Digitized by Google

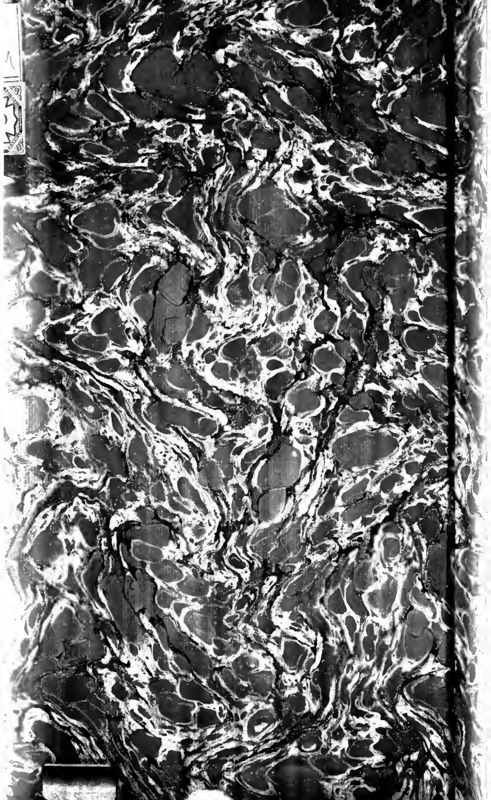

Digitized by Google

6.1 0.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
FRANÇOIS ET LATIN,
VULGAIREMENT APPELLÉ
DICTIONNAIRE
DE TREVOUX.

TOME PREMIER.

A–B

BIBLIOTECA NAZ.

Digitized by Google

FI

LA
Tan
des
de t
leur
les S

AVE

Le tot

N C

DI
D

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
FRANÇOIS ET LATIN,

CONTENANT

LA SIGNIFICATION ET LA DÉFINITION
Tant des mots de l'une & de l'autre Langue, avec leurs différens uſages, que des termes propres de chaque Etat & de chaque Profeſſion. La Deſcription de toutes les choſes naturelles & artificielles ; leurs figures, leurs eſpéces, leurs uſages & leurs propriétez. L'Explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts, ſoit Libéraux, ſoit Mécaniques.

AVEC DES REMARQUES D'ÉRUDITION ET DE CRITIQUE.

Le tout tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Léxicographes, Etymologiſtes & Gloſſaires, qui ont paru juſqu'ici en différentes Langues.

NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE;
Dans laquelle on a placé les Additions ſelon leur rang.

DÉDIÉE AU ROY DE POLOGNE,
DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

TOME PREMIER.

A NANCY,
De l'Imprimerie de PIERRE ANTOINE.

M. DCC. XL.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

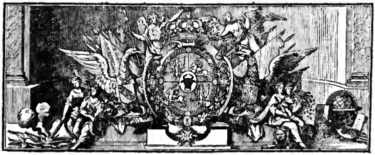

AU ROY
DE
POLOGNE,
DUC DE LORRAINE
ET DE BAR.

SIRE,

CE n'eſt pas d'aujourd'hui que la France s'eſt acquis une eſpéce de domination dans la république des lettres, & que les nations *même les plus éloignées de ſes mœurs & de ſes maximes, charmées de la préciſion, de la force & de la délicateſſe de ſa langue, ſe font un plaiſir, & j'oſe même dire, un mérite, de lui rendre à cet égard des hommages d'autant plus flateurs qu'ils ſont volontaires.*

Voiſins de cette nation, nous fûmes toûjours les premiers à profiter de ſes lumieres : plus heureux aujourd'hui nous avons part à ſa gloire, & elle s'intéreſſe à notre bonheur.

C'eſt à VOTRE MAJESTÉ, SIRE, *que nous devons cet avantage. Nous nous ſommes enrichis de la perte qu'a fait la Pologne, il nous en a coûté à nous-mêmes pour vous acquérir ; mais il ſemble qu'un événement ſi heureux n'étoit point trop cher au prix des troubles qui agitoient alors toute l'Europe.*

Pénétrés de toute la joïe que nous devons en reſſentir, puis-je la mieux marquer ſelon mon état, & d'une façon qui vous ſoit plus agréable, qu'en profitant de la permiſſion que VOTRE MAJESTÉ a bien voulu m'accorder de lui dédier la nouvelle édition de cet ouvrage, qui, par les ſoins que j'ai pris de le rendre plus correct & plus propre à faire admirer aux étrangers les beautés d'une langue, dont la ſimplicité même charme la raiſon, va étendre plus que jamais les conquêtes de l'eſprit françois, & en quelque façon la gloire même de la France, dont les intérêts ſont ſi heureuſement confondus avec ceux de VOTRE MAJESTÉ.

Digitized by Google

Les ſiécles à venir ne pourront ignorer ce que vous devés à cette Puiſſance, ce qu'elle vous doit à vous-même, par le don que vous lui avés fait d'une Reine, le modéle le plus parfait de toutes les vertus ; nous leur apprendrons ce que nous vous devons pour l'amour que vous nous témoignés, pour la protection que vous accordés aux malheureux, pour le goût sûr & éclairé qui vous porte à favoriſer les ſciences & les beaux arts.

Ce ſont des qualités que l'univers entier reconnoît dans VOTRE MAJESTÉ.

C'eſt par elles, SIRE, *que vous avés regné long-tems avant qu'elles vous euſſent mérité la couronne, & jamais vous n'avés tant regné que par elles au milieu de vos Etats, & lors même qu'une fatale révolution les eut privés de la douceur de votre regne. Quelle héroïque fermeté n'avés-vous pas fait éclater parmi les plus grandes variations de votre fortune ? L'homme en vous fût toûjours roy, & le roy ne parut jamais homme. Auſſi dans ce même tems où vous n'étiés pas encore notre ſouverain, notre admiration nous rendoit preſque vos ſujets, malgré notre affection pour nos princes, laquelle ſeroit encore ſans exemple, ſi elle n'étoit égalée par celle que nous avons pour* VOTRE MAJESTÉ ; *mais alors même toute l'Europe, & juſqu'à vos ennemis, touchés de vos vertus, vous faiſoient un peuple plus nombreux que celui qu'un triſte événement avoit ſouſtrait à votre empire.*

Digitized by Google

Je croirai mes travaux heureuſement récompenſés, ſi cet ouvrage peut ſervir un jour à former des écrivains aſſez habiles pour retracer les héroïques ſentimens de VOTRE MAJESTÉ, avec autant de goût & de fidélité, que l'amour & la reconnoiſſance les ont dépeint dans nos cœurs, & s'il peut contribuer à rehauſſer l'honneur de la France, autant que le nôtre vient de s'accroître par l'avantage que nous avons de vivre ſous vos Loix.

Plus heureux ſerai-je encore, ſi VOTRE MAJESTÉ daigne le recevoir comme un témoignage éternel du très-profond reſpect avec lequel je ſuis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble, très-obéiſſant, & très-fidéle
ſerviteur & ſujet PIERRE ANTOINE.

PRÉFACE.

COMME il n'y a point d'Ouvrage qui ſoit d'une utilité plus étenduë & plus univerſelle qu'un Dictionnaire, on ne doit point être ſurpris qu'après ceux qui ont paru juſqu'ici, on en donne encore un nouveau. C'eſt un bien & un avantage pour le Public, qu'on s'attache à perfectionner de plus en plus cette partie de la Littérature qui en fait comme le fondement, & qu'on lui fourniſſe toujours de nouveaux ſecours pour écrire avec toute l'éxactitude & toute la pureté que demande un ſiécle auſſi poli & auſſi délicat que le nôtre, ſur tout en matière de Langue, où aujourd'hui on ne pardonne rien.

Quelque habile qu'on puiſſe être de ce côté-là, & quelque uſage que l'on ait, il eſt difficile qu'on ne ſoit quelquefois en doute ſur un terme, ſur une manière de parler, ſur la véritable ſignification d'un mot, ſur les divers ſens qu'il peut avoir, ſur la manière de le placer : il y a ſur cela tant de variété, & ſi on l'oſe dire, tant de bizarrerie dans notre Langue, auſſi bien que dans toutes les autres, qu'on s'y trouve ſurpris tous les jours, & qu'on n'oſe décider de ſoi-même, ſans ſe mettre en danger de ſe tromper. C'eſt pour cela qu'il n'y a point de Livre ſi correctement écrit, où l'on ne trouve toûjours quelque choſe à reprendre. On voit des Auteurs qui ne craignent point de hazarder, ſur leur réputation, des expreſſions de genie, dont le brillant & le tour hardi impoſe quelquefois ; mais qui n'étant point encore reçuës ni autôriſées, ne doivent point ſervir de modèle. D'autres, à force de s'être rendu familières certaines façons de parler, ſe ſont imaginé qu'elles étoient en uſage, parce qu'ils s'y ſont habituez, & qu'ils s'en ſont fait un uſage eux-mêmes. La connoiſſance des Langues ſavantes ou étrangeres eſt encore un écüeil pour pluſieurs, qui confondant ces idées differentes, tranſportent ſouvent dans leur Langue naturelle des tours & des manières de s'exprimer, qui ne ſont propres que des Langues qu'ils ont appriſes, & parlent ſouvent Latin, ou Italien en François. Enfin, ceux mêmes qui ſe ſont le plus attachez à écrire purement, & qui en font en quelque ſorte leur capital, ne ſauroient être ſi exacts qu'ils ne donnent priſe quelquefois à la critique, & cela faute d'avoir une régle ſûre qu'ils puiſſent conſulter, & ſur laquelle il y ait lieu de faire fonds. On a beau dire que c'eſt l'uſage qui doit ſervir de régle dans les Langues vivantes, & qu'il vaut mieux que tous les Dictionnaires du monde ; cela eſt vrai, mais l'embarras eſt de connoître cet uſage, & de ſavoir diſcerner le bon du mauvais. Dans toutes les conteſtations qui arrivent en cette matière, chacun croit avoir l'uſage de ſon côté, chacun le cite pour ſoi avec la même aſſurance. Ainſi l'autôrité de l'uſage, quelque déciſive qu'elle ſoit en fait de Langue, ne décidera jamais rien, tant que cet uſage demeurera vague & indéterminé. Le point eſt donc de le fixer, & c'eſt ce que fait un Dictionnaire, & ce qui en montre la néceſſité.

Or l'autôrité de ces ſortes d'Ouvrages, qu'on peut appeller Claſſiques, peut être fondée ou ſur l'habileté de ceux qui les compoſent, ou ſur la réputation & le mérite des Auteurs qui y ſont citez, & qu'on y prend en quelque manière pour régle : ce qui fait comme deux eſpéces differentes de Dictionnaires. Celui de l'Académie Françoiſe eſt de la premiére eſpéce, & ceux de Richelet, de Furetiere, &c. ſont de la ſeconde ; tous ſont excellens en leur genre, & l'on n'a pû y prendre d'autre méthode que celle qu'on a ſuivie ; & d'autant plus que le principal fonds de ce Dictionnaire eſt celui de Furetiere, ſous le nom duquel nous le donnons aujourd'hui. Les Auteurs des Dictionnaires de cette ſeconde eſpéce n'étant que de ſimples Particuliers, n'avoient point, quelque éclairez qu'ils puiſſent être, aſſez d'autorité pour décider de leur chef. Ils ſe ſont donc vû obligez par là d'emprunter des Ouvrages d'autrui une autôrité qu'ils ne pouvoient ſe donner d'eux-mêmes, & d'appeller en témoignage nos plus ſavans Ecrivains ſur les choſes qu'il leur falloit décider. L'Académie au contraire faiſant un Corps de Perſonnes qu'on a crû les mieux verſées dans la Langue, & ſe trouvant chargée en particulier de la compoſition d'un Dictionnaire, ne pouvoit avec honneur en uſer autrement qu'elle a fait. Ce qu'on demandoit d'elle dans cet Ouvrage, n'étoit point de rapporter les ſentimens des autres ſur les difficultez de la Langue & ſur l'uſage, mais de déclarer les ſiens. En effet, s'il n'eût été queſtion que de citer les Auteurs qui ont écrit avec ſuccès, & dont l'autôrité pouvoit être de quelque poids, il n'eût pas été néceſſaire d'aſſembler tant d'habiles Gens, & de les occuper durant tant d'années à un Ouvrage, qu'un ſimple Particulier, avec quelque érudition & quelque uſage de la Langue, eût pû achever en beaucoup moins de tems, ainſi que l'expérience le fait aſſez voir. D'ailleurs, comme une partie de nos meilleurs Ecrivains étoient membres de l'Académie, ils auroient ſouvent été obligez de ſe citer eux-mêmes, ce qui n'eût pas été dans la bienſeance, & ce qu'ils n'auroient pû faire ſans bleſſer cette modéſtie qui convient ſi bien aux Auteurs. Il n'étoit pas même, ce ſemble, de l'honneur de l'Académie d'en citer qui ne fuſſent pas de ſon Corps, puiſque c'eût été, en quelque ſorte, ſoûmettre ſon autôrité à une autôrité étrangere, qu'elle étoit en droit de regarder comme inférieure à la ſienne. C'a donc été pour elle une néceſſité de ne citer jamais, comme c'en a été une pour les autres de citer toûjours. On doit regarder en cela l'Académie comme une Cour Souveraine qui a droit de donner des Arrêts, ſans être obligée d'en rendre compte ; au lieu que les autres ne peuvent être conſiderez que comme des Avocats qu'on conſulte, & qui ne font foi qu'autant qu'ils ſont fondez ſur de bonnes raiſons, ou ſur des témoignages certains. De dire maintenant laquelle de ces deux ſortes d'autôritez doit l'emporter, c'eſt ce qui n'eſt pas aiſé. Ceux qui ſont pour le Dictionnaire de l'Académie, prétendent qu'il y a plus de ſûreté à ſuivre ſes déciſions, en ce qu'ayant été faites après de mûres & de longues délibérations durant pluſieurs années, & après une diſcuſſion exacte de toutes les difficultez qui pouvoient ſe rencontrer, il n'eſt point probable que des Perſonnes ſi habiles, en ſi grand nombre, de caractere & de profeſſion ſi differente, ſe ſoient trompez dans une matière où ils apportoient toutes les précautions imaginables pour ne ſe point tromper ; au lieu que les divers Auteurs qu'on cite dans les autres Dictionnaires, n'ayant bien ſouvent employé un terme dans leurs écrits, que parce qu'il ſe préſentoit & qu'il leur paroiſſoit bôn, ſans autre examen, il eſt à préſumer qu'ils ont pû aiſément s'y méprendre. D'un autre côté, ceux qui ſont pour les Dictionnaires, appuyez ſur l'autôrité de ces derniers, ſoûtiennent que les témoignages qu'on tire de leurs Livres ſont d'autant moins ſuſpects, que les Auteurs s'accordent enſemble ſans s'être communiqué leurs ſentimens, & qu'ayant écrit chacun à part, ils n'ont pas laiſſé de convenir dans la maniére de s'exprimer. C'eſt cette conformité qui paroit plus conſidérable à bien des Gens, que la déciſion de tout un Corps, quelque illuſtre & quelque éclairé qu'il ſoit, en ce qu'il arrive ſouvent dans ces ſortes de délibérations, que l'autôrité d'un ſeul entraîne les ſuffrages de tous les autres.

Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que le Public panche un peu plus du côté de ceux qui citent, que du côté de ceux qui ne citent pas, moins peut-être par raiſon que par une certaine malignité, & par un effet de cet orgüeil ſi naturel à l'eſprit humain, qui n'aime pas à être maîtriſé, & qui ſouffre impatiemment qu'on veüille prendre empire ſur lui, & agir ſouverainement à ſon égard, en lui impoſant des loix abſoluës ſans lui en faire connoître les motifs & les raiſons. Cette eſpéce de ſoûmiſſion aveugle qu'il croit qu'on éxige de lui, a quelque choſe qui le choque & qui le révolte; & il eſt au contraire flatté agréablement par la déférence & le ménagement que font paroître pour ſes lumières, ceux qui n'avancenr rien ſans l'appuyer de preuves ſolides & de bons témoignages. Il aime à être inſtruit, mais il n'aime pas qu'on lui faſſe des leçons, & il préſume qu'on lui en veut faire, lorſque ſans citer, on ſemble lui preſcrire d'autôrité qu'il faut parler de telle ou de telle manière, ou qu'on ne doit pas ſe ſervir de telle ou de telle expreſſion; au lieu que ceux qui citent, ſemblenr moins lui preſcrire comment il faut parlet, que lui apprendte comment ont parlé les plus célébres Auteurs. Il ſe figure que les premiers veulent lui impoſer une eſpéce d'obligation & de néceſſiité de ſe rendre à leurs décisions; & c'eſt ce qui ne lui plaît pas. Il s'imagine au contraire que les ſeconds ne font que lui expoſer les ſenrimens & l'uſage des meilleurs Ecrivains, en lui laiſſant la liberté de s'y conformer, s'il le juge à propos; & c'eſt ce qui flatte ſa vanité. Enfin, il regarde les uns comme des Juges ſupérieurs qui donnent des Arrêts, & qui veúlent qu'on s'y ſoûmette, ſans autre diſcuſſion; au lieu qu'il conſidere les aurres comme des amis éclairez, qui déliberent avec lui, ſi l'on peut uſer de telle expreſſion ſur la foi & l'autôrité de tels & tels Auteurs qui en ont uſé; ce n'eſt point une loi qu'on lui fait, c'eſt un avis qu'on lui propoſe, c'eſt un conſeil qu'on lui donne, & auquel il ſe rend d'autant plus volontiers, qu'il ſemble le faire avee moins de contrainte.

On ne prétend point ſe faire ici un mérite auprès du Public d'avoir ſuivi cette derniere méthode dans le nouveau Dictionnaire qu'on lui préſente, puiſque, comme je l'ai remarqué, on n'a pû ſe diſpenſer de la ſuivre; mais ſi on a lieu de ſe promettre quelque faveur auprès de lui, c'eſt uniquement ſur le ſoin & l'application qu'on a apportée à rendre cet Ouvrage plus complet, plus étendu & plus correcte qu'aucun de ceux qui ont paru juſqu'ici en ce genre. Ce qu'on en dit, au reſte, n'eſt point pour diminuer en rien la gloire de ceux qui ont travaillé aux autres Dictionnaires; ils ſont tous très-loüables dans ce qu'ils ont fair, & très-excuſables dans ce qui leur a échappé. Il n'eſt preſque pas poſſible de finir abſolument ces ſortes d'Ouvrages. Si nous avons éré plus loin que les autres, nous ne nous flattons pas pour cela que perſonne ne puiſſe aller plus loin que nous; mais je ne crois pas qu'on trouve à redire que nous croyions être approché de plus près que les autres de ce point de perfection que tous ſe propoſent, & où il eſt difficile de parvenir. Ceux qui viennent les derniers, ont un grand avantage ſur ceux qui les ont précédez, en ce qu'il peuvent profiter de leurs lumières, quelque difference qu'il y ait dans la méthode qu'on ſuit, & dans la manière d'expoſer les choſes. Car quoiqu'on travaille ſur le même fond, on ne ſuit pas toûjours la méme route, & l'on ne ſe tient pas toûjours dans les mêmes bornes; & ſi l'on convient pour le principal, on ne convient pas quelquefois pour le détail, & pour le tour & l'explication. C'eſt ce qui fait que eette multiplicité de Dictionnaires, loin d'être onéreuſe au Public, lui eſt au contraire d'un grand avantage & d'un grand ſecours, en ce qu'elle lui foutnit de nouvelles autôritez, & qu'en confrontant enſemble ces Livres différens, on n'a point de peine à ſe rendre ſur les points dont ils conviennent. Que s'il s'en trouve ſur leſquels ils ne ſoient pas d'accord, on peut péſer leurs raiſons & leurs autôritez, & l'on ſe voit en état d'en juger par ſoi-même, & de prendre le parti qu'on juge le meilleur, tout bien conſidéré.

Ce qu'on peut dire en général de ce nouveau Dictionnaire, c'eſt qu'il n'y en a peut-être point qui porte avec plus de juſtice le titre de Dictionnaire Univerſel. Car quoiqu'on ſe ſoit attaché à expoſer de la manière la plus préciſe & la plus courte qu'on a pû, tout ce qui eſt renfermé ſous ce titre, cependant il eſt certain qu'il embraſſe univerſellement tout ce qui a quelque rapport à la Langue, & qu'il n'exclut que les faits purement hiſtoriques. Ainſi quoiqu'on n'ait point fait une longue énumération de toures les Sciences & de tous les Arts dont ce Dictionnaire explique les notions & les tèrmes, on conçoit aiſément qu'ils ſont tous compris ſous ce titre général de tout ce que renferment les Sciences & les Arts, ſoit libéraux ou mécaniques.

On y trouvera en effet tout ce qui regarde la Philoſophie & chacune de ſes parties, comme la Logique, la Métaphiſique, la Phiſique, & tour ce qui peur ſervir à l'explication des expériences, par le moyen deſquelles on a ſi ſort perfectionné cette derniere ſcience dans le ſiécle paſsé. J'en dis de même de la Théologie, des Mathématiques, de la Navigation, de la Médecine, de la Chymie, de la Botanique, de la Juriſprudence, de l'Architecture, de la Peinture, de la Gravure, de la Monnoye, de l'Imprimerie, & de tous les Arts, ſans m'étendre plus au long ſur chacun en particulier, & ſur rout de ce qui les regarde, dont le détail ne ſerviroit qu'à charger inutilement une Préface, ſans que le Lecteur s'en trouvât plus inſtruit. D'ailleurs comme les autres Dictionnaires, qui ſe donnent pour Univerſels, promettent à peu près la même choſe; & que celui-ci ne peur avoir d'autre avantage ſur eux de ce côté-là, que ce qu'il en peut tirer d'une plus grande exactitude, j'aime mieux me rerrancher à ce qu'il a de parriculier, & à ce qui le diſtingue eſſentiellement des autres & pour la matière & pour la forme.

Je dirai donc d'abord que ce qui fait proprement ſon caractère diſtinctif, & ce qu'il n'a de commun avec aucun aurre Dictionnaire univerſel, c'eſt qu'il eſt FRANÇOIS & LATIN; voilà ce qui ſait en partie ſon mérite particulier, & ce qui le rendoir en quelque ſorte néceſſaire. Je ſçai qu'on pourra dire que n'étant queſtion principalement que d'un Dictionnaire de la Langue Françoiſe, & le Latin ne s'y trouvant, pour ainſi parler, que comme acceſſoire, on ne voit pas qu'il y eût grande raiſon de le joindre au François; mais outre qu'il eſt d'un grand agrément & d'un grand ſecours de rrouver en même tems & d'un même coup d'œil le mot latin & le mot françois qui ſe répondent, on ne peut diſconvenir que le mot latin ne ſerve beaucoup à l'intelligence parfaite du mot françois, non-ſeulement pour les Errangers, mais encore pour les naturels mêmes; de ſorte qu'à bien prendre les choſes, ce n'eſt poinr ſortir des tèrmes d'un Dictionnaire de la Langue Françoiſe, que d'y joindre les ſecours d'une autre Langue, qui route étrangere qu'elle y paroiſſe, y a rant de rapport pour les mots & pour les tours, & eſt ſi propre à faire prendre une idée claire & juſte du François même. Ce ſont comme des images différenres, qui loin de ſe nuire ou de ſe détruire, s'entr'aident au contraire l'une l'autre, & concourrent en quelque ſorte à former dans l'eſprit une notion diſtincte des objets qu'elles repréſentent. Il eſt vrai que cela eſt tout-à-ſait inutile pour ceux qui n'entendent point le Latin; mais ceux-là en ſeront quittes pour s'en tenir préciſément au François, qu'ils trouveront auſſi clairement expliqué & auſſi nettement développé, que ſi on ne s'étoit rien proposé de plus. A l'égard de ceux qui ont l'uſage de la Langue latine, ils ne ſeront poinr fachez de voir le rapport & la liaiſon qu'il y a enrre ces deux Langues, & de reconnoitre les mots françois qui tirent leur origine du Latin. Pour ce qui eſt des Etrangers, il eſt évident que tien ne ſauroir être d'une plus grande urilité pour eux dans l'étude qu'ils font de notre Langue, & que rien n'eſt plus propre à leur faire pénétrer la force & le vrai ſens des mots françois. Car en premier lieu, ſi l'explication d'un mot n'eſt qu'en François, ceux qui ne ſavent poinr encore notre Langue, & qui l'apprennent, n'entendront pas mieux l'explication du tèrme qu'ils cherchenr, que ce tèrme même; & ſouvent pour un mot ſeul qui les arrêtoit, en trouvanr dans l'expoſition qu'en fait le Dictionnaire deux ou trois qu'ils ignorent, leur recherche ne fait qu'augmenter leur embarras. De plus quelque peine qu'on puiſſe ptendre à leur bien déterminer la véritable ſignification & les uſages différens d'un tèrme de notte Langue; le mot larin qu'ils y trouveront joint immédiatement, ſervira plus à leur en donner une idée bien nette, que toutes les leçons & toures les explications du monde. En effet ayant, comme on peut le ſuppoſer de la plûpart de ceux qui manient les Dictionnaires, aſſez de connoiſſance de la Langue latine, ils concevront tout d'abord la force de l'énergie d'un mot françois, quand ils vertont qu'il ſignifie préciſément la même choſe que le tèrme latin qui le ſuit, & dont ils pénétrent le ſens: au lieu que ſans cela il n'y aura qu'un long uſage qui puiſſe les aguérir, pour ainſi dire, en cette matière. Parlez à un Etranger, par exemple, d'une avance de deniers pour un payement ou une entrepriſe, il ne comprendra jamais mieux ce que l'on entend par là, que quand il lira dans ſon Dictionnaire, que ce n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle en latin, *Repræſentatio pecuniæ*. J'en dis autanr des différens uſages d'un mot: car, pour ne point m'écarter de celui que je viens de rapporter, on ne ſera jamais mieux concevoir à un Etranger en combien de manières ſe peut prendre le tèrme d'*avancer*, qu'en lui marquant qu'il ſignifie tantôt ce qu'on entend en latin par *procedere*, tantôt ce qu'on entend par *extare*, *prominere*, ou par *creſcere*, *matureſcere*, *&c.* C'eſt pour cela qu'on ne s'eſt pas contenté de mettre le mot principal en latin, mais qu'on y a joint encore tous ceux qui en dépendent, comme en étant les principales parties ou les proprietez. Ainſi ſur le mot de *Cheval*, on ne s'en eſt pas tenu au mot latin *Equus*, on y a encore ajoûté, en latin comme en françois, les différentes eſpéces de chevaux, ſoit pour la couleur, ſoit pour la taille, comme on peut aiſément le vérifier, & ſur ce mot en particulier, dont il n'eſt pas beſoin de faire un plus long extrait, & ſur tous les autres en général.

C'eſt auſſi dans la vuë de l'utilité qu'on peut tirer de ces deux Langues ainſi raprochées & comparées l'une avec l'autre, que Son Alteſſe Séréniſſime a ſouhaité qu'à l'inſtar du Dictionnaire de la Cruzca, on fiſt auſſi un Dictionnaire Latin & François pour répondre à celui-ci qui eſt François & Latin; cet Ouvrage vient d'être terminé. Le Sr. Le C***. qui a été chargé de ce travail, a fait voir par les ſoins & l'application qu'il y a apportez, combien il étoit ſenſible à l'honneur d'exécuter l'intention de S. A. S. Et pour rendre ce nouveau Dictionnaire Latin & François d'autant plus conforme à celui qui eſt François & Latin, il l'a tiré du propre fond de ce Dictionnaire même; c'eſt pourquoi il n'a pas cru devoir s'étendre ſur la ſignification & ſur la définition des tèrmes François qui répondent aux mots Latins, il s'eſt contenté, par un Avertiſſement général qu'il a mis à la tête du Dictionnaire Latin, de renvoyer le Lecteur au Dictionnaire François & Latin, où il trouvera tout l'éclairciſſement qu'il peut déſirer ſur ces tèrmes, & qu'il auroit été par conſequent inutile de répéter une ſeconde fois dans le corps de cet Ouvrage. Ce Dictionnaire eſt à la ſuite de celui-ci dans le cinquiéme Volume, qui devient par là d'autant plus utile, qu'on y trouve en quelque ſorte deux Dictionnaires en un ſeul, & qu'il peut également ſervir à compoſer en Latin & en François. L'on peut même ajoûter, avec juſtice, que de tous les Ouvrages qui ont été juſqu'à préſent compoſez dans ce genre, celui-ci doit être regardé comme le plus complet, le plus commode pour les perſonnes qui travaillent, & en même-tems le plus propre à étendre la Langue Françoiſe dans les Pays Etrangers.

Un ſecond avantage particulier à cet Ouvrage, & qui en reléve infiniment le prix, au jugement de pluſieurs ſavans hommes, qui en avoient vu des morceaux avant qu'il fût tout imprimé; c'eſt qu'on y trouve tout ce qui n'eſt non-ſeulement dans aucun autre Dictionnaire; mais même dans aucun autre Livre, à ſavoir une explication très-curieuſe & très-nette de toutes les Sectes différentes en fait de Religion. Comme ces mots transferez d'une Langue étrangere dans la nôtre, en font maintenant une partie, on n'a pû s'empêcher de les mettre en leur place; & il eût été inutile de les y mettre, ſi l'on n'eût donné en même tems une explication aſſez ample pour faire connoître toute la force & l'étenduë de leur ſignification. En effet, ſi l'on ſe fût contenté pour tout commentaire au mot de *Caraïte*, de dire que c'eſt un nom de Sectaires parmi les Juifs, le Lecteur n'en ſeroit guères plus avancé, & ne ſauroit point en quoi ils différoient des autres Sectaires de cette Religion, tels que les Saducéens, les Samaritains, &c. Il a donc fallu lui apprendre en même tems ce que cette Secte avoit de particulier, & ce qui la diſtinguoit des autres. C'eſt pour cela qu'on en a marqué l'origine, en montrant ſur l'autôrité d'un fameux Rabin, qu'elle vient du mot de *Caraï*, mot dérivé de *Kara* ou *Cara*, qui ſignifie en Hebreu *Lire*, & d'où ſe forme *Micrah*, qui veut dire le pure texte de la Bible; & *Karaï* ou *Caraï*, celui qui s'attache uniquement à ce texte, nom que l'on a donné à ces Sectaires, parce qu'ils rejettoient toutes les intèrprétations, paraphraſes & conſtitutions des Rabins, qu'ils regardoient comme des réveries, voulant qu'on s'en tînt préciſément au texte & à la lettre. On fait remarquer que cette Secte ſubſiſte encore aujourd'hui, & qu'il y a des *Caraïtes* en Pologne, à Conſtantinople, au Caire, & en d'autres endroits du Levant, qu'ils ont des Synagogues, des cérémonies & des coûtumes particulieres, & qu'ils ſe regardent comme les ſeuls vrais obſervateurs de la Loi de Moïſe. On parle de l'oppoſition extrême qui eſt entr'eux & les autres Juifs qu'on nomme Rabaniſtes; on releve en paſſant les erreurs où quelques Ecrivains ſont tombez à l'égard de ces Sectaires, en leur attribuant des opinions qu'on montre qu'ils n'avoient pas, comme de dire qu'ils n'admettoient que le Pentateuque, ne reconnoiſſant point pour canoniques les autres Livres de l'ancien Teſtament; qu'ils rejettoient abſolument toutes ſortes de Traditions, & qu'ils étoient Saducéens. Enfin on apporte quelques exemples qui font voir de quelle manière ils s'y prenoient pour réfuter les conſtitutions du Talmud, s'appuyant principalement ſur ce principe, qu'il falloit rejetter toutes celles qui n'étoient point conformes à l'Ecriture, ou qui n'en étoient point tirées par des conſequences manifeſtes & néceſſaires. Si l'on s'eſt un peu étendu ſur cet article, que l'on a pris au hazard & ſans choix, c'eſt afin qu'on pût juger de tous les autres par celui-là. Car ſi l'on veut ſe donner la peine de les examiner, on trouvera qu'ils ſont tous traitez avec le même ſoin & la même exactitude.

Au reſte ſi l'on a eu tant d'exactitude à expliquer les différentes Sectes des Religions étrangeres, on en a encore plus apporté ſur ce qui regarde les Sectes particulières qui partagent la Religion Chrétienne, & les héréſies diverſes qui en ſont ſorties; mais on a pris ſoin de ne point perdre de vuë la nature de l'Ouvrage auquel on travailloit. On s'eſt contenté d'expoſer les opinions ſur leſquelles ces héréſies ſont fondées, & cela d'une manière ſimple, & qui ne ſortît point des bornes d'un Dictionnaire, où l'on ne doit toucher ces matières qu'autant qu'elles ſont du reſſort de la Grammaire, & que les tèrmes qui leurs ſont particuliers, ſont partie de la Langue. C'eſt aux Théologiens à réfuter les erreurs, & à établir les véritez ſur leſquelles eſt appuyée la véritable Religion; il ſuffit au Grammairien d'expliquer nettement les tèrmes dont on eſt obligé d'uſer en traitant ces ſortes de queſtions, & de donner des notions claires de ces partis différens qui ſe ſont élevez contre l'Egliſe. C'eſt tout ce qu'on peut éxiger de lui; & il ſortiroit de ſon caractère s'il pouſſoit l'érudition plus loin. On n'attend point de lui qu'il s'érige en Controverſiſte, mais qu'il mette les Controverſiſtes en état de ſe rendre intelligibles les uns aux autres dans les démêlez de Religion qu'ils ont enſemble. En un mot ſa juriſdiction eſt reſerrée préciſément dans les mots & dans les tèrmes de la Langue, & elle ne s'étend point juſqu'aux choſes dont il ne lui eſt permis de parler, qu'autant que cela eſt néceſſaire pour l'intelligence des mots mêmes, qui ſont proprement l'objet qu'il doit ſe propoſer, & la matière où doit ſe renfermer ſon érudition & ſa critique. Il a le champ libre de ce côté-là, & il ne peut même ſe diſpenſer de diſcuter éxactement les difficultez de Grammaire qu'il rencontre quelquefois en ſon chemin. C'eſt à quoi on a tâché de ſatisfaire dans ce Dictionnaire, où quand on eſt tombé ſur des tèrmes dont tout le monde ne convient pas, par rapport à la force & à l'étenduë de leur ſignification, & qui ont donné lieu à des conteſtations entre des Auteurs célébres, juſqu'à rendre la choſe problématique, on a cru devoir quelque explication ſur ces points-là, afin de mettre le Lecteur à portée de prendre ſon parti. On en trouvera un éxemple ſur le mot de *Commèrce*, qu'un ſavant Critique avoit trouvé mauvais qu'on eût employé en bonne part dans la Traduction du nouveau Teſtament qui a paru depuis quelques années. L'Auteur, qui de l'aveu public, étoit un des hommes du monde qui entendoit le mieux notre Langue, & celui peut-être qui l'avoit étudiée le plus à fond, s'étoit ſervi du mot de *commèrce* pour traduire ces paroles de l'Ecriture au ſujet de Joſeph & de Marie, *antequam conveniſſent*, en les rendant ainſi, *ſans qu'auparavant ils euſſent eu commèrce enſemble*. Il avoit été relevé ſur cela, & c'eſt ce qui a donné lieu de s'étendre un peu, en tombant ſur ce mot, où l'on vérifie par pluſieurs exemples, qu'il eſt de ſoi indifférent au bien & au mal, & qu'il n'y a que le tèrme qu'on y joint, ou la matière dont il s'agit, qui le détermine à un bon ou à un mauvais ſens. On en a uſé de la même manière à l'égard des mots qui ſouffroient de ſemblables difficultez. Sans rien augmenter ni retrancher dans ces articles, nous avons rapporté les ſentimens contraires; & nous en avons ainſi uſé d'autant plus volontiers, que l'exemple nous en avoit été donné dans les éditions précédentes, & que nous avons remarqué que le Public l'a trouvé bon. Il y auroit encore beaucoup d'autres choſes à dire à l'avantage de ce Dictionnaire, mais auſquelles on ne s'arrête pas,

Math. cap. 1.

pour ne point faire cette Préface trop longue. Ce qu'on y a expoſé ſuffit pour faire concevoir l'utilité du Livre, & pour convaincre qu'on n'y a rien omis de ce qui étoit néceſſaire pour le rendre très-inſtructif.

Il ne reſte plus qu'à parler de la forme qu'on lui a donnée; ce qui n'eſt pas la choſe la moins à conſidérer dans les Ouvrages tels que celui-ci, où il faut contenter l'œil auſſi-bien que l'eſprit. Il ne ſuffit pas aujourd'hui qu'un Livre ſoit plein d'érudition & de doctrine, on veut encore qu'il faſſe plaiſir à lire par la beauté du caractère & du papier, par la netteté de l'impreſſion, & par la diſpoſition & la diſtribution commode des pages. Quelque eſtimée qu'ait généralement été la premiére édition de celui-ci, & quelque beau qu'en fût le caractère, cependant parce que bien des gens l'ont trouvé trop menu, l'on a jugé néceſſaire d'en employer un plus gros dans la ſeconde, & qui pût convenir à tous les âges, & de le perfectionner encore dans la troiſiéme. Enfin tout y eſt ſi bien proportionné, les caracteres differens en ſont ſi nets & ſi propres, & le papier ſi beau, que peu d'éditions pourront le diſputer à celle-ci.

A l'égard de l'orthographe, on a ſuivi une méthode particulière, laquelle, comme on l'eſpéroit, a été univerſellement approuvée. Ce point n'étoit pas un des moins embarraſſans à cauſe de la diverſité des ſentimens qu'il y a en cette matière entre pluſieurs bons Auteurs, ſur tout pour ce qui regarde les lettres qui ne ſe prononcent pas. Car c'eſt une choſe étrange qu'avec tous les ſoins qu'on ſe donne depuis ſi longtems pour perfectionner & fixer notre Langue, on n'ait pû encore établir une uniformité parfaite ſur cet article. Les uns prétendent qu'il faut écrire comme on parle, & ſupprimer ſur le papier les lettres qu'on ſupprime dans la prononciation. Les raiſons qu'ils en apportent ſont; premiérement, qu'elles ſont inutiles, puiſqu'elles ne font point de ſon, & qu'elles ne ſe prononcent pas; ſecondement, qu'elles ſont un écüeil pour les Etrangers qui étudient notre Langue, & qui n'ayant point de régle ſûre & générale pour diſcerner les lettres muettes de celles qu'il faut prononcer, s'y trouvent ſouvent pris, & prononcent *Meſtre de Camp* comme *Maiſtre d'Ecole*, ou *Maiſtre d'Ecole* comme *Meſtre de Camp*, ſupprimant ou faiſant ſonner la lettre *ſ* également dans ces deux mots. Les autres conviennent bien de l'embarras qu'il y a pour les Etrangers ſi l'on veut conſerver ces lettres, mais non pas de leur utilité. Car ſervant à marquer l'origine des mots françois, & le raport qu'ils ont aux Langues étrangeres dont ils ſont dérivez, ils ſoûtiennent qu'elles leurs ſont eſſentielles, & d'un très-grand ſecours pour les entendre. Ils diſent que comme chaque Langue a ſes uſages & ſes difficultez, la nôtre a auſſi les ſiennes, auſquelles ceux qui veulent l'apprendre doivent s'aſſujettir; & que ce n'eſt pas à nous à accommoder notre Langue au goût des Etrangers, mais que c'eſt aux Etrangers à s'accommoder au goût de notre Langue. Comme ces raiſons ſont bonnes de part & d'autre, & qu'il y a toûjours de l'inconvenient, ſoit à mettre ces lettres muettes, ſoit à les ſupprimer, on a pris un milieu, où il paroît que tout le monde trouvera ſon compte. Car d'un côté, pour contenter ceux qui veulent qu'on les retienne, on les a conſervées; & de l'autre, pour donner moyen aux Etrangers de les diſcerner de celles qu'on doit prononcer en parlant, on les a miſes en caractere different & plus petit. Ainſi on a écrit EſPE'E, COMpTE, pour marquer que la lettre *ſ* dans le premier, & la lettre *p* dans le ſecond, ne ſe prononcent pas. Le Lecteur jugera par ce trait particulier du ſoin qu'on a eu d'applanir toutes les difficultez, & d'aller au devant de tout ce qui pourroit arrêter les Lecteurs les moins verſez dans notre Langue.

Quoi que l'on puiſſe encore ajoûter d'avantageux ſur la nouvelle édition que nous préſentons au Public, il vaut mieux le laiſſer s'inſtruire par ſes propres yeux, & former de lui-même le jugement qu'il en doit porter, que de le prévenir par des obſervations qu'il ne manquera pas de faire, ſi elles ſont vraïes, & qu'il ne pourroit s'empêcher de deſapprouver, ſi elles étoient trop favorables, ou peu ſinceres. Il y a pourtant certains Articles ſur leſquels il n'eſt pas tout-à-fait indifferent de ſe taire; & c'eſt à ceux-là que nous allons nous borner.

La première édition du Dictionnaire de Trevoux fut reçûë ſi favorablement en Fran-

Digitized by Google

ce & dans les Pays étrangers au commencement de ce ſiécle, & debitée ſi promptement, que l'on ne fut pas longtems ſans en ſouhaiter & ſans en demander une autre. On crut qu'il ne falloit pas raſſaſier ſi-tôt cette faim; qu'il étoit bon de la laiſſer croître; qu'en donnant plus de tems aux Lecteurs pour faire leurs réflexions ſur ce Livre, leur jugement ſeroit plus sûr, & qu'on verroit mieux ce qu'il manquoit, & ce qu'il y avoit à ajoûter ou à corriger, ſoit pour la matière, ſoit pour la forme; que profitant enſuite du goût conſtant du Public, on ſeroit plus en état de donner à l'Ouvrage toute la perfection dont il eſt capable, ou du moins d'en approcher.

Dans la ſuite, quand on a cru qu'il étoit tems de penſer à une ſeconde édition, (celle de 1721.) tant de perſonnes habiles s'y ſont intéreſſées, & l'ont fait ſi efficacement, qu'après la rapidité avec laquelle la première édition fut enlevée, rien ne fait plus d'honneur à ce Livre, & ne montre mieux combien on l'éſtime, que le zèle avec lequel on s'eſt porté à le corriger & à contribuer à le rendre plus accompli.

On a reçu de tous côtez des corrections, des additions, des avis, des remarques.

Le premier ſoin a été de raſſembler tous ces Mémoires, de les examiner avec exactitude, & d'y étudier le goût du Public. On a eu le plaiſir de voir qu'il s'accordoit parfaitement avec le plan qu'on avoit ſuivi dans la premiere édition; & que les critiques même qu'on en faiſoit, étoient un éloge du bon goût & des vûës excellentes du Prince qui en avoit preſcrit & tracé le deſſein, & ſous les auſpices duquel on n'avoit fait que l'exécuter: Car ſi l'on y a trouvé quelque choſe à redire, c'eſt que ce deſſein n'a pas été rempli dans toute l'étenduë que S. A. S. l'avoit conçu; on demandoit tous les tèrmes des Arts, même inuſitez; tous ceux des plus vieilles coûtumes, par exemple, tous les noms des Ordres, tant réguliers que ſéculiers & militaires. Tous ceux des Aſtres & des Etoiles, dont l'Aſtronomie ſe ſert, fuſſent-ils tirez du Latin, du Grec ou de l'Arabe; ceux de l'Aſtrologie judiciaire; ceux des Factions, des Sectes, des Religions, des Divinitez fabuleuſes, de tous les Peuples; leurs cérémonies, leurs Rites, leurs Sacrifices, leurs Fêtes ſacrées, civiles, ou politiques; leurs Combâts & leurs Jeux; leurs Mois, leurs Cycles, les noms des Jeux, & les tèrmes dont on ſe ſert en les joüant. Les noms des Animaux, & des Plantes, même étrangeres, quelques Barbares qu'ils ſoient; & généralement tous les tèrmes de relations; les noms de certains Livres fameux; ceux des Places & des Lieux Publics; les noms propres d'Hommes, leurs diminutifs, & tous les changemens que le Peuple y fait dans l'uſage ordinaire; enfin outre les tèrmes généraux de Géographie; tous les noms propres de Royaumes, de Provinces, de Contrées, de Villes & autres Lieux; & une infinité d'autres choſes qu'on a jugé qui manquoient à la première édition, & dont il ſeroit trop long de faire ici le dénombrement.

Quelque diſposé que l'on fût à ſe conformer aux déſirs des Gens habiles qui donnoient ces avis, on n'a pas cru les devoir toûjours ſuivre aveuglément & ſans examen. On a déliberé quelque tems ſur plus d'un article, & en particulier ſur les deux derniers, qui regardent les noms propres d'Hommes & de Lieux; mais enfin on s'eſt rendu au parti qui nous étoit proposé, parce qu'on a cru le voir appuyé de raiſons ſans réplique.

En effet, bien que nous ayons pluſieurs Dictionnaires où ces deux eſpéces de noms ne ſe trouvent point, il en eſt pourtant un plus grand nombre encore en toutes Langues, ſi vous en exceptez peut-être le Grec, dans leſquels on a donné place, au moins en partie, à ces ſortes de mots. Robert Eſtienne, qui les avoit exclus des premières éditions de ſon Tréſor de la Langue Latine, en a fait entrer pluſieurs dans l'édition de Lyon, la plus ample & la plus eſtimée de ce grand Ouvrage. Quant aux Dictionnaires des Langues modernes, il en eſt peu où les noms propres, ſurtout de Lieu, n'ayent été mis; pourquoi donc manqueroient-ils dans celui-ci? blâmeroit-on dans ce Livre ce que l'on approuve & que l'on eſtime ſi utile dans beaucoup d'autres?

Ainſi autôriſez par l'exemple à prendre le parti que nous avons ſuivi, nous avons crû trouver encore dans la raiſon des motifs plus forts de nous y déterminer. En effet, les noms propres n'ont-ils pas leurs ſignifications, leur étimologie, leur orthographe, leurs variations, leurs nombres, leur uſage & leurs difficultez, comme tous les autres? Ils ſont donc auſſi du reſſort de la Grammaire. Ne doit-on pas ſavoir comment il faut les traduire des autres Langues, & les exprimer dans la nôtre ? y auroit-il une moindre faute à dire *Stephane* ou *Eſtephane* pour *Eſtienne* ; *Ægide* ou *Ægidie* pour *Gilles* ; *Vedaſte* pour *Vaaſt* ; *Noviorege* pour. *Royan* ; *Rothomage* pour *Roüen* ; *Cadom* pour *Caën* ; qu'à faire quelque ſemblable barbariſme dans les mots *voir*, *connoître*, *faire*, *écrire*, & autres ſemblables ? Eſt-il moins néceſſaire de ſavoir la ſignification, l'uſage, l'orthographe d'une infinité de mots d'Arts ſinguliers, que le plus grand nombre des hommes, je dis, des François mêmes, n'auront pas une fois dans toute leur vie beſoin ni occaſion de prononcer ou d'écrire, que de ceux que l'on entend & que l'on dit tous les jours, qui ſe trouvent dans des Livres qui ſont entre les mains de tout le monde, qu'il faut interpréter dans des Hiſtoriens, dans des Titres & dans des Chartres ? Qu'on écrive l'Hiſtoire, ſur-tout Eccléſiaſtique, ou la vie des Saints, ſans ſavoir de la maniere que nous avons traveſti les noms propres dans notre Langue, que *Bonoſus*, c'eſt Venoux, *Verus* Ver, *Rodingus* ou *Chrodingus* Roüin, *Vincintianus* Viants, *Paduinus* Pavin, *Romulus* Romble, *Nicetius* Niſiet ou Niſiez, *Natalis* Noël ou No, *Fanchea* Faine, *Auſtrigiſileus* Outrillet, *Odilo* Ougean ou Olon, *Valerius* Vauri, *Leonius* Liéne, *Trigidius* Terrédes, *Hiemulus* Gemble, *Vodoalus* Voël, *Varocus* Guérec, *Ceadmaimus* Cémon, *Valburgis* Gauburge, Vaubourg, Falbourg & Avaugourd, *Eorcungoda* Artongâthe, *Almachius* Telemaque, *Mathildis* Mahaut, *Sacerdos* Serdot, *Deſiderius* Didier ou Dizier, *Deodatus* Dié, *Hadelangis* Halloie, *Floſculus* Flou, *Valdus* Gaud, *Adelelmus* Alleaume, *Linentius* Louent, *Marius* Mary, *Lupatius* Lubais, *Cadocus* Cazou, *Ulſus* Ou, *Deicolus* Déel, &c. On défigurera tous ces noms, & l'on ne reconnoîtra plus ceux qui les ont portez, dans les lieux mêmes où la plûpart ſont honorez comme Saints. Combien de ſes ſortes de mots, qui dans leur origine étant les mêmes, ont néanmoins dans notre Langue preſque autant de differentes formes, qu'il y a de differens Saints qui les ont eus, ou de differens lieux où le culte de ces Saints s'eſt établi ? Quelle confuſion l'ignorance de l'uſage ne produira-telle pas, ſi on les employe indifferemment & ſans diſtinction, & qu'on diſe Baſile quand il faut dire Veſle, pour *Baſilius* ; Maximin au lieu de Meſmin *Maximinus* ; Patrocle au lieu de Pârre *Patroclus* ; Cyprien au lieu de Subran *Cyprianus* ; Agrippa, ou Agripain, pour Aggréve, *Agrippa* ou *Agrippanus* ; Paſchaſe pour Paſquier *Paſchaſius* ; Gélaſe au lieu de Giorz *Gelaſius* ; Domitien au lieu de Tuitien *Domitianus* ; Sulpice au lieu de Soupplex *Sulpicius* ; Léon au lieu de Lée *Leo* ; Emilien pour Miani *Æmilianus* ; Dagobert au lieu de Dabert *Dagobertus* ; Pallade pour Palais *Palladius* ; Celſe pour Ceols *Celſus* ? Ne ſeroit-il pas ridicule de dire Iſabeau Reine d'Angleterre, Eliſabeth Reine de Caſtille, & Iſabelle mere de ſaint Jean-Baptiſte ? Il faut donc qu'un Dictionnaire nous apprenne quel eſt l'uſage dans ces mots.

Il en eſt de même des noms de lieux. Un Etranger qui ſaura que *Turones* c'eſt la Tourraine, interprêtera *Pictones* la Pictaine, & *Santones* la Santaine, au lieu de dire le Poitou & la Saintonge. Il ne s'imaginera jamais que trois Provinces qui ſe touchent, & dont les noms ſont dérivez de mots d'une terminaiſon ſemblable, ſe ſoient déguiſez d'une maniére ſi differente. Se trompéra-t'il moins aux noms des Peuples qui habitent ces Provinces, & devinera-t'il aiſément qu'il faut dire *Turo* Tourangeau, *Picto* Poitevin, & *Sancto* Saintongeois ou Xaintongeois ? Combien même de nos François ignorent que ceux du Hainaut s'appellent Hennuyers, ceux du Berry Berruyers, ceux du Pays de Caux Cauchois, ceux du Périgord Perigourdins, ceux d'Orléans Guépins ? Je ne parle que des noms des Peuples & des lieux de France, que ſera-ce des Etrangers ? On appellera Naples en françois, tout ce qui s'appelle *Neapole* en latin, où l'on dira Naples de Romanie, Napoli en Syrie, & Naplouſe en Italie : on confondra Royaumont dans l'Iſle de France, Montreal en Canada, & Koniſberg en Pruſſe, parce que ces trois lieux ſignifient & ſe nomment *Regius Mons*. Importe-t'il plus de ſavoir le nom d'un oiſeau & d'un ſerpent de l'Amérique, d'un fruit de Perſe, ou d'une plante de la Chine ou de l'Afrique, d'en avoir des deſcriptions exactes qui les caractériſent bien, que de ſavoir diſtinguer les noms des hommes & des lieux que nous avons ſans ceſſe à la bouche, dont nos Hiſtoriens & nos Livres ſont pleins, & que nos Ecrivains ſouvent éxpriment mal ? Où trouvera-t'on mieux

& plus aiſément ces differences & les remarques qu'il faut faire ſur cela, que dans un Dictionnaire ? N'eſt-ce pas là leur place naturelle ? Quel embarras ! quel travail que d'avoir à les chercher ailleurs : Qui a tous les Livres néceſſaires pour s'en inſtruire ? Combien de Gens d'étude, d'Avocats, d'Antiquaires, de ceux qui ſont obligez de lire d'anciens Titres, de Chartres, de vieux Auteurs, ſeront-ils ravis qu'on leur épargne cette peine ? Enfin, combien y-a-t'il de phraſes & de façons de parler populaires ou proverbiales, qui dépendent de la connoiſſance de ces mots, & dans leſquels ils entrent, comme on le peut voir aux noms, CELERIN, GILLES, GILLETTE, BASQUE, CAORSIN, MANSEAU, NORMAND, GASCON, ORLEANS, BERRY, NORMANDIE, &c.

On dira peut-être au regard des noms de lieux, que nous avons des Dictionnaires de Géographie où ils ſe trouvent. Mais outre que ces Livres n'entrent point ou preſque point dans ce qui concerne la Grammaire, nous avons auſſi des Dictionnaires des Arts en général, & en particulier des Dictionnaires d'Antiquitez, de Marine, de Droit, de Muſique, de Philoſophie hermétique, de Manége, de Mathématique, d'Agriculture, &c. Exige-t'on moins pour cela que tous les tèrmes de ces Arts ſe trouvent raſſemblez dans un Dictionnaire Univerſel ? Et n'eſt-ce pas parce que le Dictionnaire de Trevoux les comprend & les explique exactement tous, qu'il a été ſi recherché, quoi qu'on eût déja tous ces autres Dictionnaires particuliers ?

Enfin, c'eſt principalement par la connoiſſance des noms propres que l'on apprend bien les origines & les principes d'une Langue, & que l'on ſe rend habile dans la ſcience des étymologies. On ne ſait ſouvent d'où viennent les autres mots, on ne peut douter de la ſource de ceux-ci. On voit quelles ſont les lettres que l'uſage y change, en quoi il les change, celles qu'il retranche ou qu'il ajoûte ; c'eſt là principalement qu'on remarque ſon art, ſa méthode, & ſi je puis ainſi parler, ſes allures, & ſes façons de faire ; de quelle manière il travaille ſur les mots, comment il les fond & les refond, les moule, les façonne, & ſe les approprie. Ainſi tout conſpire à montrer qu'il ne faut point omettre les mots dont nous parlons.

Véritablement quelques Auteurs, je ne ſai par quelle mauvaiſe délicateſſe, ou par la vaine crainte de s'oppoſer à une coûtume qu'ils ont trop reſpectée, parce qu'ils l'ont peut-être cru plus générale & plus raiſonnable qu'elle n'eſt en effet, n'ont oſé donner place dans le corps de leurs Ouvrages à cette partie de la Langue qu'ils enſeignent. Perſuadez pourtant qu'ils ne la devoient pas oublier, ils ont fait des liſtes des noms propres d'hommes & de lieux, & comme un ſecond Dictionnaire, qu'ils ont placé à la fin du premier. Mais à quoi bon ce nouveau Dictionnaire ? Si ces mots ſont étrangers à la Langue, pourquoi ne les pas rejetter tout-à-fait ? s'ils ne le ſont pas, & s'ils ne doivent pas être oubliez, pourquoi ne les pas ranger dans leur ordre naturel ? Quelle néceſſité de donner au Lecteur l'embarras de chercher en deux endroits differens, & quelquefois en divers volumes, ce qu'il devroit trouver dans la même page ?

Telles ſont à peu près les raiſons qui nous ont perſuadé qu'on avoit droit de nous demander ces augmentations, & que le Public ne le deſagréeroit pas. Peut-être même nous ſaura-t'il moins de gré de la peine que nous nous ſommes donnée pour lui ramaſſer ce que nous lui [illegible]tons en ce genre, qu'il ne nous blâmera de ne lui en donner pas davantage. C[illegible], tout, nous n'avons pas cru devoir embraſſer généralement tous les noms propre[illegible] déferer entièrement à l'opinion de quelques-uns de ceux qui ont envoyé des Mémoires, & qui euſſent voulu, ce ſemble, qu'on eût recüeilli juſqu'aux noms des moindres Villages & des plus petits lieux. Nous avons pris un milieu qui nous a paru plus raiſonnable. Pour les noms propres d'hommes & de femmes, à moins qu'il n'y eut d'ailleurs quelque choſe qui nous engageât à ne les point omettre, nous avons exclu preſque tous ceux ſur leſquels notre Langue n'a point exercé ſon empire, c'eſt-à-dire ceux qui s'y conſervent tels qu'en latin ou dans les autres Langues, ou qui ſe changent ſi peu, qu'il eſt difficile qu'on s'y trompe, & qu'on ne les forme bien. Et quant aux noms de lieu, nous ne donnons guères que ceux qui ont quelque choſe de remarquable, & qu'il eſt utile de connoître ou pour l'antiquité ou pour nos tems.

Que dirons nous des noms Grecs, Latins & autres, que la Grammaire, la Mathématique, la Poëtique, la Rhétorique, la Médecine, l'Anatomie, la Botanique, les Antiquaires, & preſque tous les Arts libéraux, ſe ſont donnez ? S'il faut fermer l'entrée de nos Dictionnaires à tous ces mots, parce qu'ils ſont tirez de quelque langue étrangere, combien en faudra-t'il rejetter d'autres ? Toute notre Langue, ou plûtôt toutes nos Langues aujourd'hui ne ſont-elles pas chacune un composé de dictions empruntées de celles des Anciens, ou des Peuples voiſins ? Les mots qui nous paroiſſent le plus à nous & les plus françois, comme *voir*, *entendre*, *connoître*, *écrire*, *arme*, *Concile*, *épée*, *ſentir*, *goûter*, & généralement preſque tous les tèrmes dont nous nous ſervons, n'on-ils pas leur origine dans quelque autre langage ? Car combien en eſt-ils peu que nous ayons créez, nous ou nos peres ? A quoi donc réduirions nous notre Langue ſur ce principe, & combien l'appauvririons nous ? Nous lui ôterions encore beaucoup de clarté & de préciſion dans les diſcours dogmatiques, où il en faut tant, & dont ces deux qualitez ſont les principaux ornemens. Il faudra ſans ceſſe avoir recours à de longues deſcriptions, à des périphraſes embarraſſantes, & à des circonlocutions plus obſcures cent fois, & qui ne préſenteroient jamais une idée ſi juſte & ſi nette, que les tèrmes grecs ou latins que les Puriſtes trop ſcrupuleux prétendent qu'on doit éviter. Qu'eus-je fais icy moi-même, par exemple, que de me rendre moins intelligible, ſi au lieu des tèrmes de *périphraſe* & de *circonlocution*, j'euſſe pris des détours pour n'employer que des tèrmes purement françois ? Concevroit-on mieux ce que je veux dire, qu'on ne fait quand je l'exprime par ces deux ſynonymes, l'un grec & l'autre latin ? Si c'eſt un avantage de ce Livre de contenir tous les tèrmes des métiers les plus viles, ſera-ce une tache que d'y ajoûter ceux dont les Sciences & les beaux Arts ne ſe ſauroient paſſer ? En un mot, tous nos Livres dogmatiques, nos Grammaires, nos Diſſertations ſavantes, tous les ouvrages d'éruditions qui paroiſſent, l'Hiſtoire & les Mémoires de nos deux Académies, & celle des Sciences, celle des Belles-Lettres ; les diſcours qu'on y prononce, & qu'on entend avec tant de plaiſir dans leurs Aſſemblées publiques, nos Journaux, que ſai-je enfin ? Tous nos Livres ſont pleins de ces ſortes de tèrmes : ils y ſont reçus, autôriſez, employez. Un Dictionnaire doit donc en rendre compte au Public, les lui faire entendre, lui en apprendre l'uſage & la ſignification ; & moins ils ſont connus & uſitez, plus il le doit. Je dis encore davantage, & je crois être bien fondé à le dire ; l'on pourroit être juſtement répréhenſible d'introduire certain tèrme par tout ailleurs, mais on ſeroit loüable de le placer dans un Dictionnaire, parce qu'on y doit avertir que cette expreſſion n'eſt pas bonne, & qu'il faut l'éviter. Ainſi ſans blâmer ceux qui ſuivent une autre route, nous avons cru devoir augmenter, autant que nous le pourrions, de ces ſortes de mots, le ramas qu'on en avoit commencé dans la premiere édition.

Nous ne nous arrêterons point ſur les autres eſpéces d'additions. Comme elles ſont de même nature que ce qui faiſoit déja le fond du Dictionnaire, & que nous y avons gardé la même méthode, en citant même plus éxactement nos ſources ; le jugement que le Public a porté de la premiere édition, peut nous répondre de celui qu'il portera de celle-ci, quant à ce point. Il ne s'agiroit donc que de lui en faire obſerver le grand nombre, & tout ce qu'il nous a fallu dépoüiller de Livres en toutes Langues, faire de recherches, & dévorer de peines pour les lui fournir ; mais nous aimons mieux qu'il s'en convainque par lui-même, & nous ne voulons point qu'il eſtime cet Ouvrage par ce que nous lui en pourrions dire, mais par ſa propre expérience, & par l'utilité qu'il en retirera. Certainement ſi l'on ſavoit ce que c'eſt que de compoſer un Dictionnaire, on auroit plus d'eſtime & plus de reconnoiſſance que l'on n'en a communément pour ceux qui oſent entreprendre un travail, d'un côté ſi utile, mais de l'autre ſi pénible, ſi déſagréable & ſi ingrat. Scaliger l'a dit, & il eſt vrai.

Si quem dura manet ſententia judicii olim,
Damnatum ærumnis ſuppliciiſque caput :

Hunc neque fabrili laſſent ergaſtula maſſa,
Nec rigidas vexent foſſa metalla manus.
Lexica contexat : nam, cætera quid moror ? Omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.

C'eſt-à-dire, ſelon l'imitation qu'on en a faite, & qui poëtiquement parlant eſt vraïe.

Si quelqu'un a commis quelque crime odieux,
S'il a trahi ſon pere ou blaſphêmé les Dieux,
Qu'il faſſe un Lexicon ; s'il eſt ſupplice au monde
Qui le puniſſe mieux, je veux que l'on me tonde.

On ne s'eſt pas borné dans cette troiſiéme édition à donner ſimplement cet Ouvrage tel qu'il étoit dans la ſeconde ; comme le travail doit toujours tendre au mieux, & chercher même à perfectionner autant qu'il eſt poſſible, il a fallu recevoir tous les articles de ce Dictionnaire, réformer & corriger en quelques endroits, & rétablir l'ordre en d'autres, ainſi qu'on pourra le remarquer en ſe donnant la peine de comparer cette dernière édition avec les précédentes.

L'on a marqué les lettres muettes & les accens plus éxactement qu'auparavant, ce n'eſt pas que dans l'impreſſion il ne ſe ſoit encore gliſſé quelques fautes ; mais que l'on corrigera facilement, ou en recourant à la place propre & particulière du mot dont on doutera, ſi ce n'eſt pas là même qu'eſt la faute, ou par ſoi-même, ſi c'eſt là. Les accens regardent ſurtout les *e* : cette lettre a tant de differens ſons dans notre Langue, qu'il eſt ſouvent difficile de les diſtinguer, tant la différence eſt délicate ; & quand on le pourroit toujours faire, on ne trouveroit pas dans l'Imprimerie des caractères pour en marquer éxactement la diſtinction. Mais on peu rapporter ces différences à quatre principales, & il a fallu nous contenter de ce nombre. La premiere eſt celle de l'*e* muet, c'eſt-à-dire, qui ne ſe prononce point ou preſque point. Cet *e* n'a point d'accent. La ſeconde eſt l'*ê* avec un accent circonfléxe, c'eſt lui qu'on appelle ouvert, parce qu'il ſe prononce en ouvrant beaucoup la bouche. La troiſiéme eſt l'*é* fermé, qui ſe marque avec un accent aigu, c'eſt-à-dire, une petite ligne tirée de droite à gauche, & qui ſe prononce la bouche préſque fermée ; & la quatriéme, l'*è* qui a un accent grave, ou une ligne tirée de gauche à droite, & pour la prononciation duquel on ouvre plus la bouche que pour l'*é* fermé, & moins que pour l'*ê* ouvert. Toutes les prononciations mitoyennes entre ces quatre, ſont ſouvent ſi imperceptibles, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de les diſcerner, ou ſi différentes, qu'il importe peu de les exprimer en parlant. D'ailleurs dans les quatre même que nous déſignons, l'uſage eſt quelquefois double & très-douteux, & tel mettra un accent grave où un autre place un aigu ; mais nous croyons pouvoir aſſurer qu'on ne fera point de fautes bien ſenſibles, en ſuivant ce que nous avons marqué, & rapportant tous les *e* à ces quatre prononciations.

Mais rien ne prouve tant le deſir ardent que nous avons eu de rendre cet Ouvrage recommandable, que le travail où nous nous ſommes engagez pour rapporter les étymologies de tous les mots François. Il a fallu pour cela faire des recherches infinies dans les meilleurs Auteurs qui ont travaillez en ce genre. Menage, Ducange, Saumaiſe, Voſſius, Ferrary, Caſeneuve, Guichard, le P. Thomaſſin, le P. Dom Paul Pezron, Paſquier, Henry Eſtienne, Tripot, Borel, & autres, nous ont abondamment fourni tous les ſecours dont nous avions beſoin pour cette entrepriſe ; auſſi pouvons nous aſſurer que ce travail a été porté au point que nous n'y avons rien laiſſé à deſirer.

Nous voudrions bien pouvoir rendre ici juſtice à tous ceux qui ont contribué en quelque manière que ce ſoit à la perfection de ce Dictionnaire, & leur donner les éloges qu'ils méritent : mais outre qu'il y en a qui ne veulent point être nommez, le plus grand nombre ne nous eſt pas même connu. Parmi ceux qui le ſont, nous ne pouvons nous diſpenſer d'apprendre au Public ce qu'il doit à Mr. Moreau de Mautour de l'Académie des Belles-Lettres, & à Mr. de Juſſieu, Docteur en Médecine de l'Académie des Sciences, & de la Société

Royale d'Angleterre, Profeſſeur de Botanique, & Démonſtrateur des Plantes au Jardin Royal. Le premier a donné une quarantaine de Remarques ou d'Additions dignes d'un habile Académicien. Le ſecond a revû une grande partie des articles qui concernent la Botanique ; & il eût continué juſqu'à la fin, ſi les voyages que feu S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans, Régent du Royaume, lui ordonna de faire pour la perfection de la Botanique & l'ornement du Jardin Royal, ne l'en euſſent détourné

Il nous reſte à parler des fautes qui pourront ſe trouver dans ce Dictionnaire. Quelque éxactitude qu'on y ait apporté, on ne ſe flatte point que dans cinq Volumes auſſi gros que ceux-ci, & d'une auſſi longue haleine, chargez de tant de matières différentes, il ne ſoit rien échappé qui ne ſoit juſte & exactement vrai. Nous paſſons nous-mêmes condamnation par avance ſur tout ce que l'on y découvrira de fautes bien prouvées : nous aurons une véritable & ſincere obligation à quiconque voudra s'en donner la peine, & en faveur du ſervice qu'il rendra au Public, & dont les Editeurs futurs pourront profiter, & du plaiſir qu'il nous fera à nous-mêmes de nous inſtruire; nous lui paſſons dès à préſent toute l'aigreur dont il pourroit l'aſſaiſonner. Il peut s'aſſurer que nous porterons ſur cela l'indifférence juſqu'à l'inſenſibilité. Sans répondre à rien, nous abandonnerons au Public tous nos intérêts, & le ſoin de juger qui a raiſon; & à nos ſucceſſeurs, celui de recüeillir les ſuffrages, & de nous juſtifier ou de nous redreſſer, s'il le faut dans une autre Edition.

Du reſte, dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, on ne doit point regarder comme des fautes, le manque d'uniformité, & les contrariétez d'opinions qui peuvent s'y rencontrer. Nous rapportons ce qu'ont penſé ſur les ſujets qui ſe préſentent, ceux qui les ont traitez, & qui ſouvent ſe contrediſent les uns les autres. Nous ne ſommes peut-être pas nous-mêmes d'un même ſentiment ſur tout. Cette variété, loin d'être un défaut dans ce Livre, fait une partie de ſon agrément & de ſon utilité.

On a corrigé dans cette Edition toutes les fautes marquées dans la Préface de la précédente. On y trouvera auſſi dans leur ordre naturel tous les articles compris dans les additions aux lettres P. T. V. Z. de la précédente Edition. A l'égard des autres fautes d'Impreſſion, nous attendons tout de l'indulgence des Lecteurs. Heureuſement les Ouvriers ſe ſont peu trompez dans les Langues étrangeres, où il ſeroit plus difficile de corriger leurs mépriſes. Il y a cependant quelques dictions orientales, quelques mots grecs, & quelques accens, où ils ont failli, mais qui ne ſont de nulle conſéquence. Ce peu de fautes, qu'il eſt impoſſible d'ailleurs d'éviter, ne diminuë point le prix & le mérite d'un Livre; & l'on admirera plutôt que des Ouvriers ayent pû n'en pas faire davantage, qu'on ne s'étonnera qu'ils en ayent fait; & ce ſera une preuve du ſoin & de la dépenſe qu'on a faite pour n'en choiſir que de bons. Enfin nous pouvons dire en finiſſant, que nous ſouhaitons n'avoir point d'autres reproches à eſſuyer, & que nous ſerons parfaitement contens, ſi le Public paroît l'être de nos travaux.

TABLE
DES AUTEURS ET LIVRES FRANÇOIS,
dont on s'eſt ſervi pour la compoſition de ce Dictionnaire.

A

ABADIE, divers Ouvrages.
Abeille, Chirurgien d'Armée.
d'Ablancourt, *de l'Académie*, divers Ouvrages.
Abregé de Vitruve.
Académie Françoiſe, Dictionnaire, Recueil de Piéces & Harangues.
Académie des Jeux Floraux, Recueil de Piéces.
Académie Royale des Sciences, Hiſt. & Mémoires.
Académie Royale des Inſcriptions, Hiſt. & Mém.
l'Affilard, *Muſic.* Principes de Muſique.
les Agrémens du langage réduits à leurs principes.
d'Ahuron, Taille des Arbres.
d'Aiſy, Génie de la Langue Françoiſe.
Alais, Grammaire Méthodique.
Alleaume, *Jéſuite*, Souffrances de JESUS.
Alliot, *Médec.* Tr. du Cancer.
Ambaſſade des Hollandois à la Chine, au Japon.
Amelot de la Houſſaye, divers Ouvrages.
Amelotte, *Prêtre de l'Oratoire*, divers Ouvrages.
Amuſemens ſerieux & Comiques.
Amiot, Plutarque.
Traité de l'Amitié.
Ancillon, Mélanges Critiques.
Andoc, Hiſtoire du Languedoc.
de St. André, Guillaume, Hiſtoire de Jean IV. Duc de Bretagne.
Andry, *Eccleſ.* divers Ouvrages.
Andry, *Médecin*, divers Ouvrages.
l'Anglois, *Jéſuite*, Hiſtoire des Albigeois.
Angot, *Jéſuite*, Optique.
Duc d'Angouleſme, Hiſtoire des Cherifs.
Anſelme, *Abbé*, diverſes Oraiſons Funébres & Panégyriques.
Antiquité de Niſmes.
d'Argentré, Hiſtoires & Coutumes de Bretagne.
Ariſtote, *Jardinier*, Jardins Potagers.
Arnaud d'Andilly, divers Ouvrages.
Arnaud, *Doct.* divers Ouvrages.
Aſſe, Traité des Aides.
l'Art de nager.
l'Art de prêcher.
Aubin, Dictionnaire de Marine.
Auboux, Verit. Pratique civile & criminelle.
d'Aucourt, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
d'Audiffret, Géographie.
Audiger.
d'Avril, *Jéſuite*, Voyages.

B

BACHET, *V.* de Meziriac.
Bachaumont, Voyage.
Bacon, Morale.
Bacquet, Oeuvres.
Bail, divers Ouvrages.
Baillet, divers Ouvrages.
Baltus, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Balzac, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Barbier, *V.* d'Aucourt.
Bardin, le grand Chambellan de France.
Baron, Comédies.
Barême, divers Ouvrages.
Barry, divers Ouvrages.
Bartholin, Anatomie.
Baſnage, Ouvrage des Sçavans.
Baudelot, divers Ouvrages.
Bauhin, *Gaſp. & Jean*, Hiſtoire des Plantes.
Bayle, divers Ouvrages.
de Bellegarde, *Abbé*, divers Ouvrages.
Belloſte, Chirurgien d'Hôpital.
Beloo, Hiſtoire des Oiſeaux.
Benoît, divers Ouvrages.
de Benſerade, *de l'Académie*, divers Ourages.
Béranger, Traité des Deſcentes.
Bernard, Nouv. de la Rép. des Lettres.
Benard, *Mad.* divers Piéces.
Bernier, *Médec.* divers Ouvrages.
de Berquin, des Pierres précieuſes.
Berroyer, *Avoc.* divers Ouvrages.
de Beſançon, l'Eſprit des hommes illuſtres dans leurs bons mots.
Ste Beuve, Réſol. de Cas de Conſcience.
Bion, Globes & Aſtrolabe.
de la Bizardiere, divers Ouvrages.
Bizot, *Abbé*, Hiſtoire Metallique.
le Blanc, Hiſtoire des Monnoyes.
Blanchart, *Avocat*, Table des Ordonnances.
de Blegny, *Médec.* divers Ouvrages.
Blondel, *Mathém.* divers Ouvrages.
Bocquillot, Liturgies.

Boiceau, Jardinages.
Boileau, *de l'Acad.* Epictete, &c.
Boileau Deſpreaux, divers Ouvrages.
du Bois, *Abbé*, diverſes Traductions.
Boiſrobert, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Boſſard, Dictionnaire de Muſique.
Boizard, Traité des Monnoyes.
Cordelon, *Abbé*, divers Ouvrages.
Borel, *Tréſor.* Recherches de France.
Bornier, Conferences ſur les nouv. Ordonnances.
Boſquillon, *Abbé*, divers Ouvrages.
Boſſe, divers Ouvrages.
le Boſſu, *Chanoine Régul.* Traité du Poëme Epique.
Boſſuet, *Evêque de Meaux*, divers Ouvrages.
Bouche, Hiſtoire de Provence.
Bouchet, Annales d'Aquitaine.
Bouhours, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Boulanger, Traité de la Sphere.
de la Boulay, Voyages.
Bourdalouë, *Jéſuite*, Sermons.
Bourdon, Anatomie.
Bourſaut, *Pere & Fils*, divers Ouvrages.
Bouterouë, Rech. des Monnoyes.
Bouthillier, *Abbé de la Trappe*, divers Ouvrages.
Bouvet, *Jéſuite*, Portrait du Royaume de la Chine.
Boyer, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Boyer de Ruvieres, divers Ouvrages.
Boyer, Dictionnaire François & Anglois.
Brebeuf, Pharſale.
Brecourt, diverſes Piéces.
Bretonneau, *Jeſuite*, Sermons.
du Breuil, *Jeſuite*, Perſpective.
de Brianville, *Abbé*, Jeu de Cartes.
de Brieux; Orig. de pluſieurs façons de parler triviales.
Brignon, *Jéſuite*, differentes Traductions.
Briot, Empire Ottoman.
le Brun, *Prétre de l'Oratoire*, divers Ouvrages.
le Brun, Poëſies.
le Brun, Voyages.
Bruneau, *Avocat*, Traité des Criées.
de la Bruyeres, *de l'Acad.* Caract. de Théophraſte.
Bruys, divers Ouvrages.
Budée, Dictionnaire.
Buffier, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Bullet, *Architecte*, divers Ouvrages.
de Buſſy-Rabutin, *Comte*, divers Ouvrages.

C

CADENET, Paraphr. des Pſeaumes.
de Caillieres, *de l'Academie*, divers Ouvrages.
du Cange, divers Ouvrages.
de Caprenac, Poëſies.
Capiſtron, diverſes Piéces.
Caron, Traité des Bois.
Carré, Meſure des Surfaces.
de Caſeneuve, Origines Françoiſes.
Caſſagne, Saluſte.
Caſſandre, Rhétorique d'Ariſtote.
Caſſini, divers Ouvrages.
Caſtel, *Avocat*, divers Ouvrages.
Catel, Hiſtoire de Languedoc.
Catherinot, divers Ouvrages.
Catolicon d'Eſpagne ou Satyre Menippée.
Catrou, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
du Cerceau, *Jéſuite*, Poëſies.
Cérémonial de France.
de Ceriſiers, Traduction de la Cité de Dieu.
de Challes, Elem. d'Euclides.
de la Chambre, *Médec.* divers Ouvrages.
de la Chambre, *Abbé*, diverſes Oraiſons Funebres.
Chamillard, *Jéſuite*, Diſſertations.
Chammelé, diverſes Piéces.
Hiſtoire de la Chancellerie.
Chanut, *Abbé*, divers Ouvrages.
Chapelain, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de la Chapelle, *de l'Acad. Françoiſe*, divers Ouvrages.
la Chapelle, divers Ouvrages.
Charas, Pharmacopée.
Charpentier, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de la Chariere, *Chirurgien*, divers Ouvrages.
Chaſtelain, Martyrologe.
Cheminais, *Jéſuite*, Sermons.
la Chetardie, Inſtruction pour un Prince, & autres Ouvrages.
Chevreau, divers Ouvrages.
Chiflet, *Jéſuite*, Grammaire Françoiſe.
de Choiſy, *Abbé*, divers Ouvrages, Hiſtoire Eccléſiaſtique.
Chomel, Dictionnaire Oeconom.
Chorier, Hiſtoire de Dauphiné.
de Citry, divers Ouvrages.
Claude, *Miniſt.* divers Ouvrages.
le Clerc, *Miniſt.* divers Ouvrages.
le Clerc, *Médec.* Hiſt. de la Medecine.
La Princeſſe de Cléves.
la Colombiere, divers Ouvrages.
Colomnier, divers Ouvrages.
Colonia, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Traité du Commerce.
Commire, *Jéſuite*, diverſes Piéces.
le Comte, *Col.* Relation du Tunquin.
le Comte, *Jéſuite*, Mém. de la Chine.
le Comte, Cabinet d'Architecture.
Conrar, *de l'Academie*, Lettres.
Conſtitutions de Port-Royal.
Coquille, Hiſtoire de Nivernois.
Corbinelli, divers Ouvrages.
de Cordemoy, *Pere & Fils*, divers Ouvrages.
Corneille, *Pierre & Thom.* divers Ouvrages.
Coſtar, divers Ouvrages.
de la Coſte, Conqueſtes des Indes Occidentales.
de Coulanges, Recueil de Chanſons.
de Courbeville, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Courtin, divers Ouvrages
Couſin, *Préſident*, divers Ouvrages.
Crebillon, Tragédies.
de la Croix, Empire Ottoman, &c.
Crouzas, divers Ouvrages.
Cuiſinier François.

D

DACIER, *Mr. de l'Académie*, divers Ouvrages.
Dacier, *Mad.* divers Ouvrages.
Dagan, Fortifications.
Dalechamp, Hiſtoire des Plantes.
Dan, *Trinitaires*, Hiſtoire de Barbarie.
Dancourt, diverſes Piéces.
Danet, *Abbé*, Dictionnaire.
de Dangeau, *Abbé*, Dialogues & autres Ouvrages.

de Dangeau, *Marquis*, *de l'Académie Françoiſe*, quelques Piéces de Vers.
Daniel, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Danty, *Avocat*, divers Ouvrages.
Dapper, Deſcription de l'Afrique.
Daviler, Architecture.
Daumat, Loix Civiles.
Degori, *Médecin*, Dictionnaire de Médecine.
Denys, Hiſtoire de l'Amérique.
Demoſthenes, Harang. & Philippiques.
Deſcartes, divers Ouvrages.
Deſenne, Calcul du Toiſé.
Deſ-houlieres, *Mad.* Poëſies.
Deſmarais, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Deſportes, Oeuvres.
Deſpreau, *V.* Boileau.
Deſroches, Dictionnaire de Marine.
d'Eſtrées, *Abbé*, Diſcours prononcé à l'Acad.
Dictionnaire de Rimes.
Dictionnaire de Droit.
Dictionnaire de Philoſ. hermétique.
Dionis, *Anatomie*, Opérat. de Chirurgie.
Diſcours d'Eloquence.
Diverſitez curieuſes.
Divertiſſemens de Sceaux.
Dodard, *Médecin*, divers Ouvrages.
Doujar, *de l'Acad.* Vell. Paterculus,
Dubé, *Médec.* Médecin des Pauvres.
Ducaſſe, Pratiq. de la Juriſd. Eccleſiaſtique.
Duryer, *de l'Acad.* divers Ouvrages.

E

ECole des Arpenteurs.
Errard, *Avocat*, Plaidoyers.
Eſprit, *Abbé*, divers Ouvrages.
de l'Eſtang, Traité de la Traduction.
les Eſtiennes, divers Ouvrages.
Eveillon, Traité des Excommunications.

F

le FAUCHEUR, Action de l'Orateur.
Favyn, divers Ouvrages.
de la Favette, *Mad.* divers Ouvrages.
Felibien, divers Ouvrages.
Felibien des Avaux, divers Ouvrages.
Fenelon, *Arch. de Cambray*, divers Ouvrages.
de Feriere, *Avocat*, divers Ouvrages.
Feüillet, *Maître de Danſe*, Chorographie.
le Fevre, *Tanaq.* divers Ouvrages.
le Fevre, *Mad. Dacier*, divers Ouvrages.
Fevret, Traité de l'Abus.
Flechier, *Ev. de Niſmes*, divers Ouvrages.
Fleury, *Abbé*, divers Ouvrages.
la Fontaine *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de Fontenelle, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de la Force, *Duc*, divers Ouvrages.
de la Force, *Mad.* divers Ouvrages.
Fouger, Traité des Hygrometres.
du Four, du Caffé, Thé, Chocolat.
Fournier, *Jéſuite*, Hydrographie.
Frezier, Voyages.
de Fromentiaire, *Ev. d'Aire*, divers Ouvrages.
Furetiere, *Abbé*, divers Ouvrages.

G

GAILLARD, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Gaudin *Jéſuite*, Dictionnaire.
Gauret, Stile Univerſel.
Gazette.
Gedoin, *Abbé*, Traduction de Quintillien.
le Gendre, *Abbé*, divers Ouvrages.
Geneſt, *Abbé*, diverſes Piéces.
Giller, *Avocat*, Plaidoyers, &c.
Girouſt, *Jéſuite*, Sermons.
Gity *de l'Academie*, divers Ouvrages.
Glaſer, Traité de Chimie.
Godeau, *Evêque de Vence*, divers Ouvrages.
Gollut, Mémoire des Bourguignons.
Gombeaud, *de l'Academie*, divers Ouvrages.
Gomberville, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Grammaire Générale & raiſonnée.
Grammaire Méthodique.
Grotius, Droit de la Paix & de la Guerre.
Guichard, Harmonie étymologique.
Guillemau, Chirurgie.
de Guiller de la Guilleriere, Dict. des Arts de l'homme d'Epée.

H

HABERT, *de l'Acad.* Temple de la Mort.
de Harlay, Traduction de Tacite.
Harris, Diction. Anglois des Arts & des Sciences.
Hartzſoeker, Dioptr. & Phyſique.
de Hauteroche, diverſes Piéces.
des Hayes, Voyages du Levant.
Heiſſ, Hiſtoire d'Allemagne.
Hellot, Elem. de la Philoſ. de la Chimie.
Helyot, *Picpus*, Hiſt. des Ordres Religieux, &c.
Henriette Sylvie de Moliere.
Hecquet, divers Ouvrages.
d'Her, *Chevalier*, divers Ouvrages.
d'Herbelot, Biblioteque Orientale.
l'Heritier, *Mad.* divers Ouvrages.
Hermant, *Chanoine*, divers Ouvrages.
Hervet, *Gentian*, Traduction de la Cité de Dieu.
Hervieux, Traité des Serins.
de la Hire, divers Ouvrages.
Hiſtoire des Conclaves.
Hiſtoire Naturelle d'Irlande.
Hiſtoire de la Ligue de Cambray.
Hiſtoire Critique du V. & du N. Teſtament.
Hiſtoire de la Laponie.
l'Honoré, *Carme Déchauſſé*, Critique.
de l'Hoſpital, *Marquis*, les infinimens petits, les Sections coniques.
Houdry, *Jéſuite*, Sermons.
des Houlieres, *V.* Des-Houlieres.
Huet, *Ev. d'Avranches*, divers Ouvrages.
Huygens, *de Zwilickem*, divers Ouvrages.

I

JACQUELOT, divers Ouvrages,
du Jarry, *Abbé*, divers Ouvrages.
Jaugeon, Jeu du Monde.
le Jay, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Inquiſition de Goa.
Inſtruction pour les Confitures.
Jolly, *Ev. d'Agen*, divers Ouvrages.

Joubert, *Jéſuite*, Science des Médailles.
Jovet, Hiſtoire des Religions.
Journal des Savans.
Jouſſe, Traité de la Charpenterie.
de St. Julien, Origine & Antiquité des Bourguignons.
Jurieu, divers Ouvrages.
de Juſſieu, Introduction à la Botanique.

L

LALLEMANT, *Chanoine Régulier*, divers Ouvrages.
Lallemand, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Lamy, *Bénédictin*, divers Ouvrages.
Lamy, *Prêtre de l'Oratoire*, divers Ouvrages.
Lancelot, divers Ouvrages.
Langlois, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Larrey, Hiſtoire d'Angleterre.
de Laval, *Duc de Luynes*, divers Ouvrages.
de Launay, Traité des Deſcentes.
de Lauriere, *Avocat*, Bibliot. des Coûtumes & Gloſſaire de Droit.
Leger, Dictionnaire d'Agriculture.
Lemery, *Médecin*, divers Ouvrages.
Lettres d'Abailard.
Lettres édifiantes & curieuſes des Miſſ. Jéſuites.
Lettres d'Eloyſe à Abailard.
Lettres Portugaiſes.
Liancourt, Maître d'Armes.
Liger, divers Ouvrages.
Lignere, Poëſies.
Lobineau, Hiſtoire de Bretagne.
Logique de Port-Royal.
du Loir, Voyage du Levant.
Loiſeau, divers Ouvrages.
du Londel, *Jéſuite*, Faſtes.
le Long, *de l'Oratoire*, Traité des Polyglottes.
de Longepierre, divers Ouvrages.
Doct. de Louvain, Traduction de la Bible.
Lonvilliers de Poincy, Hiſtoire des Antilles.
Loyer, *Dominicain*, Relat. du Royaume d'Iſſini.
Loret, Lettres.
Lucas, Voyages.

M

MABILLON, *Bénédictin*, Etudes Monaſtiques.
Macé, Hiſtoire des quatre Cicérons.
Macillon, Sermons, Oraiſons Funébres.
Maimbourg, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Mainard, Poëſies.
Mainard, Lettres.
le Maire, Antiquitez d'Orléans.
le Maiſtre, Plaidoyers.
Malbranche, *Pr. de l'Oratoire*, divers Ouvrages.
de Malezieux, divers Ouvrages.
Malherbe, Oeuvres.
Malingre, Antiquitez de Paris.
Mallet Maneſſon, divers Ouvrages.
de Marca, Hiſtoire de Bearn.
de la Mare, Traité de Police.
Mareſchal, Droits hooorifiques.
Mariotte, divers Ouvrages.
Mariotte, *Avocat*, Diſcours prononcé au Parlement de Toulouſe.
Marmol, Deſcription de l'Afrique.
de Marolles, *Abbé*, divers Ouvrages.
Marot, Oeuvres.
Marſolier, divers Ouvrages.
Martignac, divers Ouvrages.
Maſcaron, *Evêque d'Agen*, divers Diſcours.
Maty, Dictionnaire Géographique.
de Maucroix, divers Ouvrages.
Moriceau, Accouchemens.
du Maurier, Mémoires d'Hollande.
Médailles de Louis le Grand.
Mémoires du Clergé.
Mémoires de Trévoux.
Ménage, *Abbé*, divers Ouvrages.
Menagiana.
Meneſtrier, *Jéſuite*, divers Ouvrages. Hiſtoire Conſul. de Lyon.
Mercure Galant.
de Meré, *Chevalier*, divers Ouvrages.
Merlet, Traité des bons Fruits.
le Merre, des Mariages des Enfans.
Merſene, *Minime*, Harmonie.
Mery, *Chirurgien*, divers Ouvrages.
de Meuve, Dictionnaire Pharmaceutique.
Mézeray, Hiſtoire de France.
de Meziriac, divers Ouvrages.
Moliere, Oeuvres.
Mollet, Jardinages.
de Moncoois, Voyages.
Monet, *Jéſuite*, Dictionnaire.
Monſambano, Etat de l'Empire, Trad.
Montagne, Eſſais.
Monteclair, Muſique.
du Montfleury, diverſes Piéces.
de Montgault, *Abbé*, diverſes Traductions.
Montmorel, *Abbé*, Homélies.
Montreuil, Oeuvres.
Moréri, Dictionnaire Hiſtorique.
Morillon, *Bénédictin*, diverſes Poëſies.
Morin, Culture des fleurs.
Morland, *Chevalier*, Elevation des Eaux.
de la Morliere, Hiſtoire d'Amiens.
la Mothe le Vayer, divers Ouvrages.
de la Motte, *de l'Académie*, divers Ouvrages.
du Moulin, Coûtume de Paris.
du Moulin, Hiſtoire de Normandie.
du Moulinet, *Chan. Rég.* Curioſitez & Habits.
de Mourgues, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Munier, Mémoires & Hiſtoires d'Autun.
Muret, *Abbé*, des Feſtins.

N

NAUDÉ, divers Ouvrages.
Duc de Neucaſtel, Méthode de dreſſer les Chevaux.
de la Neuville, *V.* le Quien.
Neveu, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Nicéron, *Minime*, Perſpective.
Nicot, Dictionnaire.
de Nicolay, Voyages.
Nicole, *Préſident*, divers Ouvrages.
Nicole, *de l'Académie des Sciences*, divers Ouvrages de Mathématique.
Nicole, *Eccléſiaſtique*, divers Ouvrages.
Nivers, *Organiſte*, divers Ouvrages.
le Noble, divers Ouvrages.

Nodot, divers Ouvrages.
Noſtradamus, ſes Quatrains, & Hiſt. de Provence.
Noüet, *Jéſuite*, divers Ouvrages.

O

OEXMELIN, Hiſtoire des Flibuſtiers.
Olearius, Voyages.
Oliers, divers Ouvrages.
les Opéras.
les Ordonnances de Louis XIV.
Ordonnance de Marine.
d'Orléans, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
d'Oſſat, *Cardinal*, Lettres.
Ovide, divers Ouvrages.
Ozanam, divers Ouvrages.

P

PAGAN, div. Ouv. de Mathématique.
Palaprat, diverſes Piéces.
Palliot, la Science des Armoiries.
Paradin, Annales de Bourgogne.
fra Paolo, Traité des Bénéfices.
Pardies, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Parent, Méchanique, & autres Ouvrages.
de Paris, Martyrologe, &c.
Parodies Bachiques.
Paſcal, divers Ouvrages.
Paſcal, *Médecin*, divers Ouvrages.
Paſquier, Recherches & Lettres.
Patin, Lettres.
Patru, Plaidoyers.
Pavillon, *Evêque d'Alet*, Rituel d'Alet.
le Pays, divers Ouvrages.
Péliſſon, divers Ouvrages.
Pellegrin, *Abbé*, Cantiques, Traduction des Odes d'Horace.
Pelletier, *Expéditionnaire*, divers Ouvrages.
Pelletier, *Abbé*, divers Ouvrages.
le Pelletier, Hiſtoire de la Guerre de Chipre.
Penicher, Traité des Embaumemens.
Perrault, *Charles & Claude*, divers Ouvrages.
Perry, *Jéſuite*, Hiſtoire de Châlons.
Peu, Accouchemens.
Pezron, *Bernard*, divers Ouvrages.
Pibrac, Quatrains.
Pic, *Abbé*, divers Ouvrages.
Piéces Galantes.
de Pile, divers Ouvrages.
Pilpay, Fables.
du Pin, *Abbé*, divers Ouvrages.
Pinſon, *Avocat*, divers Ouvrages.
des Places, Ephémérides.
de la Placette, divers Ouvrages.
Plumier, *Minime*, divers Ouvrages.
Pluvinel, Ecuyers François
Poeme de Saint Proſper.
Poëſies Gaillardes.
Nouveaux choix de Piéces de Poëſies.
Poiſſon, diverſes Piéces.
Polinier, *Chan. Rég.* divers Ouvrages.
Pomet, Hiſtoire des Drogues.
du Pont, Principes de Muſique.
de Pontis, Mémoires.
Port-Royal, divers Ouvrages.
de Prade, divers Ouvrages.
Pradon, diverſes Piéces.
Preſtet, Elémens de Mathématique.
Princeſſe de Cléves.
de Pringy, *Mad.* diverſes Piéces.
Proces-Verbaux du Clergé.
Illuſtres Proverbes.
Dictionnaire des Proverbes.
Etymologies des Proverbes.

Q

QUESNEL, *Pr. de l'Orat.* divers Ouvrages.
D. Quichote.
le Quiên de la Neuville, Hiſtoire de Portugal.
le Quien, *Dominicain*, divers Ouvrages.
le Quin, Traité des Hernies.
Quinaut, divers Ouvrages.
de la Quintinie, Jardinages.

R

RABELAIS, Oeuvres.
Racan, divers Ouvrages.
Racine, *de l'Académie*, divers Ouvrages.
le Ragois, Inſtruction ſur l'Hiſtoire.
Ragueau, Indice.
Raguenet, *Abbé*, divers Ouvrages.
Rainſant, *Médec.* Tableaux de Verſailles.
Ranchin, Pſeaumes en Vers.
Rapin, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Recueil de Poëſies.
Nouveau Recueil de bons mots.
Recueil de Traitez de Paix.
Recueil de Voyages.
Réfléxions ſur la Langue Françoiſe.
Regis, Philoſophie.
Regnier, *Abbé*, divers Ouvrages.
Regnier, Satyres.
Relation des Campagnes de Rocroy, &c.
Remond du Cours, divers Ouvrages.
Renaudot, *Abbé*, divers Ouvrages.
Renuſſon, *Avocat*, divers Ouvrages.
Ricard, *Avocat*, divers Ouvrages.
Richard, *Abbé*, divers Ouvrages.
Richelet, divers Ouvrages.
Richer, Gnomonique.
de Richelieu, *Cardinal*, divers Ouvrages.
Robbe, divers Ouvrages.
de la Roche, *Pr. de l'Oratoire*, Oraiſons Funébres.
de Rochefort, Dictionnaire curieux.
de la Rochefoucault, divers Ouvrages.
des Roches, Dictionnaire de Marine.
Roger, *Récollet*, Voyages de la Terre-Sainte.
de Rohan, *Abbeſſe*, divers Ouvrages.
Rohault, Phiſique, &c.
Rondelet, Hiſtoire des Poiſſons.
Ronel, Mercure Indien.
Ronſart, Oeuvres.
Roolle, divers Ouvrages.
de la Roque, *Abbé*, Traité de la Nobleſſe.
de Roſnel, Mercure Indien.
Rouſſeau, Muſique & Viole.
Rouſſeau, Poëſies.
Rouviere, Eaux de Forges.
Roy, Poëſies.

Digitized by Google

de Rubis, Hiſtoire de Lyon.
de la Ruë, *Jéſuite*, Oraiſons Funebres & Sermons.
de Ruffi, Hiſtoire de Marſeille.
Ruzes Innocentes.
du Ryer, *de l'Académie*, divers Ouvrages.

S

de SABLÉ, *Marquiſe*, divers Ouvrages.
de la Sabliere, Poëſies.
de Sacy le Maiſtre, divers Ouvrages.
de Sacy, *de l'Académie*, Lettres de Pline.
de Saintonge, *Mad.* divers Ouvrages.
de Saint-Amant, Oeuvres Poëtiques.
de Saint-Cyran, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Saint-Didier, Hiſtoire de Veniſe.
de Saint-Evremont, Oeuvres.
de Saint-Gelais, divers Ouvrages.
de Saint-Germain, Examen des Etats.
de Saint-Hilaire, *Médecin*, divers Ouvrages.
de Saint-Real, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Sainte-Beuve, *Abbé*, Cas de Conſcience.
de Sainte-Garde, Hiſtoire des Héréſies.
de Sainte-Marthe, divers Ouvrages.
Salnove, Vénerie Royale.
de Salo, Journal des Savans.
Salvaing, Traité des Fiefs.
Sanſon, Etat preſent de la Perſe.
Sarrazin, Oeuvres.
Savary, Parfait Négociant, &c.
Savaron, Recherches de Clermont.
Saviart, Obſervations Chirurgicales.
Savot, divers Ouvrages.
Sauveur, Application des Sons harmoniques & Principes d'Acouſtique.
Scaron, divers Ouvrages.
Scudery, *Mad.* divers Ouvrages.
Scultet, Arſenal de Chirurgie trad.
Segrais, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
Senault, *Pr. de l'Orat.* divers Ouvrages.
Sénecé, Epigrammes.
de Senne, Traité du Toiſe.
de Sévigny, *Mad.* Lettres.
Simon, *Rich.* divers Ouvrages.
Simon, *Prêtre*, Dictionnaire de la Bible.
Simon, *Aſſeſſeur*, divers Ouvrages de Droit.
de Soleyſel, Parfait Mareſchal, &c.
Sorbiere, Lettres.
Sorel, Science Univerſelle.
Soueiet, *Jéſuite*, Diſſertation ſur l'Ecriture.
Spanheim, divers Ouvrages.
Spon, *Médecin*, divers Ouvrages.
de la Suze, *Mad.* Poëſies.
de Sylvecane, *Préſident*, Juvénal & Perſe.

T

TACHARD, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Tallemant, *Abbés*, leurs divers Ouvrages.
Tardif, Traité de la Fauconnerie.
Tarteron, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Tavernier, Voyages.
Tauvry, *Médecin*, divers Ouvrages.
le Tellier, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
Terlon, *Chevalier*, Mémoires.
du Tertre, *Dom.* Hiſtoire des Antilles.
Teſtu, *Abbé*, Stances Chrétiennes.
de la Thaumaſſiere, Hiſtoire & Coûtume de Berry.
Théâtre Italien.
Théâtre de Piedmont.
Théâtre de Savoye.
Théophile, Oeuvres Poëtiques.
Thévenin, Chirurgie.
Thevenot, Recueil de Voyages.
Thiers, *Abbé*, divers Ouvrages.
Thiroux, Hiſtoire d'Autun.
Thomaſſin, *Prét. de l'Orat.* divers Ouvrages.
Treſor de Medecine.
Thuilier, *Méd.* divers Ouvrages.
la Thuilerie, divers Piéces.
de Tillemont, *Abbé*, Mémoires pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & des Empereurs.
du Tillet, Recueil des Rois & Couronne de France.
du Tillet, Mémoires.
Toinard, Remarques.
du Torar, Leçons Geométriques.
Toubeau, Juriſdiction Conſulaire.
Toureil, divers Ouvrages.
de Tournefort, *Médecin*, divers Ouvrages, Voyage du Levant.
le Tourneux, divers Ouvrages.
du Tremblay, Traité des Langues.
Triſtan, Comm. Hiſtoriques

V

de la VALBONNAYE, Mémoires pour l'Hiſtoire du Dauphiné.
de Valincourt, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de Vallemont, *Abbé*, divers Ouvrages.
de la Valterie, Homere.
Van Helmont, *Médecin*, Oeuvres.
de Varennes, *Jéſuite*, le Roy d'Armes.
Varet, Lettres, &c.
Varignon, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Varillas, divers Ouvrages.
de Vauban, *Maréchal de France*, Fortifications.
de Vaugelas, *de l'Acad.* divers Ouvrages.
de Vaumoriere, Harangues & Lettres.
Vauthier, Arbres Fruitiers.
Verduc, *J. B.* divers Ouvrages.
Verjus, *Jéſuite*, divers Ouvrages.
de Vernage, *Abbé*, divers Ouvrages.
du Verney, *Médecin*, divers Ouvrages.
de Vertot, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Vertron, divers Ouvrages.
Vigenere, divers Ouvrages.
de Vigneul-Marville, Mélanges Hiſtoriques.
de Villars, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Ville, *Chev.* Fortifications.
de la Ville, *Avocat*, Dictionnaire des Arreſts.
de Ville-Dieu, *Mad.* Oeuvres.
de Villiers, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Viſe, Hiſtoire du Roy & Mercure Galant.
Vitruve, Architecture.
de Voiſin, Miſſel, &c.
Voiture, *de l'Acad.* Oeuvres.
de la Volpiliere, *Abbé*, divers Ouvrages.
de Voltaire, Tragédie.
Wicquefort, { l'Ambaſſadeur.
Ambaſſade de Figuéroa, Traduct.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le *Dictionnaire Univerſel François & Latin*, vulgairement appellé *de Trévoux*, imprimé à Paris en 1732; & je crois qu'il ſera avantageux au Public d'en permettre la réimpreſſion. A Nancy le 25. Octobre 1738.

THIBAULT, *Cenſeur Royal.*

CONFIRMATION
DE PRIVILEGE.

STANISLAS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE POLOGNE, Grand Duc de Lithuanie, Ruſſie, Pruſſe, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernichovie, Duc de Lorraine & de Bar, Marquis de Pont-à-Mouſſon & de Nommeny, Comte de Vaudémont, de Blamont, de Sarwerden & de Salm. A nos amés & féaux les Préſidens, Conſeillers & Gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine & Barrois : SALUT. PIERRE ANTOINE, Imprimeur & Libraire demeurant en notre bonne Ville de Nancy, Nous a très-humblement fait repréſenter qu'il a obtenu de notre très-cher & très-amé Frere le Grand Duc de Toſcane, des Lettres de Privilége le premier May dix ſept cens trente-trois, par leſquelles il lui a été permis de réimprimer ſeul, à l'excluſion de tous autres, *le Dictionnaire Univerſel François & Latin*, vulgairement appellé DE TREVOUX; & de le vendre & débiter dans nos Duchez de Lorraine & de Bar, pendant le terme & eſpace de vingt années, à compter dudit jour. Et comme la réimpreſſion qu'il en a faite a été reçuë favorablement du Public, & qu'il ſouhaiteroit la continuer pendant ce qui reſte à écouler deſdites vingt années, il Nous a très-humblement fait ſupplier de confirmer leſdites Lettres de Privilége, & d'en ordonner l'exécution : A quoi inclinant favorablement, & voulant lui donner des marques de notre bienveillance, NOUS AVONS CONFIRME' & autôriſé, confirmons & autôriſons par ces Préſentes, leſdites Lettres de Privilége accordées à l'Expoſant le premier May dix-ſept cens trente-trois, pour être ſuivies & exécutées en tout ce qu'elles contiennent, ainſi & de même que ſi elles étoient émanées de notre autôrité; en conſequence voulons qu'en vertu d'icelles, il puiſſe réimprimer ſeul, à l'excluſion de tous autres, *le Dictionnaire Univerſel François & Latin*, vulgairement appellé DE TREVOUX; & le vendre & débiter dans nos Etats pendant ce qui reſte à écouler deſdites vingt années; à charge que leſdites Préſentes ſeront enrégiſtrées ès Régiſtres de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de notredite Ville de Nancy, à peine de nullité. Et du contenu deſquelles Nous vous MANDONS de faire jouïr pleinement & paiſiblement ledit Expoſant, ſans ſouffrir ni permettre qu'il y ſoit mis ou apporté aucun trouble ni empêchement : CAR AINSI NOUS PLAÎT. En foi de quoi Nous avons auſdites Préſentes, ſignées de notre main, & contre-ſignées par l'un de nos Conſeillers & Sécretaires d'Etat, Commandemens & Finances, fait mettre & appoſer notre Sel ſecret. DONNE' en notre Ville de Luneville le 4. Novembre 1738.

STANISLAS ROY.

Par le Roy, DE LECEY.

Regiſtrata, DUJARD.

Regiſtré ſur le Regiſtre des Imprimeurs & Libraires de Lorraine, fol. 18. verſò, & 19. rectò. RENE' CHARLOT, *Doyen de la Communauté.*

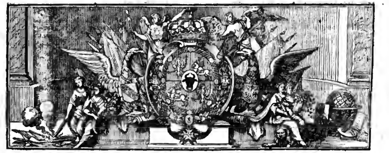

DICTIONNAIRE UNIVERSEL, CONTENANT TOUS LES MOTS DE LA LANGUE FRANÇOISE; DES SCIENCES ET DES ARTS,

Avec les Termes Latins qui peuvent y convenir.

A EST la première Lettre de l'Alphabet François. Elle répond entièrement à la Lettre *A* des Latins, qui eſt, comme Jules Scaliger l'a remarqué, le premier ſon articulé que la nature pouſſe, le premier cri des Enfans, & qui n'a point beſoin d'autre mouvement que de celui d'ouvrir la bouche.

C'eſt inutilement que la plûpart des Grammairiens comparent la Lettre *a* des Latins & des François, avec l'*aleph* des Hébreux & l'*eliph* des Arabes; parceque ces deux Lettres n'ont aucun rapport avec notre *a*, ſi ce n'eſt qu'elles ſont les premières dans l'Alphabet Hébreu & dans celui des Arabes; mais elles ne ſont pas des voyelles comme dans la Langue Françoiſe. Quelques Auteurs diſent que la Lettre *aleph* n'eſt ni une conſone, ni une voyelle; mais qu'elle répond à ce que les Grammairiens appellent *eſprit*. Et c'eſt ce qui a fait dire à Voſſius que chez les Hébreux l'*aleph*, le *he*, le *heth*, le *hain*, ne ſont point proprement des Lettres, mais des *eſprits*; enſorte que l'*aleph* eſt ce qu'on nomme communément *ſpiritus lenis*, un *eſprit doux*. Ils ajoutent que pour parler exactement, il faut dire que ce ſont des Lettres qui ſervent d'aſpiration, *pneumatica littera*, comme la Lettre *H* en notre Langue & dans la Latine; que c'eſt de cette manière que S. Jérome s'explique en parlant de ces quatre lettres, lorſqu'il eſt exact, ce qu'il avoit ſans doute appris des Juifs de Tibériade, qui avoient une connoiſſance parfaite de la Langue Hébraïque; mais ce ſentiment, ou eſt faux, ou n'eſt qu'une queſtion de nom. L'*aleph* Hébreu, l'*eliph* Arabe, & l'*olaph* Syriaque ſont de vraies conſones, auſſi-bien que le *he*, le *heth*, le *hain*, & toutes les Lettres aſpirées. Voyez ce que nous dirons au mot ASPIRATION & au mot ÉSPRIT.

A ſe prononce du gozier, ce qui ne rend pas ce ſon déſagréable, s'il n'y a de l'affectation. Covarruvias dit, que le premier ſon que l'homme fait entendre en naiſſant eſt le ſon de l'*a*; enſuite il diſtingue & dit, que les garçons font entendre le ſon de l'*a*, & les filles le ſon de l'*e*, chaque ſexe faiſant entendre le ſon qu'a la première Lettre du nom des premières pèrſonnes de même ſexe qu'il y a eu dans le monde.

Le ſon de l'*a* eſt ordinairement un ſon clair. Quelquefois il eſt obſcur & long, & alors l'*a* pour l'ordinaire eſt marqué d'un accent circonflexe, comme âne, l'*a* a encore le même ſon obſcur, & eſt long devant un *ſ* qui ne ſe prononce pas, comme dans ces mots, *blaſme*, *aſne*, *aſpre*: il eſt vrai qu'aujourd'hui on ôte cette *ſ*; & pour en marquer le retranchement, on met un accent circonflexe ſur l'*a*, *blâme*, *âne*, *âpre*.

Le ſon de l'*a* eſt un de ceux que les muets forment plus aiſément; ſur tout quand il eſt un peu nazal & obtus, comme *an*, parceque pour former ce ſon on n'a pas beſoin des muſcules & des autres organes de la bouche, qui manquent ordinairement aux muets; mais de ceux de la gorge & du nez qu'ils ont.

A devant un *e*, avec lequel il fait une diphtongue, n'a point de ſon, & ne ſe fait point ſentir, comme dans le mot *Æole*, &c. Dans ces mots là on ſupprime l'*a*, & l'on écrit comme on prononce *Eole*, *équateur*, *équinoxe*, &c. Et non pas *Æole*, *æquinoxe*, *æquateur*, &c.

A devant un i, ou devant un *y*, avec lequel il forme une diphtongue, a différens ſons: quelquefois il ſe prononce comme un *è* ouvert, comme dans *pain*, &c. quelquefois comme un *é* fèrmé, comme dans *pays*, *payſan*: liſez & prononcez, *pés*, *péiſan*, &c. quelquefois comme un *e* muet, comme dans ces mots *faiſou*, & les autres pèrſonnes du même tems, *faiſant*, &c. Prononcez *feſou*, *feſant*.

A devant *o* & ne faiſant qu'une même ſyllabe avec l'*o* & la conſone qui ſuit, conſèrve le ſon qui lui eſt propre, & abſorbe celui de l'*o*: exemple, *faon*, *Laon*, *paon*: liſez & prononcez *fan*, *Lan*, *pan*: la même choſe arrive à l'*e* dans le mot *Caen*, ville de baſſe Normandie, que l'on prononce comme s'il étoit écrit *Can*.

A devant *u* ſe prononce comme un *o*, comme dans ces mots *Auteurs*, *autoriſé*, *autentique*. Dans la dèrnière ſyllabe d'un mot cet *au* ſe prononce quelquefois comme un *o* long, à cauſe de l'*s*, ou de l'*x* qui ſuivent, comme dans *animaux*, *chevaux*: les autres conſones ont le même effet, & allongent la prononciation d'*au*. Exemple, *badaud*, *ſaut*, &c.

A devant *y* a le même ſon que devant un i; il faut ſeulement remarquer que l'on met aujourd'hui un i dans preſque tous les mots où l'on mettoit autrefois un *y*, comme dans *paier*, *pais*, *paiſan*, &c.

Il y a quelques pèrſonnes qui ſe ſont fait une régle de conſèrver l'*y* dans les mots où il eſt devant une voyelle, & où il ſe fait ſentir, comme dans le mot *payer*.

A devant les conſones a toûjours le même ſon qui eſt clair, ſi ce n'eſt devant un *s* qu'on ne prononce point; car alors le ſon de l'*a* eſt obſcur & long, & devant une *m* ou une *n*, devant leſquelles il a un ſon obtus & nazal, comme dans *amphibologie*, *anſe*, *enfans*, &c.

A après les autres lettres à la fin d'un mot, a toûjours un ſon clair; mais s'il eſt au milieu d'un mot ſa prononciation changera, & le ſon qu'on lui donnera ſera clair, ou obſcur, ou obtus, court ou long, ſuivant les différentes conſones qui le ſuivront, comme on vient de l'expliquer.

A. ſ. m. C'eſt le nom de cette lettre, ou du caractère que nous appellons *a*. Un grand *a*, un petit *a*, un *a* bien formé. Ce nom eſt du genre maſculin, comme celui de toutes les voyelles Françoiſes. Cette lettre ſert de corps à un Rébus en cette manière: On range pluſieurs *A* de ſuite juſqu'à un tombeau, & ces paroles font l'ame du Rébus, *Amis juſqu'au tombeau*.

Cette lettre *A* étoit auſſi chez les Anciens une lettre numérale qui ſignifioit 500, comme on le voit dans Valerius Probus. Voyez ſur ces prétenduës lettres numérales ce qu'on en a remarqué ſur la lettre *e*. Il *y a* des vers anciens rapportez par Baronius, qui marquent les lettres ſignificatives des nombres, dont le premier eſt;

Poſſidet A *numeros quingentos ordine recto.*

Quand on mettoit un titre ou une ligne droite au-deſſus de l'*A*, il ſignifioit cinq mille. Les Romains l'appelloient *lettre ſalutaire*, parce qu'on s'en ſervoit pour déclarer innocent celui qui étoit accuſé. *A* vouloit dire *abſolvo*, je l'abſous.

Cette lettre a diverſes ſignifications. Cependant il en faut éviter la rencontre trop fréquente dans une même période. Quelquefois cette répetition rend le diſcours rude & moins agréable.

C'eſt quelquefois un ſubſtantif maſculin. Cet *A* eſt mal formé. On dit par une façon de parler provèrbiale: Il n'a pas fait une panſe d'*a*, pour dire, il n'a pas formé une ſeule lettre; & figurément, il n'a fait quoi que ce ſoit. On dit auſſi dans la converſation familière: Il ne ſçait ni *A* ni *B*, pour exprimer un ignorant.

Ci-deſſous giſt Mr l'Abbé,
Qui ne ſavoit ni A *ni* B. MÉNAGE.

C'eſt auſſi la troiſiéme pèrſonne du vèrbe auxiliaire *avoir*. Il *a* fait de l'eclat mal-à-propos. L'imagination du Poëte n'*a* pu vous peindre ſi belle que vous êtes. VOIT. La verité qui *a* des bornes, *a* dit pour vous tout ce que le menſonge, qui n'en connoit point, *a* inventé pour les autres. S. EVR. Dans cette ſignification l'on n'y met point d'accent, ni quand il eſt precedé de la particule *y*; car alors il a la force du vèrbe ſubſtantif *être*. Il y *a* un Dieu. On ne lui donne pas non plus d'accent quand il eſt nom; mais ſeulement quand il eſt prepoſition ou particule; car alors on le marque d'un accent grave, *à*. Au moins ceux qui ſe piquent d'exactitude dans leur écriture en uſent ainſi; mais cette exactitude n'eſt plus maintenant d'un grand uſage, & l'on remarque que les Etrangers qui apprennent notre Langue par principes & par l'étude, ſont plus exacts là-deſſus que ceux qui ne la ſavent que par l'uſage. Les Italiens ſont plus exacts dans leur Langue à marquer les accens, que nous ne le ſommes dans la nôtre. Ils font bien, parceque les accens marquent dans leur Langue une differente prononciation, au lieu que dans le François la prononciation d'*a*, quand il fait ſeul une diction, étant toûjours parfaitement la même, il ſemble que nous ayions plus de droit de négliger les accens.

Cette lettre exprime preſque tous les mouvemens de l'ame; & pour rendre l'expreſſion plus forte, on y ajoute un *h* après, comme dans l'admiration: *Ah* le beau tableau! Dans la joye: *Ah* quel plaiſir! Dans l'indignation: *Ah* le ſcelerat! Dans la douleur: *Ah* la tête! Quand on ſe ſent affoiblir: *Ah* je me meurs! Dans la conteſtation: *Ah*! Monſieur, pour ce vers je vous demande grace. BOIL. Dans l'étonnement: *Ah* perfide!

A étant une prépoſition, eſt formé du Latin *ad*, & on l'écrivoit autrefois ainſi: *ardent déſir ad ce mon cœur allume*. CRETIN. *qui l'avoit meu ad ce*. CONTINUATEUR DE MONSTRELET.

A ſert ſouvent à décliner les noms propres & en marque le datif. Ce livre eſt *à* Pierre; cet évantail eſt *à* Agnès. Preſque tous ceux qui ont compoſé des Grammaires Françoiſes ont mis la lettre *A* au nombre des articles, quand elle eſt employée devant les noms propres pour en marquer le datif. Mais ces Grammairiens ne parlent pas exactement; car on ne met point d'articles devant les noms propres. Quand donc la lettre *A* jointe à un nom eſt la marque du datif, c'eſt une ſimple particule ou prépoſition; & lorſqu'on y ajoute *le* ou *la*, ou la ſimple lettre *l* avec une contraction, c'eſt alors un article joint à cette particule, & qui eſt la même choſe que *ille* & *illa* des Latins. Il en eſt de même de *au* & de *aux*, ou comme l'on écrivoit autrefois *aulx*. Notre Langue a changé la lettre *l* en *u*.

On doit raiſonner de la même manière ſur la particule *de*, qu'on appelle mal à propos *l'article du génitif*, car c'eſt une ſimple particule, & quand on y joint l'article on dit *du*, qui eſt le *del* des Italiens & des Eſpagnols. L'Auteur judicieux de la Grammaire raiſonnée, a fait cette diſtinction de ſimple particule & d'article, lorſqu'il dit, p. 48. *On ſe ſert d'une particule dans toutes les Langues vulgaires pour exprimer le génitif, comme eſt* de *dans la nôtre.* Il ajoute, p. 49. en parlant du datif: *Les Langues vulgaires marquent ce cas par une particule, comme eſt* a *en la nôtre.* Au chap. 7. de la même Grammaire, il a très-bien remarqué, que preſque dans toutes les Langues on a inventé de certaines particules nommées *articles*, qui détèrminent la ſignification des noms. Il dit de plus, parlant de l'article *le*, que le génitif & le datif ſe fait toûjours au pluriel & ſouvent au ſingulier par une contraction des particules *de* & *a*, qui ſont les marques de ces deux cas, avec le pluriel *les*, & avec le ſingulier *le*: au pluriel on dit toûjours au génitif *des* par contraction, pour *de les*: *des Rois*, pour *de les Rois*; & au datif *aux* pour *à les*; *aux Rois*, pour *à les Rois*. On ſe ſert de la même contraction & du même changement d'*l* en *u* au génitif & au datif ſingulier, aux noms maſculins qui commencent par une conſone; car on dit *du*, pour *de le*; *du Roi*, pour *de le Roi*; *au*, pour *à le*; *au Roi*, pour *à le Roi*. Dans tous les autres maſculins qui commencent par une voyelle, & tous les feminins généralement, on laiſſe l'article comme il étoit au nominatif, & on ne fait qu'ajouter *de* pour le génitif, & *a* pour le datif; *l'état*, *de l'état*, *à l'état*: *la vertu*, *de la vertu*, *à la vertu*, Gram. raiſ. p. 53.

A quand il eſt prepoſition ſe met ou devant les noms, ou devant les vèrbes. Quand il eſt mis devant les noms, il ſert à marquer 1°. La ſituation: *à* droit, *à* gauche, être bien *à* cheval. 2°. La poſture & le geſte: *à* genoux, *à* bras ouvèrts. 3°. La diſtance: *à* vingt lieuës de là. 4°. La qualité: de l'or *à* tant de carrats. 5°. Le prix: *à* dix écus. 6°. La quantité: l'eau eſt *à* la hauteur d'une toiſe. 7°. La manière: il eſt habile *à* l'Eſpagnole. Il faut dire *à* coups de trait, *à* coups de canon; & non pas *à* coups de traits, & *à* coups de canons. MENAG. 8°. La fin: les fraudes *à* bonnes intentions ne manquent point d'approbateurs parmi les dévots. PORT-R. 9°. Il ſe met après les noms qui ſignifient néceſſité, utilité, difficulté, poſſibilité. Dans le Traité de l'Examen votre but a été de prouver que l'examen de la Religion, tel que vos fréres le veulent prendre ſur eux, & tel qu'il ſeroit néceſſaire par leurs principes, eſt impoſſible *aux* uns, difficile *aux* autres, inutile *à* tous, s'ils n'établiſſent une infaillibilité avec laquelle il ne ſera plus beſoin d'examen. PELISS.

A ſignifie ſucceſſivement: Pas *à* pas. Il ſe ſent mourir peu *à* peu. Il ſignifie, avec: Je l'abandonne *à* regret. Les douleurs *à* grand bruit ſont d'ordinaire ſuſpectes d'affectation. M. SCUD. Ce poſte a été emporté *à* la pointe de l'épée. Peindre *à* l'huile.

A eſt plus élégant que *par* dans cèrtaines phraſes. Il ne faut point ſe laiſſer prendre *à* l'apparence, ni *à* l'éclat trompeur des grandeurs humaines. FLECH. Ne vous laiſſez pas conduire *à* vos paſſions. *A* ſignifie, ſelon: *à* mon avis.

A, cette lettre s'employe auſſi fort ſouvent pour marquer ce que l'on poſſède. C'eſt un homme *à* caroſſe, *à* équipage.

A, prépoſition, ſe met auſſi devant l'infinitif des vèrbes; en quoi la Langue Françoiſe différe de la Latine, & reſſemble à la Grecque, & aux Langues Orientales, ainſi que nous le montrerons au mot PREPOSITION.

A ſe met quelquefois abſolument devant l'infinitif de quelques vèrbes, ſans être précédé d'aucun nom qui ſoit ou exprimé, ou ſousentendu, & alors il ſe peut réſoudre par le gérondif. *A* voir ſes airs dedaigneux; *à* dire le vrai, cependant, l'opinion de Calvin ainſi adoucie, ne renfèrme pas moins une contradiction formelle. PELISS. *A* tout prendre l'aſſemblage de ſes traits, qui ſont beaux en détail, ne fait point une belle pèrſonne. FONTEN. C'eſt comme ſi l'on diſoit, en prenant tous les traits enſemble. Paſſer tranquillement la nuit *à* bien dormir, & le jour *à* rien faire. BOIL. Il y a auſſi des occaſions où il ſe peut réſoudre par *quand*, ou *lorſque*. *A* ne prévoir rien on eſt ſurpris, & *à* prévoir trop on eſt miſérable. S. EVR. *A* raconter ſes maux ſouvent on les ſoulage. CORN. Il ſe met auſſi devant l'infinitif de quelques vèrbes ſans être précédé d'aucun nom exprimé; il y eſt ſeulement ſousentendu: & en ce cas il ſe peut réſoudre par le tèrme *de quoi*. Donnez-moi *à* manger. Servez-nous *à* dîner. *A* ſe met encore devant l'infinitif au lieu de *pour*. Je ſuis homme *à* ne contraindre pèrſonne. MOL. Il eſt d'humeur *à* ſe moquer de tout. *A* bien prendre la choſe. *A* ne point mentir. Il a auſſi la même ſignification de *pour* devant quelques ſubſtantifs, comme, Prendre Dieu *à* témoin, Prendre quelqu'un *à* partie.

A ſe met encore devant l'infinitif des vèrbes, avec un nom ſubſtantif, & ſignifie quelquefois ce que l'on doit obsèrver. C'eſt une choſe *à* taire : & quelquefois il déſigne à quoi une choſe eſt propre, ou à quoi elle eſt deſtinée : Bois *à* brûler ; Cela eſt bon *à* manger.

A ſe met devant les noms, comme prépoſition, & ſignifie *vèrs*, ou *du côté de*. Je me tournai *à* trois ou quatre Chevaux-Légers. Bussy.

A eſt quelquefois prépoſition, mais rarement. Il eſt à la ville, *aux* champs. Cela eſt à la mode.

On dit, aller *à* Rome, quand on fait le voyage de Rome. Mais quand on eſt à Rome, il faut dire, aller dans Rome. Les Ambaſſadeurs vont *dans* Rome avec un grand équipage. Bouh. Quand il s'agit d'une ſimple demeure, ou fixe ou paſſagère, on dit à Paris : mais s'il s'agit d'autre choſe ; il vaut mieux dire *dans* Paris. Il s'eſt fait un meurtre *dans* Londres. On dit, aller *à* la Chine, aller *au* Japon, *au* Péloponèſe, *au* Pérou, *au* Bréſil, *au* Méxique, *à* la Caroline, & ainſi de la plûpart des contrées de l'Amérique, contre la régle commune, qui veut qu'aux vèrbes de mouvement on mette *en* devant les noms de Province ou de Royaume, qui ſont le tèrme du mouvement, & *à* devant les noms de ville ou de petit lieu. Bouh. Cependant les François établis à la Chine & dans les Indes Orientales, diſent plus communément *en* Chine qu'*à* la Chine. Je n'ai pû trouver l'occaſion de paſſer *en* Chine. Il y a quatre ans que je ſuis *en* Chine. Je ne prétend pas que cet uſage doive prévaloir à celui qui eſt établi en France, de dire *à* la Chine, & non pas *en* Chine : j'avertis ſeulement d'un fait cèrtain, ſur lequel on ſera telle réflexion qu'on jugera à propos. Quelques Grammairiens ont prétendu que *A* eſt le plus ſouvent advèrbe, non ſeulement de tems & de lieu, comme, il vint *à* une heure imprévuë aborder *à* terre, mais encore qu'il ſe joint à préſque toutes les phraſes advèrbiales. Malheur *à* nous ſi nous conſacrons ces victimes purifiées *à* la hâte, & ſur le point de recevoir le coup mortel. Flech. Etre *à* couvèrt ; Vivre *à* diſcrétion, &c. Car ſi on y prend garde de près, diſent ces Auteurs, la plûpart des exemples qu'on donne de ſon uſage pour marquer la prépoſition, ſe réduiſent à l'article du datif. Mais ce ſentiment eſt faux, & contraire à ce que l'on a établi ci-deſſus touchant l'uſage de l'*a* dans la déclinaiſon des noms. Dans tous les exemples qu'on vient de rapporter ici, il eſt vrai que la phrâſe entière eſt une phrâſe advèrbiale ; c'eſt-à-dire, une manière de parler qui équivaut à un advèrbe ; mais il n'eſt pas vrai que l'*a* qui en fait partie ſoit un advèrbe : c'eſt une véritable prépoſition. La preuve en eſt claire : tout advèrbe ſignifie quelque choſe tout ſeul, par lui-même, & indépendemment de ce qui précéde ou de ce qui ſuit, au lieu que dans ces phrâſes l'*a* ne ſignifie rien de lui-même, s'il n'eſt joint à ce qui ſuit, comme toutes les autres prépoſitions.

A eſt ſouvent une particule indéclinable, ou prépoſition qui sèrt à la compoſition de pluſieurs mots, & qui augmente, diminuë ou change leur ſignification. Quand elle *s'y* joint, quelques Écrivains redoublent la conſone ; comme *Addonner*, *Affaire*, *Attrouper* : d'autres retranchent cette ſeconde conſone comme étant inutile & ſuperfluë.

Il ſeroit difficile de détèrminer tous les différens uſages de la prépoſition ou de la particule *à*. On les remarquera dans la ſuite, il s'en préſentera des exemples préſqu'à toutes les pages.

A eſt la marque de la Monnoie de Paris. *A* eſt dans le Calendrier Romain la première des ſept lettres qu'on nomme *dominicales*, comme elle étoit dans l'ancien Calendrier avant l'établiſſement du Chriſtianiſme, la première des huit lettres nundinales. Un grand *A* au revèrs des Médailles eſt la marque de la Monnoie d'Argos.

L'*A* a sèrvi à quelques dèviſes. Un *A* avec ce mot Latin, *Ordine prior* ; c'eſt-à-dire, le premier en ordre, pour marquer, dit l'Abbé Picinelli, que la Foi & le sèrvice de Dieu, qui s'eſt appellé *Alpha & Omega*, ſont les choſes du monde les plus précieuſes, & qui doivent paſſer avant tout le reſte. Un Italien à la mort de ſa femme, prit pour deviſe un *A* & un *C*, avec ces mots, *Neutra juvabit*, ni l'un, ni l'autre ne sèrvira, peut-être, dit l'Abbé Ferro dans ſon Théâtre de Déviſes, pour marquer que la puiſſance humaine ne pouvoit rien là.

A A. C'eſt le nom de pluſieurs petites rivières ; les unes dans les Païs-Pas, d'autres en Weſtphalie, d'autres en Suiſſe, en Allemagne, en Livonie. Ce nom a été donné à toutes ces rivières, à cauſe de ſa ſignification. Originairement il eſt Grèc ; *ἄα*, dans Heſichius, ſignifie *Amas d'eau*. D'*ἄα* s'eſt fait *ἄκα*, en ajoutant un *κ*, de même que de *σπέος* s'eſt formé *ſpecus*. De *ἄκα*, eſt venu le nom Latin *aqua*, d'où s'eſt formé en François d'abord *aque*, & enſuite *Aigue*, qui nous reſtent encore l'un & l'autre dans quelques noms propres de lieux, comme *Aegs*, ville de Gaſcogne ; Aigues-belles, Aigues-chaudes, Aigues-morte, Aigues-perſes, &c. De-là enfin eſt deſcendu le nom *eau* en uſage aujourd'hui, en retranchant le *κ*, comme il avoit été ajouté d'abord.

A A A. Les Chimiſtes ſe sèrvent de ce ſigne pour ſignifier, *Amalgamer*, *Amalgamation*, & *Amalgame*. Voyez *Amalgamer*.

A. ſubſt. Nom d'une petite rivière de France, qui a ſa ſource proche de Fontaines en Sologne, & qu'on appelle *A*, parce qu'aſſez près de ſa ſource elle forme une petite Iſle qui a la figure d'un *A*. On l'appelle auſſi *Connon* & *Baignon*.

A A. ſubſt. C'eſt le nom de pluſieurs rivières. Il y a apparence que c'eſt le nom général ou appellatif, qu'on a fait nom particulier & propre ; car, ſelon la remarque d'Icquez, *ea* en vieux Saxon veut dire *eau* ; & *aa* en langue Iſlandoiſe veut dire *rivière*.

A A ou *AAS*, ſubſt. autrement *fontaine des Arquebuſades*. C'eſt une ſource d'eau vive dans le Béarn, laquelle eſt excellente pour la gueriſon des coups de feu. Davity.

AAHUS, ſ. *Aahuſium*. Ville de l'Evêché de Munſtèr. Ce nom vient d'*Aa*, petite rivière de Weſtphalie, ſur laquelle cette ville eſt ſituée, & de *Ham*, qui en Allemand ſignifie *maiſon*. Cette ville apparemment a commencé par quelques maiſons bâties ſur l'*Aa*.

AAR, ou AAR, ſubſt. *Aara*, *Abrinca*. Rivière d'Allemagne ; qui a ſa ſource dans l'Eiffel, travèrſe une partie des Diocèſes de Cologne & de Juliers, & ſe décharge dans le Rhin près de Lintz. Maty. 1712.

AAR, Arula ou Arola, & non pas *Aroſa*, comme on a imprimé dans Maty 1712. Grande rivière qui travèrſe toute la Suiſſe, depuis les confins du Vallais juſqu'à la Souabe. Elle a ſa ſource proche de celle du Rhin, au mont de la Fourche. Id.

Ce nom pourroit être un ancien nom Celtique, qui viendroit de l'Hebreu נהר, *Naar*, qui ſignifie *fleuve*. C'étoit aſſez la coutume des anciens peuples d'appeller leurs rivières ſimplement du nom fleuve. Ainſi *Nilus*, le Nil, vient de נהר, & ſouvent le Nil & l'Euphrate, dans l'Écriture, ſont déſignez par le nom appellatif נהר, *near*, fleuve.

Il y a auſſi une Iſle de Dannemarck dépendante de celle de Funen, qui porte le nom d'*Aar*. Corn.

AARBRER, Tèrme ancien qui n'eſt pas aujourd'hui en uſage. Ce mot ſe trouve dans le Roman de Pèrceval, & veut dire ſe cabrer. *Efferre ſe*, *erigere ſe*, *pectus arrigere*.

AaRON, ſ. m. Aaron. Nom propre qu'il faut prononcer comme s'il n'y avoit qu'un A. Il ſignifie *Montagne*, à ce que l'on croit communément, ou plûtôt *Montagnard*. D'autres l'intèrprêtent *Enſeignant*, ou *Concevant*. *Conception* ſeroit mieux. C'eſt l'étymologie la plus vraiſemblable.

A B. A B A.

AB, Cinquiéme mois des Hébreux, qui répond à notre mois de Juillet.

Ab, en langue Syriaque, le dèrnier mois d'Été. C'eſt le même nom & le même mois que celui dont il eſt parlé dans l'article précédent. Il ne faut pas confondre ce mois avec un autre nommé *Abeb*, qui répond à notre mois de Mars. Celui-ci etoit un mois des anciens Hébreux, & ſe trouve dans l'Écriture, au lieu que *Ab* ne ſe trouve que dans le Thalmud & dans les Rabbins.

ABA, ſ. *Aba* ou *Abæ*. C'eſt le nom d'une ville de la Phocide que les Abantes y bâtirent, & qu'ils nommèrent du nom d'*Abas* leur Chéf, ſous la conduite duquel ils étoient ſortis de Thrace. Quelques-uns diſent que c'eſt cette *Aba*, & non pas *Abæ*, qui fut ruïnée par Xèrxès. Je ne ſçai ſur quoi fondé M. Corneille l'appelle *Abée*.

Étienne le Géographe met encore une autre *Aba* dans la Carie, & Ptolomée une autre dans l'Arabie, au 86^e^ dégré 30 minutes de longitude, & au 30^e^ de latitude.

Étienne place encore une ville de ce nom dans l'Italie. Ptolomée la nomme ἥβα par un changement ordinaire dans le dialecte Ionien, qui met l'*η* à la place de l'*α* long.

C'eſt auſſi le nom d'une montagne d'Arménie, d'où ſortent l'Euphrate & l'Araxe, & qui fait partie du mont Taurus. Les Géorgiens l'appellent *Catcol*.

ABA ou Anba, *Pere*, titre que les Égliſes Syriaques, Cophtes & Étiopiennes donnent à leurs Evêques. Au reſte, il faut dire *Abba*, & non pas *Aba*, & la preuve en eſt le ſynonime *Anba* ; car ceux qui ſavent le Syriaque, n'ignorent pas que le *nun* n'eſt mis là qu'à la place d'un *dageſch*, ou de l'un des deux *beth*, BB.

ABACHER, ſ. m. & nom propre d'homme. *Abbacyrus* Ce nom eſt moitié Syriaque & moitié Grèc ; compoſé d'*Abba*, Pere, Abbé, & du nom propre Grèc, & ſignifie l'*Abbé* Cyrus. On n'en a fait qu'un mot *Abbacyrus*, dont les Cophtes ont fait S. *Abacher*, & les Italiens, S *Appaſſara*. Chastel. 5. Janv.

ABACO, ſubſt. maſc. *Abacus*. Ce mot ſe trouve dans Rouillard, pour ſignifier l'Arithmétique. Les Italiens diſent auſſi *abaco*, pour exprimer la même choſe. C'étoit une petite table polie, ſur laquelle les anciens traçoient des figures ou des nombres. Elle ſervoit à apprendre les principes de l'Arithmétique. Ils l'appelloient *Table de Pythagore*.

Abaco chez les Italiens, & *Abacus* chez les Anglois, ſignifie auſſi l'*A*, *B*, *C*, *Abécé*.

ABACOT, ornement de tête que portoient anciennement les Rois d'Anglеtèrre. Il avoit la forme de deux couronnes par en haut. HARRIS.

ABADA, ſ. maſc. Animal farouche du pays de Benguela, dans la baſſe Ethiopie. Il reſſemble à un cheval par la tête & par le crin. Il eſt un peu moins grand. Sa queuë eſt pareille à celle d'un bœuf, excepté qu'elle eſt moins longue. Ses pieds ſont fendus comme ceux du cèrf, & plus gros. Il a deux cornes, l'une ſur le front & l'autre ſur la nuque. Les Negres tuent ces animaux à coups de fleche pour en prendre la corne, dont ils font un remède.

ABADDON, ſ. m. C'eſt dans l'Apocalipſe, c. 9 v. 11. le nom du Roi des Sauterelles. S. Jean explique lui-même ce qu'il ſignifie. Elles avoient pour Roi l'Ange de l'Abiſme, qui s'appelle en Hebreu *Abaddon*, en Grèc *Apollyon* (ἀπολλύων,) & en Latin *Exterminans*. Tous ces mots ſignifient le même, chacun dans ſa langue, & Abaddon vient de אבד, *abad*, pèrdre, extèrminer.

ABADI ou ABADDIR; car Priſcien qui nous a conſèrvé ce nom, dit l'un & l'autre, & même ABDIR, ſelon la remarque de Voſſius, *De Theol. Gent* L. VI. C. 39. tèrme de Mythologie. C'eſt le nom d'une pièrre que Saturne devora. Car ſoit parceque ſon frère Titanus ne lui avoit cédé l'empire du monde, qu'à condition qu'il n'éleveroit point d'enfant male, ſoit parceque les déſtinées portoient qu'il ſeroit un jour détrôné par un de ſes enfans, il les faiſoit tous périr. Enfin, Cybele ou Ops ſa femme, le trompa & lui fit avaler cette pièrre au lieu de l'enfant dont elle etoit accouchée. Voſſius prétend que ce mot vient de Βαιθὴλ *Bethel*; car il faut remarquer que les Grècs appellent Βαίτυλος la pièrre que Saturne dévora, au lieu de l'enfant que Rhée avoit mis au monde. Voſſius donc après avoir dit que cette pièrre avoit été en grande vénération parmi les Iſraëlites, juſques là que quelques-uns étoient allez juſqu'à lui rendre des honneurs divins: ce qui fit que ce lieu qui s'appelloit *Bethel* auparavant, fut nommé depuis *Bethave*. Maiſon de menſonge, par les vrais Iſraëlites qui eurent ce culte idolâtrique en horreur. Voſſius, dis-je, ajoute: Pour les Payens la connoiſſance confuſe qu'ils eurent de cette pièrre & de l'hiſtoire de Jacob, leur fit dire que c'etoit cette pièrre que Saturne avoit dévorée au lieu de Jupitèr; & ils la nommèrent Βαίτυλος du mot Hébreu *Bethel*. Puis ajoutant un *A* au commencement du mot, & changeant *L* en *R*, ils ont fait *Abadir*. Il falloit ajouter, & changeant encore le *th* en *d*.

Tout cela n'eſt pas fort évident, & paroit bien forcé; ce n'eſt rien cependant en comparaiſon de la ſeconde étymologie. Toute cette fable de Saturne ſont, dit-on, des Myſtères qui ſe découvrent par le moyen de la langue Phénicienne qui étoit alors en uſage. En Phénicien *Aben*, mettant un *aleph* devant un *ben*, comme font les Arabes, ſignifie également un fils & une pièrre. Le mot *achal* dans les Langues Orientales, ſignifie tuer & manger: de ſorte que pour dire que Saturne tuoit les enfans que Rhée lui faiſoit remettre entre les mains, on a dit qu'il mangeoit des pièrres. On a appellé ces prétenduës pièrres *abaddir*: ce qui eſt un mot formé de ces deux, *Aben-dir*, qui ſignifie l'*enfant d'un autre*; car *dir* peut être la même choſe que *zar*, c'eſt-à-dire, *alienus*, parceque le *daleth* & le *zain* ſe changent facilement, & que l'on n'a aucun égard aux voyelles dans les étymologies Orientales. En vérité il faut avoir l'eſtomach auſſi bon que Saturne pour digérer toutes ces choſes. Comment s'enſuit-il que parceque les Arabes diſent *Ibn* pour fils, les Phéniciens ont dit *Aben*? Dans quelle langue Orientale *Achal* ſignifie-t-il *tuer*? Comment prouve-t-on que ceux qui ont les premiers inventé cette fable, parloient Phénicien? Eſt-ce Cadmus & ſes compagnons qui l'ont apporté en Grèce? Mais quelle eſt ce Saturne qui tuoit tous ſes enfans, & dont les Phéniciens racontétent les avantures en Grèce? Comment s'enſuit-il enfin que parceque le ד & le ז ſe changent quelquefois en Chaldéen, & dans des ſiècles bien poſtérieurs, ils ſe ſoient changez de même dès les commencemens en Phénicien? On ajoute, les Grècs nomment cette pièrre βαίτυλος: ce mot vient de *batal* ou *batil*, comme écrivent les Arabes, qui veut dire *faux & mépriſé*: ce qui convient fort bien, dit-on, avec l'hiſtoire que l'on vient de rapporter, puiſque les enfans que Saturne faiſoit mourir, n'étoient pas de Rhée, mais apparemment de quelque eſclave. Tout cela convient très-mal avec l'hiſtoire qu'on vient de rapporter: car, ſelon cette hiſtoire, c'étoient les enfans même de Rhée que Saturne mangeoit. Enfin *batal*, dans le ſens qu'on lui donne, eſt purement Arabe; il n'eſt point Hébreu: grand préjugé qu'il n'étoit pas non plus Phenicien. Quel mélange monſtrueux de prétendu Phenicien, de Chaldéen, d'Arabe!

Bochard dans ſon *Chanaan*, L. II. C. 2 nous fournit encore une autre étymologie. Il dit que *Abbadir* eſt formé du Phénicien *aben*, pièrre, & *dir*, ſphérique ou rond. Il tire cette dernière ſignification non ſeulement de l'Arabe, mais encore de l'Hebreu, ou דור, *dur*, ou plutôt, *dour*, ſignifie *pila*, une balle, & דר, *dor*, *margarita*, une pèrle, & par conſéquent un corps rond. Il montre que ce nom convient à la pièrre βαίτυλος ou *abaddir*, parce Damaſcius & Pline nous apprennent qu'elle étoit ronde. Il faut louer les efforts de tous ces Savans pour nous éclaircir une antiquité ſi reculée, ſans ſe livrer aveuglément à toutes leurs opinions. Je m'étonne que pèrſonne n'ait dit que *Abaddir* venoit de *abad*, pèrdre, & *dour*, habitation, demeure. Car cette pièrre fut cauſe qu'il pèrdit le Ciel, ſon ſéjour & ſa demeure.

Priſcien rapporte qu'*Abadir* etoit auſſi le nom d'un Dieu. Iſidore dans ſes gloſes, & Papias, témoignent la même choſe. Et S. Auguſtin écrivant à Maxime de Madaure, dit que *les Carthaginois avoient des Dieux nommez* ABADDIRS. Il ſemble que ce nom n'étoit point un nom propre, mais un nom appellatif qu'on donnoit aux Dieux plus grands & plus conſidérables; car *Ab-addir* ſont deux noms purement Hébreux & Pheniciens, ſignifiant *Pere magnifique*. C'eſt ainſi que les Grècs ont diſtingué les Dieux & les Démons, δαίμονας, & les Romains, *Dii majorum gentium*, & *Dii minorum gentium*.

ABAEUZ, ſ. m. & adj. Tèrme de Coûtume. Biens *abaeuz*. *Bona vacantia*. Il en eſt parlé dans l'ancienne Coûtume de Poitou. Ce ſont, dit Ragueau, des biens vacans, ou les biens de ceux qui vont de vie à trépaſſement, & ne délaiſſent aucuns parens ou lignagèrs qui leur doivent ou veuillent ſuccéder, auquel cas leſdits biens appartiennent au Bas-Juſticier, en la Seigneurie duquel leſdits biens étoient au tems de ſon décès, ſi le defunt n'avoit teſtamenté, ou autrement ordonné de ſes biens.

ABAJOUR, ſ. m. Tèrme d'Architècture, *Spiraculum*, éſpéce de fenêtre en forme de grand ſoupirail, dont l'embraſement de l'appui eſt en talu pour recevoir le jour d'enhaut. Il ſèrt à éclairer les offices & les étages ſouterrains. Les Marchands ont d'ordinaire un *abajour* dans leurs magaſins; la lumière ſombre qui entre par là, efface moins le luſtre de leurs étoffes. On appelle auſſi *abajour* la fèrmeture en glacis d'un vitrail d'Égliſe ou de dôme, qui ſe fait pour en raccorder ou réünir la décoration intérieure & extérieure.

Ce mot eſt composé du vèrbe *abattre* & du nom *jour*, & ſignifie une choſe qui abat, c'eſt-à-dire, qui diminuë, qui affoiblit le jour ou la lumière, ou qui le fait deſcendre de haut en bas. On fait auſſi des *Abajours* en appliquant aux fenêtres ordinaires des planches de bois, qui joignant la fenêtre & la fèrmant par en bas & s'en éloignant par en haut, font que le jour n'entre que de ce côté-là.

ABAJOUR, ſ. m. Tèrme de Botanique. *Spiraculum*. Les Botaniſtes ſe ſèrvent de ce tèrme d'Architècture pour exprimer cèrtaines ouvèrtures qui ſont placées ſous le chapiteau du fruit de quelques eſpéces de Pavots. TOURNEF. *Elem. Bot.*

ABAISER, v. act. Vieux mot qui ſignifie appaiſer. *Sedare, componere.*

> *Mais ne pot ſouffrir tel deſroy,*
> *Pallas qui la noiſe* abaiſa.

ABAISSE, ſ. m. Tèrme de Pâtiſſier. C'eſt la pâte qui fait le deſſous d'une piéce de pâtiſſerie.

ABAISSEMENT, ſ. m. Diminution, retranchement de hauteur. *Depreſſio*. L'*abaiſſement* de ce mur qui ôtoit la vuë à cette maiſon, l'a bien égayée.

ABAISSEMENT, ſe dit figurément en choſes morales pour ſignifier humiliation, diminution de crédit & de grandeur. *Dimiſſio, ſubmiſſio*. L'*abaiſſement* devant Dieu eſt le plus néceſſaire des devoirs du Chrétien. Cette pieuſe Princeſſe travailloit à humilier la grandeur par des *abaiſſemens* volontaires. FLECH. On approuve tout ce que diſent les Grands par un *abaiſſement* intérieur de l'eſprit qui plie ſous le faix de leur grandeur. PORT-R. Le mariage des cadets apporte d'ordinaire de l'*abaiſſement* dans les grandes Maiſons. P. DE CL. Les ambitieux veulent exciter des mouvemens de tèrreur, de reſpéct & d'*abaiſſement* ſous leur grandeur. PORT-R. L'*abaiſſement* de courage eſt malſéant à un Philoſophe. On s'en ſèrt quelquefois pour exprimer une diminution ou de mérite, ou de réputation. Il déchiroit la réputation de ces grands hommes, comme ſi leur *abaiſſement* contribuoit à ſa gloire. ABLANC. Il ſignifie auſſi un état d'aviliſſement & de miſère. JÉSUS-CHRIST a paru ſur la tèrre

dans

Digitized by Google

dans un profond *abaiſſement*. Ce triſte *abaiſſement* convient à ma fortune. Racine.

ABAISSER, vèrb. actif. Faire deſcendre en bas, ou diminuer de la hauteur. *Deprimere*. *Abaiſſer* les voiles. *Abaiſſer* les fumées du vin. *Abaiſſez* ce mur. *Abaiſſez* ce luth d'un ton, d'un demi-ton. *Abaiſſez* la voix. Nicod.

Abaisser, ſignifie auſſi, Diminuer le prix. *Minuere*. Le bon ordre de la police a fait *abaiſſer* le prix du blé; c'eſt-à-dire, qu'il eſt diminué. Ce mot en ce ſens n'eſt pas du bel uſage, il faut dire *rabaiſſer*. Voyez Rabaisser.

On s'en ſert figurément dans le même ſens. L'envie *abaiſſe* par ſes diſcours les vèrtus qu'elle ne peut imiter. S. Evr. *Abaiſſer* la Majeſté du Prince. L'uſage, comme la fortune, chacun dans leur juriſdiction éleve ou *abaiſſe* qui bon lui ſemble. Vaug. Les grands noms *abaiſſent*, au lieu d'élever, ceux qui ne ſçavent pas les ſoutenir. Rochef.

Abaisser, ſignifie auſſi en morale, Ravaler l'orguëil de quelqu'un, le mortifier. *Abjicere, reprimere, contundere*. Les Romains ſe vantoient d'*abaiſſer* les ſupèrbes & de pardonner aux humbles. S. Evr. C'eſt ce que Virgile fait dire par Anchiſe dans le 6e Livre de l'Énéide.

Tu regere imperio populos, Romane, memento..
Parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.

Abaiſſer l'orguëil de Carthage. Vaug. Il faut *abaiſſer* les eſprits hautains. S. Evr. La crainte trouble & *abaiſſe* l'eſprit. M. Scud. c'eſt-à-dire, qu'elle le relâche & l'avilit.

En tèrmes de Fauconnerie on dit, *Abaiſſer* l'oiſeau, lorſqu'ayant trop d'embonpoint on lui ôte quelque choſe de ſon pât ordinaire, pour le mettre en état de bien voler.

Abaisser, en tèrmes de Jardinage, ſignifie couper une branche près du tronc.

Abaisser, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie alors, s'humilier, ſe ſoumettre, ſe ravaler. *Abjicere ſe*. Il faut *s'abaiſſer* devant la Majeſté divine. *S'abaiſſer* à des choſes indignes. *S'abaiſſer* juſqu'aux plus lâches complaiſances. L'humilité n'eſt ſouvent qu'un artifice de l'orgueil, qui ne *s'abaiſſe* que pour s'élever. Rochef. On le dit encore par reſpect d'une perſonne éminente en dignité, lorſqu'elle ſemble rabatre de ſa grandeur, en deſcendant juſqu'à des perſonnes fort inferieures. Le Prince s'eſt *abaiſſé* juſqu'à moi, en prenant ſoin de ma fortune. P. de Cl. Les Grands ne s'élevent jamais plus haut que lorſqu'ils *s'abaiſſent*, dit Coſtar, en écrivant à Madame Sèrvien. Il avoit cité ce paſſage du Paneg. de Pline: *Scilicet qui veri maximi ſunt, hoc uno modo poſſunt creſcere, ſi ſe ipſi ſubmittant, ſecuri magnitudinis ſuæ*. De Roch. Il ſignifie auſſi la complaiſance, ou l'adreſſe par laquelle on ſe conforme & on ſe proportionne à la compréhenſion foible & bornée de ceux à qui on parle. Un Prédicateur habile ſçait *s'abaiſſer* à la portée de ſes auditeurs. C'eſt quelquefois un artifice de l'orguëil de *s'abaiſſer* avec excès pour s'attirer des louanges. M. Scud. Pline dit, en parlant de la bonté de Trajan, qu'il ſe familiariſoit avec ceux qui l'approchoient: Celui qui tient la première place, n'a qu'une voie pour s'élever, c'eſt de *s'abaiſſer* lui-même; parceque les Grands n'ont rien moins à craindre que de ſe ravaler en *s'abaiſſant* de la ſorte. Bouh.

Abaisser, avec le pronom pèrſonnel, veut dire quelquefois s'affaiſſer. *Subſidere*. La tèrre s'eſt *abaiſſée*: ou decroître, La rivière *s'abaiſſe*; le vent s'eſt *abaiſſé*.

Abaissé, ée, part. paſſif & adj. *Depreſſus*.

Abaissé, en tèrmes de Blâſon; ſe dit du vol des aigles, & du vol en général des oiſeaux, dont la repréſentation ordinaire eſt d'être ouvèrt & étendu, enſorte que le bout de leurs aîles tende vèrs les angles ou le chèf de l'Écu: mais lorſque ce bout eſt en bas & vèrs la pointe de l'Écu, ou que les aîles ſont pliées, on l'appelle Vol *abaiſſé*.

On dit auſſi, un chevron, un pal *abaiſſé*, une bande *abaiſſée*, quand la pointe finit au cœur de l'Écu, ou au-deſſous, & ne monte pas plus haut. On dit auſſi qu'une piéce eſt *abaiſſée*, lorſqu'elle eſt au-deſſous de ſa ſituation ordinaire, comme le chèf, la face, &c. Et ainſi les Commandeurs de Malte qui ont des chèfs dans leurs Armoiries, ſont obligez de les abaiſſer ſous celui de la Religion.

ABAISSEUR, adj. eſt une épithéte que les Médecins donnent au ſecond muſcle des yeux, qui les fait mouvoir en bas, & fait regarder la tèrre. On l'appelle auſſi l'humble. *Humilis*. Dionis.

ABALOURDIR. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, *Abrutir*, rendre ſtupide. *Hebetem reddere*. Il ſe trouve dans pluſieurs Coutumes.

ABANA, ſ. f. *Abana 4° Reg. v. 12*. Rivière de Syrie, qui prend ſa ſource dans le Liban, arroſe les murs de Damas du côté du Midi & de l'Occident, & va ſe jetter dans la mèr de Syrie. A l'endroit de l'Écriture que j'ai cité, elle eſt appellée Rivière de Damas, auſſi-bien que le Pharphar. Au reſte, quoique le texte Hebreu porte אבנה, *Abana*, auſſi-bien que la Vulgate; cependant le *Keri*, ou Variante, porte אמנה, *Amana*, & les Septante l'ont ainſi écrit Ἀμανά: ce que le P. Montfaucon n'a point remarqué.

ABANDON, ſ. m. Mépris; délaiſſement de quelque choſe. *Derelictio, deſtitutio. Neglectum rei alicujus*. Il n'eſt point du bel uſage. On ne le trouve guère que dans Molière, lequel dit, en parlant des coquettes qui renoncent par néceſſité au monde qui les quitte:

Dans un tel abandon *leur ſombre inquiétude*;
Ne voit d'autre recours que le métier de Prude.

Il n'eſt ſupportable en ce ſens qu'en tèrme de Pratique. Le débiteur a fait abandon de tout ſon bien à ſes créanciers. *Abandonnement* vaut mieux.

Les Myſtiques ont nommé *abandon*, la ſainte indifférence d'une ame déſintéreſſée, qui s'abandonne totalement & ſans reſerve à Dieu. Cet *abandon* n'eſt que l'abnégation ou renoncement de ſoi-même. Fenel. Les Quiétiſtes ont abuſé de ce tèrme dans un ſens impie & très-juſtement condamné. Tout bon Myſtique eſt toujours bon Chrétien, & par conſéquent ſon *abandon* ne va jamais juſqu'à l'indifférence pour ſon ſalut, ni au mépris des bonnes œuvres, ni à la négligence dans le ſèrvice de Dieu, &c. Les excès ſont déteſtables, & bien éloignez du louable *abandon* que les ſaints Myſtiques ont enſeigné & pratiqué.

Abandon, ſe dit d'ordinaire advèrbialement. Il a laiſſé ſa maiſon à l'*abandon*, au pillage. *Direptioni permittere, dare*. On a dégarni la frontière, on l'a laiſſée à l'*abandon*. On s'en ſèrt peu, excepté dans le diſcours familier: mais il n'eſt pas aſſez noble pour le ſtile élevé. Du Cange dérive ce mot de *abandum* & *abandonum*, qui ſe trouvent en pluſieurs endroits de la baſſe Latinité, diſant que *bandum* ſe prenoit ſouvent pour *arbitrium*; *pro re derelictâ ad arbitrium primi occupantis*. Pâquier le fait venir de ces trois mots *à ban donner*; c'eſt-à-dire, expoſer une choſe à la diſcrétion du public, & la laiſſer à quiconque voudra s'en emparer.

ABANDONNEMENT, ſ. m. Délaiſſement, ceſſion de biens, de tèrres, &c. *Deſertio, derelictio*. L'héritier bénéficiaire eſt déchargé envèrs les créanciers par l'*abandonnement* des biens de la ſucceſſion. G. G. L'*abandonnement* d'héritages n'eſt pas ſemblable au déguèrpiſſement: car l'*abandonnement* d'héritages ſe fait par le tiers détenteur aſſigné en déclaration d'hypotheque, pour s'exempter de payer la dette à laquelle l'immeuble qu'il poſſéde eſt hypotéqué. Le déguèrpiſſement au contraire ne ſe doit faire par le detenteur que lorſqu'il ne veut point reconnoître le cens, ou paſſer titre nouveau d'une rente foncière, & d'autres charges réelles de pareille nature. Voyez Loyſeau de la Diſtinction des Rentes, Liv. I. L'*abandonnement* de biens rend un homme quitte envèrs ſes créanciers, ſans qu'ils puiſſent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la ſuite. Il ſignifie encore l'état d'une perſonne dont le monde s'éloigne. Dans la déſèrtion & l'*abandonnement* général de ſes amis, il ſe livre tout entier aux chagrins & aux réflexions de la ſolitude. S. Evr.

Il ſe met auſſi pour réſignation, vèrtu par laquelle nous nous remettons de tout entre les mains & à la conduite de Dieu. A moins d'un *abandonnement* entiér dans la main de Dieu; la vie ſe paſſe dans le mécontentement & dans l'amèrtume. Ab. de la Tr.

Il ſignifie, Débauche, proſtitution, quand il eſt mis ſans régime. Le pecheur eſt dans un grand *abandonnement* lorſqu'il ne ſent plus de remords.

Abandonnement eſt auſſi un contrat maritime, qui ſe fait lorſqu'un Marchand, ou autre particulier, à qui appartient des marchandiſes chargées ſur un vaiſſeau, les abandonne au profit de l'aſſureur.

ABANDONNER, vèrb. act. Laiſſer à l'abandon. *Derelinquere, deſerere*. Dieu n'*abandonne* jamais les ſiens au beſoin. On a *abandonné* cette ville au pillage. Il a *abandonné* le ſoin de ſon honneur. Dans les plaiſirs on *abandonne* ſon cœur & ſon eſprit, on ſe découvre tout entiér. P. de Cl. c'eſt-à-dire, qu'on s'y montre avec moins de précaution, & c'eſt là qu'on connoît les mœurs & les inclinations des gens. Le mérite ne ſèrt de rien quand il eſt *abandonné* de la fortune. B. Rab. C'eſt le génie de l'erreur, qu'auſſi-tôt qu'elle ſe ſent preſſée, elle reprend ce qu'elle avoit *abandonné*. Peliss.

Il ſignifie encore livrer en proye. La ville fut *abandonnée* à la fureur du Soldat. Elle n'oſe *abandonner* ſon cœur à l'amour. M. Scud.

Abandonner au bras ſéculier, c'eſt renvoyer un Eccléſiaſtique devant les Juges laïques, pour donner une Senten-

Digitized by Google

ce de condamnation, à peine afflictive ſur un cas privilégié.

On le dit auſſi de l'Inquiſition. Lorſqu'elle a prononcé ſur le crime d'héréſie, elle livre les coupables au bras ſéculier, parce que l'Egliſe n'ayant point la puiſſance temporelle pour infliger la peine de mort, elle implore le ſecours du Juge temporel, qui ne manque point d'exécuter les Arrêts du ſaint Office. C'eſt ce qu'on appelle *abandonner* au bras ſéculier.

On l'employe avec le pronom perſonnel pour exprimer un homme qui eſt entraîné par ſes paſſions, qui en eſt devenu l'eſclave, qui ſ'y proſtituë abſolument. *Tradere ſe, committere ſe.* Quand les gens auſtères viennent à goûter les voluptez, alors la nature laſſe des peines, ſ'*abandonne* aux premiers plaiſirs qu'elle rencontre. S. Evr. Il ſ'*abandonna* à la triſteſſe & à ſon deſeſpoir. Il ſ'eſt *abandonné* à la colère & à ſes deſirs. On dit auſſi ſ'*abandonner* à la Providence, ſ'*abandonner* à la fortune, pour dire ſe confier à la Providence, à la fortune, & attendre tout de Dieu, ou du hazard & du bonheur. S'*abandonner* à la joie; c'eſt-à-dire, en goûter tout le contentement, & en reſſentir tous les plaiſirs. S'*abandonner* à l'oiſiveté; c'eſt-à-dire, ſ'éloigner abſolument de toutes les affaires, ſans vouloir ſ'occuper d'aucun des exèrcices honnêtes de la vie. Il faut ſ'*abandonner* à ſon feu, & ne rien refuſer de ce que l'imagination préſente. Bouh. Il ſe trouvoit malheureux d'être *abandonné* à lui-même, & à ſes propres penſées, ſans avoir quelqu'un qui pût le plaindre, & lui donner de la force. P. de Cl. Il eſt plus ſûr de ſ'arrêter à l'autôrité de l'Égliſe, que de ſ'*abandonner* aux foibles efforts de notre miſérable raiſon. Nicol.

Abandonner, ſignifie encore, Quitter, jetter-là. *Abjicere.* Il *abandonna* ſes armes.

Abandonner, ſignifie encore, Quitter un lieu, en ſortir. *Deſerere.* Il a *abandonné* le Pays. On lui fit *abandonner* la Ville.

Abandonner, ſignifie encore, Laiſſer, donner. Dans une Traduction en proſe, où l'on *abandonne* tous les tèrmes de la Langue au Traducteur, il demeure ſouvent au-deſſous de l'Original. S. Evr. Je vous *abandonne* cette affaire, je vous en laiſſe le maître. Je vous *abandonne* à vous même & à votre propre conduite.

Abandonner, ſignifie encore, Expoſer, commettre à. *Abandonner* quelqu'un à la haine publique. S'*abandonner* au danger de pèrdre la vie pour la Religion.

Abandonner, ſignifie auſſi ſimplement, Quitter, laiſſer, renoncer à quelque profeſſion ou à quelque pèrſonne. *Abandonner* une entrepriſe. Son crédit & ſa reputation l'ont *abandonné*. Les plus ſages ne ſont pas toujours maîtres d'eux-mêmes, & il y a des momens où leur diſcretion les *abandonne*; c'eſt-à-dire, qu'elle les quitte, enſorte qu'ils ſe laiſſent aller à l'impatience de parler. Ce Marchand a *abandonné* le commèrce. Ce Magiſtrat a *abandonné* les affaires pour vivre dans la retraite. Les pèrſonnes vaines *abandonnent* aux ames communes le mérite d'une vie ſuivie & commune. La Bruy.

Mainte Veuve ſouvent fait la déchevelée,
Qui n'abandonne *pas le ſoin du demeurant.* La Font.

Dans ce ſens il ſe dit de la réſignation que nous faiſons à Dieu de nous-mêmes & de tout ce qui nous touche. Il faut ſ'*abandonner* à la Providence, à la conduite, à la bonté de Dieu. Il *abandonne* tout à la Providence. Il a *abandonné* ſa vie, ſon honneur, entre les mains de Dieu.

On dit en tèrme de Fauconnerie, *Abandonner* l'oiſeau; pour dire, le mettre en libre campagne, ou le congédier tout-à-fait, & ſ'en défaire entièrement.

On dit provèrbialement, N'*abandonnez* pas les étriez; pour dire, ſervez-vous bien des avantages que vous avez, ne les quittez point. *Utere fortunâ.*

Abandonné, ée, part. paſſ. & adj. *Derelictus, deſtitutus, permiſſus.* Le mérite ne ſèrt de rien quand il eſt *abandonné* de la fortune. B. Rab. Biens *abandonnez*. L'amitié généreuſe court aux pèrſonnes *abandonnées* pour eſſuyer leurs larmes. M. Esp. Il faut que vous ſoyez les plus *abandonnez* calomniateurs qui furent jamais. Pasc. En ce ſens il ſignifie, des gens détèrminez, & qui ne gardent aucune meſure pour noircir la réputation d'autrui.

On dit abſolument au ſubſtantif, C'eſt un *abandonné*, pour dire, un homme pèrdu & débauché, qui ne donne point d'eſpérance de convèrſion. *Corruptus, depravatus.* On dit auſſi une *abandonnée*, pour dire une fille proſtituée. Je ne veux point brûler pour une fille *abandonnée*. Mol.

On dit auſſi, *Abandonné* des Médecins; pour dire, que la guériſon de quelqu'un eſt deſeſpérée. Un homme *abandonné*, ſignifie un homme ſans appui & ſans ſecours. *Abandonné* à ſon ſens réprouvé. C'eſt une expreſſion de l'Écriture pour déſigner un homme qu'on laiſſe à ſes égaremens, & à la pèrvèrſité de ſon cœur. On ne doit pas attendre des lumières bien pures, de ceux que Dieu a *abandonnez* aux ténèbres inſéparables des grands crimes. Nicol. On dit auſſi, qu'une cauſe eſt *abandonnée*, pour dire, qu'elle eſt deplorable & inſoutenable.

ABANTES, ſ. m. & plur. Abantes, peuples de Thrace, qui paſſèrent en Grèce, & y bâtirent une ville qu'ils nommèrent Abée, dont nous avons parlé. Xèrcès l'ayant ruinée, ils ſe retirèrent dans l'Iſle de Négrepont, qu'ils nommèrent *Abantide*. Ils ne laiſſoient croître leur cheveux que par dèrrière, de peur que leurs ennemis ne puſſent les prendre par devant, & les terraſſer. Ils tenoient, dit-on, cette coutume des Curètes, qui ſ'étoient établis avant eux dans la même Iſle. Boch. *Chanaan, L. I. C. XIII.* pretend qu'*Abantes* & Eubénes ſignifie la même choſe; l'un en Grèc & l'autre en Phénicien. Eubeen en Grèc, ſignifie celui qui nourrit & engraiſſe des bœufs, de *ἀ* & *βοῦς*, & *Abas*, אבס, en Hébreu, ſignifie engraiſſer. Il ne faut point confondre les Abantes avec les Abéates. Voyez ce mot.

ABANTÉENS. *Abantæi.* Les peuples d'Argos ſont ainſi appellez dans Ovide. Met. XV. v. 164. du nom de leur Roy Abas.

ABANTIDE, ſ. f. *Abantis.* C'eſt le Négrepont. Voyez Abantes. Il ſemble qu'en François il faut dire *Abantides*, & non pas *Abantis*, comme fait Maty. Car les noms Latins & Grècs en *is*, dont le génitif eſt en *idis*, nous les avons tèrminez en *ide*, les formant du génitif. Ainſi de *Colchis*, nous avons fait Colchides; de *Propontis*, Propontide; de *Mareotis*, Maréotide, &c. Auſſi, ſi nous n'avions que l'autôrité de Maty, nous douterions moins; mais M. Corneille met *Abantides*, ou *Abantis*. Après tout, cela ne fait point encore l'uſage, & lui-même, dans le même endroit, a dit: *Theſprotide*, de *Theſprotis*.

On appelle auſſi *Abantide* un Pays de l'Épire, où les Abantes furent jettez, auſſi-bien que les Locriens, après la priſe de Troye, & où il ſ'établirent. Voyez Pauſanias.

ABAQUE, ſ. m. *Abacus.* Tèrme d'Architècture. C'eſt la partie ſupérieure, ou le couronnement du chapiteau de la colonne. Il eſt quarré au Toſcan, au Dorique & à l'Ionique antique; & échancré ſur ſes faces aux chapiteaux Corinthien & Compoſite. Dans ces deux ordres, dit Harris, ſes angles ſ'appellent cornes; le milieu ſ'appelle balay, & la courbure ſ'appelle arc, & elle a communément une roſe en ſculpture au milieu. Les Ouvriers, dit Mauclère, appellent auſſi *Abaque* un ornement Gothique, qui a un filet ou chapelet, lequel eſt la moitié de la largeur de l'ornement, & que l'on nomme le filet ou chapelet de l'*abaque*. Harris. Dans l'ordre Corinthien l'*abaque* eſt la ſeptième partie de tout le chapiteau. Jo. Andrea Palladio appelle *abaque* la plinthe qui eſt autour de love ou quart de rond, appellé *échine*. Il ſèrt comme de couvercle à la corbeille ou panier de fleurs qu'elle repréſente. On l'appelle autrement tailloir, parce qu'étant quarré, il reſſemble aux aſſiettes de bois, qu'on nomme tailloirs. Il ſ'en met en pluſieurs ſortes d'endroits. Ce mot vient du Grèc ἄβαξ, qui ſignifie *buffet, crédence*, ou *table*. Étienne Guichard remonte plus haut, & tire *Abacus* & ἄβαξ de l'Hébreu אבק, *extolli, elevari*, être élevé; de ſorte que *abaque* ſignifie proprement une choſe élevée pour ſervir de ſiége, & répoſitoire de divèrſes choſes, ou bien de אבק, tèrre, pouſſière bien menuë, parceque l'*abaque* étoit une table où l'on étendoit de la pouſſière bien menuë, ſur laquelle les Mathématiciens traçoient leurs figures.

ABARE, ſ. m. *Abaricus.* Nom de peuple. Voyez AVARE. M. de Cordemoy & le P. Daniel écrivent *Abares*. C'étoient les reſtes de la nation des Huns. Sigebèrt ayant appris les courſes du Roy des *Abares*, alla au-devant de lui dans la Turinge. La ſeule figure de ces Huns avoit dequoi épouvanter des gens moins intrépides que les François. Ils étoient pour la plupart d'une taille qui approchoit de la gigantèſque, d'un regard farouche, & d'une laideur à faire peur. Ils avoient de grands cheveux rejettez par dèrrière, ſeparez avec des cordons & par treſſes, qui rendoient leurs têtes aſſez ſemblables à celles de ces Furies qu'on nous dépeint toutes hériſſées de ſèrpens. P. Dan.

ABAREMO TEMO. Arbre du Bréſil. Il eſt d'une hauteur médiocre; il croît ſur les montagnes; les feuilles ſont d'un vèrd triſte & petites; il jette des gouſſes d'un rouge noirâtre, & courbées en differentes manières. Son écorce eſt couleur de cendre; le bois au-dedans eſt d'un rouge enfoncé. On attribuë à ſes feuilles des qualitez aſtringentes. Son écorce, qui eſt amère, ſi on la réduit en poudre, ou qu'on la faſſe bouillir, ſèrt à faire des fomentations, qui guériſſent les ulcères invétérés, & même les cancèrs. Piso.

ABARIM. *Mons*, ou *Montes Abarim.* Vulg. Montagne de l'Arabie, à l'Orient du Jourdain, vis-à-vis de Jerico, dans le Pays des Moabites. C'eſt l'avant-dèrnière ſtation des Iſraëlites dans le déſèrt, & le lieu d'où Moïſe vit la Tèrre promiſe. Nombre, XXVII. & où il mourut. Deut. XXXII. Une de ces montagnes

Digitized by Google

tagnes s'appelle Nébo, & l'autre Phaſga, ou Phiſga. Montez ſur cette montagne d'*Abarim*, & conſiderez de là la tèrre que je dois donner aux enfans d'Iſraël. SACY. Nomb. XXVII. 12.

Ce nom eſt purement Hebreu, & vient du vèrbe עבר, *abbar*, paſſer; d'où ſe fait עבר, *ebber*, paſſage, & au plurier עברים, *abbarim*, les paſſages. A la manière dont les Septante ont traduit au Liv. des Nombres, Ch. XXVII. v. 12. ἀνάβηθι εἰς τὸ ὄρος τὸ ἐν τῷ πέραν τοῦ ὄρους Ναβαῦ; ou comme d'autres exemplaires portent: ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου. Il ſemble que ces Intèrprêtes ayent cru que ce nom avoit été donné à ces montagnes, ou parce qu'elles etoient au-delà de la montagne Nebo, ou parce qu'elles etoient au-delà du Jourdain. Ni l'un, ni l'autre ne paroit vrai. Le premier ſur tout ne paroit pas ſoutenable, puiſque Nebo, qu'ils appellent Ναβαὺ, ou Ναβαῦ, etoit une de ces montagnes. Mary pretend qu'elles ont eû ce nom de ce que les Iſraëlites allant prendre poſſeſſion de la Tèrre promiſe, paſſèrent par ces montagnes; mais il ſemble cèrtain qu'elles ont eû ce nom avant le paſſage des Iſraëlites. La véritable raiſon de cette dénomination, ſi je puis parler ainſi, eſt que ces montagnes etoient vis-à-vis d'un gué du Jourdain, & que dans les cols de ces montagnes, etoit le grand chemin qui y aboutiſſoit, & par lequel on paſſoit de l'Orient dans la Tèrre de Chanaan. Il eſt encore moins raiſonnable de chercher dans le Syriaque une etymologie à ce nom, & de dire que dans cette Langue il ſignifie *froment*: car outre que c'eſt en Hebreu & non en Syriaque que ces montagnes ſont nommées *Abarim*, c'eſt que froment en Syriaque n'eſt point *abbar*, ni *ebber*, mais עבורא, *abbouro*, qui aſſurément n'auroit point au plurier *abarim*.

ABARIME, ou **ABARIMON**, ſ. *Abarimon*. Grande Vallée que forme le mont Imaüs dans la Scythie. PLIN. L. 11. C. 2.

ABARO, ſ. *Abarum*. Bourg ou petite ville de Syrie, ſituée dans l'anti-Liban, apparemment dans un col ou paſſage de cette montagne; car c'eſt la ſignification de ce nom en Syriaque & en Arabe. Voyez ce que nous avons dit ſur ABARIM.

ABASSE, ou **ABASCE**, ſ. m. & ſ. *Abaſſus*, *Abaſcius*. Habitans de l'Abaſſie. Les Eſclaves *Abaſſes* ſont recherchez en Turquie à cauſe de leur induſtrie & de leur beauté Les *Abaſſes* entèrment leurs morts dans un tronc d'arbre creuſé, dont ils leur font une bière, qu'ils attachent enſuite aux plus hautes branches d'un grand Arbre.

ABASSI, ou **ABASSIS**, ſubſt. m. C'eſt une monnoie d'argent qui eſt ronde & qui a cours en Pèrſe & en Orient, qui vaut environ dix-huit ſols ſix deniers. Il faudroit écrire ABBASSI, parce que ce mot vient d'*Abbas*, nom de deux Rois de Perſe, au nom deſquels cette monnoie a eté frappée. En leur montrant un *Abaſſi*, qui eſt une monnoie d'argent de la valeur de deux reales de Caſtille, ils firent eſperer de la recompenſe à ceux qui leur voudroient ſèrvir de guide. WICQFORT.

ABASSIE, **ABASSINIE**, **ABASSINS**. Voyez ABYSSINIE.

ABASSIE, ſ. f. *Abaſſia*. Pays de la Georgie, priſe en general. Il a la Mingrelie au Levant, la Circaſſie noire au Nord & au Couchant, la Mèr noire au Midi. Quelques Géographes la confondent avec l'Arogaſie: d'autres les diſtinguent & mettent l'Abaſſie au Levant, & l'Arogaſie au Couchant.

ABAſTER, nom d'un des trois chevaux qui tirent le char de Pluton, ſelon Bocace, & ſignifie noir. Le ſecond s'appelle METHEUS, obſcur, & le troiſiéme NONIUS, tiede.

ABATAGE, ſ. m. *Caſura*, *caſura ſumptus*, *impenſa*. Signifie entre les Marchands de bois, la peine & les frais pour abatre les bois qui ſont ſur pied. C'eſt à l'acheteur à payer l'*abatage*.

ABATANT, ſ. m. Tèrme de Marchand de drap, eſpece de deſſus de table qu'on éléve au fond d'une boutique & à chaque bout des magaſins, & qui s'éléve ou s'abat, ſelon le jour que l'on veut donner au lieu où l'on vend ſa Marchandiſe.

ABATARDIR, v. act. *Depravare*, *corrumpere*. Rendre ſauvage, corrompre; gâter, alterer la nature de quelque choſe, la faire déchéoir de ſon premier état. La miſère & l'eſclavage ont *abatardi* le courage des Grècs. La trop grande avidité des richeſſes a *abatardi* les mœurs.

Il ne ſe dit guère qu'avec le pronom perſonnel, & ſignifie Dégénérer, s'avilir, ſe corrompre. *Degenerare*, *depravari*. Toutes les bonnes choſes s'*abatardiſſent* avec le tems. Les plantes d'Orient qu'on apporte en Europe s'*abatardiſſent*, & perdent beaucoup de leur bonté. Cette maiſon s'eſt *abatardie* dans l'oiſiveté; elle ne produit plus de Grands Hommes. La vèrtu Romaine s'*abatardit* ſi fort, qu'elle ne pût reſiſter à la force des Barbares.

ABATARDI, **IE**, part paſſ. & adj. *Corruptus*, *vitiatus*.

ABATARDISSEMENT, ſ. m. Diminution de valeur, de mérite, de bonnes qualitez. *Corruptio*, *depravatio*. Les délices d'un Pays cauſent l'*abatardiſſement* du courage des Peuples. Ils ſont tombez dans un honteux *abatardiſſement*. NIC.

ABATEE. En tèrme de Marine ſe dit du mouvement d'un Vaiſſeau en pane, qui arrive de lui-même juſqu'à un cèrtain point, aprés quoi il revient au vent.

ABATEIS. Vieux mot qui ſignifioit autrefois Forêt. *Sylva*. Il eſt hors d'uſage.

ABATEMENT, ſ. m. Foibleſſe, manque de force. *Defectio virium*. Ce malade eſt dans un grand *abatement*; les forces lui manquent. Il n'eſt guère en uſage au propre.

ABATEMENT, ſe dit figurément en morale. *Infractio animi*. Cet homme eſt dans un grand *abatement* d'eſprit depuis le renvèrſement de ſa fortune.

En tèrme de Blaſon on appelle en Anglетèrre *abatement*, ou *abatement* d'honneur, une marque accidentelle ajoutée à l'Ecu, pour faire connoître une diminution de dignité, à raiſon de quelque qualité deshonorable, ou de quelque tache dans celui qui la porte. Cela ſe fait, ou en ajoutant quelque marque de diminution, ou en renvèrſant tout l'Ecu. HARRIS.

ABATEUR, ſ. m. Qui abat, qui fait tomber. *Everſor*. Ce Bucheron eſt un grand *abateur* de bois. ACAD. FR. Ce qui ſe dit encore dans le figuré & populairement de celui qui vante ſes proüeſſes, ou qui ſe glorifie de faire beaucoup de choſes au-deſſus de ſes forces. Cet homme eſt un grand *abateur* de bois ou de quilles.

Les vents d'automne ſont de grands *abateurs* de fruits. LA QUINT.

ABATIS, ſ. m. Demolition, renvèrſement, ruïne. *Everſio*, *demolitio*. Il y a eu un grand *abatis* de maiſons par le tremblement de tèrre. Il y a pluſieurs *abatis* de pièrres dans cette carrière. Les Carrieurs appellent ainſi la pièrre qu'ils ont detachée, ſoit celle qui eſt bonne pour batir, ſoit celle de rebut. Il ſut fait un grand *abatis* de bois en cette Forêt par la tempête. *Dejectus arborum*.

ABATIS, ſignifie en tèrme de Venerie, le chemin que ſe font les jeunes loups, lorſqu'en allant ſouvent au lieu où ils ont été nourris, ils abatent l'hèrbe. *Luporum trames*, *veſtigia*.

ABATIS, ſe dit auſſi d'une grande tuërie de bêtes. *Cædes pecorum*. Ce Chaſſeur a fait un grand *abatis* de gibier. Ce Boucher fait un grand *abatis* de beſtiaux tous les ans. On dit auſſi en cuiſine, faire des potages d'*abatis* d'agneau, d'*abatis* de poulets d'Inde, &c. pour dire qu'on les fait avec des bouts d'aîles, foïes, & autres menuës parties & iſſuës de ces volailles. Les Bouchers appellent *abatis*, les cuirs, graiſſes, tripes, & autres menuës choſes des bêtes qu'ils ont tuées.

Les Réglemens de Police portent, que les Tuëries, ou *Abatis* des Bouchers ſeront hors les Villes. DE LA MARRE. En cet endroit il ſemble ſignifier le lieu où un Boucher tuë ſes beſtiaux.

ABATOS, ſ. *Abatos*. Iſle de l'Egypte dans le Palus de Memphis. On y conſervoit le ſépulcre d'Oſiris; & Lucain dit, L. X. qu'elle etoit venerable par ſon antiquité; le lin & le *papyrus* y croiſſoient. Ce mot ſignifie *inacceſſible*, & vient de l'α privatif, & de βαίνω, *je vais*.

Il y a eu encore au-delà de l'Égypte & de l'Éthiopie un lieu ou plûtôt un rocher de ce nom, dont Senéque parle. NAT. QUEST. L. 4. c. 6.

ABATRE, v. act. Renverſer, démolir, faire tomber, coucher par tèrre. *Diruere*, *evertere*. *Abatre* une maiſon pour la rebâtir. Ce Luteur a *abatu* ſon homme ſous lui. Ce Chaſſeur *abat* bien du gibier. On *abat* les noix avec la gaule. On dit qu'il *abatit* avec ſa baguette la tête des pavots. ABLANC. Les Moiſſonneurs ont *abatu* trois arpens de blé aujourd'hui. Les Bouchers diſent *abatre* le cuir d'un bœuf, pour l'écorcher. Les ennemis en ſe retirant ont *abatu* le Château & les fortifications de la Place. Il lui *abatit* l'epaule d'un coup de hache. ABLAN. Saint Pierre *abatit* l'oreille à Malchus. Un habile Oculiſte a *abatu* la cataracte qui me couvroit l'œil. Il ſignifie quelquefois, affoiblir, débiliter. Son corps eſt atténué & *abatu* par la veilleſſe. S. EVREM. On dit auſſi, que le caffé *abat* les fumées du vin, les vapeurs, pour dire, les rabaiſſe, les diſſipe. On dit auſſi, que la chaleur, le vent, la pouſſiere s'*abatent*, pour dire ceſſent, tombent, diminuënt. On dit qu'un cheval eſt ſujet à s'*abatre*, pour dire à broncher, à tomber. On dit au jeu du Trictrac, *abatre* du bois, pour dire, *abatre* des Dames, afin de caſer. Nicod derive ce mot de *à bas*, adverbe local, compoſé de *à* & de *bas*. Il pourroit paroître plus ancien. On lit dans la Loi Salique, tit 45. *Si quis hominem de barco abattiderit*; c'eſt-à-dire, *Si quelqu'un abat ou fait tomber un homme de deſſus un arbre*. On lit auſſi dans les mêmes Loix, tit. 38. *Battiderit*. Ainſi les François avoient deja fait *battere*, ou *battidere*, & *abbatere*, du Latin *batuere*, dans le même ſens que nous diſons, *batre* & *abatre*: & c'eſt de là que ces deux noms nous ſont venus, ſelon Chifflet, dans ſon *Gloſſarium Salicum*, p. 125. & 135.

ABATRE, En tèrme de Marine, ſignifie déchéoir, dériver, s'écarter de la vraie route. *Declinare*, *deerrare*. Ce qui ſe fait par la force des courans, ou des marées, ou par les èrreurs du pointage, ou du mauvais gouvèrnement du timonier. On dit auſſi, qu'un Pilote *abat* ſon Vaiſſeau d'un quart de Rumb, ou d'une autre aire de vent, quand il vire ou change ſa courſe, & gouvèrne ſur un autre Rumb que celui de ſa route. On dit, *abatre* un navire, pour dire, le faire obeïr au vent, lorſqu'il eſt ſur les voiles, ou qu'il preſente trop l'avant au lieu d'où vient le vent. On dit, le navire *abat*, lorſque l'ancre a quitté le fond, & que le vaiſſeau obéït au vent pour arriver. *Aller à la dérive*, s'appelle auſſi *abatre*: c'eſt quand on va de coté au gré du vent & de la marée, au lieu d'aller en droiture. On dit auſſi, *abatre* un vaiſſeau ſur le côté, lorſqu'on veut travailler à la carene, ou en quelque endroit des œuvres vives.

En tèrme de Fauconnerie on dit, *abatre* l'oiſeau, pour dire, le tenir & ſerrer entre deux mains pour le garnir de gets, le poivrer, ou lui donner quelque médicament par force. On dit encore, que l'oiſeau de proye s'*abat*, lorſqu'il s'abaiſſe vèrs tèrre.

Abatre, ſe dit figurément en Morale, pour vaincre, dompter, renvèrſer. *Comprimere, reprimere, dejicere, ſternere, proſternere*; *abatre* l'orguëil de quelqu'un. Quand la mort *abat* la plus floriſſante jeuneſſe, alors on reconnoît la vanité des attraits du monde. Il ſignifie auſſi accabler, & ſe dit des troubles & des afflictions de l'ame & du corps. *Debilitare, frangere.* Ce changement de fortune lui a *abatu* l'eſprit & le courage. Il s'eſt laiſſé vaincre & *abatre* à la douleur. Quand il ſe met avec le pronom pèrſonnel, il ſignifie pèrdre courage. *Demittere & contrahere animum. Contrahi ac dimitti animo.* Il ne s'*abat* point dans l'advèrſité. Ablanc. Se laiſſer *abatre* dans la moindre affliction. Id.

On dit dans la convèrſation, *abatre* le caquet, pour dire, reprimer la fièrté & la préſomption de quelqu'un, le faire taire. *Loquacitatem, linguam comprimere, coercere.*

On dit provèrbialement, petite pluye *abat* grand vent, pour exprimer que quelques paroles flateuſes appaiſent un grand emportement. On dit d'un homme qui fait bien de la beſogne, & d'un Juge qui expédie beaucoup de procès, qu'ils *abatent* bien du bois.

Abatu, ue, part. paſſ. & adj. *Dirutus, everſus.* Maiſon *abatue*. Bois *abatus*.

Abatu, dans les Ouvrages des anciens Praticiens veut dire, *rabatu*. *Remiſſus, deductus, detractus.* En toutes choſes qui ſont comptées pour héritages, li couts devoient être *abatus*. Beaumanoir.

Figurément il ſignifie accablé, vaincu, tèrraſſé. *Debilitatus, fractus, victus.* Jupiter ne pouvoit rien voir de plus beau que Caton, ſe ſoutenant dans un parti *abatu*, & demeurant fèrme parmi les ruïnes de la République. Bouh. L'eſprit *abatu* par les ſoins rongeans de la pauvreté, n'eſt guère capable de mouvemens nobles & élevez. S. Evr. On voit l'orguëil à ſes pieds *abatu*. Gomb. Il ſignifie encore, être languiſſant & ſans courage. Je me ſens tout *abatu*. *Languidus, debilis.* Quelques-uns ont écrit *abbatre*, & *abbatu* par deux *bb*. Une Religion qui ſans autres forces que celles de la pèrſuaſion, de l'humilité, de la charité, de la patience, & des ſouffrances, a vaincu le monde, ſubjugué la raiſon humaine, dompté l'orguëil des Philoſophes, *abbatu* l'audace des Princes, foulé aux pieds la chair & le ſang qui lui réſiſtoient, ne peut s'être établie que par une ſuite de miracles de votre main. Peliss. L'origine de ce mot montre qu'il ne faut qu'un *b*; mais quoiqu'il en ſoit, de la manière dont on l'écrira, il ne faut prononcer qu'un *b*.

ABATURE, ſ. f. *Dejectio, dejectus, everſio.* Vieux mot qui s'eſt dit pour *Abatis*, action d'abatre, & pour ce qui eſt *abatu*. *Abature* de gland. Monet.

ABATURES, ſ. f. plur. Tèrme de Vénerie. Foulure, menu bois, broſſailles, fougère, que le cèrf abat du bas de ſon ventre en paſſant. *Depreſſio virgultorum.* On connoît le cèrf par ſes *abatures*.

ABAVENT, ſ. m. eſt la charpente qui ſe met dans les ouvèrtures des clochers, qui eſt ordinairement couvèrte d'ardoiſe, qui ſèrt à abatre le vent, & qui n'empêche pas que le ſon de la cloche n'agite l'air de dehors, & ne ſe faſſe entendre au loin: au contraire, il renvoye en bas le ſon des cloches, qui autrement ſe diſſiperoit en l'air. Ce mot eſt compoſé du vèrbe *abat*, & du mot *vent*. Pour le vèrbe *abatre*, il eſt formé de *abas*, comme qui diroit *à bas mettre*. Et *bas* vient du Grèc βαθὺς, qui ſignifie *profond*, *bas*.

ABAZÉE, Voyez Sabazie.

A B B.

ABBASSIDE, ſ. m. *Abbaſſius, Abbaſſida, ex Abbaſſi familiâ.* C'eſt le nom d'une famille qui a donné pluſieurs Califes aux Arabes. Elle eſt ainſi nommée d'*Abbas* Oncle de Mahomet, duquel ils deſcendoient. Ce fut la centième année de l'Hégire, que Mahomet, arrière petit-fils d'Abbas, commença à publier ſes prétentions ſur le Calyfat. La Maiſon des *Abbaſſides* a donné trente-ſept Calyfes à l'Egypte, depuis l'an 132. de l'Hegire, juſqu'en l'an 656. pendant le cours de 523. années Arabiques ou Lunaires, deux mois & 23. jours. Voyez Herbelot.

ABBATIAL, ale, adj. Qui appartient à l'Abbé. Logis *abbatial*. Dignité *abbatiale*. Menſe *abbatiale*. Meſſes *Abbatiales*: ce ſont celles que les Abbez doivent célébrer. *Abbatiales.*

ABBAYE, ſe prend quelquefois pour un compoſé des Religieux & de l'Abbé. Voilà une *Abbaye* bien réglée, où l'Abbé vit comme un ſimple Moine.

Abbaye, ſ. f. *Abbatia.* Monaſtère érigé en Prélature ou Maiſon de Religieux ou de Religieuſes, régie par un Abbé ou par une Abbeſſe. Les *Abbayes* ſont d'ancienne fondation, comme les *Abbayes* de Cluny, de S. Denis, de Sainte Geneviève, &c. Il y a des *Abbayes* en Commande; d'autres *Abbayes* Regulières, ou en Regle, d'autres qui ſont ſecularisées, poſſedées par des Chanoines ſeculiers. Les *Abbayes* ſont des Bénéfices Conſiſtoriaux; il n'y a que le Roi qui y nomme.

Abbaye, ſe prend quelquefois ſimplement pour la Maiſon & le Couvent. C'eſt par rapport à l'Architecture, un logement joint à un Couvent, & habité par un Abbé. Dans une *Abbaye* de fondation Royale, il s'appelle le *Palais Abbatial*. Vign. Voilà une *Abbaye* bien bâtie, une *Abbaye* qui tombe en ruïne. Il ſe dit auſſi dans ces phraſes & ſemblables, non ſeulement pour le Palais Abbatial, mais pour tous les bâtimens, tant de l'Abbé que des Moines.

Abbaye, ſe prend auſſi pour un Bénéfice, & pour le revenu dont jouiſſent les Abbez. Il a obtenu pour ſon fils une *Abbaye* de dix mille livres de rente. Henry de Coilli ayant été élû Archevêque d'Yorck en 1141, Innocent II. ne voulut point qu'il fut Archevêque s'il ne renonçoit à l'*Abbaye*. Fleury.

Quoiqu'il y ait eu autrefois des Laïques qui ont joüi du revenu des *Abbayes*, on ne doit pas pour cela leur donner le nom d'*Abbé*: car ç'a été dans des tems de déſordre & de néceſſité que les Princes donnèrent ces *Abbayes* à des Seigneurs de leur Cour pour ſoutenir les dépenſes de la guèrre. Charles Martel eſt le premier qui l'ait fait.

Toutes les *Abbayes* de France, à la réſèrve de celles qui ſont Chéfs d'Ordre, comme Cluny, Ciſteaux, &c. ſont à la nomination du Roi. On doit joindre à celles-là les quatre Filles de Ciſteaux, qui ſont ſaint Edme de Pontigni, la Fèrté, Clairvaux & Morimont, qui ont auſſi conſèrvé le droit d'élection. Il y a outre cela cinq *Abbayes* qu'on nomme de *Chezal-Benoît*, qui ſont à l'élection de l'Ordre de Saint Benoît, tous les trois ans par une longue poſſeſſion. Ces Abbayes ſont Chezal-Benoit en Bèrry, Saint Sulpice de Bourges, Saint Alire de Clermont, Saint Vincent du Mans, & Saint Martin de Seez. On a ſouvent agité la queſtion, ſi cette poſſeſſion exclut le Roi de ſon droit de nomination à ces Abbayes, & cette queſtion n'eſt pas encore aujourd'hui vuidée. Les Moines Bénédictins qui ont eu de puiſſans Patrons dans le Conſeil du Roi, jouiſſent encore aujourd'hui paiſiblement de leur droit d'election.

Comme le Roi n'a ſon droit de nomination qu'en vèrtu du Concordat fait entre Léon X. & François I. il y a eu quelques difficultez ſur les *Abbayes* de Filles, parce qu'elles ne ſont point compriſes dans le Concordat. Il y a même un article de l'Ordonnance d'Orléans qui porte, que les Abbeſſes ſeront élûës par les Religieuſes des Monaſtères, & même qu'elles ne ſeront que triennales. Mais cette Ordonnance n'a point été exécutée. Le Roi nomme également aux *Abbayes* de Filles & à celles d'hommes. Il y a cependant toûjours eu des diſputes ſur les *Abbayes* de l'Ordre de Sainte Claire, qu'on prétend être à l'élection triennale des Religieuſes. Et de fait, je ne ſçai s'il y en a de cet Ordre auſquelles le Roi nomme; mais il eſt ſûr qu'il y en a auſquelles il ne nomme point, & où les Religieuſes éliſent leur Abbeſſe tous les trois ans.

On dit provèrbialement, pour un Moine l'*Abbaye* ne faut pas; pour dire, que faute d'une pèrſonne qui ne ſe trouve pas dans une aſſemblée, on ne laiſſe pas de ſe réjouïr, ou d'executer ce qui a été réſolu.

ABBÉ. Ce nom dans ſa première origine, qui eſt Hébraïque, ſignifie *Père*. Car les Hébreux appellent *Pere* en leur Langue *Ab*, d'où les Chaldeens & les Syriens ont fait *Abba*, & de *Abba* les Grecs ont formé ἀββᾶς, que les Latins ont conſèrvé; & c'eſt delà qu'eſt venu le nom d'*Abbé* en notre Langue. Saint Marc & Saint Paul ont gardé le mot Syriaque ou Chaldaïque *Abba*, pour dire *Pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les Synagogues & dans les premières Aſſemblées des Chrétiens; mais ils l'ont intèrprété en ajoutant le mot de *Pere*. C'eſt pourquoi *Abba Pater*, au chap. 14. de St. Marc, v. 36. ne ſignifie pas *mon Père, mon Père*, comme il y a dans la vèrſion de Mons, & dans celle des Jeſuites de Paris. Il eſt mieux de traduite avec le Père Amelotte, *Abba, mon Pere*; ou plutôt avec M. Simon, *Abba*; c'eſt-àc'eſt-à-dire, *mon Père*. Tel eſt le ſentiment de M. Simon, & de quelques autres Intèrprétes avant lui, comme Emmanuel Sa, Bèze & Lightfoot. Leur raiſon eſt qu'il y a dans le Grèc ἀββᾶ ὁ πατήρ, & non pas ὁ πατήρ. Mais d'autres Intèrprétes non moins habiles, tels que ſont Mariana, Luc de Bruges, Cornelius à Lapide, Grotius, Loüis Cappell, &c. prétendent que cette repetition marque l'affection & la fèrveur avec laquelle Jesus-Christ prioit. L'Intèrprete Syriaque a eté dans ce ſentiment, quand il a traduit [illegible], *Père ! Mon Pere !* lui qui n'avoit pas beſoin d'Intèrpréter, ou d'expliquer le mot Syriaque *Abba*. Très-vraiſemblablement c'étoit auſſi la penſée de l'Intèrpréte Arabe, lorqu'au lieu de [illegible], dont il s'eſt ſèrvi en Saint Matthieu, Chap. XXVI. vèrſ. 39. & en S. Luc, Chap. XXII. vèrſ. 42, où il n'y a que *Pater*, ou *Pater mi*; en S. Marc, où il y a *Abba Pater*, il a employé [illegible], intèrjection plus forte, & plus propre à faire ſentir avec combien d'ardeur & d'empreſſement J. C. prioit. La vèrſion Éthiopienne ſuppoſe auſſi que J. C. dit ces deux mots; car elle traduit *Wajaba, Aba, Waabouy*. Et il dit : *Père* ! & *Mon Père* ! D'ailleurs, dans les explications ou intèrprétations de mots, l'Écriture met toûjours ὅ ἐστι, ou bien ὅ ἐστι μεθερμηνευόμενον; c'eſt-à-dire, ou *ce qui s'intèrpréte*; & non pas ſimplement, comme ici. Voyez Matth. I, 23. Marc, V, 41, 55, 22, 34. Jean I, 38, 41, 42, 9, 7. Act. IV, 36, 9, 36. Après tout, dans une vèrſion je mettrois, *Abba*, *Mon Pere* ! Détèrminer ſi c'eſt là explication ou non, c'eſt le fait du Commentateur, & non du Traducteur. Quoique ces deux mots *Abba*, *Père* ſoient la même choſe, tant dans S. Marc que dans S. Paul au Ch. VIII, de l'Épit. aux Rom. vèrſ. 15; & au Ch. IV, de l'Épit. aux Galat. vèrſ. 6, il n'y a point cependant de pleonaſme dans cette expreſſion. Les Évangéliſtes & les Apôtres ont conſèrvé dans leurs Écrits pluſieurs mots Syriaques qui étoient en uſage; & comme ils écrivoient en Grèc, ils ont en même-tems ajoûté l'intèrprétation de ces mots en Langue Grècque. C'eſt ſur ce pied là qu'au Chap. XIII, des Actes des Apôtres, v. 8, où il y a dans nôtre Vulgate, conformément à l'original Grèc, *Elymas magus*, Meſſ. de P. R. & le P. Amelotte ont fort bien traduit, *Elymas*; c'eſt-à-dire, *le Magicien*. Ces autres paroles qui ſuivent immédiatement après; (*car c'eſt ce que ſignifie Elymas*) confirment ce qu'on vient de dire, touchant la ſignification de *Abba Pater*, & qui a été remarqué par S. Jerôme dans ſon Commentaire, ſur le Chap. IV. de l'Épître aux Galates, où il explique doctement ces mêmes mots *Abba Pater*. Le nom de *Ab*, ou *Abba*, qui dans les commencemens étoit un mot de tendreſſe & d'amour dans la Langue Hébraïque ou Chaldaïque, devint enſuite un nom de dignité & un titre d'honneur; les Docteurs Juifs affectèrent ce titre, & un de leurs plus anciens Livres, qui contient divèrſes ſentences, ou apophthegmes de leurs Pères, eſt intitulé *Pirke Abbot*, ou *Avoth*; c'eſt-à-dire, *Chapitre des Peres*. C'eſt par rapport à cette affectation que J. C. dans S. Matthieu, Chap. XXIII, vèrſ. 9, dit à ſes Diſciples : *N'appellez perſonne ſur la tèrre votre Père : car vous n'avez qu'un Pere qui eſt dans le Ciel.* Saint Jerôme ſe ſèrt de ces paroles de Jesus-Christ contre les Supérieurs des Monaſtères de ſon tems, qui prenoient le titre de *Pères*, ou *Abbez*. Il dit, expliquant ces paroles de S. Paul, *Abba Pater*, dans ſon Commentaire ſur l'Épître aux Galates, Chap. IV : *Je ne ſai par quelle licence le titre de Père, ou Abbé, a été introduit dans les Monaſteres*, Jesus-Christ *ayant deffendu expreſſement que qui que ce ſoit prît ce nom, parce qu'il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit votre Pere.* Mais comme Jesus-Christ a plutôt condamné la vaine gloire des Juifs, qui prenoient la qualité de *Peres*, que le nom de *Pere*, il n'eſt pas ſurprenant que les Chefs ou Supèrieurs des Monaſtères l'ayent pris dès les premiers établiſſemens des Moines.

Le nom d'*Abbé* eſt donc auſſi ancien que l'inſtitution des Moines. Ceux qui les gouvernerent prirent le nom d'*Abbez* & d'*Archimandrites*. Ce nom s'eſt toûjours conſèrvé depuis dans l'Égliſe; & comme ils étoient eux-mêmes Moines, ils étoient diſtinguez du Clèrgé, avec lequel cependant on les mêloit quelquefois, parce qu'ils tenoient un rang au-deſſus des Laïques. S. Jerôme écrivant à Héliodore, nie abſolument que les Moines ſoient du Clèrgé : *Alia*, dit-il, *Monachorum eſt cauſa, alia Clericorum*. Il reconnoit néanmoins que les Moines n'étoient pas exclus par leur profeſſion des Emplois Eccléſiaſtiques. *Vivez*, dit-il dans ſa Lettre au Moine Ruſticus, *d'une manière que vous puiſſiez mériter d'être Clèrc ; & ſi le Peuple ou votre Evêque jette pour cela les yeux ſur vous, faites ce qui eſt du devoir d'un Clèrc.*

Les *Abbez*, ou Archimandrites, dans ces premiers tems, étoient ſoumis aux Evêques & aux Paſteurs ordinaires; & comme les Moines vivoient alors dans des ſolitudes éloignées des villes, ils n'avoient aucune part aux affaires Eccléſiaſtiques. Ils alloient à la Paroiſſe avec le reſte du Peuple; & quand ils en étoient trop éloignez, on leur accordoit de faire venir chez eux un Prêtre pour leur adminiſtrer les Sacremens. Enfin, ils eurent la liberté d'avoir des Prêtres qui fuſſent de leur Corps. Souvent l'*Abbé*, ou l'Archimandrite, étoit Prêtre; mais ces Prêtres ne ſèrvoient qu'aux beſoins ſpirituels de leurs Monaſtères. Quelque pouvoir que les *Abbez* euſſent ſur leurs Moines, ils étoient ſoumis aux Evêques, qui avoient beaucoup de conſidération pour eux, ſur tout après les ſèrvices qu'ils rendirent aux Égliſes d'Orient. Comme il y avoit parmi eux des pèrſonnes ſavantes, ils s'oppoſèrent fortement aux Héréſies naiſſantes : ce qui fit que les Evêques jugèrent à propos de les tirer de leurs ſolitudes. On les mit dans les fauxbourg des villes, pour être plus utiles aux Peuples. S. Chriſoſtôme jugea même à propos de les faire venir dans les villes; ce qui fut cauſe que pluſieurs s'appliquèrent aux Lettres, & ſe firent promouvoir aux Ordres. Leurs *Abbez* en devinrent plus puiſſans, étant conſidérez comme de petits Prélats. Mais quelques Moines qui ſe crurent en quelque manière indépendans des Evêques, ſe rendirent inſupportables à tout le monde, même aux Evêques, qui furent obligez de faire des Loix contre eux dans le Concile de Chalcédoine. Cela n'empêcha pas que les *Abbez*, ou *Archimandrites*, ne fuſſent fort conſiderez dans l'Égliſe Orientale, où ils ont toûjours tenu un grand rang, & ils y ont même été quelquefois preférez aux Prêtres. Ils ont eu ſéance dans les Conciles après les Evêques.

La dignité d'*Abbé* n'eſt pas moins conſidérable aujourd'hui qu'elle l'a eté autrefois; car elle tient le premier rang après celle des Evêques. Selon le Droit commun, tout *Abbé* doit être Régulier, ou Religieux, parce qu'il n'eſt établi que pour être le Chef & le Supèrieur des Religieux; mais, ſelon le Droit nouveau, on diſtingue deux ſortes d'*Abbez*; ſavoir l'*Abbé* Régulier, & l'*Abbé* Commendataire. Le premier qui doit être Religieux & porter l'habit de ſon Ordre, eſt véritablement Titulaire. Le ſecond eſt un Séculier, qui eſt au moins tonſuré, & qui, par ſes Bulles, doit prendre l'Ordre de la Prêtriſe, quand il aura atteint l'âge. Quoique le mot de Commendataire inſinuë qu'il n'a l'adminiſtration de l'Abbaye que pour un tems, il en poſſède néanmoins les fruits à pèrpetuité, étant entièrement ſubſtitué aux droits des *Abbez* Réguliers; enſorte que l'*Abbé* Commendataire eſt veritablement Titulaire par ſes Bulles, où on lui donne tout pouvoir, *tam in ſpiritualibus quàm in temporalibus* ; c'eſt-à-dire, tant au ſpirituel qu'au temporel; & c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt obligé par les mêmes Bulles, de ſe faire promouvoir dans le tems à l'Ordre de Prêtriſe. Cependant, les *Abbez* Commendataires ne font aucunes fonctions pour le ſpirituel; ils n'ont aucune juriſdiction ſur les Moines. Et ainſi ce mot de *in ſpiritualibus*, qu'on employe dans les Bulles, eſt plûtôt du ſtile de Rome qu'une réalité. Les plus ſavans Juriſconſultes de France, & entr'autres du Moulins & Loüet, mettent la Commende *inter titulos Beneficiorum* : c'eſt-à-dire, entre les titres de Bénéfices. Ce ſont des titres Canoniques qui donnent aux Commendataires tous les droits attachez à leurs Benéfices. Mais comme ces proviſions en commende ſont contraires aux anciens Canons, il n'y a que le Pape ſeul qui puiſſe les accorder par une diſpenſe de l'ancien Droit. Voyez le mot de *Commende* & *Commendataire*. Voyez auſſi les *Act. Sanct. Benedict. ſæc. III. p. 1. Præf. p.* 89. & ſuiv.

Les *Abbez* Commendataires étant *Séculiers* n'ont aucune juriſdiction ſur les Moines. Quelques-uns néanmoins prétendent que les Cardinaux dans les Abbayes qu'ils ont en commende, ont le même pouvoir que les *Abbez* Réguliers. On donne pour exemple Monſieur le Cardinal de Boüillon, qui, en qualité d'*Abbé* Commendataire de Cluny, a le gouvèrnement ſpirituel de tout l'Ordre de Cluny, comme s'il en étoit *Abbé* Régulier. On répond à cela, que Mr. le Cardinal de Boüillon ne joüit pas de cette Juriſdiction ſpirituelle en qualité de Cardinal *Abbé* Commendataire; mais par un Bref particulier du Pape. Mr. le Cardinal d'Eſtrées, *Abbé* Commendataire d'Anchin en Artois, ayant voulu joüir de ce même droit à l'égard des Religieux de cette Abbaye, en a été exclus par un Arrêt du Grand Conſeil, datté du 30 Mars 1694. L'obligation principale d'un *Abbé* Commendataire eſt de procurer par toutes les voies poſſibles la gloire & le Sèrvice de Dieu, dans la Communauté dont il ſe trouve chargé. Ab. de la Tr.

Il n'y a que les *Abbez* Reguliers que l'on béniſſe; les Commendataires ne l'ont jamais été. Cette benédiction, qui s'appelle auſſi conſécration, ſe faiſoit autrefois, en les revêtant de l'habit appellé *cuculla*, coulle, en leur mettant en main la Croſſe, ou Bâton Paſtoral, & aux piéds, la chauſſure appellée *pedales*, ou *pedules*, qui étoient des bandelettes propres à entourer le piéd. C'eſt de l'*Ordo Romanus* de Théodore Archevêque de Cantorbery, dans ſa Collection des Canons, & de la Vie de Saint Anſelme, que nous apprenons ces particularitez. Le pouvoir que quelques *Abbez* ont de donner la tonſure n'appartient auſſi qu'aux *Abbez* Réguliers; mais ils ne la peuvent donner qu'à leurs Religieux. Le P. Hay Moine Bénédictin, dans ſon Livre intitulé *Aſtrum inextinctum*, aſſure que les *Abbez* de ſon Ordre ont une Juriſdiction comme Epiſcopale, & même comme Papale, *poteſtatem quaſi Epiſcopalem, imò quaſi Papalem*, ſur tous leurs Religieux; & que c'eſt pour cette raiſon qu'ils confèrent à leurs Moines la tonſure & les Ordres mineurs. Il ſe peut faire qu'en Allemagne les *Abbez* de l'Ordre de Saint Benoît jouïſſent de ce privilege; mais ils n'en jouïſſent point aujourd'hui en France, bien que quelques Abbayes prétendent avoir ce droit en vèrtu de leur exemption. On dit même qu'Innocent VIII. a accordé à l'*Abbé* de Ciſteaux le pouvoir d'ordonner des Diacres & des Soudiacres. A l'égard de la tonſure, Innocent III. répondant à Robert Pullus, Archevêque de Roüen, qui l'avoit conſulté, pour ſçavoir ſi les *Abbez* pouvoient donner la tonſure à leurs Moines, il lui dit qu'il n'y a pas de difficulté, puiſque le ſeptiéme Concile l'a ainſi reglé. Il paroît par les Actes de la Vie de Saint Convoion *Abbé*, qu'autrefois les *Abbez* pouvoient tonſurer des Laïques qui n'étoient pas Moines. Le ſecond Concile de Nicée pèrmet aux *Abbez* de faire des Lecteurs; & pluſieurs *Abbez*, par des conceſſions particulières, ont eû du S. Siége le privilége de donner les quatre moindres Ordres. P. MARTENE.

ABBÉ, s'eſt dit quelquefois même des ſimples Moines, qui n'avoient aucune autorité ou juriſdiction. *Abbé* eſt pris dans ce ſens dans la régle de S. Colomban, C. 7. où il eſt dit, qu'il y avoit mille *Abbez* ſous la conduite d'un Archimandrite.

ABBÉ DES ABBEZ, *Abbas Abbatum*. C'eſt le titre que Ponce *Abbé* de Cluny prit à Rome au Concile l'an 1116. ſur quoi Jean Cajetan, Chancelier du Pape lui ayant demandé, ſi les Religieux de Cluny avoient reçû une régle de ceux du Mont-Caſſin, ou s'ils leur en avoient donné une? Il répondit, que non-ſeulement les Moines de Cluny, mais auſſi tous les autres qui ſont en Occident, ont reçû leur régle des Moines du Mont-Caſſin. Le titre d'*Abbé des Abbez* doit donc être donné à l'*Abbé* du Mont-Caſſin, repartit le Chancelier. Voyez le Liv. 4e, C. 62. de la Chronique du Mont-Caſſin par PIERRE DIACRE.

ABBÉ MITRÉ, *Abbas Mitratus*. C'eſt un *Abbé* qui a droit de porter la mitre, & les autres ornemens qui diſtinguent les Evêques de ceux qui leur ſont inférieurs.

ABBÉ EN SECOND, *Abbas ſecundarius*. C'eſt le Prieur du Monaſtère, celui qui gouvèrne le Monaſtère ſous l'*Abbé*, & en l'abſence de l'*Abbé*.

Il y a des *Abbez* mitrez; c'eſt-à-dire, qui ont droit de porter la mitre. Harris dit qu'en Anglétèrre les *Abbez* mitrez étoient éxemts de la juriſdiction de l'Ordinaire; qu'ils avoient une autôrité Epiſcopale dans leur diſtrict, & qu'ils étoient membres ou Lords du Parlement; quelquefois on les a appellez *Abbez* ſouverains, ou *Abbez* généraux; que les autres *Abbez* étoient ſoumis à l'Evêque diocéſain pour le ſpirituel; qu'il y a eu auſſi des Lords-Prieurs, qui avoient une juriſdiction libre, & étoient Lords du Parlement. Edouard Cok, dit qu'il y a eu vingt-ſept de ces *Abbez* & deux Prieurs qui ont eu ſéance au Parlement; mais le nombre n'a pas toujours été le même, & dans le Parlement qui fut tenu la vingtiéme année de Richard II. ils n'étoient que vingt-ſept en tout; c'eſt-à-dire, vingt-cinq *Abbez* & deux Prieurs. HARRIS. Il y a auſſi des *Abbez* croſſez; c'eſt-à-dire, qui ont droit de porter la Croſſe. L'*Abbé* Régulier des Bénédictins de Bourges eſt croſſé, & non pas mitré. On dit qu'il y en a qui ſont mitrez & croſſez; c'eſt-à-dire, qui ont pèrmiſſion de porter la Mitre & la Croſſe.

Il y a eu chez les Grécs des *Abbez* qui ont pris la qualité d'*Abbez* Œcumeniques, ou Univèrſels, à l'imitation du Patriarche de Conſtantinople. *Abbas Œcumenicus*. La Régle de St. Benoit parle de quelques Moines qui ſe vouloient arroger la qualité de ſeconds *Abbés*.

Quelques Abbez ont été appellez *Abbez Cardinaux*. C'étoient les *Abbez* en chef, lorſque des Abbayes qui avoient été unies venoient à être ſeparées. On a auſſi donné quelquefois ce titre d'*Abbé Cardinal* à quelques *Abbez*, purement par honneur, comme le Pape Calixte le donna à l'*Abbé* de Cluny. Ponce *Abbé* de Cluny, dans un Concile tenu à Rome en 1116. pris la qualité d'*Abbé des Abbez*; mais il ne fut pas approuvé, & l'on jugea qu'elle convenoit plutôt à l'*Abbé* du Mont-Caſſin, le premier de l'Ordre de S. Benoît.

On trouve dans le VIe, VIIe, & VIIIe. ſiécle des *Abbez* qui n'étoient pas Prêtres, mais ſeulement Diacres, ou Soudiacres. Et Saint Benoît dans ſa Régle, ordonne, qu'ils ayent néanmoins le pas devant les Prêtres. Vèrs le commencement du neuviéme ſiécle, Eugene I. ordonna dans un Concile de Rome, que les *Abbez* fuſſent Prêtres. Cependant on en trouve encore après ce Réglement qui n'ont point été Prêtres, & juſqu'au 16e ſiécle; car Chriſtophe Abbé d'Otmars, mort en 1576. ne fut jamais que Diacre. On a quelquefois donné la qualité d'*Abbé* aux Curez Primitifs. Selon M. du Cange les Parroiſſes avoient ordinairement trois principaux Officiers; l'*Abbé*, ou le Gardien, qui eſt préſentement le Curé; les Prêtres, ou Chapelains, & le Sacriſtain. Les Prêtres étoient chargez du ſoin des ames & de l'adminiſtration de la Cure, & l'*Abbé* avoit l'œil ſur les beſoins de ſa Parroiſſe, & ſur la conduite des Prêtres. Il y a eu des Evêques qui ont été appellez *Abbez*, parce que leurs Evêchez étoient originairement des Abbayes, & qu'ils étoient même élus quelquefois par les Moines, comme ceux de Catanes & de Montréal en Sicile. Enfin, quoiqu'il n'y ait proprement que les Moines dont le Supérieur ſoit appellé *Abbé*, les Chanoines Réguliers ont auſſi donné le nom d'*Abbé* à celui qui eſt à leur tête, & comme leur General. C'eſt l'*Abbé* de Ste. Geneviéve de Paris qui eſt régulier depuis le Cardinal de la Rochefoucault.

ABBÉ DE COUR. On entend par-là un jeune Eccléſiaſtique poli, & dans les manières & dans les habits: cela marque du déréglement, & quelque choſe de profane. BOUH. On y joint une idée de delicateſſe, de volupté & de galanterie. On ſuppoſe d'ordinaire plus de ſcience du monde dans un *Abbé* de Cour, que d'étude de la Theologie.

ABBÉ ſe dit aujourd'hui, ſur tout parmi le peuple, de qui que ce ſoit qui porte l'habit Eccléſiaſtique. On fait aujourd'hui très-bon marché de la qualité d'*Abbé*. Les moindres Eccléſiaſtiques ſe l'attribuënt, & même ceux qui n'ont aucun Bénéfice, ni eſperance d'en avoir. C'eſt un fantôme de vanité inſupportable. DE ROCH. On peut dire que l'uſage a prévalu, & que ce n'eſt qu'un tèrme de civilité de la part de ceux qui le donnent, & nullement une preuve ou un effet de la vanité de ceux à qui on le donne.

ABBÉ, s'eſt dit auſſi de quelques Magiſtrats ou pèrſonnes laïques & ſéculières. Chez les Génois il y avoit un principal Magiſtrat qu'on appelloit *Abbé* du peuple. En France il y a eu pluſieurs Seigneurs, ſur tout du tems de Charlemagne, à qui on donnoit le ſoin & la garde des Abbayes, qu'on appelloit *Abbacomtes*. Autrefois on appelloit auſſi *Abbé* le Grand Maître de la Chapelle Royale.

Dans les anciens titres on trouve que les Ducs & les Comtes ont été appellez *Abbez*, & les Duchez & Comtez *Abbayes*; & pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, qui n'étoient aucunement Religieux, ont auſſi pris ce nom, comme remarque Ménage après Fauchet & autres. Les Rois mêmes n'ont pas dedaigné de porter le titre d'*Abbé* qui n'étoit pas moins honorable que celui de Duc & de Comte. Philippe I. & Loüis VI. & enſuite les Ducs d'Orléans, ſont appellez *Abbez* du Monaſtère de S. Agnan d'Orléans par Hubért Hiſtorien de cette Abbaye. Les Ducs d'Aquitaine ont porté le titre d'*Abbez* de S. Hilaire de Poitiers. Les Comtes d'Anjou celui d'*Abbez* de S. Aubin, & les Comtes de Vèrmandois celui d'*Abbez* de S. Quentin. Loüis le Begue & ſes enfans ſont fort ſouvent nommez *Abbez* dans l'Hiſtoire de ces tems-là.

On appelle auſſi *Abbé*, celui qu'on élit en cèrtaines Confrairies & Communautez, particuliérement entre les Ecoliers & les Garçons Chirurgiens, pour commander aux autres pendant un cèrtain tems. A Milan dans toutes les Communautez de Marchands & d'Artiſans, il y en a de prépoſez qu'on appelle *Abbez*. Et c'eſt de là apparemment qu'eſt venu le jeu de l'*Abbé*, dont la régle eſt, que quand le premier a fait quelque choſe, il faut que tous ceux qui le ſuivent faſſent de même.

ABBÉ, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On vous attendra comme les Moines font l'*Abbé*; c'eſt-à-dire, en mangeant toûjours; en commençant à dîner: en un mot, on ne vous attendra pas. On dit encore, Pour un Moine on ne laiſſe pas de faire un *Abbé*; pour dire, que l'oppoſition d'un particulier n'empêche pas la delibération d'une Compagnie, ou la concluſion d'une affaire. On dit en provèrbe Eſpagnol, *Como canta el* ABAD *reſponde el Monazillo*; & en François, Le Moine répond comme l'*Abbé* chante; pour dire, que les inférieurs tiennent le même langage, ou ſont de même avis que leurs ſupérieurs. On appelle par raillerie, *Abbez* de Sainte Eſpérance, ceux qui prennent la qualité d'*Abbez* ſans avoir d'Abbaye, & quelquefois même de Benéfice; ou de Sainte Elpide, qui veut dire la même choſe, car ἐλπὶς ſignifie Eſpérance en Grèc.

ABBECHER, v. act. Donner la béchée à un oiſeau qui n'a pas encore l'adreſſe de la prendre de lui-même. *Eſcam ingerere*. Ce mot vient de *à* & de *bec*; c'eſt-à-dire, mettre au bec. NICOD.

En Fauconnerie on dit, *Abbecher* l'oiſeau; pour dire, lui donner une partie du pât ordinaire pour le tenir ou pour le mettre en appetit, dans le deſſein de le faire voler un peu après.

ABBÉE, ſ. f. Ouvèrture par où on laiſſe couler l'eau d'un roiſſeau ou d'une rivière, pour faire moudre un moulin, qui ſe peut fêrmer avec des pales ou lançoirs. Il en eſt fait mention dans la Coûtume de Loris, Chap. X. Ce mot peut venir de *baye*, ouvèrture *Foramen.*

ABBESSE, c'eſt le nom qu'on donne à une Religieuſe qui eſt Supérieure d'une Abbaye. *Abbatiſſa.* Elle a tous les mêmes droits ſur ſes Religieuſes que les Abbez Réguliers ont ſur leurs Moines, parce qu'elles ſont revêtuës de la même dignité. Leur ſexe ne leur permet pas à la vérité de faire les fonctions ſpirituelles qui ſont attachées à la Prêtriſe ; mais il y a des *Abbeſſes* qui ont droit, ou plûtôt un privilége, de commettre des Prêtres pour ces fonctions. Elles ont même une Juriſdiction comme Epiſcopale, auſſi-bien que quelques Abbez Réguliers qui ſont éxempts de la Juriſdiction de leurs Evêques. Voyez *Exemption.* Autrefois les *Abbeſſes* étoient électives : aujourd'hui le Roi les nomme preſque toutes : ce n'eſt pas en vèrtu du Concordat, car il n'y en eſt pas fait mention. François I. & Henri II. ont obtenu des Indults pour nommer les *Abbeſſes.* Aujourd'hui les Bulles que le Pape donne pour les *Abbeſſes*, portent que le Roi a écrit en faveur de la Religieuſe nommée, & que la plus grande partie de la Communauté a conſenti à ſon élection. Cela ſe fait pour conſèrver une image de l'ancien uſage. PINSON. Le Père Martene, dans ſon Traité des Rits de l'Egliſe, dit que quelquefois les *Abbeſſes* ont entendu les confeſſions de leurs Religieuſes ; il le prouve par les actes de la vie de Sainte Burgondofore. Il ajoûte, que quelques *Abbeſſes* s'étant attribuées en cela plus d'autorité qu'il ne convenoit, on avoit été obligé de réprimer leur vanité, ou leur curioſité. On lit dans le Droit Oriental, que Marc, Patriarche d'Alexandrie conſulta Balſamon, pour ſçavoir ſi un Evêque devoit accorder aux *Abbeſſes* la permiſſion qu'elles demandoient, d'entendre les confeſſions de leurs Religieuſes ; à quoi Balſamon répondit que non, quoique Saint Baſile, dans ſes petites Régles, permit aux *Abbeſſes* d'entendre, avec un Prêtre, les confeſſions de leurs Religieuſes. Saint Céſaire Evêque d'Arles, a écrit une Régle pour le Monaſtère de Sainte Céſaire ſa ſœur, où il y a de fort beaux Réglemens par rapport aux *Abbeſſes.* Elle ſe trouve dans Bollandus, T. I. p. 730. & ſuiv. C'étoit une coutume aſſez ordinaire dans la ſeconde race de nos Rois, de faire les filles des Rois Religieuſes & *Abbeſſes.* P. DAN. Selon le Concile de Trente, Seſſ. 25. Chap. VII. les *Abbeſſes* doivent être éluës en préſence de l'Evêque, ou d'un autre tenant ſa place, du Corps, s'il ſe peut, du Monaſtère, âgée de quarante ans, ou au moins de trente, ayant huit ou au moins cinq années de Profeſſion. Une même *Abbeſſe* ne peut régir deux Monaſtères. Les François fondèrent autrefois les Abbayes ſans qu'il leur en coûtât beaucoup : on cédoit à des Moines autant de tèrres incultes qu'ils pouvoient en mettre en valeur. Ils travailloient à deſſécher, à défricher, à bâtir, à planter, moins pour être plus à leur aiſe, que pour en ſoulager les pauvres. Ces lieux arides & deſerts devinrent agréables & fertiles. Il y avoit des Abbez ſi riches, qu'ils pouvoient mettre une petite armée ſur piéd : ce qui fit qu'on les invita aux aſſemblées du Champ de Mars, & aux Cours plénières. LE GENDRE.

ABBEVILLE. *Abbavilla*, *Abbatiſvilla.* Nom d'une Ville de France, Capitale du Comté de Ponthieu dans la Picardie, ſituée ſur la Somme, environ à cinq lieuës de ſon embouchure, patrie des deux Sanſons, célèbres Géographes. Son nom, qui ſignifie *Maiſon de campagne de l'Abbé*, lui vient de ce que ce n'étoit autrefois qu'une maiſon ou fèrme qui appartenoit à l'Abbé de S. Riquier. Hugues le Grand l'ôta aux Moines de cette Abbaye, dit Hariulphe, l. IV. c. XII. pour en faire un Château qui arrêtât les courſes des Barbares. Il en donna le commandement à Hugues ſon Gendre, qui, après la défaite & la mort du Comte de Boulogne, épouſa la Comteſſe Adelaja ſa femme, prit le titre de Comte, qu'il laiſſa à ſa poſtérité. Ce fut ſous ces Comtes qu'Abbeville, de ſimple fèrme, devint une ville. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'*Abbeville* & de l'Archidiaconé de Ponthieu en François a été faite par le P. Ignace Joſ. de Jeſus-Maria, Carme Dechauſſé. Il y a à la fin un Catalogue des Auteurs d'*Abbeville* & de l'Archidiaconé de Ponthieu. A Paris, 1646. *in* 4°. Les Mémoires de l'Académie des Sciences donnent à *Abbeville* pour longitude, 19. 30. pour latitude, 50. 5.

ABBOI, ſ. m. On diſoit autrefois *abay.* Le cri d'un chien. *Latratus.* Ce mot eſt factice & formé ſur le ſon des chiens qui crient, ou abboyent. L'*abboi* des chiens fait connoître le lieu où eſt le gibier. L'*abboi* des mâtins eſt leur cri, quand ils ſentent le loup, ou quelque choſe d'étrange autour de la maiſon. Au premier *abboi* que fait le limier, le loup ſort de ſon liteau. SALIN.

On dit provèrbialement, tenir quelqu'un en *Abboi*, pour dire, repaître de vaines eſpérances.

ABBOI, ſe dit auſſi de l'extrémité où eſt réduit le cèrf ſur ſes fins, car alors on dit qu'il eſt aux *abbois*, qu'il ne peut plus courir, qu'il manque de force & de courage. *Ultima ſervi deficientis neceſſitas.* On ne s'en ſert dans ce ſens qu'au pluriel.

ABBOI, ſe dit figurément de l'homme, & ſignifie l'agonie, ou la dèrnière extrémité. Il eſt réduit aux *abbois* ; c'eſt-à-dire, il ſe meurt. *Animam agere, expirare.* On dit auſſi qu'une place eſt aux *abbois*, lorſqu'elle ne peut plus tenir, & qu'elle eſt ſur le point de ſe rendre ; qu'un procès eſt aux *abbois*, quand il eſt preſque jugé ou pèrdu ; qu'une fidelité eſt aux *abbois*, lorſqu'elle eſt preſque vaincuë, & qu'elle eſt prête à ſuccomber. *Extrema, ſumma anguſtia.* On y voit tous les jours l'innocence aux *abbois.* BOIL.

ABBOYEMENT, ſ. m. Le cri du chien. *Latratus.* Les longs & affreux *abboyemens* des chiens ont troublé mon ſommeil.

ABBOYER, ou *abbayer*, v. n. Qui ſe dit pour exprimer le cri des chiens. *Latrare.* Les chiens *abboyent* quand ils ſentent des Larrons. Il ſe met quelquefois activement : Ce chien *abboye* les paſſans.

Le chien, qui de ſes cris bat ces rives déſertes,
*Retint prêt d'*abboyer *ſes trois gueules ouvertes,*

dit SAR. ſur la deſcente d'Orphée aux enfers. Ce mot vient du Latin *adbaudare.* MENAG. ou de *boare*, Latin, qui vient de βοᾶν, Grèc : ou eſt un mot factice, qui imite le ſon que fait le chien en *abboyant.* NICOD.

ABBOYER, ſe dit figurément des hommes, lorſqu'ils s'attendent à quelque choſe, qu'ils la déſirent & la pourſuivent avec avidité. *Inhiare.* Cet avare, cet ambitieux, *abboye* après cette ſucceſſion, après cette Charge. Ce chicaneur *abboye* toûjours après le bien d'autrui.

On le dit encore de ceux qui font crier après eux. Un Avocat demandant à quelqu'un qui lui diſoit des injures, pourquoi m'*abbaye*-tu ? Cet autre répondit, parceque je vois un voleur. ABL. Cet homme eſt ſi méchant, que tout le monde *abboye* après lui. Un Satyrique *abboye* après les vices. C'eſt un médiſant qui *abboye* tout le monde. ABLANC.

Je ſuis par tout un fat, comme un chien ſuit ſa proye,
Et ne le ſens jamais, qu'auſſi-tôt je n'abboye. BOIL.

Je tiens qu'originairement *abboyer* & *abbayer* ſont deux mots differens, & qu'*abboyer* s'eſt dit ſeulement au propre du cri des chiens, ou de ce qui lui reſſemble ; & qu'*abbayer* s'eſt dit au ſecond ſens figuré, & eſt compoſé de *bayer*, ou *béer*, qui ſignifie, regarder attentivement, ou attendre impatiemment ; ce qu'on fait ordinairement avec une bouche béante : mais que par abus l'affinité de ces mots les a fait confondre, & prendre l'un pour l'autre.

On dit provèrbialement, *Abbayer* à la lune, pour dire, crier & peſter inutilement contre une pèrſonne au-deſſus de ſoi. On dit auſſi, tout chien qui *abboye* ne mord pas ; pour dire, que ceux qui ménacent ſouvent ne font pas grand mal.

ABBOYEUR, ſ. m. *Latrator.* Qui abboye. Un chien qui eſt un grand *abboyeur* eſt importun. On appelle *abboyeurs*, une ſorte de chiens pour le ſanglier, qui abboyent devant lui ſans l'approcher.

On le dit auſſi ſinguliérement des hommes qui crient, & qui preſſent avec importunité : Voilà bien des *abboyeurs.* Il a des *abboyeurs* à ſes côtez. ABL. Jamais bon chien n'*abboye* à faux ; pour dire, qu'un homme ſage ne ménace pas ſans raiſon, ou qu'un habile homme ne manque pas ſon coup.

ABBREUVER, v. act. *Adaquare.* Donner à boire aux chevaux & au bétail. On *abbreuve* les chevaux deux fois par jour. Anciennement on diſoit *abbeuver*, & par tranſpoſition de lettres l'on a dit *abbreuver.* Dans une vieille chartre de l'an 1343. il eſt parlé de l'éponge dont J. C. fut *abbreuvé.* L'Auteur de *Flandria illuſtrata* rapporte une lettre très-ancienne, où l'on trouve *embuver* les chevaux.

ABBREUVER, ſignifie auſſi, Humecter & imbiber d'eau. *Humectare, imbuere.* Il faut *abbreuver* ces tonneaux, cette cuve, avant que d'y mettre la vendange. Ce drap eſt *abbreuvé* d'eau. La tèrre eſt *abbreuvée* par les pluyes. *Abbreuver* les prez, c'eſt les arroſer, y faire venir de l'eau par le moyen des ſaignées. Les poroſitez des corps ſont *abbreuvées* par des humeurs cruës, épaiſſes, froides.

ABBREUVER, v. act. tèrme de Vèrniſſeur. On dit dans ce ſens, que la prémière couche de vèrnis ne ſe met que pour *abbreuver* le bois.

ABBREUVER, Tèrme d'Agriculture, faire entrer l'eau dans un pré. Les prez ont beſoin qu'on les *abbreuve.* Nos prez n'ont pas beſoin d'être *abbreuvez*, à cauſe des pluyes fréquentes qui les arroſent. LIGER. Il ſemble qu'on ne le dit que des prez.

ABBREUVER, ſe joint avec le pronom pèrſonnel. En ce cas

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

il ſignifie boire, s'enyvrer. *Inebriari.* Ce jeune homme étoit ſi bien *abbreuvé*, qu'il bronchoit à chaque pas.

ABBREUVER, ſignifie figurément, inſtruire, prévenir quelqu'un par quelque choſe, & l'en remplir. *Imbuere.* Il l'a *abbreuvé* de cette opinion. J'en ſuis *abbreuvé* dès ma jeuneſſe. Tout le monde eſt *abbreuvé* de cette nouvelle. Souvenez-vous de ces ſources immortelles où vous vous êtes *abbreuvez* des ſaintes eaux de la Sageſſe. PATRU.

ABBREUVÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Imbutus.*

Si-tôt que du Nectar la troupe eſt abbreuvée.

ABBREUVOIR, ſ. m. Lieu où on abbreuve les chevaux *Aquarium.* Mener les chevaux à l'*abbreuvoir* Il ſe dit plus préciſément d'un glacis le plus ſouvent pavé de grais & bordé de piérres, qui conduit à un baſſin, ou à une rivière, pour abbreuver les chevaux. DAV. Il ſe dit auſſi de l'endroit d'un ruiſſeau où les oiſeaux vont boire. On prend des oiſeaux à l'*abbreuvoir*, en y mettant grand nombre de petits gluaux La vraie heure de tendre à l'*abbreuvoir* eſt depuis deux heures du matin juſqu'au ſoir, demi-heure devant le ſoleil couché; mais le meilleur tems c'eſt ſur les dix heures juſqu'à onze, & depuis deux heures juſqu'à trois; & enfin, une heure & demie devant le coucher du ſoleil, que les oiſeaux viennent en foule à l'*abbreuvoir*. CHOMEL.

ABBREUVOIR, en tèrme de Maçonnerie, ſe dit des intèrvalles que les Maçons laiſſent entre les joints des piérres, pour y faire entrer du mortier. En ce ſens l'on ſe ſért plus ſouvent du mot *godet*. *Rima.* Les Anglois ſe ſérvent du mot *abbreuvoir* dans ce même ſens.

On dit provèrbialement d'une plaie large & ſanglante, que c'eſt un *abbreuvoir* à mouches. Il lui a porté un coup à la tête, & lui a fait un grand *abbreuvoir* à mouches. ABL. On dit auſſi qu'un bon cheval va bien tout ſeul à l'*abbreuvoir*, quand on ſe léve de table pour prendre ſoi-même à boire au buffet. Ces phraſes ſont du ſtile burleſque.

A B C.

A. B. C. on prononce *abécé*, ſ. m. *Rudimentum.* Alphabet de la Langue Françoiſe. C'eſt auſſi un petit livre qui ſért à apprendre à lire aux enfans. Cet enfant eſt encore à l'*abécé*.

ABCASSE. Voyez ABASSE.

ABÉCÉ, ſignifie auſſi le commencement d'une ſcience, ou d'une affaire; le principe d'un art. *Prima Elementa.* Quand on penſe avoir pénétré les ſecrets de la nature, on ſe trouve encore à l'*abécé*. Renvoyer quelqu'un à l'*abécé*, c'eſt le traiter d'ignorant. C'eſt dans le même ſens qu'on appelloit l'Empereur Juſtin ἀναλφάβητος. Ce mot eſt compoſé des trois prémières Lettres de l'alphabet François, comme le Grèc qui lui répond des deux premières, *Alpha* & *Beta*. Les Eſpagnols l'appellent *Cartilla*, les Italiens *Abaco*, & les Anglois *Abacus*, qui vient du Grèc ἄβακος; & s'eſt ainſi appellé, parce que pour commencer à apprendre les Lettres aux enfans, on les figuroit ſur une tablette, ou ſur une carte en forme de tablette, comme on fait encore dans les Écoles de Mathématiques pour les figures qu'il faut montrer aux Étudians. Ou bien il s'eſt formé des trois premières Lettres de l'alphabet, comme le mot François *Abécé*.

ABÉCÉDAIRE, ſ. m. Qui eſt encore à l'*abécé*. *Elementarius.* S. Jérôme & S. Fulgence, 3 *Mythol.* C. X. diſent *Abecedarius*, *a*, *um.* On ſe mocque d'un vieillard *abécédaire*, qui eſt encore à l'abécé, qui ne ſait rien. On a donné le titre d'*Abécédaire* à un Livre de Piérre d'Alva ſur la Conception de la Viérge en vingt-un volumes, dont la prémière Lettre A contient trois gros volumes *in fol.* imprimez à Madrid en 1648. Il eſt intitulé, *Abecedarium Marianum.* S. Auguſtin, dans ſes retractations, Liv. I. Ch. XX. dit qu'on appelloit *Abécédaires*, *Abecedarios*, les Pſeaumes dans leſquels les prémières Lettres de chaque ſtrophe, ou quelquefois peut-être de chaque vèrs, ſuivoient l'ordre alphabétique. Dans l'Ecriture, le CXVIIIe Pſeaume & les Lamentations de Jérémie ſont de cette ſorte; par où il paroît que les Hébreux ont été les prémiers Auteurs de cette eſpéce de Poëſie, inventée apparemment pour aider la mémoire.

A B D.

ABDALLA, ſ. m. & nom propre. Quoique ce nom ne ſoit pas François, mais Arabe, comme on le trouve ſouvent dans des Hiſtoires ou Relations écrites en François, & qu'il vient de paroître encore tout récemment un Roman intitulé, les Avantures d'*Abdalla*, il ne ſera pas inutile de dire ici ce qu'il ſignifie. Il eſt compoſé de deux mots Arabes עבד, *Abad*, qui veut dire *ſerviteur*, *celui qui honore*, du vèrbe *abada*, adorer, honorer, ſérvir, & de *Alla*, Dieu, ainſi *Abdalla*, c'eſt ſérviteur de Dieu.

ABDARA. *Abdera*, *æ*, ou *Abdara*. Nom d'une ancienne ville d'Eſpagne, dans la Betique, ſur la Côte de la Meditérranée. Elle avoit été bâtie par les Carthaginois. On la place ordinairement dans ce que nous appellons aujourd'hui le Royaume de Grenade, à peu près où eſt Adra, qui, peut-être, eſt Abdara même, dont le nom s'eſt corrompu.

ABDÉRE, ſ. f. *Abdera*, *orum.* Ancienne ville de Thrace. Pluſieurs Savans croyent qu'elle fut bâtie par *Abderus*, ou bien par Hèrcule, en mémoire d'Abdérus, qui avoit été déchiré par les chevaux de Dioméde. Leurs garents ſont Philoſtrate, Etienne de Byzance, Scycmus de Chio, &c. Mais Solin & Méla, diſent qu'elle fut bâtie par Abdéra ſœur de Dioméde, qui lui donna ſon nom; & ſur les Médailles de cette ville, on lit d'un côté ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ, avec la tête d'une Héroïne. Voyez Mr. SPANHEIM, p. 562, & ſuiv. Elle fut rebâtie par Timéſius, qui y conduiſit une Colonie de Clazoméniens, & enſuite vèrs la 31e Olympiade; c'eſt-à-dire, environ 650. ans avant J. C. Les Téïens, Peuples de l'Aſie mineure, ne pouvant ſouffrir la domination des Pèrſes, paſſérent en Thrace, & s'établirent à *Abdére*. Quelques Auteurs veulent que ce ſoit Aſperoſa, ville maritime de Romanie. Elle a encore été nommée Aſtrizza.

ABDERITE, ſ. m. *Abderites*, *Abderita*. Qui eſt de la ville d'Abdére. Les Médailles de cette ville ont une tête rayonnée, avec ce mot, ΑΒΔΗΡΙΤΕΩΝ. Les Abdérites étoient ſi ſtupides, que leur ſtupidité avoit paſſé en provèrbe, & qu'on diſoit un eſprit d'Abdére, *Abderitica mens*, pour un eſprit groſſier, peſant, ſtupide. Ciceron *ad Attic. viij. ep. 7.* appelle un projet mal concerté, ſans vûës, ſans prudence, un projet Abdéritique. Abdére néanmoins produiſit de grands hommes, témoins Protagore & Démocrite.

ABDIAS, ſ. m. & nom propre. C'eſt le nom du quatriéme des douze petits Prophêtes, que les Proteſtans appellent communément *Obadias*, faiſant paſſer la prononciation Hebraïque dans les autres Langues: ce qui eſt, à mon ſens, pécher contre le prémier principe des Langues, qui eſt l'uſage. Car de quelque maniére que l'on prononce un nom dans la Langue originaire de ce nom, il faut le prononcer comme il eſt établi par l'uſage qu'on le prononce dans la Langue dans laquelle on parle, ou l'on écrit, & il n'y a pas moins d'abſurdité à vouloir dire *Obadias*, *Jeſchejahu*, *Jechezkiel*, &c. au lieu de Abdias, Iſaïe, Ezéchiel, qu'il y en auroit à vouloir dire, *Miriam*, *Jehoſchua*, *Jehohhanan*, *Petrus*, *Alexandros*, *Julius Cæſar*, *Pompeius*, *Hieronymus*, *Quintus-Curtius*, &c. au lieu de Marie, Jéſus, Jean, Pierre, Aléxandre, Jules Céſar, Pompée, Jérôme, Quinte-Curce, &c. Auſſi tous les Traducteurs François de l'Écriture, & ceux même de Genêve ont dit *Abdias*. Au reſte, ce nom vient de עבד, *abad*, ſérvir, honorer, & יה, *Ja*, abrégé de Jehova, Nom de Dieu. Ainſi il ſignifie, ſérviteur de Dieu, ou de *Jehovah*.

ABDICATION, ſ. f. Démiſſion, acte de renonciation à une Charge, à une Magiſtrature. *Abdicatio.* Il faut remarquer que l'*abdication* différe de la réſignation, en ce que l'*abdication* ſe fait purement & ſimplement, au lieu que la réſignation ſe fait en faveur d'une tièrce pèrſonne.

On dit, *L'abdication* d'un fils rebelle & déſobéïſſant. Dans le Droit Civil l'*abdication* eſt opoſée à l'adoption. L'*abdication* n'étoit différente de l'exhérédation que dans cette circonſtance: c'eſt que le fils abdiqué étoit exclus de la famille & de la ſucceſſion paternelle, par un acte public pendant la vie du pére; au lieu que l'exhérédation n'avoit d'exécution qu'en vèrtu de ſon teſtament. Les cauſes de l'*abdication* étoient les mêmes que celles de l'exhérédation. *Harris*, dans ſon Dictionnaire Anglois des Arts, dit qu'on trouve qu'*abdication* s'eſt dit encore d'un homme libre qui renonce à ſa condition pour ſe faire eſclave, ou d'un Citoyen Romain qui renonce à cette qualité & aux priviléges qui y étoient attachez.

On dit auſſi au Palais, faire une *abdication* de biens, quand on en fait un abandonnement entier.

ABDIQUER, v. act. Renoncer à une Magiſtrature, à une Charge, s'en dépoüiller, l'abandonner. *Abdicare.* Dioclétien & Charles-Quint ont *abdiqué* l'Empire. Il ſe dit auſſi abſolument, ce Prince a été forcé d'*abdiquer*.

On dit en Droit, *Abdiquer* un fils, pour dire, l'abandonner, le chaſſer de ſa maiſon, ne le reconnoître plus pour fils. C'eſt l'exhéréder, & le priver de tous les avantages attachez à ſa qualité de fils. *Eſt quaſi negare filium.*

ABDIQUÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Abdicatus.*

ABDOMEN, ſ. m. Tèrme de Médecine, qui ſignifie la partie extérieure du bas-ventre, depuis les cuiſſes en remontant juſqu'au diaphragme. *Abdomen.* C'eſt, dit Harris, le plus bas des trois ventres du corps humain, appellé proprement le bas-ventre, qui comprend dans ſa capacité le ventricule, les boyaux, le foye, la rate, la veſſie, &c. & qui eſt couvèrt en dedans d'une membrane, que l'on nomme *Peritonæum*; ſa partie inférieure Hypogaſtre, *Hypogaſtrium*: ſa partie de devant eſt diviſée

dans

Digitized by Google

dans l'Epigaſtre, *Epigaſtrium*, les Hypocondres, le droit & le gauche, & le nombril. Il eſt tèrminé en haut par le *cartilago enſiformis*, à droit & à gauche par les fauſſes côtes, en bas par les vèrtebres des reins, par les os du Cosendis, *l'os pubis*, & *l'os ſacrum*. Il a dis muſcles, dont il eſt couvèrt, & qui ſèrvent à pouſſer hors les excrémens & l'urine, & le fœtus dans les femmes. Nous rapporterons leurs noms propres chacun à leur place. Selon Mr. Dionis l'*Abdomen* eſt la partie anterieure du ventre, laquelle ſe diviſe en trois regions, dont la ſupérieure s'appelle epigaſtrique, la moyenne (il veut dire celle du milieu) umbilicale, & l'inférieure hypogaſtrique. La prémière commence au cartilage siphoïde, & finit deus travèrs de doigt au-deſſus de l'umbilic; la ſeconde commence où finit la prémière, & ſe tèrmine environ deus travèrs de doigt au-deſſous de l'umbilic; & la dèrnière deſcend juſqu'à l'os pubis. Chacune de ces trois régions ſe diviſe encore en trois parties, une moyenne, & deus latèrales. La partie moyenne de la région épigaſtrique eſt appellée épigaſtre, & les latérales hypocondres, dont l'un eſt à droit & l'autre à gauche. La partie moyenne de la région umbilicale ſe nomme umbilic, ou nombril; les parties latérales ſont les deux lombes. Le milieu de la région hypogaſtrique s'appelle hypogaſtre, ſes côtez ſont les îles, ou les flancs. Il ſe dit quelquefois, mais improprement, des parties contenuës dans le bas ventre. Les Grècs l'appellent *ἐπιγάστριον*, & les Arabes *mirach*.

ABDUCTEUR, adj. m. *Abductor*. C'eſt une epithète que les Medecins donnent au quatrième muſcle des yeus, qui les fait mouvoir en dehors, & regarder de côté pour marque de mépris & de dédain: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *orgueilleux*, & *indignabundus*, ou dédaigneus, *faſtidioſus*. On le dit auſſi des muſcles du pouce, & d'autres parties du corps qui ſe peuvent mouvoir en dehors. L'*Abducteur* eſt le troiſiéme muſcle de l'index. Il prend ſon origine de la partie extèrne & moyenne de l'os du coude, & paſſant ſous le ligament annulaire, il va s'inſérer à la partie latérale & extèrne des os du doigt indice, qu'il tire en dehors vèrs les trois autres doigts. DIONIS. Ce mot vient du Latin *Abduco*, qui ſignifie Emmener.

ABDUCTION, ſ. f. *Abductio*. Tèrme d'Anatomie. Le mouvement d'*abduction* eſt celui qui fait que les doigts s'éloignent du pouce. DIONIS. Et dans les muſcles des yeus le mouvement d'*abduction* eſt celui qui éloigne la vûë, ou l'œil du nez, & fait regarder par deſſus l'épaule.

A B E.

ABÉATES, ſ. m. *Abeata*. Habitans de la ville d'Abée. CORN. Ce ſont les habitans d'Abée du Peloponèſe. Ceux d'*Abée* de Phocide s'appellent Abbantes.

ABÉE, *Abea*. Ville du Détroit Meſſenien, ou Manſertin, près de Pharis dans le Peloponèſe. Elle fut ainſi appellée, dit Pauſanias, d'Abbas fils de Lyncée & d'Hypèrmneſtre. Quelques Auteurs la confondent avec Ira, l'une des ſept villes qu'Agamemnon offrit à Achilles. ILIAD. IX. Il y avoit un temple fameux où Apollon rendoit des Oracles; les troupes de Xèrxes le brûlèrent. Il y eut auſſi dans la Phocide une ville de ce nom bâtie par les Abantes.

ABEILLE, ſ. f. Inſècte volant, groſſe mouche qui a un aiguillon fort picquant, & qui fait le miel & la cire. *Apis*.

> *Comme on voit au printems la diligente* abeille,
> *Qui du butin des fleurs va compoſer ſon miel.* BOIL.

Swammèrdam en fait la déſcription, auſſi-bien que des bourdons appellés *fuci*, qui ſont les mâles. A l'égard des *abeilles* qui font le miel, qu'il appelle, *apes operariæ*, il dit qu'on ne peut découvrir ſi elles ſont mâles ou femelles; mais dans le Roi & les bourdons les parties qui ſèrvent à la génération ſont très-perceptibles. Jean de Hom, fameux Anatomiſte, a fait voir les œufs des *abeilles* dans la femelle, que l'on nomme ordinairement le Roi. Elles ont un tiſſu dont elles ſont envelopées, qui eſt ourdi de même que celui des vèrs à ſoye. Swammèrdam montre auſſi des rayons de miel où l'on voit les appartemens du Roi & des autres *abeilles*: on y découvre ſenſiblement les poumons compoſez de deux petites veſſies. Leur gouvèrnement ne conſiſte que dans un amour mutuel, ſans qu'elles ayent la moindre ſupériorité les uns ſur les autres. Les *abeilles* ſèrvent d'aliment aux hirondelles, qui ont l'adreſſe de les prendre en volant. C'eſt pourquoi lorſqu'il va pleuvoir, & qu'il y a peu de ces petits animaux dans l'air, les hirondelles déſcendent vèrs la tèrre pour y chèrcher leur aliment: d'où eſt venuë l'èrreur de croire qu'elles prédiſent la pluie. Il y a auſſi des mouches d'eau, qui portent les aiguillons dans la bouche, auſſi-bien que tous les autres inſèctes aquatiques. Aldrovandus les decrit ſous le nom d'*abeilles amphibies*; & Jonſton les appelle *abeilles ſauvages*. Il y a une eſpéce d'*abeilles ſauvages* qu'on trouve dans les jardins & dans les bois. Swammèrdam en fait voir de ſix ſortes. Il y en a qui ont des cornes fort longues; d'autres dont le corps eſt velu. Mouffet les appelle *abeilles ſolitaires*, dont le nid eſt fait de gravier, de ſable, & d'argille. Il fait voir auſſi ſept ſortes de guêpes. Il y en a auſſi de bâtardes, qu'on appelle *pſeudopheca*. Hoeffnagel en a dépeint de 24. ſortes, entre leſquelles il y en a une mouche à trois queuës, en Latin *veſpa*. Il y en a une que Goedart appelle *gloutonne & dévorante*, que quelques-uns nomment *muſcalupus*, parcequ'elle devore ſa proie avec les dents. On voit dans l'Abyſſinie une eſpéce particulière d'*abeilles*. Elles ſont plus petites que les autres, noires, & ſans aiguillon; elles ont leurs ruches cachées dans la tèrre, & font du miel & de la cire d'une blancheur extraordinaire. MATY. Les *abeilles* des Antilles & de l'Amérique méridionale ſont plus petites que celles d'Europe. Il y en a qui ſont griſes, d'autres brunes, ou bleües. Ces dèrnières font plus de cire, & de meilleur miel. Elles ſe retirent toutes dans des fentes de rochers, & dans des creux d'arbres. Leur cire eſt molle, & d'une couleur ſi noire que rien n'eſt capable de la blanchir. En récompenſe leur miel eſt beaucoup plus blanc, plus doux & plus clair que celui d'Europe. Elles n'ont point d'aiguillon. LONVILLERS. Le P. du Tertre ajoute, qu'il eſt impoſſible d'aprivoiſer ces *abeilles*, qu'elles ſont toutes ſauvages. Il convient du reſte, à cela près, qu'il aſſure qu'il eſt faux de dire que leur miel ſoit plus blanc que celui d'Europe. Celles d'Ethiopie ſont auſſi plus petites que les nôtres, ſans aiguillon, font leur miel en tèrre, elles entrent dans ces ruches ſoutèrraines par un ſeul trou très-petit; quand un homme en approche cinq ou ſix le bouchent de leurs petites têtes ſi juſte, qu'on ne s'en apperçoit point ſans beaucoup d'attention. Elles ſont noires; mais leur cire en eſt très-blanche, & leur miel très-dous. *Ludolf*, *L.* 1. *C.* 13. Voyez Meurſius dans ſa Créta Liv. 1. Chap. 15. ſur les *abeilles* qui obligérent les habitans de Rhocus d'aller s'établir ailleurs; ſur les *abeilles* de l'iſle de Crète, qui quand elles veulent doubler un Cap, prennent de petites piérres dans leur muſeau pour leur ſervir de leſt, & pour n'être point emportées par les vents. Là même L. 11. C. 7. & ſur celles du mont Ida qui nourirent Jupitèr.

Le Roi des *abeilles* eſt femelle, & jette environ ſix mille œufs par an. Il eſt deus fois plus gros que les autres *abeilles*. Il a les aîles courtes, les jambes droites, & marche plus gravement que les autres. Il a une marque au front, qui lui ſèrt de diadême & de couronne. Pline dit que le Roi des *abeilles* n'a point d'aiguillon. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la réponſe qu'on fit au nom d'Urbain VIII. après ſon exaltation. Il portoit des *abeilles* dans ſes armes, un François fit là-deſſus ce vèrs, en faveur de ſa nation:

> *Gallis mella dabunt, Hiſpanis ſpicula figent.*

Enfin, on répondit au nom du Pape d'une manière fort ingénieuſe & fort convenable à la qualité de père commun des Chretiens:

> *Cunctis mella dabunt, nulli ſua ſpicula figent,*
> *Spicula Rex etenim figere neſcit apum.*

Quelques-uns prétendent qu'on remarque dans la République des *abeilles* une régularité & une ſubordination admirable; qu'on y voit une diſtribution bien réglée des emplois, un ordre & un concèrt auſſi parfait qu'entre des eſprits qui conſpirent à l'exécution d'un même deſſein. Ce que Virgile dit que les piqûres des *abeilles* leur coûtent la vie, parce qu'elles laiſſent leur aiguillon dans la plaie, *animas in vulnere ponunt*, n'eſt point vèritable, & les naturaliſtes n'en demeurent pas d'accord. C'eſt le ſeul inſècte né pour l'utilité de l'homme, à ce que dit Pline, *Liv.* 11. En quoi il ſe trompe, car il devoit du moins ajoûter le vèrs à ſoie. Il raconte pluſieurs mèrveilles des *abeilles*, auſſi-bien que Mathiole, touchant leur œconomie, qui ſont telles, que le Philoſophe Ariſtomache employa 60. ans en leur contemplation. Quelques-uns croyent qu'on peut faire des *abeilles* par art. Lorſqu'on tuë un bœuf en Eté, & qu'on l'enfèrme dans une chambre baſſe bien cloſe, pour le laiſſer pourrir dans ſon cuir, ils prétendent qu'au bout de 45. jours il en ſort une infinité d'*abeilles*. Les principaus des Anciens qui ont parlé des *abeilles*, ſont Ariſtote, Hyginus, Virgile, Celſe, Marc Varron, &c. Et parmi les Modèrnes, outre ceux que nous avons citez, un Anglois nommé Majow en a fait un Traité, intitulé *Monarchia fœminina*, ſeu *Apum hiſtoria*. M. Maraldi de l'Academie Royale des Sciences y donna en 1713. un ſavant mémoire ſur les *abeilles*. Il eſt dans les Régiſtres de l'Académie, & ſera imprimé dans l'hiſtoire de cette Académie. On dit pour le moins auſſi communément mouche à miel, que l'on dit *abeille*. Voyez MOUCHE A MIEL.

On a ſouvent fait entrer les *abeilles* dans des déviſes. Une *abeille* avec ce mot d'Horace, *ſtudioſa florum*, eſt la déviſe d'un homme appliqué à des ouvrages d'eſprit. Elle conviendroit encore mieux à une femme ſavante. Une ruche, & *Labor omnibus unus*, con-

zed by Google

vient à une ſociété de gens qui travaillent de concèrt. Et avec ce mot pris de Virgile, *Ore legunt ſobolem*, on l'a appliqué aux Prédicateurs. Et ceux-ci à des Savans, *utile dulci*, ou *E pluribus unum*. Epheſe a une groſſe *abeille* au revers de ſes médailles. Les *abeilles*, ſi l'on en croit M. Reger, étoient le ſymbole des Colonies, auſſi-bien que celui de la ſageſſe. *Sic vos non vobis* fut appliqué à Charles V. lorſqu'il fit la guèrre pour rétablir le Duc de Sforce dans le Duché de Milan. Une *abeille* qui voltige ſur les fleurs, *Ut proſim*, pour marquer un homme qui conſacre toutes ſes veilles & ſes travaux à l'utilité du public. Loüis XII. entrant dans Gennes, parut avec un habit blanc ſemé d'un eſſain d'*abeilles* d'or, au milieu duquel étoit le Roi, avec ces mots : *Rex non utitur aculeo*, le Roi n'a point d'aiguillon; pour faire connoître aux Genois qu'il leur pardonnoit leur rebellion.

Abeille, eſt l'une des douze conſtellations auſtrales qui ont été obſervées par les Modèrnes depuis les grandes navigations. Ozan. Elle eſt compoſée de quatre étoiles de la cinquiéme grandeur.

Abeille, ſe dit quelquefois figurément de ceux qui parlent, ou qui écrivent élégament. Xenophon a été appellé la Muſe & l'*abeille* Athénienne, à cauſe de la douceur de ſon ſtile. M. Scud. Mais ces ſortes de métaphores, qui ſont fort bonnes en Grèc, ne ſont point tolérables dans notre langue, ou du moins ont beſoin de quelque adouciſſement. C'eſt avec cet adouciſſement que M. Scuderi s'en eſt ſervie, elle ne dit pas crûment que Xenophon étoit l'*abeille Athenienne*, mais qu'il *a été appellé la Muſe & l'abeille Athenienne, à cauſe de la douceur de ſon ſtile*. Voilà trois adouciſſemens. 1. *Il a été appellé*, & non pas il étoit. 2. *La Muſe & l'abeille Athenienne* : ces deux mots ſervent à s'expliquer l'un l'autre. 3. *A cauſe de la douceur de ſon ſtile*. Cette raiſon approche encore la métaphore & la rend plus intelligible. C'eſt à peu près de cette ſorte qu'il faut ſe ſèrvir en François de la plûpart des métaphores, & il eſt bon de donner cet avis ſur tout aux étrangers. Comme les ſens figurez & les expreſſions métaphoriques frappent davantage l'eſprit du Lecteur, que les expreſſions propres & ſimples, il arrive ſouvent que ceux qui étudient notre langue dans les bons Auteurs, remarquent avec attention ces ſortes de mots, & en rempliſſent leurs recueils. Ils ſont enſuite portez à croire qu'on peut s'en ſervir en toutes rencontres, parce qu'ils les ont remarquez dans un bon Auteur ; mais cela demande bien de la précaution, & un diſcèrnement que l'uſage ſeul peut donner. Une expreſſion métaphorique bien placée eſt d'un grand agrément ; mais elle ne vaut rien hors de ſa place; & ſur tout en François, il ne faut point s'en ſervir indifféremment, outre qu'on ne doit point tranſporter dans un ſtile grave ce qu'un Auteur n'aura dit que dans un diſcours enjoué, ni détacher une expreſſion hardie de tous les adouciſſemens qui l'accompagnent. Cette remarque peut ſervir à toutes les pages de ce Dictionnaire.

ABEL, ſ. m. *Abel*, ou *Abela*. Petite ville des Ammonites, qu'Adrichomius met dans la Tribu de Gad, & Joſeph dans la demi-Tribu de Manaſſès, au-delà du Jourdain, c'eſt-à-dire, dans le petit Pays qu'on nomma depuis la Trachonite, elle étoit à ſept milles de Philadelphie. Les Septante l'appellent ἐβιλχαρμὶμ. Elle étoit dans un pays de vignes. Ce fut là que Jephté défit les Ammonites. Liv. des Jug. ch. XI. Son nom, qui eſt Hébreu, אבל, ſignifie *pleureux*, & non pas *affliction*, qui ſe dit en Hébreu *Ebel*. Jephté prit & ravagea vingt villes depuis Aroer juſqu'à Mennith, & juſqu'à *Abel*, qui eſt planté de vignes. Saci. M. Corneille dit auſſi *Abela*.

ABEL, ſ. m. Eſt auſſi le nom du ſecond fils d'Adam & d'Eve, qui fut tué par Caïn ſon frere aîné.

Joſeph, dans ſon premier Livre des Antiquitez Juives, ch. 3. dit, que ce nom ſignifie *affliction* πένθος, & l'Auteur d'un Dictionnaire imprimé depuis peu en notre langue en dit autant. Joſeph ne ſavoit point l'Hébreu ; car s'il l'eût ſçu, il eſt impoſſible qu'il n'eût pas fait attention que Abel a écrit en Hébreu הבל, qui ſignifie *une choſe vaine*, *vanité*; & non pas אבל, qui ſignifieroit effectivement *affliction*, *pleurs*. Ce qui a trompé Joſeph, & beaucoup d'autres avec lui, c'eſt qu'ils ont trouvé le nom d'Abel écrit avec un *a*, ou un *alpha*, au commencement : ils ſe ſont imaginé qu'il y avoit dans le texte Hébreu un *aleph*, qui répondoit à cet *a* des Grècs & des Latins, & ils ont cherché la ſignification du nom d'*Abel* dans אבל, qu'une légere connoiſſance de la langue Hébraïque leur eut fait chèrcher ailleurs.

ABÉLIENS, ou **ABÉLOITES**, ou **ABÉLONIENS**, ſ. m. & pl. *Abeliani*, *Abeloitæ*, *Abelonii*. Nom de Payſans hérétiques qui habitoient un bourg proche d'Hippone. Le dèrnier de ces noms vient de celui qu'on leur donnoit en langue Punique ; les deux premiers ſont ceux que S. Auguſtin leur donne en Latin. Ces hérétiques ſe marioient, mais ils vivoient avec leur femme dans la continence, & ſans avoir de commèrce enſemble. Ils adoptoient un jeune garçon & une jeune fille, à condition qu'ils ſe marieroient, mais qu'ils vivroient auſſi en continence ; & ils ne manquoient point, dit S. Auguſtin, de trouver dans le voiſinage des pauvres qui leur fourniſſoient leurs enfans pour qu'ils les adoptaſſent. Quelques Auteurs croyent qu'ils ſe fondoient ſur cet endroit de S. Paul, 1. Cor. VIII. 29. *Que ceux qui ont des femmes ſoient comme s'ils n'en avoient point*. S. Auguſtin n'en dit rien. Un Auteur modèrne, qui avoüe que ce Père eſt le ſeul qui ait parlé de cette Secte, dit que ces gens là régloient le mariage ſur le pied du Paradis tèrreſtre, pretendant qu'il n'y eut entre Adam & Eve qu'une union de cœur. Ils ſe régloient auſſi, pourſuit-il, ſur l'exemple d'Abel; car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit mort ſans avoir jamais connu ſa femme. C'étoit de lui que leur ſecte avoit pris ſon nom... Voilà, dit-il, ce que S. Auguſtin nous en apprend. Il n'y a pas un mot de tout cela dans ce Père. *L. de Hæres. ad Quodvult. hær* 87. Il ne parle ni du Paradis, ni d'Adam & d'Eve, ni du mariage d'Abel, ni de ſa continence. Il dit ſeulement, que quelques-uns diſent que ces Sectaires tiroient leur nom d'Abel fils d'Adam ; mais il ne le rapporte pas de ſon chef, ni comme ſon opinion. *Hos nonnulli dicunt*, &c. Il eſt cependant aſſez vraiſemblable que c'eſt en effet là l'origine de ce nom, & qu'ils furent ainſi appellez, parce qu'ils n'avoient pas plus de poſtérité qu'Abel, à qui l'Ecriture n'en donne point, & qui par conſéquent n'en eut point ; non pas qu'il eût vécu en continence dans le mariage, mais parce que très-vraiſemblablement il fut tué avant que d'avoir été marié : on pourroit dire cèrtainement, puiſque l'Ecriture n'en dit rien, & que peut-être Caïn ſon aîné ne l'étoit point encore lui-même quand il le tua. Un autre Modèrne dit, qu'il y avoit une fable répanduë dans tout l'Orient, qui diſoit, qu'après la mort d'Abel, Adam fut 130. ans ſans avoir de commèrce avec Eve ; que c'eſt un ſentiment des Docteurs Juifs, que ce conte avoit eu cours, même parmi les Arabes ; que c'eſt pour cela qu'au rapport de Gigejus תבאל, *thabala*, en Arabe ſignifie s'abſtenir de ſa femme, & qu'il eſt le plus trompé du monde, ſi cette opinion n'avoit point penetré juſqu'en Afrique, & donné occaſion à leur nom. Il eſt vrai que les Rabbins diſent qu'Adam, touché de la mort d'Abel, fut long-tems ſans uſer du mariage, & juſqu'à ce qu'il engendrât Seth. Si quelques-uns diſent que ce tems fut de cent trente années, c'eſt une èrreur manifeſte, & contraire à leurs propres Chronologies, qui mettent la naiſſance de Seth à la 130ᵉ année du monde & de la vie d'Adam, comme on le peut voir dans les deux Seder Olam, & dans David Ganz. Car comment auroit-il eu Seth à ſa 130ᵉ année, ſi Seth n'avoit été conçû que 130. ans après la mort d'Abel ? Auſſi Abarbanel dit, que ce fut 130. ans depuis ſon peché. Car il croit, comme beaucoup d'autres Rabbins, que Caïn & Abel furent conçus immédiatement après le peché d'Adam. Mais ſoit que l'on prenne ſa pénitence & ſa continence depuis ſon peché, ou depuis la mort d'Abel, ce ſeroit la continence d'Adam, & non pas celle d'Abel, que ces hérétiques auroient imitée ; & ſi c'eût été de cette fable que leur nom leur fût venu, on les eût nommez Adamites, ou Adamiens, plûtôt qu'Abeliens. Le *thabala* des Arabes ne prouve point que ceux qui à l'exemple d'Adam n'uſoient point du mariage fuſſent nommez du nom d'Abel. Car 1°, ce *thabala* ne vient point du nom d'Abel, הבל; s'il en venoit, il s'écriroit par un ה, & non par un א. Il ne faut point dire que ces lettres ſe changent aiſément ; car les Arabes ne l'ont point fait. On peut voir tous nos Interprétes, auſſi bien qu'Eutychius, & Albufaragius, qui écrivent tous le nom d'Abel par un ה, auſſi bien qu'en Hébreu. 2° *Thabala* vient de *abala*, qui, comme l'*abal* des Hébreux, ſignifie être en deüil, en affliction, & s'abſtenir en général du plaiſir à raiſon du deüil, de ſorte qu'il vient de l'*abal* des Hébreux, comme l'a très-bien remarqué Golius, & après lui Caſtel. Ainſi il eſt plus croyable que les hérétiques dont nous parlons s'appellerent *Abeliens*, parce qu'ils ne laiſſoient point de génération non plus qu'Abel. Cette héréſie fut toute renfermée dans un ſeul village, & ne dura point, comme S. Auguſtin le remarque. *Eſt quædam hæreſis ruſticana in campo noſtro, id eſt Hipponenſi, vel potius fuit. Paulatim enim diminuta in una exigua villa remanſerat ; in qua quidem pauciſſimi, ſed omnes hoc fuerunt.*

ABELISER, v. act. Vieux mot, qui veut dire, Charmer & ravir. *Allicere*, *delinire*.

Si m'abeliſoit *& ſeoit*.

Rom. de la Rose.

ABELLINAS, *Abellina vallis*. Grande & belle vallée de Syrie, entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle eſt Damas.

ABELLION, ſ. m. *Abellio*. C'eſt le nom d'un ancien Dieu des Gaulois. On a trouvé vèrs Cominges dans l'ancienne Novempopulanie trois inſcriptions antiques qui font mention de lui; Scaliger

liger les rapporte dans ſon L. 1. ſur Auſone, C. 9. & Gruter p. 37.

La première eſt,
DEO
ABELLIO-
NI
MINUCIA
JUSTA
V. S. L. M.

Les autres n'apprennent rien davantage de ce Dieu. Bouche en ſon Hiſtoire de Provence T. 1. p. 61. croit que c'étoit un Dieu qui étoit adoré en quelque lieu qui étoit anciennement nommé *Abelio*. Voſſius *de Idolol.* L. 11 C. 17. croit que c'étoit le Soleil; qu'il a été ainſi nommé du nom Belus; que les habitans de Pamphilie & ceux de Créte appelloient ainſi le Soleil, comme le témoigne Heſychius; que les anciens Romains nommoient auſſi le Soleil *Apello*, au lieu d'*Apollo*; que ce nom ſe pouvoit être formé du mot ἀβέλιος, qu'ils avoient pris de l'Iſle de Créte; que c'eſt ainſi que pour *hemo*, on a dit *homo*, & pour *bonus*, *bonus*, d'où eſt reſté *bene*. Quoiqu'il en ſoit de la choſe, le nom *Apollo* ne s'eſt pas fait de ἀβέλιος des Crétois, mais de l'Ἀπέλλων des Grècs.

ABENEZER, Nom de lieu dans la Tèrre ſainte, ſitué entre Maſphat & Sen. C'eſt là que les Iſraëlites furent défaits par les Philiſtins, & que l'Arche d'alliance fut priſe. Ce mot qui eſt Hébreux ſignifie *la pierre du ſecours*; venant de אבן, *aben*, pièrre, & עזר, *ezer*, ſecours. L'Armée campa près de la pièrre du ſecours. SACY. Iſraël campa près d'*Eben-hezer*. TRAD. DE GEN. & LES DESMAR. Il ne faut point écrire *hezer*, par un *h*, mais *eſer*. Il eſt mieux. C'eſt en Hébreu un *ain*.

ABEONE, ſ. f. *Abeona*. Déeſſe du Paganiſme, à laquelle les Romains ſe recommandoient quand ils ſe mettoient en chemin pour s'en aller. S. Aug. *De Civ. L. iv. C. 21.* Ce nom eſt formé du vèrbe *Abeo*, je m'en vais.

ABÈRCE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Avircius*. *S. Aberce*, ou Avirce Marcel, Evêque d'Hetaple en Phrygie, a été celebre parmi les Grècs vèrs l'an 230 BAILL.

ABÈRHAVRE, Embouchure de rivière; c'eſt de là que vient le mot havre, du mot Hébreu *habar*, ſelon Bochart. *Oſtia fluvii*. Ce mot n'eſt plus en uſage.

ABESTIR, v. act. *Hebetem*, *ſtupidum reddere*. Rendre un homme ſtupide & ſemblable à une bête par de mauvais traitemens. Son fils eſt tout *abêti*. Nabuchodonoſor fut *abêti* par un juſte jugement de Dieu. Les yvrognes s'*abêtiſſent* par l'excés du vin. Les afflictions, la ſolitude *abêtiſſent* les gens. Ce vèrbe eſt quelquefois neutre. *Hebeſcere*. On dit cet enfant *abêtit* tous les jours.

ABESTI, IE, part. & adject. *Hebes*.

ABEYANCE, ſ. f. *Abbeyantia*, *abeyantia*. Tèrme de Droit. Littleton le definit ainſi. Le droit de fee ſimple eſt en *Abeyance*; c'eſt-à-dire, il eſt tant ſeulement en le remembrance entendement & conſidération de la ley. Car moi ſemble que tiel choſe & tiel droit que eſt dit en div. livres ettre en *abeyance*, eſt a tant a dire en Latine. *Talis r ale rectum, quæ vel quod non eſt in homine ad tunc ſuperſtite, ſed tantummodo eſt & conſiſtit in conſideratione & intelligentia legis, & quod alii dixerunt, talem rem, aut tale rectum fore in nubibus.* Edouard Cok dit, que ſelon les Juriſconſultes les choſes ſont en *abeyance*. *Quæ nondum ſunt definita, aut ſententia comprobata, ſed ſunt adhuc in expectatione*; c'eſt, ajoute-t-il, en donnant l'etymologie du mot *abeyance*, que *beer* chez les François & les Flamands ſignifie, *attendre avec empreſſement quelque choſe*. Ce mot *abeyance* eſt ancien.

A B H.

AB HOC ET AB HAC. Mots empruntez du Latin. On s'en ſèrt en ſtile familier pour dire, Confuſement, ſans ordre, ſans raiſon, à tort & à travèrs. *Temerè*, *inconſideratè*, *inconſultè*. Diſcourir *ab hoc & ab hac*.

Ici gît Monſieur de Clezat
Qui baiſoit ab hoc & ab hac. MEN.

ABHORRER, v. act. Avoir en horreur, deteſter: avoir de l'éloignement & de l'avèrſion pour une pèrſonne. *Abhorrere*. C'eſt un mélancholique qui *abhorre* le mariage. Un tyran eſt un monſtre que tout le monde *abhorre*. Tout animal *abhorre* la mort. Un Chrétien doit *abhorrer* le blaſphême. On dit auſſi, *S'abhorrer* ſoi-même dans l'agitation & dans les remords d'un crime.

Objet infortuné des vengeances céleſtes,
*Je m'*abhorre *encor plus, que tu ne me déteſtes.* RACIN.

A B I.

ABIBON, ſ. m. *Abibon*. Nom propre d'homme. *Abibon* étoit le puiſné des fils de Gamaliel. BAILL. Ce mot eſt Hébreu, formé de אב, *ab*, père, &, בין, *bin*, ou *bon*, *comprendre*, être intelligent, & ſignifie *Pere de l'intelligence*. Mr. Baillet l'appelle *Abibas*. Quoique ce mot puiſſe abſolument ſe dire, il paroît mieux de dire *Abibon* comme le Martyrologe.

ABJECTION, ſ. f. Condition ſèrvile qui fait tomber une pèrſonne dans le mépris. *Abjectio*. La fortune a réduit ce Gentilhomme dans une grande *abjection*. Quelques-uns ont écrit *abjection* d'eſprit, pour dire, Abattement d'eſprit. Le mérite des premiers Chrétiens, des premiers Religieux, a été de vivre dans l'*abjection*, dans l'homilité, dans le mépris du monde. Il eſt mal aiſé de comprendre que la profeſſion d'un Chrétien n'étant dans la vérité, & dans la croyance de tous les Saints, qu'une *abjection* & une homiliation continuelle, on puiſſe condamner l'uſage des mortifications dans les Religieux, qui ne ſont rien que des Chrétiens obligez de tendre à la pèrfection de l'Evangile. AB. O. L. TR. On ne ſe ſèrt guère de ce mot que dans les livres ou les diſcours de dévotion; mais il y eſt fort en uſage.

ABIENHEUR, & ABIANNEUR, ſ. m. Tèrme de coûtume. *Depoſitarius*, *Sequeſter*. Ce ſont en Bretagne les Dépoſitaires, les Sequeſtres ou Commiſſaires d'un fonds ſaiſi. Voyez M. Hevin ſur Frain.

ABIENS, ſ. m. & pl. *Abii*. C'eſt le nom d'un People de Scythie, qu'Homère appelle les plus juſtes de tous les hommes, δικαιοτάτους ἀνθρώπων. Iliad. V. Quelques Auteurs les placent dans la Thrace. Quoique les Abiens aimaſſent leur libèrté au dèrnier point, & qu'ils l'euſſent toûjours conſèrvée depuis Cyrus, ils vinrent ſe ſoumettre volontairement à Alexandre, lorſqu'il étoit à Maracande.

On rapporte trois ou quatre étimologies de ce mot. 1°. On dit qu'il vient du fleuve Abien, *Abianus*, ſur les bords duquel ils habitoient. Si cela étoit, ils euſſent eté appellez Abianiens, *Abianii*, plutôt qu'Abiens, *Abii*. 2°. On le fait venir de l'α privatif, & de βίος, *vie*, comme qui diroit des gens qui ne vivent pas, *quorum non eſt vita vitalis*, parcequ'ils vivoient dans le celibat, ne ſe nourriſſant que de lait, & demeurant toûjours dans des chariots. Le célibat entier d'une nation paroît une fable; comment ſe fût-elle pèrpetuée? Bien d'autres chez les Scythes menoient une vie encore moins humaine, qu'on n'appelloit point pour cela *Abii*. 3°. D'autres tirent ce nom de l'α privatif, & de βιός, un arc, parcequ'ils ne s'en ſèrvoient point. 4°. Enfin, & c'eſt ici ce qu'il y a de plus probable, d'autres veulent qu'ils fuſſent ainſi appellez de l'α privatif, & de βία, violence, force; parcequ'ils n'uſoient point de force, ni de violence, & n'avoient jamais fait la guèrre, à moins qu'on ne voulût attenter à leur libèrté. L'epithete que leur donne Homère confirme ce ſentiment.

ABJET, ETTE, ABJECT, ECTE, ou ABJECT, CTE, adj. Mépriſable. *Abjectus*, *vilis*, *contemptus*. Il ſe dit ſur tout de la naiſſance & de la profeſſion. Une naiſſance *abjette*, un metier *abjet*, un homme *abjet*. On le dit auſſi de l'eſprit, du courage. C'eſt un eſprit vil & *abjet*, une ame baſſe & *abjette*, qui n'a aucune élevation, qui ne penſe à rien de grand. Le commencement des autres arts eſt bas & *abjet*; mais celui du paraſite eſt illuſtre, & commence par l'amitié. D'ABLANC. Par les exemples qu'on vient de citer, on peut remarquer que le tèrme *abjet* marche rarement ſeul, & ſans être accompagné d'une autre epithéte qui lui ſèrt de commentaire & d'explication. On le trouve ſeul dans Vaugelas: La gloire qui s'acquiert ſur des ennemis *abjets* pèrd bien-tôt ſon luſtre. Ce mot vient d'*abjicio*, qui ſignifie, Jetter par mepris, abandonner une choſe comme inutile.

ABIGEAT, Tèrme de Droit Romain. L'*Abigeat* eſt une action qui conſiſte à emmener les troupeaux des pâturages pour ſe les approprier. Celui qui n'enleve qu'un mouton, ne commet point le crime d'*abigeat*, mais un ſimple vol. La diſtinction de l'*abigeat* & du vol ſimple n'eſt pas connuë en France.

ABIHAIL, ſ. m. ou f. ſelon qu'il eſt nom d'homme ou de femme. Car c'eſt le nom de pluſieurs pèrſonnes dans l'Ecriture. Quand il eſt écrit par un ה, on l'intèrpréte Père de lumière, ou de loüange. Et quand il s'écrit par un ח, *Abihhail*, Père de force, ou Père de l'armée, ou de douleur, ou la force du Père. Leur Prince eſt Suriel fils d'*Abihaïel*. SACI. Nomb. III. 35. Il faut lire *Abihhail*.

ABIMALIC. La langue d'Abimalic, c'eſt la langue des Africains Berebères, ou anciens & veritables Africains naturels du pays. On la nomme ainſi, à ce que l'on croit, de l'Auteur de leur Grammaire nommé Abimalik, qui n'eſt apparemment autre choſe qu'Abimelech; c'eſt-à-dire, *Père de Roi*, ou *mon Père Roi*.

ABIME, ABIMER. Voyez ABYSME, ABYSMER.

ABIMELECH, ſ. m. *Abimelech*. Ce nom, qui eſt Hébreu, composé de אבי, *abi*, *père*, ou *mon pere*, & de מלך, Roi, & qui ſignifie par conſequent *Pere de Roi*, ou plûtôt, *mon Père Roi*, comme qui diroit *mon Père & mon Roi*, eſt 1°. un nom propre d'homme dans l'Écriture. 2°. C'eſt un nom appellatif, ou comme appellatif, qui paroît commun à tous les Rois de Gerare, comme celui de Pharaon l'étoit à ceux d'Egypte. Car le Roi de Gerare, qui reçut Abraham, s'appelle Abimelech; & Achia, qui reçut David, eſt auſſi appellé Abimelech dans le titre du XXXIII. Pſeaume. C'eſt un nom très-convenable aux Rois de ces premiers tems, qui furent les Pères ou les Chefs des Familles, enſorte qu'on pourroit les appeller Pères & Rois en même tems. Il eſt croyable que ce fut là un des premiers que les Rois portèrent.

AB-INTESTAT Tèrme de Juriſprudence, qui ſe dit de celui qui hérite de droit d'un homme qui n'a point fait de teſtament, & qui avoit pourtant le pouvoir de teſter. *Inteſtatò.* On ne dit point d'un mineur qu'il eſt mort *ab-inteſtat*; mais on dit d'un fils qu'il eſt héritier de ſon Père *ab-inteſtat* Il y a eu un tems où l'on privoit de ſepulture ceux qui étoient decédez *ab-inteſtat*: ce qui donna lieu à un Arrêt du 19. Mars 1409. portant défenſes à l'Evêque d'Amiens d'empêcher, comme il faiſoit, la ſépulture des decédez *ab-inteſtat*.

ABJURATION, ſ.f. Renonciation ſolemnelle à une èrreur, à une Hereſie. *Erroris confeſſio ac deteſtatio.* C'eſt auſſi l'acte en forme, par lequel on juſtifie que l'on a *abjuré*. Son *abjuration* eſt ſignée de l'Evêque.

Abjuration, ſe dit auſſi dans l'Hiſtoire & les Loix d'Anglетèrre, du ſèrment qu'un homme qui a commis un crime de felonie, & qui s'eſt réfugié dans un azile, fait de ſortir du Royaume pour toujours. C'eſt S. Edoüard le Confeſſeur qui en fit la Loi; mais depuis elle a été changée. Harris. Selon Boyer, il ſignifie éxil pèrpétuel. Ce mot vient du Latin *Abjurare*, qui, dans Cicéron & dans les autres bons Ecrivains de ce tems-là, ſignifie, nier quelque choſe avec ſèrment.

ABJURER, v. act. Renoncer ſolemnellement à quelque mauvaiſe doctrine, à des maximes èrronées. *Errorem damnare, deteſtari.* Cet homme a *abjuré* les èrreurs de Socin. On dit ſimplement & abſolument, il a *abjuré*; pour dire, il a changé de Religion, il s'eſt convèrti. On a dit autrefois, *Abjurer* la Patrie; pour dire, quitter la Province pour n'y plus retourner, comme font les bannis & les proſcrits. *Abnegare.* Voyez Abjuration.

L'uſage de ce tèrme n'eſt pas reſtreint aux matières de Religion. Il ſèrt à exprimer qu'on renonce pour toujours à cèrtaines choſes, & qu'on les abandonne. Il a *abjuré* la Poëſie. Scar. Elle a *abjuré* tout ſentiment de pudeur & de vèrtu. Pasc.

Abjuré, ée, part. paſſ. & adj. *Damnatus, adjectus, repudiatus.*

A B L.

ABLAB, ſ.m. Arbriſſeau de la hauteur d'un ſep de vigne, dont les rameaux s'étendent de même. Il croit en Egypte, & ſubſiſte un ſiecle, également vèrd en Hyver & en Été. Ses feüilles reſſemblent à celles de nos féves de Turquie, & ſes fleurs, qu'il porte deux fois l'an, au printems, & en automne, ſont preſque pareilles. Cette plante produit des féves qui ſèrvent de remede contre la toux, & contre la rétention d'urine. Les Egyptiens s'en nourriſſent. Voyez HABLAB.

ABLAIS, ſ.m. Tèrme de Pratique en quelques Provinces. Dépoüille de bleds. La Coutume d'Amiens défend d'enlever les fruits, & *ablais*, quand ils ſont ſaiſis, ſans donner caution au Seigneur de ſes droits. *Ablais*, dans les Coutumes d'Amiens & de Ponthieu, ſont les bleds coupez qui ſont encore ſur le champ. *Segetes detecta in agro jacentes.*

ABLATIF, ſ.m. Tèrme de Grammaire. Sixiéme cas de la déclinaiſon du nom & du participe. *Ablativus caſus, auferendi caſus.* On dit auſſi *ablatif abſolu*, quand il eſt ſans régime. On l'a nommé autrefois *ablatif égaré*. On dit populairement *ablativo tout en un tas*; c'eſt-à-dire, tout enſemble, avec confuſion. Le mot d'*ablatif* Latin a été fait *ab auferendo*. Priſcien l'appelle auſſi *comparatif*, parce qu'il ne ſert pas moins à comparer qu'à ôter, parmi les Latins. Les Grammairiens pretendent que les Grècs n'ont point d'*ablatif*. L'*ablatif* eſt oppoſé au datif, parce qu'on ſe ſèrt de l'*ablatif* pour exprimer l'action par laquelle on ôte, comme on ſe ſèrt du datif pour exprimer l'action par laquelle on donne. Il n'y a pas en François de marque fixe & cèrtaine dans la Grammaire qui diſtingue l'ablatif de tous les autres cas; & nous diſons qu'un mot eſt à l'*ablatif* par analogie avec la Langue Latine. Ainſi dans ces deux phraſes, *La grandeur de la ville*, & *Je viens de la ville*, nous diſons que *de la ville* dans la première eſt au génitif, & dans la ſeconde, à l'*ablatif*, parce que cela ſeroit ainſi en Latin, ſi les deux phraſes étoient exprimées en cette langue.

ABLE, ou ABLETTE, ſ.m. Petit poiſſon plat & mince, qui a le dos vèrd & le ventre blanc. *Alburnus.* Il ſe trouve dans les rivières. Il ſemble que ce mot vient d'*albus*, & qu'on dit *able*, pour *albe*, à cauſe de ſa blancheur, par une ſimple tranſpoſition de lettres aſſez ordinaire dans les Langues.

ABLERET, Tèrme de pêche. C'eſt une eſpéce de filet carré attaché au bout d'une pèrche, avec lequel on pêche les *ables*, ou autres petits poiſſons: ce qui eſt pèrmis par pluſieurs Coûtumes. On l'appelle en quelques païs, *carré*. *Rete quadratum.*

ABLOQUIEZ, adj. pl. Tèrme de Coutume. Celle d'Amiens défend aux Tenanciers de démolir aucuns édifices *abloquiez* & *ſolivez*, dans l'héritage qu'ils tiennent en roture, ſans le conſentement de leur Seigneur. Ces mots viennent apparemment de *amovere à loco & à ſolo*.

ABLUTION, ſ.f. *Ablutio.* Qui n'eſt en uſage en François que pour ſignifier cette goutte de vin & d'eau qu'on prend après la Communion, pour conſommer plus facilement la Ste. Hoſtie, ou qui ſèrt à laver les doigts du Prêtre qui a conſacré, ou dans quelque autre cérémonie Eccléſiaſtique. Faire l'*ablution*. De là vient qu'on appella auſſi *ablution*, le vin que l'on mettoit dans un calice pour le donner aux enfans, à qui l'on adminiſtroit autrefois la Communion ſous la ſeule eſpéce liquide. On voit cette Coûtume dans quelques Rituels voiſins du douziéme ſiécle. La reſſemblance de cette action avec l'*ablution* que prennent les Prêtres à la Meſſe, lui a fait donner le même nom.

Ablution, ſe dit auſſi chez les Religieux qui portent des habits blancs, de l'action de les blanchir & de les nettoyer. *Lotio, lotura.* Il y a des écriteaux qu'on met dans les Cloîtres pour marquer les jours d'*ablution*.

Ablution. Les Medecins & les Chirurgiens appellent *ablution*, une preparation du médicament dans quelque liqueur, pour le purger de ſes immondices, ou de quelque mauvaiſe qualité.

A B N.

ABNAQUIS, ISE, ſ.m. & f. *Abnaquii.* Peuple de l'Amérique ſeptentrionale, entre la Mèr de Nord, le Lac de Champlain, & la rivière de S. Laurent. Maty. Au reſte, je ne ſai pourquoi Maty & Mr. Corneille écrivent *Abnaquois*. J'ai toûjours oüi dire *Abnaquis* par les François qui ont été en Canada; & un Auteur de Dictionnaire, qui les appelle *Abnaquois*, avouë néanmoins qu'on les appelle auſſi ſouvent *Abnaquis*.

ABNÉGATION, ſ.f. Tèrme de dévotion. Renonciation à ſes paſſions, à ſes plaiſirs, à ſes interêts. *Abnegatio.* L'abnégation de ſoi-même eſt néceſſaire pour la pèrfection Chrétienne. Il n'eſt guere en uſage que dans cette phraſe, & pour ſignifier un renoncement de ſoi-même, & un détachement de tout ce qui n'a point de rapport à Dieu. L'*abnégation* & la haine de ſoi-même recommandées dans l'Evangile, ne ſont pas une haîne abſoluë de nous-mêmes, mais de notre corruption. Fenel. La pauvreté religieuſe renfèrme une *abnégation* & un renoncement ſincère à tout ce qui n'eſt point Dieu, & qui ne peut contribuer ni à ſa gloire ni à ſon ſèrvice. Ab. d. l. Tr. Vivre dans une ſincère *abnégation*. Id. Ce tèrme vient du Latin *abnegare*, qui ſignifie, Deſavoüer, ne vouloir point reconnoître une choſe comme ſienne.

A B O.

ABOI, Voyez ABBOI.

ABOILAGE, ſ.m. Vieux mot qui ſe trouve encore dans quelques Coûtumes, & qui ſignifie un droit du Seigneur ſur les abeilles qui ſe trouvent dans les forêts de leurs Chatellenies. Il a été formé d'*aboilles*, qu'on diſoit autrefois pour *abeilles*. Menag.

ABOILE, ſ.f. Vieux mot qui veut dire une *Abeille*. *Apis.*

ABOKELLE, ſ.f. Tèrme de Négociant en Égypte & de Rélation. C'eſt le nom que les Arabes donnent à une Monnoie d'Hollande. Elle vaut moins que la piaſtre, & les Arabes la nomment ainſi, à cauſe d'une figure de Lion qu'elle porte. Cependant au lieu de lui donner le nom de Lion, ils lui donnent celui de *kelb*, qui ſignifie chien, ſoit par mépris pour les Chrétiens, ſoit pour marquer ſon bas alloy. Harr. Ce nom vient de אב, *ab*, Père, & *Kelb*, qui eſt la même choſe que l'Hébreu כלב, *Chaleb*, qui veut dire chien. C'eſt un Arabiſme. Les Arabes diſent *aba*, Père, au régime de tout ce qui a, qui poſſéde quelque choſe, dans le même ſens que les Hebreux diſent בן, *fils*. Ainſi *aboukelb* eſt une monnoie, qui a un chien gravé, qui eſt marquée d'un chien. Car proprement il faudroit dire *aboukelb*, mais on dit vulgairement en Egypte *abokelle*.

ABOLIR, v. act. Mettre quelque choſe hors d'uſage, l'abroger, l'annuller. *Abolere, abrogare, refigere.* Le Magiſtrat a *aboli* cette méchante Coûtume. Le Roi a *aboli* une telle Loi, une telle procédure; il a entièrement *aboli* les duels. Il ſignifie encore, Détruire, anéantir. Le tems a *aboli* les plus beaux Monumens de l'antiquité. Il n'y a que le Roi qui puiſſe *abolir* un crime; c'eſt-à-dire, abſoudre le coupable, & l'exempter du châtiment. On dit auſſi *abolir*, ou effacer la mémoire & le ſouvenir des choſes paſſées. *Obliterare memoriam. Abolir*, ou bannir la ſupèrſtition. *Superſtitionem tollere. Abolir* ou revoquer les impôts. Le tems qui conſume tout, *abolit* tous les jours les noms & les titres qui ſont gravez ſur ces magnifiques monumens. Bouh. Ce mot vient du Latin *abolere, ita extinguere & delere, ut ne oleat quidem.*

Abolir, ſe dit auſſi avec les pronoms pèrſonnels. Les Mandats Apoſtoliques ſe ſont *abolis* par un non uſage. Il ne faut pas ſouffrir que les bonnes coûtumes s'*aboliſſent.*

Aboli, ie, part. paſſ. & adj. *Abolitus, abrogatus.* Loi *abolie*, Crime *aboli.*

ABOLISSEMENT, ſ. m. Abrogation, extinction. *Abolitio legis.* L'*aboliſſement* ou l'abrogation des Loix ſe fait par l'établiſſement des nouvelles. L'*aboliſſement* des coûtumes arrive par le tems & par le non uſage. L'*aboliſſement* des cérémonies Judaïques a été l'effet de la Prédication de l'Évangile.

ABOLITION, ſ. f. Tèrme de Chancelerie. *Abolitio criminis.* Lettres de pardon du Prince, par leſquelles il abolit entiérement un crime qui n'eſt pas rémiſſible par les Ordonnances, ſans même qu'on ſoit tenu d'en expliquer les circonſtances, & de les rendre conformes aux informations, ainſi qu'il eſt requis aux Lettres de grace, qui ne s'accordent que pour les cas rémiſſibles. *Abſolutoriæ litteræ.* Les Lettres d'*abolition* doivent contenir cette clauſe : En quelque ſorte & maniére que le cas puiſſe être arrivé. Celui qui obtient l'*abolition* de ſon crime ſe met au nombre des innocens, & reprend ſon prémier rang, Liv. III. ff. *de accuſat.* De Roch. Quoique la parole d'un Roi ſoit un fondement inébranlable; néanmoins en matière de crime de Léze-Majeſté il faut toûjours faire entériner les Lettres d'*abolition* au Parlement. Matthieu, en la Vie de Henri IV, Liv. V. De Roch. L'amniſtie eſt une *abolition* générale de tout ce qui s'eſt commis durant la Guèrre Civile. Un vrai acte de contrition emporte l'*abolition* de tous les péchez : en ce cas il ſignifie abſolution. Les Lettres d'*abolition* pour les Gentilshommes, ſont adreſſées aux Parlemens; & pour les Roturiers aux Baillifs, Sénéchaux, ou à leur défaut aux autres Juges reſſortiſſans nuëment aux Parlemens, pourvû, ſuivant la Déclaration de 1681, que les crimes ayent été commis dans leur reſſort. Le Roi n'accorde point de Lettres d'*abolition* pour les duels, les aſſaſſinats prémeditez, le crime de rapt commis par violence. Ordonnance de 1670. Tit. XVI.

Abolition, ſignifie auſſi la déſtruction d'une Loi, d'une Coûtume. On a eu bien de la peine à faire une entière *abolition* des ſuperſtitions Payennes. L'entière *abolition* de l'Ordre des Templiers.

ABOMASUS. C'eſt l'un des eſtomacs des animaux qui ruminent. On en compte quatre, *Venter*, *Reticulum*, *Omaſum*, & *Abomaſum.* Harris. Ce mot eſt Latin, & vient d'*Omaſus*, ou *Omaſum*, qui ſe trouve dans Pline.

ABOMINABLE, adj. m. & f. Horrible, déteſtable, éxécrable. *Abominandus, deteſtandus.* Le repas d'Atrée & de Thyeſte fut un repas *abominable.* Neron étoit un monſtre *abominable.* L'héréſie d'Arius étoit *abominable.* Le parricide eſt un crime *abominable.* Il ſe dit par éxagération de tout ce qui eſt trés-mauvais. Une phraſe *abominable.* Une muſique *abominable.*

ABOMINABLEMENT, adv. Exécrablement, horriblement, *Abominandum, deteſtandum in modum.* Il en a uſé avec lui *abominablement*; c'eſt-à-dire, d'une maniére déteſtable. Il écrit *abominablement.*

ABOMINATION, ſ. f. Horreur, exécration. *Abominanda, deteſtanda res.* L'Egliſe a cette opinion en *abomination.* Le Seigneur a en *abomination* les ſanguinaires. Saln. Ce ſcélérat eſt en *abomination* à tous les gens de bien. Ce mot ſignifie auſſi la choſe, ou la pèrſonne même abominable. Ce brigand commet tous les jours mille *abominations.* Il eſt l'*abomination* de tous les gens de bien.

ABOMINER, v. act. Vieux mot qui n'eſt plus guère en uſage. Avoir en horreur. *Abominari, execrari.*

Ces mots viennent d'*abominari*, comme qui diroit, *ab homine rejicere, rejicere tanquam malum*, rejetter une choſe comme ſi elle étoit de mauvais augure.

ABONDAMMENT, adv. En abondance, fèrtilement. *Abundanter, abundè, copioſè, cumulatè.* Cette ſource donne de l'eau *abondamment.* Ce champ me fournit *abondamment* dequoi vivre. Le Paraſite ne ſéme, ni ne moiſſonne, & trouve tout *abondamment.*

ABONDANCE, ſ. f. Foiſon, grande quantité, affluence de pluſieurs choſes en un même lieu. *Abundantia, copia.* La commodité des riviéres améne l'*abondance* à Paris. Le luxe, les plaiſirs, enfans de l'*abondance.* Cail. On ſe laſſe des plaiſirs, & l'*abondance* engendre le dégoût. Ablanc. L'*abondance* n'eſt pas toûjours la remarque de la pèrfection des langues. Bouh. Tu épouſeras une femme gentille, qui fera venir l'*abondance* chez toi. Mol. Il étoit dans une heureuſe *abondance* de toutes choſes. Patr. Il fit un fonds dans les années d'*abondance*, pour paſſer celles de ſtérilité Gomb. Il a *abondance* de bien, ou des biens en *abondance.* L'Auteur du Dictionnaire Œconomique rapporte pluſieurs maniéres, ou ſecrets de faire une grande *abondance* de bled, de crême, de pêches, de poires, &c. On dit auſſi, *abondance* de droit. Dieu verſe ſur nous ſes graces en *abondance.* Une année d'*abondance.* Pour exprimer qu'une grande *abondance* nuit quelquefois, ou rend les gens faineans & inutiles; on a fait pluſieurs déviſes. L'une a pour corps un arbre, dont les branches ſe ſont rompuës ſous le poids des fruits dont il étoit chargé, avec ce mot : *Inopem me copia fecit.* L'*abondance* m'a appauvri. Ou bien une chandelle qui ſe fond à un grand feu, au lieu de s'y allumer, avec le même mot. Une chévre bien graſſe : *Sterileſcit obeſa.*

On appelle la corne de la chévre Amalthée, la corne d'*abondance.* *Copiæ cornu.* En Sculpture & en Peinture, c'eſt une figure de corne d'où il ſort des fruits. L'Architecture de ce Palais eſt ornée par tout de cornes d'*abondance.* A l'égard des Médailles l'on obſèrve qu'elle ſe donne à toutes les Divinitez, aux Génies, aux Héros, pour marquer les richeſſes & l'*abondance* procurées par la bonté des Dieux, & par la valeur des Héros. Quelquefois l'on en met deux pour marquer une *abondance* éxtraordinaire.

L'*abondance* eſt quelquefois repréſentée ſur les Médailles ſous la forme d'une Divinité. Elle tient à la main des épics, & elle a à ſes pieds un pavot entre des épics ſortant d'un boiſſeau.

On dit provèrbialement, De l'*abondance* du cœur la bouche parle; pour dire, qu'on ne peut retenir cèrtaines choſes, & qu'on eſt preſſé de s'en expliquer.

ABONDANCE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Abundantius.* Il y a pluſieurs Saints de ce nom. Celui que le Martyrologe Romain appelle *Abonde* le 27. de Fevrier, s'appelloit *Abondance*, comme il paroit par le Martyrologe de Saint Jérôme, & ceux qui l'ont ſuivi. C'eſt une èrreur de Galeſinius d'avoir mis *Abondien* pour *Abondance* : ce qui a fait mettre *Abonde* à Baronius, ſans appèrcevoir que ſon propre manuſcrit de Saint Cyriaque avoit *Abondance.* Chast.

ABONDANT, ante, adj. Qui a abondance. *Abundans, affluens, circumfluens.* Un jardin *abondant* en fruits. La Langue Grècque eſt fort *abondante* en mots & en phraſes. Cette maiſon eſt *abondante* en biens. Ce Prédicateur eſt *abondant* en paroles & en comparaiſons. La Pèrſe étoit alors paiſible & *abondante* en toutes choſes. Vaug.

Abondant, ſignifie encore, grand & ample. Une pluye *abondante.* Une maiſon *abondante.* Une *abondante* nourriture. La profuſion des loüanges eſt aujourd'hui ſi *abondante*, qu'il eſt ſurprenant que tant de gens en ſoient ſi avides. Port-R. Un nombre *abondant*, en tèrme d'Arithmétique, eſt celui dont les parties jointes enſemble par addition, font un nombre plus grand que celui dont elles ſont parties. Ainſi 12 eſt un nombre *abondant*; parce que ſes parties, qui ſont 1, 2, 3, 4 & 6, font ſeize. Harris. Mais 10 n'eſt pas un nombre *abondant*, parce que 1, 2 & 5, qui ſont ſes parties, ne font que 8.

D'Abondant, adv. En outre. *Inſuper, præterea.* Il lui a dit cela d'*abondant.* Ce mot vieillit, & ne ſe dit guère qu'au Palais. Vaug.

ABONDE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Abundius.*

ABONDER, v. n. Avoir beaucoup de quelque choſe. *Abundare, affluere, circumfluere.* Ce païs *abonde* en froment, en vin, en fourrages. Cet homme *abonde* en richeſſes, en eſprit. Toutes ſortes de délices *abondent* en ce lieu. Voit. L'eau *abonde* en cet étang. Cette Famille *abonde* en honnêtes gens.

On dit figurement, Qu'un homme *abonde* en ſon ſens; pour dire, qu'il eſt attaché avec opiniâtreté à ſes opinions, & qu'il ne veut jamais s'en rapporter au ſentiment des autres. *Pertinax.* On parleroit mal en diſant, *Abonder en ſon ſentiment*, quoique *ſens* & *ſentiment* ſoient ici la même choſe. Vaug. *Tout* abonde *en vües & en conſidérations politiques.* Ab. de la Tr.

Fuyez de tant d'Auteurs l'abondance *ſtérile*,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile.

Il *abonde* en malice, en mauvais raiſonnemens. L'Écriture dit que la grace *abondera* où le péché a *abondé.* On dit provèrbialement, Ce qui *abonde* ne vicie pas.

Ces mots viennent du Latin *abundare*, qui vient de *unda*, & qui ſe dit en prémier lieu des riviéres quand elles ſont groſſes, & enſuite par rapport de toutes les choſes qui ſont en grande quantité.

ABONNEMENT, ou **ABOURNEMENT**, **ABONNAGE**, ou **ABOURNAGE**, ſ. m. Traité ou convention, par lequel on *abonne*; c'eſt-à-dire, on vend ou on rachete à un prix cèrtain une redevance incèrtaine. *Clientelaris juris venditio*, vel *redemptio.* Ce mot vient de ce qu'on met de cèrtaines bornes & limites aux droits incertains qu'on pourroit prétendre. PA Q. On diſoit même autrefois *bonnes* pour *bornes*, ou limites. C'eſt pourquoi on diſoit *abonner* une heritage, pour dire, y mettre des bornes. MENAGE. Il eſt *abonné* à tant par an pour tous droits Seigneuriaux. Ce Marchand eſt *abonné* à cent écus par an avec le Douanier pour les droits d'entrées de toutes ſes marchandiſes. Il ſe dit avec le Pronom perſonnel. Je m'*abonnai*, je me ſuis *abonné*. Par pluſieurs Coutumes les rouſſins de ſervice ſont *abonnez* à un écu. Les *abonnemens* avec les Sous-Fermiers des Aides ſont obligatoires, pourvû qu'ils ſoient rédigez par écrit, & il eſt défendu d'en recevoir la preuve par temoins. ORDONN. DE 1680. ſur le fait des Aides.

ABONNER ou **ABOURNER**, v. act. Terme du Palais. Eſtimer & réduire à une certaine ſomme d'argent un droit qu'on recevoit ou qu'on payoit en eſpeces, & dont le prix étoit incertain. *Clientelaria jura vendere*, vel *redimere*. Dans l'uſage ordinaire on dit *abonner*, & non pas *abourner*

ABONNER, ſignifie auſſi, Aliener, changer : c'eſt quand un vaſſal aliene ſes rentes, ou change ſon hommage à quelque autre devoir, *Abalienare*, *commutare*. Voyez les Coutumes d'Anjou & du Maine. L'ancienne Coutume de Tours portoit *aliener*, au lieu d'*abonner* qui eſt en la nouvelle.

ABONNER, eſt auſſi quelquefois neutre paſſif, & l'on dit, Je ſuis *abonné* à tant avec le Fermier des Aides; c'eſt-à-dire, Je ſuis convenu avec lui qu'au lieu de lui payer à chaque tonneau de vin que je ferai entrer, ou que je vendrai, la ſomme qui lui revient, je lui donnerai par an, ou par mois, une telle ſomme pour tous ceux que je pourai faire entrer, ou vendre. En cette forme on le joint quelquefois au pronom perſonnel. Je me ſuis *abonné*. Il s'étoit *abonné*. Vous vous ſeriez *abonné*.

ABONNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Venditus*, vel *redemptus*. Champart *abonné*, ou *abourné*. Les Coutumes ſont auſſi ſouvent mention d'hommes & de femmes ſerfs *abonnez*, de quête *abonnée*, d'aides *abonnées*; c'eſt-à-dire, fixées.

On dit auſſi, Des Meûniers *abonnez* au Seigneur pour avoir permiſſion de chaſſer, & de chercher les mounées dans ſa Seigneurie

On dit auſſi, Taille *abonnée* en la Coutume de Nevers, & *abournée* en la Coutume de Troyes.

ABONNI, IE, part. paſſ. *Melior redditus*, *effectus*. En ſalant les viandes elles en ſont *abonnies*. LA QUINT.

ABONNIR. v. act. ou n. Rendre, devenir meilleur. *Rem meliorem facere*, *meliorem fieri*. Les Cabaretiers trouvent moyen d'*abonir* leur vin par les drogues qu'ils y mêlent. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Cet homme s'*abonnit* tous les jours depuis qu'il hante les gens de bien. Les affaires criminelles s'*abonniſſent* quand on les fait tirer en longueur. Les fruits s'*abonniſſent* en meuriſſant. Ce mot ſe tire du Latin *bonus*, bon. Il n'eſt en uſage que dans la converſation.

ABONNIR, terme de Potier, ſignifie, Faire ſécher le carreau, & le mettre en état de rebatre. *Siccare*, *indurare*.

ABORD, ſ. m. Entrée, accés, approche. *Aditus*. Les *abords* de cette place ſont dangereux. Toutes les côtes d'Angleterre & de Hollande ſont de difficile *abord*. Le commerce fleurit d'ordinaire dans les ports qui ſont de facile *abord*. Ce mot eſt compoſé de *à* & de *bord*, ſignifiant rivage.

ABORD, ſe dit auſſi de l'accés qu'on donne aux perſonnes qui ont à faire à nous. Le premier *abord* de cette femme eſt froid & dédaigneux. Ce Prince a l'*abord* doux & gracieux. Sa bonté inſpiroit de la confiance à ceux auſquels l'impreſſion de ſes grandeurs pouvoit faire apprehender ſon *abord*. LE P. GAIL. Ce Juge eſt rebarbatif, il a l'*abord* bruſque & deſagréable. Il ſe dit auſſi de la préſence, de la vuë. Son *abord* importun me fait fuir. Préparez-vous à ſoutenir avec fermeté l'*abord* de votre Pere. MOL.

> *Son air, ſon* abord *engage,*
> *Il plait, il charme, il ſurprend;*
> *Il eſt grand en eſprit, il eſt grand en courage,*
> *Et ſon plus ſimple langage*
> *A quelque choſe de grand.* L'AB. TESTU.

ABORD, ſe dit de l'affluence des perſonnes, ou des marchandiſes qui arrivent en un même lieu. *Apulſus*. Conſtantinople eſt une ville d'un grand *abord*. Il y a un grand *abord* de Pelerins à Rome pendant l'année du Jubilé. Il y a un grand *abord* de joüeurs, de beau monde dans une telle maiſon. L'*abord* des Marchands étrangers ſe fait en la maiſon des Conſuls établie dans les échelles d'Orient.

ABORD, ſignifie encore, Arrivée. A notre *abord* dans l'Iſle nous fûmes attaquez. ABLANC. Son *abord* dans le Royaume allarma tous le monde.

ABORD, ſe dit auſſi d'une attaque d'ennemis, ſoit par mer, ſoit par terre. L'*abord* des François eſt à craindre, on ne peut ſoutenir leur premier *abord*. L'*abord* fut rude quand on eut accroché le vaiſſeau. *Impetus*, *aſſultus*.

D'ABORD, tout d'*abord*, de prime *abord*, à la premiere vûë, ſont des phraſes adverbiales. *Primo aſpectu*, *prima fronte*. Du commencement. *Principio*, *initio*. Aux tables de Perſe on ſert d'*abord* le fruit & les confitures. *Tout d'abord* a une ſignification plus forte. Quoique je n'euſſe point vu cet homme il y a longtems, je le reconnus *tout d'abord*. Cette nouvelle me ſurprit d'*abord*. Au *premier abord* ils ſe regarderent fierement. De prime *abord* eſt vieilli, & ſe dit moins aujourd'hui.

D'ABORD, incontinent, auſſi-tôt. *Statim*.

ABORDABLE, adj. m. & f. Acceſſible, accoſtable. *Ad quem facilis eſt aditus*. Cette côte n'eſt pas *abordable* à cauſe des écueils. Cet homme eſt ſi glorieux qu'il eſt *abordable* à peu de perſonnes.

ABORDAGE, ſ. m. Terme de marine, qui ſe dit lorſque deux vaiſſeaux ſe heurtent, ou s'accrochent pour ſe combattre. *Appulſus*. Aller *à l'abordage*, ſe dit de l'action d'un vaiſſeau qui en a joint un autre pour l'enlever. Faire l'*abordage* en belle ou de bout au corps; c'eſt-à-dire, l'épron dans le flanc. L'*abordage* de franc étable, eſt celui qui ſe fait par le devant, & en droiture, pour s'enferrer par les éprons. L'*abordage* de bout au corps, c'eſt mettre l'épron dans le flanc.

ABORDAGE, ſe dit auſſi du choc de deux vaiſſeaux du même parti, ſoit lorſqu'ils vont en flotte, ſoit lorſqu'ils ſont en même mouillage; ce qui arrive par la violence des flots ou des vents qui les portent, & qui les font dériver les uns ſur les autres.

ABORDER, v. n. Arriver en quelque lieu, ſpécialement par mer, prendre terre. *Navem*, *claſſem ad portum appellere*. J'*aborde*, j'*abordai*, je ſuis *abordé*. Les Marchands *abordent* de tous côtez à la foire de Beaucaire le 21. de Juillet. On ne convient pas qu'Enée ſoit *abordé* en Italie. Il n'eſt pas ſûr d'*aborder* de cette côte, parce que la mer ſe retirant, les vaiſſeaux y demeurent à ſec. ABLANC. Il ne put *aborder* à cauſe que la rive étoit eſcarpée. ID. Ils *aborderent* en des païs inconnus. VAUG. Il ſignifie, Arriver en foule. Les préſens *abordent* chez moi de toutes parts. ABLANC. Il ſignifie encore, Entrer, parvenir. Nous ne pûmes *aborder* de la place, parce que toutes les avenuës étoient gardées. Il fut impoſſible d'*aborder* juſqu'à l'autel à cauſe de la foule du Peuple.

ABORDER, ſignifie auſſi, venir à bord d'un vaiſſeau. On a contraint ce vaiſſeau ennemi de mettre pavillon bas, & d'*aborder*. *Accedere*. On dit de deux vaiſſeaux qui s'approchant en droiture, s'enferrent par leurs éprons, qu'ils s'*abordent* de franc étable. On dit, *Aborder* au port, ſur les rivieres: mais en termes de marine quand on veut dire gagner le rivage, on ne dit pas *aborder*, mais *mouiller*, *toucher*, *rendre le bord*.

ABORDER, v. act. ſignifie, attaquer l'ennemi hardiment, tant par mer que par terre. *Aggredi*, *invadere*. Les vaiſſeaux dans les batailles tâchent toujours d'empêcher qu'on ne les *aborde*. Ce bataillon *aborda* les ennemis avec une contenance ferme.

On dit auſſi, Qu'on n'oſeroit, ou qu'on ne peut *aborder* d'un lieu, à cauſe de la ſituation, ou de quelque autre obſtacle qui le rend inacceſſible, ſoit des voleurs, ou des bêtes farouches. Quand ce dogue eſt lâche, on n'oſeroit *aborder* de la baſſe-cour.

ABORDER, ſignifie auſſi, Approcher quelqu'un pour lui parler. *Adire aliquem*, *congredi cum aliquo*. Ce Miniſtre eſt ſi honnête qu'on l'*aborde* facilement. Il l'*aborda* avec ce compliment: Les Grands doivent ſoulager le reſpect & la timidité de ceux qui n'oſent les *aborder*. M. ESP.

ABORDER *la remiſe*. Terme de Fauconnerie, qui ſe dit lorſque la perdrix pouſſée par l'oiſeau a gagné quelque buiſſon: alors on *aborde la remiſe* ſous le vent, afin que les chiens ſentent mieux la perdrix cachée dans le buiſſon.

ABORDÉ, ÉE, part. & adj. *Apulſus*.

ABORNER, v. act. Ce mot ſe trouve dans le Roman de la Roſe, pour dire, Abhorrer: il vient d'*abhorrere*. BOREL.

ABORIGINES, ou **ABORIGENES**, ſ. m. & pl. Il y a quatre principales opinions ſur l'origine de ce Peuple, qui feront en même tems connoître celle du nom. 1°, Aurelius Victor les appelle *Aborigenes*, comme ſi l'on diſoit *Aberrigines*, vagabonds, de *ab* & *erro*, j'erre çà & là: & il prétend que ce ſont des Scythes qui vinrent demeurer dans cette partie de l'Italie: Feſtus eſt auſſi de ce ſentiment. S. Jerôme dit qu'ils ont été appellez *Aborigenes*, parce qu'ils n'avoient point d'origine, de *ab* & *origo*, origine; c'eſt-à-dire, parce qu'ils étoient originaires du païs, & non point une Colonie venuë de nouveau, ou comme dit Denys d'Halicarnaſſe qui raporte ce ſentiment, mais ſans l'embraſſer, διὰ τὸ γενέσεως, τοῖς μετ᾽ αὐτοὺς ἄρξαι, parce qu'ils furent les chefs de

la

Digitized by Google

la poſterité qui habita ce Pays. Virgile ſemble être de ce ſentiment. *Eneid.* Lib. VIII. v. 177.

Saturnumque Senex Janique Bifrontis Imago
Veſtibulo adſtabant, aliique ab origine Reges.

Car Servius remarque, que *ab origine Reges*, eſt mis pour *Aboriginum Reges*. Et Pline, Liv. IV. dit, qu'on appelle les Tyriens *Aborigines Gadium*, les Aborigines de Cadix, parce qu'ils en étoient les fondateurs. 3°. Denys d'Halicarnaſſe croit qu'ils ſont appellez *Aborigines*, Ἀβοῤῥιγῖνες, de ce qu'ils habitoient les Montagnes; comme qui diroit ἀπὸ ὀρέων, *à Montibus*. Virgile ſemble favoriſer ce ſentiment. *Æneid.* Lib. VIII. v. 321.

In genus indocile ac diſperſum, Montibus altis
Compoſuit, legeſque dedit.

D'autres, dit Danet, en ſuivant la même opinion, le dérivent de *ab*, Pere, & de *ori*, caverne, ou *lieu* creux. L'origine eſt Hébraïque, mais il falloit dire, *bar*, ou *hor*, Montagne, pere des Montagnes, fils des Montagnes, בני הרים, ſeroit plus dans le génie de la Langue Hébraïque.

Quelques Auteurs prétendent que Cham, qui étoit le Saturne des Egyptiens, ayant ramaſſé divers Peuples errans, les conduiſit en Italie. Tite-Live & Denys d'Halicarnaſſe aſſurent que les *Aborigines* vinrent d'Arcadie ſous la conduite d'Œnotrus fils de Lycaon. Genebrard prétend que ce ſont des Phéniciens, ou Chananéens chaſſez par Joſué. Outre les Auteurs que je viens de citer, voyez Suidas, & les Notes de Portus. Jean Picard, dans ſa Celtopædie, Liv. V. prétend que les *Aborigines* étoient une Colonie Gauloiſe. Il ſe fonde non ſeulement ſur Caton & Solin; mais encore ſur Timagène, fameux Hiſtorien Grec, dont Suidas nous a conſervé le témoignage, & ſur Ammien Marcellin, qui dit, que les *Aborigines* parurent d'abord dans les Gaules. Danet & Mary écrivent *Aborigenes*, mais Mr Corneille écrit *Aborigines*.

ABORNER, v. act. Terme de Géométrie. Donner des bornes à une terre. *Limites ponere, ſtatuere.*

ABORTIF, ive, adj. Qui eſt venu avant terme, ou qui ne peut pas acquerir la perfection, ni la maturité. *Abortivus.* Il ne ſe dit gueres que des plantes qui ont des fruits *abortifs*. On le dit pourtant d'un Enfant en cette phraſe de l'Ecriture: Il vaudroit mieux être *abortif*. Et on s'en ſert auſſi ſouvent en Médecine. Ce mot vient du Latin *aboriri*, qui ſignifie, Venir avant le tems.

ABOUCHEMENT, ſ. m. Entretien de bouche de vive voix, conférence. *Collocutio.* L'*abouchement* des Grands Princes a été ſouvent nuiſible à leurs Etats. On a plûtôt terminé une affaire par un *abouchement* d'une demie-heure, qu'en trois mois de négociation par lettres.

Abouchement, Terme d'Anatomie. La rencontre & l'union de deux vaiſſeaux, des veines & des arteres. *Venarum, arteriarum concurſus.*

ABOUCHER, v. act. Aborder quelqu'un, lui parler tête à tête, conferer avec lui bouche à bouche. *Colloqui.* On ne peut *aboucher* cet homme là, tant il a d'affaires. Il ſignifie auſſi, Faire conferer une perſonne avec une autre. Je les ai *abouchez*, & ils ont terminé leurs affaires. On le dit plus volontiers avec le pronom perſonnel. Il faut que ces chefs de parti *s'abouchent* enſemble. Les Rois de France & d'Eſpagne ſe ſont *abouchez* pour la paix des Pirenées en 1659.

Aboucher, ſe dit auſſi dans les Arts, des tuyaux qui entrent l'un dans l'autre, qui ſe touchent, qui ſe communiquent. *Tubam cum tubo jungere.* On le dit particulierement en Medecine des veines & des arteres, & autres vaiſſeaux qui ont de la communication, dont les orifices ſe touchent. *Confluere, conjungi.*

ABOUEMENT, ou plûtôt BOUEMENT, ſ. m. Terme de Menuiſerie. On appelle aſſemblage d'*abouement*, celui ou la plus grande partie de la piéce eſt quarrée, & la moindre partie à onglet.

ABOUGRI, ou plûtôt, RABOUGRI, Terme dont on ſe ſert dans les forêts pour ſignifier des bois de mauvaiſe venuë, dont le tronc eſt court, raboteux, plein de nœuds, & qui ne pouſſe gueres de branches. *Arbor retorrida, perusta, ſcabra.* Le bois *abougri* n'eſt point propre pour les ouvrages, & eſt ſujet au récepage.

ABOUQUEMENT, ſ m. En fait de ſalines, c'eſt une addition de nouveau ſel ſur un meulon, ou monceau de vieux ſel, qu'on appelle *vache*. *Recentis ſalis ad veteris cumulum acceſſio.* L'Ordonnance deffend l'*abouquement*, ſi ce n'eſt en préſence des Officiers Royaux.

ABOUQUER, v. act. Faire un *abouquement* de nouveau ſel ſur du vieux ſel. *Veteri ſali recentem addere.*

ABOUTÉ, adj. Terme de Blaſon, qui ſe dit de quatre hermines dont les bouts ſe répondent & ſe joignent en croix *Vellera velleribus in crucem obverſa.*

ABOUTIR, v. n. Finir, tendre, ſe rendre, ſe terminer à un certain endroit, en toucher un bout. *Terminari.* Cette maiſon *aboutit* au grand chemin. Tous les rayons d'un cercle *aboutiſſent* à son centre. Cette Pyramide *aboutit* en pointe. Vaug.

Aboutir, ſe dit figurément en Morale de la fin que les choſes peuvent avoir. *Spectare, pertinere.* Ce procès a *abouti* enfin à une tranſaction. On ne ſait où *aboutiront* tous ces grands deſſeins. Cette grande recherche n'*aboutira* à rien. Ce long compliment n'a *abouti* qu'à me demander de l'argent à prêter. Les murmures alloient *aboutir* à une ſédition. Vaug.

Aboutir, ſe dit auſſi en Médecine d'une playe qui vient à ſuppuration. *Suppurare.* On met des emplâtres, des cataplaſmes pour faire *aboutir* des bubons, des abcès, des froncles, des tumeurs.

Aboutir, en termes de Plombier, ſignifie, Revêtir de tables minces de plomb blanchi, une corniche, un ornement, ou toute autre ſaillie d'Architecture & de Sculpture de bois. *Plumbeas lamellas operi ſculpto ſuperaddere.* On ſe ſert pour cela de coins, & autres outils; mais enſorte que l'épaiſſeur du métal n'empêche pas que le profil ne ſe conſerve. Quelques-un diſent *amboutir*.

Aboutir, v. n. & n. p. avec le pronom perſonnel, ſe dit en termes de jardinage, pour ſignifier que les arbres ſont boutonnez. Ainſi nos Jardiniers diſent: Nos arbres s'*aboutiſſent* fort bien cette année. Les poiriers s'*aboutirent* très-peu l'année paſſée. Nos pêchers ſont bien *aboutis*. On applique ce mot aux arbres par rapport à aboutir, qui ſignifie à l'égard des animaux, faire comme une eſpece de tête, un abcès; en Latin, *Caput facere*; parce que les boutons des arbres naiſſent comme de petites têtes. Liger. Peut-être auſſi que les Jardiniers qui n'entendent pas tant de fineſſe, l'ont tiré de bouton, & l'ont dit au lieu de boutonner. Je doute que nos Jardiniers ſachent ce que veut dire *aboutir* en termes de Médecine. Arbres bien ou mal apprêtez, bien ou mal préparez, bien ou mal *aboutis*, ſont termes qui ſignifient la même choſe. La Quint.

ABOUTISSANT, ante, adj. Qui touche par un bout. *Terminatus.* Cette piéce de pré eſt *aboutiſſante* à la riviére par un bout, & par l'autre à la varenne.

On dit au ſubſtantif, Ce champ a la forêt & deux grands chemins pour ſes tenans & *aboutiſſans*; ce ſont les bouts, & les côtez par où il tient à d'autres.

On dit au Palais, Donner une déclaration d'héritages par tenans & *aboutiſſans*, quand on en déſigne les bornes & les limites de tous les côtez: ce qu'on appelle autrement les *bouts* & *joints*. *Fines laterum & capitum agri.* Une ſaiſie réelle de biens roturiers doit contenir tous les tenans & *aboutiſſans*.

On dit figurément, Savoir tous les tenans & *aboutiſſans* d'une affaire, d'une entrepriſe; pour dire, en connoître parfaitement le ſecret, en ſavoir le fort & le foible, toutes les circonſtances & toutes les dépendances. *Singula cauſæ capita, ordo rei & ſeries.*

ABOUTISSEMENT, ſ. m. terme de couture. C'eſt une piéce d'étoffe que l'on coud avec une autre qui n'eſt pas aſſez longue pour aller juſqu'où l'on veut. *Productio.* Cette piéce eſt trop courte, il y faut mettre un *aboutiſſement* pour l'allonger.

ABOUTS, au lieu de BOUTS, ſ. m. terme de Charpenterie, qui ſe dit des extrémitez de toutes les piéces de Charpenterie & de Menuiſerie miſes en œuvre. C'eſt dans l'aſſemblage de la Charpenterie, la partie du bout d'une piéce de bois depuis une entaille, ou une mortoiſe. *Materiaria ſtructura extrema.* Les Couvreurs diſent auſſi, un *remanet about*.

Tous ces mots viennent de *bout*.

ABBOYER. Voyez ABOYER.

A B R.

ABRACADABRA, Terme barbare qui ſe trouve dans les Lettres de Voiture. C'eſt dans la 192e Lettre à Mr Coſtar, qu'il lui propoſe, en riant, cette recette pour la fiévre,

Inſcribas charta quod dicitur Abracadabra.
Sæpius & ſubter repetas, mirabile dictu,
Donec in anguſtum redigatur littera conum

C'eſt-à-dire, *Abracadabra*, & au-deſſous, *Abracadabr*, & à la troiſiéme ligne, *Abracadab*, &c. Mr Voiture a raiſon de ſe railler de cette recette, & on auroit de la peine à croire que perſonne y eût jamais ajoûté foi ſi l'on ne ſavoit d'ailleurs de quels excès l'eſprit humain eſt capable lorſqu'il s'abandonne à la ſuperſtition & à l'amour des nouveautez en fait de Religion.

Abracadabra, étoit une inſcription qui ſervoit de caractere pour guérir pluſieurs maladies & chaſſer les Démons. L'Auteur de ce caractere ſuperſtitieux vivoit ſous l'Empereur Adrien.

Il reconnoiſſoit pour Dieu ſouverain *Abracax*, ou *Abraxas*, duquel dépendoient pluſieurs autres Dieux, & ſept Anges qui préſidoient aux ſept Cieux. Il leur attribuoit 365. vertus, autant que de jours en l'an, & débitoit d'autres pareilles rêveries. S. Jerôme dans ſon Commentaire ſur le chap. 3. du Prophète Amos, écrit que le Dieu ΑΒΡΑΞΑΣ eſt le même que les Payens adoroient ſous le nom *Mitra*; & l'on trouve auſſi des pierres gravées, où la figure d'un Lion couronné de rayons a pour inſcription ΜΙΘΡΑC, ou ΜΙΘΡΑΣ. On trouve chez les curieux pluſieurs pierreries, ſur leſquelles eſt inſerit ce nom *Abracax*. C'étoient les Gnoſtiques, les Baſilidiens & les Carpocratiens qui faiſoient graver ces pierres, qui avoient des figures fort ſingulières, & qui repréſentoient quelquefois des Anubis, des têtes de Lions, de Dragons, &c. Les Anciens qui en ont parlé ſont S. Irenée, L. I. Ch. 24. de la derniere édition. Tertullien *de Præſcript*. Ch. 46. S. Epiphane *hær.* 24. *num.* 7. & 8. S. Jerôme à l'endroit que j'ai cité, Théodoret *hær. & fabul. Liv.* I. ch. 4. S. Auguſtin *hæreſ.* 4. S. Jean Damaſcène *hær.* 24. Tous ces Peres n'attribuent la fable du Dieu ἀβρασὰξ qu'à Baſilides, & aux Baſilidiens. Parmi les Modernes Macarius & Chiflet ont fait des traitez ſur cet ἀβρασὰξ. Baronius, Gaſſendi, Du Cange, le P. Hardouin dans une Diſſertation particuliére, le P. Montfaucon *Palæogr.* L. II. ch. 8. Feuardent & le P. Maſſuet dans leurs Notes ſur S. Irenée, en font auſſi mention.

Le mot qu'on a écrit ici, *Abracax*, doit être écrit en caractères Grecs, ΑΒΡΑCΑΞ, parce qu'outre que ceux qui l'ont autrefois inventé parloient la Langue Grecque, on n'y trouvera pas le nombre de 365. ſi on l'écrit en Latin: cette faute, qui eſt dans la plûpart des livres, vient de ce que la lettre Grecque *Sigma* a la figure du C. Latin dans les anciennes inſcriptions. Si donc on veut l'exprimer en Latin, il faut écrire *Abraſax*, & en lettres Grecques courantes, ou ordinaires, ἀβρασὰξ. Au reſte, Baronius a eu raiſon de ſoutenir dans l'Appendix de ſon ſecond tome des Annales Eccléſiaſtiques, qu'il falloit lire ΑΒΡΑΣΑΞ, & non pas ΑΒΡΑΞΑΣ. Car dans tous les Peres Grecs qui en parlent; c'eſt-à-dire, S. Epiphane, Théodoret, S. Jean Damaſcène, on lit ἀβρασὰξ. Il n'y a que dans les Latins qu'on trouve *Abraxas*, & *Abraxan*, à l'accuſatif. Il eſt vrai que dans S. Irenée on lit ἀβραξὰς, mais nous n'avons qu'en Latin le chapitre où il en parle, & ſi ἀβραξὰς y eſt écrit en Grec, c'eſt aux Copiſtes Latins, ou aux Éditeurs qu'il faut l'attribuer. Or il eſt très-facile qu'on ait tranſporté le Ξ & le Σ. Il paroît même, ſur-tout par Saint Jerôme, que c'eſt l'uſage qui avoit fait la tranſpoſition. Pour les pierres, je n'en ai point vû qui euſſent ἀβραξὰς. S'il en eſt, comme on le dit, je ne doute point que ce ne ſoit ou un mauvais uſage que l'ignorance avoit introduit, ou une faute de Graveur. C'eſt ainſi que l'on trouve Μιθραξ, au lieu de Μιθρας.

ABRAHAM, ſ. m. *Abraham*, *Abrahamus*. Nom propre d'un ſaint Patriarche fils de Tharé, ou comme on prononce en Hébreu, *Tharahh*, & pere d'Iſaac, ayeul de Jacob, & par lui pere de tous les Hébreux, qui ſont ſouvent appellez les enfans; c'eſt-à-dire, les deſcendans d'*Abraham*. Dieu tira *Abraham* de la Chaldée, & le conduiſit dans la terre de Chanaan, où il entra à l'âge de 75. ans. Ce Patriarche s'appelloit d'abord *Abram*, qui ſignifie *Pater excelſus*. Après les promeſſes que Dieu lui fit d'une poſtérité nombreuſe, il lui changea ſon nom en ajoutant un ה, *hé*, au milieu, le nommant *Abraham*. Les Rabbins trouvent de grands myſtères dans ce *hé*, ה, ajouté. Nos Interprêtes expliquent ce mot en pluſieurs maniéres. Les uns diſent que אברהם, *Abraham*, eſt la même choſe que אב המון, *Pere de multitude*; c'eſt-à-dire, d'une nation grande & nombreuſe. D'autres diſent que c'eſt אביר המון, *Multitude forte, puiſſante*. D'autres croyent qu'il eſt compoſé de trois mots, אב, רב, & המון, ce qui ſignifie, *Pere d'une grande multitude*. D'autres enfin, que c'eſt une contraction du premier nom de ce Patriarche אברם, *Abram*, & המון, *Amon*, d'où l'on a dit אברהם; c'eſt-à-dire, *Pater excelſus multitudinis*; Pere haut, c'eſt-à-dire, glorieux d'une multitude, ou d'une nation nombreuſe. La foi d'*Abraham* eſt célèbre dans l'Écriture. Dans le même ſtile, un Enfant d'*Abraham* eſt quelquefois un homme fidèle, plein de foy, qui imite la foy d'*Abraham*. Les Arabes diſent *Ebrahim*, & les Turcs *Ibrahim*.

ABRAHAMIEN, ENNE, ou **ABRAHAMITE**, ſ. m. & f. *Abrahamianus*, *Abrahamita*. Nom de Secte. Les *Abrahamites* nommez par les Arabes Ibrahimiah, du nom de leur Auteur *Ibrahim* ou *Abraham*, parurent ſur la fin du ſecond ſiecle de l'Hegire, & au commencement du IXe de Jesus-Christ, ſous l'Empire de Nicéphore en Orient, & de Charlemagne en Occident: ce fut dans Antioche ſa patrie, qu'Ibrahim renouvella la Secte des Paulianiſtes. Cyriaque alors Patriarche d'Antioche, lui réſiſta puiſſamment. D'Herb.

ABRAHAMITES, ſont auſſi des Moines Catholiques du IXe ſiécle, qui ſouffrirent le Martyre pour le culte des Images ſous Théophile; ainſi qu'on le peut voir dans le Continuateur de Conſtantin Porphyrogenète, L. III. C. II. & dans Cedrenus.

ABRAME, ſ. m. Nom propre d'homme. *Abramius*. Sozom. L. II. C. 16. M. Chapell. 4. Févr.

ABRAMEZ, ſ. m. Nom propre d'homme. *Abraames*. Chapp. 14. Fév.

ABREGÉ, ſ. m. Sommaire, épitome, racourci; diſcours dans lequel on réduit en peu de paroles ce qui eſt ailleurs plus ample & plus étendu. *Epitome*. *Abregé* de l'Hiſtoire Romaine. Mézerai a fait l'*Abregé* de ſa grande Hiſtoire en trois Volumes *in quarto*.

On dit auſſi, Un *abregé* des merveilles du monde, quand on veut bien loüer une choſe, ou une perſonne qui a toutes ſortes de perfections, & où on trouve tout ce qu'on peut voir de beau ailleurs. *Orbis miraculum*. Les Anglois diſent que Londres eſt l'épitome ou l'*abregé* du monde. L'homme eſt appellé *Microcoſme*; pour dire qu'il eſt un *abregé* des merveilles de l'Univers. L'amour eſt la plénitude & l'*abregé* de toute la Loy. Port-R. Voici l'*abregé* de toute la ſageſſe & de toute la folie. Ablanc.

ABREGÉ, ſignifie auſſi abreviation, retranchement de quelques lettres dans un mot, pour écrire plus promptement & en moins d'eſpace. *Compendium ſcribendi*. Il eſt malaiſé de déchifrer les *abregez* qui ſont dans les Bulles, & les ſignatures de la Cour de Rome. Pelis.

ABREGÉ, en termes d'Organiſtes, ſe dit d'une certaine réduction des touches du clavier de l'orgue, qui a été inventée afin que chaque touche qui n'a que deux pieds de long ſe rapporte à chaque ſoupape des ſommiers, qui ſont longs de 4. 5. ou 6. pieds; ce qui ſe fait par pluſieurs barreaux, pointes & chevilles: d'où vient qu'une marche du clavier fait ſouvent parler un tuyau fort éloigné. En examinant une Orgue, on connoît que les *abregez* ſont bien faits lorſque le clavier n'eſt point tardif à donner le vent aux tuyaux, lorſqu'il ſe ferme aiſément, & qu'il n'eſt pas beſoin d'enfoncer beaucoup les touches.

EN ABREGÉ, adv. Sommairement, en peu de paroles. *Summatim*. Pour profiter de la lecture, il faut recüeillir en *abregé* ce qu'on trouve de plus curieux dans les Livres. Contez-nous la choſe en *abregé*, ſans tant de circuits & de détours.

ABREGEMENT, ſ. m. Accourciſſement. *Contractio*. Ce mot a été renouvellé parce qu'il eſt très-commode. Le P. Bouhours le condamne pourtant dans cette phraſe: Ceux qui ont voulu introduire l'uſage des tables, ſemblent avoir été trompez par l'*abregement* des paroles & du papier. Port-R.

ABREGER, v. act. Rendre en moins de paroles, ou renfermer dans un plus petit eſpace; racourcir, reſſerrer ce qui eſt trop diffus. *Contrahere*. *Abreger* ſon diſcours, dire ſuccinctement. On a *abregé* le tems de ſon exil. Cette traverſe *abrege* le chemin. *Via compendium*. Les jours de l'homme ont été *abregez*, & réduits à 120. ans depuis le Deluge. Les excès *abregent* la vie. Ablanc. Ce mot vient de *abreviare*. Nicod.

ABREGÉ, ÉE, part. & adj. Racourci, le plus court. *Contractus*. Chemin *abregé* pour aller à la gloire.

Pour *abreger*, Façon de parler adverbiale; pour dire, enfin, pour concluſion. *Quid multa, ne longum ſit*. On dit auſſi, *Abregez*, quand un Superieur eſt ennuyé d'un diſcours trop prolixe qu'on lui fait. *Contrahe*. On le dit auſſi en un calcul de jettons quand il y a trop de jettons ſur une même ligne.

ABRENONCIO, mot Latin, qui ſignifie Renoncer. Le Peuple s'en ſert en François, lorſqu'un homme nie de mauvaiſe foi quelque dette, ou autre choſe qu'on lui demande. Un tel avoit promis de payer cent écus; mais quand on les lui a demandez, il eſt allé à *abrenoncio*. Ce mot eſt tiré des éxorciſmes qui ſe font en baptiſant, ou en faiſant l'Eau bénite, où l'on dit ſouvent *abrenoncio*. Le peuple s'en ſert encore quand on lui dit ou qu'on lui fait quelque choſe qui lui déplaît, à quoi il ne veut point participer; & ce mot a de l'énergie, & marque quelque horreur, & comme Harris l'a remarqué du mot *abrenonciation*, un *renoncement*, un *abandonnement* entier; tel en un mot que celui par lequel on renonce au Démon, d'où ce mot eſt pris.

ABRÉVIATEUR, ſ. m. Celui qui abrége un livre. *Qui epitomen conficit*. Mr. de Sponde Evêque de Pamiérs, eſt l'*abréviateur* de Baronius. Mr Bernier a rendu un grand ſervice au public; il eſt l'*abréviateur* de Gaſſendi. Les *abréviateurs* ſont cauſe qu'on ſe peut paſſer des originaux. Il faut du bon goût & de l'intelligence pour être un excellent *abréviateur*.

ABRÉVIATEUR, ſe dit encore de deux ſortes d'Officiers de la Chancelerie Romaine. Les *Abréviateurs*, qu'on appelle *de parco majori*, ſont des Prélats à qui le Regent de la Chancelerie diſtribuë les Supliques, & qui ont des Subſtituts pour dreſſer la minute des Bulles. Et les *Abréviateurs de parco minori* ont le ſoin de dreſſer les diſpenſes de mariage.

ABRÉVIATION, ſ. f. Écriture en abregé, qui ſe fait avec des marques & des caractéres qui ſuppléent les lettres qu'on retranche, & qu'il faut deviner, quand on veut écrire pluſieurs choſes en peu d'éſpace, ou avec diligence. *Scribendi compendium.* Les ſignatures de la Cour de Rome ſont pleines d'*abréviations.* L'écriture Gothique étoit incommode à cauſe de ſes *abréviations.* On ne ſauroit lire les Ecrits des Rabbins qu'on n'ait une éxplication des *abréviations* Hébraïques. Les Copiſtes ou les Écrivains Juifs, ne ſe contentent pas de faire des *abréviations* comme les Grècs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou ſyllabes dans un mot, ils ne mettent d'un mot que la prémière lettre; ר ſignifie *Rabbi*, א ſignifie אל, אמורי, ou אמר, &c. ſelon l'endroit où il ſe trouve. Souvent même ils prennent ces prémières lettres de pluſieurs mots de ſuite, les joignent enſemble; & en y ajoutant des voyelles, ils font un nom barbare qu'ils donnent à la perſonne qui porte les noms qu'ils ont abregés de la ſorte. Ainſi Rabbi Schelomoh Jarhhi, en jargon d'*abréviations* Hébraïques s'appelle *Raſi*; Rabbi Moyſe ben Maïemon, *Rambam*; & de même en d'autres dictions que les noms propres. מבא, par exemple, eſt mis pour מתן בסתר יכפה אף, *Donum in abdito evertit iram.* Mercerus David de Pomis, Schindeler, Buſtorf, & d'autres, ont fait des éxplications de ces éſpéces de chifres, ſans leſquelles on ne peut aborder les Rabbins, ſur tout en commençant. Les *abréviations* de l'Écriture s'appelloient *Notes* dans l'Antiquité. On les appelle encore ainſi dans les anciennes inſcriptions Latines. Pluſieurs ont fait des collections & des éxplications de ces *abréviations* romaines. Une des plus amples eſt celle de Sertorius Urſatus, qui ſe trouve à la fin des Marbres d'Oxford. *Sertorii Urſati Equitis de notis Romanorum Commentarius.* Tous ces mots viennent du Latin *Abbreviare*, dont l'origine eſt *brevis*, brèf, court, qui vient du Grèc βραχὺς.

ABREUVER, ABREUVOIR, Voyez **ABBREUVER, ABBREUVOIR.**

ABRI, ſ. m. Lieu à couvert du Soleil, du vent & du froid, où l'air eſt moins agité. *Locus ab aeris injuria defenſus.* Ces éſpaliers ſont à l'*abri* du mauvais vent. Ce lieu eſt à l'*abri* du ſoleil. On ſe met à l'*abri* quand il pleut. Ce mot vient de *apricus*, quoiqu'il ſignifie tout le contraire. Ménage veut qu'il vienne d'*opericus*, inuſité, qu'on a fait d'*operio*, je couvre.

Je veux une coeffure en dépit de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri *commode.* Mol.

On le dit fort ſouvent en tèrme de Marine. Moüillage ou ancrage à couvert du vent. Cette rade eſt à l'*abri* des vents du Nord. Ces Montagnes mettent ce port, ce moüillage à l'*abri*. C'eſt un bon *abri*.

Abri, ſe dit figurément en Morale. *Perfugium tutum à, &c.* L'étude des cas de conſcience n'eſt point un art de s'aveugler pour pécher à l'*abri* des Loix. La Plac. On s'en ſert particuliérement pour éxprimer un lieu de refuge & de ſureté contre les inconſtances du ſort, & contre les revèrs. La ſolitude eſt un bon *abri* contre les coups de la fortune. Il eſt entré au ſervice du prémier Miniſtre, c'eſt un bon *abri* contre ſes énnemis. Il eſt à l'*abri* de la perſécution. Son amitié me doit ſervir d'*abri* & de conſolation dans mes diſgraces. Sa vèrtu s'eſt maintenuë ſans tache à l'*abri* de ſon peu de mérite. Vill. Dieu l'a retiré des agitations du monde, & l'a mis comme dans un *abri* pendant que tout eſt dans la confuſion & dans le trouble. Ab. d. l. Tr. Dieu eſt le maître des Monaſtéres; c'eſt lui qui doit faire les vocations de ceux qui viennent y chercher des retraites & des *abris* contre les orages du monde. Id. Il arrive des tentations qui nous arrachent des *abris* dans leſquels nous nous étions refugiez. Id.

*A l'*abri *d'une longue & ſure indifference,*
Je jouis d'une paix plus douce qu'on ne penſe. Des Houl.

Si dans la pauvreté l'on eſt à l'*abri* des inquiétudes des richeſſes, l'on n'y eſt pas éxemt des ſoins rongeans de la miſère. S. Evr. Boileau parle de cèrtains Abbez, dont tout métier,

*Eſt d'aller à l'*abri *d'une perruque blonde,*
De leurs froides douceurs fatiguer le beau monde.

On dit auſſi adverbialement, Se mettre à l'*abri* de l'orage. Etre à l'*abri* des coups. Ce criminel ayant eu avis qu'on le vouloit prendre, s'eſt mis à l'*abri*, & s'eſt ſauvé dans quelque aſyle. On dit auſſi d'un priſonnier, qu'on l'a mis à l'*abri*, qu'on s'en eſt aſſuré, qu'on l'a mis en priſon.

ABRIC, ſ. m. Quelques Chymiſtes Anglois nomment ainſi le ſouffre. Harris, Boyer.

ABRICORNER, v. act. *Inducere.* Borel dit que ce mot vouloit dire autrefois *charlater*; c'eſt-à-dire, engager comme font les Charlatans; gagner, obtenir ce qu'on veut. Il cite une vieille traduction d'Ovide, où il eſt parlé de ce qu'Ulyſſe fit pour obtenir qu'Iphigénie fût ſacrifiée.

Bien-tôt la mere abricorner.

ABRICOT, ſ. m. *Prunum*, ou *Malum armeniacum.* Fruit participant de la pêche & de la prune. Il eſt doux & agréable au goût. Il eſt un peu rouge & jaune en meuriſſant, & pour cela on l'a appellé à Rome *Chryſomele*, comme qui diroit *Pomme d'or.* Il meurit en Juin avant les autres fruits, & pour cela on a appellé chez les Médecins ces fruits, *mala præcoqua*; c'eſt-à-dire, *hâtifs.* Il y a trois ſortes d'*abricots.* Les *abricots* ordinaires, qui ne meuriſſent qu'à la mi-Juillet. Les *abricots hâtifs*, qui ſe mangent dés le commencement du même mois; & ceux qu'on nomme *le petit abricot*, qui vient à la mi-Juillet. Chomel. Ménage fait dériver ce mot de *mala præcoqua*, ou *præcocia*; d'autres du Grèc ἁβρὸς, qui ſignifie mol & delicat; ou du Latin *aperitum*, parce qu'il s'ouvre facilement. Mais Mathiole dit que les *abricots* retiennent le nom que les Grècs leur ont donné, qui les appellent *Bericocia.* On dit que les *abricots* en Perſe ſont un poiſon, & même qu'ils ſont ſi dangereux en Piémont, qu'un ſeul a quelquefois donné la fiévre; & néanmoins la Framboiſiére ſoutient qu'ils valent mieux que les pêches; car ils ne ſe corrompent ni ne s'aigriſſent dans le ventricule ou l'éſtomac. Et d'habiles gens prétendent que les *abricots* ne ſont pas plus pèrnicieux en Piémont qu'en France, & qu'ils ne ſont fiévreux que lorſqu'ils ſont vèrds, de même que la plûpart des autres fruits. Il y a une éſpéce d'*abricot* qui eſt tout blanc dehors & dedans, qui s'ouvre net, & qui eſt de bon goût. Il y en a un autre qui eſt jaune, & plus rouge que les autres, lequel eſt le mâle, dont le noyau tient à la chair, dont le goût eſt éxquis, muſqué & extraordinaire; ſon amande eſt douce comme celle de l'amandier. Un des plus habiles Botaniſtes qui ſoient en France, nous avertit qu'il ne connoît point ces deux éſpéces-ci d'*abricots*, & qu'il les croit fort extraordinaires, ſi elles ne ſont pas ſuppoſées.

Les *abricots* vèrds ſont les prémiers fruits qui ſe confiſent. On les prend tendres, avant que le bois du noyau commence à ſe durcir. Ils s'évèrdument dans l'eau claire, y mettant un peu de bon tartre pour détacher la bourre qui eſt deſſus; puis on les eſſuye chacun à part pour ôter cette bourre, & on les confit, mettant ſeulement livre à livre de ſucre & de fruit; ſi c'eſt pour manger en compote, il ſuffira de demi-livre de ſucre à une livre de fruit. Les abricots en leur parfaite groſſeur ſe confiſent pélez & ſans péler. Voyez dans Chomel la maniére de faire les compotes, les marmelades, les pâtes, & les confitures d'*abricots.* On dit non ſeulement une marmelade d'*abricots*, une compote d'*abricots*; mais encore des *abricots* en compote, une aſſiette d'*abricots* en marmelade; des *abricots* confits.

Blanchir, ou faire blanchir des *abricots.* Tèrme de Confiſeur. C'eſt la prémiére façon qu'on leur donne pour les confire. Elle conſiſte à les jetter dans l'eau boüillante aprés leur avoir ôté le noyau. Il faut prendre garde qu'ils ne ſe lâchent trop dans l'eau. Enſuite on les tire proprement avec une écumoire, & on les met égouter ſur un tamis.

Péler des *abricots* vèrds Tèrme de Confiſeur. C'eſt leur ôter la bourre, ou la prémiére peau pour les mettre en confiture ou en compote. Cela ſe peut faire en deux maniéres. La prémiére eſt de mettre les *abricots* vèrds dans une ſèrviette, & ſuivant la quantité que l'on en a, broyer du ſel à proportion le plus menu que l'on pourra, & le jetter ſur les *abricots*, que l'on arroſe enſuite avec une cuillerée d'eau & de vinaigre. On peut les laiſſer ainſi dans la ſèrviette, ou les ſaſſer bien d'un bout à l'autre de la ſèrviette, juſqu'à ce que la bourre au premier ſeu ſoit tombée. Il faut enſuite faire tomber le ſel, les jetter dans l'eau fraîche & les bien laver. L'autre maniére eſt de faire une leſſive avec de la cendre de bois neuf, & lorſque la cendre aura boüilli, jetter les *abricots* dans cette leſſive parmi la cendre, & la faire boüillir juſqu'à ce qu'ils ſe débourrent & quittent leur prémiére peau, en les frotant doucement avec les mains. Si l'on n'a point de bonnes cendres, on peut faire une leſſive de cendres gravelées. Enfin, on les lave comme à l'autre maniére

Abricot hatif. Petite éſpéce d'*abricot.* La chair en eſt fort blanche, & la feüille plus ronde & plus vérte qu'aux autres; mais pour cela il n'eſt pas meilleur. Id.

Les *abricots* ordinaires ſont bien plus gros, & ont la chair jaune, & ne meuriſſent que vers la mi-Juillet. Il en faut mettre aux quatre éxpoſitions pour en ſauver quand il vient des gelées pendant la fleur. Id.

En Angoumois il y a un petit *abricot* à amande ſi douce, qu'on la prendroit preſque pour des avellines. On laiſſe ſouvent les noyaux pour les manger. Cet *abricot* a la chair blanche, & eſt très-bon en ce Païs là; il n'en naît guère qu'en grands arbres, & voilà ce qui a établi la réputation de ſa bonté. Id.

ABRICOTÉ, ſ. m. Dragée faite d'un petit morceau du fruit de l'abricot entouré de ſucre. *Prunum armeniacum ſaccaro conditum.*

ABRICOTIER, ſ. m. Arbre qui porte des abricots. *Prunus armeniaca.* Ses feüilles ſont ſemblables à celles du tremble, un peu pointuës par le bout, dentelées en leur circonférence, & ſortent quatre à quatre, ou cinq à cinq. Il jette des fleurs blanches comme le cériſier, d'où ſort le fruit en forme de pèche, ayant au dedans un os, dans lequel il y a un noyau, tantôt doux, & tantôt amer. Pour avoir un *abricotier*, on prendra d'un jèt qui aura pouſſé dans l'année des greffes ou écuſſons qu'on appliquera ſur le prunier, ou amandier, ou ſur le noyau d'un pècher, ſoit à la pouſſe, à la S. Jean, ou à l'œil dormant. Ces greffes d'*abricotiers* reüſſiſſent plus ſurement quand on ne prend pas les écuſſons ſur une branche qui ne vient que d'être coupée tout nouvellement ſur un *abricotier*; il eſt important de ne greffer que le lendemain. CHOM. Les *abricotiers* qui n'ont qu'un an de greffe, pourvu que le jèt ſoit beau, valent mieux pour planter que ceux qui en ont deux ou davantage. LA QUINT.

ABRICOTIER, ſ. m. *Armeniaca Malus*, ou *Prunus Armeniaca*, *ſ. f.* Arbre d'une moyenne grandeur, dont les feüilles ſont poſées le long des branches altèrnativement, ſemblables à celles du tilleüil, mais plus arrondies. Ses fleurs ſont compoſées de cinq piſtils diſpoſez en roſes dans les échancrures du calice, qui eſt un godèt découpé en cinq parties. Le piſtil devient un fruit charnu, préſque ſphérique, d'un côté ſilloné de ſa baſe à ſa pointe, & qui renferme dans ſa chair un noyau oſſeux, un peu applati, & ne contenant qu'une amande, douce en quelques eſpèces, amère en d'autres. Les eſpèces d'*abricotiers* ſe diſtinguent ſur tout par la variété de leurs fruits.

Il vient d'aſſez bons *abricots* en grands arbres, où ils ſe trouvent tous tavelez de petites marques rouges, qui réjoüiſſent la vuë & éveillent l'appetit par un goût bien plus relevé qu'ils n'ont en eſpalier; mais l'eſpalier leur augmente la groſſeur, & leur donne un vèrmillon admirable. Les meilleurs ſont un peu ſucrez, mais d'ordinaire pâteux. On commence d'en avoir dès l'entrée de Juillet, principalement d'une petite eſpèce qu'on appelle l'*abricot* hatif. LA QUINT.

ABRIER, v. act. Vieux mot qui ſignifioit protéger, deffendre, mettre à l'abri. *Defendere.* Mezerai l'a employé. Les Jardiniers s'en ſèrvent, pour dire, mettre une couche, une fleur à l'*abri* du vent.

ABRIEVER, v. n. Ce mot n'eſt plus en uſage. Dans le Roman de Pèrceval, il veut dire *arriver*. *Advenire.*

ABROGATION, ſ. f. Action par laquelle on annulle, ou on change une loi; on ſupprime une coûtume. *Abrogatio.* L'*abrogation* de la Pragmatique Sanction s'eſt faite par le Concordat entre François I. & Léon X. en 1516.

ABROGER, v. act. Caſſer, annuller, mettre hors d'uſage. *Abrogare.* Il ne ſe dit guères que des Loix & Coûtumes. Les anciennes Ordonnances ſont *abrogées* par les nouvelles. Les Coûtumes s'*abrogent* par un uſage contraire pendant un long eſpace de tems. Ce Prince entreprit d'*abroger* les privileges de la Nation.

ABROGÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Abrogatus.* Les Loix *abrogées* n'ont plus de force.

ABROLLES, ſ. m. C'eſt un nom de rochers qui s'étendent l'eſpace de 50. lieuës dans la mèr du Bréſil, vèrs la Capitanie du Rio-grande. Nos François ont formé ce nom ſur celui que les Portugais ont donné à ces écuëils. *Abrolhos*, compoſé de *abrar*, ouvrir, & *olhos*, les yeux. Ces rochers ſont très-dangereux, & il faut bien y prendre garde pour les éviter.

ABROTONE, ſ. f. *Abrotonum.* Lucain, L. IX. v. 920. a dit auſſi *Abrotonus* maſculin. Hèrbe, ou plante fibreuſe & odoriférante. Elle ne peut ſupporter le froid, & vient mieux dans une tèrre maigre & ſéche. Il y en a de deux ſortes, mâle & femelle. La femelle ſe dit en Latin, *Abrotonum fœmina*, ou *Santolina*, & ſelon quelques Auteurs, *Cupreſſus*, Cyprès. Elle eſt toûjours vèrdoyante, ſelon Théophraſte. Elle étoit d'un grand uſage dans la Médecine, ce qui a fait dire à Horace : *Abrotonum ægro non audet, niſi qui didicit, dare, &c.* On dit auſſi par corruption, *Brotanne* pour *Abrotone*; mais ces deux tèrmes ſont peu uſitez dans la Botanique, & ne ſe trouvent que dans d'anciennes & mauvaiſes traductions de livres de plantes. Il faut dire Aurone. Voyez ce mot.

ABRUS, Voyez Pois de Bedeau.

ABRUTIR, v. act. Rendre bête, ſtupide. *Stupidum ac bruti ſimilem facere.* Le vin l'a tellement *abruti* qu'il eſt inſupportable. On le dit auſſi avec le pronom perſonnel. Les eſprits foibles s'*abrutiſſent* dans la ſolitude. VAUG.

ABRUTISSEMENT, ſ. m. Stupidité groſſière. État de celui qui vit en bête. *Stupor.* Quand un vieux pécheur eſt tombé dans l'*abrutiſſement*, il ne s'en peut retirer ſans une ſpéciale grace de Dieu.

ABRUZZE, ſ. f. *Aprutium.* C'eſt une des quatre parties générales du Royaume de Naples. Elle a au nord le Golfe de Veniſe, au levant la Capitanate, avec la Principauté ultérieure; la terre de Labour au midi, avec l'État Eccléſiaſtique qui la borne auſſi au couchant. L'Abruzze ſe diviſe en citérieure, ultérieure, & Comté de Moliſſe. Elle occupe une partie du Pays des anciens Samnites. Le mot François s'eſt formé de l'Italien Abruzzo, & celui-ci du Latin, *Abrutium.*

A B S.

ABSCÈS, voyez ABSÈS.

ABSCONSER, v. neut. Se cacher. *Abſcondere, abdere ſe.* Vieux mot qui n'eſt plus en uſage. On dit encore en Picardie, Eſconſer. Le ſoleil s'eſt *eſconſé*. *Eſconſement* du ſoleil. *Occaſus ſolis* NICOT. On trouve en Latin barbare *abſconſa*, abſconſe; pour ſignifier une lantèrne ſourde, dont la lumière ſe cache, *abſconditur*.

ABSENCE, ſ. f. Retraite, éloignement, ſoit du lieu, ſoit de la perſonne. *Abſentia.* L'*abſence* nous fait connoître le prix des choſes que nous perdons. *Vix bona noſtra aliterquam perdendo cognoſcimus.* Petrarq. DE ROCH. Les ſouvenirs dans l'*abſence* ſont plus vifs en amour qu'en amitié. M. SCUD. Le portrait de la perſonne aimée adoucit les ennuis de l'*abſence*. FALIB. Les longues *abſences* éteignent l'amour; mais une courte *abſence* le ranime. St. EVR.

> *Je veux finir mes jours dans l'amour d'Uranie,*
> *L'*abſence *ni le tems ne me ſauroient guérir.* VUST.
>
> *L'ingrat de mon départ conſolé par avance,*
> *Daignera-t-il compter les jours de mon* abſence*?* RACIN.

On travaillera à cette affaire tant en préſence qu'*abſence*; phraſe de Pratique dont on ſe ſèrt contre ceux qui ne comparoiſſent point aux jours d'aſſignation. Pour marquer en deviſe les douleurs de l'*abſence*, on a peint une tulippe ſous les rayons du ſoleil, ou ſous un ſoleil caché d'épaiſſes nuées, ou au ſoleil couchant, avec ce mot Eſpagnol : *Sin ſus rayos, mis deſmayos.* Sans ſes rayons je tombe en défaillance.

ABSENCE d'eſprit, ſignifie Diſtraction quand on ſonge à une autre choſe qu'à celle dont on parle. *Mentis aberratio, avocatio.* On s'en ſèrt auſſi pour exprimer, ou pour excuſer une faute ou une bévuë, ou dans la conduite, ou dans la convèrſation. On l'attribuë à un défaut d'application. Cet homme a des *abſences* d'eſprit que ſes amis ont de la peine à juſtifier.

ABSENT, ENTE, adj. & ſ. Qui eſt éloigné. *Abſens.* Les *abſens* pour la République ſont réputez préſens. Mépriſer les dangers *abſens*. ABLANC. Tant qu'un amant eſt *abſent*, il eſt où il aime, & non pas où il vit. M. SCUD. Les *abſens* malheureux ſont en peu de tems effacez du ſouvenir du monde. M. ESP.

ABSENT, en matière criminelle, eſt celui que l'on ne trouve point, & de qui on fait le procès par contumace.

ABSENT, en cas de preſcription, eſt celui dont le domicile eſt ſitué hors du reſſort de la Juriſdiction où ſont les héritages.

Celui qui eſt *abſent* du Royaume, avec intention de n'y plus retourner, eſt réputé étranger; mais il n'eſt pas pour cela réputé mort; ſes héritiers ne laiſſent pas quelquefois de partager ſes biens, par proviſion ſeulement : mais ſa femme ne ſauroit convoler à de ſecondes nôces qu'elle n'ait des cèrtificats autentiques de ſa mort. Voyez les Décrétales de Greg. IX. Liv. 4. & M. Loüet, let. C. n. 22.

On dit proverbialement, que les os ſont pour les *abſens* lorſqu'on dîne ſans eux, lorſqu'on ne leur laiſſe que les reſtes des autres.

ABSENTER, v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonnel. Se retirer, s'éloigner de la préſence des autres. *Abeſſe.* Ce Prince s'eſt *abſenté* de la Cour. Il s'*abſente* de ſes amis avec peine.

> *On ſort long-tems* abſent*, on ne s'*abſente *point :*
> *Une courte* abſence *eſt à craindre;*
> *Souvent l'amour s'en ſèrt pour nous mieux enflammer.* CORN.

s'ABSENTER, ſignifie encore, S'enfuir, ſe cacher, ſe mettre à couvèrt. *Abire, evadere, diſcedere, aufugere, proripere ſe, abdere ſe.* En ce ſens il marque une cauſe fâcheuſe de s'éloigner. Il s'eſt *abſenté* de la ville à cauſe qu'on avoit décrété contre lui. Ce Marchand s'eſt *abſenté*, a fait banqueroute.

ABSÈS, ou **ABSCÈS**, ſ. f. On écrit auſſi *Abcès.* Tumeur contre nature, qui tend à corruption. Amas d'humeurs ou de ſang, qui ſe forme dans une partie intèrne du corps. *Abſceſſus, vomica.* Le peuple l'appelle *apoſtume*. Cet homme eſt mort d'un *abſès* qu'il avoit dans le ventre. Un *abſès* qui pèrce ou ſuppure en dehors eſt capable de guériſon. Voyez *Tumeur* & *Apoſthème*. Quand un Sérin eſt attaqué d'un *abſès* qui ſe forme ſur le croupion, vous le prenez dans vos mains, & avec une pointe de ciſeaux bien fins, vous lui coupez adroitement la moitié de ce bouton blanc, puis en faites ſortir le pus en le preſſant un peu avec le doigt doigts, & y mettez auſſi-tôt deſſus la playe un petit grain de ſel fondu dans la bouche, & cela fera ſécher entiérement le mal. Si vous vous appercevez que votre ſérin ſouffre un peu, parceque le ſel le cuit, vous pourrez une heure après, ou environ, mettre ſur le mal un petit morceau de ſucre fondu avec la ſalive, cela adoucira l'acreté du ſel, & achevra de ſecher la playe. Hervieux.

ABSIDE, ſ. f. *Abſis & abſida.* Tèrme d'Architecture & de Liturgie. C'eſt une voûte, car ἀψὶς, en Grèc, d'où l'on a fait *abſide*, veut dire *arcus*, *fornix*, *arc*, *voûte*. On appelle auſſi *abſide*, le Sanctuaire, ou la partie de l'Egliſe qui eſt ſeparée du reſte, & dans laquelle eſt l'Autel; on l'a appellée du nom *abſide*, parce qu'elle eſt en voûte. Du Cange.

ABSIDES, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. Ce ſont deux points de l'orbite d'une planete, dont le plus haut eſt nommé *apogée*, & le plus bas *perigée*, ou le plus près de la tèrre. *Apſides.* Le diamétre qui les joint s'appelle la ligne des *abſides*, qui paſſe par le centre de l'orbite de la planete, & par le centre du monde. L'excentricité ſe prend dans la ligne des *abſides*; car l'excentricité eſt la diſtance entre le centre de l'orbite de la planete, & le centre de la tèrre.

Il s'eſt dit auſſi quelquefois pour des Oratoires ſécrèts qu'on a autrement appellez *Doxologia*, *Doxalia*, noms Grècs qui viennent de δόξα, loüange, parce qu'on y chante les loüanges de Dieu. Ces mots ſont encore en uſage dans les Pays-Bas, & ſignifient ce que nous appellons en François Chœur; un lieu au delà de l'Autel où les Religieux chantent l'Office ſeparez du Peuple, & ſans en être vus. Voyez *Act. SS. April. Tome I. page* 694.

Il y avoit quelquefois pluſieurs *abſides* dans une même Egliſe; ainſi l'Auteur de la vie de Saint Hermenland qui écrivoit au huitiéme ſiécle, dit, que ce Saint fut enterré dans l'*abſide* méridionale de la Baſilique de Saint Paul à Nantes. *Abſides* alors ne peut, ce ſemble, ſignifier que deux choſes; ou ce que nous appellons Chapelles, qui étant voûtées étoient chacune une petite *abſide* ſéparée, ou dans les Egliſes bâties en forme de croix; on appelloit *abſide* méridionale le côté droit de la croiſée qui regardoit le Midi, l'Autel étant toûjours à l'Orient. Ce ſecond ſens paroît d'autant plus probable, qu'au même endroit le même Auteur diſtingue *abſide* d'Oratoire, qui n'eſt autre choſe que Chapelle. M. Chapelain écrit *apſide*, conformément à l'origine de ce mot.

Abside, eſt auſſi le nom que l'on donnoit autrefois à la bière où l'on mettoit les reliques des Saints: on l'appelle aujourd'hui *châſſe*. On appelloit *abſides* ces ſortes de bieres, parce qu'elles étoient élevées & diſpoſées en voûte. Du Cange.

ABSINTE. Voyez ABSYNTHE.

ABSIRTIDES, ou plûtôt **ABSYRTIDES**, ſ. f. pl. *Abſyrtides.* Iſles ſituées dans l'ancienne Liburnie, ou de la Dalmatie, vèrs l'entrée du Golfe de Veniſe. On les nomme Abſyrtides du nom d'Abſyrte frère de Medée, qu'elle y tua, & dont elle ſema les membres ſur ſa route, pour arrêter, à les ramaſſer, ſon père Aetes, qu'elle fuyoit avec Jaſon. Quelques Auteurs ont cependant appellé Aegialque ce frère de Medée. Lucain ſemble n'en reconnoître qu'une qu'il appelle *Abſyrtos*, & Brebeuf *Abſyrte*.

Au Golfe d'Adria l'Abſyrte *tributaire*,
A ce commun devoir n'oſe pas ſe ſouſtraire.

ABSOLU, uë, adj. Souverain, indépendant. *Cujus poteſtas ſumma.* Prince *abſolu*. *Summus rerum Dominus.* Commandement *abſolu*. Il a obtenu cela d'autorité *abſolue*.

Il ſignifie auſſi, Sans réſèrve, ſans reſtriction. Les Ambaſſadeurs ont quelquefois un plein pouvoir, un pouvoir *abſolu*. On dit qu'un homme eſt *abſolu*, imperieux, pour faire entendre qu'il veut être obeï, qu'il ne peut ſouffrir qu'on lui réſiſte, qu'il veut fortement ce qu'il ordonne. *Imperioſus.* On dit encore, Parler d'un ton *abſolu*; pour dire, parler d'un ton impérieux, commander avec hauteur. Une conduite ouvérte & familière gagne mieux les cœurs, qu'une autorité ſéche & *abſolue*.

On appelle, *Jeudi abſolu*, le Jeudi ſaint. Ce nom lui eſt venu de ce que dans l'ancienne Egliſe c'étoit le jour auquel on *abſolvoit* les Penitens publics, comme il paroît par la lettre d'Innocent I. à Décentius. C. 7. Flodoard, L. 1. de l'Hiſt. de Rheims ch. 14. Eloy de Noyon dans ſes Homelies *in Cœna Domini*; Hincmar dans la vie de S. Remi; l'*Ordo Romanus*; le Livre *de Divin. Off.* dans Alcuin, le Concile de Châlon ſur Saône C. 47, &c. De là vient que ce jour s'appelle dans les vieux titres, *Abſolutionis dies*, Jour de l'Abſoute. Voyez ABSOUTE. Le P. Morin prétend néanmoins que ceci ne doit s'entendre que des Egliſes d'Occident, & que dans les Egliſes d'Orient, & même dans celles d'Eſpagne & de Milan, l'*abſolution* ne ſe donnoit que le Vendredi ſaint ou même le Samedi ſaint. Mr Godeau a dit la même choſe; mais d'habiles Theologiens prétendent qu'ils ſe trompent.

En tèrme de Grammairiens, un tèrme *abſolu*, eſt un tèrme qui ne ſe rapporte à rien autre choſe. Il eſt oppoſé à relatif. Un Ablatif *abſolu*, eſt une locution detachée & independante, qui ne régit rien, & qui n'eſt regie de rien. *Dictio ab alia minimè pendens.* C'eſt à l'imitation des Latins: *Deleto exercitu: L'armée ayant été taillée en piéces. Tout bien conſideré*, en matière de Religion, le plus ſûr eſt de s'en tenir aux déciſions de l'Egliſe. Port-R.

Abſolu, en tèrme de Philoſophie, ſignifie, ce qui ne porte ou ne renfèrme point l'idée d'une rélation, ni de rapport à autre choſe; & il eſt oppoſé à relatif. Homme eſt un tèrme *abſolu*; au contraire, Créature, Père, ſont des tèrmes rélatifs, parceque l'un emporte un rapport au Créateur, & l'autre à des Enfans.

En tèrme de Theologie quelques Ecrivains, ou Catholiques, ou Proteſtans, le prennent encore dans un autre ſens, & l'oppoſent à déclaratoire. Ainſi dans la doctrine Catholique l'abſolution du Prêtre eſt *abſolue*; il remet *abſolument* les péchez; mais dans la doctrine des Lutheriens & des Anglicans, l'abſolution du Prêtre n'eſt que déclaratoire & miniſtériale. *Abſolu* ſignifie encore ce qui eſt ſans condition; & une promeſſe, une propoſition *abſolue* eſt oppoſée à une promeſſe, ou à une propoſition conditionelle.

Nombre *abſolu*. Tèrme d'Algébre en matière d'équation. C'eſt ce que Viéte appelle *Homogeneum comparationis*, & qui fait toujours un côté ou une partie de l'équation, & eſt toujours une quantité connuë. C'eſt encore le rèctangle, ou le ſolide dont on cherche la racine inconnuë. Ainſi dans cette équation $aa + 16a = 36$. le nombre *abſolu* eſt 36. lequel eſt égal au produit des deux racines ou valeurs de l'*a*; c'eſt-à-dire, à *a* multiplié par lui-même, plus *a* pris ſeize fois. Equation *abſolue*, en tèrmes d'Aſtronomie, eſt la ſomme de deux équations de l'excentrique, & de l'optique. Harris. Voyez ÉQUATION

ABSOLUMENT, adv. Souverainement, avec une autorité abſoluë. *Summo jure.* Il commande *abſolument* dans la Province. Il ſignifie impérieuſement & deciſivement. *Superbè.* Cet homme parle *abſolument* & en maître. Ce mot vient du Latin *abſolvere*, en tant qu'il ſignifie achever, parce que celui qui commande *abſolument*, veut que la choſe s'execute ſans trouver d'oppoſition.

Il ſignifie quelquefois, Tout-à-fait, entièrement, ſans réſèrve, & ſans réſtriction. *Prorſus, omnino.* Il le nie *abſolument*.

Il ſignifie encore, Neceſſairement, de neceſſité abſoluë. Il faut partir *abſolument*, & ſans repliquer. On dit vouloir *abſolument*, pour dire, Vouloir determinément, & à quelque prix que ce ſoit. Je n'en ferai *abſolument* rien, & toutes vos remontrances ne m'y feront point conſentir. La nature ne ſe laiſſe pas conduire au hazard, & n'eſt pas *abſolument* ennemie de l'art, & des régles. Boil.

On dit auſſi en Grammaire, qu'un mot ſe dit *abſolument*, quand il eſt ſans régime. Par exemple. *Il faut prier ſans ceſſe*: le vèrbe *prier* eſt mis là *abſolument*, parce qu'il ne régit rien. En Philoſophie & en Théologie, *abſolument*, outre les ſignifications déja rapportées, ſignifie encore. 1°. De ſoi-même, par ſoi-même, ſans rapport à aucun autre, independemment de tout autre, & il eſt oppoſé à *rélativement*. L'Homme pris ou conſidéré *abſolument*, eſt un animal raiſonnable. 2°. Sans addition, ſans réſtriction, ſans modification. Cela eſt bon *abſolument*. En ce ſens on y joint ſouvent *ſimplement*. Cela eſt ſimplement & *abſolument* bon. *Simpliciter & abſolute bonum.* *Abſolument* & ſimplement univèrſel. 3°. Par une puiſſance, une vèrtu extraordinaire, au deſſus ou hors du cours ordinaire de la nature. Les accidens ſe peuvent *abſolument* ſéparer de leur ſujet. 4°. Quelquefois *abſolument* en morale veut dire, Souverainement Dieu, la dèrnière fin de l'Homme, eſt *abſolument* bonne. 5°. *Abſolument* ſignifie ſans condition. Dieu ne promet point *abſolument* le pardon, mais à condition qu'on ſera véritablement repentant de ſes péchez.

En Géométrie *abſolument* ſe prend encore pour Entiérement, parfaitement. Ainſi on appelle *abſolument* rond, ce qui l'eſt entièrement, parfaitement, pour le diſtinguer de ce qui n'eſt que préſque rond, comme la cycloïde & la ſphéroïde.

Absolument, ſe dit d'une choſe dont on parle en général, & ſans entrer dans le détail. *Univerſè*, ou *generaliter & abſolutè.* Cet ouvrage a quelques défauts, mais il eſt bon *abſolument* parlant.

ABSOLUTION, ſ. f. Jugement juridique par lequel l'accuſé eſt abſous & déclaré innocent. *Abſolutio.* Il a obtenu un arrêt d'*abſolution* en matière criminelle. Quand les opinions ſont partagées entre la condamnation & l'*abſolution*, on renvoye l'accuſé abſous; cette juriſprudence eſt fondée ſur les Loix de la Nature & ſur le Droit Civil: c'eſt le ſentiment de Faber ſur la Loi 125. *De div. reg. jur.* de Cicéron *pro Cluentio*, de Quintilien *de-*

clam.

Digitized by Google

clam. 254. de Strabon Liv. 9. On dit auſſi, *Abſolution* d'une demande civile, quand on en eſt déchargé.

J'entens que l'uſurpation
De mon cœur, qu'avez à préſent,
N'empêche l'abſolution ;
Car je vous en fais un préſent. S. Gel.

L'*abſolution* des cenſures eſt la troiſiéme partie d'une ſignature de la Cour de Rome, qui porte *abſolution* des cenſures qui pourroient empêcher l'effet de la grace accordée. On appelle auſſi en Chancelerie Apoſtolique une *abſolution à ſavoir*, une grace accordée par une ſignature particuliére à celui qui a aſſiſté à quelque jugement de mort, ou qui a commis quelque cas qui le rend irrégulier, & incapable de poſſeder aucun Benefice.

Absolution, térme d'Egliſe, acte juridique par lequel un Prêtre approuvé, comme juge, & en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jesus-Christ, remet les pechez au Penitent qui eſt dans les diſpoſitions neceſſaires. Il faut dire *abſolution* ſacramentelle, plûtôt que ſacramentale. Menag. Ceux qui par l'*abſolution* ſacramentelle euſſent été en la grace de Dieu. God. Les Luthériens ont retenu l'*abſolution* ſacramentale. Boss. L'*abſolution* qu'Hincmar envoya par lettre à Hildebold, Evêque de Soiſſons n'étoit qu'une eſpece d'indulgence & de benediction, & non une *abſolution* ſacramentelle, puiſqu'il ſuppoſe d'ailleurs que l'on doit ſe confeſſer au Prêtre en detail. Fleury. Et que non ſeulement il le ſuppoſe, mais qu'il avertit Hildebold de le faire. De plus, dit-il, je vous avértis par precaution, ne doutant point que vous ne l'ayez deja fait, qu'outre cette confeſſion generale vous ayez ſoin de vous confeſſer en detail à Dieu, & à un Prêtre, tout ce que vous reconnoiſſez avoir commis depuis le commencement de votre vie juſqu'à préſent.

Le P. Amelote de l'Oratoire au *liv.* 9. *ch.* 3. de ſon abregé de Théologie, dit en parlant du Sacrement de la Penitence : La principale force du Sacrement, ce qui en eſt comme l'ame, & où reſide principalement l'influence & la vértu de Jesus-Christ jugé pour nous, c'eſt dans le Sacrement d'*abſolution* que le Prêtre prononce par ces paroles : *Je t'abſous de tes pechez.* L'*abſolution*, ou les paroles de l'*abſolution*, ſont la forme du Sacrement de Penitence, ainſi que l'enſeignent le Concile de Florence dans le Décrêt *ad Armenos*, & le Concile de Trente Seſſ. xiv. c. 3. Cette forme eſt abſoluë dans l'Egliſe Latine, & deprecatoire dans l'Egliſe Grèque, ainſi que l'on peut voir dans l'Euchologe des Grecs, imprimé à Vénize en 1638. dans la cenſure de la Confeſſion d'Auſbourg faite par Jérémie Patriarche de Conſtantinople, & dans l'Inſtruction de Clement VIII. ſur les Rits des Grecs imprimée en 1595. Arcudius prétend néanmoins que la forme de ce Sacrement eſt abſoluë chez les Grècs, auſſi-bien que chez les Latins, & que ce ſont ces mots : *Mea mediocritas habet te venia donatum.* Mais les exemples qu'il en rapporte, ou ne ſont point des formules d'*abſolution*, ou ſont des formules d'*abſolution* d'une excommunication, mais non pas de l'*abſolution* ſacramentelle. D'ailleurs, Arcudius avouë lui-même que pluſieurs Prêtres ne diſent point la formule qu'il raporte. Enfin, il faut juger du Rit Grèc plûtôt par les Euchologes, que par les paſſages de Gabriel de Philadelphe, & des autres particuliers que cite Arcudius. L'*abſolution* ſacramentelle n'eſt pas declaratoire ſeulement; elle remet véritablement les pechez. Le P. Seguenot de l'Oratoire ayant dit dans ſes Remarques ſur le livre *de la S. Virginité* de S. Auguſtin : Qui diroit que l'*abſolution* n'eſt autre choſe qu'un acte judiciaire par lequel le Prêtre declare, non ſimplement, mais avec autorité, & de la part de Jesus-Christ, que les pechez ſont remis, & en prononce l'arrêt juridiquement; celui-là n'avanceroit rien à mon avis, ni contre le Concile de Trente, qui ſemble même avoir donné lieu à cette intèrpretation, lorſqu'il s'eſt expliqué ſur cela plus nettement, ni contre les anciens Theologiens, je dis même Scolaſtiques, que la plûpart des nouveaux ont quité en cette matiére, comme on les quitte maintenant eux-mêmes. Dieu veüille qu'ils nous le pardonnent, comme on le leur pardonne. Toute cette Remarque fut juſtement cenſurée par les Theologiens de la Faculté de Paris. Cette doctrine eſt Luthérienne, contraire aux paroles préciſes de Jesus-Christ en S. Jean, Ch. xx. v. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchez, leurs péchez leur ſeront remis*; condamnée par le S. Concile de Trente, Seſſ. xiv. Ch. vi & Can. 9. & contraire à la Tradition. Voyez Tértull *de pudic.* S. Cyprien *de Lapſ.* & la troiſiéme lettre de Pacien. Voyez le mot de *Contrition.*

Le Jeſuite Dandini traite fort mal les Grècs ſur la maniére dont ils donnent l'*abſolution* aux péniteos. Un homme, dit-il au *chap.* 7. de ſon voyage du Mont Liban, s'étant confeſſé d'un péché commun & ordinaire, fut renvoyé par le Confeſſeur, qui refuſa de l'abſoudre, à moins qu'il n'appellât ſept autres Prêtres. Ceux-ci ayant été attirez par quelque argent firent étendre à tèrre le pénitent, comme s'il eût été mort, & ils lui donnèrent enfin l'*abſolution*, en récitant de cèrtaines priéres. Ils ont accoûtumé de demander de l'argent pour l'*abſolution*, & de la réfuſer quand on ne leur en donne point. Car ils prétendent qu'il leur eſt dû quatre ou cinq écus & davantage pour les péchez communs & ordinaires. La pénitence qu'ils donnent pour les gros péchez, c'eſt de défendre la Communion pour quatre ou cinq ans. Peut-être font-ils cela par mepris, & par avèrſion qu'ils ont pour l'Egliſe Latine, qui l'ordonne tous les ans.

Mr. Simon, dans ſes Remarques ſur le voyage du Mont Liban, imprimé à Paris, juſtifie la pratique des Grècs dans le Sacrement de Pénitence. Si les Grècs, dit-il, different de donner l'*abſolution* aux pénitens, ils ſuivent en cela l'uſage de leur Egliſe, qui eſt très-ancien : ils ont leurs livres Penitentiaux qui les règlent, & ce n'eſt point leur caprice qui leur fait impoſer une penitence plûtôt qu'une autre : mais ils ſuivent les Canons, & ils appellent *faire le Canon*, ce que nous appellons ordinairement *faire la Pénitence* Ils éloignent ſouvent leurs Pénitens de la Communion pour un an, pour deux ans, & même pour davantage, ſuivant en cela les anciens Canons. Si les Grècs ne paſſent point leur Canon, ou leurs anciens livres Penitentiaux, Mr. Simon a raiſon; mais il eſt cèrtain qu'ils y ajoutent ſouvent beaucoup, & qu'il ſe gliſſe parmi eux bien des abus dans l'adminiſtration de ce Sacrement.

On ne doit pas auſſi traiter les Grèes d'ignorans & de ſupèrſtitieux, parce qu'un Confeſſeur refuſe de donner l'*abſolution* à un pécheur, s'il n'a auparavant fait venir ſept Prêtres qui donnent tous enſemble l'*abſolution.* Cette façon paroît étrange à ceux qui ne conſultent que l'uſage preſent : mais ſi l'on remonte juſqu'aux anciens tems, on trouvera que cela s'obſervoit même dans Rome. Le Pape Corneille aſſembla les Prêtres & les Evêques qui étoient alors dans Rome pour délibérer de la Pénitence qu'on devoit donner à quelques Schiſmatiques qui rentroient dans l'Egliſe. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'un Papas ou Prêtre Grèc, délibére avec pluſieurs de ſes Confrères touchant la Pénitence qu'il doit donner à un homme, qui étant engagé au ſervice d'un Latin, étoit tous les jours dans des occaſions prochaines de pecher contre les cerémonies de ſa Réligion.

On ne doit point auſſi tourner en ridicule les Prêtres Grècs, ſous prétexte qu'ils font coucher par tèrre le Pénitent, & qu'en cet état ils récitent ſur lui des priéres en forme d'*abſolution*, car les Grècs ſe confeſſent d'ordinaire aſſis. Ils ſe contentent de ſe proſterner deux fois, à ſçavoir, au commencement quand ils demandent la benediction du Prêtre, qui invoque ſur eux la grace du S. Eſprit, & à la fin quand ce même Prêtre prie Dieu qu'ils puiſſent accomplir la pénitence qu'il leur impoſe. En un mot, il ne faut point condamner tout ce qui eſt conforme à leurs anciens Livrés Penitentiaux, & ce que Clement VIII. n'a point blâmé dans ſon Inſtruction ſur les Rits des Grècs. C'eſt une érreur de dire que dans l'ancienne Egliſe on n'accordoit l'*abſolution* aux Penitens qu'après une ſatisfaction publique. Il n'y avoit qu'un petit nombre de crimes enormes & publics que l'Egliſe ſoumit à la penitence publique, comme l'idolatrie, l'homicide, & l'adultère. C'eſt encore une érreur de dire que juſqu'au vi. ſiecle de l'Egliſe on n'a accordé l'*abſolution* qu'une fois. C'eſt la penitence publique qu'on n'accordoit qu'une fois, & non pas l'*abſolution* en genéral. Il n'y a jamais eu que Novate qui ait porté les choſes à cet excés. Les Novatiens & les Montaniſtes n'alloient point juſques-là. Ils accordoient la pénitence à tous les pechez legers & mediocres. Il n'y avoit que les grands péchez que Tértullien appelle des monſtres, auſquels ils prétendoient que l'Egliſe ne pouvoit, ou ne devoit point accorder l'*abſolution* après le Baptême. Cela eſt évident par Tertullien *l. de Pudic.* & par Origéne, *l. de Orat.* qui tous deux étoient infectez de l'érreur des Montaniſtes, & par ceux qui ont combattu les Novatiens, comme S. Ambroiſe, *l. de Pœnit.* & S. Pacien de Barcelone, *ep.* 3. &c. Quelquefois même dans la pénitence publique on accordoit l'*abſolution* & l'Euchariſtie avant que la pénitence fût accomplie. Pour les péchez qui n'étoient point ſoumis à la pénitence publique, M. Godeau, qui croit que l'*abſolution* ſe donnoit reguliérement quand la ſatisfaction étoit achevée, avouë pourtant que ſouvent, & pour des raiſons aſſez légéres, elle ſe donnoit immédiatement après la confeſſion.

Absolution *ad cautelam.* C'eſt une maxime que l'excommunié par ſentence demeure en état d'excommunication, nonobſtant ſon appel : ainſi pour éviter les inconvéniens qui pourroient arriver, l'on Demande au Juge l'*abſolution* que les Docteurs appellent *ad cautelam*, laquelle n'a d'effet que pendant l'appel, & ne ſe doit accorder qu'avec beaucoup de circonſpection. Cette *abſolution* ne ſe donne qu'après que le condamné affirme par ſérment qu'il exécutera le jugement qui ſera rendu. Voyez Eveillon, *Traité des excommunications.* Quelques-uns croyent

Digitized by Google

croyent que l'*abſolution ad cautelam* ne ſe donne que par proviſion à celui qui a été excommunié, dans la crainte qu'il ne meure ſubitement, ou pour quelque accident, avant qu'il ait pû ſe faire abſoudre. Mais ce n'eſt point par cette raiſon; car elle ſe donne moins en faveur de celui qui a été excommunié, qu'en faveur de ceux, qui par une conſcience timorée feroient ſcrupule de frequenter l'excommunié: or cette *abſolution* leur ſèrt de precaution, pour les aſſurer qu'ils ne participent point à l'excommunication. Bouchel. On dit auſſi, *abſolution à cautele* ou *à caution*: & tous ces mots ſe trouvent dans les bons Livres. La première fois que l'on trouve mention de l'*abſolution à cautele, ad cautelam*, c'eſt dans une lettre du Pape Celeſtin écrite en 1195. à l'Evêque de Lincoln, où il lui ordonne de publier une ſuſpenſe par tout le Diocèſe d'Yorck, & à Géofroy qui en étoit Archevêque, en l'avèrtiſſant cependant d'abſoudre ces pèrſonnes *ad majorem cautelam*.

Absolution, en tèrme de Breviaire, eſt une courte prière que dit celui qui officie à chaque nocturne des Matines avant les benédictions & les leçons. On appelle *abſolutions*, les encenſemens & aſpèrſions d'eau benite qu'on fait ſur le corps des Princes & des Prélats qu'on entèrre avec grande cérémonie.

ABSOLUTOIRE, adj. Qui porte abſolution. *Abſolutorius*. Il a une ſentence *abſolutoire*.

ABSORBANT, ſ. m. **ABSORBANS**, pl. Tèrme de Médecine, qui eſt tantôt adjectif, tantôt ſubſtantif. *Medicamina ad abſumendum nata*. On appelle *abſorbans* des médicamens tèrreſtres & poreux qui s'imbibent aiſément des ſèls acides & alkalis, & qui boivent les ſubſtances aqueuſes ou ſulphureuſes. Les os calcinez, la corne de cèrf préparée, l'yvoir brulé, le corail, les yeux d'écreviſſe, &c. ſont de véritables *abſorbans*. On a confondu quelque tems les *abſorbans* avec les ſels alkalis, ſans doute à cauſe de leurs effets & de leurs proprietez; les alkalis abſorbant les acides, en amortiſſent l'activité. Le quinquina eſt une ſorte d'*abſorbant* qui guérit les fièvres intèrmittentes.

ABSORBER, v. act. Engloutir, diſſiper, conſumer, emporter. *Abſumere*. Les eaux *abſorbent* préſque toute la lumière qu'elles reçoivent du ſoleil. Roh. Il eſt peu en uſage au propre, ſi ce n'eſt en parlant des animaux voraces: mais il ſe dit au figuré, & il emporte d'ordinaire un mauvais ſens. Les droits de la Femme ont *abſorbé* tous les biens du Mari. Les frais d'un ſcellé *abſorbent* les plus clairs deniers de cette ſucceſſion. Ce gouffre a *abſorbé* tout ſon patrimoine. La voix eſt *abſorbée* dans les voutes. Ablanc. c'eſt-à-dire, qu'elle s'y pèrd. La queſtion de l'Infaillibilité de l'Égliſe *abſorbe* toutes les autres controvèrſes. Claude. Ce mot vient du Latin *abſorbeo*, ſignifiant le même.

Absorber, ſe dit en jardinage, des branches gourmandes, qui naiſſent ſur les arbres fruitiers, & qui ôtent aux autres branches la plus grande partie de la nourriture dont elles ont beſoin. Il faut être très-ſoigneux de retrancher les branches gourmandes, crainte qu'elles n'*abſorbent* la ſubſtance neceſſaire pour nourrir le reſte du corps de l'arbre. Cette branche a tout *abſorbé* la ſève, ou le ſuc nourricier. Liger. Il ſe dit avec le pronom pèrſonnel. Comme tout paſſe & *s'abſorbe* pour jamais dans l'éternité de Dieu, les choſes périſſables ne valent pas la peine d'être conconſiderées. Ab. de la Tr.

ABSOUDRE, v. act. Décharger d'une accuſation, de la peine d'un crime. Remettre un crime commis. *Abſolvere*. *Abſoudre* un Pénitent, lui remettre ſes péchez dans le Tribunal de la Confeſſion. Dans le doute il eſt plus expédient d'*abſoudre* un criminel, que de condamner un innocent. Court. On l'a *abſous* à pur & à plein. On dit auſſi dans le diſcours familier, en parlant d'un défunt, que Dieu *abſolve*, c'eſt-à-dire, à qui Dieu faſſe miſéricorde.

ABSOUS, oute, part. & adj. Affranchi ou déchargé de crime. *Abſolutus*. Quand on eſt *abſous* de la coulpe du peché, il rèſte encore communément à ſatisfaire à la peine qu'il mérite.

Absous, ſe dit auſſi en matière civile. Un deffendeur conclut toûjours à être renvoyé quitte & *abſous* de la demande qu'on lui a faite.

ABSOUTE, ſ. f. Abſolution publique & ſolemnelle qui ſe donne au Peuple. *Abſolutio*. L'Évêque en fait la cérémonie le Jeudi Saint, ou le Mèrcredi au ſoir dans les Cathédrales. L'*abſoute* ſe fait auſſi par les Curez dans les Parroiſſes le jour de Pâques.

ABSTÊME, ſ. m. Tèrme dogmatique. Qui ne boit point de vin. *Abſtemius*. Pline dit *vini abſtemius*, L. xxii. Et apulée a fait *Invinius*. On s'en ſèrt dans la Théologie, pour parler de ceux qui dans la Communion ne pourroient prendre les éſpéces du vin, à cauſe de l'avèrſion naturelle qu'ils ont pour cette liqueur. Mr. de Meaux s'eſt ſèrvi de l'éxemple des *abſtêmes*, pour défendre le retranchement de la Coupe. Les Dames Romaines dans les premièrs tems étoient *abſtêmes*: & afin qu'on pût s'appèrcevoir ſi elles buvoient du vin, une des Loix de la Civilité Romaine étoit qu'elles donnaſſent le baiſer à leurs Parens, quand elles les abordoient. Plin. l. 22. c. 24. Aulu-Gelle. l. 10. c. 22. Ce mot eſt formé de la prépoſition *abs*, & *temetum*, ancien mot, qui ſignifioit du vin. Cependant à l'endroit de Pline que nous avons cité, & dans Horace L. 1, Ep. 12. *Abſtemius* ſemble être pris pour un homme qui s'abſtient de quelque boiſſon, ou même de quelque mèts que ce ſoit.

ABSTENIR, v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Se defendre l'uſage, ſe contenir à l'égard de quelque choſe, ſe priver de quelque plaiſir. *Abſtinere, temperare*. Conjuguez, je m'*abſtiens*; je m'*abſtenois*; je m'*abſtins*; je me ſuis *abſtenu*; je m'*abſtiendrai*; je m'*abſtiendrois*, &c. Ils ſentent à chaque péché qu'ils commettent, un avèrtiſſement intérieur de s'en *abſtenir*. Pasc. Il faut ſe garder, & s'*abſtenir* de ſe mettre en colére. Ils diſoient qu'Auguſte s'étoit *abſtenu* de la qualité de Dictateur. Ablanc. Il faut s'*abſtenir* du vin pendant la fievre. Les Chrétiens ne s'*abſtenoient* de viande pendant leurs jeûnes, que pour mortifier les ſens. Du Pin. Les Juifs étoient obligez de s'*abſtenir* de leurs femmes pendant cèrtains tems. Il ne ſe peut *abſtenir* de jouer, de parler. Il faut s'*abſtenir* de manger des choſes défenduës par la Loi. S'*abſtenir* de cèrtaines éxpreſſions. Peliss.

Abstenir, ſe dit auſſi en matière de récuſation de Juges; & quand la Cour la trouve bien fondée, elle dit pour adoucir l'expreſſion, que le Juge s'*abſtiendra*, c'eſt-à-dire, de rapporter le procès, ou d'y opiner.

ABSTINENCE, ſ. f. Vèrtu morale par laquelle on s'abſtient de cèrtaines choſes, en vèrtu d'un precepte moral, ou d'une Inſtitution cérémonielle. *Abſtinentia*. C'eſt une éſpèce de la tempérance, & elle ſe confond quelquefois avec la ſobriété. Le grand jeûne, dit S. Auguſtin, eſt l'*abſtinence* des vices. Les Athelètes, pour ſe rendre plus robuſtes, vivoient dans une *abſtinence* générale de tous les plaiſirs. Dac. L'Égliſe a enjoint aux Ecclèſiaſtiques l'*abſtinence* des femmes: elle a marqué auſſi cèrtains jours de jeûne & d'*abſtinence*. Il ſe dit auſſi de la ſimple modération dans l'uſage des alimens. On fait des *abſtinences* par un pur regime de vivre, comme de vin, de ſalines, &c. La diéte & l'*abſtinence* ſont neceſſaires pour rétablir l'eſtomac affoibli par la débauche.

Abstinence, ſignifie quelquefois une ſimple privation de manger de la chair. *Abſtinentia carnium*. L'*abſtinence* des viandes aſſaiſonnée de devotion, & accompagnée de la prière, eſt un des moyens les plus éfficaces pour avancer notre ſanctification. Boss. L'Égliſe ordonne ſimplement l'*abſtinence* le jour de Saint Marc, & non pas le jeûne. Les Mercredis ſont des jours d'*abſtinence* chez pluſieurs Religieux. Les dévots font auſſi des *abſtinences*, & des macérations volontaires.

ABSTINENT, ente, adj. Temperant à l'égard du boire & du manger. *Sobrius*. Les Peuples du Midi ſont plus *abſtinens* que ceux du Septentrion.

Abstinent, ſ. m. Nom qu'on donne à cèrtains Hérétiques qui s'élevèrent dans les Gaules & en Eſpagne au 3^{e} ſiécle, pendant la pèrſécution de Dioclétien & de Maximien, parcequ'ils blâmoient le mariage. Les *Abſtinens* étoient les mêmes que les Hiéracites, ſelon Baronius; & ſelon d'autres c'étoient des Encratites, nom Grèc qui ſignifie la même choſe à peu-près qu'*Abſtinent*. Quoiqu'il en ſoit, tout le monde convient que les *Abſtinens* étoient une branche des Gnoſtiques & des Manichéens. Ils faiſoient auſſi profeſſion de ne point manger de viande, comme étant de ſoi mauvaiſe, & ayant été créée par Satan. Voyez Philaſtrius *hær* 83. Ces Hérétiques furent nommez *Abſtinens*, à cauſe qu'ils s'abſtenoient de l'uſage du vin & de pluſieurs viandes. God.

ABSTÈRGER, v. act. *Abſtergere*. Ce mot vient du Latin. Tèrme de Médecine & de Chirurgie. Purger, néttoyer une playe, ou un ulcère, c'eſt la néttoyer d'une quantité de pus. Cela ſe fait par le moyen des amèrs, comme l'aloës, la myrrhe, les hèrbes vulnéraires, qui abſorbent un acide lequel ronge les fibres, & tuent de petits vèrs qui ſe forment dans les ulcères, & les rendent difficiles à ſe ſécher.

ABSTÈRSIF, ive, adj. Qui purge & néttoye. *Smegmaticus, ſmecticus*. Médicament, purgation *abſtèrſive*. *Smegma*.

ABSTRACT, acte. Tèrme de Philoſophie. Il eſt un peu barbare en François. Ce qu'on détache par la penſée de toute autre choſe, afin d'en avoir une connoiſſance ſimple, & par lui-même. *Species abſtracta per mentem*. La quantité eſt un tèrme *abſtract*, quand on la conſidère en elle-même, & ſans être attachée à aucun corps, quoiqu'elle ne puiſſe ſubſiſter naturellement ſans lui, ni lui ſans elle. La blancheur eſt un tèrme *abſtract*, quand on la conſidère détachée d'un ſujet. De la connoiſſance des *abſtracts* on parvient à celle des concrèts, qui eſt le tèrme opposé.

ABSTRACTION, ſ. f. C'eſt une action de l'éſprit, par laquelle on conſidère quelque partie d'un tout, ſans faire attentions aux autres : ou un détachement qui ſe fait par la penſée de tous les accidens ou circonſtances qui peuvent accompagner un Être, pour les conſidérer mieux en lui-même. L'*Abſtraction* eſt l'action, ou l'éxércice d'une faculté, ou puiſſance propre & particulière à l'éſprit de l'homme, & qui diſtingue entièrement & éſſentiellement ſon ame de celle des bêtes ; faculté qui conſiſte en ce que l'homme peut, en élevant ſes idées au-deſſus des Êtres particuliérs, en faire des repréſentations générales du tout de la même éſpéce, auquel tous les Philoſophes donne le nom d'univérſel. *Actio animi ſpeciem aliquam abſtrahentis.* On conſidère par *abſtraction*, lorſque dans un mobile on conſidère le mouvement, ſans faire attention au corps mû. Si mon œil me repréſente de la blancheur ſur une muraille, je puis par *abſtraction* conſidérer cette qualité de blancheur en elle-même, & en faire un attribut généal de pluſieurs autres choſes différentes, comme de la néige, du lict, &c. Cette qualité quelle qu'elle ſoit, conſidérée ainſi à part & ſans le concret, ou le ſujet auquel elle eſt inhérente, eſt une qualité conſidérée par *abſtraction*. HARRIS. Ce ſont les Mathématiciens qui, conſidérant la quantité ſans matière, ſuppoſent dans leur empire d'*abſtraction*, des indiviſibles ſans parties : mais il n'eſt pas pèrmis aux Phiſiciens de faire ces ſortes d'*abſtractions*, ni de ſortir des bornes de la matière. BERN. La Métaphiſique conſidère auſſi les Êtres par *abſtraction*, & c'eſt proprement ſon objet. En Arithmérique nombres *abſtraits* ſont ceux que l'on conſidère préciſément comme nombre, ſans les appliquer à aucun ſujet. HARRIS. En tèrme de Mathématique, la Mathématique abſtraite eſt oppoſée à la Mathématique mixte ; le premièr tèrme ſignifiant purement la Géométrie & l'Algébre, & le ſecond l'Optique, la Gnomonique, la Navigation, & les autres parties, dans leſquelles la Phyſique eſt jointe à la Mathématique. ID. Pour bien juger d'un homme, il faut faire *abſtraction* de tout ce qui nous peut preoccuper, ou pour, ou contre lui. Rien n'eſt plus digne de compaſſion que ces Fanatiques, qui ſe font une piété à leur mode, & qui, ſous le prétexte d'être tout ſpirituels, trouvent le ſecrèt de faire des *abſtractions*, & des ſéparations, qui n'ont jamais été imaginées, que de ceux qui ont renoncé à la vie de l'éſprit, pour s'abandonner à celle des ſens. ABBÉ DE LA TRAPE.

ABSTRAIRE, v. act. Faire une abſtraction, un détachement de toutes les qualitez d'une choſe, pour ne conſidérer que ſon éſſence. *Abſtrahere.* Quand on raiſonne en Algébre, on *abſtrait* la quantité, le nombre de toutes ſortes de matières & de ſujèts. Il y a pluſieurs tems de ce vèrbe qui ne ſont point uſitez, comme l'imparfait, le prétérit indefini, &c.

ABSTRAIT, AITE, part. & adj. Se dit figurément en Morale d'un éſprit qui ne s'applique à rien, qui n'entre point dans la convèrſation, qui ſe ſépare & s'éloigne des choſes ſenſibles par le moyen de l'éſprit : d'un homme qui détache ſes regards de tous les objèts qui l'environnent, pour ne s'attacher qu'à la contemplation de celui qu'il a dans la penſée. *Abſtractus.* Cet homme eſt *abſtrait*, dédaigneus, & ſemble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas. LA BROY. On dit qu'un homme eſt *abſtrait*, quand il ne répond pas à celui qui lui parle, parce qu'il ſonge à autre choſe.

On dit encore des raiſonnemens *abſtraits*, pour éxprimer qu'ils ſont trop ſubtils. *Argumenta tenui filo deducta.* Ces idées ſont *abſtraites*, & ne tombent point ſous l'imagination. MALB. C'eſt une Philoſophie *abſtraite* & chimerique. PORT-R. pour dire, une Philoſophie trop dégagée des choſes ſenſibles, trop métaphiſique & trop difficile à pénetrer. On ne doit pas confondre la définition d'une idée *abſtraite* & arbitraire, avec la définition des choſes qui éxiſtent réellement. LA CL.

ABSTRUS, USE, adj. Qui eſt caché & inconnu au commun du monde. *Abſtruſus.* L'Algébre, les Sèctions Coniques, ſont des ſciences, des matières fort *abſtruſes*, où peu de pèrſonnes peuvent pénétrer.

ABSURDE, adj. maſc. & fém. Tèrme de Philoſophie. Ce qui choque le ſens commun, qui eſt impèrtinent, incroyable, impoſſible. *Abſurdus.* Propoſition *abſurde*. Quand on ſuppoſe une choſe *abſurde*, on en tire mille conſequences *abſurdes*. Il prouve une choſe *abſurde* par une choſe plus *abſurde*.

ABSURDEMENT, adv. D'une manière abſurde. *Abſurdè.* C'eſt conclure *abſurdement* que de dire, &c.

ABSURDITE, ſ. f. Qui contient quelque choſe d'abſurde. *Abſurdè dictum aut factum.* Il s'enſuivroit de grandes *abſurditez* d'une telle ſuppoſition. La plus grande des *abſurditez* eſt la contradiction. Quelle foi peut-on ajouter à des gens qui propoſent ſérieuſement d'auſſi grandes *abſurditez* ? LE GEND.

ABSUS, ſ. m. Hèrbe qui croit en Egypte à la hauteur de quelques doigts. Ses feuilles reſſemblent à celles du triolèt ; & ſes fleurs blanches, & d'un jaune pâle, produiſent une ſemence noire, renfèrmée dans de petites cellules. Cette déſcription eſt tirée de P. Alpin. On doit ranger cette plante parmi les Caſſes, & la nommer, *Caſſia ſylveſtris, Ægyptiaca, tetraphillos.* Bauhin l'appelle *loto affinis Ægyptiaca.* PIN. 332.

ABSYNTHE, ou ABSINTE, ſ. m. & f. ſelon Malhèrbe ; & ſelon Vaugelas, toûjours maſculin. On le fait plus ordinairement féminin. L'Académie Françoiſe le fait féminin. Ménage veut qu'on écrive *apſinthe* par un *p*, ſans doute à cauſe de l'étymologie. Plante médecinale. Les Botaniſtes anciens ne faiſoient mention que de quatre éſpéces d'*abſinte* ; ſçavoir, la vulgaire ou Romaine, la menuë ou pontique, la marine, & la santonique ; mais les Modèrnes en diſtinguent plus de trente éſpéces. Voyez Bauhin, Tournefort, Pulkenet & Barrelier. L'*abſinte* vulgaire, grande *abſinte*, ou *abſinte* Romaine, a ſes racines branchuës, cheveluës & éparpillées. Ce ces racines s'élévent ordinairement pluſieurs tiges, hautes de trois à quatre piéds, blanches & garnies de feuilles ſemblables à celles de l'armoiſe, branchuës des deux côtez. Ses fleurs naiſſent à l'éxtrémité des branches & des tiges, & ſont diſpoſées en épi aſſez long, blanchâtre, & garni de petites feuilles qui ſoutiennent les fleurs ; chaque fleur eſt un bouton compoſé de pluſieurs fleurons dorez, & renfèrmez dans un calice écailleux. Ces fleurons ſont portez ſur des embrions, qui deviennent des ſemences menuës, oblongues & nuës. Cette *abſinte* vulgaire eſt la plus en uſage dans la Medecine. Pluſieurs croyent que c'eſt la barbotine qu'on appelle *ſemen ſanctum* : mais Mathiole dit que c'eſt une plante bien differente. Quelques-uns prétendent que l'*abſinte* eſt l'aurone femelle. L'*abſinte* menuë, petite *abſinte*, ou *abſinte* pontique, eſt beaucoup plus baſſe ; ſes tiges ſont plus menuës, ſes feuilles plus petites, plus finement découpées & moins blanches. Ses fleurs ont la même ſtructure & le même arrangement que celles de la vulgaire ; mais elles ſont un peu plus petites. Son amèrtume & ſon odeur ne ſont pas ſi inſupportables que celle de la vulgaire. La marine ſe diſtingue de la pontique, par ſes feuilles plus épaiſſes, moins découpées, & par ſon goût ſalin. A l'égard de la santonique, on a confondu ſous ce nom divèrſes plantes. Voyez BARBOTINE.

L'*abſinte* eſt ſtomacale, apéritive, fébrifuge, bonne contre les vèrs & pour les vapeurs, les coliques, la jauniſſe & les pâles couleurs. On la prend en infuſion dans du vin ; c'eſt ce qu'on appelle *vinum abſinthites* ; en éxtrait, *extractum abſinthii* ; en ſyrop, *ſyrupus de abſinthio.* On l'employe dans les fomentations & dans les cataplaſmes pour arrêter le progrès de la gangrenne. On ne ſe ſèrt que des feuilles & des ſommitez de cette plante. Du vin d'*abſinte*, *vinum abſinthites*, *a*. Colum. Liv. XII. Ch. XXXV. … Et de l'eau d'*abſinte*, *aqua abſinthites.* On a auſſi donné à l'*abſinte* le nom d'*aluine*, ou d'*aluyne*. Voyez ce mot.

ABSYNTHE, figurément, ſignifie Douleur, amèrtume, déplaiſir. *Dolor animi.* Mais je ne voudrois pas hazarder de l'employer au pluriel comme Malhèrbe, qui a dit, adoucir toutes nos *abſinthes*.

Ce mot vient d'α, particule privative en Grèc, & πίνθιον ; c'eſt-à-dire, *impotabile*, non potable. Et les Comiques Grècs la nomment en effet ἀπίνθιον, parce que c'eſt une plante ſi amère, qu'on a de la peine à boire une liqueur dans laquelle elle aura trempé. Quelques-uns le font venir du Grèc ἅπτω, *toucher*, ἅψασθαι, ἄψινθον, & veulent que ce nom ait été donné à cette plante par antiphraſe, parce que nul animal n'en peut goûter, ni la toucher, à cauſe de ſon amèrtume. Cette étymologie n'eſt pas vraiſemblable, & il eſt étonnant que d'habiles gens ayent pu l'hazarder ; ἅπτω eſt aſpiré, & *abſinthium* ne l'eſt pas : on dit ἀψίνθιον, & non ἅψινθον ; l'un a un ϑ, & l'autre un τ, & le premièr n'a pû ſe former du ſecond, ni de ἅψασθαι. D'autres le font venir d'ἀψίνθιον, qui veut dire déſagréable, *indelectabile*, & qui s'eſt formé de l'α privatif, & de ψίνθος, plaiſir, *delectatio*, à cauſe de l'amèrtume qui rend cette plante déſagréable. Cette étymologie paroit plus juſte, & juſtifie en même-tems l'orthographe d'*abſinthe* ſans *y*.

A B U.

ABUNA, ou ABOUNA, ſ. m. Tèrme Arabe qui ſe trouve dans les Relations, & qui ſignifie proprement, *Notre Père*. L'on s'en ſèrt en parlant des Religieux Chretiens Arabes. Ainſi ils diſent *Abouna Ephrem* ; c'eſt-à-dire, *Notre Père Ephrem*, qui eſt la même choſe que ſi nous diſions *le Père Ephrem*, en parlant d'un Religieux de ce nom, ou *Père Ephrem*, en parlant au même. Selon Poſtel, il faut dire *Abana*, אבנא, & l'Intèrprête Arabe l'écrit ainſi, Matth. VI. 9. On dit cependant, *Abouna*, אבונא.

ABUS, ſ. m. Déreglement, ce qui ſe fait contre les régles, le bon ordre. *Abuſus.* Il y avoit des *abus* dans tous les ordres de l'État, qui ont été réformez par Louis le Grand. Les Conciles les Ordonnances, tendent à réformer les *abus* contre la Diſcipline & la Police.

Digitized by Google

Police. C'eſt le grand Conſtantin, qui, en introduiſant les richeſſes dans l'Egliſe, y a introduit en même tems les *abus* & le relâchement de la Diſcipline. PORT-R. Ce Miniſtre a réformé les *abus* des Finances, ce Préſident les *abus* de la Juſtice.

Ce mot ſe met quelquefois abſolument pour rejetter ce qu'un autre a dit :

Abus, *ſ'écria-t-il, hé! devenez dévote.* DESHOUL.

Vous croyez réüſſir par là, *abus, abus :* vous n'en viendrez jamais à bout.

ABUS, ſignifie auſſi, Mauvais uſage d'une choſe. On commet bien de l'*abus* dans la diſtribution des aumônes. Les *abus* qu'on fait de l'Ecriture ne naiſſent pas de la lecture innocente du Peuple. GOMBER. Le Concile de Trente a défendu les *abus* qu'on fait de l'Ecriture; c'eſt-à-dire, les mauvais uſages, les applications qu'on en pourroit faire à des choſes profanes, mauvaiſes, criminelles.

ABUS, ſignifie auſſi, Èrreur, mécompte, tromperie. *Error.* Si vous croyez que cela ſoit, c'eſt un *abus ;* c'eſt-à-dire, C'eſt une èrreur, un mécompte, vous vous trompez. C'eſt un *abus* que de croire telle choſe, pour dire, que c'eſt ſe tromper. C'eſt un *abus* de s'imaginer de réüſſir dans le monde ſans avoir de puiſſans patrons. C'eſt un *abus* que d'èxhorter un jeune libèrtin à ſonger à la mort; pour dire, cela eſt inutile, on n'y gagne rien. C'eſt dans ce dèrnier ſens que Mr de la Fontaine a dit fort élégamment dans ſes fables :

Alléguer l'impoſſible aux Rois, c'eſt un abus.

c'eſt-à-dire, que quand un Roi veut quelque choſe, il faut lui obeïr, quand même la choſe ſeroit très-difficile & paroîtroit impoſſible. Les Mahométans vivent dans l'*abus*, ils ſuivent les *abus* leur faux Prophète. Dans ce dèrnier éxemple, il ſignifie tromperie, & ſe prend activement. Il ſe dit plus ordinairement dans l'autre ſens qui eſt paſſif. En Arithmetique, quand la preuve ne ſe trouve pas bonne, on connoit qu'il y a de l'*abus* dans le calcul.

Appel comme d'*abus.* *In abuſu dicendi juris ad Regium ſuperius tribunal provocatio.* C'eſt un appel qu'on intèrjette au Parlement des ſentences des Juges Eccléſiaſtiques, quand ils entreprennent ſur la puiſſance ſeculière, quand ils jugent des choſes qui ne ſont point de leur Juriſdiction, ou quand ils jugent contre les Saints Canons & la Diſcipline de l'Egliſe. Les appels comme d'*abus* ont été introduits, autant pour s'oppoſer aux entrepriſes de la Juriſdiction Eccleſiaſtique ſur la Juriſdiction temporelle, qu'à celle de Rome ſur les libèrtez de l'Egliſe Gallicane. Il eſt cèrtain en effet que l'entrepriſe des Evêques alla ſi loin, qu'ils ſe rendirent les maîtres de toutes les affaires civiles ſous des prétextes de piété, & qu'ils dépouillèrent preſqu'entièrement la Juriſdiction ſéculière. On ne peut point détèrminer tous les cas où l'on peut appeller comme d'*abus*, parce qu'on ne peut pas limiter toutes les contraventions dont les Eccleſiaſtiques ſont capables pour relever leur autorité. BOUCHEL. L'*abus* ne ſe couvre point par quelque ſentence, par quelque poſſeſſion, ou preſcription que ce ſoit. Quand l'Official juge du poſſeſſoire des dîmes infeodées, du poſſeſſoire des Benéfices, il y a *abus*. On appelle comme d'*abus*, des unions des Bénéfices, des Reſcrits de Cour de Rome, des fulminations des Bulles d'excommunication, quand elles ſont contre les lois de l'Egliſe reçûës en France. Alors la Cour prononce qu'il y avoit *abus*. Quelquefois l'on convèrtit l'appel comme d'*abus* en appel comme de grief. L'appel comme d'*abus* a commencé d'être en uſage du tems de Philippe de Valois, lorſque Pièrre de Cugnières ſon Avocat Général, ſe plaignit des entrepriſes que faiſoient les Ecléſiaſtiques ſur les pèrſonnes de la Juſtice ſéculière. Au lieu d'appeller des uſurpations, des entrepriſes du Juge Epiſcopal, on ſe ſèrvit du tèrme d'*abus*, comme le moins dur pour exprimer qu'il abuſoit de ſon autorité. Pour ſe venger de Pièrre de Cugnières, les Chanoines de Notre-Dame firent mettre au côté du Chœur un petit marmot, que par dériſion ils appellèrent Pièrre de Cugnet. Le Clèrgé étoit alors ſi redoutable, que les Laïques n'eurent pas tout-d'un-coup la hardieſſe de reprendre leurs droits. Enfin, François Premier, par ſon Ordonnance de 1539, ſappa les fondemens de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & le remède des appels comme d'*abus* a été ſi frequemment mis en uſage, que la puiſſance Royale ſe trouve rétablie dans tout ſon luſtre, & remiſe en poſſeſſion de toute ſon autorité. Voyez Paſquier dans ſes Rechèrches Liv. 3. C. 33. Févret, Avocat de Dijon, a fait un fort beau volume de l'appel comme d'*abus.* Les appellations comme d'*abus* ne ſe relèvent qu'au Parlement, & ne ſe plaident qu'à la Grand'Chambre; ſuivant l'Edit de 1606. & de 1610. les Appels comme d'*abus* devroient être ſcellez au Grand Sceau ; mais en conſéquence d'un renvoi de Mr le Chancelier le Tellier en 1678, on les prend au Petit Sceau, en y attachant une conſultation de trois Avocats. On appelle comme d'*abus* de l'éxécution du Reſcrit du Pape, & non du Reſcrit même, pour ne blâmer que l'Impétrant; mais on appelle comme d'*abus* de l'octroi d'un Evêque, ou de la ſentence d'un Official.

ABUSER, v. act. Faire un mauvais uſage de quelque choſe. *Abuti.* Il ne faut pas *abuſer* des Sacremens; *abuſer* de la bonté de Dieu. Il n'y a rien de ſi Saint, dont la malice des hommes ne puiſſe *abuſer.* PORT-R. Alexandre tua Citus qui avoit *abuſé* de la patience. VAUG. Que ſeroit-ce que juſtice & piété, que des noms vains dont on *abuſe*, ſi après cette vie il n'y a plus rien à eſperer? GOMBER. Ce Magiſtrat abuſe de ſa Charge, de ſon pouvoir, de ſon autorité, quand il en uſe pour ſes intérêts particuliers.

ABUSER, ſignifie encore, intèrpreter mal la penſée de quelqu'un, & y donner un mauvais ſens. Vous *abuſez* de quelques paroles ambiguës qui ſont dans ſes lettres. PASC. Les Hèretiques *abuſent* de l'Ecriture, ils en corrompent le ſens. *Abuſer* de l'Ecriture, c'eſt auſſi en faire de mauvaiſes applications.

ABUSER, ſignifie auſſi, Tromper, ſéduire. *Fallere, decipere.* Les faux Prophêtes, les Charlatans, *abuſent* les Peuples. Les meilleurs Arithméticiens s'*abuſent* quelquefois en leur calcul. Notre amour propre nous *abuſe*, nous fait ſuivre nos paſſions, qui nous *abuſent*, qui nous trompent. J'ai pris cet Auteur pour un autre; je me ſuis *abuſé* en le citant.

*Il connoit le néant des objets qui l'*abuſent :
Il gémit ſous ſa chaîne, & n'oſe la briſer. BREB.

*Quand l'amour eſt ardent aiſément il s'*abuſe.
Il croit ce qu'il ſouhaite, & prend tout pour éxcuſe. CORN.

ABUSER, ſignifie plus particulièrement, Suborner une femme, corrompre une fille, lui arracher les dèrnières faveurs. *Vitiare, comprimere.* Il faut être bien malhonnête pour *abuſer* de la femme de ſon ami, pour *abuſer* de la fille de ſon hôte. Etoit-il juſte d'emprunter mon nom & ma reſſemblance pour *abuſer* de ma Maîtreſſe. ABLANC. On s'en ſèrt auſſi dans un cas plus odieux : On dit que Neron avoit *abuſé* pluſieurs fois de Britannicus. ABLANC.

ABUSÉ, ÉE, part. & adj. *Falſus, deceptus, corruptus, vitiatus, compreſſus.*

ABUSEUR, ſ. m. Qui abuſe, qui ſéduit, qui trompe. *Deceptor, veterator.* Mahomet a été un grand *abuſeur* de Peuples.

ABUSIF, IVE, adj. Où il y a de l'*abus.* *Errori obnoxius.* Une union de Bénefice ſans cauſe véritable & importante eſt *abuſive.* Un jugement d'Official contre un Laïque & pour cauſe profane, eſt *abuſif.* En termes de Grammaire, prendre un mot dans un ſens *abuſif*, c'eſt le placer mal; c'eſt en faire une mauvaiſe application; c'eſt le prendre improprement, *impropriè, contra uſum & loquendi conſuetudinem.*

ABUSIVEMENT, adv. D'une manière abuſive. *Per abuſionem.* La Cour en infirmant les ſentences des Juges de l'Egliſe, prononce : Mal, nullement, & *abuſivement* jugé. Il y a pluſieurs mots de la Langue qu'on prend quelquefois *abuſivement*, qu'on dit improprement.

ABUTER, v. n. Tèrme de Joueurs de quilles. Ayant mis une boule à 20, ou 30, ou 40 pas du quillier, c'eſt tirer à qui jouera le premier, en jettant chacun une quille vèrs la boule, enſorte que celui dont la quille eſt la plus proche de la boule, ait l'avantage de jouer le premier. *Sortiri, experiri quis prior ludat.* On *abute* avant que de jouer aux quilles. On a *abuté*, & je ſuis le premier.

Ce mot eſt formé de la prépoſition Françoiſe *à*, qui dans la compoſition ſe met ſouvent pour la prépoſition Latine *ad*, & a ſa ſignification, & du mot François *but*, tirer au *but.*

ABUTILLON, ſ. m. ou guimauve de Théophraſte, ſ. f. *Abutilon.* Plante annuelle qui s'élève depuis deux pieds juſqu'à cinq. Ses tiges ſont droites, rondes, revêtuës de duvet, branchuës & garnies de feuilles drapées, blanchâtres, taillées en forme de cœur, ſemblables par leur figure à celles du tilleul, mais bien plus grandes, & portées ſur des pedicules qui ont quelquefois plus de demi pied de longueur. Ses fleurs ſont ſemblables à celles de la guimauve ordinaire, mais elles ſont jaunes. Son fruit eſt une tête applatie ordinairement par deſſus, cannelée & compoſée de pluſieurs graines membraneuſes, aſſemblées autour d'un poinçon. Chaque graine en s'entr'ouvrant laiſſe tomber des ſemences taillées en forme de rein. Ces ſemences ſont adouciſſantes & recommandées pour la gravelle. L'écorce des tiges ſèrt aux Iſles d'Amérique pour faire des cordages.

A B Y.

ABYDE, ou ABYDOS, ſ. m. *Abydus.* maſ. & f. & *Abydon*

Digitized by Google

neutre. Nom d'une Ville maritime de Phrygie, vis-à-vis de Sèſto, dont elle n'eſt éloignée que de ſept ſtades ; c'eſt-à-dire, d'environ une bonne demi-lieuë. Si l'on en croit Virgile, on y pêchoit des huîtres, 1. *Georg.* 8. v. 207. C'étoit la Patrie de Léandre. Les Habitans d'*Abido* étoient mols & efféminez. On diſoit provèrbialement : *Ne touchez pas ſans précaution à Abido*, pour ſignifier qu'il faut éviter la compagnie des gens debauchez.

On diſoit encore en provèrbe *un banquet d'Abyde*, pour marquer un feſtin fâcheux, parce que c'étoit une coûtume parmi les Habitans d'*Abydos*, de porter leurs enfans autour de la table quand ils faiſoient un feſtin, afin qu'on les baisât. *Abydo* a eu un Évêque ſuffragant de l'Archevêque de Lampſaque. *Abydo* & Sèſto ſont aujourd'hui ce que nous appellons les Dardanelles dans le detroit de Gallipoli. On l'appelle encore aujourd'hui *Avido* & *Aveo*. Mais Mr. Wéler aſſure qu'on ne voit point de marque d'antiquité près de ce Château, & que les ruïnes d'*Abide* ſe trouvent à une lieuë de là du côté du nord, où eſt éffectivement l'endroit le plus reſſèrré du Détroit ; & il juge, avec quelques Auteurs, que le vieux Château de Natolie eſt bâti ſur les ruïnes de l'ancien *Dardanum* ou *Dardana*, d'où eſt venu le nom de Dardanelles, que porte ce Château, conjointement avec celui de Romanie, qui lui répond. MATY & M. Corneille diſent *Abydos* & *Abyde* ; d'autres diſent ſeulement *Abydos*. Xèrxès fit un pont ſur l'Hellèſpont qui joignoit *Abydos* & Sèſtos.

Autrefois du Pèrſan l'étonnant appareil,
Sur les eaux d'Helleſpont fit un chemin pareil ;
Joignit Abyde *à Seſte, & l'Europe à l'Aſie.* BREB.

Il y avoit encore une Ville de ce nom en Égypte.

ABYLA, ſ. f. *Abyla*, *a*. Nom de Montagne & de Ville. *Abyla* étoit dans le detroit de Gibraltar ſur la Côte de Mauritanie. C'étoit une des Colonnes d'Hèrcule, & Calpe l'autre, ſur la Côte d'Éſpagne. Quelques-uns ont crû qu'*Abyla* Ville, étoit *Alcudia*, & qu'*Abyda* Montagne, étoit celle que les Éſpagnols nomment aujourd'hui *Sierra de la Ximera*. D'autres plus vraiſemblablement veulent qu'*Abyla* Ville, ſoit Ceuta *Septa*, Évêché dependant de l'Archevêque d'Évora, & que la Montagne de même nom ſoit une haute Montagne proche de Ceuta, que nos François appellent le mont des Singes, & les Hollandois *Schemminckelberg*.

ABYLA eſt auſſi le nom d'une Ville de la Cœléſyrie, qui donnoit ſon nom à une petite Contrée dont elle étoit Capitale. Cette Ville s'appelloit auſſi *Abyla* de Lyſanius. La Contrée d'*Abyla* étoit enfèrmée de l'Antiliban au couchant & au midi, du fleuve Abana du côté de l'Orient, & elle avoit au Nord la Chalcide. Il en eſt parlé en S. Luc C. 3. v. 1. où il eſt dit que Lyſanias étoit Tétrarque de la Contrée d'*Abyla*, ainſi qu'a traduit le P. Bouhours. Monſieur Simon a mis le Pays d'*Abyla*. Le Port-Royal a mis *Abylene*.

ABYSME, ſ. m. Gouffre profond où on ſe pèrd, d'où on ne peut ſortir. *Gurges*, *vorago*. Il y a d'horribles *abimes* dans ces Montagnes, dans ces Mèrs. L'Océan étoit jaloux de voir ſonder ſes *abimes*. ABLANC.

Le Ciel ſuſpend ſes coups : la tèrre, les enfèrs,
N'offrent point à mes pas leurs abimes *ouvèrts.*

Ce mot vient du Grèc ἄβυσσος, qui ſignifie la même choſe, & qui eſt formé de l'α privatif, & de δύω, *entrer*, *penétrer*, en changeant le δ en β ; ou plûtôt de βύω βύσω, βέβυκα, βέβυσμαι, βέβυσαι, d'où eſt venu βυθὸς. De ſorte qu'ἄβυσσος ſignifie ce que l'on ne peut pénétrer, ce qui n'a point de fond. Dans l'Écriture il ſe prend pour les eaux que Dieu créa au commencement avec la tèrre, & qui l'environnoient de toutes parts, dont il eſt dit, *Gen.* 1. 2. Les tenèbres étoient ſur la ſurface de l'*abime*. Il ſe prend encore pour les cavèrnes immenſes de la tèrre, où Dieu raſſembla toutes ces eaux le troiſième jour, & que Moïſe appelle le *grand abime*. Gen. VII. 11. C'eſt encore en ce ſens que ce mot eſt pris en beaucoup d'autres endroits, comme *Job* XVIII. 14. XXXVIII. 16. *Pſalm* XXXIII. 7, &c. Le Docteur Woodward, ſavant Anglois, dans ſon Hiſtoire naturelle de la terre, prétend qu'une partie des eaux eſt enfèrmée dans les entrailles de la tèrre, & qu'elles forment un grand globe dans ſon centre, que ſur la ſurface de ces eaux eſt étenduë une couche de la tèrre ; que c'eſt là ce que Moïſe a appellé le grand *abime*. Et il prouve ce ſyſtème par un grand nombre d'obſèrvations. Il dit que ces eaux de l'*abime* ont communication avec celles de l'Ocean par des canaux qui aboutiſſent au fond de la Mèr. Il ſuppoſe que ces eaux de l'*abime* & celles de l'Océan, ont un centre commun, autour duquel elles ſont placées ; que cependant la ſurface de l'*abime* n'eſt point de niveau avec celle de l'Ocean, ni en egale diſtance de leur centre commun, parce que celles de l'*abime* ſont la plûpart preſſées par la tèrre, qui les arrête & qui pèſe deſſus ; mais que par tout où cette couche de tèrre qui les enveloppe eſt percée ou poreuſe, ces eaux y penètrent, y montent, & rempliſſent toutes ces fentes qui leur donnent iſſuë, tous les vuides, tous les pores de la tèrre, de la pièrre, & de toutes les autres matières qui ſont autour du globe de la tèrre, juſqu'à ce qu'elles ſoient arrivées au niveau de l'Ocean.

ABIME, ſe dit figurément en Morale des choſes immenſes & infinies, où l'éprit humain ſe pèrd quand il raiſonne. La Phyſique eſt un *abime* ; on ne peut pénétrer dans les ſecrèts de la Nature. Les jugemens de Dieu, les myſtères de la Religion, ſont des *abimes* dont on ne peut ſonder la profondeur. Il a été précipité du faite de la gloire dans l'*abime* du néant. ABLANC. Le paſſé eſt un *abime* qui engloutit toutes choſes, & l'avenir eſt un autre *abime* impénétrable. NICOL.

Il ſignifie encore, Un fond immenſe, une abondance éxtraordinaire. Par ſon imprudence il s'eſt plongé dans un *abime* de malheurs. Cet homme eſt un *abime* de ſcience. Le cœur d'un avare eſt un *abime* que les torrens & les fleuves ne ſauroient remplir. S. EVR. Nous avons beſoin de profonds éfforts pour nous tirer de l'*abime* de miſère où le pèché nous a plongez. PORT-ROYAL. On dit auſſi, C'eſt un *abime* de maux, de ſouffrances, de malheurs.

ABIME, ſe dit abſolument des enfèrs. La rébellion des Anges les fit precipiter dans l'*abime*.

ABÎME, ſe dit auſſi des choſes qui demandent & qui conſument des dépenſes éxceſſives, dont on ne peut juger avec cèrtitude. On ne peut cèrtainement régler la dépenſe de la Marine, c'eſt un *abime*. La depenſe de cette maiſon eſt éxceſſive, c'eſt un *abime*. On dit en provèrbe, qu'un *abime* attire l'autre, quand d'un mal on tombe en un plus grand.

ABIME, Tèrme de Blaſon. C'eſt le centre, ou le milieu de l'Écu, enſorte que la piéce qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. *Scuti centrum*, *ſcuti pars media*, ou *partium aliquot ſcuti medium*. Ainſi on dit d'un petit Écu qui eſt au milieu d'un grand, qu'il eſt mis en *abime*. Et tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui eſt au milieu eſt en *abime*, comme ſi on vouloit dire, que les autres grandes pièces étant elevées en reliéf, celle-là paroît petite, & comme cachée & abîmée. Il porte trois beſans d'or avec une fleur de lis en *abime*. Ainſi ce tèrme ne ſignifie pas ſimplement le milieu de l'Écu : car il eſt relatif, & ſuppoſe d'autres pièces, au milieu deſquelles une plus petite eſt abîmée.

ABÎME, eſt auſſi un Vaiſſeau fait en priſme triangulaire renvèrſé, qui ſert aux Chandeliers à fondre leur ſuif, & à faire leur chandelle, en y trempant pluſieurs fois leur meche.

ABYSMER, v. act. Jetter dans un abime, y tomber, ſe pèrdre, ſe noyer. *Mergere*, *demergere*. Les Ouragans *abiment* les Vaiſſeaux. Ce tèrrein s'eſt *abimé*, il y avoit deſſous une carrière. *Subſidere*, *ſidere*. Il eſt quelquefois neutre. Cette Ville *abimera* un jour à cauſe des abominations qui s'y commettent. Alors il ſignifie, Périr, tomber dans un abime. *Hauriri*, *abſorberi*.

ABIMER, ſe dit figurément en Morale, pour dire, pèrdre, ruïner entiètement. *Evertere*, *peſſum dare*. Les gros intérêts ont *abimé* ce Marchand. Ce chicaneur a *abimé* ſa Partie, il l'a ruïnée de fond en comble. Il a *abimé* cet homme-là. Il ſe dit plus ordinairement avec le pronom pèrſonnel, & plus au figuré qu'au propre. En ce cas il marque un grand éxcès. C'eſt un voluptueux qui s'*abime* dans les plaiſirs. ACAD. FR. c'eſt-à-dire, qui y eſt entièrement occupé, & qui s'y abandonne ſans aucune réſèrve. On dit, Il eſt *abimé* dans la douleur. PORT-R. parce qu'il en eſt tout rempli & tout pénétré. C'eſt un contemplatif qui s'*abime*, parce qu'il s'applique profondément à la contemplation, ſoit dans la prière, ſoit dans l'étude. Il ſignifie encore, ſe jetter dans quelque embarras fâcheux, s'engager dans une affaire malheureuſe. On dit auſſi s'*abimer* devant Dieu ; pour dire, s'humilier profondement, reconnoître ſon néant devant lui, *deprimere ſe*, *minuere*. On dit en matière de diſpute, & de raiſonnement, Ce Docteur a été *abimé* par ſon adverſaire, qui l'a réduit à ne rien répondre. On dit encore, C'eſt un homme *abimé*, pour dire, c'eſt un homme pèrdu de crédit, de reputation, de bien, &c.

ABIMÉ, ÉE, part. *Demerſus*. Il y a eu pluſieurs Villes *abimées* par les tremblemens de tèrre. Un Joueur, un Marchand, un Plaideur ; en général un homme *abimé*, eſt celui qui a pèrdu tout ſon fonds, qui eſt ſans reſſource. *Bonis everſus*.

ABYSSINS, ou plutôt, *Abaſſins*, ou *Hhabaſſins*, comme prononcent les Arabes, qui appellent un Abyſſin חבש, *Hhabaſch* ; ou חבשי, *Hhabaſchi*, & le Pays qu'ils habitent חבשת, *Hhabaſchath*. Ainſi ce nom ne vient point de la Cote d'Aben, qui eſt la Cote occidentale de la Mèr Rouge, le long de laquelle ils habitent ; ou ſi c'eſt le même nom, ce ſont ces peuples qui ont donné ce nom à cette Côte, au lieu de l'avoir pris d'elle.

Les principaux Auteurs ſur les *Abyſſins*, ſont Jean Léon & Marmol, Déſcription de l'Afrique Franc. Alvarez, Balthazar Tellez, d'Almeida Jeſuite, Hiſt. de la haute Ethio. Ludolf. L'Hiſt. de la Comp. de Jeſ. T. i. L. 15. T. ii. L. i. T. iv. L. 5. Tom. v. L. xxii. Louis de Urreta Dominicain, Hiſt. de l'Éthiopie en Eſpagnol. Marmol, L. x. c. 25. *Joan Nicol.* Péchelin a fait un Livre *De habitu & colore Æthiopum*, imprimé à Francfort en 1684. Le P. Urreta Dominicain raporte d'autres etymologies dans ſon Hiſtoire d'Ethiopie p. 3. Strabon. dit, L. xvii. qu'*Abaſſie* ſignifie en Egyptien un Pays inhabitable entouré de deſérts & de Montagues impraticables, de l'*a* privatif, & de *βατος*, qui vient de *βαίνω*, je vais ; comme qui diroit un Pays où l'on ne peut aller ni pénétrer. D'autres diſent qu'*Abaſſie* ſignifie une tèrre puiſſante, abondante en hommes, en fruits de la tèrre, en mines & en richeſſes. Mais cet Auteur rejette avec raiſon ces opinions, & s'en tient à celle que nous avons raportée d'abord. Ce ſont les Peuples de l'Ethiopie, qui eſt aujourd'hui nommée *Abaſſie*. Ce ſont les Arabes qui leur ont donné ce nom, que les *Abyſſins* ont rejetté long-tems comme injurieux, & qu'ils ne prennent point encore dans leurs Livres, parcequ'en Arabe il ſignifie un mélange, un aſſemblage de pluſieurs Nations. Ils s'appellent Ethiopiens, *Itiopiavian*, & leur Pays *Mangeſta-Itiopia*, Royaume d'Ethiopie, ou d'un nom plus particulier encore, *Geez*, ou *Beera Agaſi*, *Pays de libèrté*, ou *Medera Agaſian*, *la tèrre des Libres*, ou *des Francs* ; car ils ſe donnent le nom de *Agaſi*, *Libre*, *Franc*, & au pluriel *Agaſian*, *Libres*, *Francs*, ou bien Gens qui ont decampé, qui ſont venus d'un endroit éloigné, de ſorte qu'ils s'appellent ainſi, ou pour ſe vanter d'être libres, ou pour marquer qu'ils ont paſſé de l'Arabie heureuſe, où eſt l'ancienne Ethiopie, dans le Pays qu'ils occupent, & dans lequel ils paſſèrent pendant la ſervitude des Iſraëlites en Egypte, ſi l'on en croit Euſèbe, ou vèrs le tems de Joſué & des Juges, ſelon Syncellus, p. 151. Ludolf croit que ce ſont les Homerites ou Sabeens, appellez autrement par les Grècs Axumites, ou pour le moins une Colonie de ces Peuples qui paſſa la Mèr Rouge, & vint s'établir dans l'Afrique. Étienne le Géographe appelle *Abeſins*, *Ἀβασηνοί*, un Peuple de l'Arabie ; & ſon Commentateur croit que c'eſt le Peuple qui a paſſé en Afrique. Si cela eſt, ce nom eſt très-ancien ; & ne leur a pas été donné à cauſe de leur paſſage. Les *Abyſſins* ſont Mòres, olivâtres ou noirs, ſelon les diverſes Provinces qu'ils habitent. MATY.

Les *Abyſſins* pour le temporel ſont gouvèrnez par un Prince qu'ils appellent *Negus* ; titre qui répond à celui de Roi, & qui peut paroître avec probabilité très-ancien, puiſque nous trouvons dans l'Écriture un Roi d'Egypte nommé Pharaon *Necao*, & dans Herodote Νεκως, *Necus*. Linſchot dit qu'il ſe nomme auſſi *Belgian*, que *Bel* ſignifie très-haut & très-parfait ; *Gian*, Prince ou Seigneur ; que le nom de David eſt un ſurnom, tel que celui de Céſar, que les Empereurs Romains portent ; & que les Ethiopiens le nomment *Talac* ou *Avia Negous*. Il ſe dit être de la Tribu de Juda, & s'appelle Fils de David & de Salomon, dont ils prétendent que la Reine de Saba eût un Fils duquel ils deſcendent, ſi l'on veut en croire leurs fables. Ils prétendent encore avoir été convèrtis à la Foi Chrétienne par l'Eunuque de la Reine de Candace, baptiſé par S. Philippe, *Act.* viii. 27. Pour le ſpirituel ils ſont gouvèrnez par un Évêque ou Métropolitain, que leur envoye le Patriarche Cophte d'Alexandrie, qui réſide au Caire, de ſorte qu'ils ſuivent en toutes choſes la Religion des Cophtes, à la réſèrve de quelques cérémonies qui leur ſont particulières. Le Canon 42. du Concile de Nicée dans la Collection Arabe & Ethiopienne, dit en tèrmes formels, *qu'il eſt défendu aux Abyſſins de ſe faire un Métropolitain de leurs Savans ou Docteurs, à leur façon & ſelon leur bon plaiſir, parce que leur Métropolitain dépend d'un Patriarche d'Aléxandrie, auquel il appartient de leur donner un Catholique, ou Métropolitain.* Le P. Vanſlèbe qui a raporté ce Canon dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe d'Aléxandrie Ch. 9, a remarqué en même tems qu'en 1670. les *Abyſſins* comptoient cent ſeize Métropolitains, qu'ils ont reçûs des Patriarches d'Aléxandrie, depuis Frumentius leur premier Évêque, qui leur fut envoyé par S. Athanaſe.

Ces Peuples ont témoigné en pluſieurs rencontres vouloir ſe réünir avec l'Égliſe Romaine. David, qui prend la qualité d'Empereur de la grande & haute Ethiopie, & de quelques-autres Royaumes, écrivit à Clement VII. une lettre pleine de ſoumiſſion ; mais il eſt conſtant que les Ethiopiens, ou *Abyſſins*, n'ont eû recours à Rome & aux Portugais, que lorſque leurs affaires ont été en déſordre, comme on le voit dans les Hiſtoires des Portugais. Jean Bèrmudes fut fait Patriarche d'Ethiopie, & conſacré à Rome à la ſollicitation des *Abyſſins*. Ils feignirent même de ne vouloir plus avoir d'autres Metropolitains à l'avenir, que ceux qui leur ſeroient envoyez de Rome. Mais auſſi-tôt que leurs affaires furent en meilleur état, ils rejettèrent ces ſortes de Patriarches, & envoyèrent au Caire pour avoir un Métropolitain de la main du Patriarche des Cophtes.

Aléxis Meneſes, de l'Ordre de Saint Auguſtin, ayant été fait Archevêque de Goa, prit la qualité de Primat de l'Orient, & en cette qualité de Primat des Indes, il prétendit étendre ſa juriſdiction juſques dans l'Ethiopie : il y envoya des Miſſionnaires avec des lettres pour les Portugais qui étoient en ce Pays-là, & il écrivit en même-tems au Métropolitain des *Abyſſins*. L'Hiſtoire de ce que Meneſes a fait dans les Indes pour la Religion, a été imprimée à Bruxelles en 1609, & elle mérite d'être lûë.

Cet Archevêque & pluſieurs autres Miſſionnaires ſe ſont trompez, quand ils ont accuſé les Ethiopiens de judaïſer, parce qu'il y en a pluſieurs parmi eux qui ſe font circoncire. La Circonciſion des Ethiopiens eſt fort différente de celle des Juifs, qui la regardent comme un précepte, au lieu que les premiers ne la conſidèrent que comme une coûtume qui n'appartient point à la Religion, comme le témoigne Claude, Roi d'Ethiopie, dans ſa Confeſſion. L'on circoncit même parmi eux les filles, en coupant une cèrtaine ſupèrfluité qu'ils croyent nuire à la concèption. Voyez de Urreta Dominicain, Hiſtoire d'Ethiopie, L. ii. C. 6. Les Cophtes obſèrvent la même choſe. Il y a bien de l'apparence que cet uſage de la Circonciſion, qui eſt fort ancien chez ces Peuples, n'y a été introduit, que pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la génération. Marmol aſſûre néanmoins qu'ils obſèrvent la Circonciſion comme un Sacrement & qu'elle ſe fait le huitiéme jour dans le logis, & par un Prêtre : ce qui a bien plus l'air d'une cérémonie de Religion, que d'une ſimple opération de Chirurgie.

Leur Canon des Saintes Ecritures eſt tout ſemblable au nôtre, & l'on y voit Tobie, Judith, Eſthèr, le Livre de la Sageſſe, l'Écléſiaſtique, Baruch, & les deux Livres des Machabées. Ils honorent & prient les Saints ; ils prient pour les morts, Ludolf lui-même l'a remarqué, L. iii. Ch. 6. ils croyent la préſence réelle, &c.

Les Ethiopiens ont une langue particulière qu'ils nomment Chaldéenne, parce qu'ils croyent qu'elle tire ſon origine de la Chaldée. Quoiqu'elle ſoit différente du Chaldéen ordinaire, elle a cependant beaucoup de rapport à cette Langue, auſſi bien qu'à la Langue Arabique, & il ſemble qu'elle en ſoit formée. On l'appelle Langue Ethiopienne ; mais elle n'eſt pas la même que l'Ethiopien d'aujourd'hui. Leurs Liturgies & leurs autres Offices divins ſont écrits en ancien Éthiopien que le Peuple n'entend plus. Cette Langue a des caractères particuliérs, & elle n'a pas des points voyelles ſéparez des conſones, comme il y en a dans l'Hebreu & dans les autres Langues Orientales, mais elles ſont attachées aux conſones mêmes, enſorte que dans l'Ethiopien il n'y a point de conſone qui ne porte avec elle ſa voyelle, & ne faſſe une ſyllabe. Voyez de *Moni*, *Hiſtoire de la Créance & des Coutumes des Nations du Levant*, *chap. XI.* On peut voir auſſi l'Hiſtoire Ethiopique faite en Latin par Mr. Job Ludolf, dont nous avons auſſi la Grammaire, le Dictionnaire & le Pſautier Ethiopique. Jamais Européen n'a ſi bien entendu cette Langue que lui, & n'a eu plus de zele pour la faire connoître en Europe.

Les *Abyſſins* ſèrvent toujours parmi leurs mèts trois plats, dans l'un deſquels il y a des poires coupées en forme de croix, dans l'autre des cendres, & dans le troiſième du feu. Ce ſont des mèts pour l'eſprit, & deſtinez à les faire ſouvenir de la Paſſion du Sauveur, de la mort & de l'entèr. Leurs Prêtres portent toujours un croix à la main. MATY. Les *Abyſſins* ne fortifient point de Places. Ils ne mettent, diſent-ils, la force d'un Pays que dans les bras & les armes des Combattans, & non pas dans des pièrres & des murailles. Voyez Ablancourt, traduction de Marmol, L. i. de l'Afrique, C. 20. & L. x. C. 25. Les *Abyſſins* ne mangent point de cochon, ni de ſang, ou d'animaux ſuffoquez, ni le nèrf du jarrèt, que les Juifs apellent le nèrf détendu. *Ludolf. L. iii. C. 1.*

ABYSSIN, INE, adj. *Abyſſinus.* L'Egliſe Romaine, la Grécque, ou l'*Abyſſine*. PELISS.

ABYSSINIE, ſ. f. *Abaſſia*, *Abyſſinia*, *Æthiopia ſuperior*, ou *interior*. Grand Pays dans la partie méridionale de l'Afrique au-deſſous de l'Egypte, connu des Anciens ſous le nom d'Éthiopie ; & dans des ſiécles plus voiſins du nôtre, ſous le nom d'Inde moyenne. On le renfèrme aujourd'hui entre le 62. degré 50. minutes, & le 75^{e}. d. 40. min. de longitude, & entre le 7. & le 16. degré 9. min de longitude ſeptentrionale. On comptoit autrefois dans l'Empire d'*Abyſſinie* 36 Royaumes, & 14 Provinces principales. Mais en 1537. les Galles, Peuples ſituez au midi de l'*Abyſſinie*, en conquirent pluſieurs Provinces. Ce Pays eſt arroſé de trois grandes Rivières principales ; le Nil, qui y prend ſa ſource, le Tagaze, ou Tekaze & le Maleg. Ces Fleuves le rendent très-fèrtile dans les endroits où ils coulent : ailleurs ce ne ſont ſouvent que des rochers & cavèrnes affreuſes. Il y paroît ſouvent des ſauterelles en ſi grand nombre, qu'elles obſcurciſſent l'air, & ravagent toutes les campagnes où elles s'arrêtent. Il n'y a point de Villes conſidérables dans l'*Abyſſinie*; mais les Provinces fèrtilles ſont toutes ſemées de Villages fort prés les uns des autres. Voyez Ablancourt traduct. de Marmol, L. 1. C. 20.

A C A.

ACABIT, ſ. m. Bonne ou mauvaiſe qualité d'une choſe. *Natura, genus.* Les Rotiſſeurs s'en ſervent en parlant de leurs viandes. On le dit particulièrement des fruits & des legumes, ſelon qu'ils ſont de bonne nature, de bon plan, & de bon tèrroir. Des poires d'un bon *acabit*; ce qui veut dire proprement qu'elles ſont d'un bon débit. Quelques-uns le diſent auſſi des viandes & des étoffes. Ménage dit que le Peuple a dit d'un bon *acabit*; pour dire d'un bon achat. Bourſaut a dit *acabie*. On le dit quelquefois des pèrſonnes par métaphore.

> *On s'en promet en vain quelque choſe de mieux,*
> *Il eſt d'un* acabit *malfaiſant, vicieux,*
> *Sur ce noir ſauvageon c'eſt en vain que l'on greffe, &c.*

ACABLEMENT, ACABLER. Voyez ACCABLEMENT, ACCABLER.

ACACALIS, ſ. m. C'eſt le fruit d'un arbriſſeau qui croît en Égypte.

ACACE, ſ. m. *Acatius.* Nom d'homme, qui eſt originairement Grèc, & vient de l'*a* privatif, & de *κακία*, *malice*, comme qui diroit *ſans malice.* Pluſieurs pèrſonnages fameux ont porté ce nom, parmi leſquels il en eſt qui ont bien fait du mal à l'Égliſe. *Acace* de Céſarée, ſurnommé *le Borgne*, diſciple & ſucceſſeur d'Euſèbe, ſe rendit fameux au IV^e^ ſiècle par ſes inconſtances en fait de doctrine. *Acace* Patriarche de Conſtantinople, & ſucceſſeur de S. Gennade, eſt le premier qui ait voulu l'emporter ſur les Patriarches d'Aléxandrie, d'Antioche & de Jèruſalem. *Acace* de Béroce en Paleſtine, Évêque ſavant, vèrtueux, zelé, & qui n'abandonna jamais dans l'Épiſcopat les pratiques de la vie Monaſtique, dans laquelle il avoit été élevé dès l'enfance, fut cependant un des plus grands pèrſecuteurs de S. Jean Chriſoſtome. *Acace* Évêque d'Amide en Méſopotamie au V^e^ ſiècle, homme d'une pieté rare, & d'une charité extraordinaire, vendit les vaſes ſacrez pour nourrir les Eſclaves Pèrſans que Théodoſe le jeune fit dans la guèrre contre Varanius. Le Patriarche d'Antioche ſucceſſeur de Baſile en 458. eſt le moins recommendable des *Acaces*. *Acace* Aléxandrin, Capitaine dans les troupes de l'Empereur Adrien, fut pendu pour la foi. Nous avons quelques Ouvrages d'*Acace* de Melitine. Quand on parle de tous ces *Acaces*, il ne faut point dire *Acacius*. Au contraire, quand on parle du Rhèteur *Acacius*, fameux ſous l'Empire de Julien, on ne dit point *Acace* Ce ſont nos Livres ſur la Religion & nos Auteurs de l'Hiſtoire Écclèſiaſtique qui ont fait qu'on a donné une forme Françoiſe à ce nom, dans le premier cas, au lieu que dans l'autre il eſt reſté Latin, parce qu'on parle peu de ce Rhèteur.

ACACIA, ſ. m. Tèrme de Botanique qu'on donne à divèrs arbres quoique fort differens entre eux. *Acacia* Il y a un *acacia*, qu'on appelle auſſi *caſſie*, ou ſelon Mr. d'Herbelot *Gagie*, en Latin *ſpina Ægyptia*, qui croît en Égypte, & qui eſt un grand arbre épineux, dont la fleur eſt jaune en quelques-uns, & blanche en d'autres: ſon fruit qui eſt contenu dans des gouſſes, eſt ſemblable au lupin. Cet arbre nous fournit la gomme Arabique, & un ſuc qu'on appelle le vrai *acacia*. Les Arabes appellent cet *acacia* d'Égypte *Om Gailan*, la mère des Satyres, ou des Demons des forêts. D'Herb. Il y a une ſorte d'arbre qui croît à Malabar & à Granganor, qu'on appelle auſſi *acacia*. En Méſopotamie près du Tygre, & dans les deſèrts d'Arabie près de l'Euphrate, on donne ce même nom à d'autres arbres, qui ſont pourtant differens. Il y a encore un *acacia* du Breſil, & un de Virginie. Il y en a un autre different des précèdens, qu'on appelle *acacia* de l'Amerique, ou *acacia Americana Robini*. Cet arbre etranger n'eſt devenu commun en France que depuis 1650. Les premiers pièds qui ont paru ont été élevez au Jardin Royal des Plantes de Paris par Veſpaſien Rubin, qui en a reçu le premier la ſemence. Monſieur Tournefort l'a nommé *Pſeudo-Acacia vulgaris*, pour le diſtinguer de l'*acacia* des Anciens, ou *caſſie*, arbre d'un autre caractère. L'*acacia* d'Amerique s'élève fort haut; ſon tronc eſt aſſez ample: ſon bois eſt trés-dur, jaunâtre, caſſant, & couvèrt d'une écorce brune. Les jeunes branches de cet arbre ſont moëlleuſes, garnies de quelques épines courtes & d'un rouge obſcur. Ses feuilles ſont comme rangées par paire ſur une côte tèrminée par une ſeule feuille: elles ont un pouce environ de longueur ſur un tiers moins de largeur. Ses fleurs ſont legumineuſes, blanches, d'une bonne odeur, & naiſſent en épi. A ces fleurs ſuccédent des gouſſes à deux coſſes courtes & applaties, entre leſquelles ſont renfèrmées des ſemences brunes applaties, & de la figure d'un rein. Cet arbre donne de l'ombre, & n'eſt pas difficile à élever. Il fleurit en Juillet & Août. Ses racines ont un goût de régliſſe. Ses fleurs diſtillées ſont bonnes pour les vapeurs. Son bois eſt caſſant & ſe fend trop aiſement pour être employé aux gros ouvrages de menuiſerie Le nom *acacia* eſt indeclinable. Deux *acacia* au pluriel. Menag.

Acacia, Voyez CASSIE.

Acacia, Tèrme de Pharmacie. C'eſt le nom d'un ſuc épaiſſi qu'on apporte du Levant dans des veſſies. Il paroît noire exterieurement; mais étant caſſé il eſt haut en couleur & d'un rouge foncé. On le nomme *acacia* du Levant, *Acacia vera* en Latin, pour le diſtinguer du faux *acacia*, autre ſuc épaiſſi & extrait des prunelles. C'eſt un éxcellent aſtringent d'un grand uſage en Égypte pour arrêter les dévoyemens, les diſſenteries, les pèrtes, & pour ſe preſèrver de la goutte.

Acacia (*Germanica*) d'Allemagne, eſt le ſuc tiré par éxpreſſion du fruit du prunier ſauvage, qu'on cuit en conſiſtence d'électuaire, & qu'on ſubſtituë à la place du vrai *acacia*. On appelle auſſi *acacia* d'Allemagne, l'arbre même.

Acacia, ſ. m. Nom qu'on donne à une éſpèce de ſachet, ou de rouleau long & étroit, qui ſe voit dans les Medailles à la main des Conſuls & des Empereurs depuis Anaſtaſe. On ne ſait pas trop de quoi étoit compoſé ce rouleau, & il n'eſt pas aiſé d'en deviner le myſtère Les uns diſent que c'étoit un mouchoir plié, que jettoit celui qui préſidoit aux jeux pour les faire commencer. D'autres diſent que c'étoit un rouleau de mémoires que l'on préſentoit à l'Empereur, ou aux Conſuls. Monſieur Du Cange dans ſa diſſèrtation ſur les Médailles des Empereurs de Conſtantinople, qui eſt à la fin de ſon Gloſſaire Latin, a traité de l'*acacia* pris en ce dernier ſens. Voyez ſur tout le n. xi i i.

ACACIEN, enne, ſ. m. *Acacianus.* Sècte d'Ariens, ainſi nommée d'Acace de Céſarée leur Chèf

ACADEMICIEN, ſ. m. Sèctateur de Platon, qui eſt le fondateur de l'*Académie*. Les *Académiciens* tenoient qu'il ne faut rien affirmer, & que nous ne ſavons qu'une choſe, c'eſt que nous ne ſavons rien, *Unum ſcio, quod nihil ſcio.* Ils prétendoient que l'eſprit doit demeurer en ſuſpens, parce qu'il ne peut ſe détèrminer que ſur des vraiſemblances, & ſur des apparences qui le peuvent tromper. Platon avoit pris de Socrate le fonds & la ſubſtance de ſa Doctrine. Au reſte, en apprenant à ſes diſciples à douter de tout, c'étoit moins pour les laiſſer toujours flotans & ſuſpendus entre l'èrreur & la verité, que pour s'oppoſer aux deciſions précipitées des jeunes éſprits, & pour les mettre dans une diſpoſition plus propre à ſe garentir de l'èrreur, en examinant ſans prejugé. Mr Deſcartes, entre les Modèrnes, a adopté ce principe des *Académiciens*: mais il y a bien de la difference dans l'uſage qu'il en fait. Les *Académiciens* doutoient de tout, & vouloient toujours douter. Monſieur Deſcartes commence par douter de tout, mais il declare qu'il ne veut pas douter toujours, & qu'il ne doute d'abord qu'afin d'être enſuite plus fèrme dans ſes connoiſſances. Je ne pretends pas decider ici s'il y a bien réüſſi, & s'il s'y eſt pris comme il faut: je dis ſeulement que c'eſt là ſon intention, bien differente de celle des *Académiciens*. C'eſt à ce propos que les Partiſans de Deſcartes lui appliquent ce qu'Horace a dit d'Homère:

> *Non fumum ex fulgore, ſed ex fumo dare lucem*
> *Cogitat, ut ſpecioſa de hinc miracula prodat*
> *Antiphatem, ſcyllamque & cum Cyclope charibdim.*

Dans la Philoſophie d'Ariſtote, diſent ces Mèſſieurs, on ne doute de rien, on pèrmet de donner raiſon de tout, & cependant on n'explique rien que par des tèrmes barbares & des idées confuſes & obſcures, au lieu que Monſieur Deſcartes commence par vous faire oublier même ce que vous ſaviez auparavant, & enſuite vous mène comme pied à pied dans mille belles connoiſſances, qu'il vous fait decouvrir, & qu'il vous rend ſi claires & ſi évidentes, que vous n'en pouvez plus douter. Voilà ce que diſent les Partiſans de Monſieur Deſcartes, mais avant eux Ariſtote avoit dit que pour bien ſavoir une choſe, il falloit en avoir bien douté, & que c'étoit par le doute que toutes nos connoiſſances devoient commencer.

Académicien, enne, ſ. m. & f. Qui eſt reçu dans une Académie d'Arts ou de Sciences. *Academicus.* On a ajoûté un féminin en faveur de Madame des Houliéres. L'Académie d'Arles lui a envoyé des Lettres d'*Académicienne* C'eſt la premiére de ſon ſexe à qui l'on ait deféré cet honneur en France; car en Italie la choſe n'eſt ni nouvelle ni éxtraordinaire. Il y a des femmes dans l'Académie ou *Raunanza* d'Arcadie à Rome, & la Reine Chriſtine en eſt comme la Fondatrice. Voyez l'Hiſtoire de cette Académie publiée depuis quelques années en Italie par M^r^ Créſcembeni, qui en étoit pour lors le *Cuſtode* ou Préſident. Voyez auſſi l'Hiſtoire des Femmes ſavantes dans M^r^ Ménage & autres Auteurs.

ACADÉMIE, ſ. f. Lieu delicieux, ou maiſon de plaiſance, ſituée dans un Fauxbourg d'Athènes à un mille de la Ville. Ceux qui ont fait venir ce nom de Cadmus, parcequ'il fut le premiér Inſtaurateur des Lettres chez les Grécs, ſe ſont trompez. D'autres diſent que ce mot eſt compoſé de deux mots Grécs, ἄκος, qui ſignifie *remède*, & δῆμος, qui veut dire *Peuple*, comme ſi les *Académies* étoient le remède du Peuple. Sa véritable origine vient d'*Academus*, ou *Ecademus*, nom propre d'un Bourgeois d'Athènes, dont la maiſon ſervit à enſeigner la Philoſophie. Il vivoit du tems de Théſée. C'eſt dans ſa maiſon ſituée dans le Fauxbourg d'Athènes, que Platon enſeigna la Philoſophie. Cimon l'orna, & l'embellit de fontaines, & d'allées d'arbres, pour la commodité des Philoſophes qui s'y aſſembloient. On y entèrroit les grands hommes qui avoient rendu de ſignalez ſérvices à la Partie. Depuis Platon tous les lieux où ſe ſont aſſemblez les gens de Lettres, ont été nommez *Académies*. Sylla ſacrifia aux loix de la Guèrre les délicieux bocages, & les belles allées que Cimon avoit fait dréſſer dans l'*Académie* d'Athènes, & employa ces arbres à faire des machines pour battre la Ville. Ciceron avoit une maiſon près de Pouzzol, à qui il donna le même nom : c'eſt là qu'il écrivit ſes Queſtions Académiques & ſes livres *De Naturâ Deorum, de Amicitiâ, & de Officiis*, dit M. Harris.

Académie, ſe prend auſſi pour la Secte des Philoſophes. On compte trois *Académies*, trois Sectes Académiciennes. Quelques-uns en comptent même juſqu'à cinq. Platon fut le Chèf de l'ancienne. Arcéſilas, l'un de ſes ſucceſſeurs, apporta quelques changemens dans ſa Philoſophie, & fonda par cette réforme ce qu'on appelle la ſeconde *Académie*. On attribue à Lacides, ou à Carneades, l'établiſſement de la troiſiéme ou nouvelle *Académie*. Quelques Auteurs ajoûtent deux *Académies*. Une quatriéme fondée par Philon & Carmides ; & une cinquiéme fondée par Antiochus, & nommée Antiochienne, qui allioit l'ancienne *Académie* avec le Stoïſme. Voyez ſur tout cela les Queſtions Académiques de Cicéron ; pèrſonne n'a mieux débroüillé les differens ſentimens, ou plutôt les différentes méthodes de traiter la Philoſophie, dont ſe ſèrvoient ceux qu'on appelloit de ſon tems les partiſans de la nouvelle & les partiſans de l'ancienne *Académie*. L'ancienne *Académie* doutoit abſolument de tout, & alloit même juſqu'à douter s'il falloit douter, ſe faiſoit une éſpéce de principe de ne jamais rien aſſûrer, & de ne jamais rien nier, de ne tenir rien ni pour vrai, ni pour faux. La nouvelle *Académie* étoit un peu plus raiſonnable, elle reconnoiſſoit pluſieurs véritez, mais ſans s'y attacher avec aſſûrance. Ces Philoſophes s'apèrcevoient bien que le commèrce même de la vie & de la ſociété eſt incompatible avec ce doute abſolu & général de l'ancienne *Académie* : mais cependant ils regardoient les choſes commes probables, plûtôt que comme vraies & cèrtaines, & par ce tempérament ils croyoient ſe tirer des abſurditez dans leſquelles tomboit l'ancienne *Académie*. Voyez encore Voſſius *de Sect. Philoſ.* c. 12, 13, 14, 15, & Georg. Hornius Hiſt. Philoſ. L. 3. C. 20.

ACADÉMIE, ſ. f. Aſſemblée de gens de Lettres, où l'on cultive les Sciences & les beaux Arts. *Academia*. En France il y a toutes ſortes d'*Académies* établies par Lettres Patentes dans Paris : l'*Académie* Royale des Sciences, pour cultiver la Phyſique, la Chymie, & les Mathématiques : l'*Académie* Françoiſe, pour la pureté de la Langue : l'*Académie* des Médailles & des Inſcriptions : l'*Académie* d'Architecture, pour les bâtimens. L'*Académie* de Peinture eſt une belle école de Peintres & de Sculpteurs. Et l'*Académie* de Muſique eſt établie pour les Opéras. Il y en a même d'établies dans les Villes particulières, comme à Arles, à Soiſſons, à Niſmes, &c. Il y a à Toulouſe l'*Académie* des Lantèrniſtes. Il y en a auſſi dans la plûpart des Villes d'Italie, dont les noms ſont curieux à cauſe de leur biſarrerie. A Sienne on les appelle les Académiciens, *Intronats* : à Florence, *Della Cruſca* : à Rome, *Humoriſts, Lyncei, Fantaſtici* : à Bologne, *Otioſi* : à Gènes, *Addromentats* : à Padouë, *Ricovrats & Ordits* : à Vizenze, *Olympics* : à Parme, *Innominats* : à Milan, *Naſcoſts* : à Naples, *Ardents* : à Mantouë, *Invaghits* : à Pavie, *Affidats* : à Ceſene, *Offuſcats* : à Fabriano, *Diſunits* : à Fayence, *Filopons* : à Ancone, *Caliginoſi* : à Rimini, *Adagiats* : à Cita del Caſtello, *Aſſordits* : à Perouſe, *Inſenſats* : à Fèrme, *Raffrontats* : à Macerata, *Catenats* : à Vitèrbe, *Obſtinats* : à Alexanderie, *Immobils* : à Breſſe, *Occults* : à Treviſe, *Perſeverants* : à Verone, *Filarmonici* : à Cortone, *Humoroſi* : à Luques, *Oſcurri*. Mr Peliſſon en a donné ce Catalogue dans ſon Hiſtoire de l'*Académie*. Maſcurat ajoûte les *Silens*, à Ferrare ; les *Agitats*, à Cita di Caſtello, mettant les *Aſſordits* à Urbio. On a dit d'un Pèrroquet :

Ce petit animal plein de ſens & d'éſprit,
N'entendoit rien qu'il ne comprît ;
Parla ſi bien François tout le tems de ſa vie,
Que ſi tout ſon mérite avoit été connu,
Aſſûrément il auroit eû
*Une place à l'*Académie. PAVILL.

Il y a encore à Florence une *Académie* de Phyſique nommée *del Cimento*, où l'on fait pluſieurs éxpériences Phyſiques & Aſtronomiques. Elle a été établie par Laurent de Médicis, & eſt ſouvent citée par Franciſco Redi Médecin. Au reſte, l'*Académie della Cruſca* à Florence eſt différente de l'*Académie* de Florence, laquelle eſt plus ancienne que celle *della Cruſca*. On les a ſouvent confonduës, & le Taſſe même s'y méprit d'abord. Il attribua à l'*Académie* de Florence la critique que quelques Académiciens *della Cruſca* firent de ſes Ouvrages dans les premiers tems de l'établiſſement de cette *Académie*. Voyez tout cela fort bien débrouillé dans l'*Aminta difeſa* du ſavant Mr Fontanini. Il falloit auſſi ajoûter l'*Académie* des Arcadiens à la liſte des autres. Car quoique ces Meſſieurs ne ſe donnent point le titre d'Académiciens, & qu'ils affectent de ne ſe ſèrvir que de tèrmes conformes à la qualité qu'ils prennent de Bèrgèrs d'Arcadie, cependant on appelle *Académie* ce qu'ils ne veulent appeller que *Ragunanza*, ou Aſſemblée, parce qu'effectivement on ſe propoſe à peu près le même but dans leurs Aſſemblées que dans les autres *Académies*, qui ſont établies pour entretenir une noble émulation parmi les Sçavans, & ſur tout parmi ceux qui cultivent la Poëſie, & ce qu'on appelle plus particulièrement les belles Lettres. On a depuis peu établi à Veniſe une *Académie* de Sçavans ; une autre à Dublin, une autre à Oxford, qui travaillent à l'avancement des Sciences. Il y a eû une *Académie* en Allemagne, établie ſous le titre d'*Académie* des Curieux des ſecrèts de la nature. Dans le Saint Empire Romain l'Empereur lui donna ſa protection en 1670. Elle fut établie dès 1652 par le Sieur Bauch Medecin. L'une des plus fameuſes de toutes les *Académies*, eſt celle qui eſt établie à Londres, ſous le nom de *Société Royale d'Angleterre*, qui eſt compoſée de pluſieurs Sçavans de qualite, qui nous ont fait voir pluſieurs beaux Ouvrages, & dont on a vû auſſi d'excellens Journaux, ſous le titre de *Philoſohical Tranſaction*. Au reſte, quoique ces *Académies* ſoient dans l'approbation commune, elles ne ſont pas toutefois dans celle de ce grand Chancelièr d'Angletèrre, François Bacon, ni pour le dire vrai dans la mienne. Car je vois que du tems de Léon X. que l'on doit comparer à celui de l'Empereur Auguſte, ces façons d'exèrcer la jeuneſſe avec tant de montre de pompe & d'éclat n'étoient point en uſage, de ſorte que l'on pourroit dire avec Pètrone à tous ces MM. les Académiſtes, *Pace veſtrâ liceat dixiſſe, Primi omnium eloquentiam perdidiſtis*, &c. MASCUR. Charlemagne établit par le Conſeil d'Alcuin une éſpéce d'*Académie*, dont il voulut être lui-même, & qui étoit compoſée des plus beaux Eſprits, & des plus Savans de la Cour. Dans ces conférences Academiques chacun rendoit compte des anciens Auteurs qu'il avoit lus ; & même ceux qui en étoient, prirent chacun un nom de quelque Auteur ancien qui étoit le plus à ſon goût, ou de quelque homme fameux dans l'antiquité. Alcuin, dont les Lettres nous apprennent ces particularitez, prit celui de Flaccus, qui étoit le ſurnom d'Horace ; un jeune Seigneur, nommé Angilbèrt, prit celui d'Homère ; Adelard Abbé de Corbie s'appella Auguſtin ; Riculfe, Evêque de Mayence, ſe nomma Dametas ; le Roi lui-même prit le nom de David. P. DAN. Il paroît par là que Mr Baillet n'étoit pas aſſez inſtruit, quand il a dit que c'eſt en ſuivant le génie des gens de Lettres de ſon tems, amateurs des noms Romains, qu'Alcuin s'eſt appellé Flaccus Albinus.

On dit auſſi *Académies* en parlant des Écoles des Juifs, & des endroits où ils ont des Rabbins & des Docteurs pour enſeigner aux jeunes gens de leur nation la Langue Hebraique, leur expliquer le Talmud, leur apprendre la Cabbale, &c. Les Juifs n'ont eû de ces ſortes d'*Académies* que depuis le retour de la captivité de Babylone. Les *Académies* de Tiberiade, de Babylone, ont été fameuſes.

Quelques Auteurs ont employé ce tèrme pour ſignifier auſſi ce que nous appellons Univèrſité. L'*Académie* d'Oxford eſt ſi illuſtre, que ſon Chancelièr eſt toûjours un des premièrs Seigneurs du Royaume. LARREY. Ce n'eſt pas parler aſſez juſte. Il eſt vrai que M. Harris, dans ſon ſavant Dictionnaire des Arts, définit le mot *Académie*, *une éſpéce de hautes Ecoles, ou Univèrſité, dans laquelle les jeunes gens ſont inſtruits dans les Arts Libéraux & dans les Sciences* : mais il parle Anglois, & explique ce que ſignifie ce mot en Anglois. De même en Latin on appelle *Académie*, ce que nous appellons Univèrſité, & tout le VIII. livre de Lymnæus *de Academiis* regarde les Univèrſitez. Mais quand on écrit en François, il faut diſtinguer ces deux choſes, qui dans notre langue ſont fort différentes. *Académie* eſt une Aſſemblée de gens doctes, qui tiennent entre eux des conférences ſur des matières d'érudition. Univèrſité eſt un Corps compoſé de Docteurs, de Bachelièrs qui aſpirent au Doctorat, de Régens qui enſeignent dans les Colléges, & de jeunes gens, ou Ecoliers qui étudient ſous ces Régens. On peut cependant

appeller

appelles *Académies* les lieux où les jeunes gens étoient inſtruits & élevez. Ainſi l'on dit que pendant que les Romains étoient les Maîtres de la Gaule, il y avoit des *Académies* à Autun, à Bourdeaux, à Marſeille, à Narbonne, à Tours & à Trêves. Le Gendre. Mais en parlant de nos tems cela fait une équivoque qu'il faut éviter, en diſtinguant ces deux choſes, *Académie* & *Univèrſité*, comme en effet l'uſage les diſtingue.

L'ACADEMIE DE PEINTURE, fut établie par le Roi il y a plus de 50. ans. Le Cardinal Mazarin en fut le premiér Protécteur, & M. le Chanceliér Seguier Vice-Protécteur. Elle eſt compoſée d'un Diréčteur, d'un Chanceliér, de quatre Récteurs, d'un Tréſoriér, de douze Proféſſeurs, d'Ajoints à Récteurs & à Proféſſeurs, de Conſeillers, d'un Sécretaire, de deux Proféſſeurs, l'un pour l'Anatomie, & l'autre pour la Géometrie, & la Pèrſpéctive, & de deux Huiſſiers. On y eſt reçu, ou comme Peintre, ou comme Sculpteur. Les Peintres y ſont reçus ſelon leurs talens, & avec diſtinction de ceux qui travaillent à l'hiſtoire, & de ceux qui ne font que des portraits, ou des batailles, ou des payſages, ou des animaux, ou des fruits, ou des fleurs, ou qui ne peignent que de mignature, ou qui s'appliquent à la gravure, ou à quelque autre partie qui regarde le deſſin.

L'ACADEMIE DES SCIENCES. *Regia Scientiarum Academia.* Elle fut établie en 1666. par les ordres du Roi, *mais ſans* aucun acte émané de l'autôrité Royale. En 1699. le Roi lui donna une nouvelle naiſſance, en lui donnant une nouvelle forme. Le réglement eſt du 26. Janviér 1699. En vèrtu de ce réglement l'*Académie* eſt compoſée de quatre ſortes d'Académiciens, les Honoraires, les Penſionnaires, les Aſſociez, & les Élèves; la première claſſe compoſée de dix pèrſonnes, & les trois autres chacune de vingt. Les Honoraires doivent être tous regnicoles; les Penſionnaires doivent être tous établis à Paris; des Aſſociez huit peuvent être étrangèrs; les Élèves doivent être tous établis à Paris. Les Officiers de l'*Académie* ſont, un Préſident, qui eſt nommé tous les ans par le Roi, un Sécretaire, & un Treſorier.

ACADÉMIE DES MÉDAILLES ET DES INSCRIPTIONS. *Regia Numiſmatum & Inſcriptionum Academia.* Elle eſt établie pour la rechèrche & èxplication des anciens monumens, & pour conſacrer les évenemens conſidérables par des monumens ſemblables, tels que ſont les Médailles, les jettons, les inſcriptions.

Il y a auſſi une *Académie de Politique. Regia Rerum Politicarum Academia.* Elle eſt compoſée de ſix pèrſonnes, qui ſe rendent cèrtains jours de la ſemaine au Louvre, dans la chambre où ſont les papiérs & les mémoires qui regardent les affaires étrangères: ils liſent les choſes qu'on leur met entre les mains ſuivant les ordres de M. de Torcy, qui fait connoître au Roi leur capacité & les progrès qu'ils font, afin que ſa Majeſté puiſſe les employer dans les affaires, ſelon qu'Elle le jugera à propos.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Regia Muſica Academia.* Voyez OPERA.

Académie, ſe dit auſſi des maiſons, logemens & manéges des Écuyérs, où la Nobleſſe apprend à monter à cheval, & les autres èxèrcices qui lui conviennent. *Ephebeorum Gymnaſium.* C'eſt ce que Vitruve appelle *Ephebeum.* Au ſortir du Collége on a mis ce Gentilhomme à l'*Académie.* Newcaſtle dit que l'art de monter à cheval prit commencement en Italie, que ce fut à Naples que la première *Académie* pour monter à cheval fut établie, & que Frédéric Griſon Néapolitain, fut le premier qui en écrivit, ce qu'il fit en vrai Cavaliér, & en grand maître. Henri VIII. fit venir en Anglètèrre deux Italiens écoliers de Griſon, qui remplirent le Royaume d'Écuyérs. Gui Allard dit que Pluvinel eſt le premiér qui a établi en France des *Académies* pour apprendre à monter à cheval. Il étoit du Dauphiné. Newcaſtle dit auſſi que le plus célèbre Écuyér qui fut jamais en Italie, étoit à Naples & Néapolitain, nommé Pignatel; que la Broue monta cinq ans ſous lui, Pluvinel neuf, & S. Antoine pluſieurs années; que ces trois François, qui firent leur apprentiſſage ſous Pignatel, remplirent la France d'Écuyérs François, qui étoit auparavant pleine d'Écuyérs Italiens. Il croit que la Broue a été le premiér qui a écrit en François de l'art de monter à cheval.

Académie. Tèrme de Peinture. C'eſt ou le deſſin fait au crayon après le modèle, ou la copie qui aura été faite d'un pareil deſſin. Cette *Académie* ne m'a coûté qu'une heure de travail.

Académie, ſe dit abuſivement du breland, ou des lieux publics où l'on reçoit toutes ſortes de pèrſonnes à jouer aux dez & aux cartes, ou à d'autres jeux défendus. Les Juges de Police ſont obligez de veiller à ce qu'on ne tienne point des *Académies* de jeu. Voulons que les Ordonnances de Police, pour chaſſer ceux chez leſquels ſe prend & conſomme le tabac, qui tiennent *Académie*, brelands, jeux de hazard, & autres lieux défendus, ſoient èxécutées. Ordonnance de 1666. Ces lieux que l'on appelle fort improprement *Académies*, mais beaucoup mieux du nom infame de brelands, tout homme d'honneur doit les éviter, & les loix les condamnent. De la Mare. Cet Auteur montre dans ſon Traité de la Police L. 10. Tit. IV. C. 2. & 3. que non ſeulement les Pères & les loix Eccléſiaſtiques, mais les loix Civiles chez les Payens, ont défendu ces ſortes d'*Académies.* Les Maîtres de ces *Académies* étoient ſi infames & ſi odieux, que s'ils étoient volez ou maltraitez dans le tems du jeu, ils n'avoient aucune action en juſtice pour en demander réparation, *L. 1. Prat. au ff. de alea. & ibi gloſſ. Ulpian.*

ACADÉMIQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'Académie des Arts & des Sciences. *Academicus.* Les Queſtions *Académiques* de Cicéron. Les èxèrcices *Académiques* continuent en une telle ville.

ACADEMIQUEMENT, adv. D'une manière Académique. *Academicè.* Cette queſtion a été traitée *académiquement*, pour dire, ſuivant la méthode des Académiciens.

ACADÉMISTE, ſ. m. Écolier qui fait ſes èxèrcices chez un Écuyér, qui apprend à monter à cheval, à faire des armes, à danſer, &c. *Equeſtris diſciplinæ tyro.*

ACADIE, ſ. f. *Acadia.* Grande Province de l'Amérique Septentrionale, entre le Fleuve de S. Laurent & la nouvelle Anglètèrre. Elle a environ cent lieuës d'étenduë. Les Anglois la cédèrent aux François par la Paix de Bréda en 1667. La France l'a renduë à l'Anglètèrre par celle d'Utrècht en 1713.

ACAJA, Autrement, Ibametara. C'eſt un des plus grands arbres du Breſil, dont Piſon parle, l. IV. c. 16. & qu'il diſtingue de l'Acajou dont il avoit parlé, c. 6. Il paroit cependant que ce n'eſt qu'une éſpéce de l'Acajou; car il appelle auſſi cet Arbre *Acajaiba*, comme celui-ci.

ACAJOU, ſ. m. Arbre d'Amérique de la hauteur de nos pommiers, branchu & chargé de beaucoup de feuilles. L'écorce de ſon tronc eſt ridée & cendrée. Son bois eſt rougeâtre, ſes feuilles ſont ſéches, fèrmes, luiſantes, arrondies, & ont cinq pouces de longueur ſur trois de largeur. Les èxtrémitez de ſes branches ſe tèrminent par un bouquet de fleurs panachées de rouge & de vèrd, d'une ſeule piéce taillée en entonnoir. De plus de cent fleurs qu'il y a quelquefois ſur un bouquet, il n'y en a que trois à quatre qui nouent; c'eſt le piſtille de la fleur qui devient un fruit de la figure d'une poire groſſe comme un œuf d'oye, qui en mûriſſant eſt tantôt rouge, tantôt jaune, & tantôt également teint de ces deux couleurs, & dont la grande acreté diminuë à meſure qu'il mûrit. De l'èxtrémité de ce fruit pend une ſemence ou amande bonne à manger, revêtuë de deux écorces, dont la première eſt gris de ſouris, & l'autre brune, entre *leſquelles* eſt contenuë une liqueur huileuſe, très cauſtique, & dont on ſe ſèrt en Amérique pour emporter les dartres & faire tomber les corps des piéds. Le ſuc de cette poire qui ſoutient la ſemence quand il eſt nouvellement èxprimé, eſt blanc, laiteux, & d'une acreté ſi grande, qu'il prend à la gorge, & qu'on ne peut le boire qu'après qu'il a fèrmenté & qu'il s'eſt éclairci; pour lors il eſt agréable, & a le goût de vin. Il coule du tronc de l'*Acajou* une gomme pareille à celle qu'on nous apporte du Sénegal; mais elle eſt en plus gros morceaux; elle ſe fond dans l'eau comme la gomme Arabique. Thevet, Piſon, & la plûpart des Voyageurs nous ont parlé de cet arbre.

Il y a d'autres arbres qu'on nomme dans les Iſles d'Amérique *Acajou* rouge, *Acajou* blanc, *Acajou* à planches, *Acajou* à canot; mais le caractère de ceux-ci ne nous eſt pas ſi connu. Monſieur Lonvillers de Poinci dans ſon Hiſtoire naturelle des Antilles, le décrit plus èxactement & differemment de ceci. Voici ce qu'il en dit. Il y a trois ſortes d'arbres qui portent le nom d'*Acajou.* Mais il n'y en a qu'un qui porte du fruit. C'eſt un arbre de moyenne hauteur, qui panche ſes branches juſques à tèrre. Ses feuilles ſont belles & larges, arrondies par devant, & rayées de pluſieurs veines. Il porte des fleurs qui ſont blanches, lorſqu'elles s'épanouiſſent nouvellement, puis après elles deviennent incarnates, & de couleur de pourpre. Elles croiſſent par bouquets, & elles èxhalent une très douce odeur. Ces fleurs ne tombent point juſqu'à ce qu'elles ſoient pouſſées par une éſpéce de chataigne faite en forme d'oreille, ou de rognon de lievre. Quand cette chataigne a pris ſon accroiſſement, il ſe forme au deſſous une belle pomme longuette, qui eſt couronnée de cette crête, qui devient en mûriſſant d'une couleur d'olive, pendant que la pomme ſe revêt d'une peau délicate & vèrmeille au poſſible. Elle eſt remplie au dedans de cèrtains filamens ſpongieux, qui ſont imbus d'un ſuc tout ſemblable, doux & aigre, qui déſaltère grandement, & que l'on tient être très-utile à la poitrine, & aux défaillances de cœur, étant tempéré avec un peu de ſucre. Mais s'il tombe ſur quelque linge, il y imprime une tache rouſſe, qui demeure juſqu'à ce que l'arbre fleu-

riſſe

ſiſſe de nouveau. Les Indiens font un breuvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelques jours, a la vèrtu d'enyvrer auſſi promptement que le meilleur vin de France. La noix qui eſt au deſſus étant brulée, rend une huile cauſtique, de laquelle on ſe ſèrt pour amollir & même pour extirper les corps des piéds. Si on la caſſe on trouve dedans un pignon couvèrt d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée, eſt d'un très-bon goût, & a la vèrtu d'échauffer & de fortifier l'éſtomac. Cet arbre ne porte du fruit qu'une fois l'an, d'où vient que les Bréſiliens comptent leur âge avec les noix qui croiſſent ſur cette pomme, en réſèrvant une par chaque année, laquelle ils conſèrvent avec grand ſoin dans un petit panièr qui n'eſt deſtiné qu'à cette uſage. Si on fait une inciſion au piéd de cet arbre, il jette une gomme claire & tranſparente, que pluſieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La ſemence de l'arbre eſt dans la noix, qui produit aiſément étant miſe en tèrre.

Les autres *Acajous* ſont des arbres propres à bâtir. On en fait cas à cauſe de leur hauteur & de leur groſſeur ſi exceſſives, que les Caraïbes tirent ſouvent d'un ſeul tronc ces grandes chaloupes, qu'ils appellent Pyranguës, qui ſont capables de porter 50 hommes. Il pouſſe pluſieurs branches fort touffuës, & qui font un ombrage fort agréable, & même quelques-uns tiennent qu'il contribue à la ſanté de ceux qui s'y repoſent. Il y a deux ſortes d'*Acajou*, qui ne diffèrent qu'en la hauteur de leur tronc & en la couleur de leur bois. Le plus éſtimé eſt le rouge, qui outre ce qui en a été dit ci-deſſus eſt de bonne ſenteur, & fort facile à mettre en œuvre. Il ne ſe pourrit point dans l'eau. Les armoires qui en ſont faites donnent une bonne odeur aux habits, & les préſèrvent des vèrmines qui s'y engendrent, ou s'y gliſſent dans les coffres d'une autre matière. Ces propriétez ſont cauſe que quelques-uns ont cru que cet arbre étoit une éſpéce de Cédre. On en fait de l'éſcente pour couvrir les maiſons. L'*Acajou* blanc eſt ſemblable au dehors à l'*Acajou* rouge; mais il n'eſt pas tout-à-fait ſi haut. Il eſt facile à mèttre en œuvre quand il eſt fraîchement coupé; mais ſi on le laiſſe à l'air il ſe durcit en telle ſorte qu'on a bien de la peine à s'en ſèrvir. Il eſt ſujet aux vèrs, & ſe pourrit en peu de tems. Si on fait une inciſion au piéd de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme. Voyez auſſi l'Hiſtoire des Antilles du P. Du Tèrtre Tr. III. C 4. §. 4. & C. 5. §. 6. & Piſon L. iv. C 6. Il l'appelle du nom que lui donnent les Sauvages, *Acaja Iba*.

ACANGE, ſ. m. *Excurſor*, *Prædator*, *Velo*. Eſpéce de Soldat Turc, qui ne fait qu'aller en courſe pour butiner. Les Turcs les appellent *Akingi*, nom qui vient du mot Turc *akan*, ou plutôt *akin*, & qui ſignifie *proie*, *butin*, *courſe*. MENINSKI. Les *Acanges* ſont des volontaires Turcs qui ne reçoivent point de ſolde, & ne font la guèrre que dans l'éſpérance du butin. GRATIANI *Hiſt. de Chypre*.

ACANTE, ſ. f. *Acanthus*. On écrivoit autrefois *Acanthe*. On croit que c'eſt ſur la figure du feuillage de cette plante que Callimachus, Sculpteur Athénien, a formé ces ornemens du chapiteau Corinthien. Les Botaniſtes modèrnes reconnoiſſent, avec Dioſcoride & Pline, deux éſpéces d'*Acanthe*, dont l'une eſt ſans épine, & l'autre en eſt armée. Celle qu'on nomme ordinairement *Acante* molle, a ſes racines rougeâtres, longues, aſſez tendres & viſqueuſes. Ses feuilles ſont grandes, larges, liſſes, découpées aſſez profondement en pluſieurs ſégmens, qui ſont encore recoupez en de plus petits lobes, charnuës, d'un vèrd obſcur & luiſant en deſſus & plus pâle en deſſous. Entre ces feuilles s'élève une tige haute de trois ou quatre piéds, de la groſſeur du doigt, garnie vèrs ſa partie moyenne de quelques petites feuilles, au deſſus deſquelles ſe forme un bel épi de fleurs, mais très-piquant, chaque fleur eſt d'une ſeul piéce applatie & découpée par le haut en trois, retrécie & tèrminée par le bas en un tuyau court & en forme d'anneau. Quatre étamines chargées de leurs ſommèts tiennent lieu de la lévre ſupérieure de la fleur. Le calice eſt formé par quelques feuilles, dont la ſupérieure eſt voutée, & ſemble ſuppléer au défaut de la lévre ſupérieure de la fleur, ſoit par ſa ſituation, ſoit par une teinte de pourpre dont elle eſt colorée, & que les autres n'ont point. Le piſtile qui s'élève du fond du calice & de la fleur, devient un fruit de figure d'un gland, & partagé en deux cellules, qui contiennent chacune quelques ſemences, applaties & jaunâtres.

L'*Acante épineuſe* ſe diſtingue de la molle par ſes feuilles plus finement découpées, & dont chaque ſégment ſe tèrmine par un piquant aſſez roide & fort aigu; le vèrd eſt auſſi plus obſcur. Ces deux éſpéces ne changent point par la culture, & l'une ne dégénère jamais en l'autre. On doit donc être très aſſuré que ces deux éſpéces ſont très diſtinctes & très conſtantes.

On a appellé l'*Acante branca urſina*, branche ou branque urſine, à cauſe de la prétenduë reſſemblance de ſes feuilles avec la patte d'un ours, & *branca hircina*, à cauſe que ces mêmes feuilles ſe contournent en quelque façon comme les cornes d'un bouc mais ces dénominations ſont aſſez mal fondées. Le rapport qu'ont les feuilles de cèrtaines plantes à celles de l'*Acante*, ont auſſi donné lieu à quelques Botaniſtes d'attribuer le nom d'*Acanthium* à pluſieurs chardons ou plantes épineuſes, & celui de *Branca urſina Germanica* à la Bèrce, en Latin *Sphondylium*, plantes ſouvent de différens genres. On dit que plus l'*Acante* eſt *preſſée*, mieux elle pouſſe. C'eſt ce qui a donné lieu d'en faire une dévise, qui a pour mot : *Depreſſa reſurgit*, pour exprimer que la vertu tire des forces de l'affliction. L'Abbé Picinelli en fait auſſi le ſymbole de la penitence, avec ce mot : *Tabida curat*, Elle guérit la corruption.

ACANTHE, Tèrme d'Architècture. Ornement dont on embellit les chapiteaux des colomnes. *Acanthina folia*. Un chapiteau taillé à feuilles d'*acanthe*. FELIBIEN. La feuille d'*acanthe* qui a été le ſujèt de l'invention du chapiteau Corinthien, a auſſi donné le nom à cet Ouvrage d'Architècture. Il y en a de deux éſpéces : la *cultivée* & l'*épineuſe*, ou ſauvage. C'eſt de cette dèrnière, qui eſt la moins belle, que ſe ſont ſèrvi les Sculpteurs Gotiques, & qu'ils ont mal imitée. Pour l'*acanthe* cultivée, qui eſt plus refenduë & plus découpée, eſt aſſez ſemblable au pèrſil, elle eſt la plus parfaite. C'eſt ainſi qu'elle a été taillée aux chapiteaux compoſites des arcs de Titus & de Septime Sevère à Rome, & au Corinthien de la Cour du Louvre. Sur les Côtes de Barbarie cette plante ſèrt de haie aux jardins.

ACANTHE, ſ. f. *Acantha*. C'eſt, ſelon quelques Anatomiſtes, l'avance de dèrrière des vèrtèbres, appelée autrement épine du dos. *Spina dorſi*. HARRIS.

ACAPATHI, ſ. m. Plante de la nouvelle Éſpagne qui porte le poivre long. Elle a ſon tronc contourné à la façon des ſarmens, & le tronc a des feuilles qui reſſemblent à celles du poivre blanc, mais plus longues & aiguës. Son fruit eſt rond & long, ſa graine ne meurit jamais aſſez ſur la plante, & ne parvient point à la pèrfection qu'il faudroit pour être ſemée. C'eſt pourquoi on la cueille dès qu'elle commence à rougir. On la met ſécher au ſoleil, où elle meurit. On la mange ſéche & vèrte; & elle donne un bon goût aux viandes. Voyez POIVRE.

ACARIASTRE, adj. m. & f. Qui eſt d'une humeur farouche, aigre, difficile, opiniârre, & qu'on ne peut gouvèrner. *Moroſus*, *acerbus*, *pertinax*. Je ne puis traiter avec cet homme là, c'eſt un éſprit & une humeur *acariatre*. C'eſt une femme *acariatre*, qui crie jour & nuit contre ſon mari & les domeſtiques. Il a auſſi autrefois ſignifié Fol.

ACARER, Voyez ACCARER.

Sylvius dérive ce mot de *Saint Acaire*, parce qu'il guèrit les *acariâtres*. Menage veut qu'il vienne du mot Latin *acariaſter*, & Nicod du mot Grèc Κάρα, ſignifiant *caput*, comme ſi on diſoit *acarié*, un homme ſans tête & écèrvelé; ou plutôt un homme têtu & opiniâtre. *Capito*, ou comme dit Prudence, *capitoſus*. D'autres le tirent du Grèc, ἀκαρίστος, qui ſignifie opiniâtre, ennemi de complaiſance, dont les mœurs & les paroles ſont deſagréables, & tirent vèrs la folie. Borel le dérive de *cara*, vieux mot François venu d'Éſpagne, qui ſignifioit un viſage refrogné.

ACARIÇOBA. Plante du Japon, que les Portugais appellent *Erva do Capitaon*, hèrbe du Capitan. Elle vient dans les lieux mols, & le long des ruiſſeaux & des fontaines. Sa feuille eſt ronde, liſſée & aſſez épaiſſe; ſa fleur eſt d'un gris blanchâtre. Elle a beaucoup de racines qui ſont blanches, & ſerpentent à tèrre. Elles ſont longues, diſtinguées par des nœuds, bulbeuſes, & pleines de ſuc. Elle eſt chaude & aromatique, & très-agréable au goût. Ses principales qualitez ſont dans ſes racines. Elles ſont aperitives, & guèriſſent les obſtructions du foie & des reins, Piſon L. iv. C. 50.

ACARNA, ou ACORNA, eſt un chardon à fleur large & jaune : ſes têtes ſont oblongues, garnies d'épines; ſa ſemence reſſemble à celle du Carthame. L'étymologie eſt ἄκαρνα, plante épineuſe.

ACARNANIE, ſ. f. *Acarnania*, *æ*. Province de l'Épire en Grèce, qui avoit à l'Orient l'Ætolie, dont elle étoit ſéparée par le Fleuve Acheloüs; à l'Occident le Golfe d'Ambracie, que nous nommons aujourd'hui Golfe de Larta, & au Midi la Mèr Ionienne, & les Iſles d'Itaque & de Céfalonie. On l'appelle aujourd'hui *Deſpotat*, ou *Petite-Grèce*, ou *Carnie*. Les chevaux d'*Acarnanie* étoient éſtimez chez les Anciens.

ACARNANIE, eſt auſſi le nom d'une ville de Sicile, célèbre par un temple dédié à Jupitèr.

ACARNANIEN, ENNE, ſ. maſc. & f. Qui eſt d'*Acarnanie*. *Acarnan*, & au plur. *Acarnanes*. Les *Acarnaniens* ne faiſoient, dit-on, leur année que de ſix mois. Les *Acarnaniens* ſe faiſoient couper les cheveux par devant, apparemment pour ne donner point par là de priſe à leurs ennemis dans les combats.

ACARNAR, Nom de la dèrnière étoile du Fleuve Éridan.

ACARNE, ou ACARNAN. Voyez Pline & Rondelet. C'eſt un poiſſon de mèr qui reſſemble en figure & grandeur au rouget. Il eſt blanc, couvèrt d'écailles argentines; ſa tête eſt groſſe, ſon muſeau aquilin, ſa gueule petite, ſes dents menuës, ſes yeux grands, ſa chair bonne à manger. Il purifie le ſang, & excite l'urine. *Acarnus, acarnanus.*

ACAT, ſ. m. Vieux mot, au lieu duquel on dit aujourd'hui *achat;* comme *acheter*, au lieu d'*acater*: & *acheteur* au lieu d'*acateur*.

ACATALÈCTE, adj. Eſt un tèrme de Poëſie Latine. Ce mot veut dire, à quoi il ne manque rien à la fin. *Acatalectus.* On appelle un vèrs *acatalecte*, quand il a tous ſes piéds, & quand il ne lui manque aucune ſyllabe, parcequ'une ſyllabe toute ſeule ne fait point un piéd dans les vèrs Latins, chaque piéd ayant au moins deux ſyllabes.

ACATALÈCTIQUE, adj. Tèrme de Poëſie, qui ſe dit des vèrs qui ſont éxactement parfaits, & qui n'ont pas une ſeule ſyllabe de trop ou de trop peu. Ainſi le definit Monſieur Harris. Pour parler juſte, & ſelon la force du mot, il faut dire que ce ſont les vèrs auſquels il ne manque point de ſyllabes à la fin; au contraire, des vèrs *catalectiques*, auſquels il manque à la fin quelque ſyllabe. Car ces mots ſont Grècs, & viennent de λήγω, *ceſſo, deſino.* De là καταληκτὸς & καταληκτικὸς, *à qui il manque quelque choſe à la fin*; & avec l'*a* privatif ἀκαταληκτικὸς, *à qui il ne manque rien à la fin*. Par éxemple, dans la Ve Ode du Ir. Livre d'Horace, chaque ſtrophe eſt de trois vèrs, dont les deux premiers ſont *acatalectiques*, & le troiſiéme *catalectique*.

Solvitur acris hiems grata vice
Veris & Favoni,
Trahuntque ſiccas machinæ carinas

Dans la Poëſie Françoiſe on peut appeller *acatalectiques* les vèrs de ſept ſyllabes, tels que ſont ceux-ci compoſez ſur la mort de M. le Dauphin & de Madame la Dauphine, morts à quelques jours l'un de l'autre.

En vain la mort & l'amour
D'une funeſte Victoire
Se diſputent-ils la gloire
Ils ſont vainqueurs tour à tour.
Si-tôt que la mort jalouſe
A l'époux ravit l'épouſe.
Auſſi tôt l'amour jaloux
A l'épouſe rend l'époux.

Et de même les vèrs de trois ſyllabes:

La cigale ayant chanté
Tout l'été, &c.

Ou ces tèrmes de Marot:

Damoiſelle de Torcy,
Cet an cy
Tel étrene vous déſire,
Qu'un bon coup vous puiſſiez dire,
Grand mercy.

A CAUSE, Prépoſition qui gouvèrne le génitif, & A CAUSE QUE, Conjonction qui veut aprés ſoi l'indicatif.

ACAZER, v. act. Tèrme de Coutume. C'eſt proprement *donner en fief, inféoder. Infeodare.* Voyez Caſeneuve dans ſon traité du franc-alleu. L. 1. Ch. 11. Du Cange ſous le mot *Caſare*. DE LAURIERE.

ACAZER, dans la Coûtume de Bourdeaux Art. 101. ſignifie auſſi *Bailler à rente*. Io.

ACCAZEMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume, il a les ſignifications de ſon vèrbe, & ſignifie l'action par laquelle on donne à *fief*, ou *en rente*.

A C C.

ACCABLEMENT, ſ. m. Boulevèrſement, accident par lequel une choſe ſuccombe ſous une charge exceſſive. *Everſio, diſtributio.* Pendant ce tremblement de tèrre il y eut un *accablement* general dont pèrſonne ne ſe put ſauver. On ne l'employe point au propre. Il eſt plus en uſage au figuré. Il ſignifie embarras, langueur, abatement, redoublement d'affliction, multitude de choſes. *Oppreſſio, Mœror.* Je n'ai pas de ces heures de chagrin & d'*accablement* qui vont juſqu'à l'âme. VOIT. Il eſt dans un grand *accablement* d'eſprit, de douleur, &c. Il eſt dans un grand *accablement* d'affaires; pour dire, il eſt chargé d'un nombre infini d'affaires.

ACCABLEMENT *de pous.* Tèrme de Médecine. Dèréglement de pous, lorſque l'accés commence ou redouble. *Vena inordinata.* DOG.

ACCABLER, v. act. Faire tomber une choſe peſante ſur une autre, qui l'oblige à ſuccomber ſous un poids exceſſif. *Opprimere.* Il a été *accablé* ſous la ruine de cette maiſon. Les ennemis l'*accablerent* par leur nombre. Leur multitude pouvoit *accabler* nôtre valeur. SARRAS.

Cambden dérive ce mot de l'Anglois *cablu*, qui ſignifie, Opprimer.

ACCABLER, ſignifie auſſi, Perir de quelque façon que ce ſoit dans quelque renvèrſement général de l'Etat. Il y eut à Rome bien des gens *accablez* ſous les ruines de la République. L'Empire Romain courant à ſa ruine, entraîna avec lui les belles Lettres, qui ſe trouvèrent *accablées* ſous le poids de ſa chute. BAIL.

ACCABLER, ſe dit figurément en morale de gens trop chargez d'affaires, de dèttes, d'impôts, de malheurs, ou d'infirmitez. *Obrutus negotiis, ære alieno doloribus oppreſſus.* Il eſt *accablé* de chagrin, de gens qui l'importunent. *Accablé* de vieilleſſe. *Accablé* de ſommeil. Ne vous venoit-il jamais aucun ſcrupule ſur tous les éloges dont on vous *accabloit?* FONT. On *accable* la nature en la chargeant d'alimens ou de remédes. On dit d'un homme exceſſivement civil, qu'il *accable* le monde de complimens. Si un ouvrage eſt trop chargé de penſees, leur nombre *accable* & laſſe l'eſprit. NICOL. JESUS-CHRIST afflige les ames qu'il aime, mais il ne les *accable* pas. ABBÉ DE LA TRAPE.

A vaincre tant de fois les Etats s'affoibliſſent;
Et la gloire du Trône accable *les ſujets.* CORN.

Sire, les Muſes déſolées
Aujourd'hui ſans force & ſans voix,
Viennent vous remontrer qu'elles ſont accablées
Sous le nombre de vos exploits.

On le dit même en bonne part, *Accabler* de préſens, de bienfaits, pour exprimer qu'on eſt comblé de graces & de faveurs.

ACCABLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Oppreſſus, obrutus.*

s'ACCAGNARDER, vèrbe neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom perſonel, S'acoquiner, mener une vie fainéante, libèrtine ou débauchée, ſoit en s'attachant au jeu, au vin, aux femmes; ſoit en demeurant au coin de ſon feu, au lieu de prendre un honnête emploi. *Inertiæ, ignaviæ tradere ſe*

Nicod dérive ce mot de *cagnard*, qui eſt un lieu à l'abri du vent, ou expoſé au ſoleil, où les gueux s'aſſemblent pour fainéanter, qu'on appelle pour cela *cagnardins* & *cagnardiers*.

ACCAGNARDÉ, ÉE, part. & adj.

ACCARER, v. act. Tèrme de Palais. Confronter les témoins & les criminels. *Teſtes cum reo componere.* On ſe ſèrt de ce mot principalement dans les Provinces voiſines de l'Eſpagne, & il vient de *cara*, qui en Eſpagnol ſignifie la tête ou le viſage de l'homme. Ainſi *accarer* les accuſez, c'eſt les mèttre tête à tête. Il envoya prier la Reine de ne faire mourir ce malheureux, qu'il ne fut premièrement *accaré* à lui. BRANT. *Accaration*, c'eſt la confrontation des témoins.

ACCAREMENT, ou ACAREMENT, ſ. m. Confrontation. Voyez ACCARER.

ACCARON, ſ. m. *Accaron* Ville de Palèſtine, & l'une des cinq Satrapies ou Gouvèrnemens des Philiſtins, où ils gardèrent quelque tems l'Arche d'Alliance aprés l'avoir priſe. Ce n'eſt aujourd'hui qu'un Village. Poſtel prétend que c'eſt le *Portus Jamnitarum*, Ἰαμνιτῶν, de Ptolomée. On y adoroit l'Idole de Beelzebub, qui eſt appellé le Dieu d'*Accaron* au 4e Liv. des Rois C. 1. v. 6. Elle eſt à trois lieuës de la Mèr & à 5 de Jaffa. Ceux de Gèth envoyèrent l'Arche de Dieu à *Accaron*. SACI.

Je ne ſçai dans quel Pline l'Auteur d'un de nos Dictionnaires a pris que *Accaron*, *Achoron*, & *Acaron*, ſont les Dieux des mouches, ſelon Pline L. x. C. 28. Ce Chapitre n'a que trois lignes, que voici: *Invocant & Ægyptii Ibes ſuas contra ſerpentium adventum: & Elei Myiagron Deum, Muſcarum multitudinem peſtilentiam afferente, quæ protinus intereunt quàm litatum eſt illi deo.* Il eſt vrai que quelques MſT. au lieu de *Mylagron* ont mis *Myiacoren*; mais c'eſt manifeſtement une faute.

ACCASTILLAGE, ſ. m. Tèrme de Marine, qui ſe dit en parlant des Châteaux qui ſont ſur l'avant & ſur l'arrière d'un Vaiſſeau. Et on appelle un Vaiſſeau *accaſtillé*, quand il eſt accompagné de ces deux Châteaux.

ACCÉLERATION, ſ. m. Action par laquelle on avance une affaire. *Acceleratio.* Il a obmis pluſieurs demandes qu'il avoit à faire pour l'*accélération* du jugement de ſon Procès.

ACCÉLERATION, ſe dit principalement en Phyſique, de l'accroiſſement de viteſſe dans le mouvement des corps. On recherche avec ſoin la cauſe de l'*accélération* du mouvement des corps qui tombent, & pourquoi ce mouvement étant fort lent dans ſon commencement, augmente & devient très-rapide vèrs la fin. BERN. Galilée eſt le premièr qui a trouvé la proportion de l'*accélération* du mouvement. Ce n'eſt point la péſanteur qui fait l'*accélération* du mouvement des corps dans leur chûte : car on a remarqué qu'un poids d'une livre tombe & deſcend avec la même viteſſe qu'un poids de cent livres. BERN. Suppoſant qu'à la même diſtance du centre de la tèrre, la gravité agit uniformement ſur tous les corps, & que le tems qu'un corps met à deſcendre ſoit diviſé en parties toutes égales, ſi après que le grave par ſon poids eſt tombé vèrs le centre de la tèrre, pendant la prémière de ces parties de tems, la gravité ceſſe d'agir, ce corps tombera également, avec une viteſſe égale à la force de la première impreſſion ; c'eſt-à-dire, que pendant chacune de ces parties de tems, il ne parcourera qu'autant d'éſpace qu'il en a parcouru pendant la première ; ſa gravité donc ne ceſſant point, mais agiſſant toujours, il s'enſuit qu'au ſecond moment, ce corps recevra une nouvelle impreſſion pour deſcendre : ſa viteſſe ſera donc double de ce qu'elle étoit au premier moment, elle ſera triple au troiſiéme ; quadruple au quatriéme, & ainſi des autres. Par conſéquent, les viteſſes dans l'accélération ſont comme les tems. De plus, parce que l'éſpace que décrit un mobile dans un tems donné avec une viteſſe donnée, eſt le rectangle fait du tems & de la viteſſe, un corps grave étant également & uniformément accéléré, l'éſpace qu'il décrit au commencement du tems de ſon mouvement, eſt juſtement la moitié de celui qu'il auroit décrit, ſi dans le même tems il s'étoit mû avec une viteſſe égale à celle qu'il a en finiſſant. De là il s'enſuit, 1°. Que l'éſpace parcouru avec la viteſſe de la fin dans la moitié d'un cèrtain tems, eſt égal à l'éſpace décrit par un corps accéléré dans ce tems-là tout entier. 2°. Que ſi un corps en deſcendant décrit un éſpace dans un cèrtain tems, dans le double de ce tems-là il en parcourera quatre fois autant ; dans le triple, neuf fois autant, &c. Ou autrement, ſi les tems ſont en progreſſion arithmétique, 1, 2, 3, 4, 5, les éſpaces ſeront 1, 4, 9, 16, 25, &c. 3°. Puiſque l'éſpace decrit dans la première partie du tems eſt 1, dans la ſeconde 4, dans la troiſiéme 9, &c. ſi vous conſidérez ſéparément l'eſpace parcouru dans la ſeconde partie, ce ſera 3. Et ſi de 9, qui eſt l'éſpace décrit dans la 3^e partie du tems, vous en ôtez 4, qui eſt l'éſpace décrit auparavant dans le ſecond moment, il reſtera 5. Puis donc que les parties du tems ſont toutes ſuppoſées égales, les éſpaces décrits par un corps grave dans ſa deſcente, ſeront comme les nombres impairs dans leur ordre naturel, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, &c. 4°. Puiſque les viteſſes acquiſes dans la chûte ſont comme les tems, les éſpaces parcourus doivent être comme les quarrez des viteſſes ; & les tems & les viteſſes pris enſemble, ſeront en raiſon ſoudoublées des éſpaces décrits par un corps qui tombe.

Accélération, ſe dit auſſi des étoiles fixes. Cette *accélération* eſt la difference qui ſe trouve entre la révolution du premier mobile, & la révolution ſolaire : cette différence eſt de trois minutes & environ cinquante-ſix ſecondes.

ACCÉLERER, v. act. Diligenter, préſſer une affaire, une entrepriſe. *Accelerare.* La ſucceſſion échuë à ce jeune homme fera *accélérer* ſon mariage. Il faut s'en ſervir ſobrement hors la Philoſophie. Les corps graves en tombant *accélérent* leur mouvement en cèrtaine proportion qu'on fait voir dans la Statique.

ACCENSE, ſ. m. *Accenſus.* Je trouve ce mot dans quelques Dictionnaires, mais il n'eſt pas François. Jamais on ne dit l'*Accenſe* d'un Conſeil. Il faut dire Huiſſier, Officier d'un Magiſtrat ; ou s'il s'agit de Milice, Soldat ſurnuméraire. Car il y avoit deux ſortes de gens qu'on appelloit *accenſi* chez les Romains. Les uns étoient des Officiers des Magiſtrats ; c'eſt-à-dire, des Conſuls, des Préteurs, des Proconſuls, &c. Et les autres étoient à l'armée des Soldats ſurnuméraires pour remplir les morts ou les bleſſez. Les premiers ſe nommoient *Accenſi ab accende*, dit Varron, parce que leur emploi principal étoit de convoquer le Peuple. Les autres, parce qu'ils étoient ajoûtez au nombre compétant, *quia adcenſebantur*, ou *accenſebantur* ; c'eſt-à-dire, *ad cenſum adjiciebantur*, ainſi que l'explique Aſconius Pedianus.

Accense, ſ. f. Tèrme de coûtume. On écrit auſſi *adcenſe*, & *acenſe*. *Accenſa*, *datio ad cenſum*, *locatio accenſiva.* C'eſt ce qu'on appelle *louage* ailleurs.

On appelle auſſi *accenſe* un héritage ou une fèrme qu'on tient à cèrtains cens & rente, ou à prix d'argent. Cette métairie eſt une *accenſe* d'une telle Abbaye. Tenir un héritage, une maiſon en *accenſe*.

ACCENSEMENT, ou **ADCENSEMENT**, tèrme de coûtume : on trouve ce mot dans l'ancienne coûtume de Paris : il veut dire la même choſe qu'*accenſe* ; c'eſt l'action d'accenſer.

ACCENSER, ou **ACENSER**, v. act. C'eſt ce qu'on appelle *louer*. *Locare*, *ad cenſum dare.* Il y a encore des Provinces où l'on dit *accenſer* une maiſon, pour louer une maiſon. Ce mot vient d'*adcenſum*, en ſouſentendant *dare*, donner. *Adcenſe* & *adcenſement* ont la même origine, auſſi-bien qu'*Accenſeur*, qui ſuit.

ACCENSEUR & **ADCENSEUR**, ſ. m. Tèrme de coûtume. C'eſt dans la coûtume de Bèrry, *celui qui donne à louage quelque choſe.* *Accenſator, qui dat ad cenſum.*

ACCENT, ſ. m. Inflèxion de voix, prononciation qu'on a contractée dans la Province où l'on eſt né. *Sonus vocis.* Il faut ſe garder ſoigneuſement d'un cèrtain *accent* populaire qui rend les plus belles choſes déſagreables. M. SCUD. Il eſt bien difficile de ſe défaire de l'*accent* Gaſcon ou Normand. On connoît le Païs d'un homme à ſon *accent*.

Accent, ſignifie auſſi un cèrtain ton de voix qui eſt ſouvent une marque de l'intention de celui qui parle, & qui fait donner une bonne ou mauvaiſe intèrprétation à ſes paroles. On offenſe ſouvent avec des tèrmes flateurs, mais l'*accent* fait tout. Quand on dit les choſes d'un cèrtain *accent*, elles ont un ſens bien different de celui qu'elles ont naturellement.

Accent, ſignifie en Grammaire cèrtaine marque qu'on met ſur les ſyllabes pour les faire prononcer d'un ton plus fort ou plus foible, & pour marquer les divèrſes inflèxions de la voix. *Accentus*, *voculatio.* Les Savans ont obſèrvé que l'uſage des *accens* étoit inconnu aux anciens Grècs. Ils ont eté inventez par les Grammairiens pour fixer la prononciation de la langue Grècque. Le Cardinal du Perron dit que les Hébreux appelloient les *accens* טעם, *taam* ; c'eſt-à-dire, *guſtus*, parce que c'eſt comme le goût & le relief de la prononciation.

Il y a trois ſortes d'*accens*. L'aigu, qui releve un peu la ſyllabe, *la bonté.* *Acutus.* Le grave, qui la rabaiſſe, *là.* *Gravis.* Et le circonflèxe, qui eſt compoſé des deux autres, & qui étend le ſon *extrême.* *Circumflexus.* On le met ſur les ſyllabes dont on retranche une *S*, comme, *trône*, *pâle*, &c. Il y a des Provinces qui ont leurs *accens* particuliers. Deux des plus marquez, ſont l'*accent* Gaſcon, l'*accent* Normand. L'*accent* Gaſcon eſt un *accent* aigu, qui ſe fait trop ſentir. L'*accent* Normand eſt un *accent* émouſſé, groſſier & péſant, qui aſſomme les oreilles. Les Gaſcons aiment leur *accent* juſqu'à la folie ; c'eſt-à-dire, juſqu'à le garder à la Cour même. L'*accent* Normand eſt trop groſſier pour favoriſer la vanité de l'éſprit : l'*accent* Gaſcon la favoriſe par je ne ſçai quelle élévation qui ne déplaît pas. VIGN. DE MAR. Il falloit dire plûtôt, parce qu'il marque de l'éſprit & de la vivacité. M. de Segrais, qui étoit de l'Academie Françoiſe, & qui avoit paſſé ſa jeuneſſe à la Cour, a toujours parlé Bas-Normand, & conſervé ſon *accent*. Ce qui donna lieu à Mademoiſelle de Montpenſier de dire à un Gentilhomme qui alloit faire le voyage de Normandie avec M. de Segrais : Vous avez un fort bon guide, il ſait parfaitement la langue du Païs. VIGN. DE MAR.

Les Hébreux ont l'*accent* de Grammaire, de Rhétorique & de Muſique, ou plutôt, l'*accent* de Grammaire & de Rhétorique ; car l'*accent* de Muſique n'eſt point different de l'*accent* de Grammaire qu'on appelle auſſi *accent* Tonique, parce qu'il donne le ton à la ſyllabe ; & l'*accent* de Rhétorique ſe nomme *Euphonique*, parce qu'il ſèrt à rendre la prononciation plus douce & plus agreable. Il y a quatre *accens* de Rhétorique, ou *Euphoniques*, & 25. *Toniques* ou de Grammaire, dont les uns ſe placent deſſus la ſyllabe, les autres deſſous. Les Grammairiens Juifs, ſuivis des autres qui ont écrit des Grammaires Hébraïques, les diſtinguent en *accens Rois*, & en *accens Miniſtres* ou *ſerviteurs*. Les premiers ſont ceux qui font une diſtinction grande ou petite. On les appelle *Rois*, parce que les autres ſe rapportent à eux, leur ſèrvent, & qui ſont dans leur empire ; c'eſt-à-dire, dans la phraſe que ceux-là gouvèrnent, & qu'ils tèrminent. Les ſeconds ſont ceux qui ne font point de diſtinction, mais qui montrent que la phraſe n'eſt pas finie ; qu'il faut rapporter le mot ou le membre ſur lequel ils dominent à ce qui ſuit. Parmi ceux qui font diſtinction, & qu'on appelle généralement *Rois*, on diſtingue encore un Empereur, des Rois, des Ducs ou Chefs. Tous ces noms ſont métaphoriques pour marquer une diſtinction plus ou moins grande. Celui qui domine ſur toute une phraſe complete, qui tèrmine un ſens entier, s'appelle Empereur, cela revient à ce que nous appellons un point. Celui qui domine ſur un grand membre de la phraſe, qui tèrmine un ſens, qui n'eſt pas cependant tout-à-fait complet, s'appelle Roi ; & c'eſt à peu près comme nos deux points ou notre point avec une virgule. Enfin, celui qui dans ce grand membre en gouvèrne & en coupe un plus petit, qui fait auſſi un ſens, mais imparfait, ſe nomme Duc ; c'eſt, ſi l'on veut, notre virgule. Au reſte, l'*accent* Roi devient quelquefois Miniſtre, & le Miniſtre Roi, ſelon que les phraſes ſont plus ou moins longues. De plus, l'art & la combinaiſon des *accens* eſt autre dans la Poëſie Hébraïque que dans la Proſe. On diſpute beaucoup ſur l'uſage de tous ces *accens Toniques* ou de Grammaire. Un grand nombre de Proteſtans, ſur tout parmi les Luthériens, ſoutiennent qu'ils ſèrvent à diſtinguer le ſens. Le commun des Catholiques & les plus habiles Proteſtans croyent au contraire qu'ils ne ſèrvent que pour le chant ou la muſique ;

car les Juifs chantent l'Ecriture Sainte dans leurs Sinagogues, plûtôt qu'ils ne la liſent. Je crois qu'ils ſont fait pour marquer ce chant; mais qu'on a réglé ce chant ſur le ſens des paroles, & ſur l'attention qu'on a voulu qu'on fiſt à cèrtains mots; qu'ainſi les *accens* Hébreux, en marquant le chant, marquent auſſi quelque diſtinction; mais que ces diſtinctions en ſi grand nombre, ſont ſouvent inutiles ou trop ſubtiles. Ainſi parmi nos Ecrivains Latins & François, & parmi ceux qui nous donnent des éditions des anciens Auteurs, il y en a qui mettent une fois plus de diſtinctions de points, de virgules, &c. que les autres. Quoiqu'il en ſoit, il eſt cèrtain que les anciens Hébreux n'avoient pas ces *accens*; qu'ils n'ont été inventez que vèrs le VI^{e} ſiécle par des Docteurs Juifs qu'on nomme Maſſorètes; qu'ainſi ils n'ont point une autorité divine, quoiqu'en diſent les Proteſtans. Les plus judicieux même parmi eux, conviennent de ce qu'on vient de dire. Voilà en peu de mots ce que l'on peut dire de plus clair & de plus raiſonnable ſur une matière fort embroüillée, & ſur laquelle on a écrit, & l'on écrit encore tous les jours bien des volumes. L'*accent* en Muſique eſt une infléxion ou modification de la voix ou de la parole pour éxprimer les paſſions & les affections, ſoit naturellement, ſoit par artifice.

Il y a de grandes diſputes parmi les Savans ſur les *accens* qu'on trouve depuis pluſieurs ſiécles dans les Livres Grècs, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits. Iſaac Voſſius, qui a compoſé un diſcours ſur ce ſujet, prétend que ces *accens* ne ſont point anciens; & qu'autrefois il n'y en avoit point d'autres que de cèrtaines notes qui sèrvent à la Poëſie. C'étoient proprement des notes de Muſiciens pour chanter les Poëmes, & non pas des notes de Grammairiens, telles que ſont celles qui ont été inventées très-long-tems après. Ariſtophane le Grammairien, qui vivoit vèrs le tems de Ptolomée Philopator, fut l'auteur de ces notes muſicales. Ariſtarque ſon diſciple, encherit dans cet art par deſſus lui, & tout cela ne sèrvoit que pour apprendre plus facilement aux jeunes gens l'art de faire des vèrs. Le même Voſſius montre par pluſieurs anciens Grammairiens, qu'on marquoit en ce tems-là les *accens* Grècs ſur les mots, tout autrement qu'ils ne ſont préſentement dans les Livres; ce qu'il juſtifie auſſi par des exemples. Voyez ſa diſſèrtation *De accentibus Græcanicis*.

Henri Chriſtian Hennin, dans une Diſſèrtation qu'il a publiée pour montrer qu'on ne doit point prononcer la langue Grècque ſelon les *accens*, a embraſſé le ſentiment d'Iſaac Voſſius, qu'il a pouſſé encore plus loin. Il croit que ce ſont les Arabes qui ont été les inventeurs de ces notes ou points, *accentuum*, qu'on voit ſur les mots, & qu'on nomme *accens*; & qu'ils ne s'en ſont sèrvis que dans la Poëſie. Il appuie ce ſentiment ſur le traité de Samuel Clarck *de Proſodiâ Arabicâ*, imprimé à Oxford en 1661. mais il ne paroît pas avoir entendu la penſée de cet Auteur.

Hennin prétend que ces anciens *accens* inventez par Ariſtophane, s'accordoient parfaitement avec la prononciation de la Langue Grècque, au lieu que ceux d'aujourd'huy la détruiſent. Il ajoute que les nouveaux Grammairiens Grecs ne les ont inventés que dans les tems où la Langue Grècque commençoit à tomber, voulant empêcher par là la mauvaiſe prononciation que les Barbares y introduiſoient; & il ne leur donne que neuf cens ans d'antiquité: ce qu'il prouve parce qu'il ne ſe trouve point de plus anciens Livres manuſcrits où ces *accens* ſoient marquez. Liſez ſa Diſſèrtation imprimée à Utrecht en 1684. ſous le titre de *Diſſertatio Paradoxa*, avec celle d'Iſaac Voſſius qui y eſt jointe. Wetſtein, Profeſſeur à Bâle en la Langue Grècque, a oppoſé aux paradoxes de Hennin une ſavante Diſſèrtation, où il fait voir que les *accens* qui ſont dans les Livres Grècs, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, ont une bien plus grande antiquité. Il avouë que ces *accens* n'ont pas toûjours été marquez de la même manière par les Anciens, & il en apporte en même-tems la raiſon. Comme la prononciation de la Langue Grècque n'a pas été la même chez tous les Peuples, il n'eſt pas étonnant que les Doriens les ayent marquez d'une manière, & les Æoliens d'une autre. De même, ajoute-t-il, un même peuple a prononcé différemment ſa Langue en différens tems. Tout ceci ſe peut confirmer par l'exemple de notre Langue. Il rapporte deux raiſons qu'on eut dès ces tems-là de marquer les *accens*. L'une eſt qu'on écrivoit alors tout en lettres majuſcules, toujours également éloignées les unes des autres, ſans diſtinction de mots, ni de phraſes. L'autre eſt de diſtinguer les mots ambigus, & qui peuvent avoir deux ſens. Il prouve ceci par une diſpute ſur un endroit d'Homère, rapportée par Ariſtote dans ſa Poëtique, C. 25. C'eſt ainſi que les Syriens, qui ne marquent point les *accens* toniques, quoiqu'ils ayent des *accens* diſtinctifs, ont encore inventé cèrtains points, qui ſe mettent, ou deſſus, ou deſſous le mot, pour en faire connoître le mœuf, le tems, la pèrſonne ou le ſens, & qui étoient très-utiles lorſqu'on écrivoit le Syriaque ſans voyelles. Cette Diſſèrtation qui eſt pleine d'érudition, a été imprimée à Bâle en 1686. ſous le titre de *Diſſertatio Epiſtolica de accentuum Græcorum antiquitate & uſu*, à la fin de ſes Diſcours apologetiques pour la véritable prononciation de la Langue Grècque.

Il n'eſt pas poſſible de fixer éxactement le tems auquel les Grècs ont marqué les *accens* dans leurs Livres: Mais on peut aſſurer que Hennin & Iſaac Voſſius ont un peu outré cette matière. Wetſtein a auſſi trop étendu quelques-unes de ſes preuves. De plus, on doit demeurer d'accord que les *accens* ne ſont point marquez dans les livres Grècs qui ont mille ans d'antiquité. Mais il ne s'enſuit pas de là que ces *accens* ne fuſſent point encore dans ce tems-là en uſage chez les Grècs. Cela prouve ſeulement que la plûpart des Copiſtes les ont négligez, & c'eſt ce qui fait qu'il eſt très-rare de trouver d'anciens Manuſcrits où ils ſoient marquez. C'eſt la remarque que M. Simon, qui a lu un grand nombre de Manuſcrits Grècs, a faite dans ſon Hiſtoire critique du Nouveau Teſtament, où il dit: L'Exemplaire Grèc & Latin de Cambridge, qui contient les quatre Evangeliſtes & les Actes des Apôtres, & qui eſt au moins ancien de mille ans, n'a aucun *accent*. L'Exemplaire Grèc & Latin des Epîtres de Saint Paul, qui eſt dans la Bibliotèque du Roi, & qui n'eſt pas moins ancien que celui de Cambridge, a à la vérité des *accens*; mais il paroît qu'ils y ont été ajoutez après coup, parce qu'ils ne ſont point de la même main que l'écriture de tout le Livre. George Syncelle, ajoûte M. Simon, fait mention d'un Exemplaire Grèc de la Bible, qui étoit écrit avec une grande éxactitude, où l'on avoit mis les points & les *accens*. Syncelle dit que cet Exemplaire lui étoit venu de la Bibliotèque de Céſarée en Cappadoce, & qu'on voyoit par l'inſcription qui étoit au-devant du Livre, qu'il avoit été copié ſur un Exemplaire qui avoit été corrigé par le grand S. Baſile.

Hennin ne paroît pas exact quand il aſſure que les *accens* ſont une invention des Arabes, qui fut perfectionnée par Alchalil vèrs le tems de la mort de Mahomet; que les Maſſorètes de Tibériade au milieu du ſixiéme ſiécle, adoptèrent cette invention; & que celui qui pèrfectionna les *accens*, fut le Rabin Juda ben David Chiug, natif de Fez, dans l'onziéme ſiécle. Il ſe peut faire à la verité que les Juifs ayent emprunté leurs points voyelles des Arabes: Mais comment auroient-ils pris de ces mêmes Arabes leurs *accens*, puiſque la Langue arabe n'a aucun *accent*, ni dans la parole, ni dans les vèrs? La Poëſie eſt très-ancienne chez les Arabes, & long-tems avant Alchalli Eben Ahmed, qui l'a ſeulement réduite en art, marquant les meſures des vèrs, que nous appellons en Latin *pedes*, les piéds. C'eſt ce que Samuël Clarck a fort bien expliqué dans ſon Livre intitulé, *De Proſodiâ Arabicâ*.

A l'égard des Juifs, on peut croire que les Maſſorètes de Tibériade ont ajouté les *accens* au texte Hebreu de toute la Bible. Ceux qui diſent que le R. Juda de Fez pèrfectionna les *accens*, n'ont avancé cela que parce qu'ils ont cru que ce Rabbin a été le premier Grammairien des Juifs. Mais ils ſe trompent; car R. Saadias Gaon, qui vivoit long-tems avant Juda Chiug, a compoſé une Grammaire Hébraïque. On trouve dans l'Hiſtoire Critique de l'Ancien Teſtament, *Chap.* 30. un Catalogue des Grammairiens Juifs, à la tête deſquels eſt ce R. Saadias. M. Simon dit en ce lieu-là: *Après que les Juifs de Tibériade eurent ajoûté les points voyelles & les* accens *au texte de la Bible, les Docteurs des autres Ecoles commencérent à les imiter. Ils mirent ces points & ces* accens *dans leurs Exemplaires, que les Particuliers décrivirent enſuite.*

Les *accens* des Hébreux ont quelque choſe de commun avec les *accens* des Grècs & des Latins, & ils ont en même-tems quelque choſe de particulier, & qui ne ſe trouve que dans la Langue Hébraïque. Ce qu'ils ont de commun, c'eſt qu'ils marquent les tons; à ſçavoir, quand il faut élever ou abaiſſer la voix ſur cèrtaines ſyllabes. Quand un Juif habile lit le texte Hébreu de la Bible, il chante plutôt qu'il ne lit, parce qu'il le prononce ſelon les tons qui ſont marquez par les *accens*. Pour ce qui eſt de particulier à cette Langue à l'égard des *accens*, c'eſt qu'ils y font la même choſe que les points & les virgules dans le Latin, dans le Grèc & dans le François: ils diſtinguent les ſections, les périodes & les membres des périodes. Le mot *accent* vient d'*accentus*; & ce dèrnier mot, ſelon Covarruvias, vient d'*accento*, vèrbe fréquentatif dérivé d'*accino*.

ACCANT, en Muſique, eſt un infléxion ou modification de la voix ou de la parole, pour exprimer les paſſions & les affections, ſoit naturellement, ſoit par artifice.

Les Poëtes & les Amoureux ſe sèrvent quelquefois du mot d'*accens* au pluriel, pour ſignifier la voix, ou des cris. Les *accens* plaintifs. Les dèrniers *accens*. Il expliqua ſa paſſion par ſes triſtes *accens*. Pouſſer des *accens* funébres.

Loin d'ici prophane vulgaire,
Apollon m'inſpire & m'éclaire:
C'eſt lui, je le vois, je le ſens;
Mon cœur céde à ſa violence.
Mortels, reſpectez ſa préſence,
Prêtez l'oreille à mes accens. R.

Rien n'empêche même de ſ'en ſèrvir en prôſe, & M. Péliſſon a dit fort élégamment aux Réfugiez : Pendant que toute la tèrre pleine de ſon nom (du Roi) & des charmes de votre Patrie, apprend à parler François, vous tâcherez de vous former avec peine aux *accens* de quelque Langue étrangère, qui ne laiſſera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez pèrdu.

ACCENTUER, v. act. Marquer les ſyllabes avec des *accens*, pour avèrtir comment il les faut prononcer. *Syllaba accentum apponere.* Les Romains n'*accentuoient* point leurs ſyllabes en écrivant.

ACCENTUÉ, ÉE, adj. & part. paſſ. Cet *é* eſt *accentué*, il le faut prononcer plus fortement.

ACCEPTABLE, adj. m. & f. Ce qu'on ne peut raiſonnablement refuſer. *Accipiendus, quod poteſt accipi.* Ces offres, ces propoſitions ſont *acceptables*, & ne doivent point être rejettées. Cela eſt du ſtile ſimple.

ACCÈPTANT, ANTA, adj. Tèrme de Pratique. Celui qui accèpte, qui agrée ce qu'on fait en ſa faveur. Dans tous les contrats on dit, qu'un acquéreur ou donataire, eſt préſent & *accèptant*. Dans les ceſſions à un abſent, le Notaire prend la qualité d'*accèptant* pour le ceſſionnaire.

ACCÈPTATION, ſ. f. Conſentement de celui qui accèpte, qui reçoit, qui agrée. *Acceptio.* L'*acceptation* d'une donation eſt néceſſaire pour ſa validité ; c'eſt une ſolennité eſſentielle. L'*accèptation* eſt le concours de la volonté du donataire, qui donne la pèrfection à l'acte ; ſans quoi le donateur peut révoquer ſon don. Si le porteur d'une lèttre de change n'en fait point faire l'*accèptation* dans un cèrtain tems, il n'a plus de garantie ſur le tireur. SAVARY.

En matière bénéficiale l'*accèptation* doit être faite au même-tems de la reſignation, *& non ex intervallo.* L'*accèptation* eſt réputée faite par un Gradué nommé quand il a demandé à l'ordinaire qu'il lui conférât le Bénéfice. BOUCHEL.

ACCEPTATION, en tèrmes de Theologie, ſe dit de la manière de recevoir les Conſtitutions des Papes, ou de l'acte par lequel on les reçoit. Il y a deux ſortes d'*acceptations*, l'une ſolennelle, & l'autre tacite : l'*acceptation* ſolennelle eſt l'acte par lequel on reçoit & on accèpte une Conſtitution, en condamnant ce que le Pape condamne. L'*accèptation* ſolennelle ſe pratique plus ordinairement dans les lieux où les èrreurs condamnées ſe ſont élévées, dans ceux où elles ſe ſont répanduës, où elles ont cauſé du ſcandale, où les Livres condamnez ont été imprimez ; dans le Païs où ſont ceux à qui la Conſtitution eſt adreſſée en particulier quand elle ne l'eſt pas à tous les fidèles. Quand une Conſtitution a été accèptée exprèſſément par ceux qu'elle regarde d'une manière particulière, elle eſt cenſée accèptée tacitement par les autres Prélats du monde Chrétien qui en ont connoiſſance, & cet acquieſcement eſt ce qu'on appelle *accèptation* tacite. Ainſi la France, la Pologne, &c. ont accèpté tacitement la Conſtitution contre la Doctrine de Molinos ; & l'Allemagne, la Pologne, &c. ont accèpté tacitement les Conſtitutions contre la Doctrine de Janſenius Evêque d'Ypres. Enfin, quand la plus grande partie des Evêques a accèpté une Conſtitution exprèſſément ou tacitement, les autres ſont obligez de l'accèpter & d'y adhérer en ce qui regarde la foi & les mœurs ; & il n'eſt point neceſſaire que l'*acceptation* du corps des Paſteurs ſoit ſolennelle pour que les Conſtitutions du Saint Siége ſoient des régles du ſentiment des Fidèles. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CLERGE en 1705.

ACCEPTATION d'une lèttre de change, eſt la promèſſe par écrit de l'acquiter dans le tems de ſon échéance.

ACCÈPTER, v. act. Recevoir, agréer le don qu'on nous fait, ou la charge qu'on nous impoſe. *Accipere.* Il a *accèpté* une charge difficile à remplir. La loi eſt cenſée *accèpter* pour les mineurs, & elle ſupplée à leur intention dans les choſes favorables. COURTIN. *Accèpter* un lègs, une donation, une ceſſion. *Accèpter* un combat ſur un défi. *Accèpter* la paix, les conditions d'un traité. Il faut remarquer que ce mot eſt moins étendu que recevoir ou agréer, & qu'il ſuppoſe quelque traité ou négociation. On le dit pourtant quelquefois lorſqu'il ne s'agit point d'affaires. Les Juges ne doivent *accèpter* aucun préſent des parties ; pour dire ſimplement, Recevoir.

Elle venoit, Seigneur, fuyant votre courroux,
A la face des Dieux l'accèpter *pour Epoux.* RACIN.

ACCÈPTER, ſe dit des Conſtitutions, Bulles ou Brèfs des Papes, comme on l'a expliqué au mot *accèptation.* Un Arrêt du Conſeil du cinquième Juillet 1714, le Roi y étant, déclare un Mandement d'un Evêque, comme non fait & non advenu, parce qu'il introduit une nouvelle manière d'*accèpter* les Conſtitutions du Pape. Il y a cette difference entre *accèpter* & *accèptation* pris en ce ſens, que l'on dit également bien *accèpter* ou *recevoir* une bulle ou Conſtitution, au lieu qu'on ne dit point *réception*, mais toujours *accèptation* d'une Bulle ou Conſtitution.

On dit auſſi, *accèpter* une lettre de change pour empêcher le protêt, lorſqu'on la ſouſcrit, & qu'on promèt de la payer.

On dit auſſi au Palais, *accèpter* les offres de la partie.

ACCÈPTÉ, ÉE, part. paſſ. qui a les mêmes ſens que ſon vèrbe. Les offres qui ne ſont point *accèptées* ſont ſujèttes à révocation. En matière de Bulles & de Conſtitutions du Saint Siége, quoiqu'on diſe *accèptation* & non pas *réception*, on dit cependant *reçu*, & non pas *accèpté*. Cette Conſtitution eſt *reçue* en France. On n'encourt point en France l'excommunication & les autres peines portées dans cette Bulle, parce qu'elle n'y a point été *reçue*, & non pas *accèptée* ; au moins dans l'uſage ordinaire.

ACCÈPTEUR, ſ. m. Tèrme de commèrce. L'*accèpteur* eſt celui qui a *accèpté* une lèttre de change. L'*accèpteur* devient debiteur pèrſonnel après l'*acceptation*, & eſt obligé de payer, quand même le tireur viendroit à manquer.

ACCÈPTILATION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence Romaine. Quittance qu'on donne ſans recevoir de l'argent ; déclaration qu'on fait en faveur de ſon debiteur, qu'on ne lui veut plus rien demander, qu'on a été ſatisfait d'une dètte, ou qu'on la lui rèmet. On trouve dans le Droit une cèrtaine forme préſcrite pour l'*accèptilation*. Ulpien a cependant décidé que l'*accèptilation* n'eſt point aux paroles ; & qu'étant du droit naturel que chacun remète ce qui lui eſt dû, en la manière qu'il lui plaît, elle ne dépend point des formalitez.

ACCÈPTION, ſ. f. Conſidération qu'on a pour quelqu'un plûtôt que pour un autre. *Reſpectus, diſcrimen, delectus.* Les bons Juges ne font aucune *accèption* de pèrſonne. Cette expreſſion nous eſt venuë de l'Ecriture, où le Traducteur Latin rend par *accipere perſonam*, & *perſonarum acceptio*, ce que l'Hébreu exprime par הכר פנים, *connoitre* ou *conſidérer le viſage, y faire attention*, ou par נשא פנים, *aſſumptio facierum* ; ce qui ſignifie faire diſtinction des pèrſonnes, avoir des égards, des conſidérations pour les unes qu'on n'a pas pour les autres. On s'eſt ſèrvi autrefois auſſi en ce ſens du mot d'*accèptation* ; mais *accèptation* eſt plus propre pour les affaires, & *acception* pour les pèrſonnes.

ACCÈPTION, Tèrme de Grammaire ; ſens auquel un mot ſe prend. *Significatio, ratio, intellectus.* Ce mot a pluſieurs *acceptions*. Dans ſa première & plus naturelle *accèption* il ſignifie, &c.

ACCÈS, ſ. m. Abord, entrée, facilité d'approcher de quelque pèrſonne, ou de quelque choſe. *Aditus.* Heureux celui qui a *accès* auprès du Roi. Cet homme chèrche quelque *accès* dans cette maiſon, quelque connoiſſance qui lui en facilite l'entrée. C'eſt un homme dans l'eſprit duquel il eſt impoſſible de trouver aucun *accès*. S. EVR. L'*accès* de cette côte eſt difficile à cauſe des rochèrs. Le facile *accès* eſt une partie du devoir du Prince. Louis XI. donnoit des audiences publiques à tous ſes Sujets ; ſon *accès* étoit doux & charmant, ſa préſence étoit agréable. *Matthieu en ſa vie L. 3.* DEROCH.

ACCÈS, ſe dit auſſi en Médecine des retours périodiques de cèrtaines maladies qui laiſſent quelques bons intèrvalles. *Acceſſio, acceſſus.* Il a eu un *accès* de fievre, de goutte. Il lui prend quelquefois un *accès* de folie. En ce ſens il ſe dit auſſi ſeul, & ſans ajouter le nom de la maladie. L'*accès* a été long & violent.

ACCESSIBLE, adj. m. & f. Ce qui peut être approché. *Ad quem facilis eſt aditus.* L'humeur farouche de ce Juge fait qu'il n'eſt *acceſſible* qu'à peu de gens. Il étoit *acceſſible* à toute heure & à tout le monde. LE GENU. Cette place n'eſt *accèſſible* que par un ſeul endroit.

ACCESSION, ſ. f. Tèrme de pratique. L'action d'aller dans un lieu. *Acceſſio.* Le Juge a ordonné une *acceſſion* de lieu pour dréſſer procès vèrbal de l'etat des choſes. Il ſignifie auſſi l'union d'une choſe à une autre ; en ce cas c'eſt la même choſe qu'accroiſſement : s'approprier un fonds par droit d'*accèſſion*. Le Droit explique divèrſes ſortes d'*accèſſions*, en vèrtu deſquelles une choſe jointe à une autre accroît au profit du propriétaire de la choſe à laquelle l'autre a été unie. La pourpre par voie d'*accèſſion* appartient au maître du drap avec lequel elle a été confonduë par la teinture. INST. P. 2. T. 1.

ACCESSIT, tèrme de Collège. Recompenſe qu'on donne aux Ecoliers qui ont compoſé preſqu'auſſi bien que celui qui a emporté le prix. Un tel a eu le premier prix des vèrs, & un tel le premier *acceſſit* ; c'eſt-à-dire, qui eſt celui qui a approché de plus près des prix.

Ce mot eſt Latin, & vient de ce qu'après avoir donné le prix on nomme ceux qui en ont approché le plus près, en diſant : *Ad hos proximè acceſſerunt.* Il ſe dit & de la pèrſonne & de la choſe ; c'eſt-à-dire, de l'honneur d'être ainſi nommez, & auſſi de la recompenſe qu'on donne à ceux qui ſont ainſi nommez ; car on dit : Il eſt le premier ou le ſecond *acceſſit* ; il a eu le premier *ac-*

ceſſit ; & voilà mon *acceſſit*, en montrant le Livre qu'on a reçu.

ACCESSOIRE, ſ. m. Dépendance du principal, ſuite de quelque choſe qui eſt plus conſidérable. *Acceſſio*. Les dépens, qui ne ſont qu'un *acceſſoire*, montent ſouvent plus haut que le principal. L'*acceſſoire* doit céder au principal. Perſée fut le principal acteur de la guérre, & Gentius n'en étoit que comme l'*acceſſoire*. Abl. La caution dans le contrat eſt un *acceſſoire* qui fortifie le contrat, & par cette raiſon il eſt condamné comme le principal obligé, parce que l'*accèſſoire* tient de la nature du principal.

Accessoire, ſe prend figurément pour un état facheux. *Status acerbus*. Il étoit dans un étrange *acceſſoire*. Acad. Fr. On ne s'en ſèrt plus en ce ſens.

Accessoire, pris comme adjèctif, ſe dit de ce qui n'eſt point de l'eſſence d'une choſe, mais que l'on y joint comme un accompagnement. *Adſcitus, adventitius*.

Accessoirs, en matière de Pharmacie, veut dire un changement qui arrive au médicament par des choſes extérieures, & qui augmente ou qui diminuë ſa vèrtu.

ACCHO, ſ. f. *Accho*. Ville de Phénicie. Elle fut donnée à la Tribu d'Aſer, mais cette Tribu n'en chaſſa point les Chananéens ou Pheniciens, non plus que de quelques-autres lieux dont il eſt parlé au ch. 1. du L. des Juges v. 31. Quelques-uns veulent que ce ſoit la même qu'Acé ou Ptolemaïs. Bochart. *Chanaan*, C. 2. dit que c'eſt Acon, que Jacques de Vitri dans ſon Hiſtoire d'Orient, ch. 25. écrit Accon. Voyez ſur cet endroit les notes d'André Hojua, p. 461. de l'édition de Douai 1597. & Fuller. *Miſcell*. L. IV. ch. 15.

Etienne a tort de chèrcher dans la Langue Grècque l'étymologie de ce nom ; encore plus Joſeph de le faire venir d'*ἀρχὴ*, *principium*. C'eſt un mot purement Hebreu ou Phenicien, עכו, que quelques-uns intèrprètent *compreſſus*, ou *confractus* ; mais dont nous ne ſavons pas au vrai la ſignification.

ACCIDENT, ſ. m. Tèrme de Philoſophie, propriété accidentelle, ce qui ſurvient à la ſubſtance, & qui ne lui eſt pas eſſentiel ; qui peut y être ou n'y être pas ſans qu'elle periſſe. *Accidens*. Un *accident* ou un mode, c'eſt ce que nous concevons nécéſſairement dépendant de quelque ſubſtance. Roh. La blancheur eſt un *accident* dans une muraille, parce que cette muraille peut ſubſiſter ſans la blancheur : au lieu que la blancheur ne peut naturellement ſubſiſter ſans qu'elle ſoit ſoutenuë par quelque ſubſtance. Les Carteſiens diſent que l'extenſion conſtituë l'eſſence de la matiére, & que les *accidens* ne ſont que des modifications qui n'en ſont point diſtinctes réellement. Ces ſentimens ſont rejettez par les Theologiens, comme contraires à ce que la Foi nous enſeigne touchant l'Euchariſtie. Ce n'eſt pas nous, nos très-chèrs fréres, qui avons imaginé cette diſtinction de ſubſtance & d'*accident* ; c'eſt Platon, c'eſt Ariſtote, qui n'avoient aucune part à nos diſputes : nous ne faiſons qu'emprunter leurs tèrmes pour mettre hors de tout équivoque les tèrmes communs. Peliss

Accident, événement fortuit, hazard, coup de fortune. *Caſus*. Malheur imprevû. *Caſus adverſus*. Il y a des gens à qui la faveur arrive comme un *accident*, ils en ſont ſurpris les premiers La Bruy. C'eſt par un heureux *accident* que cet homme a été garanti du naufrage. Quand il eſt mis ſeul, & ſans adjèctif qui en détèrmine le ſens, il ſe prend preſque toujours en mauvaiſe part. Il arrive quelquefois des *accidens*, d'où il faut être un peu fou pour ſe bien tirer Ruchet. C'eſt dans les Hôpitaux que ſe raſſemblent toutes les infirmitez & tous les *accident* de la vie humaine. Flech. Je ſuis fâche de l'*accident* qui vous eſt arrivé ; cela s'entend de quelque avanture deſagreable.

Quand on ſe brûle au feu que ſoi-même on attiſe,
Ce n'eſt point accident, *mais c'eſt une ſottiſe.* Regnier.

Accident, ſignifie auſſi les circonſtances & les incidens d'une action. Quand Sapho veut exprimer les fureurs de l'amour, elle ramaſſe de tous côtez les *accidens* qui ſuivent & qui accompagnent cette paſſions : & remarquez que de tous ces *accidens*, elle choiſit ceux qui marquent davantage l'excès & la violence de l'amour. Boil.

Accident absolu. *Accidens abſolutum*. C'eſt celui qui ſubſiſte, ou qui peut au moins ſurnaturellement & par miracle ſubſiſter ſans ſujet Tels ſont les *accidens* du pain & du vin dans le Sacrement de l'Euchariſtie : car l'Euchariſtie étant un Sacrement, c'eſt-à-dire, un ſigne viſible de la grace inviſible, il faut nécéſſairement qu'il y ait quelque choſe de ſenſible. Ce ne peut être aucune ſubſtance, il faut donc que ce ſoient des *accidens*. De plus il ſe fait dans l'Euchariſtie une véritable convèrſion ; c'eſt la Foi de l'Egliſe Catholique, la Doctrine des Pères, & la déciſion des Conciles de Rome, ſous Grégoire VII. de Latran, ſous Innocent III. & de Trente, Seſſ. XIII. ch. 6. Or en toute convèrſion il doit y avoir quelque choſe de commun, qui demeure après le changement le même qu'il étoit avant le changement ; autrement ce ne ſeroit qu'une ſimple ſubſtitution d'une choſe à la place d'une autre. Comme donc il n'y a aucune ſubſtance qui demeure, il faut que ce ſoient de purs *accidens* Enfin le Concile de Conſtance a condamné comme hérétique cette propoſition, qui eſt la ſeconde de Wiclef, dans la Seſſ. VIII. *Les* accidens *du Pain ne demeurent point ſans ſujet dans le même Sacrement* (de l'Euchariſtie). Et quoique le Concile de Trente ne ſe ſoit point ſèrvi du mot d'*accident*, il a néanmoins défini la même choſe au regard des éſpèces, qui dans le langage de tous les Théologiens ne ſignifie autre choſe que les *accidens* du Pain & du Vin. *Car que ſont autre choſe les éſpèces après la Conſécration, que des éſpèces ſacramentelles & des* accidens *ſans ſujet?* dit le Concile de Cologne en 1539. part. VII. § 25. On peut voir encore dans le Concile de Baſle le diſcours de Jean de Raguſio, Procureur général des Dominicains. Quelques Théologiens ou Philoſophes reconnoiſſent pour *accidens* abſolus tous ceux qui reſtent dans le Sacrement après la conſécration ; la quantité, la couleur, la ſaveur, &c. D'autres diſent qu'il n'y a proprement que la quantité qui ſoit un *accident* abſolu & ſans ſujet, que les autres ont pour ſujet la quantité. Le premier ſentiment eſt plus conforme à celui des Pères & à l'ancienne Doctrine ; car les Pères ont reconnu des *accidens* abſolus autres que la quantité, & ailleurs que dans le Sacrement de l'Euchariſtie. S. Baſile, dans ſon Homelie VI. ſur la creation, enſeigne que la lumière, ou plûtôt la ſplendeur, la lueur de la lumière, τοῦ φωτὸς ἡ λαμπρότης, eſt différente de ſon ſujet, comme la blancheur du corps blanc, & qu'elle a été au commencement ſans ce ſujet, ayant été créée quatre jours auparavant ; ce qu'il regarde comme un miracle de la toute puiſſance de Dieu. S. Grégoire de Nazianze dit la même choſe, *Orat*. 43. Nicetas auſſi-bien que Procope ſur la Genéſe, approuvent ce ſentiment de S. Baſile. Les Cartheſiens ont imaginé tout ce qu'ils ont pû pour détruire cette Doctrine des *accidens* abſolus ; mais ils n'ont rien inventé qui ſatisfaſſe. Ils diſent que ſans qu'il reſte rien, Dieu fait ſur nos ſens les mêmes impreſſions que faiſoient le Pain & le Vin avant la conſécration. Mais c'eſt là rejetter la Doctrine de l'Egliſe ; & au lieu d'une vraie convèrſion, ne reconnoître qu'une ſimple ſubſtitution. D'autres ſoutiennent que tous les corps ont beaucoup de matière hétérogène, d'air & d'autres corpuſcules renfèrmez dans leurs pores ; que quand le Pain eſt detruit, cette matière qui n'eſt point du pain, ſubſiſte ; que Dieu par miracle la conſèrve dans le même arrangement qu'elle avoit dans les pores du pain avant qu'il fût detruit ; qu'ainſi elle doit produire les mêmes ſenſations que produiſoit le pain. Mais on répond à cela que c'eſt encore là n'admèttre qu'une pure ſubſtitution, & non point une véritable convèrſion ; que d'ailleurs dans les principes mêmes des Cartheſiens, toute cette explication doit être fauſſe ; que l'eſpace qu'occupoient avant la conſécration les parties ſolides de la ſubſtance du pain & du vin, ou demeure vuide après la conſécration, ou ſe remplit de quelque autre ſubſtance qui n'eſt pas du pain ni du Vin ; que ſoit qu'il demeure vuide, ſoit qu'il ſe rempliſſe de quelque autre ſubſtance, ce n'eſt plus le même tiſſu, ni le même arrangement des parties, puiſque ce n'eſt plus du pain & du vin ; qu'ainſi ſelon les Cartheſiens mêmes ce ne doit plus être les mêmes ſenſations. De plus, que les parties du pain n'étant point diſpoſées, ni figurées de la même manière que celles du corps de Jesus-Christ, les pores ne peuvent être non plus diſpoſez de même ; que cela étant il ne ſe peut faire que la matière interceptée dans les pores du pain & du vin, & conſervée après la conſécration dans la même ſituation, réponde exactement aux pores du corps de Jesus-Christ ; qu'en pluſieurs endroits elle tombera ſur des parties ſolides ; qu'alors il faut de deux choſes l'une, ou que pour conſèrver toujours le même arrangement de cette matière, il y ait pénétration de pluſieurs de ſes parties avec des parties ſolides du corps de Jesus-Christ, ce qui n'eſt pas poſſible dans les principes de Deſcartes ; ou que la diſpoſition & l'arrangement ſe change, & que ce ne ſoient plus les mêmes ſenſations, ou impreſſions ſur nos ſens, ce qui eſt faux. *Voyez la lettre d'un Philoſophe à un Carteſien de ſes amis*. La ſubſtance corporelle ne ſe peut ſéparer de ſes *accidens*. Qui vous l'a dit? Etiez-vous du conſeil de Dieu quand il tira du néant les ſubſtances & les *accidens*? Paliss.

Accidens, en tèrme de Médecine, eſt la même choſe que ſymptôme, & ſe dit de tout ce qui arrive de nouveau à un malade, ſoit en bien ou en mal. *Symptoma*. Le remède travailla de telle ſorte, que les *accidens* qui s'enſuivirent fortifièrent l'accuſation. Vaug. Cette plaie ſe pourra guérir, s'il ne lui arrive point d'*accident* ; c'eſt-à-dire, de fièvre, d'inflammation, ou d'autres ſymptômes.

Par **ACCIDENT**, manière de parler advèrbiale. *Fortuitò.* Elle marque une choſe arrivée par malheur, ou un événement qu'on ne devoit pas naturellement attendre. Le Prince a l'humeur bienfaiſante, & s'il fait du mal, ce n'eſt que par *accident*. En termes de Philoſophie, *par accident*, *per accidens*, ſignifie ce qui ne ſuit pas de la nature d'une choſe, mais de quelque qualité accidentelle qu'elle a, & il eſt oppoſé à *de ſoi*, *per ſe*, autre manière de parler ſemblable qui marque ce qui ſuit de l'eſſence & de la nature d'une choſe. Ainſi le feu brule de ſoi, *per ſe*, & entant qu'il eſt feu, & non pas *par accident*; mais un fèr, même chaud, ne brûle que *par accident*, par une qualité accidentelle qui lui eſt ajoûtée; & non pas de ſoi & entant qu'il eſt fèr.

ACCIDENTEL, ELLE, adj. Qui n'eſt pas de l'eſſence d'une choſe, ce qui eſt indifferent à un ſujet. *Adventitius.* La blancheur eſt *accidentelle* au marbre, la chaleur au fèr.

ACCIDENTELLEMENT, adv. Qui eſt joint à la manière d'accident. Ce n'eſt qu'*accidentellement* qu'un homme eſt blanc ou noir; grand ou petit. On ne s'en ſèrt guère qu'en tèrmes de Philoſophie.

ACCISE, ſ. f. Tèrme de Relations. C'eſt une cèrtaine taxe, ou impôt, qu'on lève dans les Provinces-Unies ſur le vin, la bière, & ſur la plûpart des choſes qui ſe conſument. On condamne à de groſſes amendes ceux qui fraudent les *acciſes*. Ce mot vient du Latin, diſent les Jeſuites d'Anvers, *Acta Sanct. April.* T. III. p. 738. de *accidere*, tailler, parce que c'eſt une taille, un retranchement. On trouve en Latin modèrne *Acciſia*, pour la taille.

ACCLAMATION, ſ. f. Clameur, bruit confus, cri de joie, par lequel le public témoigne de l'applaudiſſement, de l'eſtime, ou ſon approbation pour quelque choſe. *Acclamatio.* Le Roi entra dans la Ville parmi les applaudiſſemens, & les *aclamations* du Peuple. ABLANC. Les Soldats ne purent retenir les pleurs, ni les *aclamations* dont une multitude exprime ſes mouvemens. VAUG. Aux avènemens des Princes, & à leurs premières entrées dans les Villes, les Peuples ont accoûtumé de faire des *aclamations* & des réjouïſſances publiques. Dans le Code Théodoſien, L. VII. il eſt fait mention des *aclamations* du Peuple Romain aux entrées des Empereurs Auguſte & Conſtantin. DE ROCH. Voici quelques formules de ces *aclamations* que l'Antiquité nous a conſervées: Que les Dieux vous conſèrvent pour nous, votre ſalut, notre ſalut. *Dii te nobis ſervent, veſtra ſalus, noſtra ſalus.* En vous, O Antonin, & pour vous, nous avons tout. *In te omnia, per te omnia habentur. Antonine.* LAMPRID. Lorſqu'Agrippine entra dans Rome les Peuples crioient qu'elle étoit l'honneur de la Patrie, le ſeul ſang d'Auguſte, le ſeul modèle de l'antiquité, & faiſoit des vœux pour ſes Enfans. TACIT. *Annal.* L. III. C. 4. Lampridius dit qu'à l'entrée d'Alexandre Sevère, les Peuples crioient *Salve Roma, quia ſalvus Alexander!* O Rome, ſoyez ſauve, puiſqu'Alèxandre eſt ſauf. Les Hébreux crioient *Hoſanna.* Les Grècs *Agathetuche*, c'eſt-à-dire, bonne fortune. DE ROCH. Voyez Juſt. Lipſe *Elect. L.* II. *C.* 10. & Lymnéus *Jus Public. Imper. L.* II. *C.* 5. Anciennement on ſe ſèrvoit d'*aclamation* & d'applaudiſſement dans les Egliſes, comme dans les Théatres; les Magiſtrats, les Évêques, s'éliſoient autrefois par les ſuffrages & les *aclamations* publiques. Ce Répondant ſoutint ſes Theſes avec de grandes *aclamations*. Les *aclamations* devinrent fréquentes ſous les Empereurs Romains. Le Peuple leur en faiſoit qui étoient pleines de ſouhaits & de vœux pour leur proſpérité, leur ſanté, &c. Voyez ſur cela M. Briſſon dans ſon Traité des Formules. Le Sénat, l'Armée, leur en faiſoit auſſi, & l'Hiſtoire eſt pleine d'exemples de cette coutume. Dans les Conciles on s'en eſt auſſi ſouvent ſèrvi, ſoit pour ſouhaiter de longues années aux Empereurs, ſoit pour opiner.

ACCLAMPER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt fortifier un mât par des clamps ou des gemelles, qui ſont des pièces de bois qu'on y lie, & qu'on y attache pour faire plus de réſiſtance au vent.

ACCOINTANCE, ſ. f. Vieux mot. Hantiſe, commèrce, ou familiarité qu'on a avec quelqu'un. *Commercium, conſuetudo.* Il ne ſe dit guère qu'en mauvaiſe part, ou en badinant. Il ne faut avoir aucune *accointance* avec des gens de mauvaiſe vie.

Le bel éſprit, au ſiécle de Marot,
Des grands Seigneurs vous donnoit l'accointance.
DES HOUL.

ACCOINTER, v. act. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit, Hanter quelqu'un, faire amitié, ſocieté avec lui. *Habere commercium, inire conſuetudinem.* Il s'eſt *accointé* de cette fille, pour dire, il la voit un peu trop familiérement.

ACCOISER, v. act. Vieux mot qui ſignifioit Adoucir, apaiſer. *Placare, mulcere.* La tempête après avoir duré ſix heures, *s'accoiſa* un peu. La ſedition fut *accoiſée* par l'adrèſſe d'un tel Magiſtrat.

ACCOLADE, ſ. f. Embraſſement, carèſſe qu'on fait en ſautant au cou de quelqu'un en l'embraſſant. *Amplexus, complexus.* Les amis qui ont été long-tems ſans ſe voir, ſe font mille embraſſades & *accolades*.

ACCOLADE, ſe dit auſſi de l'embraſſade, & d'une cérémonie dont on uſe quand on fait un Chevalier, lequel on embraſſe en ſigne d'amitié; & en ce cas on dit, donner l'*accolade* aux Chevaliers. Grégoire de Tours rapporte que les Rois de la première race donnoient le baudrier & la ceinture dorée aux Chevaliers, & les baiſoient à la joue gauche. Après l'*accolade* le Prince donnoit un petit coup du plat d'une épée ſur l'épaule du Chevalièr, qui entroit par là dans la profeſſion de la guèrre.

ACCOLADE, ſe dit auſſi de deux lapereaux qu'on ſèrt, qu'on préſente joints enſemble.

ACCOLADE, Ordre Militaire, ou de Chévalerie en Anglètèrre. Autrefois il n'appartenoit qu'aux Chevaliers de l'*Accolade* de porter l'épée & les éprons dorez. Juſtiniani ne dit rien de cet Ordre dans ſes deux volumes des Ordres de Chevalerie.

ACCOLER, v. act. Embraſſer quelqu'un en lui mettant les bras ſur le cou pour le baiſer, le carèſſer. *Amplecti, complecti.* Ce mot eſt compoſé de *col*, & vient de *ad*, & de *collum*. Il ſe dit le plus ſouvent en riant.

ACCOLER, Embraſſer le cou.

Pſycharpax ſur ſon dos légérement s'élance,
L'accole, & de ſes bras le ſerre étroitement.

ACCOLER la cuiſſe, *accoler* la botte, ſignifie, Saluer quelqu'un avec grande ſoumiſſion, avec reſpèct, comme quand on va audevant d'un homme qui arrive, juſqu'à l'endroit où il déſcend de cheval, & qu'on s'y trouve pour l'y ſaluer: ce qui eſt une marque d'inferiorité. *Ad genua advolvi.*

ACCOLER, en tèrmes de Pratique, ſignifie, Faire un trait de plume en marge d'un compte, d'un memoire, d'une declaration de depens, qui marque qu'il faut comprendre pluſieurs articles ſous un même jugement, & les comprendre dans une même ſupputation pour n'en faire qu'un ſeul. *Multa in unum redigere.*

ACCOLER, en tèrmes de Jardinage, ſe dit des branches d'arbres, des ſeps de vigne qu'on attache à des éſpaliers, à des échalas. *Alligare.* Il eſt tems d'*accoler* la vigne. Les vignes ont beſoin d'être *accolées*, afin que ce travail donnant plus d'air aux raiſins, & empêchant qu'ils ne penchent trop à tèrre, ils puiſſent parvenir à une maturité parfaite. *Accoler* la vigne, eſt un tèrme fort bien inventé, car en la liant, il ſemble qu'on l'arrête par le cou. LIGER. Cet Auteur fait entendre que ce mot ne ſe dit que de la vigne; & en effèt je ne l'ai jamais ouï dire d'autre choſe.

ACCOLER, ſignifie auſſi, Joindre deux lapereaux enſemble pour en ſervir une *acolade*. *Compingere.*

ACCOLÉ, ÉE, part. & adj. En tèrmes de Blaſon, ſe prend en quatre ſens differens. On le dit des animaux qui ont des colliers ou des couronnes paſſées au cou. *Torquatus.* Ainſi on dit, Un lion de ſable armé, lampaſſé & *accolé* d'or. On s'en ſèrt auſſi en blaſonnant les armes de Navarre, qui ſont de gueules aux rais d'eſcarboucles *accolez* & pommetez d'or.

ACCOLÉ, ſe dit auſſi des choſes entortillées à d'autres: comme d'un ſerpent à un arbre, ou à une colonne, ou de toute autre choſe qui eſt entourée de lièrre; d'un ſèp de vigne à un échalas; d'une givre, &c. *Alligatus.*

ACCOLÉ, ſe dit encore de deux Ecus qui ſont joints enſemble, & attachez par les côtez. *Scutum ſcuto annexum, adjunctum.* Ainſi les Ecus de France & de Pologne étoient *accolez* ſous une même Couronne du tems de Henri III. ceux de France & de Navarre depuis Henri IV. Les Ecus de Leon X. & de François I. ſont en tête du Concordat en deux Écuſſons *accolez*: ils le ſont pareillement dans le Sceau dont il eſt ſcellé. Les Femmes *accolent* auſſi leurs Ecus à ceux de leurs Maris.

On dit auſſi que des fuſées, des loſanges, & des macles ſont *accolées*, quand elles ſe touchent de leurs flancs, ou de leurs pointes ſans remplir tout l'Ecu. On ſe ſèrt auſſi de ces tèrmes pour les clefs, bâtons, maſſes, épées, bannières, & autres choſes ſemblables qu'on paſſe en ſautoir dèrrière l'Ecu.

ACCOMMODABLE, adj. maſc. & fem. Se dit en matière de différend; qui ſe peut tèrminer, ajuſter, pacifier. *Quod componi, conciliari facile poteſt.* Cette querelle eſt venue de rien, elle eſt fort *accommodable*. Les différends de Religion ne ſont guère *accommodables*.

ACCOMMODAGE, ſ. m. Travail ou ſalaire de ceux qui habillent, qui apprêtent, qui accommodent quelque choſe. *Operæ, laboris merces.* Quand on porte des viandes au cabaret, il en faut payer l'*accommodage*, les ſauces, l'apprêt. On a tant payé au Tapiſſier pour l'*accommodage* des chambres quand on a déménagé.

ACCOMMODANT, ANTE, adj. Qui eſt facile, complaiſant,

ſant, qui veut bien ce que les autres veulent, qui ſe conforme à leur humeur. *Commodus.* Vous aurez bien-tôt conclu votre marché avec cet homme-là, il eſt fort *accommodant*. Votre humeur ſi égale, ſociable, & ſi *accommodante* me charme. COST.

ACCOMMODANT, ſignifie auſſi, Ce qui nous fait grand bien, qui établit nos affaires. Un gros billet de loterie, une ſucceſſion inéſpérée, ſont des choſes fort *accommodantes*.

ACCOMMODATION, ſ. f. Tèrme de Palais. Accord qui ſe fait à l'amiable. *Compoſitio.* Ce procès eſt ſi embrouillé, qu'il n'y a pas moyen d'en ſortir que par voie d'*accommodation*. On ne s'en ſèrt plus. Il faut dire, *accommodement*.

On le dit auſſi figurément de la conciliation des Loix; des paſſages des Auteurs qui ſemblent être contraires. *Conciliatio.* Le plus grand ſoin des Commentateurs eſt de trouver l'*accommodation* des tèxtes de leurs Auteurs qui ſe contrarient. Conciliation eſt meilleur.

ACCOMMODATION, tèrme de Philoſophie. *Accommodatio.* Connoître par *accommodation*, c'eſt connoître une choſe par l'idée d'une autre.

ACCOMMODEMENT, ſ. m. Ajuſtement, ce qui rend une choſe plus commode, ou qui la met en meilleur ordre. *Convenient rerum diſpoſitio, collocatio.* Je ne louerai point votre logis, que vous n'y ayez fait tels & tels *accommodemens*.

ACCOMMODEMENT, ſignifie auſſi, Réconciliation, accord, traité pour finir un procès, ou un différend à l'amiable. *Compoſitio, reconciliatio.* Ces parties ſont en voie, en tèrmes d'*accommodement*. Cet homme n'eſt point chicaneur, il eſt homme d'*accommodement*; il eſt porté naturellement à l'*accommodement*; il entre volontiers en *accommodement*; il écoute tous les moyens d'*accommodement*. Dans les *accommodemens* l'on chèrche d'ordinaire des tèrmes foibles, pour l'honneur de celui qui fait ſatiſfaction. BOUH. Cet acte d'hoſtilité a rompu l'*accommodement* qu'on avoit ménagé. Ils ont fait un *accommodement* plâtré. ACAD. FR. Il ſe prend encore pour un tempérament, & pour un biais de parvenir à un *accommodement*. Il y auroit un *accommodement* à propoſer, ſi les intéreſſez y vouloient conſentir; c'eſt-à-dire, un moyen, & un adouciſſement pour les concilier.

> *Le ciel défend de vrai certains contentemens.*
> *Mais on trouve avec lui des* accommodemens. MALH.

Un négociateur qui a ſes ordres de la Cour, feint cependant quelquefois de ſe relâcher de lui-même, & comme par un eſprit d'*accommodement*. LA BRUY.

On dit provèrbialement, que le meilleur procès ne vaut pas le plus mauvais *accommodement*.

ACCOMMODER, v. act. Rendre une choſe facile, commode, la réparer. *Aptare, reparare, reficere.* On a donné ordre pour *accommoder* les chemins. Il faut *accommoder* cette ſèlle, la rembourrer, la rendre moins dure, & plus commode.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Arranger, mèttre en ordre, en bon état. *Componere, concinnare.* Il a pris grand ſoin d'*accommoder* ſa chambre, ſon cabinet; d'orner, d'*accommoder* ſon jardin, ſa maiſon.

On le dit auſſi des choſes qui regardent l'ornement de la pèrſonne. *Comere.* Cette femme eſt toujours deux heures à s'*accommoder*; c'eſt-à-dire, à s'ajuſter & à ſe parer. Ce Barbier *accommode* bien la barbe, la perruque, les cheveux.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Préparer, apprêter, aſſaiſonner. *Parare, apparare, inſtruere, condire.* Ce Cuiſinier *accommode* fort bien à manger. On eſt fort bien *accommodé* dans cette hôtellerie; c'eſt-à-dire, on y eſt bien traité, & bien ſervi. A quelle ſauce voulez-vous qu'on *accommode* ce poiſſon?

ACCOMMODER, ſe dit auſſi en parlant de ce qui eſt à la bienſéance, au voiſinage de quelqu'un. *Convenire.* Cette tèrre *accommoderoit* bien cette Seigneurie, parce que l'une relève de l'autre. Ce Prince eſt mauvais voiſin, il s'*accommode* de tout ce qui eſt à ſa bienſéance; il l'uſurpe. Votre Bénéfice m'*accommoderoit* fort, ſi vous vouliez le pèrmuter contre un autre qui vous *accommodât* auſſi. Vous ferez aiſément marché avec ce Curieux, tout l'*accommode*.

ACCOMMODER, ſignifie préſqu'en même ſens, Traiter, acheter, prêter, pèrmuter. Si vous voulez m'*accommoder* de cette terre, je l'achèterai. Si vous voulez m'*accommoder* de quelque argent, vous me ferez plaiſir.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Débrouiller ſes affaires, les rétablir, faire fortune, gagner du bien. *Reparare, reſtituere; rem facere.* Cette homme s'eſt bien *accommodé* dans cette Charge: il étoit gueux, il a bien *accommodé* ſes affaires.

ACCOMMODER, ſignifie auſſi, Tèrminer un procès, une querelle. *Componere, controverſiam dirimere.* Quand les gens ſont las de plaider, c'eſt alors qu'ils ſont diſpoſez à s'*accommoder*. Ces jeunes gens étoient prêts à ſe battre; mais on les a *accommodez*. ACAD. FR.

On le dit auſſi des Loix, des paſſages des Auteurs & autres choſes qui ſemblent ſe contrarier, & que l'on chèrche à concilier. *Conciliare.* Comment *accommodez*-vous cette Loi du Digèſte avec cette autre du Code? Comment *accommodez*-vous la dévotion avec la coquetterie? Il y a des devots qui *accommodent* la Religion à leur intérêt.

ACCOMMODER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie, Être facile, commode dans la négociation; dans la manière de vivre. *Fingere, accommodare ſe ad voluntatem, &c.* Il y a plaiſir de traiter avec cet homme-là; c'eſt un homme d'un eſprit aiſé, & d'une humeur agréable, qui s'*accommode* à tout. En ce ſens on dit auſſi, qu'un homme ſage doit *s'accommoder* au tems. *Servire tempori, &c.* C'eſt-à-dire, ſe conformer à l'uſage, aux lieux, aux humeurs, à la volonté, à la capacité des pèrſonnes à qui il a affaire, pour vivre en repos & dans l'eſtime publique. La ſcience d'un homme ſage eſt de *s'accommoder* au tems. LE GEND. Il faut que la raiſon *s'accommode* à la ſenſibilité de la nature, & que dans les extrêmes déplaiſirs elle lui laiſſe vèrſer des pleurs. CAIL. Pour être heureux par les paſſions, il faut que toutes celles que l'on a *s'accommodent* les unes avec les autres. FONTEN. Les ſoûpirs & les langueurs ne *s'accommodent* point à la fièrté d'un Heros. CAIL. C'eſt-à-dire, qu'ils ne ſimpatiſent point enſemble. Il faut *s'accommoder* aux choſes, quand les choſes ne *s'accommodent* pas à nous. Un ſage *s'accommode* aux vices de ſon ſiécle. MOL.

S'ACCOMMODER avec la particule *de*, ſignifie trouver une choſe bonne, *commode*, ou du moins ne la trouver pas mauvaiſe, s'en ſervir, en uſer volontiers. *Convenire, uti, adhibere.* Je ne ſaurois m'*accommoder* de ce valet, pour ſignifier, je ne puis m'en ſervir. On dit, Qu'un homme ne *s'accommode* pas de toutes ſortes de perſonnes, pour dire, que toutes perſonnes ne lui plaiſent pas: Qu'il *s'accommode* dans un lieu, pour exprimer, qu'il s'y trouve bien. Je ne m'*accommode* point de la ſolitude, ce genre de vie eſt trop ennuyeux. Le P. Malbranche penſoit trop ſubtilement pour *s'accommoder* de penſées qui ſont naturelles. LA BRUY. Socrate, dont la vèrtu n'étoit point farouche, *s'accommodoit* de l'innocente joie des feſtins M. SCUD.

ACCOMMODER, avec le nom pèrſonnel, ſignifie encore, Prendre ſans façon, s'approprier les choſes un peu hardiment. *Uſurpare, vindicare.* Cet homme *s'accommode* de tout ce qu'il trouve; c'eſt-à-dire, il s'en ſaiſit, il s'en empare. On dit auſſi, Voyez comme il *s'accommode*, pour exprimer qu'il prend *ſes* commoditez avec beaucoup de libèrté.

ACCOMMODER, ſe prend quelquefois à contreſens, & en mauvaiſe part, & ſignifie, Maltraiter, ou de paroles, ou de coups; gâter, mèttre en déſordre & en mauvais état. *Malè habere.* Il eſt tombé entre les mains de voleurs, d'aſſaſſins qui l'ont *accommodé* d'une étrange manière. Il eſt tout couvert de bouë, le voilà mal *accommodé*. Bon Dieu! Comme il s'eſt *accommodé*. En quel état il s'eſt mis. On dit populairement, Je vais l'*accommoder* de toutes piéces. ABLANC. Dans le jugement de ce procès il a été mal *accommodé*, il y a eu de ſevères condamnations contre lui.

On dit auſſi par raillerie d'un homme qui s'eſt enyvré, Qu'il s'en eſt donné, qu'il s'eſt *accommodé* de la belle manière; pour dire, qu'il en a pris avec excès.

ACCOMMODER, ſe dit provèrbialement dans ces phraſes. On l'a *accommodé* tout de rôti, pour dire, on l'a fort maltraité. On dit auſſi, *Accommodez*-vous le Pays eſt large; pour ſe moquer d'un homme qui ſe met à ſon aiſe, qui prend ſes commoditez ſans beaucoup de cérémonie.

ACCOMMODÉ, ÉE, part. & adj. *Compoſitus.* Un procès *accommodé*. Un homme riche & *accommodé*. *Dives.* Un homme aſſez *accommodé* des biens de la fortune. MASC.

ACCOMPAGNEMENT, ſ. m. Action par laquelle on accompagne. *Comitatus.* L'*accompagnement* du S. Sacrement quand on le porte aux malades, eſt une action pieuſe & qui édifie. Dans ce ſens l'on ne s'en ſèrt guère que pour des cérémonies. Le Prince de C. fut chargé de l'*accompagnement* de la Princèſſe. AC.

ACCOMPAGNEMENT, ſe dit auſſi de choſes qui accompagnent, ou pour l'ornement, ou pour l'agrément, ou pour la ſymmétrie. *Adjuncta.* Il ne manque à cette maiſon qu'un bois de haute futaye pour ſon *accompagnement*. L'*accompagnement* d'un thuorbe avec la voix eſt fort agréable. Cette chambre eſt belle, mais elle n'a pas ſes *accompagnemens*. L'harmonie dans les piéces de théatre ne doit être qu'un ſimple *accompagnement*. ST. EVR.

ACCOMPAGNEMENT, en tèrmes d'Organiſtes, ſe dit de divèrs jeux qu'on touche pour *accompagner* le deſſus, comme le bourdon, la montre, la flute, le prêtant, &c. *Concentus.*

ACCOMPAGNEMENT, eſt auſſi un tèrme de Blaſon, & ſe dit de tout ce qui eſt autour de l'Écu pour lui ſervir d'ornement, le pavillon, le cimiér, les ſupports, &c. *Stipatio.*

AcCOMPAGNER, v. act. Marcher de compagnie avec un autre. *Comitari.* Un Religieux doit être toûjours *accompagné* d'un Frére. Cette femme jalouſe *accompagne* par tout ſon mari.

Accompagner, ſignifie auſſi, Conduire quelqu'un par civilité, & pour lui faire honneur. *Deducere.* Ce Préſident a *accompagné* cette Dame juſqu'à ſon carroſſe. On envoye des gens de qualité aux Ambaſſadeurs pour les *accompagner* à l'audience du Roi, pour les y conduire.

Accompagner, ſe dit auſſi de la ſuite, du cortège, de l'eſcorte qu'on donne à quelqu'un, ou pour l'obſerver, ou pour lui faire honneur, ou pour l'aſſûrer en ſa marche. C'eſt en ce ſens qu'on dit *accompagner* le S. Sacrement, quand on le porte aux malades. Rodolphe, Comte d'Hapſbourg rencontrant à la campagne un Curé qui portoit le S. Viatique à un malade par des chemins très-fâcheux, lui donna ſon cheval, & *accompagna* le S. Sacrement à pied. C'eſt à cette action de piété qu'on attribuë ſon élévation, & celle de la maiſon d'Autriche, dont il eſt le Chéf. On a remarqué que le Roi fit quelque choſe de ſemblable peu de tems avant que le Duc d'Anjou parvînt à la Couronne d'Eſpagne. Ce Seigneur marche toûjours *accompagné* de ſix Gentils-hommes, &c. Les Maréchaux de France envoyent un Garde à ceux qui ont querelle, pour les *accompagner* par tout. Quand le Roi alla à la conquête de Flandre, il étoit bien *accompagné*, il avoit une nombreuſe armée. On envoya un corps de cavalerie pour *accompagner* ce convoi, c'eſt-à-dire, pour l'eſcorter.

Accompagner, ſe dit auſſi de ce qui orne ou décore quelque choſe, & qui lui ſied bien. *Condecorare.* Ces deux pavillons *accompagnent* bien ce bâtiment, ils font une belle ſymmétrie. Cette garniture *accompagne* bien ſon habit, cela eſt bien aſſorti. Lorſqu'elle jouë, le thuorbe *accompagne* parfaitement ſon chant; mais ſa pèrſonne *accompagne* encore mieux le thuorbe. Le Ch. d'H.

Accompagner, ſe dit figurement en choſes morales de ce qui eſt joint enſemble. *Conſociare, Conjungere.* Il *accompagne* tout ce qu'il dit de tant de graces, & de tant d'honnêtetez, que cela gagne les cœurs. La colère & l'emportement *accompagnent* d'ordinaire le jeu. St. Evr. L'admiration qu'on a pour les actions glorieuſes, eſt ſouvent *accompagnée* d'un ſecret depit de n'en pouvoir faire autant. Cost. Il a *accompagné* le compliment qu'il lui a fait faire, d'un preſent conſidérable. La fortune a *accompagné* Aléxandre en toutes ſes entrepriſes; elle l'a ſuivi par tout. La vieilleſſe, par les infirmitez qui l'*accompagnent*, reſſemble plus à la mort qu'à la vie. Ablanc.

Accompagné, ée, part. paſſ. & adj. *Comitatus.*

Accompagné, en terme de Blaſon, ſe dit lors qu'autour d'une piéce principale, comme le ſautoir, la bande, la faſce, le chevron, le croiſſant, le lion, l'aigle, &c. il y a pluſieurs autres piéces qui ſont auprès en ſéantes partitions. De Neufville Villeroi porte d'azur au chevron d'or, *accompagné* de trois croix ancrées de même. On le dit particulierement des croix, ſautoirs, chevrons, pairles, &c quand ces choſes ſont également diſpoſées dans les quatre cantons de l'Ecu qu'elles laiſſent vuide.

AcCOMPLIR, v. act. Faire entièrement, mettre une choſe en état où il n'y ait plus rien à déſirer; lui donner ſa perfection. *Perficere.* Notre Seigneur a *accompli* toutes les prophéties, il a fait tout ce qu'elles avoient predit. Cet Officiér a bien *accompli* ſon devoir. Dieu lui donna des enfans pour *accomplir* ſes déſirs, & les lui ôta pour éprouver ſa réſignation. Felib. Il a *accompli* ſa promèſſe, ou ſon vœu; c'eſt-à-dire, qu'il a exécuté tout ce qu'il avoit promis. *Promiſſa exſolvere.*

Accomplir, ſe dit auſſi de ce qui eſt fini & achevé. *Abſolvere.* Ce garçon a *accompli* le tems de ſon apprentiſſage. Cet exilé a *accompli* le tems de ſon banniſſement.

Accompli, ie, part. & adj. Achevé, parfait. *Perfectus, abſolutus.* Le tems eſt *accompli.* Il a fait un bâtiment fort *accompli.* Ce Seigneur eſt *accompli*; pour dire, il a toutes ſortes de perfèctions & de bonnes qualitez. Il faut avoir 25. ans *accomplis* pour être en majorité.

AcCOMPLISSEMENT, ſ. m. Exécution, ſuccès, ce qui rend la choſe accomplie. *Perfectio, abſolutio.* Nous avons l'*accompliſſement* de nos vœux; c'eſt-à-dire, tout ce que nous avons ſouhaité. Les inſtructions de l'Égliſe tendent à porter les fidèles à l'*accompliſſement* de la Loi de Dieu. Port-R. Lycurgue ordonna que les nouveaux mariez ne ſe viſſent qu'à la dérobée, afin d'empêcher le dégoût qui ſuit l'entiér *accompliſſement* de nos déſirs. Ablanc. Voyez un heureux, & quelle ſérénité l'*accompliſſement* de ſes deſſeins répand ſur ſon viſage. La Bruy.

AcCON, tèrme de Marine, eſt un petit bateau à fond plat, dont on ſe ſert pour aller ſur les vaſes, lorſque la mèr eſt retirée.

AcCONDUIRE, vèrb. act. Amener. *Adducere.* Il ne ſe dit plus.

AcCOQUINER, v. n. Se plaire, s'attacher à une vie coquine, fainéante, & libèrtine; s'amuſer, s'accoutumer à quelque choſe d'indigne. *Tradere ſe inertia, ludo, voluptati, &c.* Il ne ſe dit que dans le ſtile bas & ſatirique. Il s'employe plus ſouvent au neut. paſ. Cet homme s'eſt *accoquiné* au jeu, s'eſt *accoquiné* avec cette femme débauchée. Un artiſan qui s'*accoquine* au cabaret eſt toûjours gueux. Depuis qu'on s'eſt *accoquiné* à gueuſer, on eſt faineant toute ſa vie. La lècture des Romans *accoquine* l'eſprit; pour dire, elle l'amuſe, elle l'attache. Nous vèrrions les femmes courir après nous, ſans tous les réſpècts où nous les *accoquinons*. Mol. Le feu *accoquine*, il rend les gens pareſſeux & faineans. On le dit auſſi de quelques animaux doméſtiques. Il ne faut pas qu'un chien de chaſſe s'*accoquine* à la cuiſine. Ce mot, quand il eſt joint avec le pronom perſonnel, régit le vèrbe à l'infinitif avec la particule *à*: Quand on s'eſt une fois *accoquiné* à faire des vers, l'on ne peut plus s'appliquer à autre choſe. St. Evr. Ce mot vient de *coquus*, parce que les fainéans ſe plaiſent ſurt à la cuiſine, ou plutôt de *coquin*, dont nous donnerons l'étymologie en ſon lieu, & ſignifie proprement devenir *coquin*, ſoit en général, ſoit à l'égard de quelque choſe en particulier.

Accoquiné, ée, part. & adj.

AcCORD, ſ. m. Conſonance ou union de deux ſons agréables à l'oreille. *Concentus, conſonantia.* L'octave, la quinte, ſont de bons *accords.* Ce Muſicien ne jouë pas une piéce, il fait ſeulement des *accords.* L'Organiſte jouë le plein chant du petit doigt, & des autres il fait des *accords.* On dit auſſi, qu'un luth ou un autre inſtrument n'eſt pas d'*accord*, quand il ne fait pas les conſonances juſtes qu'on déſire, & que les cordes ne ſont pas montées juſtes au ton qu'elles doivent être.

Accord, ſignifie auſſi cette union & cette proportion qui eſt entre toutes les parties de l'Univèrs, & qu'on appelle l'*Harmonie du monde*, qui en établit le repos & la ſtabilité. *Conſenſus & convenientia.*

Accord, ſignifie encore, Paction, convention entre les pèrſonnes qui traitent, qui conviennent de quelque choſe. *Conventum, pactio.* Ces parties ont fait, ont paſſé, ont ſigné un bon *accord* Ce changement s'eſt fait d'*accord* de parties, de concèrt. Un bon *accord* vaut mieux qu'un méchant procès. Il faut remarquer qu'on ne dit un *accord*, que des affaires légères & particulières; & que dans les grandes on ſe ſert du mot de *tranſaction*, ou de *traité* & *accommodement* eſt le genre qui ſe dit de tout cela. L'*accord* differe de la tranſaction, en ce que les tranſactions ſe font moyennant quelque choſe donnée, promiſe, ou retenuë; & l'*accord*, qu'on appelle en Droit *nudum pactum*, ſe fait ſans ſe rien demander l'un à l'autre.

Accord, ſe dit auſſi de l'union & de la bonne intelligence qui ſe trouve entre ceux qui vivent enſemble: en ce cas, il ſignifie une conformité d'eſprits & de volontez. *Concordia.* Ce mari & cette femme ſont bien d'*accord*

Accord, ſe dit auſſi de l'accommodement qui ſe fait entre des pèrſonnes qui étoient mal enſemble. *Reconciliatio.* Un *accord* ſe doit faire ſans tant d'exactitude & de chagrin; on le rend plus aſſuré. *Bellum finire cupienti opus erat decipi*, dit un Ancien. Il faut ſouvent ſe laiſſer tromper pour ſortir d'affaire. De Roch. Les *accords* qui ſe font par néceſſité ne durent pas; le repentir les ſuit, & fait renouveller les querelles en peu de tems. Id.

Accord, ſignifie auſſi, Conſentement. *Conſenſio.* J'en ſuis d'*accord.* Les Proteſtans ſont d'*accord* avec nous qu'au moins à l'égard des véritez Chrétiennes, & des promeſſes générales de Dieu, il faut avoir une cèrtitude entière & parfaite; être au moins infailliblement aſſuré qu'on eſt dans la voie du Salut; autrement ce ne ſeroit pas Religion & Loi Divine, mais opinion & connoiſſance humaine. Peliss. Tout le monde demeure d'*accord*, tombe d'*accord*, eſt d'*accord* de cette vérité. Ils demeurèrent auſſi d'*accord* avec nous que, &c. Peliss. On dit abſolument, *d'accord*, pour dire, J'y conſens; cela eſt vrai; je l'avouë. C'eſt ainſi que dans un dialogue avec Pégaſe on a dit:

A. *Tu ſuivis toute fois le diligent Achille,*
Dans le cours glorieux de ſes hardis exploits,
P. D'accord: *mais en dix ans il prenoit une Ville:*
Il n'en prit jamais quatre en la moitié d'un mois.

Accord, ſignifie encore, Conformité de ſentimens. *Conſenſus.* Tous les Philoſophes ne ſont pas d'*accord* ſur cette matière; c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſont pas du même avis, ni dans le même ſentiment là-deſſus. Toute puiſſance eſt établie de Dieu, vous en êtes d'*accord.* Peliss.

Iris, dans notre querelle
Je n'examine pas qui de nous deux a tort;
De tout ce qu'il vous plait je demeure d'accord;
Et vous avez raiſon puiſque vous êtes belle. La Sabl.

Tout d'un *accord*, adv. Tout d'un conſentement, d'un même avis. On dit provèrbialement d'un homme facile & de bonne humeur, qui conſent à tout ce qu'on veut, qu'il eſt de tous bons *accords*.

ACCORDS ou étais en tèrmes de Marine, ſont de grandes pièces de bois dont on ſe ſèrt pour ſoûtenir le Navire que l'on conſtruit tant qu'il eſt ſur le chantièr. *Tigna.*

ACCORDABLE, adj. Qui ſe doit ou peut s'accorder. *Dignus veniâ.* Cette grace n'eſt pas *accordable*, le crime eſt trop énorme. Il eſt peu en uſage.

ACCORDAILLES, ſ. f. Il n'a point de ſingulièr. Cérémonie qui ſe fait pour la lècture des qualitez, ou pour la ſignature d'un contrat de mariage en préſence des Parens, quand les parties ſont d'accord. *Sponſalia.*

ACCORDANT, ANTE, adj. Qui ſe peut accorder. *Ad concentum aptus.* La Muſique conſiſte à bien choiſir les tons *accordans*, & à les diſtinguer des diſcordans. Il y a des voix *accordantes* & diſcordantes.

ACCORDE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le commandement que l'on fait à l'équipage de la chaloupe, & aux Rameurs, pour les faire nager enſemble.

ACCORDER, v. act. Mettre des voix ou des inſtrumens de Muſique en état de faire des conſonances, ou des accords dans la plus grande juſteſſe; les mettre ſur un même ton pour en former un concèrt agréable. *Concentum inter inſtrumenta muſica efficere. Accorder* un inſtrument, c'eſt monter les cordes au ton où elles doivent être pour faire l'harmonie. On eſt plus longtems à *accorder* ſon Luth, qu'à en jouer. *Accorder* ſa voix avec un Thuorbe. *Cantare ad cordarum ſonum.*

ACCORDER, ſe dit en Grammaire en parlant du régime & de l'accord que les parties d'oraiſon doivent avoir enſemble. *Concordare.* Le ſubſtantif & l'adjèctif ſe doivent *accorder* en genre, en cas & en nombre.

ACCORDER, ſignifie auſſi, Accommoder, mettre d'accord, établir la paix & l'union entre des pèrſonnes. *Controverſias dirimere, componere.* Il a *accordé* ſon procès. *Accorder* les cœurs, & les éſprits. Ces deux frères étoient en querelle, on les a *accordez*.

ACCORDER, ſe dit en matière de Doctrine, & d'opinions: alors il ſignifie les concilier, & en lever les contradictions apparentes. *Conciliare.* Les Théologiens font tous leurs efforts pour *accorder* S. Matthieu & S. Luc ſur la généalogie de JESUS-CHRIST. CL. & on les a très-bien *accordez*. Rien n'eſt ſi aiſé que d'*accorder* l'Écriture avec l'Écriture, lorſque l'on croit avec l'Égliſe Chrétienne, &c. PELISS.

On le dit auſſi des choſes. *Conſentire, convenire.* Les qualitez contraires ne *s'accordent* pas enſemble, elles ſont incompatibles. Le chaud & le froid ne *s'accordent* pas. Ce que vous dites ne *s'accorde* pas avec ce que vous m'avez dit autrefois. *Accordez* vous avec vous-même. *Accorder* la libèrté de l'homme avec les decrèts de Dieu. PORT-R.

ACCORDER, ſe met auſſi avec le pronom pèrſonnel, & alors il ſignifie, Convenir, être d'intelligence & de complot. Ce Juge & ce Gréffier *s'accordent* à tromper les Parties. Il marque encore la conformité des éſprits & des humeurs: Les jeunes gens n'ont pas de peine à *s'accorder*; leurs plaiſirs communs les uniſſent. ST EVR. Calvin voudroit bien *accorder* Luthèr & Zuingle; mais il ne peut *s'accorder* avec lui-même. PALISS.

ACCORDER, ſe dit auſſi de ce qui peut ſubſiſter agréablement enſemble, & généralement de toutes les choſes qui ont de la convenance, & du rapport. *Concinere.* Cette garniture *s'accorde* bien avec cet habit. Le plomb *s'accorde* bien avec l'étain. Le vinaigre ne *s'accorde* pas avec le lait.

ACCORDER, ſignifie auſſi, Donner, faire une grace, octroyer une demande. *Concedere.* Le Cardinal Ximénès n'*accordoit* jamais ce qu'on lui demandoit, pour n'être pas troublé dans l'ordre du bien qu'il vouloit faire. FLECH. Ce Prince lui a enfin *accordé* l'Emploi qu'il ſollicitoit. Le Pape a *accordé* cent ans d'indulgence.

ACCORDER, Conſentir. *Concedere.* Je vous *accorde* cette propoſition.

On dit auſſi, *Accorder* une fille en mariage, quand les Parens donnent une fille à celui qui la leur demande; ou quand les parties en ſignent le contrat. *Deſpondere.*

On dit provèrbialement, que des gens *s'accordent* comme chiens & chats; pour dire, qu'ils ne peuvent compatir enſemble. *Diſſentire. Accordez* vos flûtes; pour dire, convenez de vos faits.

ACCORDÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe. Un luth *accordé*; une propoſition *accordée*; un procès *accordé*.

ACCORDÉ, ÉE. ſ. m. & f. Qui s'eſt engagé par un traité pour mariage. *Deſponſus, deſponſatus.* C'eſt un *accordé*; c'eſt ſon *accordée*. L'*accordé* qui refuſe d'accomplir le mariage, eſt toûjours condamné aux dommages & intérêts proportionez à la qualité de l'*accordée*; parce qu'elle eſt offenſée, & mépriſée par le changement.

ACCORDEMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. C'eſt l'*accord*, la compoſition, le traité que fait un acquéreur avec le Seigneur cenſuel pour les droits cenſuels des lods & ventes qui ſont dûs audit Seigneur. *Pactum, conventio.* RAGUEAU.

ACCORDOIR, ſ. m. Petit inſtrument qui ſèrt à accorder les inſtrumens de Muſique. L'*accordoir* d'une orgue eſt fait en forme d'un petit cone, dont on affuble les tuyaux en les préſſant, juſqu'à ce qu'ils ſoient aſſez étroits pour les faire déſcendre aux tons qu'on déſire; ou en pouſſant la pointe du cone dans le tuyau lorſqu'on le veut élargir & le faire monter. L'*accordoir* d'un claveſſin eſt fait comme un petit marteau.

Ces mots d'*accord* & d'*accorder*, ſelon quelques-uns, & entr'autres Nicod, viennent du Latin *ad cor*, comme ſi on diſoit, que deux pèrſonnes ſont amenées à un même cœur ou à une même volonté. Mais il y a plus d'apparence qu'ils viennent de *corde*, & que le premièr ſens d'*accorder* vient de ce que deux cordes qui ſe touchent en même tems, forment des tons qui s'uniſſent agréablement: d'où vient qu'il y a des conſonances en Muſique qui s'appellent *tétracorde* & *héxacorde*, qui ſont la quarte & la ſixte; ce qui a été étendu aux conventions qui font agir les parties de concèrt. Le mot *accord* eſt aſſez ancien. Le P. Papebroch, *Act. Sanct.* Mai T. I. p. 64. cite un vieux mémoire dans lequel on lit: *Fit tractatus &* accordum *cum quodam auri fabro iſtius Urbis.*

ACCORER, Tèrme de Marine, qui ſignifie, Appuyer, ou ſoûtenir quelque choſe. *Suſtentare, fulcire.*

ACCORNÉ, ÉE, adj. Tèrme de Blaſon. Animal qui eſt marqué dans un Écu avec ſes cornes. *Cornutus.* On le dit ſeulement quand elles ſont d'une autre couleur ou métal que le reſte du corps de l'animal. Têtes de vaches de ſable, *accornées* d'argent.

ACCORT, ORTE, adj. Civil, complaiſant, qui ſe ſait accommoder à l'humeur des pèrſonnes avec qui il a affaire, pour réüſſir dans ſes deſſeins. *Comis, urbanus, commodus.* Les Grécs l'appellent *πολύτροπον*. Ce mot vient de l'Italien *accorto*, qui ſignifie la même choſe. On a dit autrefois *accortiſe* & *accortement*: mais ces mots ont vieilli, quoique Paſquièr témoigne qu'ils étoient nouveaux de ſon tems.

ACCORT, ſignifie encore adroit, habile à trouver promptement divèrs expédiens. *Verſutus, callidus.*

ACCOSTABLE, adj. m. & f. Civil, qui ſe laiſſe aborder facilement. *Facilis, comis.* Ce ſont des pèrſonnes peu *accoſtables*. VOIT. Ce Conſeillèr eſt fort *accoſtable*, il écoute paiſiblement les Parties. Ce mot eſt hors d'uſage.

ACCOSTER, v. act. approcher de quelqu'un pour entrer en diſcours, pour lui apprendre, ou ſavoir de lui quelque choſe, ou pour nouer amitié avec lui. *Accedere.* On conj. je m'*accoſte*; je m'*accoſtai*; je me ſuis *accoſté*. Ces mots viennent de *ad*, & de *coſta*, côte; comme ſi l'on vouloit dire ſe mettre à côte, ou aux côtez de quelqu'un; c'eſt-à-dire, ſe joindre à lui, ſe mettre à ſes côtez. Il eſt allé hardiment *accoſter* cette femme, & lui demander ſon logis. Ce mot n'entre que dans le diſcours familièr.

ACCOSTER, ſignifie auſſi hanter, avoir familiarité avec quelqu'un. *Frequentare.* Il ne ſe faut *accoſter* que d'honnêtes gens. Ils ſe défioient tellement les uns des autres, qu'on n'eût oſé s'*accoſter* de pèrſonne. VAUG.

ACCOSTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. En ces mots l'S ſe prononce.

ACCOTER, Tèrme de Marine; c'eſt approcher une choſe d'une autre. *Admovere.* On le dit des hunièrs & des pèrroquets, quand on fait toucher les coins ou pointes des uns des autres aux poulies deſtinées à cet uſage, & qui ſont miſes exprès au bout des vèrgues. *Accôte*, eſt le commandement pour faire approcher une choſe de l'autre. Ainſi on dit à un petit vaiſſeau pour le faire approcher d'un plus grand, *Accôte* à bord.

Ces mots viennent auſſi du Latin *coſta*, Côte.

ACCOTÉ, Tèrme de Blaſon, ſe dit des pièces qui ſont poſées à côté d'une autre pièce de l'Écu. *Adjectus, appoſitus.* Le Prête-Jean d'Éthiopie porte d'argent, à une croix hauſſée de gueules, chargée d'un Crucifix, *accôtée* de deux fouets de cordes émmanchez d'azur. Il ſe dit particuliérement de toutes les pièces de longueur miſes en pal, ou en bande, quand elles en ont d'autres à leurs côtez. Ainſi le pal peut être *accôté* de quatre ou de ſix annelets, quand il y en a deux ou trois de chaque côté. On dit la même choſe de la bande, quand les pièces qui ſont à ſes côtez, ſont couchées dans le même ſens, & qu'il y en a le même nombre de part & d'autre. Quand elles ſont droites on nomme alors la bande *accompagnée* de deux ou de quatre fleurs de lis, ou autres choſes dont il faut énoncer la ſituation. Quand ce ſont des pièces rondes, comme des tourteaux, des beſans, on peut dire indifféremment *accôté*, ou accompagné. LE P. MENESTRIER.

ACCOTAR, ſubſt. maſ. Tèrme de Marine, eſt une piéce de bordage que l'on endente entre les membres du Vaiſſeau, pour empêcher l'eau de tomber entre les membres, ou entre les piéces qui le compoſent.

ACCOUCHEMENT, ſ. m. Enfantement, délivrance d'une femme groſſe. *Partus, puerperium, partio.* Les travaux de l'*accouchement* ſont une des peines du peché originel. Voyez Mauriceau ſur cette matiére. Il y a un traité Latin du tèrme de l'*accouchement* des femmes par Peyſonnel à Lyon *in* 8°. Il entreprend de concilier toutes les contradictions apparentes d'Hypocrate ſur ce ſujet. Il pretend que le tèrme le plus court de l'*accouchement* naturel, ſuivant le ſentiment d'Hypocrate, eſt de 182. jours, ou de ſix mois entiers & complets & le plus long de 280 jours, ou de 9 mois entiers & 10 jours, & que les enfans qui viennent devant ou aprés ce tèrme, ne vivent point, ou ne ſont pas légitimes. Cette opinion eſt contraire à la Loi, qui déclare qu'un enfant peut naître onze mois aprés la mort de ſon Pere. Peyſonel répond que cette Loi doit s'entendre d'onze mois, en comptant la fin du premier mois & le commencement de l'onziéme, & non pas d'onze mois entiérs & accomplis. Bartholin a fait un Livre des conduits éxtraordinaires par où ſort le fœtus, il raporte differens éxemples d'*accouchemens* fort éxtraordinaires. Il y en a où le fœtus eſt ſorti par la bouche, il y en a où il eſt ſorti par l'anus. Voyez Salmuthus obſ. 94. cent. 3. Le Journal des Savans d'Allemagne ſur l'obſérvation 108. de l'année 1670. Degori Diction. medical.

On le dit quelquefois figurément des productions de l'éſprit. *Partus, fœtus ingenii.* Socrate diſoit, qu'il faiſoit l'office de Sage-femme, & qu'il aidoit à l'*accouchement* des éſprits. On dit provérbialement; Aprés avoir long-tems attendu l'*accouchement* des montagnes, il n'en eſt ſorti qu'une ſouris.

ACCOUCHER, v. n. Enfanter, mettre un enfant au monde. *Parere, eniti.* Il regit l'ablatif. Cette femme a *accouché* d'un beau garçon. Elle a *accouché* d'un faux gèrme, ou avant tèrme. La Fable raconte que Jupiter *accoucha* de Minérve. La même nuit qu'Olympias *accoucha* d'Alexandre, le Temple d'Ephéſe fut reduit en cendre. Cet homme, à cela prés qu'il n'*accouche* pas, eſt la femme, & elle le mari. LA BRUY. Il eſt quelquefois actif, & ſignifie, Aider à une femme à ſe delivrer de ſon enfant. *Adeſſe parturienti.* Les Chirurgiens ſavent mieux *accoucher* les femmes que les Matrones. Cette femme s'*accoucha* elle-même.

ACCOUCHER, ſe dit figurément des productions de l'éſprit. *Edere.* C'eſt un bel éſprit, qui conçoit, qui invente facilement; mais qui *accouche*, ou enfante avec peine: c'eſt-à-dire qu'il s'explique avec difficulté.

> *Le ſort de ce ſonnet a droit de vous toucher,*
> *Car c'eſt dans votre cœur que j'en viens d'*accoucher. MOL.

ACCOUCHÉE, ſ. f. Femme qui ſe tient quelque tems au lit pour ſe remettre des douleurs de l'enfantement. *Puerpera.* On fait des viſites en cérémonie aux femmes *accouchées*. Vous êtes parée comme une *accouchée*. En l'Amérique il y a des Peuples où les maris ſont les *accouchées* à la place de leurs femmes. HERRERA. Lorſque les femmes *accouchoient* dans le Béarn, les maris ſe mettoient au lit, & les envoyoient à la charruë. *Scalig. in verbo Bearn. fol.* 49. *& Scaligerian.* DE ROCH.

Il y en a auſſi dans les Antilles, & même dans les Indes Orientales, & à la Chine vèrs l'Iſle de Formoſa, où ils font la même choſe, comme on le voit dans le Recueil de Thévenot.

Au Pérou les femmes *accouchées* ne gardent point le lit; mais aprés s'être lavées, elles ſe remèttent à faire leur ménage; & ſi quelque femme les aſſiſtoit en leur accouchement, elle paſſeroit plutôt pour Sorciére que pour ſage-femme. Voyez l'Hiſtoire des Incas. Varron *L.* 11. *de Re Ruſt.* raconte que les femmes d'Illyrie portoient leurs enfans par tout aprés être *accouchées*, & ne demeuroient pas un moment au lit pour cela DE ROCH.

On appelle provérbialement, Les caquèts de l'*accouchée*, le babil & la convèrſation des femmes qui viſitent celles qui ſont en couche. On dit auſſi tant d'un homme que d'une femme, qu'ils font l'*accouchée*, quand ils ſe tiennent au lit par molléſſe, & ſans néceſſité.

ACCOUCHEUR, ſ. m. Qui aide aux femmes à ſe délivrer. *Adjutor partûs.* Maintenant les Chirurgiens *accoucheurs* ſont fort en vogue. Autrefois on ne ſe ſérvoit que de Sages-femmes ou de Matrones pour *accoucheuſes*.

ACCOUCHEUSE, ſ. f. Femme qui aide à accoucher. *Obſtetrix. Habile accoûcheuſe*, On dit plutôt Sage-femme. ACAD. FR.

Ces mots viennent du Latin *accubare*.

ACCOUDER, v. n. s'appuyer ſur le coude. *Inniti cubito.* Triſtement *accoudé* contre une cheminée. S. AM. Il ſe dit plus ſouvent avec le pronom pèrſonel. On met au rang des incivilitez de s'*accouder* ſur la table; de s'*accouder* devant les ſupérieurs. On ne s'en ſért guère que dans le diſcours familiér. On conj. Je m'*accoude*, je m'*accoudai*, je m'*accouderai*.

ACCOUDOIR, ſ. m. choſe deſtinée pour s'accouder: ce qu'on met ſous les coudes pour s'appuyer. *Cubiti fulmentum.* En tèrmes d'Architècture c'eſt la même choſe qu'*appui*. C'eſt le petit mur qui eſt elevé entre les deux piédroits d'une croiſée. On appelle *accoudoir* l'endroit intérieur de l'ouvèrture d'une fenêtre, ſur lequel on s'appuye, on s'accoude. L'*accoudoir* d'une fenêtre doit aller ſeulement à la hauteur de la ceinture. Vitruve appelle un *accoudoir*, *pluteus*, qui eſt un appui, ou parapet. Il ſe ſert auſſi du mot *podium*, qui eſt un balcon, ou ſaillie. On dit auſſi ironiquement à une pèrſonne qui en incommode une autre en s'appuyant ſur elle, Allez chercher plus loin des *accoudoirs*.

Ces mots viennent du François *coude*, qui s'eſt formé du Latin *cubitus*.

ACCOUPLAGE, ſ. m. Voyez ACCOUPLEMENT; c'eſt le même, & il eſt le meilleur. *Accouplage* ne ſe dit que par le Peuple.

ACCOUPLE, ſ. f. Liens dont on attache les chiens enſemble. *Copula.*

ACCOUPLEMENT, ſ. m. Aſſemblage, jonction du mâle & de la femelle pour la génération. *Copulatio.* Le Peuple croit que l'Antechriſt naiſtra d'un accouplement ſacrilege & incéſtueux. On croit que la cauſe des monſtres d'Afrique vient de l'*accouplement* qui s'y fait des animaux de differentes éſpèces. On ne le dit en parlant des hommes, qu'en l'adouciſſant par épithète qui ſért de corréctif: c'eſt un heureux *accouplement*. Il eſt plus propre en poëſie.

> *Tu menois le blond Hymenée,*
> *Qui devoit ſolemnellement,*
> *De ce fatal* accouplement
> *Célébrer l'heureuſe journée.* MALH.

ACCOUPLEMENT, ſe dit auſſi des bœufs qu'on attache enſemble ſous le même joug. *Jugum.*

ACCOUPLER, v. act. Aſſocier, attacher, joindre enſemble deux choſes de pareille nature. *Copulare.* On conj. m'*accouplai*, je me ſuis *accouplé*. Ces pèrſonnes ſont mal *accouplées*, leurs humeurs ne compatiſſent point. Il étoit défendu par la Loi de Moïſe d'*accoupler* un bœuf & un âne pour labourer. On s'en ſért dans un mauvais ſens, & d'un ton railleur. C'eſt un Mércure de profeſſion, qui fait *accoupler* les Amans avec leurs Belles qui ne ſont pas inhumaines. COMB.

On le dit auſſi du menu linge qu'on attache enſemble avec du fil pour en faire des paquets, de peur qu'il ne s'égare quand on le donne à blanchir.

ACCOUPLER, ſe dit encore des oiſeaux, des animaux qui ſe joignent, qui s'apparient pour pèrpétuer l'éſpéce. Les pigeons s'*accouplent* au mois de mars & de Septemb. Ce pigeon chérche avec qui s'*accoupler*. Le tems d'*accoupler* les ſerins arrive ordinairement à la fin de Mars. Vous prendrez pour cet effet une cage neuve, ou fort propre, afin qu'il n'y ait point de mittes. HERVIEUX. Il y a des ſerins ſi mauvais qu'ils tuent les fémelles qu'on leur donne pour couver. Il faut leur donner des femelles bien fortes, & qui ſoient, ſi faire ſe peut, d'un an plus vieilles que ce mauvais mâle, & accoutumées à demeurer enſemble. J'ai enſeigné cette maniére d'*accoupler* les mauvais ſerins à quelques-uns qui m'ont avoué qu'ils avoient réüſſi. ID.

ACCOUPLÉ, ÉE, adj. *Copulatus.* On appelle en tèrme d'Architècture colonnes *accouplées*, les colonnes qui ſont deux à deux, & qui ſe touchent préſque par leurs chapiteaux, & par leurs baſes. Il y a auſſi des pilaſtres *accouplez*.

ACCOURCIR, v. act. Rogner, retrancher, rendre plus court. *Curtare, reſecare.* On conj. J'*accourcis*. Il faut *accourcir* ce manteau, en rogner un doigt. Il faut *accourcir* ce livre, retrancher la moitié. Il faut *accourcir* les étriers d'un point, reſſérrer l'eſtriviére. On dit auſſi *accourcir*, en parlant d'un diſcours; c'eſt-à-dire, abréger: *Contrahere, coarctare.*

On dit auſſi, *Accourcir* le chemin, quand on prend quelque faux-fuyant qui abrege le chemin, qui le rend plus court. *Ire viâ compendiariâ.* On dit auſſi que les jours *accourciſſent*, quand le ſoleil a paſſé le ſolſtice d'Eté, quand les jours deviennent plus courts. *Decreſcunt dies.*

ACCOURCI, IE, part. & adj. *Contractus, decurtatus*, comme ſon vèrbe.

ACCOURCISSEMENT, ſ. m. Ce qui accourcit, ce qui abrege. *Contractio.* Le paſſage qu'on a ouvert par ce parc eſt un grand *accourciſſement* de chemin. *Via compendium.*

ACCOURIR, vèrb. neut. Venir promptement, & en hâte en quelque lieu; ſoit qu'on nous y appelle; ſoit que notre paſſion nous y porte. *Accurrere, advolare.* On conj. J'*accours*, j'*accourois*. j'*accourus*. Je ſuis *accouru*, j'*accourrai*, &c. L'armée eſt *accouruë* en diligence au ſecours de cette Place. Toute la Nobleſſe *accourut* au bruit du canon pour ſe trouver à la Bataille. Ses amis ſont *accourus* en foule, pour le féliciter de ſa nouvelle dignité; pour honorer ſon entrée. Il ſe dit figurément des pèrſonnes qui ſe portent à quelque action avec beaucoup d'ardeur. *Accourir* à la vengeance. Ablanc.

Accouorir, v. act. Tèrme de chaſſe. Reſſèrrer, ou plier le trait pour tenir le limiér. Saln.

Accouru, ue, part. & adj.

ACCOURS, ſ. m. Vieux mot, que Nicod èxplique par ſubvention, affluence d'advenans. *Accurſus*. Il s'employe encore en tèrme de Chaſſe. Ainſi l'on dit: La Chaſſe de ſangliér ſe fait à force, aux *accours*, aux chiens courans, levriérs, & avec limiérs & abboyeurs.

ACCOURCIE, ſ. f. Tèrme de Marine. Paſſage que l'on ménage dans le fond de cale, & des deux côtez, pour aller de la poupe à la prouë le long du Vaiſſeau. *Fort.*

ACCOUSINER, v. act. *Conſanguineum appellare*. Appeller Couſin, traiter de Couſin. *Accouſiner* quelqu'un. Il ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel. Ces deux Meſſieurs ſont parens; car ils s'*accouſinent*. Ce mot eſt populaire & a vieilli.

ACCOUSTIQUE, ſ. f. ſignifie l'art qui traite de l'ouïe & des ſens. *Ars quæ de ſonis agit*. Ainſi l'on dit dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'an 1711. L'*Accouſtique* n'offre qu'un article ſur les ſyſtêmes tempérez de Muſique. Journ. des Sav. Ce mot eſt Grec ἀκουστική, & vient d'ἀκούω, *j'entends*.

ACCOUSTREMENT, ſ. m. Habillement; parure, *Ornatus*. Il ne ſe dit que parmi le Peuple, ou dans le burlèſque. Quand cet artiſan a marié ſa fille, elle lui a coûté cent écus pour tous ſes *accoûtremens*.

ACCOUSTRER, v. act. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, Habiller, orner, parer. *Ornare*. Il y avoit des ſinges qu'on avoit *accoutrez* en charlatans. Ablanc. Charles VIII. accorde à la Duchèſſe Anne par un Traité de 1491. qu'il lui ſera donné 60000. livres à ce qu'elle puiſſe tant mieux *accouſtrer* aucuns ſes affaires. Il n'eſt plus en uſage qu'en cette phraſe figurée. Cet homme en une telle occaſion a été *accoutré*, pour dire en raillant, qu'il a été mal traité, ou bien bléſſé. On diroit plus proprement, *accoutrer*, & préparer des peaux. Ces mots viennent du Gaulois, ou de l'Allemand. On appelle quelques Cathédrales, comme à Bayeux, *Coutre*, le Sacriſtain ou Officiér qui a ſoin de parer l'Egliſe ou l'Autel, & en Allemand *Kuſter*, Sacriſtain, νεωκόρος. Du Traité de Charles VIII. dont nous venons de parler, le P. Lobineau juge qu'*accouſtrer* pourroit bien venir de l'ancien mot Breton *coſt*, dépens; d'où a encore été formé celui de *cuſtus*, couſts: mais il ſe trompe, il vient de *Kuſter*, comme nous l'avons dit. Voyez Coustre.

ACCOUSTUMANCE, ſ. f. Habitude que l'on contracte en réitérant pluſieurs fois la même action, en la faiſant tourner en coûtume. *Conſuetudo, aſſuetudo*. On eſt ſouvent emporté par la force des mauvaiſes *accoûtumances* qu'on a contractées dans la jeunèſſe. L'*accoûtumance* de prendre du tabac eſt difficile à ſurmonter. Ce mot qui commençoit à vieillir du tems de Vaugelas s'eſt rétabli peu-à peu, & pluſieurs bons Ecrivains s'en ſervent. Bouh. *Habitude* eſt plus doux, & je dirois plutôt, il fait cela par une mauvaiſe *habitude*, que par une mauvaiſe *accoûtumance*. Corn. Je ferois difficulté de me ſervir de ce mot, *accoûtumance*, en parlant, & encore plus en écrivant: mais à cauſe des exemples qui ſe trouvent dans les meilleurs Auteurs, il ne faut point le condamner. Un éſprit abatu & comme dompté par l'*accoûtumance* au joug, n'oſeroit plus s'enhardir à rien. Bou. La Jeunèſſe change ſes goûts par l'ardeur du ſang, & la vieillèſſe conſerve les ſiens par l'*accoûtumance*. La Ruchef.

ACCOUSTUMER, vèrb. act. & neut. Pratiquer ſouvent une même choſe; contracter une habitude par la fréquente réitération du même acte. *Aſſuefacere*. On s'*accoûtume* à tout, au travail, à la peine, aux douleurs. Il ne faut pas *accoûtumer* les Peuples à prendre les armes, & murmurer. On *accoûtume* les bœufs au joug. Les enfans qu'on *accoûtume* à être applaudis, conſervent l'habitude de juger avec précipitation. Fanal. Le Peuple eſt *accoûtumé* à la ſervitude. C'étoit la *coûtume* des Sénateurs de mener leurs enfans au Sénat pour les former de bonne heure aux affaires, & les *accoûtumer* au ſecrèt. Bouh. Il faut *accoûtumer* les enfans à faire le bien, plutôt par leur propre inclination que par la crainte. Port-R. Nous ſommes ſi *accoûtumez* à nous déguiſer aux autres, qu'enfin nous nous déguiſons à nous-mêmes. La Ruchef. L'étude de la critique *accoûtume* l'éſprit à chicaner. St. Evr. Il ne faut pas s'*accoûtumer* à la fainéantiſe. Il ne faut pas *accoûtumer* ſon ventre aux purgations, de peur que la nature ne ſe rende paréſſeuſe.

Au plaiſir de vous voir mon ame accoûtumée
Ne vit plus que pour vous. Rac.

Quand le vèrbe *accoûtumer* eſt joint au vèrbe auxiliaire *avoir*, il demande que la particule *de* précéde l'infinitif qui le ſuit: *J'ai accoûtumé* de faire &c. Quand il eſt avec *être* il demande la particule *à*: Je ſuis *accoûtumé* à ſouffrir. Mais *accoûtumer* ſeul gouvèrne toûjours *à*: Je m'*accoûtume* à prendre les choſes ſans m'affliger: *Accoûtumez*-vous à haïr le vice. Corn. Il faut modérer la legéreté de ſa langue, pour l'*accoûtumer* à ne ſe point précipitér dans les choſes obſcures & douteuſes. Port-R. On dit que Démoſthène déclamoit au bord de la mèr pour s'*accoûtumer* au bruit du Peuple. Mes malheurs m'ont *accoûtumé* à enviſager la mort ſans crainte. P. de Cl. Il faut s'*accoûtumer* aux outrages de la fortune.

Accoustumer, ſe dit auſſi des choſes inanimées. *Solere*. Il n'a pas *accoûtumé* de faire ſi chaud en ce mois-ci. Il y a des tèrres qui ont *accoûtumé* de rapporter deux fois l'an.

Accoustumé, ſe dit auſſi des choſes qui ſont tellement tournées en nature, qu'encore qu'elles ſoient incommodes aux autres, elles nous deviennent en quelque façon nécéſſaires. Les Lapons ſont tellement *accoûtumez* au froid, que quand ils ſont arrivez à Hambourg, ils s'en retournent à cauſe qu'ils trouvent qu'il y fait trop chaud. Les Indiens s'en retournent quand ils ſont arrivez au 30. degré, parce qu'ils y ont trop froid. Relations des Lapons & des Indes.

On dit provèrbialement, qu'un homme eſt *accoûtumé* à une cèrtaine choſe, comme un chien d'aller nud tête; comme un chien d'aller à piéd.

Accoustumé, ée, part. & adj. *Aſſuefactus, Aſſuetus*.

Accoustumé, ſignifie quelquefois, Ordinaire, ce qu'on a coûtume de faire. *Solitus*. On a tenu l'audiance aux jours & aux heures *accoûtumées*. On lui a fait ſon procès en forme & manière *accoûtumées*.

A l'accoustumée, adv. De la manière qu'on avoit accoûtumé. *Ut ſolet, de more*. On a raccommodé enſemble ces amis qui étoient brouillez: ils vivent maintenant *à l'accoûtumée*. Ce mot n'eſt en uſage que dans la convèrſation commune.

ACCOUVÉ, ée, adj. Qui ſe tient au coin de ſon feu en fainéant, en paréſſeux, ſans vouloir en ſortir pour travailler. *Alſioſus, iners*. Cet Artiſan paſſe tout l'hyver *accouvé* au coin de ſon feu. Il eſt bas & vieux. Ce mot vient de *incubitare*. Nicod.

ACCRAVANTER, v. act. Ecraſer; accabler ſous un poids excéſſif. *Onere obruere, mole opprimere*. Si vous lui faites porter ce fardeau, c'eſt le moyen de l'*accraventer*. Cet homme a été *accravanté* ſous les ruïnes de ſa maiſon. Ce mot eſt compoſé, & dérivé de *crever*. Il eſt vieux.

ACCRÉDITER, v. act. donner du crédit & de l'autorité; mettre en reputation, & en éſtime dans le public. *Commendare, auctoritatem dare*. Il n'y a rien qui *accrédite* davantage une pèrſonne que la bonne foi. Un Chef de parti eſt obligé à careſſer un ſcélerat qui s'eſt *accrédité* parmi le Peuple. M. Esp. Eſt-ce un prodige qu'un ſot riche, & *accrédité*? La Bruy. Il ſe joint ſouvent avec le pronom relatif. Ce Preſident s'eſt *accrédité* dans ſa Compagnie par ſa capacité & ſon intégrité. Ce Miniſtre s'eſt fort *accrédité* à la Cour par ſon zèle & par ſa prudence. Les Marchands s'*accréditent* en vendant fidellement.

Ce mot vient d'*accreditus*, qui a été fait d'*accredere*, dont on s'eſt ſervi dans la baſſe Latinité, pour ſignifier *prêter*. Du Cange.

Accrédité, ée, part. paſſ. & adj. *Auctoritate pollens*.

ACCRÉTION, ſ. f. Tèrme de Médecine dans M. Harris. Ce mot eſt Latin, *accretio*, augmentation, accroiſſement. Et dans le ſens que l'explique M. Harris, nous diſons en François *Excréſcence*. Voyez ce mot.

Accrétion, dans le même ſens d'accroiſſement, eſt auſſi un tèrme de coûtume: on le trouve dans le titre de l'article 282. de la coûtume de Normandie, & dans le Commentaire auſſi.

ACCROC, ſ. m. Déchirure d'un habit, rupture qui ſe fait quand on eſt arrêté par quelque choſe de crochu, & de pointu. *Sciſſura*. Il eſt difficile de paſſer à travèrs des ronces & des haies, ſans qu'on ſe faſſe quelqu'*accroc*.

Accroc, ſe dit figurément en choſes morales de ce qui arrête, de ce qui retarde une affaire. *Mora, impedimentum*. La mort d'une des Parties eſt un *accroc* qui empêche l'inſtruction de ce procès. L'accuſation qu'on a faite contre cet homme eſt un fâcheux *accroc* qui peut ruïner ſa fortune. Il eſt bas dans ce ſens.

ACCROCHE, ſ. f. Embarras, retardement qui arrive en quelque affaire, à cauſe de quelque difficulté qui y ſurvient. *Impedimentum, mora*. Les oppoſitions à ce decrèt ſont des *accroches* qui retarderont long-tems notre payement.

ACCROCHEMENT, ſ. m. Action d'accrocher, *Unci immiſſio*. Il n'eſt guère en uſage au propre. Quelques-uns s'en ſervent au figuré. Il y a des gens qui ſe font deſcendre des plus nobles familles ſur des reſſemblances de noms, ou par d'autres *accrochemens* viſionnaires.

ACCROCHER, v. act. Attacher quelque choſe à un crochet, à une cheville, à un clou, à une agraffe. *Unco ſuſpendere.* Il faut *accrocher* ce ſac à la cheville. *Accrocher* ſa montre à ſa ceinture. Ce mot vient du Grec *ἀκρόχειρ*, qui ſignifie le bout de la main, parce qu'elle ſèrt à *accrocher*.

ACCROCHER, ſignifie auſſi, Attacher à quelque choſe de fèrme. *Unco aſtringere.* *Accrochez* ce bateau avec ſa chaîne à l'anneau de ce pont. Avec le pronom pèrſonnel il ſignifie, ſe prendre à quelque choſe. Nos braves *s'accrochant* ſe prennent aux cheveux. BOIL. On dit qu'un homme qui ſe noye *s'accroche* à tout.

ACCROCHER, en tèrme de Marine, ſignifie, Arrêter un navire, le joindre, ou s'y attacher en jettant le grapin pour venir à l'abordage. *Harpagonem in navim injicere.* Ces deux navires étoient *accrochez*, il y eut entre eux un rude combat.

ACCROCHER, ſe dit figurément en choſes morales, & dans le ſtile commun. Il a trouvé moyen d'*accrocher* ſon affaire au Conſeil, en l'y faiſant retenir pour la juger. Ce procès étoit prêt à juger, la partie l'a *accroché* par une chicane ; c'eſt-à-dire, qu'elle y a apporté du retardement par quelque incident. *Liti moram injicere.* Ce priſonniér alloit ſortir, mais il a été *accroché* par une nouvelle recommandation. Il ſignifie encore attraper, emporter par fineſſe.

Dans l'ame elle eſt du monde, & ſes ſoins tentent tout,
Pour accrocher *quelqu'un, ſans en venir à bout.* MOL.

ACCROCHER, ſe dit provèrbialement en cette phraſe : Belle fille & mechante robbe, trouve toûjours qui l'accroche.

ACCROCHÉ, ÉE, part. & adj. *Inuncatus.*

ACCROIRE, v. n. Il n'eſt en uſage qu'à l'infinitif, & ſe met toûjours avec le vèrbe faire. Faire croire à quelqu'un une choſe fauſſe. *Imponere, verba dare, ludificari.* La plûpart du Peuple eſt ſi ſot, qu'on lui fait *accroire* tout ce qu'on veut. Vous faites *accroire* à une infinité de gens que ces points ne ſont pas éſſentiels à la Foi. PASC. D'autres prétendent que faire *accroire* n'emporte pas que la choſe qu'on veut pèrſuader ſoit fauſſe : mais ſeulement que celui qui la dit a deſſein de tromper. VAUG. Ce mot vient de *accredere*, qui a été dit en la baſſe Latinité pour ſignifier *prêter*.

ACCROIRE, ſignifie auſſi, Tromper. La plûpart des valets en font bien *accroire* aux maîtres qui ſe confient en eux.

Il ſignifie encore, Concevoir de la vanité, s'enorgueillir ; prendre de la fièrté d'un mérite qu'on n'a pas ; préſumer trop de ſoi-même. *Multum ſibi arrogare.* Les favoris des Princes ſont ſujets à s'en faire *accroire*. Cette femme eſt belle, mais elle s'en fait trop *accroire* ; elle eſt trop vaine de ſa beauté. Je ne hais rien tant que cèrtains éſprits qui s'en font extrêmement *accroire*.

ACCROISSEMENT, ſ. m. Augmentation d'un corps. *Incrementum, accretio.* Elle ſe fait par l'addition de quelques parties qui ſont propres à la nature de ce corps, & c'eſt en cela que l'*accroiſſement* diffère de la raréfaction dans laquelle les parties qui augmentent le corps ne ſont pas de la nature du corps qui ſe raréfie. On juge de la fèrtilité de l'Egypte par l'*accroiſſement* du Nil, ſelon les degrez de hauteur qu'il marque dans la colonne qui eſt élevée pour cela dans le Calis. Les chênes reçoivent de l'*accroiſſement* juſqu'à 100. ans.

ACCROISSEMENT, Tèrme d'agriculture, s'entend de la manière plus ou moins belle avec laquelle croiſſent les végétaux. Ces arbres en peu de tems ont pris un bel *accroiſſement*. Le tuf eſt cauſe que nos arbres n'ont qu'un petit *accroiſſement*. LIGER. L'*accroiſſement* des plantes ſe fait par la jonction de pluſieurs nouveaux atomes, ou particulles. Comme il y a des moyens d'avancer l'*accroiſſement* des plantes, ainſi qu'on le peut voir au mot *Avancer*, il y en a auſſi de le retarder. On le fait premièrement en coupant les ſommitez des branches lorſqu'elles commencent à pouſſer. 2°. Par une tranſplantation trop frequente. 3°. En leur donnant de l'ombrage. CHOM.

ACCROISSEMENT, ſignifie auſſi, Aggrandiſſement. L'*accroiſſement* de ſon parc, de ſa maiſon, lui a beaucoup coûté. L'*accroiſſement* de ſa famille lui ſera une occaſion de nouvelle dépenſe. De la Mare dans ſon Traité de la Police L. 1. Tit. VI, C. 3. & ſuiv. a marqué tous les *accroiſſemens* & embelliſſemens de Paris depuis les Romains juſqu'à nos tems.

ACCROISSEMENT, ſe dit auſſi figurément en choſes morales, & ſignifie l'augmentation, la proſpérité. Les paſſions ont leurs *accroiſſemens*, & leurs relâchemens. Sa fortune fait tous les jours de nouveaux *accroiſſemens*. *Accroiſſement* d'honneurs & de dignitez. *Honoris amplificatio.* Les envieux s'affligent de l'*accroiſſement* des richèſſes, ou de la gloire d'autrui. M. ESP.

ACCROISSEMENT, tèrme de Droit ; c'eſt la portion vacante, laquelle eſt jointe & réünie à la portion qui eſt occupée & poſſédée par un autre. Cela arrive entre collègues, ou entre membres d'une Compagnie, entre légataires, ou par la mort ou l'abſence d'un aſſocié, ou d'un confrère. Une choſe leguée conjointement, *tàm re, quàm verbis*, à deux légataires, appartient pour le total à celui qui ſurvit le téſtateur par droit d'*accroiſſement*. L'alluvion eſt une autre éſpèce d'*accroiſſement*. Il y a des titres exprès dans le digèſte qui traitent du droit d'*accroiſſement*. Ce mot vient d'*accrementum*, qui ſignifie la même choſe, d'*accreſcere*, *accreſco*, accroître. Le droit d'*accroiſſement* n'a pas lieu dans les contrats entre vif, tels que ſont les donations, à cauſe que les Donataires étant ſaiſis de ce qui leur a été donné ; c'eſt-à-dire, de leurs portions pèrſonnelles & viriles dans les choſes données, ils n'ont par conſéquent aucun droit aux portions des autres.

ACCROISSEMENT, ſe dit auſſi de l'augmentation qui ſe fait lorſqu'une rivière porte un morceau de tèrre & le joint à un autre.

ACCROISTRE, v. act. & n. avec le pronom pèrſ. Augmenter la grandeur de quelque choſe, la rendre plus étenduë. *Augere, amplificare.* Il a acheté deux maiſons voiſines pour *accroître* la ſienne. Il eſt borné de chemins de tous côtez, il ne peut s'*accroître*. Cette Ville s'eſt fort *accrue* par ſon commèrce. Ce Prince a *accru* ſon Royaume, il a reculé les bornes de ſon État. Il eſt auſſi neutre, & ſignifie, devenir plus grand. *Creſcere, augeſcere.* Son revenu *accroît* tous les jours. Ce mot vient d'*accreſcere*, *adcreſco*, ou *accreſcere*, *accreſco*, accroître.

ACCROISTRE, ſe dit figurément en choſes morales. Son amour, ſa colere, s'*accroiſſent* au lieu de diminuer. Sa fortune s'*accroît*. Sa gloire, ſon credit, ſon pouvoir s'*accroiſſent* tous les jours. Dans le monde les vèrtus ſont affoiblies par les mauvais exemples, & les vices *accrus* par le libèrtinage, & l'impénitence. FLECH. Les richèſſes ne font qu'en *accroître* la ſoif. VAUG. La Paix *accroît* le pouvoir de la Juſtice. MALH. Tes Diſcours ſuperflus *accroiſſent* mes ennemis. MOL.

ACCROISTRE, en tèrmes de Droit, ſe dit de ce qui tourne au profit de quelque aſſocié, ou confrère, par la mort ou par l'abſence d'un autre. La part de celui qui renonce à une ſuccèſſion *accroît* à ſes cohéritièrs. En toutes les Compagnies où il y a bourſe commune d'épices, de droits, &c. la part des abſens *accroît* aux préſens. Si un Tèſtateur aſſocie dans un même uſufruit pluſieurs pèrſonnes, celles qui meurent, celles qui abandonnent, celles qui n'acceptent pas, le laiſſent entièr aux autres. C'eſt tantôt un droit d'*accroître*, tantôt un droit de retenir, & de non décroître. PELISS.

ACCRU, UE, part. & adj. *Auctus.*

L'Effort d'une vèrtu commune,
Suffit pour faire un Conquerant ;
Celui qui dompte la Fortune,
Mérite ſeul le nom de grand :
Il pèrd ſa volage aſſiſtance,
Sans rien pèrdre de ſa conſtance,
Dont il vit ſes honneurs accrus,
Et ſa grande ame ne s'altère,
Ni des triomphes de Tibere,
Ni des diſgraces de Varus.

ACCRUË. ſ. f. Tèrme de coûtume. *Additamentum, accretio, augmentum.* *Accruë* de bois, eſt un éſpace de tèrre dans lequel un bois s'eſt étendu hors de ſes limites. Voyez les coûtumes de Troyes, de Sens, d'Auxèrre, de Chaumont. RAG. Ce mot a la même origine qu'*accroître*, & *accroiſſement*.

ACCROUPIR, v. act. qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel, pour éxprimer la Poſture de celui qui abaiſſe ſon corps préſque contre tèrre en pliant les genoux, enſorte que le dèrrière touche préſque les talons. *Sidere, in clunes reſidere.* La plûpart des Orientaux s'*accroupiſſent* au lieu de s'aſſeoir. Il y avoit une vieille qui étoit cachée & *accroupie* dèrrière un buiſſon, qui entendit tout leur entretien.

ACCROUPI, IE. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit du lion quand il eſt aſſis, & de même d'autres animaux ſauvages quand ils ſont aſſis. *In clunes reſidens.* On le dit des lièvres, & des lapins, qui ſont ramaſſez : ce qui eſt leur poſture ordinaire quand ils ne courent pas. D'azur au lion *accroupi* d'argent, &c.

ACCROUPISSEMENT, ſ. m. État de ce qui eſt accroupi. *Incubitus.* L'*accroupiſſement* d'un lièvre en forme. Ce mot eſt peu en uſage, & eſt un compoſé de *croupe*.

ACCUBE, Vieux mot, qui vient d'*accumbo*, & qui veut dire, *Repaire, lit. Lectum ſtratum.* BOREL. Il tendirent pavillons & *accubes*. ROM. D'ARTUS DE BRE.

ACCUBITEUR, ſ. m. *Accubitor.* C'eſt le nom d'un Officièr des Empereurs de Conſtantinople. L'*Accubiteur* étoit celui qui couchoit près de l'Empereur. CHAST. Ce nom vient du Latin *Accubitor*, qui couche proche d'un autre. Il vient du vèrbe *accumbo*, je couche proche.

ACCUEIL, ſ. m. Traitement, récèption qu'on fait à une pèrſonne qui arrive, ou qui nous aborde. *Acceptio, exceptio.* Il ſe prend en bonne, ou en mauvaiſe part: l'épithète qu'on y joint la détèrmine. Je me ſuis laiſſé tromper par l'*accueil* hypocrite que m'a fait ce ruſé Courtiſan. M. **Scud.** Les grands gagnent l'amitié des Peuples en faiſant un bon *accueil* aux pèrſonnes qui les approchent. Il m'a fait un *accueil* froid, & deſobligeant: j'en attendois un *accueil* plus favorable.

Accueil, ſeul & ſans epithète, ſe prend d'ordinaire en bonne part. Il ſignifie la manière civile & honnête dont on reçoit une pèrſonne, & le ſecours qu'on lui donne. Faire *accueil* à tout le monde L'*accueil* qu'a fait ce Seigneur à cet infortuné Gentilhomme en le retirant dans ſa maiſon, lui a ſauvé la vie & l'honneur. Son *accueil* charme tous ceux qui l'abordent.

AcCUEILLIR, v. act. Recevoir ceux qui ont à faire à nous, ou qui nous rendent quelque viſite. *Accipere, excipere leniter, amice.* Il l'*accueillit* avec des témoignages d'une grande tendreſſe. La première pratique de la civilité eſt de bien *accueillir* toutes ſortes de perſonnes. On conj. J'*accueille*, tu *accueilles*, il *accueille*: j'*accueillis*; j'ai *accueilli*: j'*accueillerai*; j'*accueillerois*, &c.

> *Sa maudite grimace eſt par tout bien venue;*
> *On* l'accueille, *on lui rit; par tout il s'inſinue.* **Mol.**

Ce mot vient du Latin *adcolligere*. **Menag.** J'aimerois mieux l'eviter en diſant, Il m'a fait un bon *accueil*, ou ſi vous voulez, il m'a reçu très-favorablement. *Accueillir* eſt douteux.

Accueillir, ſignifie auſſi, Donner ſecours, protéction, retraite. *Præſidium ferre.* C'eſt une grande ingratitude de meconnoitre dans la proſpèrité ceux qui nous ont *accueillis*, & qui nous ont ſecourus dans notre miſère.

Accueillir, ſignifie encore plus particuliérement, Recevoir dans un Bateau, dans un Navire. Ce batelièr n'eſt pas loin du port, il faut lui crier qu'il vous vienne *accueillir*. On envoya une barque pour *accueillir* ceux qui ſe noyoient aprés le debris de ce Vaiſſeau.

Accueillir, ſe dit figurément en choſes morales. *Occupare, adoriri.* Il ne ſe faut pas laiſſer *accueillir* par la neceſſité; c'eſt-à-dire ſe laiſſer preſſer, & accabler par la miſère. Nous n'etions pas loin du port, lorſque nous fumes *accueillis* par la tempête; c'eſt-à-dire, battus & ſurpris par l'orage. Le P. Bouhours blâme *accueillir* dans cette ſignification, d'autres ſoutiennent qu'il eſt bon. Il vaut mieux chèrcher un autre tour.

Accueilli, ie, part. & adj. *Acceptus, exceptus.*

AcCUL, ſ. m. Lieu étroit & bouche d'où on ne peut ſortir quand on eſt pourſuivi par les ennemis. *Anguſtia.* On le dit particuliérement à la chaſſe des lieux où on réduit le gibier.

Acculs, ſont auſſi les lieux les plus enfoncez des tèrriers, où les renards, ou blereaux, ont toute leur famille. *Fundula.* On appelle *carreſours*, les principaux conduits ou ceux qui mènent à leurs *acculs*. On appelle encore *acculs* en tèrme de chaſſe, les bouts des forêts, & des grands bois.

AcCULEMENT, ſ. m. Tèrme de Marine qui ſe dit de la concavité & rondeur de quelques membres qui ſe placent à l'avant, & à l'arrière ſur la quille du Vaiſſeau. Varangues *acculées*, ſont celles qui ſont rondes en dedans. Ozanan dit qu'on appelle *acculement*, la proportion avec laquelle chaque gabary s'élève ſur la quille plus que le premièr gabary.

AcCULER, v. act. Pouſſer des ennemis dans un lieu étroit & fèrmé, d'où ils ne puiſſent échaper; les reduire à ne pouvoir reculer, enſorte qu'ils ſoient obligez de combattre, ou de périr. *In anguſtias redigere, compellere.* On a *acculé* les ennemis dans ce detroit de Montagnes, où on les fera périr de faim. On le dit auſſi des ſanglièrs, des renards, &c. Les chiens ont *acculé* le loup.

s'Acculer, ſignifie au contraire, Se placer dans un coin, ſe retirer dans un lieu étroit où on ne puiſſe être attaqué par dèrrière, pour ſe mieux deffendre contre pluſieurs ennemis de front. *Locus poſtico impervio ad defenſionem.* Ce brave s'eſt *acculé* dans le coin d'une muraille pour n'être point envelopé par les ennemis. Le taureau *s'accule* quand il eſt preſſé avec trop de vigueur par des dogues.

Acculer, en tèrmes de manége, ſe dit lorſque le cheval qui manie ſur les voltes ne va pas aſſez en avant à chacun de ſes mouvemens; ce qui fait que ſes épaules n'embraſſent pas aſſez de tèrrain, & que ſa croupe s'approche trop prés du centre de la volte.

Acculé, ée, part. & adj. *In anguſtias redactus.*

En tèrmes de Blaſon on appelle un cheval *acculé*, quand il eſt cabré en arrière & ſur le cul. *In clunes reſidens.* On le dit auſſi de deux canons ſur leurs affuts, dont les culaſſes ſont opoſées l'une à l'autre; comme ceux que le Grand Maître de l'Artillerie met au bas de ſes armoiries pour marques de ſa dignité. Ce mot ſe tire du Latin *culum* On dit un *cul de ſac*.

AcCUMULATION, ſ. f. Entaſſement; amas de pluſieurs choſes les unes ſur les autres. *Accumulatio, coacervatio* *Accumulation* de richeſſes. Il n'y a rien de plus ruineux que de laiſſer faire une *accumulation* d'arrérages.

On dit au Palais une *accumulation* de droits, quand quelqu'un prétend un héritage, un Bénéfice, en vèrtu de pluſieurs droits de différente nature, comme par mort. par reſignation, &c.

AcCUMULER, v. act. Entaſſer, aſſembler, amaſſer pluſieurs choſes enſemble *Accumulare, coacervare; congerere.* Les avares ne ſongent qu'à *accumuler* tréſors ſur treſors. On a puni ce ſcélérat qui avoit *accumulé* crimes ſur crimes. On dit auſſi en Juriſprudence Canonique, *accumulant* droit ſur droit, quand on obtient ceſſion du droit d'une autre partie pourvuë du même Bénefice. On le dit quelquefois abſolument. Les avares ne ſongent qu'à *accumuler*. Ce vieil avare *accumule* tous les jours; on ſous-entend du bien, des richeſſes.

Accumulé, ée, part. & adj. *Accumulatus, congeſtus.* Ce mot vient d'*accumulatio*, *accumulare*.

ACCURSE, ſ. m. *Accurſius.* Nom propre de trois Savans Italiens. Les deux premiers, pere & fils, celebres Juriſconſultes du XI^e^ ſiecle, & le troiſiéme, ſavant Critique du XVI^e^ ſiécle.

AcCUSATEUR, accusatrice, ſubſt. maſc. & fem. Celui ou celle qui accuſe, ou qui pourſuit quelqu'un en juſtice criminellement. *Accuſator. Accuſatrix.* Par le Droit civil il n'y avoit point d'*accuſateur* public. Chaque particulièr, ſoit qu'il eût interêt au crime public, ou non, pouvoit accuſer, & conclure au châtiment de l'accuſé. En France il n'y a que le Procureur Géneral, ou ſes Subſtituts prépoſez dans chaque Siége qui ſe puiſſent conſtituer *accuſateurs*; c'eſt à eux ſeuls à qui appartient la vengeance publique. La partie civile ne peut conclure qu'à la réparation, & aux intérêts, & non pas à la punition du criminel. En quelque lieu que ſe trouve un Parricide, il rencontre un *Accuſateur*, un Juge, & un Bourreau. **Le Mait.** Cette femme eſt une dangereuſe *accuſatrice* Son *accuſatrice* paroît fort animée contre lui. Au dèrnier jour nos pechez ſe préſenteront comme autant de cruels *accuſateurs*. **Nicol.** C'étoit autrefois une vilaine choſe que de paſſer pour *accuſateur*. Quintilien l'a dit avant moi, & a mis en provèrbe, *accuſatoriam vitam agere.* Et parce qu'il y eut un Brutus qui fit à Rome ce ſale metièr, & qui fut appellé l'*accuſateur*, Ciceron l'appelle pour cela le déshonneur de la famille des Juniens. **Balz.**

AcCUSATIF, ſ. m. Tèrme de Grammaire. C'eſt le quatriéme cas des noms qui ſe déclinent. *Accuſandi caſus, accuſativus.* Il marque & deſigne le ſujet où paſſe l'action du vèrbe, ou de la prepoſition. Un vèrbe actif regit l'*accuſatif*. Il y a des prépoſitions qui demandent aprés elles un *accuſatif*. En François l'*accuſatif* eſt ſemblable au nominatif.

AcCUSATION, ſ. f. Déclaration en Juſtice pour quelque crime. *Accuſatio.* Intenter une *accuſation* injuſte, calomnieuſe. Vous ferez bien de prévenir une *accuſation* ſi redoutable; ou de la repouſſer vigoureuſement ſi elle eſt deja formée. **Ablanc.** Suſciter une *accuſation* capitale. Il y a vingt chefs d'*accuſation* contre ce criminel. L'*accuſation* des crimes privez n'étoit recevable par le Droit Romain qu'en la bouche de ceux qui y avoient interêt: pour les crimes publics l'*accuſation* pouvoit être intentée par quiconque la vouloit entreprendre. Autrefois en France ſi l'*accuſation* étoit grave, il en falloit venir à un combat; ſi elle ne l'étoit pas, tout accuſé étoit tenu de ſe purger du moins par ſerment. Il n'y étoit reçu qu'en faiſant jurer avec lui des gens de ſa profeſſion, de ſon ſéxe, de ſa parenté, ou du moins de ſon voiſinage: gens ſans reproche, domiciliez, & connus de l'accuſateur. Le Juge en fixoit le nombre, il pouvoit les nommer d'office; on les tiroit quelquefois au ſort. C'étoit ordinairement l'accuſé qui les preſentoit, & rarement en laiſſoit-on le chois à l'accuſateur. **Le Gendre.** Par le Droit Romain on procedoit par voye d'*accuſation* dans les crimes publics, & par ſimple action dans les délits particulièrs. En France il n'y a que le Procureur Général, ou ſes Subſtituts, qui puiſſent former une *accuſation*, excépté pour le crime de léze-Majeſté: & pour le crime de fauſſe monnoie, où l'*accuſation* eſt ouvérte à toutes ſortes de pèrſonnes. Dans les autres crimes les particulièrs ne peuvent être que dénonciateurs, & demander réparation de l'offenſe pour les dommages & intérêts.

Il ſignifie auſſi, Confeſſion. *Confeſſio.* Il faut faire une ſincère *accuſation* de nos péchez au Prêtre.

Accusation, ſe dit auſſi des legères fautes dans les complimens ordinaires. L'*accuſation* que vous me faites de n'avoir point ſongé à vous en votre abſence, eſt mal fondée.

AcCUSER, v. act. Intenter une action criminelle contre quelqu'un, ſoit en ſon nom, ſoit ſous le nom de la partie publique; qui eſt toujours le Procureur Général, ou ſon Subſtitut. *Accuſare.* Il n'appartient qu'au mari d'*accuſer* ſa femme d'adultère. On a *accuſé* de concuſſion un tel Officièr. Caton, le plus innocent.

cent de ſon ſiècle, avoit été *accuſé* 42. fois, & abſous 42. fois. Dans l'eſprit de la plupart des gens c'eſt aſſez d'être *accuſé* pour être coupable. Voit. Un homme de bien *accuſé* injuſtement, ôte à la priſon même ce qu'elle a d'ignominieux. Bouh.

Accuser, ſignifie quelquefois ſimplement, Reprocher. Tous ſes amis l'*accuſent* de pareſſe à faire réponſe aux lèttres. On *accuſe* les François de legereté & d'impudence. Ceux qui *accuſent* la Providence, pour ce qu'elle rend l'adultère auſſi fécond qu'un mariage légitime, ſe ſcandaliſent mal à propos. La Pl. Malhèrbe parlant d'un Scélérat heureux, ajoûte;

Mais le Ciel accuſé de ſupporter ces crimes,
Se veut juſtifier.

On *accuſe* ſouvent de beaux yeux, dont toute la force eſt dans la foibléſſe du cœur qu'ils ont bléſſé. S. Evr. Je ne m'*accuſe* que de trop de délicatéſſe pour mes Amis, bien loin de les négliger. Io.

Ma juſte impatience,
Vous accuſoit *déja de quelque négligence*. Rac.

Accuser, ſignifie auſſi Impugner un acte; contèſter ſa validité à cauſe de quelque défaut éſſentiel. *Impugnare.* *Accuſer* un acte de faux. *Accuſer* un tèſtament de ſuggèſtion.

Accuser, ſignifie auſſi, Confeſſer ſa faute, ou nommer ſes Complices. *Confiteri.* Le remords a quelquefois obligé les criminels à ſ'*accuſer* eux-mêmes. Ce criminel a tout confeſſé, & a *accuſé* ſes Complices. Il a *accuſé* bien des gens dans ſon teſtament de mort.

Accuser, ſignifie auſſi ſimplement, Déclarer. *Enunciare, exponere.* Il a *accuſé* 50 de point au piquet; il a *accuſé* la récéption de ma lèttre; pour dire, Il a dit qu'il avoit 50 de point; qu'il avoit reçu ma lèttre.

Accuser, avec le pronom pèrſonnel, ſe déclarer coupable. *Inſimulare ſe.* Ce Criminel ſ'eſt *accuſé* lui-même. Il faut qu'un Pénitent ſ'*accuſe* franchement de ſes pechez à la Confeſſion. Les Pèrſécuteurs ſemblent ſ'*accuſer* de n'être pas bien convaincus eux-mêmes de la force & de l'évidence de leurs raiſons, puiſqu'ils employent la violence. Cl.

Accusé, **ée**, part. paſſ. *Accuſatus.* Socrate *accuſé* répondit: Ce que j'ai fait ne mérite rien, ſinon qu'on me nourriſſe aux frais de l'État dans le Prytanée.

Accusé, ſe prend quelquefois ſubſtantivement. L'*accuſé* a donné de bons reproches contre les témoins. On doit entendre l'*accuſé* à peine de nullité du jugement. L'*accuſé* ne peut point réſigner quand le crime emporte la privation de ſon Bénéfice. Bouch. Par les dures Loix de l'Inquiſition l'on contraint l'*accuſé* à ſ'accuſer lui-même du crime qu'on lui ſuppoſe. Inq. de Goa. L'*accuſé* n'eſt point reçu à accuſer ſon accuſateur, ni à uſer de récrimination avant qu'il ſe ſoit purgé. De Laun.

A C E.

ACÈ, ſ. f. *Ace.* Ville de Phénicie, dans Strabon & dans Étienne. Ce fut depuis Ptolémaïs. Voyez ce mot.

ACÉE, ſ. f. Ce mot ſe diſoit autrefois pour *bécaſſe*: il vient d'*acceia*, qui vient d'*acus* à cauſe du long bec de la *bécaſſe*.

ACEPHALE, ſ. m. *Acephalus.* Proprement, qui n'a point de Chèf, de l'*a* privatif, & de κεφαλὴ tête, Chèf. On a donné ce nom, 1° à ceux qui dans l'affaire du Concile d'Éphèſe ne voulurent ſuivre ni S. Cyrille, ni S. Jean d'Antioche: 2° à des Hérétiques du V. ſiécle qui ſuivirent d'abord Pièrre Mongus, ou Moggus: puis l'abandonnèrent, parce qu'il ſouſcrivit au Concile de Chalcédoine. Ils ſuivoient les èrreurs d'Eutichès. Et ſous l'Empire de Juſtin, les Sèctateurs de Sévère d'Antioche, & généralement tous ceux qui ne voulurent pas recevoir le Concile de Chalcédoine, furent appellez *Acephales*. Quelques uns prétendent que ce nom ſignifie *héſitant*, & que parce qu'ils tenoient la neutralité pour les decrèts du Concile de Chalcédoine, qu'ils ne ſe détèrminoient à rien, qu'ils héſitoient quand on les préſſoit, ils furent appellez *Acephales*; c'eſt-à-dire, *héſitans*. Mais l'autre opinion eſt plus vraie, & *Acephale* n'a point ce ſens. Voyez Bolland. T. I. Anaſtaſius le Bibliothécaire appelle cette éxemption de la juriſdiction du Patriarche, Autocéphalie, *Autocephalia*; 3° on a appellé *Acephales*, les Clercs qui ne vivoient pas ſous la Diſcipline Eccléſiaſtique d'un Evêque. Iſidore *De Eccleſ. off. Lib. III.* Les Conciles de Mayence, Can. 22. de Meaux l'an 845. Can. 57 de Paris Can. 10. de Pavie en 850. Can. 18 &c ont fait différens réglemens contre ces Clercs *Acephales*. On en trouve encore dans les Capitulaires de Charles le Chauve, L. VI. C. 57. dans Burchard, L. II. C. 216. dans Reginon à l'an de Jeſus-Chriſt 865. Baronius à l'année 1090. Hucbert frère de Thièrbèrge Concubine de Lothaire, fut appellé *Acephale*, parce que, comme diſent les Annales de Mets à l'an 864. de J. C. il étoit Clèrc marié, & par là non ſoumis aux regles de la Cléricature; ou comme d'autres écrivent, parce que ſon Monaſtère étoit exemt de la juriſdiction de l'Évêque. Cependant les Moines exemts de la juriſdiction de l'Evêque ne ſont point *Acephales*, car Godefroy Abbé de Vendôme, dit dans ſa 27. Lèttre du Livre ſecond: Nous ne ſommes point *Acephales*, puiſque nous avons pour Chèf Jesus Christ, & après lui le Souverain Pontife, 4° dans les Lois de Henri I. Roi d'Anglèterre on appelle *Acephales* les pauvres qui n'ayant rien, ne tiennent point de biens en fièf, ni du Roi, ni des Évêques, ni des Barons, ou Seigneurs Féodaux; & ainſi ſont en quelque ſorte ſans Chèf. Voyez le Gloſſ. de Du Freſne. Voyez Nicephore L. XVIII. 54. Evagr. L. III. C. 31. Baron. aux années 432. 482. 492. 513. 535. 538. 546 553. Hornius Hiſt. Eccleſ. Nov. Teſt. Per. 1. Art. 3. §. 48. & 49. Les *Acephales* ſont appellez *Acephalites* dans Iſidore, L. VIII. C. XV. & dans la Chronique d'Adon de Vienne. Voyez encore les Notes du P. Sirmond ſur Facundus Hermianenſis.

ACEPHALITE, ſ. m. & f. *Acephalita.* Hérétique. Voyez Acephale; c'eſt la même choſe. Le Chanoine Régulièr de Leon qui a écrit la vie de S. Iſidore de Seville, dit *Acephalita*, & marque que cette Sècte étoit fort étenduë en Eſpagne & en France au tems de ce Saint. Peut-être que dans ces Pays-là on les nommoit alors *Acephalites*, & non pas *Acephales*.

ACÈRBE, adj. Ce qui eſt âcre, vèrd, âpre. *Acerbus.* Les Médecins tiennent que ce goût eſt mitoyen entre l'aigre, l'acide, & l'amèr. Ils appellent du vin *acèrbe*, du vin fait de raiſins qui ne ſont pas encore meurs. Tous les fruits avant leur maturité ont un goût *acèrbe*. La ſaveur *acèrbe*, eſt une des trois ſaveurs froides. Elle eſt formée d'une ſubſtance tèrreſtre & aqueuſe au 3e degré. Ce mot eſt latin, *acerbus*. Hors la Médecine l'on ne ſ'en ſèrt point: on dit *âpre*.

ACERER, v. act. Tèrme de Taillandièr. Garnir d'acièr un outil de fèr; y joindre ou appliquer de l'acièr, ſoit à la pointe, comme aux burins; ſoit au trenchant, comme aux couteaux & cimetèrres; ſoit ſur la ſurface entière des outils, comme aux enclumes, &c. *Durare ferri aciem chalybe.* On a dit *acerer* pour *acierer*.

Aceré, **ée**, adj. Qui eſt d'acièr, ou ce à quoi on a joint & appliqué de l'acièr. *Ferrum chalybe duratum.* On le dit des inſtrumens de fèr déſtinez à couper, à limer, à trencher, à forger. Un cimetèrre *aceré* & bien trenchant. Les enclumes, les bigornes, & autres outils ſemblables ſont auſſi *acerées*, parce qu'on les couvre d'acièr.

Aceré, ſ'employe par quelques-uns au figuré, pour ſignifier, pèrçant, trenchant. C'eſt une plume bien *acerée*. La pauvreté eſt un glaive bien *aceré*. Mau. Il faut pourtant ſ'en ſèrvir avec diſcrétion.

ACERIDES, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt un emplâtre fait ſans cire, tel qu'eſt celui qu'on nomme emplâtre de Nuremberg. *Emplaſtrum Norimbergenſe.* Harr.

ACERTENER, v. act. Vieux mot. Aſſurer, affirmer. *Affirmare.*

ACESIEN, ſ. m. *Aceſius.* Surnom que les Éléens donnoient à Apollon. Pauſan. L. VI. Triſtan, T. I. p. 600.

ACESMEMENT, ſ. m. Vieux mot, qui veut dire, Ajuſtement. *Ornatus, Cultus.*

ACESMER, v. act. Orner, ajuſter. *Ornare.* Ce mot n'eſt plus en uſage.

ACESMES, & ACHESMES, ſub. plur. Vieux mot, qui veut dire, *Habillemens*, *atours* de femme. *Mundus muliebris.* Quand la Déeſſe a mis bas ſes habits & *acheſmes*, qu'elle eut deſfeuble, coiffe, guimple, atour, & autre accoutrement de tête, tèrmaillets, chaînes, anneaux, bullètes, & tiſſus, juſqu'aux galoches dorées. Jean le Maire.

ACETABULE, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. *Acetabulum.* Il a différentes ſignifications. Il ſe dit des cavitez profondes de quelques os, dans leſquels ſont reçuës de groſſes têtes d'autres os, pour faire les mouvemens. La cavité de l'os Iſchium, qui reçoit la tête de l'os de la cuiſſe, eſt appellé *Acétabule*, Cotyle, ou Cotyloïde.

Il ſe dit d'une autre choſe dont les Anatomiſtes ne conviennent point; les uns appellent *acétabules* les orifices des vaiſſeaux répandus dans la ſurface intèrne de la matrice. Harvée croit que ce ſont de petites cellules du Placenta, ou de ce qui tient lieu de Placenta dans les femelles de pluſieurs animaux. Le ſentiment le plus probable eſt de ceux qui diſent que les *acétabules* ſont ces glandes qui ſ'élèvent dans la matrice des brebis & des chèvres lorſqu'elles ſont pleines, & qui ſont ainſi appellées, parce qu'elles ſont faites en forme de coupe ou de godet: ce qu'on ne remarque pas dans les femelles des autres animaux, non plus que dans la femme.

Acetabule, ſignifie encore une cèrtaine meſure dont les

Apoticaires ſe ſervent pour les choſes liquides. Voyez Cotyle, Cotyledon. C'eſt une meſure des Anciens qui contenoit un cyathe & demi, comme Agricola le prouve dans ſon L. 1. des meſures Rom. par ces deux vèrs de Fannius, qui, en parlant du cyatus, dit qu'il pèſe dix drachmes, & que l'oxybaphe, ou *acetabule*, en contient 15.

Bis quinque hunc faciunt drachmæ, ſi appendere tentes,
Oxybaphus fiet ſi quinque addantur ad illas.

Binet dans un Traité des poids & des meſures qu'il a mis au commencement de ſa Traduction de Pline, dit que l'*acetabule* d'huile pèſe deux onces & deux ſcrupules, l'*acetabule* de vin 2 onces 2 drachmes & demie & un grain & le tièrs d'un grain; l'*acetabule* de miel 3 onces, 3 drachmes, & un ſcrupule & 2 ſiliques.

ACETABULE, étoit encore un petit vaſe dans lequel on mettoit des choſes propres à aſſaiſonner, & que l'on ſèrvoit ſur la table, comme on ſèrt aujourd'hui une ſalière, un vinaigriér, &c.

Agricola dans ſon Traité des Meſures Rom. L. 1. croit que c'eſt de là que ce nom s'eſt formé; que ce vaſe étant deſtiné principalement à ſervir du vinaigre, d'*acetum*, vinaigre, on a fait *acetabulum*, & qu'enſuite à cauſe de la reſſemblance on l'a tranſporté à la meſure. C'eſt pour la même raiſon que les Grécs l'appelloient ὀξύβαφον.

ACETABULUM, ſ. m. Sorte de plante, appellé autrement *Umbilicus veneris*. Il y en a de deux ſortes: l'un dont les feuilles ſont creuſes, & tournées comme un acetabule, ou une coupe. L'autre jette une tige menuë, & produit des fleurs ſemblables à celles de mille-pertuis. Cette plante a les feuilles larges, & fort épaiſſes. Sa graine, qui eſt un peu groſſe, a les mêmes propriétez que la joubarbe.

ACETABULUM, ſ. m. Plante qui croît au fond de la mèr, & qui a aſſez la figure d'un champignon, puiſqu'elle eſt compoſée d'un pedicule mince & tèrminé par un chapiteau formé en baſſin de balance. Cette plante eſt diuretique, & ſe trouve dans la mèr Méditerranée, & dans les étangs ſalez qui ſont près de Montpelliér. Quoique *Cotyledon* & *Acetabulum*, ſoient deux noms qui ont la même ſignification, ils ne ſe donnent pas néanmoins à la même éſpece de Plantes. Celle qu'on appelle *Cotyledon*, eſt même une plante tèrreſtre.

ACETEUSE, ſ. f. *Oxalis*. C'eſt un nom que l'on a donné quelquefois à l'ozeille, à cauſe de ſon goût aigret, & qui eſt pris du nom Latin *acetum*, qui ſignifie *vinaigre*.

ACETUM, Mot Latin, qui ſignifie vinaigre, & qui vient d'*aceo*, je ſuis aigre. Tout Latin qu'il eſt, on l'employe quelquefois dans la Chymie.

ACETUM ALCALISÉ. *Alcaliſatum*. Tèrme de Chymie. C'eſt du vinaigre diſtillé, auquel on a mélé quelque ſel volatil, ou alkali. HARRIS.

ACETUM RADICATUM. Tèrme de Chymie. Ce ſont les parties les plus fines & les plus aigues du vinaigre, quand le flègme en a été tiré. HARR.

ACETUM PHILOSOPHORUM, ou vinaigre des Philoſophes, tèrme de Chymie. Quelques Chymiſtes donnent ce nom à une liqueur aigre qui ſe fait en faiſant diſſoudre un peu de beurre, ou liqueur glaciale d'antimoine dans beaucoup d'eau. HARR.

A C H.

ACHAÏE, ſ. f. *Achaïa*, *Hellas*. C'eſt le nom d'une ancienne Province de Gréce, entre l'Épire, la Théſſalie, la Mèr Ægée, & le Péloponéſe. On l'appelle aujourd'hui Liradie. On prétend que ſon nom lui vient d'ἀπὸ τοῦ ἄχους, qui ſignifie *douleur*, parce qu'elle étoit ſujette, dit on, à de grandes inondations. Si cela eſt ne ſeroit-il pas plus naturel de tirer ſon nom de [illegible], *achon*, qui ſignifie un lieu humide, marécageux, plein de roſeaux? Cadmus & les Phéniciens lui avoient donné ce nom. Mais d'autres prétendent que ce Pays a été ainſi nommé d'*Achéus*, fils de Xuthus, fils d'Hellen & petit-fils de Deucalion, qui, chaſſé de Théſſalie s'empara du Péloponéſe, & eut de Creüſe fille d'Érectée Roi d'Athénes, Achéus & Ion, dont l'un fut Chéf des *Achéens*, & l'autre des Ioniens. On a encore appellé *Achaie* proprement dite, une Province du Péloponéſe, qu'on nomme aujourd'hui Duché de Clarence. On donne auſſi quelquefois ce nom à tout le Péloponéſe. Les Prêtres d'*Achaie*, témoins du Martyre de S. André, en ont écrit les Actes que nous avons encore; mais que le Pape Gélaſe mit au nombre des Livres apocryphes. Baronius & Bellarmin les ſoutiennent avec beaucoup d'autres. D'autres les regardent comme ſuppoſez avec Meſſieurs Tillemont & Du Pin.

ACHAÏENS, ou **ACHÉENS**, & **ACHÉES**, ainſi qu'écrit M. Corneille. *Achai.* Peuples de l'Achaïe, & généralement les Grécs, qui ſont ſouvent ainſi nommez, ſur tout dans les Poëtes. M. Tourreil écrit & dit *Achaïens* dans ſa table, & *Achéens* dans ſa Préface ſur ſa traduction des Oraiſons de Démoſthène. Les habitans du Péloponéſe juſqu'aux Héraclides ſe diviſoient proprement en *Achéens* & en Ioniens. Les premiérs poſſédoient les tèrres que les Héraclides aſſignèrent aux Doriens, & aux autres Peuples qui les avoient accompagnez. Ceux des *Achéens* qui déſcendoient d'Acolus, & que l'on chaſſa de Lacédémone, ſe retirèrent d'abord en Thrace ſous le commandement de Penthile, & après ſa mort allèrent s'établir dans le canton de l'Aſie mineure, qu'ils appellèrent Æolide. Quant aux *Achéens* de Mycénes, comme ils ſe voyoient contraints par les Héraclides d'abandonner leur Pays, ils s'emparèrent de celui des Ioniens. TOURR. Polybe a écrit aſſez amplement de la République des *Achéens*, dans le prélude de ſon Hiſtoire. Un Hollandois, nommé Martin Schockius, a fait un Traité Latin de la République des *Achéens* & des Veïcos, dans lequel parce que le Gouvèrnement des *Achéens* a toûjours été un des plus éſtimé de la Gréce, il affecte de lui comparer celui des Provinces-Unies.

ACHAISONNER, v. act. Prendre occaſion d'exiger injuſtement de quelqu'un la choſe qui lui appartient, le vèxer, l'inquiéter. RAG. *Vexare, iniquam exigendi occaſionem captare.*

ACHALANDER, vèrbe actif. Attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, ou une maiſon, en réputation d'avoir de bonne marchandiſe, & à bon prix. *Emptores allicere.* Toute la fortune d'un marchand conſiſte à bien *achalander* ſa boutique. C'eſt un tèrme du Peuple, ou tout au plus de la convèrſation.

ACHALANDER, eſt quelquefois neutre paſſ. & ſe met avec le pronom paſſif. Cet homme commence à s'*achalander*. On le dit auſſi en badinant, d'une pèrſonne qui a beaucoup d'intrigues: Cette fille eſt fort *achalandée*.

ACHALANDÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

ACHANACA, eſt une plante des Indes dont la feuille reſſemble au chou; mais elle eſt plus mince, & les côtes en ſont plus tendres. Son fruit eſt gros comme un œuf, de couleur jaune; on le nomme Alfard, il croît au Royaume de Mely, on employe ſa décoction pour la vérole. Voyez. Thevet.

ACHAMECH, Tèrme de Chymie. Selon quelques Chymiſtes, c'eſt l'écume & les ordures de l'argent. HARR.

ACHARNEMENT, ſ. m. Forte paſſion; emportement, attachement opiniâtre à quelque choſe. *Libido, propenſio.* Il ſe dit plus ordinairement en mauvaiſe part. Il a un furieux *acharnement* pour la débauche.

ACHARNEMENT, ſe dit encore de la fureur & de l'animoſité avec laquelle ont pèrſécute quelqu'un. *Inſectatio vehemens, acerba.* Ces deux Auteurs ont un furieux *acharnement* à ſe perdre mutuellement; ils ſe déchirent par tout.

Tous les dévots de cœur ſont aiſez à connoître.
Jamais contre un pécheur ils n'ont d'acharnement.
Ils attachent leur haine au péché ſeulement. MOL.

Arracher ce levain des fureurs parricides,
Qu'enfante les éſprits de nouveautez avides,
Dont les coups inhumains ſont d'autant plus mortels,
Que leur acharnement *croit ſèrvir les autels.* LA BASTIDE.

ACHARNER, v. act. Donner aux bêtes le goût, l'appétit de la chair. *Carnis famem*, ou, *appetitum excitare, irritare, ciere.* On *acharne* les chiens, les oiſeaux de proie à la curée. On dit auſſi en Fauconnerie, *acharner* l'oiſeau ſur le tiroir, ſoit au poing avec le tiroir, qui eſt une aile de chapon ou de cocq d'Inde; ou en attachant le tiroir au leurre. *Accipitres oblata eſca paſcere.* Il y a des oiſeaux farouches qui ne s'*acharnent* jamais, & qui ſe laiſſent plûtôt mourir de faim

ACHARNER, animer. *Irritare.* On les a *acharnez* les uns contre les autres.

ACHARNER, ſe dit figurément en Morale avec le pronom pèrſonnel, pour dire s'attacher avec fureur, avec opiniâtreté, à pèrſécuter quelqu'un, à le blâmer. *Acriter inſectari.* Ces deux plaideurs ſont furieuſement *acharnez*.

*Il déchire l'Egliſe, il s'*acharne *contre elle:*
Et voulant s'affranchir des droits qu'elle a ſur nous,
Il ſe les attribue & les prodigue à tous. LA BASTIDE.

Il ſignifie quelquefois s'adonner avec éxcès *Ferri immoderatiùs.* Il eſt dangereux de s'*acharner* au jeu. Ce Docteur eſt ſi fort *acharné* à l'étude, qu'il ſe déſſéche ſur ſes Livres. S. EVR. Ce mot eſt un compoſé & dérive de chair.

ACHARNÉ, ÉE, part. & adj.

ACHART, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aicadrus.* Saint Aicadres, que nous appellons plus communément Saint *Achart*, & que d'autres nomment encore Saint *Acaire*, étoit iſſu d'une des meilleures nobleſſes de Poitou, & fut ſecond Abbé de Jumiéges.

Digitized by Google

ACHAT, ſ. m. Acquiſition ; traité par lequel on achète. *Emptio*. Il a fait aujourd'hui l'*achat* d'une tèrre à ſa bienſeance. Il a fait un mauvais *achat*. Il ſe prend auſſi pour la choſe achetée. Je veux vous montrer mon *achat*. *Achat* paſſe louage, eſt un provèrbe tiré des Coutumes de Namur ; c'eſt-à-dire, que l'acheteur d'un heritage peut dépoſſeder le conducteur, ou locataire, ſauf à lui ſon recours contre ſon locateur. Ce mot vient du Latin *adcaptare* ou *adceptare*. L'*achat* diffère de l'échange, en ce que dans l'*achat* on livre, ou on promet de livrer une choſe pour un cèrtain prix, & dans l'échange on donne une choſe pour une autre, qui n'eſt pas de l'argent ; par exemple, du blé pour du vin, du bois pour du fèr.

ACHATE, ſ. m. *Achates*. Nom propre d'un des Compagnons d'Ænée, ſon ami & ſon Confident, qui, dans Virgile, ne le quitte préſque jamais. C'eſt de là que ce mot a paſſé dans notre langue pour ſignifier un ami conſtant, un compagnon fidelle, un homme avec lequel on eſt toujours.

Sans ce fidele Achate *il n'eut ſu faire un pas ;*
L'un étoit le David, l'autre le Jonathas.

ACHE, ſ. f. ou bien, **API**, ſ. m. Plante umbellifère dont les racines ſont cheveluës, fibreuſes & blanchâtres, les feuilles approchent de celles du pèrſil ordinaire, mais ſont plus amples, plus épaiſſes, & d'un autre vèrd ; les tiges ſont branchuës, médiocrement hautes, & portent à leurs extrémitez des bouquets de fleurs diſpoſées en paraſol. Ses ſemences ſont menuës, arrondies, & canelées ſur le dos. Cette plante croît dans les marais & le long des ruiſſeaux ; tranſportée dans les jardins, d'âcre & d'amère qu'elle étoit, elle devient douce, & d'un âcre aromatique fort agréable. Le Port de toute la plante change auſſi par la culture ; c'eſt ce qui a impoſé à ceux qui ont cru que l'*ache* de marais & l'*ache* cultivée, étoient deux plantes différentes. On nomme en Latin l'*ache* de marais, ou *ache* ſimplement. *Apium paluſtre* ; & l'*ache* cultivée, ou api, & plus ordinairement celeri, *Apium dulce*, *Celeri Italorum*. L'*ache* eſt apéritive, diuretique & bonne pour le ſcorbut. Ces deux éſpèces, la blanche & la jaune, dans l'extrémité de leur tige, forment un grand panache rempli de fleurs ſemblables à celles du Lylas. Elles fleuriſſent dans le printems, & ſentent fort bon. La jaune a les racines rougeâtres, & en forme de glands. La blanche les a toutes blanches. Elle ſe plante de la profondeur de trois doigts à un demi piéd de diſtance. On la lève tous les trois ans pour en ôter le Peuple. L'*ache* demande médiocrement le ſoleil, avec une tèrre graſſe & humide. Quelques-uns diſtinguent quatre ſortes d'*ache*. D'autres en comptent ſix. 1°, L'*ache* de Macédoine, *apium Macedonicum*. 2°, L'*ache* de Jardin, *apium hortenſe*, qui eſt le pèrſil ordinaire. 3°, L'*ache* de montagne, *apium montanum*. 4°, L'*ache* de marais, *apium paluſtre*. D'autres ajoutent 5°, L'*ache* de Smyrne, *apium Smyrnicum*, & 6°, Celui qu'ils appellent *hippoſelinum*. Les Grècs en cèrtains jeux donnoient une couronne d'*ache* au Vainqueur. C'étoit dans les Jeux Iſthmiens & Néméens. De là vient que ſur les medailles de Néron on trouve ISTHMIA dans une couronne d'*ache*. Voyez Patin, Vaillant dans ſes Colonies, & Monſieur Spanheim, p. 314. de l'édit. de Londres.

ACHÉENNE, ſ. f. *Achæa*. C'eſt-à-dire, la triſte, la déſolée. C'eſt un ſurnom qu'on a donné, 1°, à Cérès, à cauſe de la douleur que lui cauſa l'enlevement de Proſèrpine ſa fille. Plutarque dans ſon Livre ſur Iſis & Oſiris, dit que les Bœotiens avoient un Temple de Cérès *Achéenne* 2°, Ariſtote, *L. de mirabil.* dit que les Dauniens, ancien Peuple d'Italie, avoient un temple dédié à Pallas *Achéenne*.

Ce mot a deux origines différentes. Quand il ſe donne à Cérès, il vient du mot Grec ἄχος, qui ſignifie douleur. Mais quand il a été donné à Pallas par les Dauniens, je crois qu'il ſignifie, qui eſt venu d'*Achaie*, & que ce n'eſt que le féminin d'*achéen*. En effet, ce temple des Dauniens étoit vraiſemblablement bâti par Diomède & les *Achéens* ; c'eſt-à-dire, les Grècs qui vinrent avec lui en Italie, puis qu'Ariſtote dit qu'on y conſèrvoit les armes de ce Capitaine & de ſes Compagnons. Ils y dépoſèrent apparemment une ſtatuë de Pallas qu'ils avoient apportée, & qui, ou parce qu'ils l'apportoient d'*Achaie*, ou parce qu'elle fut miſe là par des *Achéens*, fut ſurnommée *Achéenne*.

ACHEIROPOEETE. Nom Grèc, formé de l'*a* privatif, de χεὶρ, la main, & ποίητος, fait de ποιῶ, *faire*, ſignifie, Qui n'eſt pas fait avec la main. C'eſt le nom d'une Image de Notre Seigneur qui ſe voit à Rome dans l'Egliſe de S. Jean de Latran, & qui, à ce que l'on dit, ayant été ébauchée par S. Luc, fut achevée par les Anges, & ne fut point faite de main d'homme. C'eſt la raiſon & l'origine de ſon nom.

ACHEM. *Achemum, acemum*. Nom d'une Ville & d'un Royaume qui occupe la partie Septentrionale de l'Iſle de Sumatra. *Achem* eſt le plus grand Royaume de l'Iſle de Sumatra, éloigné d'environ douze lieuës de la tèrre ferme où eſt Malaca. Bouh. M. Corneille écrit dans un endroit *Achem*, & dans un autre *Achin* & le P. Bouhours *Achen*. J'ai vu des relations qui écrivoient toujours de même.

ACHEMENIDE, ſ. m. & plus ſouvent au pl. Achœmenides. *Achæmenides*, *Achæmenidæ*. C'eſt un nom Patronymique qui ſignifie un homme deſcendu d'Achœmenes père de Cambyſe & grand-père d'un Cyrus, différent du Grand Cyrus ; homme de la famille Royale des anciens Pèrſes. Pline & Solin ont pretendu que c'étoit un nom de Peuple. Ils ſe ſont trompez ; c'eſt un nom de famille. Xèrxès dit dans Hérodote, Livre VII. Chap. 11, qu'il eſt fils de Darius, fils d'Hyſtaſpe, fils d'Arſames, fils d'Ariaramnes, fils de Theiſpes Cyrus, fils de Cambyſe, fils d'Achœmenes. C'eſt de là qu'on appelle les Rois Perſes *Achæmenidas*, ainſi que le dit Herodote, Liv. I. C. 125. Les Poëtes étendent encore la ſignification de ce nom ; & comme ils appellent *Aeneadæ*, & *Romulidæ* les Romains en général, ils appellent de même les Pèrſes *Achæmenides*, & ils diſent *Achæmenien*, pour dire Pèrſan.

ACHEMENT, ſ. m. Tèrme de Blaſon, ſe dit de lambrequins, ou chaperons qui envéloppent le caſque & l'écu. *Fluentes circa ſcutum & galeam laciniæ*. Ils ſont découpez d'étoffe & ornez de pèrles & de broderie ; parce qu'en vieux François on appelloit *achémes* toutes ſortes d'ornemens, & particulierement ceux des femmes ; comme coëffes, guimpes, atours, chaînes, anneaux, &c.

ACHEMINEMENT, ſ. m. Il ne ſe dit point dans le propre. Diſpoſition à une choſe ; préparation qui en fait éſperer le ſuccès. *Gradus viæ*. Le mépris des grandeurs de ce monde eſt un *acheminement* à la pèrfection. Le gain de la Bataille fut un *acheminement* à la Paix. SAR. Un premier pas ſi heureux fut un *acheminement* à une plus grande fortune. M. Scud.

ACHEMINER, v. act. Qui ne ſe dit au propre qu'avec le pronom pèrſonnel. Se mettre en chemin. *In viam ſe dare*, *contendere*, *tendere*, *pergere*. *Iter inſtituere*, *intendere*. Ces voyageurs ſe ſont enfin *acheminez*. Il s'*achemina* vèrs la Cappadoce. VAUG. Il s'*achemina* par les déſèrts pour ſurprendre l'ennemi à l'improviſte. ABLANC. Les Croiſez s'*acheminoient* gais & gaillards à l'entrepriſe de la guèrre ſainte, comme aſſurez d'acquérir le paradis. PASQ.

ACHEMINER, ſe dit figurément en Morale des deſſeins, des affaires, des entrepriſes ; pour dire, les avancer, les mettre en bon train pour l'exécution. *Perducere*, *adminiſtrare*, *gerere*, *procurare*. Une vive foi *achemine* les Chrétiens à la gloire éternelle. Cet Avocat a fort bien *acheminé* cette affaire ; il l'a miſe en train de réüſſir. Le Roi n'a point fait de conquête qu'il n'ait méditée auparavant, & où il ne ſe ſoit *acheminé* comme par degrez

ACHEMINÉ, ÉE, part. paſſ. & adj *Viam ingreſſus*.

On appelle en tèrmes de Manege, un cheval *acheminé*, celui qui a des diſpoſitions à être dreſſé, qui connoît la bride, & répond aux éperons ; qui eſt degourdi, & rompu. *Aptus*, *idoneus*. Ces mots ſe tirent du primitif *chemin*.

ACHENOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt d'Achem. M. Corneille dans l'endroit où il écrit *Achin*, dit *Achinois*, mais le P. Bouhours dans la vie de S. François Xaviér dit *Achenois*. Le P. Premare Jéſuite, dans une relation fort ingénieuſe & fort bien écrite qui parut en 1701. dit auſſi *Achenois*. On n'eût point d'autres nouvelles à Malaca de l'armée des *Achenois*, que celle qu'elle y apporta elle-même. Bouh. Les *Achenois* ſont fort ſupèrſtitieux à l'égard de ſe laver & de ſe purifier pour leurs ſouillures, ce qui fait qu'ils aiment à demeurer auprès de quelque ruiſſeau. T. CORN.

ACHERNER, Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt le nom d'une étoile fixe de la première grandeur dans Eridanus, & dont la longitude eſt de 10 d. 31 min. & la latitude de 56 d.

ACHERON, ſ. m. *Acheron*. *Acheros*. C'eſt le nom de pluſieurs fleuves. On en met un dans l'Épire, nommé aujourd'hui *Verlubi nigro*, ou *Vanas*, que Ptolomée appelle *Acheron* & Tite-Live *Acheros*. Strabon en met un dans l'Épire, contrée du Péloponèſe, & un autre dans le Pays des Brutiens en Italie ; c'eſt-à-dire, dans la Calabre, que Barrius dans ſa Calabre prétend être celui qu'on nomme aujourd'hui *Campanano* Il ſe déchargeoit dans la mèr à Butrinto, dans le Sinus Ambracius. Auguſte ayant conduit une Colonie à Butrinto, fit un pont de mille piéds de long ſur l'embouchure de l'*Acheron*. Tout le monde admiroit cet ouvrage, dit Pline. Liv. IV. C. I Nous en avons une médaille. AUGUSTUS BUTR. La tête d'Auguſte nuë. Au revèrs, P. POMPON. Un pont. Voyez M. Vaillant. Med. des Emper. T. I. p. 19. Strabon met un autre fleuve *Acheron* en Bithynie proche d'Héraclée, &c. Mais le plus fameux de ce nom eſt celui que les Poëtes comptent parmi les fleuves de l'Enfèr : ſi cependant il eſt différent de l'Acheron de l'Epire, car on prétend que les Anciens ont mis l'Enfèr en Epire, parce que les premièrs Epirotes travailloient aux mines qu'ils trouvèrent dans leurs païs, & y faiſoient périr beaucoup d'éſclaves.

Acheron, eſt auſſi quelquefois un Dieu qui naquit de Cérès dans l'Iſle de Crète, & qui ne pouvant ſoutenir la lumière du jour, ſe retira aux Enfèrs, & devint là un fleuve infèrnal. Voyez Bocace, L. 3. de la Généal. des Dieux, C. 4. Rudbécks, qui dans ſon Atlantique attribuë à la Suède tout ce que les Anciens ont dit de quelque Pays que ce ſoit, prétend que l'*Acheron*, l'Enfer, les Champs Eliſées, ſont la Suède ; & ſoutient que la manière dont on rendoit anciennement la juſtice parmi les Peuples du Séptentrion, eſt l'original d'après lequel les Poëtes ont tiré toutes les déſcriptions qu'ils ont données de la juſtice infèrnale ou des procédures de Minos, d'Æaque, & de Rhadamante. Hofman dérive ce mot *Acharon* de l'Hébreu אחרון, qui ſignifie dérnier, ce qui eſt après, ce qui eſt éloigné. D'autres le tirent du Grèc, c'eſt-à-dire, de l'*a* privatif, & de χαίρω, ſe réjouir ou bien de ἄχος, douleur, triſteſſe, & ῥέω, Je coule, comme qui diroit, un fleuve qui roule des larmes & des pleurs. Les Poëtes prennent figurément l'*Acheron* pour tout l'Enfèr.

ACHETER, v. act. Acquerir quelque choſe à prix d'argent dont on convient. *Emere*. Il a *acheté* une tèrre, & l'a bien payée, il l'a *achetée* à beaux denièrs comptans. Il a *acheté* les droits de cette ſucceſſion. Il a *acheté* beaucoup d'étoffes à crédit. *J'acheterois* cela au poids de l'or, pour dire, chérement. Il eſt pèrmis par le Droit Civile, d'*acheter* l'éſpérance. De Roch. Voyez ESPERANCE. Celui qui *achete* des Charges publiques ſe met dans une nécéſſité de vendre en détail ce qu'il a acquis en gros. C'eſt ce que diſoit autrefois l'Empereur Sévère. De Roch.

Dès que l'impréſſion fait éclorre un Poëte,
Il eſt eſclave né de quiconque l'achète. Boil.

On dit auſſi, *Acheter* des Bans, pour dire, Obtenir la diſpenſe de les publier. Quelques-uns dérivent ce mot de *acceptare*, parce que le conſentement de l'acheteur eſt ce qui rend parfait le contrat de vente. Ménage & Du Cange veulent qu'il vienne de *accaptare*, qui ſe trouve dans les Capitulaires, & ſignifie *petere & acquirere*. D'autres le derivent de l'Italien *cattare* & *accattare*. Les Picards diſent encore *acater*.

Acheter, ſe dit figurément en Morale, & marque les peines & les difficultez à obtenir quelque choſe. *Redimere carè*. Il a bien fait *acheter* la mort à ſes ennemis ; pour dire, qu'il s'eſt bien deffendu ; qu'il a vendu ſa vie bien cher. Il m'a bien fait *acheter* cette faveur ; pour dire, il m'a bien fait courir pour l'obtenir. *Carè vendidit*. Prenez garde d'*acheter* un bien imaginaire aux depens d'un vrai bien. Je n'*achete* point ſi cher des eſperances. Dac. Les hommes ſont tellement amoureux de la liberté, qu'il l'*achetent* au prix de la vie. Dur. Ce Partiſan enrichi par ſes concuſſions, a *acheté* de la naiſſance & un nom. La Bruy.

On dit provèrbialement en parlant du vin, Qui bon l'*achète*, bon le boit.

Acheté, ée, part. *Emptus*.

ACHETEUR, ſ. m. Celui qui achète. *Emptor*. C'eſt l'*acheteur* d'une maiſon qui paye les droits ſeigneuriaux dans la Coûtume de Paris. C'eſt une éſpece de revenu que de n'être pas grand *acheteur*. Dur. Cette femme eſt une grande *acheteuſe* ; c'eſt-à-dire, qu'elle a la paſſion d'acheter tout ce qu'elle voit. On appelle auſſi un *acheteur* de droits litigieux, celui qui achète des procès, des prétentions. On dit en provèrbe, qu'il y a plus de fous *acheteurs* que de fous vendeurs.

ACHETIVER, v. act. Vieux mot, qui veut dire *captiver*. *Captivum facere*.

ACHEVEMENT, ſ. m. Fin d'un ouvrage, d'un tèrme ; la pèrféction qu'on donne à une choſe. *Perfectio, conſummatio*. Nous ne vèrrons pas l'*achevement* du Louvre. On ne peut contraindre à payer avant l'*achevement* du tèrme, avant qu'il ſoit échu. Dans les ouvrages de l'Art, c'eſt le travail, & l'*achevement* que l'on conſidère. Bott.

Achevement, Tèrme de Poëtique. C'eſt dans le poëme épique le dérniér paſſage de l'agitation & du trouble au repos & à la tranquillité. Il y a de la difference entre le dénouement & l'*achevement*. L'*achevement* eſt un point & un inſtant ſans étenduë, & ſans durée, au lieu que le dénouement n'eſt pas ſans longueur. L'*achevement* eſt donc la fin du dérniér dénouement. Dans l'Énéïde, la mort de Turnus fait l'*achevement*, parce qu'elle fait ceſſer l'action d'Enée. Le Bos. On diſpute ſi l'*achevement* doit laiſſer le Heros dans une tranquillité heureuſe, ou s'il eſt libre de le laiſſer malheureux. A peine voit-on de poëſie qui finiſſe par le malheur de ſon Héros. Id.

ACHEVER, v. act. Finir, tèrminer, pèrfectionner quelques ouvrages. *Perficere, abſolvere, conſummare*. Dieu *acheva* l'ouvrage de la création en ſix jours, & conſacra le ſeptiéme au repos. *Achever* comme on a commencé. Rarement on *acheve* bien ce que l'on a mal commencé. C'eſt la Loi *Univerſis* Cod. *Qui dare Tut. vel Cur. Principio quæ ſunt inchoata malo, vix bono peraguntur exitu*. Pèrmettez que j'*acheve* mon diſcours. *Achevez* vite, finiſſez. Attalus, chez Martial ; le Thraſon, chez Térence ; le Suffenus, chez Catulle, étoient des hommes à tout entreprendre, & à ne jamais rien *achever*. De Roch. Il ſe met auſſi avec le pronom poſſeſſif. Il *s'eſt achevé* de pèrdre par ſon imprudence.

On le dit auſſi avec le pronom pèrſonnel. Ce livre *s'achéve* ; il eſt tantôt fait.

Achever, ſe dit auſſi en Morale ; pour dire, Metre une choſe à ſa dèrnière pèrféction. L'étude commence un honnête homme, & le commèrce du monde l'*acheve*. S. Evr. Voilà un ouvrage *achevé*, on n'y peut rien ajouter. C'eſt un homme *achevé*, qui a toutes ſortes de vèrtus & de pèrfections. Il jouït d'un bonheur, d'une fortune *achevée*, à qui il ne manque rien. Souvent les Auteurs ne ſe donnent pas la peine d'*achever* leurs ouvrages ; c'eſt-à-dire, de les polir, & de les revoir.

On dit auſſi, *Achever* ſes jours, *achever* de vivre, *achever* ſa carrière ; pour dire, Mourir. *Vitam finire, ſupremum diem obire*. Les mourans laiſſez ſur le Champ de bataille, prient qu'on les *achéve* par pitié.

On dit provèrbialement, Voilà pour l'*achever* de peindre ; pour dire, *Achever* de le ruiner, quand il vient un nouveau malheur à quelqu'un qui l'accable.

*Bien-tôt pour m'*achever*, un homme à mine auſtère,*
Un exploit à la main, entre en mon prèsbytere Sanlec.

On l'employe auſſi pour dire, enyvrer entièrement. Il ne falloit plus, dit-on, que cette ſanté pour l'*achever*.

Achevé, ée, part. paſſ. & adj. Fini, tèrminé. *Finitus*.

Achevé, Parfait ; accompli. *Perfectus, abſolutus*. Quand il ſe dit des choſes, il ſe prend plus ordinairement en bonne part : C'eſt une piéce *achevée*. Il arrive ſouvent que les choſes ſe préſentent plus *achevées* à notre eſprit, qu'il ne les pourroit faire avec beaucoup d'art. La Rochef. L'on ne pouvoit rien voir de plus *achevé* que ſa taille. Quand il ſe dit des pèrſonnes, il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part. C'eſt un Prince *achevé*, C'eſt un fou *achevé*, pour dire entiérement fou.

En tèrmes de Manège on appelle un cheval *achevé*, celui qui eſt bien dreſſé, & qui ne manque point à faire un cèrtain manége. On dit, un cheval *commencé*, *acheminé*, & *achevé*, pour exprimer les divèrſes diſpoſitions & etats d'un cheval qui a de l'école.

Ces mots viennent de *chèf*, comme qui diroit, Mettre à chèf, mettre à pèrféction.

ACHIER, ſ. m. Vieux mot. C'étoit le lieu où l'on menoit les ruches des abeilles *Alvearium*. On trouve dans une ancienne Coûtume : L'eſſain d'Avettes eſt mien, & le vy partir de mon *àchier*. Il vient d'*apiarum*, lieu où l'on entretient des abeilles, en le prononçant de quatre ſyllabes, *apiarum*, au lieu de cinq. De cette maniére on a dit d'abord *apchier*, & par corruption *achier*. C'eſt ainſi que l'on dit *S. Poange*, de *Sanctus Potamus*. Ces étymologies, & d'autres ſemblables, font voir que nos Anciens Gaulois prononçoient *i* devant une voyelle, de la manière que nous prononçons *ge*, *gi*, & juſtifient en même tems pluſieurs étymologies qui paroiſſent ridicules aux ignorans.

ACHILLE, ſ. m. *Achilles*. Nom propre d'un Prince Grèc, fils de Pelée & de Thétis, & que ſa mère en le plongeant dans le Stix rendit invulnérable, excépté par le talon, par lequel elle le tenoit, & par où il fut tué d'un coup de flèche que lui tira Paris. Un ancien Poëte, nommé Euphorion, & cité par l'Étymologiſte, dit que ce nom lui fut donné par les Myrmidons, parce qu'il n'avoit point été nourri comme les autres de pain, qu'il appelle en Grec χιλός. Euſtathius, au contraire veut qu'il ſoit formé d'ἄχος, triſteſſe, douleur, parce qu'il en cauſoit beaucoup aux ennemis qu'il attaquoit. D'autres le tirent de ἄχος, douleur, & λύω, je rèſous, je diſſous ; parcequ'il ôtoit la douleur étant habille en Médecine, qu'il avoit appriſe du Centaure Chiron, qui eût ſoin de ſon éducation. D'autres enfin diſent qu'il vient de l'*a* privatif, & χεῖλος, *lèvre*, parce qu'il avoit une lèvre brûlée. Tout cela n'a pas grande apparence.

Des Héros de Roman, fuyez les petiteſſes,
Toutefois aux grands cœurs donnez quelques foibleſſes.
Achille *deplairoit moins boüillant & moins prompt :*
J'aime à lui voir vèrſer des pleurs pour un affront. Boil.

La Thèſſalie entière ou vaincuë, ou calmée,
Lesbos même conquiſe en attendant l'armée,
De toute autre valeur éternels monumens,
Ne ſont d'Achille oiſif que les amuſemens. Rac.

Achille, eſt encore le nom de quelques autres pèrſonnages, comme dans l'Hiſtoire, S. Irenée envoya un *Achille* à Valence en Eſpagne, pour y prêcher l'Évangile. Un *Achille* Statius, ou Statio, Portugais. Un *Achille* Tatius, ou Tatii, qui avoit écrit une Hiſtoire mêlée, un Traité de la Sphère, un Roman des Amours de Leucippe & de Clitophon, & un Ouvrage ſur les Phénomènes d'Aratus, dont il nous rèſte un fragment, que Victorius a imprimé le premier ſur un MS. de la Bibliotheque de Florence, & que le P. Pétau a traduit & reimprimé. Photius parle de cet Auteur dans ſa Biblioi. C 87. auſſi-bien que Voſſius, *de hiſt. Græc. L. III. & de Scient. Mathem. C.* 33. §. 29.

Achille, Se dit figurement de ceux qui reſſemblent à *Achille*. C'eſt un *Achille*; c'eſt-à-dire, Un grand homme de guèrre, un homme brave comme *Achille*.

De jeunes Conquérans que la gloire a charmez,
Savent l'art de ranger des bataillons armez,
Et de forcer les murs des plus ſuperbes villes;
Mais il faut des Neſtors à ces jeunes Achilles. Flech.

L'Empereur Maximin fut appellé un Hèrcule, un *Achille*, un Ajax, dit Capitolin dans la vie des deux Maximins. Albèrt Électeur de Brandebourg fils de Frédèric I. fut ſurnommé pour ſes belles actions l'*Achille* d'Allemagne.

Achille, Tèrme d'Anatomie. Le tendon d'*Achille* eſt la corde dans laquelle ſe confondent les tendons des quatre muſcles du piéd appellez *extenſeurs*; c'eſt-à-dire, des deux gemeaux, du ſolaire, & du plantaire. On la nomme *Tendon d'Achille*, parce que l'on dit qu'il mourut d'une bleſſure qu'il y avoit reçuë. Les plaies de cette partie ſont fort dangereuſes, & cauſent de fâcheux accidens. Dionis.

Achille, Nom qu'on donnoit dans les écoles à l'argument principal de chaque Sècte. *Achilles*. Voilà ſon *Achille*; c'eſt-à-dire, une raiſon invincible, un argument indiſſoluble. En particulièr on appelloit *Achille* le fameux argument de Zénon d'Élée contre le mouvement. Ce Philoſophe mettoit en comparaiſon la lenteur d'une tortuë avec la vîteſſe d'*Achille*, pour montrer, qu'un mobile lent, qui précède tant ſoit peu un mobile vîte, n'en peut jamais être devancé.

ACHILLÆA, ſ. f. Nom que les Anciens Botaniſtes ont donné à pluſieurs plantes de différens genres. On pretend que l'*Achillæa* de Dioſcoride & de Pline, n'eſt autre choſe que notre Millefeuille; conjècture dont on pourroit faire voir le foible, en montrant que les déſcriptions que nous en ont laiſſé Dioſcoride & Pline, conviennent tout auſſi bien à d'autres plantes auſquelles on n'a jamais attribué aucune vèrtu excellemment vulneraire. On croit qu'elle a pris ſon nom d'*Achille*, Diſciple de Chiron Centaure, qu'on dit être le premier qui l'a mis en uſage pour guérir les plaies & les ulcères. La plante qu'on nomme *Achillæa*, en Latin, *Achillæa montana*, à préſent eſt une éſpècé de Jacobée, appellée, *Jacobæa foliis Ferulaceis &c. Inſt. R. Herb.* Ses racines ſont fibreuſes & noirâtres, & donnent beaucoup de feuilles découpées menu comme celles de l'Aurone, mais elles ſont plus amples, d'un vèrd gai, & d'une odeur qui n'eſt pas déſagreable lorſqu'on les écraſe; leur goût eſt amèr & déſagréable. Les tiges qui s'élèvent d'entre ces feuilles ont un ou deux pieds environ de hauteur, elles ſont quelquefois branchuës; toujours garnies de feuilles ſemblables à celles du bas de la tige; mais un peu plus courtes. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des tiges, en manière de bouquet, elles ſon jaunes, radiées, un peu plus petites que celles de la Matricaire. Ses ſemences ſont oblongues, grêles & chargées d'une aigrètte. On ordonne aux aſthmatiques, & à ceux qui ont des durillons dans le poumon, d'uſer de cette plante en fumée, comme du tabac.

ACHILLÉÏDE, ſ. f. *Achilleis*. C'eſt le nom d'un Poëme de Stace, dans lequel il devoit décrire toute la vie d'*Achille*. Il n'a decrit que ſon enfance. La mort l'empêcha de continuer.

ACHIOTTE, ſ. f. Fruit fort éſtimé par les Indiens, qui vient de la Nouvelle Éſpagne, qui croît à un arbre nommé *Achiote*, ou *Pamaqua*, qui eſt ſemblable en grandeur, en tronc & en forme à l'oranger. Le tronc eſt roux & les branches auſſi. Ses feuilles ſont comme celles de l'orme en couleur & âpreté, ſes fleurs blanches & pourprines diſtinguées en cinq feuilles, taillées en étoile. Son fruit eſt gros comme une petite amande vèrte, quadrangulaire, avec une écorce ſemblable à la première écorce de la châtaigne, contenant pluſieurs grains rouges comme des raiſins; mais plus ronds. Il vèrdit toute l'année, & porte ſon fruit au printems; & alors on le taille. On tire du feu de ſon bois comme d'un caillou. De ſon écorce on fait des cordes plus fortes que le chanvre même. De la ſemence on fait de la teinture cramoiſie rouge, de laquelle les Peintres ſe ſèrvent; & on la mêle avec utilité dans toutes les potions réfrigérantes. On en fait une pâte à meſure qu'elle ſéche. On en fait des boules, des tourteaux, & on les vend en forme de brique. Ceci eſt tiré de François de Ximenez, de Laed, & d'Euſèbe de Nuremberg, qui en ont fait la deſcription. Voyez Rocou.

ACHIT, ou **ACHITH**, ſ. m. Éſpèce de Vigne qui croît à Madagaſcar, & dont le raiſin a le volume de notre gros Vèrjus. Cette vigne donne beaucoup de grappes vèrs les mois de Decembre, Janvier & Fevrier. Ses ſarments ſont toûjours vèrds; ſes feuilles ſont arrondies, entières, & ſemblables à celles du lièrre. Les Sauvages appellent ſon fruit *Voaehu*. Flacourt, Hiſt. Madag. 138.

ACHOISON, Vieux mot François, qui veut dire *occaſion*: il vient d'*occaſio*. Huet. On diſoit auſſi *achaiſon*, *acaiſon*, *aquoiſon*.

ACHOPPEMENT, ſ. m. Occaſion de faute; ſujet de ſcandale. *Offenſa*, *offendiculum*. Il ne ſe dit qu'au figuré, & préſque toûjours dans cette phraſe; Pièrre d'*achoppement*. Cet Auteur raiſonne ſur un faux principe; c'eſt une pièrre d'*achoppement* qui le fait broncher par tout. Quelques-uns employent ce mot ſeul. C'eſt l'*achoppement* de l'antiquité; pour dire, l'écueil. On dit encore, être en *achoppement* à quelqu'un; pour dire, le travèrſer dans ſes entrepriſes, & chèrcher à le chagriner par tout.

ACHORES. C'eſt la troiſiéme eſpèce de teigne. Les *Achores* ſont des ulcères de la tête qui s'étendent toûjours, pèrçant la peau de pluſieurs petits trous, dont il ſort une ordure viſqueuſe. La cauſe prochaine des *achores* eſt une humeur âcre, ſéreuſe, nitreuſe & piquante, jointe à une humeur groſſière. Degort.

ACHRONIQUE, adj. Tèrme d'Aſtronomie, qui ſe dit d'un aſtre ou d'un point du ciel qui eſt oppoſé au ſoleil dans ſon lever, ou dans ſon coucher; c'eſt-à-dire, que l'un ſe lève, quand l'autre ſe couche. *Achronicus*. Le lever achronique de Mars, lequel ſe trouve alors plus prés de la tèrre que le ſoleil, a fait abandonner l'ancien Syſtême de Ptolomée, qui place la tèrre dans le centre du monde, & Mars au-delà du ſoleil. Ce mot vient du Grec α, & χρόνος, *tempus*, tems.

A C I.

ACIDALIENNE, adj. f. *Acidalia*. Surnom de Vénus que les Grècs lui donnèrent, ou parce qu'elle cauſe des chagrins & des ſoins, en Grèc ἀκίδας, ou d'une Fontaine de Béotie qui lui étoit dédiée, & qui ſe nommoit *Acidale*, & étoit dans la Ville d'Orchomène.

ACIDE, adj. m. & f. Aigre, piquant; tels que ſont les citrons, les grenades, & les fruits qui ne ſont pas meurs. *Acidus*. Les liqueurs *acides* ſont rafraîchiſſantes. Toutes les choſes aigres font maigrir; parce que leurs parties *acides* ſont comme autant de petits couteaux trenchans, qui briſent ſubtilement les parties du chyle propres à la nourriture, & les entraînent dehors avec elles. Par la même raiſon les liqueurs mêlées d'éſprits *acides* tempèrent l'ardeur de la fiévre, parce que ces particules *acides* rompent, & attenuent les parties du ſang qui fèrmentent avec trop de violence.

Acide, ſ. m. Tèrme de Chymie. *Acidum*. Sel piquant, & diſſolvant. Il eſt en ce ſens oppoſé à l'alkali: & ſur ces deux principes quelques Chymiſtes, & quelques Medecins modèrnes, ont fondé une nouvelle éxplication de toutes les cauſes phyſiques. L'eau priſe immodérément émouſſe les *acides* de l'eſtomac, & lui ôte la force de cuire les alimens. On le fait venir du Grèc ἀκὶς, *pointe*, parce que les *acides* piquent la langue. Les *acides* ont les parties longues, fléxibles, pénétrantes & atténuantes, qui ont des pointes aiguës & pèrçantes. Il y a des *acides* naturels & des *acides* artificiels. Les *acides* naturels ſont ceux qui ont l'acidité de leur propre nature, comme le jus de citron, &c. Les *acides* artificiels ſont ceux qui ſe font par le moyen du feu dans les opérations de Chymie. Ainſi les éſprits *acides*, ou liqueurs infèrnales, comme les Chymiſtes les appellent, à cauſe de la force qu'elles ont de detruire ou de diſſoudre les corps; ces liqueurs, dis-je, ne ſont autre choſe qu'un ſel *acide* diſſous, & mis dans un violent mouvement par le moyen du feu. Harr.

Le vitriol eſt le plus grand des *acides*, enſuite le ſel marin, & puis le ſalpêtre, le ſoufre, le vinaigre, & enfin l'alun. Cet *acide* diffère de ce qu'on appelle au propre *aigre*; parce que l'aigre ne ſe dit proprement que de la ſaveur; au lieu que l'*acide* des Philoſophes ſe dit de tout ce qui eſt corroſif, & qui pénètre, diſſout, ou corrompt la ſubſtance des choſes. Il eſt compoſé de petites parties aiguës qui s'inſinuent dans les pores des corps qu'elles rencontrent, & en font la déſunion, & la ſéparation. Les liqueurs *acides* rougiſſent la teinture du tourneſol. Pour connoître ſi une liqueur contient quelqu'*acide*, il ne faut qu'en vèrſer un peu ſur du ſyrop de violettes étendu ſur du papier, ou ſur une diſſolution de fleurs de bluet; car alors le bleu ſe changera tout d'un coup en rouge, ou en couleur de pourpre; & s'il ſe change en vèrd, c'eſt un ſigne que la liqueur abonde en ſels urinaux, ou lixiviaux. HARRIS. Voyez l'effet des *acides*, pour le changement des couleurs & des ſaveurs dans les Mémoires de l'Academie des Sciences, écrits par Mr Dodard, ou dans le Traité de Mr Boyle, de la nature des couleurs.

Les *acides* tempèrent l'ardeur des fièvres, à cauſe qu'en épaiſſiſſant la maſſe du ſang, ils en rallentiſſent les mouvemens impétueux. Les *acides* vèrſez ſur les matières huileuſes y cauſent des changemens qui varient, ſuivant la nature différente des *acides* & des matières graſſes qu'on veut mêler. La plûpart des *acides* coagulent, & figent le lait. Le mélange d'eſprit de nitre & d'eſprit de vin, donne une effèrveſcence conſidérable, accompagnée d'une grande chaleur & d'une raréfaction très-ſenſible. L'eſprit de nitre bien deflègmé & vèrſé ſur l'huile de gayac, ou ſur celles de gèrofle & d'ambre, enflamme tout auſſi-tôt ces matières huileuſes.

ACIDE, Tèrme de Médecine, eſt un ſuc ſéparé par le pancréas. *Succus acidus*. L'uſage du pancréas eſt de ſéparer & de filtrer, par le moyen des glandes dont il eſt compoſé; un ſuc *acide*, qui eſt porté enſuite par ſon canal dans le duodenum, où ce ſuc ſert de diſſolvant, conjointement avec la bile, pour y donner au chyle ſa dèrnière perfection. On l'appelle auſſi *ſuc Pancréatique*. Voyez ci-après ALKALI.

ACIDITÉ, ſ. f. Qualité aigre qu'on trouve dans tous les acides. *Acor*. Un peu de vitriol laiſſe dans l'eau une *acidité* agréable. Le vinaigre & le vèrjus ont des *aciditez* différentes. L'*acidité* des câpres reveille l'appetit. On corrige l'*acidité* des limons par le ſucre. Les alimens, qui, par leur *acidité* produiſent une fèrmentation, cauſent la fievre.

ACIDULÆ, ſ. f. & plur. Tèrme de Médecine. On appelle ainſi des eaux minérales qui ne ſont point chaudes. HARRIS. On les appelle ainſi, dit Hofman, parce que leurs eaux ſont un peu *acides*; le même Auteur les appelle auſſi fontaines vineuſes. *Fontes vinoſi*.

ACIDULER, v. act. Tèrme de Médecine. Ce mot n'eſt guere en uſage: il ſignifie, mèttre des ſucs acides dans quelque choſe. *Jus acidum infundere, ſucco acido perfundere*.

ACIDULÉ, ÉE, part. Il eſt plus en uſage que ſon vèrbe. On dit, il faut donner à ce malade des bouillons médiocrement *acidulez*; c'eſt-à-dire, dans leſquels on aura mis un peu de vèrjus, ou un peu de jus de citron. *Acido ſucco perfuſus, tinctus, miſtus*.

ACIER, ſ. m. Fèr raffiné, & purifié par l'art, & conduit à une plus parfaite mixtion par la coction du feu, & par l'attraction d'une humidité convenable qui engraiſſe ſa ſecherèſſe naturelle, & le rend plus blanc & plus ſolide, avec un grain plus petit & plus fin. *Acies, chalybs*. C'eſt celui de tous les métaux qui eſt ſuſceptible d'une plus grande dureté quand il eſt bien préparé. On le fait en le tenant dans un grand feu parmi des cornes de bœuf, & des charbons de ſaule, ou de hêtre, & en le plongeant dans des eaux ou décoctions aſtringeantes & fort froides, après l'avoir coupé en pluſieurs parties, & fait fondre pluſieurs fois. Mr Felibien en compte de cinq ſortes.

Le petit *Acier* commun, qu'on appelle *ſoret*, *clameſy*, ou *Limoſin*, eſt le moindre en prix. On le vend par carreaux, ou billes. Le meilleur eſt celui qui eſt ſans pailles, ni ſurchauffures, & qui paroît net, & d'un grain blanc & délié quand on le caſſe. Mais s'il eſt plein de veines noires, ou de pailles, que l'on appèrçoit aiſément en le rompant; ou s'il eſt ſurchauffé, c'eſt-à-dire, s'il a eu trop chaud, enſorte qu'il paroiſſe comme grillé & en petits grumeaux, il ne vaut rien.

L'*Acier* de *Piémont* eſt auſſi en carreaux, plus gros que le clameſy. Pour le bien choiſir, il faut prendre garde ſi les carreaux ſont nets, ſans pailles & ſans ſurchauffures. S'il a des taches jaunâtres, c'eſt une marque qu'il eſt difficile à ſouder & à allier avec le fèr. Il vient de Piémont deux ſortes d'*acier*, l'un artificiel, & l'autre naturel. L'artificiel eſt le moins bon. Pourvû cependant qu'il ſoit bien trempé & affiné deux fois, il ſèrt à acérer des marteaux, & autres outils propres à un travail de force & de violence.

L'*Acier* qui vient d'*Allemagne* eſt en petites bandes. On l'employe à faire des epées, des reſſorts, &c.

L'*Acier* de *Carme*, ou *à la Roſe*, vient auſſi d'Allemagne & de Hongrie. Il eſt bon à faire des cizeaux, à couper le fèr à froid, &c. Ces deux ſortes d'*Acier* d'Allemagne ſont les meilleurs dont on ſe ſèrve en France.

L'*Acier* de *grain*, ou l'*acier* de *Motte*, ou de *Mondragon*, eſt apporté d'Eſpagne par groſſes maſſes. Quand il eſt bien choiſi, & bien affiné, il eſt propre à acérer des outils qui doivent être durs, & avec leſquels on travaille à des ouvrages pénibles; comme à couper le marbre.

L'*Aciér* de Damas, eſt celui qui vient de Damas en Syrie, qui a un grain ſi fin, qu'il coupe le fèr ſans être trempé. On dit que ſa trempe ſe fait des impreſſions de l'air, lorſqu'un Cavaliér courant à toute bride le tient à ſa main, & en fait la roüe dans l'air. On le trempe auſſi ſur un chamois moüillé, en paſſant le tranchant deſſus, comme ſi on vouloit couper le chamois.

Une bille d'*aciér*, eſt une piéce d'*aciér* qui a quatre ou cinq pouces de long, & deux ou trois lignes d'épaiſſeur. On envoye auſſi de l'*aciér* en barre, & d'autres en pain large & plat, de différentes grandeurs & épaiſſeurs. Il n'y a point d'*acier* en Barbarie; celui qu'ils employent eſt fait de fèr qu'ils étendent en de longues vèrges, & qu'ils mèttent dans des tinettes de tèrre, où ils lui donnent la trempe avec de l'eau, du ſable & des hèrbes; puis le font recuire, afin qu'il ſoit dur comme de l'*aciér*; mais il n'eſt pas ſi bon que celui qu'on leur porte de l'Europe. MARMOL.

ACIER, ſe dit poëtiquement d'une épée. Un fin *aciér* lui fit voler la tête de deſſus les épaules. On l'a dit de même d'une lancette dans une belle Ode ſur le quinquina.

> *Le monſtre, diſoit-on, ne ſauroit s'appaiſer,*
> *Qu'en recevant toujours de ſanglans ſacrifices.*
> *Sous l'acier ſubtil & trenchant,*
> *Le ſang à grands flots s'épanchant,*
> *Ne laiſſoit plus d'eſprits dans ſes canaux arides;*
> *Il falloit s'immoler afin de ſe guérir*
> *Et par des conſeils homicides,*
> *Pour vivre ſe faire mourir.*

On le dira de même de tout inſtrument d'*acier*, ſur tout de ceux qui ſont propres à couper & à trencher; mais en ce ſens il ne s'employe qu'en Poëſie.

> *J'ai vû des têtes couronnées,*
> *Par leurs Propres Sujets à la mort condamnées,*
> *Tomber ſous l'aciér d'un Bourreau.* REGN. DESMAR.

Ce mot, ſelon Ménage, vient de *aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Eſpagnols *azero*, qui viennent tous du Latin *acies*, dont Pline s'eſt ſèrvi pour le mot de *chalybs*. D'autres diſent qu'il a été ainſi nommé *ex iterata uſtulatione*, *tanquam* ASSARIUM, OU ASSATUM. Papias dit que le mot *aciare* a ſignifié *aciér* dans la baſſe Latinité. Les Latins l'appelloient *chalybs*, à cauſe de la trempe qu'ils lui donnoient dans un fleuve d'Eſpagne, appellé *Chalybs*; ou à cauſe des Chalybes, peuples de Cappadoce, dont Virgile a dit: *At Chalybes nudi ferrum*, *&c.* Feſtus dit que les haches d'airain, dont on ſe ſèrvoit dans les ſacrifices, s'appelloient *Aciérs*, *Aceris*, *ſecuris aerea*, *&c.*

A C O.

ACOËMÉTE, ſ. m. Prononcez *Acémète*, *Acœmetus*. Qui ne ſe couche point ni jour ni nuit. Ce mot eſt Grèc, ἀκοίμητος, formé de l'*a* privatif, & de κοιμάω, *Je ſuis couché*, *je dors dans un lit*. Ce nom fut donné par les Grècs à certains Moines, non pas qu'ils ne dormiſſent jamais, mais parce que jour & nuit, ſans interruption, ils chantoient l'office divin dans leurs Egliſes, ſe partageant pour cela en trois corps, ou parties, dont l'un venoit relever l'autre, & commencer le même office quand le premier l'avoit fini. Ainſi, par éxemple, quand les premiers avoient fini Matines, les ſeconds venoient les commencer; ils étoient enſuite relevez par les troiſiémes, qui chantoient auſſi Matines à leur tour. Quand ils avoient fini, les prémiérs revenoient chanter Prime, & ainſi du reſte; enſorte que jour & nuit les Loüanges de Dieu retentiſſoient dans leurs Egliſes. Ainſi ce qui eſt dit dans la Vie de Saint Jean Calybite, imprimée par Lipoman, qu'ils furent appellez *Acoémétes*, parce qu'ils ne ſe couchoient jamais, ou qu'ils ne prenoient que très-peu de ſommeil, chantant toûjours les Loüanges de Dieu, comme l'ont cru Caniſius & Fèrrarius dans le Catalogue des Saints d'Italie, n'eſt pas vrai. L'Inſtituteur des *Acoémétes* fut, ſi l'on en croit Nicephore, l. 1. v. c. 23. un Marcellus, que quelques Auteurs modèrnes appellent Marcellus d'Apamée, quoique Nicéphore ne lui donne point ce ſurnom en cet endroit-là, qu'il n'en dit rien au Liv. XII. Ch. 27. où il parle de Marcellus d'Apamée, & que Marcelle d'Apamée vécut 50 ans ou plus, avant qu'il y eût des *Acoémétes*. On trouve dans Bollandus au 15. de Janvier la vie de S. Alexandre fondateur des *Acoémétes*, inconnus, avant lui, dit l'Auteur, qui étoit diſciple de ce Saint, & témoin oculaire de ce qu'il écrit. Ce Saint vivoit, ſelon Bollandus, vèrs l'an 430. Le prémièr Monaſtère d'*Acoémétes* fut bâti par ce Saint ſur les bords de l'Euphrate. Pendant ſa vie ſes diſciples en érigèrent pluſieurs ſemblables en différens lieux: lui-même en alla établir un à Conſtantinople, qui après la mort du Saint fut tranſféré en Bithynie par Jean ſon ſucceſſeur. A Jean ſuccéda Marcellus, que Nicephore a cru être l'Inſtituteur des *Acoemétes*. Sous ce Marcellus ce pieux inſtitut s'étendit beaucoup, dit Bollandus; & c'eſt là apparemment ce qui a fait que Nicéphore l'en a cru fondateur. Ce fut de ſon tems que Studius vint de Rome à Conſtantinople y bâtir un Monaſtère, & y mit des Moines, qu'il tira des Monaſtères *Acoemétes*. Ce fut là l'origine des Studites, qui conſequemment viennent des *Acoemétes*. Saint Jean Calybite ſe retira dans un Monaſtère d'*Acoemétes*: & non pas d'*Arométes*, comme a imprimé la Sauſſaye dans le Martyrologe de France. Quoique les *Acoemétes* ayent fleuri ſur tout en Orient, il y en a cependant eû quelques-uns en Occident. Le P. le Cointe prétend, à l'endroit que je citerai, qu'il n'y a eû que le Monaſtère de Luxeuil, *Luxovienſe*, celui de Remiremont, *Habendenſe*, & celui de S. Salabèrge à Laon, où l'on ait dit perpetuellement l'Office de la maniere que nous l'avons expliqué. Le P. Mabillon ſoutient qu'il y faut ajoûter celui de S. Maurice, *agaunenſe*, fondé par Sigiſmond Roi de Bourgogne, celui de S. Marcel de Chalons, & celui de Saint Denys en France. D'autres ajoûtent encore celui de S. Riquier &c. Il n'eſt pas vrai que S. Euchèr Évêque d'Orléans ſe fit Moine *Acoemétes*, comme l'a dit Caniſius. Ce fut dans un Monaſtère de Benedictins, à 5 lieuës de Rouen, qu'il ſe retira, comme l'a remarqué Bollandus. T. 1. de Janv. p. 1019.

On a auſſi appellé *Acoemétes* les Stylites, & quelques autres Moines de la Paleſtine; mais dont l'Inſtitut étoit fort différent de celui des *Acoemétes*. On pourroit aujourd'hui appeller *Acoemétes* les Religieuſes du S. Sacrement, qui ont l'adoration perpétuelle, & ſe relèvent jour & nuit, enſorte qu'il y en ait toujours devant le S. Sacrement à prier.

Outre Nicéphore & Bollandus, dont j'ai parlé, Théodore Lècteur L. I. Evagrius L. III, C. 18. & 21. Théophane, Cédrenus, l'Auteur de la vie de S. Alexandre dans Bolland. 15. Janv. & Jacobus Caniſius dans le Ribadeneira Latin au 20. Fevrier, Baronius à l'an 459. M. du Freſne dans ſon Gloſſaire, le Cointe Annal: T. I. an. 536. n. 224, & ſuiv. Le P. Mabillon *Act. Sanct. Bened. Sæc. IV. p. 2. Præf.* ont écrit des *Acoemétes*.

ACOINT, TE, adj. Ce mot veut dire familier, ſelon Nicod. *Amicus familiaris.*

ACOLALAN, ſ. m. Inſècte de l'Iſle de Madagaſcar. Il reſſemble à une punaiſe. Il eſt plus gros.

ACOLYTHAT, ſ. m. *Acolythatus*. Ordre, rang d'Acolythe: c'eſt le prémièr des moindres Ordres; c'eſt-à-dire; celui qui précède immédiatement le Souſdiaconat.

ACOLYTHE, ſ. m. Tèrme Eccleſiaſtique. *Acolythus*. Les Grècs donnoient ce nom à ceux qui étoient inébranlables dans leurs reſolutions. C'eſt par cette raiſon que les Stoïciens furent appellez *Acolythes*; parce que rien ne pouvoit leur arracher leurs ſentimens. Ils trouvoient même qu'il y avoit de la lâcheté à en changer. Depuis, l'Égliſe Chrétienne a conſacré ce nom, en l'appliquant à ceux qui ſe devoüent au ſèrvice de Dieu. Anciennement les jeunes gens qui aſpiroient au miniſtère Eccléſiaſtique, accompagnoient & ſuivoient les Évêques par tout, ſoit pour les ſèrvir, ſoit pour être les témoins de leur conduite. Cette aſſiduité à ſuivre les Évêques les fit appeller *Acolythes*. Saint Cyprien dit lui-même, qu'il avoit des *Acolythes*. Aujourd'hui les fonctions des *Acolythes* ſont bien differentes de la premiere inſtitution. Un *Acolythe* eſt celui qui a ſeulement reçu le premier & le plus conſiderable des quatre Ordres Mineurs dans l'Égliſe; dont l'emploi eſt d'allumer les cièrges, de porter les chandeliers, la navette où eſt l'encens, de préparer le vin & l'eau pour le ſacrifice, & de rendre d'autres ſèrvices à l'autel. Autrefois les *Acolythes* ramaſſoient dans un ſac ce que les fidéles avoient offert, & qui avoit été béni pendant la meſſe, & après qu'elle étoit finie ils le donnoient aux Prêtres, qui devoient le diviſer. Le devoir des *Acolythes* eſt d'accompagner l'Évêque, ou le Prêtre, & de leur rendre ſèrvice dans les fonctions Eccléſiaſtiques. C'eſt l'Ordre que les jeunes Clercs éxèrcent le plus. Il y avoit à Rome trois ſortes d'*Acolythes*. Les *Acolythes* du Palais *Palatini*, qui ſèrvoient le Pape; les *Acolythes* Stationaires, *Stationarii*, qui ſervoient dans les Égliſes, où il y avoit Station, les *Acolythes* Régionaires, *Regionarii*, qui ſervoient avec les Diacres dans les differens quartiers de la ville. On trouve auſſi des *Acolythes* parmi les Officièrs Auliques de Conſtantinople; & Curopalates dit que le Capitaine, ou Chéf de la Cohorte Impériale de Bizance, étoit nommé *Acolythe*.

Dans l'Euchologe des Grècs on trouve les leçons qu'on lit lorſqu'on ordonne des Lècteurs; mais il n'y eſt point parlé des autres moindres Ordres, qui ſont, l'Ordre de Portièr, d'Exorciſte, & d'*Acolythes*: ce qui pourroit faire croire que les Grècs ne confèrent point ces Ordres-là aujourd'hui. Le Père Goar dans ſes notes ſur l'Euchologe, répond qu'on ne peut pas douter que ces trois moindres Ordres n'ayent été connus de l'ancienne Égliſe Grècque, & qu'elle n'ait eû des Miniſtres qui les avoient, puiſqu'il en eſt fait mention dans Saint Denis, S. Ignace Martyr, Saint Epiphane, dans les Conciles de Laodicée & d'Antioche, dans les Novelles de Juſtinien, dans Photius &c. Il ajoute, qu'il ſemble que les Grècs d'aujourd'hui ont des *Acolythes* ſous le nom de Deputez & de Céroferaire. Les Miſſionnaires Latins qui ſont en Grèce diſent que les Grècs ont aujourd'hui des *Acolythes*, & les autres moindres Ordres; & on doit plus les en croire que le Père Martène, qui aſſure que l'Ordre des *Acolythes* a été tout à fait inconnu à l'Égliſe d'Orient. Voyez le P. Goar ſur l'Euchologe, le P. Martène, le Pontifical, l'Ordre Romain, &c.

Ce mot vient du Grèc ἀκολουθεῖν, qui ſignifie ſuivre. Et *Acolythe*, un ſuivant. C'eſt ainſi que l'explique le Gloſſaire Grèc & Latin, & Macèr; mais Dominique ſon frère le tire de l'α privatif, & de κωλύω, *empêcher*.

ACOMAS, ſ. m. Arbre qui croît dans les Iſles Antilles, & dont le bois s'employe aux ouvrages de Menuiſerie. Cet arbre eſt à peu près de la hauteur de nos pommiers; ſes feuilles ſont aſſez longues & liſſes; ſon fruit eſt de la groſſeur d'une prune. il devient jaune dans la maturité. Son amèrtume empêche qu'on ne le mange: il n'y a que les pigeons ramièrs qui puiſſent s'accommoder de ſon fruit; mais leur chair en retient ſi fort le goût, qu'on ne peut les manger dans le tems qu'ils s'en nourriſſent: l'écorce de cet arbre eſt raboteuſe, cendrée, & elle donne un ſuc laiteux lorſqu'on l'inciſe. Son bois eſt peſant, de couleur rouge, tirant ſur le jaunâtre; le cœur eſt d'un rouge tirant ſur le violet. Ces couleurs varient ſuivant ſon âge; & tout le bois prend fort bien le poli. ROCHEFORT. Le Père du Tèrtre rapporte qu'un Nègre l'avoit guéri d'un grand mal de dents en lui frottant les temples & le dèrrière des oreilles avec le lait qui ſe tire de l'écorce de l'*Acomas* franc. Car ce Père, Hiſtoire des Antilles, Traité 3. C. 4. §. 3. diſtingue trois ſortes d'*Acomas*; l'*Acomas* franc, qui eſt un des plus gros, & des plus hauts arbres des Antilles, & le meilleur de tous pour les bâtimens; l'*Acomas* bâtard, qui croît à la Capſtèrre de la Guadeloupe, qui n'eſt ni ſi beau, ni ſi bon à bâtir que le précedent; & le troiſième, qui croît aux environs de la grande Ance, ſemblable au prémièr, ſinon que le cœur en eſt rouge.

ACOMMICHER, Vèrb. act. Vieux mot François, qui vouloit dire *Communier, donner la Communion*. Et fit le Roi dire grand planté de Mèſſes, pour *acommicher* ceux qui devotion en avoient. FROISSARD.

ACOMPARAGER, Vèrbe act. Ce mot, ſelon Nicod, veut dire *comparer. Conferre, comparare,*

ACOMSICT, part. & adj. Ce mot dans Pèrcèval veut dire *pourſuivi*.

ACON, ſ. m. *Cymba*. Tèrme de marine. Petit bateau à fond plat, dont on ſe ſèrt pour aller ſur la vaſe quand la mèr eſt retirée.

ACONIT, ſ. m. *Aconitum*. n. Plante venimeuſe. Les anciens Botaniſtes ont attribué ce nom à pluſieurs plantes de differens genres. Celles dont il s'agit ici ſont leurs fleurs irrégulières, compoſées de pluſieurs petales, dont l'aſſemblage repréſente aſſez bien un caſque ouvèrt; c'eſt-à-dire, que la petale ſupérieure fait le caſque du heaume, les deux latérales tiennent la place des deux oreillettes, & les inférieures repréſentent la mentonnière. Les eſpèces qu'on nomme tuë-loup, *Lycoctonum*, Λυκοκτόνον, ont leur caſque allongé en manière de toque, ou de bonnet à la Polonoiſe. Les fruits qui ſuccèdent aux fleurs ſont compoſez de pluſieurs graines, qui s'ouvrent ſelon leur longueur, & renfèrment des ſemences anguleuſes, & chagrinées. Ses feuilles ſont arrondies & découpées plus ou moins profondément. Ce genre d'*aconit* comprend pluſieurs eſpèces, qu'on peut ranger ſous trois principales claſſes. La première eſt de celle dont toute la fleur eſt bleue, ou violette, & la pétale ſupérieure de la fleur forme un caſque. On la nomme Napel, *Napellus*, *à Napo*, à cauſe que ſes racines ſont en navets. Le Napel eſt très-dangereux; mais on a trop exageré ſon venin. La ſeconde eſt de celle qui a ſes fleurs tout à fait ſemblables à celles du Napel, hormis qu'elles ſont jaunes. Elle s'appelle Anthora. *Anti-Thora*. C'eſt-à-dire, plante ſouveraine contre les mauvais effets du Thora. Elle eſt auſſi venimeuſe que le Napel. Il eſt faux que l'Anthora croiſſe toujours auprès du Thora, ou du Napel. L'*aconit* de la troiſième claſſe ſe diſtingue des deux précedentes par la figure allongée de ſon caſque. Ses fleurs ſont pâles, ou jaunâtres. On l'a appellée tuë-loup, étrangle-loup, tuë-chien, à cauſe de ſes effets. *Aconitum Lycoctonum*. Λυκοκτόνον, Κυνοκτόνον. La première & la dernière de ces trois ſortes d'*aconit* ſont très-cauſtiques, très-âcres, & cauſent des convulſions mortelles, ou des inflammations ſuivies d'une gangrène prochaine. Ces éffèts, qui dépendent de leur grande âcreté, ont tellement ſurpris nos Anciens, que la plupart craignoient de toucher ces Plantes, & ont donné par là occaſion à tant de ſupèrſtitions, & à des précautions ridicules pour les cueillir, ou pour les faire accompagner de leur contrepoiſon. La ſeconde n'eſt pas moins âcre que les deux autres; ſes racines cependant ſont employées dans les fièvres malignes. On doit uſer de la poudre mêlée avec d'autres cordiaux, & même la doſe en doit être mediocre, de crainte qu'elle n'irrite trop. Ses racines entrent auſſi dans des orviètans, & autres compoſitions aléxipharmaques.

On dit que ſon nom vient d'*Acone*, Ville de Bithynie, aux environs de laquelle il croît en abondance, quoique pourtant il croiſſe par tout ailleurs, & ſur tout dans les montagnes de Trente. D'autres diſent que ce nom vient d'*ἀκόνη*, qui ſignifie chez les Grècs un rocher dénué de tèrre où l'*aconit* croit volontiérs. On l'appelle auſſi *μυοκτόνος*, parce qu'il tue les rats par ſa ſeule odeur, comme dit Pline. Les Poëtes ſeignent que cette hèrbe a été engendrée de l'écume que le chien Cèrbère jetta, lorſque Hèrcule le tira des enfèrs par forces: ce qui fait qu'on en trouve quantité auprès d'Héraclée de Pont, où eſt la cavèrne par où Hèrcule deſcendit. Les Anciens n'ont pas laiſſé de le faire ſervir de médecine contre la piquûre du ſcorpion, lequel s'amortit, dès-lors qu'il touche ſeulement l'*aconit*; & qui au contraire en touchant l'ellébore reprend ſa première vigueur. L'*aconit* ne fait pas mourir quand il trouve quelque autre poiſon dans le corps, parce qu'alors il le combat. La marque de ce poiſon eſt de faire venir les larmes aux yeux, de cauſer une grande peſanteur d'éſtomac, & de faire enfler le corps. Théophraſte dit qu'on le prepare enſorte qu'il fait mourir ſeulement au bout d'un an ou de deux. Les fleches trempées dans ſon jus ſont des plaies mortelles. Les Indiens employent avec ſuccès contre les fievres l'*aconit* corrigé dans l'urine de vache. L E T T R. E D.

ACONSUIVRE, vèrb. act. Il veut dire atteindre, ſelon Nicod. *Pertingere*, *pervenire*, *attingere*.

ACONTIAS, ſ. maſc. Eſpéce de ſèrpent qui a un peu plus d'un pouce de groſſeur. Il eſt long de trois piéds. Sa tête eſt fort groſſe & cendrée. Le rèſte du corps eſt d'une couleur fort obſcure, éxcèpté le ventre qui ne l'eſt pas tout-à-fait tant. Quelques-uns l'appellent *Cenchrias*, à cauſe qu'il tire vèrs la couleur du millet. Il y en a beaucoup en Calabre & en Sicile, où on l'appelle *Suttone*, parce qu'il ſe jette ſur un homme auſſi roidement qu'une fléche, après s'être entortillé ſur un arbre pour s'élancer avec plus de violence. C'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *Javelot*: & c'eſt la même raiſon qui l'a fait nommer par les Grècs *Acontias*, du mot *ἀκόντιον*, qui ſignifie fléche, trait, javelot. Lucain en parlant de cette ſorte de ſèrpens, les appelle *volucres jaculos*.

A C O N T I A S, eſt encore une éſpère de comète dont la tête eſt quelquefois ronde, & quelquefois oblongue & groſſe, & dont la queuë eſt déliée, mais fort longue. H A R R.

ACOPUM, Tèrme de Pharmacie. Selon quelques Auteurs c'eſt une fomentation compoſée de drogues chaudes & émolliantes, propre à diminuer le ſentiment de la laſſitude contractée par un travail ou éxpérience violent. H A R R. Ce mot vient de l'*a* privatif, & de *κόπος*, *Labor*, peine, travail.

ACORDE. Voyez ACCORDE.

AÇORES, ou AZORES, ſ. f. *Açores*, ou *Azores*, *Caſſiterides*. Iſles de l'Océan Atlantique, qu'on nomme auſſi Tèrcères ou Flamandes. Elles ſont entre les Côtes d'Eſpagne & celles de Canada, & appartiennent aux Portugais. Elles ne ſont habitées, ſelon Roterus, que depuis l'an 1439. Il n'y en avoit que ſept d'abord compriſes ſous ce nom: aujourd'hui on en compte neuf, qui ſont, Tèrcères, S. Michel, Ste. Marie, S. George, Pico, Fayals, Gratioſa, avec Floreo & Corvo, qui ont été découvèrtes les dèrnières. On les appelle *Açores*, du nom Eſpagnol & Portugais *açor*, qui ſignifie un faucon, ou un épèrviér, ou un Autour, parce qu'on y en trouve beaucoup: *Tercères*, du nom de la plus conſidérable; *Flamandes*, parce que ce fut un Flamand qui les découvrit le premier; *Caſſiterides*, ou Cattitérides, parce qu'on ſuppoſe que ce ſont celles auſquelles Ptolomée & Pline ont donné ce nom. C'eſt dans Tèrcères la principale des *Açores* qu'Alphonſe Henri Roi de Portugal fut envoyé en 1669. lorſqu'il fut declaré incapable de gouvèrner. Voyez la deſcription qu'en ont faite Louis de Tennera, Linſchot, & l'Auteur Anonyme de l'*Hiſtor. Orb. Terr. Geog. & Civil.* & l'Hiſt. de la Comp. de Jeſ. T. v. L. 21.

ACORUS, ſ. m. Plante médicinale. Pluſieurs anciens Médecins ont confondu l'*Acorus* avec le *Calamus Aromaticus*, quoique ce ſoient deux plantes d'un caractère diffèrent. Il y a deux *Acorus*, l'un vrai, dont il s'agit ici; & l'autre faux, qu'on nomme Flambe de marais. Le caractère particuliér qui diſtingue l'*Acorus* vrai de la Flambe & du Calamus, c'eſt qu'il ſort du milieu en viron de quelques-unes de ſes feuilles une maſſe longue & groſſe comme le petit doigt, ſemblable au *Macropiper*, ou poivre long. Cette maſſe eſt compoſée d'une infinité de petites fleurs, dont le piſtil devient un fruit à quatre ou cinq faces. Ses fleurs & ſes fruits ſont ſi étroitement unis, & rangez avec tant d'ordre, qu'on diroit que c'eſt un ouvrage à la Moſaïque. Ses feuilles, quoique ſemblables à celles de la Flambe de marais, ſont beaucoup plus étroites, & donnent une odeur agréable lorſqu'elles ſont froiſſées. Ses racines ont auſſi une bonne odeur, ſont de couleur rougeatre, genouillées, tracent & ſe repliquent comme celles de la Flambe. On employe ſes racines en Pharmacie, elles entrent dans la compoſition de la Thériaque; les Parfumeurs s'en ſèrvent dans leurs parfums. Cette plante vient au bord des ruiſſeaux & des chauſſées en Flandres.

ACOTER, v. act. Appuyer en mettant quelque choſe à côté d'une autre qui la ſoutienne. *Fulcire*, *ſuſtinere*. Il faut *acoter* ce coquemar, de peur qu'il ne tombe. Il faut s'*acoter* contre la muraille quand on n'a point de ſiege. Ce mot a la même origine & le même ſens primitif que *Acoſter*, qui vient de *coſta*, côté, comme on l'a dit.

A C O T É, É E, part. paſſ. & adj. *Fultus*, *nixus*.

ACOTOIR, ſ. m. Ce qui ſèrt d'appui, de ſoutien à quelque choſe. *Fultura*, *fulmentum*. Je ſuis ſi las, que je chèrche un *acotoir*. Il eſt bas, hors de la convèrſation. En particulier c'eſt un morceau de bois plat attaché dans les Confeſſionnaux, ou dans les chaiſes-à-porteurs pour ſèrvir d'appui.

ACOTEPOT, ſ. m. Petite piéce de fèr courbée en demi-cèrcle, qu'on met au pied d'un pot, ou d'un coquemar, pour empêcher qu'il ne tombe. *Fulcrum*. D'autres diſent *appuyepot*.

ACOUSTIQUE, adj. Tèrme de Médecine qui ſe dit des médicamens propres pour remédier aux incommoditez de l'ouïe. Ἀκοή, eſt un mot Grèc, qui ſignifie, ouïe. Il ſe dit encore des inſtrumens, dont ceux qui ſont incommodez de la difficulté d'entendre ſe ſèrvent pour y ſuppléer. M. Houck Anglois dit dans la Préface de ſa Micrographie, qu'il n'eſt point impoſſible d'entendre d'une ſtade; c'eſt-à-dire, de la 8e partie d'un mille, un petit murmure qu'une pèrſonne feroit entre ſes dents; qu'il ſait un moyen par lequel il eſt aiſé d'entendre quelqu'un parler au travèrs d'une muraille de trois pieds d'épaiſſeur, & que par le ſecours d'un fil d'archal bandé, le ſon peut être porté à une diſtance très-conſidérable préſque dans un inſtant. Le Ch. 5. du 1. Vol. des Tranſactions Philoſophiques, parle ſur la fin, des ſons, & de quelques inſtrumens *acouſtiques*. Voyez p. 593. & ſuiv.

A C O U S T I Q U E, ſe dit auſſi du nèrf qui va s'inſérer dans l'oreille, qu'on appelle nèrf *acouſtique*; & du conduit éxtèrne de l'oreille, qui ſe nomme, le conduit *acouſtique*.

ACOUTI, ſ. m. Petit animal des Iſles de l'Amérique. Son poil eſt roux, & aſſez rude. Les habitans dreſſent des chiens pour chaſſer ces animaux, qui ſe retirent dans le creux des arbres. On les apprivoiſe, & on les accoûtume à marcher ſur les pates de dèrriére, & à manger avec celles de devant à la maniére des ſinges. Il a le corps, l'agilité, & les dents d'un lievre, mais il a la tête approchante de celle d'un rat, & les oreilles courtes & arrondies. Les jambes de dèrrière n'ont point de poil, & ont ſix ongles, celles de devant n'en ont que quatre. La fémelle porte deux ou trois fois l'année. Quand elle eſt prête de mettre bas, elle fait un petit lit d'hèrbe, ou de mouſſe, ſous un buiſſon, & y fait ſes petits, qui ne ſont jamais plus de deux. Là elle les allaite deux ou trois jours, puis elle les tranſporte, comme les chattes font leurs petits, dans des creux d'arbres, où elle les nourrit, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de ſe pourvoir d'eux mêmes. Le P. du Tèrtre écrit *Acouty*; M. De Poinci *Agouty*. Voyez ce Mot.

A C Q.

ACQS. *Aquæ Auguſtæ*, *Aquæ Tarbellicæ*. *Taſta*, *Tarbellio*, *Vibio*, Ville Épiſcopale de Gaſcogne. Voyez D A X. C'eſt ainſi qu'on l'appelle communément.

ACQUERAUX, ſ. m. pl. Inſtrumens dont on ſe ſèrvoit autrefois pour jetter des pièrres.

ACQUEREUR, ſ. m. *Emptor*, *partor*. Il ne ſe dit que de celui qui acquièrt des biens immobiles. C'eſt celui qui a acheté, échangé, préſcrit, ou reçu en payement un immeuble, ou bien à qui quelque choſe eſt échû à quelque titre que ce ſoit, comme de donation, de legs, ou autrement. L'*acquéreur* invincé a recours contre ſon vendeur pour la réſtitution du prix de la choſe. Quand l'*acquéreur* paye de ſes deniérs les creanciérs de ſon vendeur, il n'eſt pas néceſſaire de ſtipuler la ſubrogation, elle ſe fait de plein droit. L'*acquéreur* ne peut ôter les armes de l'Egliſe dont le vendeur eſt fondateur. Un *acquéreur* de bonne foi préſcrit par la poſſeſſion de 10. ans entre préſens, & de 20. ans entre abſens. On dit au Palais, un tièrs *acquéreur*, en parlant de celui qui a acquis un héritage hypothéqué à des créanciérs privilégiez, ou qui prétendent avoir droit de le dépoſſeder, quoiqu'il ne ſoit pas leur débiteur pèrſonnel.

ACQUÉRIR, v. act. Se procurer un titre qui donne droit de jouir d'une choſe, ou en propriété ou en uſufruit. *Acquirere, conſequi, comparare.* On conjugue, *j'acquiers*, tu *acquiers*, il *acquiért*; nous *acquerons*, vous *acquerez*, ils *acquiérent*; *j'acquerois*; *j'acquis*, *j'ai acquis*; au futur, *j'acquèrrai*, tu *acquèrras*, il *acquèrra*: au ſubjonctif, qu'il *acquière*, *j'acquèrrois*, que *j'acquiſſe*. CORN. Le moyen d'*acquérir* le plus commun & le plus naturel, c'eſt la ceſſion, & le tranſport de la choſe par la perſonne à qui elle appartient. Il y a dans le Droit pluſieurs titres qui expliquent les divèrs moyens légitimes d'*acquérir*. On compte la guèrre au nombre des moyens légitimes d'*acquérir* ſelon le Droit des Gens. On *acquiért* auſſi par la preſcription; c'eſt-à-dire par la poſſeſſion juſte, & continuée pendant un cèrtain tems défini par la Loi. Les avares ne ſont jamais las d'*acquérir* pour ceux qui ſouhaitent leur mort. GOMBER. Quelquefois une pieuſe avarice ſe fait des prétèxtes d'*acquérir*, pour être plus en état de faire de ſaintes largèſſes. P. GAIL.

Dès-lors à la richèſſe il fallut renoncer,
Ne pouvant l'acquérir, *j'appris à m'en paſſer.* BOIL.

La première partie de la Pratique de Rebuffe, traite des moyens d'*acquérir* les Bénéfices.

Il ſe met quelquefois abſolument. Cet homme amaſſe de grands biens; il *acquiert* tous les jours.

ACQUÉRIR, ſe dit auſſi en choſes morales, & de tout ce qui ſe peut mettre au nombre des biens, des avantages. Il vaut mieux *acquerir* le ciel que des richèſſes. La gloire, ou la ſcience ne s'*acquiert* qu'avec bien des peines; on s'*acquiert* difficilement des amis, & on les pèrd facilement. Une habitude ne s'*acquiért* que par une longue expérience. Nous n'*acquérons* jamais la ſageſſe; nous n'*acquérons* que l'art de la feindre. VILL. La vèrtu qui n'eſt point ſoutenuë par la gravité, n'*acquiért* point d'autorité parmi les hommes. S. EVR. L'amour propre s'applaudit de ſe ſoumettre les autres par des graces, & d'*acquérir* par-là quelque droit ſur leur zéle & ſur leur amitié. ABLANC. La gloire des grands hommes ſe doit meſurer aux moyens dont ils ſe ſont ſèrvis pour l'*acquérir*. ROCHEF. *Acquérir* la réputation d'être équitable. Ceſar s'étoit *acquis* tout le Peuple Romain par ſes libéralitez. On dit auſſi *acquérir* une fluxion. Le P. BOUH. ſoutient pourtant que ce tèrme ne doit point être employé dans un ſens déſavantageux. Il y a differens moyens d'*acquérir*. Les uns ſont de Droit naturel, qu'on appelle Droit des Gens, comme ſont l'occupation, la ceſſion, la pèrcèption des fruits, & la tradition: les autres ſont de Droit Civil, comme la donation, la preſcription, le lègs, le fidèicommis, les ſuccèſſions teſtamentaires & légitimes. Voyez les Inſtitutes de Juſtinien, & Théophile.

On dit provèrbialement, Tout chemin d'*acquérir* ſe fèrme à la vieilleſſe. REGN. Un troiſiéme heritiér ne jouit point des biens mal *acquis*. On dit auſſi par compliment, Je vous ſuis tout *acquis*; c'eſt-à-dire, je vous rendrai ſervice en toutes occaſions.

ACQUIS, ISE, part. & adj. *Partus, comparatus.* Ce ſage Miniſtre avoit une prudence *acquiſe* par l'expérience, & par la méditation. BALZ.

ACQUÊT, ſ. m. Tèrme de Palais. Bien immeuble qu'on ne tient point par ſuccèſſion; qu'on a acquis, ou par achat, ou par donation. *Res parta, acquiſita.* Le Droit Civil ne fait point de diſtinction entre les propres, & les *acquêts*. Il appelle à ſucceder le plus proche héritier indiſtinctement à tous les biens; mais les Coûtumes diſtinguent les biens, en propres & en *acquêts*. Dans la Coûtume de Paris tout homme peut diſpoſer de tous ſes *acquêts*; mais il ne peut diſpoſer par teſtament que du quint de ſes propres. Entre pèrſonnes mariées les biens acquis avant la communauté par l'un des conjoints, ſont appellez ſpécialement *acquêts*; ceux qui ſont acquis pendant la communauté, ſont appellez conquêts. Ce qui eſt *acquêt* au père, ou à la mère, eſt propre naiſſant au fils. En ligne collatérale toutes diſpoſitions entre vifs, ou teſtamentaires, ſont réputées *acquêts*. Les biens confiſquez & donnez par le Roi aux héritiérs préſomptifs, de propres qu'ils étoient deviennent *acquêts*. Les *acquêts* n'entrent point dans la communauté. Un héritage eſt préſumé *acquêt*, & non propre, s'il n'appèrt du contraire.

ACQUÊT, ſignifie auſſi, Avantage, profit, ménage qu'on trouve à faire quelque choſe. *Commodum, fructus.* Il n'y a point d'*acquêt* à acheter de mauvaiſes marchandiſes. Il n'y a point d'*acquêt* à plaider; on ſe ruïne de part & d'autre. On ne s'en ſèrt que dans le langage commun.

ACQUÊT, ſignifie auſſi quelquefois, Achat. *Emptio.* C'eſt un bon *acquêt* que vous avez fait. L'*acquêt* de cette maiſon n'eſt pas ſûr, ſi on ne le fait paſſer par decret.

Nouveaux *acquêts*, Tèrme de Finances, qui ſe joint d'ordinaire avec Francs-fiéfs. C'eſt un droit dû au Roi, & au Seigneur, par les Roturiérs qui ont acquis nouvellement des fiéfs; en payant ce droit ils ſe rachètent de l'obligation où ils ſeroient d'en vuider leurs mains, comme étans incapables de les poſſeder. On en fait la recherche tous les 20 ans. Il eſt dû de trois années l'une, mais il ne ſe paye qu'une fois par la même pèrſonne pour le même fiéf.

On dit provèrbialement, Il n'y a point de plus bel *acquêt* que *du* don; pour ſignifier qu'il n'y a point de bien ſi agreablement acquis que celui qui eſt donné.

ACQUÊTER, Vieux mot, qui ſe dit encore au Palais, pour dire, *acquérir*. *Acquirere, comparare.*

ACQUIÉSCEMENT, ſ. m. Tèrme de Juriſprudence. Conſentement que l'on donne à un acte, ou à une choſe jugée. *Aſſenſus, aſſenſio.* On ne peut revenir contre une ſentence après un *acquiéſcement* fait en cauſe d'appel. Une déſertion d'appel eſt un tacite *acquiéſcement*. L'exécution d'un jugement, d'un contrat, eſt un vrai *acquiéſcement*.

ACQUIÉSCEMENT, ſe dit auſſi du conſentement à une opinion; de la déférence, & de la complaiſance qu'on a pour quelqu'un; de l'acte par lequel on ſe ſoûmet à une pèrſonne ou à ſa volonté. Cette femme a regagné l'eſprit de ſon mari par un *acquiéſcement* abſolu à ſes volontez. S. EVR. Les démonſtrations mathématiques ſont ſi évidentes, que les plus opiniâtres ne peuvent refuſer leur *acquiéſcement*. MALB. La béatitude de l'homme conſiſte dans un *acquiéſcement* doux & paiſible à la condition où l'on ſe trouve. ST. EVR.

ACQUIÉSCER. v. n. Demeurer d'accord d'une choſe, l'approuver; céder, & ſe rendre. *Aſſentire, aſſentiri, acquieſcere.* C'eſt un homme facile & accommodant, qui *Acquiéſce* à tout ce qu'on lui dit, qui fait tout ce qu'on lui propoſe.

On dit auſſi au Palais qu'un homme *acquiéſce* à un jugement, ou à une ſentence, lorſqu'il l'exécute, ou qu'il renonce à l'appel qu'il en avoit intèrjetté. On *acquiéſce* expreſſément par écrit en conſentant à l'exécution d'un jugement, en renonçant à l'appel, ou en ſe déſiſtant. On *acquiéſce* auſſi tacitement quand on exécute en tout ou en partie la ſentence. On peut néanmoins l'exécuter ſans *acquiéſcer*, pourvû que dans l'acte qui contient l'acquiéſcement tacite, on proteſte d'appeller des chèfs qui font préjudice. On ne revient point contre un acquiéſcement.

ACQUIS, ſ. m. Connoiſſance, habilité qui vient de l'application, de l'induſtrie, & du travail. *Doctrina, ſolertia, experientia parta, comparata.* Cet homme a bien de l'*acquis*; cela s'entend de la ſcience, de la capacité, de l'expérience, de la réputation. Il n'a pas moins d'*acquis* que de naturel, & d'agrément. ST. EVR.

ACQUISITION, ſ. f. Achat, action par laquelle on achète. *Emptio, adeptio, comparatio.* J'ai fait aujourd'hui une bonne *acquiſition*. Les Financiérs font tous les jours de grandes *acquiſitions*.

ACQUISITION, ſe dit auſſi de la choſe acquiſe. *Res comparata.* Voilà mon *acquiſition* d'aujourd'hui. Une *acquiſition* de haſard. Je vais payer les lods & ventes de mon *acquiſition*.

ACQUISITION, ſe dit auſſi figurément. J'ai été hier au ſerein j'ai fait *acquiſition* d'un grand rhûme.

ACQUIT, ſ. m. Billet de décharge, quittance, acte par lequel il paroît qu'on a payé. *Solutio conſignata ſcripto.* On doit attacher la liaſſe des *acquits* au compte qu'on veut rendre. Quand on ne rapporte pas un *acquit*, il faut laiſſer la partie en ſouffrance, ou la rayer. Il faut ſe faire délivrer, & expédier des *acquits* aux portes, aux Douannes, pour montrer qu'on a payé les droits & les impôts.

On dit auſſi, qu'on fait une reſtitution, une déclaration pour l'*acquit* de ſa conſcience; qu'un Juge fait une telle viſite, un tel réglement, l'*acquit* de ſon devoir, de ſa Charge. On dit auſſi, qu'une caution paye à l'*acquit* d'un débiteur, qu'un payement va à ſon *acquit*; pour dire qu'on paye pour lui & à ſa décharge.

ACQUIT, eſt auſſi un tèrme de billard. Celui qui a le devant, ou qui fait ſauter une bille, ou qui l'a faite, ou ſur lequel on s'eſt pèrdu, fait ſon *acquit* c'eſt-à-dire, qu'il joue ſa bille, & la place où il veut pour que ſa partie joue deſſus.

On dit provèrbialement, Faire les choſes par manière d'*acquit*; c'eſt-à-dire, négligemment, & ſeulement parce qu'on ne peut pas s'en diſpenſer. *Oſcitanter, negligenter.* Au jeu l'on dit, jouer à l'*acquit*, c'eſt-à-dire, lorſque pluſieurs pèrſonnes ont joué, les pèrdans jouent entr'eux à qui payera le tour.

ACQUIT-

Digitized by Google

Acquit-à-caution. C'eſt un billet que les Commis aux Bureaux des entrées dans le Royaume, délivrent à un particulier qui ſe rend caution qu'une Balle de marchandiſe ſera vûë & viſitée au Bureau de la Douane du lieu pour lequel elle eſt deſtinée : & pour cet effet ils plombent la Balle afin qu'elle ne puiſſe être ouvèrte ni changée en chemin. Et lorſqu'elle eſt arrivée, vûë & viſitée, les Commis de la Douane en donnent leur cèrtificat au dos de l'*acquit* (ce qui s'appelle *décharger l'acquit-à-caution*) qui enſuite eſt renvoyé au particulier qui s'eſt porté caution, & qui en le repréſentant ſe fait décharger de ſon cautionnement.

Acquit-patent, eſt un ordre ou mandement du Roi pour faire payer comptant par les Tréſoriers une cèrtaine ſomme. L'Ordonnance de 1557. défend aux Tréſoriers & Receveurs de payer aucunes ſommes en vèrtu d'*acquits-patens* : toutefois ils ont encore lieu quand ils ſont en bonne forme, comme quand ils ſont ſignez & contreſignez, vérifiez à la Chambre, contrôlez, &c. Les payemens doivent être endoſſez au dos des lettres de l'*acquit-patent*. On ſe ſèrt auſſi de ce mot dans la convèrſation dans un ſens figuré. A combien d'*acquit-patens* a-t'il mis votre libèrté ! Bussi.

ACQUITER, v. act. Payer une dette. *Solvere*. J'ai *acquité* cette promèſſe, cette obligation.

Acquiter, ſignifie auſſi, Libérer, décharger d'une hypothéque. *Liberare ære alieno*. J'ai *acquité* ce fonds, je l'ai déchargé de toutes les dettes auſquelles il étoit hypothéqué. J'ai *acquité* toute la ſuccéſſion de mon père, elle eſt franche & quitte : je me ſuis *acquité* envèrs tous les créanciérs.

On dit auſſi, *s'acquiter* envers quelqu'un ; pour dire reconnoître par ſes ſèrvices les obligations qu'on luy a. *Referre gratiam*. Le trop grand empréſſement qu'on a de s'*acquiter* d'une obligation, eſt une éſpèce d'ingratitude. Rochef. Rarement aime-t-on les gens à qui l'on eſt trop obligé, & l'impatience de s'*acquiter*, ſi louable en apparence, n'eſt ſouvent qu'un dépit ſecret d'être trop long tems redevable. Le Gend. La France entière a joui du fruit de ſes travaux & de ſes exploits, (de M. le Maréchal de Luxembourg) mais la Normandie les a pour ainſi dire recompenſez ; elle a été jugée digne d'*acquiter* la France envèrs ce Heros, & envèrs un fils qui lui a aidé à cueillir ſes lauriers. M. Brunel.

Acquiter, ſe dit auſſi en choſes morales, en parlant des devoirs & des obligations de la vie ; c'eſt-à-dire, y ſatisfaire & les bien remplir. *Officio, munere fungi*. C'eſt un homme qui s'*acquite* bien de tous les devoirs d'un Chrétien, d'un ami. Il s'*acquite* bien de ſon emploi, de ſa charge. Donnez-lui à faire cette négociation ; chargez-le de cette harangue, il s'en *acquitera* fort bien. En vérité on ne fait ici bas que charger ſes comptes, & au lieu d'*acquiter* ſes dettes paſſées, l'on en contracte incéſſamment de nouvelles. Ab. de la Tr.

On dit auſſi, *acquiter* un autre de ce qu'il doit ; pour dire, faire pour lui ce qu'il devroit faire lui-même.

Tandis que ce Roi ſurpaſſe,
Par mille faits connus
Tous les Héros de ſa race ;
Seule à nos yeux éblouis,
Elle acquite le Parnaſſe
De ce qu'il doit à Louis.

On dit encore, s'*acquiter* de ſa promèſſe, s'*acquiter* d'un vœu ; pour dire, accomplir ſa promèſſe, accomplir ſon vœu. Il faut être régulier à s'*acquiter* de ſa promèſſe. Il vaut mieux ne point faire de vœux, que de s'en *acquiter* mal.

Acquiter, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Qui s'*acquite* s'enrichit. On dit par raillerie d'un homme qui a acheté une Charge à credit, qu'il s'*acquite* bien de ſa Charge quand il prend de l'argent pour rendre la juſtice. On dit encore, il ſe ruine à promettre, mais il s'*acquite* à ne rien tenir. Ces façons de parler ſont extrêmement populaires.

A C R.

ACRE, adj. m. & f. Piquant, mordicant, qui fait une impréſſion déſagréable, comme les pommes, les poires, & les fruits ſauvages ; ſur tout quand ils ne ſont pas meurs. *Acer*. Les Médecins appellent *âcre* tout ce qui brûle, ou écorche la langue. Cela arrive parce que les corps *âcres* ſont compoſez de parties qui ont une ſurface âpre & raboteuſe, ou qui ont des angles & des inégalitez qui bleſſent, & qui écorchent les corps auſquels elles s'appliquent. Les Médecins diſtinguent deux ſortes de ſaveurs *âcres* ; l'une qui procede du chaud & du ſec, comme dans le poivre : l'autre du chaud & de l'humide, comme dans l'ail.

Acre, s'employe quelquefois figurément en parlant d'un homme dont les manières ſont rudes, & choquantes ; qui eſt aigre & mordicant dans ſes expréſſions. *Aſper, acerbus*.

Acre, ſ. m. La première ſyllabe eſt brève. Meſure de tèrre qui ſe dit particulierement en Normandie, qui contient 160 pèrches. *Acra*. L'*acre* du bois eſt de 4 vèrgées, la vèrgée de 40 pèrches, la pèrche eſt de 24 pieds, le pied de 24 pouces, le pouce de 12 lignes : mais tout cela diffère ſelon les lieux. Voyez l'École des Arpenteurs. C'eſt un Livre *in* 12. imprimé par les ſoins de M. de la Hire.

Dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes il eſt dit, que l'*acre* contient 4 vèrgées, dont il en faut deux pour l'arpent ; qu'une vèrgée contient 40 pèrches de tèrre, & chaque pèrche contient 24 ſemelles de pied. Chez les Anglois un *acre* contient quatre roods quarrez, ou 160 pèrches quarrées, ou 4840 vèrges quarrées, qui ſont 43560 pieds quarrez. Harris.

Ce mot, ſelon Spelmannus, vient du Saxon *acher*, qui ſignifie *ager*, ou *champ*. Les Bollandiſtes ſont de même ſentiment. *Act. Sanct. Jun. T. IV. p.* 574. *Fév.* Saumaiſe tient qu'il vient du mot *acra*, qui a été dit pour *akena*, qui, ſelon Héron, étoit une meſure de tèrre des Anciens de dix pieds.

Acre, ou S. Jean d'*Acre*. *Aca, Ace, Acton, Ptolemaïs*. Ville de Syrie ſur les confins de la Phenicie & de la Paleſtine, ſur un petit Golfe de la Méditèrranée, où elle a un aſſez bon Port. L'Empereur Claude y envoya une Colonie ; c'eſt pour cela qu'elle fut nommée Colonie de Claude, *Colonia Claudia*. Sa ſituation avantageuſe la rendit célèbre ſous le Régne des Princes Croiſez. Baudouin la prit ſur les Sarrazins en 1101. Saladin la reprit ſur les Chrétiens. Philippe Auguſte & Richard I. Roi d'Anglètèrre la reprirent en 1191. Tant de Princes eurent part à cette conquête, qu'elle fut diviſée entre eux en dix-neuf quartiérs, ce qui cauſa bien des diſſentions. Enfin, elle retomba au pouvoir des Sarrazins, qui la ruinèrent entièrement ; de ſorte qu'elle ne s'en eſt point relevée. On pretend que ce nom eſt une corruption de celui que lui donna Hércule ; c'eſt-à-dire, d'Ace, ou Acon. Ptolomée Philadelphe dans la ſuite la fit appeller Ptolémaïde.

Et tout ce qu'a Sidon de brave & de galant,
*Tout ce qu'*Acre *a de noble avec eux s'enrollant,*
Eſt venu prendre part ſous Alphonſe à la gloire
D'aller où vos drapeaux conduiront la victoire. P. Le Moine.

ACRETÉ, ſ. f. Qualité de ce qui eſt âcre, qui pique la langue. *Acrimonia*. Quand les arbres ſont entez, les fruits pèrdent beaucoup de leur *acreté*. Les fruits que produiſent les tèrres fortes & un peu graſſes ſont plus long-tems à pèrdre la dureté, l'*acreté* & l'inſipidité ; defauts dont deux ou trois mois de ſerre achèvent de les guérir. La Quint.

ACRIDOPHAGE, ſ. m. & f. *Acridophagus*. Ce nom vient du Grec ἀκρὶς, *Sauterelle*, & φάγω, *je mange* ; & ſignifie, Qui vit de ſauterelles. C'eſt le nom d'un peuple d'Ethiopie voiſin des déſèrts. Au printems les *Acridophages* font proviſion d'une éſpèce de groſſes ſauterelles, qu'ils ſalent pour toute l'année, n'ayant point d'autre nourriture, parce qu'ils ſont éloignez de la mèr, & qu'ils ne nourriſſent point de bétail. Les *Acridophages*, dit-on, ne paſſent guère quarante ans, & meurent conſumez d'une vèrmine ailée qui s'engendre de leur corps. Voyez S. Jérôme contre Jovinien, L. 2. & ſur S. Jean, Ch. 4. Diodore de Sicile, L. 3. C. 3. & 29. & Strabon, L. 16. Pline met auſſi des *Acridophages* dans la Parthie, & S. Jérôme dans la Lybie. Quand ce qu'on dit d'ailleurs de ces Peuples ſeroit fabuleux, l'*acridophagie* pourroit être vraie ; & encore aujourd'hui on mange des ſauterelles en bien des endroits de l'Orient.

Tout cela rend plus probable & préſque cèrtain, le ſentiment de ceux qui croyent que ce ſont des ſauterelles dont S. Jean vivoit dans le deſert, & que c'eſt-là ce qu'il faut entendre par ἀκρίδες, en S. Matth. Ch. 3. v. 4. Au Levit. Ch. xi. v. 22. un des animaux qu'il eſt pèrmis de manger aux Iſraëlites eſt appellé par les Septante ἀκρίδας, & par S. Jérôme *locuſta*. Il s'agit là d'animaux, & les Septante n'ont aſſûrément pû entendre par ἀκρίδας une éſpèce de légume, ou la pointe des branches des arbres. Et c'étoit ſans doute une pénitence bien auſtère que de ne manger, comme le S. Precurſeur, que des ſauterelles & du miel ſauvage. Nicophon, ancien Poëte, & Ariſtophane, parlent des ſauterelles comme de la nourriture la plus vile, & Théophilacte comme de celles des Payſans. Enfin, Ælien, *de Hiſt. Anim.* dit que l'on mangeoit des cigales, qui ſont une éſpèce de ſauterelles. On ajoute encore, que ἀκρίδες ne ſont pas les pointes des branches tendres des arbres, c'eſt ἀκρόδρυα. C'eſt ainſi que S. Epiphane les appelle. Il faut cependant convenir qu'Iſidore de Peluſe, qui écrivoit proche de la Paléſtine, parlant dans ſa 132e *Lettre* de cette nourriture de S. Jean, dit que ce ne ſont point des animaux, & qu'il taxe même d'ignorance ceux qui le diſent, [illegible]

Digitized by Google

ἐισι, ὡς τινες ὀνομάζουσι ἀμαθῶς; mais que ce ſont les pointes des hèrbes & des plantes. Mais il s'eſt trompé, ce que nous avons dit ne laiſſe aucun lieu d'en douter; & Saint Auguſtin, Bède, & beaucoup d'autres ſont du ſentiment contraire. Ainſi c'eſt avec raiſon que les Jéſuiſtes d'Anvèrs rejettent avec mepris le ſentiment des Ebionnes, qui au lieu d'ἀκρίδες mettoient ἐγκρίδες, qui ſignifie une eſpèce de mèts delicats faits avec de l'huile & du miel; celui de quelques Novateurs, qui veulent qu'on liſe ἀχηρίδες, ou χηρίδες, des cancres marins; & celui de Bèze, qui lit ἀχράδες, des poires ſauvages. Ludolf croit auſſi que ce ſont des ſauterelles que mangeoit Saint Jean, Hiſt. d'Éthiop. T. II. Append. p. 24.

ACRIMONIE, ſ. f. Aigreur piquante. Les ſels ont beaucoup d'*acrimonie*. L'*acrimonie* de la bile eſt cauſe de beaucoup de maladies. Moderer l'*acrimonie*, ou l'âcreté des humeurs.

ACRO, Ce mot qui eſt Grèc, & vient d'ἄκρος, haut, ce qui eſt au haut, au ſommet d'une montagne, quand il eſt joint au nom d'une Ville, ſignifie ſouvent la Citadelle de cette ville, parce que les Citadelles ſe conſtruiſent ſur les lieux élevez qui commandent les Villes. Ainſi *Acrocorinthe* eſt la Citadelle de Corinthe; *Acropolis*, la Citadelle d'Athènes, qu'on nommoit en Grèce du nom général πόλις, Ville par éxcellence, comme Rome étoit appellée *Urbs*. Acrocorinthe eſt repréſentée ſur quelques Médailles qui peuvent donner du jour à ce que nous venons de dire. Une Médaille d'Auguſte porte d'un côté la tête de cet Empereur couronné de laurier. IMP. CAESAR AUGUSTUS. Au revèrs. OCTAVIANO ITER. IIVIR. Un rocher ou montagne éſcarpée, de laquelle le haut eſt occupé d'un Temple, ou d'un batiment, dont il ne paroit que le frontiſpice qui eſt à ſix colonnes, trois de chaque côté, & dans l'ezèrgue. COR. c'eſt-à-dire, *Corinthus*.

ACROCÉRAUNES. *Acroceraunia*, *Acroceraunii montes*. Selon Sèrvius c'eſt le nom de pluſieurs montagnes de différens Pays, ainſi appellées de ἄκρον, *le ſommet d'une montagne*, & κεραυνός, *foudre*, parce que les hautes montagnes ſont ſouvent frapées de la foudre. Il y en a dans l'Épire qui donnent auſſi leur nom à un Promontoire qui s'avance dans la Mèr Adriatique. *Acroceraunium*. Le Cap *Acrocéraunien*, aujourd'hui *Capo della Chimera*, ou *della Linguetta*.

ACROCÉRAUNIE. *Acroceraunia*. Ville Epiſcopale de l'Épire, au pied des monts Acrocérauniens, aujourd'hui appellée Chimère, nom qui lui vient d'un château nommé Chimère, que Pline dit avoir été ſur le ſommet de ces montagnes.

ACROCÉRAUNIEN, ENNE, ſ. m. *Acroceraunius*. Ptolomée appelle ainſi les habitans des montagnes de l'Épire dont on vient de parler, Peuple agrèſte & barbare, qu'on nomme aujourd'hui Chimèriots, du nom de ces mêmes montagnes, qui ſont appellées montagnes de la Chimère, ou plûtôt du nom de la Ville dont on vient auſſi de parler. Le Cap *Acrocéraunien*. T. CORN. Les monts *Acrocérauniens* ſont des bras du Pinde, que quelques-uns diſent être appellez Monts du Diable. ID. Je ne ſai par quelle délicateſſe M. Dacier n'a pas voulu ſe ſèrvir de ce mot dans ſa Traduction d'Horace. Il l'a cependant mis à la marge; & dans ſes Notes il ôte la première partie du nom, & les appelle Monts Cérauniens, évitant ce ſemble de dire *Acrocérauniens*.

ACROCÉRAUNIENS, ſubſt. m. & pl. Eſt auſſi le nom des montagnes de l'Épire, dont on vient de parler. Il paroit même que c'eſt ainſi qu'il faut dire, & non pas Acrocéraunes, que je ne trouve que dans le Dictionnaire Geographique de M. Corneille. Quel genre de mort eut pû épouvanter un homme aſſez intrépide pour voir d'un œil tranquille les monſtres de la mèr, ſes flots en furie, & les *Acrocérauniens*, ces écueils fameux par tant de naufrages? LE P. TART.

ACROCOME, ſ. m. & f. Qui a les cheveux longs, qui ne les coupe point, qui en conſèrve juſqu'aux extrêmitez, qu'il ne fait point couper. Ce mot eſt Grèc, compoſé d'ἄκρος, *ſummus*, & κόμη, *cæſaries*.

ACROIRE, v. act. Vieux mot François, qui vouloit dire *prêter*: ce mot vient de *credere*. BOREL.

ACROMION, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. C'eſt l'éxtrêmité de l'epine de l'omoplate. Ce mot vient de ἄκρος, *ſummus*, & ὦμος, *humerus*; c'eſt-à-dire, l'extrêmité de l'épaule. C'eſt donc preciſément à cauſe de la ſituation & de ſa place qu'on l'a ainſi nommée, & non à cauſe qu'elle reſſemble à un ancre, comme l'écrit M. Dionis; car il n'y a rien dans *acromion* qui puiſſe ſignifier ancre; & c'eſt la reſſemblance d'*acre* & d'*ancre* qui a trompé mal-à-propos cet Auteur; il a confondu le mot *acromion* avec celui d'*ancyroides*. Quelques-uns ont prétendu que l'*acromion* étoit un os diſtingué des autres, parce que ce n'eſt durant l'enfance qu'un cartilage qui s'oſſifie peu-à-peu, & qui après l'âge de vingt ans, eſt tellement dur, & uni au reſte de cette épine, qu'il ne paroit qu'un même os. DIONIS.

ACROSTICHE. Ménage le fait maſculin, après S. Amant. Quelques-uns le font feminin. Sorte de Poëſie diſpoſée de telle façon, que chacun des vèrs commence par une lettre qui fait partie d'un nom qu'on écrit de travèrs à la marge, afin que chaque lettre du nom réponde à chaque vèrs. *Acroſtichis*. On en fait auſſi où le même nom ſe trouve au milieu, ou aux autres endroits des vèrs. On a vû même des Sonnets pentacroſtiches, où il y avoit cinq *acroſtiches*. Cette ſorte de Poëſie eſt aujourd'hui fort mépriſée, & un faiſeur d'*acroſtiches* eſt un Poëte ridicule. C'eſt l'éffort & l'application d'un petit éſprit. Ce mot vient du mot Grèc ἄκρος, *ſummus*, ce qui eſt à une des éxtrêmitez; & στίχος, vèrs. Voici un exemple d'*acroſtiche* tout propre à faire ſentir combien ces ſortes de pieces gênent l'eſprit, parce qu'outre l'*acroſtiche* du nom du Roi au commencement des vèrs, il y a encore des échos à la fin. Il fut fait après la bataille de la Marſaille.

SONNET.

L *Le bruit de ta grandeur, dont n'approche pèrſonne,* ſonne.
O *On ſait le triſte état où ſont les ennemis* mis
U *Voudroient-ils s'élever, bien qu'ils ſoient tèrraſſez.* aſſez
I *Ils connoîtront toûjours ta victoire immortelle* telle.

S *Supèrbes Aliez vous ſuivtez les éxemples* amples
D *D'Algèr & des Genois implorant d'un pardon* don
E *En vain toute l'Europe oppoſe ſes éfforts* forts
B *Batàillons ſont forcez & Villes entrepriſes* priſes.

O *Oh! que par tant d'éxploits vous ſerez embellis* lis
U *Votre gloire en tous lieux du combat de Marſaille* aille
R *Rendant la Ligue entière après mille combats.* bas

B *Belge, tu marcheras pareille à la Savoye* voye
O *On te voit tout tremblant ſous un tel ſouverain* Rhin
N *Nous te verrons auſſi ſous un Roi ſi célèbre.* Èbre.

Quelquefois les *acroſtiches* commencent à rebours; c'eſt-à-dire, par la première lettre du dèrnier vèrs, en remontant de là juſqu'au premier. Telle eſt celle que Guillaume de Saint André a fait de ſon nom aux 52 dèrniers vèrs de ſon poëme ſur Jean IV. Duc de Bretagne. Ce Poëme ſe trouve dans le II. Tome de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne, p. 691.

Quelques Auteurs appellent auſſi *acroſtiches* les deux épigrammes du premiér livre de l'Anthologie C. 38. faites à l'honneur, l'une de Bacchus, & l'autre d'Apollon, & compoſées de 25 vèrs, dont le premiér eſt la propoſition, ou le deſſein de l'épigramme, les 24 ſuivans ſont compoſez chacun de chaque épithètes commençans tous quatre par la même lettre, & diſpoſez ainſi ſelon l'ordre alphabétique des 24 lettres des Grècs; enſorte que le premier de ces 24 vèrs comprend 4 épithètes qui commencent toutes par α, le ſecond 4 épithètes qui commencent par β, le troiſiéme 4 épithètes qui commencent par γ, & ainſi des autres juſques à ω. Ce qui fait 96 épithètes pour chacun de ces Dieux.

ACROSTICHE, adj. Des vèrs *acroſtiches*; c'eſt-à-dire, des vèrs dans leſquels il ſe trouve un, ou pluſieurs acroſtiches.

ACROTÈRES, ſ. m. Tèrme d'Architècture qui ſe dit des petits piédeſtaux qui ſont au milieu, & aux deux extrêmitez d'un frontiſpice, & ſur leſquels on poſe des figures. *Acroteria*. Les *acrotères* des côtez doivent avoir de hauteur la moitié de celle du fronton; & celui du milieu une huitième partie de plus, ſelon Vitruve.

ACROTÈRES, ſignifie quelquefois les éxtrêmitez ou les faîtes des bâtimens. *Extrema, aut Faſtigia.*

ACROTÈRES, ſont cèrtains promontoires, ou lieux élevez qu'on voit de loin ſur la mèr.

ACROTERIA, ſ. m. Tèrme purement Grèc ἀκρωτήριον, on ne s'en ſert qu'en parlant de médailles. C'eſt un ornement de vaiſſeau recourbé, & il marque une victoire navale; ou une Ville maritime.

ACROUPETONS, adv. Borel ne fait qu'un mot de ces quatre ſyllabes; il dit que ce mot veut dire, *en un monceau*, *acervatim*, & qu'il vient d'accroupir, qui vient de croupion. Dans quelques Provinces, le peuple dit encore *acroupetons*, pour éxprimer la poſture de ceux qui ſont aſſis ſur leurs talons, ou qui étant appuyez ſur les piéds, ont le corps tellement plié qu'ils ſont preſque aſſis à tèrre, & qui ſont, ainſi ramaſſez, comme en un monceau.

A C T.

ACTE, ſ. m. Tèrme de Phyſique. Action, éxèrcice éffectif d'une puiſſance, ou d'une faculté. *Actio. Actus*. La forme eſt la matière réduite en *acte*. L'*acte* eſt l'exécution de la choſe, & eſt oppoſé à la *puiſſance*, qui eſt la capacité d'agir, ou de ſouffrir. Les cauſes ſecondes ſont détèrminées par le mouvement qui leur a été imprimé, ſans avoir beſoin d'un *acte* ſpécial de Dieu. Malebr. A juger par les *actes* extérieurs il eſt impoſſible de penſer que les animaux agiſſent ſans connoiſſance. P. Dan.

ACTE, ſe dit en Logique des opérations de l'ame. Diſcérner & éxaminer eſt un *acte* de l'entendement; juger & affirmer eſt un *acte* de la volonté. Il y a des *actes* volontaires & ſpontanés, qui ſemblent ſe faire ſans la participation de l'ame. P. Dan.

ACTE, ſe dit plus ordinairement en Morale de tout ce qui ſe fait de bien, ou de mal. Faire un *acte* d'humilité. Quand Dieu châtie les hommes, c'eſt un *acte* de Juſtice. La Plac. Quand il les récompenſe, c'eſt un *acte* de miſéricorde. C'eſt un *acte* de prudence de ſavoir quelquefois ſe taire. C'eſt un *acte* de ſcélérat de trahir ſon ami. Faire un *acte* de contrition; c'eſt-à-dire, avoir une vraie douleur de ſes péchez, & la témoigner actuellement à Dieu. Ce nouveau Magiſtrat crut faire un *acte* de probité & d'intégrité héroïque, en ſe déclarant contre ſon ami. Balz.

Les deux Mondes ſont pleins de ſes actes guerriers;
Cependant il pourſuit encore d'autres lauriers. La Font.

ACTE, en térmes de Palais & de Juriſprudence, ſe dit de toutes les choſes qui regardent la Juſtice, & les procédures de la Pratique qui ſont rédigées par écrit. On les appelle judiciaires, lorſqu'ils ſont faits en juſtice. *Res teſtata ac conſignata, vel teſtium, vel tabularii, vel judicis ſcripto. Tabula, Scriptum.* Le Juge lui a donné *acte* de ſa plainte, de ſa comparution, de ſa déclaration. Il a juſtifié ſa demande par pluſieurs ſentences, arrêts, & autres *actes* autentiques. On appelle auſſi *acte*, tout ce qui ſe fait par le miniſtére des Officiers de la Juſtice. Paſſer un *acte* pardevant Notaires. Paſſer un *acte* de ſoumiſſion au Greffe. Un *acte* de célébration de mariage, c'eſt le certificat qu'en donne le Curé. La plûpart des ſignifications de pieces, & les ſommations, finiſſent par ces mots: Dont *acte*. Un Rapporteur met au bas des Requêtes d'emploi: Ait *acte*, & ſoit ſignifié. Faire *acte* d'heritier, c'eſt en prendre la qualité, ou en exercer les droits.

Les *actes* du Conſiſtoire, *acta Conſiſtorii*, étoient autrefois les Edits, & les Déclarations du Conſeil des Empereurs Romains. Le Sénat & les Soldats juroient ſouvent par flaterie, ou par force, ſur les *actes* des Empereurs.

Tous *actes* dans le Droit ſont publics, ou particuliérs. Les *actes* publics ſont de juriſdiction volontaire, ou de juriſdiction contentieuſe. Ceux de juriſdiction volontaire, que l'on appelle auſſi autentiques, ſont tous les contrats, obligations, tranſactions & décharges, paſſez pardevant Notaires. Ceux de juriſdiction contentieuſe, ſont toutes les pourſuites qui ſe font en juſtice pour intenter l'action, & depuis l'action intentée juſqu'à la fin du procès. Les *actes* privez, ſont ceux qui ſe paſſent par les particuliérs entre les particuliers, ſans le miniſtére d'aucune perſonne publique; comme ſont les ſimples promeſſes, les billets de change, ou quelque convention faite ſous ſignature privée. En général, *acte*, eſt tout ce qui eſt écrit, & qui ſert à juſtifier quelque choſe. Tous *actes* ſont préſumez véritables, à moins que ceux qui entreprennent de les conteſter ne juſtifient le contraire.

ACTE DE NOTORIÉTÉ, eſt celui par lequel les Officiérs d'un Siége, conſultez ſur quelque matiére, rendent raiſon de leur uſage.

ACTE D'HERITIER, eſt tout ce qui paroit avoir été fait par quelqu'un dans l'intention de ſucceder à un defunt.

ACTE D'APPEL, eſt celui par lequel une des parties qui ſe plaint d'un jugement, déclare qu'il en eſt appellant.

ACTE D'OCCUPER, eſt celui par lequel un Procureur déclare qu'il eſt Procureur, & a charge d'occuper pour un tel, ſur l'aſſignation à lui donnée.

ACTE DE PRODUIT, eſt celui par lequel un Procureur déclare à celui de la partie advérſe, qu'il a mis ſa production au Greffe, ou entre les mains du Rapporteur.

ACTE DE BAILLER COPIE, eſt celui par lequel un Procureur fait ſignifier & bailler copie à celui de la partie advérſe, des piéces dont il veut ſe ſérvir dans une inſtance.

ACTE D'AFFIRMATION DE VOYAGE, eſt celui par lequel la partie aſſiſtée de ſon Procureur, affirme être venuë pour apporter l'exploit, pour produire, ou pour faire juger.

ACTE DE DELAIS, eſt celui par lequel le debiteur abandonne le tout pour la perte & le naufrage.

Au pluriel il ſignifie les délibérations & les réſolutions publiques, qui ſont couchées dans les Regiſtres, qu'on appelle en ce cas les *actes* publics; comme les *actes* des Conciles, les *actes* du Sénat. *Acta.* On a extrait ce titre des *Actes* publics. On le dit auſſi de ce qui a été conſérvé à la poſterité dans cértains Livres & Mémoires autentiques. Les *Actes* des Apôtres. Les *Actes* des Martyrs. Voyez ſur ces *Actes* Baillet, Diſcours ſur l'Hiſt. de la vie des SS. p. 11. n. VI. Les *Actes* de Pilate concérnant Jesus-Christ. C'étoit une fauſſe procédure de Pilate contre Notre-Seigneur, ou le Procès de Notre-Seigneur devant Pilate, piece impie & ſuppoſée par les ennemis du Chriſtianiſme, pleine de toutes ſortes de blaſphêmes. L'Empereur Maximin fit un Edit par lequel il ordonna qu'on les envoyât dans toutes les Provinces de l'Empire, que les Maîtres les expliquaſſent à leurs Ecoliers, & les leur fiſſent apprendre par cœur. C'étoit une piece faite avec tant d'ignorance, qu'on y plaçoit la mort de Jesus-Christ ſous le quatriéme Conſulat de Tibère; c'eſt-à-dire, la ſeptiéme année de ſon Empire; onze ans avant la Paſſion de Notre-Seigneur & cinq ans avant que Pilate eut le Gouvérnement de la Judée. Voyez Euſébe L. IX C. 4. & 6. Ruffin L. 5. C. 5. & ſuiv. Baron. & Spond. *ad an.* 134. *n.* 63. & *ad an.* 311. *n.* 6. Bolland. Tom. 1 p. 363. Les Quartodécimains avoient auſſi de faux *Actes* de Pilate. Baron. *ad an.* 134. *n.* 63. Les vrais *Actes* de Pilate furent envoyez par ce Préſident à Tibère: Tibère en fit ſon rapport au Sénat, qui les rejetta; parce qu'ils ne lui avoient point été adreſſez. C'eſt ce que témoigne Tértullien dans ſon Apolog. C. 5. & 21. Euſéb. Hiſt. L. 2. C. 2. Oroſius L. VII. C. 4 Gregoire de Tours L. 1. C. 24. & avant eux tous, Saint Juſtin Martyr dans ſon Apologie à Antonin Pie.

Il y a auſſi de faux *Actes* des Apôtres faits, diſoit-on, en Hébreu, par je ne ſai quel Abdias, traduits en Grèc par ſon diſciple Eutrope, & du Grèc en Latin par Julien l'Africain. Volfgang Lazius les publia en 1551. ſur un manuſcrit de près de 700 ans, comme ſi c'eût été une piéce autentique. Un diſciple de Manès, nommé Leucius, ou Seleucus, compoſa auſſi de faux *Actes* des Apôtres ſur la fin du III^{e} ſiecle. On a vû encore autrefois les *Actes* de S. Thomas, les *Actes* de S. André, les *Actes* de S. Paul & de Thècle, de S. Philippe; les *Actes* de Saint Matthieu, de S. Piérre, & de S. Jean: mais ce ſont des Livres qui ont été déclarez apocryphes, les dérniers ont été fabriquez par l'hérétique Leucius. Ceux de S. Thècle étoient l'ouvrage d'un Prêtre d'Aſie, que S. Jean degrada en punition de la ſuppoſition de cet ouvrage. Ce que nous en avons, ſous le nom de Saint Baſile de Seleucie, ſemble n'en être que l'extrait ou l'imitation. Pantin donna cette piéce en Latin & en François l'an 1608.

ACTES DES APÔTRES. C'étoit une piéce de Théâtre ancienne, que les Confrères de la Paſſion ont repréſentée long-tems autrefois à l'Hôtel de Bourgogne. Le Gendre.

ACTE, en Poëſie, ſe dit de cértaines diviſions ou parties principales du Poëme Dramatique, pour laiſſer repoſer les acteurs & les ſpectateurs. *Actus.* Ainſi dans l'intérvalle des *actes* le Théatre demeure vuide, & ſans action, qui ſe paſſe aux yeux des ſpéctateurs; car on ſuppoſe toujours qu'il s'en paſſe une hors de leur vuë. Ce n'eſt pas ſeulement pour les délaſſer qu'on pratique ces intérvalles; c'eſt encore pour ménager la vraiſemblance, & rendre par là l'intrigue plus intereſſante: car le ſpéctateur qui a vû préparer l'action qui ſe doit paſſer dans l'intérvalle, s'efforce de jouer dans ſon eſprit le rôlle des acteurs abſens; de ſorte qu'il eſt ſurpris plus agréablement quand un nouvel *acte* venant à commencer, il voit les effets de cette action qu'il n'a fait que deviner, & dont il n'a pu prévoir les ſuites que confuſément; ainſi ſon attention & ſa curioſité ſont réveillées par la ſuſpenſion & l'incértitude, tout d'une autre maniere que ſi voyant toutes choſes arriver il concevoit l'intrigue trop aiſément.

Les *Actes* ſont partagez en pluſieurs ſcènes, qui doivent être liées les unes aux autres. Les anciens Poëtes Grècs n'ont point connu ce partage des piéces Dramatiques en *actes*. Leurs Epiſodes, ou les chants du Chœur, étoient préſque la même choſe. Les Latins ont les premiers inventé cette diviſion, que les Modérnes ont imitée. C'eſt la pratique conſtante de tous les Anciens, qui ont diviſé leurs piéces en cinq *actes*, pour leur donner une juſte grandeur. *Neve minor, neu ſit quinto productior actu.* Hor. Le partage en trois *actes* n'eſt ſupportable que dans les Farces; mais la régle des cinq *actes* eſt inviolable pour faire un Poëme Dramatique parfait & achevé. Dac. Ce jugement de M. Dacier, fondé ſur le témoignage d'Horace, tout déciſif qu'il paroît, n'eſt pas ſans appel; & il ne ſeroit pas impoſſible de montrer par les principes d'Ariſtote même, qui nous a donné les régles du Théatre, qu'une piéce Dramatique de trois *actes* eſt fort ſupportable. L'*Eſther* de Monſieur Racine eſt en trois *actes*.

Au College on appelle auſſi *Actes*, les Thèſes qu'on ſoutient en public pour acquérir quelque degré dans les Facultez, ou pour faire paroître la capacité d'un Ecolier. Je ſuis prié d'aller à l'*Acte* d'un tel Ecolier, il m'a apporté une Thèſe. Ce Bachelier a fait tous ſes *Actes* en Sorbonne. Il y a aujourd'hui un *Acte* dans les Ecoles de Droit, de Medecine. L'*Acte* des hèrbes; c'eſt ainſi que l'on appelle dans les Statuts des Apoticaires de Paris, le ſecond examen que ſubiſſent les aſpirans Apoticaires.

Acte, de Foi, Jour de cérémonie de l'inquiſition pour la punition des Heretiques, ou pour l'abſolution des accuſez. *Dies damnandis aut abſolvendis hæreticis dictus, deſtinatus.* On choiſit d'ordinaire pour l'execution un jour ſolennel, afin que la choſe ſe paſſe avec plus d'éclat. On conduit tous les coupables à l'Egliſe. Là on lit leur ſentence d'abſolution, ou de condamnation. Les condamnez à mort ſont livrez au Juge ſéculiér par l'inquiſition, & elle prie que tout ſe paſſe ſans effuſion de ſang. S'ils pèrſévérent dans leur erreurs, ils ſont brûlez vifs. Cette ſolennité s'appelle *Acte* de Foy. *Auto de fé.*

ACTEUR, **Actrice**, ſ. m. & f. Comédien, ou Comédienne. celui ou celle qui repreſente ſur le théatre quelque perſonnage d'une piéce Dramatique. *Actor. Fœminam perſonam agens in ſcena.* Comme la Tragedie dans ſon origine ne conſiſtoit qu'en un ſimple Chœur qui chantoit des Hymnes à l'honneur de Bacchus, Theſpis penſa le premiér à introduire un pèrſonnage, qui pour délaſſer le Chœur, récitoit les aventures de quelque homme illuſtre. Éſchyle trouvant que ce ſeul pèrſonnage étoit ennuyeux comprit qu'un ſecond *Acteur* qui s'entretiendroit avec le premiér, occuperoit plus agréablement l'auditeur par le moyen du dialogue. Il habilla plus honnêtement ſes *Acteurs*, qui, avant lui, étoient barbouillez de lie, & leur chauſſa le cothurne. Sophocle, qui s'appèrçut que les deux *Acteurs* d'Éſchyle ne ſuffiſoient pas pour la variété des incidens, ajoûta un troiſiéme intèrlocuteur; les Grècs en demeurérent-là; au moins dans les Tragédies Grècques il n'y a prèſque jamais que trois *Acteurs* qui parlent enſemble dans une même ſcène. Dans les Comédies on ſe donnoit plus de liberté. Les Modèrnes ont fait monter ſur la ſcène un plus grand nombre d'*Acteurs*. Cela augmente le trouble qui y doit régner, & fait une divèrſité plus intéreſſante. Dac. Un bon *Acteur* doit éxprimer par ſa contenance & par ſes gèſtes le caractère qu'il veut repreſenter. Il ne ſuffit pas de réciter les paroles, il faut que l'*Acteur* paroiſſe animé de toutes les paſſions du pèrſonnage qu'il joue, autrement il eſt un froid & ennuyeux *Acteur*. Horace parle d'un *Acteur* qui jouoit le ſecond rôlle, en imitant le premiér *Acteur*, & qui ſe rabaiſſoit éxprès pour ſèrvir de luſtre à l'*Acteur* principal. On ne ſait pas trop aujourd'hui de quelle maniére jouoient ces ſeconds *Acteurs*. Ce mot ne ſe prend pas en mauvaiſe part, comme *Comédien*, à moins que l'epithete qu'on y ajoûte ne detérmine autrement le ſens.

Quoi! toûjours miſérable Auteur,
Et toûjours ridicule Acteur,
D'une méchante Comédie,
Tu divèrtiras les paſſans?

Acteur, Se prend auſſi figurément pour marquer la part que les pèrſonnes ont aux affaires. On dit, en parlant d'un homme qui a conduit une intrigue: Il a été le principal *Acteur* en cette affaire.

ACTIF, **ive**, adj. Agiſſant, ce qui communique un mouvement. *Actuoſus.* Le feu eſt le plus *actif* de tous les élémens. Les principes *actifs*, ſelon les Chymiſtes, ſont l'éſprit, l'huile, & le ſel; parce que ces parties étant dans un grand mouvement, elles cauſent de l'action dans les autres corps. Harris.

Actif, qui conſiſte dans l'action. *Activus.* La vie *active*, qui conſiſte dans les actions, eſt oppoſée à la contemplative, laquelle conſiſte dans les penſées.

Actif, ſe dit figurément d'un éſprit prompt, vif, pénétrant, plein de feu: l'éſprit d'une femme de la Cour eſt plus vif, & plus *actif* que celui d'une Payſanne. Le Ch. de Mer. On le dit d'un homme diligent, laborieux, vigilant. Vous avez beſoin d'un homme *actif* pour pouſſer cette affaire avec chaleur.

En tèrme de Pratique, on dit que dans une éléction un homme a voix *active* & paſſive lorſqu'il a droit de donner ſa voix pour l'éléction, & qu'il peut être élû; qu'un marchand a des dettes *actives* & paſſives, lorſqu'il doit, & qu'il lui eſt dû

Actif, **ive**, adj. Tèrme de Grammaire, qui a une ſignification active, & qui ſert à éxpliquer & à marquer les actions. Vèrbe *actif*, ſignification *active*, conjugaiſon *active*: c'eſt-à-dire, du vèrbe. Il y a des mots qui ont deux ſignifications; l'une *active*, l'autre paſſive, comme union, diminution, &c.

Actif, eſt auſſi ſubſt. m. & ſignifie un verbe *actif*, ou la conjugaiſon *active* d'un vèrbe. Il y a des vèrbes qui n'ont point d'*actif*. Il a trois ſortes de vèrbes actifs. Le *tranſitif*, quand l'action paſſe dans un ſujet diffèrent de l'agent: *Punir un* criminel. Le *Refléchi*, quand l'action retourne ſur l'agent: Je *me proméne*. Le *Réciproque*, quand l'action retourne réciproquement ſur les diffèrens agens qui la produiſent: *S'entrebattre*. On ſe ſèrt ſubſtantivement de ce mot: l'*actif* régit l'accuſatif.

ACTION, ſ. f. Maniére de la cauſe qui agit; acte, mouvement de la puiſſance active. *Actio.* L'*action* violente du feu réduit tous les corps en cendre. Rien ne ſe fait dans le monde que par l'*action* des corps agiſſans ſur les patiens. On admet en Phyſique l'*action* & la réaction des corps. Si les cauſes ſecondes n'ont en elles aucun principe d'*action*, & ſi elles ont beſoin d'un nouveau concours de Dieu pour agir, le monde n'eſt qu'une repréſentation de theatre, où il n'y a rien de réel. S. Evr. Il faut une *action* immediate du S. Éſprit ſur la volonté pour la détacher des choſes ſenſibles, & vaincre ſon inclination au mal.

Être en *action*, ſignifie, ſe remuer, être en mouvement, s'agiter. Cet enfant eſt vif, & toûjours en *action*. Se mettre en *action*, c'eſt commencer à agir. On voit des hommes qui brillent dans le mouvement & dans l'*action*, & que le repos obſcurcit & anéantit. Bourn.

Action, ſe dit auſſi des gèſtes, de la contenance, & de la maniére avec laquelle on prononce, ou on fait quelque choſe. C'eſt un étourdi qui n'a point d'*action*, ni de contenance arrêtée. J'ai remarqué qu'il parloit avec *action*, c'eſt-à-dire, avec chaleur.

Action, ſe prend encore pour cette partie extérieure de l'Orateur qui comprend le mouvement du corps & les gèſtes. Cet Avocat a l'*action* belle. Il n'y a rien de plus neceſſaire à un Orateur que l'*action*, elle en fait une partie de l'eloquence, & ſi elle n'en fait pas toute la force, elle en fait tout l'agrément. Le Faucheur a fait un beau Traité de l'*action* de l'Orateur, & le P. Lucas Jeſ. un Poëme Latin, *De Geſtu & voce: Du Geſte & de la Voix*; c'eſt-à-dire, de l'*action*.

Action, ſe dit encore de l'intrigue, & de la repréſentation d'une piéce de théatre. Il faut donner de la chaleur à l'*action* théatrale. Corn. L'unité d'*action* eſt l'une des principales régles du Poëme épique; & les épiſodes ajoûtez à l'*action* principale ne doivent point corrompre cette unité. Le Bos. La durée de l'*action* pour le poëme épique n'eſt point fixe ni déterminée; mais l'*action* tragique doit être renfermée dans le tems qu'il faut au ſoleil pour fournir ſa carriére. Id. Le Poëme théatral eſt d'autant plus parfait, que l'*action* qui en compoſe le ſujet comprend moins de tems, pourvû que d'ailleurs elle ſoit d'une juſte grandeur. Menag. Les anciens Tragiques n'ont pas toûjours contraint ou renfèrmé l'*action* dans l'eſpace de douze heures. Id. Racine, exact imitateur des Anciens, a ſuivi ſcrupuleuſement la netteté, & la ſimplicité de l'*action*. La Bruy.

Action, ſe dit auſſi de toute ſorte de procès qu'on intente, ſoit en matiére civile ou criminelle. En general il n'y a que deux ſortes d'*actions*; l'une ſur la choſe, & l'autre contre la pèrſonne, d'où réſulte une troiſiéme ſorte, qui eſt l'*action* mixte, laquelle a pour objet la pèrſonne & la choſe. Une *action* pèrſonnelle, eſt celle qui attaque ſeulement la pèrſonne: *action* réelle, celle qui l'attaque à l'egard des fonds qu'elle poſſede; comme eſt l'*action* hypothecaire, ou en déclaration d'hypotheques: *action* mixte, celle qui eſt reelle & pèrſonnelle. Les pèrſonnelles ſe diviſent en *actions* civiles, & en *actions* criminelles, ſelon qu'un procès eſt civil, ou criminel. Il y a des *actions* mobiliaires & immobiliaires. Les *actions* réelles ſont de deux ſortes; l'une eſt l'*action* poſſeſſoire, ou de reïntégrande, qui eſt celle où il s'agit ſeulement de la poſſeſſion. *Action* pétitoire, eſt celle qui eſt intentée pour la proprieté d'un héritage contre le poſſeſſeur, ou le détenteur, pour le contraindre à la reſtitution. Les Juriſconſultes marquent d'ordinaire trois ſortes d'*actions* mixtes: l'*action* de partage entre coheritiérs; l'*action* de partage entre aſſociez qui poſſedent quelque choſe en commun; & l'*action* de bornage entre voiſins pour planter des bornes entre leurs héritages. Mais dans la pratique commune la plûpart des *actions* réelles ſont mixtes en même tems, à cauſe de la reſtitution des fruits & des intérêts auſquels le détenteur eſt pèrſonnellement obligé. Ainſi une *action* n'eſt purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la choſe, & que le détenteur eſt quitte en l'abandonnant. Quand il s'agit de ſervitudes, on diſtingue deux ſortes d'*actions*: confeſſoires & négatoires. L'*action* confeſſoire, eſt celle par laquelle un voiſin prétend un droit de ſervitude ſur ſon voiſin: & l'*action* négatoire celle par laquelle le voiſin ſoutient ſon héritage franc & libre de toute ſervitude. Il y a auſſi entre l'acheteur & le vendeur une éſpéce d'*action* particuliére: c'eſt l'*action* rédhibitoire, par laquelle l'acheteur peut contraindre le débiteur à reprendre une marchandiſe defectueuſe: par éxemple, un cheval vicieux. On appelle *action* en complainte, celle qui eſt intentée en cas de ſaiſine & de nouvelleté en matiére profane, ou ſimplement complainte en matiére bénéficiale. *Action* de garantie, *action* de rapt, de ſtellionnat. On dit auſſi, une *action* d'injures. On ne donne point d'*action* de larcin contre une femme, mais ſeulement pour les choſes ſouſtraites. Il ne faut pas ſe mettre en poſſeſſion par violence & voies de fait, mais venir par *action*. Le titre 6. du quatriéme Livre des Inſtituts de Juſtinien, contient les plus celebres *actions* introduites

Digitized by Google

par le Droit Romain, qui ſont en grand nombre. On trouve là dans un grand ordre toutes les diviſions & ſubdiviſions des *actions*, & les diverſes formules dont ſe ſervoient les Romains, & dans leſquelles il falloit être ſi prudent, & ſe renférmer ſi préciſement, que celui qui y manquoit, étoit déchû de ſa pretention au fond. C'eſt pourquoi la matière des *actions* eſt propoſée dans les écoles comme un monſtre invincible, à cauſe des obſcuritez & des difficultez qui s'y rencontrent. En France on ne ſuit point les formules ni l'ordre judiciaire des Romains Il n'eſt pas beſoin de qualifier poſitivement l'*action* que l'on intente; il ſuffit de former la demande, & d'en éxpoſer le ſujet. Un defaut de qualification, ou dans la manière, n'annulle pas le droit & l'*action* du demandeur.

Action, en choſes morales, ſignifie un Acte, une œuvre *actio*, *factum*. Il faut faire de bonnes *actions* pour gagner le ciel. Il a fait une *action* digne d'être immortaliſée. Il faut compter la vie des hommes par leurs *actions* & non point par leurs années. S. Evr. Cet homme a tant fait d'*actions* folles & éxtravagantes, qu'il n'oſe plus ſe montrer. Ablanc. Il ne faut pas s'imaginer que toutes les *actions* des Princes ſoient méditées, ni s'aviſer d'y chercher un ſens myſtique & allegorique. Balz. Les Gymnoſophiſtes ne laiſſoient pas mettre à table ceux de leurs Ecoliérs qui n'avoient fait aucune *action* louable pendant le jour. *Apul.* De Roc. On peut dire que toutes les paſſions des hommes par leſquelles l'ame ſe porte à quelque choſe, comme l'amour, ou l'ambition, ſont de véritables *actions* plutôt que des paſſions, & qu'au contraire tous ces mouvemens par leſquels l'ame ſe trouve interrompuë dans ſon *action*, ſont de véritables paſſions; comme la triſteſſe. On dit, qu'un homme va rendre compte de ſes *actions* à Dieu; pour dire, qu'il va mourir

Une belle *action* ne rend pas notre ombre plus grande. Ce provérbe, rapportée par Rocheſort, ſignifie, qu'il ne faut point s'enorgueillir d'une belle *action*. C'eſt encore une eſpéce de provérbe que ce que dit le même Auteur: Toutes nos *actions* ſe prennent à deux ances; les uns louent ce que les autres blâment.

On appelle *action* de graces, un témoignage de reconnoiſſance; & un remerciement pour un bienfait reçu. *Gratiarum actio.* Rendre mille *actions* de graces. On le dit auſſi de la prière qu'on fait après le repas.

Action, ſignifie quelquefois, Vèrtu, force d'agir. *Virtus*, *vis.* L'aiman perd ſon *action* quand on le laiſſe long-tems ſans être armé.

Action, ſe dit auſſi de ces éffets momentanés qui conſumment toute la force d'agir de quelque choſe. Ce petard a fait ſon *action* ou ſon éffort en l'air. Une mine éventée n'a plus d'*action*.

Action, ſe dit auſſi d'un diſcours public, comme eſt un Sèrmon, une harangue, un Plaidoyer. *Oratio.* Ce Prédicateur, cet Avocat a fait une fort belle *action*. Acad. Fr.

Action, ſe dit encore pour ſignifier quelque fait remarquable, ſurtout en matiére de guèrre. *Præclarum facinus* Ce Capitaine, ce Soldat a fait une *action* brillante, une *action* de vigueur & d'éclat. La retraite de ce Genéral eſt une *action* auſſi glorieuſe qu'une victoire. Les armées ſont ſi proches que la campagne ne finira point ſans quelque *action*.

Action, ſe dit auſſi en Peinture, de la poſture & de la diſpoſition du corps ou du viſage, quand ils marquent quelque paſſion de l'ame. *Habitus*, *ſtatus*. Il étoit à genoux en *action* de ſuppliant. Il a peint Jupiter avec un *action* menaçante.

Au manège on remarque l'*action* de bouche du cheval; qui lui fait mâcher ſon mors, & jetter beaucoup d'écume: ce qui témoigne beaucoup de vigueur & de feu. Ce cheval eſt toûjours en *action*.

Action, en tèrme de Juriſprudence, eſt un droit qu'on a de pourſuivre quelque demande, ou prétention en Juſtice. *Jus.* Il lui a cedé une *action* ſur un tel; il l'a ſubroge en ſes droits, noms raiſons & *actions*.

On appelle en Hollande *Action*, une obligation ſur les deus Compagnies des Indes d'Orient ou d'Occident. On nomme *Actioniſtes*, ou *Actionnaires*, les propriétaires de ces ſortes d'*actions*. Les *Actions* de la Compagnie des Indes ſont montées à tant, ſont diminuées de tant, ſont à ſix pour cent.

Action, ſignifie auſſi quelquefois, Effèts mobiliaires. Les créanciérs d'un tel Marchand ſe ſont ſaiſis de toutes ſes *actions*; pour dire, qu'ils ſe ſont ſaiſis de toutes ſes dettes actives.

ACTIONNER, v. act. Ne ſe dit qu'en tèrmes de Palais, & ſignifie, Intenter un procés à quelqu'un en matiére purement civile, & pour le payement d'une dette. *Litem intendere.* S'il refuſe de me payer, je le ferai *actionner*.

Actionné, **ée**, part. Il a la ſignification de ſon vèrbe,

Activement, adv. D'une maniére active. Il ne ſe dit qu'en Grammaire. *In agendi ſignificatione.* Ce vèrbe ſe prend *activement*; c'eſt-à-dire, dans un ſens actif, & marque une action.

ACTIVITE, ſ. f. Vèrtus d'agir, faculté active, la force & la chaleur pour agir. *Vis in agendo.* Le feu eſt l'agent qui a le plus d'*activité* dans la nature. Il éprouva ſur ſon éſclave l'*activité* du poiſon. Ablanc. La ſphere d'*activité* d'un corps, eſt l'eſpace qui l'environne, & dans lequel il peut répandre le mouvement qu'il a, pour produire quelque effèt ſenſible. Lorſqu'il eſt au delà de cet éſpace, il eſt hors de ſa ſphère d'*activité*.

Activite, ſe dit figurément du feu de l'eſprit; de la diligence dans le travail, de la promptitude dans l'action. *In agendo celeritas.* L'*activité* de ſon éſprit s'étendoit ſi loin, qu'il y avoit peu de ſcience où il n'eût pénétré. Les gens du monde n'ont point d'autre vie que celle des paſſions qui les animent & qui font toute lèur *activité*. Port-R. La pieté a bien moins d'*activité* & de feu que les paſſions. La Plac. Le même temperament qui donne la diligence, donne une cèrtaine *activité* à ceus qui en ſont capables, qui les oblige à ſe faire à eux-mémes mille affaires difficiles. M. Scud. La modération eſt la langueur de l'ame, comme l'ambition en eſt l'*activité*, l'ardeur. Rochef. Dans un jour de bataille ſon *activité* le multiplioit, pour ainſi dire, parce qu'il ſe trouvoit par tout. Bourd.

ACTIUM, ſ. m. C'eſt le nom d'un Promontoire de l'Épire, devenu fameux par la victoire qu'Auguſte remporta ſur Antoine & Cléopatre à la hauteur de ce Promontoire, & qui décida de l'Empire entre eux. La Bataille d'*Actium* ſe donna, ſelon Dion Caſſius, le 6. d'Août, & ſelon d'autres le ſecond du même mois, l'année du 4^e^. Conſulat d'Auguſte, la 30^e^ avant l'Ere Chrétienne, l'an de Rome 723. ou 724. Il y avoit auſſi une Ville au même endroit nommée *Actium*, qu'Auguſte fit agrandir & embellir, & qu'il nomma Nicopolis; c'eſt-à-dire *Ville de la Victoire*, pour être un monument de celle qui lui aſſûra l'Empire. Servius néanmoins dit que ce fut *Ambracia*, & il appelle Leucate, & non pas *Actium*, le Promontoire de l'Épire vis-à-vis duquel elle étoit ſituée. Une Medaille de Tyr frappée pour Marc-Aurèle, porte au revèrs, SEPT. TYRUS METRO COLONIA ACTIA. Et dans l'éxèrgue ERACL. M. Vaillant en a inſéré que l'on avoit célébré les jeus *Actiaques* à Tyr en l'honneur d'Appollon. Colon. T. II. p. 72. Une autre Médaille de Tyr frappée pour Philippe le Pére, a au revèrs dans une couronne Actia Kaicapia. Les Actiaques Céſariens, ou jouez à l'honneur de Céſar. Probablement cela ne ſignifie autre choſe que des jeus faits ſur le rivage, ou au bord de la mèr. Il y avoit dans cette Ville un Temple d'Apollon qu'Auguſte rétablit & rendit plus magnifique. Auſſi voit-on ſouvent ſur le revèrs des Medailles de ce Prince un Appollon avec Act. dans l'exèrgue. Servius au même endroit; c'eſt-à-dire, ſur le v. 274. du III^e^ Liv. de l'Enéïde, dit encore, qu'Auguſte bâtit ce Temple, & non pas ſeulement qu'il le rétablir.

ACTIAQUE, adj. m. & f. Qui appartient à *Actium*. Les jeux *Actiaques* furent inſtituez, ou ſelon d'autres rétablis ſeulement par Auguſte en mémoire de la victoire d'*Actium*. Quelques-uns diſent qu'ils ſe celebroient tous les trois ans, l'opinion la plus commune eſt qu'ils ſe célébroient tous les cinq ans à l'honneur d'Apollon. *Actia*, *orum*. Au rèſte, c'eſt un mécompte groſſiér de dire que Virgile ſemble inſinuer qu'Enée les avoit fondez, parce qu'il dit, Æn. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus littora ludis

Il eſt vrai qu'il fait alluſion aux jeux *Actiaques*, mais ce n'eſt que pour faire honneur à Auguſte qu'il attribue au Héros dont il tiroit ſon origine, ce que cet Empereur avoit inſtitué, ſelon la remarque de Servius. Voyez ſur ces jeux Meurſius de *Græc. fer.* au mot Ἄκτια, p. 12. Les années *Actiaques*, *Anni Actiaci*, ſont les années d'une époque que l'on commence à la bataille d'*Actium*, & qu'on appelle l'Été d'Auguſte. Les années *Actiaques* commencent en automne.

ACTIEN, **enne**, adj. Qui eſt d'*Actium*. Le Temple d'Apollon *Actien* etoit très-riche & très-bien bâti. T. Corn.

Le nom *Actium* vient du Grèc ἀκτη, qui ſignifie rivage, d'où ſe forme ἄκτιος, *qui eſt ſur le bord de la mèr*.

ACTUEL, **elle**, adj. qui eſt en éffèt; rèel & effectif. *Quod eſt, aut exiſtit ipſa.* Un payement *actuel*, c'eſt un payement éffectif, & non chimérique. En Phiſique on dit, une chaleur *actuelle*, par oppoſition à une chaleur *virtuelle*, & ainſi de toutes les autres qualitez phiſiques: en Théologie, une grace *actuelle*, par oppoſition à une grace *habituelle*; un péché *actuel*, par oppoſition au peché *originel*. Et il a différens ſens dans ces différentes phraſes: Chaleur *actuelle*, s'il ſe prend activement, c'eſt l'action de produire la chaleur: paſſivement, c'eſt la qualite qui fait qu'un corps eſt chaud. Et la chaleur *virtuelle* priſe activement, c'eſt la puiſſance, la faculté de produire de la chaleur; priſe paſſivement, ce ſeroit la puiſſance ou la faculté d'être échauffé, ou de recevoir la chaleur *actuelle*; mais on ne le dit point en ce ſens-là. Grace *actuelle*, c'eſt la grace que Dieu donne pour agir, pour faire une action. Grace *habituelle*, c'eſt la grace ſanctifiante, l'habitude de la charité, une habitude inhérente en nos ames, & qui les rend agréables à Dieu, & dignes de la récompenſe éternelle. Peché *actuel*, c'eſt le peché que l'homme adulte commet par ſa propre volonté. Péché originel, c'eſt celui que nous contractons par origine, comme enfans d'Adam.

ACTUELLEMENT, adv. Véritablement, effectivement; d'une maniére réelle & actuelle. *Reipſa, Reapſe.* Il l'a payé *actuellement* en deniers comptans. Il a toujours été à Paris, & il y eſt encore *actuellement*. Ces Caſuiſtes indulgens ont déchargé les hommes de l'obligation d'aimer Dieu *actuellement*. PASC. Selon quelques-uns, *actuellement*, dans la premiére & plus ordinaire notion, ſignifie, préſentement. Les troupes ſont *actuellement* en marche.

ACU.

ACUDIA, ſ. m. Eſt un petit animal des Indes Occidentales; il eſt fait comme un éſcargot, & un peu plus petit qu'un moineau. Il ſert à éclairer pour écrire, peindre, & faire d'autres ouvrages pendant la nuit. Il a deux étoiles proche des yeux, & deux autres ſous les aîles qui rendent une grande clarté. Si quelqu'un ſe frotte la main ou le viſage avec quelque humidité qu'il a dans ces étoiles, il paroîtra tout brûlant tant que cette humidité durera. Les Indiens s'en ſervoient pour s'éclairer; car avant l'arrivée des Caſtillans ils n'avoient point l'uſage des chandelles de ſuif, ni de cire. HERRERA.

ACUITZE-HUARIACUA, ſ. m. Plante conſidérable des Indes Occidentales. Ses feuilles ſont ſemblables à la porelle, & ſortent de la racine même. Ses tiges ſont rondes & tendres, de la hauteur de 4 à 5 pouces. Au ſommet de ſes jettons naiſſent de petites fleurs d'un blanc rougiſſant, aſſemblées en rond. Sa racine eſt ronde, blanche en dedans, jaûnâtre en dehors. Cette plante croît dans les climats temperez, ou un peu chauds, & dans les lieux plats & humides. On ſe ſert, principalement en Médecine, de ſa racine, qui eſt d'une nature temperée, ou un peu plus froide & plus humide que chaude & ſèche, & qui eſt d'un goût doux & agréable. Son ſuc, ou la liqueur qui en découle, appaiſe l'ardeur de la fievre & fortifie le cœur. C'eſt un contrepoiſon très-préſent & très-ſûr. Il réſiſte aux piqûres venimeuſes, principalement à celles du Scorpion. Sa racine ſur tout broyée & appliquée en emplâtre, a beaucoup de force. Outre cela, cette plante appaiſe les douleurs des reins, tempère l'acrimonie des urines, modère les douleurs de poitrine, donne de l'appétit, guérir les tumeurs qui naiſſent à la gorge; c'eſt même un remède contre toutes ſortes de maladies, de quelque maniére que l'on en uſe, ſi l'on en croit Hérnandez dans ſon Hiſtoire des Plantes du Meſique, L. vii. C. 53. d'où ceci eſt tiré. Cet Auteur dit que cette plante croît chez les Michuacanois; qu'on lui donne encore d'autres noms; que quelques-uns l'appellent *Chipahuatzatic*, à cauſe de ſes qualitez froides & de la blancheur de ſa racine; que d'autres la nomment *Huichocataqua*. Il ajoûte, qu'il a encore oui parler d'une autre éſpèce d'*Acuitze-huariacua*, que les gens du pays nomment Uquiro, & d'autres Scorſonère; mais qu'il ne l'a pas vûë.

ACUT, Tèrme d'Imprimerie, qui ſe dit d'un caractère marqué d'un accent aigu. *Littera accentu acuto notata.* Un *é acut* eſt l'*e* ouvért ou maſculin, qu'on eſt obligé de marquer ainſi, pour le diſtinguer de l'*e* féminin.

ACUTANGLE, adj. m. & f. Il ſe dit des triangles, dont les trois angles ſont aigus. Quand un triangle a les trois angles aigus, il s'appelle *acutangle*, ou Oxygone. LE P. PARDIES.

ADA.

ADAD, ou ADOD, ſ. m. *Adadus.* Nom d'une Divinité des Aſſyriens Macrobe, qui en a parlé au ch. 18. de ſon premiér Livre, dit que ce nom ſignifioit, *un*. Il s'eſt trompé: *un* en Aſſyrien ſe diſoit אחד, *hhada*, & non pas חדד, *hhadad*, qui ſignifioit plûtôt *aigu*. Quelques-uns croyent que c'étoit un Dieu, & qu'on lui donnoit pour femme Adargatis, ou Athèrgatis. Selden *De Diis Syr. ſynt.* 1. *c.* 1. prétend que *Adad* étoit le ſoleil, que ce nom ne marque pas mal les cris ou les exhortations, les éxcitations de gens qui éxhortent, *celeuſma hortantium*; & qu'il pourroit bien avoir du rapport avec les cris des enfans dans les ſacrifices de Moloch. Il dit encore qu'il eſt différent de Ada, qui eſt du féminin, & qui pourroit bien être la même Déeſſe, qu'Athèrgatis, ou Dercéto. Quelques-uns ont dit que ce Dieu *Adad* étoit *Adad* Roi de Syrie, dont Joſeph parle dans le ix. Livre de ſes Antiquitez C. 2. où il dit qu'*Adad* & Azaël, qui lui ſuccéda après l'avoir étouffé, ſont honorez comme des Dieux par les Syriens, ſur tout à Damas.

ADAGE, ſ. m. Provèrbe, ſentence populaire & commune. *Adagium.* Il n'eſt en uſage qu'en ces phraſes. Les *Adages* d'Eraſme. C'eſt un vieil *adage*. Autrement on ne le dit qu'en badinant, ou pour mépriſer un ouvrage chargé de vieux provèrbes. Ce mot vient de *ad* & *agor*, dit Scaliger; *quod agatur ad aliud ſignandum*, parce qu'on en uſe pour ſignifier autre choſe.

ADALBAULD, ſ. m. Nom propre. *Adalbaldus.* S. *Adalbauld* étoit de la race de Dagobèrt. CHAST. 2. *Fév.*

ADALBÈRT, ou ADÈLBÈRT, ſ. m. Voyez ALBÈRT.

ADALIDE, ſ. m. *Adalis.* Les *Adalides* ſont en Eſpagne des Officiers de Juſtice pour les troupes. Rodrigue de Tolède, les Loix du Roi Alphonſe, & Grégoire Lopez en parlent. Suivant les loix d'Alphonſe, les *Adalides* ſont des Officiers qui ſont chargez de conduire les troupes dans leurs marches en tems de guerre. Lopez dit que les *Adalides* jugent les différends qui arrivent au ſujet des courſes qu'on fait dans le pays ennemi, du partage du butin, & de la reſtitution des choſes qui ſe pèrdent: c'eſt encore aux *Adalides* à mettre pendant le jour des ſentinelles qui les avèrtiſſent de tout.

ADAM, ſ. m. *Adam, æ; Adamus.* Ce nom eſt purement Hébreu. Dieu lui même ſemble en marquer l'origine, Gen. III. 19. lorſqu'il dit au premiér homme: *Vous mangerez votre pain à la ſueur de votre corps, juſqu'à ce que vous retourniez à la tèrre*, en Hebreu *el haadama; car c'eſt d'elle que vous avez été pris.* Cependant on varie ſur l'étymologie & le ſens de ce nom. La plus commune opinion eſt que ce nom vient de אדמה, *Adama*, tèrre, & qu'il ſignifie tèrreſtre; de là vient que les Pères Grècs l'intèrprètent γήϊνος, ou χοϊκός. D'autres veulent qu'il ſignifie *rouge*, du vèrbe Hebreu אדם, *Adam*, *être rouge*, parce que la couleur de l'homme & de ſa chair eſt rougeâtre. D'autres joignent ces deux opinions, & diſent qu'*Adam* ſignifie celui qui eſt pris d'une tèrre rouge, & qui pour cela eſt appellé rouge, auſſi bien que la tèrre dont il eſt formé. Ludolf. Hiſt. d'Éthiop. L. 1. c. 15. croit qu'il ſignifie beau, parfait, parce qu'en Éthiopien il a cette ſignification. Un Proteſtant d'Allemagne, nommé Neuman, prétend que la véritable racine de ce nom eſt דם, *dam*, vèrbe primitif qui ſignifie *acquieſcer*, *être content*, & répond aux mots Allemands, *ruwen*, *geruwen*, *beruhen*; qu'ainſi אדם, *Adam*, nom dérivé de ce vèrbe, ſignifie une choſe à laquelle on acquieſce, qui fait plaiſir, qui donne du contentement, qui eſt agréable; que c'eſt pour cela qu'on a appellé le *rouge*, *Adam*, en Hébreu, comme la couleur qui plaiſoit le plus; & qu'au contraire les Arabes appellent le blanc *Adam*, parce que le blanc eſt la couleur qui leur plaît davantage; que c'eſt encore pour cela que dans l'Éthiopien *Adam* ſignifie beau, agreable. Ainſi אדם, *Adam*, ſelon cet Auteur, ſignifie *repos*, *acquieſcement*, & la tèrre a été appellée *adama*, parce qu'elle eſt en repos, & que dans la diviſion des élemens elle eſt allée à l'endroit le plus bas, où elle pèrſiſte en repos: *Utpote quæ nihil aliud eſt niſi quieſcens ſemper athmoſphæra hujus, totiuſque univerſi ſedimentum, quod in primâ rerum diviſione ima petiit, & cui hodie omnia modo debito confirmata acquieſcunt.* Pour le premiér homme, il a été appellé *Adam*, c'eſt-à-dire, beau, agréable aux yeux de Dieu, conforme à Dieu, qui acquieſça à cet ouvrage de ſes mains, & en fut content; & parce qu'après l'avoir fait, Dieu ſe repoſa. Mais tout cela n'eſt qu'une ſubtilité outrée. L'Ecriture marque le ſens & l'étymologie de ce mot, comme je l'ai dit, *Gen. III.* 19. & encore II. 7. où elle dit que Dieu forma *Adam* d'argile, de l'*haadama*; c'eſt-à-dire, de la tèrre. Car c'eſt ainſi mot à mot que l'Hébreu s'exprime, & ce jeu de mots, cette alluſion de *adam* & *adama*, ſemble n'être faite que pour nous marquer le ſens du nom *Adam*, & la raiſon pour laquelle il fut donné au premier homme. Voyez encore S. Paul, Cor. xv. 47.

Les Grècs celèbrent le 4. de Février, par une eſpèce de deuil, & de cérémonies triſtes, le banniſſement d'*Adam* & d'Ève du Paradis tèrreſtre; apparemment parce que c'eſt le premiér jour auquel l'Egliſe fait ſouvenir les fidéles de la ſentence portée contre *Adam*, en leur mettant de la cendre ſur la tête, & leur diſant: Souvenez vous, ô homme! que vous êtes pouſſiére & que vous retournerez en pouſſière. Car le 4e de Février eſt le jour des Cendres quand Pâques eſt le 22e Mars. Les mêmes Grècs celèbrent la memoire d'*Adam* & d'Ève, & des autres Juſtes, le Dimanche qui précéde la Nativité de N. S. Voyez leurs Ménologes, & Bollandus, Fév. T. 1. P. 440.

ADAM, dans l'Ecriture eſt auſſi le nom de l'Eſpèce, & ſignifie en general *homme*. Gen. V. 2. Dieu les créa homme & femelle, & appella leur nom homme. GENEV. & LOVAN. En Hébreu *Adam*. Créons l'homme à notre image. SACY.

Le ſecond *Adam*, ou le ſecond homme, dans S. Paul, c'eſt JESUS-CHRIST. 1. Cor. xv. 45. *Adam* le premier homme a été créé avec une ame vivante; *& le ſecond Adam* a été rempli d'un eſprit vivifiant. v. 47. Le premier homme eſt le tèrreſtre formé de la tèrre, & le *ſecond homme* eſt le céleſte deſcendu du Ciel. Port-R.

Quelques Grècs intèrprètent cabbaliſtiquement le nom *Adam*, & diſent que A ſignifie ἀνατολή, *l'orient*; D, δύσις, *le couchant*: A, ἄρκτος, le ſeptentrion; M, μεσημβρία, le midi; parce qu'il étoit Roi des 4. parties du monde, ou qu'il devoit les peupler & les remplir, ou qu'il étoit un petit monde, μικρόκοσμος.

ADAMA, ſ. f. *Adama*. Les Traducteurs de Genève, & les Deſmarets prononcent *Adma*, gardant les voyelles & la prononciation Hébraïques. C'eſt une ville de la Pentapole, proche de Sodome & de Gomorrhe, & qui fut conſumée avec elles par le feu que Dieu fit pleuvoir ſur ces Villes infames. Les limites de Chanaam furent depuis le Pays qui eſt en venant de Sidon à Gerara juſqu'à Gaza, & juſqu'à ce qu'on entre dans Sodome, dans Gomorrhe, dans *Adama*, & de Seboin juſqu'à Leſa. Sacy.

ADAMITES, ſ. m. Ce ſont d'anciens hérétiques qui ont voulu imiter la nudité d'Adam, comme ſi l'homme avoit été rétabli dans l'état de l'innocence originelle. *Adamitæ*. Ils aſſiſtoient tout nuds dans les temples, & ſe joignoient publiquement avec les femmes. S. Épiphane, S. Auguſtin & Iſidore en font mention. Prodicus fut Auteur de la Sècte des *Adamites*, au rapport de Théodoret. C'étoit un rejetton des Baſilidiens & des Carpocratiens. Ils avoient toutes les mêmes èrreurs. Cette Sècte ſe renouvella vèrs le commencement du XVᵉ ſiecle. Leur Chef s'appelloit *Picard*. Il paſſa de Flandre en Allemagne. Il prétendoit rétablir la loi de la nature, qui ſelon lui conſiſtoit en deux points; la communauté des femmes, & la nudité. Ces dèrniers marchoient nuds dans les places publiques; au lieu que ceux dont parle S. Épiphane, & qui ne ſubſiſtoient plus de ſon tems, ne ſe dépouilloient de leurs habits que dans leurs aſſemblées. Il y a des *Adamites* en Angleterre, qui font leurs aſſemblées de nuit, & qui ont pour deviſe ce vèrs Latin:

Jura, perjura, ſecretum prodere noli.

Jure, parjure, & ne découvre point le ſecret. Jovet. Il y en a auſſi en Allemagne, qui vont nuds, & refuſent les habits qu'on leur préſente, affèctant l'innocence & la maniere d'Adam. Ils vont èrrant dans les bois, raportent le commencement de leur Sècte à Adam & à Ève, faiſant gloire d'être appellez leurs enfans. Quelques-uns diſent, *Adamiens*; *Adamites* eſt plus en uſage.

ADAPTATION, ſ. f. Action par laquelle on applique une choſe à une autre. *Accommodatio*. L'*adaptation* de ce mot convient fort bien au ſujet, il eſt bien appliqué. On ne le dit guère que dans le dogmatique.

ADAPTER, v. act. Appliquer, ajuſter, accommoder une choſe à une autre. *Accommodare*. Ce vèrs de Virgile lui a été bien *adapté*. Cette comparaiſon eſt ingenieuſe, mais elle eſt mal *adaptée*. On s'en ſert principalement en pratique. Le créancier eſt en droit d'*adapter* les premiers payemens ſur les arrérages, & non ſur le capital. Ce mot vient du Latin, & eſt compoſé de *ad* & *aptare*. On s'en ſert auſſi en Chymie en parlant des diſtillations. *Adapter* un recipient au chapiteau.

Adapter, en Architècture, c'eſt approprier une ſaillie, ou un ornement à quelque corps.

Adapté, ée, part. & adj. *accommodatus*.

ADAR, ſ. m. *Adar*. C'eſt le nom du dernier mois, ou de la dèrnière lunaiſon de l'année Hébraïque, ou Juifve, comme il eſt dit dans Eſthèr xvi. 20. Ce nom ne ſe trouve point avant ce tems-là dans les Livres de l'Écriture, les Juifs l'avoient pris des Babyloniens. Les Hébreux d'abord ne donnèrent point de noms à leurs mois: ils diſoient, le premiér, le ſecond, le troiſiéme mois, &c. comme on le voit dans les Livres de Moyſe, & dans beaucoup d'autres endroits. Dans la ſuite, quand ils eurent plus de commèrce avec leurs voiſins, ils empruntèrent d'eux les noms des mois. C'eſt dans l'Hiſtoire de Salomon 3. *Reg.* vi. 1. 38. que nous trouvons pour la première fois des noms propres de mois. Ce Prince introduiſit bien des coûtumes étrangères; il paroît même que l'uſage ne s'en établit pas encore trop bien; car nous n'en trouvons qu'en ce ſeul endroit, & deux ſeulement, *Zis*, & *Bul*. Mais pendant la captivité de Babylone, les Juifs prirent des Chaldéens les noms des mois, & nous en trouvons plus communément. C'eſt de là que vint celui d'*Adar*; comme les Juifs avoient le Cycle de 19 ans, & un mois intèrcalaire de tems en tems, il y avoit ces années-là deux mois *Adar*. Le premier *Adar* étoit de 30 jours; le ſecond n'en avoit que 29. Les années communes, ou non intèrcalaires *Adar* n'avoit encore que 29 jours. Les années du Cycle de 19 ans, qui avoient deux *Adar*, étoient la 3ᵉ, la 6ᵉ, la 8ᵉ, la 11ᵉ, la 17ᵉ, & la 19ᵉ. Voyez le Calendrier Hébraïque de Munſtèr, & celui qu'a donné Bartholocci dans la Biblioth. Rabbin. T. II. pag. 392. & ſuiv.

ADARCA, ſ. f. Écume ſalée qui s'amaſſe dans les marais pendant la ſécheresſe. Cette drogue eſt ſeche, & tellement chaude qu'elle a une vèrtu cauſtique. On dit *Adarce*. L'*adarce* eſt acre; on ſe ſert de l'*adarce* pour les dartres, on mêle l'*adarce* avec de la graiſſe.

ADARGATIS, ou **ADÈRGATIS**, ou **ATERGATIS**, ſ. f. Nom d'une Divinité des Syriens, dont ils faiſoient la femme du Dieu Adad, & que Selden, *de Diis Syris Syntagm. II. C.* 2. croit avoir été la même que le Dieu Dagon, dont les Européens par corruption ont fait Adirdaga, Atergatis, Adèrgatis, Dèrceto; & même Argatis, qui ſe trouve dans Tèrtullien, *adv. Nation. L. II. C.* 8. Dans ce ſentiment il faut dire que *Adargatis* s'eſt formé de *adar*, grand, magnifique, & *Dagon*.

ADARIGE, Quelques Chymiſtes donnent ce nom au ſel Ammoniac. Harris.

A D D.

ADDAD, ſ. m. C'eſt le nom que les Arabes donnent à une racine d'hèrbe fort amère, qui ſe trouve en Numidie & par toute l'Afrique, & qui eſt ſi venimeuſe, que 30 ou 40 gouttes d'eau diſtillées dans cette racine, ſont capables de faire mourir une perſonne en une heure. Ablanc. *trad. de Marmol L. VII. C.* 1.

ADDITION, ſ. f. Augmentation, adjonction, ſupplement, action par laquelle on ajoute une choſe à une autre. *Adjectio*. Quand il s'agit de l'Écriture Sainte il ne faut faire aucune *addition* au texte de peur de le corrompre ou d'en alterer le ſens. On dit en Phyſique, que tous les corps naturels ſe forment par *addition* de parties.

Addition, ſe dit auſſi de la choſe ajoûtée qui ſèrt à emplifier une autre. *Additamentum*, *acceſſio*, *adjunctio*. Les *additions* marginales d'un tel Livre ſont excellentes. La plupart des Auteurs qui font réimprimer leurs Livres, y font des *additions* & des ſupplémens: ils font ſouvent des *additions* ſupèrfluës, au lieu de retrancher l'inutile.

Addition, en tèrmes d'Arithmétique & d'Algébre, eſt la premiére des quatre regles fondamentales de ces ſciences: elle fait trouver la ſomme totale que compoſent pluſieurs nombres, ou quantitez particulierement ajoutées enſemble. *Additio*. On arrange ces nombres les uns ſous les autres; enſorte que les nombres ſimples ſoient ſous les nombres ſimples, les dixaines ſous les dixaines: ce qui forme pluſieurs colonnes. On commence à compter par la dèrnière colonne, de haut en bas. Si les nombres de cette colonne étant aſſemblez n'excédent point le nombre de 9, il faut marquer ſous cette ligne dans le rang de la même colonne, le nombre que vous avez trouvé. S'ils excédent le nombre de 9, il faut marquer ſous la même colonne le nombre qui excède, & retenir l'autre pour tranſporter à la colonne ſuivante, & le joindre avec ceux de cette colonne, comme étant de même valeur. Roh. Le nombre qui réſulte de l'*addition*, ou de l'aſſemblage de ces nombres particuliers, s'appelle la ſomme.

Exemples d'*additions* Arithmétiques.

16	34	736	5789	93236
72	68	382	3452	13700
88	102	568	7898	78250
		1706	3257	97662
			20396	15628
				298496

Si les nombres ſont de différentes dénominations, par exemple, de Livres, de ſols & de deniérs, il faut ajoûter enſemble tous ceux d'une même dénomination, en commençant par la plus baſſe, & ſi aprés l'addition il y en a aſſez pour faire un nombre d'une dénomination plus haute, par éxemple aſſez de deniérs pour faire un, ou pluſieurs ſols, il faut les ajoûter aux chiffres de cette dénomination; c'eſt-à-dire, aux ſols, & ne retenir pour les deniérs que les nombres qui ne montent pas juſqu'à douze, & ne peuvent par conſequent faire un ſol; & ainſi des ſols par rapport aux livres. Exemple.

133^{l}	$17^{ſ}$	8^{d}
95	12	2
3	5	9
234	14	7

9, 2 & 8 ſont 19 deniérs, dans 19 il y a une fois douze, qui fait 1 ſols, plus 7 deniérs. Il faut marquer 7 d. & retenir 1. ſ. pour le joindre à la colonne ſuivante, qui ſont des ſols. Ainſi 1 & 5 & 1 & 7 ſont 14. Je mets 4 & retiens 1. pour la colonne des dixaines, 1 & 1 & 1 ſont trois dixaines de ſols, ou 30 ſ. Dans 30 ſ. il y a 1. fois 20 ſ. qui ſont une livre, plus 10 ſ. J'écris 1 dans la colonne des dixaines de ſols, & je retiens 1 pour la colonne des livres; & je continue l'addition des livres ſelon les régles précédentes.

En Algèbre l'*addition* ſe fait en joignant enſemble les quantitez propoſées, & conſervant leurs propres marques. La marque de l'*addition* en Algèbre eſt +, que l'on ſuppoſe toûjours appartenir à la quantité qui ſuit. Ainſi ſi vous voulez ajoûter $2a$ à $3a$, la ſomme ſera $2a + 3a$; c'eſt-à-dire, deux a, plus $3a$, ou $5a$. Ou ſi vous ajoûtez $A + 2b$ à $c + bb$.

La ſomme ſera $A + c + 2 + bb$.

Pour faire plus aiſément l'*addition* en Algèbre voici; les règles qu'il faut obſerver.

1°, Quand on veut additionner des entières ſimples & ſemblables, il faut joindre en une ſomme tous les nombres, & joindre à cette ſomme les lettres par leſquelles une de ces quantitez eſt exprimée. Par exemple,

$$\begin{array}{r} -b \\ -2b \\ \hline \text{fait} -3b \\ \hline \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} +bcd \\ +2bcd \\ +4bcd \\ \hline \text{fait } 7bcd \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} -36dc \\ -4dc \\ \hline \text{La ſomme eſt } -40dc. \\ \hline \end{array}$$

2°, Quand deux quantitez ſimples & ſemblables ont deux nombres égaux devant elles, mais des ſignes ou des marques differentes; c'eſt-à-dire, que l'une à la marque de l'addition + & l'autre la marque de la ſouſtraction —, alors la ſomme eſt 0.

$$\text{Ainſi} \begin{array}{r} +3a \\ -3a \\ \hline \text{fait} \quad 00 \end{array} \qquad \begin{array}{r} -6b \\ +6b \\ \hline \text{fait} \quad 00 \end{array}$$

Et

$$\begin{array}{r} +7dcc \\ -7dcc \\ \hline \text{fait} \quad 00. \end{array}$$

La raiſon en eſt manifeſte, parce qu'une quantité qui a devant ſoi un ſigne négatif, eſt directement contraire à une égale quantité qui aura devant ſoi un ſigne affirmatif. Ainſi elle la détruit entiérement. Si un homme a 10 l. dans ſa caſſette, & qu'il vienne à s'endetter de 10 livres, c'eſt-à-dire, ſi vous ajoûtez à ce qui eſt dans ſa caſſette — 10 l. moins dix livres, il ne reſte rien. Ainſi c'eſt une règle generale en Algèbre que ajoûter — c'eſt la même choſe qu'ôter +; & ôter — c'eſt la même choſe qu'ajoûter +; ôter + c'eſt la même choſe qu'ajoûter —.

3°, Si l'on propoſe des quantitez ſimples & ſemblables, mais qui ayent des ſignes differens, & des nombres inegaux, ôtez le plus petit nombre du plus grand, & ajoûtez au nombre qui reſte la lettre, ou les lettres qu'avoient ces deux nombres, & mettez devant ce même reſte la marque du plus, d'où vous avez fait la ſouſtraction. Ainſi.

$$\begin{array}{r} +3a \\ -a \\ \hline +2a \end{array} \quad \text{Et} \quad \begin{array}{r} -8b \\ +2b \\ \hline -6b. \end{array}$$

On en voit la raiſon par ce qui a été dit dans la règle précédente.

4°, Quand il faut additionner pluſieurs quantitez ſimples & ſemblables, mais qui ont des ſignes differens, faites une addition des quantitez affirmatives, & une autre des quantitez negatives; faites enſuite l'addition de ces deux ſommes, ſelon la troiſiéme règle que nous venons de donner. La ſomme de cette dèrnière addition ſera celle que vous chèrchez. Par exemple.

$$\begin{array}{r} -7a \\ -3a \\ +5a \\ +9a \end{array} \begin{array}{l} \left.\begin{matrix} \\ \end{matrix}\right\} -10a \\ \left.\begin{matrix} \\ \end{matrix}\right\} \underline{+14a} \end{array}$$

$$\text{ſomme } +4a.$$

Avec un peu de réfléxions ſur ces règles, on peut aiſément faire l'addition des quantitez compoſées. Ainſi

$$\left.\begin{array}{r} +3cc + 7bb \\ -cc - 2bb \\ +ff + 3ff \end{array}\right\} \begin{array}{l} +3cc + 7bb + 4ff \\ \underline{-cc - 2bb} \end{array}$$

La ſomme $+2cc + 5bb + 4ff$. HARRIS.

On dit en tèrmes de Palais, des *additions* première, ſecondes, troiſiemes: ce ſont les nouvelles écritures qu'on donne après avoir fourni de deffenſes & de repliques. Les *additions* ſont deffenduës par l'Ordonnance de 1667. On dit auſſi, Informer par *addition*, quand on informe après qu'une prémiere information eſt cloſe & decrétée.

AdDITIONNER, v. act. Tèrme d'Arithmétique. *Addere* Aſſembler pluſieurs ſommes pour en ſavoir le total.

AdDOMESTIQUER, v. n. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit, Se rendre familièr ou domèſtique chez quelqu'un. *Inſinuare ſe in familiaritatem.* Il ſe dit encore en quelques lieux des animaux apprivoiſez qui viennent habiter en quelque maiſon. Ce mot vient du Latin *domeſticus*, de *domus*, Maiſon.

AdDUCTEUR, adj. m. Eſt une épithète que les Medecins donnent au troiſieme muſcle des yeux qui les fait mouvoir du côté du nez, comme les menant de ce côté-là. On l'appelle auſſi *bibeur*, parce que c'eſt un mouvement qu'on fait d'ordinaire en buvant. On le dit auſſi des muſcles qui ſont dans le pouce, & dans les autres parties du corps qui ont beſoin d'un mouvement en dedans. Ce mot vient du Latin *adducere*, Amener. Le ſecond muſcle de l'index eſt l'*adducteur*. Il prend ſon origine à la partie antérieure du premièr os du pouce, & ſe va inſérer au premier os du doigt indice, qu'il approche du pouce. DIONIS. Il y a auſſi des *adducteurs* des jambes, & des orteils des pieds. L'*adducteur* du ſecond orteil du pied eſt ſon troiſiéme muſcle qui s'appelle encore *Tenar*. ID.

ADDUCTION, ſ. f. *Adductio*. Tèrme d'Anatomie. Le mouvement d'*adduction*, eſt celui qui mene les doigts vèrs le pouce. DIONIS. Les muſcles lumbricaux, ou vèrmiculaires, ſont placez dans la paume de la main, & prennent leur origine des tendons du profond & du ligament annulaire, puis portez vèrs la partie intèrne des doigts, s'inſérent à leur ſeconde articulation pour l'*adduction*. Le mouvement d'*adduction* dans les yeux eſt celui qui les tourne vèrs le nez.

A D E.

ADELAÏDE, ſ. f. *Adelais*. Nom propre. On a dit auſſi Adelais, & par contraction, ou par corruption, Alix; car Alix eſt la même choſe qu'Adelaïs; ce qui paroit, parce que quelques femmes qui ont porté ce nom, ſont appellées tantôt Adelaïs, ou Alix, comme par éxemple, Adelais, ou Alix femme d'Hugues Capet; Adelais, ou Alix femme de Raoul Roi de Bourgogne au X^e. Siécle; Adelais ou Alis, fille du Roi Robert & femme de Richard II. Duc de Normandie, dans l'onzieme ſiecle. Dans le même ſiecle *Alix* ou *Adele*, Comteſſe de Crepi, ou de Valois, mère d'Alix qui porta ces tèrres à Hugues le Grand fils d'Henri I &c. On trouve auſſi quelquefois ADELAIS, & ADELIS. De là s'eſt fait *Adlis*, puis *Alis*, que l'on trouve en effet pour *Alix*. Et M. Chaſtelain dit dans ſes notes ſur le Martyrologe 5. Févr. qu'à Cologne le petit Peuple au lieu de ſainte Adelaïs, la nomme ſainte *Alez*.

ADELARD. Voyez ALLARD.

ADELBERD, ſubſt. maſc. *Adelbertus*. Nom propre. Voyez ALBERT.

ADELITES, ſ. m. & pl. *Adelitæ*. Les Eſpagnols appellent ainſi cèrtains Peuples qui font profeſſion de deviner les choſes futures, par le vol ou le chant des oiſeaux, par la rencontre des bêtes ſauvages, & autres moyens ſemblables. Ils les appellent encore *Almoganens*. Les *Adelites* conſèrvent parmi eux des livres de cette prétenduë ſcience. C'eſt ce qu'en rapporte Valla *L. 3. Hiſtor.*

ADEMAR, ou ADIMAR, ou ADHEMAR. *Ademarus*, *Adimarus*, *Adhemarus*. Noms propres d'hommes & de familles, qui ſont tous trois la même choſe.

ADEMPTION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence. Révocation; retranchement. *Ademptio*. L'*ademption* d'un lègs peut être ou éxprèſſe, ou tacite. Elle eſt exprèſſe, ſi le Tèſtateur declare formellement qu'il révoque ce qu'il avoit légué; & tacite, lorſque le Tèſtateur ne révoque qu'indirèctement le lègs.

ADEN. *Aden*, *Adena*, *Adenum*. Nom d'une Ville de l'Arabie heureuſe, & non pas de la haute Ethiopie, Cornelius l'a dit dans le Marmol François. *Aden* eſt un port de Mèr celébre, depuis ſur tout que les Portugais ont détruit Adel, dont tout le commerce a paſſé à *Aden*. MARMOL. *Aden* eſt dans une prèſqu'Iſle de la Côte Méridionale, vis-à-vis du Cap de Guardafui. Les Portugais aſſiégèrent inutilement *Aden* en 1513. Les Turcs la prirent en 1528. MATY. Ce nom eſt Arabe, le même que *Eden* en Hébreu, dont il vient originairement. Il ſignifie un lieu délicieux. On l'a donné dans l'Orient à pluſieurs lieux differens à cauſe de leur beauté, de même que le nom de Beaulieu en notre langue; car *Aden* eſt un nom Arabe, & originairement Hébreu, qui ſignifie delices, & eſt le même que *Eden*, עדן. La Montagne d'*Aden*, qui a des mines d'argent, eſt dans le Royaume de Fez. La Ville d'*Aden*, Capitale du Royaume d'*Aden*, eſt dans l'Arabie heureuſe, & appartient au Prince de la Mecque. Elle porte ce nom à juſte titre; car on dit qu'elle eſt une des plus belles & des plus délicieuſes du Pays. Alphonſe d'Albuquèrque aſſiégea *Aden* en 1513. Les Turcs la prirent en 1538. Tel eſt ce port célèbre nommé *Adana*, ou *Aden*, ſi fréquenté depuis pluſieurs ſiècles, qui pour avoir été le lieu le plus délicieux d'une region très-délicieuſe, je veux dire de l'Arabie heureuſe, a été nommé lui-même l'Arabie heureuſe, comme renfèrmant en ſoi toutes les beautez de cette Contrée; quoiqu'outre cet *Adana* il y en eut encore une autre méditèrranée dans le même Pays, portant le même nom que la première, & pour la même raiſon. Huet.

ADENA, ou ADANA, ſ. f. Aujourd'hui Malmiſtra. Ville Archiépiſcupale de Cilicie, dans l'Anatolie. Un Fleuve nommé Gehon, c'eſt le Pyramus des Anciens, paſſe par la Ville d'*Ana*. Huet. Le nom *Adana* eſt le même que celui d'Eden. Id. & que celui d'*Aden*.

ADENERER, v. act. Vieux tèrme de Pratique & de Coûtumes, dont on ſe ſèrvoit dans les licitations, pour dire, Mettre à prix. *Pretium ſtatuere*.

ADENT, ſ. m. Tèrme de Charpenterie & de Menuiſerie, qui ſe dit de cèrtaines entailles ou emboëtures qui ſe font en forme de dents, pour mieux lier & aſſembler des pièces de bois, ou des tenons dans des mortaiſes. Aſſemblage en *adent*.

ADEODAT, ſ. m. *Adeodatus*. Nom, ou ſurnom qu'on a donné à pluſieurs hommes, & qui eſt formé du Latin, & ſignifie *Donné de Dieu*; ou, comme on a dit en François, Dieu-donné, ou de Dieu-donné. Le Pape *Adeodat* fut élu en 671. après Vitalien Philippe Auguſte & Loüis XIV. ont été ſurnommez *Adeodat*.

ADEONE, ſ. f. *Adeona*. Déeſſe à laquelle les Romains ſe recommandoient quand ils alloient quelque part, comme témoigne S. Auguſtin dans la Cité de Dieu, L. IV. C. 22.

Ce mot a été formé du vèrbe *Adeo*, *Je vais*, *J'entre*.

ADEPTE, ſ. m. *Adeptus*. Les *Adeptes*. Nom de cèrtains Alchymiſtes qui prétendent avoir trouvé le ſecret de la tranſmutation des métaux, ou la pièrre Philoſophale. Harr.

Ce nom vient du participe *adeptus*, du vèrbe Latin *adipiſcor*, qui ſignifie, *trouver*, *acquérir*, parce qu'ils prétendent avoir trouvé le grand ſecret de la transformation des métaux. Ces Alchymiſtes diſent qu'il y a toûjours douze *Adèptes*, qui ſont remplacez par d'autres, lorſqu'il plait à quelqu'un de la fratèrnite de mourir, ou de ſe tranſporter lui-même quelque part où il puiſſe faire uſage de ſon or; car dans ce mauvais monde-ci, diſent-ils, il ne leur procure pas un chemiſe. Harr.

ADER. Voyez la Tour d'*Ader*; car c'eſt une èrreur de prendre *Ader* ſeul pour tout le nom de ce lieu, & de dire qu'il ſignifie la Tour du troupeau; car *Ader* ſignifie ſeulement troupeau.

ADÊS, vieux mot, qui veut dire, ſelon Paſquièr, *incontinent*, *maintenant*, *alors*,

Et tout adês *en regardant*. Rom. De La Rose.

Adès ſera procedé à la requête du diligent. Bouthillier.

ADÈSSÉNAIRES, ſ. m. & f. *Adeſſenarii*. Hérétiques qui croyent que Jesus-Christ eſt dans l'Euchariſtie, mais d'une manière differente du dogme Catholique. Les *Adèſſénaires* ſont de quatre différentes opinions ſur cela. Les uns ſoutiennent qu'il faut dire que le Corps de Jesus-Christ eſt au Pain; les autres qu'il eſt à l'entour du Pain; les autres qu'il eſt avec le pain; & les autres enfin, qu'il eſt ſous le pain. Les *Adeſſénaires*, comme il paroit par-là, ſont ceux qu'on appelle autrement *Impanateurs*. *Adèſſénaire*, eſt un nom forgé par Pratéole. Il vient du vèrbe Latin *adeſſe*, *adſum*, Je ſuis préſent. Mais il n'a jamais été dans l'uſage ordinaire, & nulle Sècte ne l'a porté. Quelques-uns de nos Auteurs s'en ſèrvent néanmoins, comme Jovet & le Dictionnaire Hiſtorique.

ADEXTRE, ée, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit des pièces qui ſe mettent au côté dèxtre de l'Ecu; comme au contraire, ce qui ſe met au côté ſenèſtre ſe dit *ſénèſtré*. *Habens ad dexteram*, *ad ſiniſtram* On le dit auſſi lorſque l'on blaſonne la partie droite de l'Écu, & qu'elle eſt d'un émail différent de la gauche.

On dit encore d'un pal, ou autre pièce qui a, par éxemple, un lion à ſa droite, qu'il eſt *adèxtré* de ce lion.

A D H.

ADHÉRENCE, Tèrme de Philoſophie. État de deux corps qui tiennent enſemble; ſoit parce que leurs parties ſont contiguës, ou engagées les unes avec les autres; ſoit parce qu'il ſont ſeulement comprimez par l'action des corps éxterieurs qui les touchent immediatement *Adheſio*, *copulatio*.

Adherence, ſ. f. Attachement à une choſe, à un parti, ou à un ſentiment. *Adheſio*. L'*adhérence* à l'Héréſie emporte éxcommunication. On dit auſſi en Médecine & en Anatomie l'*adhérence* de la peau, l'*adhérence* des poumons. Les poumons ſont quelquefois attachez à la pleure, & au diaphragme, par des ligaments fibreux. La cauſe de cette *adhérence* embaraſſe les Anatomiſtes. Dionis.

ADHÉRENT, ente. adj. Qui eſt joint, contigu, attaché à quelque choſe. *Adherens*, *inherens*. Il a acheté cette maiſon parce qu'elle étoit *adhérente* à la ſienne. La grangrène corrompt toutes les parties *adhérentes*, ou voiſines. La pièrre eſt *adhérente* à la vèſſie.

D'autres écrivent *adhérant*, *ante*, comme étant participe du vèrbe adhérer. La peau eſt plus *adhérante* à l'homme qu'à certains animaux, ce qui fait qu'ils la meuvent plus aiſément Dionis. La chaux ne vaut rien quand elle eſt éteinte en cèrtaines eaux; au lieu que d'autres la rendent beaucoup plus liée, plus forte & plus *adhérante*. P. Le Comte.

Adherent, ſ. m. Se dit au figuré de ceux qui ſuivent un même parti, qui ſont dans les mêmes ſentimens, ou dans les mêmes intérêts. *Studioſus*. Tous les *adhérens* d'Antoine furent déclarez ennemis du Senat. Ablanc. On a éxcommunié cet Hérétique, & tous ſes fauteurs & *adhérents*. Il ne ne ſe prend qu'en mauvaiſe part.

ADHÉRER, v. act. Être joint, & uni; être tout près. *Adhærere*. Il n'eſt guère en uſage au propre, ſi ce n'eſt dans le dogmatique, où l'on dit que l'accident *adhere* nécèſſairement à la ſubſtance, & en Medecine; c'eſt une maladie du poumon d'*adhérer* aux parois du thorax.

Au figuré il ſignifie, être attaché aux ſentimens de quelqu'un; les approuver. *ſtudere*, *ſtudioſum eſſe*. Il n'a jamais *adhéré* aux Hérétiques; pour dire, Il n'a jamais été de leur parti. Pourquoi pouſſez-vous la complaiſance juſqu'à *adhérer* à tous ſes fantaiſies?

ADHÉSION, ſubſt, f. Attache, jonction, liaiſon. *Adheſio*. Les Scholaſtiques, & nommément Saint Bonnaventure, diſtinguent deux cèrtitudes. L'une de ſpéculation, qui naît de l'évidence de la choſe; & l'autre d'*adhéſion*, qui naît non pas de l'évidence, mais de l'importance de la choſe, & de l'intérêt qu'on y a. Ainſi la volonté *adhere* fortement à la vérité, à cauſe de l'intérêt qu'elle a à la croire C'eſt-là ce que les Scholaſtiques appellent cèrtitude d'*adhéſion*.

A D I.

ADIABÈNE, ſ. f. *Adiabène*. Contrée d'Aſie toute entière à l'orient du Tigre, & non entre le Tigre & l'Euphrate, comme l'a prétendu Étienne le Géographe, & après lui Suidas, qui diſent qu'elle s'appelle auſſi Meſſène, Μεσσήνη, parce qu'elle étoit entre ces deux fleuves Voyez MÉSÈNE. Pline met l'*Adiabène* au-delà de l'Arménie, & dit au Liv. VI. Chap. 9 qu'elle eſt entourée de Montagnes d'un côté, & du Tigre de l'autre. Pinet ſon Traducteur, au lieu d'*Adiabene*, dit la Région du Diarbèck, ou Moſul. Pline ne dit point que l'*Adiabene*, fut une partie de l'Aſſyrie; mais l'Aſſyrie elle-même, qui avoit changé de nom. Voyez L. V. C. 12. Ammien Marcellin en dit autant, L. XXIII C 6. Ainſi les Dictionnaires qui diſent que c'eſt une Contrée de l'ancienne Aſſyrie, ſe trompent. Et quoique Pline, L. VI. C. 13. diſe *Adiabène Aſſyriorum initium*, cela ne ſignifie pas que ce ne ſoit qu'une partie de l'Aſſyrie; mais que ce n'eſt qu'une partie de l'Empire des Aſſyriens qui commença par-là; mais à quoi ils ajoutèrent enſuite bien d'autres Provinces, & par conſéquent que c'eſt-là proprement l'Aſſyrie. Dans le ſens étroit l'Aſſyrie étoit une Province aſſez bornée, dont Ninive étoit la Capitale; & c'eſt cette Province qui a depuis été nommée *Adiabène*, Huet. Les Grècs ont dérivé ce nom de ἀδιάβατος, qui ſignifie *inacceſſible*; & ils ont crû qu'elle avoit ce nom à cauſe des Fleuves dont elle eſt toute entrecoupée. Ammien Marcellin prétend avec plus d'apparence que ce nom vient du Fleuve Diava, qui eſt celui que les Grècs appellent Lycus; car Deva, ou Diava, eſt la même choſe en Chaldeen que Lycus en Grèc, & veut dire Loup. De Diava en y ajoûtant l'article, *ha*, on fait *Hadiaba*, & enſuite *Hadiabene*. Les Juifs l'appellent *Hadiab*; ainſi ce nom ſignifie la même choſe que Lycie, ou Region des Loups.

ADIABÉNIEN, enne. *Adiabenus*. Homme d'*Adiabène*, Habitant de l'*Adiabène*; ainſi appellé dans des tems poſtérieurs. Tigrane étant ſorti de l'Armenie, étoit entré dans les Tèrres des *Adiabeniens*, qui eſt une Nation limitrophe. De Harlay.

ADJACENT, ente. adj. Contigu; ſitué auprès, ou très-proche. *Adjacens*, *continens atque adjunctum*. Il a le gouvèrnement d'une telle Province & des Iſles *adjacentes*. Ce mot vient du Latin *ad* & *jacere*. On ne s'en ſèrt guère que dans la pratique.

ADIANTUM, ſ. m. Plante qui eſt une éſpéce des cinq capillaires. Elle croit ordinairement autour des Puits; les Éſpagnols l'appellent *Sargaſſo*; ils donnent le même nom à une herbe dont toute la Mèr eſt couvèrte au Cap Vèrd, & aux Iſles de Cuba & Eſpagnola. Ce mot eſt compoſé de la particule privative α, & du vèrbe διαίνω, *humeſco* Je deviens humide, ou je ſuis mouillé. Ainſi on la nomme *adiantum*, parce que lorſqu'on

vèrſe

verſe de l'eau ſur les feuilles, elles paroiſſent toûjours ſèches, & ne ſe mouillent point. Voyez CAPILLAIRE.

ADIAPHORE, ſ. m. *Adiaphorus.* C'eſt-à-dire, indifférent. C'eſt le nom que M. Boyle donne à une eſpèce d'eſprit qu'il tiroit du tartre par diſtillation, & de quelques autres corps végétaux, & qui n'étoit ni acide, ni vineux, ni urineux. Voici comment il ſe fait. Premiérement on diſtille dans une retorte des copeaux de buis, de gayac, ou de quelque autre bois peſant, enſuite on rectifie la liqueur aigre en la ſeparant du flègme; après cela on jette une quantité de poudre de corail, &c. dans l'eſprit aigre qui le diſſout incontinent, & les parties acides du menſtruum s'uniſſoient de telle manière avec le corail, qu'il reſtoit une partie de la liqueur, qui n'étoit nullement de la nature des acides; mais qui, lorſqu'on en avoit doucement tiré le corail, avoit une odeur forte & quelque acidité, & qui étoit en toute manière différente de preſque tous les autres eſprits ordinaires.

ADIAPHORISTE, ſ. m. & ſ. *Adiaphoriſta.* Ce nom eſt originairement Grèc, & a été formé d'*ἀδιάφορος Indifférent.* On l'a donné dans le XVI^e. ſiécle aux Lutheriens mitigez, qui ſuivoient les ſentimens de Melanchthon; & enſuite à ceux qui ſouſcrivirent l'*Interim* de Charles V. On pourroit encore appeller *Adiaphoriſtes* ceux qu'on nomme encore aujourd'hui en Allemagne Indifferentiſtes. *Indifferentiſta.* Voyez ce mot M. Jovet écrit *Adiaphoriſte.* Les *Adiaphoriſtes*, ou Indifferens, reçoivent tantôt une ſorte de cérémonie, tantôt une autre, ſelon le cours du monde. JOVET.

ADJÈCTIF, Tèrme de Grammaire. C'eſt un nom qui eſt toûjours joint avec un ſubſtantif exprimé, ou ſous-entendu, pour en marquer la manière d'être; c'eſt-à-dire, les accidens ou les qualitez. *Adjectivum nomen.* Le P. Buffiér dans ſa Grammaire Françoiſe définit autrement l'*adjèctif*, & prend les choſes d'une manière nouvelle & différente du commun des Grammairiens. Les noms, ſelon lui, ſont ſubſtantifs quand les objets qu'ils déſignent ſont conſidèrez ſimplement eux-mêmes, & ſans rapport à leurs qualitez. Ils ſont dits au contraire noms *adjèctifs* quand ils déſignent la qualitez d'un objet. Ainſi quand je dis ſimplement *le cœur*, ce mot cœur, eſt dit nom ſubſtantif, parce qu'on n'exprime aucune de ſes qualitez: mais ſi je dis, *le cœur généreux*, ou *le cœur perfide*, ces noms *généreux* & *perfide*, ſont dits *adjectifs*, parce qu'ils ajoûtent une qualité à l'objet. Ainſi, ſelon cet Auteur, les *adjectifs* ne ſont que des modificatifs; & les Grammairiens auroient mieux fait connoître la nature de ces noms, s'ils les avoient conſidèrez ſous cette qualité. En éffet, dit le P. Buffier dans ſes principes, la nature du nom *Adjectif* etant d'exprimer la qualité d'un objet, ſi cette qualité eſt l'objet même dont on parle, alors ce ſera un nom ſubſtantif. Si je dis un *principe vrai*, ce mot. vrai eſt ici *adjèctif*, mais ſi je dis, *le vrai eſt toûjours agréable*, il eſt évident que *vrai* eſt ici le ſujet dont je parle, autant que ſi je diſois, *la vérité eſt toûjours agréable*; & par conſéquent vrai eſt en cet endroit nom ſubſtantif. Souvent auſſi, ſelon le P. Buffier, le nom qu'on nomme ſubſtantif devient *adjèctif*. Par éxemple, on demande ſi le nom Roi eſt ſubſtantif ou *adjectif*. Il eſt l'un & l'autre, ſelon l'emploi qu'on en fait. Dans cette phraſe: *Le Roi eſt un modele pour ſes ſujets*, le mot *Roi* eſt ſubſtantif. Dans cette autre phraſe: *Un Prince vainqueur & Roi, comme Aléxandre*, le mot *Roi* eſt *adjectif*, auſſi bien que le mot vainqueur. Au rèſte, dans ce nouveau plan de Grammaire tous les noms, qui d'eux-mêmes ſont *adjectifs*, ne ſont pas cenſez tels dans l'uſage commun de la Grammaire, qui depend en ce point, comme en une infinité d'autres, d'un uſage arbitraire: car elle n'appelle ordinairement *adjectifs* que ceux qui ſans changer, ou preſque changer, ſe joignent indifferemment à des noms ſubſtantifs de divèrs genres. Ainſi, *fidele*, *grand*, &c. ſont *adjectifs*, & cenſez tels dans la Grammaire. Au contraire, les mots *Roi, vainqueur*, *Magiſtrat*, &c. ne ſont jamais cenſez *adjèctifs* dans l'uſage de la Grammaire, quoiqu'ils le ſoient en éffet très-ſouvent. Souvent il ſe tourne en ſubſtantif, comme *blanc*, *ſage*, *vèrtueux*. Nous avons trois *adjèctifs* qui ont deux tèrminaiſons pour le maſculin: *vieux* & *vieil*, *beau* & *bel*, *nouveau* & *nouvel*. Ce tèrme de Grammaire vient du Latin *adjicio*, ajoûter, parce qu'on le joint au ſubſtantif, ſans lequel il peut faire un ſens fixe & poſitif. C'eſt pourquoi, à proprement parler, les *adjèctifs* n'ont point de genre: ils ont ſeulement une propriété & une tèrminaiſon différente pour ſe joindre avec les divèrs genres. Il n'eſt pas aiſé de décider en quel genre doit être mis l'*adjèctif* lorſqu'il eſt mis après deux ſubſtantifs qui ſont de différent genre. Par éxemple, faut-il dire, il avoit les pièds & la tête *nuë*, ou *nuds*. Selon la Grammaire Latine le dèrniér doit l'emporter, parce que le maſculin prédomine toûjours lorſqu'il ſe rencontre avec le féminin. Cependant l'uſage s'eſt déclaré pour le féminin lorſqu'il touche immédiatement le ſubſtantif feminin; mais lorſqu'ils ſont ſéparez par un vèrbe, & qu'ils régiſſent un pluriel, il faut mettre l'*adjectif* au maſculin, quoiqu'il ſoit plus proche du ſubſtantif féminin. Le mari & la femme *ſont importuns.* VAUG. CORN. Obſèrvez qu'en matière d'outrages les *adjèctifs* ſont beaucoup plus offenſans que les ſubſtantifs. Par éxemple, c'eſt un fourbe, eſt plus injurieux que ſi l'on diſoit, Il a fait une fourberie. La raiſon eſt que l'*adjectif* marque une habitude, & le ſubſtantif ſeulement un acte. Cependant il eſt bon de remarquer que ſouvent le ſubſtantif eſt plus fort & plus ſignificatif que l'*adjèctif*, & preſque toûjours on y ajoûte *même*. Ce n'eſt point un fourbe, c'eſt la fourberie même. C'eſt la parèſſe même que cet homme-là; pour dire, c'eſt un parèſſeux achevé, c'eſt la négligence même; c'eſt-à-dire, un homme très-négligent. Alors on pèrſonnifie en quelque ſorte ces ſubſtantifs, & ils ont bien plus d'énèrgie que l'*adjèctif*. Il en eſt de même en Grèc & en Latin. Appeller un homme *ſcelus*, *flagitium*, *perjurium*, c'eſt plus que de l'appeller, *ſcelerate, flagitioſe, perjure.* La raiſon eſt qu'un fourbe, un ſcelérat, un pareſſeux, &c. peut changer & devenir homme de bonne foi, homme de bien, diligent &c. mais la fourberie, le crime, la parèſſe, ne peut pas ne pas être fourberie, crime, parèſſe, il lui eſt éſſentiel d'être telle; & de même dans le bien. M. de Balzac n'a oſé décider la queſtion, ſi l'*adjectif* doit ſuivre ou précéder le ſubſtantif, En éffet il n'y a point de régle fixe, il faut s'attacher à l'uſage pour donner la préſéance à l'un ou à l'autre: car ils ont une ſignification differente, ſelon la place qu'on leur donne. En matière de Généalogie il faut dire, deſcendu en *droite ligne*: deſcendu en *ligne droite* ne vaut rien. C'eſt une régle générale & très-commune, que l'*adjectif* doit s'accorder avec le ſubſtantif en nombre, en genre & en cas. On dit cependant des Lettres-Royaux, parce que Lettres-Royaux, ne forme proprement qu'un nom compoſé. Quand cèrtains noms collèctifs ſont ſuivis du génitif, on fait accorder l'*adjectif* pour le genre avec ce ſecond nom qui eſt au génitif, & non pas avec le nom collèctif. *Une troupe de gens étourdis. Un grand nombre de ſoldats y furent tuez.*

ADJÈCTIVEMENT, adv. D'une manière adjèctive. *Adjectivo more, modo.* La plûpart des noms s'employent tantôt *adjèctivement*, tantôt ſubſtantivement.

ADJÈCTION, Tèrme dogmatique. Jonction de quelque corps à un autre. *Adjectio*, *copulatio.* L'accroiſſement des corps naturels ſe fait par *adjèction* de parties.

ADIEU, adv. Tèrme de compliment dont on ſe ſèrt quand deux amis ſe ſéparent, ou lorſqu'on prend congé de quelqu'un, & qu'on le quitte. *Valè.* Il y eut bien des larmes répanduës quand ils ſe dirent *adieu*. Sa Maitrèſſe n'a oſé s'éxpoſer aux tendrèſſes, aux émotions d'un *adieu*. S EVR. Rien ne coûte plus en amour que l'*adieu*. SARAS.

Iris, lorſqu'il me faut retirer de chez vous,
Plus de vingt fois en un quart d'heure,
Je dis adieu; *puis je demeure.* LA SABL.

ADIEU, eſt quelquefois un ſubſt. maſc. Un tendre *adieu* déchire le cœur d'un Amant bien touché. S EVR. Il s'employe élégamment au pluriel. Rien n'étoit plus touchant que leurs triſtes *adieux*. Portez lui mes *adieux*, & recevez les ſiens. RACIN.

On dit populairement, *Adieu* juſqu'au revoir. Sans *adieu*, pour marquer qu'on ſe revèrra bien-tôt. Je ne lui veux dire que bon jour & *adieu*; pour dire, Je ne lui veux dire qu'un mot.

ADIEU, ſe dit auſſi des choſes chéries, qui paſſent & qui nous échapent. *Valedicere.* Dès que la S. Martin eſt venuë, *adieu* les beaux jours. Quand on a paſſé 60. ans, il faut dire: *Adieu* la joie, & les plaiſirs.

On dit auſſi, Dire *adieu* au vin, au jeu, aux femmes, à la débauche, au commèrce, & au monde; pour dire, Y renoncer, ſe retirer des choſes pour leſquelles on avoit de l'attachement. *Renuntiare*, *nuntium remittere* En ce cas il marque de la tendrèſſe & du regrèt. Se dire *adieu* pour jamais: ſe dire un étèrnel *adieu*: ſe dire le dèrnier *adieu*: cela marque une longue ſéparation, & une réſolution, ou une néceſſité de ne ſe revoir jamais.

Adieu, *je vais le cœur trop plein de votre image,*
Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage. RAC.

ADIEU, eſt auſſi un tèrme de commandement, de chagrin, ou de refus, lorſqu'on chaſſe, ou congedie quelqu'un. *Adieu* vous m'importunez trop. *Apage te.* *Adieu*, en voilà aſſez; j'entends votre affaire.

Il ſe dit encore d'une pèrſonne ou d'une choſe qui eſt en péril. *Actum eſt.* Si la fiévre redouble, *adieu* le bon-homme. Si vous vous engagez dans le monde, *adieu* l'étude, & les ſciences. Si vous laiſſez approcher cet étourdi, *adieu* mes porcelaines. Cette façon de parler n'eſt en uſage que dans la convèrſation.

On dit provèrbialement, *Adieu* la voiture. *adieu* vous dis, c'eſt fait de lui ; pour dire, qu'un homme ſe meurt, qu'il eſt perdu. *Adieu paniers*, vendanges ſont faites : pour dire qu'on n'a plus beſoin de cèrtaines choſes quand la ſaiſon où on s'enſèrt eſt paſsée. *Adieu* mon argent, *adieu* mes éſpérances ; pour dire, qu'on a pérdu ſon argent ; ſes prétentions.

On dit en tèrmes de Marine, *Adieu va*, ou Parez à virer ; pour avèrtir l'equipage, afin qu'il manœuvre de concèrt lorſqu'on veut faire virer le vaiſſeau pour changer de route.

ADIGE. ſ. f. *Atheſis*. Rivière d'Italie qui prend ſa ſource au mont Brenner dans le Tirole, & après avoir paſſé le Trentin & le Vèronnois, ſe jette dans la mer Adriatique, au midi de la côte de Veniſe, & au nord de l'embouchure du Pô.

ADIMION, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une tulippe amarante, avec un peu de rouge & de blanc de lait.

ADIMAIN, ſ. m. Animal privé qui ne ſe trouve que dans les déſèrts de la Lybie. Il reſſemble au mouton. Il porte une laine courte, & très-fine. Il n'y a que la femelle qui ait des cornes. Il a les oreilles fort longues & pendantes. C'eſt tout le bétail de Libie, qui fournit aux habitans quantité de lait & de fromage. C'eſt un animal fort paiſible qui ſe laiſſe monter aux enfans, & les porte ſur ſon dos plus d'une lieuë ; il eſt auſſi grand qu'un moyen veau. ABLANC. *Traduct. de Marmol.* Voyez encore Jean Léon l'Africain. Deſ. de l'Afrique. P. IX.

AdJOINDRE, v. act. Donner un collègue ; aſſocier quelqu'un pour ſervir d'aide & de conſeil & quelquefois de controlleur dans une affaire ou dans une négotiation importante. *Adjungere*. On dit *Ajoindre* à un raporteur deux Evangéliſtes, lorſqu'il rapporte un procès pour éxaminer l'inventaire & les pièces.

AdJOINT, ſ. m. Celui qui eſt joint avec un autre pour lui aider dans ſon miniſtère, ou pour en partager les fonctions, ou pour prendre garde à ſes actions. *Socius, Collega.* Ce Syndic ne ſauroit rien conclure ſeul ; il faut negocier avec ſon *Ajoint*. On a crée en titre d'office des *Ajoints* aux Enquêtes, pour être préſens à la confection des enquêtes avec le Juge commis pour la faire. Le Syndic des Imprimeurs & Libraires a auſſi ſes *Ajoints*.

ADJOINTS, en tèrmes de Retorique & de Grammaire, ſe dit des mots, ou des choſes qu'on joint à d'autres pour en augmenter la force, ou pour amplifier le diſcours : comme les mots adjèctifs, ou les épithètes ſont *ajoints* aux ſubſtantifs pour marquer leur nature & leurs qualitez. *Adjuncta*. Les argumens qui ſe tirent des *ajoints*, ſont les adminicules de preuve qui naiſſent des circonſtances particulières du fait.

ADJONCTION, ſ. f. Il ne ſe dit qu'en Pratique du Palais. On conclut toutes les requêtes de plaintes en matière criminelle, en demandant l'intérvention, & ne requérant l'*adjonction* de M. Le Procureur Général, du Procureur du Roi, ou du Procureur Fiscal. *Subſcriptio*.

AdJOURNEMENT, ſ. m. Aſſignation, ou éxploit qu'on donne à quelqu'un pour comparoître en juſtice à un certain jour, & répondre ſur quelque demande qu'on fait contre lui. *Vadimonium denuntiatio, in jus vocatio.* Les *ajournemens* qu'on fait en Cour Souveraine, ou aux Requêtes du Palais, ſe font en vèrtu d'un mandement, ou d'une commiſſion du Sceau ; mais les *ajournemens* qui ſe donnent devant les juges ſubaltèrnes, ſe font par un ſimple éxploit. Un *ajournement* ſe doit ſignifier à la pèrſonne, ou au domicile Par l'Ordonnance de 1667. les *ajournemens* des etrangèrs ſe font à l'hôtel du Procureur Général du Parlement, où reſſortiront les appellations du Juge devant lequel ces etrangers abſens, & hors du Royaume, ſeront aſſignez. Avant cette Ordonnance on les aſſignoit ſur la frontière. Les *ajournemens* doivent être libellez & contenir la demande, le nom, & le domicile du demandeur, celui du Sèrgent, & le nom de celui à qui l'exploit a été laiſſé. Enfin, l'exploit d'*ajournement* doit être controllé dans trois jours après la date. Les autres formalitez des *ajournemens* ſont reglées par le ſecond titre du Code-Louis ; c'eſt-à-dire, de l'Ord. de 1667. *Ajournement* pèrſonnel en matière criminelle, eſt une ordonnance, ou ſentence du Juge, par laquelle il eſt enjoint à l'accuſé de comparoître en pèrſonne. *Vadimonium per ſe obeundi denuntiatio.* On décèrne ſeulement un *ajournement* pèrſonnel quand le crime n'eſt point capital, & n'emporte ni peine afflictive, ni peine infamante. Cependant ſi l'accuſé eſt Officiér, il demeure intèrdit des fonctions de ſa Charge par le ſeul *ajournement* pèrſonnel. Si celui contre lequel il y a *ajournement* pèrſonnel, ne comparoît point dans le tems qui lui eſt marqué par l'aſſignation, le Juge convèrtit le decret d'*ajournement* pèrſonnel, en decret de priſe de corps. Autrefois il y avoit cèrtaine forme & ſolennité pour *adjourner* un Pair de France, un Prince, un Prélat, un Seigneur, un Gentilhomme, à cauſe de leur revérence & autorité. RAGOEAU.

ADJOURNEMENT, ſe dit figurément des avèrtiſſemens qui nous font ſouvenir de la mort & des jugemens de Dieu. Malgré tant d'*ajournemens* ſubis devant le tribunal divin, dont nous ſommes témoins, nous vivons avec ſécurité, ſur la périlleuſe éſpérance d'un tems de préparation, qui peut-être ne nous ſera jamais donné. Le P. GAIL.

AdJOURNER. v. act. Aſſigner quelqu'un pour comparoître en juſtice, & déffendre à quelque demande qu'on fait contre lui. *Diem dare, dicere.* Il a été *ajourné* à quinzaine, au mois, au Parlement, au Conſeil. On n'*ajourne* point les témoins pour dépoſer, on ne fait que les aſſigner ; & en Cour Eccleſiaſtique on doit *citer*.

Mènage dérive ce mot de *adjornare*, comme qui diroit, *diem dicere*, qui ſe trouve en cette ſignification dans les Capitulaires. Il ſignifioit anciennement, que le jour étoit venu ; nous en avons pérdu la naïveté pour la tourner en chicane. PASQ.

ADJOURNER *à trois briefs jours*, c'eſt crier à ſon de trompe, ou à cri public, qu'il y a un decrèt contre quelqu'un, après qu'on a fait perquiſition de ſa pèrſonne, afin qu'il ait à comparoître dans les trois jours en juſtice ; à faute de quoi on lui doit faire ſon procès par contumace.

ADJOURNER, vouloit encore dire autrefois, ſe faire jour, il eſt emploié en cette ſignification dans Pèrceval, le Roman d'Aleſandre & Paſquier ; & dans le Roman de Pepin *adjourner* veut dire, que le jour ou l'aurore commencent.

ADJOURNÉ, ÉE, part. & adj.

AdJOUSTER, v. act. Joindre quelque choſe à une autre, l'amplifier. *Addere, adjungere.* On a *ajoûté* quatre Compagnies à ce Régiment. On voit dans ce lieu tout ce que l'art peut *ajoûter* à la nature ſans la gâter. M Sc. Il faut *ajoûter* ces trois ſommes enſemble. Il *ajoûte* crime ſur crime. Les arts ſe pèrfèctionnent par le tems, parce que l'on *ajoûte* toujours à la première invention, & aux premièrs éfforts de l'eſprit. S. EVR. La ſplendeur des Grands *ajoûte* à notre propre miſère le poids du bonheur d'autrui. LA BR. Ce paſſage a été *ajoûté* à ce Livre ; pour dire, il n'eſt pas dans l'Original On ne peut rien *ajoûter* à ſa debonnaireté ; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt extraordinaire. Il y en a qui *ajoûtent* à la gloire de leurs ancêtres, une gloire qui leur eſt propre DU R.

Nicod dérive ce mot de *ad*, & de *juxtà*, ou d'*adjungo*.

On dit quelquefois, pour faire une tranſition à une dèrnière raiſon : *Ajoûtez* à cela que, &c. Je n'*ajoûte* qu'un mot ; je finis. On dit auſſi ſimplement, Vous *ajoûtez* ; pour dire, Vous y mettez ce qui n'eſt pas ; vous dites plus qu'il n'y en a. Je n'*ajoûte* rien ; c'eſt-à-dire, je raporte les choſes de bonne foi, je n'*ajoûte* rien à la verité. Il n'y a rien à *ajoûter* à ce que vous dites, à ce que vous faites ; pour dire, Vous parlez & vous agiſſez parfaitement bien.

Ajoûter créance, *ajoûter* foi à quelqu'un ; c'eſt-à-dire, Croire ſon témoignage, s'y confier. *Fidem habere, adhibere.* Toutes les ſentences finiſſent ainſi : Et afin que foi ſoit *ajoûtée* aux préſentes, nous y avons fait appoſer notre ſcel.

AdJOUSTÉE, ſ. f. En tèrmes de Geométrie, eſt une ligne prolongée, & à laquelle on ajoûte quelque choſe. *Adjuncta.* Ainſi c'eſt un axiome, que ſi à des grandeurs egales, on ajoûte des grandeurs inégales, l'excès de toutes ſera le même que l'excès des *ajoûtées*. ROH. C'eſt un autre axiome, que ſi une grandeur eſt double d'une autre, & l'*ajoûtée* de l'*ajoûtée*, le tout ſera double du tout. ID.

ADIPEUX, EUSE, Tèrme de Médecine, qui ſignifie Gras. *Pinguis, obeſus.* Il ſe dit particulièrement d'un rameau qui ſort du tronc déſcendant de la vaine cave, qui eſt un des cinq rameaux iliaques, qui va à la tunique exterieure des reins, parce qu'il eſt environné de graiſſe. La membrane appellée pannicule eſt *adipeuſe* à l'homme, & charneuſe aux bêtes. Cette membrane eſt la baſe des cellules *adipeuſes*. *Cellula adipoſa.* Elle eſt double, & peut ſe diviſer en deux parties ; l'une intérieure, dans laquelle ſont pluſieurs petites cellules pleines de graiſſe ; l'autre éxterieure, que les Anatomiſtes ont confonduë avec la membrane charneuſe, parce qu'elle a un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins. HARRIS. C'eſt dans les eſpaces des fibres de la membrane *adipeuſe*, ou graiſſeuſe, & dans les petites cellules qu'elle forme, que la graiſſe s'embarraſſe & ſe fige. DIONIS. Le même Auteur appelle auſſi la membrane des reins *adipeuſe*. Les conduits *adipeux*. *Adipoſi ductus.* C'eſt ainſi qu'on nomme les ſacs, ou veſicules *adipeuſes*, qui portent l'adeps, ou la graiſſe dans les intèrſtices des muſcles, ou dans les parties entre chair & cuir. ID. Ce mot vient du Latin *adeps*, graiſſe.

ADIRER, v. n. Ancien tèrme de Palais Égarer quelque titre, ou papier, ne le pouvoir retrouver. *Amittere* Cette pièce étoit le fondement de mon procès, le malheur a voulu qu'elle ait été *adirée*. Il vaut mieux ſe ſèrvir d'*égarer*.

Quelques-uns dérivent ce mot de *aderrare*, qui a ſignifié autrefois *aberrare à via*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *trouver à dire*, qui ſignifie *manquer*.

Adiré, ée, part. & adj. Querelles des choſes *adirées*. Cout. Ancien. de Normand.

De la cuillé qu'il a trouvée
Qu'ils ont au manger adirée. Roman de Rou.

Adiré, ée. Ce même participe ſignifie encore. *Rayé*, *effacé*. Son nom eſt *adiré* de l'Etat des Officiers.

ADIRES. Les petits animaux que l'on appelle en Eſpagne *Adires*, ſont une eſpèce de chiens de Barbarie. Ces animaux ſont fins & ruſez naturellement, enſorte qu'il ſeroit bien difficile de les attraper s'ils n'étoient voraces & goulus; ou pour mieux dire, ſi étant pouſſez par la faim, ils n'entroient dans les maiſons qu'ils trouvent ouvèrtes; & rencontrant quelque choſe à manger, ils font des cris pour appeller les autres, & ne ſongeant point à ſe cacher avec la même ruſe dont ils ſavent ſi bien ſe ſervir en toutes les autres rencontres, ils ſe trahiſſent eux-mêmes, & ſe font prendre. Les *Adires* (de Perſe) ſont plus grands que ceux de la même eſpèce que nous avons vûs à Goa; car ils ſont auſſi forts qu'un grand chien couchant. Mais ceux du Pays (c'étoit à Schiras) nous aſſuroient que ceux qui ſe retirent dans les jardins & dans les buiſſons plus éloignez de la Ville, ſont beaucoup plus puiſſans. Les chiens n'oſoient attaquer ces *Adires*, & ces *Adires* ne manquoient jamais d'éviter la rencontre d'un gros dogue qu'on lâchoit contre eux. Ils ſont la plupart de même couleur que ceux de Goa, & il y en a qui ſont à demi blancs, la couleur ſe rapportant à celle des chiens, avec leſquels, à ce que diſent les Jardiniérs, ils ſe mêlent naturellement; ce que néanmoins j'ai de la peine à me pèrſuader, parce que c'eſt toute une autre eſpèce, quoiqu'il y ait quelque rapport en la couleur & en la taille. Vicqfort *Ambaſſ. de Figueroa en Perſe*.

ADITION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence. C'eſt l'accèptation d'une hérédité, ou la declaration que fait l'héritiér qu'il veut jouir du droit que la nature & la loi lui donnent. *Acceptio*. L'*adition* d'hérédite oblige ſolidairement à toutes les dettes de la ſuccèſſion. Dans le Droit Civil on ne ſe ſèrvoit du tèrme *aditio*, que quand un étranger étoit appellé à ſuccéder par le teſtament. A l'égard des heritiers par la loi du ſang, & *ab inteſtat*, on diſoit *immixtio*.

ADJUDICATAIRE, ſ. m. & f. Le plus offrant, & dèrniér encheriſſeur à qui on a adjugé le bail, ou la propriété d'un heritage qu'on afferme, ou qu'on vend en juſtice. *Manceps*. L'*adjudicataire* d'un heritage eſt tenu de conſigner le prix de ſon adjudication dans huit jours; autrement il y peut être contraint par corps. L'*adjudicataire* d'une ferme eſt tenu des frais du bail.

On le dit auſſi de ceux à qui on adjuge en juſtice des ouvrages, ou des reparations au rabais.

Adjudicataire, ſe dit abſolument des Fèrmiers des droits du Roi. L'*adjudicataire* general des Gabelles, des Aides, eſt un commis ſous le nom duquel on fait toutes les pourſuites & contraintes pour le recouvrement des deniers des Gabelles & des Aides.

ADJUDICATIF, ive, adj. Qui adjuge ou qui a adjugé. *Qui adjudicat*. Il a eu un arrêt *adjudicatif* de ſa demande. La ſentence du premiér Juge étoit *adjudicative* des dépens.

ADJUDICATION, ſubſt. fem. Acte par lequel on adjuge au dèrniér enchériſſeur une choſe qui ſe vend en juſtice, ſoit un meuble dans un encan, ſoit un bail d'une fèrme, ſoit la propriété d'un heritage qu'on décrète, ſoit un ouvrage ou une entrepriſe au rabais. *Adjudicatio*. L'effet d'une *adjudication* par decret eſt, de purger les dettes & les hypothèques du vendeur. Pourſuivre une *adjudication*. On appelle *adjudication* la ſentence même par laquelle on a adjugé l'heritage décreté.

ADIVE, ſ. f. Animal qui naît en Afrique. Il eſt un peu plus grand qu'un renard, & du même poil. Il en a toutes les fineſſes & toutes les ruſes. Il hurle comme un chien.

ADJUGER, v. act. Juger en faveur de quelqu'un; lui accorder ſa prétention; l'envoyer en poſſèſſion d'une choſe conteſtée. *Adjudicare*. On lui a *adjugé* des depens, dommages & interêts. Cette ſuccèſſion lui a été *adjugée* comme au plus prochain héritiér. On lui a *adjugé* le prix de l'eloquence & la préſéance parmi les Orateurs.

Adjuger, ſignifie auſſi, Vendre & délivrer en juſtice au plus offrant & dèrniér encheriſſeur un meuble à l'encan, un bail, un héritage par décret, & un ouvrage ou des réparations au rabais.

Adjugé, ée, part. paſſ. & adj. *Adjudicatus*.

ADJURATION, ſ. f. Exhortation, injonction. *Obſecratio*, *obteſtatio*, *imperium*. Tèrme Eccléſiaſtique; on s'en ſèrt dans les éxorciſmes pour faire commandement au nom de Dieu, aux Démons de ſortir du corps d'un poſſédé, ou de déclarer quelque choſe.

ADJURER, v. act. Faire des adjurations, des éxorciſmes. *Obſecrare*, *obteſtari*, *imperare*. Je t'*adjure* par le Dieu vivant, &c. c'eſt-à-dire, je t'éxhorte, je te conjure. Ce mot vient du Latin *adjurare*, quoiqu'il ne ſignifie pas la même choſe, on ne laiſſe pas néanmoins de s'en ſèrvir dans les éxorciſmes.

ADJUTEUR, ſ. m. Nom propre. Voyez AJOUTRE.

ADM.

ADMETTRE, v. act. Recevoir, donner entrée; rendre participant de quelque avantage. *Admittere*. *Admettre* quelqu'un aux charges. *Admettre* un Ambaſſadeur à l'audience. Ce Prêtre a été jugé capable, il a été *admis* aux Ordres ſacrez. Un honnête homme eſt *admis* & bien reçu dans toutes les bonnes compagnies. Il a été *admis* à ſa défenſe, & à faire preuve de ſes faits juſtificatifs. Je ne puis pas *admettre* cette propoſition, en demeurer d'accord. Je ne puis *admettre* vos éxcuſes; c'eſt-à-dire, les approuver, les recevoir pour bonnes & valables.

Admettre, tèrme de Finance. C'eſt recevoir une partie, ou un chapitre ou article en recètte dans un compte, en vèrtu des piéces juſtificatives qui ſont rapportées. Ce Commis en rendant ſes comptes n'a jamais pû faire *admettre* trois ou quatre articles aux Fèrmiérs Généraux; mais ils lui ont *paſſé* tous les autres; on dit auſſi *paſſer* dans le même ſens.

ADMIS, iſe, part. paſſ. & adj. *Admiſſus*.

ADMINICULE, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence. Commencement de preuve, ou preuve imparfaite; circonſtance ou conjècture, qui contribuë à former ou à fortifier une preuve. *Adminiculum*. Il y a tant de préſomptions & d'*adminicules* contre cet accuſé, qu'on lui pourroit donner la queſtion. Un puiſſant *adminicule*. En tèrme de Medailliſte, on appelle *adminicules* les ornemens avec leſquels Junon eſt repréſentée ſur les médailles.

ADMINISTRATEUR, Administratrice, ſ. m. & f. Celui qui regit les biens de quelqu'un, qui eſt chargé du ſoin de les adminiſtrer. *Adminiſtrator*, *curator*. Un pére eſt le légitime tuteur & *adminiſtrateur* de ſes enfans. On l'applique à ceux qui prennent ſoin du ſalut & de la conſcience de ceux qui leur ſont commis. Dieu a établi les Anges pour des eſprits *Adminiſtrateurs*. Boss. On l'etend encore à ceux qui diſtribuent la Juſtice, & qui éxércent la puiſſance publique.

Administrateur, ſe dit auſſi de celui qui eſt un des Directeurs d'un Hopital ou de quelque maiſon Religieuſe, qui ont ſoin d'en recevoir les revenus, de les diſtribuer, & d'en ordonner. Il y a pluſieurs *Adminiſtrateurs* de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital general. Ces *Adminiſtrateurs* ſont les tuteurs des pauvres. Les *Adminiſtrateurs* de l'Hôtel-Dieu de Paris aſſiſtent aux Aſſemblées generales de police. De La Marre. Les *Adminiſtrateurs* des revenus publics doivent être vigilans, & deſintereſſez. Les *Adminiſtrateurs* des Leproſeries jouiſſoient autrefois de leur revenu.

ADMINISTRATION, ſ. f. Conduite, gouvèrnement des affaires; exercice de la Juſtice diſtributive. *Adminiſtratio*. Les Rois Fainéans ſe repoſoient de l'*adminiſtration* de leur Etat ſur leurs Miniſtres. Les guèrres civiles pendant les minoritez ont d'ordinaire pour prétexte la mauvaiſe *adminiſtration* des affaires; ou les abus qui ſe commettent dans l'*adminiſtration* de la Juſtice.

Administration, ſe dit auſſi de la régie, du maniement, & de la direction des biens d'un mineur, d'un furieux, d'un interdit. Il faut qu'un tuteur rende compte de l'*adminiſtration* qu'il a euë des biens de ſon pupille. On le dit auſſi de la régie des Hôpitaux, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. L'*adminiſtration* de cet Hôpital eſt en bonne main.

Administration, ſe dit encore des fonctions Eccléſiaſtiques. C'eſt un tel Prêtre qui eſt chargé de l'*adminiſtration* des Sacremens dans une telle Paroiſſe. On refuſe l'*adminiſtration* des Sacremens aux éxcommuniez. On intèrdit l'*adminiſtration* des Sacremens à un Prêtre irregulier; c'eſt-à-dire, on lui defend de les conférer. En matiére beneficiale on diſtingue deux ſortes d'*adminiſtrations*: l'une au temporel, & l'autre au ſpirituel. L'*adminiſtration* au temporel conſiſte dans le droit d'adminiſtrer la Juſtice, de recevoir les redevances, de bailler à fèrme, &c. L'*adminiſtration* au ſpirituel conſiſte dans le pouvoir d'éxcommunier, de corriger & conferer les Benefices, &c. Ainſi quand un Evêché eſt vacant par réſignation, l'*adminiſtration* du temporel appartient au Roi par le droit de Régale; mais il n'a point l'*adminiſtration* du ſpirituel, & le réſignant conſèrve le pouvoir de conferer les Bénéfices juſqu'à ce que le réſignataire ait reçu ſes proviſions. Bouch.

Administration, ſe dit auſſi au Palais des titres, preuves ou témoins qu'on fournit à quelqu'un en juſtice. *Suppeditatio*. Un denonciateur doit faire l'*adminiſtration* des témoins au Procureur Général.

ADMINISTRER, v. act. Gouvèrner les affaires; manier les biens d'une perſonne ou d'une Communauté. *Adminiſtrare.* Tandis que ce Surintendant a vécu, les Finances ont été bien *adminiſtrées.* Il eſt difficile d'*adminiſtrer* les affaires publiques au gré de tout le monde. Les Hôpitaux de Paris ſont fort bien *adminiſtrez.* Ce tuteur onéraire a fort bien géré & *adminiſtré* la tutelle de ce Prince, il en a rendu bon compte. Ce Magiſtrat a fort bien *adminiſtré* la juſtice tant qu'il a vécu.

Administrer, ſe dit auſſi en matière Eccléſiaſtique. Ce Curé a *adminiſtré* les Sacremens à cet agoniſant.

Administrer, ſignifie auſſi au Palais, Fournir des preuves & des témoignages. *Suppeditare.* Il a *adminiſtré* des témoins ſuffiſans au Procureur General pour vérifier ſa dénonciation. Un pourſuivant criées ſomme tous les oppoſans de lui *adminiſtrer* & fournir titres & moyens pour faire débouter un nouveau créancier de ſa demande.

Administré, ée, part. paſſ. & adj. *Adminiſtratus.*

ADMIRABLE, adj. m. & f. Digne d'admiration, ſurprenant, merveilleux; qu'on ne peut comprendre. *Admirabilis, mirandus, mirificus.* Pétrone eſt *admirable* dans la pureté de ſon ſtile & la délicateſſe de ſes ſentimens. S. Evr. Jean Bacon a été nommé par excellence, le Docteur *admirable.*

Admirable, dans le diſcours familier ſignifie, charmant, excellent, beau. Le vin eſt *admirable.* Cette beauté eſt *admirable.* Voici une ſaiſon *admirable.*

On s'en ſert uniquement en cette phraſe: Vous êtes un homme *admirable* de vous laiſſer perſuader ſi aiſément ces bagatelles! Je vous trouve *admirable* d'oſer me plaiſanter! Le détour eſt fort bon, & l'excuſe *admirable*! Mol.

Admirable, ſ. f. Eſpèce de pêche. *Malum Perſicum, dictum admirabile.* La Pêche *admirable* a preſque toutes les bonnes qualitez qu'on peut ſouhaiter, & n'en a point de mauvaiſes. Elle fait un très-bel arbre, elle eſt des plus groſſes & des plus rondes, elle a le coloris beau, la chair ferme, fine, & bien fondante, l'eau douce & ſucrée, le goût vineux & relevé: elle a le noyau petit, & n'eſt point ſujette à être pâteuſe; elle eſt aſſez long-tems ſur l'arbre à réjouïr la vuë, elle meurit vers la mi-Septembre; elle rapporte beaucoup. La Quint. Les *admirables* paroiſſent en foule dès la mi-Septembre. Bon Dieu! Quelles pêches en groſſeur, en coloris & délicateſſe de chair, en abondance d'eau, en ſucre, en goût relevé! &c. Qui eſt-ce qui n'en eſt pas charmé, & particuliérement de celles qui ont meuri en plein air? Id. Les Pêches *admirables* qui meuriſſent les dernières ſur l'arbre, ſont d'ordinaire les meilleures. Ce ne ſont pas des fruits à meurir hors de l'arbre, quoique, après les en avoir détachées, on les puiſſe garder trois ou quatre jours ſans ſe gâter. A moins que l'arbre ne ſoit très-vigoureux, cette pêche eſt ſujette à tomber demi-meure, verdâtre & veluë, & pour lors ce qu'elle devroit avoir de goût vineux & relevé, ſe tourne en amertume & en acreté; cette chair qui doit être ſi fine & ſi fondante, ſe trouve groſſiere & preſque ſèche; enfin, le noyau en eſt plus gros qu'il ne devroit être, & s'ouvre même quelquefois. Id.

Admirable-jaune Autre eſpèce de pêche. *Malum Perſicum admirabile flavum.* L'*admirable-jaune* tardive eſt auſſi nommée la pêche d'abricot & Sandalici. Elle eſt une mirlicotonne, comme le Pavie jaune eſt un mirlicoton: elle reſſemble entièrement par ſa figure & par ſa groſſeur, à la pêche *admirable*; mais elle eſt différente par le coloris jaune qui eſt dans ſa peau & dans la chair. La Quint. lui a donné ce nom. L'une & l'autre *admirable* colorent aſſez au ſoleil, & ce rouge pénètre même un peu davantage auprès du noyau de la jaune qu'auprès du noyau de la blanche. L'*admirable-jaune* eſt de très-bon goût, mais ſujette à devenir pâteuſe. Id.

ADMIRABLEMENT, adv. D'une manière admirable, parfaitement bien. *Admirabiliter, mirificè.* Il parle *admirablement* bien ſur la Phyſique. Cela vous ſied *admirablement.*

ADMIRAL. Voyez AMIRAL.

ADMIRATEUR, atrice, adj. m. & f. Celui qui admire. *Admirator, Admiratrix.* C'eſt un *admirateur* de tous les beaux eſprits. C'eſt un *Admirateur* perpétuel. Il eſt paſſionné *admirateur* des Anciens. Boil. Sans l'amour nous ſerions de tranquiles *admirateurs* des beautez les plus parfaites. S. Evr. On eſt bien ſouvent ſon premier & ſon unique *admirateur.* M. Scud. Les grands *admirateurs* ſont la plûpart de ſottes gens. S. Evr. Notre ſiecle eſt fertile en ſots *admirateurs.* Boil.

De ſes triſtes écrits admirateur *unique*,
Plaint en les reliſant l'ignorance publique. Boil.

ADMIRATIF, ſ. m. Terme de Grammaire. Ponctuation qui marque qu'il faut admirer, marquée ainſi (!) *Punctum admirationis.* On dit auſſi, un geſte *admiratif*, un ton *admiratif.* Et en ces phraſes il eſt plutôt adjectif que ſubſtantif.

Les Imprimeurs appellent un *admiratif*, le ſigne, ou la ponctuation qui ſe met après un diſcours de contemplation, ou d'élévation.

ADMIRATION, ſ. f. Mouvement, paſſion de l'ame; action par laquelle on regarde, ou avec une haute eſtime, ou avec étonnement, quelque choſe de beau, de grand & de ſurprenant. *Admiratio.* Les prodiges excitent l'*admiration.* Felib. Le Taſſe & l'Arioſte voulant repréſenter un homme dans l'*admiration*, le ſont paroître comme immobile. Idem. L'*admiration* qu'on a pour les actions glorieuſes eſt ſouvent accompagnée d'un ſecret déplaiſir de n'en pouvoir faire autant. Cost. Rien n'attire plus l'*admiration* de tout le monde que la vertu. Du R. Vous ne plairez jamais à un homme ſi fier, à moins que vous ne ſoyez dans une *admiration* continuelle pour tout ce qu'il fait. Rochef. Un diſcours ſi grave nous remplit d'une profonde *admiration.* Du R. L'*admiration* gâte & corrompt le cœur. Maleb. Ce qui fait l'*admiration* du Peuple ne divertit pas toujours les gens d'eſprit. S. Evr. Ce qui rend la ſolitude inſupportable à la plupart des gens, c'eſt qu'elle les éloigne de l'*admiration.* Port-R. Quand l'homme ne regarde Dieu que comme ſon Juge, il ceſſeroit de l'admirer s'il pouvoit lui refuſer ſon *admiration.* Abad.

Admiration, ſe dit auſſi de la choſe qui ſe fait admirer. Ce Prince eſt l'*admiration* de ſon ſiecle. S. Chriſoſtôme a été l'honneur de ſon ſiécle, & l'*admiration* de la poſtérité. Nicol.

On dit proverbialement que l'*admiration* eſt la fille de l'ignorance; c'eſt-à-dire, une *admiration* fauſſe & mal fondée. C'eſt dans ce ſens que S. Evremont a dit, que l'*admiration* eſt la marque d'un petit eſprit.

ADMIRER, v. act. Conſidérer avec ſurpriſe; regarder avec étonnement quelque choſe de ſurprenant, ou dont on ignore les cauſes. *Admirari, mirari.* *Admirer* les myſtères divins. On n'*admire* rien tant qu'un homme qui ſait être malheureux avec courage. Racin. *Admirer* la magnificence d'un Prince; on *admire* beaucoup le mépris des grandeurs. Du R. Les hommes vains ne ſongent qu'à ſe faire regarder & à ſe faire *admirer.* St. Evr. Nous aimons toujours ceux qui nous *admirent*; & nous n'aimons pas toujours ceux que nous *admirons.* Rochef. La ſeule choſe qui puiſſe rendre l'homme heureux, c'eſt de n'*admirer* rien, parce qu'alors on ne déſire rien. Dac. Les hommes n'aiment point à vous *admirer*; ils ne cherchent qu'à être applaudis eux-mêmes. La Bruy. Bien des gens *admirent* un faux merveilleux enveloppé d'une obſcurité qu'ils reſpectent. Fonten. On ne peut trop *admirer* la grandeur & l'étenduë des cieux. Un ſot trouve toujours un plus ſot qui l'*admire.* Boil.

On dit auſſi ironiquement & en mauvaiſe part, Pour moi je vous *admire*; pour dire, Je ne comprens pas à quel point va votre foibleſſe: j'en ſuis ſurpris. N'*admirez*-vous pas la folie des hommes? J'*admire* l'avarice de cet homme qui a des richeſſes immenſes.

Il ſe met auſſi avec le pronom perſonnel. Un ſot content de tout ce qu'il fait, s'*admire* lui-même. Boil.

Admiré, ée, part. paſſ. & adj. *Suſpectus.*

ADMISSIBLE, adj. m. & f. Valable, recevable. *Legitimus, Probabilis.* Il ne ſe dit guère qu'en ces phraſes. Cette raiſon n'eſt pas *admiſſible.* Ces moyens de faux ont été déclarez pertinens & *admiſſibles.*

ADMISSION, ſ. f. Réception, action par laquelle on eſt admis. *Admiſſio.* La calomnie qu'on a débitée contre cet Eccléſiaſtique a empêché ſon *admiſſion* aux Ordres.

ADMITTATUR, ſ. m. Billet que donnent les Examinateurs, portant certificat qu'un homme eſt capable d'obtenir des degrez dans une Faculté, ou digne d'être promû aux Ordres. Ce Prêtre a reçu du grand Vicaire ſon *admittatur.*

AdMODIATEUR, ſ. m. Fermier, métayer qui prend un heritage d'un propriétaire pour le cultiver, & lui rendre une partie des fruits. *Conductor, Redemptor.* Ce Payſan a joui 30 ans de cette terre en qualité d'*admodiateur*, de Fermier.

AdMODIATION, ſ. f. Bail d'un héritage en argent, ou pour la moitié des fruits, en les partageant entre le maître & le métayer. *Conductio, redemptio.*

AdMODIER, v. act. Affermer un héritage à moitié fruits, ou à une certaine redevance de grains. *Locare.* Il vaut mieux *amodier* ſa terre que de la cultiver ſoi-même. Ce mot vient de *modius*, parce que ces baux ſe ſont d'ordinaire à une certaine quantité de muids de grain. On ne ſe ſert de ces mots-là qu'en certaines Provinces.

Admodié, ée, part. paſſ. & adj. *Locatus, conductus.*

ADMONESTER, v. act. Terme du Palais, avertir, faire une remontrance, une correction en juſtice. *Admonere.* L'arrêt ordonne qu'un tel Procureur ſera *Admoneſté.* C'eſt une peine qui s'impoſe en matière criminelle, & qui ſe joint ordinairement avec l'aumône. Cela ſe fait à huis clos, & n'emporte point de note, comme la condamnation d'être blâmé & réprimandé, qui eſt ſuivie de l'amende. On dit auſſi qu'un Confeſſeur doit *admoneſter* ſon pénitent; le réprimander doucement des fautes dont il s'accuſe.

ADMONESTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Admonitus.*

ADMONITION, ſ. f. Avertiſſement, action par laquelle on admoneſte. *Admonitio.* Il y a un arrêt d'*admonition* & d'intèrdiction contre cet Officiér. Un Bénéficiér ſcandaleux doit être privé par le Juge de ſes Bénéfices après trois *admonitions*. On a fait pluſieurs *admonitions* au prône; pour dire, pluſieurs publications de cenſures.

A D O.

ADOLER, & ADOLORER, vèrb. neut. qui veut dire, ſelon Pèrceval, *être dolent, mœrere, dolere.* Ce vèrbe n'eſt plus en uſage.

ADOLÈSCENCE, ſ. f. La fleur de la jeunèſſe, l'âge qui ſuit l'enfance depuis 14. ans juſqu'à 25. *Adoleſcentia, adulta ætas.* Cet homme dès ſon *adoleſcence* s'eſt mis dans les voies de la fortune. LA BRUY. Clement Marot a fait un recueïl des vèrs faits en ſa jeunèſſe, qu'il appelle l'*Adoleſcence* Clémentine. Il ne ſe dit que des garçons.

ADOLÈSCENCE, ſe dit figurément du premiér âge du monde. On ne l'employe que dans le ſtile élevé. L'innocence & la vèrtu régnoient parmi les hommes lorſque le monde étoit encore dans ſon *adoleſcence*.

ADOLÈSCENT, ſ. m. Jeune homme depuis 14 ans juſqu'à 20 ou 25 ans. *Adoleſcens.* Il ne ſe dit guère qu'en raillerie. C'eſt un jeune *adoleſcent*; pour dire, c'eſt un jeune homme étourdi, un peu niais, & ſans expérience.

Ce mot vient d'*adoleſco*, mot Latin qui ſignifie croître; parce que le tems de l'*adoleſcence* dure tout autant que le corps croît & ſe fortifie, & que le jugement ſe forme. Après l'âge de l'*adoleſcence* le corps ne reçoit plus guère d'accroiſſement.

ADONAÏ, ſ. m. C'eſt un des noms de Dieu, qui ſignifie proprement, Monſeigneur; car quoiqu'en Hebreu il ſoit pluriel, il n'a cependant qu'une ſignification ſingulière, comme bien d'autres dans l'Hebreu & dans toutes les Langues. Quelques Auteurs le tirent de אדן, *aden*, *baſe*, & diſent qu'il convient à Dieu, parce qu'il eſt le fondement, la baſe, le ſoutien de toutes les créatures. Il eſt plus naturel de le tirer de דין, *juger*, *être juge ou Magiſtrat*, *gouverner*, *dominer*. Les Septante le traduiſent par Κύριος, & la Vulgate par *Dominus*, Seigneur, & les Juifs le mettent & le prononcent à la place du nom propre de Dieu *Jehovah*. *Adonaï* ſe dit auſſi des créatures; mais le plus ſouvent, quand il ſe dit des hommes, il y a dans l'Hébreu *Adoni* au ſingulier, ou *Adonaï* au pluriel, par un *a* bréf; & quand il ſe dit de Dieu, jamais qu'*Adonaï* au pluriel par un *a* long. Quelquefois il ſe dit au pluriel pour un ſeul homme, comme d'Abraham Geneſ. XXIV. 9. de Putiphar Geneſ. XXXIX. 2. de Pharaon Geneſ. XL. 1. de Joſeph Geneſ. XLII. 30. &c. Au rèſte, la forme ſeule de ce nom ne prouve pas qu'il ſoit pluriel; mais les autres endroits où l'on trouve *Adonim* & *Adoni*, qui ſont dits d'un ſeul, ou bien avec d'autres pronoms, comme *adonecha*, ne laiſſent aucun lieu de douter qu'il ne ſe diſe au pluriel également bien d'un ou de pluſieurs. Buxtorf le fils, & beaucoup d'autres prétendent que quand il ſe dit des Anges, c'eſt moins de ces Miniſtres de Dieu qu'il ſe dit, que de Dieu lui-même agiſſant par le miniſtère des Anges. Cela ne doit s'entendre que d'*Adonaï* écrit par un *Kametz*, ou *a* long.

ADONC, adv. Vieux mot qui ſignifioit, Alors, ou donc. *Tunc, igitur.*

> Adonc, *répondit l'épouſée*,
> *Je ne vous ay pas mors auſſi.* MAR.

ADONIES, ou **ADONIENNES**, ſ. m. & plur. *Adonia.* Fêtes inſtituées à l'honneur d'*Adonis*, dans leſquelles les femmes imitoient les lamentations de Vénus après la mort d'*Adonis*, enſuite chantoient ſes louanges, & ſe réjouiſſoient comme s'il eût été reſſuſcité. Ou plûtôt, ſelon le ſentiment de Murcius, cela faiſoit deux fêtes en deux différens tems de l'année, à ſix mois l'une de l'autre; parce que l'on s'imaginoit qu'*Adonis* paſſoit ſix mois avec Proſerpine & ſix mois avec Venus. Les Grècs, les Égyptiens, & les Babiloniens, célébroient cette fête, & donnoient le ſurnom de *Salambon* à Venus; ou à la fête même, comme Lampridius l'a fait, en diſant que Helagabale célébra *Salambon* à la manière des Syriens, avec de grands cris & de grandes lamentations. Saint Jerôme parle de cette fête dans ſon Commentaire ſur Ezechiel VIII. 14. La 31e Idylle de Théocrite contient une fiction jolie ſur la mort d'*Adonis*; mais ce n'eſt rien moins qu'une déſcription de la fête *Adonienne*, comme un Nouveau Dictionnaire le dit. La premiere Idylle de Bion pourroit bien plûtôt paſſer, non pas pour une déſcription de cette fête; mais pour une lamentation propre à être chantée dans cette fête. Voyez Murſ. *De Græc. fer.* p. 3. Caſtellan *Eortologion* imprimé à Anvèrs *in* 8° & Beger. t. 3. p. 93. & 200. juſqu'à 207.

ADONIS, ſ. m. *Adonis.* C'eſt le nom propre d'un jeune homme d'une rare beauté, né de l'inceſte de Cyniras, Roi de Chypre, & de Myrrha ſa fille. Il fut tué par un ſangliér, & Venus, qui l'avoit tendrement aimé, le changea en une fleur qui fut teinte de ſon ſang. C'eſt l'anemone rouge. Quelques Auteurs ont fait *Adonis* hèrmaphrodite. Les Égyptiens le prennent pour Oſiris; & Plutarque dit qu'il a ſouvent été pris pour Bacchus. S. Jerôme ſur Ezech. VIII. 14. le prend pour Thammuz, dont parle Macrobe, Livre premier Saturn. C. 21. & Onomacrite pour le Soleil. On prétend que la fable d'*Adonis* n'eſt qu'une allegorie. Il eſt fils de Myrrha, dit-on, parce que la Myrrhe eſt agréable. On pouvoit ajoûter, & de Cyniras, qui en Phénicien ſignifie *guitarre* parce que c'eſt un inſtrument de plaiſir. D'autres prétendent qu'elle exprime le Soleil, & ſa révolution annuelle, le bléd. *Adonis* avoit un temple à Biblos en Phénicie. Les Jardins d'*Adonis* ſont célèbres dans l'antiquité, & avoient paſſé en provèrbe, pour ſignifier des Jardins délicieux faits pour le pur plaiſir.

On ne doute pas que le Paradis tèrreſtre n'ait été le modèle ſur lequel les Poëtes profanes ont formé les Iſles fortunées, les Champs Élyſiens, les Prez de Pluton, les Jardins des Hèſpérides, d'*Adonis*, de Jupitèr, d'Alcinoüs. HUET. La conformité des mots, jardin d'*Eden* & jardin d'*Adon*, peut bien avoir été l'occaſion de ces jardins conſacrez à *Adonis*, que les Grècs, les Égiptiens & les Aſſyriens plantoient dans des vaſes de tèrre, & dans des paniérs d'argent pour en parer leurs maiſons, ou pour les porter dans leurs procèſſions; quoique je n'ignore pas que les Mythologues qui ont obſcurci par leurs fictions la vérité de l'Hiſtoire, rapportent l'origine des jardins d'*Adonis* à ces laituës dans leſquelles Vénus mit ſon corps fraichement tué. Jo. Moſchopulus fait venir ce nom de ἄδω, je chante. C'eſt une èrreur. Un nouveau Dictionnaire dit que Bochart remarque qu'*Adon* en langue Phénicienne, ou Syriaque, ſignifie *Seigneur*. Cela eſt vrai; mais c'eſt quand il s'écrit par un *aleph*, comme *Adonai* dont nous avons parlé; mais *Adon* peut s'écrire par un *ain*, & c'eſt de là que M. Huet prétend qu'il eſt derivé; alors *Adon*, ſignifie *délicieux*, *beau*, *agréable*. Certainement ce nom revient mieux à tout ce qu'on dit d'*Adonis*. Cependant il paroît que les Grècs l'ont tiré de אדן, *Adon*, Seigneur, parce qu'ils l'ont appellé Ἰταῖος, de ἰτέα, *un ſaule*, parce qu'en Phénicien *Adon*, Seigneur, & *Adan*, ſaule, s'écrivent avec les mêmes lettres. Les Poëtes Grècs ont fait à l'envie des vèrs ſur la mort d'*Adonis* M. Menage a fait ſur le même ſujet un petit Poëme en vèrs Grècs Adoniques, qui mérite d'être comparé aux anciens, dans leſquels il a pris les penſées les plus délicates & les expréſſions les plus polies.

ADONIS, ſ. m. *Adonis.* Fleuve de la Phénicie, ainſi appellé d'*Adonis*. Il ſe jettoit dans la mèr de Syrie proche Biblos, où *Adonis* étoit particulièrement honoré.

ADONIS étoit auſſi une danſe des anciens Grècs, ſelon Meurſius, & il eſt vrai qu'il y avoit chez les Anciens une danſe dans laquelle un comédien, ou une comédienne, imitoient *Adonis*. Cela paroît dans Arnobe Liv. VII. & par Prudence περὶ στεφ. hymne 10. mais il ne ſuit pas de ces Auteurs qu'elle s'appellât *Adonis*, quoique cela ſoit vraiſemblable.

ADONIQUE, ou **ADONIEN**, adj. Tèrme de Poëſie. C'eſt un vèrs en uſage chez les Grècs & les Latins, compoſé d'un dactile & d'un ſpondée, qu'on met à la fin de chaque ſtrophe des vèrs ſaphiques. On lui a donné le nom de ſon inventeur.

> *Nec mori per vim metuam, tenente*
> *Cæſare terras.* HOR.

Il eſt cependant à remarquer qu'on trouve quelquefois des vèrs ſaphiques qui ne ſont point ſuivis de vèrs *adoniens*, & des vèrs *adoniens* détachez des vèrs ſaphiques. On trouve des exemples de tout cela dans les Anciens.

ADONNER, v. neut. qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Se donner, s'appliquer, s'attacher à quelque exèrcice, à quelque profeſſion. *Dedere ſe.* Ce jeune homme s'eſt *adonné* à l'étude de la Juriſprudence. Celui-là s'eſt entièrement *adonné* aux Mathématiques.

ADONNER, ſe dit des pèrſonnes que l'on voit, chez qui l'on va ſouvent. Comme il étoit Gaſcon, il s'*adonna* chez le Maréchal de Grammont. BUSSI.

ADONNER, ſe dit auſſi en ce ſens en parlant des choſes où notre plaiſir & notre inclination nous portent. Ce jeune homme eſt *adonné* aux femmes, au vin, au jeu: cet autre eſt *adonné* à

Digitized by Google

l'étude, à la chaſſe, aux armes. Heureux celui qui *s'adonne* à la vertu.

On dit quelquefois d'un chien, qu'il s'eſt *adonné* dans une maiſon; pour dire qu'il y eſt venu de lui-même, qu'il s'y eſt apprivoiſé. On le dit auſſi des hommes qui s'intriguent & ſe familiariſent dans quelque maiſon. *Admiſcere ſe.*

On dit en térmes de Marine, que le vent *adonne*, quand il change & devient plus favorable qu'il n'étoit.

s'Adonner. Le Peuple dit auſſi en parlant des chemins : Je vous prie de paſſer chez moi quand votre chemin *s'adonnera* de ce côté-là. *Cùm iter feret.* Quand on eſt égaré dans une Forêt, on marche ſelon que le chemin *s'adonne*, ſelon les ſentiers qu'on trouve.

Adonné, ée, part. paſſ. & adj. *Deditus.* Ce mot vient de *ad* & de *donare*.

ADOPTER, v. act. Prendre un étranger pour le mettre en ſa famille, & le reconnoître pour ſon fils, le deſtiner à ſa ſuccéſſion. *Adoptare.* La coutume d'*adopter* étoit fort familière aux Romains. Ils l'avoient apriſe des Grécs, qui l'appelloient [illegible]; mais elle n'eſt point en uſage en France. Elle a encore lieu en quelques endroits de l'Empire. En Lorraine on la conteſte. Celui qui étoit *adopté* paſſoit dans la famille, & entroit ſous la puiſſance paternelle de celui qui l'*adoptoit*; mais il n'étoit point délivré de celle de ſon père naturel, qui conſérvoit ſes droits.

Du Cange dit que ce mot vient du Latin *adoptare*, d'où on a fait dans la baſſe Latinité *adobare*, qui ſignifie, faire Chevaliér, ceindre l'épée : d'où eſt venu auſſi le mot de *miles adobatus*, qui ſignifioit un Chevalier nouvellement fait, parce que celui qui le faiſoit Chevaliér, en faiſoit une éſpèce d'adoption.

On dit auſſi, par la paſſion de Jesus-Christ nous ſommes *adoptez* enfans de Dieu; nous avons part à l'héritage céléſte. Les Religieux ont mis la réforme dans un tel Couvent, & l'ont *adopté* & uni à leur Congregation.

Adopter, ſe dit figurément en choſes morales pour ſignifier qu'on s'approprie & qu'on s'empare des penſées & des ouvrages d'autrui. *Vindicare, adſciſcere.* Il ſe prend auſſi dans un bon ſens pour exprimer qu'on approuve les ſentimens d'autrui.

Adopté, ée, part. paſſ. & adj. *Adoptatus.*

ADOPTIF, ive, adj. Qu'on a adopté. *Adoptatitius, Filius adoptivus.* L'Empereur Adrien préféroit les enfans *adoptifs* aux enfans naturels, parce qu'on choiſit les enfans *adoptifs*, & que le hazard donne les enfans naturels. Les enfans *adoptifs* chez les Romains partageoient avec les enfans naturels. C'eſt pourquoi ils prenoient le nom & le ſurnom de celui qui les adoptoit; ſeulement pour marquer leur extraction & leur naiſſance, ils ajoûtoient le nom de la maiſon d'où ils deſcendoient, ou le ſurnom de la branche particulière dont ils étoient iſſus. Ménage a fait imprimer un livre d'éloges ou de vérs qu'on lui a adréſſez, & qu'il appelle un livre *adoptif*, qu'il a joint à ſes œuvres. D. Heinſius & Furſtembérg de Munſtér ont auſſi publié des Livres *adoptifs*; c'étoient des recueils de Poëſies faites à leur honneur.

Adoptif, ive, ou Adoptien, enne. *Adoptivus*, ou *Adoptianus.* Nom de Séćte. Les *Adoptiens* eurent pour Chéfs Elipand de Tolède, & Felix d'Urgel qui avoit été ſon précépteur. Le premiér écrivit à l'autre pour ſavoir de lui comment il entendoit que Jesus-Christ fut fils de Dieu. Celui-ci lui répondit, que ſelon la nature humaine il n'étoit point fils naturel, mais ſeulement fils *adoptif*. Ils répandirent tous les deux, chacun de ſon côté, cette Doctrine ſur la fin du VIIIe ſiecle; & c'eſt ce qui les fit appeller *Adoptifs*, ou *Adoptiens*, eux & leurs Séctateurs. Félix fut convaincu & condamné à Narbonne en 788. à Ratiſbonne en 792. à Francfort ſur le Mein en 794, peu de tems après par le Pape Hadrien; en 799. par Léon III & encore la même année à Urgel dans un Synode. Felix & Elipand revinrent de leur érreur. Felix a décrit toute cette affaire dans la Confeſſion de foi qu'il envoya après ſon retour aux Clércs de ſon Diocèſe. Nous avons auſſi un Ouvrage d'Alcuin contre Felix & Elipand. Il y ſoutient que c'eſt retomber dans le Neſtorianiſme de diſtinguer en Jesus-Christ deux fils de Dieu, l'un naturel & l'autre *adoptif*; & deux Dieux, l'un vrai, & l'autre *nuncupativus*, qui ne l'eſt que de nom. On appelle Feliciens ceux qui ſuivirent Felix & Elipand, du nom de Félix qui en étoit Auteur, *Feliciani*. Et leurs érreurs, l'Héréſie Félicienne. *Hereſis Feliciana.* Il y a dans les Nouvelles Littéraires de la Mér Baltique 1699. au mois d'Août, p. 238. & ſuivantes, une Diſſertation de Jean Trelland ſur cette Hereſie. Voyez auſſi les *Acta Sanct. Benedict. Sæc. IV. p. 5. præf.* §. 1.

ADOPTION, ſ. f. Action par laquelle on adopte. *Adoptio.* L'*Adoption* ſe faiſoit par acte public, & avec cértaine formule. C'étoit une imitation de la nature, inventée pour la conſolation de ceux qui n'avoient point d'enfans; cette imitation de la nature étoit ſi régulière, que les Eunuques ne pouvoient adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuiſſance actuelle d'avoir des enfans. Il n'étoit pas non plus permis au plus jeune d'adopter le plus vieux, parce que cela eut été contre l'ordre naturel; & il falloit que celui qui adoptoit eût 18. ans plus que l'enfant adoptif, afin qu'il pût être père : car l'*adoption* eût été un monſtre ſi le fils eut été plus âgé que le père. Chez les Romains on diſtinguoit deux ſortes d'*adoptions*: l'une qui ſe faiſoit devant le Preteur; & l'autre par l'Aſſemblée du Peuple dans le tems de la République, & depuis par un reſcript des Empereurs. La première regardoit un fils de famille, & alors on s'adreſſoit au Préteur devant lequel le père naturel déclaroit, qu'il émancipoit ſon fils, & qu'il conſentoit qu'il paſsât dans la famille de celui qui l'adoptoit. La ſeconde regardoit une pérſonne libre, & cette eſpèce d'*adoption* s'appelloit *adrogation*: Celui qui étoit adopté changeoit tous ſes noms, & prenoit le prénom, le nom & le ſurnom de celui qui l'adoptoit. Du tems du Pape Benoit II. l'Empereur Conſtantin Pogonate envoya à Rome les cheveux de ſes deux fils, Juſtinien & Heraclius, qui furent reçus par le Pape, le Clérgé, & l'armée. C'étoit une éſpèce d'*adoption* uſitée en ce tems-là, & celui qui recevoit les cheveux d'un jeune homme, étoit regardé comme ſon père. Fleur. Le Pape Jean VIII. avoit adopté Boſon premiér Roi d'Arles, comme il parle dans une de ſes lettres. A peine trouvera-t-on d'autres éxemples de l'*adoption* dans l'ordre Eccleſiaſtique, la loi qui imite la nature néceſſairement, n'oſant pas donner des enfans à ceux à qui ce ſeroit un crime de s'en faire. Chorier, *Hiſt. de Dauph. l. x. t. 1. p. 693.*

Les anciens Gaulois appelloient l'*adoption* une *afiliation*. L'*adoption* ne ſe pratique point en France : on en trouve ſeulement quelques véſtiges dans la coûtume de Xaintonge, qui porte que l'afilié ne ſuccède à l'afiliant qu'aux biens meubles, & non aux heritages, pour leſquels l'*adoption* ne lui peut profiter. Au reſte les enfans par *adoption* n'étoient point diſtinguez des autres; & ils entroient dans tous les droits que la naiſſance donne aux enfans à l'égard de leurs péres. C'eſt pourquoi ils devoient être ou inſtituez heritiers, ou nommément éxhérédez par le pére qui les avoit adoptez; autrement le Teſtament étoit nul. Cependant l'enfant *adoptif* ne ſuccédoit point aux parens du pére adoptant, à moins qu'ils n'euſſent conſenti à l'*adoption*. Les Chretiens ſont enfans de Dieu par *adoption*. C'eſt une eſpèce d'*adoption* que la récéption d'un Religieux. C'eſt auſſi une eſpèce d'*adoption* honoraire, que l'inſtitution d'un héritier univerſel, à la charge de porter le nom, & les armes de la famille. Cette *adoption* teſtamentaire étoit auſſi en uſage chez les Romains: mais comme cette éſpèce d'heritiér n'étoit qu'un ſimple legataire, plutôt qu'un enfant adoptif, il falloit que l'*adoption* par teſtament fut confirmée par le Peuple. Ainſi, lorſqu'Auguſte ſe trouva adopté par le téſtament de Céſar, M. Antoine retarda la confirmation de l'Aſſemblée du Peuple, parce qu'il ne vouloit point qu'Auguſte fût appellé le fils de Céſar en vertu d'une *adoption* juridique. Nous avons quelques *adoptions* marquées ſur les Medailles. Celles de Trajan par Nerva ſur les Médailles de Trajan, Imp. Caes. Nerva. Trajan. Aug. Germ. Au revérs, Adoptio. Une figure en habit de guérre, tenant de la main gauche une haſte, tend la main droite à une figure qui eſt en habit de Sénateur. Celle d'Hadrien par Trajan, Imp. Caes. Trajanus Hadrianus Aug. & au revérs, Adoptio parth. divs Trajan. Aug. p. m. tr. p. cos. Monſieur Bonſſac dans ſes *Noctes Theologicæ* 14. 15. & 16e Diſſertation, éxplique divérſes ſortes d'*adoptions*, dont l'une ſe faiſoit au Baptême, l'autre par l'épée, & la dérnière par les cheveux. M. de Cordemoy a cependant remarqué à la fin de l'Hiſtoire de Dagobert, que l'*adoption* étoit permiſe quand on n'avoit point d'enfans: elle ſe faiſoit devant le Roi, qui en donnoit des lettres; & celui qu'on adoptoit étoit conſideré comme fils: il jouiſſoit dès ce moment des biens de ſon pére adoptif, à la charge de lui fournir toutes les choſes dont il auroit beſoin pour vivre commodément ſuivant ſa condition.

ADORABLE, adj. m. & f. Digne d'être adoré; qui mérite le plus profond des réſpects. *Adorandus.* Dieu ſeul eſt *adorable*. Les myſtéres de la Religion ſont *adorables*.

Adorable, ſe dit auſſi abuſivement & hypérboliquement des choſes du monde qu'on aime infiniment. *Venerandus.* Les amans trouvent leurs maîtréſſes *adorables* : c'eſt une éxagération amoureuſe.

ADORATEUR, atrice, ſ. m. & f. Celui ou celle qui adore : qui rend un culte & des hommages religieux. *Cultor, venerator, cultrix.* Les *adorateurs* du vrai Dieu. Il y a beaucoup d'obſervateurs des coûtume & des bienſéances; mais peu d'*adorateurs* en éſprit & en vérité. Flech. S. Benoît forme des hommes que Dieu a deſtinez, & qu'il appelle à une vie parfaite; ce ſont de véritables *adorateurs* qu'il inſtitue. ABBÉ DE LA TR.

On le dit abuſivement de celui qui eſtime, ou qui aime paſſionnément, ou qui admire extrêmement. Ce galant eſt l'*adorateur* de toutes les belles. Les femmes du monde font vanité de traîner avec elles une foule d'*adorateurs*. S. EVR. Ce Poëte eſt l'*adorateur* de ſes propres Ouvrages. On le dit encore de ceux qui font la cour avec trop de ſoûmiſſion & de baſſeſſe aux perſonnes élevées au deſſus d'eux. Les favoris trouvent plus d'*adorateurs* que d'amis. BOUH.

Je n'ai pèrcé qu'à peine,
Les flots toûjours nouveaux d'un Peuple adorateur,
Qu'attire ſur ſes pas ſa prochaine grandeur. RACINE.

Adorateurs *d'un bien fragile,*
Dupe d'un cœur ambitieux,
Juſques à quand un cœur d'argile
Charmera-t-il nos foibles yeux?

Recueil de vèrs imp. par le P. Bouhours.

ADORATION, ſ.f. Vénération, action par laquelle on rend le plus grand des reſpècts & des honneurs divins; ſoit par une poſture humiliée, ſoit par d'autres actes d'une profonde ſoûmiſſion. *Adoratio*. L'*adoration* ſuprême n'eſt duë qu'à Dieu. Notre culte & nos *adorations* ſont abſolument inutiles, s'il eſt vrai que Dieu a décidé de nous par un décret éternel. PORT-R. Le plus grand des Pechez eſt l'*adoration* des Idoles. Dieu hait les grimaces & les *adorations* extérieures des hypocrites.

On le dit auſſi des choſes & des perſonnes pour leſquelles on a beaucoup d'amour & d'admiration; & une eſtime accompagnée d'un profond reſpèct. *Cultus, veneratio*. L'amour que les peuples ont eu pour ce Prince alloit juſqu'à l'*adoration*. Les femmes qui ont de la beauté s'imaginent que nous leur devons des *adorations* comme à des divinitez. S. EVR. Un Prince accoûtumé à l'*adoration*, n'écoute des remontrances qu'avec impatience.

On crée un Pape par l'*adoration*, ou par le ſcrutin. L'élection par l'*adoration* ſe fait lorſque les Cardinaux vont bruſquement, & comme inſpirez du S. Eſprit, à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Cette manière d'élection eſt dangereuſe, parce qu'étant confuſe & tumultueuſe, & n'étant point accompagnée d'une délibération tranquille, il arrive qu'elle ſe fait par ſurpriſe. Car les indifferens ſe laiſſent entraîner ſans réflexion dans ces occaſions imprévuës: & ceux qui ont d'autres vuës, n'oſant ſe hazarder à être les dérniérs à donner leur conſentement au nouveau Pape, le joignent preſque malgré eux au torrent qui les emporte. HIST. DES CONCL. Lorſque le Pape eſt élu, il eſt placé ſur l'autel, & les Cardinaux vont à l'*adoration*. C'eſt le premiér hommage qu'on lui rend.

ADORER, v. act. Révérer avec dévotion; rendre un hommage ſouverain avec la plus profonde ſoûmiſſion. *Adorare*. Il n'y a que Dieu ſeul qu'on doive *adorer* véritablement. Les Payens *adorent* les idoles. Il ſe met quelquefois ſans régime, & alors il ſignifie, Faire un acte de Religion. Les Iſraëlites alloient *adorer* en Jéruſalem. FLEURY.

ADORER, ſignifie quelquefois ſimplement, Révérer, reſpècter; rendre une eſpèce de culte ſubaltèrne & inferieur à celui qui n'eſt dû qu'à Dieu. *Venerari, colere*. Dans ce ſens on dit, *adorer* les Saints, qu'on honore ſimplement d'un culte réligieux; mais il eſt d'un ordre inférieur à celui qu'on rend à Dieu; *Adorer* les reliques, les images pour leſquelles on a ſeulment de la vénération.

Tu jouis dans l'étèrnité
De ce ſoleil, dont la clarté
Eſt ſans couchant & ſans aurore.
Ce feu ſeul te peut enflammer;
Mais ſouviens-toi que je t'adore,
N'étant plus digne de t'aimer. DES MAR.

Il y a pluſieurs paſſages, tant de la Sainte Écriture, que chez les Écrivains Eccléſiaſtiques, où le mot d'*adorer* ſe dit ſeulement d'un ſimple honneur qu'on fait à quelqu'un, ou de la vénération qu'on a pour lui. La Reine Eſther *adora* le Roi Aſſuérus. Le mot d'*adorer* en ſa plus étroite ſignification, & en la première origine, ne ſignifie autre choſe que *porter la main à la bouche, manum ad os admovere*; c'eſt-à-dire, ſaluer, faire la révérence, ou baiſer les mains. Le Pape S. Martin ayant envoyé quelques pèrſonnes de ſon Clérge à l'Exarque de Ravenne Callipas, qui étoit venu à Rome en 653. avec le Chambellan Théodore, & l'armée de Ravenne, l'Exarque les reçut dans le Palais, croyant que le Pape étoit avec eux, mais ne l'y trouvant pas, il dit aux premiérs du Clérgé: Nous voulions l'*adorer*; mais demain, qui eſt Dimanche, nous l'irons trouver & le ſaluer. On voit ici les mots *adorer* & ſaluer employez indifferemment. & il y avoit long-tems que l'on diſoit *adorer* l'Empereur. FLEURY. L'Adoration ſe prend en deux manières. Il y a celle que nous rendons à Dieu, ſeul adorable par ſa nature, & qui s'appelle latrie. Il y en a une autre que nous rendons à cauſe de Dieu à ſes amis & à ſes ſérviteurs; comme quand Joſué & David *adorerent* des Anges; ou aux lieux & aux choſes conſacrées à Dieu; ou aux Princes qu'il a établis, comme quand Jacob *adora* Eſaü, ſon frère aîné, & quand Joſeph fut *adoré* par ſes frères. Il y a auſſi une *adoration* qui n'eſt qu'un honneur rendu reciproquement; comme entre Abraham & les enfans d'Hemor. FLEUR. *d'après S. Jean Damaſcène*. Le IIe. Concile de Nicée dans ſa lettre à l'Empereur Sev. VII. explique ainſi le mot d'adoration. *Adorer* & ſaluer ſont le même en Grèc, πρὸς Κυνεῖν & ἀσπάζεσθαι. Car dans l'ancien Grèc Κυνεῖν ſignifie ſaluer, ou baiſer, & la prépoſition πρὸς marque une plus forte affection. Nous trouvons la même expreſſion dans l'Écriture Sainte. Il eſt dit que David ſe proſtèrna ſur le viſage, & *adora* trois fois Jonathas, & le baiſa. Saint Paul dit que Jacob *adora* le haut du ſceptre de Joſeph. Ainſi quand nous ſaluons la Croix, nous chantons: Nous adorons la Croix, Seigneur, & nous adorons la lance qui a percé votre côté: ce qui manifeſtement n'eſt qu'un ſalut, comme il paroit en ce que nous les touchons de nos lévres. Que ſi l'on trouve ſouvent l'*adoration* dans l'Écriture & dans les Pères, pour le culte de latrie en eſprit, c'eſt que ce mot a pluſieurs ſignifications: car il y a une *adoration* melée d'honneur, d'amour & de crainte; comme quand ils diſent: Nous adorons votre Majeſté. (Les Pères parlent à l'Empereur) Il y en a une de crainte ſeule, comme quand Jacob adora Eſaü. Il y en a une d'action de grace, comme quand Abraham *adora* les Enfans d'Heth. C'eſt pourquoi l'Écriture voulant nous inſtruire dit: Tu *adoreras* le Seigneur ton Dieu, & ne ſérviras qu'à lui ſeul: Elle met l'*adoration* indefiniment, comme un tèrme équivoque qui peut convenir à d'autres: mais elle reſtreint à lui ſeul le ſervice λατρείαν, que nous ne rendons qu'à lui ſeul. FLEUR. *d'après le Concil.*

Cependant quelques nouveaux Critiques ont prétendu que dans une vèrſion Françoiſe de l'Écriture, on ne devoit ſe ſervir du mot d'*adorer*, que lorſqu'il étoit parlé du culte qui ſe rend à Dieu ſeul. Il eſt vrai que le mot Latin *adorare*, dans l'ancienne édition de la Bible, qui a été traduite par *adorer* dans les vèrſions Françoiſes, eſt de lui-même équivoque, & cet equivoque vient du vèrbe Hebreu שחה *ſchahha*, qui ſignifie ſimplement *ſe courber, ſe proſterner* devant quelqu'un pour le ſaluer. Mr Simon au contraire, dans ſa réponſe aux *ſentimens de quelques Théologiens de Hollande* Ch. 19. croit qu'on doit conſérver toûjours le mot d'*adorer* dans les vèrſions Françoiſes de l'Écriture, comme un tèrme conſacré & autoriſé dans l'Égliſe par un long uſage. Il ajoûte qu'il eſt facile de rémédier à l'equivoque de ce mot par une petite note, & qu'il n'eſt pas poſſible de retrancher entiérement les équivoques qui ſont dans toutes les Langues, parcequ'il n'y a pas autant de mots qu'il y a de choſes: *Res infinitæ, voces finitæ.*

En effet, au Ch. 2. de S. Matth. v. 2. où il eſt dit que les Mages vinrent *pour adorer* l'Enfant Jeſus, il a ajoûté cette note à la marge de la vèrſion: Le mot d'*adorer* ſignifie en général dans l'Écriture ſe mettre à genoux, ou ſe proſtèrner devant quelqu'un; mais quand il eſt appliqué à Dieu, il ſignifie une véritable adoration. Sur le vèrſ. 11. du même Ch. où il eſt dit que les Mages *ſe proſternant adorèrent* l'Enfant Jeſus, il ajoûte cette autre remarque: *C'eſt la manière de ſaluer qui étoit en uſage dans une bonne partie de l'Orient, & pluſieurs Peuples l'obſervent encore aujourd'hui à l'égard de leurs Rois.* On lit auſſi ſur ce même endroit dans la vèrſion Françoiſe de toute la Bible imprimée à Anvèrs en 1534. avec le privilége de Charles V. & l'approbation de quelques Docteurs de Louvain. *Les Hebreux uſent ſouvent de ce mot* adorer, *pour* honorer *avec proſternation de corps, comme on fait encore aux Rois & aux Princes en Orient.* Lorſqu'il s'agit du culte que les Mages rendirent à l'Enfant Jeſus, on fait bien de garder le tèrme d'*adorer*, parce que les Mages par leur culte reconnurent la divinité de JESUS-CHRIST, & l'*adorerent* effectivement. Mais il ne faut pas pour cela garder dans les vèrſions le tèrme d'*adorer* par tout où le Latin porte *adorare*, le tèrme François eſt bien plus déterminé que le Latin, & par conſéquent il n'eſt pas pèrmis de mettre indifféremment l'un pour l'autre, comme il ſeroit ridicule de mettre dans une vèrſion Françoiſe, Concile partout où le Latin porteroit *Concilium*, & *Égliſe*, partout où le Grèc porteroit ἐκκλησία. C'eſt un défaut des premiéres vèrſions qu'on a renduës très-mauvaiſes à force de vouloir les rendre trop litérales. Voyez là-deſſus la Préface du P. Bouhours ſur ſa Traduction du Nouveau Teſtament.

Il eſt vrai que les Grècs ont deux mots différens pour exprimer l'adoration qu'ils rendent à Dieu, & celle qu'ils rendent aux choſes créées; ils expriment ordinairement la première par le vèrbe λατρεύειν, & la ſeconde par προσκυνεῖν. Ils ſe ſervent de ce dèrnier quand ils parlent de l'adoration des Images, de l'adoration du Livre des Évangiles, & de celle des Saints Dons, c'eſt-à-dire, des Symboles du Pain & du Vin avant qu'ils ſoient conſacrez. Voyez les mots *Image*, *Evangile*, *Dons*.

ADORER, ſignifie auſſi hypèrboliquement, Avoir beaucoup d'amour; une ſoûmiſſion extrême, ou une admiration aveugle pour quelqu'un. *J'adore* juſqu'à vos dédains & vos rigueurs. St Evr. On *adore* Virgile dans ſon Enéïde. Je ne ſaurois *adorer* toutes vos fantaiſies; c'eſt-à-dire, je ne les reſpècte point; je ne vous applaudis point aveuglément. Cette mère *adore* ſes enfans; c'eſt-à-dire, elle les aime epèrdûment. Les Courtiſans *adorent* les Favoris & ceux dont ils attendent des bienfaits. L'audace eſt triomphante, & le crime *adoré*. Bred. Je ne vais point au Louvre *adorer* la fortune. Boil. C'eſt peu dire, je l'aime; Elvire, je l'*adore*. Corn. Le merite qui fait *adorer* les Princes, attire aux particulièrs la haine & l'envie. Bouh. Louis II. Prince de Condé ſe ſeroit fait *adorer* de tout le monde s'il ſe fût un peu ménagé. Rochef.

Et les Rois à genoux venoient de toutes parts,
Adorer *la grandeur du Trône des Céſars.* God.

L'abſence ni le tems, je vous le jure encore,
Ne peuvent vous ravir ce cœur qui vous adore. Racin.

Tonne, frappe, il eſt tems; rends moi guèrre pour guèrre,
J'adore *en périſſant la raiſon qui t'aigrit:*
Mais deſſus quel endroit tombera ton tonnèrre,
Qui ne ſoit tout couvert du ſang de Jeſus-Chriſt?

Des Barraux.

On dit provèrbialement, *Adorer* le Veau d'or; pour dire, faire bien des ſoumiſſions à un homme ſans mérite, en conſidération ſeulement de ſes richèſſes; par alluſion au Veau d'or qu'adorèrent les Iſraëlites.

ADOS, ſ. m. Tèrme de Jardinage. Tèrre élevée en talus contre une muraille bien expoſée. On ſème des poix & des feves ſur un *ados* pour les avancer plus qu'en pleine tèrre, parce que la reflexion du ſoleil échauffe ces talus. Les laituës ont beſoin d'un bon *ados* pour venir promptement. Les raves & les pois hâtifs croiſſent fort bien ſur un *ados*. Liger. Le mot *ados* eſt dit ainſi, à cauſe que la tèrre miſe le long d'un mur forme une eſpèce de dos. Id. Ou bien parce qu'elle eſt au dos du mur, adoſſée, appuyée contre le mur.

ADOSSER, vèrb. act. Conj. Je m'*adoſſai*; je me ſuis *adoſſé*; je m'*adoſſerai*. Mettre le dos contre quelque choſe. *Dorſum applicare, dorſo incumbere.* Il ſe dit plus ordinairement au figuré en ces phraſes. Cette maiſon eſt *adoſſée* contre l'Egliſe; contre la montagne. Ce lit eſt *adoſſé* contre la muraille. *Inniti, incumbere, applicare.* Lorſqu'il ſe vit attaqué: il *s'adoſſa* contre la muraille.

On dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, *s'adoſſer* contre quelqu'un, pour dire, avoir le dos tourné l'un contre l'autre. *Tergum obvertere.* Les Soldats s'étant ainſi adoſſez, ne craignirent plus d'être enveloppez par l'ennemi. Ablanc.

ADOSSER, ſe dit auſſi en tèrmes de Blaſon de ce qui eſt tourné le dos contre le dos de ſon pareil. *Adverſos pingere, ponere.* Montbeliard porte d'azur à deux bars *adoſſez* d'or: ce ſont deux eſpèces de poiſſons. On dit auſſi *adorſé*: le contraire eſt *affronté*. Il ſe dit particuliérement des animaux rampans, comme le lion, &c. On le dit en général de tout ce qui a de la longueur, & qui a deux faces differentes: comme, des clefs *adoſſées*, quand leurs pannetons ſont en dehors: des faux *adoſſées*, &c. Ce mot vient d'*ad* & de *dorſum*.

ADOSSÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a en François comme en Latin la ſignification de ſon vèrbe.

ADOÛBER, v. act. Accommoder, boucher des trous dans une fontaine, dans une machine, &c. *Reficere.* Tous les tuyaux de cette machine ſont bien *adoubez*: elle doit jouer maintenant. On le dit quelquefois des vaiſſeaux; mais on ſe ſert plus ordinairement de *radouber*.

Ce mot vient du Latin *adaptare*. Du Cange le dérive du mot *adobare*, qui ſignifioit autrefois, Armer. Voyez *adapter*.

ADOUBER, vouloit dire autrefois donner à un Chevaliér, ou à un ſoldat les armes néceſſaires, les habits, &c.

Si ne fuſſiez Chevaliérs adoubez. Romans de Gaydon

Là me fit-il Chevaliér adoubez. Id.

Il ſignifie figurément, Rajuſter, accommoder, mettre en ordre. *Ordinare, diſponere.* On dit au jeu des échets, du triquetrac & des dames, *J'adoube*: pour faire entendre qu'on touche une pièce qu'on ne veut pas jouer, mais ſeulement pour arranger ſon jeu.

ADOUCIR, v. act. Rendre plus doux, moins âcre, moins rude, ou moins amère, &c. *Temperare, rem aliquam dulcem efficere, mollire.* On a trouvé le ſecret d'*adoucir* l'eau de la mèr. *Adoucir* l'acreté des humeurs. On *adoucit* la voix, le ton des inſtrumens, en les baiſſant d'un ton. On *adoucit* le fèr à force de le battre. La pluye *adoucit* le tems, en le rendant moins froid. On *adoucit* les métaux par une alliage convenable. Ceux qui travaillent aux glaces de miroir, aux lunettes, &c. ne les poliſſent qu'après les avoir *adoucies*. Le mélange *adoucit* auſſi les odeurs, les couleurs, &c. L'aigreur des fruits s'adoucit en meuriſſant.

ADOUCIR, ſe dit auſſi des choſes ſpirituelles, pour ſignifier, Appaiſer, rendre moins fâcheux & plus ſupportable; modérer, tempérer. *Mitigare, lenire.* Il faut *adoucir* les tèrmes injurieux ou barbares, quand on eſt obligé de s'en ſèrvir. On dit que l'amour a inventé la peinture pour *adoucir* la douleur de l'abſence par la copie des traits de la pèrſonne aimée. Felib. La lècture *adoucit* les ennuis, & les chagrins de la ſolitude. S. Evr. Il eſt difficile d'*adoucir* une humeur ſi farouche. Id. La joie *adoucit* & relâche la triſtèſſe. Dac. On peut *adoucir* & apprivoiſer les lions & les tigres mêmes; à plus forte raiſon peut-on ſe flatter d'*adoucir* la fiérté naturelle de ce jeune Prince. Ablanc. Il ſeroit bon d'*adoucir* la ſévérité incommode de la Philoſophie de peur de la rendre haïſſable. Port-R. Pour ne point rebuter les pécheurs vous avez *adouci* les rigueurs de la penitence. Pasc. Sur l'Euchariſtie nos Frères ſentant l'impoſſibilité de l'opinion de Calvin priſe à la lettre, l'*adouciſſent* autant qu'ils peuvent. Peliss. A dire vrai cependant, ſon opinion ainſi *adoucie*, n'enferme pas moins une contradiction formelle. Id. J'ai tâché d'*adoucir* ſon éſprit & de le rendre plus calme. P. de Cl. La ſoumiſſion *adoucit* les plus farouches. La patience & la Philoſophie *adouciſſent* l'amèrtume des douleurs.

Il ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie, Devenir plus doux. *Miteſcere.* Conj. Je m'*adoucis*; je m'*adouciſſois*; je m'*adoucirai*. L'hyvèr s'eſt *adouci*; le froid eſt moins apre & moins violent. Le dépit de ne poſſéder pas les richèſſes ſe conſole & *s'adoucit* par le mepris que l'on a pour ceux qui les poſſèdent. Rochef. Les haines & les inimitiez *s'adouciſſent* par le tems. Du R. Il n'y a pèrſonne ſi ſauvage qui ne *ſe* puiſſe *adoucir*. Dac. Le Roi *s'adoucit* dans la ſuite, & ne parut plus ſi irrité. P. de Cl. La fievre *s'adoucit* par l'abſtinence & le repos

ADOUCIR, Tèrme de Peinture. Mêler les couleurs avec la broſſe, ou le pinceau. *Expolire picturam.* On dit auſſi, *Adoucir* les deſſeins lavez & faits avec la plume; c'eſt-à-dire, en affoiblir la teinte. *Adoucir* une peinture, c'eſt en changer quelques traits, & donner plus de douceur à l'air d'un viſage qui avoit quelque choſe de rude. Felib.

ADOUCI, IE, part. paſſ. & adj. *Temperatus, mitigatus, lenitus.*

ADOUCISSEMENT, ſ. m. L'action d'adoucir; ou ce qui ſèrt à adoucir; état de la choſe adoucie. *Temperatio, mitigatio.* L'*adouciſſement* de la bile & des humeurs.

ADOUCISSEMENT, ſignifie fig. Soulagement, diminution de peine & de douleur. *Levamen, levamentum, molimentum.* Rien ne peut apporter d'*adouciſſement* à mes déplaiſirs. Il ſignifie auſſi accommodement, tempérament, corrèctif. Ne ſauriez-vous trouver quelque *adouciſſement* pour concilier les éſprits. Les *adouciſſemens* de la Confèſſion attirent le monde. Pasc. Il faut chèrcher quelques *adouciſſemens* pour exprimer les choſes ſales & malhonnêtes. Call. La Reine ſe priva de cèrtains *adouciſſemens* que le privilege de ſon rang lui faiſoit regarder comme pérmis, & que la flaterie lui avoit conſeillé comme néceſſaires. Flech. Les pèrſonnes polies n'expriment qu'avec bien des précautions & bien des *adouciſſemens*, tout ce qui peut faire naître des idées obſcènes. S. Evr.

ADOUCISSEMENT, Tèrme de Peinture. *Expolitio.* On s'en ſèrt pour exprimer que les couleurs ſont bien noyées, que les traits ne ſont pas tranchez, & qu'il n'y a rien de rude. L'*adouciſſement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus fine.

ADOUCISSEMENT, Tèrme d'Architècture. C'eſt le racordement qui ſe fait d'un corps avec un autre par un chanfrain, ou par un cavet, comme le congé du fuſt d'une colone; ou lorſque le plinthe d'une baſe eſt joint à la corniche de ſon piédeſtal par un cavet.

ADOUÉES, Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit des pèrdrix qui ſont pariées & accouplées. *Copulata.*

ADOULÉ, ÉE, adj. Vieux mot, qui vouloit dire autrefois *dolent, triſte. Mœrens, mæſtus, dolens.*

ADR.

ADRACHNE. C'eſt une éſpéce d'arbre de grandeur médiocre, dont l'écorce eſt blanche, luiſante, ſon bois eſt fort dur, ſa fleur & ſon fruit ſont ſemblables à ceux de l'arbouſiér, il vient en Candie, ſa feuille réſiſte au venin. Voyez Théophraſte.

ADRAGAN, ſ. m. *Adragantum gummi.* C'eſt le nom que l'on donne à une gomme qui ſe tire d'un arbre que les Grècs appellent *Tragacantha*, les Pèrſans *Khar Moghilan*, & les Arabes *Carad.* D'Herb. On ne dit point *Adragan* tout ſeul, mais gomme d'*Adragan.* Quelquefois on écrit *Adragante*, & quelquefois *Adraganth.* D'Hèrbelot écrit *Adragan.*

ADRAMELECH, ſ. m. Faux Dieu des Sépharvaïmites, Peuple envoyé dans la Tèrre Sainte par les Rois d'Aſſyrie à la place des Iſraëlites après que Salmanazar eût détruit le Royaume d'Iſraël. Les Adorateurs d'*Adramelech* brûloient leurs enfans en ſon honneur, IV. des Rois 17. 31. ce qui a pèrſuadé Selden que c'étoit la même Divinité que Moloch. Quelques Auteurs Hébreux, citez par Munſtèr, diſent qu'on le repréſentoit ſous la forme d'un mulet, & d'autres ſous celle d'un paon.

Adramelech, eſt auſſi le nom d'un des fils de Sennachérib. Ce nom ſignifie, puiſſance, grandeur, magnificence du Roi; ou Roi puiſſant, magnifique.

ADRASTÉE, ou plutôt **ADRASTIE**, ſ. f. *Adraſtia* C'eſt le nom d'une fauſſe Divinité, nommée autrement Nemeſie, fille de Jupiter & de la Neceſſité; ou ſelon Héſiode, de la Nuit, & ſelon Pauſanias de l'Océan & de la Nuit. Son emploi étoit de venger les crimes. Les Prêtres égyptiens plaçoient *Adraſtie* au deſſus de la Lune, d'où elle examinoit tout le monde, ſans qu'aucun coupable lui échapât.

Strabon tire ce nom de celui d'Adraſte Roi d'Argos; mais Phormétus le dérive du Grèc ἀειδρᾶν, de ſorte qu'il marque une Divinité qui eſt toujours en action, que rien n'empêche d'agir & de punir les coupables; Pauſanias de l'α privatif, & de δράω, pris dans le ſens de διδράσκω, Je fuis, parce qu'on n'évite jamais la vengeance céleſte.

Adrastie, ou **Adrastée**, eſt auſſi le nom d'une Ville de la Troade bâtie par un Adraſte, fils de Mérops, qui y bâtit un Temple à la Fortune; il y eut auſſi un Oracle d'Apollon.

ADRESSANT, ante, adj. m. & f. Qui eſt envoyé à cèrtain lieu, ou à cèrtaine pèrſonne. *Inſcriptus.* Les Lettres de Chancelerie ſont toutes *adreſſantes* aux Juges, ou aux Royaux.

ADRESSE, ſ. f. Dextérité, induſtrie, ſubtilité, ſoit de la main, ſoit du corps. *Induſtria, ſolertia, ars.* Les Charlatans font mille tours avec une *adrèſſe* mèrveilleuſe. Ce Cavalier fait tous ſes éxèrcices avec beaucoup d'*adrèſſe*; il a une *adreſſe* naturelle pour toutes choſes. Les jeux d'*adreſſe* ſont pèrmis, comme la paume, le billard, &c. Si l'*adrèſſe* humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le ſouverain Architecte du monde? P. Dan.

Adresse, ſe dit figurément de la ſubtilité, de la prudence, & de la fineſſe de l'eſprit, ou pour le bien, ou pour le mal. *Calliditas, dexteritas, conſilium.* Il faut beaucoup d'*adrèſſe* pour conduire une piéce de théatre. On lui a tiré ſon ſecret avec *adrèſſe.* Dans le monde il faut diſſimuler avec *adrèſſe* les véritez qui ne plaiſent pas. S. Evr. On ne peut point s'aſſurer d'un cœur qu'on ne retient que par *adrèſſe.* Ch. d. Mer. Pour réüſſir à la Cour, il faut plus d'*adrèſſe* que de bonne foi. Il ſe prend auſſi pour ruſe, & artifice. On déteſte les lâches *adrèſſes* de ceux qui abuſent de la foibleſſe des Princes. S. Evr. Par l'*adrèſſe* de ceux qui s'enrichiſſent de la ſupèrſtition des autres, on ne voyoit par tout que nouvelles cérémonies. Bayl.

Ce qui devroit venir de la bonté des cœurs,
Vient de l'adreſſe, *& du génie.*

On le dit auſſi de la conduite, & de l'habileté dans le maniment des affaires. Il a fait réüſſir cette affaire par ſon *adrèſſe*, & par la manière dont il l'a tournée. Le Peuple eſt ſi groſſiér qu'on ne doit pas ſe donner la peine de le tromper avec *adrèſſe.* S. Evr. Le crime trouve moins d'avèrſion quand il eſt conduit avec beaucoup d'*adrèſſe.* S. Evr.

Adresse, ſe tranſporte quelquefois figurément de l'ouvriér à l'inſtrument dont il ſe ſert.

De ſon urne à leurs yeux l'autre étale l'ouvrage,
Et leur fait admirer l'adrèſſe *du ciſeau.*

Adresse, ſe dit auſſi de la ſouſcription des lettres ordinaires, qui marque le lieu, ou la pèrſonne, où on les veut faire tenir. Il a fait tenir ce paquet à ſon *adreſſe.* Vous avez mis ſur ma lettre une *adrèſſe* qui n'eſt pas liſible.

Adresse, ſe dit encore des mémoires qu'on laiſſe, ou des inſtructions qu'on donne pour trouver quelque pèrſonne, ou quelque choſe. *Inſtitutio.* Il n'a garde de manquer de trouver cet homme-là, on lui a donné de trop bonnes *adreſſes.* Il a toutes les *adrèſſes* du chemin qu'il doit tenir dans ſon voyage, & des lieux où il ſe doit arrêter.

Adresse, ſe dit quelquefois des Requêtes qu'on préſente, en cette phraſe fort ordinaire dans les Gazettes: On a préſenté une *Adrèſſe* au Roi d'Anglètèrre; pour dire, une Requête, un Mémoire, un Placet. *Libellus ſuplex memorialis.* *Adrèſſe* eſt un tèrme plus honorable que celui de Requête. Larrey. *Edouard* VI. p. 624.

On appelle Bureau d'*adrèſſe*, un Bureau établi à Paris par Théophraſte Renaudot fameux Médecin, où on trouve les advis de pluſieurs choſes dont on a beſoin. C'eſt auſſi le bureau où ſe fait la Gazette: d'où vient qu'on appelle figurément un bureau d'*adreſſe*, les maiſons où on débite beaucoup de nouvelles. Le bureau d'*adrèſſe* de Paris a été long-tems intèrrompu, & ſon peu de ſuccès avoit découragé ceux qui s'en étoient mêlez. On vient de le rétablir en 1702. & la manière dont on y a établi le bon ordre pour la commodité du public, fait éſpérer qu'il réüſſira.

ADRESSER, v. n. Tirer, aller droit au but. *Ferire ſignum.* Ce tireur a bien *adrèſſé*; dès le premièr coup il a emporté le prix.

Adresser, v. act. Envoyer quelque choſe en quelque lieu, ou à quelque pèrſonne qui eſt marquée & déſignée par quelques inſcriptions. *Mittere.* Les Commis de la Poſte portent les lettres où on les *adrèſſe.* Vous m'avez *adrèſſé* un homme dont je ſuis embarraſſé. Si Dieu ôte à une ame ſon Directeur, il faut qu'elle attende en paix qu'il lui en *adreſſe* quelqu'autre en ſa place. Ab. de la Tr. Cette lettre s'*adreſſe* à vous. On dit auſſi, *adrèſſer* ſes pas; pour dire, tourner ſes pas vèrs quelque endroit, *Iter dirigere.* Où *adreſſez*-vous vos pas?

Adresser, avec le pronom pèrſonnel. Conj. Je m'*adrèſſe*, je m'*adreſſai*, je me ſuis *adrèſſé.* Il ſignifie, Se préſenter, avoir recours à quelqu'un; lui demander une grace, reclamer ſa protection, ſon ſecours. *Confugere.* Il faut s'*adrèſſer* directement à Dieu. Le Roi veut qu'on s'*adreſſe* à lui pour obtenir des graces. Il faut s'*adrèſſer* au Parlement pour faire entériner une remiſſion. C'eſt à vous que s'*adrèſſent* mes vœux. Je m'*adrèſſe* à vous pour me tirer du mauvais pas où je ſuis engagé.

On dit provèrbialement, Il faut s'*adrèſſer* à Dieu plûtôt qu'à ſes Saints; pour dire, qu'il vaut mieux s'*adrèſſer* directement au Maître pour obtenir quelque grace, que d'employer pour cela la faveur de ſes créatures, ou de ſes domèſtiques.

Adresser, Dédier un Ouvrage. *Dicare, dedicare.* Le P. Mainbourg s'eſt fait un honneur d'*adrèſſer* tous ſes Ouvrages au Roi. Bayl. M. Ménage a ramaſſé un recueil des vèrs qui lui étoient *adrèſſez.* Bail.

s'Adresser, Attaquer quelqu'un, ſoit par raillerie, ſoit par malignité. *Oppugnare, inſectari, petere, faceſſere.* Prudemment on ne doit point s'*adrèſſer* aux pèrſonnes puiſſantes, de peur de ſuccomber ſous leur crédit. S. Evr. Vous êtes bien téméraire de vous *adrèſſer* à moi. Ce reproche ne s'*adrèſſe* qu'aux lâches.

On dit, A qui vous *adrèſſez*-vous? Vous vous trompez. Vous vous êtes mal *adrèſſé*; pour dire, A qui vous jouez-vous? Vous n'y trouverez pas votre compte. Je ſai bien à qui je m'*adrèſſe.*

On dit encore, *Adrèſſer* la parole, le diſcours à quelqu'un; pour dire, lui parler directement. *Compellare, alloqui.* C'eſt à vous, Scipion l'Africain, que j'*adrèſſe* maintenant la parole; vous dont le nom donne encore tant d'éclat & de gloire à cette Ville, quoique vous ne ſoyez plus au monde.

Celui qui ſans diſcèrnement
Adreſſe *à tous venans les louanges qu'il donne,*
Fait grand tort à ſon jugement,
Et ne fait honneur à pèrſonne. Pavill.

Adressé, ée, part. & adj. *Miſſus, inſcriptus.*

ADRIA, ſ. f. *Adria.* C'eſt le nom d'une Ville Epiſcopale d'Italie dans l'État de Veniſe; elle eſt dans la Poléſine de Rovigo. C'étoit, ſelon Ptolomée, une Colonie de Romains. Les vins d'*Adria*, *vinum Adrianum*, étoient renommez. Il y a auſſi dans l'Abruzze une Ville de ce nom. Strabon parle encore d'un fleuve qu'il nomme *Adria.*

ADRIANE, ſ. f. *Adrianopolis.* Ville de la Province de Cyrène en Afrique. Ce nom vient de celui de l'Empereur *Adrien*, qui comme le témoigne Spartien, au lieu de monumens publics, aimoit à donner ſon nom à des Villes. Comme les médailles écrivent toûjours HADRIANUS par un H, il faudroit auſſi en François écrire *Hadrien*, & *Hadriane*, mais l'uſage contraire a prévalu.

ADRIANISTE, ſ. m. & f. Nom de Sèctaires. Il y en a de deux ſortes qui ont porté ce nom. Les premiérs *Adrianiſtes* étoient une branche des Sèctateurs de Simon le Magicien. Théodoret ſeul nous en a conſèrvé le nom & la mémoire, ſans nous en apprendre l'origine. Il eſt vraiſemblable que cette Sècte, & les ſix autres qui ſortirent des Simoniens, prirent leurs noms des Diſciples de Simon qui ſe mirent à leur tête; leurs noms ſemblent marquer cela; Doſithéens, Cléobaniens, Géorthéniens, Maſbothéens, *Adrianiſtes*, Eutychiſtes & Caniſtes.

Les autres *Adrianiſtes* ſont les Sèctateurs d'Adrien Hamſtedius, Anabaptiſte du XVIe Siècle, qui enſeigna auſſi des èrreurs particulières ſur JASUS-CHRIST.

ADRIATIQUE. La Mèr *Adriatique*, *Adria*, *Adriaticum mare*. C'eſt le Golfe de Veniſe, appellé quelquefois par les Latins, *Mare ſuperum*; & qui, ſelon Strabon, L. 7. prit le nom d'*Adriatique*, du fleuve *Adria*. On trouve encore deux autres mèrs appellées *Adriatiques* dans des Siècles plus reculez: 1°, S. Jerôme dans la vie de S. Hilarion, c. 30. appelle mèr *Adriatique*, celle qui eſt entre la Palèſtine & la Sicile: 2°, Les Auteurs de la vie de S. Willibalde dans Surius, *Jun. VII.* & dans Caniſius. *Var. Lect. T. IV* appellent la mèr Phénicienne mèr *Adriatique*. Apparemment c'eſt le nom que les Phéniciens donnoient à la Méditèrranée, l'appellant grande mèr, ים אדיר, ou peut-être ים אדירא, *Jam adir*, ou *Jam adira*, d'où en Latin l'on aura fait *Adria*, & *Adriaticum mare*. Les Hebreux l'appelloient auſſi ים גדול, *la Grande mèr*.

ADROGATION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence. Eſpèce d'adoption; elle n'étoit différente de l'adoption, que parce qu'il s'agiſſoit d'une pèrſonne libre qui conſentoit à être adoptée par une autre; & parce qu'elle ſe faiſoit dans l'Aſſemblée du Peuple, pendant que la République ſubſiſtoit, & depuis par un reſcript des Empereurs. Hors ces differences, qui ne regardent que la forme, c'eſt dans le fond la même choſe que l'adoption.

ADROIT, OITE, adj. Induſtrieux; qui a une grande dèxtérité de main, de corps. *Induſtrius, ſolers, dexter*. Ce ſauteur eſt bien *adroit*, bien agile. Cet ouvriér eſt fort *adroit* de la main.

ADROIT, ſe dit d'un eſprit fin, délicat, habile & ſubtil. *Subtilis, elegans*. Le diſcours de cet Orateur eſt fort *adroit*; il a donné une louange fort *adroite*, fort délicate.

ADROIT, mis ſubſtantivement, ſe prend quelquefois en mauvaiſe part, & ſe dit d'un homme fin & ruſé, qui ſe ſèrt de ſon eſprit pour tromper. *Aſtutus, verſipellis*. Deffiez vous de cet homme, c'eſt un *adroit*.

ADROIT, adv. Du côté droit, qui eſt oppoſé à *gauche*. *Dextrà*. On dit populairement, qu'un gauchér ne fait jamais rien *à droit*.

ADROITEMENT, adv. Avec eſprit, avec prudence; d'une manière adroite & ſubtile. *Dextere, ſubtiliter, callidè*. Ce Coupeur de bourſe lui a volé *adroitement* ſa montre dans ſa poche. Les gens ſages ſavent s'accommoder *adroitement* au tems. Ce mot vient du Latin *dexter*.

ADRUMÉTE. *Adrumetum*. Ancienne Ville d'Afrique, appellée aujourd'hui *Hamamaeta* par les Arabes. Elle a eû un Évêque Suffragant de Carthage; & en 394. il s'y tint un Concile. Elle étoit Capitale de la province Byzacène. Strabon l'appelle *Adrume*, & Etienne *Adrumès*. Mais Ptolomée, Salluſte, Hirtius, Pline, &c. la nomment *Adrumete*. Salluſte dit que c'étoit une Colonie Phénicienne.

Scaligèr, & après lui Druſius, Caſaubon & d'autres, prétendent que ce nom eſt Phénicien, & ſignifie le Palais de Pluton, de חצר מות, *Palais de la mort*. D'autres ſoutiennent que cela ne peut être, qu'on auroit dit *Adramota*, & non *Adrumetum*; peut-être même *Hatſarmotha*, ou *Hatſramotha*, plutôt qu'*Adramotha*; que d'ailleurs il n'y avoit point de raiſon de l'appeller ainſi; qu'elle étoit dans un Pays beau & fèrtile, qu'une ancienne inſcription la nomme, COLONIA CONCORDIA ULPIA TRAJANA AUG. FRUGIFER HAADRUMETINA; que Pline L. XVII. 5 XVIII. 10. Varron de R.R. L. 1. c. 44 Silius Italicus, L. VIII mettent la Bizacène parmi les Contrées les plus fèrtiles. Bochart aime donc mieux tirer ſon nom de חצר Palais, & מאה cent, & ſous entendre שערים meſures, parce que ſon tèrritoire produiſoit cent pour un. Cette étymologie ne prévient pas les Connoiſſeurs en ſa faveur. *Adrumète* s'appelle aujourd'hui *Mahometta*, & par les Arabes *Hamamatha*. Le Concile d'*Adrumète* ſe tint en 394 Quelques Moines d'*Adrumète*, au commencement du Ve ſiecle, ſe ſcandaliſèrent de la Doctrine de S. Auguſtin.

ADV.

ADVEILLER, vèrb. neut. Vieux mot, qui veut dire, être dolent. *Dolere, mœrere*.

ADVENANT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. C'eſt la légitime & contingente portion des propres heritages & patrimoine, en laquelle une fille peut ſucceder ab inteſtat. *Legitima hæreditatis pars*. Le plus que l'*advenant* eſt la quatrième partie de ladite portion que les père & mère nobles, avant le mariage de leur fils aîné, peuvent donner en faveur de mariage, ou autre don de nôces, à leur fille aînée, ou autre premiérement mariée. RAGUEAU.

ADVENANT, ANTE, adj. Convenable, ſortable. On dit un mariage *advenant*, pour dire d'une fille qu'elle eſt mariée ſelon lignage & biens, à une pèrſonne convenable. *Conveniens*. RAGUEAU.

ADVÉNEMENT, ou **AVÉNEMENT**, ſ. m. Venuë, arrivée. *Adventus*. Il ne ſe dit guère qu'en ces deux phraſes: Les Juifs ſont encore dans l'attente de l'*avénement* glorieux du Meſſie & de ſon règne temporel. Les Chrétiens attendent le ſecond *avénement* de JASUS-CHRIST, quand il viendra juger les vivans & les morts. Les Prophêtes avoient prédit deux *avénemens* de JESUS-CHRIST: l'un dans l'humilité, & l'autre dans l'éclat. NICOL.

ADVENEMENT, ſe dit auſſi du tems que les Princes parviennent à la Couronne, de celui où ils prennent poſſèſſion de leurs États. *Regni, Principatûs initia*. L'*avénement* de Tibère à l'Empire fut ſignalé par le meurtre d'Agrippa. ABLANC. Tous les corps payent un cèrtain droit au Roi pour ſon joyeux *avénement* à la Couronne. Pluſieurs Communautez font renouveller leurs privilèges par les Rois au tems de leur joyeux *avénement*. Les Évêques exigeoient autrefois des preſens à leur joyeux *avénement*. Le Pape accorde ordinairement un Jubilé pour ſon *avénement* au Pontificat.

ADVENIR, ou **AVENIR**, v. n. Arriver vaut mieux: ſe dit du ſuccès & de l'événement des choſes; de ce qui peut arriver. *Evenire, contingere*. Je veux pouſſer cette affaire quoiqu'il en puiſſe *avenir*. S'il vous *avient* jamais de tomber en faute, vous en ſerez châtié. Il eſt *avenu* tout le contraire de ce qu'on lui avoit prédit. Un infracteur de paix eſt reſponſable de tous les maux qui en *aviendront*. S'il *avient* que je meure, ce ſera d'amour. GOM.

ADVENIR, ſ. m. Tems futur; qui n'eſt pas encore préſent. *Futurum*. Dieu, à qui l'*avenir* eſt préſent, voyoit &c. PELISS. Il ſeroit indigne de Dieu de ſe ſèrvir de ſignes auſſi vagues & auſſi obſcurs que le ſont ceux que l'on débite pour des préſages de l'*avenir*. BAYL. Le Seigneur dit à ſes Diſciples qu'ils n'euſſent point de ſoin de l'*avenir*, en parlant des choſes temporelles. Comme le ſouvenir du paſſé donne du plaiſir, l'eſpérance de l'*avenir* en donne auſſi. M. SCUD. On tient que les Anges mêmes ne peuvent pas pénétrer dans l'*avenir*. La connoiſſance de l'*avenir* eſt réſèrvée à Dieu. Les ſciences qui prédiſent l'*avenir*, ſont toutes vaines & ſans fondement. Les Loix n'ont de force que pour l'*avenir*, & non point pour le paſſé. Dans le ſombre *avenir* je ne vois pas trop clair. BENS. Nous ne nous tenons jamais au préſent: nous anticipons l'*avenir*, comme trop lent, & pour le hâter; & nous rappellons le paſſé pour l'arêter comme trop prompt. PASC. La curioſité inſatiable de ſavoir l'*avenir*, a fait inventer une infinité de manières de divinations toutes chimeriques, dont les hommes n'ont pas laiſſé de ſe payer. BAYL. Pourquoi fouiller dans l'*avenir* pour ſe rendre malheureux? PORT-R. Il y a de l'imprudence à haſarder l'*avenir* pour le préſent. S. EVR. L'idée de la mort l'afflige d'autant plus qu'elle ne lui laiſſe voir qu'un long *avenir* dèrrière un rideau qui redouble ſes inquiétudes. ABAD. Le paſſé eſt un abime qui engloutit toutes choſes, & l'*avenir* eſt un autre abîme impénétrable. L'*avenir* s'écoule dans le paſſé. NICOL.

*Le regret du paſſé, la peur de l'*avenir,
Le chagrin du préſent, penſer qu'il faut finir;
Ce ſont les beaux préſens que nous fait la raiſon. S. EVR.

Vaines réflèxions! inutiles diſcours!
L'homme malgré votre ſecours,
Du frivole avenir *ſera toûjours la dupe.* DES-HOUL.

ADVENIR, ſe dit quelquefois des pèrſonnes *avenir*. Ainſi dans un Sonnet aux Officiérs François qui ſèrvoient un Prince étrangèr, on a dit:

L'incrédule avenir *refuſera de croire*
Qu'après avoir ſervi ſous le plus grand des Rois,
Vous ayez lâchement abandonné ſes Loix,
Pour ſuivre des drapeaux qu'abhorre la Victoire.

ADVENIR, Se dit quelquefois pour la poſtérité. Les hommes des Siècles futurs. Voilà bien de l'éclat, bien du fracas; mais comment l'*avenir* en jugera-t-il?

Oui, du malheur public s'en prenant à ton nom,
Le ſevère avenir *demandera raiſon.* Le P. CHOMEL.]

*Tout l'*avenir *dira, regrettant le repos,*
Qui viendra lui ravir la fureur des Héros.
Louis toûjours vainqueur pendant dix ans de guèrre,
Fit bien plus en calmant, qu'en ſoumettant la tèrre.

AdVENIR, tèrme de Palais, Aſſignation ou Acte qu'un ſignifie à un Procureur de partie adverſe pour ſe trouver à l'audience pour venir plaider. *In jus vocatio, denuntiatio vadimonii.* Il y a *avenir* précis à ce jour pour plaider. On ne peut pas obtenir un défaut qu'on n'aye un *avenir* en main.

A L'AVENIR, façon de parler advèrbiale, qui ſignifie déſormais. Vous en uſerez à l'*avenir* comme il vous plaira. Ne faites plus cela à l'*avenir*. ACAD. FR.

AdVENT, ſ. m. Le tems qui précède la Fête de Noël. Il dure quatre ſemaines. Le premier Dimanche de l'*Avent* eſt un Dimanche de la première claſſe. Les Religieux & les pèrſonnes de piété jeûnent l'*Avent* comme le Carême. On ne marie point durant l'*Avent* ſans diſpenſe. Dans les premiers ſiècles de l'Égliſe, on jeunoit pendant l'*Avent* trois fois la ſemaine, le Lundi, le Mècredi, & le Vendredi. Il eſt parlé de ce jeûne dans le 9^e Canon du Concile de Mâcon tenu en 581. Mais il étoit en uſage dès auparavant dans l'Égliſe Romaine, & même dans l'Égliſe de France, où l'on prétend que Rupèrt, Évêque de Tours, l'introduiſit. Quelques-uns croyent que le Concile de Mâcon ne le preſcrit qu'aux Clères. Enſuite on jeûna tous les jours. Ce jeûne commençoit depuis la Fête de S. Martin; c'eſt pour cela qu'on l'appelloit le Carême de S. Martin. Les Capitulaires de Charlemagne nous apprennent auſſi qu'on faiſoit dans le IX^e ſiècle, un jeûne de quarante jours avant Noël. Les Clères y ayant été obligez, comme nous l'avons dit, les pèrſonnes pieuſes entre les Laïques les imitèrent. La coûtume s'en introduiſit, & l'uſage & la pratique en firent une Loi. Cependant Amalarius témoigne dans le IX^e ſiècle, que cette pratique ne regardoit que les pèrſonnes pieuſes. En 1270. Urbain V. au commencement de ſon Pontificat, en fit une Loi pour les Clères de la Cour Romaine. L'*Avent* n'a pas toujours commencé au même tems. Dans l'Office Ambroſien, il y a ſix Dimanches de l'*Avent*, & le premier eſt celui qui ſuit la Fête de S. Martin. S. Gregoire dans ſon Sacramentaire, met cinq Dimanches qu'il appelle Dimanches d'avant Noël, & qui ſont comme les Dimanches de l'Avent, & l'on trouve que l'*Avent* eſt quelquefois appellé ſimplement Carême, *Quadrageſima*, comme dans la vie de S. Dominique l'Encuiraſſé. On appelle aujourd'hui première ſemaine de l'*Avent*, celle par où l'*Avent* commence, & qui des quatre qui le compoſent, eſt la plus éloignée de la Fête de Noël. Nous apprenons d'Amalarius & de S. Gregoire dans ſon Sacramentaire, qu'autrefois c'étoit tout le contraire, & que l'on appelloit première ſemaine de l'*Avent*, celle qui eſt la plus près de la Fête de Noël, & qu'on appelle aujourd'hui la dèrnière. Aujourd'hui dans toute l'Égliſe Romaine l'*Avent* n'a que quatre Dimanches; & le premier eſt le Dimanche le plus proche de la S. André. Dans l'Égliſe Grècque, il commence le 14. Novembre, ce qui revient à l'ancienne pratique de le commencer à la S. Martin. Voyez AVENT.

On dit, Prêcher l'*Avent*. Cet Abbé a l'*Avent* de la Cour; c'eſt-à-dire, il eſt nommé pour Prêcher pendant l'*Avent*. Les Marguillers de S. Paul ont donné leur *Avent* à ce Prédicateur; c'eſt-à-dire, ils l'ont choiſi pour prêcher pendant l'*Avent* dans leur Paroiſſe.

*Et déja l'on diroit, que pour l'*Avent *prochain*
Le Roi le doit exprès mander à S. Germain. DE VILLIERS.

AdVENT, ſignifie auſſi les Sèrmons qu'un Prédicateur prêche pendant l'*Avent*; & le Livre qui contient ces Sèrmons, ſoit manuſcrits, ſoit imprimez. L'*Avent* d'un tel Prédicateur eſt beau; mais ſon Carême ne l'eſt pas tant. Cet Abbé vient de chez Dadure acheter un *Avent* pour prêcher l'année prochaine. Il y a deux *Avents* de ce Prédicateur imprimez. L'*Avent* du P. Bourdalouë, imprimé chez Rigaud, m'a coûté tant. L'*Avent* du P. Texier eſt intitulé: L'impie malheureux; celui de Biroat: La condamnation du monde. C'étoit aſſez la coûtume au commencement du dèrnier ſiècle de faire tous les Sèrmons de l'*Avent* ſous une ſeule idée, telle que les deux que l'on vient d'indiquer; de les rapporter tous à cette idée, de ſorte qu'ils fiſſent un corps de Sèrmons ſuivis & tendant tous au même but. Cette coûtume a paſſé.

ADVENTIF, IVE, adj. *Adventitius*. Tèrme de Juriſprudence, ſe dit des Biens qui arrivent à quelqu'un, ſoit comme un préſent de la fortune, ſoit par ſucceſſion collatérale, ſoit par la libéralité d'un étranger. *Bona adventitia*. Ce mot eſt oppoſé à *profectitia*, qui ſignifioit les Biens qui proviennent du père directement. Ce mari a été condamné de reſtituer aux héritiers de ſa femme, non ſeulement les deniers dotaux, mais auſſi les Biens *adventifs*, qui lui étoient échus par ſucceſſion collatérale. Il y en a qui écrivent *aventice*.

AdVENU, UË, part. paſſ. du vèrbe *Avenir*. *Quod evenit, contigit.* Il faut attendre que le cas ſoit *avenu* avant que de faire cette demande. On dit au Palais: Il faut regarder cette procédure comme non faite & non *avenue*.

AdVENUË, ſ. f. Paſſage pour aborder en quelque maiſon, en quelque Ville. *Aditus, introitus.* Les Archers ont occupé toutes les *avenuës* de la maiſon pour prendre ce criminel. La Cavalerie ſe ſaiſit de toutes les *avenues* d'une Place pour la bloquer: elle occupe, elle bouche tous les paſſages. Le Général s'eſt emparé de toutes les *avenues* & les a fait fèrmer par des retranchemens.

AdVENUË, eſt auſſi une allée d'arbres plantez en droite ligne, qui conduit à une maiſon de plaiſance. *Aditus ductis arboribus ad lineam conſitus.* Les *advenues* de Vèrſailles, de Vincennes, &c. Voilà de belles *avenuës* d'ormes. Il y a devant ce Château une grande *avenue* de noyers. LIGER.

AdVENTURE, AVENTURE, ou AVANTURE, ſ. f. Évènement, accident, choſe qui arrive inopinément. *Eventus, caſus, fortuna.* Les Chiromanciens, les Bohemiens, diſent la bonne *aventure*: on croit ſottement qu'ils prédiſent ce qui doit arriver. Il m'eſt arrivé aujourd'hui une *aventure* que je n'attendois pas. Il m'a raconté ſes *aventures* amoureuſes. Ce Roman eſt plein d'*aventures* bien bizarres & bien burleſques. Cette belle peut aiſément me dire ma bonne *aventure*, puiſqu'elle me la peut faire. CHEV.

AdVENTURE, ſignifie ſimplement un événement, une action, un amas de pluſieurs circonſtances, & l'epithete qu'on joint à *aventure* détèrmine plus en particulier ſa ſignification. On dit également bien plaiſante *aventure*, facheuſe *aventure*. Malhèrbe a dit:

Les ridicules aventures *d'un amoureux en cheveux gris.*

Le même dit ailleurs:

O! que pour avoir part en ſi belle aventure,
Je me ſouhaiterois la fortune d'Eſon,
Qui vieil comme je ſuis, revint contre nature
En ſa jeune ſaiſon.

AdVENTURE, ſe dit auſſi de ces accidens ſurprenans & extraordinaires qui ſont ſouvent de pures imaginations, ou des entrepriſes hazardeuſes, comme ſont celles des Romans de Chevalerie. Il y a des gens qui ſont ſujets à trouver des *aventures*, & cèrtains eſprits Romaneſques qui courent après les *aventures*. Don Quichote a voulu imiter les anciens Paladins qui alloient chèrcher les *aventures*. L'Amadis eſt tout plein d'*aventures* perilleuſes, ſurprenantes, enchantées. On dit auſſi: C'eſt une femme à *aventure*, lorſqu'elle a fait parler d'elle par ſes galanteries.

On ſait de cent beautez les triſtes aventures;
Et l'Empire amoureux eſt tout plein de parjures.
M. DE LA SOZE.

Une *aventure* galante ne le touche point, à moins qu'elle ne ſoit aſſaiſonnée de danger & de crainte. S. EVR. La triſte *aventure* d'un agneau injuſtement devoré par un loup, eſt un exemple inſtructif que la fable propoſe. LE BOS. Les bilieux, dont l'amitié eſt ardente & emportée, font bien du bruit dans les fâcheuſes *aventures* de leurs amis. M. ESP. Les *aventures* naiſſent ſous les pas des Heros. S. EVR. Les *aventures* de Belſégor ſont plaiſamment imaginées, & il y a beaucoup d'art. S. EVR. Les Portugais ſont ſi ſuperſtitieux, qu'ils couvrent toutes les images de leur chambre avant que d'achever une *aventure* amoureuſe. INQ. DE GOA. Il arrive ſouvent qu'à la lecture d'un Roman les filles ſe paſſionnent pour des intrigues, & des *aventures* chimériques. FENEL.

AdVENTURE, ſignifie auſſi. Un événement qui eſt au pouvoir du hazard & de la fortune. Je ſuis préparé à toute ſorte d'*aventure*. Cet homme attend pour ſe marier quelque bonne *aventure*; c'eſt-à-dire, qu'il trouve par hazard quelque bon parti. Prendre ſur ſoi l'*aventure* d'une affaire, c'eſt ſe réſoudre à tout ce qui en peut arriver.

On dit en ce ſens, Mettre de l'argent à la groſſe *aventure*; pour dire le mettre à profit ſur le négoce de mèr, & ſur la quille du vaiſſeau, où on riſque le naufrage & la priſe des Corſaires. Le bureau des aſſurances répond de la groſſe *aventure*.

A L'ADVENTURE, *D'aventure*, & *Par aventure*, ſont des phraſes advèrbiales; pour dire, par hazard. *Forte, fortuitò.* Errer à l'*aventure*, c'eſt marcher ſans deſſein & ſans ſavoir où l'on veut aller. C'eſt être imprudent que de mettre tout à l'*aventure*, de faire tout à l'*aventure*; c'eſt-à-dire, ſans reflexion. Chacun a la liberté de dire à l'*aventure* tout ce qu'il penſe. PASC. Combien a-t-on vu de Miniſtres étourdis gouvèrner les États à l'*aventure*? BALZ. La plupart des gens n'ont point de principes & vivent à l'*aventure*. LA BRUY. Un baiſer bien ſouvent ſe donne à l'*aventure*. LA SABL. Si d'*aventure* ou *par aventure* il arrivoit, c'eſt-à-dire, ſi le hazard vouloit que cela arrivât. Ces deux dèrniers ſont du ſtile badin & burleſque. REFL.

On appelle auſſi, Mal d'*aventure*, une apoſtume qui vient au bout des doigts, lorſqu'on s'eſt piqué, & qu'on n'a pas bien fait ſortir le ſang de la plaie, qui enſuite s'y eſt corrompu. *Paronychia.* Il eſt fort different du *panaris*, quoiqu'il vienne au même endroit. Voyez *panaris.*

ADVENTURER, v. n. Riſquer, mettre au hazard. *Adire aleam. Fortunæ committere, objicere.* Il a beaucoup *aventuré* de mettre ſon argent dans cette affaire. Cet argent eſt bien *aventuré*; pour dire, qu'on le tient pèrdu, ou qu'il eſt en grand danger. On le dit plus ſouvent avec le pronom pèrſonnel. Vous vous *aventurez* trop. Ce Capitaine s'eſt bien *aventuré* d'entrer ſi avant dans le pays ennemi.

ADVANTURÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

ADVENTUREUX, EUSE, adject. Hardi, qui s'expoſe témérairement au péril. *Audax, periculi contemptor, ad audendum projectus.* Ce ſoldat eſt fort *aventureux.* Ce tèrme n'eſt guères en uſage.

ADVENTURIER, AVENTURIER, ou AVANTURIER, ſ. m. Qui chèrche la gloire par les armes, qui court après la fortune à travèrs les dangers & les *aventures.* Il y avoit bien des volontaires, des *aventuriers* en cette armée. *Velites, volones.* Les anciens Paladins étoient des Chevaliers *aventuriers.* Combien de ces mots *aventuriers* qui paroiſſent ſubitement, qui durent un tems, & qu'on ne revoit plus? LA BRUY. On a fait une Hiſtoire des *Aventuriers*, ce ſont des Corſaires qui ont couru les Iſles de l'Amérique. On le diſoit particuliérement autrefois de ceux qui alloient volontairement à la guèrre pour ſe ſignaler, & pour acquérir la réputation de braves.

ADVANTURIER, ſe dit plus ſpécialement de ceux qui ſont peu favoriſez de la fortune, & qui chèrchent à s'établir. On le dit auſſi des téméraires qui hazardent tout légérement & impudemment. *Temerarius.* Cet homme eſt un *aventurier* que les mauvais ſuccès ne rebutent point. Le Marechal de Gaſſion, ſi *aventurier* pour les partis, & ſi brusque à charger, craignoit les engagemens entiers. S. EVR. Ce nouvel Auteur eſt un *aventurier* qui veut ſe faire connoître en attaquant un Auteur célèbre. Ce Mèſtre de Camp ſe mocque des gens de ſe mettre à tous les jours ainſi que de pauvres *aventuriers.* BUSSI.

ADVANTURIER. Il s'applique par ſimilitude à ceux qui ſans être amoureux d'aucune femme, tâchent de gagner les bonnes graces de toutes. C'eſt un jeune *aventurier* qui ne s'attache à rien, & qui donne à tout. ACAD. FR. Compagnies des *aventuriers*, ancienne Compagnie d'Anglois autrefois établie à Hambourg & à Anvèrs. LARRAY, Edouard IV. p. 723.

ADVENTURINE, ou AVENTURINE, ſ. f. Pièrre précieuſe jaunâtre, remplie de pluſieurs points d'or qui ſe répandent par toutes ſes parties, qui lui donnent un brillant admirable. *Lapis fortuitus.* Il y en a auſſi de couleur d'olive. On en trouve de fort grands morceaux dans la Bohême & dans la Siléſie.

ADVENTURINE, ſ. f. Eſt une ſorte de vèrre mêlé avec de la limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or. Ce nom lui a été donné parce que le ſecret en a été trouvé par aventure. Le hazard ayant fait tomber quelque limaille de cuivre dans les fourneaux de vèrriers, pour faire de l'émail qui devoit venir de la couleur de l'émeraude, le métail demeura ſans ſe fondre, & fit cet agréable mélange de cuivre & de vèrre qu'on voit en l'*aventurine*, & qui la rend fort caſſante. Ce nom lui peut venir auſſi de la reſſemblance qu'elle a avec l'*aventurine*, pièrre précieuſe.

ADVÈRBE, ſ. m. Tèrme de Grammaire. *Adverbium.* C'eſt une des parties d'oraiſon qui ne ſe décline, ni ne ſe conjugue, & qui ſe joint avec les vèrbes ou avec les adjèctifs pour expliquer la manière d'agir ou de ſouffrir, & pour en marquer les différentes circonſtances. Ce mot vient de la prépoſition Latine *ad*, & du nom *verbum*, vèrbe, & ſignifie une diction qui ſe joint au vèrbe, non pas qu'elle ne ſe joigne qu'au vèrbe, mais parce qu'elle s'y joint plus ordinairement; car elle ſe joint auſſi aux adjèctifs comme on vient de le dire, & même aux ſubſtantifs; dans les occaſions où ils ſignifient un attribu, ou qualité de l'objet dont on parle. Il agit *conſtamment*: il eſt *vivement* pourſuivi; il eſt *fort* malade; il eſt *puiſſamment* riche; *ſaintement* avare; *ſouverainement* maître; *véritablement* Roi, plus Mars que le Mars de la Thrace. MALH. Un *advèrbe* ſe joint même quelquefois à un autre *advèrbe* pour en modifier le ſens. Très-*courageuſement*, fort *dévotement*, bien *malheureuſement*. De là vient que quelques Grammairiens aiment mieux les appeller modificatifs, & les renfèrmer ſous ce nom avec quelques autres parties d'oraiſon, comme la prépoſition, la conjonction. Les *advèrbes* ſe diſtinguent en *advèrbes* de tems, de lieu, & en un grand nombre d'autres. Ils augmentent ou diminuent la force des mots avec leſquels ils ſont joints. Notez qu'il ne faut pas placer l'*advèrbe* trop loin de ſon vèrbe; & quand c'eſt à un nom ou à un autre *advèrbe* qu'il ſe joint, il ne faut jamais l'en ſéparer, ni rien mettre entre deux; les *advèrbes* de quantité veulent avoir l'article indéfini après eux: il y a peu *de* blé, beaucoup *de* vin. Il en faut excèpter *bien*, qui demande l'article défini: On a recüeilli bien *du* blé, bien *du* vin: Il a bien *de* l'eſprit; au lieu qu'on dit, il a beaucoup d'eſprit avec l'article indéfini. Il n'eſt pas néceſſaire au reſte pour cela que l'*advèrbe* précède immédiatement le nom, comme dans les exemples qu'on vient de rapporter, il ſuffit qu'il ſoit devant: quand il y auroit quelque choſe entre deux, on ne laiſſeroit pas de mettre l'article indéfini. Il a beaucoup trouvé d'avantages *à* ce mariage. Il a beaucoup gagné *de* bien *à* ce commèrce. Les étrangers manquent ſouvent à ces règles. Si l'*advèrbe* de quantité ne ſe rapporte point à la choſe dont on parle, mais ſeulement au vèrbe dont il amplifie ou modifie la ſignification, en ce cas on ſe ſèrt de l'article défini, Donnez-moi un peu *de* l'eau; il aime trop *le* jeu, ou *les* femmes; & s'il ſe rapporte à la choſe, on dit: Donnez-moi un peu d'eau. Il y avoit trop *de* femmes; voilà trop *de* jeu, trop *de* diſcours. Il eſt bon de remarquer encore que le génitif qui vient après les *advèrbes* de quantité, donne la loi au vèrbe, & le régit: Beaucoup *de* témoins *rapportent.* Bien *des* gens ſe *laiſſent* aller au vice. Il y a des *advèrbes* de quantité, c'eſt-à-dire, qui marquent la quantité comme *peu*, *beaucoup*; des *advèrbes* de lieu, comme *pres*, *loin*; des *advèrbes* de tems, comme *demain*, *hier*, *toûjours*, *jamais*; des *advèrbes* de ſituation, comme *en haut*, *en bas*, *devant*, *derrière*; des *advèrbes* de qualité, & le plus grand nombre de ceux-ci, ils ſont ordinairement formez de l'adjèctif, qui ſignifie la qualité ou la manière, comme écrire *poliment*, parler *agréablement*, combattre *vaillamment*; des *advèrbes* d'affirmation & de négation, *oui*, *non*, *certainement*, *nullement*: des *advèrbes* de doute, *peut-être.* On diſoit, il y a quelque tems *poſſible* en ce ſens; par exemple, *il ſera poſſible guéri dans quatre jours*: cette manière de parler n'eſt plus en uſage; des *advèrbes* de répétition, qui marquent que la choſe ſe reitère, ſe fait plus d'une fois, *encore*; des *advèrbes* de choix & de comparaiſon, *ſur tout*, *principalement*, *plus*, *moins*, *plûtôt*; des *advèrbes* de ſimilitude, *comme ainſi*, *de même.*

On dit provèrbialement, que Dieu aime mieux les *advèrbes* que les noms, c'eſt-à-dire, que pour lui plaire il ne ſuffit pas qu'une action ſoit *bonne*, qu'il faut encore qu'elle ſoit *bien* faite.

ADVÈRBIAL, ALE, adj. Qui tient de l'advèrbe. *Advèrbialis.* Phraſe qui ſe fait de deux ou trois mots qui ont la force d'un advèrbe, comme, *A tâtons*, *Au pis aller*, *Coup ſur coup. De tems en tems*, ſont des phraſes *advèrbiales.*

ADVERBIALEMENT, adv. A la manière d'advèrbe. *Adverbialiter.* Ce mot ſe prend *adverbialement* en telle, ou telles phraſes.

ADVÈRSAIRE, ſ. m. & f. Antagoniſte, celui qui combat ou qui diſpute contre quelqu'un. *Adverſarius.* David avoit à combattre un redoutable *adverſaire*: c'étoit Goliath. Cardan avoit un puiſſant *advèrſaire* qui écrivoit contre lui: c'étoit Scaliger en ſes Exèrcitations. Ne pouſſez point un *advèrſaire* à bout. Il faut prendre conſeil ſur le champ, & ſe réſoudre ſur la mine & ſur la contenance de ſon *advèrſaire.* BALZ. Vous aurez de la peine à vaincre ou à repouſſer une ſi dangereuſe *advèrſaire.*

ADVERSATIF, IVE, adj. Tèrme de Grammaire, ſe dit d'une particule ou conjonction *advèrſaire*, laquelle marque quelque différence ou quelque oppoſition entre ce qui la ſuit & ce qui la précède. *Adverſus. Mais* eſt une particule *advèrſative. Ou* eſt une conjonction *advèrſative*; oui, *ou* non.

ADVÈRSE, adj. Tèrme de Palais. Contraire, oppoſé. *Adverſus.* C'eſt la partie contre laquelle on eſt en procès. Voilà les deux parties *advèrſes.* On dit auſſi, l'*adverſe* fortune; pour dire, la mauvaiſe fortune. Il ne s'employe que dans ces deux phraſes.

On le dit par application d'une pèrſonne qui n'en aime pas une autre, qui la déchire ou la contredit par tout. Il ne faut pas prendre garde à ce qu'il dit d'une telle, c'eſt la partie *advèrſe.*

ADVÈRSITÉ, ſ. f. Diſgrace, malheur, état fâcheux où l'on ſe trouve par la pèrte de la ſanté, de l'honneur ou des biens. *Adverſitas.* Job ſouffrit conſtamment ſon *advèrſité.* Dieu éprouve ſes Elûs par l'*advèrſité.* La vèrtu ſe recüeille & ſe réünit dans l'*advèrſité*; au lieu qu'elle ſe relâche & ſe diſſipe dans le bonheur. FLECH. Il eſt plus aiſé de réſiſter aux chagrins de l'*advèrſité* qu'aux charmes de la proſpérité. S. EVR. Les plus courageux ſuccombent ſouvent ſous les *advèrſitez* extrêmes. Io. Un ami ſoulage le poid de l'*advèrſité*, parce qu'il en prend la moitié ſur lui-même. L'homme ne ſçauroit tenir ni contre la proſpérité, ni contre l'*adverſité.* FLECH. Il n'y a rien qui s'uſe tant, & qui s'épuiſe ſi aiſement que les conſolations dans l'*advèrſité.* B. RAB.

Ces mots viennent de la prépoſition *adverſus*, Contre.

ADVÈRTIN, Vieux mot, qui veut dire *fantaiſie*, *boutade*, *Impetus*, *libido*, *arbitrium*.

ADVÈRTIR, v. act. Apprendre à quelqu'un une choſe qu'il lui importe de ſavoir; l'inſtruire de ce qu'il ignore, lui en donner avis. *Admonere*. Cet eſpion *avèrtit* de tout ce que les Ennemis entreprennent. Il faut l'*avèrtir* ſans ceſſe de penſer à ſes devoirs. Un ami qui nous *avèrtit* judicieuſement de nos fautes, eſt un bien ineſtimable. S. Evr. Les grands admirateurs ſont de ſi ſottes gens, qu'ils ont ſouvent beſoin qu'on les *avèrtiſſe* quand il faut rire. Id. La mort qui nous *avèrtit* tous les jours du peu de tems que nous avons à joüir des biens fragiles du monde, ne modère point nos empreſſemens. P. Gail.

On dit en général qu'un homme eſt bien *avèrti*; pour dire, qu'il eſt bien informé de ce qui ſe paſſe.

Advèrti, ie, part. *Admonitus*.

On appelle au manége, un pas *avèrti*, ou un pas *écouté*, celui qui eſt réglé & ſoutenu; un pas d'école.

On dit en provèrbe, qu'un *avèrti* en vaut deux; pour dire, qu'un homme inſtruit a un grand avantage, & qu'il eſt dangereux d'attaquer un homme qui eſt ſur ſes gardes. *Avèrtir* quelqu'un de ſon ſalut; pour dire, lui apprendre une choſe qui décide de toute ſa fortune.

ADVÈRTISSEMENT, ſ. m. Inſtruction, conſeil, remontrance, *Admonitio*. Ce précepteur donne de bons *avèrtiſſemens* à ſes Écoliers. *Avèrtiſſement* au Lecteur, eſt la Préface d'un Livre, qui ſert d'inſtruction au Lecteur.

Advèrtissement, ſignifie auſſi des preſſentimens, des avant-coureurs; des avis qu'on donne, ou qu'on reçoit & qui ſont utiles pour profiter de quelque choſe, ou pour éviter quelque mal. La laſſitude, ou la peſanteur des membres, eſt un *avèrtiſſement* de quelque maladie.

On dit proverbialement, C'eſt *un avèrtiſſement* au Lecteur; pour faire entendre à propos quelque accident, que l'on doit prendre garde à ſoi.

Advèrtissement, en tèrmes de Palais, eſt une piéce d'écriture que font les Advocats en première inſtance pour l'inſtruction du Procès, pour y deduire le fait, & tous les moyens de droit. *Avèrtiſſement* en droit que met & baille pardevant vous, &c. C'eſt le titre des écrits d'un Procès.

ADVÈRTISSEUR, ſ. m. Eſt un Officiér chez le Roy, qui avèrtit lorſque le Roi vient dîner. *Admonitor*, *monitor*. Il y a des États de la Maiſon du Roi qui en marquent deux qui ſervent par ſemeſtre. Ces Officiérs ſervent lorſque le Roi eſt à la campagne.

ADVEU, ſ. m. Reconnoiſſance, confèſſion. *Confeſſio*. Il a été condamné par ſon propre *aveu*. De votre propre *aveu* cette propoſition eſt fauſſe.

Adveu, ſignifie auſſi, Approbation, ou conſentement donné. *Approbatio*, *comprobatio*, *auctoritas*. Il n'a rien fait que par l'*aveu* du Roi, ou de l'*aveu* du Roi. Ce fils ne fait aucune action ſans l'*aveu* de ſon père. Il a l'*aveu* de ſes parens pour ce mariage.

Adveu, en tèrme de Palais, ſignifie reconnoiſſance, ou Acte qu'on eſt obligé de donner au Seigneur de fief, 40. jours après qu'on a fait la foi & hommage, contenant un denombrement en particuliér de toutes les tèrres qu'on avoüe tenir de lui *Clientelaris juris profeſſio*. Il faut donner à la Chambre des Comptes un *aveu* & dénombrement de toutes les tèrres qu'on tient du Roi. Par la Coûtume de Paris un *aveu* & dénombrement (ces mots ne ſe ſéparent guère) doit être blâmé dans les 40. jours après qu'il eſt donné, autrement il eſt reçu. En Normandie l'*aveu* peut être blâmé dans les 40. ans. Les *aveus* ne font preuve qu'entre ceux qui les donnent ou qui les reçoivent.

On appelle communément un homme ſans *aveu*, un vagabond, qui n'a ni feu, ni lieu, & qui n'a pèrſonne de qui il ſe réclame. *Erro*, *vagabundus*. Le dèrnier eſt meilleur en ce ſens, l'autre ſe dit plutôt d'un éſclave fugitif, & ſignifie moins que fugitif. Voyez *Placitor. feud. gloſſ. L. 4. §. Prætor. ff. de damno. infecto.* & Bartole *in L. 1. C. Ubi de crim. agi opor. & in L. Quiſquis C. De agric. cenſ. & colon. L. II. Spieg. Prat. Aerian. De re milit. L. Quitum.* Les Ordonnances veulent que les Prevôts ſe ſaiſiſſent des Bohémiens, vagabonds, & gens ſans *aveu*, & qu'ils les envoyent aux Galères.

ADVIS, ſ. m. Avèrtiſſement, inſtruction qu'on donne à quelqu'un de quelque choſe qu'il ignore, ou à quoi il ne prend pas garde. *Admonitio*, *monitum*. Il lui a donné de bons *avis* ſur la corrèction de ſon Livre. Un homme d'étude qui ne prend avis que de ſes Livres, en entrant dans le monde fait bien des faux pas. S. Evr. Il faut aider la libèrté de celui qui nous avèrtit, en recevant facilement ſes *avis*. Id. Il faut bien de l'adreſſe pour donner un *avis* à un Prince, on ne leur doit parler qu'avec des paroles de ſoie, & avec une cèrtaine hardieſſe toujours reſpectueuſe, qui eſt difficile à attraper. Test. de Rich. C'eſt un métiér bien délicat & bien dangereux que celui de donneur d'*avis*, & tel n'en a donné qu'un en toute ſa vie qui en a trop donné.

En ce ſens on dit en tèrmes de guèrre, de negoce, de marine Donner *avis*; pour dire, Faire ſavoir des nouvelles de ce qui ſe paſſe. *Nuntium*. Ce Gouvèrneur a reçu *avis* qu'on venoit aſſiéger ſa Place. Une barque d'*avis*, eſt une barque deſtinée pour porter les nouvelles & les ordres à une Flotte. Aller aux *avis*; c'eſt envoïer quelques troupes battre l'éſtrade, prendre des priſonniers pour découvrir les deſſeins de l'ennemi. Une lettre d'*avis*, c'eſt la lettre par laquelle un Marchand, ou un Banquiér mande à ſon Corréſpondant qu'il a tiré ſur lui une telle lettre de change, qu'un tel Aſſocié eſt prêt à faire banqueroute. Cet homme a toujours de bons *avis*: pour dire, de bonnes nouvelles.

Advis, Signifie auſſi, Sentiment, opinion. *Sententia*, *judicium*. Tous les Theologiens ſont d'un même avis ſur cette queſtion. Ce Préſident eſt allé aux *avis*, a pris les *avis* de ſa Compagnie. Ce Docteur eſt toujours d'un *avis* ſingulier. Les *avis* ſont partagés. Voilà mon *avis*. Ouvrir un *avis* rigoureux. La Rochef. Nous ne trouvons guère de gens de bons ſens que ceux qui ſont de notre *avis*. Id. Autant de têtes, autant d'*avis*. Pel. On dit auſſi, Il m'eſt *avis*; pour dire, Il me ſemble: mais il n'eſt plus de bon uſage.

Advis, en tèrme de Palais, ſe dit de cèrtains arrêtez ou délibérations de ceux qui ſont commis par des ſupérieurs pour examiner une affaire, ou des faits dont ils ne peuvent pas être éclaircis autrement; ſur leſquels arrêtez ils donnent un jugement conforme. On a fait aſſembler les parens de ce mineur, pour donner leur *avis* ſur la vente de ſes biens. C'eſt en ce même ſens que Boileau a dit en parlant d'Alexandre:

> *Et qu'un ſage Tuteur l'eût, dans cette demeure,*
> *Par* avis *de parens enfermé de bonne heure.*

Les anciens Avocats, au bas des écritures qui contenoient leur *avis*, mettoient, *ſi quid mihi eſt judicii*. De Roch.

Advis, ſe prend preſque ce ſens pour Reflexion, conſeil, reproche, reprimande, *Conſilium*. Je lui ai donné des *avis* ſur ſa conduite. Je vous remèrcie de tous vos bons *avis*. Il y a jour d'*avis* entre ci & là; pour dire, il y a du tems pour faire reflexion, pour prendre conſeil. Le compartiteur d'un procès, eſt celui qui ouvre un ſecond *avis*.

Advis, en tèrmes de Finances, ſignifie l'invention & les moyens d'établir quelque impoſition nouvelle, ou de faire la rechèrche des deniers divèrtis qui appartiennent au Roi. Les donneurs d'*avis* ſont des gens fort odieux. Il a eu tant pour ſon droit d'*avis*. On le dit auſſi de ces gens d'intrigue qui donnent *avis* des Offices ou Benefices vacans, qui négocient des affaires ou des mariages.

On dit burleſquement & ironiquement, A votre *avis*, me conſeilleriez-vous de faire cela?

ADVISER, v. act. Conſulter, délibèrer, penſer, pourvoir à une choſe. *Conſultare*, *deliberare*, *conſiderare*, *perpendere*, *providere*. Nous *aviſerons* à ce que nous aurons à faire. Vous avez du loiſir pour *aviſer* à ce que vous avez à dire pour votre défenſe. Vous vous en *aviſez* un peu tard. On y *aviſera*.

Adviser, c'eſt auſſi prendre une réſolution après quelque délibération. *Statuere*, *decernere*. Les États aſſemblez pour la réformation du Royaume, *aviſèrent* qu'il falloit que, &c. Après avoir bien conſulté, bien raiſonné, on *aviſa* que, &c. Il fut *aviſé* que, &c.

Adviser, ſignifie auſſi, Croire, juger. La Cour a renvoyé les parties pour ſe pourvoir comme elles *aviſeront* bon être: pour dire, comme elles le jugeront à propos.

Adviser, ſignifie auſſi, Avèrtir. Il vous trompera, je vous en *aviſe*. *Admonere*. C'eſt le premiér qui m'en a *aviſé*. Mais en ce ſens il vieillit, & n'eſt en uſage que dans quelques Provinces.

Adviser, quand on y ajoute le pronom perſonnel, ſignifie ſe ſouvenir, faire réflexion, s'appèrcevoir, *Occurrere*, *venire in mentem*. Je ne m'en ſuis pas *aviſé*. Pèrſonne preſque ne s'*aviſe* de lui-même du mérite d'un autre. La Bruy.

Adviser, ſignifie encore, Voir de loin, ou découvrir avec quelque rechèrche ou application. *Proſpicere*. Je vous ai *aviſé* de cent pas. Il *aviſa* ſon ennemi qui s'étoit caché dans la foule. Il eſt bas en ce ſens, & de la lie du peuple. Ainſi au lieu de dire, Il *aviſa* un homme ſur une tour, il faut dire, il découvrit, il apperçut un homme ſur une tour. Vaug.

Adviser, ſe dit figurément des découvèrtes qui ſe font par les yeux de l'éſprit après quelque méditation. *Adinvenire*, *excogitare*. Il s'eſt *aviſé* d'une bonne invention. Ils ſe ſont *aviſez* d'un mauvais expédient pour ſe tirer d'affaire. Il n'y a ſottiſe, il n'y a malice dont il ne s'*aviſe*. S'*aviſer* d'une ruſe, d'un ſtratagême. Les hommes ne pouvant éviter la mort, ſe ſont *aviſez* de n'y point penſer afin de ſe rendre moins malheureux. Pasc. Fabius ayant] trouvé l'armée rebutée de combattre ſans ſuccès, *s'aviſa* de conſumer Annibal par la lenteur. S. Evr. Il lui a fait toute la bonne chère dont il s'eſt pu aviſer. On dit auſſi, C'eſt bien *aviſé* à vous, pour dire, Vous avez raiſon.

On dit provèrbialement qu'un fou *aviſe* bien un ſage, pour faire comprendre qu'il faut écouter les avis de quelque part qu'ils viennent.

Ce mot vient de la prépoſition *ad* & du mot des Langues Septentrionales *Wiſan*, en vieux Saxon *viſan*, & *viſa* dans la Langue des Cimbres. Ce mot dans toutes ces Langues qui ont une même origine, ſignifie *monſtrare, docere, inſtruere*; *montrer, enſeigner, inſtruire*. Icquez.

Adviſé, ée, part. paſſ. & adj. Il a la ſignification de ſon verbe, en Latin comme en François.

Adviſé, eſt auſſi ſubſtantif, & ſe dit d'un homme ſage, prudent, circonſpèct, éclairé dans la conduite de ſes affaires, & qui ne fait rien ſans bien conſidérer toutes choſes. *Prudens, cautus, conſideratus* On n'eſt jamais ſi *aviſé* en ſon propre fait qu'en celui d'autrui. Vaug. Pluſieurs pèrſonnes très-judicieuſes & très-*aviſées*, ont préféré l'exil aux douceurs de la patrie. Balz On peut lui fier cette négociation, il eſt fort *aviſé*. Il a fait cette faute comme un imprudent & un mal-*aviſé*.

Ménage dérive ces mots de *adviſare*, qui ſe trouvent pour *deliberare* dans les Auteurs de la baſſe Latinité.

ADVISEMENT, ſ. maſc. Ce mot ſe diſoit autrefois pour *advis*, & dans le même ſens.

Je ſuis de cet adviſement
Que ſoy leur ſoit gardée.

ADULATEUR, ſ. m. Celui qui fait métier de flater. *Adulator. aſſentator.* C'eſt un lâche *adulateur*, un pèrpétuel *adulateur*. Combien ſa fortune a-t-elle d'*adulateurs*? P. Gail.

Lyre d'adulateurs *chantant ſur tous les tons.*

Ce mot n'eſt guères en uſage qu'au Pays Latin, cependant on s'en peut ſervir dans la Poëſie à l'exemple de Boileau, qui a dit, Du Tyran ſoupçonneux pâles *adulateurs*. On peut s'en ſervir encore dans le ſtile oratoire, à l'exemple du P. Gaillard qu'on vient de citer. Ce mot n'y fait pas mal, & il a quelque choſe de plus beau & de plus grand que flateur. Il faut cependant en uſer ſobrement & ne le point prodiguer. Dans le diſcours ordinaire on ne s'en ſert point; on dit flateur. Pour repréſenter le mal que fait un *adulateur*, on a peint un ſinge qui étouffe ſes petits à force de les embraſſer & de les flater; avec ce mot pour ame de la deviſe *Complectendo necat*. Ou une abeille avec ce mot Italien, *Se porta ſuo il mel, la punge ancora.* On a donné à l'*adulateur* même pour deviſe une petite barbe, avec ce mot Italien: *Ad ogni vento*, pour ſignifier qu'il change avec la fortune; ou bien une alloüette, *Sub pluvio plet.* Elle ne dit mot quand le tems eſt mauvais.

ADULATION, ſ. f. Ce mot, qui vient du Latin *adulatio*, eſt nouveau, & ſignifie flaterie. *Adulatio, aſſentatio.* Le foible des Grands eſt d'aimer à être trompez, & à écouter avec plaiſir l'*adulation* & le menſonge, dont on nourrit ſans ceſſe leur amour propre. Bourd. Les femmes doivent plus à nos *adulations* qu'à leur mérite S. Evr. Je crois qu'il faut en uſer peu dans la convèrſation & dans le diſcours ordinaire, auſſi bien que d'*adulateur*, à moins que ce ne fût en badinant, & en affectant un diſcours relevé.

ADULTE, adj. m. & f. Qui eſt parvenu à un âge de diſcrétion. *Adultus.* Qui entre dans l'adoleſcence, & qui eſt aſſez grand pour avoir du jugement & du diſcèrnement. Il n'a guères d'uſage qu'en Théologie, où on parle du Baptême des *Adultes*. Dans les premièrs temps on ne baptiſoit les *Adultes* que la veille de Pâques ou de la Pentecôte. Le Gend.

Adulte. Ce mot eſt auſſi très-ſouvent ſubſtantif. Il eſt maſculin quand on parle d'un garçon, & féminin quand on parle d'une fille.

On le dit auſſi en Anatomie. Il y a pluſieurs parties dans le corps des enfans qui ſont différentes de celles des *adultes*: comme la fontaine de la tête, les apophiſes des os, &c. Ce mot vient d'*adoleſcere*, *Croître*.

ADULTÈRE, ſ. m. Péché qui ſe commet par des pèrſonnes mariées contre la foi qu'ils ſe ſont promiſe dans le mariage, en s'abandonnant à quelque autre, ou même par une pèrſonne non mariée, quand elle a commèrce avec une autre qui l'eſt. *Adulterium* Quoique le mari qui viole la fidélité conjugale ſoit coupable d'*adultère*, auſſi-bien que la femme, elle n'eſt point reçuë à accuſer ſon mari. Ceux qui accuſent la Providence, parce qu'elle rend l'*adultere* auſſi fécond qu'un mariage legitime, ſe ſcandaliſent mal-à-propos. Laplac. Par l'ancien Droit Romain il n'y avoit point de Loi établie contre l'*adultère*; l'accuſation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguſte a été le premièr qui en a fait une Loi, qu'il a eu le malheur de voir exécuter dans la pèrſonne de ſes propres enfans. C'eſt la Loi *Julia*. Quoique par cette Loi l'accuſation du crime d'*adultere* fut publique & pèrmiſe à tout le monde, il eſt pourtant certain que ce crime a été plus conſideré comme un crime domeſtique & particulièr, que comme un crime public. On pèrmettoit rarement aux étrangèrs d'en pourſuivre la vengeance, ſur tout quand le mariage étoit paiſible, & que le mari ne ſe plaignoit point. La raiſon qu'en apporte Papinien, eſt qu'il eſt très difficile d'arrêter une ſi juſte douleur. *Papin. ad L. Jul. de adult.* Cette peine a été corrigée par l'Empereur Leon. De Roch. Et les Conſtitutions des Empereurs avoient abrogé les Loix qui pèrmettoient aux étrangèrs l'accuſation d'*adultere*. La raiſon eſt que cette accuſation ne pouvoit être intentée ſans mettre la diviſion entre la femme & le mari; ſans mettre l'état des enfans dans l'incèrtitude; ſans attirer ſur le mari le mépris & la riſée du public; & ſans couvrir la famille de honte & de confuſion. Comme le mari eſt le plus offenſé, il eſt juſte, quand il garde le ſilence, que perſonne ne parle pour lui. On doit ſuppoſer qu'étant le principal intéréſſé à examiner les actions de ſa femme, il en juge auſſi avec plus de circonſpection; parce qu'il y a un péril égal ou à croire légerement, ou à croire difficilement. C'eſt pourquoi la Loi en cèrtains cas l'a établi Juge & executeur en ſa propre cauſe: elle lui a pèrmis de ſe venger par lui même de l'injure qui lui étoit faite, & de ravir la vie à des *adulteres* qu'il ſurprenoit ſoüillant ſon lit, & qui étoient aſſez hardis pour lui ravir l'honneur. Dans le cas de la complicité du mari, c'eſt-à-dire, ou lorſque le mari fait un commèrce infâme de la débauche de ſa femme, ou qu'ayant vû de ſes propres yeux l'infidelité de ſa femme, il n'entroit pas dans une juſte indignation, & diſſimuloit l'affront, en le ſouffrant patiemment; en ce cas l'*adultere* devenoit un crime public, & la Loi *Julia* decèrnoit même des peines contre ces infâmes maris. En France l'*adultère* n'eſt point entre les crimes plublics Le mari ſeul, & non pas même les Gens du Roi, en peut former l'accuſation, & en éxèrcer la vengeance. Il faudroit un ſcandale bien notoire pour autoriſer les étrangers à ſe porter accuſateurs. Socrate, l. v. c 8. dit que ſous Théodoſe, l'an 380. on charioit les femmes *adulteres* par une conſtupration publique. Lycurge ordonna qu'on puniroit l'*adultère* comme le parricide. Les Locriens leur arrachoient les yeux. Val. Max. l. vi. c. 5. Les Orientaux les puniſſent ſévérement. Voyez Tavèrniér, Relat. du Tunquin, c. 6. Toute la peine que l'on inflige à la femme ſurpriſe dans le crime, & convaincuë d'*adultère*, eſt de la priver de ſa dot & de toutes les pactions matrimoniales, & de la reléguer dans un Monaſtère. Cependant l'*adultere* eſt un empêchement légitime au mariage entre les pèrſonnes qui l'ont commis. C'eſt la déciſion du Pape Leon, *Ne quis ducat in matrimonium quam prius polluit per adulterium.* On ne doit pas ſouffrir que ceux-là s'uniſſent par le lien du mariage, qui en ont ſoüillé la pureté par l'*adultere*. C'eſt-là l'empêchement dirimant que les Theologiens appellent. *Impedimentum criminis* Au reſte, pour qu'il ait lieu, les Théologiens demandent trois conditions. La premièr e, que l'on ſache que c'eſt un *adultere* que l'on commet, & que la perſonne avec qui on a le mauvais commèrce eſt mariée. La ſeconde, que l'*adultere* ſoit complet. La troiſieme, qu'il intèrvienne promeſſe de ſe marier après la mort du mari, ou de la femme de celui des coupables qui eſt marié. Selon les Loix de Moïſe, celui & celle qui avoient commis *adultère*, étoient punis de mort. Le Grand Conſtantin fit auſſi une Loi qui les condamne au dèrnièr ſupplice. Les Conſtitutions de Charlemagne & de Loüis le Debonnaire, leur inflige une peine capitale. Autrefois chez les Saxons on puniſſoit de mort l'*adultère*. Une femme qui en étoit convaincuë étoit penduë & brûlée, & deſſus ſes cendres on plantoit une potence, où l'on étrangloit le complice du crime. Quelquefois la femme qui avoit commis un *adultere* étoit condamnée à être foüettée par les Bourgs & les Villages, & dans chaque endroit les femmes éxécutoient elles-mêmes la Sentence pour venger l'injure faite à leur ſexe. Voyez la lettre de S. Boniface Archevêque de Mayence au Roi Athelbalde; & Opmer dans ſa Chronologie, p. 345. En Anglèterre par les Loix du Roi Edmond, on puniſſoit l'*adultere* comme l'homicide; mais le Roi Canut ordonna qu'on envoyât en éxil les hommes qui l'avoient commis, & qu'on coupât le nez & les oreilles aux femmes qui en ſeroient coupables. Les Loix des Viſigoths nous apprennent que chez ces peuples on amenoit à un mari, dont la femme avoit commis un *adultère*, la femme & le complice, & ſi le complice n'avoit point d'enfans, ſes biens étoient confiſquez au profit de celui de la femme duquel il avoit abuſé En Eſpagne on coupoit à ceux qui étoient coupables d'*adultère*, les parties qui avoient été l'inſtrument de leur crime. En Arragon on condamnoit ſeulement à une amende pour crime d'*adultère*.

d'*adultère*. Ditmarus dit qu'en Pologne, avant que la Religion Chrétienne y fût établie, on puniſſoit l'*adultère* & la fornication d'une manière ſingulère. On amenoit au pont du marché le coupable, & là on l'attachoit avec un clou par la bourſe des teſticules, on mettoit un raſoir près de lui, & on le laiſſoit dans la malheureuſe néceſſité de ſe faire juſtice lui-même, ou de mourir en cet état. Chez les Parthes, les Lydiens, les Arabes, les Athéniens, ceux de plaiſance, & les Lombards, la mort a toûjours été la punition de l'*adultère*: mais les Lacédémoniens au lieu de le punir le pérmetroient, ou du moins le toléroient, au rapport de Plutarque. Chez les Égyptens, après que l'homme qui en étoit convaincu avoit reçu mille coups de fouet, on coupoit le nez à la femme. En France, quoique le crime n'ait jamais été impuni, la divérſité des Arrêts fait voir que la peine a toûjours été arbitraire: on ſe régle ſur la qualité des pérſonnes & ſur l'éxigence des cas. On appelle *un double adultère*, celui que deux pérſonnes mariées commettent enſemble. Enfant né *d'un double adultère*. Les Grècs, & même toutes les autres Sociétez Chrétiennes du Levant, ſont dans cette pratique, que l'*adultère* rompt le lien du mariage; enſorte qu'en ce cas-là, & même en pluſieurs autres, le mari peut épouſer une autre femme. Ils s'appuyent pour ce qui eſt de l'*adultère* ſur ces paroles de Jesus-Christ au Chap. 19. de S. Matthieu v. 9. *Quiconque répudie ſa femme hors le cas* d'adultère, *& en épouſe une autre, devient adultère*. Ce fut pour cette raiſon que les Ambaſſadeurs de Veniſe préſentèrent une Requête afin qu'on trouvât quelque tempérament au Canon qu'on étoit prêt de publier contre ceux qui diſoient que l'*adultère* rompoit le mariage. Ce qui fit agir la République en cette occaſion, c'eſt qu'elle avoit dans ſa dépendance les Grècs de Candie, de Corfou, de Zante, & de quelques autres lieux; & ces Grècs ſont tous dans un uſage contraire à celui que le Concile vouloit condamner. On donna dans le Concile ſatisfaction aux Ambaſſadeurs de Veniſe, parce que leurs raiſons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal Palavicin en demeure d'accord dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente. Il faut néanmoins avouer que les Grècs & les autres Chrétiens d'Orient rompent trop facilement leurs mariages, ſous prétéxte de ſe conformer en cela aux Loix Canoniques & civiles.

C'eſt trop peu dire; le ſentiment qu'on vient de rapporter eſt abſolument faux. Les paroles de S. Matthieu ne prouvent point que le mariage conſommé puiſſe être diſſolu par l'*adultère*, elles prouvent même tout le contraire. En éffet, ces paroles (*Quiconque renvoyera ſa femme, ſi ce n'eſt pour cauſe* d'adultère, ou *hors le cas* d'adultère, *& en épouſera une autre, devient adultère*) prouvent ſeulement qu'en cas d'*adultère* la partie innocente peut ſe ſéparer de la partie coupable; mais non pas qu'elle puiſſe ſe marier à une autre, & que ſe premiér mariage ſoit diſſolu. La ſéparation n'emporte point cette diſſolution, les paroles ſuivantes démontrent même le contraire; car ſi le mariage eſt diſſolu, comment le mari innocent en répudiant cette femme coupable, la rend-il *adultere*, ou l'éxpoſe-t-il à l'*adultère*? Bien plus, Jesus-Christ ajoûte: *Et celui qui l'épouſera après que ſon mari l'aura renvoyée, commet un adultère*, ou *devient adultère*. Si le mariage eſt diſſolu, cette femme n'a plus de mari: comment donc celui qui l'épouſe eſt-il *adultère*? En un mot, il y a deux parties dans la propoſition de Jesus-Christ. 1°, Renvoyer ſa femme, ou la répudier. 2°, En épouſer une autre. C'eſt après la première partie, & avant que d'avoir rien dit de la ſeconde, que Jesus-Christ ajoûte la reſtriction; *hors le cas d'adultère*; & par conſéquent cette réſtriction ne tombe que ſur cette première partie, & nullement ſur la ſeconde, dont Jesus-Christ n'a point encore parlé. Et ainſi, quiconque en épouſe une autre, en quelque cas que ce ſoit, & même lorſque la première eſt tombée en *adultère*, devient *adultère* lui-même. Au contraire, l'arrêt ou la déciſion de Jesus-Christ, *Mœchatur, il devient adultère*, tombe également ſur l'une & ſur l'autre partie ſéparément; & c'eſt une propoſition compléxe qu'il faut réduire à ces deux propoſitions-ci: Celui qui renvoye ſa femme hors le cas d'*adultère*, eſt adultère: Celui qui en épouſe une autre eſt adultère, parce qu'elle doit être réduite à ces deux propoſitions; Jesus-Christ a dû ajoûter après la première partie la réſtriction qu'il ajoûte, hors le cas d'*adultère*; car ſans cela la première propoſition ſeroit celle-ci: Quiconque renvoye ſa femme eſt adultère, ce qui ne ſeroit pas vrai: puiſqu'il eſt des cas où l'on peut la renvoyer. Mais par la même raiſon que ce ſont deux propoſitions, nous ne pouvons tranſporter à la ſeconde la réſtriction que Jesus-Christ n'a miſe qu'à la première. Il eſt de la nature de la réſtriction, & de l'intention de celui qui la met, de ne la faire tomber que ſur les paroles auſquelles il l'ajoûte; & il eſt contre tout uſage de la tranſporter à d'autres. C'eſt en éffet la Doctrine des Pères. Voyez S. Auguſtin, L. II. *de adult. conj. c.* 13. Innocent I. *ep. ad Exup*. Le ſecond Concile de Milève en 416. Le Concile d'Élvire Can. 9. le Concile de Florence, ou Eugène IV, *Inſt. ad Arm.* Et enfin le Concile de Trente Seſſ. XXIV. Can. 7. l'enſeignent expréſſement. On ne changea rien dans le Canon du Concile de Trente pour le fond de la Doctrine. Les Ambaſſadeurs de Veniſe ne le demandèrent pas même, comme il paroit par l'Hiſtoire du Cardinal Palavicin, L. XXII. C. 4. §. 27. mais ſeulement ils prièrent qu'on changeât le tour qu'on avoit donné au Canon, & qu'on l'adoucît. Voila toute la ſatisfaction que Palavicin convient qu'on donna aux Venitiens; on ne changea rien à la Doctrine. Le Concile dans le Canon tel qu'il eſt, condamne manifeſtement le ſentiment des Grècs. Car 1°, il dit anathême à quiconque dira que l'Égliſe érre en enſeignant que le mariage ne ſe diſſout point pour cauſe d'*adultère*; & ſelon la remarque de Frapaolo lui-même, & de pluſieurs Pères du Concile, il n'y a point de difference réelle entre dire cela, & dire anathême à quiconque enſeignera que le mariage ſe diſſout par l'*adultere*. 2°, Le Concile declare que ſa Doctrine, contradictoire à celle des Grècs, eſt la Doctrine de l'Évangile & des Apôtres, *Evangelicam & Apoſtolicam Doctrinam*. Une Doctrine n'eſt-elle pas hérétique quand elle eſt contraire à celle de l'Évangile & des Apôtres?

Adultère, eſt auſſi adjèctif, & ſe dit de celui ou de celle qui commettent l'adultère. *Adulter, Adultera.* Un *adultere* public doit être privé de ſes Benefices.

> *Faut-il que ſur le front d'un profane* adultère,
> *Brille de la vertu le ſacré caractère?* Racin.

Solon croyoit que la plus grande peine qu'on pût ordonner contre les femmes *adulteres*, étoit la honte publique. La Mart. A Rome on mutiloit l'*adultère* ſurpris en flagrant délit; & par cette punition le mari pourvoyoit à ſa ſûreté pour l'avenir. Dac. Jesus-Christ ne voulut pas condamner la femme *adultère*. S. Thomas, Queſt. 154. dit que ce mot vient, *quòd aliquis accedat ad alteram*. La Marre dans ſon Traité de la Police, L. III. Tit. V. C. I. dit que c'eſt *quaſi ad alterum thorum acceſſio*. On diſoit en vieux François, *Avoultre*, & on dit encore en Baſſe Bretagne *Avoutre*, pour ſignifier la même choſe. J'aimerois mieux dire que la ſignification propre & primitive du Latin, *adulterare*, eſt corrompre, méler ajoûter à quelque choſe une matière étrangère; qu'enſuite par métaphore on l'a appliqué à l'infidélité dans le mariage, parce qu'elle mele & confond les enfans & les familles.

Les Aſtronomes appellent *adultère* du ſoleil & de la lune, leurs éclipſes, quand elles ſe font en quelque manière contre les régles de l'Aſtronomie, comme il arrive aux éclipſes horiſontales. Car quoique le ſoleil & la lune ſoient diamétralement oppoſez, ils ne laiſſent pas de paroître en même tems ſur l'horiſon. On en a vû une à Paris le 16. Juin 1666. On tient que de ſemblables éclipſes doivent arriver tous les 19 ans. 1°, L'*adultère* du ſoleil & de la lune n'eſt point un tèrme Aſtronomique, du moins je ne ſache point que les Aſtronomes s'en ſérvent. Je ne reconnois point pour Aſtronomes des charlatans qui ſe mélent d'Aſtrologie judiciaire, & qui pourroient bien être les Auteurs de ſemblables termes. 2°, Les éclipſes de lune horiſontales ne ſont point du tout contre les régles d'Aſtronomie. Il n'y a point aujourd'hui de petit Aſtronome, qui ne ſache que quoique la lune & le ſoleil ſoient pour lors diametralement oppoſez, cependant la réfraction fait paroître l'un & l'autre plus élevez. Ainſi lorſque ces Aſtres ſont préciſément dans l'horiſon, la réfraction les fait paroître tous deux au deſſus de l'horiſon, l'un au couchant & l'autre au levant. 3°, Il eſt très-cértain que non ſeulement de ſemblables éclipſes, mais auſſi toutes les autres éclipſes arrivent dans le même ordre & avec très-peu de changement au bout de 19 années, & un peu plus d'une heure. C'eſt là deſſus qu'eſt fondé le nombre d'or ou l'ennéadécaétéride de Méton l'Athénien. Il eſt vrai qu'on a trouvé que Meton s'eſt trompé, parce qu'il avoit compté qu'au bout de 19 ans juſte les mêmes phaſes & les mêmes éclipſes revenoient ſans aucune différence; & c'eſt pour cela que dans la réformation du calendriér, on a abandonné, ou du moins corrigé le nombre d'or. Mais il eſt toûjours cèrtain que cette différence eſt très-petite, & nous avons encore en Aſtronomie bien des pratiques fondées là deſſus. 4°, Cette différence, toute petite qu'elle eſt, ſoffit pour faire qu'une éclipſe horiſontale, qui revient à peu-près la même au bout de 19 ans & une heure, ne ſoit plus horiſontale dans le même Pays parce qu'en n'arrivant pas à la même heure, le ſoleil & la lune ne ſe trouvent plus dans l'horiſon, mais l'un deſſus & l'autre deſſous. Il eſt vrai cependant que dans le grand nombre d'éclipſes qui arrivent pendant l'éſpace de 19 ans, il eſt difficile qu'il n'y en ait quelqu'une d'horiſontale dans chaque Pays. Bien plus, il eſt très-vrai qu'il n'y a aucune éclipſe de lune qui ne ſoit horiſontale à l'égard de quelque endroit de la tèrre; ſavoir, à l'égard de celui qui a pour lors les deux aſtres dans ſon horiſon : dans l'année 1705. l'éclipſe de lune du 3. Janvier a été horiſontale, & celle du 23. Décembre le fut encore d'une manière plus remarquable à Paris, & dans bien d'autres endroits.

ADULTERER, v. act. Commettre adultère. *Adulterari, adulterare.* Ces deux pèrſonnes ont pluſieurs fois *adultéré* enſemble. Celui qui convoite la femme d'autrui, a déja *adultéré* dans ſon cœur. Aucun de nos Traducteurs, que je ſache, n'a traduit ainſi en S. Matthieu Ch. V. v. 28. Tous, même les Anciens, Olivetan, Le Febvre dans la Bible d'Anvèrs, Genêve, les Docteurs de Louvain, Mons, le P. Bouhours, M. Simon, ont mis, *Il a déja commis l'adultère en ſon cœur.* Ce mot n'eſt guère en uſage.

ADULTÉRIN, INE, adj. Fils ou fille qui ſont nez d'un adultère. *Nothus, Notha.* Les bâtards *adultérins* ſont incapables de Benefices. C'eſt un tèrme de Droit dont on ne ſe ſèrt guère que dans le Barreau. Les enfans *adultérins* ſont plus odieux que ceux qui ſont nez de pèrſonnes libres. Le Droit Romain leur refuſoit même le nom d'enfans naturels, comme ſi la nature les déſavouoit.

ADVOATEUR, ſ. m. *Advocator.* Tèrme de Coûtumes. On appelle en cèrtains Pays *advoateur*, celui qui trouvant des beſtiaux en dommage ſur ſes tèrres, les appelle, les prend, les avoue, comme s'ils étoient à lui.

AdVOCASSER, v. n. Faire la profèſſion d'Avocat. *Cauſas agere.* On ne le dit point des Avocats célèbres; mais de ceux qui ont peu de pratique. Il y a long-tems qu'il *avocaſſe*, & meurt de faim. Ce mot eſt bas.

AdVOCASSERIE, ſ. f. Profèſſion d'Avocat. *Advocatio.* On ne voit guère de gens s'enrichir aujourd'hui par l'*Avocaſſerie.* Il y a déja pluſieurs années que cet homme s'adonne à l'*Avocaſſerie.* Ce mot eſt bas.

AdVOCAT, ſ. m. Homme ſavant en Juriſprudence, qui en vèrtu de ſes licences & de ſa matricule, plaide & defend de vive voix, ou par écrit, le droit des parties qui ont beſoin de ſon aſſiſtance. *Advocatus, Cauſidicus; cauſarum Actor.* *Avocat* au Conſeil, eſt celui qui fait toutes les inſtructions des affaires du Conſeil du Roi, comme un Procureur. *Litis ordinator in Conſilio regio.* Un *Avocat plaidant*, celui qui s'applique à la plaidoirie. *Cauſidicus, cauſarum Actor.* Un *Avocat conſultant*, celui qui ſe renfèrme à la conſultation. *Patronus de jure reſpondens.* Cette diſtinction entre les *Avocats* plaidans, & les *Avocats* conſultans, ſe rapporte à celle que mettoient les Romains entre les *Avocats* & les Juriſconſultes. Il y avoit ſeulement cette différence, que la fonction des Juriſconſultes, qui donnoient ſimplement leurs conſeils, étoit diſtincte & ſéparée de celle des *Avocats*: Les Juriſconſultes ne plaidoient point; c'étoit une eſpèce de Magiſtrature privée & pèrpetuelle, principalement ſous les premiérs Empereurs. D'autre côté les *Avocats* ne devenoient point Juriſconſultes: au lieu qu'en France les *Avocats* deviennent Juriſconſultes en ce ſens-là; c'eſt-à-dire, qu'ayant acquis de l'expérience, & de la capacité dans la plaidoirie, & ne pouvant plus en ſoutenir le tumulte, & la fatigue, ils deviennent *Avocats* conſultans. C'eſt la recompenſe de leurs travaux, & la retraite d'honneur de leur vieilleſſe. C'eſt pourquoi à l'audience des Parlemens, ils ſe placent ſur les ſieges inferieurs couvèrts de fleurs de lys, avec les Juges des Juriſdictions ſubaltèrnes. Dans les anciennes Ordonnances ils ſont nommez *Avocats* Conſeillers; *Advocati Conſiliarii.* Pour être reçu Avocat, il faut avoir pris ſes licences dans une Faculté en Droit, après y avoir étudié trois ans, y avoir été examiné deux fois, & y avoir ſoutenu deux Thèſes. Il faut prêter ſèrment, & ſe faire immatriculer au Parlement où l'on veut plaider. Ciceron dit qu'un habile *Avocat* eſt comme l'Oracle que chacun va conſulter. La Loi 14. du Code L. 2. T. 7. appelle le metier d'*Avocat* une milice; parce que les *Avocats* combattent pour la vie, & pour la fortune de ceux qui implorent le ſecours de leur éloquence. Les Eſpagnols de Cuba ne voulurent plus qu'il paſsât d'*Avocats* dans leur Iſle; ils les appellent *Letrados*: & obtinrent que ceux qui y étoient déja ne plaideroient plus, diſant qu'ils étoient cauſe de tous les débats & procès des Habitans. HERRERA.

Dans les anciennes pratiques & ſtiles des Cours, les *Avocats* ont été appellez *Parliérs*, ou *Amparliérs.* Le mot de *Parliérs* eſt encore en uſage en quelques endroits de la Suiſſe, comme dans le Comté de Neuchâtel. Ils ont été auſſi appellez *Conteurs* & *Plaideurs.*

Les Romains avoient une opinion honorable de la profèſſion d'*Avocat.* Les ſiéges du barreau de Rome étoient remplis de Conſuls & de Sénateurs, qui ſe tenoient honorez de la qualité d'*Avocat.* Les mêmes voix qui commandoient aux Peuples, étoient auſſi employez à les defendre. C'eſt pourquoi les Empereurs préférant la robe à l'épée, donnoient aux *Avocats* le titre de Comtes & de Clariſſimes, & ils portoient ſi loin l'honneur qui étoit dû à l'excellence de cette profèſſion, qu'on les déſignoit par le nom d'*Honorati.* C'étoit encore par ce même principe d'eſtime qu'on les appelloit *Patrons*, comme ſi leurs cliens ne leur étoient pas moins obligez que les affranchis à leurs maîtres qui les avoient tirez de ſèrvitude. Enfin, l'Empereur Téodoſe après avoir reüni dans ſa Novelle *De poſtulando*, tous les éloges imaginables, conclut, que les privilèges qu'il leur accorde ſont peu de choſe pour une fonction ſi noble, & ſi néceſſaire. Cette profèſſion s'avilit dans la ſuite. Car pendant le tems de la République floriſſante, ceux qui aſpiroient aux charges, & aux honneurs, plaidoient gratuitement, pour s'acquerir la bienveillance du Peuple, & ſe faire des cliens. Alors les Senateurs euſſent eu honte de rendre leur éloquence venale; ils ne chèrchoient que de la gloire, & de la réputation. Mais depuis que la faveur populaire ne ſèrvit plus à parvenir aux dignitez, & que les *Avocats* ne furent plus récompenſez par les charges, ils devinrent mercénaires. Le métier d'*Avocat* fut un métier lucratif, & ils vendirent leur zèle & leur colère, comme ils avoient fait dans les premiérs tems. Les *Avocats* de Rome rançonnoient tellement leurs parties, que le Tribun Cincius fit une Loi qu'on appella de ſon nom, *Cincia*, afin de corriger cet abus, elle défendoit aux *Avocats* de rien éxiger de leurs cliens. Fredericus Brummerus a fait un ample Commentaire ſur cette Loi. Il étoit d'abord défendu aux *Avocats* de prendre aucuns préſens pour plaider une cauſe. L'Empereur Auguſte y ajoûta une peine: & l'Empereur Claudius crut faire un grand coup de les reduire à ne prendre pas plus de dix grands ſeſtèrces pour chaque cauſe, qui valoient 437. livres 10. ſols de notre monnoie. Menage cite un titre de Charlemagne tiré de Nauclerus, qui défend aux *Avocats*, quand ils viendront plaider, d'amener plus de 30 chevaux. Autrefois en France les *Avocats* étoient élus dans chaque Tribunal en preſence du premiér Magiſtrat, comme tous les autres Officiers. L'on y obſervoit les mêmes formalitez, & l'on y prenoit les mêmes précautions que pour l'élection des Juges. Ils étoient choiſis entre ceux des Citoyens qui avoient le plus d'érudition & de probité, & faiſoient corps avec tous les autres Officiérs de la Juriſdiction. Comme eux auſſi ils étoient ſujets à ſuppreſſion. Les Capitulaires & anciennes Ordonnances de nos Rois ſont pleins de réglemens ſur cela. Voyez les *Avocats Leg.* 141. *de Advoc. diverſ. jud.* M. Mackenſi, *Idea Eloq. For.* & M. Ménage dans l'Epître dedic. de ſes *Juris Civil. Amœnitates.* *Advocat Général*, eſt un Officier de Cour Souveraine, à qui les *Avocats* des parties communiquent les cauſes, où le Roi & le Public, l'Egliſe & les Mineurs, ont interêt, & qui en pleine audience en rend compte à Meſſieurs les Préſidens & les Conſeillers, & qui même donne ſes concluſions après avoir oüi les plaidoyérs des *Avocats* des parties. *Advocatus regius in ſupremo Senatu*, ou *Catholicus.*

Advocat du Roi, eſt celui qui eſt Subſtitut de l'Avocat Général, & qui eſt employé dans une Juriſdiction qui relève d'un Parlement. *Advocatus regius in inferiore Curia.* L'*Avocat* du Roi conclut toujours à l'Audience, pour le Roi, pour le Public, pour les Mineurs. Sous la première & la ſeconde race de nos Rois il n'eſt fait aucune mention d'*Avocat* du Roi, ou du Fiſc en particuliér; mais il ſemble que tous les *Avocats* en général en éxèrçoient les fonctions.

Avocat Fiſcal, eſt un Officiér qui a été inſtitué par l'Empereur Adrien, comme remarque Budée, pour deffendre la cauſe du Fiſc, non ſeulement en la Chambre, mais auſſi en tous les autres Tribunaux. *Fiſci Advocatus.*

Advocat Conſiſtorial, eſt un Officiér de Cour de Rome créé pour y plaider ſur les oppoſitions qu'on forme aux proviſions des Bénéfices, qui étoient fort communes du tems des élèctions. Ils ſont dix en nombre. *Advocatus in Pontificio Conſilio.*

L'Avocat d'un ville, c'eſt en Allemagne un Magiſtrat établi dans une Ville pour y rendre la Juſtice au nom de l'Empereur. Les Monaſtères y avoient autrefois leurs *Avocats* pour ſoutenir leurs droits, & rendre la juſtice à leurs vaſſaux; mais ces *Avocats*, plus à leurs intérêts qu'à leurs devoirs, pilloient ſouvent ceux qu'ils étoient obligez de protéger. Voyez ADVOUÉ.

AdVOCAT, ATE, ſe dit figurément de celui ou de celle qui prend nos intérêts en main, & qui les défend. *Patronus. Patrona.* Quelques-uns croyent qu'en ce ſens il faut dire *Avocat*, & non pas *Avocate.* Je veux prendre la vérité pour mon *Avocat.* ABLANC. Cependant il ſemble que l'uſage veuille que dans cette phraſe on diſe *Avocate*, & non pas *Avocat.* C'eſt pourquoi ceux qui ont eu le ſoin de la nouvelle édition de Lucien, après la mort d'Ablancours ont écrit; Je veux prendre la vérité pour mon *Avocate.* On dit pareillement, la Sainte Vierge eſt l'*Avocate* des pécheurs. Dans les prières que l'Égliſe offre pour nous à Marie, elle l'appelle Mère de miſéricorde, refuge des pécheurs, porte du ciel, notre *Avocate.* P. D'ORL.

On appelle auſſi *Avocate*, la femme d'un Avocat. Cependant on ne le dit ordinairement que de la femme d'un Avocat Général, ou d'un Avocat du Roi, en y ajoutant le mot de Madame. Ainſi on dit Madame l'*Avocate* Générale, Madame l'*Avocate* du Roi.

Il y avoit autrefois des *Avocats* pour déffendre les droits de l'Egliſe, tant par armes qu'en juſtice, qu'on a appellez plus communément *Avouez*. Voyez. ADVOUE.

On appelle provèrbialement & ironiquement un Avocat qui manque de pratique, un *Avocat* à tort, & ſans cauſe, un *Avocat* de cauſes perduës. *Imperitus & iners Cauſidicus, Patronus ſine patrocinio.* On dit de même provèrbialement un *Avocat* de balle, un *Avocat* de Pilate, par alluſion à ce mot, *Non invenio cauſam.* On dit, il eſt altéré comme la bourſe d'un *Avocat*. De Roch.

AdVOLER, v. n. ce mot, qui ſignifie aller vite pour ſe rendre en quelque lieu, eſt vieux, & tout-à-fait hors d'uſage. *Advolare.* Mézérai s'en eſt ſervi ; Mais lui étant *advolé* à Paris. Il faut dire, étant accouru.

ADVOUATEUR, ſubſt. m. Tèrme de coûtume. C'eſt celui qui avouë & reconnoît que ſont bètail a été pris en dommage. Rac.

ADVOUÉ, ſ. m. C'étoit autrefois un patron, un défenſeur des droits d'une Egliſe *Bonorum Eccleſiæ Patronus*. Charlemagne prenoit le titre d'*Avoué* de S. Piérre, & Protecteur de la Ville de Rome ; & le Pape Leon III. lui envoya une bannière & des clefs, en lui donnant cette qualité. Il y avoit auſſi des *Avouez* pour les Egliſes Cathedrales & pour les Abbayes ; même pour celles des filles. Le Roi Hugues, au rapport d'Hariulphe, avoit été *Avoué* de S. Riquier, & ſon fils Angelram ſe contenta de la même dignité. Bollandus rapporte dans la vie de S. Edouard Roi d'Angleterre, des lettres de Nicolas II. par leſquelles entre autres privileges il le fait, lui & ſes Succeſſeurs, *Avoué* & defenſeur du Monaſtere de Weſtminſtér & de toutes les Egliſes d'Angletérre. Sous Henri I. Roi de France, le Comte d'Anjou avoit la bannière de S. Martin dans ſon armée en qualité d'*Avoué*, ou de defenſeur de l'Abbaye de Marmouſtiér, comme les Comtes du Vexin portoient l'oriflamme de l'Abbaye de S. Denis avec un pareil titre. P. Dan. Les Vidames prenoient la qualité d'*Avouez*, & même les Hiſtoriens du VIII^{e}. ſiécle confondent ces deux qualitez ; & de là vient que pluſieurs ſéculiers d'Allemagne & Grands Seigneurs portent des mitres en cimiér ſur leurs Ecus, parce qu'ils avoient les qualitez d'*Avouez*, ou d'Officiérs des grandes Egliſes. Ces *Avouez* étoient d'abord des Avocats qui déffendoient les cauſes des Egliſes. On leur donne auſſi le nom d'*Avouez* des Moutiérs ; c'eſt-à-dire, des Monaſtères. Ils étoient comme patrons, gardes, & adminiſtrateurs du temporel des Egliſes, ſous l'autorité deſquels ſe faiſoient tous les contrats qui concèrnoient les Monaſtères. Il paroît même par les plus anciennes chartres, que les donations qu'on faiſoit aux Egliſes ſe conferoient en la perſonne des *Avouez*. C'étoient eux auſſi qui ſe préſentoient en jugement pour les Monaſtères dans toutes leurs cauſes, & qui rendoient la juſtice pour eux dans les lieux où ils avoient la Juriſdiction. Ils conduiſoient à la guerre les vaſſaux des Monaſtères obligez de fournir des Soldats au Roi. Ils ſe battoient même quelquefois en duel pour les Monaſtères. On prétend que cette charge fut introduite dès le tems de Stilicon dans le IV^{e}. ſiecle. Le Canon 99. du Concile d'Afrique ſemble le dire. Les Benedictins n'en fixent l'origine qu'au VIII^{e}. ſiécle. Voyez ſur tout cela leurs *Acta Sancti Benedict. Sac. III P. I præf p. 91. & ſuiv.* Ils reconnoiſſent neanmoins que cela avoit commencé long-tems avant ; mais on s'y étoit toujours oppoſé, témoin le Concile de Châlon en 664. ou environ. Mais enfin les grands Seigneurs prirent cette qualité quand il les fallut déffendre par les armes, ou les protéger par leur autorité. Dans quelques Monaſtéres on les appelloit Conſèrvateurs, *Conſervatores* ; mais ſans en avoir le nom, ils avoient toutes les mêmes fonctions que les *Avouez*. Il y avoit auſſi quelquefois pluſieurs *Sous-Avouez* pour chaque Monaſtère, qui en faiſoient les affaires à la place des *Avouez*, ce qui ruinoit les Monaſtères. C'eſt pour cela que l'Empereur Othon en faiſant Lambèrt Comte de Louvain *Avoué* du Monaſtère de Gemblours en 948. il lui déffend d'avoir jamais plus d'un *Sous-Avoué* ; & ordonne que dans les métairies de ce Monaſtère ce *Sous-Avoué* n'ait jamais de droit par chaque année qu'un deniér, une poule, & un ſeptier d'avoine de chaque maiſon. On appelloit auſſi autrefois *Avouez*, les maris, les tuteurs, & même ceux qui ſe battoient en combat ſinguliér pour la querelle d'un autre, & généralement tous ceux qui entreprenoient la déffenſe d'autrui. Les Villes avoient auſſi leurs *Avouez*. On trouve dans l'Hiſtoire, les *Avouez* d'Auſbourg, d'Arras, &c. Ils s'établirent long-tems après les *Avouez* des Eccléſiaſtiques ; & ſans doute à leur éxemple. Ce mot vient d'*Advocatus*, & de là vient que les Juges de Suiſſe s'appellent encore en Roman *Avoyérs* c'eſt-à-dire, Déffenſeurs de la juſtice, & du Peuple opprimé. Chorier dans ſon Hiſtoire de Dauphiné, T. I. p. 521. ſe ſert du tèrme d'Avocat au lieu d'*Avoué*. Il eſt mieux de dire *Avoué* ; Avocat dans l'uſage préſent ſignifie autre choſe ; auſſi, ajoute-il, nos Pères ont du mot d'Avocat fait celui d'*Advoyér* & d'*Avoué* en notre Langue.

On trouve auſſi des *Avouez* de Villes, de Pays, de Provinces. Ainſi dans une Chartre de l'an 1187. & dans une autre de 1210. Bèrthold Duc de Zeringhen eſt appellé *Avoué* de Thurgie. *Turgici loci.* Dans la Notice des Egliſes Belgiques de Miræus. C. 109 Henri Comte de Louvain eſt appellé Comte & *Avoué* de Brabant. On trouve encore au XII^{e} & XIII^{e} ſiécles des *Avouez* d'Alſace, de Suabe ; & Raimond de Agiles dit, qu'après la priſe de Jéruſalem, quand il fut queſtion d'elire un Roi, les Evêques repondirent, qu'on ne devoit point élire de Roi dans un lieu où Dieu avoit ſouffert & avoit été couronné ; mais qu'il falloit ſeulement élire quelque *Avoué* qui gardât la Ville, & qui eût ſoin de diſtribuer à la garniſon les tributs qui ſe leveroient dans le Pays. Et de vrai dans Dodechin Abbé Allemand, qui écrivoit un voyage de la Terre-Sainte dans le XII^{e} ſiécle, Godefroi de Bouillon eſt appellé *Avoué* du S. Sepulcre. Au reſte d'habiles gens prétendent que les Villes & les Provinces n'ont jamais eû d'*Avouez*, mais ſeulement les Egliſes ; que les Seigneurs qui portent le titre d'*Avoué* de quelque Pays, ne l'étoient que des Monaſtères & des Egliſes de ces Pays-là, comme Albèrt Marquis d'Autriche, fils-aîne de Léopold, qui fut fait *Avoué* de tous les Monaſtères d'Autriche. Néanmoins, la réponſe des Evêques pour la création d'un *Avoué* de Jeruſalem, & non pas d'un Roi, paroît contraire. *Non debere ibi eligi Regem, ubi Deus paſſus & coronatus eſt . . . . Sed eſſet aliquis Avocatus, qui & Civitatem cuſtodiret, & cuſtodibus Civitatis tributa regionis divideret & reditus.* Il ne s'agit point là d'Egliſes, ni de Monaſtères, ni de leurs biens, mais de la Ville, & des tributs & revenus du Pays.

Les Empereurs ont nommé les *Avouez* des Provinces, ou des Villes. Bèrtold, dont nous avons parlé, eſt appellé, *Par la grace de Dieu & de l'Empereur, Advoué.*

Spelman, ſavant Anglois du dernier ſiécle, diſtingue deux ſortes d'*Avouez* des Egliſes. Les uns qu'il appelle *Advouez* des cauſes ou des procès, *Advocati Cauſarum* ; & les autres qu'il nomme *Advouez* du tèrritoire, *Advocati ſoli*. Ceux-ci étoient héréditaires, les autres ſe donnoient. Ceux-ci ſe donnoient par le Prince pour ſoutenir en juſtice les Droits des Egliſes, comme il paroit par le Canon 99, du Concile de Carthage & par les Capitulaires de Charlemagne, L. V. Ch. 31. Les autres étoient les fondateurs des Egliſes, ou leurs hérittiérs ; que nous appellons aujourd'hui Patrons. En ce ſens les femmes étoient auſſi *Avouées*, *Advocatæ* ou *Avocatiſſa* ; & l'on en trouve en effet dans le droit Canon qui ont ces titres, & elles avoient droit de préſenter dans les Egliſes dont elles étoient *Avouées*. On trouve dans la Chronique de Sens, L. II. C. 17. des *Advouez* libres, *Avocati liberi*. Les *Advouez* matriculaires, *Advocati matriculares*, dont parle une vieille Chartre rapportée par Vigul. Hondius dans la Métropole de Salſbourg T. II. p. 254 étoient les *Avouez* de l'Egliſe Cathédrale, appellée Egliſe Matrice.

AdVOUER, v. act. Reconnoître la vérité ; confeſſer, demeurer d'accord qu'une choſe eſt véritable. *Fateri, confiteri.* *Avouer* le fait. *Avouer* ingénûment ſon crime. Je vous *avoue* que je n'y comprend rien. Voilà, je vous l'*avoue*, un abominable homme. Mol. Il faut *avouer* que la Providence divine eſt mèrveilleuſe. Ce criminel à tout *avoué* à la queſtion. La malignité des hommes a de la peine à convenir de nos bonnes qualitez. Ils les *avouent* plûtôt qu'il ne les ſouhaitent. La Plac.

Advouer, ſignifie auſſi, Reconnoître quelqu'un pour ſon Seigneur : *Clientem ſe profiteri ergà &c.* Il s'eſt *avoué* vaſſal d'un tel Prince. Il a *avoué* tenir de lui un tel fiéf, tels héritages.

Advouer, ſignifie auſſi Approuver ce qu'on a donné charge de faire. *Approbare.* Cet Ambaſſadeur a plein pouvoir, il ſera bien *avoué* de tout ce qu'il fera. Il y a ici des perſonnes qui m'*avoueront* de tout ce que j'écrirai. Voit. Quelque choſe qu'il faſſe, il en ſera *avoué*. Je n'en ai pas charge ſpéciale, mais je m'en ferai bien *avouer*. Mez.

Advouer, ſignifie, auſſi Reconnoître pour ſien, proteger. *Suum agnoſcere, tueri.* Ce pere *avoue* cet enfant pour ſon fils. Cet Auteur a *avoué* pour ſien un tel Ouvrage. Il eſt *avoué* de ce prince pour ſon domeſtique, pour ſon vaſſal.

s'**Advouer** de quelqu'un ; c'eſt ſe réclamer, s'autoriſer de quelqu'un. *Inclamare.* Quand je ſerai là, je m'*avouerai* de vous.

s'**Advouer** d'une telle Religion ; c'eſt confeſſer que l'on profeſſe cette Rèligion. *Profiteri.* Il s'*avoua* franchement de la Religion Chrétienne.

On dit provèrbialement, *Avouer* ſa dette ; pour dire, reconnoître qu'on a tort.

Advoué, ée, part. Il a la ſignification de ſon vèrbe.

AdVOUERIE, ſ. f. La qualité & la charge d'Avoüé. *Advocatia*, en tèrme de la baſſe Latinité, ou *Advocatio*. Il ſignifie, 1°. Protection. Dans la Chronique de Cambrai, L. I. c. 10. implorer l'*avouerie* d'un Abbé, c'eſt implorer ſa protection. 2°. La charge d'*Avoüé*, qui n'étoit autre choſe que le ſoin de protéger, comme il paroît par les Lettres de Nicolas II. à S. Edouard, où *Advocatio & tuitio* ſont ſynonimes 3°. Le Droit de préſenter à un Bénéfice, ou du Patronage. 4° L'action de donner un Champion, ou Chevalier qui ſe batte en champ clos pour la défenſe de quelqu'un. 5°. *Advouerie*, *advocaria*, ou *advocatia*, eſt la penſion qu'on faiſoit à l'*Avoüé* pour la protection qu'il donnoit. L'*Advouerie* d'une Egliſe ſe conferoit autrefois à celui qui l'avoit bâtie & fondée, après la conſecration de cette Egliſe, en mettant ſur lui un morceau de drap, *panno impoſito*. Chorier, dans ſon Hiſtoire de Dauphiné, l. VIII. c. I. p. 522. ſe ſert du tèrme d'Advocation, au lieu de celui d'*Advouerie*, mais mal. On a dit autrefois Avoueſon pour *Advouerie*.

Advouerie, ſignifie auſſi cèrtain droit que les Sujets doivent à leur Seigneur, par lequel ils l'avouent & le reconnoiſſent pour Seigneur. Dans les comptes du Domaine du Comté de Boulogne de l'an 1474. on lit ces paroles: Les *Advoueries* d'Eſtaples & Rombly que doivent les habitans d'icelles Villes à la Touſſaints. Et dans les comtes du Compte de Ponthieu de la même année 1474. f. 1. cens, rentes, reconnoiſſances, & *Advoueries* duës au Roi à cauſe de ſa Comté de Ponthieu.

ADURÉ, ÉE, part. & adj. Vieux mot, qui veut dire *endurci* au travail, comme ſi l'on diſoit, qui eſt devenu dur. *Duratus, induratus*.

ADUSTE, adj. m. & f. Tèrme de Médecine, qui ne ſe dit que du ſang & des humeurs quand elles ſont brûlées par une trop grande chaleur naturelle. *Aduſtus*. Un tempèrament *aduſte*. La mélancolie eſt une bile noire & *aduſte*. Un ſang *aduſte*, eſt lorſque à raiſon d'une chaleur extraordinaire, les plus ſubtiles parties du ſang étant ſéparées, les plus groſſières reſtent chargées de lie, & toutes noires, comme ſi elles étoient brulées. HARRIS. Il eſt mieux dans l'uſage ordinaire de dire un ſang brûlé.

On le trouve au figuré. *Tetricus*, *auſterus*. C'eſt la bile qui domine dans l'humeur de ce Magiſtrat, & cette humeur *aduſte* imprime ſur ſon front une négative pèrpétuelle. BALZ. Cet exemple ne doit pas être imité.

ADUSTION, ſ. f. Brûlement. *Uſtio*, *aduſtio*. Ce mot ne ſe dit, non plus que le précédent, qu'en parlant du corps humain. Sa maladie eſt cauſée par une *aduſtion* d'humeurs.

Æ

Æ. Diphtongue. On l'a bannie de tous les mots qui viennent du Latin. On écrit Céſar, l'Énéïde, Égyptien, avec un É ſimple. Et de vrai Æ n'eſt point à proprement parler une diphtongue en François, ſi ce n'eſt une diphtongue d'écriture. Car pour le ſon que forme ce double caractère, il eſt très-ſimple, & ne diffère point du ſon de la voyelle. Voyez au mot DITPHTONGUE. Cependant parce qu'on s'obſtine encore à retenir l'Æ ſur tout dans les mots purement Latins, l'on en mettra encore quelques-uns avec cette diphtongue.

Æ A.

ÆACÉES, ſ. m. & plur. *Æacea*. Fêtes & jeux, ou combats ſolennels qui ſe célébroient à Ægine en l'honneur d'Æaque, ou Æacus, d'où ils avoient pris leur nom, & dont il y avoit un temple à Ægine.

ÆAQUE, ſ. m *Æacus*. C'étoit chez les Anciens le nom d'un des trois Juges des Enfèrs. Æaque fut fils de Jupitèr & d'Europe, ou ſelon d'autres, d'Ægine. Strabon dit qu'il régna dans Œnopie Quelques-uns croyent qu'il faut lire *Œnonem*, au lieu d'*Œnopiam*. Il donna à cette Iſle le nom de ſa mère Ægine. La peſte ayant emporté tous les hommes de l'Iſle, il pria Jupitèr de changer des fourmis qu'il avoit vuës en hommes, de là les Myrmidons. Il eut d'Endeïde Telamon & Pelée, & Phocus de Pſamathe. Il étoit d'une équité ſi grande & ſi reconnuë, que dans les Enfèrs Pluton le fit Juge des morts avec Minos & Rhadamante.

Æ C.

ÆCHMALOTARQUE, ſ. m. & f. *Æchmalotarcha*. Ce nom eſt Grèc, vient de αἰχμαλωτὸς, & de, ἀρχὴ, le premier formé de αἰχμὴ, une pointe, une pique, & ἁλίσκω, ou ἁλῶ, je prends; ſignifie un homme pris par les armes, ou comme nous diſons pris à la pointe de l'épée, ou de la pique; & le ſecond ἀρχὴ marque un Chèf. Ainſi *Æchmalotarque*, ſignifie Chèf des Captifs. Les Juifs qui ne voulurent point ſuivre Zorobabel, ni retourner à Jeruſalem avec lui, créèrent un *Æchmalotarque* pour les gouvèrner. Mais c'eſt une èrreur groſſiére de dire qu'*Æchmalotarque* eſt le nom que ces Juifs donnèrent à celui qu'ils choiſirent pour leur Chèf proche de Babilone; car ces Juifs ne parloient pas Grèc, mais Hébreux, ou Chaldéen. Ils appellèrent ce Chèf qu'ils ſe donnèrent ראשגלות, *Roſch gulath*, ou ראשגולה, *Roſch gula*, Chèf de la Captivité, ainſi qu'ils le nomment encore, comme on le peut voir dans les Rabbins, & en particulier dans le *Sepher Juhhaſin*, *fol.* 122. *p.* 2. & dans l'Itineraire de Benjamin, p. 71. 72. & 81. Origène qui écrivoit en Grèc, a nommé ce Chèf de la Captivité αἰχμαλωτάρχης. Au reſte, je ſuis pèrſuadé que les Juifs n'attendirent point au retour de la captivité à ſe donner des *Æchmalotarques*. Les Rois de Babylone leur laiſſèrent beaucoup de libèrté, comme il paroit par ce que Jéremie leur dit, Ch. XXIX. v. 5. & 6. & ſelon la coûtume des Rois d'Orient, dont Hérodote nous rend témoignage. L'Hiſtoire de Suzanne en eſt un preuve évidente, & les deux vieillards qui la condamnèrent étoient les *Æchmalotarques* de cette année-là. Les Juifs diſent que les *Æchmalotarques* ne peuvent être pris que de la Tribu de Juda; qu'ils commandent à tous les Iſraëlites, de quelque Tribu qu'ils ſoient; qu'on les inſtalle avec beaucoup de cérémonie, & qu'on leur rend de grands honneurs que l'on trouvera décrits dans le *Sepher Juhhaſin*, & dans *Benjamin de Tudela*, aux endroits que j'ai citez. On peut voir encore R. Salon Ben Virga, la Gemare ſur le Traité Sanedrin, L. I. fol. 5 1. Selden *De Synedr. Vet Heb.* L. II. c. 4. §. 10. & c. 7. §. 5. Origène, L. II. des Princip. c. 1. S. Epiphane contre les Ebionites, & le I. Dialog. de Théodoret.

Æ G.

ÆGÉE, adj. *Ægeum mare*. C'eſt le nom ou l'épithète que l'on donne à la partie de la Mediterranée qui a l'Anatolie à l'Orient, la Macédoine, la Theſſalie, l'Achaïe, & le Peloponéſe à l'Occident, la Romanie au Nord, & l'Iſle de Candie au midi. On la nomme communément Archipel. Les Grècs, au témoignage de Leunclavius, l'appellent *Akdeniz*; c'eſt-à-dire, Mèr Blanche, pour l'oppoſer au Pont Euxin, qu'ils appellent Garadeniz; c'eſt-à-dire, Mèr Noire.

On apporte pluſieurs etymologies du mot *Ægée*. Les Fables diſent que Théſée, fils d'Ægée, revenant victorieux du Minotaure, n'ayant point penſé à faire changer les voiles noires de ſon navire, ſon père le crut mort, & de douleur ſe précipita dans la mèr, & lui donna ſon nom. D'autres le tirent d'Ægeon, un des Geants qui fit la guèrre à Jupiter; & d'autres d'une Ægea Reine des Amazones. Le Scoliaſte d'Appollonius prétend que cette mèr a pris ſon nom d'une petite Iſle voiſine de l'Eubée, ou Negrepont & qui s'appelloit *Æga*. Le même rapporte un autre ſentiment qui le dérivoit de Cariſte, Ville de l'Eubée, qui s'appelloit *Ægea*. Strabon dans ſon 8^e. Livre, rapporte l'origine de ce nom à une Ville de l'Eubée qui ſe nommoit *Æga* & dans ſon 13^e. Livre d'un Promontoire de l'Æolide nommé *Æga* Pline, L. IV. c. 11. à un rocher nommé *Æge*, qui eſt entre Tenedos & Scio D'autres diſent qu'*Ægée* eſt un ſurnom de Neptune, qu'on a donné à cette mèr. D'autres le font venir de je ne ſai quelle chévre, qu'ils ſurnomment Percania. D'autres diſent qu'on l'a donné à cette mèr, parce qu'elle s'agite, qu'elle bondit comme une chévre. Feſtus aſſure que ce nom vient des Iſles frequentes, dont cette mèr eſt pleine, & qui de loin paroiſſent comme des chévres. Enfin, il en eſt qui conjècturent que les Phéniciens ont appellé cette mèr עז, *az*, forte, violente, à cauſe de ſes agitations & de ſes tempêtes; & que les Grèes confondent עז, *az*, fort, avec עז, *ez*, qui veut dire une chévre, lui donnèrent le nom de mèr *Ægée*, qui en Grèc ſignifie, mèr de la chévre αἲξ αἰγὸς. C'eſt le ſentiment du ſavant Bouchart dans ſon Phaleg. Liv. I. c. 13.

Ainſi la Mèr Ægée *au fond de ſes abimes,*
Ou d'Erix, ou d'Athos, engloutiroit les cimes, BREB.

ÆGIPAN, ſ. m. *Ægipan*. Ce mot vient de Pan, nom d'un Dieu champêtre, αἲξ αἰγὸς, *chévre*. Les Poëtes ont donné ce nom au Dieu Pan, parce qu'ils ſuppoſoient que ce Dieu étoit demi-chévre, qu'il en avoit les cornes, la queuë, les piéds, & même tout le bas du corps depuis la ceinture.

Les Anciens ont encore appellé *Ægipans*, des monſtres dont Mela parle L. I. c. 8. Pline & Solin en parlent auſſi, & les placent en Libye; celui-là, L. V. c. 8. & celui-ci, c. 34. Saumaiſe dans ſes Notes ſur Solin, a prétendu que l'*Ægipan* étoit ce que les Romains appelloient *Sylvanus*. Voſſius le refute dans ſes Notes ſur l'endroit de Mela que j'ai cité. Car 1°. dit-il, Saumaiſe ne ſe fonde que ſur les petits paralleles attribuez à Plutarque; mais il eſt cèrtain que ce Livre n'eſt point de cet Auteur, & qu'il eſt indigne de lui, auſſi-bien que celui qui eſt intitulé: *De Fluminibus*, qui ſont tous deux de la même plume. 2°. Les *Ægipans* n'avoient point un viſage d'homme comme les Sylvains, mais un muſeau de chévre: ils avoient même toute la partie ſupérieure du corps d'une chévre; outre cela, on les peignoit avec une queuë de poiſſon.

Ainſi le monſtre qu'on voit ſur les médailles d'Auguſte, & que nos Antiquaires appellent Capricorne, eſt la vraie figure d'un *Ægypan*, & en effet Theon ſur Aratus, dit que le Capricorne eſt la figure de l'*Ægypan*. Hyginus & le Scholiaſte de Germanicus diſent la même choſe. On voit auſſi ſouvent des *Ægypans* dans les anciens monumens des Egyptiens.

ÆGOBOLE, ſ. m. *Ægobolus*. Surnom que les Potniens donnérent à Bacchus, parce qu'au lieu d'un jeune homme bien fait qu'ils immoloient à ce Dieu par le conſeil d'Apollon, il leur declara lui-même qu'il ſuffiſoit dans la ſuite de lui ſacrifier une chevre, & qu'il n'en vouloit pas davantage. Ce mot vient de αἴξ αἰγὸς, chevre, & βούλομαι, je veus.

ÆGOCEROS, ſ. m. *Capricornus*. Capricorne. De αἴξ αἰγὸς, *chévre*, & κέρας, *corne*.

ÆGYLOPS, ou **ANGILOPS**, ou **ANCHYLOPS**, ſ. m. *Ægylops*. Térme de Medecine. C'eſt une tumeur ou enflure dans le grand angle de l'œil à la racine du nez, accompagnée d'inflammation, ou ſans inflammation. HARR. Ce mot eſt Grèc, αἰγίλωψ. Cette tumeur naît entre le grand canthus & l'os du nez. Cette eſpéce d'abcès eſt appellée *ægilops*; c'eſt-à-dire, *œil de chévre*, parce que les chévres ſont fort ſujettes à cette affliction. Si on néglige l'*ægilops* il ſe créve, & dégenère en une fiſtule qui pénétre juſqu'à l'os. *Æginète* appelle cette tumeur *anchilops* avant qu'elle ſe change en ulcère, & *ægilops* quand l'ulcère eſt fait & quand elle degénère en fiſtule; les autres la nomment toujours *ægylops* avant & après ſon changement. Quoique l'*ægilops* ſe change ſouvent en fiſtule, il n'eſt pas proprement une fiſtule, & il n'en eſt pas toûjours ſuivi. Si l'*ægilops* eſt accompagné d'inflammation, il a pour cauſe l'abondance du ſang, que la trop grande plénitude fait regorger ſur le grand coin de l'œil: s'il eſt ſans inflammation, il procede des humeurs corrompuës qui ſe déchargent ſur cette partie, & le plus ſouvent d'une humeur pituiteuſe, craſſe & viſqueuſe. DEGORI.

ÆGYPTIAC, adj. m. Tèrme de Pharmacie. *Pharmacum Ægyptiacum*. C'eſt une eſpéce d'onguent détérſif decrit par Meſué, ainſi nommé, à cauſe qu'il eſt d'une couleur obſcure comme les Egyptiens. Il eſt compoſé de vérd de gris, de vinaigre & de miel, & ſert à conſumer les chairs pourries.

Æ O.

ÆOLE, ſ. m. *Æolus*. Nom propre d'homme. Il y a trois *Æoles*. L'un qui régna dans les Iſles qui ont porté ſon nom, & qui par la fumée de ces Iſles, decouvroit, dit-on, les vents qu'il devoit faire trois jours auparavant. Voyez Pline L. III. C. 9. & Solin C. 12. Un autre qui regna en Etrurie; & un troiſiéme, fils d'Hellen. Quelques-uns attribuent à ce dérnier l'invention de la Carte des vents. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt de cette invention que les Poëtes ont pris occaſion de faire un *Æole* Roi des vents, ou du moins modérateur & diſtributeur des vents. Ovide le fait fils d'Hippotas; d'autres lui ont donné Jupitér pour pere. Les uns diſent que Menecla; & d'autres, que Ligya fut ſa mère. Il réſidoit, ſelon la Fable, dans les Iſles Vulcaniennes, qui furent appellées de ſon nom Æoliennes. Le Géographe Denys a dit qu'il fut grand Hoſpitalier. Au lieu de ce que nous avons rapporté de ſes prédictions ſur les vents, Iſacius & Palæphatus diſent qu'il étoit grand Aſtronome; & Strabon que par le flux & le reflux il prévoyoit les tempêtes & les vents qu'il devoit faire. Bochart, L. I. C. 33. croit que cette fable eſt venuë de la langue Phénitienne, ou עול, *Aol*, ſignifie tempête; d'où s'eſt fait en Grèc ἄελλα.

ÆOLIE, ou **ÆOLIDE**, ſ. f. *Æolis*, *Æolia*. Pays de l'Aſie mineure entre la Troade au ſeptentrion & l'Ionie au midi, & ſitué ſur la Mèr Ægée. Il s'appella d'abord Myſie; mais les Æoliens étant venu l'habiter, ils lui donnèrent leur nom.

ÆOLIEN, ENNE. *Æolius*, & au pl. **ÆOLIENS**. *Æoles*. Peuples de Grèce ainſi appellez d'Æole fils d'Hellen. Ils quittèrent la Grèce leur patrie, paſſèrent dans l'Aſie mineure, s'emparèrent de la Myſie, & fondèrent peu à peu une des trois grandes Colonies des Grècs en Aſie. Les jeunes Gentilshommes ſervoient chez les *Æoliens* aux ſacrifices publics.

ÆOLIEN, ENNE, eſt auſſi adjectif. Le Dialécte *Æolien* ſe rapporte au Dorien. PORT-R. La Muſique *Æolienne* étoit douce; appaiſoit les paſſions, & endormoit agréablement. T. CORN. Les Iſles *Æoliennes* étoient pluſieurs Iſles dans la mèr de Toſcane entre l'Italie & la Sicile, plus près toutefois de la Sicile.

Les Iſles *Æoliennes*, ſont ſept petites Iſles entre l'Italie & la Sicile, *Lipara*, *Hiera*, *Strongyle*, *Didyme*, *Ericuſa*, *Phœnicuſa*, & *Evonymus*. Voyez ÆOLE.

ÆOLIPILE. Voyez EOLIPILE. De même *Æquateur*, *Æquivoque*, *Æthérée*. Voyez ces mots par E.

ÆOLIQUE, adj. m. & f. *Æolicus*. Qui appartient aux Æoliens. Le dialecte *Æolique* eſt un des cinq dialectes de la langue Grècque; c'étoit la manière de parler propre des Æoliens. *Dialectus Æolica*. C'eſt du dialécte *Æolique* que la langue Latine s'eſt formée. Je trouve cependant qu'on dit communement *Æolien* plutôt qu'*Æolique*, ſi ce n'eſt dans les Colleges.

ÆON, ſ. m. Ce mot qui eſt Grèc, αἰών, ſiécle, ſignifie la durée d'une choſe, eternité; mais les hérétiques des premiers ſiécles y ont attaché une autre idée. Abuſant de la Philoſophie de Platon, ils donnoient de la réalité aux idées que ce Philoſophe avoit admiſes en Dieu; bien plus, ils les pèrſonifioient, & feignoient que c'étoient des êtres diſtincts de Dieu, & qu'il avoit produits, les uns mâles & les autres femelles; c'eſt là ce qu'ils appelloient *Æons*, de l'aſſemblage deſquels ils compoſoient la Divinité toute entiére, qu'ils appelloient πλήρωμα, nom Grèc qui ſignifie *Complément*, comme ſi c'eût été là le Complement de la Divinité. Au reſte, quoique tous les *Æons* fuſſent differens de Dieu en grandeur, ils étoient de la même nature & de la ſubſtance même de Dieu. Simon le magicien eſt le premier inventeur des *Æons*. Valentin les pèrfectionna & en reconnut juſqu'à 30. S. Irenée Liv. I. des heréſ. & L. II. c. 4. Tèrtullien dans ſon Traité contre les Valentiniens, & S. Epiphane dans l'hereſie 31. ſont parmi les anciens ceux qui ont le plus expliqué la doctrine des *Æons*; Theodoret & Philaſtrius en ont auſſi parlé. Et parmi les Modérnes, Baronius à l'an de JESUS-CHRIST 145. & 175. le P. Aléxandre, M. de Tillemont & M. Fleury Hiſt. Eccl. & M. Dupin Biblioth. des Auteurs Ecclés. II^{e} Part. des 3 prem. ſiec. Les Centuriateurs en ont auſſi dit quelque choſe. Cent. II. ch. 5.

A E R.

AERER, v. act. Donner de l'air à un bâtiment. *Cælum aperire*, *liberiori cælo exponere*, *ſupponere*. Il a fait pèrcer ſa galerie des deux côtez pour l'*aerer* davantage. Il eſt de peu d'uſage, & en ſa place, on dit mettre en bel air. Ce mot vient d'*aer*.

AERÉ, ÉE, adj. Qui eſt bien expoſé à l'air dans une plaine, ou ſur une élevation. *Liberiori cælo expoſitus*, *ſuppoſitus*. Une maiſon bien *aerée* eſt fort ſaine. Le Château-neuf de S. Gèrmain eſt bien *aeré*.

AERIEN, ENNE, adj. Qui eſt fait d'air, ou qui ſe réſout en air. *Aerius*. *Aereus*. Dans la diſſolution des corps, les parties *aeriennes* s'elevent en l'air. Les atômes *aeriens* montent les premiers dans un alembic. On dit que les bons ou mauvais Anges qui paroiſſent, prennent des corps *aeriens*. Les Eſſéniens, la ſecte la plus parfaite des Juifs, tenoient que les ames étoient d'une matiére *aerienne*. ARN. Porphyre & Jamblique ont admis des demons, des Eſprits *aeriens*, auſquels ils ont donné divèrs noms. Les Peintres appellent une pèrſpective *aerienne*, celle qui fait paroître les corps diminuez à proportion de leur eloignement, ou diſtance de la ligne de tèrre, ou du plan geometrique.

AËRIENS, Nom de Sectaires, qui tirent leur origine d'un certain Aërius, lequel vivoit encore au tems de S. Epiphane, & qui avoit ſur le myſtére de la Trinité les mêmes ſentimens que les Ariens. Il avoit outre cela pluſieurs opinions particulières qui ſont rapportées fort au long par ce S. Evêque *hæreſ.* 75. & entr'autres celle-ci: Qu'il n'y avoit aucune difference entre les Evêques & les Prêtres; que la Prêtriſe & l'Epiſcopat étoient abſolument le même Ordre & la même dignité. L'Evêque, diſoit-il, impoſe les mains, le Prêtre les impoſe auſſi: l'Evêque eſt aſſis dans le trône, le Prêtre y eſt auſſi aſſis: S. Epiphane ſe déclare en ce lieu-là fortement pour la ſuperiorité des Evêques, & il répond en particulièr à toutes les raiſons d'Aërius, qui s'appuyoit principalement ſur quelques paſſages de S. Paul, & entr'autres ſur celui de l'Épître 1re Tim. Ch 4. v. 14. où ce S. Apôtre lui recommande de ne point négliger le don qu'il a reçu *lorſque l'Aſſemblée des Prêtres lui a impoſé les mains*. Il n'eſt parlé en cet endroit, diſoit Aërius, que des Prêtres ſeulement, & nullement des Evêques. Mais il eſt aiſé de voir que le mot de *Prêtre* dans S. Paul ſignifie également les Evêques; enſorte que *Presbyterium*, qui eſt dans le Grèc & dans le Latin de la Vulgate, ſe prend pour le Sénat, ou l'aſſemblée de ceux qui preſidoient aux Egliſes. S. Paul avoit ordonné Timothée, étant accompagné des Prêtres, ou Evêques, qui ſe trouvoient préſens à l'ordination. Voyez le mot ANCIENS. Il faut prononcer dans le mot *Aeriens* le premier *e* ſéparé de l'*a*, *Aeriens*, en quatre ſyllabes, & non pas Æriens, ainſi qu'écrivent quelques Auteurs, comme ſi ce n'étoient que trois ſyllabes. La raiſon qu'Aërius eut de ſe ſéparer de l'Egliſe, fut le chagrin qu'il eut de ce qu'en 349 ou 355. ſelon un autre ſentiment, Euſtathe lui fut preferé pour l'Evêché de Sebaſte en Arménie. Voyez S. Epiph. hér. 75. S. Aug. hér. 53. Onuphrius Chron. A. C. 349. Sander. hér. 69. Tillemont Hiſt. Eccl. T. IX.

AERIER, ou **AIRIER**, v. act. C'eſt purifier l'air de quelque lieu, en y brûlant des ſenteurs pour en rendre l'air plus pur. *Infectam auram purgare*. *Aerier* une maiſon. Ce mot ne ſe dit que très-rarement, & en ſa place on ſe ſert d'un tour qui ſignifie la même choſe. Ainſi au lieu de dire, il faudroit *aerer* cette chambre, on diroit, il faudroit brûler quelque choſe dans cette chambre, pour en chaſſer le mauvais air.

AEROMANCIE, ſ. f. Ce mot vient du Grèc. C'eſt l'art de deviner par le moyen de l'air. Il y a pluſieurs ſortes d'*aeromancies*, dont Bodin ne traite point dans le Livre des Sorciérs. L'*aeromancie* eſt une vaine ſcience. Les Payens s'attachoient à l'*aeromancie*, mais les Chrétiens la rejettent comme fauſſe & ſupèrſtitieuſe.

AEROMÉTRIE, ſ. f. *Aerometria.* C'eſt l'art de meſurer l'air, ſes forces, ſes propriétez. Chrétien Wolfius, Profeſſeur de Mathématiques en l'Univèrſité de Hall de Magdebourg, a donné un Traité d'*Aerométrie*, intitulé, *Aerometriæ Elementa*, à Lipſic 1709.

AES.

ÆSCULAN, ſ. m. *Æſculanus.* C'étoit un Dieu qui chez les Romains préſidoit à la monnoie avec le Dieu Argentin. Voyez S. Aug. de la Cité de Dieu, L. IV. C. 21. & Budée, *De aſſ.* L. V. & ARGENTIN. On diſoit que le Dieu *Æſculan* étoit Père du Dieu Argentin. C'eſt que la monnoie de cuivre eſt plus ancienne que celle d'argent. Ces deux Dieux avoient la puiſſance d'enrichir les hommes. On honoroit à Rome la monnoie ſous le nom d'*Æſculan*.

AESMER, vèrb. neut. Ce mot autrefois vouloit dire, *trouver*, *juger*, *eſtimer*, *conjecturer*. Et *a-eſmerent* qu'il y avoit 400. Cavaliérs. VILLEHARD.

AESMER, ſignifioit auſſi quelquefois, *Comparer*.

Ains le pooit-on a-eſmer
A chant de ſerene de mer.

ÆSUSTUM, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt une drogue qu'on appelle autrement *Crocus Veneris*, ou ſafran de Venus, qu'on a fait tremper dans une diſſolution de ſel, dans de fort vinaigre, & qu'on ſtratifie enſuite avec du ſoufre dans un fourneau. On le remet après dans du vinaigre où il y a du ſel armoniac fondu, & qu'on réitère juſqu'à ce que les lames ſoient toutes conſumées. On en ôte le vinaigre par la diſtillation, il reſte une matière qu'on appelle *Æs uſtum*, qui ſert à divèrs uſages en Médecine.

AET.

ÆTHIOPIS, ſ. f. Plante qui eſt une éſpèce de toute bonne, ou de ſclarea. Ses feuilles qu'elle pouſſe les premières ſont couchées par tèrre, & diſpoſées en rond; elles reſſemblent à celles du bouillon; elles ſont grandes, épaiſſes & veluës. Il ſort d'entre ces feüilles une tige garnie de feüilles ſemblables aux précédentes, mais d'ordinaire plus petites. Cette tige eſt quarrée, veluë, de la hauteur d'environ deux piéds; elle a pluſieurs ailes & concavitez. Ses fleurs ſont rangées par anneaux, & blanches. Sa racine eſt fibreuſe. Sa ſemence eſt noirâtre, triangulaire, & contenuë dans des capſules; chaque capſule contient quatre ſemences. La racine de l'*Æthiopis* eſt bonne pour la ſciatique & pour les maladies de poitrine. Voyez ORVALE.

ÆTHNA, ou **ÆTNA**, ſ. m. *Æthna*, ou *Ætna*. Montagne de Sicile la plus haute qui ſoit en ce Royaume. On l'appelle aujourd'hui dans le Pays *Monte Gibello*, & en François le Mont Gibel. Son premier nom, ſi l'on en croit Volateran, eſt *Hieſins*. L'*Ætna* eſt fameux par les feux, les cendres, & les cailloux calcinez qu'il vomit de tems en tems. Les Poëtes diſent que c'eſt ſous cette montagne que Jupitèr précipita les Géants vaincus. Juſtin explique plus phyſiquement la cauſe de cet incendie, L. IV. c. 1. Il dit que la Sicile eſt toute creuſe, & par conſéquent pleine d'air & de vents ſoutèrrains, que le choc de ces vents produit du feu; que ces cavèrnes ſont pleines de ſoufre & de bitume, auſquels le feu s'attache, & que c'eſt la cauſe de ces feux que l'*Ætna* jette de tems en tems.

Ce mot *Ætna*, ſelon Bochart dans ſon Chanaan, c. 28. vient du mot Hébreu [illegible], *Attuna*, qui ſignifie, fournaiſe, ou *Æthuna*, obſcurité. Ceux qui ont le mieux décrit le mot *Ætna*, ou qui en ont le mieux parlé, ſont Virgile Ænéid. Liv. III. v. 571. Lucréce, L. VI. v. 680. Ovid. *Met.* L. XV. v. 340. Silius Italicus, L. XIV. v. 67. Claudien, L. I. *de Rap. Proſ.* Juſtin à l'endroit que j'ai cité, Leandro Alberti dans ſa Sicile, Cluvier, Bembo dans un Dialogue éxprès, Natalis Comes, L. XVII. & XXX *Ant. Philotheus de homodeis*, *Ætna Topographia*. Pour jetter des feux & des flammes, & quelquefois des fleuves de feu, le mont *Ætna* n'en eſt pas moins fèrtile. Il eſt couvèrt de bois & de vignes, & quelquefois de neiges & de glaces, ainſi que diſent Silius Italicus & Claudien, Pindare Pyth. I.

*C'eſt ainſi que d'*Ætna*, la cavèrne bruyante*
Vomit avec horreur une flamme ondoyante;
Ou plutôt c'eſt ainſi que Typhon en courroux
Fait trembler Inarime, & foudre les cailloux. BRÉB.

Lors qu'avec le ſoufre & les rochérs brûlans
Etna *ſemble ſortir lui-même de ſes flancs.* ID.

*Et l'*Etna *vomiſſant le ſoufre & les cailloux,*
Eſt moins impétueux que l'Anton en courroux. ID.

On écrit communément *Etna*, comme on le voit par ces éxemples. Une belle Ode à M. Fagon ſur le Quinquina, dit, en parlant de la Fievre:

Dis nous quel eſt ce monſtre armé de feux cruels,
Caché dans notre ſein, à nos yeux invincible?
Quel Etna! *quel gouffre d'horreur!*
Dis nous où s'alluma ſa torche meurtrière;
A ce traître ennemi quels chemins ſont ouvèrts?
Déſcend-il du Ciel en colere?
Ou ſort-il du fond des enfèrs?

AËTIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Aetianus.* Prononcez *Aëtien* en quatre ſyllabes, & non pas *Ætien* en trois, comme il ſemble que quelques Dictionnaires l'ayent voulu marquer en écrivant par un Æ diphtongue. Les *Aetiens* étoient une Sécte d'Ariens diſciples d'Aëtius d'Antioche ſurnommé l'Impie, qui fut d'abord forgeron, ou comme dit Philaſtrius, Orfévre; puis Sophiſte, & enſuite Médecin, ou plûtôt Charlatan. Les *Aetiens* eurent divèrs noms; on les appella *Purs Ariens*, *Eunoméens*, *Anoméens*, *Eterouſiens*, *Troglodytes*, ou *Troglites*, *Exoucontiens*, & *Exaconites*. Nous expliquerons ces mots en leur place.

AËTITES, autrement *Pierre d'aigle.* Voyez *Aigle. Aëtites.* Laurentius Bauſchius a fait un Traité éxprès de la pièrre *Aetites*, où il aſſure qu'on ne la trouve point dans les nids d'aigles, mais qu'on en rencontre ſur des rivages, dans les champs, & ſur des montagnes. Ce mot vient du Grèc ἀετὸς, qui ſignifie *aigle*. On ne ſauroit creuſer quelques piéds en tèrre à Trevoux ſans trouver des lits conſidérables de pièrres d'aigles, dont les unes n'ont qu'un noyau, d'autres en contiennent juſqu'à trois; il y en a de differente groſſeur & de différente figure, & préſque toutes ſont compoſées de deux à trois couches de tèrre ſemblable à de la tèrre cuite: la dèrnière ſur tout; c'eſt-à-dire, celle qui eſt la plus intérieure. Ces pièrres ſont dans leur origine molles, de la conſiſtance & de la couleur de l'ocre jaune, & préſque toûjours à pluſieurs couches.

AEU.

AEURER, Vieux mot, qui veut dire *prier*: il vient d'*orare*.

AFF.

AFFABILITÉ, ſ. f. Courtoiſie, honnêteté avec laquelle un ſupérieur reçoit ſon inférieur, & ſe communique à lui. *Affabilitas.* Ce mot vient du Latin. Il ſe dit rarement d'égal à égal, & jamais d'inférieur à ſupérieur. Il n'eſt pas ſi uſité qu'il l'étoit il y a 40 ou 50 ans. Son *affabilité* & ſa bonté ſont des qualitez qui ne ſe trouvent nulle part. VOIT. L'*affabilité* des Grands n'eſt qu'une vèrtu artificieuſe, elle ſèrt à leurs deſſeins & à leurs projets d'ambition. M. ESP. Jamais homme avec tant de grandeur, n'a allié tant d'*affabilité* à tant de douceur. BOURD. L'*affabilité* des pèrſonnes de qualité ſans mérite, eſt une baſſeſſe d'ame, & une incapacité de tenir leur rang. M. ESP. Heureux celui qui dans ſon *affabilité* naturelle trouve des diſpoſitions favorables à la bénignité Chrétienne. LE P. GAIL. Patru avoit beaucoup d'antipathie pour *affabilité*: il eſt François, diſoit-il, mais laiſſons-le dire aux autres.

AFFABLE, adj. m. & f. *Affabilis.* Ce mot vient du Latin, & ſignifie celui qui parle à ſes inférieurs d'une manière douce, civile, honnête, engageante, & qui les écoute de même, ſans avoir rien dans ſes regards, ni dans ſes geſtes de rude ni de rebutant pour eux. Il commence un peu à vieillir: cependant il y a des gens de mérite qui s'en ſèrvent, & qui croyent pouvoir lui redonner cours dans le bel uſage.

Il eſt civil, accoſtable,
Doux, benin, courtois, affable. MÉNAGE.

Quoiqu'il fut occupé de grandes affaires, & de plus très-*affable* & très-civil, il ne laiſſoit pas d'être toûjours recueilli. AB. REG.

Lui, parmi ſes transports, affable *& ſans orgueil.* RAC.

Cependant quoique ce mot fut plus uſité du tems de M. Patru, il avoit de la peine à le ſouffrir. Il le laiſſoit dire aux autres, & ne s'en ſèrvoit jamais.

AFFABLEMENT, adv. D'une manière affable. *Affabiliter, Humaniter.* Il faut recevoir *affablement* les moindres pèrſonnes. Ce mot n'eſt préſque plus en uſage. Ceux qui écrivent poliment, préféreront toujours civilement, honnêtement, à *affablement*.

AFFADIR, v. act. Rendre fade & inſipide, donner du dégoût, ôter toute ſorte de ſaveur. *Saporem detrahere.* On a *affadi* cette viande en la faiſant trop bouillir. Le ſucre, le miel *affadiſſent* le cœur. Si le ſel eſt *affadi*, avec quoi aſſaiſonnera-t-on? dit le Sauveur en S. Matthieu.

Affadi, ie, part. paſſ. & adj. *Fatuus*.

AFFAIRE, ſ. f. Ce qui peut occuper nos ſoins, nos pas, nos penſées; nous obliger à travailler, aller & venir. *Negotium*, *res*. Il y a des gens toujours auſſi occupez, que s'ils avoient mille *affaires*, quoiqu'ils n'en ayent point d'autres que de ſavoir celles d'autrui. M. Scud. Pour faire l'homme occupé, & paroître accablé d'*affaires*, il faut froncer le ſourcil, & rêver à rien très-profondément. La Bruy. Plus le poids des *affaires* eſt grand, plus elles demandent de relâche. Le Gendre. Notre grande *affaire* eſt celle de notre ſalut. Voilà une *affaire*, un cas de conſcience. Il faut que chacun aille à ſon *affaire*, au travail qui lui eſt ordonné. Ne vous mettez pas en peine de cela, j'en fais mon *affaire*. Chacun ſe doit mêler de ſes *affaires*. On dit auſſi d'une choſe que l'on regarde comme pénible, ou difficile à exécuter, que c'eſt une *affaire*: & au contraire, on dit d'une choſe dont on etoit venu facilement à bout, que ce n'eſt pas une *affaire*. Virgile a trouvé tant de rapports entre Didon & Enée, qu'il a cru que les trois cens ans qui les ſéparoient, n'étoient pas une *affaire*. Cela ne fait rien à l'*affaire*; pour dire, C'eſt un diſcours inutile. Du Cange dérive ce mot de *affarium*, ou *affare*, qui ſignifioit autrefois une *métairie*; & il dit qu'en Languedoc & en Provence il ſignifioit toutes ſortes de biens. On a dit auſſi *afferi* & *affri* pour ſignifier des chevaux de labour: ce qui a été étendu à toutes ſortes de poſſeſſions, & enſuite au négoce & aux *affaires* qu'on eſt obligé d'avoir pour les acquérir ou pour les défendre. Au reſte, ce mot *affaire* étoit autrefois maſculin, c'eſt pourquoi l'on met encore ſur les paquets du Roi, pour les *exprès d'affaires* de ſa Majeſté. On a conſervé le ſtile & le genre ancien par dignité. Vaug. Il faut éviter les inventions humaines dans les *affaires* de Dieu, & ſe former autant que l'on peut ſur l'exemple des Saints. Ab. d. l. Tr. c'eſt-à-dire, dans ce qui regarde le ſervice de Dieu & notre ſalut.

Affaire, ſe dit auſſi d'une choſe, de quelque manière qu'elle ſoit. Je vous fais le maître de cette *affaire* pour la terminer à votre volonté. C'eſt une *affaire* faite; pour dire, c'eſt une choſe finie. C'eſt une *affaire* qui ne ſouffre point de remiſe. C'eſt une étrange *affaire* qu'une Demoiſelle. Mol. Le mariage eſt une *affaire* trop ſérieuſe pour lui. Vous avez pris l'*affaire* du biais qu'il la falloit prendre. Mol. Je viens d'apprendre de belles, d'étranges *affaires*. Il a pouſſé l'*affaire* d'une manière aſſez vigoureuſe. Mol. Entreprendre vertement une *affaire*. Commencer courageuſement une *affaire*. Terminer une *affaire* avec eſprit & avec cœur. Il faut délibérer avec l'occaſion, & en la préſence des *affaires*.

Affaire, ſe dit des ordres, des ſoins, des négociations qui regardent l'État. Les grandes *affaires* demandent en ceux qui en ont le maniement, un jugement prompt & déciſif, de peur qu'elles ne ſe ruïnent par la lenteur. S. Evr. Un honnête homme ſait mêler les plaiſirs aux *affaires*. S. Evr. La multitude, ni l'embarras des *affaires*, ne mirent jamais ſur ſon front ces nuages de chagrins qui écartent les gens. P. Gail. Depuis qu'un tel Miniſtre a pris le timon des *affaires*, toutes choſes vont bien. C'eſt un homme qui eſt entré dans les *affaires*, dans les négociations étrangéres. Les *affaires* de Rome ſont brouillées. C'eſt une *affaire* d'État, de Religion. On dit en ce ſens: Les *affaires* du tems; pour dire, les nouvelles de l'état des choſes du monde. Il eſt toujours fort dangereux d'écrire des *affaires* de ſon tems quand on affecte trop d'en dire la vérité.

Affaire, ſe dit auſſi quelquefois de la fortune, de l'état des biens d'une perſonne. Maintenant que les *affaires* du genre humain ſont déplorées, & ſans reſſource, mettons Caton en ſureté. Bouh. La plûpart des gens ne ſe mêlent des *affaires* d'autrui que pour mieux faire leurs propres *affaires*. S. Evr. Graces à Dieu les *affaires* vont bien. Ce Bourgeois eſt fort bien dans ſes *affaires*; c'eſt-à-dire, qu'il a du bien, qu'il n'a point d'*affaires* mauvaiſes, ni embrouillées, que ſes *affaires* ſont en bon état.

Affaire, ſe dit proverbialement en ces phraſes: Chacun ſait ſes *affaires*, ou du moins les doit ſavoir; & abſolument qu'un homme fait ſes *affaires*, quand il conduit bien ſes *affaires*, avec prudence. On dit d'un homme, que ſes *affaires* ſont faites, pour dire qu'il eſt perdu, qu'il eſt ruïné, ou qu'il ne doit plus prétendre à quelque choſe. On dit que les *affaires* font les hommes; pour dire, qu'avec un médiocre genie on devient habile homme, quand il paſſe beaucoup d'*affaires* par les mains de quelqu'un. On dit qu'il n'eſt point de petite *affaire*; pour dire, que le moindre ennemi peut donner beaucoup de peine. On dit, Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une *affaire*; parce qu'un homme qui n'a qu'une ſeule choſe à faire, en eſt ordinairement ſi occupé, qu'il en fatigue tout le monde. On dit avoir *affaire* à la veuve & aux héritiers; pour dire, qu'on ne manque pas d'occupation. On dit auſſi avoir *affaire* à forte partie; pour dire, qu'on n'a rien à négliger, & que l'on ſera bien heureux ſi l'on ſe tire d'embarras. On dit que ceux qui n'ont point d'*affaires* s'en font; pour dire, que les hommes ſont inquiets, & ſe laſſent d'être oiſifs & ſans agir. On dit, A demain les *affaires*; pour dire, qu'on ne veut ſonger alors qu'à ſe divertir. On dit ironiquement, qu'un homme a fait une belle *affaire*; pour dire, qu'il s'eſt trompé, qu'elle eſt ruïneuſe. C'eſt une autre *affaire*, c'eſt une *affaire* à part; pour dire, qu'il ne faut pas confondre les choſes. Les Poëtes ont feint que les Fées avoient cent yeux hors de leur maiſon, & que dedans, elles étoient aveugles. Nous ne voyons rien dans nos *affaires*, & cependant nous voulons voir clair dans celles des autres. De Roch.

Affaire, ſe dit encore de tout ce à quoi on eſt plus propre que les autres, & pour quoi on a un talent tout particulier. C'étoit l'*affaire* de Molière de jouer les Bigots & les Medecins. C'étoit l'*affaire* de M. de la Bruyère de nous caractériſer les mœurs de ce ſiécle. C'étoit l'*affaire* de Lucien de ſe moquer des Dieux. C'étoit l'*affaire* de la Fontaine de tourner un conte en vèrs.

On dit avoir *affaire* à quelqu'un; pour dire, avoir à lui parler, avoir quelque choſe à traiter avec lui. J'ai *affaire* à lui. Nous n'avons point d'*affaire* enſemble. Un marchand a *affaire* à tout le monde.

On dit auſſi avoir *affaire* à quelqu'un, pour dire, avoir quelque conteſtation, quelque demêlé avec quelqu'un. Il a *affaire* à un tèrrible homme. Il faut prendre garde à qui on a *affaire*. Si vous l'attaquez, vous aurez *affaire* à moi. Je n'avois point *affaire* à de la Cavalerie. Buss. Dans ce ſens on ſe ſert plutôt du vèrbe faire, & l'on écrit, vous aurez à *faire* à moi.

Affaire, ſignifie auſſi, Devoir. *Partes*, *munus*, *officium*. Ce n'eſt point mon *affaire*; pour dire, cela n'eſt point de mon devoir, cela ne me regarde pas. Qu'avoit-il *affaire* d'aller porter cette nouvelle? Pour dire, Cela etoit-il de ſon devoir?

Affaire, ſignifie encore, Beſoin. *Opus*, avec le vèrbe *ſum*, ou *habeo*. Je n'ai point *affaire* de vos conſeils. Qu'ai-je *affaire* de toutes ces querelles? Acad. Fr. Qu'ai-je *affaire* de me fatiguer des penſées de la mort pour la recevoir conſtamment? Je mourrai peut-être ſans y penſer. Nic. En ce ſens on dit par ironie, j'ai bien *affaire* de cet homme-là; pour dire, je ne me ſoucie guère de lui, je n'ai pas beſoin de ſon ſervice.

Affaire, ſignifie encore. Maladie dangereuſe. *Morbus gravis*, *periculoſus*. Tirer un malade d'*affaires*; pour dire le guérir. Je me ſuis tiré d'*affaires* en faiſant diéte. J'ai vû notre malade, ſes *affaires* ſont faites; pour dire, il n'en peut revenir, il faut qu'il meure.

Affaire, ſe dit auſſi de ce qui donne beaucoup d'embarras, de peine, d'inquiétude. *Cura*, *ſollicitudo*. La mort de ſon patron lui donnera beaucoup d'*affaires*, le fera bien courir. Un homme ſage ne ſe veut point faire d'*affaires*. Il y a des gens qui ſe font des *affaires* de gayeté de cœur. Vois-tu la belle *affaire* que tu m'as faite par tes beaux avis? Il etoit bien embarraſſé, mais je l'ai tiré d'*affaires*. Je lui ai fait une fâcheuſe *affaire* ſans y penſer. Cet homme vous donnera bien des *affaires*. On dit dans le ſtile familier. Avoir des *affaires* par deſſus la tête; pour dire, avoir beaucoup d'*affaires*, beaucoup d'embarras.

Affaire, ſe dit auſſi d'un grand deſſein, d'une entrepriſe. *Conſilium*. D'un grand coup, d'un accident particulier. *Caſus*, *eventus*. L'entrepriſe du canal de Languedoc a été une grande *affaire*. La mort du Général ennemi eſt une grande *affaire*, eſt un coup fort avantageux, très-important. Le tonnère eſt tombé ſur la maiſon, c'eſt une *affaire* toute fraîche.

Affaire, ſe dit particulièrement des procès, & de tout ce qui ſe traite en quelque juriſdiction que ce ſoit, tant en matière civile, qu'en matière criminelle. *Lis*, *cauſa*, *controverſia*. Il y a une grande *affaire* au Conſeil, au Parlement. C'eſt une *affaire* de grande & de longue diſcuſſion. Celui qui n'entend point les *affaires*, ne doit pas ſe mêler de plaider. Ce Procureur, cet Avocat, ce Juge, ont beaucoup d'*affaires*; pour dire, ont beaucoup de procès à inſtruire, de cauſes à plaider, d'inſtances à juger. Les *affaires* ne finiſſent point maintenant. On ne ſauroit ſortir d'*affaire*, vuider d'*affaire*, tèrminer une *affaire* avec ce chicaneur. Mon *affaire* va bien. Ce n'eſt pas parler en langage d'*affaires*; c'eſt-à-dire, en homme habile & expérimenté dans les *affaires*. Il s'eſt bien démêlé de cette *affaire*. Voilà le nœud de l'*affaire*, la difficulté du procès. On le dit auſſi en d'autres matières. Cette *affaire* eſt bien embrouillée, bien intriguée. En ce ſens on appelle un homme d'*affaires*, celui qui fait les *affaires* d'une maiſon, un ſolliciteur à gages, celui qui a ſoin des *affaires* domeſtiques d'un Seigneur. Le droit Civil accorde une action à celui qui a manié les *affaires* d'autrui, même ſans commiſſion, du moins pour ce qu'il a fait utilement.

Affaire, ſe dit auſſi des querelles, des combats, des différends, des brouilleries d'amitié. *Rixa, jurgium, contentio.* Ne vous faites point d'*affaires* avec cet homme-là, il a la mine de vous mal mener. Scar. L'inquiétude des eſprits vifs ſuſcite par tout des *affaires*. P. Gail. Il y a une grande *affaire* à la Cour, un tel & un tel ſe ſont querellez. Cette plaiſanterie lui a fait une *affaire* avec un de ſes bons amis. Cet homme s'attire toujours quelque *affaire*, pour dire, il ſe fait toûjours quelque querelle. C'eſt une *affaire* d'honneur, de pique. Il s'eſt démêlé avec eſprit de l'*affaire* qu'on lui avoit faite. On fait honneur à l'*affaire* de Bleneau de l'appeller un combat, ce ne fut qu'une déroute. Bussi.

Affaire, ſe dit auſſi des divèrtiſſemens. *Oblectamenta voluptatis.* Cet homme a tous les jours quelque *affaire* de plaiſir; pour dire, quelque partie pour ſe divèrtir.

On appelle gens d'*affaires*, les Financièrs, les Traitans & Partiſans qui prennent les Fèrmes du Roi, ou le ſoin du recouvrement des impoſitions qu'il fait ſur les Peuples. *Publicani, vectigalium redemptores.* La Chambre de Juſtice eſt établie pour la rechèrche des malvèrſations des gens d'*affaires*: toutes leurs contraintes portent cette clauſe, comme pour les propres denièrs & *affaires* de ſa Majeſté.

On dit qu'un homme a *affaire* à une femme, ou une femme à un homme; pour dire qu'ils ont enſemble un commèrce criminel; de même qu'en Latin *Res. Rem habere cum muliere.*

Affaires *amoureuſes*. Mots plaiſans, pour ſignifier le ſervice galant qu'on rend aux Dames qui ne refuſent rien. Trente-ſix yvrognes comme vous, ne valent pas en l'*amoureuſe affaire* un buveur d'eau. Voit. Et même ſans le mot d'*amoureuſe*, celui d'*affaire* tout ſeul ſignifie la même choſe. Mais à propos comment va cette *affaire*? Voit.

Affaires, ſignifie quelquefois, Dettes, embarras. *Debitum, æs alienum.* C'eſt un homme qui a beaucoup d'*affaires*, de dettes. Ce marchand met ordre à ſes *affaires*, a payé ſes dettes.

On dit, Aller à ſes *affaires*, faire ſes *affaires*; pour dire aller à la garderobe. *Latrinam petere.* Il eſt tout conſtipé, il ne ſauroit faire ſes *affaires*.

On appelle à la Cour un Brevet d'*affaires*, le Brevet qui donne permiſſion d'entrer dans la Chambre du Roi quand les autres ſe ſont retirez, & dès qu'il eſt ſur ſa chaiſe d'*affaires*. Depuis n'a guères, j'ai vû le Roi dans ſes *affaires*. Voit.

Affaire, ſe dit auſſi des choſes qui nous conviennent. Il chèrche un bon cheval, j'ai ſon *affaire*. *Conveniens.* Ce valet eſt ſon *affaire*. Ce mot eſt du ſtile bas & familier en ce ſens.

> *Si feu mon pauvre père*
> *Etoit encore vivant, c'étoit bien votre* affaire. Racine.

Affaire, ſignifie auſſi, Marché, traité, convention. *Pactum, conventio.* J'ai fait *affaire* avec un tel de ſa maiſon, de ſa charge. Je vous donne ma parole, c'eſt une *affaire* faite. Parlons d'*affaire*; c'eſt-à-dire, concluons.

En tèrmes de Fauconnerie, on dit qu'un oiſeau eſt de bonne *affaire*, qu'on l'a rendu de bonne *affaire*, quand on l'a bien affaité, bien duit à la volerie.

AFFAIRÉ, ée, adj. Qui fait l'empreſſé, l'occupé, l'homme chargé d'affaires. *Negotioſus, negotii plenus.* Il y a des gens qui ſont toujours *affairez*, qui diſent qu'ils n'ont point de tems à eux.

> *Il vous jette en paſſant un coup d'œil effaré,*
> *Et ſans aucune affaire, eſt toujours* affairé. Mol.

Ce mot eſt bas, & on ne s'en ſèrt guère que par ironie.

Affairé, ſignifie auſſi, un homme accablé de dettes, dont les affaires ſont embaraſſées. *Ære alieno oppreſſus.* Quelque riche que ſoit un homme, il ne trouve rien à emprunter quand on le croit *affairé*.

AFFAISSEMENT, ſ. maſc. C'eſt l'abbaiſſement de quelque choſe, cauſé par ſon propre poids, par ſa propre péſanteur, ou par quelque force extérieure. *Sedimentum.* L'*affaiſſement* de la tèrre en cet endroit eſt fort conſidérable. L'*affaiſſement* ſe dit encore des tas de fumièr que les Jardiniers entaſſent, & empilent, & qui s'affaiſſent notablement quelques jours après avoir été dreſſez. Il eſt à craindre que ces couches ne viennent à un trop grand *affaiſſement*, ſi l'on a ſoin d'en bien fouler le fumièr. Liger. Il ſe dit auſſi parmi les Jardiniers des tèrres & des ſables, lorſqu'en ayant nouvellement porté en quelque endroit; ou qu'en ayant nouvellement remué de deux ou trois pieds en fond, elles paroiſſent ſurpaſſer la ſupèrficie de la tèrre où elles ſont, & puis qu'elles viennent à *s'abaiſſer*; pour lors ils diſent: Il s'eſt fait un petit *affaiſſement* de ces tèrres. La Quint. Liger. Les Jardinièrs habiles en rempliſſant quelque grand trou, ont accoutumé de le remplir d'un bon pied au moins plus haut que le reſte de la ſupèrficie, en vuë que l'*affaiſſement* qui doit ſurvenir après les pluyes, ou les neiges, rende tout le tèrrein égal. La Quint.

AFFAISER, v. act. C'eſt faire que des choſes que l'on met les unes ſur les autres, s'abaiſſent, ſe foulent, & tiennent moins d'eſpace en hauteur. *Deprimere, ſtipare.* Les pluyes *affaiſſent* les tèrres. On *affaiſſe* les marchandiſes quand on les emballe.

Affaiser, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie, s'abaiſſer par ſa propre péſanteur, ou par quelque force ou impreſſion extérieure. *Sidere.* Les fortifications de tèrre s'*affaiſſent* ſenſiblement. Ce mur commence à s'*affaiſſer*. Il n'y a guères de planchers qui conſèrvent toujours le niveau, & qui ne s'*affaiſſent* avec le tems. Les montagnes s'*affaiſſent* quelquefois. Un bâtiment s'*affaiſſe* lorſqu'étant fondé ſur un tèrrein de mauvaiſe conſiſtance, ſon poids le fait baiſſer: ou lorſqu'étant vieux, il menace ruine. En tèrme de Jardinage on dit, Cette tèrre, ou cette couche s'eſt *affaiſſée*.

Affaisé, ée, part. Qui s'eſt abaiſſé, qui occupe moins d'eſpace en hauteur. *Depreſſus.*

AFFAISTEMENT, ſ. m. Voyez ENFAITEMENT.

AFFAISTER, ou **AFFAITER**, v. act. Raccommoder le faîte d'une couvèrture, y mettre des faîtieres. *Tecti faſtigium reficere.* Voyez auſſi ENFAITER.

AFFAITAGE, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie. Soin qu'on prend pour affaiter, ou pour bien dreſſer un oiſeau de proie. *Cura cicurandi accipitris.* Il faut bien du ſoin & de l'induſtrie pour réuſſir à l'*affaitage* d'un oiſeau. Les effèts de l'*affaitage* ſont tout à fait mèrveilleux, puiſqu'il fait qu'a l'oiſeau naturellement farouche, fièr, fantaſque, & paſſionné pour ſa libèrté, la quitte néanmoins au premier rappel du Fauconnier, & abandonne l'air où il vole, pour ſe rendre volontairement eſclave.

AFFAITER, v. act. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit en parlant des oiſeaux ſauvages qu'on apprivoiſe, qu'on rend familièrs & doux, & qu'on aſſure pour revenir ſur le poing, ou au leurre. *Cicurare, manſuefacere, erudire.* C'eſt auſſi l'introduire au vol, le curer, le traiter, r'habiller ſes pennes, le tenir en ſanté, & le rendre de bonne affaire. *Curare.* On *affaite* l'oiſeau en le portant d'ordinaire ſur le poing; en le découvrant ſouvent pour lui faire voir toutes ſortes d'objèts; en ſe faiſant connoître à la voix, au viſage; en le careſſant de toutes les manières, & en ſe rendant fort doux à ſon égard, & patient à ſouffrir toutes ſes mauvaiſes humeurs.

Affaiter des peaux; c'eſt les façonner à la Tannerie. *Coria, pelles effingere, perficere.*

AFFAITIER, & **AFAITIER**, Vèrbe actif, qui vouloit dire autrefois *inſtruire, rendre habile* en quelque ſcience:

> *Car de pluſieurs langages s'étoit fait* affaitier. Rom. de la Ro.

Affaitier, ſignifioit auſſi *racommoder*. Et lui demandez de ce cuir qu'il emporte, & vous dira qu'il en veut ſes ſoulièrs *affaitier*, quand il ſeroit dépéciez. Merl.

AFFAITIEZ, part. & adj. Appris, inſtruit. Jean li Nivelois fut mouls bien *affaitiez*.

AFFALE. C'eſt le commandement aux gens de mèr pour faire baiſſer quelque choſe. *Deprime.*

Affalé, adj. maſc. Tèrme de Marine, qui ſe dit d'un vaiſſeau qui eſt arrêté ſur la côte, qui ne peut s'élever, ni courir au large par trop, ou trop peu de vent: ou que le vent force à ſe tenir près de tèrre. *Navis coacta littus radere.*

AFFALER, ſe dit en général, pour dire, Abaiſſer. *Deprimere.* Il faut *affaler* cette manœuvre, cette poulie, c'eſt-à-dire, il faut faire baiſſer.

AFFAMER, vèrb. act. Faire ſouffrir la faim, cauſer une faim qu'on ne puiſſe ſupporter; retrancher, couper les vivres; empêcher qu'ils n'entrent dans quelque lieu afin d'y cauſer la famine. *Famem inferre.* Quand les places ſont trop fortes, on leur coupe les vivres par un blocus pour les *affamer*.

Affamer, ſe dit auſſi des goulus qui *affament* les autres, parce qu'ils ne leur laiſſent pas aſſez de quoi manger.

Affamé, ée, part. paſſ. & adj. *Famelicus, fame preſſus.* Il eſt cruel comme un loup *affamé*.

Affamé, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles, & ſignifie une pèrſonne qui deſire ardemment quelque choſe, qui a une paſſion extrême d'en jouir. *Cupidus, incenſus, inflammatus ſtudio alicujus rei.* Les Fidèles ſont *affamez* de la grace de Dieu. Ce Prince eſt *affamé* de gloire. Cet homme eſt *affamé* de nouvelles, il eſt *affamé* d'argent. Penſez-vous que ce ſoit un homme *affamé* de femmes? Mol. Ce qui rend la ſolitude inſupportable à la plûpart des gens, c'eſt que leur cœur demeure vuide & *affamé* de louange, & qu'étant privé de cette nourriture ordinaire, il ne trouve pas dans ſoi-même de quoi ſe remplir. Port-R. Ne vous attachez jamais à ces hommes ambitieux & *affamez* de gloire: ils vous ſacrifieront toujours à leur vanité.

> *De louange & d'honneur vainement* affamée,
> *Vous ne pouvez aimer, & voulez être aimée.* Voit.

Depuis Janvier juſqu'en Avril,
Sans redouter aucun peril,
Dorilas affamé *de gloire,*
Forme de généreux deſſeins,
Dont tout ce Héros perd la mémoire,
Depuis Mai juſqu'à la Touſſaints

AFFAMÉ, ſe dit auſſi des choſes qui ſont faites avec avarice ou épargne, ou qui n'ont pas la grandeur ou la groſſeur qui ſeroit requiſe. *Conſtrictus, arctatus.* Ainſi on dit, qu'un habit eſt trop *affamé*, ou trop étroit; un caractère, une lettre *affamée* qui n'eſt pas bien nourrie ou aſſez chargée d'encre. *Macer, tenuis, tenuior, exilis, exilior, gracilis.*

On dit en provèrbe, Ventre *affamé* n'a point d'oreilles; pour dire, qu'un peuple n'écoute point la raiſon dans la famine. *Jejunus venter non audit verba libenter.* On appelle un poux *affamé*, un gueux à qui on a donné un emploi lucratif, dans lequel il ſe veut enrichir en peu de tems. Il eſt *affamé* comme un jeune levron, *affamé* comme un rat d'Egliſe. MASEUR.

AFFAN. Ce mot vouloit dire autrefois, *entente, intelligence. Peyre Guillen tout ſon* affan *miſt Dieu in ley far per mon dam.* C'eſt-à-dire, Dieu mit toute ſon attente à la faire pour mon dommage.

AFFANEURES, ſ. f. pluriel. Tèrme dont on ſe ſèrt en quelques Provinces pour ſignifier le blé que les batteurs & les moiſſonneurs gagnent, au lieu de l'argent qu'on leur donne ailleurs.

AFFEAGER, v. act. Donner à féage. C'eſt lorſque le Seigneur aliéne une portion de tèrres nobles de ſon fiéf, pour être tenuës en roture à la charge d'une cèrtaine redevance. V. l'art. 358. de la Coutume de Bretagne.

AFFEBLOYER, vèrb. act. Qui vouloit dire autrefois, lorſqu'il étoit en uſage, *affoiblir. Debilitare.*

AFFECTANT, ANTE. adj. Qui témoigne vouloir quelque choſe, ou l'aimer. *Affectator, conſectator, conſectatrix,* Les Républiques banniſſent les citoyens *affectans* la tyrannie. Le ſtile d'un Orateur *affectant* cèrtaines figures ou expreſſions, eſt vicieux. Ces façons de parler ne ſont pas bonnes: il faut dire en de pareilles occaſions, *qui affecte*, & non pas *affectant.*

AFFECTATION, ſ. f. Deſir véhement dont on fait paroître trop de marques au dehors. *Affectatio conſectatio.* L'*affectation* des honneurs & du commandement eſt choquante L'*affectation* qu'a une Partie pour choiſir un Rapporteur, le rend ſuſpèct aux autres.

AFFECTATION, ſe dit auſſi de cèrtaine manière de parler ou d'agir qui n'a rien de naturel, qui eſt particulière à quelqu'un, & d'ordinaire vicieuſe. *Affectatio, nimia concinnitas.* L'*affectation* eſt une envie démeſurée de plaire, mais mal entenduë. BALL. L'*affectation* eſt un menſonge qui déguiſe le naturel, pour chèrcher dans un air emprunté de quoi ſe rendre ridicule. ID. Ceux qui parlent bien, parlent en tèrmes propres & naturels, ſans qu'il y paroiſſe ni étude, ni *affectation.* CAIL. En penſant vous élever, vous tombez dans une *affectation* baſſe, puérile, fade, impèrtinente. S. EVR. Le Taſſe donne quelquefois dans l'*affectation.* BOUH. Croit-il réjouir les honnêtes gens par quantité d'*affectations* indignes & ridicules? RACIN. On dit que c'eſt Gorgias qui a introduit le premier l'*affectation* de cette politeſſe. ABLANC. Tout eſt naturel en lui; il n'a rien qui reſſente l'*affectation.* On ne penſeroit point à demêler les intrigues de cette femme, ſans l'*affectation* qu'elle a de paſſer pour une femme modeſte & régulière. BELL. Une *affectation* trop étudiée de paroître prude, eſt ſuſpecte. ID. Les uns mépriſent la mort par brutalité, & les autres par l'*affectation* d'un courage magnanime. LA PLAC. On a blâmé l'*affectation* des hypèrboles & des figures éxtraordinaires des premières lettres de Balſac. En chèrchant trop le plaiſant & l'agréable, on tombe d'ordinaire dans une ſotte *affectation.* BOIL. Les femmes ont cèrtaines *affectations* qui les rendent ridicules.

AFFECTATION, ſignifie auſſi, Hypothéque, ou autre obligation dont un héritage eſt chargé. *Hypotheca.* Il m'a conſtitué une rente avec une *affectation* ſpéciale ſur cette tèrre. Ce revenu a une *affectation* particulière, il doit être employé à telles & telles aumônes par ſa fondation & ſa deſtinatino.

On dit auſſi en Juriſprudence Canonique, *Affectation* d'un Bénéfice, en parlant de ſa reſèrvation au Pape, aux Graduez, &c. *Jus, attributio.*

AFFECTATSON, en tèrme de Médecine, ſe dit de la diſpoſition d'un membre à l'égard des maladies, ou des bleſſures qui l'incommodent. *Affectio.* Quand on ordonne un reméde, il faut avoir égard à l'*affectation* des parties.

AFFÈCTER, verb. act. Aimer, ſouhaiter quelque choſe avec empreſſement & avec oſtentation, la rechèrcher avec trop de ſoin. *Affectare, conſectari.* JESUS-CHRIST a blâmé les Phariſiens d'*affecter* les premiers rangs dans les aſſemblées. Les Républiques appréhendent ceux qui *affectent* la tyrannie. Il *affecte* des maniéres de parler & d'agir qui ſont ſinguliéres. J'eſpère que les tieurs dont il *affecte* les ſuffrages, ne ſeront pas de ſon côté. MENAGE. On n'eſt jamais ſi ridicule par les qualitez que l'on a que par celles que l'on *affecte* d'avoir. ROCHEF.

AFFECTER, ſignifie encore plus ſpécialement, faire les choſes avec deſſein & avec artifice. Dans toutes les profeſſions chacun *affecte* une mine extérieure pour paroître ce qu'il veut qu'on croye. NICOL. Il *affecte* de paroître ce qu'il n'eſt pas. ABLANC. C'eſt à la Cour que l'amitié *affecte* de s'étaler & de jouer les rôlles les plus artificieux. M. ESP. Ne laiſſons pas voir que nous *affections* ce Tribunal.

AFFECTER, ſignifie encore, Feindre, contrefaire, *Fingere, ſimulare.* Il y a un cèrtain âge où il faut *affecter* d'être ſage de peur de paſſer pour ridicule. FLECH. J'*affectois* à tes yeux une fauſſe fierté. RACIN. Bien loin de ſoulager les pèrſonnes affligées, vous *affectez* de les ignorer. FLECH. Sous l'humble dehors d'un reſpect *affecté*, vous cachez une noire malignité. BOIL.

AFFECTER, ſignifie encore, Toucher. *Afficere.* Cela m'*affecte* fort: mais il a vieilli en ce ſens.

AFFECTER, ſignifie Auſſi, attacher, joindre. *Adnectere, adjungere, attribuere* On a *affecté* ce droit à la charge.

AFFECTER, ſignifie auſſi, Obliger, hypothéquer au payement de quelque rente, ou de quelques charges ou devoirs. *Oppignerare fundum.* Tous ces biens ſont *affectez* & hypothequez à ſes creanciers. Les revenus de ce Benefice ſont *affectez* avant toutes choſes au payement des penſions. Les revenus de cet Hôpital ſont *affectez* à la nourriture des orphelins.

AFFECTÉ, ÉE, part. Qui a de l'affectation, qui paroît rechèrché & étudié avec trop de ſoin & trop d'art *Affectatus exquiſitus* Il a un air *affecté* qui le rend ridicule. Cléante ne rend pas juſtice au P. Bouhours, quand il dit que le Livre de ce Père eſt d'un ſtile *affecté*, flatté, peint, de nul uſage, un pur artifice. L'air *affecté* & précieux empoiſonne les meilleures choſes. M. SCUD. Ce qui eſt faux & *affecté*, eſt toujours fade & ennuyeux. ID. La ſimplicité *affectée* eſt une impoſture délicate. ROCHEF. Je ne ſaurois ſouffrir vos rigueurs *affectées.* GOMB. L'ignorance vaut mieux qu'un ſavoir *affecté.* BUIL.

On appelle en tèrme de Juriſprudence Canonique, un Benefice *affecté*, quand il eſt chargé de quelque mandat, indult, nomination ou reſèrvation du Pape, en telle ſorte que le Collateur n'y peut pourvoir à la première vacance qui arrive, ce qui n'a point de lieu en France. *Attributus addictus.* On dit auſſi, qu'il y a des noms *affectez* à cèrtaines familles, qui leur ſont attachez. *Addictus deſtinatus, proprius.* Le nom de Taxile étoit *affecté* à ceux qui ſuccedoient au Royaume. VAUG. Il y a des droits & des privilèges *affectez* à cèrtaines charges; pour dire, qui leur ſont attribuez.

En tèrme de Medecine, on dit qu'une partie du corps eſt *affectée* de quelque maladie, quand elle a contracté une mauvaiſe qualité ou diſpoſition par quelques humeurs malignes, ou par quelque autre cauſe. *Malè affectus.* Ce Prédicateur à la poitrine *affectée*, il ne ſoutiendra pas long-tems ce ton-là.

AFFECTIF, IVE. adj. Qui affecte, qui touche, qui éxcite, qui remuë les paſſions. *Affectuum movendorum potens, peritus.* Il a un naturel tendre & *affectif.* Son diſcours eſt *affectif* & touchant. Ses manieres de prononcer ſont *affectives* Ce mot vieillit fort

AFFECTION, ſ. f. Paſſion de l'ame qui nous fait vouloir du bien à quelqu'un, & qui ſe dit de l'amour, de la tendreſſe, de l'amitié. *Amor, ſtudium, benevolentia* Porter de l'*affection* à quelqu'un, Prendre quelqu'un en *affection.* ABL. L'*affection* des hommes a coutume de changer avec la fortune. Ce père a une ardente *affection* pour ſes enfans. L'*affection* conjugale eſt plus forte que la patèrnelle. Il faut pourtant remarquer ſur ce mot, pris dans le ſens de bienveillance & d'amitié, qu'il n'y a que les Grands qui s'en puiſſent sèrvir à l'egard de leurs inferieurs. Ce Prince témoigne une *affection* toute ſingulière aux pèrſonnes qui s'attachent à lui, & qui le sèrvent fidellement. Aléxandre prenoit le mérite en *affection.* ABLANC. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'on s'en peut sèrvir d'egal à égal; mais il faut que ce ſoit avec ménagement, & lorſque l'on eſt dans une grande familiarité. Une *affection* parfaite vaut mieux que toutes choſes. VOIT. Penſer à Dieu autant qu'on le peut, refuſer ſon cœur à tout ce qui n'en eſt pas digne, & lui en donner tous les ſentimens & toutes les *affections*, c'eſt une conduite très-ſimple, qui peut cependant plus qu'aucune autre, élever les ames à ce que l'Évangile de JESUS-CHRIST a de plus grand. AB. D. L. TR.

AFFECTION, ſignifie auſſi une inclination qui nous porte à une choſe plutôt qu'à une autre. *Propenſio, proclivitas* Cet homme a mis toute ſon *affection* à l'étude. Loin d'ici cette dévotion vaine & frivole, qui laiſſe vivre au dedans les deſirs & les *affections* du ſiecle. FLECH.

AFFECTION, ſignifie encore l'ardeur, le zéle que l'on ſent pour le ſérvice de quelqu'un. *Studium.* Et alors les inférieurs s'en peuvent fort bien ſérvir à l'égard des ſupérieurs. Vous direz aux belles Princeſſes auprès de qui vous êtes, que j'ai une *affection* ſans pareille pour leur ſérvice. VOIT. On ſe fait honneur de faire comprendre à des perſonnes ſupérieures l'extrême *affection* qui nous attache à elles. Il eſt d'un honnête-homme de ſe porter avec *affection* à tout ce qui regarde ſon devoir. CH. DE MER.

AFFECTION, ſe dit auſſi chez les Philophes des qualitez des choſes, & des divèrs changemens qui leur arrivent. *Affectio.* On a trouvé l'art d'obſerver par le Thèrmomètre toutes les differentes *affections* de l'air. ROH.

AFFECTION HYPOCONDRIAQUE, Tèrme de Medecine, maladie des hypocondres, qui cauſe divèrs accidens fâcheux. Voyez HYPOCONDRIAQUE.

AFFECTIONNER, v. act. Avoir de l'affèction pour quelque choſe; ou pour quelque pèrſonne. *Amare.* Le mot d'*affectionner* ne ſe doit jamais dire en ce ſens de l'inférieur au ſupérieur, & rarement d'égal à égal. Le Sur-Intendant Buillion ne parle pas juſte, en répondant aux Cordeliers qui lui demandoient à quel Saint il vouloit dédier une Chappelle: Hélas! *ils* me ſont tous indifférens, je n'en *affectionne* aucun. BOUH.

AFFECTIONNER, ſignifie auſſi, S'intéreſſer pour quelque choſe. *Studere alicui rei; propendere in aliquid, vel in aliquem.* C'eſt une affaire que *j'affectionne*, & à laquelle je m'intéreſſe.

AFFECTIONNER, ſignifie encore, Attacher les pèrſonnes à quelque ſujèt, les y intereſſer par quelque choſe qui touche, qui émeut, qui entraîne, & donne du plaiſir. *Afficere.* Cela ſe dit particuliérement des faiſeurs de piéces Dramatiques & de Nouvelles Hiſtoriques, qui doivent faire tous leurs éfforts pour *affectionner* les ſpèctateurs & les lècteurs à leurs principaux pèrſonnages. Je n'ai jamais vû une Hiſtoire plus languiſſante: en la liſant, on ne prend parti pour pèrſonne, & l'Auteur n'*affectionne* à rien. M. SCUD.

AFFECTIONNER à quelque choſe, c'eſt s'y attacher fortement, s'y appliquer avec ardeur & avec affèction. Il faut *s'affectionner* à ſon metier pour y reuſſir. Il y a des Écrivains qui s'attachent plus qu'il ne faut à finir cèrtains endroits de leurs diſcours, auſquels ils *s'affectionnent.* BOUH. Il *s'affectionna* tellement à la ſolitude, qu'il chèrchoit le ſilence des forêts. ID.

AFFECTIONNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Benevolus, ſtudioſus.* On finit les lettres par cette formule: Votre très-humble & très-*affectionné* ſerviteur. On a uſé de cette formule différemment ſelon les tems & les pèrſonnes. Il n'y a que 30 ou 40 ans qu'on s'en ſèrvoit en écrivant aux pèrſonnes de la premiere qualité, & même M. d'Urfé en a uſé dans la ſouſcription de l'Épître Dedicatoire de ſon Aſtrée au Roi en l'année 1620. Il y a grand nombre d'autres éxemples. Mais depuis, on s'eſt rendu plus délicat, & on a mis au lieu d'*affectionné*, le mot d'*obéïſſant*, à ceux qui avoient la moindre elevation, ou à qui on vouloit faire civilité. On a retranché le ſupèrlatif en écrivant aux inférieurs; & toûjours en diminuant, on a dit: Votre *affectionné* à vous ſèrvir, en écrivant à quelque payſan ou artiſan; & enfin, Votre *affectionné* à vous rendre ſèrvice, quand un grand Seigneur écrivoit à un domeſtique, ou à quelqu'un de ſa dependence.

On dit qu'un homme eſt mal *affectionné* envèrs un autre; pour dire, qu'il nuit ſourdement dans les occaſions. *Malè affectus, malevolus..*

AFFECTUEUX, EUSE, adj Diſcours ou paroles qui témoignent de l'affèction. *Amoris & benevolentiæ plenus.* Un compliment *affectueux*, des priéres très-*affectueuſes.* *Affectueux* ſe dit encore plus des piéces d'éloquence qui éxcitent & qui remuent les paſſions. *Affectuum movendorum potens.* Un orateur doit remplir les pèroraiſons de mouvemens *affectueux.* Ce mot ne ſe dit que des choſes, & eſt vieux. Cependant il y a des gens qui s'en ſèrvent dans les Matières de piété, pour marquer ce qui vient du cœur.

AFFECTUEUSEMENT, advèrbe. D'une manière affèctueuſe. *Amanter, benevolè, ſtudioſè.*

Ces mots viennent d'*affectio, afficior, affectus.*

AFFÉRENTE, adj. fém. Tèrme de Palais qui ſe dit en cette phraſe: il faut partager cette ſucceſſion en trois lots, afin que chacun en ait ſa part *afférente*, pour dire, qui lui doit écheoir, ou appartenir.

AFFÉRMER, v. act. Donner ou prendre à fèrme quelque tèrre, quelques droits pour un cèrtain tems, & moyennant cèrtain prix. *Locare, vel conducere, redimere.* Il a *affermé* ſa Seigneurie pour neuf ans. Ce traitant a *affermé* les Gabelles. On a *affermé* cette métairie trop haut, le métayer n'y peut pas vivre. Les Greffes s'*afferment*, parce qu'ils ſont domaniaux. Quand on *afferme* quelque tèrre au delà de neuf ans, c'eſt une éſpéce d'aliénation. Remarquez que ce nom ſe dit auſſi-bien de celui qui donne, que de celui qui prend à ferme.

AFFERMÉ, ÉE, part. & adj. *Locatus, conductus.*

AFFERMIR, v. act. Rendre fèrme & inébranlable. *Indurare, ſolidare, firmare.* Il faut *affermir* une voûte par de bons arcsboutans. *Affermir* un planchér.

AFFERMIR, ſignifie auſſi, Rendre fèrme & conſtant ce qui étoit mou. Le vin *affermit* le poiſſon. La glace *affermit* les chemins.

AFFERMIR, ſignifie encore, rendre plus ſtable, plus aſſuré, plus inébranlable. *Stabilire, confirmare, aſſerere.* Cela n'a ſèrvi qu'à *affermir* notre amitié. ABLANC. Brutus *affermit* la libèrté des Citoyens. Il l'*affermit* au ſèrvice de ſon Prince. Cela vous doit *affermir* davantage dans votre opinion.

AFFERMIR, ſe dit au figuré des choſes ſpirituelles. *Confirmare, roborare, corroborare.* La Philoſophie *affermit* le courage. La victoire *affermit* un Prince ſur ſon Trone. La grace *affermit* les Fidéles dans la foi. On tire de l'Écriture-ſainte une conſolation qui *affermit* l'eſpèrance des biens avenirs. PORT-R. L'approbation *affermit* & fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre excellence. NICOL.

AFFERMIR, ſe dit auſſi en ce ſens avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie ſe rendre plus fèrme; plus aſſuré, plus inébranlable, & il ſe dit dans le propre & dans le figuré. *Firmari, ſolideſcere, roborari, Stabilire ſe.* Aimer à *s'affermir* dans l'attente des biens étèrnels. PORT-R. Le courage des fidéles *s'affermit* à la vûë des périls. *S'affermir* dans ſes connoiſſances. ABLANC. Il *s'affermit* dans la mauvaiſe voie. PORT. R.

AFFERMI, IE, part. paſſ. *Stabilitus, ſolidatus, firmatus, roboratus, aſſertus*, &c.

AFFERMISEMENT, ſ. maſ. Action qui affèrmit quelque choſe. *Stabilimentum, firmamentum, confirmatio, ſtabilimen.* L'entrait, ou le tirant ſért à l'*affermiſſement* d'une fèrme de charpente. On dit au figuré, l'*affermiſſement* d'un État. L'amour des peuples envèrs le Prince, eſt l'*affermiſſement* de ſon Empire. Mon Dieu, vous êtes le ſeul ſoutien & le ſeul *affermiſſement* des ames. ARN. Les Religieux ſuccédent à ceux dont JESUS-CHRIST s'eſt ſèrvi pour l'établiſſement de la Foi, & l'*affermiſſement* de ſon Égliſe. AB. D. L. TR.

AFFÉTÉ, ÉE, adj. Qui affècte trop de plaire par des manières de parler ou d'agir qui ont un air de coqueterie. *Affectator, confectatrix* Fille *affétée.* C'eſt une petite *affétée*: elle ne ſeroit point deſagréable, ſi elle n'étoit point *affétée.* ACAD. FR. Ce mot ſe dit auſſi des choſes qui ſont faites avec cette affèctation de plaire. *Affectatus.* Cet homme eſt ridicule avec ſon langage *affété*, ſa mine *affétée.*

> *Je laiſſe aux doucereux ce langage* affété,
> *Où s'endort un éſprit de molleſſe hébété.* BOIL.

AFFÉTTERIE, ſ. f. Les paroles & les actions d'une pèrſonne *affétée*, cèrtaines manières étudiées & pleines d'affèctation; ſoin viſible & plein d'art dans les choſes qu'on dit & qu'on fait. *Affectatio, conſectatio nimia concinnitatis.* *Afféterie* pure, ridicule, dégoutante, ennuyeuſe. Poppée, la plus ſpirituelle & la plus belle Dame de ſon tems, prit d'abord Néron par ſes *afféteries*, & par ſes careſſes. ABLANC. Elle le voulut porter par ſes *afféteries*, & par ſes careſſes, à des choſes honteuſes. ID.

AFFEURER, ou **AFFORER**, v. act. C'eſt mettre le prix ou le taux aux denrées, en qualité de Seigneur ou de Magiſtrat. *Annonæ pretium dicere, rei venali pretium ſtatuere.*

AFFEURAGE, ſ. m. Prix, que l'on met aux denrées. Droit d'*affeurage* *Æſtimatio venalium.* Voyez auſſi AFFORAGE.

AFFICHE, ſ. fém. Placard attaché en lieu public pour rendre quelque choſe connuë à tout le monde, ſoit pour le plaiſir, ſoit pour l'intérêt. *Libellus publicè affixus.* Il eſt menteur comme une *affiche* de Charlatan. Ce Comedien s'eſt réſèrvé les annonces & les *affiches.*

Au Palais on nomme *affiches*, les proclamations que l'on attache aux Places publiques pour procéder à un bail judiciaire. *Tabula publicè propoſita.* De même l'on appelle l'*affiche* de quarantaine, de quinzaine, celles qui ſe font avec l'intèrpoſition du decrèt; & tout cela pour avèrtir les créanciers de faire trouver des enchériſſeurs. La première *fiche* doit contenir une enchère. Ces deux *affiches* doivent être publiées au Prône, & apposées aux portes des Egliſes & autres lieux publics. En matière criminelle, on donne aſſignation à l'accuſé par *affiche* à la porte de l'Auditoire.

AFFICHE, en tèrme de Collége, eſt une ſolennité que font les Écoliers, où ils éxpoſent leurs compoſitions au jugement les uns des autres. *Solennes litterariarum lucubrationum proſcriptiones.* Elles ſont écrites dans des images ou cartouches qui ont divèrs ornemens. On propoſe des énigmes & des prix à ceux qui les expliqueront pendant les *affiches*. Ce mot en ce ſens ne ſe dit jamais qu'au pluriel. Les *affiches* ſont d'une grande utilité pour donner de l'émulation aux Ecoliers. Il n'y a que les Jéſuites qui faſſent de ces ſortes d'*affiches*. Il ſe dit au ſingulier, quand il ſe prend en particulier pour une de ces images, ou cartouches, dans leſquels chacun écrit ſa compoſition. Mon *affiche* de proſe n'a point été picquée. J'ai repris ou piqué un ſolœciſme dans ton *affiche* de vèrs. L'*affiche* Grècque d'un tel a été déchirée. Les Ecoliers le diſent auſſi de l'ouvrage qu'ils écrivent dans le cartouche. J'ai fait mon *affiche* de vèrs, elle eſt ſans faute; mais je n'ai pas encore achevé l'*affiche* de Grèc. Les *affiches* ſont auſſi anciennes, & l'on peut cèrtainement ajoûter autant & plus néceſſaires que les publications, pour inſtruire le public des loix qu'il doit obſèrver. Tous les Peuples qui ont acquis le plus de réputation par la ſageſſe de leur Gouvèrnement, ont ſuivi cette methode des *affiches* pour rendre leurs loix publiques. Les Grècs les écrivoient ſur des rouleaux de bois plus longs que larges, & les expoſoient dans les places publiques. Ils nommoient ces rouleaux ſelon Ariſtote, *Cyrbes*. D'autres diſent que ce nom n'étoit donné qu'aux tables qui contenoient les loix des Sacrifices; & qu'ils nommoient *Axones* les autres tables. Les Romains affichoient leurs Loix gravées ſur des tables d'airain. Cet uſage paſſa dans les Gaules avec la domination des Romains. Il fut conſèrvé par nos premièrs Rois après leurs conquêtes. François I. le confirma par ſon Edit du mois de Novembre 1539. DE LA MARRE.

AFFICHER, v. act. Publier quelque choſe par un placard qu'on colle, qu'on attache en un carrefour, ou autre lieu public. *Libellum, fabulam proſcribere, figere, affigere.* Cet Edit, ce règlement a été lû, publié & *affiché* en tous les lieux ordinaires, afin que pèrſonne n'en pretende cauſe d'ignorance. On *affiche* les Livres nouvellement imprimez pour les faire connoître. On dit encore en badinant, & quand on menace de rendre la choſe publique, qu'on la fera *afficher*. Le droit de faire publier & de faire *afficher*, n'appartient en chaque ville qu'au Juge qui a la juriſdiction ordinaire & tèrritoire. Lors même que dans une Ville il y a pluſieurs Juges ordinaires, ce droit de faire publier & *afficher*, n'appartient qu'au premièr & principal Magiſtrat de la Ville, comme une ſuite & dépendance de la police. Le Prévôt de Paris en eſt en poſſeſſion de tems immemorial. DE LA MARRE. Il rapporte les preuves de ce dèrnier article. Traité de la Police, L. I. tit. xv. c. 2. On dit de même d'un Prédicateur qui annonce à la fin de ſes Sèrmons ſur quoi il prêchera les jours ſuivans: Il *affiche* ſes Sèrmons. Cette expreſſion ne ſe dit que dans la convèrſation, annoncer eſt mieux. *Declarare, monere, præmonere.*

AFFICHER, Tèrme de Cordonnier. C'eſt couper les extrémitez du cuir lorſqu'il eſt ſur la forme. *Afficher* une paire de ſemelles. *Afficher* une paire d'empeignes.

AFFICHÉ, ÉE, part. *Proſcriptus.*

AFFICHEUR, ſ. m. Celui qui affiche. *Afficheur* de Thèſes, de Commédies.

AFFIDÉ, ÉE, adj. Confident, celui en la foi & en la diſcrétion de qui on ſe confie. *Fidus, fidelis.* Il faut toujours avoir un ami *affidé* qui ſoit ſûr, à qui on puiſſe confier ſes penſées. Les plaideurs pour les Bénéfices ont toûjours quelque partie *affidée* qui eſt leur confidentiaire. Il eſt auſſi ſubſtantif: C'eſt ſon *affidé*: c'eſt ſon *affidée*; c'eſt-à-dire, ſon accordé, ou ſon accordée, en ſtile de Notaire.

AFFIDEZ, ou **AFFIDATI**. Les *affidez*. C'eſt le nom des Académiciens de Pavie, dont la deviſe eſt un heron avec l'étoile de Mèrcure, & pour ame ce mot Latin, *Utraque felicitas*, pour marquer, dit le P. Kirker Œd. Ægypt. T. I. p. 10. la félicité de l'action & de la contemplation, ou de la vie d'action & de la vie de contemplation; c'eſt-à-dire, d'étude.

AFFIER, eſt un vieux mot qui ne s'employe qu'avec le pronom pèrſonnel, & qui ſignifie, Faire fond ſur la fidelité d'une pèrſonne, compter ſur ſa bonne foi. *Confidere alicui.* En ſa place on dit ſe fier, ſe confier, s'aſſurer ſur quelqu'un.

AFFIER, v. act. Tèrme d'Agriculture. Planter, provigner des arbres en ſions, ou boutures dans un jardin; c'eſt-à-dire, en bouts de branches miſes dans la tèrre pour prendre racine. *Serere, propagare.* Mais ce mot aujourd'hui eſt vieux, & on ne s'en ſert plus: car on dit à preſent, planter de bouture, & non plus *affier*. LIGER.

AFFILER, v. act. Tèrme de Coutelièr. Donner le fil à un couteau, à une épée, à une faux, à une cognée, & à tous autres inſtrumens tranchans, en les paſſant ſur la meule, ou ſur le grais, ou avec la pièrre à aiguiſer. *Affiler* un raſoir. *Acuere.*

AFFILER, eſt auſſi un tèrme de Tireur d'or. Il ſignifie, Mettre le lingot d'or ou d'argent dans la filière. *Affiler* un lingot d'or, *affiler* une vèrge d'or ou d'argent. *Aurum vel argentum in fila ducere.*

AFFILER, eſt encore un tèrme de Jardinier. Il ſignifie planter à la ligne. *Affiler* des arbres. *Arbores ad lineam exigere.* Mais aligner vaut mieux. Voyez ALIGNER.

AFFILER, tèrme d'agriculture. Les laboureurs diſent, Nos blez ſont tous *affilez*. Les gelées du mois de Mars ont *affilez* tous nos blez, c'eſt-à-dire, ont rendu les fanes du blé tellement petites & pointuës, qu'il ſemble que ce ne ſoit que des filèts. Cet accident qui n'arrive aux blez que par des froidures qui ſurviennent au mois de Mars, n'eſt autre choſe qu'une altération cauſée aux fibres de la fane encore tendre, qui pèrdant par là les diſpoſitions néceſſaires pour recevoir le ſuc nourricier en auſſi grande quantité qu'elle le recevoit avant ce malheur, s'*affile* au lieu de prendre toute l'extenſion en longueur & largeur qui lui convient pour être belle. LIGER.

On dit figurément au participe, Un bèc *affilé*, d'une pèrſonne qui eſt grande parleuſe, & le plus ſouvent médiſante. *Loquax, garrulus.*

AFFILIER, v. act. Vieux mot qui veut dire *adopter, prendre pour fils. Adfiliare, in filium adoptare.* Honoré Bonnor en l'arbre des batailles, part 4 c. 106. dit. Je traite la queſtion, ſavoir, ſi la Reine Jeanne de Naples a pû *affilier* le Roi Louis, &c. Voyez AFFILIER & AFFILIATION.

AFFINAGE, ſ. m. Action par laquelle on épure, on rend plus fin & plus pur, plus net, ou meilleur. *Purgatio.* Il y a beaucoup de déchet dans l'*affinage* du ſucre pour le rendre blanc. L'*affinage* des métaux ſe fait par le feu, le mèrcure, le plomb, l'eau forte, &c. Il y a pour l'argent l'*affinage au plomb*; c'eſt lorſqu'on l'affine dans une grande coupelle que l'on fait dans un fourneau couvèrt d'un chapiteau de carreau de briques, pour déterminer la flamme à révèrbérer ſur les matières, & qu'on appelle feu de révèrbère. On chauffe ce fourneau par un grand feu de bois, & on met du plomb dans la coupelle, à proportion de la quantité & de la qualité des matières à affiner. Quand le plomb a bouilli quelque tems, on jette les matières dans la coupelle, ce qu'on appelle *changer la coupelle*, & quand elles ont bouilli, on ſe ſèrt d'un gros ſoufflet, pour ſouffler la ſurface des matières, afin de les faire tourner & circuler, & qu'en circulant elles chaſſent l'impureté des métaux, qui vient en écume aux bords de la coupelle. Cette écume coule par un conduit que l'on fait au bord de la coupelle en l'échancrant en un endroit. On continuë le vent du ſoufflet juſqu'à ce que l'argent ait paru de couleur d'opale, qui fait connoître que toute l'impureté a été chaſſée, & que l'argent eſt pur, c'eſt-à-dire, à 11 deniers 19 à 20 grains. *Affinage au ſalpêtre*, c'eſt quand on ſe ſèrt d'un fourneau à vent; on y met un creuſet; on le charge d'environ 40 marcs de matière d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matière eſt en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuſet; on braſſe bien la matière en bain, puis on retire le creuſet du feu; on vèrſe enſuite cette matière par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en petits grains, qu'on appelle grenaille, &c. Après lui avoir donné trois feux; on laiſſe refroidir le creuſet ſans y toucher, on le retire, enſuite on le caſſe, & on y trouve un culot dont le fond eſt d'argent fin, & le deſſus de craſſes de ſalpêtre avec l'alliage de l'argent, &c. Voyez le Traité des monnoies de Boizard, C. 20.

Pain, ou *Plaque d'Affinage*. C'eſt lorſque dans l'*affinage* au plomb on ne retire point avec la canne l'argent en coquillons; mais qu'on le laiſſe ſe fixer dans la coupelle en forme de pain plat, qu'on appelle *pain* ou *plaque d'affinage*. BOIZARD. Les *affinages* des matières d'or ſe font avec l'antimoine, ou avec le ſublimé, ou avec l'eau forte. Cette dèrnière manière d'affiner eſt appellée *Départ d'or*. Il y a encore en tèrme de monnoie l'*affinage* de caſſes, ou de coupelles, & des glettes, ou litarges, qu'on eſt obligé d'affiner, parce qu'il reſte toûjours quelque partie d'argent dans les caſſes qui ont ſèrvi aux *affinages*, & qu'il en reſte auſſi parmi les glettes ou impuretez qui ont coulé des caſſes, & qu'on ne peut retirer ces parties d'argent qu'en affinant les caſſes & les glettes. IDEM. Cet Auteur décrit tous ces différens *affinages* dans ſon Traité des monnoies, C. 20. & 21.

AFFINAGE, ſe dit auſſi de l'adreſſe que l'on a euë de rendre cèrtaines choſes plus fines & plus déliées. L'*affinage* du ciment, que l'on appelle royal, eſt variable & incèrtain.

AFFINEMENT, ſ. m. C'eſt de même l'action d'affiner; mais il ſe dit mieux des métaux. L'*affinement* de l'or ſe fait en pluſieurs manières.

AFFINER, v. act. Rendre plus pur, plus fin, plus éxcellent, & de plus haut prix. *Purgare, expurgare.* On *affine* l'or & l'argent par la coupelle, par l'inquart, par la cementation, par les eaux fortes. Voyez l'explication de ces mots à leur ordre. Les autres métaux s'*affinent* par une fuſion réïterée. Comme le feu *affine* l'or, ainſi l'advèrſité éprouve la fidelité d'un ami. S. EVR.

Affiner le ſucre, c'eſt le faire fondre, boüillir, & écumer. *Purgare, perficere. Affiner* le fromage, c'eſt le mettre à la cave avec du foin & de la lie pour le rendre plus fort & plus piquant. *Caſeum acriorem, mordaciorem fingere, vini face imbuere, ruſicere, maturare.*

A**ffiner**, ſe dit auſſi du ciment, & c'eſt le rendre plus fin, plus délié, & le réduire en une poudre preſqu'impalpable. *Intritam tenuiſſimum in pulverem redigere.*

A**ffiner**, eſt auſſi un tèrme de Relieur, & ſignifie renforcer. *Stipare, ſubigendo ſtringere. Affiner* du carton.

A**ffiner**, eſt auſſi un tèrme de Cordiér, & ſignifie paſſer le chanvre ou le lin par l'affinoir, pour le rendre meilleur & plus fin. *Cannabim aut linum tenuiſſima in fila ducere.*

A**ffiner**, ſe dit auſſi figurément en morale des niais qu'on rend plus fins, en leur faiſant quelque tromperie. *Catum* ou *Cautum reddere, deludere, illudendo erudire.* Il a voulu jouer contre ce filou, il a été *affiné*. Les plus ſubtils ſont tous les jours *affinez*.

On dit en tèrme de Marine que le tems *affine*; pour dire, que l'air s'éclaircit, & que le tems devient plus beau; & alors il ſe prend dans un ſens neutre. *Dies aperitur, clareſcit; redit ſerenitas.*

A**ffiner**, autrefois vouloit dire *tuer*, mettre fin à la vie.

> *Achilles le preux combatables*
> *Avoit été ſi deſtinez,*
> *Qu'il ne pouvoit eſtre* affinez
> *Fors par la plante ſeulement.* Ovide. Mſ. cité par Borel.

A**ffiné**, **ée**, part. paſſ. & adj. *Purgatus, expurgatus, &c.*

A**FFINERIE**, ſ. f. C'eſt un tèrme de gens qui travaillent aux forges. Il ſignifie une éſpéce de petite forge où l'on tire le fér en fil d'archal. *Fabrica tenuendo in fila ferro apta, appoſita.* Porter le fér à l'*affinerie*.

A**ffinerie**, ſignifie du fér rafiné & mis en rouleaux pour faire divérs ouvrages. *Ferrum in laminas tenuatum.* J'ai fait venir, j'ai acheté, j'ai employé un millier d'*affinerie*.

A**FFINEUR**, ſ. m. Celui qui affine, *Auri, vel argenti, vel ferri excoquendi, purgandi, artifex.* Il y a des Officiers à la Monnoie qui ont le titre d'*Affineurs* pour l'or & pour l'argent. Tous les *Affineurs* ſe doivent retirer dans les Hotels des Monnoies par les réglemens de l'an 1555. & il leur eſt defendu de travailler ailleurs. Il y a des *Affineurs* dans les ſucreries pour affiner & écumer le ſucre.

A**ffineur**, ſe dit auſſi de ceux qui travaillent aux forges de fér, & ſignifie l'ouvriér qui affine le fér dans l'affinerie. *Qui ferrum ducit, tenuat in fila.*

A**FFINITÉ**, ſ. f. Liaiſon qui ſe fait entre deux maiſons, ou familles par le moyen d'un mariage. *Affinitas.* C'eſt-à-dire, que l'*affinité* ſe contracte entre le mari & les parens de ſa femme; & reciproquement entre la femme & les parens de ſon mari. Ainſi l'*affinité* n'eſt pas une véritable parenté; mais à cauſe de l'etroite liaiſon qui eſt entre le mari & la femme, la parenté devient commune. Le Lévitique a marqué cèrtains dégrez où l'*affinité* eſt un obſtacle au mariage. C'eſt au Ch. XVIII. Il y en a trois. 1°. Un frére ne pouvoit pas épouſer ſa belle ſœur; c'eſt-à-dire, la veuve de ſon frére, Lev. XVIII. 16. à moins que le frére mort n'eût point laiſſé d'enfans; car en ce cas non ſeulement il étoit pèrmis, mais il étoit ordonné, ſous peine d'infamie, à un frère d'épouſer la veuve de ſon frére, comme on le peut voir au Deut. XXV. 5. 2°. Le beau-pére ne pouvoit épouſer la fille de ſon beau-fils, ou de ſa belle-fille; c'eſt-à-dire, du fils ou de la fille de ſa femme. Lev. XVIII. 17. 3°. Il n'étoit pas pèrmis d'épouſer ſa belle-ſœur; c'eſt-à-dire la ſœur de ſa femme, pendant que celle-ci vivoit encore; c'eſt-à-dire, qu'il n'étoit pas pèrmis d'avoir en même tems pour femme les deux ſœurs. Lev. XVIII. 18. Avant la Loi, le dérnier point n'étoit pas défendu, comme il paroit par l'exemple de Jacob. Sotus, Vaſquez, & d'autres encore, que l'on peut voir dans Bonacina, *T. I. q. 3. de Matrim. p. 12. n. 7.* prétendent que le droit naturel ne défend le mariage *cum affini*, qu'au premier degré. Quoiqu'il en ſoit, il eſt clair par le premier article, ſelon la remarque de Tirio, que tous les degrez d'*affinité* prohibez par la loi de Moïſe, n'étoient pas défendus par la loi naturelle. On ne trouve rien dans l'ancien Droit Romain qui regarde la défenſe des mariages à cauſe de l'*affinité*. Papinien eſt le premier qui en ait parlé à l'occaſion du mariage de Caracalla. Les Juriſconſultes qui vinrent aprés lui, étendirent ſi loin les liaiſons de l'*affinité*, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Les Chrétiens qui ne voulurent pas être ſurpaſſez par les Payens dans les egards pour la bienſéance & l'honnêteté des mariages, introduiſirent un troiſiéme genre d'*affinité* qui n'etoit point encore connuë. Les Canoniſtes ont donc diſtingué trois éſpéces d'*affinité*. La 1re. ſe contracte entre le mari & les parens de la femme; & entre la femme & les parens de ſon mari. La 2e entre le mari & les alliez de ſa femme, & entre la femme & les alliez de ſon mari. La 3e entre le mari & les alliez des alliez de ſa femme; & entre la femme & les alliez des alliez de ſon mari. Enfin, dans le IVe Concile de Latran tenu en 1213. on traita à fond de la matière de l'*affinité*. On trouva qu'il n'y avoit que l'*affinité* du premier genre qui produiſit une veritable alliance, & que les deux autres éſpéces d'*affinité*, n'étoient que des rafinemens qu'il falloit abroger. C'eſt ce qui fut fait dans le fameux Chapitre *Non debet*, au titre *De Conſang. & Affin.* Quelques-uns prétendent que cette abrogation du deuxieme & du troiſieme genre d'*affinité*, ne ſe doit entendre que de la ligne collatérale, & non pas de la ligne directe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt cèrtain que les récuſations des Juges ont lieu juſqu'au quatriéme degré d'*affinité*, ſuivant l'Ordonnance. De même l'*affinité* eſt un empêchement au mariage juſqu'au quatriéme degré incluſivement. Mais il faut remarquer qu'il s'agit d'une *affinité* directe, & du premiér genre; & qu'elle ne s'étend pas juſqu'à ceux qui ont de l'*affinité* avec les perſonnes avec qui j'ai de l'*affinité*: *Affinis mei affinis, non eſt affinis meus.* Enfin, il faut encore remarquer que cet empêchement du mariage ſuit non ſeulement de l'*affinité* que l'on contracte par un mariage legitime; mais encore de celle qui ſe contracte par un mauvais commérce, ſi le crime a été conſommé. Le crime cependant n'apporte d'obſtacle au mariage qu'au premier & au ſecond degré, *Conc. Trid: Seſſ. XXIV. c. 4.* au lieu que le mariage en met juſqu'au quatrieme degré. Il n'eſt pas néceſſaire au reſte que le commérce ait ete volontaire, un commérce involontaire a les mêmes effets, comme il paroit par le Chapitre *Diſcretionem de eo qui cognovit conſanguineam.* Quant à la maniére de compter les degrez d'*affinité*, elle n'eſt point différente de celle dont on compte les degrez de conſanguinité, & par conſequent elle eſt autre dans le Droit Canon que dans le Droit Civil. Voyez Consanguinité. Ils ſe reſſouvenoient de l'*affinité* qu'ils avoient avec les Tyriens. Vaug.

A**ffinité**, ou *Cognation ſpirituelle*, eſt celle qui ſe contracte par les ſacremens de Baptême & de Confirmation, comme entre les parreins & marreines d'un côté, & les filleuls & les filleules de l'autre. Un parrein ne peut pas contracter mariage avec ſa filleule ſans diſpenſe. Il ſe contracte auſſi *affinité* avec les pére & mére de l'enfant qu'on tient ſur les fonts: ce qui s'appelle *compaternité*; mot qui n'eſt guéres en uſage. Voyez le Concile de Trente. *Seſſ. XXIV. De Reform. c. 2.*

A**ffinité**, ſe dit figurément des liaiſons, habitudes, ſociétez, & rapports ou communautez que deux choſes, ou deux pèrſonnes ont l'une avec l'autre. Ces deux éſprits ont une grande *affinité*. Ces deux mots ont beaucoup d'*affinité* enſemble. La Phiſique & la Médecine, la Géométrie & l'Aſtronomie, ont bien de l'*affinité* entre elles. Notre ame a comme une éſpéce de liaiſon & d'*affinité* avec ces choſes. Boil. Ces choſes n'ont aucune *affinité* entr'elles. Ablanc.

> *Je vous ſai fort bon gré de m'avoir ſupplanté,*
> *Coquettes & Cocus ont grande* affinité. Scar.

Ce mot eſt dérivé d'*affinitas*, *voiſinage*. Ceux-là ſont proprement appellez *affines*, dont les limites ſe touchent.

A**FFINOIR**, ſ. m. C'eſt un tèrme de Cordiér, qui ſignifie une éſpéce de ſeran dont les broches ſont petites & ſèrrées, au travèrs deſquelles on fait paſſer le lin, le chanvre pour les affiner. *Pecten, echinus.* Prenez cet *affinoir* & affinez ce chanvre. Faites paſſer ce lin par l'*affinoir*.

A**FFIQUETS**, ſ. m. plur. On entend par là tous les petits ornemens que les Dames employent pour ſe parer, & pour relever leur beauté; comme ſont les bracelets, les colliers, & toutes les autres choſes qui regardent particuliérement la coëffure. *Modus muliebris.* On ne ſe ſèrt de ce mot qu'en raillant, & il n'a le plus ſouvent cours que dans le ſtile bas & comique. Ablancourt a pourtant dit: Les femmes n'apportent rien en mariage aux Allemands, au contraire elles reçoivent d'eux, non pas des parures ni des *affiquets*; mais une couple de bœufs, un cheval enharnaché, le boucher, la lance & l'épée. En général toutes les parures, vaines, ſuperfluës, & affectées, s'appellent par raillerie, & même par mepris, *affiquets*. Que voulez-vous faire de tous ces *affiquets*-là? Nicod dérive ce mot *ab affigendo*, parce que les *affiquets* ſe fichent particuliérement ſur la tête. On diſoit autrefois *affiguets*.

> *Vous avez de riches manteaux,*
> *Vous avez de belles cornettes,*
> *Vous faites d'*affiquets *nouveaux*
> *Toujours d'inutiles emplettes.*
> *Mais de jeuneſſe, Iris, d'embonpoint, & d'attraits,*
> *N'en ferez-vous jamais?* Coulange.

A**FFIRMANT**, **ante**, Tèrme de Logique. *Affirmans.* Il y a des

Digitized by Google

des propoſitions univerſelles *affirmantes* qui ſont d'ordinaire les prémières dans les ſyllogiſmes.

AFFIRMATIF, IVE, adj. Qui affirme. Vous ſoutenez que cela eſt ainſi d'une manière ſi *affirmative*, d'un ton ſi *affirmatif* qu'il faut vous en croire. On ne doit rien propoſer d'un cèrtain air *affirmatif* qui témoigne qu'on ne doute pas de ce qu'on avance & qu'on ne veut pas même en douter. NICOL. *Oui* eſt une particule *affirmative*.

AFFIRMATIF, ſ. m. *Affirmativus*. Tèrme de l'Inquiſition Romaine. C'eſt le nom que donne le S. Office aux hérétiques qui avouent qu'ils ſont dans les èrreurs dont on les accuſe, & qui dans les intèrrogatoires ſoutiennent ces èrreurs avec opiniâtreté.

AFFIRMATIVE, eſt auſſi quelquefois ſubſtantif, & ſignifie une opinion, un ſentiment qui affirme. *Affirmantium opinio*. L'*affirmative* & la négative de la plûpart des opinions, ont chacune leur probabilité. PASC. L'*affirmative* paroît la plus probable ROH. Prendre l'*affirmative* pour quelqu'un, c'eſt ſe déclarer pour lui. Il prend toûjours l'*affirmative* contre moi; c'eſt-à-dire, il eſt toûjours contraire à mes ſentimens.

AFFIRMATION, ſ. f. Témoignage qu'on donne qu'une choſe eſt vraie. *Affirmatio*. Ce mot qui vient du Latin n'eſt guère en uſage que dans le Barreau.

AFFIRMATION, en Juſtice, c'eſt le ſèrment qu'on prête & l'aſſurance qu'on donne de la vérité de quelque fait: ce qui ſe paſſe en préſence du Juge, lequel fait lever la main & jurer que la choſe affirmée eſt véritable. On diſtingue deux ſortes d'*affirmations*, l'une en matière civile, l'autre en matière criminelle. On prétend qu'en matière criminelle l'*affirmation* ſe peut diviſer; enſorte que dans la dépoſition du criminel l'on prenne ce qui fait contre lui & l'on rejette ce qui tend à ſa décharge. Mais en matière civile, lorſque l'*affirmation* eſt volontaire & faite en conſéquence d'un ſèrment déféré à l'une des parties, l'on ne peut point la diviſer, ſur tout ſi elle contient des choſes connéxes, & il faut ou l'accèpter toute entière, ou la répudier de même. L'*affirmation*, par éxemple, de celui qui déclare avoir reçu & reſtitué un dépôt, doit être priſe dans ſon entiér, & l'on ne peut l'accèpter pour la récèption du dépôt & la rejetter pour la reſtitution.

AFFIRMATION, eſt auſſi un tèrme de Logique, qui ſignifie l'éxpréſſion par laquelle une propoſition affirme & dit d'une choſe, qu'elle eſt. Cette propoſition contient une *affirmation*, celle-là une négation. Il eſt de la nature de l'*affirmation* de porter l'éſprit à cela. PORT-R.

AFFIRMATIONS au plurIel, ſe dit en parlant du Grèffe des *affirmations*. *Tabularium forenſe affirmationum*. Par l'Ordonnance de 1667. il y a un Office de Grèffier établi au Parlement pour recevoir & donner les Actes des *affirmations* de voyages & du ſéjour de ceux qui viennent pour faire juger leurs procès. Ces Actes des *affirmations* ſervent au plaideur qui gagne ſon procès pour faire taxer ſes voyages.

AFFIRMATIVEMENT, adv. D'une manière affirmative. *Affirmatè*. Il m'a ſoûtenu cela *affirmativement* & poſitivement. On dit dans l'École, quand on propoſe une quéſtion, Je répons *affirmativement*; pour dire, que la choſe eſt ainſi.

AFFIRMER, v. act. Soûtenir qu'une choſe eſt véritable. *Affirmare*. On dit qu'une propoſition *affirme* quand elle tend à établir une vérité poſitive & qu'une choſe eſt. L'éſprit en concevant deux choſes, *affirme* de l'une quelle eſt l'autre, ou au contraire. ROH. Ils *affirment* que le monde a été compoſé d'atomes. BERN.

AFFIRMER, en Juſtice, c'eſt ſe purger par ſèrment, lever la main devant le Juge qu'une choſe eſt véritable. *Jure jurando affirmare*. Il a été déchargé de la demande qu'on lui faiſoit, en *affirmant* qu'il avoit payé. Il faut qu'un compte qu'on préſente ſoit *affirmé* véritable par devant le Juge; qu'on *affirme* la vérité d'une dette quand on en a obtenu la collocation.

AFFISTOLEUR, ſ. m. Ce mot veut dire *rapporteur*, ſelon Coquillart. Voyez Borel. Il n'eſt plus du tout en uſage.

AFFLEURER, v. act. Tèrme d'Architècture. Réduire deux corps qui ſont proches à une même ſaillie; comme une trape au niveau du planchér. *Æquare ad libellam*.

AFFLICTION, ſ. f. Peine du corps, ou de l'éſprit. *Dolor, mæror, ægritudo*. Les Elûs ſont éprouvez dans l'*affliction*. Les diſcours étudiez de ces conſolateurs ſans douleur irritent plus l'*affliction* qu'ils ne l'adouciſſent. M. SCUD. Le Sage dit que toutes les choſes de ce monde ne ſont que vanité & *affliction* d'éſprit. Il reçut une ſenſible *affliction* de la mort de ſon ami. ABLANC. Je trouverai la paix dans mon *affliction* la plus amère. PORT-R. Il n'y a qu'une *affliction* qui dure; c'eſt celle qui vient de la pèrte des biens. LA BRUY. Jamais *affliction* n'a été ni ſi piquante, ni ſi vive. P. DE CL. Il y a des femmes qui ont la triſte & fatigante vanité de ſe rendre célèbres par la montre d'une inconſolable *affliction*. ROCHEF. L'homme doit être dégoûté & laſſé de la vie par les douleurs & par les *afflictions*. ABAD. L'*affliction* eſt un tribut que l'homme ſage doit payer ſans honte à la nature, & rien en cela ne le doit diſtinguer des foibles, que la modération. CAIL. Il ſuffit que les *afflictions* faſſent une partie de la profèſſion de l'Évangile, pour en rebuter les gens du monde. GOMBER. Scarron a dit d'Énée,

Qu'il pleuroit en pèrfection
Et même ſans affliction.

AFFLICTIVE, adj. f. Se dit ſeulement des peines corporelles qu'on ſouffre par ordre de la Juſtice. *Pœna pœnaria*. Quand on entend un criminel ſur la ſellette, c'eſt une marque qu'il y a des concluſions à peine *afflictive*.

AFFLIGEANT, ANTE, adj. Qui afflige. *Triſtis, acerbus*. La mort de la pèrſonne aimée eſt la choſe du monde la plus *affligeante*. Combien d'*affligeantes* réfléxions ne devrions-nous pas faire ſur notre malheureuſe déſtinée? P. GAIL.

AFFLIGER, v. act. Faire ſouffrir quelque chagrin, peine ou douleur. *Dolorem afferre, contriſtare*. Dieu *afflige* les bons par la proſpérité des méchans. Cet homme eſt *affligé* de la goute. Cette ville eſt *affligée* de la pèſte. Je ne vous en dis pas davantage de peur de vous *affliger*.

AFFLIGER, ſignifie auſſi, Maltraiter ſon corps, le mortifier, le faire ſouffrir. *Affligere, afflictare, cruciare, macerare*. *Affliger* ſon corps par des auſtéritez. PORT-R. Les Saints ont toûjours eu le ſoin d'*affliger* leurs corps par le jeûne & par les diſciplines. ID.

AFFLIGER, ſignifie encore, Ruïner, déſoler par toutes ſortes de manières. *Evertere, vaſtare, depopulari*. La guèrre *affligera* l'État. MAIN.

AFFLIGER, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, S'attriſter, concevoir du chagrin & de la douleur de quelque choſe. *Dolere, mærere*. La civilité éxige qu'on aille ſe réjouir ou *s'affliger* avec les gens, de mille choſes qui ne donnent ni joie, ni douleur. M. SCUD. Si la ſageſſe de Dieu avoit impoſé aux hommes la néceſſité de vivre toûjours, ils *s'affligeroient* peut-être de leur immortalité. ABAD. Pourquoi à la lécture de mes ſatires, aimez-vous mieux vous *affliger* avec les ridicules, que de vous réjouir avec les honnêtes gens? BOIL.

AFFLIGÉ, ÉE, part. *Dolens, mærens*. Préſque tous ceux qui vont s'*affliger* avec les *affligez*, ne ſentent rien de ce qu'ils diſent ſentir. M. Sc. C'eſt aſſez d'être du nombre des *affligez*, pour être de vos amis. VOIT. Le temple de la Juſtice eſt le réfuge inviolable des *affligez*. PATR.

AFFLUBER, vèrb. act. Vieux mot, qui veut dire *couvrir*. Borel croit qu'il vient d'*inſulare*. Voyez AFFEUBLER. C'eſt la même choſe. *Affluber* c'eſt fait d'affubler, par une tranſpoſition de l'*l*, qui ſe fait en quelques Provinces, où *affluber* eſt encore en uſage parmi les Payſans & le Peuple.

AFFLUENCE, ſ. f. Abondance. *Affluentia, ubertas*. L'*affluence* des eaux a rompu la chauſſée de ces étangs. L'*affluence* des humeurs cauſe divèrſes maladies. Le chemin étoit rompu par l'*affluence* des ruiſſeaux. VAUG. On dit auſſi *affluence* de paroles, mais le plus ſouvent en mauvaiſe part. *Verborum copia*. Bon Dieu, quelle *affluence* de paroles!

On dit encore ce mot figurément d'une grande abondance de bien. *Divitiarum copia*. D'un grand concours de monde. *Magnus hominum concurſus, ſumma frequentia*. *Affluence* de toutes ſortes de bien, grande *affluence* de Peuple. ACAD. FR.

AFFLUENT, ENTE, adj. Il ſe dit d'une rivière qui tombe dans une autre. *Affluens*. On a éxpédié des Patentes pour rendre la Seine navigable juſqu'à ſa ſource & toutes les rivières *affluentes*, tant au deſſus qu'au deſſous de Paris.

AFFLUER, v. n. Se rendre en un même lieu. *Affluere*. Il ſe dit prémiérement des eaux qui coulent vèrs un même endroit. Il n'y a point de fleuve en France, où il *afflue* tant d'eau que dans la Loire. Il y a beaucoup de grands fleuves qui *affluent* dans la mèr Caſpienne. Ce mot vient de *fluere*, *ab undis fluentibus*, parce que la grande *affluence* & abondance des choſes ſe fait par le moyen des rivières. Ou plûtôt, il vient d'*affluere*, qui ſe dit des eaux qui vont ſe rendre dans un endroit & s'y ramaſſent en abondance; puis il s'eſt appliqué par métaphore à toutes les autres choſes qui ſe rendent & ſe trouvent en abondance en un même lieu. Ce mot déplaît à bien des gens: aucun bon Auteur ne s'en ſert aujourd'hui. REPL. A la vérité Mezerai l'a employé. Il n'eſt point condamné par Meſſieurs de l'Academie; cependant on ne doit pas s'en ſervir ſans ſcrupule.

AFFLUER, ſignifie auſſi, Arriver en abondance, & ſe dit tant des pèrſonnes, que des choſes. Les Écoliérs *affluoient* de toutes parts autrefois dans l'Univèrſité de Paris. Les richéſſes, les délices *affluent* dans la France. Les mauvaiſes humeurs *affluent* ſur les plaies.

AFFOIBLIR, v. act. Rendre plus foible, débiliter, diminuer les forces, les abbatre. *Debilitare, enervare, frangere, infringere.* Il ſe dit également dans le propre & dans le figuré. La trop grande chaleur *affoiblit* le corps. A force de raboter une planche on l'*affoiblit*. Les bois *affoiblis* exprès ſont toiſez de la groſſeur de leur boſſage, & comme s'il n'y avoit aucun cintre, ni vuide. *Affoiblir* le crédit & l'autorité d'une pèrſonne. La vieilleſſe *affoiblit* la mémoire. L'affèctation en matière de langage *affoiblit* la penſée. Il n'y a rien qui *affoibliſſe* cette preuve. *Affoiblir* le parti des ennemis. Ablanc. Le tems *affoiblit* l'amour. Pell. Le relachement des Dirècteurs faciles ne tend qu'à *affoiblir* la vigueur des loix. P. Gaill. Le tems *affoiblit* les plus juſtes reſſentimens. S. Evr. Le vin *affoiblit* les nèrfs. Les afflictions *affoibliſſent* l'éſprit. La diſette *affoiblit* bien-tôt une armée. On a ordonné le jeûne pour *affoiblir* les appétits ſenſuels. *Affoiblir* ſes appas, pour *affoiblir* leurs droits. Corn.

Il ſe dit particulièrement des monnoies. *Pondus vimque imminuere.* On *affoiblit* l'or en le mettant dans l'eau forte, en y mêlant de l'argent, du cuivre, de l'émeril. Lorſque le beſoin de l'Etat le demandoit, le Roi pouvoit non ſeulement lever de groſſes ſommes ſur la fabrication des monnoies, mais même les *affoiblir*, c'eſt-à-dire, en diminuer la bonté. C'eſt ce que nous apprend un plaidoyér fait en l'an 1304 par le Procureur Général de Philippe le Bel, contre le Comte de Nevèrs qui avoit *affoibli* ſa monnoie. *Item abaiſſer, & amenuiſer la monnoye eſt privilege eſpecial au Roi de ſon droit Royal, ſi que à lui appartient, & non à autre, & encore en un ſeul cas, c'eſt à ſcavoir en neceſſité, & lors ne vient pas le gâage ne converſit en ſon profit eſpecial, mais au profit & en la défenſe du commun.* Le Blanc.

Affoiblir, ſe dit d'un corps dont on ôte de l'épaiſſeur, ou de la groſſeur, ce qui le rend plus foible. On a trop *affoibli* cette poutre. Et figurément, on adoucit & on *affoiblit* la Croix de Jesus-Christ, enſorte qu'elle n'a plus ni dureté, ni peſanteur. Ab. d. l. Tr.

Affoiblir, eſt auſſi neut. & ſignifie, Devenir plus foible, plus débile, pèrdre de ſes forces & de ſa vigueur. *Conſeneſcere, debilitari, deficere.* L'éſprit lui *affoiblit* de plus en plus. Le parti *affoiblit*. Ablanc.

Affoiblir, eſt auſſi neut. paſſif. Et ſignifie tout de même, devenir moins vigoureux, moins fort, s'abbatre, ſe débiliter. Son corps & ſon éſprit *s'affoibliſſent* beaucoup. Son autorité *s'affoiblit* tous les jours. Le tribunal de Druſus ſemble *s'affoiblir*.

AFFOIBLISSANT, ante, adj. Qui affoiblit. *Debilitans, infringens, imminuens.* La ſaignée trop réïterée eſt un remede *affoibliſſant*.

AFFOIBLISSEMENT, ſ. m. Diminution de force, diminution de vigueur; & ſe dit également bien dans le ſens propre & dans le figuré. *Debilitatio, infractio.* *Affoibliſſement* de corps. *Affoibliſſement* d'éſprit. La fleur de l'âge ſe paſſe & la vigueur de la jeuneſſe a ſes *affoibliſſemens*. Port-R. L'*affoibliſſement* de la République de Rome eſt venu de la grandeur de ſes Citoyens. La vie auſtère produit l'*affoibliſſement* des paſſions. Ces ames ont reſſenti de grands *affoibliſſemens* dans le bien que Dieu commençoit à mettre en elles. Ab. d. l. Tr. On dit l'*affoibliſſement* des monnoies. Charles VII dans la grande nécèſſité de ſes affaires pouſſa l'*affoibliſſement* ſi loin, & leva un ſi gros droit ſur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour ſon droit de Seigneuriage, & pour les frais de la fabrication. Le Blanc. Le Peuple ſe reſſouvenant des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'*affoibliſſement* des monnoies, & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le Roi qu'il quittât ce Droit, conſentant qu'il impoſât les Tailles & les Aides, ce qui fut accordé. Id. Une Ordonnance de Philippe le Bel du mois de Mai 1295. porte, que le Roi étant à Paris, ayant aucunement affoiblé les monnoies en poids & loi, éſpérant encore les affoiblir pour ſubvenir à ſes affaires, & connoiſſant être chargé en conſcience du dommage qu'il avoit fait & feroit porter à la République pour raiſon de cet *affoibliſſement*, le Roi s'oblige par Charte autentique au peuple de ſon Royaume, que les affaires paſſées il remettra la monnoie en bon ordre & valeur à ſes propres coûts & dépens, & portera la pèrte & tarre ſur lui. Boizard. Il y a encore une pareille Ordonnance du Roi Jean donnée à Paris le 28. Décembre 1355. rapportée par le même Auteur, Traité des Monn. Cap. 10. Voyez EMPIRANCE. Ce mot vient du primitif *foible*.

AFFOLER, v. act. Rendre éxceſſivement paſſionné; toucher ſi ſenſiblement une pèrſonne, qu'elle en ſoit en quelque façon troublée. *Impotentem cupiditatis alicujus motum ciere, excitare.* Il n'eſt guere en uſage que dans le ſtile familier, badin & ſatirique, encore n'eſt-ce ordinairement qu'au participe. C'eſt la beauté de ſa femme qui l'a *affolé*. Il étoit tellement entêté de cette opinion, qu'il en étoit *affolé*; c'eſt-à-dire, qu'il en avoit préſque pèrdu l'éſprit.

Cloris que l'amour affole,
Aime les Galans de Cour. Gomb.

*Dites hardiment que j'*affoles
Si je dis huy autres paroles. Patelin.

Autrefois ce mot ſignifioit, Eſtropier un membre. *Affoler* une jambe, la bleſſer. *Lædere, sauciare.* *Affoler* une femme enceinte, la faire avorter. *Abortum prægnanti inferre, facere.* En ce ſens il eſt hors d'uſage. Du Cange dérive ce mot de *affolare*, qui ſignifie, Toucher légerement, flatter en badinant. Le Roman d'Aubery employe ce mot en le prenant pour bléſſer. *De Sarazins i ot mols* affolez. Cela eſt vieux.

AFFOLÉ, ée, adj. Qui eſt ſi paſſionné, ſi ſenſiblement touché de quelque paſſion, qu'il approche de la folie. *Inſaniens cupiditate.* C'eſt un homme *affolé* de ſon amour propre. C'eſt une femme *affolée* de ſa propre beauté. Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile familier & comique.

En tèrmes de marine, on appelle une bouſſole ou une aiguille *affolée*, celle qui eſt défectueuſe ou touchée d'un aiman qui ne l'anime pas; qui indique mal le Nord. *Acus magnetica deficiens, aberrans à polo.*

AFFOLEURE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie bléſſure. *Gravior læſio.* Ce mot n'eſt plus en uſage, il vient d'*affoler*. Dans une Charte de l'an 1328. elle eſt d'Odoard Seigneur de Gam, il eſt dit, ſauf à iceli Seigneur le cas d'*affoleure*.

AFFOLIR, v. n. Devenir fou. *In inſaniam incidere.* Cet homme *affolit* tous les jours. Il n'eſt uſité que dans le ſtile comique & familier.

AFFONDER, Vieux mot, qui ſignifioit *plonger, enfoncer, aller vers le fond.*

S'il peut ſe plonge & affonde
Souventefois en mer profonde. Ovide. Ms. cité par Borel.

AFFORAGE, ſ. m. Droit ſeigneurial qu'on paye au Seigneur, pour avoir permiſſion de vendre du vin: ou autre liqueur dans ſon fief & ſuivant la taxe qui en ſera faite par ſes Officiers. *Jus Domini in vinum venale.* Ragueau & Du Cange en parlent.

Afforage, eſt auſſi employé dans la dèrnière Ordonnance de la Ville de Paris du mois de Décembre 1672. pour dire, le prix d'une choſe vénale mis par l'autorité de Juſtice. *Venalium æſtimatio Judicis auctoritate facta.* On ne peut vendre des vins étrangers, que le prix n'en ait été fixé par les Échevins & qu'il n'en ſoit fait mention par l'acte d'*afforage*, comme il eſt porté au ch. 9. de la même Ordonnance. Paſquièr témoigne que le mot d'*affeurer* ſignifioit autrefois *acheter*, & qu'on diſoit *affeurer* ſon cheval; pour dire, l'acheter au feur & au juſte prix.

Ce mot vient du Latin *afforare*; c'eſt-à-dire, *juxta foros & leges judicare.* D'autres le dérivent de *fodrum*, par une métaphore tirée de ceux qui étant obligez de payer au Seigneur une cèrtaine quantité de feurre, ou de foarre, la faiſoient eſtimer en argent à un cèrtain prix.

AFFOUAGE, ſub. maſ. Droit de couper du bois dans une forêt pour ſa famille. Du Cange. *Jus cædendæ ſilvæ domeſticos in uſus.*

Ragueau dit plus particulièrement, le droit de prendre du bois dans une forêt pour ſon chaufage. Ce mot vient de *ad*, *pour*, & *focus*, *feu*, comme ſi l'on diſoit, provision de bois pour ſon feu.

AFFOUAGEMENT, ſ. m. Eſt un état ou département qui ſe fait dans la Provence, & autres Païs où les Tailles ſont réelles, pour faciliter la levée des impoſitions qu'on fait ſur la Province, en réglant le nombre des feux de chaque Paroiſſe, ou Communauté. *Vectigalium deſcriptio.* Environ l'an 1471. ſe fit le général *affouagement*, ou la quotité de feux pour l'impoſition des tailles, par tous les Bailliages, Vigueries & Vallées de Provence; auquel *affouagement* tous les biens poſſedez alors par les Eccleſiaſtiques & par les Gentilshommes, furent déclarez Nobles, & éxemts de tailles, & ceux que déſormais les uns & les autres acquèrroient ſeroient ſujets à la taille. Ce général *affouagement* eſt le dèrnièr de tous ceux qui ont été faits en Provence. Bouche. *Hiſt. de Prov. T. II. p.* 471. Le dèrnièr *affouagement* de Provence a été enregiſtré le 20. Mai 1666. La Viguerie d'Aix eſt comptée pour 74 feux dans cet *affouagement*. Ce mot vient de *fouage*, qui vient de *feu*.

AFFOUIR en un lieu, vieux mot, qui veut dire, ſe retirer en un lieu en fuyant d'ailleurs. *Confugere, ſecedere in aliquem locum.*

AFFOURCHER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt mouiller une ſeconde ancre éloignée de l'autre, enſorte que leurs cables faſſent une éſpèce de fourche, ce qui empêche les vaiſſeaux de ſe tourmenter. Ce mot vient de *furca*.

Affourcher *à la voile*, c'eſt porter l'ancre d'affourche avec le vaiſſeau, lorſqu'il eſt encore à la voile.

AFFOURRAGEMENT, ſ. m. L'action d'affourrager. *Pabuli præbitio. Paſtionis invectio.*

AFFOURRER, ou **AFFOURRAGER**, v. act. Donner du *fourage*, de la paille aux moutons, ou à d'autres bêſtiaux, pour vivre & *fourager*. Ce mot vient de *foarre*, *feurre*, ou *fourrage*, & du Latin *far*. Quelques-uns ont dit auſſi *affeurer* : mais ce mot ſignifioit autrefois, Mettre le prix aux denrées, d'où eſt venuë la phraſe, *Au feur, & à meſure.*

AFFOYS, Vieux mot, qui veut dire, *promêſſes. Promiſſa.*

AFFRANCHIR, v. act. Mettre quelqu'un en libèrté, hors de ſèrvitude ; le délivrer de quelques devoirs d'engagement ; l'exemter, le tirer d'une ſujétion fâcheuſe, dure, & contraire à la libèrté naturelle. *Manumittere, liberare, eximere, immunem facere.* Le mariage *affranchit* de la puiſſance patèrnelle. On *affranchit* un eſclave, lorſqu'il a rendu quelque ſèrvice ſignalé à ſon maitre.

AFFRANCHIR, ſignifie auſſi, Delivrer. *Liberare, ſolvere.* S. Paul ſouhaitoit de mourir, pour être *affranchi* des miſères de ce monde, & être avec JESUS-CHRIST. On ne peut être *affranchi* des devoirs, du joug du mariage, que par la viduité.

On *affranchit* une tèrre, un fief, en obtenant des lettres d'amortiſſement. Il eſt d'une ame grande & généreuſe d'*affranchir* les Peuples d'une cruelle ſèrvitude. VAUG. On le dit auſſi avec le pronom pèrſonnel. On ne chèrche qu'à *s'affranchir* de la domination des Souverains. ABLANC. Les Hollandois ſe ſont *affranchis* de la domination des Eſpagnols.

Vos invincibles mains
Ont de monſtres ſans nombre affranchi *les humains.* RAC.

Par le Droit Romain on ne pouvoit *affranchir* un éſclave avant l'âge de 18. ans.

AFFRANCHIR, ſe dit auſſi au figuré en parlant des divèrſes paſſions qui nous agitent, & qui nous tiennent dans une éſpèce d'eſclavage. L'Evangile nous *affranchit* de la tyrannie du péché. Le fidèlle eſt *affranchi* de toute crainte. Heureux qui s'*affranchit* du pouvoir de l'amour. CORN. On dit auſſi dans le même ſens, Être *affranchi* du pouvoir de la fortune. Être *affranchi* de ſoucis, de ſoins, d'inquiétudes, d'affaires, d'embarras, & généralement de tout ce qui peut cauſer de la peine à l'éſprit. M. Geneſt a dit de Luthèr,

Il déchire l'Egliſe, il s'acharne contre elle,
*Et voulant s'*affranchir *des droits qu'elle a ſur nous,*
Il ſe les attribue, & les prodigue à tous.

AFFRANCHIR la pompe, ſe dit en tèrmes de Marine, lorſqu'on jette & qu'on tire plus d'eau par la pompe qu'il n'en entre dans le vaiſſeau. Ainſi la pompe eſt franche quand il n'y a plus d'eau dans le vaiſſeau.

AFFRANCHI, IE, part. & adj. *Manumiſſus Liberatus.*

AFFRANCHI, IE, ſubſt. maſc. Un eſclave mis en libèrté. *Libertus. Liberta.* L'*affranchi* de Cicéron. Les jeunes Romains préfèroient les *Affranchies*, qui étalloient leurs innocens appas ſans fard, & ſans artifice. DAC. Corneille a dit du Roi Attale.

*Qui du Peuple Romain ſe nommoit l'*Affranchi.

Les *affranchis* prenoient le nom & le ſurnom de leurs maîtres, & s'uniſſoient par-là en quelque ſorte à leur famille. A Athênes les *affranchis*, & les fils naturels, étoient ſur le même pied. Les *Affranchis* révéroient comme des Dieux, les pèrſonnes qui les avoient délivrez de la ſèrvitude. PART.

AFFRANCHISSEMENT, ſ. m. Manumiſſion, action par laquelle on affranchit un eſclave. *Manumiſſio.* Il ſignifie auſſi exemption de quelques charges, ou des impoſitions. *Immunitas.* Les *affranchiſſemens* ſe faiſoient à Rome avec cèrtaines formules. Les *affranchiſſemens* de charges, ou impoſitions publiques, ont été préſque tous revoquez. Du tems de Louis IX. Roi de France on fit un *affranchiſſement* en faveur de cèrtains villages qui dépendoient de l'Abbaye de S. Gèrmain des Prez. LE MAIT.

AFFRANCHISSEMENT, ſe prend auſſi pour toute ſorte de délivrance. *Liberatio.* Ces pèrtes, que la nature préoccupée s'imagine faire par la mort, ne ſont à en bien juger qu'un *affranchiſſement* d'un état où le bien ne balance point le mal. ABAD. Le prémier pas que doivent faire ceux qui ſe conſacrent à JESUS-CHRIST par les vœux de la Religion, eſt celui d'un *affranchiſſement* de toute apprehenſion de la mort. AB. D. L. TR.

AFFRES, ſ. f. plur. Grand éffroi cauſé par la viſion de quelques objets tèrribles. *Pavores.* Les *affres* de la mort. *Pavores mortis.* Il faillit à être pris par les Archèrs, jamais il ne fut en de telles *affres*. *Affray*, & *Affrayment*, ſe trouvent au même ſens dans les Loix communes ou Droit coûtumier d'Anglètèrre. HARR. Ce mot vient de *affari*, *quando quis nec loqui nec affari poteſt præ timore.* D'autres croyent qu'il vient du ſon & du mouvement naturel qu'on fait dans le frémiſſement, dans le friſſon, qui s'explique par *fri* & *fre* : car en éffet, ce qui donne de l'horreur & de la peur donne une éſpèce de friſſon. D'autres le dérivent du mot Grèc φρὴν, & de α privatif, comme qui diroit, Inſenſé & privé de jugement. Quelques-uns dérivent ce mot de *Africoſus*, comme qui diroit, Qui vient d'Afrique, qui eſt le Pays des monſtres. Il eſt tout-à-fait hors d'uſage.

AFFREUX, EUSE, adj. Qui cauſe des affres ; qui eſt horrible, qui fait peur, qui donne de l'effroi. *Terribilis, horribilis, horrendus.* Ce mot *affreux* veut le datif quand il eſt ſuivi d'un nom, & l'infinitif quand il eſt ſuivi d'un vèrbe, en y ajoûtant la particule *à*. La mort eſt quelque choſe d'*affreux* à tout le monde, & plus encore aux méchans qu'à tous les autres. Tout n'eſt qu'or & que pourpre dans votre armée, celle des Macedoniens au contraire eſt *affreuſe* à voir. VAUG. Il ſe met auſſi quelquefois ſans regime. L'Afrique a des monſtres & des deſèrts *affreux*. Les mourans ont des regards *affreux*. Il a la mine *affreuſe*. ARN. Sa fin fut *affreuſe*. BOSS. C'eſt l'avarice qui a rendu les hommes aſſez hardis, pour mépriſer tout ce que la mort a d'*affreux* dans un naufrage. BOUH. M. de Caſeneuve fait venir ce mot d'*Afer*, Africain ; à cauſe de la noirceur des Africains, qui les rend *affreux*. Voyez AFFRES ſon primitif.

AFFREUSEMENT, adv. D'une manière affreuſe. *Terribilem in modum.* Quand on eſt en colère, on regarde *affreuſement* ſon ennemi. *Torve intueri.* L'uſage de ce mot eſt aſſez borné, & bien des gens voudroient qu'en ſa place on dit *d'une manière affreuſe* ; ou qu'on ſe ſèrvît de quelqu'autre advèrbe, comme de *grandement*, d'*extrémement*, d'*horriblement*, &c. Il eſt *extrémement* gros, il eſt *horriblement* laid, plûtôt que, il eſt *affreuſement* gros, il eſt *affreuſement* laid. Ce ſeroit le plus ſur. Et c'eſt auſſi en éffet le plus ordinaire.

AFFRETEMENT, ſ. maſc. Tèrme de marine. C'eſt la convention pour le louage d'un vaiſſeau. *Navis conductio.* Ce mot ſe dit ſur l'Océan. Sur la Méditèrranée on dit *Noliſſement*. L'acte qu'on paſſe, quand on prend un vaiſſeau à louage, s'appelle *Chartepartie.*

AFRETER, v. act. Prendre un vaiſſeau à louage. *Navim conducere.* Le proprietaire du navire frête, ou donne à louage ; & le marchand chargeur *affrête*, prend à louage.

AFFRETEUR, ſ. m. Celui qui prend le vaiſſeau à loyér. *Navis conductor.* Ce mot vient de *fretum*, Détroit de mèr.

AFFRIANDER, v. act. Accoûtumer à la friandiſe. *Allectare, prolectare.* Il ne faut pas donner aux enfans trop de douceurs, cela les *affriande*. Vous m'*affriandez* à votre bonne chère. VAUG.

On dit en Fauconnerie, *Affriander* l'oiſeau, lorſqu'avec de bon pât, ſoit de pigeonneaux, ou de poulets, on le fait revenir ſur le leurre.

On le dit auſſi au figuré des choſes agréables à l'éſprit. *Allicere, illicere.* Il s'eſt *affriandé* à la lècture des Romans, des Relations étrangères, de la poëſie. On dit auſſi, il eſt *affriandé* au jeu, il s'eſt *affriandé* au gain. Mais tout cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & familiér.

AFFRIOLER, v. act. Tèrme populaire. Affriander, attirer par quelque amorce de plaiſir. Les femmes ſont aiſément *affriolées* par la comédie & les cadeaux. On *affriole* les ſouris avec du lard ou des noix pour les prendre.

AFFRODILLE, ſ. f. ou **ASFODÈLE**. Plante. *Aſphodelus, haſta regia.* Cette plante a une tige droite comme une pique, ou hache Royale. Voyez ASPHODELLE.

AFFRONT, ſ. m. Honte qu'on fait à quelqu'un, ſoit par des paroles outrageantes, ſoit par quelques coups ou mauvais traitemens. *Injuria, contumelia.* Les *affronts* à l'honneur ne ſe ſèparent point. CORN. Il reçut un grand *affront* à l'audience quand on lui fit voir ſon impoſture. Il n'y a que le Chriſtianiſme qui nous puiſſe faire ſouffrir patiemment un *affront*. Un démenti eſt un ſanglant *affront*.

On dit figurément, Boire un *affront*, avaler un *affront*, éſſuyer un *affront* ; pour dire, le recevoir, le ſouffrir. *Sorbere contumeliam, ac concoquere.* On dit auſſi, ne pouvoir digerer un *affront*, pour dire, qu'on l'a toûjours ſur le cœur, qu'on ne le peut oublier. Comment pourriez-vous digérer un ſi cruel *affront* ?

Mon honneur eſt le ſien, & le mortel affront,
Qui tombe ſur mon chèf, rejallit ſur ſon front. CORN.

Il pourroit bien, mettant affront *deſſus* affront,
Charger de bois mon dos, comme il a fait mon front. MOL.

Sénèque dit que la douleur qu'on reſſent d'un *affront*, eſt la marque d'un cœur foible & bas. S. EVR. Ce mot vient de l'Italien *affronto*. MENAG. Paſquièr a obſèrvé que ce mot n'étoit pas ancien de ſon tems.

AFFRONT, ſe dit auſſi de la honte que nous recevons nous mêmes par notre faute, ou par celle de ceux qui nous touchent. Un

Général d'armée reçoit un *affront* quand il lève le ſiége de devant une Place. Un criminel qu'on exécute fait un *affront* à toute ſa famille. Quand un Prédicateur demeure court en chaire, on dit que c'eſt un *affront* que lui fait ſa mémoire.

AFFRONTAILLES, ſ. f. pl. Les confins de pluſieurs fonds aboutiſſans aux côtez d'un autre fond.

AFFRONTER, vèrb. act. Tromper quelqu'un malicieuſement, finement, d'une manière baſſe, ruſée, maligne & ſous prétéxte de bonne foi, ſoit en lui faiſant quelques emprunts qu'on n'a pas deſſein d'acquiter, ſoit en lui vendant une marchandiſe. *Fraudare, defraudare.* Ce Banqueroutiér a *affronté* cent pèrſonnes ſous l'apparence qu'il avoit d'être riche. Ce Changeur m'a *affronté*, il m'a donné de la monnoie qui eſt fauſſe. Il m'a *affronté* de dix piſtoles. Ablanc.

Par des concuſſions fatales à la France
Il a déja vingt fois affronté *la potence.* Ren.

Vois ces pâles joueurs, qui pleins d'éxtravagance,
Du deſtin inſolent affrontent *l'inconſtance :*
Et ſur trois dez maudiz liſent l'arrêt fatal,
Qui les condamnent enfin d'aller à l'hôpital. Id.

Affronter, ſe dit quelquefois en bonne part, des braves qui ne craignent point de s'expoſer dans les occaſions honorables. *Hoſtem adoriri fortiter, adire pericula.* En ce ſens il ſe dit des choſes auſſi-bien que des pèrſonnes, & ſignifie, Faire front en attaquant hardiment, en s'expoſant avec courage & avec intrépidité. Les deux armées *s'affrontèrent* tèrriblement. Ablanc. Aléxandre alloit *affronter* ſes ennemis en plein jour & à découvèrt. Vous allez de la mort *affronter* la préſence. Racin. Où eſt le ſoldat qui n'*affronte* pas le danger en préſence de ſon Prince ? Ablanc.

Affronter, en tèrmes de Blaſon, ſe dit des animaux qui ſont poſez vis-à-vis l'un de l'autre, dont les têtes ſe regardent dans un Ecu. Deux lions *affrontez*, ſont ceux qui ſont front contre front. *Gemini leones adverſis frontibus picti.* On le dit auſſi quand il n'y a que leurs têtes ainſi diſpoſées. On le dit même quand ils ſont en des quartiérs différens, encore qu'il y ait d'autres piéces entre deux. Il portoit d'or à deux lions *affrontez* de gueules.

AFFRONTERIE, ſ. f. Tromperie. *Fraus, fraudatio.* Il y a un très-grand nombre de gens qui ne vivent que d'*affronterie*. Sèrvez-vous rarement de ce mot. Apparemment que la reſſemblance avec éffronterie n'a pas peu contribué à le bannir preſque de l'uſage ordinaire.

AFFRONTEUR, euse, adj. & ſ. Qui trompe, qui affronte *Fraudator, ſycophanta.* Paris eſt plein de devins, de donneurs d'avis, de faux chimiſtes, qui ſont tous des gueux, des filous & des *affronteurs*.

AFFUBLEMENT, ſ. m. Voile, vêtement, habillement; tout ce qui couvre, cache, envelope la tête, & le corps. *Velamentum, amiclus.* Ce mot ne peut avoir d'uſage que dans le comique.

AFFUBLER, v. act. Cacher ſa tête & ſon corps par quelques habillemens qui couvrent juſqu'au viſage. *Amicire, obtegere, involvere.* Les Moines & les Hèrmites *s'affublent* d'un froc. Dans les cérémoines des obſéques des Princes, les parens ſont *affublez* de grands chaperons de deuil. Cette femme étoit *affublée* dans ſa cappe pour n'être pas connuë. Il y a de bons Auteurs qui prétendent que le mot d'*affubler* n'eſt plus en uſage que pour ſignifier ſe couvrir, ſe vêtir, ſans avoir égard à la tête. Au moins eſt-il cèrtain qu'*être affublé* ſe trouve pour être couvèrt, être vêtu.

Le moindre de leurs valets
Eſt affublé *d'écarlate.* Main.

O qu'il eſt indignement
Affublé *d'une ſoutane !* Id.

Nicod dérive ce mot de *infula*, qui ſignifie une ancienne coëffure. On dit encore en Picardie, *déſuler*; pour dire, ſe décoëffer, ôter ſon chapeau. Du Cange le derive de *affibulare*, mot de la baſſe latinité qui vient de *fibula* : c'étoit une boucle ou agraffe ſèrvant à attacher les habits longs qui couvroient & envelopoient tout le corps; comme on a dit *clavi*, & *lati-clavi*, des vêtemens honorables ainſi attachez.

On dit au figuré avec le pronom pèrſonnel, *s'affubler* de quelqu'un; pour dire, en être coëffé & entêté, ne voir que par ſes yeux, n'entendre que par ſes oreilles. *Efferri ſtudio alicujus viri aut rei.* Les Diſciples de Platon étoient *affublez* des opinions de leur maître. Les gens foibles ſe laiſſent aiſément *affubler* par des Dirècteurs & par des flateurs. Ce mot, en quelque ſens qu'on le prenne, ne ſe peut dire qu'en raillant. Les Normands prononcent *affluber*, tranſpoſant une lettre, comme ils font en bien d'autres mots, *vrêpes* pour *vêpres*, &c.

Affublé, ée, part. Qui eſt couvèrt, qui eſt envelopé de quelque voile, de quelque habillement. *Opertus, amictus, involutus.*

AFFUST, ſ. m. Ce qui ſèrt à pointer le canon quand on le tire, ou à le tranſporter ailleurs. *Tormenti bellici lignea compages. Per fulcimentum, ſeſſibulum, vehiculum.* L'*affût* d'un canon de navire, ou de caſemate, conſiſte en deux rouës ſans rais, d'une ſeule pièce de bois. L'*affût* d'un canon qui va en campagne conſiſte en deux fortes rouës, qui portent deux longues & fortes pièces de charpente, qu'on nomme *flaſques*, dans leſquelles eſt comme enchaſſé le canon qui ſe meut ſur ſes tourillons comme ſur un centre en équilibre. On y ajoûte un avant-train compoſé de deux moindres rouës, quand on le fait marcher. Les mortiérs ont auſſi leurs *affûts*, dont les rouës ſont comme celles des canons des vaiſſeaux, ou des caſemates.

Affust de bord, eſt le nom qu'on donne aux *affûts* des canons qui ſèrvent ſur les vaiſſeaux.

Affust, en tèrme de chaſſe, eſt un lieu caché où on ſe met avec un fuſil tout prêt à tirer, & où on attend le gibier au paſſage. *Venatoris inſidiæ, ſpecula.*

On dit figurément, qu'un homme eſt à l'*affût* quand il s'eſt arrêté quelque part pour épier le paſſage de quelqu'un à qui il veut parler, ou une occaſion favorable de faire quelque affaire. *Eſſe in ſpeculis, in inſidiis.*

AFFUTAGE, ſ. m. Soin qu'on prend du canon pour le pointer, le diſpoſer à tirer. *Tormenti bellici ad emiſſionem comparatio.*

Affuitage, ſe dit auſſi chez les Ouvriérs, d'une garniture & proviſion de tous outils dont ils ont beſoin. *Omnia artis alicujus inſtrumenta, ſuppellex.* On le dit encore des pièces qu'on applique aux fontaines jailliſſantes pour en divèrſifier le jet.

AFFUITER, v. act. Diſpoſer le canon à tirer, le mettre en mire. *Tormentum ad emiſſionem diſponere, librare.*

Affuster, ſignifie auſſi chez les ouvriérs, Aiguiſer ſes outils. *Acuere, exacuere.*

Affuité, ée, adj. On dit qu'un artiſan eſt *affûté* de tous ſes outils, quand il a près de lui tous ceux dont il a beſoin pour travailler. *Comparatus ab omnibus inſtrumentis, ab omni artis ſupellectile.*

Affusté, ſe dit auſſi figurément d'une pèrſonne qui eſt venuë préparée & diſpoſée à dire ou à faire quelque choſe. *Meditatus.* Ils étoient trois ou quatre Juges *affutez* pour faire gagner le procès à cet homme-là.

Nicod derive tous ces mots de *fuſtis*, *bâton*.

A F I.

AFICHIER & AFICHER, Vieux mot, qui veut dire, *attacher, mettre ſon application.*

Celui qui en tréſors s'afiche. R. de la R.

Le cuer eſt en mal afiché.

AFIÈRT, Vieux mot, qui veut dire *Convient, appartient.* Voyez Borel, Nicod, le Songe du Vèrgier, & les Stances Chrétiennes, où il eſt dit,

Faites à mon nez l'honneur
Qui afièrt *à tel Seigneur.*

Borel dit qu'*affertir* veut dire appartenir.

AFILIATION, ſ. f. Tèrme Gaulois, qui ſignifie adoption. Cette éſpèce d'adoption ſe pratiquoit entre les Rois & les grands Seigneurs. Elle ſe faiſoit avec des cérémonies militaires. Le père préſentoit une hache à celui qu'il adoptoit pour ſon fils; & cela ſignifioit, qu'il vouloit qu'en ſuccédant à ſes biens, il les conſèrvât par le glaive.

Afiliation, eſt auſſi un tèrme de Religieux, qui ſignifie la communication qu'un Ordre Religieux fait à quelque maiſon particuliere, de tout ce que l'Ordre a de plus ſaint & de plus précieux. *Communicatio.*

AFILIER, v. act. Tèrme de Religieux. C'eſt faire quelqu'un participant de tout ce qu'il y a de plus ſaint dans un Ordre. *Communicare.* Voyez Affilier.

AFIN. Conjunction qui dénote l'intention, & ſignifie, Pour, à déſſein. *Ut, ad.* Elle eſt toûjours ſuivie d'un *de*, ou d'un *que*. Quand elle eſt ſuivie d'un *de*, elle régit l'infinitif: Cet Abbé prêche *afin d'*obtenir un Évêché, *afin de* parvenir à l'Épiſcopat. Je ſuis venu ici *afin de* vuider d'affaire. Faites, Seigneur, que nous connoiſſions la briéveté de nos jours, *afin d'*acquérir la ſagèſſe du cœur. Port-R. Et quand cette conjonction eſt ſuivie d'un *que*, elle régit le ſubjonctif : *Afin que* vous y mettiez ordre. *Afin que* je voye la fin de mon procès. *Afin que* nous puiſſions ſavoir ce que vous faites. *Afin qu'*on ne fût informé de rien, il ordonna, &c. Ablanc. Elle régit même bien ſouvent deux conſtructions différentes dans une même période: J'ai tenu cette conduite,

Digitized by Google

te, *afin* de faire voir mon innocence à mes Juges, & *que* l'impoſture ne triomphe pas de la verité. VAUG. Il eſt vrai que M. Corneille dans ſes notes, n'approuve pas tout-à-fait cette dèrnière façon de parler, mais elle eſt trop autoriſée, & trop utile pour la rejeter. Je veux vous le donner chez vous, *afin de* le guerir avec plus de commodité, & *qu'il* ſoit vû de moins de monde. MUL. Au reſte, *pour* avec l'infinitif, eſt bien plus en uſage qu'*afin de* & qu'*afin que*. Quand on eſt obligé de ſe ſérvir d'*afin que*, & qu'on le veut répeter dans une même periode, on ne répète que la ſeconde partie, la première étant ſous-entenduë : Ils livreront le Fils de l'homme aux Gentils, *afin qu'ils* le traitent avec outrage, & *qu'ils* le fouettent & le crucifient. PORT-R. Ménage dérive ce mot de *ad finem*. Le peuple dit dans de cèrtaines Provinces, *A celle fin que. Ad eum finem ut.*

AFRIGNE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Africanus*. S. Africain, vulgairement *S. Afrigne*, plus communément encore S. Efrique, & par corruption S. Frique & San-Fric, étoit Évêque de la Ville de Comminge en Gaſcogne au VI^{e} ſiécle. BAILL.

AFRIQUE, ſ. f. *Africa*. Troiſième partie du monde, au midi de l'Europe. Elle eſt bornée au Septentrion par la mèr Méditèrranée; à l'Occident & au midi par l'Océan; & à l'Orient par le détroit Arabique. Les anciens Géographes la bornent tous à l'Orient par le Nil; & ce qui eſt entre le Nil & la mèr Rouge, ils le donnent à l'Aſie, *Africa ad Orientis parte Nilo terminatur, pelago à cateris*. MELA. Liv. I. ch. 4. Voyez Marmol Liv. 1. c. 1. 3. 4. 5. Diego de Torrez hiſt. des Chérifs ch. 12. & la deſcription d'Afrique de Jean Léon l'Africain, qui ſe trouve dans les Navigations & Voyages recueillis en Italie par Ramuſio. On n'eſt point d'accord ſur l'origine & ſur la ſignification de ce mot. Quelques Auteurs prétendent qu'elle eſt ainſi nommée du mot Arabe *Iphrik*, qui vient du vèrbe *Faraca*, *diviſit*, il a diviſé, ou ſéparé; & l'on rapporte deux raiſons de cette étimologie; la première, eſt que la partie de la tèrre eſt ſéparée de toutes les autres, ſoit par la mèr, ſoit par le Nil, qui comme je l'ai dit, en faiſoit autrefois les bornes du côté de l'Orient. L'autre eſt, qu'un cèrtain Iphric, qui a régné dans ces contrées, lui a laiſſé ſon nom. Marmol, Liv. 1. Ch. 1. ſe declare pour cette étymologie. D'autres diſent que ce nom vient du mot Hebreu עפר, *aphar*, qui ſignifie *pouſſiere*, parce que le pays eſt extrêmement aride & ſabloneux. Joſeph au liv. I. de ſes antiquitez Judaïques, c. 16. prétend que ce mot lui vient d'Ophre, fils de Madiane, & petit-fils d'Abraham, qui s'empara, dit-il, de la Libie, & dont les deſcendans la poſſedèrent, & la nommèrent de ſon nom *Afrique*. Servius & Iſidorus diſent que *Africa*, ou *Aphrica*, eſt la même choſe que *Aprica*; comme qui diroit, expoſé au Soleil. Quelques Grammairiens dérivent ce mot de l'a privatif, & de φρίκη, horreur, comme qui diroit une tèrre qui ne fait point friſſonner, qui n'a jamais de froid, ni d'hivèr. Dans Euſèbe, L. IX. de la Prép. & dans Joſeph Liv. I. des Ant. ch. 16. Alexandre Polyhiſtor rapporte le ſentiment d'un cèrtain Cleodemus, qui prétendoit que parmi les enfans qu'Abraham avoit eus de Chettura il y en avoit un nommé Apher, & un autre nommé Aphran; que l'on avoit donné ſon nom à la ville d'Afra, & l'autre à l'*Afrique*. Solin & Cedrenus prétendent que ce nom lui vient d'Afer fils d'Hèrcules. D'autres prétendent qu'il lui vient d'Ophir fils de Jectan, ou de l'autre Ophir dont parle l'Ecriture; & que l'*Afrique* eſt la tèrre d'Ophir ſi fameuſe par le commèrce qu'y faiſoit Salomon. Bochard dans ſon Chanaan, Liv. I. ch. 25. rejette toutes ces étymologies, & prétend que ce nom vient de פרך, *pharach*, qui en Syriaque & en Arabe ſignifie *froter*; & d'où s'eſt formé פרוך, *pheruch* ou פריך, *pherich*, qui ſignifie *un épic de blé*; que de là eſt venu le nom *Africa*, comme ſi l'on avoit voulu dire, *une tèrre d'épics*, parce que ce pays eſt fèrtile en blé. Quoiqu'il n'y ait rien d'aſſuré ſur l'origine de ce nom, j'aimerois beaucoup mieux le faire venir d'Ophir, non pas de celui qui donna ſon nom à la tèrre où Salomon envoyoit ſes flotes, mais d'un autre que l'Ecriture place à l'entrée de l'Afrique, & qui probablement s'avança dans ce pays. La raiſon eſt 1°, Que dans ces premiers tems les tèrres n'ont point pris leur nom des qualitez qu'elles avoient, mais de ceux qui les occupoient. 2°, Parce-que ç'a été la coûtume de donner le nom de ceux qu'on rencontroit d'abord à l'entrée, à tous le païs qu'ils avoient dèrrière eux. L'*Afrique* s'étend depuis le 35^{e} degré de latitude ſeptentrionale, juſqu'au 35^{e} de latitude méridionale, & depuis le troiſième degré de longitude juſqu'au 83^{e}.

> *Du côté de l'*Afrique *avoiſine en ſables*
> *Si ſouvent périlleux & ſi ſouvent coupables,*
> *De cent monſtres divèrs les champs ſont infectez,*
> *Leurs hivèrs ſont plus chauds que ne ſont nos étez.* BREB.

Sur les médailles l'*Afrique* eſt coëffée d'une tête d'Elephant, dont la trompe avance au-deſſus du front; de la même manière que Bérénice, & Cléopatre, Reine d'Egypte, le ſont auſſi quelquefois.

On appelle en particulier *Afrique*, une province de l'*Afrique* ſur les côtes de la Méditèrranée; entre la Mauritanie & l'Occident, & la Cyrénaique à l'Orient; c'eſt la partie Orientale de ce que nous appellons aujourd'hui Barbarie. Les Arabes n'appellent *Afrique*, *Afrikiaf*, que cette Province; car l'*Afrique* en général, qui paſſe pour la troiſième partie du monde, ils l'appellent *Magreb*, ou plûtôt *Macreb*, qui veut dire *Occident*.

AFRIQUE, eſt encore une Ville d'*Afrique* ſur la côte de la Méditèrranée, que quelques-uns prennent pour l'ancienne Leptis, & Marmol pour Adrumète; mais il s'eſt trompé, elle eſt à 10 lieuës d'Adrumère, & c'eſt plûtôt l'*Aphrodiſium* des anciens. Le Calif Mehedi l'ayant fortifiée la nomma Mehedie. Des Corſaires de Sicile s'en étant ſaiſis, l'appellèrent enſuite *Afrique*, & ce nom lui eſt reſté. Charles V. la prit en 1550. & la ruina. Voyez Marmol, Liv. VI. Ch. 26. & 28. Il y en a auſſi une de ce nom en Languedoc.

AFRICAIN, AINE, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Afrique, qui appartient à cette partie du monde. *Afer*, *Africanus*. Annibal, Aſdrubal, Térence, Tèrtullien, S. Cyprien, Saint Auguſtin, ſont d'illuſtres *Africains*.

Africain a été le ſurnom du P. Cornelius Scipion, qui prit Carthage, la détruiſit, & défit pour jamais Rome d'une ſi tèrrible ennemie. C'eſt en récompenſe d'un ſérvice ſi conſidérable qu'on lui donna le ſurnom d'*Africain*, comme on donna à ſon frère celui d'Aſiatique. Nous avons des médailles où l'on voit d'un côté la tête de Scipion nuë, avec ces mots. P. SCIPIO AFRIC. & de l'autre Scipion dans un char à quatre chevaux, & CART. SUBACT. *Africain* a encore été le ſurnom d'un Hiſtorien & Chronologiſte fameux du III^{e} ſiécle, natif de Paleſtine, dont nous n'avons plus rien que les fragmens que nous en ont conſérvé Euſèbe & Syncelle. Il ſe nommoit *Julius Africanus*, qu'il ne faut point confondre avec *Sextus* ou *Ceſtus Africanus*, comme ont fait Euſèbe, & après lui Photius & Syncelle. Quand on parle de Scipion, on ajoûte toûjours l'article, Scipion l'*Africain*. Quand on parle des deux autres on ne met jamais d'article, Jules *Africain*, ou ſeulement *Africain*, le plus ſouvent même en parlant François on retient leurs noms Latins, *Julius Africanus*, ou ſeulement *Africanus*. Quand on dit ſimplement *Africain*, ou *Africanus*, c'eſt de Jules qu'on parle, & non pas de Sextus. Voyez Marmole, Liv. I. Ch. 1. 2. 3. 4. 5.

Il y a auſſi un Saint nommé *Africain*. Voyez AFRIGNE.

AFRICAIN, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Renoncule jaûne dorée, marquetée de nacarat, ſur un fond jaûne.

AFTOMATES. Voyez AUTOMATES.

A G A.

AGA. Intèrjèction admirative. Vieux mot & populaire qui vient d'un autre vieux mot, *Agardez*, pour dire, *Regardez*, *voyez un peu*. M. Huet croit que ce mot eſt purement Hebreu, & que c'eſt une abréviation de deux mots Hebreux, qui ſignifient *animadverſio Authoru*; ainſi on dit *aga*, pour *animadverte*. Il y a des Provinces où *aga* eſt encore fort uſité parmi le peuple.

> *Et qui eſt-ce ci? eſt-ce mes huy,*
> *Diable y ait part, aga quelli prendre?*
> *A Sire que l'on puiſſe pendre*
> *Qui ment.* TRIPAULT DE BARDIS ET PATHELIN.

AGA, Tèrme d'Hiſtoires & de Relations. Ce mot ſignifie dans la langue des Mogols, & dans celle des Khovarezmiens, un homme puiſſant, un Seigneur, & un Commandant. Les Turcs ſe ſérvent de ce mot pour ſignifier abſolument un Commandant. Ainſi l'*Aga* des Janiſſaires eſt leur Colonel, & le *Capi Aga* eſt le Capitaine de la porte du Sèrail. On donne par civilité à quelques pèrſonnes le titre d'*Aga*, quoiqu'ils n'ayent aucune charge. Quand ce mot eſt au régime, c'eſt-à-dire, quand il y a un autre ſubſtantif après lui qui en dépend, & que dans nos langues Occidentales nous mettrions au génitif, on dit Agaſſi, & non pas *Aga*. Auſſi *Capi Agaſſi*, ſignifie l'*Aga*, ou le Gouvèrneur des Pages, Spahilar Agaſſi, l'*Aga*, ou le Général de la Cavalerie.

AGACE, ſ. f. Eſpece de Pie qui a les plumes plus noires que les autres. *Pica glandularia*. Ce mot vient de l'Italien *ragazza*, qui ſignifie *garrula*.

AGACEMENT, ſ. m. Incommodité, ou douleur qui vient aux dents par le moyen de quelques acides. *Dentium hebetatio*. L'*agacement* ſe fait plûtôt dans les gencives que dans les dents mêmes; car ſi on frotte les gencives avec du vitriol, ou d'autres acides, ils en vient le même effet. Dans un combat que fit faire le Duc de Savoye en 1417. d'un ours contre des dogues, le Gouvèrneur lui frotta les dents avec du vitriol, ce qui lui cauſa un tel *agacement*, qu'il ne put mordre les chiens.

AGACER, v. act. Attaquer, irriter, picotter, provoquer quelqu'un qu'un doucement à quelque diſpute, ou quérelle. *Laceſſere, provocare.* Il l'a ſi ſouvent *agacé*, qu'il a été contraint de répondre. C'eſt une choſe bien agréable de ſe voir *agacer* par le mérite d'une jolie femme, quand elle n'a d'enjouëment qu'autant qu'il en faut pour plaire. Corn. Ils s'*agacent* l'un & l'autre. Buil.

Cher Tirſis je me ſens piquer
*De vingt Sonnets dont tu m'*agaces.

Tout cela n'a d'uſage que dans le ſtile ſatirique, ou badin. Ménage dérive ce mot du Latin *acax*, du vèrbe *aceo*, & de *acaciare*, qui ſont factices, d'où il prétend que ſont venus *agace*, & *agacer*: d'autres du mot *laceſſere*, qui prétendent qu'on a dit en quelques lieux *aceſſer*, pour dire *agacer*. Il y a plus d'apparence qu'il vient de *begace*, vieux mot Celtique & Bas-Breton, qui ſignifie *agacer*, où *begaſus* ſignifie auſſi *contentieux*. Autrefois on diſoit auſſi *Agacier* dans le même ſens.

Agacer, ſignifie auſſi, Endormir, aſſoupir la faculté de quelque choſe, empêcher ſon action. *Hebetare.* Les fruits vèrds & âcres *agacent* les dents; c'eſt-à-dire, qu'ils les rendent molles, & en état de ne mâcher qu'avec peine & dégout. On le dit auſſi du trenchant des ferremens. Un couteau eſt *agacé* quand on a coupé du fruit.

Agacé, ée, part. paſſ. & adj. *Laceſſitus, provocatus*, ou *hebetatus*.

AGACIN, ſ. m. Cors au pied. *Clavus.* Voyez CORS.

AGALLOCUM. Voyez ALOES.

AGANTE. Tèrme de mèr, c'eſt-à-dire, prens. Ce mot n'eſt uſité que parmi les matelots.

AGAPES. Terme de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ſignifioit dans la primitive Egliſe Grècque, les feſtins que faiſoient enſemble les premiers Chrétiens dans les Egliſes pour entretenir l'union & la concorde entr'eux. Voici ce qu'en dit Tèrtulien dans ſon Apologetique pour en expliquer l'origine: Le nom de nos ſoupers apprend la raiſon de leur établiſſement. On leur donne un nom qui ſignifie en Grec *charité*. Quelque dépenſe que l'on y faſſe, on regarde comme un gain une dépenſe que l'on fait par piété. C'eſt un rafraichiſſement par lequel on ſoulage les pauvres. Chacun y mangeoit modeſtement, & le repas finiſſoit par la prière.

Saint Paul dans ſon Epiſt. 1. aux Corinth. Ch. 11. parle de ces *Agapes*, ou feſtins, que ceux de Corinthe faiſoient dans l'Egliſe en l'honneur de celui de Jesus-Christ lorſqu'il inſtitua l'Euchariſtie. Mais au lieu de le faire tous en commun, les riches faiſoient leur ſoupér à part; & c'eſt ce que Saint Paul reprend, lorſqu'il leur dit: *De la manière donc que vous faites ces aſſemblées, ce n'eſt point manger la Cène du Seigneur. Car chacun prend & mange par avance le ſoupér qu'il apporte, enſorte que les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres font grande chere.* La *Cène du Seigneur* ne ſe prend pas en ce lieu-là pour l'Euchariſtie, mais pour le feſtin ou le ſouper qui l'accompagnoit, & que les premiérs Chrétiens faiſoient en memoire du ſouper que Jesus-Christ fit avec ſes Apôtres lorſqu'il inſtitua l'Euchariſtie. Les Juifs nouvellement convèrtis faiſoient ce feſtin avec beaucoup d'apparat pour mieux repréſenter le feſtin de la Pâque légale. Les paroles de l'Apôtre ſemblent inſinuer que ce feſtin ſe faiſoit avant la Communion; mais il y eut dans la ſuite des Ordonnances de l'Egliſe qui obligeoient les Fidèles de recevoir l'Euchariſtie à jeun, & ainſi les *Agapes* ne ſe firent plus qu'après la Communion.

Quelques Auteurs ont crû que cette cérémonie ou coûtume étoit empruntée des Payens: *Mos verò ille, ut referunt*, dit Sedulius ſur le Chapitre 11. de la 1re Epître aux Corinth. *de gentili adhuc ſuperſtitione veniebat.* C'eſt même un reproche que Fauſte Manichéen fait aux Chrétiens dans S. Auguſtin, d'avoir changé les ſacrifices des Payens en *Agapes. Chriſtianos ſacrificia Paganorum vertiſſe in Agapas.* Mais ſi les *Agapes* tiroient leur origine des ſacrifices, il ſeroit bien plus vraiſemblable que les premiers Chrétiens auroient ſuivi en cela ce qui ſe pratiquoit dans les ſacrifices des Juifs. Le reproche d'un ennemi de l'Egliſe, comme Fauſte, à qui quelque reſſemblance de ces feſtins à ceux des Payens, avoit donné lieu de faire cette calomnie, ne prouve rien. C'eſt ainſi qu'une infinité de reproches que nous font les Proteſtans ſont très-faux. Ces feſtins qui ſe faiſoient dans les ſacrifices ſont fort anciens. On lit au Ch. 18. de l'Exod. 12. *Jethro beaupere de Moïſe offrit des holocauſtes & des ſacrifices à Dieu, & Aaron accompagné des Anciens des Iſraelites, vint pour manger avec lui en la préſence de Dieu.* Après tout, il paroit plus vraiſemblable que ces feſtins ſe faiſoient en memoire du repas que fit Notre-Seigneur la veille de ſa mort avec ſes Diſciples, avant l'inſtitution de l'Euchariſtie. Saint Paul qui en ſavoit bien l'origine, ſemble le marquer par le mot *Cœna*, ſouper, & *Dominica Cœna*, ſoupér du Seigneur, dont il s'eſt ſervi.

Il eſt encore parlé des *Agapes*, ou feſtins de charité, dans l'Epître 2. de Saint Pièrre Chap. 2. v. 13. où ce Saint Apôtre faiſant le portrait de quelques faux Docteurs, dit *qu'ils n'aiment que leurs plaiſirs; & que les feſtins qu'ils font ſont de pures debauches.* On lit dans les plus anciens manuſcrits Grècs le mot d'*ἀγάπαις*, & dans notre Vulgate, *In conviviis ſuis luxuriantes.* Selon cette ancienne leçon ces impies faiſoient leurs délices de ces feſtins qui n'avoient été établis par les premiers Chrétiens que pour exercer leur charité envèrs leurs frères. Il eſt encore fait mention de ces *Agapes* au v. 12. de l'Epître de Saint Jude. Ces feſtins religieux donnèrent lieu aux Payens d'accuſer les Chrétiens de commettre des impuretez, & de ſe mêler au hazard dans leurs aſſemblées. Ce mot d'*agape*, qui en Grèc ſignifie amour, fortifioit le ſoupçon, & faiſoit prendre ces repas de charité pour des banquets de diſſolution. Le baiſer de paix, par lequel on finiſſoit la cérémonie, étoit une nouvelle raiſon qui confirmoit la médiſance, & faiſoit conjecturer que cette marque d'affection fraternelle n'étoit pas tout-à-fait pure, ni tout-à-fait innocente. Pour faire ceſſer la calomnie, l'on ordonna d'abord que le baiſer de paix ſe donneroit ſéparément entre les hommes, & de même entre les femmes, afin que le melange des deux ſèxes ne donnât plus lieu aux mauvais ſoupçons, & que la concupiſcence ne pût avoir aucune part à cette ſalutation fratèrnelle. Il fut enſuite défendu de dreſſer des lits pour la commodité de ceux qui vouloient manger plus voluptueuſement. Comme cette pratique pouvoit être mal intèrprétée par les Payens, elle fut abſolument retranchée des *agapes*. Enfin, on fut obligé d'abolir entièrement les *agapes* mêmes, à cauſe des abus qui s'y commettoient. Ce fut le Concile de Carthage qui les condamna en 397. enſorte que la mémoire en eſt preſque perduë avec l'uſage. Ce mot vient du Grèc *ἀγάπη, dilectio, dilection*, charité mutuelle; du vèrbe *ἀγαπάω, diligo, j'aime, je chéris.*

AGAPÈTES, ſ. f. Bien-aimées. *Agapetæ.* On donnoit ce nom dans l'ancienne Egliſe à des vièrges qui vivoient en communauté, ou qui s'aſſocioient avec des Eccléſiaſtiques par un motif de piété & de charité. A cauſe de cela ils les appelloient Sœurs adoptives. Dès le Ier ſiecle il y avoit des femmes qui étoient inſtituées Diaconeſſes; & comme elles ſe conſacroient au ſèrvice de l'Egliſe, elles choiſiſſoient leur demeure chez les Eccléſiaſtiques, à qui elles rendoient tous les offices de charité conformes à la ſainteté de leur miniſtère. Dans la fèrveur des premiérs commencemens du Chriſtianiſme, il n'y avoit rien de ſcandaleux dans ces pieuſes Sociétez. Mais dans la ſuite elles dégénérèrent en libèrtinage; enſorte que S. Jerôme demande avec indignation, *Unde Agapetarum peſtis in Eccleſias introiit?* Les Conciles, ſoit pour ôter aux Payens un ſujet plauſible de calomnie, ſoit pour éloigner les occaſions du mal, contraignirent les Prêtres à ſe ſéparer de ces femmes, & défendirent avec beaucoup de ſévérité ces *Agapes*. S. Anaſtaſe raconte d'un Prêtre nommé Léontius, qu'il offrit de ſe mutiler, & de retrancher toutes les raiſons de ſoupçons, afin de conſèrver ſa compagne.

AGARÉEN, enne, *Agarenus.* Nom de peuples. Ce ſont des Iſmaëlites, ainſi nommez du nom d'Agar mère d'Iſmaël, duquel ils deſcendoient. Ils ſe ſont appellez depuis Sarazins. Trajan fit la guèrre aux *Agaréens*, & demantela leur Capitale appellée Agates. Dion & Strabon diſent qu'ils l'obligèrent d'en lever le ſiége.

AGARIC, ſ. m. Tèrme de Botanique & de Pharmacie. *Agaricum, Agaricum, Fungus laricis.* C'eſt une plante qui eſt de la nature du champignon, dont il ne diffère que par ſa ſtructure, & parce qu'il s'attache au tronc des arbres. Il y a pluſieurs eſpeces d'*Agaric* par rapport à leur differente conformation, & par rapport aux arbres ſur leſquels ils croiſſent. Celui qui eſt employé en Medecine eſt blanc, leger, friable, très-amèr, & s'attache au tronc du Meliſe de ces eſpeces. Cet *agaric* eſt appellé *agaric* femelle, & on l'aporte des Alpes, ſur tout du Briançonnois & du Trentin. Celui qui vient du Levant eſt beaucoup plus blanc, plus leger & plus eſtimé; il croit ſur le cedre, arbre qui eſt une eſpéce de Meliſe. Ce qu'on appelle *agaric* mâle, eſt un *agaric* compacte, jaunatre, quelquefois brun, & qui croit ſur les noyers & ſur d'autres arbres. Les Teinturiers ſe ſervent de ce dèrnier pour teindre en noir. L'*agaric* eſt purgatif, on le joint ordinairement à d'autres purgatifs, à cauſe qu'il agit fort lentement. L'*agaric* eſt chaud & aſtringent, il appaiſe les tranchées, la ſciatique, la ſuffocation de la matrice. L'on en fait un ſyrop propre aux mêmes maux, & qui outre cela purge, ſoulage les maladies du cèrveau, le haut mal, les douleurs d'eſtomach & de la rate, & fait uriner. Etant pris un peu devant les accès de fièvres intèrmittentes, il retarde le friſſon: c'eſt auſſi un contrepoiſon contre la morſure des bêtes venimeuſes; c'eſt pourquoi il entre dans la thériaque. On peut en uſer, ou ſimplement, ou le faire infuſer dans de l'eau mêlée, ou dans du vin. La doſe eſt d'une dragme juſqu'à deux, ſuivant la force des gens. Chomel. L'*agaric* en naiſſant n'eſt pas de la même couleur que quand il eſt parfaitement formé. Au commencement il eſt d'un vèrd pâle, mais il eſt blanc étant parvenu à ſa maturité. Il ſert à relever l'éclat de l'écarlatte. Le vrai eſt celui qui ſe trouve ſur les méliſſes; car le foſſile, que quelques Naturaliſtes appellent le lait de la Lune, n'en a qu'improprement le nom, & n'en a pas tous les effets. CHORIER.

Ce nom lui a été donné d'une Province de Sarmatie nommée *Agarie*, d'où il eſt venu d'abord, à ce que dit Dioſcoride. Scaliger dit qu'il ſe trompe, & que le nom de Pays eſt imaginaire, auſſi bien que le pays même. Mais Saumaiſe, dans ſon Livre *De Homonymis*, a juſtifié Dioſcoride. Pluſieurs Auteurs, & entr'autres Galien, en parlent comme d'une racine. Mais l'opinion commune eſt que c'eſt une éſpèce de champignon qui s'engendre ſur le nouë des arbres. Pline dit que toutes ſortes d'arbres portant gland, portent l'*agaric*; mais il ſe trompe.

AGATE, ſ. f. Pièrre precieuſe, en partie tranſparente, en partie opaque. *Achates*. Il y en a de pluſieurs couleurs, ce qui lui a fait donner divers noms chez Pline & les autres Auteurs. On peut réduire les différentes ſortes d'*agates* à quatre éſpèces; l'Onix, ou *Agate* Orientale, la Coraline, la noire, & celle d'Allemagne. L'*Agate* eſt ordinairement de couleur rouge, & parſemée de lignes & de taches qui ſont quelquefois diſpoſées d'une manière ſi admirable, qu'il ſemble que la nature ait pris ſoin d'y peindre les figures différentes qu'on y remarque. On y voit des bois, des fleuves, des arbres, des animaux, des fruits, des fleurs, des nuages & d'autres choſes ſemblables. Camillus Leonardus dit qu'il en a vû une qui repreſentoit ſept arbres ſituez dans une plaine; & Boot rapporte qu'il en a une de la grandeur de l'ongle du doigt du milieu, qui repréſente très bien un Evêque avec ſa mitre. Si on la tourne tant ſoit peu, on y voit une autre image; & ſi on la tourne davantage, on y remarque les portraits d'un homme & d'une femme. Les *Agates Sardoines* ſont de trois couleurs; les vraies ſont entièrement rouges, qu'on fait paſſer pour la carnéole, comme ayant une petite teinture de couleur de chair mêlee de brun. Il y en a d'autres moindres, qui ſont en partie mêlée de rougeur, comme celle de ſang, & les dèrnières le ſont d'un rouge tirant ſur le jaune. L'*Agate Sardonix* eſt compoſée de la Sardoine & de l'Onix, & a une couleur ſanguine & diſtinguée par des cèrcles ou zones qui ſemblent y avoir été peints par artifice, & quelquefois mêlée d'une blancheur ſurprenante. Pline, Strabon & Ciceron diſent que la bague de Polycrate étoit de *Sardonix*, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on dit de Mithridate, qui avoit quatre mille vaſes de cette même pièrre. Car ou cette bague n'auroit pas été de grand prix, ou ces vaſes auroient été d'un prix éxceſſif.

Les *Agates Onix* ſont toutes opaques, de couleur blanchâtre & noire, tellement diſtinctes, qu'on croiroit qu'elles y ont été appliquées par art.

Les *Agates Onix Sardonix* ſont celles où il ſe rencontre trois couleurs differentes & néanmoins unies enſemble. On en a ruiné les mines; & celles qui ſe trouvent à préſent grandes & parfaites, n'ont point de prix. La couche du millieu eſt propre pour exprimer la carnation du viſage: celle de deſſus qui eſt *Sardoine* ou couleur de pourpre donne la couleur aux vêtemens, & le deſſous eſt d'une autre couleur propre pour faire le fonds qui detache les deux premièrs, & fait un ouvrage mèrveilleux ſuivant la ſcience du Graveur. Pyrrhus avoit une *agate* où étoient repréſentées les neuf Muſes & Appollon tenant ſa harpe.

L'*agate Calcedoine* eſt à demi opaque & à demi tranſparente, & le plus ſouvent de couleur de roſe remplie de cèrtains nuages. Il y en a d'entièrement blanches, qui ſont les plus rares.

Les *agates* d'Égypte ſont dures, rouges & entremêlées de bleu & de blanc. Quand elles ſont dans leur pèrfection, elles ont des couleurs ſemblables à l'Iris, & ſont les plus eſtimées d'entre les *agates*.

L'*agate Romaine* ne tient rien de celle d'Orient, & il y en a de pluſieurs couleurs différentes, qui les ont fait nommer différemment. On en faiſoit autrefois ces vaſes mirrhains ſi fameux dans l'Antiquité, qui avoient divèrſes couleurs, & qui repréſentoient divèrſes figures.

Il ſe trouve auſſi des *agates* en Allemagne, en Pologne & en Danemark, dont quelques-unes ont diſputé le prix aux Orientales. L'*agate* d'Allemagne eſt tendre, blanche & bleuâtre; c'eſt la moins eſtimée.

Les Anciens parlent auſſi d'une *agate rouge* comme du corail, mouchetée de point d'or qu'on trouve en Candie, qu'on a nommée *Sacrée*, parce qu'elle préſèrve du venin des ſcorpions, des vipères & des araignées. On a fait de tous tems des cachets d'*agate*, parce que cette pièrre ne retient point du tout la cire. Les Tireurs d'or bruniſſent l'or avec une *agate*. C'eſt pour cela que l'inſtrument même s'appelle *agate*. Les *agates* ſèrvent à enrichir les Tabèrnacles, & les Cabinets de marbre & de marqueterie.

Pline dit que les premères *agates* furent trouvées en Sicile le long du fleuve *Achatee*, qu'on nomme aujourd'ui le *Cantehera* ce qui lui a donné le nom d'*agate*.

AGATHE, ou AGATE. En tèrme de Fleuriſte, eſt le nom d'un grand nombre de Tulippes, dont voici les noms & les couleurs.

L'*agathe d'Aſie* eſt rouge, pourpre, roſe ſèche & blanc.

L'*agathe Amirale* gris de lin, ſiamette, rouge vif & blanc.

L'*agathe Armand*, gris de lin ſale, colombin & blanc.

L'*agathe d'Arquelaine*, colombin obſcure, colombin clair & blanc.

L'*agathe Royale* n'a que trois couleurs, mais parfaitement diſtinctes & ſéparées les unes des autres: elle eſt pourpre clair avec du rouge, qui s'étendent en panaches dans beaucoup de blanc. C'eſt une des belles Tulippes du tems.

L'*agathe Broſſes*, rouge fort enfoncé, colombin clair, blanc d'entrée.

L'*agathe Brillet*, colombin blanc, printanière.

L'*agathe Barbanſonne*, rouge, obſcur, colombin clair, & blanc obſcur.

L'*agathe Brune*, rouge ſur brun, & colobin clair,

L'*agathe Chapelle*, rouge, colombin & blanc.

L'*agathe Coſte*, gris de lin chargé, rouge vin & blanc de ſatin.

L'*agathe de Comte*, colombin obſcur, colombin clair, & blanc tèrni.

L'*agathe Caſtelain*, colombin, rouge pâle & blanc.

L'*agathe Chon*, colombin, minime, & couleur de citron tèrni.

L'*agathe dentelée* a du colombin, chargé de rouge avec du blanc.

L'*agathe de Dru*, couleur de roſe mêlée d'incarnat colombin, couleur de citron & blanc tèrni.

L'*agathe Datte*, gris-lavandé, & pourpre cramoiſi.

L'*agathe d'Epine*, blanc de lait & tacheté de rouge cramoiſi clair.

L'*agathe Ferrant*, pourpre enfoncé, couleur de Viceroi & peu de blanc.

L'*agathe Frioul*, gris de lin enfumé, triſtamin, & couleur de citron broüillé.

L'*agathe Guerin*, feüille morte, & blanc.

L'*agathe Gobelet*, rouge carmoiſi, colombin, blanc & jaune.

L'*agathe Gobelin* eſt ornée de cinq couleurs, d'incarnat, de rouge, de jaune & de lacque charge de chamois

L'*agathe Gorle*, rouge, ſang de bœuf & blanc.

L'*agathe Gorion*, rouge obſcur, colombin & citron.

L'*agathe la déſerte*, colombin & peu de blanc, printanière.

L'*agathe Lante*, amarante & blanc, non d'entrée.

L'*agathe Lionnoiſe*, couleur de brique, colombin & blanc, le tout brouillé.

L'*agathe Lornay*, colombin & blanc, non d'entrée.

L'*agathe Minime* a quatre couleurs aſſez diſtinctes, qui ſont gris de lin, jaune, amarante & rouge.

L'*agathe Monſieur de Chartres*, colombin, obſcur, gris lavandé, & de blanc.

L'*agathe Magnin*, colombin obſcur, mêlé d'un colombin clair & blanc.

L'*agathe Mole* colombin obſcur, colombin clair & blanc.

L'*agathe Morin* a du pourpre, & du gris ſale dans beaucoup de blanc.

L'*agathe Molard*, colombin obſcur, gris lavandé & blanc.

L'*agathe*, *Ochée*, triſtamin, rouge & chamois.

L'*agathe la Piemande*, gris de lin, colombin rouge & blanc.

L'*agathe Proſerpine*, minime, brûlé jaune, & citron tèrni.

L'*agathe Patin*, couleur de roſe, colombin & blanc, non d'entrée.

L'*agathe Picat*, colombin obſcur, colombin clair, & blanc tèrni.

L'*agathe de Quibly*, gris de lin, colombin obſcur, colombin clair & blanc d'entree.

L'*agathe Reüſſi*, rouge brun, colombin, & blanc d'entrée.

L'*agathe Rivera*, rouge brûlé, colombin obſcur, & un peu de blanc tèrni.

L'*agathe Rohan* a du pourpre, du rouge & du blanc; mais quoiqu'elle ait les couleurs de l'*agathe Royale*, néanmoins elle eſt fort différente: l'*agathe Royale* a beaucoup plus de blanc, & les panaches ne ſont pas ſemblables.

L'*agathe Romaine* eſt colombine, avec un peu de la copie & du blanc.

L'*agathe S. Marc* eſt gris de lin, incarnat & blanc.

L'*agathe ſans pareille*, rouge cramoiſi, colombin, & blanc d'entrée.

L'*agathe Saunier*, gris de lin clair, colombin & blanc d'entrée.

L'*agathe ſauvage*, violet, pourpre enfoncé & blanc.

L'*agathe du Vaſſeur* eſt d'un gris violet, avec du blanc & un peu d'incarnat.

On a fait une déviſe d'une *agathe* avec ce mot, *Copiâ vileſcit*.

AGATHANGE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Agathangelus*, Ce mot eſt Grèc, compoſé de ἀγαθὸς, *bon* & ἄγγελος, Ange. Il y avoit aux Fauxbourgs de Conſtantinople, où eſt maintenant le Quartier de Pora, une Égliſe de Saint Clément, Évêque d'Ancyte, & de S. *Agathange* ſon Diacre, bâtie par l'Empereur Baſile le Macedonien. Bail.

AGATHE, GATTE, ou JATTE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le retranchement que l'on fait au dedans de l'avant d'un vaiſſeau, pour recevoir l'eau que les coups de mér font entrer par les écubiers.

AGATHYRSES, ſ. m. plur. *Agathyrſi.* C'eſt le nom d'un ancien Peuple de la Sarmatie d'Europe. Hérodote parle des *Agathyrſes* comme d'un Peuple très-mol. Le même Auteur les appelle Χρυσοφόρος, gens qui portent de l'or; & S. Jerôme aſſure qu'avec beaucoup d'or les *Agathyrſes* n'avoient ni avarice ni envie. Virgile dit qu'ils étoient peints, *pictique Agathyrſi*, ce que quelques Commentateurs expliquent des habits de differentes couleurs dont ils ſe vêtoient; & d'autres, de ce qu'ils ſe peignoient le corps & les cheveux.

Je trouve trois differentes opinions ſur l'origine du nom des *Agathyrſes*. Car 1°, Quelques-uns prétendent qu'ils les tenoient d'un Agathyrſe fils d'Hercule, & c'eſt l'opinion d'Étienne le Lybien. 2°, Piſandre, dans Suidas, prétend qu'il vient de ἀπὸ τῶν θύρσων τῦ Διονύ ch. 8. des Thyrſes de Bacchus. 3°, Bochard, dans ſon Phaleg. L. III. cha. 2. pretend, ſur la reſſemblance de la troiſiéme partie de ce nom, que ce ſont les déſcendans de Thiras fils de Japhet. Gen. X. 2. auſſi-bien que les Thraces, dont ils étoient voiſins.

AGATIS, ſ. m. Tèrme de Coûtume. C'eſt le dégât ou dommage fait & causé par des bêtes. Ragueau. *Damnum a pecoribus illatum.* Voyez la Coûtume d'Angoumois.

A G D.

AGDE. *Agatha.* Ville de France dans le bas Languedoc, ſur la Riviére d'Érant. Elle a un Évêché, dont le Diocéſe eſt le plus petit du Royaume après Bethléem, n'ayant que dix-neuf Paroiſſes. *Agde*, dit Strabon, Liv. IV. eſt une Colonie des Marſeillois, & l'on prétend qu'ils la bâtirent en mémoire de quelque victoire, comme ils avoient bâti Nice en mémoire de l'avantage qu'ils remportèrent ſur les Liguriens. Dans une ancienne notice de la Gaule, *Agde* tient le cinquiéme lieu entre les Villes de la premiére Narbonnoiſe; mais dans une autre plus ancienne & qui ſemble être faite ſous l'Empire d'Honorius, il n'en eſt point parlé, peut-être parce qu'elle n'avoit point encore d'Évêché; car on ne trouve point d'Évêque d'*Agde* avant l'an 506. de Jesus-Christ, qu'on y tint un Concile. On lit dans Pline *Agathopolis Maſſilienſium*, parce que ce ſont les Marſeillois qui ont bâti *Agde*. Chorier.

A G E.

AGE, ſ. m. On écrivoit autrefois *aage*, ou *eage*. C'eſt la durée naturelle de chaque choſe, & ſpecialement la durée ordinaire de la vie de l'homme. *Ætas.* L'*âge* de l'homme a été borné à 120. ans en la Geneſe, Ch. 6.

Age, ſignifie auſſi, l'état de l'homme en cèrtaines parties de ſa vie, laquelle on partage ordinairement en quatre *âges* différens; l'enfance, la jeuneſſe, l'*âge* viril & la vieilleſſe. L'*âge* d'innocence, l'*âge* tendre, c'eſt juſqu'à ſept ans. *Pueritia.* L'adoleſcence, l'*âge* de pubèrté, c'eſt l'*âge* nubile au-deſſus de quatorze ans. *Adoleſcentia.* La fleur de l'*âge* c'eſt la jeuneſſe juſqu'à 30. ou 35. ans. *Juventus.* La force de l'*âge*, l'*âge* mûr, l'*âge* viril juſqu'à 50. ans. *Virilis ætas.* Après quoi commence le déclin de l'*âge* qui fait la vieilleſſe. *Senectus.* L'*âge* décrepit, c'eſt au-deſſus de 75. ans. C'eſt le dèrnier *âge* de la vie. *Decrepita, exacta, extrema ætas.* L'*âge* d'homme, c'eſt l'*âge* ordinaire de la vie des hommes, de 50. ou 60. ans. Jamais on n'eſt dans un *âge* trop avancé pour étudier ou pour apprendre, diſoit S. Auguſtin écrivant à S. Jérôme. *Ætas nulla ad diſcendum ſera.* La malice ſupplée à l'âge, dit la Loi 3. *Cod. Si minor.*

Age. Ce mot étant employé abſolument, ſignifie vieilleſſe. *Senectus.* Être ſur l'*âge*, c'eſt être avancé en *âge*. Être ſur le penchant de l'*âge*, être ſur le retour de l'*âge*; tout cela ſignifie être vieux.

*On ne voit point mes pas ſous l'*âge* chanceler.* Boil.

Être entre deux *âges*, c'eſt n'être ni jeune ni vieux. *Ætas media.* Être dans le bel *âge*, c'eſt être jeune, c'eſt être dans l'*âge* des plaiſirs.

Pendant une aimable jeuneſſe,
On n'eſt bon qu'à ſe divèrtir;
Et quand le bel âge *nous laiſſe,*
On n'eſt bon qu'à ſe convèrtir. La Sabl.

Age, ſignifie auſſi le tems qu'il y a que l'on eſt au monde. Nous ſommes de même *âge*. Le ſecret de l'*âge* eſt le ſeul que les femmes gardent inviolablement. Tibère avertit le Sénat de ne point enorgueillir les eſprits de la jeuneſſe par des honneurs au-deſſus de leur *âge*. Ablanc.

Quel âge *a cette Iris dont on fait tant de bruit?*
Elle a vingt ans le jour; & cinquante ans la nuit. Brer.

Dans les Maîtriſes des Eaux & Forêts, on appelle l'*âge* du bois, ou *uſance* de bois, le tems qu'il y a qu'on a coupé un taillis. L'Ordonnance veut que dans la coupe des taillis, on laiſſe ſeize balliveaux par arpent de l'*âge* du bois pour croître en haute futaye. Un chêne à cent ans eſt en *âge* de conſiſtence; c'eſt-à-dire, il ne croît plus.

Age, en tèrme de Chaſſe, ſe dit de la connoiſſance qu'on a de l'*âge* des cèrfs, par l'ouvèrture de la tête, par la groſſeur du marrein, par les rayeures plus creuſes, par les pèrlures plus groſſes, par les andoüillers plus près des meules, par la largeur du talon du pied de devant & la petiteſſe du pied de dèrriere, &c.

Age, ſe dit auſſi en tèrme de Manége de la connoiſſance qu'on a de l'*âge* du cheval par pluſieurs marques, comme les dents, les coins, le gèrme de féve, &c. de ſorte qu'on dit qu'il n'a plus d'*âge*, quand il ne marque plus.

Age, ſe dit auſſi du lait des nourrices, & c'eſt le tems qui s'eſt écoulé depuis que la nourrice a été en couche. Quel *âge* a votre lait? On ne doit point faire de difficulté de donner deux nourrices à un enfant, pourvû que l'*âge* des laits & des pèrſonnes ait quelque rapport. Mart. *Diſc. ſur les dents.*

En Aſtronomie, l'*âge* de la Lune ſignifie les jours qui ſe ſont écoulez depuis ſa conjonction; autrement, le quantiéme de la Lune.

En Chronologie, on appelle l'*âge* du monde, le tems qui s'eſt écoulé depuis ſa création. L'Incarnation eſt arrivée en l'an 3947. de l'*âge* du monde. On peut réduire les différens *âges* du monde à trois principales époques. L'*âge* de la Loi de la nature, depuis Adam juſqu'à Moïſe; l'*âge* de la Loi juſqu'à Jesus-Christ: l'*âge* de la Loi de Grace, depuis Jesus-Christ juſqu'à préſent 1739. Le premier *âge* eſt, ſelon David Gauz & la Chronologie des Juifs, de 2447. ans; ſelon Scaligèr de 2452; ſelon le P. Petau de 2453; ſelon Jaques Capelle de 2501; ſelon Loüis Capelle de 2508; ſelon Uſſérius de 2523; ſelon Salien de 2543. ans. Le ſecond *âge* eſt, ſelon Génébrard, de 1420. ans; ſelon Uſſérius, de 1491; ſelon Jacques Capelle, de 1498; ſelon Scaligèr, de 1508; ſelon le P. Petau, de 1531; ſelon Loüis Capelle de 1557; ſelon Salien, de 1959; & ſelon Gauz & les Juifs, de 1312. environ; car ils ſavent peu l'année de la naiſſance de Jesus-Christ: ils varient ſur cela, comme on le peut voir dans les Obſèrvations de Voſſius ſur l'ouvrage de David Gauz, & ne marquent point cette époque dans leurs Chronologies. Le troiſiéme *âge* eſt de 1739. ans. Nous entrons dans la 1740^{e} année de l'Ère de Jesus-Christ. Les Chronologiſtes ne conviennent cependant pas ſur cela. Le P. Petau croit que Jesus-Christ eſt né quatre ans avant l'Ère commune, & par conſequent il augmente le troiſiéme *âge* de quatre ans. Marcus Anton. Capellus l'augmente de cinq; Baronius & Scaligèr, de deux. Le P. Pagi croit qu'on ne peut rien déterminer de cèrtain ſur cela. Je crois qu'il ſe trompe, & qu'il eſt ſûr que l'Ère commune s'accorde avec la véritable Ère de Jesus-Christ. Les Romains diſtinguoient en trois *âges* tout le tems qui les avoit précedé. L'*âge* obſcur ou incèrtain, qu'ils étendoient juſqu'au tems d'Ogygès Roi de l'Attique, ſous lequel arriva le deluge en Grèce: l'*âge* des fables ou des Hèros, juſqu'à la premiére Olympiade; & l'*âge* de l'Hiſtoire, qui commence à la fondation de Rome. Depuis pluſieurs *âges*, c'eſt-à-dire, depuis pluſieurs ſiécles. C'eſt un homme de tous les tems & de tous les *âges*, pour dire qu'il a la connoiſſance de toutes les Hiſtoires vieilles & modèrnes. Chez les Poëtes les quatre *âges* du monde ſont les ſiecles d'or, d'argent, d'airain & de fèr. Voyez Ovide au premier Livre des Métamorph. & mieux encore Héſiode dans ſon Poëme intitulé: Ἔργα καὶ ἡμέραι, *Opera & dies*, v. 108 & ſuiv. C'eſt le premier & celui qui a le mieux décrit ces quatre *âges*.

On fait dire à Saturne:

Je veux donner un nouvel âge *au monde,*
Les ſiécles les plus beaux ne durent pas toûjours;
Je veux, pour le bonheur de la Terre & de l'Onde,
Des ans & des ſaiſons renouveller le cours. P. du Cerc.

Les Indiens comptent auſſi quatre *âges* depuis le commencement du monde. Le premier, qu'ils nous repréſentent comme un ſiécle d'or, a duré, diſent-ils, 1728000 ans. C'eſt alors que fut formé le Dieu Brame; les hommes étoient d'une taille gigantéſque. Leurs mœurs étoient innocentes: ils étoient éxempts de maladie & vivoient juſqu'à 400 ans. Dans le ſecond *âge*, qui a duré 2296000 ans, ſont nez les Rajas. Le vice commença à ſe gliſſer dans le monde. Les hommes vivoient juſqu'à 300 ans: leur taille n'étoit pas ſi grande que dans le premier *âge*. Le troiſiéme a duré 8064000 ans: le vice augmenta beaucoup; auſſi ne vêcut-on que 200 ans. Le dèrnier *âge* eſt celui où nous vivons, & où la vie de l'homme eſt diminuée des trois quarts. Le vice a pris la place de la vèrtu, &c. Ils prétendent qu'il eſt déja écoulé 4027195 ans. Lettr. éd.

On dit provèrbialement àceux qui reprochent à quelqu'un ſon *âge*, que l'*âge* n'eſt fait que pour les chevaux ; pour dire, qu'il faut conſidérer ſeulement la beauté, la force, la ſanté d'une pèrſonne plûtôt que ſon *âge*. On dit encore en burleſque, S'il vit, il aura de l'*âge*. Laiſſez faire à George, il eſt homme d'*âge*. Voyez GEORGE.

On dit en tèrme de Juriſprudence, Il eſt en *âge*, c'eſt-à-dire, en majorité, il eſt capable de conduire ſes affaires. *Sui juris, ſuæ tutelæ factus eſt.* L'Ordonnance de Blois, art. 28. conforme au Concile de Trente, a fixé l'*âge* de la Profeſſion Religieuſe à 16. *ans* accomplis Il étoit en bas *âge*, c'eſt-à-dire, il étoit mineur ; & on dit à la Chancelerie, Letres de bénéfice d'*âge*; ce ſont les Letres d'émancipation qui affranchiſſent un mineur de la puiſſance d'un tuteur, & qui lui donnent pouvoir de joüir du revenu de ſon bien : on ne les obtient guère avant l'*âge* de 18. *ans*.

AGÉ, ÉE, adj. Qui a atteint quelque âge. Il eſt *âgé* de 20. ans. *Annos natus viginti.* *Agé* ſe dit abſolument d'un vieillard, d'un homme avancé en âge. *Ætate provectus.*

On dit encore qu'un homme eſt *âgé*, non ſeulement pour dire qu'il eſt en majorité : mais encore qu'il eſt en âge compétant de faire des actes en Juſtice, comme de contracter, faire teſtament, de rendre foi & hommage. Cet âge eſt différemment preſcrit par les Loix & les Coûtumes. Il étoit alors *âgé* pour faire telle choſe.

AGÉMOGLAN, ſ. m. Tèrme de Relation. Ce mot eſt composé de deux noms Arabes; ſçavoir 1°. עגם, *agem*, qui ſignifie en général, ſelon la remarque de Mr. d'Herbelot, ce que barbare ſignifioit chez les Grècs ; car chez les Arabes il comprend tout ce qui n'eſt point Arabe, & chez les Turcs tout ce qui n'eſt point Turc. Et comme les Hébreux diviſoient le monde en Hébreux & en Nations, les Arabes & les Turcs le diviſent en Arabes ou Turcs, & en *Agémoglans*. 2°. Du nom Arabe עלאם, qui veut dire Enfant. Ainſi *Agémoglan* ſignifie un enfant barbare, qui n'eſt pas Turc, ou comme l'on pourroit dire en notre langue, un enfant gentil ; parce que ces *Agémoglans* ſont les enfans de tribut, que le Grand Seigneur leve de trois ans en trois ans ſur les Chrétiens qu'il ſouffre dans ſes États.

Quelques-uns diſent *Azamoglans*. Les Janiſſaires ſont tirez des enfans de tribut, appellez des Turcs *Azamoglans*; des Commiſſaires les vont prendre de gré ou de force juſques dans les maiſons des Chrétiens, où de trois qu'ils en trouvent ils en enlevent un, s'adreſſant toujours à ceux qui leur ſemblent les plus beaux & les plus adroits. On les amene incontinent à Conſtantinople, ou à Gallipoli. Là ils ſont premiérement circoncis, puis on les inſtruit en la Religion Mahométane, & on leur donne des maîtres qui prennent ſoin de leur enſeigner la Langue Turque, & de les dreſſer aux éxercices de la guèrre, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de pouvoir porter les armes. Que s'il arrive qu'ils n'y ſoient point jugez propres, on les employe en tel cas à ſervir dans le Sérrail aux actions les plus viles, comme, par éxemple, aux cuiſines, aux écuries, aux jardins, &c. Mais quelque petit que ſoit cet emploi, s'ils s'en acquitent comme il faut, ſouvent de ces degrez, bien que bas, ils ſont élevez aux plus hautes dignitez de la Porte & du Sérrail. DAN. M. d'Herbelot dit qu'*Azamoglan* eſt la prononciation vulgaire. Quoiqu'il en ſoit, ce n'eſt pas la plus vraie & la plus conforme à l'origine de ce nom, comme il paroît par ce que nous avons dit. Nicolai, qui en parle aſſez en détail dans ſes Navigations & Pérégrinations Orientales, L. III. ch. 1 & 2. écrit auſſi *Azamoglan*; il dit même quelque part *Azamoglan* ou *Jamoglan*. Il dit qu'on ne les léve que de quatre ans en quatre ans ; qu'il y a deux cens Commiſſaires pour les léver ; que les *Azamoglans ruſtiques* n'ont de gages que deux à trois aſpres par jour; qu'il ſont vêtus & chauſſez deux fois l'an de gros drap bleu, portant en tête un haut bonnet jaune en forme de pain de ſucre, & ſont ſous un Capitaine appellé *Aguander Agaſſi*, qui a de gages trente aſpres par jour, & eſt habillé aux dépens du grand Seigneur.

AGEN. *Agenno, Agennum Nicciobricum, Aginnum, Aginnum, Ageducum*, à ce que l'on prétend dans Achilles Statius, & *Agreducum* dans l'Itinéraire d'Antonin ; Ville Épiſcopale de Guyenne ſur la Garonne. *Agen* eſt une très-ancienne Ville. Je ne voudrois pas cependant lui donner pour fondateur, comme ont fait quelques Auteurs, ni Agenor fils d'Antenor, qui ſelon Virgile, bâtit Padouë, ni Agenor petit-fils d'Ajax le Télamonien, ni même Agenides Éphore de Lacédémone, parce que cela n'eſt fondé que ſur la ſeule reſſemblance du nom. Les reſtes des Antiquitez qui ſe trouvent autour d'*Agen*, montrent que c'étoit autrefois une Ville conſidérable.

AGENOIS, OISE, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Agen, ou qui appartient à Agen. *Agennenſis.*

AGENOIS, ſubſt. m. *Agennenſis ager.* L'*Agenois* eſt un Païs dans la Guyenne, avec titre de Comté, dont Agen eſt la Capitale. Il y a l'*Agenois* deça le Lot, & l'*Agenois* de là le Lot. On croit que c'eſt le païs des anciens Nitiobriges, peuples conſidérables parmi les Gaulois *Nitiobriges.*

AGENCE, ſ. f. Emploi de celui qui fait les affaires d'autrui. *Rerum adminiſtratio.* Il ne ſe dit que des gens qui ſont chargez des affaires des Princes, ou de quelque Corps illuſtre, comme du Clèrgé d'une Province, &c. Chez les Princes de l'Empire on brigue les *Agences*. En la Cour de France l'*Agence* générale du Clèrgé eſt fort rechèrchée.

AGENCEMENT, ſ. m. Ajuſtement, arrangement; l'ordre & la diſpoſition où les choſes ſe trouvent, & qui leur donne plus ou moins d'agrément. *Compoſitio, diſpoſitio, ordinatio.* L'*agencement* des os a quelque choſe de ſurprenant. Il ſe dit auſſi au figuré de l'ordre & de la manière dont les choſes & les mots ſont diſpoſés dans un diſcours : mais en ce ſens il vieillit un peu. Je me charge du ſoin de l'*agencement*. Rien ne releve tant l'éclat d'une Hiſtoire que l'*agencement* des choſes & des paroles.

AGENCER, v. act. Ranger, ajuſter, mettre les choſes dans l'ordre où elles doivent être, les diſpoſer d'une cèrtaine manière qui les rende agréables. *Componere, diſponere, ordinare.* *Agencer* la matiére. Vous avez bien *agencé* votre cabinet Il vieillit en ce ſens ; mais dans le figuré il eſt un peu plus uſité *Agencer* les couleurs d'une harangue. ABLANC. *Agencer* les choſes à notre air. Jo Je lui promet de fournir le ſoin d'*agencer* ſes lauriers. VOIT. Il vient du vieux mot *gent*, qui ſignifioit *poli*, & qu'on nomme maintenant *gentil*.

Le mot de s'*agencer* a encore un autre ſens, où il ſemble être un peu plus du bel uſage ; & c'eſt lorſqu'il ſignifie, Se mettre, ſe placer, ſe ranger, s'accommoder d'une cèrtaine maniére. Calanus paré de ſes magnifiques habits, ſe coucha tout de ſon long ſur le bucher, s'*agençant* le plus honnêtement qu'il lui fut poſſible VAUG.

AGENCER, ſe dit auſſi avec le pronom perſonnel, & ſignifie S'approprier, s'ajuſter, ſe parer. *Ornare ſe, comere, pectere.* Mais en ce ſens il n'a cours que dans le ſtile plaiſant & familiér.

On a beau s'agencer & faire les doux yeux,
Quand on eſt bien parée, on eſt toujours mieux. REGN.

AGENDA, ſ. m. Tablette ou mémoire où on écrit ce qu'on a à faire durant le jour, pour s'en ſouvenir en allant par la Ville. *Pugillares.* Un Almanach d'*agenda*. Cet homme a tant d'affaires qu'il auroit beſoin d'un *agenda* in folio.

Ce mot, qui n'entre que dans les diſcours familièrs, eſt pur Latin & ſignifioit autrefois dans l'Egliſe, l'Office du jour ou de la fête, & le nombre des Meſſes & des Mortuaires qu'on avoit à dire. On appelle auſſi *agenda* les livres de Batême, & ceux qui ſe liſoient dans le Chapitre. On l'a dit auſſi des affaires du Royaume, & enfin de celles des particuliers. DU CANGE.

AGENOIS. Voyez ci-devant AGEN.

AGENOUILLER, s'AGENOUILLER, v. n. paſſ. Se mettre à genoux. *Genua ſubmittere, flectere. Ponere genua.* Quelle impiété de s'*agenouiller* devant des Dieux qu'on traîne captifs en triomphe ! ABLANC. *S'agenouiller*, ſe dit enſuite des chameaux & des éléphans qui s'*agenouillent* quand ils voyent qu'on les veut charger, afin qu'on le puiſſe faire plus facilement.

AGENOUILLÉ, ÉE, part. paſſ. Qui s'eſt mis à genoux. *Genibus nixus, aſtans in genua.*

AGENT, ENTE, adj. Tèrme de Phiſique. Ce qui agit ſur les corps, & qui cauſe toutes les corruptions & les générations. *Agens.* Les *agens* naturels agiſſent toujours de la même ſorte. L'*agent* & le patient ſont des térmes oppoſez.

Il obſerve étonné que de la même argile
Dont notre feu mortel fait un vaſe fragile,
Le feu de la nature immuable agent,
Forme, comme il lui plait, de l'or ou de l'argent. PERRAULT.

AGENT, ſ. m. Celui qui eſt commis pour faire les affaires d'un Prince, de quelque Corps, ou de quelqu'un en particulier. *Procurator* Ce Prince n'a point d'Ambaſſadeur en cette Cour, il n'a qu'un *Agent*. Ce Gentilhomme a un valet qui eſt l'*agent* de toutes ſes affaires, &c. Ménage le dérive du mot *agens*, qu'on trouve en cette ſignification dans le Code Theodoſien.

AGENS *de change & de banque*, ſont des Officiers établis dans pluſieurs Villes de commèrce, qui s'entremenent entre les Marchans négocians & Banquiers pour faciliter leur négoce de lettres & billets de change, & le debit de leurs marchandiſes en gros: auquel cas on les appelle auſſi *Courtiers*. A Paris il y a trente *Agens* de banque, & Courtiers de marchandiſes de draps, de ſoye, de laine, de toile, &c. qui furent créez en titre d'Office par Charles IX. en Juin 1572. dont le nombre fut fixé par Henri IV. en 1595. qui a fort varié depuis. Ils ſont un Corps qui élit ſes Syndics. Ils ne prennent plus la qualité de Courtiers, mais ſeulement celle d'*Agens* de change. Leur droit eſt un quart pour cent, dont la moitié eſt payable par celui qui donne ſon argent, & l'autre par celui qui le reçoit, ou qui en fournit la valeur en lettres de change. Dans les Villes où ils ne ſont pas établis en titre d'Office, ils ſont choiſis par les Conſuls, Maires & Échevins, devant leſquels ils prêtent le ſerment. Les *Agens* de change ne peuvent être Banquiérs, & ne peuvent porter bilan ſur la Place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un Conſul, cotté & numeroté par l'Ordonnance de 1673.

Agent & Patient, ſe dit dans le Droit Coûtumier d'Anglètèrre, de celui ou de celle qui ſe donne quelque choſe à ſoi-même, de ſorte qu'il eſt tout à la fois & celui qui donne la choſe, & celui à qui elle eſt donnée, ou qui la reçoit. Par exemple, quand une femme s'aſſigne à ſoi-même ſa dot ſur le plus bel héritage de ſon mari. Harris.

AGERATUM, eſt une plante qui pouſſe beaucoup de petites feüilles oblongues, dantelées, éparſes ſur la tèrre, d'un goût tirant ſur l'amer; ſes fleurs ſont purpurine, chacune eſt un tuyau évalé par le haut: cette plante vient aux montagnes & lieux pierreux, Ce nom vient de γῆρας, vieilleſſe, & de l'*alpha* privatif; parce que la fleur ſe conſerve en ſa couleur, & ne reſſent point les effets de la vieilleſſe.

A G G.

AGGRANDIR, v. act. Accroître, rendre plus grand, plus étendu. *Augere, amplificare*. Le Roi a *aggrandi* le Parc de Vèrſailles. Ce Partiſan a bien fait *aggrandir* ſa maiſon, ſes jardins. Claudius *aggrandit* auſſi la Ville de Rome, ſuivant la coûtume ancienne, qui donne cette permiſſion à ceux qui ont *aggrandi* l'Empire.

Aggrandir, ſe prend auſſi pour faire paroître plus grand, ſans augmenter véritablement la grandeur ni donner d'accroiſſement réel. Comme par le moyen des microſcopes nous multiplions les corps les plus ſimples, & aggrandiſſons les plus inſenſibles; de même par le moyen des lunettes nous approchons de nos yeux les objets les plus éloignez. P. Le Comte.

Aggrandir, ſe dit figurément en morale, & ſignifie rendre plus grand en honneurs, en crédit, en fortune; élever dans le monde à un état plus conſidérable. Les Princes *aggrandiſſent* qui ils veulent.

Il ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, ſoit au propre, Les héritages s'*aggrandiſſent* par alluvion; ſoit au figuré, Dans les occaſions de s'*aggrandir*, il n'eſt preſque point de fidelité qui ſoit à l'épreuve. Patr. On ne ſe pouſſe & on ne s'*aggrandit* dans le monde que pour augmenter l'idée que chacun ſe forme de ſoi. Nicol. Cet homme s'eſt bien *aggrandi* en peu de tems.

Aggrandir, ſignifie auſſi Exagerer, amplifier. *Dicendo amplificare*. Vous avez bien *aggrandi* ſa faute par vos diſcours.

Aggrandi, ie, part. paſſ. & adj. *Auctus, amplificatus*.

AGGRANDISSEMENT, ſ. m. Augmentation, ce qui rend une choſe plus grande. *Amplificatio, incrementum*. L'*aggrandiſſement* d'un Parc, d'une Ville. L'*aggrandiſſement* de l'État. Il doit l'*aggrandiſſement* de ſa famille à la faveur de ce Miniſtre. Cromwel n'avoit de religion & de fidelite qu'autant que ſes vèrtus pouvoient ſervir à ſon *aggrandiſſement*. Bouh.

Ces mots viennent du Latin *grandis*.

AGGRAVANT, ante, adj. Qui aggrave, qui rend plus odieux, plus coupable. Les crimes ſont plus ou moins grands, ſelon qu'il y a plus ou moins de circonſtances *aggravantes*.

AGGRAVE, ou AGGRAVATION, ſ. f. Cenſure Eccléſiaſtique qui menace qu'on fulminera l'excommunication après trois monitions, ou avèrtiſſemens de ſe ſoumettre à l'Égliſe, & d'éxécuter ce qu'elle a ordonné. *Comminatio gravioris pœnæ per cenſuram infligenda*. Quand il eſt néceſſaire de paſſer juſqu'à l'*aggravation* & à la réaggravation, c'eſt-à-dire, à la dèrnière excommunication, ce qui ne ſe fait qu'après trois publications des monitoires; il faut une pèrmiſſion du Juge laïque, ſans laquelle l'Official, ou le Juge Eccléſiaſtique ne peut ordonner l'*aggravation* & la réaggravation. Le Curé auſſi ne peut publier l'*aggravation* ſans un ordre de l'Official.

AGGRAVER, v. act. Augmenter, rendre plus coupable. *Aggravare, prægravare*. Le mariage & les vœux *aggravent* le peché de luxure. La violence *aggrave* le péché du raviſſeur.

Aggraver, ſignifie auſſi, Augmenter la peine duë à un crime, la rendre plus griéve. Les Juges *aggravent* la peine dans les récidives. Depuis qu'on a *aggravé* le ſupplice des meurtriérs, il ſe fait bien moins de meurtres.

Aggravé, ée, part. paſſ. Augmenté, fait, rendu plus grand qu'il n'étoit. *Aggravatus*. Son crime eſt *aggravé* par toutes ces circonſtances.

Aggravé, ée. Ce mot dans quelques Ouvrages burléſques, ſignifie appéſanti.

Là-deſſus achevant ſon ſomme,
Et les yeux encore aggravez. La Font.

AGGRÉGATION, ſ. f. Action par laquelle on joint, on unit enſemble: réception au nombre de ceux qui compoſent un corps. *Adſcriptio, cooptatio*. Être d'un Corps par *aggrégation*. Patr. On a fait l'*aggrégation* de pluſieurs Docteurs aux Profeſſeurs des Écoles du Droit. Il ſe fait ſouvent en Italie des *aggrégations* des familles & des maiſons, par le moyen deſquelles ils portent tous les mêmes noms & lés mêmes armes.

Aggrégation, eſt auſſi un tèrme de Phyſique. *Aggregatum* Corps par *aggrégation*, c'eſt-à-dire, par l'amas de pluſieurs choſes qui n'ont point entr'elles de liaiſon, ni de dépendance naturelle. Ainſi un monceau de ſable, un tas de blé, ſont des corps par *aggrégation*.

AGGRÉGER, v. act. Joindre, unir, & aſſocier quelqu'un à un même Corps, à une même Compagnie. *Adſcribere, cooptare*. L'Univèrſité n'a pas voulu *aggréger* dans ſon Corps pluſieurs ſortes de Religieux.

Aggréger, en tèrme de Phyſique, c'eſt amaſſer pluſieurs choſes enſemble, qui n'ont point entr'elles de liaiſon, ni de dépendance naturelle. *Aggregare, congregare*. Pluſieurs matières qui ſont *aggrégées* enſemble, compoſent un corps phyſique.

Aggrégé, ée, part paſſ. & adj. On dit en Phyſique un *aggrégé* par accident, c'eſt-à-dire, par hazard, d'un corps compoſé de parties qui ne lui ſont pas toutes eſſentielles, mais dont pluſieurs y ont éte jointes par hazard. *Aggregatus*. Voyez-en des exemples au mot Aggrégation.

AGGRÉSSEUR, ſ. m. Celui des deux accuſez, ou contendans qui a commencé la querelle ou la diſpute. *Qui aggreditur*. En matière criminelle on regarde d'abord qui eſt l'*aggreſſeur*. Ces deux Auteurs ont bien écrit l'un contre l'autre, mais c'eſt un tel qui eſt l'*aggreſſeur*. Il faut toujours par proviſion donner le tort à l'*aggreſſeur*. S. Evr.

AGGRESSION, ſub. f. Action de l'aggréſſeur. *Aggreſſio*. Il y a preuve de l'*aggreſſion* contre un tel.

A G H.

AGHAIS. Tèrme de coûtume. On dit marché à *aghais*; c'eſt un marché fait à tèrme de payement & délivraiſon, de ſorte que celui qui ſouhaite en profiter, doit *aghetter*, ou aguetter, guetter & obſèrver le jour du tèrme, & ne le point laiſſer écouler ſans avoir préalablement livré ou payé, & au refus de ſa partie, conſigné en juſtice & fait ſignifier. Voyez Galland dans ſon Traité du Franc-alleu de la dèrniére édition.

A G I.

AGILE, adj. m. & f. Légér, diſpos, & qui par la diſpoſition de ſes organes ſe remuë & agit avec facilite, avec ſoupleſſe. *Agilis*. Ce baladin eſt très-*agile*. Les cèrfs ſont des animaux fort *agiles*.

AGILE. adj. Nom propre. Voyez AYL.

AGILEMENT, adv. D'une manière agile, d'un air ſouple & diſpos. Avec agilité. *Agiliter*.

AGILITÉ, ſ. f. Légèreté, ſoupléſſe, diſpoſition du corps à ſe remuer, à agir aiſément. *Agilitas*. Il danſe, il ſaute avec grande *agilité*. Les lievres ne ſauvent leur vie que par leur *agilité*. Le phaiſan a bien moins d'agilité dans ſon vol que le héron. Quelques Auteurs s'en ſèrvent auſſi figurément. Il avoit une grande *agilité* d'éſprit.

AGIOS, ſ. m. Tèrme populaire, ſous lequel on comprend tous les menus affiquets & parures affèctées des femmes du commun. On dit à Paris en ſe moquant des colifichets d'une femme: Ce ſont *agios* de mariée de Village. Ce nom eſt purement Grèc, & ſignifie *ſaint*. On l'a pris des Orientaux, qui ſont fort ſuperſtitieux pour les cerémonies & pour les ornemens, parce qu'ils ont toujours ce mot d'*agios* en la bouche. Pour la même raiſon il ſignifie quelquefois admiration, exclamation, parce que les Grècs le diſent par admiration & en exclamation, dans l'étonnement & la ſurpriſe, comme nous diſons, Bon Dieu! Grand Dieu! Quand je lui ai appris cette nouvelle, il a fait cent *agios*: mais il n'eſt que du ſtile familiér.

AGIOTEUR, ſ. m. Ce mot doit être regardé comme ſubſtantif, auſſi-bien que ſon féminin. *Agioteuſe*. Ce mot eſt très-nouveau, & ſans qu'on ſache d'où il eſt venu: il a d'abord fait fortune, & s'eſt trouvé établi. On entend par *agioteur*, celui qui trafique des billets à pèrte pour celui de qui il prend les billets.

AGIR, v. n. Faire, cauſer, produire quelqu'effet. *Agere*. Je penſe que vous *agiſſez* dans cette affaire avec beaucoup de courage & de vigueur. Il s'offenſe parce qu'il me voit *agir* d'une autre maniére que lui. Le nom du Poëme Dramatique vient d'un mot Grèc qui ſignifie *agir*, pour montrer que la nature de ce Poëme conſiſte dans l'action. Mol. Le froid & le chaud *agiſſent* differemment ſur les corps. Bern. Quand le feu *agit* ſur le bois, il

le

Digitized by Google

le réduit en cendres. Les corps ſuperieurs *agiſſent* ſur les inférieurs. Cette medecine *agit*, ou opère fortement.

On dit auſſi d'un homme, qu'il *agit* toujours; pour dire, qu'il ſe remuë & ſe tourmente ſans prendre aucun repos.

Agir, ſe dit auſſi en matière de négociation & d'affaires qu'on fait ſoi-même, ou qu'on fait faire par autrui. Il *agit* à la Cour pour ſa Province. On lui a donné tout pouvoir d'*agir*. Il *agit* par affection. Il n'eſt rien tel que d'*agir* ſoi-même.

Agir, ſe dit auſſi en parlant de la manière dont on ſe comporte, ou dont on uſe envèrs quelqu'un. *Agir* en homme d'honneur. *Agir* en ami. *Agir* en galand homme. Ablanc. Vous avez *agi* d'une manière très-obligente. Comme l'on dit *en uſer* bien, *en uſer* mal; il y a des gens qui diſent auſſi *en agir* bien, en *agir* mal; mais Meſſieurs de l'Académie ne metrent point cette particule *en* avec *agir*; & le P. Bouhours la comdamne abſolument.

Agir, ſignifie encore, Intenter quelque action en Juſtice. Un mari ne peut *agir* criminellement contre ſa femme, ſinon en cas d'adultère ou d'attentat à ſa vie. Les mineurs ne peuvent *agir* en Juſtice que ſous le nom de leur tuteur. Cet intèrvenant *agit* de concèrt avec la partie principale.

On le dit abſolument à l'impèrſonnel, par relation au ſujet dont eſt queſtion. Il *s'agit* en cette rencontre de notre tout. Venez au fait, à la queſtion dont il *s'agit*. Il ne s'agit pas de ſe divèrtir, il *s'agit* de bien étudier. De quoi *s'agit*-il? Il *s'agit* de mon bonheur: il *s'agit* de la gloire du peuple Romain; il *s'agit* du ſalut de vos alliez; il *s'agit* des biens de pluſieurs Citoyens. L'Auteur de la critique du Dictionnaire de l'Académie Françoiſe, remarque qu'on ne dit point, quand il *s'eſt agi de*... Quoiqu'on diſe, quand il a été queſtion de... quand il fut queſtion de...

Agir, ſe dit figurément en Morale de ce qui agite & fait mouvoir les paſſions. Un bon éxemple *agit* puiſſamment ſur notre ame. Les figures de l'Orateur doivent *agir* ſur l'éſprit pour l'éxciter à la compaſſion, à la haine. La beauté *agit* puiſſamment ſur les cœurs.

Agir, ſe dit auſſi en parlant de cèrtaines matières de Théologie, & principalement de la grace: La grace ſuffiſante donne le pouvoir d'*agir*, & la grace efficace fait actuellement *agir*.

AGISSANT, ante, adj. Qui agit, qui opère. *actuoſus*. Il n'y a rien de plus *agiſſant* que le feu. Il faut prendre un remède plus *agiſſant*. On le dit auſſi d'un homme qui entreprend pluſieurs affaires enſemble, & qui y travaille avec beaucoup de diligence, qui ſe remuë beaucoup.

AGITATEUR, ſ. m. Nom que l'armée d'Anglètèrre donna à des Officiers qu'elle créa en 1645. pendant les troubles de ce Royaume, pour avoir ſoin des intérêts de la milice. Cromwel ſe lia ſecrettement avec les *Agitateurs* qui avoient plus de pouvoir que le Conſeil de guèrre. Les *Agitateurs* ſe mêlerent de faire des propoſitions pour la réforme de l'Etat & de la Religion. Salmonet.

AGITATION, ſ. f. Action par laquelle une choſe eſt agitée, ſecoüée, remuée divèrſement, ſans qu'elle change tout-à-fait de place. *Agitatio*. L'*agitation* de la mèr eſt forte durant la tempête. Les feüilles tremblent par la moindre *agitation* du vent. L'*agitation* de l'air eſt remarquable. Bern. Le travail & l'*agitation* du chemin m'ont fatigué. Voit. Il y avoit une ſorte d'*agitation* ſans déſordre dans cette Cour, qui la rendoit très-agréable. P. De Cl.

Agitation, eſt ſouvent un tèrme de philoſophie, qui ſignifie un mouvement intérieur & violent des petits corpuſcules d'un corps naturel. Ainſi le feu & la chaleur agitent les parties inſenſibles de tous les corps, & les mettent dans un mouvement rapide. Harr.

Agitation, ſe dit auſſi figurément en Morale. Cet accident l'a jetté dans un grand trouble, lui a mis l'éſprit dans une grande *agitation*.

AGITER, v. act. Pouſſer deçà & delà, donner à quelque choſe des mouvemens contraires ou réciproques. *Agitare*. Les vents *agitent* les arbres, les flots. Le bruit que le zéphire éxcite parmi les feüilles des bocages, *agiton* doucement la forêt. Saras. L'eſprit impur l'*agita* avec de grandes convulſions. Port-R. *Agiter* l'air doucement. Ablanc.

Agiter, ſe dit figurément des mouvemens de l'ame & de l'éſprit, & ſignifie, Troubler, inquiéter, tourmenter. Il a eu longtems l'éſprit *agité* de divèrſes penſées, de pluſieurs paſſions. L'horreur de ſon crime l'*agitoit*. Vaug. Les Furies *agitent* & pourſuivent les impies, & ne leur laiſſent aucun repos nulle part. La peur de la mort l'*agite*. Theof.

Agiter, ſignifie auſſi, Diſputer, éxaminer, conteſter, débattre. Il *agita* la queſtion de l'amitié. J'aime mieux diſcourir ſur des matières que j'ai *agitées*, que de décider quoique ce ſoit. L'affaire fut fort *agitée* & débattuë dans le Conſeil. Les Docteurs ont *agité* enſemble pluſieurs points de controvèrſe.

Agiter, ſignifie encore, jetter dans le trouble, dans le déſordre, dans la confuſion. On vèrra les choſes les plus remarquables qui ont *agité* l'Italie. Tall. La guèrre *agite* une partie de l'Europe.

Agiter, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel, mais ſeulement au figuré; & ſignifie Se tourmenter, s'inquiéter, ſe troubler, ſe remuer avec force, ſe donner de grands mouvemens. Il s'agita beaucoup lorſqu'il fut prêt de mourir. L'on ſe ſouléve & l'on *s'agite* tant qu'on peut dans cette vie. Nicol. Il *s'agite* de mille viſions qu'il a dans l'eſprit. Il n'y a rien de moins agréable que cèrtains Prédicateurs qui s'écrient indifféremment ſur tout, & qui ne *s'agitent* pas moins ſur des raiſonnemens Philoſophiques, que ſur les véritez les plus étonnantes & les plus neceſſaires pour le ſalut. Port. R.

AGITÉ, ée, part. paſſ. & adj. *Agitatus*.

A G L.

AGLIBOLE, ſ. m. *Aglibolus*. C'étoit un Dieu des Palmyriens dans la Syrie, comme il paroit par une inſcription trouvée à Palmyre, & rapportée dans Gruter p. 81. ΑΓΛΙΒΩΛΩ ΚΑΙ ΜΑΛΑΧΒΗΛΩ ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. C'eſt-à-dire, *A Aglibole, & à Malachbelus Dieux du pays.* Voſſius croit que ce nom eſt formé de ces trois mots Arabes, אג על בל, *ag al bal*, c'eſt-à-dire, mot à mot, *pone ſuper corde*, Appliquez-vous, faites attention: nom qu'on aura donné à ce Dieu, pour marquer que Dieu voit tout, qu'il fait attention à tout; ou bien, qu'il faut penſer continuellement à Dieu. Ce ſont là les conjèctures de Voſſius. Voici celles de Selden dans ſon Livre *De Diis Syris Syntagm. II. c.* 1. Il prétend que *Aglibolus* s'eſt fait d'*Aglibalus*; & celui-ci, d'*Agalibalus*, qui vient originairement d'*Aghol Baal*; c'eſt-à-dire, עגול בעל, qui ſignifie *Dominus rotundus*, ou *circularis*, ou *volubilis*, le Seigneur rond, ainſi que diſent, dans Ciceron, L. II. de la nat. des Dieux, ceux qui croient que Dieu eſt le Globe du monde; que cette étymologie convient parfaitement à ce que rapporte Hérodien, que la figure de Dieu étoit une groſſe pièrre ronde par en bas, & qui ſe tèrminoit en pointe. Un autre Auteur veut que *agal Baal* ſignifie le Dieu de l'Univers, parce que l'Univers eſt rond: il dit, que c'eſt ainſi que les Hébreux & les Pheniciens ont appellé Dieu *Baal Schamain*, ou *Balſemin*, le Seigneur du Ciel. Un ſavant a derivé ce nom du Grèc αὐγὴ, lumière, éclat, ſplendeur, & βαλλω, *je jette*, comme ſi *Aglibolus* vouloit dire, le Dieu jette ſplendeur. Mais outre que cette étymologie ne s'accorde guéres avec la manière dont *Aglibolus* eſt écrit dans l'inſcription que j'ay citée, il n'eſt pas croyable que le nom d'un Dieu Palmyrien ait été Grèc. Il doit être Syrien, & le nom de l'autre Dieu qu'on lui joint dans l'inſcription Malachbelus en eſt la démonſtration. Saumaiſe, dans ſes Notes ſur l'Aurelien de Vopiſcus, N° 35 dit qu'avec l'inſcription dont j'ay parlé, on a les figures de ces deux Dieux, tous deux de forme virile, ayant les cheveux friſez, & que l'un a ſur l'épaule une figure de la Lune, des cothurnes aux piéds, & un javelot en main; & que pour lui, il ne doute point que Malachbelus ne ſoit le Soleil, & *Algibolus*, la Lune: qu'il n'eſt point rare dans l'antiquité de faire de la Lune un Dieu, & non pas une Déeſſe. Selden au contraire, croit qu'*Aglibolus* eſt le Soleil: que la groſſe pièrre qui repreſentoit ce Dieu eſt le ſymbole de cet aſtre, parce qu'il eſt rond, & que le feu ſe tèrmine toujours en pointe. Enfin, on ajoûte que *Aglibalus* eſt toujours nommé le premier, & qu'ainſi il paroît que c'eſt le Soleil. Au reſte, ajoûte encore Selden, comme on a fait de *Aghol-Baal Aglibolus*, on en a fait auſſi *Alagabale*, & *Heliogabale*; c'eſt du nom de ce Dieu que l'Empereur Elagabale, qui étoit d'Emeſſe en Syrie, avoit pris le ſien.

A G N.

AGNAN, ſ. m. *Anianus*. Nom propre d'homme, qui s'eſt formé du mot Latin *Anianus*. Anian, puis en mouillant l'*n*, au lieu de mettre un *i*, *Agnan*. Il ne faut pas cependant appeller *Agnan* tous ceux qui s'appellent en Latin *Anianus*. Ce mot n'eſt en uſage que pour S. *Agnan* Évêque d'Orléans, & ceux qui portent ſon nom. S. *Agnan* au commencement de ſon Epiſcopat, ayant guéri Agrippin Gouvèrneur d'Orléans, il lui accorda la libèrté de tous les priſonniers, avec leſquels le Saint entra comme en triomphe dans Orléans; & c'eſt là, dit-on, l'origine du privilége qu'ont les Évêques d'Orléans de delivrer les priſonniers à leur entrée. M. De Cordemoi dit cependant *Anian* dans ſon Hiſtoire de France, T. 1. p. 118. & 119. *Anian* Évêque d'Orléans, qui avoit prévû que cette Ville ſeroit attaquée, l'avoit fait fortifier. Attila faiſoit battre la Ville de toutes parts & comme il avoit cinq cens mille hommes, il y faiſoit donner des aſſauts ſi continuels, qu'après une réſiſtance incroyable, que l'eſpérance d'être ſecourus avoit fait faire aux aſſiegez, ils perdirent enfin courage, & envoyèrent *Anian* au camp des Huns demander miſericorde. Con-

DIM. Mais l'uſage eſt de dire *Agnan*. *Agnan* étoit natif de Vienne, & de noble race. FLEURY. D'ailleurs ce n'eſt plus la coûtume de tourner en *ian* les noms Latins tèrminez en *ianus*. Ainſi nous diſons Tèrtullien, Cyprian, Gordien, Voluſien, &c. & non pas Tèrtullian, Cyprian, &c. comme on faiſoit autrefois. Les autres *Anianus* doivent s'appeller *Anien*. Anien Moine d'Egypte; Anien Diacre de Célède, Anien Juriſconſulte du tems d'Alaric, Anien Abbé de Caſtel, &c. & non pas *Agnan*.

AGNAT, ſ. m. *Agnatus*. Tèrme de Droit. Ce nom ſignifie les mâles déſcendans de même pere, mais dans une autre ligne. Tous les Biens qui appartiennent au Prince de Salm & aux Rhingraves & Valgraves ſes *agnats*. TRAITÉ DE RISWICK. *art*. XXVI M. le Card. de Furſtemberg... jouira avec ſes *agnats* & cognats; & domeſtiques, ou ayant-cauſe, ne pourront en aucune maniére exiger quoi que ce ſoit, &c. Id. Art XLIII. Ce mot, comme l'on voit, s'écrit avec un e, *agnate*, & ſans *e agnat*.

AGNATION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence. *Agnatio*. C'eſt, ſelon le Droit-Romain, le lien de conſanguinité entre les mâles déſcendans de même pére, comme *cognation* eſt le lien de parentage entre les mâles & les femelles enſemble déſcendans auſſi de même pére. On doit obſerver qu'il y avoit cette difference entre la cognation & l'*agnation*; c'eſt que la cognation étoit le nom univèrſel ſous lequel toute la famille & les *agnats* eux-mêmes étoient renfermez; & que l'*agnation* etoit une éſpéce particulière de cognation, qui ne comprenoit que les déſcendans par le ſexe maſculin. Par la loi des 12. Tables, les femmes étoient appellées à ſuccéder avec les mâles, ſans diſtinction de ſexe, & ſelon leur dégré de proximité. La Juriſprudence changea dans la ſuite; & par la Loi *Voconia*, les femmes furent excluſes des privilèges de l'*agnation*, à moins qu'elles ne fuſſent dans le dégré de conſanguinité; c'eſt-à-dire, excepté la ſœur de celui qui eſt mort *ab inteſtat*. De-là vient que les déſcendans en ligne maſculine étoient ſeuls appellez *agnats*; & en vèrtu de l'*agnation*, ils ſuccédoient à l'excluſion des déſcendans en ligne feminine. Juſtinien, *Inſt. Liv.* 3 *T.* 10. abolit cette diſtinction, & retablit les femmes dans les droits de l'*agnation*, enſorte qu'abrogeant cette difference, il ordonna qu'indiſtinctement, ſoit mâles, ſoit femelles, tous les deſcendans du côté patèrnel viendroient à la ſucceſſion ſuivant l'ordre de leur proximité. D'où il s'enſuit que l'*agnation* eſt reſtreinte aux parens patèrnels, & que la cognation s'étend auſſi aux matèrnels. Les enfans adoptifs jouiſſoient auſſi des prerogatives de l'*agnation*, que l'on appelloit civile à leur égard, par oppoſition à l'*agnation* naturelle. Grotius a obſervé que dans la famille Roiale de France, on ſuit l'*agnation*, en n'admettant que les mâles déſcendus des mâles de branche en branche.

AGNEAU, ſ. m. Jeune animal engendré d'une brebis & d'un Belier. *Agnus*. *Agneau* de lait. Quelques-uns font ſentir le *g*, & d'autres non. Ainſi il eſt pèrmis de prononcer *agneau* & *anneau*. Et même quoique cette dèrnière façon ſoit très-vicieuſe, ſur tout à cauſe de l'équivoque d'*anneau* dans la ſignification d'*annulus*, la plûpart veulent que l'on s'y ſoumette. D'autres prétendent qu'en parlant de la chair d'*agneau*, il faut prononcer *anneau*, & *agneau* en parlant de l'animal même: Quoiqu'il en ſoit, il faut faire ſentir le *g* en parlant de l'*Agneau Paſcal* que les Juifs mangeoient en mémoire de la délivrance que Dieu avoit procurée à leurs pères, & qui devoit être immolé vèrs la fin du quatorziéme jour du mois de Niſan. Ils le mangeoient ſolennellement avec des pains ſans levain & des laituës ſauvages à l'entrée de la nuit. Anciennement le Clèrgé de la Cathédrale de Marſeille obſervoit la coûtume toutes les années de manger un *agneau* rôti le jour de Pâques, en mémoire de la ſolennité de la Fête & de la Réſurrection de N. S. J. C. Cette cérémonie ſe pratiquoit après avoir chanté Tièrce; & pendant le repas, le Lecteur liſoit le premier Livre des Morales, & le dèrnier de la Cité de Dieu de S. Auguſtin, qui traitent de la réſurrection de nos corps. Il m'a été impoſſible de ſavoir en quel tems cette coûtume fut ſupprimée. Les Arméniens en pratiquoient encore une preſque ſemblable l'an 1560. Car le jour de Pâques ils pendoient au milieu de leur Egliſe, un *agneau* rôti, dont l'Evêque, revêtu de ſes Habits Pontificaux, le Clèrgé & le Peuple, mangeoient chacun un morceau; mais peu après, elle fut abolie par un de leur Evêques qui avoit été Religieux dans l'ordre de S. Dominique. DE RUFFI. *Hiſt. de Marſ.* Autrefois on béniſſoit le jour de Pâques, pendant la Meſſe, l'*Agneau Paſcal* que l'on devoit manger, comme il paroit par la vie de S. Uldric Evêque d'Ausbourg. On ne fait plus cette cérémonie pendant la Meſſe dans les Communautez anciennes où elle ſe pratique encore, comme dans l'Abbaye de Saint Victor à Paris, où on le bénit dans le Réfectoire, & on le mange à dîner.

La diminution du nombre des bêtes à laine a ſouvent obligé à défendre l'uſage de la chair des *agneaux*. Charles IX. le defendit en 1563. & Henry III. en 1577. DE LA MAR. Le Roi vient auſſi de le défendre en 1714. Ce mot vient de *anniculus*; car il pèrd ce nom dès qu'il a paſſé l'année; ou ἀμνὸς en Grèc, qui ſignifie le même.

Varron dit que les *agneaux* ſevrez ſont ſujets à mourir de chagrin. *Cum depulſi ſunt agni à matribus adhibenda eſt cura ne deſiderio ſeneſcant*. C'eſt pour cela qu'à un homme qui ſe conſumoit à la Cour ſans avancer, on lui donna pour dèviſe un *agneau*, avec ces mots: *Deſiderio ſeneſcit*.

AGNEAU, ſe dit figurément de l'homme & des animaux apprivoiſez qui ont beaucoup de douceur. JESUS-CHRIST s'eſt laiſſé conduire à la mort comme un *agneau*. Cet homme eſt un *agneau*, tant il eſt docile à obéïr. Ce cheval depuis qu'il eſt dompté, eſt un *agneau*.

AGNEAU, en tèrmes de Blaſon, eſt l'hieroglyphe de l'homme paiſible, ſimple & debonnaire, qui a le cœur ouvert & franc. Les Seiguiers portent d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un *agneau* d'argent.

AGNEL, ou AIGNEL, eſt un vieux mot qui étoit le nom d'un ancienne monnoie d'or que fit battre S. Louis, ſur laquelle étoit repréſenté un agneau, ou mouton. Le mouton que l'on peint ordinairement auprès de S. Jean-Baptiſte, a donné lieu à quelques-uns de croire que le Roi Jean avoit fait le premier fraper cette monnoie pour honorer ſon Patron. Froiſſard aſſure même que ce fut après la bataille de Poitiers. Voyez Budé L. V. & Froiſſ. T. I. ch. 171. L'inſcription de cette monnoie étoit: *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miſerere nobis*. Il n'y a rien de ſi fréquent dans les anciens titres que cette monnoie, ſous le nom de *Mutones*, ou *Moutones*. LE BLANC. Cet Auteur marque que cette monnoie étoit d'or fin à 59⅙ au marc ſous S. Loüis; & Charles le Bel, en 1226. & 1321. Et il dit dans ſa Préface, p. 3. qu'elle peſoit 3 deniers 5 grains trébuchans; qu'elle valloit 12 ſols 6 deniers tournois, qui étoient des ſols d'argent qui peſoient environ autant que l'*agnel*. Ceux que le Roi Jean fit faire étoient auſſi d'or fin; mais ils étoient plus peſans environ de 10 à 12 grains que ceux de ſes prédéceſſeurs, puiſqu'ils peſoient 3 deniers 16 grains la piéce. Ceux de Charles VI. & Charles VII. ne peſoient que deux deniers, & n'étoient pas d'or fin.

Cette monnoie prit ſon nom de ſa marque, & elle fut nommée *agnel* d'or, à cauſe de la figure d'un mouton, ou d'un aignel, comme on parloit en ce tems-là, qui étoit repréſentée ſur l'un de ſes côtez. LE BLANC. En Latin *agnus*, un agneau, & *agnellus*, diminutif, un petit agneau. On la nomma auſſi *Deniers d'or à l'agnel*, *florin d'or à l'aignel*, *Moutons d'or à la grande laine*, & *Moutons d'or à la petite laine*. ID. Nos Auteurs François appellent auſſi *agneaux* la monnoie que Jacob donna aux enfans d'Hemor, & que le texte Hebreux appelle קשיטה, *Gen.* XXXIII. 19. Nous apprenons encore du même Livre de la Geneſe, que Jacob paya cent *agneaux* aux enfans d'Hemor, pour le champ qu'il avoit acheté d'eux; c'eſt-à-dire, cent piéce de monnoie, ſur leſquelles un agneau ou un mouton étoit gravé; ce qui eſt juſtifié par les Actes des Apôtres, ch. VII. v. 16. où il eſt marqué que Jacob avoit acheté à prix d'argent. Cette circonſtance marque que ces agneaux étoient des monnoies réelles, comme ont été autrefois en France les deniers d'or à l'*agnel*, & les moutons d'or à la grande ou à la petite laine... Ce nom d'agneau fait voir que la monnoie étoit marquée dès ce tems-là. BOIZARD. M. Pelletier de Roüen, a fait une Diſſertation ſur cette monnoie. Elle eſt dans les Memoires de Trevoux 1704. au mois de Mai, dans laquelle il montre que c'étoit une monnoie des Chaldeens, & qu'elle étoit marquée d'un côté d'un *agneau*, & de l'autre d'un Sagittaire, ou archer, ou d'un arc, ou d'un carquois plein de fléches. Hottinger de *Num. Orient* p. 110. prouve auſſi que c'étoit une monnoie. 1°, Par l'endroit des Actes VII. 16. que nous avons deja cité. 2°, Par le commerce que faiſoit Jacob. 3°, Par l'ancienne coûtume de preſque tous les Peuples de donner à l'argent, à la monnoie, le nom des animaux qu'on y gravoit; témoins les Bœufs d'Athénes & de Rome, les Loups d'Argos, les Chevaux de Céphalène & de Theſſalie, &c. 4°, Par le conſentement unanime des Hébreux, qui diſent que ces Keſita ſont une éſpèce de monnoie. 5°, Par l'uſage de cette monnoie, que l'on trouve encore dans le Thalmud: il devoit ajoûter, & parmi les Arabes. Ce ſentiment eſt le plus commun; c'eſt celui de Waſerus, *De Antiq. Hebr. Num. L. II. C.* 15. *p.* 89. De Druſius *in Gen. XXXIII.* 19. Du P. De la Haye, *Bibl. Max.* & de Grotius ſur le même endroit de l'Écriture; de R. David Kimhhi, *Lib. Rad.* & du Miclol Jophi *in Gen.* XXXIII. 19. de Villalpandus, & de beaucoup d'autres. Il n'y a pas juſqu'à M. Sperlingius, qui, dans ſa Diſſertation *De Nummis non cuſis*, ch. 13. ſoutient que c'étoit une monnoie d'or, quoiqu'il prétende qu'elle ne fût point marquée. On en fabriqua auſſi en l'année 1320. ſous Philippe le Bel. Cette monnoie fut en uſage juſqu'à Charles VII. Elle étoit d'or fin, elle peſoit 3 deniérs 5 grains trébuchans, & valoit 10 ſols pariſis, ou 12 ſols 6 deniers tournois; ce qu'il faut entendre des ſols de ce tems-là, leſquels étoient d'argent fin, & peſoient environ une dragme 7. grains. Ceci ſe prouve par une Ordonnance de Philippe le Bel de l'an 1320. dans laquelle il dit: *Agnels que nous faiſons forger comme au tems de S. Loüis.* Et ſous ce Roi, cette monnoie étoit d'or fin & peſoit 3 deniérs 5 grains trébuchans. Loüis Hutin dans une de ſes Ordonnances dit que S. Loüis fit faire le deniér d'or appellé l'*agnel*, & qu'il eut cours pour 10 ſols pariſis. Parmi les Auteurs qui ont parlé de cette monnoie, les uns la font beaucoup poſtérieure à S. Loüis, mais leur opinion eſt condamnée par les deux Ordonnances que je viens de citer. Quelques autres veulent que Loüis VIII. ſoit le premier qui la fit faire; & ce ſentiment me paroît détruit par un endroit des Ordonnances de Philippe le Bel, où il dit, *qu'il ſera forger monnoye d'or, qui eſt & ſera appellée à l'agnel*, lequel eſt du tems de S. Loüis notre ayeul.

M. de Peyreſt, qui au rapport de M. Du Cange, eſt un de ceux qui prétendent que les Prédéceſſeurs de S. Louis firent cette monnoye, croit qu'elle fut fabriquée au tems de la guerre des Albigeois pour payer les troupes de l'armée des Croiſez, & qu'on la marqua de cet agneau, que nous appellons communément *agnus Dei*, à cauſe qu'il étoit ſur les drapeaux des principaux Chéfs de cette armée; que depuis ce tems-là le Clèrgé de France, auſſi-bien que pluſieurs Egliſes, le mirent dans leurs armes. Je ne ſai d'où M. de Peyreſt a tiré cela. Les Ordonnances citées marquent clairement que ce fut S. Loüis qui fit faire cette monoie: ce fut ſans doute par un éffét de ſa pieté qu'il y fit mettre le ſymbole ſous lequel on a accoûtumé de repréſenter le Fils de Dieu.

AGNELER, v. act. Qui ſe dit de la brebis quand elle fait un agneau. *Agnum parere.* Cette brebis n'a pas encore *agnelé*.

AGNELET, ſ. m. Diminutif d'agneau, pour ſignifier un petit agneau. *Agnellus.* M. Le Blanc dans ſes Tables du prix & du poids des monoies, appelle quelquefois *agnelet* ce qu'il appelle d'autres fois *agnels*; c'eſt-à-dire, une monnoye d'or fin à la taille de $59\frac{1}{6}$ au marc, valant 20 ſols ſous Philippe le Bel, Loüis Hutin & Philippe le Long.

AGNÈS, ſ. f. *Agnes.* Nom propre de femme. La Belle *Agnès*, nom que l'on donna à *Agnès* Sorel, Maîtreſſe de Charle VII. Il y a à Bourges la Tour de la Belle *Agnès*.

Belle Agnes, eſt auſſi un térme de Fleuriſte. C'eſt un ancien œillet marqué de peu de violet ſur un blanc paſſable, il elève facilement, mais il eſt facile à grener.

AGNOÏTES, ou AGNOËTES. C'eſt le nom qu'on a donné à d'anciens Hérétiques qui nioient que JESUS-CHRIST eût connu le jour du dérniér Jugement. Eulogius Patriarche d'Alexandrie, attribua cette héréſie à quelques Solitaires du voiſinage de Jéruſalem, qui produiſoient là-deſſus pluſieurs paſſages du nouveau Teſtament, & entre'autres celui-ci du Cha. 13. de S. Marc. v. 32. *Quant à ce jour & à cette heure-là, perſonne n'en a connoiſſance, non pas même les Anges qui ſont dans le Ciel, ni le Fils, mais le Pére ſeul.* Ces paroles, qui ſe trouvent dans tous les exemplaires Grècs du nouveau Teſtament, ſemblent d'abord appuyer le ſentiment des *Agnoïtes*. Mais JESUS-CHRIST vouloit ſeulement faire connoître à ſes Apôtres en parlant de la ſorte, que c'étoit inutilement qu'ils lui faiſoient des quéſtions ſur le jour du jugement dérnier, parce que cela ne regardoit point ſa qualité de Méſſie, mais le Pére ſeul. Comme les Ariens oppoſoient ce paſſage de S. Marc aux Orthodoxes, les anciens Docteurs de l'Égliſe l'ont éxpliqué de differentes manières: quelques-uns d'eux ont crû que JESUS-CHRIST ne parloit pas de ſa nature divine en ce lieu-là, mais ſeulement de ſa nature humaine. Le ſens le plus ſimple eſt celui qu'on vient de rapporter & qui eſt de M. Simon dans la note ſur cet endroit. Il faut conſulter ſur ces *Agnoïtes* Photius dans ſa Biblioth. ſect. 230. L'Auteur de cette heréſie a été un cértain Themiſtius, qui ſe faiſoit nommer Calonymus. Voyez le même Photius ſect. 108. de la Biblioth. La plûpart des Théologiens ont parlé de ces *Agnoetes*. Conſultez auſſi Du Cange dans ſon Gloſſaire Grèc ſur le mot *ἀγνοῆται*. On a encore appellé de ce nom d'autres Hérétiques, dont le Chéf fut Théophrone de Cappadoce, qui s'étoit joint aux Eunomiens, qui le rejettérent, parce qu'il révoquoit en doute que Dieu connût tout.

AGNUS DEI, ſ. m. Pâte bénite qu'on porte par dévotion, & qu'on couvre d'une petite piéce d'étoffe qui eſt ordinairement brodée & en forme de cœur. *Cerea agni cœleſtis effigies.* Les plus beaux préſens des Religieuſes ſont des *Agnus Dei*. On dit auſſi ſimplement un *Agnus*, ſans ajouter *Dei*, & l'on prononce à la Françoiſe, c'eſt-à-dire, en ne faiſant du *g* & de l'*n* qu'une *n* mouillée, comme dans *beſogne* & *Cologne*. Il eſt indéclinable, & l'on dit au pluriel, Des *Agnus*, quatre *Agnus* ou des *Agnus Dei*. Le Pape bénit de ſept ans en ſept ans les *Agnus Dei* avec le S. Chrême, dont la diſtribution appartient à la Charge du Maître de ſa Garderobbe. Les Cardinaux les reçoivent avec grande révérence dans leurs mitres. Les Feüillans ont droit de paitrir ceux qu'on fait de pâte.

Cette cérémonie vient d'une coûtume ancienne de l'Égliſe. On prenoit une cértaine partie du ciérge de Pâque qu'on avoit béni le Samedi Saint, & après la communion on la diſtribuoit au Peuple pour en faire des parfums dans leurs maiſons & dans leurs champs & vignes afin d'en chaſſer les Demons, & les préſerver des tempêtes & des orages, comme témoigne le Pére Sirmond. A Rome, l'Archidiacre beniſſoit de la cire arroſée d'huile, & il mettoit deſſus l'empreinte de la figure d'un Agneau pour la diſtribuer au peuple. Ce qui a fait que depuis les Papes en ont fait des conſécrations plus ſolennelles. Voyez Amalarius Auteur du IXe ſiecle dans ſon Ouvrage des Offices Eccleſiaſtiques. Alphonſe Ciccarelli a fait un Traité de l'origine de la bénédiction & des vértus de l'*Agnus Dei*, dont le Pére Labbe fait mention en ſa Bibliothéque.

Nous appellons auſſi vulgairement *Agnus Dei*, cette partie de la Meſſe où le Prêtre ſe frappant la poitrine, dit trois fois à haute voix une priére qui commence par ces mots, *Agnus Dei*. La Meſſe eſt-elle avancée? Elle en eſt à l'*Agnus Dei*. C'eſt le Pape Sergius qui à la fin du VIIe ſiécle ordonna que l'on chantât à la Meſſe *Agnus Dei*, pendant que l'on rompoit les hoſties. FLEUR.

AGNUS CASTUS, ſ. m. *Vitex.* Arbriſſeau dont les branches ſont pliantes & fort ſouples. Ses feüilles ſont découpées en cinq parties, c'eſt-à-dire, en main ouvérte, & reſſemblent à celles du chanvre, ſi ce n'eſt qu'elles ne ſont pas dentelées ſi profondément à leur bord, & qu'elles ſont plus blanchâtres. Ses fleurs naiſſent au ſommet des branches en forme d'epi, ramaſſées enſemble autour des branches en maniére d'anneau. Chaque fleur eſt d'une ſeule piéce, qui a la figure d'un tuyau, dont l'ouvérture extérieure s'évaſe & ſe découpe en deux lévres. Le fruit qui ſuccéde à la fleur eſt ſphérique, dur & partagé ordinairement en quatre loges, qui contiennent chacune une ſemence aſſez menuë. Les Anciens étant perſuadez que cet arbriſſeau étoit un ſpécifique pour conſérver la chaſteté, lui ont donné le nom de doublement chaſte: les Médecins ſe sérvent de ſes fruits en émulſion pour adoucir l'âcreté des urines, & pour les gonorrhées virulentes. L'infuſion de ces mêmes fruits eſt bonne pour l'hydropiſie & pour les pâles couleurs. Les Grécs l'ont appellé *ἄγνος*, c'eſt-à-dire, *Chaſte*, parce que les Dames Athéniennes qui faiſoient profeſſion de chaſteté, couchoient ſur des feüilles d'*agnus caſtus* pendant les ſacrifices de Cerès. Comme ces deux mots ſignifient la même choſe, l'un en Grèc, l'autre en Latin, il ſemble qu'il ſe falloit contenter de l'un ou de l'autre, & ne les pas joindre tous deux enſemble. Sa ſemence eſt en uſage en Médecine & on dit que ceux qui s'en ſérvent peuvent plus facilement conſerver leur chaſteté. On fait des conſérves & opiates d'*agnus caſtus*. M. Chomel en diſtingue deux eſpèces; le grand, qui devient grand comme la ſaule; & le petit, qui a les feüilles plus fendées & plus veluës.

A G O.

AGON, ſ. m. *Agon.* Ce mot eſt Grèc, *ἀγών*, & ſignifie un combat, un jeu public & ſolennel, un jeu ſacré qui ſe faiſoit en cértains jours de Fêtes ou en cértaines cérémonies à l'honneur de quelque Dieu, ou à la mémoire de quelque Héros. Ainſi il y avoit l'*Agon* d'Androgée, inſtitué par Minos en Créte; l'*Agon* Gymnique, *Agon Gymnicus.* à Athénes; l'*Agon* Néméen inſtitué par les Argiens dans l'Olympiade 53. l'*Agon* Olympien, *Olympius*, inſtitué par Hercule 430. ans avant la premiére Olympiade, ſelon Euſébe. Les Romains en inſtituérent auſſi à l'éxemple des Grécs. L'Empereur Aurelien établit l'*Agon* du Soleil, & Dioclétien, l'*Agon* Capitolin, qui ſe célébroit de quatre ans en quatre ans comme les Jeux Olympiques, & par lequel cet Empereur ordonna que l'on comptât les années comme on comptoit par les Olympiades; mais cela ne dura pas. C'eſt dans ce dérniér ſens ſeulement qu'on pourroit uſer de ce mot en François, ſi l'on vouloit dans l'hiſtoire de ce tems-là compter les *Agons*. En toutes les autres occaſions il faudroit dire jeux; les Jeux Olympiques, les Jeux Néméens, &c. Il y a une médaille Grècque de Commode, rapportée par M. Begér, T. II. p. 679. au revérs de laquelle on voit une figure d'homme toute nuë, ayant la main droite ſur ſa tête & tenant de la gauche un bâton, avec ces mots pour inſcription, ΙΕΡΟCΑΓΩΝ ΝΙΚΑΙΕΩΝ. L'*Agon* ſacré des habitans de Nicée. M. Begér ne croit point que ce ſoit la figure du Dieu *Agon*, dont parle Pauſanias, mais un Athléte qui avoit remporté le prix à Nicée.

AGONALES, ſ. f. Fêtes que célébroient les Romains à l'honneur du Dieu Janus dans le mois de Janvier; ou ſelon quelques-uns, à l'honneur des Dieux Agoniens, que les Payens invoquoient quand ils entreprenoient quelque choſe importante. D'autres prétendent qu'elles ont pris leur nom du mont *Agon*, qui fut depuis le mont Quirinal, ſur lequel ſe faiſoit la ſolennité. *Agonalia.* On varie ſur l'étymologie de ce mot. Les uns diſent qu'il vient d'une cérémonie qui s'obſervoit dans le ſacrifice qu'on faiſoit en ce jour. Le Sacrificateur tenant le couteau nud, & prêt à fraper la victime, qui étoit un bélier, crioit *Agon, ferai-je?* C'eſt le ſentiment d'Ovide, Faſt. Liv. I. v. 319. D'autres rapportent l'origine de ce nom au mont Quirinal, ſur lequel ſe faiſoit ce ſacrifice & qui s'appelloit *Agon*. D'autres enfin, comme on le voit dans Ovide au même Liv. v. 329. croyoient que ce mot étoit Grèc, & qu'il venoit d'*ἀγὼν*, qui ſignifie combat, jeu public & ſacré, parce qu'anciennement il y avoit ce jour-là un Combat de Chars.

AGONALE, *Agonalis*. Eſt auſſi un adjectif, ou épithète qui ſe donne aux Saliens, ou Prêtres que Numa Pompilius conſacra au Dieu Mars, ſurnommé Gradivus, & qu'on appelloit auſſi Palatins, ou Quirinaux. Les Saliens *Agonales* étoient au nombre de douze. Il ſemble que l'analogie demanderoit qu'on dit les Saliens *Agonaux*, plutôt qu'*Agonales*; cependant les Dictionnaires mettent *Agonales*. Au reſte ces Dictionnaires ſe trompent lorſqu'ils en font un ſubſtantif. Je ne crois pas qu'on diſe *Agonales* tout ſeul, comme on ne dit point Palatins ou Quirinaux ſeuls; mais Saliens-Palatins, Saliens-Quirinaux, Saliens-*Agonales*, ou *Agonaux*. *Agonales Salii.* Roſinus Liv. III des Antiq. Rom. ch. 33. les appelle *Agonenſes Salii*. On donnoit auſſi cette épithète au mont Quirinal, qu'on appelle quelquefois le mont *Agonale*. *mons Agonalis*; autre preuve qu'*Agonale* eſt adjectif. Le Cirque *Agonale* étoit où eſt aujourd'hui la Place Navone.

AGONE, ſ. m. *Agon*. Nom qu'on donnoit au Sacrificateur qui frappoit la victime. Avant que de donner le coup, il demandoit au Peuple *Agon* pour *Agone*. Le ferai-je? C'eſt-à-dire, frapperai-je? C'eſt de là qu'eſt venu leur nom.

AGONIE, ſ. f. Extrémité de la maladie, où la nature fait ſon dernier effort contre le mal qui menace de mort. *Extrema morientis anguſtia, extrema corporis animique colluctatio.* Ce malade a été trente heures à l'*agonie*. Ce mot vient du Grèc *ἀγὼν certamen*. Il n'y a pas un plus grand combat que celui de la mort contre la vie.

AGONIE, ſe dit figurément en Morale de l'eſprit quand il ſouffre de grands travaux, de grandes inquiétudes, ou de grandes angoiſſes. *Angor.* Cette nouvelle a mis ſon eſprit dans une mortelle *agonie*. La vie des pauvres éſclaves eſt une longue mort, ou une *agonie* continuelle. Pasc. Ils allèrent à la montagne des Oliviers, où après qu'il eut ſouffert une rude *agonie*, il fut pris pour être expoſé à tous les opprobres.

AGONIE, ſe dit auſſi dans le ſtile enjoüé, des tourmens que l'amour fait ſouffrir. Philis me met à l'*agonie*.

AGONISANT, ANTE, adj. Qui eſt à l'*agonie*. *Moriens, agens animam.* La Confrairie des *Agoniſans* a été inſtituée par les Pères Auguſtins ſous le nom de S. Nicolas de Tolentin.

AGONISER, v. act. Souffrir l'agonie, être à l'agonie. *Cum morte ultimum colluctari.* On dit provèrbialement, Il ſe débat comme l'ame d'un Sèrgent qui *agoniſe*.

AGONISTIQUE, ſ. m. & f. *Agoniſticus*. C'eſt le nom que Donat impoſoit à ceux de ſa Sécte qu'il envoyoit prêcher ſa Doctrine dans les lieux voiſins & dans les Foires, ainſi que le témoigne Optat de Mileve, Liv. III. c. 4.

Pour la même raiſon on les appella *Circuitores*, *Cercelliones*, *Catropitæ*, *Coropitæ*; & à Rome ſurtout *Montenſes*, Montagnards, parce qu'ils tenoient leurs aſſemblées ſur les montagnes. Apparemment que Donat les appelloit *Agoniſtiques*, du mot *ἀγὼν*, combat, parce que c'étoit comme des troupes qu'il envoyoit combattre & faire des conquêtes. Ou bien à ce que prétend M. Dupin dans ſes Notes ſur Optat, parce qu'ils combattoient contre ceux qui vouloient défendre leurs biens contre leurs violences. Car ils en éxèrcérent beaucoup ſous la conduite d'Axide & de Faſir, qu'ils appelloient les Chèfs, ou les Capitaines des Saints.

AGONIUS, ſ. m. Nom propre du Dieu qui préſidoit aux affaires, aux entrepriſes. Les Fêtes qui ſe nommoient Agonales étoient, ſelon quelques-uns, les Fêtes de ce Dieu. On appelloit auſſi adjèctivement *Agonius*, ou *Agonalis dies*, le jour auquel on ſacrifioit une victime Agonale, ou au Dieu *Agonius*. Ce mot ſemble venir du vèrbe *ago*, j'agis. Voyez AGONALES.

AGONOTHÉTE, ſ. m. *Agonotheta*. Titre d'un Magiſtrat qu'on choiſiſſoit chez les Grècs pour préſider aux Jeux ſacrez; il en faiſoit la dépenſe; il déclaroit auſſi vainqueurs ceux qui l'avoient mérité, & il leur diſtribuoit les prix propoſez dans ces jeux. *Agonothète* vient du Grèc *ἀγωνοθέτης*, compoſé du Grèc *ἀγὼν*, *combat, jeu ſacré*, & de *θέτης*, *celui qui poſe, qui ordonne, qui régle*. On donne encore dans les Collèges le nom d'*Agonothète* à celui qui fait la dépenſe des prix qu'on diſtribuë aux Ecoliers. *Agonothète* pèrpétuel eſt celui qui a fondé les prix. *Ex munificentia Regis Chriſtianiſſimi Agonotheta perpetuus*, &c. Ce tèrme en cette ſignification eſt un tèrme de Collège, & peu François. On s'en sèrt encore parmi les Antiquaires, auſſi-bien que de *Athlétothète*. Dans la baſſe Latinité on trouve quelquefois *Agonotheta*, & *Agonitheta*, pour Lutteur, celui qui combat; mais c'eſt une impropriété manifèſte, comme l'a remarqué Bollandus, Févr. T. I. p. 200. & p. 891.

AGONYCLITE, ſ. m. & f. *Agonyclites*, *Agoniclita*. Celui ou celle qui ne fléchit jamais le genoüil. Ce mot eſt formé de l'*a* privatif de *γόνυ*, *le genouil*, & *κλίνω*, *j'incline, je fléchis*. On donna ce nom dans le VII^{e} ſiécle à cèrtains hérétiques qui ne ſe mettoient jamais à genoux, & faiſoient toutes leurs prières debout. S. Jean Dam. héréſ. 91.

AGORANOME, ſ. m. Magiſtrat d'Athènes. *Agoranomus*. Il étoit prépoſé pour maintenir l'ordre & la police, afin que tout ce qui ſe débitoit au marché, fût vendu ſans fraude, & avec poids & meſure. Cette Magiſtrature étoit à peu près la même choſe que celle des Édiles Curules chez les Romains. Ce nom eſt formé de deux mots Grècs *ἀγορὰ*, *marché* & *νέμειν*, *diſtribue*. Ariſtote diſtingue deux ſortes de Magiſtrats; les *Agoranomes*, qui avoient l'intendance ſur les marchez, & les Aſtynomes *ἀστυνόμοι*, qui avoient le ſoin des édifices.

AGORÉE, adj. m. & f. *Agoreus*, *a*. Du Grèc *ἀγοραῖος*, formé du Grèc *agora*, *ἀγορὰ*, qui ſignifie marché, place publique. On donnoit cette épithète aux Dieux dont les Statuës étoient dans les places publiques. Minèrve *Agorée* étoit en vénération chez les Lacédemoniens.

AGOUTY, ſ. m. C'eſt un animal des Antilles. Il eſt de couleur brune, tirant ſur le noir. Il a le poil rude, clair, & une petite queuë ſans poil. Il a deux dents en la machoire d'en-haut; & autant en celle d'en-bas. Il tient ſon manger entre ſes deux pates de devant, comme l'Écureüil. Il jette un cri comme s'il diſoit diſtinctement *Couyé*. On le pourſuit avec des chiens, parce que ſa chair, quoiqu'elle ſente un peu le ſauvagin, eſt eſtimée de pluſieurs autant que celle du lapin. Quand il eſt chaſſé, il ſe retire dans le creux des arbres, d'où on le fait ſortir avec la fumée, après qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune, il s'apprivoiſe aiſément. Lorſqu'on le met en colère, le poil de deſſus ſon dos s'hériſſe, & il frappe la tèrre de ſes pattes de dèrrière, comme font les lapins. Il eſt auſſi de même groſſeur, mais ſes oreilles ſont courtes & rondes, & ſes dents tranchantes comme un raſoir. LONVILLERS. Voyez ACOUTI. Le P. du Tèrtre l'écrit ainſi dans ſon Hiſtoire des Antilles.

A G R.

AGRA, ſ. f. *Agra*. Ville du Mogol. M.^{rs} de l'Académie des Sciences lui donnent pour longitude 101. 0 & pour latitude 28. 30.

AGRAFFE, ſ. f. Petit crochet sèrvant à attacher des habits, ou quelqu'autre choſe, & qu'on fait quelquefois paſſer dans un anneau qui lui répond, qu'on appelle *porte*. *Fibula.* Cette montre a une *agraffe* d'argent; une *agraffe* de diamans.

AGRAFFE, en Architècture, eſt un crampon, ou morceau de fèr à crochet, qui sèrt à retenir les pièrres & les marbres.

AGRAFFER, eſt auſſi un tèrme de Vanièr. C'eſt un oſiér tortillé qui tient le bord de la hotte.

Quelques-uns dérivent ce mot de l'Hébreu *garaph*, qui ſignifie *fortiter comprehendere*. D'autres le dérivent de *griphium*, parce que l'*agraffe* eſt crochuë comme une griffe. On dit encore en quelques lieux *agrappe*; & les Italiens diſent *agrapare*, pour dire *agraffer*. Les Anciens l'appelloient *fermail*.

AGRAFFER, v. act. Attacher avec un agraffe, avec une épingle, ou autre choſe. *Fibulâ ſubnectere, aſtringere, ſubſtringere.* *Agraffer* ſa jupe. *Agraffez* ces rubans à cette tapiſſerie. Selon le P. Labbe, *agraffer* a été ſuppoſé pour *agriffer*, la lettre *a* donnant plus d'emphaſe au mot.

S'AGRAFFER, ſignifie auſſi Se prendre, s'attacher à ce qu'on trouve. *Apprehendere, arripere.* Un homme qui ſe noye s'*agraffe* à tout ce qu'il peut.

AGRAFFÉ, ÉE, part. adj. *Subnexus, aſtrictus, ſubſtrictus fibulâ.*

AGRAIRE, adj. f. Tèrme de Juriſprudence. C'eſt le nom qui fut donné à une loi que publia Spurius Caſſius pour le partage des tèrres priſes ſur les ennemis: c'étoit vèrs l'an de Rome 268. *Agraria.* On trouve dans le Digèſte deux autres loix *Agraires*; l'une de Céſar & l'autre de Nèrva: mais elles ne regardent que les limites des champs, & n'ont aucun rapport avec celle de Spurius Caſſius. Ciceron pendant ſon Conſulat s'oppoſa à la loi *Agraire*, que Rullus Tribun du Peuple vouloit faire paſſer. Voyez ſes harangues *de lege agrariâ contra Rullum*. Il faut cependant remarquer que ce mot *agraire* n'eſt point le nom particulièr d'une loi, mais un nom générique de toutes les loix faites pour le partage

tage ou la diſtribution des tèrres. Il y a quinze ou vingt loix *Agraires* dont les principales ſont, la loi *Apuleia* portée l'an de Rome 653; la loi *Bebia*; la loi *Caſſia* de l'an de Rome 267; la loi *Cornelia* de l'an 673; la loi *Flaminia* de l'an 525; la loi *Flavia*; la loi *Julia* de l'an 691; la loi *Licinia* de l'an 377; la loi *Ælia Licinia*; la loi *Livia*; la loi *Marcia*; la loi *Rubria* portée après la priſe de Carthage; deux loix *Sempronia* de l'an 620; la loi *Servilia* de l'an 690; la loi *Thoria*; la loi *Titia*.

AGRÉABLE, adj. m. & f. Ce qui nous plaît, ce qui eſt ſelon notre goût. *Gratus, acceptus, jucundus.* La campagne eſt *agréable* aux melancoliques. Il n'y a rien de plus *agréable* que la convérſation des honnêtes-gens. Il faut tâcher de ſe rendre *agréable* à tout le monde. La condition naturelle des hommes leur fournit peu de choſes *agréables*, & leur raiſon leur apprend à en goûter encore moins. FONTEN.

AGRÉABLE, ſ'employe auſſi fort ſouvent ſubſt. L'*agréable* de cette affaire, c'eſt qu'il ne faut point d'argent. Il faut autant qu'il eſt poſſible mêler l'utile avec l'*agréable*. Molière a quitté pour le bouffon l'*agréable* & le fin. BOIL.

AGRÉABLE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'une des eſpèces des œillets piquetez. Voyez AMARILLIS.

AGRÉABLEMENT, adv. D'une manière agréable. *Jucundè, lepidè, feſtivè.* Cette pèrſone chante *agréablement*. La nouvelle d'un ſi heureux ſuccès fut reçuë fort *agréablement*. Paſſer *agréablement* la vie. ABLANC. Tourner les choſes le plus *agréablement* du monde. MOL.

AGRÉER, v. n. Avoir de l'agrément, plaire, être au gré de quelqu'un. *Placere.* *Agréer* aux Princes. Cette peinture m'*agrée* fort. Si ce mariage vous *agrée*. Il y a beaucoup de choſes qui ſont bonnes & cependant qui n'*agréent* pas à tout le monde.

AGRÉER, v. act. Avoir pour agréable, recevoir favorablement. *Gratum & acceptum habere.* Vous *agréerez*, s'il vous plaît, mes complimens. Dieu *agrée* les prières de ſes enfans. Il *agrée* le préſent que je lui ai fait.

AGRÉER, ſignifie auſſi, Trouver bon, ratifier, approuver. *Approbare, comprobare.* *Agréez* que je ne me mêle point de cette affaire. Je lui ai fait *agréer* les raiſons que j'avois d'agir de la ſorte. Le Roi *agrée* la réſignation d'un tel Benefice, d'une telle charge. Il faut que le mari *agrée* & ratifie le contrat fait par ſa femme pour ſa validité.

AGRÉER. Tèrme de Marine. Fournir un navire de ſon funin, voiles, canons, poudre, balles & mèche, ſelon le voyage. *Navem inſtruere.* Il ſignifie auſſi, Voir ſi tous les cordages ſont bien garnis, ſuffiſans & en état. Et on dit entre Marchands, *Agréer* un vaiſſeau, pour dire, Accèpter un navire. *Accipere.*

On dit provèrbialement, qu'il faut payer, ou *agréer*; pour dire, qu'un debiteur doit ſatisfaire ſes creanciers par argent, ou par ſes ſoumiſſions en obtenir tèrme ou compoſition.

AGRÉEUR, ſ. m. Celui qui fournit tout ce qu'il faut à un navire pour le mettre en état de faire un voyage. *Inſtructor.*

AGRÉEUR, eſt auſſi celui qui paſſe le funin, frape les poulies, oriente les vèrgues & met en bon ordre tout ce qui eſt de ſa charge.

AGRÉILS, ſ. m. plur. Voiles, cordages, & toutes les autres choſes neceſſaires pour les manœuvres d'un vaiſſeau, & pour le mettre en état d'aller en mèr. *Armamenta.* On les appelle *ſartie* ſur la mediterranée. On les nomme auſſi *agrez*, ou *agrès*.

AGRÉMENT, ſ. m. Ce qui eſt agréable, ou ce qui contribuë à rendre tel. *Jucunditas, ſuavitas, delectatio.* On trouve de grands *agrémens* dans l'étude de la ſageſſe. Ce Poëme a de grandes beautez, de grands *agrémens*.

AGRÉMENT, ſignifie encore le rapport agréable des traits avec l'air d'une pèrſonne, ou de quelque choſe qu'on a peint. *Lepor, concinnitas, gratia.* Cette femme a de grands *agrémens*. Les *agrémens* naiſſent de la régularité. S. EVR. Les *agrémens* trop réguliers ont rarement le ſecret de plaire.

AGRÉMENT, ſe dit auſſi de quelques ornemens qu'on met ſur un habit, ſur un viſage. *Ornatus, Ornamentum, munditia.* Un paſſepoil, un petit galon d'or, eſt un *agrément* ſur un habit: Ce qui ſe dit particulièrement en broderie des ouvrages de paillettes, de grains faits de bouillons, ou de petits points nouez, quand ils ſont bien aſſis & donnent de la grace à la beſogne. Une mouche qui n'eſt pas miſe par néceſſité ſur un viſage, s'appelle un *agrément*. Les Pèrruquiers appellent auſſi *agrément* les cheveux bouclez qui accompagnent les temples; parce qu'ils donnent un air plus agréable au viſage.

AGRÉMENT, ſignifie auſſi, Ratification, conſentement. *Approbatio, comprobatio.* Le Roi promet ſon *agrément* à celui qui traitera d'une telle charge. Cette maiſon a été venduë avec l'*agrément* de tous les créanciers; c'eſt-à-dire, avec leur conſentement, leur approbation. C'eſt à peu-près en ce ſens que l'Abbé de la Trape a dit, Il n'eſt guère poſſible que Dieu reçoive avec *agrément* ce qu'on lui donne, lorſqu'on ſe pèrſuade que l'on en fait aſſez. Ou bien il a pris *agrément* pour plaiſir. Quoiqu'il en ſoit, l'uſage de ce mot paroit un peu particulier; car *agrément* paroit là actif, & dans l'uſage il eſt paſſif. On dit il a été reçu avec beaucoup d'*agrément*; mais on ne dit pas, Le Roi a reçu ce Courtiſan, a reçu ce préſent avec beaucoup d'*agrément*. Le même Auteur (l'Abbé de la Trape) a dit que ſans la ferveur on ne peut trouver d'*agrément* aux yeux de celui qui rejette les offrandes & les victimes quand elles ſont impures.

AGRÉMENT, eſt auſſi un mot plaiſant & badin, uſité parmi les femmes, pour dire, un lavement. *Clyſter.* Madame n'eſt pas viſible, on vient de lui donner un *agrément*. Selon Menage le mot d'*agrément* dans cette ſignification n'eſt pas ancien dans notre langue: il ſoupçonne qu'on n'a donné un nom ſi honnête aux lavemens, que parce que les Dames s'en ſèrvent pour ſe faire un teint plus frais & plus beau.

AGRENER. Voyez ENGRENER.

AGRÈSTE, adj. m. & f. Acide, qui ſe dit de cèrtains fruits vèrds & âcres dont le goût eſt ſauvage, fâcheux & deſagréable. *Acidus, acerbus.* Il vient du Grec *ἄγριος*, qui ſignifie, *âcre*, & deſagréable au goût. Les Italiens appellent le vinaigre, *agreſto*.

AGRÈSTE, ſe dit auſſi des pèrſonnes & ſignifie peu poli, peu civil. *Agreſtis, ruſticus.* Cet homme eſt devenu tout-à-fait *agreſte*. Son humeur eſt bizarre & *agreſte*. Ses mœurs ſont ſauvages & *agreſtes*.

AGRESTIE, ſ. f. C'eſt un vieux mot, qui veut dire, *rudeſſe*, *rudité*. *Ruſticitas.* BOREL.

AGRÈVE, ſ. m. & nom propre d'homme. *Agrippa.* C'eſt ainſi que les plus anciens manuſcrits nomment *Agreve*; les autres *Agrippanus* & *Agripanus.* *Agreve* vient mieux d'*Agrippa* que d'*Agrippanus*, qui ſeroit Agrevain. Mais ce Saint eſt le ſeul pour lequel il faille ainſi changer le nom Agrippa. Pour tous les autres qui l'ont porté il faut retenir en François la forme Latine. Ainſi l'on dit Agrippa dit à Paul: Peu s'en faut que vous ne me pèrſuadiez d'être Chrêtien, *Act.* XXVI. 28. Auguſte honora deux fois du Conſulat Agrippa, homme d'aſſez baſſe condition; mais habile dans le metier de la guèrre & qui avoit eu beaucoup de part aux victoires du Prince.

AGREZ. Voyez AGREILS.

AGRICULTURE, ſ. f. Art de cultiver la tèrre, de la rendre fertile, de faire venir les fruits & les plantes. *Agricultura.* On le dit auſſi de toute l'œconomie d'un ménage champêtre. Virgile a donné de belles leçons ſur l'*agriculture*. Le Theatre d'*agriculture* enſeigne tout le ménage de la campagne. Les Conſuls Romains ſe ſont ſouvent occupez à l'*agriculture*. Les Auteurs qui ont écrit de l'*agriculture* ſont Caton, Varron, Columella, Palladius Conſtantinus, Ceſar, Baptiſta Porta, Hereſbachius: en Italien Alphonſe Herrera: en François Charles Etienne & Jean Liebault; le Theatre d'*agriculture* d'Olivier de Sèrres & de Piérre de Croiſcens, dit le bon Ménager, que je trouve auſſi nommé Piérre Creſcenzi. *Petrus Creſcentienſis.* Il étoit Senateur de Boulogne, & après avoir été employé en pluſieurs Ambaſſades ou Legations, il compoſa en aſſez mauvais Latin un Traité d'*Agriculture* à la prière de Charles Roi de Jeruſalem & de Sicile, auquel il le dédia au commencement du XVe ſiecle. *De Agriculturâ, omnibuſque plantarum & animalium generibus, L. XII.* Ce Traité fut imprimé en 1538. à Bâle par Henri Piérre, ſur des exemplaires écrits du tems de l'Auteur. Il a été traduit d'abord en Italien, enſuite en François, & il y en a pluſieurs éditions. Piérre Bellon a fait auſſi un Traité du Labeur de la Campagne, qui eſt très-inſtructif. Cluſius l'a traduit en Latin & l'a inſéré dans ſes œuvres de Botanique. La Quintinie a fait l'Inſtruction pour les Jardins Fruitiers & Potagèrs; c'eſt un excellent ouvrage. Le Jardinier Solitaire par le Frère François Chartreux, eſt un Livre eſtimé. Louis Liger a imprimé un Dictionnaire général des tèrmes propres à l'*agriculture*, à Paris 1703. *in* 12. Vinet, La maiſon Champêtre. Les Délices de la Campagne, *à Paris* 1662. Chomel, Dictionnaire Œconomique, ſont encore des Auteurs d'*agriculture*. Voyez de plus les Tranſactions Philoſophiques, T. II. pag. 748 & ſuivantes, & ci-deſſous aux noms JARDIN, JARDINIER, FLEUR, & FLEURISTE.

AGRIER, ſ. m. Vieux tèrme de Coûtumes, qui ſignifie, Champart, ou tèrrage, ſelon Ragueau. *Ager.*

AGRIÈRE, ſ. f. Tèrme de Coûtumes. C'eſt un droit que les Seigneurs pèrçoivent en cèrtaines Provinces ſur les tèrres labourables. Selon Ragueau c'eſt la même choſe qu'Agrier. [illegible]

AGRIFFER, v. neut. paſſ. S'attacher avec des griffes à quelque choſe. *Arripere, ſtringere unguibus.* Un chat qu'on effarouche ſaute, & s'*agriffe* à la tapiſſerie, aux nattes, &c. Il ſignifie auſſi, S'attacher avec les mains. Cet homme en tombant s'*agriffa* à un endroit de la muraille, & ſe retint.

AGRIONIES, ſ. m. & plur. *Agrionia.* Fêtes de Bachus qui ſe célébroient la nuit, & dans leſquelles on ſe couvroit de lièrre. C'eſt

Plutarque qui nous l'apprend en deux ou trois endroits, & en particulier à la fin des *Queſtions Romaines*, où Meurſius a très-bien corrigé le tèxte de cet Auteur, où on lit, Καὶ ἔτι ἐν ἱεροῖς Ἀθήνησιν, οὔτε Θεσμοφορίοις ἐν ἀγροδίταις ἴδοι τις ἂν κιττὸν ἄγριον. ἔστι δὲ καὶ Νυκτελίοις. Et où il faut lire, ἴδοι τις ἂν κιττὸν Ἀγριωνίοις δὲ καὶ Νυκτελίοις. Ainſi il ne faut pas traduire comme a fait Amyot: Et pourtant ne voit-on jamais ès ſacrifices & cérémonies de Junon à Athènes, ni de Venus à Thèbes, du lièrre ſauvage; mais bien en voit-on ès ſacrifices qui ſe font de nuit. Il faloit ôter *ſauvage*, & dire, mais bien en voit-on aux *Agrionies*, & aux ſacrifices qui ſe font de nuit.

AGRIOPHAGE, ſ. m. & f. *Agriophagus.* Qui vit de bêtes féroces ou ſauvages. Ce mot eſt Grèc, composé de ἄγριος, ſauvage, féroce, & φαγω, Je mange. On l'a donné à quelques peuples, vrais ou fabuleux, qui ne ſe nourriſſoient que de chair de lions & de Panthères. Solin, C. 33. & Pline Liv. V. C. 30 met des *Agriophages* dans l'Éthiopie, & Ptolomée en met dans l'Inde en deçà du Gange. On les appelle auſſi Moſcophages.

AGRIOTTE, ſ. f. Eſpèces de groſſes ceriſes aigres, qui valent mieux à confire que les douces, & qui ſont meilleures aux febricitans. *Ceraſum aciduli ſaporis.* Le Peuple les appelle *Griottes*, & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Le mot d'*agriotte* ne ſe trouve dans aucun bon Auteur. Voyez GRIOTTES. Ce mot vient du Grèc ἄγριος qui ſignifie *ſauvage*. Voyez Ceriſe.

AGRIPAUME, ſ. f. *Cardiaca Agripalma.* Plante qui croît dans les chemins, près des maſûres, & qu'on a nommée *Cardiaca*, à cauſe qu'on a cru qu'elle étoit bonne pour les maladies du cœur, telles que la palpitation, les defaillances, &c. Sa racine eſt fort fibreuſe; ſes tiges ſont droites, quarrées, & s'élèvent depuis trois juſqu'à cinq pieds; elles ſont garnies de feuilles oppoſées deux à deux, arrondies, découpées aſſez profondement, dentelées à leurs bords; d'un vèrd obſcur, & un peu veluës. Celles du bas ſont ſemblables à celles de l'aconit & de la renoncule, au lieu que celles du haut des tiges vont toûjours en s'étréciſſant, pèrdent de leur rondeur, & deviennent étroites & dentelées. Ses fleurs ſortent de la baſe des feuilles; elles ſont purpurines, formées en gueule, ayant la lévre ſuperieure pliée en gouttière, & plus longue que l'inférieure qui eſt partagée en trois. Chaque fleur eſt renfermée dans un calice en forme de cornet: dans le fond ſont contenuës quatre ſemences anguleuſes.

AGRIPPA, Voyez AGRÈVE.

AGRIPPEUR, ſ. m. Jean le Maire, en l'*Amant vèrt*, employe ce mot, pour dire un *miṡtm*. BOREL.

AGRIPPER, v. act. Tèrme populaire qui ſignifie, Prendre avec une main avide, comme avec une griffe *Accip re.* A peine ai-je pèrdu ma montre de vuë, qu'elle a été *agrippée*. On dit plus ſouvent *grippé*.

AGRIPPÉ, ÉE, part. *Arreptus.*

Ces mots viennent du Grec γριπεύειν, qui ſignifie *piſcari*, *pêcher*; & de γρῖπος, auſſi Grèc qui ſignifie un filet pour prendre des poiſſons.

AGROUPER, GROUPER, v. act. L'un & l'autre ſe dit en tèrmes de Peinture, & ſignifie, mettre pluſieurs corps en un peloton, accoupler & ramaſſer pluſieurs corps enſemble. *Conglobare.* Il faut que les membres ſoient *agroupez* de même que les figures. FELIB.

AGU.

AGUAPA, ſ. m. Sorte d'arbre des Indes Occidentales, dont l'ombre eſt ſi dangereuſe, que s'il arrive à quelqu'un de s'endormir deſſous, il enfle d'une maniere extraordinaire, & ſi c'eſt un Negre nud, il crève.

AGUAXIMA. Tèrme de Botanique. C'eſt une plante qui ſe trouve au Bréſil, & dans les Iſles de l'Amérique Meridionale. Voyez QUEUE DE LÉZAR. C'en eſt une eſpece.

AGUEBAUD, ſ. m. Nom propre d'homme. *Agobardus.* C'eſt un Évêque de Lyon du IX^e ſiecle, dont le vrai nom eſt Agobard.

AGUÈRRIR, v. act Rendre propre à la guèrre, apprendre l'art de la guèrre, accoûtumer aux fatigues, aux fonctions de la guèrre. *Bellicis laboribus aliquem exercere*, *erudire*, *aſſuefacere.* Ce Capitaine eſt bien *aguerri*, il a fait trente campagnes; il ſait toutes les ruſes de la guèrre. Ces ſoldats ſont *aguerris*, ils ne craignent point d'aller au feu, ils reſiſtent aux fatigues de la guèrre. Il eſt dangereux de laiſſer *aguèrrir* les bourgeois d'une grande ville.

AGUÈRRIR, ſe dit figurément, pour dire, Se rendre habile en ſa profeſſion, s'accoûtumer à quelque choſe qui paroit pénible dans le commencement. *Erudire*, *exercere.* Cet Avocat eſt bien *aguèrri*, il ſait bien ſon métier. On a peine à s'accoûtumer à la taillerie; mais il faut s'y *aguèrrir*.

> *Je crains peu Corbulon, les Romains, la Syrie;*
> *Contre ces noms fameux, mon ame eſt* aguèrrie. CREBILL.

AGUÈRRIR, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, Devenir plus brave, plus vaillant, & plus propre à faire la guèrre. *Exercitum bello fieri.* Nos ſoldats *s'aguèrriſſent* tous les jours. Ces troupes ſe ſont bien *aguèrries* depuis quelque tems. Il ſe dit auſſi figurément, pour s'accoûtumer à quelque choſe de difficile dans le commencement. C'eſt un jeune homme qui n'eſt pas encore fait au grand monde; mais il *s'aguèrrira*.

AGUÈRRI, IE, part paſſ. & adj. *Exercitus.* C'étoient tous vieux ſoldats bien *aguèrris*. Veſpaſien avoit trois légions bien *aguerries*.

AGUET, ſ. m. Ce mot vieillit, & ne trouve bien ſa place que dans le ſtile comique, & rarement dans le noble, ſi ce n'eſt en traitant des matiéres de piété. On ne le dit qu'au pluriel, & ſignifie l'action de la pèrſonne qui en épie une autre; l'obſèrvation qu'on fait de la marche ou des actions de quelqu'un pour le prendre, ou de quelque occaſion dont on peut tirer avantage. *In inſidiis*, *in ſpeculis eſſe.* Les Sèrgens ont été dès le matin aux *aguets* pour prendre ce priſonniér. Il y a long-tems que ce Courtiſan eſt aux *aguets* pour obtenir du Roi quelque don avantageux. Le Diable eſt aux *aguets* pour faire ſuccomber un ſaint homme à la tentation. On dit auſſi advèrbialement, qu'un homme a tiré les chauſſes d'*aguet*; pour dire, qu'il a trouvé une occaſion favorable de s'enfuir.

AGUILANNEUF, ſ. m. Vieux mot, qu'on crioit autrefois le premier jour de Janvièr en ſigne de réjouïſſance. Ce mot vient d'une ancienne ſupèrſtition des Druïdes. Les Prêtres alloient, au mois de Decembre, qu'on appelloit ſacré, cueillir le gui du chêne en grande cérémonie. Cela ſe faiſoit avec beaucoup de ſolennité. Les Devins marchoient les premiérs, entonnant des cantiques & des hymnes en l'honneur de leurs Divinitez. Enſuite venoit un Héraut, le caducée en main; après lui ſuivoient trois Druïdes de front, portant les choſes nécéſſaires pour le ſacrifice. Enfin, paroiſſoit le Chef, ou le Prince des Druïdes, accompagné de tout le Peuple. Le Chef des Druïdes montoit ſur le chêne, & coupoit le gui avec une faucille d'or. Les autres Druïdes le recevoient, & au premiér jour de l'an on le diſtribuoit au Peuple, comme une choſe ſainte, après l'avoir béni & conſacré; en criant; *Au gui lan neuf*, pour annoncer une année nouvelle. On fait encore ce cri en Picardie, où on ajoûte, *Plantez*, *Plantez*, pour ſouhaiter une année abondante & fèrtile. De-là eſt venu le nom d'un fauxbourg de Lyon, qu'on nomme encore à preſent *la Guillotiere*. En Bourgogne, à Dreux, & autres lieux, les enfans crient *Aguilanneuf*, pour demander leurs etreines.

On donna depuis le nom de *Aguilanneuf* à une quête qui ſe faiſoit le premier jour de l'an. Elle ſe faiſoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe. Les Synodes ont aboli cette quête à cauſe de la licence & du ſcandale dont elle étoit accompagnée. Voyez là-deſſus les remarques de M. Moſant de Brieux.

AGUL, de Jean Bauhain, eſt un petit arbriſſeau épineux qui croit en Arabie & en Pèrſe; ſes feuilles reſſemblent à la Centinode & ſont de couleur rougeâtre; il leur ſuccède des gouſſes rouges. On trouve le matin ſur ſes feuilles de la manne groſſe comme des grains de coriandre, qui ſe diſſipe au ſoleil: ſes feuilles ſont purgatives.

AGUIÉE, ou AGUIATE, ſ. m. *Agyeus*, *Agyates* Qui eſt dans les ruës. Il répond au mot François De la Ruë que portent pluſieurs familles. C'etoit chez les Grècs un ſurnom d'Appollon, parce qu'il avoit des autels & des ſtatuës dans les Ruës.

AGYNNIEN, ſ. m. *Agynnius.* Qui n'a point de femme. Qui n'en veut point prendre Ce mot vient de l'*a* privatif & de γυνὴ, *femme.* C'eſt le nom de cèrtains Hérétiques qui parurent vèrs la fin du VII^e. ſiécle l'an 694. Ils ne ſe marioient point, prétendant que Dieu n'étoit point l'Auteur du mariage. C'eſt ce qui les fit nommer *Agynniens*.

A H.

AH. Intèrjection, qui ſe dit en admirant, en ſoupirant, en corrigeant, en exhortant, en applaudiſſant, &c. *Ah! proh! Ah* que cela eſt beau! *Ah* mon Dieu, que je ſouffre! *Ah*, ſi je te prends!

> *Cy gît ma femme, ah! qu'elle eſt bien,*
> *Pour ſon repos & pour le mien.*

AHAN, ſ. m. Peine qui fatigue le corps, & qui fait quelquefois pèrdre l'haleine. *Gravis labore*, *anhelantis labor.* Il ſe dit particuliérement de ceux qui fendent du bois, & qui crient *han* à chaque coup de cognée qu'ils donnent. Par éxtenſion on l'applique à ceux qui courent à pèrte d'haleine, & à tous ceux qui font quelque choſe de bien pénible. Jupiter en ſua d'*ahan*. COST.

> *Jehan maillard, à mon avis,*
> *Et de Seredam Jehan*
> *Fit l'en traire trop grand* ahan.

Ce mot & le ſuivant viennent d'*ἄω*, *ſpiro*.

Menage derive *ahan* de l'Italien *affano*, qui ſignifie *peine*, & *travail*. Paſquier & Nicod le derivent de *han*, qui eſt le cri que font les Charpentiers en fendant du bois, & c'eſt l'étymologie la plus vraiſemblable. D'autres de *anhelitus*, qui vient du Grèc *ἆσθμα*, qui ſignifie, *difficulté de reſpirer*.

On diſoit autrefois, Tèrre *ahanable*, pour dire *labourable*. *Ager arabilis*. Il eſt encore en uſage parmi quelques Laboureurs de Champagne & de Picardie ; auſſi bien qu'*ahaner* la tèrre, pour dire *labourer*, comme on voit dans la Somme rurale de Boutillier ; d'où vient que Du Cange derive ce mot de *anhelare*, à cauſe que le travail du labourage eſt violent.

AHANER, v. neut. Souffrir beaucoup de peine & de fatigue. *Exantlare laborem*. Il a fallu bien *ahaner* avant que de venir ici.

Ahaner, ſignifioit autrefois *Labourer* ; & on diſoit *ahaner* la tèrre. En ce ſens il étoit actif. *Arare*.

Ahaner, ſe dit figurément en Morale de l'eſprit quand il a de la peine à prendre ſes réſolutions. Il a beaucoup *ahané* à donner ſon conſentement à cette affaire. Tous ces mots ſont popolaires & bas. Quelques Auteurs ont dit *enhanner*, au lieu de *ahanner*. Voyez ENHANNER.

A H E.

AHÈRDRE, & **AHÈRDER**, vieux mot, qui ſignifie *attacher*, *addonner*. BOREL.

> *Ceux qui ne ſi voudront* ahèrdre.
> *La vie leur conviendra pèrdre.* R. DE LA ROSE.

AHEURTEMENT, ſ. m. Préoccupation, obſtination, opiniâtreté qui nous rend ſi fort attaché à un ſentiment, qu'on ne nous peut pèrſuader le contraire. *Obſtinatio*, *pertinacia*. C'eſt par un pur *aheurtement* qu'il n'a pas été de l'avis des autres.

AHEURTER, v. neut. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Se préoccuper fortement d'une opinion dont on ne nous peut détromper. *In ſua ſententia obſtinare*, *obſtinato animo perſtare*, *permanere*. L'homme eſt ſi naturellement jaloux de ſes ſentimens, que quand une fois il s'*aheurte* à une opinion, on ne le peut guérir de ſa préoccupation. On le dit auſſi abſolument : C'eſt un homme qui s'*aheurte*.

Aheurté, **ée**, part. paſſ. & adj. *Obſtinatus*, *pertinax*, *obfirmatus in ſententia*. Il eſt *aheurté* à ſon ſens. SCAR. C'eſt un homme *aheurté*.

A H I.

AHI. *Heu !* C'eſt une ſorte d'intèrjection inventée pour marquer le mouvement naturel d'une pèrſonne qui ſent de la douleur. *Ahi*, *Ahi*, à l'aide, au meurtre, au ſecours, on m'aſſomme. MOL. Elle ſèrt auſſi à marquer quelque degoût, quelque mepris. *Ahi*, *Ahi*, laiſſons cela, je vous prie. *Ahi !* que me dites-vous-là ?

A H M.

AHMELLE, ſ. f. *Ahmella*. Plante de l'Iſle de Ceïlan, fort célèbre depuis quelques années à cauſe de la vèrtu qu'on lui attribuë de diſſoudre la pièrre, ou de la réduire en poudre. *Ahmelle* eſt le nom que les Habitans de l'Iſle de Ceïlan lui donnent. Je ne ſai, dit M. Hotton dans ſes tranſactions *Philoſophiques*. Tom. II. p. 648. ſi quelqu'un a encore cette hèrbe ; mais je l'ai cultivée lorſque j'avois l'Intendance du Jardin d'Amſtèrdam. A l'éxtrémité de ſes branches elle jette des fleurs très-ſemblables à celles du Chryſanthemum. Sa ſemence eſt fourchuë. Sa tige eſt quarrée, porte des feüilles diſpoſées vis-à-vis l'une de l'autre, & ſemblables à celles de l'ortie morte, *lamin*, ou de l'ortie, *urtica*, & qui ſont un peu âcres : ce qui montre que l'*Ahmelle* eſt de l'eſpèce du chanvre, que Ceſalpinus & M. Tournefort appellent *Bidens* ; & qu'on pourroit aſſez juſtement la nommer, *Cannabina*, ou *Bidens urticæ folium Indicum Lithontripticum*.

A H O.

AHONTAGE. On trouve ce mot dans un Ovide mſ. pour dire, *honte* BOREL.

AHONTER. Ce mot dans le *Roman de la Roſe*, veut dire, *recevoir affront*.

> *A donc rèſpondit jalouſie*,
> *Honte*, *j'ay paour d'être trahie*,
> *Car lécherie eſt tant montée*,
> *Que trop pourroit être* ahontée.

AHOUAI, ſ. m. Arbre venimeux dont parle *Thevet*, *France antartique*, *p.* 66. qu'il dit être de la groſſeur de nos poiriers, & dont les feüilles ſont longues de trois ou quatre doigts, & larges de deux ; ſes fruits ſont gros comme une chataigne moyenne. Piſon fait mention de deux eſpèces de cet arbre ; l'une qui porte des fruits gros comme des chataignes, & l'autre qui en donne d'auſſi petits qu'une aveline. Le P. Plumiér en a decrit une eſpèce dont les feuilles ſont longues & plus etroites que celles du lauriér roſe, ſes fleurs ſont d'une ſeule pièce en forme d'entonnoir, & fenduës à leurs bords. Le piſtile qui s'emboëte avec la fleur devient un fruit charnu gros comme une poire, & rentèrme un noyau triangulaire, dur, diviſé en deux loges, qui contiennent chacune une amande. Il arrive ſouvent qu'une de ces amandes avorte. Cet arbriſſeau donne du lait en quelque endroit qu'on le bleſſe. Il eſt figuré dans *Hermanl. inſt. M. xiq.* ſous le nom d'*Yccotli. p.* 443. & il eſt nommé par Plukenet *Nerio affinis*, *anguſti folia*, *flore luteo*, *Americana Phytogr. Tab.* 207. *fig.* 3. Il y en a une quatriéme eſpèce dans le premier Volume de *Hortus Malabaricus*, pag. 71. indiqué ſous le nom d'*Odallam*. Les Indiens après avoir ôté les amandes des noyaux, les enfilent, & en font des jartières, des tabliérs, des ceintures, &c. qu'ils portent pour chaſſer les animaux ſauvages, ou ſe faire entendre de leurs camarades par le bruit que font ces noyaux en ſe heurtant les uns contre les autres. On peut voir ces ſortes d'ajuſtemens dans Garcias des Jardins & dans Cluſius.

A H U.

AHURIR, v. act. vieux mot, dont on ſe ſèrt encore en quelques Provinces. Affliger quelqu'un, le rendre tout intèrdit en lui annonçant une nouvelle facheuſe. *Obſtupefacere*.

A I A.

AIABUTIPITA, ſ. m. Arbriſſeau du Bréſil. Il porte un fruit noir, & pareil aux amandes dont les Sauvages tirent une huile pour fortifier les membres affoiblis.

AJAMBÉE, ſ. f. Voyez ENJAMBÉE.

AJAMBER, v. act. Voyes ENJAMBER.

AJAX, ſ. m. Nom propre d'homme. Il y avoit deux *Ajax* au ſiege de Troye. L'un fils d'Oïlée Roi des Locriens, & l'autre fils de Télamon & d'Héſione fille de Lamédon. Celui-ci entra dans une ſi grande fureur de ce que les Grècs lui avoient préferé Ulyſſe en lui donnant les armes d'Achille, qu'il ſe jetta ſur un troupeau, & le tua, croyant tuer les Atrides & Ulyſſe. De là vint le nom *Ajax* dont nous allons parler.

Ajax, ſ. m. Nom d'une danſe furieuſe chez les Grècs, ainſi nommée, parce qu'on imitoit la fureur d'Ajax. Lucien en parle à la fin de ſon Traité de la danſe, & dit, danſer l'*Ajax*, *ὀρχεῖσθαι τὸν Αἴαντα*. Il y avoit auſſi à Salamine une Fête à l'honneur d'Ajax, nommée *Αἰάντεια*. Les *Aiantées*.

Ajax, eſt encore le nom d'une Tragedie. L'*Ajax* de Sophocle, Pour le lieu de la Scène, il ne faut que lire le *Rudens* de Plaute, avec ſon *Curculio*, les Grenoüilles d'Ariſtophane, & l'*Ajax* de Sophocle, où par une infinité d'adreſſes les ſingularitez du lieu repréſenté par l'Avant-Scéne, ſont clairement déſignez. D'AUBIGNAC.

A I C.

AICARDE. Nom propre. Voyez ACHART.

AICE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois Tèrritoire, Pays, Contrée. *Tractus*, *pagus*. Il eſt encore en uſage en Auvèrgne.

AICHAR, ſ. m. & nom propre d'homme. *Aucharius*, *Acharius*. S. Achaire, que quelques-uns nomment S. *Auchar*, donna une ſi haute opinion de ſa vèrtu & de ſa capacité, qu'après la mort d'Evroul Évêque de Noyon, que l'on rapporte à l'an 621. il fut choiſi pour remplir ſa place. BAILL.

A I D.

AIDANCE, ſ. f. Vieux mot. Aide, ſecours.

> *Et vous li ſarez en* aidance.

AIDE, ſ. f. Aſſiſtance, ſecours qu'on prête à quelqu'un, quand il n'a pas aſſez de force pour faire quelque choſe, ou éviter quelque mal. *Auxilium*, *adjumentum*. Cet homme eût été aſſaſſiné ſi ſon ami ne fût accouru à ſon *aide*. Il faut incéſſamment appeller Dieu à notre *aide* ; c'eſt-à-dire, implorer la grace de ſon ſecours dans toutes nos actions. C'eſt le dèrniér des maux d'implorer l'*aide* d'un traître. ABLANC. Le Sage eſt Roi ſans l'*aide* de la fortune. BALZ. C'eſt dans les livres qu'on trouve de l'expérience, ſans l'*aide* de la vieilleſſe, & du jugement qui ne coûte rien. M. SCUD.

Aide, ſignifie quelquefois, Faveur, ſupport, protection. *Favor*, *ſtudium*, *gratia*. Il a à la Cour un patron qui lui a offert toute ſorte d'*aide* & de faveur. Il eſt ſorti de cette affaire par l'*aide* & la faveur de ſon Rapporteur. Cette veuve eſt maintenant ſans aide & ſans appui.

Aide, ſe dit quelquefois des choſes inanimées, & des cauſes inſtrumentales. *Ops.* On ne peut apercevoir les ſatellites de Saturne ſans l'*aide* des grandes lunettes. On ne peut remuer les grands fardeaux qu'à l'*aide* des machines. Les ennemis ſe ſont coulez ſecretement dans la place à l'*aide* d'un bois, à la faveur d'un rideau qui les a derobé à notre vuë. Il eſt arrivé au camp à l'*aide*, à la faveur de ce convoi. La ſédition fut etouſée à l'*aide* des Troupes. **Ablanc.**

La Satyre ſouvent à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot. **Boil.**
Que tu ſais bien Racine, à l'aide d'un Acteur,
Emouvoir, étonner, ravir un Spèctateur. **Id.**

Aide, eſt auſſi quelquefois ſubſt. maſc. & fém. & ſignifie la pèrſonne qui prête ce ſecours. *Adjutor, adjutrix.* Dieu après avoir creé l'homme dit, Faiſons-lui une *aide*; il lui donna la femme pour *aide*, pour l'aſſiſter en tous ſes beſoins.

On dit auſſi, des *Aides* de cérémonies, en pluſieurs autres fonctions où il y a des Officiérs qui ſèrvent à ſoulager ceux qui ont trop d'emploi.

On appelle un *Aide* de cuiſine, un *Aide* de ſommelerie, un ſecond Cuiſiniér & Sommeliér, ou le compagnon qui les ſèrt & les ſoulage quand ils ont trop de beſogne.

On dit auſſi un *Aide* de Panneterie, d'Echançonnerie, de Fouriére, &c & généralement dans tous les petits Offices de la Maiſon du Roi il y a des Chéfs & des *Aides* en titre d'Office, qui ont des gages, & ſont couchés ſur l'etat.

En Architecture on appelle *aide*, tous les petits lieux qui ſont à côte des plus grands pour leur ſèrvir de décharge.

En Maçonnerie, un *Aide* à Maçon & à Couvreur, c'eſt celui qui leur ſèrt à apporter les matériaux dont ils ont beſoin.

Un *Aide* de Mouleurs de bois, eſt un Officiér de Ville, ou Gagnedeniér, qui aide à ranger le bois dans la membrure.

Les *Aides* des Maitres des ponts & pèrtuits ſont appellez *Chableurs*, qui aident à faire paſſer les bateaux en ces lieux difficiles. Voyez les Ordonnances de la Ville de Paris, qui contiennent les reglemens faits à leur égard.

Aide, eſt auſſi celui qu'on donne pour compagnon à un autre, pour contribuer avec lui, & lui aider à ſupporter les frais d'un logement de gens de guèrre, pour faire des corvées, pour fournir des chariots, ou des pionniérs, ou des étapes, & autres charges & impoſitions publiques & paſſagéres.

Sur la mèr on a coûtume d'apparier deux matelots & deux ſoldats pour ſe ſèrvir d'*aides* l'un à l'autre, & s'aſſiſter réciproquement en tous leurs beſoins & fonctions; & cela à l'imitation des armées Romaines, où on nommoit cette ſorte d'*aide*, *Optio caſtrenſis, qui ſibi mutuò opem ferebant.* On appelle cela aujourd'hui *amateloter.*

Aide de Plongeur. Tèrme de marine en uſage dans la pêche des pèrles, où chaque plongeur a deux *aides*, qu'on appelle autrement Aſſiſtans, ou Pêcheurs Aſſiſtans. Ces *aides* ne plongent point, mais ils rèſtent dans la barque attentifs au ſignal que leur donnera le plongeur par le moyen de la corde qui eſt attachée à ſon corps par un bout & amarée par l'autre ſur le bord de la barque pour les tirer du fond de l'eau. Dès que les plongeurs ſe ſentent preſſez ils tirent la corde où leur ſac eſt attaché, & ils s'y attachent eux-mêmes fortement avec les mains. Alors les deux *aides*, qui ſont dans la barque, les guindent en l'air & les dechargent de leur pêche. P. **Le Comte.** Voyez **Assistant** & **Perle**, où nous parlerons de la maniére dont ſe fait la pêche des pèrles.

Aide, en tèrmes canoniques, ſe dit d'une Égliſe ou Chapelle, qu'en Droit on appelle *ſuccurſale*, & qu'on bâtit pour la commodité des Paroiſſiens quand l'Égliſe Paroiſſiale eſt trop éloignée, ou n'eſt pas aſſez grande pour contenir tout le Peuple. *Templum vicarium.* La Paroiſſe de S. Paul avoit une *aide* au fauxbourg S. Antoine.

Aide. C'eſt un tèrme de Religion, qui ſignifie une Religieuſe qui *aide* celle qui eſt en charge. Donner une *aide* à une Officiére. *Adjutrix.*

Aide de Camp, ſ. m. C'eſt un Tèrme de guèrre qui ſignifie, un Officiér d'armée qui porte les ordres des Officiérs Généraux par tout où il eſt beſoin. *Ferendis Ducem imperiis Præfectus.* C'eſt ordinairement un volontaire de qualité à qui on donne cet emploi ou commiſſion.

Aide-Major, eſt un Officiér de guèrre qui ſèrt auprès du Major, & qui en fait la fonction en ſon abſence. *Præfecti caſtrorum*, ou *militum, vicarius.* Il y en a pluſieurs dans les Places ſelon leur grandeur ou leur importance. Il y en a auſſi dans les divers corps des Troupes. Chaque Régiment de Cavalerie en a un; ceux d'Infanterie deux. Ceux des Gardes en ont quatre. Il y a d'ordinaire un *Aide-Major* pour chaque Bataillon.

Aide de Relief. Droit qui eſt dû en cèrtaines Provinces aux héritiérs du Seigneur immediat, pour leur aider à relever leur fief envèrs le Seigneur ſupérieur. *Inſtaurativi prædii ſubſidiaria penſio.* En Normandie on paye la moitié du reliéf pour l'*aide de reliéf*: & il ne ſe paye que par ceux qui tiennent un fiét, ſeulement en cas de mort du Seigneur dont ils relèvent immediatement.

On appelle auſſi *aide de reliéf*, celles qu'un vaſſal étoit tenu de payer aux héritiérs de ſon Seigneur décédé, pour leur aider à relever leur fiét, ou payer le reliéf au fiét chevel, ou dominant.

Aide-Chevel. Droit qui eſt dû par les vaſſaux à leur Chéf Seigneur, & duquel ils ſont relevans. *Tributum clientelare, Tributi clientelaris penſio.* Il y en a de trois ſortes. L'un eſt l'*aide* de Chevalerie, il ſe paye quand le fils aîné du Seigneur eſt fait Chevalier. Comme aujourd'hui l'ancien ordre de faire des Chevaliérs eſt changé, ce droit ne peut être éxigé que pour l'Ordre du S. Eſprit. L'autre s'appelle *aide* de mariage; lorſque le Seigneur marie ſa fille. Le dernièr Hiſtorien d'Anglètèrre croit que ces taxes furent établies en ce Royaume par Guillaume le Conquérant, qui les y fit paſſer en Normandie. Cependant la premiére à laquelle l'hiſtoire donne ce nom, ne fut levée que par Henri I. en conſideration du mariage de Matilde ſa fille avec l'Empereur Henri V. Le dèrniér eſt l'*aide* de rançon; lorſque le Seigneur eſt fait priſonniér: c'eſt un ſecours favorable que ſes vaſſaux ne lui peuvent refuſer. La Coutume de Bourgogne ajoûte une quatriéme éſpèce d'*aide-Chevel*, lorſque le Seigneur veut aller en Jéruſalem. Ces *aides-Chevels* ſont en uſage preſque par tout le Royaume. Bouilliér rapporte que de ſon tems, & ſous Charles IV. ces *aides* dépendoient de l'honnêteté & de la bien-veillance des vaſſaux; c'eſt pourquoi on les appelloit *Droits de complaiſance. Tributum clientelare arbitrarium.* Peut-être que les Seigneurs ont impoſé cette marque de ſèrvitude ſur les vaſſaux, à l'exemple des Patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des préſens de leurs cliens & de leurs affranchis, ou pour doter leurs filles, ou à cèrtains jours ſolennels, comme le jour de leur naiſſance. On nomme ces droits, *aides-chevels*, parce qu'ils ſont dûs au Chèf Seigneur; *quia capitali Domino debentur.*

Les Évêques ont auſſi levé des *aides* ſur les Eccléſiaſtiques, qu'ils appelloient *Coutumes Epiſcopales*, ou *Synodales*, quelquefois *Deniers de Paques.* On les payoit au tems de leur ſacre & joyeux avenement, ou lorſqu'ils recevoient les Rois chez eux, ou lorſqu'ils etoient appellez par le Pape pour venir en ſa Cour, ou à un Concile, comme auſſi lorſqu'ils alloient prendre à Rome le *Pallium.*

Les Archidiacres éxigeoient auſſi des *aides* ſur les Prêtres de leur Archidiaconé. Voyez dans Monſieur Du Cange des preuves & des exemples de toutes ces choſes qu'il a recherchées fort curieuſement.

Le droit d'*aides*, eſt auſſi un droit établi par pluſieurs Coûtumes. *Jus exigendi Tributa, Vectigalia.* Il étoit dû autrefois par le vaſſal au Seigneur féodal, & etoit différent ſuivant les lieux. Il ſe payoit particuliérement en trois cas; lorſque le Seigneur faiſoit ſon fils aîné Chevaliér, ou lorſqu'il marioit ſa fille aînée, ou lorſqu'il etoit fait priſonniér des Ennemis pour payer ſa rançon: c'eſt ce qu'on appelloit *loyaux*, ou *leaux aides*, & *devoirs*, ou *aides coutumières & communes*, ou *aides-chevels*, ou *aides de nobleſſe*, qui etoient dûës de droit & par la coûtume. *Legitima penſione clientelaria ſubſidia.* Voyez les éxemples qu'en raporte le P. Daniel. Hiſt. de France. T. II. pag. 827. & 833. Il y avoit auſſi des *aides raiſonnables* qu'on donnoit au Seigneur en cas de néceſſité, & qu'on taxoit raiſonnablement ſelon les facultez de chacun, noble ou roturier. On appelloit auſſi *aides libres & gracieuſes*, celles qui étoient offèrtes volontairement au Seigneur par les ſujets dans les néceſſitez imprévuës. Il y a des lettres du Roi Jean de l'an 1353. par leſquelles il délare qu'il tient pour ſubſides & *aides gracieuſes* cèrtaines ſommes levées ſur les Nobles, le Clèrge & le Peuple. On a ajoûté aux *aides loyaux* celles qu'on a appellées *pour l'allée d'outre-mèr*, enſuite d'une *aide* qu'établit Loüis VII. pour le voyage de la Tèrre-Sainte, qui fut payée par toutes ſortes de pèrſonnes, ſans diſtinction de ſexe, ni d'âge, ni de dignité.

On a payé auſſi des *aides*, tant au Roi, qu'aux Seigneurs, en pluſieurs autres occaſions On payoit une *aide* au Seigneur quand il vouloit acheter une tèrre: ce qui n'arrivoit qu'une fois en ſa vie. Il y avoit des *aides* pour la fortification des Places & des Maiſons Royales; d'autres pour la défenſe de la tèrre contre l'invaſion des Ennemis; d'autres pour faire un voyage en la Cour de l'Empereur. Il y avoit des *aides de l'oſt*, & *de chevauchée*, qu'on devoit au Seigneur quand on ne pouvoit pas lui rendre ſèrvice en pèrſonne à l'armée.

AIDES, ſ. f. plur. Il étoit autrefois maſculin. *Tributa, vectigalia.* C'eſt en géneral toute impoſition de deniérs extraordinaires,

quo

que le Roi lève ſur le Peuple pour ſoutenir les Charges de ſon État, auſquelles le revenu de ſon Domaine ne pourroit ſuffire.

Les *Aides* ont été nommées d'abord ainſi, à cauſe que c'étoient des ſubſides que les États conſentoient être levez ſur le peuple pour aider les Rois à ſoutenir les guèrres. On appella Généraux des *Aides*, ceux qui étoient nommez par les États pour recevoir ces deniers, & qui avoient l'intendance générale ſur tout le Royaume, pour en prendre la dirèction, & en rendre compte aux États. On appelloit Élus ceux qui avoient la dirèction particuliere des *Aides* dans chaque Province. Dans l'inſtitution ils étoient tous choiſis par les États, & confirmez par le Roi. Depuis le Roi pourvut ſeul à ces Charges, qui devenoient très-importantes à cauſe du maniment des Finances. Ces *Aides* ne furent impoſées au commencement que pour un an, & puis pour deux ou trois ans; & enfin elles devinrent pèrpétuelles.

AIDES, ſe dit particuliérement des deniérs que le Roi lève ſur les marchandiſes qui ſe vendent, & ſe tranſportent dedans & dehors ſon Royaume. La fèrme des *Aides* étoit autrefois diſtinguée, & maintenant eſt unie à celle des Gabelles, & autres impoſitions. Ainſi les *Aides* répondent au mot Latin *vectigal, à vendendis mercibus*; & elles ſont payées par toutes ſortes de perſonnes privilégiées ou non. C'eſt par-là qu'elles diffèrent des tailles, parce que les tailles ne ſe payent que par les roturiérs, & ſont une éſpèce de capitation qui répond au Latin *tributum*.

Cour des *Aides*, eſt une juriſdiction ſouveraine établie en pluſieurs endroits du Royaume pour juger des différends qui arrivent ſur le payement des *Aides*, & de tous les autres deniers royaux, à la reſérve du Domaine, &c. *Rei Tributariæ Supremum Tribunal, Conſilium. Curia ſubſidiorum Oblationum*, ou *Oblationis Senatus ſummi vectigalium Judices.* Quelques-uns les ont appellez *viginti quatuor viri vectigales* ou *Generales ærarii.* Anciennement il n'y avoit point en France de Juriſdiction particulière pour les *Aides*. Les États du Royaume qui avoient conſenti à ces impôts, conſtituoient des Généraux des *Aides*, à qui ils en commettoient la dirèction générale par tout le Royaume, & des *Elûs* pour chaque Province. Mais les Rois s'étant attribué la nomination à ces charges, ils donnèrent auſſi le pouvoir aux Généraux des *Aides* de rendre la Juſtice, & de juger en dèrnier reſſort les appels de ſentences renduës par les Elus, qui étoient les Juges inferieurs. Mais ce fut Charles VI. qui le premier mit quelque diſtinction entre les Officiérs des Finances, & ceux de la Juſtice. Par ſon Édit de 1388. il nomma des Generaux pour les *Aides*: & des Généraux pour la diſtribution de la Juſtice ſur le fait des *Aides*, qui exercèrent leurs fonctions ſéparement. Par un autre Edit de 1404. on conſtitua trois Conſeillers Généraux avec l'Archevêque de Beſançon, qui étoit le Préſident, pour l'adminiſtration de la Juſtice. Cependant pluſieurs années s'écoulèrent avant que cette Compagnie fût érigée en Cour ſouveraine, quoique ceux qui la compoſoient jugeaſſent en dèrniér reſſort. Lorſque Charles VII. rentra dans Paris en 1436. elle n'étoit point encore cenſée faire corps. PASQ. Ce fut François I. qui établit les Généraux des *Aides* ſur le fait de la juſtice: c'eſt ce qu'on a appellé depuis, *Cour des Aides*.

On appelle auſſi le lieu où l'on tient ce Tribunal, La Cour des *Aides*. Le Greffe, la bûvette de la Cour des *Aides*.

AIDES, en térmes de Manége, ſe dit des ſecours & des ſoutiens que tire le Cavaliér des effèts moderez de la bride, de l'éperon, du pinçon, du caveçon, de la gaule, du ſon de la voix, du mouvement des jambes & des cuiſſes, pour faire manier un cheval comme il lui plait. *Adjumenta.* Ce cheval connoit les *aides*, obeït, répond aux *aides*; prend les *aides* avec beaucoup de facilité & de vigueur. Ce ſauteur alloit carrêmement haut & juſte en ſes ſauts, & ſans aucune *aide* NEWCASTLE. Ce Cavaliér donne les *aides* extrêmement fines: pour exprimer qu'il manie le cheval à propos; & lui fait marquer avec juſtèſſe ſes tems & ſes mouvemens. Les *aides* dont on ſe ſèrt pour faire aller un Cheval par airs, & celles dont on ſe ſèrt pour faire aller ſur le tèrrein, ſont bien differentes. NEWCASTLE. Il y a trois *aides* différentes qui ſe font ayant la reſne de dedans du caveçon à la main. La première eſt de mettre l'épaule de dehors du cheval en dedans; la ſeconde eſt de lui mettre auſſi en dedans l'épaule de dedans; & la troiſiéme eſt de lui arrêter les épaules. ID. Il y a les *aides* des éperons, les *aides* ſecrettes du gras de la jambe & des éperons, les *aides* de la houſſine, les *aides* ſecrettes du corps du Cavaliér. Les *aides* du corps doivent être fort douces.

A L'AIDE, adv. Crier au meurtre. *A l'aide.* On me tuë, on m'aſſaſſine. *Adeſte, ferte opem.*

AIDE, ſe dit provèrbialement en ces phraſes, On dit avec un ton admiratif, Dieu nous ſoit en *aide*, dans quelque accident ſurprenant: Et Dieu vous ſoit en *aide*, à ceux qui étèrnuent, ou à des gueux & à des importuns qu'on éconduit, & qu'on veut renvoyer. *Adſit Deus: Deus adjuvet.*

Enfin il n'eſt rien tel que d'avoir un mari:
Ne fût-ce que pour l'heure d'avoir qui vous ſaluë,
D'un Dieu vous ſoit en aide *alors qu'on éternue.* MOL.

On dit, Bon droit a beſoin d'*aide*; pour dire, Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir une bonne cauſe; il faut bien encore la ſolliciter. Un peu d'*aide* fait grand bien. On dit d'un homme qui va aux emprunts chez ſes amis, d'un Auteur qui ſe fait aider par un autre, ou d'une coquette qui ne ſe contente pas de ſon mari, qu'ils vont *à la Cour des aides*. Tout cela eſt bas & populaire.

AIDER, v. act. Secourir quelqu'un; lui prêter ſon aide & ſon aſſiſtance. *Opitulari, auxiliari, opem ferre.* Il régit indifferemment le datif & l'accuſatif de la pèrſonne. *Aider* quelqu'un. *Aider* à quelqu'un. Dieu nous ordonne d'*aider* les pauvres, d'*aider* aux pauvres. Il y a pourtant des gens qui mettent quelque difference entre *aider* quelqu'un, & *aider* à quelqu'un. *Aider* quelqu'un, c'eſt lui donner ſeulement quelque ſecours, & quelque aſſiſtance: au lieu qu'*aider* à quelqu'un, c'eſt partager avec lui le travail & la peine. Il y en a d'autres qui y mettent une autre différence, & qui diſent que *aider* régit l'accuſatif quand il ſe dit des pèrſonnes, & le datif quand il ſe dit des choſes. Appollon *aide* à la naiſſance des beaux eſprits. GOMBER. *Aider* à la fortune de quelqu'un. VAUG. Il faut encore remarquer ſur le vèrbe *aider*, que quand il régit l'accuſatif de la perſonne, il régit l'ablatif de la choſe. *Aider* quelqu'un de ſon credit. ABLANC. Il *aidoit* ſes voiſins de ſes biens. Il faut *aider* ſes amis de ſa bourſe.

AIDER. Quand ce vèrbe eſt ſuivi immédiatement d'un autre vèrbe, il régit l'infinitif précedé de la particule *à*; & alors il ſignifie, Être utile, ſèrvir, contribuer, participer au ſuccès d'une choſe, & s'employer pour la faire réuſſir. *Aider* quelqu'un à porter un fardeau. Elle n'avoit pèrſonne qui lui *aidat* à faire les funérailles de ſa mère. Les petites rentes *aident* à vivre.

AIDER, ſe dit auſſi des choſes inanimées, pour marquer les utilitez qu'on en tire. *Adjuvare, juvare, adjumento eſſe.* Les machines ont été inventées pour *aider* les hommes à remuer de gros fardeaux. Un peu de vin pur après le repas, *aide* à la digeſtion. On voit tous les jours des hommes avec peu de merite, *aidez* du hazard & de la fortune, acquérir de la réputation. P. BOURD. En ce ſens, il ſe dit quelquefois pour ſignifier tout le contraire d'un ſecours, d'une utilité. La pèrte de ce vaiſſeau a beaucoup *aidé* à la banqueroute de ce Marchand. Sa dèrnière débauche n'a pas peu *aidé* à le faire mourir. Cette avanture a beaucoup *aidé* à le pèrdre dans l'eſprit des honnêtes-gens.

AIDER, ſe dit auſſi en matière ſpirituelle. La grace *aide* un pécheur à ſe convèrtir. En vain travaillons-nous, ſi Dieu ne nous *aide*. Il faut *aider* la liberté de celui qui nous avertit en recevant facilement ſes avis. S. EVR. Une gloſe *aide* à faire entendre le texte. Cet Avocat l'a *aidé* de ſon Conſeil. Le repos d'eſprit *aide* à la guériſon d'un malade. Les premiérs Chrétiens n'ont pas laiſſé d'*aider* & de ſoutenir leur foi imparfaite ſur la Sainte Trinité.

On dit au jeu de la bête, qu'il faut *aider* au contre, pour dire, tâcher de le faire pèrdre. *Aider* à marcher à une Dame, pour dire, lui donner la main. *Aider* à la Méſſe, pour dire, y ſèrvir, y répondre. *Miniſtrare ſacra.*

On dit au Manége, *Aider* un cheval, lorſque l'adreſſe & le ſecours du cavaliér lui *aide* à travailler à propos, & à lui faire marquer ſes tems avec juſtèſſe par les *aides* de la langue, de la main, de la jambe, du talon, de la bride, de la gaule, &c. M. Ménage, dérive ce mot de l'Italien *aiutare*, qui eſt fait du Latin *adjutare*, qui ſe trouve dans Ennius, dans Plaute, dans Térence, & même ſur des médailles du bas Empire; d'où les Éſpagnols ont fait *adjudant*.

AIDER, s'employe ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie alors, Se ſervir de quelque choſe. *Uti aliquâ re, adhibere aliquid.* Un paralitique ne ſe peut *aider* de ſes membres. Un gauchér ne *s'aide* pas ſi bien de ſa droite que de ſa gauche. Dans la néceſſité on *s'aide* de tout ce que l'on trouve. Ce Cavaliér *s'aide* auſſi bien de la plume que de l'épée. Il ne *s'aide* point, il demeure les bras croiſez. ABLANC. *S'aider* des armes de la Foi. GOMBER.

On dit au Palais qu'un homme *s'aide* d'une piéce, quand il la produit pour en tirer quelque avantage ou induction. On n'eſt point reçu à s'inſcrire en faux contre un acte qu'a produit une partie advèrſe, que le Juge ne lui ait fait une declaration préciſe ſi elle s'en veut *aider*. Les préſomptions ſont des adminicules de preuve qui *aident* à la conviction d'un accuſé.

On dit auſſi abſolument & dans la convèrſation commune, qu'il faut qu'un homme *s'aide*; pour dire, qu'il faſſe un effort de lui-même pour profiter du ſecours qu'on lui veut donner. *Conari, eniti.* Je ne puis pas vous prêter toute la ſomme que vous me demandez, il faut que vous vous *aidiez*, que vous chèrchiez le reſte ailleurs. On dit à des domeſtiques, Tenez, voilà de quoi manger, *aidez-vous.*

Ce vèrbe devient quelquefois réciproque en y prépoſant la particule *entre.* Il faut que les hommes *s'entr'aident*, qu'ils *s'aident* l'un l'autre, & ſe prêtent un mutuel ſecours. *Mutuam ſibi opem, operam præſtare, novare.*

Aider, ſe dit provèrbialement en ces phraſes : Dieu *aide* à trois ſortes de perſonnes, aux foux, aux enfans, & aux yvrognes. On dit auſſi, *Aide*-toi, Dieu t'*aidera* ; pour dire, qu'on n'obtient rien de Dieu ſans travailler ſoi-même au ſuccès de ſes entrepriſes, & que les Parèſſeux ne doivent attendre aucun ſecours de la Providence, ſuivant ce provèrbe Eſpagnol :

A quien madruga, Dios le ayuda.
A qui ſe lève matin,
Dieu aide *& prête la main.*

On dit auſſi, qu'il faut *aider* à la lettre ; pour dire, ſuppléer à ce qui manque, déviner à demi-mot, excuſer les petits défauts qui ſont en quelque choſe. On dit auſſi, *Aider* à la lettre, lorſqu'on ajoûte quelque choſe du ſien en une narration, & qu'on ne la fait pas comme la choſe eſt arrivée.

Chez les Anciens c'étoit une formule de jurement de dire, *Ainſi m'aide Dieu, Ita me Deus adjuvet*; c'eſt-à-dire, qu'on prend Dieu à témoin de la ſincérité de ſa promeſſe, & qu'on fait une eſpèce d'imprécation ſur ſoi-même, en cas qu'on vienne à y manquer par ſa faute. Et le ſens eſt que Dieu m'*aide*, de la même manière que je promets. Ainſi que je promets cela, ainſi Dieu m'*aide*, ou, ce qui revient au même, Je veux n'être point *aidé* de Dieu, ſi je ne promets pas cela véritablement & ſincérement.

Aidé, part. paſſ. *Adjutus, nixus, fretus.* Un homme *aidé* de la faveur de ſon Prince peut entreprendre beaucoup de choſe.

Aidant, autre part. & adj. Celui qui aide. *Adjutor, adjutrix.* C'eſt un vieux mot dont on ne ſe ſèrt plus guère maintenant. On diſoit autrefois, Malgré lui & ſes *aidans*, dont on a fait ce provèrbe corrompu, *Malgré lui & malgré ſes dents.*

On le dit auſſi abſolument en cette phraſe : *Dieu aidant*, pour dire : S'il plaît à Dieu, moyennant ſon ſecours. *Deo juvante.* Je vous irai voir mardi, *Dieu aidant.* Ce malade guerira bien-tôt, *Dieu aidant.* Les Grècs diſoient Σὺν Θεῷ & l'on trouve une fois dans Plaute, *Cum Diis.* Ainſi il ne faut pas abſolument blâmer ceux qui diſent en Latin *Cum Deo.*

A Ï E.

AÏE. Vieux mot, qui veut dire *aide.*

Qui ja ne vous faudroit d'aïe R. de Perc.

C'eſt apparemment de là qu'eſt venu l'intèrjèction *Aie*, que nous diſons quand nous ſentons une douleur ſoudaine. Si quelqu'un nous marche ſur le pied, par exemple, nous nous écrions, *aie.* Comme ſi nous diſions à l'*aide*, de l'*aide.* Quelques-uns écrivent cette intèrjèction *ai* ou *hai* : mais ce qu'on vient de dire ſemble plus naturel.

Aïe, Plante de l'Amérique, dont les branches prennent d'elles-mêmes à tèrre, comme le lièrre ; mais ſes feuilles ne ſont pas ſi épaiſſes que celles du lièrre. L'*aïe* eſt de la couleur de la queuë du paon noir & azuré. Cette hèrbe eſt cordiale. *Gonzalve d'Oviedo, Sommaire des Indes Occident.* Je trouve encore une racine appellée *Ages*, & qui eſt probablement la même choſe, elle croît en forme de navet dans l'Iſle Eſpagnole, & les habitans s'en ſèrvent au lieu de pain, dit *Dom Pierre Martyr dans ſon Sommaire des Indes Occidentales.*

Aïe, eſt un mot que les Chartiers diſent à leurs chevaux pour les faire marcher, & qui paroît fait de *aille*, imperatif du vèrbe aller. *I, Ito.*

AÏEUL. Voyez AYEUL.

A I G.

AIGAIL, ſ. m. Roſée qui ſe trouve ſur les feuilles des arbres ou des hèrbes. *Ros.* Menage. Il n'eſt pas d'un uſage fort commun.

AIGLANTIER, ſ. m. Arbriſſeau, eſpèce d'epine. Il porte un fruit rouge, dont on fait une tiſanne pour prévenir la gravelle. Voyez Esglantièr & Rosier.

AIGLAT, ſ. m. Le petit d'une aigle. *Pullus aquilæ.* Les petits *aiglats* ne prennent pas ſi tôt la queuë blanche. Ce mot n'eſt pas uſité ; il faut dire *aiglon.*

Et l'aigle fait ſentir à ſes tendres aiglons,
La clarté du ſoleil au fort de ſes rayons. Boil.

AIGLE. *Aquila.* Nos Écrivains ont bien de la peine à convenir de ſon genre ; mais la plus grande autorité que nous ayons, le fait maſculin & feminin dans le propre, & plus ordinairement maſculin. Pour le figuré, il y a quelques diſtinctions à faire, dont on pourra être inſtruit par la lèčture des articles qui ſuivent. L'*aigle* eſt le plus grand, le plus fort, & le plus vîte des oiſeaux qui vivent de proie. Il a un bèc long & crochu, les jambes jaunes, couvèrtes d'écailles, les ongles crochus & fort grands, la queuë courte. Son plumage eſt châtain, brun, roux, & blanc. Son bèc eſt noir par le bout, & bleuâtre par le milieu, & en quelques autres jaune. Il y a un duvet ſous ſes grandes plumes, dont le tuyau a d'ordinaire neuf lignes de tour. L'*Aigle* fait ſon aire ſur les plus hauts rochers des Pays d'Occident. Il nourrit ſes petits juſqu'à ce qu'ils ſachent voler, & alors il les chaſſe de ſon aire. Il ſe nourrit de la chair des oiſeaux ou des lièvres qu'il prend. Il vit fort long-tems, & ne meurt ordinairement que parce qu'il ne ſauroit plus manger. Il a la vuë très-pèrçante, & de là vient que pour dire qu'une perſonne a bonne vuë, on dit qu'il a des yeux d'*aigle.* Taroif. Fau. Le P. Ange Jéſuite, dans ſon Optique, dit que la raiſon pour laquelle les *aigles*, qui n'ont pas les fibres des yeux plus fortes que les autres animaux, peuvent cependant regarder plus fixement le ſoleil, & en ſupporter plus facilement les rayons, eſt qu'ils ont deux paupières, l'une dont ils ſe fèrment entièrement les yeux, l'autre qui eſt plus délicate, & ſous celle-ci, dont ils ſe les couvrent lorſqu'ils regardent quelque corps lumineux, pour s'en rendre ainſi la lumiere plus ſupportable.

Le ſeul nom de Louis, redoutable aux Tyrans,
Arrêta la fureur des ces fiers conquérans ;
Fit floter ſur le Rab leurs dépouilles captives,
Et rendit la victoire aux Aigles *fugitives.* Flech.

L'*aigle* hait le Roitelet, & en a peur.

On a dreſſé les *aigles* à la volière, mais elles ne réüſſiſſent qu'en païs de montagnes. L'*aigle* ne peut tenir long-tems ſur aile dans les plaines. Elle eſt foible quand elle ſe rabat, & les ſacres la battent & la tuent. Les Peintres repreſentent Jupiter monté ſur un *aigle.* On appelle de bons yeux, des yeux d'*aigle*, parce qu'elle regarde fixement le ſoleil. Un vol d'*aigle*, eſt celui qui s'élève au deſſus des autres oiſeaux. Entre les *aigles* qu'on nourriſſoit dans le Palais de Montézume Roi de Méxique, il y en avoit une ſi grande qu'elle mangeoit un mouton à tous ſes repas. On dit que l'*aigle* meurt quelquefois de faim, parce que la partie ſuperieure de ſon bèc étant recourbée par la pointe, & croiſſant avec l'âge, elle ſe courbe ſi fort en deſſous, qu'elle fèrme la partie inferieure, enſorte qu'elle ne peut plus s'ouvrir, ni prendre la nourriture.

On donnoit chez les Grècs le nom d'*aigle* à de cèrtains toits de maiſons qui étoient faits en forme d'*aigle.* *Nous couvrirons vos maiſons en forme d'aigle*, dit Ariſtophane dans ſa Commédie intitulée des *Oiſeaux.* Voyez le Dičtionnaire Grèc d'Harpocration, ſur le mot ἀετὸς qui ſignifie *aigle.*

Aigle-faucon, eſt une *aigle* qui prend les oiſeaux de proie.

AIGLE-D'ORINOQUE. Gros oiſeau de proie qui paſſe ſouvent de la tèrre fèrme aux Antilles. Les premièrs habitans de Tabago l'ont ainſi nommé à cauſe qu'il a la groſſeur & la figure d'un *aigle*, & qu'il ſe voit communement dans la partie méridionale de l'Amérique, qui eſt arroſée de la rivière d'Orinoque. Tout ſon plumage eſt d'un gris clair, marqueté de taches noires, hormis que les extrémitez de ſes ailes & de ſa queuë ſont bordées de jaune. Il a les yeux vifs & pèrçans, les ailes fort longues, le vol roide & prompt. Il ſe repaît d'autres oiſeaux. Il n'attaque jamais ceux qui ſont plus foibles & ſans défenſe. Il ne ſe ruë point ſur ſon gibièr tandis qu'il eſt à tèrre, ou ſur un arbre ; il attend qu'il ait pris l'eſſor pour le combattre en l'air. Lonvillers.

Ariſtote & Pline font ſix eſpèces d'*aigles*, auſquelles ils ont donné divers noms Grècs ſur la difference de leur plumage : comme l'*aigle royale* eſt appellée γνήσιος par Ariſtote, & ἀστερίας à cauſe de la couleur rouſſe & comme dorée de ſes plumes, & que ſes taches rouſſes repreſentent des étoiles. L'*aigle noirâtre*, qui eſt la plus petite de toutes, & la plus vigoureuſe. *Valeria.* L'*aigle à la queuë blanche.* *Pygargus.* L'*aigle de moyenne grandeur*, qui a la queuë grande, & demeure auprès des étangs. *Morphnus.* L'*aigle de mèr*, ou orfraye, qui éprouve ſes aiglons aux rayons du ſoleil. *Haliaetus.* L'*aigle barbuë*, qui eſt une eſpèce d'oſſifrage. *Oſſifraga.*

Aigle, en tèrme de Blaſon & de deviſe, eſt féminin. C'eſt le ſymbole de la Royauté, ſelon Philoſtrate ; parce que c'eſt le Roi des oiſeaux. L'Empereur la porte dans ſes armes. On la repréſente quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, & en ce cas on la qualifie *éployée*, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvèrtes, & étenduës, montrant entiérement l'eſtomac. Celle de l'Empire eſt de cette ſorte. Il y en a de couronnées, d'autres membrées & bècquées de différent émail que celui du corps ; & même il y en a de monſ-

Google

trueuſe, qui ont des têtes humaines & de loup. Les premiérs qui ſe trouvent avoir porté l'*aigle* en leurs enſeignes, ſont les Perſans, ſelon le témoignage de Xénophon. Les Romains aprés avoir porté diverſes autres enſeignes, s'arrêtèrent enfin à l'*aigle* la ſecunde année du Conſulat de Marius. Avant lui ils portoient indifferemment des loups, des léopards & des *aigles*, ſelon qu'il plaiſoit au Genéral. On dit que ce fut Conſtantin qui fut Auteur de l'*aigle* à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire ſemblat diviſe, ce n'étoit néanmoins qu'un corps. D'autres diſent que ce fut Charlemagne qui remit les *aigles* Romaines dans les étendards de l'Empire, & qui ajoûta en même tems une ſeconde tête. Cependant cette opinion eſt détruite par une *aigle* à deux têtes que Lipſe a obſérvée dans la Colonne Antonine, & parce que poſterieurement on ne voit qu'une ſeule tête dans le Sceau de la Bulle d'Or faite du tems de Charles IV. Empereur. De ſorte qu'il y a plus d'apparence à la conjécture du Pére Méneſtrier, qui dit que de même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux ſur le Trône, marquoient leurs monnoies d'une Croix à double travérſe, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le Scèptre des Chrétiens; auſſi firent-ils la même choſe de l'*aigle* dans leurs armoiries; & au lieu de doubler leurs écuſſons & leurs *aigles*, ils les joignirent, & y repréſentèrent deux têtes. Ce que les Empereurs d'Occident ont ſuivi quelque tems aprés. Un Poëte Italien a dit là-deſſus, qu'on avoit fait de l'*aigle* de l'Empire un oiſeau bien carnaſſier, en lui donnant deux têtes & deux bécs pour dévorer davantage. Le P. Papebroch dans le Ve. Tome du mois de Mai, p. 218 dit qu'il voudroit voir la conjécture du P. Méneſtrier prouvée par d'anciennes monnoies, que ſans cela il doutera ſi l'uſage de l'*aigle* à deux têtes n'a point été purement arbitraire, comme celui de la Croix à double travérſe, qu'au réſte il panche beaucoup à croire que cet uſage de l'*aigle* à deux têtes s'eſt introduit à l'occaſion de deux Empereurs qui auront été en même tems ſur le Trône. Il ajoûte, que depuis l'*aigle* à deux têtes de la Colonna d'Antonin, on n'en trouve plus juſqu'au quatorziéme ſiécle ſous Jean Paléologue. Voyez-en la figure dans l'edition de Georg Codinus faite à Paris, Voyez auſſi Lipſe, *Analecta ad milit. Roman. L. III. Dial.* 2.

AIGLE. Ce mot ſignifie donc quelquefois l'enſeigne des Légions des anciens Romains. Ils virent briller les *aigles* & les enſeignes des Légions. ABLANC. Quelquefois encore les armées Romaines. C'eſt votre ſageſſe ſeule qui a donné de la terreur à l'*aigle* Romaine. PATR. Et quelquefois même les enſeignes de l'Empereur d'aujourd'hui & les Troupes de l'Empire. Au réſte, bien d'autres Nations que les Romains ont eu des *aigles* pour enſeignes. Nous dirons toute à l'heure que ſelon le ſentiment de quelques ſavans, les Romains ont pris cette coutume de Jupitér de Créte. D'autres diſent que c'eſt des Toſcans, ou des Epirotes. On conjecture auſſi que Ganyméde fut enlevé par un navire nommé l'*aigle*, parce qu'il en portoit la figure, ou par des Troupes Phrygiennes dont les étendarts étoient des *aigles*, & que c'eſt-là ce qui a donné lieu à la Fable du rapt de Ganyméde par une *aigle*. Ces *aigles* Romaines n'étoient point des *aigles* peintes ſur des drapeaux. C'étoit des *aigles* d'argent ou d'or, au haut d'une pique. Elles avoient les aîles étenduës, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs ſerres. Voyez l'Hiſtoire de Dion au Liv. XI. Au deſſous de l'*aigle* on attachoit à la pique des bouclièrs, on y mettoit quelquefois des couronnes. Tout cela ſe voit encore très-diſtinctement ſur pluſieurs medailles. Feſchius traite de tout cela dans ſa diſſért. *De Inſignibus*, *des Enſeignes*; & Juſte Lipſe dans ſon Traité de la Milice Rom. Liv. IV. Dial. 5.

*On ne ſauroit parler, ni de l'*Aigle *étonnée,*
Ni du luſtre des Lis. GOMB.

En tous ces ſens le mot d'*aigle* eſt toûjours féminin.

AIGLE, ſignifie auſſi l'Empire d'Allemagne, & l'Allemagne même. L'*aigle* commence à triompher du Croiſſant. En ce ſens le mot d'*aigle* eſt maſculin. Déja prenoit l'éſſor pour ſe ſauver dans les montagnes, cet *aigle* dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos Provinces. FLECH. Rendre à l'*aigle* épèrdu ſa premiére vigueur. BOIL.

AIGLE, Ce mot ſe prend auſſi figurément pour un éſprit grand, élevé, pénétrant. En ce ſens il eſt ordinairement maſculin quand on parle d'un homme, & féminin quand on parle d'une femme. C'eſt un *aigle* dont je ne puis ſuivre le vol. PELISS. On compare St. Jean l'Evangeliſte à un *aigle*, à cauſe de la lumiére haute & ſublime dont il commence ſon Evangile.

AIGLE, en Aſtronomie, eſt l'une des 21. Conſtellations Septentrionales. L'aîle droite de l'*aigle* touche la ligne équinoctiale; ſon aîle gauche eſt voiſine de la tête du ſerpent. Son béc eſt ſéparé du réſte du corps par le cèrcle qui va du cancèr au Capricorne. Il ſe lève avec le Capricorne, & ſe couche lorſque le lion ſe lève. La fable dit que l'*aigle* a été miſe au nombre des aſtres, parce qu'il portoit à Jupitér le Néctar pendant qu'il étoit caché dans un antre de l'Iſle de Créte pour eviter d'être devoré par Saturne. C'eſt le ſentiment de Méro femme de Byzance, célèbre par ſon génie pour la Poëſie. D'autres, diſent que c'eſt parce qu'au tems que le Jupiter de Créte ſe préparoit à faire la guèrre aux Géants, qui avoient mis ſon père aux fèrs, cette *aigle* lui apporta à Naxi un bon augure de la victoire, & que depuis ce tems-là il ſe ſèrvit pour enſeigne de la figure d'une *aigle*, & que c'eſt de lui que les Romains prirent cette coûtume dans la ſuite. D'autres diſent que ce fut en recompenſe de ce qu'il avoit enlevé Ganiméde dans les Cieux. Un ancien même a feint que c'étoit l'ame de Platon. Elle a 32. étoiles.

Il y a trois étoiles auſquelles les Aſtronomes Arabes donnent le nom d'*aigle*. Ils appellent l'une *Naſr Sohail*, l'*aigle* de Canapus ou autrement *Sitareh Jemen*, l'étoile de l'Arabie heureuſe, par ce qu'ils prétendent que cet aſtre y domine. L'autre porte le nom de *Narſ Althair*, l'*aigle* volante; & la troiſiéme *Narſ Alvake*, l'*aigle* repoſante. D'HERB.

AIGLE-BLANC. Ordre de Chevalerie de Pologne. Il fut inſtitué en 1325. par Uladiſlas V. lorſqu'il maria ſon fils Caſimir avec la fille du Grand Duc de Lithuanie. Les Chevaliérs de cet Ordre portoient une chaine d'or d'où pendoit ſur l'éſtomac un *aigle* d'argent couronné.

AIGLE-NOIR. C'eſt le nom d'un Ordre de Chevalerie inſtitué par l'Electeur de Brandebourg le 18. Janviér 1710. aprés qu'il eut été couronné & ſacré Roi de Pruſſe. Les Chevaliérs de l'Ordre de l'*Aigle-noir* portent un ruban orangé d'où pend un *aigle*.

On appelle auſſi dans les Egliſes *aigle*, le pupitre de cuivre qui eſt au milieu du chœur, à cauſe qu'il repréſente un *aigle*, & on dit dans les Chapitres, qu'un Chanoine eſt à l'*aigle* quand il eſt Semainiér, lorſqu'il fait l'Office; & c'eſt ſouvent lui qui confère les Bénéfices de la collation du Chapitre venant à vaquer pendant ſa ſemaine.

AIGLE, en tèrmes d'Architècture, eſt un oiſeau qui ſervoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des Temples dédiez à Jupitér. Ils ſèrt encore d'ornement à quelques chapiteaux.

On appelle *Pierre d'aigle*, cèrtaine pièrre creuſe & ſonante, à cauſe d'une petite pièrre interieure qui eſt dedans, qu'on dit ſèrvir aux femmes en couche pour retenir ou faire ſortir l'enfant, ſuivant qu'elle eſt appliquée au deſſus ou au deſſous de la matrice. *Aetites.* On l'appelle du Grec Αετὸς, *aigle*. *Pietra d'aquila* en Italien, parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'*aigles*. Voyez en les diverſes ſortes dans Dioſcoride, qui dit auſſi qu'elle ſert à decouvrir un larron: car ſi on la met dans ce qu'il mangera, il ne le pourra jamais avaler. Mathiole ajoûte, que les oiſeaux de proie n'écloroient jamais leurs petits ſans cette pièrre, & qu'ils la vont chercher juſqu'aux Indes. Mais la plûpart de ces choſes ſont fabuleuſes. La principale propriété qu'on attribuë à cette pierre, c'eſt d'avancer les accouchemens en l'attachant au haut de la jambe. Bauſch a fait un Traité Latin ſur la pièrre d'*aigle*, qui mérite d'être lû. Il y a auſſi aux Indes du bois exquis qu'on appelle *palo d'aquila* ou *bois d'aigle*, qui croît au Royaume de Siam, & dont on a fait un grand trafic au Japon. Il croît co auſſi à la Chine dans la province de Quantung.

L'*aigle* ſur les médailles eſt la marque de la Divinité & de la Providence, ſelon M. Spanheim; & de l'Empire, ſelon tous les Antiquaires. Les Princes qui ont le plus ordinairement des *aigles* ſur leurs médailles, ſont les Ptolomées d'Egypte, ſouvent auſſi les Seleucides Rois de Syrie. Un *aigle*, avec ce mot, CONSECRATIO, eſt la marque de l'Apothéoſe pour les Empereurs. On a fait entrer l'*aigle* en pluſieurs deviſes. Une *aigle* que les rayons du ſoleil n'éblouïſſent point, & qui n'en voit que mieux aprés les avoir regardez fixement, avec ce vèrs de Pétrarque:

E quanto il mira più tanto, più luce.

Plus elle le conſidère, plus elle eſt éclairée, marque, ſelon Picinelli, une ame que ſes communications avec Dieu éclairent. Une *aigle* qui s'élève au-deſſus des nuës, *Sudum per nubila quærit*, eſt la déviſe de ceux qui acquiérent de la gloire dans une vie retirée & cachée. Celle d'un grand courage eſt une *aigle* au milieu d'un ciel orageux avec ce mot, *Nil fulmina terrent*, ou celui-ci en Eſpagnol, *Ni matar me, ni ſpantar me.* Guillaume II. Roi d'Angleterre avoit pris pour la ſienne une *aigle* qui regarde fixement le ſoleil, avec ce mot, *profero*.

On dit provèrbialement, crier comme une *aigle*: pour dire, crier d'un cri haut & importun.

AIGLE, ou L'AIGLE, ſ. fem. Et auſſi le nom propre d'une petite ville de Normandie. *Aquila.* On fait à l'*Aigle* un gros commèrce d'épingles.

AIGLE-BLANC. Tèrme de Chymie. *Aquila alba.* C'eſt la même choſe que *Mercurius dulcis*, Mèrcure doux. HARR.

AIGLETTE, petite aigle. *Junior aquila*.

AIGLETTE, ou *Aiglons*, en tèrme de Blaſon, ſe dit quand il y a pluſieurs aigles dans un Ecu. Elles ont bèc & jambes, & ſouvent ſont bècquetées & membrées d'une autre couleur ou métal que le gros du corps.

AIGLON, ſ. f. Le petit d'un aigle. *Pullus aquilæ*. Un jeune *aiglon* qui regarde fixement le ſoleil. Je vous ai porté comme l'*aigle* porte les *aiglons*. PORT-R. Le renard mit le feu à l'arbre, & les *aiglons* tomberent. PORT-R.

Ainſi l'aigle pouſſé d'un inſtinct ſans pareil,
Eprouve ſes aiglons *aux flammes du ſoleil.*
Ils ſont déſavouez, s'ils ferment la paupiere,
Et ſont dignes de lui s'ils ſouffrent la lumiere. BREB.

Un *aiglon* qui ſuit ſon père volant vèrs le ſoleil, & le regardant fixement comme lui, avec cette deviſe, *Non inferiora ſecutus*; ou celle-ci, *Auſpiciis avitiſque patris*, marque un enfant qui imite ſon père, qui apprend à ſèrvir ſon Prince ſous la conduite & par l'éxemple de ſon père.

AIGLURE, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit des taches rouſſes ſemées ſur le deſſus du corps de l'oiſeau qui bigarrent ſon pennage. *Verſicolores avium plumæ*. Le laniér plus que tous les autres oiſeaux eſt bigarré d'*aiglures*. On appelle auſſi cela *bigarrure*.

AIGRE, adj. m. & f. Acide; qui a une qualité rude, piquante, & déſagréable à l'égard du goût. *Acer, acidus*. Le vinaigre eſt *aigre* & pique le goût. On appelle un goût *aigre*, celui qu'on ſent quand l'eſtomac renvoye le goût des viandes mal digerées. C'eſt là la ſignification primitive & ſon uſage propre. Enſuite on a appliqué ce mot par analogie à deux autres ſens. Ce qui fait à peu près ſur l'ouïe & ſur l'odorat, ce que l'*aigre* fait ſur le goût; on l'a auſſi appellé *aigre*. Une voix *aigre*, eſt un ſon rude, qui écorche l'oreille. Ce vin ſent l'*aigre* & bleſſe l'odorat.

AIGRE eſt auſſi quelquefois ſubſtantif. Cela ſent l'*aigre*. Je n'aime pas l'*aigre*.

AIGRE ſe dit auſſi d'un métail qui eſt caſſant quand il vient de la mine, & avant qu'il ait paſſé pluſieurs fois par la fonte; & en cet état il eſt difficile à mettre en œuvre. *Intractabilis, aſper, fragilis*. Le cuivre eſt *aigre* juſqu'à ce qu'il ait été fondu. Les piſtolets & autres ouvrages de bille ne valent rien lorſqu'ils ſont faits d'un fèr *aigres*. Il y a des Officiérs créez pour marquer le fèr *aigre* d'avec le fèr doux.

AIGRE ſe dit auſſi figurément en morale, de l'eſprit & des humeurs; pour dire, rude, piquant, choquant. *Acerbus, aſper*. C'eſt un eſprit *aigre*; ſon humeur eſt *aigre*; pour dire, il eſt prompt à piquer les autres, & difficile à s'appaiſer. En ce ſens on dit, une *aigre* réprimande, une *aigre* repartie. Tibère étoit *aigre* dans ſes reprehenſions. ABLANC. Il ſe plaignit de l'humeur *aigre* & incompatible d'Olimpias. VAUG.

Il eſt dans ſes diſcours plus aigre *& plus mordant,*
Qu'une femme en furie, ou Gautier en plaidant. BOIL.

Ce mot vient d'*acer*. qui eſt la même choſe; mais ſelon le P. Pezron *acer* eſt pris du Celtique *agre*.

AIGRE-DOUX. Qui a le goût mêlé de doux & d'*aigre*. Il ne ſe dit guère que des fruits. *Acido & dulci mixtus*. Les anciens Poëtes diſoient, ton eſprit *aigre-doux*. Baïf avoit inventé ce mot, qui n'a pas été heureux. On le diroit cependant encore dans le ſtile badin ou comique, & un Poëte de ce tems dit,

Un compliment aigre-doux *& malin.*
Bref, comme on dit, moitié figue & raiſin.

En Normandie il ſe dit du vieux cidre qu'on a paſſé ſur le marc du nouveau, afin d'adoucir ſon aigreur & ſa dureté. Les bons Gourmets diſcèrnent facilement le vieux cidre qu'on a repaſſé ſur du marc nouveau, parce qu'il eſt *aigre-doux*.

AIGRE DE CÈDRE, eſt un breuvage un peu aigret qui ſe fait avec citron, & du ſucre.

AIGREFIN, ſ. m. Poiſſon de mèr qui eſt une éſpèce de gros mèrlan, en Latin *Jecorarius*. C'étoit auſſi une eſpece de monnoie dont Rabelais fait mention.

AIGRE-FIN. Tèrme ironique & burléſque, pour ſignifier un homme fin & difficile à tromper. *Cautus, Callidus, verſutus*.

AIGRE-FIN, eſt auſſi un nom que l'on donne aux Officiérs d'Infanterie.

AIGRELET, ETTE, adj. Qui eſt un peu aigre. *Acidulus, ſubacidus*. Cette ſauce eſt *aigrelette*. Cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & bas.

AIGREMENT, adv. D'une manière aigre. *Acerbè, aſperè*. Il ne ſe dit point au propre, mais on dit au figuré, Parler, répondre, répliquer *aigrement*, pour dire, avec des paroles offenſantes, pleines de colère & d'aigreur. Tibère reprit les Juges *aigrement*. ABLANC. Le monde eſt en poſſeſſion de parler librement des défauts des autres en leur abſence: les uns le font *aigrement* & malignement, & les autres d'une manière plus douce. NICOL.

AIGREMONIE, ſ. f. *Agrimonia*. Plante qu'on a nommée *Eupatorium* dans les vieux diſpenſaires. Ses racines ſont vivaces, longues & noirâtres, ſes tiges ſont rondes, veluës, hautes de deux à trois piéds, quelquefois branchuës, & garnies dès le bas de quelques feüilles longues, veluës, ailées, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs petites feüilles qui ſont rangées ſur une même côte tèrminée par une ſeule feüille. Chaque petite feuille eſt crénelée à ſes bords, relevée de pluſieurs nèrvûres qui parcourent la ſurface, & chargée d'un duvet court, blanchâtre ou griſâtre. L'extremité des tiges & des branches ſe tèrmine par un épi long de demi piéd. Les fleurs qui forment cet épi ſont jaunes, compoſées de cinq pétales, diſpoſées en roſe autour du piſtile, & ſoutenuës par un calice, qui devient dans la ſuite un fruit oblong, hériſſé de piquants vèrs ſa moitié, & qui renfèrme une ou deux ſemences un peu longues. L'*Aigremoine* eſt *apéritive*, & bonne pour les maladies de la poitrine. On dit qu'on l'appelle Eupatoire, du nom du Roi Eupator qui en a été l'inventeur. Il ne faut pourtant pas la confondre avec d'autres plantes qu'on appelle auſſi Eupatoire, quoiqu'elles ſoient bien differentes de celle-ci. Je ne ſai quel eſt ce Roi Eupator dont on vient de parler; car Eupator n'eſt point un nom, mais un ſurnom de pluſieurs Rois. On l'a donné à deux Rois de Syrie, Antiochus V^{e}. du nom, & Alexandre le fameux Roi du Pont. Mitridate fut auſſi ſurnommé Eupator.

AIGRET, ETTE, adj. Qui a un goût médiocrement aigre, & qui eſt agréable, comme l'épine vinette, la grenade. *Acidulus, ſubacidus*.

AIGRETTE, ſ. f. Oiſeau, éſpèce de petit héron blanc qui a une voix aigre, & qui frequente le bord des rivières. *Ardeola alba*. Il a le bèc long, droit & pointu; les jambes longues, de couleur cendrée; les piéds noirs & grands; le cou long & courbé; & ſur le dos & à côté des ailes il a des plumes blanches, fines & déliées, qui ſont fort rechèrchées & fort chères. Sa chair eſt tendre & delicate. BELL. Il s'appelle *aigrette* à cauſe de l'aigreur de ſon cri. On voit près des Antilles, & quelquefois bien loin en mèr, des oiſeaux parfaitement blancs, qui ont le bèc & les piéds rouges comme du corail, & ſont un peu plus gros que les corneilles. On tient que c'eſt une éſpèce d'*aigrette*, à cauſe qu'ils ont une queuë compoſée de deux plumes longues & précieuſes. LONVILLERS.

AIGRETTES, *Ardeolæ criſtæ*. Il a auſſi des *aigrettes* dont les plumes de deſſus la tête ſont noires. Le Grand Seigneur porte à ſon Turban un bouquet d'*aigrettes*. Les *aigrettes* portent ſur la tête trois plumes, & non pas une ſeule, comme diſent les Dictionnaires.

AIGRETTE, eſt auſſi la plume de ces oiſeaux qu'on porte en panaches, ou qu'on met en bouquets ſur les colonnes d'un lit. *Ardeolæ albæ, Muſcarium*.

AIGRETTE, ſe dit auſſi de ce qui a la figure d'une *aigrette*, comme un bouquet de piérreries qu'on met ſur la tête, un bouquet de crin qu'on met ſur la tête des chevaux de caroſſe. *Muſcarium*.

AIGRETTE, ſe dit encore d'une éſpèce de broſſe ou pinceau de poil délié, qui ſe trouve au haut des graines de chardons, de la dent de lion, &c. Ces ſortes de ſemences reſſemblent à des volans. Le vent les emporte facilement, & la graine qui eſt plus ſolide & plus peſante, ſe preſente toûjours la première à la tèrre, ce qui fait que ces graines ſe ſément d'elles-mêmes.

AIGREUR, ſ. f. Qualité de ce qui eſt aigre, qui ſe dit des métaux, des fruits, de la voix, des humeurs. *Acor*.

AIGREUR, ſe dit figurément en Morale, des diſcours, des éſprits. *Aſperitas, acerbitas*. Ces Plaideurs ont beaucoup d'*aigreur* dans l'éſprit, ne ſe parlent qu'avec *aigreur*. Elle ſe ſentit quelque *aigreur* de lui voir chèrcher des raiſons d'une choſe dont il ſavoit apparemment mieux la vérité que pèrſonne. P. DE CE.

On dit auſſi. L'*aigreur* d'une peine, d'un tourment, d'une douleur. La Philoſophie adoucit l'*aigreur* de tous les maux.

*Pour adoucir l'*aigreur *des peines que j'endure,*
Je me plains aux rochérs. MAIN.

AIGRIR, v. act. Donner, cauſer de l'aigreur. *Acidum reddere*. La grande chaleur *aigrit* le lait. Le levain *aigrit* la pâte.

AIGRIR, ſe dit figurément en morale & ſignifie, Piquer, irriter, mettre en colère. *Aſperare, exacerbare, exaſperare*. Cette conférence a *aigri* les eſprits, au lieu de les adoucir. Cette propoſition l'a *aigri* davantage. Combien de fois ont-ils *aigri* Dieu dans le déſèrt? ARN.

Digitized by Google

Aigrir, eſt le plus ſouvent n. paſſ. & ſignifie, Devenir aigre. *Aceſcere, coaceſcere*. Le vin s'*aigrit* quand il eſt long-tems à l'air. Et dans le figuré, il ſignifie, S'irriter, ſe mettre en colère. *Aſperari, exacerbari*. Les eſprits s'*aigriſſent*. Sans ſujet voulez-vous vous *aigrir* contre moi? Mol.

Aigrir, ſignifie auſſi figurément, Rendre chagrin, fâcheux, augmenter. *Irritare, augere*. La mauvaiſe fortune lui a *aigri* l'éſprit. Les remèdes *aigriſſent* le mal au lieu de le ſoulager. Costar. Pourquoi venir encore *aigrir* mon déſeſpoir? Racin. En ce ſens, il eſt auſſi n. paſſ. Les affaires s'*aigriſſent*, s'éloignent de l'accommodement. Le mal s'*aigrit*, s'augmente de plus en plus.

AIGRUN, ſ. m. Vieux mot, ſe dit de toutes ſortes d'hèrbes fortes & de fruits aigres. Mén.

AIGU, UE, adj. qui ſe tèrmine en pointe, & qui eſt pèrçant ou tranchant. *Acutus*. Cette coignée eſt bien *aiguë*. Le fèr de ce javelot eſt fort *aigu*, fort pointu. Ce mot vient de *acutus*; & *aiguiſer*, de *acutiare*. Ménag. Les mots d'*aiguille*, d'*aiguillon*, d'*aiguillonner* & d'*aiguillette*, ſont ſes dérivez.

En tèrme de Géométrie, on appelle un angle *aigu*, celui qui eſt meſuré par un arc plus petit qu'un quart de cèrcle, ou qui a moins de 90 degrez: un triangle *acutangle*, ou *oxigone*, celui qui a ſes trois angles *aigus*.

Aigu, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles. Cet homme a l'éſprit *aigu*; c'eſt-à-dire, fort ſubtil. Une penſée *aiguë*, une pointe *aiguë*, c'eſt une pointe d'éſprit fort ſubtile qui convient à l'Épigramme. Ce diſcours eſt plus *aigu* que ſolide.

Aigu, uë, ſe dit auſſi du ſon de la voix, & ſignifie haut, aigre, clair, & qui ſemble pèrcer l'oreille. Un ſon *aigu*. Les enfans ont la voix plus *aiguë* que les pèrſonnes d'âge. La Chamb.

Aigu, uë, ſe dit encore des maladies, & ſignifie ce qu'elles ont de plus ſenſible & de plus douloureux, de plus violent. Il a été travaillé d'une colique bien *aiguë*. Les maladies *aiguës* ſont plus aiſées à guerir que les chroniques; mais elles ſont plus dangereuſes. Le mal eſt *aigu*, la fiévre eſt *aiguë*. En ce ſens, on le peut dire auſſi des paſſions. Ce qui rend les douleurs de la honte & de la jalouſie ſi *aiguës*, c'eſt que la vanité ne peut ſèrvir à les ſupporter. Rochef.

Aigu, ſe dit proprement par les Médecins des maladies qui ſe tèrminent bien-tôt, *Cum bonis vel malis ægri rebus*, ou comme diſent les Médecins, *Citò & cum periculo terminantur*. Les maladies *aiguës* ſont d'autant plus dangereuſes, qu'outre la violence des ſymptômes, ſi l'on manque à tems de vuider les premières voyes, ou de diminuer la quantité du ſang, il eſt très-difficile d'en arrêter le progrès & de ſauver le malade. On diviſe les maladies *aiguës* en celles qu'on nomme proprement *aiguës*, celles qu'on appelle fort *aiguës*, & en celles qui, à raiſon de leur peu de durée & de la véhemence des ſymptômes, ont pris le nom de très-*aiguës*; car celles qui paſſent quarante jours ſont chroniques.

En Grammaire, on appelle un accent *aigu* celui qui marque que la ſyllabe ſe doit prononcer d'un ton élevé & avec un ton *aigu*. C'eſt une virgule, ou petite ligne qui ſe met deſſus la voyelle, & qui s'incline un peu en deſcendant de droit à gauche. Dans les manuſcrits Grécs, l'accent *aigu* eſt beaucoup plus panché que nous ne faiſons maintenant, ſoit dans nos éditions, ſoit en écrivant. En François, l'accent *aigu* ne ſèrt qu'à marquer l'*é* fèrmé, ou maſculin, comme dans *élevé* le premier & le dèrnier *é* ſont fèrmez.

Aigu, eſt auſſi un tèrme de Poëſie. Les Eſpagnols appellent vèrs *aigus*, les vèrs qui finiſſent par des mots qui ont l'accent ſur la dèrnière ſyllabe.

A buſcar a ſu mugèr
Orfeo baxo al infierno
Que por ſu muger no pudò
Baxar a otra parte Orfeo. Quevedo.

AIGUADE, ſ. f. Prononcez ÉGADE. Tèrme de Marine. Renouvellement de proviſion d'eau douce quand on trouve des lieux propres dans les voyages de long cours. *Aquatio*. Les vaiſſeaux entrèrent dans cette baye pour faire *aiguade*. *Aquari*. Il répandit ſa Cavalerie le long du rivage pour empêcher la Flotte de faire *aiguade*. L'*aiguade* ſe dit également de la proviſion de l'eau & du lieu où on la fait. On dit dans le même ſens, *Faire de l'eau*. Des-Roches dit qu'on ne s'en ſèrt qu'au Levant.

AIGUAIL, ou **AIGAIL**, ſ. m. Roſée qui tombe le matin dans les bois, les prez & les campagnes, ſur la vèrdure. *Ros*. Ce mot n'eſt guère en uſage. Il faut ſe ſèrvir de celui de *roſée*.

On dit en tèrmes de Chaſſe, que les chiens d'*aiguail* ne valent rien au haut du jour. Et au contraire, ils ne valent rien dans l'*aiguail*, quand ils ſont bons le haut du jour.

AIGUE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit de l'*eau*. *Aqua*. Il n'eſt plus en uſage que dans une partie de la Gaſcogne & à Lyon, où les Bateliérs diſent: Beau rouſſeau, voulez-vous paſſer l'*aigue*, pour dire la rivière. Il ſe dit encore en ſes compoſez, *Aiguesperſe*, *Aigues mortes*, &c.

AIGUE, ſ. f. Eſt auſſi le nom d'une rivière de la Principauté d'Orange.

Aigue-belle, ſ. f. *Aqua pulchra*, *Aqua bella*. C'eſt le nom d'un Bourg de Dauphiné, ſur la petite rivière de Bévre, & d'une petite Ville de Savoye, ſituée ſur la rivière, ou plutôt le torrent d'Arc. Ce nom eſt formé du mot *aigue*, *aqua*, de l'eau, & belle; c'eſt la même choſe que belle-eau.

Aigues-caudes, c'eſt-à-dire, *eaux chaudes*. C'eſt une ſource du Bearn fort célèbre, dont les eaux mêlées de ſoufre, de nitre & d'alun, ſont très ſalutaires pour pluſieurs maladies.

AIGUE MARINE, ſ. f. Pièrre précieuſe qui eſt de couleur de vèrd de mèr. *Aqua marina*. Elle a la même dureté que l'ametiſte Orientale. C'étoit la dixiéme pièrre du Rational du Grand Prêtre des Juifs, à ce que dit Arias Montanus, & elle étoit appellée en Hebreu *Tharſis*. C'eſt auſſi le ſentiment de Junius & de Tremellius, de Buxtorf le pére, de Danæus, qui nomment cette pièrre *Berillus*, *Thalaſſius*, & même de Jonathan & d'Onkelos, qui l'appellent en Chaldéen כרום ימא, *Cherum ſamma*. Car quoiqu'on ne ſache pas trop ce que ſignifie le premier mot, *cherum*, qu'on pourroit intèrpréter, ou *fuligo*, ſi c'eſt la même choſe que כרמא, ou *vinea*, ſi on le prend pour כרם, ou ſinon l'en derive; il eſt toujours cèrtain que le ſecond mot, *jamma*, ſignifie *la Mèr*, & qu'ainſi ils ont voulu indiquer une pièrre dont la couleur approche de celle de la mèr. Le mot Hébreu ſignifie la même choſe. Car תרשיש ſe prend ſouvent pour la mèr, ſuivant la remarque de Louis de Dieu. Les deux Intèrprêtes Arabes traduiſent אזרק, *azrak*, qui ſignifie *glaucus cæruleus*, de couleur de mèr, & ſe dit d'une pièrre précieuſe de couleur de mèr, & des yeux qui ſont de la même couleur, & qu'on appelle en Latin *glauci*, *cærulei*. Cependant les Septante, Joſephe, Saint Jérôme, Aquila, Pagnin, les Traducteurs de Genève, Schindlèr, traduiſent *chryſolithus*. D'autres prétendent que c'étoit une Turquoiſe. Symmaque, Léon de Juda & Hutterus, traduiſent *ὑάκινθος*, *Hyacinthus*. R. David Kimhhi prétend auſſi dans ſes Racines, que cette pièrre approchoit de l'hyacinthe; mais c'eſt l'intèrprétation qui revient le moins à l'Hebreu. Les Italiens l'appellent *Aqua marina*. Pluſieurs Lapidaires la prennent pour le *beril*, ce qui revient au premier ſentiment que j'ai rapporté. Les Hebreux l'appellent auſſi *jaſchpeh*, d'où on croit que le mot de *jaſpe* eſt venu.

Aigues-mortes, ſ. f. C'eſt-à-dire, *Eaux mortes*, *Aqua mortua*. Quelques Auteurs croyent que c'eſt un ouvrage de Marius, & les *Foſſa Mariana* des Latins. D'autres prétendent qu'*Aigues-mortes* n'eſt pas une Ville ſi ancienne. On l'appelle *Aigues-mortes* à cauſe des eaux croupiſſantes qu'il y avoit en cet endroit-là. C'étoit autrefois un port, & Nangis raconte que ce fut là qu'en 1269. S. Louis s'embarqua. Aujourd'hui elle eſt éloignée d'une grande demi-lieuë, ou près d'une lieuë de la mèr. Au reſte, ceux-là ſe trompent qui croyent que c'eſt l'ouvrage de Marius, appellé *Foſſa Mariana*; car les Foſſes de Marius étoient de l'autre côté du Rhône, dans la Province de Vienne, au lieu qu'*Aigues-morte*, eſt dans la première Narbonnoiſe, à droit du Rhône.

Aigues-perse, ſ. f. *Aqua ſparſa* C'eſt-à-dire, *Eau éparſe*. C'eſt le nom d'une petite Ville d'Auvèrgne, Capitale du Duché de Montpenſiér. Elle eſt ſituée ſur une petite rivière nommée Luron.

Aigues-vives. *Aqua-viva*. *Eaux vives*. Bourg de Touraine.

AIGUIÈRE, ou **ÉGUIÈRE**, ſ. f. Vaiſſeau rond & quelquefois couvèrt, propre à ſèrvir de l'eau ſur la table: il faut que ſon corps ſoit cylindrique; car s'il eſt plus enflé en un endroit qu'en un autre, on l'appelle alors *pot à l'eau*. *Aqualis*, *Urceus*, *aquarium*. Les *aiguières* d'argent doivent être marquées & contremarquées au corps, couvèrcle, & collet du pied. A l'égard des deux coquilles de l'anſe, du bèc, du ſuage ou doucine, du quarré de pied, ils ſont marquez ſeulement du Poinçon du maître.

Aiguière à deux bècs. C'eſt celle qui dans ſon ouvèrture a deux bècs oppoſez & propres à vèrſer l'eau. *Aqualis utrinque roſtratus*. Le fruit du Geum a la figure d'une *aiguière* à deux bècs.

AIGUIÈRÉE, ou **ÉGUIÈRÉE**, ſ. f. Pleine aiguière, ce que contient une aiguière pleine, la capacité, la meſure d'une aiguière, la quantité d'eau ou d'autre liqueur qui tient dans une aiguière, & qu'il faut pour la remplir. *Urceus aquâ plenus*. Il a bû une *aiguièrée* d'eau tout d'un coup dans ſa fièvre.

AIGUILLE, ou **ÉGUILLE**, ſ. f. Petit fèr pointu & délié qui ſèrt à coudre, à broder, & à faire d'autres ouvrages. *Acus*. Broderie faite à l'*aiguille*. Le cul d'une *aiguille*, c'eſt l'endroit où elle eſt pèrcée, par où on paſſe le fil ou la ſoie. Une piqueure d'*aiguille*. Jésus-Christ a dit qu'un cable entreroit plûtôt dans le trou d'une *aiguille*, qu'un riche dans le Royaume des Cieux. La pointe d'un *aiguille* la plus déliée vûë avec le microſcope, reſſemble à une cheville rompuë par le bout, & ces côtez paroiſſent raboteux & pleins de cavitez. Les Muſulmans diſent qu'Edris, c'eſt-à-dire, Enoch, eſt l'inventeur de l'*aiguille*.

On dit, qu'une fille ne ſait pas faire un point d'*aiguille*; pour dire, qu'elle eſt entiérement ignorante, ou fainéante.

Aiguille, ſe dit auſſi de pluſieurs inſtrumens pointus. Une *aiguille* de tête, eſt celle qui ſèrt à coëffer les femmes. *Acus discerniculum*. *Aiguille* à tricoter des bas. *Aiguille* d'Emballeur. *Aiguille* d'Oculiſte pour ôter les cataractes des yeux. *Aiguille* de Graveur, avec laquelle il deſſine ſur le vèrnis. Une *Aiguille* d'Orfévre pour enfiler des pèrles. Le fleau d'une balance a auſſi une *aiguille* au milieu qui marque la moindre inclination de la balance, & ſèrt à faire remarquer la différente peſanteur des choſes qui ſont dans les deux baſſins de la balance.

Aiguille aimantée, en tèrmes de Marine, eſt une petite vèrge de fèr poſée au milieu de la bouſſole, ſur une pointe de cuivre ſur laquelle elle ſe meut. Lorſqu'elle eſt touchée d'aimant, ſes extrémitez ſe tournent toujours au Nord & au Midi; c'eſt le plus ſûre guide des vaiſſeaux. *Acus magnetica, magnete perfricta*. Les Phyſiciens ont remarqué que le bout de l'*aiguille* d'une bouſſole qui a touché à l'un des pôles de l'aimant, ſe tourne vèrs le pôle opposé à celui qu'elle a touché. Par exemple, l'extrémité de l'*aiguille* qui a touché au pôle qui regarde le Sud, ſe tourne vèrs le Nord. D'ailleurs le bout de l'*aiguille* frotté d'aimant, bien loin de s'élever vèrs l'étoile polaire, panche au contraire, & incline vèrs la tèrre. L'*aiguille* aimantée incline de 70 degrez à l'horiſon de Paris. Mais cette inclinaiſon diminuë à meſure qu'on approche de la ligne équinoxiale, & ſous cette ligne il n'y a plus d'inclinaiſon. Cependant en avançant vèrs le Sud, c'eſt l'extrémité méridionale de l'*aiguille* qui commence à incliner, & l'inclinaiſon augmente à proportion que l'on approche du Sud. Les Pilotes Hollandois ont obſèrvé qu'étant arrivez fort près du pôle, l'*aiguille* aimantée ou la bouſſole leur étoit inutile, & qu'elle ſe tournoit indifféremment vèrs tous les côtez de l'horiſon, parce que le mouvement de la matière magnétique ſe fait en ces lieux-là d'une manière pèrpendiculaire à la terre. Mais dans les autres endroits de la ſupèrficie de la tèrre, l'*aiguille* eſt divèrſement inclinée, ſelon la ligne que décrit la matiére magnétique. La déclinaiſon, la variation de l'*aiguille* eſt fort inégale & incèrtaine. Le Cap des *aiguilles* vèrs le Cap de Bonne-Eſperance, eſt ainſi nommé à cauſe que l'*aiguille* n'y décline point.

Aiguille, eſt auſſi en tèrmes de Marine, la partie de l'éperon qui eſt compriſe entre les portes-vèrgues & la gorgère, ou la partie qui fait une grande ſaillie en mèr. On appelle *aiguilles de ventré*, ou de *trevier*, celles qui ſèrvent à coudre des voiles. Il y en a de trois ſortes, de *coutures*, d'*œillete* & de *ralingues*. *Aiguilles* de Bordeaux, ſont de petits Vaiſſeaux à pêcher les maigres, qui ſont des poiſſons.

Aiguille, ſe dit auſſi d'une étaye, ou arboutant fait d'une longue piéce de bois, dont les Charpentiers ſe ſèrvent pour appuyer le mât quand on donne carêne au Vaiſſeaux, & qu'on le met ſur le côté pour le radouber.

On appelle auſſi *aiguilles*, pluſieurs piéces de bois poſées à plomb, qui ſèrvent à fèrmer les pèrtuis des rivières pour arrêter l'eau, & qu'on leve quand les batteaux ſe préſentent au paſſage.

Aiguille, eſt auſſi une vèrge de fèr qui montre l'heure ſur les horloges & ſur les cadrans. *Gnomon*. L'ombre de l'*aiguille* eſt ſur le midi dans les cadrans au ſoleil. On l'appelle plus ordinairement *ſtile* en Gnomonique.

En tèrmes d'Architecture, on appelle *aiguille*, une pyramide bâtie ſur quelque clocher, ou un obéliſque dreſſé dans une grande place. *Pyramis, obeliſcus*. L'*aiguille* de S. Piérre de Rome. On ſe ſèrt auſſi de ce tèrme pour décrire cèrtains fruits qui reſſemblent à ces ſortes de piéces.

Aiguille, eſt auſſi un poiſſon de mèr long & menu par ſa partie antérieure, qui reſſemble à une *aiguille*. *Acus*. Lonvilliérs, dans ſon Hiſtoire des Antilles, ch. *16*. art. 5. ne l'appelle pas ſimplement *aiguille*, mais *aiguille* de mèr. Il dit que c'eſt un poiſſon ſans écaille, de la longueur de quatre piéds ou environ, qui a la tête en pointe, longue d'un bon piéd, les yeux gros & luiſans, bordez de rouge, la peau du dos rayée de lignes bleuës & vèrtes; celle de deſſous le ventre eſt d'un blanc mêlé de rouge. Il a huit nageoires qui tirent ſur le jaûne, & une queuë fort pointuë, qui a peut-être donné occaſion à lui donner le nom qu'il porte: comme la figure de ſa tête l'a fait appeller des Hollandois *Pipe à tabac*. Le Lucatini fit cette deviſe pour Marguerite Reine d'Eſpagne, qui mourut en couche: Une *Aiguille* poiſſon, avec ce mot: *Perit dum parit*, Elle meurt en mettant ſon fruit au monde.

Aiguillé, en Fauconnerie, ſe dit d'une éſpéce de maladie des Faucons, cauſée par des petits vèrs courts ou lombriques, très dangereux pour ces oiſeaux, parce qu'ils s'engendrent dans leur chair.

Aiguille à Bèrger, ou *Aiguille de Bèrger*. Tèrme de Botanique. *Scandix, icis*, ſ. m. ou *Pecten Veneris*. Plante annuelle & umbelliſère, dont les tiges ſont rondes, hautes d'un piéd, aſſez branchuës, garnies de feuilles plus menuës que celles du cèrfeuil. Elle porte des umbelles de fleurs à cinq pétales inégales, & diſpoſées comme les fleurs de lys des armes de France; chaque calice qui ſoutient une fleur, devient un fruit compoſé de deux ſemences, qui avec leurs enveloppes, repreſentent aſſez bien une *aiguille* à coudre longue de deux pouces environ ſur une demiligne de largeur. Son odeur n'eſt pas agéable: elle croît communément dans les champs. Il y en a une autre éſpéce qui vient en Provence, en Languedoc & en Italie, plus petites dans toutes ſes parties que la precédente, & dont l'odeur eſt auſſi douce que celle du cèrfeuil & de l'anis.

Aiguille, ſe dit provèrbialement en ces phraſes: il eſt venu de fil en *aiguille*; pour dire, d'un propos à l'autre de ſuite. Faire un procès ſur la pointe d'une *aiguille*; pour dire, Conteſter ſans ſujet, ou pour une affaire de peu d'importance. On dit de celui qui fait pluſieurs menus emprunts d'outils, qu'il lui faut fournir de fil & d'*aiguille*. On a fait une deviſe d'une *aiguille* à broder: *Pungit ut ornet*, Elle pique pour orner.

Aiguille, eſt un nom qu'on a donné à quelque lieu. *Aiguille* eſt une Iſle de la mèr Éthiopique. Ce nom vient de ſon nom Portugais *Agulha*.

Le Cap des *Aiguilles*. *Acuum promontorium*, eſt ſur la Côte des Cafres en Afrique.

AIGUILLÉE, ſ. f. Cèrtaine quantité de fil, de ſoie, de laine, qu'on paſſe dans une aiguille, proportionnée à l'étenduë du bras qui la tire. *Acia*.

AIGUILLER, v. act. Tèrme d'Oculiſte. C'eſt ôter la cataracte de l'œil. Les Oculiſtes ſont adroits à *aiguiller*. Cette expreſſion vient de ce qu'ils ſe ſèrvent d'une aiguille pour cette opération.

AIGUILLE de Bourdeau. C'eſt le nom d'un batteau pêcheur de la Rivière le Dordogne & de la Garonne.

AIGUILETTE, ſ. f. Cordon ou tiſſu fèrré par les deux bouts, qui ſèrt à attacher quelque choſe à une autre. *Ligula*. On attachoit le haut de chauſſes avec une *aiguillette*. Un fèrret d'*aiguillette*. On fait auſſi des *aiguillettes* de cuir de mouton, coupé en bandelettes fèrrées par les deux bouts.

On appelle auſſi *aiguillettes*, des touffes de rubans ou de cordons fèrrez qu'on met au bas des chauſſes, ou aux impériales des caroſſes, ſeulement pour les orner.

Nouer l'*aiguillette*, ſe dit d'un maléfice qui empêche la conſommation du mariage. *Faſcinare conjuges*.

On dit au Manége, Nouer l'*aiguillette*, quand un cheval ſauteur s'épare & ruë entiérement du train de dèrrière, allongeant les jambes également de toute leur étenduë. *Extenſis pedibus calcitrare*.

On dit Lâcher l'*aiguillette*; pour dire, Satisfaire aux néceſſitez naturelles. *Ligulas ſolvere*. On dit provèrbialement, qu'on ne doit point ſèrvir un maître qui ſèrre ſes vieilles *aiguillettes*; c'eſt-à-dire, qui eſt trop bon ménager. Courir l'*aiguillette*, ſe dit d'une femme qui va ſe proſtituer deçà & delà. Ce qui vient de ce qu'autrefois à Toulouſe les femmes débauchées étoient obligées de porter une *aiguillette* ſur l'épaule pour marque d'infamie, ce que Paſquier dit avoir vû encore pratiquer de ſon tems. C'étoit en exécution de l'Ordonnance de S. Louis. Boyer le témoigne ſur la Coûtume de Bourges. *Vitam meretriciam agere, ſcortari*.

AIGUILLETTER, v. act. Attacher ſon haut de chauſſe avec une ou pluſieurs aiguillettes. *Veſtem ligulis aſtringere*.

Aiguilleté, ée, part. paſſ. & adj. *Aſtrictus ligulis*. Autrefois on étoit toujours *aiguilleté*; pour dire, qu'on avoit le haut de chauſſes attaché au pourpoint avec pluſieurs aiguillettes. Un amant *aiguilleté* ſera pour elle un ragoût mèrveilleux. Mol.

AIGUILLETIER, ſ. m. Ouvrier qui fèrre les aiguillettes & les lacèts. *Ligularum artifex*.

AIGUILLIER, ſ. m. Ouvrier qui fait des aiguilles. *Acuum artifex*.

Aiguiller, ſe dit auſſi du petit étui où l'on met des aiguilles. *Theca acuum*. Mon *aiguillier* eſt fort joli. On trouve *acuarium* dans la baſſe Latinité.

AIGUILLON, ſ. m. Ce qui eſt piquant en matière d'aiguille. *Aculeus*. Les hériſſons ſont couvèrts de pointes & d'*aiguillons*. Les abeilles ont un *aiguillon* dont la figure ſe voit dans la Micrographie de M. Hook, & dans le Journal des Savans 1666. p. 497.

Aiguillon, ſignifie auſſi un bâton aſſez long & délié, au bout duquel il y a une pointe de fèr pour piquer les bœufs & pour les faire marcher. *Stimulus*. Piquer de l'*aiguillon*, donner de l'*aiguillon*. Les Bouvièrs chaſſent leurs bœufs avec un *aiguillon*.

Aiguillon, ſe dit figurément en Morale de ce qui éxcite. *Incitamentum*. L'*aiguillon* de l'amour, c'eſt la difficulté. Malh. Nos paſſions ont plus beſoin de bride que d'*aiguillon*. La louange des belles actions ſèrt d'*aiguillon* à la vèrtu. Ablanc. La colère ſèrvoit d'*aiguillon* à ſon ardeur naturelle. Vaug. La recompenſe eſt un puiſſant *aiguillon* pour nous porter avec courage aux travaux & aux dangers. Ariſtote diſoit de Caliſtène, qu'il avoit beſoin d'*aiguillon* pour être éxcité; & Théophraſte d'un frein pour le retenir. On dit d'un Orateur, qu'il laiſſe l'*aiguillon* dans l'eſprit de ſes Auditeurs; pour dire, qu'il les éxcite puiſſamment & vivement. Avec quelles pointes & quels *aiguillons* ſavons-nous réveiller la concupiſcence endormie & languiſſante? Balz.

AIGUILLONNER, v. act. Donner de l'aiguillon. Piquer de l'aiguillon. Tèrme de laboureur. *Aiguillonnez*-moi ce bœuf, il ne s'employe pas comme il faut. Liger.

Aiguillonner, au figuré, ſignifie, Éxciter, pouſſer quelqu'un à faire ou à entreprendre quelque choſe. *Stimulare, incitare, acuere*. L'éxemple de nos ayeuls nous *aiguillonne* à la vèrtu. Il y a de bons Auteurs qui pretendent que quoique le tèrme d'*aiguillon* ſoit du bel uſage, il n'en eſt pas tout-à-fait de même de celui d'*aiguillonner*, qui, ſelon eux, ne s'employe jamais bien noblement; & qu'en ſa place il faut dire, provoquer, excîter, enflammer, &c.

AIGUISEMENT, ſ. m. Action d'aiguiſer. *Exacutio*. Il a tant coûté pour l'*aiguiſement* de ces couteaux.

AIGUISER, v. act. Rendre piquant & trenchant, en frottant ſur quelque meule ou pièrre dure. *Acuere, exacuere*. Les faucheurs *aiguiſent* leurs faux de moment en moment avec des queus ou des dalles. Les tailleurs de pièrre *aiguiſent* leurs marteaux & leurs ciſeaux ſur des pavez. On porte les couteaux & les raſoirs chez les émouleurs pour les *aiguiſer*, & les paſſer ſur la meule, ſur la pièrre pour leur donner le fil.

Aiguiser, ſe dit figurément de l'eſprit & de quelques paſſions. Les Conférences Académiques *aiguiſent* l'eſprit, le rendent plus ſubtil, & plus appliqué à l'étude. Un ragoût *aiguiſe* l'appètit, l'augmente, le renouvelle.

On dit provèrbialement *Aiguiſer* ſes couteaux; pour dire, ſe préparer au combat: *Aiguiſer* ſes dents; pour dire, Se preparer à bien manger.

Aiguisé, ée, part. paſſ. & adj. *Exacutus*.

Aiguisé, en tèrmes de Blâſon, ſe dit des pièces qui ont les bouts aigus & tèrminez en pointe. *In mucronem, acumen, cuſpidem deſinens*. Comme une croix *aiguiſée*, une faſce *aiguiſée*, des pals *aiguiſez*. Quand ils ne ſont pointus que par le bout d'en bas, on les appelle *fichez*.

Ces mots ſe peuvent fort bien écrire par un *e* ſimple.

A I I.

AIIS DANGILLON, ſ. m. plur. *Ataia*. C'eſt le nom d'une petite Ville de Bèrry. Ce nom eſt pluriel. Les *Aiis Dangillon*. Il y a une Collégiale aux *Aiis*; car ordinairement on dit ſimplement les *Aiis*, & il faut prononcer les *Ais*. Ce mot s'eſt formé du Latin *Ataia*, & le ſecond de *Dam*, ou *Dom Gillon*, qui en a été autrefois Seigneur.

A I L.

AIL, ſubſt. m. Plante aſſez connuë, & dont il y a divèrſes ſortes. *Allium*. Le cultivé, qui eſt celui des jardins, a une tige aſſez longue, toute unie, & creuſe: ſes fleurs ſont à ſix feuilles, & naiſſent en gros bouquets ſphériques. Son fruit eſt diviſé en trois loges remplies de quelques ſemences prèſque rondes; ſes feuilles ne ſont point fiſtuleuſes, comme celles de l'oignon. Sa racine eſt bulbeuſe, ou à oignon, compoſée de quelques tuniques qui enveloppent pluſieurs tubèrcules charnus, d'un goût âcre, & d'une odeur forte. L'*ail* eſt fort chaud & cauſtique; non ſeulement il éxcite des veſſies, mais il ronge étant appliqué au dehors: il ne fait pas le même éffèt dans l'èſtomac quand on en mange, ſoit à cauſe du levain & des autres alimens qui y ſont contenus, ſoit parce que ſa tiſſure en eſt différente. On s'en ſèrt dans la peſte, dans la colique venteuſe, & dans pluſieurs autres maladies. On l'appelle pour cette raiſon la Thériaque des Payſans. Son uſage eſt fâcheux à cauſe de ſa puanteur inſupportable. Outre les *aulx* domeſtiques, il y en a de ſauvages. Il y en a un dont les feuilles ſont plus larges, ſemblables à celles du poireau. D'autres ont leurs feuilles menuës & très-étroites, & les têtes très-petites en comparaiſon du domeſtique: elles ſont garnies de fleurs, ou blanches, ou purpurines, ou rayées, ou jaunes. Il y en a une éſpéce commune en France qui vient dans les bois & fleurit au printems. Cette éſpéce ne donne qu'une ou deux feuilles auſſi larges que celles du muguet; entre ces deux feuilles s'éleve une tige haute d'un piéd au plus, qui porte à ſon extrémité une tête garnie de fleurs blanches. On la nomme *Ail d'ours*, *Allium urſinum*. Les anciens Botaniſtes avoient donné le nom de *Moly* à une partie de ces *aulx* ſauvages, & ils appelloient *Scorodopraſum*, les eſpeces qui portoient des feuilles de poireau.

Ail de Chien. Voyez Muscari. Leurs fleurs ſont de couleur de pourpre. Il y a auſſi un *ail poireau*, qui eſt gros comme un poireau, & qui participe aux qualitez de l'un & de l'autre: En Grèc, σκοροδόπρασον. On ne peut ſouffrir l'haleine de ceux qui ont mangé de l'*ail*. En 1368. Alphonſe Roi de Caſtille, fit un Ordre de Chevalerie, qu'il appella l'Ordre de la Bande: il leur defendit par ſes Statuts de manger des *aulx* ni des oignons, & ordonna que les contrevenans s'abſtiendroient pendant un mois de pratiquer la Cour, ni les autres Chevalièrs. Matth. Vie de Louis XI. *Liv*. 6. en ſes annot. marg. De Roch. Les *aulx* & les oignons ſont les viandes ordinaires des Eſpagnols & des Gaſcons; la dixme de l'*ail* rend plus de 1000 écus de rente à l'Archevêché d'Alby. Id. La pointe d'une épée qui a touché de l'*ail*, fait une playe où la gangrène ſe met d'abord ſi l'on n'y remedie. Id. L'*ail* ſe ſéme de gouſſe, ou autrement de caïeux, à la fin de Fevrier, & ſe met trois à quatre pouces avant dans la tèrre, & de trois à quatre pouces de diſtance. On les tire de tèrre vèrs la fin de Juillet, & on les met ſécher, pour les garder enſuite d'une année à l'autre dans un lieu qui ne ſoit pas humide. L'*ail* mangé à jeun eſt la Theriaque des Payſans. Il eſt vrai qu'il cauſe la ſoif, la chaleur par tout le corps, & des maux de tête quand on en uſe ſouvent; mais on peut corriger ſes accidens en mangeant de l'ache ou du pèrſil incontinent aprés. Pluſieurs gens, principalement les Béarnois, au commencement du printems, mangent tous les matins des *ails* avec du beurre frais par principe de ſanté. Chom. L'*ail* appliqué en forme de cataplâme ſur une morſure de ſèrpent ou de chien enragé, eſt un ſouverain remède. Id. La decoction des *ails* entièrs donné en cliſtère, ou appliquée ſur le ventre en forme de fomentation, appaiſe la colique & la toux invétérée & cauſée par le froid. Id. Pour empêcher que les oiſeaux ne nuiſent aux fruits nouveaux des arbres, il faut pendre aux branches quelque quantité d'*ails*. Id. En Latin, *allium*, qui vient du Grèc αγλιθες, qui ſignifie la tête de l'*ail*. Véſpaſien dit à un jeune homme qui lui demandoit un Gouvèrnement: J'aimerois mieux que tu ſentiſſes l'*ail* que le parfum. Ablanc. Il étoit défendu à ceux qui avoient mangé de l'*ail* d'entrer dans le Temple de la mère des Dieux. Bayl. Au reſte, il y a quelque tems qu'on diſoit des *aulx* au pluriel. Balzac le diſoit ainſi. La Fontaine en a uſé de même: Tu peux choiſir, ou de manger trente *aulx*. Mais aujourd'hui quelques-uns diſent *ails*. C'eſt pourquoi, comme le mot d'*ail* eſt beaucoup plus uſité au ſingulier qu'au pluriel, on évite tant qu'on peut le pluriel, & on dit, par éxemple, deux gouſſes d'*ail*.

AILBÈRT, ſ. m. Nom propre d'homme qui s'eſt fait d'Agilbèrt. *Agilbertus S. Albère*, ou Agilbèrt, étoit Évêque de Paris. Baillet. IIe Oct.

AILE, ſ. f. La partie de l'oiſeau qui l'éleve ou qui le ſoutient en l'air quand elle eſt étenduë. *Ala*. L'aigle eſt un oiſeau qui vole à tire d'*aile*. Les faucons le tiennent long-tems ſur *aile*: ils ont l'*aile* vite, trenchante, l'*aile* forte, l'*aile* entière. On dit auſſi, Faire voir en *aile* l'oiſeau, le mettre en *aile*: voler de belles *ailes*. Les pouſſins ſont encore ſous l'*aile* de la mère.

> *Et d'un légèr battement d'*aile,
> *Elle fait ſur lui réjaillir*
> *La boue & l'ordure nouvelle*
> *Dont elle vient de ſe ſalir*. Rec. de vèrs.

Aîle, ſe dit auſſi d'une chauve-ſouris, d'une mouche, d'un papillon, d'un ſèrpent, d'un dragon, & généralement de tout ce qui vole. La chauve-ſouris n'a point de plumes à ſes *ailes*.

Aile, ſe dit auſſi de cette partie charnuë qui s'étend de l'eſtomac à la cuiſſe dans les volailles qu'on mange. Un *aile* de chapon, de pèrdrix. Il y en a qui préfèrent la cuiſſe à l'*aile*.

Aile, en tèrme d'Anatomie, ſe dit de pluſieurs parties du corps. Les lobes du foie s'appellent ſouvent *ailes*, ou *ailerons*. On appelle *ailes* & *ailerons*, des chairs molles & ſpongieuſes qui ſortent de la partie naturelle des femmes, que les Anatomiſtes appellent *Nymphes*, ou *Dames des eaux*, parce qu'elles ſèrvent à conduire l'urine dehors. On appelle auſſi *ailes*, ou *ailerons*, les deux cartilages qui ſont aux côtez du nez, & qui forment les narines. Pareillement, on appelle *ailes*, ou *ailerons*, le haut des oreilles.

L'Aile, en tèrmes de Blâſon, quand elle eſt ſeule, s'appelle un *demi-vol*; lorſqu'il y en a deux, s'appelle un *vol*; ce qui ſe dit de quelque oiſeau que ce ſoit.

On appelle au Manége *aile*, ces piéces de bois qu'on met aux côtez de la lance pour la groſſir vers la poignée.

AILE, en tèrmes de Botanique, c'eſt l'angle que les feuilles d'une plante, ou la queuë des feuilles, forment avec la tige, ou avec une branche de la plante. Cet angle eſt ordinairement aigu, & tourné toujours en haut. Il s'appelle ainſi par reſſemblance à l'angle que forment les *ailes* d'un oiſeau avec ſon corps, ou plûtôt à l'angle que forme le bras de l'homme avec le tronc du corps, & qui s'appelle auſſi *aile*. Quelquefois on appelle auſſi de ce nom les branches mêmes, ou les feuilles qui pouſſent à côté l'une de l'autre ſur les tiges des arbres ou des plantes, & qui forment avec la tige l'angle dont on vient de parler.

AILES, en tèrmes de Jardinage, ſont des branches d'arbres, ou d'autres plantes, qui pouſſent à côté l'une de l'autre. Ces branches ſont des *ailes*. LIGER. Ce tèrme ſe dit en particulier des artichaux, & ces *ailes* ſont les pommes qui accompagnent le principal montant ſur la même tige, & ne ſont pas ſi groſſes que la principale pomme. LA QUINT. LIGER. Il ne reſte plus que des *ailes* ſur nos pieds d'artichaux. LIG. On donne ce nom à ces ſortes de productions, à cauſe qu'étant placées vis-à-vis l'une de l'autre, & s'étendant des deux côtez oppoſez, elles ſont comme des *ailes*. ID.

AILE, ſe dit auſſi d'un moulin à vent. Ce ſont quatre grands chaſſis couvèrts de toile & garnis d'echelon, qui travèrſent l'aiſſieu en dehors, & reçoivent le vent pour faire tourner le moulin. Les Meuniers les appellent autrement *volans*.

Les Ouvriers nomment auſſi les *ailes* d'une fiche, ou couplet, ces deux petits morceaux de fèr mobiles par le moyen de leurs charnières, qui ſèrvent à ſoutenir & à faire mouvoir des portes, ou des fenêtres, ou des volèts briſez. Ils appellent *ailes* de lucarne, les deux côtez qui poſent ſur les chevrons, & qu'on appelle autrement *joues* de la lucarne.

AILE, ſe dit auſſi des Lardoires, & l'on entend par-là les parties de la lardoire où l'on met le lardon lorſqu'on veut larder ou piquer quelque viande.

AILE, eſt auſſi un tèrme d'Horlogér, qui ſe dit des pignons. L'*aile* eſt à l'égard d'un pignon, ce que la dent eſt à l'égard d'une rouë.

En Jardinage on appelle *ailes* d'artichaux, les pommes d'artichaux qui naiſſent aux côtez de la pomme du principal montant, & ne ſont pas ſi groſſes que cette principale pomme.

Les Vitriérs appellent encore *ailes* ou *ailerons*, ces petites bandes de plomb fort déliées qui ſèrvent à engager les loſanges du vèrre dans les panneaux des vitres, & à les y tenir fèrme.

AILE, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles, & ſignifie, Protection, tutelle. C'eſt une fille d'honneur qui a toujours été élevée ſous l'*aile* de ſa mère. Et ſur tout en Poëſie: Cache-la ſous ton *aile* au jour épouventable, dit Deſportes en parlant à Dieu en faveur de l'ame pechereſſe. Malhèrbe a dit auſſi:

Et ſon ame étendant ſes aîles,
Fut toute prête à s'envoler.

On dit auſſi, La peur lui a mis des *ailes* aux talons; pour dire, l'a fait fuir en diligence. Si la peur vous donne des *ailes* pour vous ſauver, l'eſpérance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre. VAUG. On peint Mércure avec des *ailes* aux talons. L'amour lui prêtera les *ailes*. On en donne auſſi au cheval Pegaſe, aux vents, & autres choſes ſemblables, &c.

On dit encore poëtiquement, ſon nom volera ſur les *ailes* de la Renommée, ſur l'*aile* des beaux vèrs; pour dire, que ſa reputation ira bien loin. On dit auſſi, Sur l'*aile* des zephirs.

On donne auſſi figurément des *ailes* aux Chérubins & aux Anges. Les Chérubins devant Dieu ſe couvrent la face de leurs *ailes*: ils couvroient l'Arche de leurs *ailes*.

On appelle les *ailes* d'un bâtiment, ce qu'on bâtit à droit & à gauche pour accompagner le principal corps de logis, & faire les deux côtez de la cour. Ce bâtiment eſt imparfait, il n'y a qu'une *aile* de bâtie. On appelle auſſi ces *ailes*, *bras*, ou *potences*. On dit encore les *ailes* d'un theâtre, les *ailes* d'un pont.

On appelle auſſi *aile* dans les Egliſes, ce qui eſt à droit & à gauche de la croiſée; les bas côtez, ou les petites voutes qui ſont à côté de la grande. Le portail de l'*aile* droite eſt plus beau que celui de la gauche. On n'a bâti que le chœur, on va bien-tôt travailler aux *ailes*.

AILE, ſe dit en tèrmes de Guèrre des deux extrémitez d'une armée rangée en bataille. L'*aile* droite fut la première rompuë. La Cavalerie ſe met ſur les *ailes*; c'eſt-à-dire, ſur les flancs, ou ſur les extrémitez de chaque ligne à droit & à gauche. En ce ſens, ce mot vient de *alauda*, ſelon Bochart, qui ſignifioit une Légion Gauloiſe, ainſi nommée à cauſe de la figure des caſques que portoient les Soldats qui étoient crêtez comme des alouettes. On dit que Pan, l'un des Capitaines de Bacchus, a été le premier inventeur de cette manière de ranger une armée en bataille: d'où vient que les anciens l'ont peint avec des cornes à la tête, parce qu'ils appelloient *cornes* ce que nous appellons les *ailes*. Il y a beaucoup plus d'apparence, ou plutôt il eſt cèrtain que *aile* dans ce ſens vient du mot Latin *ala*, *aile*, qui ſe donnoit à un Corps de Cavalerie, parce que dans les Armées Romaines la Cavalerie ſe diviſoit en deux Corps, qu'on jettoit ſur les deux côtez de l'Armée, l'un à droit & l'autre à gauche, & dont on la flanquoit, & qu'on appelloit *ala*, les deux *ailes*, parce qu'ils faiſoient à peu prés par rapport au corps de l'Armée, la figure que ſont au regard du corps d'un oiſeau, les *ailes*, quand elles ſont étenduës. Les deux côtez, les deux flancs de l'Armée, s'appelloient donc *ailes*; c'eſt de là que nous avons pris ce mot, pour ſignifier la même choſe.

AILE, ſe dit auſſi des deux côtez ou des files qui tèrminent chaque bataillon ou chaque eſcadron, à droit & à gauche. Les Picquiérs ſont rangez au milieu, & les Mouſquetaires ſur les *ailes*. On a commencé à defiler par l'*aile* droite. On appelle auſſi les *ailes* d'un Bataillon, ſes manches ou ſon flanc.

AILE DE S. MICHEL. Ordre Militaire de Portugal, qui fut inſtitué, ſelon le P. André Mendo Jeſuite. *De Ordin. Milit.* l'an 1165. ou l'an 1171. ſelon Joſeph di Michieli, dans ſon *Teſoro Militar. de Cavalleria antiqua y moderna*; c'eſt-à-dire, Tréſor Militaire de Chevalerie ancienne & modérne, imprimé à Madrid en 1642. Alphonſe-Henri I. Roi de Portugal, l'inſtitua en memoire d'une victoire qu'il remporta ſur le Roi de Seville & les Sarrazins, & dont il crut être redevable à S. Michel, qu'il avoit pris pour Patron dans cette guèrre contre les Infidéles. Les Chevaliérs de l'*aile de S. Michel* furent ainſi nommez, parce que dans leurs enſeignes ils portoient une *aile* en forme de celle de cet Archange, laquelle étoit de couleur de pourpre, environnée de rayons d'or. Ces Chevaliers avoient la Regle de S. Benoit, ſuivant l'Inſtitut de Cîteaux. Ils faiſoient vœu de défendre la Religion Chretienne & les confins du Royaume, & de protéger les veuves & les orphelins. Dans leurs Etendarts on voyoit d'un côté un S. Michel tèrraſſant le démon; & de l'autre, la Croix de l'Ordre en forme d'épée, avec ce mot: *Quis ut Deus*, Qui eſt ſemblable à Dieu? Cet Ordre ne ſubſiſte plus. Outre les deux Auteurs que j'ai citez, voyez Antonio Brandon, *Monarc. Luſitana*, Liv. XI. ch. 22. Antonio Manriquez, T. II. ch. 8. Auguſt. Barboſa, *Summ. Apoſt. deciſ. col.* 306. Caramuel, *Theol. Reg. p.* 9. Bernardo Juſtiniano, *Hiſtoria dell' origine de Cavalieri*, ch. 28.

AILE, ſe dit auſſi dans le diſcours ordinaire, de ceux qui marchent à côté, & un peu à l'écart pour donner ſecours au beſoin. Il ſembloit que ce Prevôt marchât ſeul, mais il y avoit pluſieurs Archers ſur les *ailes* pour l'aſſiſter.

AILE, ſe dit auſſi en tèrmes de Fortification, du flanc d'un baſtion, & plus ordinairement des longs côtez qui tèrminent à droit & à gauche un ouvrage à corne ou couronné, & qui ſont flanquez par quelque endroit de la Place, par quelque dehors, ou travail particulier.

AILE, ſe dit provèrbialement en ces phraſes: Cet homme ne bat plus que d'une *aile*; pour dire, que ſon crédit, ſa fortune, ſon eſprit, ſont diminuez, & qu'il n'en peut plus. On lui a tiré une plume de ſon *aile*; pour dire, qu'on lui a arraché quelque choſe de ſon bien: qu'on en tirera pied ou *aile*; pour dire, qu'on tirera quelque choſe d'une affaire, & qu'on ne pèrdra pas tout. On lui a rogné les *ailes*; pour dire, qu'on a retranché de ſon autorité, de ſes richeſſes. On dit d'un téméraire, qu'il a voulu voler avant que d'avoir des *ailes*, qu'il n'a pas encore l'*aile* aſſez forte; pour dire, qu'il a commencé trop tôt quelque entrepriſe au deſſus de ſes forces. On dit d'un homme malheureux, qu'il en a dans l'*aile*; pour dire, qu'il lui eſt arrivé quelque accident fâcheux, ou bien qu'il a paſſé les 50 ans qu'on marque avec une *L*. On le dit auſſi d'un homme qui a pèrdu ſa libèrté.

*Mon chèr ami, j'en ai dans l'*aîle.
Je ſuis perdu, j'ai regardé Cloris. SCAR.

*Si vous en avez dans l'*aîle,
Plaignez-vous adroitement. S. AMANT.

On dit auſſi, voler *à tire d'aile*; pour dire, d'un vol promt & vigoureux. Et figurément d'un grand empreſſement, d'une viteſſe grande & précipitée, d'une ardeur promte, comme en ces vèrs:

Cette vengeance auſſi-tôt qu'elle appelle,
On part, on court, on vole à tire d'aîle,
On ne lui plaint ni dépenſe ni ſoin:
Contre quiconque on ſoutient la querelle.

Et en ceux ci:

Elle a beau faire la cruelle, (la goutte)
Elle ne peut durer toujours,
Et nous irons en dépit d'elle,
Dans vos cantons, à tire d'aîle,
Vous relancer un de ces jours.

On appelle *Bouts d'ailes*, des plumes à écrire, qui ſont tirées du bout des *ailes* d'une oye. *Penna.*

Une *aile* etenduë, avec ce mot, *Serpere neſcit*, marque dans Areſi l'elevation du genie. Un *aile* avec ce mot, *Non ſufficit una*, Une ſeule ne ſuffit pas, ſignifie qu'une vèrtu, ou une bonne qualité ſeule ne ſuffit pas pour quelque entrepriſe. L'Academie des Philoponi; c'eſt-à-dire, des amateurs du travail, de Faënza, a pour deviſe une *aile* miſe en évantail, dont une main chaſſe les mouches, avec ce mot, *fugantur deſides*, On chaſſe les faineans. Deux *ailes*, avec ce mot, *Portantem portant*, Elles portent celui qui les porte, marque un ſecours réciproque.

Les *ailes*, ſelon Platon, ſont l'hieroglyphe de l'intelligence, & les *ailes* d'or que le prétendu Orphée donne au premier né de Saturne, ſont au ſentiment du P. Kirchèr, le ſymbole de la ſageſſe, de l'ame du monde dans les idées Platoniciennes.

Aile, ſ. f. C'eſt un mot qui vient de l'Anglois *aile*, & qui eſt en uſage à Paris. La première ſyllabe ſe prononce un peu long. C'eſt une ſorte de biére Angloiſe qui ſe fait ſans houblon, & qui eſt plus forte & plus chargée que la biére ordinaire.

Ailé, ée, adj. Qui a des ailes. *Alatus.* Pégaſe eſt un cheval *ailé*. Les Poëtes appellent auſſi les oiſeaux, les peuples *ailez*. Les papillons, les cigales, ſont des inſectes *ailez*. Les Bonites ſont des poiſſons *ailez*, qui ſont fréquens ſur l'Océan Atlantique.

En tèrmes de Blâſon, on appelle un oiſeau *ailé*, quand ſes ailes ſont d'un autre émail que ſon corps. On appelle auſſi *ailé* tout ce qui eſt peint avec des ailes, quoique contre ſa nature: comme un cèrf *ailé*, un cœur *ailé*, des dragons, des ſerpens *ailez*, une main *ailée*, une tête de léopard *ailée*, une bande *ailée*, &c.

Ailé, *Alatus*, ſe dit en Botanique des tiges qui ſont garnies dans leur longueur de feuillets membraneux. Pluſieurs eſpeces de chardons ont leurs tiges & leurs branches *ailées*. On appelle auſſi feuilles *ailées*, celles qui ſont compoſées de pluſieurs petites feuilles égales ou inégales, & qui ſont rangées ſur une même côte, enſorte que toutes enſemble elles ne ſont qu'une même feuille *Folia alata*, ou *pennata*. Telles ſont les feuilles d'Aigremoine, de la Reine des Prez, de l'Acacia, du frêne, &c.

AILERON, ſ. m. Petite aile. *Pennula.* Il ſignifie auſſi un bout d'aile. *Extrema ala.*

Aileron, ſ. m. Qui ſe dit des nageoires des poiſſons, qui leur ſervent comme d'ailes, ou de rames pour s'agiter dans l'eau. *Pinna.* C'eſt un poiſſon qu'on voit le dos appuyé contre ſa coquille, qui lui ſert comme de prouë: ſa tête, qu'il eleve, lui tient lieu de voile, & ſes *ailerons* ſont ſes rames. Ablanc.

Aileron, Tèrme d'Anatomie. Voyez AILE.

Aileron, ſignifie auſſi les planches de bois ſur leſquelles tombe l'eau qui fait tourner les rouës des moulins à eau. On les appelle autrement *aluchons* ou *volets*.

On appelloit auſſi autrefois *ailerons*, de petits bords d'étoffe qu'on mettoit aux pourpoints pour couvrir les coutures du haut des manches.

AILETTE. Tèrme de Cordonnier. C'eſt une petite piéce de cuir qu'on met par dedans le long du ſoulier, & qui prend depuis le piton juſqu'aux quartiers. L'*ailette* de ce ſoulier eſt bien couſuë. On dit auſſi l'*ailette* d'un rouet de femme à filer.

AILLEURS, advèrbe de lieu. Autre part. *Alibi.* Quand on ne trouve pas à vivre en un lieu, il en faut chèrcher *ailleurs*. On dit d'un homme diſtrait, Son corps eſt ici, mais ſon eſprit eſt *ailleurs*. J'apprends d'*ailleurs*, pour dire d'un autre côté. *Aliunde.*

On le dit au figure. Cela procède d'*ailleurs*, auſſi pour dire, d'une autre cauſe.

Ailleurs, ſèrt quelquefois de conjonction, ou de tranſition quand on veut alléguer une nouvelle raiſon. *Jam verò*, *Accedit hic*. D'*ailleurs* il me ſemble, &c.

AILLIER, Sorte d'oiſeau de proye. On lit dans la Bible Hiſtoriaux rapportée par Borel:

Si comme aigles, aillièrs, *& eſconſſis.*

AILLORS, ſe diſoit autrefois pour *ailleurs*. Borel.

A I M.

AIMABLE, adj. m. & f. Qui eſt digne d'être aimé; qui a des qualitez qui attirent l'amour ou l'amitié de quelqu'un. *Amabilis.* Cet homme eſt fort *aimable* par ſa belle humeur. Cette femme eſt *aimable* par ſa beauté. Admirez la ſimplicité de cette Bèrgère; elle ne fait qu'être *aimable*, & ne ſait pas encore ſe faire aimer. Fonten. Le plus dangereux ridicule des vieilles pèrſonnes qui ont été *aimables*, c'eſt d'oublier qu'elles ne le ſont plus. Rochef. Allons en ces *aimables* lieux, où, &c. J'en garderai toujours l'*aimable* ſouvenir.

Un amant ſûr d'être aimé,
Ceſſe toujours d'être aimable. Des-H.

AIMABLE ORPHÉE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt un œillet cramoiſi & blanc; ſa fleur n'eſt pas bien large, mais elle eſt bien tranchée: ſa plante eſt d'un beau vèrd, abondante en marcottes. Il vient de Lille.

AIMANT, ou AIMAN, ou AYMAN, ſ. m. *Magnes.* C'eſt une piérre minerale, ou plutôt un métal, ou un fèr imparfait, dont la peſanteur & la couleur approchent fort de celle du fèr. Il eſt pourtant plus peſant & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fèr, & il ſe rencontre ſouvent des morceaux qui ſont moitié *aimant* & moitié fèr. Sa couleur eſt différente ſuivant les differens pays d'où il vient; le meilleur eſt d'un noir luiſant. Il n'y en a point de blanc. Celui d'Arabie eſt rougeâtre; celui de Macédoine noirâtre; celui de Hongrie, d'Allemagne, d'Anglerèrre, &c. de couleur de fèr non poli. Sa figure ni ſa groſſeur ne ſont point detèrminées. On en trouve de toutes figures & de groſſeurs différentes. Il a des propriétez mèrveilleuſes. Il va s'unir au fèr lorſqu'il en eſt à une cèrtaine diſtance, & il peut même le tenir ſuſpendu, quoiqu'il ne le touche pas, & qu'il y ait même entr'eux du papier, du carton, du cuivre, ou quelque autre corps mince. C'eſt ce qu'on appelle ſa vèrtu attractrice. Il tourne toujours un cèrtain côté vèrs le Nord, & le côté oppoſé vèrs le Sud. C'eſt là ſa vèrtu diréctrice. On appelle ces côtez, les pôles de l'*aimant*, & la ligne qui va de l'un à l'autre pole, l'axe de l'*aimant*. Il communique ces mêmes propriétez au fèr qu'il touche, ou qui a paſſé près de lui à une cèrtaine diſtance; enſorte qu'il a des pôles qui ſe tournent vèrs les pôles du monde, auſſi-bien que ceux de l'*aimant*. Ce qu'il y a de ſingulièr, c'eſt que ſi ayant préſenté au pôle d'un *aimant*, le pôle d'un autre *aimant*, ils ſe joignent; en lui préſentant le pôle oppoſé, ils ſemblent ſe fuir. On connoit les pôles de l'*aimant*, en poſant deſſus une aiguille en libèrté: cette aiguille ſe tournera, de ſorte qu'un de ſes bouts marquera un pôle de l'*aimant*, & l'autre marquera le pôle oppoſé. Pour conſèrver un *aimant*, il faut l'armer, ou l'entourer de petites plaques de fèr qui puiſſent le toucher; ou bien le ſuſpendre à un fil par ſon équateur pour lui laiſſer prendre ſa ſituation. S'il s'enrouille, ſi on le laiſſe quelque tems dans le feu, ou ſi on le met en poudre, il pèrd la conformation naturelle de ſes pôres, & par conſequent toutes ſes propriétez. On peut augmenter ou diminuer la force de l'*aimant*; au lieu qu'on ne peut point la retablir lorſqu'elle eſt pèrduë. Il n'eſt pas vrai qu'un *aimant* frotté d'ail pèrde ſa vèrtu. Matthiole dit que l'*aimant* fondu avec de la bronze rouſſe, la fait devenir de couleur d'argent, comme la calamine donne la couleur d'or au cuivre. Pline dit que l'Architècte Dinocrates Aléxandrin avoit commencé à voûter d'*aimant* le temple qu'un des Ptolomées avoit fait bâtir à Alexandrie à ſa ſœur Arſinoé, afin d'y faire tenir ſuſpenduë en l'air l'image de cette Princeſſe qui étoit toute de fèr. Mais Ptolomée & l'Architècte moururent avant que l'ouvrage fût achevé. M. Godeau écrit la même choſe de la ſtatuë de Serapis faite par le Roi Seſoſtris, & ſuſpenduë dans un temple d'Alexandrie. On a fait accroire au peuple la même choſe du cèrcueil de Mahomet. Mais ce ſont des fables. Le tombeau de Mahomet eſt en tèrre au milieu de la Moſquée.

Gaſſendi & le Père Fournier dérivent ce mot de l'amour que l'*aimant* a pour le fer & pour le pôle, *quia nil amantius quam attrahere & retinere*. Menage le dérive de *adamante*, ablatif de *adamas*, dont on a uſé en cette ſignification. Voyez les *Acta SS. April. T. I. p.* 19. Et dans la vie de S. Walric, ch. 2. Cette étymologie eſt plus vraie que celle qu'apporte au même endroit Henſchenius, qui dit que nous l'appellons *Pièrre aimant*; c'eſt-à-dire, *Lapis amans*, ou *adamans*. Guichard va plus loin. Il prétend qu'*Adamas* ſignifie proprement la pièrre d'*aimant*, & qu'elle a été ainſi appellée du mot Hebreu אדם, *adam*, qui ſignifie être rouge, parce qu'en effet il y en a de rougeâtre. On l'appelle en Latin *magnes*, *Lapis Lydius*, ou *Heraclius*, parce qu'on le trouvoit auprès d'Heraclée, qui eſt une Ville de Magneſie, qui fait partie de la Lydie; ou du nom d'un Bèrgèr nommé *Magnes*, qui le premier le découvrit avec le fèr de ſa houlette au mont Ida, comme témoigne Nicandèr.

Les Anciens qui ont ſu que l'*aimant* attire le fèr, ont entièrement ignoré la propriété qu'il a de ſe diriger vèrs les pôles du monde. Cette faculté ne nous eſt connuë que depuis 3 ou 4 ſiecles. On aſſure qu'un cèrtain Jean de Goya de Melphi dans le 13^{e} ſiecle, a été l'inventeur de l'aiguille aimantée. Cependant George Wler Anglois, dans ſon voyage de Dalmatie, de Gréce & du Levant, dit qu'il a vû un ancien livre d'aſtronomie, qui ſuppoſoit l'uſage de l'aiguille aimantée, quoiqu'on ne s'en ſèrvît pas pour la navigation, mais pour d'autres uſages d'aſtronomie. Platon appelle l'*aimant* *Pièrre Hèrculienne*, à cauſe qu'elle commande au fèr, qui dompte toutes choſes. C'eſt ainſi qu'elle eſt nommée dans Euripide. On l'appelle auſſi *Lapis nauticus*, à cauſe de ſon extrême utilité pour la navigation; & *ſideritis*, à cauſe qu'il attire le fèr, que les Grècs nomment σίδηρος, & en vieux François *calamitte* ou *marmette*. Gilbèrt, Cabeus, les Pères Grandami & Kirchèr, en ont écrit amplement. Le Père Lieutaud en a donné un nouveau Syſtême. Deſcartes, Robault, & après eux M. Regis, en ont auſſi traité au long. Ils ont tâché d'en éxpliquer les effèts d'une manière très-claire & très-ſimple ; & ils ont confirmé leurs ſentimens par une infinité d'expériences qui s'accordent parfaitement avec leurs principes. Les Anciens ont attribué la vèrtu attractive de l'*aimant*, ou à une ame qui l'anime, ou à une cèrtaine ſimpathie entre le fèr & l'*aimant*, ou à certains corpuſcules qui s'écoulent du fèr & de l'*aimant*, & qui vont s'inſinuer dans les pôles de l'un & de l'autre. Pour éxpliquer les effèts de l'*aimant*, les Philoſophes modèrnes diſent qu'il ſort continuellement des pôles de la tèrre une matière très-ſubtile, impalpable & inviſible, qui circulant autour d'elle ſur le plan des mèridiens, y rentre par le pôle oppoſé à celui d'où elle eſt ſortie, & paſſe par les pôres parallèles à ſon axe : que l'*aimant* a deux pôles comme la tèrre, & qu'il en ſort une pareille matière. Cette matière canelée, qui rentre par l'un des pôles, fait l'impulſion par laquelle le fèr s'unit à l'*aimant*, & produit ce qu'on appelle la vèrtu d'attraction. Par cette raiſon, c'eſt parler improprement que de dire que l'*aimant* attire le fèr. L'*aimant* s'unit au fèr, & cette union ſe fait par l'impulſion de la matière magnétique. Ainſi l'union, ou l'attraction du fèr & de l'*aimant*, eſt réciproque. Il faut encore obſèrver, qu'outre la matière magnétique qui paſſe de la tèrre dans l'*aimant*, il y a toujours une cèrtaine quantité de cette matière qui ſe meut autour de l'*aimant*, & qui compoſe une éſpèce de tourbillon autour de lui. Or l'éſpace dans lequel ſe meut cette matière, eſt la ſphère d'activité de l'*aimant*. Sa faculté attractive ne s'étend point au-delà.

AIMANT PHILOSOPHIQUE. M. Boyle, dans ſes conjectures ſur les qualitez occultes de l'air, appelle *aimans philoſophiques* les corps qui n'attirent pas, mais qui retiennent fortement les émanations étrangères, comme la pèrte de ſang qui vient d'un principe intérieure, non pas d'une playe.

M. Andre Médecin, dans ſes Entretiens ſur l'acide & ſur l'alkali, prétend qu'on peut éxpliquer par le moyen de ces ſels tous les effèts qu'on attribuoit autrefois à des qualitez occultes, & entre autres la vèrtu de l'*aimant*. Il dit que la force de l'*aimant*, qui eſt un fèr imparfait, conſiſte dans de petits corps pointus qui rempliſſent ſes pôres ; qu'il ſort ſans ceſſe de l'*aimant* quantité de ces petits corps, en même tems qu'il y en rentre d'autres qui prennent leur place, parce que l'air en eſt tout rempli ; que ces atômes qui ſortent continuellement de l'*aimant* s'inſinuent dans les pôres du fèr, & les rempliſſent ; mais que comme ils ne peuvent ſortir ſans agiter l'air avec violence, cet air ainſi agité pouſſe le fèr vèrs l'*aimant*, ou l'*aimant* vèrs le fèr, ſuivant que l'un de ces deux corps lui réſiſte.

Nicolas Hartſoekèr, dans ſes Principes de Phyſique, prétend que l'*aimant* n'eſt qu'une pièrre ordinaire parſemée d'une infinité de priſmes creux, qui par le mouvement diurne de la tèrre ſe ſont rangez parallèles les uns aux autres, & à peu près parallèles à l'axe de la tèrre. Ces priſmes contiennent dans leurs canaux une matière extrêmement ſubtile, qui par le mouvement diurne de la tèrre doit couler par les canaux des priſmes qui ſont à la file l'un de l'autre ; & ayant ainſi coulé de priſme en priſme juſqu'au dèrnier, elle doit retourner vèrs le premier, & y rentrer par la même ouvèrture qui lui a déja ſèrvi d'entrée ; ainſi elle doit faire une circulation pèrpétuelle autour de ces priſmes. Par ces principes il prétend expliquer tous les phenomènes de l'*aimant*.

Monconis, T. II. p. 449. parle d'une pièrre d'*aimant* qui ne péſoit qu'une once, & qui en portoit 33 étant armée ; & d'une autre qui peſoit 5 onces, & portoit 13 livres de 12 onces chacune. Voyez ſur l'*aimant* le Livre du P. Lieutaud Jeſ. intitulé *Magnetologia*, & imprimé à Lyon en 1668. in 4°. Velſchius dans ſes *Obſervationes Phyſico-Medicæ*, parle d'un *aimant* blanc, qui avoit la même force & la même vèrtu que le meilleur *aimant* du monde, & d'un *aimant* artificiel, ſur lequel il diſcourt amplement.

On trouve en prèſque toutes les Provinces de la Chine des pièrres d'*aimant*. Il en vient auſſi du Japon ; mais le grand uſage qu'en font les Chinois eſt dans la Medecine. On les achète au poids, & les meilleurs ne ſe vendent que 8 ou 10 ſols l'once. J'en ai apporté une d'un pouce & demi d'épaiſſeur, qui quoi qu'aſſez mal armée, léve néanmoins 11 livres ; elle en levera 14 ou 15 quand elle ſera en état. Au reſte ils ont une facilité fort grande de les tailler ; on a coupé à Noukin la mienne en moins de deux heures. La machine dont ils ſe ſèrvirent pour cela eſt ſimple, & ſi nos ouvriers veulent en uſer, ils abrégeront beaucoup le travail. Elle eſt compoſée de deux jambages de 3 ou 4 pieds de haut arboutez par deux liens en contrefiches, & ſéparez par une membrure qui les travèrſe, & qui eſt emmortaiſée dans leurs femelles. Sur la tête des jambages on poſe de champ un petit rouleau, ou un cilindre, d'un pouce & demi de diamètre, qui peut tourner circulairement par le moyen d'une corde roulée ſur le milieu, dont les deux bouts pendans ſont attachez à une double marche, ſur laquelle poſent les piéds de l'ouvriér. A l'une des éxtrémitez du cilindre on a maſtiqué par ſon centre une plaque de fèr fort mince, fort ronde, & bien aiguiſée en tout ſon contour, qui a environ huit pouces de diamètre, & qui ſe meut avec une grande viteſſe, tantôt en deſſus & tantôt en deſſous, ſelon qu'on éleve ou qu'on abat les marches. L'ouvriér cependant préſente d'une main l'*aimant*, & de l'autre de la bouë faite d'un ſable très-fin, qui rafraîchit le fèr, & qui ſèrt à couper la pièrre ; mais parce que le fèr en paſſant au travèrs du ſable, le jette & le pouſſe tout autour avec violence, ce qui pourroit aveugler celui qui travaille, on a ſoin de placer préciſément au deſſus une petite latte tournée en demi cèrcle, qui le reçoit, & qui en défend l'ouvriér. P. le Comte.

AIMANTER, v. act. Faire toucher une aiguille à de l'aimant pour la faire tourner au Nord. *Magnete perfricare*.

AIMANTÉ, ÉE, part. L'aiguille *aimantée* eſt l'aiguille de la Bouſſole. *Magnete perfrictus*.

AIMANTIN, INE. Qui a la vèrtu de l'aimant, ou une nature ſemblable. *Vi magnetica præditus*. Pluſieurs Philoſophes attribuent à la tèrre une vèrtu *aimantine* qui lui fait attirer les corps graves.

AIMAR, ſ. m. *Ademarus*. Nom propre, le même que celui d'*Ademar* ou *Adimar*, dont il s'eſt formé par le retranchement du d'*Ademar*, *Aemar*, *Aimar*. *Ademar*, ou *Aimar* de Chabanois, Moine de S. Cibar d'Angoulême, au XII. ſiécle, écrivit une chronique qui commence à l'an de Jesus-Christ 829. & finit en 1029. *Ademar*, ou *Aimar*, Cardinal de S. Anaſtaſe au XIV^{e} ſiécle.

AIMER. v. act. ſe dit en général des pèrſonnes & des choſes pour leſquelles on a de l'affection, de l'amour, de l'inclination. *Amare*. Un Ancien a dit qu'il faut *aimer* ſes amis, comme devant les haïr un jour ; & haïr ſes ennemis, comme devant les *aimer* un jour. Cet Ancien eſt Iſocrates, & il n'eſt pas le ſeul qui ait été dans ce ſentiment : ſa maxime peut avoir un bon ſens, mais abſolument parlant elle eſt fauſſe, & même pèrnicieuſe, & contre les loix de la Religion & de la raiſon. Voyez ce qu'en ont dit Cicéron & M. de Sacy dans leurs traitez de l'amitié. Il faut *aimer* Dieu de tout ſon cœur, & ſon prochain comme ſoi-même. La Religion fait *aimer* l'auſtérité aux pèrſonnes pieuſes. S. Evr. Les uns *aiment* le bien, les autres la gloire. Les uns *aiment* l'étude, les autres les plaiſirs, le vin, la debauche, le jeu. On dit qu'un homme *aime* ſa maiſon, quand il eſt attaché à ſon ménage, à ſes affaires.

AIMER abſolument, ſe dit plus particulièrement de l'inclination qu'on a pour une maitreſſe, & de cette forte & tendre affection qu'un ſexe a pour l'autre. Je trouvai qu'il falloit que vous m'*aimaſſiez* pour ſentir le mal de n'être point *aimé* que j'éprouvois ſi cruellement. P. de Cl. Toutes les femmes ont la vanité de ſe faire *aimer*. S. Evr. Le mariage n'apprend point à *aimer*, il veut ſeulement qu'on ſe laiſſe *aimer*. Qui *aime* en plus d'un lieu, ne ſauroit bien *aimer*. Despor. *Aimer*, ou n'*aimer* pas, n'eſt pas de notre choix. M. de la Suze.

AIMER. Ce mot ſignifiant prendre plaiſir à quelque choſe, veut le vèrbe qu'il régit à l'infinitif avec la particule *à*. On n'*aime* point à louer, & on ne louë jamais ſans intérêt. Rochef. Le menſonge eſt tellement reconnu pour un vice, que ceux qui *aiment* le plus à mentir, le condamnent. Paliss. Le Lécteur *aime à* être traité en habile homme, & non pas en ignorant qui ne peut rien ſuppleer de lui-même. Perr. Les femmes n'*aiment* point qu'on les gêne.

> Aimez, *Seigneur* aimez *à vivre*. Voit.
>
> *Il l'épouſe* (cette laide) *& je ſai pourquoi* ;
> *C'eſt qu'il* aime *comme les Princes*
> *A nourrir des monſtres chez ſoi*. Main.

AIMER, ſignifie auſſi quelquefois, Savoir gré à quelqu'un d'une choſe, lui en être obligé. Mol. Je vous *aime* de ce que vous avez répondu à Octavius. *Aimez* qu'on vous conſeille, & non pas qu'on vous louë. Boil.

AIMER, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & alors il ſignifie, Se plaire. *Delectari aliquâ re*. Il s'*aime* bien à la Cour, à la guèrre, à l'étude. Les élephans ne s'*aiment* pas dans les pays froids. Les ſaules, les aulnes s'*aiment* dans les lieux humides. On dit auſſi qu'une pèrſonne s'*aime* bien, quand elle a un ſoin éxtraordinaire de ſa pèrſonne, ou quand elle a trop d'amour propre. *Sibi placere*.

> *Très-ſouvent un éſprit qui ſe flatte & qui* s'aime,
> *Méconnoit ſon génie, & s'ignore ſoi-même*. Boil.

Aimer mieux. *Malle.* Quand ces mots ſont ſuivis d'un infinitif, cet infinitif veut être ſuivi des particules *que* & *de* qui en régiſſent un autre. Ils *aimèrent mieux* le prendre vif *que de* le tuer. Vaug. Il *aime mieux* dire mal de ſoi, *que de* n'en point parler. Rochef.

Aimer mieux. Ces mots ſe diſent quelquefois des choſes dont on préfère les unes aux autres. Il *aime mieux* une fortune baſſe & tranquille, qu'une fortune élevée & tumultueuſe. Bouh.

Aimer mieux. Ces mots ſe diſent auſſi des pèrſonnes quand il ne s'agit pas d'amitié, mais d'une ſimple préférence. J'*aime mieux* un valet mal fait & ſage, qu'un valet bien fait & fripon. Id. Mais quand il s'agit d'amitié, & non pas de préférence, il faut dire *aimer plus*, & non pas *aimer mieux*. Ainſi il faut dire, c'eſt l'homme du monde que *j'aime le plus*, & non pas, c'eſt l'homme du monde que *j'aime le mieux*. Id.

Aimer, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Qui *aime* Bèrtrand, *aime* ſon chien. On dit à la guèrre, ou en quelque entrepriſe périlleuſe: Qui m'*aime* me ſuive. On dit auſſi, qui bien *aime*, bien châtie. Il n'eſt pas dégoûté, il *aime* mieux deux œufs qu'une prune, pour dire, il préfère un grand avantage à un moindre. On dit auſſi burléſquement, il l'*aime* comme ſes petits boyaux, comme la prunelle de ſes yeux. Cette dèrnière expreſſion eſt priſe apparemment de l'Écriture, qui dit conſèrver comme la prunelle de l'œil, pour dire, conſèrver avec beaucoup de ſoin & d'affection. *Deut.* XXXII. 10. *Pſalm.* XVI. 10. & ailleurs. On dit encore, *j'aime* mieux *un tien* que *deux tu l'auras*, pour dire, je préfère une choſe médiocre, mais préſente & aſſurée, à une plus conſidérable qui ſera incèrtaine & à venir. Louis XIII. étant preſſé par des Députez des Huguenots de leur conſèrver pluſieurs grands privilèges, à l'éxemple des Rois ſes prédéceſſeurs, leur répondit. Henri III. vous craignoit, le Roi mon père vous *aimoit*, & moi je ne vous crains, ni ne vous *aime*. Bons Mots.

Aimé, ée, part. & adj. *Amatus.* C'eſt mon Fils bien-*aimé*, dit l'Ecriture. On ne trouve rien mauvais d'une pèrſonne *aimée*. Une longue abſence affoiblit peu à peu l'idée de l'objet *aimé*, & l'éfface enfin du cœur. M. Scud.

AIMÉ. Nom propre. Voyez AMÉ.

AIMÉE, ſ. f. & nom propre de femme. *Amatàlis.* Ce nom n'eſt ni Grèc, ni Latin, comme on le pourroit ſoupçonner d'abord, il eſt Syriaque. En Syriaque *amma* ſignifie mère, comme *abba* ſignifie père, & *talis* eſt un nom propre; de ſorte qu'*amma* ou *ama Talis* eſt la même choſe que la mère, ou l'*Abbeſſe Talis*. Dans le Pallade Grèc de Meurſius, imprimé en 1616. Cette Sainte eſt nommée tout en un mot *Amatalis*, au génitif *Amatalidos*; & dans la Traduction du Paradis d'Héraclite que Roſweid Jéſuite a fait imprimer à la fin des Vies des Pères, elle eſt nommée ſimplement *Amata*, & c'eſt de cette ſeule manière que l'ont nommée Vincent de Beauvais, les Chartreux de Cologne en leurs additions à Uſuard, le Martyrologe Gèrmanique, Raderus en un Catalogue des Saints écris de ſa main, Guillaume Gazée au Calèndrier des Saintes joint à ſon Ciméliarque, Sadlèr en ſes gravures, & Fèrrarius en ſon Catalogue des Saints qui ne ſont point au Martyrologe Romain. D'*Amata*, il a été naturel de faire *Amée*, comme ſi c'avoit été un nom propre qu'on eût fait du participe paſſif du vèrbe *amo*, j'aime. Auſſi cette Sainte eſt-elle appellée *Aimée* en quelques Calendriérs François; ce qui ne doit point paroître éxtraordinaire, puiſque depuis pluſieurs ſiecles, non ſeulement en Occident, mais même en Orient, on dit *Amata* pour *Amatalis*. De même l'incorporation d'*amma* avec *Talis* ne doit pas paroître plus extraordinaire que celle d'Abba avec Cyrus, dans le mot *Abbacyrus*, d'où les Cophtes ont fait Sainte Abacher, & les Italiens *Appaſſara*, pour *Abba Cyre*. Chast. 5. Janv. Pallade rapporte, ch. 137. qu'à Antinoé il alla voir Sainte *Aimée* ou *Amatalide*, Religieuſe depuis 80 ans. M. Chaſtelain ſemble douter ſi le nom d'*Aimée*, qu'on donne ſouvent au Batême, eſt celui de cette Sainte, ou Eſmée, Emée, en l'honneur de S. Edme ou Eſme. Mais ce dèrnier ſentiment ne paroît point douteux; on ne connoît point Sainte Amatalide en France, où Saint Edme au contraire eſt fort connu.

AIMORAGIE, ſ. f. Prononcez *émoragie*. Tèrme de Médecine, qui vient du Grèc *αἱμοῤῥαγία*, & qui ſignifie *écoulement de ſang*. *Sanguinis emiſſio*. Provoquer une *aimoragie*. Arrêter une *aimoragie*. Si l'on ſuit l'étimologie, il faut écrire *Hæmorrhagie*.

AIN.

AIN, ſ. m. Vieux mot. Hameçon, *Hamus*.

AIN. Tèrme de Grammaire Hébraïque & Arabe. C'eſt le nom d'une lettre, qui eſt une aſpiration paſſée par le nez. Toutes les Langues Orientales ont le *ain*. Les Arabes en ont deux, dont l'un eſt beaucoup plus fort que l'autre. Ils marquent celui qui eſt fort & âpre d'un point par-deſſus. Peut-être que les anciens Hébreux en avoient auſſi deux, & que c'eſt pour cela que les Septante ont rendu cette lettre de deux manières diffèrentes, tantôt ſans aſpiration, comme dans עדן, qu'ils expriment *Ἐδὲν*, *Eden*; & tantôt par un Γ, c'eſt-à-dire un G, comme dans עמורה, qu'ils traduiſent *Γόμοῤῥα Gomorha*, Gomorrhe. Nous n'avons point cette lettre dans nos Langues d'Europe, & nous ne ſçaurions préſque bien en attraper la prononciation. Quelques Grammairiens l'expriment par *ng*, d'autres par *gn*. Ce n'eſt point cela. C'eſt comme je l'ai dit, une aſpiration paſſée par le nez.

AINC, Vieux advèrbe, qui veut dire jamais. Ce mot eſt formé d'*unquam*.

> *Après Lot Juitekins qui ainc n'ama François.*
> *Cil fut fils juſtament, mout fut de grand baſois.* R. de Bertain.

AINGHAREM, & non pas AINCHARIN. Petit Village de la Judée, à deux bonnes lieuës de Jéruſalem, & une lieuë de ce qu'on appelle le Déſèrt de S. Jean. On le montre aux Voyageurs comme la demeure de S. Zacharie & de Sainte Éliſabeth; quelques-uns ajoutent même que c'étoit une des ſix Villes Sacèrdotales de la Tribu de Juda; mais tout cela eſt fort incèrtain. Bruyn met la Ville de Sainte Éliſabeth après le Bourg de S. Jean, ſur le chemin de Jéruſalem à Bethléem par le déſèrt. Ce nom eſt compoſé de deux mots, *ain*, & *Charem*. Le premier mot en Hébreu & en Arabe ſignifie *fontaine*. Ceux qui l'écrivent par deux AA. *aain*, comme ſi dans les langues originales, d'où il eſt tiré, il commençoit par la même lettre doublée ou répêtée, l'écrivent mal. L'une eſt un *ain* conſone gutturale nazale, & l'une des radicales de ce nom, qui ne répond point à notre *a*, & ne peut s'éxprimer par aucun caractère des langues d'Occident; & l'autre n'eſt qu'un point voyelle, qui répond à notre *a*. L'autre mot, que le P. Nau dans ſon voyage de la Tèrre-ſainte, écrit *Karem*, mais qu'il vaut mieux écrire *Charem*, parce qu'en Arabe c'eſt un *Chef*, qu'il eſt bon de diſtinguer du *Kaf*, que nous éxprimerons toujours par un K, & qu'il faut bien ſe donner de garde d'écrire *Charin*, comme Mr. Corneille, que des Voyageurs mal habiles ont trompé; ce mot, dis-je, vient de l'Arabe *Charama*, & ſignifie libéral, magnifique. De ſorte que *Ain-Charem* ſignifie *la fontaine libérale*; c'eſt-à-dire, abondante, copieuſe, qui jette beaucoup d'eau; & en éffet, à un bon jet de pièrre de ce lieu l'on rencontre une belle fontaine, abondante en eau, qui va ſe repandre dans la vallée voiſine, qui n'en eſt ſéparée que par le chemin. Elle l'arroſe, & donne moyen aux habitans du Village voiſin d'y faire des jardins, & d'y ſemer des légumes, des melons, des paſtégues, des concombres, &c. comme on peut voir dans le voyage du P. Nau, p. 474. Ce Père, & les autres Voyageurs prétendent que c'eſt la fontaine de Nephthoa, dont il eſt ſouvent parlé dans l'Écriture. Je ne ſuis pas de ce ſentiment; je pourrai m'en expliquer au mot NEPHTHOA.

AINE, ſ. f. Partie du corps où ſe fait la jonction de la cuiſſe & du ventre. *Inguen.* Il y a dans l'*aine* une glande, ou émonctoire, où ſe forme les bubons péſtilentiels & les maux vénériens. Quelques-uns mouille l'*n*, comme ſi l'on écrivoit *aigne*. Dans une vie de Sainte Humiliane, écrite au 13e ſiecle, on trouve *Anglio*, pour dire, l'*aine*, *inguen*.

AIN-MIRIAM, ou MARIAM. *Fontaine de Marie*. C'eſt une ſource de bonne eau proche de Jéruſalem, à 200 pas de Siloé vèrs le Septentrion, ſous une voute qui eſt au pièd du mont qu'on prétend être le mont Moria. On lui a donné ce nom, parce qu'on ſuppoſe que quand la Sainte Vièrge étoit à Jéruſalem, elle y alloit comme les autres femmes, prendre de l'eau, ou laver ſon linge, & les hardes de ſa maiſon. Voyez le P. Roger dans ſa Tèrre-ſainte, Liv. I. p. 161.

AINS, Ainçois, adv. Ce ſont de vieux mots qui ſignifioient autrefois *Mais*. *At*, *ſed*. On dit encore dans le burleſque, *Ains au contraire*, pour dire, *Tout au rebours*. Ce mot vient de l'Italien *anzi*, qui a été fait de *ante*. Menag. D'autres le dérivent du Grèc, *ἀντὶ*, ou du Latin *aſt*, parce que c'eſt un tèrme correctif qui marque quelque objection, ou quelque choſe de contraire.

AINS, ſ. m. *Ens*, *Indus*, *Indis*, *Danus*, *Idanus*. C'eſt le nom d'une petite rivière de France dans la Breſſe & le Bugey.

AINSI, adv. Qui ſignifie, de même, comme. *Ita*, *ſic*. Par éxemple: Cela eſt *ainſi* que vous l'avez dit. Quand on eut fait ſilence, l'Orateur parla *ainſi*. On répond pluſieurs requêtes avec cette formule, Soit fait *ainſi* qu'il eſt réquis. La guèrre a ſes faveurs *ainſi* que ſes diſgraces. Racin.

Ainsi, ſèrt particulièrement aux deux nombres de la comparaiſon. *Quemadmodum*, *Ità*. *Ainſi* que le hibou craint le ſoleil, *ainſi* le pecheur fuit la lumière. On diſoit autrefois: Tout *ainſi*, comme par *ainſi*, comme *ainſi* ſoit.

Ainsi soit-il, *Amen*. C'eſt un ſouhait que l'on fait à la fin de

Digitized by Google

de toutes les prières, ou quand quelqu'un fait éſpérer à un autre quelque choſe qui ſera avantageux. *Utinam.* Deſmareſts a dit :

Ainſi les céleſtes brandons
Verſent ſur ton chèf mille dons.

AINSNÉ, ÉE, ſ. m. & f. On diſoit autrefois *Ainſné*, pour dire l'*Aiſné*, celui qui eſt né avant les autres. *Natu prior*, comme on diſoit *Maiſné*, pour dire *Puiſné*.

AIN-TOGIAR, ſ. Nom d'un lieu dans la Tèrre-ſainte, ainſi appellé, parce qu'il y a une fontaine, auprès de laquelle ſe tient tous les Mardis une Foire ; car ce nom eſt composé de *ain* fontaine, & de תגר, *tagara*, qui en Arabe ſignifie *commèrcer*. Il eſt à une petite lieuë du mont Thabor à l'Orient.

AINZ. Borel dans ſes rechèrches cite ces paroles de Villehadoüin, qui *ainz ainz*, qui mielx ; & il les éxplique ainſi, à qui mieux mieux. *Certatim.*

A J O.

AJO, ſ. m. Les Bouquetières de Paris appellent de ce nom une ſorte de fleur jaune, qui vient en Janvier, qui dure preſque juſqu'à Pâques, & qui eſt un Narciſſe jaune & ſimple. Ces *ajos* ſont fort jolis.

AJOUIL. *Aigulphus.* Voyez AOU.

AJOURÉ, adj. Tèrme de Blâſon, qui ſe dit des pieces qui ſont pèrcées & à jour. *Perforatus.* On le dit d'un chèf crénelé dont les crénaux ſont remplis d'une autre couleur que le champ. On le dit auſſi des jours d'une tour & d'une maiſon quand ils ſont d'un autre émail ; mais il ſe dit particulièrement de l'ouvèrture du chèf, ſoit qu'elle ſoit ronde, quarrée, ou en croiſſant, pourvû qu'elle touche le bout de l'écu.

AJOUTRE, ſ. m. & nom propre. *Adjutor.* Saint Ajuteur, que le peuple appelle vulgairement S. *Ajoutre*, & en quelques endroits S. Uſtre, s'étant croiſé avec la Nobleſſe Françoiſe, il alla à la Guèrre ſainte contre les Sarrazins, commandant une compagnie de 200 hommes. Bail. Ce nom s'eſt formé du Latin, & ſignifie, celui qui aide, qui ſecourt.

A I P.

AIPLOMAY, ſ. m. Nom propre d'homme. *Apollinaris.* C'eſt ainſi que dans le Diocèſe de Valence le Vulgaire appelle par corruption S. Apollinaire Evêque de cette Ville. Bail. 5^e^ *Oct.* Il ne faut point appeller ainſi les autres Saints de même nom, l'uſage n'a point corrompu leur nom de même.

A I R.

AIR, ſ. m. Élément, matière liquide & tranſparente qui environne le globe tèrreſtre, la mère & la terre, & qui sèrt à la réſpiration. *Aer.* Ce mot *air* vient du Latin *aer*, qui ſignifie la même choſe, & qui s'eſt formé du Grèc ἀὴρ, qui eſt auſſi la même choſe ; mais ſur l'origine duquel les opinions ſont partagées, même parmi les Grècs. Platon en raporte trois : la première le fait venir d'αἴρω, *tollo*, *j'emporte*, *quia* αἴρει τὰ ἀπὸ τῆς γῆς, il emporte, il enleve ce qui eſt ſur la tèrre. La ſeconde de ἀεὶ, *toujours*, & ῥέω, *je coule*, parce que l'*air* eſt toujours fluide ; & la troiſiéme de ῥέω encore, mais parce que c'eſt ſa fluidité & ſon mouvement qui fait le vent. Un vieux Léxique le tire de l'*a* privatif, & de ὁράω, *je vois*. Henri Étienne a trouvé cette étymologie très-fauſſe ; Conſtantin ne l'a point mépriſée. Pour la confirmer il dit, ce qui eſt vrai, que l'*air* n'a point de lumière de lui-même, qu'il n'eſt éclairé que par les aſtres ; que ἀὴρ ſe prend ſouvent chez les Grècs pour les ténèbres. Cela eſt encore cèrtain ; on peut le voir dans Héſiode, dans Théocrite, &c. D'autres en plus grand nombre, le dérivent de ἄω, *flo je ſoufle* ; & Henri Étienne d'ἄημι, qui a la même ſignification. Mais dans ce ſentiment on ne ſait d'où vient le ρ, dernière lettre d'ἀὴρ. J'aimerois mieux le faire venir de ἀείρω, enſorte qu'il ſignifiât une choſe légère, qui s'éleve au deſſus des autres ; ou peut-être de l'Hébreu אור, *lumière*, parce que de tous les corps, c'eſt celui qui reçoit le plus la lumière, & qu'il nous la tranſmet. De plus אור s'eſt dit des influences des nuées, de la pluye, des éxhalaiſons, comme les Hebreux le prétendent ſur Job. XXXIII. 55. 21. & XXXIV. 30. & Pſ. CXXXVIII. 55. Il a bien pû ſe prendre auſſi pour l'*air*, ſur-tout en paſſant dans une autre Langue. Le P. Pezron prétend, mais ſans preuves dans l'Ant. des Celt. qu'*air* eſt un ancien mot Celtique, duquel vient le Grèc ἀὴρ, le Latin *aer*, & le François *air*. On dit *air* natal, *air* groſſiér, *air* temperé, *air* ſubtil, *air* ſerein, *air* étouffé. L'*air* ſe diviſe en baſſe, en moyenne & en ſuprême région. La région baſſe, ou inférieure de l'*air*, eſt celle que nous habitons, & que l'on borne par la réflexion des rayons du ſoleil. Elle eſt tantôt froide, tantôt chaude, ſuivant la divèrſité des climats & des ſaiſons. La moyenne region de l'*air*, eſt l'éſpace d'*air* depuis le ſommet des plus hautes montagnes, juſqu'à la baſſe région de l'air que nous réſpirons. Elle eſt froide & humide, à cauſe des vapeurs & des éxhalaiſons que le ſoleil y éleve. La région ſupérieure de l'*air*, eſt celle qui s'étend depuis la cime des montagnes juſqu'au tèrme de l'atmoſphère. Elle eſt plus pure, plus rare & plus légère que les autres. L'*air* diffère de la matière éthérée entr'autres choſes, dit M^r^. Harris, en ce que les rayons de la lune & des aſtres ſupérieurs, ſouffrent une refraction en y entrant, ce qui n'arrive pas dans la matière éthérée. Et en effèt comment ſeroit-elle une réfraction, puiſque les aſtres nagent dans cette matière ? M. Hook dans ſa Micrologie, pag. 13. ſemble croire que l'*air* n'eſt autre choſe qu'une eſpéce de teinture & de diſſolution des parties tèrreſtres & aqueuſes, agitées par la matière éthérée, & il ſuppoſe que ces parties ſont de la nature du ſel. Les Anciens n'ont pas connu la peſanteur de l'*air*. On la connoit par le Baromètre, ſa chaleur par le Tèrmomètre, ſa ſéchereſſe par l'Hygromètre.

C'eſt Galilée qui a le premier découvèrt la peſanteur de l'*air*, & qui l'inféra de ce que l'eau s'arrête & demeure ſuſpenduë dans les pompes à 34 ou 35 piéds. Après lui Torricelle continua de prouver la même choſe par de nouvelles éxpériences. M Boyle, après des éxpériences réitérées avancé que la péſanteur de l'*air* eſt à l'eau comme 1000. & à 1. M^r^. Hallay, dans ſes Tranſactions Philoſophiques, N. 181. dit, que ſelon pluſieurs éxpériences la péſanteur ſpécifique de l'*air* proche de la ſurface de la tèrre eſt à celle de l'eau, comme 1. à 840. comme 1. à 852. comme 1. à 960. & qu'il l'a ainſi conclu de pluſieurs éxpériences, le mèrcure s'arrêtant toutes ces fois-là environ à 29 pouces $\frac{3}{4}$; mais parce que ces éxpériences ont toutes été faites en Eté, & que conſéquement l'*air* étoit raréfié, il croit que l'on peut dire ſans crainte de ſe tromper ſenſiblement, que le mèrcure demeure ſuſpendu à la hauteur de 30 pouces, & que dans un tems mitoyen, entre la chaleur & le froid, la péſanteur ſpécifique de l'*air* eſt à l'eau comme 1. à 800. Ainſi puiſque le mèrcure eſt à l'eau comme 13. $\frac{1}{2}$ eſt à 1. le mèrcure doit être à l'*air*, comme 10800. eſt à 1 & une colonne d'*air* de 10800. pouces, eſt égale à 1. pouce de mèrcure. Et ſi l'*air* étoit par tout également denſe, ou également comprimé, la hauteur de l'athmoſphère ne devroit pas être moindre de 5 mille & $\frac{1}{10}$ de mille ; & ſi on élevoit le baromètre au deſſus de la ſurface de la tèrre, à chaque 900 pieds, le mèrcure devroit déſcendre d'un pouce ; mais parce que l'*air* n'eſt pas également comprimé par tout, il s'enſuit que l'athmoſphère a plus de 5 mille de hauteur. On a trouvé l'invention de pomper l'*air* pour faire du vuide, par la machine de M^r^. Boyle. M^r^. Mariotte dans ſes Eſſais de Phyſique dit, que l'*air* ſe peut dilater plus de 4000 fois davantage qu'il n'eſt auprès de la tèrre, avant que d'être dans ſa dilatation naturelle, telle qu'il l'a au haut de l'athmoſphère, où il n'eſt chargé d'aucun poids. Sa hauteur, ſuivant ſon calcul, ne va guère qu'à 20 lieuës, & elle n'iroit pas à 30, quand il ſeroit huit millions de fois plus raréfié que celui qui eſt près de la tèrre. Voyez cependant ce qui ſera dit à cet égard peu après dans ce même article ſur d'autres obsèrvations. Le même Mariotte prétend que l'*air* eſt bleu, contre l'opinion de pluſieurs qui le croyent ſans couleur. Quelques-uns ſoutiennent que l'*air* des lieux ſoutèrrains n'eſt pas effectivement plus froid en Été, mais qu'il paroit ſeulement tel en comparaiſon du dehors, qui eſt beaucoup plus chaud. On infère de la péſanteur de l'*air*, que la tèrre eſt autant comprimée par l'*air* qui l'environne, que ſi elle étoit par tout couvèrte d'eau à la hauteur de 35 piéds. Borelli dit que l'*air* eſt compoſé de corpuſcules, ou petites lames dures, flexibles, capables de reſſort, & qui faiſant pluſieurs tours en ligne ſpirale, forment la figure d'un cylindre creux.

M^r^ Harris croit que l'*air* eſt compoſé de trois differentes éſpéces de corpuſcules. Les premier y ſont envoyez par forme d'éxhalaiſons ou vapeurs de la tèrre, de la mèr, de tous les corps des animaux, des végétaux & des minéraux, par le moyen du ſoleil, ou de la chaleur ſoutèrraine. La ſeconde eſpéce ſont des parties encore plus ſubtiles, qui y ſont envoyées par les corps céléſtes, & par les ruiſſeaux de la matière magnétique qui ſort de la tèrre & de l'eau. La troiſieme éſpéce mérite peut-être plus proprement le nom d'*air*, étant les parties propres & ſpéciales de l'*air*, pris dans ſa ſignification étroite. Ce ſont des corpuſcules qui ont une vèrtu élaſtique, conſtante & pèrmanente ; car cette vèrtu, dit-il, eſt une propriété eſſentielle de l'*air*, qui ne convient aux autres liquides qu'autant qu'ils participent de l'*air*, ou qu'ils renfèrment des parties d'*air*. Il eſt donc probable, continuë-t-il, que notre *air* eſt compoſé ou abonde de parties dont la nature eſt de ſe rétablir d'elles-mêmes autant qu'elles le peuvent dans leur premier état, en s'étendant quand elles ont été comprimées. Suivant les éxpériences communes, la péſanteur de l'*air* proche de la ſupèrficie de la tèrre, eſt à peu près à l'égard de l'eau, ce qu'un eſt à 800. Mais les altérations qui arrivent dans l'*air*, ſont qu'il péſe ou plus ou moins ſur la ſurface de la tèrre. Quelquefois le poids de toute l'athmoſphère eſt balancé par 28 pouces de vif-argent, & quelquefois par 30. Outre cela le froid & le chaud dilatent ou compriment l'*air*, & par conſéquent en changent la péſanteur. De plus les exhalaiſons des parties inſenſibles qui s'échapent préſque de tous les corps, & qui demeurent ſuſpenduës en l'air, en augmentent la péſanteur. Sur ce pied-là, ſi l'*air* étoit également condenſé, toute l'athmoſphère n'auroit guère plus de cinq lieuës de hauteur. Mais comme les Parties ſupérieures de l'*air* ſont beaucoup plus raréfiées que les inférieures, chaque eſpace qui répond à un pouce de vif-argent, & qui eſt de 900. piéds d'*air*, s'augmente auſſi, enſorte que la hauteur de l'athmoſphère devient beaucoup plus grande. En effét, on ſupoſe qu'à la hauteur de 41. lieuës l'*air* eſt ſi raréfié qu'il occupe un eſpace de 3000. fois plus grand qu'ici. Il eſt probable qu'il n'y a aucune partie de l'athmoſphère qui ſoit élevée plus de 45. lieuës ſur la ſupérficie de la tèrre. Borelli a encore obſérvé que bien que l'*air* rempliſſe naturellement beaucoop de place, il peut être réduit à un petit eſpace; que dans une grande condenſation, telle que dans les arquebuſes à vent, le lieu qu'il occupe eſt différent de l'ordinaire d'un à 2000; & ce reſſèrrement eſt la cauſe que l'effort qu'il fait pour ſe remettre dans ſon état naturel eſt ſi violent. M. Boyle dans ſon Traité ſur l'admirable raréfaction de l'*air*, dit que l'*air* peut occuper 52000. fois plus d'eſpace qu'il ne fait ordinairement; il ajoûte que par des expériences inconteſtables il a trouvé que la même quantité d'*air* miſe dans le récipient en l'état où le met la ſeule preſſion de l'athmoſphère, & ſans le ſecours d'aucune chaleur étrangère pour augmenter ſon reſſort, pourra occuper 13000. fois plus d'eſpace qu'il ne fait dans ſon état naturel. Le même M. Boyle croit que l'eſpace qu'occupe l'*air* comprimé eſt toujours en proportion réciproque avec la force qui le comprime. Voyez ce qu'en infère Grégory Aſtron. p. 401. Il n'eſt pas aiſé d'expliquer comment il faut que les particules de l'*air* ſoient formées pour être capables d'une ſi grande raréfaction & d'une ſi grande condenſation. M. Harris croit cependant qu'on peut aiſément concevoir cette prodigieuſe compreſſion & dilatation de l'*air*, ſi l'on ſupoſe que chaque particule élaſtique de l'*air* eſt entortillée autour de ſon propre axe, comme le reſſort d'une montre, ou comme un rouleau de ruban. Car ſi cela eſt, les parties de chaque rouleau doivent faire effort pour s'éloigner par leur propre mouvement de leur axe, & l'effort doit être plus ou moins grand à proportion de la vîteſſe de leur mouvement, & elles ſe mettroient en liberté & s'étendroient de toute leur longueur ſi elles n'en étoient pas empêchées par les particules ſemblables qui les environnent. Mais ſi elles étoient une fois délivrées de ce poids extérieur qui les comprime, alors elles ſe déveloperoient d'elles-mêmes & par leur propre reſſort, & étendroient leur rouleau ou leur cèrcle à un eſpace immenſe. C'eſt pour cela qu'une veſſie où l'on n'a laiſſé que très-peu d'*air*, s'enfle dans le récipient juſqu'à ſe briſer.

Par la même raiſon, continuë-t'il, il eſt aiſé de concevoir comment la chaleur peut cauſer une raréfaction dans l'*air*. Car le mouvement rapide des parties calorifiques, doit néceſſairement mettre en mouvement celles de l'*air*, & faire par ce moyen qu'elles s'efforcent plus de s'éloigner de l'axe de leur mouvement, & conſéquemment de ſe dévider, de ſe dérouler davantage, & d'occuper un plus grand eſpace; & en étendant leur reſſort, il faut qu'elles preſſent & pouſſent les autres corps, & qu'elles s'en débaraſſent & s'en ſéparent. Reyer dans une Diſſèrtation de l'*air*, donne auſſi des parties ſpiralles & ſèrpentines aux parties de cet élément.

Monconis Tom. II. p. 33. parle d'un Anglois nommé Dredel qui ſavoit extraire un eſprit ſubtil de l'*air*, qui répandu dans un *air* groſſier qu'on n'eût pu reſpirer, faiſoit tomber en bas les parties groſſiéres, & le rendoit ainſi propre à la reſpiration. Et d'un Italien, Jéſuite, à ce qu'il croit, qui faiſoit vivre des enfans tant qu'il vouloit ſans qu'ils reſpiraſſent. Cela ſent bien la fable. Voyez le même Auteur, *Ibid. p.* 40 où il parle plus en détail du ſecret de Dredel. Là, même p 69. il eſt parlé d'une machine par laquelle un homme puiſſe aller au fond de la mèr, au moins à 60. braſſes, & qui lui fournira l'*air* néceſſaire pour reſpirer, pourvû qu'il ne s'y comprime pas trop.

On dit prendre l'*air*, pour dire, Se promener: Changer d'air, Aller en un lieu éloigné, ou bien découvèrt. On dit donner de l'*air* à un tonneau. Prendre l'*air* du feu; pour dire, Se chauffer légérement. On dit encore, qu'un homme a pris du mauvais *air*, quand il a été en un lieu où il a pris la peſte. On dit que nous vivons d'*air* autant que de ce que nous mangeons. Quelques Médecins prétendent que non ſeulement il entre dans nos corps avec les alimens & par la reſpiration; mais encore qu'il s'y inſinuë par les pores, & par la même voie par laquelle ſe fait la tranſpiration.

Lorſque l'*air* eſt corrompu on le purifie en brûlant du romarin, du genèvre, du cyprès, du lauriér, du ſarment de vigne, du bois d'aloës, du ſantal, ou des gommes aromatiques, comme de l'encens, du ſtorax, du calamus, du benjoin & autres ſemblables. Il y a des plantes qu'il faut rejetter, comme le noyer, le figuier, le choux, l'hiéble & la ruë. CHOM. Voyez les Réglemens pour la ſalubrité de l'*air* dans le Traité de la Police de M. de la Marre Liv. IV. tit. II. ch. 1. & ſuiv.

Le P. d'Acoſta Hiſt. des Indes Liv. III. ch. 9. dit qu'il y a au Pérou une montagne ſi haute, que quand il fut à un cèrtain endroit il fut ſaiſi d'un étouffement mortel; qu'il eut enſuite des vomiſſemens violens juſqu'à rendre le ſang, & que cela dura trois ou quatre heures, juſqu'à ce qu'il fut arrivé à un endroit plus bas, plus tempéré, & où l'air fut moins ſubtil. Tous les autres de ſa compagnie furent incommodez de même, lui demandant à ſe confeſſer, parce qu'ils croyoient être à l'article de la mort. Un ſur tout ſe jetta par tèrre, en criant comme un furieux des douleurs qu'il ſouffroit. Cette montagne s'appelle Pariacaca. Ce paſſage ne coûte cependant ordinairement que de grands vomiſſemens. Il dit encore que dans le chemin qui va du Pérou au Chili par les montagnes, il y a des déſèrts où l'*air* a des qualitez ſi mauvaiſes qu'il tuë les gens en un moment, qu'il y eſt péri bien des Eſpagnols, & que ceux qui ont été aſſez heureux pour échaper en ſont revenus eſtropiez, les doigts des piéds & des mains leur étant tombez; que ce même *air* conſèrve les corps morts, & que long-tems après on en a trouvé de tous entiers ſans corruption. C'eſt le froid exceſſif de l'*air* qui produit ces effèts.

En tèrmes de Jardinage, un arbre en plein *air*, c'eſt un arbre qui a une tige de ſix piéds, parce qu'il jouit pleinement de l'*air*, ſans qu'aucun mur l'en puiſſe empêcher. LIGER.

En tèrme de Poëſie on dit les plaines de l'*air*, les campagnes de l'*air*, *Aura, cœlum.* Ganimède fut enlevé dans les *airs*. Junon eſt la Deëſſe de l'*air*. Quoique les Poëtes diſent, voler dans les *airs*, régulièrement l'*air* n'a point de pluriel en proſe. MENAG.

AIR, ou **AIRE** de vent, tèrme de Marine, ſignifie un des 32. vents que l'on marque ſur la bouſſole *Ventus, venti regio, trames.* Il ſignifie auſſi la route que fait le vaiſſeau en ſuivant un de ces 32. vents *Navis trames, via.* On appelle auſſi *Rumb*, parce que les figures qui marquent les vents ſur la bouſſole ſont faites en lozanges. Au reſte on ne dit point *air*; mais *aire* de vent, *area venti*, qui cependant n'eſt pas Latin dans ce ſens.

AIR, ſignifie auſſi, Souffle, vent, haleine. *Spiritus, Halitus, Aura.* Le vent eſt défini par les Philoſophes, un *air* agité. Il faut donner de l'*air* à ce feu ſi on veut qu'il brûle. Il fait un *air* doux, un *air* étouffant, un *air* frais.

AIR, ſe dit figurément de choſes morale: L'*air* du monde eſt infècté, & fait préſque toûjours des impreſſions malignes ſur les pèrſonnes d'une profeſſion retirée, auſſi-tôt qu'elles le reſpirent. AB. DE LA TR. Le ſeul *air* du monde eſt ſi dangereux que les ames les plus innocentes & les plus vigoureuſes ont peine à ſe défendre de ſes impreſſions. ID.

AIR, ſe dit encore figurément en morale des choſes qui n'ont pas de vérité ou de fondement ſolide. *Falſo, nequidquam, fruſtrà.* Ainſi on dit, Donner un exploit en l'*air*; pour dire, ne le point donner du tout. Faire des conjectures en l'*air*. On dit auſſi, Parler en l'*air*, c'eſt alléguer un fait ſans preuve, ou ſans montrer la charge ou le pouvoir qu'on a de parler ainſi.

Faudra-t-il de ſang froid, & ſans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux? BOIL.

On dit auſſi qu'un homme bat l'*air*; pour dire, qu'il travaille inutilement, ou qu'il dit pluſieurs choſes vaines qui ne vont point au but. Cet Orateur a battu l'*air* pendant un quart d'heure, après quoi il eſt venu un peu plus au fait. Qu'il tire en l'*air*; pour dire, qu'il hâble, qu'il ſe vente, qu'il ment. Ce ſont des promeſſes, de deſſeins en l'*air*, des contes en l'*air*; pour dire, qui ſont ſans fondement, ſans ſolidité, qui ne réuſſiront point.

AIR, en tèrmes de Muſique, eſt un chant compoſé de ſons, de tems & de meſures, pour témoigner de la joie, de la triſteſſe, ou quelqu'autre paſſion. *Cantilena, canticum.* Un *air* ſignifie en général, la mélodie, & l'infléxion d'une piéce de Muſique. On les appelle ainſi parce qu'ils proviennent de divèrs mouvemens de l'*air*. Voilà un bel *air*, une belle compoſition de Muſique: ce qui ſe dit, ſoit qu'on l'applique à des paroles pour chanter, ſoit qu'on le mette ſeulement ſur les inſtrumens, comme un *air* de Cour, un *air* de Ballet, un *air* à boire. On a mis cet *air* ſur le luth. Un *air* de trompette. Les *airs* de Boiſſet, de Lambèrt, de Lully.

AIR, ſignifie encore, L'apparence extérieure. *Habitus, figura & conformatio corporis.* Il eſt des gens du bel *air*. Il a l'*air* de pédant, de campagnard. Il a l'*air* provincial, il a bon *air*, bonne grace à parler, à danſer. Le Prince marchoit avec un *air* ſupèrbe, majeſtueux, & témoignoit par ces regards aſſurez que ſon ame étoit libre de crainte. M. Scud. Les Allemans diſent *ards* en la même ſignification. Borel dit que le mot *air* autrefois ſignifioit auſſi *colere*, & il cite ces vèrs du Roman de Pèrceval.

Si fièrt & fièrt par grand air.

Et ailleurs,

Si va le Chevalier férir
Sur ſon eſcu de grand air.

AIR, ſignifie auſſi manière; façon de parler ou d'agir. *Agendi, loquendi ratio, Mores.* Il vit d'un *air* à ſe faire bien des amis ou des ennemis. Il a l'*air* bas, l'*air* dédaigneux. Ce que vous me raportez qu'il a dit, a bien de ſon *air*, de ſon ſtile. Il a bien l'*air* d'être du complot. Je vis d'un *air* dans le monde à ne rien craindre. Mol. Vous verrez de quel *air* la nature a deſſiné ſa pèrſonne. Id. Un *air* trop libre ne ſiéd pas bien à une femme. Un *air* un peu haut & un peu dédaigneux ne déplaît point en une belle pèrſonne. M. Scud. Vous prenez un faux *air*, une ſotte hauteur. Boil. Un *air* de maître & de pédagogue révolte l'auditeur qui n'aime pas à être traité de diſciple & d'écolier. Per.

AIR, ſignifie auſſi la phyſionomie, la mine, les traits du viſage, la reſſemblance. *Vultus, vultûs ſpecies, oris habitus, ſimilitudo.* Avoir un *air* de qualité. Avoir l'*air* grand & noble. Avoir l'*air* chagrin, l'*air* triſte. D'où vous vient aujourd'hui cet *air* ſombre & ſévère? Boil. Il faut à celui qui régne un *air* d'empire & d'autorité. La Bruy. Ces deux pèrſonnes ont bien de l'*air* l'une de l'autre. Il y a bien de la différence entre avoir le grand *air* & l'air grand. On dit qu'un homme vit en grand Seigneur, qu'il a le grand *air*, & d'un homme qui a la phiſionomie noble & la mine haute, qu'il a l'*air* grand. Bouh. Son *air* grave & doux, noble & modeſte tout enſemble, inſpire d'abord autant de reſpect que d'amour. Le Gend.

En Peinture, l'*air* du viſage eſt l'harmonie des parties qui rend le viſage agréable. *Oris forma, concinnitas, conformatio.* On dit qu'un tableau a bon *air*, que le Peintre a bien pris l'air d'un viſage, qu'il y a de beaux *airs* de tête; pour dire, qu'un tableau eſt bien reſſemblant, ou bien deſſiné. Il y a des Peintres qui, quelqu'habiles qu'ils ſoient, ont de la peine à attraper cet *air* qui diſtingue un viſage d'un autre. Bouh. On dit encore l'*air* d'un tableau, pour exprimer que la couleur de tous les corps eſt diminuée, ſelon les divèrs degrez d'éloignement. Cette diminution s'appelle la *pèrſpective aërienne*.

AIR, ſe dit auſſi du tour que l'on donne aux choſes, de la manière dont on les tourne, du caractère qui les diſtingue. *Ratio dicendi, loquendi, ſcribendi.* Ce ſecond Ecrit eſt d'un *air* tout différent du premiér. Il y a des gens qui gâtent les choſes par le mauvais *air* qu'ils leur donnent. Les Fables de Phèdre ont un *air* de ſimplicité qui cache un ſens fort juſte & fort noble. M. Scud. Un *air* d'ingratitude. Bussi.

On dit abſolument d'un homme, qu'il ſe donne des *airs*; pour dire, qu'il affècte des manières qui le rendent ridicule pour vouloir paroître plus qu'il n'eſt. *Efferre ſe arroganter, ſuperbè, inſolenter.* On dit auſſi ſe donner des *airs* importans, des *airs* d'un homme à bonne fortune. Mais il y a de bons Ecrivains qui condamnent toutes ces façons de parler ſi ordinaires. Ils veulent qu'on diſe ſimplement, affècter des manières ridicules; faire l'homme important; faire l'homme à bonne fortune; & c'eſt le plus ſûr.

AIR, en tèrmes de Manege, eſt le mouvement des jambes d'un cheval, avec une cadence & une libèrté naturelle qui le fait manier avec juſtèſſe. *Scitus equi motus, inceſſus, ſaltus.* On dit qu'un cheval n'a point d'*air* naturel, quand il plie fort peu les jambes en galoppant. Ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval, il manie bien tèrre à tèrre. Ce cheval prend l'*air* des courbettes; il ſe préſente bien à l'*air* des cabrioles; pour dire, qu'il a de la diſpoſition à ces ſortes d'airs. Les courbettes & les *airs* mettent parfaitement bien un cheval dans la main, le rendent leger du devant, le mettent ſur les hanches; ces *airs* le font arrêter ſur les hanches, le font aller par ſauts, & l'aſſurent dans la main. Newcastle. Les chevaux de Manége dans les *airs* violens pourroient rompre les ſangles ſi elles ne ſont bien fortes, ce que ne fera jamais un cheval qui va l'amble. Id. Le pas, le trot, le galop, ne ſont pas comptez au nombre des *airs*.

On dit au plurièl, qu'un cheval a les *airs* relevez; pour dire, qu'il s'élève plus haut qu'au tèrre à tèrre, & qu'il manie à courbettes, à croupades, à ballotades, à eſbrioles.

AIR, Tèrme de Liturgie. On appelle *air* dans l'Égliſe Grècque, le voile qui couvre le Calice & le diſque ou la patène. On appelle ce voile *air*, dit Saint Gèrmain de Conſtantinople, parce qu'il couvre ce qui eſt offèrt ſur l'autel, comme l'*air* entoure la tèrre de tous côtez.

AIR, eſt auſſi une partie du ſciade, qui étoit un ornement de tête des Empereurs Grècs. L'*air* eſt la partie du ſciade qui avance en pointe par devant.

On dit provèrbialement, qu'un homme a toujours un piéd en l'*air*; pour dire, qu'il eſt alaigre, remuant, coureur. *Levis, mobilis.*

On dit en tèrme de guèrre, La droite de notre Brigade étoit en l'*air*; la gauche de notre Bataillon étoit en l'*air*. On tira le Bataillon que nous avions à notre gauche, & on le porta au centre qui plioit pour le ſoutenir; par là notre gauche demeura en l'*air*. J'ai trouvé cette expreſſion dans une piéce manuſcrite d'un Officiér Général, très-bien écrite. Elle ſignifie qu'il y a dans une ligne d'armée un grand vuide par où les ennemis pourroient entrer, & qui fait que la droite ou la gauche d'un Bataillon ou d'une brigade, eſt trop éloignée du corps ou du Bataillon le plus voiſin, qu'elle n'eſt point appuyée & ſoutenuë de ce Bataillon, qui n'eſt pas dans la diſtance requiſe. C'eſt ce qui s'appelle être en l'*air*.

On dit d'un homme qui n'a rien, que quand il ſaute tout ſon bien eſt en l'*air*.

AIRAIN, ſ. f. Cuivre, métal rouge qu'on mêle quelquefois avec de la calamine pour le rendre jaune, & dont on fait du bronze, de la fonte, du leton, &c. Il ſèrt à faire des utenciles de ménage, des cloches, des canons, &c. *Æs.* Le vitriol ſe trouve dans les mines d'*airain*.

Comme l'*airain* a été en uſage avant le fèr, les armes dans les premiérs tems étoient d'*airain*, auquel comme Tzetzès l'a remarqué, on donnoit une cèrtaine trempe qui le rendoit fort tranchant. Héſiode au Liv. I. *des Œuvres*, dit clairement que les armes & les outils étoient alors faits d'*airain*; parce que le fèr n'étoit point encore en uſage. La faucille enchantée dont Medée ſe ſèrvit pour couper des hèrbes, étoit auſſi d'*airain*, ſelon Ovide au Liv. VII. de ſes Metamorphoſes: *Succidit curvamine falcis aena.* Virgile parlant d'une ſorcière au Liv. IV de l'Enéïde, dit qu'elle coupoit des hèrbes aux rayons de la lune avec des faucilles d'*airain*.

Falcibus & ſpiſſa ad lunam quæruntur aenis
Virentes herbæ.

Macrobe au Liv. V. de ſes Saturnales, a remarqué doctement que ces deux Poëtes avoient pris cette penſée d'une Tragédie de Sophocle, intitulée *Rhizotomi*, c'eſt-à-dire, *les coupeurs ou les coupeuſes de racines*, où Sophocle décrit Medée qui coupoit des hèrbes venimeuſes avec des faucilles d'*airain*. Le même Macrobe ajoûte que les anciens ſe ſèrvoient de l'*airain* dans pluſieurs de leurs Sacrifices, & il remarque après Carminius, que quand les Toſcans vouloient bâtir une nouvelle ville, ils en marquoient le circuit avec un coûtre d'*airain*, & que les Prêtres des Sabins ſe coupoient les cheveux avec des couteaux d'*airain*. De plus Servius a remarqué ſur le I^e Liv. de l'Enéïde, qu'à Rome le Prêtre de Jupitér n'étoit jamais tondu qu'avec des couteaux d'*airain*. Les Anciens, comme l'a obſèrvé le Scholiaſte de Théocrite ſur l'Idylle II^e, ſe ſèrvoient d'*airain* en toutes ſortes d'expiations, parce qu'ils croyoient que ce métal étoit fort pur. Sur quoi de Meziriac, d'où on a pris ce qu'on vient de rapporter, fait cette réflèxion ſur ſon Commentaire ſur la Lettre d'Ovide, qui porte le titre de Hypſipyle à Jaſon: *Si la raiſon qu'apporte le Scholiaſte de Théocrite eſt bonne, je trouve que nos anciens Druides faiſoient beaucoup mieux, qui coupoient leur gui ſacré avec une faucille d'or, comme le rapporte Pline, Liv. XVI. chap. 44. Car ſans doute l'or eſt beaucoup plus pur, plus noble & plus parfait que l'airain.* On a fouillé depuis quelques années dans le Nord, & ſur tout dans le Jutland, pluſieurs anciens tombeaux, dans leſquels on a trouvé ſouvent des armes d'*airain*, comme on le peut voir dans de ſavantes Diſſèrtations de M. Mellem, Spèrlingius, Rhodius, Schachtius, &c. inſérées dans les Nouvelles Literaires de la Mèr Baltique, en 1699. p. 88. & 1700. p. 14. 24. 333. M. Spèrlingius croit cependant que ce ne ſont point des armes, mais des figures des armes. Il prétend qu'on laiſſoit toûjours les armes à ſes héritiers. Monſieur Mellem & Monſieur Rhodius prétendent au contraire que ce ſont les armes mêmes. Il dit qu'il n'a jamais lû que la coutume fut d'entèrrer avec un mort des figures de ſes armes, mais toujours ſes armes mêmes; & il cite ſur cela Tacite, *De Morib. Germ. ch. 27. Bartholin Antiq. Danic. L. II. ch. 13. Hart. Diſſ. 13. Rer. Pruſſ. 11. 6. Duſburg P. III. Chron. Pruſſ. chap. 5. Snoro, Saxon le Gram. L. VIII.* Et quoiqu'il y ſin de ces armes qui ſoient de piérre, comme des haches & des couteaux, l'éxemple des peuples de l'Amérique, qui arment leurs flèches de piètres aiguës, & qui s'en ſèrvent comme nos ouvriérs de leurs outils d'aciér pour creuſer des arbres, & pour les ouvrager, doit pèrſuader que les barbares du Nord ont pû avoir autrefois des armes & des inſtrumens de pièrre & d'*airain*, avant que le fèr fut connu, ou commun parmi eux. Il eſt parlé dans l'Ecriture de cèrtains miroirs d'*airain*, qui étoient à l'uſage des femmes au tems de Moïſe. Voyez le mot de *miroir*. Ce mot vient du Latin *æs*, *æris*. Guichard le tire de l'Hébreu [illegible], en Chaldéen [illegible], & en ôtant la premiére lettre [illegible], *as*, d'où s'eſt formé *æs*; & encore plus évidemment, dit-il, ès adjectifs, quand des trois radicales tranſpoſées en [illegible], *hanus*: *anus*, *aneus*, *aheneus*, ont été formez, pour ſignifier autant qu'*æreus*. Car il eſt vraiſemblable, ajoûte-t-il, que de *as*, *anis*, devoit être dit au lieu d'*æris*; mais n'a été convèrtie en *r* que ſelon la coûtume.

On confond ſouvent le cuivre & l'*airain*, à proprement parler, il faut cependant les diſtinguer. Il y a beaucoup de mines de l'un & de l'autre métal en Suede. Elles ſont toutes de droit au Roi par un uſage immemorial. Il eſt pérmis de les ouvrir par tout où un les trouve. La Noblêſſe a de grands privilèges par rapport au travail des mines. Ceux qui les chèrchent & qui les trouvent en ont de même, auſſi-bien que les ouvriérs qui n'ont d'autre métiér que celui de travailler aux mines, & ceux qui travaillent aux inſtrumens & aux machines néceſſaires à ces ouvriérs. Les mines de Salbèrg, celle qu'on appelle de la montagne du Cuivre, *Cuprimontana*. & celle de Galpenbèrg, ſont les plus fameuſes de Suède & celles qui ont le plus de privilèges. La dèrnière ſe trouve aujourd'hui beaucoup plus abondante qu'elle n'étoit autrefois.

Airain Corinthe étoit un mélange de métaux fort éſtimé chez les Anciens, fait, ſelon quelques-uns, de quatre parties d'or & d'argent. *Æs Corinthium*.

On dit en Poëſie, Le ſiécle d'*airain*, pour ſignifier le troiſiéme âge du monde. *ſæculum æreum*; & que le ciel eſt d'*airain*, pour dire, qu'il eſt dur & inéxorable. Il eſt dit dans Job, que les cieux ſont très-ſolides & fondus comme de l'*airain*. On dit auſſi qu'un homme a un front d'*airain*: pour dire, qu'il ne rougit point.

On dit en provèrbe d'un homme ſimple, qu'on lui fait accroire que des veſſies ſont des lantèrnes, & que les nuës ſont poëles d'*airain*. Cela eſt tout-à-fait bas. On dit auſſi que les injures s'écrivent ſur l'*airain*, & les bienfaits ſur le ſable; pour dire, qu'on oublie aiſément le bien, & qu'on ſe ſouvient long-tems du mal.

AIRE, ſ. f. Toute ſupèrficie plane ſur laquelle on marche. *Area*. Il ſe dit plus particuliérement d'une place bien battuë & préparée pour battre les grains, ſoit à la campagne, ſoit dans une grange. En pluſieurs lieux on bat les blez en pleine campagne: d'où vient que les Italiens appellent *ſolaio*, & les Eſpagnols *ſolar*, ce que nous appellons *aire*, *quaſi ſub ſole*. Il vaut mieux faire venir ce mot du Latin *area*, qui ſignifie la même choſe, & qui vient du vèrbe *areo*. Il eſt neceſſaire que les *aires* ſoient ſéches pour y pouvoir travailler.

Aire, en parlant d'un bâtiment, ſe dit de la capacité de ſon planchér. Il faut tant de milliérs de carreaux pour couvrir l'*aire* de cette chambre. On fait des *aires* de plâtre, ou de planches.

L'Ordonnance des Eaux & Forêts veut que les bois des habitans ſoient coupez à tire & à *aire*, c'eſt-à-dire, qu'ils ne ſoient point choiſis çà & là, mais coupez entre les liſiéres marquées, & qu'il s'y faſſe un champ, ou une *aire* dans laquelle on ne laiſſe que les arbres de reſèrve. On appelle *aire* de moilon, une petite fondation au rez de chauſſée, ſur laquelle on poſe le carreau ou les dales de piérre. *Corium*, *teſta*. On appelle encore *aire* de chaux, & de ciment, un maſſif d'une cèrtaine épaiſſeur qu'on fait ſur les voûtes à l'air pour les conſèrver.

Aire de recoupes, en tèrmes de Jardinage, eſt une épaiſſeur d'environ 8 à 9 pouces de recoupes de piérre pour affermir les allées des jardins.

En tèrmes de Géométrie *aire* ſignifie la ſupèrficie, l'éſpace enfèrmée entre pluſieurs lignes, ou en quelque figure que ce ſoit *Superficies*. Meſurer l'*aire* d'un triangle, c'eſt en meſurer la grandeur & la capacité intérieure. Archimède a trouvé un triangle, dont l'*aire* eſt égale à celle d'un cèrcle. L'Égliſe de S. Sulpice eſt plus petite que celle de Notre-Dame; & cependant ſon *aire* eſt plus grande, parce qu'il y a moins de piliérs.

Aire, en tèrmes d'Aſtrologie, ſignifie le cèrcle, ou la couronne de lumiére qui paroît au tour du ſoleil & des autres aſtres. *Corona*, *area*.

En tèrmes de Fauconnerie *aire* ſignifie le nid, ou le rochér, ou le précipice que les faucons choiſiſſent pour faire leurs petits fauconneaux. *Nidus*. De là on dit un faucon de bonne *aire*.

Aire, ſe dit auſſi du nid des Autours, quoiqu'ils airent ſur des arbres, *quaſi æreum*, *aut in arbore & nubibus ſitum*.

Aire de vent, tèrme de Marine. Voyez ce qui a été dit ſur *Air*, ou *Aire*.

Aire, ſ. f. *Aturum Auturium*, *Atarenſium*, ou *Atyrenſium civitas*, *Vico-julium*. *Martianum* Ville Épiſcopale de Gaſcogne ſur l'Adour. La Ville d'*Aire* eſt fort ancienne. Elle étoit autrefois le ſéjour des Rois Viſigoths, & l'on voit encore près de l'Adour les reſtes du Palais d'Alaric. Voyez du Chêne, Antiquitez des villes de France, Atlas, Audiferet, Maty, Corneille.

Aire, En Flamand, *Arien*, *Aria*, *Æria Heria*. Ville de l'Artois ſur la rivière de Lys. La ville d'*Aire* fut priſe en 1641. par le Maréchal de la Meilleraie, aprés un des plus rudes ſiéges qu'on eut vû depuis long-tems; & en 1676. par le Maréchal d'Humières, aprés cinq jours de tranchée ouvèrte.

AIRELLE, ou Coutine, ſ. f. Mirtille, ſubſt. maſc. *Vitis Idæa*, *Myrtyllus*, & ſuivant quelques Auteurs, *Vaccinia nigra*, dont parle Virgile Eclog. II. v. 18. ſont les fruits de l'*airelle*. Ce petit arbriſſeau s'éléve tout au plus à la hauteur de deux pieds, & donne pluſieurs branches de ſa racine. Ses feüilles ſont d'un vèrd obſcur, les plus grandes ont un pouce de long ſur un demi pouce de large; elles ſont crenelées légérement à leurs bords, & tombent à l'entrée de l'hiver. Ses fleurs naiſſent le long des tiges entre leurs feüilles, & ſont d'une ſeule piéce, en grelot, & d'un rouge de brique. Son fruit eſt une baye molle, de la groſſeur & figure du grain de Genièvre, mais un peu applatie à ſon extrémité, pleine de jus, & elle renfèrme pluſieurs ſemences menuës. Cette baye eſt vèrte dans ſon commencement, elle devient rougeâtre enſuite, & enfin noirâtre; couvèrte cependant d'un duvet ou fleu griſâtre lorſqu'elle eſt bien mûre; ſon ſuc eſt d'un rouge violet, & a un gout aigrelet aſſez agréable. On ſe ſèrt de ſes bayes pour les devuyemens, les cours de ventre, & pour appaiſer les vomiſſemens. Les ſemences renfèrmées dans la baye ſont encore plus aſtringentes que le ſuc.

AIRER, v. n. ne ſe dit qu'en parlant des faucons & autours qui *airent*, ou font leurs nids ſur des rochers ou des arbres. *Nidificare*.

AIRIER, ou plûtôt **AERIER**, v. act. Mettre en grand air, chaſſer l'air infecté d'une maiſon. *Infectum aerem purgare*. Il faut étendre ces habits dans la cour pour les *airier*. Il faut brûler des bois odorans dans les chambres pour les *airier*. On *airie* avec grand ſoin les maiſons où il y a eu de la peſte.

AIRY, ſ. m. & nom propre d'homme. *Agericus*, ou *Agiricus*. Saint *Airy*, que d'autres nomment encore S. *Agery*, naquit vèrs l'an 517 dans le Dioceſe de Vèrdun. S. *Airy* avoit acquis beaucoup d'éſtime & de credit ſur l'eſprit du Roi Childebèrt, tant à cauſe de ſa vèrtu, que parce qu'il etoit ſon parrein. Bail.

AIS.

AIS, ſ. m. Pièce de bois de ſciage, longue, & peu épaiſſe, *Axis aſſis*. *Ais*, de ſapin. *Ais* de bateau. On fait des planchers, des cloiſons avec des *ais*. On dit auſſi des *ais*, ou feüilles de carton, Les Vitriérs ſe ſèrvent d'un *ais* feüillé pour couler l'étain pour ſouder. On appelle *ais* de bateau, des planches de chêne, ou de ſapin qu'on tire des bateaux, & qui ſèrvent à faire des cloiſons légères.

Ais, ſ. m. Tèrme de Relieur. Petite planche planée, rabottée & unie, avec de la peau de chien marin, de laquelle un Relieur ſe ſert pour foüetter les livres. *Un ais in-douze*, un *ais in-octavo*, un *ais in-quarto*, un *ais in-folio*. Vîte qu'on me défoüette ce livre, & qu'on me mette les ficelles ſur les *ais*.

Un coup d'*ais*: c'eſt en tèrme de jeu de Paume, un coup que la balle donne dans un *ais* qui eſt du côté du ſèrvice.

Le mot *ais* s'eſt formé du Latin *axis*, d'où s'eſt fait auſſi *aſſis*, & de là *aſſer* ſelon Bollandus, Tom. II. p. 243. On trouve auſſi *aſſis*, *aſſidus*, *aſſides*.

Aisst, ſ. m. Petit ais, petite planche & fort mince, qui eſt faite comme une petite tuile, & qui ſèrt à couvrir les maiſons & les granges des payſans. *Axiculus*, *aſſiculus*. On l'appelle autrement *bardeau*, ou *aiſſeau*. Ce mot vient d'*ais ſcié*, ou plutôt c'eſt un diminutif formé d'*aſſiculus*.

AISANCE, ſ. f. Ce mot ſe dit des pèrſonnes, pour ſignifier la facilité qu'elles ont à faire les choſes; mais en ce ſens il commence à vieillir. *Facilitas*. Vous avez dans vos vèrs une *aiſance* qu'on ne peut aſſez admirer. Balz.

On trouve dans mes vèrs une cèrtaine aiſance,
Qu'on peut loüer ſans trop de complaiſance. Bois-R.

Aisance, commodité. *Commoditas*, *opportunitas*. Il a acheté cette maiſon avec toutes ſes *aiſances*. En ce ſens il ne ſe dit qu'en Pratique. On dit auſſi, qu'il faut donner de l'*aiſance* à quelque choſe; pour dire, lui donner du jeu, de la place pour ſe mouvoir plus facilement.

Aisance, Tèrme d'Architècture. Lieu commun; commodité: *Latrina*, *forica*. Les Ordonnances de Police ſe ſèrvent de ce mot, & appellent des foſſes d'*aiſance*.

Aisances, ſ. f. C'eſt le nom d'une petite rivière de Normandie.

Aisance, au pluriel ſignifie le retrait, garderobe, le lieu où eſt la chaiſe pèrcée. Le mot d'*aiſance* en ce ſens n'eſt guère connu qu'à Paris. Bruen.

Digitized by Google

AISCEAU, ſ. m. Inſtrument recourbé, avec lequel on polit le bois. *Aſcia.* Les Tonneliérs s'en ſervent pour ébaucher des piéces de bois creuſes & courbes. Borel donne encore une autre ſignification à *aiſceau*, ou, *aiſcette;* & il dit que ces mots veulent dire, *bèche*, *ligo*, *marra*.

AISE, adj. de tout genre. Qui eſt content, qui a de la joie, du plaiſir, de la ſatisfaction. *Lætus, contentus.* On met ordinairement quelque particule devant ce mot pour augmenter la ſignification. Je ſuis *bien-aiſe*, je ſuis *fort-aiſe*, je ſuis *très-aiſe*, je ſuis *infiniment aiſe*. Le mot d'*aiſe* en ce ſens ſe conſtruit en deux maniéres. Ou avec un infinitif précédé de la particule *de*: J'euſſe été bien-*aiſe* de voir ce que l'on eût répondu. Voit. Je ſuis bien-*aiſe* de vous avoir vû. Ou avec le ſubjonctif précédé de la particule *que*: Je ſuis très-*aiſe que* ceci ſoit achevé. Vous ne ſerez pas bien-*aiſe que* je vous *diſe* la verité. Vaug. Mais lorſque ce mot *aiſe* eſt ſuivi d'un nom, on met ce nom au génitif. N'êtes-vous pas bien *aiſe* de ce mariage? Mol.

Aise, ſubſt. Le genre de ce mot eſt aſſez incèrtain, parce qu'on ne le joint à aucune épithète, & que le plus ſouvent il s'employe advèrbialement. Cependant la plus grande autorité que nous ayons en cette matière, s'eſt déterminée à le faire féminin. Il ſignifie joie, contentement, plaiſir, repos. *Lætitia, voluptas, gaudium.* Je ſuis ravi d'*aiſe*. Je ne me ſens pas d'*aiſe*. Cyrus ne ſe laiſſe point tranſporter à l'*aiſe* de la victoire. Ablanc. La guérre trouble l'*aiſe* de nos jours. Malh.

Aise, ſignifie auſſi, Commodité de la vie; état auquel on eſt commodément. *Commoditas, commodum, opportunitas.* Cet homme eſt fort à ſon *aiſe*. Il étoit trop à ſon *aiſe* dans cet emploi, il n'a pu s'y tenir. On ne travaille que pour ſe mettre à ſon *aiſe*. On le dit auſſi fort ſouvent au pluriel. Prendre ſes *aiſes*, chèrcher ſes *aiſes*, aimer ſes *aiſes*.

Aise, ſignifie auſſi, Loiſir, commodité de tems. *Otium.* Vous ferés cela à votre *aiſe*, c'eſt-à-dire, ſans vous preſſer, à votre loiſir, à votre commodité. Je m'acquitterai de cette commiſſion tout à mon *aiſe*, quand j'en aurai le tems. Ce mot vient de l'Italien *agio*, formé du Latin *otium*. Menage. Guichard le tire de l'Hébreu שש, qui vient de שוש, *gaudere*; mais ſans apparence. Chorier dans l'Hiſtoire de Dauphiné, T. I. Liv. II. pag. 100 dit qu'en Dauphiné on dit *aiſia*; *aiſia* de ſon corps, qui ſignifie fort & ſouple, d'ἀίζηος, qui ſignifie, fort, vigoureux; & que ce même mot a encore un autre ſens, & ſignifie, *aiſe* & accommodé, & qu'il vient alors d'αἴσιος heureux.

A l'aise, adv. Facilement, commodément. *Facilè, commodè:* vous pouvez *à l'aiſe* faire 20 lieuës par jour ſur ce cheval. On eſt aſſis *à l'aiſe* dans ce fauteüil. Je ſuis entré à cette cerémonie tout *à l'aiſe*, ſans être preſſé. Nous pouvons rire *à l'aiſe* & prendre du bon tems. Boil.

Avant lui Juvenal avoit dit en Latin,
Qu'on eſt aſſis à l'aiſe *aux ſermons de Cotin.* Boil.

On dit auſſi *paix & aiſe*; pour dire, paiſiblement & doucement. Il vit chez lui *paix & aiſe*.

On dit provèrbialement à un homme qui a bien dîné, & qui recommande de jeûner, Vous en parlez bien à votre *aiſe*.

AISE, ſ. f. Eſt auſſi le nom d'une petite riviére de Normandie.

AISÉ, ée, adj. & ſ. Facile, commode, riche. *Commodus, facilis.* Le maniment des Finances donne des moyens *aiſez* de s'enrichir. La litiére eſt une voiture fort *aiſée*; pour dire, commode. Le Pére le Moine a fait un livre de la Dévotion *aiſée*. Cet homme eſt fort *aiſé*, il a bien du bien. On l'a taxé aux *aiſez*. Cela eſt *aiſé* à dire, à faire, à apprendre.

On dit d'un éſcaliér, qu'il eſt *aiſé*, lorſqu'il eſt large, & que les marches ſont baſſes: cet appartement eſt *aiſé*, pour dire, de plain-pied & fort commode: Qu'un eſprit eſt *aiſé*, lorſqu'il conçoit facilement, qu'il s'explique bien: Qu'il eſt *aiſé* à vivre, lorſqu'il n'eſt point bourru, qu'on peut vivre avec lui ſans s'incommoder: Un ſtile *aiſé*, qui eſt clair, coulant & ſans embarras. Voiture nous a appris cette maniére d'écrire *aiſée* & delicate qui régne préſentement. Bouh.

J'aime un eſprit aiſé, qui ſe montre, & qui s'ouvre,
Et qui plait d'autant plus que plus il ſe découvre. Boil.

On dit provèrbialement, il eſt *aiſé* de reprendre, & mal-*aiſé* de faire mieux. On dit auſſi, qu'il eſt *aiſé* d'ajoûter aux inventions des autres.

AISÉMENT, ſ. m. ſignifie le lieu où on ſe décharge le ventre. *Latrina.* Ce mot vieillit un peu.

Aisement, ſignifie encore, Ce qui eſt facile & commode. *Commodum.* Il ne ſe dit guère qu'en cette phraſe: Vous ferez cela à vos bons points & *aiſemens*: pour dire, quand vous le pourrez faire ſans vous incommoder.

AISÉMENT, adv. Facilement, ſans peine. *Facilè.* Il écrit, il parle *aiſément*. Les Philoſophes triomphent *aiſément* des maux paſſez. Rochef. Alèxandre ſe laiſſoit gagner *aiſément* à la flaterie. Vaug.

AISIER, & **AAISIER**, vèrbe act. Ce mot, qui n'eſt plus d'uſage, ſignifie *mettre à ſon aiſe*. *Commodè collocare.*

AISNE, ſ. *Axona.* Nom propre d'une riviére de France. La riviére d'*Aiſne* naît de deux ſources dans le Duché de Bar & ſe jette dans l'Oyſe au deſſous de Noyon.

AISNÉ, ée, adj. & ſ. Enfant qui naît le premièr d'un mariage. *Natu maximus.* Les *aînez*, ont de grandes prérogatives ſur les cadets. Il a été partagé en *aîné*, c'eſt-à-dire, avec avantage. Dans les Pais coûtumiérs les *aînez* nobles ont le principal fiéf ou manoir par préciput, ou le vol du chapon. Les *aînez* portent les armes pleines: & les cadets ſont obligez de les briſer pour la diſtinction des branches.

Ce mot vient des *ains né*, comme qui diroit, *né auparavant*, par oppoſition à *puiſné*. Nicod. Menage le dérive de *ante natus*. On appelloit autrefois *maiſné*, le cadet ou le dèrniér né des enfans.

Aisné, ſe dit auſſi des autres enfans par ſubordination. Le ſecond eſt *aîné* du troiſiéme, le troiſiéme du quatriéme, &c.

Aisné. ſe dit auſſi du plus avancé en âge comparé à un plus jeune. *Major, natu major.* Il eſt mon *aîné*, mon doyen de plus de ſept ans.

Aisné ſe dit auſſi en choſes morales. Le Roi très-Chrétien eſt le Fils *aîné* de l'Egliſe. *Filius Eccleſiæ primogenitus.* L'Univerſité de Paris ſe dit la Fille *aîné* du Roi. De ces deux Metropoles, l'une eſt l'*aîné* & l'autre la cadette; c'eſt-à-dire: l'une eſt fondée devant l'autre.

En la Coutume de Normandie on appelle Rente *aînée*, celle qui eſt la premiére en datte.

AISNÈSSE. ſ. f. Primogéniture, qualité de ce qui fait un aîné, & le droit que cette qualité lui donne. *Natalium inter fratres prærogativa.* L'*aineſſe* eſt un grand avantage. Le droit d'*aineſſe* eſt reconnu par tout, & particuliérement chez les Nobles. Eſaü vendit ſon droit d'*aineſſe* pour une écuelle de lentilles. Il ſemble que le droit d'*aineſſe* eſt une prérogative injuſte & contraire au droit naturel; car puiſque la naiſſance ſeule donne aux enfans le droit de prétendre à la ſuccéſſion patèrnelle, le haſard de la primogéniture ne doit point mettre d'inégalité entre eux. Auſſi le droit d'*aineſſe* qui appelle l'aîné par préférence à la couronne, s'eſt-il introduit fort tard en France. Il n'étoit point connu ſous les Rois de la premiére Race, ni même de la ſeconde. Les quatre enfans de Clovis partagérent également le Royaume. Louis le Débonnaire diviſa auſſi l'Empire en quatre portions, qu'il donna à ſes quatre fils. Apparemment ce n'eſt que ſous la race de Hugues Capet, que la prérogative de la ſucceſſion à la couronne fut affectée à l'*aîné*. La prérogative du tems eſt un droit d'*aineſſe* que la nature nous oblige de reconnoître. Patr. Il n'eſt pas permis aux Pères, ni aux Mères d'y déroger directement, ni indirectement. Cette prérogative eſt inviolablement obſervée parmi toutes les nations, enſuite de ce qui eſt dit au Deut. XXI 15. & au 2. Paral. XXV. 3. Des-Roch. Voyez encore Gen. XXV 35. XLIX. 3 Du Moulin Conſ. Par. § 8 q. 3. n 24 *Aineſſ.* & primogéniture ſont quelquefois deux choſes différentes: la primogeniture eſt un titre que la nature établit & que la naiſſance fixe; l'*aineſſe* eſt un droit que la loi donne & que la coutume étend. En France on a étendu le droit de primogeniture; car après la mort du premiér né, le ſecond lui ſuccéde au droit d'*aineſſe*, de ſorte que ce droit paſſe toûjours à celui des fréres qui eſt le plus âgé.

AISSADE, Tèrme de Marine. *Aiſſade* de poupe eſt l'endroit où la poupe commence à ſe retrécir, & où ſont auſſi les radiérs.

AISSELLE, ſ. f. Partie creuſe du corps humain qui eſt ſous l'épaule à la jointure du bras, & qui a ordinairement du poil. *Ala.* On l'appelle quelquefois *le gouſſet*. Les abcès qui ſe forment ſous les *aiſſelles* ſont dangereux, parce qu'il y a dans ces endroits de gros vaiſſeaux ſanguins & limphatiques & des cordons de nèrfs, qui y forment des pléxus conſidérables. Ce mot vient de *aſcella*, qu'on a dit pour *axilla*. Menag. D'autres le dérivent de *ala*, & *axilla*, qui ſont la même choſe comme Cicéron lui-même l'a remarqué, tout de même *mala* & *maxilla*, *palus* & *paxillus*; & d'*axilla* s'eſt fait dans la baſſe latinité *aſcella*, que l'on trouve dans Grégoire de Tours, dans Baldricus, dans Céſaire, dans la vie de Saint Walburg par le Prêtre Volphard, & dans d'autres; d'*aſcella* eſt venu *aiſſelle*: on trouve même dans la latinité barbare *aſſella*. Voyez les *Acta Sanct.* T. IV. du mois de Mai, p. 599. ch. 17 Et ainſi Catulle a dit d'un homme qui ſentoit le gouſſet: *Valle ſub alarum trux habitare caper.* On pend les criminels par deſſous les *aiſſelles*, quand ils ſont audeſſous de la pubèrté. *Aiſſelle* vient de plus loin, ſelon le P. Thomaſſin. Cet Auteur remonte juſqu'à l'Hébreu *aſſil*, qui a pris en Italie la tèrminaiſon Latine *axilla*, d'où l'on a fait *aiſſelle*.

Aisselle, en tèrmes de Botanique, eſt l'éſpace compris entre les tiges des plantes & leurs feüilles, ſoit que ces feüilles ſoient ſoutenuës par une queuë, ou qu'elles ſoient attachées par elles-mêmes.

Digitized by Google

mêmes. Ainsi l'on dit, Ces fleurs naissent dans les *aisselles* des feüilles ; c'est-à-dire, à la base des feüilles, ou de leurs pédicules.

AISSETTE, s. f. C'est une sorte de petite hache, dont les Vinaigriers & les Tonneliers se servent pour couper les fossets, & mettre & ôter les bondons. *Ascia minor*. On trouve dans la basse latinité, *Ascibola*.

AISSIEU, s. m. Ligne ou pièce de bois, ou de fer, qui travèrse un globe par son centre, & sur lequel il est immobile. *Axis* L'*aissieu* du monde est invisible. L'*aissieu* de la sphère est la ligne droite qui passe par le centre de la tèrre, & about it aux deux poles.

Il signifie aussi les pièces de bois ou de fer, sur lesquelles les rouës, les poulies, les cylindres, les cônes, & toutes les pièces des machines qui se tournent en rond sont mobiles. L'*aissieu* d'une charrette, d'une gruë, d'une rouë d'horloge, d'un cabestan, &c.

En tèrme de Marine, on appelle *aissieu*, deux pièces de bois que l'on attache à l'ancre pour faciliter le mouïllage & la faire tomber, ensorte qu'elle morde le fond pour arrêter le vaisseau.

AISSIEU, ou **AXE**, Tèrme d'Anatomie, c'est la troisième vèrtèbre, ainsi nommée parce qu'elle commence à former un corps, sur lequel les deux premières vèrtèbres & la tête sont portées comme sur un *aissieu*. DIONIS.

AISTRE, selon Borel, est encore un vieux mot qui signifie, *vie, existence, être. Vita, existentia*. Les Philosophes en stile de l'école disoient τὸ ἐσσι.

Tost vous faudroit clorre votre aistre. VILLON.

AIT.

AIT. Vieux mot, qui veut dire force. *Vis* BOREL.

Si la par grand ait *fasché*. PARCAVAL.

AIT, Veut encore dire dans le vieux langage, *aide Auxilium*. BOREL

Qu'il ira se Dex li ait. PERCAVAL.

De là est venu cette manière de parler, *ce m'ait Dieu*, qui est un vieux serment, comme si l'on disoit, *sic me Deus adjuvet*.

AITIOLOGIE, s. f. Tèrme de Medecine, qui vient du Grèc. C'est la partie de la Medecine où l'on traite des differentes causes des maladies. Fernel a fait un beau traite de l'*Aitiologie*. Ce mot vient du Grèc αἰτία, cause, & de λόγος, discours. Quelques uns l'appellent Pathologie. HARR.

AITRE, s. m. Tèrme bas & populaire, dont le Peuple & les Bourgeois se servent pour exprimer les appartemens, les pièces d'appartemens, les chambres & autres endroits d'une Maison.

Apprendre les *aitres* d'une maison. Savoir les *aitres* d'une maison. Ce mot vient d'*atrium*, d'où l'on a formé *astrum* dans la basse latinité.

AITRE, se prend encore pour *vestibule* dans la Bible. *Atrium*. Ce mot est très vieux en ce sens.

A J U.

AJUBATIPITA, s. m. Arbrisseau du Brésil, de la hauteur de cinq ou six palmes. Il porte un fruit noir semblable aux amandes, dont on tire une huile de même couleur. Les Sauvages se servent de cette huile pour frotter les membres de ceux à qui quelque mal a ôté les forces.

AJUBITE Voyez JOBITES.

AJUDANT, s. m. Aide de Camp On ne s'en sert que dans les Pays étrangèrs. *Adjutor*. Il faut dire, *Aide* de camp ; *Aide* Canonier, *Aide* de pilote. Les François disent pourtant *ajudant*, ou *adjudant* en tèrme de Marine. *Ajudant* Pilote, est un jeune Pilote qui n'a pas encore assez d'experience pour qu'on lui confie toute la conduite du vaisseau ; mais qui est avec le Maître Pilote, ou Pilote en chef, & achève de s'instruire. On lui donne à faire les choses les plus aisées, on lui fait faire son estime & son journal, on lui fait rendre compte de ses obsèrvations. Sur les vaisseaux du Roi, sur tout en cas de guèrre, ou de voyage de long cours, il y a deux Pilotes Royaux, & quatre ou cinq *Adjudants* Pilotes. Dans les pays étrangèrs *adjudant* ne signifie pas au moins toujours, *aide* de camp. M. Harris dit qu'*ajudant* en Anglètèrre est un Officier de guèrre, qui est la même chose qu'Aide major.

AIVIER Voyez EVIER.

AJURATIBIRA, s. m. Arbrisseau du Brésil, qui porte un fruit rouge.

AJUSTAGES, ou **AJUTAGES**, s. m. plur. Tèrme de fontenier. Ce sont des tuyaux de fer blanc, ou de cuivre, qu'on met à l'ouvèrture d'un jet d'eau, pour faire des jets de différentes sortes, & en determiner la grosseur en pluye, en nappe, en soleil, en vèrre, suivant la differente figure qu'ont les têtes de ces *ajutages*. Il y a des *ajutages* à tête d'arrosoir ; d'autres forment des fleurs de lys. Ce mot vient du primitif *juste*, *justus*.

AJUSTE, s. f. Tèrme de Marine. Nœud de deux cordes attachées ensemble.

AJUSTEMENT, s. m. Action par laquelle on met une chose en état de perfection, de bien agir. *Compositio*. L'*ajustement* d'une balance, est le travail qu'on y fait pour la mettre en equilibre.

AJUSTEMENT, signifie aussi Ornement, parure. *Ornatus, munditia*. Ce locataire a bien fait des *ajustemens* en cette maison, dont le propriétaire ne voudra pas le rembourser. Cette femme est toujours dans un grand *ajustement*, dans la dernière propreté. Vos actions & votre *ajustement* ont un air de qualité qui enchante. MOL.

AJUSTEMENT, signifie encore, Accommodement. *Concordia*. Depuis l'*ajustement* de ces deux parties, elles ont toujours bien vécu ensemble.

AJUSTEMENT, En tèrme de Monnoies c'est ce qui se fait pour rendre les flans de monnoies du poids qu'ils doivent être, l'action de les ajuster, de les limer, quand ils sont trop pesans, pour les reduire au juste poids qu'ils doivent avoir. *Æquatio, ad legitimum pondus exactio*.

AJUSTER, v. act. Accommoder quelque chose, la mettre en état, la rendre juste pour être propre à servir selon sa destination. *Componere, aptare*. Ma pendule va bien maintenant, je l'ai fait *ajuster*. Mon trébuchet n'étoit pas bien *ajusté*, je l'ai envoyé à la Monnoie pour l'*ajuster*. Il m'a fallu replier ma tapisserie pour l'*ajuster* à mon cabinet. Ce mot vient de *justum facere*. NICOD.

AJUSTER, Tèrme de Maître d'armes. C'est porter justement son coup où l'on veut donner. *Dirigere*. Il sait bien *ajuster* son coup.

On dit en tèrmes de Manége. *Ajuster* un cheval sur les voltes à toutes sortes d'airs. *Instruere, erudire*.

On dit aussi en tèrmes de monnoie. *Ajuster* les flans ou les carreaux recuits. *Rudes nummos ad legitimum pondus exigere*. C'est les couper, les limer, pour leur donner le juste poids qu'ils doivent avoir quand ils sont trop pesans, & les rejetter quand ils sont trop legers. Le Prévôt distribuë les flans aux ouvriers & aux taillerelles pour les *ajuster* au poids des espèces. Ils se servent de certains poids appellez deneraux pour les peser ; & de limes en manière de rapes, avec des cannelures par angles entrans & sortans, appellées escouennes, pour limer les plus pesans jusqu'à ce qu'ils soient conformes aux deneraux. BOIZARD. Cela s'appelle *ajuster* la breve. Voyez BREVE.

AJUSTER, signifie aussi, Orner, embellir, parer. *Ornare, decorare* Quand un logis est à soi, on prend plaisir à l'*ajuster*. Ce pavillon n'étoit point meublé, on l'a *ajusté* depuis peu. Cette femme veut aller au bal, elle est là haut à s'*ajuster*.

AJUSTER, Tèrme de fleuriste. Je viens d'*ajuster* un œillet. C'est en arranger les feüilles, de telle manière qu'au deffaut de l'ordre naturel, elles se trouvent si bien chacune disposées que l'œillet en est plus large, à cause de l'extrémité de leur cosse qui a été un peu courbée ; & l'on s'applique à ce travail, lorsque cette fleur est toute épanouïe, & qu'on voit que la nature n'y a pas apporté un bel ordre. LIG. *Floris alicu us folia eleganter disponere*.

AJUSTER. Ce mot se prend aussi ironiquement pour mal-traiter, mal-accommoder. *Male habere, excipere* Molière a *ajusté* de toutes pièces Messieurs les Medecins. Vous voilà *ajusté*, comme il faut. Votre habit est bien *ajusté*, le voilà tout couvèrt de bouë.

AJUSTER, avec le pronom pèrsonnel, signifie aussi se mettre en posture, se préparer à faire quelque action d'adresse, comme pour tirer le mousquet, porter une botte, courre la bague. *Componere se, accingere se*. S'*ajuster* sur les etriers.

AJUSTER, se dit figurément en choses morales. Il y a long-tems que ces parens plaidoient ensemble ; enfin un ami les a *ajustez*, les a accommodez. *Reducere, revocare ad concordiam*. On dit en ce sens populairement, *Ajustez* vos flutes, à des Musiciens dont les instrumens ne sont pas d'accord, ou à des gens qui ont ensemble quelque contestation ; ou à une pèrsonne qui se prépare à faire quelque chose, ou qui l'avoit commencée sans être tout à fait preparée, & qui s'arrête faute de quelque disposition. On le dit au propre dans le premiér cas, & par métaphore tirée de la Musique dans les deux autres.

Il signifie encore, Convenir de quelque condition. *Pacisci, transigere*. Ces deux Marchands se sont enfin *ajustez* pour entreprendre une telle manufacture, ils sont convenus de leurs conditions.

On dit en encore *ajuster*, pour dire concilier, faire convenir, *Conciliare, componere*. On ne sauroit *ajuster* ensemble Dieu & le monde. ARN. Comment *ajustez*-vous ensemble la devotion & la coquetterie ? Comment *ajustez*-vous, comment conciliez-vous ces deux passages contraires ? Ces conjoints sont d'une humeur douce, ils s'*ajustent* bien ensemble.

On dit en ce même sens, cela s'*ajuste* mal au dessein que vous avez. ABLANC. Il faut que votre volonté s'*ajuste* à la sienne. BAIL. Ce qui s'exprime par le vèrbe Latin *congruere*. On dit aussi s'*ajuster*

ſter au tems, pour dire, s'accommoder au tems. *Servire tempori.* Il faut *s'ajuſter* au tems. MOL.

AJUSTÉ, ÉE, adj. & part. paſſ. Il a la ſignification de ſon vèrbe.

On dit provèrbialement & ironiquement qu'un homme a été bien *ajuſté*, mal *ajuſté*, qu'il a été *ajuſté* comme il faut; *ajuſté* de toutes pièces; pour dire qu'il a été fort maltraité ſoit en ſa pèrſonne, ſoit en ſes biens. *Male habitus, exceptus.*

AJUSTEUR, ſ. m. Ouvriér pour les Monnoies. C'eſt celui qui ajuſte les flans, & les met au juſte poids que doivent avoir les éſpéces, en limant ceux qui ſont trop peſans, & rejettant ceux qui ſont trop legérs. *Æquator, exactor ad legitimum pondus.* Les flans ſont mis entre les mains du Prevôt des Ouvriers *Ajuſteurs* pour les faire ajuſter. BOIZARD. Les fonctions de ces *Ajuſteurs* ont été décrites au mot ajuſter. Les flans ajuſtez ſont remis par le Prevôt entre les mains du Maître, enſemble ceux qui ont été rebuſez comme foibles, & les limailles, le tout poids pour poids, comme il s'en etoit chargé; ce qui s'appelle rendre la bréve. Le Maître paye dans la ſuite à ce Prevôt deux ſols pour marc d'or, & un ſols pour marc d'argent, pour être diſtribué à ceux qui ont ajuſté la bréve. Ce ſont les droits des *Ajuſteurs*.

AJUSTOIR, ſ. m. Petite balance où l'on pèſe, & où on ajuſte les monnoies avant que de les marquer. *Libra.*

AIX.

AIX. Nom propre de pluſieurs Villes, formé du nom Latin *Aqua*, eaux.

AIX. *Aquæ Gratianæ.* Petite ville en Savoie près du Lac du Bourget. Cette ville eſt ancienne, & a titre de Marquiſat. Elle a des eaux minérales, où il va tous les ans bien du monde. Les bains d'*Aix* ſont l'ouvrage des Romains. L'Empereur Gratien les fit reparer. C'eſt la cauſe de ſon nom Latin.

AIX. *Aquæ Sextiæ, Aquenſis Civitas.* Ville Archiépiſcopale de France, Capitale de Provence. Sa longitude eſt de 26. degrez, 45. Sa latitude 43 degrez 31, ſelon Hoffman; mais ſelon Mrs de l'Académie des Sciences, ſa longitude eſt de 23, 15. & la latitude 43. 3. On dit que C. Sextius Calvinus Conſul Romain en eſt le fondateur; c'eſt-à-dire, qu'il y envoya une Colonie après avoir vaincu les Saliens qui habitoient ce Pays, l'an 630 ou 631. de Rome, dans la 164 Olympiade, 142 ans environ avant JESUS-CHRIST, & que c'eſt du nom de ce Conſul qu'elle a pris le ſien. Nous avons une médaille de Véſpaſien, dont l'inſcription COLONIA AQUÆ SEXT. LEG. XXV. nous apprend que ce fut de la 25. Légion que fut tirée la Colonie qui fut envoyée à *Aix*. Il y avoit à *Aix* des Bains chauds, qui l'ont fait appeller par Auſone *Baiæ Sextiæ*, par alluſion à Bayes proche de Naples. Solon dit que de ſon tems ces eaux avoient beaucoup pèrdu de leur force. *Aix* fut convèrtie à la foi par S. Maximin, qui en fut le premiér Évêque. Depuis elle fut érigée en Archevéché & dans les anciennes notices des Gaules, elle eſt Métropole de la ſeconde Narbonnoiſe. Louis XII. y a mis un Parlement & Alexandre V. y fonda une Univèrſité en 1409. que Henri. IV. rétablit en 1603.

AIX LA CHAPELLE. *Aquis-granum*, ou *Aqua grani*, ſelon Bollandus T. I. p. 309. Ville Impériale dans le Duché de Juliers, entre la Meuſe & le Rhin, au 27e degré 57 min. de longitude, & au 50e d. 45 de latitude ſeptentrionale. Les Allemans l'appellent *Ach*, & les Flamans *Aken*. Cette ville eſt fort ancienne, celébre par ſes Thèrmes, dont elle a tiré ſon nom *Aqua*. On dit que Granus frére de Neron y découvrit ces eaux, s'y établit, & y bâtit une tour qui retient encore aujourd'huy ſon nom, auſſi bien que la Ville même. *Aquis-granum.* C'eſt une fable, & ce Granus, frére de Néron, eſt un pèrſonnage de Roman. Je connois des Granius, mais je ne crois pas que dans toute l'Hiſtoire Romaine il y ait un *Granus*. Pour Néron, Suétone ſemble dire nettement que C. Domitius ſon pére en mourant ne laiſſa que lui d'enfant: *Deceſſitque Pyrgis morbo aquæ intercutis ſublato filio Nerone ex Agrippina Germanico genita.* D'autres pretendent qu'elle a été bâtie par *Servius Granus*; mais tout ce que nous ſavons de ce *Granus*, c'eſt qu'il a été Proconſul d'Aſie ſous Adrien, comme Euſébe le rapporte L. IV. ch. 8. & 9. mais il l'appelle *Granianus*, & non pas *Granus*; & nous ne ſavons pas ſi jamais il vint dans les Gaules. *Aix la Chapelle* fut le ſejour ordinaire de Charlemagne, qui l'agrandit & l'embellit beaucoup. Il y mourut, & l'on y voit encore ſon tombeau. L'on y conſèrve auſſi ſon baudriér, ſon épée & l'Évangile dont il ſe ſèrvoit, écrit en lettres d'or. C'eſt à *Aix la Chapelle* que ſe devroit faire le Couronement de l'Empereur, ſelon la Bulle d'or, & toutes ces choſes y doivent être employées: les Magiſtrats d'*Aix* les envoyent au lieu où il ſe fait.

AIX EN OTTA, ou AN OTA *Aqua in Uttâ*, ou *Otta*. Ville ou Bourg de France dans le Senonois, ſituée ſur la petite riviére de Vannes, *Venna*, ou ſur un ruiſſeau qui ſe jette dans la Vannes. Ce lieu étoit autrefois dans une forêt appellée *Otta Sylva*, d'où eſt venu le nom d'*Aix en Otte*. Je ne ſai ſur quoi fondé M. Corneille écrit *Aix en Gotte*. Je trouve par tout ailleurs *Aix en Otte*, *Sean en Otte* & jamais en Gotte, & l'étimologie demande Otte. & non pas Gotte. Voyez M. de Valois dans ſa Notice de France

AKB.

AKBAL, ſ. m. C'eſt le ſurnom général que les Arabes donnent à leurs Rois, comme celui de Pharaon à ceux d'Égypte, &c. Les Rois de l'Iemen, ou Arabie heureuſe, portent celui de *Toba*.

Ce mot vient apparemment de קבל prépoſition Arabe, qui ſignifie *ante, prius*. Ainſi אקבל *Akbal*, ſignifiera, celui qui eſt devant les autres, le premiér de l'État.

AKO.

AKOND. Tèrme de Relation. C'eſt le nom du troiſiéme Pontife de Pèrſe. Il eſt Officiér de Juſtice & eſt proprement le premier Lieutenant Civil qui connoit des cauſes des Pupilles, des veuves, des Contrats & des autres matières Civiles. Le Roi lui donne cinquante mille livres de penſion annuelle, afin qu'il ne prenne rien des parties. C'eſt le Juge qui termine le plus de procès. Il eſt le chéf de l'école du Droit, & il en donne des leçons à tous les Officiérs ſubaltèrnes de la loi. Il a auſſi des ſubſtituts dans tous les Tribunaux du Royaume, qui avec ceux du ſecond Sadre font tous les Contrats. Au Palais il a ſa place au bas du ſofa, après le grand Sadre.

AL.

AL, ſ. m. Riviére de Pruſſe, que quelques-uns croyent être le *Guttalus* de Pline, mais d'autres ne ſont pas de ce ſentiment.

ALA.

ALACHIR. Vieux mot, qui ſignifie *defailler*, ſelon Nicod rapporté par Borel.

ALAFIN. adv. Enfin, après tout, après bien du tems. *Tandem, denique.* Ce mot peut avoir ſa place par tout; mais il eſt pourtant plus de la Poëſie, & principalement quand on l'employe au milieu du vèrs, que de la Proſe. Cet homme m'a bien donné de la peine, mais *à la fin* j'en ſuis venu à bout.

> *On me dit qu'*à la fin *toutes choſes ſe changent.* MALH.
>
> *Mes flammes* à la fin *me vont réduire en cendres.* GOMB.

ALAIGRE, adj. m. & f. Agile, diſpos à ſauter, à danſer, à courir. *Alacer.* On ne pourroit pas s'en ſèrvir dans le beau ſtile, mais ſeulement dans le familiér & en riant. A ſe ſauver de nous Dieu ſait s'il eſt *alaigre*. RACIN. Nicod dérive ce mot de *alacer*, qui a eté fait de *alacer*, qui ſignifie, *qui ne pleure point*, qui a toûjours l'œil riant. Feſtus le dérive de *ala acer*. Il vaut mieux dire qu'*alacer* ſe dit comme *non alacer entiér*, qui n'eſt point mutilé.

ALAIGREMENT, adv. d'une maniére gaillarde & joyeuſe. *Alacriter.* Il eſt allé à ce voyage *alaigrement*. Les ſoldats le ſuivoient *alaigrement* lorſqu'ils le virent à pied marcher à leur tête. ABLANC. Ce mot commence à vieillir; & on diroit plutôt, les ſoldats le ſuivirent avec joie, avec ardeur.

ALAIGRÈSSE. Voyez ALEGRÈSSE.

ALAIN, ſ. m. *Alanus.* Nom propre d'homme, uſité ſur tout en France & en Angletèrre depuis la conquête de Guillaume. Il y a trois Ducs & quatre Comtes de Bretagne qui ont porté le nom d'*Alen*, qui eſt très commun dans cette Province, dit de Valois dans ſa Notice de France, parce qu'Aëtius y envoya Eocharic leur Roy, avec ſa Cavalerie pour retenir dans le devoir les Peuples de l'Armorique, auſquels dans la ſuite les *Alains* ſe mêlèrent, ne faiſant plus qu'un peuple avec eux.

ALAIN, ſ. m. *Alanus.* Nom de Peuple de la Sarmatie d'Europe. Joſeph qui parle des *Alains* dans ſon VIIe Livre de la guèrre des Juifs, dit qu'ils étoient Scythes; & Ptolomée les place dans la partie de la Scythie qui eſt en deçà du mont Imaüs, & d'autres dans la partie qui eſt au-delà de la même montagne. Cependant Lucien dans ſon Toxaris, & Lucain dans ſa Pharſale Liv. X. v. 455. les diſtingue des Scythes.

> *Quam non violaſſet Alanus,*
> *Non Scytha, non fixo qui ludit in hoſpite Maurus.*

Joſeph dit qu'ils habitoient ſur le Tanaïs & ſur le Palus Mæotide. Claudien le dit auſſi Liv. I. contre Rufin & Procope Liv. IV. de l'Hiſtoire des Goths, dit que les *Alains*, nation libre & toûjours alliée aux Pèrſes contre les Romains & leurs autres ennemis, occupent tout ce qui s'étend depuis le mont Caucaſe juſqu'aux portes Caſpiniennes. Sidonius Apollinaris les appelle auſſi habitans du Caucaſe dans l'Ép. I. du IVe Liv. *Caucaſigenas Alanos.* Joſeph confirme ce que vient de raporter Procope; car au VIIe. Liv. de la guèrre des Juifs il dit, que ſous Véſpaſien les *Alains* ayant obtenu paſſage du Roi des Hircaniens, ſavagérent la Médie. Martial ſemble les placer dans la Sarmatie Liv. VII. Ép. 29. en leur donnant des chevaux Sarmates: *Nec te Sarmatico tranſit Alanus equo.* Et Pacat, qui en parle deux fois dans le Panégiryque de Theodoſe, les joint toûjours aux Goths & aux

Huns. Ammien Marcellin prétend que les *Alains* ſont ceux qu'on appelloit auparavant Maſſagètes. Les *Alains* qui avoient ravagé la Médie ſous Veſpaſien, ravagèrent l'Europe au commencement du V^e ſiécle, & s'étant joints aux Vandales, aux Suèves & aux Goths, ils pénétrèrent juſques dans les Gaules; prirent Mayence, Vormes, Amiens & pluſieurs autres lieux; paſſèrent en Eſpagne & juſques dans l'Afrique. On prétend que ce fut Stilicon qui les appella, qu'alors ils avoient quitté le Tanaïs & demeuroient ſur le Danube. Ceux qui reſtèrent en Gaule ſe diviſèrent en deux bandes. L'une ſe plaça le long de la Loire ſous la conduite du Roi Eocharic; & l'autre ſur le Rône dans le territoire de Valence ſous Sangiban. Ce furent les premiers qu'Aëtius envoya dans l'Armorique. Lucien dit que les *Alains* parloient la même langue que les Scythes, qu'ils n'en differoient que par les cheveux qu'ils portoient courts. Procope dit que les *Alains* étoient Goths. Il y a dans le Turqueſtan une Ville nommée *Alan*, qui donne ſon nom à une Province où ſont les Villes de Bilcan & de Caoubari. M. D'Hèrbelot croit qu'apparemment c'eſt delà que ſont ſortis les *Alains*. Le P. Lobineau prétend que ce nom d'*Alain* eſt un nom propre fort uſité en Bretagne dans tous les tems; qu'il peut venir de l'ancien mot Breton *Allan*, expliqué par celui d'*extra*, ou *dehors* dans le Dictionnaire de Davies, & que dans ce ſens il ſignifieroit étranger. Mais ce mot n'eſt en Bretagne que depuis qu'Aëtius y eut envoyé une armée d'*Alains* pour tenir ces Peuples dans le devoir. Ils s'y établirent, & c'eſt de là que ce nom y devint commun. Si c'étoit les Bretons ou Armoriques qui euſſent donné ce nom aux *Alains*, comment Joſeph, Lucain, Lucien & tant d'autres les nommeroient-ils ainſi avant que les Armoriques euſſent jamais connu aucun *Alain*? Voyez ſur les *Alains* la Notice des Gaules de M. de Valois, & Grotius dans l'Hiſtoire des Suèves, des Goths & des Vandales. Lucain appelle *Alanie* le pays des *Alains*.

> *S'il ſe ſouvient encore que mon bras autrefois,*
> *N'épargna que ſon Trône en détrônant les Rois,*
> *Qui preſſant les* Alains *& perçant les montagnes,*
> *Je permettois aux ſiens d'errer dans les campagnes.* Brab.

ALAIS, ſ. m. C'eſt un oiſeau de proie qui vient d'Orient, qui eſt propre pour voler les perdrix. Il y en a d'entretenus dans la Fauconnerie du Roi. Quelques-uns les appellent *alethes*, ou *véritables*; car ils ſont en telle réputation qu'on croit que rien ne leur échappe. Il en vient auſſi de bons du Pérou.

Alais, que quelques-uns écrivent Alès, ou Alets. *Aleſia.* Ville de France dans le bas Languedoc, avec titre de Comté & Evêché. Elle eſt ſur le Gardon au pied des montagnes des Cévennes.

ALAISE. Voyez ALÈSE.

ALAISE, ſ. f. Terme de menuiſerie. C'eſt dans une porte collée & emboitée, ou dans un panneau d'aſſemblage, la planche la plus étroite qui achève de le remplir. Les panneaux d'un lambris doivent être aſſemblez ſans *alaiſes* pour être plus propres.

ALAITER, v. act. Nourrir un enfant avec le lait qu'il ſucce des mammelles. *Mammas, ubera infanti porrigere.* Une bonne mère doit *alaiter* ſes enfans de ſon lait. Rémus & Romulus furent *alaitez* par une Louve. On appelle Madame la Nourice celle qui a *alaité* un Roi ou un fils de France. On a dit au Sauveur, Bienheureux le ventre qui t'a porté & les mammelles qui t'ont *alaité*. Ce mot vient du Latin *allactare*.

On dit poëtiquement qu'un bon Poëte a été *alaité* au Parnaſſe, qu'il eſt le nourriſſon des Muſes.

Alaité, ée, part. paſſ. & adj. *Lacte nutritus, paſtus.*

ALAMPENA. Terme de Relation. Ces deux mots veulent dire *ombre du monde*, ou *aſyle aſſuré de toutes les nations.* C'eſt le ſurnom que les Perſans donnent à leur Roi. Sanson.

AMALATOU, ſ. m. Fruit de l'Iſle de Madagaſcar. Il reſſemble à une prune noire, & il en a le goût.

ALAMBIC. Voyez ALEMBIC.

ALAMBIQUER. Voyez ALEMBIQUER.

ALAN, ſ. m. Terme de Venerie. C'eſt un gros chien ou eſpéce de dogue qui eſt venu originairement d'Epire. *Moloſſus.* Il y en a de trois ſortes: *Alan gente*, celui qui eſt de la taille d'un levrier: *Alan vautré*, qui tire ſur le matin, qui eſt bon à chaſſer aux ours & aux ſangliers: & *Allan de Boucherie*, qui ſert à garder les maiſons & à conduire des bœufs. Ce mot eſt venu de l'Eſpagnol *Alano*. Les Anciens diſoient auſſi *alanus*.

ALANGOURI, ie, adj. Qui eſt affoibli par une grande maladie ou affliction, laquelle oblige à mener une vie langoureuſe. *Extenuatus, languidus.* Ce mot eſt vieux & hors d'uſage quoique fort ſignificatif. Il pourroit néanmoins ſe dire encore dans un diſcours bien familier & en riant. Je vous trouve tout *alangouri*.

ALAQUE, ſ. f. Terme d'Architecture. Membre quarré & plat, qui fait le fondement de la baſe des colonnes. On l'appelle auſſi plinthe ou orlet. *Plinthus, Quadra.*

ALAQUECA. Pierre qui ſe trouve en petits fragmens polis en Balagate dans les Indes: elle arrête le ſang lorſqu'on l'applique extérieurement.

ALARBES, ſ. m. C'eſt, dit Marmol, le nom qu'on donne aux Arabes établis en Barbarie. Ce mot ne me paroit être autre choſe que l'article *al* & le nom Arabe, & qu'on a dit *Alarabes*, puis *Alarbes*, c'eſt-à-dire, les Arabes. Le Roi Sébaſtien environné de ſoixante des plus hardis des ennemis, commanda à quelqu'un des ſiens de mettre un linge blanc au haut de ſa lance pour ſigne qu'il ſe vouloit rendre; mais ſon malheur voulut que ceux qui l'entouroient fuſſent *Alarbes*, qui croyant que c'étoit un ſignal pour appeller ſes gens à ſon ſecours, ſe jettèrent ſur lui & le tuèrent. Les *Alarbes* ſont des voleurs qui vont en troupe dans la Barbarie en Afrique, dit Nicolaï.

ALARES, ſ. m. *Alares.* Quelques Auteurs prétendent que c'étoit le nom d'une nation de Pannonie. D'autres diſent que c'étoit le nom d'une milice ou d'une eſpèce de ſoldats, qu'ils le tiroient du mot *ala*, aîle, & les Dictionnaires attribuent ce ſentiment à Ortelius. Le dernier Editeur du Moréri, qui a copié ceci du Dictionnaire d'Hofman, ajoûte qu'ils tiroient leur nom d'*ala*, à cauſe de leur legèreté à combattre. Cependant Ortelius n'en dit mot dans ſon Dictionnaire Géographique, & il prend au contraire les *Alares* pour un peuple de Pannonie. Cependant il me paroit plus probable que *Alares* n'eſt ni nom propre, ni nom de Peuple; mais un nom adjectif, qui ſignifie Cavaliers, parce que la Cavalerie chez les Romains ſe jettoit ſur les deux aîles de l'armée, & on appelloit pour cela un corps de Cavalerie *ala*. Tacite ſemble même conduire à ce ſentiment, en ajoûtant que ces prétendus *Alares* étoient la force de la Cavalerie. *Alares quoque Pannonios, robur equitatûs in parte campi locat.* Ça été le ſentiment de M^r de Harlay dans ſa traduction françoiſe de Tacite, où il a dit: Il enferma encore dans ſon camp la Cavalerie légère des Pannoniens qui étoit la meilleure qu'il eût. C'eſt auſſi celui de Bernardo Davanzati dans ſa traduction Italienne. Il ne faut donc point prendre *Alares* pour un peuple, ni en faire un nom François.

ALARGUER, v. n. Terme de Marine. C'eſt ſe mettre au large, s'éloigner de la côte, ou de quelque vaiſſeau. *In altum navim propellere.*

Ce mot eſt tiré du Latin *largus*, qui ſignifie, *qui n'eſt point à l'étroit, large.*

ALARME, ſ. f. Signal qu'on donne par des cris ou par des inſtrumens de guèrre pour faire prendre les armes dans l'arrivée imprévuë d'un ennemi. *Conclamatio ad arma.* Mais il paroit que c'eſt le tirer d'un peu loin. Pourquoi ne pas dire plutôt, que comme maintenant, quand on eſt ſurpris de l'ennemi qui paroit tout à coup, on crie au pluriel, *aux armes, aux armes*, autrefois on crioit au ſingulier *à l'arme, à l'arme*, & que c'eſt de là que ce mot s'eſt formé? L'etymologie paroit plus naturelle.

> *Que Marli*
> *Eſt rempli*
> *De merveilles*
> *Sans pareilles.*
> *Le ſeul Sceaux*
> *A des charmes*
> *Preſqu'égaux*
> *Sans* alarmes.
>
> *On y vit,*
> *Tout y rit;*
> *L'heureux maître*
> *De ces lieux*
> *Fait connoître*
> *Que ſon être*
> *Vient des Dieux.*

Il ſe dit auſſi d'une émotion cauſée par les ennemis. *Pavor, trepidatio.* Les ennemis donnèrent une chaude *alarme*; une fauſſe *alarme* en cette occaſion.

> *Dieu des combats retirez-vous:*
> *La paix vient finir nos* alarmes,
> *Et combler nos vœux les plus doux;*
> *Portez ailleurs vos triſtes armes,*
> *Dieu des combats, retirez-vous.*

Alarma, ſe dit auſſi figurément de toutes ſortes d'appréhenſions bien ou mal fondées. Il étoit en de continuelles *alarmes* de la perte de ſon procès. Cette femme étoit toujours en *alarme* pour ſon mari qui étoit à la guèrre. Vous avez pris l'*alarme* bien légèrement. Nous voyons finir nos *alarmes*. Mol. Tenir la pudeur en *alarme*. Id.

ALARMER, v. act. Donner l'alarme, cauſer de l'émotion, de l'épouvante, ſe dit tant au propre qu'au figuré. *Terrere, terrorem injicere.* L'approche des ennemis *alarma* tout le camp. Une ſi facheuſe nouvelle *alarma* ſon amour. Scar.

> *Il trouble ma raiſon*, alarme *ma tendreſſe.* La Suze.

L'amitié remplit & remuë le cœur, ſans le troubler & ſans l'*alarmer*.

mer. Pluſieurs le font venir du cri de guèrre des Grècs qui étoit ἀλαλὴ.

On y joint le pronom pèrſonnel, *S'alarmer*, prendre l'épouvante. *Trepidare, conſternari.* Un Général ne doit point *s'alarmer* ſans de bons avis. Vous vous *alarmez* d'une nouvelle qui ſe trouvera peut-être fauſſe. A quoi bon cette delicateſſe, qui *s'alarme* d'un mot nouveau, & qui ne peut ſouffrir la rencontre de deux voyelles? Bouh.

ALASTOR, ſ. m. *Alaſtor.* Nom d'un des quatre chevaux de Pluton dans Claudien, *De rapt. proſ.* Liv. I.

C'eſt auſſi le nom propre de quelques hommes, & entre autres d'un des compagnons de Sarpedon qui fut tué par Ulyſſe, & d'un des fils de Neſtor.

Ce nom eſt Grèc, & ſignifie incommode, qui fait du mal, nuiſible. Il vient de l'*a* privatif & du vèrbe λήθω, oublié, de ſorte qu'ἀλάςωρ eſt celui qui fait des maux ſi grands qu'on ne les oublie jamais.

Alastor, eſt encore quelquefois un nom appellatif de cèrtains eſprits malins, de Demons qui ne chèrchent qu'à nuire, qui cauſent des orages, des tempêtes, des peſtes, &c. Plutarque les appelle *Telchines Alaſtoras*, que Thomas Maurus traduit, malins eſprits; Amyot a dit comme en Grèc *Alaſteras*, & au ſingulièr *Alaſtor* les Démons que nous appellons *Alaſtoras* & *Palamnaos*; c'eſt-à-dire, pourſuivans la punition & vengeance de crimes ſi énormes que la mémoire en dure à jamais. Amyot. Qu'eſt-ce qu'*Alaſtor*? Il ne faut pas croire que ce ſoit ce que quelques-uns veulent dire, celui qui en tems de famine va épier ceux qui en leurs maiſons meulent du blé, & qui le raviſſent & emportent à force; ains faut penſer que *Alaſter* ſoit celui qui a commis des maléfices; *alaſta*, c'eſt-à-dire, non oubliables. Amyot, d'après Plutarque.

ALATÈRNE, ſ. m. *Alaternus* ou *Phylica.* Arbriſſeau ainſi appellé à cauſe que ſes feuilles ſont rangées altèrnativement le long de ſes branches. Ses feuilles ſont arrondies, quelquefois dentelées à leurs bords comme celles du chêne vèrd, d'un vèrd brun, & elles ne tombent point pendant l'hivèr. Ses fleurs ſont vèrtes, d'une ſeule piece, en entonnoir, dont le pavillon eſt découpé en cinq pointes. Le piſtile qui s'élève du fond de ces fleurs devient, après qu'elles ſont paſſées, une baye molle, remplie de trois ſemences arrondies ſur le dos, & applaties par les côtez qu'elles ſe touchent. On connoit quatre eſpèces ou variétez d'*Alterne*; l'une à feuille arrondie entière & aſſez ample; l'autre à feuille plus petite & dentelée à ſes bords; la troiſiéme dont les feuilles ſont panachées de blanc & de vèrd, & la quatrième a ſes feuilles jaunes & vèrtes. On le cultive pour le mettre en paliſſade, ou pour le tailler en boule.

A L B.

ALBAIN, ſ. m. *Albanus.* Habitant d'Albe-longue. Les *Albains* ſoutinrent de grandes guèrres, & furent enfin obligez de céder après le combat des trois Curiaces pour les *Albains*, & des trois Horaces pour les Romains.

ALBANIE, ſ. f. *Albania.* C'eſt le nom de pluſieurs Pays. Car 1°, On a ainſi appellé une Province d'Aſie, ſituée ſur la mèr Caſpienne qu'elle avoit à l'Orient, l'Iberie à l'Occident, & l'Atropatie au Midi. On prétend qu'elle fut ainſi nommée à cauſe de la blancheur de ſes habitans. L'auteur de l'ambaſſade de Figueroa en Pèrſe, prétend que la Géorgie orientale ou Gurgiſtan, eſt l'ancienne *Albania Aſiatica*. 2°, On appelle Albanie la région de la Grèce qu'on nommoit autrefois Épire, & qui étoit la partie Occidentale de la Macédoine, & qui eſt aujourd'hui ſous la domination du Turc. L'*Albanie* eſt fameuſe par la valeur & l'adreſſe des gens de cheval qui en ſortent. Les Albanois & les Turcs l'appellent Arnanth. 3°, On a donné quelquefois le nom d'Albanie à l'Écoſſe, & encore à préſent une Province Septentrionale de l'Écoſſe s'appelle *Albanie*, & par les Écoſſois *Braid Albain*; c'eſt-à-dire, la plus haute partie d'Écoſſe, ou *Drun Albain*, le dos de l'Ecoſſe. C'eſt un Pays rempli de montagnes fort blanches, d'où l'on prétend qu'il a pris ce nom; *albus* en Latin ſignifie blanc. Les fils des Rois d'Ecoſſe ont ſouvent porté le titre de Ducs d'*Albanie*.

ALBANIN, ou BALBANIN, ſ. m. Nom d'une Nation qui prétend deſcendre des anciens Grècs qui ont poſſedé l'Égypte depuis Aléxandre, & qui n'a maintenant aucune demeure fixe, & ſubſiſte ſeulement par les courſes fréquentes qu'elle fait ſur les Nubiens & ſur les Abyſſins. Les *Albanins* ont une langue tout-à-fait differente de celle des Arabes, des Cophtes & des Abyſſins. D'Herb.

ALBANOIS, oise, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Albanie. Il ſe dit 1°, de ceux qui habitent l'Albanie d'Aſie. Comme les Hibériens & les *Albanois* habitent des lieux pleins de bois, auſſi ſont-ils plus endurcis à la peine & à la patience. De Harlay. 2°, Il ſe dit plus communément aujourd'hui des habitans de l'Albanie de Grèc ou de l'Epire. Les ſoldats *Albanois* s'appellent Capelets. 3°, On a auſſi appellé autrefois les Ecoſſois *Albanois*; & parce qu'ils étoient ſi grands voyageurs, que la coûtume de voyager avoit paſſé dans eux en nature, comme dit Walafridus Strabo dans la vie de S. Gal. Liv. II. ch. 47. on appella *Albans*, *Albanois*, tous les étrangers, d'où enſuite s'eſt formé à ce que l'on prétend en François les noms d'*Aubin* & d'*Aubeine*.

Albanois, Eſt auſſi le nom qu'on donna dans le VIII^e^ ſiècle à des hérétiques qui renouvellèrent les èrreurs des Manichéens.

Albanoise, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. L'*Albanoiſe* eſt une anémone toute blanche, ſinon un peu d'incarnat au fond des grandes feuilles & de la pluche.

ALBANOPOLIS, ſ. f. *Albanopolis.* Ville capitale de l'Albanie de Grèce, & dont cette Province a pris ſon nom à ce que quelques uns prétendent. On lui donne 46. d. de long. & 41. d. 6. m. de lait.

ALBAſTRE, ou ALBATRE, ſ. m. Eſpèce de pièrre moins dur que le marbre; mais plus dur que le plâtre. *Alabaſtrites, onyx* On en trouve de toutes ſortes de couleurs. Il y en a qui eſt très-blanc & luiſant, c'eſt le plus commun; & d'autre qui eſt rouge comme du corail. Il y en a d'une ſorte qu'on appelle Onyx, parce que la couleur eſt ſemblable à celle d'une autre pièrre qu'on nomme proprement Onyx & qui en eſt bien différente. L'*Albâtre* eſt aiſé à tailler. On en fait de petits vaſes, des ſtatuës & des colonnes. *Albâtre* chez les Anciens ſignifioit une boëte à parfums. Quelques-uns tirent ce mot du Latin *albus*, à cauſe de la blancheur de cette pièrre; d'autres du Grèc ἀλάβαςρον, qu'ils tirent de l'*a* privatif, & de λαμβάνω, *capio*. Cette pièrre eſt ſi unie que les mains gliſſent deſſus ſans pouvoir s'y attacher.

On dit figurément d'une femme fort blanche, qu'elle a la gorge d'*albâtre*, le teint d'*albâtre*, que c'eſt de l'*albâtre* animé.

Albastre, Dans S. Matth. ch. XXVI. 7. dans S. Marc. XIV. 3. & en S. Luc. VII. 37. *Alabaſtrum. Albâtre* eſt pris pour un vaſe d'onguent précieux. Les Traducteurs de Port-Royal ont cru ou ſemblent avoir cru que ce vaſe fut d'*Albâtre*. Ce n'eſt pas le ſentiment le plus reçu ni le plus approuvé, & d'habiles Intèrprêtes ont peine à croire qu'il ſe fut caſſé ſi aiſément que la femme de l'Évangile le caſſa, comme S. Marc le rapporte. Auſſi M. Simon, qui dans le tèxte a traduit comme Port-Royal, un vaſe d'*Albâtre*, avèrtit dans ſa note qu'on pourroit traduire autrement, un vaſe façon d'*albâtre*; & que comme on mettoit ordinairement ces ſortes de liqueurs dans des boëtes ou vaſe d'*albâtre*, on donnoit ce nom à tous les vaſes où l'on en mettoit. C'eſt en effet le ſentiment de Luc de Bruges & d'autres Commentateurs. D'autres veulent qu'*albâtre* en ces endroits de l'Ecriture ſignifie un vaſe fait d'une cèrtaine manière, & d'une cèrtaine forme, & ſur tout ſans anſes, d'où ils prétendent que ſon nom lui a été donné, διὰ τὸ μὴ ἔχειν λαβὰς, de l'*a* privatif, & de λαβή, *anſe*. S. Epiphane rend ce mot par un vaſe de vèrre, & l'Auteur de l'Étymologie l'a ſuivi, auſſi-bien qu'Éraſme & l'Intèrprête Arabe. Mais d'autres avec beaucoup plus de raiſon, ce ſemble, prétendent qu'*alabaſtrum* en ces endroits ſignifie préciſément en général un vaſe de liqueur. Et de vrai Pollus le rend ſouvent par μυρεῖον. Au II^e^ Liv. des Rois XXI. 13. quelques Intèrprêtes traduiſent צלחת par ἀλάβαςρον & d'autres ſimplement par πυξίον. Heſychius & Phavorinus intèrprètent ἀλάβαςρον *cythaus oles*, un pot d'huile. On trouve de ces pretendus vaſes d'*albâtres* qui ſont de marbre, d'onyx, d'or, d'argent, & d'autres métaux. Ainſi le P. Bouhours a très-bien traduit quand il a dit en général, une femme s'approcha de lui avec un vaſe plein d'une liqueur odoriférante, &c.

Le P. Kirkèr dans ſon *Œdipus Ægypt.* Tom II. p. 288 dit qu'*albatre*, *alabaſtrum*, eſt non ſeulement un vaſe de liqueur précieuſe, mais auſſi une meſure Egyptienne, qui contenoit 9. Koſt, autre meſure, & 9. livres d'Egypte, c'eſt-à-dire, ſelon lui 24. livres ou 24 ſextiers Romains. Si cela eſt vrai, ce ne fut pas ce vaſe-là que la femme, dont il eſt parlé dans l'Evangile, rompit ſur la tête de N. S.

Albastre, ou Alabastra, ſ. f. *Alabaſtra.* Ville d'Égypte du côté de l'Arabie, & dans la partie Orientale de ce Royaume. Quelques-uns diſent qu'elle eſt ainſi appellée, parce qu'elle eſt entourée de montagnes où l'on trouve l'*albâtre*. D'autres diſent que de ces montagnes on en tiroit une pièrre dont on faiſoit des vaſes appellez *alabaſtri*; & que c'étoient des vaſes de ſenteurs faits d'onyx. Le Géographe Étienne met cette place dans la Phrigie, & cite Hérodote ſur cela. Saumaiſe réfute ce ſentiment p. 558. ſur Solin Ep. 240. Il dit qu'elle étoit dans la Thébaïde.

ALABASTRITE, ſ. m. & f. *Alabaſtrites.* Habitant d'Alabaſtre.

ALABASTRIDE, ſ. f. *Alabaſtris.* Le Pays d'Alabaſtra dans S. Epiphane.

ALBE, ſ. f. *Alba*. Nom de pluſieurs Villes.

Albe Longue. *Alba longa.* Ville ancienne d'Italie, bâtie par Aſcanius fils d'Enée, environ 1100. ans avant Jesus-Christ, elle fut ſurnommée la Longue, parce qu'elle s'étendoit en long ſur une montagne. Voyez Tite-Live Liv. I. C. 7. Denys d'Halicarnaſſe Liv. I. Son nom lui vint de ce que l'on trouva en cet endroit une laie blanche, qui parut d'un bon augure. Voyez Juven. Sat. XII. V. 70.

Albe. *Alba Pompeia.* Ville Épiſcopale d'Italie dans le Montferrat ſur le Tanaro.

Albe-Royale. *Alba Regia.* Ville de la baſſe Hongrie. C'eſt dans cette Ville que les Rois d'Hongrie étoient couronnez & inhumez. C'eſt ce qui l'a fait ſurnommer Royale.

Albe-Grecque. C'eſt Belgrade.

Albe-Julie. C'eſt Wiſſembourg.

ALBE, ou **ALBETTE**. Petit Poiſſon de rivière qui reſſemble à l'Anchois. Sa tête eſt petite, ſes yeux à proportion, & rouges, ſon dos eſt verdâtre, ſon ventre blanc, avec deux lignes aux côtez; il eſt apéritif. C'eſt le Poiſſon qu'Auſone appelle *Alburnus*.

ALBENGA, ſ. f. *Albiga*, ou *Albinga*, ou *Albinganum*, ou *Alba Ingaunum*. Ville Épiſcopale & Port de Mèr de la République de Gènes. *Albenga* eſt une grande Ville, mais déſerte parce qu'elle eſt mal faite. Elle eſt au 29e d. 30' de longit. & 43. d. de latitude.

ALBÈRGER. Vèrbe qui eſt en uſage en Dauphiné, pour dire, donner en emphythéoſe. Il vient de celui d'*Alpen* ou d'*Alpage*, qui ſignifie un lieu qui n'eſt point labouré, & qui ne ſert que de paquerage.

ALBÈRGE, ſ. f. Eſpèce de Pêche précoce, & qui vient devant les autres; la chair en eſt jaune & fèrme. *Perſicum Duracinum.* La Quintinie ne dit pas ſimplement *Alberge*, mais *Albèrge jaune.* Il y a encore une Pêche qu'on appelle Pavie *Alberge-jaune*, ou le petit Pavie *Albèrge-jaune*. Ces Pêches mûriſſent à la fin de Juillet ou au commencement d'Août, & n'ont pas grand mérite l'une & l'autre. La Quint.

Albèrge-Rouge. Autre eſpèce de Pêche. L'*Albèrge-rouge* eſt une de nos plus jolies Pêches par ſon goût vineux & relevé ſi on la laiſſe bien mûrir, autrement elle a la chair dure comme les autres Pêches, mais conſtamment elle demande plus de maturité qu'elles. Elle n'eſt que de la groſſeur de la Pêche de Troyes, & lui reſſemble aſſez, hors qu'elle me paroît plus colorée. Le ſeul défaut de cette Pêche c'eſt de n'être pas groſſe. Id.

Albèrge-Violette, ſ. f. Autre eſpèce de Pêche. La Pêche *Albèrge-violette*, & le petit Pavie *Alberge-violet*, mûriſſent vers la fin du mois d'Août, & ſont fort bonnes. La Quint. La Pavie *Albèrge-violet* eſt encore une autre eſpèce, comme il paroît par ce que nous venons de dire.

ALBÈRGIÈR, ſ. m. L'arbre qui porte les *Albèrges*.

ALBERT, ſ. m. *Albèrtus*. Nom propre d'homme formé d'*Adelbertus*, Adelbèrt: car la même perſonne s'appelle quelquefois Adelbèrt ou *Albèrt*, comme Adelbèrt ou *Albèrt* Comte de Bavière ſous l'Empereur Henri III. dans le XI. ſiecle, à qui cet Empereur donna l'Archevêché de Hambourg & de Brême; & qui dépoüillé enſuite ſous Henri IV. de tous ſes Biens par la brigue de Hannon Archevêque de Cologne & des autres Seigneurs, ſoûtint avec tant de fèrmeté ſon exil & ſa diſgrace. Tel encore au XII. ſiécle, Adelhèrt ou *Albèrt*, Abbé d'Hildeſcim. Ainſi l'on a dit d'abord Adelbèrt, puis prononçant l'*e* muet Adlbèrt, & enfin *Albert*. Il y a de l'apparence que c'eſt encore la même choſe que *Aldebert*, qui s'eſt fait par la tranſpoſition d'une lettre; & en effet, cet impoſteur qui parut en France dans le 8e ſiécle, & qui en débitant ſes viſions ridicules, & affectant une dévotion ſingulière, parvint à la Prêtriſe & à l'Épiſcopat, fut enſuite dépoſé & condamné dans le Concile de Soiſſons de 744. ſe trouve nommé *Aldebert* ou *Adalbert*, qui eſt la même choſe qu'Adelbèrt.

ALBÈRTINE, adj. f. *Albertina ſtirps* Nom de la branche puiſnée de la Maiſon de Saxe: l'aîné s'appelle *Erneſtine*. Elles ont tiré ces noms de leurs Chefs, Erneſt & Albert, fils de Frederic le Paiſible, Electeur de Saxe.

ALBÈRT, Tèrme de Jardinièr Fleuriſte. C'eſt le nom qu'on donne à une anémone. *Anemone Albertina*, ou *ab Alberto dicta*. Il y en a une ſorte qu'on appelle le *Paſſe-Albert*.

ALBÈRTINE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'anémone. L'*Albèrtine* eſt de couleur de chair & incarnat; quelques-uns la nomment *Parangon* ou *Paſſeſcala*. C'eſt auſſi le nom d'une Tulippe qui a de petits traits pourpres par menus panaches, avec du gris de lin clair & du blanc.

ALBI, ſ. m. *Albia* ou *Albiga*. Ville de France dans le haut Languedoc, avec Archevêché, ci-devant Évêché ſuffragant de Bourges. *Albi* eſt une très-ancienne Ville. On la met à 23. d. 10. min. de longitude, & à 43. degrez 59. min. de latitude. Il en eſt fait mention dans Ptolomée, dans la Notice de l'Empire, & dans Grègoire de Tours. Sabin, Evêque d'*Albi*, aſſiſta & ſouſcrivit au Concile d'Agde en 506. *Albi* eſt ſur le Tarn.

ALBICANTE, ſ. f. Terme de Fleuriſte, c'eſt une eſpèce d'anémone dont les grandes feüilles ſont d'un blanc ſale, ſa peluche eſt blanche, à l'extrémité couleur de roſe. En Bretagne on la nomme Carnée. *Albicans Anemone.*

ALBICORE, ſ. m. C'eſt un poiſſon qu'on trouve dans la Mer Océane, d'un goût & d'une couleur aſſez approchante de celle de nos maquereaux, ſi ce n'eſt qu'il eſt bien plus grand. Les *Albicores* que l'on tenoit, étoient la plupart auſſi grands que des Tons; de ſorte que deux Matelots avoient de la peine à en tirer un dans le bord. Wicquefort. Quelques anciennes relations écrivent *Albocores*, & appellent *Albocoretes* les jeunes *Albocores*. Elles diſent que ce Poiſſon eſt blanc, parce qu'il n'a point d'écailles; qu'il a la ventre tout blanc & mol, avec des aîlerons jaunes qu'on voit reluire de loin ſous l'eau; qu'il eſt plus grand que les Bonites, auſquelles il reſſemble; qu'on en a pris de cinq pieds de long, & gros comme un homme; que ſa chair eſt maigre & farineuſe, & moins délicate que la Dorade; que ſa peau eſt tendre, & qu'il n'a qu'une ſeule arête traverſante. Il fait la chaſſe aux Poiſſons volans qui ſe trouvent dans cette Mèr-là.

ALBIGEOIS, oiſe, ſ. m. & f. *Albigenſis*. Qui eſt d'Albe. Anciennement on diſoit *Albienſes*, & non pas *Albigenſes*. On appelle auſſi de ce nom tous ceux qui ſont du territoire d'Albi, dont nous allons parler.

Albigeois, ſ. m. *Albienſis* ou *Albigenſis ager*. Le Pays dont Albi eſt la Capitale. La rivière d'Agouſte le ſépare preſque entierement du reſte du Languedoc. Le Rouèrgue & le Quèrci le bornent de l'autre côté. Caſtres en *Albigeois* & Albi ſont les principales Villes de l'*Albigeois*.

Albigeois, oiſe, ſ. m. & f. Nom d'hérétiques qui s'élevèrent au XIIe ſiécle dans le Languedoc aux environs de Toulouſe, & ſur tout dans l'Albigeois, d'où ils prirent leur nom. Ils s'appellèrent encore *Pétrobuſiens*, *Arnaudiſtes*, *Cathares Piſſres*, *Patarins*, *Tiſſerans*, *Bons-Hommes*, *Publicains*, *Paſſagiens*, ou *Paſſagers*, &c. Les *Albigeois* étoient de vrais Manichéens. C'eſt de la Bulgarie que l'erreur prit ſon cours vers les differentes parties de l'Europe; d'abord en Allemagne, puis en Italie, & de là dans la Provence & le Languedoc. La Bulgarie avoit été infectée par les Pauliciens d'Armenie, & les Pauliciens deſcendoient des anciens Manichéens. Pièrre de Bruys, Provençal, eſprit inquiet & viſionnaire, paſſe pour avoir été le premier qui porta une erreur ſi monſtrueuſe dans le Languedoc vers l'an 1126. Il fut brûlé à S. Gilles 20 ans aprés qu'il eut commencé de dogmatiſer. Le plus conſidérable de ſes Partiſans fut un Moine nommé Henri, Heréſiarque d'autant plus dangereux, que ſes manières étoient plus inſinuantes que celles de ſon Maître. Les *Albigeois* qui ſembloient n'attaquer que le culte exterieur de l'Égliſe & les Sacremens, cachoient dans un ſilence impénétrable des dogmes horribles. Ils poſoient pour fondement de leur ſyſtême, qu'il y avoit deux Dieux, l'un infiniment bon, l'autre infiniment méchant. Ils diſoient que ces Dieux n'avoient pas créé la matière; qu'elle étoit comme eux un être néceſſaire; que le Dieu bon avoit fait un monde inviſible, & que le méchant avoit formé celuy que nous voyons; que chaque Dieu avoit ſes femmes & ſes enfans; que le Diable étoit fils du Dieu méchant, & Jesus-Christ fils du Dieu bon; que l'un de ces Dieux ne pouvoit faire que du bien dans ſon monde, & que l'autre ne pouvoit faire que du mal dans le ſien; qu'ils avoient tous deux une égale puiſſance pour ſe former mutuellement des obſtacles dans l'exécution de leurs deſſeins; & que par une néceſſité fatale qui ſuivoit de cette égalité de pouvoir, le bien & le mal étoient mêlez par tout. La Providence, ſelon eux, n'étoit qu'une impreſſion néceſſaire qui joignoit le bien & le mal dans preſque tous les êtres inferieurs aux Dieux. Ils croyoient que l'ancien Teſtament étoit la parole & la loi du Dieu méchant; & le nouveau, l'ouvrage du Dieu bon: Tous Dogmes Manichéens, deſquels les *Albigeois* tiroient des conſequences abominables pour la pratique & pour les mœurs. Ils avoient une Hiérarchie compoſée de Prêtres, de Diacres & d'Évêques, & leur Pape tenoit ſon Siége en Bulgarie. Les Calviniſtes pour trouver à leur Sècte une origine plus ancienne, prennent les *Albigeois* pour leurs prédeceſſeurs & leurs pères. Vèrs le commencement du XIIIe ſiécle, ſous le Pontificat d'Innocent IIIe. & ſous le Règne de Philippe Auguſte, l'héréſie des *Albigeois* devint ſi puiſſante que les Catholiques ne virent plus d'autre remède efficace à lui oppoſer que celui d'une Croiſade. Les Religieux de Citeaux formèrent le projet de cette ſainte ligue. Les *Albigeois* furent condamnez en 1180. au Concile de Latran. Philippe Auguſte en ſollicita l'exécution auprès du St. Siège; & le Pape, en qualité de Père commun de fidéles, léva le premiér l'étendart de la Croix. Elle fut publiée en 1210. Le fameux Comte de Montfort l'Amauri en fut le Chèf. Loüis VIII.

Roy de France, fit aux *Albigeois* une guèrre qui ne finit qu'en 1228. La paix fut ſuivie en 1229. de l'établiſſement de l'Inquiſition à Toulouſe contre ces hérétiques. Depuis ce tems les *Albigeois* s'affoiblirent peu à peu, & furent enfin entièrement détruits, à la réſerve de quelques-uns qui ſe joignirent aux Vaudois, & dans la ſuite à Zuingle, qu'ils reconnurent pour le Reformateur de leur Sècte; & enſuite à Calvin, dont les diſciples donnèrent aux Egliſes des *Albigeois* la forme de celle de Genève. Les *Albigeois* prirent les noms de *Cathares* ou *Puritains*.

On trouve bien des choſes concernant l'hiſtoire des *Albigeois* dans les Ouvrages de S. Bèrnard, ſurtout dans ſes Lettres; dans Jean Paul Perrin, hiſtoire des Vaudois; & dans l'hiſtoire des Comtes de Toulouſe par Caſtel. Roger de Hoveden, dans ſes Annales d'Anglètèrre, a conſèrvé des Pièces très-curieuſes ſur ce qui concèrne les *Albigeois* avant le tems de la Croiſade. Pièrre de Vaucèrnay, Religieux de Cîteaux, temoin oculaire de la plupart des grandes actions de Simon de Monfort, a écrit l'hiſtoire des *Albigeois* d'un ſtile ſimple, mais d'une manière fort animée contre leurs abominations. La chronique de Robèrt, Moine d'Auxèrre, renfèrme des particularitez conſidérables ſur les *Albigeois* du Nivèrnois. Renièr, d'abord Évêque des *Albigeois*, & enſuite Dominicain, prend l'héréſie des *Albigeois* par le fond, & donne de grandes lumières pour l'intelligence de leurs dogmes. Vincent de Beauvais, la chronique d'Albéric, Abbé d'un Monaſtère près de Liége, Guillaume de Puy-Laurent, Aumônièr de Raymond VII. Comte de Toulouſe, & Luc Évêque de Tuy, ont auſſi très-bien écrit de la même matière. Mr. Boſſuet en parle dans ſes Variations. Le Père Langlois, Jèſuite, imprima en 1703. une Hiſtoire très-éxacte des Croiſades contre les *Albigeois*.

Autrefois on diſoit & on écrivoit AUBIJOIS & AUBJOIS, ſoit qu'on parlât d'un Canton du Languedoc, ſoit qu'on parlât des Hérétiques qui ont tiré leur nom de ce Canton.

*En cel tems fu d'*Aubijois, *Sires*,
Simon le Comte de Montfort. GUIART.

Ét dans l'Ordène de Chevalerie de Huë de Tabarie. MS.

Ja li bon durer ne porroient,
Se che n'eſt fors de Sarazins,
D'Aubejois *& de Barbarins*.

ALBION, ſ. f. *Albion*. C'eſt un ancien nom de l'Iſle de la Grande Brétagne. On en raporte pluſieurs raiſons. Les uns diſent que ce nom vient d'ὄλβιος, *heureux*. La plus commune opinion eſt qu'elle fut ainſi nommée à cauſe de ſes rochèrs blancs, ou des falaiſes qui paroiſſent ſur ſes côtes. Si cela eſt, il ne faut pas dire pour cela que ce mot ſoit latin d'*albus*, blanc; mais plutôt celtique, venant de l'hebreux לבן, *laban*, qui ſignifie *blanc*; & que l'*a* ajoûté au commencement, eſt l'article ה, *a*. D'autres le tirent d'Albion fils de Neptune; car ſi l'on en croit les Hiſtoires fabuleuſes d'Anglètèrre, Albion fut de la poſterité de Cham, fils de ce Nèptune, que Moïſe Gen. X. 13. appelle Naphtuhim. Il équipa une flotte, ſur laquelle il parcourut l'Océan, & vint s'établir dans l'Iſle de la Grande-Bretagne, qui s'appelloit alors Samothée, trois cens ans après que Samothès y eût mené les premières Colonies, quelque tems après le Déluge. Albion ne régna que ſept ans dans cette Iſle; il fut défait dans une bataille, & tué avec ſon frère Bèrgion, par Hèrcule l'Egyptien leur couſin, qui vengea ſur eux la mort d'Oſiris leur ayeul commun, que ces barbares avoient maſſacré. La bataille ſe donna à l'embouchure du Rhône, où, dit-on, les deux flottes ſe rencontrérent. Il eſt étonnant que le dernièr Hiſtorien d'Anglètèrre nous ait encore étalé de ſang froid toutes ces fables.

La nouvelle *Albion* eſt une partie de l'Amérique Sèptentrionale, découvèrte autrefois ſous le régne d'Élizabeth, par Drak, en 1578. Elle eſt voiſine du Méxique d'un côté, & de l'autre de la Floride. Les Anglois l'ont abandonnée, ce qui fait qu'elle eſt peu connuë juſqu'icy.

ALBIQUE, ſ. f. Tèrme de Droguiſte, eſt une eſpèce de craye ou tèrre blanchâtre, graſſe & viſqueuſe, qui reſſemble en quelque ſorte à la tèrre Lemnienne ou ſigillée. On a découvert depuis peu une tèrre auprès de Blois, ſemblable en vèrtu à celle qu'on apporte de Lemnos. Ce mot vient du Latin *albus*, *blanc*.

ALBORNOZ, ſ. m. Quelques-uns diſent *Bornoz*: mais mal. Il faut dire *Albornoz*, maſculin. Mot Éſpagnol; c'eſt une ſorte de manteau à capuce qui eſt fait de poil de chévre, & tout d'une pièce. Les Maures, les Turcs & les Chevaliers de Malte s'en ſervent lorſqu'ils vont au camp pendant le mauvais tems. *Pallium cucullatum*.

ALBOUR ou **AULBOUR**, ſ. m. *Daléchamp hiſt. des Plant.* 88 1. *vol.* *Alburnum* ou *Saburnum*, ſubſt. n. Arbre qu'on a appellé Faux Ebenier, à cauſe que ſon bois acquièrt en vieilliſſant & en ſe ſéchant une couleur noiratre. Il croit communément dans les Alpes, & il reſſemble à l'*Anagyris* ou *Bois puant*. L'écorce de ſon bois eſt d'un vèrd cendré. Ses feüilles ſont au nombre de trois attachées à une même queuë; elles ont chacune deux pouces de long ſur un pouce de large: elles paroiſſent argentées lorſqu'elles ſont nouvelles; mais enſuite elles deviennent d'un vèrd de mèr, & un peu pâles en deſſous. Ses fleurs ſont jaunes, legumineuſes, ramaſſées en un aſſez gros épi qui pend de la longueur d'un demi pied. A ces fleurs ſuccèdent des gouſſes compoſées de deux coſſes, qui renfèrment des ſemences taillées en rein. On a nommé cet Arbre *Cytiſus alpinus, flore racemoſo pendulo. Inſt. R. Herb.* & on en a remarqué deux eſpèces qui varient par leurs feüilles plus larges ou plus étroites. Son écorce, ſes feüilles, ſes fleurs & ſes fruits ſont vomitifs & laxatifs, comme l'a remarqué Daléchamp.

ALBRENT ou **ALEBRAN**. D'autres écrivent. *Halbran* ou *Halebran*, ſ. m. Jeune Canard ſauvage, qui eſt ainſi nommé juſqu'en Octobre, auquel tems il devient Canardeau, & un mois après on l'appelle *Canard*, ou oiſeau de rivière. *Anaticula fluviatilis*. Ménage dit que ce mot vient du Grèc ἁλιβρένθος, qui ſignifie une *Cane de mèr*, dont on a fait depuis *Albrens*.

ALBRENER, v. n. Tèrme de Fauconnerie. Chaſſer aux Albrens. *Anaticulas venari*.

ALBRENÉ, ÉE, part. Qui ſe dit de tout oiſeau rompu en ſon pennage, ou défaillant de pennage, ſans pennage entièr à ſes ailes. *Illiſus, fractus, diffractus*.

On le dit figurément de ce qui eſt en mauvis état. Un homme *albrené*, armée *albrenée*. Rabelais a dit dans l'Apologue de l'Aſne & du Rouſſin: Te voilà tout *albrené*. Ce mot vient de l'article *al*, & de βρένθος, qui ſignifie une eſpèce d'oiſeau que Pline appelle *Canard*.

ALBRET, ſ. m. *Leporetum*, *Lepretum*, *Albretum*. Ville de Gaſcogne, Capitale du Pays dont on va parler.

ALBRET, ſ. m. *Pagum Leporetanum*, *Leporetanus ager*, ou *tractus*. Pays de Gaſcogne dans les Landes de Bourdeaux, & dans le Diocèſe de Bazas. Le Pays d'*Albret*, poſſedé long-tems par des Seigneurs auſquels il donnoit ſon nom, fut érigé en Duché en 1556. par Henri II. pour Antoine de Bourbon Roi de Navarre, & Jeanne d'*Albret* ſon épouſe.

Ce mot vient du nom Latin *Leporetum*, qu'on a donné apparemment à ce pais, à cauſe de la quantité de lièvres qui s'y trouvoient.

ALBUGINEUX, EUSE, adj. Tèrme d'Anatomie qu'on donne à la tunique qui couvre immédiatement le teſticule, & qu'on appelle ainſi parce qu'elle eſt blanche. *Albidus*.

On donne auſſi ce nom à une des humeurs de l'œil, qui s'appelle autrement, l'humeur aqueuſe.

ALBUNÉE, ſ. f. *Albunea*. Déeſſe qui avoit un Temple à Tibur ou Tivoli. Quelques Auteurs veulent que ce ſut la Nymphe qui préſidoit aux eaux minérales de Tivoli. D'autres la prennent pour la dixiéme Sybille, appellée Tiburtine; c'eſt-à-dire de Tibur; & d'autres la confondent avec Ino fille d'Athamas.

ALBURNE, ſ. m. *Alburnus*. C'étoit le nom d'une montagne de la Lucanie. On en fit enſuite un Dieu, ou plutôt on donna le même nom au Dieu de cette montagne; & Tertullien dans ſon Apologie, ch. 5. & dans ſon premier Livre contre Marcion, ch. 18. nous apprend que c'étoit M. Æmilius Metellus qui introduiſit ce nouveau Dieu.

A L C.

ALCADE, ſ. m. *Judex*, *Prætor*. C'eſt le nom d'un Juge Éſpagnol. Les Éſpagnols ont pris ce nom des Maures. Voyez ALCAÏDE. Je trouve dans les Dictionnaires Éſpagnols, dont quelques-uns ſont fort reçus, *Alcalde*, au lieu d'*Alcade*.

Alcalde de Juſtice. C'eſt un Juge, un Prevôt. *Alcalde* de la Cour ou de la Maiſon Royale, c'eſt ce que nous appellons Grand Prévôt de l'Hotel. Fr. Rolland commença à joüir de l'Office d'*Alcalde* Major, & étant arrivé à S. Dominique avec ſes gens, il y arriva d'autres *Alcaldes* qui étoient là. DE LA COST. traduct de Herrera. *Alcaldie* en Éſpagnol *Alcaldia*, c'eſt la Charge de ce Magiſtrat. *Prætura*. On trouve auſſi, & l'on dit *Alcaide* & *Alcaidia*, comme le prononcent les Maures. Diégo de Tortès, dans ſa Relation ou Hiſtoire des Chérifs, dit que les puînez du Roi de Maroc, ſes frères & ſes parens, ſont au nombre des principaux *Alcaides*; que ce Roi a un *Alcaide* qui a charge de commander aux Miniſtres de la Juſtice & de faire les exécutions ſecrettes, comme d'arrêter quelque *Alcaide*, ou Seigneur; qu'il y a un autre *Alcaide* qui eſt comme Maître des cérémonies; un autre qui a l'Office de Grand Ecuyer; un *Alcaide* des chameaux, qui a ſoin de les faire panſer, &c. Un autre qui eſt comme Pourvoyeur general; un *Alcaide* des Cetaires, qui ſont les Laquais ou Valets pied. Un *Alcaide* qui commande à 50. hommes de cheval, nommez Almaharèques, qui ſont comme des Sèrgens qui commandent de la part du Roi aux *Alcaides* & Gentilshommes ce qu'ils doivent faire; qu'il y a un *Alcaide* du

Digitized by Google

chatroi, qui a charge de dreſſer, plier, porter les rentes du Roy.

ALCAÏDE, ſ. m. *Judex*, *Prætor*, *Civitatis Rector*, *Gubernator*. Juge & Gouvérneur d'une Ville dans la Barbarie, car on ne le dit que de ceux de ce pays-là. La Juriſdiction de l'*Alcaïde* eſt ſouveraine, tant au civil qu'au criminel, & les amandes lui appartiennent. Je trouve auſſi dans quelques Dictionnaires Eſpagnols *Alcalde* dans le même ſens, ainſi que je l'ai dit.

Ce mot vient de l'article *al*, du vèrbe Arabe pari *Kad* & *Akad*, qui ſignifie gouvèrner, régir, adminiſtrer; être Gouvérneur. Son participe eſt *Kaïd*, dont on a fait auſſi un nom appellatif, qui chez les Arabes ſignifie *Gouvèrneur*, *Chef*, *Prêteur*, *Préſident*, *Juge*, *petit Roi*. Voyez ALCADE.

ALCAÏQUE, ſ. m. & adj. Tèrme de Poëſie Latine. Les vèrs *Alcaïques* ſont des vèrs lyriques compoſez de quatre pieds & une ceſure, le premier eſt ſpondée ou ïambe, le ſecond ïambe, enſuite vient la ceſure, puis deux dactiles; le dèrnier peut être un amphimacre. Tels ſont ceux-ci dans Horace. L. II. Od. 3.

> *Omnes eodem cogimur: omnium*
> *Verſatur urna: ſerius, ocius*
> *Sors exitura.*

On appelle encore *alcaïques* des vèrs d'une autre meſure, compoſez de deux dactyles & de deux trochées, comme celui-ci de la même Ode.

> *Exilium impoſitura cymbæ.*

Une Ode *alcaïque* eſt compoſée de ſtrophes, dont chacune comprend quatre vèrs. Les deux premiers ſont deux vèrs *alcaïques* de la première eſpéce. Le troiſieme eſt un ïambe dimètre hypèrcatalectique, c'eſt-à-dire, de quatre piéds & une ſyllabe.

> *Sors exitura & nos in æternum.*

Le quatriéme eſt un *alcaïque* de la ſeconde éſpéce. Voici la ſtrophe *alcaïque* entière.

> *Omnes eodem cogimur: omnium.*
> *Verſatur urna: ſerius, ocius.*
> *Sors exitura, & nos in æternum*
> *Exilium impoſitura cymbæ.*

Ces deux éſpèces de vèrs s'appellent *alcaïques dactiliques*. Il y en a une autre éſpèce qu'on nomme ſimplement *alcaïques*, & qui ſont compoſez de quatre piéds, dont le premier eſt un epitrite, le ſecond & le troiſiéme deux choriambes, le quatriéme un bacchius.

> *Cur timet fla | vum Tiberim | tangere? cur | olivum.*

Le Poëte Alcée, *Alcæus*, inventa ces éſpéces de vèrs; c'eſt pour cela qu'on les appella *alcaïques*, de ſon nom.

ALCALA, ſ. f. C'eſt le nom de pluſieurs Villes d'Eſpagne. La première & plus celèbre eſt *Alcala* de Henarez dans la Nouvelle Caſtille. *Complutum*. *Alcala* eſt fameuſe par ſon Univérſité fondée en 1517. par le Cardinal Ximenès. & par la Polyglotte que ce Prelat y fit imprimer en 1515. On l'appelle *Carpetanorum urbs*.

Alcala de Guadira. *Hienipa*, eſt une petite Ville d'Andalouſie.

Alcala-Reale. ou Royale, *Alcala Regalis*, eſt auſſi dans l'Andalouſie ſur les frontières du Royaume de Grenade.

ALCANA, ſ. f. Tèrme de Botanique. Quelques-uns donnent ce nom au Troëne, & d'autres à la Filaria. Il y en a auſſi qui le donnent à la colle de poiſſon.

ALCANNA, ſ. m. Arbre qui eſt mediocrement élevé, dont le bois eſt blanchâtre, aſſez dur, & dont les branches ſortent par paire du tronc, & en ſoutiennent d'autres. Celles-ci ſont revêtuës de feuilles qui gardent le même ordre, qui ſont aſſez étroitement sèrrées & ne vont pas juſqu'à la fin de la branche, qui ſe tèrmine toûjours par une épine longue aſſez foible. Ses feuilles ſont d'un vèrd jaunâtre, & ont la figure d'un fèr de pique, plus larges vèrs la pointe qu'en approchant de la queuë; elles ont deux pouces & quelque lignes de longueur ſur onze lignes de largeur, & ce ſont les plus grandes. Ses fleurs naiſſent en forme de bouquet à l'aiſſelle des branches; chaque fleur eſt compoſée de quatre ou cinq pétals d'un pourpre ſale diſpoſeés en roſe autour du piſtile, & ſoutenuë par un calice d'une ſeule piéce découpée juſqu'à ſa baſe; ſon pédicule eſt aſſez court & aſſez délié. Huit étamines blanches diſpoſées deux à deux portans des ſommets fort petits, environnent le piſtille, qui devient une baye du volume de celle du genévriér. Cette baye contient ſous une écorce caſſante un nombre prodigieux de ſemences triangulaires & un peu pyramidales. Pluſieurs Auteurs de Botanique ont confondu cet arbre avec le Troëne ou avec le Filaria. Proſper Alpin nous a donné le premier la déſcription de l'*alcanna* dans ſon Traité des Plantes d'Égypte, p. 44. La figure qu'il en donne n'eſt pas exacte, comme l'a fort bien remarqué Veſlingius p. 16. On peut avoir recours à l'*Hortus Malabaricus*, vol. 1. p. 37. où l'on y vèrra une branche de cet arbre très-bien deſſinée ſous le nom de Mail-anſchi; ſa déſcription eſt très-correcte. Cet arbre vient donc dans les Indes auſſi-bien qu'en Égypte, où il eſt appellé *Elhanne* & *alcanna* par les Médecins. On a crû que c'étoit le *Cyprus* de Pline, & qu'il devoit ſe rapporter au genre du Troëne; mais mal-à-propos, comme on le peut voir à l'article du Troëne. Les feuilles de l'*alcanna* ſont fort aſtringentes, on en fait un grand trafic au Caire après les avoir reduites en poudre, qu'on nomme *archenda*, de laquelle les femmes ſe ſèrvent pour ſe teindre les ongles & les cheveux en jaune doré. Cette même poudre jettée dans de l'eau chaude eſt un remède dont on uſe pour ſuprimer la trop grande ſueur des piéds en les y baignant, & en y appliquant le marc. Les Tranſactions Philoſophiques, Tom. II. p. 645. diſent que l'*alcanna* eſt la feuille d'une Plante, qui, quand elle a trempé pendant une nuit dans du vin, rougit le cloux.

ALCANTARA, ſ. f. *Norba Cæſarea Turrobrica* ou *Pons Trajanus*. C'eſt le nom d'une Ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur le Tage.

ALCANTARA, Ordre militaire d'Eſpagne. La Ville d'*Alcantara* ayant été priſe ſur les Maures par Alphonſe IX. en 1215. il la confia à la garde des Chevaliers de Calatrava. Deux ans après elle fut remiſe aux Chevaliers du Poirier. C'étoit un Ordre de Cavaliers inſtitué en 1170. par Gomez Fèrnand, & approuvé par le Pape Alexandre III. ſous la régle de S. Benoît. Alors ils changèrent de nom, & prirent celui de la Ville d'*Alcantara* dont ils étoient en poſſeſſion. Après la défaite des Maures & la priſe de Grenade, la Maîtriſe de l'Ordre d'*Alcantara*. & celle de l'Ordre de Calatrava, furent reünies à la Couronne de Caſtille par Fèrdinand & Iſabelle. En 1540. les Chevaliers d'*Alcantara* demandèrent la pèrmiſſion de ſe marier, & elle leur fut accordée. Le P. Andrea Mendo Jeſuite, dans ſon Traité Latin des Ordres militaires, place l'époque de l'inſtitution de cet Ordre à l'an 1156. *Barboſa Summ. Deciſ. apoſtol. collect.* à l'an 1176. Les Chroniques de l'Ordre diſent que Ferdinand Roi de Léon, de Caſtille, des Aſturies & de l'Eſtramadure, le prit ſous ſa protection en 1176. L'année ſuivante Alexandre III. l'approuva. Lucius III. leur donna la régle de S. Benoît l'an 1184. En 1218. Nugnez Fèrnand leur donna Alcantara, & ils en prirent le nom. Outre les Auteurs citez, voyez Joſeph Michieli *Theſoro militar. de Cavaleria*. Carmuël *Theolog. Reg.* p. IX. Soranzo, l'*Idea del Cavaliere*. Franc. Menenio dans les délices des Ordres de Chevalerie. Bèrnardo Juſtiniano *Hiſt. degl. Ordini militari*, ch. 59. Miræus *Orig. Ord. Equeſt.* Liv. 1. ch. 9. Mais Mariana dit que ce fut Alphonſe Roi de Léon, qui en 1213. donna Alcantara aux Chevaliers de Calatrava. Le Licentié Franc. de Radès, & le Licentié Franç. Caro de Torrès, qui ont fait des Hiſtoires de cet Ordre, diſent l'un & l'autre qu'il s'appella d'abord l'Ordre de S. Julien de Pereyro, du nom du lieu où il fut inſtitué dans l'Évêché de Ciudad Rodrigo; qu'il eſt de l'Ordre de Cîteaux, & qu'il a la régle de S. Benoît; qu'on ne ſait point préciſément en quelle année il fut établi; mais qu'il fut approuvé par Aléxandre III. en 1177. qu'il eſt cèrtain que l'année précédente il ſubſiſtoit déja, parce que l'année 1214. de l'ère de Ceſar, qui eſt la 1176. de J. C. Fèrnand Roi de Léon & de Galice, leur accorda un privilége, & que l'ère 1256. c'eſt-à dire l'an 1218. de J. C. le Grand-Maître de Calatrava le ceda à l'Ordre del Pereyro, qui commença à s'appeller l'Ordre d'*Alcantara*.

ALCATRACE, ſ. m. Petit oiſeau qui ſe trouve ſur l'Océan des Indes vèrs le 16^e^. degré de latitude, & les côtes d'Arabie. Wicquefor. Plus bas le même Auteur le nomme d'*Alcatraz*.

ALCATRAZ, ſ. m. Poiſſon que l'on trouve dans la mèr des Indes vèrs le 15^e^ degré de latitude Septentrionale. Ce nom eſt Eſpagnol. Wicquefort.

ALCE, ſ. f. Animal dont il eſt parlé dans les Auteurs Latins, & que l'on ne connoît point. Quelques Savans veulent que ce ſoit une éſpèce de biche; d'autres un Âne ſauvage, d'autres un Éland &c. Il y en avoit dans la Forêt noire ou Hèrcinie. Capitolin rapporte que Gordien, entre pluſieurs autres bêtes, en avoit fait venir à Rome dix de cette éſpèce, & que Philippe s'en ſèrvit dans les jeux ſeculaires qu'il donna. On trouve au reſte ſur des medailles de Philippe le fils, un animal ſingulier avec ces mots, SÆCULARES AUGG. que M. Spanheim croit être une *Alce*. M. Réger eſt de même ſentiment. Tom II. pag. 731.

ALCHYMIE, ſ. f. On dit auſſi *Alquemie*, ou ſimplement *Chymie*. *Chymia*. C'eſt un art qui apprend à diſſoudre tous les corps naturels, & à les réſoudre dans leurs principes. Elle enſeigne à ſéparer les ſubſtances utiles de chaque mixte d'avec les inutiles. L'*Alchymie* n'eſt décriée qu'à cauſe qu'il y a pluſieurs ignorans charlatans, & chèrcheurs de Pièrre Philoſophale qui ſe vantent de ſavoir l'*Alchimie* pour attraper des dupes & des avâres. Nicod dérive ce mot du Grèc χυμὸς, *ſuc*, à cauſe que la *Chymie* extrait le ſuc des plantes & des animaux, ou de χέειν, *fondre*, parce qu'elle donne le moyen de mettre les choſes les plus ſolides en fuſion. Guichard prétend que l'Hebreu פוג, פוס, qui ſignifie diſſoudre, liquefier par invèrſion; de ces radicales, s'eſt fait en Grèc χύω, *fundo*, & de-là χυμὸς; Libanius & Savot d'un cèrtain *Alchymus* qui faiſoit de faux or; Ménage aprés Bochart, de l'Arabe *chema*, & de l'article *al* qui ſignifie l'*art occulte*. Saumaiſe dit qu'il vient d'un cèrtain *Chymes* ou *Chemes*, fort eſtimé des Grècs, comme le premier inventeur de la *Chymie*. D'autres diſent qu'il vient de *Chamia* ou *Chemia*, nom ancien de l'Égypte, d'où cette ſcience fut portée en Gréce. Mais ce qui a plus d'apparence, c'eſt que ce mot eſt Grèc, & veut dire *ſalis fuſio*, ou *fonte des ſels*, de ἅλς, *ſal*, & χέω, *fundo*; c'eſt le ſentiment de Quèrcetanus, L. I. de *Priſcor. Medicina*, c. 11. car une des principales opérations de la *Chymie* ſe fait ſur les ſels. Quoique le mot d'*alchymie* & celui de *Chymie* ſignifient la même choſe, les Chymiſtes pourtant ſe ſèrvent particulièrement de celui d'*alchymie* pour exprimer la *chymie* la plus ſublime, & la partie qui enſeigne la tranſmutation des métaux. Selon le jargon des *adeptes* ou ſouffleurs du premier ordre, *al* n'eſt pas là un article Arabique, mais il ſignifie une vèrtu mèrveilleuſe. M. Harris, qui diſtingue *alchymie* de la *chymie*, dit que la vraie definition de l'*alchymie* eſt celle-ci, *ars ſine arte, cujus principium eſt mentiri, medium laborare, & finis mendicare*; c'eſt-à-dire, un art ſans art, dont le commencement eſt de mentir, le milieu de travailler, & la fin de mandier. Un Alchymiſte réduit à l'Hôpital (c'eſt Pénote) avoit coutume de dire qu'il ne ſouhaitoit rien à ſes plus mortels ennemis, qu'un peu de goût pour l'*alchymie*. L'*alchymie* eſt une agréable folie, qui a ruiné inſenſiblement les plus riches maiſons de l'Europe, dans l'eſpérance de pouvoir trouver, par le ſecours de l'art, ce qui ne peut être opéré que par la nature. C'eſt pour cela que Rome bannit autrefois ceux qui ſe mêloient de cette profeſſion, & qu'enſuite les ſacrez Canons les ont foudroyez de leurs cenſures; Giber Morienus Gilgides, Raymond Lulle, Arnaud de Villeneuve, ſe ſont vantez d'avoir réüſſi en ce métier, & l'on n'en croit rien. Dioclétien fit brûler tous les Livres qui traitoient de cette matière; Céſar en fit de même. *Agrippa de vanitate ſcientiarum*, *cap.* 110. DES-ROCH.

Jean Léon l'Afriquain, Deſcription de l'Afrique pag. 3. dit qu'il y a beaucoup d'*alchymiſtes* à Fez; qu'ils s'aſſemblent ordinairement le ſoir dans la grande Moſquée pour y diſputer de leur art; qu'ils ont beaucoup d'Auteurs qui en ont écrit; que les principaux ſont un Grèc renégat, dont l'ouvrage eſt intitulé *Geber*; un Sécretaire du Sultan de Bagdeth, dont l'ouvrage a pour titre *attoyrehi*; un ouvrage en vèrs ou cantiques compoſé par Mugairbi, qui étoit de Grenade, & qui paſſe pour avoir été ſavant en cet art. Il ajoute que ces Alchimiſtes, qui ſont les plus ſottes gens du monde, & qui ſentent le plus mauvais, ſont de deux ſortes: les uns, qui chèrchent la Pièrre Philoſophale, ou une matière qui feigne tous les métaux; & les autres qui chèrchent la multiplication de ces mêmes métaux en les mêlant les uns avec les autres.

Jean ſurnommé l'*Alchimiſte*, céda l'Éléctorat de Brandebourg à ſes frères, vèrs le milieu du XV^e^ ſiécle.

Quelque-uns, au raport du P. Kirkèr Œd. Æg. T. II. p. 389. diſent que le premiér inventeur de l'*alchimie* eſt Mèrcure Triſmégiſte. Les Egyptiens, dit ce Père, l'appellent ſageſſe hèrmètique. Voyez ce qu'il dit en cet endroit & p. ſuiv. de l'*alchimie* de ces Peuples.

On appelle Or & Argent d'*alchimie* ou d'*alquemie*, un mélange de ces metaux avec d'autres métaux imparfaits. Les faux monnoyeurs ſe ſèrvent d'or & d'argent d'*alchimie*, qui ne réſiſtent point au feu, & qui ne ſouffrent point la coupelle.

On dit provèrbialement, Faire l'*alchymie* avec les dents, lorſqu'un remplit ſa bourſe par l'épargne de ſa bouche. D'autres appliquent ce provèrbe à Mydas, qui convèrtiſſoit en or tout ce qu'il büvoit & mangeoit, duquel on peut dire proprement, qu'il faiſoit l'*alchymie* avec les dents.

ALCHYMISTE ou CHYMISTE, adj. Celui qui ſait la Chymie, qui l'enſeigne, ou qui en fait les opérations. *Chymicus*, *Chymiæ peritus*. Quand on met ce mot tout ſeul, on dit plutôt *Alchymiſte*, & alors il eſt ſubſtantif. Quand on le joint avec quelqu'autre pour épithète, on dit plutôt *Chymiſte*. Un Médecin *Chymiſte*. On a obligation aux *Alchymiſtes* de la découvèrte des plus beaux ſecrets de la nature, de la fonte & de la préparation des métaux. Le mot d'*Alchymiſte* ſe dit particulièrement de celui qui s'applique à la tranſmutation des métaux.

ALCIDE, ſ. m. *Alcides*. C'eſt un nom d'Hèrcule qui marque ſa force; car il vient du Grèc ἀλκὴ, *force*.

ALCIDON, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'une des éſpèces des œillets picquetez.

ALCMANIEN. Tèrme de Poëſie Latine. C'eſt une épithète que l'on donne à une éſpèce de vèrs compoſés de trois dactyles & une céſure, comme.

Munera, lætitiamque Dei.

ALCOLISER. Voyez ALKOLISER,

ALCORAN, ſubſt. m. *Alcoranus*, *Coranus*. Ce mot qui eſt Arabe, ſignifie la même choſe en cette langue que celui de *hammikra* en Hébreu, c'eſt-à-dire, *Lecture* ou *Collection*; car le vèrbe Arabe קרא a les mêmes ſignifications que le vèrbe Latin *Legere*, & ſe prend non ſeulement pour *lire*, mais encore pour *cueillir*, *recueillir*, *ramaſſer*; mais quoique l'*Alcoran* puiſſe être appellé *collection*, parce que c'eſt le ramas ou la collection de tous les préceptes de Mahomet & de ſa Loi, il paroît plus vraiſemblable que c'eſt dans le premier ſens qu'on a pris ce nom, & qu'on le lui a donné pour faire entendre que c'eſt la *lecture*, ou le livre de *lecture* par excellence. Mahomet qui a été le ſinge des Juifs & des Chrétiens, a emprunté d'eux, & a donné à ſon livre les mêmes noms qu'ils donnent à la Bible, voulant marquer par-là que ſon *Alcoran* n'étoit pas moins divin que la Bible. Auſſi l'appelle-t-il quelquefois *alkitab*, comme les Juifs diſent מקרא, c'eſt-à-dire, l'*Ecriture*, comme nous diſons en Grèc τὰ βιβλία, & en Latin *Biblia*, c'eſt-à-dire, *le livre par éxcellence*, il lui donne le nom de *Livre de Dieu*, pour montrer qu'il l'a reçu de Dieu. Les Mahométans l'appellent encore אל פרקן, *alphorkan*, du vèrbe פרק, *pharaca*, qui ſignifie *diſtinguer*, ou parce que ce livre diſtingue, ſelon eux, le vrai du faux, & ce qui eſt pèrmis de ce qui ne l'eſt pas, ainſi que Marraci l'a prétendu; ou peut-être parce qu'il contient les chapitres de la Loi ou de Mahomet, & dans le ſens que les Hébreux donnent à quelques livres le nom de פרקים. *Perakim*, *Capita* ou *Capitula*; par éxemple פרקי אבות, *Capita Patrum*, *Majorum*; פרקי ר׳ אליעזר, *Capitula R. Eliezer*. Car *alphorkan* eſt auſſi en Arabe le pluriel du nom פרק *phark*, ou *alphark*, qui ſignifie la même choſe que l'Hébreu פרק *perek*. Enfin, ils appellent encore l'Alcoran *alzech*, avèrtiſſement; ou plûtôt, ſi l'on peut ainſi parler, Remembrance, parce qu'il fait remémorer, c'eſt-à-dire qu'il conſèrve ou rappelle la mémoire de la Loi. Il eſt diviſé en *Surates*, c'eſt-à-dire, en *Sèctions* ou *Chapitres*, & chaque Sèction ou *Surates* eſt diviſée en petits vèrſets, qui ſont la plûpart écrits d'un ſtile fort coupé, & qui aproche plus des vèrs que de la proſe. Les Mahométans ont chez eux, auſſi-bien que les Juifs, une éſpèce de *Maſſorètes*, qui ont compté le nombre des vèrſets, des mots, & même de toutes les lettres qui ſont dans l'*Alcoran*.

Nous croyons communément que Mahomet eſt l'Auteur de ce Livre, & qu'un Moine nommé Sèrgius l'a compoſé avec lui. Mais les Mahométans croient comme un article de foi, qu'il n'a point été compoſé par leur faux Prophète, qui a été, diſent-ils, un homme ſans littérature. Ils ſont pèrſuadez, que comme Dieu a donné la Loi à Moïſe, l'Évangile à JÉSUS-CHRIST, & d'autres Livres ſacrez aux autres Prophètes, de même il a donné l'*Alcoran* à Mahomet; & qu'il s'eſt sèrvi pour cela du miniſtère de l'Ange Gabriël, qui ne l'a néanmoins communiqué que peu à peu, par vèrſets, & en différens lieux, pendant l'eſpace de 23 ans. C'eſt ce qui fait que tout cet ouvrage eſt ſans ordre, parce que Mahomet, ou plûtôt ſon Copiſte, ayant mis ces vèrſets dans une boëte, ſans aucun ordre, & avec confuſion, il n'a pas été poſſible de les remettre dans leur premier ordre, quelque ſoin que les Docteurs Mahométans ayent pris pour le trouver. Ces 23 années qu'on ſuppoſe que l'Ange Gabriël employa pour donner l'*Alcoran* entier à Mahomet, ſont d'une mèrveilleuſe utilité à ſes Sèctateurs. Car elles leur ſèrvent de dénoüement pour répondre à ceux qui leur opoſent les contradictions maniféſtes dont ce livre eſt rempli. Ils diſent que c'eſt Dieu même qui eſt l'auteur de ces contradictions, parce qu'il a révoqué dans la ſuite du tems pluſieurs préceptes qu'il avoit d'abord donnez, la néceſſité des choſes le demandant ainſi. Ils ont même marqué dans leurs Commentaires, les vèrſets de l'*Alcoran* que Dieu a révoquez & abrogez.

Monſieur d'Hèrbelot croit que ce qu'il y a de plus vraiſemblable touchant la compoſition de l'*Alcoran*, eſt que pluſieurs Évêques, Prêtres, Moines & autres gens ayant été reléguez par les Empereurs dans les déſerts de l'Arabie & de l'Égypte, après que les héréſies des Néſtoriens, des Eutychiens & des Monothélites eurent été condamnées par les Conciles Œcuméniques, il s'en trouva d'aſſez méchans pour fournir à Mahomet les Mémoires peu fidèles & mal conçûs de l'ancien & du nouveau Teſtament, dont il a prétendu couvrir ſes impoſtures. Les Juifs, qui s'étoient fort répandus dans l'Arabie, y ont contribué auſſi de leur côté, & ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils ſe vantent que douze de leurs principaux Docteurs ont été les auteurs de ce livre déteſtable, dans la vûë de confondre les Chrétiens ſur l'étenduë de la Religion. L'*Alcoran* eſt plein de ſentimens èrronez des hérétiques dont on a parlé, ce qui confirme la conjecture.

On remarquera que cet *Alcoran* n'étoit du tems de Mahomet qu'en des feüilles ſéparées, qui ne faiſoient point un corps de Livre. Ce fut Abubècre ſon ſucceſſeur, qui ramaſſa ces feüilles diſpèrſées, & en fit un volume qu'il donna à garder à Haphſa veuve de Mahomet, pour ſèrvir d'original. Comme il ſe trouve de la variété entre les éxemplaires de ce livre, qui furent répandus en divèrſes Provinces, Othman ſucceſſeur d'Abubècre, les fit ramaſſer, & donna ordre qu'on fit pluſieurs copies de l'*Alcoran* ſur l'exemplaire de Haphſa: l'on ſupprima en même tems tous les autres qui n'y étoient point conformes. Cette révision cependant, quelque exacte qu'elle fût, n'a pas empêché qu'il ne ſe trouve encore aujourd'hui de la divèrſité entre les éxemplaires de ce livre, & elle conſiſte principalement dans les points voyelles, qui n'étoient point encore en uſage au tems de Mahomet & de ſes ſuccèſſeurs. Ils y ont été ajoûtez dans la ſuite pour en fixer la lècture, de la même manière que les Maſſorètes des Juifs ont ajoûté ces ſortes de points voyelles au tèxte Hèbreu de l'Écriture; & comme ceux-ci ont eu des Critiques qui ont marqué les véritables Leçons de leur tèxte, il ſe trouve auſſi parmi les Mahometans des Écrivains qui ont compoſé des Livres touchant la véritable lècture de l'*Alcoran*.

Il y a ſept éditions principales de l'*Alcoran*; deux faites à Médine, une à la Mècque, une à Coufa, une autre à Baſora, une en Syrie & une que l'on appelle Commune, ou Vulgate. La première de ces éditions contient ſix mille vèrſets, les autres la ſurpaſſent de 200. juſqu'à 236. Mais elles ſont toutes égales quant au nombre des mots & des lettres; car dans tous les éxemplaires de ce Livre, on compte 77639. mots, & 323015. lettres.

Cet ouvrage a été d'abord diviſé en petits vèrſets, en quoi ils ont ſuivi les Grècs & les Latins qui ont nommé ces ſortes de vèrſets ϛίχους, *Lineas*, *verſiculos*; & quoiqu'ils ayent différentes éditions, où le nombre de ces vèrſets eſt marqué différemment, cette variété eſt de nulle importance; car tous les éxemplaires de l'*Alcoran* conviennent pour le nombre de mots & des lettres; & à l'égard de la diviſion des *Surates*, ou Chapitres, elle eſt aſſez nouvelle. Les Mahometans le partagent communément en 60. Sèctions, & chaque Sèction ſe récite en différens tems, & divèrſes occaſions dans les Moſquées, où ils ont des gens gagez pour faire cette lècture.

Il y a un ſi grand nombre de Commentateurs & d'intèrprètes ſur l'*Alcoran*, que l'on pourroit faire un gros volume des ſeuls titres de leurs Livres. Ben Olchair en fait une hiſtoire aſſez ample intitulée: *Tarickh Ben Olchair*. Tous ces Commentaires portent en général le titre de *Taſſir*. Les principaux ſont Reidhaoi, Thaalebi, Zamalchiſchari & Bicai.

Comme l'uſage de l'impréſſion n'eſt point chez les Mahométans, & qu'elle y eſt au contraire défenduë par les loix de l'État, il n'eſt pas ſurprenant qu'on n'en ait vû aucune édition juſqu'à ces dèrniers tems. Il en a paru une à Hambourg *in* 4° en 1694. où il n'y a que le tèxte Arabe. Le P. Marracci, Profeſſeur en langue Arabe dans le Collège de Rome, l'a fait imprimer à Padouë *in folio* en 1698. avec une vèrſion Latine, à laquelle il a travaillé pendant 40. ans. Il l'a accompagnée de notes priſes des Docteurs Mahométans, & il réfute en même tems la doctrine de l'*Alcoran*, dont il fait voir les fauſſetez aſſez au long dans un ouvrage ſéparé qu'il a mis à la tête de ſon édition, ſous le titre de *Prodrome*.

Outre l'*Alcoran*, qui eſt le principal fondement de la Religion des Mahométans, ils ont un autre Livre qui renfèrme leurs traditions, auquel ils ont donné le nom de *Sonna*. Voyez le mot SONNA. Voyez auſſi le mot MAHOMÉTISME.

L'*Alcoran* a été traduit en François par André du Ryer Sieur de Mallezais.

L'Auteur des remarques ſur le voyage du P. Jerôme Dandini Jéſuite au Mont-Liban, rapporte que les Mahométans ont une Théologie poſitive appuyée ſur l'*Alcoran* & ſur la tradition, & une autre Scolaſtique ſur la raiſon; qu'ils ont leurs Caſuiſtes, & une eſpèce de Droit-Canon, où ils diſtinguent ce qui eſt de droit divin d'avec ce qui eſt de droit poſitif. Ils ont auſſi des eſpèces de Bénéficiérs, de Chapelains, d'Aumôniérs & de Chanoines, qui liſent chaque jour un chapitre de l'*Alcoran* dans la Moſquée, & qui ont des Prébendes pour cela. Le *Hatib* de la Moſquée, eſt proprement ce que nous appellons le Curé d'une Paroiſſe, & les *Sibeics* ſont les Prédicateurs qui tiennent devant eux l'*Alcoran* ouvèrt, & qui en liſent quelques vèrſets pour leur ſèrvir de tèxte. Voyez d'Hèrbelot au mot ALCORAN. M. Joly, dans ſon voyage de Munſtèr, dit qu'un docte pèrſonnage de ſes amis appelloit l'apologie pour Meſſire Henry Loüis Chaſtaignér de la Rochepozay Évêque de Poitiérs, contre ceux qui diſent qu'il eſt défendu aux Ecclèſiaſtiques de prendre les armes en cas de nécéſſité. L'*Alcoran* de l'Évêque de Poitiérs. DE VIG. MAR.

ALCORAN, ſ.m. ou ALCORANE, ſ.f. *Turris fanorum Mahummedanicorum*. Les Pèrſes appellent auſſi *Alcoran* une eſpèce de tours, ou clochérs étroits & hauts, accompagnez en dehors de deux ou trois galeries les unes ſur les autres, d'où leurs Moravites, qui ſont une eſpèce de leurs Prêtres, font leurs prières à haute voix trois fois le jour; & cela, avec un ton fort clair & grave, en faiſant le tour de la baluſtrade ou galerie, afin d'être mieux entendus par tout. WICQFORT. Ambaſſ. de Figuer. Le même Auteur ſe ſèrt plus bas du féminin. On voyoit 57 colonnes poſées ſur leurs baſes, & ſi hautes que les Pèrſes & les Arabes les appellent *Alcorans*, qui ſont certaines tours hautes & menuës, dont ils ornent leurs principales Moſquées. ID.

ALCOVE, ſ.f. Les Architèctes le font maſculin; mais dans l'uſage ordinaire, il eſt féminin. C'eſt la partie d'une chambre qui en eſt ſéparée par une eſtrade, & par quelque colonnes ou ornemens d'Architècture: on y place d'ordinaire le lit ou des ſiéges, comme dans un lieu retiré. *Alcova*.

Dans le réduit obſcur d'une Alcove *enfoncée,*
S'éleve un lit de plumes à grands frais amaſſées. BOIL.

Nos Cabanes, Segrais, ne ſont point magnifiques,
Nous dédaignons l'orgueil des Alcoves *dorez,*
Nous poſſédons des bois, des Muſettes ruſtiques,
Des moutons & des prez.

Un homme n'eſt point heureux s'il n'a la goute dans une magnifique *Alcove*. BALZ. Le mot eſt venu de l'Eſpagnol *alcoba*; & les Eſpagnols l'ont pris de l'Arabe *elkauf*, où il ſignifie ſeulement un *cabinet*, ou le lieu où on dort; ou d'*elhobat*, qui ſignifie *tabernaculum*. Gouſſet prétend que ce ſont les Arabes qui ont porté ce nom en Eſpagne; qu'il eſt compoſé de l'article Arabe *al*, de l'Hébreu קבה, qui ſelon lui ne ſignifie pas *lupanar*, comme on l'intèrprète ordinairement, mais un lieu dans une tente à mettre le lit.

ALCYON, ſ.m. Eſpèce d'oiſeau hantant la mèr & les marécages, de la groſſeur d'une caille, au plumage bleu, vèrd & rouge, qui couve ſur l'eau & parmi les roſeaux. *Alcyon*. Belon dit que l'*alcyon* eſt un oiſeau de mèr qui fait nid parmi les roſeaux; qu'il a le corps de couleur rouſſe & enfumée, le bèc trenchant, & les jambes & les piéds cendrez. Quelques-uns l'appellent *Martinet*, ou *oiſeau de S. Martin*, & ſur tout en Normandie; ou *Martinet pêcheur*: & en quelque lieu on le nomme *Drapiér*. Les Naturaliſtes diſent que la mèr eſt calme quand les *alcyons* font leurs nids.

On appelle les jours *alcyoniens* ceux pendant leſquels les *alcyons* font leur nid, qui ſont vèrs le ſolſtice d'hivèr, *Alcyonii dies*. Il y a pluſieurs deviſes priſes de l'*alcyon* pondant dans ſon nid au milieu des flots. *Silentibus auſtris*; pour un ſavant qui travaille dans le ſilence. *Agnoſcit tempus*; pour un homme prudent. Un *alcyon* au milieu d'une tempête, *Necquicquam terreor aſtu*, pour un guèrriér intrépide au milieu des hazards.

ALCYONIUM, ſ.m. Nom d'un genre de plante marine, dont les eſpèces ſont ſpongieuſes, & quelquefois pièrreuſes, mais preſque toujours informes. Impératus en décrit quatre à cinq eſpèces. M. de Tournefort en rapporte une douzaine; mais les dèrnières, qu'il nomme vèrmiculées, doivent être excluës de ce genre, parce que ce ſont des dépoüilles d'eſpèce de vèrs de mèr, de même que le *Tubularea purpurea*. On croit que ce nom a été donné à ce genre de plante, à cauſe que quelques-unes de ces eſpèces ont été trouvées dans les endroits où l'*alcyon* avoit fait ſon nid, ou parce qu'on a prétendu que cet oiſeau s'en ſèrvoit pour faire ſon nid.

ALD.

ALDE, ſ. m. *Aldus*. Nom propre. Le plus connu qui l'ait porté eſt *Alde* Manuce, fameux Imprimeur au commencement du XVIe ſiécle, & l'un des premiérs reſtaurateurs des belles Lettres en Europe. On l'appelle ſouvent *Alde*. Il y a des Éditions d'*Alde* qui ſont fort recherchées. M. Chaſtelain écrit S. *Ald* dans ſon Martyrolol. 10 Jan p. 156 & 163.

ALDEBARAN, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. Étoile qu'on appelle autrement, l'œil du Taureau. *Oculus Tauri*. C'eſt une étoile fixe de la première grandeur, qui eſt ſituée à la tête de la conſtellation, ou du ſigne du Taureau. Ce mot eſt Arabe. Raphelange intèrprète [illegible] λαμπάδιας.

ALDEBERT. Nom propre d'homme. Voyez ALBERT.

ALDÈRMAN, ſ. m. C'eſt un mot Anglois qui eſt connu en France à cauſe du commèrce & du voiſinage du Pays. Il y a des *Aldèrmans* dans toutes les Villes municipales, qui en compoſent le Conſeil commun. Chaque Corps de Métiér en fournit un cèrtain nombre. Ce ſont eux qui réglent tout ce qui appartient à la Police. Ils ſe mêlent auſſi quelquefois des affaires civiles & criminelles, mais fort rarement, & ſeulement en cèrtains cas. C'eſt d'entr'eux que l'on choiſit les Maires & les Échevins des Villes, leſquels après leur Mairie & leur Échevinage, retournent dans le Corps des *Aldèrmans*, dont ils ètoient comme les Commiſſaires. Spelman eſt incèrtain quelle a été autrefois cette dignité; mais il tient en genéral qu'elle appartient à des Juges. Il y a eu auſſi des *Aldermans* des Marchands, des *Aldèrmans* de l'Hôpital, &c. Ce mot vient d'*alder* Saxon, qui ſignifie *ſenior* & *mann*, qui ſignifie *homo*, & il eſt ancien. Dans les *Acta Sanct. Feb* T. I. p. 910. Le P. Henſchenius rapporte un Édit de S. Ina Roi des Saxon Occidentaux, dans lequel on trouve deux fois ce mot: *Aldermannorum meorum, & ſeniorum, & ſapientum regni mei*, &c. *Et nulli Aldermanno, vel alicui de toto regimine noſtro: conſcripta liceat abolere judicia.* Henſchenius remarque que dans une autre édition, ces *Aldermans* ſont appellez *Senatores*, Senateurs. On trouve que dans les ſiécles poſterieurs, au lieu d'*Alderman* on a dit juſticiér, *Juſticiarius*, dans, Mathieu Paris. Spelman dit que ce fut ſous les Rois Normands qu'au lieu d'*Alderman*, que les Saxons avoient introduit, on a dit Juſticiér. Thomas, Moine d'Ely, dans la vie de Sainte Etheldrète, interprète *Alderman* par Prince ou Comte. *Egelwinus qui cognominatus eſt* Aldèrman, *quod intelligitur Princeps, ſive Comes.*

A L E.

ALÉAUME, ſ. m. Nom propre d'homme. *Adelelmus.* S. *Aléaume*, que les Eſpagnols appellent S. Eleſme, ou S. Leſmes, de la Chaiſe-Dieu où il étoit Moine, fut attiré en Éſpagne par la Reine Conſtance femme d'Alfonſe VI. Roi de Caſtille & de Lèon, & il y mourut vèrs l'an 1100. Ce nom s'eſt formé du Latin *Adelelmus*, *Adelelme*, *Adelme*, *Alelme*, *Alaame*, *Aleaume*. Les familles qui portent ce nom l'ont reçû de quelqu'un de leurs ancétres qui s'appelloit *Adelelme*. Mariette, qui a écrit ſa vie en Éſpagnol, le fait natif de Lyon; mais il etoit de Loudun. Voyez les notes de M. Chaſtelain, 30. Janv. pag. 464. & 465.

ALECTON, ſ. f. *Alecto.* C'eſt le nom d'une des trois furies, ſœur de Tiſiphone & de Megère, & fille de l'Acheron & de la Nuit. Ce nom eſt formé de l'*a* privatif, & du vèrbe λήγω, je céſſe, & ſignifie celle qui ne céſſe point; ſavoir, de perſécuter & de nuire; ou comme d'autres veulent, parce que la cupidité eſt inſatiable, & ne ceſſe jamais de deſirer.

ALÈCTORIENNE, ſ. f. C'eſt une pièrre qui ſe trouve quelquefois dans l'eſtomac ou dans le foye des vieux coqs, d'où elle a tiré ſon nom. *Alectria, alectoria.* Car ἀλέκτωρ eſt un mot Grèc qui ſignifie *Coq.* Elle eſt ordinairement de la figure & de la groſſeur d'un lupin. Elle excède rarement la groſſeur d'une feve. Sa couleur eſt tantôt cendrée, & tantôt brune. Elle eſt quelquefois parſemée de veines rouge. On lui attribuë beaucoup de vèrtus; mais la plûpart ſont fabuleuſes.

ALÈCTOROMANTIE, ou **ALÈCTRYOMANTIE**, ſ. m. & ſ. *Alectryomantia, alectoromantia.* Divination par le moyen d'un Coq. L'*alectryomancie* étoit en uſage parmi les Grècs. Voici comment elle ſe pratiquoit: On traçoit un cèrcle ſur la terre; on le partageoit enſuite en 24. petites caſes, ou eſpaces; dans chacune de ces caſes on écrivoit une lettre de l'alphabet; ſur chacune de ces lettres on mettoit un grain de blé: cela fait, on prenoit un Coq, & on le mettoit dans ce cèrcle. On remarquoit quels grains il mangeoit, & quelles étoient les lettres des caſes où ces grains avoient été placez; on faiſoit un mot de ces lettres. & l'on croyoit que ce mot apprenoit la choſe que l'on vouloit ſavoir. C'eſt par cet art d'*alectromancie* que le Sophiſte Libanius & Jamblique chèrchèrent ce qu'ils crurent avoir trouvé, quel ſeroit le ſuccéſſeur de l'Empereur Valans. Car le coq ayant mangé les grains qui étoient ſur les lettres Θ, Ε, Ο, Δ, ils ne doutèrent point que le ſuccéſſeur de Valens ne fût Théodore. Ils ſe trompèrent, ce fût Theodoſe. C'eſt Socrate, Sozomène, Cedrenus & Zonaras qui nous ont consèrvé ces particularitez. Voyez le P. Kirkèr, *Œd. Ægyp.* T. II. p. 472. & 473 Ce mot vient d'ἀλέκτωρ, ou ἀλεκτρυὼν qui ſignifie un *coq*, & μαντεία, *divination.*

ALÉGRESSE, ſ. f. Joie éclatante & génerale, qui vient d'une cauſe ſoudaine, & dans cèrtaines fêtes ou ſolennitez. *Alacritas.* Ce Prince fut reçû avec grande *alégrèſſe* de ſes Sujets, avec plusieurs cris d'*alégreſſes*. Venez, louons le Seigneur avec *alégrèſſe.* PORT-R. On appelle les ſept *alégrèſſes* cèrtaines priéres que l'Égliſe adréſſe à la Sainte Vierge. Ce mot eſt dérivé d'*alaigre*, *alacer*, parce que dans cette joie on ſaute, on danſe, on s'émeut & on montre ſon agilité.

ALEHEURE. Vieux mot qui veut dire *allure*, *galop.* BOREL. *Inceſſus, curſus celer.*

ALEINS. Vieux mot qui veut dire *auſſi-tôt.*

Vers li s'en vet aleins *qu'il puet.* PERCEV.

ALEMANDE, ſ. f. Autrefois ce mot vouloit dire *amande*, fruit; ce qui a fait croire à quelques-uns que les *amandes* nous ſont venuës d'Allemagne.

ALEMBIC, ſ. m. Tèrme de Chymie. Vaiſſeau qui sèrt à diſtiller. *Vas diſtilandis ſuccis*, *Alambix.* Dans ſa ſignification étroite, c'eſt un vaſe rond, élevé en pointe vèrs le haut, & plus large vèrs le bas. Il a en dedans un rebord courbé, & aſſez large pour recevoir les liqueurs; ce rebord eſt pèrcé pour laiſſer écouler la liqueur, laquelle ſort par un long bèc ou tuyau, & tombe dans un autre vaiſſeau qu'on appelle le *récipient*. Ce vaſe, ou *alembic*, eſt adapté à un vaiſſeau qu'on appelle la *cucurbite*, & dans lequel on met la liqueur qu'on veut diſtiller. La force du feu élève la liqueur contenuë dans la cucurbite, des vapeurs qui ſont reçuës dans l'*alembic*; & là elles ſe condenſent, ſoit par la froideur de l'air éxtérieur, ſoit par l'eau qu'on y applique éxtérieurement, & ſe convèrtiſſent en liqueur, laquelle s'écoule dans le récipient par le bèc de l'*alembic*. Comme ce vaiſſeau reſſemble un peu à une chapelle à l'antique, on l'appelle *chape*, *chapelle*, ou *chapiteaux*. Quelquefois on met autour de ce chapiteau une éſpèce de baſſin rempli d'eau fraîche, qui sèrt à condenſer & à reſoudre les vapeurs qui s'élèvent de la cucurbite. Quelquefois le bèc de l'*alembic* eſt joint & uni à un tuyau entortillé, qui à cauſe de cela s'appelle *ſerpentin*, & qui paſſe à travèrs un tonneau plein d'eau froide, & que l'on a ſoin de rafraîchir à meſure qu'elle s'échauffe. En ce cas, on ſe sèrt plus communément d'une chape étamée en forme de tête, qu'on appelle *tête de more*, autour de laquelle il n'y a point de refrigérant. Mais le mot *alembic* dans la ſignification plus étenduë & plus générale, comprend toute la machine qui sèrt à diſtiller; c'eſt-à-dire la cucurbite, le chapiteau, &c. Il y a différentes ſortes d'*alembics*: un *alembic* ouvèrt, lequel eſt compoſé de deux pièces ſéparées; la cucurbite & le chapiteau: un *alembic* aveugle, compoſé d'un chapiteau poſé, & ſcellé hèrmétiquement ſur la cucurbite, &c.

On dit provèrbialement, qu'une propoſition, qu'une affaire a paſſé par l'*alembic*; pour dire, qu'elle a été bien diſcutée, bien éxaminée, qu'on en a tiré toutes la ſubſtance. *Res diu multumque agitata.*

Ce mot vient de l'article Arabe al, & du mot Grèc ἄμβιξ, qui eſt une éſpèce de vaiſſeau de tèrre, dont parlent Athénée & Héſychius, Ménage après Caſaubon & Voſſius. Guichard tire outre cela ἄμβιξ de l'Hébreu; car, ſelon lui, de אנבק, qui eſt intèrprété *fiſtula*, *canna per quam aqua fluit in balneum*: c'eſt-à-dire, tuyau, canal, par lequel l'eau ſe rend dans un bain: de ce mot, dis-je, אנבק, ἄμβιξ a été formé en Grèc. Mais Mattheus Silvaticus dans ſes pandèctes de Médecine, dit que ce mot eſt Arabe, & ſignifie la *partie ſupérieure* du vaiſſeau diſtillatoire. Il a raiſon, on le trouve dans Avicence אלאנביק *alembic*, pour ſignifier *alembic*, vaiſſeau diſtillatoire. Ce mot vient du vèrbe נבק, *nabaka*, qui à la huitiéme conjugaiſon, אנבק, *Inbaca* ſignifie *eduxit*, *elicuit*, il a tiré; d'où ſe forme le nom אנבק, *ambic* ou *embic*; & avec l'article אלאנבק, *alambic*, ou *alembic*, d'où nous avons fait *alembic* en changeant l'*n* en *m*, ſans rien changer au ſon ni à la prononciation. C'eſt auſſi le ſentiment de M. d'Hèrbelot.

ALEMBIQUER, v. act. qui ne ſe dit guèrre qu'avec le pronom pèrſonnel en cette phraſe figurée: *S'alembiquer* l'eſprit, *Torquere ingenium*; pour dire, Appliquer ſon éſprit fortement à quelque étude: chèrcher quelque choſe de nouveau dans la pointe de l'éſprit, & par des méditations ſubtiles & trop rafinées, s'épuiſer à force de refléxion: s'embarraſſer, s'inquieter, ſe gêner l'eſprit par une trop grande application ſur les choſes difficiles. Il n'eſt en uſage que dans le ſtile bas & comique. Il prend plaiſir à s'*alembiquer* l'éſprit par mille chimères. SCAR. On dit auſſi dans le même ſens. *S'alembiquer* la cervelle. *Alembiquer* une opinion, une propoſition, c'eſt la prendre ou la traiter trop ſubtilement, avec une métaphyſique outrée. Mais *alembiquer* dans le ſens de diſtiller, de tirer par l'alembic ne ſe dit plus.

ALEMBIQUÉ, ÉE, part. paſſ. *Oratio ſubtilior.*

ALENÇON, ſ. m. *Alenconium.* Ville de France dans la Normandie, ſur la Sarte, avec titre de Duché & Bailliage. *Alençon* fut érigé en Duché en 1414.

ALENCONTRE, adv. qui ſe dit de ce qui eſt contraire. *Contra.* Si vous êtes de cet avis, je ne vais pas *alencontre*; je ne dis rien *alencontre*. On diſoit autrefois au Palais, Je plaide pour un tel, *alencontre* d'un tel: maintenant on dit ſeulement *contre* un tel, & pareillement en pluſieurs autres occaſions. Car ce mot n'eſt pas du bel uſage.

ALENOIS, adj. C'eſt une épithète qu'on donne à une éſpèce de creſſon, qu'on appelle creſſon *alenois*. *Naſturtium.* Voyez CRESSON.

ALENTIR, v. act. Rendre un mouvement plus lent, une action plus lente. *Lentitudinem afferre*, *inducere*, *lentiorem reddere* Il ne faut qu'augmenter le nombre de rouës dans une horloge, ou charger ſon balanciér pour *alentir* ſon mouvement. La vieilleſſe lèſſe *alentie*, rend les hommes lents. On croit qu'*alentir* n'eſt pas ſi uſité que *ralentir*.

Alenti, ie, part. paſſ. & adj.

ALENTOUR, adv. Aux environs. *Circùm*.

A l'éclat de ſes yeux les rochérs d'alentour,
Tous durs, tout froids qu'ils ſont, furent touchez d'amour. Men.

Remplit de ſes regrets tous les lieux d'alentour. Saraz.

Mais comme prépoſition il vieillit, en ſa place on dit *Autour*.

Ses fils autour *de ſa table,*
Font une couronne agréable. Gou.

ALEP. Quelques-uns écrivent **ALEB**, ſ. m. *Alepum*. Ville de Syrie à 30. lieuës à l'Orient d'Alexandrette, qui lui ſért de Port. *Alep* eſt une Ville très marchande, & l'abord de toutes les Nations d'Europe & d'Aſie. Quoyqu'*Alep* ſoit ſoumis au Turc; il y a un très-grand nombre de Chrétiens, ſoit Catholiques Romains, ſoit Grecs ou Orientaux du rit Grec. La plûpart des Géographes diſent qu'elle eſt la Ville Archiépiſcopale que les Anciens nommoient *Berrhœa* ou *Berœa*, Berée. Quelques-uns la prennent pour *Hierapolis*, d'autres pour *Chalibon*, & d'autres pour Lariſſe, *Lariſſa*. Les Tranſactions Philoſophiques, T. 1. p. 652. diſent que la longitude d'*Alep* eſt à-peu-prés la même que celle de Moſcou, qui eſt de 30. dégrez 45.

Le Beglèrbey d'*Alep*, *Alepenſis Præfectura*, eſt la Province dont *Alep* eſt la Capitale. Elle comprend la partie Sèptentrionale de la Syrie, & l'Orientale de la Cilicie.

ALÈRCE, ſ. m. Arbre du Chili en Amérique. Ces Arbres ſont plus gros & plus ronds que les Cyprès. Leur bois eſt rouge; mais avec le tems il pèrd la vivacité de ſa couleur, & prend celle du Noyér. Ces arbres ſont d'une groſſeur prodigieuſe, & on en voit de 12. braſſes de tour, des branches deſquelles on fait juſqu'à 600 planches longues de 20. pieds, & larges de deux palmes & demi. Pour faire ces planches on ne ſe ſert point de la ſcie; mais on les fend avec la coignée & le coin. Il y a des forêts immenſes de ces arbres dans les Iſles du Chili. Voyez l'Hiſtoire du Chili en Italien par le P. Alfonſe d'Onaglie Jéſuite.

ALÈRS, ſubſt. maſc. On ſe ſervoit autrefois de ce mot pour dire *voyage*, *les allers*. Villehard. Il vient du vèrbe *aller*, & étoit la même choſe que *elandare* en Eſpagnol; c'eſt-à-dire que c'étoit un nom formé de l'infinitif.

ALÈRTE, adj. Qui ſe dit en parlant des gens éveillez, & qui ſont toujours ſur leurs gardes, comme s'ils étoient ſur quelque lieu éminent d'où ils puſſent découvrir tout ce qui ſe paſſe autour d'eux. *Vigilans*, *attentus*, *intentus*. On ne ſurprendra pas ce Général, il eſt toujours *alèrte*, pour dire toujours vigilant. Il eſt *alèrte*, pour dire deffiant & ſur ſes gardes. On dit auſſi dans le ſtile ſimple & enjoüé, avoir l'eſprit *alèrte*, pour dire vif, gay, diſpos. *Promptus*, *alacer*, *expeditus*. Ce mot eſt formé de ces deux *à* & *arte*. On diſoit autrefois *arte* pour *air*; ainſi *alèrte* veut dire qui eſt toujours *à l'air*, & prêt à faire quelque choſe. Huet.

Alerte, eſt auſſi une éſpèce d'adverbe dont on ſe ſert pour avèrtir qu'on ſe tienne prêt & ſur ſes gardes. *Alèrte*, l'ennemi approche. *Vigilate*, *attendite*.

Ce mot eſt dérivé d'*air*, comme qui diroit un homme qui cherche l'air, qui ne garde point les tiſons. Quelques-uns le dérivent de *erta*, qui ſignifie un *ſentier* qui monte ſur un côteau, par où on envoye les ſoldats pour découvrir les ennemis: d'où vient qu'on a dit *ſtar à lerta*, pour dire, *Etre au guet*.

ALESAN ou **ALZAN**, ſ. m. Cheval qui prend ſon nom de ſon poil, qui eſt d'une couleur rouſſâtre, & qui a le crin roux, ou blanc. *Equus rufus*. Il y a un *alzan* brûlé & un *alzan* clair, ſelon que la couleur eſt plus ou moins obſcure. Un provèrbe Éſpagnol dit: *Alzan toſtado antes muerto que canſado*: *Alzan brûlé plutôt mort que laſſé*. Ce qui montre que c'eſt la marque d'un bon cheval. Quand il a les extrémitez lavées, c'eſt une marque de foibleſſe.

Ce mot vient de l'Éſpagnol *Alazan*, & celui-ci de l'Arabe *Alheſan*, qui ſignifie un cheval courageux & de bonne race. Ménage. D'autres le dérivent de l'article *al*, & de *aza*, qui ſignifie *color infumatus*. D'autres diſent qu'il vient par corruption de *Aleran*, à cauſe que les chevaux de ce poil vont ſi vîte qu'ils ſemblent avoir des ailes. Quelques-uns le dérivent du Grèc ἀλαζών, *ſuperbus*, & prétendent qu'on a donné le nom d'*Alezan* aux chevaux qui ſont d'une cèrtaine couleur, parce qu'ils ſont plus beaux & plus vigoureux que les autres.

ALÈSE, ſ. f. Drap qui ſert à envelopper ou chauffer un malade, qui n'eſt fait ordinairement que d'un lé de toile, d'où il y a apparence qu'il a pris ſon nom. *Linteum*.

ALESÉ, ée, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit des Pièces honorables de l'Ecu, qui ſont retranchées ou diminuées, qui ne vont pas juſqu'à ſes bords, ou qui ne touchent pas les deux flancs: *Acciſum & ad oram ſcuti non pertingens*.

C'eſt la même choſe qu'*Alaiſé* ou *Aliſé*. On dit auſſi *Accourci*, & *Arrêté*, pour ſignifier la même choſe. Ainſi on dit une Croix *aleſé*, un Pal *aleſé*, une faſce *aleſé*, un chevron *aleſé*, arrêté ou racourci.

ALESER, v. act. Tèrme de monnoye. *Nummorum marginem complanare*. *Aleſer* les carreaux, c'eſt les flatir ou les battre ſur l'enclume legérement, & ſeulement pour redreſſer leurs bords & rehauſſer leurs cornes.

ALESNE ou **ALÊNE**, ſ. f. Pointe d'aciér emmanchée qui ſért à pluſieurs artiſans, comme aux Bourreliérs, Cordonniérs, Malletiérs, Savetiérs, &c. pour pèrcer le cuir & y paſſer du fil, afin d'en attacher pluſieurs piéces enſemble. *Subula*.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *Aleſna*, que Covarruvias & Ménage diſent avoir été fait du Latin *à lædendo*, ou de l'Arabe *Aleſenna*, fait de la racine *ſanna*, qui ſignifie *rendre pointu*. D'autres le dérivent *à linea*, parce qu'il ſért à faire paſſer le fil que les Ouvriérs appellent *Ligneul*, & pretendent qu'on a dit autrefois *Aleigne* & *Alegne*.

On dit provèrbialement d'un poltron qui ſouffre qu'on lui faſſe des inſultes, qu'il ſe laiſſeroit donner cent coups d'*Alêne* dans les feſſes plutôt que de ſe battre.

ALESNIÉR ou **ALÊNIÉR**, ſ. m. Ouvriér qui fait & vend des alênes & des éguilles. *Subulæ Artifex*.

ALETH, ſ. m. *Alecta* ou *Electa*. Ville Épiſcopale de France dans le Languedoc ſur l'Aude. *Aleth* fut érigé en Evêché en 1317. par Jean XXII. Le Rituel d'*Aleth* fut condamné en 1668. par Clement IX.

ALETHE, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie. C'eſt un oiſeau propre à voler la Perdrix, qui vient des Indes, qui eſt fort chèr, & qu'on vend au moins cent écus en Eſpagne, quoyqu'il ne ſoit point dreſſé. *Alethe*, ce mot eſt Grèc, & ſignifie *véritable*. Voyez au mot ALAIS, pourquoy on appelle ainſi cet Oiſeau.

ALETTE, ſ. f. Tèrme d'Architecture. Petite aîle; côté d'un trumeau qui eſt entre deux arcades. *Pila*. Quand il y a dans le même trumeau une colonne ou un pilaſtre, c'eſt ce qui reſte, & ce qui paroît du trumeau entre le vuide de l'arc & la colonne ou le pilaſtre. On appelle auſſi les *Alettes*, jambages.

ALEVIN, ſ. m. Menu Poiſſon qui ſért à peupler les Etangs, les Marais & les Rivières. *Piſciculi*. En pluſieurs lieux on l'appelle *du Norrain*, & généralement *du Peuple*. Il faut tant de milliers d'*Alevin* pour empoiſſonner cet Étang. Il ſe dit particulièrement du Carpeau.

ALEVINAGE, ſ. m. Poiſſon que rebutent les Marchands, & que les Pêcheurs rejettent dans l'eau pour peupler, quand ils en trouvent dans leurs filets.

ALEVINER, v. act. Empoiſſonner un Étang, en y jettant de l'alevin. Il faut quatre milliers de peuple pour bien *aleviner* cet Étang. Ces mots viennent du Grèc ἁλιεύς, Pêcheur, ἅλς, qui ſignifie la Mèr, d'où vient ἁλιευτικόν, Ouvrage compoſé ſur la Pêche.

ALEXANDRA, ſ. f. *Alexandra* Nom propre de femme. Il y a eu depuis le retour de la captivité de Babylonne, trois Reines des Juifs nommées *Alexandra*.

ALEXANDRE, ſ. m. *Alexander* Nom propre d'homme. Le premiér que l'on trouve qui ait été appellé *Alexandre*, eſt Paris fils de Priam. Il y a un Roi de Macédonie, trois d'Egypte, deux d'Épire, autant de Syrie, autant des Juifs, deux Empereurs Romains, & huit Papes, qui ont porté le nom d'*Alexandre*. De tous les *Alexandres*, le plus celébre eſt *Alexandre* de Macédoine, fils de Philippe, vainqueur des Pèrſes & de l'Aſie.

*Quoi donc, à votre avis, eſt-ce un fou qu'*Alexandre?
Qui? Cet écervelé qui mit l'Aſie en cendre!
Ce fougeux l'Angeli, qui de ſang altéré,
Maître du Monde entiér s'y trouvoit trop ſerré? Boil.

Boileau a pris ce ſentiment dans Sénèque, Ep. 94. *Agebat infelicem Alexandrum furor aliena devaſtandi, &c.*

*Que crois-tu qu'*Alexandre*, en ravageant la Tèrre,*
Cherche, parmi l'horreur, le tumulte & la guèrre?
Poſſédé d'un ennui qu'il ne ſauroit dompter,
Il craint d'être à ſoi-même, & ſonge à s'éviter.

M. Tourell finit ainſi le caractère qu'il a fait d'*Alexandre*, après avoir dit que c'étoit un ambitieux, un ſupèrbe, &c. Enfin conclut-il, une éſpèce d'inſenſé, qui las de n'être qu'un homme, ſe déclare fils de Jupitèr, le deſfie enſuite, & fait ſi bien que ſes exploits couvrent préſque le ridicule de ſa Divinité. Tout cela compoſe dans *Alexandre* un Héros à part, & lui forme un caractère dont la ſingularité n'admet point de comparaiſon. Ce nom, qui eſt Grèc, eſt formé d'ἀλέξω, *je chaſſe, je repouſſe, j'aide, je défend*, & de ἀνὴρ *homme*, & ſignifie défenſeur, protecteur des hommes.

ALEXANDRETTE, ſ. f. *Alexandria*. Nom propre d'une Ville de Syrie ſur le Golphe d'Ajazzo. Les Turcs la nomment Scanderonne. *Alexandrette* eſt le Port d'Alep, dont elle eſt éloignée de 20. lieuës au couchant. *Alexandrette* eſt preſque ruïnée, & l'air en eſt ſi mauvais qu'il y a peu d'Habitans. On dit qu'au lieu de Courriérs on ſe ſert des Pigeons qui ont des petits, & qu'on porte d'Alep à *Alexandrette*, & qu'on lache enſuite à *Alexandrette*, après leur avoir attaché au col un petit billet, qu'ils ne manquent point de porter à Alep, & que c'eſt ainſi qu'on y donne avis des Vaiſſeaux arrivez, & de leur cargaiſon. Sa longitude eſt de 68. d. 0 m. Sa latitude 38. d. 10. m.

ALEXANDRIE, ſ. f. *Alexandria*. Nom propre de pluſieurs Villes; la plus fameuſe eſt *Alexandrie* d'Egypte, ſurnommée la Grande, bâtie par Aléxandre le Grand 332. ans avant Jesus-Christ. Elle eſt ſituée entre un des ſept bras du Nil, appellé par les Latins *Oſtium Canopicum*, l'embouchure de Canope, & aſſez près de l'Iſle de Pharos, qui eſt aujourd'hui une Péninſule. La longitude d'*Alexandrie* eſt de 58. d. 20. m. & ſa latitude de 31. d. 25. m. *Alexandrie* eſt célèbre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. L'Egliſe d'*Alexandrie* fut fondée par S. Marc vèrs l'an 50. de Jesus-Christ, & la 7e. année de Néron, & elle a eu titre de Patriarchat, qu'elle conſerve encore. C'étoit le Patriarche d'*Alexandrie* qui indiquoit tous les ans le jour de Pâques. Voyez Marmol, liv. XI. c. 14. où il decrit cette Ville.

Le Lac d'*Alexandrie*. *Alexandria Lacus: Mareotis Arapotes, Maria* ou *Marea*, à ſept lieuës d'Alexandrie au Midi. On l'appelle le Lac d'Antacon & de Bucheira, du nom de deux petites Villes voiſines, autrefois Mareotide.

Les autres Villes de ce nom, ſont l'une dans l'Albanie, au pied du mont Caucaſe, ſur la mèr Caſpienne, que les habitans appellent aujourd'hui *Derbent*, & les Turcs *Demircapi*, c'eſt-à-dire, Portes de fèr. Une troiſiéme dans le Cabul vèrs le 117e d. de longitude, & le 32e d. 30. m. de latitude. Une quatriéme dans l'Arie, Province d'Aſie, entre la Parthie & la Bactriane au 3e d. 30. m. de long. & 38. d. 50. m. de latitude. Quelques-uns l'appellent Burgien. Une cinquiéme dans la Carmanie au 100e d. de longitude, & au 30e d. 30. m. de latitude; & une ſixiéme dans la Margiane.

Ces Villes tirent leur nom d'Aléxandre le Grand leur Fondateur, comme on le peut voir dans Quint-Curce, liv. IV. c. 8. & liv VII. Dans Pline liv. VI. chap. 16. 23. & 25. & dans Etienne le Géographe.

L'Empereur Commode nomma auſſi Carthage *Alexandria*; *Commoda Togata*, ainſi que le rapporte Lampridius.

ALÉXANDRIE *de la Paille*, ſ. f. *Alexandria Statelliorum*. Ville Épiſcopale d'Italie dans le Milanès, ſur le Tanaro. Elle fut bâtie en 1178. par ceux de Milan, de Crémone & de Plaiſance, qui ſuivoient le parti du Pape Aléxandre III. contre l'Empereur Frideric Barberouſſe. Sa longitude eſt 30. d. 30'. & ſa latitude 45. 54. On dit qu'elle fut d'abord nommée Céſarée, & enſuite *Aléxandrie*, du nom d'Alexandre III. On a dit qu'elle avoit eu le ſurnom *de la Paille*, parce que les Empereurs y recevoient une couronne de paille. C'eſt une fable. D'autres diſent que l'Empereur voulant qu'elle fut nommée Céſarée, les habitans s'obſtinérent à retenir le nom du Pape, & que pour cela l'Empereur la nomma par mépris *Alexandrie de la Paille*. D'autres prétendent qu'elle fut ainſi nommée, parce que ſes murailles n'étoient bâties que de paille & de bois, enduites de tèrre. Cela paroît plus vraiſemblable.

Il y a auſſi une Ville nouvelle en Pologne, qui s'appelle *Aléxandrie*. Elle eſt dans la Volhinie, au Palatinat de Lulue ſur le Haut-Rhin.

ALEXANDRIN, ine, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Alexandrie, ou qui appartient à cette Ville. On ne le dit guères que de l'Aléxandrie d'Egypte. Les *Aléxandrins* étoient railleurs & voluptueux. Les *Aléxandrins* ſoutinrent un rude ſiege contre Céſar. La Bibliothéque *Aléxandrine* ramaſſée par les libéralitez de Ptolomée Philadelphe, & par les ſoins de Demetrius Phalereus fut brûlée pendant ce ſiege. La Chronique *Aléxandrine*, ou d'*Alexandrie*, eſt un ramas de pluſieurs Auteurs Grècs fait ſous Heraclius, auquel elle finit. Elle fut trouvée en Sicile vèrs le milieu du XVIe ſiécle. Raderus Jeſuite, qui l'imprima en 1615. à Munich, lui donna le nom de Chronique *Aléxaddrine*, parce qu'il trouva le nom de Pièrre d'Alexandrie à la tête de la copie qu'il eut de cet ouvrage. Cependant ce n'étoit pas le titre de l'ouvrage; mais un paſſage fauſſement attribué à Pièrre d'Alexandrie. Mr Du Cange a imprimé depuis en 1688. la Chronique d'Aléxandrie ſous le titre de Chronique Paſcale. C'eſt la meilleure édition.

Clément *Aléxandrin* eſt un Auteur Eccléſiaſtique du IIIe ſiécle, natif d'Athènes, mais appellé *Aléxandrin*, parce qu'il y expliqua l'Ecriture Sainte. Il fut maître d'Origène.

ALÉXANDRIN, ſ. m. *Alexandrinus ager*, ou *tractus*, petite Province du Duché de Milan, dont Alexandrie de la Paille eſt la Capitale. Nous étions en quartier d'hiver dans l'*Aléxandrin*.

ALEXANDRIN, adj. m. Epithète qu'on donne à un cèrtain genre de vèrs de la Poëſie Françoiſe. *Alexandrinus*. Ces ſortes de vèrs ſont alternativement de 12. & de 13. ſyllabes; c'eſt-à-dire, que les maſculins ſont de 12. & les feminins de 13. ſyllabes. Ils ont leur repos à la ſixiéme ſyllabe. On leur a donné le nom d'*Aléxandrins*, à cauſe d'un Poëme de la vie d'Aléxandre, qui fut compoſé avec cette meſure de vèrs par Alexandre de Paris, Jean li Nivelois, Lambèrt li Cor, & autres vieux Poëtes François. D'autres diſent que l'*Aléxandriade* étoit un Poëme Latin que Guillaume le Court & Aléxandre de Paris ne firent que traduire en vèrs François de douze ſyllabes; & que ce fut du nom d'un des Traducteurs que ces vèrs prirent leur nom. C'eſt le ſentiment de M. le Gendre. *Mœurs & Coût. de France p.* 264. Mais ce genre de Poëſie ne fut point approuvé, & l'on en négligea même abſolument l'uſage. Du tems de Marot, ils étoient encore ſi peu connus, que quand il s'en ſervoit il en avèrtiſſoit le Lecteur en mettant ce titre, *vèrs Aléxandrins*. Baïf & Dubartas en renouvelèrent l'uſage. Ronſard s'eſt vanté de les avoir remis en vogue & en honneur. Cependant les Poëmes Héroïques étoient encore compoſez de vèrs de dix & d'onze ſyllabes, qu'on nommoit *vèrs communs*. Mais les meilleurs Poëtes s'appèrçurent enfin que les vèrs *aléxandrins* ſont les plus propres pour les Poëmes épiques, & pour la Poëſie la plus relevée. C'eſt pourquoi on les appelle *vèrs héroïques*. Les vèrs de dix ſyllabes furent trouvez trop courts pour y renfermer un ſens achevé, au lieu que les vèrs *aléxandrins* ſont d'une juſte longueur pour parler plus ſentencieuſement. Ils ſont plus magnifiques & plus raiſonnans, & la compoſition eſt plus grave eſt plus hautaine. Ils tiennent dans la langue Françoiſe la place des vèrs Hexamettres des Grècs & des Latins, & ils ſont propres aux ſujets heroïques. On s'en ſèrt auſſi pour les Pièces de Théatre, & ils ont très bonne grace dans une Elegie amoureuſe & plaintive. Pasq. Men. J'eſpère faire un jour marcher ma Franciade à la cadence *aléxandrine*. Rons.

ALEXIE, ou **ALISE**, ſ. f. *Alexia, Aleſia*. Ancienne Ville des Mandubins dans les Gaules, fameuſe dans les Commentaires de Céſar, & par le ſiége qu'elle ſoutint contre lui. Il y a encore une Ville de ce nom en Bourgogne dans l'Auxois, ſur la pente d'une colline, au pied de laquelle le ruiſſeau de Loze & celui d'Ozerain ſe jettent dans la Brenne, ſituation qui convient à la déſcription que Céſar fait de l'ancienne *Aléxie*, ce qui fait croire avec raiſon que celle-ci a été bâtie ſur les ruïnes de la première que Céſar fit détruire. Quelques-uns diſent qu'elle fut bâtie par Hercule.

ALÉXIPHARMAQUE. Il eſt tantôt adjectif, tantôt ſubſtantif maſc. C'eſt une propriété qu'un remède ſimple ou compoſé a de réſiſter à tout ce qu'on appelle communement venin. Car nos Anciens croyoient qu'il y avoit du venin dans toutes les maladies malignes, & dans la plûpart de celles dont la cauſe leur étoit inconnuë. Alexitère, Cordial, Antidote, ſont des mots ſynonymes. On diviſe ordinairement les *aléxipharmaques* en ceux qui ſont plus généraux, & en ceux qui ſont particuliérs & qui ne conviennent qu'à cèrtain poiſon, ou qui ne combattent qu'une éſpèce de venin; mais cette diviſion eſt plus ſpéculative que pratique. Voyez ANTIDOTE, PESTE, POISON & VENIN. Les *aléxipharmaques* ſont des médicamens qui contiennent beaucoup de parties volatiles, & qui peuvent rendre fluide la maſſe du ſang. La plûpart ſont aromatiques & piquans au goût. Il eſt vrai qu'il y a cèrtaines Plantes qui ſont acides, & qui n'ont été miſes au nombre des *aléxipharmaques*, que parce qu'elles conviennent dans les fievres malignes, colliquatives. On dit, la carline eſt *aléxipharmaque*, la Thériaque eſt un puiſſant *aléxipharmaque*, la Theriaque eſt un merveilleux antidote, un bon alexitère. Ces ſortes de remèdes, ſoit ſimples ou compoſez, ſont auſſi regardez comme des Preſèrvatifs contre les fievres malignes & peſtilentielles: on doit cependant en uſer avec précaution, puiſque les uns ne conviennent que dans le tems de l'épaiſſiſſement, & les autres contre les colliquations du ſang.

ALEXIS, ſ. m. *Alexius*. Nom propre d'homme.

ALEXITÈRE, ſ. m. Ce tèrme ſignifie la même choſe qu'Aléxipharmaque.

ALF.

ALFANGE, ſ. Eſpèce de laituë. Les *alfanges*, les chicons & les impériales, qui ſont laituës à lier, ſe plantent au mois d'Avril. Chomel.

ALFAQUIN, ſ. m. *Maurorum Sacerdos*. Les *Alfaquins* ſont une ſorte de Prêtres des Maures, qui ſont encore aujourd'hui cachez en Eſpagne. Ce mot vient du vèrbe Arabe פקה, qui ſignifie faire exércer l'office de Prêtre, être miniſtre des choſes ſaintes. De là פקה, *ſuks*, Miniſtre de la Religion; & parmi les Chrétiens, un *Clérc*. Au reſte, ces mots ſemblent venir originairement de פקה, *ſ. ka*, qui en Arabe ſignifie *ſapere*, *intelligere*, d'où ſe forme פקהן, *Fakaven*, un ſage, nom très-convenable aux Miniſtres de la Religion. D'autres diſent *Alfaqui*. Dans le voiſinage de la premiére & plus conſiderable Moſquée de toute la Ville de Calbin, on a logé l'*Alfaqui*, ou le grand Sayd, qu'ils appellent Maphy; c'eſt un vénerable vieillard Arabe de la poſtérité de Mahomet. WICQUEFORT, *Amb. de Figuer.* Le P. de Quintanilla, de ſon *Oranum Ximenii virtute Catholicum*, dit que les Maures d'Oran appelloient Ximenès *Alfaquin*, au lieu de l'appeller Archevêque. Le principal *Alfaqui* de la grande Moſquée de Fez, qui eſt comme l'Evêque, eſt ſouverain dans les choſes ſpirituelles, & en quelque cas où il ne ſ'agit pas de mort. ABLANC. Trad. de Marm. Liv. IV. ch. 22.

ALFIÈRE, ſ. m. Porte-Enſeigne. Ce mot eſt étranger, & ſe dit en France pour ſignifier les Officiers Eſpagnols ou Flamands qui ſervent en cette qualité. *Vexillarius.* Il vient de l'Eſpagnol *alferez*, & originairement de *aquiliſer*, qui ſignifie *Porte-Enſeigne* de l'Empire.

ALFONSE, ſ. m. *Alfonſus.* Nom propre d'homme très-commun, ſur tout en Eſpagne. C'eſt le même qu'Ildefonſe; car je trouve dans Nebrixa pour *Alonſe*, qui eſt le mot Eſpagnol, *Alfonſus* & *Aldefonſus*, nom ancien. Or *Aldefonſus* eſt le même qu'*Ildefonſus*. Il eſt arrivé à ce mot ce qui eſt arrivé à beaucoup d'autres, l'*e* devenu muet ne ſ'eſt plus fait ſentir, & inſenſiblement de *Aldefonſe*, on a fait *Aldfonſe*; puis en adouciſſant la prononciation, le *d* ſ'eſt retranché, & l'on n'a plus dit que *Alfonſe*, & même en Eſpagnol *Alonſe*. Je trouve auſſi *San Elfonſe*, S. Ildefonſe, & l'Alphonſine eſt ainſi nommée du nom de S. Ildefonſe. Selon Covarruvias ce nom eſt Goth, & ce ſont les Goths qui l'ont porté en Eſpagne: il vient, dit-il, du nom de la lettre *alpha*, & ſignifie *premier, principal*, parce que cette lettre eſt la premiére lettre de l'alphabeth. Quoique les Goths ayent pû ſavoir le nom d'une lettre Grécque, & le prendre pour ſignifier *premiér*, depuis qu'Ulphilas au 4^{e} ſiécle leur donna les lettres, & qu'en différens tems ils ayent fait des irruptions dans la Gréce, je ne ſai ſ'il ne ſeroit pas vraiſemblable qu'*alaph* étoit un ancien mot Gothique qu'ils avoient retenu de la premiére langue, dans laquelle en effêt il ſignifie être le premiér, le chéf, le maître, le conducteur, & d'où la lettre *aleph* & *alpha* a pris ſon nom. Il y a ſept *Alfonſe* Rois de Caſtille.

ALFONSINE, ſ. f. *Actus Alfonſus.* C'eſt le nom que l'on donne dans l'Univérſité d'Alcala à un Acte de Théologie qu'y ſoutiennent les Bacheliérs. Il ſ'appelle ainſi, parce qu'il ſe ſoutient dans la Chapelle de S. Ildefonſe du grand Collége. Il a ſoutenu ſon *alfonſine* avec beaucoup de diſtinction; comme on dit à Paris ſa Sorbonique.

ALFRIDARIE, ſ. f. Eſpéce de ſcience par laquelle on donne ſucceſſivement le gouvérnement de la vie à toutes les planetes, chacune gouvérnant un cértain nombre d'années.

A L G.

ALGALIE, ſ. f. Eſt un Inſtrument de Chirurgie, ou une ſonde creuſe qui ſert à faire piſſer ceux qui ont une rétention d'urine. Ce mot eſt originairement Arabe. Ménage le fait venir du Grec barbare *ἀργαλεῖον*.

ALGANON, ſ. m. térme de Galérien. C'eſt une petite chaîne qu'on met aux Galériens, ſeulement pour la forme. *Catenula.* On l'appelle auſſi *arganeau*.

ALGARADE, ſ. f. *Inſultatio.* Ce mot, qui ne doit être employé que dans le ſtile ſimple & familiér, ſignifioit autrefois, courſe imprévûë ſur l'ennemi; aujourd'hui il ſignifie ſeulement les injures ou inſultes qu'on fait à quelqu'un qu'on mépriſe, ſoit par des paroles, ſoit par quelques adreſſes malicieuſes. Il ſ'eſt abſenté de cette maiſon, parce qu'on lui faiſoit mille *algarades*.

Pluſieurs croyent que ce mot eſt venu d'Algér, parce que de tout tems ceux d'Algér ont été en poſſeſſion de faire des invaſions ſubites, des courſes & des pillages dans le Détroit de Gilbraltar, & ſur les Côtes de France & d'Eſpagne.

Covarruvias dit que ce mot ſignifie proprement une éſpéce de ſtratagême pour tromper l'ennemi, qui conſiſte à faire un grand nombre de feux, & faire pluſieurs paſſades tout au tour en jettant de grands cris, pour faire croire qu'il y a plus de gens qu'il n'y en a en effêt; ce qui épouvante les ennemis d'une telle façon qu'ils délogent au plûtôt. Cet Auteur croit que ce mot vient de l'Italien *garada*, qui vient de *garrire*; ce ſtratagême ne réuſſiſſant, comme nous l'avons dit, que par le grand bruit qu'on fait à l'entour de ces feux. Cette étymologie ſe prouve par une loi d'Eſpagne, qui défend de vendre aux Infidéles du fér ou du bois pour faire des *algarades* aux Chrétiens. Nebriſſenſis éxplique ce mot par celui de *tumulte*.

ALGAROT, ſ. m. Tèrme de Chimie. C'eſt une poudre qui ſe fait avec le beurre d'Antimoine, & n'eſt proprement que le régule de ce minéral diſſous par les acides, dont on le ſépare par le moyen de pluſieurs lotions faites avec de l'eau tiède qui ſe charge de ces acides. On l'appelle auſſi Mèrcure de vie, ou ſimplement poudre émétique. Cette poudre purge fortement par haut & par bas. Si on ramaſſe toutes les lotions, & qu'on en faſſe évaporer les deux tiérs, il reſte une liqueur fort acide qu'on appelle *éſprit de vitriol philoſophique*.

ALGARVE, ou ALGARBE, ſ. f. ou LES ALGARVES, au plur. *Algarbia.* C'eſt une Province de Portugal qui a au Nord l'Alentejo: la Guadiane la ſépare de l'Andalouſie du côté de l'Orient; le Golfe de Cadis la baigne au Midi, & l'Océan Atlantique au Couchant. L'*Algarve* eſt très-fértile, c'eſt pour cela que les Maures lui ont donné ce nom, qui ſignifie campagne fértile. L'*Algarve* a titre de Royaume: on la diviſe en deux Comarcas, ou Tèrritoires; celui de Tavira & celui de Lagos. MATY. C'eſt une érreur groſſiére de faire dire à Marmol que l'*Algarbe* eſt une Province du Royaume de Fez. Il dit tout le contraire. Covarruvias dit qu'*Algarve* en Arabe veut dire *Couchant*, & que cette Province a eu ſon nom de ſa ſituation vèrs le Couchant par rapport aux autres Provinces d'Eſpagne. Le même Auteur ajoute qu'*Algarbe*, ou *Algarve*, pourroit bien venir de l'article Arabe *al*, & du mot Hebreu *ngerib*, *veſpere*.

ALGÉBRE, ſ. f. Science par le moyen de laquelle on peut réſoudre tout problême dans les Mathématiques, pourvu qu'il puiſſe être réſolu. *Algebra.* C'eſt dans cette vûë qu'on a inventé cette éſpece de calcul, qu'on appelle *algébre*. M. Harris l'a défini l'art analytique, ou l'art de l'equation. Les Arabes l'appellent l'art de la reſtitution & de la comparaiſon, ou l'art de la réſolution & de l'équation. Luc de Burgos, le plus ancien Européen qui a écrit de l'*algébre*, l'appelle la régle de la reſtauration ou du rétabliſſement & de l'oppoſition. *Reſtaurationis & oppoſitionis Regula.* Les Italiens la nomment *Regula Rei & Cenſus*; c'eſt-à-dire, la régle de la racine & du quarré; car ils appellent la racine *Res*; & le quarré, *Cenſus*. Il y a deux ſortes d'*algébres*; vulgaire & ſpécieuſe. La vulgaire, ou nombreuſe, qui eſt celle des anciens, ſe ſért des nombres pour la ſolution des problêmes d'arithmétique, ſans démonſtration. L'*algébre* ſpécieuſe, ou nouvelle; au lieu de nombre, employe les lettres de l'alphabeth pour déſigner les éſpeces ou les formes des choſes ſur leſquelles elle éxérce ſes raiſonnemens, ce qui ſoulage extrêmement l'Imagination de ceux qui ſ'appliquent à cette ſcience. Car autrement il faudroit avoir toujours préſentes à l'eſprit les choſes dont on auroit beſoin pour découvrir la vérité que l'on chérche, ce qui ne ſe pourroit ſans un prodigieux effort de memoire. C'eſt pourquoi on la pourroit appeller Géometrie métaphyſique. L'*algébre* ſpécieuſe n'eſt pas comme la nombreuſe, limitée par un cértain genre de problêmes; & elle n'eſt pas moins propre à inventer toutes ſortes de théorêmes, qu'à trouver les ſolutions & les démonſtrations des problêmes. Les lettres dont on ſe ſért dans l'analiſe, repréſentent chacune en particuliér des lignes ou des nombres, ſelon que le problême eſt de Géométrie ou d'Arithmetique; & enſemble elles repréſentent des plans, des ſolides, & des puiſſances plus ou moins élevées, ſelon le nombre de ſes lettres. Par éxemple, ſ'il y a deux lettres, *a b*, elles repréſentent un rectangle, dont les deux lignes ſont déſignées, l'une par la lettre *a*, & l'autre par la lettre *b*, afin que par leur mutuelle multiplication elles produiſent le plan *a b*. Mais ſ'il y a deux lettres pareilles, comme *a a*, alors elles déſignent un quarré. S'il y a trois lettres *a b c*, elles repréſentent enſemble un ſolide & un parallepipéde réctangle, dont les trois dimenſions ſeront éxprimées par ces lettres *a b c*. La longueur par *a*, la largeur par *b*, la profondeur par *c*. Enſorte que par leur multiplication mutuelle, elles produiſent le ſolide *a b c*.

D'Hèrbelot dit qu'il ne faut point croire que l'*algébre* tire ſon nom du Philoſophe & Mathématicien nommé Gebèr, que les Arabes appellent Giabèr; & moins encore de Gefr, nom d'une membrane, ou parchemin fait de la peau d'un chameau, ſur laquelle Ali & Giafar Sadek écrivirent en caractères myſtiques la déſtinée du Muſulmaniſme, & les grands evénemens qui devoient arriver dans le monde juſqu'à la conſommation des ſiécles. Mais il le tire de *Gebr*, mot auquel, avec l'article *al*, nous avons fait *algébre*, qui eſt Arabe tout pur, & qui ſignifie proprement la reduction des nombres rompus à un nombre entier. Cependant, ajoute-t-il, les Arabes ne ſe ſérvent jamais de ce mot ſeul pour ſignifier ce que nous entendons par *algébre*, mais ils y joignent toujours celui de *Muchabelah*, qui ſignifie oppoſition & comparaiſon. Ainſi *algébre* ou *almocabelah* eſt proprement chez eux ce que nous appellons *Algébre*. M. Harris eſt de même ſentiment, & dit que de ces noms Arabes nous n'en avons retenu que le premiér pour le donner à cette ſcience. Ménage a penſé la même choſe, & dérive ce mot de l'Arabe *Algebra*, qui ſignifie le rétabliſſement d'un os rompu, de la racine *giabara*, ſuppoſant que la principale partie de l'*algébre* eſt la conſidération des nombres rompus. Quelques-uns croyent qu'il ſe trompe, & qu'il a pris l'origine d'un autre mot Eſpagnol, *algebriſta*, qui ſignifie un Renoueur de membres diſloquez, que nous appellons en France un *Bailleul*. Ils ajoutent que la fraction n'a rien de commun avec l'*algébre*, qui ne conſidère pas plus les nombres rompus que les entiérs, & qui même éxprime ſes puiſſances par des lettres qui ne ſont pas ſuſcèptibles de fractions ; qu'il eſt vrai que le mot *algébre* eſt un mot Arabe, mais qu'il eſt primitif de ſa langue, & lui a été donné par ſon Auteur qui étoit Arabe. Cardan dit qu'il ſe nommoit Mahomet fils de Moïſe, & il le met au neuviéme rang des douze plus éxcellens hommes qu'il a choiſis dans l'antiquité pour la ſubtilité de leur éſprit. Mais tout ce raiſonnement eſt de gens qui n'entendent point l'Arabe, ni ce que les Arabes appellent *algébre*. Ce que nous venons de rapporter de M. d'Hèrbelot eſt bien plus vraiſemblable, pour ne pas dire cèrtain. Scrivèrius en attribuë l'invention à Diophante, Auteur Grèc, dont Régiomontanus a receuilli treize livres, qui ont été commentez par Gaſpar Bachet, Sieur de Meziriac, de l'Académie Françoiſe. Il y en a quelque choſe dans Euclide, ou pour le moins dans Théon, qui dit que Platon avoit commencé à l'enſeigner. Il y a auſſi quelques éxemples d'*algébre* dans Pappus, & plus encore dans Archimèdes, dans Apollonius, & dans quelques autres, quoiqu'ils y ſoient cachez & déguiſez avec ſoin, comme dit M. Harris. De ſorte qu'on peut dire, avec le même Auteur, que Diophante eſt le premiér & le ſeul parmi les Grècs qui ait traité de l'*algébre* par profeſſion. Bachet y a fait quelques additions, & M. Fèrmat, qui l'a encore publié depuis lui, y en a fait auſſi ; mais cette ſcience a été en uſage chez les Arabes beaucoup plûtôt que chez les Grècs, & l'on dit qu'ils l'ont reçûë des Pèrſans ; & les Pèrſans des Indiens. Les Arabes l'apportèrent en Eſpagne, d'où M. Harris prétend qu'elle paſſa en Anglètèrre avant que l'on y connût Diophante. Le plus ancien Européen qui ait écrit de l'*algébre*, eſt Lucas Pacciolus, ou Lucas de Burgo, Cordeliér : ſon Livre, qui eſt en Italien, fut imprimé à Veniſe en 1494. Il y parle de Léonardus Piſanus, & de quelques autres, dans qui il avoit appris cet art : mais nous n'avons aucun de leurs écrits. Il dit que cet art nous vient originairement des Arabes, & ne fait aucune mention de Diophante, ce qui fait croire que cet Auteur n'étoit point encore connu en Europe. Son *algébre* ne va qu'aux équations quarrées. Après Pacciolus parut Stychelius, bon Auteur, mais qui n'alla pas plus loin que lui. Enſuite vinrent Scipio Ferreus, Cardan, Tartalea, & quelques autres qui pouſſèrent juſqu'à la ſolution de quelques équations cubiques. Bombelli ſuivit, & alla encore un peu plus loin. Enfin parurent Nuñez Ramus, Schonèt, Salignac, Clavius, &c. qui prirent des routes differentes, mais n'allèrent point au-delà des équations quarrées. Vèrs ce tems-là parut Diophante, dont la methode eſt fort differente de celle des Arabes que l'on avoit ſuivie juſques-là. Viette entra dans la ſcène en 1590. & introduiſit ce qu'il appelle l'Arithmétique ſpecieuſe, qui conſiſte à donner des marques ou ſymboles à toutes ſortes de quantitez, ſoit connuës, ſoit inconnuës. Viette fut ſuivi de Oughtred, Anglois, qui dans ſon *Clavis Mathematica*, imprimé en 1631. déſapprouva fort la méthode de Viette, & inventa un chemin plus court par le moyen de cèrtains caractères qui marquoient les ſommes, les différences, les réctangles, les quarrez, les cubes, leurs ſommes & leurs différences, &c. Harriot, autre Anglois, contemporain de Ought, mais qui mourut avant lui, laiſſa entre pluſieurs autres ouvrages une Analyſe, ou *Algébre*, que Warnèr imprima en 1631. M. Harris prétend que c'eſt de ce Harriot que M. Deſcartes a pris tout ce qu'il a mis dans ſa Géométrie, & qu'on ne peut comparer ces deux ouvrages ſans en être convaincu ; car il eſt impoſſible, dit-il, que l'un de ces deux Auteurs n'ait pas copié l'autre. Or l'ouvrage de Deſcartes ne parut en François qu'en 1637. & en Latin en 1649. au lieu que celui d'Harriot fut imprimé après ſa mort dès 1631. Quoiqu'il en ſoit, on prétend que la méthode de Deſcartes eſt autant au deſſus de celle de Viette, que celle-ci eſt au deſſus des autres. Wallis & quelques autres ont auſſi conteſté à Deſcartes l'honneur de cette découvèrte, & l'ont attribuée à Harriot ; mais M. Hudde & M. Preſtet en ont attribué la gloire à Monſieur Deſcartes.

Comme la multiplication des lettres dont on a parlé ci-deſſus, éxprime la multiplication des dimenſions, & que le nombre en pourroit être ſi grand qu'il ſeroit incommode de les compter, on écrit ſeulement la racine, & l'on jette à droite l'éxpoſant de la puiſſance ; c'eſt-à-dire, le nombre des lettres dont la puiſſance qu'on veut éxprimer eſt compoſée $a^1\ a^2\ a^3\ a^4$. Le dèrnier veut dire un *a* multiplié quatre fois en ſoi-même ; & ainſi des autres à proportion.

Les principales notes de l'*algébre* ſont telles :

+ Signifie plus ; ainſi 9 + 3, veut dire, 9 plus 3.

— Signifie moins ; ainſi 14 — 2, veut dire, 14 moins 2.

= Eſt la note de l'égalité ; ainſi 9 + 3 = 14 — 2, veut dire, neuf plus trois, eſt egal à quatorze moins deux.

:: Ces quatre points entre deux tèrmes devant, & deux tèrmes après, marquent que les quatre tèrmes ſont en proportion géométrique ; ainſi 6. 2. :: 12. 4. veut dire, comme 6 eſt à deux, ainſi 12 eſt à quatre.

∺ Eſt la note d'une proportion continuë ; ainſi ∺ 3. 9. 27. veut dire, que trois eſt autant de fois dans 9, comme neuf dans 27.

: Ces deux points au milieu marquent la proportion arithmétique entre ces nombres ; ainſi 7. 3. : 13. 9. veut dire, 7 ſurpaſſe 3, comme 13. ſurpaſſe 9. D'autres au lieu de ces deux points ; en mettent trois diſpoſez de cette maniére ·:

÷ Cette note marque la proportion arithmétique continuë ; ainſi ÷ 3. 7. 11. veut dire, 3 eſt ſurpaſſé de 7 autant que 7 par 11.

Deux lettres enſemble marquent une multiplication de deux nombres ; ainſi *b d* eſt le produit de deux nombres, comme 2 & 4, dont le premiér s'appelle *b*, & l'autre *d*.

√ Signifie racine ; ainſi √ 4, c'eſt-à-dire, la racine de 4, qui eſt 2, lequel multiplié par lui-même fait 4.

On dit figurément, quand quelqu'un n'entend rien à quelque choſe qu'il lit ou qu'il écoute, que c'eſt de l'*algébre* pour lui.

ALGEBRAÏQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'Algebre. Les notes ou les caractères *algébriques*, ſont ceux dont on a fait mention ci-deſſus.

ALGÉBRISTE, ſ. m. Homme qui ſait ou qui enſeigne l'algébre, qui réſout tous les problêmes d'algébre. *Algebræ peritus*. Les ſavans *Algébriſtes* modèrnes ont été Viette, Deſcartes, le P. Malebranche, &c.

Outre les Auteurs *Algébriſtes* dont nous avons parlé, en voici encore quelqu'uns. *Labyrinthus Algebra per Joan. Jac. Perguſon.* 1667. *in* 4°. *Kerſeys algebra, 2. vol. in fol. Lond.* 1683. *Bakers Géométrical Key of Equations, Lond.* 1681. *Analyſis Geometrica Auctore Hug. De Omerique Sanlucarenſe, Cadix* 1698. *Jeaks Arithmetiks, Lond.* 1696 *Branskers Algebrarby. De Pell. Lond.* 1668. *Bartholini Dioriſtice, Hafniæ* 1663. Traité de l'Algébre de Monconis. *De Billys Diophantus redivivus, Lugd.* 1670. *Wells Arithmetica numeroſa & ſpecioſa Elementa, Oxon.* 1698. *Oughtreds Clavis Mathematica denuò limata, Oxon.* 1667. *Harris algebra, Lond.* 1705. & l'*Arithmetica Univerſalis de Newton*, Cambridge 1707. L'Analyſe demontrée, 2 vol. *in* 4°. à Paris. Il y a encore des Traitez d'Algébre de Moor, de Parſons de Sturnius, de Balaam, de Wards, de Hays, de Nietventit.

ALGENIR. C'eſt le nom d'une étoile fixe de la ſeconde grandeur, qui eſt au piéd droit de Pèrſée. Sa longitude eſt 51. 27. Sa latitude 22. Son aſcenſion droite 44 15. Harr.

ALGÈR, ſ. m. Ville de Barbarie en Afrique. *Algeria*, *Algerium*, *Algaria*. *Alger* eſt le *Ruſneurum* des anciens, & non pas la *Julia Caſarea*, que Juba fit bâtir à l'honneur de Céſar. *Alger* eſt un port de mèr ſur la Méditerranée, & une retraite de Pirates. Voyez ſa deſcription dans Marmol, L. V. c. 41. Le Royaume d'*Alger* prend ſon nom de la Capitale, & eſt diviſé en cinq Provinces. La Province d'*Algèr*, l'une des quatre qui compoſent le Royaume de Trémezen, eſt celle qui ſe nommoit autrefois Ceſarée. Marm. Voyez cet Auteur, T. II. p. 398. ou Liv. V. c. 39.

ALGÉRIEN, ENNE, ſ. maſc. & f. & adjèct. *Algerianus*. Qui eſt d'*Algèr*. Les *Algériens*, ou les Pirates *Algériens*, n'ont oſé attaquer les Vaiſſeaux François depuis que le Roi a fait bombarder Algèr.

ALGOL, ou Tête de Méduſe. C'eſt une étoile fixe de la troiſiéme grandeur, qui eſt dans la Conſtellation de Pèrſée, & dont la longitude eſt 51. 27. la latitude 22. 22. & la declinaiſon 39. 39.

ALGONQUIN, INE, ſ. m. & f. & adj. Nom de Peuples. Les *Algonquins* habitent dans la nouvelle France, le long des bords du fleuve de S. Laurent juſqu'au grand Lac des Hurons. Un ſauvage *algonquin*, un village *algonquin*, une *Algonquine*, la langue *algonquine*. Le P. le Comte écrit *Alkonkin*. Si à trois cens lieuës de Quebèc nous trouvions des Mathématiciens Iroquois, ou de ſavans *Alkonkins*, &c. mais on croit que c'eſt une faute, & qu'il faut dire par un *g Algonkin*, ou *Algonquin*.

ALGORITHME, ſ. m. Eſt un mot Arabe dont pluſieurs Auteurs ſe ſont ſèrvi, & ſur tout les Eſpagnols, pour ſignifier la ſcience

Digitized by Google

ſcience des nombres. *Algorithmus.* C'eſt l'art de bien & facilement ſupputer. L'*algorithme* comprend les ſix régles de l'Arithmétique vulgaire : on l'appelle autrement *Logiſtique nombreuſe.* Voyez Clavius, *L. I. Algebra*, c. 1.

ALGUAZIL, ſ. m. *Accenſus, Satelles.* Sèrgent, Huiſſiér, Exempt. Officier de Juſtice qui exécute les ordres d'un Magiſtrat. On a mis les *alguazils* aux trouſſes de ce banqueroutiér pour s'en ſaiſir. Ce mot eſt Arabe, & il ſignifie dans cette langue l'Officiér qui arrête & punit les coupables. Les Arabes l'ont donné aux Eſpagnols, & d'Eſpagne il a paſſé en France il y a déja quelque tems. L'*alguazil Démoniaque*, eſt le titre d'une eſpéce d'ancien Roman traduit, je crois, de l'Eſpagnol. Il y a dans Fez quatre *alguazils* qui vont ordinairement par la ville jour & nuit. ABLAN. trad. de Marmol. Covarruvias rapporte pluſieurs étymologies de ce mot. La premiére eſt qu'*alguazil* eſt une corruption d'*al*, article, & *gaziar*, qui ſignifie Miniſtre de Juſtice. La ſeconde eſt, que ce mot vient de *veſilun*, *vaſala*, *conduire*, parce que les *alguazils* arrêtent & conduiſent en priſon les malfaiteurs. Diego Urrea, auteur de ce ſentiment, remarque que les mots Eſpagnols qui commencent par *gua*, viennent des mots Arabes qui commencent par le *ouaou*, ou ו Hebreu & Arabe, que les Maures d'Eſpagne prononcent *gua*; de ſorte que pour Al-Vaſi, ils diſent *alguazil*. On peut ajoûter que c'eſt ainſi que de *Willelmus*, on a fait *Guillelmus*, & que l'on dit *Ulphilas*, ou *Gulphilas*, &c. Pour Covarruvias il croit qu'on peut tirer ce nom du vèrbe Hebreu *gazal*, qui ſignifie prendre; les *Alguazils* prennent les coupables. On appelle les araignées qui prennent les mouches dans leurs filèts, des *Alguazils* de mouches. Nebrixa traduit *Alguazils* par *Officialis Præfecti, vel Executor.* Les Loix du Roi Alfonſe nous apprennent ſûrement ce que c'étoit que les *Alguazils* dans les commencemens : c'eſt dans la ſeconde partie, T. 9. Liv. XX. où l'on lit ces paroles : *Alguazil Naman en arabigo, aquel que ha deprendre, & de juſticiar las omes en la corte del Rey, por ſu mandado, o de los Juezes que judgan los pleytos.* Voyez le Répertoire de Michel du Moulin. Les Eſpagnols diſent provèrbialement, *Cada que tiene ſu* Alguazil, chacun a ſon *Alguazil*; pour dire, Chacun a ſa peine. *Quiſque ſuos patimur manes.*

ALGUE, ſ. f. *Alga.* Plante qui croît au fond des eaux, & dont les feüilles reſſemblent à celles du chiendent. Il y en a quelques eſpéces qui ont leurs feuilles auſſi deliées que les cheveux. Il n'a pas été poſſible juſqu'ici d'obſèrver leurs fleurs ni leurs fruits; peut-être que dans la ſuite on découvrira les unes & les autres partie. L'*algue* la plus commune trace comme le chiendent; ſes feüilles ſont très-longues, & n'ont qu'environ deux à trois lignes de largeur. Celle-ci eſt ſi abondante dans la Méditerranée que les Laboureurs la vont ramaſſèr au bord de la mèr pour fumer leurs tèrres. On fait la même choſe en Ecoſſe. Les Vitriérs & les Parfumeurs s'en ſèrvent auſſi pour emballer leurs vèrres & leurs bouteilles. Les anciens Botaniſtes donnoient ce nom indifféremment à preſque toutes les plantes marines que nous rangeons aujourd'hui ſous le genre de *Fucus*. L'*algue* a divèrs noms ſur les differentes côtes de France. On l'appelle en Normandie *Varech*, en Bretagne *Goeſmond*, en Poitou *Sar*.

A L H.

ALHANDAL. Tèrme de Pharmacie Arabe. On s'en ſèrt pour ſignifier les trochiſques compoſez de coloquinte & de gomme tragacanth. Ils ſont purgatifs, & on s'en ſèrt en bien des occaſions. La coloquinte s'appelle en Arabe, *Handel* & *Handhal*. Voyez COLOQUINTE.

ALHIDADE, ou ALIDADE, ſ. f. Ce mot eſt Arabe, & a été tranſporté dans toutes les autres langues pour ſignifier une régle mobile qu'on applique ſur un aſtrolabe, ou un graphomètre ou ſur tous les autres inſtrumens de Géométrie & d'Aſtronomie, qui ſèrvent à obſèrver des hauteurs ou des longueurs. *Dioptra.* Il y a aux extrêmitez d'une *alhidade* deux pinnules, c'eſt-à-dire, deux petites plaques de fèr pèrcées vis-à-vis de la ligne-de-foi, par où on obſèrve les aſtres & les autres points & objèts qu'on déſire. On l'appelle en Grèc διόπτρα, & en Latin *linea fiducia*. On appelle le clou de l'*alhidade*, l'*éſcrone* ou le *chevalet*. Il y a quelques *alhidades* qui ont des bras, c'eſt-à-dire, deux ou trois petites régles ou lames plates & mobiles qui s'allongent & ſe raprochent pour faire divèrſes opérations de cet inſtrument.

A L I.

ALIBI, ſ. m. Tèrme qui a été adopté dans le Palais. Ailleurs, lieu éloigné de celui où on prétend qu'un homme étoit en quelqu'occaſion particuliére. *Purgatio criminis ex abſentia.* On a prouvé la fauſſeté de cette piéce, de cette accuſation par un *alibi*: car on fait voir que la pèrſonne qu'on prétend l'avoir ſigné un tel jour, en un tel lieu, étoit à cent lieuës de là. Ce mot *alibi* n'a point de pluriel ſelon Ménage : ainſi on ne dit pas des *alibis*.

On appelle provèrbialement des *alibi forains*, de vaines allégations pour ſa défenſe, ou des contes en l'air. *Tergiverſatio, cavillatio.* Je lui reprochois une telle faute, il m'a apporté mille *alibi forains*. On dit auſſi, Chèrcher des *alibi*; pour dire, des chicanes, des défaites, de frivoles appellations, &c. Régniér a dit agréablement en parlant d'un chat :

> *On m'écrit ſur les reins*
> *De griffes & de dents mille* alibi forains.

ALIBORUM. Ce mot ne ſe dit qu'en cette phraſe : *Maître aliborum.* Rabelais fait dire à Panurge : Que diable veut ce *maître aliborum*? M. Huet conjecture qu'*aliborum* eſt le génitif d'*alibi*, & que *maître aliborum* a été dit d'abord d'un homme fécond & ſubtil à trouver des *alibi*.

ALICA, ſ. f. Eſpèce de froment que les anciens appelloient Zea. *Alica.* Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils nommoient auſſi *alica*, & que nous appellons Fromentée. Voyez FROMENTÉE.

ALICANTE, ſubſt. fém. *Alicanta.* Ville d'Eſpagne ſur la côte du Royaume de Valence. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne Alone; mais Alone avoit d'excellentes ſalines d'où elle avoit pris ſon nom, & *Alicante* n'en a point. Il eſt donc plus croyable qu'Alone eſt Guardamar, où il y en a encore de très-bonnes & en grand nombre. *Alicante* eſt renommée pour ſes vins. Le vin d'*Alicante*. Le Golfe d'*Alicante*, *Sinus Illicitanus*, s'étend le long des côtes du Royaume de Valence juſqu'à celui de Palor. Il prenoit autrefois ſon nom de la Ville d'Illici : il le prend aujourd'hui de celle d'*Alicante*. Le Port d'*Alicante*, autrefois *Portus Illicitanus*.

ALICHON, ſ. m. Planche de bois ſur laquelle il faut que l'eau tombe pour faire tourner une rouë de moulin à eau. *Pinna.* C'eſt la même choſe qu'aileron.

ALICONDE, ſ. m. Arbre fort commun dans la Baſſe-Éthiopie. Quoiqu'il y en ait d'une groſſeur extraordinaire, ayant 12 ou 15 braſſes de tour, le vent les renvèrſe ſans beaucoup d'effort, parce que ſes racines ne ſont pas profondes. Son fruit reſſemble aux noix de Coco. Les Nègres en font moudre le cèrneau dans la néceſſité pour en faire du pain.

ALIDADE. Voyez ALHIDADE.

ALIDOR, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Eſpéce d'œillet violet.

ALIDORE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une tulippe de couleur de feu, avec un gris-de-lin enfoncé ſur chamois blanchiſſant.

ALIE. On appelloit ainſi autrefois le fruit de l'*aliſiér*. BOREL.

> *Car bien voyoit que courtoiſie*
> *Ne valoit vaillant une* alie.

ALIÉNABLE, adj. m. & f. Ce qu'on eſt libre d'aliéner. *Quod poteſt abalienari.* Rien n'empêche que cette maiſon ne ſoit *aliénable*; elle eſt à un majeur. Le Domaine du Roi n'eſt *aliénable* qu'à faculté de rachat pèrpetuel.

ALIÉNATION, ſ. f. Vente, donation, tranſlation de propriété *Abalienatio.* Les baux emphytheotiques ſont des eſpeces d'*aliénation*. Pour l'*aliénation* des biens d'Egliſe, la preſcription de 40 ans ſuffit quand l'*aliénation* eſt faite dans les formes. Il y avoit chez les Romains une eſpéce particuliére d'*aliénation* qui ſe faiſoit avec pluſieurs cérémonies qui ne ſe pouvoit faire qu'en faveur des ſeuls Citoyens Romains.

On dit au figuré, l'*aliénation* des affèctions; pour dire, Avèrſion, haine, froideur extrême. *Alienatio, disjunctio.* Leur *aliénation* avoit pris ſon origine de l'étroite communication qu'ils avoient euë enſemble. ROCHEF. On dit auſſi *aliénation* d'eſprit; pour dire, folie. *Inſania.* La fureur eſt une violente *aliénation* d'eſprit ſans fiévre. J'ai vû en elle l'*aliénation* d'eſprit. MOL.

ALIÉNER, v. act. Vendre ou transférer la propriété d'une choſe par quelque maniére que ce ſoit. *Abalienare, alienare.* *Aliéner* une tèrre, une rente, un droit, une ſucceſſion, une univèrſalité de meubles. Les défenſes d'*aliéner* ſont odieuſes & contre le Droit-commun. LE MAIT. On ne peut retirer des intérêts de ſon argent qu'on n'*aliéne* le fonds en conſtituant une rente : on ne l'*aliéne* qu'avec la faculté du rachat pèrpétuel. Le Concile général de Latran en 1123. defend à aucun Clèrc d'*aliéner* ſa Prébende ou autre Bénéfice Eccléſiaſtique.

ALIÉNER les affèctions, les cœurs, les eſprits; pour dire, les détourner, faire pèrdre l'eſtime & l'affèction. La cruauté de Néron lui *aliéna* l'affèction de tous ſes Sujèts. Cela lui *aliéna* les eſprits de la Province. ABLANC. On dit auſſi *aliéner* l'eſprit à quelqu'un, pour dire, lui faire pèrdre l'eſprit, le faire devenir fou. *Ad inſaniam adigere.*

ALIÉNÉ, ÉE, part. *Abalienatus, alienatus.*

ALIGNEMENT, ſ. m. Tèrme d'Architècture & de Jardinage. *Directura.* Action par laquelle on met les choſes en ligne droite, ſoit avec la régle ou le cordeau, ſoit en ſe ſervant de points marquez par des rayons viſuels. Ce Jardiniér a mal pris ces *alignemens.* On dit auſſi, Tirer des *alignemens.* Il faut que les hèrbages, pour être proprement plantez ſur des planches, ſoient mis ſur des *alignemens* tirez au cordeau. LIGER.

ALIGNEMENT, ſe dit auſſi du plan que donnent les Voyérs & Architèctes pour conſtruire la face des maiſons qui ſont ſur la ruë, pour en marquer les longueurs, les angles & autres diſpoſitions, ſuivant leſquelles on eſt obligé de bâtir à peine de démolition. *Frontis ædium deſcriptio* Les Officiérs de Juſtice aſſiſtent les Voyérs dans les *alignemens* qu'ils donnent pour les maiſons des coins des ruës.

ALIGNER, v. act. Tirer un bâtiment, une allée en ligne droite, au cordeau, réduire pluſieurs corps à une même ſaillie, les mettre ſur une même ligne. *Ad lineam dirigere.* Cette muraille n'a pas été bien *alignée*, elle fait un coude.

ALIGNER, en tèrmes de Vénerie, ſignifie, Couvrir une bête femelle. *Inire fœminam.* Comme le loup *aligne* la louve, ainſi dit, *quia rectà illam petit.*

Ces mots viennent du Latin *linea.*

ALIGNÉ, ÉE, part. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe. *Ad lineam directus.* Autrefois on appelloit femme *alignée*, une femme droite & bien miſe.

ALIMENT, ſ. m. Nourriture néceſſaire pour faire croître & ſubſiſter tout ce qui a vie, ou quelque choſe d'analogue à la vie. *Alimentum.* Les Médecins appellent *aliment* tout ce qui peut être diſſout par le levain de l'eſtomach, ou par la chaleur naturelle, & changé en chyle pour après devenir ſang, & réparer la diſſipation continuelle des parties du corps. Le pain eſt le meilleur *aliment* de l'homme; l'avoine, des chevaux. L'eau eſt le principal *aliment* des plantes. Le bois eſt l'*aliment* du feu. M' Bèrniér dit qu'on ne doute pas qu'au bout de ſept ou huit ans, toute la matière de notre corps ne faſſe place à celle des *alimens.* Les Payſans ſont d'ordinaire aſſez ſtupides, parce qu'ils ne ſe nourriſſent que d'*alimens* groſſiérs & terreſtres, qui ne peuvent faire qu'un chyle & un ſang fort groſſiér. BAYL. On ne connoit pas facilement le myſtère de la digeſtion des *alimens*, & de leur tranſmutation en chyle & en ſang. ROH. Fortunius Licetus a fait un livre *in-folio* de ceux qui ont vécu long-tems ſans *alimens.* Cyriacus Lentulus, Sennèrt, Fabricius Hildanus & Velochins ont auſſi écrit ſur ces grands jeûneurs. On a vû un fou dans les petites maiſons de Harlem en l'année 1685. qui s'imaginoit être le Meſſie, & qui pour l'imiter fit un jeûne de 40 jours & 40 nuits ſans prendre aucun *aliment.* Après quoi on lui donna à manger peu à peu. Il ſouffrit les premiérs jours de grandes trenchées, enſuite il mangea comme à l'ordinaire, & ne ſentit plus de douleur. En pareille rencontre on a ſouvent découvèrt de la tromperie: en celle-ci on apporta toutes les précautions imaginables ſans qu'on pût jamais ſoupçonner qu'il y en pût avoir.

ALIMENT, ſe dit auſſi de la ſéve des plantes.

> *De nouveaux rejettons, qui comme autant de bouches,*
> *Attirent* l'aliment, *& forment la liqueur,*
> *Qui de l'arbre au printems fait toute la vigueur.* PERRAULT.

ALIMENT, ſe dit figurément en Morale. L'étude, la contemplation ſont les *alimens* de l'eſprit. *Nutrimentum.* Les ſciences ſont les *alimens* de l'eſprit: elles le nourriſſent. LA BRUY.

Le P. Le Moine fait dire à Meledin contre les Chrétiens:

> *Ces lâches Baptiſez, cachez dans nos murailles,*
> *Sans venir à l'aſſaut, ſans livrer de batailles,*
> *Par leurs complots ſecrets, fourniſſent ſourdement,*
> *A ce triſte incendie, un funeſte* aliment.

Il ſe dit auſſi de ce qui entretient une maladie.

> *De l'hydropique enflé la ſoif inſatiable,*
> *Chèrche en vain dans les eaux à ſe déſaltérer,*
> *Plus il boit, plus il enfle, & la ſoif qui l'accable*
> *Ne ſe peut tempérer.*
>
> *Il en porte la cauſe en ſes brûlantes veines;*
> *C'eſt de là que le mal tire ſon* aliment;
> *Qu'il éteigne ce feu, s'il veut calmer ſes peines,*
> *Et finir ſon tourment.*

ALIMENS, au plur. ſe dit en Juriſprudence, non ſeulement de la nourriture, mais encore de l'entretien ou des habits, & du logement, comme étant des choſes néceſſaires à la vie. Les enfans naturels ſe font adjuger des *alimens* contre leurs pères. En matière d'excès & de bleſſures, on adjuge des proviſions pour *alimens* & médicamens. Les parrains ne ſont obligez aux *alimens* envèrs leurs filleuls que par une loi de bienſéance & de charité. C'eſt moins un devoir naturel de fournir les *alimens* à un père tombé dans l'indigence, qu'un crime de les lui refuſer.

ALIMENTAIRE, adj. m. & f. Tèrme de Pratique. Ce qui eſt deſtiné pour les alimens. *Alimentarius.* Penſion *alimentaire.* *Penſio alimentaria.* Proviſion *alimentaire.*

On a auſſi donné ce nom à de jeunes garçons & de jeunes filles, que la libéralité de quelques Empereurs Romains faiſoit élever dans des lieux publics à peu près ſemblables à nos Hôpitaux. Trajan eſt le premier qui ait fait élever de ces enfans *alimentaires.* *Alimentarii.* Hadrien l'imita; Antonin Pie fit de même pour de jeunes filles à la ſollicitation de Fauſtine. Nous trouvons ſur des médailles de cette Impératrice: PUELLAE FAUSTINIANAE. Marc Antonin & Luce Vère firent la même choſe; Aléxandre Sévère le fit auſſi en faveur de Mammée, & les filles qu'il fit ainſi élever s'appellèrent *Mammeanæ*, Mamméenes. Voyez Capitolin dans Marc Antonin, l. VII. & dans Sévère, & les notes de Saumaiſe.

ALIMENTER, v. act. Nourrir, fournir les choſes néceſſaires à la vie. *Alere, nutrire.* Il faut qu'un bon Magiſtrat donne ordre qu'il y ait toûjours de quoi *alimenter* tous les habitans de ſa ville, de quoi *alimenter* les pauvres. Le mot *alimenter* ne peut paſſer que dans le Barreau. En ſa place on dit nourrir.

ALIMENTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Alitus, nutritus.*

ALIMENTEUX, EUSE, adj. Tèrme de Médecine. Qui ſert d'aliment, qui nourrit. *Altilis.* Les Médecins reconnoiſſent pluſieurs remédes *alimenteux*, & des alimens médicamenteux. Les quatre humeurs ont toutes deux parties; l'une *alimenteuſe*, & l'autre excrémenteuſe. Il y a des chairs qui ont un ſuc ou un jus fort *alimenteux*, ou nutritif.

ALINER, vèrb. act. Borel dit que ce mot dans Vigenère veut dire *équiper*, *aliner* des vaiſſeaux, c'eſt équiper des vaiſſeaux. *Adornare.*

ALIQUANTE, adj. fém. Tèrme de Géométrie & d'Arithmétique. Une partie *aliquante.* Voyez le mot ſuivant ALIQUOTE.

ALIQUOTE, adj. f. Tèrme de Géométrie & d'Arithmétique, qui ſe dit des parties qui ſont compriſes pluſieurs fois dans un nombre ou dans une autre quantité, ou qui meſurent leur tout exactement: 2 eſt une partie *aliquote* de 8; il y eſt compris quatre fois. 16. eſt un nombre compoſé de quatre parties *aliquotes*, dont chacune eſt 4; ou de deux parties *aliquotes*, dont chacune eſt 8. Les nombres de 7, de 11 & de 19, & autres ſemblables, n'ont point de parties *aliquotes*; car ils ne ſe peuvent diviſer en parties égales.

Une partie *aliquante* eſt celle qui étant priſe pluſieurs fois avec une de ſes parties *aliquotes*, compoſe le tout: 8 eſt une partie *aliquante* de 20, & *aliquote* de 24; car 8 étant pris deux fois avec 4 qui eſt une de ſes parties *aliquotes*, il fait 20; & étant pris trois fois, il fait 24. D'autres la définiſſent plus ſimplement par une partie qui ne meſure point ſon tout exactement.

Ces mots viennent d'*aliquotus* & d'*aliquantus.*

ALIRE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Illidius.* Illidius, que nous appellons communément *Allire*, ou plûtôt *Alire*, vint au monde vèrs le commencement du régne de Conſtantin le Grand. BAIL.

ALISÉ, ÉE, adj. On dit auſſi *Alaiſé.* Tèrme de Blâſon. Voyez ALESÉ.

En tèrmes de Marine, on appelle vents *aliſez*, des vents généraux & réglez, qui ont accoûtumé de régner pendant cèrtaine ſaiſon ſur les mèrs, ou le long de cèrtaines côtes, comme les vents Etéſiens, les Mouſons, &c. *Briſa.* Quelques-uns dérivent ce mot de *venti electi*, *vents choiſis*, bons vents, comme qui diroit *éliſez*, parce qu'étant toûjours les mêmes, on peut compter ſur eux, & que ſans eux les longues navigations ſeroient impoſſibles. D'autres le dérivent de *liſiére*, comme qui diroit, qui viennent des côtes ou liſiéres des tèrres.

ALISE, ou **ALIZE**, ſ. f. *Alexia.* Bourg de France dans l'Auxois, qui eſt à la place où étoit autrefois *Alexie*, *Alexia.* Ville forte & célébre dans les Commentaires de Céſar. C'eſt de ce nom que s'eſt formé celui d'*Aliſe.* Jean Picard dans ſa Celtopédie, L. III. p. 127. prétend, après Diodore de Sicile, Liv. VI. que ce nom eſt originairement Grèc; qu'il fut donné à cette Ville par l'Hèrcule Celtique, qui après ſa victoire ſur les Leſtrygons, qui avoient conſenti à la mort d'Oſiris ſon père, & la défaite de Géryon ſe retira dans les Gaules, délivra les Héduens des tyrans qui les opprimoient, & nomma ce lieu Alexie, comme il étoit nommé lui-même Ἀλεξίκακος, du vèrbe ἀλέξω, *je chaſſe, je porte du ſecours.*

ALISE, ſ. f. Fruit de l'aliſiér. *Aliſaria Bacca.*

ALISIER, ſubſtant. maſc. *Cratægus Apii folio laciniato. Inſt. R. herb.* 633. Arbre qui vient dans les bois, & qui s'éleve aſſez haut. L'écorce de ſon tronc & de ſes branches eſt liſſée; ſon bois eſt aſſez dur ; ſes feüilles reſſemblent à celles de l'aubepin, mais elles ſont beaucoup plus larges, d'un vèrd plus pâle, & les découpures en ſont moins profondes leurs bords ſont dentelez & découpez comme dans les feüilles de la vigne. Ses feuilles ſont blanches, compoſéer chacune de cinq pétales diſpoſées en roſes ; ſes fleurs ſont ramaſſées en un bouquet qui naît à l'extrémité des branches. Le calice qui ſoutient la fleur devient un fruit de la figure de celui de l'aubepin, d'un rouge brun, fort âpre au goût, à moinr qu'il ne ſoit mol. Il contient des ſemences renfèrmées dans des loges qui occupent le milieu du fruit. L'*aliſiér* ne donne des fruits murs qu'en automne. On le diſtingue du ſorbier par ſes feüilles : car il eſt eſſentiel au ſorbiér d'avoir ſes feuilles ailéer, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs petites feuilles rangées ſur une même côte. On le diſtingue du poiriér par ſes feüilles dentelées & découpées, & par ſes fruits. Dalechamp parle d'une éſpéce d'*aliſiér* connu ſous ce nom en Bourgogne, & qu'on nomme *Crategus folio ſubrotundo ſerrata*, *&c.* Voyez CIRIER. Le fruit de l'*aliſiér* eſt aſtringent & ſe peut employer au defaut de celui du ſorbiér.

ALISMA, ſ. m. Tèrme de Botanique. *Aliſma* On donne ce nom à pluſieurs ſortes de plantes. Il y a l'*aliſma* de Matthiole, qu'on appelle auſſi Plantain de montagne, & qui eſt une éſpéce de Doronic. Ses feüilles ſont ſemblables à celles du plantain, mais plus étroites & moins nèrveuſes. Elles ſortent proche de ſa racine, & ſont recourbées contre tèrre. Sa tige eſt menuë & de la hauteur d'une coudée. Sa partie ſupérieure ſe diviſe en pluſieurs branches qui portent des calices velus, d'où ſortent des fleurs ſemblables, & qui ſont de couleur jaune. Ses racines ſont menuës comme celles de l'ellebore noir, âcres, odorantes, & un peu graſſes. On les employe pour les diſſenteries & les tranchées.

ALISMA, ſe dit auſſi d'une éſpèce d'ellebotine qu'on appelle *aliſma* à grape. *Aliſma racemoſum.* Elle eſt de la hauteur d'environ douze pouces & demi. Sa tige eſt pleine de nœuds d'où ſortent ſes feüilles qui reſſemblent à celles du grand plantain, & qui ont un pouce & demi de largeur. Ses fleurs ſont en grape, & de couleur rouge.

ALISMA, ſe dit encore d'une plante qu'on appelle double-feuille. *Ophru bifolia.* Voyez DOUBLE-FEUILLE.

ALISON, ſ. f. Nom de femme, tèrme populaire qu'on a dit à une femme de baſſe condition & en riant. Voyez cette Dame *aliſon*, à qui en veut-elle ? On ne le dit jamair ſeul, & on y joint toujours *Dame.* C'eſt peut-être un diminutif d'Alix, dont on aura fait *aliſon*, comme Louiſon de Louiſe.

ALITER, v. act. & n. Garder le lit faute de ſanté. *Affigi lecto ob ægritudinem.* Cette bleſſure l'a *alité* pendant trois moir. Il a longtems traîné dans la chambre, & enfin il s'eſt *alité.* Il faut qu'il ſoit bien malade puiſqu'il eſt *alité.*

ALITÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *In lecto jacens*, *detentus.*

ALIX, ſ. f. Nom propre de femme. Voyez ADELAÏS.

A L K.

ALKAEST, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt le diſſolvant univèrſel de Van-Helmont & de Paracelſe, avec lequel ils ſe vantoient de diſſoudre & de réduire tous les corps en leurs premiérs principes, & de tirer la ſubſtance ſulphureuſe de tous les mixtes.

ALKALI, ſ. m. Tèrme de Chymie & de Phyſique. *Sal erutus, elicitus.* Ce nom a été donné premièrement par les Arabes au ſel qu'on tire des cendres d'une plante qu'ils appellent *Kali*, & les François, *Soude* ; & parce que ce ſel fèrmente avec une liqueur acide, on a depuis donné ce même nom à tous les ſels liſivieux des plantes ; c'eſt-à-dire, qu'on tire par la lotion de leurs cendres, & qu'on appelle fixes. On l'a auſſi donné à tous les ſels volatiles, & à toutes les matières tèrreſtres qui fèrmentent avec les acides. Tachenius, Swalve, & quelques autres Chymiſtes ont prétendu que le ſel *alkali* & l'acide étoient les ſeuls principes de toutes choſes, & ils ont voulu éxpliquer par leur moyen tout ce qu'il y a de plus difficile dans la nature ; mais [illegible] ils ont avancé a paru ſi défectueux & ſi abſurde, qu'ils ont trouvé peu de ſectateurs. On peut cependant s'en ſèrvir pour éxpliquer quelques phénomènes particuliérs.

ALKALISER, v. act. Tirer le ſel de tous les végétaux & minéraux aprés leur calcination par le moyen de la leſcive ; c'eſt-à-dire, en vèrſant deſſus de l'eau pluſieurs fois qui s'impreigne de leur ſel. *Sales eruere*, *elicere.*

ALKALISÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

ALKEKENGE *Alkekengi*, ſ. maſc. Plante qu'on appelle autrement en François Coqueret, & qui eſt fort ſemblable à la morelle, ou *ſolanum.* Elle n'en diffère que par une veſſie membraneuſe dans laquelle ſon fruit eſt enfèrmé ; d'où vient qu'on a donné le nom de *Solanum* à l'*alkekengi* ; mais on y a ajoûté l'épithète, *veſicare*, pour le diſtinguer du vrai *ſolanum.* On l'appelle auſſi *Halicacabum.* Il y en a divèrſes éſpéces. Celle qu'on nomme *Alkekenge* vulgaire, a ſa tige grêle, ronde, rougeatre, de la hauteur d'une coudée & pleine de nœuds. Sa racine eſt auſſi noueuſe, & rampe ſur tèrre. Ses feuilles ſont attachées à de longues queuës : elles reſſemblent à celles de la morelle, mais elles ſont plus grandes & d'un vèrd obſcur. Ser fleurs ſont grandes, blanches, & n'ont qu'une feüille qui a cinq decoupures. Son fruit eſt rouge, de la groſſeur & de la figure d'une petite ceriſe : les enfans l'appellent ceriſe d'hivèr, & il eſt enfèrmé dans une veſſie large, pentagone, & qui devient rouge quand elle eſt mûre. Sa ſemence eſt petite, blanche & aplatie. Ce fruit eſt propre pour uriner, & pour faire vuider les reins & la véſſie des impuretez qui y peuvent être contenuës. Voyez COQUERET.

ALKERMES, ſ. m. Tèrme de Médecine qui vient de l'Arabe. C'eſt une confection faite avec le ſuc éxprimé de grains de kèrmes, d'où elle a tiré ſon nom, le ſuc des pommes, la ſoie cruë, les pèrles, le ſantal citrin, la canelle, l'ambre gris, le muſc, l'azur, les feuilles d'or. C'eſt un des meilleurs cordiaux qu'on ait en Médecine. On en prépare une très-grande quantité à Montpellier qu'on envoye dans toute l'Europe.

ALKOOL, ſ. m. Tèrme de Chymie qui eſt Arabe. Il ſignifie choſes bien différentes. 1°, Une poudre très-ſubtile & préſque impalpable. 2°, Un éſprit de vin très-rèctifie par des diſtillations réitérées ; de ſorte qu'y ayant mis le feu, il ſe conſume entièrement & ne laiſſe point du tout de phlégme. L'*alkool* de vin eſt l'éſprit le plus ſubtil ainſi rèctifié. HARR.

ALKOOLISER, v. act. Subtiliſer, réduire un corps en une poudre très-ſubtile & préſqu'impalpable, & purifier les éſprits, les éſſences des impuretez & du phlégme qu'ils pourroient avoir. M. Harris écrit *alcohol* & *alcaholiſer.* Je ne vois pas pourquoi ajoûter une *h*, car ce mot vient de l'Arabe קלל, qui ſignifie diminuer, devenir menu, ſe ſubtiliſer ; & à la troiſieme conjugaiſon, קעל, *Kaal*, diminuer, rendre ſubtil, ſubtiliſer, & ce mot vient originairement de l'Hébreu קלל, qui ſignifie être ou devenir léger. Or cette étymologie ne demande point d'*h* ; mais parce qu'en Angloir ces deux *oo* de ſuite ſe prononceroient comme notre *ou*, on les ſépare en ajoutant une *h*, pour en faire deux ſyllabes.

A L L.

ALLAH, pour ALELAH. C'eſt le nom de Dieu chez les Arabes & chez tous ceux qui font profeſſion du Mahométiſme, quelque langue qu'ils parlent. Ce nom eſt le même en Arabe que אלוה, *Eloah*, ſingulier de אלהים. *Elohim* en Hebreu, & répond à ces mots & à celui d'*Adonai* chez les Hebreux. & même à celui que l'on appelle *Tetragrammaton*, ou de quatre lettres, qui marque plus particulièrement l'eſſence divine. D'HERBEL. Les Mahométans répètent d'ordinaire ce mot pluſieurs fois dans leurs invocations à Dieu. Les Turcr pour toute reſſource, prononçoient d'une voix baſſe & ſuppliante le mot *Allah Allah.* S EVR. Quoique les Turcs ſe ſèrvent de ce mot, il ne faut pas dire avec quelques Dictionnaires que ce nom eſt Turc. Il eſt Arabe, mais les Turcs l'ont pris de l'Arabe ou de l'Alcoran, comme beaucoup d'autres Il eſt même originairement Hébreu, & vient du vèrbe אלה, *alah*, qui ſignifie, *honorer*, *adorer*, & qui eſt encore en uſage en ce ſens chez les Arabes. Ainſi *Eloah*, comme on dit en Hebreu, ou *Allah*, comme prononcent les Arabes, ſignifie par excellence l'Être digne de culte, l'Être adorable.

ALLANT, ANTE, adj & ſubſt. Qui va & qui vient. Cette hôtellerie eſt ouvèrte à tous *allans* & venans. *Iens*, *vadens.* On dit provèrbialement, C'eſt un *allant* ; pour dire, c'eſt un homme alèrte qui ne laiſſe pas pèrdre ſes affaires par pareſſe, & faute d'aller ou de s'intriguer par tout. *Ardelio.*

Il y a auſſi une éſpéce de chiens qu'on appelle *allans*, ou *gentils.* Voyez CHIEN, ou ALAN.

ALLANTOÏDE, ſ. f. Tèrme de Médecine qui ſe dit d'une troiſiéme taye ou membrane qui enveloppe une partie du fœtus, comme une ceinture ou écharpe depuis le cartillage Xiphoïde juſqu'au deſſous des flancs ſeulement ; mais elle ne ſe trouve point au fœtus humain. On l'appelle ainſi, parce qu'elle reſſemble à une andouille. Drelincourt, célèbre Profeſſeur à Leyde, dans une Diſſèrtation qu'il a faite ſur cette membrane, ſoutient que l'*allantoide* ne ſe trouve que dans les animaux qui ruminent, & que c'eſt une membrane étenduë d'une trompe à l'autre par le fond de l'utérus, entre le chorium & l'amnios. Il y a dans les Tranſactions Philoſophiques, N. 271. une Diſſèrtation de M. Hale ſur l'*allantoide*

ALLARD, ſ. m. Nom d'homme. *Adelardus.* Adelard, vulgairement S. *Allard*, nâquit dans les Pays-Bas dépendans du Royaume d'Auſtraſie, l'an 753. & fut élevé à la Cour de France prés du Roi Pepin ſon oncle. BAILL. De tous ceux qui ont porté le nom d'Adelard, il n'y a que ce Saint qu'il faut appeller *Allard.* Ce n'eſt que pour lui que l'uſage a fait ce changement. C'eſt de là que vient le nom d'*Allard*, que portent en France pluſieurs familles parmi le peuple. M. Chaſtelain écrit *Aſlard*, & dit dans ſes Notes ſur le Martyrolog. 2. Janviér. S. Adelard eſt nommé S. *Aſlard* aux anciennes vies du Cloître de Corbie, & on l'appelle encore ainſi à Huiſe près d'Oudenarde, où ceux du pays aſſurent qu'il eſt né. S. *Aſlard* a laiſſé un Traité de la Lune Paſcale. Il mourut en 826.

ALLECHEMENT, ſ. m. Ce mot qui eſt un peu vieux ſignifie, Amorce, attrait, appât. *Illecebra.* Il ne ſe dit qu'au figuré. Il faut fuir les vanitez mondaines qui ſont les *allèchemens* du péché. Réſiſter aux *allèchemens* de la volupté. Ablanc. Les *allèchemens* des voluptez n'ont pas été ſi grands tandis que notre empire ne s'eſt pas étendu au delà de l'Italie. Ablanc.

ALLECHER, v. act. Inviter, attraire par quelque appât. *Allicere, illicere, pellicere.* On *allèche* des ſouris avec du lard ou des noix pour les faire tomber dans la ratière. Il eſt plus en uſage au figuré; mais comme il vieillit fort, on ne le peut guéres employer que dans le ſtile plaiſant. La douceur des plaiſirs *allèche* les hommes à la volupté.

Allechè, ée, part. paſſ. & adj. *Illectus, allectus.* Ce mot eſt vieux, & on ne l'employe plus que dans le comique.

Maître Corbeau ſur un arbre perché,
Tenoit en ſon bec un fromage:
Maître Renard par l'odeur alléché,
Lui tint à peu près ce langage. La Font.

ALLÉE, ſ. f. Courſe, voyage. *Itus, itio.* On employe ſouvent tout ſon tems en *allées* & en venuës.

Allée. ſignifie auſſi un paſſage, ou un corridor dans des bâtimens par où on va d'un lieu à un autre, & qui en fait la communication. *Xyſtum.*

Allée, ſoit dans un jardin, ſoit ailleurs, eſt un chemin droit & parallèle, bordé d'arbres ou d'arbriſſeaux, & généralement tout lieu qui n'eſt point planté ni labouré ou bêché, mais battu, & qui a été laiſſé pour ſe promener, pour aller d'un endroit à un autre. *Ambulacrum, ambulatio.* Une *allée* eſt ordinairement ce qui partage les quarrez d'un jardin, ou les autres parties convenables aux jardins. Lig. Par le mot d'*allée*, je n'entens que la place employée pour la promenade, & rien autre choſe, comme font quelques-uns qui appellent *allée* tout ce qu'il y a de place depuis le mur juſqu'aux buiſſons du contr'éſpalier, ou ce qu'il y a de diſtance d'un buiſſon à l'autre dans le partage des quarrez. Cette place d'*allée* ne doit jamais être moins large que de cinq à ſix piéds, quelque petit que ſoit le jardin, & n'en doit guère excéder dix-huit ou vingt quelque grand potager que ce puiſſe être. La Quint. Ce qui fait la différence d'une *allée* d'avec un ſentiér, c'eſt que dans une *allée* il faut au moins ſe pouvoir promener deux pèrſonnes de front, & ainſi elle ne peut guère avoir moins de cinq ou ſix piéds de large. Id. On appelle *contre-allées* les deux petites *allées* qui ſont à côté de la plus grande. *Ambulatiuncula majorem juxtà poſita.* Dans un jardin, une *allée* eſt une eſpèce de chemin férmé, ſablé pour l'ordinaire avec une bordure qui ſépare les quarrez les uns des autres. M. Thévenot dit dans ſon voyage de l'Indouſtan, qu'il y a dans la Province Delhy une *allée* de cent cinquante lieuës de long.

Allée *de front*; celle qui va droit en face du bâtiment. *Ambulacrum adverſum.*

Allée *de travérſe*; celle qui coupe une *allée* de front à angles droits. *Tranſverſum.*

Allée *diagonale*; celle qui coupe un quarré de bois, ou de partèrre, d'angle en angle. *Diagonalium.*

Allée *biaiſe*; celle qui par ſujettion, ou d'un point de vuë, ou d'un tèrrein, n'eſt parallèle ni à l'*allée* de front, ni à celle de travèrſe. *Obliquum.*

Allée *rampante*; celle qui a une pente ſenſible. *Declive.*

Allée *en zic-zac*; celle qui étant trop rampante & ſujette aux ravines eſt travérſée d'eſpace en éſpace par des plate-bandes de gazon en manière de chevrons briſez pour en retenir le ſable. *Serratum.* On appelle auſſi *allée en zic-zac*, celle qui dans un boſquet ou un labyrinthe eſt formée par divèrs retours d'angles pour la rendre plus ſolitaire, & en cacher l'iſſuë. *Labyrinthum.*

Allée *en pèrſpective*; celle qui eſt la plus large à ſon entrée qu'à l'iſſuë, pour lui donner plus d'apparence de longueur. *Opticum.*

Allée *couvérte*; celle qui eſt bordée de grands arbres, comme tilleuls ou ormes, qui par l'entrelaſſement de leurs branches donnent du couvèrt & de la fraîcheur: ou une *allée* qui eſt faite d'un bèrceau de treillage. *Opertum.*

Allée *labourée & hèrſée*; celle qui eſt repaſſée avec la hèrſe, & où les carroſſes peuvent rouler. *Occatum.*

Allée *ſablée*; celle où il y a du ſable ſur la tèrre battuë. *Sabulo ſubſtratum.* On ratiſſe les *allées* de ſables pour les tenir propres.

Allée *de gazon*; c'eſt une *allée* où l'hèrbe croît, & qu'on a ſoin de tems en tems de faucher pour rendre le tapis plus uni & plus agréable aux yeux. Liger. On l'appelle auſſi Boulingrin.

Allée *bien tirée*; celle que le Jardiniér a nettoyée de méchantes hèrbes avec la charruë, & qu'il a enſuite repaſſée avec le rateau pour unir & approprièr la ſupèrficie. *Raſtello complanatum.* On l'appelle auſſi, *allée bien repaſſée*, ou *bien retirée.* La Quint. Cela ſe fait avec la hèrſe, le rateau & quelquefois le rabot. Id.

Allée *de compartiment*; un large ſentier qui ſépare les carreaux d'un partèrre. *Areolis diſtinctum.*

Allée *d'eau*; chemin bordé de jèts, ou bouillon d'eau ſur deux lignes parallèles. *Salientibus aquis prætextum.*

ALLÉGATION, ſ. f. Citation d'une loi, d'une autorité, d'un paſſage. *Prolatio.* La plûpart des *allégations* des heretiques ſont fauſſes. Au tems de Paſquier c'étoit la coûtume de remplir les diſcours d'*allégations* d'Auteurs Grécs & Latins; & comme il parle dans une de ſes lettres de rapiecer, ou pour mieux dire, rapetaſſer l'éloquence de divèrs paſſages, cette nouvelle forme de plaider, ſi je ne m'abuſe, eſt venuë, dit-il, d'une opinion que nous eûmes de contenter feu M. le Premier Préſident de Thou, devant lequel ayant à plaider, & voyant ſon ſavoir être diſpoſé à de telles *allégations*, nous voulumes nous accommoder à l'oreille de celui qui avoit à nous écouter. Paſquier, qui avoit bien du bon goût, blâme fort cette manière de plaider, & il ajoûte: Or puiſqu'il a plû à Dieu de l'appeller à ſoi (M. de Thou) je déſire auſſi qu'avec lui ſoit enſevelie cette nouvelle manière d'éloquence, en laquelle pendant que nous nous amuſons à alleguer les anciens, nous ne faiſons rien d'ancien. Les Grécs ni les Romains, dit-il encore, lorſqu'ils furent en vogue de bien dire, n'en uſérent de cette façon, ni ceux même qui vinrent ſur le déclin de leur éloquence entre les Latins, comme nous voyons par leurs panegyriques. Je n'ai jamais vû de Prêcheur mieux fourni d'*allégations* que toi. Naudé *dans le Maſcurat.*

Allégation, ſe dit auſſi de la ſimple propoſition d'une choſe qu'on met en avant. Il y a lieu d'admettre la preuve de l'*allégation* de cet alibi.

ALLÉGE, ſ. f. Bateau de ſuite ou de convoi qu'on attache vuide à la queuë d'un grand, pour l'alléger & prendre une partie de ſa charge en cas qu'il periclitât. *Cymba, Actuariolum, ſcapha.* Les coches de Sens, de Joigni, d'Auxèrre ne partent point qu'il n'y ait une ou deux *alléges* attachées à la queuë.

On le dit auſſi ſur mèr des bâtimens deſtinez à porter les marchandiſes des vaiſſeaux qui tirent trop d'eau. Les *alléges* ſèrvent auſſi au déleſtage. Le maître ne peut pas faire ſaiſir pour ſon fret les marchandiſes tant qu'elles ſont dans ſon bord, mais il le peut faire quand elles ſont dans les *alléges*. En quelques lieux on les appelle *ſouléger*. Du Cange les appelle en Latin *levia* & *levamentum.*

Allége, en tèrmes de Maçonnerie eſt ce petit mur qui ſèrt d'appui dans les croiſées, & qui eſt moins épais que les pieds droits, & que le reſte du mur. *Fulmentum.*

ALLÉGEANCE, ſ. f. Soulagement d'un mal. *Levamen, levatio.* Cette veuve chèrche de l'*allégeance* à ſa douleur dans ſa retraite, dans les conſolations ſpirituelles. Corneille s'eſt ſèrvi de ce tèrme; mais on ne s'en peut plus ſèrvir aujourd'hui, il a trop vieilli.

Allégeance. Sèrment d'*allégeance*, eſt un ſèrment que les Anglois prêtent au Roi en qualité de Roi & de Seigneur temporel, pour le diſtinguer d'un autre ſèrment qu'ils lui prêtent en qualité de Primat, & qu'ils appellent le ſèrment de Primatie. En ce ſens le mot d'*allégeance* vient de ces mots Latins *ad legem.*

ALLÉGEMENT, ſ. m. Il ſignifie la même choſe, mais ſon uſage eſt plus ordinaire & plus étendu. Les remèdes donnent de l'*allégement* aux maladies: s'ils ne guériſſent la goute, au moins ils y donnent quelque *allégement*. Les réfléxions étèrnelles donnent de l'*allégement* à l'éſprit quand il eſt fort affligé. Ce mot eſt auſſi un peu vieux.

ALLÉGER, v. act. Rendre moins péſant, moins chargé, moins douloureux. *Levare, allevare.* Les Marchands dans la tempête jettent une partie de leurs marchandiſes dans la mèr pour *alléger* le vaiſſeau. Je me ſens tout *allégé* d'avoir quitté mon manteau. Un lavement *allége* beaucoup ceux qui ſont tourmentez de la colique.

Alléger, ſe dit en tèrmes de Marine, pour dire, Aider à quelque mouvement qui ſèrt à faire ſoulever ou pouſſer en avant quelque choſe, ou pour faire parer quelque manœuvre. Ainſi on dit, *alléger* la tournevire, quand on ſoulève une corde près du cabeſtan qui aide avec le cable à lever l'ancre: *alléger* le cable, quand on y attache pluſieurs morceaux de bois qui le font floter ſur l'eau, & empêchent qu'il ne s'arrête ſur les rochèrs. *Alléger* les carguefonds, ou les cargueboulines, c'eſt les mettre en état de ſe pouvoir ſérvir de ces manœuvres. *Alléger* un vaiſſeau, c'eſt lui ôter une partie de ſa charge afin de le mettre à flot, & de le rendre plus légér à la voile.

ALLÉGER, ſe dit figurément en moral du ſoulagement des chagrins, des afflictions d'éſprit. Il eſt allé philoſopher à la campagne pour *alléger* ſes ennuis. Malhèrbe a dit élegamment:

C'eſt bien, je le confeſſe, une juſte coutume,
Que le cœur affligé,
Par le canal des yeux vuidant ſon amèrtume,
Chèrche d'être allégé.

Des Auteurs plus modèrnes que Malhèrbe s'en ſont ſérvi auſſi; mais cela n'a pû le remettre dans le bel uſage. Il faut dire en ſa place, *ſoulager*.

ALLÉGÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Levatus, allevatus.*

ALLÉGÉRIR, v. act. Tèrme de Manége. C'eſt rendre le cheval plus léger du devant que du dèrrière, faire qu'en trottant il ſoit prêt de galoper, & qu'il ne ſoit point péſant d'épaules.

ALLÉGORIE, ſ. f. Figure de Rhétorique, qui eſt une métaphore continuée quand on ſe ſert d'un diſcours qui eſt propre à une choſe pour en faire entendre une autre. *Allegoria.* L'*allégorie*, pour être belle, doit être ingénieuſement continuée. S. Evr. Il y a dans les Pères de l'Égliſe des *allégories* bien froides, & qui ne ſont fondées que ſur quelque étimologie grammaticale, ou ſur des jeux de mots auſquels ils font alluſion. M. Simon. Le Vieux Teſtament eſt une pèrpétuelle *allégorie* des myſtéres contenus dans le Nouveau. Philon Juif a fait trois Livres des *allégories* ſur l'ouvrage des ſix jours. L'uſage des *allégories* ne s'eſt introduit que fort tard parmi les Païens; c'eſt-à-dire, lorſque les Philoſophes voulurent rendre raiſon des Fables & des anciennes Hiſtoires des Dieux. Il fallut faire accroire à ceux qui étoient choquez de ces abſurditez, que les Poëtes avoient penſé toute autre choſe que ce qu'ils avoient dit, & de là vient le mot d'*allégorie*. Car un diſcours qui, à le prendre dans ſon ſens propre, ἀλληγορεύειν, ſignifie toute autre choſe que ce que l'on veut dire, eſt ce qu'on appelle proprement une *allégorie*. Ainſi parmi les Grècs on tourna l'Hiſtoire en *allegorie*, de peur que l'on ne crût que les Dieux de la Grèce avoient été des hommes aſſez corrompus. Les Juifs trouvèrent cette méthode d'expliquer la Religion admirable, & s'en ſervirent pour intèrpréter les Livres ſacrez d'une manière plus conforme au goût des Païens. Clement d'Aléxandrie donna beaucoup dans les *allégories*. Origéne, qui avoit l'imagination vive & féconde, eſt tout plein d'*allégories*. Il appelloit corporels ceux qui s'attachoient trop à la lettre, & qui ne s'appliquoient pas à découvrir le ſens myſtique caché ſous chaque mot & ſous chaque ſyllable. M. Simon.

ALLÉGORIQUE, adj. m. & f. Qui contient de l'allégorie. *Allegoriis refertus, conſtans.* L'Écriture a ſon ſens littéral & ſon ſens *allégorique*. Le ſens *allégorique* ne fait point une preuve, c'eſt ſeulement une application arbitraire. S. Evr. Il y a une nouvelle *allégorique* des troubles arrivez dans le Royaume de l'Éloquence.

ALLÉGORIQUEMENT, adv. D'une manière allégorique. *Per allegoriam.* On ne doit pas prendre ce paſſage à la lettre, il s'entend *allégoriquement*.

ALLÉGORISER, v. act. Parler par allégories. *Uti allegoriis.* Les Levantins ſe plaiſent à *allégoriſer*. Par exemple, le Gouvèrneur de Schiras fait ajouter à tous ſes titres: *Fleur de courtoiſie, Muſcade de conſolation, & Roſe de plaiſir.*

ALLÉGORISTE, ſ. m. Auteur qui éxplique les choſes par allégories. *Qui allegorias adhibet.* Les anciens Intèrpréres de l'Écriture ont été preſque tous des *allégoriſtes*. S. Auguſtin, S. Grégoire, Théophilacte, Origène, Denys le Chartreux, ont éxpliqué la Bible en *allégoriſtes*, dans des ſens allégoriques.

Ces mots viennent du Grèc ἀλληγορέω, *muto, je change.*

ALLÉGUER, v. act. Citer une loi, une autorité, un éxemple. *Laudare, citare, proferre.* Les Avocats doivent rapporter les propres tèrmes des loix qu'ils *allèguent*. Pluſieurs Orateurs *allèguent* des paſſages & des autoritez qu'ils forment eux-mêmes.

ALLÉGUER, ſignifie auſſi, Mettre en avant. *Cauſari, allegare.* Celui qui a tort a toujours quelque prétexte, quelque vaine éxcuſe à *alléguer*. *Alléguez*-vous cela de votre chèf, ou ſi vous avez pouvoir de l'*alléguer*, de le propoſer? Ne m'*alléguez* point pour auteur; c'eſt-à-dire, ne me citez point. C'eſt à celui qui *allègue* un alibi de le prouver. En Droit on ne croit point à celui qui *allègue* ſa propre turpitude.

ALLÉGUÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Allegatus, laudatus, prolatus.* Un Juge doit prononcer ſelon que les choſes ſont prouvées & *alléguées*.

ALLÉGUÉ, ſe prend quelquefois pour prétendu, ſuppoſé, ſans être aſſez prouvé. La grace prouvée décideroit tout; qui en peut douter? La grace *alléguée* ne décide rien: qui en peut douter encore? Péliss.

ALLELUYA, ſ. m. Petite plante dont les racines ſont longues, menuës, fibreuſes, comme écailleuſes dans quelques endroits, & d'un blanc tirant ſur le rouge. Elles donnent des feuilles portées ſur des pédicules grêles. Chaque pédicule ſoutient trois feuilles à ſon ſommet, comme le trefle, taillées en cœur. D'entre ces feuilles, qui ſont d'un vèrd tirant ſur le jaune lorſqu'elles paſſent, s'élèvent quelques pédicules, qui pour l'ordinaire ne ſoutiennent qu'une ſeule fleur en forme de cloche, découpée en cinq parties juſques vèrs ſon centre. Le piſtile qui ſort du fond du calice, s'emboëte avec la fleur, & devient enſuite un fruit membraneux, ſemblable en quelque manière à une lantèrne, & diviſé le plus ſouvent en cinq loges, qui s'ouvrent chacune en déhors par une fente étenduë de la baſe du fruit juſqu'à ſa pointe. Chaque loge contient quelques ſemences envelóppées d'une coëffe, qui par ſa contraction pouſſe ordinairement la graine aſſez loin du fruit. Il y a pluſieurs éſpéces d'*alleluya*: les plus communes en France, & celles auſquelles cette déſcription convient, ont leurs fleurs, ou blanches, ou jaunes, ou purpurines. Elles ont un goût aigrelet dans préſque toutes leurs parties. Elles ſont bonnes dans les fiévres malignes. Franeus, Medecin Allemand, a ramaſſé dans un traité toutes les vèrtus de cette plante: les autres éſpéces qui ſont étrangères, diffèrent de celles-ci, parce qu'elles ſont, ou branchuës, ou parce qu'elles ont de fort groſſes racines. On l'appelle autrement, Pain de Cocu; & en Latin, *Trifolium acetoſum, oxys, oxytriphyllum, acetocella, & luxula.* Selon Dodonée on l'appella *alleluya*, parce qu'elle fleurit dans le tems qu'on chante *alleluya* dans les Égliſes; & ſelon Scaligèr, il vient de l'Italien *Juliola* par corruption.

ALLELUYA, eſt un mot de réjouiſſance que l'Égliſe chante au tems de Pâques à la fin des traits ou vèrſets. C'eſt S. Jérôme qui l'avoit introduit dans l'Égliſe du tems du Pape Damaſe. Sozoméne ſe trompe quand il dit qu'il ne ſe chantoit qu'une fois l'année; & S. Jerôme au contraire témoigne qu'on le diſoit même dans l'entèrrement des morts. God. Il ſemble néanmoins que dans l'Égliſe Romaine on ne le diſoit plus hors le tems de Pâques avant S. Gregoire le Grand; mais qu'on le diſoit dans l'Égliſe Grècque. Car ce Pape ayant ordonné qu'on le dît pendant tout le cours de l'année, & quelques gens l'ayant trouvé mauvais, parce qu'il introduiſoit, diſoient-ils, à Rome les coutumes de l'Égliſe de Conſtantinople, il répondit qu'il n'avoit eu egard en cela à la coutume d'aucune Égliſe; que ç'avoit été l'ancien uſage de Rome, & que ſous le Pape Damaſe cette coutume avoit été apportée de Jeruſalem. Ainſi S. Gregoire ne fit que la rétablir. Les Grècs diſent encore aujourd'hui ſouvent l'*alleluya* durant le Carême, & même dans les cérémonies funèbres. Goar. S. Jerôme dans la vie de Sainte Paule, & dans ſon épître 25e à Marcelle, fait entendre qu'on appelloit & qu'on aſſembloit les Religieuſes pour l'Office ou la Priére, au chant d'*alleluya*, au lieu de cloche. Dans la Liturgie Ambroſienne, *alleluya* ſignifie ce que nous appellons le Graduel.

Ce mot eſt Hébreu, ou plutôt ce ſont deux mots Hébreux, dont l'un eſt הללו, *hallelu*; & l'autre, יה, *Ja*, nom abrégé du nom propre de Dieu, יהוה, *Jehova*. L'un ſignifie *Laudate*, louez; & l'autre, ſelon l'intèrprétation commune, *Dominum*, le Seigneur, *Louez le Seigneur*. Ç'a été auſſi autrefois un cri militaire, comme on voit dans Ado Viennenſis.

ALLEMAGNE, ſ. f. *Alemannia, Germania.* Grand Pays de l'Europe qui a titre d'Empire. Au lieu d'*Alemannia*, les médailles de Criſpus & de Conſtantin le Jeune, tous deux fils de Conſtantin le Grand, diſent *Alamannia*. L'*Allemagne* avoit autrefois pour bornes au Septentrion la mèr Baltique & la mèr Gèrmanique, au Midi le Danube, à l'Occident le Rhin, & à l'Orient la Viſtule. Elle avoit encore ces bornes du tems de Charlemagne. Aujourd'hui, & depuis pluſieurs ſiécles, on y comprend encore au Midi tout ce qui s'étend depuis le Danube juſqu'à la Suiſſe, à l'Italie & à la Dalmatie. Elle a à l'Orient la Hongrie, la Pologne & la Pruſſe. Au Nord la mèr Baltique & le Dannemarck, & une petite partie de l'Océan; & à l'Occident l'Alſace & les Pays-Bas. La haute *Allemagne* eſt la partie qui eſt au Midi, & dont la Franconie, la Bohême & la Moravie ſont le Nord. La baſſe *Allemagne* eſt tout ce qui eſt compris entre ces trois Provinces, & la mèr Baltique, le Dannemarck & l'Océan. L'*Allemagne* s'appella d'abord Teutonique, enſuite Gèrmanie, & enfin *Allemagne*. Trebellius Pollion, qui vivoit ſous Conſtantius Chlorus, eſt le premier que je ſçache qui ſe ſoit ſèrvi du mot *Alemannia*. On le trouve enſuite dans Claudien, *De Laud. Stilic. Liv.* 1. Mais celui d'*Alemannicus* ſe trouve dans Spartien, & paroît qu'il étoit plus ancien, & que dès le tems d'Antonin Caracalla il étoit en uſage, puiſque Spartien dit dans la vie de cet Empereur, qu'il prit le titre d'*Alemannique*, *Alemannicus*, parce qu'il avoit vaincu la nation des

Digitized by Google

des *Allemands*. C'eſt de ce Peuple que l'*Allemagne* a pris ſon nom. L'*Allemagne* eſt entre le 44 & le 45^{e} degré de lat. & entre le 27^{e} & le 41^{e} de longit. MATY.

ALLEMAGNE Françoiſe. *Germania Francica*. Quelques Auteurs appellent ainſi les Tèrres d'Allemagne qui ont été cédées à la France par la paix de Munſtèr, ou depuis, comme la haute & la baſſe Alſace, & le Sundgow.

La Mèr d'*Allemagne*. *Mare Germanicum. Germanicus Oceanus.* C'eſt le nom que l'on donne à la partie de l'Océan Septentrional qui eſt renfèrmée entre la Grande-Bretagne au couchant, les Pays-Bas au levant, avec un bout de l'*Allemagne* & la Jutie, & qui s'étend depuis le pas de Calais juſqu'aux côtes Méridionales de Norwège.

ALLEMAGNE, ſe dit quelquefois en François pour l'Empire d'*Allemagne*, les Princes d'*Allemagne*, le Corps Gèrmanique. L'*Allemagne* eſt une République dont l'Empereur eſt le Chéf, & dont les membres ſont les trois Colléges de l'Empire. Le Collége des Électeurs, le Collége des Princes, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, & le Collége des Villes Impériales. La Souveraineté de l'*Allemagne* ne réſide point dans l'Empereur, mais dans les États ou Aſſemblées générales d'*Allemagne*, ou de l'Empire, qu'on nomme Diètes ou Journées Impériales. Dans la vie de Charlemagne compoſée par Éginard, il eſt dit que Lech ſéparoit la Bavière des Allemands. Walafridus Strabo, qui écrivoit ſous Louis le Débonnaire, dit dans la Preface de la vie de Saint Galle, qu'il a trouvé que l'Auteur de la vie de ce Saint appelle ſouvent l'*Allemagne* *Altemannia*, Hautemannie. Il ajoute qu'il n'a trouvé ce nom nulle part ailleurs; qu'il croit qu'il a été forgé par les modèrnes à cauſe de ſa ſituation elevée, parce qu'une partie de l'*Allemage* eſt entre les Alpes Pennines & le rivage méridional du Danube.

ALLEMAND, ſ. m. Ce mot eſt le nom du Peuple qui a occupé la vieille Gèrmanie, qui habite le long des rives du Rhin, du Danube, de l'Elbe & de l'Odèr. *Alemanus, Germanus.* Le mot Allemand, *Alemanus*, ne ſe trouve point, comme j'ai dit, avant Caracalla. Quelques Auteurs ont tiré ce nom du lac Leman, *à lacu Lemano*, aujourd'hui le lac de Genève; d'autres d'un Fleuve nommé *Alleman*, aujourd'hui *Altmul*. Mais la plus commune opinion, & qui paroit cèrtaine, eſt qu'il vient de deux mots *allemands*, dont l'un eſt *all*, qui ſignifie *tout*; & l'autre *man*, qui ſignifie *homme*. Dès le III^{e} ſiécle, Aſinius Quadratus, qui écrivoit ſous les Philippes, diſoit au rapport d'Agathias, que dans la langue des *Allemands* c'étoit là le ſens de leur nom; cependant on ne convient pas de la raiſon qui le fit donner à ce Peuple, & l'on varie ſur cela, ſelon que l'on varie ſur l'origine de ce Peuple. Quelques-uns ont prétendu qu'on avoit appellé les Gèrmains *Allemands*; c'eſt-à-dire, *Tout homme*, de *gar* & *man*, *plane virum*, Entiérement homme, parce qu'ils étoient très-belliqueux; qu'ils n'avoient rien que d'homme & de mâle; que tout en eux étoit homme, mâle, virile. Peu d'Auteurs ſont de ce ſentiment, qui ne paroit pas vrai. Cluvièr dans le III^{e} Liv. de ſon ancienne Gèrmanie, prétend que les *Allemands* n'étoient point Gèrmains, mais Gaulois d'origine. Tacite dit au Liv. des mœurs des Gèrmains, ch. 29. que les Gaulois avoient paſſé le Rhin, & s'étoient établis au-delà de ce Fleuve & du Danube, & y avoient étendu leurs conquêtes. Ce ſont là, ſelon Culvièr, les premiers *Allemands* qui furent ainſi appellez, parce que c'étoit un mélange de différentes nations Gauloiſes. D'autres veulent que ces Gaulois n'ayent point été les vrais *Allemands*, mais un aſſemblage de différens Peuples venus de différens endroits du Nord, ou de l'Orient, de la Gèrmanie M. Spèrlingèr, ſavant Danois, dans une Diſſèrtation où il a prétendu montrer que nous venons du Nord, auſſi bien que prèſque tous les Peuples de l'Europe, ſoutient que le Septentrion a été peuplé d'abord; que c'eſt la première demeure des Celtes; que ces Peuples multiplièrent en ſi grande quantité dans ce Pays, qu'on les appella *All-man*, qui ne ſignifie pas aſſemblage de différens Peuples, mais grande & nombreuſe nation, comme il paroit par les autres compoſez ſemblables du nom *all*. Car, dit ce ſavant Danois, *allaff* ſignifie grande & univèrſelle ſucceſſion, *Magna & univerſa hereditas*, & *alting*, Jugement grand & général. Tout cela peut être vrai ſans que ni les *Allemands* ni les Gaulois ſoient venus du Nord, & l'on a pû appeller les Celtes des Gaules: La grande & univèrſelle nation, parce qu'en éffèt ils multiplièrent extrêmement & peuplérent beaucoup de pays en Eſpagne, en Italie, dans l'Albion & en Gèrmanie. Sous Clovis, les *Allemands*, qui n'avoient pas encore donné leur nom à toute cette grande étenduë de pays, aujourd'hui ſi peuplée & ſi féconde en vaillans guèrriers, faiſoient un peuple à part qui habitoit la plus grande partie des tèrres ſituées entre le Mein, le Rhin & le Danube. P. DANIEL.

Le mot *Allemand* eſt venu en uſage dans la langue en ces phraſes provèrbiales: Vous me prenez bien pour un *Allemand*; c'eſt-à-dire, pour une duppe, pour un homme qui ne connoit pas le prix des choſes. Ainſi Sarraſins a dit, Philis, la plûpart des amans ſont des *Allemands* de tant pleurer, &c. On dit auſſi, une querelle d'*Allemand*; c'eſt-à-dire, une querelle faite ſans ſujèt, & de gayeté de cœur. Je n'entens non plus cela que le haut *Allemand*; c'eſt-à-dire, que c'eſt une choſe qui n'eſt point intelligible.

Ce mot en langage de pays, ſignifie *tout homme*; de ſorte que ce peuple a été appellé ainſi à cauſe qu'il étoit compoſé de pluſieurs nations, comme témoigne Agathias, de même que les anciens habitans du même pays avoient été appellez autrefois *Gèrmains*, parce qu'ils vivoient entr'eux en paix, ſans haine ni jalouſie. Le mot d'*Allemand* eſt fort ancien. On le trouve dans la vie d'Antonin Caracalla écrite par Spartien.

ALLEMANDE, ſ. f. Piéce de Muſique qui eſt grave, & de pleine meſure, qu'on jouë à quatre tems lents ſur les inſtrumens, & particuliérement ſur le luth, le tuorbe, l'orgue & le claveſſin. Elle commence par une croche hors de meſure.

ALLER, v. neut. Se tranſporter d'un lieu à un autre, ſoit par ſon propre mouvement; ſoit par le ſecours d'une voiture. *Ire, pergere, valere, proficiſci.* *Allons* entendre le Sèrmon. Il eſt *allé* en voyage. Il eſt plus ſûr d'*aller* par tèrre que par mèr. On dit auſſi, Je ne ferai qu'*aller* & venir; pour dire, Je ne m'arrêterai point en chemin. Ce vèrbe *aller* eſt le ſeul irréguliér de la première conjugaiſon. Il ſe conjugue ainſi: *je vais*, ou *je vas, tu vas, il va. Nous allons, vous allez, ils vont.* Il a à l'imparfait *j'allois*: au preterit, *je fus, j'ai été, je ſuis allé*: au futur, *j'irai*. Dans le ſubjonctif, il a, *que j'aille*, pour le préſent: *j'irois, j'allaſſe*, pour l'imparfait: *que je ſois allé, que j'aye été*; pour le préterit: *je ſerois allé, je fuſſe allé, j'aurois été*, pour le plus que parfait: *je ſerois allé, j'aurai été*, pour le futur. Dans l'impératif on dit *va, qu'il aille, allez, qu'ils aillent*. Il ſeroit trop long de rapporter ici les divèrſes occaſions où il ſe faut ſèrvir tantôt de l'un, & tantôt de l'autre des prétérits de ce vèrbe. On peut conſulter tous ceux qui ont fait de nouvelles remarques ſur la langue Françoiſe pour s'en inſtruire. On dira ſeulement que quand on veut exprimer que quelqu'un eſt en chemin pour aller en quelque lieu, ou qu'il eſt dans ce lieu-là, il faut dire qu'il *eſt allé*; mais ſi l'on veut exprimer qu'il eſt de retour, il faut dire: *Il a été. Il eſt allé* à Rome, pour dire, il eſt à Rome, ou en voyage pour y *aller*. *Il a été* à Rome; pour dire il en eſt de retour; ou il en eſt parti. Il faut dire encore pour parler réguliérement, *il alla* trouver ſon ami; & non pas, *il fut* trouver ſon ami. On dit, Le couriér eſt *allé* de Paris à Rome dans dix jours, & il eſt *venu* de Rome à Paris en huit jours. Il eſt bon de remarquer cette différence. MENAG.

M'en irai-je moi ſeul, rebut de la fortune,
Eſſuyer l'inconſtance au Parthe ſi commune? RACIN.

Ménage dérive ce mot de *anare*, qui a été fait de l'Italien *andare*, qu'il prétend avoir été fait d'*anduare*, qu'on dit pour *andruare*. Voyez ſes raiſons. Et en un autre lieu il dit qu'il vient de *ambulare*, qu'on a dit pour *proficiſci*. D'autres le dérivent de *ala*, parce que les ailes ſèrvent à *aller* plus vîte; *quaſi ab alis ferri*.

ALLER, ſe dit auſſi en parlant d'un mouvement inſenſible qui aboutit à quelque fin. Cet homme s'en *va* mourant; pour dire, que ſa ſanté s'altère beaucoup, ou abſolument: Il s'en *va*, ou, Il s'en *va* le grand galop; pour dire, il tire à la fin. Il eſt *allé* de vie à trépas. On dit, qu'un enfant s'en *va* grand; pour dire, qu'il croît beaucoup, qu'il eſt tantôt en âge. On diſoit autrefois, Il s'en *va* diſant, il s'en *va* chantant, & une infinité de phrâſes ſemblables qui ſont condamnées dans une des Remarques de Vaugelas. En éffèt, le vèrbe *aller* n'eſt plus en uſage avec aucun gerondif, ni en proſe ni en vèrs, à moins qu'il n'y ait un mouvement viſible, comme en ces èxemples: Elles *vont ſautant & danſant*. AALANC. Il les *alloit chaſſant* comme des troupeaux de moutons. VAUG. Encore vaut-il mieux dire, elles danſent & ſautent: il les chaſſoit comme, &c.

ALLER, ſe dit auſſi des choſes qui ſont d'ordinaire enſemble, ou de compagnie. *Una pergere*. Ces Meſſieurs ſont *allez* de compagnie en un tel lieu. Les étourneaux ſont maigres parce qu'ils *vont* en troupe. On dit auſſi, ces deux bas, ces deux gants *vont* enſemble; pour dire, ſont pareils. *Pares*. Ces deux Seigneurs *vont* de pair, ſont égaux en rang. On dit encore qu'une choſe *va* de pair avec une autre, quand elle eſt d'un mérite égal.

ALLER, ſe dit auſſi de ce qui conduit, qui aboutit en quelque lieu. *Terminari*. Où *va* ce chemin là? Il va à l'Egliſe, à la rivière; il y aboutit. Cette pyramide *va* en pointe.

ALLER, précédé de la particule *en* ſignifie, Oter, éffacer. *Delere, abolere*. On ne ſauroit faire en *aller* cette tache d'encre qu'avec du vèrjus, ou quelque acide. Il ſignifie auſſi ſortir. *Abire*.

Cevalet s'en eſt *allé* ſans qu'on l'ait chaſſé. Donnez-moi un ſecret pour faire en *aller*, pour chaſſer les écorniſleurs.

ALLER, ſignifie auſſi, S'échapper s'écouler. *Diffluere.* Le tonneau s'en *va*, pour dire que la liqueur s'en écoule, qu'il s'enfuit. On le dit auſſi du tems. On dit d'un débauché, que tout ſon bien s'en eſt *allé*, pour dire, qu'il l'a diſſipé, qu'il l'a pèrdu. C'eſt un Chymiſte dont tout le bien s'en eſt *allé* en fumée. Tous les deſſeins de cet homme s'en ſont *allez* avau l'eau.

On dit, *aller* du ventre, *aller* à la ſelle, *aller* à la garderobe, *aller* par haut & par bas, pour dire, Vuider ſes excrémens. *Evacuare.* Ce malade laiſſe tout *aller* ſous lui.

ALLER aux avis, c'eſt-à-dire, recueillir les voix quand on préſide. *Suffragia cogere.* *Aller* au conſeil, c'eſt-à-dire, conſulter une affaire. *Conſulere.* *Aller* au Devin, *aller* aux nouvelles, aux enquêtes, c'eſt s'enquérir, chèrcher des inſtructions des faits dont on a beſoin, de ce qui ſe paſſe. *Aller* aux écoutes, c'eſt épier, écouter ſecrettement ce qu'on dit d'une affaire où on prend quelque intérêt. *Speculari, obſervare.*

ALLER aux coups, *aller* au feu, c'eſt dans la guèrre s'expoſer dans la mêlée, dans les endroits où il y a dangèr.

Louis eſt ſage & généreux,
Dans ſes deſſeins il eſt heureux,
A ſes amis il eſt fidèle :
Les autres Monarques jaloux
Voudroient le prendre pour modèle,
*S'il n'*alloit *trop ſouvent* aux coups.

ALLER, joint à l'infinitif d'un vèrbe, ſert à marquer toutes les actions de la vie : *Aller* boire : *aller* manger : *aller* dormir : *aller* joüer. On dit encore : le ſoleil *va* ſe coucher ; pour dire, qu'il eſt ſur le point de ſe coucher, de diſparoitre.

ALLER, en tèrme de jeu, ſignifie, Mettre au jeu, provoquer les autres joueurs à coucher une pareille ſomme. *Poſita ludere pecunia.* On dit au bèrland & au lanſquenet, J'y *vais* de tant, pour dire, Je met tant au jeu. Aux dez & à la baſſette, il y *va* de tout ſon reſte.

On dit auſſi, S'en *aller* de ſes cartes ; pour dire, les écarter, s'en défaire en les jouant. *Abjicere, dimittere.* Il faut s'en *aller* des hautes cartes pour aider au contre.

On dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, *s'aller* battre, *s'aller* promener, *s'aller* baigner, &c.

Se laiſſer *aller*, ſe dit des gens qui ne ſont pas fèrmes de corps. *Dejicere, demittere* ; & s'il eſt neutre, *prolabi, flacceſcere* ; *laxo ac remiſſo eſſe corpore.* Il laiſſe *aller* ſon corps, ſes bras, ſa tête en danſant. Il s'applique figurément en choſes ſpirituelles & morales. Il ſe laiſſe *aller* à toutes ſes paſſions. Il ſe laiſſe *aller* à tout ce qu'on lui dit ; pour dire, Il eſt crédule, facile. On dit auſſi ſe laiſſer *aller*, pour ſignifier, s'abandonner, ne pas réſiſter, *permittere ſe, parere, morem gerere.* Cette fille s'eſt laiſſé *aller*, pour dire, qu'elle n'a pas réſiſté aux pèrſuaſions de ſon amant. Il ſe laiſſe *aller* aux pleurs comme une femme. ABLANC. Heureux l'homme qui ne ſe laiſſe point *aller* au conſeil des méchans.

ALLER, ſignifie auſſi, Réüſſir, ſuccéder bien ou mal. *Procedere, ſuccedere.* Tout *alloit* bien de ce côté-là. ABLANC. Qu'on ait ſoin que tout *aille* comme il faut. MOL.

ALLER, ſe dit auſſi des choſes inanimées & des automates. Saturne *va* le plus lentement de toutes les Planètes. Toutes les rivières *vont* à la mèr. Cette horloge *va* trop vîte, ne *va* pas bien. Cela *va* tout ſeul. Cela s'en *va* fait ; pour dire, ſera bien-tôt achevé. Ce bâtiment *va* fort lentement ; pour dire, il n'avance guère. Sa dépenſe *ira* plus loin qu'on n'a crû. C'eſt un tel galant qui fait *aller* le ménage, la cuiſine de cette maiſon.

ALLER, ſe dit auſſi pour ſe comporter, ſe gouvèrner, s'y prendre d'une cèrtaine manière. *Procedere.* La médiſance y *va* plus doucement. BOIL.

ALLER, ſe dit encore pour s'étendre loin, ſe porter loin. Je n'euſſe jamais crû que le luxe & la vanité duſſent *aller* juſques-là. BOIL.

ALLER, s'employe fort ſouvent auſſi ſeulement par élégance. Voyez où j'en ſerois, ſi elle *alloit* croire cela. MOL. Il n'eſt pas de la prudence d'*aller* attaquer à force ouvèrte les défauts qu'on a deſſein de corriger. S EVR. Le vèrbe *aller* en ces ſortes de phraſes ne s'exprime point dans le Latin.

ALLER, ſe dit auſſi en parlant de la manière dont on ſe meut. Ce cheval *va* l'amble. *Aſturco.* Le pas. *Gradarius equus.* Le trot. *Succuſſator equus.* Ce valet *va* comme un Baſque ; il *va* du piéd comme un chat maigre. Il *va* à piéd. *Pedes incedit.* A cheval. *Equitat.* En chaiſe. *Geſtatoria ſella vehitur.* En caroſe. *Rhedâ.* En litière. *Lecticâ.* *Aller* en relais. *Veredis uti.* *Aller* à tâtons. *Viam prætentare.* Il *va* toûjours bon train. *Pleniore gradu.* Il *va* en pas de tortuë. *Teſtudineo gradu incedit.* *Aller* toûjours devant. *Anteire, præcedere.* *Aller* bon train, c'eſt aller vîte, avancer beaucoup en peu de tems, & il ſe dit au propre & au figuré, d'un homme, par exemple, qui s'enrichit bien vîte, d'un écrivain qui compoſe aiſément & en peu de tems ſes pièces ; d'un Orateur qui prononce un diſcours fort vîte, &c.

On dit auſſi qu'un homme *va* pied à piéd en une affaire ; pour dire, qu'il y *va* doucement & avec prudence. *Senſim, pedetentim procedere.* Qu'il y *va* de bon piéd ; pour dire, qu'il y agit diligemment & ſoigneuſement. *Celeriter, feſtinanter, diligenter.* On dit auſſi, qu'il *va* au devant par dèrrière, lorſqu'il prévient les objections.

On dit en tèrme de Vènerie, *aller* ſur ſoi, ſe *ſuraller*, ſe *ſurmarcher*, pour dire, revenir ſur ſes èrres, ſur ſes pas, repaſſer par le même lieu. *Decurſum tramitem remetiri.*

En tèrme de Marine on dit *aller* vent largue. C'eſt avoir le vent par le travèrs, enſorte qu'on ne ſoit pas obligé de haler les boulines. *Tranſverſo vento navigare.* *Aller* au plus près du vent, c'eſt ſingler à ſix quarts du Rumb d'où il vient. *Aller* à la bouline graſſe, ou à la graſſe bouline, eſt ſe ſèrvir d'un vent éloigné du lieu de la route par un intèrvalle d'environ ſix rumbs. *Aller* proche du vent, ou *aller* à la bouline, c'eſt ſe ſèrvir d'un vent qui ſemble contraire à la route, & prendre ce vent de biais, en mettant les voiles de côte par le moyen des boulines. *Obliquis ventis navigare.* *Aller* au lof, c'eſt chèrcher l'avantage du vent, & la même choſe qu'*aller* au plus près du vent. *Aller* de bout au vent, ou avoir le vent par prouë, c'eſt *aller* contre le vent, ou à vent contraire, comme il arrive aux petits bâtimens. *Adverſo vento.* *Aller* à la dérive, c'eſt *aller* de côté au gré du vent & de la marée, au lieu d'*aller* en droiture. *Deflectere.* *Aller* tèrre à tèrre, c'eſt ranger la côte, naviger en cottoyant le rivage. *Terras radere.* *Aller* à trait & à rame, c'eſt *aller* avec les voiles & avec les rames. *Remis ventiſque procedere.* *Aller* à mâts & à cordes, c'eſt quand on a abaiſſé les vergues & les voiles pour éviter la fureur du vent. *Contractis velis ire.* *Aller* à la ſonde, c'eſt quand on ſe trouve dans un Pays inconnu ou dangereux, *aller* en ſondant le fond. *Ad Bolidem navigare.* *Aller* entre deux écoutes, eſt *aller* contre un vaiſſeau ennemi pour l'enlever. *Hoſtilem navim invadere.* *Aller* de flotte, c'eſt *aller* de compagnie. *Conjunctis ire navibus.* *Aller* en caravane, c'eſt *aller* croiſer ſur les Turcs, & faire une campagne de mèr. *Navalem contra Turcas expeditionem moliri.* *Aller* en droiture, c'eſt naviger en droite route, ſans ſe détourner & ſans s'arrêter. *Rectâ pergere.* *Aller* en courſe, c'eſt croiſer ſur les vaiſſeaux du parti contraire. *Mare infeſtum habere.*

ALLER, ſe dit figurément en choſes morales. Cet homme *ira* bien loin ; pour dire qu'il a du genie, du talent pour ſe bien avancer dans les Lettres, dans les charges, pour faire fortune. On dit, qu'une affaire *ira* loin, pour dire, qu'elle deviendra de conſéquence, qu'elle durera long-tems, qu'elle coûtera bien de la peine & des frais : que cela n'*ira* pas plus loin, qu'on en demeurera là, qu'on gardera le ſecret. Je vois bien où *ira* cette queſtion, ce procès ; pour dire, à quoi il ſe détèrminera. Le commèrce ne *va* pas ; pour dire, on n'a pas debit de ſes marchandiſes. Les affaires de ce Marchand *vont* mal ; pour dire, ſont en mauvais état.

ALLER ſon train, c'eſt ne s'embarraſſer point de tout ce qu'on dit, & n'y avoir nul égard. On crie beaucoup contre cet homme, mais il *va* toujours ſon train.

ALLER, ſignifie auſſi, Tendre, aſpirer. *Tendere, contendere.* Cet Abbé *va* tout droit à l'Epiſcopat. Ce Prélat *va* au Cardinalat. C'eſt un adroit qui *va* à ſes fins, qui ne ſonge qu'à ſes avantages ; il *va* droit au but. Il vouloit *aller* à la gloire par le chemin de la vèrtu. ABLANC.

On dit encore, Je ne *vais* pas au contraire de ce que vous prétendez ; pour dire, J'y conſens, je ne conteſte pas. *Aſſentior.* On dit auſſi, qu'un homme *va* droit ; pour dire, qu'il eſt juſte, ſincère ; qu'il n'eſt point trompeur ni corrompu ; & pareillement qu'il *va* droit en beſogne. *Sincerè, ſine fuco agere.*

On dit auſſi, *Aller* par juſtice ; pour dire, Pourſuivre par les voies de droit. *Jus perſequi.* *Aller* par la douceur, par des voies amiables. *Humanitatem ſequi, ſectari.*

ALLER, s'employe quelquefois, pour dire, il s'agit. C'eſt une affaire où il y *va* de tout ſon bien, *agitur de fortunis, &c.* Il faut prendre garde d'offenſer Dieu, il y *va* de notre ſalut. C'eſt une entrepriſe où il y *va* de la vie, de la tête. Il y *va* de votre réputation. VAUG. Il y *alloit* de ſa gloire. ABLANC.

ALLER, ſignifie auſſi, être en une diſpoſition ou ſituation convenable. *Benè habere.* Cet habit vous *va bien.* Ce rabat vous *va* à mèrveilles ; pour dire, cela vous ſied bien, il eſt bien mis. On dit auſſi, comment vous *va* ? pour dire, Comment vous portez-vous ?

ALLER, ſignifie encore, Atteindre à quelque choſe, y arriver. *Pertingere.* Il n'y a qu'une grande pénétration qui puiſſe *aller* là.

On dit encore *aller*, pour regarder, toucher. *Pertinere.* Je n'ai rien dit qui *aille* à vous; pour dire, je n'ai rien dit qui vous regarde, qui vous touche.

Aller, avec un participe, ne ſe dit que dans le ſtile familiér: La mode de l'ignorance à la Cour s'en *va* tantôt paſſée. Bussi. Cela s'en *va* fait.

Allez, ſe dit abſolument à l'impératif, pour un commandement de ſortir, ou une marque qu'on eſt en colère. *Abi.* *Allez* tout à l'heure dehors. *Allez*, vous ne méritez pas qu'on vous aime. *Allez vous faire pendre. Abi in malam crucem.*

Aller, eſt quelquefois un mot ſubſtantif. *Ingreſſus.* L'*aller* ne me coute rien, il n'y a que le retour.

Au long *aller*, au pis *aller*, Advérbe. Mettre la choſe au pis. On dit auſſi, au pis *aller*; pour dire, ce que j'aurai de plus facheux. *Quod contingere deterius poteſt.* On dit dans le même ſens, l'affaire *va* de mal en pis; pour dire que le mal *va* toujours en augmentant. *Malum ingraveſcit.*

Aller, ſe dit provérbialement en ces phraſes: *Aller* ſon grand chemin; *aller* ſon train; pour dire, N'entendre point de finéſſe en quelque choſe: qu'un homme fait *aller* & parler: pour dire, qu'il eſt éclairé, qu'on lui peut confier quelque affaire. On lui a donné l'*aller* & le venir; pour dire, un ſoufflet ſur chaque joüe. On dit encore, à force de mal *aller* tout ira bien, quand on eſpére quelque changement aux affaires. On dit auſſi, il y *va* de cul & de tête, comme une corneille qui abbat des noix: Il n'y *va* que d'une feſſe; pour dire, qu'il agit mollement, & lentement. Cela eſt comme le Breviaire de Meſſire Jean, il s'en *va* ſans dire, en parlant de quelque choſe qu'on doit ſous-entendre. Cela *va* comme il plait à Dieu, en parlant d'une choſe dont on neglige la conduite. Cela ne *va* pas comme votre tête; pour dire, cela n'*ira* pas comme vous penſez. On dit qu'un homme *va* vite en beſogne; pour dire qu'il expédie les affaires; & quelquefois, qu'il y *va* à l'étourdie, & qu'il ne conſulte pas aſſez. *Allez* lui dire cela, & puis *allez* vous chauffer à ſon feu; pour dire *allez* lui reprocher en face ſa faute. Toujours *va* qui danſe, pour dire faire une choſe bien ou mal. Tout ſon bien s'en eſt *allé* en eau de boudin, en brouet d'andouilles, à vau l'eau. On dit auſſi, il *va* & vient comme pois en pot. Tout y *va*, la paille & le blé. On dit encore, On *va* bien loin depuis qu'on eſt las. Tous chemins *vont* à Rome. On dit, qu'un homme n'y *va* pas de morte main; pour dire qu'il frappe de toute ſa force. On dit, qu'on a bien haté d'*aller* quelqu'un; pour dire, qu'on lui a fait quelque verte réprimande. On appelle auſſi un las d'*aller*, un fainéant, un pareſſeux qu'on a de la peine à faire travailler. On dit auſſi, Ce qui vient par la flûte, s'en *va* par le tabourin; pour dire, que le bien s'en eſt *allé* comme il étoit venu, ce qui ſe dit auſſi d'un bien mal acquis. Cet homme *va* comme on le méne, c'eſt-à-dire, eſt foible, & ne fait rien de lui-même. Qui *va* trop loin ſe pérd. Mr. Coulanges a employé ce provérbe pour marquer qu'il ne faut rien entreprendre au deſſus de ſes forces.

> *Sapho, qui va trop loin ſe pérd,*
> *Je crains un labyrinthe,*
> *Le chemin ne m'eſt point ouvért,*
> *Pour* aller *à Corinthe.*

Ces deux derniers vérs ſont encore un provérbe Grèc & Latin qu'il a traduit en notre langue. *Non licet omnibus adire Corinthum*: ou comme Eraſme l'exprime ſur le Grèc de Suidas qui le rapporte, *Non eſt cujuſlibet Corinthum appellere.* Il ſe dit auſſi des entrepriſes difficiles, & étoit fondé ſur la difficulté qu'il y avoit à entrer dans le port de Corinthe.

ALLÉRIONS, ou **ALÉRIONS**, ſ.m. Térme de Blaſon, qui ſe dit des petites aigles qui n'ont ni bec, ni jambes, non plus que les mèrlettes, qui différent pourtant les unes des autres. *Minor aquila roſtro & unguibus mutila.* Car les mèrlettes ont les ailes ferrées, & ſont comme paſſantes, là où les *allérions* ſont en pal montrant l'eſtomac, & ont l'aile étenduë comme les aigles & aiglons; toutefois avec cette différence, que le vol eſt abaiſſé. Montmorency porte d'or à la croix de gueules cantonnée de ſeize *allérions* d'azure. La Maiſon de Lorraine a pris pour armes une bande de gueules à champ d'or chargée de trois *allérions* d'argent, ſur ce fondement qu'*allérion* eſt l'anagramme de Lorraine, en un tems où les Rebus & les alluſions étoient en régne.

Ce mot ſignifioit autrefois *aiglettes*, & il n'y a pas cent ans que l'uſage a prevalu de les nommer *allérions*, & de les peindre à ailes étenduës ſans piéds & ſans bèc: ce qui fait que Ménage derive ce mot de *aquilario*, diminutif de *aquila*.

D'autres le derivent des *alluirs*, vieux mot François qui ſignifioit une ſorte d'oiſeaux vivans de rapine.

ALLETES, ſ. plur. Térme de Coûtume. *Alletes.* Les Us & Coûtumes de quelque canton de Normandie, citées par Mr du Cange, nous apprennent ce que c'eſt que le droit des *alletes* . . . . . Entre les autres Coûtumes, il eſt une Coûtume que l'on appelle les *alletes*, à laquelle Coûtume il appartient que de Pâques juſqu'à la Trinité, quiconque porte poiſſon d'eau douce à col, il paye un deniér, à cheval quatre deniérs, en bouteille un denier; mais qu'il ait mis le poiſſon de ſon col en la bouteille, & ſe il y a mis autrement, il payera quatre deniérs pour la bouteille.

ALLEU, ou **ALEU**, ou **ALODES**, ſ. m. Vieux mot Gaulois. *Allodium, prædium immune, liberum, nihil penſitans.* L'Auteur de la vie de S. Déicole, qui écrivoit dans le X^e^ ſiécle, dit *alodus*, qu'il fait feminin. Il eſt vrai que deux manuſcrits écrivent *allodium.* Bollandus T. II. p. 204. l'explique ainſi: *Eſt allodium, prædium, ſeu quævis poſſeſſio libera juriſque proprii, & non in feudum clientelare accepta.* La Loi Salique dit *alode* auſſi bien que les Loix des Boïens, ou Bavarois, ch. 11. & les Formules de Marculphe. Aprés les conquêtes des Gaules, les térres furent partagées en deux maniéres à l'égard des particuliérs: en bénéfices, & en alodes ou *aleuds*. Les Benéfices conſiſtoient en térres que le Prince donnoit aux gens de guérre, ou à vie, ou pour un tems fixé. Les *alodes* étoient les térres qu'on laiſſoit en propriété aux anciens poſſeſſeurs. Le Tit. 62. de la Loi Salique eſt Des *alleus*, *De alodis*, & ce térme y eſt pris pour les biens hereditaires, patrimoniaux, qu'on reçoit de ſes pères, & ſouvent *alode* & *patrimonium* ſont employez comme ſynonymes. Voyez le *Gloſſarium Salicum* de Chifflet au mot *alodes*, & les Notes de Mr Bignon ſur Marculphe Liv. I. ch. 12. Liv. II. ch. 4. 6. & 9. Dans les Capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, on trouve cette perpétuelle oppoſition entre bénéfice & *aleu*. Le P. Sirmond en diſtingue de trois ſortes; propres, acquêts, & ceux qui provenoient de la liberalité du Prince. Cette prérogative des *aleuds* ſur les bénéfices dura juſqu'à la décadence de la ſeconde race. Alors les *aleuds* changérent de nature. Les Seigneurs féodaux contraignirent les poſſeſſeurs des biens allodiaux de les tenir d'eux à l'avenir. Ce changement arriva en Allemagne auſſi-bien qu'en France. Il n'y eut que les villes qui ſe conſervérent un peu davantage contre l'oppreſſion; c'eſt pourquoi l'on y trouve encore plus de francs *aleuds*. Ainſi les *alodes* ou les *aleuds* dans leur naturelle ſignification, n'étoient autre choſe qu'une propriété héréditaire. Mais préſentement ce mot n'eſt plus en uſage qu'en y ajoutant le mot de *franc*; & alors il ſignifie une térre, Seigneurie, ou héritage, ſoit noble, ſoit roturier, independant de tout Seigneur, qui ne doit aucune charge ni redevance, & qui n'eſt ſujet à aucun droit, ni devoirs Seigneuriaux: il eſt ſeulement ſujet à la juriſdiction. L'uſurpation des feodaux ſur les biens allodiaux alla ſi loin, que préſque tous les *aleuds*, ou leur furent aſſujettis, ou furent eux-mêmes convértis en fiéfs. De-là eſt venuë la maxime: *Nulle térre ſans Seigneur.* Sur ce fondement la plûpart des Docteurs François tiennent que le *franc-aleu* étant un privilége, & une concéſſion particuliére contre le droit commun, tout héritage eſt préſumé tenu d'un fiéf, à moins que le *franc-aleu* ne ſoit prouvé par un titre ſpécial. La préſomption generale eſt pour le Seigneur, ſur tout quand ſon térritoire eſt continu & uniforme; enſorte qu'il ne s'y trouve point de térre en *franc-aleu* qui y ſoit enclavée. En ce cas il faut que celui qui prétend poſſeder un *franc-aleu* le juſtifie par un titre particulier. En quelques lieux on diſtingue entre un *franc-aleu* noble, & un *franc-aleu* roturier. Le *franc-aleu* noble eſt celui qui eſt érigé en fiéf où il y a juſtice, cenſive, & fiéf mouvant de lui. Le *franc-aleu* roturier eſt celui qui n'a ni Juſtice, ni fiéf relevant de lui: il ſe partage roturiérement, & l'autre noblement. Voyez Du Moulin ſur l'art. 68. de la Coûtume de Paris. En Latin *allodium*.

L'origine de ce mot eſt fort controverſée. Mr de Caſeneuve dit qu'elle n'eſt guére moins inconnuë que celle du Nil. Budée & Alciat le dérivent de *a*, & de *laudare*, parce que celui qui tient en *franc-aleu* n'eſt point tenu de louer, ni de reconnoitre aucun Seigneur: Bodin de *aldius* ou de *aldia*, qui dans les Loix des Lombards ſignifie un *affranchi*: Voſſius de l'Allemand *al-ouds*, qui ſignifie ce qu'on poſſéde en propre d'ancienneté, ſans aucun bienfait de Seigneur: Caſeneuve, de *a* & de *loz*, ou de *anlods*, aprés Rhenanus, vieux mots Allemands qui ſignifioient *ſort*, croyant que ces térres en *franc-aleu* étoient venuës d'un ancien patrimoine, & n'avoient point paſſé par le ſort qu'avoient jetté les Conquérans des Gaules quand ils avoient partagé entre eux les térres qu'ils avoient uſurpées. Hauteſére, aprés Dominicus le dérive de l'Allemand *ohn leuden*, qui veut dire, *ſans ſujetion.* Quelques-uns le dérivent de l'Hébreu *halal* qui ſignifie *laudare quaſi poſſeſſionem laudatam habere.* Lipſe le dérive de *Aleudi*, Iſle d'Allemagne: Borelli du Grèc ἄλυτος, c'eſt-à-dire, *libre*; car en effét, *alleu* ſignifie *franchiſe.* Le P. Meneſtriér, dans ſon hiſtoire de la Ville de Lyon, p. 94. veut que ce nom vienne du mot *alauda*, mot Gaulois, qui ſelon lui ſignifie franc, ou libre; d'où vient qu'il appelle Légion libre, celle que Céſar avoit appellée *alauda*, ainſi que Suétone le rapporte ; mais il ſe trompe ſur la ſignification de ce mot Celtique. Voyez ALLOUETTE. Du Cange prétend que *alodium* tout ſeul ſignifie un héritage ſans charge ; mais qu'en general *alodis* & *alodium* s'eſt dit de tout héritage ou fonds, ou immeuble propre, & qu'on diſoit *Tranſire in alodum* ; pour dire, Donner en proprieté. Outre les origines ci-deſſus, il dit que Spelmannus le derive du mot Saxon *leod*, qui ſignifie *héritage populaire*, oppoſé à *Seigneurial*. Wendelinus le derive de *alder*, qui ſignifie *majeur*, comme étant une choſe qui advient par ſucceſſion legitime des ancêtres. Menage rapporte toutes les differentes opinions des Auteurs là-deſſus, & ne ſe détermine point. Mais après toutes ces incertitudes, il y a plus d'apparence de s'arrêter à ce que dit Galand que *leud* eſt un vieux mot François d'origine Gauloiſe, dont Paſquier dit que ſont dérivez *lots & lotir*. Ce dernier obſerve dans ſes Recherches Liv. VIII. Ch. 2. que *Leudes*, dans Gregoire de Tours & Aimon, eſt pris pour ſujets, que Flodoart les nomme *allodes*, & que de ce mot eſt venu *alleud*, qui eſt la reconnoiſſance cenſuelle que nous faiſons à nos Seigneurs ; en conſéquence dequoi nous diſons tenir des terres en *franc-alleud*, quand nous n'en payons aucune redevance. PASQ. Chifflet dans ſon Gloſſaire Salique, p. 128. le dérive de l'Allemand *ael*, qui ſignifie *ingenuum legitimum*, légitime, franc ; & de *lod*, qu'il interpréte : *Omne meum quod porto & mihi aufero* : Ma charge, ce que je prends pour moi, & que j'emporte, du verbe Allemand *laden*, qui veut dire, *emprunter*, *enlever*. De-là, dit-il, s'eſt formé *Allod*, *allodium*, *alleu* ; pour dire, mon bien legitime, que je prends pour moi, & dont je me ſaiſis.

Les Eſpagnols appellent encore *Aldea* un village ou une bourgade ; & les eſclaves, hommes & femmes ſont appellez *aldii*, *aldia*, *aldiones*, & *aldiona* du même mot *ael*, ou parce qu'ils étoient à la campagne dans les villages, dans les terres que l'on heritoit de ſes pères ; ou parce qu'ils étoient une partie de l'*aleu* ou patrimoine. Icquez paroit avoir rencontré la véritable origine de ce mot *alleu* ou *alodes*, en le dérivant de deux mots de la langue Teutonique & Gothique, *all* tout, & *lod*, revenu, ſuivant cette étymologie *aleu* ou *alodes*, veut dire un bien dont le revenu appartient tout entier à celui qui poſſede le fonds dont le revenu eſt franc ; c'eſt ce qu'on a exprimé par le terme de *franc-aleu*. Il y a un petit pays vers l'Auvergne qu'on appelle *Franc-alleu*, qui eſt proche de Combraille. Voyez M^{r} Bignon ſur Marculphe, & le P. Sirmond ſur les Capitulaires de Charles le Chauve, & Chifflet dans ſon Gloſſaire.

ALLODIAL, adj. qui eſt compris dans le franc-alleu. *Immunis*, *liber*. Cet héritage eſt *allodial*, il ne paye point de lods & ventes & n'eſt ſujet à aucunes redevances. Les fonds *allodiaux* ne reconnoiſſent aucun ſupérieur en feodalité. Propriétaires & poſſeſſeurs d'héritages *allodiaux*.

ALLODIALITÉ, ſ. f. *Immunitas*. Qualité de ce qui eſt allodial ; franc-alleu, indépendance d'une terre ou d'un héritage. Louis XIII par une Déclaration du 4^{e} Décembre 1641. ordonna que toutes perſonnes nobles & roturières, propriétaires & poſſeſſeurs d'héritages allodiaux & franc Bourgage, & franche Bourgeoiſie qui n'ont juſtice, fuſſent & demeuraſſent confirmées & leurs ſucceſſeurs à perpetuité, à leur *allodialité*, le tout en payant chacun d'eux les ſommes auſquelles ils ſeroient moderément taxez. TESSEREAU.

ALLIAGE, ſ. m. Melange de divers métaux, ou d'un ſeul métal de differens titres. *Metallorum permiſtio ac temperatio*. On le dit particulièrement de l'or & de l'argent & des monnoies. Le titre des monnoies change ſuivant la quantité d'*alliage* qu'on y met. L'argent d'Allemagne eſt plus bas que celui de Paris, parce qu'on y met plus d'*alliage*. L'*alliage* pour les ſtatuës ſe fait moitié de cuivre rouge, & moitié de cuivre jaune. FELIB. Charles le Chauve défendit que doreſnavant il ne fut fait aucun *alliage* d'or ni d'argent dans le Royaume. LE BLANC. Voyez les Capitulaires de ce Roi, Tom. II. fol. 117. §. 8.

Ce qui a donné lieu à l'*alliage*, eſt 1°. Le mélange des métaux qui ne viennent pas des mines en leur entière pureté. 2°. L'épargne de la dépenſe qu'il faudroit faire pour les affiner. 3°. La neceſſité de les rendre plus durs par quelque portion d'autre metal, afin que le fray ne diminuât point leur poids. 4°. La fonte des monnoies étrangères qui ſont alliées. 5°. Les frais de la fabrication qui ſont pris ſur la monnoie. 6°. Le droit des Princes pour leur ſeigneuriage.

ALLIAGE, ſe dit en Arithmétique du mélange de pluſieurs choſes enſemble de divers prix, ou de differente valeur. Par la regle d'*alliage* on ſuppute, ou le prix commun de ce mélange de choſes de differente valeur, ou combien il faut de chacune de ces choſes pour en compoſer un mélange ſur un certain pied afin de les reduire à un certain prix, ou à un certain nombre.

ALLIAGE, ſe dit auſſi au figuré pour toute ſorte de mélange & d'union. *Conjunctio*. Les élemens ſont des êtres ſimples qui naiſſent du premier *alliage* des principes. ROH.

ALLIAIRE, ſ. f. Plante dont la racine eſt petite, blanche & ſentant l'ail. Elle pouſſe des tiges d'environ de deux coudées de hauteur, minces & veluës. Ses feuilles ſont au commencement rondes comme celles du lierre terreſtre ; enſuite elles deviennent un peu longues & dentelées tout à l'entour ; elles ont auſſi le goût & l'odeur de l'ail, comme la racine, mais moins forts. Les fleurs ſont au haut de la tige & des branches ; elles ſont petites, blanches & compoſées de quatre petites feuilles. Sa ſemence qui eſt noire & oblongue eſt contenuë dans des ſiliques longues, angulaires & diviſées en deux loges, dans chacune deſquelles il y a une ſemence. *Alliaria*. C'eſt une eſpèce de Julienne ou *Heſperis*. Quelques-uns l'appellent, *Heſperis allium redolens*. On s'en ſert dans les ſauſſes & dans les ragouts. Elle eſt bonne auſſi pour faire uriner, contre le venin, contre les vieilles toux, & ſur-tout contre la gangrène.

ALLIANCE, ſ. f. Liaiſon qui ſe fait entre deux perſonnes ou deux familles par le moyen d'un mariage. *Affinitas*, *affinitatis conjunctio*. Il y a pluſieurs *alliances* contractées entre ces deux maiſons. L'heureuſe *alliance* de la France & de l'Eſpagne. L'*alliance* eſt une cauſe de récuſation. Les Romains blamoient les *alliances* [illegible] dans les Princes, elles choquoient leur amitié, dit Tacite. DE ROCH. La loi des douze Tables defendoit les *alliances* entre les perſonnes inegales de bien & de condition. ID. Les mariages étoient defendus en Portugal entre les hommes qui n'avoient jamais fait la guerre & les filles des nobles. ID. Ce mot vient d'*alligatio*. HUST.

ALLIANCE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles & morales. Il ſe contracte une *alliance* ſpirituelle au Baptême entre le parrein & la marreine, le père & la mère du baptiſé. La plûpart des Bourgeois s'appellent compère & couſin, & il n'y a rien de plus ordinaire entr'eux que ces noms d'*alliance*. CALL. Il n'y a de véritable grandeur pour un Chrétien, que celle d'être à JESUS-CHRIST, & de le ſervir : mais il faut qu'une perſonne qui s'eſt donnée à lui par l'engagement des vœux, ſe tienne tellement heureux de la nobleſſe de cette *alliance*, que, &c. AB. DE LA TR.

ALLIANCE, ſe dit auſſi des unions, des ligues, des traitez qui ſe font entre des Souverains & des États pour ſe joindre d'interêt dans une deffenſe commune. *Fœdus*. La Triple *alliance* de la Hollande avec la Suéde & l'Angleterre a été fort fameuſe. Ainſi on dit, jurer *alliance* avec quelqu'un. ABLANC. Recevoir quelqu'un en ſon *alliance*. ID. Rompre, quitter l'*alliance* de quelqu'un. ARN. C'eſt en ce ſens qu'on dit, l'*alliance* de Dieu avec les hommes ou avec ſon peuple. L'Arche d'*alliance* chez les Juifs étoit le coffre où étoient enfermées les Tables de la Loi, qui contenoient les principaux articles de cette *alliance*.

ALLIANCE, ſe dit figurément pour union, mélange. *Societas*, *commercium*. Faire *alliance* des maximes de l'Evangile avec celles du monde. PASC. Il faut que l'art vienne au ſecours de la nature, parce que c'eſt leur parfaite *alliance* qui fait la ſouveraine perfection. BOU. L'*alliance* monſtrueuſe que vous faites de la ſainteté avec les crimes les plus déteſtables, eſt une preuve que vous n'avez nulle idée de la piété. NICOL. Les *alliances* fermes & durables ſont appellées des *alliances de ſel*, parce que le ſel eſt incorruptible, ou bien parce que le ſel eſt le ſymbole de la ſageſſe, qui fait preſumer qu'elles ont été faites avec mûre déliberation. DE ROCH.

ALLIANCE. Terme d'Orfévre. Bague ou jonc que l'Accordé donne à ſon Accordée, où il y a un fil d'or & un fil d'argent. *Sponſalium annulus*.

ALLIER, v. act. Fondre differens métaux enſemble pour les mêler ou les rejoindre. *Metalla commiſcere*. L'or & le fer ne s'*allient* point enſemble pour ſe mêler, non pas même pour ſe ſouder, ſi ce n'eſt par le moyen du cuivre. L'étain fondu avec l'or s'*allie* tellement qu'on ne les peut ſeparer, & il gâte toute une fonte. Ce mot vient d'*adligare*.

ALLIER, ſe dit figurément en morale, pour dire, Joindre une famille à une autre par quelque mariage ; & alors il ſe dit avec le pronom perſonnel. *Inire affinitatem*. Cette maiſon eſt bien noble, elle s'eſt *alliée* pluſieurs fois avec des Princes. Quand on s'eſt *allié* dans une maiſon, on eſt réputé de la même famille. Le comperage eſt une voye de s'*allier* ſpirituellement.

ALLIER, ſignifie auſſi en parlant d'États & de Souverains, Se confédérer, ſe joindre d'interêt ; faire ligue offenſive & défenſive contre un ennemi commun. *Fœdus icere*, *ſancire*. Les Suiſſes ſe ſont toujours *alliez* avec la France.

ALLIER, ſe dit figurément pour mêler, joindre enſemble. *Jungere*, *conjungere*, *ſociare*. Vous *alliez* les loix humaines avec les divines. PASC. Avec le pronom perſonnel, il ſe dit pour s'aſſocier, ſe joindre. La miſéricorde & la vérité s'*allieront* heureuſement. PORT-R.

ALLIÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Affinis, conjunctus, ſociatus, fœderatus*, dans le ſens de leurs verbes.

ALLIÉ, eſt auſſi ſubſtantif, Confédéré. *Socius, fœderatus.* Les Rois ont grand ſoin de prendre les intérêts de leurs *alliez*. Les Romains avoient beaucoup de Rois *alliez*. Il a fait rendre les places priſes ſur ſes *alliez*.

> Alliée, *ou plûtôt ſujette des Romains,*
> *De leurs choix l'Armenie attend ſes Souverains.* CREBIL.

ALLIÉR, ſ. m. Filèts tendus ſur deux bâtons propres à prendre des cailles & des pèrdrix, qu'on appelle auſſi *trimallièr*, parce qu'il eſt fait de trois doubles de mailles. *Rete triplici hamulo conſertum.* Les *alliérs* ſont défendus par les Ordonnances.

Ces mots viennent du Latin *alligare*, *lier*.

ALLIER, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois cèrtains oiſeaux qui vivent de rapine, comme on l'a dit au mot AILERION. Eſpéce d'oiſeaux de proie.

ALLIER, ſ. m. Nom de fleuve. *Elaver.* L'*Alliér* ſort de la montagne de Loſeve, la plus haute du Gitandon, travèrſe l'Auvèrgne & le Bourbonnois, & ſe jette dans la Loire au deſſous de Nevèrs, à un endroit appellé pour cela Bèc d'*Alliér*, *Os Elaveri*. *Alliér*, eſt un nom formé par corruption du nom Latin *Elaver*, qui ſe trouve dans Céſar pour le Bèc d'*Alliér*; quelques Auteurs veulent que ce ſoit une corruption de *bucca Elaveris*, la bouche d'*Alliér*. Peut-être auſſi a-t-on appellé cet endroit-là bèc, *roſtrum*, à cauſe de la pointe de tèrre qui fait le confluent des deux rivières. Quoiqu'il en ſoit, il faut prononcer Bè d'*allièr*, ſans faire ſonner le *c*. C'eſt l'uſage.

ALLIOTH. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt le nom d'une étoile de la queuë de la grande Ourſe, dont l'obſèrvation eſt d'un grand uſage ſur mèr. Elle ſèrt auſſi à connoître la hauteur du pôle. Obſèrvez quand l'*allioth* paſſe le méridien ſous le pôle; prenez alors la hauteur de l'étoile polaire avec un quart de cèrcle, & de la hauteur trouvée retranchez 2° 25′, qui eſt la diſtance du pôle à l'étoile polaire, ce qui reſte eſt la hauteur du pôle. HARR.

ALLOBROGE, ſ. m. *Allobrox.* C'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois un ancien peuple de la Gaule Narbonnoiſe, peuple puiſſant, dit Polybe, Liv. XXX. Ch. 50. qui les appelle en Grèc, auſſi-bien que Ptolomée ἀλλόβριγες, *allobriges*. Quelques-uns prétendent qu'*allobroges* s'eſt dit pour *areobriges*, formé d'ἄρειος, *martial*, *belliqueux*, & *brige* qui en cette langue ſignifioit peuple, nation. D'autres le dérivent d'ἄλλος βρίγλος, & diſent qu'ils ſignifie une nation qui habite un pays coupé de montagnes & de vallées. Étienne Barlet a cru que ce nom étoit compoſé d'ἄλλος & de βροτός, & qu'ils le prirent par vanité; pour dire qu'ils étoient autres que des hommes mortels. Ils croyoient, ajoute-t-il, que le Soleil eſt l'image corporel du Dieu inviſible, & ils l'adoroient par cette raiſon. Les Chaldéens nommoient Dieu *Alla*; & les Allemans *Brux* ou *Brox*, toute médaille où eſt gravée une tête. D'*Alla* & de *Brox* a été compoſé *Allobrox*; ce ſont des rêveries. Chorier a grande raiſon d'en juger ainſi. Un ancien Scholiaſte de Juvenal dit qu'en Gaulois *broga*, ſignifie *champ*, tèrre, & qu'*Allobrox* eſt compoſé de *alius*, autre, & *broga*, comme qui diroit un homme venu d'une autre tèrre, venu d'ailleurs; mais le nom d'*allobroge* étoit fait long tems avant que la langue Gauloiſe fut mêlée du Latin: ainſi Mr Bochart tire plus vraiſemblablement ce nom [illegible], *bro*, qui en langage Celtique, comme en Hebreu, ſignifie, *champ*, *terre*. C'eſt ce qu'a voulu dire le Scholiaſte de Juvenal, qui n'a pas ſçû diſtinguer l'inflexion Latine *gu*, *ges*, *ga*, des radicales *bro* & *al*. *Al* en cette occaſion, comme en Hebreu על, ſignifie *haut*; de ſorte qu'*allobroge* ſignifie celui qui habite un pays élevé, montagneux, des montagnes, un montagnard, nom qui convient très-bien aux *allobroges*, puiſqu'ils occupoient depuis Genève juſqu'au Rhône toute la Savoye & le Dauphiné; pays plein de montagnes & de très-hautes montagnes. Ptolomée dit que Vienne étoit la Capitale des *Allobroges*. D'autres dérivent ce nom du Grèc ἄρειος, qui ſignifie *martial*, *belliqueux*, de Ἄρης, *Mars*, & du Gaulois, *Brig*, qui ſignifie *nation*, *peuple*. Géoffroy de Vitèrbe, Secrétaire des Empereurs Conrad III. Frédéric I. & Henri IV. dans l'onzième ſiécle, tire ce nom de celui d'une rivière nommée *Labroga*, ſur les bords de laquelle les *Allobroges*, ſelon lui, habitèrent d'abord. Borel dit qu'il vient d'*al*, & de *brava*, parce que les *Allobroges* étoient un peuple de *Gallia bracata*, & ailleurs il dit qu'il vient d'*al*, *tout*; *le*, *haut*: & *brig*, *ou brug pont* ou *tour*, *donjon*, *montagne*, comme s'il y avoit *berg*. J. Picard, dans ſa Celtopédie, Liv. III pag. 126 a penſé que ce nom étoit Grèc, ἀπὸ τῶν ἀλλαχοῦ τοῦ βρύειν, c'eſt-à-dire, de ἄλλος, *autre*, βρύειν, *ſourdre*, *être en mouvement*; *quòd alio atque alio rebus moveantur*, parce qu'ils étoient remuans, & qu'ils aimoient le changement. Il prétend que c'eſt à cela qu'Horace fait alluſion Epod XVI. *Noviſque rebus infidelis Allobrox.* Mais on peut dire contre ces étymologies, que dans les premiers tems les lieux n'ont point donné le nom aux hommes, mais plûtôt les hommes aux lieux. C'eſt un principe dont il ne faut guère s'écarter dans cette matière. Joint qu'il n'eſt pas ſûr que les *Allobroges* ayent habité d'abord les rivages de la Labroga. Un nom Grèc pour les Gaulois, ou la compoſition d'un mot Grèc & d'un nom Celte, ou Gaulois ne revient pas davantage, & ἀλλόβρυγες, s'écrit par un *iota*. Il paroit que Mr Bochard a été le plus heureux. Céſar, Liv. I. Ch. 6. Ciceron dans ſon Oraiſon pour Fonteïus, Strabon, Liv. IV. Tite-Live, Liv I. de la Decade III. Tacite, Liv. I Hiſt. Ch. 66. Polybe, Liv. XXX. 50. M. Vallois, *Notit. Gall.* ſur Vienne, parlent des *Allobroges*. Les Anciens font mention du Sénat & du Peuple des *Allobroges*. Aujourd'hui par *Allobroge* nous n'entendons que les Savoyards, & de-là eſt venu que dans le ſtile comique & burleſque, il eſt pris pour groſſiér. Il parle François comme un *Allobroge*. Cette manière de parler n'eſt pas nouvelle, & nous trouvons dans Juvenal, Sat. VII. v. 214. qu'un cèrtain Rheteur Gaulois, nommé Rufus, & qui eut de la réputation, traitoit Cicéron d'*Allobroge* par mépris. Voyez le IIe Livre de l'Hiſtoire du Dauphiné de Chorier. Il y a pluſieurs choſes ſur les *Allobroges*.

ALLOBROGIE, ſ. fém. *Regnum* ou *Ditio Allobrogum.* Choriér prétend que le Royaume de Bourgogne a porté ce nom. Voici ſes preuves & ſes paroles: Conrad, Abbé d'Uſpèrg, écrivant que ceux qui étoient autrefois appellez *Allobroges*, ſont préſentement nommez Bourguignons, dit, que ce que nous appellons aujourd'hui Dauphiné, a été autrefois nommé Bourgogne. L'Auteur des Actes du Martyr S. Alban, publiez par Caniſius, donne de même à Sigiſmond fils de Gondebaud, le titre de Roi très-Chrétien des *Allobroges*. Guntherus parlant à l'Empereur Frederic I. dit auſſi *Allobrogum Regnum*, pour la Bourgogne. D'où il conclut: Peut-on nier que le Dauphiné ou pays des *Allobroges* n'ait été la principale Province de cet État, puiſqu'à cauſe d'elle tout le Royaume de Bourgogne a été appellé autrefois le Royaume des *Allobroges*?

ALLOBROGIQUE, adj. m. & f. *Allobrogicus.* Qui appartient, ou qui a rapport aux *Allobroges*. On donne le titre d'*Allobrogique* à Q. Fabius Maximus pour avoir vaincu les *Allobroges*. PLINE, L. VII. Ch. 50.

ALLOCATION, ſ. f. Tèrme de compte qui ſe dit lorſqu'on approuve, & qu'on allouë un article, & qu'on le paſſe en compte. *Computationis approbatio.* Il y a la moitié des articles de ce compte qu'on diſpute, dont on ne ſauroit obtenir l'*allocation*. Ce mot vient du Latin *alloco*.

ALLODIAL, ALLODIALITÉ. Voyez ci-devant ALLEU.

ALLOISE, ſ. fem. Charge, Dignité ou Juriſdiction d'Alloué. On trouve dans l'Hiſtoire de Bretagne, Tom. II. pag. 1085. que le Duc François donne au Duc de Rey, Amiral de France, & à ſes heritiers, privilege de congié & de menée à ſe délivrer à ſes généraux plaids de Nantes, au quint jour d'iceux, ſans que eux, leurs Officiers & Sujèts, &c. ſoient tenus obeïr à l'*alloiſe* de Nantes.

ALLONGE, ſ. f. Ce qu'on ajoûte à une étoffe ou à autre choſe pour la rendre plus longue. *Additamentum.* Cette juppe étoit trop courte, il a fallu mettre une *allonge* par en bas. On a mis des *allonges* à ces guides pour mener les chevaux du train de devant, qui ſont à la volée.

ALLONGE, ſ. f. Tèrme de Marine. Piéce ou membre d'un vaiſſeau qui ſert à allonger un autre membre. On appelle *allonge premiere*, celle qu'on empâte avec la varangue, & avec le genoüil de fond. *Allonge ſeconde*, celle qui s'éleve au deſſus de la première, avec le bout du genouil de fond. *Allonge de revèrs*, celle qui eſt plus proche du plat bord, qui tèrmine la hauteur du coté du vaiſſeau. *Allonges de trépont*, deux *allonges* qui ſont miſes au deſſus des étains. *Allonges de porque*, une piéce de bois qui *allonge* une porque. *Allonge d'écubiérs*, ſont des piéces de bois plates, dans leſquelles on pèrce les écubiers, ou les trous pour paſſer les cables du vaiſſeau. *Allonge de poupe*, eſt la dernière piece de bois au plus haut, qui étant aſſemblée avec le bout ſuperieur de l'étambour, forme le bout de la poupe.

ALLONGE. Tèrme de Boucher. Nèrf de bœuf tortillé, au bout duquel il y a un crochet de fèr où la viande eſt attachée. *Nervus bubulus intortus & hamo præfixus.*

ALLONGEMENT, ſ. maſ. Ce qui allonge, qui rend plus long. *Productio.* Le regime de vivre ſèrt beaucoup à l'*allongement* de la vie. L'*allongement* des procès n'eſt cauſé que par les chicannes que font les Procureurs. De quoi ai-je profité que d'un *allongement* de nom? MOL. Comment ſe fait l'*allongement* & la groſſeur, tant de la tige & des branches, que des feüilles & des fruits? LA QUINT.

ALLONGER, vèrb. act. Rendre plus long. *Producere*, *extendere.* *Allonger* une juppe, une corde, l'allée du jardin, ſon chemin.

Il *allongeoit* un grand cou de gruë pour voir par deſſus les autres. Quand on change de cheval ou de ſelle, il faut *allonger* ou raccourcir les étriers.

ALLONGER, ſe dit figurément en choſes morales. Un débiteur tâche d'*allonger* le tems pour ne point payer ſes dettes. Toutes ces diſtinctions ne ſont qu'*allonger* la diſpute.

ALLONGER, en tèrme d'Eſcrime, c'eſt porter un coup d'eſtocade. *Adverſarium petere.* Les gens de grande taille ont bien de l'avantage à *allonger*. *Allonger* la bote, *allonger* la pique.

s'ALLONGER, ſe dit en tèrmes de Fauconnerie, de l'oiſeau quand il ſe revêt de ſes pennes, de ſes plus groſſes plumes. *Majoribus pennis indui.*

ALLONGER. On dit en tèrmes de Marine, *allonger* la tèrre; pour ſignifier, aller contre la tèrre, ou le long de la tèrre. *Terram radere.* *Allonger* le câble; pour dire, l'étendre juſqu'à un cèrtain lieu ſur le pont, ſoit pour le bitter, ſoit pour mouiller l'ancre. *Allonger* la manœuvre; pour dire l'étendre ſur le pont, afin qu'elle ſoit en état de s'en ſèrvir.

ALLONGER, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On dit à un homme qui s'étend: Le cuir ſera à bon marché, les veaux *s'allongent*. On dit auſſi, *allonger* la courroie, le parchemin; pour dire, étendre les choſes au delà du pouvoir qu'on a reçû: dire plus qu'on a charge de dire. *Allonger* la courroie ſe dit auſſi d'un Auteur qui étend trop un diſcours, ou piéce de vèrs.

Dont la veine ſtérile allonge *la courroie,*
Et par les incidens qu'il pille chez autrui,
Il tâche d'annoblir le peu qui vient de lui.

ALLONGÉ, ÉE, part. & adj. *Productus, extenſus.*

On appelle en tèrmes de Chaſſe un chien *allongé*, celui qui a les doigts du pied étendus par quelque bleſſure qui a touché les nèrfs.

On dit auſſi en Fauconnerie, un oiſeau *allongé*, quand il a toutes ſes pennes entières, & de la longueur qu'il les doit avoir. *Majoribus indutus pennis.*

Ce mot vient du latin, *elongare*, de *longus*.

ALLOUER, v. act. Approuver quelque point ou article, en demeurer d'accord. *Approbare.* Il ſe dit proprement dans les redditions de compte. Cet article a été *alloué* après qu'on en a repréſenté la quittance. Paſquiér dit que ce mot vient de *los*, ancien mot François qui ſignifie *louange* ou approbation. Et en effèt il vient du mot *elaudare*, qui ſignifie *approuver*, ſelon Nicod. D'autres le dérivent de *allocare*, diſant qu'il vient de *locum dare*: d'autres de *locare*, *conducere*; ce qui convient aux compagnons artiſans, qu'on appelle *allouez*.

ALLOUER, ſe dit quelquefois dans les convèrſations. Cette propoſition eſt trop hardie, c'eſt un article qui ne paſſera pas, qui ne vous ſera point *alloué*. Il s'en faut beaucoup qu'on ne vous *alloue* tout ce que vous dites.

ALLOUÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Approbatus.*

ALLOUÉ, ſ. m. Se dit chez les artiſans des compagnons qui ont fait le tems de leur apprentiſſage, & qui s'engagent encore pour quelque tems à ſèrvir les maîtres. *Locatus, conductus.* Les compagnons ſont ceux qui ſèrvent à la journée; & les *allouez*, ceux qui ont promis de ſervir pendant quelque tems. Autrefois *Alloué* s'eſt dit du Lieutenant Général du Senechal, & particulièrement en Bretagne. *Judex ſubſidiarius.* Une reformation des Ordonnances de l'Hôtel du Duc de Bretagne, faite le 1er Avril 1415, porte *Allouez* ou Baillifs. L'*Alloué* de Rennes, &c. Voyez l'Hiſtoire de Bretagne du P. Lobineau Tom. II. pag 916. *Allouez* ſe dit auſſi de celui qui agit au nom de quelqu'un, on l'appelle aujourd'hui Procureur; on le trouve en ce ſens dans les vieux titres, *Lui, ou ſes allouez.*

ALLOUVI, IE. Qui a une grande faim, telle que celle d'un loup, qui eſt difficile à raſſaſier. *Famelicus.* Les jeunes gens qui ſortent d'une maladie ſont *allouvis*; ils veulent manger par excès. Ce mot vient de *loup*, *lupus*. Il eſt tout-à-fait bas, & ne ſe dit que parmi les nourrices de Paris. Cet enfant eſt tout *allouvi*.

ALLOUYSE, ſ. f. Charge, dignité d'Alloué. *Judicis Subſidiarii dignitas, munus, Magiſtratus.* Hiſt. de Bretagne Tom. II. pag. 1199. Inſtitution pour Mr Raoul Paſtourel de l'*Allouyſe* de Nantes. On a dit auſſi *Allouſe*.

ALLOY, ſ. m. Cèrtain degré de bonté, lequel reſulte du mélange de pluſieurs métaux qui ont quelque conformité entre eux, ou titre légitime des monnoyes & des ouvrages d'or ou d'argent ſuivant les Edits du Prince. *Legitima materia nummaria conſtata.* L'or doit être travaillé à un cèrtain carat pour être de bon *alloy*. Le titre de l'argent doit être de tant de deniérs de fin, autrement il eſt de mauvais *alloy*. Ce mot eſt un composé de *loy*, qu'on dit auſſi en même ſens, qui eſt fait ſelon l'Édit & la Loi.

ALLOY, ſe dit figurément de la valeur & bonté de toute autre choſe. Cette drogue n'eſt pas de bon *alloy*, elle eſt falſifiée. *Adulterinum pharmacum.* Cette raiſon eſt de mauvais *alloy*, elle ne paſſera jamais. *Adulterina, non proba ratio.*

Pour moi je n'envierois que quelque ſolitude,
Qui me fît fabriquer des vèrs de bon alloy,
Et chanter dignement les vèrtus de mon Roi. SANLEC.

ALLOYER, v. act. Tèrme de Monnoye. Donner à l'or & à l'argent l'alloy requis & ordonné par les loix. *Legitimâ materiâ nummum afficere.*

ALLOYÉ, ÉE, part. & adj. qui a le degré de pureté, ou d'alloy; c'eſt-à-dire, d'alliage ordonné par la loi. *Ad legem exactus, legitimâ materiâ conſtans.*

ALLUCHON, ſ. m. Le bout d'un hériſſon, qui eſt une éſpéce de dent ou de pointe qui entre dans les fuſeaux, ou la lantèrne des moulins & autres machines qui ſe meuvent par rouës & pignons.

ALLUMELLE, ſ. f. C'eſt la partie trenchante des coûteaux; des raſoirs, des ganifs, des ciſeaux, laquelle eſt faite de fèr & d'aciér. *Lamina, lamella.* Ce mot commence à vieillir; ſi ce n'eſt peut-être parmi les Jardiniers. Car la Quintinie, Part. IVe, chap. 10, en parlant des outils néceſſaires pour tailler des arbres, dit: Il faut que l'*allumelle* de ces ſèrpettes ſoit d'une médiocre longueur. Et plus bas: Il eſt bon que le premier doigt ſoit étendu le long du manche juſques ſur le bord de l'*allumelle* pour conduire plus droit le mouvement de la ſcie, & en ce dèrnier endroit il le prend pour le fèr d'une ſcie. En ſa place on dit une *lame*. Les Prêtres en divèrs endroits appellent *allumelle* une ſoutane ſans manches.

On dit provèrbialement, qu'un homme s'eſt tué de ſa propre *allumelle*; quand il a trop fait la débauche de vin ou de femmes.

ALLUMER, v. act. Produire de la lumière en attachant le feu à quelque matière combuſtible, capable de donner de la clarté. *Accendere*, *allumer* un flambeau; *allumer* la lantèrne.

On le dit auſſi du feu qu'on attiſe, & qu'on ſouffle ſimplement pour avoir de la chaleur. *Ignem ſuſcitare.* On *allume* le feu avec un fuſil & de la mêche. En ſoufflant le feu il s'*allume*. Le feu d'une forge s'*allume* davantage en y jettant quelques gouttes d'eau.

ALLUMER, ſe dit figurément en Morale des paſſions, & ſignifie enflammer, exciter. *Incendere, inflammare.* Son excuſe, au lieu d'adoucir ſon maître, a *allumé* ſa colère. Un amant ſe plaint que les yeux de ſa maîtreſſe ont *allumé* un grand braſiér dans ſon cœur. Ce n'eſt pas peu pour vous d'avoir *allumé* le cœur d'un homme auſſi froid que je ſuis. VOIT. La loi de Dieu éxcite & *allume* en nous ſon amour de plus en plus. PORT-R. Les efforts qu'on fait pour ſe délivrer de l'amour, ne ſèrvent bien ſouvent qu'à l'*allumer*. LA BRUY.

Ma flamme par Hèctor fut jadis allumée;
Avec lui dans la tombe elle s'eſt renfermée. RAC.

Il y a des boutefeux qui *allument* des ſéditions, des guèrres. On dit auſſi en débauche, *allumer* la lampe, pour dire vèrſer du vin dans un vèrre à quelqu'un pour l'obliger à boire.

ALLUMÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Accenſus.*

ALLUMÉ, en tèrme de Blaſon, ſe dit des yeux quand ils ſont d'un autre émail que le corps de l'animal. *Rubris oculis.* Robèrt I. Duc de Bar portoit d'azur à deux bars, ou barbeaux d'or, dentez & *allumez* d'argent.

ALLUMÉ, ſe dit auſſi de la flamme d'un bucher, d'un flambeau, & d'un bâton qui eſt brûlant. Saint François de Paule portoit d'or au phœnix de gueules, ſur un buchèr *allumé* de même.

ALLUMETTE, ſ. f. Petit bâton de bois ſèc ou de roſeau trempé dans du ſouffre, qui ſèrt à allumer la chandelle. *Sulphuratum.* On dit quand on veut vanter du bois à brûler, qu'il brûle comme des *allumettes*. Une femme avare veut qu'on faſſe ſèrvir les *allumettes* par les deux bouts.

Ces mots viennent de la propoſition *ad* & de *lumen*, *lumière*, qui vient de *lucere*, *luire*.

ALLURE, ſ. f. La manière de marcher ou de ſe tranſporter d'un lieu à un autre. *Inceſſus, ingreſſus.* On connoît bien des gens à leur *allure*. L'*allure* par eau eſt la plus douce.

ALLURE, ſe dit du train, de la marche du cheval. *Gradus.* Ce cheval a l'*allure* froide; pour dire, qu'il ne lève pas aſſez le genou ni la jambe, & qu'il raſe le tapis. Ce barbe a de belles *allures*; pour dire, qu'il a la marche belle. Il n'y a pèrſonne qui puiſſe parfaitement dreſſer un cheval, qu'il ne ſache éxactement toutes leurs *allures* naturelles & les actions des jambes. NEWCAST. Les *allures* naturelles ſont le pas ou petit trot, le trot, l'amble, le galop. Si le cheval continuë à falſifier ſon *allure*, donnez-lui de l'éperon dans la volte. ID.

ALLURES DE CERF. Ce ſont les endroits par où il paſſe. *Cervi via.*

ALLURES, ſe dit auſſi au figuré, en parlant de la conduite & des intrigues de quelqu'un. *Agendi ratio, conſilia, artes.* J'ai bien reconnu à ſes *allures* qu'il briguoit ſécretement cet emploi.

Ce mot a la même étymologie que ſon vèrbe *aller*.

ALLUSION, ſ. f. Tèrme de Rhetorique. C'eſt une figure qui ſe fait par un jeu de mots prèſque ſemblables. *Annominatio, luſus in verbis.* L'affectation des *alluſions* eſt extrémement vicieuſe en France. Et même ſans affectation elles paſſent pour froides, à moins qu'elles ne ſoient fort heureuſes. Mais on peut élégamment faire *alluſion* à quelque apophtême, à quelque hiſtoire, à quelque coutume, lorſqu'on dit quelque choſe qui y a du rapport, & qu'on veut faire entendre au lècteur ou à l'auditeur qu'on y a penſé en l'écrivant. *Rei alterius ex altera notatio.*

ALLUVION, ſ. f. Accroiſſement qui ſe fait le long des rivages de la mèr ou des grandes rivières par les tempêtes ou les inondations. *Alluvio.* Le droit Romain met l'*alluvion* entre les moyens legitimes d'acquérir par le droit des gens. Il definit l'*alluvion*, un accroiſſement lent & caché; parce qu'il faut que cela arrive preſqu'impèrceptiblement. Car ſi un débordement ſubit de la rivière detachoit une portion conſiderable d'un fond pour le joindre à un héritage voiſin, en ce cas cette portion n'eſt point cenſée acquiſe par le droit d'*alluvion*, & le premiér propriétaire la peut reclamer. Les *alluvions* ont éloigné Aigues-mortes de la mèr, où il y avoit un port du tems de Saint Louis. Cette Iſle s'eſt faite par *alluvion*; le Seigneur voiſin prétend qu'elle eſt à lui par droit d'*alluvion*.

ALLYRE, ſ. m. *Illidius.* Voyez ALIRE.

A L M.

ALMADIE, ſ. f. Tèrme de Marine. Ce ſont de petites barques de quatre braſſes de long, faites ſouvent d'écorce de bois, dont uſent les Sauvages de la côte d'Afrique. *Cymbula.* C'eſt auſſi un vaiſſeau des Indes long de 80 piéds & large de ſix ou ſept, qui reſſemble à une navette, à la réſèrve de ſon dèrrière qui eſt quarré. Voyez ALMODIA.

ALMAGESTE, ſ. m. Tèrme qui ſe dit d'un livre fameux composé par Ptolomée, où il a recueilli un grand nombre de problêmes des Anciens, ſèrvant à la Geometrie & à l'Aſtronomie. *Almageſte Ptolomæi.* Il eſt intitulé en Grèc, σύνταξις μεγίστη: ce dèrnier mot joint avec l'article Arabe *al*, lui a fait donner le nom d'*almageſte* par les Arabes, quand il fut traduit par l'ordre de Maimon, Calyphe de Babylone vèrs l'an 800. *Almageſthi* eſt le mot Arabe, & nous en avons fait *almageſte*. Le Pére Jean-Baptiſte Riccioli a fait auſſi une Aſtronomie réformée, qu'il appelle *almageſte* nouveau, où il a compilé toutes les obſèrvations des Aſtronomes anciens & modèrnes, & en a conféré les hypotèſes.

ALMANACH, ſ. m. Calendrier ou table où ſont écrits les jours & les fêtes de l'année, le cours de la lune, &c. *Ephemeris, Lunarium motuum Ephemeris, Calendarium.* Cardan a fait un Traité *de ſupplemento almanach*.

Ce mot eſt Arabe, composé de l'article *al*, & de *mana*, qui ſignifie *compter*. NICOD. C'eſt auſſi l'opinion de Saumaiſe dans ſes prolégomènes ſur Solin. Covarruvias dit, que ſelon quelques-uns ce mot vient de *manach*, qui ſignifie, ſelon eux, *Calendrier*. Il ajoûte que Diego Durrea aſſure que la tèrminaiſon Arabe de ce mot eſt *manaquehu*, du vèrbe *necaba*, qui ſignifie, *prédire l'avenir*. Cependant il ſoutient que ces deux ſentimens ne reviennent qu'à une même choſe. Car l'Hébreu *manach* ſignifie, *nombrer*, *ſupputer*. Or tout le monde ſait que les *almanachs* ne conſiſtent qu'en ſupputations aſtronomiques. Scaliger dit qu'il a eté fait de l'article *al*, & de Μὴν, mot Grèc qui ſignifie *mois*. Scaligèr ſur le *Culex* de Virgile, pretend que les Arabes l'ont pris du Grèc μηνιακὸς, qui ſignifie *cours des mois*, en prépoſant leur article *al*, comme alembic, almageſte, alchimie. D'autres croyent que ce mot vient des Egyptiens long-tems avant les Arabes. DU CANGE. Ménage dit que les Arabes l'ont fait du Pèrſan *ſalmaha*, qui ſignifie la *période de la lune*. M. Chaſtelain dans ſes Notes ſur le Martyrol. au 1er Janv. dit qu'il vient du mot Hébraïque *manha*, il falloit dire *minhha*, avec l'article *al* des Arabes. *Manha*, ajoûte-t il ſignifie préſent ou don. Et le ſavant Golius en ſes Notes ſur les élemens Aſtronomiques d'Alfragan, dit que preſque dans tout l'Orient les ſujets font des preſens aux Rois au commencement de l'année, & entre autres les Aſtrologues qui leur donnent les Ephemérides de l'année qui commence; d'où, dit-il, ces Ephemérides ont eté nommées *almanha*; c'eſt-à-dire, Etrennes. Cornelius Kiliam croit que le mot *almanach* eſt un mot Allemand, & que *almanach*, eſt comme ſi l'on diſoit *almaen acht*, *omnium lunarum totius anni conſideratio*; *conſidération de toutes les lunes de l'année*.

L'*almanach* du Palais, eſt celui où on marque les jours où le Parlement ne s'aſſemble pas. *Feriæ Ephemeris, Calendarium.* *Almanach* Hiſtorial eſt un Journal où on marque quelques hiſtoires mémorables au jour où elles ſont autrefois arrivées. *Faſti.* On appelle ordinairement *almanach* de l'Obſèrvatoire, le petit Livre intitulé *Connoiſſance des tems*, qui paroît tous les ans depuis plus de 20. ans, & qui contient pluſieurs ſupputations Aſtronomiques: on l'attribuoit à Meſſieurs de l'Obſèrvatoire, ou de l'Académie des Sciences, quoique M. le Fevre ou M. Lieutaud, ou quelque autre particuliér, en fut ſeul l'Auteur, & que les autres n'y euſſent d'autre part que d'y avoir fourni quelques mémoires ſans garantir tout le reſte. En 1703. on a donné une nouvelle forme à cet ouvrage; Meſſieurs de l'Académie des Sciences y ont eu plus de part qu'auparavant, c'eſt par leur ordre & ſous leur dirèction que M. Lieutaud a fait les calculs aſtronomiques, & y a ajoûté pluſieurs memoires & remarques trés-curieuſes que l'Académie lui a fourni. Par une Ordonnance de Charles IX. aux Etats d'Orléans en 1560. art. 26. il eſt défendu à tous Imprimeurs ou Libraires d'imprimer ou expoſer en vente aucuns *almanachs* & pronoſtications, qu'auparavant ils n'ayent eté viſitez par l'Archevêque ou Evêque, ou ceux qu'il commettra; & il eſt ordonné qu'il ſoit procédé par les Juges extraordinairement & par punition corporelle, contre celui qui aura fait & expoſé leſdits *almanachs*. Henri III. confirma cette Ordonnance aux Etats de Blois en 1579. art. 36. qu'ils ſoient approuvez par des cèrtificats ſignez de la main des Archevêques ou Evêques, & qu'il y ait auſſi pèrmiſſion du Roi ou des Juges ordinaires. Louis XIII. confirma ces Ordonnances le 20 Janv. 1628 & fait défenſes à toutes ſortes de pèrſonnes de faire ni compoſer aucuns *almanachs* & prédictions hors les tèrmes de l'aſtrologie licite, même d'y comprendre les prédictions concèrnant les Etats & pèrſonnes, les affaires publiques & particulières, ſoit en tèrmes exprès ou couvèrts & generaux, ni autres quelconques, & d'y employer & mettre autre choſe que les lunaiſons, éclipſes, & divers les diſpoſitions & tempéramens de l'air & déréglemens d'icelui. DE LA MARRE.

On dit provèrbialement, Je ne prendrai point de vos *almanachs*, pour dire, Je ne prendrai pas votre conſeil ſur l'avenir; vos prédictions ne ſont pas ſûres. J'ai beau dire la vérité, on ne prend plus de mes *almanachs*. ABLANC. On appelle un faiſeur d'*almanachs*, un ridicule Aſtrologue Judiciaire. On dit auſſi que quelqu'un fait ou s'amuſe à faire des *almanachs*, quand il s'occupe à des imaginations vaines & groteſques. On dit auſſi d'une pèrſonne qui ſe reſſent de quelque infirmité à tous les changemens de tems, que ſon corps eſt un *almanach*.

ALMANDINE, ſ. f. Pierre précieuſe. C'eſt une eſpéce de rubis beaucoup plus tendre & plus leger que le rubis Oriental, & qui tire plus ſur la couleur du grenat, que ſur celle du vrai rubis. Elle eſt pourtant au nombre des pièrres les plus eſtimées, quoiqu'elle céde au vrai rubis. On l'appelle auſſi *albandine*. Ce mot vient d'*albanaa*, ville de Carie, d'où Pline dit qu'on l'apporte.

ALMAQUE, ſ. m. & nom propre d'homme. *Almachius.* Saint *Almaque*, appellé Telemaque par Théodoret, fut maſſacré par les Gladiateurs ou par le Peuple lorſque ce Saint tâchoit de les retirer des ſpèctacles des jeux ſeculaires qu'Honorius avoit pèrmis aux Gentils de Rome. Honorius touché de la généreuſe réſolution de ce Saint, ſupprima entièrement ces ſpèctacles & fit mettre *Almaque* au nombre des Martyrs. C'eſt peut-être dans la vuë de cet heureux ſuccès, & de cette victoire de l'Egliſe ſur le Paganiſme, que Théodoret a donné à ce S. Martyr le nom de Télemaque, qui veut dire *fin du combat*. Il ſe peut faire auſſi que par une altération de nom qui n'eſt pas ſans éxemple, celui que les Grècs appelloient Télémaque, ait été nommé depuis *Almaque* par les Latins. BAILL. Le P. Ruinart croit auſſi après Baronius & Bollandus, que *Almaque* eſt le même que le Télémaque de Théodoret, Hiſt. Eccl. Liv. V. ch. 6. Chaſtelain eſt d'un ſentiment contraire. Il veut avec Galeſinius, qu'il ait ſouffèrt ſous Dioclétien Voyez ſes Notes ſur le Martyrologe au 1er jour de Janvier. Wake Proteſtant Anglois, dans un Livre écrit contre la vie de S. Ignace par le P. Bouhours, & intitulé, *De l'Enthouſiaſme*, a donné dans des imaginations qui font voir le peu de connoiſſance qu'il a des anciens manuſcrits. Il prétend que quelques Moines ignorans du 7e ou 8e ſiécle, voyant au haut du Calendrier *S. Almanacham* écrit par abbréviation, ſelon la coutume de ce tems-là, *S Almanachum*, prit ce mot peu uſité alors, pour le nom de quelque Saint, lui donna une tèrminaiſon en *m*, & le plaça après la Fête de la Circonciſion. Mais cette fauſſe conjècture n'eſt pas difficile à refuter. 1°, Il ne ſauroit faire voir un ſeul manuſcrit, quelque ancien qu'il puiſſe être, ſoit de Calendrier, ſoit de Martyrologe, qui ait pour titre le mot d'*Almanachum*. 2°, On ne trouve pas que ce mot ait jamais été en uſage dans la langue Latine. 3°, Quand ce mot auroit été en uſage, ce n'eût pas été au titre du 1er Janviér qu'on l'auroit mis, mais

Digitized by Google

mais au titre du 25. Décembre, qui eſt le jour où commencent les plus anciens Martyrologes. CHASTEL. Voyez encore M. de Tillemont, Hiſt. des Emp. T. V. p. 805. 806.

ALMODIA, ſ. f. *Cymba*. C'eſt une eſpèce de barque, ou chaloupe, dont les Negres, ſujets & eſclaves des Portugais, ſe ſervent dans les Indes Orientales. Les *Almadias* ſont fort larges par en haut & très-étroites de quille, laquelle eſt ſi grande en quelques-unes que quoiqu'elles ne ſoient faites que d'une ſeule piece, elles ne laiſſent pas d'être auſſi longues que les bords mêmes, comme celles de Goa. Celles qui ſont les plus étroites de bord, ſont faites de pluſieurs ais couſus avec du cuir, & gaudronnées, dont l'on appelle les plus grandes Coches, & elles danſent ſi fort ſur l'eau, qu'il ſemble qu'elles doivent renvèrſer à tous momens ; mais les Nègres s'y tiennent fort aſſurez quelque chargées qu'elles ſoient, & quelque tempête qu'il faſſe. WICQUEFORT. *Amb. de Figuer.* Le plus grand nombre des Auteurs diſent Almadie. Voyez ce mot.

ALMOHADE, ſ. m. C'eſt le nom de la quatriéme race des Rois de Maroc & de Fez. Le premier des *Almohades*, fut un Maitre d'école nommé Abdalla, qui trouva le moyen de monter ſur le trône vèrs le milieu du XII^{e} ſiécle ; ce fut au commencement du XIII^{e} ſiécle, pendant les diſſentions des dix *Almohades*, fils de Mohammed-Enazir, que les Gouvèrneurs des Provinces ſe revoltèrent & formèrent les Royaumes de Grenade, de Tremuen, de Tunis, de Tripoli, &c. D'HÈRBEL.

ALMORAVIDE, ſ. m. Nom de Peuple. Les *Almoravides* habitent dans l'Afrique vèrs le mont Atlas. Les *Almoravides* s'emparèrent du Royaume de Fez, & après avoir chaſſé les Zenetes, l'an de JESUS-CHRIST 1052. & y regnèrent cent ans environ, juſqu'aux Almohades.

ALMUCANTARA, ou **ALMICANTARA**, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. Ce ſont des cèrcles parallèles à l'horiſon qu'on s'imagine paſſer par tous les degrez du Mèridien. Les Mèridiens paſſent par tous les degrez de l'Equateur, & les *Almucantarats* paſſent par tous les degrez du Meridien de chaque lieu. Tous les *Almucantarats* ſont parallèles à l'horiſon, & ont les mêmes pôles, ſavoir, le Zenith & le Nadir. Les *Almucantarats* ſont à l'égard des Azimuths & l'horiſon, ce que les cèrcles qu'on appelle ſimplement parallèles, ſont à l'égard des Meridiens & de l'Équateur. De la manière dont on a écrit ici *Almucantarats* au pluriel avec un t, il ſemble qu'il faudroit écrire au ſingulier *Almucantarat*. Mais Meſſieurs Furetière & Corneille écrivent *Almucantara*, & le dèrnier avèrtit qu'il n'y a que quelques-uns qui diſent au pluriel *Almucantarats*. Ce ſont ceux qui ſavent l'Arabe, & qui expriment la manière dont ce mot eſt écrit en cette langue. M. d'Hèrbelot, qui écrit le mot Arabe *Almocantharat*, comme il faut l'écrire, dit cependant *Almucantarats* au pluriel, quand il explique en François ce que c'eſt. Ils ſervent à montrer la hauteur du Soleil & des Aſtres, & ſont décrits en pluſieurs Quadrans & ſur l'Aſtrolabe. Ce mot eſt tiré de l'Arabe *Almocantharat*.

ALMUGÉE. Tèrme d'Aſtrologie. Deux planetes ſont dans leur *almugée* lorſqu'elles ſe regardent du même aſpèct que leurs domiciles. Jupitèr & le Soleil ſont dans leur *almugée* lorſqu'ils ſe regardent de trine, parce que le Lion & le Sagitaire, qui ſont leurs maiſons, ſe regardent auſſi de trine.

ALO.

ALOE, ſubſt. f. Vieux mot qui ſignifie *allouette*. On diſoit auſſi autrefois *aloué* pour ſignifier la même choſe.

Plutoſt paſſans que le vol d'une alouë.

Ce mot ſe trouve dans Villon.

ALOÉ. Vieux mot qui veut dire loué, *laudatus*.

Et des loent les aloez. R. DE LA ROSE.

ALOES, ſ. f. *Aloe*. Nom d'un genre de plante dont les fleurs ſont des tuyaux découpez profondement en ſix parties, & dont les fruits naiſſent ou du piſtile, ou de la partie poſtérieure de la fleur, & ſont longs, comme cylindriques, diviſez en trois loges remplies de ſemences applaties & preſque demi-circulaires, poſées les unes ſur les autres. TOURNEFORT. Dioſcoride, Pline, & tous les anciens Naturaliſtes n'avoient la connoiſſance que d'un *aloes* que nous nommons *aloes* commun, *aloe vulgaris* : plante commune en Sicile, & qu'on cultive dans pluſieurs jardins. Sa racine eſt un pivot oblique, garni par intèrvalle de quelques fibres cheveluës, plein de ſuc, blanchâtre en dehors, & d'un goût un peu amèr. Elle donne à ſon collet pluſieurs feüilles diſpoſées en rond, & dont les plus longues ont environ un piéd & demi. Elles s'embraſſent par leur baſe, & ſont charnuës, d'un vèrd gai qui pâlit par la ſuite, remplies d'un ſuc glaireux & tant ſoit peu amèr, tèrminées en pointe, & garnies ſur leurs bords de petits piquants courbes, dont les pointes regardent le haut des feüilles. D'entre ces feüilles s'élève une tige branchuë, haute de deux à trois pieds, & garnie de pluſieurs fleurs jaunes ramaſſées en epi. Le piſtile de ces fleurs devient un fruit oblong, diviſé en trois loges, qui contiennent des ſemences applaties & brunes. Le ſuc qui coule des racines de cette plante & de ſes feüilles coupées, étant déſſeché au ſoleil, ſe reduit en une ſubſtance réſineuſe, ſemblable à l'*Aloes* ſuccotrin. F. Columna l'a éprouvé à Naples. Les voyages frequens qu'on a fait depuis quelques années en Aſie, en Afrique & en Amèrique, ont donné lieu à la découvèrte de plus de quarante eſpeces d'*aloes* inconnuës à l'antiquité. Il eſt vrai que dans ce nombre il n'y en a peut-être pas douze dont on puiſſe tirer un ſuc amèr & purgatif, & que les autres éſpèces ont des uſages tous differens ; les unes fourniſſent une liqueur vineuſe par le moyen de la fèrmentation, d'autres contenant dans la ſubſtance charnuë de leurs feuilles, des filamens blancs & fèrmes, dont on fait dans les Indes pluſieurs ouvrages. Il eſt faux que l'*aloes* ne fleurit que tous les cent ans, & il n'eſt pas vrai qu'il faſſe du bruit lorſqu'il pouſſe ſa tige à fleur. Ce conte a été fait à plaiſir à l'occaſion de l'*aloes* d'Amèrique. *Aloë Americana*, ou *aloe folio in oblungum aculeum abeunte. C. B. Pin.* Celui qu'on cultive en Catalogne ſèrt pour border des haies, c'eſt à cauſe de la filaſſe qu'on tire de ſes feüilles, & dont les Catalanes font des guippures, à l'éxemple des Indiens, qui en font des cordages, des toiles & des hamachs. Cette plante a ſa racine vivace, longue, noueuſe comme celle du roſeau. De ces nœuds partent de petits rejettons qui ſèrvent à multiplier l'eſpèce. Le collet de ces racines eſt formé par pluſieurs feüilles fort epaiſſes & comme triangulaires à leur baſſe, charnuës, d'une couleur cendrée, ou de vèrd de mèr, d'un goût d'hèrbe, longues à proportion de leur âge, les plus longues ayant cinq piéds environ, tèrminées par un aiguillon dur & noir, & garnies ſur leurs bords d'épines crochuës, noirâtres, dont la pointe regarde le bas des feüilles. Lorſque cette plante eſt parvenuë à une groſſeur ſuffiſante, elle pouſſe d'entre ſes feuilles une tige vèrdâtre fort haute, branchuë & garnie de quelques petites feuilles; chaque branche eſt tèrminée d'un bouquet de fleurs jaunes à etamines & à ſommets de même couleur; la partie poſtérieure de ces fleurs eſt un embrion de fruit oblong, vèrdâtre, triangulaire, canelé, & diviſé en trois loges qui renfèrment des ſemences applaties. On voit rarement fleurir l'*aloès* d'Amérique dans les Pays froids ; on a eu cependant cette ſatisfaction au Jardin Royal en 1663. & 1664. & on ne s'apperçut pas d'aucun bruit. Quelques Voyageurs rapportent que ſes fleurs contiennent une liqueur mielleuſe très-agréable. On peut joindre à ces deux éſpèces que nous venons de décrire une troiſième qui commence à devenir commune dans les jardins, & qu'on appelle *aloès pèrroquet*, à cauſe que ſes feüilles ſont d'un beau vèrd panaché de blanc ; c'eſt l'*Aloe Africana, humilis, foliis ex albo & viridi variegatis*, *Commel.* Cette plante eſt baſſe, vivace, & pouſſe au collet de ſes racines quelques feüilles longues de huit pouces au plus, fort épaiſſes, charnuës, triangulaires, tèrminées en pointe, rudes ſur leurs bords, appliquées les unes ſur les autres, & panachées d'un vèrd de pèrroquet, & d'un blanc qui jaunit un peu en ſe paſſant. D'entre ſes feuilles s'éleve une tige ronde, tachée, longue d'un pied & demi au plus, & garnie à ſon extremité de quelques fleurs couleur de ponceau, longues d'un pouce, & découpées profondement en ſix parties. Toutes ces trois éſpèces craignent le froid.

Aloes vient du mot Grec ἅλς, qui ſignifie du ſel & la mèr, apparemment à cauſe qu'on trouve l'*Aloes* ſur les côtes maritimes. Par la même raiſon on le nomme Joubarbe de mer, *ſemper vivum marinum*, c'eſt-à-dire, plante graſſe du bord de la mèr. On l'appelle auſſi Pèrroquet, à cauſe de la couleur de ſes feüilles, qu'on compare à celle des aîles du Pèrroquet.

ALOÉ, ſ. m. *Aloe*. Suc épaiſſi d'une plante graſſe qu'on nomme Aloës, & non pas de l'arbre qui donne le bois d'Aloës. On diſtingue ordinairement trois ſortes d'extraits d'*Aloe*, l'un qu'on nomme ſuccotrin, parce qu'on nous l'apporte de Succotra, eſt le plus pur, le plus tranſparent, & d'un beau jaune lorſqu'il eſt écraſé. L'autre s'appelle hépatique, à cauſe de la couleur de foie; il eſt réſineux, d'une odeur qui tient de la Myrrhe, & ſa couleur eſt jaune lorſqu'il eſt mis en poudre : il nous vient de la Chine. Pour le troiſième, comme il eſt le plus impur, le plus noir, & qu'il ne s'employe preſque que pour les chevaux, il a gardé le nom de Caballin, & on s'en ſèrvoit autrefois dans les Indes Orientales pour gaudronner les vaiſſeaux au lieu de poix. L'*aloé* qu'on nomme lucide, *aloe lucida*, paroît ne differer du ſuccotrin & de l'hepatique, que parce qu'il ſe rompt en morceaux tranſparens comme les réſines bien pures & bien deſſechées.

Nous avons encore un *aloe* qui eſt d'une odeur très vineuſe, qui eſt renfèrmé dans de groſſes calebaſſes, & qui ſe prepare dans l'Iſle Barbade. On a cru mal à propos que ces differences ne dé-

pendoient

Digitized by Google

pendoient que du plus ou du moins de purification ; car on ne voit pas que par des diſſolutions réïtérées l'hépatique devienne ſuccutin, ou que le caballin ſe change en hepatique. D'ailleurs, on remarque que parmi les éſpèces de plantes d'*Aloes* qui ont un ſuc amèr, il y en a dont le ſuc approche par ſon odeur de l'*Aloe* ſuccotin, d'autres du caballin. La manière de faire l'extrait d'*Aloe* eſt aiſée, puiſqu'il n'y a qu'à faire déſſécher le ſuc qui coule de ſes feuilles coupées. L'*Aloë* eſt très-amèr, purgatif, bon pour tuer les vèrs ; extérieurement appliqué en ſubſtance, ou en teinture, il réſiſte à la pourriture, à la gangrène & à la carie.

On donne encore le nom d'*Aloès* à un bois péſant, fort réſineux, dont les morceaux ſont remplis de veines noires & toutes réſineuſes, de différentes groſſeurs & figures, bruns & tirant ſur le noir, d'un goût amèr & d'une odeur douce & très-agréable, ſur tout lorſqu'on les met au feu, où ils fondent comme de la poix. Les Portugais nous l'apportoient de Calecut, de Sumatra & de Malaca ; mais il eſt devenu très rare depuis que les Japonois apportèrent en France une groſſe quantité de deux ſortes de bois réſineux odoriférans, qu'on vend aujourd'hui chez nos Droguiſtes pour vrai bois d'*Aloes*, *Xilo Aloes*, *Lignum Aloës*. L'un de ces deux bois, appellé plus ordinairement bois d'*Aloes*, approche aſſez de l'ancien ; mais il eſt en plus petits morceaux, ſemblables à des bois pourris & vèrmoulus, d'une couleur tânée, moins réſineux & d'une odeur plus douce, plus fade & d'un goût bien moins amèr. L'autre eſt nommé *Calambou*, peut-être par corruption, au lieu de Calambac, nom ſynonyme du bois d'*Aloës*. Celui-ci eſt en groſſe buche, peſante, brune, paroiſſant fort réſineux, fort compacte & ſans vèrmoulure, d'une odeur plus forte & d'un goût plus amèr que le précédent. On fait avec ce dèrnièr des meubles précieux.

Il y a encore d'autres bois de différentes couleurs auſquels on donne le nom de bois d'*Aloes*, à cauſe qu'ils ſont réſineux, & qu'ils exhalent une odeur douce étant brûlez. Mais l'*Agallochum* eſt-il différent du *lignum Aloes* ? Faut-il beaucoup compter ſur les deſcriptions de l'arbre du *Xilo Aloës* rapportées par les Auteurs ? ne ſont-elles point fondées ſur des ouïs-dire ? & connoiſſons-nous bien les differences de bois d'*Aloes* qu'ils ont établies ? Si on en croit Rumphius, Hollandois établi à Amboine, c'eſt un arbre dont le ſuc laiteux fait pèrdre la vûë, ſi par malheur il vient à toucher les yeux. *Ephem. d'Alem. ann. 3. dec.* 11. *pag.* 79. Voyez ſur l'*Aloe* Louis Barthema dans ſon Itinéraire, chap. 20. Hèrnandez, Munringius, Commelin, & Daléchamp, T. II. Liv. XVI chap. 28.

ALOGE, ſ. m. Nom de Sècte. Théodore de Byzance, Corroyeur de ſon métièr, ayant apoſtaſié pendant la perſecution de l'Empereur Sevère, dit pour ſe défendre des reproches qu'on lui faiſoit : Ce n'eſt point Dieu que j'ai renié, mais un homme ; que Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme. Ceux qui le ſuivirent furent nommez en Grèc ἄλογοι, *Alogos*, comme rejettant le Vèrbe. Ce mot eſt compoſé de l'*a* privatif, & de λόγος, vèrbe.

ALOGIEN, enne, ſ. m. & f. Nom d'Herétiques, qui vient de l'*a* privatif, & de λόγος, *le vèrbe*, & ſignifie ſans vèrbe, parcequ'ils nioient que Jesus-Christ fut le vèrbe étèrnel.

ALOIERE, ſ. f. *Alloverium*, *marſupium*. Vieux mot qui ſignifie une gibecière.

> *Riche ceinture*, *&* aloière,
> *Que chacun appelle gibecière.* Rom. Dodit.

ALOIGNE, ſ. m. Tèrme de Marine. Voyez BOUÉE. Autrefois ce mot ſe diſoit pour *délay*, *retardement*, *mora*.

> *Dont le dirai-je ſans* aloigne.

ALOIGNER. Ce vèrbe autrefois ſe diſoit pour *allonger*. Borel.

> *Ce fu el mois de may que le tems s*'aloigna. R. de Guyot de Nanteuil.

ALOPÉCIE, ſ. f. Sorte de maladie qui fait tomber le poil de la tête & quelquefois les ſourcils & la barbe, autrement *la Pelade*. *Alopecia*. Elle eſt ainſi appellée par les Medecins, parce que le renard, qu'on nomme en Grèc ἀλώπηξ, eſt ſujet dans ſa vieilléſſe à une cèrtaine galle qui fait tomber le poil.

ALOPH, ſ. m. Nom propre d'homme. *Elophius*. Saint Eliphe, que le vulgaire nomme S. *Aloph* en divèrs endroits, & S. *Eloph* en d'autres, étoit de la Ville de Toul en Lorraine, & de l'une des meilleurs familles de la prémière Belgique. Bail.

ALORS. Advèrbe qui veut dire, En ce tems-là. *Tùm*, *Tunc*. Vaugelas dit dans ſes Remarques que cet advèrbe ne doit pas être ſuivi immédiatement d'un *que* : Quand vous aurez accompli votre promeſſe, *alors* je verrai ce que j'aurai à faire. Cela eſt vrai : cependant il falloit s'exprimer d'une manière plus préciſe ; car il eſt conſtant qu'on dit fort bien, Ce fut *alors* que cette excellente mère commença ouvèrtement à triompher de joie. Il faut donc dire qu'*alors que* ne vaut rien, quand on l'employe pour la conjonction *lorſque*. Ainſi pour bien parler on doit dire, Je fus bien fâche *lorſque* j'eus fait cela ; & non pas *alorſque* j'eus fait cela. Ce qui néanmoins ne ſe doit entendre que de la proſe ; car on dit toujours en proſe *alors*, & non pas *lors* ; *lorſque* & non pas *alorſque* ; mais de bons Poëtes diſent quelquefois en vèrs *alorſque*, comme l'a remarqué le P. Mourgues, au lieu de *lorſque*, & *lors* pour *alors*, ſelon qu'ils ont beſoin, ou qu'ils ont trop d'une ſyllabe.

Alors, ſignifie auſſi, En ce cas-là : Si on me fait une telle objection, *alors* je répondrai.

Alors *comme alors*. Provèrbe qui ſignifie, ſelon les divèrſes conjonctures où l'on ſe trouve. Si une telle choſe arrive, *alors* comme *alors* ; c'eſt-à-dire, nous vèrrons *alors* quel parti nous prendrons.

ALOSE, ſ. f. Sorte de poiſſon de mèr reſſemblant à la ſardine, mais bien plus gros *Alauſa*, *aloſa*. L'*aloſe* monte au printems par les rivières, & ſur tout par les graveleuſes, où elle devient fort graſſe. On fait grand trafic d'œufs d'*aloſes* dans les Indes, où on en voit pluſieurs grands navires tout chargez. Quelques-uns dérivent ce mot du Grèc ἅλς, qui ſignifie *ſal* : car en éffet l'*aloſe* aime tant le ſel, qu'elle ſuit les bateaux qui en ſont chargez plus de trois cens lieuës en mèr.

ALOSER, & ALOUSER. Ce mot ſe diſoit autrefois pour *louer*, *laudare*. Voyez le Roman d'Artus. Il ſe diſoit auſſi pour *acquerir los*, ou *renom*. *Famam parare*. Voyez Pèrceval & le Roman de la Roſe.

ALOST. *Aloſtum*. Ville des Pays-Bas ſur la rivière de Dender ; Capitale de la Flandre Impériale. Quelques Auteurs prétendent que la ville d'Aluſt fut bâtie au V^e ſiécle par les Goths. Le Comté d'*Aloſt*, *Aloſtanus Comitatus*, eſt prèſque renfèrmé entre l'Eſcaut, la Denre & la Tenre. La race des Comtes d'*Aloſt* finit en 1165.

ALOUETTE, ſ. f. Petit oiſeau gris, bon à manger, & qui chante agréablement. *Alauda*, *galerita*, *Caſſita*. Il couve trois fois l'année, en Mai, en Juillet, & en Aouſt. Il élève ſes petits en moins de 15. jours, & vit 9. à 10. ans. Olina. On prend les *alouettes* au miroir, & avec des filets. Il y a de deux ſortes d'*alouettes*, l'une hupée, ou crêtée, qui a ſur la tête une crête de plume comme le paon & qui ſe nourrit en tèrre. On l'appelle en Latin *alauda criſtata*, & en François Cochevis. L'autre ſorte, qui s'apelle ſimplement *alouette*, vit en troupe, & eſt le premièr oiſeau qui annonce l'Eté ; mais on dit que les mâles deviennent borgnes, s'ils ſont nourris en cage.

> *Autour de cet amas de viandes entaſſées*
> *Regnoit un long cordon* d'alouettes *preſſées.* Boil.

On prend des *alouettes* au miroir, aux lacets & à la ridée. Les *alouettes* en ragoût s'apprêtent en les paſſant à la poële, avec du lard fondu & un peu de farine, puis on les met dans une tèrrine avec du lait & du vin blanc ; on les aſſaiſonne de ſel, de poivre & de canelle ; on les laiſſe cuire ainſi juſqu'à ce que la ſauce en ſoit courte. On y met un jus d'orange, & on les ſert.

On les appelle en Latin *galerita*, ou *alauda*, & en Grèc κορυδαλλίς. Menage derive ce mot de *alaudetta*, diminutif de *alauda* : c'eſt un mot que les Romains ont pris de l'ancien Gaulois, lorſque Jules Céſar leva des Soldats en France, qui s'appellèrent *alouettes*, à cauſe de la figure de leurs caſques, reſſemblant à des *alouettes* huppées, comme dit Suétone. Ainſi il n'eſt pas vrai que cet oiſeau ait été nommé *alauda*, parce que leurs aîles ont une fréquente agitation ; *alauda ab inſigni alarum agitatione*, comme quelques-uns le prétendent. On trouve quelquefois dans la baſſe Latinité *Acredula*. Adelin Evêque de Seez, dans le Livre des miracles de Sainte Oportune, dit : *Vidit aviculam nomine Acredulam, quam vulgus vocavit Alaudam* ; ce qui montre qu'*Alauda* étoit encore au IX^e ſiecle le nom commun en France.

Alouette de mèr. Oiſeau qui reſſemble à l'*alouette* de tèrre, ſinon qu'il eſt un peu plus gros, plus brun par deſſus le corps, & plus blanc par deſſous le ventre. Bel.

On dit provèrbialement d'un fainéant, qu'il attend que les *alouettes* lui tombent toutes roties dans le bèc. On dit, Si le Ciel tomboit il y auroit bien des *alouettes* priſes, à ceux qui craignent des accidens qui n'arriveront jamais.

ALOURDIR, v. act. C'eſt faire un bruit capable d'incommoder la tête, & la rendre lourde, ou ſtupide. *Obtundere*. Le bruit des cloches & des caroſſes qui paſſent par cette ruë, eſt capable d'*alourdir* les gens. Regniér a dit des Poëtes importuns récitateurs, Qu'ils *alourdent* de vèrs, d'alegrèſſe vous privent. Ce mot eſt vieux, & n'eſt guère en uſage qu'au participe.

Alourdi, ie, part. & adj. *Obtuſus*.

ALOYAU, ſ. m. Pièce de bœuf qu'on coupe le long des vèrtébres au haut bout du dos de cet animal. *Bubula coſta*. On dit un *aloyau* de la prémière, de la ſeconde, de la troiſiéme pièce. Quand il n'y a de la chair que d'un côté, on l'appelle une *charbonnée.* On l'appelle auſſi, *la piece de huit heures*, car elle eſt bonne à manger quand on déjeûne du matin. L'*aloyau* ſe mange ordinairement, ou rôti, ou mariné, ou mis en ragoût.

A L P.

ALPAGE, ſ.m. Voyez ALPEN.

ALPEN, & ALPAGE, ſubſt. m. Qui ſignifie un lieu qui n'eſt point labouré, & qui ne ſert que de pâturage. Chorier, *Hiſt. de Dauphiné. C. 1. p. 93.* Si ce mot eſt en uſage ce n'eſt qu'en Dauphiné.

ALPES, ſ.f. Ce ſont de fort hautes montagnes qui ſéparent l'Italie de la France, de la Suiſſe & de l'Allemagne, & qui commençant à la côte de la mèr de Gennes, vont en demi cèrcle finir à la mèr Adriatique, ou Golphe de Veniſe. Les *alpes* ont eu différens ſurnoms en différens endroits. Les *alpes* maritimes, *alpes maritimæ*, ou *littoreæ*, ſont celles qui s'étendent depuis la côte de Gennes juſqu'au mont Viſo, ou à la ſource du Pô. Les *alpes* cottiennes, *alpes cottianæ*, ou *cottiæ*, depuis le mont Viſo juſqu'au mont Ceniz, ainſi nommées de *Cottus*, ou *Cottius*, qui régna dans ces montagnes. Les *alpes* grècques, *alpes graiæ*, depuis le mont Ceniz juſqu'au mont S. Bernard. Les *alpes* apennines, *alpes appenninæ, penninæ, penæ*, ou *pœninæ*, celles du Valais, entre le mont Saint Bernard & celui de Saint Gothard. Les *alpes* hautes, *alpes ſummæ*, celles du mont S. Gothard, & aux environs des ſources du Rhin & du Rhône dans la Suiſſe. Les *alpes* lépontiennes, *alpes lepontinæ*, au midi des hautes *alpes*, entre la ſource du Rhin & le Lac Mayor. Les *alpes* rhetiques, *alpes rhæticæ, juga rhætica*, à l'Orient des hautes *alpes* entre les Griſons & la Walteline. Les *alpes* tridentines, *alpes tridentinæ*, entre le Tirol & l'Evêche de Trente. Les *alpes* noriques, *alpes noricæ*, au levant des Tridentines, entre l'Evêche de Salzbourg & l'Etat de Veniſe. Les *alpes* carniques, *alpes carnicæ*, à l'Orient des Noriques, entre la Carinthie & le Frioul. Les *alpes* juliennes, *alpes juliæ*, grande partie des *alpes*, & la plus orientale, qui s'étend depuis la rivière de Liſonzo juſqu'au Golfe de Carnero, ayant la Carniole au nord, & une grande partie du Frioul avec l'Iſtrie au Midi. Ptolomée comprend auſſi celles-ci ſous le nom de Carniques. Le nom de Juliennes leur vient du *Forum Julium*, Frioul qui en eſt prés, & le nom de Carniques, du nom de Carnes, peuple qui les habitoit; & ainſi des autres noms qu'elles ont tiré la plupart des villes ou des peuples qui y étoient.

Alpes eſt un nom Celtique, compoſé de *al*, qui ſignifie *haut*, *élevé*; & *pen*, qui dans cette langue veut dire le ſommet d'une montagne. Il paroît que c'eſt la vraie étymologie de ce nom. Sèrvius la confirme, en diſant ſur le 13^e^ vèrs du X^e^ livre de l'Enéide, que les Gaulois appellent *alpes* toutes les hauteurs des montagnes. Hierôme, Moine Camaldule qui a fait la vie de Saint Romuald, y prend ſouvent le nom d'*alpes* pour un nom appellatif, qui ſignifie de hautes montagnes; car en parlant des lieux où ce Saint établit des Monaſtères dans l'Etrurie & dans le mont Appennin, il dit, C. 2. *Ornantur Monaſteria innumera alpes*, & Ch. 10. *Veniens itaque Pater Sanctus in Romandiolam aſcendit altiſſimum Apennini montem, luſtrans Alpes per circuitum, &c.* On trouve encore d'autres exemples, où le mot *alpes* eſt pris en general pour montagnes; & même *alpis* au ſingulièr, pour *mons*, une montagne. Voyez la vie de S. Landulphe. *Act. Sanct. T. II. p. 44. B.* Chorier remarque que Penne eſt un village dans le Diois bâti ſur une eminence, & il veut que le nom de Puy tire auſſi de là ſon origine. Cependant Fauſtus prétend que ce nom a été donné à ces montagnes à cauſe des neiges dont elles ſont toûjours couvèrtes, qu'*alphos* en Grèc ſignifie blanc, & que les Sabiens au lieu d'*alphus* diſoient *alpus*, d'où s'eſt formé ce nom *alpes*. Bochart a recours aux Phéniciens à ſon ordinaire; il ſoutient *Chan. L. I. C. 42.* que c'eſt eux qui ont donné le nom à ces montagnes, qu'il vient de לבן, *laban*, blanc, d'où le nom Liban a auſſi pris ſon nom, אלבן, *alban*; dans la forme Syriaque ſignifie être blanc, de là s'eſt fait *alpes*. M. d'Hèrbelot, qui croit auſſi que les *alpes* comme le Liban, ont pris leur nom de la blancheur des neiges qui les couvrent, le tire du Grèc ἀλφὸς, blanc, & cite ſur cela Feſtus, & Procope, *De bello Goth L. I.* Euſtathius ſur Denys le Géorgr. fait entendre que *alpes* ſignifie un col dans des montagnes. On trouve auſſi ce nom pour ſignifier un pâturage dans des montagnes, d'où s'eſt formé *alpagium*, qui ſignifie le droit d'y conduire ſes beſtiaux, ou le prix qu'on paye pour en avoir la pèrmiſſion. Mais tous ces ſens dérivez ſont poſtérieurs au nom & à la ſignification des *alpes*.

Les Grècs les nomment Ἄλπεις & ἄλπεια, & Phavorinus ὄλπια. On trouve même Σάλπεις dans Lycophron; & Iſacius ſon Commentateur l'entend des *alpes*.

Déja plein de courroux, & de ſes grands projets,
Déja mettant Pompée au rang de ſes ſujets,
Céſar avoit franchi les Alpes *étonnées,*
Ces rochèrs de frimats, & d'horreur couronnés. Breb.

Cluviér a traité fort au long des *alpes* dans ſon Italie ancienne Liv. I. Ch. 30. & Joſias Simlér en a fait un Traité exprés, intitulé *De alpibus.* Voyez auſſi Gaudentius Merula. *De antiq. Gallor. Ciſalp. Liv. III. C. 5.* & ſuiv.

Alpes, ſe prend auſſi dans le ſtile figuré & bas, & ſignifie *Boſſe.* Pretendez vous en belle taille avec les *alpes* ſur le dos? C'eſt-à-dire, avec une boſſe.

ALPHA, ſ.m. C'eſt le nom de la Prémière lettre des Grècs. Ce nom eſt originairement Hébreu, & vient du vèrbe אלף, *aleph*, qui ſignifie apprendre, d'où s'eſt formé אלוף, qui ſignifie le Chef, le premier d'une troupe, celui qui la conduit. C'eſt dans ce ſens que les Hebreux ont appellé leur prémière lettre *aleph*. Les autres peuples lui ont donné ſe même nom. Les Chaldéens le nomment *Alpha*; les Syriens *Olaph*; les Arabes *Eliph*; & les Grècs *Alpha*. Cet *alpha* n'eſt pas bien formé, cet *alpha* eſt inutile, il faut l'ôter.

Parce que l'*alpha* eſt la prémière lettre on a dit figurément *alpha*, pour dire prémier. C'eſt ainſi que Jesus-Christ dit dans l'Apocalypſe XXII. 13. *Ego ſum alpha & omega, primus & noviſſimus, principium & finis.* Je ſuis l'*alpha* & l'*omega*, le premier & le dèrnier, le commencement & la fin. Bouh. C'eſt ainſi que ſur des médailles de Conſtantius, de Magnentius, de Decentius, & de quelques autres Empereurs, nous trouvons le monograme de Jesus-Christ, c'eſt-à-dire, les deux prémières lettres du nom Χριστὸς, & à droite Α, à gauche un Ω, pour faire alluſion aux paroles de S. Jean que je viens de rapporter, en diſant dans cette inſcription Χριστὸς Α & Ω *Jeſus-Chriſt eſt l'alpha & l'omega, le prémier & le dernièr, le principe & la fin* de toutes choſes: témoignages autentiques que telle étoit la foi des Chrétiens dans nos premiers ſiécles, qu'ils étoient pèrſuadez que c'eſt à Jesus-Christ que doivent s'appliquer ces paroles de l'Apocalypſe, & par conſequent qu'il eſt le Dieu ſouverain; puiſqu'il n'y a que le Dieu ſouverain de qui on les puiſſe dire ſans blaſphême. On trouve auſſi ſur les monnoies de nos prémiers Rois l'Α & l'Ω aux côtez de la Croix. Le Blanc p. 14. rapporte un tiérs de ſol d'or d'un des Clovis où cela ſe voit. C'eſt auſſi dans le ſens dont nous parlons que Martial Liv. II: Ep. 57. appelle en plaiſantant un Cèrtain Codrus l'*alpha* des gens proprement vetus. *Alpha penulatorum.* Les anciens Chretiens faiſoient graver un Α & un Ω ſur leurs tombeaux.

Alpha, ſubſt. Nom de quelques rivières de Suiſſe & de Weſtphalie, qu'on appelle auſſi Aa. Maty.

ALPHABET, ſ.m. Diſpoſition par ordre des lettres d'une langue. *Litterarum elementa, Littera.* *Alphabet* Latin, François, Grèc. Cette lettre n'eſt point dans notre *alphabet*. Ce mot vient de ce que l'*alphabet* des Grècs commençoit par *alpha, bêta*; noms des deux premières lettres qu'ils avoient pris des Hebreux, chez qui elles s'appellent *aleph, beth.* Il y a dans Bouterouë, Rech. Cur. des Monn. de France p. 157. un *alphabet* Gaulois tiré des legendes de leurs monnoies, dont les caractères ſont fort differens de ceux dont un uſe à préſent.

L'Alphabet François eſt compoſé de 23 lettres. Grégoire de Tours rapporte que le Roi Chilperic voulut tranſplanter dans l'*alphabet* toutes les lettres doubles des Grècs: θ, φ, χ, ξ, ψ, afin de repréſenter par un ſeul caractère *th, ph, ch, cſ, pſ.* Cet uſage ne dura qu'autant que ſon regne. Paſquiér prétend que l'*alphabet* François eſt compoſé de 25. lettres; parce qu'il y ajoûte ces deux lettres doubles & pour *et*, & ⁹ pour *us*: mais ce ne ſont que des abbréviations. M^r^ l'Abbé Dangeau prétend avec beaucoup plus de fondement, que nous avons 34. ſons différens dans notre langue, & que conſéquemment notre *alphabet* devoit être compoſé de 34. caractères différens, en retranchant même nos lettres doubles qui ſont x & y, & une ſupèrfluë, qui eſt le q. Rien n'eſt plus exact, ni plus ſavant en fait de Grammaire que ce que cet illuſtre Académicien en a écrit dans ſes Eſſais de Grammaire. Voyez ce que nous en dirons au mot LETTRE. Le P. Buffiér dans ſa Grammaire a ſuivi le ſentiment de M^r^ l'Abbé Dangeau, à cela près qu'il n'admet que 14 voyelles, au lieu que M^r^ l'Abbé Dangeau en admet 15; car il ne diſtingue point l'*au* de l'*o*, & réduit par là notre *alphabet* à 33 lettres. Voyez au mot LETTRE, au mot CONSONE, & au mot VOYELLE. Au reſte, quoique ces Auteurs ayent raiſon, néanmoins le mot *alphabet* ne ſe prenant que pour les lettres écrites, ou les caractères dont on écrit les mots d'une langue, il eſt toûjours vrai que le nôtre n'a que 22 caractères pour exprimer ces 33 ou 34 ſons. Les autres langues n'ont pas toutes le même nombre de lettres dans leur *alphabet*. L'*alphabet* Hébreu, le Chaldéen, le Syrien, le Samaritain, ont 22 lettres; l'Arabe 28; le Pèrſan 32; le Turc 33; le Georgien 36; le Cophte 32; le Moſcovite 43; le

Grèc 24; le Latin 22; le Sclavon 27; l'Allemand, le Flamand, l'Anglois, 26; l'Eſpagnol 27; l'Italien 20, les Indiens de Bengale 21; les Baramas 19. Les Chinois n'ont point d'*alphabet* comme nous, qui contienne les élemens & comme les principes des paroles. Leurs lettres ſont des hiéroglyphes, & l'on en compte plus de 80000. **Le P. Le Comt.** On ne doit pas au rèſte être etonné du petit nombre des lettres qu'il *y a* dans l'*alphabet* de la plûpart des langues, on pourroit encore retrancher les lettres doubles comme inutiles, & ne donner que 24 lettres à un *alphabet*, & ces 24 lettres combinées entre elles donneroient un nombre de mots, qui paſſe de beaucoup le nombre des mots des langues que nous connoiſſons. Mr. Preſtet en a fait la ſupputation dans ſes *nouveaux élemens de Mathématiques*, & il a trouvé que toutes les combinaiſons de 24 lettres priſes ſeules d'abord, & enſuite deux à deux, trois à trois, & ainſi de ſuite juſqu'à vingt-quatre, font le nombre ſuivant.

1391724288887252999425128493402200

On peut éxprimer ainſi par paroles la valeur de ces 34 chiffres, un million trois cens quatre-vingt onze mille milliards de milliards de milliards; ſept cens vingt-quatre milliards de milliards de milliards; deux cens quatre-vingt huit millions de milliards de milliards; huit cens quatre-vingt ſept mille milliards de milliards; deux cens cinquante-deux milliards de milliards; neuf cens quatre-vingt-dix-neuf millions de milliards; quatre cens vingt-cinq mille milliards; cent vingt-huit milliards; quatre cens quatre-vingt-treize millions; quatre cent deux mille deux cens mots, ou combinaiſons de 24 lettres. Sur quoi il faut remarquer, que chaque combinaiſon peut faire un mot, lors même que dans la combinaiſon il ne ſe trouve point de voyelle. Parce que dans la prononciation on inſère impèrceptiblement notre *e* muet entre les conſones, ou après la ſeconde, s'il n'y en a que deux de ſuite à la fin du mot; ſans cela la dernière ſeroit inutile, & ne ſeroit point entenduë: on peut remarquer l'uſage de cet *e* muet dans la Langue Allemande & dans la Langue Arménienne, dont la plûpart des mots ont pluſieurs conſones de ſuite. Il faut ajouter que chaque lettre ſeule fait un mot, ce que l'on comprend aiſément, ſi cette lettre eſt voyelle, puiſque *α, η, ω*, font des mots dans la langue Grècque; *a, e, o*, en font dans la Latine, *a, o, y*, en font dans la langue Françoiſe; *a, e, i, o*, dans l'Italienne; *a, y*, dans la langue Eſpagnole; *a, o*, dans la langue Portugaiſe; *i, o*, dans la langue Angloiſe; *a*, dans préſque toutes les langues, même dans l'Allemande & la Suédoiſe; une conſone ſeule peut auſſi faire un mot en mettant après elle dans la prononciation un *e* muet. Enfin, quand on retrancheroit une grande partie des combinaiſons poſſibles de vingt-quatre lettres, il en rèſteroit encore un nombre immenſe. Il y a dans la Bibliothèque du Roi un ouvrage Arabe intitulé *Sepha Alacham*, qui comprend pluſieurs différentes ſortes d'*alphabets* imaginaires, que l'Auteur diſtingue en Prophétiques, Myſtiques, Philoſophiques, Magiques, Taliſmaniques, &c. **d'Herb.** Mr Lodwick a donné l'Eſſai d'un *alphabet* univerſel, que l'on trouve dans les Tranſactions Philoſophiques. T. III. p. 373. & ſuiv. l'Auteur du Poëme de la Magdelaine au déſèrt de la Ste Beaume, repréſente cette Sainte Pénitente aprenant toutes les ſciences depuis l'*alphabet* juſqu'à la Théologie, & dit:

> *Repaſſant tous les jours ce divin* Alphabet,
> *Qu'elle voit de ſon long couché ſur un gibet:*
> Alphabet *compoſé ſeulement d'une lettre*
> *Qui fait tout ſon bonheur, & d'où dépend ſon être,*
> *Par cette même lettre elle comprend qu'enfin*
> *L'alpha, c'eſt ſon principe, & l'omega ſa fin.*

On dit, Être encore à l'*alphabet*; pour dire, Étudier encore le petit livre qu'on donne aux enfans pour apprendre les lettres. *Elementarius.*

Alphabet, ſe dit auſſi des fèrremens ou poinçons qui ſèrvent aux Doreurs, aux Graveurs, & autres ouvriérs pour marquer, graver, ou imprimer les caractères, ou les lettres qui ſont ſur leurs pointes.

Alphabet, en tèrmes de Polygraphie, eſt le double du chiffre que garde par devèrs ſoi chacun des corréſpondans qui ſe doivent écrire ſecrettement: c'eſt un *alphabet* où les lettres ordinaires ſont diſpoſées par ordre, & vis-à-vis, ou au deſſous ſont les caractères ſecret qui y répondent; les nulles, ou lettres inutiles, & les autres marques qui ſervent à le rendre indéchiffrable.

On a donné le nom d'*alphabet* à pluſieurs livres. Poſtel imprima un *alphabet* de douze langues. Pluſieurs ont donné des *alphabets* Grècs ou Hébreux. L'*alphabet* de la France eſt un livre de Géographie de France. L'*alphabetum Auguſtinianum* eſt une hiſtoire de tous les Monaſtères des Auguſtins, par ordre alphabétique.

ALPHABÉTIQUE, adj. Qui eſt ſelon l'ordre de l'alphabet. *Quod Litterarum ſeriem, ordinem ſervat.* Table *alphabétique.* Un bon Dictionnaire doit être diſpoſé par ordre *alphabétique.*

ALPANET, ſ. m. C'eſt un oiſeau de proie très-doux & très-agréable, qui ſèrt au vol de la perdrix & du liévre. *Tunetanus accipiter.* Les Grècs lui ont donné ce nom de la prémière lettre de leur alphabet; mais en France on l'appelle *Tuniſſien*, parce qu'il vient de Tunis en Barbarie, où il eſt fort éſtimé.

ALPHÉE, ſ. m. *Alpheus.* Fleuve du Peloponéſe, aujourd'hui *Orfea.* Les Italiens le nomment Carbon. Il arroſe l'Arcadie & l'Achaïde, & ſe décharge dans la mèr Ionienne au deſſous de Piſe. Les Poëtes ont feint qu'*Alphée* conſèrvant la paſſion qu'il avoit euë pour Aréthuſe, qui fut changée en une fontaine qui eſt en Sicile & porte ſon nom, paſſe ſous les flots de la mèr ſans s'y mêler, & vient joindre ſes eaux avec celles de cette fontaine. Pomponius Mela & Pline diſent qu'on retrouve dans la fontaine d'Aréthuſe ce que l'on jette dans le fleuve *Alphée.* Cette opinion a donné lieu à la fable.

ALPHETA. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt une étoile fixe de la ſeconde grandeur, autrement appellée *Lucida Corona.* Elle eſt dans la Couronne Septentrionale. Sa longitude eſt 217°, 38'. Sa latitude 44°, 23'. Son aſcenſion droite 230°, 12'.

ALPHONSE, ALPHONSINE. Voyez **ALFONCE, ALFONCINE.**

ALPION, ſ. m. Tèrme de Baſſette. *Alpion* eſt une marque que l'on fait à la carte pour marquer qu'on jouë ſa couche, & ce que le Banquiér doit. J'ai fait ſix *Alpions* que j'ai tous pèrdus.

ALPISTE, ſ. f. Tèrme de Grainetiérs de Paris. C'eſt la ſemence d'une éſpèce de Chiendent qu'on appelloit autrefois *Phalaris.* Le propre nom de cette ſemence c'eſt *Graine de Canarie*, parce qu'on en nourrit les ſerins de Canarie. Cette graine eſt un peu plus menuë que le millet, tantôt blanche, tantôt noirâtre, tantôt griſe, ou de couleur iſabelle. C'eſt la graine d'une plante qui s'appelle *Gramen ſpicatum ſemine miliaceo albo.* On croit que cette graine a été apportée des Iſles de Canarie. On la cultive maintenant en France & en Flandres. Voyez Mr De Tournefort, *Inſtit. Rei Herbar.*

ALQUAQUENGE. Simple. *Solanum.*

ALQUITTE. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe panachée de jaune & de rouge.

ALRAMECH. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt le nom Arabe de l'Arcturus; il ſignifie Cavalle.

ALRÈDE, ſ. m. *Alredus.* Nom propre corrompu de Athelréde, ou Ethelréde, de la même maniére que Albèrt a été fait de Adelbèrt.

A L S.

ALSACE, ſ. f. *Alſacia.* En Allemand *Elſatze.* Codalſt l'appelle en Latin *Eliſaza*, & d'autres *Aleſatia.* Nom d'une Province d'Allemagne, ſituée le long du Rhin, qui la travèrſe. Elle a à l'Orient la Suabe, au Septentrion le Palatinat du Rhin, & le Duché de Virtemberg, au Couchant la Lorraine, au Midi une partie de la Bourgogne & une partie de la Suiſſe.

Quelques Auteurs prétendent que ce nom vient par corruption & abbrèviation de *Edelſatz*, qui ſignifie aſſiette belle & noble. D'autres le dérivent du nom du fleuve Illa, comme ſi l'on avoit dit d'abord *Ilſatz*, & enſuite changeant l'*i* en *e*, *Elzatz*, qui ſignifieroit, aſſiette aux environs ou ſur les bords du fleuve Illa. C'eſt le ſentiment de Lymnæus Liv. VII. Ch 3. Car ce fleuve, dit-il, s'eſt appellé d'abord Helled, & puis Elle, d'où l'on a fait *Elſas.*

Les Rois de France ont poſſedé l'*Alſace* juſqu'à Othon I. dans le Xe ſiecle. On dit que Childéric érigea l'*Alſace* en Duché. Othon III. l'érigea en Landgraviat. La Maiſon d'Autriche ſe l'étoit appropriée. La France l'a conquiſe, & elle lui a été cedée par le Traitez de Munſter en 1648. & celui des Pyrenées en 1659. La Capitale d'*Alſace* eſt Straſbourg, que le Roi prit en 1681. L'*Alſace* eſt un Landgraviat. On diſpute ſi l'Évéque de Straſbourg a été Seigneur de l'*Alſace*, & ſi le Landgraviat a été un fiéf dépendant de l'Évéque. Imhoff ſoutient la négative dans ſa Notice des Dignitez de l'Empire. Liv. III. Ch. 7. a. 3. Voyez encore ſur l'*Alſace* Mr Obrecht, *Prodromus hiſt. Alſatia. Limnæus Jus publ. Imper*, *Liv. VII. C. 3. n. 1. Liv. VI. C. 3. n. 70.* Imhoff dans l'Ouvrage que j'ai cité Liv. I. Ch. 5. n. & Liv. V. Ch. 11.

A L T.

ALTE, ſ. f. Arrêt ou pauſe que font les gens de guèrre en marchant. *Subſiſtere, conſiſtere.* Il y avoit tant de défilez qu'il falloit faire *alte* à tout moment. Ils font des *altes* à toute heure pour s'entre-ſecourir. **Ablanc.** L'armée fit cette marche malgré toutes ſes *altes.* Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de l'Italien *ato*, à cauſe que l'on tient les piques hautes dès que les troupes ſont arrêtées. Les autres veulent qu'il vienne de l'Allemand *hal-*

ten, qui ſignifie la même choſe. Et c'eſt pour cela qu'ils rétiennent l'h, & qu'ils la font aſpirée : faire la *halte*.

ALTE-LA. Sorte d'avèrbe dont on ſe ſèrt à l'armée pour faire arrêter les Troupes, comme ſi on diſoit *demeure-là*. *Subſiſte*. On s'en ſèrt auſſi pour intèrrompre dans le diſcours :

> Alte-là, *mon beau-frere*,
> *Vous ne connoiſſez pas celui dont vous parlez.* MOL.

ALTE-LA-DESSUS. Pour dire, briſons-là : n'en parlons pas davantage. MOL.

ALTEAFRUTEX, ſ. m. C'eſt un petit arbre qui vient de graine, & qui porte des fleurs comme celles du *volubilis*, & de même figure. Il y en a de violets & de blancs. Il eſt quatre ou cinq ans avant que de fleurir. Il ne craint point le froid, & quand il eſt dans ſa pèrfèction & fleuri, il eſt charmant à la vûë, & dure fort long-tems. CHOMEL.

ALTEMBOURG, ou ALTENBOURG, ſ. m. Nom de pluſieurs villes. *Altembourg* dans la Miſnie en Allemagne ſur la rivière de Pleis, Capitale du Duché d'*Altembourg*. *Altemburgum*. *Altembourg* étoit ville Impériale ; mais en 1308. Frédéric le Mordu la ſoumit.

Le Duché d'*Altembourg*. *Oſtia Oſterlandia*, *Thuringia orientalis*, *Ducatus Altemburgicus*. Pays du Cèrcle de la haute Saxe, partie autrefois de la Turinge, aujourd'hui de la Miſnie. Il eſt borné par les tèrritoires de Naumbourg & de Lipſic, par l'Ertzgebourg, le Voitland & la Turinge.

ALTEMBOURG & Owar, *Altemburgum*, *Ovaria Flexum*. Ville forte de la baſſe Hongrie vèrs les frontières d'Autriche ſur le Danube, à quatre lieuës au midi de Préſbourg.

Il y a auſſi des *Altembourgs* en Bavière, en Tranſylvanie & en Suiſſe.

ALTÉRABLE, adj. de tout genre. Qui peut être altéré & changé ; qui eſt ſujet à l'altération & au changement. *Mutabilis*. Les métaux ne ſont pas tous également *altérables*.

ALTÉRANT, ANTE, adj. vèrbe. Qui ſe dit de tout ce qui peut cauſer la ſoif. *Quod ſitim inducit, incendit*. Il n'y a rien de plus *altérant* que ces ſortes de ragoûts.

ALTÉRATIF, IVE, adj. Tèrme de Chymie. Qui altère, qui apporte quelque changement aux choſes. *Vim habens immutandi*. Remèdes *altératifs*.

ALTÉRATION, ſ. f. Action qui change la nature de quelque choſe. *Mutatio*. Ariſtote admet un mouvement d'*altération*, qui eſt cauſe des générations & corruptions. Selon les Philoſophes modèrnes il n'y a point d'*altération* ſans mouvement local. Il y a de l'*altération* dans un corps lorſqu'il arrive quelque dérangement, ou quelque changement notable dans la figure des parties ſenſibles ou inſenſibles dont il eſt compoſé. ROH. L'*altération* peut être cenſée un mouvement, auſſi-bien qu'un changement. BERN.

ALTÉRATION, ſignifie auſſi, corruption, changement. *Corruptio, depravatio*. Cette fauſſe intèrprétation eſt cauſée par l'*altération* du tèxte.

ALTÉRATION, ſignifie auſſi la ſoif cauſée par la ſécherèſſe du goſiér & de la bouche faute de ſalive pour l'humècter. *Sitis*. La fièvre cauſe une grande *altération*. Quand on a marché, quand on s'eſt échauffé, on ſent de l'*altération*.

ALTÉRATION, ſignifie figurément, émotion d'éſprit. *Commotio, perturbatio animi*. Cette ſéditieuſe harangue cauſa beaucoup d'*altération* dans les éſprits. Il parut une grande *altération* ſur ſon viſage.

Ces mots viennent du Latin *alterare*, *changer*.

ALTÈRCAT, ſ. m. ou **ALTÈRCATION**, ſ. f. Débat, conteſtation entre deux pèrſonnes qui ont enſemble de la familiarité. *Altercatio*. Ils n'ont pas de querelle formée, mais il y a toûjours quelque petite *altèrcation* entr'eux. *Altèrcat* eſt vieux ; mais *altèrcation* eſt un peu plus uſité. Du Cange dit que ce mot vient d'*altercari*, qui ſignifioit ſimplement *s'entretenir enſemble*, & *altercatio*, *dialogue*.

ALTÉRER, v. act. Tèrme de Phiſique. *Mutare*, *corrumpere*, *vitiare*, *depravare*. Le feu *altère* toutes choſes, même les métaux. Le ſoleil *altère* les couleurs, la fièvre *altère* le ſang. Les éxèrcices trop violens *altèrent* la ſanté. Le tems *altère* toutes choſes. Quelque accident peut avoir *altéré* en ces pèrſonnes le ſens & l'organe de la vuë. PALIS.

ALTÉRER, ſe dit auſſi figurément. La corruption du ſiécle *altère* les bonnes coûtumes. La ſubtilité des Commentateurs *altère* ſouvent le vrai ſens d'un Auteur. Nous rapportons les choſes comme nous les avons reçûës ſans y rien *altérer*. VAUG. Les Hérétiques ont *altéré* & falſifié pluſieurs endroits de l'Écriture pour ſéduire les peuples. PORT-R. La flatterie ne peut point anéantir la vérité qu'elle *altère*, ou qu'elle ſuprime. TOURR.

ALTÉRER, ſignifie auſſi, Troubler, facher, à cauſe du changement qui en paroît ſur le viſage. *Commovere, irritare, perturbare*. Quel ſujet inconnu vous trouble & vous *altère* ? BOIL.

ALTÉRER, ſignifie auſſi, Cauſer de la ſoif en deſſéchant les humeurs qui fourniſſent la ſalive. *Sitim accendere, gignere, efficere*. La chaſſe *altère* les chiens & les Veneurs. Ces mets trop ſalez m'ont bien *altéré*. Je crois que c'eſt en ce ſens que l'on dit par métaphore en tèrme d'Agriculture : Nos raiſins ont été *altérez* cette année ; c'eſt-à-dire, n'ont pas donnez de fruit ſi gros qu'on l'éſpèroit. Ce bois eſt tout *altéré*. Ces blez ſont *altérez* pendant les trop grandes ſécherèſſes. Cependant Liger croit que dans ces phraſes il ſignifie changement de nature.

ALTÉRER, eſt auſſi quelquefois neutre paſſif ; & ſignifie, Se changer, ſe diminuer, ſe corrompre. *Corrumpi, depravari, vitiari*. Ce vin commence à s'*altèrer*. Les arbres qu'on apporte de loin s'*altèrent*. Les bonnes coûtumes s'*altèrent* avec le tems. ACAD. FR.

ALTÉRÉ, ÉE, part. Il a toutes les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

On le dit ſur tout au figuré. Un grand Prince eſt toûjours *altéré* de gloire. *Cupidus gloriæ*. Les Tyrans étoient *altérez* du ſang des Martyrs. *Sitiens Sanguinis*. On dit d'un homme âpre au gain, que c'eſt un *altéré* ; & alors il eſt ſubſtantif.

ALTÈRES, ſ. f. plur. Inquiétude d'éſprit, paſſions véhémentes. *Sollicitudo, anxietas, vehemens animi commotio, perturbatio*. L'approche de l'ennemi a mis tout le Royaume en de grandes *altères*.

Ce mot vieillit & n'eſt préſque plus en uſage. Il a ſignifié auſſi autrefois, *Enthouſiaſme*, fureur prophétique. Ce mot vient par corruption des *artères*, parce que la grande émotion cauſe un violent battement des artères.

ALTÈRNATIF, IVE, adj. Qui ſuccède l'un après l'autre. *Alternus, alternatim*. Une charge *altèrnative*, un Office *altèrnatif*, qui s'exèrce tour-à-tour. On a ſupprimé les Officiérs triennaux & quadriennaux, & on a conſèrvé les *altèrnatifs*. On dit de deux Officiérs Généraux d'armée qui ſèrvent chacun leur jour, qu'ils roulent, qu'ils ont un commandement *altèrnatif*.

ALTÈRNATIVE, ſ. f. ſe dit de deux choſes dont on propoſe le choix à quelqu'un. *Alterutrum*. Prendre l'*altèrnative* de deux propoſitions. Cette *altèrnative* ne me plaît pas. On vous propoſe cette *altèrnative*, choiſiſſez. On donne en Juſtice l'*altèrnative* ſur l'accèptation des offres ; ſur la preſtation d'un ſèrment.

ALTÈRNATIVEMENT, adv. Tour-à-tour, l'un après l'autre. *Alterna vice, alternis, alternatim*. Ces Offices s'exèrcent *altèrnativement*, chaque Officier a ſon année d'exèrcice. On dit auſſi en Botanique, que les feuilles d'une Plante ſont placées *altèrnativement*, lorſqu'elles ſont placées l'une après l'autre, & tour-à-tour, des deux côtez d'une branche.

ALTÈRNE, adj. Tèrme de Botanique. *Altèrnus*. On dit que les feuilles d'une plante ſont *altèrnes*, lorſqu'elles ſont placées *altèrnativement*.

ALTÈRNE, adj. m. ſe dit en Géométrie des angles intèrnes que forme une ligne qui coupe deux lignes parallèles. Cette ligne fait huit angles : il y en a quatre intèrnes, qui ſont auſſi *altèrnes* par leur ſituation qui ſe répond en altèrnative. Il y en a deux extèrnes qui ſont altèrnativement oppoſez avec deux intèrnes. En Trigonométrie la bâſe *altèrne* eſt différente de la véritable bâſe. Car dans un triangle oblique la véritable baſe eſt toûjours la ſomme des côtez, & alors la difference des côtez eſt appellée bâſe *altèrne* ; ou bien la véritable bâſe eſt la difference des côtez ; & alors la ſomme de ces mêmes côtez eſt appellée baſe *altèrne*. HARR.

ALTÈRNÉ, ÉE, adj. En tèrmes de Blaſon, ſe dit de la ſituation des quartiérs, ou des figures qui ſe répondent en altèrnative, comme dans l'écartelé, le premiér, & quatriéme quartiér ſont *altèrnez*, & ils ſont d'ordinaire de même nature ; & pareillement le deux & le troiſiéme. On dit de même du loſengé, fuſelé & échiqueté, des points équipollez, &c.

ALTÈSSE, ſ. f. Titre d'honneur qu'on donne aux Princes. *Celſitudo*. Ce n'eſt qu'un peu avant l'année 1630. que les petits Princes d'Italie ont été traitez d'*Alteſſe*. En ce tems-là il n'y avoit que le Duc d'Orléans à qui l'on donnoit ce titre. Enſuite (1631) il ſe fit donner celui d'*Altèſſe-Royale* pour ſe diſtinguer des autres Princes. Le Prince de Condé arbora l'*Altèſſe-Séréniſſime*, laiſſant l'*Alteſſe* ſimple aux Princes naturaliſez. MENAG. Ce fut par l'Ordre du Cardinal de Richelieu que l'Ambaſſadeur Charnaſſé traita Frédéric-Henri Prince d'Orange d'*Alteſſe* en 1637. au lieu du titre d'*Excellence* qu'on lui donnoit. Le Duc de Savoie, à cauſe de ſes prétentions ſur le Royaume de Chypre, prend auſſi le titre d'*Altèſſe-Royale*. Les Élècteurs prennent celui d'*Altèſſe-Élèctorale*. Balzac appelloit Joſeph Scaligèr, ſon *Alteſſe* de Vérone, en le raillant ſur ſa prétention de Principauté.

Avant Charles-Quint, & même quelque tems après, on ne donnoit que le titre d'*Altèſſe* au Roi d'Éſpagne. WICQ. A l'égard du Grand-Seigneur, ou le Turc, on l'appelle *Sa Hauteſſe.* Les Ducs de Savoie n'ont pris le titre d'*Alteſſe* Royale que pour ſe mettre au deſſus des Duc de Florence, qui ſ'étoient fait appeller Grands Ducs. Mais depuis le Grand-Duc a pris auſſi la qualité d'*Alteſſe* Royale, afin de ſ'égaler au Duc de Savoie.

ALTÈSSE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Œillet d'un violet brun, ſur un blanc qui paroit d'abord carné, mais qui dans la ſuite devient un blanc de lait. Sa plante eſt délicate, & ſon vèrd pâle. Il vient large, & porte de gros panaches fort détachez. Il a été élevé à Compiegne.

ALTHÆA, ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *Guimauve. Althæa.* Voyez GUIMAUVE.

ALTIER, IÈRE, adj. Orgueilleux, fièr qui commande avec hauteur. *Superbus, ferox, arrogans, inſolens.* Cet homme a la mine *altière*; l'éſprit *altièr*. Ne peut-on fléchir cette humeur *altière* & hautaine? Son ame *altière* & ſupèrbe eut beaucoup de peine à ſe ſoumettre.

Lucile le prémier
Vengea l'humble vèrtu de la richèſſe altière. BOIL.

La colère eſt ſupèrbe, & veut des mots altièrs. ID.

ALTIÈREMENT, adv. D'une façon altière. *Superbè, arroganter, inſolenter.* Il lui a parlé, il l'a reçû fort *altierement.* Ce mot ne ſe trouve nulle part.

Ces mots viennent du Latin *altus.*

ALTIMÈTRIE, ſ. f. C'eſt la prémière partie de la Géométrie pratique, qui enſeigne à meſurer des lignes droites, ou inclinèes, ſoit en hauteur, ſoit en profondeur. Comme une montagne ou une tour. *Altimetria.* Ce mot eſt tiré d'*altus, haut, profond*, & de μετρέω, *metior*, en François, *je meſure.*

ALTRESSI. Vieux, mot qui veut dire, *de même que; auſſi.* BOREL.

ALU.

ALUCO. BELL. JONST. C'eſt une éſpèce de Hibou, & oiſeau nocturne: il y en a de pluſieurs ſortes; les uns ſont gros comme un chapon, & les autres comme un pigeon. Leur couleur eſt plombée & marquetée de blanc. Leur tête eſt groſſe, ſans oreilles, couronnée de plumes, leur bèc eſt blanc, leurs yeux ſont grands, noirs, paroiſſant enfoncez à cauſe de beaucoup de petites plumes qui les environnent; leurs jambes ſont toutes couvèrtes de plumes jaunes, leurs pieds ſont velus avec des ongles longs & aigus. Ils habitent les édifices ruinez, les tours & cavèrnes. Ils vivent de rats, & de petits oiſeaux, leur cri eſt effroïable. Leur ſang ſéché & mis en poudre depuis dix juſqu'à vingt grains, eſt bon pour l'aſthme.

ALUDE, ſ. f. Baſane colorée, qui a l'envèrs velu, & dont on couvre les livres. *Aluta.* POMEY.

ALUDEL, ſ. m. Tèrme de Chymie, qui ſe dit de pluſieurs pots ou tuyaux de tèrre ſans fond, mis les uns ſur les autres, qui vont en étréciſſant par en haut, & qu'on adapte ſur un pot pèrcé au milieu de ſa hauteur. On ſ'en ſèrt à ſublimer.

ALVEOLE, ſ. m. Qui ſe dit des trous qui ſe ſont dans les rayons ou gâteaux des mouches à miel. *Alveolus.*

On le dit auſſi en Médecine des trous où les dents ſont enchaſſées. Les foſſes ſont au nombre de ſeize à chaque machoire; ce ſont des *alvéoles* dans leſquelles ſont emboëtées ſeize dents. DIONIS

ALVÉOLE. En Botanique on appelle *alvéoles*, des cavitez formées par l'arrangement de pluſieurs écailles pliées le plus ſouvent en gouttière, & qui ſéparent les ſemences les unes des autres. Les ſemences des ſoleils, ou *corona ſolis*, & celles du chardon à bonnetièr, ou *Dipſacus*, ſont enchaſſées dans des *alvéoles.*

ALUÉS. Tèrme de Coûtume. Beaumanoir nous apprend ce que c'eſt quand il dit: On appelle *alués* ce qu'on tient ſans faire nulle redevance à autrui.

ALVIN. Voyez ALEVIN.

ALUINE, ſ. f. Voyez ABSYNTHE, c'eſt la même choſe. *Abſynthium.* Quelques-uns dérivent ce mot de celui d'*Aloës*, à cauſe de ſon amertume *quaſi aloinum*, ou *aloſinum.* Guichard dérive ces mots de l'Hebreu לען, ou לענה, *amaritudo*, *amèrtume.*

ALVINER. Voyez ALEVINER.

ALUMIÈRE, ſ. f. L'endroit où l'on travaille l'alun. *Aluminis officina.*

ALUMINEUX, EUSE, adj. Qui eſt de nature d'alun, qui tient de l'alun. *Aluminoſus, Aluminatus.* Des tèrres *alumineuſes.* Des eaux *alumineuſes.*

ALUN, ſ. m. *Alumen.* Sel minèral d'un goût acide, & qui laiſſe dans la bouche une douceur accompagnée d'une âpreté ou aſtriction conſidérable. On peut établir avec les anciens Naturaliſtes deux ſortes d'*alun*; l'un naturel & l'autre artificiel. Le naturel ſe trouve dans l'Iſle de Milo. Ce ſont des éſpèces de plâtras blancs, légèrs & poreux, chargez de filamens argentez & ſèrrez. On ſe ſèrvoit autrefois de cet *alun* en Italie ſous le nom d'*alun* de plume. *Alumen plumaceum & ſciſſile.* Dioſcoride nous en a laiſſé une bonne déſcription. L'artificiel ſe prépare de pluſieurs manières, ſuivant les matières dont on eſt obligé de ſe ſèrvir. En Italie près Civitavechia, en un lieu nommé *la Tolfa*, on tire d'une montagne des pièrres dures, leſquelles étant caſſées, calcinées & expoſées enſuite à l'humidité de l'air, ſe réduiſent en une chaux ou tèrre qu'on fait leſſiver comme les vieux plâtras dont on veut extraire le ſalpêtre. Le réſte de la manipulation eſt ſemblable à celle du ſalpêtre; & la manière qu'on employoit du tems de Mathiole ſ'obſèrve encore aujourd'hui. Cet *alun* ſe nomme *alun* de Rome, *Alumen Romanum. Alun* de roche, *Alumen rupeum*, parce qu'on le tire de la pièrre. Il eſt de couleur de chair, ou rougeâtre, à cauſe que l'eau dans laquelle ſes ſels étoient en diſſolution ſ'eſt trouvée chargée d'une lie rouge qui venoit de la pièrre calcinée, & qui ſ'eſt unie aux ſels dans leur criſtaliſation. A la Solfatara près Pouzzol dans le Royaume de Naples, on ramaſſe en Été une ſuye fine qui ſe forme ſur la ſurface de la tèrre au haut du volcan. Cette ſuye diſſoute, évaporée & criſtaliſée, donne un *alun* blanc & tranſparant. En Angletèrre dans la Province d'Yorc & de Lancaſtre, on prépare l'*alun* avec une éſpèce de pyrites de couleur d'ardoiſe, on le fait calciner auſſi-tôt qu'on l'a tiré de ſa minière, enſuite infuſer & bouillir avec la leſſive des cendres des plantes marines. La matière étant repoſée, il ſe précipite une ſubſtance ſaline, ſur laquelle on vèrſe une bonne quantité d'urine, qui achève la précipitation des matières tèrreuſes & ſulfureuſes. La liqueur qui réſte, étant tranſvaſée & en repos, donne des criſtaux blancs & ſalins, qu'on lave dans l'eau, & qu'on fait refondre pour les réduire en groſſes maſſes propres à remplir des tonneaux. Cet *alun* ſe nomme *alun* de roche, *alun* de glace, *alumen commune*, *alumen glaciale*, à cauſe que ſes fragmens reſſemblent à des morceaux de criſtal de roche. L'*alun* de Suède ſe fait avec un minéral qui contient beaucoup de ſouffre & de vitriol, qu'on ne peut emporter que par la calcination, ou par des diſtilations. Sa matière qui réſte dans les vaiſſeaux de fèr dont on ſ'eſt ſèrvi pour tirer tout le ſouffre de ce minéral, ſe réduit, étant expoſée à l'air pendant quelques années, en une cendre bleuë qu'on leſſive & qu'on fait criſtaliſer. Ce que les Anciens appelloient *alun* liquide ne paroit qu'un *alun* reſout en liqueur: il y a des eaux minerales qui tiennent de l'*alun.* Si on ajoûte du cuivre ou du fèr à l'*alun* on fera du vitriol. L'*alun* ſucchatin, ou ſacharin, *Alumen ſaccharinum*, eſt une compoſition d'*alun*, d'eau-roſe & de blancs d'œufs. A l'égard des autres éſpèces d'*alun* dont les Anciens ont parlé, on ne les connoit plus, & peut-être n'ont-elles que des variétez peu conſidérables. On ne doit point mettre au nombre des ſortes d'*alun*, ce qu'on nomme *alun* catin, *alumen catinum*; voyez SOUDE, ni l'*alun* ſcaiole, voyez PLASTRE. Et l'on doit bien diſtinguer l'*alun* de plume d'avec l'amiante ou aſbeſte. Voyez AMIANTE.

Le mot *alun* vient du mot Grèc ἅλς, qui ſignifie ſel, il peut auſſi venir de *lumen*, à cauſe qu'il donne de l'éclat aux couleurs. On ne ſauroit guère teindre ni enluminer ſans *alun*; car c'eſt le principal des ſels minéraux dont on ſe ſèrt dans la teinture, & c'eſt comme un lien entre l'étoffe & la couleur; de même que les huiles gluantes & les eaux gommées ſont un lien à l'égard de la peinture & de l'enluminure. L'*alun* diſpoſe les étoffes à recevoir la couleur, & à leur donner la vivacité comme on voit à la cochenille & à la graine d'écarlatte, dans leſquelles on mêle auſſi quelque acide, & même de l'eau forte pour donner de la vivacité à leur couleur rouge, & leur ôter le violet. L'*alun* fait ſes éfféts par la ſtipticité ou vèrtu aſtringente qui lie la matière délicate des couleurs, & empêche qu'elles ne ſ'évaporent. L'*alun* empêche que le papièr qui en eſt trempé, ne boive. Tout *alun* diſſout dans l'eau qui vient à ſe coaguler, prend la figure pyramidale, ou le tetraëdre compoſé de quatre triangles fort égaux. Les anciens Médecins & les plus modèrnes conviennent aſſez ſur la vèrtu & l'uſage de l'*alun*, tel qu'on vient de le décrire. Il eſt aſtringent, bon pour arrêter les hémorragies & les pèrtes; l'*alun* calciné eſt employé pour ronger les chairs baveuſes des ulcères. Ramuſio, dans ſon recueil de navigations & de voyages, fol. 236. parle d'un *alun* appellé en Europe *alun* d'*Aléxandrie*, & qui ſ'apporte de l'Iſle d'Ormus dans la Mèr Rouge.

ALUNER, v. act. Faire tremper dans l'*alun*, ou dans un bain d'alun. *Alumini immergere.* Toutes les étoffes qu'on veut teindre en cramoiſi, doivent être fortement *alunées.*

ALUYNE. Voyez ALUINE.

ALY.

ALYPUM. Voyez GLOBULAIRE.

ALYSSON, ſ. m. Nom que les anciens Botaniſtes avoient donné indiffèremment à pluſieurs plantes, qui ſont cependant chacune

d'un

Digitized by Google

d'un genre particuliér. Les Modèrnes ont attaché ce mot à un ſeul genre de plantes dont les fleurs ſont en croix, & dont le piſtile devient un fruit arrondi, composé de deux panneaux appliquez paralélement ſur une cloiſon mitoyenne qui diviſe ce fruit en deux loges remplies de ſemences menuës. TOURNEFORT. Il y a pluſieurs eſpèces compriſes ſous ce genre ; ce tèrme d'*alyſſon* n'eſt pas François, les Grècs l'avoient attribué à des plantes qu'ils croyoient bonnes contre les morſures des chiens enragez.

L'ALYSSON de Dioſcoride, eſt une éſpèce d'un autre genre de plante, qu'on appelle Bulbonac. *Lunaria.* Sa racine eſt dure, blanche & d'un goût brulant. Ses feuilles ſont au commencement préſque rondes ; enſuite elles deviennent plus longues, & finiſſent en une pointe obtuſe. Elles ſont blanches, veluës, & rudes. Ses fleurs ſont en grand nombre, composées de quatre feuilles diſposées en croix, & petites. Sa ſemence qui eſt contenuë dans des ſiliques, eſt de la figure d'un petit rein, élevée en lentille, & dont les bords ſont déliez. L'*alyſſon* de Dioſcoride s'appelle autrement, *Leucoium alyſſoides clypeatum majus.* Il y a une autre plante qu'on appelle *alyſſon* de Galien, & qui eſt une éſpèce de Marrube.

ALYTARCHIE, ſ. f. *Alytarchia.* Charge, dignité de l'Alytarque, ou Prêtre d'Antioche. Il y avoit à Antioche des jeux qu'on appelloit les jeux de l'*alytarchie* ; c'étoient des jeux Olympiques, inſtituez dans cette ville par Afranius, premiér Alytarque, l'an 260. de l'ère d'Antioche, & abolis par l'Empereur Juſtin l'an 568. de la même ère, comme nous l'apprend Jean Malela dans une Chronique Mſ. Cet Auteur compte en ce tems 77 Alytarques, ce qui montre que l'*alytarchie* duroit quatre ans comme l'Olympiade. Voyez le Card. Noris, Epoch. Syr. p. 220.

ALYTARQUE, ſ. f. *Alytarcha.* C'étoit le nom du Pontife de la ville d'Antioche, ſelon le Cardinal Noris Epoch. *Syr.* p 220. Une Loi du Code Théodoſien, ou de Théodoſe, ordonne qu'il ſoit pèrmis à l'*alytarque* de planter pluſieurs cyprès, & d'en couper un. L'*alytarque* n'étoit Prêtre que de la ville d'Antioche ; celui de toute la Province s'appelloit Syriaque. Voyez le Cardinal Noris à l'endroit que j'ai cité. Tout ceci néanmoins ne prouve pas que cet *alytarque* fût un Prêtre, mais un Magiſtrat, ou Officiér de la ville d'Antioche. En effèt, *alytarque* eſt un nom Grèc, composé de ἀλύτης & ἀρχή. ἀλύτης, ſelon l'étymologie, ſignifie la même choſe que ῥαβδοφόρος, μαστιγοφόρος, un homme qui porte une vèrge, une baguette, ou comme nous dirions, un Huiſſiér à vèrge. De ſorte que l'*alytarque*, comme le témoigne encore l'Étymologiſte, & comme on le voit aſſez, n'étoit autre choſe que l'Officier qui commandoit ces Huiſſiérs à vèrge.

A M A.

AMABILITÉ, ſ. f. Qualité dans l'humeur ou dans l'éſprit, qui rend une pèrſonne aimable. *Amabilitas.* Ce mot eſt vieux.

AMABLE, ſ. f. *Amabilis.* Nom propre d'homme. S. *Amable* Patron de Riom en Auvèrgne, vivoit au V^{e} ſiècle. Il y a encore un Saint Amé Évêque d'Oleron, *Amatus*, qu'on nomme quelquefois *Amable.*

AMACAO. C'eſt la même choſe que MACAO. Ville d'Aſie dans une Iſle de la Cheut. *Amacaum.*

AMACOZTIC, ſ. m. Grand arbre de la nouvelle Éſpagne, dont les feuilles ſemblables à celles du liète, ſont larges, épaiſſes, purpurées, & préſque faites en cœur. Le fruit qu'il porte reſſemble à une petite figue. Il eſt de couleur pourprée, & plein de ſemences petites & rouges. Il y en a qui nomment cet arbre *Tixcalamalt*, & d'autres *Tepeamalt.*

AMADES, ou **HAMADES**, ſ. m. Tèrme de Blaſon. *Lacinia, faſcia brevior.* Ce ſont trois liſtes plattes parallèles, chacune de la largeur d'un tiers de la faſce travèrſant l'Écu en même ſituation qu'elle, mais qui ne touchent point aux bords d'un côté ni d'autre : c'eſt en quoi elles diffèrent des jumelles.

AMADIS, ſ. f. Manche d'une véſte d'homme, sèrrée & boutonnée juſqu'au poignet. On lui donna ce nom, parce qu'à la repréſentation de l'Opéra d'*Amadis*, les Acteurs avoient de ces ſortes de manches.

AMADONTE. Éſpèce de poire, qu'on nomme petit-oin. Voyez ce mot.

AMADOR, ſubſt. maſc. Ce mot qui n'eſt plus d'uſage, veut dire, *amoureux. Amaſius.*

Ane mays nos vie amador,
En ſardel de voſtre color. PEYRE GUILLEM.

AMADOTE, ſ. m. Sorte de Poiriér qui porte des poires qu'on appelle *amadotes.*

AMADOTE, ſ. f. Sorte de poire trouvée prémièrement en Bourgogne, & appellée *amadote* par abbréviation, & par corruption, pour dire *de Dame Oudot*, du nom d'une femme qui les aimoit, & qui en eut la prémière en ce Païs-là. MÉNAGE. L'*amadote* a une aſſez grand parfum, mais il eſt renfermé dans une chair extrêmement dure, pierreuſe, pleine de marc. LA QUINT.

AMADOUER, v. act. Flater avec des paroles douces & attirantes. *Blandiri, adulari, aſſentari.* Il n'y a que les enfans & le peuple qui ſe laiſſent ſottement *amadouer.* Ménage dérive ce mot de *amatutare*, inuſité, qui a été fait de *amatus* ; d'autres de la phraſe Latine & flateuſe, *amabo te.*

AMADOUER, ſignifie auſſi quelquefois, adoucir, appaiſer par des belles paroles. *Lenire, delinire.*

AMADOUÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Lenitus, delinitus*, ou *mollibus verbis captus, illectus.* Regniér a dit : Je devins auſſi fiér qu'un chat *amadoué.*

On dit quelquefois auſſi *amadoueur*, de celui qui amadouë ; & *amadouement*, d'une flatterie ou careſſe ; mais ces mots ſont populaires.

AMAIGRIR, v. act. & n. Rendre maigre. *Emaciare, macie tenuare.* Le vinaigre *amaigrit* ceux qui en boivent. Il eſt auſſi neutre, & ſignifie, Devenir maigre. *Maceſcere, macreſcere, emaciari.* Ce malade *amaigrit* à vuë d'œil, ſa graiſſe diminuë.

AMAIGRIR, ou **DÉMAIGRIR**, en tèrmes de Maçonnerie & de Charpenterie ſe dit de la coupe du bois, ou de la pierre qu'on fait en angle aigu. *Imminuere, minuere.* Et on dit au contraire, *engaiſſer*, quand cette coupe ſe fait en angle obtus.

S'AMAIGRIR. Tèrme de Sculpteur. *Imminui, contrahi.* On dit d'une figure de tèrre qu'elle *s'amaigrit*, lorſqu'étant nouvellement faite, elle vient à ſecher, parce qu'alors les parties ſe reſſèrrent, & deviennent moins groſſes & moins nourries.

AMAIGRISSEMENT, ſ. m. Diminution d'embonpoint. *Macies, macror.* C'eſt de-là que vient cette toux & cet *amaigriſſement.* Elle amaigrit tous les jours, & cet *amaigriſſement* fait voir qu'elle ſe porte mal.

AMALARIC, ſ. m. *Amalaricus.* Nom propre d'homme. *Amalaric* Roi des Viſigoths, fils d'Alaric, tué par Clovis l'an 507. à la journée de Vouillé. Et par conſéquent ce nom eſt Goth, ou Gothique, & ce ſont ces Peuples qui l'ont apporté en France. Nous en avons fait *Amalric*, & puis *Amauri.*

AMALES, ſ. plur. *Amali.* C'eſt le nom d'un des Peuples qui compoſoient la nation Gothique. M. Du Cange croit que du nom des *Amales* ſont venus les noms d'*Amalaſunte*, d'*Amalafred*, d'*Amalaburge*, d'*Amalaric*, &c. Jornandez parle des *Amales* comme d'un Peuple conſidérable.

AMALGAMATION, ou **AMALGAME**, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt la calcination de quelque métal par le moyen du mèrcure. Elle ſe fait en mettant rougir dans un grand feu des lames de métal les plus déliées qu'on peut ; puis on vèrſe deſſus du vif-argent, on remuë la matiere avec une petite vèrge de fèr, & quand on voit qu'il commence à s'élever une fumée, on jette le mélange dans un vaiſſeau plein d'eau, qui ſe coagule & devient maniable. Cette calcination eſt en uſage parmi les Orfévres & les Doreurs, qui par ce moyen rendent l'or fluide & extenſible ſur les ouvrage qu'ils veulent dorer. Tous les métaux *s'amalgament*, excepté le fèr & le cuivre. L'or retient environ trois fois ſon peſant de mèrcure. Les Chymiſtes dénotent cette opération avec cette marque AAA. Boizard dans ſon traité des Monnoies, ne dit point *amalgamation*, mais toujours *amalgame. Amalgame* de l'or & de l'argent avec le mèrcure. *Amalgame* de l'or en chaux pour le vèrmeil doré ; ce qui fait croire qu'*amalgame*, au moins en tèrmes de monnoie, eſt le ſeul, ou le plus en uſage.

AMALGAMER, v. act. Faire une amalgamation. *Amalgamer* de l'or. Ce mot vient du Grèc ἅμα, *ſimul*, enſemble, & γαμεῖν, *jungere*, joindre enſemble. Quand on veut employer l'or à dorer des ouvrages qu'on appelle de vèrmeil doré, on l'*amalgame* avec du mèrcure, & on l'employe enſuite à ces ſortes d'ouvrages. BOIZARD. On *amalgame* l'or en chaux dans un fourneau à vent. On y met un creuſet ; on charge le creuſet de l'or en chaux, & on fait grand feu : quand l'or eſt en pâte, on jette dans le creuſet deux fois autant de mèrcure qu'il y a d'or, on le couvre, & on retire auſſi-tôt le creuſet du fourneau. Lorſque le creuſet eſt un peu refroidi, on vèrſe l'or & le mèrcure dans un vaiſſeau plein d'eau commune, d'où on le retire en pâte blanche, & on l'étend ſur l'ouvrage à dorer. On met après cela l'ouvrage au feu ſur une plaque ou grille de fèr, où le mèrcure s'évapore à meſure que l'ouvrage ſe recuit & rougit. ID.

AMALTHÉE, ſ. f. *Amalthea.* Nom propre, 1°. d'une fille de Méliſſe Roi de Grèce, qui ſelon Lactance, fut nourrice de Jupitèr. 2°. Selon d'autres, d'une chèvre qui fut nourrice de ce Dieu. La corne d'*Amalthée* eſt la même choſe que la *corne d'abondance*, ſi celebre chez les Poëtes, parce qu'ils feignent que Jupitèr donna aux Nymphes, qui avoient eu ſoin de ſon enfance, une corne de la chèvre *Amalthée*, & que cette corne avoit la vèrtu de produire ſur le champ tout ce que les Nymphes vouloient. On a pris pour cela une corne dans l'antiquité pour ſigne d'abondance, de richèſſe & de fèrtilité. On en voit ſur une infinité de médailles Grècques & Latines de tous pays : l'abondance, la fèrtilité, la fortune, & cent autres Divinitez, ou Génies, portent auſſi d'une main une Corne d'*amalthée* ſur les médailles. Ces Cornes d'*amalthée* ſont repréſentées pleines de feuilles, de fleurs, de fruits & avec une pointe qui en ſort.

Amalthée, eſt encore le nom de la Sybille de Cumes.

Amalthée, ſ. m. *Amaltheus.* Nom propre d'homme.

Amalthée, ſ. m. *Amaltheum.* Eſt un nom ou titre de différens livres. Il y a *Amalthea Onomaſtica. Amaltheum Ciceronianum*, &c. On a voulu ſignifier par là des Recueils abondans, par alluſion à la Corne d'*amalthée*, ou d'abondance.

AMAN, ſ. m. Tèrme de Coûtume. *Amanaenſis.* Voyez les Ordonnances de Metz. A Metz il y a des Notaires & des *Amans*, les *Amans* ſont les Gardenotes. Bèrtram cinquante-neuviéme Évêque de Metz y inſtitua les *Amans*. Da Laorière.

AMAND, ſ. m. *Amandus.* Nom propre d'homme.

AMANDE, ſ. f. Semence de tous les arbres à noyau, qui eſt enfèrmé dans une écorce fort dure, qu'on caſſe quand on la veut manger. *Amygdala. Amande* d'abricots. *Amande* de ceriſes. *Amande de prunes.*

Amande, eſt auſſi un fruit particuliér qui eſt enfèrmé dans un gros noyau, & ſous une écale. C'eſt le fruit de l'Amandiér. Il y a des *amandes* vèrtes ; des *amandes* confites pelées. On fait du lait d'*amandes*, du maſſe pain avec des *amandes*, & de la pâte d'*amandes* pour blanchir les mains. Le Médecin de Druſus, grand bûveur, au raport de Plutarque, prenoit à chaque coup cinq *amandes* amères, pour appaiſer les fumées du vin. L'huile d'*amandes* douces tirée ſans feu eſt fort eſtimée. Voyez l'hiſtoire des Indes d'Acoſta ſur les *amandes* du Perou. Ménage dérive ce mot de *amandala*, qui ſe trouve dans les Capitulaires. D'autres croyent qu'elles ſont ainſi nommées pour être venuës d'Allemagne, à cauſe que Pèrceval en ſon Roman les nomme *Allemandes*. Il vaut mieux tirer ce mot du Grèc *ἀμύγδαλον*. Quelques-uns diſent que les *amandes* amères concaſſées endorment les poules ou les tuent, enſorte qu'on les prend facilement à la main ; & que c'eſt un ſecret de Bohémiens, auſſi-bien que le marc d'*amandes* dont on a tiré l'huile, qui leur eſt un poiſon dangereux, quoiqu'il ne nuiſe point aux autres animaux. Il y a auſſi de cèrtaines dragées qu'on nomme *amandes* liſſées, qui ſont des *amandes* couvèrtes de ſucre fondu : des *amandes* à la prâline, qui ſont fricaſſées au ſucre en conſèrve avec la peau. On les appelle *Prâlines*, d'un Sommeliér du Maréchal du Pléſſis Prâlin, qui le prémiér s'eſt aviſé de les preparer de cette façon. Quand on fait des *amandes* à la Prâline, il les faut remuer toujours avec une ſpatule juſqu'à ce qu'elles ayent bien pris tout le ſucre, & qu'elle ſoient bien prâlinées. On pèle les *amandes* vèrtes pour en faire des compôtes, ou confitures, de la même manière que les abricots, excèpté qu'il faut ſe sèrvir de léſſive & non point de ſel. La compôte d'*amandes* vèrtes ſe fait comme celle d'abricots, & quand elles ont pris leur vèrd, il faut les achever promptement de peur qu'elles ne noirciſſent. Chom. La pâte d'*amandes* sèrt à décraſſer les mains. A l'égard des *amandes* amères, on prétend qu'elles empoiſonnent les renards, les poules & les écureuils : on la donne dans les coliques néphrétiques & dans la pleurèſie. Extérieurement on s'en sèrt pour les maux d'oreille. *Amygdalus*, vient du mot Grèc *ἀμυχα*, qui ſignifie une gèrſure, à cauſe que la prémière écorce, ou le bon fruit de l'amandiér, ſe gèrſe & ſe fend.

Amanda, ſorte de peine pécuniaire. Voyez AMENDE.

AMANDEMENT. Voyez AMENDEMENT.

AMANDER. Voyez AMENDER.

AMANDES, ſont auſſi des morceaux de criſtal qui ſont en figures d'*amandes*, & dont on compoſe les luſtres.

AMANDÉ, ſ. m. Tèrme de Médecine, eſt un remède compoſé de deux onces d'amandes dépouillées de leur écorce, qu'on pile & qu'on diſſout dans huit ou dix onces de décoction d'orge mondé, ou dans de l'eau de veau ou de poulet qu'on paſſe dans un linge, & où on mêle un peu de ſucre & d'eau-roſe. *Potio Amygdalina.* Les Dames s'en sèrvent pour conſèrver leur ſanté & leur embonpoint.

AMANDELIÉR, ſ. m. Autrefois on appelloit ainſi l'arbre que nous nommons maintenant *amandiér*. Borel.

AMANDIÉR, ſ. m. *Amygdalus.* Arbre qui s'élève aſſez haut, & qui devient gros à proportion ; il eſt branchu, ſon tronc eſt aſſez droit, & revêtu d'une écorce un peu raboteuſe ſur-tout dans les vieux pieds. Ses feuilles ſont altèrnes, longues comme le doigt, étroites, tèrminées en pointe, dentelées légèrement ſur ſes bords, d'un vèrd un peu brun & luiſant par deſſus, plus pâles par deſſous, & d'un goût amèr. Ses fleurs ſont à cinq pétales, diſpoſées en roſe dans les échancrures du calice, qui eſt un godet découpé en cinq pointes. Le piſtile devient un fruit charnu, renfèrmant un noyau, dans lequel ſe trouve l'amande qui eſt la ſemence. La partie charnuë & extérieure, eſt celle où le *brou* de ce fruit s'entr'ouvre dans ſa maturité ſelon ſa longueur ; alors le noyau paroît & s'en échape. Entre les *amandiérs*, les uns ſont à ſemences douces, les autres à ſemences amères ; on en remarque encore cèrtaines eſpèces dont les ſemences ſont plus groſſes ou plus menuës, où dont les noyaux ſont plus ou moins durs. Les amandes douces ſont incraſſantes & adouciſſantes, on les met dans les émulſions. Leur huile nouvellement tirée ſans feu, eſt employée pour purger les enfans, pour apaiſer les coliques, les vomiſſemens, & pour arrêter les mauvais éffets des poiſons corroſifs. Extérieurement on en frotte les parties où l'on ſent de la douleur.

AMANSE. C'eſt un tèrme barbare inventé par quelque Chymiſtes, pour ſignifier des pièrres précieuſes contrefaites. Harr. Le même Auteur dit auſſi *amonſe*.

AMANT, ante, ſ. m. Celui ou celle qui aime d'une paſſion violente & amoureuſe. *Amator, amaſius, amatrix.* Les jeunes gens ſont les *amans* de toutes les belles. Si la vèrtu ſe montroit toute nuë, elle feroit beaucoup d'*amans*. Vous n'êtes ni jaloux, ni ſoupçonneux, & peut-on être *amant* ſans cela ? Vill. Il ne faut pas ſe laiſſer attrapper à ce que diſent les *amans* dans leur colère. Voit. Tous les pas d'un *amant* content ſont des démarches languiſſantes. S. Evr. Dans les prémières paſſions les femmes aiment l'*amant*, & dans les autres elles aiment l'amour. Rochef. Ne déſéſpérez point une *amante* en furie. Racin. Eſt-il rien de plus divèrtiſſant que toutes les grimaces, les divèrſes poſtures d'un *amant* qui chèrche à plaire ? S. Evr. Entre *amans* tout plaît, tout eſt parfait. La Font. Si l'*amant* ne plait pas, l'amour ne peut déplaire.

> *Pour ſauver ma vertu de tant d'égaremens,*
> *Je ne veux point d'amis qui puiſſent être* Amans. Des Houl.
>
> *Vaine erreur des* Amans, *qui pleins de leurs déſirs,*
> *Voudroient que tout cedât au ſoin de leur plaiſirs.* Racin.

On appelle un *amant* tranſi, un *amant* pâle & langoureux, qui porte ſur le viſage toutes les marques d'une violente paſſion, & que les rigueurs d'une maitréſſe font languir.

On le dit auſſi dans la ſpiritualité, de l'amour de Dieu, & d'une amour ſainte. On appelle les ames ſaintes, les chaſtes *amantes* de Jesus-Christ, & en particuliér la Magdelaine, la ſainte *amante* de Jesus-Christ. Les pèrſonnes qui ſe mortifient beaucoup, les *amans*, ou les *amantes* de la Croix. Le P. Bourdalouë ne l'a cependant employé qu'avec un corrèctif dans un sèrmon de la Magdelaine : Ce fut ſur la Croix que Magdelaine reconnut plus que jamais Jesus-Christ pour ſon Sauveur ; & ce fut pareillement ſur la Croix que Jesus-Christ reconnut Magdelaine, ſi j'oſe uſer de ce tèrme, pour ſon *amante* la plus zelée & la plus fidelle. Bourdal. Tout cela n'étonne point cette généreuſe *amante*, qui dit hardiment : *Je l'emporterai.* P. Brign.

AMANTER, & AMANTEVOIR, v. act. Vieux mot qui veut dire *raconter. Narrare, referre.*

> *Car l'Ecriture* amantoit *bien*
> *Que toute puiſſance eſt de bien.* R. de la Rose.
>
> *Qui leur alla de ce me vant*
> *Tours langages* amantevant. Mehon. au teſt.

AMARANDE, ſ. m. & nom propre d'homme. *Amarandus Amaranthus. S. Amarand*, autrement appellé *Amaranthe*, eſt célèbre parmi des Martyrs qui ont honoré l'Égliſe des Gaules. Baill.

AMARANTE, ſ. f. *Amarantus*, ou *Amaranthus.* Plante annuelle qu'on nomme autrement paſſevelours, & fleur d'amour, & que l'on cultive dans les Jardins à cauſe des belles variétez de ſes fleurs, qui ſont tantôt couleur de feu, tantôt cramoiſie, tantôt pourpre, tantôt jaune doré ou jaune pâle, & quelquefois blanches ou argentées, diſpoſées en épi dans la plûpart des éſpèces ; dans d'autres en panicules ou en crête de coq. Chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond autour du piſtile, qui devient une coque membraneuſe, arrondie, qui s'ouvre tranſvèrſalement en deux, & qui renfèrme quelques ſemences menuës, arrondies, tantôt blanches tantôt carnées, & le plus ſouvent noires ; ſes feuilles ſont oblongues, pointuës, vèrtes, & quelquefois teintes d'un rouge brun. On nomme *amaranthe tricolor*, une éſpèce qui eſt remarquable par des taches rouges, jaunes & vèrtes, qui ſont aſſez également répanduës ſur ſes feuilles. Ses fleurs qui ſont vèrdâtres, & ſemblables à celles de la Bléte, naiſſent par paquets dans les aiſſelles des feuilles.

En latin *amarantus*, qui vient du Grèc *ἀμάραντος*, qui eſt compoſé de l'*a* privatif, & de *μαραίνω*, qui ſignifie *flétrir*. C'eſt pourquoi

Digitized by Google

quoi Ménage & le P. Tachard ont raiſon de dire qu'il faut écrire *amarante* & *amarantus* ſans *h*. Ce mot ſignifie une fleur qui ne ſe flétrit point; en effet les épis de la plupart de ces éſpèces ne pèrdent pas en ſe ſéchant toute la vivacité de leurs couleurs; on diroit ſouvent que ce ſont des morceaux de pane, ou de velours, & c'eſt auſſi de là que leur vient le nom de *Paſſe-velours* que les Fleuriſtes leur ont donné. L'*amarante* & l'immortelle ſont deux genres de plantes bien différens, & on ne doit point les confundre. On dit l'*amarante* à crête de coq.

Amarante. Couleur d'*amarante*, ou *amarante*, car il eſt auſſi adjectif en ce ſens. Un tafetas *amarante*, comme un tafetas cramoiſi. L'*amarante* eſt le ſymbole de l'immortalité chez les Poëtes.

> *Ta louange dans mes vèrs*
> D'Amarante *couronnée*
> *N'aura ſa fin terminée,*
> *Qu'en celle de l'Univers.* MALH.

Les *amarantes* veulent être ſemées & élevées ſur une couche de bonne chaleur, avec les cloches de vèrre, au commencement d'Avril, le 5 ou 6^{e} jour de la lune, s'il ſe peut. Quand elles auront deux pouces de haut, & quatre ou cinq feuilles, il faut les faire au grand air, en élevant les cloches ſur des fourchettes. Lorſque les nuits ſeront chaudes, on ôtera entièrement les cloches, & on les mettra le matin ſur les fourchettes. Tout cela ſe fait durant un mois ou ſix ſemaines. Quand les *amarantes* ſont fortes, & le tems doux; c'eſt-à-dire, environ la fin de Mai, ou le commencement de Juin, on les tranſplante où l'on veut avec leur motte, en tems de pluye s'il ſe peut. C'eſt ainſi qu'il faut les gouvèrner quand on veut les avoir de bonne heure, c'eſt-à-dire, au mois de Juillet. Si l'on ne veut les avoir qu'au mois d'Août, il faut les ſemer en pleine tèrre bien amendée, & compoſée d'un tièrs de ſable, mis dans des pots au commencement de Mai. CHOM. Les Pèrſans appellent l'*amarante*, *Roſſan afrue*, la lumière des jardins, à cauſe de ſa couleur de pourpre. D'HERB.

AMARANTE. Éſpèce d'ordre de Chevalerie inſtitué en Suède par la Reine Chriſtine en 1653 après une fête qui ſe fait tous les ans en Suède, & qui s'appelloit Wirtſchaft; c'eſt-à-dire, divèrtiſſement de l'Hôtellerie, & qui conſiſtoit en repas, en bal, en maſcarades, & autres divèrtiſſemens ſemblables, qui duroient depuis le ſoir juſqu'au matin. La Reine qui trouva ce nom trop bas, le changea en celui de Fête des Dieux, parce que chacun repréſentoit quelque Divinité, ſelon que le ſort en decidoit. La Reine prit le nom d'*Amarante*; c'eſt à-dire, *Immortel*, & ſe mêla parmi la jeune nobleſſe, qui habillée en Nymphes & en Paſteurs, ſèrvoit les Dieux à table. A la fin de la Fête, la Reine changea tout à coup d'habit, & ordonna que celui qu'elle quittoit, & qui étoit tout couvert de diamans, fut mis en pièces & donné aux maſques; & en mémoire d'une Fête ſi galante, elle inſtitua une éſpèce de Chevalerie nommée en Suédois *Geſelſchaft*. Tous ceux qui avoient été de cette fête, y furent admis, c'eſt-à-dire, ſeize Seigneurs, & autant de Dames, ſans compter la Reine. Elle leur donna pour marque le Chifre d'*amarante*, compoſé d'un double A, l'un droit & l'autre renvèrſé, & entrelaſſé l'un dans l'autre, & enfèrmé dans une couronne de laurier, avec ces mots Italiens, *dolce nella memoria*, qui ſignifient, *Le ſouvenir en eſt agréable*. Ashmole Anglois, dans ſon traité de l'ordre de la Jarrière, parle de celui de l'*amarante*, mais peu éxactement, & ſe trompe dans l'époque de ſon origine, qu'il place à l'an 1645. au lieu de 1653. Voyez Bernard Juſtiniano dans ſon hiſtoire Italienne des Ordres militaires, ch. 85. 9.

AMARANTE, ſ. m. Nom propre. Voyez AMARAND.

AMARANTE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe qui a un fond blanc, ſur lequel s'étendent des panaches amarantes.

On appelle auſſi *amarante*, la teinture qui imite la couleur de cette fleur. *Amarante color*.

Amarante, eſt auſſi un nom que les Poëtes donnent à leurs maîtreſſes dans les vèrs qu'ils leur adrèſſent.

> *La divine* Amarante *enfin s'en eſt allée.* GOMB.

AMARANTE, ſ. m. & plur. Peuple ancien de la Colchide, qui habitoit une montagne de même nom. *Amarantı*. Le Mont Amarante. *Mons amarantius*.

AMARANTINE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Sorte d'anémone, dont les grandes feuilles ſont d'un rouge blafard: c'eſt encore, en tèrme de Fleuriſte, une Tulippe panachée de pourpre ſur du blanc, & la pluche d'un amarante brun, ſur laquelle vient quelquefois une houppe ou floquet incarnadin. MORIN.

AMARITUME & AMARITUDE, ſ. f. Ce mot n'eſt plus d'uſage, il veut dire *amertume*. BOREL.

AMARILIS, ſ. f. Nom de femme. En tèrme de Fleuriſte, c'eſt une éſpèce d'œillets piquetez. L'*amarilis*, l'Agréable, la belle Amynte, & l'Etoile du jour, ſont quatre piquetez à peu près de même ſorte, & ne diffèrent que par leur couleur & leur feuillage; mais non pas en largeur, ni en groſſeur. C'eſt auſſi une Tulippe qui a trois couleurs, roſe ſeche, pourpre enfoncé & blanc.

AMARQUE, ſ. f. Autrement, Bouée, ou baliſe. Marque, ſignal, ſoit par un tonneau flotant, ſoit par un mât elevé, pour avèrtir les vaſſeaux qui ſont route, de s'eloigner pour ne pas échouer, & pour eviter les bancs, ou les rochers. *Signum*.

AMARRAGE, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt l'ancrage, ou le mouillage des vaiſſeaux. La ſcience d'un Pilote eſt de bien faire les *amarrages*. *Ancoræ jactus*, *appulſus*. D'ancrer en bon lieu.

Amarrage, ſignifie auſſi l'endroit où deux groſſes cordes, ou la même miſe en double, eſt liée par une petite. *Nodus*, *vinculum*.

AMARRER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt lier ou attacher fortement avec un cordage, ſoit un vaiſſeau, ſoit quelqu'une de ſes parties, ou de ſes agreils. *Rudente ſune nautico ligare navim*. Dans la pêche des pèrles chaque plongeur porte un grand rets en forme de ſac, ſuſpendu à ſon cou par un long cordage, dont l'éxtrémité eſt *amarré* ſur le bord de la barque. P. LE C. Ce mot vient d'*amarr*, Bas-Breton qui ſignifie *lien*. Ainſi on dit, *amarre* basbord, ou *amarre* ſtribord, pour commander de lier, ou attacher une manœuvre à droit ou à gauche.

AMARRÉ, ée, part. paſſ. *Ligatus*.

AMARRES, ſ. m. plur. Tèrme de Marine. Ce ſont les cordages avec leſquels on attache le vaiſſeau à quelques pieux, ou anneaux, ou avec leſquels on le lie & on l'arrête ſur la mèr par le moyen des ancres. *Rudentes*, *funes ancorales*. On dit qu'un vaiſſeau a ſes trois *amarres* dehors quand il a mouillé ſes trois ancres. Les ecoutes, les couëts, ſont des *amarres* de voiles.

Amarres, en Architècture, ſont auſſi deux morceaux de bois qui ont une ouvèrture dans le milieu pour y faire paſſer le bout d'un moulinet. *Chelonia*. On les appelle *hoches*, ou *bottes*; & les Charpentiers de Paris, *jumères*.

AMAS, ſ. m. Multitude de choſes aſſemblées en un même lieu. *Acervus*, *cumulus*. Il faut faire un grand *amas* de matériaux avant que de commencer à bâtir. L'alluvion ſe fait par un grand *amas* de gravier, de limon qui s'arrête en quelque lieu. *Colluvies*. L'*amas* de mauvaiſes humeurs dans le corps, cauſent les abcès, les maladies. *Collectio*. Que ſèrt à un avare l'*amas* de tant de richèſſes qu'il faut qu'il quitte? Ce marchand a fait de grands *amas* de blé dans ſes greniers. Les lacs & les étangs ſe font d'un grand *amas* d'eau. Les Nations Orientales ſurpaſſent celles de l'Europe dans l'*amas* des titres. NICOD. La plus grande partie de la Philoſophie humaine n'eſt qu'un *amas* d'obſcuritez, d'incèrtitudes, ou même de fauſſetez. NICOL. La vie n'eſt qu'un *amas* de craintes, de douleurs, de travaux, de ſoucis, de peines. M. DESH.

> *Tout ce pompeux* amas *d'expréſſions frivoles,*
> *Sont d'un declamateur amoureux de paroles.* BOIL.
>
> *Ce long* amas *d'ayeux que vous diffamez tous;*
> *Sont autant de témoins qui parlent contre vous.* ID.
>
> *Un long* amas *d'honneur rend Theſée excuſable.* RACINE.

Il ſe dit auſſi des pèrſonnes. *Collectio*. Ce Prince fait un grand *amas* de troupes, de ſoldats pour faire la guèrre.

AMASSER, v. act. Mettre enſemble pluſieurs choſes, ou pèrſonnes. *Colligere*. Un homme genéreux ſe moque d'amaſſer du bien. Que fait cet homme qui *amaſſe* des richèſſes, ſinon de ſèrrer ſes liens & de fortifier les murs de ſa priſon? AB. DE TR. Un charlatan a bien-tôt *amaſſé* la canaille autour de lui. Pourquoi, fou que vous êtes, *amaſſez*-vous talent ſur talent? ABLANC.

> *La vieilleſſe chagrine inceſſamment* amaſſe. BOIL.

Amasser, ſignifie auſſi, Lever de tèrre ce qui y étoit tombé. On *amaſſe* les fruits qui tombent des arbres. Plutarque n'*amaſſe* que les fleurs qui ſe préſentent ſous ſes pas, & ne ſe détourne point de ſon chemin pour en aller chèrcher d'autres. On dit d'une choſe qu'on veut bien mépriſer, qu'elle ne vaut pas l'*amaſſer*. On ſe ſèrt auſſi en ce ſens du mot de *ramaſſer*; & même il eſt beaucoup plus en uſage qu'*amaſſer*. On dit bien: *amaſſez* mes gands, mais encore mieux *ramaſſez* mes gands. Cependant Ménage prétend qu'on dit à la Cour, *amaſſez*, & non *ramaſſez* votre chapeau. Nicod le dérive du Grèc ἀμάω, *accumulo*; ou de l'Hébreu *maſſach*, qui ſignifie *mêler*. Menage le dérive du Latin *admaſſare*, fait de *maſſa*. Cependant il vaut mieux tirer ce mot du Grèc ἀμάω, *colligo*, qui vient de l'advèrbe ἅμα *ſimul*, *enſemble*.

Il ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel. *Confluere*. Le Peuple qui s'*amaſſe* dans les carrefours, fait craindre une ſédition. Le ſable qui s'*amaſſe* peu à peu dans ce port, le comblera à la fin. La mèr eſt un gouffre où toutes les eaux de la tèrre s'*amaſſent*.

AMASSETTE, ſ. f. Petit outil de bois, ou de corne qui ſèrt au garçon Peintre à amaſſer les couleurs quand il les broye. *Cornu pigmentis legendis.*

AMASTRIDE, ſ. f. *Amaſtris.* Ville maritime de Paphlagonie ſur le pont Euxin, aujourd'hui *Tamaſtro.* Elle s'appelle auſſi Amaſtie, *Amaſtrum.* Elle eſt au 60ᵉ d. 43. m. de longitude, & 44. d. 25. m. de latitude. Elle a eu un Évêque.

Il y a auſſi un fleuve de ce nom, *Amaſtris*, qui arroſe la Bithynie & le Pont.

AMATALIDE, ſ. f. Et nom propre de femme. *Amatalis.* Ce mot eſt Syriaque, compoſé de *amma*, ou *ama*, qui ſignifie *Mère*; & de *Talis*, nom propre. Ainſi *amatalide* c'eſt *la Mère*, ou l'*Abèſſe Talide.* Voyez AIMÉE. Monſieur Buleteau la nomme Sainte Amme Talide à la marge de ſon Hiſtoire Monaſtique d'Orient, comme ſi c'étoit un nom & un ſur nom. CHAST. 5. *Fév.* C'eſt une faute.

AMATELOTER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt donner un compagnon à chaque homme de l'equipage, ou aſſocier les matelots deux à deux afin qu'ils ſe ſoulagent l'un & l'autre, & qu'ils ſèrvent chacun à leur tour. *Nautas binos componere.*

AMATEUR, ſ. m. Qui aime quelque choſe. *Amator.* Il ne ſe dit point de l'amitié, ni des pèrſonnes. Il eſt *amateur* de l'étude, des curioſitez, des tableaux, des coquilles. *Amateur* de la Muſique, des beaux Arts. Le Peuple eſt *amateur* de nouveautez. Un Saint eſt toujours *amateur* des croix & des humiliations. Les Indiens ſont fort *amateurs* de la Poëſie. LETTR. ÉD.

AMATEUR. Eſt auſſi un nom propre d'homme. Saint *Amateur*, dit vulgairement Saint Amatre, ou Amatte, Évêque d'Auxèrre. BAILL. *I. Mai.*

AMATHUS, ſ. f. *Amathus.* Ville de Chypre, où Vénus étoit honorée, & où elle avoit un temple fameux. C'eſt aujourd'hui Limiſſo.

AMATHYSTE. Voyez AMÉTHISTE.

AMATIR, v. act. Tèrme d'Orfévre. C'eſt Rendre mat, laiſſer l'or ou l'argent ſans le polir, ou le brunir. *Aurum impolitum inducere. Amatir* ſe dit proprement de l'or; à l'égard de l'argent, on dit plus ſouvent *blanchir*.

AMATRE, ſ. m. Nom propre d'homme, qui s'eſt fait par corruption d'*Amator*, Latin. Voyez AMATEUR. Saint *Amatre* connut par révélation que la fin étoit proche, & que Gèrmain devoit lui ſucceder. FLEURY.

AMAITRE, ſ. m. Le même qu'AMATRE.

AMAURI, ſ. m. Nom propre d'homme. *Amalaricus*, *Amalricus.* Ce mot nous eſt venu des Goths, qui diſoient *Amalaric*, comme je l'ai dit en ſon lieu. Nous avons fait *amalric*, puis changeant *al* en *au*, ſelon la coûtume ordinaire, nous avons dit *amauric*, & enfin *amauri.* Et en effèt on dit Amalaric, ou *amauric*, Roi des Viſigoths au VIᵉ ſiecle. Amalaric, ou *amauri*, eſt donc en François la même choſe qu'Amalaric en langage Gothique. Voyez encore AYMERIC.

AMAUROSE, ſ. f. Tèrme de Medecine. C'eſt une privation entiere de la vûë, qui arrive ſans qu'il y ait aucun vice ſenſible dans les yeux. *Oculorum obſcuritas.* Elle eſt cauſée par l'obſtruction des nèrfs optiques. Ce mot vient du Grèc ἀμαύρωσις, & ſignifie *obſcurciſſement*.

AMAXOBIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Amaxobius.* Nom propre d'un ancien Peuple de Sarmatie, qui n'avoit point de maiſons, ni de tentes; mais vivoit dans des chariots, dans leſquels il étoit ſans ceſſe çà & là. Ce nom eſt Grèc, & vient de ἄμαξα, *Chariot*, & βίος, *vie*.

AMAZONE, ſ. f. Femme ou fille courageuſe & guèrrière. *Amazon.* C'étoient autrefois des femmes de Scythie qui habitoient près du Tanaïs & du Thermodoon, qui ont conquis une partie de l'Aſie, qui vivoient ſans hommes, & qui s'abandonnoient aux étrangèrs; mais elles faiſoient pèrir tous les enfans mâles, & elles bruloient la mammelle gauche des filles pour les rendre plus propres au combat: d'où on dit qu'eſt venu leur nom, de *a* privatif, & de μαζὸς, qui ſignifie *mammelle*. Dans les médailles, le buſte des *Amazonnes* eſt ordinairement armé d'une petite hache d'armes qu'elles portoient ſur l'épaule, avec un petit bouclièr fait en croiſſant, que les Latins nomment *pelta*. Voyez l'Hiſtoire des *Amazonnes* de Samuël Petit, en attendant celle qu'on nous promet & qui ſera plus exacte & plus curieuſe.

Strabon & Palæphatus, & d'autres encore, nient qu'il y ait eu autrefois des *amazonnes*. On leur oppoſe Hérodote, Pauſanias, Diodore de Sicile, Trogue-Pompée, & Juſtin ſon Abbréviateur, Plutarque, &c. Pline & Mela font mention de celles de Scythie. Hippocrate dit qu'il y avoit une loi chez elles qui condamnoit les filles à demeurer vièrges, juſqu'à ce qu'elles euſſent tué trois hommes du pays ennemi. Il dit auſſi qu'elles retranchoient la mammelle droite, afin que le bras droit en devînt plus robuſte, en profitant de la nourriture que le teton autoit emportée. On dit auſſi qu'elles tordoient les jambes à leurs enfans mâles, afin d'être toujours les maitreſſes. On dit qu'en Afrique il y a un Royaume compoſé de ſeules femmes, qui tuent les garçons qui leur naiſſent du commèrce qu'elles ont avec les Peuples voiſins, comme témoigne Jean de Los Sanctos, Jacobin Portugais, dans la Déſcription de l'Ethiopie Orientale. Æneas Silvius rapporte qu'on a vû dans la Bohême pendant ſept ans une République toute ſemblable à celle des *amazonnes*, fondée par la valeur d'une fille nommée Valaſca. Monſieur Petit Medecin a fait une Diſſèrtation Latine pour montrer qu'il y a eu véritablement un Etat d'*amazones*. Elle fut imprimée en 1685. chez Cramoiſi. Il y fait pluſieurs rechèrches curieuſes ſur leurs vêtemens, leurs armes, les Villes qu'elles ont bâties, ou habitées, &c.

La rivière des *amazones*, *Fluvius amazonius*, eſt une grande rivière qui arroſe la partie méridionale de l'Amérique; & la région qui lui donne ce nom eſt à deux degrez & demi de hauteur méridionale, proche la Nation des Topinambous. Cette rivière a plus de 80. lieuës de large à ſon embouchure, & dans le reflux elle pouſſe ſon eau douce plus de 30. lieuës dans la mèr. Le Père Chriſtophe d'Acunna en a écrit une Rélation, & le Sieur de Villarmond une autre. Voyez auſſi le Père Alfonſe d'Ouaglie, dans ſon *Hiſtorica relation del Regno di Cile. Liv. IV. ch.* 12. Et le Père Alphonſe Rodriguès, dans ſon Livre intitulé, *Et Maranon y amazonas.* Les Lettres Édifiantes & curieuſes des Jéſuites Miſſionaires, Tome X. pag. 241, portent qu'il y a en effèt dans l'Amérique méridionale une nation de femmes belliqueuſes, qu'à cèrtain tems de l'année elles reçoivent des hommes chez elles; qu'elles tuent les enfans mâles qui leur naiſſent; qu'elles ont grand ſoin d'élèver les filles, & que de bonne heure elles les endurciſſent aux travaux de la guèrre. Le Père Lambèrti dans ſa Relation de la Mingrélie, dit qu'en ce ce Pays-là on voit encore à preſent des *amazones*. Les plus fameuſes ont eté Marthéſie, Orythie, Pentaſilée, qui fut tuée par Achille, &c.

AMAZONE, ſe dit auſſi en general d'une femme courageuſe, & capable d'une entrepriſe hardie. La pucelle d'Orléans a paſſé pour une *amazone*. Vous êtes, l'une & l'autre, deux franches *amazones*. SCAR.

A M B.

AMAB. C'eſt un fruit qui vient dans le Calécut ſur un arbre appelle Manga. Il eſt vèrd, ſemblable à nos noix, plus gros qu'une pêche; ſon écorce eſt amère quand elle eſt mure. Elle eſt jaune & luſtrée. Elle renfèrme un os comme une amande; ce qui eſt dedans eſt doux comme du miel. Quand ce fruit eſt mûr, on le met dans l'eau, & on le conſèrve comme nous faiſons les olives; mais il eſt beaucoup meilleur, & même que les prunes de damas. *Louis Barthema, & Nicolas de Conti Vénitien, dans le Recueil de Ramuſio.*

AMBAGES, ſ. f. plur. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, un amas confus & obſcur de paroles, dont on a de la peine à deviner la ſignification. *Ambages.* Les Chymiſtes ne parlent que par *ambages*, & ne ſont point entendus. Ce mot eſt plus Latin que François. Ablancourt s'en eſt ſèrvi.

AMBAINTINGA, ſ. m. Arbre ſauvage du Bréſil. Il tient du pin & du cyprès, ſans être préciſement ni l'un ni l'autre.

AMBARA, ou **AMBARE.** Grand poiſſon qui ſe trouve dans l'Océan Atlantique, vis-à-vis les côtes d'Afrique. Jean Léon l'Africquain, dans la IXᵉ partie de ſon Afrique, rapporte qu'il eſt d'une forme & d'une grandeur énorme, qu'on ne le voit jamais que quand il eſt mort, parce qu'alors la mèr le jette ſur le rivage; que ſa tête eſt dure comme ſi elle étoit de pièrre; qu'on en a trouvé qui avoient vingt-cinq braſſes de long, & d'autres encore plus; que les Afriquains qui demeurent ſur les côtes, diſent que c'eſt le poiſſon qui jette l'ambre, & que les uns diſent que c'eſt ſon excrément, & d'autres ſa ſemence. Il paroît par-là que c'eſt le même que d'autres appellent Ambracan.

AMBARE d'Inde, eſt un arbre dont les feuilles ſont grandes comme celles du noyér, d'un vèrd plus clair, parſemées de pluſieurs veines ou nèrfs; les fleurs ſont petites, blanches: ſon fruit eſt gros comme une noix, vèrd au commencement, en mûriſſant il devient jaune, d'une odeur agréable, & d'un goût aigrelet: l'odeur *ambrée* du fruit lui a fait donner ce nom.

AMBARVALLES, ſ. m. & plur. *Ambarvalia. Ambarvale ſacrum.* Fête, ou cérémonie qui ſe faiſoit chez les anciens Romains pour obtenir des Dieux une bonne recolte. On immoloit une géniſſe, ou une laye pleine, ou une brébis; & avant le ſacrifice on la conduiſoit en procéſſion autour des champs. C'eſt de-là que cette Fête aura pris ſon nom. Roſinus la met parmi celles qui n'étoient point fixées à un cèrtain jour; mais qui ſe faiſoient néanmoins tous les ans. Le titre du chap. 141. de Caton, *De Re Ruſt.* ſemble marquer qu'il étoit libre de faire

Digitized by Google

cette cérémonie, *Si agrum luſtrare, quid facere debeas.* Il pourroit cependant parler ainſi quand la Fête eſt réglée. Quelques Auteurs diſent que les *Ambarvalles* ſe célébroient deux fois l'année. 1°. A la fin de Janviér, ou au mois d'Avril; & la ſeconde fois au mois de Juillet. Roſinus dit qu'elle ſe célébroit vèrs le tems de la moiſſon, *maturis frugibus.* Ce ſentiment me paroît d'autant plus vraiſemblable, que dans les faſtes d'Ovide, qui nous décrit toutes les Fêtes des ſix premiérs mois de l'année, depuis Janviér juſqu'à Juin incluſivement, il n'eſt point parlé des *Ambarvalles.* Il faut donc qu'ils ne tombaſſent point dans ces ſix premiérs mois, mais apparemment en Juillet. Caton, *de Re Ruſt.* ch, 141. Virg. Egl. III. v. 77. Tibul Liv. II. Éleg. 1. v. 15. & ſuiv. Sèrvius ſur l'endroit de Virgile que j'ai cité. Macrob. Lib III. ch. 5. Turnèbe *Adverſ.* Liv. XVIII ch. 17. parlent des *Ambarvales*; & Joannes Roſinus les décrit éxactement dans ſon Ve Liv. des antiquitez Romaines, chap. 17.

AMBARVALLE, eſt auſſi un adj. m. & f. Victime *Ambarvalle*, *Ambarvalis hoſtia.* On faiſoit faire à la victime *Ambarvalle* trois tours autour des champs. Le ſacrifice *Ambarvalle* étoit compoſé d'une truye, d'une brebis, & d'une géniſſe, ou d'un taureau, & s'appelloit *Suovetaurilia.* La priére *Ambarvalle*, *Ambarvale carmen*, c'eſt la priére que l'on faiſoit dans cette cérémonie, & dont Caton nous a conſervé la formule dans ſon 141. ch. *de Re Ruſt.* Cette cérémonie ſe faiſoit non ſeulement à la campagne, mais encore à Rome, & on appelloit ceux qui en avoient le ſoin & la conduite, *Fratres Arvales.*

Ambarvalle eſt formé de *ambio*, je tourne autour, & *arva*, les champs, pour la raiſon que j'ai dite.

AMBASSADE. ſ. f. Envoi que les Souverains ſe font les uns aux autres de quelque pèrſonne habile, expérimentée, & ordinairement de qualité, pour négocier les affaires qu'ils ont enſemble. *Legatio.* Il s'en fait auſſi pour quelques complimens, ou cérémonies ſolennelles. L'*Ambaſſade* de Rome eſt tenuë pour la plus honorable. L'*Ambaſſade* de Nimégue pour la paix étoit compoſée de trois Plenipotentiaires. Il y a quelquefois un Sécretaire de l'*Ambaſſade.*

AMBASSADE, ſe prend auſſi pour la charge d'Ambaſſadeur, pour la fonction d'Ambaſſadeur. Faire bien ſon *Ambaſſade.* S'acquitter glorieuſement de ſon *Ambaſſade.*

AMBASSADE, ſe prend encore pour les gens mêmes qui ſont envoyez en Ambaſſade. Il lui arriva une *Ambaſſade* des Scythes. VAUG.

AMBASSADE, ſignifie auſſi en tèrmes familiérs un petit meſſage qu'on fait faire par un ami, par un domeſtique, pour quelque petite négociation, & particuliérement d'amour. Elle a reçu une *ambaſſade* de la part de ſon galant. MOL.

On dit provèrbialement pour ſe mocquer d'un train en déſordre, C'eſt l'*Ambaſſade* de Viarron, deux chevaux & une mule.

AMBASSADEUR, ſ. m. C'eſt un Miniſtre public envoyé par un Souverain à un autre Souverain pour y repréſenter ſa pèrſonne. *Legatus, Orator.* WICQ. Ce mot a une ſignification bien plus ample que celui de *Legatus* chez les Romains, & à la réſerve de la protection que le droit des gens donne à l'un & à l'autre, il n'y avoit préſque rien de commun. L'*Ambaſſadeur*, eſt un eſpion honorable à couvert du droit des gens. WICQ. Tout le raffinement d'un *Ambaſſadeur*, & toute ſa politique, tendent à tromper & à n'être point trompé. LA BRUY. Un *Ambaſſadeur* aprés avoir bien joué ſon rôle ſur le théâtre de la Cour, doit quitter ſon pèrſonnage en particulier. WICQ. Ce compoſé de formalitez & de bienſéance peut bien former un pédant politique, & non pas un parfait *Ambaſſadeur* qui doit être honnête-homme quand il ne jouë plus la comédie. ID. *Ambaſſadeur* ordinaire, eſt celui qui réſide en la Cour d'un autre Prince par honneur, & pour entretenir réciproquement l'amitié, ou pour négocier les affaires ſurvenantes. *Legatus, Orator ordinarius.* A proprement parler, les Ambaſſades ordinaires ne ſont point du droit des gens. Il y a 200. ans qu'elles étoient inconnuës. Tous les *Ambaſſadeurs* étoient extraordinaires, & ſe retiroient ſitôt qu'ils avoient achevé l'affaire qu'ils avoient à négocier. *Ambaſſadeur* Extraordinaire, eſt celui qui vient en la Cour d'un Prince pour quelque affaire particuliére, comme pour conclure une paix, un mariage, conduire une Reine, faire des complimens, &c. *Legatus, Orator extraordinarius.* Il n'y a nulle différence eſſentielle entr'eux, & ils jouiſſent également de toutes les prérogatives que le droit des gens leur accorde. Il n'eſt point néceſſaire qu'un *Ambaſſadeur* ſoit homme de bien. Il ſuffit qu'il ait un grand extérieur, & une belle apparence, dont il tirera de plus grands avantages que de la vèrtu même. WICQ. Le nom d'*Ambaſſadeur* eſt un nom de reſpèct & d'autorité. CICERON, *Orat. 6. in Verr.* v. 85. David fit la guerre aux Ammonites pour venger l'injure faite à ſes *Ambaſſadeurs.* Liv. II. des Rois ch. 29. 1er Paral. ch. 19. Aléxandre fit paſſer au fil de l'épée les habitans de Tyr qui avoient inſulté ſes *Ambaſſadeurs.* La jeuneſſe de Rome ayant outragé les *Ambaſſadeurs* de Vallonne, fut livrée entre leurs mains pour ſe venger à diſcrétion. DU ROCH. Les *Ambaſſadeurs* des Rois ne doivent aller aux nôces, aux enterremens, ni aux aſſemblées publiques & ſolennelles, ſi leur maître n'y a intérêt; ils ne doivent point auſſi porter le deuil, parce qu'ils repréſentent la pèrſonne du Prince. *Scaliger* au mot *Ambaſſadeur.* ID. Cela ne ſe doit entendre que d'un deuil que leur maître ne porte point. On fait des entrées aux *Ambaſſadeurs*; c'eſt-à-dire, qu'on les envoye recevoir avec cérémonie; les carroſſes du Roi & des Princes vont audevant d'eux. Il y a des Charges d'introducteurs des *Ambaſſadeurs* chez le Roi & chez Monſieur. C'étoit la coutume ſous nos premiers Rois, & cette coutume dura long-tems en France, d'envoyer enſemble pluſieurs *Ambaſſadeurs*, qui compoſoient comme une eſpéce de Conſeil. P. DAN. Avant Louis XI. la maniére étoit, que quand un Prince avoit un mécontentement d'un autre pour quelque ſujet qui ne meritoit point une déclaration de guèrre, il rompoit toute liaiſon avec lui, ne lui envoyoit plus d'*Ambaſſadeurs*, veilloit ſeulement ſur ſes démarches dans les Cours étrangéres, & juſqu'à ce que quelque conjoncture eût rétabli la bonne intelligence ils n'avoient plus aucun rapport enſemble. La coutume fut alors toute contraire, quelque ſoupçon, quelque defiance que l'on eût les uns des autres, quelques differends qui ſurvinſſent, on étoit en negociations continuelles, & l'adreſſe des Princes, ou des *Ambaſſadeurs*, étoit de fournir toujours quelque matiére pour les continuer. ID. L'Auteur des Mémoires & Inſtructions pour ſervir dans les négociations & affaires concèrnant les droits du Roi, imprimées chez Cramoiſi en 1666. obſèrve que les Cardinaux peuvent, ſans ſe faire tort, être *Ambaſſadeurs* des Princes ſéculiers. Ce mot vient de *Ambaſciator*, dont ſe ſont ſervi les Auteurs de la baſſe Latinité, qui a été fait de *ambactus*, vieux mot Latin tiré du Gaulois, ſignifiant, *ſerviteur*, client, domeſtique, ou Officier, ſelon Borel & Ménage; & Chiflet dans ſon *Gloſſarium ſalicum*, après Saumaiſe & Spelman. Les Jéſuites d'Anvers dans les *Acta Sanct. Mart. Tom. II pag.* 128. rejettent cette opinion, parce que l'*ambact* des Gaulois avoit ceſſé d'être en uſage long-tems avant que le tèrme d'*ambaſcia* & d'ambaſſade s'introduiſit. Mais cela n'eſt pas vrai; car on trouve *ambaſcia* dans la Loi Salique, Tit. 19. qui s'eſt fait d'*ambactia*, en prononçant le *t* comme dans *actio*, & *ambactia* vint d'*ambactus*. Lindenbrok le dérive de l'Allemand *ambacte* qui ſignifie *œuvre*, comme ſi on ſe louoit pour faire quelque ouvrage ou légation. Chories, dans ſon Hiſtoire de Dauphiné, ſur l'*ambaſcia* qui ſe trouve dans la loi des Bourguignons, dit la même choſe que Lindenbrok, & il ajoute, Parmi les ouvriers des plus bas métiérs, *ambauche & ambaucher*, ſont des mots connus qui viennent de cette origine. Albertus Achariſius en ſon Dictionnaire Italien, le dérive de *ambulare.* Les Jéſuites d'Anvèrs, à l'endroit que j'ai cité, diſent que l'on trouve *Ambaſcia* dans les loix des Bourguignons, que c'eſt de là qu'on a fait *Ambaſſiatores* & *Ambaſciatores*; pour dire les Envoyez, les Agent d'un Prince, ou d'un Etat, à un autre Prince, ou Etat. Ils croyent donc que chez les Barbares qui inondèrent l'Europe, *ambaſcia* ſignifioit le diſcours d'un homme qui s'humilie, qui s'abaiſſe devant un autre en le priant, & qu'il vient de la même racine qu'*abaiſſer*, en ajoutant une *m*, pour rendre le nom plus doux; ou bien que c'eſt le diſcours par lequel un homme reconnoit qu'un autre eſt ſon Seigneur; & que ſon nom eſt compoſé de *an*, ou *am*, qui ſignifie *ad*, & de *bas*, qui vouloit dire *Seigneur.* Enfin ils ne doutent nullement que ce mot dans ſon origine n'emporte de la ſoumiſſion & de l'infériorité, de même que celui d'*Orator*, que l'on a donné auſſi à ceux que nous appellons *Ambaſſadeurs.*

On dit qu'un homme a un train, un équipage d'*Ambaſſadeur*, pour dire, qu'il a un train, un équipage magnifique.

A Athênes les *Ambaſſadeurs* étrangérs montoient dans la Tribune des Orateurs pour expoſer leur commiſſion & pour ſe faire mieux entendre du Peuple. A Rome ils étoient introduits au Sénat, auquel ils expoſoient leurs ordres. Athênes & Sparte floriſſantes n'avoient autrefois rien tant aimé que de voir & d'entendre dans leurs Aſſemblées divèrs *Ambaſſadeurs*, qui rechèrchoient la protection, ou l'alliance de l'une ou de l'autre. C'étoit à leur gré, le plus bel hommage qu'on leur pût rendre, & celle qui recevoit le plus d'ambaſſades, croyoit l'emporter ſur ſa rivale. TOURR.

AMBASSADEUR, ſe dit auſſi de quelques pèrſonnes qu'on envoye pour faire quelque petit meſſage, ou negociation; mais ce n'eſt qu'en diſcours familier & en raillerie. C'eſt un *Ambaſſadeur* d'amour. Il a bien choiſi ſon monde, que de le prendre pour ſon *Ambaſſadeur.* MOL.

AMBASSADRICE, ſ. f. C'eſt la femme de l'Ambaſſadeur *Legati uxor, Oratoris conjux.* La Maréchale de Guébriant a été la première femme, & peut-être la ſeule qui ait en cette qualité de ſon chef. Wicq. Le Roi de Pèrſe envoya une Dame de la Cour en *ambaſſade* vèrs le Grand Seigneur pendant les troubles de l'Empire, Math. Liv. IV. Vie d'Henri VI. DE ROCH. On appelle auſſi une *Ambaſſadrice* d'amour, celle qui en eſt l'entremetteuſe. Je ſuis une *Ambaſſadrice* de joie. MOL.

AMBAYBA, Arbre des Indes Occidentales. Il reſſemble un peu au figuier. Il croît dans les champs. Les Indiens en tirent une liqueur qui a toutes les vèrtus du baume.

AMBESAS, ſ. m. Tèrme du jeu de triquetrac, qui ſe dit quand le dé amene deux as. *Luſoria teſſera punctorum duella.* Ce mot vient du Latin *ambo*. On trouve dans le Roman de la Roſe *ambedeux*. Les Italiens diſent auſſi *ambedue*.

AMBIA MONARDI, eſt un bitume liquide, jaune, dont l'odeur approche de celle du Tacamahaca : il coule d'une fontaine ſituée aux environs de la mèr des Indes : il eſt réſolutif, adouciſſant : il guérit les dartres.

AMBIANOIS. Voyez AMIENOIS.

AMBIDEXTRE, adj. m. Qui ſe ſèrt egalement de ſes deux mains, de la gauche auſſi-bien que de la droite pour tous les uſages où on n'a beſoin que d'une main. *Siniſtra perinde utens ac dextrâ.* Hippocrate en ſes Aphoriſmes dit que cela n'arrive jamais aux femmes. Du Cange dit qu'on a auſſi appellé *ambidextre*, un Juge qui prend à droit & à gauche, qui reçoit des préſens de l'une & de l'autre des parties. Ce mot eſt tiré du Latin *ambidexter*, qui ſignifie la même choſe.

AMBIGU, UË adj. Obſcur, qui ſe peut entendre en deux ſens contraires ou differens. *Ambiguus, obſcurus.* Les réponſes des Oracles des Anciens étoient *ambiguës*. Il vous a écouté avec une raillerie *ambiguë*; on ne ſait s'il veut vous flatter, ou vous railler. Le ſens de ce paſſage eſt fort *ambigu*.

AMBIGU, ſe dit auſſi quelquefois d'un homme qui ne ſait à quelle profeſſion ou à quelle religion ſe détèrminer. *Anceps, incertus.* Cet homme eſt un véritable *ambigu*, on ne ſait s'il eſt homme de robe, ou homme d'epée, Catholique ou Proteſtant.

AMBIGU, ſ. m. Eſt une collation mêlée, & où l'on ſèrt la viande & le fruit enſemble; enſorte qu'on doute ſi c'eſt une ſimple collation, ou un ſoupér. *Cœna dubia, dubia epula.*

AMBIGU, ſignifie auſſi mélange. *Admiſtio.* C'eſt un *ambigu* de précieuſes & de coquettes que leurs pèrſonnes. MOL.

AMBIGUITÉ, ſ. f. Obſcurité de paroles, qui fait qu'on leur peut donner un double ſens. *Ambiguitas, amphibologia.* Il faut que les tèrmes des Loix & des Edits ſoient clairs & ſans *ambiguité*. Un cœur droit & ſincère s'explique ſans détour & ſans *ambiguité*. S. EVR. La divèrſité des accens fait quelquefois *l'ambiguité* d'un mot; comme *pécheur*, ou *pêcheur*. La ſignification de ces deux mots ainſi accentuez eſt fort différente.

AMBIGUMENT, adv. D'une manière douteuſe, obſcure & incèrtaine. *Ambiguè.* Ce criminel répond toujours *ambigument*. Un habile Negociant ſait parler *ambigument* & d'une manière enveloppée pour faire valoir, ou pour diminuer dans la ſuite la force des mots ſelon ſes intérêts. LA BRUY. Ces mots viennent d'*ambo*, deux, & *ago*, je pouſſe. Et l'on appelle *ambigu* & *ambiguité*, ce qui tient l'eſprit en ſuſpens, qui le diviſe çà & là, ſans qu'il puiſſe ſe réſoudre à un parti fixe & détèrminé. DE ROCH. Ce qui le pouſſe, l'entraîne, le partage également de deux côtez, en lui offrant deux ſens dont il ne ſait lequel prendre.

AMBITIEUX, EUSE, adj. Rempli d'un deſir déréglé de gloire, de dignitez, de fortune. *Ambitioſus.* C'eſt un homme *ambitieux* d'honneur. Le P. Bouhours déſapprouve cette phraſe. Un Prince *ambitieux* eſt un mauvais voiſin. Ceſar étoit *ambitieux* outre meſure. Il faut être délicatement *ambitieux*. ESP. Un *ambitieux* a autant de maîtres qu'il y a de gens qui lui ſont utiles. LA BRUY.

La fortune capricieuſe
Fait acheter trop chèr le ſuprême crédit :
Et la crainte & l'eſpoir d'une ame ambitieuſe,
La font plus ſouffrir qu'on ne dit. M. SEGR.

AMBITIEUX, EUSE, ſe prennent auſſi ſubſtantivement, & ſignifient, qui a de l'ambition. Voyez un *ambitieux*, l'obſcurité de ſon nom l'importune : il aime mieux perir, pourvû qu'il faſſe du bruit en tombant. DU R. Sénèque étoit un *ambitieux* qui prétendoit à l'Empire. S. EVR. Catherine de Medicis étoit une *ambitieuſe* qui n'aſpiroit qu'à regner ſouverainement. On a donné pour deviſe à un *ambitieux*, un Cameleon, *Veſcitur aura*, Il ſe nourrit d'air; Une chandelle, *Luce perit ſuâ*: Une flâme, *Semper ſurſum*; Du feu, *Splendet & abſumit*; Un oiſeau dans une cage, *L'eſca mi dona, & liberta mi toglie.*

On appelle en tèrmes de Banquier en Cour de Rome, Une courſe *ambitieuſe*, quand on envoye un courièr à Rome pour impétrer le Bénéfice d'un homme qui n'eſt pas encore mort; & quand cela eſt prouvé, l'impétration eſt nulle.

AMBITIEUSEMENT, adv. D'une manière ambitieuſe. *Ambitioſè.* L'inſtruction morale, ou politique, ne doit point être *ambitieuſement* étalée. VALL. Ce n'étoit point un eſprit de ſupériorité qui chèrchât à s'élever *ambitieuſement* au deſſus des autres. S. EVR.

AMBITIEUSEMENT, ſe dit auſſi figurément du ſtile, & ſignifie pompeuſement, avec enflure, & d'une manière trop elevée. Il a retenu ſon ſtile dans une juſte médiocrité, ſans lui pèrmettre de s'élever trop *ambitieuſement*. PELL.

AMBITION, ſ. f. Paſſion déréglée qu'on a pour la gloire & pour la fortune. *Ambitio.* L'*ambition* eſt un deſir ardent de ſurpaſſer les autres en mérite & en gloire. CAIL. L'*ambition* eſt une paſſion turbulente qui boulvèrſe tout, & qui ſèrt de ſupplice à ceux mêmes qui en ſont tourmentez. DU R. Il y a auſſi une honnête, une noble, une louable *ambition* qui fait arriver aux honneurs par le chemin de la vèrtu. L'*ambition* d'Aléxandre a ruiné toute l'Aſie. Quoi, s'écria S. Canut, lorſque les Danois s'offrirent à chaſſer ſon frère, & à le mettre ſur le Trône, quoi! mon *ambition* déſoleroit ma patrie? Ah! c'eſt Dieu qui diſpoſe des Couronnes, je ne la méritois pas, puiſqu'il ne me l'a pas donnée. AB. DE CHOISY. L'*ambition* paſſe pour une vèrtu parmi les Grands. LE CL. L'*ambition* eſt une dédaigneuſe, qui ne peut ſouffrir d'égal; elle mépriſe le vulgaire. CAIL. Il y a des gens qui ne renoncent à l'*ambition* que par pareſſe, & pour s'épargner les mouvemens & les agitations qui en ſont inſeparables. S. EVR. L'*ambition* fait tout entreprendre pour acquérir l'eſtime des hommes; & par là il n'y a point de vèrtu ſi utile que cette folle paſſion. DU R. L'*ambition*, parce qu'elle eſt trop contraire au repos, n'eſt ni une paſſion générale, ni une paſſion délicieuſe. FONTEN. Le ſage ſe guérit de l'*ambition* par l'*ambition* même. LA BRUY. L'*ambition* déplaît quand elle eſt aſſouvie. CORN. Depuis que l'*ambition* s'eſt emparée d'un cœur, elle lui donne plus de deſir d'acquérir la gloire, que de force pour la ſuporter. LE GEND.

Il étoit bien fait, il avoit l'air grand, & plus d'*ambition* qu'un Prince n'en doit avoir quand il n'eſt pas Souverain. LE GEND. Il n'y a point telle épargne pour nos Rois, que celle qui provient de l'*ambition* de leurs ſujets, c'eſt un fonds inépuiſable. En ceci chacun court en poſte à la pauvreté. Il n'y a bonne maiſon, dont nos Rois ne ſoient par ce moyen héritièrs. PASQ.

AMBITIONNER, v. act. Rechèrcher avec une forte paſſion les honneurs, les grandes charges, la gloire. *Ambire.* Vaugelas n'approuve point ce mot, quoiqu'il ſoit bon & néceſſaire dans la langue. Un homme de bien ne doit pas *ambitionner* la Prelature, il ne doit *ambitionner* que de ſèrvir Dieu. La gloire de vous ſèrvir eſt la choſe que j'*ambitionne* le plus. T. CORN.

On appelloit proprement *ambitioſi* chez les Romains, ceux qui briguoient les charges. Ils alloient tout alentour de l'aſſemblée pour mandier les ſuffrages. *Ambibant*; c'eſt-à-dire, *ibant circùm comitia.* *Am* en ancien Latin ſignifioit *circùm*, *alentour*.

AMBITIONNÉ, ÉE, adj. Souhaitté avec ambition. *Cupitus, quæſitus ambitioſè.* Servir ſon pays eſt un honneur *ambitionné* de tout le monde. T. CORN. La belle gloire eſt *ambitionnée* de tous les honnêtes gens.

AMBLE, ſ. m. Train, ou cèrtaine allûre de cheval, lorſque les deux jambes du même côté ſe meuvent enſemble, & que les deux autres ſe meuvent après. *Aſturconis mollis alterno crurum explicatu glomeratio. Tolutarii gradus. Aſturconis inceſſus, Tolutarius inceſſus.* C'eſt la première allûre des poulains quand ils ne ſont pas aſſez forts pour trotter. Pour leur entretenir cette allûre, on leur met des entraves, & on leur attache des bouchons de foin autour des paturons des jambes de dèrrière. Cette allure eſt bannie des manéges, où l'on ne veut que le pas, le trot & le galop. La haquenée eſt un cheval qui va l'*amble*. On appelle un cheval franc d'*amble*, quand il va l'*amble* lorſqu'on le mène en main ſeulement avec le licou. On dit auſſi au plur. Les grands *ambles*. On a dit *ambleure* en vieux Gaulois, du Latin *ambulatura*.

Vegèce dit que l'*amble* eſt un petit pas de cheval fort vîte, qui plaît à celui qui le monte, qui ne s'enſeigne point par art, mais qui vient plûtôt naturellement.

On dit provèrbialement, Mettre quelqu'un aux *ambles*, pour dire, le ranger à ſon devoir.

Menage dérive ce mot de *ambulare*, qu'on trouve chez les Auteurs Latins en la même ſignification. Nicod le dérive du Grèc ἀμβλύνω, qui ſignifie *tarder*, *rompre*, parce que l'*amble* eſt un train rompu. Les Latins ont appellé un cheval d'*amble*, ou haquenée, *ambulator equus*; Senèque, *tolutarius*; Pline *aſturco*; d'autres, *gradarius*, &c.

Quelques-uns appellent fauſſe jambe de devant, un *amble* dans la viteſſe du galop, ou les deux actions du trot & de l'*amble* dans la

viteſſe

vîteſſe du galop. Newc. Il y a pluſieurs chevaux qui bien qu'ils ne puiſſent que trotter, étant preſſez au manege, vont ſouvent un *amble* confus, par fois un *amble* très-parfait. Id.

AMBLER, v. n. Aller l'amble. *Tolutim incedere, aſturconis more incedere.* Il y a pluſieurs chevaux bien forts qui *amblent* étant preſſez au manége; mais le plus ſouvent c'eſt par foibleſſe, ou naturelle, ou de laſſitude. Newc.

AMBLETEUSE, ſ. f. *Ambletoſa.* Port de mèr dans la Picardie à deux lieuës de Boulogne.

AMBLEUR, ſ. m. Officier de la petite Écurie du Roi.

AMBLIGONE, ou AMBLYGONE, ſ. m. Tèrme de Géométrie. Angle obtus, ou qui a plus de 90. degrez. *Ambligonium.* Un triangle *ambligone*, qui a un angle plus grand que le droit. Ce mur fait en cet endroit un coude qui eſt *ambligone*, ou *obtuſangle.* Ce mot eſt Grèc, composé d'*ἀμβλὺς, obtus*, & de *γωνία, angle.*

AMBLYOPIE, ſ. f. Tèrme de Médecine. Maladie des yeux, qui ſe dit d'une hébétation ou ébloüiſſement continuel de la vûë, ſans apparence que l'œil ſoit aucunement offenſé. *Amblyopia.* Ce mot eſt composé du Grèc *ἀμβλὺς, obtus, hebes*, & de *ὤψ, ὠπὸς, oculus, œil.*

AMBOINE, ſ. f. *Amboina.* Maty écrit AMBONE; mais l'uſage eſt d'écrire & de prononcer *Ambone.* Le P. Bouhours écrit même par un *y Amboyne*, ſelon l'ancienne manière, qui met ſouvent un *y* où il ne faut qu'un *i.* *Ambone* eſt une petite Iſle des Indes, découvèrte par les Portugais en 1515. Les Hollandois les en ont chaſſez, & y ont trois forteresſes, Victoria, Hiton & Low. L'Iſle d'*Amboyne* eſt éloignée de Malaca d'environ 250 lieuës; elle en a 30 de circuit à peu près. Bouh. L'*Ambone* n'a qu'environ 16 grandes lieuës de circuit. Maty.

AMBOINES, ſ. f. & pl. *Amboina.* Les *Ambones* ſont quelques petites Iſles autour d'Amboine, & auſquelles elle donne ſon nom. Les *Ambones* produiſent une grande quantité de cloux de gérofle. Maty.

L'Archipel d'*Amboine.* *Amboina Archipelagus.* C'eſt la partie de l'Archipel des Moluques qui eſt autour d'*Ambone.* Maty.

AMBOISE, ſ. f. *Ambaſia. Ambacia.* Ville de France dans la Touraine ſur la Loire. Charles VIII. naquit à *Amboiſe* en 1470. & y mourut en 1498 Louis XI. inſtitua l'Ordre de S. Michel à *Amboiſe* en 1469. La conjuration d'*Amboiſe* eſt fameuſe dans les troubles des Calviniſtes de France, qui voulurent en 1560. ſe ſaiſir de François II, de Catherine de Médicis, & des Princes de Guiſe qui étoient à *Amboiſe*; mais les conjurez furent tous paſſez au fil de l'épée à *Amboiſe*, où ils s'étoient rendus pour exécuter leur crime. Les Edits d'*Amboiſe* ſont trois Edits portez à *Amboiſe* en Février & Mars 1559. ſur les affaires de la Religion

AMBOISE eſt auſſi le nom d'une famille illuſtre de France, qui a poſſedé la Seigneurie d'*Amboiſe.* *George* d'*Amboiſe.* Nom d'une groſſe cloche de la Cathedrale de Rouen, dont le Cardinal de ce nom fut parrein.

AMBON, ſ. m. *Ambo, Analogium.* C'eſt une Tribune qui étoit autrefois dans les Egliſes, & ſur laquelle on montoit pour lire ou chanter cèrtaines parties de l'Office divin, & pour prêcher au Peuple. Il y avoit des dégrez pour y monter. Après la lecture de l'Épitre, le Chantre montoit ſur l'*ambon* avec ſon livre, nommé Graduel, ou Antiphonier, & chantoit les Répons que nous nommons Graduel, à cauſe des dégrez de l'*ambon*; & Répons, à cauſe que le chœur repond au Chantre. Fleury. Le Diacre montoit ſeul ſur l'*ambon*, & liſoit tourné vèrs le Midi. Id. Il eſt dit dans le premier livre des miracles de S. Othmar c. 4, que l'Evêque ordonna à l'Archiprêtre de monter ſur l'*ambon*, & de faire le Sermon au peuple à ſa place. Et Odilon, Moine du X^{e} ſiécle, auteur du Livre de la tranſlation des Reliques de S. Sébaſtien & de S. Grégoire, dit que l'Evêque monta ſur l'*ambon* pour prêcher au peuple. Voyez *Annales Francor. ad an.* 800. L'Hiſtoire Tripartite, liv. X. ch. 4. Socrate, liv. VI. ch. 5. Prudence, hymn. 4. de S. Hippol. v. 225. Les Arabes appellent l'*ambon*, *Mambar*, ajoûtant une *m* au commencement ſelon leur coûtume. De là vient qu'au ch. XXIII. de S. Matthieu, v. 2. où la Vulgate a traduit *Super Cathedram Moyſi*, ſur la chaire de Moïſe, l'Arabe dit, *ſur le Mambar de Moïſe.* Les Latins l'ont appellé quelquefois *analogium*, parceque c'eſt là que l'on lit: car les Grècs récens entendent autre choſe par *analogium*; c'eſt chez eux le pulpitre, ou couſſin ſur lequel on appuye le livre. On montoit à l'*ambon* de deux côtez; c'eſt pour cela que quelques Auteurs, comme Balde & Durand, ont cru que ce nom étoit tiré de *ambo*, qui ſignifie *deux.* L'Evangile ſe liſoit tout au haut de l'*ambon*; l'Epitre ſe liſoit un dégré plus bas, comme il paroît par l'Ordre Romain. Les Empereurs étoient auſſi couronnez ſur l'*ambon.* Voyez Théophanes, p. 405. 418. 419. 426. 431. Saumaiſe croit que ce nom a été donné à cette tribune, parce qu'elle étoit ronde, de même que les Grècs ont appellé *ἄμβωνας*, le ventre d'une bouteille, par ce qu'il eſt rond, & qu'ils diſent *ἄμβιξ*, pour ſignifier une marmite. Il vient d'*ἀναβαίνω, aſcendo*, je monte; d'où en retranchant un *a* ſe fait *ἀνβαίνω*, & parce que *n*, qui eſt une lettre palatale, ne peut ſoutenir une lettre labiale telle qu'eſt *b*, ſelon les judicieuſes remarques de M. l'Abbé Dangeau, qui ſe vérifient dans toutes les langues, cette *n* s'eſt changée en *m*, & l'on a dit *ἀμβαίνω*, je monte; d'où s'eſt formé *ἄμβων, ambo.*

AMBOUTIR, ou EMBOUTIR. Tèrme d'Orfèvre, qui ſe dit quand ils rendent quelque piéce d'argent ou d'autre metal convèxe d'un côté & concave de l'autre; ce qui ſe fait en la travaillant ſur une petite machine qu'on appelle *étampe*, & la piéce ainſi forgée s'appelle *amboutie.* *Convexam facere, reddere.*

C'eſt auſſi un tèrme de Plombier, qui ſignifie revêtir un ornement d'architecture ou de ſculpture de tables de plomb blanchi qui ſoient minces, & qui n'empêchent pas que le profil ne ſe conſèrve. Voyez ABOUTIR.

AMBOUTISSOIR, ſ. m. Outil de Sèrruriér qui ſèrt à former la tête des gros cloux qui ont la figure d'un champignon. *Inducendæ* ou *faciendæ convexitatis inſtrumentum.*

AMBRACAN, ſ. m. C'eſt un Poiſſon de mèr d'une grandeur énorme, & qu'on ne voit que quand la mèr le jette ſur le rivage après ſa mort. Il a la tête dure comme un caillou, & plus de douze aunes de long. Quelques Africains diſent que c'eſt l'*ambracan* & non pas la baleine, qui jette l'ambre. Ablanc. Trad. de Marm. liv. III. ch. 21. D'autres l'appellent *Ambara.*

AMBRE, ſ. m. autrement Karabe ou Succin. *Succinum, Lyncurium, Electrum, Chryſoelectrum, Karabé.* Il y a eu juſqu'ici bien des ſentimens differens ſur l'*ambre.* Selon Pline c'eſt une réſine qui découle des Pins ou des Sapins; & ſelon d'autres, elle vient des Peupliers, & c'eſt ce qui lui a fait donner par les anciens le nom de *ſuccinum.* La fable dit que c'eſt la matiére des larmes des Sœurs de Phaëton. L'on a cru que c'étoit une concrétion des larmes d'un oiſeau, ou l'urine d'un animal qui s'appelle Linx. D'autres ont dit qu'il venoit d'un lac appellé Cephiſide, voiſin de la mèr Atlantique; & que ſon limon échauffé du ſoleil produiſoit l'*ambre.* Et d'autres que c'eſt une congelation qui ſe trouve dans la mèr Baltique & dans quelques fontaines, où il nage comme une eſpéce de bitume. Agricola eſt de ce ſentiment. Mais enfin l'on connoit aujourd'hui la véritable nature de l'*ambre.* C'eſt une ſubſtance bitumineuſe, d'un goût réſineux & un peu âcre, d'une odeur d'huile de Thèrebentine lorſqu'on en frotte des morceaux les uns contre les autres, un peu déſagréable étant brûlée, communément jaune & tranſparente, quelquefois opaque, quelquefois rouge & quelquefois blanchâtre, ou plûtôt pâle, & qui étant échauffée par le frottement, attire les brins de paille. Comme le Karabe ſe ramaſſe ſur les côtes de la mèr Baltique, & ſur tout ſur celles de Pruſſe, on a cru que ce bitume étoit d'abord formé dans la mèr, qu'il y couloit par des ſources ſoutèrraines, & qu'il étoit jetté ſur les côtes par les vagues: mais on s'eſt détrompé de cette erreur en fouillant à quelque diſtance de la mèr; car on y a trouvé du Karabé pareil à celui qu'on ramaſſe ſur la côte. Cèrtains indices font découvrir les endroits où ſe peut trouver ce bitume: la ſurface de la tèrre y eſt couvèrte d'une pièrre tendre qui s'écaille facilement. Le vitriol y eſt auſſi commun, tantôt blanc dans les tèrres noires, tantôt réduit en matiére ſemblable à du vèrre fondu, & tantôt figuré de maniére qu'on diroit que ce ſont des morceaux de bois petrifiez, parmi leſquels il s'en trouve de très-conſiderables. Où ils ſont fréquens, c'eſt marque qu'il y a abondance de Karabe, & on ne manque guéres de le trouver renfèrmé dans ces bois vitrioliques. Il y a lieu de ſoupçonner que la Pruſſe & les autres Pays qui donnent du Karabé, ſont abreuvez d'une matiére bitumineuſe qui ſe congéle & ſe fige en morceaux ou en petites miettes, à proportion de la quantité de cette partie graſſe & bitumineuſe & des ſels vitrioliques qui ſont plus ou moins dégagez. Voici comme Hartman raiſonne ſur la formation de l'*ambre*: Le tèrroit de la Pruſſe eſt tout bitumineux, & plein par conſéquent d'éxalaiſons bitumineuſes répanduës de tous côtez dans ſon ſein; la chaleur ſoutèrraine les raſſemble & les réünit en gouttes. Ce tèrroir étant plein auſſi, non ſeulement de vitriol, mais encore d'alun de Mars, de nitre & d'autres ſels, comme les leſſives le démontrent, la chaleur naturelle pénétrant de même ces ſels, elle entraine des éxhalaiſons avec ſoi, & les mêle aux gouttes bitumineuſes qu'elle a formées; les pointes de ces ſels mêlez au bitume en fixent la fluidité. Et c'eſt ce mélange qui fait l'*ambre*, lequel eſt plus ou moins pur, brillant & fèrme, de bonne odeur, ſelon la pureté & la proportion de ces parties de bitume & de ſel. L'*ambre* qui ſe trouve dans la mèr ſe produit de la même maniére dans les montagnes ou collines de la mèr; c'eſt-à-dire, dans les bans & les grèves. La mèr venant dans la ſuite à les boulevèrſer, elle en tire l'*ambre* & le jette ſur les côtes. Il ſe peut faire auſſi qu'une partie du Karabé qui ſe ramaſſe ſur la côte eſt tombée des falaiſes dans la mèr, & qu'il en eſt rejeté enſuite par le mouvement de ſes flots.

Pour tirer l'*ambre* de la tèrre l'on a un loucher emmanché au bout d'un long bois, on l'enfonce dans la tèrre pour ſonder les endroits où il y a quelques couches de bois; quand on l'a ſenti on racle ce bois, & l'on reçoit ſur le loucher panché les morceaux d'*ambre*. Ce n'eſt que depuis l'Electeur Fréderic Guillaume qu'on foüit les montagnes & les falaiſes pour ſuivre les veines que l'on trouve quand la nature du tèrroir le pèrmet, comme en celles d'Eroſſ, Gubuicken, Eckoſſ, Dirſſckeim, Warnicken, Strobſchnec & Palming. L'antiquité, ſi l'on en croit Hartman, n'a point ſû tirer l'*ambre* de la tèrre; cependant Philémon dit qu'en deux endroits de Schytie l'*ambre* ſe foüit en tèrre.

Les morceaux d'*ambre* prennent toutes ſortes de figures dans la tèrre; celle d'une poire, d'une amande, d'un oignon, d'un pois, &c. On y trouve des lettres bien marquées, & quelquefois même des caractéres Arabes ou Hébreux. M. Hartman en a une qui repréſente un vieillard tenant un enfant entre ſes bras.

Il ſe trouve des morceaux de Karabé qui renfèrment des inſectes, des feuilles, des morceaux de bois, &c. Ce ne peut être que parce que cette matière a pû être fluide, ou parce qu'étant expoſée au ſoleil dans les falaiſes, elle s'y eſt amôlie, & y eſt devenuë comme un glu qui a enveloppé les hèrbes, les inſectes & autres corps ſur leſquels elle a paſſé. M. Hartman croit que ces animaux s'étoient retirez pendant le mauvais tems dans de petits trous des falaiſes ou des montagnes, dans leſquels la vapeur bitumineuſe venant à pénétrer, elle les a enveloppez; mais il remarque qu'il y en a beaucoup qui ont été mis dans des morceaux d'*ambre* après coup & par art. On les connoit en ce que ceux-ci ſont tout au milieu de l'*ambre*, & les autres plus près de la ſupèrficie, outre cela quand l'*ambre* où ils ſont enclavez eſt pur, ſolide & ſans fente, c'eſt un ſigne que c'eſt la nature & non l'art qui les a placez. Les bois, les graines, les pailles, les feuilles, les fleurs, l'eau, &c. que l'*ambre* renfèrme ſouvent, ſe ſont auſſi trouvez dans ces petits trous, où l'éxhalaiſon bitumineuſe a été pouſſée & s'eſt formée en *ambre* par le mélange des ſels dont nous avons parlé.

Quoique l'*ambre* ſe tire de la tèrre ce n'eſt point un minéral; car il n'eſt ni ductile ni fuſible. Il approche plus du bitume & du ſoufre. Sa dureté le fait mettre au rang des pièrres, & ſon éclat au rang des pièrres précieuſes.

Ce qu'on ramaſſe de Karabé ſur les côtes de la mèr Baltique dans les États du Roi de Pruſſe, fait à ce Prince un revenu conſidérable. La Pruſſe n'eſt pas le ſeul endroit où l'on trouve du Karabé, on en ramaſſe ſur les bords du Pô, ſur les côtes de Marſeille en Provence. M. Hartman non ſeulement révoque ce fait en doute, auſſi-bien que tout ce que l'on a dit de l'*ambre* d'Aſie, d'Afrique & d'Amérique, mais il le traite même de fables. Il ſoutient qu'on n'en trouve qu'en Pologne, en Siléſie, en Bohême, mais rarement; plus ſouvent en pluſieurs endroits de l'Allemagne Septentrionale, de Suéde, de Dannemarck, du Jutland, du Holſtein; plus encore ſur les côtes de Samogitie, de Curlande & de Livonie, où il s'en trouve auſſi dans la tèrre; mais qu'en nul endroit ni la mèr ni la tèrre n'en fourniſſent tant qu'en Pruſſe, dans le Pays appellé Sambie, depuis Néve Tiff juſqu'à Vrantz Vrug; & après la Pruſſe, en Pomèranie, ſur tout depuis Dantzic juſqu'à l'Iſle de Rugen Quoiqu'il en ſoit, les plus beaux morceaux viennent de la mèr Baltique; le Roi de Pruſſe en a de très-belles piéces, & conſèrve pluſieurs ouvrages faits de cette matière. On a vû à Paris un morceau d'*ambre* jaune d'un pied & demi de haut, taillé en crucifix avec les figures de la Ste Vièrge & de S. Jean. Comme le Karabé eſt moins friable que les réſines des arbres, on le tourne pour en faire des colliers, des pommes de canne; on en fait auſſi diffèrentes figures en y ajoutant à propos deux à trois nuances de Karabé, afin que les parties que ces figures repréſentent puiſſent être diſtinguées les unes des autres. On colle ſi proprement ces piéces de rapport, qu'on auroit peine à les croire collées ſans la divèrſité de leurs couleurs.

Les Habitans des côtes où l'*ambre* ſe trouve en plus grande abondance, ont remarqué que tous les animaux tèrreſtres, volatiles, & aquatiques en ſont fort frians. De-là vient qu'on en trouve très-ſouvent dans leurs éxcrémens, ou dans leurs corps quand on les ouvre.

Les vèrtus de l'*ambre* ſont d'attirer les corps étrangérs; ceux-mêmes, dit Hartman, avec leſquels les anciens ont cru qu'il avoit de l'antipathie, comme ſont le Baſilic, les corps huileux ou humides, & les goutes d'eau. Il attire même une petite ſueur à la partie du corps où on l'applique. Rohault éxplique la cauſe de cette faculte attractive, part. III^e ch. 8. *Phyſ.* Hartman l'attribue à des particules huileuſes qui ſortent de l'*ambre*. Son odeur vient de la même cauſe; elle eſt différente ſelon les différentes couleurs ſur leſquels l'*ambre* tire.

Le Karabé eſt employé dans des ſuffumigations pour diſſiper des fluxions, & en poudre comme un altérant, abſorbant, adouciſſant, & aſtringent. Dans un tems de peſte les ouvriérs qui travailloient l'*ambre*, *Electrotarenta*, n'en furent point attaquez à Konigsbèrg. Il chaſſe le mauvais air, & jamais on n'en ſentit aux côtes de Sudavie d'où on le tire en abondance. Pris en poudre il eſt diurétique, il chaſſe la pièrre, il éxcite les mois des femmes. Il a les mêmes éffèts, mais avec moins de force, quand on le prend en poudre dans du vin chaud où il a bouilli. En Médecine le blanc eſt le meilleur, parce qu'il a plus de ſels. En pilules il eſt diurétique & conſumme la pituite & les humeurs ſupèrfluës. Il s'employe avec ſuccès dans les emplâtres céphaliques, diaphorétiques & ſtomachiques, & ſur tout contre la paralyſie, l'apopléxie, l'épilepſie & la gangrène.

On en tire une huile fœtide par la diſtillation, & un ſel volatile, huileux & acide. Hartman ajoute, qu'il a trouvé un baume d'*ambre* qui a plûtôt, plus ſûrement & plus agréablement tous les mêmes éffèts que l'*ambre*, ou préparé, ou employé ſans préparation. Il éxplique auſſi les vèrtus du bois vitriolique qui produit l'*ambre* dans la tèrre, & les épreuves chymiques auſquelles il l'a mis.

Kèrkring a trouvé l'invention, ſans ôter la tranſparence de l'*ambre* jaune, d'en faire une enveloppe, ou plûtôt un cèrcueil pour les corps morts. Peut-être a-t-il penſé aux Ethiopiens qui enſeveliſſoient leurs morts dans du vèrre. Un Ethiopien bien noir ſous un beau criſtal de Veniſe feroit un bel émail, & encore quelque choſe de plus beau dans une enveloppe d'*ambre* jaune. DA VIG. MAR.

Comme le Karabé eſt ordinairement jaune, on l'appelle *ambre jaune*, & ſous ce nom l'on comprend les autres éſpéces qui ont des nuances plus ou moins claires, ou plus ou moins foncées.

Il y a de l'*ambre* factice tant de l'*ambre* jaune que du gris. On trouvera la compoſition de l'un & de l'autre dans le Dictionnaire Œconomique au mot *ambre*.

Ce mot *ambre* vient de l'Italien *ambra*, dérivé de l'Arabe *ambar*, MENAGE, ou *anbar*, comme écrit d'Hèrbelot. On trouve *ambar* & *ambarum* dans la baſſe Latinité. Voyez Bollandus, T. II. pag. 290. Joannes de Janua le dérive d'*ambroſia* ſans aucun fondement. On l'a auſſi appellé *Hargaga*, du Grèc *ἁρπάζω*, *rapio*, *eò quod folia & veſtium fimbrias & paleas rapiat*.

On dit provèrbialement de ceux aux habits deſquels quelques pailles ſe ſont attachées, parce qu'ils ſe ſont aſſis en quelque endroit où il y en avoit, qu'ils ont le cul d'*ambre*, qu'il attire la paille.

Voyez ſur l'*ambre* Hevelius Polonois, Schefferus Profeſſeur Suédois & Cœlius, & les Tranſactions Philoſophiques, T II. p. 473. & ſuiv. Il y a une hiſtoire de l'*ambre* en Latin par Juſte Klobius Docteur de l'Univèrſité de Wittembèrg. Mais celui qui a le mieux écrit ſur l'*ambre*, & découvèrt ſa veritable nature, eſt un Médecin nommé Phil. Jacq Hartman, dont nous avons deux ouvrages ſur cette matière. L'un a pour titre *Succini Pruſſici Phyſica & civilis hiſtoria*, & parut en 1677. Et l'autre qui parut à Bèrlin en 1699. *Succincta ſuccini Pruſſici Hiſtoria & Demonſtratio*. On l'a inſeré dans les Tranſactions Philoſophiques, N. 248. p. 5. & T. II. p. 473.

AMBRE GRIS, ſ m. *Ambarum*, ſ. n. *Ambra griſea*. Drogue qui ſe fond à peu près comme la cire, d'une couleur tantôt gris de ſouris clair, tantôt cendrée ou blanchâtre, tantôt mêlée de blanc, de gris & de jaune, & quelquefois noirâtre, d'une odeur très-douce lorſqu'elle eſt étenduë ou mêlée parmi quelqu'autre drogue odoriférante; car étant nouvelle, elle répand très-peu d'odeur. Elle ſe ramaſſe au bord de la mèr dans différentes contrées, mais ſur tout aux Maldives. Il n'y a guère de Voyageur qui n'ait parlé de l'*ambre*, & qui n'ait donné ſes conjéctures ſur cette matière; il ſemble même que la plûpart ayent pris plaiſir d'en haſarder de nouvelles, ſoit afin de paſſer pour plus habiles obſèrvateurs, ſoit peut-être pour avoir le plaiſir de contredire ceux qui en avoient écrit avant eux. On pourroit faire un juſte volume ſi on vouloit ramaſſer tous les differens ſentimens, & les prétenduës obſèrvations rapportées dans toutes les relations & tous les raiſonnemens qu'on y fait, ſouvent auſſi peu ſolides que les obſèrvations ſont peu ſûres.

Les ſentimens qui ont le plus prévalu chez les Naturaliſtes ſont 1°. Que c'eſt l'éxcrément d'une éſpéce d'oiſeau commun dans cèrtaines Iſles, comme Madagaſcar, les Maldives, au rapport de quelques Voyageurs, & que ces éxcrémens ſe fondent à la chaleur du Soleil, ſe réduiſent en maſſe, & ſont entraînez par les vagues de la mèr qui vient flotter ſur les rochérs où ces éxcrémens ſe ſont amaſſez. Ou bien comme Barboſa rapporte l'avoir appris des Mores habitans des Maldives, où il ſe trouve beaucoup d'*ambre*, & de fort gros morceaux, les uns blancs, les autres bruns, & d'autres noirs; ces éxcrémens éxpoſez au Soleil, à la lune & au grand air, s'affinent ſur ces rochérs, d'où la mèr les détache quand elle s'enfle. Ils ajoûtoient que les baleines en avaloient pluſieurs; que c'étoient les noirs qui prenoient cette teinture dans le corps de ces animaux; que les bruns ſont ceux qui ont le plus long-tems flotté ſur la mèr; & les blancs, ceux qui n'y avoient pas été long-tems, & qu'ils éſtimoient davantage. Voyez le Recueil de Ramuſio, Tom. I. fol. 353.

IIe. Cèrtains Voyageurs diſent que c'eſt l'éxcrément d'un poiſſon *cetacé*, parce qu'on a trouvé de l'*ambre* auprès de ces éxcrémens, ou qu'on en a tiré du ventre de ces poiſſons. Juſtus Klobius en ſon Hiſtoire de l'*ambre*, dit que ce poiſſon eſt une baleine appellée *la trompe*, parce qu'elle a ſur ſa tête une trompe où il y a des dents longues d'un piéd & groſſes comme le poing: & que c'eſt auſſi dans ſa tête qu'on trouve le *ſperma ceti*. Le ſentiment le plus commun eſt qu'en éffèt c'eſt la baleine qui jette l'*ambre*. Cependant quelques Orientaux, au rapport de M. d'Hèrbelot, & en particulier les Pèrſans, diſent que c'eſt l'éxcrément du veau marin, agité par les flots de la mèr, & cuit par l'ardeur du ſoleil. Quelques Africains, ſi l'on en croit Marmol, diſent auſſi que ce n'eſt pas la baleine qui jette l'*ambre*, mais un autre poiſſon nommé Ambracan, au rapport de Lonvillèrs. Quelques-uns ſe ſont imaginé que l'*ambre* vient des crocodiles, parce que leur chair eſt parfumée. Mais on oppoſe à ces deux premiers ſentimens qu'on n'a point encore trouvé d'éxcrément qui pût ſe fondre comme de la cire. D'ailleurs, ſi c'étoit l'éxcrément de la baleine, il s'en devroit plus trouver aux plages où ces animaux ſont en plus grand nombre, comme en Groenland, Spitbèrg, &c. qu'aux endroits où ils ne vont point; ce qui n'arrive pourtant pas, n'y ayant point de lieu où il ſe voye plus d'*ambre gris* qu'aux Maldives, à Soffala, à Melinde, à Sarſume, au Cap de Comorin, & en quelques autres lieux des Indes où il n'y a point de baleines.

Le IIIe. ſentiment dit que c'eſt une éſpéce de cire qui tombe des arbres ou des rochérs dans la mèr, qui s'y déguiſe & devient *ambre*: ou bien que ce ſont des rayons de miel, qui étant recuits, avec le tems ſe detachent des rochérs & tombent dans la mèr, dont le ſel & les flots agitez achevent la digeſtion, & lui donnent la conſiſtence où on le trouve. Ce ſentiment eſt fondé ſur ce qu'on a rencontré dans des piéces d'*ambre* des rayons de ruche, dont les alvéoles étoient encore remplis & de miel & de mouches. Mais comment les flots de la mèr agiront-ils pour convèrtir une matière qui n'a aucune odeur, en une approchante de l'*ambre*? Comment pourront-ils la faire changer, de manière qu'elle puiſſe pouſſer une odeur particulière comme eſt celle de l'*ambre*?

IVe. ſentiment. Pluſieurs Orientaux, ainſi que le rapporte M. d'Hèrbelot, croyent qu'il ſort du fond de la mèr, comme la Naphte ſort de cèrtaines fontaines. Ils ajoutent que ces ſources d'*ambre gris* ne ſe trouvent que dans la mèr d'Oman, entre le golphe Arabique & le golphe Pèrſique. Edriſſi qui eſt de ce ſentiment, écrit dans le premier climat de ſa Géographie, que l'on a trouvé des morceaux d'*ambre gris* ſur les côtes de cette mèr qui péſoient plus d'un quintal. Quelques-uns veulent que ce ſoit une éſpéce de champignon marin que la tempête arrache du fond de la mèr, & qu'elle pouſſe au rivage: car l'*ambre gris* ne s'y trouve qu'après une grande agitation des flots; & c'eſt un préſent que la mèr ne fait aux hommes que dans ſa colère. BUOH. Le rapport de cette matière à une plante n'eſt point juſte. Ve. Quelques-uns diſent que c'eſt le ſpèrme de la baleine. VIe. D'autres diſent que c'eſt une écume de mèr. VIIe. Quelques-autres que ce ſont des piéces d'Iſles & des fragmens de rochérs cachez en la mèr.

VIIIe. Iſaac Vigny croit que c'eſt une viſcoſité maritime, qui devient *ambre* étant ſéchée au ſoleil. IXe. D'autres ſoutiennent que c'eſt une tèrre ſpongieuſe que l'agitation de la mèr tire de deſſus les rochérs, & qui comme elle eſt légère, furnage ſur la ſupèrficie de l'eau. Paludanus & Linſchoot prétendent que c'eſt une ſorte de poix qui ſe détache inſenſiblement du fond de la mèr & ſe durcit aux rayons du ſoleil, de même que l'*ambre jaune* & le corail; & l'Auteur des Ambaſſades de la Compagnie Hollandoiſe des Indes, croit que c'eſt l'opinion qui approche le plus de la vérité.

Xe. Enfin, le dèrnier ſentiment enſeigne que c'eſt une matière bitumineuſe, & c'eſt le plus vraiſemblable; car que ce bitume ſoit liquide & qu'il coule dans la mèr, ou qu'il tombe en maſſe, peu importe. Comme il eſt ſouvent en morceaux compoſez de pluſieurs couches appliquées les unes ſur les autres; qu'ils renfèrment des pièrres ou autres corps, & que les couches ſont quelquefois remplies de quelques coquillages qui paroiſſoient être d'une éſpéce de *concha anatifera*, ce qu'on a pris fauſſement pour des bècs de pèrroquèts, on doit ſoupçonner qu'il a été liquide, ou qu'au moins il a pû ſe fondre & couler ſur ces corps à différentes repriſes, embarraſſer même avec eux des coquillages. On a apporté des Indes en Europe de fort gros morceaux d'*ambre*. Les Hollandois en ont long-tems conſèrvé une des plus conſidérables piéces qu'on ait jamais vûës.

Quelques Auteurs tiennent qu'il y a un poiſſon nommé *Auel*, qui eſt fort friand de l'*ambre gris*, de ſorte qu'il eſt toujours après à le chèrcher; mais il ne l'a pas ſi-tôt mangé qu'il en meurt; & les pêcheurs voyant flotter ce poiſſon mort, tâchent de l'attraper pour tirer de ſon ventre l'*ambre* qu'il a englouti. Le P. De Urreta, Liv. I. de ſon Hiſtoire d'Éthiopie 29. dit que les baleines dans un cèrtain tems de l'année mangent d'un fruit qui croît dans le fond de la mèr & qui reſſemble à des féves, mais dont l'odeur eſt ſi forte & les vapeurs ſi violentes, qu'elles enteſtent ces animaux, & leur cauſent une éſpéce de fureur: que pour ſe guerir, leur remède eſt de boire de l'eau douce: qu'elles viennent en bandes dans le fleuve appellé el Rio Negro: qu'elles prennent de ſon eau qui les fait vomir & rendre tout ce qu'elles ont dans l'éſtomac, avec tant d'impétuoſité, qu'elles en pouſſent une partie juſques ſur le rivage: que ces ordures qui ſortent de l'éſtomac de la baleine ſont l'*ambre*: que comme on ſçait le tems où cela arrive, on diſpoſe des gens proche de l'embouchure de ce fleuve, qui, les uns ſur les bords du fleuve, les autres dans des barques, ramaſſent ce que ces animaux rejettent, en levant la tête au-deſſus de l'eau: que ces gens ont grand ſoin de ſe bien boucher le nez, parce que l'odeur eſt ſi forte qu'elle les entêteroit violemment: qu'ainſi l'*ambre* n'eſt autre choſe que les ordures que vomit la baleine. Le P. d'Ouagli rapporte auſſi ce ſentiment dans ſon Hiſtoire du Chili, où il aſſure qu'il s'en trouve une grande quantité, parce qu'il y a auſſi une quantité prodigieuſe de baleines.

L'*ambre gris* ſe trouve en plus grande abondance ſur les côtes de la Floride qu'en aucune des autres contrées de l'Amerique. On en a auſſi ramaſſé quelquefois ſur les rades Tabago, de la Barboude, & des autres Antilles. LONVILLERS, *Hiſt. nat. des Antilles*, ch. 20. Le meilleur *ambre gris* ſe trouve dans l'Iſle Mauricius, & ſe trouve communement après une tempête. Les pourceaux le ſentent à une grande diſtance, & y courent comme enragez. Iſaac Vigny, grand Voyageur François, dit qu'en une cèrtaine côte il en trouva une ſi grande quantité, qu'on en eût pû charger 1000 vaiſſeaux. Il en prit une piéce qu'il vendit 1900 livres ſtèrling. Mais on n'a pû retrouver ce lieu-là, quoiqu'on ait croiſé ſur cette côte ſix ſemaines durant. Chriſtoval de Acoſta, dans ſon livre *De las drogas*, rapporte après Orta, que des vaiſſeaux avoient trouvé une Iſle entière d'*ambre*; qu'ayant remarqué l'endroit, & y étant retournez, ils n'avoient plus rien trouvé: d'où ils avoient conclu qu'elle étoit flotante, dit le P. de Urreta, Liv. I. de l'Hiſtoire d'Éthiop. ch. 29. où il rapporte encore que le même Acoſta aſſure qu'il a vû un morceau d'*ambre* de la grandeur d'un homme, & un autre long de 90 palmes, & large de 18: & qu'en 1555. on trouva par le travèrs du Cap de Comorin une maſſe d'*ambre* qui peſoit quinze mille livres. L'Ambaſſade mémorable à l'Empereur du Japon, Part. II. p. 90 parle d'un morceau d'*ambre gris* péſant 130 livres, que le Seigneur de Sarſuma vouloit vendre 14000 taïls.

Ce qu'on nomme *ambre* blanc eſt quelquefois une variété de l'*ambre gris*; d'autrefois on entend le blanc de la baleine, ou *Sperma ceti*. A l'égard de l'*ambre* noir, tantôt c'eſt le jayet, *Gagates*, tantôt une matière noire, graſſe & odorante, que nos Droguiſtes nomment *ambre* noir, *ambre* renardé. Eſt-il naturel ou factice? C'eſt ce que nous ne ſavons pas. Les Parfumeurs employent le gris & le noir. L'*ambre* fortifie; mais on n'oſeroit à préſent le mettre en uſage, à cauſe que la plûpart des pèrſonnes en craignent l'odeur, & qu'elle leur cauſe des vapeurs. On fond l'*ambre* ſur un petit feu & on en fait des éxtraits, des éſſences & des teintures. On le mêle auſſi avec d'autres aromates. Voyez Rumphius Cœſius & les Tranſ. Phil. Tom II. p. 490. On dit d'un homme qui ſent bon, qu'il ſent le muſc & l'*ambre*. On dit auſſi d'un homme fin, il eſt fin comme l'*ambre*.

AMBRE, Eſpéce de Saule, appellé *Salix amerina*. Ce mot n'eſt guère uſité que dans le Lyonnois.

LA PRUNE D'AMBRE. Eſpéce de prune qui a la chair ſéche. LA QUINT. Elle eſt de celles qui ne quittent point le noyau. ID.

AMBRER, v. act. Parfumer avec de l'ambre gris. *Ambaro ſuffire, imbuere*. Des gands *ambrez*, ou d'*ambrette*. Hypocras *ambré*.

AMBRETTE, ſ. f. *Cyanus odoratus, Turcicus, &c. Tournef. Inſt. R. Herb.* Plante annuelle qui a été apportée de Conſtantinople, & qu'on a rangée ſous le genre de Bluet, ou *Cyanus*. Ses feuilles reſſemblent aſſez aux premières feuilles du Bluet des champs ou Barbeau; mais elles ſont plus larges, plus déchiquetées & moins blanches. Ses tiges ne s'élevent guère que de deux à trois pieds, elles ſont branchuës, garnies de feuilles, & tèrminées chacune par une tête écailleuſe qu'on appelle fleur, plus groſſe que celle du Barbeau. Elle renfèrme une infinité de fleurons de differentes couleurs, ceux de la circonférence ſont plus grands, & d'une couleur différente de ceux du centre, qui ſont plus petits. Ses ſemences ſont oblongues, noirâtres, & chargées d'une aigrette; l'odeur de ſes fleurs eſt très-douce, & tient de l'ambre & de la civette; & c'eſt à cauſe de ſon odeur qu'elle a été appellée *ambrette*. Il y a pluſieurs éſpéces d'*ambrette* qui ne différent ſur tout que par la couleur de leurs fleurs, qui eſt le plus ſouvent purpurine, quelquefois blanche & jaune dans cèrtaines éſpéces. L'*ambrette* s'appelle auſſi *Fleur du Grand-Seigneur*.

AMBRETTE, ſ. f. Ou ſemence muſquée, en Latin *Bamia moſchata*. C'eſt la ſemence d'une plante nommée par les Arabes *abel moſch*, qui ſignifie en leur langue graine de muſc. Cette ſemence eſt petite, griſâtre, taillée en rein, & a une odeur d'ambre & de muſc très-forte; elle eſt ambrée & douçâtre au goût. La plante qui donne cette ſemence eſt appellée *Ketmia Ægyptiaca, ſemine moſchato. Inſt. R. herb.* Elle eſt commune en Egypte; & Proſper Alpin rapporte que de ſon tems on en prenoit la poudre dans du caffé pour fortifier le cérveau & rejouir le cœur; les Américains l'employent au lieu de muſc, & nos Parfumeurs la mêlent parmi leurs poudres & leurs compoſitions odoriférantes.

AMBRETTE, ſe dit auſſi d'une ſorte de petite poire qui a l'odeur d'ambre gris, & qu'on appelle à cauſe de cela poire-d'*ambrette*. *Ambretta*. L'*ambrette* eſt une des poires qui ont la chair beurrée, ou tout au moins tendre & délicate, avec une eau douce, ſucrée & de bon goût, & un peu de parfum. LA QUINT. La poire d'*ambrette* eſt aſſez ancienne parmi nous & en grande conſidération; elle porte en cèrtains pays le nom de Trompe Valet. ID. L'*ambrette* eſt à peu près ronde, cependant un peu plus platte, & a l'œil plus enfoncé que la leſchaſſerie; ſa groſſeur eſt médiocre, d'environ deux pouces en tout ſens; ſon coloris vèrdâtre & tiqueté, d'ordinaire plus couvért & plus rouſsâtre que celui de la leſchaſſerie; ſa queuë eſt droite & aſſez longue. Elle meurit en Novembre & Décembre, & quelquefois en Janvier. Sa chair eſt fine, beurrée, ſon eau ſucrée & un peu parfumée, mais d'un parfum très-agréable. Sa chair eſt quelquefois un peu plus vèrdâtre, & ſon pépin plus noir que celui de la leſchaſſerie, & loge plus au large, la peau en paroit auſſi d'ordinaire un peu plus rude. Son bois eſt extrémement épineux & picquant. LA QUINT. L'*ambrette* eſt le plus ſouvent une très-excellente poire, ayant la chair fine & fondante, & un goût relevé, ſuppoſé qu'elle ſoit venuë en bon fonds & en bonne expoſition, & qu'elle ſoit dans ſa parfaite maturité; mais elle a la chair vèrte, un peu d'eau fade dans le goût & un je ne ſai quoi de pourriture ſeche & entiérement cachée ſe trouve en quelques-unes. ID.

AMBRISE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Eſpéce de Tulippe. L'*ambriſe* eſt colombin rouge & blanc.

AMBROIS, ſ. m. Nom propre d'homme. *Ambroſius*. Ambroiſe, que le vulgaire appelle plus ordinairement. *S. Ambrois*, fut fait Evêque de Cahors vèrs l'an 752 BAILL. Il y a des endroits où ce Saint eſt appellé Ambroiſe, & il n'y a que le bas peuple qui diſe *Ambrois*.

AMBROISE, ſ. m. *Ambroſius*. Il y a S. *Ambroiſe* Archevêque de Milan au IV^{e} ſiécle, & S. *Ambroiſe* Evêque de Cahors au VIII^{e} ſiécle.

SAINT AMBROISE AU BOIS, en Italien, *al nemo*. Ordre Religieux ſous la Régle de S. Auguſtin, confirmé par Eugéne IV en 1431. Les Religieux de S. *Ambroiſe al nemo* portent l'Image de S. *Ambroiſe* gravée ſur une petite plaque, & gardent l'Office Ambroſien. Il n'y en a qu'en Italie, & preſque dans le Milanois. Ils ont pris le nom de leur Egliſe de Milan, qui s'appelle S. *Ambroiſe au bois* ou *al nemo*. On appelle en Berry les Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, les Peres de S. *Ambroiſe*, parce que l'Egliſe de leur Abbaye à Bourges eſt dédiée à S. *Ambroiſe* de Cahors.

SAINT AMBROISE, eſt encore une petite Ville du Marquiſat de Saluces.

AMBROSIE, ſ. f. Viande éxquiſe dont les Anciens feignoient que leurs Dieux ſe nourriſſoient. *Ambroſia*. Il mange l'*ambroſie*; c'eſt-à-dire, il a été admis dans le ciel à la table des Dieux.

*Saoule-toi de Nèctar, crève-toi d'*Ambroſie,
Nous n'avons pour ces mèts aucune jalouſie.

Il vient de *α* & βροτὸς, qui ſignifie immortel, parce qu'on devenoit immortel en mangeant cette viande délicieuſe, ou parce que c'étoit la nourriture des Immortels.

Figurément on appelle *ambroſie*, quelque mangér ou boiſſon éxcellente. C'eſt du Nèctar, c'eſt de l'*ambroſie*.

AMBROSIE, ſ. f. *Ambroſia*. Plante que l'antiquité a crû être recherchée par les Dieux à cauſe de ſon odeur. *Ambroſia, quaſi cibus Deorum*. Sa racine eſt ligneuſe, cheveluë, & donne à ſon collet une ou pluſieurs tiges, branchuës, cannelées, blanchâtres, quelquefois rougeâtres, veluës, & garnies de feüilles aſſez ſemblables à celles de l'abſinte ordinaire, pareillement découpées, un peu veluës & blanchâtres ou cendrées, d'une odeur douce, aromatique, & d'une amèrtume qui n'eſt pas déſagréable. Ses fleurs ſont à fleurons jaunâtres, renfermez dans des petites têtes rondes, & naiſſent ſur des épis à l'extrêmité de ſes branches comme l'abſinte, mais elles ſont ſtériles. Ses fruits ſe trouvent au deſſous des fleurs dans des endroits ſéparez; ce ſont autant de petites maſſes à pluſieurs faces: ils renfèrment une ſemence noire, ſemblable au pepin du raiſin. Cette plante croît ſur le bord de la mèr en Toſcane.

AMBROSIE, eſt auſſi une préparation de médicamens qui ſont agréables à prendre, & dont l'opération ne cauſe point d'incommodité. Ils ſont compoſez en faveur des Seigneurs & des Dames pour les purger, ſuivant Hippocrate, *citò, tutò & jucunde*. Il y en a en forme de ſyrops, d'élèctuaires, &c. Il y en a de laxatifs, d'apéritifs, de confortatifs, &c. Voyez-en pluſieurs préparations chez la Framboiſiére.

AMBROSIEN, Tèrme Eccléſiaſtique. *Ambroſianus*. Rit *Ambroſica*. *Ambroſianus*, ou *Mediolanenſis Eccleſiæ ritus*. Office *Ambroſien*, Meſſe *Ambroſienne*. On parle de la ſorte quand on fait mention de l'Office Eccléſiaſtique qui eſt en uſage dans l'Egliſe de Milan, qui s'appelle auſſi l'Egliſe *Ambroſienne*. Voyez la vie de S. Piérre d'Amiens, n. 32. On trouve le chant *Ambroſien*, qui étoit différent du Romain. Le chant *Ambroſien* étoit fort & haut, *fortis & ſolemnis*, dit Radulphe Doyen de Tongre; & le Romain étoit plus doux & plus réglé, *magis dulcoratus & ordinatus*.

Ce nom vient de S. Ambroiſe qui en a été Evêque. Walafride Strabo a prétendu que S. Ambroiſe a été véritablement l'auteur de l'Office qu'on nomme encore aujourd'hui *Ambroſien*, & qu'il le diſpoſa d'une maniére particuliére, tant pour ſon Egliſe de Milan, que pour toutes les autres Egliſes de ſon Diocèſe. Mais il y a de l'apparence qu'avant même S. Ambroiſe, l'Egliſe de Milan avoit un Office particulier & différent de celui de Rome, auſſi-bien que les autres Egliſes d'Italie. Quand les Papes firent prendre aux Egliſes d'Occident l'Office Romain, celle de Milan ſe mit à couvèrt ſous le nom de S. Ambroiſe, & depuis ce tems-là on nomma ſon Office, l'Office ſelon le Rit *Ambroſien*; pour le diſtinguer de celui des autres Egliſes qui ſuivent le Rit Romain. Avant Charlemagne chaque Egliſe avoit ſon Rit particulier; dans Rome même il y a eu une grande divèrſité d'Offices. Piérre Abelard a remarqué que dans Rome il n'y avoit que la ſeule Egliſe de Latran qui conſèrva en ſon entier l'ancien Office de Rome.

On appelle auſſi la Bibliotéque de Milan, la Bibliotéque *ambroſienne*.

AMBROSIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Ambroſianus*. Nom d'une Secte d'Anabatiſtes, Diſciples d'un Fanatique nommé Ambroiſe, qui ſe vantoit d'avoir des révélations. On les nomme auſſi Pneumatiques. Ils s'élevèrent au XVI^{e} ſiécle.

AMBROSIES, ſ. m. & plur. *Ambroſia*. Nom d'une Fête que les Ioniens célébroient à l'honneur de Bacchus, & qu'ils appelloient encore *Lenæa*, ou *Choa*. Voyez Rhodigin, *Antiq. Lect. Liv. XXVII. chap.* 24. & *Liv. XXVIII. chap.* 15. & Roſinus, *Antiq. Rom. Liv. IV. chap.* 25 Elle ſe célébroit au mois appellé *Lenæon*. Elle avoit été miſe en ce mois, apparemment parce qu'il étoit auſſi conſacré à ce Dieu, & qu'il portoit un de ſes noms.

AMBRUN, ſ. m. *Ebredunum, Caturigum, Eberodunum, Epredunum*. Quelques-uns écrivent EMBRUN, qui n'eſt pas moins en uſage que l'autre, & qui a plus d'analogie au Latin dont il eſt formé. C'eſt le nom d'une Ville Archiépiſcopale de Dauphiné ſur la Durance. *Ambrun* eſt une très-ancienne Ville, & je crois que ſon nom eſt Celtique, compoſé de עבר, *eber*, paſſage, & *dun* qui ſignifioit montagne, hauteur; de ſorte que *Ebredunum* eſt la même choſe que la montagne du paſſage; & de vrai *Ambrun* eſt ſur un rochér haut & inacceſſible du côté de la Durance, qui avoit apparemment là un paſſage. *Ambrun* étoit la Capitale des Caturiges. CHORIER.

AMBRUNOIS, ſ. m. *Ebrodunenſis ager*. Bailliage d'Ambrun, partie du Dauphiné qui dépend du Bailli d'Ambrun. L'*Ambrunois* eſt tout entier dans les Alpes. Le conſeil en fut pris dans l'*Ambrunois*, où les Nations des Alpes s'étoient réfugiées. CHORIER. Le Comté d'*Ambrunois* fut d'une telle conſidération, qu'il fut dans la Maiſon des Dauphins le titre d'honneur de leurs aînez, Héritiers préſomptifs de leur Principauté. CHORIER.

AMBRUNOIS, OISE, adj. Qui eſt d'Ambrun, ou de l'Ambrunois. Les *Ambrunois* ſeuls avoient forcé les Romains dans leur Camp, & leur avoient tué 80000. Soldats & 40000. Valets. CHORIER. Il y a eu la Bourgogne Viennoiſe, la Bourgogne *Ambrunoiſe*. ID.

AMBUBAIE. *Ambubaia*. AMBUBAIES, plur. *Ambubaiæ*. Ce mot, que quelques-uns de nos Dictionnaires ont fait François, eſt pris d'Horace, Liv. I. Sat. 2. & de Suétone dans Néron. Un

Digitized by Google

Commentateur d'Horace a cru que les *ambubaies* étoient des femmes viles & des coureuſes, que l'on avoit ainſi appellées à cauſe des ſottiſes qu'elles diſoient en bégueyant dans l'yvreſſe. Torentius ſur Suétone, & Turnèbe, L. XI. ch. 23. & Pulmannus dans ſes Notes ſur Suétone, ont penſé que ce mot venoit de *ambu*, ou *am*, vieille propoſition Latine, qui ſignifioit *circùm*, autour ; & de *Baiæ*, Baïes, lieu délicieux proche de Naples, & que c'étoient des femmes débauchées qui ſe trouvoient aux environs de Baïes ; que *ambu* a été dit pour *am*, de même que *indu* a été dit pour *in* ; que c'eſt de là qu'on a dit *ambarvale* & *ambedo*, & de même *ambubaia*. Cruquius dans ſon Commentaire ſur Horace, croit qu'*ambubaia* s'eſt dit pour *ambubeja*, & qu'il ſignifie proprement, Un vendeur d'*ambubeja*, hèrbe, dont Dioſcoride, Celſe, Panthin, Matthiole & d'autres ont parlé, & qui dans Pline s'appelle *ambugia*, par la faute des Copiſtes qui ont ſubſtitué ce mot à *ambubeja*, parce que ces vendeurs d'*ambubeja* étoient des charlatans ; qu'enſuite on a tranſporté ce mot à toutes ſortes de charlatans, & que c'eſt-là ce qu'il ſignifie. Mais toutes ces étymologies ne paroiſſent pas vraies ; la dernière ſur tout n'a pas d'apparence. Il faut dire avec Acron, ancien Commentateur d'Horace, avec Mèrcerius cité par Lambin, avec Scaligèr, Caſaubon, Beroald, Sabellicus, Caninius ſur Suetone, & Lambin dans ſes Notes ſur Horace, Buxtrof, Schindlèr, Bochart, & tous ceux qui ſavent les langues, que ce nom eſt Syriaque. En effèt, de אבב, *abib*, qui ſignifie une tige de blé, on a fait אבוב, *abbub*, qui revient au *calamus* des Latins, & ſignifie originairement un petit inſtrument de muſique fait avec un chaume, une tige de blé, en un mot un chalumeau ; & parce que les flûtes ont commencé par-là, quoiqu'elles ſe ſoient perfectionnées dans la ſuite, & qu'elles n'ayent point été de ſimples chalumeaux, ou parce qu'elles y reſſembloient, on les a toujours appellées אבוב, *abbub*, & avec la terminaiſon Syriaque, אבובא, *abbuba*, ou אבובאא, *abbubaia*, & comme le Syriaque met a, נון, au lieu du *Dageſch*, auſſi-bien que l'Arabe, pour אבובאא, *abbubaja*, on dit אנבובאא, *anbubaia*, une flûte, dont les Romains ont fait *ambubaia*, en changeant ſeulement l'*n* en *m*, ſans changer rien dans le ſon, ni la prononciation ; & ils ont donné le nom de l'inſtrument à celui qui en jouoit, appellant *ambubaia*, Joueur ou Joueuſe de flûte, comme nous appellons Flûte, Haut-bois, Violon, Trompette, non ſeulement ces inſtrumens, mais encore ceux qui en jouent. J'ai dit Joueur ou Joueuſe de flûte, parce que Lambin croit que c'étoient des hommes ; mais la plus ancienne & la plus commune opinion eſt que c'étoient des femmes Syriennes ; & dans Suétonne il paroit que ce ſont des femmes. Nous dirons en François, des Joueuſes d'inſtrumens, des Chanteuſes, des Comédiennes.

AMBULANT, adj. m. Errant, vagabond, qui n'a point de demeure fixe. *Erro, erroneus, errabundus.* Il ſe dit en particulièr de ces Commis des Fèrmes qui ſe promènent par la ville, & par la campagne pour découvrir ſi on ne fraude point les droits du Roi. On le dit auſſi des Comédiens èrrans qui vont de ville en ville faire leurs repréſentations.

AMBULATOIRE, adj. m. & f. Qui ſe dit des Juriſdictions qui n'étoient point fixes en cèrtain lieu, mais qui s'éxèrçoient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. *Fixam & certam ſedem non habens.* Les Parlemens ont été rendus ſédentaires ; ils n'étoient auparavant qu'*ambulatoires*. Larrey a dit *des Parlemens courans, ou ambulatoires*. Il falloit ôter *courant*, qui n'eſt point en uſage, on ne dit que Parlement *ambulatoire*.

On dit auſſi au Palais, que la volonté des hommes eſt *ambulatoire* juſqu'à la mort, en parlant des teſtamens, qu'on eſt toujours en libèrté de révoquer. *Ambulatorius.*

AMBURBALE, ou **AMBURBIALE**, adj. m. & f. Qui appartient aux Amburbies, ce qui en fait partie. Le ſacrifice *amburbale*, *Amburbale ſacrum*. Les Victimes *amburbiales*, *amburbiales victima*, ſont celles que l'on conduiſoit dans cette cérémonie autour des murs de la ville, & que l'on immoloit enſuite. Lucain l'a décrit, Liv. I. & Brebeuf l'a ainſi traduit :

Donc après que du culte & des vœux uſitez
Il eut réglé la pompe & les ſolemnitez,
Et preſcrit à ce peuple, éſclave de ſa crainte,
Que de ces vaſtes murs il parcourût l'enceinte ;
Soudain l'auguſte corps des Pontifes ſacrez
A l'entour des remparts marche à pas méſurez.
Et ceux, &c.
Tous marchent en bel ordre, & pouſſent vèrs les Dieux
Des vœux & des ſoupirs, qui ne vont point aux Cieux.
Après cet appareil de la cérémonie,
Rome purifiée, & la pompe finie,
La victime s'approche, &c.

AMBURBIES, ſ. m. & pl. *Amburbia*. Cérémonie, ou fête des anciens Romains, qu'ils célébroient en faiſant des proceſſions autour de la ville. Ce mot vient de *ambio*, je tourne autour ; ou bien *amb*, ou *ambu*, ancienne propoſition qui ſignifie *autour* ; & *urbs*, ville. Scaligèr, dans ſes Notes ſur Feſtus, prétend que les *Amburbies* & les Ambarvales ſont la même cérémonie.

A M E.

AME, ſ. f. C'eſt le principe intèrne de toutes les opérations des corps vivans. *Anima.* Pluſieurs Philoſophes ont cru une *ame* qui remuë & qui anime la machine du monde, que c'étoit elle qui faiſoit agir toutes les cauſes naturelles. Platon traite fort au long de l'*ame* du monde dans ſon Timée. D'autres ont donné des *ames* à tous les globes céleſtes & à la tèrre, pour en régler les mouvemens.

Ame, ſe dit plus particulièrement du principe de vie dans les végétaux & dans les animaux. L'*ame* végétative eſt dans les plantes ; la ſenſitive dans les bêtes ; & l'*ame* raiſonnable & ſpirituelle eſt dans l'homme. Les Épicuriens ont cru que l'*ame* n'étoit autre choſe qu'un air ſubtil compoſé d'atômes ; & les Stoïciens, que c'étoit une flâme ſubtile, ou une portion de la lumière céleſte. Les Platoniciens enſeignoient l'immortalité de l'*ame*. Parmi les Juifs la Sècte des Saducéens tenoit que les *ames* ſont mortelles & corruptibles, & qu'elles ne ſont ni punies ni recompenſées après la mort. Jesus-Christ les confondit par les tèrmes mêmes de la loi, comme il eſt rapporté dans Saint Matthieu, ch. XXII. v. 29. & ſuiv. en leur montrant que Dieu s'appelloit le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, en parlant aux deſcendans de ces Patriarches & long-tems après leur mort ; qu'ainſi il falloit bien que leurs *ames* fuſſent encore vivantes ; car Dieu n'eſt point le Dieu des morts, & des gens qui ne ſeroient plus rien ; mais il eſt le Dieu des vivans. La Sècte des Phariſiens croyoit l'*ame* immortelle ; que celles des juſtes paſſent en d'autres corps, & que celles des méchans ſouffrent des tourmens qui durent toujours. La Sècte des Eſſéniens prétendoit que les *ames* ſont immortelles & incorruptibles ; qu'elles ſont d'une ſubſtance aërienne très-ſubtile ; que les *ames* des bons s'envolent dans une région tempérée, & qu'un doux zéphir rend toujours agréable ; & qu'au contraire celles des méchans n'ont pour demeure que des lieux glacez, où elles gémiſſent éternellement dans des peines infinies. Tous les Livres Indiens que j'ai vûs ſuppoſent l'immortalité de l'*ame*. Lettr. éd. La paſſion que les Anciens avoient de laiſſer des monumens de leur gloire, étoit une marque de la croyance qu'ils avoient de l'immortalité de l'*ame*. Il ne faut qu'une réfléxion ſur nous mêmes pour reconnoitre qu'il y a en nous une ſubſtance qui penſe. Le doute même que nous formerions ſur cette matière, eſt une preuve de de ſon exiſtence. Cette ſubſtance qui penſe, & qui agit d'une manière dont la matière eſt incapable, eſt ce qu'on appelle éſprit. On donne le nom d'*ame* à ceux de ces éſprits qui ont été créez pour être unis à des corps.

Les Cartéſiens définiſſent l'*ame*, une ſubſtance qui penſe ; & ils prétendent que cet attribut qui lui eſt ſpécial, en prouve la ſpiritualité, & l'immortalité. La penſée eſt auſſi éſſentielle à l'*ame* que l'étenduë à la matière. Or on ne ſauroit concevoir que la matière diſpoſée & arrangée d'une cèrtaine manière, puiſſe produire une penſée. Il y a trop de différence entre les propriétez de la matière & les opérations de l'*ame* lorſqu'elle juge ou qu'elle raiſonne. D'où il s'enſuit qu'elle eſt ſpirituelle. Il en réſulte en même tems, que l'*ame* étant incorporelle & immatérielle, elle ne peut être diſſoluë ni détruite par l'atteinte des agens éxtérieurs ; & qu'étant ſimple & ſans parties, elle ne peut être ſeparée ni diviſée. Par conſéquent elle eſt immortelle. Afin que ces raiſonnemens & ces concluſions ſoient vraies, il n'eſt pas néceſſaire de recourir au principe faux des Cartéſiens, & de définir l'*ame* une ſubſtance qui penſe. Il ſuffit que l'*ame* ſoit capable de penſer, & qu'elle produiſe en éffèt des penſées, ſans qu'il ſoit beſoin que la penſée ſoit ſon eſſence. Il n'eſt pas plus éſſentiel à l'*ame* de penſer que de vouloir ; & ni l'un ni l'autre n'eſt l'éſſence de l'*ame* ; car une choſe ſans laquelle je puis concevoir l'*ame*, & ſans laquelle elle peut être, n'eſt pas ſon éſſence. La comparaiſon de l'étenduë, que les Cartéſiens prétendent être l'éſſence du corps, ne prouve rien ; ou ſi elle prouve quelque choſe, c'eſt contr'eux-mêmes : puiſque l'Euchariſtie montre que leur ſentiment n'eſt pas trop ſûr. D'ailleurs ſi la penſée eſt l'eſſence de l'*ame*, comme une choſe ne ſe produit point ſoi-même, qu'on ne produit point ſon être ni ſon éſſence, l'*ame* ne produira point ſes penſées ; elle ne produira pas plus ſes volontez que ſes penſées. Ainſi la voilà réduite à la condition des bêtes, ou même des corps inanimez, ſans action, ſans libèrté. Que ſi les Cartéſiens entendent ſeulement parler de la faculté de penſer, ils ont encore tort de dire que c'eſt l'eſſence de l'*ame* ; elle n'eſt pas plus ſon éſſence que la faculté de vouloir, puiſque l'on conçoit quelque choſe dans l'*ame* avant ces deux facultez. L'*ame* eſt une ſubſtance ſpirituelle propre à informer ou animer le corps humain ; & à faire, uni à ce corps, un animal raiſonnable, ou un homme : c'eſt-là ſon eſſence & ſa définition. Au reſte, les Carteſiens prouvent très-bien la ſpiritualité & l'immortalité de l'*ame*, parce qu'elle penſe : mais il ne faut pas leur faire honneur de cette preuve, comme d'une invention qui leur ſoit propre, tous les bons Philoſophes l'ont dit avant eux, & le diſent encore.

Les Philoſophes ne ſont pas d'accord ſur la manière dont l'*ame* réſide dans le corps. Les uns diſent qu'elle eſt également répanduë dans toutes les parties du corps. Les autres prétendent qu'elle a ſon influence dans tout le corps qu'elle régit & qu'elle gouvèrne ; & que cependant elle fait ſa réſidence principale dans la glandule pineale du cèrveau, où aboutiſſent toutes les fibres & tous les organes, qui l'avèrtiſſent de tout ce qui ſe paſſe au dehors. L'*ame* eſt là comme ſur ſon trône d'où elle commande à tous les membres. Borry, Médecin du Nord, prétend dans une lettre à Bartholin, qu'il ſe fait dans le cèrveau une cèrtaine liqueur très-ſubtile & d'une odeur agréable, qui eſt le ſiége où l'*ame* raiſonnable réſide ; & que la ſubtilité de l'eſprit dépend du tempérament de cette liqueur, plutôt que de la conformation du cèrveau, à laquelle on a coutume de l'attribuer. La divèrſité des connoiſſances ne vient que de la differente diſpoſition du cèrveau qui ſe trouve dans divèrſes perſonnes, ou dans la même dans divèrs tems, & la divèrſité des ſentimens n'eſt cauſée que par le différent uſage qu'elles font de leur libèrté. De Rassiels. On diſtingue ſept principales proprietez dans l'*ame*, qui en ſont les differentes modifications ; l'entendement, la volonté, le ſentiment, la libèrté, la mémoire, l'imagination, & les habitudes divèrſes qu'elle contracte.

A l'égard des bêtes, les Carteſiens diſent que ce ſont des Automates, ou des machines qui ſe meuvent d'elles-mêmes, & par reſſorts ; qu'elles n'ont par conſéquent nulle connoiſſance, nul ſentiment de douleur & de joie ; & que leur *ame*, de même que celle des plantes, ne conſiſte que dans un arrangement de parties, qui les rendent les uns & les autres propres à faire leurs fonctions. Les Myſtiques diſtinguent deux parties dans l'*ame* : la partie ſupérieure, c'eſt l'entendement & la volonté. La partie inferieure, c'eſt l'imagination & les ſens. Jesus-Christ étoit heureux ſur la croix par la *partie ſupérieure de ſon ame*, & ſouffroit par l'*inférieure*. La partie inférieure ne communiquoit à la ſupérieure ni ſon trouble involontaire, ni ſes défaillances. La ſupérieure ne communiquoit à l'inférieure ni ſa paix, ni ſa beatitude. Fenel. Les Quiétiſtes, qui abuſent de cette diſtinction, diſent, que dans les épreuves tout ce qui ſe paſſe contre les bonnes mœurs dans la partie inférieure de l'*ame*, n'eſt point contraire à la pureté de la partie ſuperieure, parce que la volonté n'y a point de part.

Sous les titres pompeux d'une illuſtre fortune,
Souvent les plus grands Rois n'ont qu'une ame *commune.* Flech.

En tèrmes de Chymie on dit l'*ame* des métaux, des minéraux, végétaux ; pour dire ce qu'il y a en eux de plus eſſentiel, leurs eſprits, & leurs ſels, &c.

Ame, ſe prend ſouvent pour la vie. Rendre l'*ame* à Dieu, c'eſt mourir. *Animam agere.* Cette nouvelle me rend l'*ame* ; pour dire, me redonne la vie. Il a l'*ame* ſur le bord des lévres : pour dire, il eſt prêt à expirer. Malhèrbe a dit agréablement :

Et ſon ame *étendant ſes ailes,*
Fut toute prête à s'envoler.

On dit auſſi, il a l'*ame* ſur les lévres ; pour dire qu'il parle comme il penſe. En ce ſens on dit bien mieux, Avoir le cœur ſur les levres.

Ame, ſe dit auſſi de la partie ſpirituelle de l'homme, quand elle eſt ſéparée de ſon corps. Prier Dieu pour les *ames* des défunts, pour le repos de leurs *ames*. Dans le diſcours familiér on dit, en parlant d'une pèrſonne morte, Dieu veuille avoir ſon *ame*. Malherbe a dit des Rois :

Et dans ces grands tombeaux, où leurs ames *hautaines*
Font encore les vaines,
Ils ſont mangez des vèrs.

Ame, ſe dit encore par rapport à la Religion, *Ame* régénérée par le baptême, *ame* rachetée par le Sang de Jesus-Christ, *ame* ſanctifiée, illuminée par la grace ; une ſainte *ame*, une bonne *ame* : les *ames* dévotes, les *ames* chrétiennes. Nous avons une *ame* à ſauver ; vous pèrdez votre *ame*. Acad. Franc.

Ame, ſe dit figurément en Morale. Cet homme eſt l'*ame* d'une telle affaire, d'une telle entrepriſe ; pour dire, que c'eſt lui qui en fait le ſecrèt, & qui en conduit les reſſorts ; qui donne le branle à tout. *Motor, auctor.* Un Rapporteur eſt l'*ame* du procès. La brièveté peut s'appeller l'*ame* d'un conte, puiſque ſans elle il faut qu'il languiſſe. La Font. Ainſi le mot d'*ame* ſe prend en général pour tout ce qui anime, qui fait agir, qui fait mouvoir quelque choſe. Ce qui en fait la partie ou la qualité principale. *Vis, principium, virtus, cauſa.* La charité eſt l'*ame* des vèrtus chrétiennes. La joie eſt l'*ame* d'un feſtin. L'action eſt l'*ame* du diſcours.

*C'eſt l'eſprit, le ſalut, l'*ame *de ſon Empire,*
Même cet univèrs trop aveugle aujourd'hui,
Qui de ſes triomphes ſoupire,
Ne peut être heureux que par lui.

Ame, ſe prend auſſi pour le cœur, la partie de l'*ame* où ſe forment les paſſions. *Animus.* L'homme s'abandonne ſans précaution dans les plaiſirs, & ſon *ame* s'y développe toute entière. Tour. Vous allumez dans l'*ame* de Philippe cette ambition inſatiable qui le dévore. Id. Une *ame* noble & grande, eſt celle qui a de grands ſentimens. Au contraire, une *ame* baſſe, *ame* vénale, *ame* de coquin, *ame* noire, *ame* double, *ame* mercénaire, eſt celle qui en a de mauvais. C'eſt une bonne *ame*, une *ame* dévote, incapable de tromper. Un cœur noble a de la peine à ſe laiſſer entraîner à toutes les baſſeſſes, & à toutes les importunitez des *ames* intéreſſées. P. Cail. Frédegonde n'étoit point de ces *ames* foibles qui donnent par timidité dans la ſupèrſtition. Le Gend. Loin d'ici ces *ames* foibles qui ne ſavent que craindre & deſeſpérer. Tour. Le ſouverain bien d'une *ame* grande & généreuſe, c'eſt de ne craindre rien. S. Evr.

Ame, ſignifie encore, cœur, courage, force accompagnée d'amour & de paſſion. Vos charmes dompteroient l'*ame* la plus farouche. Voit. Avoit l'*ame* fort baſſe. Mol. Louez Dieu de toute ſon *ame*. Arn.

On dit qu'un homme n'a point d'*ame* ; pour dire, qu'il a mauvaiſe conſcience. Le peuple n'a point d'eſprit, & les Grands n'ont point d'*ame*. La Bruy. Qu'il ſait en ſon *ame* la vérité d'une telle choſe, qu'il en jure ſur ſon *ame*. Un Bénefice à charge d'*ames*, c'eſt celui dont le Bénéficier eſt chargé d'inſtruire, d'adminiſtrer les Sacremens, de reprendre, de corriger, de veiller à la conduite de cèrtaines perſonnes, & de travailler au ſalut de leurs *ames*, tels ſont les Evêchez, les Cures, &c. & ce tèrme eſt oppoſé à celui de Bénéfice ſimple. Voyez BENÉFICE.

Ame, ſignifie encore, une pèrſonne particulière. *Homo.* Il y a cent mille *ames* dans cette ville ; pour dire, Il y a cent mille habitans de tous âges & de tous ſexes. Vous venez de ſauver un million d'*ames*. Voit. Ces *ames* ſi pures fuyent les choſes qui peuvent déplaire à Dieu. Pasc. Il ne voit *ame* vivante, ou *ame* qui vive ; pour dire, il ne voit pèrſonne. Il n'y avoit pas une *ame* au logis. Malhèrbe appelle *ames d'enfer*, les révoltez de la Rochelle.

Fais choir en ſacrifice au Démon de la France,
Les fronts trop élevez de ces ames d'enfèr,
Et n'épargne contre eux pour notre délivrance,
Ni le feu, ni le fèr.

Ame, ſignifie auſſi la pèrſonne qu'on affèctionne extrêmement. Ma chère *ame*, mon *ame*. Et ſe dit particulièrement des maîtreſſes. *Anima, animula, corculum.* Si quelque amant vous veut payer en vous nommant ſon *ame*, vous n'entendez pas des tèrmes ſi courtois. Voit. On appelle *ame* de fagot, le menu bois qui eſt dans un fagot.

L'Ame d'une déviſe, eſt le mot qui accompagne la figure qu'on appelle le corps de la déviſe. *Lemma.* Une bonne déviſe doit être compoſée d'un corps & d'une *ame* ; c'eſt-à-dire, d'une figure & de cèrtaines paroles. On a donné à la figure le nom de *corps*, & aux paroles celui d'*ame* ; parce que comme le corps & l'*ame* joints enſemble ſont un compoſé naturel, cèrtaines figures & cèrtaines paroles étant unies, ſont une déviſe. Bouh. Le mot de la déviſe doit être proportionné à la figure : car l'un & l'autre devant faire un compoſé ſemblable en quelque façon à celui que la matière & la forme font enſemble, il eſt néceſſaire qu'il y ait de la proportion entre l'un & l'autre, à peu près comme il y en a entre la matière & la forme. Cette proportion demande que le mot convienne au corps dont il eſt l'*ame*, & qu'il lui convienne de ſorte qu'il ne puiſſe convenir à une autre figure, non plus qu'à l'*ame* de l'homme ne peut convenir le corps du lion. Par éxemple, une mèr ſous une Lune, *Ut variat moveor.* Une bar de fèr ſur l'enclume : *Se non arde, non ſi piega.* Ces *ames* ſont proportionnées à leurs corps, & ne peuvent s'appliquer à d'autres pour faire le ſens qu'elles font. Bouh.

Ame. Tèrme de Lutier & de Muſique. C'eſt un petit morceau de bois droit, qu'on met dans le corps de l'inſtrument de Muſique, dirèctement ſous le chevalet pour fortifier le ſon. *Ame* de poche, *ame* de viole, *ame* de violon.

Ame, chez les Sculpteurs & Fondeurs, ſe dit d'un noyau, ou des figures de tèrre ou de plâtre, qui ſervent à former celles qu'on jette en bronze. *Typus, forma.* On le dit auſſi de l'ébauche des figures de ſtuc, qu'on forme groſſièrement de plâtre ou d'autre matière, avant qu'on les finiſſe, en les couvrant de ſtuc.

AME, ſe dit auſſi de creux & de l'ouvèrture du canon, du lieu où on met la poudre, & par où il tire. *Tormenti alvus.*

On appelle provèrbialement un corps ſans *ame*, un corps qui eſt ſans chef, ou qui n'a pas les choſes néceſſaires pour ſe faire ſubſiſter. On appelle auſſi *ame* damnée, un ſcélerat qui eſt prêt de faire toute ſorte de mal, ſoit pour ſon profit, ſoit en faveur d'un autre. La bonne *ame*! dit-on ironiquement. En rebus on met la lettre *M* pour ſignifier *ame*, parce qu'autrefois cette lettre ſe prononçoit *am*, & non pas *em*, comme on fait maintenant. Ainſi on trouve dans quelques épitaphes, priez pour ſon *M*, c'eſt-à-dire pour ſon *ame*. J'ai vû dans de vieilles heures imprimées en 1496 à Paris par Antoine Chappiel, un *rebus* manuſcrit, contenant l'épitaphe d'Anne de Bretagne en quatre vèrs François. Pour le premier vèrs, il y avoit une *aile* d'oiſeau, la ſyllabe *eſt*, deux flèches ou *traits*, deux *pas*, la ſyllabe *ſée*; pour le ſecond, la note de muſique *la*, la ſyllabe *no*, une *table*, une *dame* à joüer; pour la troiſiéme *deux fouets*, entre les ſyllabes *fran* & *ce*, une *couronne* ſur la ſyllabe *ce*; & pour le quatriéme *Prions ihs, qu'il ait ſon M.* Cela ſignifie,

Elle eſt trépaſſée,
La notable Dame,
Deux fois en France couronnée;
Prions Jeſus qu'il ait ſon ame.

Ces Heures, avec un très-grand nombre d'autres, ſont maintenant dans la belle & curieuſe Bibliothèque de Mr Foucault Conſeiller d'État, ſi connu de tous les Antiquaires, & par la richeſſe de ſon cabinet, & par le plaiſir qu'il ſe fait de le communiquer aux vrais Savans.

Le mot *ame* s'eſt formé du Latin *anima*, en prenant une tèrminaiſon Françoiſe, & changeant l'*i* en *e* muet, *anem*, ou *anme*, puis au lieu de prononcer l'*n*, on a fait l'*a* long *âme*. Le P. Pezron dit que *anima*, *ame*, a été pris du Celte *Ane*, ou *Eve*, qui eſt la même choſe.

AMÉ, ÉE, adj. Tèrmes de Lettres de Chancelerie, qui marque l'affèction du Roi envèrs ſon ſujet. *Amatus, a, um.* A nos *amez* & féaux Conſeillers. Notre *amé* & féal un tel nous a expoſé. C'eſt auſſi une formule pour intituler les Lettres que le Roi écrit à ſes Sujèts quand ils ne ſont pas de la première qualité. A notre *amé* & féal un tel Conſeiller en notre Parlement. On diſoit autrefois *amer* pour *aimer*; & de là *amé* nous eſt demeuré. Nos Rois avoient coûtume de diſtinguer dans leurs Lettres Patentes les Magiſtrats & les Officiers qui avoient dignité d'avec les autres par ces titres, *Dilecti & fideles noſtri*, que l'on a traduit en François par *Nos amez & feaux*; & ce titre, ſelon la remarque de Loiſeau dans ſon Traité des Ordres & Dignitez, ne ſe donnoit ordinairement qu'à ceux qui avoient celui de Conſeiller du Prince. DE LA MARRE.

AMÉ, ou AMET, eſt auſſi un nom propre d'homme. *Amatus.* S. *Amet*, que d'autres écrivent S. *Amé*, & d'autres S. *Aimé*, étoit né dans le tèrritoire de Grenoble, de parens fort qualifiez, qui étoient Romains d'origine, c'eſt-à-dire, Gaulois naturels du Pays, & non de race Bourguignone ou Françoiſe. BAILLET.

AME, ſ. m. *Amatus.* Nom propre d'homme. S. *Amé*, qu'on nomme auſſi Amable, Evêque d'Oleron, & puis Archevêque de Bordeaux dans le XIe ſiècle.

AME, eſt encore un abregé d'Amédée. *Amedeus.*

AMÉDÉE, ſ. m. *Amedeus.* Nom propre d'homme, formé du Latin *amans Deum*, qui aime Dieu; ou plûtôt *amatus Deo*, aimé de Dieu. Il y a eu neuf *Amédées* Comtes ou Ducs de Savoye. S. Amé Archevêque de Bordeaux, eſt appellé *Amé, Amable, Amatus* ou *Amédée*, comme ſi tous ces noms étoient la même choſe. C'eſt une erreur. Son nom étoit *Amé*. Quelques-uns l'ont pris pour le nom François qui répond à *Amatus*, & d'autres l'ont pris pour une abbréviation d'*Amédée*, & l'ont appellé tout au long *Amédée*.

AMÉLANCHE, ſ. f. Se prend en Provence pour le fruit de l'*amelanchier*.

AMÉLANCHIER, ſ. m. *Meſpilus folio rotundiori fructu nigro ſubdulci. Inſt. R. Herb. Tournef.* Arbriſſeau très-commun en Provence & aux piéds des montagnes de Savoye & de Genêve. Il s'en trouve auſſi dans les rochers de la Forêt de Fontainebleau. Il part de la racine de cet arbriſſeau pluſieurs jets branchus, menus ordinairement comme le petit doigt, couvèrts d'une écorce brune & liſſe. Ses feuilles ſont altèrnes, ſéches, arrondies, d'un pouce environ de diamétre, crénelées ſur leurs bords, d'un vèrd blanchâtre par deſſus, plus blanchâtre par deſſous, & ſoutenuës par des queuës minces, purpurines ou brunes, longues d'un pouces environ. Ses fleurs naiſſent des œilletons des branches & par bouquets compoſez de huit ou dix pedicules, qui ſoutiennent chacun une fleur blanche à cinq petales aſſez grandes. Le calice qui ſoutient la fleur eſt découpé ſur les bords en cinq quartiérs, il devient un fruit rond, gros comme un pois, & eſt couronné par les découpures du calice. Il eſt d'abord violet, & enſuite noir, pour lors il eſt doux & agréable. Ses ſemences reſſemblent aſſez par leur couleur & leurs figures aux pepins des pommes.

AMÉLEON, ſ. m. Eſpéce de cidre excellent du Beſſin en baſſe Normandie. Le cidre y eſt excellent (dans le Beſſin) principalement le doux aureſque, & l'*améleon* que les plus délicats préfèrent à beaucoup de vins. G. DU MOULIN. Diſc. de la Norm. p. 5.

AMELETTE ou OMÉLETTE, ſ. f. Œufs battus & fricaſſez dans la poêle avec du beurre. *Intrita ovorum in ſartagine.* *Omelette* ſe dit plus communément. Dès le tems de Rabelais on diſoit *Oumelette*. L'un, dit-il, appelloit une ſienne amie *mon omelette*; elle le nommoit *mon œuf*, & étoient alliez comme une *omelette* d'œufs. Burel dérive ce mot de l'Anglois *ham*, ou du Grec *ἅμα*, *ſimul*, à cauſe que ces œufs ſont mêlez enſemble.

Ménage triomphe ſur l'étymologie de ce mot, & s'en félicite, comme l'ayant trouvée par bonheur. Il dit donc que ce mot tire ſon origine de l'Italien *animella*, qui ſignifie *petites ames, béatilles*; comme foies, rognons, géſiers, cœurs, dont on fait des fricaſſées: & ſoutient que l'*amelette* n'étant qu'une fricaſſée d'œufs, a pris ſon nom de cette *animella* Italien, que d'*animella* on a formé *animalette*, & de là *amelette*. Voyez AUMELETTE & OMELETTE.

AMÉLIORATION, ſ. f. Action par laquelle on rend une choſe meilleure. *Refectio, inſtauratio, reparatio.* Il ſe dit auſſi des choſes que l'on fait pour rendre meilleur: Cette tèrre a grand beſoin d'*amélioration*. Les *améliorations* qu'on a faites à cette tèrre & au château montent à des ſommes conſidérables. Les amendemens ne ſont autre choſe qu'une *amélioration* de tèrre. Cette *amélioration* ſe peut faire avec toutes ſortes de fumiers. LA QUINT.

Il y a trois ſortes d'*améliorations* d'héritages; celles qui ſont néceſſaires, & ſans leſquelles le bien dépériroit; celles qui ſont utiles, qui ſèrvent à augmenter la choſe, & ſans leſquelles elles ne laiſſeroit pas de ſubſiſter; celles qui ne ſont que voluptueuſes, & qui ne ſèrvent point à l'augmentation du revenu. Quand une mineure ſe marie, il eſt neceſſaire que ſon tuteur & ſes parens conſentent à l'*ameubliſſement*, ſi on en fait par le contrat de mariage, & que leur avis ſoit omologué en Juſtice. Voyez Baquet des droits de Juſtice, & Brodeau ſur Loüet.

AMELIORER, v. act. Rendre une choſe meilleure. *Melius reddere, reficere, inſtaurare, reparare.* Il ſe dit ſur-tout en tèrmes d'agriculture & d'architècture lorſqu'il s'agit d'un champ ou d'une tèrre épuiſée de ſels pour avoir porté trop ſouvent, ou d'un bâtiment qui a beſoin de réparations. Il n'y a rien de tel que d'*améliorer* une tèrre. On a *amélioré* tous les bâtimens de cette fèrme. Les Abbez Commendataires dégradent ſouvent les tèrres, au lieu que les Communautez les *améliorent*. Les cendres ſeroient d'un grand ſecours pour *améliorer* les tèrres, ſi on en avoit beaucoup. LA QUINT.

AMÉLIORÉ, ÉE, part. paſſ. *Refectus, reparatus, reſtauratus.* Un jardin en rend toujours plus de profit lorſqu'il eſt *amélioré*. LIGER.

AMÉLIORISSEMENT, ſ. m. AMÉLIORATION. *Reparatio, refectio, inſtauratio.* Ce tèrme eſt affècté à l'Ordre de Malthe: ailleurs on dit *améliorations*. Les Chevaliers ſont obligez de faire des *amélioriſſemens* dans leurs Commanderies, & de les juſtifier avant qu'ils puiſſent en opter une meilleure qui ſe préſente.

AMEN, ſ. m. Tèrme d'Egliſe & indéclinable, qui ſèrt de concluſion à toutes les prières qu'on y fait, & qui ſignifie *ainſi ſoit-il* ou *fiat*. Il ſignifie auſſi *Vrayement*, ou *fidellement*. Parmi les Juifs le Peuple répondoit *amen* à la fin de chaque prière. Il diſtinguoit quatre ſortes d'*amen*: celui qu'ils appelloient l'*amen juſte*, devoit être accompagné d'attention & de dévotion. Cette pieuſe coûtume a paſſé dans l'Égliſe Chrétienne. Il n'eſt pas vrai que le mot *amen* n'eſt qu'un compoſé de lettres initiales de ces paroles *Adonai, Melech, Neeman*, ou *Dominus Rex fidelis*, qui étoit une formule uſitée en Judée pour donner du poids & faire ajoûter foi aux promeſſes de Dieu. Il eſt vrai ſeulement que pour exprimer par abbréviation אדני מלך נאמן, *Adonai, Melech, Neeman*, les Rabbins ne prennent à leur ordinaire que la première lettres de chacun de ces trois mots, & que ces trois lettres jointes enſemble, ſont les lettres du mot אמן *amen*. Il eſt vrai encore que les auteurs Cabbaliſtes par une de leurs manières de trouver le ſens caché,

& qu'ils appellent *Notarikon*, laquelle conſiſte à prendre une lettre pour un mot entier, ſont de אמן, *amen*, אל מלך נאמן, & qu'un de leurs Rabbins, comme Chanina, donne cette explication dans la Gemare, ou Gloſſe du Traité Sanédrin; mais il n'eſt pas vrai que ce ſoit là l'étymologie du mot *amen*, אמן, comme quelqu'un l'a prétendu. Ce mot étoit dans la Langue Hebraïque, & en uſage avant que la Cabbale fut inventée, & qu'il y eut des Cabbaliſtes au monde, comme il paroît évidemment par le Deutéronome, Chap. XXVII. v. 15. & ſuivans. Sa véritable origine eſt le vèrbe אמן, *aman*, qui au paſſif נאמן, ſignifie *être vrai fidéle, ferme, conſtant*. De là le nom אמן, qui ſignifie proprement *vérité*; enſuite on en a fait une eſpéce d'advèrbe affirmatif, qui, quand il eſt mis après quelque choſe à la fin d'une phraſe ou propoſition, ſignifie, *Que cela ſoit ainſi; Que ce ſoit la la vérité; Je le veux, je le ſouhaite, j'y conſens.* C'eſt ainſi qu'à l'endroit du Deutéronome que j'ai cité, Moïſe ordonne que les Lévites diſent à tout le peuple: *Maudit ſoit l'homme qui fera une idole, ce qui eſt une choſe abominable au Seigneur, un ouvrage de la main de l'homme*, & que tout le peuple réponde *amen*; c'eſt-à-dire, *oui, qu'il ſoit maudit, nous le voulons, nous y conſentons, ainſi ſoit-il.* Mais quand il eſt au commencement d'une phraſe, comme en pluſieurs endroits du Nouveau Teſtament, il ſignifie véritablement, cèrtainement. Matth. V. 18. 26. &c. c'eſt-à-dire, *En vérité, cèrtainement, je vous dis*; ou comme traduit aſſez bien M. Simon: *Je vous aſſure.* Quand il ſe double, ou qu'on le répète, qu'on le dit deux fois de ſuite, comme a toujours fait S. Jean, il a la force du ſupèrlatif, ſelon le génie de la langue Hébraïque & de ſes filles la Syriaque & la Chaldaïque; de ſorte que *amen, amen dico vobis*, ſignifie, *très-cèrtainement je vous dis.* Les Evangeliſtes ont conſèrvé dans le Grèc le mot Hébreu ἀμὴν, *amen*. S. Luc l'exprime néanmoins quelquefois par ἀληθῶς, *véritablement*, ou ναὶ, *cèrtainement*, comme on le peut voir en comparant Matth. XVI. 28. avec Luc IX. 27. Matth. XXIV. 47. avec Luc XII. 44. Marc XII. 43. avec Luc XXI. 3. Matth. XXIII. 36. avec Luc XI. 51. Ce qui prouve l'explication que nous venons d'en donner. Il paroît encore parce que nous venons de dire, que Rochefort ſe trompe quand il dit qu'*amen* eſt un tèrme Arabique, qui ſignifie la fin de quelque choſe, & que c'eſt ce que les Latins ont exprimé par ces mots, *Explicit finis.*

On voit les différentes ſignifications du mot *amen* dans ces vèrs rapportez par M. Du Cange.

> *Verum, verè, fiat,* amen, *tria denotat iſta,*
> *Si verum, nomen, adverbium ſit tibi verè.*
> Amen, amen, *verè, duo ſunt adverbia verè,*
> Amen, *pro fiat, tibi verbum deficiens eſt.*

Ce mot *amen* a paſſé dans preſque toutes les langues ſans aucun changement quand il veut dire *ainſi ſoit-il.* On le trouve dans les Liturgies, les vèrſions de la Bible, & les prières de toutes les nations. Il n'en eſt pas de même quand il veut dire *certainement, en vérité.* Les Abiſſins appellent *amen* le Sacrement de l'Euchariſtie, apparemment parce que ſelon un ancien uſage, dont nous trouvons des veſtiges dans les Pères, lorſqu'on leur donne l'Euchariſtie, ils répondent *amen*. Les Mahométans diſent auſſi *amen* à la fin de leurs prières, de même qu'en témoignant le deſir de voir arriver ce qu'ils ſouhaitent.

Quand on eſt ennuyé des crieries ou des harangues de quelqu'un, on dit: Il ne reſte plus qu'à dire *amen*. Quand on nous intèrrompt, quand on prévient ce que nous allions dire, ou qu'on nous fait une difficulté que nous allions prévenir, on dit: Vous n'attendez pas juſqu'à *amen*, ou bien, attendez juſqu'à *amen*; c'eſt-à-dire, juſqu'à la fin, juſqu'au bout, & je vous ſatisferai, je dirai ce que vous demandez. Tout cela n'eſt que du ſtile populaire & familièr.

AMENAGE, ſ. m. Ce mot ſignifie tantôt l'action d'amener, & tantôt le ſalaire que l'on donne à celui qui a eu la peine d'amener. *Advectio, ſubvectio.* L'*amenage* des marchandiſes ne ſe peut faire par charrois dans les Pays de montagnes. J'ai tant payé pour l'*amenage* de chaque muid de vin par tèrre, & tant par bateau.

AMENCE, ſ. f. Vieux mot qui veut dire *folie*. *Amentia.* Il vient de ce mot Latin.

AMENDABLE, adj. m. & f. Qui mérite d'être condamné à l'amende. *Mulctandus.* Cette faute eſt *amendable*. On dit auſſi parmi les artiſans, qu'une beſogne eſt *amendable* quand on peut corriger ſa défectuoſité. Il ne ſe fait point de confiſcation des ouvrages *amendables*, on ordonne ſeulement qu'ils ſeront amendez.

AMENDE, ſ. f. Peine pécuniaire impoſée par les Juges pour quelque crime ou mauvaiſe procédure. *Mulcta.* L'*amende* ordinaire du fol appel eſt de 12 livres: celle des appels comme d'abus & en pluſieurs autres cas, eſt de 25 écus. Il faut conſigner une *amende* de cent écus envèrs le Roi, & de 50 écus pour la Partie avant que d'obtenir une Requête civile. Par l'Ordonnance de 1667. une omiſſion de compte par un comptable, emporte une *amende* ou peine du quadruple. Cela eſt défendu ſous peine d'*amende*. L'*amende* du fol appel eſt l'amende à laquelle eſt condamné l'appellant, quand la ſentence dont eſt appel eſt confirmée. Celui qui eſt ſimplement condamné à une *amende* pécuniaire n'encourt point infamie. Les *amendes* impoſées au criminel pour tenir lieu de dédommagement à la Partie civile, ſont appellées des réparations civiles. Une *amende* pécuniaire eſt payable par corps. Entre les Droits Seigneuriaux il y a des cens emportant profit, ſaiſines & *amendes*. Il y a des Receveurs des *amendes*. Ce mot vient du Latin *emendatio*.

Dans tous les tems & chez toutes les nations l'*amende* a été une peine que l'on a miſe en uſage. Chez les Cyreniens, les Juges prononçoient des *amendes* & déclaroient infames ceux qui y étoient condamnez. Les Grècs obligeoient les Parties à dépoſer une ſomme dans la Prytanée, afin que celui qui ſeroit condamné pèrdit la ſomme dépoſée. Les Romains obſèrvoient la même choſe, & la conſignation ſe faiſoit entre les mains des Pontifes. Les Empereurs Gratien, Valentinien & Theodoſe, introduiſirent les *amendes* contre les folles appellations. En France, nos Rois ont fait publier dans tous les tems des Ordonnances ſur les *amendes*. L'*amende* pour récuſations déclarées inadmiſſibles eſt de deux cens livres aux Cours ſupérieures, de cent livres aux Requêtes de l'Hôtel & du Palais, de cinquante livres aux Préſidiaux, Bailliages & Sénéchauſſées, & de trente-cinq livres aux Châtellenies, Prévotez, Vicomtez Royales, Elections & Juſtices des Seigneurs, tant Duchez-Pairies qu'autres qui reſſortiſſent nuëment aux Cours ſupérieures. Dans les appellations comme d'abus, celui qui eſt condamné paye une *amende* de ſoixante & quinze livres envèrs le Roi, & de la moitié envèrs la Partie. Il n'y a que les Magiſtrats qui puiſſent condamner à l'*amende*. Les Juges Eccleſiaſtiques ne peuvent condamner à l'*amende*, ſans prononcer qu'elle ſera employée à quelque œuvre pie. On ne remet point l'*amende* à cauſe de la pauvreté, mais on accorde une ſurſéance.

On appelle *amende honorable*, une peine afflictive qui emporte note d'infamie, quand on eſt condamné d'aller nud en chemiſe, la torche au poing & la corde au cou, devant une Egliſe ou dans un auditoire demander pardon à Dieu, au Roi & à la Juſtice de quelque méchante action. *Mulcta honoraria.* On dit au Palais que cette *amende* eſt faite *cum figura.* Les Romains ont compris quelquefois le banniſſement ſous le nom d'*amende*. Mais ils n'ont point connu ce genre de peine que nous appellons *amende honorable*.

On appelle encore plus particulièrement, Faire *amende honorable* à quelqu'un, quand on eſt condamné à venir en Juſtice, ou en préſence des perſonnes choiſies par la pèrſonne offenſée, déſavoüer les injures qu'on lui a dites, ou les mauvais traitemens qu'on lui a faits, lui en demander pardon & lui en donner acte.

Amendes coûtumieres, ſont celles qui ſont taxées par la Loi & par la Coûtume du Pays. Elles ſont différentes des *amendes arbitraires* qui ſe taxent par le Juge. L'*amende* ſimple, ou *de gage*, eſt de ſept ſols ſix deniers dans les Coûtumes. La *groſſe amende* eſt de 60 ſols. L'*amende de toſt entrée*, eſt celle qui eſt dûë au Seigneur en quelques lieux par celui qui s'eſt mis en poſſeſſion d'un héritage ſans en être vêtu ou enſaiſiné par le Seigneur.

On dit proverbialement, C'eſt la Coutume de Loris, où le battu paye l'*amende*, lorſqu'on blâme ou que l'on condamne celui qui a raiſon. Voyez l'origine de ce proverbe à COUTUME. On dit en raillant à un homme qui dit qu'il ne ſait que faire: Va-t'en battre le Prévôt, tu gagnera double *amende*.

Ce mot, ſelon quelqu'un, vient d'*emendare*, parce que l'*amende* eſt une peine qui corrige le coupable; ſelon d'autres, on a appellé l'*amende* de ce nom, parce que par elle le coupable expie & efface la faute. *Reus extrà mendum, id eſt extrà culpam ponitur.*

AMENDEMENT, ſ. m. Changement par lequel on devient meilleur, tant à l'égard de l'ame que du corps. *Emendatio, correctio.* Dieu veut l'*amendement* du pécheur, & non pas ſa pèrte. Ce malade eſt toujours de même, il n'y a point d'*amendement*.

AMENDEMENT, ſignifie auſſi, Engrais qu'on met ſur des tèrres, comme marne, fumier, cendres, &c. *Stercoratio.* L'*amendement* eſt un ſecours qu'on donne aux tèrres uſées pour les obliger de produire quelque choſe de plus beau, en prenant une nouvelle ſubſtance & de nouveaux ſels; & cet *amendement* eſt ce que nous appellons fumier, de quelque nature qu'il puiſſe être. Ces tèrres ſont ſi maigres qu'elles ont grand beſoin d'*amendement*. Le ſeul bon endroit à mettre les *amendemens* eſt vèrs la ſupèrficie. Le fumier le plus mal placé pour les tranchées, eſt celui qui ſe met dans le fond. LA QUINT.

AMENDEMENT, eſt auſſi l'action d'amender une tèrre. *Stercoratio.* LIGER. La Quintinie a traité des *amendemens* des tèrres, P. I ch. 3. art 4. & P. II. ch. 22. & 23.

AMENDER, v. act. Tèrme de Palais. Condamner à l'amende *Multâ afficere.* La Cour prononce ſouvent. Debouté de ſon appel, & l'*amendera*; c'eſt-à-dire, il payera l'amende du fol appel, qui eſt de 75. livres.

AMENDER. Corriger, améliorer, rendre meilleur. *Emendare, corrigere.* Il faut *amender* ſa vie, ſes mœurs par les inſtructions & par les exemples des gens de bien. On dit auſſi *amender* une beſogne; pour dire, en corriger les défauts. On dit encore, il n'*amendera* pas ſon marché à plaider; pour dire, qu'il ne le rendra pas meilleur par ſon opiniâtreté.

AMENDER, ſe dit particulièrement des tèrres, & ſignifie les engraiſſer, les améliorer en y mettant du fumier, de la marne, & autres amendemens. *Stercorare.* J'ai *amendé* mes tèrres. Toutes ſortes de fumiers pourris, de quelque animal que ce ſoit, ſont bons pour *amender* les tèrres employées en plantes potagères. Celui du mouton a plus de ſel que tous les autres; ainſi il n'en faut pas mettre en ſi grande quantité. Il eſt à peu près la même choſe pour celui de poules & de pigeons; mais je ne conſeille guère d'en employer, à cauſe des pucerons dont ils ſont toûjours pleins. LA QUINT.

Ce mot vient du Latin *emendare.* NICOD. La Quintinie & Ligèr écrivent *amander* & *amandement* par un *a*. C'eſt une faute: il vient d'*emendare.*

AMENDER, eſt auſſi neut. & ſignifie, Devenir meilleur, ſe porter mieux. Mais en ce ſens il ſe dit moins bien des pèrſonnes, que des animaux. *Convaleſcere, pingueſcere.* Ce malade n'eſt point *amendé*, quoiqu'on lui ait fait bien des remèdes. Ce cheval n'eſt point *amendé*, quoiqu'on l'ait fort bien nourri; il n'a point pris de graiſſe.

AMENDER, ſignifie auſſi, Diminuer de prix. *Pretium minuere.* Le blé *amende.* Quand l'argent n'eſt pas commun toutes les marchandiſes *amendent.* En ce ſens *ramender* eſt plus en uſage.

AMENDER, ſignifie auſſi, Profiter, tirer quelque avantage de quelque choſe. *Emolumentum conſequi.* Cet héritier n'a rien *amendé* de cette ſucceſſion, il y avoit trop de dettes.

AMENDER, eſt auſſi neut. paſſif & ſignifie, Se corriger, ſe rendre meilleur, s'avancer dans la vèrtu. *Corrigi, emendari.* Les Juifs furent exhortez à s'*amender* pour ſe rendre dignes du Royaume des Cieux. Je ne ſens qu'une très-foible réſolution de m'*amender*. GOD.

On dit provèrbialement, Mal vit qui ne s'*amende.* Jamais cheval, ni mauvais homme n'*amenda* pour aller à Rome. Ou bien, Bon cheval & mechant homme n'*amende* point pour aller à Rome.

AMENER, v. act. Conduire, mener vèrs quelque pèrſonne ou quelque lieu. *Adducere, deducere.* Les Ambaſſadeurs ont été *amenez* & conduits à l'audience du Roi. Xérxès *amena* en Grèce un million d'hommes. On a amené du ſecours. Les Marchands *amenent* du blé, des beſtiaux aux marchez. Il a *amené* ſa marchandiſe par tèrre, par bateaux, par mulets, par charrois. Il faudra *amener* du canon pour ſe rendre maître de ce Château. *Advehere.* Il a *amené* ſon Avocat à l'Audience.

AMENER, ſignifie auſſi, Apporter en un Pays quelque invention, y mettre en vogue quelque mode. *Adducere.* Les Allemands nous ont *amené* l'Imprimerie. Les Italiens ont *amené* en France la chicane, l'uſure, la maltôte.

AMENER, ſe dit figurément en choſes Morales; pour dire, Pèrſuader quelqu'un. A force de prêcher cet opiniâtre, je l'ai *amené* à la raiſon, je lui ai fait reconnoître la vérité. Pour *amener* les autres à votre ſentiment, il faut les ménager avec une ſoupleſſe étudiée, dont on ne ſente point l'artifice. BELL. On dit auſſi, *amener* des preuves, des autoritez, des témoignages. On dit encore, Qu'un paſſage, qu'une comparaiſon eſt *amenée* de loin, pour dire, qu'elle eſt tirée par les cheveux, qu'elle ne convient guère. Un épiſode produit un agréable éffet dans la Tragédie quand il eſt bien *amené*, & qu'il y a quelque choſe qui précède, & qui y prépare l'eſprit.

Mais enfin l'indigence amenant *la baſſeſſe,*
Le Parnaſſe oublia ſa première Nobleſſe. BOIL.

AMENER, ſe dit auſſi des choſes qui ſe ſuivent les unes les autres ordinairement, ou même des cauſes naturelles. L'aurore *amene* le ſoleil. Ce vent nous amenera de la pluie, du beau tems, de la peſte. Cette affaire *amene* de grands inconveniens, elle a de grandes ſuites. La priſe de cette Place nous *amenera* la Paix.

On dit auſſi, Quel bon vent, quelle bonne affaire, quel ſujet vous *amene*, vous oblige à faire ce voyage?

On dit provèrbialement & ironiquement, Qui m'a *amené* cet étourdi, cet impèrtinent? On dit auſſi, qu'un malheur *amene* ſon frère; pour dire, qu'il ne vient jamais ſeul.

AMENER, ſe dit auſſi dans les jeux de hazard, de dez, ou des cartes. Ces dez ſont pipez, ils *amenent* toujours gros jeu; *amener* raffle, *amener* chance. Je n'avois qu'un coup contre moi, je l'ai *amené.* Il a *amené* ſa carte la première, il s'eſt donné un coupecul.

AMENER, ſignifie auſſi, Entraîner, mener par force. *Trahere.* Un torrent *amene* avec lui de la fange & du limon. Un Sèrgent *amene* un priſonnier pieds & poings liez. On a *amené* ce vaiſſeau à bord à force de rames; c'eſt ce qu'on appelle *remorquer.*

Voilà donc le triomphe où j'étois amenée;
Moi-même à votre char je me ſuis enchaînée. RACIN.

AMENER, ſignifie quelquefois ſimplement, Attirer à ſoi. *Afferre, admovere.* *Amenez*-moi ce ſiége, ce Livre. Il faut *amener* cette branche d'arbre avec cette autre pour faire un berceau.

AMENER, en tèrmes de Palais, ſignifie auſſi, Obliger à venir en Juſtice, faire aſſigner pour comparoître. Pour *amener* des témoins, il faut les faire aſſigner. *Diem dicere, in jus rapere.* On a ordonné qu'il ameneroit ſon garant, qu'il le mettroit en cauſe. On a deffendu les *amenez* ſans ſcandale.

AMENER, en tèrmes de Marine, ſignifie, Abaiſſer les voiles & les pavillons: & en ce ſens il vient d'*amena*, qui eſt un mot Bas-Breton ſignifiant la même choſe, & ſe dit quand le plus fort oblige le plus foible de venir à lui, d'approcher de ſon bord pour le reconnoître, le viſiter, & même le prendre & le confiſquer s'il y a lieu. *Accedere.* On dit auſſi, *amener* les voiles, ou mettre bas; pour dire, les baiſſer: c'eſt un ſigne de ſoumiſſion, ou qu'on ſe rend. *Amener* ſes huniers, ou ſes pèrroquets, c'eſt abbaiſſer ces ſortes de voiles. Sur la Meditèrranée, on dit *mayner.* On dit auſſi, *amener* une tèrre, un vaiſſeau, pour dire, s'en approcher, ou ſe trouver vis-à-vis. *Accedere.*

AMÉNITE, ſ. f. Beauté, agrément. *Amenitas.* Ce mot n'eſt pas encore tout à fait établi. On prétend qu'il a quelque choſe de précieux, & qu'ainſi il ne s'en faut ſervir qu'avec beaucoup de retenuë. Quoiqu'il ne ſoit pas encore naturaliſé, les Poëtes ne le rejetteront pas. Mr Menage a tâché de l'introduire. Mr Charpentier s'en eſt ſervi: Hérodote, dont les écrits ont paru aux yeux des anciens ſi remplis d'élegance & d'*aménité.*

AMENRIR, v. act. Vieux tèrme de Coutume qui veut dire, *diminuer, eſtropier.* Il y a apparence qu'on dit aujourd'hui *amoindrir* pour *amenrir*, qu'on diſoit autrefois. *Minuere, imminuere, truncare, decurtare.*

AMENUISEMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, & ſignifie l'action d'amenuiſer. *Extenuatio.* Il n'eſt pas fort en uſage.

AMENUISER, v. act. Rendre plus menu. *Tenuare, extenuare, minuere.* Cette cheville n'entrera pas dans le trou ſi vous ne l'*amenuiſez* par un bout. Ces piliers ſont trop groſſiers, il faut les remettre au tour, & les *amenuiſer.* Ce mot vieillit un peu, quoique nous n'en ayons point d'autre en ſa place.

AMENUISÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Tenuatus, extenuatus.*

AMÈR, ERE. adj. Qui a une ſaveur très-rude & deſagréable à la langue: tel que le fiel des animaux, l'aloës, l'abſynthe. *Amarus, acerbus.* Le mot *amèr* vient du Latin *amarus*, qui eſt derivé de l'Hébreu מרר, *marar*, être *amèr*, & מרה, *mara*, *amèr*, amèrtume.

AMÈR, ſe dit figurément en Morale. Une douleur *amère*, des paroles *amères*; c'eſt-à-dire, que nous goutons avec peine, & avec chagrin.

AMÈR. ſ. m. L'*amèr* & le doux ſont des qualitez contraires.

On dit provèrbialement, Ce qui eſt *amèr* à la bouche eſt doux au cœur; pour dire, que les médecines qui ſont *amères* font du bien.

AMER, ſignifie auſſi le fiel des animaux. *Fel.* L'*amer* du bœuf eſt propre à ôter les taches des habits. On ne ſauroit manger de cette carpe, on en a crevé l'*amèr.*

AMERADE, ſ. m. *Ameras, adu.* C'eſt un tèrme de dignité, & le nom d'un Officier chez les Sarazins. Les *Amerades* étoient ce que ſont en Europe les Gouvèrneurs de Province. Ce mot eſt la même choſe qu'Emir, & vient du même vèrbe אמר, *amar, dire, commander.*

AMÈREMENT, adv. D'une manière amère & douloureuſe. *Acerbè.* S. Pièrre pleura *amèrement* ſa faute. Alexandre voyant le corps de Darius, pleura *amerement.* VAUG.

AMÈRIQUE, ſ. f. *America.* Nom propre de la quatriéme partie du monde, découvèrte en 1492. par Chriſtophe Colomb Génois, & puis en 1497. par Americ Veſpuce, de qui on lui a donné le nom d'*Amérique.* On l'appelle en general les Indes Occidentales, *Indiæ Occidentales*, par oppoſition aux vraies Indes, qui ſont à l'Orient de l'Europe. On l'appelle encore le nouveau Monde, *Novus orbis.* Quelques Auteurs ôtent à Colomb, ou Colonne, la gloire de la première découvèrte du nouveau

Monde. Ils diſent qu'un Pilote Eſpagnol, nommé Alphonſe Sanchez de Huelva, ou Aldrete, ou Gracias Vega, en trafiquant ſur les côtes d'Afrique, fut jetté par la tempête ſur ces tèrres inconnuës; qu'ayant retrouvé la route, il toucha à Madère, & logea chez Colomb, qui y demeuroit; qu'il lui raconta ſon aventure, & qu'étant mort quelque tems après, il lui laiſſa en mourant les mémoires qu'il avoit dreſſez ſur cela, dont Colomb, habile d'ailleurs en Géographie & en Aſtronomie, profita, & ſur leſquels il entreprit d'aller chèrcher ces tèrres juſqu'alors inconnuës.

Jean III. Roi de Portugal, & Fèrdinand le Catholique, eurent un grand differend ſur la découvèrte de l'Amérique. Le Pape Aléxandre VI. le tèrmina par une Bulle que Bzovius rapporte dans ſes Annales à l'an de Jesus-Christ 1493, par laquelle le Pape ſuppoſant une ligne tirée du Septentrion au Midi, qui partage le nouveau Monde en deux, il aſſigne la partie Orientale à Jean, & la partie Occidentale à Fèrdinand.

L'*Amérique* conſiſte en deux grandes preſqu'Iſles qui ſe joignent à Panama par un Iſthme qui n'a que 17 lieuës de large, & s'étendent du Cèrcle Arctique juſqu'au Cèrcle Antarctique. Il n'eſt pas ſûr néanmoins que l'*Amérique* du côté du Nord, ne ſoit point jointe aux tèrres Boréales: on n'en n'a jamais fait le tour. Il n'eſt pas cèrtain non plus que l'*Amérique* n'ait point eté connuë des anciens. Bien des gens prétendent que c'eſt l'Atlantique dont Platon parle dans ſon Timée. Crantor, premier Intèrprète de Platon, Origéne, Porphyre, Proclus, favoriſent ce ſentiment, & Marſile Ficin le ſoutient. On peut voir encore Diodore de Sicile, Liv. V. Pline, Liv. II. ch. 92. Arnob Liv. I^er^. *Contr Gent.* Gorop. Becan. *Orig. Antuerp.* Turneb. *Adv. Liv.* XX. ch. 11. Pamelius ſur les endroits de Tèrtulien que j'ai citez. Voſſius *De ſcient. Mathem. chap.* 42. la premiére des exércitations Académiques de Witſius, dans laquelle il entreprend de prouver non-ſeulement que l'*Amérique* eſt l'Atlantique de Platon, & qu'elle a été très-connuë des Grécs & des Romains; mais même que quelqu'un, ou quelques-uns des Apôtres y ont prêché l'Evangile. Sa raiſon eſt que non-ſeulement il etoit prédit que Jesus-Christ ſeroit annoncé à toutes les Nations de la tèrre, mais que Jesus-Christ lui-même l'avoit ordonné à ſes Apôtres; qu'il etoit prédit de plus que cela ſeroit accompli avant la deſtruction de Jéruſalem; que l'*Amérique* étoit dès-lors peuplée, & que les Américains n'etoient point éxclus de la grace du ſalut; qu'ainſi cela a dû s'accomplir. Qu'au reſte les Apôtres ont pû paſſer en *Amérique*; que les Grécs & les Romains y ont eu commèrce; que les Pheniciens ont eu l'uſage de la Bouſſole; que quand ils ne l'auroient point eu, on a navigé ſans cela; que les Apôtres ont pû y paſſer par tèrre; qu'enfin quoiqu'il en ſoit, s'ils n'ont pas trouvé de chemin, Dieu a bien ſû leur en faire; & qu'au reſte Hornius a remarqué que Saint Thomas avoit prêché aux Braſiliens, ou du moins que ces Peuples le connoiſſoient. Mais il eſt bon de remarquer que ce que Jesus-Christ dit à ſes Apôtres, il le dit ſouvent dans leurs pèrſonnes à leurs ſucceſſeurs. Ainſi tous les endroits où il leur ordonne d'aller prêcher l'Evangile à toutes les Nations, à toute créature, juſqu'aux extrêmitez de la tèrre, &c. ne les regardent pas ſeuls, mais encore leurs ſucceſſeurs. Et pour ce que dit Saint Marc XIII. 10. qu'avant la deſtruction de Jéruſalem l'Evangile doit être prêché à toutes les Nations, c'eſt, ou du moins ce peut-être, une de ces expreſſions univèrſelles de l'Ecriture que les Intèrprétes conviennent qu'il ne faut pas prendre dans toute leur étenduë. Quant à la remarque d'Hornius ſur S. Thomas, voici le fait: Les Braſiliens diſent qu'un S. Homme eſt venu les enſeigner, & ils l'appellent *Mejr humane.* Sur cela Hornius dans ſon III^e^ Livre de l'Origine des Américains, chap. 19. ne doute nullement que ce ne ſoit S. Thomas. Car en langue Braſilienne, *Mejr* ſignifie un *Etranger*, un homme venu d'ailleurs; & *Human*, dit-il, eſt manifeſtement le nom de S. Thomas corrompu par ces barbares, ou plutôt dont ils n'ont retranché que le T; car pour la tèrminaiſon, chaque langue a la ſienne; & comme les Grécs ont dit *Ajas*, les Latins *Ajax*, les Braſiliens ont pû dans leur langue changer la tèrminaiſon *as* du nom Thomas en *ane.* Mais quand cette conjècture ſeroit auſſi évidente qu'elle eſt heureuſe, les Braſiliens ont pû être des Indiens, ou, comme dit Hornius lui-même, des Tartares qui ſont venus habiter le Bréſil, ou qui y ont été jettez, & y ont porté la connoiſſance de S. Thomas qui avoit prêché chez eux, ou chez leurs péres. Ainſi le ſentiment de Witſius, qui a eté auſſi celui de Lirius & de Mœbius dans ſon Traité *De oraculorum origine*, n'eſt pas ſi cèrtain qu'il le prétend.

L'Amérique Meridionale, *America Meridionalis*, Eſt celle des deux Peninſules qui eſt au Midi, & s'étend depuis Panama juſqu'au détroit de Magellan. L'autre, qui eſt au Nord, s'appelle l'Amérique Septentrionale, *America Septentrionalis.* On appelle auſſi la premiére, l'*Amérique Péruviane. Peruana*, du Pérou, qui eſt une des plus conſidérables parties; & la ſeconde, l'*Amérique Méxicane*, à cauſe du Méxique qu'elle renferme. *America Mexicana.*

AMÉRIQUAIN, aine, ſ. m. & ſ. & adj. Habitant de l'Amérique, qui eſt d'Amérique, qui appartient à l'Amérique. Grotius & Hornius ont fait des Livres de l'origine des Nations *Américaines*, dans leſquels ils montrent que les *Américains* ſont des habitans de l'ancien monde, qui ont pénétré juſques-là, ou par mèr, ou peut-être par tèrre. Grotius croit que les *Américains* du Nord ſont venus de Norvége par la Groënland; que ceux du Jucatan ſont des Ethiopiens; que ceux du Pérou ſont partis de l'Inde & de la Chine; que ceux qui ſont au Midi juſqu'au détroit de Magellan y ſont paſſez de l'Orient par les tèrres Auſtrales. Outre cela, ſi de la Norvége on a pû paſſer dans le Nord de l'Amérique, on la pû auſſi de la Tartarie; & il y a d'autant plus d'apparence à cela que l'on aſſure que la langue des *Américains* du Nord a beaucoup de rapport à la langue Tartare. Hornbeck, qui éxamine la même matière dans ſa VIII^e^ & ſa IX^e^ Diſſèrtation de la converſion des Indiens & des Gentils, dit que l'on trouve des preuves manifeſtes que les Peuples du Méxique, du Pérou & du Bréſil, ſont originairement Scythes & Tartares. Pour les Iſles de l'Amérique, il ne doute point que la plupart n'ayent été peuplées par les Pheniciens & les Carthaginois. Il ne doute pas non plus que dans le tems que les Saxons envahirent & ravagérent la Grande-Bretagne, & que les Sarazins s'emparèrent d'Eſpagne, pluſieurs Bretons & Eſpagnols fuyans les cruautez de leurs vainqueurs, ne ſe ſoient jettez chacun de leur côté dans l'Amérique. Enfin, il eſt très-croyable que l'aventure d'Alonſo Sanchez eſt arrivée à pluſieurs autres, & que bien des navires, ou Européens, ou Africains, ont été jettez par la tempête, ou emportez par les courans ſur les côtes d'Amérique, qui n'en ſont pas revenus comme lui. Voyez le P. de Acoſta Jéſuite, Liv. I^er^ de l'Hiſtoire des Indes, ch. 16. & ſuiv. Il croit que les *Américains* ſont venus là par tèrre. Voyez encore le P. Alfonſe d'Ovaglie. Hiſt. du Chili, Liv. III. ch. 1. Maffée dans le II^e^ Livre de ſon Hiſt. des Indes, decrit aſſez au long l'Amérique. Il y a pluſieurs Hiſtoires de l'Amérique, dont voici les principales: Antonio de Remoſal, *Hiſt. gener de las Indias Occid.* Juan de Turquemada, *Monarch. Indiar. Herrera Nov. Orb. ſive Deſcr. Ind. Occid. & Hiſtor de las Indias Occidentales Decades IV.* Elle a été traduite par N. de la Coſte, & imprimée à Paris en 1660. Bèrnard de Vèrgas, *Deſcript de las Indias:* Cerolamo Benzoni, *Hiſt. del mundo Nuvo:* Jean de Leri, Hiſt. de l'Amérique: Joſeph Acoſta; *Hiſt. nat. y. moral de las Indias, & de natura Novi orbis. Petr. Martyr. Anglerius De Orbe Nuvo Decades VIII. Joan de Laet, Novus orbis, ſiu deſcriptio Indiæ Occid. Liv. XVIII.* qui ont été traduits en François, & imprimez à la Haye en 1633. *folio:* Conſ Ferd. De Oviedo, *Hiſtor. de las Indias* Corn. Withet, *Deſcriptionis Ptolemaicæ augmentum*, Cadamaſto, *Les Navigations d'Améric Veſpuce*, Calveton: *Nova Novi orbis Hiſtor.* Gaſpar Eus: *Hiſt. Ind. Occident.* Franc. Lopez: *La Hiſtoria general de las Indias*, à Anvèrs 1554. & traduite en François par Martin Fumée, à Paris 1584. Guill. Copier: Hiſt. du Voyage des Indes Occident. *Jean. Beſſelius, Argonauticorum, Liv. VIII.* à Dantzic 1698. Il y a des Remarques de Laët ſur la Diſſèrt. de Grotius: *De Orig. Gent. American.* & un Traité du Juriſconſulte Jean de Solorzano, *De Indiarum Jure.*

AMÈRMÉ, ée, adj. Vieux mot qui ſignifie *empiré, diminué, amoindri.* Voyez les Aſſiſes de Jéruſalem.

AMÈRTUME, ſ. f. Eſpèce de ſaveur piquante & déſagréable; comme celle du fiel & de l'abſynthe. *Amaritudo, amaritas, amaror.* On ſucre la pilule afin qu'on n'en ſente point l'*amèrtume.*

Amèrtume, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Douleur, déplaiſir, chagrin, haine. *Animi dolor, acerbitas.* Il y a toûjours quelque *amèrtume* dans les plaiſirs. Dans les fortunes les plus élevées on trouve beaucoup d'*amèrtume.* Que j'ai eu de peine à achever cette longue & fatale année, & qu'elle m'a fait boire d'*amèrtume!* Balz. Dieu la ſoutint egalement, & dans les douceurs, & dans les *amèrtumes* de la vie. Flech. Dieu nous détache des trompeuſes douceurs du monde par les ſalutaires *amèrtumes* qu'il y mèle. Ce mariage lui a inſpiré toute l'*amèrtume* d'une marâtre. Patr.

> *Vous ſembloit-il croyable*
> *Qu'un cœur toûjours nourri d'*amèrtume *& de pleurs,*
> *Dût connoître l'amour & ſes folles douceurs?* Racin.

AMESUREMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. Eſtimation faite par la Juſtice ou par le Juge.

AMESURER, v. act. Tèrme de Coûtume. Eſtimer, réduire à meſure mêſure légitime. En ſi poi de temps bien devroit eſtre li outrage *ameſuré* par le Souverain. Beaumanoir. Voyez cet Auteur & Pière des Fontaines. On dit auſſi *ameſurer* ſon ſujet, pour dire, exiger de ſon ſujet l'eſtimation & le dédommagement du meffet par lui commis avec l'amende encouruë. Voyez BEAUMANOIR.

AMET. Voyez AMÉ.

AMETÉ, ÉE, adj. Tèrme de Coûtume. Il veut dire *abonné*. Un fief *ameté*. Ce mot vient de *meta*, mot Latin qui ſignifie *borne*. On a dit d'abord *aborné*, d'où s'eſt fait *abonné*, qui dans ſon origine ſignifie une choſe à quoi l'on a mis & donné des bornes, & de même *ameté*.

AMÉTHISTE, ſ. f. Quelques-uns diſent *amathyſte*; mais *améthyſte* eſt beaucoup plus uſité. Ménage n'en convient pas. Pièrre precieuſe qui eſt la plus belle après l'émeraude. *Amethyſtus*. Quand elle eſt taillée en cadran à huit pans, elle a la couleur ſatinée. Quand la table eſt ronde & en cabochon, elle eſt veloutée. Il y en a de trois ſortes: les Orientales, qui ſont les plus dures: les plus rares & les plus eſtimées, ſont de couleur colombine: celles de Carthagène de couleur de penſée; celles d'Allemagne, violettes: & on les nomme quelquefois *Rubis violets* quand leur table eſt en cabochon. Il y en a auſſi d'Orientales qui ont la couleur de pourpre, d'autres blanches & ſemblables au diamant: les Indiens les mêlent enſemble dans leurs ouvrages. Elles ont une grande vivacité & dureté, & reçoivent un puliment admirable. On trouve de belles *améthyſtes* dans les Pyrenées du côté de la Plaine de Vic, & dans les montagnes d'Auvèrgne. Plutarque dit que ſon nom vient de ce que ſa couleur reſſemble au vin trempé d'eau, & non pas à cauſe qu'elle empêche de s'enyvrer, comme pluſieurs ont cru fort légèrement, qui en pendoient pour cela au cou des buveurs. Ceux qui croient que cette Pièrre précieuſe empêche de s'enyvrer, font venir ce mot de l'α privatif, & de μεθύσκω, *inebrio*.

AMEUBLEMENT, ſ. m. Quelques-uns diſent *Emmeublement*. Meubles dont on garnit une chambre. *Suppellex*. On le dit particulièrement d'un lit & des ſiéges, & même de la ſimple étoffe dont on les garnit. Il a acheté un bel *ameublement* de tapiſſerie.

AMEUBLER, v. act. Mettre dans une chambre tous les meubles qu'il faut pour la parer. *Suppellectile domum inſtruere*. Mais ce mot n'étant pas beaucoup uſité, on dit en ſa place *meubler*.

AMEUBLIR, v. act. Tèrme de Palais. Convèrtir en nature de bien meuble. *In ſuppellectilem convertere, ſuppellectili addicere*. On ſtipule dans les contrats de mariage, que de la dot qu'apporte une fille, ſoit en argent ou en héritages, il en ſera *ameubli* une cèrtaine ſomme pour entrer dans la communauté, & que le reſte demeurera propre à elle & aux leurs. Il a vendu tous ſes héritages pour les *ameublir*, & en diſpoſer plus facilement.

AMEUBLIR, en tèrme d'agriculture, ſe dit des tèrres endurcies ou par le tems ou par la pluye, qu'on laboure & qu'on prépare. *Terram vertere, invertere*. Il ſe dit auſſi de la tèrre qui eſt dans les caiſſes d'orangers, ou dans des pots de fleurs, lorſqu'elle eſt endurcie vèrs la ſupèrficie, & qu'on y fait de petits labours pour l'amollir, & pour donner entrée à l'eau qu'on y vèrſe, afin qu'elle penètre juſqu'aux racines.

Ce vèrbe en ce ſens vient de *mobilis*, mobile, qui ſe remuë aiſément, ou comme on diſoit autrefois, *meuble*; & il ſignifie rendre mobile. Les Jardiniers diſent encore une tèrre *meuble*, une tèrre douce & *meuble*, pour *mobile*.

AMEUBLISSEMENT, ſ. m. Ce qui a été convèrti en meuble, & qui eſt entré dans la Communauté de la part de la femme. *Quod in ratione ſupellectilis computatur. Supellectilicaria, orum.* Si la femme renonce à la communauté, elle reprend ſes *ameubliſſemens*: autrement ils demeurent confondus dans la communauté.

AMEUTEMENT, ſ. m. Action d'ameuter, aſſemblage de chiens en une meute. Pomey. *Canum caterva*.

AMEUTER, v. act. Aſſembler les chiens courans pour courir la bête. *Canes aggregare*. On *ameute* les jeunes chiens avec les vieux qui ſont déja éxèrcez, pour les dreſſer.

AMEUTER, ſe dit figurément des pèrſonnes qu'on aſſemble pour faire du bruit ou du mal à quelqu'un. *Excitare, ſtimulare, incendere aliquem in alium*. Il a été rechèrcher tous les ennemis, tous les créanciers de cet homme, & il les a tous *ameutez* contre lui, il les a excitez à le pourſuivre. Il y a dans les ſéditions des boutefeux, des gens qui *ameutent* le Peuple, qui l'excitent à faire du bruit.

AMEUTER, eſt auſſi neut. paſſ. Signifie, S'aſſembler. *Convenire*. Ils ſe ſont *ameutez* enſemble.

AMI

AMI, AMIE, adj. & ſ. Qui a de l'affection pour quelque pèrſonne. *Amicus, familiaris, amica*. On diſpute encore ſi être *ami* de quelqu'un c'eſt l'aimer ou en être aimé, ou l'un & l'autre tout enſemble. La pluralité des ſuffrages va pourtant à ſoutenir qu'il eſt néceſſaire que l'amitié ſoit réciproque pour prendre, ou pour donner la qualité d'*ami*. Il n'y a point de plus douce conſolation dans les advèrſitez, que de les épancher dans le ſein d'un *ami* fidèle. S. Evr. Ces *amis* ſi circonſpècts ſont d'ordinair[illegible] *amis* tièdes & froids. Am. Ces faux & lâches *amis*, dont [illegible]litique donne à des ennemis qu'ils craignent, des égards qu'ils dérobent à leurs *amis*, ne meritent pas d'en porter le nom. Cet homme a trop d'*amis* pour en avoir. S. Evr. L'*ami* du genre humain n'eſt point du tout mon fait. Mol. A peine pourroit-on imaginer une véritable amitié entre Aléxandre & Ceſar, ils ſeroient rivaux plûtôt qu'*amis*. Il eſt plus honteux de ſe défier de ſes *amis* que d'en être trompé. Rochef. Je veux un *ami* qui ſache me corriger avec prudence, & qui n'ait pas une molle complaiſance pour mes défauts. S. Evr. Il n'y a rien de plus rare que les véritables *amis*. Socrate s'étant bâti une maiſon fort petite. Comment vous faites-vous une maiſon ſi étroite, lui dit quelqu'un? Plût aux Dieux! répondit-il, que je la puſſe remplir de vrais *amis*. Il y a des Peuples *amis*, des maiſons *amies*, qui ont les mêmes intérêts, ou qui ont contracté des alliances qui les uniſſent. Jamais la fortune n'a élevé un homme ſi haut qu'il n'eût be[illegible]n *ami*. Sen[illegible] *de Benef. liv. VI. ch.* 29. De Roch. [illegible] *ami*, un [illegible]*mi*. Des *amis* de Cour, c'eſt-à-dire, de faux *amis*. Il faut être *amis* juſqu'aux autels. Traiter en *ami*, c'eſt traiter ſans cérémonie, vivre familièrement enſemble. Montagne parle d'un Juge qui rencontrant des queſtions douteuſes & problématiques, mettoit à la marge de ſon livre, *queſtion pour l'ami*, parce qu'alors on peut faire grace à ſon *ami*, ſans bleſſer la juſtice. Dans l'égalité des raiſons l'amitié détermine l'eſprit.

Mais ſachez d'un ami *diſcèrner le flatteur*. Boil.

Un ſage ami *toûjours rigoureux, inflèxible,*
Sur vos fautes jamais ne vous laiſſe paiſible. Id.

Socrate étoit ſans doute digne d'avoir des *amis*, & il en avoit: cependant aucun d'eux ne s'apperçut qu'il étoit ſans manteau pendant l'hivèr, & aucun ne fit reflexion qu'il n'étoit pas riche. Ce ſage Philoſophe ne s'en plaignoit point, & ſa tendreſſe leur épargna juſqu'au chagrin d'entendre qu'on leur demandât ce qu'ils avoient négligé de lui donner: il ſe contenta ſeulement de leur dire, J'aurois acheté un manteau ſi j'avois eu de l'argent. De Sacy.

C'eſt quelquefois un tèrme de familiarité ou de hauteur; un ſupérieur dit: Mon *ami*, allez faire cela. D'où vient, mon *ami*, que tu as été dompté par la mort? Ablanc.

On le dit encore des animaux & des choſes inanimées. Le chien eſt *ami* de l'homme. Le fèr eſt *ami* de l'aimant; la vigne de l'ormeau. Le vin eſt *ami* du cœur.

On dit provèrbialement, les bons comptes font les bons *amis*. Entre *amis* tous biens ſont communs: *amicorum omnia communia*. Quitte à quitte & bons *amis*. *Ami* au prêter, ennemi au rendre. On connoît les *amis* au beſoin. Un honteux n'a point belle *amie*. On dit auſſi dans l'École, *ami* de Socrate, ami de Platon, mais encore plus *ami* de la vérité.

AMI, eſt quelquefois un tèrme de galanterie. *Amator, amaſius*. C'eſt ſon ami, pour dire ſon amant. C'eſt ſon *amie*, pour dire ſa maîtreſſe.

Une fontaine avec ce mot, *Nec negat, nec prodigit*, eſt la déviſe d'un *ami* diſcret. Celle d'un *ami* véritable & conſtant, un lézard qui tient quelque choſe entre ſes dents, *aut morte, aut numquam*. Un lièrre attaché à un arbre, *numquam divellar*. Celle d'un faux *ami* eſt une ſangſuë avec ce mot, *& dum ſatiatur adhæret*; ou un roſeau avec cet hémiſtiche, *quâ flamina vergunt*, ou une giroüette avec ce mot Italien, *S'aggirer à ſe picciol aura ſpira*.

AMIABLE, adj. qui ſe dit d'un tièrs qui fait office d'ami, *amicus*. On appelle un *amiable* compoſiteur, celui qui accommode un procès en ami, & qui ne juge pas avec la rigueur d'un arbitre, en retranchant un peu du droit de chacune des Parties.

A L'AMIABLE, adv. Avec douceur, *amicè, placidè*. Cette vente, ce decrèt, ont été faits *à l'amiable* pour éviter les frais.

AMIABLE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte, tulippe qui a du blanc de lait, du rouge & du brun velouté.

AMIABLEMENT, adv. C'eſt la même choſe qu'*à l'amiable*. D'une manière honnête. Le meilleur eſt de tèrminer ce Procès *à l'amiable*, ou *amiablement*.

AMIANTE, ſ. m. ou f. autrement *abeſte* *Amiantus lapis*. Pièrre qui ſe ſépare preſque toute en des filamens aſſez fins, caſſans, néanmoins un peu ſouples, ſoyeux & d'une couleur gris argentée, à peu près comme le Talc de Veniſe; elle eſt preſque inſipide au goût, & ne diſſout point dans l'eau; expoſée au feu, elle ne s'y conſume, ni ne s'y calcine point, ſi ce n'eſt au miroir ardent où elle ſe réduit en petites boulettes de verre à meſure que ſes filamens ſe ſéparent; mais le feu ordinaire ne fait que la blanchir. Ces filamens ſont de differentes longueurs; les plus longs n'ont guère que 8. à 10. pouces, & quelquefois ils ſont ſi courts qu'ils ſe réduiſent en bourre: cette ſorte de pierre ſe trouve renfermée entre d'autres pierres très-dures, tantôt brunes ou noirâtres, & ſemblables à la craie noire de Briançon, tantôt blanchâtres & criſtalines. On en tire des Iſles de l'Archipel, de pluſieurs endroits des Pyrenées: on en trouve auprès de Montauban, &c. Pluſieurs Perſonnes ſe ſont vantées d'avoir la manière de filer l'*amiante*. Porta aſſure que de ſon tems on en filoit à Veniſe, & qu'il n'y avoit perſonne dans cette Ville-là qui en ignorât la manière; cependant il ne paroît pas poſſible de pouvoir en venir à bout ſans le mélange de quelques laines ſouples, ou du chanvre de lin bien battu; car les filamens de l'*amiante* ſont trop caſſans pour pouvoir en faire des ouvrages fins, & ce que nous en voyons aujourd'hui eſt très-groſſier. On faiſoit autrefois tant de cas des ouvrages faits d'*amiante*, qu'on les eſtimoit preſque autant que l'or, & il n'y avoit que quelques Empereurs ou des Rois qui en euſſent des ſerviettes. Cette grande rareté n'a pas empêché pluſieurs Antiquaires de croire après Pline, que l'*amiante* ſervoit à faire des chemiſes & des draps, dans leſquels on brûloit les corps des Rois & des Empereurs pour conſerver leurs cendres, & empêcher qu'elles ne ſe mêlaſſent avec celles des bois & autres matières combuſtibles dont on formoit leurs buchers. Mais les Hiſtoriens des Empereurs n'ont jamais fait mention de ces toiles, quoiqu'ils décrivent exactement la cérémonie qu'on obſervoit en brûlant ces corps, & les moyens qu'on avoit de ramaſſer les cendres des morts, enſorte qu'il eſt inutile d'avoir recours aux toiles d'*amiante*; d'ailleurs on trouve dans pluſieurs urnes ſépulchrales des charbons mêlez parmi les cendres, ce qui fait aſſez voir que les Anciens n'étoient pas toûjours ſi ſoigneux à ne ramaſſer que les ſeules cendres du mort. De cette erreur on eſt tombé dans une autre, en s'imaginant qu'on employoit l'*amiante* à faire des mêches perpetuelles aux lampes ſépulchrales. Perſonne cependant n'y en a jamais obſervé. Il eſt vrai qu'on ſe ſert à préſent des mêches d'aſbeſte pour des lampes auſquelles on ne veut guères toucher, car l'*amiante* ne ſe conſumant pas, on n'eſt pas obligé de tirer la mêche qui en eſt faite. On dit qu'autrefois on a vendu des morceaux d'*amiante* pour du bois de la vraie Croix de Notre Seigneur, & le Public s'y laiſſoit aiſément tromper, parce qu'on aſſuroit que la meilleure preuve pour reconnoître ce bois précieux, étoit de le mettre au feu, d'où il devoit ſortir entier.

Amiante & Aſbeſte ſignifient un corps incombuſtible. Ce qu'on nomme Lin incombuſtible, n'eſt autre choſe que l'*amiante*, quoique Pline les ait diſtingué, & qu'il traite de tous les deux ſéparément. L'*amiante* excite la démangeaiſon; il étoit cependant recommandé anciennement pour les maladies de la peau, & ſur tout pour la galle, peut-être étoit-ce l'alun de plume; car on a confondu à préſent ces deux matières, qui ſont néanmoins bien differentes. Ce mot *amiante* eſt Grec, & vient d'*ἀμίαντος*, compoſé de l'*α* privatif, & de *μιαίνω*, *polluo*, & ſignifie, qui ne ſe gâte, ne ſe corrompt point.

A M I C T. Quelques-uns écrivent & tous prononcent AMIT, ſ. m. Linge béni de figure quarrée, que les Eccleſiaſtiques mettent ſur la tête quand ils ſe doivent revêtir d'une aube. *Amiculum ſacrum, amictus.* Il ſe porte par les Prêtres, Diacres, Soudiacres & Acolythes quand ils ſervent à l'Autel. C'eſt le premier des ſix ornemens qui ſont communs à l'Evêque & au Prêtre. Il deſigne la chaſteté, parce qu'il couvre le cœur, & il ſerre le col, afin que le menſonge ne vienne pas à la bouche, comme prétend Bruno, qui a écrit des ornemens Epiſcopaux. L'*amict* ſe mettoit autrefois ſur la tête, comme nous avons dit. C'eſt pourquoi Clopinel, en décrivant les exorciſmes tels qu'on les pratiquoit de ſon tems, dit:

Où ſont-ils, qui ſaints Apoſtoles
*D'aubes vêtus, d'*amicts *coeffez,*
Qui ne ſont ceints fors que d'eſtolles,
Et par le col prent le malfaits:

On le met encore quelquefois ſur la tête, mais communément on la rabat ſur le cou.

Ce mot vient de *amictus*, qui chez les Romains ſe diſoit d'un vêtement qu'on mettoit ſur la tête, & qui couvroit tout le corps, d'où eſt venu auſſi le mot d'*aumuſſe*. On l'a auſſi appellé en Latin *ſuperhumerale*.

AMIDA, ſ. m. *Amida, æ.* Nom propre d'un Dieu du Japon. Les Japonois croyent qu'en prononçant ſeulement ſon nom ils ſeront heureux. Ils le peignent dans un lieu délicieux planté de roſiers, & lui couronnent la tête de rayons; ils lui donnent auſſi une eſpèce de chapelet à la main. Il y a une figure de ce Dieu dans le cabinet du College Romain des Jéſuites. Le P. Kirker l'a fait gravée dans ſon *Muſæum Collegii Rom.* & dans ſa *China illuſtrata*, p. 138 mais differente de ce que nous venons de dire: car il eſt accroupi, il a un bonnet à la Chinoiſe ſur ſa tête, un collet ſur les épaules, & un plaſtron pardevant qui lui pend au cou, tous deux écaillez; de chaque côté de la tête il lui pend une chaînette à 4. anneaux, il tient un chapelet à la main. Ce lieu de délices où ils placent *Amida*, eſt apparemment le Paradis qu'ils attendent après leur mort, & qu'ils appellent *Gocurac*. La Mythologie Japonoiſe met le Paradis d'*Amida* à l'Orient, & les Bonzes ſe tournent de ce côté-là quand ils prient. Ils diſent ſouvent, *Namu Amida but*, c'eſt-à-dire, *heureux Amida*, *ſauvez-nous*. Ils ont auſſi des eſpèces de chapelets, ſur leſquels ils diſent cette Prière, ou quelques-autres, & portent de petites figures d'*Amida* penduës au cou. On l'appelle *Omyto*, & plus communément *Amida*.

AMIDON, ſ. m. C'eſt une pâte qui ſe fait avec du froment qu'on moüille & remoüille cinq fois par jour & autant la nuit pour le laiſſer bien fermenter, puis on le braſſe dans beaucoup d'eau, comme on fait l'orge quand on fait la bière. *Amylum.* On ôte le ſon qui nage ſur l'eau avec un crible ou un écumoir. La farine mêlée avec l'eau tombe au fond comme du caillé; on verſe l'eau par inclination, & ce qui reſte au fond eſt l'*amidon*, qu'on met ſur des tables ſécher au ſoleil. L'empois ſe fait avec de l'*amidon*. Pline dit que ce ſont les Habitans de l'Iſle de Chio qui ont inventé l'*amidon*, & que le meilleur vient de là. Dioſcoride dérive ce mot du Grec *ἄμυλον*, comme qui diroit *farine faite ſans meule*. Voyez le Diction. Œcon.

A M I D O N N I E R, ſ. m. Ouvrier qui fait l'*amidon*. *Amyli artifex.*

A M I E N S, ſ. m. *Ambianum*, *Samarobriva Ambianorum*, *Samarobriva*, *Sommonobria*. Ville ancienne de France, capitale de Picardie ſur la Somme. Elle a été nommée *Ambianum*, *ab ambientibus aquis*, à cauſe des eaux qui l'environnent. Antonin Pie, & M. Aurele rétablirent *Amiens*. Il y a une medaille de Magnence que l'on croit être d'*Amiens*, parce qu'au revers on y voit le monogramme de JESUS-CHRIST avec ces mots. SALUS D. D. N. N. AUG. ET CAES. Et dans l'exergue AMB. c'eſt-à-dire, AMBIANUM.

Les Eſpagnols prirent *Amiens* par ſtratagême en 1597. Henri IV. la reprit par force peu de temps après, & y fit bâtir une Citadelle. *Amiens* a un Evêque ſuffragant de Rheims. Sa longitude eſt 23. 20. & ſa latitude 49. 50. La Morlière a écrit les antiquitez d'*Amiens*.

A M I E N O I S, OISE, adj. *Ambianus.* Pline joint les *Amiénois* aux Bellovaques. Céſar, L. II. ch. 4. compte les *Amiénois* parmi les Belges, & les place entre les Cambreſiens ou Nerviens & les Bellovaques. Pline dit au L. 5. c. 32. que les *Amiénois* étoient de ceux qui conquirent la Galatie en Aſie. Solin le dit auſſi ch. 43. Il y a dans le Code Theodoſien, Liv. VIII. des Reſcripts de Valentinien, de Valens & de Gratien, aux *Amiénois*. Les *Amiénois* ſont les habitans d'Amiens.

AMIENOIS, ſ. m. *Ambianenſis ager*, ou *pagus*. Contrée de France, partie de la Picardie entre la Normandie, l'Iſle de France, le Santerre, l'Artois, le Ponthieu & le Vimeu. Il tire ſon nom d'Amiens ſa capitale. De la Morlière dans ſes Antiquitez d'Amiens, p. 16. prétend que l'*Amiénois* comprenoit autrefois tout ce qui eſt entre la Somme & l'Eſcaut. Le même Auteur dit communément *Ambianois*, quelquefois *Amianois*, ou même *Amianien*. Il faut toujours dire *Amiénois*.

A M I G D A L E, ſ. f. Se dit des petites glandes qui ſont aux côtez de la gorge, & qui ont la figure d'une amande. *Tonſillæ.* Les Médecins les appellent en Grec *παρίσθμια*, à cauſe qu'elles ſont auprès d'une partie de la gorge qu'on appelle *iſthme*. Elles ſervent à arroſer perpétuellement de ſalive la gorge, la bouche & la langue. Les *amigdales* filtrent le ſang qui leur eſt porté par les rameaux des carotides, elles en ſéparent les ſéroſitez & les déchargent dans le fond de la bouche pour humecter le larinx, &c. DIONIS.

A M I G N A R D E R, v. act. Careſſer avec tendreſſe une perſonne qu'on aime. *Blandiri, blanditiis permulcere, delinire.* C'eſt la même choſe qu'*amignoter*. Il eſt dangereux de trop *amignarder* les enfans. Ce mot ne ſe dit que parmi le petit Peuple.

A M I G N O T E R, v. act. Flatter, careſſer quelqu'un, & particulièrement un enfant. On *amignote* les enfans en leur donnant des confitures. On gâte les enfans à force de les *amignoter*. Ce mot n'eſt pas plus en uſage que le précedent.

AMIGNOTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

A M I N T E, ſ. f. Nom de femme chez les Poëtes. En terme de Fleuriſte la belle *aminte* eſt un œillet piqueté de menre, & de la même groſſeur & largeur que l'amarillis, & qui n'en diffère que par ſa couleur & ſon feüillage.

AMIRAL, ſ. m. Officier de la Couronne qui commande en chef les armées navales d'un Etat. *Maris Præfectus, Thalaſſiarchus*, ou *Archithalaſſus*. *Rei maritimæ* ou *Claſſiariæ magiſter*, *Regiæ claſſis Prætor*, *Imperator*; quelques-uns ont dit *Neptunus Galliarum*, & *Duumvir Claſſiarius*. Ce dèrnier ne ſe peut dire du grand *Amiral* qui eſt ſeul, mais ſeulement quand il y a un *Amiral* du Ponant, & un du Levant; de même qu'à Rome des Duumvirs de la flote, l'un commandoit dans la mèr de Toſcane, *Duumvir maris inferi*, & l'autre dans la mèr Adriatique, & étoit *Duumvir maris ſuperi*. Il y a eu autrefois un *Amiral* du Ponant & un *Amiral* du Levant. L'*Amiral* d'Arragon, d'Anglèterre, l'*Amiral* de Hollande, l'*Amiral* de Zélande, ne ſont que des commiſſions. En Eſpagne on dit l'*Amirante*, mais l'*Amiral* n'eſt là que le ſecond Officier, qui a un General d'Armée au deſſus de lui. L'*Amiral* en France porte pour marque extérieure de ſa dignité, deux ancres d'or paſſées en ſautoir dèrrière ſon écu. Il a droit de donner les congez tant en guèrre qu'en marchandiſe. Il a le dixième des priſes faites tant en mèr que ſur les grèves, & celles des rançons & des repréſailles, le tiers de ce qu'on tire de la mèr, ou qu'elle rejette le droit d'ancrage, tonnes & baliſe. L'*Amiral* n'a point de ſéance au Parlement, ſuivant l'Arrêt rendu à la réception de l'*Amiral* de Châtillon en 1551. Et à la réception de Gaſpart de Coligni, après qu'il eut prêté le ſèrment ordinaire, le Premièr Préſident Gilles le Maiſtre lui dit; que comme *Amiral* il n'avoit point de ſéance au Parlement, mais que comme Gouvèrneur de l'Iſle de France il l'avoit, & que comme tel il pourroit prendre place. Les anciens *Amiraux* n'avoient point de Juriſdiction contentieuſe, elle appartenoit à leurs Lieutenans ou Officiers de robe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu en ſe faiſant donner le titre de Grand-Maître & de Surintendant du commèrce & de la navigation, au lieu de la charge d'*Amiral*, qui fut alors ſuprimée, ſe fit attribuer l'autorité de décider & de juger ſouverainement de toutes les queſtions de la Marine, même des priſes & du bris des vaiſſeaux; de ſorte que les Juges de l'Amirauté n'ont plus en cette matière que la ſimple inſtruction. Le jugement s'en fait aujourd'hui au Conſeil de la Marine, compoſé de Conſeillers d'Etat. Quand l'armée eſt licentiée, le vaiſſeau où aura été la pèrſonne du Roi, avec toutes ſes armes & munitions, appartiennent à l'*Amiral*. Le premier *Amiral* en France fut Enguèrrant de Couſſy en 1284. ſelon Jean le Fèrron en ſon Traité des *Amiraux*. Il en compte 33. juſqu'à l'*Amiral* de Châtillon; mais du Tillet dit que le premièr fut Amaury Vicomte de Narbonne. La Popelinière a auſſi fait un Livre intitulé l'*Amiral*. C'eſt le Comte de Toulouſe qui y eſt aujourd'hui (mil ſept cens trente-ſept) *Amiral* de France. Il fut pourvû de cette charge en 1683. Il y a eu quelquefois en France autant d'*Amiraux* que de régions maritimes. On fait mention ſur tout de trois; l'*Amiral* d'Aquitaine, l'*Amiral* de Bretagne, & l'*Amiral* de Normandie, qui fut depuis appellé *Amiral* de France: cette diſtinction eſt venuë de ce que ces Provinces étoient poſſédées par differens Souverains. La charge d'*Amiral* a été rétablie par le Roi en 1669. avec le titre d'Officier de la Couronne. Le Roi alors ſe réſerva le choix & la proviſion de tous les Officièrs de guèrre & de finance de la Marine, & accorda à M. l'*Amiral* que toute la juſtice de l'Amirauté ſe rendroit en ſon nom; qu'il pourvoiroit de plein droit aux Offices des Sieges des Amirautez; qu'il joüiroit des droits des amendes, confiſcations, du droit du dixième ſur toutes les priſes, du droit d'ancrage, comme les *Amiraux* ont joüi, du droit de congé ſur tous les vaiſſeaux qui partent des Ports du Royaume. Voyez ſur la charge d'*Amiral*, ſes droits, ſes fonctions, &c. l'Ordonnance de François I. de 1543. celles de Louis XIV. du 1. Février 1650 du mois de Novembre 1669. du mois d'Août 1681. & c'eſt à cette dèrnière qu'il s'en faut tenir dans les choſes en quoi elle eſt différente des autres.

Ce mot vient du Grèc ἁλμυρὸς, qui ſignifie *ſalure* ou *ſaline*, comme qui diroit, *Maître des ſalines*, ou de la mèr, qu'on appelle en Latin *ſalum*. Nicod. Les Grècs nommoient les Capitaines de mèr *Almiraux*. Covarruvias dit que ſelon Léon d'Afrique, ce mot eſt Arabe, & qu'il ſignifie *Capitaine général de l'armée* D'autres diſent que ce mot vient de l'Africain *Amirac*, qui ſignifie *Prince* Nebriſſenſis dit qu'en Arabe ce mot ſignifie *Roi*. D'autres Auteurs tiennent que ce mot vient du Grèc ἅλμα, qui ſignifie *eaux ſalées*, & de ἀρχὸς, *Princeps* D'autres diſent que ce mot vient du Grèc μυρίαρχος, qui ſignifie celui qui commande ſur dix mille hommes. D'autres le derivent de *Emir*, ou *Amir*, qui ſignifie *Seigneur* en Arabe, & de ἅλιος, qui ſignifie *marinus*. On trouve ſouvent *Emir* dans Zonares, Cedrenus, Nicetas, & les autres Grècs du même ſiecle, pour ſignifier un Chèf qui commande aux autres. C'eſt pourquoi quelques-uns prétendent que la dignité, auſſi-bien que le nom, ſont venus d'Orient. En effèt, on ne trouve l'établiſſement de la charge d'*Amiral* que ſous le règne de Philippe en 1284. lequel avoit ſuivi le Roi S. Louis en Afrique, & dans la guèrre contre les Sarrazins. Pasq. Néanmoins dans l'Empire de Conſtantinople l'*Amiral* n'étoit pas le premier Officier ſur mèr. C'étoit le *Dux magnus*, grand Duc, ou grand Chèf, grand Général, qui avoit ſous lui l'*Amiral*, *Amiralius*, le premier Comte, *Protocomes*, &c. C'eſt mal à propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*. Il ne faut pas non plus l'écrire avec un *l*, comme fait Rochefort *Almiral*. Quand même il viendroit de l'Arabe, & que *al* ſeroit l'article, ou quand il viendroit du Grèc ἅλς, il ne faudroit point y mettre d'*l*, l'uſage ne le veut point. Du Cange dit que chez les Sarrazins le nom d'*Amir* a été donné à des Juges, Prevôts, Conſuls, Capitaines, Viceroïs, & Gouverneurs de Provinces, auſſi-bien qu'aux Géneraux de leurs flottes; & que les Siciliens ont eté les premièrs, enſuite les Génois, qui ont appellé *Amiraux* les Generaux de leurs armées navales. Je trouve en effèt dans la vie de S. Pièrre Thomaſius, *Admiratus Jeruſalem*, pour le Gouvèrneur de Jéruſalem, pour le Soudan d'Egypte; ſur quoi Bollandus remarque, T. II. p. 1002. qu'on a appellé *Amiræus*, Emir, le Chef du Conſeil, ou, comme il parle, du Sénat des Sarrazins.

AMIRAL, ſe dit auſſi du principal vaiſſeau que monte l'Amiral. *Navis prætoria*. Il porte le pavillon quarré au grand mat, & quatre fanaux en poupe. On appelle auſſi *Amiral* le principal vaiſſeau d'une flotte, quelque petite qu'elle ſoit. Quand deux navires de guèrre de ſemblable bannière ſe rencontrent dans un même Port, le premièr arrivé à les prérogatives & la qualité d'*Amiral*: celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne ſera que *Vice-amiral*. Il en eſt de même des Tèrreneuviers, dont le premier arrivé prend la qualité d'*Amiral*, & la retient pendant tout le tems de la Pêche. Il porte le pavillon au grand mat, donne les ordres & aſſigne les places pour pêcher à ceux qui ſont arrivez après lui, & régle leurs conteſtations.

Le mot d'*Amiral* ſe diſoit autrefois de ceux qui commandoient dans les Provinces, auſſi-bien que ſur la mèr. On dit auſſi des *Amiraux* de Galères. Monſtrelet fait mention d'un *Amiral* des Arbalêtriers.

AMIRAL, ALE, adj. Qui appartient à l'*Amiral*. Vaiſſeau *amiral*. Pavillon *amiral*. Galère *amirale*. *Prætorius*.

AMIRAL-TROMP, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Ce nom, qui eſt celui d'un Amiral d'Anglèterre, fameux dans le XVII^{e} ſiécle, a été donné à une eſpece d'œillet. C'eſt un violet ſur un fin blanc, qui vient de Lille, la fleur eſt large.

Amiral de Friſe, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte, eſpèce d'œillet piqueté.

Ce nom *amiral* en tèrme de Fleuriſte, entre encore dans les noms de pluſieurs tulipes que voici: *amiral d'Anglèterre*, à rouge brun, colombin vif & blanc. *Amiral caſtellin* eſt colombin, rouge pâle & blanc: *amiral chrétien*, colombin pâle, mêlé d'un colombin obſcur & blanc d'entrée, elle eſt printanière: *amiral de Briſſiere*, rouge brun, colombin, & blanc d'entrée: *amiral de Delf*, roſe rouge & blanc: *amiral fray*, gris lavandé, minime brûlé & blanc: *amiral de France*, pourpre obſcur, colombin clair & blanc non d'entrée: *amiral Fournier*, triſtamen rouge & jaûne blanchiſſant: *amiral d'heverte*, pourpre obſcur, violet clair & blanc d'entrée printanière: *amiral d'Hollande*, rouge & blanc: *amiral de Mars*, rouge de ſang & blanc: *amiral Poncet*, fleur de lin, colombin & blanc d'entrée: *amiral Trevèrmont*, couleur de roſe, colombin & blanc non d'entrée: *amiral Vallier*, orange, couleur de roſe, citron & blanc ſale: *amiral Villiers*, pourpre, colombin & blanc d'entrée: *amiral de Viſſes*, rouge triſte, ſold & chamois blanchiſſant.

AMIRALE, ſ. f. Galère que monte l'Amiral des Galères. *Triremis Prætoria*. Ils lui firent préſent de l'*amirale* qu'ils avoient remontée par la rivière. Ablanc.

> L'Amiral *barbare en bel ordre roulant*
> *Paroiſſoit un Chateau de ſix ailes volant:*
> *Les fléches comme greſle, en foule débordées,*
> *De là ſur nos vaiſſeaux s'épandoient par ondées:*
> *Le Roi par tout vainqueur, s'apprête à l'attaquer,*
> *Elle tourne la proue, & vient pour le choquer.* P. le M.

AMIRALE, ſ. f. L'épouſe de l'Amiral. Madame l'*Amirale*.

AMIRANTE, ſ. m. C'eſt le nom d'une grande charge en Eſpagne. L'*Amirante* eſt en Eſpagne ce que l'Amiral eſt en France. On peut apprendre ce que c'eſt que l'*Amirante* en Eſpagne par ces paroles d'Alphonſe IX. Roi de Caſtille. *Almirate es dicho, el que es cabdillo de todos los que van en los navios para fazer guerra ſobre mar.*

AMIRAUTÉ, ſ. f. Charge d'Amiral. *Maris Præfectura*. L'*Amirauté* a été poſſédée par M^{rs} de Châtillon, de Montmorenci, de Brezé, &c.

AMIRAUTÉ, eſt auſſi une Juſtice qui s'éxèrce à la Table de Marbre ſous le nom & l'autorité de l'Amiral, & qui connoît des différends qui arrivent ſur les mèrs qui touchent le pays, les tèrres & les Seigneuries de la Couronne de France, en un mot, qui juge

en

Digitized by Google

en prémière inſtance de tout ce qui regarde les marchandiſes, la pêche, & les divérs Ports du Royaume. *Rei maritimæ Tribunal.* Voyez là-deſſus les Ordonnances & les mémoires de Piérre Miraumont. Il y en a une à Paris & en la plûpart des grands Ports de mér du Royaume. Les Officiérs de l'*Amirauté* ont des proviſions du Roi, mais ils ſont à la nomination de l'Amiral. Le prémiér Livre de la nouvelle Ordonnance de la Marine régle les droits de l'Amiral, & ceux des Officiérs de l'*Amirauté*.

Il y a réguliérement trois dégrez de Juridiction dans l'*Amirauté*, d'abord on procéde pardevant les Lieutenans Particuliers; enſuite par appel aux Lieutenans Généraux, & enfin des Lieutenans Généraux aux Parlemens. Il y a des Siéges Particuliérs dans tous les Ports & Havres du Royaume, & il y a trois Siéges Généraux; ſavoir, un à la Table de Marbre du Palais à Paris, pour le reſſort du Parlement de Paris; un à Roüen pour le reſſort du Parlement de Normandie, & un en Bretagne.

Chez les Hollandois, les cinq *Amirautez* ſont compoſées des Députez de la Nobleſſe, des Provinces & des Villes. Elles ont ſoin de faire les équipages de mér, & de fournir ce qui eſt néceſſaire à leur entretien.

AMIRE-ROUX, ſ. m. Autrement Gros-oignonet, & Roi d'été, Poire de la-mi Juillet, qui eſt aſſez colorée, ronde & paſſablement groſſe. LA QUINT. Voyez OIGNONET.

AMISSIBLE, adj. Qui ſe peut pèrdre. *Quod amitti poteſt.* Il n'eſt en uſage que parmi les Théologiens, qui ſoutiennent contre les Calviniſtes que la grace eſt *amiſſible*, *amiſſibilis*, & non inamiſſible, comme Calvin l'a enſeigné; c'eſt-à-dire, qu'on peut pèrdre la grace aprés l'avoir reçuë; & qu'éffectivement on la pèrd ſouvent, qu'il y a bien des damnez, qui aprés avoir été véritablement juſtifiez, ont pèrdu la grace & ſont morts dans la haine de Dieu.

AMITIÉ, ſ. f. Affèction qu'on a pour quelqu'un, ſoit qu'elle ſoit ſeulement d'un côté, ſoit qu'elle ſoit réciproque. *Amicitia, neceſſitudo, familiaritas, benevolentia.* L'*amitié* eſt une convention tacite de s'aimer & de s'eſtimer mutuellement. S. EVR. C'eſt l'*amitié* qui adoucit toutes les douleurs, qui redouble tous les plaiſirs, & qui fait que dans les plus grandes infortunes on trouve de la conſolation. M. SCUD. Ce que les hommes ont nommé *amitié* n'eſt qu'un commèrce d'intérêt où l'amour propre ſe propoſe toujours quelque choſe à gagner. ROCHEF. Rien n'eſt ſi beau que ce qu'on dit de l'*amitié*, il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que cela fut véritable. M. ESP. Les paſſions violentes des jeunes gens rompent toutes les meſures de l'*amitié*. S. EVR. Cette communication & cet échange ſi libre & ſi ſincère de ſentimens qui ſe fait dans l'*amitié*, eſt le plus doux plaiſir de l'eſprit. M. ESP. Ces violentes *amitiez* d'Oreſte & de Pylade ſont un peu chimériques, & la belle union de ces héros de l'*amitié* paſſeroit aujourd'hui pour un attachement outré, qui n'eſt bon qu'à faire le ſujet d'une Tragédie. S. EVR. L'*amitié* conſiſte dans cette conformité univèrſelle de ſentimens qui fait aimer & haïr les mêmes choſes. M. de Buſſi Rabutin employe ce mot *amitié* en parlant de lui-même à l'egard du Roi. L'*amitié* que j'avois pour le Roi.

L'innocente amitié *de la tèrre éxilée,*
Retourna dans le Ciel, où Dieu l'a rappellée:
Son nom ſeul eſt reſté: l'eſpoir, l'ambition,
Le plaiſir, l'interêt, emprunterent ſon nom.

Dans le Livre que les Juifs appellent les *Chapitres*, ou ſentences de leurs *Pères*, *Pirke*, *abboth*, ont dit ch. 5. L'*amitié* qui dépend de quelque choſe finit avec la choſe dont elle dépend. L'*amitié* qui ne dépend de rien dure toujours: l'une eſt la paſſion d'Aman pour Thamar: l'autre eſt l'*amitié* de David & de Jonathas.

Tous deux d'une même ame ils furent la moitié,
Mais ſouvent leur amour troubla leur amitié. MENAGE.

On dépeint l'*amitié* comme une fille vêtuë d'un habit blanc, qui marque ſa ſincérité & ſa candeur, & on lui donne cette deviſe, *Longè & propè.* DE ROCH. La couronne des fleurs de Grenade étoit chez les Anciens la figure & le ſimbole d'une amitié parfaite. Sa couleur qui ne change jamais, exprime l'ardeur & la conſtance de l'*amitié*. Le fruit de cet arbre a été pris auſſi pour le véritable hiéroglyphe d'une tendreſſe légitime. Il a le cœur ouvért ſous la pourpre & le diadème, & les graines ſont autant de marques d'une véritable union.

AMITIÉ, ſe dit auſſi en matière d'amour, & ſignifie Amant & Maîtreſſe. *Amans, amaſius, amica.* Cette femme a fait une nouvelle *amitié*. Cet homme a quitté ſon ancienne *amitié*.

AMITIÉ, ſe dit auſſi des choſes inanimées. Son *amitié* ſont les livres, les tableaux, la bonne chère. *Studium.*

AMITIÉ, ſe dit auſſi des animaux. Ce chien a beaucoup d'*amitié* pour ſon maître.

AMITIÉ, ſe dit figurément des choſes qui ſympathiſent. *Neceſſitudo.* Il y a de l'*amitié* entre la vigne & l'ormeau, entre le fèr & l'aimant.

AMITIÉ, ſignifie encore Plaiſir, bon office. *Opera.* Faites-moi cette *amitié* de recommander mon affaire.

Au pluriel, *amitiez*, ſignifie careſſes, complimens. *Blanditiæ, officioſa verba.* Quand je lui ai porté cette nouvelle, il m'a fait cent *amitiez*. Faites, je vous prie, mes *amitiez* à un tel.

AMITIÉ, en tèrmes de Peinture, ſe dit pour éxprimer la convenance & le rapport que les couleurs ont les unes auprés des autres, & le bel effet qu'elles font à la vûë lorſqu'elles s'accordent bien enſemble. *Convenientia.*

AMITIÉ, Tèrmes de cèrtains Jardiniérs précieux. Je ne ſaurois approuver le ſentiment de ceux qui étant prevenus de l'èrreur commune ſur le fait des fumiers, en mettent indifféremment par tout, juſques-là que pour en faire une grande maxime, ils diſent que particuliérement à l'égard des arbres, on ne leur ſauroit donner trop d'*amitié*. C'eſt le tèrme doux & galant dont ils ſe ſervent en parlant de ce qu'on appelle vulgairement fumier. LA QUINT.

AMITIÉ, en tèrmes de Blâtiers & de Marchands de blé, ſignifie la fraîcheur néceſſaire au blé pour être de bonne qualité. *Frumenti bona dos & conditio.* Le blé pour être bon doit être ſec, & non pas aride, mais conſèrvant une éſpèce de fraîcheur que les Marchands appellent avoir de l'*amitié* ou de la main. DELAMARE. On dit provèrbialement que l'*amitié* paſſe le gand, quand quelqu'un touche en la main d'un autre ſans le déganter. Il eſt de bonne *amitié*, il a le viſage long. Les Marchands diſent à ceux qui leur offrent trop peu, Vous l'auriez auſſi-tôt pour votre *amitié*. On dit auſſi populairement, qu'une viande n'a point d'*amitié*, pour dire qu'elle eſt dure, inſipide, ou dégoûtante.

Autrefois on diſoit *amiſtié* pour *amitié*.

A M M.

AMMI, ſ. m. *Ammi.* Plante umbellifère, annuelle. Ses feüilles ſont vèrtes, découpées en laniéres, oblongues, étroites, dentelées ſur leurs bords, comme rangées par paires & tèrminées par une ſeule lanières. Ses tiges ſont hautes de deux à trois piéds, creuſes, canelées, branchuës & garnies de feüilles découpées en moins de ſegmens que les infèrieures. Ses fleurs naiſſent en umbelle à l'extrémité des tiges & des branches, elles ſont blanches & fleurdeliſées. Ses ſemences ſont menuës, arrondies & canelées ſur leur dos, & applaties par l'endroit qu'elles ſe joignent; elles ſont âcres & picquantes au goût. On appelle cette plante *ammi majus*, grand *ammi*, ou *ammi* commun, *ammi commune*, pour le diſtinguer de quelques autres éſpéces plus petites, & dont les ſemences ont une odeur aromatique.

AMMI, ſ. m. ſe prend auſſi quelquefois pour la ſemence de la plante appellée *ammi*. Elle entre dans la Thériaque, & on la met dans le nombre des quatre petites ſemences diurétiques chaudes. L'*ammi*, qui nous vient du Levant ou d'Alexandrie, eſt le plus eſtimé, & doit avoir une odeur aromatique qui approche de celle de l'Origan. On la nomme *ammi Creticum*, *ammi* du Levant ou d'Alexandrie.

AMMITES ou **AMMENITES**, ſ. f. eſt une Piérre ſablonneuſe; il y en a de pluſieurs ſortes, les unes ſont groſſes comme des noix, d'autres comme des orobes & ſemences de pavot, elles reſſemblent à des œufs de poiſſon. Celles qui ſont groſſes comme des pois, ſont appellées par quelques Auteurs Beſoard minéral. Elles ſe trouvent proche de Bèrne en Suiſſe. L'étymologie eſt de *ἄμμος, ſable*, parce qu'elles ſe réduiſent facilement en ſable.

AMMODITE, ſ. m. Sèrpent de couleur de ſable, & tout couvért de taches noires. *Ammodites.* Il reſſemble à la vipère. Son venin eſt fort ſubtil, & ſur tout celui de la femelle.

AMMON, ſ. m. *Ammon.* Epithète ou nom qu'on donnoit à Jupiter en Lybie, où étoit le Temple celeſte de Jupitèr *Ammon*. Quelques-uns écrivent *Hammon*, & l'on a eu différens ſentimens ſur l'origine de ce nom. Quelques Auteurs ont cru qu'il venoit du Grèc *ἄμμος*, qui ſignifie *ſable*, & qu'il vouloit dire un lieu ſablonneux, parce que le lieu où il étoit adoré, étoit au milieu des ſables brûlez de la Lybie. Mais Plutarque dans ſon Livre d'Iſis & d'Oſiris, nous aſſure que ce nom eſt Egyptien & non point Grèc, étant beaucoup plus ancien que la Langue Grècque en Afrique. Hérodote & Heſychius nous témoignent qu'Ammon eſt Jupitèr; il n'y a pas d'apparence que ce ſoit là la véritable étymologie. Buchart dans ſon Phaleg, Liv. IV. c. 30. dit que les Egyptiens ont appellé une brebis עמן, *aman*, comme les Arabes le ſont encore; que de là eſt venu le nom d'*Ammon*, parce que ce fut un bélier qui l'indiqua, ou le fit connoître, ainſi que le rapporte Hyginus d'aprés Hèrmippus, Germanicus ſur Aratus & Athenagoras dans ſon V^e Liv. des Amours, Fuller au Liv. II.

Liv. II. de ſes *Miſcellanea*, ſoutient que Jupitèr *Ammon* étoit le ſoleil, que les Hébreux appellent חמה, *hhama*, חמן, *hhaman*, être chaud, brûler, que les cornes avec leſquelles on le repréſentoit en ſont une preuve, n'étant autre choſe que les rayons du ſoleil, parce qu'en Hébreu, rayons s'appelle corne, & que le même mot קרן, *Keren*, ſignifie l'un & l'autre. On peut ajouter que Pline & Quinte-Curce mettent proche de l'oracle d'Appollon une fontaine fameuſe, que l'on appelle Fontaine du ſoleil, & l'autre, Eau du ſoleil. Voſſius veut que Jupitèr Hammon ſoit Cham, ou Hham, חם, fils de Noé, dont la poſtérité peupla l'Afrique, & adora Hham ſous le nom d'Ammon. Et en effet, l'Égypte eſt appellée tèrre de Cham dans l'Écriture, Pſ. CIV. 23. & Plutarque nous aſſure qu'on la nommoit Chemie ou Chamie. Cette dèrnière opinion n'eſt pas la moins vrai-ſemblable. Quoiqu'il en ſoit, Jupitèr Ammon étoit repréſenté ſous la figure d'un Belièr. Lucain le décrit au Liv. IX. v. 512. *Stat corniger illuc Jupiter*, &c. que Brebeuf a rendu ainſi :

Ils approchoient du lieu de ce temple ſauvage,
Où Jupiter Ammon *reçoit un pieux hommage.*
Il n'eſt pas en ces lieux la foudre dans la main,
Ni ſous un air divin, ni ſous un air humain :
Ce Dieu des autres Dieux, & l'arbitre & le maître,
Y paroît ſous un port indigne de ſon être.

Nous avons cependant des médailles où Jupitèr *Ammon* eſt repréſenté en forme humaine, ayant ſeulement deux cornes de Belièr, qui naiſſent au deſſus des oreilles, & ſe recourbent tout autour, comme on le peut voir ſur une médaille frappée à Caſſandrie pour Veſpaſien, & raportée par M. Vaillant dans ſes Colonies, T. I. p. 190. Aléxandre fit un voyage au temple de Jupiter *Ammon*, dont on trouve une élégante deſcription dans Quinte-Curce, Liv. IV. ch. 7. Il y a beaucoup de choſes ſur *Ammon* & ſa figure dans la I^{re} & la II^{de} Diſſ. de M. Vandale, *de Oraculis*.

AMMON, S'eſt dit auſſi du lieu où étoit le temple de Jupitèr *Ammon*.

Ammon eſt encore le nom propre d'un des fils de Loth, né de l'inceſte de ce Patriarche avec la plus jeune de ſes deux filles, Gen. XIX. 28. mais il vient de עמי, ſignifie *mon peuple*.

Ammon, ſ. m. Nom propre d'homme. S. *Ammon* ſolitaire, fondateur de l'hèrmitage de Nitrie en Égypte, dont le vrai nom étoit *Amous*, ou *Ammoun*, naquit dans la baſſe Égypte vèrs le commencement de l'Empire de Dioclétien. Bail.

AMMONIAC, ſ. m. C'eſt le nom d'une gomme dont on ſe ſèrt en Pharmacie. *Gummi ammoniacum*. On nous l'apporte des Indes Orientales, & on croit qu'elle découle d'une plante umbellifère. Elle doit être en larmes ſeches, blanchâtres en dedans, un peu rouſsâtres en dehors, faciles à ſe fondre, gommeuſes & réſineuſes, un peu amères, d'une odeur & d'un goût âcre tenant de l'ail. On en apporte auſſi en maſſes remplies de petites larmes bien nettes & bien blanches. Cette gomme rouſſit en vieilliſſant. Dioſcoride & Pline en font mention. Dioſcoride dit que l'*Ammoniac* eſt le jus d'une eſpèce de férule qui croît en Afrique auprès de Cyrène de Barbarie. La plante qui le porte & ſa racine, s'appellent *agaſyllis*. Le bon *ammoniac* eſt haut en couleur, & n'eſt brouillé ni de raclure de bois, ni de ſable, ni de pièrres. Il a force petits grains comme l'encens, retire à l'odeur du *caſtoreum*, & eſt amèr au goût. On appelle le bon *ammoniac*, θραῦσμα ; c'eſt-à-dire, *émiettement*, & *briſure* ; & celui qui eſt plein de pièrres & de ſable φύραμα ; c'eſt-à-dire, *miſtion*. Pline appelle l'arbre d'où il découle *métopion*, du Grèc μέτωπον, & dit que ſon nom vient du temple de Jupitèr Ammon auprès duquel croît cet arbre. L'*ammoniac* des Apoticaires eſt reduit en maſſe comme poix reſine, au lieu d'être fraſé & menu comme de l'encens. On prétend qu'elle ſervoit d'encens aux anciens dans leurs ſacrifices. Cette gomme entre dans pluſieurs compoſitions ; elle eſt purgative, fondante & réſolutive étant appliquée extérieurement. Gaſèr en tire un éſprit & une huile, qui ont, à ce qu'il dit, de grandes vertus, leſquelles ne procèdent que du ſel volatile qu'elle contient. Mais comme il eſt mêlé d'un acide qui empêche ſon activité, il donne le moyen de ſéparer ces deux éſprits, leſquels ſont capables, ſelon lui, de produire des éffets tout différens. Voyez cet Auteur, Lémery & les autres Chymiſtes modèrnes. Il y a un ſel qu'on appelle auſſi *armoniac*, ou *ammoniac*. *Sal armoniacus*. Voyez ARMONIAC.

AMMONIEN, enne, ſ. m. & f. adj. Nom du peuple qui habitoit la forêt de Jupiter Ammon. *Ammonius*. On les appelle auſſi AMMONITES. Junon *Ammonienne*, *Juno Ammonia*. Elle étoit adorée dans l'Élide. Quelques-uns prétendent que c'étoit la lune, comme Jupitèr Ammon étoit le Soleil.

AMMONITE, ſ. m. *Ammonita*, *Ammonites*. Nom propre de peuple deſcendant d'Ammon fils de Loth. Gen. XIX. 38. Les *Ammonites* habitoient à l'orient du Jourdain, entre les Moabites au midi, dont ils étoient ſéparez par le torrent de Jacob, les Arabes au Levant, la Cœleſyrie au nord, le Jourdain à l'occident. Leur Capitale étoit Rabbath, qui fut depuis appellée Philadelphie. Le Seigneur a extèrminé les Énacins, & il a fait que les *Ammonites* ont habité ce pays au lieu d'eux. Saci. Les *Ammonites* furent ſouvent vaincus par les Iſraëlites, 1°. Par Jephté, Jug. XI. 19. par Saul, 2 *Reg.* XI. 1. Joſeph *Ant. Jud.* Liv. VI. c. 5. & 6. Par David 2. *Reg.* X. 1. 1. Paral. XIX. 1. Par Judas Machabée Joſeph, *De bello Jud.* Liv. III. c. 2. Joſeph les appelle *Ammanites*. L'Écriture par un Hébraïſme ordinaire les appelle ſouvent *Les Enfans d'Ammon*. Og Roi de Baſan étoit demeuré ſeul de la race des Géans. On montre encore ſon lit de fèr dans Rabbath, qui eſt une ville des *Enfans d'Ammon*. Ce lit a neuf coudées de long & 4 de large. Saci. *Deut. III.* 11. Voyez auſſi Ammoniana.

Ammonite, ſ. f. *Ammonites*. Femme *ammonite*. Aucun de nos Traducteurs, que je ſache, n'a traduit *ammonitide*. Salomon aima pluſieurs femmes étrangères outre la fille de Pharaon, à ſavoir, des Moabites, des *Ammonites*, des Iduméenes, des Sidoniennes & des Héthiennes. Desmar. 3. Reg. XI. 1. & de même tous les autres. Les Proteſtans & quelques Hébraïzans écrivent *Hamonites*. Cela eſt contre l'uſage.

AmMONITION, ſ. f. Ce mot ne ſe dit qu'en cette mauvaiſe phraſe, *Pain d'ammonition*, *Panis Caſtrenſis*. Le Soldat le dit par corruption, au lieu de *pain de munition* : mais il ne faut pas l'imiter. Cependant Du Cange remarque qu'on a dit *amonitio* dans la baſſe Latinité, pour ſignifier ſubſiſtance ; & il prétend que c'eſt de là qu'eſt venu ce mot uſité parmi les troupes, Pain d'*ammonition*, pour ſignifier le pain qu'on leur donne pour leur ſubſiſtance ; & il écrit *amonition* ſeulement par une *m*.

A M N.

AMNIOS, ſ. m. Tèrme de Médecine, qui ſe dit d'une ſeconde membrane qui enveloppe immédiatement tout le fœtus, & qui eſt une ſubſtance plus déliée que le chorion. *Amnium*. Ce mot ſignifie *agnelet*, & on lui donne ce nom à cauſe de ſa délicateſſe.

AMNISTIE, ſ. f. Pardon général accordé à des ſujets par un Traité, ou par un Édit, quand le Prince déclare qu'il oublie & qu'il abolit tout ce qui s'eſt paſſé, & promet qu'on n'en ſera point rechèrché. *Oblivio injuriarum*, *abolitio*. On a donné trois mois à ces peuples pour accepter l'*amniſtie*. Il y a une *amniſtie* pour tout le parti. Roches. L'*amniſtie* générale accordée ne couvre point une injure commiſe de particulièr à particulièr qui n'eſt point pour la querelle publique.

Ce mot vient du Grèc ἀμνηστία, que les Grècs prononcent depuis pluſieurs ſiècles par *amniſtia*, d'où l'on a fait en François *amniſtie*. Après que les trente Tyrans eurent été chaſſez d'Athènes, les Athéniens firent une Loi par laquelle il fut réglé qu'on oublieroit de part & d'autre tout ce qui s'étoit paſſé pendant la guèrre ; & cette loi, dont Thraſibule fut Auteur, ſe nomma ἀμνηστία, *amniſtie*. C'eſt là que ce nom a commencé à s'employer ; & c'eſt Cornelius Nepos, dans la vie de Thraſibule, c. 3. & Valère Maxime, Liv. IV. c. 1. qui nous l'apprennent. Andocides Orateur Athenien, dont Plutarque a écrit la vie, & dont Henri Etienne donna une édition en 1575. nous a conſèrvé dans ſon oraiſon *ſur les Myſteres*, une formule de l'*amniſtie* & des ſèrmens qu'on y faiſoit.

A M O.

AMOBILE, Voyez AMOVIBLE.

AMODIATEUR, ſ. m. Fèrmièr. Celui que prend une tèrre à fèrme. *Conductor*. Ce mot ſignifie auſſi celui qui donne une tèrre à fèrme. *Locator*.

AMODIATION, ſ. f. Convention par laquelle on donne une tèrre à fèrme. *Locatio*. Faire l'*amodiation* d'un bien. Ce mot ſignifie auſſi la convention par laquelle on la reçoit. *Conductio*.

AMODIER, v. act. Tèrme de Coûtume, qui eſt en uſage dans quelques Provinces, & qui ſignifie, donner à fèrme. *Locare*. *Amodier* une tèrre en grain ou en argent. Il ſignifie auſſi prendre à fèrme. *Conducere*.

AMOGABARE, ſ. m. Éſpèce de Milice Éſpagnole. *Amogabarus*. Il n'y a plus d'*amogabares* dans les troupes Éſpagnoles. Les *amogabares* étoient fort éſtimez pour leur bravoure ; quelquefois on appelle les *amogabares* du nom d'*almugavares*, ce qui fait croire avec aſſez de vraiſemblance que ce mot vient de l'Arabe. Il eſt compoſé de l'article *al*, & *mugabar*, qui vient de גבר, *gabar*, & peut avoir les ſignifications de grand, de géant, de fier, de brave, de fanfaron.

AMOINDRIR, v. act. Diminuer de bonté, ou de quantité. *Minuere*, *diminuere*. On *amoindrit* tous les jours les étoffes dans les manufactures. On a *amoindri* la largeur de ces draps.

On le dit auſſi des choſes qui diminuent d'une manière avantageuſe. La clarté du jour *amoindrit* l'horreur de la nuit.

Amoindrir, eſt auſſi neutre. *Minui, diminui.* Les forces de ce malade *amoindriſſent* chaque jour. Son revenu *amoindrit* tous les ans.

Amoindrir, eſt auſſi neutre paſſ. Le crédit de ce Marchand *s'amoindrit* tous les jours. Les revenus *s'amoindriſſent*, dépériſſent ſi on n'a grand ſoin de ſes affaires. Le vin *s'amoindrit* quand il eſt à la barre, il pèrd de ſa bonté. Ce tas de blé *s'amoindrit*, il diminue. Ce tèrme n'eſt guères en uſage que dans la convèrſation

AMOINDRISSEMENT, ſ. m. Diminution. *Diminutio. imminutio.* Il y a bien des choſes qui dépériſſent, & dont l'*amoindriſſement* eſt inſenſible.

AMOINER, v. act. Vieux mot, qui veut dire, *amener. Adducere.* Borel. Ou plûtôt ce n'eſt qu'une ancienne manière d'écrire le vèrbe amener.

A MOINS, adv. Voyez MOINS.

A MOINS QUE, Conjonction qui régit le ſubjonctif, & qui ſignifie, ſi ce n'eſt que. *Niſi. A moins que* vous ne rampiez devant lui, n'en attendez aucune grace. On met ordinairement une négation après, comme dans l'exemple qu'on vient de rapporter. En voici un où il n'y en a point. Nos Frères diſent quelquefois, les Apôtres de Jesus-Christ voyoient bien que ce pain n'étoit pas ſon Corps, *à moins qu'il le fût en figure.* Peliss. On pourroit dire auſſi *à moins qu'il ne le fût*, & il eut même été plus ſelon l'uſage.

A moins que, ſe conſtruit auſſi avec l'infinitif & la particule *de. A moins que* de faire cela, on n'en viendra point à bout. Il y en a qui diſent auſſi *à moins* de faire cela, mais mal, ſelon Vaugelas.

AMOISE, ſ. f. Tèrme de Charpenterie, qui ſe dit des piéces de bois qui embraſſent les ſouſaires, liens & poinçons à l'endroit des aſſemblages pour les affèrmir : elles ſont jointes l'une à l'autre par des chevilles de bois qui travèrſent de part en part. Voyez MOISE

AMOISTIR, vèrb. act. Ce mot, qui n'eſt plus en uſage, veut dire, *mouiller.* C'eſt de ce vèrbe que viennent moite & moiteur. Borel. Ou plûtôt ce vèrbe avoit été formé de moite ; & ſignifioit rendre moite, *humectare*, *s'amoiſtir* ; & peut-être *amoiſtir* neutre, devenir moite, humide, *humeſcere.* Il ſeroit bon de retenir ce vèrbe ; nous n'en avons point pour exprimer ce qu'il ſignifie.

AMOLETTES. C'eſt ainſi qu'on appelle les trous où l'on paſſe les barres du cabeſtan & du virevau.

AMOLLIR, v. act. Ce mot veut dire, *adoucir.* Borel.

AMOLLIR, v. act. Rendre moins dur. *Mollire, emollire.* La chaleur *amollit* la cire, & ſeche la bouë. Les Courroyeurs préparent les cuirs pour les *amollir.* On dit que le vin *amollit* les nèrfs. Un peu de pluye *amollit* la tèrre qui eſt trop ſéche. On prononce *amolir*, & on l'écrit quelquefois avec une ſeule *l.*

Il ſe dit figurément des choſes même les plus dures, quand l'art ſemble leur ôter leur dureté, & leur donner de la flexibilité & de la moleſſe.

A mes yeux il reſpire, il agit, il ordonne ;
Et le bronze amolli *par un art qui m'étonne*
Diſpute avec la vérité. De Bellocq.

Amollir, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie attendrir, toucher, adoucir, rendre moins rigoureux, moins fèrme, moins conſtant. On tient que les délices de Capouë *amollirent* Hannibal. On ne peut *amollir* cette fière beauté. Gomber. Ils *amollirent* leur courage par les délices de la paix. Ablanc. Les profanes accuſent la Religion d'avoir *amolli* le cœur des hommes, & de les avoir rendus lâches & timides. Bal. Il y a d'habilles gens qui prétendent que l'étude des belles Lettres *amollit* le courage. Vall.

Nous avons tout fait ſans reproche
Pour amolir *ce cœur de roche.* Divert. de Sceaux

On y joint le pronom pèrſonnel. *S'amollir*, pour ſignifier les choſes qui pèrdent leur dureté, ou les pèrſonnes qui pèrdent leur courage, ou leur rigueur. *Molleſcere.* La tèrre commence à *s'amollir.* Ce père étoit dur & inéxorable ; mais ſon cœur s'eſt *amolli* par les larmes & les ſoumiſſions de ſon fils.

Amolli, ie, part. paſſ. & adj. *Mollitus, emollitus.*

Aux accens dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les Tigres amollis *dépouillent leur audace.* Boil.

AMOLISSEMENT, ſ. m. Action qui rend une choſe molle. *Mollimentum.* L'*amolliſſement* de la cire ſe fait en la maniant, & en l'échauffant.

AMOLVIN, ſ. m. Nom propre d'homme. *Amulguinus, Alobte.* S. *Amolvin* Chorévêque, dont le corps eſt à Bins en Hainault. Chast. 7. Févr.

AMOME, ſ. m. *Amomum*, i. n. Fruit d'une Plante nommée dans le XIe volume de l'*Hortus Malabaricus Elettari primum.* On dit *amôme* en grappe, *amôme* en raiſin, *amomum racemoſum*, à cauſe que ce fruit eſt une grappe compoſée de pluſieurs capſules blanchâtres, rondes & groſſes comme des pois chiches, membraneuſes, diviſées en trois loges, qui renfèrment pluſieurs ſemences brunes, anguleuſes, d'un goût & d'une odeur très-forte & très-aromatique. Ce fruit nous eſt apporté des Indes Orientales, & il entre dans la Thériaque. Les Commentateurs de Dioſcoride & de Pline n'ont jamais pû s'accorder ſur le choix de ce fruit, & la plupart ont voulu qu'on employât des plantes bien différentes de celle-ci. Quelques-uns font paſſer les roſes de Jérico pour l'*amomum.* Scaliger prétend que l'*amôme* n'eſt pas le fruit ou la grappe de l'arbre, mais que c'eſt le bois de l'arbre même qui eſt roulé comme une grappe, & dont on ſe ſèrvoit particulièrement pour embaumer les corps : d'où vient qu'on a donné le nom de *momie* aux corps des Égyptiens qui en étoient embaumez.

AMONCELER, v. act. Amaſſer, aſſembler, mettre par tas & monceaux. *Cumulare, acervare.* Quelques-uns mettent ce mot au rang de ceux qui ont vieilli. Que ſèrt à l'avare d'*amonceler* tant de richèſſes, puiſqu'il faut les quitter dans un moment. On dit quelquefois au Manége, qu'un cheval *amoncèle*, pour dire, qu'il eſt bien ſous lui, qu'il marche ſur ſes hanches, & ſans ſe travèrſer.

Amoncelé, ée, part. paſſ. & adj. *Acervatim poſitus, cumulatus.*

AMONCELEMENT, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifie l'action d'amonceler. *Acervatio, coacervatio, accumulatio.*

AMONT, adv. Qui ſe dit d'une choſe plus haute à l'égard d'une autre, & ſur tout en parlant de pays. *Suprà, ſurſùm, e ſuperiore loco.* Il eſt oppoſé à *aval.* La Bourgogne eſt appellée à l'égard de Paris, le pays d'*amont.* Et généralement ce qui eſt vèrs la ſource des rivières, eſt pays d'*amont.* On dit, Monter en *amont*, pour dire remonter, aller contre le fil de l'eau ; & on diſoit autrefois, Montez *amont*, pour dire, montez ici haut. Ménage dérive ce mot de *ad montem.*

Vent d'*amont*, eſt le vent d'Orient oppoſé à vent d'*abas* ou d'*aval*, qui eſt celui d'Occident. *Apeliotes, ſolanus.* On dit en Fauconnerie, Tenir *amont*, quand l'oiſeau ſe ſoutient en l'air, en attendant qu'il découvre quelque gibièr.

AMORAVIS, Nom de Peuple, les anciens Romans appellent ainſi les Sarazins, ou les Maures d'Afrique ; peut-être par ce que leurs Amirs ou Emirs, c'eſt-à-dire, leurs Rois ou Gouvèrneurs y établirent leur domination. On lit dans le Roman manuſcrit d'Aubery, cité par M. Du Cange, *Hongres, venarres, acopars, bedouins, des Eſclaves & des* Amoravis.

AMORCE, ſ. f. Appât dont on ſe ſèrt à la chaſſe, ou à la pêche. *Illicium.* On met de la chair pour ſèrvir d'*amorce* pour prendre des loups. Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de *hamus* ; & ils prétendent qu'on doit écrire *hamorce.* d'autres le dérivent de *à morſu.*

Amorce, eſt auſſi de la poudre à canon fort fine, qu'on met au baſſinet des armes à feu pour les faire tirer. *Ignis illicium.* On appelle auſſi *amorce*, une traînée de poudre, ou une corde préparée pour faire tirer des boêtes tout de ſuite, ou des petards & des fuſées pour un feu d'artifice.

Amorce, ſe dit auſſi des méches ſouffrées qu'on attache aux grenades, ou à des ſauciſſes avec leſquelles le feu prend aux mines.

Amorce, ſe dit figurément en morale des appâts qui attirent & pèrſuadent l'eſprit. *Illecebra.* L'argent & les plaiſirs ſont les *amorces* du vice. Les vèrtus apparentes de quelques Hérétiques ont été des *amorces* pour faire embraſſer leur doctrine par les Peuples qui ne jugent que par les apparences. L'*amorce* d'un ſi doux plaiſir l'arrête. Voit. Craignez d'un vain plaiſir les *amorces* trompeuſes. Boil. La louange eſt une *amorce* agréable. Bouh. Des plaiſirs de l'amour vanter la douce *amorce.* Boil.

L'amour a beau parler :
Pour engager un cœur ſes amorces *ſont vaines,*
Si ce cœur ne court pas au devant de ſes chaînes. Corn.

Du bien que nous chèrchons la longue jouiſſance
Peut flater, mais non pas contenter nos déſirs :
Quand un ſouhait finit un autre recommence,
*Un plaiſir ſèrt d'*amorce *à de nouveaux plaiſirs.*

Le P. Leoret.

AMORCER, v. act. Tèrme de Pêcheur, qui ſignifie ploter, c'eſt-à-dire, jetter ſur l'eau de petites plottes de mangeaille pour attirer le poiſſon ; *amorcer* le poiſſon. *Eſcâ illicere, allicere piſcem.* Et au figuré on dit, il faut *amorcer* le peuple par l'eſpoir d'un grand gain, d'une grande recompenſe. *Illicere, ineſcare.* Mé-

nage

Digitized by Google

nage dérive ce mot de *amorſare*, qui a été fait de *morſus*, comme *morceau* de *morcellus*.

AMORCER. Tèrme d'Artillerie. Mettre de l'*amorce* à un canon, à un mouſquet, ou à quelque autre arme à feu. *Pulverem ignis illicem indere, immittere.* *Amorcez* votre fuſil, il ne ſera pas tems de le faire quand le gibiér paroîtra.

AMORCER. Tèrme de Sèrrurier. C'eſt ôter quelque choſe du fèr avant que de le pèrcer.

AMORCÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Illectus*, *ineſcatus*.

AMORÇOIR, ſ. m. Outil d'artiſans qui travaillent en bois, & qui leur ſèrt à commencer à le pèrcer. Il y a des tarrières de pluſieurs ſortes de groſſeurs, dont les plus petites s'appellent des *amorçoirs*.

AMORRHÉEN, ENNE. ſ. m. *Amorrhæus*. Nom de peuple deſcendu d'Amorrhée, *Amorrhæus*, fils de Chanaan. *Gen. X. 15.* Les *Amorrhéens* étoient diviſez en deux parties. Les uns habitoient les montagnes de la tèrre de Chanaan ; les autres s'étoient établis au-delà du Jourdain, & y avoient fondé deux Royaumes, celui de Baſan & celui d'Héſebon. Moïſe ayant vaincu ceux-ci, donna leur pays aux Tribus de Gad, de Ruben, & à la moitié de la Tribu de Manaſſés.

AMORTIR, v. act. Tèrme de Pratique. Conſentir par un Seigneur ſouverain que des gens de main-morte poſſedent des fiéfs, moyennant le dédommagement des avantages qu'il en tireroit s'ils demeuroient dans le commèrce. *Jure caduci prædium exſolvere.* Il n'y a que le Roi qui puiſſe *amortir* des fiéfs. Les fiéfs *amortis* ne doivent plus rien au Roi.

AMORTIR, ſignifie auſſi, Eteindre, racheter une rente, une penſion, une dette. *Annua penſionis obligatione ſeſe exſolvere.* On fait ſouvent revivre des rentes qui ont été *amorties* ou rachetées. Il eſt pèrmis d'*amortir* à prix d'argent une penſion ſur un Bénéfice, parce que c'eſt une choſe temporelle.

AMORTIR, ſignifie auſſi, Eteindre une choſe allumée. *Extinguere, reſtinguere.* Il ſe dit ſouvent avec le pronom pèrſonnel *Extingui, reſtingui*. Cet incendie a été grand, mais il *s'amortit*. L'ardeur de la fièvre *s'amortit* par la ſaignée.

AMORTIR, ſignifie encore affoiblir, diminuer la violence de quelque choſe. *Infringere.* La natte d'un jeu de paume *amortit* le coup de la balle, & empêche ſa réfléxion. On garnit un ſautereau d'épinette d'un morceau d'étoffe pour amortir le ſon de la corde.

AMORTIR, ſe dit encore des hèrbes dans un ſens qui approche de celui qui précéde. *Amortir* des hèrbes, c'eſt les laiſſer dans l'eau chaude, ſeulement autant de tems qu'il en faut pour leur faire pèrdre leur grande vèrdeur ſans les faire cuir. Pour ce remède il ſuffit de faire *amortir* des hèrbes

AMORTIR, c'eſt un tèrme de coûtume, qui veut dire, donner ſon bien à quelqu'un à condition d'en être nourri juſqu'à la mort. LAURIER, ſur RAG.

AMORTIR, ſe dit figurément en morale. *Extinguere reſtinguere.* L'âge *amortit* les plus violentes paſſions, *amortit* l'ardeur de la jeuneſſe. Son amour eſt fort *amorti*; pour dire, s'eſt fort ralenti. Le tems *amortit* les afflictions. PASC.

AMORTI, IE, part. paſſ. & adj. *Extinctus*, *infractus*.

AMORTISSABLE, adj. Qui ſe peut amortir. C'eſt un tèrme de coûtume. Rente *amortiſſable*. *Fundus annui debiti ſolutione eximendus.*

AMORTISSEMENT, ſ. m. Eſt une grace ou concèſſion que fait le Roi par lettres patentes aux gens de main-morte, comme Egliſes, & Communautez, de tenir des fiéfs & héritages à pèrpetuité, ſans être obligez de les mettre hors de leurs mains, moyennant une ſomme qu'on lui paye pour le dédommager des profits & confiſcations qui lui appartiendroient dans les mutations qui ſe feroient s'ils demeuroient dans le commèrce ordinaire. *Exemtio caduci*, *Liberatio à caducitate.* Ce règlement eſt imité de la loi Papiria, par laquelle il étoit défendu de conſacrer aucun fonds ſans le conſentement du peuple, de peur que les biens ne ſortiſſent peu-à-peu du commèrce des hommes. Le Roi en ſe relâchant en faveur des Communautez Eccleſiaſtiques ou Laïques, & en leur pèrmettant d'acquérir, en a éxigé un tribut ; en conſequence duquel ils ne peuvent être contraints d'aliener, & de ſe deſſaiſir de l'héritage, ſoit fiéf, franc-alleu, ou roture. Par les anciennes conſtitutions du Royaume les Egliſes & les Couvents ne pouvoient poſſéder aucun fonds, & il ne leur étoit pas pèrmis de prendre part aux biens temporels. Les Eccléſiaſtiques troublez par les Seigneurs pour les forcer à ſe déſſaiſir de leurs acquiſitions, adreſſerent leurs plaintes au Pape Aléxandre IV. S. Louis pour déférer au Pape trouva cet éxpédient ; il leur accorda la grace d'acquérir des fonds, en lui payant une ſomme qu'il crut aſſez groſſe pour les retenir, & pour les empêchér de faire beaucoup d'acquiſitions au préjudice du bien de ſon Royaume. Il voulut auſſi qu'ils dédommageaſſent les Seigneurs. Ainſi l'*amortiſſement* eſt dû au Roi, & l'indemnité au Seigneur immédiat dont relève le fiéf. Les droits d'*amortiſſement* ſont arbitraires, & ſe taxent par le Roi. Il y a une Chambre des francs-fiéfs & *amortiſſemens*. Le droit d'*amortiſſement* dû au Roi par les gens de main-morte, ne ſe preſcrit point par quelque tems que ce ſoit, parce que c'eſt un droit de la Couronne. Voyez Loüet, le Maître, Bacquet, & Jouet dans ſa Bibliotéque des Arrêts.

AMORTISSEMENT, ſignifie auſſi, Adouciſſement d'une douleur, d'une inflammation. *Extinctio*, *reſtinctio Repreſſio*, *hebetatio.* Les Médecins ſaignent pour procurer l'*amortiſſement* de l'ardeur de la fièvre. Si cette emplâtre ne guérit pas, elle cauſe du moins l'*amortiſſement* de la douleur. Sans l'*amortiſſement* du coup, il auroit été plus grièvement bleſſé.

AMORTISSEMENT, ſignifie auſſi, Extinction, rachat. L'*amortiſſement* d'une rente ſe fait en rembourſant le ſort principal. *Penſionis annuæ abolitio.*

AMORTISSEMENT. Tèrme d'Architècture. C'eſt la même choſe que couronnement ; & c'eſt ce qui finit & tèrmine quelque ouvrage au haut d'un bâtiment, ou d'une menuiſerie, ou d'une corniche, comme quelque vaſe, ou quelque figure ; & generalement tout ce qui fait ſaillie ou ornement en cet endroit-là. *Acroterion.* Les ouvriérs appellent chapiteau l'*amortiſſement*, ou le couronnement d'un miroir, d'un tableau, &c.

Tous ces mots viennent de *mors*, mort, qui eſt la fin, & le tèrme de toutes choſes, & dont par métaphore l'on a tiré ces mots, qui ſignifient fin & tèrme ; car *amortir* n'eſt proprement autre choſe que mettre à fin, faire finir, tèrminer.

AMOVIBLE, ou AMOBILE, adj. m. & f. *Mobilis.* Tèrme Eccléſiaſtique qui ſe dit de celui qu'on établit en quelque charge ou emploi, par commiſſion, & pour un tems ſeulement, & qui peut être révoqué & deſtitué quand il plaît au Supérieur. Les Vicaires des Paroiſſes n'ont pas une charge, ou un Bénéfice en titre, ils ſont *amovibles ad nutum*, toutefois & quantes il plaît aux Curez. Tous les Obédienciers ou Religieux qu'on envoye deſſervir un Bénéfice, ſont *amovibles*, ou *amobiles*.

Ce mot vient du vèrbe Latin *amovere*, qui ſe dit pour ſignifier, ôter d'un lieu, d'une place, d'un poſte, d'une charge que l'on occupoit. On en a formé le mot barbare *amobilis*, d'où s'eſt fait *amobile*, & enſuite *amovible*. *Qui amoveri poteſt.*

AMOUN. Nom propre. Voyez AMMON.

AMOUQUE, ſ. m. Tèrme de Relation. C'eſt le nom des Gouvèrneurs, ou Paſteurs des Chrétiens de S. Thomé dans les Indes. *Præfectus*, ou *Paſtor Chriſtianorum S. Thomæ.* Ce nom eſt Indien.

AMOUR, ſ. m. & f. *Amor.* Autrefois c'étoit une faute de faire *amour* maſculin : Bèrtaut a dit, La petite *amour* parle, & la grande eſt muette. Aujourd'hui il eſt plus ſouvent maſculin que féminin. Il y a même ceci à remarquer que quand il s'agit de l'*amour* que nous avons pour Dieu, ce mot eſt toûjours maſculin : *amour* divin, *amour* ſacré ; & jamais *amour* divine, *amour* ſacrée. Il faut remarquer d'ailleurs, que quand *amour* ſignifie une Maîtréſſe, il eſt toûjours féminin. Il ſuit par tout ſes nouvelles *amours*, & jamais ſes nouveaux *amours*. Hors ces cas, & quelques autres ſemblables, *amour* peut être maſculin, & féminin indifféremment. En Poëſie il eſt hermaphrodite ; mais plutôt maſculin que féminin. Quelques-uns le font maſculin au ſinguliér, & féminin au pluriel : Le paſſé n'a point vû d'étèrnelles *amours*. Mais de bons Auteurs n'obſèrvent point cette regle : Mon ame eſt remplie, & penetrée de la plus vive douleur, & de la plus tendre *amour* qu'on ait jamais ſentie. P. DE CL. Quoiqu'il en ſoit, l'*amour* eſt une paſſion de l'ame qui nous fait aimer quelque pèrſonne, ou quelque choſe ; ou, ſelon Buſſi Rabutin, un déſir d'être aimé de ce que l'on aime. L'*amour* divin eſt le ſeul qui nous doit enflammer. L'*amour* patèrnelle, l'amour conjugal ſont les *amours* les plus violèntes. L'*amour* des richèſſes eſt la cauſe de tous les vices. L'*amour* de la gloire eſt la cauſe des plus belles actions. On dit auſſi, Il aime d'*amour* ; pour dire, d'une amitié violente. Ce Prince eſt l'amour des peuples.

AMOUR, ſe dit principalement de cette violente paſſion que la nature inſpire aux jeunes gens de divèrs ſéxes. L'*amour* eſt une envie cachée & délicate de poſſeder ce que l'on aime. ROCHEF. L'*amour* eſt une paſſion inquiéte, & tumultueuſe. L'*amour* eſt l'enfant du loiſir. CORN. L'*amour* s'éteint dès qu'il ceſſe d'eſpérer ou de craindre. ROCHEF. On ne peut pas long-tems cacher l'*amour* où il eſt, ni le feindre où il n'eſt pas. ROCHEF. L'*amour* n'eſt plus *amour* dès qu'il eſt ſans déſirs. VILL. L'*amour* a beſoin de changer d'objet pour reveiller ſa vivacité. On dit, qu'un jeune homme fait l'*amour* à une fille quand il la rechèrche en mariage. On dit auſſi odieuſement, qu'il s'eſt marié par *amour* ; c'eſt-à-dire, déſavantageuſement, & par l'emportement d'une aveugle paſſion. Il y a auſſi des *amours* brutaux, monſtrueux & contre nature. Les Anciens plaçoient le ſiége de l'*amour* dans le foie, comme nous dans le cœur.

Un de nos Auteurs a dit qu'il en eſt de l'*amour* comme de la petite verolle, qui eſt bien moins dangereuſe quand on eſt jeune, que dans un âge plus avancé.

Le P. le Moine, dans ſa diſſèrtation ſur le Poëme Héroïque, a donné des régles pour les *amours* que l'on fait entrer dans un poëme. Il veut, 1°, qu'on les renfèrme dans les épiſodes, ſans leur pèrmettre pour quoi que ce ſoit d'entrer dans l'action principale. 2°, Les *amours* qui entrent dans le poëme, doivent être des *amours* de Héros & d'Héroïnes, & non pas des *amours* de coquets & de coquettes. 3°, Qu'il n'y ait rien que de bien ſéant & de modeſte. P. le M. Mais rien n'eſt plus contre la vrai-ſemblance que de ne faire aucune piéce que l'*amour* n'en ſoit l'ame; comme s'il entroit dans tout ce qui ſe fait au monde.

L'*amour* fait faire des choſes bien èxtraordinaires. En 1226. le Comte de Champagne devint amoureux de blanche de Caſtille Mere de S. Louis. Pour elle il pèrdit Montereaux-Faut-yone, Nogent, & pluſieurs autres places; enſuite de quoi il ſe retira à Provins pour faire des Vèrs & des Chanſons amoureuſes. *Mezeray*. De Rochef.

L'*amour* conjugal. *Amor conjugum, conjugalis*, ou *conjugialis*. L'*amour* conjugal a été repreſenté par Alciade en ſes emblêmes par deux corneilles, dont l'amitié eſt inſéparable, & pendant la vie & à la mort, ſelon Elien Liv. III. Ch. 9. *Hiſt.* De Roch. S. Chryſoſtôme dit que le cœur eſt le ſymbole de l'*amour conjugal*; il meurt par la moindre diviſion de ſes parties. Id.

Le portrait d'un époux,
Qui ſans ceſſe agité de mouvemens jaloux,
Et paré du dèhors d'une tendrèſſe vaine,
Aime, mais d'un amour *qui reſſemble à la haine.* Ren.

Les loups vivent d'agneaux, les abeilles de fleurs;
*Les herbes de roſée, & l'*Amour *de douleur.* Menag.

Le Pêcheur aime l'eau; le Soldat les alarmes;
Le Bèrger les troupeaux; l'Amour *aime les larmes.* Id.

On dit auſſi des animaux qui ſont en chaleur, qu'ils entrent en *amour* lorſqu'ils rechèrchent leurs femelles.

Amour, ſ. m. Se prend encore pour la Divinité fabuleuſe des Payens, qu'ils s'imaginoient préſider à l'*amour*. Ils tenoient que l'*amour* exèrçoit ſon empire ſur tout le monde, & qu'il inſpiroit aux deux ſexes une inclination mutuelle. On a travèſti l'*amour* en Dieu pour excuſer le vice. Port-R. L'*amour* eſt tout nud. Les flambeaux de l'*amour*, les fleches de l'*amour*. Le bandeau de l'*amour*. L'*amour* eſt aveugle. On repréſente l'*amour* comme un enfant, parce qu'il n'eſt jamais ſage; & qu'au contraire il eſt toujours badin, & indiſcret. S. Evr.

Il ſignifie auſſi en ce ſens, tous les petits agrémens qui naiſſent de la beauté. Les jeux, les ris, les *amours*, & les graces. *Gratiæ, veneres, lepores.* Venus eſt la mère des *amours*. Les *amours* ne ſe preſſent plus guère autour d'elle, & je ne voudrois point eſſuyer la honte de porter les dèrniérs encens ſur un autel qui tombe en ruine. Le Ch. d'H. Je veux des graces qui rient, & des *amours* qui folâtrent. Id.

Amours, ſe dit auſſi au pluriel. *Amores.* Les livres, les tableaux, ſont ſes *amours*. Il ſe nourrit de folles *amours*. C'étoient ſes jeunes *amours*, ſes tendres *amours*. Il ſignifie auſſi, l'objet aimé. Mon cœur, mes *amours*, m'aimerez-vous toujours?

L'*amour* propre, c'eſt l'*amour* de ſoi-même. *Amor ſui.* Rien n'eſt ſi impétueux que ſes deſirs, rien de ſi caché que ſes deſſeins, rien de ſi habile que ſa conduite. Rochef. L'*amour propre* eſt le plus grand de tous les flateurs. Id. Dieu ne nous commande point d'étouffer abſolument l'*amour propre*; au contraire, l'*amour* de nous-mêmes eſt renfermé dans le précepte de Jesus-Christ, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. L'*amour propre* entre éſſentiellement dans l'exèrcice des vèrtus, & une bonne action n'eſt qu'une manière de s'aimer, plus noble que les autres. Aban. Dieu intéréſſe l'*amour propre* par ſes proméſſes & par ſes menaces, & bien loin de le condamner, il en tire des motifs pour nous porter à la ſanctification. Id. L'*amour propre* trahit ſes intérêts à force d'être intéréſſé. S. Evr. Un *amour* déſintéréſſé eſt une chimère: on n'aime que pour l'*amour* de ſoi-même. M. Scud.

L'amour propre *eſt la ſource en nous de tous les autres:*
Lui ſeul allume, éteint, & change nos déſirs. Corn.

L'amour propre *a ſouvent des routes inégales:*
S'il fait votre déréglement,
Il eſt auſſi le fondement
De toutes les vèrtus morales. Ab. d'Hailly.

Pour l'amour. Sorte d'advèrbe, qui ſignifie, à cauſe, en conſidération. *Cauſâ, gratiâ alicujus.* Il faut tout abandonner *pour l'amour* de Dieu. J'eſpère que vous ferez cela *pour l'amour* de moi. Les Romains ſe ſont ſacrifiez pour l'*amour* de la patrie. Il faut donner l'aumône pour l'*amour* de Dieu. On s'en ſèrt auſſi en parlant des choſes. Les avares n'agiſſent que *pour l'amour* des richéſſes. On entreprend tout *pour l'amour* de la gloire; mais alors il eſt bas.

Amour, ſe dit provèrbialement en ces phraſes: il n'eſt point de belle priſon, ni de laides *amours*. On dit encore, Tout par *amour*, & rien par force. On dit encore, qu'une femme laide eſt un remède d'*amour*. On dit auſſi, A battre faut l'*amour*. On dit auſſi que:

...L'hymen qui ſuccède à ſes folles amours,
Pour une bonne nuit a bien de mauvais jours. Corn.

Poire d'Amour. Eſpèce de poire qui ſe nomme autrement poire de livre. Voyez LIVRE.

Freres de l'Amour. Une ſecte de fanatiques née en Hollande vèrs l'an 1590. prit le nom de *Freres de l'Amour*. Elle paſſa vèrs le même tems en Angletèrre, où Henri Nicolas de Liege fit paroître pluſieurs livres pleins des rêveries & des blaſphêmes de ſa ſecte. Entre autres l'Évangile du Royaume, les ſentences Dominicales, la Prophétie de l'eſprit d'*amour*, la Publication de la paix ſur la tèrre.

AMOURACHER, v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel, & en mauvaiſe part, de ceux qui ſont amoureux d'une pèrſonne de vile ou d'inegale condition. *Inſano alicujus amore capi.* Cette femme s'eſt *amourachée* de ſon valet.

AMOURETTE, ſ. f. Ne ſe dit qu'en mauvaiſe part, d'un attachement ſecret & caché, ou d'un commèrce illicite entre pèrſonnes diſproportionnées. C'eſt ce qu'on appelle ordinairement une folle amour. *Clandeſtinus, aut illicitus amor.* Ce vieillard a encore une petite *amourette* en tête. Il s'eſt marié par *amourette*.

AMOUREUX, euse. ſ. m. & f. Qui a de la paſſion pour quelque choſe, ou quelque pèrſonne. *Amator, Amatrix.* Il eſt *amoureux* des tableaux, *amoureux* de toutes les femmes qu'il voit. *Amoureux* de bonne foi. *Amoureux* tranſi. Si tu veux me pèrſuader que tu es *amoureux*, ſois ſérieux & triſte; autrement on ne croira pas que tu deſires. B. Rab. Auguſte rendit de ſon joug l'Univèrs *amoureux*. Boil. L'homme n'eſt *amoureux* que de lui-même. M. Esp. C'eſt un ſot pèrſonnage qu'un vieux *amoureux* qui ſe radoucit auprès d'une jeune pèrſonne. Bell. Je pars plus *amoureux* que je ne fus jamais. Racin.

Siéroit-il bien à mes écrits,
D'ennuyer les races futures,
Des ridicules avantures,
D'un amoureux *en cheveux gris?* Malherbe.

On dit auſſi *amoureux* parmi les Marins, pour dire *amis*, Travaillons, mes *amoureux*, dit un Capitaine en commandant la manœuvre aux matelots; c'eſt-à-dire, mes amis.

Amoureux, euse. adj. Se dit des choſes qui ſont les inſtrumens de l'amour, ou qui concèrnent l'amour. *Amatorius.* Regard *amoureux*. Deſirs *amoureux*. Vèrs, & billets tendres & *amoureux*. Faveurs *amoureuſes*.

Je hais ces vains Auteurs, qui fous de ſens raſſis,
S'érigent, pour rimer, en amoureux *tranſis.* Boil.

Secrets *amoureux*. Tranſports *amoureux*. Les Amans s'occupent de mille riens *amoureux*, pour eux ſeuls importans. Fonten. On dit poëtiquement: Languir dans l'empire *amoureux*.

Fuyez la ſolitude, elle ſert à nourrir
Une amoureuſe *inquiétude.* Corn.

Les Médecins appellent les deux muſcles obliques de l'œil, *amoureux*, circulaires & rotateurs, parce que leur mouvement marque de la tendreſſe ou de la paſſion.

On dit provèrbialement d'un homme qui aime en tous lieux, & dont le cœur eſt ouvèrt de tous côtez, que c'eſt un *amoureux* des onze mille Vièrges; & de celui qui n'aime point du tout, qu'il eſt *amoureux* comme un chardon.

AMOUREUSEMENT, adv. D'une manière amoureuſe, tendre, & favorable. *Amanter.* Cet amant regardoit *amoureuſement* ſa maitreſſe. Ce Paraſite régarde *amoureuſement* les bons morceaux. Le ciel regarde *amoureuſement* la tèrre quand il l'échauffe, & la rend féconde par ſes bénignes influences. Et en matière de piété en parlant d'un amour ſaint, Il regardoit *amoureuſement* ſon Crucifix, & le baignoit des ſes larmes.

AMOUS. Nom propre. Voyez AMMON.

A M P.

AMPÉLITE. Se dit d'une tèrre qui ſe diſſout, & ſe fond dans l'huile; elle ſèrt à teindre les ſourcils, ou les cheveux, & à les noircir. *Ampelitis.*

AMPHIARÉES, ſ. m. & pl. *Amphiaraa*. Nom d'une fête chez les Grècs. Elle ſe célébroit au Temple d'Amphiarée, qui étoit ſur le chemin d'Athènes à Orope.

AMPHIARTROSE, ou **AMPHIARTHROSE**, ſubſt. f. Tèrme d'Anatomie. C'eſt une eſpèce d'articulation neutre, ou douteuſe, que l'on diſtingue de la Diatroſe, parce qu'elle n'a pas un mouvement manifeſte; & de la Synartroſe, parce qu'elle n'en eſt pas abſolument privée. Telle eſt l'articulation des côtes avec les vèrtebres, & celle des os du carpe & du tarſe entr'eux; laquelle tenant de l'une & de l'autre, eſt appellée *anychiartroſe*, & par quelques-uns *Diatroſe ſynartrodiale*. Dionis. Ce mot vient d'ἄμφω, deux, & ἄρθρωσις, articulation, comme ſi l'*amphiartroſe* tenoit de deux autres eſpèces d'articulations.

AMPHIBIE, adj. & ſ. m. Animal qui vit tantôt dans l'eau, tantôt ſur la tèrre. *Beſtia anceps*. Les crocodiles, les caſtors, les loutres, les grenouilles, les tortuës, le veau marin, ſont des animaux *amphibies*. On a étendu ce mot à des hommes qui vivent long-tems ſous l'eau. On trouve divèrs exemples de ces hommes *amphibies*. Il n'y en a point de plus ſurprenant que celui d'un Sicilien, que l'on appelloit le *poiſſon Colas*. Dès ſa jeuneſſe il s'étoit tellement accoutumé à vivre dans l'eau, que ſon tempérament étoit tout changé; vivant plutôt à la manière des poiſſons, qu'à la manière des hommes. Kirker. Les Paravas qui ſont la pêche des pèrles, ſont en quelque ſorte *amphibies*. Voyez au mot PLONGEUR.

Ce mot vient du Grèc, où il ſignifie, *Vie en deux manières*, ou *en deux endroits*.

AMPHIBLESTROÏDE, ſ. f. *Tunica, Retina*, ou *Retiformis*. C'eſt une tunique de l'œil, qui eſt molle, blanche & glaireuſe. Elle s'appelle par les Grècs ἀμφιβληστροειδὴς χιτὼν, *Tunique amphibleſtroïde*, parce que ſi on la jette dans l'eau, elle reſſemble à un filet. Ce mot eſt composé d'ἀμφίβληστρον, qui vient d'ἀμφὶ, *circùm*, & de βάλλω, *jacio*, & ſignifie une eſpèce de filet à jetter dans l'eau pour prendre du poiſſon; & de εἶδος, *forme*. On appelle ainſi cette tunique de l'œil, parce qu'elle eſt tiſſuë en forme de filet, ou de réſeau. Elle ſort du centre du nèrf optique, & eſt composée de la ſubſtance medullaire de ce nèrf, & s'étendant ſur l'humeur cryſtalline, elle va auſſi loin que le ligament ciliaire, ou les ligamens des paupières Parce que cette membrane eſt blanche & d'une ſubſtance moëlleuſe, il ſemble qu'elle parte de la ſubſtance moëlleuſe & fibreuſe du nèrf optique; enſorte qu'elle ne ſoit rien autre choſe qu'une extenſion des fibres de ce nèrf, lequel s'aſſemble-là en un corps rond, & ſemblable à un filet ou réſeau dans la configuration. Cette tunique ſemble être le principal organe de la vuë, elle reçoit les eſpèces viſibles dans le fond de l'œil, de la même manière qu'une feuille de papièr blanc reçoit dans une chambre bien fèrmée, celles qui entrent par un petit trou qu'on a laiſſé ouvèrt. Harris.

AMPHIBOLOGIE, ſ. f. Tèrme de Grammaire. C'eſt un vice du diſcours qui le rend ambigu & obſcur, & qui le peut faire intèrprêter en divèrs ſens. *Amphibolia*. Il s'entend plus particulièrement de la phraſe que des mots. Cet homme ne veut pas qu'on l'entende, il fait de grandes *amphibologies* qui aboutiſſent à rien. C'eſt une *amphibologie* que la réponſe que Pyrrhus reçut de l'Oracle qu'il avoit conſulté ſur la guèrre qu'il avoit deſſein de faire aux Romains, & qui lui répondit par ce vèrs:

Aio te, Æacida, Romanos vincere poſſe.

L'*amphibologie* conſiſte en ce que *te* & *Romanos* peuvent être également nominatif & cas. La Langue Françoiſe, qui énonce toujours les choſes d'une manière naturelle, n'a point de ces ſortes d'*amphibologies*; mais elle en peut avoir dans ſes relatifs, par éxemple, *le Pere du ſoldat que vous avez vû*. Le *que*, ſuivant la Grammaire, ſe rapporte au dèrnièr, c'eſt-à-dire, à *ſoldat*; & ſelon l'intention de celui qui parle, il ſe rapporte ſouvent au prémier, *le père*. Quand des deux noms il y en a un de genre féminin, & l'autre de genre maſculin, ſi le relatif ſe rapporte à celui qui eſt de genre féminin, on évite l'*amphibologie*, en mettant *laquelle*, au lieu de *que*, ou de *qui*; par éxemple, *la mère d'un tel laquelle parla*, au lieu de *la mere d'un tel qui parla*. Quand le vèrbe eſt au prétérit défini, l'*amphibologie* eſt ôtée par le participe, qui avec le vèrbe *être* compoſe ce prétérit, & alors il n'eſt pas neceſſaire de ſe ſervir du relatif *laquelle*, qui ne fait pas un bel effèt dans le diſcours; par éxemple, *la mère d'un tel que vous avez vuë*, le *que* eſt détèrminé par le participe *vuë*, & ſe rapporte au mot *mère*. S'il n'y avoit rien qui ôtât l'*amphibologie*, il faudroit dire *laquelle*, parce que la clarté eſt la prémière & la plus éſſentielle qualité du diſcours, puiſque les hommes ne parlent que pour ſe faire entendre.

On ne dit point cependant en Grèc ἀμφίβολος, ni ἀμφιβολογία, ſi ce n'eſt dans un Grèc barbare; & ainſi le mot Latin *amphibologia*, d'où l'on a formé en François *amphibologie*, n'eſt point véritablement Latin. Ceux qui parlent bien, diſent *amphibolia* en Latin. Éraſme néanmoins s'eſt ſèrvi du mot Latin *amphibologia*, mais il n'eſt pas à imiter en cela.

AMPHIBOLOGIQUE, adj. maſc. & fém. Qui contient de l'amphibologie, & ne ſe dit que des diſcours, & des paroles. *Ambiguus, anceps*. Cette phraſe, cette conſtruction eſt *amphibologique*.

AMPHIBOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière amphibologique. *Ambiguè*. Tous ces mots viennent du Grèc ἀμφίβολος, qui ſignifie *ambigu*, & λόγος, *diſcours*.

AMPHIBRANCHIES, ſ. m. & pl. Ce ſont les éſpaces qui ſont autour des glandes des gencives, qui humèctent la trachée artère & l'eſtomac. Harris. Ce mot vient d'ἀμφὶ, *autour*, & βράγχια, qui ſe prend quelquefois comme βράγχος, pour le goſier, la gorge.

AMPHIBRAQUE, ſ. m. Tèrme de poëſie Latine & Grècque; c'eſt le nom d'un piéd de trois ſyllables, dont la premiére & la dèrnière ſont breves & celle du milieu eſt longue, comme *amare*, *Amphibrachus*. Ce mot vient d'ἀμφὶ, *circùm*, *tout autour* & de βραχὺς, *brevis*, *brèf*. C'eſt comme ſi l'on diſoit que ce piéd eſt brèf tout autour, & long dans le milieu.

AMPHICTYON, ſ. m. Membre du Corps, ou Aſſemblée des *Amphictyons*. *Amphictyon*. Les *Amphictyons* étoient les Députez des villes & des peuples de la Grèce, qui repréſentoient la nation, avec un plein pouvoir de concèrter, de réſoudre, & d'ordonner ce qui leur paroiſſoit convenir aux avantages de la cauſe commune. C'étoit à peu près ce qu'on appelle en Hollande les États Généraux, ou plûtôt que l'on nomme en Allemagne la Diete de l'Empire. *Amphictyones*. Il y avoit pluſieurs ſortes d'*Amphictyons*. Les plus anciens inſtituez par Amphictyon, troiſième Roi d'Athènes, à deſſein de lier plus étroitement les Grècs, & d'en former un corps, dont l'union imprimât du reſpèct & de la tèrreur aux Barbares; s'aſſembloient deux fois l'année aux Thèrmopyles dans le Temple de Cérès, bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Aſope. Tourreil. C'eſt de cet *Amphictyon*, leur inſtituteur, que ceux-ci; & de ceux-ci, que les autres enſuite prirent leur nom. Pauſanias dans l'énumération des dix peuples qui compoſoient l'Aſſemblée des *Amphictyons*, ne compte que les Ioniens, les Dolopes, les Theſſaliens, les Ænianes, les Magnetes, les Maléens, les Phthiotes, les Doriens, les Phocéens, & les Locriens voiſins de la Phocide. Il ne parle point des Achéens, des Eléens, des Argiens, des Meſſéniens, des Éoliens, ni de beaucoup d'autres. Tourr. On trouve encore le nom des peuples admis dans cette Aſſemblée, dans l'Oraiſon d'Æſchine *de falſa legatione*. Toute la Grèce relevoit de ce Tribunal, & il décèrnoit toutes les récompenſes & les peines. Les nouveaux *Amphictyons*, qu'Acrilius inſtitua ſur le modèle des prémièrs, s'aſſembloient auſſi deux fois l'année dans le temple de Delphes, & avoient une inſpèction particulière ſur ce temple. Les uns & les autres s'appelloient indiſtinctement Ἀμφικτύονας, Πυλαγόρας, Ἱερομνήμονας; & leur aſſemblée Πυλαία. Rome dans ſa plus haute ſplendeur ne ſupprima pas l'aſſemblée des *Amphictyons*. Auguſte y donna droit de ſéance à la ville de Nicopolis, qu'il fit bâtir après la bataille d'Actium; mais ils n'avoient plus qu'un vain titre qui peu à peu s'anéantit. Strabon même aſſure, Liv. IX. que de ſon tems ils ne s'aſſembloient plus Au reſte, Androtion dans Pauſanias, Liv. X. par une raiſon d'étymologie arbitraire, veut qu'originairement les *Amphictyans* s'appellaſſent *Aphictyons*, & que le tems ait ajouté une lettre à leur nom. Anaximènes & le Scholiaſte de Thucydide, par la même raiſon, les nomment *Amphictyons*. Moi, tout uniment, j'aime mieux croire, ſur la foi de Théopompe, qu'ils prirent & portèrent le nom de leur Fondateur le Roi Amphictyon. Tourr. Philippe fut agrégé aux corps des *Amphictyons*, & déclaré Chef de la Ligue ſacrée; & depuis ce tems-là il préſidoit aux jeux Pythiques, inſtituez par les *Amphictyons* Id. Les *Amphictyons* avoient dans les jeux Pythiques le titre de Juges, ou d'Agonotétes. Philippe, nouvel *Amphictyon*, éxèrça tous leurs droits, & jouit de tous leurs privilèges. Il en abuſa même dans la ſuite & y préſida par Procureur. Id. Le même Auteur dit dans ſa Préface, p. 81. qu'ils s'aſſembloient, tantôt aux Thèrmopyles, & tantôt à Delphes.

AMPHIDÉE, ſubſt. m. *Amphydæum*. Tèrme d'Anatomie. Dans quelques Auteurs, c'eſt le haut de la bouche de la matrice. Harris.

AMPHIDROMIE, ſ. f. Fête du Paganiſme. *Amphidromia*. On la célébroit le cinquième jour après la naiſſance d'un enfant. C'étoit une réjouiſſance qui ſe tèrminoit par un feſtin, où le père convoquoit ſa famille & ſes amis. Il ſemble qu'il faudroit dire *Amphidromies*, pluriel; car ce nom eſt purement Grèc, & en Grèc il eſt pluriel, Ἀμφιδρόμια, auſſi-bien que préſque tous les autres noms de fêtes. Voyez ſur cette fête Meurſius. *Animad. miſcell. Liv. III. art.* 33. & *de Fer. Græc.*

AMPHIMACRE, ſ. m. Tèrme de poëſie Grècque & Latine. C'eſt le nom d'un piéd de trois ſyllabes, dont la prémière & la dèrnière ſont longues, & celle du milieu bréve; au contraire de l'amphibraque. *Prævident*, *Omnium*, *Caſtitas*, ſont des *amphimacres*. Ce mot eſt Grèc compoſé d'ἀμφὶ, autour, & μακρὸς, long; parce que les extrémitez de ce pied ſont longues.

AMPHIPOLES, ſ. m. Archontes, ou Magiſtrats de Syracuſe. *Amphipoles*. Ils furent établis par Timoleon en la 109e Olympiade, après qu'il eut chaſſé Denys le Tyran. Ils ont gouvèrné Syracuſe pendant plus de 300. ans. Diodore de Sicile aſſure qu'ils ſubſiſtoient encore de ſon tems.

AMPHIPROSTYLE, ſ. m. Temple des Anciens, qui avoit quatre colonnes à la face du devant, & quatre à celle de dèrrière. *Amphiproſtylos*. Il vient du Grèc ἀμφὶ, *de côté & d'autre*, πρὸ, *devant*, & στῦλος, *colonne*.

AMPHISBÈNE, ſ. m. Sèrpent à deux têtes, qui mord par la tête & par la queuë. *Amphiſbæna*. On dit qu'ils s'en trouve dans les déſerts de Lybie, & il eſt le ſymbole de la trahiſon.

Quelques-uns mettent l'*amphiſbène* au rang des lézards. Aëtius dit que la *Scytala* & l'*amphiſbene* ſont ſemblables: que ces animaux ne vont point en amenuiſant, & ſont auſſi gros d'un côté que d'autre, de ſorte qu'il eſt difficile de connoître où eſt leur tête. L'*amphiſbène* va en avant & en arrière; ce qui n'eſt point en l'autre. Leurs piqûres, quoique venimeuſes, ne ſont pas mortelles; mais ſont comme celles des guêpes. On l'appelle autrement *Europe* ou *Enny*: en Latin *caulia* & *amphiſbæna*, qui vient de ἀμφὶ, & de βαίνω, *je marche*, comme ſèrpent marchant des deux côtez, car on lui attribuë deux têtes, & ce qui a donné occaſion à cela, c'eſt que ſa figure eſt toute ſemblable à celle des vèrs de tèrre, dans leſquels il eſt fort difficile de diſtinguer la tête d'avec la queuë.

Il y a des Scolopendres qui ſont auſſi de ce genre. Voyez *Scolopendre*. On s'en ſèrt dans le Blaſon, & quelquefois on le confond avec l'*amphiſtère*, quoiqu'il en ſoit fort different. Quand on ouvrit le tombeau de Chilpéric à Tournay, on y trouva des abeilles, & des figures de ſèrpens *amphiſbene*, ou à deux têtes.

L'*amphiſbene*, avec ce mot, *Mordet utrimque*, eſt la deviſe d'un Satyrique qui dechire les autres par ſes diſcours & par ſes écrits.

AMPHISCIEN. Tèrme d'Aſtronomie & de Géographie. *Amphiſcii*. On nomme ainſi les peuples qui habitent la Zone torride, parce qu'ils ont l'ombre tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre; tantôt au Septentrion, & tantôt au Midi. Ce mot vient du Grèc ἀμφὶ, & de σκιὰ, *ombre*.

AMPHISMELE, ſ. f. *Amphiſmela*. Tèrme d'Anatomiſte. C'eſt un inſtrument dont on ſe ſert dans la diſſection des os. HARRIS.

AMPHISTÈRE, ſ. m. Sèrpent, ou dragon qui a deux aîles, & qui eſt ſouvent repréſenté dans les armoiries. *Amphiſtera*. Ce mot vient du Grèc ἀμφὶ, qui ſignifie *autour* & de πτέρα, qui ſignifie *aile*.

AMPHITHÉATRE, ſ. m. Bâtiment ſpacieux, rond, ou ovale, dont l'arène étoit de divèrs rangs de ſieges, diſpoſez par degrez, avec des portiques au dedans & au dehors. *Amphitheatrum*. Chez les Anciens il étoit deſtiné à donner des ſpéctacles au peuple; comme les combats des Gladiateurs, ou des bêtes feroces. Le Théâtre étoit conſtruit en forme de demi cèrcle plus que la quatrième partie du diamètre. Et l'*amphithéâtre* étoit un double théâtre, ou deux théâtres joints enſemble. Ainſi l'axe de l'*amphithéâtre* avoit de long un diamètre & demi. Voyez Philand. ch. II. Liv. V. de Vitruve, Albèrt Liv. VIII. ch. 8. & les antiquit. de Nîmes par J. Poldo, ch. 24. On voit encore des *amphithéâtres* à Rome, à Nîmes, &c. L'*amphithéâtre* de Veſpaſien, appellé le Coliſée, celui de Véronne en Italie, ſont les plus celebres de l'antiquité. Un Gladiateur prenoit conſeil dans l'*amphithéâtre*, & ſe déterminoit ſur la mine & ſur la contenance de ſon ennemi. BALZ. Pline rapporte que Curion dreſſa un *amphithéâtre* qui tournoit ſur de gros pivots de fèr; de ſorte que du même *amphithéâtre* on pouvoit en faire, quand on vouloit, deux théâtres differens, ſur leſquels on repreſentoit des pièces toutes differentes. Voyez Juſte Lipſe dans le Traité qu'il a fait de l'*amphithéâtre*. Thom. Demſtèr *Antiq. Rom.* Liv. V. ch. 5. Ant. Fritius, *de Arte Gymn.* Liv. III. ch. 4.

AMPHITHÉATRE de Comédie, en France, ſe dit d'un lieu élevé vis-à-vis du théâtre, d'où l'on voit commodément la Comédie: il eſt au deſſous des loges, & plus haut que le partèrre.

On appelle auſſi *amphithéâtre*, des échafauts élevez par degrez, qu'on dreſſe dans les lieux où on doit faire de grandes cérémonies, afin d'y ménager de la place pour plus de ſpéctateurs.

On dit auſſi d'une colline qui s'élève doucement & en rond, qu'elle s'élève, qu'elle ſe courbe en *amphithéâtre*.

Ce mot vient d'ἀμφὶ, autour & θέατρον, *theatrum*, lequel vient de θεάομαι, *contemplor*, pour dire, qu'un *amphithéâtre* eſt un lieu d'où l'on peut voir de tous côtez.

AMPHITRITE, ſ. f. *Amphitrite*. Nom propre d'une Déeſſe des anciens Grècs & Romains. Elle étoit fille de Nerée & de Doris, ſelon Heſiode Theog. v. 243. femme de Neptune, la même v. 930. *Claud. de Rapt. Proſerp. v.* 103. C'eſt pour cela que les Poëtes la font Déeſſe de la mer, & qu'en poëſie on prend quelquefois *Amphitrite*, comme Neptune, pour la mèr. Comme dans Ovide Metam. Liv. I. v. 13. Catull. Argon. Ep. 65. v. 5. & Dion Perig. v. 53. Elle eut de Neptune un fils nommé Triton, Heſiod. Theog. v. 930. Ce nom ſemble venir d'ἀμφὶ, *circùm*, & τρίβω, *tero*, de ce que la mèr environnant la tèrre, la ronge tout autour; ou bien d'ἀμφὶ, & de τρεῖν, qui ſignifie épouvanter, parce que la mèr épouvante. C'eſt l'opinion d'Heſychius, de l'Etymogoliſte, & de Tzetzes, ou du Scholiaſte d'Heſiode. *Amphitrite* eſt repréſentée ſur des medailles de Corinthe devant Neptune. Elle tient un petit enfant, qu'elle préſente à ce Dieu; & Pauſanias dit qu'il y avoit à Corinthe une ſtatuë d'*Amphitrite* dans le temple de Neptune. *Vaill. Colon. T. p.* 101. M. Spanheim. *p.* 253 de la dèrnière édit. prétend qu'elle eſt ſouvent repréſentée comme une Syrène; c'eſt-à-dire, tout le haut du corps juſqu'à la ceinture ſemblable à une femme, & pour le bas, au lieu de deux jambes, deux queuës de poiſſon.

AMPHORE, ſ. f. Sorte de méſure des choſes liquides, qui étoit en uſage chez les Romains. *Amphora*. Chaque *amphore* tenoit trois boiſſeaux. Les vaiſſeaux qu'il étoit pérmis à chaque Sénateur d'avoir au nombre de deux pour ſon uſage particulièr, furent reglez du tems de la République à 300. *amphores*, & par Auguſte, 100. *amphores*. DE LA MAR.

AMPLE, adj. m. & f. Qui eſt grand & étendu. *Amplus*. Ils ſe ſont battus dans une *ample* & vaſte campagne. Ce bâtiment n'eſt pas aſſez *ample* pour loger le train du maître. Ce pourpoint, ces manches, ſont trop *amples*, trop larges. On lui a donné une *ample* collation, pour dire, fort grande.

AMPLE, ſe dit figurément en morale, & des choſes ſpirituelles. Le pouvoir qu'on donne à des Plénipotentaires ne ſauroit être trop *ample*. Cette Bulle contient des priviléges fort *amples*.

AMPLEMENT, adv. D'une manière fort ample *Fusè, latèque, amplè*. Il a *amplement* répondu à toutes les objéctions qu'on lui a faites. Nous parlerons plus *amplement* de cette affaire une autrefois.

AMPLIATIF, adj. m. *Amplians*. On appelle induits *ampliatifs*, les induits que le Pape augmente en y ajoûtant quelque nouvel avantage.

AMPLIATION, ſ. f. Tèrme de Finance. *Exemplum, exemplar*. C'eſt le double qu'on retient d'une quittance, ou autre acte dont on a beſoin pour en faire apparoir, ou le produire en divèrs endroits.

Lettres d'*ampliations*, en tèrmes de Chancelerie, ſont des lettres qu'on obtenoit ci devant pour articuler les moyens omis dans les lettres de Requête civile qu'on avoit auparavant impétrées. Par l'ordonnance de 1667. elles ſont abrogées, & il eſt dit que ces moyens ſeront articulez par une ſimple requête.

AMPLIER, v. act. Tèrme de Palais, Differer. *Amplier* le tèrme d'un payement. *Ampliare præſinitum ſolvendo debito tempus*.

AMPLIER un criminel, c'eſt différer ſon jugement. *Ampliare reum*.

AMPLIER un priſonnièr, C'eſt lui donner dans ſa priſon plus de libèrté qu'il n'en avoit; le tenir moins reſſerré qu'il n'étoit. *Cuſtodiam facere liberiorem*.

AMPLIFICATION, ſ. f. *Amplificatio*. Tèrme de Rhétorique. C'eſt une partie du diſcours ou de l'oraiſon, dans laquelle & par laquelle on aggrave un crime, on augmente une louange, on étend une narration, & l'on excite les mouvemens qu'il convient dans l'ame de l'auditeur. La première partie eſt l'argumentation, qui comprend les preuves, & la ſeconde eſt l'*amplification*, qui les étend & les pouſſe: toutes deux appartiennent à l'invention, qui eſt le prémièr devoir de l'Orateur. L'*amplification*, dit Ciceron dans les partitions oratoires, eſt une éſpèce d'argumentation véhémente. C'eſt, dit-il, encore une forte affirmation qui pèrſuade en excitant les mouvemens de l'ame. L'*amplification* eſt un des moyens qui contribuent au ſublime. LONGIN. L'*amplification* ſe peut diviſer en un nombre infini d'éſpèces; mais l'Orateur doit ſavoir que pas une de ces éſpèces n'eſt parfaite de ſoi s'il n'y a du grand & du ſublime; ſi ce n'eſt lorſqu'on chèrche à émouvoir la pitié, ou que l'on veut ravaler le prix de quelque choſe. Par tout ailleurs ſi vous ôtez à l'*amplification* ce qu'elle a de grand, vous lui arrachez, pour ainſi dire, l'ame du corps. ID. Les Maîtres de l'éloquence appellent l'*amplification* l'ame du diſcours. Longin blâme ceux qui la définiſſent un diſcours qui donne de la grandeur aux choſes. Car, dit-il, cette définition peut convenir tout de même au ſublime, au pathétique, & aux figures, puiſqu'elles donnent toutes au diſcours je ne ſai quel caractère de grandeur. Le ſublime conſiſte dans

la

Digitized by Google

la hauteur & l'élévation; au lieu que l'*amplification* conſiſta auſſi dans la multitude des paroles. Le ſublime ſe trouve quelquefois dans une ſimple penſée; mais l'*amplification* ne ſubſiſte que dans la pompe & dans l'abondance. L'*amplification* donc, pour en donner une idée générale, eſt un accroiſſement de paroles que l'on peut tirer de toutes les circonſtances particuliéres des choſes & de tous les lieux de l'oraiſon, qui remplit le diſcours, & fortifie en apuyant ſur ce qu'on a déja dit. Ainſi elle différe de la preuve, en ce qu'on employe celle-ci pour prouver la queſtion, au lieu que l'*amplification* ne ſèrt qu'à étendre & éxagerer. Rien n'eſt plus contraire à l'éloquence qu'une *amplification* puérile, vuide de penſées, & qui ne conſiſte que dans un vain appareil de mots entaſſez les uns ſur les autres. La bonne *amplification* eſt un amas de penſées qui enchériſſent toutes les unes ſur les autres, & qui ſont ſoûtenuës d'expreſſions vives, fortes & convenables au ſujet.

On ſe ſèrt auſſi de ce tèrme hors de la Rhétorique, où on l'applique à tous les diſcours, & des narrations même ordinaire quand on groſſit ou qu'on augmente les choſes. Il y a de l'*amplification* à cette nouvelle; il ſe prend alors pour éxagération.

On appelle encore *amplification*, le diſcours amplifié. On exèrce les écoliérs à faire des *amplifications* au Collége. Pour faire une bonne *amplification* il faut que le diſcours s'éléve par degrez, enſorte qu'un mot enchériſſe ſur l'autre, autrement l'*amplification* eſt langniſſante, & n'a plus ni force, ni mouvement. Bou. Longin dans ſon traité du ſublime, ch. IX. & X. Cicéron dans ſes *Partitiones Oratoriæ* n. 27. & 53. & le P. Cauſſin dans ſon le V^{e} Liv. de ſon *Eloquentia ſacra & profana*, ont traité de l'*amplification*.

AMPLIFICATEUR, ſ. m. Celui qui amplifie, & qui aggrandit les choſes au-delà de ce qu'elles ſont. *Amplificator.*

AMPLIFIER, v. act. Etendre, augmenter. Il ne ſe dit qu'au figuré. *Amplificare.* Il *amplifie* toutes les hiſtoires qu'il raporte. Il a *amplifié* ſon Livre de divèrs Traitez. Il a *amplifié* cette action par toutes les circonſtances qui la pouvoient aggrandir.

AMPLISSIME, eſt une qualité dont on honore quelques pèrſonnes en leur parlant, particuliérement chez les Etrangèrs, & dans les Colleges. *Ampliſſimus.*

AMPLITUDE ORTIVE, ſ. f. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt l'arc de l'horiſon qui ſe trouve entre le point où ſe léve un aſtre, & celui du vrai orient, où ſe fait l'intèrſection de l'équateur & de l'horiſon. *Amplitudo ortiva.* On appelle autrement, *Latitude ortive.* L'*amplitude* occidentale eſt l'arc de l'horiſon tèrminé par le point où l'aſtre ſe couche, & le point de l'occident équinoctial. L'*amplitude* orientale, ou occidentale, eſt appelée *ſeptentrionale* quand elle eſt dans la partie ſeptentrionale; & *méridionale* quand elle eſt dans la partie méridionale de l'horiſon. L'*amplitude* orientale du ſoleil, ſe nomme *orient* du ſoleil; & ſon *amplitude* occidentale, *occident* du ſoleil.

AMPOULETTES, ſ. f. plur. Tèrme de Marine. C'eſt le poudriér, ou l'horloge à ſable, qu'on tient dans la chambre du vaiſſeau où eſt la bouſſole. *Horologium ex arena.*

AMPOULLE, ſ. f. Tèrme de Phyſique. Il ſe dit de cèrtaines petites bouteilles, ou enflures pleines de vent qui ſe font ſur l'eau quand il pleut. *Bulla.* Il s'en fait auſſi dans toutes les autres liqueurs agitées; & c'eſt ainſi que ſe forme l'écume quand l'ébullition eſt bien petite.

AMPOULLE, ſe dit auſſi de ces petites veſſies, ou élévations qui ſe font ſur la peau, & qui ſont pleines d'eau, ou de pus. *Tumor.* Il lui eſt venus des *ampoulles* par tout le corps.

On appelle la *Sainte ampoulle*, cèrtaine petite bouteille venuë du Ciel, où il y a de l'huile qui ſèrt à ſacrer les Rois de France, laquelle on garde bien dévotement en l'Abbaye de Saint Rémi de Reims. *Sacra ampulla.* Hincmar Archevêque de Reims, qui vivoit du tems de Charles le Chauve, rapporte en la vie de S. Rémi, qu'une colombe blanche l'apporta du Ciel en ſon bèc, lorſque les Saintes Huiles lui manquoient, à cauſe de la foule qu'il y avoit auprès des fonts baptiſmaux; qu'elle diſparut auſſitôt; que cette huile parfuma toute l'Egliſe, & que le Roi Clovis en fut batiſé. Il y a eu un beau Traité Apologétique de la *Sainte Ampoulle*, fait par Aléxandre le Tenneur contre Jacques Chiffler, imprimé en 1652. Voyez du Cange au mot *Ampoulle*, Aimoin L. I. ch. XVI. Flodoard, *Hiſt. Remenſ. Liv. I. ch. XIII. Annales Bertinienſes an Ch.* 868. Gaguin du Haillan, *Liv. III. Rerum Gallicar.* le P. Sirmond ſur la lettre d'Avitus. *Conc. Gall. T. I. ad an.* 446. *p.* 1268. Morus *de ſacris unctionibus*, Le Sueur Calviniſte. Hiſt. de l'Emp. & de l'Egliſe à l'an de JESUS-CHRIST 496. les notes du P. Ruynard ſur Grégoire de Tours, *Hiſt. Franc.* Liv. II. ch. XXI. Gaguin, Hincmare & Aimoin, diſent auſſi que Clovis inſtitua un Ordre de Chevaliérs de la Ste. *Ampoulle.* Joſeph le Michieli, dans ſon *Teſoro Militar fol.* 77. & le P. Andrea Mendo Jeſuite, *De ordinib. militar. fol.* 16. & Bernardo Guiſtiniani, *Hiſt. del l'origine de Cavallieri Ch. VII.* en parlent auſſi. Ce dèrnier dit, que les Auteurs ne diſent point l'année que cet Ordre fut inſtitué; mais qu'il eſt aiſé de juger que ce fut dans la ſolennité de ſon baptême que Clovis l'inſtitua, & par conſéquent l'an 485. de JESUS-CHRIST; qu'il voulut que les Chevaliers s'appellaſſent *Chevaliérs de Sainte Rémi*; qu'ils ne pûſſent être plus de quatre; que leur fonction fût d'aſſiſter l'Evêque lorſqu'il porteroit la Ste. *Ampoulle*, & qu'ils n'ont point de banniére particuliére, parce que la dignité de leur fonction ſuffit pour les diſtinguer parmi tous les autres Chevaliérs. Ces quatre Chevaliérs ſont les Barons Tèrriér, de Beleſtre, de Seneſtre, & de Louvèrſy. Ce même Auteur remarque dans ſa ſeconde édition, que ces Chevaliérs n'étant que quatre, ils ne peuvent paſſer pour un Ordre militaire. Une deſcription des Ordres militaires imprimée à Paris en 1671. dit, qu'ils ont une Croix dont le tronc & les branches ſont triangulaires, avec quatre fleurs de lis dans les angles, & ſur le tronc de laquelle on voit au centre la ſainte *Ampoulle* ſoutenuë d'une main par le deſſous, & deſſus un S. Eſprit en forme de colombe. Tout cela cèrtainement n'eſt pas plus du tems de Clovis que le nom de Chevaliérs de S. Rémi.

Ce mot *Ampoulle*, vient du Latin *ampulla*, qui ſignifie une bouteille qui a un cou long & étroit. C'étoit autrefois un vaiſſeau où on gardoit le vin ſèrvant à l'autel. C'étoit auſſi celui où on gardoit l'huile, & le ſaint Chrême pour les Cathecuménes & les malades.

AMPOULLÉ, ÉE, part. qui ſe dit d'un ſtile vicieux, & rempli mal à propos de pluſieurs grands mots & magnifiques. *Tumidus, inflatus.* Des vèrs *ampoullez.* Un diſcours *ampoullé.*

AMPOURDAN, ou AMPURDAN, Mais prononcez *Ampourdan*, ſ. m. Petit pays de la Catalogne, dont la Capitale eſt Ampurias, de laquelle il a tiré ſon nom. *Ampurienſis ager*, ou *Emporienſis*, ou *Emporitanus tractus.* Dans l'uſage, on dit le *Lampourdan*, du *Lampourdan*, par une corruption manifèſte, qui du nom de l'article *en*, a fait un nouveau nom.

AMPURIAS, ſ. f. *Emporiæ, Ampuriæ.* Capitale du Lampourdan. On l'a nommé auſſi *Emporium*, & c'eſt de là qu'eſt venu ſon nom, parce que c'eſt un port ſur la méditèrranée, & que c'étoit un abord de Marchands.

AMPUTATION, ſ. f. Tèrme de Chirurgie. Retranchement d'un membre qui ſe fait avec le fèr, *amputatio.* On ne peut guérir cette playe; il faut faire l'*amputation* du bras. En juſtice on punit comme une éſpèce de meurtre, les playes faites par *amputation* de membres.

AMS.

AMSDORFIEN, ENNE, ſ. m. & f. Nom de ſècte d'hérétiques Proteſtants du XVI. ſiècle, diſciple d'Amſdorf. Les *Amſdorfiens* dit Sandérs, *hær.* 186. enſeignoient que les bonnes œuvres étoient pèrnicieuſes au ſalut; cependant d'autres prétendent qu'à la vérité Amſdorf l'enſeigna, mais que ſes diſciples l'abandonnèrent en ce point. Les *Amſdorfiens* étoient Confeſſioniſtes rigides. Voyez encore Prateole au mot Amſdorf.

AMSTÈRDAM, ou AMSTELDAM, ſ. f. *Amſtelodamum, Amſterodamum, Amſtelrodamum.* Ville & port de mer en Hollande. Ce n'étoit qu'un Château ſur la riviére d'Yam, lequel appartenoit aux Seigneurs d'Amſtel, dont il prit ſon nom. Quelques Pêcheurs s'établirent autour du Château, en firent un bourg, qui groſſit peu à peu par le commèrce de la pêche. Giſbèrt d'Amſtel, l'un des conjurez contre Florent V. Comte de Hollande, après ſon retour y fit bâtir des ponts, des tours, & apparemment une chauſſée, & ce bourg commença à s'appeller *Amſteldam*, du mot *dam*, qui ſignifie *chauſſée*, & du nom des Seigneurs du Château, *Amſtel.* Ainſi Amſteldam eſt proprement ſon nom; mais l'uſage eſt de dire *Amſtèrdam.* Elle ne fut entourée de murailles qu'en 1480. Depuis ce tems-là *Amſtèrdam* eſt une ville, & a toûjours crû juſqu'au point que nous la voions. C'eſt aujourd'hui une des villes du monde des plus riches & des plus marchandes. Mais c'eſt une tache pour une ville ſi célébre, dit un Auteur imprimé à la Haye en 1698. que d'être le receptacle de toutes les Religions. Sa longitude eſt 26^{d} 34' & ſa latitude 52^{d} 30'. *Amſtèrdam* fut priſe en 1578. par Guillaume de Naſſau après un long ſiége. *Amſtèrdam* porte d'or au pal de gueule chargé des trois ſautoirs d'argent; le P. Meneſtriér remarque très-bien que ce pal ſignifie la chauſſée d'Amſtel, & les trois ſautoirs marquent les levées & les digues. Par une conceſſion de l'Empereur Maximilien, de l'an 1490. ces armes ſont timbrées d'une couronne impériale.

NOUVELLE AMSTERDAM. *Novum Amſtelodamum.* C'eſt une ville de l'Amérique ſeptentrionale à l'embouchure du fleuve du Nord.

Il y a encore cinq Iſles auſquelles on a donné le nom d'*Amſtèrdam.* L'une eſt dans la mèr glaciale, près des côtes du Spitſbèrg. Une autre dans l'Aſie, entre les Iſles du Japon & Formoſe. Une troiſiéme dans la mèr Pacifique, entre l'Iſle Salomon & les côtes du Pérou. La quatriéme eſt dans l'Océan Indien, entre la nouvelle Hollande au levant, & l'Iſle de Madagaſcar au couchant. Enfin, la cinquiéme eſt dans l'Aſie, près de la côte orientale de l'Iſle de Ceilan. Les Hollandois y ont un Fort qu'ils nomment *Amſterdam.*

A M U.

AMULER, Tèrme de Marine, c'eſt peſer ſur la voile & ſur le bord vèrs le vent. Voyez **AMURER**.

AMULETTE, ſ. m. Mèdicament compoſé de ſimples. On prétend qu'en l'attachant au col il guérit ou préſèrve de divèrs maux. *Amuletum.* Il y a des *amulettes* myſtérieux, qui conſiſtent en caractères & en paroles qui sèrvent à éloigner les maux, & à en garentir. Pline en fait ſouvent mention. Les ſupèrſtitieux ſe chargeoient ſouvent de ces ſortes d'*amulettes.*

Le mot d'*amulette* vient du Latin *amuletum*, ou plûtôt *amoletum*, *amolimentum*; c'étoit un remède ſupèrſtitieux contre les maladies, nous dirions en notre langue un *préſervatif*: Les Grécs appellent ces ſortes de remèdes φυλακτήρια, περίαπτα, ἀποτελέσματα, περιτήματα, περιάμματα, βρέβια.

Le Concile de Laodicée défend aux Ecclèſiaſtiques de porter de ces *phylactères* ou *amulettes*, ſous peine d'être degradez. S. Chryſoſtôme en parle dans quelques-unes de ſes homélies ſur S. Paul, & il les regarde comme une èſpèce d'idolâtrie, ne pouvant ſouffrir que les Chretiens ſe sèrviſſent d'*amulettes* pour guérir les maladies; quoiqu'ils cruſſent ne point pécher, ſous pretexte qu'ils ne faiſoient autre choſe que d'invoquer le nom de Dieu. S Jérôme n'eſt pas plus favorable aux *amulettes* dans ſon Commentaire ſur le chap. 23. de S. Matthieu, où il condamne de ſupèrſtition tous les *phylactères* des Juifs, bien qu'ils fuſſent d'une autre nature que les *amulettes.* Il prend de-là occaſion de rejetter comme ſupèrſtitieuſe une coûtume qui étoit de ſon tems parmi le ſimple peuple, ſurtout parmi les femmes, qui portoient à leur col de petites parties des Évangiles, du bois de la Croix, quelques autres choſes ſemblables, faiſant paroître en cela plus de zele que de véritable pieté. *Hoc apud nos*, dit ce Saint Docteur, *ſuperſtitioſa mulierculæ in parvulis Evangeliis & in crucis ligno, & iſtiuſmodi rebus quæ habent quidem zelum Dei, ſed non juxta ſcientiam, uſque hodie factitant.* Voyez Kirker, *Oed. Ægyp Claſ. XI. chap. 4. Tom. II. pag.* 445. & ſuiv. & dans le troiſiéme Tome pag. 219, 335, 470, 518, 528, 564, &c.

AMURCA, ſ. f. Tèrme de Pharmacie. Medicament fait de la lie des olives. *Amurca.* Il eſt aſtringent.

AMURÉES, ſ. f. Nom d'un cèrtain Ordre de Religieuſes reſſèrrées étroitement, & enfermées de hautes murailles. *Amurées* a été dit pour *emmurées* Menage.

Amurées, n'eſt point un ordre de Religieuſes. Il y a à Roüen un Couvent de Religieuſes de S. Dominique, qu'on appelle les *Amurées*, ou *Emmurées*; je crois qu'on leur a donné ce nom, parce qu'elles ſont enfèrmées *intra muros*, quoique cela ne les diſtingue pas maintenant des autres Religieuſes, qui ſont toutes *Amurées* dans le même ſens: peut-être que celles de Roüen ne l'ont pas été toûjours, & qu'on n'a commencé à les nommer *Amurées*, que lorſqu'elles furent bâties & enfermées. Quoiqu'il en ſoit, il n'y a point d'Ordres de Religieuſes qui s'appellent *Amurées.* C'eſt une maiſon particulière, & non pas un Ordre.

AMURER, ou **AMULER**, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt bander & roidir les couets, ou cordages qui tiennent au point d'en bas des pacfis ou grandes voiles. *Pedem veli ſtringere.* On dit, *amurer* tout bas; lorſque l'on *amure* le plus bas qu'il eſt poſſible pour aller au plus près du vent, ou pour aller vent largue.

AMURES, ſ. f. Tèrme de Marine. Ce ſont des trous pratiquez dans le platbord d'un vaiſſeau & dans la gorgère de l'éperon, pour y arrêter les cordages qui sèrvent à bander les voiles. *Pes veli.* Les *amures* des voiles d'étay ſont de ſimples cordes. Les *amures* de la grande voile s'appellent *dogues d'amures.* L'*amure* d'une voile eſt ſon étroit, ou la manœuvre qui sèrt à l'amurer. L'*amure* d'artimon, eſt un palanquin, ou quelquefois une corde ſimple. L'*amure* à baſbord ou à ſtribord; c'eſt à droit ou à gauche.

AMUSEMENT, ſ. m. Occupation qui sèrt à paſſer le tems; tout ce qui occupe ou diſtrait quelqu'un; galanterie, badinage. *Occupatio ludicra, levis, jocoſa.* La Poëſie eſt un agréable *amuſement.* Il ne faut pas jouer par avarice, mais par *amuſement* pour paſſer le tems. Un ſimple *amuſement* n'a pas la vivacité d'une paſſion. La Bruy. Il y a d'innocens *amuſemens* qui ne divertiſſent plus dès qu'ils deviennent une néceſſité & qu'on eſt dans la diſgrace. S. Evr. Il eſt bon d'égayer la triſtèſſe des leçons, & de les déguiſer en badinage & en *amuſement.* Id. En Hollande les femmes ſont aſſez ſociables pour faire l'*amuſement*, d'un honnête homme; & trop peu animées pour en troubler le repos. B. Rab. Vous pourriez avoir de ces *amuſemens* galans, qui ſans avoir les inquiétudes de l'amour, s'élévent pourtant au-deſſus de la tiédeur S. Evr. Une coquette peut avoir pluſieurs *amuſemens.* La Bruy. C'eſt-à-dire, plus d'une galanterie.

Soins de ma Bèrgerie, amuſemens *utiles!*
Vous n'êtes pas touchans; mais vous êtes tranquiles. Fonten.

Un Lecteur ſage fuit un vain amuſement,
Et veut mettre à profit ſon divèrtiſſement. Boil.

Une Ballade préſentée à Monſeigneur après le Camp de Compiégne, commence ainſi.

Je viens, Monſeigneur, hardiment
Célébrer votre bien venuë,
Et le guèrriér amuſement,
Où les Princes ſi galamment
Paſſèrent Bellone en revuë:
Vous agréerez mon compliment,
Et ma muſe en eſt prévenuë;
Mais s'il en arrive autrement,
Un peu de honte eſt bien-tôt bûë.

Le jeu ne convient nullement à un homme qui fait profeſſion de pieté, & il ne doit pas s'en faire ni un *amuſement*, ni une affaire, ni un plaiſir. Ab. de la Tr. Il ne faut penſer qu'à Dieu, & laiſſer le monde pour ce qu'il eſt; ſoyez ſûr que tout y eſt ou crime, ou affaire, ou *amuſement.* Id.

Amusement, eſt auſſi une ſorte de divèrſion. *Diſtractio* C'eſt un *amuſement* qu'il donne à ſa douleur. Il y a de cèrtains chagrins auſquels on ne peut donner d'*amuſemens.*

Notre éſprit, malgré nous, ſe répand au dehors,
Et ſur d'autres objets chèrche à porter ſa vuë:
De-là viennent ces jeux, ces divèrtiſſemens,
Que tout le monde chèrche avec des ſoins extrêmes,
Et qui ne ſont au fond que des amuſemens,
Dont tous les divèrs changemens
Sçavent nous empêcher de penſer à nous-mêmes. De Valinc.

Amusement, eſt auſſi une éſpèce de tromperie pour gagner du tems en faiſant de belles promeſſes, & en donnant de fauſſes éſpérances pour éblouir les gens. *Ludificatio.* Ce créancier eſt las de tant d'*amuſemens.* Tous ces vains *amuſemens* m'impatientent; je veux finir.

AMUSER, v. act. Arrêter quelqu'un, badiner, pèrdre le tems inutilement. *Morari, detinere.* J'ai trouvé un homme qui m'a *amuſé* long-tems à me compter ſon procès. Ce valet *s'amuſe* à chaque bout de champ. Voilà un homme qui ne *s'amuſe* qu'à la bagatelle, il n'a point de férieuſe occupation. Il ne faut pas *s'amuſer* à diſcourir quand il faut agir. On a défait les ennemis qui *s'amuſoient* au pillage.

Des Princes amoureux d'un indigne repos,
Vous pouvez amuſer *les prémières années;*
Mais je dois me hâter de former des Héros,
Dont l'univèrs attend ſes deſtinées.

Amuser, ſignifie auſſi, Tromper, repaître les gens de vaines éſpérances. *Ludificari.* Les Nobles ſont ſujèts à *amuſer* leurs créanciers en leur promettant de les payer. Ce jeune homme *amuſe* cette fille de l'éſpérance de l'épouſer. Ils prétendoient nous *amuſer* par des contes en l'air. Mol. On n'*amuſe* pas long-tems le monde par les qualitez que l'on n'a point. Wicq.

Dans un Roman frivole aiſément tout s'excuſe;
C'eſt aſſez qu'en courant la fiction amuſe. Boil.

Amuser, avec le pronom pèrſonnel, ſe prend quelquefois en bonne part, & ſignifie ſimplement, s'occuper, paſſer ſa vie à quelque choſe. *Occupari.* C'eſt un homme qui s'*amuſe* à l'étude, à la Géométrie, à des éxpériences de Phyſique; à l'obsèrvation des aſtres.

Amuser, ſe dit auſſi au figuré des maux & des paſſions auſquelles on tâche de faire divèrſion, en s'éforçant d'occuper ſon éſprit à quelqu'autre choſe. *Diſtrahere, avertere.* On doit dans l'état où il eſt, faire tout ce qu'on peut pour *amuſer* ſa douleur, *amuſer* ſon amour. Ablanc. Un malade *amuſe* ſon chagrin, & ſe ſoulage en parlant de ſes maux. Bell.

Amuser, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On dit, *amuſer le tapis*, pour dire, pèrdre le tems en vaines propoſitions, & ne rien conclurre; s'arrêter à pluſieurs circonſtances inutiles, ſans venir à la queſtion principale. On dit auſſi, *s'amuſer* à la moutarde ; pour dire, *S'arrêter à des choſes légères, & ne pas venir aux ſolides.*

AMUSETTE, ſ. f. Petit amuſement ; bagatelles qui amuſent, qui occupent. *Nugæ.* On ne s'en ſert guère qu'en riant & dans le Comique. Il s'applique à mille bagatelles ; c'eſt pour lui une petite *amuſette*. Il eſt impoſſible de vivre ſans quelque *amuſette*.

AMUSEUR, ſ. m. Qui amuſe, qui trompe par ſes delais, ou par ſes fauſſes promeſſes. *Fruſtrator.* Déficz-vous de cet homme-là, c'eſt un *amuſeur*, qui ne donne que des paroles.

AMUSOIR, ſ. m. ou **AMUSOIRE**, ſ. f. Ils ne ſont que dans le ſtile bas & familier. Ils ſignifient choſes qui amuſent & qui occupent. Voyez AMUSEMENT.

Colomnes en vain magnifiques,
Amuſoirs des ſoux curieux. S. AMANT.

Cet homme s'eſt fait une plaiſante *amuſoire*.

A M Y.

AMYANTE, ſ. f. Pièrre incombuſtible, laquelle étant bouillie dans une leſcive faite avec de l'indigo, autrement de la gueſde, pèrd les parties qui la rendent aride, & après avoir été battuë ſous le marteau, devient ſi ſouple, qu'on la peigne, on la file, on l'ourdit, & on en fait de la toile qui ſe nettoye quand on la jette dans le feu. *Amiantus.* Elle croit en Chypre, & les Cypriens en faiſoient autrefois des voiles. Les Anciens, & ſur tout les Brachmanes, s'en ſèrvoient pour bruler les corps morts, afin d'en mieux recueillir les cendres. Dioſcoride & Matthiole diſent que c'eſt la même choſe que l'*alun de plume*, que les Grècs appelloient ἄσβεστος ; c'eſt-à-dire, *incombuſtible* ; ou ἀμίαντος, c'eſt-à-dire, *inviolable au feu.* Voyez AMIANTE. Car c'eſt ainſi qu'il faut l'ecrire.

AMYGDALE. Voyez AMIGDALE.

A N.

ÂN, ſ. m. ou **ANNÉE**, ſ. f. Tèrmes ſynonymes. Meſure du tems que le Soleil ou la Lune, employe pour venir au même point du Zodiaque. *Annus.* L'*année* ſolaire eſt de 365 jours, 5. heures, 49. minutes, & 16 ſecondes. Mr Caſſini a donné à l'*année* ſolaire apparente 365 jours, 5. heures, 49. minutes, 5. ſecondes ; à l'*année* moyenne 365. jours, 5 heures, 29'. 12''. C'eſt préciſément l'*année* Gregorienne. Tacquet donne à l'*année* apparente 365 jours, 5 heures, 48' 45''. Et à la moyenne 365 jours 5 heures, 48' 40''. Dans les nouvelles litteraires de la mèr Baltique 1699. Mars p. 83. Joachim Tædius donne à l'*année* ſolaire 365 jours, 5 heures, 47' 50'' 16 ⅗. L'*année* lunaire eſt de 364 jours 49 minutes, pendant leſquels elle parcourt douze fois le Zodiaque. L'*an* ſolaire eſt, ou aſtronomique, ou civil. L'aſtronomique eſt, ou tropique, ou aſtral. Le tropique, ou naturel, conſiſte dans le tems que le Soleil employe à parcourir le Zodiaque. L'aſtral eſt l'eſpace que le Soleil employe à retourner au même aſtre d'où il s'étoit éloigné. L'*an* civil ou politique, eſt la forme de l'*année* que chaque nation a établie pour compter le tems.

Les Aſtronomes font une autre diviſion de l'*année*. Ils diſtinguent l'*an planétaire*, l'*an émèrgent*, l'*an climatérique*. L'*année* planetaire, eſt le tems qu'une planéte employe à parcourir le Zodiaque par ſon mouvement propre d'Occident en Orient. Ainſi l'*an* planétaire de la lune eſt de 27 jours. L'*an* du Soleil, de Venus & de Mèrcure, eſt de 365 jours. L'*an* de Mars eſt de deux *ans* ; l'*an* de Jupiter de douze *ans* ; & l'*an* de Saturne de 30 *ans*. Ces *années* planétaires s'appellent auſſi *périodes*. L'*an* émèrgent eſt l'epoque où chaque peuple commence à compter ; comme les Grecs par la Ire Olympiade. L'*année* climatérique eſt l'eſpace de 7 ou de 9 *ans*, pendant leſquels on prétend qu'il arrive quelque changement dans le temperament de chaque pèrſonne. En particulier à l'égard de l'*année* lunaire on la diſtingue en *commune* & *emboliſmique*. L'*an* lunaire commun eſt de 354 jours. L'*an* emboliſmique eſt celui où l'on intércaloit un 13e mois lunaire ; enſorte que cette *année* emboliſmique étoit de 384 jours.

Les hommes curieux de découvrir la cauſe de la viciſſitude des ſaiſons, s'appèrçurent bientôt que l'éloignement, ou la proximité du ſoleil, produiſoit cette diverſité ; & ils appellèrent *année* tout l'eſpace de tems que le ſoleil employe à parcourir l'intérvalle dans lequel il roule ſans ceſſe. Cependant l'on n'a point fait par tout le même calcul du cours du ſoleil. Si l'on en croit Hérodote, les Egyptiens ont les premiers diſtingué l'*année* en 12 mois, qui faiſoient 360 jours. Mèrcure y ajoûta 5 jours : & l'on dit que Thalès inſtitua l'*année* ſur le même pied chez les Grècs. Cela n'étoit pourtant point général dans la Grécé. Il y avoit trop de villes indépendantes les unes des autres, pour convenir d'une régle uniforme. L'*année* des Hébreux étoit mixte ; car quoiqu'elle fût dirigée ſelon le cours de la lune ; c'eſt-à-dire, de 12 mois lunaires, ils intèrcalloient tous les trois *ans* un mois de 30 jours ; & par cette augmentation leur *année* ſe rapprochoit à la meſure de l'*année* ſolaire. Voyez le Calendrier des Hebreux traduit par Munſtèr & imprimé à Bâle en 1527. & dans la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci, Tom. II. pag. 550. & ſuiv.

Diodore de Sicile L. I. Plutarque dans la vie de Numa, Pline L. VII. c. 48, diſent, que les Egyptiens meſurèrent d'abord leurs *années* par le cours de la lune, & qu'elles n'étoient que d'un mois ; qu'ils les firent enſuite de 3 mois, puis de 4, comme celles des Arcadiens, puis de 6, comme celles des peuples d'Acarnanie, & que c'eſt pour cela qu'ils comptent un ſi grand nombre d'*années* depuis le commencement du monde, & que l'on trouve dans leur Hiſtoire des Rois qui ont vécu 1000 ou 1200 *ans*. Mais Hérodote ne parle point de cela ; il dit même que l'*année* Égyptienne étoit de douze mois, comme nous l'avons rapporté. D'ailleurs, nous ſavons par l'Écriture que dès le deluge l'*année* étoit compoſée de douze mois ; Cham & ſon fils Mizraïm, fondateur de la Monarchie d'Egypte, avoient donc cet uſage ; il n'eſt pas probable que ſes deſcendans l'ayent changé. Enfin, quoique Pline rapporte abſolument & ſans reſtriction ; ce que nous avons dit, Plutarque ne le rapporte que comme une choſe incèrtaine, ne diſant pas que cela eſt, ni qu'il y en ait des monumens ou des preuves ; mais ſeulement qu'on le dit. Bien plus, Diodôre de Sicile nous fait entendre que ce n'eſt qu'une conjecture de je ne ſai quels Auteurs qu'il ne nomme point, & qui probablement avoient imaginé ce ſyſtême, pour ajuſter, & reduire la chronologie Egyptienne à celles des autres peuples, & la rendre croyable. *Ἀπίςου δ' ὄντος τοῦ πλήθους τῶν ἐτῶν ἐπιχειροῦσι τινὲς λέγειν ὅτι*, &c. C'eſt-à-dire, *ce nombre d'années étant incroyable, quelques-uns tâchent, ou entreprennent de dire* ; paroles qui montrent évidemment ce que j'ai remarqué. Un Auteur récent a écrit que Varron avoit dit de tous les peuples de la tèrre ce que ces Auteurs diſoient des Egyptiens, & il ajoute que Lactance l'en reprend avec ſujet. Je ne ſai en quels endroits de Varron ou de Lactance il a vû cela. Ce que je ſai, c'eſt que Lactance *L. II. Divin. Inſt. c.* 13. où il rapporte le ſentiment de Varron, ne le fait parler que des ſeuls Egyptiens ; mais S. Auguſtin Liv. XV. *De Civit. Dei*, ch. 14. montre que les *années* des Patriarches marquées dans l'Ecriture, ſont ſemblables aux nôtres, & qu'une des nôtres n'en vaut pas dix des leurs ; & quoiqu'il n'attribuë ce ſentiment à pèrſonne, il ſemble cependant que quelqu'un l'eût ſoutenu, puiſque ce Saint le refute. Au reſte il ne parle point de tous les peuples de la tèrre ; mais ſeulement des Patriarches des Hebreux.

Les Romains commençoient leur *année* aux Calendes de Janviér. Romulus, peu vèrſé dans l'Aſtronomie, abrégea l'*année* en 10 mois, qui s'achevoient en 304 jours. Numa Pompilius corrigea la confuſion qu'apportoit cette conſtitution irregulière de l'*année*, & compoſa les mois de Janvier & de Fevrier des jours qui manquoient à l'*année* de Romulus, & les plaça devant le mois de Mars, que Romulus avoit mis le premiér, en le conſacrant au Dieu Mars ſon père. Enfin, Jules Ceſar pour donner une forme cèrtaine à l'*année*, la regla par le cours annuel du ſoleil : & pour trouver place aux jours dont l'*année* ſolaire ſurpaſſoit l'*année* lunaire de Numa, qui étoit de 355 jours, il les diſtribua ſur les mois qui en avoient le moins. Ainſi l'*année* fut fixée à 365 jours & 6. heures L'*année* Chretienne eſt conſtituée ſelon la réformation de Jules Ceſar. Cependant parce que l'*année*, qui à cauſe de lui a été appellée *Julienne*, étoit plus longue de quelques minutes que l'*année* ſolaire aſtronomique, cette érreur prèſque impèrceptible, répétée pluſieurs fois, devint conſidérable ; enſorte que depuis la correction de Céſar elle formoit 10 jours, & que par là les équinoxes avoient prèſque remonté au commencement des mois Le Pape Grégoire XIII. pour rémédier à ce dérangement des tems qui s'augmentoit tous les ans, convoqua les plus habiles Aſtronomes ; & pour remettre les équinoxes dans leur place, il ordonna par une Bulle, que l'an 1582. on retrancheroit 10 jours qui s'étoient accrus depuis le Concile de Nicée, & que l'on comptoit le 15 Octobre, lorſqu'on ne devoit compter que le 5.

L'AN ſe diſtingue par différentes marques particulières qu'on y a attachées. *Ans* de Grace, ſont ceux que l'on compte depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST 1739, *Anni à Chriſto nato.* *Ans* du monde, ceux qui ſont écoulez depuis la création du monde. *Anni ab orbe condito.* C'eſt-à-dire, ſelon Scaligèr 5647 *ans*.

On le dit auſſi des autres époques des tems. Un tel *an* de la fondation de Rome, de l'Hégire, de Nabonnaſſar, &c. Voyez la différence de ces *années* au mot EPOQUE, & les Tables de Du Cange pour la réduction de toutes ces *années* différentes à notre ſupputation commune.

S'il faut nombrer quelque tems, le bon homme
Ne compte point par les Conſuls de Rome;
Mais ſeulement connoît les ans paſſez,
Aux fruits qu'il a d'an à autre amaſſez. S. Gel.

L'An Biſſextil, eſt celui où de quatre *ans* en quatre *ans* on inſère un jour pour le faire de 366 jours. *Annus intercalaris.* Comme l'*année* Julienne eſt de 365 jours & 6 heures, Céſar ordonna que l'on compoſât des 6 h. qui excédent, un jour en 4 *ans*, & il fit intercaler ce jour après le 23 de Février, qui étoit le 6 des Calendes de Mars. Ainſi parce qu'on comptoit cette *année*-là *bis ſexto calendas*, on l'appella *biſſextus*; & de là vient l'*an biſſextil.* Mais parce que dans la réformation du Calendrier par les ordres du Pape Grégoire XIII. on s'apperçut en ſupputant qu'il manquoit 11 minutes aux 6 heures dont ſe formoit le biſſexte, & que ces 11 minutes en 134 *ans* ou environ, compoſoient un jour, l'on arrêta qu'en 400 *ans* l'on retrancheroit trois biſſextes. Par conſéquent les *années* 1700, 1800, & 1900, ne ſeront point biſſextiles, parce que l'*an* 1600. a été biſſextil: l'an 2000 le ſera. Le prémier jour de l'*année* eſt appellé par excellence *le jour de l'an*: & *le bout de l'an* ſe dit proprement d'un ſervice qu'on fait dire pour un mort à pareil jour qu'il eſt décédé après l'*année* revoluë.

An de viduité, ou An de deuil: c'eſt l'*année* pendant laquelle une veuve doit s'abſtenir de paſſer à un ſecond mariage. *Annus viduitatis.* Les loix ont voulu qu'elle rendît ce reſpect aux cendres de ſon mari, & que du moins elle honorât ſon tombeau de ſes larmes & de ſes regrets pendant la première *année* de ſon veuvage. Par le droit Romain les veuves qui convoloient à de ſecondes noces dans l'*an* de deuil, étoient privées de tous les avantages qu'elles avoient reçus de leurs maris, afin de les obliger à conſerver le ſouvenir de l'amitié conjugale. Cela s'obſerve encore dans les Provinces où le Droit civil eſt en uſage. Ailleurs on ſuit plus communément le Droit canonique; & l'*an* de viduité n'eſt qu'une loi de bienſéance. Seulement s'il y a ſoupçon de groſſeſſe, la veuve ne doit pas précipiter ſon mariage pour éviter la confuſion du ſang.

On dit, une preſcription de dix *ans*, de vingt *ans*, de trente *ans*, de quarante *ans*, de cent *ans*. *Denarii, vicenarii, tricenarii, quadragenarii, centenarii anni præſcriptio: denaria, vicenaria, tricenaria quadragenaria, centenaria uſucapio.* On dit auſſi *an* & jour, pour dire un *an* entiér & accompli, de ſorte qu'il y ait même un jour de l'*année* ſuivante. Cet homme eſt chargé d'*ans* & d'ennuis. Les vieillards aiment ce qui rappelle leurs prémieres *années*. La Bruy. Mon corps n'eſt point courbé ſous le faix des *années*. Boil. Mon ſang déja glacé par le froid des *années*. Racin. Chargé de gloire & d'*années*, vous devez regarder déſormais les choſes humaines avec une indifférence Stoïque. S. Evr.

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux palais ruinez,
Contre qui les ans mutinez,
Ont déployé leur inſolence. S. Amant.

Année de Méthon. Voyez NOMBRE D'OR.

Année Sabbatique, eſt la ſeptiéme *année* pendant laquelle les Juifs laiſſoient repoſer les tèrres, ſelon la loi de Moïſe. *Annus Sabbathi.* L'*an du Jubilé* étoit la 49e *année*. Comme elle étoit la ſeptiéme *année ſabbatique*, les Juifs la célébroient avec beaucoup de ſolennité.

Année de probation, eſt celle du Noviciat des Religieux, dans laquelle on les éprouve pour ſavoir s'ils pourront ſupporter les auſtéritez de la Regle. *Annus probationis.*

Année d'exércice, eſt celle où un Officiér qui a des compagnons exérce la charge. *Annus muneris functionis.*

Année Climactérique. C'eſt celle qui dans la vie de chaque homme revient de 7 en 7 *ans*, ou de 9 en 9. Voyez CLIMACTERIQUE.

En Juriſprudence on dit que l'*année* commencée eſt tenuë pour complette.

A Rome on appelle l'*Année* Sainte, celle où on fait l'ouvérture du grand Jubilé. *Annus Jubilæi.*

La grande *Année* des Platoniciens, eſt une révolution de trente-ſix mille *ans*, après laquelle ils prétendent que les planètes & les étoiles ſe retrouveront au même point, & dans le même ordre, ou dans leur première diſpoſition.

Chez les Romains le commencement & la fin de l'*année* étoit conſacrez à Janus, & c'eſt pour cela qu'on lui donnoit deux viſages, dit S. Fauſtin dans un Sermon imprimé par le P. Chifflet, & Bollandus Tom I. pag. 2. & 3.

Les premiers Chrétiens n'avoient point d'autre époque pour compter les *années* que celle des Romains ou des Payens. C'eſt Denys le Petit qui en 525 établit l'ère Chrétienne & commença à compter de la naiſſance de Jesus-Christ, qu'il fixa à la 45e *année* Julienne. Euſébe l'a pourtant placée à l'*an* 43 Julien, & 3947 du monde. En France l'on ne commença à compter par les *années* de la naiſſance de Jesus-Christ, que dans le VIIIe ſiécle, & le Pape Eugène IV. en 1431 a été le premier qui ait employé dans les Bulles l'*année* de l'Incarnation, ſi l'on en croit quelques Auteurs, mais le P. Papebroch, dans les *Acta Sanct.* du mois de Mai Tom. IV. p. 13. a montré que long-tems avant Eugène d'autres Souverains Pontifes l'avoient marquée. Il rapporte une Bulle de Paſchal, dattée de l'*an* 1114. de l'Incarnation de Notre-Seigneur, & il remarque que cette manière de datter étoit très-ordinaire à ce Pape, & à Urbain II. ſon prédéceſſeur; que cependant ils ne l'obſervoient pas toujours, qu'Honorius II. dans ſa Lettre 7, & Innocent II dans les 3, 9, 12, 31, & les ſix ſuivantes, marquent l'*année* de l'Incarnation; qu'on la trouve auſſi dans la 5 & 6 de Lucius II. dans la 9, 10, 66, 70, 71, 72 d'Eugène III. dans la 12e d'Anaſtaſe IV. les 30, 38, 39 d'Hadrien IV dans la 52e, & d'autres encore d'Alexandre III. & dans la 5e d'Urbain III. que depuis ce tems-là on n'en trouve aucune dans la collection des Conciles juſqu'à Eugène IV. qui marque l'*année* de l'Incarnation; mais on la trouve ſouvent dans Wadin, *in Regeſto*, ſous Grégoire IX. & ſes ſucceſſeurs depuis 1234 juſqu'en 1269. Après quoi on trouve peu d'actes ſolennels ſignez de pluſieurs Cardinaux dans un Conſiſtoire, & expédiez par le Vice-Chancelier de l'Égliſe Romaine, qui ayent cette datte. Dans ce petit nombre le dèrnier eſt de Clément V. ſigné de quinze Cardinaux en datte de l'*an* 1343. Depuis ce tems on ne la trouve plus juſqu'en 1431. ſous Eugène IV. auquel tems à la repréſentation de Blondus de Forli Sécrétaire du Conſiſtoire, on commença, non pas abſolument à datter, mais à datter conſtamment & toujours les Bulles & les Reſcripts des Papes de l'*année* de l'Incarnation. Mais que dès le Pape Jean XIII. au Xe ſiécle & depuis, on la trouve quelquefois dans des actes moins ſolennels.

L'*Année* Françoiſe commençoit du tems des Mérovingiens, le jour de la revuë des troupes, qui ſe faiſoit tous les *ans* le prémier jour de Mars. Elle commençoit d'ordinaire à Noël ſous le régne des Carlovingiens, & ſous les Capetiens à Pâques; ainſi cela varioit entre le 22. de Mars, & le 25. d'Avril. L'*année* Eccléſiaſtique commença encore à Pâque. C'eſt Charles IX. qui ordonna en 1564. que l'*année* civile à l'avenir commenceroit au premier Janviér. On dit que c'eſt le Chancelier de l'Hôpital, qui fut Auteur de l'Édit dont on vient de parler. On a toujours depuis ſuivi ce ſtile en France, quoique cet article 39. de l'Ordonnance de Rouſſillon en Dauphiné, n'ait jamais été enregiſtré au Parlement.

En Allemagne, en Italie, en Chypre, &c. on a auſſi commencé l'*année* à la Nativité. En Iſlande on la commençoit de même, ſi l'on en croit Olaüs Vormius; *Faſt. Danic. Liv. I. ch.* 12. mais Suenon *LL. Caſtro ch.* 7. dit que c'étoit à la Circonciſion. Les Piſans & les Florentins, ceux de Tréves, &c. l'ont commencée à la Fête de l'Incarnation, ou Annonciation.

En Anglètèrre l'*année* civile (par exemple, pour les actes du Parlement) ne commence que le 25 de Mars. Stow, Annaliſte Anglois, remarque que Guillaume le Conquérant ayant été ſacré le jour de Noël, ce jour devint le prémiér jour de l'*année* pour les Hiſtoriens, quoique dans les affaires civiles ont retint l'ancienne façon de compter, qui commençoit l'*année* au 25e de Mars. Depuis ce Prince les Diplômes des Rois ne marquent plus que l'*année* du regne, & les autres actes n'en marquent prèſque point.

Les Juifs, comme prèſque toutes les nations de l'Orient, avoient une *année* Civile, qui commençoit à la nouvelle lune de Septembre; & une *année* Eccléſiaſtique, ou ſacrée, qui commençoit à la nouvelle lune de Mars.

Euſébe dit que les *années* des Égyptiens ne furent d'abord que de 360 jours, enſuite de 365; & par conſéquent toujours défectueuſes. Le P. Kirkèr prétend qu'outre cette *année* ſolaire, il y avoit en Égypte quelques Nomes, ou Cantons qui n'avoient qu'une *année* lunaire; qu'il y en eut même dans des tems plus reculez, qui prirent la révolution de la lune, c'eſt-à-dire, le mois pour une *année*; que d'autres trouvant cette *année* trop courte, la firent de deux mois, quelques-uns de trois, & enfin de quatre. Voyez l'*Œdip. Ægypt. Tom. II. p.* 252. & le Cardinal Norris *de Epoch. Syro-Mac. p.* 206.

Les Macedoniens établis en Syrie, commençoient l'*année* en Automne, & le premier mois étoit celui qu'ils appelloient *Dius*, dont le prémier jour, qui étoit auſſi le premier jour de l'*an*, répondoit au 24 de Septembre. Ainſi le commencement de l'*année* Syro-Macédonienne tomboit à peu près à l'équinoxe d'Automne. Voyez le Card. Norris au même endroit pag. 14.

Les Mahométans la commencent au moment que le ſoleil entre dans le ſigne d'Aries. Les Pèrſees au mois Fèrnadin, qui répond au mois de Juin, & les Gentils de l'Inde la commencent au

prémier

premiér jour de Mars. Les Aſiatiques ne comptent point comme en Europe l'*année* par le cours que fait le ſoleil ; mais par celui de la lune, qui contient, ſelon eux, 354. jours, qui font douze lunes ; de ſorte que tous les trois ans ils comptent treize lunes pour leur biſſéxte, & croyent par ce moyen les égaler aux *années* ſolaires. MARIN. Les Arméniens (en Perſe en 1619) célèbrent le jour de la naiſſance de Notre-Seigneur, ſelon le calcul du vieux Calendriér, le 3e Janvier du nouveau ſtile. WICQF. *Amb. de Fig.*

Le P. d'Acoſta Jéſuite, dans ſon Hiſtoire des Indes, Liv. VI. ch. 2, rapporte que les Mexicains commencent l'*année* au 23e Févriér, ſelon notre calcul, lorſque les feüilles commencent à reverdir ; qu'ils diviſent leur *année* en 18. mois de 20. jours chacun, ce qui fait 360. jours que les 5. qui reſtent pour accomplir l'*année*, ils ne les donnent à aucun mois ; mais qu'ils les comptent ſéparement ; que toute affaire ceſſe pendant ces cinq jours, même les ſacrifices ; qu'on ne s'aſſemble point aux temples, & qu'ils ne s'occupent qu'à ſe viſiter les uns les autres ; qu'ils appellent ces cinq jours les jours fainéans ; qu'ils ont des ſemaines de 13. jours ; qu'ils ont auſſi des ſemaines d'*années* compoſées auſſi de 13. *années* ; qu'une révolution de quatre de ces ſemaines d'*années*, c'eſt-à-dire, de 52. ans, fait leur ſiecle. Nous pourrons dire le reſte aux mots *Calendrier*, *Mois*, *Semaine*. Antoine De Solis dit la même choſe dans ſon Hiſtoire du Mexique, Liv. III. ch. 17.

Dom Franciſco Alvarès rapporte quelque choſe de ſemblable des Abyſſins dans ſon Voyage d'Éthiopie. Il dit qu'ils commencent leur *année* le 26 d'Août, jour de la Décolation de S. Jean ; que l'*année* eſt de 12. mois, & les mois de 30. jours ; qu'après ces douze mois il reſte cinq jours, & les *années* biſſextiles ſix, qu'ils nomment *Pagomen* ; c'eſt-à-dire fin de l'*année*. Ludolf, Liv. III. ch. 6 §. 97. dit qu'ils commencent l'*année* le premier jour de Septembre. Du reſte, il convient, avec Alvarès, dans le Calendrier Éthiopien qu'il nous a donné dans ſon II. T. p. 389 il met le premier jour de l'*année* au 29. d'Août. Voyez auſſi Kirkèr *Lex. Copt. pag.* 537.

Le P. d'Acoſta, au chap. 3. du Livre que j'ai cité, dit que les Peuples du Perou réglent encore mieux leur *année* ; parce qu'ils ont égard aux lunes Ils donnent à leur *année* 365. jours comme nous, & la partagent auſſi-bien que nous en 12. lunes ou mois, dans leſquels ils repartiſſent les jours qui reſtent. Avant la conquête des Eſpagnols ſur les collines qui entourent Guaco, qui étoit la Capitale de l'Empire & le ſanctuaire de la Religion, ils avoient élevé douze piliers de bois, diſpoſez de ſorte, & en telle diſtance, que chaque piliérs marquât l'endroit où le ſoleil ſe levoit & où il ſe couchoit chaque mois. Ils appelloient ces piliérs *ſuccanga*, & marquoient deſſus les Fêtes de chaque mois, & les tems des ſemences, de la récolte, &c. Chaque mois avoit ſon nom propre & ſes Fêtes particulières. Ils commençoient autrefois l'*année* comme nous au mois de Janviér ; mais un de leurs Incas, qu'ils nomment *Paſchacuto*, c'eſt-à-dire, Réformateur du tems, plaça le commencement de l'*année* dans le mois de Décembre, apparemment pour commencer l'*année* au tems que le ſoleil part du dèrnier point du Capricorne, qui eſt le Tropique qu'ils voyent. Quelques-uns prétendent que les Péroüans & les Méxicains avoient des *années* biſſextiles ; mais le P. Acoſta dit qu'on n'a rien de cèrtain ſur cela. Les Peroüans n'avoient point de ſemaines.

Les Brames de l'Inde commencent l'*année* avec la nouvelle lune qui tombe en Avril, auquel jour ils celebrent une fête qu'ils nomment *Samwat ſaradi Panduga* ; c'eſt-à-dire, *la Fête du premiér jour de l'an*. Ceux du Guzarate commencent leur *année* le 18. de Mars. Les Chinois, & la plûpart des Indiens, avec la première lune en Mars, & alors ils ſe réjoüiſſent auſſi & font de grands feſtins. Les Brames ont 12. mois en l'*année*, & une *année* de 13. mois, après le cours de trois ans. Ils joignent entre deux, comme nous, un jour au mois de Février après le cours de quatre *ans*. Ils ont ſept jours qui tirent leurs noms des planétes, comme parmi les Latins. Ils ont auſſi un ſiécle de ſoixante *ans* ; & après qu'ils ſont achevez, ils recommencent de nouveau. Ceux de la Chine & les autres Indiens ont auſſi une *année* de 13. mois, comme les Bramines, ou Brachmanes. Voyez Abraham Rogèr, de la vie & des mœurs des Bramines.

Le Portugais Barboſa dit que les habitans de Calecut commencent l'*année* au mois d'Avril ; qu'ils ont l'*année* lunaire ; qu'ils diviſent leurs mois ſelon les ſignes, & qu'il y en a de 20, de 30 & de 31. jours.

Les Grècs commencent à compter les *années* du monde par le premiér de Septembre. A Rome il y a deux maniéres de compter l'*année* ; l'une commence à Noël, à cauſe de la Nativité de Notre-Seigneur. Les Notaires uſent de cette datte, & diſent *A Nativitate* ; & l'autre au mois de Mars, à cauſe de l'Incarnation, & c'eſt ainſi que les Bulles ſont dattées, *anno Incarnationis*.

Nos anciens Hiſtoriens François ont compté les *années* du jour de la mort de S. Martin, qui mourut en 401, ou 402. C'eſt l'époque de Grégoire de Tours.

Les Coptes & les Abyſſins ont une ère ; dont les *années* commencent au tems de la pèrſecution de Diocletien, comme l'a remarqué Kirkèr, *Prodr. Copt.* ch. 2. & Bollandus, Tome I. pag. 572. & qu'ils appellent les *années* de grace & de miſéricorde paſſées depuis la mort des Martyrs.

Les Turcs appellent l'*année* du Sèrpent, l'*année* du Loup Cèrviér ou du Léopard, l'*année* du Porc, l'*année* du Liévre, &c. les *années* differentes d'un cycle particuliér qu'ils ont dans leur Calendrier auſſi-bien que les Orientaux.

L'*année* de l'Hégire eſt l'*année* de l'ère dont ſe ſèrvent tous les Mahométans, & qui commence, ſelon eux, le premiér jour de la lune de Moharrem, la 5e férie, ou ſelon nos Chronologiſtes, la 6e qui répond au 15e Juillet, prenant le commencement de cette Lune depuis le ſoleil couché du même jour de l'an 622. de JESUS-CHRIST. Voyez HÉGIRE.

A la Chine, les trois premiérs jours de l'*année* ſe paſſent dans tout l'Empire en réjoüiſſances. On s'habille magnifiquement, on ſe viſite, on fait des preſens à tous ſes amis & aux pèrſonnes qu'on a quelque intérêt de ménager. Le jeu, les feſtins, les comédies, occupent tout le monde. P. LE COMTE.

Souhaiter la bonne *année*, une heureuſe *année* ; c'eſt un devoir de civilité que les amis ſe rendent mutuellement au commencement de l'*année*. Cette cérémonie eſt très-ancienne. On ne s'en tenoit pas ſeulement aux complimens chez les Romains, on offroit auſſi des préſens ou des étrennes, comme nous faiſons encore, & l'on faiſoit des vœux aux Dieux pour la conſèrvation de ſes amis. Lucien dit que c'étoit une très-ancienne coûtume, & que Numa en étoit l'auteur. Ovide indique la même cérémonie au commencement de ſon premiér Livre des Faſtes.

Poſtera lux oritur : linguiſque animiſque favete ;
Nunc dicenda bono, ſunt bona verba die.

Et Pline encore plus clairement, Liv. XXVIII. ch. I. *Primum anni incipientis diem lætis precationibus invicem fauſtum ominantur.*

On dit qu'une tèrre rapporte tant, bon *an*, mal *an*, lorſqu'on fait compenſation des bonnes & des mauvaiſes *années*, & qu'on en fait un prix moyen, ou une *année* commune. Ainſi on dit, une bonne *année*, une méchante *année*, ſelon que les moiſſons ont été abondantes ou défectueuſes, ou qu'une charge a été lucrative.

On dit provèrbialement, Il nous en a donné pour la bonne *année*, quand on a donné quelque choſe en abondance, & plus qu'on n'en avoit de beſoin.

Ce mot vient du Latin *annus*, qui vient de la prépoſition *an*, qui anciennement ſe prenoit pour *circum*. L'*année* n'eſt qu'une cèrtaine révolution de jours. Quelques-uns le font venir du Grèc ἔνος. Il ſemble de plus au P. Pezron, que *Ennus*, vieux mot, le même que *Annus*, eſt pris du *hen* des Celtes, qui ſignifie *vieux* & *ancien*, parce que l'*année* vieillit toûjours en s'avançant.

A N A.

ANA, ſ. m. Les Livres en *ana*. Ce mot ne ſignifie rien, & n'eſt qu'une tèrminaiſon Latine de noms adjectifs neutres pluriels ; mais parce que depuis quelque tems on a formé de ces ſortes d'adjectifs Latins, des titres à des Livres, même François, qui ſont des Recueils des mots ou ſentimens mémorables de quelques ſavans ou gens d'eſprit : on appelle ces Livres, des Livres en *ana*, ou ſimplement des *ana* ; ainſi l'on dit : Tous ces livres en *ana*, ou tous ces *ana* me déplaiſent fort. Les Livres en *ana* font ſouvent dire aux gens des choſes auſquelles ils n'ont jamais penſé, ou qu'ils devroient n'avoir jamais dites. M. Wolfius a fait l'hiſtoire des Livres en *ana* dans ſa Preface des *Caſauboniana*. Il y dit que ſi ces ſortes de titres ſont nouveaux, la choſe eſt fort ancienne, que les Livres de Xénophon des dits & faits de Socrate, & les Dialogues de Platon, ſont des *Socratiana* ; que les Apophthegmes des Philoſophes, recueillis par Diogène Laërce, les ſentences de Pythagore, celles d'Epictète, les Ouvrages d'Athenée, de Stobée, & pluſieurs autres, ſont des Livres en *ana*. La Gemare même des Hébreux, pluſieurs Livres Orientaux, dont la Bibliothéque Orientale d'Hèrbelot eſt pleine, ſont encore de ce genre ſelon M. Wolfius.

Les *Scaligériana* ſont le premiér Livre qui ait paru avec un titre en *ana*. Ils ont été faits ſur les papiérs de Vaſſant & de Vèrthunien, qui, à ce que l'on prétend, les avoient recueillis de la bouche de Scaliger, auquel ils étoient attachez. La première édition fut faite à la Haye en 1666. ſur les papiérs de Vaſſant, qui les avoit donnez à M. Pithou. La ſeconde, à Groningue en 1669. ſur ceux de Vèrthunien, que M. Sigone, Docteur en Droit de Poitiers, avoit

Digitized by Google

recouvrez, & ce fut Tannegui le Févre qui en eut ſoin. Enſuite vinrent les *Perroniana*, les *Thuana*, les *Naudæana*, les *Patiniana*, les *Sorberiana*, les *Menagiana*, les *Anti-Menagiana*, les *Furetieriana*, les *Chevræana*, &c. juſqu'aux *Arlequiniana*, les plus fades de tous les *ana*. Les *Menagiana* paſſent pour être les meilleurs, & les mieux choiſis. Les *Chevræana* ſont des traitez compoſez; les *Caſauboniana*, des remarques écrites & laiſſées par Caſaubon. Wolfius y a ajoûté des notes. Burcard Gotthelfius Struvius, dans ſes *ſupplementa ad notitiam rei litterariæ*, ch. 7. donne une liſte de tous les *ana*.

A s'en tenir à la première Idée qu'on a des *ana*, ils devroient n'être recueillis que des entretiens, & cela même ſuffit preſque pour les décrier, puiſque tous les défauts qu'on reproche à la langue doivent s'y rencontrer, légéreté, précipitation, manque d'exactitude, inutilitez, médiſances, & ſouvent calomnies. La plume eſt plus circonſpecte, & par conſéquent les lettres ſont autant préférables à tous ces *ana*, que ce qui eſt penſé l'eſt à ce qui eſt jetté au hazard & ſans réfléxion.

ANABATISME, ſ. m. *Anabatiſmus*. Héréſie ou ſècte des Anabatiſtes. L'*Anabatiſme* s'eſt inſenſiblement gliſſé dans toute l'Allemagne, hormis dans l'Autriche & dans les États de Bavière. Il s'eſt répandu dans la Bohême, en Saxe, dans les Villes Anſéatiques, dans les États de Brunſwich, en Danemarck, en Hollande, en Anglètèrre & en Ecoſſe. JOVET.

ANABATISTE, ſ. m. & Sèctaire; c'eſt un nom formé de leurs èrreurs touchant le Baptême. *Anabatiſta*. Ils tiennent qu'il faut rebaptiſer les enfans quand ils ſont en âge de raiſon, parce qu'ils ſoutiennent qu'il faut être en état de rendre raiſon de ſa foi, pour recevoir légitimement le Baptême. Ce mot vient du Grèc *ἀνὰ*, qui ſignifie *denuò*, *une ſeconde fois*; & qui dans la compoſition des mots, ſignifie *réitération*, & de *βαπτίζω*, *je baptiſe*, vèrbe dérivé de *βάπτω*, *mergo*, je plonge dans l'eau.

Il y a eu des *Anabatiſtes* dans la primitive Egliſe; c'eſt-à-dire, des Hérétiques qui baptiſoient une ſeconde fois. Tels étoient les Novatiens, les Cataphryges, les Donatiſtes. Il y eut même au troiſiéme ſiécle des Prelats Catholiques en Aſie & en Afrique qui prétendirent que le baptême des Hérétiques n'étoit pas valide, & qu'il falloit rebaptiſer ceux d'entr'eux qui ſe convèrtiſſoient. Ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galacie, & de quelques Provinces voiſines, dans un Concile qu'ils tinrent à Icone, ayant à leur tête Firmilien; & ceux d'Afrique, dans deux Conciles de Carthage où préſida S. Cyprien, le déclarent ainſi; mais le Pape Etienne I. s'oppoſa à cette èrreur, & elle n'eut pas de ſuite. Ces anciens Rébaptiſans ne ſont pas communément appellez *Anabatiſtes*. Au XIIe ſiécle les Pètrobuſiens, les Vaudois, les Albigeois èrroient auſſi dans ce point, comme il paroît par S. Bèrnard, Ep. 24. & Sèrm. 66. ſur le Cantique, & par les Ecrits du vénérable Pièrre. Mais ceux qu'on appelle proprement *Anabatiſtes*, ſont une ſècte de Proteſtans du XVIe ſiecle, ainſi nommez par la raiſon que l'on a dite.

Cette ſècte a fait beaucoup de bruit & de ravages en Allemagne dans le XVIe ſiécle, ſur tout en Weſtphalie. Ils tiennent qu'on ne doit point baptiſer les petits enfans; qu'il n'eſt point pèrmis de jurer, ni de porter les armes; qu'un vrai Chrétien ne peut être Magiſtrat, &c. On ne ſait pas bien quel eſt l'auteur des *Anabatiſtes*. Quoique Luthèr ſe ſoit fort déclaré contre ces fanatiques, il eſt cependant cèrtain, que quel que ſoit leur Chèf, il eſt ſorti de ſon Ecole, & que lui-même lui a donné occaſion, ſoit en aſſurant qu'il faut une foi actuelle pour le baptême, ſoit en écrivant, dit-on, aux Vaudois, qu'il vaut mieux ne point conférer le Baptême, que de le donner aux enfans. Quelques Auteurs en accuſent Carloſtad, & d'autres Zuingle. Cochlæus dit que c'eſt Baltazar Pacimontanus qui commença à l'enſeigner en 1527. diſant l'avoir puiſée dans les Ouvrages de Luthèr: dans la ſuite il fut brûlé à Vienne en Autriche. Mezorius dit que ce fut Pelargus, l'an 1552. & qu'il eut pour compagnons Bodeſtin, Carloſtad, Melanchthon, Weſtenbèrg, Quiccou, Didyme, More, &c. Enfin, on en fait plus communément les Auteurs Thomas Muncèr de Zwickau, ville de Miſnie, & Nicolas Storch de Stalbèrg en Saxe, tous deux diſciples de Luthèr, dont ils ſe ſéparérent, parce qu'ils ne trouvoient pas ſa doctrine aſſez parfaite. S'ils ne ſont pas les inventeurs de cette pèrnicieuſe doctrine, c'eſt eux au moins qui ont commencé & qui ont le plus contribué à l'établir & à la répandre dans le monde.

Sleidan parle de la faction des *Anabatiſtes* en pluſieurs endroits de ſes Commentaires hiſtoriques. Luthèr avoit ſi fort prêché la libèrté évangélique, que les Payſans de Suève & des environs s'attroupèrent & ſe liguèrent contre les Puiſſances Ecclèſiaſtiques, ſous prétexte de défendre la Doctrine Evangélique, & de ſecoüer le joug de leur ſervitude: *Obducta cauſa quaſi & Evangelii doctrinam tueri, & ſervitutem ab ſe profligare vellent*. Voyez Sleidan à la fin de ſon 4e Liv. Il ne fut pas poſſible d'arrêter leur fureur par d'autre voie que par celle des armes. Ils oppoſoient à Luthèr ſa propre doctrine: Ils diſoient qu'ayant été faits libres par le ſang de Jesus-Christ, c'étoit une choſe indigne du nom Chrétien qu'on les eût regardez juſqu'alors comme des ſèrfs: *Quod huc uſque ſint habiti velut conditione ſervi*. Le même Sleidan, dans ſon Liv. 5e, rapporte les exhortations que Luthèr faiſoit aux *Anabatiſtes* pour leur faire mettre les armes bas; mais toutes ſes prédications furent inutiles. Ils publioient par tout qu'ils n'avoient pris les armes que parce qu'ils s'y croyoient obligez par un commandement de Dieu. Cet Héréſiarque voyant que ſes longues harangues étoient inutiles, publia un livre où il convioit tout le monde à prendre les armes contre ces ſcélérats qui abuſoient ainſi de la parole de Dieu. Il fut obligé d'en écrire un ſecond pour juſtifier ſa conduite qui paroiſſoit cruelle à bien des gens.

Ces *Anabatiſtes* étant au nombre de quarante mille, déſoloient tous les lieux par où il paſſoient. Muncèr, qui étoit leur Chèf, prétendit que Luthèr n'avoit encore fait que la moitié du chemin pour ce qui étoit de la reformation, & qu'il falloit joindre les révélations divines à l'Ecriture Sainte: *Ex revelationibus divinis judicandum eſſe dicebat, & ex Bibliis*, *Muncerus*. Conſultez Sleidan au commencement de ſon Liv. 5e. En èffèt, ces Enthouſiaſtes ne croyent pas que le ſeul texte de l'Ecriture ſuffiſe pour établir la vérité de la Religion Chrétienne, *ils* ont recours aux révélations.

Cet Hiſtorien fait encore mieux connoître au commencement du 10e Liv. de ſes Commentaires hiſtoriques, les excès où les *Anabatiſtes* portèrent cette libèrté évangelique qui avoit été prêchée par Luthèr. Jean de Leude, fameux fanatique, qui ſe déclara leur Roi, ne marchoit point en public qu'il ne fut accompagné d'un cèrtain nombre de grands officièrs; deux jeunes gens à cheval marchoient immédiatement après lui, dont l'un, qui étoit à la droite, portoit la couronne, & l'autre portoit une épée toute nuë. Mais les *Anabatiſtes* d'aujourd'hui, quoiqu'ils ſoient fanatiques & illuminez, ſont fort éloignez de ces excès de fureur où étoient leurs premièrs maîtres, qui vouloient établir ſur la tèrre le nouveau régne de Jesus-Christ par la force des armes: ils condamnent au contraire les guèrres qui ſont entre les Chrétiens, & ils ne ſouffrent point qu'aucun parmi eux porte les armes.

Calvin a écrit contre les *Anabatiſtes* un ouvrage qui ſe trouve parmi ſes Opuſcules. On y voit qu'il eſt fort embarraſſé à leur répondre ſur le baptême des enfans, qu'ils rejètent comme s'il eût été contraire à ces paroles de Jesus-Christ, au ch. 16. de S. Math. v. 16. *Celui qui croira, & ſera baptiſé, ſera ſauvé*. Comme il n'y a que les adultes qui ſoient capables de croire, les *Anabatiſtes* inféroient de là qu'on ne devoit point baptiſer les enfans, puiſqu'on ne lit aucun paſſage dans tout le nouveau Teſtament pour apuyer clairement leur baptême. Calvin, & même tous les autres Proteſtans, ſe trouvent fort embarraſſez à répondre à cet argument des *Anabatiſtes*. Ils ſont obligez de recourir à la tradition avec les Catholiques. Et en èffèt, on voit que le baptême des enfans étoit en uſage dès les premièrs ſiécles de l'Egliſe. Cela paroît évidemment par l'Auteur des Queſtions attribuées à S. Julien, p. 56. par Origène, Liv. V. ſur le ch. VI. de l'Epitre aux Romains, qui dit que c'eſt là une tradition Apoſtolique, par un Concile d'Afrique, où S. Cyprien rapporte, *Epiſt. ad Fidum*, qu'il fut décidé d'un conſentement unanime de tous les Evêques, ſans en excepter un ſeul, qu'il falloit baptiſer les enfans immédiatement après leur naiſſance, & ne point attendre. Par le Concile de Mileve, Can. 5. le Concile d'Autun, Can. 18 le ſecond Concile de Macon, Can. 3. le Concile de Girone ſous Hormiſdas; le Concile de Londres en 1237. Can. 3. le Concile de Vienne ſous Clément V. le Concile de Trente, Seſſ. VII. Can. 12. & 13. Seſſ. V. Can. 4. par les Papes Siricus, *Ep. ad Himer.* Innocent I. dans ſon Epitre au Concile de Mileve; Clément V. *de ſumma Trinit. & fid. Cath.* Innocent III. *Extra C. Majores de bapt.* par S. Irenée, Liv. II. chap. 39. S. Cyprien dans la lettre que j'ai citée; l'Auteur du Liv. de la Hiérarchie Ecclèſ. attribué à S Denys, au dèrn. ch. S. Auguſtin, Ep. 20. à S. Jérôme, où il dit que ce ne fut point un nouveau décret que celui de S. Cyprien, qu'il ne fit que conſèrver la foi de l'Egliſe; le même Saint dans le Sèrmon 10. *De verb. Dom* Liv. III. *De peccator. mer. ch. I. 26. Liv. IV. De Bapt. ch.* 23. S. Ambroiſe, Liv. *De Miſtico Paſc. ch.* 5. S. Jérôme Dial. 3. contre les Pélag. L'Auteur du Liv. de la Vocat. des Gent. ch. 6. S. Grégoire, Liv. I. Ep. 17. &c. De plus, les Catholiques tirent encore de l'Ecriture même des argumens très-forts contre les *Anabatiſtes*; car en premièr lieu, il eſt cèrtain que les enfans ſont capables du Royaume des Cieux & qu'ils peuvent être ſauvez; Jesus-Christ l'aſſure en Saint Marc X. 14. & en S. Luc XVIII. 16. Il les fait approcher, il les bénit. Cependant Jesus-Christ dit en S. Jean III. 5. qu'on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu qu'on ne ſoit baptiſé.

Digitized by Google

Il faut donc que les enfans qui peuvent y entrer puiſſent être bâtiſez. Les *Anabaptiſtes* répondent, que ceux dont Jesus-Christ parle étoient déja grands, puiſqu'ils pouvoient venir à lui ; qu'ainſi ils étoient capables de faire un acte de foi. Mais cela eſt manifeſtement contraire à l'Ecriture, qui en S. Matthieu & en S. Marc, les appelle *παιδία*, & en S. Luc *βρέφη*, *de petits enfans*. Et le même S. Luc dit qu'on les apportoit à Jesus-Christ, marque qu'ils ne pouvoient encore marcher, & qu'ils n'étoient pas ſi grands que les *Anabaptiſtes* le diſent. En ſecond lieu, le vénérable Pièrre, L. I. Ep. 2. diſputant contre les Pétrobuſiens, tire un argument contr'eux des paroles de S. Paul dans le ch. v. de l'Ep. aux Rom. où il dit, que *ſi par le péché d'un ſeul homme la mort a régné dans le monde, à plus forte raiſon ceux qui recevront l'abondance de la grace & du don de la juſtice régneront dans la vie par le moyen d'un ſeul*. Car, dit ce Docteur, parce que tous ſont coupables par un ſeul, nous concluons que les enfans ſont coupables. Donc, parce que tous ſont juſtifiez par un ſeul, nous devons conclure auſſi que les enfans ſont juſtifiez ; ce qui ne ſe peut faire ſans le Baptême. Tout cela étant clair, il s'enſuit que les enfans peuvent avoir la foi requiſe pour recevoir le Baptême. Or cette foi ne peut être que, ou une foi actuelle, qui précéde le Baptême, comme une diſpoſition néceſſaire à le recevoir, ou une foi habituelle qui ſuit le Baptême, & qui eſt un des éffets qu'il produit. Les enfans ont ſuffiſamment l'une & l'autre avant que de recevoir le Baptême ; ils ont la foi actuelle, non par eux-mêmes, comme le dit fauſſement Luthér, car ils ne ſont pas capables de produire aucun acte ; mais par d'autres, c'eſt-à-dire, leurs parreins & mareines qui répondent pour eux. Et il n'y a rien dans cette diſpoſition de Dieu, non ſeulement que de très-miſéricordieux, mais que de très-juſte & de très-raiſonnable ; car il eſt juſte que puiſqu'ils n'ont péché que par la volonté d'autrui, ils puiſſent auſſi être juſtifiez par la volonté d'autrui. 2°. Ils ont la foi habituelle, car le Baptême produit en eux les habitudes de la foi, de l'eſpérance & de la charité. Ainſi ils croyent comme ils ont péché : le défaut de foi ne peut donc les empêcher d'être batiſez ; & c'eſt en vain qu'on nous oppoſe le vèrſ. 16. du ch. XVI. de S. Marc. Voyez Bellarm. *Liv. I. de Bapt.* 8. 9. 10, *&c.*

Les *Anabaptiſtes* ont adopté pluſieurs autres dogmes qui leur ſont particuliérs. Ils ont quelque choſe de commun avec les anciens Gnoſtiques. Ils ne croyent pas que Jesus-Christ ait tiré ſa ſubſtance de la Sainte Vièrge, & ils ſe fondent ſur ces paroles du ch. I. de S. Matth. vèrſ. 20. *Ce qui eſt conçu en elle vient du S. Eſprit.* Comme ſi la chair de Jesus-Christ étoit ſpirituelle, & de même éſſence que la ſubſtance de Dieu. Ils ont là-deſſus, & ſur pluſieurs autres choſes, une Philoſophie particulière, ſelon laquelle ils expliquent auſſi le myſtère de l'Incarnation. Ils font paroître au dehors une grande modeſtie dans toutes leurs actions & dans leurs habits. Ils ſont pèrſuadez que dès cette vie on peut acquérir une pureté parfaite & éxempte de tout péché. On remarquera enfin que Sixte de Sienne, qui refute ſouvent les *Anabaptiſtes* dans ſa Bibliothéque ſainte, leur attribuë pluſieurs érreurs où ils ne ſont point préſentement.

Les *Anabaptiſtes* s'étant beaucoup multipliez, ſe diviſérent en pluſieurs ſéctes à qui l'on donna les noms, ou de leurs Chéfs, ou des érreurs particulières qu'ils ajoûtérent aux érreurs communes des *Anabaptiſtes*. Les principales de ces ſéctes ſont les Muncériens, les Sépurathiſtes, les Cathariſtes, les Apoſtoliques, les Enthouſiaſtes, les Silentes ou ſilentieux, les Adamites, les Géorgiens, les Libres, ou Indépendans, les Hutites, les Melchioriſtes, les Mennonites, les Bulcholdiens, les Auguſtiniens, les Sèrvèriens, les Denchiens, les Monaſtériens, les Libèrtins, les Déorelitiens, les Semperorantes, c'eſt-à-dire, prians toûjours ; les Polygamites, les Ambroſiens, les Clanculaires, les Manifeſtaires, les Baculaires, les Pacificateurs, les Paſtoricides, les Sanguinaires, les Démoniaques, &c. Jovet. Il y a cependant de ces noms qui ſont plûtôt de différentes épithétes données aux mêmes Herétiques, que des noms de differentes ſéctes. Ceux de Moravie furent appellez Apoſtoliques, ou Nudipèdales, c'eſt-à-dire, piéds nuds, Mennonites en Hollande, & en d'autres endroits du Nord. Ils conſèrvent le nom d'*Anabaptiſtes* en Angletèrre. Honbèrk, dans ſa Somme de Controvèrſe, définit un *Anabaptiſte*, un Socinien ignorant ; & un Socinien, un *Anabaptiſte* plus inſtruit. Arnoldus Mezorius nous a donné une Hiſtoire fort éxacte des *Anabaptiſtes* en ſept Livres. *Hiſtoria Anabatiſtæ libri ſeptem. Colonia* 1667.

ANABASIEN, ſ. m. *Anabaſius*. Les *Anabaſiens* étoient chez les Anciens des couriers à cheval, ou en chariot. S. Jérôme en parle dans ſon III^e^ liv. contre Ruffin, ch. 1. Voyez encore le Gloſſaire de M. Du Cange. Ce mot vient d'*ἀναβαίνω*, *aſcenſus*, monté ; ainſi *Anabaſien* eſt un courier qui eſt monté, qui n'eſt pas à piéd.

ANABLE, adj. m. & f. Habile, capable. C'eſt un vieux mot qui ſe trouve ſouvent dans les vieilles Chartes. *Aptus*, *idoneus*. On lit dans un ancien titre de l'an 1361. le Roi Philippe de Valois eſt bien pèrſonne *anable* à donner des bénéfices.

ANABROSIS, ſ. f. Tèrme de Médecine. Ce mot eſt Grèc. On entend par *anabroſis* la ſortie du ſang par l'ouvèrture de la veine corrodée. *Anabroſis.* On dit en Grèc *ἀνάβρωσιν*, qui veut dire *eroſio*.

ANACALIFE, ſ. m. Inſécte venimeux de l'Iſle de Madagaſcar. Ses piqûres ſont mortelles.

ANACALYTERIE, ſ. f. Fête du Paganiſme. Elle ſe célébroit le jour qu'il étoit pèrmis à la nouvelle mariée d'ôter ſon voile, & de ſe laiſſer voir à tout le monde *Anacalypteria*. Ce mot vient du Grèc *ἀνακαλύπτειν*, *découvrir*.

ANACANDEL, ſ. m. Eſpéce de ſèrpent. On le trouve dans l'Iſle de Madagaſcar.

ANACARDE, ſ. m. *Anacardium*. Semence qui ne diffère de celle de l'acajou que par ſa figure, qui approche d'un cœur applati. Elle vient à l'éxtrémité d'un fruit charnu ; l'écorce & l'amande de l'*anacarde* ſont tout à fait ſemblables par leurs éffets & par leur goût à celles de l'acajou. Les plus gros *anarcardes* n'ont pas un pouce de largeur & de longueur ſur deux à trois lignes d'épaiſſeur. On a cru que l'arbre qui porte les *anarcades*, pourroit bien être l'œpata du quatriéme volume de l'*Hortus Malabaricus*, mais la déſcription du fruit de cet arbre ne convient point avec notre *anacarde*. On employoit autrefois les *anacardes* dans la compoſition d'un éléctuaire recommandé pour les mémoires foibles. *Confectio anacardina.* Au defaut des *anarcardes* on prenoit les acajous ; & dans quelques diſpenſoires on ne les a diſtinguez que par le pays d'où ils nous ſont apportez. On y a nommé *anarcadium Orientale*, le véritable *anarcade*, & *anacardium Occidentale*, l'acajou. *Jonſton & Ray hiſt.* Ces mots *anacarde* & *anacardium*, viennent du Grèc *ἀνὰ* & *καρδία*, cœur.

ANACEPHALÉOSE, ſ. f. Tèrme de Rhétorique. Récapitulation, répétition courte & ſommaire de ce que l'on a dit. Ce mot eſt Grèc, & vient d'*ἀνὰ*, qui dans la compoſition ſignifie *retour* & *répétition*, & *κεφαλή*, *chéf*. Ainſi *anacephaléoſe* ſignifie la répétition des principaux chéfs d'un diſcours, & répond à notre récapitulation.

ANACHIS, ſ. m. *Anachis*. Nom propre d'un des Dieux Lares ou des Dieux doméſtiques des Egyptiens, car ils en avoient quatre, Dymon, Tychis, Heros & *Anachis* qui étoit le quatriéme. Ils ſe perſuadoient qu'auſſi-tôt qu'un homme étoit né, ils en prenoient le ſoin *Gyrald Syntagm. XV.* croit que ces mots ſont Grècs & corrompus par les Egyptiens, & que ce n'eſt autre choſe que *Dynamis*, *Tyche*, *Eros*, *Anance*, c'eſt-à-dire, *force*, *fortune*, *amour*, *néceſſité*.

ANACHORET, ſ. m. Hèrmite, homme dévot qui vit ſeul dans le déſert, & qui ne s'eſt ainſi retiré du commèrce des hommes que pour avoir la libèrté de tourner toutes ſes penſées du côté de Dieu. *Homo ſolitarius*, *Anachoreta*, *Eremita*. Ces ſaints hommes ſe retiroient dans les ſolitudes, parce qu'ils prétendoient y rencontrer moins de ſujèts de tentation & moins d'objets pour ébranler la vèrtu. Du Pin. S. Antoine, S. Hilarion, ont été des *Anachoretes*. S. Paul Hèrmite a été le premiér des *Anachoretes*. Ce mot vient du Grèc *ἀναχωρεῖν*, qui ſignifie, *je me retire à l'écart*.

Leo Allatius, au Liv. 3. ch. 8. *de Conſ. Eccleſ. Occident. & Orient*, & après lui. De Moni dans ſon Hiſtoire des Religions du Levant, parlent aſſez au long des *Anachoretes* Grècs. Ce ſont, diſent-ils, des Moines qui ne pouvans pas travailler ni ſupporter les autres charges du Monaſtère, veulent vivre dans le repos de la ſolitude. Ils achétent une cellule hors du Monaſtère avec un petit fond dont ils puiſſent vivre, & ils n'y vont qu'aux jours de Fêtes pour aſſiſter à l'Office, après lequel ils retournent à leurs cellules, où ils s'employent à leurs affaires, n'ayant aucunes heures arrêtées pour la prière. Il ſe trouve néanmoins de ces *Anachoretes* qui ſont ſortis de leurs Monaſtères avec le conſentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la méditation. Le Monaſtère leur envoye une fois ou deux le mois dequoi ſe nourrir, parce qu'ils ne poſſedent ni fonds ni vignes. Mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'Abbé, loüent quelque vigne voiſine de leur cellule, dont ils mangent le raiſin ; & il y en a qui vivent de figues, d'autres vivent de ceriſes ou de quelques fruits ſemblables. Ils ſement des féves dans la ſaiſon. L'on en voit de plus qui gagnent leur vie à copier des livres. On donne à ces *Anachoretes* le nom d'*Aſcetes* & d'*Hèrmites*.

Dandini, parlant dans ſon Voyage du Mont-Liban des Religieux Maronites, dit au chap. 23. que c'eſt un reſte de ces anciens Hèrmites qui vivoient ſéparez des hommes, & habitoient les déſèrts de la Syrie & de la Paléſtine. Ils ſont retirez dans les endroits les plus cachez des montagnes, éloignez de tout commèrce, mètre, & ſous de grands rochérs. Ils vivent de ce que la tèrre produit d'elle-même, ne mangeant jamais de chair, quand même ils ſont malades & en danger de mourir; & pour ce qui eſt du vin, ils n'en boivent que très-rarement. Il faut conſulter Caſſien ſur ces anciens *Anachoretes*.

Il y a auſſi dans l'Occident des *Anachoretes*. Pièrre Damien, qui étoit de l'Ordre des Hèrmites, en fait ſouvent l'éloge, comme étant les plus parfaits d'entre les Moines. Il n'a aucune éſtime des Moines *Cenobites*, c'eſt-à-dire, de ceux qui vivent en Communauté. Il les regarde comme des Moines qui ſont bien eloignes de la pèrfection de la vie Monaſtique. Nous les aimons, dit-il, comme l'on aime des ânes ou des cèrfs, parce qu'ils ſont utiles pour le travail. *Petr. Dam. Epiſt. Lib. 6. Epiſt.* 12.

Saint Benoit qui a été le principal Auteur des Moines qui ſont dans l'Occident, a auſſi eu dans ſon Ordre des *Anachoretes*. Il eſt permis par les Conſtitutions de cet Ordre, de quitter la Communauté pour vivre *Anachorete* ou ſolitaire, ce qui s'appelloit *de Clauſtrenſi fieri Anachoretam*, c'eſt-à-dire, d'homme de Cloître devenir *Anachorete*. Voici la deſcription que Jerôme à Coſta fait de ces *Anachoretes* de l'Ordre de S. Benoit, dans ſon Hiſtoire *de l'origine & du progrès des revenus Eccléſiaſtiques*, pag. 52. Ces *Anachoretes* qui s'étoient retirez du Monaſtère avec la pèrmiſſion de leur Abbé, alloient habiter quelques lieux du voiſinage, & ils n'étoient pas ſi ſolitaires qu'ils ne fuſſent viſitez ſouvent par le peuple, qui venoit ſe recommander à leurs prières. On leur faiſoit de grandes aumônes parce qu'ils étoient eſtimez plus ſaints que les autres. Ils recevoient toutes ſortes de donations, ſoit en fonds de tèrre, ſoit en meuble. Quand ils étoient enrichis dans un lieu, ils alloient en un autre, ou le peuple leur faiſoit les mêmes charitez. Le bien qu'ils acquéroient par ce moyen leur appartenoit, & avant que de mourir, ils en diſpoſoient en faveur du Monaſtère d'où ils étoient ſortis.

A Coſta n'a rien avancé touchant ces *Anachoretes*, & les biens qu'ils acquéroient pour leurs Monaſtères, qui ne ſoit appuyé ſur les Cartulaires des Abbayes: & en effet, il produit la formule de la donation, qui eſt conçuë en ces tèrmes dans le celébre Cartulaire de Caſeuvre qu'on trouve préſentement dans la Bibliothéque du Roi: *Moi N. Prêtre & Moine d'un tel Monaſtère, qui ſuis ſorti avec la pèrmiſſion de l'Abbé, pour mener une vie plus retirée Je donne à mon Abbé N. pour le repos de mon ame, tous les biens que je poſſéde, & que j'ai acquis avec ſa permiſſion.* L'acte de la donation contenoit un dénombrement des biens, tèrres & Egliſes que ces ſolitaires laiſſoient à leurs Monaſtères; & ils donnoient en même tems les actes des donations particulières qu'on gardoit dans les archives avec les autres écritures.

ANACHRONISME, ſ. m. Erreur qu'on fait dans la ſupputation des tems. *Erratum contra temporum rationem. Anachroniſmus.* Les Poëtes ſont ſujets à faire des *anachroniſmes*. Ce mot vient du Grèc *ἀναχρονισμὸς*, qui vient de χρόνος, *tempus*, tems, & de la prépoſition *ἀνὰ*, qui dans la compoſition ſignifie *ſursùm, ſupra, retrorsùm*. Ainſi *anachroniſme* n'eſt pas en général une èrreur dans la ſupputation des tems, mais en particulier l'èrreur que l'on commet dans la Chronologie en remontant un évènement, en le plaçant plûtôt qu'il n'eſt veritablement arrivé, comme a fait Virgile, qui place Didon en Afrique au tems d'Enée, quoiqu'elle n'y ſoit venuë que trois cens ans après la priſe de Troyes. Parachroniſme au contraire eſt la faute que l'on fait en plaçant un évènement plus tard qu'il ne doit être placé.

ANACLETERES, ſ. pl. *Anacleteria.* Les *anaclétères* étoient une fête inſtituée en l'honneur des Rois & des Princes, lorſqu'ils prenoient le gouvèrnement de leur État, & qu'on le declaroit à leurs peuples, afin qu'ils les reconnuſſent pour Rois. Voyez Polybe. Ce mot vient d'*ἀνὰ*, & de *καλέω voco, j'appelle*, parce que durant les *anaclétères* on alloit ſaluer le Prince, & on l'appelloit du nom de ſa nouvelle dignité.

ANACONTS, ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar. Ses feüilles reſſemblent à celles d'un Poirier. Il porte un fruit long, d'où l'on tire un ſuc propre à faire cailler le lait.

ANACREONTIQUE, adj. m. & f. Tèrme de Poëſie Grèque & Latine, qui eſt inventé par Anacreon, qui eſt à la manière d'Anacréon, dans le goût d'Anacreon, *anacreonticus*. Anacreon Poëte de Teios, qui vivoit plus de 400. ans avant JESUS-CHRIST, fut celébre par la délicateſſe de ſon éſprit, & par le tour fin, mais aiſé & naturel de ſes Poëſies. Il nous reſte de lui des Odes qu'il ne faut lire qu'avec précaution, à cauſe des ſentimens de débauche & de galanterie dont elles ſont pleines. Elles ſont pour la plupart compoſées en vèrs de ſept ſyllabes, ou plûtôt de trois pieds & demi, ſpondées & ïambes, ou quelquefois anapeſtes. C'eſt cette ſorte de meſure qu'on appelle vèrs *anacréontiques*. Une Ode *anacréontique* eſt une Ode compoſée de ces vèrs, ou dans le goût d'Anacreon.

ANÆTIS, ſ. f. *Anætis.* Nom propre d'une Déeſſe honorée dans l'Orient. Selon Strabon, L. 5. les Lydiens l'adoroient. Hérodote & Pauſanias diſent la même choſe, mais Strabon dit qu'elle étoit ſur tout honorée par les Arméniens. Les gens les plus diſtinguez de la Nation, conſacroient leurs filles à ſon ſérvice, & les proſtituoient publiquement à ſon honneur. Après quoi ils les marioient, & c'étoit à qui les auroit pour femmes. Dans la fête & les ſacrifices qu'ils lui faiſoient, ils s'enyvroient tous, hommes & femmes, juſqu'à pèrdre tout ſentiment; parce que Cyrus, diſoient-ils, ayant fait ſemblant de fuir & d'abandonner ſon camp, où il laiſſoit beaucoup de vin, ceux qui célébroient les fêtes d'*Anætis*, qu'on appelloit *Sacra*, y étant entrez, s'enyvrèrent & furent tous tuez par Cyrus. Voyez Strabon, L. XI. & XII. Pline L. XXXIII. ch. 4. & Hèrmolaüs ſur cet endroit de Pline. La première ſtatuë d'or ſolide qui ait jamais été faite avant même qu'on en fit de bronze qui fuſſent ſolides, eſt celle du Temple d'*Anætis*, au rapport de Pline à l'endroit que j'ai cité. On écrit auſſi *Anaitis* & *Anetis*.

ANAGALLIS, ſ. f. Plante qu'on appelle auſſi Mouron. *Anagallis.* Voyez MOURON.

ANAGOGIE, ſ. f. *Anagoge.* Élévation de l'éſprit aux choſes céleſtes & étèrnelles. Penſée, application par laquelle on éléve l'éſprit à la conſidération de ces choſes. Il y a des Commentaires de l'Écriture, des diſcours entiérs, qui ſont des *anagogies* pèrpétuelles. Ce n'eſt point là le ſens naturel de ce paſſage de l'Écriture, c'eſt une *anagogie*. L'*anagogie* doit être fondée ſur le ſens littéral.

ANAGOGIES, ſ. m. & plur. Fête qui ſe célébroit par les habitans d'Eryx, aujourd'hui Trapano en Sicile, à l'honneur de Vénus, comme ſi elle fut partie pour aller en Lybie, & dans laquelle on la prioit de retourner. *Ἀναγωγή* ſignifie *retour* en Grèc.

ANAGOGIQUE, adj. m. & f. Myſtérieux, qui éléve l'éſprit aux choſes céleſtes & divines de la vie future & étèrnelle, dont jouïſſent les Saints dans le Ciel; car le tèrme *anagogique* n'emporte pas ſeulement une elevation à la connoiſſance des choſes céleſtes & divines, mais des choſes céleſtes & divines de la vie future, de celles qui ſe paſſent & ſe paſſeront dans l'étèrnité entre Dieu & les Saints. Ce mot ne ſe dit guère que par rapport aux ſens differens de l'Écriture. Le ſens littéral eſt le ſens naturel & le premiér. Le ſens myſtérieux eſt fondé ſur le ſens naturel & ſe tire du ſens naturel par analogie ou comparaiſon, par ſimilitude ou reſſemblance d'une choſe à l'autre, & ſe diviſe en pluſieurs éſpeces. Car ſi les choſes myſtérieuſes ou cachées que l'on tire par analogie & par reſſemblance du ſens littéral, regardent l'Égliſe & les myſtères de notre Religion, c'eſt le ſens allégorique: quand elles ont rapport aux mœurs, c'eſt le ſens tropologique; & quand elles regardent la vie future & l'étèrnité, c'eſt le ſens *anagogique*. *Anagogicus.* Voyez au mot SENS. Les Intèrprêtes de la Bible y trouvent des ſens myſtiques, *anagogiques*, tropologiques, & autres. Ce mot vient du Grèc *ἀναγωγή*, qui ſignifie *enlevement, ſoulèvement*, & qui eſt formé de la prépoſition *ἀνὰ* qui dans la compoſition ſignifie ſouvent *ſursùm, au-deſſus, en haut*, & de *ἀναγωγή, ductio, conduite*, qui vient de *ἄγω, duco, je conduis*. Ce ſens conduit, éleve l'ame à la connoiſſance des choſes ſupérieures & celeſtes.

ANAGRAMME, ſ. f. Tranſpoſition de lettres de quelque nom, dont on fait tant de combinaiſon, qu'à la fin on y trouve quelque mot qui eſt à l'avantage ou au déſavantage de celui qui le porte, & qu'on embellit par quelque epigramme. *Anagramma, anagrammatiſmus.* Par éxemple, l'*anagramme* de *Galenus*, c'eſt *Angelus*; de *Logica*, c'eſt *Caligo*; Lorraine, c'eſt Alérion; c'eſt pour cela que la Maiſon de Lorraine a pris des alérions dans ſes armes. Calvin, dans le titre de ſon Inſtitution imprimée à Straſbourg l'an 1539. ſe donna le nom d'Alcuin, qui eſt l'*anagramme* de celui de Calvin, ſe voulant faire honneur du nom de ce ſavant homme, dont Charlemagne ſe ſérvit ſi utilement pour faire refleurir de ſon tems la doctrine & les Belles Lettres en France. P. DAN. Tom. III. p. 668. Lycophron, qui écrivoit ſous Ptolomée Philadelphe Roi d'Égypte, environ 280. ans avant JESUS-CHRIST, excella, non ſeulement dans la Poëſie, mais encore dans l'art de faire des *anagrammes*, au rapport de Canteurus dans ſes Prolégomènes ſur Lycophron, où il en rapporte deux aſſez heureuſes de la façon de ce Poëte; la première ſur le nom du Roi Ptolomée, Πτολεμαῖος, dont il faiſoit *ἀπὸ μέλιτος, de miel*; comme pour dire que ce Prince étoit tout de miel, c'eſt-à-dire, plein de douceur & de bonté. La ſeconde eſt ſur le nom de la Reine Arſinoë, en Grèc *Ἀρσινόη*, dont il avoit fait *ἴον Ἥρας, violette de Junon*. Les Cabbaliſtes auſſi chez les Juifs ſont pèrpetuellement des *anagrammes*. La troiſiéme partie de leur art, qu'ils appellent תמורה, *themura*, c'eſt-à-dire, changement, n'eſt autre choſe que l'art de faire des *anagrammes*, ou de trouver dans un nom des ſens cachez & myſterieux, en produiſant

Digitized by Google

ſant d'autres noms & d'autres phraſes, par le changement, la tranſpoſition, & la différente combinaiſon des lettres d'un même mot. Ainſi de נח, qui ſont les lettres du nom de Noé, ils font חן, qui ſignifie *grace*; de משיח, le Meſſie, ils font ישמח, qui veut dire, *il ſe réjouira*. Ainſi nous ne ſommes point les premiérs qui ayent fait des *anagrammes*. Nous ne ſavons point que les Latins en ayent fait. Ils ont eu cependant quelque idée de la premiére eſpèce d'*anagramme* dont nous allons parler, comme il paroit par Aulugelle Liv. XII. ch. 6.

Les *anagrammes* ſe font en deux maniéres; car 1°. Quelques-unes conſiſtent ſeulement à diviſer un mot en pluſieurs mots. Ainſi l'énigme du Dieu Términus qu'Aulugelle rapporte à l'endroit que j'ai cité, eſt fondé ſur l'*anagramme* TERMINUS. Ainſi dans ce vèrs, que les enfans dans leurs jeux innocens ſe propoſent quelquefois à éxpliquer,

Furfur edit pannum, panem quoque ſuſtineamus:

Pour qu'il y ait du ſens il faut de *ſuſtineamus* en faire trois mots, *ſus, tinea, mus*. La ſeconde eſpèce d'*anagrammes* eſt de celles où l'on renvèrſe, & l'on diſpoſe autrement les lettres. Telles ſont celles que nous avons rapportées ci-deſſus; & encore, *Roma, Maro, mora, amor; Julius, Livius; Corpus, porcus, procus, ſpurco.* Les meilleures *anagrammes* ſont celles dans leſquelles il ne faut ni changer ni ſuppléer de lettres, comme dans celles que nous avons rapportées. Quelquefois on ſe donne la liberté d'en changer quelqu'une. Par éxemple, dans celle qu'on fit ſur Marie Stuart pendant ſa priſon, *Maria Stuarta, Virtus armata*, il faut changer un *a* en *v*. Colletet a dit contre les faiſeurs d'*Anagrammes*:

Et ſur Parnaſſe nous tenons,
Que tous ces renvèrſeurs de noms
Ont la cèrvelle renverſée.

De ces quatre opinions on en pourroit faire un grand nombre, les mêlant & confondant enſemble, comme on fait une feuille d'*anagrammes* d'un nom de peu de mots. PELISS.

C'eſt Daurat qui, ſous le regne de Charles IX. s'aviſa le premiér de faire des *anagrammes*. Il prétendoit en avoir trouvé le plan dans le Poëte Lycophron. Il mit les *anagrammes* tellement en vogue, que tout le monde s'en mêloit. L'Abbé Catelan a encore enchéri ſur cela, & il inventa en 1680. une *anagramme mathématique*, par le moyen de laquelle il trouva que les huit lettres du nom du Roi Louis IV. ſont, *vrai Héros*.

On appelle auſſi quelquefois *anagramme* numérique, ces vèrs dont les lettres numérales, c'eſt-à-dire, celles qui en chifre Romain ſèrvent à marquer les nombres, priſes enſemble ſelon leur valeur numérique, ou comme des chifres, deſignent une époque. Telle eſt le dyſtique de Claude Godart ſur la naiſſance du Roi qui arriva en 1638. le 5^{e} Septembre, jour auquel ſe fait la conjonction de l'aigle & du cœur du lion.

eXorIens DeLphIn aqVILæ CorDIſqVe LeonIs
CongreſſV gaLLos ſpe, LætItIaqVe refeCIt.

ANAGRAMMATISER, v. act. Faire l'anagramme d'un nom *Anagramma ſcribere, fingere*. Le Poëte Daurat paſſoit pour un ſi grand devin en matiére d'anagrammes, que des pèrſonnes illuſtres lui donnérent leur nom à *anagrammatiſer*. BAIL. On dit que Rabelais, pour ſe venger de Calvin qui avoit *anagrammatiſé* ſon nom, trouva *Jan Cul* dans le nom de Calvin. S. EVR. Une des plus heureuſes anagrammes, eſt celle qui fut faite ſur le nom du meurtrier de Henri III. Roi de France. Il s'appelloit *Frère Jacques Clément*. L'anagramme ſans rien changer eſt, *C'eſt l'enfer qui m'a créé*. En voici encore d'autres fort heureuſes pour le ſens, & pour le rapport des lettres, *Louis de Boucherat*. L'anagramme eſt, *Eſt la bouche du Roi*. M^{r} De Boucherat étoit Chancelier de France lorſque l'anagramme fut faite. Ces paroles, *Eſt vir qui adeſt*, ſont l'anagramme de celle-ci, que Pilate dit à JESUS-CHRIST, *Quid eſt veritas?* Cette anagramme eſt peut-être la plus belle qui ait jamais été faite, parce que les mots qui ſont comme la matiére de l'anagramme, ſont une queſtion ou une intèrrogation, & les mots de l'anagramme qui ſont compoſez des mêmes lettres, ſont la réponſe la plus juſte & la plus vraie qu'on pût faire à la queſtion dans les circonſtances où elle fut faite.

ANAGRAMMATISTE, ſ. m. Qui a coûtume de faire des anagrammes. *Scriptor anagrammatum*.

Ces mots viennent du Grèc ἀναγράφω, qui ſignifie, *écrire à rebours*.

ANAGYRIS, ſ. f. Plante qui eſt la même que le Bois-puant. Voyez BOIS-PUANT. *Anagyris*.

ANALABE, ſ. m. *Analabus*. C'eſt une partie de l'habillement des Moines Grècs. L'*analabe* étoit dans l'orient ce que le ſcapulaire eſt dans l'Occident. Saint Dorothée dit que l'*analabe* ſe porte ſur les épaules en forme de croix. Ce mot vient d'ἀνὰ, *ſuper*, deſſus, & de λαμβάνω, *accipio*, *je prens*, parce qu'on porte l'*analabe* ſur les épaules.

ANALÈCTES, ſ. m. & plur. C'eſt un nom Grèc, qui ſignifie *Recueil*, & qui vient d'ἀναλέγω, *colligo*, je ramaſſe. Le Père Mabillon a donné ce nom à un ouvrage en quatre volumes, qui contient différentes pieces qu'il a fait imprimer. Il y a auſſi les *Analectes* Grècs de D. Loppin *in* 4°. CHAST.

ANALÈME, ſ. m. Tèrme de Gnomonique. Projèction orthographique de la ſphère ſur le côlure des ſolſtices, en ſuppoſant que ſon plan convient avec celui du méridien. *Analemma*.

ANALÈPTIQUE, adj. Reſtauratif, médicament propre à rétablir le corps conſummé & aténué, ou par la longueur de quelque maladie, ou par le défaut de nourriture. *Inſtaurativus*. Ce mot vient du Grèc, ἀναληπτικὸς, dérivé d'ἀναλαμβάνω, qui ſignifie *rétablir, réſtaurer, refaire*.

ANALOGIE, ſ. f. Tèrme dogmatique. Rapport, ou proportion, ou convenance que quelques choſes ont enſemble *Comparatio, proportio, analogia*. Le taureau tèrrèſtre & le taureau celeſte ne ſe reſſemblent que par *analogie*. Les raiſonnemens qui ſe font par *analogie* ſèrvent à expliquer la choſe, & ne la prouvent point. Ce mot eſt dérivé du Grèc ἀναλογία, qui ſignifie la même choſe.

Le mot d'*analogie* ſe dit auſſi du langage; & c'eſt, ſelon Vaugelas, une conformité aux choſes qui ſe trouvent deja établies, ſur laquelle on ſe fonde, comme ſur un modéle pour faire des mots, ou des phraſes ſemblables aux mots ou aux phraſes deja établies. L'*analogie* éclaircit les doutes de la langue. L'uſage eſt ſouvent contraire à l'*analogie* des mots.

En Géométrie l'*analogie* eſt une proportion, une ſimilitude de raiſons géometriques.

ANALOGIQUE, adj. qui a du rapport. *Analogus*. La métaphore doit être *analogique*.

ANALOGIQUEMENT, adv. Par proportion, par convenance. *Per analogiam*. Voyez PROPORTION.

ANALOGISME, ſ. m. *Analogiſmus*. Tèrme de Dialèctique. Argument de la cauſe à l'effét.

ANALOGUE, adj. m. & f. Qui a de l'analogie, du rapport, de la convenance. *Analogus*.

ANALYSE, ſ. f. Examen de quelque diſcours ou propoſition, en rechèrchant ſes principes, ſa conſtruction; & en ſeparant & en developpant les parties d'une choſe qu'on ne connoiſſoit qu'en gros, pour les conſidèrer à part & en detail afin de connoitre plus préciſement la nature du tout. *Analiſis*. Quand on demonte une machine, on en connoit toute l'*analyſe* & la conſtruction. Quand on fait l'anatomie d'un animal, c'eſt une eſpèce d'*analyſe* qui en fait connoitre toutes les parties. Meſſieurs de l'Academie des Sciences ont entrepris de faire l'*analyſe* de toutes les plantes ſuivant la methode contenuë dans leurs Mémoires redigez par M^{r} Dodard. Ce mot eſt Grèc, ἀνάλυσις, & ſignifie *diſſolution*.

ANALYSE, en tèrmes d'Algébre, ſe dit de la réſolution de toutes ſortes de problêmes. Il y a deux méthodes générales pour rechèrcher toutes les véritez dans les Mathématiques: la ſynthéſe & l'*analyſe*. L'*analyſe* propre eſt la démonſtration, ou la conſidération des conſéquences qu'on tire d'une propoſition ſuppoſée, juſqu'à ce qu'on parvienne à une vérité connuë, par le moyen de laquelle on puiſſe donner la ſolution du problême. L'*analyſe* conſiſte plus dans le jugement & dans l'adreſſe de l'eſprit que dans les régles particuliéres, lorſqu'on s'en ſèrt par la pure Géomètrie, comme faiſoient les anciens. Mais à préſent on s'en ſèrt par l'Algébre, qui eſt une régle aſſurée pour parvenir à la fin que l'on ſe propoſe. Voyez les Œuvres de François Viéte, qui a éxcellé en cette ſcience; celles de Willis Anglois, & les deux volumes du P. Rayneau de l'Oratoire.

ANALYTIQUE, adj. Qui réſout les choſes dans leurs principes pour les éxaminer. *Analytica*. Pour être bien éclairci de la vérité d'un problême, la meilleure voye eſt l'*analytique*. Ariſtote a écrit deux livres des *Analytiques* priéures & poſtérieures.

ANALYTIQUEMENT, adv. D'une maniére analytique. *Analyticè*. En Algébre & en Géomètrie on procède *analytiquement*, on remonte juſqu'aux principes.

ANAMELECH, ſ. m. C'eſt le nom d'un des Dieux des Samaritains, ſur tout ceux qui étoient venus de Sepharvaïm, où il étoit adoré avec *Adramelech*. On brûloit des enfans en l'honneur d'*Adramelech*, & d'*Anamelech*, IV^{e} Liv. des Rois XVII. 31. Selden prétend que c'eſt le même que Moloch *Synt. I. ch. 6*.

ANANAS, ſ. maſc. *Ananas*. Plante qu'on cultive dans les Indes à cauſe de la bonté de ſes fruits. Ses racines ſont noirâtres, menuës, fibreuſes, branchuës, & ramaſſées à leur collet, d'où partent quelques feuilles diſpoſées en rond, de la figure & de la conſiſtance de celles du roſeau, longues d'un ou deux pieds,

larges

Digitized by Google

larges de deux pouces, pliées en goutrière, pointuës par leurs bouts, dentelées ſur les bords, de telle ſorte qu'elles en deviennent comme épineuſes, tantôt lavées d'un peu de pourpre, tantôt toutes teintes d'un vèrd pâle. Du milieu de ſes feuilles s'éleve une tige, haute plus ou moins, le plus ſouvent de deux pieds, & épaiſſe d'un pouce, garnies de feuilles pareilles à celles du bas; mais plus courtes, & tèrminées par un fruit qu'on nomme *ananas*. Il eſt très-petit d'abord, & les feüilles qui le couronnent ſont teintes d'une ſi vive couleur de feu, qu'on diroit que c'eſt un bouton de roſe préſqu'épanoui; mais peu à peu il groſſit, & ſes fleurs qui placées ſur des embrions, ou tubèrcules charnuës, augmentent ſa beauté par leur couleur bleuë, ce qui fait un mélange de rouge & de bleu charmant. Chaque fleur eſt un tuyau d'une ſeule piece, long d'un demi pouce, découpé en trois parties, le tubèrcule qui la ſoutient eſt charnu, ſucculent & renfèrme pluſieurs ſemences applaties, rouſsâtres, plus petites que les lentilles, & enveloppées par une membrane. Le fruit de l'*ananas* eſt compoſé de pluſieurs de ces tubèrcules unis & ramaſſez très-étroitement enſemble. Il eſt le plus ſouvent jaûnâtre, & gros comme un petit melon, & c'eſt l'*ananas* ordinaire. Quelquefois il eſt plus petit & plus arrondi, & on l'appelle la pomme de renette: quelquefois il eſt fort gros, pyramidal, jaûne, & on le nomme *ananas* en pain de ſucre. On cultive encore dans les Iſles Antilles une autre eſpéce d'*ananas* qui ſe diſtingue aiſément du precédent par ſes feüilles, qui ne ſont point rudes & épineuſes ſur les bords. On appelle cette dèrniève eſpèce l'*ananas* pitte. Il faut encore remarquer que les feüilles qui couronnent le fruit, perdent à meſure que le fruit groſſit, la belle couleur rouge qu'elles avoient d'abord, & que peu à peu elles deviennent vèrtes. Ce fruit a une odeur & un goût ſi agréable qu'on le regarde comme le plus excellent fruit des Indes. On le croit ſi peu malfaiſant, qu'on en fait manger aux malades, on en confit une grande quantité qu'on tranſporte en Europe. Dappér dit que les *ananas* viennent auſſi très-bien à la côte d'Afrique, & qu'on a grand ſoin de les cultiver; mais qu'il n'eſt pas ſain d'en manger beaucoup, parce qu'ils ſont trop chauds. Il n'y a préſque point de Voyageur qui n'en ait parlé.

Ananas, ſ. m. Se prend quelquefois pour le fruit de la plante d'*ananas*. Cet *ananas* n'agace point les dents. Voyez l'Hiſtoire naturelle des Antilles de M. Lonvillèrs de Poincy chap. X. art. 6. & celle du P. Du Tèrtre, Traité III. ch. 2, & l'Ambaſſade de la Compagnie Hollandoiſe des Indes à la Chine Part. II. pag. 91.

ANAPESTE, Tèrme de Proſodie Grécque & Latine. C'eſt un piéd de vèrs compoſé de deux bréves & une longue. *Anapeſtus*. Le mot *legerent* eſt un *anapeſte*.

ANAPESTIQUE, adj. Qui ſe dit d'un vèrs particulièrement compoſé d'anapeſtes. *Verſus ex anapeſtis conſtans*. Les vèrs *anapeſtiques* ont eté en vogue chez les Romains.

Ce mot d'*anapeſte* vient d'ἀναπαίω, qui en Grèc ſignifie, *contrà ferire, rendre le coup*. Ce piéd eſt contraire au dactyle.

ANAPLEROTIQUE, adj. Tèrme de Medecine. Qui ſe dit des remèdes qui ſèrvent à faire revenir la chair à la place d'un ulcère, à la remplir de chair. Ce mot eſt Grèc d'ἀναπληροῦν, *remplir*.

ANARCHIE, ſ. f. État qui n'a point de Chèf veritable; ou plûtôt qui n'en a point du tout, & où chacun vit à ſa fantaiſie, & ſans aucun reſpect pour les loix. *Natio carens Principe*. Pèrſonne n'aime l'*Anarchie* que ceux qui ſont impunément leurs affaires dans le déſordre & dans la confuſion. Il eſt impoſſible que les particuliers conſèrvent leur vie & leurs biens quand l'État eſt en *Anarchie*. Le G.

ANARCHIQUE, adj. Qui eſt ſans gouvèrnement & dans l'Anarchie. *Anarchon, qui caret Principe*. Un État *anarchique* devient bientôt la proie de ſes ennemis.

Ce mot vient de l'α privatif, & de ἀρχή, *principauté*.

ANARGYRE, ſ. m. Qui eſt ſans argent, qui ne prend point d'argent. Ce mot eſt Grèc, & compoſé de l'α privatif, & d'ἄργυρος, *argent*. *Anargyres*, eſt une épithete que l'on donne à S. Côme & à S. Damien, parce qu'ils ne prenoient point d'argent de leurs malades. Chast.

ANASTOMATIQUE, adj. *Anaſtomaticus, vim habens aperiendi*. Tèrme de Medecine qui ſe dit des remédes qui ont la force d'ouvrir & de dilater les orifices des vaiſſeaux, & qui par ce moyen font que le ſang circule plus aiſément.

ANASTOMOSE, ſ. f. Terme d'Anatomie. Jonction de deux vaiſſeaux qui ſe fait par leurs extrêmitez; par exemple, d'une artère avec une artère, d'une veine avec une veine, ou bien d'une artère avec une veine. *Anaſtomoſis*. La circolation du ſang dans les fœtus ſe fait par les *anaſtomoſes* de la veine cave avec la veine pulmonaire, & de l'artère pulmonaire avec l'aorte. On le dit auſſi de l'ouvèrture de l'extrêmité d'un vaiſſeau, ſoit artère, ſoit veine, ou vaiſſeau lymphatique, par où le ſang ou la lymphe s'écoule. Ce mot eſt Grèc, & ſignifie la rencontre de deux bouches, qui donnent la communication à deux vaiſſeaux. Il vient du vèrbe ἀναστομόω, qui ſignifie, *j'ouvre, je débouche*. George Frèderic Franeus de Frankenau, Médecin à Copenhague, imprima en 1705 un ouvrage ample & ſavant, intitulé, *Anaſtomoſis Retecta*.

ANASTOMOTIQUE, ſ. m. Médicament qui ouvre par ſon acrimonie les orifices des vaiſſeaux, & en fait ſortir le ſang. *Quod venarum oſtia aperiendi vim habet*.

ANATHÉMATISER, v. act. Excommunier, retrancher de la ſociété de l'Égliſe. *Arcere aliquem ab Eccleſia, à ſocietate piorum ſecludere*. L'Égliſe *anathématiſe* les Hérétiques. Il ſe dit non ſeulement des pèrſonnes, mais encore des ſentimens, des opinions, de la doctrine. Le Concile de Trente a *anathématiſé* la doctrine de ceux qui diſent que le libre arbitre ne peut reſiſter à la grace. Comment oſez-vous ſoutenir des opinions tant de fois *anathématiſées* par l'Égliſe?

Anathématiser, ſe dit figurément & dans le ſtile ſimple, pour maudire. *Deteſtari, execrari*. Combien de fois m'a-t-il pris envie d'*anathématiſer* vignes & vendanges? Patr.

ANATHÊME, ſ. m. Excommunication qui ſe dit proprement chez les Auteurs Eccléſiaſtiques, de celle qui eſt faite par un Evêque, par le Pape, ou par un Concile, ou par éxécrations & malédictions qu'on ne prononce que contre ceux qui ont commis quelque grand crime, ou qui ſont incorrigibles: & en cela il diffère de la ſimple éxcommunication, qui défend ſeulement l'entrée de l'Égliſe, & la communion avec les Fidèles; au lieu que l'*anathême* ſépare du corps de la ſociété & du commèrce des Fidèles. *Anathema, deteſtatio, execratio*. On a fulminé *anathême* contre cet hérétique relaps. Il y a deux ſortes d'*anathêmes*, les uns judiciaires, les autres abjuratoires. Les judiciaires ne peuvent être faits que par pèrſonnes fondées en juriſdiction. Les abjuratoires ſe peuvent être même par des Laïques: comme quand quelqu'un revient de l'héréſie à l'Égliſe Catholique, on lui fait toûjours *anathématiſer* l'héréſie qu'il abjure: mais ces *anathêmes* ne ſont que ſimples éxécutions & applications des *anathêmes*. Ainſi le mot d'*anathématiſer* en tel cas judiciaires, ne veut dire autre choſe ſinon Abjurer, abhorrer, & tenir pour *anathématiſé*. Ces opiniâtres furent frappez d'un *anathême* etèrnel, dont ils furent plutôt abbatus que convèrtis. Boss.

Anathême, ſe prend auſſi figurément pour des éxcluſions & des malédictions prononcées par des particuliers qui chaſſent ou qui déteſtent quelqu'un.

Loin ceux à qui du mal l'apparence douteuſe,
Leur fait contre un ami coupable ou malheureux,
Lancer d'un ſaint mépris l'anathême *orgueilleux.*

Anathême, ſe dit auſſi de celui qui eſt éxcommunié par le Pape, par un Evêque ou par un Concile. *A piorum ſocietate ſeclusus*. Si quelqu'un ſoutient que les cauſes de mariage n'appartiennent point aux Eccleſiaſtiques, qu'il ſoit *anathême*, dit le Concile.

Anathême, ſe dit encore figurément d'un homme qui s'eſt rendu l'horreur de tous les gens de bien, & avec lequel pèrſonne ne peut avoir de commèrce. Il eſt l'*anathême* de tout le monde.

La plupart des Écrivains Grècs diſtinguent *anathème* écrit avec un *e* brèf, ἀνάθεμα, d'*anathême* écrit avec un *e* long ἀνάθημα. Pollux dans ſon Lexicon l'écrit de cette dèrnière manière, & il dit qu'il ſignifie pour l'ordinaire, les dons qui étoient dédiez aux Dieux. Heſychius confirme cette intèrpretation dans ſon Dictionnaire, où il explique le mot d'*anathême* par celui d'*ornemens*, parce que ces dons étoient comme des ornemens dans les Temples. Saumaiſe appuye dans ſes éxèrcitations ſur Pline cette diſtinction du mot d'*anathême* écrit diffèremment; mais Béze la rejette dans ſon Commentaire ſur le ch. 9. de l'Épître aux Romains v. 3. où S. Paul ſouhaite d'être *anathême* pour ſes fréres. De quelque manière qu'on écrive ce mot il a differentes ſignifications. Il ſe prend en bonne part, & en mauvaiſe part.

A l'égard du mot d'*anathème* dans ce paſſage de S. Paul, où il eſt écrit avec un *e* brèf, il ſe prend en mauvaiſe part. On eſt cependant fort partagé ſur l'éxplication des paroles de l'Apôtre pour ſavoir en quel ſens il ſouhaite d'*être anathême*. Meſſieurs de Port-Royal ont traduit, *J'euſſe deſiré de venir moi-même anathême, & d'être ſéparé de* Jesus-Christ *pour mes Freres*. Ils ont conſèrvé le mot d'*anathême*, & l'ont en même tems éxpliqué par celui d'*être ſéparé*, conformément aux Commentateurs Grècs qui lui ont donné ce ſens à cauſe de la particule ἀπὸ qui eſt dans le Grèc, auquel répond le Latin de nôtre Vulgate, où il y a *à Chriſto*. Mr Simon a traduit ce même paſſage de Saint Paul de cette manière; *Je ſouhaiterois d'être anatême, à cauſe de*

Jesus-Christ *pour mes Frères*. Il remarque en même-tems dans ſa note, que dans toute l'Écriture, quand ce mot ſe prend en mauvaiſe part, il ne ſignifie autre choſe, *qu'être dévoüé*, *être traité comme un ſcélérat*, *être exterminé*. En effet S. Jérôme a ſuivi ce ſens-là. A l'égard de la prépoſition Grècque *ἀνὰ* & de la Latine *a*, M. Simon ajoute qu'on la doit prendre en ce lieu-ci pour *propter*, parce qu'elle a quelqueſois cette ſignification dans la langue Hébraïque. Cet Hébraïſme, qui n'a point été connu à S. Chriſoſtôme & aux autres Commentateurs Grècs, apporte un grand éclairciſſement aux paroles de S. Paul. Voyez ſur l'*anathême* Baronius à l'an de Jesus-Christ. 57. n. 169. M^{r}. de Laubeſpine Liv. II. de ſes Obſervat. ch. 4. le P. Pétau dans ſes Notes ſur Julien ch. 13, 14, 15 & 16. Saumaiſe ſur Solin, Fileſac ſur Vincent de Lerins, Lindenbroch, &c.

ANATOCISME, ſ. m. *Anatociſmus*, *uſurarum renovatio*, *uſurarum uſura*, *fœnoris fœnus*. C'eſt un Contrat uſuraire, lorſque des intérêts d'un principal on en fait un Contrat de conſtitution, ou bien lorſque l'on joint les intérêts au principal, & que dans un même billet, ou autre acte, on comprend les intérêts avec le principal. Il n'eſt point d'uſure plus deffenduë ni plus criante que l'*anatociſme*, parce qu'il n'en eſt point qui ruine plus ſûrement & plus vîte les familles. *L'anatociſme* eſt défendu ſévèrement dans le droit Romain *Liv. 8. de uſuris* Il eſt auſſi très-expreſſément défendu en France. L'ordonnance du Roi donnée à Saint Gèrmain au mois de Mars 1679. parle ainſi Tit. 6. art. 2. *Les Négocians & Marchands, & aucun autre, ne pourront prendre l'intérêt d'intérêt ſous quelque prétexte que ce ſoit.* Encore, *Défendons aux Négocians & Marchands, & à tous autres, de comprendre l'intérêt avec le principal dans les lettres ou billets de change, ou autres actes.* M. Domat a remarqué à ce ſujet Liv. III. des Loix Civil. Tit. I. n. 10. qu'il faut prendre garde de ne pas confondre avec les intérêts des deniers les revenus d'une autre nature, comme le prix d'un bail à fèrme, les loyèrs d'une maiſon, & les autres ſemblables. Car ces ſortes de revenus ſont, dit-il, différens des Intérêts, en ce que les intérêts ne ſont pas un revenu naturel, & ne ſont de la part du débiteur, qu'une peine que la loi impoſe pour ſon retardement; & de la part du Créancier un dedomagement de la pèrte qu'il ſouffre pour n'être pas payé; au lieu que le prix des fruits & des loyèrs eſt un revenu naturel, qui de la part du bébiteur eſt la valeur d'une jouiſſance dont il a profité, & de la part du Créancier un bien effectif, qui en ſes mains fait un capital comme ſes autres biens. Ainſi, conclut-il, le débiteur d'un bail à ferme, ou des loyés d'une maiſon, en doit juſtement les intérêts depuis la demande. C'eſt ce que l'on entend quand on dit que l'*anatociſme* eſt toleré pour les fèrmages.

Il ajoute dans ſes notes: Les rentes conſtituées à prix d'argent ſont d'une autre nature qu'un loyer, ou le prix d'un bail. Car ces rentes ne ſont pas des fruits d'un fonds, & n'ont pour le principal qu'une ſomme de deniers qui a fait le prix de l'acquiſition de la rente. Ainſi les arrérages de ces rentes ne peuvent jamais produire d'intérêts, ni s'accumuler avec le principal pour faire un capital, dont le débiteur puiſſe devoir de nouveaux intérêts. Cependant l'*anatociſme* eſt aujourd'hui toleré pour les arrérages des rentes foncières, & on l'exige après avoir obtenu une ſentence pour cela. Quant aux Mineurs, il dit au v. 13. que la régle qui défend les intérêts des intérêts n'empêche pas qu'ils ne puiſſent éxiger légitimement de leurs Tuteurs, non ſeulement les intérêts des ſommes provenuës des intérêts que les débiteurs du Mineur ont payez au Tuteur, mais même les intérêts des intérêts des ſommes que le Tuteur lui-même pourroit devoir en ſon nom; car, dit-il, tous ces intérêts entre les mains des Tuteurs ſont des capitaux, dont leur charge les oblige de faire un emploi. Il en apporte la raiſon Liv. II. Tit. 1 ſect. 3. v. 24. dans ſes notes. Si le Tuteur, dit-il, ſe trouve débiteur en ſon nom envèrs ſon Mineur, il ſera tenu de comprendre dans le fonds qui proviendra des revenus, les intérêts de ce qu'il devra lui-même. Car il a dû en faire le payement, & il en eſt de même à ſon égard, que s'il les avoit reçus d'un autre débiteur. *A ſemetipſo exigere eum oportuit.* Liv. 36. ff. *de Neg. geſt.* Ainſi dans ces cas l'*anatociſme* n'eſt pas défendu.

Ce mot eſt Grèc, & Ciceron s'en eſt ſèrvi en Latin; il vint d'*ἀνὰ*, prépoſition, qui dans la compoſition ſignifie, répetition, rénovation, duplication, & de τόκος, qui veut dire *uſure*. Ainſi *anatociſme* eſt uſure de l'uſure, intérêt de l'intérêt.

ANATOILE, ſ. f. nom propre de femme, *Anatolia*. Sainte *Anatoile*, que nos Auteurs modèrnes nomment vulgairement *Sainte Anatolie*, & que l'on trouve auſſi nommée Calliſthéne, étoit Romaine de naiſſance. Baill.

ANATOLE, ſ. m. *Anatolius*. Nom propre d'homme, qui ſignifie *qui ſe leve* ou qui eſt levé, d'*ἀνατέλλω*, quelques Auteurs de Dictionnaires diſent *Anatole*; mais l'uſage le plus commun, pour ne pas dire général, eſt de conſèrver en François le mot Latin *Anatolius*, Patriarche de Conſtantinople au V^{e} ſiecle, fut trop oppoſé au Pape S. Leon.

ANATOLIE, ſ. f. *Anatolia*. C'eſt le nom que les Grècs ont donné à l'*Aſie* mineure. Ἀνατολὴ dans leur langue ſignifie *Levant*, *Orient*. L'Aſie mineure eſt à l'orient de la Grèce; c'eſt de-là que lui vint ce nom. Les Turcs prononcent *Anadoli*. Nous diſons *Anatolie* par corruption; car le vulgaire entendant l'*Anatolie*, a cru que *la* étoit l'article, & *Natolie* le nom entier; au lieu que l'*A* eſt du nom, & que celui de l'article eſt mangé, comme dans l'*Angletèrre*. Mais ce mauvais uſage a pris le deſſus. On dit cependant auſſi *Anatolie*, & il ne faut pas le condamner. C'eſt ainſi que nous diſons la Pouille au lieu de l'Apouille, d'*Apulia*.

ANATOLIE, ſ. f. nom propre, voyez ANATOILE.

ANATOMIE, ſ. f. Science qui donne la connoiſſance des parties du corps humain par la diſſèction, & même celle des autres animaux. *Anatome*, *diſſectio*, *conſectio*, *ars diſſecandi corpora*. Ceux qui ont écrit de l'*Anatomie* chez les Anciens, ſont Hipocrate, Démocrite, Ariſtote, Eraſiſtrate, Galien Avicenne, Herophile, & pluſieurs autres, qui en avoient parfaitement connu la néceſſité, & qui la regardoient comme la plus importante partie de la Médecine, ſans laquelle il n'étoit pas poſſible de connoitre l'uſage des parties du corps humain, ni par conſéquent les cauſes des maladies Cependant elle avoit été entièrement abandonnée pendant pluſieurs ſiécles, & ce n'a été que dans le ſeiziéme qu'elle a commencé à ſe rétablir. La diſſèction du corps humain a paſſé pour un ſacrilége juſqu'à François I. & on voit une conſultation que fit faire l'Empereur Charles V. aux Théologiens de Salamanque, pour ſavoir ſi en conſcience on pouvoit diſſequer un corps pour en connoitre la ſtructure. Le Gendre. Veſal Médecin Flamand mort en 1564. eſt le premier qui ait débrouillé ce qu'on appelle *Anatomie*. Id. Ceux qui y ont le plus contribué, ſont, Carpus, Jacques Sylvius, Charles Etienne, Veſale Fernel, Columbus, Fallope, Euſthathius, Fabrice d'Aquapendente, Paré, Du Laurens, Caſſerius, Gaſpar Bauhin, Hofman, Riolan, &c. Mais ceux qui ſont venus depuis l'ont beaucoup pèrfectionnée, & l'ont enrichie d'un grand nombre de belles découvertes. Aſelius découvrit les veines lactées en 1622. Le célébre Harvée publia ſon admirable découverte de la circulation du ſang en 1628. que le P. Fabér Jéſuite avoit cependant enſeignée avant lui. Pecquet découvrit le reſèrvoir du chile & les conduits thorachiques en 1651. Olaüs Rudbek Suédois, & Thomas Bartholin, trouvérent les vaiſſeaux lymphatiques en 1650. & 1651. Wharton trouva en 1655. les conduits ſalivaires inférieurs. Stenon découvrit les conduits ſalivaires ſupérieurs, ceux du palais, des narines & des yeux, en 1661. Il travailla auſſi ſur les muſcles, & ſur d'autres parties avec beaucoup de ſuccès. Wirſungus en 1642. découvrit le conduit du Pancreas. Willis, qui eſt venu depuis, a donné l'*Anatomie* du cerveau, & des nèrfs, d'une manière beaucoup plus exacte qu'on n'avoit fait avant lui, il avoit pourtant omis pluſieurs choſes conſidérables qui ont été depuis remarquées par Vieuſſens, célébre Médecin de Montpellier, & qui a auſſi compoſé un excellent Traité du cèrveau & des nèrfs. Gliſſon a traité du foye; Wharton des glandes; Graaf du ſuc pancréatique, & des parties de la génération, tant des hommes que des femmes; Lowèr du mouvement du cœur; Thruſton de la reſpiration; Peyèr des glandes des inteſtins; Drelincourt de la conception des œufs des femmes, du placenta, des membranes du fœtus, &c. Malphigi qui eſt mort prémier Médecin du Pape Innocent XII. en 1694. eſt un de ceux à qui on eſt le plus obligé, par un grand nombre de nouvelles découvèrtes qu'il a faites ſur les poumons, ſur le cèrvau, ſur le foye, ſur la rate, ſur les reins, ſur les glandes, & ſur les vaiſſeaux lymphatiques Il a fait auſſi une excellente Anatomie des plantes, & de très-belles obſèrvations ſur la génération, ſur les œufs, ſur les vèrs à ſoie, & ſur pluſieurs autres choſes qui regardent l'Hiſtoire naturelle. Grew a auſſi fait une *Anatomie* des plantes. Mauger & le Clèrc, deux Médecins de Genêve, ont fait une Bibliotheque Anatomique, qui eſt un Recuëil de toutes les nouvelles inventions faites dans cet art. Ce mot vient du Grèc *ἀνατομὴ*, *ſection*.

ANATOMIE, ſe dit figurément de la diſcuſſion, de l'éxamen qui ſe fait de quelque choſe, de quelque diſcours, de quelque affaire. *Circumſpectio*, *accurata conſideratio*. Mon Rapporteur a fait l'*anatomie* de mon Procès. J'ai éxaminé cette doctrine, j'en ai fait l'*anatomie*. On a fait l'*anatomie* de cet ouvrage dramatique. Il faut un peu ſavoir faire l'*anatomie* du cœur. Vall. Cet Auteur charge trop les deſcriptions, s'appeſantit ſur les détails; il fait une *anatomie*. La Bruy.

On dit provèrbialement qu'une perſonne eſt devenuë une vraie *Anatomie*, lorſqu'elle eſt devenuë ſi maigre par une longue maladie, qu'on la prendroit pour un ſquelette.

ANATOMIQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'anatomie

Ad corporum inciſionem pertinens. Diſcours, diſſection *anatomique.*

ANATOMISER, v. act. Faire l'anatomie, *Incidere corpora*, *diſſecare.* Il ſe dit tant au propre qu'au figuré, d'un corps, d'une affaire, d'un ouvrage.

> *Vous dont l'éloquence hardie.*
> *Sait compiler la tragédie,*
> *Et dans ſes ouvrages divèrs*
> *Anatomiſer* les beaux vèrs. Divèrt. de Seaux.

Mais au figuré il n'eſt guère propre que du ſtile familier, ou du burleſque.

ANATOMISTE, ſ. m. Qui fait une anatomie, qui en a la ſcience, qui raiſonne ſur chacune des parties dont il fait la diſſection. *Anatomicus.*

Ces mot ſont tirez du Grèc *ἀνατέμνω*, *diſſeco*, *je coupe.*

ANATRON, ſ. m. C'eſt le ſel volant, & l'écume de la compoſition du vèrre que l'on tire des creuſets dans les fourneaux des Vèrriers. Il eſt gris, blanc, brun & bleuâtre. Il eſt inutile à la vitrification, & n'eſt bon qu'à donner aux brebis, ou à mettre dans un colombier. Si on le pile, il laiſſe tomber au fond une poudre de ſable qui en ſe réſolvant à l'humidité de l'air, ou dans une cèrtaine liqueur, ſe réduit en ſel commun après la coagulation.

Anatron, ſe dit auſſi d'un ſuc nitreux condenſé contre les voutes & les murailles des lieux ſoutèrrains. Il ſe dit encore d'un ſel qui eſt compoſé de chaux vive, d'alun, de vitriol, de ſel commun & de nitre ; on l'appelle *ſel anatron.*

ANAZARBE, ſ. f. *Anazarbus.* Ville de Cilicie ſur le Pyrame, avec Archevêché. *Anazarbe* étoit mètropole de la ſeconde Cilicie. Elle s'appella depuis Diocéſarée, Céſarée Auguſte, & Juſtinianopolis, en l'honneur de Ceſar, d'Auguſte & de Juſtinien. Elle s'apelle aujourd'hui Aceſari, ou Acſari, ou Acſerai, ou Ainzarba.

ANAZE, ſ. m. Arbre de l'iſle de Madagaſcar. Sa tige s'éleve en diminuant en forme de pyramide.

ANBOUTOU, ſ. m. Petite plante de l'Iſle de Madagaſcar. On la mache. Elle eſt corroborative, & un peu ſtiptique.

A N C.

ANCARIE, ſ. f. *Ancaria.* Déeſſe du Paganiſme qui étoit adorée à Aſculum, ville de la Pouille. C'eſt Tèrtulien qui nous l'apprend dans ſon *Apolog. ch.* 24. On y liſoit *Æſculanorum Ancariam.* Turnèbe *adv. Liv. XVIII c.* 24. a lu *Anſculanorum.* & Pamelius l'a ſuivi. Quelques-uns de nos Dictionnaires écrivent *Ancharie*, Rhodigin l'a fait auſſi ; mais toutes les éditions de Tèrtulien portent *Ancariam.*

ANCELLE, ſ. f. *Ancilla.* C'eſt un vieux mot, qui ſignifioit autrefois ſèrvante. Il eſt formé du nom Latin. Il ſemble par la Thaumaſſière, hiſt. de Bèrry Liv. II. c. 29. que les Religieuſes de de l'Annonciade, fondées par Jeanne Reine de France femme de Louis XII. appellent leur Supérieure *Ancelle*, car voici comme il parle à l'endroit que j'ai marqué. Pour l'entretien des Mère *Ancelle* & Religieuſes, leur bienheureuſe Fondatrice leur délaiſſa le lieu de Mazières, &c.

> *Si prient Dieu, & ſa très-douce* Ancelle.

ANCESSORIE, ſ. f. Vieux mot, qui veut dire *ancienneté.* Borel.

ANCÊTRES, ſ. m. pl. Aveuls, prédéceſſeurs, ceux de la race deſquels on eſt deſcendu. *Majores, Patres.* Si vous vivez dans la molleſſe, & dans l'oiſiveté, la gloire de vos *ancêtres* n'empêchera pas qu'on ne vous mépriſe. Bell. L'entêtement de ceux qui veulent paſſer pour gens de qualité, fait qu'on va détèrrer leurs *ancêtres*, qu'on laiſſeroit pourir en repos ſans cela. Id. Il marche ſur les pas de ſes *ancêtres.* Il ne ſe dit dans l'uſage le plus ordinaire, que des gens de qualité, d'épée, ou de robe. *Ancêtres* fameux. *Ancêtres* glorieux. *Ancêtres* auguſtes. Cette action redonne aux Rois vos *ancêtres* autant de luſtre que vous en avez reçu d'eux. Vott. Le nom de ces glorieux *ancêtres* vivra à jamais dans vos annales. Patr. Tant qu'on ſe peut parer de ſon propre mérite, on n'emprunte point celui de ſes *ancêtres.* S. Evr. La Princeſſe fondoit plutôt ſa grandeur ſur les éxemples, que ſur les titres de ſes *ancêtres.* Flech. On le dit auſſi de tous ceux qui nous ont précédé, particulièrement de ceux d'une même nation. Nos *ancêtres* étoient plus ſages, & par conſéquent plus heureux que nous

Ménage dérive ce mot de *anceſſore*, ablatif de *anceſſor*, qu'on a dit par contraction *anteceſſor.* On diſoit en vieux François, *anceſſor*, pour dire *ancêtres.*

> *Pour remembrer des* anceſſors.
> *Les faits, les dits, & les morts.* Chan. de Gasse.

Au reſte le mot d'*Ancêtres* ne ſe dit bien qu'au pluriel, quoiqu'on le trouve quelquefois employé au ſingulier.

> *Or quant à mon* Ancêtre, *il a tiré ſa race,*
> *D'où le glacé Danube eſt voiſin de la Thrace.* Rons.

ANCETTES, ou Cobes de boulines Tèrme de Marine, Nom que l'on donne à des bouts de cordes qui ſont jointes à la ralingue de la voile, dont le plus long n'excéde pas un pied & demi : leur uſage eſt d'y paſſer d'autres cordes que l'on appelle *patte boulines.*

ANCHE, ſ. f. Petite languette par laquelle on donne le vent aux haut-bois, aux baſſons, à quelques tuyaux de l'orgue, à d'autres inſtrumens de Muſique. *Lingula.* La plus ſimple des *anches* eſt faite d'un chalumeau ou tuyau de blé avec une petite entaille ou fente en longueur Celle de roſeau ſe fait d'une ou de deux piéces auſſi déliées qu'une feüille de papier, qui ſont tellement jointes enſemble, qu'elles ne laiſſent qu'une petite fente par où paſſe le vent. On fait auſſi des *anches* de hautbois avec des feuilles de palmier. Il y a dans l'orgue des jeux d'*anche* faits en forme de demi-cylindre, dont la partie concave eſt couvèrte d'une languette, ou lame de leton platte, mobile & tremblante, qu'on appelle *échalotte.* On la fait entrer dans le noyau du tuyau qu'on pèrce exprès de la même groſſeur. Elle ſèrt à baiſſer, ou à hauſſer le ton des tuyaux par le moyen d'un fil de fèr, qui fait le même effet que les chevilles avec le marteau à tendre les cordes, parce qu'on l'ouvre ; ou on la fèrme par le moyen d'un fil de fèr qu'on nomme *raſette*, le *mouvement*, le *reſſort*, ou le *gouvernail*, lequel ſelon qu'il preſſe plus ou moins la languette, fait faire au tuyau des ſons plus graves, ou plus aigus. On fait les *anches* des tuyaux d'orgues de cuivre ou autre métal.

Ce mot vient du Grèc *ἄγχειν*, qui ſignifie, *ſuffocare*, parce que l'*anche* fait une eſpèce de ſuffocation de voix.

Anche, ſe dit du conduit de bois par où tombe la farine dans la huche d'un moulin.

Anche, & **Ancheau**, ſe diſoient autrefois pour *cuve.* Borel.

Anché, adj. m. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit d'un cimetèrre recourbé. *Recurvum.*

ANCHOIS, ſ. m. C'eſt, ſelon Scaligèr, une eſpèce de harang, ou un petit poiſſon de mèr de la longueur d'un doigt, ſans écailles, ayant le muſeau pointu, la gueule grande, & ſans dents, mais les machoires rudes comme une ſcie. On lui ôte la tête avant de le ſaler ; après quoi il eſt d'un goût agréable. *Enchraſicholus*, *Lycoſtomus.* Les *anchois* reſſemblent aux petites ſardines, & ſe mangent ſalez, avec l'huile, vinaigre & poivre pour exciter l'appetit. On en fait des ſalades & des ſauces. On les mange cruds Le Peuple dit des *anchoyes*, & Maynard l'a ainſi employé dans un Epigramme, où il dit des écrits d'un méchant Poëte, qu'ils ſèrviront de ſimarre aux *anchoyes* Quelques-uns font ce nom feminin ; *anchoe*, *anchoes* ; mais il eſt maſculin, & s'écrit avec une *s* ou un *x* à la fin. *Anchois* bien ſalé.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *anchova*, ou plutôt de l'Italien *anchoia.* Menage. D'autres le dérivent de *apua*, comme *ache* de *apium.* On l'appelle en Grèc *ἐγκρασίχολος*, parce qu'il a le fiel en la tête, ou *λυκόστομος*, pour avoir la gueule fenduë comme le loup.

ANCHOLIE, ſ. f. *Aquilegia*, herbe ou fleur qui fleurit au mois de mai. D'autres écrivent *ancolies* ſans *h* : l'Auteur du Traité de la culture des fleurs écrit ainſi avec un *h* Voyez ANCOLIE.

ANCIEN, enne, adj. Ce qui eſt depuis long-tems, ou qui a été autrefois. *Antiquus*, *vetus*, *vetuſtus.* L'*Ancien* Teſtament l'*Ancienne* Loi *Anciens* monumens. *Anciens* Auteurs. Les *anciens* Peres. L'*ancien* Droit. L'*ancienne* Coutume de Paris, par oppoſition à la nouvelle. Nous applaudiſſons à mille érreurs groſſiéres, ſeulement parce qu'elles ſont *anciennes.* Perr. Il a fait cela en conſidération de l'*ancienne* amitié qu'il lui porte. Il eſt d'une *ancienne* Nobleſſe, d'une *ancienne* famille. Une famille *ancienne* dans l'épée. Ce mot ſemble s'être formé d'*antiquus* ; peut-être d'*antiquus*, antique, & *annus*, an, année. Quoiqu'il en ſoit, Guichard dérive *antiquus* de l'Hébreu עתק *atak*, qui ſignifie *veteraſcere*, *ſeneſcere* ; devenir vieux.

Quand on dit abſolument, les *Anciens*, on entend les Grecs & les Romains, *priſci*, *veteres.* Les *Anciens* avoient accoûtumé de brûler les corps. Quand on cite un viel Auteur dont on a oublié le nom, on ſe ſèrt de cette expreſſion : Un *Ancien* a dit une belle parole. Il ne faut pas décider légèrement ſur les ouvrages des *Anciens.* Racin. Les eſprits ſe ſont échauffez depuis quelque tems ſur la préférence que les uns donnent aux *Anciens*, & les autres aux Modèrnes. Il ne faut lire les *Anciens*, ni ſèrvilement, ni avec mépris ; mais avec un juſte diſcernement. Vail. L'affectation de louer les *Anciens*, eſt quelquefois une manière détournée pour cenſurer les modèrnes. Bell.

Ancien, ſe dit auſſi de celui qui eſt le premier reçu dans un Corps, ou ceux qui ont paſſé par les charges. *Primus ætate geſto munere*, ou *prior*, ſi l'on ne parle que de deux pèrſonnes. Il faut lui céder le pas, c'eſt votre *Ancien*. En ce ſens le premier de tous s'appelle l'*Ancien*, ou le Doyen d'une compagnie. On appelle l'*ancien* Echevin, ou Marguillier, celui qui fait ſa ſeconde année. On appelle auſſi *anciens* Echevins ou Marguilliers, ceux dont le tems eſt fait. Il en faut paſſer par l'avis des *anciens* Avocats. On dit, les *Anciens*, en parlant des véterans dans un Corps.

On dit auſſi d'un vieillard, que c'eſt un homme *ancien*, qu'il lui faut porter du reſpect. *Senex*. On dit l'*ancien* Evêque d'une telle ville, lorſqu'il a quitté ſon Egliſe, & qu'il y en a un nouveau à ſa place. Cet homme eſt *ancien* dans la robe; il y a vieilli.

On dit auſſi au Palais, le plus *ancien* en hypothéque, pour dire le premier en date, & qui doit venir le premier en ordre ſur le prix d'un héritage.

Anciens, ſe dit auſſi en parlant de l'ancien Peuple de Dieu: c'étoient les plus conſidérables d'entre ce Peuple par leur âge & par leurs mœurs. *Primores, ſeniores*. Moïſe fit aſſembler les *Anciens* du peuple, & leur expoſa ce que le Seigneur leur avoit commandé. Port-Royal. Il ſe dit auſſi quelquefois abſolument: Vous irez vous & les *Anciens* vèrs le Roi d'Égypte. Port-Royal.

Le mot de *Preſbyteri*, qui eſt ſi ſouvent dans le nouveau Teſtament, & qui comprend également les Prêtres & les Evêques, ſignifie *Anciens*. Voici ce qu'a remarqué là-deſſus M. Simon, dans ſon *ſupplément aux cérémonies des Juifs*, imprimé à Paris en 1681. Ceux qui tenoient les premiers rangs dans les Synagogues étoient ordinairement appellez *Zekenim*, *Anciens*, à l'imitation des 70. *Anciens* que Moïſe établit pour être les Juges du Sanédrin. Celui même qui préſidoit aux autres prenoit le nom d'*Ancien*, étant ſeulement comme le Doyen des *Anciens*. Dans les premiéres aſſemblées des Chrêtiens, ceux qui y tenoient le premier rang, prirent auſſi le nom de *Preſbyteri*, *Anciens*, ou *Prêtres*. Le Préſident, ou Evêque, qui étoit le Chef des *Anciens*, prenoit la qualité d'*Ancien*; & c'eſt pour cette raiſon que dans le nouveau Teſtament le nom d'*Evêque* eſt quelquefois confondu avec celui de *Prêtre*, ou *Ancien*. Ceux qui n'ont point ſçu cette origine du nom de *Prêtre*, ont cru mal-à-propos qu'il n'y avoit au commencement du Chriſtianiſme aucune difference entre les Evêques & les Prêtres.

Pour cette même raiſon le Conſeil des premières aſſemblées des Chrêtiens, étoit appellé *Preſbyterium*, ou Conſeil des *Anciens*. L'Evêque y préſidoit en qualité de premièr *Ancien* & de Chef, étant aſſis au milieu des autres *Anciens*. Les Prêtres, ou *Anciens*, qui étoient à ſes côtez, avoient chacun leur chaire de Juge, & c'eſt à cauſe de cela qu'ils ſont appellez *aſſeſſores Epiſcoporum* par les Pères de l'Egliſe. Il ne s'éxécutoit rien de conſidérable qui n'eût été auparavant deliberé dans cette aſſemblée, où l'Evêque ne compoſoit qu'un corps avec les autres *Anciens*, ou *Prêtres*, parce que la Juriſdiction qu'on nomme aujourd'hui Épiſcopale, ne dépendoit point de l'Evêque ſeul, mais de tous les *Anciens*, dont l'Evêque étoit le Préſident.

Anciens, ſ. m. & pl. C'eſt le nom que les Calviniſtes autrefois, lorſqu'ils étoient tolerez en France, donnoient à un cèrtain nombre de pèrſonnes, qui conjointement avec les Paſteurs, compoſoient leurs Conſiſtoires pour prendre garde aux intérêts de leur Religion, & pour faire obſèrver leur Diſcipline. On les choiſiſſoit d'entre le peuple, & on les reçevoit publiquement avec quelque ſorte de cérémonie. Le nombre des *Anciens* étoit reglé. Le Roi défendoit aux *Anciens* des Conſiſtoires de ſouffrir aucun Catholique Romain dans leur Prêche. Voyez l'Édit de Louis XIV. de 1680.

ANCIENNES, ſ. f. Religieuſes qui ſont depuis long-tems au Couvent, & dont on prend les ſuffrages pour les choſes qui regardent le bien de la maiſon. Il faut conſulter les *Anciennes* ſur cette affaire.

ANCIENNEMENT, adv. Autrefois, au tems jadis, dans les ſiécles éloignez. *Priſcè, antiquè, olim*. *Anciennement* on vivoit dans le monde avec plus de franchiſe.

ANCIENNETE, ſ. f. Ce qui fait qu'une choſe eſt ancienne, le long-tems, la longue durée qu'une choſe a ſubſiſté, ou qu'il y a qu'elle eſt paſſée, qu'il y a entre elle & nous. *Antiquitas, vetuſtas*. Cela eſt établi de toute *ancienneté*. L'*ancienneté* des maiſons eſt une marque de leur nobleſſe.

On le dit auſſi de ce qui eſt plus ancien, & par priorité de tems; & en ce ſens c'eſt le tems qu'il y a qu'une pèrſonne eſt reçuë dans une Charge, ou dans une Compagnie, ou qu'elle a droit à quelque choſe, avant que d'autres fuſſent entrez dans ces Corps, ou euſſent ce même droit. *Jus antiquitatis*. L'*ancienneté* de ſon hypothéque le fera payer devant vous. L'*ancienneté* de ſa reception le fera monter le premièr à la Grand'Chambre. C'eſt l'*ancienneté* qui régle les rangs.

ANCILE, ſ. m. *Ancile*. C'eſt le nom d'un petit bouclier qui tomba, dit-on, du ciel ſous Numa Pompilius. En même tems une voix ſe fit entendre, qui dit que Rome ſeroit la maîtreſſe du monde tant qu'elle conſèrveroit ce bouclier. Ainſi ce fut le Palladium de Rome. Denys d'Halicarnaſſe, Lactance, Ovide *Faſt.* Liv. III. v. 373. rapportent cette fable. Les *Anciles* ſe gardoient dans le temple de Mars, & tous les ans au mois de Mars on les portoit en proceſſion autour de Rome, & le 30^{e} jour de ce mois on les renfermoit.

On donne différentes origines à ce nom. Camérarius & Muret croyent qu'il eſt Grèc, & qu'il eſt formé d'ἄγκυλος, qui ſignifie courbé. De-là vient que quelques Auteurs qui les ſuivent, écrivent *ancyle* & *ancylia*, par un *y*. Plutarque, dans la vie de Numa, écrit ἀγκύλια, & dit que Juba dans ſon Hiſtoire vouloit à toute force que ce mot eût été tiré du Grèc. Mais les médailles & les manuſcrits condamnent cette orthographe. Dans Antonin Pie ANTONINUS AVG. PIUS P. P. TR. P. COS. III. & au revèrs IMPERATOR II. SC. ANCILIA, avec deux *anciles*. Varron au Liv. VI. *De ling. Lat.* dit que ces boucliers étoient appellez *ancilia ab anciſa*, parce qu'ils étoient coupez, ou échancrez des deux côtez, de même que les boucliers des Thraces, qu'on nommoit *pelta*. Plutarque, dans la vie de Numa, dit la même choſe de la figure des *anciles*; mais il différe de Varron, en ce qu'il prétend que ce n'étoit point la figure des *peltes*, qui étoient toutes rondes & ſans échancrures. Ovide au Liv. III. de ſes Faſtes v. 377. ſemble dire que la figure de l'*ancile* étoit toute ronde, & que c'étoit pour cela qu'il étoit appellé *ancile*, comme ſi l'on avoit dit *anciſum*, de *am*, & *cæde*, coupé tout autour également; de ſorte, dit ce Poëte, qu'on n'y remarque aucun angle de part ni d'autre. Plutarque dit encore après Juba, qu'*ancile* pourroit bien venir d'*ancon*, ἀγκών, *coude*, parce qu'on porte ces armes au coude. Une autre étymologie, qui n'eſt que de lui, & non pas de Juba, comme les deux autres qui ſont Grècques, eſt que ce mot vient d'ἀνέκαθεν, qui ſignifie d'*enhaut*, pour marquer que l'*ancile* étoit tombé du ciel. Il ajoute encore de ſon chef deux ou trois autres étymologies Grecques, ſi peu vrai-ſemblables, que je ne les rapporterai point. L'opinion de Varron paroît la plus vraie. Au reſte, quoiqu'il ne fût tombé du Ciel qu'un *ancile*, il y en avoit pourtant douze, parce que pour conſerver plus ſurement celui-là, Numa, par le conſeil, dit-on, de la Nymphe Égérie, en fit faire onze autres tous ſemblables à celui-ci, afin que ſi quelqu'un vouloit entreprendre de l'enlever, comme Ulyſſe enleva le Palladium, il ne pût diſtinguer l'*ancile* véritable des faux *anciles*. Il inſtitua de plus les douze Saliens pour la garde de ces boucliers. M. Beger rapporte Tom. II p. 560 une medaille d'Auguſte, au revèrs de laquelle il y a deux boucliers, qu'il prétend être des *anciles*.

ANCOLIE, ſ. f. *Aquilegia*. On ſe ſert peu du mot d'*Aquilina*. Plante dont la racine eſt vivace, blanche, douce au goût, branchuë, épaiſſe à ſon collet d'environ un pouce. Ses feuilles ſont portées par des pédicules diviſez en trois branches; chacune de ces trois branches eſt encore partagée en trois autres plus petites, qui portent à leurs extremitez des feuilles larges d'un pouce environ, obtuſes, échancrées le plus ſouvent en trois, & crénelées ſur les bords. Elles ſont d'abord d'un vèrd aſſez gai, qui brunit enſuite, & devient plus foncée en deſſus & beaucoup plus pâle en deſſous. Les tiges qui s'élevent d'entre ces feuilles ſont aſſez minces, quoique roides & fèrmes, branchuës & hautes de trois à quatre pieds, garnies de quelques feuilles qui diminüent dans leur volume à meſure qu'elles aprochent de l'extremité des tiges. Ces branches portent des fleurs à pluſieurs pétales, dont les unes ſont roulées en cornets, & les autres ſont applaties. La couleur de ces fleurs varie beaucoup; l'arrangement & le nombre des petales des fleurs de l'*ancolie* ne ſont pas conſtans, on en trouve dont les fleurs ſont à cinq rayons en maniére d'étoile; on les a nommées *ancolies* étoilées, *Aquilegia ſtellata*. Il y en a auſſi à fleurs plus ou moins doubles. Le piſtile de la fleur de l'*ancolie* devient un fruit compoſé de pluſieurs graines ramaſſées, longues d'un pouce environ, & qui renfèrment de petites ſemences un peu applaties, noires & luiſantes. La ſemence d'*ancolie* eſt apéritive, bonne pour la jauniſſe, & antiſcorbutique. On a appellé l'*ancolie* en Latin *Aquilegia*, *ab Aquila*, parce qu'on a comparé les cornets des fleurs de l'*ancolie* aux ſèrres d'une Aigle. On la nommoit autrefois Colombine, à cauſe d'une prétenduë reſſemblance de ces cornets avec le bec d'un pigeon; mais ce mot n'eſt plus guère uſité que chez les Anglois.

ANÇON. C'eſt une ſorte d'arme ancienne, que Borel prétend être la même choſe que la *Franciſque*.

ANCONE, ſ. f. *Ancon* ou *Ancona*. Ville d'Italie dans l'ancien Picenum, que nous appellons aujourd'hui Marche d'*Ancone* ſur la côte de la mèr Adriatique. Elle fut bâtie par les Siciliens. Pline, Liv. III. chap. 13. Trajan y fit conſtruire le port, & c'eſt à cela que l'on rapporte une medaille de cet Empereur, qui porte au revèrs. Por, Aug. c'eſt-à-dire, *Portus Auguſti*. Le type eſt un port avec un navire au milieu. Elle a pris ſon nom de la figure de ſon port; *ἀγκὼν*, en Grèc ſignifie le coude. De là vient que dans ſes médailles elle a pour ſymbole un bras, avec ce mot ΑΓΚΩΝ. Elle eſt voiſine du Promontoire apellé autrefois *Cumerum*, & aujourd'hui *Monte S. Ciriaco*, ou *Monte Guaſco*. Sa longitude eſt 37^{d}. 16′. & ſa latitude 43. 48. *Ancone* a un Evêché. Elle étoit libre, mais en 1532. Clement VII. y mit garniſon pour la défendre des courſes des Turcs; depuis ce tems-là, elle eſt de l'Etat Eccléſiaſtique. Il y a à *Ancone* un bel Arc de triomphe de l'Empereur Trajan.

La Marche d'Ancone, c'eſt-à-dire, le Marquiſat d'*Ancone*, *Marchia Anconitana*. Province de l'Etat Eccleſiaſtique, entre le Gulfe de Veniſe au Nord, l'Abbruzze au Levant, le Duché de Spolete au Midi, & celui d'Urbain au Couchant.

Ancone eſt auſſi le nom d'une petite Ville de Dauphiné. *Acunum*, *Ancona*. Quelques Géographes la prennent pour *Acuſio Colonia*. Ville des Voconciens, que d'autres placent à Vaiſon.

ANCONÆUS, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. C'eſt le 6^{e} muſcle du coude, ainſi nommé, parce qu'il eſt ſitué derrière le pli du coude, que les Grècs appellent *Ancon ἀγκὼν*. & nous l'olécrane. *Anconeus*. L'*Anconæus* eſt le plus petit des ſix muſcles du coude, il prend ſon origine de la partie intèrieure du condile extèrne de l'humerus, & va s'inſérer en deſcendant entre le cubitus & le radius, par un tendon, à la partie poſterieure & latérale du coude, trois ou quatre doigts au deſſous de l'olécrane. Il aide à faire l'extenſion de l'avant bras. DIONIS. C'eſt Riolan qui a donné ce nom à ce muſcle, à cauſe de ſa ſituation. HARRIS.

ANCRAGE, ſ. m. Lieu propre à jetter l'ancre. *Opportunus Ancoræ jaciendæ locus, ſtatio*. Cette côte eſt du bon *ancrage*. Il ſignifie encore, ce qui appartient à l'ancre. *Ancorarius*. Il y a cèrtains Officiers qui ont ſoin de l'*ancrage*, comme les Boſmans. Il ſignifie auſſi un droit qu'on appelle en pluſieurs lieux, ou au Roi, ou à l'Amiral, pour avoir permiſſion d'ancrer. *Vectigal pro jactu ancoræ*. Le droit d'*ancrage* a auſſi appartenu autrefois à quelques Seigneurs particuliers, comme on le voit par l'Hiſtoire de Bretagne T. II p. 1201. Ce mot vient du Latin *ancora*, qui eſt tiré du Grèc *ἄγκυρα*, qui ſignifie un ancre.

ANCRE, ſ. f. Tèrme de Marine. *Ancora*. Les gens de mèr le font ſouvent maſculin. C'eſt une groſſe pièce de fèr, qui par un bout eſt courbée & forme deux pointes ou pattes, ou crochets, qui aboutiſſent des deux côtez en arc, & ſont ſemblables à un hameçon. Elle ſèrt à arrêter toutes ſortes de vaiſſeaux ſur la mèr, & ſur les rivières, & à les tenir en état dans leur mouillage. Il y en a de quatre ſortes. La plus grande, qu'on nommoit *maîtreſſe*, ne ſèrt jamais que dans le dangèr, pour empêcher que le navire ne tombe en côte. La ſeconde ſèrt à retenir le vaiſſeau à la rade. La troiſième eſt l'ancre d'affourche, que l'on mouille après en avoir mouillé un autre à la partie oppoſée: c'eſt pour enfourcher le navire, & l'empêcher de s'éloigner, de ſe tourmenter, ou de chaſſer ſur ſon ancre. La quatrième s'appelle *toueux*, ou *à touer*, dont on ſe ſèrt pour haler un navire, ou pour le faire avancer avec le cabeſtan, ou virevaux, quand il faut changer de place dans les rades, ou entrer dans un havre, ou en ſortir. On appelle encore *ancre de tous*, les ancres qui ſèrvent à rappeller le vaiſſeau à la mèr quand le vent le jette à la côte. On appelle *ancre à la veille*, celle qui eſt prête à être mouillée; & l'*ancre du large*, celle qui eſt mouillée vèrs la mèr, lorſqu'il y en a une autre mouillée vers la tèrre, & qu'on nomme *ancre de tèrre*. Les ancres qui ſont mouillées à l'oppoſite l'une de l'autre, s'appellent *ancres de flot*, & de juſane: l'une pour tenir contre le flux, & l'autre contre le reflux de la mèr. Le cable dont on ſe ſèrt dans cette occaſion s'appelle *hanſière*. Les parties d'une *ancre* ſont, l'anneau, la vèrge, les bras ou la croiſée, & les pattes. L'anneau qu'on appelle *arganeau*, ou *organeau*, eſt entortillé de cèrtaines cordeletes qu'on nomme *bodinure*. Talinguer le cable, c'eſt l'ajuſter dans l'anneau. Les pièces de bois qui ſortent en ſaillie à l'avant du vaiſſeau pour poſer l'*ancre*, s'appellent *boſſeurs*. L'orin eſt une groſſe corde qui accole les deux bras de l'ancre, & aboutit à un gros liege, ou à un baril qui flotte ſur l'eau, & montre l'endroit où eſt l'*ancre*. On appelle auſſi la tige droite d'une *ancre*, *ſtangue*, ou *ſcape*. On dit jetter l'*ancre*. *Ancoras jacere*. Mouiller l'*ancre*. *Tollere*, *vellere*. Lever l'*ancre*, être à l'*ancre*. *Stare*, *conſiſtere in ancoris*. Donner fond, mettre le vaiſſeau ſur le fèr, ſur ſon *ancre*. On dit que l'*ancre* eſt *derapée*, ou qu'elle a quitté, lorſqu'étant au fond de l'eau elle ne tient plus à tèrre. *Capponner l'ancre*, c'eſt crocher à l'orin l'arganeau de l'*ancre* avec le capon. *Enjaaler*, ou *enjaler* une *ancre*, c'eſt attacher deux pieces de bois vèrs l'arganeaux, pour contrebalancer les pattes de l'*ancre* dans l'eau, & la faire tomber d'une manière que l'une des pattes s'enfourche dans le tèrrein, & qu'elle morde le fond, afin de ſoutenir, & de faciliter le mouillage. Ces deux pieces de bois s'appellent le *jas*, l'*aiſſieu*, ou le *jouet* de l'ancre. On dit auſſi qu'un vaiſſeau chaſſe ſur les *ancres*; ou que l'*ancre* a chaſſé, lorſqu'elle laboure le fond, ou lorſqu'il s'éloigne du lieu où il a mouillé; ſoit par la violence des coups de mèr, ſoit parce que le fond eſt de mauvaiſe tenuë. On dit Gouvèrner ſur l'*ancre*, quand on vire le vaiſſeau pour déſancrer plus facilement. Faire venir l'*ancre* à pic; pour dire, Venir ſur l'endroit où l'*ancre* eſt mouillée. C'eſt lorſqu'on a retiré le cable, & qu'il n'en reſte plus préciſément que pour aller pèrpendiculairement droit à l'*ancre*. Brider l'*ancre*, c'eſt empêcher que le fèr ne creuſe, & n'élargiſſe le ſable par le moyen des planches qu'on met à ſes pattes, & dont on les enveloppe. Boſſer l'*ancre*, c'eſt la mettre ſur les boſſeurs ou boſſoirs. Il y a des peuples dans les Indes qui ſe ſèrvent dans la navigation d'*ancres* de bois.

Il eſt clair que ce mot vient d'*ancora*, qui vient d'ἀγκύρας; mais ſelon le P. Pezron il a été formé ſur le Celtique *angor*. Qu'elles preuves qu'*angor* ſoit un mot Celtique, & qu'il ſignifie *ancre*.

ANCRE, ou *Tirant*, en Architècture, & en tèrme de Sèrrurièr, c'eſt une groſſe barre & pièce de fèr droite, ou faite en *S*, ou ayant la figure de deux *ancres* adoſſées, qui ſe mettent aux encognures des murs, & au bout des poutres, & qui ſèrt à affèrmir les murailles & à tenir tout le bâtiment plus fèrme & plus lié. On s'en ſèrt auſſi aux cheminées, quand elles ſont ſur les crouppes, pour les garantir de l'effort des vents.

ANCRE, eſt auſſi un tèrme de Blaſon; mais en cet art ſes parties y ſont nommées différemment. Le bois travèrſant qui eſt au deſſus s'appelle *trabe*. Trabes, *Tranſverſarius ancoræ ſtipes*, *ancoræ brachia*. Le fèr droit qui entre dans la trabe, s'appelle *ſtangue*. *Scapus*, *truncus ancoræ*. Et le câble eſt appellé *gumene*. *Funis ancorarius*. L'*ancre* eſt le ſymbole de l'eſpérance.

Juſtin Liv. XV. ch. 4. & Appien *in ſyriacis*, rapporte que tous les Seleucides naiſſoient marqué d'un *ancre* à la cuiſſe, M Spanhein, p. 404. & 405. de la dèrnière édition; c'eſt-à-dire, celle de Londres, & d'habiles Antiquaires ont cru que c'étoit la raiſon pour laquelle non ſeulement Seleucus I. mais d'autres encore de ſes ſucceſſeurs ont une *ancre* ſur leurs médailles; & que Séleucus l'avoit gravée ſur ſon cachet, ainſi que le dit Clement Alexandrin *Pædag. Liv. III. chap. II.* Pour les médailles, outre celles de Séleucus, il y en a d'Antiochus Soter, d'Antiochus ſurnommé Θεὸς, *Dieu*, & de Démetrius Nicanor, qui ont des *ancres* ou ſeules, ou avec d'autres figures. Il eſt ſuprenant que des gens qui ſe piquent d'érudition ayent dit *anchora*; marque de la famille des Seleucides, que ceux de ce nom apportoient en venant au monde; comme s'ils n'avoient pas entendu ce que ſignifie *ancora*, & que tous les Seleucides ſe fuſſent appellez Seleucus, ou qu'il n'y eut eû que ceux qui ſe nommoient Seleucus qui euſſent été marquez d'une *ancre*, quoique Juſtin, qu'ils citent apparemment ſans l'avoir lû, diſe que tous ceux de la race de Seleucus apportoient cette marque en naiſſant.

ANCRE, ſe prend figurément & moralement pour recours, refuge, aſyle. *Refugium*, *aſylus*. La Paroiſſe n'eſt que comme une dèrnière *ancre*. PATRU. *Playd.* 8^{e}.

ANCRE, ou ENCRE, ſignifie auſſi une liqueur ſèrvant à écrire, compoſée de quatre parts de vitriol Romain, ou couperoſe vèrte, de deux parts de noix de galle, d'une part d'alun de roche, & d'une de gomme Arabique, le tout cuit en eau, en vin, ou eau de vie, avec un peu de ſucre candi pour la rendre luiſante. *Atramentum*. Voyez ENCRE. *Ancre* double, *ancre* noire. *Ancre* d'Imprimerie, qui ſe fait avec de la térébantine & de l'huile de noix, ou de lin, avec du noir broyé, le tout cuit enſemble. *Ancre* rouge, ou roſette. Il y a apparence qu'en ce ſens ce mot vient d'*incauſtum*, ou de l'Italien *inchioſtro*; & l'on prétend par-là qu'il le doit écrire par un *E*. Canepartus a fait un traité ſingulièr des *ancres*. *De atramentis*. Il a été réimprimé en Anglerèrre *in* 4^{o}.

On dit provèrbialement barbouillé d'*ancre*; pour dire, qu'un homme eſt fort noir, & qu'il eſt noir comme un Diable, ou bien de ceux qui ſe mêlent de magie, qui ont commèrce avec le Diable. Ce provèrbe s'établit au tems du Maréchal d'Ancre, & on appella barbouillez d'*ancre*, ceux qui prirent les armes contre les Princes & qui les pourſuivirent, parce qu'on ſe pèrſuada que c'étoit le Maréchal d'*ancre* qui avoit fait accroire aux Princes par les effets de la magie, que le Roi les faiſoit pourſuivre.

On appelle auſſi *ancre* toute liqueur noire, comme celle que jette la Seche; & ces couleurs qui ſèrvent aux Peintres, aux Teinturiers & aux Corroyeurs, *atramentum ſutorium*.

On dit, Ecrire de bonne *ancre*; pour dire, Recommander par écrit une affaire de la bonne façon. *Enixè commendare*.

ANCRER, v. neut. C'eſt jetter l'*ancre*, mouiller l'ancre. *Ancoram jacere*.

On dit figurément que quelqu'un s'eſt bien *ancré* dans une maiſon; pour dire, qu'il y eſt bien établi, bien affèrmi, qu'on auroit de la peine à l'en chaſſer. *Adhæreſcere firmiter*, *duabus niti ancoris*.

ANCRÉ, ÉE, part. & adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit des croix & ſautoirs dont les bouts ſe diviſent en deux, & tournez comme les pattes d'un ancre. *Ancoratus.*

ANCRER, v. act. Tèrme d'Imprimerie en taille douce. C'eſt faire entrer le noir avec le tampon ſur la planche qui eſt gravée. *Atramento imbuere.* *Ancrer* une planche.

ANCRER, v. act. Tèrme d'Imprimeur en lettres. C'eſt prendre de l'ancre ſur les balles & en toucher la forme. *Ancrer* une forme. Mais ayant vieilli en ce ſens, on dit mieux, toucher une forme.

ANCRER, v. neut. Tèrme d'Imprimeur en lettres. Ce mot d'*ancrer* ſe dit des lettres, & ſignifie prendre bien l'*ancre*. Voilà une lettre qui *ancre* bien. Cette lettre n'*ancre* pas comme il faut.

ANCRIER, ſ. m. Petit vaiſſeau où on met l'ancre pour écrire, & qui fait ſouvent partie d'une écritoire. *Vaſculum atramentarium.* *Ancriér* de vèrre. *Ancriér* d'argent.

ANCRIER, Tèrme d'Imprimeur. Morceau de pièrre ou de bois qui eſt ſur le dèrrière de la preſſe, & qui eſt médiocrement large où l'on met l'ancre pour toucher les formes. *Tabula atramentaria*

ANCYRE, ſ. f. Ville de la Galatie dans l'Aſie mineure, ou Anatolie, ſituée ſur les confins de la grande Phrygie, ce qui fait que quelques Auteurs l'ont miſe dans la Phrygie. Pline Liv. V. ch. 32. en diſtingue deux, l'une en Phrygie, & l'autre en Galatie, qu'il dit avoir été une ville des Gaulois Tèctoſages. Tite Live en place encore une autre dans la Macedoine, ou l'Illyrie. La plus célèbre eſt *Ancyre* de Galatie. C'eſt dans les campagnes d'*ancyre* que Pompée défit Mithridate, & que Tamèrlan vainquit & prit Bajazet en 1402. ou 1403. Libanius *orat.* 26. dit qu'elle étoit Métropole de Galatie. Il y a deux Conciles d'*ancyre*, l'un de l'an 314. l'autre de 357.

ANCYRE, eſt un nom Grèc ἄγκυρα, qui ſignifie *ancre*. Si l'on en croit le Géographe Etienne, ce nom lui fut donné des ancres des navires que Ptolomée envoyoit au ſecours des Galates, & que Mithridate prit. *Ancyre* s'appelle aujourd'hui *Angouri, Anguri, angori*, & *angar*. Elle eſt au Turc, & eſt un Sangiacat, ou petit Gouvèrnement. Sa longitude eſt 62. 10. ſa latitude 42. 30. Il y a encore eu une *Ancyre* en Sicile, dont parlent Diodore de Sicile Liv. XIV. & Cluvier dans ſon ancienne Sicile. Liv. II. p. 373.

ANCYROÏDES, Tèrme d'Anatomie. C'eſt une excreſcence de l'omoplate en forme de bèc; que l'on nomme auſſi Caracoïde. *Ancoralis* & *Cornicularis*. HARRIS. Ce mot vient d'*ἄγκυρα ancre*, & εἶδος, forme, reſſemblance, parce qu'elle a la reſſemblance d'un bèc d'ancre.

AND.

ANDA, ſ. m. Grand Arbre qui croît dans le Bréſil, & dont le bois eſt utile à pluſieurs choſes. Le fruit qu'il porte rend une huile dont les Sauvages ont accoûtumé de s'oindre le corps. Ils ſe ſèrvent de ſon écorce quand ils veulent prendre du poiſſon. Sa vèrtu eſt telle que l'eau dans laquelle elle a trempé endort toutes ſortes d'animaux.

ANDABATE, ſ. m. Gladiateur qui combattoit les yeux fèrmez. *Andabata.* Quelques-uns pretendent que c'étoient ceux qui ſe bandoient les yeux à un jeu qui étoit en uſage parmi les Romains.

> *Tel jadis l'*Andabate*, armé de ſon poignard,*
> *Combattoit à l'aveugle, & vainquoit au hazard.* SANLECQ.

ANDAILLOTS, ſ. m. Tèrme de Marine. Ce ſont des anneaux qui ſèrvent à amarrer la voile, qu'on met de beau tems ſur le grand étai.

ANDAIN, ſ. m. Etenduë en longueur d'un pré qu'on fauche ſur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'hèrbe à chaque pas qu'il avance. *Nudatus herba trames ſenneſa manu.* Il y a tant d'*andains* dans la largeur de ce pré. La plupart des Meuniérs prétendent avoir droit de faucher un *andain* de pré le long du biez de leur moulin. Quelques-uns diſent *ondain*, mais abuſivement; car ce mot vient de *andare*, *aller*, parce que l'*andain* ſe fait en marchant. D'autres dérivent ce mot de *antes*, *antium*, qui ſignifie les ſillons & rangs des vignes reſſemblans à des *andains* de pré. Du Cange dit qu'il vient du Latin *andena*, mot de la baſſe Latinité, qui ſignifie l'eſpace compris entre les jambes d'un homme eſcarquillées.

ANDALOUSIE, ſ. f. *Andalouſia, Vandalitia.* Province d'Eſpagne qui comprend preſque toute l'ancienne Bétique. L'*Andalouſie* a à l'orient le Royaume de Grenade; à l'occident la Guadiane, rivière qui la ſépare de l'Algarve Province de Portugal; au midi l'Océan & la Meditèrranée; au ſeptentrion l'Eſtramadoure & la Caſtille neuve. La capitale d'*Andalouſie* eſt Séville. Ce pays eſt le plus fèrtile d'Eſpagne; c'eſt pour cela qu'on le nomme le grenier & la cave du Royaume.

L'ANDALOUSIE NOUVELLE, *Andalouſia nova*, eſt une Province de l'Amérique meridionale dans la Caſtille d'or. Son nom eſt *Paria*; ſa capitale Comana, ou la nouvelle Cordouë.

ANDELI, ſ. m. *Andelium* ou *Andeliacum*. C'eſt le nom de deux lieux de Normandie qu'on nomme communément les *Andelis*. Le grand *Andeli* eſt une petite ville ſituée entre deux montagnes ſur le Gumbon, à un quart de lieuë de la Seine; & le petit *Andeli* eſt un bourg ſur la Seine à l'embouchure du Gumbon. Le grand *Andeli* eſt la patrie du Pouſſin, de Tournebœuf, ou Turnèbe, & des deux Corneilles.

ANDELS. Vieux mot, qui veut dire, *avec eux*. BOREL.

ANDÉOL, ſ. m. Nom propre d'homme. *Andeolus. S. Andéole*, ou *S. Andiol*, que quelques Provinciaux appellent encore *S. Andeux*, ou *S. Andiel*, eſt un des illuſtres Martyrs que fit la perſécution de l'Empereur Sévère dans les Gaules. BAIL. *Andéol*, diſciple de S. Polycarpe Evêque de Smyrne, enſeignoit la foi dans le pays des Helviens. CHORIER.

ANDES, ſ. m. & plur. *Andes.* Anciens Gaulois habitans de l'Anjou. Pluſieurs croyent qu'entre les peuples qui ſuivirent Ségoreze, il y eut des Bituriges, des Volſces, des Tèctoſages, des Boïens, des Sénonois, des *Andes*, & des Bellovaciens; c'eſt-à-dire, des peuples du Bèrry, des environs de Toulouſe & de Carcaſſone, du Cap de Buch en Guyenne, de Sens, d'Anjou de Beauvais. CORDEMOY. Les *Andes*, c'eſt-à-dire, ceux d'Angès. La capitale des *Andes* étoit *Juliomagus*, ou *Andegavi*, Angèrs. Les *Andes* étoient voiſins des Carnutes & des Turonois, & du côté de l'Occident ils touchoient l'Océan. Voyez Céſar, à la fin du IIe Liv. & Liv. III. de la Guèrre des Gaules.

Les *Andes* ſont auſſi des montagnes de l'Amérique méridionale.

ANDEUX. Voyez ANDEOL.

ANDYLLY, La Blanche d'*Andilly*, ſ. f. Eſpèce de pêche qui eſt de grand rapport. Elle eſt belle à voir, groſſe, ronde, plate; elle colore fort vif au ſoleil; n'a nul rouge au dedans, & donne quelque ſatisfaction ſi on ne la laiſſe pas trop meurir, enſorte qu'elle en devienne pâteuſe. LA QUINT. Les Blanches d'*andilly* ſont fort ſujettes à avoir la chair molle, & preſqu'en bouillie. ID.

ANDIOL. Voyez ANDÉOL.

ANDIRA, ou ANGELIN, *Piſon*. C'eſt un arbre de Bréſil, dont le bois eſt dur & propre aux bâtimens, ſon écorce eſt cendrée, les feuilles reſſemblent à celles du laurier & ſont plus petites. Il a des boutons noirâtres, d'où ſortent beaucoup de fleurs ramaſſées, odorantes, de couleur purpurine & bleuë; ſon fruit a la groſſeur & la figure d'un œuf, vèrd au commencement, & noirciſſant peu à peu. Il eſt couvèrt d'une écorce dure, il renfèrme une amande jaune, d'un goût amèr. On pulveriſe ce noyau & on en donne dix grains pour les vèrs.

ANDIRA, ou ANDIRA GUACU, *Piſon*. Sont des eſpèces de chauve-ſouris du Bréſil. Les plus grandes égalent nos pigeons. Elles ont une excroiſſance, ou corps pliant ſur le nez, ce qui les fait appeller cornuës; leurs aîles ſont longues de demi-pied, de couleur cendrée; elles ont des oreilles larges, & des dents blanches. Leurs pieds ont chacun cinq doigts armez d'ongles aigus; elles courent après toutes ſortes d'animaux, & elles en ſuccent le ſang ſi elles les attrapent. Quelques-unes ſe gliſſent dans les lits, & ouvrent les veines des pieds. La langue & le cœur de ces animaux eſt, à ce qu'on croit, un poiſon.

ANDOUILLE, ſ. f. Mets que les Charcutiers préparent avec des boyaux de cochon enfèrmez dans un autre boyau, qui s'appelle pour cet effèt la robe de l'*andouille*. *Hila.* Il s'en fait auſſi avec de la chair hachée, & aſſaiſonnée d'oignon & d'épices. Il y a auſſi des *andouilles* de veau M. Chomel donne deux manières de les faire dans ſon Dictionnaire Œconomique, au mot *Andouilles*. Les *andouilles* de Troye & de Blois ſont les plus renommées. Ce mot vient du Latin *induſiola*, ſelon quelques-uns; mais il y a plus d'apparence qu'il vient d'*andouiller*, vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, ſignifiant la même choſe. M. Huet le fait venir d'*edulium*.

ANDOUILLETTE, ſ. f. Petit ragoût que font les Cuiſiniérs avec de la chair de veau hachée & des œufs, qu'ils roulent ordinairement en ovale, & dont ils garniſſent les potages & les pâtez; & dont ils font des entrées de table. *Farcimen ovatum.*

ANDOUILLERS, ſ. m. ou **ANTOILLIERS**. Tèrme de Vénerie. *Cornua cervina.* Premiers cors ou ramures du bois de la tête du cèrf joignant la meule, ou chevilles les plus baſſes de chaque pèrche, ou du marrain du cèrf. Les *ſurandouillérs* ſont les ſeconds cors.

ANDRATOMIE, ſ. f. *Andratomia.* Diſſèction du corps humain, comme la Zootomie eſt la diſſèction du corps des bêtes. HARRIS. Anatomie eſt le genre qui ſignifie en général toute diſſèction d'hommes, de bêtes, de plantes; *Andratomie*, & Zootomie ſont les eſpèces.

ANDRÉ, ſ. m. *Andreas.* Nom propre d'homme. S. *André* étoit

Digitized by Google

diſciple de S. Jean-Baptiſte, il fut le premiér appellé par JESUS-CHRIST à l'Apoſtolat. Il prêcha aux Scythes, aux Sogdiens, aux Thraces, dans l'Épire, dans le Péloponéſe, dans l'Achaïe, où il fut crucifié par ordre du Proconſul Ægée. Les Actes du martyre de S. *André*, ſont une Relation du Martyre de ce S. Apôtre, attribuée fauſſement aux Prêtres & aux Diacres de l'Achaïe, & que quelques Critiques croyent ſuppoſée par d'anciens hérétiques. S. *André* eſt le Patron d'Écoſſe. Le jour de ſa fête la plûpart des Gentilshommes, & preſque généralement tout le monde portent une Croix de ruban bleuë & blanche au chapeau. Ce mot eſt fait du Grèc ἀνδρεῖος, qui ſignifie Courageux.

Croix de S. *André*, c'eſt une Croix en ſautoir, comme ſi celle où ce ſaint fut attaché avoit eû cette figure; ce que néanmoins l'on ignore. *Crux decuſſata.*

S. ANDRÉ DU CHARDON. Ordre militaire en Écoſſe, Inſtitué, à ce que quelqu'uns croyent, par Hungus ou Hungo Roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta ſur Athelſtadam. Il lui étoit apparu, dit-on, une Croix de S. André, Patron de l'Écoſſe; il voulut à la gloire de ce S. Protecteur, à qui il devoit cette victoire, que l'on mît dans ſes étendarts une croix de S. André, & il inſtitua l'Ordre dont nous parlons, & dont le collier eſt d'or tiſſu de fleurs de chardons. De ce collier pend une médaille qui repréſente S. André tenant ſa croix de la main droite, avec ce mot, *Nemo me impunè laceſſet*; c'eſt-à-dire, *On ne m'attaquera point impunément.* Voilà ce qui ſe dit de l'origine de cet Ordre. D'autres pretendent que cet Ordre fut inſtitué après la concluſion de la paix entre Charle VII. Roi de France & le Roi d'Écoſſe. Giuſtiniano dans ſa ſeconde édition remonte plus haut, & veut qu'il ait été inſtitué par Achaïus I. Roi d'Écoſſe en 809. Ce Prince gouvèrnoit les Ecoſſois au même tems que Hugues étoit Roi des Pictes; c'eſt-à-dire, au commencement du IX^e ſiecle, après qu'ayant fait alliance avec Charlemagne, il eut pris pour ſa deviſe le Chardon de la Ruë, avec ces mots, *Nemo me impunè laceſſet*; qui eſt en effet celle de cet Ordre. Jacques IV. le renouvella, ou peut être l'établit, & prit S. André pour Protecteur. Il n'y a que douze Chevaliers, dont le Roi eſt le Chéf. Ils portent un cordon vèrd, avec une medaille d'or émaillée, ſur laquelle eſt d'un côté l'image de S. André, & de l'autre la deviſe que j'ai dite. Ils portent encore ſur le juſte-au-corps & ſur le manteau, au côté gauche, une Croix de S. André cantonée de feuilles de Ruë, avec le chardon & la deviſe au milieu. Voyez le Mire *Orig. Ord. Equeſt. Liv. II. ch.* 10. & Juſtin. Buchanan *hiſt. Scot. Liv. V. & Liv. XI.* & *Boetius Deidonanus Liv. X.* dans leur hiſtoire d'Écoſſe, ne parlent point de cet Ordre.

S. ANDRÉ. Ordre militaire, établi en 1608. par Vincent Gonzague Duc de Mantoüe. Les Chevaliers de S. André s'appellent autrement les Chevaliers du Rédempteur. Voyez RÉDEMPTEUR.

S. ANDRÉ, Ville d'Ecoſſe. *Andreapolis*. Elle eſt ſur la côte orientale de ce Royaume au 17 d. 28. m. de longitude, & au 57. d. 46 m. de latitude, ſi l'on en croit la dèrniére édition d'Hofman. Les cartes de Sanſon la font beaucoup plus méridionale & plus Occidentale. Les Ecoſſois l'appellent S. *Androws*. Elle a une Univèrſité & un Archevêché. On place ſa fondation un peu après le milieu du quatriéme ſiécle, que S. Reule, ou *Regulus Albanus*, Moine Grèc, apporta au Roi des Pictes des Reliques de S. André: ce qui donna le nom à la ville qui fut bâtie prés du lieu où il aborda, & qui devint la capitale du Royaume. LARR. L'Evêché de cette ville fut fondé par Kenneth Roi d'Ecoſſe, après qu'il eut conquis & réüni à ſa couronne le Royaume des Pictes au milieu du IX^e ſiecle; & en 1474. il fut érigé en Archevêché; & Grahan, qui en fut le premiér Archevêque, prit le titre de Primat d'Ecoſſe, qu'il a tranſmi à ſes ſucceſſeurs. Io.

S. ANDRÉ. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'une anémone, *Anemone à Santo Andreâ dicta.*

ANDRIAGUE, ſ. m. Animal fabuleux, ſur lequel les Auteurs des anciens Romans ont monté leurs Heros, au lieu de Chevaux. C'eſt des montures fabuleuſes des anciens Heros de l'Orient; que nos Romans ont pris leurs Hippogrifes, & leurs *Andriagues*, ſur leſquels leurs Chevaliers ont executé des entrepriſes ſi mèrveilleuſes; & le mot d'*Andriague* pourroit bien être dérivé des *Egdeha* des Orientaux, qui ſignifient en leur langue des Dragons, des Chimères & des Pegaſes. D'HERB. Il eſt plus vraiſemblable qu'il vient du Grèc, comme Hippogriphe, & qu'il eſt compoſé de ἀνὴρ ἀνδρὸς homme, & ἄγω, *duco*, *ago*.

ANDRINOPLE, ſ. f. *Adrianopolis*, *Hadrianopolis*. Nom propre de ville. Il y en a eu pluſieurs de ce nom. La plus conſidérable eſt une ville de Thrace ſur les bords de l'Hebre, ou de la Marize. On dit qu'elle a été fondée par Oreſte; qu'elle en porta le nom d'abord; qu'elle fut auſſi nommée Uſcudama; qu'ayant été ruinée par un tremblement de tèrre, & Hadrien ayant été frapé de folie, l'Oracle répondit que pour guérir il s'empara de la demeure de quelques furieux; qu'Hadrien appliqua cette réponſe à la ville d'Oreſte: la fit rétablir après ſa guériſon, & lui donna ſon nom. *Adrianopolis* ſignifie ville d'Hadrien. Elle fut dans la ſuite Métropole ſous le Patriarchat de Conſtantinople, & elle eut onze ſuffragans. Aujourd'hui elle eſt aux Turcs, qui la nomment *Ender*, ou *Andernopoli*. Sa longitude eſt de 53^d. 30'. ſa latitude 43. 20.

Il y a eu d'autres *Andrinoples*; une en Piſidie, une en Bithynie, une dans l'Étolie, une dans l'Épire, dont il eſt parlé dans le Concile de Chalcédoine Act I. Spartien remarque qu'Hadrien avoit donné ſon nom à pluſieurs villes, & il ajoute à celles-ci Carthage, & une partie d'Athènes.

ANDROGYNE, ſ. m. & f. Hèrmaphrodite, qui a les deux natures, qui eſt mâle & fémelle tout enſemble. *Androgynus*, *Hermaphroditus*. Un grand nombre de Rabins ont crû qu'Adam avoit été créé *androgyne*; c'eſt-à-dire, mâle d'un côté, & fémelle de l'autre, enſorte que c'étoit deux corps, l'un d'homme & l'autre de femme, joints enſemble par un de leurs côtez, & que Dieu ne fit que les diviſer en deux pour former Eve. Dans les Dialogues de Platon il y a une fable de l'*Androgyne*. Il ſuppoſe que cèrtains hommes naiſſoient doubles, & avec les deux ſéxes; & parce que cette duplicité de tous les membres leur donnoit beaucoup de force & de vigueur, ils devinrent inſolent juſqu'à déclarer la guèrre aux Dieux. Jupitèr pour réprimer leur audace partagea ces *Androgynes* en deux; enſorte pourtant qu'il eſt toûjours reſté à ces deux moitiez diviſées une forte paſſion de ſe réünir: de là vient l'amour entre les deux ſéxes. Pline Liv. VII. ch. 2. dit qu'un cèrtain Calliphanes avoit écrit qu'il y avoit un peuple d'*Androgynes* en Afrique, & qu'Ariſtote ajoute qu'ils avoient la mamelle droite comme un homme, & la gauche comme une femme. C'eſt une fable.

Ce mot eſt Grèc, ἀνδρόγυνος, & ſignifie *mâle & fémelle*. Les Aſtrologues appellent Planètes *Androgynes*, celles qui ſont tantôt chaudes, & tantôt humides; comme Mercure, qui eſt ſec & chaud étant prés du ſoleil, & humide proche de la lune.

ANDROÏDE, ſ. m. *Androides*. Figure d'homme qui par le moyen de reſſorts & de machines marche & parle. On dit qu'Albèrt le Grand avoit fait un *Androïde*. Ce mot eſt Grèc compoſé d'ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & εἶδος, *forme*. *Androides*. Qui a la forme d'homme. Prononcez *Androides* de quatre ſyllables.

ANDROLEPSIE, ſ. f. Naudé s'eſt ſervi de ce nom dans ſon Maſcurat p. 296. mais il n'eſt point François, ni reçu par l'uſage. C'et un mot Grèc qui vient d'ἀνὴρ, *homme*, & λαμβάνω *capio*, & ſignifie proprement la priſe des hommes. Quand un Athenien avoit été tué par un citoyen d'une autre ville, ſi cette ville ne vouloit pas livrer le coupable pour qu'on le punît, il étoit pèrmis de prendre trois citoyens de cette ville, & de leur faire ſouffrir la peine de l'homicide; c'eſt ce qui s'appelloit ἀνδροληψία, ou ἀνδρολήψιον en Latin, *Clarigatio*. Naudé le prend dans un ſens un peu different, & pour ce que nous appellons repréſailles en fait de bien ſeulement. La vente de ſes meubles (du Cardinal Mazarin) a duré, dit-il, plus de ſix ſemaines, & a été faite la prémiére fois par forme de confiſcation; la ſeconde par *Androlepſie*, ou clarigation, à cauſe des dégats vrais, ou préſuppoſez tels, que faiſoient les troupes du Comte de Grance en beaucoup de maiſons des habitans de cette ville; & il ajoûte, Repréſailles ſignifie la même choſe que *pignorationes Budæo*, *aut clarigationes Hermolao*; car pour ce mot Grèc d'*androlepſie*, il vaut autant dire que *Pignorandi poteſtas* en Latin.

ANDROMAQUE, ſ. m. *Andromacus*. Nom propre d'homme Ce mot eſt Grèc, & ſignifie qui combat les hommes, de ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & μάχη, *combat*.

ANDROMAQUE, ſ. f. *Andromache*. Nom propre de femme.

ANDROMEDE, ſ. f. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt l'une des 21. conſtellations ſeptentrionales. *Andromede*. Elle a 27 étoiles.

ANDRONIC, ou ANDRONIQUE, ſ. m. *Andronicus*. Nom propre d'homme, qui vient d'ἀνὴρ, ἀνδρὸς, *homme*, & νικάω, vaincre, & ſignifie victorieux des hommes. Quatre Empereurs de Conſtantinople ont porté le nom d'*Andronique*.

ANDROS, *Andros*. Iſle de l'Archipel. L'Iſle d'*Andros* eſt à vingt lieuës de Thermia. Les montagnes y ſont trés-hautes; les vallées fort agréables y ſont ſemées de quantité de maiſons de Campagne, & de beaux Jardins, que des ruiſſeaux qui y ſèrpentent, entretiennent dans leur continuelle fraicheur. Il y a un Bourg ou Ville du même nom, qui a un Evêque. LETTR. ED.

ANDRIOT, ou ANDRIOTE, ſ. m. & f. *Andrius*. Qui eſt d'Andros. Les *Andriotes* ſouhaitent depuis long-tems nous voir établis dans leur Iſle. Les *Andriots* ne ſeroit-il point mieux? On dit Cypriot, & non pas Cypriote, & les Cypriots. Au reſte, quoiqu'on diſe *Andriot*, & non pas *Andrien*, on dit cependant l'*Andrienne* de Terence, en parlant de la Comedie de ce Poëte, intitulée *Andria*.

ANDROSACE, ſ. f. *Androſace vulgaris.* Plante annuelle, dont la racine eſt menuë, fibreuſe, & qui donne à ſon collet quelques feüilles couchées par terre, diſpoſées en rond, larges de demi pouce, longue environ de deux pouces, veluës, & relevées dans leur longeur de quelques nèrvures, légèrement crenelées ſur leurs bords, & d'un vèrd pâle. Au milieu de ces feüilles partent de tiges menuës, le plus ſouvent au nombre de ſept à huit, nuës, veluës, vèrdâtres, hautes de ſix à ſept pouces, & couronnées par quelques feüilles, d'entre leſquelles ſortent pluſieurs pedicules tèrminez chacun par un calice aſſez ample, qui renferme une fleur blanche d'une ſeule pièce, taillée en forme de ſoucoupe, & découpée en cinq parties comme ſon calice. Le piſtile qui s'emboëte avec la fleur, devient une coque ronde, enveloppée en partie par le fond du calice, & s'ouvre de ſa pointe à ſa bâſe en deux, pour laiſſer tomber ſa ſemence qui eſt menuë, rouſſe & triangulaire. Toute la plante paroît d'abord au goût un peu aſtringente, mais elle laiſſe enſuite un peu d'âcreté, & d'amèrtume dans la bouche. Elle croît en Provence.

Androsace, ſe prenoit autrefois pour une plante marine, que les Botaniſtes modèrnes ont nommé *Acetabulum*, à cauſe que ſes feüilles ſont des baſſins creux & ronds, ſemblables, à ce qu'on pretend, à ceux qu'on employoit du tems des Romains pour meſurer le vinaigre. On l'appelle encore *Umbilicus marinus*, nombril marin, parce qu'il reſſemble aux feuilles du cotyledon, ou *Umbilicus veneris.* L'Acetabulum croît au fond de la mèr ſur des coquilles, des pièces de bois, ſur les rochers; il eſt un peu diurétique.

ANDROSÆMUM, ſ. m. ou Toute-Sainte. *Androſæmum.* Plante dont les branches ſont ligneuſes, ſouples, rouges, droites & aîlées. Ses feüilles ſont deux à deux par cèrtains intèrvalles, de couleur d'un vèrd obſcur par deſſus, blanchâtres par deſſous: elles ſont ſemblables à celles du chèvrefeüille; mais elles ſortent par les nœuds, & ne ſont pas ainſi pèrcées par leurs branches. Ses fleurs ſont jaunes: elles reſſemblent à celles de mille-pertuis; mais elles ſont plus petites. Elles ſont compoſées de cinq feüilles jaunes, qui ſont ſoutenuës par cinq autres feüilles vèrtes. Son fruit eſt une eſpèce de baye qui contient pluſieurs ſemences menuës. *Androſæmum* vient de deux mots Grècs, *ἀνδρὸς*, génitif de *ἀνὴρ vir*, & *αἷμα ſanguis*; car la plante que les Anciens nommoient *Androſæmum*, rendoit du ſuc couleur de ſang.

ANDUEL. Voyez. ANDEOL

A N E.

ANÉANTIR, v. act. Réduire au néant, ou à peu de choſe. *Ad nihilum redigere, delere penitùs, funditus extinguere.* Les corps naturels changent de forme; mais ils ne *s'aneantiſſent* pas. De grandes villes ont été *anéanties* par les guèrres, par les embraſemens. Le tems *anéantit* toutes choſes. La grandeur Romaine s'eſt *anéantie*, il n'en reſte plus que l'ombre. Ce mot vient de ſon primitif *néant.*

Anéantir, ſe dit figurément en choſes morales. Ce Prince a *anéanti* toutes les Loix. Il a *anéanti* pluſieurs grandes maiſons pour en élever d'autres. Ils *anéantiſſent* la Morale Chrétienne. Pasc. L'opinion de la deſtinée irrevocable va à *anéantir* tout le culte de la Religion, & à eteindre l'amour des vertus. Port-R. Il y a des gens qui brillent dans l'action & dans le mouvement, & que le repos obſcurcit & *anéantit.* Bouh.

> *Un torrent de feux l'embraſe,*
> *L'horrible poids qui l'écraſe*
> *Ne le peut* anéantir. Anony. *Ode ſur l'Enfèr.*

Anéantir, ſignifie auſſi, s'humilier extrêmement. *Ex intimo ſui contemptu propè ad nihilum deſcendere, abjicere ſe, ſe demittere.* Saint Paul dit que le Seigneur s'eſt *aneanti* lui-même en ſe faiſant homme, & en prenant la forme d'un eſclave. On affècte des diſtinctions dans les Egliſes mêmes où doit s'*anéantir* toute la gloire humaine. Flech. Les Saints s'*anéantiſſent* continuellement en la préſence de Dieu. Nicol.

ANÉANTISSEMENT, ſ. m. Diminution d'une choſe, réduction à rien, au néant. *Extinctio.* Il n'y a point d'entier *anéantiſſement* dans la nature. Dieu ſeul peut faire cette ſorte d'*anéantiſſement.* Epicure qui étoit ſi perſuadé de l'*anéantiſſement*, ne laiſſe pas d'être inquiet de ce qui ſe paſſera après lui. Bayl.

Anéantissement, ſe dit figurément en Morale d'une grande humilité. *Summus ſui contemptus.* L'*anéantiſſement* de ſoi-même devant la Majeſté Divine, eſt une action fort chrétienne.

ANÈCDOTES, ſ. f. Tèrmes dont ſe ſèrvent quelques Hiſtoriens pour intituler les Hiſtoires des affaires ſecrettes des Princes; c'eſt-à-dire, des Mémoires qui n'ont point paru au jour, & qui n'y devroient point paroître, parce qu'on y parle, ou avec trop de liberté, ou avec trop de ſincérité, des mœurs & de la conduite des pèrſonnes du premier rang. *Anecdota, Rerum à principibus viris clam ac ſecretò geſtarum hiſtoria.* Ils ont imité en cela Procope, Hiſtorien, qui a ainſi intitulé un Livre qu'il a fait contre Juſtinien & ſa femme Théodora. C'eſt le ſeul des Anciens qui nous ait laiſſé des *Anecdotes*, & qui ait montré les Princes tels qu'ils étoient dans leur domeſtique. Varillas a fait des *Anècdotes*, ou l'Hiſtoire ſecrette de la Maiſon de Médicis.

Anecdotes ſe dit auſſi des ouvrages des Anciens qui n'ont pas encore eté imprimez: ainſi M. Muratori a intitulé *Anècdotes* Grècques, *Anecdota Græca*, les ouvrages des Pères Grècs qu'il a tiré des Bibliotequea pour les imprimer la prémière fois. Le P. Marténe a donné le *Theſaurus Anecdotorum novus*, *in fol.* 5. *vol.*

Ce mot vient du Grèc *ἀνέκδοτα*, qui ſignifie, Choſes qui n'ont pas paruës, qui ont été tenuës ſecrettes, qui n'ont pas eté données au public.

ANÉMONE, ſ. f. *Anemone.* L'*Anémone* proprement dite chez les Fleuriſtes, eſt une plante qui a ſes racines noueuſes, tubéreuſes, d'où naiſſent des feüilles qui ſont tantôt arrondies, tantôt fenduës en trois ou quatre ſegmens, & tantôt découpées fort menu; du milieu de ces feüilles s'élevent des tiges nuës juſques vèrs le milieu, où ſont attachées trois feüilles, quelquefois quatre, qui n'ont point de pedicule, & qui forment par une bâſe aſſez large un collet aux tiges qu'elles embraſſent: le haut des tiges ſoutient une fleur à pluſieurs pètales, dont la couleur varie à l'infini, & il n'y a point de couleur biſarre qu'on ne trouve dans l'*anemone*; rien n'eſt plus charmant que le doux mélange des couleurs qu'on obſerve dans quelques-unes de ces fleurs. On appelle *anémone* ſimple, celle qui outre ces pètales colorées donne ſeulement des étamines d'un violet obſcur qui environne le piſtile, dont toute la ſurface eſt chargée d'une infinité de ſemences menuës, enveloppées d'une coëffe cotonéuſe. *Anémone* double, eſt celle qui au lieu d'étamines, n'a que des béquillons qui ſont quelquefois fleurdeliſez, & qui ne ſont autre choſe que les étamines de la fleur ſimple, applaties & aggrandies, leurs ſommets étant avortez. Cet amas de béquillons eſt nommé la péluche, & par quelques Fleuriſtes la fanne; mais comme ſouvent toutes les étamines n'avortent pas, elles forment auſſi entre les pètales de la fleur, & la péluche, ce qu'on appelle le cordon de l'*anémone*; il eſt tantôt compoſé de petits filamens plats & courts, tantôt grené, & on le nomme cordon grené. On dit le vâſe & le calice de la fleur, pour exprimer l'épanouiſſement de la fleur d'une *anémone.* La culotte d'une *anémone*, c'eſt la naiſſance des pètales ou feüilles de la fleur, comme le manteau eſt l'extrémité de ces mêmes petales. On dit la culotte de cette *anémone* eſt bleu violet, & le manteau tire ſur le blanc. La fanne de l'*anémone* ſont ſes feüilles. Une *anémone* doit être bien dômée pour être belle, c'eſt-à-dire, que la peluche doit être bien arrengée, faire le dôme & couvrir en partie les pètales qui la ſoutiennent. Il ne faut point que ſes bequillons s'engagent entre les pètales de la fleur, ni que le cordon deborde les béquillons; les pètales de la fleur doivent encore s'évaſer également, & n'être point trop longues ni trop pointuës. Béquillon vient du mot de bèc, à cauſe de ſa reſſemblance: on dit un béquillon fleurdeliſé, lorſqu'il eſt un peu decoupé à ſon extrémité.

> *Et la durable* anémone
> *De l'éclat qui l'environne*
> *Embellit les autres fleurs.* M. Chéron.

Il y a des *anémones* de jardin, & des *anémones* ſauvages: & l'on en voit quantité de l'une & de l'autre ſorte, que l'on ne ſauroit diſtinguer que par la couleur & par la multiplicité de leurs feüilles. Il y en a de rouges, de blanches, de violettes, de bleuës, de panachées, &c. Ces couleurs différentes leur ont fait donner beaucoup de noms pour les diſtinguer. La *calleblanche*, eſt celle dont la houppe eſt incarnate; la *Flandre blanche*, celle dont la houppe eſt vèrte; la *Sermonette blanche*, celle dont la houppe eſt cramoiſi couvèrt; le *Cayetan colombin*, eſt blanc; le *Salvian*, blanc marqueté d'incarnat; le *Pariſien*, incarnat & blanc; le *Gallipol*, panaché blanc; le *Turc* ou *Bizantin*, couleur de roſe; le *Martelé*, celui dont les feüilles ſont couleur de paille fouettée de cramoiſi, & la couppe de même couleur; la *Merveille de Bretagne*, moitié blanc, moitié cramoiſi. Il y a encore le S. *André*, le S. *Charles*, *Matelot*, l'*Albert*, le *Paſſe-Albert*; la *rouge à pelnches*, la *violette*, la *couleur de pêcher*, la *Flamette*, la *Tricolor*, la *Chalcédome*, l'*Orbat*, la *Régale*, la *Lire*, la *Perche* & la *couleur de feu.*

Il y a deux ſortes d'*anémones*, l'une qui a la feüille de deſſous étroite & tranchée comme celle de la coriandre; & celle de deſſus dans le tour de la fleur large, quelquefois double, quelquefois ſimple. L'autre au contraire a la fleur de deſſous large, & faite comme celle du pèrſil, & étroite par en haut, & eſt ſans houppe. Les Jardiniers de ce tems appellent celles-ci argemones. Les *anémones* nuancées ſont rares & prétieuſes; les veloutées ſont auſſi des belles; les panachées ſont préférables aux pures, pourvû qu'elles ayent les autres qualitez de la beauté. Les tèrnes ſont à mépriſer. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait à choiſir que des incarnates, des couleurs de feu, des blanches, ou d'autres couleurs éclatantes, car il y en a de biſarres & de brunes, qui ſont mèrveilleuſes ; mais il faut qu'elles ſoient luſtrées.

L'*Anémone* eſt médecinale ; elle purge le cèrveau, attire les phlegmes, &c. Voyez Matthiole & Chomel Diction. Œcon.

Une *anémone*, avec ce mot, *Gloria vento diſcutitur*, dans Fèrro ; ou celui-ci dans Picinelli, *Tenui diſcutitur aurâ*, a ſervi de deviſe pour exprimer la fragilité de la beauté, *Tenui corrumpitur aurâ* ſeroit mieux ; & avec ce mot, *Brevis eſt uſus*, on a remarqué la fragilité de la vie.

Cette fleure étoit inconnuë en France il y a 40, ou 50 ans. Elle fut apportée des indes par M. Bachelier, fameux Fleuriſte. Elle fleurit en Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril, & May. On dit la fanne de l'*anémone*, la peluche de l'*anémone*, le vâſe de l'*anémone*, ou le calice de l'*anémone*, le cordon de l'*anemone*, la culotte de l'*anémone*, la tige de l'*anémone*, la pate de l'*anémone*. La touffe de l'*anémone* doit être baſſe & bien garnie, ſa peluche doit être garnie de béquillons ; les béquillons doivent être arrondis par le bout ; plus ils ſont larges, plus la fleur eſt conſidérable. Le cordon de l'*anémone* doit un peu ſe faire voir, & ne point excéder les prémiers béquillons, ni faire le bourlet par ſon épaiſſeur. Quand le cordon eſt de pluſieurs couleurs differentes de ſa peluche, ou des grandes feuilles, l'*anémone* en eſt plus belle. Quand les béquillons ſont etroits, elle eſt déteſtable, & on l'appelle un chardon.

Ce mot vient du Grèc *ἄνεμος*, *ventus*. Et cette fleur s'appelle en Grèc, *ἀνεμώνη* qui ſignifie *herbe du vent*, parce qu'elle ne s'épanouït point que quand le vent ſouffle, à ce que dit Pline, ou parce qu'elle ſe trouve dans des lieux expoſez au vent, ou parce que le vent eſt propre à la faire écloꝛre.

Heſychius dans ſon Dictionnaire comprend ſous le nom d'*anémone* toutes les fleurs qui ſont de courte durée, & qui ſont facilement abattuës & gâtées par le vent. D'autres diſent que cette fleur a été ainſi nommée parce que ſes ſemences ſont aiſement emportées par le vent. Ovide dans ſes Métamorphoſes, & Nicandèr cité par le Scholiaſte de Théocrite ſur l'Idille 5. font naître l'*anémone* du ſang d'Adonis. Tzetzès ſur Lycophron, dit que le ſang d'Adonis tomba ſur des *anémones*, & que ſes fleurs, qui auparavant étoient blanches, en prirent la couleur rouge.

Les *anémones* ſimples peuvent ſe planter toute l'année ; les belles *anémones* ne ſe plantent que depuis le mois de Septembre juſqu'à la fin d'Avril. A moins qu'il ne faſſe un tems humide, il faut les mettre dans l'eau pendant un jour ; avoir de la terre bien préparée avec de bon terreau bien vieux, & de bon ſablon, le tout bien mêlé, & ſoit en pot, ſoit en pleine tèrre ; s'il fait ſèc & qu'il ne gele point, arroſez-les un peu ; s'il gele il faut les couvrir ; & quand le ſoleil paroît les découvrir ; ſi elles ſont en pot, il faut mettre les pots en tèrre juſqu'au bord, & ne les point tirer, que les *anémones* ne ſoient prêtes à fleurir. Aux pays froids, ou les hivers ſont longs & rudes, comme en Picardie & en Flandre. On replante les *anemones* en Novembre par un beau jour, le 5e ou 6e jour de la Lune, dans des pots que l'on met dans une ſerre expoſée au midi. Quand les pots ſont petits, il faut dépoter les *anémones* après l'hiver, & les mettre en pleine tèrre, bien proprement, ſans rompre leur gazon ; leurs fleurs en ſeront plus belles. En Mars il faut les arroſer quelquefois ; en Avril ſouvent, & de même juſqu'à ce qu'elles ſoient en pleine fleur. Alors il faut les mettre à l'ombre, & les garder de la pluye, afin qu'elles durent plus long-tems. Les *anemones* ſe doivent lever de tèrre tous les ans auſſi-tôt que le fanage eſt ſèc, prenant ſoin de les nétoyer de la pourriture qui s'y trouve, la coupant juſqu'au vif de leurs bulbes. Les bulbes d'*anémone* ſe gardent deux ou trois ans en lieu ſèc ſans les replanter. Il y a des jardiniers qui parmi la terre mettent pour les *anémones* de la glaize, ou forte tèrre qui a paſſé un hivèr à l'air. Elles y profitent merveilleuſement.

L'auteur du Dictionnaire Œconomique a fait une fois ce nom maſculin. L'*anémone* étant également fort à les mêmes propriétez que le ſafran. Il emporte les clous & les froncles qui viennent aux yeux. Peut-être entend-t-il par-là l'oignon de l'*anemone*. Les Perſans appellent les *anémones Lalech Deſchet* & *Lalech Goube*, Tulippe de campagne & de montagne ; c'eſt-à-dire, ſauvage & non cultivée. Les Arabes les nomment *Schacaik al Noôman*, c'eſt-à-dire, fleurs découpées, ou panacchées de *Noôman* ; à cauſe que ce fut Noôman Roi d'Arabie qui les tranſporta le prémier de la campagne dans ſes Jardins, & qui en a fait le prémier la culture. Ce n'eſt peut-être cependant qu'une alluſion du nom de ce Roi avec celui d'*anémone*. D'HERB. Cette alluſion a pu ſuffire aux Arabes pour dire ſans autres preuves que ce Prince fut le prémier qui cultiva ces fleurs. Voyez ſur les *anémones* le Traité de la culture des fleurs P. II. aprés la Quintinie T. II.

ANEMONE, chez les Botaniſtes, eſt un genre de plante qui comprend non ſeulement les *anémones* des Fleuriſtes, mais encore pluſieurs autres qu'ils ne cultivent pas. On diſtingue la renoncule d'avec l'*anémone* par la ſemence, qui dans celle-ci eſt enveloppée d'une coëffe cottoneuſe, ce qui ne s'obſerve pas dans l'autre.

ANEMOSCOPE, ſ. m. Eſt un nom que Mr Gurike, Bourguemeſtre de Magdebourg, & grand Mathématicien, a donné à une machine de ſon invention, qui fait connoître le changement de l'air & du vent, ou le beau & le mauvais tems, deux ou trois jours avant qu'il arrive. C'eſt un petit homme de bois qui s'éléve ou s'abaiſſe dans une colonne de vèrre où il eſt enfèrmé. Le Sr Comiers a fait voir que ce n'étoit autre choſe que l'application du Barométre, que ce mouvement ne ſe faiſoit que par la peſanteur ou légèreté de l'air, dans un Traité qu'il en a donné au public, qui a été inſéré dans le Mèrcure Galand du mois de Mars 1683. Ce mot vient d'*ἄνεμος*, *vent* & *σκέπτομαι*, *je regarde*.

ANÉRÈTE. Tèrme d'Aſtrologie. L'*anérète* eſt la planète qui donne la mort lorſqu'elle vient par direction à l'aphète.

ANET, ſ. m. *Anethum. ſ. n.* Plante annuelle & umbellifère. Sa racine eſt menuë, & donne une tige haute de deux à trois piéds, quelquefois branchuë, garnie de feuilles ſemblables à celles du fenouil, mais plus courtes & encore plus menuës. Ses ombelles ſont compoſées de fleurs jaunes, & les ſemences ſont ovales, applaties, canelées ſur leur dos, & garnies d'une bordure fort mince. Toute la plante a une odeur de drogue très-forte. On en faiſoit autrefois des chapeaux dans les feſtins. JESUS-CHRIST reprochoit aux Phariſiens, qu'ils payoient les dîmes de la menthe & de l'*anet*, en marquant leur hypocriſie. Ce mot vient du Grèc *ἄνω*, *ſurſum*, *θέειν*, *creſcere*, parce qu'il croît fort vîte.

ANET, ſe prend quelquefois pour la ſemence de la plante d'*anet*. On s'en ſert dans les décoctions carminatives, & ſon huile eſt employée pour la colique.

ANETE. Ce mot qui eſt formé du Latin *anas*, ſe diſoit autrefois pour *canard*. On lit dans l'Art de Rhetorique ancien.

Taſte ſe l'aneta pont.

ANEURISME, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt une tumeur molle qui obéït au toucher, engendrée de ſang & d'eſprits épandus ſous la chair par dilatation, ou par relaxation d'une artère. *Tumor e ſanguine aut arteriarum remiſſione excreſcens. Aneuriſma.* Galien dit que quand l'artère eſt ouvèrte par anaſtomoſe, il ſe fait une maladie dite *aneuriſme*. Elle ſe fait auſſi lorſqu'en faignant on ouvre un artère au lieu d'une veine. Voyez Degori dans ſon Dictionnaire Médical. *Jul. Cæſar Claudinus Conſ.* 67. *Guil. Fabritius Hildanus, obſ.* 44. *Cent.* 3.

ANF.

ANFORGE, ſ. f. Ce mot, ſelon Borel, veut dire une *gibeciere de cheval*.

ANFRACTUEUX, adj. m. Tèrme dogmatique, qui ſe dit particulièrement en Médecine des veines, artères, & autres conduits qui font pluſieurs tours & détours fort irréguliers. *Interruptus anfractibus.* Les conduits de l'oreille ſont fort *anfractueux*. Ce mot vient du Latin *anfractus*, qui ſignifie *détour*.

ANFRACTUOSITÉ, ſ. f. Tèrme dogmatique dont on ſe ſert ſur tout en Médecine. Tours & détours irréguliers d'un vaiſſeau ou d'un conduit. *Anfractus.* On tient que les hommes, & les animaux qui ont le plus de ſillons, ou *anfractuoſitez* dans le cèrveau, ont plus d'eſprit & de ſagacité que les autres.

ANG.

ANGADRÊME, ſ. f Nom propre de femme. *Angadriſma.* Sainte *Angadrême*, qui ſe trouve mal nommée Andragiſime, *Andragiſima*, dans la plûpart des Martyrologes Latins, ne doit point être confonduë avec Sainte Angarême, ou Angatiſme, Abbeſſe d'Arluc, qui vécut & qui mourut preſque en même tems qu'elle. BAILLET.

ANGAR, ſ. m. Appentis. Place couvèrte d'un demi-comble adoſſé contre un mur, ſoutenu de piliers diſpoſez d'eſpace en eſpace. *Tectum alteram in partem declive & nixum pilis.* Il ſèrt de remiſe ou de buchèr dans les baſſecours.

Ce mot vient de l'Allemand *angen*, qui ſignifie ſimplement, *appentis*. MENAGE. Je ne ſai où Mr. Ménage & Nicod ont pris *angen* en Allemand. Pour moi je ne le trouve nulle part, ni *appentis*, ni pour autre choſe. Tous mes Auteurs Allemands appellent un *angar* en Allemand *Schopff*. Si *angar* venoit de l'Allemand, ce ſeroit de *anhangen*, qui ſignifie tenir à quelque choſe, être appuyé contre quelque choſe ; mais je ne ſache point qu'il ſe ſoit formé de là que *ahan*, qui répond à ce que nous appellons acceſſoire, & au nom de parti, faction, adhérant, partiſan, &c. Pour *angar*, il n'y a pas lieu de croire qu'il s'en ſoit formé. Le ſentiment de Mr. Du Cange eſt bien plus vraiſemblable. Voyez HANGART.

ANGE

Digitized by Google

ANGE, ſ. m. Subſtance ſpirituelle & intelligente, qui tient le premier rang entre les créatures de Dieu. *Angelus*. *Ange* n'eſt point proprement un nom de nature, ou qui ſignifie la nature, ſelon la remarque de ſaint Hilaire, Liv. V. de la Trin. mais un nom d'office, qui ſignifie *Nuntius*, Meſſager, celui dont on ſe ſert pour porter ſes ordres, pour expliquer ſes volontez. C'eſt ce que S. Paul a exprimé par ces paroles, Hebr. I. 14 *Les* Anges *ne ſont-ils pas tous des eſprits qui lui ſervent, & qu'il envoye travailler au bien de ceux qui recevront l'héritage du ſalut?* C'eſt pour cela que ce nom ſe donne aux Prêtres dans Malachie II. 7. à S. Jean-Baptiſte, Malach. III. 1. Matt. VI. 10. Car comme dit Tertulien dans ſon ouvrage contre les Juifs, ch. 4. *Dieu a coûtume d'appeller* Anges, *ceux qu'il conſtitue les miniſtres de ſa puiſſance.* JESUS-CHRIST lui-même en Iſaïe IX. 6. eſt appellé par les Septante l'*Ange du grand Conſeil*; nom, dit Tertulien. L. *De carne Chr. C.* 14. qui marque ſon emploi, & non pas ſa nature. Le nom que l'Écriture donne en Hebreu aux *Anges* eſt auſſi un nom d'office, & non pas un nom de nature, מלאך, qui ſignifie *Legatus, nuntius*, un Légat, un Envoyé, un Miniſtre. Cependant l'uſage a prévalu, & ce nom d'*Ange* ſe prend communément pour un nom de nature, même dans l'école & dans l'Ecriture. Voyez *art. XXIII.* Les Saducéens ont nié autrefois qu'il y eut des *Anges* ou des eſprits. Ç'a été auſſi l'erreur de quelques Philoſophes, au rapport d'Ariſtote; mais il n'eſt pas permis à un Chrétien d'en douter. L'Ecriture eſt formelle en cent endroits ſur cet article; & la tradition, les Péres, ont conſpiré à prouver cette vérité. Dans toutes les Religions on a crû l'exiſtence des *Anges*. Les Samaritains même & les Caraïtes que les Juifs traitoient de Saducéens les reconnoiſſent. Abuſaid, de la ſecte des Samaritains, qui eſt l'Auteur d'une verſion Arabe du Pentateuque, en parle dans ſes notes. Aaron, Juif Caraïte, en fait auſſi mention dans ſon Commentaire ſur les cinq livres de Moïſe. Ces deux ouvrages, qui ſont fort rares, ſe trouvent en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi. Il eſt ſouvent parlé des *Anges* dans l'Alcoran. Les Mahométans croyent qu'ils ſont les exécuteurs des Commandemens de Dieu; qu'ils ſont differens en dignité, qu'ils ſont deſtinez à de certains offices, tant dans le ciel que ſur la terre, & qu'ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuent une très-grande puiſſance à l'*Ange* Gabriel, à ſavoir, de deſcendre dans l'eſpace d'une heure du ciel en terre, & de renverſer une montagne avec une ſeule plume de ſon aile. L'office de l'*Ange* Azrael eſt de prendre les ames de ceux qui meurent. Un autre *Ange* nommé Eſraphil, tient toujours à ſa bouche une corne ou trompette pour en ſonner au jour du jugement. En un mot les *Anges* ſont d'un grand ſecours aux Mahometans dans toutes les fables dont leur Religion eſt remplie. Ils en ont emprunté une partie des *Medraſim*, ou livres allegoriques des Juifs. Voyez de *Moni* au chap. 15. de l'*hiſtoire de la créance & des coûtumes des nations du Levant*. Les Philoſophes & les Poëtes payens ont auſſi reconnu des ſubſtances intelligentes ſuperieures à l'homme. S. Cyprien le prouve dans ſon Livre de la vanité des Idoles par le témoignage de Platon, de Socrate, de Triſmegiſte & des Poëtes. Les Energumènes & les opérations de la magie en ſont des preuves convaincantes, dont Lactance ſe ſert au Liv. I. de ſes Inſtructions ch. 15. Voyez encore les raiſons de ſaint Thomas, *Liv. II. cont. Gent. ch.* 46.

On n'a pas été ſi d'accord ſur la nature des *Anges* que ſur leur éxiſtence. S. Clément d'Alexandrie a crû que les *Anges* avoient un corps. C'étoit auſſi l'opinion d'Origène, de Cæſarius, de Jean de Theſſalonique, de Tertulien, & de quelqu'autres à qui on l'attribuë. Aujourd'hui on convient généralement que ce ſont des intelligences ſpirituelles. Le Concile de Latran ſous Innocent III. *C. firmiter de ſum. Trin.* décide que Dieu eſt le créateur des deux natures, la ſpirituelle & la corporelle; c'eſt-à-dire, ainſi qu'il s'explique lui-même, des *Anges*, & de ce monde. C'eſt auſſi le ſentiment général des Pères, S. Anaſtaſe, S. Baſile, S. Gregoire de Nyſſe, S. Cyrile, S. Jean Chryſoſtôme, &c. Enfin l'Ecriture appelle les *Anges* des eſprits, & ne ſe ſert du même mot que quand elle parle de Dieu, & qu'elle dit que *Dieu eſt eſprit*, pour marquer qu'il eſt immatériel. Voyez Act. XXIII. 8. & en S. Luc III. 36. VI. 18. VII. 21. VIII. 2. & ſouvent ailleurs elle nomme les Démons eſprits immondes, eſprits malins, &c.

S. Paul parle de cette ſorte des *Anges* au chap. I. de l'Épître aux Heb. v. 7. *L'Ecriture dit touchant les* Anges: *Dieu ſe ſert des eſprits pour en faire ſes Ambaſſadeurs & ſes* Anges, *& des flammes ardentes pour en faire ſes Miniſtres.* C'eſt ainſi qu'on lit dans les verſions de PORT-R. M. Simon a traduit plus à la lettre: *A l'égard des* Anges, *Dieu dit qu'il fait les eſprits ſes* Anges; *& ſes Miniſtres, des flammes de feu.* Puis il ajoute dans ſa note: l'article qui eſt dans le Grec devant le mot d'*Anges*, inſinuë qu'il faudroit traduire à la lettre, *que Dieu fait ſes* Anges *des eſprits*; mais le ſens eſt, que les eſprits lui ſervent d'*Anges*; c'eſt-à-dire, de miniſtres, *ou envoyez* pour exécuter ſes ordres.

Comme S. Paul cite en cet endroit le verſet 4. du Pſeaume 103. où le Prophète ſemble plûtôt parler des *vents* que des *Anges*, M. Simon y fait cette remarque: *Le mot qui eſt dans l'Hébreu eſt équivoque, ſignifiant également* vent *&* eſprit. *La plupart des Rabbins entendent ce paſſage du Pſeaume, des vents & des tonnères, dont Dieu ſe ſert comme de Miniſtres. Mais S. Paul a ſuivi le ſens que lui préſentoit la verſion des Septante, & qui eſt même appuyée ſur les plus anciens Rabbins. On pourroit auſſi traduire à la lettre, en donnant au mot* d'eſprit *la ſignification du* vent; *qu'il fait ſes Anges, comme des vents; c'eſt-à-dire, ſes envoyez prompts comme le vent, étant certain que les Hébreux ſouſentendent par une infinité d'endroits la particule* comme.

Sur ces autres mots, & les Miniſtres, *des flammes de feu*, M. Sim. ajoûte cette autre remarque: C'eſt ainſi qu'il faut traduire à la lettre, & cela ſignifie que ceux dont Dieu ſe ſert pour être ſes Miniſtres, ſont légers & actifs comme le feu. Selon l'interprétation des Rabbins, il faudroit traduire de cette manière les paroles du Pſeaume, que les flammes ardentes lui ſervent de Miniſtres; ce qui ſe voit par l'exemple de Sodôme & de Gomorrhe.

L'Apôtre dit encore parlant des *Anges* au même endroit verſ. 14. *Tous les* Anges *ne ſont-ils pas des Eſprits qui tiennent lieu de Serviteurs & de Miniſtres?* Verſion de Mons. Il y a dans la Verſion de M. Simon: *Ces* Anges *ne ſont-ils pas tous des Eſprits faiſant les fonctions de Miniſtres?* & dans la note: les *Anges* ſont à l'égard de Dieu, comme les Miniſtres d'un grand Roi; & JESUS-CHRIST, qui eſt le fils unique de Dieu, eſt à l'égard des *Anges*, comme le fils de ce grand Roi, lequel fils eſt au deſſus de tous ces Miniſtres.

L'Egliſe Grécque fait la fête des SS. *Anges* l'onziéme de Janviér, *Bollandus T. I. p.* 665. & l'Égliſe latine le ſecond d'Octobre. On compte dans l'Ecriture neuf Hiérarchies des *Anges*. Nous avons la ridicule fantaiſie de nous faire accroire que les cieux ne roulent que pour nous, & que les *Anges* mêmes qui compoſent ces grandes Hierarchies n'ont été créés que pour avoir ſoin de nos commoditez. MOTH. VAY. Nous peignons les *Anges* en figure humaine, dit Jean de Theſſalonique, parce qu'ils ont ſouvent ainſi apparu à ceux à qui Dieu les a envoyez. FLEURY.

ANGE, ſe prend ſpécifiquement pour une des créatures qui eſt du neuviéme & du plus bas Chœur des Hierarchies céleſtes, les *Anges*, Archanges, &c. L'*Ange* Extérminateur. Un *Ange* de lumiere, c'eſt un bon *Ange*; l'*Ange* de ténébres, c'eſt le Diable. L'Ecriture fait mention de Sathan & de ſes *Anges*. L'*Ange* gardien, ou le bon *Ange*, eſt celui que Dieu a commis à la garde de chaque perſonne. *Angelus cuſtos, tutelaris.* Les Platoniciens tenoient de même, que chacun étoit ſous la protection d'un genie particulier.

ANGE, ſe dit figurément en parlant de celui qui a une qualité éxtraordinaire. Cet Auteur écrit comme un *Ange*. Cet homme peint en *Ange*. Il a la voix d'un *Ange*. Cette fille eſt un *Ange*; un *Ange* mortel; elle a le viſage d'un *Ange*. On dit, qu'un homme vit en *Ange* quand il vit dans une grande pureté: & pour cette raiſon on a donné autrefois aux Papes & aux Evêques le nom d'*Ange* comme témoigne Du Cange. Ces façons de parler s'expriment en Latin par les adverbes *pulchrè*, *mirificè*, *mirabiliter*. Dans l'Apocalypſe ce nom eſt donné aux Paſteurs de pluſieurs Égliſes: L'*Ange* de l'Egliſe d'Ephéſe: L'*Ange* de l'Egliſe de Smirne. On l'a donné auſſi à pluſieurs autres hommes par excellence à cauſe de leurs qualitez extraordinaires: Saint Thomas eſt l'*Ange* de l'École. PASC. C'eſt une ſocieté d'hommes, ou plûtôt d'*Ange*. ID. Mais, Madame, après tout, je ne ſuis pas un *Ange*. MOL. C'eſt-à-dire, je n'ai point la ſageſſe d'un *Ange* pour réſiſter à vos charmes. On appelle des manches d'*Anges*, certaines manches de femmes qui ſont fort larges, & qui ne vont qu'à la moitié du bras, parce qu'on habille ainſi les *Anges* quand on les peint. Un lit d'*Ange*, eſt celui dont les rideaux ſont faits en pavillon, retrouſſez & ſuſpendus au plancher, & ſans quenouilles. De l'eau d'*Ange*, eſt une eau odoriférante, faite de pluſieurs fleurs & aromates, qui eſt extrêmement agréable.

ANGE, pris abſolument, eſt un nom que les Poëtes & les Amans donnent quelquefois à leurs Maitreſſes.

A la fin mes yeux ſont contens,
Amour a ramené mon Ange. THÉOPH.

ANGE, ſ. m. Eſpéce de monnoie ſous Philippe de Valois. Dans l'Édit qui en ordonne la fabrication, ces *Anges* ſont nommez *Angelots*. Voyez ce nom. On diſcontinua de les fabriquer l'an 1342. ils furent toujours d'or fin; mais ils ne furent pas toujours de même poids; les premiérs peſoient 5. deniérs. 16. grains, & on les appelloit *premiers Anges*. On en fit dans la ſuite qui ne peſoient que 5. deniérs, & on les nommoit *ſeconds Anges*. Les derniers peſoient ſeulement 4. deniérs, 13. grains, & c'étoit les troiſiémes *Anges*. L'Ecuſſon que l'*Ange* tient de la main droite, n'eſt rempli que de trois fleurs de lys. LE BLANC. Le même Auteur dans les tables du poids & de la valeur des monnoies diſtingue ſous Philippe de Valois en 1340. 1341. & 1342. *des Anges, & des demi Anges*, d'or fin les uns & les autres. Ceux-ci à la taille de 67 $\frac{1}{3}$ au marc, & ceux-là à la taille de 33. $\frac{2}{3}$ au marc en 1340, & de 38. $\frac{1}{4}$ en 1341. & de 42 en 1342. Il dit auſſi dans ſa preface p. 6. que *Ange* & *Angelot* ſont la même choſe. L'*Ange* qui eſt ſur cette monnoie lui fit donner ſon nom. ID.

ANGE, en térme d'Artillerie, eſt un boulet de canon fendu en deux, dont les deux moitiez ſont attachées par une chaine, ou une barre de fér. On en tire ſur la mèr pour démparer les vaiſſeaux & pour rompre les cordages, mâts & manœuvres des ennemis.

ANGE, eſt auſſi le nom du principal étendart de l'armée. Dans les commencemens de l'Empire d'Occident on portoit l'ANGE devant l'Empereur. Voyez Witikind Liv. I.

ANGE, ſe dit des petits moucherons qui naiſſent du vin & du vinaigre.

ANGE, eſt auſſi un poiſſon de mèr qu'on fait paſſer pour de la raie, parce qu'il lui reſſemble, mais il eſt plus gros, & il a la chair plus dure. *Squatina*.

On dit provèrbialement, rire aux *Anges*, quand on rit ſeul & ſans ſujet: boire aux *Anges*, quand on ne ſait plus quelle ſanté on peut boire. On appelle par raillerie les crocheteurs, des *Anges* de Grève, à cauſe de leurs crochets qui tiennent lieu d'ailes. On dit auſſi d'un viſionnaire, ou qui a reçu quelque coup violent dans les yeux, qu'il a vû des *Anges* violets.

Ce mot vient du Grèc ἄγγελος, qui ſignifie *meſſager, envoyé*.

ANGEINE, ſ. f. Catherine de Laval, jadis Comteſſe de Léon, dans une quittance qu'elle donna au Duc de Bretagne l'*an 1281 le mèrcredi emprès la Fete de S. Martin d'Eté*, dit, que le payement etoit du de cette *Angeine* prochaine à venir. Sur quoi le P. Lobineau dit que l'*Angevine* (car il ecrit toujours ainſi, au lieu d'*Angeine* qui eſt dans l'acte dont nous parlons) que l'*Angevine*, dis-je, eſt l'une des fêtes de la Sᵗᵉ Vierge le 8. de Septembre. C'eſt celle de la Nativité. Cela fait conjecturer que ce mot pourroit peut-être venir de *Anna & genuit*, ou *Anna genitalis dies*, ou *genitura*, le jour de l'accouchement de Sᵗᵉ Anne. Sᵗᵉ Anne eſt depuis long-tems particuliérement honorée en Bretagne. Il ne ſeroit pas ſurprenant qu'ils euſſent donné ſon nom à cette Fête.

ANGEIOGRAPHIE, ſ. f. Il vient du Grèc ἀγγεῖον, *vas*, & γράφω, *deſcribo*. C'eſt la deſcription des poids, des vaſes, des meſures, des inſtrumens pour l'agriculture. L'*angeiographie* eſt vaſte, étenduë, épineuſe. Feran, Albert, Rubens Wormius, Sontius, ont écrit de l'*angeiographie*.

ANGEIOLOGIE, ſ. f. Térme d'Anatomie. C'eſt l'Hiſtoire ou la deſcription des vaiſſeaux du corps humain, qui ſont les nérfs, les artères, les veines & les vaiſſeaux lymphatiques. *Angeiologia*. Il faut diviſer la Sarcologie en trois, en Splanchnologie, en Myologie, & en *Angeiologie*. DIONIS. Ce mot vient d'ἀγγεῖον, vaſe, d'où ſe forme ἀγγεῖος, qui apartient aux vaſes ou vaiſſeaux; & de λόγος, diſcours; diſcours touchant les vaiſſeaux du corps humain.

ANGELIQUE, adj. m. & f. Qui tient de l'Ange. *Angelicus*. La Salutation *Angélique*, c'eſt l'*Ave Maria*, que l'Ange dit à la Sainte Vièrge lorſqu'il lui annonça le myſtère de l'Incarnation, avec quelques mots pris d'ailleurs, & ajoûtez par l'Egliſe. Voyez AVE.

ANGELIQUE, ſe dit auſſi des qualitez éxcellentes de quelque choſe. *Mirificus, mirabilis, egregius*. Une vie *angélique*. Un eſprit *angélique*. Un viſage *angélique*. Une chère *angélique*. On appelle en Théologie ſaint Thomas, le Docteur *Angélique*. On a quelquefois appellé le Saint Siége, *Siége Angélique*, comme on l'appelle *Siége Apoſtolique*. Voyez le Concile de Calcédoine, art. 3

On appelle habit *angélique*, l'habit de cèrtains Moines Grècs de Saint Baſile. On diſtingue deux ſortes de Moines: ceux qui ſont profeſſion d'une vie parfaite ſont appellez les Moines *du grand & angélique habit*; les autres qu'on nomme *du petit habit*, ſont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie ſi parfaite, *Allat. de conſ. Eccl. Occid. & Or. l. 3. c. 8.* Ce mot d'habit *angélique* a été auſſi en uſage chez les Moines Latins. Voyez Du Cange dans ſon Gloſſaire Latin.

ANGELIQUES, Bérnard Juſtiniano, au c. III. de ſon hiſtoire Chronologique de l'origine de tous les Ordres de Chevalerie, parle d'un Ordre inſtitué, à ce qu'il prétend, en 313. par Conſtantin, dont les Chevaliers furent appellez *Angéliques*, & *Dorez de la Croix de Conſtantin*, *Angelici & aureati della Croce di Conſtantino*. *Angéliques*, dit-il, à cauſe de l'Ange qui apparut à Conſtantin avec le ſigne de la Croix; & qu'il lui dit, *In hoc ſigno vinces*; Dorez, *Aureati*, à cauſe du colliér d'or qu'ils portent. Cet Ordre fut mis ſous la protéction de S. George, & ſi l'on en croit Monſieur Juſtiniano, c'eſt de ces Chevaliérs qu'il faut entendre une Médaille de Majorien, au revèrs de laquelle il y a une Croix, avec cette legende, GLORIA CÆSARUM GEORGIANORUM; c'eſt-à-dire, *la gloire des Céſars Georgiens*. Je doute que tous les Antiquaires ſoient de ſon ſentiment. Il diſtingue trois Ordres de Chevaliers ſous le Grand-Maître. Le premiér, ſous les Grands-Croix qui s'appellent *Torquati*, à cauſe du colliér qu'ils portent: ils ſont au nombre de cinquante, en mémoire des cinquante Guèrriérs que Conſtantin deſtina à la garde du *Labarum impériale*: ils portent au cou une Croix placée entre pluſieurs *Labarums*; c'eſt-à-dire, pluſieurs monogrammes de JESUS-CHRIST, repréſentez ſur les mailles qui forment le grand colliér, auquel pend pardevant l'image de S. George à cheval, tuant de ſa lance un dragon qui eſt ſous les pieds de ſon cheval. Le ſecond Ordre ſont les Chevaliérs de juſtice, qui ſont Eccléſiaſtiques. Ils portent au cou une Croix d'or émaillée de gueules. Ces deux premiérs Ordres portent au côté gauche la Croix de velours fleurdeliſée, marquée d'un I en haut, d'une S en bas, d'un > renvèrſé à droite, & d'une ϫ renvèrſée à gauche & chargée d'un monogramme de JESUS-CHRIST, avec un A à droite, & un Ω à gauche que cet Auteur appelle *Labarum*. Les Chapelains la portent au côté droit, & non pas de velours, mais de drap cramoiſi. Ils prouvent quatre quartiérs. Le troiſiéme ordre ſont les *Chevaliérs* ſérvans, qui portent la Croix rouge, mais coupée & non fleurdeliſée par en haut, & ſans autres lettres que celles du *Labarum*, qui ſe voit au centre. Il prétend que S. Léon parle de cet Ordre dans la lettre qu'il écrivit l'an 456. à l'Empereur Marcien & au Prince Alexius Angelus Flavius alors Grand-Maître de cet Ordre. L'Empereur Léon I. lui accorda de grands priviléges en 489. Cet Ordre rendit des ſérvices ſignalez, ſelon le même Auteur, en 615. contre les hérétiques qui ravagérent la Perſe, enſuite dans les Croiſades de la Tèrre Sainte & contre les Albigeois. Enfin en 1191. Iſacius Angelus Flavius Comnenus, Empereur de Conſtantinople, le rétablit; il falloit dire l'inſtitua. Car que Conſtantin l'ait inſtitué, ou même qu'en ce tems l'on connût ce que nous appellons des Ordres Militaires; c'eſt une fable. Michel Paléologue le confirma en 1293. & 1294. & Paul III en 1540. & 1545. auſſi bien que pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, qui lui ont accordé différens privileges, que cet Auteur rapporte. Voyez le ch. III. de la ſeconde edition, qui eſt *in fol.* à Veniſe en 1692.

ANGELIQUES, Saint Epiphane & Saint Auguſtin font mention de cèrtains Hérétiques appellez *Angéliques*, parce qu'ils rendoient aux Anges un culte exceſſif, & qui tendoit à l'Idolâtrie, S. Epiphane néanmoins dit qu'on leur donna ce nom parce qu'ils croyoient que le monde avoit été créé par les Anges.

ANGÉLIQUE, ſ. f. Eſt auſſi une eſpèce de boiſſon, qui eſt un hypocras fait de vin de Coindrieu, ou d'autre vin éxquis.

ANGELIQUE, eſt auſſi un inſtrument de Muſique à cordes, qui eſt compoſé du luth & du thuorbe.

ANGELIQUE, ſ. f. C'etoit le nom d'une danſe des Anciens Grècs qui ſe danſoit dans les feſtins. Elle etoit ainſi appellée du mot Grèc ἄγγελος, *Nuntius*, Meſſager, parce que ceux qui la danſoient etoient habillez en Meſſagers, comme Pollux nous l'apprend, liv. IV. ch. XIV. Voyez auſſi Heſychius au mot ἀγγελία, où il faut corriger ἀγγελική, ſelon la remarque de Meurſius.

ANGELIQUE de Bohéme. *Imperatoria Sativa*, *Inſt. R. Herb.* Sa racine eſt épaiſſe d'un pouce & demi, ou de deux pouces, diviſée en quelques branches garnies de fibres cheveluës, ſon écorce eſt brune, ridée. Sa ſubſtance intérieure eſt blanche, molle, picquante au goût, âcre, un peu amère, & fort aromatique. Ses feuilles ſont fort amples, & comme compoſées de pluſieurs petites feuilles rangées ſur une côte branchuë términée par une ſeule feüille, crénelées ſur leurs bords, molles; vèrd gai en deſſus, plus pâles en deſſous, & d'une odeur & d'un goût un peu forts & ambrez. Ses feüilles ſont portées par des pédicules branchus teints d'un peu de pourpre. La tige qui s'éleve d'entre ces pédicules eſt haute de cinq à ſix piéds, creuſe, legère, noueuſe, branchuë, canelée, rouge à la naiſſance, d'un vèrd pâle & cendré à ſon extrémité, & garnies de quelques feüilles beaucoup moindres que celle du bas, ſe tèrmine en deux umbelles de fleurs blanchâtres. Ses ſemences ſont applaties, préſques ovales, légèrement rayées ſur leur dos, & comme bordées par un aîle trés-mince. Ses feüilles, ſes tiges & ſes ſemences ont une odeur fort agréable. On confit les pédicules de ſes feuilles & de ſes tiges; elles ſont ſtomachiques & aléxitères; ſes racines entrent dans pluſieurs compoſitions aléxipharmaques. L'*angélique* de Bohême eſt rangée parmi les impératoires, à cauſe que ſes ſemences ſont ſemblables à celles de l'impératoire ordinaire. On cultive l'*angélique* de Bohême, & elle périt auſſi-tôt après qu'elle a donné des graines. *Angélique* proprement dite, ſuivant M. de Tournefort, eſt un genre de plante umbellifère, dont les ſemences ſont longues;

longues, étroites, arrondies, & canelées ſur leur dos. Elle a comme l'Impératoire, les feuilles aſſez grandes, rangées ſur une côte branchuë, términée par une ſeule feuille. Il y a pluſieurs plantes qui ſe rangent ſous ce genre, quoiqu'elles n'ayent pas ni l'odeur de l'*angélique* de Bohéme, ni même tout le port.

L'*angélique* a été ainſi appellée à cauſe des grandes vèrtus qu'on lui attribuoit. C'eſt pour la même raiſon qu'on l'appelle encore *Racine du S. Eſprit*. La forme de ſes fleurs s'appelle *Ombelle, Umbella*. Les Anglois uſent des feuilles & de la racine d'*angélique* dans leurs ſauces, parce qu'elle corrige les humeurs groſſières & l'haleine puante, & qu'elle aide beaucoup à la digeſtion.

Il y a une *angélique* d'Acadie nouvellement décrite dans les Memoires de l'Académie des Sciences, qui a la fleur jaune, la racine noire & touffuë, pluſieurs tiges creuſes, anguleuſes, & hautes d'un pied & demi, avec des branches qui naiſſent des aiſſelles des feuilles. Chaque branche porte en ſon extrémité une petite ombelle compoſée de pluſieurs bouquets de fleurs jaunes très-petites, qui ont cinq feuilles qui naiſſent d'un péricarpe vèrd, gros comme la tête d'une épingle. Sa graine eſt brune, canelée, & ſemblable à celle du carvi. Cette plante eſt âcre, amère & aromatique, & a l'odeur fort différente de l'*angélique* ordinaire.

Eau d'angélique. C'eſt une eſſence qui ſe fait en prenant demie once d'*angélique*, autant de canelle, un quart d'once de geroſle, autant de maſtic, de coriandre, & d'anis vèrd, & demie once de bois de cedre. On concaſſe tout cela dans un mortier. On le fait infuſer pendant une nuit dans un pot d'eau de vie; on la diſtille enſuite au bain marie, & l'on met de cette eſſence ſur un pot d'eau de vie, depuis une juſqu'à deux ou trois onces; on y met auſſi de l'ambre, du muſc & de la civette. CHOM.

ANGÉLIQUE, ſ. f. Sorte d'anémone blanche à peluche gris de lin.

ANGÉLIQUE, ſ. f. Eſpèce de figue. L'*angélique* eſt violette & longue, peu groſſe, la chair rouge, & paſſablement bonne. LA QUINT.

ANGÉLITES, ſ. m. & pl. *Angelitæ*. Hérétiques ſèctateurs de Sabellius, ainſi nommez à Alexandrie du lieu où ils s'aſſembloient, qu'on appelloit *Agelio* ou *Angelio*. C'eſt Nicéphore qui le dit, Liv. XVIII. ch. 49. Voyez le Gloſſaire de Mr du Cange.

ANGELOT, eſt une éſpèce de monnoie qui étoit en uſage vèrs l'an 1240. & qui valoit un écu d'or fin. Il y en a eu de divèrs poids & de divèrs prix. Ils portoient l'image de S. Michel, qui tenoit une épée à la main droite, & à la gauche un écu chargé de trois fleurs de lys, ayant à ſes piéds un ſèrpent. On en voyoit du tems de Louis XI. Il y en a eu d'autres qui avoient la figure d'un Ange, lequel portoit les Ecus de France & d'Anglețèrre, battus au tems de Henry VI Roi d'Anglețèrre. Ils valoient quinze ſols. Ils furent frappez pendant que les Anglois étoient maîtres de Paris. Le traité entre Henri VII. Roi d'Anglețèrre, & Anne Ducheſſe de Bretagne, porte que les monnoies d'Anglețèrre auroient cours en Bretagne, que le denier Anglois y feroit mis pour la valeur qu'il avoit en Anglețèrre, qui étoit la 80e partie d'un Noble ou *Angelot*. LOBINEAU. Il y a encore dans ce traité *viginti groſſi Angliæ valeant unum nobile vocatum*. Angelot; par où il paroît que l'*Angelot* s'appelloit auſſi *Noble*.

ANGELOT. Ce mot ſignifie auſſi une eſpèce de petit fromage qui n'eſt preſque connu qu'en Normandie. On dit *les angelots du Pont-l'Evêque, les angelots du pays de Bray*. Jacques Cahagne, dans ſes Eloges des Citoyens de Caën, cité par M. Ménage dans ſon Dictionnaire Etymologique, croit que ce fromage a été ainſi appellé, parce qu'il avoit la figure d'une monnoie d'Anglețèrre nommée *angelot*. *Pontem Epiſcopi illuſtrat*, dit Cahagne, *Caſeus, qui angelotus appellatur, quod figuram nummi angelus cognominis exhibeat*. Il y a de l'apparence que les Normans du Pays de Bray & du Pont-l'Evêque, auront pris ce mot des Anglois. M. de Bras croit qu'on dit *angelot* pour *augelot*, & qu'on appelle ainſi cette éſpèce de fromage, parce qu'elle ſe fait dans le pays d'*Auge*.

ANGELUS, eſt une prière à la Sainte Vièrge, qui commence par le mot d'*Angelus*, & qui ſe fait trois fois le jour, lorſqu'on ſonne trois petits coups de la cloche & par trois fois, pour avértir de la faire. *Salutatio Angelica*. On appelle cela autrement *le pardon*, parce qu'on gagne des indulgences en la recitant. Les petits coups que l'on ſonne s'appellent auſſi l'*Angelus*. *Pulſus campanæ ad ſalutationem Angelicam*. Voilà l'*Angelus* qui ſonne; diſons notre *Angelus*. S. Ignace établit en ſon pays la prière qu'on nomme communément *Angelus*. BOUH. Louis XI. ordonna dans ſon Royaume la Salutation Angélique, qui ſe dit le matin, à midi, & le ſoir, au ſon de trois coups de cloche. C'eſt ce que nous appellons l'*Angelus*. Ce fut le premier de Mai 1472. MEZER. *en la vie de Charles VIII*. En 1316. Jean XII avoit inſtitué cette dévotion à la Sainte Vièrge. DU ROCH. Ce fut lui (Louis XI.) qui établit en France la coûtume de ſonner l'*Angelus* à midi. P. DAN. On commença vèrs l'an 1330. à ſonner l'*angelus* le ſoir avant que l'on couvrit le feu dans les familles, & il y avoit deux jours d'indulgence à gagner en diſant trois *Ave*. LOBINEAU. Voyez les Statuts Synodaux de Treguier de l'an 1329. La Faille dans ſes Annales de la ville de Toulouſe, p. 247. à l'an 1475, dit, La prière de l'*Ave Maria* fut inſtituée cette année. Le Pape, à la prière du Roi, accorde trois cens jours d'indulgence à tous les Fidelles, qui aux trois coups de cloche qu'on ſonnera à midi, diront trois fois à genoux l'*Ave Maria* pour la conſèrvation de la pèrſonne du Roi & de ſon Royaume. Cette Bulle fut ſuivie d'un Edit du Roi: l'un & l'autre furent enrégiſtrez dans toutes les Cours du Royaume.

ANGEMME, ANGENE, ou ANGENIN, Terme de Blaſon, qui ſe dit d'une fleur factice & imaginaire qui a ſix feuilles, qui reſſemble à la quinte-feüille, à la reſèrve que ſes feuilles ſont arrondies au lieu d'être pointuës comme celles de la quinte-feüille. Elles ſont quelquefois pèrcées, ce qu'il faut expliquer en blaſonnant. Pluſieurs croyent que ce ſont des roſes d'atour ou d'ornement, faites de rubans, de broderies, ou de pèrles: & ce mot vient de *ingemmare*, Italien, c'eſt-à-dire, *adornar di gemme*. On les a encore nommées *achesmes*, de *acmare*, *coeffer*. On dit encore en Picard, *achesmer*; pour dire, *coeffer*. *Achesmes*, ſe diſoit autrefois pour toutes ſortes d'ornemens.

ANGENNE. Voyez ANGEMME.

ANGENIN. Voyez ANGEMME.

ANGER, v. act. Quelques-uns diſent que ce vèrbe eſt en uſage, au moins en parlant familierement, en raillant, ou en temoignant quelque colere, & qu'il ſignifie embarraſſer, incommoder. *Vexare, angere*. Votre Pere ſe mocque-t-il, de vouloir vous *anger* de l'Avocat? MOL. Je ne ſai ſi aujourd'hui on entendroit ce mot, tant il ſe dit peu.

ANGERMANIE, ſ. f. *Angermania*. Nom propre d'une Province de Suéde, qui eſt entre la Bothonie, la Laponie, la Jemptie, la Medelpadie, & le Golfe Bothnique. Il n'y a dans toute l'*Angermanie* que quelques Bourgs de peu de conſidération. MATY. L'*Angermanie* a 20 milles & demi de long & autant de large. Un Auteur d'*Angermanie* remarque que parmi les monumens de l'antiquité qu'on y trouve, il n'y a point de piérres Runiques. Preſque toutes les Paroiſſes de cette Province ont chacune leur dialecte particulier. Si l'on en croit le même Auteur, le nom d'*Angermanie* vient de *anger*, qui ſignifie, *ſe repentir*, & *man*, homme, & veut dire que c'eſt une terre dont les habitans ſe repentent de s'y être établis à cauſe des lieux eſcarpez & incultes dont elle eſt pleine.

ANGERONE, ſ. f. *Angerona. Angeronia*. Nom d'une Déeſſe des anciens Romains. Feſtus & Julius Modeſtus cité par Macrobe. *Saturn. L. I. ch.* 10, dérivent ce nom de *angina*, eſquinancie, & veulent que cette Déeſſe fut ainſi nommée, parce qu'elle guériſſoit de ce mal dans l'opinion des Payens. D'autres ont prétendu qu'elle étoit ainſi nommée du mot *angor*, douleur, peine, ou du verbe *angor*, je ſouffre, j'ai du chagrin; parce que cette Déeſſe délivroit des peines & des chagrins. C'eſt ainſi, dit-on, que de *pello* on a fait *Pellonia*, & de *populor*, *Populonia*. qui ſe trouvent, le premier dans Arnobe Liv. IV. & le ſecond dans S. Auguſtin de la Cité de Dieu, Liv. VI. ch. 10. D'autres veulent que ce nom ait été fait d'*angeo*, *je preſſe*, *je ſèrre*, parce que cette Déeſſe étoit la Divinité du ſilence, & qu'elle ſèrroit ou fermoit la bouche; c'eſt-à-dire, qu'elle faiſoit garder le ſilence. Enfin, quelques Auteurs doutent s'il ne faut point lire *Agerona*, au lieu d'*Angerona*, & ſi ce nom ne vient point de *agere*, *ago*, j'agis; parce qu'elle excitoit à agir fortement, comme dit S. Auguſtin Liv. VI. de la Cité de Dieu. *Ango* eſt l'etymologie de ce nom la plus vraie & la mieux fondée; car *Angérone* étoit éffèctivement & la Déeſſe de la patience dans les maux, & la Déeſſe du ſilence qui préſidoit aux Conſeils, parce qu'il y faut du ſecret. D'ailleurs, l'uſage de lire *angerona* eſt ancien & conſtant; il n'y a nul lieu de douter de cette leçon.

La fête d'*Angerone*, *Angernalia*. Les *Angernales* ſe célébroient à Rome le 21 Decembre. C'eſt Varron & Feſtus qui nous apprennent le nom de cette fête; & Pline, Solin & Macrobe, qui nous diſent le tems qu'on la célébroit. Voyez Saumaiſe, *Exercit. Plin. page 9*.

ANGERS, ſ. m. *Andegavum*, *Juliomagus Andium*, ou *Andegavorum*, *Andegava*, ou *Andegavum Andegava*. Ville de France, Capitale d'Anjou, ſur la riviére de Mayenne, entre l'endroit où elle reçoit la Sarte & le Loir, & celui où elle ſe jette dans la Loire. *Angers* s'appelle la ville noire, parce qu'ayant tout proche des carriéres d'ardoiſes, elle en eſt toute couvérte. *Angers* eſt l'ancienne *Juliomagus*. Elle a un Evêque ſuffragant de Tours. L'Academie d'*Angers* fut érigée en 1685. par lettres patentes du Roi.

ANGES, ſ. m. *Angelus*, ou *de Angelis*. Nom propre d'homme & de famille.

Digitized by Google

ANGEVIN, ſ. m. & f. *Andes*, au plur. *Angevavum*, *Andegavenſis*. On trouve quelquefois *andecavus*, qui eſt de la Province d'Anjou. Mr Ménage, dont il eſt parlé ſi ſouvent dans cet Ouvrage, étoit *Angevin*. L'*Angevin* Piérre des Roches Evêque de Winceſtre, ne gouverna-t-il pas long-tems l'Angletèrre ſous Henri III? Mascur. C'eſt auſſi un adjéctif. Une Famille *angevine*. Nobleſſe *angevine*. Dans le Parlement de Bretagne les Charges Françoiſes, c'eſt-à-dire, qui ne peuvent être poſſedées par des Bretons, mais ſeulement par des François, s'appellent auſſi Charges *angevines*; parce que la plus grande partie eſt poſſedée par des *Angevins* à cauſe du voiſinage des deux Provinces.

Quand la Bèrgère Iris, que cent graces divines,
Rendrent l'ornement des plaines Angevines. Menage.

Angavina. Voyez ANGEINE.

ANGHIVE, ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar. La décoction de ſes racines diminuë l'ardeur de l'urine, & guérit de la gravelle.

ANGISCOPE, ſ. m. Voyez MICROSCOPE; c'eſt la même choſe.

ANGLE, ſ. m. Tèrme de Géométrie. C'eſt l'inclination de deux lignes l'une vèrs l'autre, qui enfin ſe coupent en ſe rencontrant, & font l'*angle* au point de leur intèrſection, *angulus*. L'*angle droit* ſe forme quand une ligne tombe pèrpendiculairement ſur une autre, *rectus normalis*. Mais quand elle tombe obliquement, & qu'elle ne s'approche pas beaucoup, elle forme un *angle* qui s'appelle *obtus*, *obtuſus*. Et ſi elle eſt fort inclinée, elle forme un *angle aigu*, *acutus*. La grandeur des *angles* ſe meſure, non par la longueur des lignes qui le font, mais par leur inclination. Un *angle rectiligne*, eſt celui qui ſe fait par la rencontre de deux lignes droites inclinées ſur le même plan, *rectilineus*. Il eſt d'un plus grand uſage que les autres. Ainſi quand on dit un *angle* ſimplement, cela s'entend d'un *angle* rèctiligne. Le curviligne eſt celui qui ſe fait de deux lignes courbes, *curvilineus*. *Angle mixte*, ou mixti-ligne, eſt un *angle* compris d'une ligne droite, & d'une ligne courbe, *angulus mixtus*. *Angle plan*, eſt celui qui ſe fait ſur une ſupèrficie plane, *angulus planus*. Celui-ci ſe fait en pluſieurs maniéres, qui ont des noms differens chez les anciens Géométres. On appelle *angle cornu*, celui qui ſe fait d'une ligne droite qui touche ou qui coupe un cèrcle, *angulus cornutus*. *Angle lunulaire*, qui eſt en forme d'un croiſſant, qui ſe fait de deux lignes courbes qui ſe coupent, dont l'une eſt convéxe, & l'autre concave, *angulus lunularis*. *Angle* dans un ſegment, eſt celui qui ſe fait par deux lignes droites tirées de deux extrémitez du ſegment par quelque point de ſa circonférence, *angulus in ſegmento*. L'*angle* d'un ſegment, eſt l'*angle* que fait la circonférence d'un cèrcle avec une ligne droite, *angulus ſegmenti*. *Angle ciſſoïde*, eſt l'*angle* intérieur qui ſe fait de deux lignes circulaires convéxes qui ſe coupent, *angulus ciſſoïdes*. *Angle ſiſtroïde*, qui a la figure d'un ſiſtre, *angulus ſiſtroïdes*. *Pelecoïde*, qui a la figure d'une hache, ou d'une coignée, &c. *angulus pelecoïdes*. *Angle ſphérique*, eſt celui qui ſe fait ſur la ſurface d'un globe par l'intèrſection de deux grands cèrcles, *angulus ſphericus*. *Angle ſolide*, qui ſe fait par plus de deux *angles* plans, qui ne ſont point dans la même ſupèrficie plane, & qui aboutiſſent à un même point, *angulus ſolidus*. *Angle* de poſition, *angulus poſitionis*. Les *angles* ſe meſurent par les dégrez d'un cèrcle diviſé en 360 degrez, dont le centre eſt dans l'intèrſection de leurs lignes. Ainſi on dit, un *angle* de 60, de 90, de 120. dégrez, &c. L'*angle* ſe déſigne ordinairement par trois lettres, dont celle du milieu marque le point où les deux lignes ſe touchent. Le point où les deux lignes ſe coupent, s'appelle point de l'*angle*, *apex anguli*.

Angle, en tèrme de Fortification, ſe dit de celui que forment les divèrſes lignes qui sèrvent à fortifier. L'*angle* du centre eſt formé dans le centre du polygone par deux demi diamétres, qui de là vont aux deux extrémitez les plus proches du polygone, *angulus centri polygoni*. L'*angle* du polygone, eſt celui qui ſe fait à la pointe du baſtion par la rencontre de deux baſes, ou des deux côtez du polygone, *angulus polygonus*. L'*angle* du flanc, ou de la courtine, eſt celui qui a pour ſes côtez le flanc, & la courtine, ſur laquelle il tombe à plomb ordinairement, *angulus alæ & cortinæ*. L'*angle flanqué*, eſt la pointe du baſtion, ou le concours de deux faces du baſtion, *angulus propugnaculi*. L'*angle flanquant extérieur*, ou l'*angle de tenaille*, eſt celui qui ſeroit fait des deux faces des baſtions, ſi elles étoient prolongées, *angulus decuſſationis*. L'*angle flanquant intérieur*, eſt celui que fait la ligne raſante ſur la courtine, *angulus defenſionis interior*. L'*angle de l'épaule*, eſt celui qui eſt formé par le flanc & la face du baſtion, *angulus humeri*. *Angle diminué*, eſt l'*angle* que fait la face du baſtion avec le côté extérieur du polygone, *angulus imminutus*. *Angle ſaillant*, que quelques-uns appellent *angle vif*, eſt celui dont la pointe eſt en dehors de la place, ou qui préſente la pointe vèrs la campagne, *angulus prominens*. *Angle rentrant*, ou *angle mort*, autrement *angle de tenaille*, eſt celui dont la pointe rentre dans le corps de la place comme ceux des petits forts, qui ont la figure d'une étoile, *angulus recedens*.

Angle, Tèrme d'Anatomie, ſe dit des coins des yeux, qui ſont les endroits où la paupière de deſſus s'aſſemble avec celle de deſſous. Ils ſont deux, l'un auprès du nez, nommé *le grand angle* ou l'intèrne; & l'autre vèrs les tempes, appellé *le petit angle* ou l'extèrne. Dionis.

En Architécture, l'*angle* d'un mur eſt le point ou l'encoignûre, où ſes deux faces ou les deux côtez viennent à s'unir & à ſe tèrminer enſemble. En général les ouvriers appellent *angles*, les pièces d'encoignûre qui sèrvent dans les compartimens. *Angle* de paveur, eſt la jonction de deux revèrs de pavé, laquelle forme un ruiſſeau en ligne diagonale dans l'*angle* rentrant d'une cour. Davilar.

On appelle auſſi les *angles* d'un bataillon, les ſoldats qui tèrminent les rangs & les files, ou qui ſont ſur les ailes d'un corps rangé en bataille; & on appelle, Emouſſer les *angles* d'un bataillon, quand on retranche les hommes qui ſont aux quatre encoignûres, enſorte que d'un bataillon quarré on en faſſe un octogone, qui préſente par tout des piques, ſans laiſſer aucun intèrvalle vuide.

Ce mot, *angle*, vient du Latin *angulus*.

ANGLÉ, adj. Terme de blaſon, qui ſe dit d'une croix ou ſautoir, quand il y a des figures mouvantes de ſes angles: comme, La croix de Malthe des François eſt *anglée* de quatre fleurs de lys. *Crux cujus ex angulis lilia prodeunt*.

ANGLET, ſ. m. Tèrme d'Architecture. Petite cavité feuillée en angle droit, comme ſont celles qui ſéparent les boſſages ou piérre de refend.

ANGLETÈRRE, ſ. f. *Anglia* Nom de la partie méridionale de l'Iſle de la Grande-Bretagne, depuis les côtes de la Manche juſqu'au mont Cheriot, & aux rivières de Solwai & de Twede qui la ſéparent de l'Ecoſſe. Les Anglois la nomment *Engleland*, qui eſt la même choſe qu'en François *Angletèrre*, c'eſt-à-dire, tèrre des Anglois. Elle a pris ce nom des Saxons Anglois, qui la conquirent au VIIIe ſiécle. Avant cela on avoit appellé *Angletèrre*, *Engeland*, *Englia*, le pays que poſſedoient ces Anglois, le Holſtein & le Jutland, & quelques Auteurs prétendent qu'il fut ainſi nommé du mot Allemand ou Teutonique, *Eng*, qui ſignifie *angulus*, angle, coin, ou *anguſtia*, lieu étroit ou sèrré, & de *land*, tèrre, parce que ce pays étoit très-étroit. Ils veulent encore que l'*Angletèrre* ait été appellée du même nom à cauſe du peu de largeur de l'Iſle; mais cela ne paroit pas vraiſemblable: car les Saxons dûrent s'y trouver fort au large en comparaiſon de cette *Angleterre*, dont les Danois les avoient chaſſez: ainſi il eſt plus probable qu'on l'appella la Bretagne *Angletèrre*, parce qu'elle étoit devenuë la tèrre des Anglois. Ce fut Egbèrt premier Roi Saxon qui monta ſur le Trône en 801, qui lui donna le nom d'*Angleterre*. Il le préfera, dit-on, à celui de Saxe, à cauſe de l'alluſion que S. Grégoire a faite du nom d'Anglois à celui d'Ange, en diſant, *Anglos eſſe Angelicos*. Car en Saxon *Engel* ſignifie Ange, & *Engelſch*, Angélique. Quelques Auteurs ont cependant appellé l'*Angletèrre* la Saxe d'outremèr, ou *Saxonia ultramarina*; la nouvelle Saxe, *Saxonia nova*. Elle avoit été nommée d'abord Albion, & puis Bretagne, pour les raiſons que nous avons rapportées en leur place. La Capitale d'*Angletèrre* eſt Londres. Depuis la réünion que la Reine a faite de l'*Angletèrre* & de l'Ecoſſe en un ſeul Royaume, on ne diſtingue plus dans ces Royaumes *Angletèrre*, ni Ecoſſe; on dit ſimplement, Grande-Bretagne. Mais les Loix du Parlement n'ont point changé notre uſage en France, & nous parlons encore comme auparavant. L'*Angleterre* a la forme d'un triangle, dont la baſe eſt au midi, & la pointe au nord. Elle eſt baignée au midi par la mèr Britannique ou la Manche; à l'Orient par la mèr d'Allemagne; & à l'Occident par celle d'Irlande; au Nord par celle d'Ecoſſe. L'*Angletèrre* eſt un pays fèrtile, commode, & dont l'air eſt extrêmement temperé. Les laines d'*Angletèrre* ſont fines & précieuſes. Les chevaux & les dogues d'*Angletèrre* ſont eſtimez. On n'y voit point d'ânes, de mulets, ni de loups; ſoit qu'on les ait extèrminez par la chaſſe, ou en faiſant grace à tous les coupables condamnez à l'exil, s'ils rapportoient une cèrtaine quantité de têtes de loups. L'*Angletèrre* a des mines d'etain, de plomb, & de fèr. Les ſciences & les arts y fleuriſſent. Cambden croit que l'*Angletèrre* fut autrefois jointe à la France; ſa raiſon eſt que la mèr eſt fort baſſe entre Calais & Douvres. L'*Angleterre* eſt une Monarchie à laquelle les femmes ſuccédent au défaut des mâles. Sur un paſſage de Corneille Tacite, qui dans la vie d'Agricola ſon beau-pére, parle de Vondica femme du ſang Royal; on prétend que les Anglois n'ont jamais mis de différence entre les hommes & les femmes, pour ce qui regarde l'Empire. On dit même que 800. ans avant cette Voadica qui vivoit ſous l'Empereur Claude, la Reine Cordelle avoit glorieuſement rempli le Trône. LARR. Tout cela ſent bien la fable. Tacite ne dit pas même que Voadica regnât : mais qu'elle ſe mit à la tête de ceux qui ſe révoltèrent contre les Romains. Mais quoiqu'il en ſoit de ces premiers ſiécles, depuis long-tems les loix d'*Anglétèrre* appellent les femmes à la ſucceſſion du Royaume au défaut des mâles.

L'*Anglétèrre* a été ſoumiſe à cinq peuples différens. D'abord les Bretons, nation Gauloiſe, y paſsèrent & s'y établirent ; on ne ſait pas en quel tems. Il y a ſur cela, & ſur le nombre des Rois Bretons, mille contes dans les hiſtoires anciennes d'*Anglétèrre*. Il eſt étonnant que le nouvel Hiſtorien ait adopté toutes ces fables. Jules Céſar ſoumit les Bretons aux Romains, dont ils furent tributaires juſques vèrs l'an 446. Pour ſe délivrer de ces Maitres, ils appellèrent les Pictes d'Ecoſſe, qui aprés avoir chaſſé les Romains, dominèrent dans la Bretagne. Pour chaſſer les Pictes, on appella les Saxons, qui au VIII^{e} ſiécle ſe rendirent maîtres de la Bretagne. Aux Saxons ſuccédèrent les Danois, que Guillaume le Conquérant ſubjugua à ſon tour l'an 1066. Sa poſtérité régne encore en *Anglétèrre* ; qui malgré la conquête des Normands, a toûjours conſèrvé juſqu'ici le nom que les Saxons lui avoient donné.

S. Grégoire écrivit à Brunehaut Reine de France, ſur le grand ſuccès des prédications d'Auguſtin & de ſes Compagnons en *Anglétèrre* : Quelles graces & quel ſecours n'a pas reçu de vous notre très-révèrend Frère & Coévêque Auguſtin dans ſon voyage d'*Anglétèrre* ? Nous le ſavions par la renommée ; mais les Moines qui ſont revenus d'*Anglétèrre* ici, nous en ont appris le détail. CORDEM. Tout Roi d'*Anglétèrre* qu'étoit le Roi Guillaume, il n'avoit pas oublié qu'il étoit né en Hollande. DE LA CHAP.

Il y a un très-grand nombre d'Hiſtoires d'*Anglétèrre*. On a fait pluſieurs Recueils des anciens Écrivains de l'Hiſtoire d'*Anglétèrre* à Hydelbèrg, *in fol.* 1587. à Francfort, *in fol.* 1601. à Londres, 2. vol. *in fol.* 1652. à Oxford, 2. vol. *in fol.* 1684. Les principaux Hiſtoriens d'*Angleterre* ſont, Bède, Guillaume de Malmeſbury, Roger Hoveden, Henri Huiſtington, Ethelward, Indulphe, Jean Aſſer, Matthieu Paris, Thomas Walſinghan, Thomas Morus, Mathieu de Weſtminſter, Ranulphe de Cheſtèr, Froiſſard, Polydore Virgile, Camden, Speed. Pour bien connoître ceux qui ont écrit de l'*Anglétèrre*, il faut voir l'excellent Ouvrage de M^{r} Nicolſon, Evêque de Carliſle, intitulé. *The Engliſch Hiſtorical Library* ; c'eſt-à-dire, Bibliotéque hiſtorique d'*Angleterre*, en deux volumes, dans leſquels il fait le dénombrement & la critique de tous les Auteurs qui ont écrit ſur l'*Anglétèrre*. Nous avons dans notre langue une Hiſtoire d'*Angleterre*, d'Ecoſſe & d'Irlande par Du Cheſne, & une par Du Vèrdier. Les Révolutions d'*Anglétèrre* par le P. d'Orleans ; ouvrage éſtimé, même des Proteſtans, & une Hiſtoire générale d'*Anglétèrre* par Larrey en quatre volumes *in folio* ; mais il y a tant de fables, tant de paſſions, non ſeulement dans les matières de religion, mais en tout, & principalement contre la France, qu'elle n'eſt pas ſupportable. L'hiſtoire des dèrniers Regnes n'eſt qu'une compilation des Gazettes & des Lardons d'Hollande.

NOUVELLE ANGLETÈRRE, *Anglia Nova*. C'eſt une contrée de l'Amérique ſeptentrionale. Elle eſt bornée au nord & au couchant par la Nouvelle France ; au midi par la Nouvelle York, ou le Nouveau Pays-Bas ; & au levant par la mèr du nord, ou l'Océan. Les Habitans naturels de la *Nouvelle Angleterre* ſont les Almouchiquois. La Capitale eſt Baſton.

ANGLEUSE, adj. f. Eſt une épithete qui ſe donne à des noix, quand elles ne peuvent s'arracher qu'avec peine & par morceaux de leur coque, parce que la ſubſtance de la noix eſt enſèrmée dans de petits angles ou recoins. En Latin *nux lingoſa* ; ainſi *angleuſe* vient d'angle, & ſignifie, qui a beaucoup d'angles & de petits recoins.

ANGLICAN, ANE, adj. D'Anglètèrre, qui appartient à l'Anglètèrre. Il ne ſe dit que de la Religion & de l'Egliſe. En d'autres matières il faut dire Anglois, Angloiſe. La Religion *Anglicane*, c'eſt la prétenduë Réforme introduite par Henri VIII. Depuis que l'Anglètèrre avoit été convèrtie par le Moine S. Auguſtin, qui y fut envoyé par S. Grégoire, & qu'il eut chaſſé l'idolâtrie, que les Saxons ou Anglois y avoient rappellée ; l'Anglètèrre avoit été Catholique, juſqu'à ſe faire tributaire du S. Siége. Mais Henri VIII. ayant fait diſſoudre ſon mariage avec Catherine d'Arragon, pour épouſer Anne de Boulen, & le Pape l'ayant excommunié, ce Prince changea la Religion ; & premiérement il défendit, ſous peine d'être traité de criminel de lèze Majeſté, de reconnoître l'autorité du Pape ; & ordonna qu'on le reconnût lui-même Chéf de l'Egliſe *Anglicane* en tèrre ; qu'on lui payât les annates & les décimes des Benéfices ; qu'on s'adreſſât à lui pour la déciſion des procès & la reforme des abus, & que le Pape ne fût plus appellé que l'Evêque de Rome ſimplement. Il ſe créa un Vicaire general dans les affaires ſpirituelles & eccleſiaſtiques. Ce Vicaire, quoique laïque, fit des ordonnances qu'il appelle Injonctions, auſquelles il aſſujetit les Prélats & tout le Clèrgé. Il préſida au nom du Roi au Synode que ce Prince aſſembla ; il n'y fut rien decidé contre la foy. Juſques-là ce n'étoit que ſchiſme ; mais bien-tôt aprés l'hereſie s'y mêla. Le nouveau Chèf de l'Egliſe ſoutint qu'il y avoit ſept Sacremens, mais qu'il n'y en avoit que trois inſtituez par JESUS-CHRIST ; le Baptême, l'Euchariſtie & la Pénitence ; que les autres avoient été ajoutez par l'Egliſe. Il changea beaucoup de choſes dans la Liturgie. Il ôta le nom du Pape du Canon de la Meſſe, & y mit le ſien. Il nia que la Confeſſion fût d'inſtitution divine, quoiqu'il la crût néceſſaire. Il laiſſa les prières pour les morts, & nia le Purgatoire. Il préſcrivit une nouvelle forme pour l'ordination des Evêques. Il défendit le mariage aux Prêtres, & le permit aux Religieux qui n'etoient pas Prêtres. Tel fut l'origine & le commencement de la Religion *anglicane*. Sous le Regne d'Edouard V. fils d'Henri VIII. Edouard Sennèr, ſon oncle & ſon tuteur, hèretique Zuinglien, introduiſit en Anglètèrre les Lutheriens, les Zuingliens, & leurs èrreurs. Elizabeth fit auſſi differens réglemens, ſur-tout pour la conſèrvation de tout l'extérieur de la Religion, auſſi-bien que Jacques I. & Charles ſon fils. De ſorte qu'en général on peut dire que les principaux points de la Religion *anglicane*, ſont, 1°. De ne reconnoître point le Pape pour Chèf de l'Egliſe ; de reconnoître au contraire le Souverain, quel qu'il ſoit, homme, femme ou enfant, pour Chèf de l'Egliſe d'Anglètèrre. 2°. De conſèrver la hiérarchie & les differens ordres de Miniſtres. 3°. De conſèrver la Liturgie & le culte extérieur de Religion, quoique differemment des Catholiques. 4°. Outre les èrreurs dont j'ai parlé, de rejetter le culte des Saints, la préſence réelle, & de ne croire ſur cela que ce qu'enſeigne Zuingle ou Calvin.

L'Egliſe *anglicane*, c'eſt la Société des Anglois qui profeſſent la Religion dont je viens de parler. L'Egliſe *anglicane* eſt compoſée du Roi, qui en eſt le Chèf, du Clèrge & du Peuple. Le Clèrgé comprend les Archevêques & Evêques, les Prêtres & les Diacres. Eliſabeth n'admit aucun Ordre inferieur au Diaconat. Il y a dans l'Egliſe *anglicane* differens Benefices, des Cures ou Parroiſſes, des Chapitres, des Dignitez dans ces Chapitres, des Canonicats, des Chanoines, &c. Mais il n'y a point de Religieux, quelque choſe qu'Eliſabeth ait fait pour tâcher d'en conſèrver. Cette Reine ſe vantoit d'avoir un Clèrgé honorable, & non pas des Miniſtres affamez comme ceux de Genêve. JOVET.

On dit encore le mot *Anglican* en toutes les autres choſes qui concèrnent la Religion. La Liturgie *anglicane*, un Rituel *anglican*, un Prêtre de l'Egliſe *anglicane*, les Egliſes *anglicanes*, la Doctrine de l'Egliſe *anglicane*.

ANGLICAN, ANE, ſ. m. & f. Celui ou celle qui profeſſe la Religion établie en Anglètèrre par les loix. Les *Anglicans* ſe ſont moins éloignez des Catholiques que la plûpart des autres Proteſtans. Tout ce qui n'eſt pas *Anglican*, s'appelle Non-Conformiſte en Anglètèrre. Les *Anglicans* ſe nomment autrement Toris. Les Partiſans de l'Egliſe *anglicane* avoient conſeillé au Roi Guillaume de reconnoître le Duc d'Anjou, on aſſure que le Comte de Godolfin, qui étoit alors dans les intérêts de l'Egliſe *anglicane*, dit au Roi en Novembre 1701, que ſi Sa Majeſté entreprenoit cette guèrre, il ſeroit obligé de quiter ſon emploi & de ſe retirer, ce qu'il exécuta peu de tems aprés. DE LA CHAPELLE. Le meilleur Hiſtorien que nous ayons ſur le Schiſme de l'Egliſe *anglicane*, eſt Sanderus, *de Schiſmate Anglicano*. L'hiſtoire de la Reformation par Burnet Evêque de Saliſburi, eſt un tiſſu de fauſſetez groſſiéres. Pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, il y a un fort gros Recueil des conſtitutions qui la concèrnent, faites ſous les Rois Jean, Henri III. & Edouard I. & tirées des Archives de la Tour de Londres par Ed. Pryne Garde de ces archives ; le *Monaſticon Anglicanum* en trois vol. *in folio*, mais où il y a bien des pieces fauſſes ; l'*Anglia Sacra*, deux volumes *in folio*, à Londres 1691. Enfin, la Reine vient de faire imprimer tous les Actes & les Titres ou Chartes qui regardent l'Hiſtoire d'Anglètèrre, tirées des Archives de la Tour de Londres, par M^{r} Rymèr, Garde de ces Archives ; mais à peine ce Recueil avoit-il paru que M. Andèrſon, Juriſconſulte habile, a prétendu y montrer bien des pieces fauſſes.

ANGLICISME, ſ. m. Façon de parler angloiſe. Cet homme parle aſſez bon François ; mais il eſt ſujet à faire des *Angliciſmes*.

ANGLOIS, OISE, ſ. m. & f. C'eſt le nom du peuple qui habite l'Anglètèrre. Les habitans de cette Iſle s'appelloient autrefois Bretons, *Britanni*, comme on le voit dans Ceſar, L. III. *de Bello, Gall.* dans Tacite, vie d'Agricola, dans Suètone, dans l'Epitome de Tite-Live, Liv. V. dans Pline, Liv. IV. ch. 16. & ailleurs dans Méla, Liv. III. ch. 6. Tèrtullien, *adv. Jud.* ch. 7. S. Athanaſe, les Géographes Denys, v. 562. & ſuiv. & Étienne, & généralement toute l'antiquité.

On ne convient pas ſur l'origine de ce nom, ſur le tems que les *Anglois* le prirent, ni ſur la raiſon qui le leur fit prendre. J'ai dit ſur le mot *Anglètèrre*, que quelques Auteurs prétendent que le petit canton de tèrre qu'occupèrent d'abord les Saxons entre le Holſtein & le Jutland, s'appelloit *Engeland*, Anglètèrre, & que ces peuples portèrent ce nom dans l'Iſle Britannique, & donnèrent à leur nouvelle conquête le nom de leur ancienne habitation. C'eſt le ſentiment de Bede & de Krantzius, & ce ſont ces *Anglois*-là que Bede appelle *Anglois* du milieu des tèrres, *Middelengli*, *Angli mediterranei*. Goropius Béeanus prétend que le nom *Anglois* vient d'*angeln*, qui ſignifie pêcher à la ligne, ou avec un hameçon, & qu'il leur fut donné, parce qu'ils étoient ſur le bord de la mèr, comme qui diroit pêcheurs. Il prétend néanmoins que ce ne fut pas ſeulement à cauſe de leur pêche, mais plus encore à cauſe de leurs rapines qu'il leur fut donné.

Quelques-uns diſent que vèrs le milieu du V^{e} ſiécle, ſix petits Souverains vinrent à divèrs tems de l'ancienne Saxe, menant avec lui chacun les peuples de ſa Province ou de ſa Seigneurie, dont l'un étoit l'*Anglois*, qui donna ſon nom à tous les autres, & qui abolit le nom général de Saxon. D'autres diſent que ſur la fin du V^{e} ſiécle, Hengiſte, Prince Saxon Roi de Kent, ayant fait la conquête de Londres, voulut que toute la Bretagne changeât de nom pour prendre le ſien, & s'appellât *Hengeſteland*, c'eſt-à-dire, Tèrre d'Hengiſte, d'où par corruption s'eſt formé *England*, Anglètèrre. D'autres ſoutiennent que ce ne fut qu'au commencement du IX^{e} ſiécle, qu'Egbèrt Roi des Saxons Orientaux, ayant réüni les ſept petits Royaumes que les Saxons avoient formez dans le midi de l'Iſle Britannique, lui donna le nom d'*Anglètèrre*, comme nous avons dit à ce mot. Saxon le Grammairien prétend qu'il eſt dérivé du nom d'un Roi qu'avoient eû ces peuples, nommé Angul; mais cet Auteur ſeul n'eſt pas un bon garant. Ce qui eſt ſûr en tout ceci, c'eſt qu'il y a eu un peuple dans la Gèrmanie qui s'appelloit *Anglois*, *Anglus*. Nous le voyons dans Tacite, *de morib. Germ. ch.* 40. Ce peuple fut un de ceux de la partie méridionale de la Bretagne, & il y porta ſon nom. Tout le reſte eſt conjecture; mais il eſt très-vraiſemblable qu'Egbèrt étoit *Anglois*, & Roi de ce peuple *Anglois*, & que par ſa conquête, ce peuple étant devenu le peuple dominant dans ce pays, ſon nom fut donné à tous les autres; qu'ainſi ce n'eſt qu'au commencement du IX^{e} ſiécle que tous ces peuples, tant anciens Bretons que Saxons, portèrent le nom d'*Anglois*.

Berthe fille de Cherebèrt Roi de Paris, qui avoit épouſé Ethelbèrt Roi de Kent, fut cauſe de la convèrſion des *Anglois* par la protèction qu'elle donna à Saint Auguſtin. Cordem. S. Gregoire écrit à Brunehaut Reine de France: Vous ſavez combien de choſes miraculeuſes Dieu a faites pour la convèrſion des *Anglois*, & vous devez en avoir bien de la joie, puiſque vous avez la meilleure part à cet ouvrage. Id. Pierre Matthieu, dans la vie de Louis XI Liv. 5. dit que le Comte d'Armagnac regardoit la rencontre d'un *Anglois* comme un mauvais augure. De Roch.

ANGLOIS, OISE, adj. *Anglus*, *Anglicus*. Ercoubèrt fut le premier Rois des *anglois* qui ordonna par Edit dans tout ſon Royaume d'abatre les Idoles, & d'obſèrver le jeûne du Carême. Fleur. Dryden eſt le meilleur Poëte *anglois* qui ait paru juſqu'ici. La Critique du Théâtre *anglois* par M. Coullièr, eſt un bon livre. Un livre *anglois*. Caton eſt une Tragédie *angloiſe*, qui ſe repréſente depuis quelques années avec ſuccès à Londres. Un vaiſſeau *anglois*, la flotte *angloiſe*. Un cheval *anglois*; mais on ne dit point un dogue *anglois*, il faut dire un dogue d'Anglètèrre.

ANGLOIS, ſ. m. Créancier fâcheux. *Moleſtus creditor*. La puiſſance redoutable des *Anglois* en France, & les ravages qu'ils y firent pendant les longues guèrres entre Philippe de Valois & Edouard III. pour la ſucceſſion à la Couronne, après la mort de Charles le Bel, donnèrent lieu à cette expreſſion. Le peuple appella *anglois*, tout créancier trop dur & trop preſſant. Marot s'en eſt sèrvi dans ce ſens. Paſquier atteſte qu'on le diſoit encore de ſon tems, & il apporte ces vèrs adreſſez au Roi François I. par Guillaume Cretin.

Et aujourd'hui je fais ſolliciter
Tous mes Anglois, *pour les reſtes parfaire,*
Et le payement entier leur ſatisfaire.

C'eſt encore ce qui fait dire à Marot dans un rondeau, qui commence par,

Un bien petit de près vous me preſſez,

Et qu'il adreſſe à un homme à qui il devoit de l'argent.

Je ne vy onc Anglois *de voſtre taille.*

On donne encore le nom d'*anglois* à une éſpèce de pâtiſſerie qu'on fait avec des prunes ſimplement, ſans les couper ni peler.

L'ANGLOIS, ſ. m. La langue que l'on parle en Anglètèrre. Le Moine Auguſtin allant en Anglètèrre paſſa par Metz, où il fut reçu par Theodobèrt & Brunehaut d'une manière qui répondoit fort à l'attente de S. Grégoire. On lui pèrmit de prendre des Prêtres François qui ſuſſent l'*anglois* & le latin, pour sèrvir d'Intèrprètes. Cord. L'*anglois* eſt compoſé d'ancien Breton, de Latin, de Saxon ou Allemand, & de François. Wallis a fait une ſavante & judicieuſe Diſſèrtation ſur la langue *angloiſe*; elle sèrt de Préface à ſon Traité *de loquelâ*, & à ſa Grammaire angloiſe. Nous n'avons point de bonne Grammaire angloiſe; celle de Miege eſt la moins mauvaiſe; celle de Wallis eſt utile à ceux qui ſavent déja l'*anglois*; mais elle ne peut sèrvir à l'apprendre.

L'ANGLOIS, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Narciſſe, qui jette une petite fleur, un peu plus grande néanmoins que le narciſſe de Narbonne. Il a le godet jaune, par tout égal

ANGLOISE, ſ. f. Autre tèrme de Fleuriſte. Tulippe d'un beau colombin rouge & blanc.

ANGLOSAXON, ONE, ſ. m. & f. *Angloſaxo*. On ſe sèrt quelquefois de ce nom pour ſignifier les peuples d'Allemagne qui vinrent s'établir dans l'Iſle Britannique, & les diſtinguer des naturels de l'Iſle ou Bretons, qui depuis la conquête des Anglois & Saxons, furent auſſi appellez Anglois. Ce mot eſt compoſé d'*anglus*, Anglois, & de *Saxo*, Saxon, parce que ces Conquérans de la Bretagne étoient partie Anglois, partie Saxons.

ANGOBÈRT, ſ. m. Sorte de poirier & de poire. L'*angobèrt* eſt une poire à cuire, groſſe, & qui fait une compote de belle couleur. Elle a la chair douce & un peu fèrme, & ſe garde aſſez avant dans l'hivèr. La Quint. Elles durent juſqu'au mois de Mai. Id. L'*Angobert* eſt une aſſez groſſe poire, longue, colorée d'un côté; le bois de l'arbre tire extrêmement à celui du beurré, & la poire n'y reſſemble pas mal. Id.

ANGOISSE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie douleur violente *Angor*, *ægritudo*. Il s'eſt pris les doigts dans les fentes de cette porte, il en a ſenti beaucoup d'*angoiſſe*. Il ſe dit plus communément des afflictions de l'éſprit. Il a ſenti de cruelles *angoiſſes* en apprenant la mort de ſon fils. Les ſonges le faiſoient rire dans les *angoiſſes* de la mort. Voit. Leur ſalut eſt en danger dans cette tèrre de tribulation & d'*angoiſſe*. Pat. J'ai ſû vos peines & vos *angoiſſes*, qui marquent ſi bien le zéle dont vous êtes embraſé. Du Bois.

Ce mot vient du Latin *anguſtia*. Itquez fait venir le mot François *angoiſſe*, & l'Italien *angoſcia*, des langues Septentrionales. Il remarque qu'en vieux Saxon, *anglimman*, veut dire, *faire de la peine*, *angere*; *angſum*, *triſte*, *inquiet*, *triſtis*, *ſollicitus*; qu'en allemand, *angſt*, veut dire, *anxiété*, *angoiſſe d'éſprit*, *anxietas*, *animi anguſtia*: que dans la langue des Cimbres, c'eſt-à-dire, dans la langue qu'on parloit dans une partie de la baſſe Allemagne, *angur*, veut dire, douleur, chagrin, *dolor*, *mœror*; *angiſſi*, angoiſe, *anguſtia*; *angra*, faire de la peine, *angere*, *angraſt*, avoir du chagrin, *triſtari*.

*Poires d'*ANGOISE, ſont des poires de mauvais goût, qui prennent à la gorge, que Menage dit avoir été ainſi nommées d'un village qui eſt en Limoſin du même nom, où elles furent trouvées en l'an 1094. *Pirum anginam premens*, *pirum angoſſiatum*.

*Poires d'*ANGOISSE, eſt auſſi une éſpèce de cadenas qui s'ouvre par un reſſort, & qu'on met dans la bouche d'une pèrſonne pour l'empêcher de crier au ſecours, ou pour la forcer à donner ſon argent.

On dit auſſi au figuré, On lui a bien fait avaler des *poires d'angoiſſe*; pour dire, qu'on lui a dit beaucoup de choſes fâcheuſes dont il n'a oſé ſe plaindre.

ANGOISSELS, adj. Ce mot ne ſe dit plus, il ſignifioit *angoiſſeux*.

ANGON, ſ. m. *Jaculum*, *ſpeculum*. Eſpèce de javelot dont ſe sèrvoient les anciens François. L'*angon* ſe dardoit de loin, le fèr de ce Javelot reſſembloit à une fleur de lys. Le Gendre. Une opinion ſur les armes de nos Rois, eſt que ce ne ſont véritablement lys de Marais ni de Jardin, mais le fèr de l'*angon* ou javelot des anciens François. La piéce du milieu étoit droite, pointuë & trenchante; les deux autres qui l'accompagnoient étoient renvèrſées en croiſſant; une clavette lioit ces pieces, ce qui faiſoit ce qu'on dit, le pied de la fleur de lys. Id.

ANGOULÊME, ſ. m. *Inculiſma*, *Engoliſma*, *Ecoleſina*, *Æquleſina*, *Aquilmenſis*, *Ratiaſtum*. Ville Epiſcopale de France, capitale de l'Angoumois, avec titre de Duché. Les deux Hiſtoriens d'*Angoulême*, Corlien & Maichin, l'écrivent toujours par un A. La Ville d'*Angoulême* n'a pas toujours été appellée d'un même nom; car il paroit par les monumens & titres anciens, & par les légendes des piéces de monnoie que faiſoient battre les Comtes d'*Angoulême*, qu'elle a été quelquefois nommée *Iculiſma*, *Engoliſma*, *Angolia*, *Equaliſma*, & *Engoleſſima*; d'autres fois *Engolma*, & *Egoleſma*, & enfin *Engoleſma*, *Angulême*. MAINCHIN. CORLIEU. Auſone l'appelle *Iculiſma*, Ep. 15. Mais Helie Vinet en ſon diſcours de la ville d'*Angoulême*, aſſure qu'il y doit avoir *Iculiſma*, & qu'il l'a ainſi trouvé dans les vieux exemplaires d'Auſone écrits à la main. ID. S. Auſone eſt le premiér Évêque d'*Angoulême*, Mainchin pretend que ce Saint fut diſciple de S. Martial, qui l'avoit été de JESUS-CHRIST, & qui ayant été envoyé par S. Piérre dans les Gaules, fut Evêque de Limoges. Corlieu, dans ſon Hiſtoire d'*Angoulême*, ne place l'un & l'autre que ſous l'Empereur Déce, ſuivant en cela le ſentiment de Grégoire de Tours. Voyez MARTIAL. *Angoulême* eſt une ville très-ancienne, ſituée ſur une montagne dont la Charente baigne le piéd, & qui forme une éſpèce de longue plaine entre cette riviére & celle d'Anguienne. L'Evêque d'*Angoulême* eſt ſuffragant de l'Archevêché de Bourdeaux. L'hiſtoire d'*Angoulême* a été écrite par François de Corlieu, intitulée, Recueil en forme d'hiſtoire de ce qui ſe trouve par écrit de la Ville & des Comtes d'*Angoulême*. La ſeconde édition eſt augmentée par Gabriël de la Charlonie, *in 4°*, à *Angoulême* 1629

ANGOUMOIS, ſ. m. *Engoliſmenſis ager*. Province de France. Angoulême en eſt la Capitale, & lui a donné ſa dénomination. MAINCHIN. Corlieu a écrit *Angoumois*. La Charente a ſa ſource dans l'*Angoumois*, & en baigne une partie. Armand Mainchin a écrit l'hiſtoire de Saintonge, Poitou, Aunis & *Angoumois*, imprimée *in fol.* à S. Jean d'Angely 1671. Le pays Royal d'*Angoumois* contient au rapport de Corlieu, 20 lieuës de long, & environ 15 à 16 de large. Il eſt limité à l'orient du Limoſin, de la Saintonge à l'occident, au midi du Perigord, & du Poitou au ſeptentrion. MAINCHIN. Durant le régne de Charlemagne l'*Angoumois* fut uni à la maiſon de Poitou, par le delaiſſement qu'en fit ce Monarque en faveur d'Abbon, ou Albon, premier Prince de ſon ſang, en 778. ID. Bien que l'*Angoumois* fut originairement une portion & une dépendance de l'Aquitaine, neanmoins il n'a jamais reconnu d'autre juriſdiction ſouveraine que celle du Parlement de Paris. ID.

ANGOUMOISIN, INE. ſ. m. & f. & adj. *Inculiſmenſis*. Qui eſt de l'Angoumois. Pline, au Liv. IV. de ſon hiſt. nat. ch. 19. parle de certains peuples d'Aquitaine, nommez *Ageſinates*, qui étoient proches voiſins de ceux de Poitou. Ces peuples-là ſont indubitablement les *Angoumoiſins*, & non pas ceux du pays d'Agénois, qui ſont fort éloignez de la Province de Poitou. MAICH. Corlieu dans ſon hiſtoire d'Angoulême, écrit ENGOMOISIN. Durant le tems de la domination des Romains juſqu'à celle des François, il n'eſt fait mention que les *Engomoiſins* ayent eu plus de trois Évêques; mais cet Auteur eſt ſuranné. Les Poëtes *Angoumoiſins* ont feint que le Baudiac fut amoureux de la Tourre. MAINCHIN. Ce ſont deux riviére de l'Angoumois, dont la premiére ſe pérd dans les campagnes, & va joindre, dit-on, la ſeconde par des conduits ſoutérrains

ANGOURIA, ſ. Eſpèce de melon d'eau, que les Grecs nomment ainſi. Les Turcs l'appellent *Schamcaouni*, le melon de Damas, & les Arabes *ſegg' a Rhatbikh*; *al hindi*, le melon des Indes. D'HERB.

ANGUICHURE, ſ. f. Éſpèce de baudriér qui ſert aux Veneurs à porter un cor de Chaſſe.

ANGUIEN, ou **ENGUIEN**, ſ. m *Angia*, *Anghia*. Petite ville des Pays-Bas, entre Mons & Bruxelles. Les gens du pays écrivent *Enguien*. *Enguien* eſt la premiére Baronie du Comte de Hainaut. La Baronie d'*Anguien* tomba dans la Maiſon de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg, Comteſſe de S Paul, Dame d'*Anguien*, avec François de Bourbon, qui ſous le nom de Comte d'*Anguien*, remporta la bataille de Ceriſole en 1544. La Baronie d'*Anguien* étant échuë en partage à Charles, pére d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Louis de Bourbon, premiér Prince de Condé, ſon frère, en fit tranſporter le nom à Nogent le Rotru au Pérche, qu'il fit nommer *Anguien* le François. Henri IV. vendit à Charles de Ligne Comte d'Aremberg, la ville d'*Anguien* en Hainaut. Henri de Bourbon II. du nom, Prince de Condé ayant échangé Nogent *Anguien* avec le Duc de Sully, il fit donner le titre de Duché d'*Anguien*, à la Baronie d'Iſſoudun en Bérry, & enſuite il a été transféré au Duché de Montmorenci. Les fils aînez des Princes de Condé portent le nom de Duc d'*Anguien*. Le grand Condé n'étoit encore que Duc d'*Anguien* quand il gagna les batailles de Rocroi & de Nortlingue.

ANGUILLADE, ſ. f. Coups de fouet; & ſe dit particuliérement de ceux qu'on donne avec une peau d'anguille. Régnier dit dans ſes Satyres: M'eût donné l'*anguillade*, & puis m'eut laiſſé-là.

ANGUILLADE, a ſignifié autrefois, Tromperie; & ce mot étoit venu en ce ſens de la farce de Pathelin, parce qu'il promit au Marchand de lui faire manger d'une belle anguille pour avoir ſon drap.

ANGUILLE, ſ. f. Poiſſon de rivière, long & menu, de la figure d'un ſérpent, dont la peau eſt ſi gliſſante qu'on ne la peut tenir dans les mains. Elle a la gueule aſſez grande, & garnie de petites dents, avec deux nageoires auprès des ouies. La chair en eſt gluante & viſqueuſe. *Anguilla*. ROND. Les *anguilles* demeurent dans la bourbe, & ne ſe pêchent en abondance que dans les inondations, & quand les eaux ſont troubles. On a découvért avec le microſcope, que les *anguilles* ont la peau écaillée comme les autres poiſſons.

On dit que les *anguilles* frayent avec les ſérpens. Abraham Mylius dans un Traité qu'il a fait de l'origine des animaux, enſeigne la maniére de faire des *anguilles* par artifice. Il dit qu'il faut couper deux gazons au mois de May, couvérts de roſée, puis les mettre l'un ſur l'autre, enſorte qu'il ſe touchent par la partie hérbuë. Quelques heures après qu'ils auront été ſur le bord d'un viviér échauffez par le ſoleil, il en ſortira une infinité d'*anguilles*.

On dit provérbialement, Écorcher l'*anguille* par la queuë, pour dire, commencer une affaire par où il la faut finir. C'eſt une *anguille* de Melun, il crie devant qu'on l'écorche; pour dire, il a peur ſans ſujet. Ce provérbe vient de ce qu'un nommé l'*Anguille*, bourgeois de Melon, qui repréſentoit à une Comédie le pérſonnage de S. Barthelemy; voyant l'exécuteur le couteau à la main qui faiſoit ſemblant de l'écorcher, ſe mit à faire un grand cri auparavant qu'il le touchât; ce qu'on trouva ſi plaiſant, que cela a donné cours au Provérbe. On dit auſſi, il y a *anguille* ſous roche; pour dire, il y a quelque myſtère caché ſous ce qu'il dit, ou ſous ce qu'il fait. Il s'échappe comme une *anguille*; pour dire, il diſparoit ſans qu'on puiſſe le retenir, ſans qu'on s'en appérçoive. On dit encore, Rompre l'*anguille* au genou, pour ſe moquer des gens qui prennent une maniére de faire quelque affaire qui n'eſt pas propre pour y réuſſir. On diſoit autrefois, Rompre l'andouille au genou dans le même ſens.

ANGUILLÈRS, ou **ANGUILLÉES**. Tèrme de Marine. Canaux qui regnent à fond de câle à côté de la carlingue pour conduire les eaux à la pompe.

ANGUILLIÈRE, ſ. f. *Anguillarum Vivarium*. Ce mot ſe trouve dans le Theâtre d'Agriculture de Sèrres, pour ſignifier le lieu où l'on nourrit, ou bien où l'on conſérve des anguilles. On dreſſera l'*anguillière* en un lieu ombreux, ou bourbeux, & l'on y nourrira les anguilles des entrailles de toutes ſortes de poiſſons frais & ſalez, de volailles, levrauts, lapins, & autres bêtes, des pelures de fruits, de figues à demi gâtées, de cormes, de glands concaſſez, de marc de raiſin, &c. DE SERRES.

ANGUILLOMEUX, adj. Borel dit que ce mot veut dire, *cauteleux*, & qu'il vient d'*anguis*, *ſerpent*, comme qui diroit *ἀγκυλομήτης*. Ce mot n'eſt plus en uſage.

ANGULAIRE, adj. m. & f. Qui a des angles. *Angularis*. Côté *angulaire*. Il ne ſe dit guère que de la piérre fondamentale qu'on met à la premiére aſſiſe d'un bâtiment, qui fait l'angle ou le coin du bâtiment.

On dit figurément en tèrmes de l'Écriture, que JESUS-CHRIST eſt la piérre *angulaire* de l'Égliſe: ce qui eſt fondé ſur la Prophetie, *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus eſt in caput anguli*.

A N H.

ANHALT, ſ. m. *Anhaltinus Principatus*. Principauté d'Allemagne dans la haute Saxe. Elle eſt entre le Duché de Saxe, le Comté de Mansfeld, le Landgraviat de Turinge, & les tèrres d'Albèrſtat & de Magdebourg. La Maiſon d'*Anhalt* paſſe pour une des plus anciennes de l'Europe.

ANHALT, ſ. m. *Anhaltinum vetus*. Château de la Principauté d'Anhalt, à laquelle il a donné ſon nom. Il eſt ſur la rivière de Seske; il eſt preſque ruïné. MATY.

ANHIMA, *Jonſton*. C'eſt un oiſeau de rapine, aquatique, du Bréſil. Il eſt plus grand que le cigne, ſa tête eſt groſſe comme celle d'un coq, ſon bèc eſt noir, recourbé vèrs le bout, ſes yeux de couleur d'or entourez de noir. Il s'élève deſſus ſa tête une corne plus groſſe que celle d'un violon, blanche comme un os, entourée de plumes très-courtes, blanches & noires. Son corps eſt d'un pied & demi, ſes aîles ſont grandes & de differentes couleurs, ſes pieds ſont de chacun quatre doigts, ſa voix eſt forte, & il paroit crier *vihu*. Il eſt toujours avec ſa femelle; le mâle eſt plus gros de moitié. Sa corne réſiſte au venin & aux ſuffocations.

A N I.

ANICROCHE. ſ. f. Tèrme bas & populaire, qui ſignifie, Embarras,

Digitized by Google

barras, difficulté. *Obex, mora, obſtaculum.* Cet homme trouve toujours quelque *anicroche* en ſon chemin.

ANIEN. Autrefois on écrivoit ANIAN, ſ. m. *Anianus.* Nom propre d'homme. Voyez AGNAN.

ANILLE, ſ. f. Tèrme de Blâſon. C'eſt une figure en forme de deux crochets adoſſez & liez enſemble, dont chacune a la figure d'un C, ou d'un *ſigma* Grèc. *Sinuclatum utrinque ferrum.* Il portoit d'azur à une *anille* d'argent entourée d'une couronne de gueules. Quelques-uns la confondent mal-à-propos avec celle du fèr qui ſoutient la meule du moulin. *Anille* eſt ainſi nommée parce que c'étoit d'abord un fèr qui ſe mettoit comme un anneau autour des moyeux pour les fortifier. On appella auſſi *anilles*, des croix anerées qui ſont faites en forme d'*anille*. Autrefois on appelloit auſſi *anille*, une potence d'eſtropiez des jambes, ou de vielles: ce qui eſt dérivé du mot *anus*. *Subalaris ſcipio.* Quelques-uns écrivent ANNILLES.

ANIMADVÈRSION, ſ. f. Tèrme de Palais. Corrèction. *Animadverſio, caſtigatio.* L'allégation téméraire d'un fait ſi faux mérite l'*animadvèrſion* de la Cour.

ANIMADVERSION, ſe dit auſſi dans le dogmatique pour ſignifier quelques notes ou obſèrvations que les Critiques font ſur quelques Auteurs. *Animadverſio, obſervatio*, comme les *animadverſions* ſur Pétrone.

ANIMADVERSION, ſignifie auſſi, Conſidération, remarque. La raiſon qui fut alleguée, meritoit quelque *animadverſion*, quelque réflèxion. Le mot d'*animadvèrſion* n'eſt point du tout en uſage en ce dèrniér ſens

ANIMAL, ſ. m. Corps animé, qui a du ſentiment & du mouvement. *Animal, animans.* Les Philoſophes comprennent l'homme ſous le genre d'*animal*, & le définiſſent, *animal* raiſonnable. Ils y enfèrment auſſi les oiſeaux, les poiſſons & les inſèctes. Mais dans le diſcours ordinaire, on entend ſeulement par ce mot les bêtes à quatre piéds qui vivent ſur la tèrre, un Bœuf, un cheval, &c. Il y avoit dans l'Arche toutes ſortes d'*animaux*. S. Auguſtin rapporte que beaucoup de pèrſonnes ſcrupuleuſes étendoient juſqu'aux *animaux* la défenſe de la Loi, *Tu ne tueras point*. Ils ſe fondoient ſur quelques paſſages de l'Ecriture, où Dieu a égard aux *animaux* comme s'ils avoient quelques principes de raiſon. Il dit qu'il redemandera le ſang de l'homme de la main des *animaux*. Gen. c. 9. Et dans le même endroit, il contracte alliance, tant avec Noé, qu'avec tout *animal* vivant, & toutes les bêtes de la tèrre. C'eſt l'orgueil de l'homme qui lui fait croire que tous les *animaux* ont été créez pour lui, & qu'il a ſur eux un empire deſpotique. MOTH. VAY. Nous avons un pouvoir Royal ſur les *animaux*; mais il ne doit pas être tyranique. ID. Deſcartes a dépouillé les *animaux* de toute intelligence, & les a mis au rang des machines qui ne ſont mûës que par reſſort. Le P. Daniel a refuté l'hypothèſe de Deſcartes. Il fait voir que les animaux ne ſont point deſtituez de connoiſſance, & qu'il eſt impoſſible d'expliquer tous leurs mouvemens & toutes leurs ſenſations par les loix de la Méchanique. Les *animaux* avec leur ſeul inſtinct, ſont ſouvent plus ſages que l'homme avec la raiſon. S. EVR. Ariſtote, Pline, Selin & Ælian, ont écrit de l'hiſtoire des *animaux*. Chez les Anciens. Aldrovandus Geſner, Jonſton, en ont écrit pluſieurs volumes entre les Modèrnes.

Les *animaux* ſe diviſent en *animaux* tèrreſtres, *animalia terreſtria*; aquatiques, *aquatica*; oiſeaux, *volucres*, amphibies, *ancipites beſtiæ*; inſèctes, *inſecta*; &c. Les *animaux* tèrreſtres ou ſont *animaux* à quatre pieds, *quadrupedia*; ou *animaux* reptibles, *reptilia*. Ceux qui ſont à quatre pieds, ou bien ils ont le pied fourchu, comme les bœufs; ou ils l'ont ſolide, comme les chevaux; ou ils l'ont diviſé en pluſieurs doigts, comme les chiens, les loups, les lions. Les autres diviſions des *animaux* ſe trouveront dans les mots d'*Oiſeau, Poiſſon, Reptile, &c.*

On appelle par injure, *animal*, une homme lourdaut, groſſiér, ſtupide. *Stupidus, bardus, ſtolidus.* Celui qui vous a dit cela eſt un *animal*. Elle aime le plus ſot *animal* qui jamais eut la forme d'homme. GOMB. Dans cèrtaines tèrres nouvellement découvèrtes, à peine ſont-ce des hommes que les habitans: ce ſont des *animaux* à figure humaines. FONTEN.

Il n'eſt point neceſſaire d'avèrtir que ce mot vient d'*animal*, formé d'*anima*, âme, & qu'il ſignifie, ce qui a une âme. Le P. Pezeron pretend qu'il eſt formé de l'*aneval* des Celtes, qui vient de *ane*, ou *ene*, qui dans cette langue ſignifie âme.

ANIMAL, en tèrme de blazon, reçoit pluſieurs épithètes différentes. Quand les *animaux* ſont repréſentez en leur aſſiette naturel, on les appelle *paſſans*. *Animal gradiens.* On appelle la brebis *paiſſante*, *paſcens*; & le lion *rampant*, *erectus*. Quand ils ſont en un autre aſſiette, il la faut exprimer, comme *debout*, *ſtans*; *couché*, *ſtratus*; *courant*, *currens*; *en pied*, *erectus in pedes*, &c. Le cheval ſe cabrant eſt appellé *poulain gai*, *arrectus*; ou *effrayé*, *forcené*, *efferatus*; le loup *raviſſant*, *rapiens*; le taureau *furieux*, *furens*; la licorne *ſaillante*, *ſaliens*; le chat *effarouché*, ou *hériſſonné*, *pilis horrentibus*; le belier & le bouc *ſautans*, *exiliens*. Quand l'Ecu en contient au de là de ſeize, on dit qu'ils ſont *ſemez*, ou *ſans nombre*.

ANIMAL, ALE, adj. Qui appartient au corps ſenſitif. *Animalis.* Les Philoſophes admettent des éſprits naturels, vitaux, & *animaux* pour faire toutes les fonctions *animales*. Duncan Médecin de Montpelier a éxpliqué toutes les fonctions *animales* par une voie nouvelle & méchanique, après Willis Anglois. Les éſprits *animaux* ne ſont autre choſe que les parties les plus ſubtiles & les plus agitées du ſang. Si le ſang eſt ſubtil, il y aura beaucoup d'éſprits *animaux*; & s'il eſt groſſiér, il y en aura peu. MALB. Le vin eſt ſi ſpiritueux, que les éſprits du vin ſont des éſprits *animaux* tout formez. ID. En morale on oppoſe la partie *animale*, qui eſt la partie ſenſuelle & charnelle, à la partie *raiſonnable* qui eſt l'intelligence. Leurs connoiſſances ne changent point cette manière *animale*, de ne concevoir les choſes que par les ſens. NICOL. Ce ſont les défiances & l'incrédulité naturelle de l'homme *animal* qui vous ſeparent de nous. PELISS.

ANIMATION. ſ. f. qui ſe dit en Médecine du tems où l'âme eſt infuſe dans le corps de l'homme. *Animatio.* L'*Animation* du fœtus n'arrive qu'après les 40 jours. Il y a un Traité Latin du P. Jérôme Forentinus, *Homo dubius, ſive de Baptimo abortivorum*; dans lequel il prétend que cette opinion-là eſt très-douteuſe; d'où il conclut qu'il faut baptiſer les avortons en quelque tèrme qu'ils viennent.

ANIME, ſ. f. ou Gomme Anime. Tèrme de Pharmacie. C'eſt une réſine qu'on diſtingue en Occidentale & en Orientale. La première ſe tire par l'inciſion d'un arbre de la nouvelle Eſpagne. Elle eſt tranſparente, & d'une couleur qui approche de celle de l'encens. On l'apporte en grains, comme l'encens, mais qui ſont plus gros. Ces grains étant rompus paroiſſent d'un jaune clair, de même que la réſine. Son odeur eſt très-douce & très-agréable. Si on la jette dans le feu, elle ſe conſume facilement.

La gomme *anime* Orientale eſt de trois ſortes. Il y en a 1°. Une blanche. 2°. Une noirâtre, qui reſſemble en quelque manière à la mirrhe. 3°. Une pâle, réſineuſe & ſeche. Toutes ces éſpèces d'*anime* ſèrvent pour les parfums à cauſe de leur odeur agreable. On l'employe auſſi éxtérieurement dans les affèctions froides de la tête & des nèrfs, dans les paralyſies & dans les catarres.

ANIME. Eſpèce d'armûre ancienne. *Lorica textilibus laminis conſerta.* Voyez CORNEILLE.

ANIMER, v. act. Mettre une âme dans un corps pour lui donner du ſentiment & du mouvement. *Animare.* Dieu *anima* l'homme d'un ſouffle de vie. ARN. On dit que le fœtus n'eſt pas *animé* dès le tems de ſa formation. Voyez au mot ANIMATION.

ANIMER, ſignifie encore, Rendre ſenſible. Je pourrois de ma plainte *animer* une ſouche. GOMB.

On dit auſſi qu'un Orateur *anime* ſon diſcours, qu'il *anime* les paſſions, quand par la force de ſon action & de ſes paroles, il touche & émeut ſes auditeurs. *Vividum efficere.*

On dit d'une Belle, qu'elle eſt *animée*; pour dire, qu'elle a pris un nouvel éclat. Elle étoit *animée* d'une beauté capable d'être aimée. VOIT.

On dit d'un cheval, qu'il s'*anime*; pour dire, qu'il fait paroître une nouvelle vigueur. On dit être *animé* contre quelqu'un; pour dire, être en colère contre lui.

ANIMER, ſignifie auſſi, Exciter à la colère, à la vengeance, au combat, à des entrepriſes. *Concitare, incitare, incendere.* Ce valet a fort *animé* ſon maître par ſes diſcours inſolens. Le Genéral *anime* ſes ſoldats à monter à la brèche. Pourquoi *animez*-vous cet Auteur à entreprendre un ouvrage au deſſus de ſa capacité? Vous avez trouvé aſſez d'obſtacle pour vous *animer* à vaincre, & mes actions vous ont donné aſſez d'éſpérance pour ne vous pas rebuter. P. DE CL. *Animez* le corps de vos actions par votre confiance en la bonté de Dieu. AR. O L. TR.

ANIMER, ſe dit figurément en morale, quand des Peintres, des Sculpteurs, par la force des traits de leurs pinceaux, ou ciſeaux, ſemblent rendre vivantes leurs figures. *Mutis rebus & ſenſu carentibus animam addere.* Ce Sculpteur *anime* le marbre.

> *Ce Cheval* animé *ſous ſon auguſte maître,*
> *Prouve aſſez que le Ciel fait naître*
> *Aux Siécles des Heros des fameux artiſans.* DE BELLOCQ.

La Quintinie dit, *animer* de la tèrre, pour dire, l'échauffer, la fertiliſer, l'amender. Pour ce qui eſt d'échauffer, ou *animer* la tèrre, il eſt des fumiers qui amendent & échauffent plus, & il en eſt qui amendent & échauffent moins. LA QUINT.

ANIMER, ſe dit auſſi parmi les maîtres à danſer, en parlant du pas; & ſignifie, prendre un air plus vif, en s'élevant ſur la pointe du pied. Allons, *animez* votre pas.

Animer, ſe dit de tout ce qui ſe fait, le mouvement, l'action, la beauté, le plaiſir, de quelque choſe que ce ſoit, qui y répand de l'agrément.

Commencez aujourd'hui le cours,
D'une longue ſuite d'années,
Eſpérez en croiſſant d'heureuſes deſtinées,
Et qu'une belle humeur anime *vos beaux jours.* Pavil.

Animé, ée, part paſſ. & adj. *Animatus, incitatus, concitatus, inflammatus.* Les ſèrvices des vrais amis ont quelque choſe d'*animé* qui prévient juſqu'à nos nos déſirs. S. Evr. Une charite ardente & *animée*. Ab. de la Tr. Un Chrétien dont la foi eſt *animée*. Id.

A quoi bon d'une Muſe, au carnage animée,
Echauffer ta valeur déja trop allumée! Boil.

Animé d'un regard je puis tout entreprendre. Racin.

On dit d'une pèrſonne morne, peſante & languiſſante, qu'elle n'eſt point *animée*. *Minimè vividus.* Il manque à cette beauté d'être un peu *animée*.

Animé, en tèrme de Blaſon, ſe dit d'un cheval qui eſt en action, & qui montre un déſir de combatre. On le dit même de ſa tête ſeule, & c'eſt lorſque l'œil eſt de differente émail. Il porte d'or au cheval de ſable, *animé* de gueules. *Oculatus murus mimo.*

ANIMOSITÉ, ſ. f. Paſſion de l'ame qui nous fait témoigner de la colère, de la haine, du reſſentiment contre quelqu'un *Odium, animus infenſus.* Ces parties plaident avec beaucoup d'*animoſité*. Les ſoldats s'acharnèrent avec tant d'*animoſité* que la nuit ſeule les ſépara.

ANINCAT, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aninchadus.* Le B. *Anincat* étoit des Iſles Britanniques, d'où il amena pluſieurs Moines en France & en Allemagne. Florent de Vorceſtre mort en 1119. l'appelle *Aninchadus*, en citant Marianus Scotus dans l'imprimé duquel on a mal mis *Annuhadus*. Chast. 30. Janvier.

ANINGA, Tèrme de Botanique. Piſon, dans ſon Liv. IV. des facultez des ſimples, C 70. donne deux plantes ſous le nom d'*aninga*. L'une qu'on nomme *aninga-iba*, laquelle, comme je crois, eſt l'Arum, arbre à feuilles de ſagittaire, quoiqu'elle ait les feuilles arrondies, & ſemblables à celles de la Nimphæa; car ſes feuilles ſont tantôt plus & tantôt moins pointuës, ce qui ne peut cauſer une différence éſſentielle. L'autre *aninga* eſt l'Aruo à tige & à feuilles de la canne d'Inde. L'*aninga-iba*, ſelon Piſon, a une groſſe racine bulbeuſe, qu'on doit preferer aux feuilles & au fruit dans l'uſage de la Medecine, puiſqu'outre les prémières qualitez froides qu'elle a, elle eſt encore compoſée de parties tenuës, propres à emporter les obſtructions, & eſt empoyée à divèrs uſages par les Portugais, & par les Sauvages. On en fait des fomentations contre l'inflammation & les obſtructions des ſeins & des hypocondres. Enfin, l'huile qu'on tire de l'*aninga* eſt très-ſouveraine contre les mêmes maux, & peut ſuppleer à l'huile de Capres. Si on fait des bains de ſes racines cuites dans l'urine humaine, & qu'on les réitère quelquefois, ils ſoulagent les douleurs & les maladies articulaires. Plumier.

ANJOU, ſ. m. *Andes, ium; Andegavia, Andegavenſis Provincia*, ou *Ducatus*. L'*Anjou* eſt une Province de France, qui a au nord le Maine, au couchant la Bretagne, au midi le Poitou, au levant la Touraine. La Loire la diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle l'*Anjou* inférieure, au midi de la Loire; & l'autre, l'*Anjou* ſupérieure, au nord de la même rivière. Ce mot vient du nom du peuple Gaulois nommé *Andes, Andegavi*, ou *Andecavi*, qui habitoient autrefois ce pays. Quelques-uns ont crû que ce nom venoit d'aiguade; c'eſt-à-dire, lieu plein d'eau; parce que l'*Anjou* eſt arroſé d'un grand nombre de rivières, la Loire, la Sarte, le Loir, la Mayenne, la Vienne, la Dire, le Tonay, le Larion, l'Eure, la Guinate, & pluſieurs autres; & d'un grand nombre de lacs, d'étangs, de ruiſſeaux & de fontaines. Le Comté d'*Anjou* fut érigé en Duché par le Roi Jean. Henri III. avant que de parvenir à la Couronne de Pologne, Philippe de France frère unique de Loüis XIV, & Philippe V. Roi d'Eſpagne, ſon petit-fils, ont porté le nom de Duc d'*Anjou*.

En approchant du Village, où
La pauvre Nobleſſe d'Anjou
Fut une nuit trouſſée en male
Par une troupe Impériale. Ab. Regn.

ANIS, ſ. m. *Aniſum, aniceium.* C'eſt une plante qui a une tige ronde, haute d'une coudée, & fort branchuë. Elle porte un bouquet blanc, ayant une odeur de miel, d'où ſort une graine ſemblable à l'ache, qui eſt longuette, & d'un goût entremêlé de doux, de piquant & d'amèr. Cette ſemence eſt chaude, & ſert à chaſſer les vents. On en met dans les médecines, & c'eſt un des correctifs du ſéné.

Anis, eſt auſſi une dragée dans laquelle on enfèrme un grain d'*anis*. *Aniſum ſaccaro conditum.* L'*anis* de Vèrdun eſt la plus dure des dragées.

POMME D'ANIS, Eſpèce de poirièr & de pomme, dite autrement le Fenouillet. Voyez FENOUILLET.

A N K.

ANKYLOSE, ſ. f. C'eſt une maladie des articles, ou jointures du corps humain. *Ankyloſis.* L'*Ankyloſe* eſt lorſque la liqueur glaireuſe qui ſèrt à faciliter les mouvemens de la jointure, venant à s'épaiſſir par ſon abondance, elle colle les têtes des os avec leurs cavitez, & cette union s'appelle *ankyloſe*, qui eſt une maladie des os très-difficile à guerir dans les anciennes luxations. Dionis. Ce mot eſt Grèc, ἀγκύλωσις, qui vient d'ἀγκύλη, qui ſignifie, une dureté ou calus dans la jointure. Au reſte, c'eſt mal écrire que d'écrire *anchyloſis* avec Mr Dionis, comme ſi l'on diſoit en Grèc ἀγχύλωσις, & non pas ἀγκύλωσις. Dans ces occaſions il faut ſe ſèrvir du K.

A N N.

ANNA, ſ. f. *Anna.* Nom propre d'une Déeſſe qui préſidoit aux années, & qui avoit pris de-là ſon nom. Quelques-uns prétendent que c'eſt la ſœur de Didon, dont il eſt parlé dans le IVe Liv. de l'Eneïde de Virgile. On dit qu'après la mort de ſa ſœur, Hiarbas Roi des Gétules s'étant rendu maître de Carthage, elle quitta l'Afrique, & ſe retira chez Battus, qui régnoit dans l'Iſle de Malthe, que Pygmalion étant ſurvenu quelque tems après avec une flotte, Battus la pria de ſe retirer; qu'elle paſſa en Italie, où Enée la reçut très-bien; mais que la jalouſie de Lavinia, femme d'Enée, l'obligea de s'échaper, & de ſe jetter dans le fleuve Numicius, aujourd'hui Nemi, & que dans la ſuite on la déifia. Voyez Ovide, *Faſt. Liv. III. v.* 653. *& ſuiv.* D'autres diſent que la Déeſſe *Anna* eſt la lune, parce qu'elle fait l'année par ſes revolutions. D'autres que c'eſt Thémis, d'autres Io, d'autres celle des Atlantides qui avoit allaité Jupitèr. Voyez Ovide, à l'endroit cité.

ANNA, ſ. f. eſt auſſi une Ville de l'Arabie déſèrte ſur l'Euphrate, partie du côté de la Méſopotamie, & partie du côté de l'Arabie.

Anna, ſ. m. Petite bête du Perou, dont il ſort une odeur qui infècte les lieux où elle paſſe les nuits.

ANNAL, ale, adject. Qui ne dure qu'un an. *Annus, annalis.* C'eſt une commiſſion *annale*. On dit auſſi de tout ce qui revient tous les ans. Une fête *annale*. Les Lettres de Chancelerie ſont *annales*, ne valent rien après un an, comme Committimus, Relief d'appel, & autres: il faut obtenir des Lettres de ſurannation après l'an. Les arrêts pour les tailles ſont la plupart réputez *annaux*.

ANNALES, ſ. f. plur. Hiſtoire qui décrit les événemens d'un État par l'ordre des années. *Annales.* Les *annales* Eccléſiaſtiques de Baronius. Les *annales* de France. Les *annales* de Corneille Tacite.

On rapporte pluſieurs différences entre les *annales* & l'hiſtoire. Aulugelle. Liv. V. ch. 18. dit que quelques-uns prétendent que l'hiſtoire eſt proprement le récit des choſes auſquelles l'Écrivain a aſſiſté, qu'il a vuës. Il ajoute que Verrius Flaccus doutoit que cette opinion fut vraie, quoiqu'il avouât qu'elle étoit fondée ſur l'etymologie & l'origine du nom hiſtoire. Car, diſoit-il, hiſtoire en Grec ſignifie la connoiſſance des choſes préſentes, & en effèt ἱστορεῖν en Grèc ſignifie *voir*. Servius ſur le v. 377. du premièr Liv. de l'Eneïde, rapporte cette difference, & appuye ſur cette etymologie. Au contraire, les *annales*, dit-il, ſont ce que l'on n'a point vu de nos tems: ainſi, pourſuit-il, l'ouvrage de Tite-Live eſt partie hiſtoire, partie *annales*. Il ſemble que Tacite ait auſſi été de ce ſentiment; car il intitule la première partie de ſon ouvrage *annales*. C'eſt qu'il y parle des tems qui l'avoient précédé. Et la ſeconde partie où il décrit les affaires de ſon ſiécle, il l'appelle hiſtoire. Aulugelle eſt d'un autre ſentiment. Il prétend que hiſtoire & *annales* ne different que comme le genre & l'éſpèce. L'hiſtoire eſt le genre, & c'eſt la narration, ou l'expoſition des choſes paſſées. *Annales* eſt l'éſpèce, & c'eſt la même choſe, mais redigée par ordre des années, de même que Journal eſt la même choſe dirigée ſelon l'ordre des jours. Le même Auteur rapporte une autre difference que Sempronius Aſellio mettoit entre l'hiſtoire & les *annales*. Celles-ci, ſelon cet Écrivain, ſont une ſimple narration de ce qui s'eſt fait chaque année. L'hiſtoire un récit, non ſeulement des faits, mais encore des cauſes, des motifs, des raiſons, & de tous les reſſorts qui ont fait agir. L'Annaliſte ne fait que deduire ces faits, l'Hiſtorien raiſonne ſur ces faits. Cicéron ſemble être de même avis au l. II. *de Orat. v.* 12. ou du moins ce qu'il dit, revient à peu près à cela. La différence qu'il y a, ſelon lui, entre les *annales* & l'hiſtoire, c'eſt que les *annales* ne font ſimplement que raconter les faits de chaque année ſans aucun autre ornement que la briéveté, au lieu que l'hiſtoire demande des ornemens. *Unam dicendi laudem putant eſſe brevitatem...... Non exornatores rerum,* *ſed tantùm narratores.* La différence que donne Servius n'eſt pas d'uſage aujourd'hui. Celle que met Aulugelle entre hiſtoire & *annales* ne ſuffit pas; il faut joindre celle de Cicéron & d'Aſellio. Cependant on appellera fort bien *annales* toute hiſtoire diſtinguée par année; ſouvent même *annales* ſe prend pour toute ſorte d'hiſtoires, ou pour hiſtoire en général, tant en Latin qu'en François. C'eſt ainſi que l'a pris Florus, Liv. I. ch. 10. Virgile, Enéïde I. v. 377. & Cicéron en pluſieurs endroits.

Ciceron, à l'endroit que j'ai cité, rapporte l'origine des *annales* à peu près en ces termes: L'hiſtoire n'étoit d'abord que la compoſition des *annales*. Pour en conſerver la mémoire, le Grand Pontife écrivoit ce qui ſe paſſoit chaque année, & l'expoſoit ſur une tablette dans ſon logis, afin que le Peuple pût l'aller lire. C'eſt ce qu'on appelloit les grandes *annales*. Cette coûtume ſubſiſta juſqu'au Pontificat de Publius Mucius Scævola. Il étoit Conſul l'an 620. ou 621. de Rome, c'eſt-à-dire 134. ou 133. ans avant JESUS-CHRIST. Pluſieurs Écrivains imitérent cette maniére d'écrire l'hiſtoire ſans ornement & ſimplement, en racontant les faits. Tels furent Caton, Pictor & Piſon. Antipatèr fut le premier qui releva un peu plus ſon ſtile, & donna des ornemens à l'hiſtoire. Ce Cœlius Antipatès étoit ami de Craſſus, & vivoit par conſéquent vèrs l'an de Rome 630. environ 120. ans avant J. C.

ANNALISTE, ſ. m. Hiſtorien qui écrit les annales. *Annalium Scriptor*. Les principaux *annaliſtes* parmi les Grècs ſont, au rapport de Cicéron, Liv. 2. *De Orat.* v. 53. Phérécides, Hellanicus, Aceſilas. Il marque qu'il y en avoit encore un grand nombre d'autres. Parmi les Romains, d'abord les Souverains Pontifes, & enſuite Caton, Pictor & Piſon, comme nous l'avons marqué.

ANNATE, ſ. f. Droit que l'on paye au Pape ſur tous les Bénéfices Conſiſtoriaux, & lorſqu'il donne les Bulles, ou d'une Abbaye, ou d'un Evêché. C'eſt le revenu d'une année, qui a été taxé ſelon l'évaluation du revenu du Bénéfice fait au tems du Concordat, *Annuum vectigal vacantis Beneficii Eccleſiaſtici.* On l'appelle communément *annata*. Ce droit eſt appellé *annuale* dans une Charte de Robèrt Abbé de S. Victor de Paris, & *annualia* au pluriel dans le Nécrologe de la même Abbaye.

Ce fut Jean XXII. qui introduiſit les *annates* en France. Il prétendoit que le revenu de la première année de chaque Bénéfice vacant lui appartenoit; de-là ce droit fut appellé *Annate*. Boniface IX. le confirma à toute ſa poſtérité par une ſentence décrétale. Clement VII. ordonna que de tous le Bénéfices de France, il prendroit la moitié du revenu pour lui & pour l'entretien des Cardinaux. Les Papes ont pris auſſi quelque tems tous les fruits des Abbayes pendant la vacance, & généralement l'*annate* de tous les Bénéfices vaquans en quelque ſorte que ce fût, même en Régale & en Patronage lay, juſqu'à ce qu'il y a eu une Ordonnance de Charles VI. de l'an 1385. qui abrogea cette coûtume. Les Rois & les Parlemens ſe ſont toûjours oppoſez aux *annates*, comme à un tribut qui leur paroiſſoit odieux. Le Concile de Bâle même, dans la Seſſion XII. & XXI. en 1431. abolit les *annates*, & ce Décret fut inſéré dans la Pragmatique Sanction, dreſſée à Bourges en préſence de Charles VII. Cependant par le Concordat entre Léon X. & François I. en 1516. on ne parla point des *annates*, & la Pragmatique Sanction fut ſupprimée. Au reſte, Polydore Virgile *de Invent. Rer.* Livre VIII. Ch. 2. & pluſieurs autres, croyent les *annates* plus anciennes qu'on n'a dit ci-deſſus. Il eſt certain que dès le XII^{e} ſiécle il y avoit des Évêques & des Abbés, qui par une coûtume, ou par un privilége particulier, recevoient les *annates* des Bénéfices dépendans de leur Diocéſe ou de leur Abbaye. Voyez la Lettre d'Étienne Abbé de S^{te}. Geneviéve, à l'Archevêque de Rheims. Il y en a encore des exemples à Beauvais, à Paris, à Amiens, dans le même ſiécle. Matthieu Paris, dans ſon hiſtoire d'Anglétèrre à l'année 746. rapporte qu'autrefois l'Archevêque de Cantorbery, par une conceſſion du Pape, joüiſſoit des *annates* de tous les Bénéfices qui vaquoient en Anglétèrre. Clement V. prédéceſſeur de Jean XXII. ſe fit payer les *annates* des Bénéfices vaquans en Anglétèrre pendant deux ans, ſelon Mathieu de Weſtminſtèr, & pendant trois ans, ſelon Thomas Walſingham; & le premier aſſure que ce fut de tous les Bénéfices, Cures, & même Vicariats, & juſqu'aux plus minces Bénéfices: ce qui montre que Polydore Virgile ſe trompe quand il dit que les Anglois n'ont point payé les *annates* des petits Bénéfices. Il paroît encore par le même Matthieu Weſtminſtèr, qu'avant ce tems-là le Pape accordoit aux Évêques d'Anglétèrre les *annates* des Bénéfices de leur Diocéſe. Car Clément V. dit-il, ne les prit que parce qu'il crut qu'un ſupérieur pouvoit s'approprier ce qu'il donnoit aux autres. Outre les Auteurs dont j'ai parlé, on peut voir Budé, Liv. V. *De aſſe*. Card. Cuſanus, *De Concord. Cathol.* Liv. II. cha. 40. Nic. de Clemengis, *de annat. non ſolv.* Duaren *Liv. I. de Sacr. Eccleſ. Minor ch.6.* Par le droit commun, les Bénéfices qui ne ſont pas conſiſtoriaux, ne laiſſent pas d'être ſujets à l'*annate*; mais en France on s'en diſpenſe, en expoſant dans la Supplique que le Bénéfice dont on demande les Bulles, n'excéde pas la valeur de vingt-quatre ducats, bien qu'il ſoit de plus grand revenu; & en France la régle de la Chancelerie *De vero valore exprimendo*, n'a pas lieu comme dans les Pays d'obédience. Il y a des Chapitres qui joüiſſent du droit d'*annate* des Chanoinies vaquantes: ces revenus ſont deſtinez pour la Fabrique & les ornemens de l'Egliſe.

ANNE, ſ. m. *Annas*. Nom propre d'homme. *Anne*, l'un des Grands Prêtres des Juifs, dont il eſt parlé en S. Luc. III. 2. en S. Jean XVIII. 13. 24. & aux Actes des Apôtres IV. 6. Joſeph l'appelle *Ananus*; & quelques-uns de nos Dictionnaires lui donnent le même nom, ou celui d'*anna*; c'eſt une faute, l'uſage eſt de dire *Anne*. Sous le Pontificat d'*Anne* & de Caïphe, la parole du Seigneur ſe fit entendre à Jean fils de Zacharie, au déſèrt. BOUH. Ils l'amenèrent d'abord chez *Anne*, parce qu'il étoit beau-père de Caiphe, qui étoit Grand Prêtre cette année-là. PORT. R. *Anne* l'intèrrogea touchant ſes Diſciples & ſa doctrine. ROYAUMOT. Les Magiſtrats, les Anciens, & les Scribes s'aſſemblérent le lendemain dans Jéruſalem avec *Anne*, le Grand Prêtre, &c. SIMON.

Joſeph parle encore de deux autres *Ananus* ou Grands Prêtres nommez *Anne*, dont le premier fut fils & ſucceſſeur de celui-ci, de la ſècte des Saducéens. C'eſt lui qui fit mourir S. Jacques le Majeur. Le ſecond chaſſa les Zélateurs du Temple; mais étant redevenus les plus forts par le ſecours qu'ils reçûrent des Iduméens, ils maſſacrèrent *Anne*, l'an 67. de JESUS-CHRIST. Il y a encore un *Ananus* ou *Anne*, Évêque d'Aléxandrie après S. Marc. Tous ceux-ci peuvent être appellez *Ananus*; car comme on en parle peu, l'uſage ne leur a point donné une forme Françoiſe. Pour le premier il faut toujours l'appeller *Anne*. C'eſt ainſi qu'en ont uſé Meſſieurs Godeau dans ſon hiſtoire de l'Egliſe, & Arnaud d'Andilly dans ſa Traduction de Joſeph.

ANNE, ſ. f. Nom de femme. *Anna*. *Anne* mère de Samuël. Elcana avoit deux femmes, dont l'une s'appelloit *Anne*, & l'autre Phenenna. SACI. Sainte *Anne* Mère de la Sainte Viérge. *Anne* la Prophéteſſe. En ce tems-là vivoit *Anne*, qui avoit le don de Prophetie, & qui étoit fille de Phanuël de la Tribu d'Asèr. BOUH. *Anne* Comnène, fille de l'Empereur Aléxis Comnène, a écrit l'hiſtoire de ſon père en quinze livres, depuis l'an 1064. juſqu'à l'an 1118. *Anne* de Bretagne, fille & héritière du Duc François, & de Marguerite de Foix, femme de Charles VIII. & de Loüis XII. apporta la Bretagne à la France, & fut la première qui éléva à la Cour des filles de qualité, qu'on nomma filles de la Reine. *Anne* d'Autriche, fille aînée de Philippe III. Roi d'Eſpagne, femme de Loüis XIII. mère de Loüis le Grand.

> Anne, *dont la vèrtu nous aſſiſte au beſoin,*
> *Va ramener le calme après tant de tempêtes;*
> *Et ces Princes divins, dont elle a tant de ſoin,*
> *De l'aurore au couchant borneront leurs conquêtes.*

Ce ſont les vèrs que Mezerai a mis ſous le portrait de cette Princeſſe au commencement de ſon hiſtoire. Nous avons encore une Reine de France nommée *Anne*. C'eſt la femme d'Henri I. fille de Jaroſlas Roi de Ruſſie. On trouve dans le VIII^{e} ſiécle proche du Proconèſe une Egliſe dédiée à Sainte *Anne*.

ANNE, Quoique nom d'une Sainte, s'eſt auſſi donné quelquefois à des hommes. *Anne* Roi d'Eſtangle, ou des Anglois orientaux, régnoit au commencement du IX^{e} ſiécle. Il n'eſt pas ſûr néanmoins que ce fût un nom Chrétien; mais il y a deux *Annes* de Bourbon Malenſe & *Anne* de Montmorenci, Duc, Pair, & Connêtable de France ſous cinq Rois, Loüis XII. François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à l'âge de 80. ans à la bataille de S. Denys. *Anne* Duc de Joinville, ſous Henri III. tué à la bataille de Coutrai. Pour les hommes, quoique ce nom ſoit celui de Sainte *Anne* qu'on leur donne au Baptême, & non pas celui du Pontife *Anne*, on dit en Latin *Annas*, & non pas *Anna*.

Ce nom, *Anne*, ſoit maſculin, ſoit féminin, eſt Hébreu, & vient du vèrbe חנן, *hhanan*, qui ſignifie gratifier, faire grace, donner des graces, faire miſéricorde, être gracieux, être miſéricordieux. De là vient חן, *hhan*, grace, miſéricorde, d'où ſe forme חנון, *hhannas*, qui ſignifie la même choſe, & gracieux, miſéricordieux; gracieuſe, miſéricordieuſe: & de là le nom *Anne*, qui devroit par conſéquent s'écrire avec une aſpiration forte; mais l'uſage l'a ôtée, auſſi-bien qu'en beaucoup d'autres, quoique dans ſon origine, c'eſt-à-dire en Hébreu, ſans aſpiration, il dut avoir des ſignifications très-différentes.

ANNEAU, ſ. m. Bague qu'on met au doigt pour quelque cérémonie, ou par un pur ornement. *Annulus*. Menage dérive ce mot de

Digitized by Google

de *anellus*, qui ſe trouve dans Cicéron pour *annulus*. Voyez M. le Vayer ſur la manière de diverſes nations à porter des *anneaux*, & ſur tout des Indiens. Seneque a declamé contre la vanité des femmes qui portoient un ou deux patrimoines à chaque doigt.

L'*anneau* d'un Evêque fait partie des ornemens pontificaux. Les Rois de France & les Empereurs inveſtiſſoient anciennement les Evêques & les Archevêques en leur donnant la croſſe & l'*anneau*. L'*anneau* eſt un gage du mariage ſpirituel de l'Evêque avec ſon Egliſe. L'uſage de l'*anneau* pour les Evêques eſt très-ancien. Le IVe Concile de Tolede tenu en 633. en parle au ch. 28. où il ordonne qu'un Evêque dépoſé, s'il eſt trouvé innocent dans un ſecond Concile, ne pourra être retabli qu'en recevant des mains d'un Evêque, devant l'autel, l'étolle appellée *orarium*, l'*anneau*, le bâton, ou la croſſe. Un ſermon ſur S. Valerian Evêque de Gennes au commencement du IVe ſiécle, fait mention de l'*anneau* des Evêques en ce ſiécle; mais ce ſermon n'eſt que du XIIIe ſiécle. Cet uſage de l'*anneau* pour les Evêques a paſſé aux Cardinaux, qui doivent même donner je ne ſai quelle ſomme pour cela, *pro jure annuli Cardinalatus*.

Les Brefs Apoſtoliques ſont ſcellez de l'*anneau du Pêcheur*. Ce ſceau s'appelle l'*anneau du Pêcheur*, parce qu'on ſuppoſe que S. Piérre, qui étoit pêcheur, en a uſé le premier, & les Papes s'en ſervent après lui. Il n'y a cependant qu'environ 400 ans que ce térme eſt en uſage. Ce ſceau s'appelle ainſi parce qu'il a l'image de S. Piérre. Voyez le Hiérolexicon des Macri. Gregorius Tholoſanus, *Syntagm. Juris univerſ. L. XV. cap. 3. v. 24. & ſeq.* & Gerard. Von-Maſtric, *Hiſt. Jur. Eccleſ.* §. 402.

Pline Liv. XXXIII. chap. 1. dit qu'on ignore celui qui a le premiér fait un *anneau*; que ce que l'on dit de Prométhée eſt une fable, auſſi-bien que l'*anneau* de Midas. Les premiérs chez qui nous trouvons l'uſage de l'*anneau* ſont les Hebreux, Geneſe XXXVIII. 50. où Judas fils de Jacob, donne ſon *anneau* à Thamar pour gage de ſa parole. Les Egyptiens dans le même tems en uſoient auſſi, Gen. XLI. 42. Pharaon tire ſon *anneau* de ſon doigt, le met entre les mains de Joſeph pour marque de la puiſſance qu'il lui donne. Au troiſiéme Liv des Rois, ch XXI. 8. Jezabel cachéte de l'*anneau* du Roi l'ordre qu'elle envoye de faire mourir Naboth. Les Chaldéens & les Babyloniens s'en ſérvoient de même. Voyez Daniel VI. 17. XIV. 10. Les Pérſes s'en ſérvoient auſſi, comme il paroit par le Livre d'Eſther ch. VIII. v. 10. & par Q. Curce, Liv. VI. c. 6. où il dit qu'Alexandre cachetoit de ſon ancien *anneau* les lettres qu'il écrivoit en Europe; & celles qu'il envoyoit en Aſie, de l'*anneau* de Darius. Les Pérſes diſent que Guiamſchid, 4e Roi de la premiére race, introduiſit l'uſage de porter des *anneaux* au doigt pour cacheter les lettres & les autres actes néceſſaires dans le commérce de la vie. Les Brachmanes ſe parent d'*anneaux*, dans Philoſtrate, Liv. 3. c. 4. Pour les Grécs, Pline croit, L. XXXIII. ch. I. qu'au tems de la guérre de Troie ils n'avoient point encore l'uſage de l'*anneau*. Sa raiſon eſt qu'Homére n'en parle point, & que quand il s'agit d'envoyer des lettres, ou de renférmer des habits précieux, & des vaſes d'or & d'argent dans des caſſetes, on les lie, on nouë les liens dans Homere, mais jamais on n'imprime la marque de l'*anneau*. Voyez le VIe Livre de l'Iliade, & le VIIIe de l'Odiſſée. Les Sabins avoient des *anneaux* dès le tems de Romulus, au rapport de Denys d'Halycarnaſſe, Liv. II. Les Etruriens en avoient auſſi du tems des Rois de Rome, témoins les *anneaux* que le vieux Tarquin prit aux Magiſtrats d'Etrurie après les avoir vaincus. Ibid, Liv. I. ch. 5. Pline croit que cet uſage avoit paſſé de Gréce à ces habitans de l'Italie, & c'eſt de l'un ou l'autre de ces peuples qu'il ſe tranſmit aux Romains. Il ne s'y introduiſit pas cependant d'abord. Pline ne ſait lequel des Rois a commencé d'en porter: il aſſure que la ſtatuë de Romulus qui étoit dans le Capitole, n'en avoit point, ni même aucune autre que celle de Numa & de Sérvius Tullius. Celle de Brutus même n'en portoit pas, ni les Tarquins, quoique originaires de Gréce, d'où Pline croit que cet uſage avoit paſſé en Italie. Les anciens Gaulois & les Bretons, peuples originaires des Gaules, portoient des *anneaux*; mais les paroles de Pline, qui le rapporte au même Chapitre, ne nous donnent point à entendre ſi l'*anneau* avoit chez ces peuples d'autre uſage que l'ornement. Les François en portoient auſſi, & l'on a trouvé dans le tombeau de Childeric ſon *anneau* d'or, qui ſe garde à la Bibliothéque du Roi, & ſur lequel ſont ces mots, CHILDIRICI REGIS. Celui de Louis le Debonnaire, rapporté par Chifflet, avoit pour inſcription: XPE PROTEGE HLUDOVICUM IMPERATOREM.

Quant à la matiére des *anneaux*, il y en avoit d'un métal ſimple, & d'autres d'un métal mixte, ou d'un double métal. Car quelquefois on doroit le fér & l'argent, ou bien on enférmoit l'or dans le fér, comme il paroit par Artémidore, Liv. II. ch. 5. Les Romains ſe ſérvirent très-long-tems d'*anneau* de fér, & Pline aſſure à l'endroit que j'ai cité, que Marius n'en porta un d'or qu'à ſon troiſiéme Conſulat, qui tombe à l'année de Rome 650. Il en eſt cependant parlé dans Tite-Live à l'année 432. de Rome, à l'occaſion du deüil que cauſa dans Rome le traité honteux de Claudium. C'eſt la premiére fois qu'on l'a trouvé dans l'hiſtoire Romaine, Tite-Live, Liv. IX. ch. 7. Il y en avoit dont l'*anneau* étoit de fér, & le cachet d'or. Quelques-uns étoient ſolides, & d'autres étoient creux, comme le rapporte Artémidore, Liv. II. chap. 2. Feſtus au mot *Edera*, & Aulugelle, Liv. X. ch. 15. Quelques-uns avoient une piérre précieuſe pour cachet, & d'autres n'en avoient point. Ariſtot. Phyſic. Liv. III. ch. 9. Jul. Pollux, Liv. VI. ch. 33. v. 7. Artemid. Liv. II. ch. 5. En quelques-uns la piérre étoit gravée; en d'autres elle ne l'étoit point. Plin. Liv. XXXIII. ch. 1. Il y en a eu qui avoient deux piérres, ou même davantage: une lettre de l'Empereur Valerien en fait foi, auſſi-bien que Trebellius Pollion dans la vie de Claude le Gothique, ch. 14. Au lieu de piérre précieuſe le peuple mettoit du vérre. Plin. Liv. XXXV. ch. 6. La gravure étoit en creux: on appella celle-là *Gemma ectypa*, ou en relief: celles-ci s'appelloient *Gemmæ ſculpturâ prominente*. Il y avoit des *anneaux* qui étoient tout d'une piérre précieuſe, mais ſur tout pluſieurs d'ambre, comme on le peut voir dans Artemidore, Liv. II. ch. 5. dans Plin. Liv. XXXVII. & dans le *Dactyliotheca* de Gorlæus, n. 101.

Il y a eu pluſieurs maniéres différentes de porter les *anneaux*. Il paroit par Jeremie XXII. 24. que chez les Hebreux on les portoit à la main droite. Chez les Romains, avant qu'on les ornât de piérres précieuſes, lorſque la figure ſe gravoit encore ſur la matiére même de l'*anneau*, chacun les portoit à ſa fantaiſie, à quelle main & à quel doigt il lui plaiſoit, Macrob Liv. VII. ch. 13. Quand on y eut ajouté les piérres, on les porta ſur tout à la main gauche, & ce fut une delicateſſe exceſſive d'en porter à la droite. Lucien *Navig.* Tértul. *de l'habit des Femm.* ch. dérn. Pline Liv. XXXIII. 1. *Silius Ital. Liv. XI. Horat. Liv. II. Sat. VII.* v. 8. Jul. Capitol. in *Maxim. ch. 6.* Il ſemble par les dérniers mots du I. Liv. de Tért. *de cultu fem.* que du tems de ce Pére on n'en portoit encore qu'à la main gauche. *Siniſtra per ſingulos digitos de ſaxis ſingulis ludit.* Il n'eut pas oublié la main droite dans un endroit où il ne chérche qu'à exagérer ces ſupérfluitez, ſi on y avoit porté des *anneaux*. Pline dit qu'on les porta d'abord au quatriéme doigt; que les ſtatuës de Numa & de Sérvius Tullius en étoient des preuves; qu'enſuite on en mit au ſecond doigt, c'eſt-à-dire, à l'index, puis au petit doigt, & enfin à tous les doigts, excepté celui du milieu. Les Grécs le portoient auſſi au quatriéme doigt de la main gauche, *Aulugelle Liv. X. ch.* 10. La raiſon qu'il en rapporte eſt qu'aiant trouvé par l'anatomie que ce doigt avoit un petit nérf qui alloit droit au cœur, ils crurent qu'à cauſe de la communication qu'il avoit ſeul avec la plus noble partie de l'homme, il étoit plus honorable. Les Gaulois & les anciens Bretons les portoient au doigt du milieu, comme Pline le rapporte à l'endroit que j'ai cité. D'abord on ne porta qu'un ſeul *anneau*, enſuite on en porta à tous les doigts, Mart. *Liv. V. Epigr.* 63. Tértul. *de cult. fem. Liv. I.* & pluſieurs même à chaque doigt. Martial, *Liv. XI. Ep.* 60. Enfin on en porta un, & quelquefois pluſieurs à chaque jointure de chaque doigt, Ariſtoph. *in nubib. Martial Liv. V. Epigr. II. Senec. nat. quæſt. Liv. VII ch.* 31. *Quintil. Inſtit. Liv. XI. Clemen. Alex. Pædag. Liv. III. chap.* 11. La delicateſſe & le luxe allérent ſi loin en ce genre, qu'on eut des *anneaux* qui ſérvoient par ſemeſtre, pour me ſérvir du térme de Juvenal, Sat. VII. v. 89. *Aurum ſemeſtre, ſemeſtres annuli*; les uns pour l'Eté, & les autres pour l'hyvér. Il paroit par les dérniérs mots du premiér Liv. de Tértulien, *de l'ornement des femmes*, qu'on faiſoit des depenſes exceſſives en ce genre; mais ſi l'on en croit Lampridius, ch. 32. pérſonne ne pouſſa les choſes à un excès ſi grand qu'Elagabale, qui ne porta jamais deux fois, ni le même *anneau*, ni la même chauſſure. Aujourd'hui on n'en porte qu'au quatriéme & au cinquiéme doigt, mais plus ordinairement au quatriéme, qui s'appelle le doigt *porte-anneau*; & en Latin, *ſalutaris*. Quelques tableaux de 100 & 200 ans en mettent auſſi à l'index, c'eſt-à-dire, au ſecond doigt.

On a auſſi porté des *anneaux* aux narines de la même maniére que des pendans d'oreille aux oreilles. Voyez S. Jerôme ſur le chap. XVI. d'Ezéchiel. S. Auguſtin l'aſſure des Maures, & Bartolin a fait un Livre *de Annulis narium*, des *anneaux* des narines. Pedro de Valle & Licet en parlent auſſi, & le premier aſſure que les Orientaux ont cette mode. Enfin il n'y a guére de parties du corps humain où la galanterie n'en ait fait mettre, auſſi-bien qu'aux doigts de l'une & de l'autre main. Les Rélations de l'Inde Orientale aſſurent que les habitans les portoient ordinairement au nez, aux lévres, aux jouës & au menton. André Corſal en dit autant de toutes les femmes Arabes du Port de Calayates. Nous liſons à peu près la même choſe dans Ramuſio des Dames de Narſingue, vérs le levant; & Diodore Sicilien temoigne au 3e

Liv. de ſa Bibliothéque, que celles d'Ethiopie avoient accoûtumé de ſe parer les lévres d'un *anneau* d'airain. Pour le regard des oreilles, c'eſt par tout le monde qu'on s'eſt plû, hommes & femmes à y pendre des bagues de prix. Le Vayer. Les Indiens & les Indiennes, & entre autres les Guzzerates, ont porté des *anneaux* aux doigts des pieds. Quand Piérre Alvarés reçut la premiére audience du Roi de Calicut, il le vit tout lumineux de piérreries enchâſſées dans des pendans d'oreilles, des bracelets & des *anneaux*, tant aux doigts des mains que des pieds, faiſant voir ſur l'un de ſes orteils un rubis & un eſcarboucle de trés-grand prix. Loüis Bartome repréſente un Roi de Pegu qui étoit encore plus excéllent en cela, n'ayant aucun des doigts de ſes piéds qui ne fut chargé d'*anneaux* garnis de piérreries. Id.

Par raport à l'uſage, il y avoit trois différentes ſortes d'*anneaux* chez les Anciens. Il y avoit des *anneaux* qui ſervoient à diſtinguer les conditions. Pline aſſure à l'endroit que j'ai déja cité ſouvent, que dans les commencemens les Sénateurs même n'avoient point permiſſion de porter d'*anneau* d'or, à moins qu'ils n'euſſent été Ambaſſadeurs chez quelque Peuple étranger, encore ne leur étoit-il permis alors de ſe ſervir de l'*anneau* d'or qu'on leur donnoit publiquement, que dans les actions publiques: dans leur particulier ils en portoient un de fer. Ceux qui avoient mérité le triomphe obſervoient la même choſe. Il fut enſuite permis aux Sénateurs & aux Chevaliers de porter l'*anneau* d'or; mais ſi l'on en croit Æron, ſur Horace. Liv. II. Sat. VII. v. 53. ils ne le pouvoient faire que le Preteur ne le leur eût donné. Aprés cela ce fut la diſtinction des Chevaliérs Romains, Pline XXX. 8. Diodore Liv. XLVIII. Le Peuple portoit l'*anneau* d'argent, & les eſclaves le portoient de fer. On accordoit cependant quelquefois l'*anneau* d'or à des gens du Peuple. Voyez Ciceron dans ſon troiſiéme diſcours contre Verrés, & Liv. X. Ep. 31. Macrobe *Saturn.* Liv. II. ch. 10. Sevére le permit même à tous les ſimples ſoldats. Avant Auguſte on ne l'accorda jamais qu'à des gens libres; ce Prince fut le premier qui donna l'*anneau* d'or à des affranchis, Dion, Liv. 48. & 53. Cet abus alla ſi loin que Tibére fut obligé au rapport de Pline, Liv. XXXIII. ch. 2. de le corriger par une Loi qu'il fit l'an de Rome 775. la 9e année de ſon gouvérnement. On paſſa bien-tôt aprés par deſſus ce reglement, & le Sénat accorda l'uſage de l'*anneau* d'or à des affranchis de Claude, de Galba, de Vitellius, de Domitien & même de particuliérs, Pline Liv. VIII. Ep. 6. Tacite Hiſt. Liv. I. ch. 13. Suet. dans Galba, ch. 14. Enfin la Novelle 78. de Juſtinien le permet à tous les affranchis.

Une autre ſorte d'*anneaux* ſont les *anneaux* des épouſailles, *Annuli ſponſalitii*, ou les *anneaux* de nôces ou de mariage, *annuli geniales*, *annuli pronubi*, *annuli nuptiales*. Quelques-uns font remonter l'origine de cet uſage juſqu'aux Hebreux, parce que, Exod. XXXV. 22. il eſt dit que les hommes & les femmes donnérent leurs colliérs, leurs pendans d'oreille, leurs *anneaux*, leurs bracelets, pour faire les vaſes du Sanctuaire. D'autres ſoutiennent que ces *anneaux* n'étoient que pour l'ornement. La verité eſt que ni l'un ni l'autre n'eſt expliqué, & qu'on ne peut conclure de cet endroit ſi ces *anneaux* avoient été donnez à la ceremonie du mariage ou non, & s'ils avoient d'autres uſages que celui de ſervir à l'ornement. Il faut dire le même à plus forte raiſon du verſet 21. du ch. III. d'Iſaïe, où le Prophête ne parle que d'ornemens. Léon de Modéne P. IV. ch. 3. dit que les premiérs Hébreux ne donnoient point d'*anneau* nuptial; que dans la ſuite cet uſage s'introduiſit, mais qu'il fut rare. Selden dans ſon Traité de la femme Hebraïque, Liv. II. ch. 14. dit qu'ils en donnoient un dans les épouſailles; mais qu'il tient lieu d'une piéce de monnoie que l'on donnoit auparavant & qu'il doit être de même poids. Les Grécs & les Romains ont pratiqué la même choſe. Les Chrétiens la pratiquent auſſi, & cet uſage eſt trés-ancien, comme il paroît par Tertullien dans ſon Traité de l'habillement des femmes; par Grégoire de Tours, dans les vies des Péres; par Iſidore, *De Officiis*, Liv. II. ch. 19. & comme Laurentius Pignorius le prouve dans ſa Ie & 19e lettres; par les anciennes Liturgies, dans leſquelles on trouve la benédiction de l'*anneau* nuptial, auſſi-bien que dans l'Ordre Romain, & dans les plus anciens Rituels. En Moſcovie ce n'eſt point aux épouſailles, c'eſt à la cerémonie des nôces qu'il ſe donne. Chez les Grécs, le Prêtre bénit deux *anneaux*; l'un d'or, qu'il donne au mari, & l'autre d'argent, qu'il donne à la femme. Voyez l'Euchologe, Allatius, le P. Martene.

La troiſiéme ſorte d'*anneaux* ſont ceux qui ſervoient à cacheter, *annuli ſignatorii*, *annuli ſigillaricii*, *Cirographi*, ou *Cirographii*; car c'eſt ainſi qu'il faut lire dans Catulle, Epigr. 25. & non pas *Chirographoſque Thynos*, c'eſt à Saumaiſe qu'on doit cette correction. Catulle donne à ces *anneaux* l'épithéte *Thyni*, & des vérs rapportez par Iſidore diſent, que la lime Thynienne les poliſſoit, parce que c'étoit ſur tout en Bithynie qu'on les faiſoit, ou qu'on les travailloit le mieux. On prétend que ces *anneaux*, & l'uſage de cacheter eſt une invention des Lacedémoniens, qui non contens de fermer leurs coffres & leurs armoires avec des clef, y ajoutérent encore un cachet; qu'à cet éffet ils ſe ſervirent d'abord de bois rongé de vers, dont ils imprimoient les marques ſur la cire, ou ſur une térre molle; qu'aprés cela ils trouvérent l'art de graver ſur les *anneaux* des figures qui s'imprimaſſent de la même ſorte. Il eſt cependant cértain que dés le tems de Moïſe on gravoit non-ſeulement ſur l'or & ſur les métaux, mais même ſur les pierres précieuſes. Voyez GRAVEURE. Mais il ne paroit pas, comme je l'ai déja remarqué, que l'*anneau* chez les premiers Hebreux eut d'autre uſage que les bracelets & les pendans d'oreille; c'eſt-à-dire, qu'il ſervit à autre choſe qu'à orner. Dans la ſuite, l'*anneau* ſervoit à cacheter ou ſceller tous les actes, les contrats, les diplômes, les lettres. On en voit des éxemples dans l'Ecriture 3. Liv. des Rois XXI. 8. Eſther VIII. 10. dans Xénophon Hellen. Liv. I. dans Quinte-Curce, Liv. VI. ch. 6. dans Juſtin, Liv. XLIII. ch. 3. où l'on apprend encore que ce fut une charge auprés des Empereurs que d'avoir la garde de l'*anneau*: le Referendaire faiſoit autrefois la même function auprés de nos Rois, de même qu'aujourd'hui les Sceaux ſont entre les mains du Chancelier, ou du Garde des Sceaux. Comme Pharaon avoit donné le ſien à Joſeph, ainſi Aléxandre donna le ſien en mourant à Perdiccas pour le déſigner ſon ſucceſſeur, ſi nous en croyons Lucien dans ſes Dialogues. On s'en ſervoit encore pour ſceller l'entrée de tout ce que l'on vouloit tenir éxactement férmé. Ainſi dans Daniel, Darius ſcelle de ſon *anneau* & de celui de ſes Miniſtres la foſſe aux Lions, ch. VI. 17. & le temple de Bel, ch. XIV. 10. 13. On ſcelloit de même l'entrée des maiſons; Ariſtote, *De miracul. aud.* l'appartement des femmes, Ariſtophane dans la fête de Cerès; la piérre du ſépulchre, dans S. Matth. XXVII. 66. tous les meubles, les coffres & les caſſetes, les bouteilles de vin, les boutles, comme on le voit dans Pline, Liv. XXXIII. ch. I. Plaute, *Caſin act. II. Sc.* 2. Martial, *Liv. XI. Epigr.* 89. Tacit. *annal. Liv. II. ch.* 2. &c. Voyez Janus Rutgerſius, *Var. Lect.* Liv. V. ch. 5. Solon fit une loi par laquelle pour la ſureté publique, il defendit à tous faiſeurs ou marchands d'*anneaux*, de garder un modele d'un *anneau* qu'ils auroient vendu.

Aujourd'hui on grave ſur ſon cachet les armes de ſa maiſon. Chez les Anciens les figures des *anneaux* n'étoient point héréditaires, & chacun prenoit celle qu'il lui plaiſoit. Numa avoit défendu par une Loi, que l'on y gravât les figures des Dieux. Pythagore defendoit la même choſe à ſes diſciples, *Clem. Al. Strom. Liv. V.* L'uſage abrogea la Loi de Numa; & les Romains gravérent ſur leurs *anneaux* non-ſeulement leurs Dieux, mais encore les Dieux etrangers, & ſur tout ceux des Egyptiens, ainſi que Pline le rapporte, Liv. II. ch. 7. Liv. XXXIII. ch. 3. Ils y gravérent des hommes, des animaux, des choſes inanimées, leurs ayeux, leurs fondateurs, leurs Capitaines, les Princes, & leurs favoris, &c. Les Antiquaires ſeront bien aiſes de trouver ici les figures des *anneaux* dont l'hiſtoire nous a conſérvé la mémoire: cela peut ſérvir à connoître ceux que l'on voit dans les Cabinets. Jules Ceſar avoit une Vénus ſur ſon cachet, Dion, Liv. 43. le Philoſophe Aſclepiade, une Uranie; la famille des Macriens, un Aléxandre. Ils y gravoient auſſi leurs ancêtres ou leurs amis. P. Lentulus Sura avoit ſon ayeul, *Ciceron Catilin.* 3. *Ovide Triſt. Liv. I. Eleg.* 6. Scipion le jeune, un Scipion l'Africain; Scipion l'Africain, un Siphax; Sylla, un Jugurta; les amis d'Epicure, la tête de ce Philoſophe, *Cic. de fin. Liv. V.* L'Empereur Commode, une Amazone repreſentant Martia, *Jul. Capit. dans la vie d'Albin*, *c.* 2. Ariſtomène, un Agathocle Roi de Sicile, *Polyb. Liv. XV.* Callicrates, un Ulyſſe, *Athen. Liv. VI.* Auguſte, un Aléxandre; pluſieurs des ſucceſſeurs d'Auguſte; un Auguſte, *Sueton. dans Auguſte c.* 50. *Dion Liv.* 51. Narciſſe, une Pallas; pluſieurs Romains, un Sejan; les Grecs, un Hellen; les Troyens, un Pergame; ceux d'Heraclée, un Hércule; ceux d'Athênes, un Solon; ceux d'Alexandrie, un Aléxandre; ceux de Séleucie, un Seleucus; ceux de Lacédémone, un Lycurge, les Chérſonites, un Conſtantin; les Antiochiens, un Melece leur Evêque. *S. Chryſoſt. de laud. Melet.* Quelques-uns ſe faiſoient graver eux-mêmes ſur leurs *anneaux*, *Plaut. Pſeudol. Act. I. Scen. I.* L'*anneau* d'or de Childeric, trouvé dans ſon tombeau, & qui ſe voit à la Bibliotheque du Roi, porte le portrait & le nom de ce Prince. Auguſte avoit un Sphinx, *Pline Liv. XXXIII.* 1. Mécene, une grenouille, *Ib.* Pompée un chien ſur la prouë d'un navire; les gens de guerre en Egypte, un éſcarbot, *Plutarq. De Iſide*; Areus Roi de Sparte, qui écrivit à Onias, un aigle tenant un ſérpent dans ſes sérres, *Joſeph Liv. XII. c.* 5. Darius Roi de Pérſe, un Cheval; Sporus, l'enlevement de Proſerpine, *Suet. in Nerone, c.* 45. Les Locriens Occidentaux, l'Etoile du ſoir appellée Heſperus, *Strabon. Liv. IV.* Pline le jeune, un Chariot tiré par quatre chevaux; Polycrate une lyre, Seleucus une ancre, *Clem. Alex.*

Alex. Pædag. Liv. III. pluſieurs Chrétiens, le Monogramme de Jesus-Christ, que l'on trouve auſſi ſur pluſieurs médailles des Empereurs Chrétiens. Clement Alexandrin exhorte les Chrétiens à n'avoir ſur leurs *anneaux* qu'une colombe, un poiſſon, un navire, une lyre, une ancre, ou quelque autre figure capable de leur rappeller les myſtères de leur religion. Il leur défend abſolument les figures d'idoles & les nuditez; il ne peut même ſouffrir que des gens qui ne doivent reſpirer que la paix, y faſſent graver un arc ou une épée, ni que des gens à qui la tempérance & la ſobriété doivent être chéres, y portent des coupes & des vaſes à boire. Au reſte il ne pèrmet point de porter d'*anneau* pour l'ornement, mais ſeulement pour ſceller les choſes qui en ont beſoin; & il ſemble parce qu'il dit en cet endroit, que c'étoit la femme plutôt que le mari, qui avoit l'*anneau* dans les familles.

Anneau de jonc, ou de paille. Richard Evêque de Saliſbery, dans ſes Conſtitutions de l'an 1217. C. 55. défend de mettre dans les doigts des femmes des *anneaux* de jonc, ou de quelque matière que ce ſoit, précieuſe ou non, afin d'en abuſer plus aiſément; & il inſinuë que la cauſe de la défenſe eſt, qu'il y avoit des gens aſſez ſimples pour croire que ce qu'ils faiſoient ainſi en badinant, étoit un vrai mariage. Du Breuil, dans les Antiquitez de Paris, Liv. I. dit qu'on avoit coûtume dans la cérémonie des nôces de donner un *anneau* de jonc ou de paille à ceux qui avoient eu un commerce défendu avant leur mariage.

Saint Loüis prit pour deviſe au tems de ſon mariage un *anneau* entrelaſſé d'une guirlande de lys & de marguerites, pour faire alluſion à ſon nom & à celui de la Reine ſon épouſe, & mettant ſur le chaton de cet *anneau* l'image d'un Crucifix gravée ſur un ſaphir, il l'accompagna de ces mots: *Dehors cet anel pourrions avoir amour?* Cette deviſe eſt ſur l'agrafe du manteau qu'il portoit le jour de ſes nôces, & on voit cette agrafe au Monaſtère Royal de Poiſſy. Un homme d'eſprit dans le départ ou l'éloignement d'un ami, prit pour deviſe un *anneau* ſans diamant, avec ce mot Eſpagnol, *Falta lo mejor*, Le meilleur manque.

Nous avons de Liceti un Traité de *annulis veterum*, des *anneaux* des Anciens. Gorlæus a fait *Dactyliotheca*, c'eſt un recueil d'*anneaux*. Jean Kirchman, ſavant de Lubec, a donné un Traité *de annulis*. Thomas Bartholin un Livre *de annulis narium*. Voyez auſſi les Macri & M. Du Freſne dans leurs Dictionnaires, & Meurſius *De luxu Romanorum*, chap. 5. La Mothe le Vayer, Tom. II. épitre 5. le P. Kirkèr, *Œdip. Æg.* Liv. XII. & Latium p. 69. Beger *Theſaur. Brandeb.* Tom. I. p. 150. & ſuiv. où il y a pluſieurs figures d'anciens *anneaux*, & beaucoup de choſes curieuſes ſur cela.

On dit provèrbialement, qu'il ne faut point mettre en ſon doigt d'*anneau* trop étroit: *annulum digito ne inſerito*, pour marquer qu'on ne doit point faire d'alliance inégale. C'eſt un des ſymboles de Pythagore.

En térmes de Marine, les *anneaux* des vèrgues ſont des *anneaux* attachez de diſtance en diſtance aux deux grandes vèrgues. *Anneaux* de ſabords, ſont des boucles de fer d'une médiocre groſſeur, qui ſervent à fermer & à [illegible] les mantelets des ſabords. L'*anneau* de l'ancre s'appelle auſſi *arganeau*.

Anneau, ſignifie auſſi un cércle de matière ſolide, qui ſert à attacher quelque choſe. Il y a des *anneaux* aux Ports & aux Quais pour attacher les batteaux. Un *anneau* pour pendre des rideaux. Un *anneau* de clef. Un *anneau* de corde, pour faire un nœud coulant.

En térmes de Blaſon, l'*anneau* eſt un cércle dont on meuble les Ecus. Il eſt tantôt tout uni, tantôt avec un chaton garni de piérres précieuſes. L'*anneau* autrefois étoit le plus ſouvent gravé, & ſervoit pour ſigner: on l'appelloit *annulus ſignatorius*, dont il eſt parlé au *ff. de verb. ſign.* L'*anneau* eſt le ſymbole de la fidelité: ce qui eſt cauſe qu'on en donne dans les épouſailles, & que les Prélats en portent, pour montrer qu'ils ſont époux de leur Egliſe. C'étoit auſſi le ſymbole de l'ingenuité chez les Romains quand l'Empereur le donnoit à un Affranchi, comme il paroît dans le titre *de jure aur. ann.*

Anneau, ſe dit auſſi des boucles dont ſont faites pluſieurs chaînes.

Anneau, ſe dit encore des boucles qui ſe font par la friſure des cheveux. *Cincinni.* Les Anciens ſe ſervoient du même mot pour ſignifier la même choſe, Martial Liv. II. Ep. 66.

Unus de toto peccaverat orbe comarum
Annulus, *incertâ non bene fixus acu.*

Saumaiſe ſur Solin, p. 760. prétend néanmoins qu'il ne s'agit pas là, comme ailleurs, d'une ſimple boucle de cheveux, mais de tous les cheveux raſſemblez enſemble, tournez en ligne ſpirale, & attachez avec la même aiguille avec laquelle on les ſéparoit.

On dit en térmes d'Aſtronomie l'*anneau* de Saturne, en parlant de cette Planéte, accompagnée de ſes cinq ſatellites, & d'une lumière en forme d'*anneau*. On en attribuë la découvérte à Mr. Huyghens. Après avoir long-tems obſèrvé cette Planète, il appèrçut deux bras ou deux pointes qui ſortoient du corps de la Planète en droite ligne. Il reconnut enſuite que ces deux bras formoient une anſe, & parce qu'après de continuelles obſervations il apperçut toujours la même figure, il en conclut que Saturne étoit environné d'un *anneau* ſolide & pèrmanent. Il produiſit ſon nouveau ſiſtême de Saturne en 1659. Le Plan de cet *anneau* n'eſt incliné au Plan de l'Ecliptique que de 23. dégrez 30. minutes, ſelon M. Huyghens. Il paroît quelquefois ovale, & ſon grand diamètre eſt double du petit, ſelon l'obſèrvation de Campini.

Anneau Aſtronomique, eſt un petit *anneau* de métal diviſé en dégrez, que l'on tient ſuſpendu par un *anneau* plus petit, pour prendre, à l'aide d'un alidade, la hauteur des Aſtres, & meſurer les lignes accèſſibles & inaccèſſibles ſur la térre. Les machines de l'Obſèrvatoire de Pekin nous parûrent d'une forme approchante de nos *anneaux* Aſtronomiques. P. Le Comte.

Anneau Univèrſel, eſt un Cadran univèrſel, compoſé de deux *anneaux* pèrpendiculaires entr'eux, dont l'un repréſente l'Equateur, qui contient les heures aſtronomiques; & l'autre le Meridien, qui contient les dégrez de latitude, avec un diamétre commun, qui repréſente l'axe du monde, & ſur lequel ſont marquez les ſignes du Zodiaque; diviſez de cinq en cinq, ou de dix en dix; ou bien les mois de l'année diviſez auſſi de cinq en cinq, ou bien de dix en dix.

Anneaux Fibreux. Tèrme d'Anatomie. A l'endroit où le col de la veſicule du fiel forme le conduit ou canal du fiel, il y a un *anneau fibreux* qui ſe dilate & ſe reſſèrre comme un ſphinctèr, pour lâcher ou pour retenir la bile dans la veſicule, & pour empêcher qu'elle ne remonte d'où elle vient. Cet *anneau* fait le même office que le pylore au ventricule. Dionis.

ANNÉE Voyez AN.

ANNÉE, ſ. m. *Annæus.* Nom propre d'homme. C'eſt le nom des Seneques, qui étoient originaires de Cordouë en Eſpagne, où les Carthaginois avoient long-tems dominé; ainſi ce nom pourroit bien être Punique, & le même que le nom Hebreu *Anne*; ou bien un langage des prémiers habitans d'Eſpagne, qui viendroit du même nom Hebreu.

ANNELER, v. act. Friſer les cheveux par anneaux. *Capillos criſpare, in annulos inflectere, in cincinnos.* On le dit auſſi d'une cavale qu'on boucle.

Annelé, ée, part. Il ne ſe dit que des cheveux *annelez*, ou friſez par boucles. *Criſpatus, cincinnatus.* Mais il commence à vieillir. Elle avoit les cheveux *annelez*. B. Rab. Beaux cheveux *annelez*, écueil de ma franchiſe.

ANNELET, ſ. m. Petit cercle rond pour attacher des choſes légères. *Annulus.* Les *Annelets* en Blaſon ſont ſouvent des meubles dont on charge les Ecus, parce que c'étoit autrefois une marque de Nobleſſe, de grandeur, & de juriſdiction: & c'eſt pour cela que les Prélats recevoient leur inveſtiture *per baculum & annulum*.

Annelets, en térmes d'Architecture, ſont des petits membres quarrez que l'on met au chapiteau Dorique au deſſous du quart de rond. *Annuli.* On les nomme auſſi filets ou liſteaux. *Annelets* ſe prennent auſſi quelquefois pour les baguettes, ou petites aſtragales.

ANNELURE, ſ. f. Friſure de cheveux par boucles, par anneaux. *Cincinni.*

ANNETTE, ſ. f. Nom propre de femme, & diminutif du nom Anne. *Anna.* Petite Anne. On ne ſe ſert de ce mot que dans les chanſons de Bèrgérs & de Bèrgeres, & dans des chanſons à danſes.

Le Bèrgér Thyrſis,
Loin de ſa chere Annette,
Chantoit ſur ſa muſette, &c.

Car dans l'uſage ordinaire le diminutif de Anne eſt Nannette.

ANNEXE, ſ. f. Ce qui eſt uni ou joint, & qui eſt dépendant ou fait partie d'un autre. *Appendix.* Les *annexes* qu'un teſtateur fait de ſon vivant à l'héritage qu'il a légué, ſont compriſes dans les legs. Patr. Le Prieuré de S. Eloi eſt une *annexe* de l'Archevêché de Paris. Cette tèrre eſt une *annexe* de ſon fief, qu'il peut demembrer.

Droit d'Annexe. *Jus in tabulas publicas referendi.* Le Parlement d'Aix eſt le ſeul en France qui jouïſſe du privilege du *droit d'annexe*, qui conſiſte dans l'enregiſtrement des Brefs, Bulles, Diſpenſes, Jubilez, Indulgences, & autres ſemblables Reſcrits qui viennent de Rome ou de la Légation d'Avignon. C'eſt Loüis de Forbin, Doyen & Conſeiller, Garde des Sceaux du Parlement, Ambaſſadeur pour les Rois Loüis XII. & François I. au

Concile de Latran, auquel préſidoit Léon X. qui l'obtint en 1515. après avoir parlé devant ce Concile. Merc. Gal.

ANNEXER, v. act. Joindre, attacher quelque choſe à une autre. *Adjungere, annectere.* On ne le dit qu'en parlant d'affaires. Le Roi a *annéxé* la charge de Préſident à celle de Lieutenant Général. Il a *annexé* un tel droit à un tel office. Il a *annexé* cette tèrre à ſon domaine. On a *annéxé* cette Cure à ce Prieuré. Le Roi Charles VIII. en 1486. *annéxa* la Provence à la Couronne.

ANNEXÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Annexus, adjunctus.*

ANNIBAL. ſ. m. *Annibal.* Nom propre d'homme. Ce nom, qui a encore été en uſage en Italie, eſt Carthaginois. Il n'eſt pèrſonne qui ne connoiſſe *Annibal* Général des Carthaginois, qui ayant pris après la mort d'Aſdrubal ſon beau frère, le commandement des armées Carthaginoiſes l'an 534. de Rome, 220 ans avant Jesus-Christ, âgé ſeulement de 26. ans, ſoumit l'Eſpagne, paſſa les Alpes, & fit tant d'affaires aux Romains. Nous trouvons encore quatre ou cinq Carthaginois nommez *Annibal.* Ainſi on ne peut douter que ce ne ſoit un nom Punique. Cela ſuppoſé, il faut qu'il vienne du Phénicien חנן, *hhanna*, qui ſignifie grâce, comme je l'ai dit au mot Anna, & de בעל, *Baal*, Seigneur, maître, poſſeſſeur, & qu'il ſignifie Seigneur, ou maître de la grâce; c'eſt-à-dire, gracieux, plein de grâces. Ce qui confirme ceci, c'eſt que nous trouvons que des Hebreux ont auſſi porté ce nom. Il eſt parlé dans Joſeph, Liv. XIX. *Antiq.* ch. 7. d'un Juif nommé *Annibal*; & de plus la médaille d'Annibalien, dont je parlerai tout-à-l'heure, écrit ce nom avec une aſpiration. Les Grécs ont changé l'*l* de ce nom en *s*, & diſent Ἀννίβας. Voſſius s'eſt trompé quand il a dit que c'étoient les Latins qui avoient changé l'*s* en *l*. C'eſt tout le contraire, & dans la Langue originale il y a un *lamed* בעל, *Baal*.

ANNIBALIEN, ſ. m. *Annibalianus, Hannibalianus.* C'eſt le ſurnom d'un neveu de Conſtantin le Grand, fils d'un Delmatius, frère de père du même Empereur. Il y a une médaille de ce jeune Prince dans M. Triſtan, T. 3. p. 501. laquelle du côté de la tête a pour inſcription, FL. CL. HANNIBALIANO REGI, & au revêrs SECURITAS PUBLICA, un fleuve avec ſon urne, qui a un roſeau à côté gauche, & tient de la main droite, ou un roſeau, comme prétend Mezabarbe, ou plûtôt, comme dit M. Triſtan, un long ſceptre ſur lequel il s'apuye; & dans l'éxèrgue CONOB. Conſtantin ſon oncle l'avoit fait Roi du Pont. Il y a encore d'autres *Hannibaliens* avant celui-ci. Voyez M. Triſtan, Tom. III. p. 493. Pluſieurs écrivent Hannibal & *Hannibalien*, & cèrtainement c'eſt le même; l'uſage Latin qui paroit ſur les médailles que j'ai rapportées, & l'etymologie de ces mots que j'ai donné au mot Annibal, demandent une H. au commencement. Conſtantius Chlorus eut deux femmes Helène & Theodora. D'Helène il eut Conſtantin, & de Théodora Jules Conſtantius & Delmace, ſurnommé *Hannibalien*, que Conſtantin ſon frère fit couronner. Celui-ci laiſſa deux fils, Jules Delmace, & Claude *Hannibalien.* Conſtantin donna à Delmace le titre de Ceſar, avec la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe; à *Hannibalien*, le titre de Roi avec la Cappadoce, le Pont & l'Arménie. Sa réſidence étoit à Céſarée de Cappadoce. Fleur.

ANNIBAULD, ſ. m. *Annibaldus.* Ce mot, que nous avons fait François, & formé du Latin *Annibaldus*, en changeant à l'ordinaire *al* en *au*, n'eſt autre choſe que le nom d'Annibal, avec une términaiſon Latine. Je crois que d'abord on a dit *Anniballus*, doublant l'*l*, comme dans *Hannibalianus*, dont je viens de parler. Puis changeant *l* en *d*, *Annibaldus*, Annibaud.

ANNICHILER, v. act. Vieux mot, qui veut dire *anéantir*. Borel. *Annihilare, exterminare, funditùs tollere.* Ce mot vient des mots *nihil* ou *nihilum*, qui ſe trouvent écrits dans les manuſcrits, *nichil* & *nichilum*.

ANNILLE, ſ. f. Tèrme de Blaſon. Fèr de moulin. *Securiclatum utrinque ferrum.* La famille de Montfort en Gueldres porte d'argent à trois *annilles*, ou fèrs de moulin, de gueules. Voyez ANILLES.

ANNION. Tèrme de Droit. On appelle bénéfice d'*annion*, un répit ou délai accordé pour un an à un débiteur par Lettres de Chancellerie. Voyez Ragueau, Pyrrhus, Imbèrt, Cujas, &c.

ANNIVERSAIRE, adj. maſc. & fem. & ſubſt. Fête, ou cérémonie qui ſe fait tous les ans à cèrtain jour. *Anniverſarius.* La Dédicace d'une Egliſe eſt une Fête *anniverſaire.* On fait encore à S. Gèrmain des Prez le ſèrvice ou l'*anniverſaire* de Childebèrt. Ce mot vient de *annus* & de *verto*, *ce qui ſe fait tous les ans l'an révolu.* L'*anniverſaire* & les prières que l'on fait pour une pèrſonne morte en odeur de ſainteté, ne dérogent point au culte religieux que le Peuple lui rend, confirmé par des miracles, & toléré par les Supérieurs Eccléſiaſtiques. Voyez ſur cela *acta Sanctorum* des Jeſuites d'Anvèrs le 11^{e} de Mai, ſur S. Walbèrt, N. XI. & le 5^{e} de Juin, pag. 563. & pag. 810. N. IV. & les *acta Sanct. Bened. Sæc. III. Part. I. Præf. pag. LXXVIII.* Il paroît par Tèrtulien, dans le Livre *De corona militis*, & par Caſſien, Coll. I. chap. 19. que dès les premiérs ſiécles de l'Egliſe on faiſoit des prières *anniverſaires* pour les morts.

ANNOBLIR, ANNOBLISSÉMENT, Voyez ANOBLIR, & ENNOBLIR, &c.

ANNON. Voyez HANNON.

ANNONA, ſ. m. Arbre de la nouvelle Eſpagne. Ses feuilles reſſemblent à celles de l'oranger. Ses fleurs ſont blanches & d'une odeur douce. Il porte un fruit aſſez gros.

ANNONCE, ſ. f. Publication qui ſe dit des promeſſes que font les Comédiens ſur le théâtre de jouer les jours ſuivans telles ou telles piéces. *Declaratio, monitio, ſignificatio.* Le Chèf d'une Troupe ſe réſèrve les affiches & les *annonces.* On le dit auſſi des publications des mariages qui ſe font parmi les Proteſtans. Ce qu'on appelle chez les Catholiques, *Publications de bans.*

On le dit dans la convèrſation de l'avis qu'un laquais vient donner à ſon Maître qu'il y a quelqu'un qui arrive, & qui demande à entrer, à le voir, à lui parler. *Nomenclatio, nomenclatura.* Voilà une belle *annonce*, diſoit une Dame à ſon laquais, en le grondant de la manière dont il annonce une pèrſonne qui arrive.

ANNONCE, eſt auſſi ce qui ſe lit d'un Saint au Martyrologe la veille de ſa fête, ou du jour de ſa mort. Chast. Ce ſont les paroles avec leſquelles on annonce que ce ſera le lendemain ſa fête. On le dit encore des autres choſes qui ſe liſent ou s'annoncent dans le Martyrologe. Table des Lettres du Martyrologe pour l'*annonce* du jour de la lune. Chast. *Annonce* des Mobiles, c'eſt-à-dire, des Fêtes mobiles. Id.

ANNONCER, v. act. Apprendre publiquement quelque choſe. *Nuntiare, ſignificare.* On *annonce* au Prône les fêtes de la ſemaine. Les Comédiens ont *annoncé* une nouvelle piéce. Les Hérauts ont publiquement *annoncé* & publié la paix. Seigneur, les cieux *annonceront* vos louanges. Port-R. Une grande naiſſance, ou une grande fortune *annonce* le mérite, & le fait plûtôt remarquer. La Bruy.

En mille écrits fameux la ſageſſe tracée
Fut à l'aide des vers aux mortels annoncée. Boil.

Un dévot orgueilleux n'admet de ſainteté,
Qu'en ceux dont les vertus avec art compaſſées,
Par la démarche & l'air ſont d'abord annoncées. Id.

ANNONCER, ſe dit auſſi des Prophéties & des révélations. *Prædicere, prænuntiare.* Les Prophètes ont *annoncé* Jesus-Christ pendant pluſieurs ſiécles. L'Ange vint *annoncer* à la ſainte Vierge qu'elle concevroit un fils. On le dit encore des nouvelles particulières. On lui eſt venu *annoncer* la mort de ſon père. Comment *annoncer* de ſi méchantes nouvelles? Mol.

ANNONCER, ſe dit encore de l'avis que vient donner un domeſtique, qu'il y a quelqu'un à la porte ou dans l'antichambre qui demande à entrer, à voir le maître, ou la maîtreſſe, à leur parler. *Nuntiare, monere, ſignificare.* Les domeſtiques *annoncent* à leurs maîtres les gens qui viennent les voir. Il faut être bien familiér pour entrer ſans ſe faire *annoncer*.

ANNONCER, ſe dit auſſi de ce qui ſe lit dans le Martyrologe la veille d'une fête, touchant cette fête. *Monere, indicere, deſignare.* Il faut conſulter la table des fêtes mobiles pour ne point manquer à les *annoncer* la veille.

ANNONCIADE, ſ. f. Ordre de Religieux inſtitué en 1232. par ſept Marchands Florentins, auſquels ſe joignit peu après S. Philippe Beniti, ou Benizi, qui paſſe pour le Fondateur. *Ordo virorum religioſus ab annunciata Virgini Incarnatione dictus.* On le nomme auſſi l'Ordre des Sèrvites, *Servitarum Ordo*, ou des Sèrviteurs de la ſainte Vierge, *Servorum B. Virginis.*

ANNONCIADE, ſ. f. Eſt un Ordre de Chevalerie inſtitué en 1355. Miræus *Orig. ord. Equeſt. Liv. II. ch. 4.* dit en 1350 & Bernardo Giuſtiniano, *Hiſt. di tutt gl' ord. Mil. ch. 38.* dit en 1360 par Amedée VI. Comte de Savoye. *Militaris ordo ſalutata ab Angelo Virginis nomen conſecutus.* Il fut d'abord appellé l'*Ordre du Laqs d'amour*, à cauſe d'un bracelet de cheveux treſſez en laqs d'amour, qu'une femme préſenta au Comte de Savoye. S. Maurice, Patron de la Savoye, pendoit au colliér, lequel étoit compoſé de roſes d'or émaillées de rouge & de blanc, & jointes par des laqs d'amour. Amedée VIII. Duc de Savoie, lequel fut élu Pape par le Concile de Bâle, ſous le nom de Felix V. changea en 1494. l'Ordre du laqs d'amour, en celui de l'*Annonciade*, & fit mettre l'image de la Sainte Vièrge en la place de Saint Maurice; & au lieu de laqs d'amour il fit mettre des cordelières. On y ajouta les paroles de la ſalutation Angelique à la S^{te} Vièrge. Voyez Joſeph de Michieli, *Theſoro Militar.* Andrea Mendo, *de Ordin. Militarib.* Soranzo, *l'Idea del Cavaliere*; Caramuel, *Theolog. Regular*, p. 9. Bernardo Giuſtiniano, *Hiſt. dell' origine de Cavalieri ch. 58.* Foranzo, Menenio, Sanſorino; &c.

ANNONCIADE. Ordre de Religieuſes fondé à Bourges en 1448. par la Bienheureuſe Jeanne, Reine de France, fille de Loüis XI. & femme de Loüis XII. après qu'elle eût été répudiée de ſon conſentement par ce Prince, avec la diſpenſe d'Aléxandre VI. Le premier Couvent de l'*Annonciade* eſt à Bourges, & s'appelle auſſi l'*Annonciade*, du nom de l'Ordre. Il fut achevé de bâtir en 1503. Par contrat du 15. Nov. de la même année, la B. Jeanne donna des biens pour l'entretien des Mère Ancelle & Religieuſes; & Loüis XII. confirma cette fondation par Lettres du mois de Décembre ſuivant. Par Lettres du jour de la Préſentation de N. Dame 1504. la Fondatrice ratifia la première donation & en fit d'autres, & par ſon teſtament du 10. de Janvier 1504. elle choiſit ſa ſépulture dans le chœur des Religieuſes de l'*Annonciade* de Bourges. Ce ſacré dépôt y fut juſqu'en 1562. que trois ſoldats Huguenots l'en tirèrent, & le brûlèrent publiquement. Les Religieuſes de l'*Annonciade* s'appellent auſſi des dix vèrtus, & non pas des douze vèrtus, comme a écrit depuis peu un de nos Auteurs: il ſemble par le teſtament de la Bienheureuſe Fondatrice, que ce ſoit à cauſe des dix vèrtus qui éclatent principalement dans les dix myſtères de la Sainte Vièrge, que l'Egliſe célebre dans ſes dix Fêtes. Voyez la Thaumaſſière, Hiſt. de Bèrry, Liv. II. ch. 39. Les Religieuſes de l'*Annonciade* ſont habillées de gris, & ont un ſcapulaire rouge, & portent une croix d'or ou d'argent dorée penduë au cou, & un anneau d'or au doigt. Leur Régle fondée ſur l'imitation des vèrtus de la Sainte Vièrge, a été approuvée par Jules II. & Léon X.

ANNONCIADES. Autre Ordre Religieux de filles, appellées auſſi les Céleſtes. *Cæleſtes*, *Cæleſtinæ*, fondé en 1600. ou 1604. ſelon Spond, par une Dame Genoiſe, veuve, nommée Marie Victoire Fornaro, qui mourut en 1617. Voyez ſur ces deux Ordres la vie de la B. Jeanne, édition d'Atrichius & Henſchenius, *act. Sanct.* Febr. T. I. p. 575. 576. & Miræus, *Lib. de Ordine Annunciatarum*.

Il y a encore une Confrérie de l'*Annonciade* fondée à Rome en 1468. par le Cardinal de Turrecremata pour marier de pauvres filles. Elle a été érigée depuis en Archiconfrérie, & eſt devenuë ſi riche, que tous les ans le jour de l'Annonciation elle donne des dotes de 60. écus Romains chacune à plus de 400. filles, avec un habit de ſèrge blanche, & un florin pour des pantoufles.

On ne dit jamais *Annonciade* ſans article, mais toujours l'*Annonciade* avec l'article. & l'on prononce comme ſi l'on écrivoit *la Nonciade*, de même que nous diſons la Natolie & la Poüille, au lieu de l'Anatolie & l'Apoüille. Cette prononciation ſe remarque ſur tout à Bourges, où eſt le premiér Monaſtère de l'Ordre. Mais on écrit toujours l'*Annonciade*.

ANNONCIATEUR, ou ANNOCIATEUR, ſ. m. *Annunciator*. C'eſt le nom d'un Officier de l'Egliſe de Conſtantinople. C'étoit à l'*Annonciateur* à avèrtir le Peuple des Fêtes qu'il falloit obſèrver. Voyez l'Euchologe ſur les Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople.

ANNONCIATION, ſ. f. Nouvelle que l'Ange Gabriël apporta à la Sainte Vièrge du myſtère de l'Incarnation. *Annunciatio futuræ Incarnationis Verbi*, ou *divino ſatu prægnationis*. On le dit auſſi de la Fête où on célèbre ce myſtère, qui eſt le vingt-cinquiéme de Mars. *Salutatæ ab Angelo Virginis anniverſarius dies*. Marguerite d'Autriche Reine d'Eſpagne, femme de Philippe III. ſèrvoit à table neuf pauvres femmes tous les ans le jour de l'*Annonciation*. La Fête de l'*Annonciation* eſt très-ancienne dans l'Egliſe Romaine. Le Sacramentaire du Pape Gelaſe I. montre qu'elle étoit établie à Rome au tems de ce Souverain Pontife, qui ſuccéda au Pape Felix en 492. & mourut en 469. Parmi les Sèrmons de S. Auguſtin, qui mourut en 430. il y en a deux ſur l'*Annonciation*, le 17. & le 18. *de Sanctis*. Dans l'Egliſe Grècque nous en trouvons des preuves encore plûtôt. Non ſeulement S. Baſile de Seleucie, mort en 455. Proclus P. C. mort en 446. mais encore S. Jean Chryſoſtôme, mort en 407. S. Grégoire Thaumaturge Évêque de Néocéſarée, mort en 285. à qui Voſſius, outre deux Homélies ſur la fête de l'*Annonciation* qui ſont dans ſes ouvrages, en attribuë encore une que d'autres donnent à S. Jean Chryſoſtôme: tous ces Pères, dis-je, ont des diſcours ſur l'*Annonciation*. Les Grècs appellent cette fête εὐαγγελισμὸς, *bonne Annonciation*, & χαιρετισμὸς, *Salutation*. Pèrſonne ne doute que dans l'Egliſe Grècque, depuis le Concile de Conſtantinople *in Trullo*, l'*Annonciation* ne fût une Fête. Voyez le Canon 52. de ce Concile, Zonaras ſur ce Canon; & dans l'Egliſe Latine depuis le milieu du ſeptiéme ſiécle, puiſque le dixiéme Concile de Tolède tenu en 659. en parle. Mais un Auteur modèrne prétend qu'avant le Concile *in Trullo*, tenu ſelon lui en l'an 692. On ne trouve point dans l'Egliſe Grècque de mention de la fête de l'*Annonciation*. Cependant S. Grégoire Thaumaturge, qui vivoit à la fin du 3e ſiécle, parle dans ces deux premières Homélies de l'*Annonciation*, comme d'une Fête ſolennelle. Dans la première il dit que Dieu voulant couronner ce jour-là les têtes de ceux qui célèbrent les fêtes avec ſoin, raſſemble les vrais fidèles, &c. & il commence la ſeconde par ces paroles: Nous devons célébrer toutes les fêtes, & faire tous nos chants de la même manière que les ſacrifices que nous offrons à Dieu; mais la première de toutes les fêtes, c'eſt celle de l'*Annonciation* de la Ste Mère de Dieu. Je ſai que Pèrkins & Rivet prétendent qu'il eſt douteux ſi ces Homélies ſont de S. Grégoire Thaumaturge, & que le P. Alexandre, & quelques-autres nouveaux Écrivains ont copié ces Proteſtans; mais Voſſius non ſeulement a reconnu ces deux Homélies pour de véritables ouvrages de ce Père, mais il lui en attribuë même encore une troiſiéme, qui dans Lipoman & Surius porte le nom de S. Chryſoſtôme. Bellarmin dit qu'il n'a aucune raiſon de rejetter ces trois Homélies. Vincent Richard, Théatin, doute à la vérité ſi la ſeconde n'eſt point de Proclus P. C. mais il ne doute nullement des deux autres, & le P. Labbe dit que la raiſon de Pèrkins & de Rivet eſt impèrtinente, *ineptiſſima ratione perſuaſi*. Cette raiſon eſt, que la coûtume de chanter des hymnes, & de lire les Vies des Saints, n'a été miſe en uſage que ſous Charlemagne au commencement du neuviéme ſiécle, & ils citent pour garant de ce fait Paul-Émile L. II. *De Geſtis Francor*, ſans faire attention que cet Auteur vivoit il n'y a que deux ſiécles, & que c'eſt un mauvais garant. Le P. Aléxandre dit encore, qu'aucun Ancien n'a parlé de ces Ouvrages de Saint Grégoire, mais il devoit faire attention que Bellarmin, dans qui il a pris cela, remarque fort bien que ce n'eſt point là une raiſon de les rejetter. Où en ſerions-nous, s'il nous falloit condamner tous les opuſcules des Pères, dont les Anciens n'ont point parlé? Ne ſuffit-il pas que de bons manuſcrits nous les donnent pour des Ouvrages d'un tel, ou d'un tel Auteur, & avec leur nom? Avons-nous d'autres preuves pour le plus grand nombre des anciens ouvrages? Pour l'Egliſe Latine, le même Auteur dit qu'on ne voit pas qu'au tems de Saint Auguſtin il y eût encore de fête inſtituée pour honorer ſéparément l'Incarnation de Jesus-Christ. Mais les Homelies ſur ce myſtère ne marquent-elles pas une fête? S. Auguſtin dans le ſecond Sèrmon ſur ce myſtère, qui eſt le 18. *de Sanctis*, qu'on ne révoque point en doute, en parle comme d'une Fête, & la nomme un *jour ſolennel*.

Dès les commencemens cette fête s'eſt célébrée au Printems; & Théophane marque dans ſon Homelie 53. que c'étoit vèrs l'équinoxe, & depuis toutes les Egliſes l'ont célébrée le 25. Mars. Cependant, parce que cette fête tombe ſouvent vèrs le tems de la Paſſion de N. S. pluſieurs Egliſes l'ont placée en une autre ſaiſon. Les Syriens l'appellent *Baſcarah*, c'eſt-à-dire, la rechèrche, & la marquent dans leur Calendrier au premier jour du mois appellé *Canun*, le premiér qui répond à notre mois de Decembre, quoiqu'il prenne auſſi quelque choſe du mois de Novembre. Les Arméniens la célèbrent le 5. de Janvier, ils anticipent ainſi le tems, afin qu'elle ne tombe point en Carême. Les Grècs ne font point difficulté de la célébrer le Carême, auſſi-bien que la fête des 40. Martyrs; & le Concile *in Trullo* ſuppoſe qu'elle tomboit au moins quelquefois dans ce tems de jeune. Au diziéme Concile de Tolède en 656. can. 1. il fut ordonné que cette fête ſeroit ſolemniſée le 18. de Décembre. Le Bréviaire Ambroſien marque cette fête au dèrniér Dimanche de l'Avant. Quelques Egliſes de France ſuivirent le réglement du Concile de Tolede, & l'on prétend que la Meſſe du Mèrcredi des Quatre-tems de Decembre, qui eſt toute de l'Incarnation, eſt un reſte de cette ancienne pratique; & que dans les Egliſes d'Eſpagne on célèbre encore la fête de l'*Annonciation* ſous le nom d'*Expectation* ou, d'*Attente*, le Dimanche avant Noël. Cette pratique ne dura pas, & depuis pluſieurs ſiécles on célèbre l'*Annonciation* en Ocident, comme en Orient, le vingt-cinquiéme de Mars. Il y a même des Egliſes qui ne la remettent pas quand elle vient dans la Semaine Sainte, & l'Egliſe Cathédrale du Puy en Velai ne la remet pas même, à ce que l'on dit, lorſqu'elle vient le Vendredi Saint.

Quelques Auteurs Proteſtans ſoutiennent que cette fête ſe célébroit d'abord en l'honneur de N. S. & que ce n'eſt que depuis peu qu'on la ſolemniſe ſous le nom & en l'honneur de la Ste Vièrge; mais il n'y a qu'à lire les Homélies de S. Auguſtin & de S. Gregoire de Neocéſarée, c'eſt-à dire, les plus anciennes qui nous reſtent ſur cette ſolemnité, pour être convaincu du contraire.

Les Juifs appellent auſſi *Annonciation*, une partie de la cérémonie de leur fête de Pâques. C'eſt celle où ils expliquent l'origine, l'inſtitution, la cauſe de cette fête. Ils appellent cette explication הגדה, *Haggada*, qui veut dire *Annonciation*. Ceux qui croyent avec Scaliger *de Emend. temp.* 534. que c'eſt la nuit de Pâques qu'ils appellent ainſi, ſe trompent. Voyez *Maim. Tract. de fermentato*, c 7. *ſect.* 5. & 10 & à la fin de ce Traité il y a une formule de cette *Haggada*, ou *Annonciation*. Buxtorf n'en parle point dans ſa Synagogue.

ANNONCIATION, ſe dit encore de l'image qui repréſente le myſtère de l'*Annonciation*. Voilà une belle *Annonciation*.

Mr Peliſſon en parlant de l'Euchariſtie, a dit, C'eſt, nous l'avouons, la commémoration ou l'*Annonciation* du Seigneur.

ANNOTATEUR, ſ. m. Ce mot a été fait du Latin *adnotator*, ou *annotator*. Il n'eſt pas encore établi, & même il a l'air de ne l'être jamais que parmi cèrtains Savans qui ne font point de loi dans le monde poli. *Annotateur*, eſt celui qui fait des annotations ou notes ſur quelques ouvrages d'eſprit. Nicolas Richelet, Muret, & Ménage, ſont les *Annotateurs* de Ronſard & de Malhèrbe, & leurs remarques ſont agréables & ſavantes.

ANNOTATION, ſ. f. Commentaire ſuccinct ou remarque qu'on fait ſur un livre, ſur un écrit, pour en éclaircir quelques paſſages, ou pour en tirer quelques inductions & conſequences. *Annotatio*, *obſervatio*. Les Critiques du dèrnier ſiecle ont fait de doctes *annotations* ſur tous les Auteurs claſſiques. Leurs Bibles étoient falſifiés par des vèrſions hérétiques, & des *annotations* impies. MAUC.

ANNOTATION DE BIENS. Tèrme de Palais. C'eſt un èxploit pour la ſaiſie des biens d'un criminel qu'on recherche, & qui ne ſe repréſente pas: c'eſt comme ſi l'on diſoit que ſes biens ſont notez ou marquez pour être confiſquez en cas qu'il pèrſiſte à ne ſe pas repréſenter. Voyez l'Ordonnance de 1670. Titre 16.

ANNOTER, v. act. Tèrme de Palais, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe. Dès que l'on fait le procès à quelqu'un par contumace, on fait ſaiſir & *annoter* tous ſes biens; c'eſt-à-dire, on met des affiches & panonceaux ſur ſes héritages, pour marque qu'ils ſont ſaiſis & en la main du Roi. *Deſignare addicta, mancipata Principi bona.*

ANNOTINE, adj. ſem. Qui en françois ne ſe dit qu'avec le mot Pâque. La Pâque *annotine*, ſelon Durandus, *in Rationali divin. Offic.* étoit l'annivèrſaire du Batême, ou le jour auquel on célébroit tous les ans la mémoire de ſon Batême. Selon d'autres, c'étoit ſeulement le jour du bout de l'an du Batême. Tous ceux qui avoient reçu le Batême pendant l'année, s'aſſembloient l'année ſuivante le même jour, diſent-ils, & celebroient ſolemnellement le bout de l'an, ou l'annivèrſaire de leur régénération ſpirituelle, & ce jour s'appelloit la Pâque *annotine*. Ils ajoutent qu'on le célebroit comme l'octave du Dimanche *in Albis*, que nous appellons *Quaſimodo*, & par conſequent quinze jours après Pâques, & que dans quelques Sacramentaires manuſcrits on trouve après ce Dimanche une Meſſe particulière pour la Pâque *annotine*. Il y a de la difficulté dans ce ſentiment, car en premier lieu, on ne batiſoit pas ſeulement à Pâques, on baptiſoit auſſi à la Pentecôte. 2°. A Pâques le batême ſe donnoit le Samedi Saint, le bout de l'an, ou l'annivèrſaire, etoit donc le Samedi Saint auſſi, & non pas quinze jours après Pâques. Dans la Vie de Saint Pierre Martyr, compoſée par Ambroſius Taëgius, & imprimée par les Jeſuites d'Anvèrs ſur le manuſcrit de Taëgius, il eſt dit chap. 5. que ce Saint ſortoit de ſon Couvent pour aller à Milan le ſamedi qui eſt la fin de la Septuageſime, & que l'on appelle ſamedi *in albis*, & Pâque *annotine*. *Sabbato, qui eſt Septuageſimæ finis, quodque Sabbatum in Albis annotinum Paſcha vocatur.* C'eſt-à dire, le ſamedi devant *Quaſimodo*, ou le ſamedi de la ſemaine de Pâques, Sur quoi les PP. Henſchinius & Papebrock diſent, qu'il leur ſemble qu'*annotin* ſignifie conſommé, achevé, que d'autres appellent ce jour, *Paſcha concluſum*, au lieu d'*annotinum*; & que Bede le prend en ce ſens, quand il appelle le cours de la lune complet & achevé, *le cours annotin*. Et en effèt, c'eſt ce ſamedi-là que finit l'Office de Pâques. Voyez *Acta Sanct. april. Tom. III. pag.* 700. B.

ANNUEL, ELLE, adj. Ce qui revient tous les ans, ou qui finit au bout de l'an. *Annuus*, *anniverſarius*. Une fête ou cérémonie *annuelle*. Une telle charge, une telle commiſſion, eſt *annuelle*. Une rente foncière *annuelle* & pèrpétuelle.

On appelle auſſi le droit *annuel*, cèrtain droit qu'on nomme autrement *la Paulette*, du nom de Paulet ſon inventeur en 1604 & qui en fut auſſi le premièr Partiſan. On le paye tous les ans aux Parties-caſuelles pour faire paſſer & conſerver à ſes héritiers la charge qu'on poſſéde; faute de payement du droit *annuel*, ſi celui qui eſt revêtu de la charge mouroit, elle eſt vacante au profit du Roi.

ANNUEL, ſ. m. eſt une Meſſe qu'on dit tous les jours pendant l'année du deuil depuis la mort du défunt pour le repos de ſon ame. *Annuum pro mortuo ſacrificium.*

ANNUELLEMNT, adv. Toutes les années *Annis ſingulis*, *quot annis*, *in annos ſingulos*. Cette rente ſe paye *annuellement* à un tel jour.

ANNULAIRE, adj. m. C'eſt une épithéte qu'on donne au quatrième doigt de la main, parce qu'on y met volontièrs les anneaux. *Annularis*. On l'appelle autrement *le Medecin*, parce

que c'eſt de ce doigt-là qu'on ſe sèrt quand on veut délayer quelque drogue pour faire un remède.

Les Anatomiſtes ſe sèrvent auſſi de ce mot. Il y a les *Apophiſes annulaires*, ainſi appellées, parce qu'étant placées à côté de la moëlle allongée, elles l'embraſſent comme un anneau. Le ſecond des cartilages du larynx s'appelle le cricoïde, ou le cartilage *annulaire*, parce qu'il eſt rond comme un anneau, & qu'il environne tout le larynx. Le ligament *annulaire* entoure le poignet comme un braſſelet. Ce ligament eſt très-fort, car outre qu'il sèrt à joindre les deux os de l'avant-bras proche du poignet, il tient enſemble tous les tendons des muſcles, & les empêche de ſortir de leur place dans leurs actions. Le ligament du tarſe eſt auſſi nommé ligament *annulaire*. Le ſphinctèr muſcle de l'anus eſt auſſi nommé *annulaire*, parce que ſa figure eſt ſemblable à celle d'un anneau.

ANNULLER, v. act. Tèrme de Palais. Caſſer un acte, un jugement, une procédure. *Abrogare*, *reſcindere*, *refigere*. Les Requêtes du Palais caſſent & *annullent* comme attentat toutes les procedures qui ont été faites au préjudice du renvoi. Le Conſeil caſſe tout ce qui a été fait au préjudice de l'inſtance de Réglement de Juges ou de l'évocation. On *annulle* les mariages, les contrats, les teſtamens qui ne ſont pas valables par les Loix. Menage dérive ce mot de *annulare*, qui vient de *nullus*, nul.

ANNULLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Abrogatus*, *refixus*, *reſciſſus*.

ANNUS, ſ. m. Racine du Pérou, longue & groſſe comme le pouce. Elle eſt d'un goût, amèr & les Indiens la mangent cuite. Ils croyent qu'elle ôte la puiſſance d'angendrer.

A N O.

ANOBLIR, v. act. Rendre noble. *In Nobilium ordinem aliquem cooptare*, *adſcribere*. Il n'y a que le Roi qui puiſſe *anoblir*. Il a donné des Privileges d'*anoblir* à cèrtaines Charges, comme à celle de Secretaires du Roi. Les Conſeillèrs du Parlement de Paris, de Grenoble, de Beſançon & de Douai jouiſſent du Privilége de la Nobleſſe au premier dégré, qui eté auſſi accordé au Parlement de Dombes. Dans les autres Parlemens il faut que le père & l'ayeul ayent eté Conſeillèrs pour tranſmettre la nobléſſe à leur poſtérité. Il y a des Echevinages en France qui *anobliſſent*, comme à Paris, à Lyon. En Allemagne l'Empereur ſeul peut *anoblir*, à l'excluſion des Elécteurs & des autres Princes. Voyez ENNOBLIR.

ANOBLIR, ſe dit auſſi figurément en parlant du langage. C'eſt le rendre plus beau, plus vif, plus mâle. *Nobilitare*, *ornare*, *perpolire*. *Anoblir* ſon ſtile. ABL.

ANOBLI, IE, part. paſſ. & adject. Il eſt auſſi ſubſtantif *In Nobilium ordinem cooptatus*, *adſcriptus*. De tems en tems on fait des rechèrches des nouveaux *anoblis*.

ANOBLISEMENT, ſ. maſc. Changement qui ſe fait de la condition de Roturier en celle de Noble. *Hominis plebis in Nobiles cooptatio*. Les *annobliſſemens* ſe font en pluſieurs manières, par Lettres, par Privileges, en donnant un Ordre de Chevalerie, &c. Avoir des Lettres d'*annobliſſement* pour ſoi & pour ſes enfans nez & à naître. Voyez Tiraqueau ſur la Nobleſſe, ch. 6. Bacquet du droit d'*annobliſſement*.

ANODIN, INE, adj. Terme de Médecine, qui ſe dit des remèdes qui par leur chaleur douce & par leur humidité tempérée, calment & appaiſent les douleurs. On les appelle auſſi Paregoriques. *Anodynus*, *leniens*. Il y en a d'autres à qui l'on donne ce nom, mais improprement: ce ſont ceux qui aſſoupiſſent & qui font dormir. Les vrais *anodins* s'appliquent extérieurement ſur la partie qui ſouffre. Tels ſont l'oignon, les lis, la racine de guimauve, les feuilles de mauve, de violette, de ſureau, &c.

ANOIAU, ſubſt. maſ. Vieux mot, qui vouloit dire *anneau*, *annulus*. BUREL.

ANOLIS, ſ. m. Eſpèce de Lézarde. Il a la tête plus longue & le ventre plus jaunâtre que le Lézard. Il a le dos vèrd, avec des rayes griſes & bleuës depuis la tête juſqu'à la queuë. Il eſt long d'un pied & demi, & aſſez gros. Il jette la nuit des cris aigus. On le trouve dans l'Iſle de la Guadeloupe. Voyez l'Hiſt. naturelle des Antilles par Lonvillièrs de Poincy, chap. 13. art. 3. & celle du P. du Tèrtre, Tr. VI. c. 2. §. 2. Ces animaux ſe trouvent dans toutes les Antilles. A la Guadeloupe on n'en voit que dans le grand cul-de-ſac. Il n'eſt jamais ſi gros que le bras. Il a le ventre de couleur de gris cendré, le dos tanné tirant ſur le roux, le tout rayé de bleu, & la tête toute marquetée. Ils ſont toujours dans la tèrre, & n'en ſortent que pendant la plus grande chaleur, qu'ils viennent ronger les os & les arêtes de poiſſons que l'on jette. Ils paiſſent quelquefois l'hèrbe, principalement dans les Potagèrs: ſi on en tuë quelques-uns, les autres les mettent en pièces & les mangent. P. DU TERTRE.

ANOMAL, ALE, adj. Tèrme de Grammaire. Il ſe dit des vèrbes qui dans leur conjugaiſon ne ſuivent pas la régle des autres *Ver-*

bum anomale, *inæquale*. Il y a dans toutes les langues des vèrbes *anomaux*, des inflexions de mots *anomales* & irréguliéres. Ce mot eſt formé de l'*a* privatif, & de ὁμαλὸς, *planus*, *æqualis*; *uni*, *égal*, ainſi *anomal* veut dire, *qui n'eſt pas égal*, qui ne ſuit pas la régle des autres.

ANOMALIE, ſ. f. Se dit en Grammaire de l'irrégularité de la conjugaiſon de pluſieurs vèrbes, comme, Aller, Mourir, &c. *Anomalia*.

ANOMALIE, en tèrmes d'Aſtronomie, ſignifie une irrégularité apparente dans le mouvement des planétes. Keplèr parle de trois ſortes d'*anomalies*. La première qu'il appelle de l'Excentrique, eſt celle qui regarde l'eſpace que la planéte a à parcourir : la ſeconde, l'*anomalie* moyenne, qui eſt le tems qu'elle employe à cette courſe : la troiſiéme, l'*anomalie* égalée, qui regarde la grandeur apparente de l'arc qu'elle parcourt. Sur quoi il faut voir la Théorie des planétes.

Ces mots ne viennent point de l'*a* privatif, & de νόμος, *loi*, comme quelques-uns l'ont dit, trompez par quelque reſſemblance de mot. Car d'où viendroit la dèrnière ſyllabe *al* dans cette étymologie? Mais ils viennent du Grèc ἀνώμαλος, qui ſignifie *ce qui n'eſt pas plan; raboteux*, *inégal*, *irrégulièr*, & qui eſt formé de l'*a* privatif, & de ὁμαλὸς, *planus*, *æqualis*, c'eſt-à-dire, *plan*, *égal*.

ANOMÉEN, ou ANOMŒEN, ENNE, ſ. maſc. & fém. *Anomæus*. Ce mot eſt Grèc, compoſé de l'*a* privatif & du nom ὅμοιος, *ſemblable*; & ſignifie, *différent*, *diſſemblable*. Ce nom fut donné dans le quatrième ſiecle aux Purs-Ariens, parce qu'ils nioient non ſeulement la conſubſtantialité du Vèrbe, mais même qu'il fut d'une nature ſemblable à celle du Père, & on le leur donna par oppoſition aux Demi-Ariens, qui nioient à la vérité la conſubſtantialité du Vèrbe, mais qui avouoient qu'il étoit ſemblable au Père. Les Demi-Ariens condamnèrent les *Anomœens* l'an 359. au Conciliabule de Seleucie; & les Ariens condamnèrent les Demi-Ariens dans le Concile de Conſtantinople, & l'année ſuivante dans celui d'Antioche, ôtant le mot ὅμοιος, *ſemblable*, de la formule de Rimini, & de celle de Conſtantinople; & aſſûrant que le Fils de Dieu avoit non ſeulement une ſubſtance, mais même une volonté differente de celle du pére, & c'eſt pour cela qu'ils furent nommez ἀνόμοιοι, *Anomæens*. *Sozom. Liv. IV. ch. 13. & 28. Liv. VI. ch. 26. Socrate, Liv. II. ch. 35. Theodoret, Liv. IV. S. Epiphane, Hær.* 57. ou 77.

ANOMIEN, ENNE, ſ. m. & fémin. *Anomianus*. Baronius à l'an 357. & 360. de JESUS-CHRIST, appelle les Anoméens *Anomiens*, & confond ces deux noms, ſuivant en cela l'uſage établi par les anciennes vèrſions de Sozomène. M. Godeau dit auſſi *Anomien*. D'autres les diſtinguent en diſant qu'*Anomien* vient de l'*a* privatif & de νόμος, *loi*, & ſignifie, *Qui eſt ſans loi*. C'eſt le ſentiment des Macri. Il y a du mécompte de part & d'autre, l'ancien Intèrpréte de Sozomène a appellé *Anomiens*, *Anomianam*, ceux que ſon Auteur & les anciens Hiſtoriens appellent Anomœens, *Anomæi*, ce qui ne convient point à l'origine de leur nom. Car *Anomien* vient plutôt de ἄνομος que de ἀνόμοιος, qui eſt cependant la véritable étymologie du nom de ces hérétiques. Voyez ANOMEEN. Les Macri le jugeant ainſi & avec raiſon, ont cru que *Anomien* & *Anoméen* étoient deux noms & deux ſectes différentes, quoique ce ne ſoit que la même choſe. La plus lourde faute eſt celle des Centuriateurs de Magdebourg. Car ces Proteſtans qui ne liſoient Sozomène qu'en Latin, comme il paroît par ceci, diſent, Cent. IV. ch. 5. p. 390. que S. Epiphane écrit que les Aëtiens furent nommez *Anomæos*, mais que Sozomène, L. VI. ch. 4. les nomme *Anomiens*. Oui, Sozomène Latin, ou l'ancien Intèrpréte de cet Auteur, & ils pouvoient encore ajoûter Liv. IV. ch. 13. ch. 28. Liv. VI. ch. 26. & toutes les fois que cet Auteur en parle. Mais Sozomène lui-même met ἀνομοίων, *Anomæorum*, Anoméens, ſur tout à l'endroit cité. Il eſt vrai qu'en quelques autres lieux il y a des éditions qui liſent ἀνομίων, mais, 1°. Ce n'eſt point à l'endroit qu'indiquent les Centuriateurs, auquel je ne vois point de variété de leçon. 2°. Dans les autres éditions, cette leçon eſt toujours corrigée par des manuſcrits meilleurs, & M. de Valois, qui a revû cet Auteur ſur les manuſcrits, a toujours mis ἀνόμοιοι, comme l'origine de ce nom le demande néceſſairement. Il faut donc dire *Anoméens*, & non pas *Anomiens*. Il eſt vrai néanmoins que S. Grégoire de Nyſſe, dans la vie de S. Ephrem, appelle les Eunomiens ἄνομοι *Anomiens*; mais c'eſt une alluſion qu'il fait à leur nom, & non point un nom de ſecte reçu par l'uſage, & il eſt trés-différent d'*Anoméen*; car il ſignifie, *Qui eſt ſans loi*, nom qu'on leur donna par oppoſition à celui d'Eunomien, qu'ils prenoient d'Eunomius leur Chéf, & qui ſignifie *qui a de bonnes loix*.

ANON. C'eſt un fruit de l'Amérique, qui a la forme d'une pomme de pin, mais ſes écailles ne ſont pas ſi liées, ni ſi relevées que celles de la pomme de pin. Sous une peau délicate & ſemblable à celle d'une poire, il a une chair très-blanche & très-délicate. Il eſt très-ſemblable au fruit qu'on appelle Guanabane, mais il eſt plus petit & de meilleur goût. *Hiſt. des Ind. L. VIII. ch. 18. de Gonz. Fern. d'Oviedo*.

ANONYME, adj. Qui n'a point de nom, ou qui le cache. *Anonymus*. Auteur *anonyme*. *Auctor ignotus*, *ignoti nominis*. On dit auſſi, un livre *anonyme*, quand on ignore le nom de celui qui l'a fait. Deckerus, Avocat de la Chambre Impériale de Spire, & Placcius de Hambourg, ont fait un Traité des livres *anonymes*. Il y a je ne ſai quoi d'honnête & de modeſte dans la timidité d'un Auteur qui ſe cache & qui ſe produit *anonyme* dans le monde. BAIL. L'humilité de ces Auteurs qui ſe tiennent dèrrière leur ouvrage *anonyme*, & qui laiſſent tomber à tèrre les louanges qu'on leur donne, eſt bien rare en ce ſiécle. S. EVR. Burcard Gottelſius Struvius parle des Savans qui ont tâché de deviner les Auteurs des écrits *anonymes*, c'eſt dans ſes ſupplémens à la connoiſſance de la littérature. *

Ce mot vient du Grèc ἀνώνυμος, qui ſignifie, *ſans nom*.

ANORDIE, ſ. f. Tempête du vent du Nord, qui s'élève en cèrtains tems ſur les côtes de la Nouvelle Eſpagne, & dans les Iſles du Méxique. *Tempeſtas à Septentrione proveniens*.

ANORMÉ, ÉE, & ANORMAL, adj. Ces mots ne ſont plus en uſage. Borel dit qu'ils ſignifient qui eſt contre la régle commune, & qu'*énorme* vient de ces mots.

Tu dois ſavoir que ces fiérs animaux
Qui en leur vie ont fait [illegible] Anormaux. JEAN LE MAIRE.

ANRAMATICO, ſ. m. Plante de l'Iſle de Madagaſcar. Ses feüilles ſont fort longues. Il porte un fruit qui a la forme d'un vaſe couvért. Ses fleurs ſe rempliſſent d'eau pendant la pluye, enſorte que chacune d'elle en peut contenir un ſeptiér.

ANS.

ANSCAIRE, ſ. m. Et nom propre d'homme. *Anſcarius*. S. *Anſcaire*, en Allemand S. *Scharies*, fut le premiér Archevêque d'Hambourg. Voyez ſur *Anſcaire* M. l'Abbé Fleury dans ſon X^{e} Tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

ANSE, ſ. f. Ce qui ſert à tenir, ou à manier divèrſes ſortes d'uſtenſiles. *Anſa*. C'eſt de ce mot Latin que le François s'eſt formé. Quelques-uns écrivent *ance*, c'eſt une faute; l'origine de ce nom demande une *S*, & l'uſage l'approuve. L'*anſe* d'un paniér, d'une aiguière. L'*anſe* d'une marmite, d'un cadenas. On a vû des Orfévres à Mexique faire un chauderon avec ſon *anſe* mobile tout d'un coup, & d'une ſeule fonte, comme témoigne Lopez de Gomara.

On appelle auſſi l'*anſe* d'une cloche, la partie par où elle eſt ſuſpenduë dans une groſſe piece de bois qu'on appelle *mouton*.

ANSE, En tèrmes de Marine, eſt une baye, ou une grande plage de mér qui entre dans les tèrres, dont les rivages ſont échancrez ou courbez en arc. *Sinus latior*. La grande *anſe* de Naquin eſt celle de la Chine, qui contient une plus grande étenduë de côtes. En Occident on appelle *anſe*, un petit enfoncement de mér qui eſt entre deux pointes de tèrre, plus petit que le golfe ou que la baye. *Sinus anguſtior*.

En Architecture on appelle une voute en *anſe* de paniér, quand elle eſt ſurbaiſſée, & quand elle n'a pas ſon plein ceintre. *Fornix in calathi anſam arcuatus*. Il y en a de rampantes & de biaiſes. C'eſt auſſi un ornement de ſèrrurerie, compoſé de deux enroulemens oppoſez.

On dit provèrbialement de ceux qui mettent les mains ſur les hanches pour quereller quelqu'un, ou par fiérté, qu'ils font le pot à deux *anſes*. *Diotam effingere*. Les ſèrvantes appellent l'*anſe* du paniér, le profit qu'elles font à fèrrer la mule. On dit, On prend le peuple par les oreilles, comme un pot par les *anſes*; pour dire, qu'on fait accroire au peuple tout ce qu'on veut, qu'il croit tout ce qu'il entend, tout ce qu'on lui dit. Rochefort a dit, Toutes nos actions ſe prennent à deux *anſes*; les uns louent ce que les autres blâment.

ANSEATIQUE. Voyez HANSE.

ANSELME, ſ. m. *Anſelmus*. Nom propre d'homme. L'Égliſe de Tournay eut pour premiér Evêque *Anſelme*, qui étoit Abbé de S. Vincent de Laon. S. *Anſelme* Abbé du Monaſtère du Bèc, fut Archevêque de Cantorbery.

ANSETTES, ſ. m. Petite anſe. *Anſula*. Les Orfévres appellent *anſettes*, les anſes d'une taſe.

ANSETTES. Tèrme de Marine. Voyez ANCETTES.

ANSPECT, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un leviér. *Vectis*.

ANSPESSADE, ſ. m. Bas Officiér d'Infanterie qui eſt au deſſous du Caporal, qui eſt pourtant au nombre des hautes payes. Il y a quatre ou cinq *anſpeſſades* par Compagnie. Les *anſpeſſades* ſont éxemts de faction. Ce mot vient de l'Italien, *lança ſpezzada*, ou *lance rompue*. C'étoit autrefois un Gendarme ou Cavalier démonté, qui n'ayant plus le moyen de ſervir dans la Gendarmerie demandoit une place honorable dans l'Infanterie, où on le faiſoit ſervir avec quelque diſtinction de paye, ou de ſervice, au deſſus des ſimples fantaſſins, mais au deſſous des Officiers.

ANSTAISE, ſ. m. & nom propre d'homme. *Anaſtaſius*. S. *Anſtaiſe* fut Évêque de Sens au dixiéme ſiécle. M. Chatelain met *Anaſtaſe* dans ſa traduction du Martyrologe, & *Anaſtaiſe* dans ſes notes 7. Janvier, p. 125.

A N T.

ANTA, ſ. m. C'eſt le nom d'un animal du Paraguay. Il eſt ſemblable à un âne, à cela près qu'il a les oreilles fort petites; il a une trompe d'une palme de long, qu'il allonge & qu'il retire comme l'Elephant, & dont il ſemble qu'il ſe ſert à reſpirer. Il a à chaque piéd de devant & de dèrriére trois ongles. Les gens de guère ſe font de la peau des eſpeces de caſques qui ſont à l'épreuve des fléches, & quelquefois même des coups de feu: leur chair eſt fort bonne, & ſemblable à celle de la vache. Le jour ils broutent l'hèrbe, & la nuit ils mangent du limon ſalé, & dans cèrtains parages on en voit une très-grande quantité. Les Chaſſeurs ſe rendent la nuit dans des endroits où il y a de ce limon, & quand ils les ſentent approcher, ils découvrent tout d'un coup un flambeau allumé qui les eblouit, & donne par là lieu de les tuer. Ce jeu continuë toute la nuit, le lendemain matin ſuivent les piſtes, & trouvent ces animaux morts à quelques pas de l'endroit. La corne ou les ongles de cet animal, principalement celle du piéd gauche de devant, ſont ſouveraines contre le venin, & l'expèrience à fait obſèrver ſouvent, que quand il ſe ſent atteint de la mort, il ſe jette ſur ce piéd gauche, & en applique l'ongle ſur ſon cœur. C'eſt ce qu'en rapporte le P. Antonio Ruiz Jéſuite dans ſa *Conquiſta Eſpiritual de Paraguay*. Il y a auſſi des *anta* dans le Bréſil.

ANTAGONISTE, ſ. m. Celui qui eſt d'un parti oppoſé ſur quelque conteſtation. *Æmulus, adverſarius*. Ce Seigneur vous conteſte cette charge, ce gouvèrnement, cette tèrre; vous avez là un dangereux *antagoniſte*. Cardan avoit un redoutable *antagoniſte* en la pèrſonne de Scaligèr; il le contrarioit en toutes choſes.

On appelle en Medecine muſcles *antagoniſtes*, ceux qui ont des fonctions contraires, comme le releveur & l'abaiſſeur des yeux; ils les font mouvoir l'un en haut & l'autre en bas. On les appelle *antagoniſtes*, parce qu'ils ſemblent ſe combattre. Ce mot vient du Grèc *ἀνταγωνίζομαι, contrà luctor, je combats contre quelqu'un*.

ANTAMBA, ſ. m. Bête feroce de l'Iſle de Madagaſcar. Elle reſſemble à un leopard. Elle habite dans les montagnes, d'où elle ne deſcend que pour dechirer les hommes & les animaux qu'elle rencontre.

ANTAN, ſ. m. L'année précédente. *Annus ſuperior*. Il n'eſt en uſage qu'en ces phraſes: Des neiges d'*antan*. Une figue d'*antan*. Ce mot vient de *ante annum*. Nicon. Il eſt tout-à-fait bas & populaire.

ANTANACLASE, ſ. f. *Antanaclaſis*. Tèrme & figure de Rhétorique. C'eſt la repétion du même mot, mais pris en différens ſens. Ce mot eſt Grèc, & ſignifie proprement Repèrcuſſion, de *ἀντὶ*, & *ἀνακλάω, repercutio*. Quintilien a uſé de ce mot.

ANTANAIRE, adj. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit de l'oiſeau qui a le pennage de l'année precedente, ſans qu'il ait mué, comme qui diroit, *pennage d'antan. Prioris anni pennis amictus*.

ANTARES. Nom que les Aſtronomes donnent au cœur du Scorpion, l'un des 12. ſignes du Zodiaque. *Cor Scorpionis*. C'eſt une étoile fixe de la première grandeur. Sa longitude eſt 245. 13. & ſa latitude 4. 27. Harris. Nous avons determiné le lieu de la Lune par ſa conjonction avec *antares*, ou le cœur du Scorpion. P. le Comte.

ANTARCTIQUE, adj. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt l'épithéte du pôle Méridional, qui eſt oppoſé au pôle arctique, ou Septentrional. *Polus antarcticus, Polus auſtrinus*. Les etoiles voiſines du pôle *antarctique* ne paroiſſent jamais ſur notre horiſon. On a découvèrt pluſieurs conſtellations nouvelles vèrs le pôle *antarctique*. Ce mot vient de *ἀντὶ, contre*, & *ἄρκτος, ourſe*, parce que c'eſt le pôle oppoſé à celui que nous voyons, qui s'apelle *arctique* à cauſe que l'ourſe, en Grèc *ἄρκτος*, en eſt la conſtellation la plus proche.

ANTE. Voyez ENTE. Autrefois ce mot *ante* ſe diſoit pour *tante*. *Amita*. Ce mot vient d'*antiqua*, ſelon Borel.

Qui fut frère de ſa belle ante. Patelin.

Voir ſa belle ante *ce dit-on*. Coquillart.

ANTÉCÉDEMMENT, adv. Tèrme dogmatique, qui ne ſe dit qu'en Theologie quand on parle de l'ordre des decrets de Dieu. Il y a des Théologiens qui tiennent que Dieu predeſtine à la gloire *antécédemment* aux mérites; c'eſt-à-dire, que la predeſtination à la gloire précéde la prévision des mérites. Il eſt oppoſé à *conſéquemment*.

ANTÉCÉDENT, ſ. m. & adj. Tèrme de Logique. C'eſt la première propoſition d'une enthymême, ou d'un argument qui n'a que deux membres. *Antecedens, prior propoſitio enthymematis*. On s'en ſert auſſi au Palais & dans le dogmatique en parlant des choſes paſſées; & alors il eſt adjèctif, comme les ſiécles *antécédens*. On dit au Palais, il y a deux jugemens *antécédens*; pour dire precedens. On s'en ſers auſſi en Theologie: Si la volonté eſt porte au bien par une néceſſité *antécédente*, la libèrté n'eſt plus qu'une chimère puiſque la volonté ne peut plus choiſir. Le P. Dechamps. Un decret *antécédent* eſt un decret de Dieu qui précéde un autre decret, ou une action de la créature, ou la prévision de cette action. La prédeſtination à la grace ſe fait par un décret, ou eſt un décret *antécédent* aux mérites ou à la prévision des mérites. C'eſt un article de foi; mais il n'eſt pas de foi que la prédeſtination à la gloire ſoit un décret *antécédent* à la prévision des mérites. Bien des Théologiens tiennent le contraire. De même, volonté *antécédente*, eſt une volonté qui précéde en Dieu une autre volonté, ou quelque connoiſſance ou prévision. Dieu par une volonté ſincère, mais *antécédente*, veut ſauver tous les hommes; c'eſt-à-dire, que la volonté ſincère que Dieu a de ſauver tous les hommes précède, & ne ſuppoſe point encore en lui la connoiſſance de leurs mérites ou demérites, de leurs vèrtus ou de leurs crimes. Elle ſeroit injuſte par rapport à tous ceux qu'il prévoiroit devoir mourir dans le crime. Au reſte, ces tèrmes ne s'entendent par rapport à Dieu que d'un ordre de nature, & non point d'un ordre de ſucceſſion & de tems: l'infinie pèrfection de la nature de Dieu fait qu'il voit & prévoit tout en même tems, & qu'il veut de même, & non point ſucceſſivement l'un après l'autre, comme nous; mais cela n'empêche pas que Dieu ne veüille l'un à cauſe de l'autre, qu'il n'ait pas une telle volonté à cauſe d'une telle connoiſſance ou prévision, ou qu'au contraire indépendemment d'une telle connoiſſance ou prévision, il veüille telle choſe, comme ſi cette prévision n'etoit point encore en lui. C'eſt là l'ordre de nature, ainſi que les Theologiens l'appellent, & le ſens dans lequel il faut prendre le tèrme d'*antécédent* quand on parle de Dieu.

ANTECESSEUR, ſ. m. Profeſſeur, ou Lecteur de Droit dans une Univèrſité. *Anteceſſor*. Ce tèrme n'eſt guère uſité que dans les Écoles de Droit. Ce mot vient du Latin *anteceſſor*.

ANTECHRIST, ſ. m. Tyran qui doit régner ſur la tèrre. *Antichriſtus*. L'Ecriture nous apprend que l'*antechriſt* doit établir ſon trône dominant à Babylone. Boss. Tous les Péres, ſans en excepter un ſeul, ont crû que l'*antechriſt* ſeroit un ſeul homme; qu'à la vérité il auroit pluſieurs précurſeurs; mais ils conviennent que l'*homme de péché*, le *fils de pèrdition*, ou ce qui eſt la même choſe, l'*antechriſt* viendra à la fin du monde pour faire la dèrniére épreuve des Élus, & l'éxemple le plus éclatant de la vengeance de Dieu avant le Jugement prochain. Les Proteſtans appliquent fauſſement à l'Égliſe Romaine, & au Pape qui en eſt le Chéf, tous les traits & tous les caractéres que l'Apocalypſe attachez à l'*antechriſt*. Ainſi ſelon eux l'*antechriſt* ſeroit plutôt un corps d'Égliſe corrompuë, & une longue ſuite de Papes pèrſecuteurs, qu'un homme particuliér. Id. Ce qui ne peut s'accorder ni avec l'Ecriture ni avec les Péres. Ce fut dans le Synode de Gap, tenu en 1603, qu'ils remuérent cette queſtion, & il y fut reſolu d'inſérer un article dans leur confeſſion de foi, par lequel le Pape etoit declaré l'*Antechriſt*. Le Pape Clément VIII. en fut piqué au vif, & Henri IV, ſe trouva offenſé de ce que les Réformez l'avoient par là déclaré un ſuppôt de l'*Antechriſt*. Benoit. La doctrine de l'*Antechriſt* eſt mépriſée dans la Réforme. Boss. Grotius a ſoutenu que Caligula etoit l'*Antechriſt*. Malvenda, Dominicain Eſpagnol, a fait un gros & ſavant ouvrage de l'*Antechriſt*, *De Antichriſto*, qui comprend 13 Livres en deux Tomes. Dans le premiér livre, il rapporte les ſentimens des Péres ſur l'*Antechriſt*: dans le ſecond, il traite du tems qu'il paroîtra, & il montre que tous les Péres ont enſeigné que ce ne ſeroit qu'à la fin du monde; & que ceux qui ont cru qu'il alloit paroître de leur tems, croyent en même tems être à la fin du monde. Dans le 3e il traite de ſon origine, & montre qu'il ſera Juif, & de la Tribu de Dan, à ce qu'il pretend, fondé: 1°. Sur le ſentiment unanime des Péres, dont il rapporte les autoritez. 2°. Sur la Gen. XLIX. 17. où Jacob mourant dit de Dan: *Dan eſt un ſerpent dans le chemin, un Ceraſte dans le ſentier*, &c. 3°. Sur Jéremie VIII. 16. où il prédit, que les armées de Dan dévoreront la tèrre, &c. Et 4°. Enfin ſur ce que S. Jean dans le ch. VII. de l'Apocalypſe faiſant l'enumeration des Tribus d'Iſraël, ne parle point de celle de Dan. Dans le 4e & 5e, il parle des ſignes de l'*Antechriſt*; dans le 6e de ſon régne & de ſes guèrres; dans le 7e de ſes vices; dans le 8e, de ſa doctrine & de ſes miracles; dans le 9e, de ſes pèrſécutions; dans les autres, de la venuë d'Élie & d'Énoch, de la convèrſion des Juifs, du régne de Jesus-Christ; & enfin de la mort de l'*Antechriſt* après trois ans & demi de régne, & de ce qui la ſuivra.

On appelle figurément *Antechriſts*, les perſécuteurs de l'Egliſe & de la ſainte doctrine. *Eccleſiæ vexator.* Il viendra des *Antechriſts* qui tâcheront de ſéduire les Fidèles.

On dit auſſi en badinant des enfans acariâtres, que ce ſont de petits lutins, des *antechriſts*. Il n'y a que le plus bas peuple qui parle ainſi dans l'emportement & dans la colère.

Ce mot vient de *ἀντὶ*, & de *χριστὸς*.

ANTENALE, ſ. m. Eſpèce d'oiſeau de mèr que l'on trouve vèrs le Cap de bonne Eſpérance. Les *antenales* ont ſous les plumes un duvet ſemblable à une laine très-fine, dont l'on ſe ſèrt comme d'un remède ſouverain contre la foibleſſe & indigeſtion de l'eſtomac, pour l'échauffer, & pour le fortifier. VICQ F. *Amb. de Figur.*

ANTENNE, ſ. f. VÈRGUE, ou VÈRGHE. Tèrme de Marine. C'eſt la piéce de bois ſuſpenduë à une poulie qui croiſe le mât à angles droits, à laquelle la voile eſt attachée. *Antenna.* *Antenne* ſe dit ſur la Meditèrranée, & *Vergue* ou *Verghe* ſur l'Océan. La grande *antenne* ou *vergue*. Ce mot vient de la prépoſition *antè*. Les *antennes* ne ſèrvent qu'à pouſſer le navire en avant.

Antennes de belle, ſont des *antennes* qui ſont en réſèrve en cas que celles qui ſèrvent ſe rompent ou s'uſent.

ANTEPENULTIEME, adj. m. & f. Tèrme de Grammaire. C'eſt la troiſiéme ſyllabe d'un mot en commençant à compter par la dèrnière. *Tertius ab extremo, Antepenultimus.* Les Grècs mettent des accens aigus ſur l'*antépénultième*. Un dactyle a ſon *antépénultième* longue. On le dit auſſi en matière de rang. Cet écolier eſt l'*antépénultième* de la ſeconde decurie. C'eſt l'*antépénultième* vèrs du ſecond livre de ce Poëme.

ANTER. Voyez ENTER.

ANTERIEUR, EURE, adj. Tèrme de Palais. Ce qui eſt devant eu égard au tems. *Prior, antiquior, anterior.* *Antérieur* en date. *Antérieur* en hypothèque. On ne peut penſer ſans frémir que Dieu, par un decret *antérieur*, ait réſolu de rendre preſque tous les hommes malheureux. S. EVR.

ANTÉRIEUR. Ce qui eſt devant, eu égard au lieu ou à la ſituation. *Prior.* Ainſi on dit la partie *antérieure* de la tête.

ANTERIEUREMENT, adv. Auparavant. *Prius, antè.* Il a été colloqué en ordre *antérieurement* à vous.

ANTERIORITÉ, ſ. f. Priorité de date, d'hypothèque. *Temporis anteceſſio.*

Tous ces mots viennent du Latin *anterior*, qui eſt formé de la prépoſition *antè*, *devant*.

ANTEROS, ſ. m. *Anteros.* Ce nom eſt Grèc & vient de *ἀντὶ*, *contre*, & *ἔρως amour*, & ſignifie *contre amour*, non pas dans le ſens d'oppoſition & de contrariété, mais dans le ſens de retour, ou d'amour mutuel & réciproque: *Anteros* étoit une divinité payenne, fils de Mars & de Venus. Cicéron en parle, *L. III. de nat. Deor.* & Pauſanias, *L. I. p.* 29. Les Poëtes, pour marquer que le retour fait croître l'amour, ont feint que Vénus voyant que Cupidon ne croiſſoit point, conſulta Themis, qui lui répondit qu'il faloit lui donner un frère dont l'amour réciproque le fit croître; ce qui arriva après qu'elle eût eu de Mars *Antéros*. Il paroît pourtant qu'au moins à Athènes, *Antéros* étoit regardé comme le genie ou le Dieu vangeur d'un amour mépriſé.

ANTES, ſ. m. Pilaſtres que les Anciens mettoient au coin des murs des Temples, ou aux coins des édifices. *Antæ.* Les *antes*, ou pilaſtres, ſortent du mur, & ont une ſaillie d'une huitième partie de leur front, quand il n'y a point d'ornement ſur le mur qui ait plus de ſaillie. La ſaillie du pilaſtre doit égaler celle des ornemens.

ANTESTATURE, ſ. f. Tèrme de fortification. C'eſt une travèrſe, ou petit retranchement fait avec des paliſſades, ou des ſacs à tèrre, dont on ſe couvre à la hâte pour conſèrver ou diſputer le reſte d'un terrein dont l'ennemi a gagné quelque partie.

Ce mot vient de *ante ſtare*, *être devant*.

ANTEVORTE, ſ. f. *Antevorta.* Déeſſe des Romains. C'étoit la connoiſſance des choſes paſſées, comme *Poſtvorte* étoit la connoiſſance ou la prevoyance des futures, qu'ils avoient diviniſées, & dont ils faiſoient les compagnes de la Divinité. *Macrob. L. I. Saturn. c.* 7.

ANTHELIX. Tèrme d'Anatomie. Le circuit extérieur de l'oreille ſe nomme *Helix*; l'intérieur qui lui eſt oppoſé, *Anthelix*. DIONIS.

ANTHERA, ſ. f. Tèrme de Pharmacie. Le jaune qui eſt au milieu de la roſe. Elle eſt aſtringente.

ANTHESPHORIES, ſ. f. & pl. Ce nom eſt Grèc, compoſé de *ἄνθος, fleur*, & *φέρω, je porte*. C'eſt le nom d'une fête que l'on celébroit en Sicile en l'honneur de Proſèrpine, & qui s'appelloit ainſi, parce que cette Déeſſe fut ravie par Pluton lorſqu'elle cueilloit des fleurs dans la campagne; c'eſt ce que rapporte Ovide, *Met. Liv. V.* 391. Claudien, *Liv. II. de Rapt. Proſerp. V.* 122. &c. Il ſemble que les *antheſphories* ſoient la même choſe que le Floriſertum des Latins. Cependant Feſtus ne rapporte point cette fête à Proſèrpine, & il dit qu'on la nomme ainſi, parce qu'on porte ce jour-là des epis au Temple.

ANTHESTÉRIES, ſ. pl. & f. *Antheſteria.* C'eſt le nom d'une fête que célebroient les Athéniens en l'honneur de Bacchus. Quelques-uns diſent qu'elle prenoit ſon nom du mois *antheſtérion*, dans lequel on la célébroit. D'autres pretendent que ce n'étoit point une fête particulière, mais que toutes les fêtes de Bacchus s'appelloient *antheſtéries*. C'eſt le ſentiment d'Apollodore, cité par le Scholiaſte d'Ariſtophane. Quelques-uns prononcent & écrivent *anthiſtéries*, c'eſt une faute. Il eſt plus naturel de dériver le mot *antheſtéries* d'*ἄνθος, flos*, fleur, parce que l'on portoit alors des couronnes de fleurs à Bacchus. Les *antheſtéries* duroient trois jours, l'onziéme, le douziéme & le treiziéme du mois; chacun de ces jours avoit un nom qui avoit rapport à ce qu'on faiſoit ce jour-là. Le premier jour de la fête ou l'onziéme du mois s'appelloit *πιθοιγία*: c'eſt-à-dire, *ouverture de tonneaux*: ce jour-là on ouvroit les tonneaux, & on goûtoit le vin. Le ſecond jour de la fête & le douziéme du mois s'appelloit *χόες*, *congés, le congius*, c'étoit une meſure qui contenoit le poids de dix livres, nous dirions *les bouteilles*, ce jour-là on buvoit le vin qu'on avoit préparé la veille. Le troiſiéme jour de la fête, ou le treiziéme du mois s'appelloit *χύτροι*, *les marmites*; ce jour-là on faiſoit cuire dans des marmites toutes ſortes de legumes, auſquels on ne touchoit point, parce qu'ils étoient offerts à Mèrcure. Voyez Meurſius, dans ſon Livre intitulé, *Græcia feriata*.

ANTHOLOGE. C'eſt le nom d'un Livre Eccléſiaſtique qui eſt en uſage chez les Grècs. Ils le nomment en leur langue *ἀνθολόγιον*, *anthologion*; & c'eſt ce que nous appellons en Latin *florilegium*, & par un ſemblable mot nous diſons en notre langue, *fleurs des Saints*. En effet c'eſt un recueil des principaux offices qui ſont en uſage dans l'Egliſe Grècque. Il contient les offices de JESUS-CHRIST, de la Ste Vierge & des plus célèbres Saints. On y trouve de plus cèrtains offices communs des Prophètes, des Apôtres, des Martyrs, des Pontifes, des Confeſſeurs. Leo Allatius, qui a parlé de ce Livre dans ſa première diſſèrtation *ſur les Livres Eccléſiaſtiques des Grècs*, dit qu'il n'a été compoſé que par un motif de gain: *Liber lucri causa excogitatus.* La raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'à la réſèrve de quelques nouveautez qu'on a ajoutées, il ne contient rien qui ne ſe trouve dans les Menées & dans les autres Livres Eccléſiaſtiques des Grècs. Quoique cet ouvrage fut peu de choſe dans ſes commencemens, c'eſt aujourd'hui un aſſez gros Livre, qui s'eſt augmenté peu à peu ſelon la fantaiſie de ceux qui ont pris le ſoin de le publier. Il eſt préſentement intitulé, *Anthologe de toute l'année, qui contient quelques autres offices néceſſaires, & des explications qui n'étoient point dans les anthologes précédens.*

Outre cet *anthologe* qui eſt à l'uſage des Egliſes Grècques, Antoine Arcudius en a publié un nouveau ſous le titre de *nouvel anthologe*, ou *florilége*, qui a été imprimé à Rome *in* 4°. en 1598. Le deſſein d'Arcudius étoit de mettre en abregé l'ancien *anthologe* que les Prêtres & les Moines Grècs, qui doivent réciter le Breviaire, ne pouvoient porter dans leurs voyages, parce qu'il étoit trop gros. Il entreprit cet ouvrage par l'ordre du Cardinal Santorius Protècteur des Grècs, afin que ceux qui ne peuvent pas réciter l'office dans le Chœur, puſſent par ce moyen ſatisfaire à leur devoir. Mais ſi on excepte quelques Moines Grècs d'Italie qui s'en ſèrvent, parce qu'ils n'en ont point de meilleur ni de plus commode, il a été rejetté généralement comme un ouvrage inutile. Allatius condamne Arcudius, qu'il accuſe d'avoir changé ce qui étoit ancien, & d'avoir ajouté pluſieurs choſes nouvelles, d'avoir fait pluſieurs melanges ridicules, & qui ne pouvoient être du goût des Grècs, ſur-tout de ceux qui ont quelque Littérature.

ANTHOLOGIE, ſ. f. *Anthologia.* On a donné ce nom à un Recueil d'épigrammes de divèrs Poëtes Grècs.

Ce mot vient du Grèc *ἄνθος*, *fleur*, & *λέγω*, *je recueille*.

ANTHORA. Terme de Botanique, *Aconitum ſalutiferum*, ou *anthora*. Eſpèce d'aconit à fleurs jaunes. Ses feuilles ſont finement découpées, & les racines ſont de petits navets bruns, fort âcres, & employez dans les Orvietans, & les autres compoſitions aléxipharmaques. On a cru fauſſement que cette plante étoit le contrepoiſon de la plante appellée Thora. *Anthora, quaſi anti Thora.* Il eſt faux que ces deux plantes croiſſent toûjours l'une auprès de l'autre. Les Cathaïens l'appellent Mubèrdin. Les Arabes & les Pèrſans lui ont donné le nom de *Geduar* & *Zeduar*, d'où s'eſt formé celui des boutiques, *Zedoaria*. Mais il faut remarquer que notre *Zedoaria* n'eſt pas la véritable, ni celle dont nous parlons; mais une plante differente que les Arabes appellent *Zurumbad*. D'HERB.

ANTHOXA. *Gaſp. Bauhin.* C'eſt une eſpèce d'aconit, ſa tige eſt haute d'un piéd & demi, anguleuſe, fèrme, garnie de beaucoup de feuilles rondes, decoupées en lanières, & reſſemblantes au piéd d'alouette, d'un goût amèr. Ses fleurs naiſſent au haut de ſa tige en manière d'épi ; chacune d'elles repréſente une tête couvèrte d'un heaume de couleur de jaune pâle. Sa racine eſt compoſée de deux navetes de la figure des olives, de couleur brune ou jaunâtres, blanche en dedans, d'un goût amèr. Cette plante croit ſur les montagnes, comme les Alpes. Sa racine eſt bonne contre la rage & morſure des bêtes vénimeuſes, & eſt le contrepoiſon du napel ou de l'aconit.

ANTHRACOSE, ſ. f. *Anthracoſis*. Tèrme de Méderine & d'Oculiſte. Maladie de l'œil. C'eſt un ulcère dans l'œil, qui eſt corrodé & couvèrt d'ecaille, avec une enflure générale, principalement des parties qui ſont autour de l'œil. Ce mot eſt Grèc, *ἀνθράκωσις*, & ſignifie une inflammation en forme de charbon, *ἄνθραξ*, ſignifie *Charbon*.

ANTHRAX, ſ. m. Tèrme de Médecine *Anthrax, carbo, carbunculus, pruna*. C'eſt une tumeur entourée de pluſieurs boutons ardents, & fort aigres, qui cauſe des douleurs fort aiguës, & quand il s'étend, il brûle les chairs, & les fait tomber par morceaux quand il eſt pourri, & laiſſe un ulcère après lui, comme ſi elles avoient été brulées avec un fèr. *Harris d'après Blanchard.*

ANTHROPOLOGIE, ſ. f. Diſcours ſur l'homme ou ſur le corps humain ; tèrme d'Anatomiſte compoſé d'*ἄνθρωπος*, *homme*, & de *λόγος*, *diſcours*. La ſcience qui nous conduit à la connoiſſance de l'homme, s'appelle *antropologie* DIONIS.

ANTHROPOLOGIE, ſ. f. *Anthropologia*. Tèrme de Theologie, qui ſe dit de la manière de parler de la ſainte Ecriture, lorſqu'elle parle de Dieu comme des hommes, en lui attribuant des yeux, des mains, &c, des ſentimens de douleur, de compaſſion, &c. Tout cela ſe dit de Dieu par *Anthropologie* & marque ſeulement l'effèt, ou la choſe que Dieu fait, comme s'il avoit les ſentimens qu'ont les hommes, ou un corps comme les hommes. L'*anthropologie* eſt néceſſaire en parlant de Dieu, pour faire comprendre au peuple bien des choſes qu'il ne concevroit point ſans cela.

Ce mot eſt Grèc, compoſé d'*ἄνθρωπος*, *homme*, & *λόγος*, *diſcours*.

ANTHROPOMANTIE, ſ. f. *Antropomantia*. C'eſt une eſpèce de divination ; elle ſe fait par l'inſpèction des entrailles d'un enfant ou d'un homme mort. Ce mot vient d'*ἄνθρωπος*, *homme*, & de *μαντεία*, *divination*.

ANTHROPOMORPHITE, ſ. m. & f. Qui attribuë à Dieu une forme humaine. *Anthropomorphita*. Nom d'anciens Hérétiques, qui par une grande ſimplicité prenant à la lettre tout ce qui eſt dit de Dieu dans l'Ecriture Sainte, lui attribuoient de veritables membres, des bras, des mains : & ils prétendoient être fondez ſur un grand nombre de paſſages de l'Écriture ; & entr'autres ſur celui du commencement de la Geneſe, où il eſt dit que Dieu fit l'homme à ſon image. S. Epiphane réfute au long ces Sèctaires, qui étoient la plupart des Moines ignorans, dans l'hereſie des Audiens, dont le Chèf etoit un cèrtain Audius, qui vivoit vèrs le tems d'Arius.

C'eſt de leurs èrreurs que leur venoit leur nom qui eſt Grèc, formé d'*ἄνθρωπος*, *homme*, & *μορφὴ* ; ainſi le mieux ſeroit d'ecrire *anthropomorphite*, qui ſignifie cela. Voyez S. Epiphane, *Her.* 70. & S. Aug. *Her.* 50. Cette Hereſie étoit ſi groſſière qu'elle ne dura pas long-tems ; cependant au X^e^ ſiecle il parut encore quelques *Anthropomorphites*.

ANTHROPOPATHIE, ſ. f. Figure, ou expreſſion, diſcours par lequel on attribuë à Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme. L'*anthropopathie* eſt à peu près la même choſe que l'Anthropologie. Cependant à proprement parler elle en devroit différer comme l'eſpèce du genre ; enſorte qu'Anthropologie ſe dit de tout diſcours dans lequel on attribuë à Dieu ce qui convient à l'homme, ſoit ſentimens, ſoit parties du corps, &c. Et que l'*anthropopathie* ſe dit ſeulement des paſſions, ſenſations, ou ſentimens humains attribuez à Dieu ; mais dans l'uſage on confond ces deux mots.

Anthropopathie vient du Grèc *ἄνθρωπος*, *homme*, & *πάθος*, *affection*, *ſentiment*, *paſſion*.

ANTHROPOPHAGE, adj. & ſ. m. & f. Qui mange les hommes. *Anthropophagus* Quelques-uns font remonter l'origine des *anthropophages* juſqu'au déluge, & attribuent aux Géans le prémier exemple de la barbare coûtume de ſe repaître de chair humaine. On prétend que la tèrre de Chanaan même étoit habitée par des hommes de taille gigantesque, & d'un naturel ſi farouche que les cadavres humains étoient leur nourriture ordinaire. Les Hiſtoriens parlent des Scythes & des Sauromates qui faiſoient de ces horribles repas. Voyez Pline, Liv. IV. c. 1 x. Le même Auteur trouve encore des *anthropophages* dans l'Ethiopie ; & Juvénal fait un effroyable récit de la voracité de cèrtains peuples d'Egypte, qui, à la manière des tygres, dechiroient entre leurs dents dés corps encore tout fumans. Tite Livre rapporte qu'Annibal, faiſoit manger de la chair humaine à ſes ſoldats pour les rendre plus fièrs & plus intrépides dans le combat. La partie auſtrale de l'Afrique eſt la demeure la plus fameuſe des *Anthropophages*. Il y en a eu dans la Cafrerie & dans le Zanguebar. Veſpuſius raconte qu'il a vû ces hommes nuds, auſſi-bien que les femmes, manger indifféremment la chair les uns des autres ; le fils rongeant avidement le cadavre du pére, & tirant gloire d'avoir dévoré un grand nombre d'hommes. Les Caraïbes, & les Cannibales de l'Amérique, ont encore ſurpaſſé les autres en ferocité. On en a vû qui arrachoient des jeunes enfans du ſein de leurs mères, parce qu'ils trouvoient plus de ragoût dans cette chair tendre & nouvelle. PETIT. Les Miſſionaires vont prêcher l'Evangile juſques chez les *anthropophages*. Apparemment que la nature a paitri les nations *anthropophages* de la même pâte dont elle a paitri les tygres & les lions. S. EVR.

Pour n'être pas Chrétiens, prétend-on qu'ils ſoient fous ?
Ils ſont hommes tous comme nous :
Par tout il eſt des hommes ſages,
Chez les Topinambous, chez les Antropophages. REGN.

Dans les premiers ſiécles de l'Egliſe les Payens accuſoient les Chrétiens d'être *anthropophages*, comme il paroit par Tatien, par Tèrtullien dans ſon Apologetique, ch. 7. & par Salvien, *de provid. Liv. IV.* Ils diſoient que dans leurs myſtères les Chrétiens tuoient un enfant, puis le mangeoient. Cette calomnie étoit fondée ſur ce qu'ils avoient ouï dire du ſacrifice de l'Euchariſtie & de la Communion. Preuve évidente que dans ces tems ſi voiſin des Apotres, l'Egliſe enſeignoit ſur cela ce que l'Egliſe Romaine enſeigne encore aujourd'hui.

Ce mot eſt Grèc, & compoſé de *φάγω*, *je mange*, & *ἄνθρωπος*, *homme*.

ANTHROPOPHAGIE, ſ. f. *Anthropophagia*. L'action de manger de la chair humaine. Les Médecins ont crû trouver le principe de l'*anthropophagie* dans une humeur noire & âcre, laquelle reſidant dans les tuniques du ventricule, produit cette voracité ; & ils apportent pluſieurs éxemples de cette faim inhumaine. S. EVR. M. Petit a agité la queſtion, ſi l'*anthropophagie* eſt contre la nature.

On voit par l'origine de tous ces mots, que pour écrire correctement, il faut toujours y mettre une *h*.

ANTHYLLIS, ſ. m. Plante. *Antyllis*. Il y en a de deux ſortes : l'un reſſemble à la lentille, & l'autre à l'ive muſcate. Elles ſont propres à conſolider les plaies.

ANTI. Cette eſpèce de prépoſition ſe trouve dans pluſieurs mots François en deux ſignifications differentes ; car elle ſignifie quelquefois ce qui eſt avant, comme *antichambre*, ce qui eſt avant la chambre, & pour lors elle vient du Latin *ante*, avant ; quelquefois elle ſignifie ce qui eſt contraire, oppoſé, & pour lors elle vient du Grèc *ἀντὶ*, *contrà*, *contre*, comme *antipode*, celui qui a les pieds oppoſez aux nôtres. Cette prépoſition *anti* ſouffre éliſion dans le même mot lorſqu'elle eſt ſuivie d'une voyelle. Ainſi on dit *antharctique* en François comme en Grèc, pour *anti-arctique*, & *antarctique*, pour *anti-arctique*.

Outre les mots formez de cette prépoſition qui ſont dans un uſage commun, on en peut également former de nouveaux au beſoin. Ainſi dans la querelle pour les anciens & les modèrnes, on a dit :

Tout le trouble Poëtique
Dans Paris s'en va ceſſer,
Perrault l'Antipindarique,
Et Deſpreaux l'Homérique,
Conſentent de s'embraſſer.

Les *anti* parmi les gens de lettres, ſont les écrits faits pour répondre à quelqu'un, & qui portent ſouvent le nom d'*anti*, avec le nom de ceux auſquels ils répondent. Voyez les *anti* de M^r^ Baillet, & l'*anti-Baillet* de M^r^ Ménage. On a fait auſſi des *anti-Menagiana*. Céſar le Dictateur avoit fait des livres pour répondre à ce que Caton lui reprochoit, & il les avoit intitulez *anti-Catones*. Ciceron, Juvenal, &c. en ont parlé. Vivès aſſure qu'il a vu les *anti-Catons* dans une ancienne bibliothéque. Beaucoup d'autres livres, ſur-tout depuis le rétabliſſement des lettres, ont porté pour titre *anti* dans les controvèrſes, tant ſur les matières de Religion, que ſur celles de pure litérature.

ANTIADE, ſ. f. *Antias*. Tèrme d'Anatomie. Voyez AMIGDALE. C'eſt la même choſe.

ANTIADIAPHORISTE, ſ. m. & f. *Antiadiaphoriſta*. Qui eſt contraire, ou oppoſé aux *adiaphoriſtes*. Ce mot eſt compoſé de *ἀντὶ*, *contre* & *ἀδιάφορος*, *indifférent*. On donna ce nom dans le XV^e^ ſiecle aux Luthériens rigides, qui déſaprouvoient la Juriſdiction Epiſcopale, & les cérémonies de l'Egliſe, & qui étoient contraires aux Luthériens mitigez, nommez *adiaphoriſtes*.

ANTIBACCHIQUE, ſ. m. Prononcez *antibacquique*. *Antibachius*. Tèrme de Poëſie Latine. Ce n'eſt pas un vèrs, comme dit M. Harris, mais un piéd de trois ſyllabes, les deux prémiéres longues & la troiſiéme bréve, comme *cantare*, *virtute* : il eſt ainſi nommé, parce qu'il eſt contraire au Bacquique, dont la première eſt bréve & les deux autres longues, *egeſtas*. Hepheſtion l'appelle *Palimbacchius*. Victorien au contraire dit, que l'*antibacquique* eſt compoſé d'une bréve & deux longues, comme *lacunas* ; l'on voit qu'il appelle *antibacchius* ce que les autres appellent Bacchius. PORT-R. La méthode de Port-Royal écrit *Bacquique* & *antibacquique*, au lieu de *Bacchique* & *antibacchique*, ſuivant en cela la prononciation Françoiſe, & mépriſant l'analogie de la racine d'où ce mot eſt tiré

ANTI-CABINET, ſ. m. Grande pièce entre la ſalle & le cabinet. *Antecedens conclave*.

ANTICAUCASE, ſ. m. *Anticaucaſus*. Montagne de Sélencie, dont parle Strabon, ainſi appellée d'ἀντὶ, *contre*, & *Caucaſus*, Caucaſe, nom d'une montagne fameuſe au nord du Pont-Euxin, comme qui diroit oppoſé au Caucaſe.

ANTICHAMBRE, ſ. f. Chambre qui eſt auparavant la chambre du maître du logis, ou la principale chambre d'un appartement, où s'arrêtent les domeſtiques de ceux qui le viennent voir. *Procœton* Il ſe plaint qu'on l'a laiſſé attendre une heure dans l'*antichambre* avant que de parler au maître. Un bel appartement doit avoir *antichambre*, chambre & cabinet.

ANTICHRESE, ſ. f. Tèrme du Droit. Convention par laquelle celui qui emprunte de l'argent, baille en gage un héritage à ſon créancier, à la charge qu'il en jouiſſe, & que les fruits lui appartiennent pour l'intérêt de ſon argent. *Antichreſis*. Cette paction étoit permiſe par le Droit Romain, qui ne défend pas les uſures. Cette eſpéce de contrat s'appelloit autrefois *mort-gage* en France, à la différence du ſimple engagement qui n'emportoit point gain des fruits, & qui à cauſe de cela s'appelloit *vif-gage*. Selon du Moulin dans ſon Traité des uſures, l'*antichréſe* eſt prohibée en France, excepté en quelques Provinces, où ces contrats pignoratifs ſont regardez comme des contrats de vente à faculté perpétuelle de rachapt. En 1164. Alexandre III. défendit aux Clércs dans un Concile de Tours, de prêter à uſure, & ordonna que les fruits des heritages donnez en *antichreſe* ſeroient imputez ſur le principal. Six ans aprés le même Pape fit une Décrétale, par laquelle il étendit aux Laïques la défenſe portée par le Concile de Tours ; ainſi l'*antichreſe* fut défenduë à toutes ſortes de pérſonnes. Voyez Loiſeau, de la diſtinction des rentes, & du Moulin, traité des uſures, queſt. 35.

ANTICHRETIEN, ENNE. adj. m. & f. Oppoſé à la doctrine du Chriſtianiſme. *Antichriſtianus*, *Chriſtianæ doctrinæ adverſarius*. L'Apocalypſe ne parle point d'une Egliſe Chrétienne corrompuë, ni d'un Empire ſpirituel *antichretien*, dont S. Jean annonçoit la ruïne. BOSS.

ANTICHRISTIANISME, ſ. m. La doctrine, le régne de l'Antechriſt. *Adverſus Chriſtianam Religionem rebellio*. L'*antichriſtianiſme* doit être une apoſtaſie, une abjuration de l'Egliſe Chrétienne.

ANTICHTONE, ſ. m. & ſ. *Antichtones*. Tèrme de Géographie. Qui habite une tèrre oppoſée à celle qu'habite un autre. Ce mot eſt Grèc formé de ἀντὶ contre, & χθὼν. *terre* Nous entendons aujourd'hui par *antichtone* la même choſe que par antipodes ; c'eſt-à-dire, ceux qui habitent la partie de la tèrre qui nous eſt diamétralement oppoſée. Les Anciens donnoient à ce nom un autre ſens. Ils conſidéroient la tèrre comme diviſée par l'Equateur en deux hémiſphères, l'un auſtral, & l'autre ſeptentrional. Tous ceux qui habitoient dans l'un de ces hémiſphéres étoient *antichtones* par rapport à tous ceux qui habitoient dans l'autre. C'eſt en ce ſens que Mela a pris *antichtone*, Liv. I. ch. 1. ſelon la remarque de Voſſius.

ANTICIPATION, ſ. f. Action par laquelle on anticipe. *Anticipatio*. *Anticipation* en tèrmes de Chancelerie, ſe dit des Lettres qu'on fait ſceller à fin de faire aſſigner un appellant, pour faire juger un appel par lui intèrjetté, quand il eſt négligent de le relever.

ANTICIPER, v. act. Faire une choſe avant le tems. *Anticipare*, *prævenire*. Cette dette n'étoit pas encore échuë, il a *anticipé* le tems du payement.

ANTICIPER, ſignifie auſſi, Empiéter, uſurper, entreprendre. *Invadere*. *occupare rem alienam*. Ce bâtiment *anticipe* ſur mon héritage. Vous *anticipez* ſur les fonctions de ma charge Il a *anticipé* la jouiſſance de cette Fèrme, il faut qu'il paye les fruits qu'il a enlevez. *Anticiper* ſur les droits d'autrui LE MAIT.

ANTICIPER, en tèrmes de Palais, c'eſt faire aſſigner devant un Juge ſupérieur un appellant qui a intèrjetté un appel, & qui néglige de relever ſon appel *Provocatori*, *ou provocationi antevertere*.

ANTICIPÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. On dit en tèrmes de Palais l'anticipant & l'*anticipé*, comme on dit l'appellant & l'intimé. *Ante occupans*, *ante occupatus*.

ANTICIPÉ, ÉE, adj. Qui vient avant le tems. *Anticipatus*. Il n'y a point de peuple qui n'ait une connoiſſance de Dieu *anticipée*, & même ſans étude. L'eſpérance eſt une joye *anticipée*. M. SUCD.

Tourville en ſa témérité
N'a que ce qu'il a mérité
Par ſa valeur anticipée,
Qu'eſpéroit-il de bonne foy,
La victoire étant occupée
Devant Namur auprès du Roi ?

ANTICŒUR, ſ. m. Maladie de cheval. C'eſt une tumeur qui ſe forme à ſa poitrine vis-à-vis du cœur. On l'appelle auſſi, *avant-cœur*.

ANTICOUR, ſ. f. Prémière cour, qui eſt ſuivie d'une autre. *Area veſtibulum*. *Prior area*. Dans les belles maiſons de campagne il y a des *anticours*.

ANTICYRE. ſ. f. *Anticyra*. Nom propre d'une Iſle où il croiſſoit beaucoup d'excellent Hellébore *Anticyre* étoit dans le Golfe appellé autrefois *Maliacus*, aujourd'hui Golfe de Zeiton. Comme l'Hellebore eſt propre à purger le cèrveau, on diſoit provèrbialement d'un homme dont la tête n'étoit pas bien réglée, qu'il devoit faire un voyage à *Anticyre*. *Navigét Anticyram*. Voyez Horace, Liv. II. Sat. III. v. 72. & 164. Ovide, *De ponto*, *Liv. IV*. v 53. Perſe, *Sat IV*. v 16. Le Geographe Etienne dit, que l'*anticyre* célébre pour ſon Hellebore, eſt une Ville ; mais c'eſt une Iſle de l'Archipel, entre le Négrepont & les côtes de Theſſalie. Voyez Pline, Liv XXV. ch. 5. Et Horace & Ovide que j'ai citez, ne peuvent guere s'entendre que d'une Iſle.

Il y a cependant eu une ville de Phocide nommée *Anticyre* dans le Golfe de Corinthe à 10 mille de Delphe, au 48^e^ degré 4. minutes de longitude, & 39. degrez 5 minutes de latitude. Pline en parle, Liv. IV. ch. 3 mais ce n'eſt point cette Ville qui fut célébre par l'Hellebore qu'elle produiſoit.

ANTIDATTE, ſ. f. Date falſifiée, & antérieure à la vraie date d'un acte. Date qui précéde le tems auquel elle eſt appoſée. *Dies antiquior perperàm adſcriptus*. L'*antidate* eſt un crime moins conſidérable dans les actes ſous ſignature privée, que dans les contrats paſſez pardevant Notaires. Les *antidates* ſont importantes dans les contrats, parce qu'elles emportent la priorité d'hypotheque.

ANTIDATTER, v. act. Mettre une date antérieure. Dater d'un jour qui précède celui qu'on écrit, ou qu'on paſſe quelque acte. *Diem antiquiorem falſo ſcribere*. *Antidater* une procuration.

ANTIDATTÉ, ÉE, adj. Daté fauſſement & antérieurement. *Falſa dies adſcriptione munitus*, *ſignatus*. Cette piece eſt *antidatée*.

Ce mot vient de *anti* & de *date*, qui vient de *dare*.

ANTIDÉMONIAQUE, ſ. m. & f. *Antidæmoniacus*. *Qui negat eſſe Dæmones*. Heretique, ou impie, qui nie l'exiſtence des Démons, ou qu'il y ait des Demons. Voyez Sanderus.

ANTIDIAPHORISTE, ſ. m. & f. Voyez *Antiadiaphoriſte*. C'eſt la même choſe dans l'uſage, parce qu'on retranche l'a pour rendre la prononciation plus douce ; mais dans la vérité & à la rigueur, c'eſt tout le contraire. Car *antiadiaphoriſte* ſignifie, Qui eſt oppoſé aux indifferens. Et *antidiaphoriſte*, Celui qui eſt oppoſé à ceux qui veulent de la difference. Dans un ouvrage dogmatique & d'érudition je ne voudrois jamais dire qu'Antiadiaphoriſte, laiſſant l'autre tout au plus pour la converſation ; s'il eſt vrai cependant qu'on le diſe, comme quelques Dictionnaires le marquent.

ANTIDICOMARIANITES. Anciens hérétiques qui prétendoient que la Sainte Vièrge avoit eu pluſieurs enfans de S. Joſeph, & qu'elle n'étoit pas demeurée Vièrge. S. Epiphane a parlé fort au long de ces hérétiques qui vivoient de ſon tems, *hæreſ*. 78. Il rapporte l'hiſtoire de S. Joſeph, & il explique en même tems ce qu'on doit entendre dans le nouveau Teſtament par les Fréres de notre Seigneur, & comme il a quelques ſentimens là-deſſus qui méritent d'être éclaircis, il faut conſulter S. Jérôme *contre Jovinien*, & le Cardinal Baronius dans l'Apparat de ſes annales. Les *Antidicomarianites* étoient diſciples d'Helvidius & de Joviniens, qui parurent à peu prés en même tems à Rome vèrs la fin du IV^e^ ſiécle. Voyez Baronius & Sponde à l'an 382. M. Godeau a dit *Antidicomarianiſtes*.

ANTIDORE, ſ. m. *Antidorum*. Tèrme de liturgie. L'*antidore* chez les Grècs eſt un pain qu'on benit, & qu'on diſtribuë au lieu de l'Euchariſtie à ceux qui n'ont pas pû communier pour quelques raiſons particulières. L'*antidore* eſt le pain dont on coupe un morceau pour le conſacrer.

Ce mot vient d'*ἀντὶ*, *pro*, *loco*, *vice*, *au lieu*, *à la place*, & de δῶρον, *donum*, *don* ; cette étymologie marque que l'*antidore* ſe donne au lieu de l'Euchariſtie, qui eſt le don par excellence.

ANTIDOTAIRE, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt un nom que pluſieurs Medecins ont mis pour titre aux recueils qu'ils ont faits d'un grand nombre de remedes compoſez, & qui ont été inventez par des celebres Medecins. Les Apoticaires tiennent beaucoup de ces compoſitions toutes prêtes dans leurs boutiques, pour les employer lorſque les Médecins les leurs ordonnent. Il y a l'*antidotaire* de Weckèr, de Du Renou, &c. c'eſt ce qu'on appelle autrement *diſpenſaire*.

ANTIDOTE, ſ. m. Remède qu'on prend pour ſe préſerver ou pour ſe guerir de la peſte, qui ſert auſſi contre les venins. *Antidotus*, *antidotum*. Cet *antidote* fortifie le cœur, & le défend contre le venin & l'air infècté. En ce ſens il ſignifie la même choſe que *aléxipharmaque* & *aléxitère*. Ce tèrme ſe dit auſſi de quelques compoſitions molles, faites de divèrſes poudres, de pulpes, de liqueurs, de ſucre ou de miel, & reduits en une conſiſtence épaiſſe. On les appelle indifferement Confèctions. Elèctuaires mous, Opiates, ou *antidotes*. Cèrtaine femme dans Auſonne voulant empoiſonner ſon mari, lui donna tant de différentes drogues pour ne pas faillir à l'empoiſonner, qu'en ſe ſèrvant d'*antidote* les unes aux autres, elles le ſauvérent. Maseor.

Ces mots viennent de ἀντὶ, *contre*, & δίδωμι, qui ſignifie, *je donne Antidote*, ce qu'on donne contre le poiſon, ſoit pour remède, ou pour preſervatif.

ANTIE, adj. m. & f. Ce mot n'eſt plus uſité, il vouloit dire *ancien*, *ancienne*.

> *Li communs de Paris celle Cité* antie
> *Sont ordonné chacun en ſa Conteſtable.* R. De S.

ANTIENNE, ſ. f. Paroles qui dans le Sèrvice de l'Egliſe ſe chantent altèrnativement par deux chœurs. *Antiphona, carmen incentivum.* Ce mot s'eſt dit d'abord tant des Pſeaumes que des Hymnes. S. Ignace, Diſciple des Apôtres, a été, ſelon Socrate, le premier auteur de cette maniére de chanter chez les Grècs, & S. Ambroiſe chez les Latins. Theodoret l'attribuë à Diodore & à Flavien. Elle paſſa en France du tems de S. Grégoire, & ſe perfèctionna ſous Charles-Magne. Amalarius Fortunatus a écrit de l'ordre des *antiennes*, *de antiphonarum ordine*. Maintenant ce mot ſe prend en une plus étroite ſignification, & ſe dit de quelques traits tirés des Pſeaumes, ou de l'Ecriture, qui conviennent au myſtère de la Fête qu'on célèbre. Dans les Fêtes doubles on les répete devant & aprés les Pſeaumes : dans les ſimples, on les dit ſeulement aprés, ſelon les differens Breviaires.

On appelle auſſi *antienne* ce qu'on chante à l'Introïte, aux Invitatoires & aux Proceſſions. On le dit auſſi des Motets que pluſieurs Choriſtes viennent chanter altèrnativement à la Meſſe & à Vêpres, avant l'Evangile, ou l'Hymne.

Ce mot vient de ἀντίφωνα, qui ſignifie, *chant alternatif*.

Antienne, ſe dit auſſi d'une petite priére qui ſe fait à Dieu, ou aux Saints, qui précède une Oraiſon. Les aveugles gagnent leur vie en diſant l'*antienne* & l'oraiſon du Saint dont on fait la Fête chaque jour.

ANTIGONIE, ſ. f. & ſing. C'eſt le nom de pluſieurs Villes ; l'une en Epire, l'autre en Macedoine, une troiſieme en Arcadie, une quatriéme en Bithynie, & une cinquiéme en Syrie proche d'Antioche.

ANTIGONIES, ſ. m. & pl. eſt le nom d'une Fête inſtituée à l'honneur d'Antigonus ; Plutarque qui nous l'apprend, ne nous dit point en l'honneur duquel des Antigonus elle ſe celébroit.

ANTI-HECTIQUE de Poterius. C'eſt une préparation Chymique qui ſe fait ainſi : On prend de l'antimoine deux parties, de la limaille de fèr une partie, du nitre, du tartre blanc, chacun une partie & demie ; on rougit la limaille de fèr dans un creuſet qui ſoit ſeulement plein du quart, & cela à feu violent, puis on met l'antimoine, & on fond le tout ; lorſqu'il eſt clair, on jette dedans une cueillerée du melange de nitre & de tartre ; on couvre le creuſet, & les fumées étant ceſſées, on en met encore autant, faiſant comme la prémière fois, & continuant ainſi juſqu'à ce qu'on ait mis tout le mélange. Puis on donne grand feu, étant en bon flux on jette dans le cornet ſelon l'art ; ſi le regule n'eſt pas étoillé, on refond, & on le purifie avec du nitre & du tartre. On le rend étoillé du premier coup, ſi au lieu du nitre & du tartre on ſe ſert de cendres gravelées. Enſuite on prend deux onces de ce régule quatre onces d'étain d'Anglètèrre, & on les fond ; étant fondus, on les jette dans le cornet, puis on les met en poudre : on y ajoute trois fois autant de nitre très-pur, on fulmine par cueillerées ſelon l'art, laiſſant paſſer les fumées à chaque projection, & lorſqu'il ſera fondu, on le laiſſe trois heures en fonte ſur un feu modere, de crainte que la matiére ne retourne en régule. Aprés ces trois heures, on la jette dans un mortier de marbre, puis on la pulvériſe, & on l'édulcore avec de l'eau chaude, on filtre & on ſeche la poudre, on y joint ſon double poids de nitre, on fulmine comme ci-deſſus ; ce qui ſe réïtère encore une fois ; puis on edulcore, & on ſeche. La doſe eſt depuis un demi ſcrupule juſqu'à un. Si l'on ne met que trois onces d'etain, & un gros d'or, le remède ſera beaucoup plus efficace.

Ce remède a été nommé *anti-hectique*, parce que ſi l'on en prend ſeize grains, un ſcrupule de ſel ammoniac, qu'on les mêle & qu'on les donne dans du ſyrop de lièrre terreſtre, c'eſt un puiſſant remède contre la fiévre hèctique. On partage cette doſe en deux, on en prend une le matin, & l'autre le ſoir, & l'on continuë.

ANTILIBAN, ſ. m. *Antilibanus*. Nom propre d'une montagne de Syrie, ou de Phenicie, ainſi appellée de la particule Grècque ἀντὶ, *contre*. & du nom du Liban, montagne fameuſe de Syrie, parce qu'elle eſt à l'oppoſite du Liban. L'*antiliban* eſt au midi & le Liban au ſeptentrion. Entre deux s'étend une grande pleine, qu'on nomme Abellinaa, à ce que dit Poſtel ; autrefois *Syria Cœle*. Ces montagnes commencent à la Mèr Méditèrranée, & s'étendent en long vèrs l'Orient. L'*antiliban* eſt fort etendu, & il a pluſieurs vallées trés-fèrtiles. Il eſt habité preſque tout par les Druſes. Pline, Liv. V. ch. 20. le fait égal au Liban. Dans l'Ecriture on appelle l'un & l'autre Liban ; mais quand on les diſtingue, le Liban retient ſon nom, & l'*antiliban* s'appelle *hermon*.

ANTILLES, ſ. f. plur. C'eſt un nom qu'on donne aux petites Iſles de l'Archipel de l'Amérique, à cauſe qu'elles ſont au devant de Cuba, Jamaïca, & autres grandes Iſles voiſines. *Antilla.* Ainſi elles ſont dans la mèr du Nord, placées entre les deux Ameriques, méridionale & ſeptentrionale. On les appelle auſſi, les Iſles Caraïbes, ou Caribes, & *Caribanes*, ou *Cannibales*, du nom de leurs anciens habitans : quelques-uns même les nomment *Camercanes*. On les diſtingue en deux parties. Celles qui regardent le Levant, & qui s'étendent du ſeptentrion au midi, s'appellent Iſles de *Barlovento*, ou Iſles du vent. Et celles qui regardent l'Amérique méridionale, & s'étendent du levant au couchant, Iſles de *Sottavento*, Iſles qui ſont ſous le vent. Chriſtophe Colomb les découvrit en 1493 Les Européens n'ont commencé à s'y établir qu'en 1625. Le P. du Tèrtre Jacobin a fait une fort belle hiſtoire des *Antilles* en trois volumes *in quarto*. Il en parut une à Rotèrdam en 1658. accompagnée d'un vocabulaire Caraïbe par Lonvillers de Poincy. Voyez encore Acoſta, Hiſt. des Ind Liv. III. ch. XV. Linſchot, *Amer*. ch. IV. Rochefort, Hiſt. Natur. des Antilles, & Baudrand.

ANTILOGARITHME, ſ. m. Tèrme de Géométrie *Antilogarithmus.* C'eſt le complément du logarithme d'un ſinus, d'une tangente, ou d'une ſecante, ou la difference de ce logarithme à 90. degrez.

ANTILOGIE, ſ. f. Contradiction de deux mots, ou paſſages d'un Auteur. *Antilogia*, *contradictio*, *refragatio*. Tirinus a fait un grand Indice des *antilogies* apparentes de la Bible, des paſſages qui ſemblent ſe contredire, & qu'il a conciliez & expliquez dans les Commentaires qu'il a faits ſur la Bible. Un Maltois de l'Oratoire d'Italie, nommé Dominique Magrius, en a auſſi donné un où il ne fait que rapporter ce qui ſe trouve dans les principaux Commentateurs. Le *Conciliator* de R. Manaſſe Ben-Iſraël, eſt encore quelque choſe de ſemblable. Ce mot vient d'ἀντιλογία, *contradiction*.

ANTILUTHERIEN, ENNE, ſ. m. & f. & adj. *Antilutherianus*, *antilutheranus*. On donne ce nom à tous les Proteſtans qui s'étant ſéparez de l'Egliſe avec Luthèr, ou à ſon éxemple, ont abandonné ſes opinions, & ont fait des Sèctes differentes. Ainſi les Zuingliens, les Calviniſtes, les Anabaptiſtes, les Anglicans ſont *Antilutheriens*. On pourroit le dire auſſi adjèctif. Une doctrine *antiluthérienne*, des dogmes *antiluthériens*. Les ſèctes *antiluthériennes*.

ANTIMENSE. *Antimenſia*, *orum*. plur. *Antimenſe* eſt une eſpèce de nappe qui tient lieu d'un Autel conſacré. Le P. Goat, dans ſes notes ſur l'Euchologe des Grècs, dit que l'Egliſe Grècque ayant peu d'Egliſes conſacrées, & les autels conſacrez ne pouvant pas facilement être tranſportez dans ce pays-là, depuis pluſieurs ſiécles l'Egliſe Grècque a ordonné qu'au lieu d'autels conſacrez on ſe ſèrviroit de cèrtaines étoffes, ou linges conſacrez, qu'on étend comme des nappes d'autel.

Le nom d'*antimenſe* vient, ſelon quelques-uns, de μίνσος, qui veut dire un panier, une corbeille, en Grèc & en Italien, un mèts préparé. Selon d'autres ce mot eſt dérivé de deux autres dont il eſt compoſé, ἀντὶ, *pro, vice, au lieu*, & *menſa, table*, ainſi *antimenſe* eſt la même choſe que nappe, qui tient lieu de table. Il eſt parlé des *antimenſes* dans le Droit. Balſamon ſur le ſeptiéme canon du ſeptiéme Concile, demande s'il eſt pèrmis à un Evêque comme à un Prêtre de célebrer la Meſſe dans une Chapelle, où, parce qu'elle n'eſt point conſacrée, on ſe ſèrt d'*antimenſes*? Il répond que non, parce qu'un Evêque aviliroit ſa dignité s'il célébroit dans un lieu où il n'y a point de trône, & qui n'eſt point conſacré. Voyez l'Euchologe des Grècs, où l'on trouve les cérémonies &

Les prières de la conſécration des *antimenſes*. Voyez auſſi les notes du P. Goar ſur l'Euchologe, Mʳ Du Cange, &c.

ANTIMENSE, eſt auſſi un Autel ſur lequel on ne dit point la Meſſe, & qui eſt couvèrt de l'*Antimenſe*, parce qu'on doit mettre deſſus des choſes ſacrées, ſous leſquelles on mettoit dans l'Égliſe d'Occident un corporal.

ANTIMOINE, ſ. m. C'eſt un minéral qui approche de la nature des métaux, & que quelques-uns croient en contenir tous les principes, parce qu'il ſe trouve près des mines des uns & des autres, & ſur tout dans celles d'argent & de plomb ; & ſouvent il a ſa mine propre. On appelle auſſi, *Marchaſite de plomb*, & les Chymiſtes le nomment le *Loup* ou le *Saturne des Philoſophes*, parce qu'il dévore les autres métaux quand on les fond enſemble, & qu'il les conſume tous, à la réſèrve de l'or. On l'appelle auſſi *Protée*, à cauſe de la divèrſité des couleurs qu'il prend par le moyen du feu. On le tient composé d'un double ſoufre minéral, l'un métallique approchant de la pureté & de la couleur de celui de l'or, & l'autre tèrreſtre & cumbuſtible, ſemblable préſque au ſoufre commun ; d'un mèrcure fuligineux & mal digeré, participant de la nature du plomb & d'un peu de ſel tèrreſtre. Il eſt de couleur noire, & rempli de longues aiguilles brillantes. Le meilleur vient de Hongrie ; il eſt d'un rouge obſcur, & a ſes veines plus longues & plus luiſantes. Il eſt fragile comme le vèrre, & tient le milieu entre les métaux & les pièrres, parce qu'il ſe fond comme le métal ; mais il n'eſt pas ductible, non plus que les pièrres. Il y en a un mâle qui eſt plus ſablonneux ; & un autre femelle, qui eſt plus peſant, plus brillant & plus friable. On le mêle avec d'autres métaux pour faire des miroirs, parce qu'il les rend plus polis. On le mêle auſſi pour faire des cloches, parce qu'il rend leur ſon plus clair. On le mêle à l'étain pour le rendre plus dur, plus blanc & plus ſonnant ; & enfin au plomb dans les fontes des caractères d'Imprimerie, pour les rendre plus durs & plus unis. Il aide généralement à la fuſion des autres métaux, & ſur tout à celle des boulets de canon. On a cru qu'il renfèrmoit une médecine univèrſelle, car c'eſt en effet celui qui fournit le plus de remedes, & pour un plus grand nombre de maladies. Les Latins l'appellent *ſtibium*, & les Grècs *στιμμὶ*.

L'*Antimoine crud*, qui eſt celui qu'on nous apporte, n'eſt pas tel qu'il vient de la mine. Il a été fondu, & mis en pain de forme pyramidale. Il eſt employé dans les décoctions ſudorifiques, lorſqu'on veut chaſſer les mauvaiſes humeurs par tranſpiration.

On s'en ſèrt dans les maladies veneriennes, dans les maux des yeux, dans les plaies & les ulcères pour les mondifier & cicatriſer.

L'*Antimoine preparé*, eſt celui qui a paſſé par les mains des Artiſtes, & qui poſſède des qualitez différentes, ſuivant la manière différente dont il a été preparé.

Le *vèrre d'antimoine*, eſt de l'*antimoine* broyé, cuit & calciné par un feu violent dans un pot de tèrre, juſqu'à ce qu'il ne jette plus de fumée ; ce qui eſt une marque que tout ſon ſoufre eſt évaporé. On le reduit en vèrre dans le fourneau à vent, & alors il eſt tout diaphane, rouge & brillant, & de couleur d'hyacinthe. Le *vèrre d'antimoine* eſt le plus violent de tous les vomitifs qui ſe tire de l'*antimoine*.

Le *régule d'antimoine*, eſt le culot, ou ce qu'on trouve au fond & au deſſous dans le creuſet où il y a de l'*antimoine*, après qu'il a été fondu avec des matières capables de ſéparer les parties pures d'avec les impures. Pour le faire on prend de l'*antimoine* pulveriſé avec du tartre crud & du ſalpêtre rafiné, que l'on mêle exactement, & que l'on jette enſuite par cueillerées dans un creuſet rougi au feu ſur des charbons. Il ſe fait chaque fois une détonation ſemblable à celle de la poudre à canon. On en fait des balles purgatives qui ſèrvent toujours, & qui reſortent ſans qu'il paroiſſe qu'il y ait eu préſque rien de diminué de leur groſſeur & vèrtu ; de ſorte qu'on les appelle *pilules perpétuelles*. On en fait auſſi des gobelets, où laiſſant repoſer quelque tems des liqueurs, elles deviennent vomitives. C'eſt avec le régule, ou le vèrre d'*antimoine*, qu'on fait du vin émétique ; ſi on les pulvériſe l'un ou l'autre, & qu'on les mette tremper dans du vin blanc.

Les *fleurs d'antimoine*, c'eſt de l'*antimoine* en poudre ſublimé dans un aludel, dont les parties volatiles s'attachent à ſes pots en projettant peu-à-peu la poudre. C'eſt auſſi un puiſſant vomitif.

Le *beurre d'antimoine*, eſt une liqueur blanche & gommeuſe, qu'on nomme autrement, *liqueur glaciale d'antimoine*, qui ſe fait avec du *régule d'antimoine* & du ſublimé corroſif. Cette liqueur ſe coagule en forme de glace dans le récipiant, & eſt fort cauſtique, de ſorte qu'on ne l'employe qu'à l'extérieur pour arrêter la gangrene, guérir la carie des os, des cancèrs, des fiſtules, &c. Si en voulant faire le *beurre d'antimoine* on ſe ſèrt d'*antimoine* crud, & qu'après avoir tiré le beurre, on augmente peu-à-peu le feu, juſqu'à ce que la cornuë rougiſſe, on retire encore le cinnabre d'*Antimoine*, qui n'eſt autre choſe qu'un mélange du mèrcure, du ſublimé, & du ſoufre de l'*antimoine*. Mais ſi on employe le regule, après avoir tiré le *beurre d'antimoine*, on retire un mèrcure coulant, & point de cinabre.

La poudre d'Algaroth ou Emetique, ſe fait avec ce beurre d'*antimoine* précipité & lavé pluſieurs fois. Le bezoard minéral ſe fait avec le *beurre d'antimoine* diſſous par trois fois dans l'éſprit de nitre & enſuite calciné. Il reſte une poudre blanche qui eſt ſudorifique.

Le foye ou le ſafran d'*antimoine* ſe fait des parties égales d'*antimoine* & de nitre réduits en poudre, mêlez exactement & mis dans un mortier de fèr, couvèrt d'une tuile à laquelle on a laiſſé une ouvèrture. On introduit par cette ouvèrture un charbon de feu, qu'on retire enſuite. La matière s'enflâme, & il ſe fait une détonation, laquelle étant paſſée & le mortier refroidi, on trouve au fond du mortier une partie luiſante, qu'on appelle foye d'*antimoine* ou ſafran des métaux à cauſe de la couleur. En Latin *hepar antimonii* ou *crocus metallorum*. On en fait du vin Emétique qui eſt celui dont on ſe ſèrt ordinairement, des poudres, du ſyrop & du tartre qui ſont auſſi Emetiques.

L'*antimoine* diaphorétique eſt une preparation d'*antimoine* qui approche de la précédente : avec cette différence qu'au lieu que dans le foye d'*antimoine* on met parties égales de nitre & d'*antimoine*, on en met dans celle-ci une d'*antimoine* & trois de nitre. Par ce moyen la qualité purgative & vomitive ſe change en diaphoretique.

L'*huile d'antimoine*, eſt de l'*antimoine* pilé & mêlé mis en digeſtion dans un vaſe plein de fort vinaigre ſous du fumier pendant pluſieurs jours ; & après cette operation pluſieurs fois réïtérée, le vinaigre qu'on diſtille donne une liqueur ſanguine, qu'on appelle huile d'*antimoine*, & qui colore l'argent en or.

La *chaux d'antimoine* s'appelle quelquefois *céruſe* à cauſe de ſon extrême blancheur. Ce n'eſt que l'*antimoine* diaphorétique.

Le *ſoufre doré d'antimoine* ſe fait avec des ſcories qui ſe rencontrent au deſſus du regule en le faiſant bouillir dans de l'eau, & en précipitant ce qui a été diſſous par le vinaigre qu'on y jette.

Avant le douziéme ſiecle l'*antimoine* n'étoit connu que pour entrer dans la compoſition du fard : mais en ce tems-là un Moine nommé Baſile Valentin, ayant trouvé le ſecret de preparer ce minéral, & d'amortir les qualitez redoutables de ſon ſoufre, fit un livre intitulé *Currus Antimonii Triomphalis*, où il ſoutint que c'étoit un remède pour toutes ſortes de maux. Mais tous ſes éloges confirmez par l'experience, n'empêchèrent pas que pendant 300 ans l'*antimoine* ne fut négligé. Au commencement du XVIᵉ ſiécle Paracelſe le remit en vogue ; mais on en condamna l'uſage par Arrêt du Parlement de l'an 1566 ; & un Médecin nommé Besnier, y ayant contrevenu en 1609. il fut éxclu de la Faculté. Le mauvais uſage que l'on en avoit fait en l'appliquant mal-à-propos, le faiſoit regarder comme un poiſon. Pluſieurs ſavans hommes murmurèrent contre cette defenſe, & le firent valoir par d'heureuſes expériences. Ainſi malgré les invèctives de quelques Médecins entêtez, l'*antimoine* fut reçû par autorité publique au nombre des remédes purgatifs en 1637. & en l'an 1650. on caſſa l'Arrêt de 1566. La Faculté le fit mettre au rang des remédes purgatifs dans l'Antidotaire imprimé par ſon ordre en 1637. ſuivant l'opinion de Matthiole. Et enfin elle a fait donner un Arrêt du 29. Mars 1668. qui a donné pèrmiſſion aux Docteurs de Médecine de s'en ſèrvir, avec défenſes aux autres pèrſonnes de l'employer que par leurs avis. M. Patin n'a rien oublié pour décrier l'*antimoine*, & il regne dans ſes lettres un déchainement prodigieux contre ce remede. Il avoit dreſſé un gros regiſtre de ceux que les Medecins avoient tuez par-là ; il le nommoit le *Martyrologe de l'antimoine*. Voyez ſur l'*antimoine* les Tranſactions Philoſophiques, Tom. II. p. 555. & ſuiv.

Ce mot d'*antimoine* vient, ſelon quelques-uns, de ce qu'un Moine Allemand (c'eſt ce même Valentin) qui chèrchoit la Pièrre Philoſophale, ayant jetté aux pourceaux de l'*antimoine* dont il ſe ſèrvoit pour avancer la fonte des métaux, reconnu que les pourceaux qui en avoit mangé, après avoir été purgez très-violemment, en étoient devenus bien plus gras : ce qui lui fit penſer qu'en purgeant de la même ſorte ſes Confrères, il s'en porteroient beaucoup mieux. Mais cet éſſai lui réüſſit ſi mal, qu'ils en moururent tous. Cela fut cauſe qu'on appella ce mineral *antimoine*, comme qui diroit, *Contraire aux Moines*. Cette étymologie vient d'un vieux manuſcrit d'Allemagne qui eſt dans la Bibliothéque de M. Moreau Médecin du Roi, cité par M. Pèrrault dans ſon Livre du Rabat-joie de l'*antimoine*. M. Huet croit qu'il vient du nom Grèc *στιμμι*, auquel les Arabes ont ajoûté leur article *al*.

ANTINOMIE, ſ. f. Contrariété de loix dans le Droit écrit, ou de deux chéfs d'une même loi. *antinomia, contrarietas*. L'embarras des Juriſconſultes eſt de concilier les *antinomies* ; ils veulent ſoûtenir que les *antinomies* ne ſont que des contrarietez apparentes.

Ce mot vient d'ἀντὶ, *contrà*, & de νόμος, *lex*, *loi*.

ANTINOMIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Antinomus*. Nom de Sècte du XVᵉ ſiécle parmi les Proteſtans. Les *Antinomiens* ne diſoient pas que les bonnes œuvres fuſſent pèrnicieuſes, ou inutiles, mais ils ſoutenoient que l'homme n'y étoit point obligé, dit Sandèrs *Hær*. 188. & qu'il n'y a point de loi ni de précepte de pratiquer les bonnes œuvres qui ſont dans la loi divine. C'eſt de là que vient le nom, qui ſignifie, contraire à la loi, ennemi de la loi, ἀντὶ, *contre*, νόμος, *loi*.

ANTIOCHE, ſ. f. *Antiochia*. Nom propre de pluſieurs villes. Étienne en marque juſqu'à 10; & d'autres 12. Euſtache 14. Appion dit que le ſeul Séleucus Nicator donna le nom de ſon père Antiochus à 16. villes; car ce nom eſt venu à toutes ces villes du nom de quelque Antiochus, comme nous l'allons voir. Ortelius prétend en avoir trouvé encore davantage.

ANTIOCHE, ſurnommé la grande, eſt la plus fameuſe; elle fut bâtie par Seleucus I. Roi de Syrie après la bataille d'Ipſus vèrs l'an 300. avant JESUS-CHRIST. Il lui donna le nom d'Antiochus ſon pére. S. Jean Chryſoſtôme & Dion louent beaucoup *Antioche*. Ammien Marcellin l'appelle la Capitale de l'Orient. L'ère d'*Antioche eſt fameuſe* dans la Chronologie, *Æra Antiochena*. Évagrius & d'autres la ſuivent; elle commence, ſelon quelques Auteurs, la dèrnière année de l'Olympiade 182. de Rome 705. 49. ans avant JESUS-CHRIST. D'autres diſtinguent trois ères d'*Antioche* qu'ils prétendent qu'elle a marquées ſur ſes médailles. La première qui eſt la même que celle des Grècs, ou des Seleucides, commence 312. ans avant JESUS CHRIST: ils y rapportent une Médaille qui a d'un côté une tête de Jupitèr, & de l'autre un Jupitèr aſſis, avec ces mots, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΗΚΣ. *Antiochenſium Metropoleos anno* 228. C'eſt la ſeule Médaille qu'ils produiſent pour prouver qu'*Antioche* a ſuivi cette ère; mais d'autres la croyent frappée en des tems bien poſtérieurs. La ſeconde periode d'*Antioche*, ſelon l'Auteur dont je parle, commence à l'année de la bataille de Pharſale; & la troiſiéme depuis la bataille d'Actium, lorſqu'après la mort d'Antoine, Auguſte eut le gouvèrnement des Provinces de l'Orient. C'eſt à *Antioche* que les Diſciples de JESUS-CHRIST commencèrent à s'appeller Chrétiens. *Antioche* a eté le premier Siege de l'Apôtre S. Pièrre, & a titre de Patriarchat, que les Conciles de Nicée, d'Éphèſe & de Calcédoine lui ont conſèrvé. Les Chrétiens Croiſez ſe rendirent maîtres d'*Antioche* en 1098, & elle fut la Capitale de la Principauté d'*Antioche*, qui ſubſiſta juſqu'en 1268, que le Sultan d'Égypte reprit cette ville: elle s'appelle aujourd'hui *Antachia*, par corruption de ſon ancien nom. Elle eſt à 12 lieuës de la mèr, au 68ᵉ degré 10. minute de longitude, & au 36ᵉ degre 20. min. de latitude, ſur l'Oronte. Pour diſtinguer cette ville des autres qu'il y avoit du même nom en Syrie, on l'appelloit *Antiochia Epidaphnes*. Ἀντιόχεια ἐπὶ Δάφνης, ſelon Pline Liv. V. ch. 21. & ſur les Médailles, & entr'autres ſur une du Cabinet du Roi, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΔΑΦΝΗΝ; c'eſt-à-dire, *Antioche ſituée proche de Daphné*; cependant un nouveau Critique a prétendu que cette *Antioche proche de Daphné*, n'eſt point la ville même d'*Antioche*, mais un fauxbourg d'*Antioche*. Mais Pline eſt formel ſur cela Liv. V. ch. XX. *Deinde Promontorium Syriæ Antiochia; intus ipſa Antiochia libera, Epidaphnes cognominata, Oronte amne dividitur*. Voilà *Antioche* elle même ſurnommée *Epidaphnes*; & c'eſt aſſurément *Antioche* même, au milieu de laquelle paſſoit l'Oronte; ce n'étoit pas ſeulement un de ſes fauxbourgs que ce fleuve diviſoit en deux. De plus le lieu appellé Daphne n'étoit pas un lieu voiſin du fauxbourg d'*Antioche*, c'étoit le fauxbourg même d'*Antioche*, comme nous le pouvons dire en ſon lieu. Quand Séleucus eut bâti *Antioche*, il y tranſporta les habitans d'Antigonie, bâtie peu de tems auparavant par Antigonus; c'eſt ce qui a fait dire à quelques Auteurs, qu'*Antioche* avoit été commencée par Antigonus, & achevée par Seleucus.

Il ne faut pas toûjours traduire en notre langue le mot Latin *Antiochia*, quand il s'agit de la Syrie, par le nom d'*Antioche*, Ville dont nous venons de parler. La Province dont cette ville étoit Capitale s'appelloit auſſi *Antiochia*, ou *Syria Antiochia*. Voyez Mela Liv. II. 12. Plin. V. 12. Il eſt vrai qu'on lit dans les éditions ordinaires de Pline au Liv. V. Ch. 20. *Syria Antiochena*, au lieu d'*Antiochia*; mais à l'endroit que j'ai cité Liv. V. 12. on lit abſolument & ſimplement *Antiochia* dans toutes les éditions, & dans les endroits mêmes où il y a *Antiochena*; dans les éditions, les anciens manuſcrits ont *Antiochia*; ainſi Saumaiſe eut tort de ſe retracter, & d'accuſer Pline & Mela d'une érreure groſſiére. C'eſt lui-même qui s'eſt trompé ſur Solin p. 890. comme le montre Voſſius, dans ſes obſèrvations ſur le ch. XI. du Liv. I. de Mela.

ANTIOCHE. Ville Épiſcopale de Meſopotamie, bâtie encore par Séleucus I. & appellée du nom de ſon pére. Elle s'appelloit autrement Niſibe.

ANTIOCHE, Ville de l'Aſie mineure, capitale de Piſidie, à 92 mille d'Ephèſe, à 61. d. 20′ de longitude & 39. d. 36′ de latitude. Les Turcs l'appellent aujourd'hui *Verſacgeli*. Nos cartes cependant la diſtinguent de *Verſacgeli*, & l'en éloignent de 20 lieuës à l'occident. Elle a eu un Archevêque ſoumis au Patriarche de Conſtantinople.

ANTIOCHE de Cilicie, ſur les confins de la Piſidie & de la Pamphilie, à 62 d. 30′ de long & 38 d. 30′ de latit. aujourd'hui *Antiochetta*, petite *Antioche*. Elle a eu un Evêché ſuffragant de Séleucie. On la nomme quelquefois *Antioche* ſur le Tragus, fleuve qui l'arroſoit.

Il y a encore une *Antioche* dans la Margiane, bâtie par Aléxandre, & nommée d'abord Aléxandrie. Elle fut ruinée par les Barbares. Antiochus fils de Séleucus la rétablit, & l'appella *Antioche*, *Antiochia*, Pline Liv. V. Ch. 16. Il ne dit point ſi c'eſt Antiochus fils de Seleucus Nicator, ou Antiochus III fils de Séleucus Callinicus. De nouvelles cartes l'appellent Indion.

Une autre *Antioche* étoit proche du mont Taurus, ville Épiſcopale de Commagène, qui retient encore ſon nom, ſi l'on en croit Bellun, ſa longitude eſt 68ᵈ. 40′ & ſa latitude 30ᵈ. 10′.

Une autre étoit ſur le Meandre dans la Carie, ayant un Evêque ſuffragant de Stauropulis. Les Turcs la nomment *Techeli*, Strabon Liv. XIII. Bellon Liv. I. C. 105. Il y a une médaille de Gordien dont le revèrs a pour inſcription, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΕΑΝΔΡΟC Vaillant p. 149. une autre dans Trajan Déce *Ib*. p. 168. & une dans Galien *ib*. p. 180. Nous trouvons encore ſur les médailles ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ, *Antioche proche de Callirhoé*. C'eſt Edeſſe en Arabie, qui comme Pline nous l'apprend Liv. V. Ch. 24. fut appellée anciennement *Antioche*. Cette médaille eſt citée par M. Vaillant dans ſon Hiſt. des Rois de Syrie p. 199. Étienne l'appelle ἐπὶ τῆς Καλλιῤῥόης λίμνης, *ſur le Lac de Callirhoé*, & c'eſt la huitiéme qu'il compte de ce nom; ou plutôt c'eſt la fontaine minérale dont parle Joſeph Antiq. Jud. Liv. XVII. Ch. VIII. & où Herodes alla prendre les bains quelque tems avant ſa mort.

On trouve encore ſur les médailles ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ, *Les Antiochéens qui ſont à Ptolemaïde*; c'eſt Ptolémaïde même à qui Antiochus IV. ſurnommé Épiphane & Dieu, donna ſon nom, comme il l'offrit à ceux de Jéruſalem de le leur donner, dans le ſecond Liv. des Machab. C. IV. v. 9. Voyez la médaille rapportée par M. Vaillant, Hiſt. des Rois de Syr. p. 200.

On trouve encore ſur une médaille de Septime Sévère ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΠΡΟΣ ΕΥΦΡΑΤΗΝ. Voyez M. Triſtan T. II. & M. Vaillant, médailles Grècques des Empereurs p. 80. Pline parle auſſi d'une *Antioch*. ſur l'Euphrate Liv. 5. Ch. XXIV. quelques Auteurs ſoupçonnent que c'eſt Aradus, mais Aradus étoit éloigné de l'Euphrate.

On trouve auſſi dans M. Aurèle, dans Luce Vère, & dans Commode, ΑΝΤΙΟ. ΤΩ ΠΡ. ΙΝ & ΑΝΤΙΟΧ. ΠΡΟΣ. ΙΠ. c'eſt-à-dire, Ἀντιοχέων τῶν πρὸς Ἵππον, *Antioche proche d'Hippus*. Hippus eſt une montagne de Bithynie dans Pline, L. V. Ch. XXXII. M. Vaillant dans ſes medailles Grècques des Empereurs, met néanmoins cette *Antioche* dans la Cœleſyrie. Enfin, dans M. Aurèle ΑΝΤΙΟΚΕΙΑ ΙΕΡΟΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΣ ΠΡΟΣ ΣΑΡΟΝ, *Antioche ſur le Sare*; c'eſt, dit M. Vaillant p. 49. un Fleuve de Cilicie. Pline met auſſi un *Sarus* dans la Capadoce Liv. VI. Ch. III.

Il y a auſſi une *Antioche* dans l'Amérique méridionale, dans le Royaume de Papaya, à 15 lieuës de S. Foi, à 12 lieuës à l'occident du fleuve Cauca, 60. lieuës au nord de Papaya, & à 50. de Carthagène.

ANTIPAPE, ſ. m. Concurrent du Pape; Chèf de parti qui a fait ſchiſme dans l'Égliſe Catholique pour détrôner le Pape légitimement elu, & ſe mettre en ſa place. *Pſeudo-Pontifex*, *Pontifex non legitimus*. Les *Antipapes* ont cauſé de grands ſcandales dans l'Egliſe. On compte 28. *Antipapes*. Novatien dans le troiſiéme ſiécle fut le premièr; & Amédée Duc de Savoye dans le XVᵉ ſiecle a été le dèrnièr, ſous le nom de Felix V.

ANTIPATHIE, ſ. f. Inimitié naturelle, qualitez contraires qui ſe rencontrent dans cèrtains corps, enſorte qu'ils ſemblent ſe fuïr réciproquement. *Antipathia*, *repugnantia*, *odium*. On remarque cette *antipathie* entre la vigne & l'ormeau. Il n'y a point de plus grande *antipathie* que celle qui eſt entre la ſalamandre & la tortuë. Les deux pôles des deux aimans ont de l'*antipathie*, & ſe chaſſent l'un l'autre, ſelon le langage vulgaire.

ANTIPATHIE, ſe dit auſſi de la haine que les hommes ont les uns contre les autres ſans ſujet, ou par des cauſes ſecrettes & inconnuës. Cet homme ne m'a jamais rien fait, cependant j'ai une *antipathie* inſurmontable pour lui. Il y a des gens qui ne ſe peuvent ſupporter à cauſe de l'*antipathie* de leurs humeurs & de leurs inclinations. C'eſt quelque choſe d'étrange que l'*antipathie* & l'avèrſion naturelle que cèrtaines pèrſonnes ont les unes pour les autres; on ſe hait ſans ſavoir pourquoi. S. Evr.

Digitized by Google

La jalouſie de la faveur & de l'amour avoit augmenté l'*antipathie* que la nature avoit miſe entre eux. P. DE CL. La Mothe le Vayer a fait une Diſſertation de l'*antipathie* entre les François & les Eſpagnols.

ANTIPATHIQUE, adj. m. & f. Qui vient de l'antipathie. *Repugnant, contrarius.* On ne peut expliquer cet effet de la nature, ſinon par une qualité *antipathique*.

Ce mot vient d'ἀντὶ, & πάθος, *paſſion, inclination*.

ANTIPÉRISTALTIQUE, adj. Tèrme de Médecine, qui ſe dit d'un mouvement des boyaux. Le mouvement périſtaltique des inteſtins ſe fait par la contraction de leurs fibres de haut en bas, comme le mouvement *antipériſtaltique* arrive par leur contraction de bas en haut. DIONIS.

Ce mot eſt Grèc, compoſé d'ἀντὶ, contre, περὶ, autour & σταλτικὸς qui ſignifie ce qui a la force de comprimer, de στέλλω dans le ſens de comprimer. Ce mouvement eſt contraire au périſtaltique, c'eſt-à-dire, à celui qui comprime les boyaux, non pas que l'*antipériſtaltique* ne les comprime, mais il le fait d'une manière différente.

ANTIPERISTASE, ſ. f. Tèrme de Philoſophie. Action de deux qualitez contraires, dont l'une par ſon oppoſition excite la vigueur de l'autre. Le froid, le chaud, le ſec, l'humide. *Antiperiſtaſis.* La moyenne region de l'air eſt froide en Eté, & les foudres s'y forment par *antipériſtaſe*, par le combat du froid & du chaud. C'eſt par *antipériſtaſe* que la chaux s'allume en y jettant de l'eau. Les Philoſophes modèrnes ſe moquent de l'*antipériſtaſe* & de tous les effèts qu'on lui attribuë.

Ce mot vient du Grèc ἀντιπεριΐσταμαι, qui ſignifie, *undique circumobſiſto*.

ANTIPHONE, ſ. m. *Antiphonum.* Tèrme de Liturgie. L'*Antiphone* dans l'office de l'Égliſe Grècque conſiſte en pluſieurs vèrſets d'un Pſeaume, à chacun deſquels on répond par une antienne. Ce mot vient d'ἀντὶ & de φωνὴ. Voyez l'Euchologe, avec les notes du P. Goar, & l'Ordre de l'Office des Grècs au ſecond tome des Actes des Saints du mois de Juin.

ANTIPHONIER, ſ. m. ou **ANTIPHONAIRE**. Livre où ſont contenuës les Antiennes de l'année. *Antiphonarium*

C'eſt un livre qu'on met ſur le grand pulpitre, ou lutrin, écrit en gros caractères avec les notes du plein chant. Saint Grégoire le Grand fut l'Auteur de ce Livre, comme dit Jean Diacre en ſa vie. Ce mot vient d'ἀντίφωνα, *Antienne*. On publia en 1685. l'ancien Lèctionnaire de la Liturgie Gallicane, & en 1680. trois anciens Miſſels. L'*Antiphonier* n'a pas encore été retrouvé. FLEURY. Du tems de Jean le Diacre, 300. ans après S. Grégoire, on gardoit encore à S. Jean de Latran l'original de ſon *Antiphonier*. ID.

ANTIPHRASE, ſ. f. Tèrme de Grammaire. Contre-vérité, figure ironique, par laquelle en diſant une choſe on entend tout le contraire. *Antiphraſis.* Ce mot vient d'ἀντὶ, & φράσις, qui vient de φράζω, *je parle*.

C'eſt une èrreur aſſez commune de faire conſiſter l'*antiphraſe* dans un ſeul mot, comme quand on dit que le mot de *Parques* eſt une *antiphraſe*, parce que les Parques n'epargnent pèrſonne, *Parcæ, quia nemini parcunt*. Saint Jerôme dans ſon Epître à Riparius contre Vigilance, dit qu'on le doit plutôt appeller *Dormitantius* par une *antiphraſe*, que *Vigilantius*, parce qu'il s'oppoſoit aux veilles que les Chrétiens faiſoient ſur les tombeaux des Martyrs. Sanctius dans ſa Minèrve p. 431. condamne cette *antiphraſe*, qui ne tombe que ſur un mot, parce que *phraſis* ne ſignifie pas un ſeul mot, mais une partie d'un diſcours, *orationem aut loquendi modum*. Ce n'eſt pas que ce ſavant Grammairien nie abſolument qu'il y ait de véritables *antiphraſes*; mais il prétend que l'*antiphraſe* eſt une eſpèce d'ironie, lorſqu'on exprime par une négative ce qui a dû être exprimé affirmativement : *Antiphraſis eſt ironiæ quædam forma, cùm dicimus negando id quod debuit affirmari*; comme quand on dit, *il ne me déplaît pas*; *il ne diſpute pas mal*, au lieu de, *il me plaît, il diſpute bien* : on doit donc placer l'*antiphraſe* entre les figures qui regardent les ſentences, & non entre celles qui regardent les mots, *non inter figuras verborum, ſed ſententiarum*. Cela étant, Eraſme ne parle pas en bon Grammairien quand il donne pour exemple de ces *antiphraſes*, dans ſa Remarque ſur la Lettre de S. Jerôme, le mot de *bellum, guèrre*, parce que la guèrre n'a rien de beau, *bellum, quod nihil habeat belli*.

ANTIPODE, ſ. m. Tèrme rélatif, qui ſe dit des habitans de la tèrre diamétralement oppoſez les uns aux autres. *Antipodes, qui adverſa nobis urgent veſtigia.* Ils ſont ſous des cèrcles parallèles, également eloignez de l'Equateur, & ſous differentes moitiez du même Méridien. Ils ſont de part & d'autre en pareille ſituation; ils ont le même degré de froid & de chaleur; la même longueur de jours & de nuits : mais ils ont en même tems toutes choſes dirèctement contraires, parce qu'ils ſont ſeparez du diamètre entièr de la tèrre. Pluſieurs Anciens, & entre autres Lactance & Saint Auguſtin ſe ſont moquez de ceux qui croyoient les *Antipodes*. Si l'on croit Aventin Boniface, Archevêque de Mayence & Légat du Pape Zacharie, qui déclara Hérétique l'Evêque Virgilius pour avoir ſoutenu qu'il y avoit des *Antipodes*. Mais on ne convient pas entièrement de ce fait. Quelques-uns rapportent cette hiſtoire d'une autre manière. S. Auguſtin ne pouvoit comprendre que des hommes ou des arbres fuſſent pendans en l'air, comme il concevoit qu'ils devoient être ſous l'autre hémiſphère. C'eſt Platon qui en eſt l'inventeur : comme il concevoit la tèrre d'une figure ronde, il comprit auſſi qu'il falloit qu'il y eût des *Antipodes*, & en imagina le nom. Quelques-uns ont crû que l'Amérique n'ayant point été inconnuë à ce Philoſophe, qui l'a décrite ſous le nom d'Atlantide dans ſon Timée, il lui avoit été aiſé de conclure qu'il y avoit des *Antipodes*. Mais d'autres ſoutiennent que ce qu'il dit de l'Atlantide eſt une fable. Quoiqu'il en ſoit, on ne peut plus douter qu'il n'y ait des *Antipodes*. Sebaſtien Cano en 1519. juſqu'en 1522. François Drack Anglois en 1580. & Olivier de Nord Hollandois en 1601. & pluſieurs François depuis quelques années ont fait le tour du monde. Les obſèrvations & les découvèrtes que l'on a faites dans ces voyages & dans d'autres ſemblables, ne laiſſent plus aucun doute ſur les *Antipodes*; & l'on tient, par exemple, que l'Iſle Borneo, une des Iſles de la Sonde, eſt *antipodes* au Royaume des Amazones dans l'Amérique, & le Rio de la Plata, à la muraille qui ſépare la Chine de la Tartarie.

Les Chrétiens au reſte ne ſont ni les premièrs ni les ſeuls qui ont traité de fable ce qu'on dit des *Antipodes*; Lucrèce l'avoit fait avant eux à la fin de ſon premièr Livre v. 10. 63. & ſuiv. On peut voir encore Plutarque, *Lib. de facie in orbe Lunæ* : & Pline, qui réfute ce ſentiment. Liv. II. ch. 65.

Bien plus, un habile homme dans une diſſèrtation inſérée dans les Mémoires de Trevoux 1708. Janv. p. 130. & Févr. p. 299. prétend qu'Aventin & les Hérétiques, qui à ſon exemple, & par l'intérêt qu'ils auroient de montrer que l'Egliſe ſe trompe dans ſes déciſions, ou juge des choſes qui ne ſont point de ſa compétence, ſe trompent eux-mêmes groſſièrement ſur le fait du Pape Zacharie, auſſi-bien que ſur le ſentiment de S. Auguſtin au regard des *Antipodes*. Car nous n'avons d'Auteurs contemporains, ou anciens, qui parlent de la condamnation de Virgile par le Pape Zacharie, qu'une lettre de Zacharie lui-même à S. Boniface, où il dit : *Quand à ſa perverſe doctrine*, (de Virgile) *s'il eſt prouvé qu'il ſoutienne qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes ſous la terre, un autre ſoleil & une autre lune, chaſſez-le de l'Egliſe dans un Concile, après l'avoir dépouillé du Sacerdoce. Nous avons auſſi écrit au Duc de Bavière de nous l'envoyer, afin de l'examiner nous même, & le juger ſelon les Canons. Nous avons écrit à Virgile & à Sidonius des lettres menaçantes; & nous vous croyons plus qu'eux.*

Voilà tout ce que nous fournit l'Hiſtoire du tems ſur ce fait. Or, 1°, le Pape Zacharie ne parle point d'héréſie, mais ſeulement de ſuſpenſe & de dégradation. 2°. Cette peine n'eſt que comminatoire. & il n'y eut jamais de déclaration. Le Pape veut qu'il ſoit condamné par un Concile Provincial, veut le condamner lui-même *ſi inventus fuerit erroneus*, ſi on le trouve coupable de quelque erreur. Il n'étoit donc pas ſûr qu'il en fût coupable. Boniface qui avoit donné contre Virgile ces avis au Pape, étoit brouillé avec cet Abbé depuis quelque tems. Il avoit pû le faire avant que la choſe fût entièrement éclaircie, ou être trompé par d'autres. Ce qui eſt conſtant par la ſuite de l'Hiſtoire, c'eſt que Virgile n'alla point à Rome ſe juſtifier; on ne trouve pas même que S. Boniface l'ait examiné juridiquement, & ait pouſſé plus loin cette affaire; ce qui fait croire qu'il fut détrompé, & que ce que Virgile diſoit, n'intéreſſoit point la foi; qu'ainſi l'Egliſe n'a point déſaprouvé qu'on ſoutînt qu'il y avoit des *Antipodes*. Boniface & Virgile vécurent depuis en bonne intelligence. Pepin eſtima & conſidéra Virgile, le fit Evêque de Salzbourg vèrs l'an 764. Il gouvèrna ſaintement ſon Evêché, mourut en odeur de ſainteté en 780. & fut canoniſé par Grégoire IX. qui ne l'eût jamais fait, s'il avoit été condamné par Zacharie comme Hérétique. 3°. Dans la lettre de Zacharie il n'eſt point parlé d'*Antipodes*. Ce que ce Pape veut que l'on condamne, c'eſt de dire qu'il y a *un autre monde, d'autres hommes, un autre ſoleil, une autre lune*. Ce ne ſont pas là ſimplement des *Antipodes*. 4°. Quand l'Egliſe auroit condamné Virgile pour avoir ſoutenu au VIII^{e} ſiecle qu'il y avoit des *Antipodes*, elle n'auroit rien fait que de très-raiſonnable, rien qui fût contraire à ce que la navigation nous a fait découvrir dans ces dernièrs tems : car aux démonſtrations que fourniſſoit la Mathématique pour prouver que la tèrre étoit ronde, les Phyſiciens ajoûtoient leurs conjèctures, & diſoient que la mèr faiſoit deux cèrcles autour de la tèrre qui l'a partageoient en quatre, que la vaſte étenduë de cet Océan, & les chaleurs brûlantes de la Zone torride empêchoient qu'il ne pût y avoir aucune communication entre ces quatre parties de la tèrre,

Digitized by Google

qu'ainſi les hommes n'étoient point de même eſpéce, & n'avoient point la même origine. C'étoit là ce qu'ils appelloient *Antipodes*, & non pas ſeulement des gens qui habitent la partie de la terre diamétralement opposée à la nôtre. Outre cela le tèrme d'*Antipodes* emportoit encore tout le reſte que j'ai dit. Voilà dans quel ſens on eût condamné le ſentiment de ceux qui tiennent des *Antipodes*; condamnation qui n'auroit rien de contraire aux nouvelles decouvèrtes; ſens que l'on condamneroit encore aujourd'hui, puiſqu'il eſt de foi que Dieu a fait deſcendre *d'un ſeul homme tous les hommes qui habitent ſur la tèrre*, Act. XVII. 26. qu'ils ont tous part à ſon peché, qu'ils ont tous été rachetez par Jesus-Christ.

Quant au ſentiment des Chrétiens ſur les *Antipodes*, quelques-uns pour ne point admettre les conſéquences des Phyſiciens, nioient tout, & juſqu'aux démonſtrations des Mathématiciens. C'eſt le parti que prend Lactance, *Inſt. Liv. III ch.* 24. D'autres s'en tenoient à revoquer en doute les conjèctures des Phyſiciens. C'eſt ce que fait S. Auguſtin, Liv. XVI. de la cité de Dieu ch. 9. Après s'être proposé la queſtion s'il y a des nations de Cyclopes, de Pygmées, d'autres qui euſſent les pieds tournez en arriére, & tout ce que les Anciens avoient dit d'extraordinaire en ce genre; & avoir repondu, que, ou bien tout cela n'eſt point, ou ſi cela eſt, ce ne ſont point des hommes, ou ſi ce ſont des hommes, ils deſcendent d'Adam comme tous les autres; il vient à la queſtion des *Antipodes*, & demande *ſi la partie inférieure de la terre, qui eſt opposée à celle que nous habitons, eſt habitée par des Antipodes?* Il ne doutoit point que la tèrre ne fut ronde, & qu'une partie de cette tèrre ne fut diamétralement opposée à la nôtre; il demande ſeulement ſi elle eſt éffèctivement habitée. C'eſt là toute ſa queſtion, & lorſqu'il traite de fable ce qu'on diſoit des *Antipodes*, il n'y a qu'à ſuivre ſa penſée pour ſe pèrſuader qu'il ne dit rien que de fort judicieux. Il remarque 1°. Que ceux qui l'aſſuroient n'avoient aucune hiſtoire qui leur eut appris ce fait. 2°. Que leur principe, *La terre eſt ronde*, peut-être vrai, ſans qu'on en puiſſe conclure que ſa partie intérieure ſoit habitée; qu'elle eſt peut-être couvèrte d'eaux, & que ce n'eſt qu'une vaſte mèr; que quand elle ne ſeroit point enſevelie dans la mèr, mais habitable, il ne s'enſuivroit pas qu'elle fût effèctivement habitée; que d'y mettre des *Antipodes* tels qu'on les figuroit, & qui auroient une autre origine que nous, comme le vouloient les Anciens, puiſqu'ils croyoient qu'il étoit impoſſible de paſſer de notre habitation dans celle des *Antipodes*, ce ſeroit contredire l'Écriture, qui nous apprend que tous les hommes ſont deſcendus d'un ſeul Pére. Tel eſt le ſentiment du Critique dont nous parlons. Louis Vivez a dit en deux mots quelque choſe de ſemblable dans ſes notes ſur S. Auguſtin, faiſant entendre que ce Pére n'a pas dit abſolument qu'il n'y avoit point d'*Antipodes*; mais ſeulement qu'il n'y en avoit point, ſuppoſé qu'il n'y eût point de paſſage de notre monde dans le leur.

Ce mot *Antipodes* vient de *ἀντὶ*, *contre*. & *ποῦς*, *ποδὸς*, *piéd*.

On le dit figurément de l'incompatibilité, de l'éloignement & de l'avèrſion qu'on a pour une choſe, ou pour une pèrſonne. On dit d'un homme qui a des ſentimens dirèctement oppoſez à la raiſon, que c'eſt l'*Antipode* du bon ſens. Elle eſt l'*Antipode* des prudes. Bans.

On dit auſſi en provèrbe, qu'on voudroit qu'un homme fût aux *Antipodes*, pour dire, qu'il fût bien loin.

ANTIPTOSE, ſ. m. Figure de Grammaire par laquelle on met un cas pour un autre. *Antiptoſis.* Ce mot vient du Grèc *ἀντὶ*, *pro*, & *πτῶσις*, *caſus*.

ANTIQUAILLE, ſ. f. Tèrme de mépris, qui ſe dit des piéces antiques, ou vieux meubles qui ſont de peu de valeur. *Viles vetuſtatis reliquiæ.*

ANTIQUAIRE, ſ. m. Homme qui a recbèrché & étudié les monumens qui nous reſtent de l'antiquité; comme ſont les coûtumes des Anciens, les vieux livres, les vieilles images, les médailles, & généralement toutes les pièces curieuſes qui nous peuvent donner quelque connoiſſance de l'antiquité. *Antiquarius*, *antiquitatis ſtudioſus.* Mr Peyreſc Provençal a été un des plus ſavans *Antiquaires* de ſon tems.

On nommoit autrefois Libraires, ou *Antiquaires*, ceux qui tranſcrivoient au net, & en beaux caractères, ou du moins liſibles, ce qui avoit été écrit en notes. Fleury.

Il y avoit auſſi anciennement dans les Villes les plus conſidérables de Grèce & d'Italie, des pèrſonnes de diſtinction nommées *Antiquaires*, dont la charge étoit de faire voir aux Étrangérs ce qu'il y avoit de curieux, & de leur éxpliquer les inſcriptions anciennes, & tout ce qui concèrnoit ce genre d'erudition. cette inſtitution eſt une des plus belles qui ayent jamais été faites, & qui mériteroit bien d'être renouvellée. Pauſanias appelle ces *Antiquaires* ἐξηγητὰς; les Siciliens les appelloient *Myſtagogos*. Il y avoit une autre ſorte d'*Antiquaires* qui s'attachoient à la recbèrche des vieux mots, dont ils affèctoient de ſe ſèrvir au mépris de ceux qui étoient en uſage de leur tems. Enfin, les *Antiquaires* étoient autrefois ce que nous appellons Copiſtes. *Calligraphi Librarii*, ceux qui tranſcrivoient les vieux Livres. Le Code Theodoſien. S. Auguſtin *S.* 44. *De verbis Dom.* Caſſiodore, *Hiſt. Tripart. Liv. II. ch.* 16. le prennent en ce ſens. Voyez Roſweid. *vit. Patr.* p. 1013. & les *Acta Sanctor. O. B. Præf.* 8. t. *Præf. N. CXIV. p. LIX.* & ſuiv. &. *ſæc. III. p.* I. *Præf. p. XXVIII.* & ſuiv. &c.

ANTIQUE, adj. m. & f. Ancien, qui eſt fait il y a long-tems, & à l'ancienne mode. *Antiquus.* Bâtiment *antique*, Inſcription *antique*. Un bâtiment n'eſt appellé *antique*, que lorſqu'il a été conſtruit par les anciens Architèctes, c'eſt-à-dire, du tems que les Arts étoient dans leur plus grande pèrfection chez les Grècs & chez les Romains. Tout ce qui a été bâti par les modèrnes, & depuis le retabliſſement des Arts, ne s'appelle point *antique*; on dit ſeulement d'un bâtiment conſtruit ſelon l'ancienne Architècture, qu'il a un air *antique*, qu'il eſt d'un goût *antique*, de l'Architècture *antique*, qu'il a la manière *antique*. C'eſt ainſi que parlent les Maîtres, pour ſignifier ce qui eſt travaillé dans la corrèction & le bon goût de l'*antique*. Voyez la Préface de Daviler. Tout de même dans les Medailles on appelle *antiques* celles qui ne ſont point fauſſes, ni contrefaites, mais qui ont eté éffèctivement frappées par les Grècs & par les Romains. A quoi il faut ajoûter, les Loix *antiques*; ce qui ne ſe dit que de ces Loix qui ont été recueillies ſous le titre de *Code des Loix antiques*, en un ſeul volume, qui comprend les Loix des Viſigoths, les Loix des Bourguignons, la Loi Salique, qui étoit celle des Francs, &c. Les mots, & les phraſes de la vieille Cour, ſont comme ces habits *antiques*, dont on ne ſe ſèrt que dans les maſcarades & dans les balets. Bouh. Les Stuarts tenoient depuis pluſieurs ſiécles le ſcèptre d'Ecoſſe, & deſcendoient de ces Rois *antiques*, dont l'origine ſe cache ſi avant dans l'obſcurité des premiérs tems. Cet homme d'une bonne foi *antique*, a ſû joindre la politeſſe du tems à la bonne foi de nos Péres. Flech. Elles trouveront ces manières bien bourgeoiſes, & le ſentiment que j'ai là-deſſus bien *antique* pour un défenſeur des modèrnes. Perr. Dans les plus beaux bas reliéfs *antiques* on y remarque des defauts de jugement. Felib. Dans les vèrs, *antique* a ſouvent plus de grace qu'ancien:

> *Vèrs les ſables brûlans de l'Africain rivage*
> *Furent les murs hautains de* l'antique *Carthage*....
> *Rome n'a rien de ſon* antique *orgueil.* Main.

Une médaille, ou quelque autre *antique*, avec ce mot, *Majus erit poſt ſæcula nomen*, eſt une deviſe qui a eté faite pour marquer que la gloire des Heros & des grands hommes augmente avec le tems.

Ce mot *antique* s'eſt fait du Latin *antiquus*, que Guichard dérive aſſez vraiſemblablement de l'Hebreu עתק *atak*, qui ſignifie, devenu vieux, devenir ou être ancien.

Antique, en tèrmes de Blaſon ſe dit des couronnes à pointes de rayons, des coëffures anciennes, Grècques & Romaines, des vêtemens, bâtimens, ou niches Gothiques.

Antiques, ſ. f. Se dit des ouvrages de Peinture, Sculpture, & Architècture, qui ont été faits du tems des anciens Grècs & Romains, depuis Aléxandre le Grand juſqu'à l'Empereur Phocas, & à la déſolation des Barbares. *Antiquum ſignum.* Cette ſtatuë n'eſt pas d'un Sculpteur modèrne, c'eſt une *antique*.

On dit auſſi *antique*, d'une Médaille, ou de quelque autre curioſité que ce ſoit. *Vetus numiſma.* La ſalle des *Antiques* du Louvre. En ce ſens on le dit ſeulement des ſtatuës. Il y a des choſes *antiques*, que l'on nomme *antiques modèrnes*: comme les Égliſes anciennes & autres bâtimens Gothiques pour les diſtinguer de ceux des Grècs & des Romains. Il y a des Peintres qui ſe ſont entièrement attachez à l'*antique* pour les draperies. Felib. On dit auſſi par raillerie d'une vieille femme, que c'eſt une *antique*. Elle a un air *antique*, pour dire un air du vieux tems.

Quand ce mot ſe dit en géneral pour ce qui eſt *antique*, il eſt maſculin, comme tous les adjectifs devenus ſubſtantifs. Le modèrne & l'*antique*, c'eſt *le*, & non pas *la*, qu'il faut ſous-entendre.

> *Dans cette maiſon magnifique;*
> *Où le beau modèrne &* l'antique
> *Sont ſi parfaits, que l'œil ſurpris*
> *Ne ſait auquel donner le prix.* De Malezieu.

A l'antique. adjèctif. A la vieille mode. *Antiquo more, ritu*: Il s'eſt fait peindre habillé *à l'antique*. Ce buſte de femme eſt coëffé *à l'antique*.

ANTIQUER, Tèrme de Relieur. C'eſt enjoliver la tranche d'un Livre de petites figures de divèrſes couleurs. *Exteriorem libri foliorum inciſuram, ſecturam adornare.* *Antiquer* ſur tranche.

ANTIQUITÉ, ſ. f. Le vieux tems, les ſiécles paſſez. *Antiquitas*

tas, *vetuſtas*. Il n'a rien été fait de plus illuſtre dans toute l'*antiquité*. Les Héros de l'*antiquité* étoient véritablement de grands Héros. Ablanc. Il ne ſe faut pas fier aux exagérations de la glorieuſe *antiquité*. S. Evr.

Antiquité, ſe dit auſſi de la priorité du tems. L'*antiquité* de ſa race. L'*antiquité* de ce bâtiment. Un créancier eſt colloqué ſuivant l'*antiquité* de ſon hypothéque. On dit plus ſouvent *ancienneté*.

Antiquité, ſe dit auſſi des beaux monumens qui nous reſtent des anciens. Les *antiquitez* de Rome, de la Gréce. Cette inſcription eſt un beau reſte de l'*antiquité*. Cela ſent la bonne *antiquité*. Joſeph a écrit des *antiquitez* Judaïques. Il ſe prend auſſi pour les pèrſonnes qui ont vécu dans les ſiecles paſſez. Les deux Scaligers ont été des mèrveilles de leurs tems, & ſans leur faire faveur, on peut les oppoſer à la plus ſavante *antiquité*. Balz. Vous ne pèrmettrez point à votre éſprit de rien trouver de mauvais, non pas même de médiocrement bon, de ce qui vient de la bonne *antiquité*. Id. L'*antiquité*, quoique déféctueuſe, a pour les Chinois des charmes que la nouveauté la plus parfaite ne peut diminuer. P. le Comte.

ANTIRRHINUM, ſ. m. *Antirrhinum*. Plante. Elle porte une fleur rouge. Sa tige eſt ſemblable à celle de l'anagalis, auſſi-bien que ſes feuilles. Dioſcoride dit qu'elle embellit ceux qui s'en frottent.

ANTI-SALLE, ſ. f. *Procœtus*, *antœcus*. Piéce d'appartement, lieu qu'on trouve avant la ſalle. Une grande *anti-ſalle*, une belle *anti-ſalle*.

ANTISCES Tèrme d'aſtrologie judiciaire *Antiſcius*. Les *antiſces* ſont deux points du Ciel également éloignez des tropiques. Le taureau & le lion ſont deux ſignes *antiſces*.

ANTISCIEN, enne, ou **ANTŒCIEN**, enne, adj. *Antiſcius*. Tèrme de Géographie qui ſe dit des peuples qui habitent des lieux oppoſez deçà & delà l'équateur, qui à midi ont des ombres contraires. Les peuples du nord ſont *antiſciens* à ceux du midi, parce qu'à midi les uns ont leur ombre vèrs le pôle boréal, & les autres vèrs le méridional. Quelques-uns les confondent avec les Antœciens. *Antœci*. Ce ſont les habitans d'un côte & d'autre de l'équateur, ſous un même parallèle qui en eſt également éloigné, & qui ont une même élévation de pôle, différente ſeulement en ce que l'un eſt boréal, & l'autre auſtral; tels que ſont les peuples du Cap de Bonne Eſperance à l'égard de ceux du Péloponèſe. Voyez ANTŒCIENS.

Ce mot vient de *ἀντι*, *contre*, & *σκιὰ*, *umbra*, *ombre*.

ANTISTROPHE. ſ. f. *Antiſtrophe*, *alterna converſio* Figure grammaticale, qui ſe dit quand de deux tèrmes ou choſes conjointes & dependantes l'une de l'autre, on fait la convèrſion ou le renvèrſement réciproque: comme, le ſèrviteur du maître, ou le maître du ſèrviteur.

Antistrophe, chez les Poëtes Lyriques, étoit une éſpèce de danſe en uſage chez les anciens, qui portoient leurs pas tantôt à droite, tantot à gauche, par des retours ou convèrſions redoublées. *Converſio & reverſio*. Le mouvement de gauche à droite eſt ce qui s'appelloit *antiſtrophe*. L'*antiſtrophe* étoit oppoſée à la ſtrophe.

Ce mot vient d'*ἀντὶ*, *contre*, & *στροφὴ*, *ſtrophe*, qui vient de *στρέφω*, *je tourne*.

ANTITACTE, ſ. m. & f. *Antitacticus*, *Antitacta* Nom de ſècte. Héretiques ſortis des Gnoſtiques. Les *Antitactes* avoüoient que le Dieu Créateur de l'univèrs étoit bon & juſte; mais ils ſoûtenoient qu'une de ſes créatures avoit créé la nature du mal, & nous y avoit engagez pour nous oppoſer au Dieu Créateur, & qu'il falloit nous oppoſer à cet auteur du mal pour venger Dieu. C'eſt de là que leur vient leur nom, formé du Grèc *ἀντιτάττω*, qui ſignifie *oppoſer*, être contraire; de ſorte que *antitacte* ſignifie celui qui eſt oppoſé, qui eſt contraire, Clément Aléxandrin parle des *Antitactes Strom. Liv. III.* & c'eſt de lui que nous tirons ceci. S. Auguſtin en parle auſſi, *hereſ.* 18.

ANTITENAR, ſ. m. Tèrme d'anatomie. C'eſt le quatriéme muſcle du gros orteil ou du pouce du piéd; il ſe nomme auſſi l'adducteur. Il prend ſon origine de l'os du métatarſe, qui ſoûtient le petit orteil, & paſſant obliquement ſur les autres os, va s'insérer par un fort tendon à la partie intèrne du premièr os du pouce, qui tire en dehors vèrs les autres orteils. Dionis. Il eſt nommé *antitenar*, parce qu'il eſt l'antagoniſte de l'adducteur, qui ſe nomme *tenar*. Le pouce de la main a auſſi ſon *antitenar*, qui eſt de même ſon adducteur.

ANTITHÈSE, ſ. f. Figure de Rhétorique, qui conſiſte dans l'oppoſition des penſées ou des mots. *Antitheſis*, *contentio*. Ceux qui font des *antitheſes* en forçant les mots, imitent ceux qui font de fauſſes fenêtres pour la ſymmetrie. Pasc. S. Auguſtin, Salvian, & pluſieurs autres Écrivains, ont fort aimé les *antithèſes*; aujourd'hui les *antitheſes* ſont fort decriées. Deſmarets fait dire à ſon Poëte des Viſionnaires: Puis j'aimai l'*antitheſe* au ſortir de l'Ecole. Jettez-vous ſur les injures, & préſque toûjours ſur les *antitheſes*; vous êtes appellé à ce ſtile, il faut que chacun ſuive ſa vocation. Racine.

Antithèse, eſt auſſi une figure de Grammaire, par laquelle on change une lettre pour en ſubſtituer une autre: comme quand on dit *olli* pour *illi*.

Ce mot vient du Grèc *ἀντίθεσις*, c'eſt-à-dire, *oppoſition*.

ANTITRINITAIRE, ſ. m. & f. *Antitrinitarius*, *SS. Trinitatis hoſtis* Hérétique qui nie la ſainte Trinité, qui enſeigne qu'il n'y a pas trois Pèrſonnes en Dieu; ainſi les Diſciples de Paul de Samoſate, les Photiniens qui ne croyoient point la diſtinction des Pèrſonnes en Dieu, les Ariens qui nioient la Divinité du Vèrbe, les Macédoniens qui nioient celle du S. Eſprit, étoient tous de vrais *Antitrinitaires*. On dit plus particulièrement ce mot des Sociniens, qu'on appelle auſſi *Unitaires*. La Biblioteque des *Antitrinitaires*, *Bibliotheca Antitrinitariorum*, eſt un Ouvrage poſthume de Chriſtophe Sandius, *Antitrinitaire* lui-même, dans lequel, en ſuivant l'ordre des tems, il fait une liſte de tous les Auteurs Sociniens ou *Antitrinitaires* modèrnes, donne un petit abregé de leur vie, & un catalogue de leurs ouvrages.

ANTITYPE, ſ. m. *Antitypum*. Mot Grèc, qui eſt la même choſe que *type* ou *figure*. C'eſt en ce ſens-là que S. Paul dans ſon Épitre aux Hebreux, ch. 9. v. 24, dit que Jesus *n'étoit point entré dans le ſaint des ſaints fait par des hommes, qui étoit le type du véritable.* Au lieu du mot de *type*, on lit dans le Grèc de ſaint Paul *antitypa*, que Meſſieurs de Port-Royal & le P. Amelotte ont traduit par celui de *figure*. Le P. Amelotte ajoûte à cette remarque: Jesus Christ *n'a pas été Pontife de l'ordre d'Aaron, & par conſéquent il n'a pas entré dans le ſaint des ſaints figuratif au jour de la Purification du Temple; mais il eſt entré dans le vrai ſaint des ſaints qui eſt le Ciel, où il ſe préſente à Dieu pour nous.* S. Piérre s'eſt auſſi ſèrvi du mot *antitype* dans ſa premiére Epître ch. 3. v. 21. où il dit que l'arche de Noé étoit la *figure* du Baptême. On lit ici dans notre édition Latine, *forma*; & au chap. 9. de l'Epître aux Hébreux, *exemplaria*. Si l'on veut cependant éxprimer à la lettre le mot d'*antitype*, il ſignifie un *type qui répond à un autre type*, ou plûtôt ce qui eſt *en la place d'un type*.

Ce même mot d'*antitype*, ſignifie dans les anciens Pères Grècs, & dans la Liturgie Grècque de S. Baſile, les ſymboles du pain & du vin dans l'Euchariſtie, d'où les Calviniſtes & les Zuingliens infèrent que les Grècs ne croyent pas que le corps & le ſang de Jesus-Christ ſoient réellement dans la même Euchariſtie, puiſque c'eſt après la conſécration que ces ſymboles ſont appellez *antitypes*. C'eſt ainſi que raiſonne Suicerus dans ſon *Tréſor Eccléſiaſtique*, où il dit que de l'aveu même de Leo Allatius, dans ſon troiſieme Liv. *de Conſ. Eccl. Occid. & Orient. cap.* 15. *num.* 28. Clément dans ſes Conſtitutions, S. Cyrille de Jéruſalem, catéch. 5. S. Grégoire de Nazianze, & quelques auteurs anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, n'ont fait aucune difficulté de ſe ſèrvir du mot d'*antitype*, en parlant du corps de Jesus-Christ. Conſultez ce que dit Allatius en cet endroit; car il n'y demeure pas tout-à-fait d'accord que le corps de Jesus-Christ ſoit véritablement appellé *antitype* après la conſécration, quoique ce mot d'*antitype* ſe trouve après la conſécration dans la Liturgie de S. Baſile. Ces paroles, dit-il, num. 27. du même chap. ſe rapportent au ſymbole avant la conſécration. S. Baſile répétant après la conſécration tout l'ordre de la Liturgie.

Pour mieux comprendre cette difficulté, qui eſt d'une très grande importance, on rapportera ici la réponſe de M. Simon ſur ce même ſujet à Mr Smith, tirée de ſon Livre de *la créance de l'Egliſe Orientale ſur la tranſubſtantiation*, imprimé à Paris en 1687. Voici ce qu'il dit à la page 34. & ſuiv. Les ſymboles du pain & du vin, dit-on, ſont appellez *antitypes*, même après la conſécration, dans la Liturgie des Grècs; d'où l'on infére qu'ils ſont très-éloignez en cela de la créance des Latins. Mais M. Smith paroit peu ſavant dans la Théologie des Grècs, lorſqu'il dit généralement, qu'ils appellent *antitypes* les ſymboles après la conſécration. Il n'y a point de Grèc préſentement, & même depuis neuf cens ans, qui ſoit de ce ſentiment. Il eſt conſtant que les Grècs Schiſmatiques d'aujourd'hui, prétendent tous que la conſécration n'eſt achevée qu'après la priére qu'on nomme l'*invocation du S. Eſprit*; laquelle priére eſt rapportée dans la Liturgie, après les paroles où les ſacrez ſymboles ſont nommez *antitypes*. Marc d'Ephèſe, qui étoit chèf de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, ſe ſèrt même de cet endroit de la Liturgie pour prouver que la conſécration ne conſiſte point ſimplement dans ces paroles, *Ceci eſt mon corps*; mais auſſi dans la priére ou benédiction que le Prêtre fait enſuite en invoquant le S. Eſprit. Ce défenſeur de la foi des Grècs s'appuye principalement ſur ce que S. Baſile dans ſa Liturgie appelle les ſymboles *antitypes*, après que le Prêtre a prononcé ces paroles, *Ceci eſt mon corps*; d'où il conclut qu'ils ne ſont point encore conſacrez, puiſqu'ils retiennent le nom d'*antitypes* ou *figures*. Le Patriarche Jérémie parle auſſi des *antitypes* de la même manière, & il aſſure que ceux qui ont appellé le pain & le vin *antitypes*, ne leur ont donné ce nom qu'avant la conſécration.

Ces Auteurs parlent en cela conformément aux autres Ecrivains Grècs qui ont vêcu depuis le huitiéme ſiécle, où cette queſtion fut agitée dans le ſecond Concile de Nicée. Le Diacre Epiphane declara dans ce Concile au nom de tous les Evêques, que le mot d'*antitype* ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de S. Baſile, que pour les dons avant la conſécration ; & qu'aprés la conſécration, ils étoient appellez le corps & le ſang de Jesus-Christ. S. Jean de Damas, Nicephore Patriarche de Conſtantinople, en un mot, tous les défenſeurs du culte des Images, furent de ce ſentiment, & l'oppoſèrent aux Iconoclaſtes, comme une forte preuve, pour autoriſer l'honneur rendu aux Images ; parce qu'on rend, diſoient-ils, des honneurs aux ſaints dons, lorſqu'ils ne ſont encore que des *antitypes*, ou des images avant la conſécration. Depuis ce tems-là les Grècs parlant tous ce même langage, & quelque difficulté qu'il y ait ſur ce mot d'*antitypes*, pour ſavoir ſi quelques Pères Grècs l'ont appliqué à l'Euchariſtie, aprés ou avant la conſécration, il eſt conſtant que ceux des anciens Docteurs de l'Egliſe qui ont donné le nom d'*antitypes* aux ſymboles aprés la conſécration, ne croyoient pas que ce mot contînt rien qui fût oppoſé à la vérité de Jesus-Christ dans l'Euchariſtie ; & l'on peut prouver manifeſtement par la diſpute qui étoit entre les Iconoclaſtes & les défenſeurs des Images, qu'il n'y avoit entre eux aucune difficulté touchant le corps de Jesus-Christ, que les deux parties reconnoiſſoient également être dans l'Euchariſtie aprés la conſécration. Ainſi de quelque maniére qu'on explique le mot d'*antitype*, les Proteſtans n'en peuvent tirer en cette occaſion aucune conſequence contre la créance de la tranſſubſtantiation, puiſque les deux parties ſuppoſent évidemment que les ſymboles du pain & du vin ſe changent au corps & au ſang de Jesus-Christ étant ſeulement en diſpute du tems auquel le changement s'accomplit.

ANTŒCIENS, ſ. m. plur. *Antœci*. Tèrme de Géographie qui eſt relatif. En conſidérant les habitans de la tèrre relativement, c'eſt-à-dire, par rapport les uns aux autres, les uns ſont Périœciens, les autres *Antœciens*, & les autres antipodes. Nous expliquerons dans la ſuite ce que c'eſt que Periœciens. Les *Antœciens* ce ſont ceux qui habitent ſous la même portion du méridien compriſe entre les deux pôles, & qui ſont à même diſtance de l'Equateur ; mais les uns du côté du Nord, & les autres du côté du Midi ; ainſi les *Antœciens* ont la même longitude & la même latitude, mais les uns auſtrale, & les autres ſeptentrionale. Les habitans du Péloponeſe ſont *antœciens* des Caffres du Cap de Bonne-Eſperance. Les *antœciens* ont midi & minuit préciſément à la même heure ; mais les uns ont l'été quand les autres ſont dans l'hivèr.

ANTOINE, ſ. m. *Antonius*. Nom propre d'homme. C'eſt un des noms Latins auſquels nous avons donné une forme Françoiſe. Ainſi ce ſeroit mal parler que de dire Marcus *Antonius* Triumvir avec Auguſte & Lepidus. Il faut dire, Marc *Antoine* fut vaincu à la bataille d'Actium par Auguſte. De même S. *Antoine*, Père des anachorétes en Égypte, mourut en 361. âgé de 105. ans, dont il en avoit paſſé 90. dans le désèrt. Et généralement tous ceux qui portent ce nom doivent être appellez *Antoine*.

S. Antoine, Ordre militaire. Albèrt de Baviére, Comte de Hainaut, de Hollande & de Zelande, ayant deſſein de faire la guèrre au Turc, établit en 1382. l'Ordre des Chevaliers de S. *Antoine*. Ils portoient un collier d'or en forme de ceinture d'hèrmite, auquel pendoit une béquille avec une clochette, comme on les repréſente dans les tableaux de S. *Antoine*. Caramuel *Theolog. Regular.* p. 9. Le P. André Mendo *De Ordin. Milit.* Joſeph de Michieli *Teſoro Militar.* & Bernardo Juſtiniano, *Hiſtor. dell'origine de Cavallieri*, C. 5. parlent d'un autre Ordre militaire de S. *Antoine* en Ethiopie, inſtitué en 370. à ce que prétend ce dèrnier auteur, par Jean ſurnommé le Saint, Empereur d'Éthiopie, qui régla que les Chevaliers de cet Ordre porteroient ſur un habit noir une croix d'azur en forme de Tau ; ſon fils, pourſuit-il, y ajoûta un orle d'or. Ces Chevaliérs ſont ſous la regle de S. Baſile ; leur Etendart eſt noir, chargé d'un Lion rampant, tenant en ſes griffes une croix ou un crucifix, avec ces mots : *Vicit Leo de Tribu Juda* ; c'eſt-à-dire, *Le Lyon de la Tribu de Juda a vaincu.* Ludolf n'en dit rien dans ſon hiſtoire d'Ethiopie ; & quoiqu'il y ait eu des Moines de S. *Antoine* en Egypte & en Ethiopie dès le quatriéme ſiécle, il n'y a nulle preuve qu'il y ait eu auſſi dès ce tems-là un Ordre militaire de même nom.

ANTOINETTE, ſ. f. *Antonia*. Nom propre de femme. Ce n'eſt point un diminutif, mais le féminin qui répond à Antoine, comme en Latin *Antonia* répond au maſculin *Antonius*. *Antoinette* de Bourbon, femme du Duc de Guiſe Claude de Lorraine, qu'elle épouſa en 1513. & dont elle eut huit fils & quatre filles, avoit beaucoup de piété, & fut appellée par les Huguenots la mére des Tyrans & des Ennemis de l'Evangile. Sœur *Antoinette* de S. Scholaſtique, Religieuſe Feuillantine, c'eſt *Antoinette* d'Orléans, fille de Leonor d'Orleans Duc de Longueville, qui aprés la mort de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Iſle, ſe fit Religieuſe à Toulouſe.

Quand il s'agit des femmes de l'ancienne maiſon Romaine des Antoines, il ne faut point dire *Antoinette*, mais *Antonia*. Par exemple, il faut dire, *Antonia* fille de M. Antoine & d'Octavie ſœur d'Auguſte, épouſa L. Domitius Ænobardus. *Antonia*, autre fille d'Antoine, & femme de Druſus, diſoit, quand elle vouloit ſe mocquer de quelqu'un, qu'il étoit auſſi bête que ſon fils Claude, qui fut depuis Empereur. Voyez M. de Tillemont & les autres. Il ne faut dire *Antoinette* que des femmes Chrétiennes qui ont S. Antoine pour Patron.

ANTOISER, v. act. *Acervare, coacervare*. Tèrme de Jardinier. Il ſe dit des tas de fumier, & veut dire, emplir, mettre en pile, *antoiſer* un tas de fumiér. La Quint.

ANTOIT, ſ. m. Inſtrument de fèr courbé, qui ſèrt dans la conſtruction des vaiſſeaux à faire approcher les bordages près des membres, & les uns près des autres.

ANTOLEIN, ſ. m. & nom propre d'homme. *Antolianus*. S. Antolein dont parle Gregoire de Tours en ſon hiſtoire de France, & en ſes Livres des miracles, s'appelle vulgairement en Auvèrgne S. *Antolein*.

ANTOLIEN. Voyez ANTOLEIN.

ANTONIN, ſ. m. *Antoninus* Nom propre d'homme. *Antonin* Pie ; Marc Aurele *Antonin*, ſurnommé le Philoſophe, *Antonin* Caracalle, *Antonin* Elagabale, ſont des Empereurs Romains. S. *Antonin* Archevêque de Florence, y naquit en 1389. & mourut le 2. May en 1459.

ANTONINS, ou ANTONISTES. *Antonini*. Religieux de S. Antoine ; Chanoines reguliérs de S. Auguſtin de la Congrégation de S. Antoine de Viennois. Ils ont une robe noire avec un manteau de même couleur, ayant ſur cette robe & ſur ce manteau une marque bleuë, en forme d'une lettre Grècque qu'on nomme T, & qu'ils appellent la croix de S. Antoine. Ils portent à l'Egliſe l'aumuſſe & le ſurplis. Le Chef de leur Ordre eſt en Dauphiné, & l'on croit qu'ils ont été établis dans l'onziéme ſiécle. Le mot d'*Antonins* & d'*Antoniſtes* n'eſt pas d'uſage à Paris.

On dit les Religieux de S. Antoine. Il y a auſſi des Religieux *Antonins* dans l'Ethiopie.

ANTONOMASE, ſ. f. *Antonomaſia*. Figure de Rhétorique, par laquelle on ſe ſert d'un nom appellatif au lieu d'un nom propre ; comme, le Philoſophe, pour dire Ariſtote ; l'Orateur, pour dire Ciceron ; l'Apôtre, pour dire S. Paul ; Loüis le Juſte, pour dire Loüis XIII. Loüis le Grand, pour dire Loüis XIV.

Ce mot vient d'ἀντὶ, qui ſignifie *pour*, ὄνομα, *nom*.

ANTORA, ſ. f. Plante. Sa tige eſt ronde, il en ſort des feuilles minces & découpées. Sa cime eſt chargée de fleurs purpurines. C'eſt un préſervatif contre les venins.

ANTRE, ſ. m. Grande cavèrne ou creux ſoutèrrain qui s'y eſt trouvé naturellement. *Antrum*. L'*antre* de la Sibylle de Cumes. L'*antre* de Trophonius. Il y a un *antre* au pays de Méxique qui regne ſoutèrre plus de deux cens lieuës. Voyez Herrera. L'*antre* de Corycos en Cilicie étoit fameux autrefois. Pomponius Méla en fait une deſcription magnifique dans ſon I. Liv. ch. XIII.

Eh! quoi donc, les enfers de leur antre *profond,*
Savent mieux nos deſtins que les Dieux qui les font. Brin.

Lorſqu'un antre *ſauvage, éclairé d'un faux jour,*
Faiſoit de nos ayeuls le plus riche ſéjour,
Et cachoit ſous le frais de ſon ombre champêtre
Les Hommes & les Dieux, le bétail & ſon maître. Perr.

Ce mot vient du Grèc, ἄντρον, qui ſignifie la même choſe.

ANTROPOLOGIE	Voyez	ANTHROPOLOGIE
ANTROPOMANTIE		ANTHROPOMANTIE
ANTROPOMORPHITE		ANTHROPOMORPHITE
ANTROPOPATHIE		ANTHROPOPATHIE
ANTROPOPHAGE		ANTHROPOPHAGE
ANTROPOPHAGIE		ANTHROPOPHAGIE

Tous ces mots venant d'ἄνθρωπος, comme nous l'avons dit en leurs places, pour écrire corréctement & exactement il faut mettre une *h* ; & tous les habiles gens n'y manquent point. Cependant comme le plus grand nombre ne ſachant pas le Grèc, ne voyent pas la cauſe de cette *h*, il faut convenir que l'uſage de les écrire ſans

Digitized by Google

ſans *h*, eſt très-commun, & que d'habiles gens même ſe laiſſent ſouvent entraîner par le torrent; principalement quand ces mots ſont d'un uſage ordinaire & familiér.

A N U.

ANUBIS, ſ. m. *Anubis*. Nom propre d'un ancien Dieu des Egyptiens. On trouve ſa figure ſur pluſieurs médailles Latines; entre autres ſur une de la jeune Fauſtine, rapportée par Triſtan T. I. p. 673. & ſur une de Julien l'apoſtat, gravée dans le ſecond tome de M. Bégér. p. 184. Ce Dieu y paroît avec une tête de chien ſur un corps d'homme vêtu de l'habit de guèrre des Empereurs, c'eſt-à-dire, avec la cuiraſſe, la cotte d'armes, le *paludamentum* ſur le tout, & la chauſſure juſqu'à mi-jambe. Dans Triſtan, au lieu de cuiraſſe & de cotte d'armes, il ne paroît avoir qu'une tunique. Il a toujours à la main un *ſiſtre* Egyptien, & à la gauche un caducée. Ces Antiquaires prétendent que dans l'une de ces médailles, c'eſt Marc Aurèle, & dans l'autre Julien ſous la figure d'*Anubis*. On croit qu'*Anubis* étoit le même que Mèrcure. Plutarque, dans ſon Livre touchant Iſis & Oſiris, dit qu'*Anubis* étoit appellé *Hermanubis*; & Euſébe Liv. III. de la Prep. Evang. l'appelle ainſi; c'eſt-à-dire, *Mercure Anubis*: car Hermes eſt le nom Grèc de Mèrcure. Le P. Kirkèr croit que c'étoit la même Divinité que l'Hécate des Grècs. Les anciens, & ſur tout Diodore de Sicile L. I. Plutarque & Euſebe citez, Strabon, L. IX. & Apulée Liv. XI. le décrivent tel que nous le voyons ſur les médailles, aux habits près, dont ils ne parlent pas. La Statuë d'*Anubis* étoit toujours à la porte des Temples, comme le Garde d'Iſis & d'Oſiris. On rapporte différentes raiſons de la tête de chien qu'on lui donne. On dit qu'*Anubis* fils d'Oſiris, qui fut mis au nombre des Dieux, avoit beaucoup aimé les chiens & la chaſſe; qu'à la guèrre, où il avoit toûjours ſuivi ſon Pére, il avoit une figure de chien ſur ſon bouclier & dans ſes étendarts. D'autres diſent qu'*Anubis* fut un Conſeillèr d'Iſis, à qui on donna une tête de chien pour marquer ſa ſagacité. D'autres veulent que les Egyptiens ayent caché leur Theologie ſous cette figure, & exprimé par là que leur Mèrcure étoit le ſeul Dieu voyant & conſervant tout. Les Romains qui adoptèrent tous les Dieux des Nations qu'ils avoient conquiſes, reçurent auſſi *Anubis* dans Rome, lui bâtirent un Temple, & lui donnèrent des Prêtres. Voyez ce que le P. Kirkèr en dit dans le troiſiéme T. de ſon *Oedip. Ægypt* p. 122. Guichard dérive *Anubis* de l'Hebreu נבח, *Nababh*, qui ſignifie *latrare*, aboyer.

ANVEC, adv. Vieux mot qui veut dire *avec*. BOREL. Le bas peuple prononce encore *aioſt* dans quelques Provinces.

ANVÉRS. *Antuerpia*, *Andoverpum*; & autrefois, à ce que l'on prétend, *Atuatum*, & *Atuacum*. Les Flamands l'appellent *Antwerpen*, ou *Handtwerpen*; les Allemands *Antorff*; les Eſpagnols *Anvers*; les Italiens *Anverſa*. Quelques Auteurs prétendent qu'elle eſt ainſi appellée du mot *handt*, qui ſignifie *main*, & *Worpen*, qui veut dire jetter; & que ce nom lui vient de ce qu'il y avoit là autrefois un Chateau qui tenoit un Geant nommé *Antigonus*, qui exigeoit un tribut de tous ceux qui paſſoient l'Eſcaut; qu'à ceux qui le refuſoient, il leur coupoit la main droite & la jettoit dans la rivière. Ils ſoutiennent que cela ſe confirme par les armes d'*Anvers*, qui ſont un Château & trois mains. C'eſt une fable. D'autres diſent qu'*Antwerpen* ſignifie une *levée avancée*; & que c'eſt l'ancienne porte triangulaire de la Ville avancée ſur l'Eſcaut qui lui a donné ſon nom; que c'eſt auſſi cette porte qui ſe voit dans ſes armes; & que pour les mains, ce ſont des armes parlantes, ajoutées à cauſe du mot *handt*, qui ſignifie *main*. Chiflet dans ſon *Natale ſolum legum Salicarum* p. 109 panche à croire que l'*Anbunerbo* dont ces loix parlent, eſt *Anvèrs*. Il voudroit cependant bien pouvoir changer une lettre, & lire *Aubunerbo*. Il croit cependant ſans rien changer en pouvoir tirer le nom d'*Anvèrs*. Car, dit-il, *repa* ou *verpa*, ſont la même choſe en Gaulois qu'en Latin *ripa*, c'eſt-à-dire, *rive*, *rivage*; ainſi un lieu où les oiſeaux venoient aborder, a dû, ſelon lui, s'appeller *Anderepa*, & *Andwerpus* ou *Andewerpus*, comme on trouve en effèt qu'*Anvers* s'appelle dans les anciens Diplomes & dans les Vies des Saints.

Anvèrs eſt ſur l'Eſcaut, & capitale du Marquiſat du S. Empire Elle eſt à 27. lieuës de la mèr dans le Brabant, ſur les confins de la Flandre. Elle a un Evêché ſuffragant de Malines. La Citadelle d'*Anvèrs* a été bâtie par le Duc d'Albe, & réparée par le Duc de Parme. Il y a pluſieurs belles éditions d'*Anvèrs*, ſur tout du fameux Plantin. La Polyglotte de Philippe II. le S. Auguſtin des Docteurs de Louvain, ſont imprimez à *Anvèrs*. Les Jéſuiſtes d'*Anvers* travaillent depuis plus de ſoixante ans à un Recueil critique de toutes les vies des Saints, ſous le titre d'*Acta Sanctorum*. Il y en a déja 24. tomes *in fol.* & ils n'ont fait encore que les ſix premièrs mois. Pour citer cet ouvrage, on dit ſouvent les Jéſuites d'*Anvers*. La long. d'*Anvers* eſt 24. d. 48. & la lat. 51. d. 16.

Le quartièr d'*Anvèrs*. *Ditio Antuerpienſis*. Partie du Brabant Eſpagnol, borné au nord par le Brabant Hollandois, qui avec l'Evêché de Liége le borne auſſi au Levant. Il a le quartièr de Louvain & celui de Bruxelles au midi, & la Flandre au couchant.

ANUIT, adv. Aujourd'hui. *Hodiè* Vieux mot, qui vient de l'ancien uſage des Allemands & des Gaulois, qui comptoient le tems par nuits & non point par jour. Le P. Sirmond ſoutient que ce mot a été fait de *hac nocte*. Ménage prétend au contraire qu'il a été formé de *en*, & de *huy*, qui veut dire *aujour de huy*. Les Payſans diſent encore *anuit*, pour dire aujourd'hui.

ANUITER, v. n. *Per noctem iter facere*, qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Se mettre en chemin la nuit, voyager de nuit. Ceux qui s'*anuitent* ſe mettent en danger d'être volez, ou de s'égarer dans les bois, dans les montagnes. Ce mot vieillit fort.

ANUITÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *In noctem moratus in via.*

ANUS, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt l'orifice du fondement. *Anus*. Les fiſtules à l'*anus* ſont difficiles à guérir. Les Gabaonites renvoyèrent des *anus* d'or avec l'Arche, pour être guéris d'une maladie qui les affligeoit à l'*anus*.

A N X.

ANXIETÉ, ſ. f. Peine, tourment, embarras, travail, grande inquiétude d'eſprit. *Anxietas*, *ſollicitudo*. On ne le dit qu'en Morale, pour expliquer cette paſſion de l'ame qui vient du trouble où elle ſe trouve quand elle eſt ménacée ou attaquée par des maux violens & accablans. Quoiqu'on augure aſſez bien de ce mot, il y a de bons Auteurs qui ne s'en veulent point sèrvir; les uns le regardant comme un vieux mot, & les autres comme un mot qui n'eſt point encore établi. Le plus sur eſt de l'eviter.

A O N.

AONIE, ſ. f. *Aonia*. Nom propre de la partie de la Béotie où il y avoit des montagnes. Quelques Auteurs diſent que d'abord toute la Beotie fut appellée *Aonie*; d'autres prétendent qu'elle n'eſt appellée ainſi que par les Poëtes, qui par ſynécdoque prennent ſouvent la partie pour le tout.

AONIEN, ENNE, adj. *Aonius* Qui eſt d'Aonie. Quand il ſe dit des Dieux, il ſignifie, qui eſt honoré dans l'Aonie; qui a des lieux qui lui ſont conſacrez dans l'Aonie, & où les Poëtes diſent qu'il reſide, comme les Muſes *Aoniennes*, qui ſont auſſi appellées quelquefois *Aonides*. *Aonides Muſæ*.

On prétend que ces noms viennent d'Aon fils de Nèptune, qui chaſſé de l'Apouille par les ſiens, vint s'établir en Beotie, & y donna ſon nom aux montagnes où il ſe plaça, & aux peuples qui les habitoient.

A O R.

AORÉ. Vieux mot, qui ſe dit encore en Normandie pour sèrvir d'epithète au Vendredi Saint. Menage le dérive de *adoratus*, à cauſe qu'on va adorer la croix ce jour-là. Comme l'on prononce *oré*, M. Nuable a ſoutenu que ce Vendredi a été ainſi nommé du mot *orare*; non ſeulement à cauſe des fréquentes répétitions d'*oremus*, mais auſſi à cauſe du grand nombre de prières que l'Egliſe fait pour toutes ſortes de pèrſonnes ce jour-là: car c'eſt le ſeul jour où l'Egliſe prie pour les Schiſmatiques, les Hérétiques, les Juifs & les Idolâtres. Ce mot a ſignifié auſſi *doré* & *orné*, parce qu'on diſoit autrefois *aorner*, pour *dorer* & *orner*, & en ce ſens il venoit de *adornare*.

AORISTE, ſ. m. *Aoriſtus*, *præteritum tempus indefinitum*. Tèrme de la Grammaire Grècque: ce tems répond au prétérit indefini de la langue Françoiſe. J'ai aimé, eſt un prétérit parfait. Je vous aimai, eſt le prétérit indefini ou un *aoriſte*. Les Grècs avoient deux *aoriſtes*; les Latins n'en ont point.

AORNE, ſ. m. *Aornus*. Nom propre d'un lac d'Italie entre Pouzzole & Bayes, ainſi appellé du Grèc ἄορνος, formé de l'*a* privatif, & de ὄρνις, *oiſeau*, parce qu'il en ſortoit des vapeurs malignes qui en éloignoient tous les oiſeaux, & faiſoient mourir ceux qui paſſoient par deſſus. Les Poëtes feignoient que c'étoit un lac d'enfèr. Virgile, Lucréce & Claudien l'appellent Avèrne. Il y a un lac de l'Epire nommé auſſi *Aorne*.

Il y a encore d'autres lieux du même nom; & ſur tout une ville de la Bactriane qu'Alexandre le Grand prit. *Quinte Curſe Liv. VIII. ch. II.*

AORTE, ſ. f. *Aorta*. Tèrme d'anatomie. C'eſt le nom qu'on donne à la grande artère qui ſort du ventricule gauche du cœur pour porter le ſang dans tout le corps.

Ce mot vient du Grèc ἀορτὴ, où il ſignifie *un vaiſſeau*, *un coffre*. Voyez ARTÈRE.

A O S.

AOSTE, AOUSTE & OSTE, ſ. f. Nom propre de quelques lieux. *Aoſte* ou *Aouſte*, *Auguſta* ou *Auguſtum*, autrefois petite Ville, maintenant village du Dauphiné ſur les confins de Savoie. *Aoſte* ou *Aouſte*, *Auguſta*, autre village de Dauphiné ſur la Drome. *Aoſte*, ou *Aouſte*, ville dans les Etats de Savoie ſur la Doria, ou Doëre, *Auguſta Prætoria*, *Auguſta Salaſſorum*. On prétend que l'Empereur Auguſte en eſt le fondateur, & qu'il y envoya une Colonie Romaine. Elle eſt capitale d'un Duché de même nom, & a un Evêque ſuffragant de l'Archevêché de Tarantaiſe. On y voit un Arc de triomphe érigé pour Auguſte, un Coliſée, & pluſieurs autres monumens de l'antiquité. La vallée d'*Aouſte*, autrement le val d'*Aoſte*, ou d'*Aouſte*, *Vallis Auguſtana*, eſt une vallée de Savoie, dans laquelle eſt ſituée la ville dont nous venons de parler. Le Duché d'*Aoſte*, ou d'*Aouſte*, *Ducatus Auguſtanus*, partie du Duché de Savoie, qui comprend la vallée d'*Aouſte* & ſix autres, toutes enfèrmées dans les Alpes Il prend ſon nom de la ville d'*Aouſte* qui en eſt la capitale. S. Anſelme, Archevêque de Cantorberi, étoit de la ville d'*Aouſte*.

AOU.

AOU, ſ. m. *Agylphus*, *Agilphus*, *Aulphus*. Nom propre d'un S. Evêque de Bourges vèrs le commencement du neuviéme ſiécle. Ce nom s'eſt formé par corruption du Latin en pluſieurs maniéres ; car on dit S. *Aou*, ou bien S. *Au*, ou S. *Hou*, ou S. *Aoul*, ou S. *Ayeul*. Théodulphe d'Orléans donne de grands éloges à S. *Aou*, & le titre de Patriarche. BAILLET, 22. Mai.

AOURNER, v. act. Orner, embellir, ajuſter. *Adornare* Il étoit encore en uſage dans le ſiécle paſſé. Rabelais fait dire à Panocrate : Vous jurez, Maître Jean. C'eſt, répond l'autre, pour *aourner* mon langage.

AOUST, ſ. m. *Auguſtus*, *menſis ſextilis*. C'eſt le huitiéme mois de l'année, ſelon notre façon de compter, qui commence en Janviér ; mais il étoit le ſixiéme, ſelon les Romains, qui l'appelloient pour cette ſaiſon *Sextilis*. Son nom fut changé en *Auguſtus* en faveur de Ceſar Auguſte. Cet Empereur étant retourné des Gaules l'an 746 de Rome, travailla à régler le Calendrier. Ce fut par cette raiſon qu'il fit donner ſon nom au mois d'*Août*. TILLEMONT. D'autres diſent que ce fut parce que dans ce mois-là cet Empereur fut fait prémiérement Conſul, & qu'il remporta de grandes victoires. Les Turcs même ont pris ce nom des Calendriérs Grécs ou Latins, & l'appellent quelquefois *Agoſtoe*. Ce mot *Août* n'a qu'une ſyllabe, & on prononce *Oût*. On dit la *Mi-Oût*, en parlant de la Fête de l'Aſſomption de la Viérge.

AOUST ; ſignifie auſſi, la récolte, la moiſſon des blez, & autres grains, quoiqu'on la faſſe en pluſieurs lieux dès le mois de Juillet. *Tempus meſſis*. Ce Fèrmiér a fait marché pour faire ſon *août*. On eſt dans la force de l'*août* ; c'eſt-à-dire, dans le grand travail de la récolte.

On dit auſſi figurément, qu'un homme fait ſon *août*, quand il eſt dans une ſaiſon ou dans une affaire où il gagne beaucoup. Cet homme a bien fait ſon *août* dans cette commiſſion. Les Fèrmiérs des entrées font leur *août* dans les mois de Novembre, Décembre & Janviér.

On dit provèrbialement, en *août* & en vendanges, il n'y a Fêtes ni Dimanches.

AOUST, ſ. m. Nom propre d'homme. *Auguſtus*. Auguſte, que nous appellons vulgairement S. *Août*, étoit de la maiſon de S. Deſire Evêque de Bourges. BAILL.

AOUSTE. Voyez **AOSTE**.

AOUSTER, v. act. Faire mûrir. *Coquere*. Il n'y a pas eu aſſez de chaud cet été pour *aoûter les fruits*.

AOUSTÉ, ÉE, adj. *Coctus*, *maturus*. Se dit des fruits qui ſont murs après le mois d'Août, & particuliérement des citroüilles lorſqu'elles ont pris leur croiſſance, & qu'elles n'augmentent plus. On crie à Paris citroüilles *aoûtées*. On le dit en général du fruit & des branches d'arbres qui ſont bien nourries pendant l'été ; qui ceſſent de pouſſer, & qui s'endurciſſent. Cette branche eſt bien *aoûtée*, pour dire que le ſuc qui l'a nourrie pendant le mois d'Août, y a bien fait ſon devoir ; & l'on remarque cela lorſque cette branche ayant pris tout l'accroiſſement qui lui convient pour cette année, s'endurcit à la fin de ce mois, & prend une couleur qui lui eſt propre ; au lieu que lorſque l'écorce en paroît vèrdâtre & veluë, on dit, cette branche n'eſt pas aſſez *aoûtée*. LIGER.

AOUSTERELLE, ſ. f. Ce mot ſe diſoit autrefois ; on dit aujourd'hui *Sauterelle* dans le même ſens. Je te remplirai d'hommes comme d'*aouſterelles*. BIBLE HISTOR.

AOUSTERON, ſ. m. Moiſſonneur, celui qui travaille à la récolte. *Meſſor*.

APA.

APAIER, v. act. Ce mot ſe diſoit autrefois pour appaiſer. BOREL.

APAMÉE, ſ. f. *Apamea*, *apamia*. Nom propre de pluſieurs villes. Il y a ſept ou huit Apamées.

APAMÉE de Phrigie, ſur le Marſias, ſurnommé Κιβωτὸς, l'Arche, parce qu'elle étoit renfèrmée de trois fleuves, & qu'elle avoit la figure d'une arche. Sa longitude eſt de 59^{d}, $50'$; ſa latit. 39^{d}, $50'$. Elle eſt aujourd'hui fort dépeuplée. Quelques Auteurs diſent qu'elle fut bâtie par Séleucus Nicanor.

APAMÉE de Bithynie, eſt l'ouvrage de Nicoméde fils du Roi Pruſias, qui lui donna le nom de ſa mère *Apamée*. Il y a eu autrefois un Archevêque. Elle eſt ſur la Propontide ou Mèr de Marmora. Elle prit dans la ſuite le nom d'un Chèf des Colophoniens, nommé Myrlus, & s'appella Myrlea. C'eſt le nom que lui donnent encore aujourd'hui les Turcs. Sa longitude eſt 56^{d}, $50'$; ſa latitude 49^{d}, $56'$. Maty & le dèrniér Moréri l'appellent *Miarla* & *Apami*.

Il y a eu auſſi une *Apamée* en Médie, nommée autrement *Miana*, & une en Meſopotamie ſur l'Euphrate, vis-à-vis de *Zeugma*, au 79^{d}, $50'$ de longitude, & au 49^{d}, $56'$ de latitude. Une autre encore en Méſopotamie ſur le Tigre 125. milles au deſſus de Séleucie, & une autre en Pèrſe.

Mais la plus célébre *Apamée* eſt celle de Syrie, ville Archiépiſcopale ſur l'Oronte, bâtie par Séleucus Nicanor, qui lui donna le nom de ſa ſœur, ou ſelon d'autres de ſon épouſe. Elle s'appelloit d'abord Pella, dit Strabon Liv. XVI. Pour ſe diſtinguer des autres, elle mettoit ſur ſes Médailles ΑΠΑΜΕΙΑΣ τῆς ΠΡΟΣ ΑΞΙΩ. Ou ΑΠΑΜΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΑΞΙΩ, *Apamée ſur le fleuve Axius* ; d'où le Cardinal Noris conclut qu'elle étoit plus près de ce fleuve que de l'Oronte. Elle eſt ſur une colline agréable, qui s'élève au milieu d'une plaine bordée de pluſieurs autres collines, & extrêmement fèrtile. La ville eſt preſque toute entourée de l'Oronte. Cette ſituation fait que c'eſt une des villes de Syrie des plus peuplée. Sa longitude eſt 70^{d}, $0'$. Sa latitude 34^{d}, $45'$. L'ère d'*Apamée* eſt celle des Séleucides.

Bochart, Phaleg. L. II. ch. 2. remarque que prèſque toutes les *Apamées* ſont entourées d'eau, & il en tire une preuve pour l'étymologie de ce mot, qu'il fait venir de l'Hébreu אפף, *entourer*, & מים, eau, Jonas II. 6. אפפוני מים, *Circumdederunt me aquæ*. Il eſt plus probable que c'eſt un nom de femme donné à ces villes, comme nous l'avons dit.

Pamièrs, ville de France en Languedoc, s'appelle auſſi *Apamée*, en Latin *Apamia* ou *Apamia*.

APANAGE, autrefois **APENNAGE**, ſ. m. Tèrme que les Souverains donnent à leurs puînez pour leur partage. *Uſuaria bonorum attributio ; fructuaria prædii aſſignatio, Minorum liberorum aut fratrum uſuarii fundi attributio*. Sous les Rois de la prémière & de la ſeconde race le droit d'aîneſſe ni les *apanages* n'étoient point connus. Le Grand Clovis partagea ſes Etats entre ſes quatre enfans ; & Loüis le Debonnaire fit la même choſe ſous la ſeconde race. Mais on reconnut bien-tôt l'inconvénient de ces partages, & l'on inventa le droit d'aîneſſe, qui donne la préférence à l'aîné ſeul pour la ſucceſſion à la Couronne. Dans la ſuite on ſe contenta de donner aux cadets pour leur partage, ou des Duchez, ou quelque portion du Royaume en ſouveraineté, à la réſèrve de la foi & hommage, & à condition de révèrſion au défaut d'enfans mâles. Cela eſt arrivé à l'égard de la prémière & de la ſeconde branche Royale des Ducs de Bourgogne. Enfin, pour ne point démembrer le Royaume, & pour abaiſſer les cadets, l'on s'eſt contenté de leur donner des *apanages* ; c'eſt-à-dire, le domaine utile, & le revenu annuel ; la ſouveraineté demeurant toujours au Roi. Le Duché d'Orléans eſt l'*appanage* des ſecond Fils de France. Les tèrres données en *apanage* ſont révèrſibles à la Couronne à pèrpétuité.

Nicod & Menage dérivent ce mot de *panis*, qui ſe prend ſouvent pour toutes ſortes d'alimens & de ſubſiſtances, vû que pluſieurs ſe ſont sèrvis de *panagium*, pour dire *apanage*. Du Cange dit qu'il vient de *apanare*, *apanamentum* & *apanagium*, mots de la baſſe Latinité, qui ſignifie une penſion ou un revenu annuel qu'on donne à des cadets pour leur entretien & pour leurs alimens, au lieu de la portion qu'ils ont en une Seigneurie qui ne ſe doit point partager. Cette etymologie retombe dans la prémière, car apparemment *apanare*, *apanamentum* & *apanagium* ont été faits de *panis*. D'autres, comme Hofman & Monet, le dérivent d'un vieux mot Celtique ou Allemand, qui veut dire, *exclurre*, forclore de quelque droit, ce qui arrive à ceux qui ont des *apanages*, qui ſont éxclus de la ſuccèſſion patèrnelle. Antoine Loiſel, cité par Ménage, croit que *apanager* vouloit dire autrefois, donner des pennes ou plumes, & des moyens aux jeunes Seigneurs, qu'on chaſſoit du lit & de la maiſon de leurs pères pour aller faire fortune ailleurs, ſoit par guèrre, ſoit par mariage. Paul Emile remarque que les *apanages* ſont une invention que nos Rois ont rapportée des voyages d'outre-mèr.

Quoiqu'il en ſoit de l'origine des *apanages*, les Rois de France ont toujours

Digitized by Google

toûjours donné à leurs Frères des fonds pour leur entretien ; & ces fonds ſe ſont nommez dans la ſuite *apanages*. D'abord ils les donnoient pour les héritiérs mâles & femelles. Le Roi Jean commença à ne les donner que pour les mâles ; Philippe III. regla les *apanages* à dix mille livres, Philippe IV. à vingt mille ; Charles IX. les fit monter juſqu'à cent mille ; & le Roi Louis XIII. commença par cent mille livres, & fit une augmentation de cent autres mille livres. Le Roi a mis celui de Monſieur à deux cens mille livres, ſans les groſſes penſions qu'il lui donnoit pour l'entretien de ſa maiſon. Charles IX. donna à ſes Frères pour leur vie ſeulement, pouvoir de nommer à tous les offices des Preſidiaux, des Aydes, &c. Loüis XIII. & Loüis XIV. ont donné à leurs Frères le pouvoir de nommer à tous les bénéfices conſiſtoriaux excepté les Evêchéz. L'Abbé de Dangeau. L'*apanage* de feu M. le Duc de Bèrry avoit été réglé comme celui de feu Monſieur Frère du Roi. Voyez Chopin *de Domanio*, Conférence des Ordonnances Tit. 2. Liv. 12. Déclaration du mois de Mars 1661, pour l'augmentation de l'*appanage* de Monſieur, Frère unique du Roi, Journal des Audiences T. 1. Liv. 3. ch. 73. Dupuis, Traité des droits du Roi p. 294. Factums de M. Huſſon Avocat.

APANAGE, ſignifie en quelque coûtumes la portion qui eſt donnée à un des enfans pour tout patrimoine.

Apanage, ſe dit auſſi figurément en Morale, des choſes qui ſont des ſuites & des dépendances les unes des autres. *Appendix.* Les infirmitez ſont des *apanages* de la vieilleſſe.

> N'*oublions jamais, mon chèr Frère,*
> *Que la douleur & la miſére,*
> *Du corps mortel que nous avons,*
> *Et de la tèrre où nous vivons,*
> *Sont* l'apanage *néceſſaire*. Mᵉ. Descart.

Quelques-uns écrivent *appanage* ; & d'autres écrivoient il y a 60. ans ou davantage, *appennage*. Achilles de Harlai de Chanvalon a mis ſous le portrait de la Reine-Mere, au commencement de ſa traduction de Tacite :

> *Ce que l'Eſpagne a de beauté*
> *Se raſſemble dans ce viſage :*
> *Anne l'eut pour ſon* appanage,
> *Auſſi-bien que la chaſteté.*

APANAGER, v. act. Donner en apanage. *Attributo uſuario fundo jure hæreditatis arcere. Excludentem hæreditate fundum aſſignare*, Ou ſimplement, *fundum fruendum dare, uſufructuarium prædium aſſignare, attribuere*. Un tel Prince a été *apanagé* d'une telle Seigneurie. Dans les Coûtumes on appelle auſſi, *apanager* une fille, ou un fils, quand on les établit par mariage, en leur donnant cèrtains héritages, ou ſomme de deniers, moyennant quoi ils renoncent à toutes ſucceſſions patèrnelles & matèrnelles. Mais ce mot eſt dit abuſivement ; car pour parler corrèctement, il faut dire *aparagé* & *apargée* : en quelques Coûtumes on trouve *apaner* pour *apanager*.

Apanager, ſ. m. Prince qui joüit d'un apanage. *Uſuarii fundi attributione donatus.* Les *Apanagérs* jouiſſent de tous les droits honorifiques à meilleur titre que les Engagiſtes.

APARISABLEMENT, adv. C'eſt un vieux mot qui vouloit dire *manifeſtement*. Borel.

APARAGER, v. act. Comparer. *Conferre, comparare.* On ne s'en ſèrt plus. *Aparager* un fils, ou une fille. Voyez APANAGER.

APARENTÉ, ée adj. Qui a pour parent, qui eſt parent. Il ne ſe dit guère qu'on n'y joigne les advèrbes *bien* ou *mal*. Bien *aparenté*, qui eſt de bonne naiſſance, qui a bien des parens nobles, riches ou puiſſans. *Cum familiis nobiliſſimus cognatione conjunctus.* Ce garçon a épouſé une fille qui eſt bien *aparenté*. Mal *aparenté*, qui eſt parent de gens de baſſe naiſſance, ou de mauvaiſe réputation, de mauvaiſes mœurs. Tu es couſin de ce coquin là ? Te voilà bien mal *aparenté*.

Ce mot vient du Latin *parens*.

APARITOIRE, ſ. f. *Parietaria.* Hèrbe. On l'appelle plus communément *pariétaire*.

APARLIER, vèrb. act. Autrefois on diſoit *aparlier*, pour *apareiller*. Borel.

APARTE, *Seorſim.* Tèrme de l'art Poëtique. Il ſe dit de ce qu'un Acteur dit à part, & comme avec ſoi-même, pour l'inſtruction de ſes auditeurs, en decouvrant quelques-uns de ſes ſentimens ſecrets, lorſqu'il feint de n'être point entendu des autres Acteurs. Il y a des Critiques ſévères qui condamnent tous les *apartes*. En effèt ils péchent contre l'exacte vraiſemblance. Néanmoins ils ſont excuſables, pourvû qu'ils ſoient courts, par la néceſſité qu'on a d'en uſer pour inſtruire le ſpéctateur de cèrtaines choſes qu'il ne peut autrement connoître.

APARTEMENT, ſ. m. Portion d'un grand logis où une pèrſonne loge, ou peut loger ſéparement. *Ædium pars, ædificii membrum.* Un *apartement* Royal eſt compoſé d'anti-chambre, chambre, cabinet, & galerie. Le bel *apartement* ; le premiér *apartement* eſt celui du premiér étage. Il a un *apartement* à louer. On a dit dans ces dèrnières années, qu'il y avoit *apartement* chez le Roi ; c'eſt une éxpreſſion inventée pour éxpliquer en peu de mots une fête ou une réjouiſſance que le Roi donne à toute ſa Cour dans ſes *apartemens* ſupèrbement meublez, & éclairez, avec muſique, bal, danſe, collation, jeu, & autres divertiſſemens magnifiques.

Ce mot vient comme de *partimentum*, du verbe *partior, je partage, je diviſe*.

APAS, ſ. m. C'eſt ainſi que Wicqfort apelle le pain des Pèrſes dans ſa Traduction de l'Ambaſſade de D. Gracias de Silva Figueroa. *Panis Perſarum*, ou *Perſicus*. Il y avoit à l'entrée de la même Cour quelques autres Alcoves deſtinées pour quelques Regrattiérs qui vendoient leur *apas*, c'eſt-à-dire, leur pain ordinaire. Wicq.

APATHIE, ſ. f. Tèrme de Philoſophie. Impaſſibilité, impèrturbabilité, inſenſibilité morale, conſtance, fèrmeté d'ame qui empêche qu'on ne ſente les mouvemens & le tumulte des paſſions. *Affectuum vacatio, vacuitas.* Les Stoïciens ſe piquoient d'une entière *apathie*, juſqu'à n'être point ſenſible à la douleur. Ils vouloient que l'ame de leur Sage fût dans une aſſiette calme & paiſible, & toûjours au deſſus des diſgraces humaines. Dans les prèmiérs ſiecles de l'Egliſe les Chrétiens ſe ſèrvirent auſſi de ce mot *apathie* pour éxprimer le mépris des choſes humaines, & la mortification parfaite des paſſions que l'évangile enſeigne. C'eſt pour cela que ce mot eſt très-commun chez les Spirituels d'entre les Grècs ; & S. Clément d'Alexandrie le mit fort en vogue afin d'attirer les Philoſophes qui aſpiroient à cette ſublime vèrtu. Caſſien appelle l'*apathie* des parfaits contemplatifs, leur immobile & continuelle tranquilité. Le Quiétiſme eſt l'*apatie* deguiſée en dévotion.

APATHIQUE, adj. Qui eſt inſenſible à tout, qui n'aime rien, que rien ne peut toucher ni émouvoir. *Humanorum affectuum expers.*

Ce mot, & celui qui le précéde, viennent du Grèc, c'eſt-à-dire, de ἀπάθεια, formé de l'*a* privatif, & de πάσχω, *je ſouffre*, dont l'aoriſte ſecond eſt ἔπαθον, d'où ſe fait πάθος, *paſſion* : ils ne ſont d'uſage dans la Langue Françoiſe que lorſqu'il s'agit de la Morale, & que l'on traite dogmatiquement des paſſions.

APATICHER, ce mot, ſelon Borel, ſignifioit autrefois *aller manger*. Et delibera de ſoi *apaticher* à la garniſon plus prochaine. Juvenal des Ursins. Il n'eſt plus dans la Langue.

APATURIES, ſ. f. Fêtes que les Athéniens célebroient à l'honneur de Bacchus. *Apaturia.* Il vient du mot Grèc ἀπάτη, *fraude*. On raconte qu'elle fut inſtituée en mémoire d'une victoire frauduleuſe que Melanthus Roi d'Athènes remporta ſur Xanthus, Roi de Beotie, dans un combat ſingulièr dont ils étoient convenus, ſur un differend pour les limites de leurs Etats. C'eſt pour cela que Budée traduit & appelle cette Fête, *Feſtum deceptionis*, la Fête de la tromperie. C'eſt le Scoliaſte d'Ariſtophane qui en rapporte l'origine dans ſes notes ſur la Comédie des Acharnaniennes, & ſur celle de la Paix. Suidas qui le copie, ajoûte que la Fête duroit quatre jours, & Harpocration le confirme. Hérodote Liv. I. parle auſſi des *Apaturies*. Le premiér jour des *Apaturies*, ceux de la même Tribu ſe traitoient, & cela s'appelloit Δόρπια. Le ſecond jour, qui s'appelloit Ἀνάῤῥυσις, on faiſoit des ſacrifices à Jupiter & à Minèrve. Le troiſiéme, qui ſe nommoit Κουρεῶτις, on recevoit dans les Tribus les jeunes garçons & les jeunes filles qui étoient en âge. Le quatriéme ſe nommoit ἐπίβδα. L'Auteur de l'Etymologique donne à cette Fête une autre étymologie que celle qu'on a rapportée ci-deſſus. Il dit que le 3ᵉ jour les jeunes Athéniens n'étoient reçus dans les Tribus qu'après que leurs pères avoient juré qu'ils étoient veritablement leurs enfans. Ainſi parce que juſques-là, ils étoient en quelque ſorte cenſez être ſans pères, ἀπάτορες, *Apatores* ; c'eſt de là que cette Fête, ſelon cet Auteur, fut appellée *Apaturies*. Xénophon au contraire, *Hellen. L. I.* dit que les parens & les alliez s'aſſembloient pour cette cérémonie, & ſe joignoient aux pères des jeunes gens qu'on recevoit dans les Tribus, que c'eſt de cette aſſemblée que la Fête a pris ſon nom ; que dans Ἀπατούρια, *Apaturies*, l'*a* loin d'être privatif, eſt conjonctif, ſignifie la même choſe que ὁμοῦ, *enſemble* ; comme dans ἄλοχος, qui ſignifie ὁμόλεκτρος, & ἄκοιτις qui eſt la même choſe que ὁμόκοιτις, *lecti conſors*.

On pétend qu'il y avoit auſſi des *Apaturies* à l'honneur de Jupiter & de Pallas. C'eſt une èrreur fondée ſur les ſacrificés qui ſe faiſoient le ſecond jour, comme nous l'avons dit, & qui n'étoient qu'une partie de la Fête dont nous venons de parler, & non pas d'autres *Apaturies* diffèrentes.

Strabon parle d'un Temple conſacré à Venus *Apaturienne*. Outre les Auteurs que j'ai citez, voyez encore *Natal. Com. Liv V. chap.*

chap. 12. Franc. Roſſæus Archæologia Attica Lib. V. ch. 12 & Meurſ. de Fer. Græc. p. 33.

A P E.

APEDEFTE, ſ. m. Ignorant. *Ignarus.* Ce mot formé du Grèc ἀπαίδευτος, a été mis en François par Rabelais, qui parle de l'iſle des *Apedeftes.* Hors le ſtile de Rabelais il n'eſt pas pèrmis de ſe ſèrvir de ces ſortes de tèrmes. On dit aujourd'hui *Apedeute.*

APELLIE, ſ. m. *Apellita.* Nom de Sècte. Les *Apellites* étoient des Heretiques diſciples d'un Apelle, qui l'avoit été lui-même de Marcion, & qui s'éleva vèrs l'an 145. ou 146. Voyez S. Epiphane *Hær.* 44. S. Aug. *Hær.* 23. Tertul. *de Præſcrip. ch.* 30. & 31. Euſeb. Hiſt Eccl. Liv. V ch. 13. Baron à l'an 146

APENNIN, ſ. m. *Apenninus.* C'eſt le nom propre d'une des plus célébres montagnes de l'Europe. On peut regarder l'*Apennin* comme une branche des Alpes. Il s'en ſepare aux confins du Comte de Nice & des tèrres de Gênes, travèrſe & partage en deux toute l'Italie juſqu'aux confins de la Baſilicate, où il ſe diviſe en deux branches, qui aboutiſſent toutes deux à la mèr Ionienne; la branche ſeptentrionale en travèrſant les Provinces de Bari & d'Otrente; & la méridionale en paſſant par la Baſilicate & les deux Calabres. Dans ſon cours il prend differens noms en differens endroits, mais trop peu célébres pour les rapporter ici. Strabon diviſe le mont *Apennin* en deux branches; mais la ſeconde eſt le mont nommé *Vultur*, qui ne s'étend pas loin. L'endroit où l'*Apennin* touche les Alpes maritimes eſt près de Savone.

> *En ce lieu l'*Apennin *au deſſus des nuages.*
> *Va porter ſon orgueil & braver les orages,*
> *Elève juſqu'au ciel le front de ſes rochèrs,*
> *Voit toute l'Heſpérie, & commande aux deux mèrs;*
> *De ſes flancs ſpacieux il enfante des ondes,*
> *Qui font au gré du ciel les campagnes fécondes,*
> *Qui traînent l'abondance, & qui font en tout lieux*
> *L'ornement de la tèrre & le charme des yeux.* Brébeuf.

L'*Apennin* n'eſt pas cependant ſi haut que les Alpes.

> *Jadis cette montagne allongeant ſes confins,*
> *Uniſſoit la Sicile avecque les Latins:*
> *Puis des flots conjurez les cruelles approches,*
> *S'ouvrirent un paſſage au travèrs de ſes roches,*
> *Et le Sicilien détaché du Latin,*
> *Pélore garde encor les reſtes d'*Apennin. Brébeuf.

Iſidore Orig, Liv. XIV. ch. 8. Servius ſur le Xe Livre de l'Enéide v. 33. & Paul Diacre dans l'Hiſtoire des Lombards L. II. ch. 18. tirent le nom d'*Apennin* de *Alpes Pœnina.* Alpes Carthaginoiſes, & prétendent que ces montagnes ont été ainſi appellées, parce que c'eſt par-là qu'Annibal & les Carthaginois entrérent en Italie. Mais il faut, ſelon la remarque de Cluvier, ne connoître point l'Italie, & n'avoir pas lû l'Hiſtoire Romaine pour parler ainſi. Les Alpes Carthaginoiſes, *Pœninæ Alpes*, ainſi appellées, parce que ce fut par-là qu'Annibal s'ouvrit un paſſage en Italie, ſont celles qu'on appelle aujourd'hui le *Mont S. Bernard*, comme nous l'avons dit au mot ALPES. On pourroit dériver le mot *Apennin* du mot Celtique *Pen*, qui ſignifie, le ſommet d'une montagne, & qui avec l'article *Ha*, n, ſe prononceroit *Hapen*, d'où ſe feroit fait *Apenninus.* On trouve dans la vie de S. Calocer *Alpes Tuſciæ*, les Alpes de Toſcane, *Acta SS. April. T. II. p.* 516 & 527. Si la leçon eſt bonne, & qu'il ne faille pas dire *Alpes Cottiæ*, comme porte une autre vie du même Saint, il faut dire que c'eſt l'*Apennin* qu'on appelle ainſi.

APERITIF, IVE, adj. Tèrme de Médecine, qui ſe dit des remédes qui ouvrent les pôres, & ôtent l'obſtruction des paſſages des humeurs. *Aperiens, aperitivus, obſtructus corporis meatus aperiendi vim habens.* Clyſtère *apéritif* & laxatif. Les cinq racines *apéritives* qu'on ordonne ſouvent, ſont celles d'ache, d'aſpèrges, de pèrſil, de fenouil, de bruſcus, & celles de capres, d'arrête-bœuf, d'iringion.

A-PEU-PRES, adv. Prèſque tout. *Penè, fermè, totum.* Je vous raporte *à-peu prés* la ſubſtance de ſa harangue. Vaug.

A-peu-pres, adv. Prèſque. *Ferè, penè, fermè.* Me voilà *à-peu-près* auſſi incèrtain que j'étois. Mol.

A P H.

APHÉLIE, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. La plus grande diſtance où une Planète peut-être du ſoleil. *Aphelium, ſumma abſis.* Quand une Planète eſt dans ſon plus grand éloignement de la tèrre, cela s'appelle *Apogée.* On a obſèrvé des taches dans la face de Mars, quoiqu'il fut dans ſon *aphélie.* Newton Liv III. Prop 14. prouve que les *aphélies* des planetes ſont immobiles auſſi-bien que les nœuds. Il y a dans les Tranſact. Philoſoph. n. 128. une méthode géométrique pour trouver les *aphélies* des planètes. Elle eſt de M. Hallei.

Ce mot vient de ἀπὸ, & ἥλιος *ſoleil. Perihélie* ſe dit de la plus grande proximité du ſoleil.

APHÉRÉSE, ſ. f. *Aphæreſis, abſciſſio.* Tèrme de Grammaire. Retranchement; figure par laquelle on retranche quelque choſe au commencement d'un mot: comme *coma*, pour *ecoma.* L'on a dit au commencement du mot; car ſi le retranchement ſe faiſoit au milieu, ou à la fin, ce ne ſeroit plus une *aphéréſe*, mais une *ſyncope*, ou une *apocope.*

APHETE, Tèrme d'Aſtrologie. *Aphéte* eſt la planète qui donne la vie.

APHORISME, ſ. m. Maxime, ou régle générale, principe d'une ſcience; ſentence qui comprend un grand ſens en peu de paroles. *Aphoriſmus.* Il ne ſe dit guère qu'en Médecine & en Juriſprudence. Les *Aphoriſmes* politiques d'Hippocrate. Des *Aphoriſmes* politiques. Des *Aphoriſmes* de Droit.

Aphorisme, ſe dit quelquefois figurément de ce qu'on veut faire paſſer pour un principe cèrtain. Je tiens cela pour un *aphoriſme.*

Ce mot vient du Grèc ἀφορισμὸς, qui ſignifie le même, d'ἀφορίζω *ſeparo, ſeligo*, je ſépare, je choiſis; c'eſt-à-dire, ſentences choiſies, ſeparées.

APHRODISIE, ſ. f. *Aphrodiſia.* Iſle de la mèr Pèrſique.

Aphrodisie, ſ. m. *Aphrodiſium.* Nom d'une ville d'Afrique proche d'Adrumète, & d'une autre de Chypre au nord, à neuf mille de Salamine, & d'une ville d'Eſpagne qui donnoit auſſi ſon nom au Promontoire ſur lequel elle étoit ſituée.

APHRODISIADE, ſ. f. *Aphrodiſias.* Nom propre d'un Temple de Vénus, d'une Iſle qui paroit avoir été la même que l'*Aphrodiſie* de la mèr Pèrſique, & de pluſieurs Villes. Etienne compte juſqu'à douze *Aphrodiſiades.* La Ville de Carie, qu'on nomme aujourd'hui par corruption *Apodiſia*, ou ſelon d'autres *Abodiſia*, ſe nommoit autrefois *Aphrodiſias.* Elle eſt au 38e d. 40. m. de longitude, & au 38e d. 10. m. de latitude, & a eu un Evêque.

APHRODITE, ſ. f. *Aphrodites, Venus.* Nom de Vénus. Il eſt pur Grèc, & vient de ἀφρὸς, *écume*, parce que les Poëtes, & entre autres Héſiode dans ſa Théogonie v. 19. & 198. feignent qu'elle naquit du ſang qui découla de la plaie que Jupitèr fit à Saturne, mêlé avec l'écume de la mèr. Ce mot ne ſe dit guère dans les autres Langues, & point du tout en François.

C'étoit auſſi le nom d'une danſe chez les Anciens, dans laquelle on repréſentoit Vénus.

APHRODITE, *Aphrodites.* Ville d'Afrique vèrs l'Ethiopie.

APHRODITIE. *Aphroditia*, Petite région de la Laconie.

APRONILLE, ſ. f. Plante. Elle pouſſe des feuilles dès ſa racine; elles ſont plus longues & plus étroites que celles du poireau. Ses racines ſont picquantes & améres: quand on les prend en breuvage, elles provoquent l'urine.

APHRONITRE, ſ. m. *Aphronitrum.* Écume de nitre, c'eſt-à-dire, ce que le nitre a de plus ſubtil & de plus légér. On n'en trouve plus.

APHTHARDOCITE, ſ. m. & f. *Aphthardocita.* Nom d'heretiques. Les *Aphthardocites*, ennemis jurez du Concile de Chalcedoine, ſortis des Eutichiens, parurent vèrs l'an 535. Ce nom vient du Grèc ἄφθαρτος *incorruptible*, & δοκέω, *je juge, il me paroit*; & il leur fut donné parce qu'il leur paroiſſoit que le corps de Jesus-Christ étoit incorruptible & impaſſible, & qu'ils ne concevoient pas qu'il eut pu mourir. Voyez Sanderus hér. 109. & Baronius à l'an 535. Les Jéſuites d'Anvèrs *Act. Sanct. April. T. I. p.* 559 pretendent que c'eſt une faute de dire *Aphthardocite*, & qu'il faut dire *Aphtartodocite.* Et en effèt, Euſtathius Auteur de la vie de S. Eutychius P. C. la même p. 558. B. dit *Apthartodocitas*; & l'on reprend Lipoman & Surius d'avoir imprimé *Apthardocitas.*

APHTE, ſ. f. *Aphta, Lactucimen.* Tèrme de Médecine. Les *apthes* ſont cèrtains ulcéres qui naiſſent dans la ſurface interieure de la bouche, & qui ont quelque choſe de chaud. Les *aphtes* ne ſont pas des ulcères profonds, ils ſe forment en quelque partie que ce ſoit de la bouche, dans le palais, aux gencives, aux côtez, à la racine de la langue. Les enfans, ſur tout ceux qui ſont à la mammelle, ſont fort ſujets aux *apthes* lorſque le lait de la nourrice eſt corrompu, que l'eſtomac de l'enfant ne le peut digerer; alors les vapeurs âcres du lait aigri & corrompu, qui s'élevent, éxulcèrent facilement les parties molles & délicates. Quand les *apthes* viennent dans un age parfait, elles ſont cauſées par des humeurs tenuës, ſereuſes & âcres, qui regorgent dans tous le corps, & qui ſont portées à la bouche. Il y a des *apthes* blanches, il y en a auſſi de rouges, de livide & de noirâtres: les blanches & les rouges ſont les moins dangereuſes & les plus faciles à guérir; les livides & les noirâtres ſont ſouvent mortelles. Un liniment

ment de miel roſat, & l'huile de vitriol mêlez enſemble, eſt un bon remède pour les *aphtes*. Voyez Joel ſect. 7. l. 2. Lazare Rivière, obſerv. Jean Hartmanus, Foreſtus, Degori.

API.

API. Sorte de pomme. *Malum apiolum*. Elle eſt petite, & colorée d'un rouge aſſez vif. On la conſerve long-tems.

L'*Api* eſt une pomme de Demoiſelle & de bonne compagnie. Elle commence d'être bonne du moment qu'elle n'a plus rien de vèrd, ni auprès de la queuë ni auprès de l'œil, ce qui arrive aſſez ſouvent dès le mois de Decembre. Elle veut être mangée avec ſa peau. Il n'y a point de pomme qui ſoit ſi fine & ſi delicate. Elle dure depuis le mois de Décembre juſqu'en Avril; elle n'apporte aucune odeur déſagréable; mais au contraire un certain petit parfum delicieux dans une chair extrêmement fine. Elle eſt de très-grand raport, très jolie, & ne ſe fane jamais. La Quint.

Api, eſt auſſi une eſpèce d'ache que l'on fait blanchir. *Apium*.

APIOS, ſ. m. *Apios*. Plante de l'Iſle de Candie. Ses tiges ſont fort menuës & rougeâtres. Elle porte des fleurs comme celles de la ruë.

APIQUER, v. n. Tèrme de Marine. *Imminer anchora*. On dit que le câble *apique*; c'eſt-à-dire, que le vaiſſeau approche de l'ancre qui eſt mouillée, & que le cable commence à ſe roidir & à être pèrpendiculaire, ou *à pic*.

APIS, ſ. m. *Apis*. Nom propre d'une Divinité Egyptienne. C'étoit un bœuf que l'on nourriſſoit dans un Temple qui étoit dans le Delta. Strabon dit qu'il avoit le front blanc avec quelques parties du corps, & le reſte noir. Herodote dit Liv. III. ch. 28 qu'il avoit ſur le dos l'image d'un aigle, que la figure blanche qu'il avoit au front étoit quarrée, & que du reſte il étoit tout noir, qu'il avoit un eſcarbot à la langue, & que les crins de ſa queuë étoient διπλᾶς c'eſt-à-dire doubles, ou de deux couleurs, ou de deux ſortes. Pline Liv. VIII. ch. 46. dit qu'il avoit la figure d'un croiſſant au côté; & en effèt nous lui voyons cette marque dans une medaille d'Hadrien rapportée par Triſtan T. I. p. 514. Ammien Marcellin en dit autant. Apparemment il n'eſt decrit differemment que parce que ce n'étoit pas toujours le même bœuf; car un des principaux points du culte d'*Apis*, étoit de ne le laiſſer pas vivre long-tems. Après qu'on l'avoit tué on lui faiſoit des obſèques magnifiques, & on gardoit un grand deüil juſqu'à ce que les Prêtres en euſſent trouvé un autre. Les Egyptiens diſoient qu'il étoit conçu du feu du Ciel. Cambyſe ſe mocqua des Egyptiens, fit tuer tous ceux qui celebroient la fête d'*Apis*, foueter ſes Prêtres, & le bleſſa lui-même à la cuiſſe; le pauvre *Apis* en mourut quelque tems après. Selon le P. Kirkèr *Latium*, p. 106. *Apis* & Serapis ſont la même choſe. P. de S. Julien Antiq. de Bourg p. 225. prétend qu'*Apis* a été honoré en Gaule, & que c'eſt de là que viennent les noms de Boteaux & de Vireaux, *Bos bic*, le Bœuf Dieu. Ciceron *de Nat. Deor. L. I. n.* 81. Tacit L. IV. Hiſt. c. IV. Luc. L. VIII. v. 479. L. IX. 160. Euſebe L. II. de la Prép. Macrob. L. I. Saturn. c. 21. S. Aug. *De Civit. L. XVIII.* 5. Kirkèr Œdip. Ægyp. T. III. p. 285. parlent de ce Dieu *Apis*.

Apis eſt auſſi le nom d'un Roi d'Egypte, & de quelques autres Rois des Argiens, de Synope, & de Sicyone.

APL.

APLESTER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt, Déplier, ou étendre les voiles pour recevoir le vent, & ſe préparer à partir & faire voile. *Explicare*. On ne s'en ſèrt plus.

APLOMB, adv. pèrpendiculairement, vèrticalement. *Lineis ad perpendiculum directis*. Une ligne élevée *à plomb* fait de chaque côté un angle droit. Le Soleil donnoit *à plomb* ſur ſa tête. Scar.

Apolmb, ſ. m. Se dit chez les ouvriers. *Perpendiculum*. Ce mur tient bien ſon *aplomb*, eſt bien droit; celui-là fait ventre, il a pèrdu ſon *aplomb*. En ce ſens *a* ne fait point une particule, & on ne le ſépare point de *plomb*. Dira-t-il que ces arcs doubleaux de 40, 50, ou 60 pieds de diamétre qui étoient déja en voute, puiſſent, en ſuivant la rondeur de la Tour qu'ils portoient, & en ſe détournant ainſi de l'*aplomb*, ſoutenir un ſi prodigieux fardeaux. Cordem.

APLOME, ſ. f. *Aploma, atis*. Tèrme de liturgie. L'*aplome* eſt une des nappes qu'on met ſur l'autel dans l'Egliſe Grècque.

APLOMER. Vieux mot, qui vouloit dire, *endormir*, ſelon Borel, & qu'on trouve dans Pathelin & dans Nicod.

APO.

APOCALYPSE, ſ. f. *Apocalypſis*. Révélation. C'eſt le dèrnier Livre du Nouveau Teſtament. Il contient les révélations de S. Jean ſur pluſieurs myſtères. Il écrivit ſon *Apocalypſe* dans l'Iſle de Pathmos où il étoit relégué: on ne convient pas ſi c'étoit ſous le règne, & pendant la pèrſecution de l'Empereur Domitien. C'eſt le livre du Nouveau Téſtament, ſur lequel les ſentimens des Pères & le témoignage de l'Egliſe a le plus long-temps varié. S. Jérome rapporte que les Egliſes Grècques doutoient de la canonicité de l'*Apocalypſe*. S. Baſile, & S. Gregoire de Nazianze la rejettoient, & le Concile de Laodicée n'en fait point de mention dans le Canon des Écritures. Quelques-uns même l'ont attribuée à l'hérétique Cerinthus: & d'autres à un autre Jean, Diſciple de S. Jean. Denys d'Alexandrie trouvoit que l'*Apocalypſe* étoit écrite en mauvais Grèc, & il y avoit rémarqué des ſoleciſmes & des barbariſmes. Je crois pourtant, diſoit-il, que l'*Apocalypſe* contient un ſens caché & myſterieux, & j'admire ce que je ne ſçaurois comprendre, plûtôt que de le condamner. S. Juſtin, S. Irénée, & S. Auguſtin, n'ont point douté qu'elle ne fût canonique. Le troiſiéme Concile de Cartage en 397. l'a miſe dans le Canon des Livres ſacrez; & depuis les Egliſes d'Orient & d'Occident la liſent ſous le nom de l'Apôtre S. Jean.

Saint Jérôme, dans une de ſes Epitres qu'il écrit à Dardanus, parle de l'*Apocalypſe* comme d'un Livre qui n'étoit point reçu communement des Egliſes Grècques de ſon temps: mais le Cardinal Baronius prouve dans ſes Annales que cette penſée de S. Jérôme ne peut pas être vraie dans toute ſon étenduë, puiſque S. Epiphane qui vivoit en ce tems-là, a deffendu l'autorité de l'*Apocalypſe* contre les hérétiques Alogiens & contre les Theodotiens. Ces Alogiens qui l'attribuoient à Cérinthe, demandoient de quelle utilité pouvoit être cette *Apocalypſe*, où il eſt parlé des ſept Anges & des ſept trompettes. Ils tournoient en ridicule ce qui eſt dit de ces ſept trompettes; mais S. Epiphane les convainc en cela ou de malice ou d'ignorance par les paroles de S. Paul, qui a fait mention de ces trompettes dans ſa premiére Epître aux Corinthiens, chap. 15. v. 52. où il dit: *Que la trompette ſonnera, & que les morts reſſuſciteront au ſon de cette trompette.*

Ces Alogiens traitoient de ridicules pluſieurs autres choſes qui ſont dans l'*Apocalypſe*; & entr'autres ce qui y eſt rapporté touchant les quatres Anges liez ſur l'Euphrate: mais pour répondre aux objéctions de ces hérétiques, il ſuffit de remarquer en general que ce Livre n'eſt pas une ſimple hiſtoire, mais une prophètie; & qu'ainſi il n'eſt pas ſurprenant que l'Auteur ſe ſoit exprimé à la manière des prophètes, dont le ſtile eſt ordinairement figuré. Les Alogiens avoient donc tort de s'inſcrire en faux contre l'*Apocalypſe*, à cauſe des expreſſions qui leur paroiſſoient extraordinaires. Ce qu'ils oppoſoient de plus apparent contre l'autorité de ce Livre, étoit ces paroles du chap. 2. v. 15. *Ecrivez à l'Ange de l'Egliſe de Thyatire:* il n'y avoit alors, diſoient-ils, aucune Egliſe Chrétienne dans Thyatire. S. Epiphane, qui ſuppoſe avec eux qu'il n'y avoit en effèt aucune Egliſe alors en ce lieu-là, eſt obligé d'avoir recours à l'eſprit prophetique, comme ſi S. Jean avoit prévû ce qui y devoit arriver dans la ſuite des tems. Il y a de l'apparence que quand S. Epiphane écrivoit contre les Alogiens, on n'avoit point de catalogue des Evêques de cette Egliſe, ou d'autres actes d'où l'on put connoître qu'elle fût une Egliſe fondée dès le tems des Apôtres; c'eſt pourquoi Grotius a répondu ſagement à cette objéction, qu'il n'y avoit à la vérité aucune Egliſe de Gentils dans Thyatire lorſque S. Jean écrivoit ſon *Apocalypſe*; mais qu'il y en avoit une de Juifs, comme il y en avoit auſſi une ſemblable dans Theſſalonique avant que S. Paul y prêchât.

Il y a auſſi eu des Ecrivains orthodoxes qui ont rejetté l'*Apocalypſe*, comme un Livre qui autoriſoit les rêveries de Cerinthe touchant le regne charnel de Jesus-Christ ſur la tèrre. Denis, Evêque d'Alexandrie, écrivit deux livres intitulez *Des promeſſes*, où il combattit fortement les explications d'un Evêque d'Egypte appellé Nepos, qui donnoit un ſens tout-à-fait Juif aux promeſſes que Dieu a faites aux hommes dans l'Ecriture: Voyez le mot de *Millénaires*. Conſultez Euſebe, Hiſt. Eccleſ. Liv. VII. chap. 24.

Quoique Denis d'Aléxandrie reconnût l'*Apocalypſe* pour un Livre divin, il prétendoit qu'il étoit d'un autre Jean que de S. Jean l'Evangeliſte, qu'il prétendoit prouver par la diverſité du ſtile; mais il n'y a rien de plus foible que les raiſons qu'on tire de cette diverſité de ſtile. Il eſt vrai que dans la plûpart des éxemplaires Grècs, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, on lit à la tête de ce Livre le nom de *Jean le Theologien*: mais ceux qui ont mis ce titre, ont voulu déſigner par cette expreſſion l'Apôtre S. Jean, que les Pères Grècs nomment le Theologien par excellence pour le diſtinguer des autres Evangeliſtes.

Eraſme a été cenſuré par les Theologiens de Paris pour avoir avancé, *qu'on avoit douté long-tems de l'autorité de l'*Apocalypſe, *non ſeulement parmi des Hérétiques, mais même parmi les Orthodoxes, qui doutoient du nom de l'Auteur, bien qu'ils le reçuſſent comme un Livre divin.* Cette propoſition fut cenſurée par les Docteurs, qui dirent qu'on connoiſſoit manifeſtement par l'uſage de l'Egliſe & par les définitions des Conciles, que l'Apôtre S. Jean étoit l'Auteur de l'*Apocalypſe*.

Il y a eu pluſieurs Livres qui ont été publiez ſous le titre d'*Apocalypſe*. Sozomène rapporte que dans les Egliſes de la Paleſtine on liſoit une *Apocalypſe* de Saint Pièrre. Il parle auſſi d'une *Apocalypſe* de S. Paul, que les Cophtes ſe vantent d'avoir encore aujourd'hui. Euſebe dit auſſi quelque choſe de ces deux *Apocalypſes*. S. Epiphane parle d'une *Apocalypſe* d'Adam, Nicéphore d'une *Apocalypſe* d'Eſdras. Gratien & Cedrenus font mention d'une *Apocalypſe* de Moïſe. On parle auſſi d'une du Prophéte Elie; Gratien nomme encore une *Apocalypſe* de S. Thomas & une de S. Etienne; Porphire, dans la vie de Plotin, parle des *Apocalypſes* de Zoroaſtre, de Zoſtrien & de Nicothée, d'Allogéne, de Meſus. Toutes ces *Apocalypſes* ſont apocryphes, & des pièces ſuppoſées. Deſmarêts a fait de belles moralitez ſur l'*Apocalypſe*. M. Boſſuet & M. l'Abbe de la Chétardie ont fait des Commentaires ſur l'*Apocalypſe*, ou Explications de l'*Apocalypſe*.

Apocalypse, ſe dit auſſi figurément d'un langage ou d'un diſcours obſcur. *Obſcurus ſermo.* Tes volumes ne ſont rien qu'une éternelle *apocalypſe*. Main.

Ce mot vient d'ἀποκαλύπτω, qui en Grée ſignifie, *je revele, je découvre*.

APOCALYPTIQUE, adj. m. & f. Prophétique, qui tient de la révélation. *Libri vaticinus.*

APOCIN, ou **APOCYN**, ſ. m. *Apocynum ſ. n.* Genre de plante, qui comprend beaucoup d'eſpèces tirées la plûpart d'Amérique. Celle qui nous eſt la plus commune vient de Canada, où elle y eſt appellée hèrbe de la houatte, ou le cotonniér. Ses racines ſont blanchâtres, groſſes comme le doigt, tracent & s'étendent fort loin. Elles donnent aux pointes pluſieurs tiges hautes de ſix à ſept pieds, garnies de feuilles oppoſées deux à deux, longues de ſix pouces ſur moitié moins de largeur, & d'un vèrd pâle. Ses fleurs naiſſent par bouquets à l'extremité des tiges & d'entre les feuilles. Elles ſont ſoûtenuës chacune par des pedicules grêles & longs de deux pouces & demi. Chaque fleur eſt une cloche purpurine, renvèrſée, rabbatuë en dehors, & découpée en cinq parties; de ſon milieu s'éléve un chapiteau formé par cinq cornets diſpoſez en rond. Le chapiteau reçoit dans ſon centre le piſtile, qui devient une veſſie pointuë, longue de trois à quatre pouces, & large de deux, arrondie, dans laquelle ſont renfèrmées des ſemences appliquées les unes ſur les autres, & chargées d'une aigrette fine & argentée. C'eſt de cette aigrette qu'on fait en Canada une houatte. Ces fleurs ſont remplies d'une liqueur mielleuſe qui attire les mouches, & elles y ſont ſouvent priſes & arrêtées comme les oiſeaux à la glu. De cette liqueur mielleuſe on fait en Canada une éſpèce de ſirop, qu'on réduit même en conſiſtence de ſucre. L'*apocin* donne du lait en quelque endroit qu'on le bleſſe. On a cru qu'il étoit très-pèrnicieux aux chiens, & c'eſt d'où vient ſon étymologie, de ἀπὸ, & de κύων, κύονος, κυνὸς; comme ſi on vouloit dire que cette hèrbe éloigne les chiens. Il y en a une autre éſpèce qui a ſes fleurs comme le muguet, & ſes feuilles ſemblables à celles de la touteſaine.

APOCOPE, ſ. f. *Apocope, Amputatio, reciſio.* Tèrme de Grammaire. Raccourciſſement, figure par laquelle on coupe quelque choſe à la fin d'un mot. Ce mot eſt pur Grèc. Il vient de ἀποκοπὴ, fait d'ἀποκόπτω, je coupe, qui eſt compoſé de la prépoſition ἀπὸ, & du vèrbe κόπτω, *je coupe, je retranche.*

APOCRÉOS, ſ. f. Tèrme de Liturgie chez les Grècs. *Carniprivium, Septuageſima.* C'eſt la ſemaine qui répond à celle que l'Egliſe Latine appelle *Septuageſime*. On l'appelle *apocreos*, ou *privation de chair*, parce qu'après le Dimanche qui la ſuit on ceſſe de manger de la chair, & l'on fait uſage de laitage juſqu'au ſecond jour après la Quinquageſime, où commence le grand jeûne du Carême. Durant l'*apocréos*, on ne chante ni *triode* ni *alleluya*.

APOCRISIAIRE, ou **APOCRISAIRE**, ſ. m. *Apocriſiarius.* Envoyé, Agent, qui portoit les réponſes d'un Prince. Il fut enſuite le Chancelièr d'un Prince, & gardoit le ſceau. Dans la baſſe Latinité on trouve *Aſecrata, æ*, Sécretaire, pour *Apocriſiaire*. Zozime le définit Sécretaire d'Etat pour les affaires étrangères, & c'étoit la même choſe que ceux que Vopiſcus dans Aurelien appelle *Notarios Secretorum*. Jean de la Porte définit *Apocriſiaire* Sécrétaire.... Chancelier; parce qu'il eſt le Sécretaire du Prince, & qu'il ſait ſes ſecrets. Cette qualité a été depuis principalement attribuée au Deputé du Pape, qui réſidoit de ſa part à Conſtantinople pour y recevoir les ordres du Pape, & la reponſe de l'Empereur. S. Grégoire étoit *Apocriſiaire* du Pape Pelage à Conſtantinople; ce fut pendant ce tems-là qu'il compoſa ſes Morales ſur Job. L'*Apocriſiaire* faiſoit la fonction des Nonces ordinaires du Pape auprés des Princes Catholiques. Les *Apocriſiaires* etoient ordinairement Diacres, & ils n'avoient rang qu'aprés les Evêques, comme on le voit par le Concile de Conſtantinople aſſemblé durant que Mennas en étoit Patriarche; où Pélage, Diacre de l'Egliſe Romaine, & *Apocriſiaire* du S. Siége, n'eſt nommé qu'aprés tous les Evêques. Quelquefois cependant l'*Apocriſiaire* avoit rang de Légat, & précedoit même les Patriarches. L'héréſie des Monothelites empêcha quelque tems les Papes d'envoyer un *Apocriſiaire* à Conſtantinople. Dans la ſuite le Pape Léon II. en envoya un à la prière de l'Empereur; mais enfin l'héreſie des Iconoclaſtes, que les Empereurs ſoûtenoient, ne pèrmit plus aux Papes d'envoyer un *Apocriſiaire* à Conſtantinople; & c'eſt proprement en tems-là que la coûtume d'en envoyer, qui avoit été ſeulement interrompuë auparavant, ceſſa entièrement: car ceux que les Papes envoyèrent depuis à Conſtantinople après que les François s'en furent rendus maîtres, n'étoient point de ſimples *Apocriſiaires*, mais des Cardinaux, avec pouvoir de Légat *à latere*. Voyez Du Cange, Boullenger. Ce ne fut point au reſte les ſeuls Nonces du Pape qu'on appella *Apocriſiaire*. Il ſemble par la Novelle 6. de Juſtinien, Ch. II. que tous les Cléres envoyez à la Cour des Empereurs par les Patriarches, & qui y réſidoient pour avoir ſoin des affaires de leurs Egliſes, s'appelloient *Apocriſiaires*. Quelques-uns prétendent que ce fut ſous ce Prince que les Papes commencèrent à envoyer des *Apocriſiaires* à Conſtantinople; quoique Hincmar *L. de Ordine Palatii C.* 13. diſe que cette coûtume commença dès que la Cour Impériale fut établie à Conſtantinople. On trouve encore que du tems de Charlemagne on appelloit *Apocriſiaire*, le Grand Aumônièr de France. Ainſi Hincmar, dans ſon quatriéme Opuſcule *de Ord. Palatii C.* 16. dit que l'*Apocriſiaire* étoit celui qu'en France on appelloit Chapelain ou Garde du Palais, *Quem Noſtrates Capellanum, vel Palatii Cuſtodem appellant*, & qui gouvèrnoit tout le Clèrgé du Palais. Il prenoit connoiſſance de toutes les affaires Eccléſiaſtiques. C'étoit auſſi le Confeſſeur de tous les Officièrs de la maiſon du Roi. On lui donnoit le nom d'*Apocriſiaire*, parce qu'on le conſultoit ſur tous les cas importans, & qu'on ſe régloit ſouvent ſur ſa réponſe. Il vient en effet du Grèc ἀπόκρισις, qui ſignifie, *réponſe*. Il eſt appellé *reſponſalis* en Latin par Hincmar, Ep. 3 c. 13.

On trouve encore que l'*Apocriſiaire* étoit un Officier dans les Monaſtères; c'étoit comme le Garde du Tréſor: il avoit auſſi ſoin d'ouvrir & de fermer les portes de l'Egliſe; & faiſoit à peu près les mêmes choſes que les Sacriſtains font aujourd'hui.

On trouve *Apocriſariatus* dans la vie de S. Léon IX. écrite par Wibèrt, *Apocriſariat*, dignité d'Apocriſiaire.

APOCRYPHE, adj. m. & f. Douteux, qui vient d'un Auteur incèrtain, ou auquel on ne peut pas ajoûter beaucoup de foi. *Libri apocryphi, libri dubiæ fidei.* Les Calviniſtes accuſent fauſſèment beaucoup de livres de la Bible d'être *apocryphes*, comme Judith, Tobie, Eſdras, les Machabées, &c. Vous nous citez-là un paſſage, une hiſtoire, qui ſont bien *apocryphes*, qui ne ſont point vraiſemblables, qui ne ſont point d'autorité. En matière Eccléſiaſtiques on le dit de tout ce qui eſt écrit ou prêché par les Hérétiques ou Schiſmatiques, & qui n'eſt point reçu par l'Egliſe Catholique. Voſſius ſoutient que quand il s'agit de Livres ſacrez, le mot d'*apocryphe* ne ſe donne qu'à des ouvrages, que ni la Synagogue, ni l'Egliſe n'ont point inſérez dans leurs Canons; quoiqu'on les joignit avec la Sainte Ecriture, & qu'on les lût même dans l'Egliſe.

Ce mot vient du Grèc ἀποκρύπτειν, qui ſignifie *cacher*, parce que leur origine n'eſt pas connuë. Saint Jerome tient qu'on a donné ce nom aux livres *apocryphes*, parce qu'ils contiennent les myſtères cachez des Hérétiques. On peut dire que la ſignification de ce mot eſt douteuſe, puiſque les uns donnent ce nom ſimplement aux livres qui ne ſont point dans le Canon de l'Ecriture; & les autres aux livres, ou douteux, ou ſuppoſez. Il eſt cèrtain du moins que le mot *apocryphe* ſignifie, *caché* & *ſecret*. Tels étoient les livres des Sybilles, dont la garde étoit commiſe aux Décemvirs ſeulement. Par la même raiſon les Annales des Tyriens & des Egyptiens étoient appellées *apocryphes*. Avant la vèrſion des Septante les livres du Vieux Teſtament étoient *apocryphes* à parler en ce ſens. Dans la ſuite les Chrétiens, à l'éxemple des Juifs, changèrent abſolument la ſignification du mot, & appellèrent des livres *apocryphes*, des livres d'une fidélité douteuſe & ſuſpècte.

Le mot d'*apocryphe* dans ſa prémière origine, ſignifie *caché*. & en ce ſens-là tous les ecrits qui étoient cachez dans les Temples étoient appellez *apocryphes*, parce qu'ils n'étoient point venus à la connoiſſance du peuple. Quand les Juifs publièrent leurs Livres ſacrez, on ne donna le nom de Canoniques & Divins, qu'à ceux qui furent publics; les autres qui demeurèrent enfèrmez dans leurs Archives, n'étoient *apocryphes* que parce qu'ils ne parurent point dans le public. Et ainſi il ſe pouvoit faire qu'ils fuſſent véritablement divins & ſacrez; mais ils n'étoient point reconnus pour tels. M. Iſaac Voſſius, qui convient que c'eſt-là la véritable ſignification du mot d'*apocryphe*, en a abuſé dans ſon

Livre des *Oracles des Sybilles*, lorſqu'il prétend que ces Livres ont été véritablement inſpirez, & qu'ils ont même été lûs autrefois dans les Egliſes, étant joints avec les autres Livres ſacrez qui compoſoient le recueil de la Bible Grècque des Septante.

On a donc nommé *apocryphe*, à l'égard de la Bible, tout ce que les Juifs n'ont point mis dans leur Canon des Livres ſacrez. C'eſt en ce ſens-là qu'on lit dans S. Epiphane que les Livres *apocryphes* ne ſont point dans l'Arche; c'eſt-à-dire, dans l'armoire où les Juifs enfèrment leurs Livres ſacrez. Scaligèr, qui n'a point entendu les paroles de S. Epiphane, les a corrompuës en voulant les corriger. Il a crû au contraire que ce Père a mis les *apocryphes* dans l'Arche; mais cette faute eſt ſi groſſière qu'il eſt ſurprenant qu'un ſi habile Critique y ſoit tombé. Auſſi Serarius Jeſuite, l'a-t-il relevée dans ſes Prolégomènes. Suicerus a auſſi fait la même choſe dans ſon *Tréſor Ecléſiaſtique*, ſur le mot *Arau*.

M. Simon prétend dans ſes réponſes à quelques Théologiens de Hollande, que ſi on lit avec attention les écrits des Apôtres, on y trouvera, que non ſeulement ils liſoient la Bible en Grèc, mais même les Livres que les Proteſtans appellent *apocryphes*. Il croit que l'Egliſe les a reçus des Juifs nommez Helléniſtes, avec les autres Livres de l'Ecriture Sainte. Si les Juifs de la Paleſtine, dit-il, ne les ont pas reçus, ce n'eſt pas qu'ils fuſſent *apocryphes* dans le ſens qu'on donne préſentement à ce mot, mais parce qu'ils ne liſoient chez eux que les Livres qui étoient écrits en Hebreu. De ces Helléniſtes ils ont paſſé à l'Egliſe dès le tems des Apôtres; leurs prémiers diſciples les ont auſſi reçus, comme faiſant une partie de la Bible Grècque.

Il eſt vrai qu'on oppoſe à cela l'autorité de pluſieurs anciens Écrivains Eccléſiaſtiques, & principalement des Grècs, qui ont diſtingué ces Livres qu'on nomme *apocryphes*, de ceux qui ſont dans le Canon des Juifs. Mais outre que ces anciens Ecrivains Eccléſiaſtiques ne conviennent point entre eux touchant le nombre de ces prétendus *apocryphes*, on ne trouve point cette diſtinction appuyée ſur le témoignage d'aucun Apôtre, d'aucun de leurs prémiers diſciples. L'Egliſe de Rome, qui a toûjours été conſiderée comme la principale Egliſe du monde, n'a point auſſi diſtingué ces deux ſortes de Livres: Les Egliſes d'Afrique les ont reçus également comme divins avant le Concile de Nicée; ce qu'on peut prouver par l'autorité de S. Cyprien. On peut aſſurer la même choſe de l'Egliſe d'Alèxandrie, & l'on en trouve des preuves évidentes dans les écrits de S. Athanaſe, car ceux où on fait dire le contraire à ce S. Evêque, ne ſont point véritablement de lui.

On ne peut pas nier que S. Jerôme, le grand défenſeur du Canon des Hébreux de la Paleſtine, n'appuye fortement l'opinion contraire, & qu'il ne diſe même quelquefois que ſon ſentiment eſt celui de toute l'Egliſe. Mais il y a de l'apparence que ce Saint Docteur a éxagéré. S. Auguſtin qui lui eſt oppoſé, & qui vivoit dans le même tems que lui, parle tout autrement. Le Pape Innocent I. qui vivoit auſſi en ce tems-là, reconnoit pour Livres divins ceux que S. Jerôme met au nombre des *apocryphes* dans ſes Préfaces ſur Tobie & ſur Judith. Car il faut lire *apocrypha* dans ces deux préfaces, & non pas *hagiographa*.

APOCROUSTIQUES, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. Médicament pour arêter les humeurs malignes qui ſe jettent ſur une partie infirme. Les remédes *apocrouſtiques* ſont ordinairement froids, aſtringens, & compoſez de parties groſſiéres; en quoi ils diffèrent des remédes qui attirent, qui ſont chauds & compoſez de parties ſubtiles. Le mot *apocrouſtiques* vient d'ἀπὸ, & de κρούω, *pulſo*, *pello*, *repello*.

APOCINUM, Voyez APOCIN.

APODICTIQUE, adj. Tèrme de Logique, qui ſe dit d'un argument démonſtratif & convaincant. *Demonſtrativus*.

Ce mot vient du Grèc ἀποδείκνυμι; qui ſignifie, *je démontre, je fais voir clairement*.

APODIPNE, ſ. m. *Apodipnum*. Tèrme de Liturgie. On appelle *apodipne* dans l'Egliſe Grècque, ce que l'on appelle *Complies* dans l'Egliſe Latine. Ce mot veut dire *après ſouper*, & eſt formé d'ἀπὸ & de δεῖπνον, *ſouper*, parce que cette partie de l'office ſe dit après le repas du ſoir, ἀπὸ τοῦ δείπνου. Il y a deux *apodipnes*; un grand, qu'on ne dit qu'en Carême; & un plus court, qu'on dit le reſte de l'année. Voyez le Typique, l'Anthologe, l'Euchologe, l'Horloge, & ceux qui ont écrit ſur la Liturgie des Grècs.

APOGÉE, ſ. m. *Apogæum*, *ſumma abſis*. Tèrme d'Aſtronomie. Point du ciel qui eſt à l'éxtrémité de la ligne qu'on appelle des abſides, dans lequel le ſoleil, ou les autres planètes ſe trouvent dans leur plus grand éloignement de la tèrre. La lune *apogée* eſt éloignée de nous de ſoixante-cinq demi diametres de la tèrre. Pour ſavoir comment trouver l'*apogée* & le périgée d'une Planète, voyez dans les tranſactions Philoſophiques N. 57. la méthode géométrique de M. Caſſini, avec les conſidérations de M. Mercator ſur cette méthode.

APOGÉE, ſe prend figurément & poëtiquement pour le plus haut dégré où une choſe puiſſe aller. *Summus apex*, *ſupremum faſtigium*. Sa gloire eſt maintenant dans ſon *apogée*: elle ne peut pas aller plus loin. Dans ce ſens il eſt un peu ſuranné.

On trouve *Apogæum* dans la baſſe Latinité pour ſignifier une grotte; une voute ſoutèrraine: il ne ſignifie plus rien d'approchant.

Ce mot vient du Grèc ἀπὸ, *ab*, & γῆ, ou γαῖα, *tèrre*.

APOGRAPHE, ſ. m. *Apographum*. C'eſt une copie de quelque livre, ou écrit. *Apographe* eſt oppoſé à authographe, comme copie à original: ce mot vient d'ἀπὸ à ou *ab*, *de*, & de γράφω, *ſcribo*, *j'écris*. Ces deux mots veulent dire je décris, je tranſcris.

APOIER. Ce mot ſe diſoit autrefois pour *appuyer*. BOREL.

APOLLINARISTES. *Apollinariſta*. Nom d'anciens Sèctaires dont S. Epiphane a parlé fort au long dans l'héréſie des Dimœrites; ils ne croyoient point que JESUS-CHRIST eut pris de la ſainte Vièrge une véritable chair. Apollinaris de Laodicée, qui étoit leur Chèf, avoit feint je ne ſai quelle chair, qu'il prétendoit être de toute éternité, comme le remarque Saint Grégoire de Nazianze *Orat.* 46. Il diſtinguoit l'ame de JESUS-CHRIST de ce qu'on appelle en Grèc νοῦς, *entendement*, & par cette diſtinction il établiſſoit que JESUS-CHRIST avoit pris une âme ſans ſon entendement, & que le Vèrbe ſuppléoit à ce défaut: quelques-uns même d'entre eux nioient que JESUS-CHRIST eut eu une âme. Ils croyoient que les ames des hommes étoient formées par d'autres âmes, auſſi-bien que les corps. Théodoret remarque qu'Apollinaire confondoit les perſonnes de la ſainte Trinité, & qu'il donnoit dans les èrreurs de Sabellius. S. Baſile lui reproche auſſi d'avoir abandonné le ſens litteral en expliquant la Sainte Écriture, pour ne s'attacher qu'au ſens allegorique. L'hereſie des *Apollinariſtes*, qui étoit pleine de ſubtilitez, fut condamnée dans un Synode d'Aléxandrie ſous S. Athanaſe l'an de J. C. 362. & enſuite à Rome par le Pape Damaſe, dans un Concile de l'an 373. Les Sèctateurs d'Apollinaire ne s'accordoient pas tous entre eux, & ne ſoûtenoient pas les mêmes èrreurs; ce qui donna lieu à differentes héréſies, toutes tirées des écrits & des èrreurs d'Apollinaire: les plus conſidérables ſont l'heréſie des Polémiens, Sèctateurs de Polemius, & celle des Antidicomarianites.

APOLLINE, ſ. f. *Apollonia*. Nom propre d'une S^te^ Vièrge qui ſouffrit le Martyre ſous Philippe. Quelques Dictionnaires diſent *Apolline*, ou *Apollonie*, comme ſi l'un & l'autre étoit également bon. Ils ſe ſervent même du dèrnier plûtôt que du prémier dans leurs diſcours. Cela eſt contre l'uſage. On dit toûjours Sainte *Apolline*, & jamais Sainte *Apollonie*, ſi ce n'eſt en Auvèrgne; car M. l'Abbé Chaſtelain, dans ſon Martyrologe au 9^e^ de Fevrier, remarque que dans cette Province on prononce Sainte Apollonie, & non pas Sainte *Apolline*, comme au reſte de la France. Le Martyrologe Romain dit qu'elle ſouffrit ſous Déce, mais ces mots, *ſous Déce*, ajoutez dans le nouveau Martyrologe Romain à l'éloge qu'Uſuard après Addon fait de cette Sainte, ſont contraires à ce qu'en dit S. Denys d'Aléxandrie dans ſa lettre à Fabius d'Antioche, rapportée par Euſébe Liv. VI. ch. 34. où on lit, qu'un an entier avant que Déce commençât à perſecuter l'Egliſe, cette Sainte fut martyriſée à Alexandrie dans une émeute populaire, Philippe étant pour lors Empereur, & non Déce. Dans les bas ſiécles on a inventé des Actes de ſainte *Apolline*, qui n'ont aucun rapport à ce que S. Denys d'Aléxandrie dit d'elle, éxcepté l'arrachement des dents. Le Jéſuite Bollandus, qui les a donnez ſur un manuſcrit d'Utrecht, les qualifie d'apocrypbes. Comme l'Auteur de ces Actes fait tuer Sainte *Apolline* d'un coup d'epée à Rome, ſous Julien l'Apoſtat, ils ont trompé Greven, Caniſius & Ferrarius, en leur faiſant diſtinguer mal-à-propos deux Saintes *Apollines*. Dans ce nom il ne faut point prononcer les deux *ll*, mais ſeulement une, & allonger un peu l'*o*, comme ſi l'on écrivoit *Apôline*: mais ſuppoſé qu'on diſe *Apollonie*, il faut les prononcer toutes deux, & faire l'*o* bref.

APOLLON, ſ. m. *Apollo*. Nom propre d'un Dieu, Fils de Jupitèr & de Latone. Son nom eſt Grèc, & vient ſelon Platon, ἀπὸ τοῦ πάλλειν τὰς ἀκτῖνας, de ce qu'il darde ſes rayons. D'autres prétendent qu'il vient d'ἀπολλύεσθαι, *pèrdre détruere*. Ainſi *Apollon* ſignifie un *déſtructeur*, un *éxterminateur*; parce qu'avec ſes dards il avoit la réputation de tout pèrdre. *Apollon* avoit bien des fonctions dans le Paganiſme. 1°. Il étoit le ſoleil. C'eſt pour cela qu'au rapport de Ciceron *De Nat. Deor. Lib. II.* Chryſippe dérivoit ſon nom de l'*α* privatif, & πολλοὶ, *pluſieurs*, parce qu'il n'y a qu'un ſoleil. Heſichius donne dans cette étymologie, & les Syriens l'appellent, dit-on, חדד *hhadad*, qui ſignifie *un*. C'eſt Macrobe qui le dit, *Saturn. L. I. Ch.* 23. & 21. Il dit encore au même endroit qu'il eſt appellé par les Egyptiens *Horus* qu'on peut tirer de l'Hébreu אור, *or*, qui ſignifie *lumière*. Il étoit auſſi le Dieu & l'inventeur de la Medecine, & de l'art de la divination, auſſi preſque tous les Oracles lui étoient attribuez. On lui attribuë auſſi l'invention de l'arc. Peut-être n'eſt-ce qu'une alluſion aux rayons du ſoleil. Il étoit encore le Dieu de la muſique, de la Poëſie & de la Rhetorique, & préſidoit aux beaux Arts, ayant ſous lui les Muſes. On peignoit toûjours *Apollon* jeune & ſans barbe, & avec de grands cheveux. Le Coloſſe de Rhodes étoit une figure d'*Apollon*. La tête en eſt repréſentée couronnée de rayons ſur les médailles de Rhodes, avec une roſe au revèrs, & le mot ΡΟΔΙΩΝ. On dit qu'il prit le Luth à Mèrcure; car *Apollon* n'en eſt point l'inventeur; Homére en fait l'honneur à Mèrcure dans l'hymne qu'il a compoſée à ſa louange. Cependant Polydore Virgile fait *Apollon* inventeur de la Lyre & de la Flûte, Liv. I. ch. 5. La cigale, le coq, l'éprevier, l'olive & le laurier, lui étoient conſacrez.

Ciceron *De nat. Deor. Lib. II. c.* 57. diſtingue quatre *Apollons.* Le premiér, & le plus ancien, fut le Gardien d'Athénes; le ſecond fut fils d'une Corybante, & naquit en Créte; le troiſiéme, de Jupitèr & de Latone. Euſébe prétend que celui-ci eſt le plus ancien. Le quatriéme né en Arcadie, donna des Loix aux Arcadiens, & ils l'appellèrent à cauſe de cela *Nomion*, ou légiſlateur. *Apollon* a eu bien des ſurnoms, & des épithetes. *Apollon* Acéſien, *Aceſius*, parce qu'il étoit Dieu de la Medecine, ἀκέσμαι. *medeor.* Il eut auſſi à Rome le ſurnom de Médecin, *Medicus*; Actiaque, *Actiacus*, parce qu'il étoit honoré à Actium; Alexicaque, qui chaſſe le mal, à cauſe qu'il preſidoit à la Médecine; *Caliſpex*, qui regarde du haut du Ciel, parce qu'il étoit le ſoleil; Capitolin, *Capitolinus*; Chochéen, *Chochæus*; Clarien, ou de Claros, *Clarius*; Délien, ou de Délos, *Delius*, *Deliacus*; Delphique, *Delphicus*; de Didyme *Didymæus*; Hebdomagéte; *Hebdomagetes*, parce qu'il étoit venu au monde le 7^e^ jour du mois, d'où vient que ce jour lui étoit conſacré; ou parce qu'il étoit venu au monde le 7^e^ mois, comme prétend le Scholiaſte de Callimaque; Heliopolitain, *Heliopolitanus*; Hypèrboréen, *Hyperboreus*; Miléſien, *Mileſius*; Palatin, ou du mont Palatin à Rome, *Palatinus*; Paratonien, *Paratonius*; *Ptous*, *Sarpedonius*, *Socranus*, *Tuſcanicus*: ces noms lui furent donnez des lieux où il étoit honoré; *Daphnæus*, de Daphne, à cauſe d'une fontaine de ce nom qui rendit des oracles, ou du lauriér, en Grèc δάφνη, qui lui étoit conſacré; ἀλεξίκακος, qui remédie, Ἀποτρόπαιος, qui tourne le mal, parce qu'on lui racontoit les mauvais ſonges qu'on avoit eus, afin qu'il les détournât; Προπύλαιος, à cauſe des ſtatuës qu'il avoit ordinairement dans les Portiques; [illegible] [illegible] & λεσχηνόριος, par rapport à ceux qui commençoient à s'adonner aux ſciences, & à ſe trouver dans les aſſemblées des Philoſophes, qu'on appelloit λέσχαι; Λοίμιος, peſtilentiel, qui donne la peſte; *Myricæus*, parce qu'à Leſbos il avoit de la bruyère en main, & qu'en quelques endroits cette hèrbe ſervoit aux divinations; *Navalis*, à cauſe de la victoire d'Actium, dont Auguſte lui crut être redevable. Les Scythes le ſurnommèrent *Acthoſyrus.* Icadius ſon fils le ſurnomma *Patrius.* Il fut appellé *Phanæus*, de φαίνω, parce qu'il découvroit, faiſoit connoître la verité; Pythien, *Pythius*, parce qu'il tua le ſèrpent Python; Sandalier, *Sandalarius*, d'une ſtatuë qu'Auguſte lui dédia dans Rome, & qui avoit des ſandales; Syotodus, dans une inſcription rapportée par Gyraldus Syntag. 7. page 217. Θυραῖος, comme qui diroit Portier, parce qu'il préſidoit aux portes; il eut même le ſurnom de *Bourreau* dans Rome, *Tortor*, parce qu'il avoit une ſtatuë dans la ruë où ſe vendoient les fouëts pour tourmenter les éſclaves. Il y a encore dans l'Antologie, Liv. I. ch. 38. une épigramme de 25 vèrs, dont 24 ne ſont compoſez que des épithétes d'Apollon, rangez ſelon l'ordre alphabétique des 24 lettres Grècques. Voyez auſſi les liſtes des noms d'Appollon qu'a faites M. Bergér.

> *Non, non, ſur ce ſujet pour écrire avec grace,*
> *Il ne faut point monter au ſommet du Parnaſſe,*
> *Et ſans aller rêver dans le double vallon,*
> *La colère ſuffit, & vaut un* Apollon. BOIL.
>
> *Rare & fameux eſprit, dont la fertile veine,*
> *Ignore en écrivant le travail & la peine,*
> *Pour qui tient* Apollon *tous ſes ſecrets ouvèrts,*
> *Et qui ſait à quel coin ſe marquent les bons vèrs.* ID.
>
> *Mais à ſuivre* Apollon, *on ne s'enrichit guère.* QUINAULT.
>
> *J'offre les Arts vainqueurs à leur jeune* Apollon.
> *Sans doute après mon titre on attendoit ton nom.*
> DE LA MOTHE à M. le Duc de Bourgogne.
>
> *Dès que je prens la plume,* Apollon *éperdu,*
> *Semble me dire : Arrête ! inſenſé, que fais-tu ?* BOIL.
>
> *Mais dès qu'on veut tenter cette noble carrière,*
> *Pégaſe s'effarouche & recule en arrière,*
> *Mon* Apollon *s'étonne, & Nimégue eſt à toi;*
> *Que ma muſe eſt encore au camp devant Orſoy.* ID.

> *Eſt-ce* Apollon, *& Neptune,*
> *Qui ſur ces rocs ſourcilleux,*
> *Ont, compagnons de fortune,*
> *Bâti ces murs orgueilleux ?*
>
> *La langue déſormais, pour aider notre zéle,*
> *N'a plus de tour heureux, ni de grace nouvelle.*
> *Mille fameux Auteurs à ta gloire ont écrit,*
> *Si LOUIS a tout fait,* Apollon *a tout dit.* LA MOTHE.
>
> *Quelques vèrs toutefois qu'*Apollon *vous inſpire*
> *En tous lieux auſſi-tôt ne courrez pas les lire.* BOIL.

M. des Reaux a dit dans l'Epitaphe de M. Patru :

> *Tel eſprit qui brille aujourd'hui*
> *N'eût eu ſans ſes avis que lumières confuſes :*
> *Et l'on n'eût eu beſoin d'*Apollon *ni de Muſes,*
> *Si l'on eût toûjours eu des hommes comme lui.*
>
> *Mais je ne puis ſouffrir ces Auteurs renommez,*
> *Qui dégoûtez de gloire, & d'argent affamez,*
> *Mettent leur* Apollon *aux gages d'un Libraire,*
> *Et font d'un art divin un métiér mercenaire.* BOIL.

APOLLON étoit auſſi chez les Anciens le nom d'une danſe dans laquelle on repréſentoit ce Dieu.

APOLLON, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'une des éſpèces des œillets piquetez. C'eſt un piqueté de brun ſur un fin blanc. L'œillet eſt petit, & ſa plante fort ſujette au blanc & à la pourriture. Il eſt à Lille. CULT. DE FL.

APOLLONIE, ſ. f. *Apollonia.* Nom de pluſieurs villes en différentes contrées. Ces villes furent ainſi nommées d'Apollon, à qui elles étoient particuliérement conſacrées. Voyez auſſi APOLLINE.

APOLLONIES, ſ. m. & pl. Nom des fêtes & ſacrifices d'Apollon.

APOLOGÉTIQUE, adj. m. & f. Diſcours qui contient une défenſe, une apologie. *Apologeticus, liber in quo objecta diluuntur.* L'*Apologétique* de Tèrtullien, c'eſt un ouvrage plein de force, & tel qu'il pouvoit ſortir des mains de Tèrtullien. Il y juſtifie les Chrétiens des choſes dont on les accuſoit, & principalement des crimes abominables qu'on diſoit qu'ils commettoient dans leurs aſſemblées, & de leur peu de fidelité pour la patrie. On leur reprochoit ce dérniér crime, parce qu'ils ne vouloient pas faire les ſérmens accoûtumez, & jurer au nom des Dieux tutélaires de l'Empire. Tèrtullien adreſſa ſon *Apologétique* aux Magiſtrats de Rome, parce que l'Empereur Sevère étoit abſent.

> *Sans eux,* (les Dictionnaires) *Giry n'entendoit rien*
> *Aux écrits de Tertullien,*
> *Et l'obſcur* Apullogetique
> *A tout coup lui faiſoit la nique.* MÉNAGE.

APOLOGIE, ſ. f. *Apologia, defenſio, purgatio.* Défenſe, livre, ou diſcours pour juſtifier quelqu'un. Il ſe dit plus particuliérement en matiére de littérature de la défenſe qu'on fait des fautes dont on accuſe un Auteur. L'*Apologie* de Balzac eſt une piéce éloquente. On diſoit bien du mal de vous, mais j'ai bien fait votre *apologie.* Naudé a fait une *apologie* pour tous les grands hommes accuſez de magie.

Ce mot vient du Grèc ἀπολογέομαι, qui ſignifie, *je repouſſe par paroles, je refute.*

APOLOGISTE, ſ. m. Celui qui écrit une apologie. *Defenſor.* François Ogiér a été l'*Apologiſte* de Balzac.

APOLOGUE, ſ. m. *Apologus, fabula.* Inſtruction morale qu'on tire de quelque fable inventée exprès. C'eſt un exemple fabuleux, qui s'inſinuë avec d'autant plus de facilité & d'effèt, qu'il eſt plus commun & plus familiér. LA FONT. JESUS-CHRIST lui-même en a ſanctifié & autoriſé l'uſage, & l'on en peut remarquer un effèt naturel dans celui que le prophête Nathan propoſa à David. S. EVR. Tel qui n'eſt point acceſſible à des remontrances poſitives, ne ſera peut-être point choqué de la cenſure ſecrette & indirècte d'un *Apologue.* ID. L'*Apologue* de l'Aſne & du Rouſſin dans Rabelais.

Ce mot vient du Grèc ἀπολογεῖν, qui ſignifie, *raconter, rapporter.*

APOLTRONNIR, v. act. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit lorſqu'on coupe à un oiſeau les ongles des pouces, qui ſont les doigts de dèrriére, & les cléfs de ſa main : car en lui ôtant les armes, on lui ravale le courage, de ſorte qu'il n'eſt plus propre pour le gros gibiér. *Accipitrem ignavum, inermem efficere.*

Ce mot vient de poltron, & veut dire, rendre poltron; c'eſt-à-dire, timide & lâche.

APOLYTIQUE, ſ. m. Tèrme de Liturgie. L'*apolytique* dans l'Egliſe Grècque eſt ce qui tèrmine l'Office divin, ou les parties conſiderables de l'Office divin. L'*apolytique* conſiſte en cèrtains vèrſets qui changent ſelon les tems, *apolyticum*, & en Grèc ἀπολυτίκιον.

Ce mot vient d'ἀπὸ & de λύω, *ſolvo*. Voyez le P. Goar dans ſes Notes ſur l'Euchologe, l'Ordre de l'Office divin chez les Grècs au commencement du ſecond Tome des actes des Saints du mois de Juin, le Typique de Saint Sabas.

APOMÉCOMÉTRIE, ſ. f. *Apomecometria*. C'eſt l'art qui enſeigne à meſurer la diſtance des choſes eloignées, & à ſavoir combien elles ſont éloignées de nous.

APONEUROSE, ſ. f. Tèrme de Médecine. C'eſt un nom qu'on donne aux éxtrémitez nèrveuſes des muſcles, & qui en ſont partie. *Aponeuroſis*, ἀπονεύρωσις. *Tendones*. On les appelle autrement *tendons*. La ſubſtance de l'*aponeuroſe* ou du tendon, eſt moyenne entre la ſubſtance de la chair ou du muſcle, & celle du nèrf. L'*aponeuroſe* commence à un muſcle & finit à un nèrf : il y en a dont la ſubſtance eſt plus molle & approche plus de celle de la chair ; & d'autres dont la ſubſtance eſt plus fèrme, plus dure & plus ſemblable à celle d'un nèrf.

Ce mot vient d'ἀπὸ, & νεῦρον, qui ſignifie en Grèc un nèrf.

APOPHLEGMATISMES, ſ. m. *Apophlegmatiſmi*. Tèrme de Médecine. Ce ſont des medicamens qu'on mâche pour attirer quantité de phlegmes du cèrveau. Le peuple les appelle *Maſticatoires* ou *Machicatoires*. Le tabac eſt un éxcellent *apophlegmatiſme*, mais il gâte les dents, & les rend jaunes & noires : la ſauge a preſque autant de vèrtus pour faire ſortir les humeurs ſupèrfluës, & elle ne gâte pas tant les dents.

Ce mot eſt Grèc, & vient d'ἀπὸ & φλέγμα.

APOPHORÉTE, ſ. m. *Apophoreta*. C'eſt un mot dont on eſt obligé de ſe ſèrvir en traduiſant Martial, qui a intitulé de ce nom quelques livres de ſes Épigrammes : il ſignifie des dons & préſens qui ſe faiſoient pendant les Saturnales, ou en cèrtaines ſolennitez, ou pour quelques brigues. Selon les Jéſuites d'Anvèrs, *Acta SS. April. T. II. p.* 772. A. Ce ſont proprement de petits préſens que l'on envoyoit de table à ſes amis. Cela paroît par Suétone dans Caligula, ch. 55. & par S. Ambroiſe, dans ſon Exhortation à la Virginité. C'étoit aux Saturnales, & ce n'étoit qu'aux hommes qu'on les envoyoit. Suetone, dans Veſpaſien, ch. 19. n. 4 où il remarque, comme une choſe éxtraordinaire, que ce Prince en envoyoit auſſi aux femmes aux Kalendes de Mars. Symmache, Ép. 11. 80. appelle encore *Apophoréte* les préſens que ceux qui avoient donné des jeux envoyoient enſuite à leurs amis. On l'a dit auſſi du vaiſſeau plat, ou des corbeilles où l'on portoit ces préſens. M. Begar, Tom. 3. pag. 424. a donné la figure d'un inſtrument rond, qui a une queuë, & qui eſt plat & ſans profondeur, qu'il prétend être un *Apophoréte*, ou, comme il écrit, *Apophéréte*. Dans des ſiecles poſtérieurs on trouve ce mot pour ſignifier les Châſſes ou vâſes dans leſquels on portoit les reliques des Saints. Il y en a pluſieurs éxamples dans les anciennes Vies des Saints.

Ce mot eſt derivé par Iſidore *à ferendo*, mais il vient plûtôt du Grèc ἀπὸ, & φέρω, je porte. Le XIV^e^ Livre de Martial eſt intitulé *Apophoréte*, & chaque epigramme déſigne un *Apophoréte*. On voit par là ce que c'étoit, & qu'on envoyoit autre choſe que des mêts. Les Modèrnes qui traitent des *Apophorétes* ſont Turnebe, *Adverſ.* IX. 23. Ciaconius, *de Triclinio*, p. 91. *Struckius Antiq. Conv.* VIII. 24. Lipenius *De Strenis* I. 15. Baccius *De Conviviis Antiq.* IV. 5.

APOPHTHÉGME, ſ. m. Parole ſentencieuſe, ou remarque. *Apophthegma*, *dictum acutum & breve illuſtris viri*. L'*apophthégme* eſt un ſentiment éxprimé d'une manière vive & en peu de paroles ſur quelque ſujet, ou une repartie prompte & ſpirituelle qui cauſe du plaiſir & de l'admiration. Comme il y en a de plaiſans & d'agreables, & qu'ils ne ſont pas tous graves & ſérieux, on pourroit dire que l'*apophthégme* eſt ce qu'on appelle un *bon mot* en François ; mais ce tèrme a plus d'étenduë dans la langue Grècque. Acad. Il y a des *apophthégmes* muets, & où l'action tient lieu de parole. Id. C'eſt un homme profond & d'un grand ſens ; il ne parle que par *apophthegmes*. Lycoſthène a fait un gros recuëil des *apophthégmes* des Anciens, & les a rédigez par chapitres. Éraſme a auſſi raſſemblé les *apophthegmes* des Anciens rapportez par Plutarque & par Diogène Laërce. M. d'Ablancourt a digéré les *apophthégmes* des Anciens dans un meilleur ordre ; & comme la vérité y eſt moins néceſſaire que la beauté, il a été ſouvent obligé d'y donner un autre tour que les Auteurs dont il les a tirez. L'*apophthégme*, ſelon l'Auteur du Traité des bons mots, eſt différent de ce qu'on appelle *bon mot*, parce que l'*apophthegme* doit toûjours être grave & inſtructif, & que le *bon mot* peut être purement divèrtiſſant.

Ce mot vient du Grèc ἀποφθέγγομαι qui ſignifie, *je parle par ſentences*.

APOPHYGE, ſ. f. *Apophyges*. C'eſt l'endroit où la colonne ſort de ſa bâſe, & commence à monter & à échapper en haut. C'eſt pourquoi les ouvriérs l'appellent *eſcape* ou *congé*.

Ce mot en Grèc ſignifie *fuite*.

APOPHYSE, ſ. f. *Apophyſis*. Tèrme de Médecine. C'eſt une éminence qui s'élève ſur la ſupèrficie de l'os, avec laquel elle eſt continuë. Telles ſont les éminences des vèrtébres, de l'omoplate, des os du bras, de la cuiſſe, &c.

Ce mot eſt Grèc, & ſignifie *production au dehors*.

APOPHYSE. Mammillaire, ou Maſtoïde. C'eſt une des éminences éxtèrnes de l'os petreux.

On appelle auſſi *Apophyſes* mammillaires, les nèrfs olfactoires qui ſont le principal organe de l'odorat. Ils vont juſqu'aux os cribleux, où ils ſe diviſent en de petites fibres qui paſſent par les trous de ces os, & qui vont ſe répandre dans la partie ſupérieure du nez.

APOPLÉCTIQUE, adj. m. & f. Qui tient de l'apopléxie. *Attonitus*. Accident *apopléctique*. On appelle auſſi un remède *apoplectique*, celui qui préſèrve ou qui guérit de l'apopléxie. *Sanandæ aut avertendæ apoplexiæ idoneum Pharmacum*.

APOPLÉXIE, ſ. f. *Stupor*, *ſtupefactio nervorum omnium corporis*, *apoplexia*. Tèrme de Medecine. C'eſt une ſoudaine privation du ſentiment & du mouvement de tout le corps, avec léſion des principales facultez de l'âme, accompagnée d'un ronflement & de difficulté de réſpirer. Elle diffère du care, de la létargie & du coma, parce qu'en ces trois autres maladies l'aſſoupiſſement n'eſt pas ſi profond, ni le ſentiment tout-à-fait pèrdu. Elle diffère de la ſyncope, parce qu'en celle-ci il n'y a point de pouls apparent, ou du moins qu'il eſt fort foible ; au lieu qu'en l'*apopléxie* il ſe ſoutient juſqu'à ce que la mort ſoit proche. Elle diffère de l'épilépſie, en ce qu'en celle-ci le mouvement de la faculté animale n'eſt point aboli, mais ſeulement depravé. Et elle diffère de la paralyſie, en ce qu'en celle-ci il n'y a ni aſſoupiſſement, ni privation de connoiſſance. L'*apopléxie* eſt cauſée par l'intèrruption du mouvement du ſang vèrs le cèrveau, & par tout ce qui peut empêcher l'influence des éſprits animaux dans les organes des ſens, & dans les parties qui ſe meuvent volontairement. Tantôt elle vient d'un phlegmon dans le cèrveau, tantôt d'une pituite viſqueuſe, dont le cèrveau eſt rempli, comme il arrive dans les apoplexies d'hivèr & dans celles des vieillards ; tantôt elle vient d'une lymphe trop groſſière qui bouche les nèrfs, ou du ſang répandu dans le cèrveau. Hippocrate diſtingue deux ſortes d'apoplexies, l'une forte, & l'autre foible ; elles diffèrent par le plus ou moins de difficulté à réſpirer ; il faut avouer qu'elles ſont toutes deux très-fortes, puiſqu'elles ſont accompagnées de ſymtômes très-dangereux, & qu'elles cauſent ſouvent la mort. Pour prevenir l'*apopléxie* il faut éviter l'éxcès du vin & du travail, ne point manger avec éxcès, ne point dormir après le dîner, faire beaucoup d'exèrcices de corps, ne ſe point laiſſer accabler de chagrin. Pour guérir de l'*apopléxie* il faut employer des remedes qui faſſent de grandes évacuations, & n'en donner aucun où il entre de l'opium, ou des remédes aſtringens qui augmentent la force du mal.

Ce mot d'*apopléxie* vient du Grèc ἀποπλήττειν, qui ſignifie, *battre*, *étonner*, rendre ſtupide & ſans ſentiment, parce que cette maladie fait tomber en un inſtant, comme ſi on étoit abbattu d'un coup de foudre. C'eſt pourquoi quelques-uns l'ont appellé *ſidération*, comme qui diroit *foudroyement*.

APORE, ſ. m. Problème très-difficile à réſoudre, & qui n'a pas été reſolu. *Aporum*. La quadrature du cèrcle eſt un *apore*.

C'eſt un mot Grèc, ἄπορον, & je ne ſache pas qu'il ſoit fort établi dans notre langue ; il ſignifie en Grèc ce qui eſt douteux, difficile, embarraſſant, où on ne trouve point de paſſages. Il vient de l'*alpha* privatif, & de πόρος, *paſſage*, d'où eſt venu en notre langue le mot de *pore*, qui ne ſe dit que des paſſages impèrceptibles qui ſont dans les corps & qui facilitent la tranſpiration des humeurs. Lorſqu'on propoſoit un problème à quelque Philoſophe Grèc, & ſur tout à un Academicien, s'il n'en pouvoit donner la ſolution, il répondoit ἀπορῶ, c'eſt-à-dire, je ne ſai point cela, j'en doute, je ne puis vous éclaircir là-deſſus. Au reſte, ſi *apore* eſt un mot François ; il eſt de toutes les ſciences. Chacune a ſes difficultez & ſes embarras, & ſi l'on peut ſe ſèrvir de ce tèrme, chacune a ſes *apores*.

APOS. *Jonſton*. C'eſt une hirondelle de mèr, très-garnie de plumes, ſa tête eſt fort large, ſon bèc eſt petit. Cet oiſeau avale des mouches ; ſon col eſt court, ſes aîles ſont longues, la queuë eſt fourchuë. L'*apos* vole ſur la mèr & ſur la tèrre, & ſe nomme *apos*, ἄπους, *ſans piéds*, parce qu'elle les a très-petits.

APOSÉME, ſ. m. Tèrme de Medecine. Eſpèce de médicament liquide, compoſé de diverſes décoctions de pluſieurs plantes, racines, fleurs, feuilles, fruits & ſemences, dulcifiées avec du miel ou du ſucre, clarifiées & aromatiſées avec canelle & ſantaux. *Decoctum*. L'*apoſéme* ne diffère d'avec le ſyrop magiſtral que par la conſiſtance & la cuitte, ce ſyrop étant plus épais &

viſqueux. On y mêle quelquefois des remèdes purgatifs & des ſyrops. L'*apoſème* diffère du julep, en ce que les *apoſèmes* ſont plus épais & plus viſqueux, & qu'ils ne ſe font jamais avec des eaux diſtillées comme les juleps, mais ſeulement avec une décoction. Les *apoſèmes* diffèrent des ſyrops en ce qu'ils ſont plus clairs que les ſyrops. Les anciens Médecins donnoient le nom d'*apoſème* à l'hydromel dans lequel ils avoient fait boüillir les feuilles de cèrtaines plantes. Il y a deux ſortes d'*apoſèmes*, les altératifs & les purgatifs : on les diſtigue encore ſelon les parties pour la guériſon deſquelles on les donne; ainſi il y a des *apoſèmes* céphaliques, des *apoſèmes* hèppatiques, des *apoſèmes* ſpléniques, &c. CHOMEL.

Ce mot vient du Grèc ἀποζέω qui ſignifie *deferveſco*. Ce qui montre qu'il faudroit l'écrire par un *z*, mais comme nous donnons le ſon du *z* à l'*s* qui eſt entre deux voyelles, l'uſage eſt de mettre une *s* à ce mot comme à beaucoup d'autres qui devroient avoir un *z*.

APOSIOPÈSE, ſ. f. Tèrme de Rhétorique, qu'on appelle autrement *Réticence*. *Reticentia*. Figure par laquelle on ne laiſſe pas de parler d'une choſe, en faiſant ſemblant de n'en vouloir rien dire.

Ce mot vient d'ἀποσιωπάω, *taceo*, *reticeo*, d'où ſe fait ἀποσιώπησις, *apoſiopèſe*.

APOSTASIE, ſ. f. Abandonnement de la vraie Réligion, ou d'un Ordre dans lequel on a fait profeſſion ſans diſpenſe légitime. *Catholicæ religionis, vel inſtituti religioſi deſertio*. L'*apoſtaſie* d'un Moine eſt la ſuite ordinaire de ſon héréſie, ou de ſa debauche. Les Novatiens diſoient qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de pardonner le crime de ceux qui étoient tombez dans l'*apoſtaſie*, DU PIN. Julien, à ſon *apoſtaſie* près, fut le premièr des Ceſars. SPANHEIM. Les Anciens ont diſtingué trois ſortes d'*apoſtaſies*. La première, *à ſupererogatione*, ſe commet par le Clèrc, ou le Religieux qui abandonne ſa profeſſion pour retourner à l'état laïque. La ſeconde *à mandatis Dei*, par celui, de quelque état qu'il ſoit, qui abandonne généralement les Commandemens de Dieu, quoiqu'il conſèrve encore la foi. La troiſiéme *à fide*, par celui qui abandonne non ſeulement les bonnes œuvres, mais encore totalement la foi. DE LA MARC. Cette diviſion n'eſt pas aſſez juſte. Dans la première eſpèce il n'eſt pas néceſſaire qu'un Religieux ſe réduiſe à l'état laïque pour commettre une *apoſtaſie*, il ſuffit qu'il renonce à ſon Ordre & à ſa Religion, demeurât-il dans l'état Eccléſiaſtique, ou paſſât-il dans un autre Ordre, s'il n'en a la diſpenſe. La ſeconde eſpèce ne porte point aujourd'hui le nom d'*apoſtaſie*, on l'appelleroit libèrtinage, debauche, impiété. Pour la troiſiéme, il n'eſt pas néceſſaire de renoncer totalement à la foi, c'eſt-à-dire, à tous les articles de la foi; il ſuffit d'être hérétique ſur un ſeul pour être apoſtat. Voyez APOSTAT.

APOSTASIER, v. n. Tomber dans l'apoſtaſie; devenir Apoſtat. *Catholicam religionem, vel inſtitutum religioſum deſerere*. Les éſclaves Chrétiens ſont dans un dangèr pèrpetuel d'*apoſtaſier*, de devenir renégats.

APOSTAT, ſ. m. Tranſfuge, déſèrteur, qui quitte la vraie Religion, ou qui renonce à ſes vœux. *Catholicæ religionis, vel inſtituti religioſi deſertor*. L'Empereur Julien a été ſurnommé l'*Apoſtat*. Les Moines qui quittent le froc & renoncent à leurs vœux, ſont des *Apoſtats*. Il y a cette différence entre l'hérétique & l'*Apoſtat*, que l'hérétique n'abandonne qu'une partie de la foi, & que l'*Apoſtat* n'en conſèrve plus rien. DE LA MAR. Cette différence n'eſt pas vraie. Le Catholique qui ſe fait hérétique, quoique l'on profeſſe encore dans le parti hérétique qu'il embraſſe pluſieurs points de foi comme les Catholiques, eſt cependant *Apoſtat*, & il eſt hérétique & *Apoſtat* tout à la fois; mais celui qui eſt né dans l'héréſie eſt ſimplement hérétique, & n'eſt point *Apoſtat*.

La foi de ſiécle en ſiécle à nos ayeux tranſmiſe
Les tenoit tous unis dans le ſein de l'Egliſe,
Quand d'un Moine Apoſtat *la folle ambition*
Vint troubler cette paix, rompre cette union. GENEST.

APOSTAT, ſe diſoit autrefois proprement de celui qui avoit fauſſé la foi promiſe à ſon Capitaine. *Tranſfuga*, *deſertor*. On le dit encore de ceux qui changent de parti, & ſe rangent dans le parti oppoſé. Vous nous avez abandonné; vous êtes un *apoſtat*. Les Turcs traitent les Pèrſans d'*apoſtats*, comme ayant altéré & corrompu la Religion de Mahomet. SMITH.

APOSTATE, ſ. f. Celle qui quitte ſa Religion, ou qui renonce à ſes vœux. *Quæ deſerit Religionem veram, aut inſtitutum religioſum*. C'eſt une franche *apoſtate*.

Ce mot vient du Latin *apoſtare*, qui ſignifie, *mépriſer*, *violer*. Dans ſon origine le mot d'*apoſtat* ne ſignifioit autre choſe que *prévaricateur*; & on diſoit *apoſtare leges*; pour dire, *pécher contre la Loi*. DU CANGE. Le mot d'*apoſtare* vient d'ἀπὸ, & ἵστημι, *ſto*, *je me tiens à part*.

APOSTER, v. act. Attirer quelqu'un, le mettre en avant pour épier, tromper & ſurprendre quelqu'un. *Adornare, ſubornare, apponere*. Les calomniateurs ont des témoins *apoſtez*, pour dépoſer fauſſement contre leurs parties. Cet acte eſt ſigné par une pèrſonne *apoſtée*, qui a pris le nom ou l'habit d'un autre pour tromper le Notaire ou les Contractans. Il a choiſi un Juge *apoſté*, fait à ſa poſte. Les Grands ont des gens *apoſtez* pour ſemer de fauſſes nouvelles, ſelon que leurs intérêts les y obligent. Les filous ont toûjours près d'eux des gens *apoſtez*, afin de ne ſe point trouver ſaiſis des vols qu'ils font. Je vous demande une grace, qui eſt, que vous ne vous imaginiez pas que j'aye *apoſté* ce vieillard. PORT-R.

Ce mot vient de *poſitus*, de *pono*.

APOSTHÈME, ſ. m. Tèrme de Médecine. Voyez APOSTUME.

APOSTILLE, ſ. f. Annotation ou renvoi qu'on fait à la marge d'un écrit pour y ajoûter quelque choſe qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir & l'intèrpréter. *Adſcripta ad marginem annotatio*. Pluſieurs Auteurs ont commencé le Droit par de ſimples notes & *apoſtilles*. Un Notaire eſt obligé de parapher, avec les Parties, toutes les *apoſtiles* d'un contrat.

APOSTILLE. *Contentio*. Se dit au Palais en parlant des débats & conteſtations qui ſe font lors de l'éxamen des comptes, ou des jugemens qui ſont rendus ſur chaque article. Les *Apoſtilles* ſe mettent ſur les comptes de la Chambre de la main de l'Auditeur qui les rapporte. On diſoit anciennement *poſtil*, *poſtilla*, & ce mot venoit de *poſitum*.

APOSTILLER, v. act. *Adſcribere*. Mettre des apoſtilles, qui ſe dit tant des notes & remarques qu'on fait ſur les livres, que des additions qui ſe font ſur les minutes des contrats, & de ce qu'on met dans les marges des comptes.

APOSTILLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Adſcriptus*. Les contrats les plus *apoſtilez* ſont les meilleurs; ils ſont paraphez en plus d'endroits.

APOSTIS, ſ. f. Tèrme de Marine. Deux longues piéces de bois de 8. pouces en quarré, tant ſoit peu abaiſſées : l'une eſt le long de la bande droite, & l'autre le long de la bande gauche d'une Galère, depuis l'eſpale juſqu'à la conille; chacune portant toutes les rames de la chiourme par le moyen d'une groſſe corde.

APOSTOILE, ſ. m. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement le Pape. On trouve ce mot dans Paſquier, Hugues de Bèrcy, la Bible de Guyot, Villehardouin, &c.

De notre père l'Apoſtoile
Voulſiſſe qu'il ſemblaſt l'étoile.

APOSTOLAT. Dignité ou miniſtère d'Apôtre *Apoſtoli munus, Apoſtolica dignitas, Apoſtolatus*. Saint Matthias vint par la voye du ſort à l'*Apoſtolat*. Nous avons reçu par notre Seigneur JESUS-CHRIST la grace de l'*Apoſtolat* que nous éxèrçons en ſon nom. PORT-R. Anciennement l'Epiſcopat en général étoit appellé *Apoſtolat*, c'étoit le titre honoraire. On le trouve encore attribué aux Evêques dans le ſixiéme & le ſeptiéme ſiécle. Depuis pluſieurs ſiécles on ne le donne plus qu'au ſouverain Pontife.

Autrefois on diſoit *apoſtolité* pour *apoſtolat*. Philippe Mouſkes dans ſon hiſtoire manuſcrite de France, dit :

Por çou que Grigore cil Pape
De ſon avoir at acaté
*Le don de l'*Apoſtolité.

Voyez Du Cange.

On appelle *Apoſtolat* la charge ou commiſſion des Apôtres de la Synagogue dont nous allons parler tout à l'heure. Julien dans ſa lettre 25. au peuple Juif, & S. Epiphane dans l'héréſie 30. qui eſt celle des Ebionites, la nomment ainſi. Cet *Apoſtolat* (car on l'appelloit ainſi) & cette commiſſion d'aller lever l'argent dans une Province, s'accordoit comme une récompenſe & une grace par le Patriarche. Elle donnoit le pouvoir de régler tout ce qui regardoit la diſcipline, & de dépoſer les Miniſtres inférieurs; c'eſt-à-dire, ſelon S. Epiphane, les Chéfs de la Synagogue; *il falloit dire*, des Synagogues, les Prêtres, les Anciens, & les Azanites. TILLEM.

APOSTOLE, ſ. f. Levée que les Patriarches Juifs faiſoient dans les Provinces par le miniſtère de ceux qu'ils nommoient Apôtres, & dont nous parlerons tout à l'heure. *Apoſtole*. Julien l'Apoſtat, dans ſon Ep. aux Juifs, leur remet l'*Apoſtole*; c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, l'envoi du tribut qu'ils lui payoient. *Miſſio tributi, quæ dicitur Apoſtole*.

Ce mot eſt Grèc, ἀποστολὴ. *Miſſio*, envoi.

APOSTOLE, ſ. m. Eſt auſſi un vieux mot qu'on a dit autrefois pour Apôtre. *Apoſtolatus*. Voyez APOSTRE.

APOSTOLIN, ſ. m. *Apoſtolinus*. Nom de Religieux. L'Ordre des *Apoſtolins* commença au XIV^{e} ſiecle à Milan en Italie. Ils prirent ce nom, parce qu'ils faiſoient profeſſion d'imiter la vie des Apôtres, ou la vie Apoſtolique des premiers fideles. Papebrock. *Act. Sanct. Jun. T. I. p.* 550. On appelle auſſi Apôtres; *Apoſtols*, là même *T. II. p.* 1051.

APOSTOLIQUE, adj. m. & f. Qui vient des Apôtres. *Apoſtolicus.* L'Egliſe Catholique, *Apoſtolique* & Romaine. La Doctrine, la Foi *Apoſtolique.* Les Miſſions *Apoſtoliques.*

On le dit auſſi de tout ce qui ſe fait ou ſe dit à la maniére des Apôtres. Une vie, une maxime, un diſcours *Apoſtolique.* Il prêche à l'*Apoſtolique*, c'eſt-à-dire, ſimplement, ſans fard, ſans oſtentation, & par un pur motif de devotion. En cette phraſe il eſt advèrbe, & ſignifie, *Apoſtoliquement.*

Dans la primitive Egliſe on nomma *Apoſtoliques*, & les Egliſes qui avoient été fondées par les Apôtres, & les Evêques de ces Egliſes, parce qu'ils étoient ſuccéſſeurs des Apôtres. Cela ſe bornoit à quatre, qui ſont Rome, Alexandrie, Antioche & Jéruſalem; parce qu'il n'y avoit que ces quatre Egliſes qui euſſent eu des Apôtres pour Evêques. Dans la ſuite les autres Egliſes prirent auſſi le titre d'*Apoſtoliques*, mais ſeulement à cauſe de la conformité de leur Doctrine avec celle des Egliſes qui étoient *Apoſtoliques* par leur fondation, & parce que tous les Evêques ſe diſoient ſuccéſſeurs des Apôtres. La premiére fois qu'on trouve ce titre donné à tous les Evêques, c'eſt dans la lettre de Clovis au Concile d'Orléans tenu en 511. ſelon le P. Sirmond. Le Roi donne aux Evêques, non pas le titre d'*Apoſtoliques*, mais de très-dignes du Siege *Apoſtolique*, *Apoſtolica Sede digniſſimi.* Le Roi Gontram appelle auſſi en 581. les Evêques du Concile de Mâcon. Pontifes *Apoſtoliques*, *Apoſtolici Pontifices.* Les formules de Marculphe écrites l'an 660. comme l'a montré le ſavant M. Bignon dans la premiére de ſes notes ſur ces formules; ces formules, dis-je, ſont pleines de ce titre. On le trouve encore dans Gregoire de Tours Liv IX. Ch. 41. & 49. dans Sidonius Apollinaris L. VI. Ep. 1. Après tout, ces exemples ne regardent que les Gaules, & ſouvent ce tèrme dans les Formules de Marculphe, & dans Gregoire de Tours, ne ſe dit pas ſeul & abſolument quand il ſe dit des Evêques; ſouvent il eſt joint à d'autres termes, & ſemble tomber ſur la pèrſonne plutôt que ſur la dignité. *Viro Apoſtolico. Ille Rex viro Apoſtolico illi Epiſcopo. Apoſtolica ſede digniſſimo, Sancto & Apoſtolica ſede digniſſimo, Sanctus & apoſtolicus Remedius Pontifex ejuſdem urbis.* Dans Greg. de Tours, *Epitom. C.* 10 Auſſi le P. Ruinard Bened. dans ſa note ſur cet auteur Liv. IV p. 166. not. 1. remarque que quoique les Sieges Epiſcopaux s'appellaſſent *Apoſtoliques*, & qu'on donnât en ce tems-là le titre d'*Apoſtolique* à tous les Evêques; cependant lorſqu'on donnoit ce titre abſolument, & ſans ajoûter le nom de l'Evêque ou de ſon Siege, il s'entendoit principalement du Siege de l'Evêque de Rome. En éffet, c'eſt ainſi qu'en uſe Grégoire de Tours L. II. Ch. I. *Hiſt. Franc.* & Liv. I. Ch. 39. *De glor. Mart.* Et M. Bignon dit qu'après tout les Conciles & les Pères crient par tout d'un conſentement unanime, que le Siége de Rome eſt appellé *Apoſtolique* d'une maniére particuliére. Voyez ſes notes ſur les Form. de Marculphe p. 251. de l'edit. in 4°. à Paris *1666.* & Savaro ſur l'épit. I du ſixiéme Liv. de Sidon. Apol. p. 363. Balſamon en convient dans ſa préface ſur le Concile de Carthage. Au reſte, l'uſage de donner ce titre aux Evêques ne paſſa pas le ſeptiéme ſiécle. Dans les ſiécles ſuivans cette qualité fut reſtreinte au Pape ſeul; & les trois Patriarchats d'Aléxandrie, d'Antioche, & de Jéruſalem étant tombez ſous la puiſſance des Infidéles, ce titre demeura ſeul au Siége de Rome. C'eſt pourquoi on ne le donne aujourd'hui abſolument qu'à l'Évêque de Rome, ſuivant la déciſion du Concile de Reims en l'an 1049. S. Grégoire le Grand avoit prétendu de ſon tems que ce titre, qui étoit commun à tous les Evêques, appartenoit ſpécialement au ſucceſſeur de S. Piérre. C'eſt pourquoi dans le même Concile de Reims un Evêque d'Eſpagne qui l'avoit pris, fut éxcommunié pour s'être arrogé cette prérogative réſèrvée au Pape. Ainſi on dit le Siége *Apoſtolique*; le Nonce *Apoſtolique*; un Notaire *Apoſtolique*; un Bréf *Apoſtolique*; la Chambre, la Chancelerie *Apoſtolique.*

APOSTOLIQUE, ſ. m. & f. *Apoſtolicus.* Nom de ſècte d'hérétiques. Il y a eû deux ſortes d'hérétiques qui ont eû ce nom. Les premiers *Apoſtoliques*, nommez autrement *Apotactiques*, ſortirent de la ſècte des Encratites & des Cathares. Ils faiſoient profeſſion de ne ſe point marier, de s'abſtenir de vin, de viande, de renoncer aux richeſſes, & d'imiter en cela les Apôtres. C'eſt pourquoi ils s'appellèrent *Apoſtoliques* par un éſprit d'orgueil, dit S. Auguſtin hér. 40. Ils parurent vèrs l'an 260. d'autres diſent en 145 mais il entendent apparemment parler de leurs Pères les Encratites; car les *Apoſtoliques* ne firent bande à part que vèrs le milieu du troiſiéme ſiecle. Voyez S. Epiphane hér. 61. S. Aug hér. 40. & Baron. à l'an 260. Ils s'appellèrent auſſi Cathares & Apotactiques. Voyez ces mots.

Les autres hérétiques nommez *Apoſtoliques*, parce qu'ils s'imaginoient vivre à l'*Apoſtolique*, ſont du douziéme ſiecle. Ils blâmoient le mariage, & menoient avec eux des femmes de mauvaiſe vie. Ils condamnoient le batême des enfans, la créance du Purgatoire, la priére pour les morts & l'invocation des Saints, & ſuivoient en bien des choſes les éxtravagances des Manichéens. S. Bèrnard écrivoit contre eux.

APOSTOLIQUEMENT, adv à la maniére des Apôtres; ſaintement, avec ſimplicité. *Apoſtolorum in morem.* Ce Prelat vit ſans faſte, & *Apoſtoliquement.*

APOSTOLORUM, ſ. m. *Unguentum Apoſtolorum.* Tèrme de Pharmacie. Sorte d'onguent mondicant, qui eſt compoſé de douze drogues, en pareil nombre que celui des Apôtres, ce qui lui a donné ce nom. Il a été inventé par Avicenne. On l'appelle auſſi, *Onguent de Venus*, à cauſe qu'il éſt de couleur vèrte.

APOITRE, ſ. m. Envoyé, Diſciple, de JESUS-CHRIST, qui a eu miſſion pour prêcher ſon Evangile par tout le monde, & pour le porter à toutes les nations de la terre. *Apoſtolus.* Le Symbole des *Apôtres.* Saint Piérre eſt le prémier des douze *Apôtres.* S. Paul eſt appellé par excellence l'*Apôtre* des Gentils, parce que c'eſt celui qui a fait le plus de convèrſions parmi eux, ſon miniſtère leur ayant été particuliérement deſtiné, comme celui de l'*Apôtre* ſaint Piérre aux Juifs. On donne quelque marque diſtinctive à tous les *Apôtres.* A S. Piérre des Clefs; S. Paul une Épée; S. André une Croix en ſautoir; à S. Jacques le mineur un bâton de foulon; à S. Jean un Calice, d'où s'envole un sèrpent ailé; à S. Barthelemi un couteau; à S. Philippe un long bâton, dont le bout d'enhaut a la forme de Croix; à S. Thomas une lance, à S. Matthieu une hache; à S. Matthias une cognée; à S. Jacques le Majeur un bourdon & une callebace; à S. Simon une ſcie; à S. Thadée une maſſuë.

Le mot d'*Apôtre* dans ſon origine ne ſignifie autre choſe que *délégué* ou *envoyé*, on le trouve dans Herodote en ce ſens, qui eſt le ſens naturel de ce mot. Il eſt appliqué dans le Nouveau Teſtament à divèrſes ſortes d'Envoyez, premiérement aux douze diſciples de J. C. qui ſont appellez *Apôtres* par éxcellence. C'eſt en ce ſens-là que quelques faux Predicateurs de l'Evangile conteſtèrent à S. Paul ſa qualité d'*Apôtre*, parce qu'il n'y avoit que ceux qui avoient été témoins des actions de J. C. qui puſſent prendre cette qualité. Pour répondre à ces faux Docteurs qui avoient ſéduit les Egliſes de Galatie, il commença par ces mots la lettre qu'il leur écrivit: *Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par aucun homme; mais par* J. C. *& Dieu ſon Pere.* Il voulut leur faire connoître que ſa miſſion venoit immediatement de Dieu, & qu'il étoit par conſéquent véritablement *Apôtre.*

En ſecond lieu le nom d'*Apôtre* ſe prend pour de ſimple Envoyez des Egliſes; comme quand S. Paul dit au Ch. 16. de ſon Epître aux Rom. v. 7. *Saluez Andronicus & Junia mes parens, & qui ont été avec moi, leſquels ont un grand nom parmi les Apôtres*

En troiſiéme lieu on dònnoit le nom d'*Apôtres* à ceux que les Egliſes envoyoient porter des aumônes aux Fidéles des autres Egliſes. Ce qui avoit été pris des uſages des Synagogues, qui appelloient *Apôtres* ces Envoyez. C'eſt en ce ſens-là que S. Paul écrivant aux Philippiens, dit au Ch. ſecond de ſa lettre, qu'Ephrodite leur a sèrvi d'*Apôtre* & de Miniſtre pour l'aſſiſter dans ſes beſoins.

APOITRE, eſt auſſi celui qui a le prémiér planté la Foi en quelque endroit. S. Denys de Corinthe eſt l'*Apôtre* de la France. S. François Xaviér eſt l'*Apôtre* des Indes.

On donna encore au commencement de l'Egliſe le nom d'*Apôtre* à d'autres que les douze que J. C. choiſit. Ainſi S. Paul, *Rom. XVI.* 7. dit qu'Andrinople & Junie ſont conſidérables entre les *Apôtres.* Quelques-uns croyent qu'on appelloit ainſi ceux qui avoient annoncé l'Evangile les prémiérs en quelque lieu.

Le Pape a été appellé *Apôtre*, & par nos anciens Ecrivains François, *Apoſtole.* Voyez ſur cela Sidonius Apollin. Liv. VI. ép. 4. & 7. & la note de Savaro. Depuis il a été donné au Pape ſeul, enſorte que nos Ecrivains François l'appelloient *Apoſtole*, comme l'a remarqué M. Bignon dans ſes Notes ſur les Formules de Marculphe p. 251. édit. de Paris *in* 4°. 1666.

S. Paul eſt auſſi appellé ſimplement & abſolument l'*Apôtre.* Les Prédicateurs ſur tout en uſent ſouvent ainſi. Je ſai que l'*Apôtre* & les Saints ont gemi devant Dieu, de trouver dans eux l'ennemi le plus dangereux de leur ſalut. CHEMIN. Voilà un excellent moyen de ſe conſèrver en grâce, & ſi je l'oſe dire, de s'y confirmer; aſpirer toûjours à un nouveau degré de charité, ſelon le conſeil de l'*Apôtre.* ID. Ce que l'*Apôtre* nous dit, nous confirme ce que les Pères nous diſoient. PELISS. Loin de cette chaire cet art qui loüe vainement les hommes par les actions de leurs ancêtres, & qui s'arrête à des généalogies ſans fin, comme parle l'*Apôtre*, plus propres à ſatisfaire une vaine curioſité, qu'à édifier une foi ſolide. FLECH. Avoit deja la mort à ſes côtez, mourir comme l'*Apôtre*, à chaque moment, & ne s'empreſſer pas d'arriver à la ſainteté par la voye courte & abregée d'une vie fervente, il n'y a ou qu'une ſtupidité groſſière, ou qu'une infidélité au moins commencée, qui puiſſe aller juſques-là. BOURDAL. Quelquefois on dit, Le *grand Apôtre*; & cette réponſe, pour appliquer ici la parole du *grand Apôtre*, c'eſt la réponſe de la mort. BOURDAL. Cette expréſſion au reſte eſt très-ancienne & ne nous eſt pas particulière. Nous l'avons priſe des Pères Grécs & Latins qui en uſent très-ſouvent. C'eſt auſſi en ce ſens qu'on appelloit à Conſtantinople *le Docteur de l'Apôtre*, une des Dignitez de l'Egliſe de cette ville, dont la charge, ou la fonction étoit d'expliquer au peuple les Epîtres de Saint Paul.

On appelle auſſi en tèrmes de liturgie, & même dans l'uſage ordinaire, les Epîtres de S. Paul du nom d'*Apôtre*. S. Grégoire, dans ſon Sacramentaire dit, *deinde ſequitur Apoſtolus*, puis ſuit l'*Apôtre*, c'eſt-à-dire, l'épître qui eſt tirée des épîtres de S. Paul. Lire l'*Apôtre*, c'eſt lire les épîtres de S. Paul. Ce nom chez les Grècs ſignifie auſſi dans le même ſens, & en tèrme de liturgie, un livre d'Egliſe qui contient les épîtres de l'*Apôtre*, c'eſt-à-dire, de S. Paul, ſelon l'ordre qu'ils les liſent dans leurs Egliſes pendant le cours de l'année. Ils en ont un qui contient les Evangiles, qu'il appellent Εὐαγγέλιον, *Evangile*. Celui dont nous parlons apparemment ne contenoit d'abord que les épîtres de S. Paul, & pour cela fut nommé l'*Apôtre*. Depuis long-tems il renfèrme auſſi les actes des *Apôtres*, les Epîtres Canoniques, & l'Apocalypſe. Il eſt auſſi nommé *actes des Apôtres*, Πραξαπόστολος, parce que c'eſt le prémier livre qui s'y trouve.

Le nom d'*Apôtre* a été auſſi en uſage dans l'Egliſe Latine au même ſens, & il ſe trouve dans S. Grégoire, comme on l'a dit dans Hincmar & dans Iſidore. L'on avoit auſſi des Livres anciens qui contenoient les Evangiles, ou les Epîtres ſelon l'ordre qu'on les liſoit à la Meſſe pendant l'année. Il y en a un fort beau & fort ancien à l'Abbaye de Chelles, qui contient tous les Evangiles de l'année ſelon la Vulgate.

APÔTRES. Chez les Juifs, étoient anciennement cèrtains Officiers qu'ils envoyoient dans les Provinces pour veiller à l'obſèrvation de la loi, pour lever l'argent qu'on donnoit, ſoit pour les réparations du Temple, ſoit pour payer le tribut aux Empereurs, comme il paroit par la lettre de l'Empereur Julien aux Juifs, citée au mot APOSTOLE. Le Code Théodoſien Liv. 14. *De Judæis*, les appelle *Apoſtolos, qui ad exigendum aurum atque argentum à Patriarcha certo tempore diriguntur*. Voyez auſſi la loi 18. *ibid.* Les Juifs les nommoient שלוחים *Schelihhim*, c'eſt-à-dire, *Envoyez*. Ils étoient inferieurs aux Officiers de la Synagogue nommez Patriarches, qui les envoyoient comme des Commiſſaires dans toute l'étenduë de leur diſtrict; ils avoient juridiction de Légats ou d'Envoyez. Quelques Auteurs on remarqué que S. Paul l'avoit été, & que c'eſt à cela qu'il fait alluſion au commencement de ſon épître aux Galates, comme s'il eut dit: Paul, non plus *Apôtre* de la Synagogue, & envoyé par elle pour maintenir & avancer la loi Moſaïque; mais maintenant Apôtre & envoyé de J. C. &c. S. Jerôme, ſans dire que S. Paul l'ait été, croit au moins qu'il fait alluſion à ces *Apôtres* de la Synagogue. S. Epiphane Hér. 30. parle de ces *Apôtres* des Juifs, & dit qu'ils étoient en grande vénération. Voyez auſſi Baronius à l'an 32. de J. C. Honorius défendit aux Juifs ces ſortes de levées & ces *Apôtres*, par la loi que j'ai citée. Voyez Godefroy ſur la même loi. Cet Auteur croit que les noms d'*Apôtres* & de Patriarches n'ont commencé à être en uſage parmi les Juifs qu'après la deſtruction de Jéruſalem. Voyez encore M. de Tillemont hiſt. des Emp. T. I. p. 673.

Papias appella *Apôtres* les Hérétiques nommez communément *Apoſtoliques*, dont nous avons parlé. S. Auguſtin leur donne le même nom, & dit qu'ils faiſoient profeſſion de ne rien poſſeder en ce monde. S. Bèrnard crie auſſi furieuſement contre les Hérétiques de ſon tems, qui ſe nommoient *Apôtres*. Voyez APOSTOLIQUE.

Le peuple appelle auſſi *Apôtres*, des Confrères ou Pénitens qui vont les pieds nuds aux Proceſſions du S. Sacrement & en d'autres ſolemnitez. En Portugal & aux Indes, à Goa on appelle les Jéſuites *Apôtres*. Des fruits ſi viſibles & ſi mèrveilleux firent regarder les deux Miſſionnaires (Xaviér & Rodriguez) comme des hommes envoyez du ciel, & remplis de l'eſprit de Dieu. Auſſi tout le monde leur donna-t-il le ſurnom d'*Apôtres*, & ce titre glorieux eſt demeuré à leurs ſucceſſeurs dans le Portugal. BOUH. *Vie de S. Franç. Xav. Liv. I.* Dans l'arſenal de Brême il y a 12. pieces de canon qu'on appelle les douze *Apôtres*; ſuppoſant que tout le monde doit acquieſcer à la prédication de pareils *Apôtres*.

APÔTRES, chez les Proteſtans, ſont de jeunes Miniſtres qui ont été reçus par proviſion, en attendant qu'ils ſoient appellez au ſèrvice de quelque Egliſe, afin qu'il y en ait toûjours de prêts à remplir les places vacantes; & qu'ainſi les Egliſes ne demeurent pas ſans Paſteurs. Cela ſe pratique ordinairement à Genève & en pluſieurs endroits de la Suiſſe.

On dit provèrbialement & ironiquement, qu'un homme eſt un bon *Apôtre*; pour dire que c'eſt un bon compagnon, ou qu'il eſt hypocrite.

On appelloit autrefois *Apôtres*, les lettres dimiſſoires données à un appellant par les Juges, *à quo*, adreſſées au Juge d'appel, par leſquelles il le cèrtifioit de l'appel intèrjetté, & il lui en renvoyoit la connoiſſance, ſans quoi il n'étoit pas pèrmis de le pourſuivre par l'ancienne rigueur du droit; ce que l'article 117. de l'Ordonnance de 1539 a aboli. *Provocationis indices, & dimiſſionis teſtes Literæ.* Le délai d'obtenir ces Lettres étoit de 30. jours; au lieu de quoi on a introduit les déſèrtions. Cette formule de lettres dimiſſoires, appellées *Apôtres*, a été plus long-tems en uſage dans la Juriſdiction Eccléſiaſtique. Il y en avoit de cinq ſortes. On appelle *Apôtres* les *Dimiſſoires*, lorſqu'ils ont été expediez par le Juge dont eſt appel, & qu'il renvoye l'appellant au Juge ſupérieur: *Reverentiaux*, lorſqu'ils ont été donnez ſeulement par revérance pour le ſupérieur: *Refutatoires*, lorſque le Juge *à quo* ne veut point déferer à l'appel qui lui paroit frivole & illuſoire. *Teſtimoniaux*, lorſqu'en l'abſence du Juge l'appel eſt intèrjetté devant un Notaire: *Conventionnaux*, lorſque par le conſentement des parties l'appel eſt dévolu au Juge ſupérieur. Ce ſtile a été auſſi ſupprimé dans les Cours Eccléſiaſtiques après l'Ord. de 1539. On appelloit encore autrefois *Apôtres*, les Lettres dimiſſoires que l'Evêque donnoit à un Laïque, ou à un Clèrc qui ſe tranſportoit dans un autre Diocèſe pour y être ordonné. Voyez Cujas, Souchet, le commentaire de M. Bourdin ſur l'article 117. de l'Ordonnance de 1539. &c.

Ce mot vient du Grèc ἀπόστολος, qui ſignifie un homme envoyé, du vèrbe ἀποστέλλειν, *envoyer*: d'*Apoſtolus*, on a dit d'abord *Apoſtole*. Le Duc de Bretagne Jean II. dans ſon Teſtament, dit, Et requier & pri mon chèr Père eſpirituel l'*Apoſtole* de Rome. Geoffroy de Villehardouin a dit l'*Apoſtolle* de Rome. Enſuite on a dit *Apoſtle*. Henri III. Roi d'Anglétèrre, dans un Acte de l'an 1266. rapporté par D. Lobineau *hiſt. de Bret. T. II. p.* 409. dit le jur de Jouedy prochein devaunt la feſte S. Barnabé l'*Apoſtl*. Puis enfin *Apôtre*, changeant la lettre *l* en *r*, comme en beaucoup d'autres mots.

APOSTROPHE, ſ. f. Tèrme de Grammaire. C'eſt une virgule qu'on met au deſſus d'une lettre au lieu de quelque voyelle, pour montrer qu'il ne la faut pas prononcer, & qu'on l'a retranchée; ce qui arrive particulièrement à l'*e* feminin en notre langue. *Apoſtrophus, eliſæ vocalis nota.* Par éxemple, *qu'on* dit, au lieu de *que on* dit; au mot *ſi*, S'il eſt vrai.

Ce mot vient du Grèc ἀποστροφή, *averſio*, formé de ἀπὸ, *ab* & στρέφω, *verto*.

APOSTROPHE, eſt auſſi une figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur adreſſe ſa parole à ſes auditeurs, ou à ſa partie même, à d'illuſtres morts, ou même à des choſes inanimées; comme à des tombeaux & autres monumens. *Apoſtropha, converſio.* Le Prédicateur a fait une *apoſtrophe* fort belle & fort touchante. L'*apoſtrophe* que Cicéron adreſſa à Tubéron dans l'oraiſon qu'il a faite pour Ligarius, eſt un des plus beaux endroits de cette pièce.

APOSTROPHER, v. act. Adreſſer la parole à quelque pèrſonne dans un diſcours, ou dans un écrit. *Compellare, alloqui aliquem.* L'endroit où Démoſthène *apoſtrophe* les morts à la journée de Marathon, lui a fait autant d'honneur que s'il avoit reſſuſcité les morts qu'il avoit *apoſtrophez*. PERR.

> *J'aimerois mieux encor tes Prêcheurs furieux,*
> *Qui portant vers le ciel leurs regards effroyables,*
> Apoſtrophent *les Saints comme on chaſſe les Diables.*
> SANLECQ.

APOSTROPHER, ſe prend auſſi pour, Appeller, qualifier. Cet homme ſe plaît mèrveilleuſement à *apoſtropher* les gens.

> *Un pedant qu'à tous coups votre femme* apoſtrophe
> *Du nom de bel eſprit, & de grand Philoſophe.* MOL.

APOSTROPHER, en tèrmes de Grammaire, ſignifie, Ometttre ou retrancher un voyelle, ne la pas prononcer. *Vocalem elidere.* L'*e* feminin eſt la lettre qu'on *apoſtrophe* le plus ordinairement en François, comme on voit dans les éxemples ci-deſſus.

APOSTUME, ſ. f. Les médecins diſent *Apoſthème*. C'eſt une tumeur contre nature qui vient à quelque partie du corps, cauſée par quelque humeur corrompuë qui aboutit ſouvent à une ſuppuration. *Apoſtema, ſuppuratum.* L'*apoſtume* procéde d'une humeur cantonnée en quelque endroit du corps, & hors de ſon lieu naturel. Il vint à Rodriguez une groſſe *apoſtume* au côté gauche près du cœur. BOUH. On l'appelle autrement abcès, & ce mot eſt plus uſité.

Ce mot vient du Grèc *ἀπόστημα*, qui eſt dérivé du vèrbe *ἀφίστασθαι*, qui ſignifie, *abſcedere*, c'eſt-à-dire, ſe départir d'un lieu, pour ſe ranger & ſe cantonner en un autre. Les Arabes s'en ſont ſervi en la même ſignification.

On dit figurément & provèrbialement, Il faut que l'*apoſtume* crève, pour dire, qu'une colère, ou quelqu'autre paſſion cachée, quelque conjuration, ou affaire ſecrette, vienne enfin à éclater.

APOSTUMER, v. n. Se former en pus, ou en *apoſtume*. *Suppurare*. Cette veine n'a pas été bien dégorgée, il faut craindre qu'elle n'*apoſtume*.

Ce mot commence à vieillir. En ſa place, on dit ſupurer, ou venir en ſupuration.

APOTACTITE, ſ. m. *Apotactita*. Nom de Sècte, qui ſignifie *Renonçant*, du Grèc, *ἀποτάσσω*, ou *ἀποτάττω*, *je renonce*. Les *Apotactites* étoient des gens qui pour ſuivre le conſeil Evangélique de la pauvreté, à l'exemple des Apôtres & des premiers Fidèles, renonçoient à leurs biens & ne poſſédoient rien. Il ne paroît pas qu'ils èrraſſent dans les commencemens. Nile même, dans la paſſion de S. Theodote Martyr, ch. 2. avouë qu'ils ont eu de Saintes Vièrges Martyres dans la pèrſécution de Dioclétien au commencement du IVe ſiécle; mais enſuite ils tombèrent dans l'erreur, comme les Encratites, ou Abſtinens, & enſeignèrent que ce renoncement aux richeſſes étoit non ſeulement un conſeil, mais un précepte, &c. Ainſi la loi 6e du Code Théodoſien *de hæret.* les joint aux Eunomiens & aux Ariens, & leur défend toute ſorte d'aſſemblées.

APOTHEOSE, ſ. f. Cérémonie Payenne que faiſoient les Idolâtres pour mettre leurs Empereurs au rang des Dieux; après quoi ils leur dreſſoient des temples & des autels. *Apotheoſis, Conſecratio, Relatio in Deos.* C'étoit un dogme que Pythagore avoit puiſé chez les Chaldéens, que les pèrſonnes vèrtueuſes étoient miſes après leur mort aux rang des Dieux. Les Payens déifioient les inventeurs des choſes utiles au genre humain, & ceux qui avoient rendu quelque ſèrvice important à la République. Juvénal en ſe moquant des fréquentes *apothéoſes*, plaignoit le pauvre Atlas qui alloit ſuccomber ſous le fardeau de tant de Dieux qu'on plaçoit tous les jours dans le Ciel. Bayl. Sénèque ſe moque agréablement de l'*apothéoſe* de Claudius. Tibère propoſa au Senat l'*Apothéoſe* de Jesus-Christ, comme le rapportent Euſèbe, Tèrtulien & S. Chryſoſtôme.

Ce mot vient de la propoſition *ἀπὸ*, & de *Θεὸς*, *Deus*.

Hérodien au commencement du liv. 4. de ſon hiſtoire, parlant de l'*Apothéoſe* de Sevère, a fait une deſcription exacte & fort curieuſe des cérémonies qui s'obſèrvoient dans les *Apothéoſes* des Empereurs. Voici ce qu'il en dit : Après que le corps du defunt a été brûlé avec les ſolennitez ordinaires, on met dans le Veſtibule du Palais ſur un grand lit d'yvoire couvèrt de drap d'or, une image de cire qui le repréſente parfaitement, ayant néanmoins un viſage de malade. Pendant preſque tout le jour le Sénat ſe tient rangé & aſſis au côté gauche du lit avec des robes de deüil. Les Dames de la premiére qualité ſont au côté droit, ayant des robes blanches toutes ſimples & ſans ornement. Cela dure ſept jours de ſuite, pendant leſquels les Medecins s'approchant de tems en tems du lit pour conſiderer ce malade, trouvent toujours qu'il baiſſe, juſqu'à ce qu'enfin ils publient qu'il eſt mort. Alors de jeunes Chevaliers Romains & de jeunes Sénateurs du premier rang chargent ſur leurs épaules ce lit de parade, & paſſant par la ruë ſacrée, ils le portent au vieux marché où les Magiſtrats ont coutume de ſe démettre de leurs charges. Et là il eſt placé entre deux eſpéces d'amphitéâtres, en l'un deſquels ſont de jeunes Gentilshommes, & en l'autre de jeunes Dames des meilleures maiſons de Rome, chantant des Hymnes en l'honneur du mort, compoſées ſur des airs lugubres. Ces hymnes étant achevées, on porte le lit hors de la ville au champ de Mars. Au milieu de cette place eſt dreſſée une forme de pavillon quarré qui eſt tout de bois : le dedans eſt rempli de matières combuſtibles, & au dehors il eſt revêtu de drap d'or, & orné de figures d'yvoire & de divèrſes peintures. Et au deſſus de cet édifice il y en a pluſieurs autres élevez qui ſont ſemblables au premier, tant pour la forme que pour la décoration, ſi ce n'eſt qu'ils ſont plus petits & qu'ils vont toûjours en diminuant. On place le lit de parade dans le ſecond de ces edifices qui a les portes ouvèrtes, & on jette tout à l'entour une grande quantité d'aromates, de parfums, de fruits & d'hèrbes odoriférantes. Après quoi les Chevaliérs font autour du Catafalque une cèrtaine Cavalcade à pas meſurez. Pluſieurs chariots tournent auſſi à l'entour. Ceux qui les conduiſent ſont revêtus de robes de pourpre, & portent des repréſentations ou images des plus grands Capitaines Romains & des plus illuſtres Empereurs. Cette cérémonie étant achevée, le nouvel Empereur s'aproche du Catafalque avec une torche à la main, & en même tems on y met le feu de tous côtez, enſorte que les aromates & les autres matières combuſtibles prennent tout d'un coup; on lâche auſſi-tôt du faîte de cet édifice un Aigle, qui s'envolant dans l'air avec la flamme, va porter au ciel l'âme de l'Empereur, comme les Romains le croyent. Et dès-lors il eſt mis au nombre des Dieux. C'eſt de là que les médailles qui repréſentent des *Apothéoſes* ont le plus ſouvent un Autel, ſur lequel il y a du feu, ou bien un aigle qui prend ſon eſſor pour s'élever en l'air; quelquefois il y a deux aigles. Le mot eſt toujours Consecratio. Quelquefois l'Empereur eſt aſſis ſur l'Aigle, qui l'enleve dans le Ciel. Donat *de Urbe Roma* III. 4. décrit une pierre antique qui repréſente l'*Apothéoſe* de Tite. Il y a dans le Tréſor de la Sainte Chapelle de Paris une très-belle agathe orientale d'une grandeur extraordinaire, qui repréſente l'*Apothéoſe* d'Auguſte, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres de Commode. Voyez CONSECRATION.

APOTHICAIRE, ou comme quelques-uns écrivent, Apothiquaire, ſouvent on ôte l'h, & l'on écrit Apoticaire, ou Apotiquaire. Apoticaire eſt le mieux, ſ. m. Qui éxèrce cette partie de la Medecine qui conſiſte en la préparation des remèdes. *Medicamentarius, Pharmacopola.* A Paris les *Apothicaires* prennent auſſi la qualité de Marchands Epiciérs & Droguiſtes. De Rochefort définit les *apothicaires*, les Cuiſiniérs des Médecins. Nicolas Langius a fait un grand volume contre les *apothicaires*, ſur le peu de connoiſſance qu'ils ont des ſimples, ſur la facilité qu'ils ont à ſe laiſſer tromper des Marchands étrangers qui leur fourniſſent des drogues ſophiſtiques; ſur ce qu'ils donnent une drogue pour une autre, une vieille qui a pèrdu ſes forces, pour une nouvellement venuë du Levant. Deroch. Les Lectures & Maîtriſes des *apothicaires*. Les Jurez & Gardes des *apothicaires*, les compoſitions des *apothicaires*; Jurez *apothicaires*; Maître *apothicaire*; les métiers & états d'*apothicaires* & Epiciers. Tous ces tèrmes ſont des reglemens faits pour les *apothicaires*. A Paris le Corps des Maîtres *apothicaires* eſt joint à celui des Epiciers & Droguiſtes, & on recevoit autrefois parmi les *apothicaires* des Epiciers, qui faiſoient l'une & l'autre profeſſion; mais à préſent il faut être ou tout un, ou tout autre.

Apothicaire *charitable*. C'eſt celui qui donne ſes remèdes par charité. C'eſt auſſi un Livre qui traite des remédes, & qui a été fait particuliérement en vuë des pauvres.

Au reſte, il ne faut ſe ſèrvir de ces ſortes de Livres, qu'avec précaution, comme le commun du peuple n'eſt pas en état de connoître les maladies auſquelles ces remèdes conviennent, il pourroit n'en pas faire une juſte application.

Aſpirant apothicaire, C'eſt celui qui veut être *apothicaire*, & ſe faire apprentif. Avant que les *aſpirans apothicaires* puiſſent être obligez chez aucun Maître de cet art pour apprentifs, ils doivent être, ſelon les ſtatuts, amenez & préſentez au bureau pardevant les Gardes, pour connoître s'il a étudié en Grammaire, & s'il eſt capable d'apprendre la Pharmacie. Après qu'il aura achevé ſes quatre ans d'apprentiſſage, & ſèrvi les Maîtres pendant ſix ans, il doit en rapporter le brevèt & les cèrtificats. Il ſera préſenté au bureau par un Conducteur, & ſubira un éxamen pendant trois heures par les Gardes, & neuf autres Maîtres que les Gardes auront choiſis & nommez. Il ſubit encore un ſecond examen, appellé l'Acte des hèrbes, & enſuite les Gardes lui donnent à faire un chéf-d'œuvre de cinq compoſitions. Voyez dans le Traité de la Police de M. de la Mare, Liv. IV. Tit. X. les réglemens pour les *apothicaires*, & l'apothicairerie.

Ce mot vient du Grèc *ἀποθήκη*, qui ſignifie *boutique*. On trouve *Botecario* dans les Loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque, publiées en 1344. Bartholin ſe plaint qu'il y a trop d'*apothicaires* en Dannemarc, quoiqu'il n'y en ait que trois à Copenhague, & quatre ſeulement en tout le reſte du Royaume, encore faut-il qu'ils faſſent quelque autre trafic pour vivre : ce qui montre qu'on ſe pourroit bien paſſer d'*apothicaires*. On en a compté 1300 dans Londres. Il y a dans des États de la maiſon du Roi un *apothicaire diſtillateur*, diſtingué des *apothicaires*.

Apothicaire, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes : Des parties d'*apothicaire*, ſont des mémoires de frais, ou de fournitures, dont il faut retrancher la moitié pour les payer raiſonnablement. On appelle auſſi un *apothicaire* ſans ſucre, un pauvre *apothicaire*, dont la boutique eſt mal fournie; & figurément tout autre homme ou Marchand qui n'a pas les choſes néceſſaires pour éxèrcer ſa profeſſion, ou pour garnir ſa boutique. *Apothicaire* ſans ſucre ſe dit peut-être, à cauſe que les *apothicaires* employent du ſucre dans pluſieurs de leurs compoſitions, & que s'ils manquent de ſucre, ils n'auront pas les autres ingrédiens qui ſont neceſſaires dans ces compoſitions. On dit auſſi d'un homme qui prend trop de remèdes, que c'eſt une boutique d'*apothicaire*.

APOTHICAIRESSE, ſ. f. Religieuſe qui a ſoin de l'Apothicairerie de ſon Couvent, qui prépare les remèdes pour les malades, & qui conſulte les médecins en leur faveur. *Medicamenta-*

ria. C'eſt la Mère une telle qui eſt *apothicaireſſe* de ſon Couvent.

Apothicaraſſe, ou **Apothicaireſſe**, ſ. f. C'eſt la femme d'un apothicaire. *Pharmacopola uxor*. Il eſt bas en ce ſens.

APOTHICAIRERIE, ſ. f. C'eſt la boutique où ſe préparent, ſe gardent & ſe vendent les remèdes, *Pharmacopolium*. C'eſt auſſi l'art de les bien préparer. *Ars pharmacopœa*. Les gardes de l'*apothicairerie* & Épicerie ; les Maîtres Gardes & Jurez en métier d'*apothicairerie* ; le fait & état d'*apothicairerie* eſt de plus grande conſéquence que tous les autres états quels qu'ils ſoient ; l'art d'*apothicairerie*, les marchandiſes d'*apothicairerie* & épicerie ; toutes ces phraſes ſont tirées des réglemens faits pour les apothicaires & l'*apothicairerie*. Ces réglemens au reſte écrivent toujours *apothiquaire* & *apothiquairerie*, au moins dans le Traité de la Police de M. de la Mare. Il y a dans les Communautez des lieux deſtinez pour l'*apothicairerie*. L'*apothicairerie* de Dreſde eſt fameuſe. On dit qu'il y a 14000. boëtes d'argent toutes pleines de drogues & de remèdes fort renommez.

APOTOME, ſ. m. Tèrme d'Algèbre. C'eſt la différence des nombres incommenſurables dont on fait les additions pour faire les binomes, trinomes, &c. *Apotome*. Voyez Euclide, L. 10 des Élemens.

Apotome, en tèrme de Muſique, eſt la partie qui reſte d'un ton entier quand on en a ôté le demi-ton majeur, *apotomia*, *diſciſſio*. La proportion en nombre de l'*apotome* eſt de 2048. à 2187. Les Grécs ont crû que le ton majeur ne pouvoit être diviſé en deux parties égales, & ils ont appellé la première partie ἀποτομὴ, & l'autre λεῖμμα, ſuivant Pythagore & Platon. Les Anciens ont appellé *apotome* le demi-ton imparfait. Quelques-uns diviſent encore l'*apotome* en majeur & en mineur.

Ce mot vient du Grèc ἀποτέμνω, *abſcindo*.

APOTROPEEN, ENNE, adj. *Averruncus*, *malorum depulſor*. Celui qui détourne quelque choſe de mauvais. Ce nom eſt Grèc Ἀποτρόπαιος, & vient d'ἀποτρέπω, *je détourne*, compoſé d'ἀπὸ, & de τρέπω, *je tourne*. C'eſt une épithete que les anciens Payens donnoient aux Dieux, qui ſelon leur idée détournoient d'eux les maux qui les menaçoient : on les appelloit auſſi ἀλεξίκακοι. Voyez le P. Kirker Tom. III. page 487. ſur les Dieux *Apotropéens* des Egyptiens.

APOUILLE, ſ. f. *Apulia*. On trouve *Apolia* dans la vie de S. Potit le 13. Janv. Bolland. T. I. p. 757. mais d'autres exemplaires liſent *Apulia*. Voyez POUILLE.

APOYOMATLI, ſ. m. Hèrbe de la Floride. Ses feuilles ſont pareilles à celles des poireaux, un peu plus longues & plus déliées. Son tuyau eſt comme celui du jonc. Cette racine a une ſaveur aromatique. Les Eſpagnols en font une poudre qu'ils prennent avec du vin pour la gravelle. Elle excite l'urine ; elle appaiſe les douleurs de poitrine, & guérit les affections de matrice.

APOZÈME. Voyez APOSÈME.

A P P.

APPAISEMENT, ſ. m. Pacification, paix, Traité de paix. Vieux mot. *Pax*, *fœdus*. Ils avoient ordonné par proviſion une paix entre les parties, laquelle eſt appellée dans les titres & actes dreſſez, *Appaiſement*, *appaiſamentum*. Meneſtr. *Hiſt. de Lyon* p. 380.

APPAISER, v. act. Mettre la paix, pacifier. *Sedare*, *comprimere*. Ce mot vient de la prépoſition *ad*, & du mot *pax*, paix, comme qui diroit *ad pacem adducere*, enduire, induire à la paix, amener à la paix, amener à paix. Le Roi a *appaiſé* tous les troubles de ſon État. Un bon Magiſtrat tâche d'*appaiſer* tous les différends, & d'entretenir la concorde entre les Citoyens.

Appaiſer, ſignifie auſſi, adoucir la colère de quelqu'un, lui ôter les ſujets de ſe plaindre. *Iram placare*, *mollire*, *mulcere*. La pénitence des Ninivites *appaiſa* la colère du Seigneur. Le Prince étoit fort irrité, on a eu bien de la peine à l'*appaiſer*. Il eſt difficile de s'imaginer que la nature ait appris aux hommes à *appaiſer* Dieu par le ſang des victimes. Fleury. Ce n'eſt que par pareſſe que l'on s'*appaiſe*, & que l'on ne ſe venge point. La Bruy.

J'ai mandié la mort chez des peuples cruels,
Qui n'appaiſent leurs Dieux que du ſang des mortels. Rac.

Je le vois bien, tu crois que prêt à l'excuſer,
*Mon cœur court après elle, & cherche à s'*appaiſer. Id.

Appaiſer, ſignifie auſſi, Diminuer, amoindrir un mal violent. *Dolorem lenire*, *mollire*, *levare*. *Appaiſer* les douleurs de la goutte, la violence de la fièvre. Ce vèrbe ſe prend auſſi dans une ſignification neutre, *leniri*, *levari*, *mitigari*. Les douleurs de la goutte l'ont fort tourmenté cette nuit, maintenant le mal eſt un peu *appaiſé*. La mer, l'orage, la tempête, ne ſont plus ſi violens, ils s'*appaiſent*. Tout le monde s'eſt d'abord ſoulevé contre vous ; mais ce bruit s'eſt *appaiſé*. Mes maux ſe ſont *appaiſez* dès que j'ai lu ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Voit.

Appaiſer, ſe prend auſſi pour remettre une pèrſonne de quelque trouble, de quelque émotion, *reprimere iracundiam*. Après avoir *appaiſé* le bon père, il reprit ſon diſcours. Pasc.

Appaiſé, ée, part. paſſ. & adj.

APPARAT, ſ. m. Préparation à une action ſolennelle, ou une action publique, préméditée, & faite avec éclat. *Apparatus*, *apparatio*. Ce Bachelier a ſoutenu ſes Thèſes avec grand *apparat* & en grande ſolennité. Cet Orateur a harangué avec *apparat*, il a étalé tout ce qu'il avoit d'éloquence. Cet Avocat a plaidé une cauſe d'*apparat*. Il aime une choſe d'*apparat*, d'éclat & de bruit. Ablanc. Tout l'exterieur & tout l'*apparat* de la gloire qui environne les Conquérans, ne valent pas les douceurs de l'amour. M. Scud. On diſoit autrefois *apparat*, pour ſignifier, *appareil*.

Apparat, ſe dit auſſi de quelques livres diſpoſez en forme de Dictionnaires ou de Catalogues, qui ſoulagent beaucoup dans les études. L'*apparat* ſur Cicéron eſt une eſpèce de Concordance ou de Recueil de phraſes Cicéroniennes. L'*apparat* ſacré de Poſſevin, Jéſuite de Mantouë, eſt un Recueil de toutes ſortes d'Auteurs Eccléſiaſtiques, imprimé en 1615. en trois volumes. On a auſſi appellé *apparat*, la Gloſe d'Accurſe ſur le Digeſte & le Code. On l'a dit auſſi de tout autre Commentaire. Du Cange.

APPARAUX, ſ. m. pl. Tèrme de Marine, qui ſe dit des agreils d'un vaiſſeau, & de toutes les choſes qu'on prépare pour faire un voyage par mèr, même de l'artillerie ; mais on n'y comprend pas l'équipage, ni les vivres, comme on fait dans l'équipement. Un vaiſſeau après le combat eſt dégarni de la plûpart de ſes *apparaux*.

APPAREIL, ſ. m. Ce qu'on prépare pour faire une choſe plus ſolemnellement. *Apparatus*, *apparatio*, *pompa*. L'entrée du Roi a été faite avec beaucoup d'*appareil* & de magnificence : on travaille à l'équipage, à l'*appareil* des cérémonies de ſon Sacre.

Le pompeux appareil, *qui ſuit ici vos pas,*
N'eſt point d'un malheureux qui cherche le trépas. Racin.

On dit auſſi un grand *appareil* de guèrre. Tout cet *appareil* étoit contre les Arabes. Ablanc.

Appareil, en tèrme de Chirurgie, ſe dit des linges & des médicamens néceſſaires pour panſer une playe. *Apparata*, *comparata ad vulneris curationem medicamenta*. Ceux qu'on employe la première fois, ſont appellez premier *appareil*. Elle fit mettre le premier *appareil* à ſa plaie. Ablanc. On ne ſauroit juger de la qualité d'une bleſſure qu'après avoir levé le premier *appareil*. Cet homme eſt mort faute de bon *appareil*, ou autrement. On appelle auſſi en Chirurgie, le grand, le haut & le petit *appareil*, trois différentes méthodes d'extraire la pièrre de la veſſie. Le haut *appareil*, qu'un nommé de Franco a pratiqué le premiér, n'eſt point en uſage. Suivant cette méthode, on fait une inciſion au deſſus du pénil, & à côté de la ligne blanche, & on ouvre enſuite le fond de la veſſie, par où on tire la pièrre. Le grand *appareil* qui a été inventé par Jean de Romanis Médecin de Cremone, environ l'année 1520. ſe pratique en introduiſant une ſonde creuſe dans la veſſie, & faiſant enſuite l'inciſion au périnée, pouſſant la pointe du biſtouri dans la canelure de la ſonde. Il a été ainſi appellé, parce qu'il faut plus d'inſtrumens que pour les autres méthodes. Le petit *appareil*, qui a pris ſon nom de ce qu'il faut peu d'inſtrumens pour le pratiquer, a été inventé par Celſe. On introduit le doigt indice & celui du milieu dans le fondement le plus avant qu'on peut, pour les placer au delà la pièrre, & pour l'approcher du cou de la veſſie. Enſuite on fait une inciſion au périnée pardeſſus la pièrre, par où on la tire.

Appareil, en tèrme de Maçonnerie, eſt la hauteur d'une pièrre, ou ſon épaiſſeur entre deux lits. *Apparatus lapidum*. On taille dans les carrières des pièrres de grand ou de haut *appareil* ; & d'autres de bas *appareil*, pour dire, d'une plus grande, ou d'une moindre épaiſſeur. Toutes les pièrres d'un même lit doivent être d'un même *appareil*. *Appareil*, eſt auſſi l'art de tracer les pièrres & de les placer. Une maiſon de bel *appareil*, c'eſt une maiſon conſtruite avec le ſoin & la propreté que cet art demande.

Appareil de pompe. Tèrme de Marine. C'eſt le piſton de la pompe. *Embolus*.

APPAREILLER, v. act. Aſſortir. Trouver un appareil à quelques choſes pour les joindre enſemble. *Apparare*, *inſtruere*. C'eſt la même choſe qu'*apparier*. On a du mal à *appareiller* des chevaux, des bœufs, pour les mettre au caroſſe, ou ſous un même joug. Il faut *appareiller* ces gens, ces ſouliers, ces piſtolets, ces tableaux.

Appareiller. Tèrme de Bonnetier. Apprêter, *appareiller* des bas.

Appareiller, eſt auſſi un tèrme de Marine, qui ſignifie préparer ſon vaiſſeau, boſſer ſes ancres, tendre les voiles, & mettre les manœuvres en état de ſortir du port & de faire route.

Omnia ad navigandum comparare. Voilà un bon vent qui ſe leve, il faut vîte *appareiller*. *Appareiller* ſignifie auſſi, Déployer les voiles, mettre la voile au vent.

s'APPAREILLER. Tèrme d'Oiſelier, *parem ſibi adjungere*. C'eſt ſe joindre avec un pareil à ſoi. Quand la tourterelle à pèrdu ſa compagne, elle ne s'*appareille* jamais avec une autre.

APPAREILLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Apparatus*. On appelle une pièrre *appareillée*, celle qui eſt taillée ſelon la meſure arrêtée & marquée par l'Appareilleur. Une voile *appareillée*, qui eſt déployée, miſe hors, prête à recevoir le vent. Ce vaiſſeau eſt *appareillé* à voiles latines, ou à tiers point; & cet autre à trait quarré.

APPAREILLEUR, ſ.m. Principal ouvrier qui eſt dans les attelliers de Maçonnerie, qui prend les meſures des pièrres, & les marque à ceux qui les doivent tailler & poſer, *Apparator*. L'avantage d'un Architècte c'eſt d'avoir de bons *Appareilleurs*.

APPAREILLEUR. Tèrme de Bonnetièr. Celui qui apprête les bas, les bonnets, &c.

APPAREILLEUSE, ſ.f. Se dit en mauvaiſe part d'une femme qui fait des intrigues & des commèrces d'amour, & qui prépare les plaiſirs des autres. *Mulier amatoriorum commerciorum artifex, lena.*

APPARENCE, ſ.f. La ſurface extérieure des choſes, ce qui d'abord frappe les yeux, *ſpecies*. Les Stoïciens tenoient que les qualitez des corps qui frappent nos ſens, n'étoient que des *apparences*, BAYL. Si vous jugez ſur les *apparences* à la Cour, vous ſerez ſouvent trompé, ce qui paroît n'eſt prèſque jamais la vérité. P. DE CL. Le monde recompenſe plus les *apparences* du mérite que le mérite même. S. EVR. Les paſſages de l'Écriture ne ſont pas toûjours ſi clairs que l'on n'ait pas beſoin d'examen pour ne pas ſuivre trop facilement l'*apparence* qui ſe préſente d'abord. Il n'oſa ſur la conjècture des *apparences*, d'ordinaire fauſſes, & ſouvent frauduleuſes, dégarnir toutes ſes places. SARAZ. L'erreur ne vient que du conſentement précipité de la volonté, qui ſe repoſe avec négligence dans l'*apparence* de la vérité. MALB. Les hommes ſemblent être convenus entre eux de ſe contenter des *apparences*. LA BRUY.

APPARENCE, ſe dit auſſi de ce qui eſt oppoſé à la réalité, qui eſt faux, feint & ſimulé, *ſimilitudo*, *ſpecies*. Les hypocrites trompent ſous de belles *apparences* de piété, de dévotion. Les couleurs ſont de ſimples réflexions de lumière qui n'ont aucune réalité; ce ſont de ſimples *apparences*. La nation Eſpagnol aime le faſte des *apparences*, & donne tout à la renommée. SARAZ. La vérité ne fait pas tant de bien dans le monde, que ſes *apparences* y font de mal. ROCHEF. Les hommes ſont prèſque tous également foibles; il n'y a que l'*apparence* qui mette quelque différence entre eux. VILL.

Un bigot orgueilleux
Couvre tous ſes défauts d'une ſainte apparence. BOIL.

Les Grands pour la plûpart ſont maſques de théâtre;
Leur apparence *impoſe au vulgaire idolâtre.* LA FONT.

APPARENCE. Reſte, marque, veſtige, trace de quelque choſe, *indicium*, *veſtigium*. Ils n'ont plus aucune *apparence* de libèrté. Il ne reſte en cette femme aucune *apparence* de béauté.

APPARENCE, ſignifie auſſi conjècture, vraiſemblance, *conjectura*, *veriſimilitudo*. Le tems eſt fort couvèrt, il y a grande *apparence* de pluye. Il n'y a aucune *apparence* de vérité à ce que rapporte ce Voyageur. Ou ſimplement, il n'y a point d'*apparence* à ce que vous me dites.

*Loin ceux à qui du mal l'*apparence *douteuſe,*
Donne pour leur prochain une horreur faſtueuſe.

APPARENCE, ſe dit quelquefois de ce qui eſt raiſonnable, *quod eſt rationi, æquitati conſentaneum*. Il n'y a point d'*apparence* de tranſporter ce malade en l'état qu'il eſt.

APPARENCE, en tèrme de Palais, ſe dit encore des preuves & des conjèctures qui favoriſent, ou qui chargent l'accuſé; mais en ce ſens il n'eſt en uſage qu'au plurier, *allegata & probata*. Toutes les *apparences* ſont contre cet accuſé. Les Juges doivent juger ſelon les *apparences*, ſelon ce qui leur paroît au procès.

En Aſtronomie on appelle *apparences*, & autrement *Phénomènes*, tout ce qu'on a découvèrt par les obſèrvations anciennes & nouvelles des mouvemens du ciel & des aſtres. *Phænomena*. On reçoit le Syſtême de Copèrnic, parce que c'eſt le plus propre pour expliquer facilement toutes les *apparences* céleſtes, tous les Phénomènes: celui de Ptolomée ne ſuffit pas pour ſauver toutes les *apparences*. En Optique on appelle *apparence* ſimple & dirècte, la vuë d'un objet en ligne dirècte, ſans réfléxion, ni réfraction.

On dit auſſi qu'il faut ſauver les *apparences*; pour dire, qu'il ne faut point donner de ſcandale, & qu'il faut du moins cacher ſon vice, & conſèrver une réputation d'homme de bien. *Suis in ſpeciem fungi officiis, ſatisfacere ſuis in ſpeciem officiis, ſimulatione probitatis exiſtimationi conſulere.*

APPAREMMENT, adv. D'une manière apparente & vraiſemblable, *in ſpeciem*. *Apparemment* nous aurons une bonne année.

APPARENT, ENTE, adj. Ce qui eſt viſible, cèrtain, évident, dont on ne peut douter. *Clarus, evidens, manifeſtus*. Voilà un droit qui eſt le plus *apparent*, il eſt fondé ſur un bon contrat. Cette rente eſt bien aſſurée, elle eſt hypothéquée ſur quantité d'héritages de biens *apparens*. Dans la vente des chevaux, on n'eſt garant que des vices latens, & non pas des vices *apparens*. L'abcès qu'on a trouvé dans ce corps eſt la cauſe *apparente* de ſa mort.

APPARENT, ſe dit auſſi de ce qui n'eſt que vraiſemblable. *Veriſimilis*. Les Princes ne manquent point de prétextes *apparens* & colorez pour faire la guèrre. La plupart des ſciences ne ſont fondées que ſur des raiſons *apparentes*. On donne la récréance d'un Benefice à celui qui a un titre coloré & le plus *apparent*. Il y a une infinité de défauts dans les vèrtus *apparentes* des hommes. ROCHEF.

APPARENT, ſe dit auſſi de ce qui eſt faux, qui paroît d'une façon, & qui eſt de l'autre, *ſimulatus*. En Aſtronomie, on dit que le vrai lieu d'un aſtre eſt éloigné du lieu *apparent* par la diſtance de la parallaxe. On obſèrve le diſque *apparent* du ſoleil & de la lune. En Morale, on dit que les plaiſirs ne ſont pas de vrais biens, mais ſeulement des biens *apparens*. Cet homme n'a qu'une vèrtu *apparente*.

Mais ce diſcours n'eſt pas pour le peuple ignorant,
Que le faſte éblouit d'un bonheur apparent. BOIL.

APPARENT, ſe dit auſſi parmi les bourgeois d'une ville, de ceux qui ſont les plus riches, qui ſont diſtinguez des autres par leurs emplois, ou par leur merite. *Civitatis Principes, Primatu in civitate viri, Primores*. On a choiſi les plus *apparens* de la ville pour faire une députation au Roi. Il n'y avoit de conviez que les plus *apparens* de la famille.

APPARESSER, v. act. C'eſt appéſantir l'eſprit, le rendre pareſſeux. Ce mot eſt nouveau, & quelque oppoſition qu'il ait trouvé à ſon établiſſement, il y a apparence qu'il réüſſira. Il eſt expreſſif; la facilité qu'il y a de dire des groſſieretez malhonnêtes, *appareſſent* l'eſprit. M. DE LA CHET.

APPARIER, v. act. Joindre des choſes qui doivent aller naturellement enſemble, qui ſont égales ou ſemblables, ou qui conviennent, *pares paribus adjungere*. On le dit prémièrement des animaux. Voici la ſaiſon où les pèrdrix *s'apparient*. Quand les pigeons commencent à voler aux champs, ils chèrchent à *s'apparier*. La tourterelle qui a pèrdu ſon paire, ne *s'apparie* plus.

APPARIER, ſe dit auſſi de ce qui vient de la diſpoſition des hommes, *conjungere, copulare*. Cette paire de bœufs n'eſt pas bien *appariée* ſous ce joug; l'un eſt plus fort que l'autre. Il m'eſt mort un cheval de caroſſe, je chèrche à *apparier* l'autre. Ces amans ſont bien *appariez*, ils ſont de même âge, de même condition, de même humeur. On dit auſſi *apparier* des combatans. ABLANC.

APPARIER, ſe dit encore de ce qui eſt purement de l'art. Voilà un regard de tableaux qui ne ſont pas bien *appariez*, ils ſont de manières bien differentes. Il faut *apparier* ces bas, ces gans, ces manchettes, &c.

APPARIÉ, ÉE, part. & adj. *Conjunctus, copulatus*.

APPARIEMENT, ſ.m. Action d'apparier, de joindre, & d'aſſortir les choſes enſemble, *copulatio*. Ce mot ſe trouve dans Pomey; mais il n'eſt pas en uſage. Prononcez *apparîment*.

APPARITEUR, ſ.m. Bedeau. *Apparitor*. Il ne ſe dit que dans l'Univèrſité de ces Bedeaux qui portent des maſſes devant le Rècteur & les quatre Facultez. On appelle auſſi *Appariteurs Eccléſiaſtiques*, des Sèrgens de la Juſtice Eccléſiaſtique. Il n'eſt pas beſoin qu'ils le ſoient en titre d'office. Tous Clercs ſont tenus d'exécuter les mandemens de leur Official.

Chez les Romains les *appariteurs* étoient ce que ſont en France les Sèrgens & les Huiſſiers; ou plûtôt c'étoit un nom générique qui ſignifioit, ainſi que Servius nous l'apprend ſur l'Enéïde Liv. XII. v. 850. les miniſtres des Juges, qui étoient toujours auprès deux, prêts à recevoir & exécuter leurs ordres; & c'eſt delà, ajoute-t-il, que leur nom leur étoit venu, c'eſt-à-dire, d'*apparere* être préſent, être en faction, ſuivant ce mot de Virgile.

Hæ Jovis ad ſolium, ſævique in limine Regis
Apparent, acuuntque metum mortalibus ægris.

On comprenoit, ſous le nom d'*Appariteurs*, ceux qu'on nommoit *Scribæ, Accenſi, Interpretes, Præcones, Viatores, Lictores, Servi publici*, & même les Bourreaux, *Carnifices*. On les prenoit des affranchis des Magiſtrats & de leurs enfans. L'on faiſoit un ſi grand mépris de leur condition, que pour marque d'ignominie le Sénat ordonna qu'une cèrtaine ville, dont les habitans s'étoient révoltez, ſeroit obligée de fournir des *Appariteurs* aux Magiſtrats. Voyez Loiſeau, des Ordres ch. II. Nomb. 87. Il y avoit des *Appariteurs* de Cohortes, qu'on nommoit *Cohortales*, ou *Conditionales*, parce qu'ils étoient attachez à une Cohorte & à cette condition. Des *Appariteurs Prétoriens*, *Prætoriani*; qui ſuivoient les Preteurs ou Gouvèrneurs des Provinces, & qui tous les ans le jour de la naiſſance de leur Maître, changeoient & étoient pourvus à quelque office plus conſidérable. Les Pontifes avoient auſſi leurs *Appariteurs*, comme on le voit dans la voie Appie ſur le fragment du marbre qui porte :

APPARITORI
PONTIFICUM
PARMULARIO.

Le lieu où les *Appariteurs* s'aſſembloient, s'appelloit *Apparitorium*.

APPARITION, ſ. f. Spèctre, fantôme, viſion vraie ou fauſſe; image qui ſe préſente à notre eſprit ou à notre imagination, ou à nos yeux, de quelque ſubſtance incorporelle revêtuë d'un corps emprunté. *Viſio, viſum*. L'Ecriture nous apprend qu'il y a eu pluſieurs vraies *apparitions* des Anges à Jacob, au pére de Samſon, à la Sainte Vièrge, à S. Joſeph, &c. L'*apparition* de l'ombre de Samuël à Saül. On dit que S. Antoine avoit ſouvent des *apparitions* de Diables qui le venoient tenter. Caſſius eut l'*apparition* d'un ſpèctre devant la bataille qu'il donna. Les Payens ont cru aux *apparitions*. Plutarque en la vie de Romulus parle de l'opinion d'Héraclite, qui diſoit que les âmes d'enhaut viennent apparoître aux vivans. De Roch. La peur peut être quelquefois la ſource d'une fauſſe *apparition*.

APPARITION de Notre-Seigneur, ſe dit auſſi d'une eſtampe, ou d'une taille douce qui repréſente l'*apparition* de J. C.

APPARITION, dans le ſtile figuré eſt élégant en un cèrtain ſens. On dit d'un homme qu'on voit rarement, & dont la viſite nous ſurprend, c'eſt une *apparition*. Il y a dans les Cours des *apparitions* de gens avanturiers & hardis. La Bruy.

APPARITION, ſe dit auſſi des choſes corporelles, ſenſibles & palpables qui ſe préſentent à nos yeux. L'*apparition* de l'étoile des Mages fut miraculeuſe. L'*apparition* de cette Comète a duré tant de jours. La Pèrſpèctive eſt l'art de peindre les objets ſuivant leur *apparition* à nos yeux.

On appelle en tèrme d'Aſtronomie, les étoiles de pèrpétuelle *apparition*, celles qui ne ſont éloignées du Pôle, qu'autant que le Pôle eſt élevé ſur l'horiſon, parce qu'on les voit en tout tems, & qu'elles ne diſparoiſſent point. Les Juifs comptoient deux nouvelles lunes; la prémière, du jour de la conjonction avec le ſoleil; la ſeconde, du jour de l'*apparition* ou de la phaſe de la lune. Le P. Pezron. Anaxagoras guérit Périclès des vaines craintes de la ſupèrſtition, en lui expliquant les cauſes naturelles de l'*apparition* des phénomènes. Bayl.

APPARITION, ſ. f. *Apparitio*. Tèrme de Liturgie. Dans la Liturgie Mozarabique on appelle *apparition* une des particules de l'hoſtie que l'on diviſe en neuf parties, d'abord en cinq, puis en quatre. L'*apparition* eſt la quatriéme des cinq prémières que l'on range ſur une même ligne droite. Voyez l'office Mozarabique, la vie du Cardinal Ximenès écrite en Eſpagnol par Eugène de Robles. M. Fleury hiſt. Eccleſ. &c.

APPAROIſTRE, v. n. Se rendre viſible. *Apparere*. *J'apparois* J'ai *apparu*, *j'apparus*. Il ſe dit particulièrement des ſubſtances ſpirituelles. Dieu a ſouvent *apparu* aux Patriarches & à pluſieurs Saints ſous divèrſes formes. J. C. a *apparu* à deux Diſciples ſous la forme d'un Pélerin. Le S. Eſprit *apparut* ſous la forme d'une colombe au Batême de Notre-Seigneur. Il y a quantité de ſpèctres & de fantômes qui *apparoiſſent* en ſonge, qui ne ſont que des viſions & des imaginations.

APPAROIſTRE, ſe dit auſſi en tèrmes de Pratique, & alors il eſt en quelque ſorte impèrſonnel, & ſignifie ſembler, croire, s'imaginer, trouver que la choſe eſt de telle ou de telle manière. *Videri, conſtare*. Il ne nous *apparoit* point au procès qu'il ait donné pouvoir ni conſentement de vendre ſa maiſon, d'occuper pour lui. Vous n'avez point de quittance par où il *apparoiſſe* que vous ayez payé. Il *apparoit* bien du crime, mais non pas de la pénitence. Maz. On l'emploie auſſi quelquefois dans l'uſage ordinaire. Il m'*apparoit* que vous êtes-là, & que je vous parle. Mol. Pour dire, je crois, il me ſemble, je m'imagine que vous êtes-là.

On dit auſſi en tèrmes de Négociation, Faire *apparoitre* de ſon pouvoir; pour dire, le notifier, le communiquer. *Demonſtrare, notum facere*.

APPAROIſTRE eſt auſſi neut. paſſ. Je m'*apparois*, je me ſuis *apparu*, je m'*apparus*. Il ſignifie ſe faire voir, ſe montrer. *Videndum ſe præbere, exhibere*. Une de mes ſtatuës s'*apparoit* à eux toutes les nuits. Ablanc. Le Seigneur s'*apparut* à Moïſe dans une flâme de feu qui ſortoit du buiſſon. Port-R. Il lui étoit *apparu* en ſonge. Flech.

APPAROIR, ſe dit auſſi au Palais pour paroître, produire preuve. *Producere*. Ainſi faire *apparoir*, ſignifie la même choſe que montrer, préſenter. Il allegue beaucoup de titres, mais il n'en fait point *apparoir*. Dans les Lettres Royaux il y a toûjours cette clauſe; *S'il* vous *appert*; c'eſt-à-dire, Si on vous prouve, ſi on vous fait connoître. Il n'eſt point en uſage ailleurs.

APPARU, ue, part. paſſ. & adj. *Viſus*.

APPARTENANCES, ſ. f. pl. Connexité, dépendance. *Quod pertinet ad, &c. Acceſſio*. Ce moulin eſt une des *appartenances* d'une telle terre. On a cedé au Roi un tel Bailliage avec toutes ſes *appartenances* & dépendances, ſans autre ſpécification.

Ce mot n'eſt uſité qu'en ces ſortes de phraſes. Il n'a point de ſingulier. Il vient du vèrbe *pertinere*.

APPARTENANT, ante, adj. Qui eſt à quelqu'un ou en propriété, ou en jouiſſance, ou par une legitime pretention. *Quod ad jus domini pertinet*. Les biens *appartenans* à l'Egliſe, à la Couronne, ſont inaliénables. Ce pré eſt *appartenant* à une telle Seigneurie, il en dépend. Ce problême eſt *appartenant* à la Geométrie. Ce droit eſt *appartenant* à une telle charge. Ce mot n'eſt guère uſité qu'en ces ſortes d'occaſions.

APPARTENIR, v. n. Il ſe dit des choſes auſquelles on a droit, ſoit qu'on en ait la jouiſſance, ſoit qu'on la prétende légitimement. *Pertinere*. La juſtice eſt une vèrtu qui rend à chacun ce qui lui *appartient*. Cette tèrre *appartient* au Roi. Les dîmes *appartiennent* à l'Egliſe. Le droit de vie & de mort n'*appartient* qu'au Souverain. Les droits honorifiques *appartiennent* au Patron. Cette tèrre m'*appartient* par achat, par donation, par ſucceſſion. Les Tyrans uſurpent les biens qui *appartiennent* à autrui. La vengeance *appartient* à Dieu. Ce fou d'Athênes, qui s'étoit mis dans la fantaiſie que tous les vaiſſeaux qui abordoient au port de Pyrée, lui *appartenoient*, étoit auſſi heureux que s'il en avoit été en effet le maître. S. Evr.

On dit auſſi qu'une choſe *appartient* à quelqu'un en uſufruit, quand il en a la jouiſſance; qu'elle lui *appartient* en propre, quand il en a le fonds; qu'elle lui *appartient* en Seigneurie, quand il en a la mouvance, la directe, & non pas le domaine utile.

APPARTENIR, ſignifie auſſi, Avoir de la dépendance, de la connexité, de la liaiſon, & ſe dit tant des choſes corporelles que des ſpirituelles. Ce Seigneur eſt bien faiſant, il fait la fortune de tous les gens qui lui *appartiennent*. Cet homme *appartient* à de Grands Seigneurs; il eſt leur proche parent, il a l'honneur d'*appartenir* à des gens très-qualifiez.

On dit dans les ſciences, le corps naturel *appartient* à la Phyſique, l'argumentation à la Logique, la conſtruction des mots à la Grammaire; pour dire, que ces choſes ſont de leur compétence. Au Palais on dit, que la connoiſſance d'une affaire *appartient* à un Juge, quand elle eſt de ſa juriſdiction. Les cauſes des Clères *appartiennent* aux Juges d'Egliſe; celles des Laïques aux Juges ſeculiers; celles des vagabons aux Prévots des Maréchaux.

APPARTENIR, ſe dit auſſi des manières qui conviennent à chacun, & en ce ſens il eſt impèrſonnel. *Convenire, decere*. Il n'*appartient* pas à tout le monde de juger des affaires d'État. Il ne nous *appartient* pas de pénétrer dans les ſecrets de la Providence. Il n'appartient qu'aux belles d'être fières. Les Juges renvoyent ſouvent les parties pour ſe pourvoir ainſi qu'il *appartiendra*. On a châtié cet enfant comme il *appartenoit*. Il n'*appartient* qu'aux ignorans de vouloir toûjours parler. Cet homme eſt extravagant, il a des façons de faire qui n'*appartiennent* qu'à lui. Il vous *appartient* bien de faire le Docteur. Il n'*appartient* qu'au maître d'enſeigner. Il *appartient* à un homme ſage de commander à ſes paſſions. Il ne vous *appartient* pas d'en uſer avec tant d'autôrité, pour dire, que cela n'eſt ni juſte ni raiſonnable. Il n'*appartient* qu'à un Céſar de lutter avec un petit eſquif contre l'orage violent d'une mèr agitée. S. Evr. Pour dire qu'il n'y a que Céſar qui oſe entreprendre cela. Il n'*appartient* qu'aux ſots d'admirer & de rire. Mol.

Retire toi, coquin, vat pourrir loin d'ici,
*Il ne t'*appartient *pas de m'approcher ainſi.* Patru.

En tèrmes de pratique on dit, Ainſi qu'il *appartiendra*; pour dire, ſelon qu'il ſera trouvé juſte, convenable, &c. A tous ceux qu'il *appartient*, pour dire, à tous ceux qui y auront intérêt, ou qui voudront en prendre connoiſſance.

APPAſT, ſ. m. Ce qu'on met à un hameçon pour y attirer le poiſſon, & le prendre. *Eſca alliciendis piſcibus*. C'eſt quelquefois un morceau de pâte, de pain, un vèr rôti, un petit poiſſon, &c. On le dit auſſi de toute autre choſe qui ſert à attraper les animaux,

maux, ou nuiſibles, ou bons à manger. Nicod dérive ce mot de *paſtus*.

APPAST, Pâte, pâtée que l'on donne à la volaille pour l'engraiſſer. *Eſca saginandis avibus.* Il eſt vieux en ce ſens.

APPAST, ſe dit figurément en choſes morales de ce qui ſert à attraper les hommes, à les attirer, à les inviter à faire quelque choſe. *Illecebra.* La gloire eſt un grand *appât* pour les braves; elle les fait expoſer à toutes ſortes de périls. La beauté eſt un grand *appât* pour engager le cœur des hommes. Cette femme eſt pleine de charmes & d'*appâts*. La vie ſolitaire a ſes *appâts* & ſes charmes. En ce ſens on a accourci le mot, & on dit *appas*, au lieu d'*appâts*.

Son langage un peu libre a pour moi des appas. BENS.

Mais pour ſauver l'honneur de ſes foibles appas,
Elle attache du crime au pouvoir qu'ils n'ont pas. MOL.

Et lorſqu'on vient à voir vos celeſtes appas,
Un cœur ſe laiſſe prendre, & ne raiſonne pas. ID.

S'il eſt quelque plaiſir dont les divines Loix
Ne te permettent pas l'uſage,
Examine le bien, ce plaiſir prétendu,
*Dont l'*appas *tâche à te ſéduire,*
Et tu verras, ingrat, qu'il ne t'eſt défendu
Que parce qu'il te pourroit nuire. PAVILLON.

Les fables ont été inventées pour inſtruire les hommes par l'*appas* du plaiſir. En general on employe ce mot d'*appas*, (& ſur-tout en Poëſie,) pour tout ce qui a des charmes, des attraits, de la beauté, de l'agrément, & qui fait du plaiſir. Ainſi on peut dire, les femmes, la bonne chère, la compagnie, le jeu, la campagne, la chaſſe, la comédie, la danſe, la muſique, &c. ont des *appas* pour moi.

APPASTELER, v. act. Donner de la pâtée ou autres aliments aux oiſeaux, aux animaux, aux enfans, & aux hommes mêmes quand ils ſont paralytiques, ou ſi vieux qu'ils ne peuvent manger ſeuls. *Eſcam in os ingerere.* Ce mot eſt plus vieux que celui d'*appâter* dans la même ſignification. *Apâteler* veut encore dire, ſelon Borel, *faire bonne chère*.

APPASTER, v. act. Mettre un appât à un hameçon, ou à un piége pour attraper du poiſſon, du gibier, ou des bêtes nuiſibles. *Ineſcare, eſcâ allicere.*

APPASTER, ſignifie auſſi, donner à des oiſeaux cèrtaines pâtes pour les engraiſſer. Les chapons du Mans s'engraiſſent bien-tôt quand on a ſoin de les *appâter*. Ce mot eſt bien moins uſité à Paris qu'en Province en ce ſens. On dit, au lieu d'*appâter*, donner de la pâtée. M. de Valincourt a dit dans la fable du Roſſignol en cage:

La fille du logis le vient tous les matins
Appâter *de ſes propres mains.*

APPASTER, ſe dit par extenſion du ſoin que prennent les femmes de faire manger les petits enfans. Cet enfant ne peut manger tout ſeul, il faut avoir ſoin de l'*appater*. On le dit auſſi en badinant d'un vieillard gouteux, qu'il faut l'*appater* quand il n'a plus l'uſage de ſes mains.

APPAUMÉ, ÉE, adj. Tèrme de Blaſon; ſe dit d'un Écu chargé d'une main étenduë, & qui montre la paume. *Manus expanſa volam oſtendens.* Sur quoi quelques Blaſonneurs ont dit en provèrbe: Je te donnerai des Armoiries de Varroquièr, pour dire, Je te donnerai un ſoufflet; à cauſe que ſes armes ſont une main *appaumée*.

APPAUVRIR, v. act. Ruiner, rendre pauvre. *Pauperem facere, afferre egeſtatem alicui.* Les procès ont *appauvri* ce Gentilhomme. Il n'y a guère d'État qu'une guèrre un peu longue n'*appauvriſſe*. Le grand nombre d'enfans *appauvrit* les familles.

APPAUVRIR, ſe dit auſſi au figuré des langues & des ouvrages d'eſprit. *Jejunam linguam facere.* La délicateſſe outrée des Critiques *appauvrit* tous les jours la langue; parce qu'au lieu de l'enrichir, on en retranche les vieux mots qui ſont bons & ſignificatifs. Souvent trop d'abondance *appauvrit* la matière. BOIL.

APPAUVRIR, eſt auſſi quelquefois neut. & neut. paſſ. *Pauperem, inopem fieri.* Ce pays *appauvrit* tous les jours. Il faut bien que les uns s'*appauvriſſent* tandis que les autres s'enrichiſſent.

S'appauvrir *en effet, s'enrichir d'eſpérance.* DE S. MART.

APPAUVRI, IE, part. paſſ. & adj. *Pauper factus, redactus ad egeſtatem.* Les Médecins diſent un ſang *appauvri* d'eſprits, *ſanguis effœtus*, d'un ſang qui a pèrdu preſque tout ce qu'il avoit de volatil.

APPAUVRISSEMENT, ſ. m. Ruine, pèrte de biens. *Prolapſio ad inopiam, traductio ad mcitat.* L'*appauvriſſement* de cette famille eſt venu par les banqueroutes, par l'incurſion des ennemis.

APPEAU, ſ. m. Vieux mot du Palais, qui ſignifioit autrefois *appel*. Un Juge d'*appeaux* eſt un Juge ſupérieur. Il y a encore un Greffe qu'on appelle, le Greffe des *appeaux*. Voyez *Appel*.

APPEAU, ſ. m. Eſt auſſi un ſiflet d'Oiſelièr, avec lequel il attrape les oiſeaux en contrefaiſant le ſon de leur voix. *Illex.* Il ſe fait des *appeaux* pour toutes ſortes d'animaux. Les *appeaux* dont on uſe pour appeller les oiſeaux, les cèrfs, les renards, &c. ne ſont autre choſe que des anches ſemblables à celles de l'orgue, qui ont différens effèts, ſelon les petites boëtes qui les enferment.

APPEAU, eſt auſſi en tèrme d'Oiſelièr, un oiſeau qui fait venir les autres par ſon chant, & qui les oblige de donner dans les divèrs piéges qu'on leur tend. *Avis illex.* Appellant eſt plus en uſage qu'*appeau* en ce ſens.

APPEAU, eſt encore un tèrme d'Orlogèr qui travaille en gros; & c'eſt une manière de petite cloche qui ſert à ſonner les quarts & les demi-heures. *Tintinnabulum.* *Appeau* en ce ſens n'eſt uſité que parmi les gens du metier: les autres ſe ſèrvent ordinairement du mot de timbre.

APPEL, ſ. m. Recours à un Juge ſupérieur pour faire réparer le grièf d'une ſentence qu'on pretend mal renduë par un Juge inferieur. *Appellatio, provocatio ad ſuperiorem judicem.* Paul Emile & Budée ont remarqué qu'anciennement en France les Baillifs & les Sénéchaux jugeoient en dèrnier reſſort. Avant que le Parlement eût été établi ſedentaire par Philippe le Bel, il ne s'aſſembloit qu'une ou deux fois l'an, & ne tenoit que peu de jours. Ainſi il ne connoiſſoit pas proprement des cauſes d'*appel*. Il jugeoit ſeulement en première inſtance les cauſes majeures, où il s'agiſſoit des Comtez, ou Duchez, ou du domaine de la Couronne: c'étoit ſa juriſdiction primitive & ordinaire. On ne trouve point d'arrêts rendus en ce tems-là ſur des *appels* de Baillifs ou Sénéchaux. Il eſt vrai qu'il y avoit *appel* des Comtes & Ducs des prémiers Gouvèrneurs de Province; & que cet *appel* reſſortiſſoit devant le Roi, ou devant le Maire du Palais, qui étoit le Grand Duc de France. Mais pour s'épargner la fatigue d'examiner tant de procès, les Rois de la ſeconde race delèguèrent des Commiſſaires, qu'ils envoyoient dans les Provinces pour prononcer ſur les *appels* des ſentences renduës par les Juges inferieurs. Ces Commiſſaires s'appelloient *Miſſi Dominici*. Cette coutume de juger les *appels* par des Commiſſaires déléguez, s'obſèrve encore en Anglèterre. Mais en France les Ducs & Comtes ſous la troiſième race, s'étant erigez en Seigneurs, & preſqu'en Souverains, ne voulurent plus ſouffrir ni les *appels*, ni ces Commiſſaires, & ils uſurpèrent la ſouveraineté de la Juſtice. Cependant les Rois reprenant peu-à-peu leur prémière autorité, attribuèrent aux Baillifs ou Sénéchaux la juriſdiction des cas Royaux, & la connoiſſance des cauſes d'*appel* du tèrritoire des Comtes; enſorte que ces Juges ordinaires faiſoient la fonction des Commiſſaires deleguez pour juger les *appellations*, & ſuccédèrent aux *Miſſi Dominici*. A la verité, de peur que les Baillifs ou Sénéchaux n'abuſaſſent de leur pouvoir, & afin de les tenir en bride, il fut permis aux particuliers de porter plainte au Roi contre le Juge même; ces plaintes étoient appellées communément *Requêtes*; & ces requêtes étoient rapportées par des Maîtres des Requêtes. Si la requête étoit par eux jugée admiſſible, le Roi faiſoit adjourner le Juge, & intimer la partie pour defendre le jugement. Mais en ce cas la plainte ne devoit pas conſiſter en ſimples moyens d'*appel*; il falloit attaquer le Juge même, dont on ne pouvoit point appeller ſur de ſimples griefs réſultans du procès. Dans la ſuite on a confondu les plaintes & les *appels*; & ſur tout depuis que le Parlement a été fixé & réduit en juriſdiction ordinaire, pour accroître ſon pouvoir & pour dépouiller les Baillifs & les Sénéchaux du droit de prononcer en dernier reſſort, il a convèrti les plaintes en *appellations*. De cette ancienne pratique on voit encore quelques veſtiges dans le ſtile des Arrêts du Parlement; car lorſqu'il caſſe la ſentence, il prononce, Que ce dont eſt *appel* a été mis au néant; parce qu'en ſuppoſant que le jugement dont eſt *appel* fût une Sentence, il n'auroit point eu droit de la révoquer, ou de la réformer, parce qu'elle étoit renduë en dèrnier reſſort. C'eſt pourquoi il la met au neant, & la declare nulle, comme repréſentant le Roi, à qui autrefois les plaintes étoient adreſſées pour annuller le jugement des Baillifs ou Sénéchaux qui avoient malvèrſé. De-là eſt venuë encore la coûtume de les condamner en l'amende quand leur jugement étoit caſſé; ce qui eſt préſentement aboli. Les ſentences ſur l'*appel* ne ſont plus èxaminées que par les grièfs tirez du fond du procès, & le Juge n'eſt point reſponſable d'avoir mal jugé, pourvû qu'on ne lui puiſſe imputer aucune fraude pèrſonnelle. LOIS. Un acte d'*appel* eſt une ſimple declaration de l'*appel* qu'on intèrjette. Relièf d'*appel*, eſt une Lettre de Chancelerie qu'on obtient pour faire aſſigner ſa partie ſur l'*appel* qu'on a intèrjetté. On peut auſſi relever ſon *appel* par une Requête, ſur laquelle on obtient un Arrêt, qui déclare que l'*appel* eſt tenu pour bien relevé. *Appel* de déni de Juſtice, eſt la voie de ſe pourvoir devant un Juge ſupérieur, quand l'inférieur refuſe de juger un procès. L'*appel* comme de Juge incompétant s'intèrjette quand un Juge n'a pas pourvoir de juger en telle matière, ou entre telles pèrſonnes.

Appel à minima, eſt lorſqu'en matière criminelle, où il échet peine afflictive, le Procureur du Roi appelle au Parlement, éſtimant que la peine eſt trop legère, par rapport au crime. *Appel* comme d'abus, c'eſt l'*appel* qui s'intèrjette en Cour Laïque des ſentences & des jugemens rendus par l'Evêque ou par ſon Official. Quand les Officiaux ſe contiennent dans les bornes de leur juriſdiction, les *appels* qu'on intèrjette de leurs jugemens, s'appellent *appellations à l'Ordinaire*; & on les relève devant les Archevêques: enſuite devant les Primats, & enfin devant le Pape, qui delégue des Commiſſaires *in partibus*, deſquels il y a encore *appel* au Pape, juſqu'à ce qu'il y ait trois ſentences conformes. Après quoi les *appels* ne ſont pas reçus en juriſdiction Eccléſiaſtique. Mais quand ils ont jugé contre les libèrtez & privilèges de l'Egliſe Gallicane, ou quand ils entreprennent ſur la Juſtice ſéculière, contre les ſaints Décrets & Canons reçus en France, Concordats, Edits, & Arrêts, on appelle comme d'*abus* au Parlement. L'*appel comme d'abus* eſt toujours reçu quand il y auroit trois ſentences conformes auſquelles on auroit acquieſcé; alors le miniſtère de Meſſieurs les gens du Roi, comme les plus intéreſſez à la manutention du bon ordre, eſt néceſſaire, parce que le fait des particuliérs ne peut préjudicier au droit public.

Le Préſident le Maître & Paſquier ont écrit de ces appellations; & depuis peu Fevret, Avocat à Dijon, en a fait un ample & docte volume. On tient que l'*appel* comme d'abus a été inventé par Piètre de Cugnières, Avocat General du Parlement, que l'on connoît à Paris ſous le nom de Maître Piètre de Cugnet, par un abus du Peuple, qui a mal prononcé ſon nom.

Juger nonobſtant l'*appel*, ſe dit des ſentences qui s'exécutent par proviſion, & ſans avoir égard à l'*appel* de l'une des parties; cela ſe fait dans les matières proviſoires, & quand il y a du peril dans le retardement. Mais le Juge ne peut pas ordonner que ſa ſentence ſera éxécutée nonobſtant l'*appel* quand le grief n'eſt pas reparable en définitive. Juger ſans *appel*, c'eſt juger préſidialement & en dèrnier reſſort. Juger à la charge de l'*appel*, c'eſt juger à l'ordinaire. Le Juge *à quo*, c'eſt celui qui a donné la ſentence de l'éxamen de laquelle il s'agit: & le Juge d'*appel*, ou *ad quem*, c'eſt celui qui l'annulle ou qui la confirme. Un *appel* déſert, c'eſt celui qu'on a manqué de relever dans les trois mois. L'*appel* eſt un remède de droit. L'amende ordinaire du fol *appel*, eſt de douze livres. Cauſes & moyens d'*appel*, c'eſt ainſi qu'on intitule les écritures qu'on fournit ſur l'*appel* quand la cauſe eſt appointée en Cour Souveraine. On appelle auſſi, cauſe d'*appel*, une cauſe pendante à l'Audience. L'*appel* d'une cauſe ſe dit quand les parties ou leurs Procureurs ſont appellez à l'Audience pour plaider. A l'*appel* de la cauſe, l'Avocat a fait une remontrance. Paul de Samoſate, condamné & depoſé au ſecond Concile d'Antioche en 272. ne voulut point céder la maiſon Épiſcopale à Domnus qui avoit été élû en ſa place, & il eut recours à l'autorité de l'Empereur contre la déciſion du Concile; en cela il donne le premier éxemple de ces *appels*, qui mettent aujourd'hui l'Egliſe ſous la puiſſance des Rois & des Magiſtrats. G o d. Les Donatiſtes condamnez dans un Concile tenu à Rome en 313. en appellèrent de même à l'Empereur, qui en fut ſcandaliſé, comme d'une audace de fureur enragée qui les portoit à l'*appel*, ainſi qu'il ſe pratiquoit dans les cauſes des Gentils. Ce ſont les tèrmes. I d. Ils appellèrent encore du Concile d'Arles l'année ſuivante I d. Et ſe ſont là les premiers exemples des *appels* de la juſtice Eccléſiaſtique à la juſtice ſéculière.

A p p e l, eſt auſſi le cartel, ou le deffi qu'on fait à quelqu'un pour ſe battre en duel. *Provocatio ad ſingulare certamen.* C'eſt maintenant un crime capital de faire un *appel*.

A p p e l, eſt auſſi le cri qui ſe fait en la montre ou revuë des troupes, ou des ouvriers lorſqu'on veut connoître ceux qui ſont préſens, ou lorſqu'il les faut payer. *Appellatio, nominatio.* Il n'étoit pas à l'*appel*, il a été picqué, ou rayé du rolle. Pour recevoir ſes rentes à l'Hôtel de Ville, il faut être à l'*appel*, ſinon on eſt remis à un autre jour.

A p p e l, en tèrmes d'Eſcrime, eſt une feinte ou un tems faux qui ſe fait hors de meſure, à deſſein d'obliger l'ennemi d'attaquer la partie que l'on découvre, & pour tromper celui qui ne connoît pas la meſure, & qui pouſſe à tous tems. *Aggreſſio ſimulata.* L'*appel* ſe peut pratiquer du piéd, du corps & de l'épée par chacun de ces mouvemens en particuliér, & par tous à la fois, en un, en deux, ou en trois temps, ſoit par deſſus, ſoit par deſſous, en dehors ou en dedans, en engageant ou en dégageant l'épée; enſorte qu'on pratique tous les mouvemens contraires à ceux de ſon ennemi.

A p PELLANT, ANTE, adj. Tèrme de Palais, ſe dit de ceux qui vont à une Juſtice ſuperieure ſe plaindre d'une ſentence qui leur porte préjudice. *Appellator, provocator.* Il eſt oppoſé à *intimé*, qui eſt celui qui défend le jugement. Il eſt *appellant* de mort; *appellant* comme de Juge incompétant; *appellant* comme d'abus.

On dit provèrbialement, qu'un homme a un viſage d'*appellant*, quand il releve de quelque maladie, ou quand il a ſouffèrt quelque grande pèrte ou affliction qui lui a beaucoup changé le viſage.

A p p e l l a n t, ſ. m. Tèrme d'Oiſeliér. Oiſeau qu'on met dans une cage lorſqu'on va à la chaſſe des oiſeaux, pour en appeller d'autres, & les faire venir dans les filets. *Avis illex.* Voyez A p PEAU.

A p p e l l a n t, eſt auſſi un tèrme de Rotiſſeur. Il ſignifie un canard qui ne bouge des rivières & des étangs, & qui faiſant venir les autres canards par ſon cri, eſt cauſe qu'on les prend dans les filets qu'on leur a tendus. Et parce qu'il y a beaucoup de ces ſortes d'*appellans* ſur les rivières & ſur les etangs, on en attrape ſouvent avec les autres canards, que les Rotiſſeurs vendent autant ou preſqu'autant que les ſauvages.

A p PELATIF, adj. *Appellativus.* Tèrme de Grammaire, eſt un nom qu'on donne à une eſpèce, & qui eſt oppoſé au nom *propre* qu'on donne à chaque individu: comme ange, homme, chien, meuble, lit, &c. ſont des noms *appellatifs*; Piètre, Jacques, ſont des noms propres.

A p PELLATION, ſ. f. Plainte qu'on fait devant un Juge ſupérieur d'une ſentence ou ordonnance qu'on prétend mal renduë par un Juge inférieur. *Appellatio.* C'eſt préſque la même choſe qu'*appel*. Néanmoins ces mots s'employent différemment. En général l'appel ne ſe dit guère qu'au ſingulier, & *appellation* ſe dit au ſingulier & au pluriel: comme la Cour a mis l'*appellation* au néant; ce qui n'eſt pas pèrmis aux Juges inférieurs, & c'eſt une voie moyenne de prononcer entre le bien & le mal jugé que le Parlement s'eſt réſèrvée; & même Paſquier remarque que cela ne fut pèrmis aux Enquêtes que le 8. Janvier 1422. On dit auſſi, Nonobſtant oppoſitions ou *appellations* quelconques. Le 3^e^ Canon du Concile de Sardique, tenu en 349. approuve les *appellations* au Pape. Il y a quelques phraſes particulières où on ſe ſèrt ſeulement du mot d'*appel*: comme Juge d'*appel*, Relief d'*appel*, Fol *appel*, En cas d'*appel*. On a joint cet incident à l'*appel*.

Autrefois en France, de quelque Juge que ce fut, on ne pouvoit *appeller* qu'au Roi. Si l'*appel* étoit bien fondé, le Juge étoit reſponſable des dommages, frais & intérêts. Si l'*appel* étoit malfondé, l'*appellant* étoit condamné à l'amende, s'il étoit noble; au fouet, s'il ne l'étoit pas. L e G e n d r e.

A p p e l l a t i o n v e r b a l e, eſt l'appel qui s'intèrjette des ſentences prononcées à l'Audience; & elle diffère de l'appel des ſentences données par écrit ſur production des parties: ce qui s'appelle *Procès. Appellatio voce prolatâ.* Ce Procureur a conclu ſur l'appel, joint les *appellations vèrbales*.

A p PELLER, v. act. Nommer quelque choſe, la déſigner. *Appellare, nominare.* On ne doit pas appeller charitable celui qui prête avec intérêt. Cet homme eſt ſincère, il *appelle* toutes les choſes par leur nom. C'étoit une civilité à Rome d'*appeller* quelqu'un par ſon nom, en France c'eſt une incivilité.

Que de pleurs vont couler?
De quel nom ſa douleur me va-t-elle appeller? R a c i n.

A p p e l l e r, ſignifie auſſi, Nommer tout haut ceux qui doivent ſe trouver à quelque montre, ou à quelque exèrcice, ou à quelque recepte, à quelque comparution. Ce ſoldat ne s'eſt point trouvé à la montre quand on *appelloit*. Cet ouvriér n'a point répondu quand on l'a *appellé*. Ce rentiér ne s'eſt point entendu *appeller*, il ne recevra rien aujourd'hui.

A p p e l l e r, ſignifie auſſi, Deffier, provoquer à un combat ſingulier. *Provocare ad ſingulare certamen.* Autrefois les braves faiſoient vanité de s'*appeller* en duel pour la moindre choſe: mais les ordonnances de Louis XIV. ont réprimé cette barbarie.

A p p e l l e r, ſignifie quelquefois ſimplement, Surnommer: ce qui ſe dit principalement des ſurnoms qu'on donne aux hommes illuſtres en guèrre, ou en ſcience; comme Aléxandre, qu'on *appelle* le Grand. Denys *appellé* le Tyran. Piètre d'Apponne, qu'on *appelle* le Conciliateur. Jacques Suiſsèt qu'on *appelle* le Calculateur.

A p p e l l e r, ſignifie auſſi, Citer en jugement, en témoignage. *Appellare, vocare in jus.*

On a mis ſur la requête, Soit partie *appellée*. On l'a aſſigné, *appellé* en témoignage. Il a été *appellé* à trois briefs jours. Il a fait *appeller* ſon garent.

A p p e l l e r, ſe dit plus particulièrement de la citation qui ſe fait à l'Audience lorſque la cauſe doit être plaidée. *Cauſas agendas citare.* Laiſſez-moi paſſer au Barreau, voilà qu'on *appelle* ma cauſe ; elle a été *appellée* à tour de rolle.

APPELLER, ſignifie auſſi, Se pourvoir devant un Juge ſupérieur quand on prétend qu'on a été mal jugé par un Juge inférieur ; reclamer ſon ſecours & ſon autorité pour reparer l'injuſtice qu'on prétend avoir été faite. *Provocare ad ſuperiorem Judicem, ad ſuperius tribunal.* Cet innocent condamné en *appelle* au Tribunal de Dieu. On dit encore au Palais, *appeller* en adhérant, quand on *appelle* d'une ſeconde ſentence renduë par le même Juge en exécution de la première, au préjudice de l'inſtance pendante devant le Juge ſupérieur.

On dit figurément, ou en diſcours familiér, quand on reclame contre quelque propoſition ou ſentence que quelqu'un a avancée, qu'on en *appelle*. *Appellare ab aliqua re, ſententia.* Quand on eſt condamné par les autres, il ne faut point en *appeller* fiérement devant ſoi-même. S. EVR. Vous prétendez que je ſuis obligé à vous donner à dîner : j'en *appelle*. Le Medecin croyoit que ſon malade devoit mourir, mais il en a *appellé*. On ne vous a fait payer que tant de cette marchandiſe ; c'eſt bon marché, il n'en faut point *appeller*.

APPELLER, ſignifie auſſi, Invoquer. *Invocare, implorare.* *Appeller* Dieu à ſon aide, implorer ſon aſſiſtance. *Appeller* les voiſins au ſecours. *Appeller* un Médecin à ſon aide.

APPELLER, ſignifie encore, Obliger quelqu'un à s'approcher de quelque endroit. *Vocare, evocare.* *Appeller* les domeſtiques. Les Barbares furent *appellez* en Italie par la richeſſe du pays. Les oiſeaux & les autres animaux s'*appellent* l'un l'autre par leurs chants & par leurs cris.

APPELLER, ſe dit auſſi pour mander, envoyer quérir, prier, convier. Les Écorniſleurs vont dîner & ſouper chez les gens ſans y être *appellez*. Pluſieurs ont été *appellez* ; mais il y en a eu peu d'élûs.

APPELLER, ſe prend encore pour inſpirer, mettre au cœur, porter à faire quelque choſe, & ſe dit particuliérement quand il s'agit de Religion. *Incitare, ſtimulare.* Tous ceux qui embraſſent la vie monaſtique n'y ſont pas *appellez* de Dieu. Combien de gens ſe font Eccleſiaſtiques ſans examiner ſi Dieu les y *appelle*. C'eſt la neceſſité, & non pas Dieu, qui l'a *appellé* à cette profeſſion.

APPELLER, ſignifie auſſi, faire venir, faire comparoître. Dieu l'a *appellé* à rendre compte de ſes actions. Dieu *appellera* tous les hommes du monde en jugement. *Appeller* au Conſeil, dans le propre, c'eſt y mander, y inviter. On a tenu un grand Conſeil, où tous les Princes ont été *appellez*. Figurément, c'eſt conſulter, écouter, déferer, avoir de la créance en quelque choſe. En tous les myſtères de la Religion, ſi nous ne voulons nous tromper il ne faut point *appeller* notre imagination au Conſeil. *In conſilium adhibere, audire.*

APPELLER, ſe dit encore pour faire monter, faire parvenir à quelque choſe de grand. *Evehere.*

> *Quoi ? vous à qui Neron doit le jour qu'il reſpire,*
> *Qui l'avez* appellé *de ſi loin à l'Empire.* RACIN.

APPELLER, eſt auſſi un térme de Maître d'École, qui ſignifie, Nommer les lettres d'un mot, afin de le lire & de le prononcer. *Appellare litteras, enunciare litterarum elementa.* Mais *appeller* en ce ſens eſt peu en uſage ; on dit *épeller*.

APPELLER, ſe joint auſſi avec le pronom pérſonnel, & devient neut. paſſ. *Nominari, nuncupari.* Il s'*appelle* Jean. Il s'*appelle* Piérre. Cet oiſeau s'*appelle* chardonneret. Cette fleur s'*appelle* tubéreuſe.

Cela s'*appelle*, pour, cela veut dire, cela ſignifie, n'eſt bon que dans le diſcours familiér. Les guériſons deſeſpérées ſont pour le Souverain Medecin ; quand il lui plait rien ne lui réſiſte. Cela s'*appelle* qu'il faut toujours eſperer pour nous-même comme pour les autres. AB. O. L TR. *C'eſt-à-dire*, eut été mieux.

On dit provérbialement, en parlant d'un homme qui ne fait rien de ce qu'on ſouhaite, qu'il eſt comme le chien de Jean de Nivelle, qu'il s'enfuit quand on l'*appelle*. Voyez l'origine de ce provérbe au mot *Jean*. Le peuple dit auſſi, Je ne m'enquére, je m'*appelle* la Roche.

APPELLER, ſe dit figurément en Morale, en parlant des choſes muettes qui nous avértiſſent ou nous excitent à faire quelque choſe. Quand l'homme peut s'étourdir ſur la mort, il court étourdiment au péril où l'honneur l'*appelle*. ABLANC. Cette cloche nous *appelle* au Sérmon. La trompette *appelle* les ſoldats au combat.

On dit en térme de chaſſe, qu'un chien *appelle* en faux, quand il abboye, & clatit où les pérdrix ont été, & à la rencontre du frai de pérdrix.

APPELLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Appellatus.* A la Chine la qualité d'*Appellé* à la Cour par l'Empereur, eſt auſſi conſidérable que celle d'un Envoyé. P. LE COMTE.

APPELLES, ſ. m. Térme de Fleuriſte. Bel œillet, violet brun ſur un fin blanc, qui porte très-bien ſes feüilles. Il vient de la graine recueillie de l'orfeline. Sa plante eſt délicate, il porte neanmoins une fleur aſſez large. Il lui faut laiſſer trois boutons ſur le montant. CULT. O. FLEURS.

APPENDICE, ſ. m. Térme dogmatique qui ſe dit d'une choſe qui eſt dépendante, ou comme une ſuite neceſſaire d'une autre. *Appendix.* La miſére & les douleurs ſont les *appendices* de la vie.

On le dit plus ordinairement des Annotations, ou Traitez qu'on met après quelques Ouvrages, qui en contiennent quelques explications, ou quelques ſuites ou dépendances. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir lu ce Chapitre, il faut voir l'*appendice* qui eſt au bout.

APPENDICE, en térmes de Médecine, ſe dit de ce qui eſt en quelque façon détaché d'une autre partie, comme le bout de l'oreille à l'égard de la jouë. Il y a des *appendices* membraneux de divérs figures dans la plupart des parties interieures du corps. Le cœcum a une *appendice* en forme d'un vér oblong, faite de la jonction de trois ligamens du colon. Elle eſt plus grande aux enfans nouveaux nez, qu'à ceux qui ſont avancez en âge, ce qui embaraſſe extrêmement les Anatomiſtes à ſe déterminer ſur ſon uſage. DIONIS, qui, comme l'on voit, fait *appendice* féminin. Le colon, au defaut du méſentére, eſt arroſé par pluſieurs petites *appendices* graiſſeuſes. ID.

APPENDRE, v. act. J'*appens*, j'*appendis*, j'ai *appendu*, j'*appendrai*. Pendre, attacher quelque choſe dans une Egliſe, ou dans un temple. *Appendere.* Il *appendit* à Neptune les dépoüilles des ennemis. ABLANC. Vous voyez un homme qui a *appendu* les chaines au Temple de la liberté. SARAZ.

APPENDU, UË, adj. *Appenſus.* Qui pend, qui eſt attaché dans quelque Egliſe ou dans quelque Temple. Les dépoüilles *appenduës* de nos ennemis diſent aſſez quelle a été notre victoire.

APPENS, adj. m. *Cædes ex comparatis inſidiis facta.* Vieux mot, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe : C'eſt un *guet appens* ; pour dire, un aſſaſſinat concérté & déliberé, fait en guettant ſon ennemi, & le prenant à ſon avantage. Voyez APPENSER.

Un amoureux dit auſſi, en ſe plaignant des yeux d'une belle, qu'elle la aſſaſſiné, & que c'eſt un *guet appens*. Les ignorans écrivent *guet à pend*.

APPENSER, v. n. Vieux mot hors d'uſage, qui ſignifioit, Faire quelque choſe après y avoir bien penſé. *Rem aliquam conſulto ac deliberato animo facere.* Il ne nous en reſte que ſon derivé. *Guet appens*, Ce qui ſe fait de propos déliberé.

APPENTIS, ſ. m. Toit qui eſt appliqué contre un mur, & qui n'a de pente que d'un côté. *Appendix ædificii.* On fait des *appentis* à la campagne pour mettre à couvért les charrettes & charuës.

L'APPENTIS, chez les Charpentiers, ſe nomme *Comble à potence*, & eſt compoſé d'une demi-férme, qui conſiſte en un tirant porté ſur les murs, lequel eſt aſſemblé ; un poinçon, une force, une contrefiche pareillement aſſemblée dans le corps de la force & du poinçon. *Columen, culmen.* Du Cange dérive ce mot de *penditium*.

APPENZEL, ſ. m. *Abbatis cella.* Gros Bourg de Suiſſe ſur la riviére de Citér, à quatre lieuës de la ville de S. Gal. Ce mot fut formé par corruption du Latin *abbatis cella*, le cellier, ou plûtôt la cellule de l'Abbé. Il fut ainſi appellé parce qu'il dépendoit de l'Abbé de S. Gal, & que c'étoit une maiſon de campagne de cet Abbé. *Appenzel* ſe racheta de la ſouveraineté de cet Abbé en 1408.

Le Canton d'*Appenzel*, *Abbatis cellenſis pagus*, c'eſt un des Cantons Suiſſes, ou l'une des treize Républiques qui forment la Republique générale des Suiſſes. Il prend ſon nom du Bourg d'*Appenzel*, qui en eſt le principal lieu. Il a au nord l'Abbaye de S. Gal, au couchant le Comté de Toggenbér, au midi le Comté de Sargaus, au levant le Rhinthal. On le diviſe en deux parties, l'interieure & l'extérieure. Le Canton d'*Appenzel* n'eſt entré que le dérnier dans la Confédération des Suiſſes en 1513.

APPERCEVABLE, adj. m. & f. Qui peut-être appérçu par la vuë. *Quod obſervari, quod animadverti poteſt.* Les petites parties des corps naturels ne ſont *appércevables* qu'avec le microſcope.

APPERCEVOIR, v. act. J'*apperçois*, ou j'*appérçois*, j'*appérçûs*, j'ai *apperçû*, j'*appércevrai*. Découvrir de loin, reconnoître. *Animadvertere, obſervare.* Les Pilotes redoublent leurs ſoins quand ils *appérçoivent* & découvrent la térre. Je vous ai *appérçû* & diſtingué dans la foule. Les Barbares l'*appercevant*, n'oſérent approcher. ABLANC. On *appérçoit*, on découvre tous les jours de nouveaux aſtres dans le Ciel avec les lunettes. La lumiére s'*appérçoit* de loin. Menage dérive ce mot du Latin *percipere*, ou *adpercipere*.

APPERCEVOIR, ſignifie auſſi, Remarquer quelque choſe par le moyen de quelque attention, réflexion ou éxamen, & ſe dit ſouvent avec le pronom pérſonnel. *Advertere, deprehendere.* On s'*appèrçoit* d'une érreur de calcul quand on compte une ſeconde fois. On ne s'*appèrçoit* pas d'abord qu'un argument eſt captieux. A la fin cet herètique s'eſt *appèrçû* de ſes érreurs, de ſon aveuglement. L'amour propre empêche qu'on ne s'*appèrçoive* de ſes défauts. Combien de gens meurent ſans s'*appèrcevoir* de leur ridicule? BELL. Je m'*appèrçus* trop tard de ſon artifice. GOMBER. Les coupeurs de bourſe tirent l'argent de la poche ſans qu'on s'en *appèrçoive*. Cette pente eſt inſenſible, on ne s'*appèrçoit* pas qu'on deſcend.

APPERÇU, UË, part. paſſ. & adj. *Animadverſus, obſervatus.*

APPERT, v. impérſonnel. *Patet, conſtat, liquet.* Tèrme de Palais, qui n'eſt en uſage qu'en cette phraſe. C'eſt un fait dont il *appert* par telle piéce. Dans les Lettres de Chancelerie le Roi dit toûjours: S'il vous *appèrt*.

APPÈRTEMENT, adv. Clairement. *Apertè, clarè, manifeſtè.* On voit *appertement* qu'un tel effèt vient d'une telle cauſe. Ce mot ne feroit pas un bel effèt dans un diſcours poli.

APPESANTIR, v. act. Rendre plus peſant & plus lourd. *Aggravare.* L'adreſſe d'un charpentier de navires, eſt de choiſir des bois qui n'*appéſantiſſent* point un vaiſſeau.

APPESANTIR, ſe dit figurément en morale. Dieu *appéſantit* quelquefois ſa main ſur les pécheurs; pour dire, il les punit ſevèrement.

APPESANTIR, au figuré, ſe dit auſſi de l'eſprit, & c'eſt le rendre moins vif, moins ſubtil; lui ôter une partie de ſon feu & de ſa vivacité. *Affigere humi animum.* Les néceſſitez de la vie préſente *appéſantiſſent* l'éſprit, quelque actif & pénétrant qu'il ſoit. NICOT.

On le dit auſſi avec le pronom pérſonnel. *Ingraveſcere.* Le corps s'*appéſantit* avec l'âge, il fait plus lentement ſes fonctions. L'eſprit s'*appéſantit*; pour dire, ſe debilite. Cet Auteur charge trop ſes deſcriptions, & s'*appéſantit* ſur les details. LA BRUY. Quand nous ne nous laſſerons point de baiſer la main de Dieu, lorſqu'elle s'*appéſantit* ſur nous, nous trouverons le moyen de la rendre plus douce, ou de la reſſentir plus légére. AB. D. L. TR.

APPESANTI, IE, part. paſſ. & adj. *Aggravatus.* J'ai les yeux *appéſantis*. J'ai la tête *appéſantie*.

Ces mots viennent de *pondus*, *poids*.

APPÉTER, v. act. Tèrme dogmatique. Déſirer. *Appetere, deſiderare.* Il ne ſe dit guères que des déſirs qui viennent des cauſes naturelles. Les corps graves *appétent* le centre. L'inſtinct naturel des animaux fait qu'ils n'*appétent* que les choſes qui leur ſont propres. Les Médecins diſent l'eſtomac *appéte* cet aliment, il *appéte* cèrtain ragoût; pour dire, il deſire, il envie. Ce mot eſt fort peu uſité. On ne voit guères que quelques Medecins barbons qui s'en ſervent.

APPÉTISSANT, ANTE, adj. Qui réveille l'appétit. *Appetentiam, aviditatem ſui excitans.* Les ragoûts, les grillades, ſont des mèts fort *appétiſſans*. Dans ce mot, & dans les quatre ou cinq qui vont ſuivre, comme en beaucoup d'autres, les deux *ſſ* ne doivent ſe prononcer que comme une *ſ* forte, & qui n'a pas le ſon du *z*, comme elle l'auroit ſi l'on n'en mettoit qu'une, parce qu'elle ſe trouveroit entre deux voyelles, comme dans *attiſer, batiſer*, qui ſe prononcent *attizer, batizer*.

APPETISSANT, ANTE, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, qui eſt déſirable, ſouhaitable. *Illecebroſus.* Que vos dents ſont amoureuſes, & vos lévres *appetiſſantes*! MOL.

APPETISSANT, ANTE, eſt auſſi un gérondif du vèrbe appetiſſer dans le ſens, devenir petit. L'on ne doit point mettre d'accent ſur le premier *e*, parce qu'il eſt muet. Ainſi il faut prononcer comme s'il y avoit *aptiſſant*. Il ſignifie qui s'appétiſſe, qui devient plus petit. *Quod minuitur, contrahitur, decreſcit.* S. Amand a dit d'un fromage:

Pourquoi toûjours s'appetiſſant,
De lune devient-il croiſſant?

APPETISSEMENT, ſ. m. Diminution. *Diminutio, imminutio.* L'*appetiſſement* qui paroît dans les objets éloignez, eſt une éſpèce de phénoméne. PERR. Ce mot ſe trouve dans une déclaration de François I. du 27 Decembre 1541. pour ſignifier quelque éſpèce de tribut. Car il dit que ſes prédéceſſeurs ont affranchi les Secretaires du Roi de toutes entrées, iſſuës, barrages, choquets, *appétiſſements*, & autres ſubſides, tributs, impoſitions quelconques. TESSEREAU.

APPETISSER, v. act. & n. Rendre plus petit. *Minuere, imminuere.* Prononcez *aptiſſer*, & les deux *ſſ* comme il eſt marqué ci-deſſus au mot APPETISSANT. Ces tas de grains *appetiſſent* tous les jours, ils ſe ſéchent, les rats en mangent, on en dérobe. On a *appetiſſé* le pain à cauſe de la chèrté du blé. Le Prieur a *appetiſſé* la portion des Moines. Cette femme avare a fait *appetiſſer* les trous de ſon ſucriér, comme a dit plaiſamment Scaron.

APPÉTISSER, ſignifie auſſi, Tâcher à retrouver ſon appétit. *Edendi cupiditatem laceſſere, ſtimulare.* Voyez ſi vous pourrez vous *appétiſſer* ſur cette pèrdrix. Ce mot n'eſt pas fort en uſage. Le premier *e* eſt fèrmé, à la différence du mot précédent.

APPÉTISSÉ, ÉE, adj. Qui a déſir de manger. *Cibi appetens, cupidus, avidus.* Il ne ſe ſent pas bien *appétiſſé* aujourd'hui. Le mot *appétiſſé* n'eſt en uſage parmi les honnêtes gens, que pour ſignifier, qui eſt devenu plus petit.

APPÉTIT, ſ. m. Paſſion de l'ame qui nous porte à déſirer quelque choſe, faculté intèrne, par laquelle l'âme eſt émuë & affectée en vûë d'un bien qu'elle ſouhaite, & d'un mal qu'elle appréhende. *Pars animi quæ appetitus habet.* Les *appétits* charnels, ſenſuels. *Voluptates.* En Philoſophie on n'admet que deux *appétits*; le concupiſcible, qui nous porte à ſouhaiter & à chèrcher le bien, *vis concupiſcendi*: & l'iraſcible qui nous porte à craindre & à éviter le mal, *vis iraſcendi*. Le Sage commande à ſes *appétits* déréglez.

APPÉTIT, ſe dit plus particuliérement de la faim, du déſir de manger. *Cibi appetentia, aviditas.* Ce malade a pèrdu l'*appétit*, il a un *appétit* deréglé. Les ſalines éxcitent l'*appétit*. On appelle populairement cèrtaines viandes, de l'*appétit*, comme les harengs ſorets, le petit ſalé, l'échalotte, les raves, &c.

Pain dérobé réveille l'appétit;
A tout pécheur la loi qui l'intèrdit
Eſt un attrait, eſt une rocambole.
D'aller vèrs là, de revenir ici,
Eſt-il pèrmis? quand on le veut ainſi,
On s'en ſoucie autant que d'une obole:
Mais que la loi diſe, je le défends,
Nous y courons, & notre cœur y vole.

APPÉTIT, ſe dit auſſi au figuré, d'une ardente paſſion de venir à bout de quelque choſe, d'un déſir véhément de ſe ſatisfaire. *Cupiditas, libido, cupiditates.* Il y avoit je ne ſai quel *appétit* de vengeance à cela. ABLANC. Commander à la violence de ſes *appétits*. ID. Ses *appétits* n'ont point d'autres bornes que ſa fortune. ID.

On dit advèrbialement, A l'*appétit* d'une telle ſomme cette affaire a manqué, c'eſt-à-dire, Pour avoir voulu épargner quelque choſe, pour ne l'avoir pas fournie. *Hujus rei gratia, causâ.*

APPÉTIT, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. Un chicaneur a toûjours bon *appétit*; pour dire, a grande avidité d'avoir du bien. Ce jeune homme eſt un cadet de haut *appétit*. C'eſt un *appétit* de femme groſſe, c'eſt-à-dire, un *appétit* biſarre, ou d'une pérſonne dégoutée. Changement de corbillon donne *appétit* de pain-bénit. Vous avez l'*appétit* ouvèrt de bon matin, pour dire, Vous déſirez trop tôt une choſe. Il n'eſt ſauce que d'*appétit*, pour dire, que la faim fait trouver bon tout ce que l'on mange, ou que l'*appétit* eſt la meilleure ſauce que l'on puiſſe avoir. On dit auſſi, qu'en mangeant l'*appétit* vient; pour dire, que plus on en a, & plus on en veut avoir. Ce provèrbe vient d'Amiot Evêque d'Auſèrre, qui ayant dit d'abord au Roi Henri III. que ſon ambition étoit bornée, & qu'il ſe contenteroit d'un petit Bénéfice, qu'on lui donna alors, ne laiſſa pas de demander l'Evêché d'Auſèrre. Et comme le Roi lui reprocha que cela étoit contre ſes premiérs ſentimens, il répondit: Sire l'*appétit* vient en mangeant; ce qui a été dit depuis en toutes ſortes d'occaſions. Il eſt demeuré ſur ſon *appétit*; pour dire, Il n'eſt point pleinement ſatisfait, raſſaſié. En ſtile de rebus, un grand *G* peint auprès d'un petit *a*, veut dire, J'*ai grand appétit*, *G* grand, *a* petit.

APPÉTITS, ſ. m. pl. Tèrme de Traiteur, ce ſont de petites hèrbes fines dont on aſſaiſonne les ſalades & différens ragoûts: ces hèrbes ſont le cèrfeuil, la ciboulette, &c.

APPÉTITIF, IVE, adj. *Appetendi vis, facultas.* Tèrme de Morale, qui ſe dit de la faculté qui eſt en nous *appétitive*, ou concupiſcible.

APPIADE, ſ. f. *Appias*, & au pl. APPIADES, *Appiades.* Surnom que l'on donnoit aux Divinitez, dont les temples étoient à Rome proche des eaux ou fontaines d'Appius. Quelques-uns n'en comptent que deux, Vénus & Pallas; d'autres en mettent cinq, ajoutant à ces deux-ci, la Concorde, la Paix & Veſta. Il paroît par un endroit d'Ovide, où parlant à Vénus, il lui dit: Vous & vos *Appiades*, qu'il y en avoit plus d'une avec cette Déeſſe. Voyez Cœl. Rhodig. Liv. XII. chap. I. Turneb. *Adv. Liv. V. cap. 7.*

APPIEN, ENNE, adj. *Appius.* Qui eſt fait par Appius, qui appartient par quelque endroit à Appius. Ce mot n'eſt d'uſage qu'au feminin; dans cette phraſe, La *voie appienne*, *via appia*; nom d'un grand chemin, qui prenant à la porte Capène, conduiſoit

ſoit de Rome juſqu'à Brindes, à l'extrémité de l'Italie vèrs l'Orient. Ce fut Appius Claudius qui étant Cenſeur le fit faire l'an de Rome 441. & ſon nom lui fut donné. La voie *Appienne* eſt un des beaux ouvrages des Romains ; elle ſubſiſte encore, au moins en bien des endroits, & eſt pavée, dit-on, non pas de petits pavez comme ceux de nos grands chemins & de nos rues, mais de grands pavez tels que ceux dont on pave nos Egliſes

APPIETRIR, v. n. *Decreſcere, vileſcere.* Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Tèrme de Marchands, qui diſent que leur Marchandiſe s'*appiétrit* ; lorſqu'elle ſe gâte & ſe corrompt, ſoit parce que la mode ou le débit s'en paſſe, ſoit parce qu'ils en ont de mauvais reſtes. Ce mot vient de *piétre*, qui ſignifie de mauvaiſe condition, mépriſable.

APPLANER, v. act. Tèrme d'Ouvriér qui fait des couvèrtures. C'eſt y faire venir la laine avec des chardons. *Villos ſtragulû carduo erigere, attollere. Applanez* cette couvèrture.

APPLANEUR, ſ. m. L'ouvriér qui avec des chardons fait venir la laine à une couvèrture. *Opifex villis erigendis præfixus.*

APPLANIR, v. act. Rendre plain, uni & de niveau. *Æquare, complanare, coæquare.* On a *applani* ce tèrrain qui étoit inégal & raboteux pour y faire un jardin. Il faut envoyer des pionniers pour *applanir* les chemins quand la groſſe artillerie marche.

APPLANIR, ſe dit figurément en choſes morales. *Explanare, explicare, aperire.* Les Anciens nous ont *applani* le chemin pour pénétrer dans les ſciences. Il ne ſeroit jamais parvenu à cette dignité, ſi la faveur ne lui en eût *applani* le chemin. La grandeur de leur courage leur *applaniſſoit* toutes ſortes de difficultez. ABLANC. Il faut *applanir* les inégalitez de ſes humeurs. NICOL. Un Précurſeur nous vient dire, Le voici, préparez ſes voies, *applaniſſez* ſes ſentiérs. PELISS.

APPLANIR, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & devient neut. paſſ. Dans le propre, c'eſt devenir plus plat, plus uni. *Æquari, complanari, coæquari.* Et dans le figuré, c'eſt devenir plus aiſé, plus facile à entreprendre, à exécuter. *Explanari, enodari, explicari.* Du côté que les montagnes commencent à s'*applanir*. Toutes ces difficultez s'*applaniront* d'abord.

APPLANISSEMENT, ſ. m. Action de celui qui applanit. *Exæquatio.* L'*applaniſſement* d'un parterre, l'*applaniſſement* des allées d'un jardin. Il ſe dit auſſi au figuré, pour ſignifier l'action par laquelle on lève, on ôte les difficultez & les empêchemens qui ſe trouvent dans une affaire. *Explicatio, enodatio.* Il lui a été facile de réuſſir en cette entrepriſe après l'*applaniſſement* de toutes les difficultez, & qu'on a levé tous les obſtacles.

APPLANISSEUR, ſ. m. Ouvrier qui donne une ſeconde préparation aux draps après leur première tonture. *Veſtiariæ tonſuræ adminiſter ſecundarius.*

APPLATIR, v. act. Rendre plat, ſans rien ôter, preſſer, comprimer. *Planum facere.* On *applatit* les métaux à force de les battre.

Ce mot vient du Grèc πλατεῖα, qui ſignifie, *une eſpace plate, une place publique.*

APPLATIR, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie devenir plat. *Planum fieri, tumorem ponere.* Les joues s'*applatiſſent* par la maigreur. Les cheveux s'*applatiſſent* par la pluye.

APPLAUDIR, v. n. Battre des mains pour témoigner qu'on approuve quelque choſe. *Plaudere, applaudere.* Tous les écoliers ont *applaudi* à celui qui a ſoutenu cette Thèſe.

APPLAUDIR, ſignifie figurément, Louer quelque action, ou quelque diſcours. Quand une opinion eſt nouvelle, tout le monde y *applaudit*. Ce Capucin a fait en tel endroit une belle action, tout le monde lui a *applaudi*. Le vice des flateurs, c'eſt qu'ils *applaudiſſent* au mal auſſi-tôt qu'au bien. Ils ne faiſoient que lui *applaudir* des yeux & du viſage. VAUG. Ils *applaudiſſoient* à tous ces divèrtiſſemens. ABLANC. Les hommes n'aiment point à admirer les autres ; ils cherchent eux-mêmes à être goûtez & à être *applaudis*. LA BRUY. Il n'eſt pas beſoin d'avoir une complaiſance fade pour tout ce que diſent les autres, ni de leur *applaudir* niaiſement. BELL. Tel vous ſemble *applaudir*, qui vous raille & vous joue. BOIL.

APPLAUDIR, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie s'admirer ſoi-même, ſe ſavoir bon gré de ce qu'on a fait, s'en féliciter. *Sibi plaudere, mirari ſe ſe.* Quel ſuplice d'entendre un fat qui s'*applaudit* d'une penſée uſée & triviale ! BELL.

Un cœur noble eſt content de ce qu'il trouve en lui,
*Et ne s'*applaudit *point des qualitez d'autrui.* BOIL.

Vous vous applaudiſſez *de mon inquiétude.* MOL.

APPLAUDI, IE, part. paſſ. & adj. *Applauſus.*

APPLAUDISSEMENT, ſ. m. Approbation qu'on fait par un battement de mains. *Plauſus, applauſus.* Il n'y a plus qu'au Collége où on faſſe des *applaudiſſemens* par des battemens de mains, & où ce mot ſe puiſſe dire au propre ; mais au figuré on le dit des acclamations, ou des louanges qui ſe donnent par pluſieurs pèrſonnes enſemble. Les Tragédies de Corneille ont eû un *applaudiſſement* univèrſel. Le Prince a fait ſon entrée avec de grands *applaudiſſemens*. Cette valeur indiſcrete, emportée, qui chèrche le danger pour le dangér même, n'a pour but que les *applaudiſſemens* des hommes. BELL. Le Sage ne ſe repaît point des *applaudiſſemens* du vulgaire. MONT.

APPLÉGÉ, ÉE, adj. Tèrme de Droit. Dénoncement *applégé*, eſt un dénoncement pour lequel on donne plége, ou caution. Accuſation *applégée*. Voyez les Coûtumes d'Anjou & du Maine, & le ſtile de Touraine. Pèrſonne bien *applégée*, eſt une pèrſonne bien cautionnée.

APPLÉGEMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. Action ou acte par lequel on donne plege ou caution. *Satiſdatio, Inſtrumentum ſatiſdationis.* Voyez l'ancienne Coûtume d'Anjou. Au premiér livre des Etabliſſemens de France, les *applégemens* & contre-aplegemens ſont expliquez de cette manière : Si aucuns hom vient à ſon Seigneur, ſoit Gentilhomme, ou Coûtumiers, pourquoy li Sires ait voerie en ſa tèrre, & li die : Sire, un riches hom eſt venus à moi d'une méſon, ou de pré, ou de vignes, ou de tèrres, ou de cens, ou d'autres choſes, & m'a deſſaiſi de nouvelle deſſeiſine, que j'ai exploitié au ſceu & veu, en ſèrvage de Seigneur, en juſques à ores, qu'il m'en a deſſaiſi à tort & à force dont je vous pri que vous preniez la choſe en votre main, Li Sire li doit répondre : Li feré-je ſe vous metez pleiges à pourſuivre le plet, à ce que s'il vous a deſſaiſi à tort & à force, ſi comme vous avez dit. Et ſe il ne met pleiges, li Sires n'a mie à deſſaiſir l'autre ; & ſe il dit : Je vous en mettré volontiérs bons pleiges, il doit donc les pleiges prendre bons & ſuffiſans, ſelon ce que la querelle ſera grande ; & quand il aura pris bons pleiges, il doit l'autre partie mander par cèrtains meſages, & il doit dire que cil a mis bon pleiges, & que il l'a deſſaiſi à tort & à force, & de telle choſe, & la nommera l'en, je vuel ſavoir ſe vous mettrez pléges au deffendre la ; & ſe il diſt : Je ni mettré ja pleges, l'en doit l'autre laiſſer en la ſaiſine pour les pleges que il a mis ; & ſe cil diſt : Je i mettré bons pléges au deffendre, que il ni a riens eu, & que ce eſt ma droiture, la Juſtice li doit mettre jour aus deux parties, & tenir la choſe en ſa main, juſques à tant que le quiex que ſoit ait gaigné la ſaiſine par droit.

APPLÉGEMENT DE REFUS DE PLÉGE. Tèrme de la vieille pratique du Palais. C'eſt ſe plaindre au Juge ſupérieur de ce que l'inférieur n'a pas voulu ordonner de la mainlevée en donnant caution.

APPLÉGER, v. act. Vieux tèrme de Coûtume. *Appléger*, & cautionner un marché, c'eſt donner *plége*, ou caution, d'un marché que l'on fait. RAGUEAU.

APPLICABLE, adj. m. & f. Ce qu'on déſtine, ce qu'on doit appliquer à quelque choſe. *Applicandus, addicendus.* Dans les défenſes des Lettres de Chancelerie on met toûjours, A peine d'amende *applicable* un tiérs à nous, un tiers à l'expoſant, & un tiers à l'Hôtel-Dieu. Il faut blanchir & préparer une bordure avant que l'or ſoit *applicable* deſſus.

APPLICATION, ſ. f. Action par laquelle on applique une choſe à une autre en les approchant. *Applicatio, admotio.* *Application* à la queſtion. *Application* d'un coup de poing. *Application* d'une emplâtre. Enſeigner, apprendre l'*application* de l'appareil.

APPLICATION, ſe dit au figuré de l'eſprit, & ſignifie attention. *Attentio, intentio.* Il travaille avec une extrême *application*. La Poëſie demande une grande *application* d'eſprit. GOD. On remarque que ceux qui s'appliquent aux mots & aux embelliſſemens, conçoivent les choſes moins fortement, parce que leur eſprit n'étant pas capable de cette double *application*, ce premiér ſoin affoiblit la vigueur de leurs penſées. PORT-R. Ces eſprits profonds, dont la conduite eſt le fruit d'une *application* chagrine ou laborieuſe, laiſſent lire ſur leur viſage l'importance de leurs projets. Les Atiques fuyoient le travail juſqu'à l'*application* un peu tenduë au diſcours. PERR. Nous ne conſidérons qu'avec dégoût, & ſans beaucoup d'*application*, les idées abſtraites de l'entendement. MALEB. L'*application* continuelle des Savans à la lecture les rend diſtraits, & les enfonce en eux-mêmes. BELL.

APPLICATION, ſe dit auſſi d'une pèrſonne qui ajuſte, qui accommode, qui fait quadrer une choſe à ſon ſujet. *Accommodatio, traductio.* L'*application* de l'Apologue me ſemble dangereuſe. VOIT.

APPLICATION, ſignifie auſſi la déſtination d'une choſe à ſon uſage. *Addictio, deſtinatio.* On a fait l'*application* des ſommes d'argent qu'il a laiſſées par ſon teſtament.

L'APPLICATION des mérites de JESUS-CHRIST, eſt un tèrme dogmatique, qui ſignifie l'action, ou l'acte par lequel Jesus-Christ nous donne, nous céde, nous tranſporte ſon droit aux biens qu'il a méritez par ſa très-ſainte vie, & par ſa mort & paſſion; c'eſt-à-dire, à la grace en cette vie, & à la gloire étèrnelle en l'autre, que nous ne ſaurions mériter par nous-même, avec leſquelles nos actions même les plus ſaintes n'ont d'elles-mêmes aucune proportion. C'eſt l'*application* des mérites de Jesus-Christ qui nous rend dignes de l'héritage céleſte. L'*application* des mérites de Jesus-Christ demande en nous de grandes diſpoſitions. Ce ſont celles qu'il faut apporter aux Sacremens, & que le Concile de Trente éxplique dans la VI^e Seſſion.

APPLIQUE. ſ. f. Ouvrage par lequel on applique, ou enchâſſe quelque choſe ſur une autre, comme ſont les ouvrages de rapport & de marqueterie, de damaſquinure. *Vermiculatum, Teſſellatum opus.*

En Orfévrerie on appelle, Piéce d'*applique*, tout ce qui s'aſſemble, ſoit par charniéres, couliſſes, goupilles, vis, écrouës, agrafes, cliquets, crampons, boucles, clous, ou rivures.

APPLIQUER, v. act. Attacher, poſer, mettre une choſe ſur une autre. *Admovere, apponere.* Il y a pluſieurs maniéres d'*appliquer*; comme celle d'attacher avec des liens, *appliquer* un homme au carcan, à la queſtion, ou avec quelque matiére gluante, *appliquer* une affiche à une porte, une emplâtre ſur une playe, de l'or ſur une bordure, ou avec des chevilles & férremens, *appliquer* des moulures ſur une menuiſerie, ou avec des ſimples filets; *appliquer* une broderie ſur un habit, &c.

Appliquer, ſe dit auſſi de ce qui ſe fait par un ſimple attouchement paſſager. *Appliquer* des ventouſes, des ſangſuës, des cautères. *Cucurbitas imponere, aptare, admovere.* *Appliquer* un ſoufflet, un coup de piéd, des coups de bâtons. *Colaphum, calcem, fuſtem impingere.* Il faut *appliquer* l'argent avec le patient pour produire quelque éffèt. *Componere.*

Appliquer, ſe dit auſſi en parlant de la déſtination de l'emploi qu'on fait de quelque choſe. *Addicere, deſtinare.* Un bon Juge *applique* toutes les amendes au pain des priſonniérs.

Appliquer, ſignifie quelquefois, approprier à un autre, ou à ſoi-même; donner à quelqu'un, ou prendre pour ſoi. *Accommodare, aptare, traducere.* Cet homme s'*applique* bien des choſes qui ne lui conviennent guère. Un avare ne s'*applique* jamais ce qu'on dit en général contre l'avarice. Cet homme eſt ombrageux, il s'eſt *appliqué* une hiſtoire qui ne le regardoit point.

Appliquer, ſe dit auſſi en matiére de piété, & ſignifie Donner, procurer, conferer. *Conferre, impertire.* Les Sacremens de la nouvelle Alliance ſont des inſtrumens du S. Eſprit qui ſérvent à nous *appliquer* la grace. Boss. C'eſt auſſi par les Sacremens que Jesus-Christ nous *applique* ſes mérites, c'eſt-à-dire, qu'il nous communique ſes droits, qu'il nous fait participans des mérites infinis qu'il a acquis, & du droit qu'il a comme Homme-Dieu en vèrtus de ſes mérites, de ſes actions & de ſes ſouffrances, aux biens ſurnaturels de la grace & de la gloire; de ſorte qu'en conſéquence & en vèrtu de cette céſſion, de ce tranſport qu'il nous fait de ſes droits, Dieu nous donne ces biens qu'il a méritez.

Appliquer, s'employe auſſi ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & ſur tout parmi les Chirurgiens; ſignifie, ſe poſer, ſe mettre. *Imponi, accommodari, admoveri.* Les bandes & les compreſſes s'*appliquent* mieux étant mouillées.

Appliquer, en Aſtrologie, ſe dit lorſqu'une planète plus légère, ou d'un mouvement plus violent, va à une autre plus tardive, ou à ſon aſpéct. La lune *applique* à la conjonction de Saturne, lorſqu'elle eſt au premiér dégré d'Aries, & Saturne au ſixiéme.

Appliquer, avec le pronom pèrſonnel, ſe dit auſſi au figuré de l'éſprit, & des facultez de l'ame. *Animum adjungere, intendere.* Et ſignifie, S'attacher, ſe donner tout entiér à une choſe; auquel ſens il régit toûjours le nom qui ſuit au datif, & le vèrbe à l'infinitif avec la particule *à*. S'*appliquer* à la lecture des bons livres. Il s'*applique* à la Géométrie. J'aimerois mieux qu'on s'*appliquât* à quelque choſe qui ne fut pas tout-à-fait bon, que de ne s'*appliquer* à rien. M. Scud. Il ne s'*applique* qu'à médire. Il y a des gens d'une délicateſſe ſi chagrine, qu'ils ne s'*appliquent* qu'à chèrcher les defauts des autres pour le plaiſir de les critiquer. Bell. On dit abſolument d'un homme qu'il s'*applique*; pour dire qu'il travaille, qu'il s'attache fortement à ſa profeſſion, ou à quelque ouvrage.

Appliqué, ée, part. paſſ. & adj. *Attentus, intentus.* On appelle abſolument, un homme *appliqué*, celui qui eſt fort attaché à l'étude d'une ſcience, à une profeſſion.

APPLIS. Tèrme de Coûtume. En Bréſſe on nomme *applis*, les cordages & autres choſes ſemblables que le Propriétaire fournit à ſon métayer lorſqu'il entre dans ſa fèrme.

APPOINTEMENT, ſ. m. Gages, penſion qu'un Grand Seigneur donne pour retenir d'honnêtes gens à ſon ſervice. *Idonea ad victum cultumque præſidia à Principe attributa, aſſignata.* Le Roi donne de grands *appointemens* aux Officiérs qui le ſérvent. Il y a cette difference entre gages & *appointemens*, que les gages ſont cèrtains & ordinaires, attribuez aux Officiérs par Edits & Patentes, & ſe payent par les Tréſoriers ordinaires; au lieu que les *appointemens* ſont des penſions, ou gratifications annuelles que le Roi accorde par Brevet pour un tems incèrtain, & ſe payent au Tréſor Royal. Dans les maiſons ordinaires, comme le mot d'*appointement* eſt plus honnête, on le dit des hauts Officiérs, comme Intendans & Sécretaires; & *gages* ſe dit des moindres domeſtiques.

On dit provèrbialement & ironiquement qu'un homme a été chargé d'*appointement*; pour dire, qu'il a été bien battu: par une méchante alluſion avec les poings qui ſérvent à le frapper.

Appointement, en tèrmes de Palais, ſe dit des réglemens ou jugemens qui établiſſent la conteſtation des parties, où l'on rédige leurs qualitez, & les concluſions des demandes ſur leſquelles ſeulement les parties doivent écrire & produire, & les Juges prononcer. *Decretum, dictum, interdictum.* L'*appointement* eſt ce qui fait la contéſtation en cauſe, aprés lequel on ne peut décliner, ni évoquer. Les Juges ne peuvent prononcer que ſur ce qui eſt compris dans les *appointemens*. Il y a pluſieurs ſortes d'*appointemens*. Le premiér eſt un *appointement* en droit qu'on donne en premiére inſtance quand les parties ont fait quelque demande où il s'agit du droit. Le ſecond eſt l'*appointement* en faits contraires, quand il ne s'agit que de faits qu'il eſt pèrmis à chacun de vérifier. Le troiſiéme à écrire & produire, & donner cauſe d'appel; comme quand on appointe une cauſe ſur le rôlle à la Grande Chambre. L'*appointement* au Conſeil étoit autrefois une éſpèce de délai que les Juges donnoient aux parties pour inſtruire plus parfaitement le procès, & pour prendre conſeil des Avocats; d'où vient que dans pluſieurs Provinces les Juges ſubaltèrnes qui ne peuvent juger ſur les plaidoyers faits en la cauſe, mettent encore dans leurs *appointemens*, que les parties corrigeront & remettront. Le quatriéme à oüir droit, en matiére criminelle, après le recollement & la confrontation. On dit auſſi un *appointement* en droit & joint, quand on forme incidemment quelques demandes qui ſont appointées & jointes au procès. Il y a auſſi des *appointemens* à mettre en matiéres ſommaires & proviſoires, qui obligent à mettre & produire les piéces dans trois jours pardevant un Rapporteur nommé.

On appelle auſſi *appointemens*, les jugemens en forme d'arrêt tout dreſſez, qu'on fait recevoir à l'Audience pour les autoriſer quand les parties en ſont d'accord, ou quand elles ont été renvoyées au Parquet pour les juger, ou pardevant les anciens Avocats. En ce cas les Procureurs paſſent entr'eux les *appointemens*: ou le Procureur qui réſiſte eſt ſommé de comparoir à l'Audience pour voir recevoir l'*appointement*.

APPOINTER, v. act. Tèrme de Palais. Prononcer un appointement. *Conſtituere, decernere.* *Appointer* une Requête, *Libello ſupplici decretum inſcribere.* Quand les Juges veulent favoriſer une méchante cauſe, ils ſont d'avis de l'*appointer*, au lieu de la juger. Dans les appointemens volontaires le diſpoſitif porte, *Appointé*, & oüi ſur ce le Procureur Général du Roi; & on appelle ces Arrêts, *Arrêts* d'*Appointé*.

Du Cange dérive ce mot de *appunctare*, qui ſignifioit non ſeulement, Tèrminer & vuider une affaire, mais auſſi la mettre en état de juger & de l'inſtruire, enſorte que les faits & les demandes fuſſent cèrtaines.

Appointer, ſignifie auſſi, donner des gages, des appointemens. *Idonea neceſſaria ad victum cultumque præſidia aſſignare.* Cet Officiér eſt *appointé* de mille écus par an; il reçoit mille écus du Roi pour ſon ſérvice.

On dit provèrbialement, que des gens ſont toûjours *appointez* contraires quand ils ſe contrediſent toûjours, lorſqu'ils ont de différentes opinions, & de différens interêts. *Adverſi, diſſidentes.*

Appointer. Tèrme de Corroyeur. C'eſt fouler un cuir pour la dèrniére fois, & le tenir prêt à mettre en ſuif. *Subigere ultimùm.* *Appointer* une vache.

Appointer. Tèrme de Tapiſſier. C'eſt plier un matelat en deux, & y coudre vèrs chaque bout deux ou trois points pour l'arrêter. *Appointez* ce matelat, & l'emportez.

Appointé, ée, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

On appelle à la guèrre des ſoldats *appointez*, ceux qui ont une plus haute paye que les ſoldats ordinaires, pour être anciens dans le ſérvice. *Cui majus ſtipendium aſſignatum eſt.* Il y a eu auſſi des Officiérs *appointez*, qui avoient quelques gratifications du Roi, même hors de ſérvice. Mais ces choſes changent ſouvent, & ſont maintenant peu en uſage.

Ce mot vient de ce qu'autrefois on diſoit, *Appointer* un ſoldat; pour dire, le mettre au rang de ceux qui doivent faire la pointe en quelque aſſaut, ou occaſion périlleuſe.

APPOINTÉ, en tèrmes de Blaſon, ſe dit des pièces qui ſe touchent par les pointes, comme deux chevrons oppoſez, des épées, des fleches, & autres pièces ſemblables miſes en pairle, peuvent être *appointées* en cœur. *Cuſpidibus obſervis poſitis.*

APPOINTEUR, ſ. m. ſe dit odieuſement de ces Juges extraordinaires qui ne viennent à l'Audience que rarement, & pour faire appointer la cauſe d'une partie qu'ils veulent favoriſer en cas qu'elle baſte mal. *Interventor.* Dans le tems qu'il ne falloit que quatre *Appointeurs* pour empêcher le jugement d'une cauſe, ces gens étoient fort dangereux.

APPOINTEUR, ſe dit quelquefois de ces gens qui s'empreſſent à faire toutes ſortes d'accommodemens. *Sequeſter, internuntius.* Rabelais fait une agreable hiſtoire des *Appointeurs* de procès, Pèrrin Dandin & Thenot Dandin.

Ces propos n'étoient rien au prix de l'embarras
Où ſe trouve réduit l'Appointeur *de débats.* La Font.

De ſemblables diſcours rebutoient l'Appointeur. Id.

Puiſqu'on plaide & qu'on meurt, il faut qu'on ſe propoſe
D'avoir des Appointeurs, *& d'autres gens auſſi,*
On n'en manque pas, Dieu merci. Id.

APPORT, ſ. m. Lieu public, eſpèce de marché où on apporte des marchandiſes pour vendre. *Locus advenientium frequentia celeber.* A Paris il y a deux *Apports*; l'*Apport* Baudoyer vèrs Saint Gèrvais, & l'*Apport* de Paris au Grand Châtelet. Le peuple par corruption les appelle *Porte Baudets, & Porte de Paris.* A la campagne on appelle *Apport*, le concours du peuple, ou des Marchands qui viennent de quelques lieuës à la ronde à la fête d'un Patron de village.

APPORT, en tèrmes de Palais, eſt un acte que l'on donne à celui qui dépoſe un écrit. *Schedæ depoſitæ, ou commiſſi inſtrumenti teſtis.* Par exemple, un particulier a un écrit ſous ſein privé, auquel il veut donner une date cèrtaine; il le porte chez un Notaire; cet acte contient que le particulier *N.* demeurant... eſt comparu tel jour, a dépoſé & mis ès mains de *N.* l'un des Notaires ſouſſignez, l'original de... pour le garder & mettre au rang de ſes minutes, & en delivrer des expeditions à qui il appartiendra; dont acte. La partie ſigne la minute de l'acte, etant enſuite de l'original, qui demeure au Notaire.

APPORT, dans la Coûtume de Rheims ſignifie tous les biens meubles & immeubles que la femme contractant mariage apporte à ſon mari. Plus tous les biens qui lui ſont avenus par ſucceſſion depuis le mariage contracté: enfin, les dons de noces que le futur époux ou les parens donnent à la future épouſe avant la celébration & ſolemnité des épouſailles. Ragueau. En Auvèrgne *Apports* ſont des rentes, des revenus. *Apport* eſt relative à la choſe qui produit des fruits, & peut-être auſſi à celui qui doit; au lieu que le revenu eſt relatif à celui qui retire du profit d'une choſe, ou à celui à qui il eſt dû. Id.

APPORTAGE, ſ. m. Peine & ſalaire de celui qui apporte quelque fardeau. *Advectionis, convectionis pretium, merces.* Les cotrets de l'Ecole valent 7. liv. 10. ſ. le cent; mais il faut outre cela payer l'*apportage*.

APPORTER, v. act. Prendre une choſe dans un lieu pour la mettre dans un autre. *Afferre, apportare. Apportez* ici ce paquet. *Apportez*-moi cette bouteille.

APPORTER, ſe dit auſſi des choſes qu'on amène, que l'on conduit. Ce vaiſſeau a *apporté* des Indes pluſieurs marchandiſes. Les Courièrs *apportent* des lettres. Les torrens *apportent* beaucoup de ſable & de fange dans les vallées.

APPORTER, ſe dit figurément en choſes morales, & ſignifie 1°, venir dire: On nous *apporta* hier les nouvelles de la pèrte de la bataille. 2°, Alleguer: *Apportera*-t-il ſon âge pour excuſe? *Apporter* de mauvaiſes raiſons pour ſe deffendre. Ablanc. Cet Avocat a *apporté* pluſieurs loix & autoritez pour la deffenſe de ſa cauſe. Il ſignifie 3°, être la cauſe de quelque choſe: Cette priſe *apportera* de la honte aux vainqueurs. Id. Ce remède *apporte* du ſoulagement. Les diſſenſions publiques *apportent* de grands malheurs. Vèrrès a *apporté* bien des maux à la Sicile. Cette affaire ne lui a *apporté* aucun profit. Cette loi a *apporté* beaucoup d'inconvéniens qu'on n'avoit pas prévus. Il faut tâcher de regagner dans la vieilleſſe par un mérite ſolide, ce que l'on pèrd par le dégoût que l'âge *apporte*. S. Evr.

N'attendez pas toujours que du beſoin preſſé,
Votre ami vous apporte *un air embaraſſé.*

On dit provèrbialement, Bien venu celui qui *apporte*, on ſous-entend *des préſens*.

APPOSER, v. act. Tèrme de Pratique. Appliquer une choſe ſur une autre. *Apponere.* Une adjudication ſeroit nulle ſi on n'avoit *appoſé* des affiches aux lieux neceſſaires. On *appoſe* des ſauvegardes ſur les portes des maiſons. Il faut *appoſer* une peine dans le compromis afin que la ſentence arbitrale s'execute. *Appoſer* le ſceau, le ſcellé. *Obſignare.* Un Commiſſaire n'eſt point pareſſeux quand il faut *appoſer* un ſcellé en quelque lieu. Dans les Provinces ce ſont les Juges qui *appoſent* eux-mêmes le ſcellé. Le Procureur du Roi peut faire *appoſer* le ſcellé ſur les biens d'une pèrſonne morte pour la conſèrvation des droits des héritiers mineurs, ou abſens. Les créanciers d'un debiteur abſent, ou d'un banqueroutièr, peuvent faire *appoſer* le ſcellé chez lui. Pour faire une ſaiſie réelle, il faut *appoſer* des brandons & panonceaux.

APPOSÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Appoſitus.*

APPOSITION, ſ. f. Action d'appoſer une choſe ſur une autre. *Appoſitio.* Le ſcellé ſe fait par l'*appoſition* d'un ſceau public ſur les coffres & ſèrrures d'une maiſon. *Conſignatio.* On fèrme les Lettres par l'*appoſition* du cachet. On dit auſſi l'*appoſition* des affiches, des écriteaux, &c.

APPOSITION, ſe dit auſſi en phyſique des corps qui prennent leur accroiſſement par la jonction des parties voiſines. La plupart des mineraux ſe font par *appoſition* des parties qui ſe joignent & s'attachent enſemble.

APPOSITION, Tèrme de Grammaire. C'eſt une figure qui conſiſte à mettre deux ou pluſieurs ſubſtantifs de ſuite au même cas, ſans conjonction. Par exemple. Flandre, theâtre, ſanglant où ſe paſſent tant de ſcènes tragiques; triſte & fatale contrée, trop étroite pour contenir tant d'armées qui te devorent. Flech.

APPRAYER, v. act. Tèrme de Coûtume. C'eſt mettre une tèrre en pré. Ragueau.

APPRÉCIATEUR, ſ. m. Celui qui met le prix légitime aux choſes. *Æſtimator.* On a ordonné que cette maiſon ſeroit éſtimée & miſe à prix par des expèrts & *appréciateurs*. Les *Appréciateurs* des grains. Un Arrêt du Conſeil rapporté dans le Traité de la Police de M. de la Mare, T. I. p. 45. 46. écrit toujours *Apprétiateurs*.

APPRÉCIATION, ſ. f. Éſtimation faite par Expèrts de quelque choſe, lorſqu'ils en declarent le véritable prix. *Æſtimatio.* On ne le dit guère que des grains, denrées, ou choſes mobiliaires. On condamne les débiteurs à payer les choſes duës en eſpèce, ſinon la juſte valeur, ſuivant l'*appréciation* qui en ſera faite par Expèrts.

APPRÉCIER, v. act. Éſtimer & mettre un prix à une choſe qu'on ne peut payer, ou repréſenter en eſpèce. *Æſtimare, pretium imponere, ſtatuere.* On *apprécie* les grains des redevances ſeigneuriales ou ſur le prix des trois dèrnières années, ou ſur le pied de ce qu'ils ont valu au jour de marché le plus proche du tèrme de l'échéance, ſuivant les extraits qu'on en trouve aux Greffes des Juſtices des lieux.

APPRÉCIÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Æſtimatus.* Prendre les choſes ſur le pied qu'elles ont été *appréciées*.

Ces mots viennent d'*appretiare.* Quelques-uns les font venir de l'Italien *aprezzar.*

APPREHENDER, v. act. Craindre. *Metuere, vereri, reformidare.* Ce mot ſe conſtruit de pluſieurs manières. 1°, Il veut tous les noms qui ſuivent à l'accuſatif, ainſi que tous les autres vèrbes actifs: Un brave homme ne doit point *apprehender* la mort. On doit *apprehender* la pauvreté comme quelque choſe d'affreux. Il *apprehendoit* une paix fourrée. 2°, Il veut quelquefois la particule *de* & le vèrbe qui ſuit à l'infinitif: on doit ſur toutes choſes *apprehender* d'offenſer Dieu. Les mondains & les voluptueux *appréhendent* extrêmement de mourir. 3°, Il veut quelquefois la particule *que*, & le vèrbe qui ſuit au ſubjonctif. J'*appréhende* que quelqu'un ne vous dreſſe des embûches. Vos amis *appréhendent* que vous ne vous pèrdiez vous-même. Nous devons *appréhender* que la mort ne nous ſurprenne. 4°, Il veut quelquefois la prépoſition *pour*; J'*appréhende* pour ſa vie, pour ſa liberté & pour ſon ſalut. Dans un ſi grand malheur chacun *appréhenda* pour ſoi. Il n'*appréhendoit* rien ni pour lui ni pour ſa Légion.

APPREHENDER, en tèrme de Palais, ſignifie, Prendre, ſaiſir. *Apprehendere, comprehendere.* Un tel ſera pris & *appréhendé* au corps & conſtitué priſonnier. Les deux *pp* ſe prononcent.

APPREHENDÉ, ÉE, part. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

APPRÉHENSIF, IVE, adj. Timide, qui craint ce qui n'eſt guère à craindre. *Timidus meticuloſus, formidoloſus.* Il eſt tellement *appréhenſif*, que la moindre difficulté d'une affaire lui fait peur, l'empêche de l'entreprendre.

APPRÉHENSION, ſ. f. Crainte, peur violente. *Timor, metus.*

Il a grande *appréhenſion* du tonnère. Mon ſérieux & mon embarras marquoient aſſez l'extrême *appréhenſion* que j'avois d'elle & de ſon merite. Dieu ne nous menace de ſes châtimens que pour nous retenir dans de juſtes *appréhenſions*, & nous empêcher de tomber dans le relâchement. Boss.

APPREHENSION, On le dit au Palais dans des procès vèrbaux. *Comprehenſio*. Et attendu que nous n'avons pû faire l'*appréhenſion* de ſa perſonne qui nous étoit ordonnée.

En tèrme de Logique, il ſignifie la première idée que l'eſprit ſe forme de quelque choſe, avec abſtraction de toutes ſes qualitez particulières. La première opération de l'entendement eſt l'*appréhenſion*. *Intellectio*, *apprehenſio*.

En tèrme d'Anatomie, il ſe prend pour l'action principale de la main, par laquelle elle prend & sèrre quelque choſe. L'action de la main eſt l'*appréhenſion*. L'homme a deux mains afin de la mieux faire. Dionis.

APPRENDRE, v. act. Enſeigner, inſtruire; donner à quelqu'un des connoiſſances qu'il n'avoit pas; montrer, faire connoître. *Docere*, *erudire*. Il y a des Maîtres qui *apprennent* la Danſe, la Muſique, les Langues, les Arts à leurs écoliers & à leurs apprentiſs. On n'*apprend* pas aux hommes à être honnêtes gens, & on leur *apprend* tout le reſte. Pasc. Cela vous *apprendra* à vous fier à vos alliez. Ablanc.

On dit par manière de menace à celui qui a fait quelque faute, Je lui *apprendrai* ſon metier. Je lui *apprendrai* à vivre. Je lui *apprendrai* que je ne porte pas une epée inutilement. *Apprenez* à qui vous vous jouez.

APPRENDRE, ſignifie auſſi Etre enſeigné, étudier; acquérir de nouvelles lumieres par ſon eſprit & par ſon adreſſe. *Diſcere*. Cet enfant *apprend* à écrire, à jouer du luth, à danſer. Il *apprend* la Geometrie, l'Algèbre, &c. Il a *appris* par cœur toute l'Eneïde. Sa fortune fait qu'il ſait ce qu'il n'a jamais *appris*. Gomb. Comme l'homme eſt né pour la ſocieté, la plus utile de toutes les ſciences eſt celle qui *apprend* à vivre. Bell.

APPRENDRE, ſe dit auſſi pour, Se diſpoſer à quelque choſe, prendre une bonne reſolution de la faire, s'y accoutumer. *Apprenez* à uſer comme il faut de vôtre fortune. *Apprenez* à ne point abuſer des talens que Dieu vous a donnez. *Apprenez* à vous endurcir au travail.

Ainſi par la vertu, & non par la durée,
Nôtre vie ici bas doit être meſurée;
Et j'aurois donc vêcu bien inutilement,
Si je n'avois appris *à mourir un moment.* M. de Scart.

APPRENDRE, ſignifie encore, Se mettre quelque choſe bien avant dans l'eſprit & dans la mémoire afin d'y faire une ſérieuſe attention. *Diſcere*. *Apprenez* que vous devez aimer Dieu ſur toutes choſes. *Apprenez* de moi que je ſuis debonnaire, diſoit le Fils de Dieu.

APPRENDRE, ſignifie auſſi, Être informé de quelque choſe. *Accipere auditione, famâ aliquid accipere*. J'ai *appris* de ſes nouvelles pour dire, J'ai découvèrt ſes ſecrets. Sa preſence vous fit voir quelque choſe de plus merveilleux que tout ce qu'un bruit confus & la voix de tant de nations avoit pû vous *apprendre*. Patr.

Apprenez, *que ſuivi d'un nom ſi glorieux,*
Partout de l'Univers j'attacherai les yeux. Racin.

APPRENDRE, ſe dit auſſi pour pénétrer, découvrir, deviner, prevoir. *Diſcere*, *cognoſcere*, *pervidere*, *intelligere*. Pluſieurs croyent que par les figures de la Géomance on peut *apprendre* le bon ou le mauvais ſuccès d'une entrepriſe. *Apprendre* par les ſacrifices le ſuccès des affaires. Vaug.

On dit proverbialement, Il fait bon vivre & ne rien ſavoir, on *apprend* toujours. On dit auſſi que les bêtes nous *apprennent* à vivre, quand leur éxemple nous donne quelques inſtructions morales.

APPRIS, ISE, part. paſſ. & adj. *Eruditus*, *inſtitutus*, *edoctus*. On dit, qu'un jeune homme eſt bien *appris*, lorſqu'il ſait bien toutes les régles de la civilité & de la bienſéance, & qu'il les pratique.

APPRENTIF, ou **APPRENTI**, ſ. m. Celui qui eſt novice dans les ſciences. *Diſcipulus*, *Tiro*. Ce ſont les demi-ſavans, & les *apprentiſs* qui ſont les plus hardis à parler & à juger de ce qu'il y a de plus profond dans les ſciences.

APPRENTIF, ſe dit plus preciſément de ceux qui apprennent les arts mechaniques chez les Maîtres, & alors il ſignifie proprement celui qui paſſe chez un maître le tems convenable & marqué par les ſtatuts pour apprendre un métier. Les Artiſans ne ſauroient tenir qu'un *apprentif*. Il faut obliger les *apprentiſs* de ſervir un certain tems.

APPRENTIF, ſe dit auſſi au figuré. Il ſignifie, qui n'eſt point habile, point adroit, point accoûtumé. *Tiro*. Il n'étoit point *apprentif* à manier les armes. Vaug. Le ſoldat *apprentif* dans les fortunes de la mèr, trouble l'art des matelots par un ſèrvice inutile. Ablanc.

APPRENTISSAGE, ſ. m. L'étude que font les novices d'un art ou d'une ſcience. *Tirocinium*, *rudimentum*. Si les vèrs de cet Auteur ne ſont pas trop bons, il faut l'excuſer, c'eſt ſon *apprentiſſage*. Il eſt dangereux qu'un Chirurgien, ou un Médecin, faſſe ſon *apprentiſſage* ſur nous.

APPRENTISSAGE, ſe dit auſſi du tems que les apprentiſs artiſans doivent être chez les Maîtres. On ne reçoit point de Maître par chef-d'œuvre, qu'il ne juſtifie d'avoir bien fait ſon *apprentiſſage*. Les Brevets d'*apprentiſſage* doivent être enRegiſtrez dans le Régître de la Communauté.

BREVET D'APPRENTISSAGE, eſt l'Acte paſſé pardevant Notaires, par lequel l'apprentif s'oblige envèrs un maître moyennant une ſomme, ou quelquefois à la charge de lui donner pluſieurs années de ſon ſèrvice.

APPRENTISSAGE, ſe dit auſſi figuré, & ſignifie le commencement d'un éxèrcice. Vous euſſiez fait ſur moi l'*apprentiſſage* d'une impitoyable vèrtu. Voit. Comme le Prince étoit né pour la guèrre, il ne lui fallut point d'*apprentiſſage* pour le former. Bourd.

Voudrois-tu qu'à mon âge,
Je fiſſe de l'amour le vil apprentiſſage? Racin.

Oncque de Grèc ne fit apprentiſſage,
Quand de ces vèrs l'élégant badinage,
Sans nul pardon jetta ſon livre au feu,
Trop tard connut que ce n'étoit un jeu,
Il vit ce que c'eſt d'offenſer perſonnage.
Qui ſait du Grèc.

APPRENTISSAGE, en tèrme de Fauconnerie, ſe dit auſſi de la leçon que donnent les parons ou les vieux faucons à leurs petits pour voler & prendre le gibier pendant tout le mois de May; qui les inſtruiſent à ſe brancher, à ſe ſoutenir à fil du vent, à ſe prendre en lampe, &c.

APPRENTISSE, ſ. f. Le peuple dit *Apprentie*. C'eſt une fille qu'on met en metiér. *Puella tirocinio mancipata*. Voilà une jolie *apprentiſſe*. Cette *apprentiſſe* s'eſt obligée pour pluſieurs années.

APPRENTISSE, C'eſt ainſi, ſelon Columelle, qu'on appelle une jeune chienne qui a mis bas pour la première fois. *Tiruncula*.

APPREST, ſ. m. Ce qu'on prépare pour quelque cérémonie, réjouiſſance ou feſtin. *Apparatus*, *apparatio*. On fait de grands *apprêts* & préparatifs pour l'entrée du Roi. On fait des *apprêts* à Vèrſailles pour un grand regal, un grand feſtin. On dit que rien n'approcha jamais des magnifiques *apprêts* que l'on fit l'année 1697. pour les noces du Duc de Bourgogne & de la Princeſſe de Savoie.

Des plus riches habits les apprêts *éclatans,*
Reparent foiblement les injures du tems. Corn.

Rome de tant d'apprêts, *qui s'indigne & ſe laſſe.*
N'a point accoutumé les Rois à tant d'audace. Crebil.

APPREST, ſe dit chez les artiſans, & ſur tout chez les Chapeliers, de la lie, des gommes, & autres drogues qu'ils mettent dans leurs chapeaux quand ils veulent bien vanter un chapeau, ils diſent qu'il n'y a guère d'*apprêt*.

APPREST ſe dit auſſi chez les Vitriérs, de la couleur qu'on met ſur le vèrre. Savoir l'*apprêt* des couleurs, c'eſt ſavoir colorer le vèrre.

APPREST, ſ. f. Petits morceaux de pains menus, & taillez en long, qu'on prépare pour manger des œufs, pour mettre dans des ſauſſes, & des plats de légumes.

APPRESTER, v. act. Préparer les choſes néceſſaires pour ce qu'on a deſſein de faire bien-tôt. *Parare*, *praeparare*, *accurare*, *inſtruere*. Cet homme s'*apprête* à partir. Cette armée s'*apprête* pour combattre. On dit dans l'Éxèrcice, Soldat, *apprêtez*-vous, préparez-vous à tirer. Ce Commedien s'*apprête*, s'habille pour jouer. Une foule de malcontens s'*apprête* à le tourmenter. Ablanc.

*Quoi! dis-je, en frémiſſant, La mort que je m'*apprête,
Va donc à Tiridate aſſurer ſa conquête? Crebill.

APPRESTER, ſe dit particulièrement en parlant de la fonction des Officiérs de bouche. Cet Officiér *apprête* bien les viandes; je lui ai dit qu'il nous *apprêtât* à manger.

APPRESTER, ſe dit en choſes ſpirituelles & morales. Dieu *apprête* à ſes Elûs la récompenſe de leurs œuvres. Un Precepteur doit *apprêter* à ſes écoliérs les choſes toutes digérées. Aujourd'huy l'on n'*apprête* pas ſi bien les louanges qu'autrefois. FONT. Sa délicateſſe eſt fatiguée de beaucoup d'éloges mal-*apprêtez*. BENS.

Je frémis des ennuis que vous vous apprêtez. DESHOUIL.
*Et tout ce qu'on s'*apprête *encore de regrets.* ID.

APPRESTER. Tèrme de Joueur de Gibeciére & de Bonneteur, ou filoux. C'eſt préparer & diſpoſer les inſtrumens dont ils ſe ſervent à tromper, & les rendre propres à faire leurs tours. Il y a quantité de tours de cartes que l'on ne ſauroit faire ſans des cartes *apprêtées*. Les Bonneteurs portent toujours ſur eux pluſieurs jeux de cartes *apprêtées*.

On dit en tèrme d'Agriculture & de Jardinage, Tout s'*apprête* dans nos champs à bien faire. Les arbres s'*apprêtent* à nous donner bien du fruit cette année. Voilà des poiriérs bien *apprêtez*. LIGER. Arbres bien ou mal *apprêtez*, c'eſt la même choſe qu'arbres bien ou mal abboutis. LA QUINT.

On dit provèrbialement d'un ridicule, qu'il a *apprêté* à rire à toute la compagnie. On appelle auſſi un goinfre ou un fainéant, un mangeur de viandes *apprêtées*.

APPRESTER. Tèrme de Chapeliér. C'eſt mèttre de l'apprêt à un chapeau pour lui donner plus de force, & le rendre plus fèrme.

APPRESTER, eſt auſſi un tèrme de Bonnetier, qui ſignifie, Rendre la marchandiſe plus fèrme & plus belle en y mettant de l'*apprêt*.

APPREITEUR, ſ. m. Ouvriér qui peint ſur vèrre, *vitrorum Pictor*.

APPRÉTADOR, ſ. m. Ornement que les femmes mettent ſur leurs têtes, fait d'une chaine de diamans, d'un filet de pèrles, ou autres choſes ſemblables pour ſe coiffer & ſèrrer leurs cheveux. Ce mot eſt purement Eſpagnol, & vient de *apretar*, qui ſignifie, *ſèrrer*.

La veuve ſur la fin vient à la ſépulture,
Rompt ſon apprétador, *coupe ſa chevelure,*
Et jette dans la foſſe avec tous ſes atours,
La matiére & l'eſpoir des ſecondes amours. P. LE MOINE.

APPRIVOISER, v. act. Adoucir le naturel ſauvage; rendre doux & traitable *Domare, manſuefacere, cicurare*. Il n'y a guère d'animal ſi farouche qu'on ne puiſſe *apprivoiſer*. On dit que le ſanglier, le caſtor, la chauveſouris, l'hirondelle, ne s'*apprivoiſent* jamais. Les Carthaginois envoyérent en éxil Hannon pour avoir eu l'induſtrie d'*apprivoiſer* un lion, appréhendant que celui qui *apprivoiſoit* ſi bien les bêtes les plus farouches, ne captivât les inclinations du peuple, & ne s'emparât de la Tyrannie.

APPRIVOISER, ſe dit figurément des hommes dans les choſes ſpirituelles & morales. Solon ſut inſenſiblement *apprivoiſer* avec les idées de juſtice, d'ordre & de loi, un peuple nourri dans la licence, perſuadé qu'il n'y avoit d'autres préſèrvatifs contre l'oppréſſion que la force & la violence. TOURR.

APPRIVOISER, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie quelquefois ſe rendre familiér avec quelqu'un, *familiariter agere cum aliquo*. Il eſt dangereux de ſe trop *apprivoiſer* avec les Princes. Les Ecorniſleurs s'*apprivoiſent* bien-tôt dans les maiſons où l'un dine. Il ſe prend auſſi pour s'accoutumer. *Aſſueſieri*. La coutume fait qu'on s'*apprivoiſe* juſqu'aux maux. ABLANC. Il n'y a point de monſtre avec lequel on ne s'*apprivoiſe* peu à peu. Je tâche de m'*apprivoiſer* avec la mort. L'habitude nous *apprivoiſe* à tout. J'admire ceux qui ſavent s'*apprivoiſer* & ſe divèrtir avec tout le monde. MONT.

On s'en ſèrt encore pour ſignifier s'adoucir. *Miteſcere, manſueſieri*. Cet homme eſt d'une humeur farouche, on ne le peut *apprivoiſer*. La pèrfidie s'*apprivoiſe* par les bienfaits. VAUG.

On dit par reproche à un homme qui prend quelques libèrtez, ſur tout avec les femmes, Vous vous *apprivoiſez* bientôt.

APPRIVOISÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Cicur, cicuratus, manſuefactus*. Regniér a dit: Jà tout *apprivoiſé*, je mangeois ſur le poing.

APPRIVOISEMENT, ſ. m. Action par laquelle on apprivoiſe. *Domatura, domitus*. L'*apprivoiſement* des bêtes les plus féroces s'eſt fait par l'induſtrie des hommes. Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

Ces mots viennent du Latin *privatus*.

APPROBATEUR, ſ. m. Celui qui donne ſon approbation. *Probator, approbator, comprobator*. Il n'y a point de ſi bon livre qui n'ait ſes cenſeurs, ni de ſi méchant qui n'ait ſes *approbateurs*. Il y a tant de duppes dans le monde, qu'on peut voir des *approbateurs* ſans avoir un véritable mérite. BELL. Le plus mauvais plaiſant a ſes *approbateurs*. BOIL.

Dans ce mot, & dans les trois ſuivans, le prémiér *P* ne ſe fait ſentir tout au plus que dans une prononciation ſoutenuë & oratoire; car dans la convèrſation & le diſcours ordinaire, les pèrſonnes mêmes qui parlent le mieux, ne le font point, ou preſque point ſentir.

APPROBATIF, IVE, adj. Qui témoigne de l'approbation. Une douce inclination de tête eſt un geſte *approbatif*. Ce mot ne ſe peut dire qu'en riant.

APPROBATION, ſ. f. Témoignage qu'on donne de l'eſtime qu'on fait d'une choſe, & de ſa bonté. *Probatio approbatio*. La vèrtu de ce Prelat a une *approbation* univèrſelle. On ne pèrmet pas d'imprimer un livre de Theologie ſans *approbation* des Docteurs. Nous écoutons avec une *approbation* froide & tranquile ces innocentes victoires que nous remportons ſur nos paſſions. Il y a des gens qui prennent pour *approbation* la flateuſe complaiſance & le reſpect qu'on a pour eux. FLECH. Mandier l'*approbation* de ſes amis pour quelque ouvrage. SCAR. Souvent, dit Pline, rien n'eſt plus généralement deſapprouvé, que ce qui paroit ſe faire avec une *approbation* générale. TILLEM. Ç'a eté de tout tems la coûtume de demander au Pape l'*approbation* des Livres. Voyez le P. Mabillon, *Acta SS. Bened. præf. C VII. p. XC. & ſeqq.* où il dit, aprés Jean Diacre, dans ſa preface de la vie de S. Gregoire, que l'autorité d'approuver ou de condamner les livres, a été donnée de Dieu au Souverain Pontife.

APPROBATRICE, ſ. f. Celle qui approuve, qui donne ſon approbation. Ce mot n'eſt pas encore bien établi; mais on ne doute pas qu'il ne s'établiſſe. C'eſt aſſez que je vous aye pour mon *approbatrice*.

APPROCHANT, ANTE, participe adj. Qui approche de quelque lieu. *Accedens, appropinquans*. Ce mot ne paroit pas uſité en ce ſens.

APPROCHANT, ANTE, adj. Qui approche, qui a du rapport & de la reſſemblance. *Similitudine accedens ad. &c.* Son ſtile eſt fort *approchant* de celui des Anciens. Il y a des menſonges fort *approchans* de la vérité. *Falſa veris finitima*. Cette couleur eſt fort *approchante* de celle-là. La condition la plus *approchante* de la liberté.

APPROCHANT, eſt auſſi une ſorte de prépoſition qui ſe conſtruit avec la particule *de* quand un nom ſuit, & ſignifie, à-peu-près, environ. *Ferè, pene, ferme*. Je veux avoir *approchant* de mille écus de cette tapiſſerie. Il eſt *approchant* de huit heures, de midi.

APPROCHANT, eſt auſſi quelquefois advèrbe, & ſignifie la même choſe; il ſe rend en latin par l'adjèctif, *ſimile, affine* Je ne lui ai point dit cela, ni rien d'*approchant*. Il y a dix mille hommes en cette armée, ou *approchant*. *Circiter*.

APPROCHE, ſ. f. Action par laquelle une choſe eſt renduë proche ou voiſine d'une autre. *Appropinquatio, acceſſio*. Les hirondelles ſentent l'*approche* de l'hivèr. Un vieillard craint les *approches* de la mort. Le renouvellement des années nous avèrtit de l'ecoulement de notre vie & des *approches* de notre mort. AB. D. LA TR.

APPROCHES, ſe dit figurément en choſes morales. Il y a apparence que l'accommodement réüſſira; chacun fait des *approches* de ſon côté, & ſe relâche de ſes prétentions Il ſe dit auſſi en tèrmes de galanterie, d'amour & d'amitié. C'eſt par la complaiſance que l'amour fait les *approches* d'un cœur. LA SUZE.

APPROCHES, au pluriel, ſe dit en tèrmes de guèrre de tous les travaux qui ſe font pour s'avancer vèrs une place qu'on attaque, & de l'attaque même, comme tranchées, ſappes, logemens, mines. *Succeſſio, admotio exercitus ad muros, ad urbem*, &c. On appelle les tranchees, Lignes d'*approches*. Les aſſiegez font quelquefois des *contre-approches* pour intèrrompre les *approches* des aſſiégeans. Malhèrbe a dit en parlant de la guèrre des Géans: Déja de tous côtez s'avançoient les *approches*.

APPROCHER, v. act. & n. Mettre une choſe auprès d'une autre, la rendre moins éloignée qu'elle n'étoit. *Admovere*. *Approchez* ce ſiége, *approchez* la lumière. Il ne ſe faut *approcher* des autels qu'avec reſpèct.

Ce mot vient de *appropriare*, qui ſe trouve dans l'Éxode. MENAG.

APPROCHER, ſignifie auſſi, Venir, arriver. *Appropinquare, inſtare, appetere*. JESUS-CHRIST a dit que le Royaume de Dieu *approche*, que le jour du jugement *approche*. L'heure de notre mort *approche* ſans ceſſe. Les plus fèrmes ne voyent point *approcher* la mort avec indifference. LA ROCH.

APPROCHER, ſignifie auſſi, Aborder, trouver de l'accés. Ce Préſident eſt ſi fantaſque qu'on ne ſauroit l'*approcher*. On ne vit jamais ſur le front du Prince ces nuages de chagrin qui écartent, & qui intimident tous ceux qui voudroient *approcher*. P. GAIL. Le tems de la jeuneſſe eſt préſque le ſeul où la vérite *approche* des Princes avec quelque liberte. NICOL. On dit auſſi le blé eſt ſi chèr au marché, qu'on n'en ſauroit *approcher*. On dit

Digitized by Google

auſſi en tèrmes de guèrre, qu'on ne ſauroit *approcher* d'une place, qu'il y a des marais, des rivières qui la couvrent.

APPROCHER. Ce vèrbe eſt toujours actif quand il ſignifie, Être en faveur auprès des pèrſonnes de qualité; avoir un libre accès auprès d'elles; avoir l'honneur d'être dans leur confidence. *Approcher* de la pèrſonne du Roi. VAUG. Elle a le bonheur d'*approcher* Madame, & d'en obtenir beaucoup de grâces. Il *approche* l'oreille du Prince. VAUG.

APPROCHER, ſe dit auſſi de l'accouplement des animaux *Coïre*. Une poule qui ait été *approchée* par le Coq. DEGONI.

APPROCHER, ſe dit au figuré pour venir bien près; atteindre preſqu'au but que l'on ſe propoſe, être preſque ſemblable, avoir quelque convenance, quelque rapport, quelque parité. *Proximè accedere ad, &c.* Il n'a pas trouvé le mot de l'énigme, mais il en a fort *approché*. Si ce Traducteur n'a pas égalé ſon original, il en a fort *approché*. Cela *approche* fort de la verité. Un Poëte *approche* fort de l'Orateur. L'amour *approche* de la folie. On dit même *approcher* de fort loin, quoique ces tèrmes d'*approcher* & de *loin* ſemblent contradictoires. *Longè, longo intervallo accedere.* Tant s'en faut qu'il ait atteint la perfection de ſon original, il n'en a *approché* que de fort loin.

APPROCHER, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, & devient par là tantot réciproque, & tantot neutre paſſif. Les hommes ont tant de peine à *s'approcher*, & ſont ſi épineux ſur leurs intérêts, que je ne ſai comment ils peuvent s'accorder ſur quelque choſe. LA BRUY. On ſent déja que le ſoleil *s'approche* & revient à nous. Ne *t'approche* jamais de ce qui peut t'éclipſer. AMELOT.

En tèrmes de Sculpture, on dit, *Approcher* à la pointe, au ciſeau, lorſqu'après avoir degroſſi le bloc de marbre, on ſe ſert d'outils plus deliez pour achever la figure. *Scalprum cuſpidem marmori admovere.*

APPROCHER, en tèrmes de Monnoie, ſe dit lorſque l'on ajuſte les flancs ou carreaux pour les rendre du poids qu'il doivent avoir: ce qui ſe dit particulièrement de ce qu'on en ôte d'abord ou la première fois qu'on y touche. *Nummos legitimo ponderi exæquare.*

APPROCHER, ſe dit figurément en Morale; pour dire, Se relâcher, être moins difficile à s'accorder. *Aliquid invicem de jure ſuo cedere.* Les amis communs de ces deux parties les ont fait *approcher*: ils les ont fait relâcher chacune de ſon côté

APPROCHÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

APPROFONDIR, v. act. Rendre plus profond, creuſer plus avant. *Fodere, defodere, cavare.* Il faut encore *approfondir* le puits de cette mine. Il faut *approfondir* ce foſſé, ces tranchées. Il eſt fort peu uſité en ce ſens. *Creuſer* eſt le veritable mot.

APPROFONDIR, ſe dit figurément en Morale; pour dire, Examiner à fonds, tâcher de pénétrer dans la connoiſſance d'une choſe. *Altè penetrare, pervadere, penitus ſcrutari.* Il faut étudier les Auteurs qui ont *approfondi* les matières, qui ont penetré juſqu'au fond des ſciences. Plus on *approfondit* les myſtéres de la Religion, & moins on y penêtre. Il ne faut pas toujours *approfondir* les choſes. PASC. Il y a des éſprits qui eblouiſſent, & qu'on n'eſtime que parce qu'on ne les *approfondit* pas. LA BRUY.

APPROFONDIR, ſignifie auſſi, Rechércher exactement. *Perquirere diligenter, accurate ſcrutari.* Si on *approfondit* le procès de cet accuſé, il eſt perdu; c'eſt-à-dire, ſi on fait une exacte rechérche de ſa vie

APPROFONDISSEMENT, ſ. m. Action par laquelle on approfondit. *Altior foſſio, foſſura.* On a travaillé tant de jours à l'*approfondiſſement* de ces foſſez. Ce mot n'eſt guére uſité dans le ſens propre.

APPROFONDISSEMENT, ſe dit figurément en Morale. *Accurata ac diligens rei alicujus tractatio.* Ce qu'on doit le plus eſtimer dans un auteur, c'eſt l'*approfondiſſement*, l'épuiſement d'une matière. Un accuſé doit craindre l'*approfondiſſement* de ſon procès.

Ces mots viennent du Latin *profundus*.

APPROPRIANCE, ſ. f. Terme de Coûtume. Priſe de poſſeſſion d'une choſe achetée & donnée. *Vindicatio, aſſertio.* C'eſt dans la Coûtume de Bretagne la même choſe que decret ailleurs: de même qu'ayant acquis un héritage, nous le faiſons décréter pour notre ſureté; en Bretagne on pourſuit l'*appropriance*, ou pour mieux dire, la proprieté.

APPROPRIATION, ſ. Action par laquelle on s'approprie. *Uſurpatio.* Les ambitieux & les avares ne chèrchent qu'à ſe faire l'*appropriation* du bien d'autrui.

APPROPRIER, v. act. Rendre une choſe propre, nette, agréable. *Adornare, concinnare, expolire.* Ce bourgeois a bien *approprié* ſa maiſon depuis que je n'y ſuis venu. Ce mot n'eſt pas du bel uſage. En ſa place on dit ajuſter, ou accommoder proprement.

APPROPRIER, ſignifie auſſi Appliquer un paſſage à quelque choſe qui lui convient bien, qui lui eſt fort propre. *Accommodare, traducere.* Cet Avocat a bien *approprié* l'éſpèce de cette Loi à ſa cauſe, elle y venoit fort bien. *Approprier* un éxemple à un ſujet. ABLANC.

APPROPRIER, avec le pronom pèrſonnel, ſe dit des choſes qu'on uſurpe, & dont on ſe rend le maître; c'eſt preſque toûjours en mauvaiſe part, *Vindicare ſibi aliquid, aſſerere, adducere.* Je lui avois prêté mon manteau, il ſe l'eſt *approprié*; il ne me le rend point. *S'approprier* les ouvrages d'autrui. BOIL. Il n'y a point de nations au monde où il y ait plus de vains titres que chez les Italiens, ce qui vient de la facilité qu'ils ont de ſe les *approprier*. CAIL. Ce favori obſéde tant le Prince, & ſe l'*approprie* ainſi par une violente uſurpation. BALZ.

APPROPRIÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

Ces mots viennent d'*appropriare*, de *proprius*; & l'on y peut faire ſentir un peu les deux *pp*, quoiqu'on ne le faſſe pas communément.

APPROUVER, v. act. Donner ſon approbation, ſa déciſion. *Probare, approbare, comprobare.* L'Egliſe a *approuvé* l'invocation des Saints, les prières pour les morts.

APPROUVER, ſignifie auſſi, Autoriſer après un éxamen ſuffiſant. Cè Confeſſeur a été *approuvé* par l'Ordinaire. Ce livre a été *approuvé* par le S. Siege. Sanchez eſt un Docteur, un Caſuiſte *approuvé*. C'eſt le Maître du Sacré Palais qui *approuve* les livres à Rome.

APPROUVER, ſignifie encore, Louer. Je n'*approuve* ni vos geſtes, ni vos diſcours. *Approuve* qui voudra cette action, pour moi je ne l'*approuverai* jamais. Je me paſſerai bien que vous *approuviez* mes vèrs. MOL. Je n'*approuve* point cette hypocriſie univérſelle, ni le commérce des menſonges ingénieux pour ſe tromper, qui eſt ſi fort en uſage. FLECH. Les hommes n'ont qu'une foible pente à *s'approuver* réciproquement. LA BRUY. Il y a de la lâcheté à *approuver* les ſottiſes des autres, & à ſe recrier quand ils ont dit une impèrtinence. BELL. Il y a des gens de ſi mauvaiſe humeur qu'ils ne peuvent ſe reſoudre à *approuver* les meilleurs choſes. ID.

APPROUVER, ſignifie auſſi, Conſentir, trouver bon. Ce père a enfin *approuvé* le mariage de ſon fils. Cette partie a *approuvé*, & ratifié ce qui avoit été fait en ſon nom par ſon Procureur. J'*approuve* que chacun vive à ſa mode & en libèrté.

APPROUVÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Probatus, approbatus.*

APPROXIMATION, ſ. f. Tèrme d'Arithmetique & d'Algébre. C'eſt l'opération par laquelle on approche toujours de plus près en plus près d'une racine, ou d'une quantité que l'on chèrche, & qu'on ne peut trouver exactement. Wallis a donné des Methodes d'*approximation* dans ſon hiſtoire de l'Algébre, p. 317. Voyez les Tranſactions Philoſophiques N. 215.

APPUREMENT, ſ. m. Tèrme de Finance, qui ſe dit lorſqu'un comptable en vèrtu des requêtes & de pièces fait lever les charges miſes ſur la recette ou ſur la dépenſe de ſon compte, lorſqu'il en a fait lever toutes les ſouffrances & difficultez, & qu'il en a payé le reliqua. *Rationum deciſio.* Tous les comptables ont été obligez à faire apparoir de l'*appurement* de leurs comptes.

APPURER, v. act. Tèrme de Finance. Faire juger & clorre un compte, & payer le reliqua, faire lever toutes les charges d'un compte, & en rapporter les acquits. *Rationes decidere.* Ce Comptable a fait *appurer* tous ſes comptes, il eſt bien déchargé de ſon maniement.

APPURÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Deciſus.*

APPUY, ou **APUI**, ſ. m. Soutient, ce qui ſupporte quelque choſe & empêche ſa chute. *Fultura, fulmentum, fulcrum, fulcimentum.* Il faut donner de l'*appui* à ce mur, à ces tèrres qui s'éboulent

En Architecture on dit, qu'un mur eſt à hauteur d'*appui*, quand il n'eſt élevé qu'autant qu'il faut pour mettre les coudes deſſus. Les accoudoirs des fenêtres s'appellent auſſi *appuis*, & doivent être de deux pièds huit pouces. *Podium.* *Appui* allégé, eſt celui qui eſt diminué de la profondeur de l'embraſure pour regarder plus facilement au dehors, & pour ſoulager le deſſous. Les baluſtrades des jardins ſont à hauteur d'*appui*. La pièrre qui ſèrt à s'accouder s'appelle auſſi *appui*.

APPUY, ſe dit auſſi des pièces de pièrre, de bois ou de fèr qui ſont le long des rampes des éſcaliers, qui ſont à hauteur d'*appui*, & qui ſont poſées au deſſus des baluſtrades. Il y a des *appuis* rampans, *Podium acclive*; & des *appuis* quarrez, *Podium rectum*.

APPUY, ſe dit auſſi du modillon, ou du corbeau ſortant de la muraille pour ſoutenir une poutre. *Mutulus.*

APPUY, ſe dit auſſi chez les Ouvriérs, d'une pièrre ou d'un éclat de bois qu'ils mettent ſous leurs pinces & léviérs pour remuer

des

Digitized by Google

des piérres & fardeaux : ce qu'ils appellent auſſi *orgueil*, *cale* ; & les Mathématiciens, *Hypomochlium.*

Appuy, ſe dit figurément pour Protécteur, défenſeur. *Præſidium, columen.* L'Égliſe a beſoin d'*appuis* temporels. Cl. Ce Miniſtre eſt l'*appui* de l'État. Le principal *appui* du Prince eſt moins la force de ſes armes, que l'éſtime qu'on a pour lui, & l'application qu'il a à la mériter. La Gend. Le Seigneur eſt mon *appui*. Arn. Il eſt étrange à combien de choſes l'ame s'attache, & combien il lui faut de petits *appuis* pour la tenir en repos. Nicol.

> *Ce fils victorieux, l'héritiér &* l'appui,
> *D'un Empire, d'un nom, qui va renaître en lui.* Racin.

Appuy, ſe dit encore figurément pour protéction, déffenſe. Il faut mettre ſon *appui* en Dieu. Je trouverai toute ſorte d'*appuis* auprès de lui. Je vous demande votre *appui* contre ſon injuſtice. Mol.

> *Et ſans chèrcher* l'appui *d'une naiſſance illuſtre,*
> *Un Héros de ſoi-même emprunte tout ſon luſtre.* Boil.

> *Ailleurs plus libéral ce modèrne Ariſtarque :*
> *Va prodiguer l'encens qu'il épargne au Monarque :*
> *Et par l'éſpoir trompeur qu'il condamne en autrui,*
> *Chèrcher des Mécénas, & mandier de* l'appui.

Appuy, en tèrme de joueurs de boule, ſe dit de celle qui vient en ſoûtenir une autre jugée par quelqu'un du même parti. *Adminiculum.* Il faut venir à l'*appui* de la boule.

On le dit auſſi de celui qui aide à faire réüſſir une propoſition, une affaire. Le Rapporteur avoit ouvèrt cet avis, & deux autres ſont venus à l'*appui*.

Appuy, en tèrmes de Manége, eſt le ſentiment réciproque de l'action de la bride entre la main du Cavaliér, & la bouche du cheval. *Mutuus equitis atque equi ſenſus frenorum & habenarum ope utrinque perceptus.* Ce cheval *a* l'*appui* fin, c'eſt-à-dire, il a la bouche délicate. Il *a* un *appui* ſourd, il a un *appui* qui force la main, il eſt ſans *appui*, c'eſt-à-dire, qu'il obéït avec peine au Cavaliér, qu'il craint l'embouchure. Un cheval qui a trop d'*appui*, eſt celui qui s'abandonne trop ſur le mords. On dit *Appui* à pleine main, ou au delà de pleine main, pour dire, qu'il a l'*appui* férme, ou qu'on l'arrête avec peu de force. La rêne de dedans du caveſſon attachée courte au pommeau eſt un excellent moyen pour donner un *appui* au cheval, le rendre férme à la main & l'aſſûrer. Cela eſt encore utile pour lui aſſoupir les épaules, ce qui donne de l'*appui* où il en manque, & en ôte où il y en a trop. Newc.

APPUY-MAIN, ſ. m. ſe dit chez les Peintres de la baguette qui a un bouton au bout, qui leur ſoutient la main quand ils peignent. *Fulcrum.*

APPUY-POT, ſ. m. Uſtencile de cuiſine fait de fèr en demi-cèrcle, qui ſért à appuyer un pot ou un coquemart de peur qu'on ne les renvèrſe.

APPUYER, v. act. Mettre un appui à quelque choſe. *Fulcire, ſuſtinere.* Il faut *appuyer* les voutes par de bons arcboutans pour empêcher qu'elles ne tombent.

Nicod dérive ce mot de *appodiare*, & *appui* de *ad*, & *podium*, qui ſignifie, *ce qui ſert à s'appuyer.* On a dit d'abord *appoyer* ; il y *a* même des Provinces où les Payſans diſent encore *appoyer*, pour *appuyer*.

Appuyer, ſignifie auſſi, Peſer ſur quelque choſe, la préſſer. *Incumbere alicui rei.* Je ne veux pas que cette poutre *appuye* ſur mon mur. Il n'oſe *appuyer* ſur ſa jambe tant elle eſt foible.

On dit auſſi *appuyer* l'épée, les piſtolets dans le ventre à quelqu'un. *Gladio, ſclopeto alicujus in pectus incumbere.*

On s'en ſért auſſi avec le pronom perſonnel, pour dire, ſe ſoutenir ſur quelque choſe. *Niti re aliquâ, alicui rei incumbere.* Les vieillards s'*appuyent* ſur un bâton pour marcher. S'*appuyer* ſur le coude. Vaug.

On dit provèrbialement, s'*appuyer* ſur un roſeau, pour dire, Avoir des éſpérances mal fondées.

Appuyer, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Soûtenir, déffendre, proteger quelque choſe par bonnes raiſons, ou par bons titres, ou par ſon crédit & ſa faveur. *Tueri, deffendere, protegere aliquem.* Ce procès eſt *appuyé* ſur des piéces déciſives. Cette doctrine eſt *appuyée* ſur de bons principes. Il n'a pas aſſez *appuyé* ſur cette raiſon. Le Préſident *appuyoit* ſon affaire. Il s'*appuye* ſur ſon credit. *Appuyer* un parti. Ablanc. *Appuyer* les prétentions de quelqu'un. Patr. Voiture a dit galamment & par équivoque, qu'il avoit une raiſon fondamentale ſur laquelle il n'oſoit *appuyer*.

> *Mais l'orgueil d'un faux titre* appuyant *ſa foibleſſe,*
> *Maitriſa les humains ſous le nom de nobleſſe.* Boil.

> *Tout étoit juſte alors, la vieilleſſe & l'enfance*
> *En vain ſur leur foibleſſe* appuyoient *leur deffenſe.* Racin.

Appuyé, ée, part. paſſ. & adj. *Fulcitus, ſuffultus, niſus.* Un globe qui n'eſt *appuyé* que ſur un point, avec ce mot Latin, *Tantulo nititur*, eſt une déviſe faite par un jeune Prince encore enfant, qui fait l'éſpérance & l'appui d'un État.

A P R.

APRÈS. Propoſition qui régit l'accuſatif, & qui ſért à marquer la ſuite d'une choſe avec une autre, & particuliérement pour le tems & le lieu. *Poſt.* On a mis les Sèrgens *après* lui, c'eſt-à-dire, pour le ſuivre. Il eſt ſi humble qu'il ne marche qu'*après* les autres. Le Temple de Salomon fut commencé 480. ans *après* la ſortie d'Égypte. Port-R. *Après* vous je n'aime rien tant que la ſolitude. *Secundùm te.* *Après* Dieu, c'eſt mon Sauveur.

On dit auſſi, Il eſt toûjours *après* lui, pour dire, Il l'importune, il l'éſpionne, il le tourmente. *Aliquem perſequi.*

On dit en tèrme de Peinture & de Sculpture, Ce portrait eſt fait d'*après* nature, c'eſt-à-dire, tiré ſur l'original. *Imago ad naturam ipſam, ad primarium aliquod exemplar expreſſa.* D'*après* Raphaël, pour dire, C'eſt une copie de Raphaël. Il eſt déſſiné d'*après* l'antique, d'*après* la Boſſe. Il ſe dit auſſi dans le figuré ; J'avois copié mes pèrſonnages d'*après* le plus grand Peintre de l'antiquité, je veux dire, d'*après* Tacite. Racin.

Après, Conjonctive qui ſe met devant le preterit de l'Infinitif. *Poſtquam, poſteaquam.* Jéroboam mourut *après* avoir regné vingt-deux ans. Port-R.

Après, Conjonctive qui régit l'indicatif & quelquefois le ſubjonctif ; *après* que Salomon eût bâti un Temple à Dieu, il ſe bâtit un Palais pour lui. Port-R. *Après* qu'on eſt ſorti du péril on ne ſonge plus au Saint.

Après, eſt auſſi une tranſition intèrrogante. *Deinde, ultrà.* Continuez *après*, que dites-vous ?

Après, entre dans une infinité de façons de parler. *Après* quoi, pour dire, *après* laquelle choſe. Nous allâmes à la promenade, *après* quoi nous ſoupâmes. *Poſtea.* On dit d'un homme qui s'eſt trop fait attendre, qu'on a attendu long-tems *après* lui. *Diu expectatus venit.* Et d'un autre, dont tout le monde ſe plaint, que tout le monde crie *après* lui. Vous faites le méchant, mais ſi je me mets *après* vous ; pour dire, mais ſi je mets les mains ſur vous, ſi vous m'obligez à vous châtier. *Si te ar puere.* Être *après* quelque choſe, c'eſt faire tous ſes efforts pour l'obtenir. *Aliquid perſequi.* Il y a long-tems qu'il eſt *après* cet emploi, ce benefice. Être *après* à faire une telle choſe, c'eſt y travailler actuellement ; c'eſt la faire dans le moment qu'on parle. *Occupari re aliquâ.* *Après* tout, pour dire, *après* avoir bien conſidéré, bien peſé, bien examiné toutes choſes. *Omnibus perpenſis.* Il a fait cela *après* dîner, *après* ſoupé, *après* boire. *Poſt prandium, poſt cœnam, &c.* Mais ces trois mots ſont conſidérez comme des ſubſtantifs.

Après, ſe dit auſſi advèrbialement dans pluſieurs façons de parler. Partez, nous irons *après*. *Sequemur.* On dit la Meſſe, & *après*, le Sèrmon. *Deinde habebitur concio.* Tôt *après*. *Continuò.* Puis *après*, ci-*après*, pour dire enſuite. *Poſthàc, deinceps.* En *après* ; Par *après* mais ces deux dèrniérs ne ſe trouvent plus dans les Ouvrages bien écrits.

Après, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. *Après* la panſe vient la danſe. Jetter le manche *après* la coignée. *Après* cela il faut tirer le rideau, tirer l'échelle ; pour dire, Quand on a vû cela, il ne faut point voir autre choſe. Courir *après* ſon éteuf. Il y a trop de chiens *après* un os ; pour dire, qu'une ſocieté eſt trop grande, & que la part de chacun ſera petite. Regniér a dit auſſi, *Après* grâces Dieu but. On prétend que ce provèrbe vient de ce qu'on donna des Indulgences aux Allemands qui boiroient un coup *après* avoir dit graces, afin de les obliger à les dire. Il y en a beaucoup d'autres qu'on vèrra dans la ſuite.

APRÈS-DEMAIN, adv. de tems. Second jour après celui où on eſt. *Perendiè, perendino die.* Un mauvais payeur remet à demain, à *après-demain*, de jour à autre.

Il eſt auſſi ſubſtantif. Le lendemain de Pâques eſt fête, & l'*après-demain* pareillement. *Poſterus Paſchalis dies feſtivus eſt.*

APRÈS-DINÉ. Ce ſont deux mots, dont le premiér eſt une prépoſition, & le ſecond un nom ſubſtantif. Ils ſignifient le tems qui ſuit immédiatement le diné. *A prandio, poſt prandii tempus.* Je fus bèrné Vendredi *après-diné*. Voit.

APRÈS-DINÉE, ſ. f. La ſeconde partie du jour que l'on compte depuis midi, qui eſt l'heure ordinaire de dîner. *Pomeridianum tempus.* L'*Après-dinée* ceux qui ne chaſſent point ont la promenade dans les jardins des maiſons voiſines. L'Ab. Geneſt, *Divert. de Sceau.*

Digitized by Google

D'Adam nous ſommes tous enfans,
La preuve en eſt connue,
Et que tous nos premiérs parens,
Ont mené la charue :
Mais las de cultiver enfin,
Leur terre labourée,
L'un a detelé le matin,
L'autre l'aprés-dînée.

On dit en provérbe au Palais, Quand la Cour ſe leve le matin, elle dort l'*aprés-dînée* ; pour dire, qu'elle n'entre point le ſoir quand elle a été obligée de ſe lever le matin pour quelque cérémonie.

APRÉS-MIDI, ſ. f. Le tems qui eſt depuis midi juſqu'à la nuit. *Pomeridianum tempus, hora poſtmeridiana.* L'*aprés-midi* ne fut pas belle hièr ; il n'y eut pas moyen de ſortir. Voilà une vilaine *aprés-midi*.

APRÉS-SOUPÉ. Ce ſont deux mots, dont le premiér eſt une propoſition, & le ſecond un nom ſubſtantif. *A cœna, poſt cœna tempus.* Ils ſignifient le tems qui ſuit immédiatement le ſoupé. Je vous irai voir *aprés-ſoupé*.

APRÉS-SOUPÉE, ſ. f. Le tems qui s'écoule depuis qu'on a ſoupé juſqu'à ce qu'on ſe couche. *Serotinum tempus.* Où irez-vous paſſer l'*aprés-ſoupée*.

APRETADOR. Voyez APPRETADOR.

APRON, ſ. m. Poiſſon d'eau douce. Il ne ſe trouve qu'en Dauphiné. Dalêchamp & Nicod ont obſérvé qu'il eſt ſemblable au goujon. CHORIER.

APT.

APT, ſ. f. *Apta Julia.* Nom propre d'une ville de France en Provence. Quelques Auteurs conjecturent qu'elle fut nommée *Apta*, à raiſon de ſa ſituation commode & avantageuſe ſur le Calmoon, & *Julia* en l'honneur de Jules Céſar, ou d'Auguſte. Elle fut autrefois Capitale des Vulgientiens, *Apta Julia Vulgientium.* Pline la compte parmi les villes Latines. Elle eſt appellée Colonie, COL. APTA, ſur une pièrre trouvée à Arles. Jules Céſar y fit conſtruire un pont, qui fut nommé le Pont Julien, *Pons Julius.* Il y a encore à *Apt* les reſtes d'un Amphithéatre, & d'autres antiquitez. Il y a un Evêché qui eſt trés-ancien, & le premiér de la Province d'Aix. La longitude d'*Apt* eſt 26. 5. & ſa latitude 43. 10. M^{r} & M^{lle} de Scuderi étoient d'*Apt*. En 1604. on trouva dans la cour de l'Evêché d'*Apt*, l'épitaphe du cheval de l'Empereur Hadrien, nommé Boriſthènes.

APTE, adj. m. & f. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, Propre à quelque choſe. *Aptus, idoneus.*

APTHE, ſ. f. & nom propre. *Agatha.* On appelle dans le Diocèſe d'Uſez, *Sanche Apthe*, une Egliſe de Sainte Agathe. Les Languedochiens diſent *ſanche* pour ſaint & ſainte.

APTITUDE, ſ. f. Tèrme de Philoſophie, qui ſignifie, Diſpoſition naturelle à quelque choſe. *Habilitas.* Le bois a plus d'*aptitude* à être conſumé du feu que la pièrre. Vous avez une *aptitude* à toutes les belles & bonnes choſes. Le P. Bouhours prétend que ce mot eſt un peu barbare, & que l'on peut s'en paſſer. Il eſt cértainement peu en uſage dans le monde poli, & ſent bien le pays Latin.

APTITUDE, ſe dit auſſi en Juriſprudence, & ſignifie, La capacité à éxércer un emploi, ou à recevoir un don.

AQU.

AQUARIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Aquarius.* Nom de ſecte. Les hérétiques *Aquariens* furent ainſi appellez du nom Latin *aqua*, qui ſignifie de l'eau, parce qu'ils n'offroient que de l'eau au ſacrifice de la Meſſe. Saint Cyprien qui refute cette érreur dans la ſoixante-troiſiéme lettre, dit qu'elle étoit nouvelle de ſon tems ; ainſi cette héreſie ne s'éleva qu'au milieu du troiſiéme ſiécle. On dit que la perſécution donna occaſion à cet abus. Les Chrétiens de crainte que l'odeur de l'éſpèce du vin qu'ils recevoient la nuit ou de grand matin aux ſacrez myſtéres, ne les fît reconnoître par les Gentils, uſèrent d'eau ſeule avec l'hoſtie au lieu de prendre l'éſpèce du vin. Les *Aquariens* allérent enſuite plus loin, & prétendirent même conſacrer avec l'eau ſeul. Outre S. Cyprien, voyez S. Jean Chryſ. hom. 83. *in Matth.* S. Epiphane hèr 46, S. Aug. hèr 64. Rabanus Maurus, Baron. *ad an. C.* 257. *n.* 5. *Cœl. Rhodig. L.* 18 *C.* 40. S. Epiphane dit que les *Aquariens* étoient des ſectateurs de Tatien, qui furent nommez ainſi parce qu'ils s'abſtenoient du vin, dont ils ne ſe ſervoient pas même dans l'Euchariſtie. Au réſte les *Aquariens* du tems de S. Cyprien ne faiſoient point difficulté d'offrir du vin le ſoir à l'heure du ſoupér ; car il étoit encore en uſage d'offrir le ſaint Sacrifice de l'Euchariſtie deux fois le jour, le matin & le ſoir.

AQUARIUS, ſ. m. autrement, *Verſeur d'eau. Aquarius.* Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt un ſigne du Zodiaque, qui eſt l'onziéme à compter depuis Ariès. Le ſoleil le parcourt au mois de Janviér, & ce ſigne eſt de la nature de Saturne. On le marque ainſi ♒ & il a 33. étoiles. Ce nom lui a été donné parce que lorſqu'il paroît ſur l'horiſon, il vient des pluyes. Quelques Poëtes feignent que c'eſt Ganymède fils de Torile & de Callirhoé, & qu'il s'appelle *Aquarius*, Vèrſeau, parce que c'eſt lui qui vèrſe de l'eau aux Dieux. Jupiter qui l'aimoit, le fit enlever par ſon aigle du mont Ida, où il étoit, & le plaça parmi les Aſtres.

AQUATILE, adj. *Aquatilis.* Qui naît & qui ſe nourrit dans l'eau. Animaux *aquatiles.*

AQUATIQUE, adj. m. & f. Qui aime l'eau, ou qui y croît, ou qui en eſt rempli. *Aquaticus.* On diſpute fort ſur la prononciation de ce mot. La plus grande autorité que nous ayons en ces ſortes de choſes, veut qu'on le prononce comme s'il étoit écrit *acouatique*, & il ſemble que l'on devroit s'y ſoumettre. Cependant il y a d'habiles auteurs, & grand nombre d'honnêtes gens, qui non ſeulement veulent que l'on prononce *acatique*, mais qui veulent auſſi qu'on l'écrive. Ainſi ces dèrniérs pourroient bien l'emporter ſur Meſſieurs de l'Academie Françoiſe. En attendant que le procés ſoit vuidé, on croit que l'on fera bien d'écrire *aquatique*, & de le prononcer le plus doux que l'on pourra. Prononcez donc *acatique*. Les plantes, les arbres *aquatiques* ſont ceux qui viennent bien dans les lieux humides, comme le ſaule, l'aune, les roſeaux, le nenuphar. Les marais, les lieux *aquatiques*, pleins d'eau & marécageux, ſont mal ſains. Les grenouilles, les rats d'eau ſont animaux *aquatiques*.

Et qui ne s'ennuieroit d'une ſalle aquatique,
Où vingt crapaux privez me donnent la muſique. SANLEQ.

Et pourtant
Grenouilles devroient ſe taire,
Et ne murmurer pas tant ;
Car ſi le ſoleil ſe pique,
Il leur fera ſentir :
La République aquatique
Pourroit bien s'en repentir. LA FONT.

AQUÉDUC, prononcez AKÉDUC, ſ. m. *Aquæductus.* Conſtruction de pièrre faite dans un tèrrain inégal pour conſèrver le niveau de l'eau, & la conduire par un canal d'un lieu à un autre. Il y a des *aquéducs* ſous tèrre, & d'autres qui ſont portez par des arcades, & qu'on appelle *aquéducs* élevez, parce qu'ils ſont conſtruits ſur des corps de maçonnerie pèrcez d'arcades. *Aquéduc* double ou triple, eſt un *aquéduc* qui a ſon canal porté ſur deux ou trois arcades. Les Romains étoient magnifiques dans leurs *aquéducs*, qui s'étendoient quelquefois à cent milles.

AQUÉDUC, en tèrmes d'Anatomie, eſt un conduit, partie membraneux & partie cartilagineux, qui va de l'oreille dans le palais. Il eſt ainſi appellé, non ſeulement à cauſe de ſa forme de canal, mais encore parce qu'il peut donner quelquefois paſſage aux humeurs étrangéres qui ſe ramaſſent aſſez ſouvent dans une des cavitez de l'oreille, qui ſe nomme la quaiſſe, n'y ayant aucune valvule qui puiſſe en empêcher la ſortie.

AQUEL MARIC. C'eſt le nom qu'on donne à la langue des Africains naturels, & qui ſignifie *langue noble.* On l'appelle autrement langue d'Abimalik. L'*Aquel Maric*, ou la langue d'Abimalik, s'eſt mêlé de beaucoup d'Arabe depuis que les Arabes ſe ſont rendus maîtres de l'Afrique.

AQUÉRIR. Voyez ACQUÉRIR.

AQUEUX, EUSE, adj. Qui eſt de la nature de l'eau, qui en eſt tout rempli. *Aquoſus.* Le lait a une partie *aqueuſe*, l'autre butireuſe. Les Chymiſtes ſéparent la partie *aqueuſe* de tous les corps par la diſtillation. On appelle un fruit *aqueux*, celui qui n'a point de goût, qui ne ſent que l'eau. On appelle auſſi humeur *aqueuſe*, la premiére des trois humeurs qui ſont enfermées dans l'œil, & qui eſt ſituée ſur ſa partie antérieure. Elle eſt liquide & tranſparente comme l'eau.

AQUIÉSCER. Voyez ACQUIESCER.

AQUILÉE, ſ. f. *Aquileia*, ou *Aquilegia.* Voſſius dans ſes Notes ſur Pomponius Mela Liv. II. ch. III. remarque que tous les anciens manuſcrits écrivent *Aquilegia.* Parmi les epigrammes & épitaphes que Grutèr a tirées d'un vieux manuſcrit de la Bibliotheque Palatine, il y en a une p. MCLXIX. 6. où on lit auſſi *Aquilegia.* Cependant les Poëtes, comme Silius Ital. Liv. VIII. v. 605. Mart. Liv. IV. ép. 25. Auſone *Catal. clarar. urb. ep.* 7. ne le font que de quatre ſyllabes ; & toutes les inſcriptions antiques, où il eſt parlé d'*Aquilée*, monumens incomparablement plus anciens, & plus ſurs que les manuſcrits, écrivent *Aquileia.* Grutèr p. CCCCXXXIII. 8. *Patavii in ædibus Ranuſiacis.*

L. MANILIVS. L. F.
ACIDINVS. TRIV. VIR.
AQVILEIÆ COLONIÆ.
DEDVCENDÆ.

Voyez encore p. CCCI. & p. XXXVI. 12.

APOLLINI
BELENO.
C. AQVILEIENS.
FELIX.

& p. CLII. 4.

IMP. CAES. INVICIT. AVG.

AQVILEIENSIVM RESTITVTOR, &c.

Voyez encore p. CCCXLV. 10. pag.
DCCLXXXVIII. 6. & DCCLVII. 4.

On voit donc que le véritable nom eſt *Aquileia*. C'eſt une Ville d'Italie dans le Frioul, ſur le confluent de l'Anſa & du Torre. Quelques-uns diſent qu'elle a pris ſon nom d'un cèrtain Aquilus venu de Troye avec Antenor, qui en jetta les premiérs fondemens. Voſſius, qui veut que ſon premiér nom ſoit *Aquilegia*, ſoutient à l'endroit que j'ai cité, qu'il vient d'*Aquilegium*, qui ſignifie une ſource, une fontaine, & qu'elle fut ainſi appellée à cauſe de l'abondance des ſources & des eaux qu'il y avoit au lieu où elle fut bâtie. Mais ſa conjècture ſur ce nom étant fauſſe, & *Aquilegia* étant une mauvaiſe orthographe des ſiécles poſtérieurs & des Copiſtes, qui dans ces ſiecles ne prononçant le *gi* que comme un *i*, & ne faiſant point ſentir le *gi*, comme les Grècs, qui ne le font point ſentir non plus, ont mis *gi* où il ne falloit qu'un *i*, parce que ces deux ſons n'étoient point, ou preſque point differens; ou bien que ce nom n'étant, comme prétend Cluviér, Liv. I. ch. 20. qu'une corruption du mot *Aquileia*, qui s'eſt introduite dans les ſiécles de la barbarie, Pline, Tite-Live, Cicéron, Tacite & tous les autres, écrivant *Aquileia*, ſans que j'y trouve de variante, quoiqu'en diſe Voſſius; les Grècs, comme Strabon, Ptolomée, écrivant Ἀκυληΐα, & Denys, Ἀκυλήϊον; ſans parler d'une médaille de Veſpaſien citée par Goltzius p. 237. & qui porte: COL. AQUILEIA; mais que je ne voudrois pas garentir, parce que je ne la trouve citée d'aucun autre Auteur: tout cela, dis-je, étant cèrtain, l'étymologie de Voſſius tombe d'elle-même. L'Empereur Julien, dans ſa ſeconde harangue ſur les actions de Conſtantius, dit qu'elle fut appellée *Aquilée*, parce que lorſqu'on la bâtit, un aigle, en Latin *aquila*, parut du côté droit. Ce ſentiment n'a de fondement que l'entêtement & la ſupérſtition de ſon Auteur, & le fait n'eſt atteſté d'aucun autre. Il eſt donc bien plus vraiſemblable qu'*Aquilée* ne fut d'abord qu'un camp Romain, où les Aigles Romaines furent arborées, & que delà on le nomma *Aquileia*. En effet, dès le tems que les Gaulois vinrent s'établir près de là & y commencérent une Ville; c'eſt-à-dire, l'an de Rome 566. ou 567. quatre ou cinq ans avant qu'on y conduiſit une Colonie, il y avoit déja là un Préteur, & par conſequent des Troupes Romaines & un camp, comme il paroit par le 39e Livre de Tite-Live. Depuis *Aquilée* devint ſi riche & ſi conſidérable, qu'on la compara à Rome même, & qu'on lui en donna le nom. L'Egliſe d'*Aquilée*, ſi l'on en croit la tradition du pays, fut fondée par S. Marc. Elle a titre de Patriarchat, dont les Mactes rapportent l'origine à l'an 570. Parce que l'air d'*aquilée* étoit très-mal ſain, les Patriarches tranſportèrent leur Siége à Udine, qui devint la *Nouvelle Aquilée*, l'ancienne ayant été abandonnée. l'Empereur qui eſt maître d'*Aquilée*, prétend nommer au Patriarchat; mais pour éviter les conteſtations, les Vénitiens donnent au Titulaire réſidant à Udine, dans les térres de la Seigneurie, le pouvoir de choiſir un Coadjuteur. Voyez ſur *Aquilée*, *Leand. Alberti Italia regio.* 18^{e}, Cluviér Ital. ant. Liv. I. ch. 20. & *M. Antonius Sabellicus, de vetuſtate Aquileia*, cinq Livres. La longitude d'*Aquilée* eſt 6^{d} 10′; ſa latitude 45° 45′.

Cette Ville fut la prémiére qui ſe déclara pour Charles VIII. Fèrron dit qu'à cauſe de cela il lui accorda beaucoup de privilèges, & entre autres celui de battre monnoie. Cette monnoie eſt ſingulière, en ce que la legende eſt miſe en François par une Ville Italienne, pendant que nous la mettons en Latin ſur les nôtres. Sans doute cette Ville en uſa ainſi afin de marquer combien elle étoit bonne Françoiſe. LE BLANC. Elle s'appelle & s'écrit ſur des monnoies, *Cité de l'Aigle*, & en Latin (car il y en a auſſi avec des légendes Latines) *Civitas Aquilina*. On trouve *Aquileia* pour la Province dont *Aquilée* eſt la Capitale, dans Bolland. *Febr. T. III. p. 9.*

AQUILIN, adj. m. Eſt une épithéte qu'on donne aux nez qui ſont courbez par le bout comme le bèc d'un aigle. *Aduncus, aquilinus.*

AQUILON, ſ. m. Vent qui ſouffle du côté du Nord, & du point oriental du cèrcle polaire. *Aquilo, Boreas.* Les Mariniérs l'appellent *Nord-nord-eſt*. En Poëſie, généralement tous les vents orageux, & que les Nautonniérs appréhendent, s'appellent *aquilons*.

Comme les Laboureurs
Des cruels Aquilons *redoutent les fureurs.*

Mais il ſe dit principalement des vents d'hyvèr, des vents froids.

Les Aquilons, *ni la glace,*
N'empêcherent pas Louis
De prendre une forte Place
Malgré nos fiers ennemis. M. SCUD.

Et tu quittes ces lieux pour ces âpres climats,
Le funeſte ſéjour des vents & des frimats,
D'où les fiers Aquilons, *d'où la triſte froidure,*
A banni pour jamais l'agréable verdure? MENAGE.

AQUILLONAIRE, adj. Qui eſt d'Aquilon, qui eſt Boréal; *Aquilonaris, Aquilonius, Borealis.* Les vents *aquilonaires*.

AQUIN, ſ. m. *Aquinum*, Ville d'Italie dans la tèrre de Labour, qui eſt du Royaume de Naples. Elle a un Évêché ſuffragant de Capouë. Tacite dit qu'Aquin étoit une Colonie Romaine. S. Thomas, de l'Ordre de S. Dominique, eſt appellé S. Thomas d'*Aquin*, *Aquinas*, parce qu'il étoit du Diocéſe d'*Aquin*. Juvenal étoit d'*Aquin* même. Pour Victorin, qui a écrit le Cycle Paſchal, il étoit d'Aquitaine, & non pas d'*Aquin*, comme écrivent quelques Auteurs. La longitude d'*Aquin*, eſt 75^{d} 35′. Sa latitude 41. 28. Voyez Cluviér Ital. Ant. Léandr. Albèrti *Deſcript. Ital.* Bollandus, T. I. p. 550. S. Thomas d'*Aquin* étoit Normand, & Bas-Normand du côté de ſa mère, qui étoit ſortie des Seigneurs Tancrède Hauteville. La preuve s'en trouve dans de vieux manuſcrits à Coutance, & dans l'année Dominicaine compoſée par un Jacobin, qui en fait mention le 7^{e} de Mars, Fête de ce Saint. DE VIGN. MAR.

AQUITAIN, AINS, ſ. m. & f. Qui eſt d'Aquitaine. *Aquitanus.* Valerius Præconinus fut tué, & ſon armée rompuë par les *Aquitains*. DE MARCA, *hiſt. de Bearn. p.* 34. Les *Aquitains* étoient fort adroits à faire des mines pour ruiner les machines des ennemis, à cauſe des travaux ordinaires qu'ils faiſoient aux minières de fèr. Id. *Ib.* On ne ſe ſèrt de ce mot qu'en parlant des anciens peuples de l'Aquitaine.

AQUITAINE, ſ. f. *Aquitania*. C'eſt le nom qu'on donnoit autrefois à la troiſiéme partie des Gaules. Sous Jules-Céſar elle ne comprenoit que ce qui eſt entre la Garonne & les Pyrenées. Mela, Liv. III. ch. 2. Liv. IV. ch. 17. & d'autres Auteurs qui n'ont écrit que long-tems après Céſar, ne lui donnent point d'autres bornes. Cependant Auguſte les étendit juſqu'à la Loire, y joignant quatorze nations qu'il tira de la Celtique, & qui ſe trouvoient entre la Loire & la Garonne. C'eſt Strabon qui nous l'apprend, & Tibulle qui vivoit ſous Auguſte dans la 7^{e}, ou ſelon d'autres éditions, dans la 8^{e} élégie de ſon premiér Livre, lui donne pour borne l'Océan Sanctonique, les Pyrénées, le Rhône, la Saone & la Loire. Quelques-uns prétendent que le même Empereur diviſa cette grande *Aquitaine* en deux parties; & que des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne, il en donna ſix, ou plûtôt dix, ſelon Strabon, à l'ancienne *Aquitaine* de Jules Céſar; ſavoir, ceux de Bourdeaux, d'Agen, d'Angoulême, de Xaintes, de Poitiers & de Périgueux, &c. Et que des Celtes, comme dit Strabon, ou du Berry, de l'Auvèrgne, du Roüergue, du Quèrci, du Limouſin, des Cevennes & de la Narbonnoiſe il en fit une autre partie d'*Aquitaine*: que celle-ci fut la première *Aquitaine* & l'autre la ſeconde *Aquitaine*; qu'enſuite Hadrien diviſa encore la ſeconde *Aquitaine* en deux; que des ſix peuples ajoûtez par Auguſte à l'ancienne *Aquitaine*, il en fit une Province qui fut la ſeconde *Aquitaine*; & que de l'ancienne *Aquitaine* de Jules, compriſe entre la Garonne & les Pyrénées, il en fit la troiſiéme *Aquitaine*, qui fut auſſi appellée Novempopulanie, parce qu'elle comprenoit neuf peuples. Ammien Marcellin, Liv. 15. Oroſius, Liv. 1. ch. 2. Athicus, Otho-Friſingenſis, *Liv. VI. Chron. ch.* 30. D'autres prétendent que ces diviſions ne ſe firent point avant le IV^{e} ſiécle; que juſques-là l'*Aquitaine*, telle qu'Auguſte l'avoit augmentée, ne fut qu'une ſeule Province; que Conſtantin la diviſa d'abord en deux parties, dont la première étoit tout ce qu'Auguſte y avoit ajouté, comprenant quatorze peuples, ce qui fut déſormais l'*Aquitaine*. La ſeconde étoit l'ancienne *Aquitaine*, qui fut appellée Novempopulanie; que dans la ſuite on diviſa encore la première partie en deux; que l'une fut la première *Aquitaine*, qui avoit Bourges pour Metropole, ou Capitale; & l'autre la ſeconde *Aquitaine*, à laquelle on donna Bourdeaux pour Métropole. Au reſte, pèrſonne que je ſache que le Dictionnaire de Moreri, n'attribue la diviſion de l'*Aquitaine* à Auguſte: il l'augmenta, il ne la partagea pas. On diſpute ſeulement ſi c'eſt Hadrien ou Conſtantin qui ont fait ce partage.

Sous Pepin, l'*Aquitaine* avoit ſon ancienne étenduë du côté du Septentrion; c'eſt-à-dire, qu'elle alloit juſqu'à la Loire. C'eſt ce que les monnoies de Pepin, frapées à Limoge & à Poitiers, me pèrſuadent. La Chronique d'Ademar, *fol.* 160. & l'Hiſtoire des Evêques & des Comtes d'Angoulême, *fol.* 251. nous apprennent que Pepin fit fraper de la monnoie à ſon coin dans les Villes d'Angoulême & de Xaintes. Pepin eſt appellé ſur ces monnoies *Rex Aquitanorum*; & ſur une autre, *Rex Eq.* c'eſt-à-dire, *Equitania*, ou *Equitaniorum*. LE BLANC. Bourges étoit la Capitale du Royaume d'*Aquitaine*, comme le temoigne Adrevalde, qui écrivoit ſous Charles le Chauve les miracles de Saint Benoît en France.

Aujourd'hui nous n'appellons ſouvent *Aquitaine* que la Guyenne & la Gaſcogne; cependant par rapport aux Provinces Eccléſiaſtiques, nous retenons encore l'ancienne diviſion. Tout ce qui eſt compris entre l'Océan, la Loire & le Rhône, ou la Lyonnoiſe & les Pyrenées, eſt l'*Aquitaine* en général. C'eſt en ce ſens que l'Archevêque de Bourges prétend être Primat d'*Aquitaine*. Cette *Aquitaine* ſe diviſe en trois, comme nous avons marqué ci-deſſus.

Pline dit que l'*Aquitaine* s'appella d'abord Armorique, c'eſt-à-dire, *Maritime*, ſelon Ceſar, Liv. VII. chapitre 14. L'Auteur de la vie de Saint Eloy dans Surius, Tom. VI. Dec. I. l'appelle de même, & dit que Limoge eſt dans les contrées Armoricaines. Un Moine anonyme, qui écrivoit la vie de Saint Baſole au commencement du X^{e} ſiecle, l'appelle encore ainſi. C'eſt ſon nom Celtique ou Gaulois. Les Romains lui donnèrent celui d'*Aquitaine* de *Aqua*, qui ſignifie de l'eau, à cauſe des caves, fontaines, rivières & ruiſſeaux, dont il y a grande quantité, ſelon le jugement de Maître Jean le Maire en ſes Illuſtrations, où il s'aide de Beroſe, qui eſt Auteur approuvé de tous. Ce ſont les paroles de Jean Bouchet dans ſes Annales d'*Aquitaine*, où il dit que c'eſt Galateus XI^{e} Roi des Gaules, qui lui donna ce nom. D'autres écrivent qu'elle l'eut à cauſe de la grande quantité d'eaux ſalutaires & minérales dont elle eſt pleine. Peut-être que les Romains en lui donnant ce nom, ne firent que traduire en leur langue le nom Armorique qu'elle portoit auparavant, & en firent un dans leur langue qui y répondit. Du mot *Aquitaine* s'eſt fait par corruption Quitaine, Quiaine, Guiaine, & en fin Guienne. Jules-Ceſar dans ſon Comment. au commencement du 1^{e} Liv. & à la fin du 4^{e}, Mela Liv. III. ch. 2. Plin. Liv. IV. ch. 17. Strabon Liv. IV. Papire Maſſon, le P. Monet, De Marca, hiſt. de Bearn, Louvet, hiſt. d'Aquitaine, M. de Tillemont, Emp. T. 1. pag. 19 écrivent de l'*Aquitaine*. Jean Bouchet de Poitiérs a fait auſſi au XVI^{e} ſiécle les Annales d'*Aquitaine*; mais avec peu de critique, Antoine Dadin dans ces cinq Livres de l'*Aquitaine*, eſt ſavant, judicieux, critique: il mérite fort d'être lû: *Rerum Aquitanicarum Libri V. Auctore Ant. Dadino Altaſerra. Toloſæ, in* 4°, 1648. Il y a une hiſtoire ſacrée d'*Aquitaine* par le P. Bajole Jéſ. une Diſſèrtation Latine de M. De la Brouſſe, Conſeiller au Parlement de Bourdeaux, ſur la Primatie d'*Aquitaine*, qu'il prétend appartenir à l'Archevêque de Bourdeaux; & une de M. Cathérinot, qui ſoutient le droit de l'Archevêque de Bourges.

A R A.

ARABE, ſ. m. & f. *Arabs*. Nom propre d'un Peuple originaire d'Aſie; entre l'Egypte, la Chaldée, la *Syrie* & la Paleſtine. Les *Arabes* ſe diſent fils d'Iſmaël. Il y a bien de l'apparence qu'en effet les premiers *Arabes* ſont les Iſmaëlites; mais que dans la ſuite ceux-ci s'étant étendus & s'étant mêlez avec tous leurs voiſins, ou les ayant ſoumis, tous furent appellez du nom commun *Arabes*; & que des Amalécites, des Madianites, des Ammonites, des Sabeens &c. il ne ſe fit qu'un Peuple qu'on nomma *Arabe*.

Les *Arabes* ont été fort connus autrefois ſous le nom de Sarrazins. Aujourd'hui on ne les appelle plus ainſi. Les *Arabes* ont de l'eſprit, & ſont propres aux ſciences ſpéculatives & abſtraites. Les *Arabes* ont introduit dans la Philoſophie l'excéſſive ſubtilité qu'on y remarque: ils nous ont conſervé les ouvrages de quelques Auteurs Grècs, qu'ils avoient traduits en leur langue, & c'eſt par eux que les Chrétiens les ont eus. Les *Arabes* ſe ſont répandus dans les trois parties de l'ancien monde: ils ont fait la conquête de cette partie de l'Afrique qu'on appelle Barbarie: ils ſe ſont établis en Eſpagne, & en ont poſſedé une grande partie pendant pluſieurs ſiécles. Les *Arabes* parlent une langue qui eſt formée de la langue Hébraïque: elle eſt belle & abondante. Le Père Ange de S. Joſeph dit qu'elle eſt ſi féconde, qu'il y a mille noms pour ſignifier une épée, quatre-vingt pour le miel, cinq cens pour le lion, & deux cens pour le ſerpent.

Quelques-uns prétendent que ce nom vient de ערב, *Arab*, mot Hebreu, & que ces Peuples ont été ainſi appellez des campagnes incultes & déſertes qu'ils habitoient, car ערבה, *araba*, en Hébreu ſignifie une campagne inculte & déſerte. D'autres le dérivent du même mot Hebreu ערב, *arab*, qui dans une autre ſignification ſe prend pour *mêler*, *confondre*; parce que les *Arabes* ſont un mélange de différentes nations, comme on l'a dit ci-deſſus. D'autres le dérivent de ערב, *arab*, être obſcur, être noir; d'où vient que le ſoir & la nuit ſont appellez ערב, *ereb*; c'eſt-à-dire, noirs, ténebreux; & le corbeau, dont le plumage eſt tout noir, ערב, *oreb*. Les *Arabes* ont donc été ainſi nommez, diſent-ils, parce qu'ils ſont noirs, ou bazannez, hâllez; c'eſt pour cela qu'Homère les appelle Ἐρεμβοὺς, comme s'il diſoit ἐρεμνοὺς, ou ἐρεβεννοὺς. La Cerda prétend qu'*Arabe* ſignifie *voleur*, & qu'on a donné ce nom à ces Peuples à cauſe de leurs brigandages, comme on a appellé les Chananéens de ce nom, qui ſignifie *marchand*: & les Chaldéens, Chaldéens; c'eſt-à-dire, Aſtrologues, parce que les uns & les autres éxèrçoient ces arts. Mais La Cerda ſe trompe, & prend la ſignification dérivée pour la primitive.

Les Arabes ont été ſavans en Médecine & en Mathématique.

On me craint au couchant, on me craint ſous l'aurore.
*Sous moi l'Ibère tremble, & l'*Arabe *m'adore.* BREB.

*L'Iduméen, le Méde & l'*Arabe *intrépide,*
Décochent mille traits dont le ſort eſt le guide. ID.

Il paroit par les Médailles que les Grècs ne ſoumirent point les *Arabes*. Les Rois *Arabes* non-ſeulement battent monnoie à leur coin, mais ils y prennent la qualité d'ami ou d'allié des Grècs. Dans le Cabinet du Roi ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΑ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Et dans celui de M. Foucault, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΕΤΟΝ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Il paroit encore par là, & par S. Paul, 2. Cor. XI. 32. que le nom d'Aretas leur etoit bien ordinaire, comme celui de Ptolomée en Egypte.

On appelle le chifre *Arabe*, celui dont on ſe ſèrt pour les grandes ſupputations, par oppoſition au chifre Romain, dont on ſe ſèrt dans les comptes. Le commun des Savans croyent que les Sarrazins nous ont communiqué ces notes, & qu'elles viennent originairement des *Arabes*. Le Moine eſt de ce ſentiment dans le ſecond tome de ſes *Varia ſacra*. Scaligèr etoit ſi pèrſuadé de la nouveauté de ces chifres, qu'il crut qu'un celebre médaillon d'argent de Marquard Frehèr, ſur lequel on le conſulta, avoit été frapé depuis peu dès qu'il eut apris qu'on y voyoit ces figures numérales 234. 235. On croit que Planude, qui vivoit ſur la fin du XIII^{e} ſiécle, eſt le premièr des Chrétiens qui ſe ſoit ſèrvi du chifre *arabe*. M. Huet croit que ces chifres ne nous viennent point des *Arabes*, mais des Grècs, & que ce ſont les lettres Grècques, dont, comme l'on ſait, les Grècs ſe ſèrvoient pour marquer les nombres. Voyez ſes Diſſèrtations, T. II. p. 372. Un autre Auteur prétend que ce ſont les notes de Tiron. Sa Diſſèrtation ſur cela ſe trouve dans les Mémoires de Trévoux.

Les chevaux *arabes* ſont ceux que nous appellons communément *Barbes*, parce qu'ils viennent de Barbarie; mais ils ſont véritablement de la race *arabe*. Leur viteſſe eſt ſi grande qu'ils attrapent une Autruche à la courſe; & on les éſtime tant pour cela, que ſi on en croit Marmol, Liv. I. ch. 23. on les achette juſqu'à mille ducats d'or, & qu'on les change contre cent chameaux.

ARABE, ſ. m. & f. Avare, cruel, tyran. *Arabs, arabis in morem ferus, truculentus*. Quand on a affaire à des Sèrgens, ce ſont des *arabes* qui tirent juſqu'au dèrniér ſou. Les Hôteliérs de Hollande ſont des *arabes* qui rançonnent cruellement leurs hôtes. Cet uſuriér eſt un *arabe* envèrs ſes débiteurs, il ne leur ſcláche rien.

Endurcis-toi le cœur, ſois Arabe, *Corſaire,*
Injuſte, violent, ſans foi, double fauſſaire. BOIL.

Cette éxpreſſion a été apportée de la Tèrre Sainte, où les Pélerins étoient cruellement traitez par les *Arabes*.

ARABESQUE, adj. Qui eſt fait à la manière des Arabes. *Arabicus*. Les curieux vont voir le Palais de Grenade, à cauſe des ornemens *arabeſques* qui ſont mèrveilleux. On appelle *groteſques*, *moreſques*, & *arabeſques* les pointures & ornemens où il n'y a point de figures humaines; des caractères *arabesques*, les lettres des Arabes.

On appelle aussi *arabesques*, cèrtains rinceaux ou fleurons d'où sortent des feuillages faits de caprice, & d'une manière qui n'a rien de naturel. On s'en sèrt d'ordinaire dans les ouvrages de damasquinure, & dans quelques ornemens de peinture ou de broderie.

> *Ecuyérs & Parrains s'avançoient après eux.*
> *D'habits à l'*Arabesque *éclatans & pompeux.*
> P. le Moine.

ARABESSE, s. f. Femme Arabe. *Mulier Arabs.* Les *Arabesses* des Villes diffèrent de celles de la Campagne. Ablanc. *Traduct. de Marmol, Liv. I. Ch.* 32. dans lequel il décrit leurs habillemens & leurs modes.

ARABIE, s. f. *Arabia.* Grande contrée d'Asie habitée par les Arabes. Elle comprend tout ce qui est entre l'Egypte, la Mer Arabique, autrement la Mèr rouge & la Mèr Pèrsique, l'Euphrate, la Syrie, la Phénicie & la Palestine. Elle se divise en trois parties.

L'Arabie Petrée, *Arabia Petræa*, ainsi nommée, ou à cause de ses rochers, ou comme on le dit plus communément, à cause de sa Capitale, nommée Pétra, est à l'orient de l'Égypte & de la Mèr rouge: elle a au midi l'*Arabie* heureuse; au couchant, une partie de l'*Arabie* désèrte; au septentrion, la Palestine ou Tèrre Sainte, & encore l'*Arabie* desèrte.

L'Arabie heureuse, *Arabia felix*, *Eudæmon*, est enfèrmée entre la Mèr rouge & le détroit Pèrsique. C'est une grande présqu'Isle. Sa fèrtilité, sur tout en beaume, en myrre, en encens, & en toutes sortes d'aromates, lui a fait donner le nom d'heureuse par les Grècs & les Romains. C'est dans l'*Arabie heureuse* qu'est la Mécque, si fameuse par le tombeau de Mahomet.

L'Arabie desèrte, *Arabia deserta*, s'étend depuis l'*Arabie* heureuse au midi, jusqu'à la Syrie au septentrion, entre l'Euphrate à l'orient, la Palèstine, la Phénicie & une partie de la Syrie au couchant.

ARABIQUE, s. m. & f. Nom de sècte. *Arabicus.* Il s'éleva en Arabie vèrs l'an 207. une sècte d'hérétiques qui soutenoient que l'ame mouroit avec le corps, & qu'elle ressusciteroit de même avec le corps. Ils furent nommez *Arabiques* de leurs Pays. Voyez S. Aug. hér. 83. Nicéphore, Liv. V. Ch. 23. & Eusèbe, Liv. VI. Ch. 38. où il dit que l'on tint un Concile pour arrêter le progrés de cette èrreur; qu'Origène y assista, & qu'il convainquit si bien les hérétiques, qu'ils abjurèrent leurs èrreurs.

ARABIQUE, adjèctif masc. & fem. Qui appartient à l'Arabie. *Arabicus.* La langue *arabique*. On appelle gomme *arabique*, une sorte de gomme qui se fond dans l'eau, & qui découle d'un acacia commun en Egypte & en Arabie. Il y a plusieurs autres gommes qui se dissolvent de même dans des menstruës aqueux, telles que sont celles de nos arbres à noyau. Le Golphe *arabique* est la Mèr rouge. Plusieùrs Latins, le Géographe Denys, & la plûpart des Auteurs Grècs distinguent la Mèr rouge du détroit *arabique*. Le Golfe, ou détroit *arabique*, *sinus arabicus*, est selon eux aussi-bien que selon tous les autres, le Golphe qui commence au détroit de Babelmandel, & s'étend entre l'Ethiopie & l'Egypte d'un côté, & de l'autre l'Arabie heureuse jusqu'à la Ville de Suez. La Mèr rouge, *Mare rubrum*, *Erithrum*, ou *Erythræum*, selon les Anciens, est l'Océan qui se trouve entre l'Ethiopie & l'Inde. Ainsi c'est la Mèr rouge, selon eux, qui entre également dans les deux Golfes, le Pèrsique & l'*Arabique*: & de là vient qu'ils appellent indifféremment l'une & l'autre Mèr rouge, témoin Sénéque Troade v. 11. Solin, Ch. 58. Plin. Liv. VI. Ch. 23. 24 & 25. & Liv. V. Ch. 11. D'où vient donc qu'on a attribué le nom de Mèr rouge au détroit *arabique* en particuliér? Quelques Auteurs croyent que c'est une èrreur à laquelle les Septante & S. Paul, *Hebr. XI.* 29. ont donné occasion; que comme on a vû qu'ils appellent le Golfe *arabique* Mèr rouge, on a cru, contre ce que nous venons de montrer, & contre l'intention des Septante & de S. Paul, que c'étoit le nom propre & particuliér de cette Mèr, & qu'il ne convenoit point à d'autres. Voyez MÈR ROUGE. Ce détroit s'appelle encore Mèr de la Mècque, *Meccense pelagus.* Il a environ 370 lieuës de long. Sa plus grande largeur n'est guère que de 80 lieuës. Le Golfe *arabique* est dangereux à cause des bancs de sable, des petites Isles, & des écüeils qu'on y trouve. Il y a deux choses singulières dans ce Golfe. 1°, une prodigieuse quantité de corail, dont on trouve en plusieurs endroits des forêts entières qui ont quelques mille d'étenduë, & dont les arbres sont si grands qu'ils poussent leurs cornes jusqu'au dessus de l'eau. 2°, On y voit une très-grande quantité de l'hèrbe que le Éthiopiens appellent *suph*, qui est rouge, & propre à faire une éspèce de teinture de pourpre. Et c'est vraisemblablement de cette hèrbe que ce Golfe prit autrèfois le nom de Mèr rouge. Maty. Ou peut-être du corail & de cette hèrbe tout ensemble. C'est aussi de là que les Hébreux l'appellent ים סוף, Mèr de Saph, qu'il faut par conséquent traduire Mèr pleine de l'hèrbe appellée Suph, & non pas en général, comme font tous les Commentateurs, Mer pleine de roseaux & d'hèrbes marécageuses.

Arabique. *Arabicus.* Titre, nom honorable qui fut donné à l'Empereur Sevère, parce qu'il conquit l'Arabie, & en fit une Province Romaine. Ses Medailles portent: L. SEPTIMUS SEVERUS PERTINAX AUG. IMP. VII. & au revèrs: PARTHIC. ARABIC. ADIAB. COS. II. P. P. & d'autres: PARTH. ARAB. PARTH. ADIAB. C'est-à-dire, Parthique, *Arabique*, Adiabénique; ou Parthique, *Arabique*, Parthique, Adiabénique. Apparemment parce qu'il avoit vaincu les Parthes en Arabie & dans l'Adiabène, & qu'il leur avoit enlevé ces deux Provinces.

ARABISME, s. m. Manière de parler propre des Arabes, ou de la langue Arabe, idiome; construction, ou phrase qui lui est propre. *Arabicum idioma.* R. Marin prétend que ו marque quelquefois un jurement en Hebreu, comme en Arabe. Aben-Ezra, qui savoit parfaitement bien l'Arabe, & qui s'en sèrt souvent pour intèrpréter l'Hebreu, n'a point désaprouvé ce sentiment. Toutefois il ne l'approuve pas non plus, il se contente de le rapporter; & pour un aussi zele partisan des *Arabismes*, c'en est assez pour nous faire entendre que cette découvèrte ne lui a pas paru bien solide. P. Sooc.

ARABOUTEN, s. m. Arbre du Brésil. Les Brasiliens ont de cèrtains arbres fort gros, qu'ils nomment *Arabouten*. C'est de cet arbre que l'on tire le bois de Brésil, si connu par sa bonne odeur. De la Neuville. *Hist. de Port. Liv. V. p.* 69. Voyez BRÉSIL.

ARACHNOÏDE, adj. *Arachnoide.* Tèrme d'Anatomie qui se dit d'une tunique déliée comme une toile d'araignée, dont quelques Anatomistes croyent que l'humeur cristalline est envelopée immédiatement; mais il n'y a point de telle tunique.

Ce mot vient du Grèc *ἀράχνη*, *araignée*, *toile d'araignée*, & *εἶδος*, *forme*, parce que cette tunique a la forme de toile d'araignée. Elle s'appelle aussi cristalloïde: elle est diaphane, afin que les images des objets y paroissent comme dans un miroir. Dionis.

ARÆOMÈTRE, s. m. Est un instrument qu'on appelle autrement. *Pese-liqueur. Aræometrum.* Celui dont on se sèrt dans l'Académie des Sciences est présque le même que celui qui est décrit dans les Essais de l'Académie de Florence. C'est une ampoule de vèrre lestée de vif-argent, ayant un corps fort étroit, divisé en parties égales selon toute sa longueur. On abandonne cet instrument en le plongeant dans les liqueurs qu'on veut comparer, & on juge de leur pesanteur par le dégré jusqu'auquel cet instrument enfonce dans l'une & dans l'autre, celle-là étant la plus légère dans laquelle il enfonce plus avant. A Paris on fait cet instrument avec un col fort court, divisé en dedans par un rouleau de papièr blanc, marqué de quelques lignes transvèrsales également distantes l'une de l'autre. Ce col est évasé par le haut en forme de bassin plat, qu'on charge de quelque poids pour le faire plûtôt enfoncer, & on fait son observation en la manière précedente.

Ce mot est Grèc, composé d'*ἀραιὸς*, *rarus*, *tenuis*, *spongiosus*, & de *μετρέω*, *metior*, *je mesure*.

ARAGON, s. m. *Aragonia.* Royaume d'Espagne qui a au nord les Pyrénées, la Castille au couchant, Valence au midi, la Navarre au nord-oüest, la Catalogne au levant. Quelques-uns croyent qu'il a pris son nom d'un fleuve qui l'arrose, & qui se nomme *Aragon*. D'autres pensent que c'est une corruption de Tarracone qui donnoit son nom à tout ce Pays qu'on appelloit *Taraconensis Hispania*. C'est le sentiment d'Antonius Nebrixa & de Vasæus. D'autres, au rapport de Valla, disent qu'il s'est fait du nom des *Antrigons*, Peuples qui habitoient ce Pays anciennement. Enfin, d'autres veulent qu'il y ait eu dans cette partie d'Espagne un Autel d'Hèrcule, auprès duquel se célébroient des jeux en l'honneur de ce Dieu, & que de *ara*, autel, & *agonales*, jeux, combats, s'est fait *Aragon*. L'*Aragon* a été partie du Royaume de Castille. En 1035. les fils de Sanche III partagèrent ses États: Fèrdinand fut Roi de Castille, & Ramir eut l'*Aragon*. Quelques-uns prétendent néanmoins que dès le XI^{e} siecle l'*Aragon* eut ses Rois particuliérs, dont Abarca fut le premier en 898. En 1479. l'*Aragon* fut réüni au Royaume de Castille & de Léon par le mariage de Fèrdinand d'*Aragon* avec Isabelle de Castille.

Aragon, s. m. *Aragonius.* Fleuve d'Espagne qui a sa source dans les Pyrénées, parcourt un coin de l'Aragon, après quoi il entre dans la Navarre, où il se jette dans l'Ébre.

ARAIGNÉE, s. f. Quelques-uns disent *arignée*: mais très-mal.

Petit inſècte venimeux, qui avec ſes piéds fait un mèrveilleux tiſſu de filets pour ſe ſuſpendre en l'air, & prendre des petites mouches dont il ſe nourrit. *Aranea.* Un vieux Poëte dit en s'adreſſant à une Courtiſane:

Il n'eſt celui qui ne ſe preigne;
Car vous tendez, comme une Areigne.
Vos filets en cent lieux divèrs.

Swammèrdam décrit ainſi l'*araignée*. Elle a des cornes grandes & ſituées au deſſous de la poitrine, qu'on a de la peine à diſtinguer de ſes piéds. Elle eſt pourvuë de pinces, & d'une éſpèce d'ongles. Elle a dix pieds, quoique quelques-uns ne lui en donnent que ſix, & d'autres que huit. Ce qu'on nomme ordinairement les dents de l'*araignée*, ſont plûtôt des pinces, des ongles, ou des aiguillons, que non pas des dents. Ils ont beaucoup de reſſemblance avec l'aiguillon du ſcorpion, à la réſèrve que ceux de l'*araignée* ſont doubles vèrs la poitrine, au lieu que celui du ſcorpion eſt ſimple & à la queuë. C'eſt par ces aiguillons que les *araignées* inſinuent leur venin. Fontana dit qu'elles ont ſix yeux, Piérre Borelli & M. Homberg huit, qu'ils ont appèrçus avec le microſcope. Mais d'autres en ont vu davantage en quelques-unes, comme nous le dirons.

Mr Bon, Prémiér Préſident en ſurvivance de la Chambre des Comptes de Montpelliér, & Aſſocié honoraire de la Société Roiale des Sciences, a fait une diſſèrtation ſur les *araignées*, dans laquelle il en donne la déſcription. La nature a diviſé cet inſècte en deux parties. La premiére eſt couvérte d'un têt, ou écaille dure remplie de poils: elle comprend la tête & la poitrine, à laquelle huit jambes ſont attachées, toutes bien articulées en ſix endroits: elles ont encore deux autres jambes, qu'on peut appeller leurs bras, & deux pinces armées de deux ongles crochus, attachées par les articulations à l'extrémité de la tête: c'eſt avec ces pinces qu'elles tüent les inſèctes qu'elles veulent manger, leur bouche étant immédiatement au deſſous. Elles ont auſſi deux petits ongles au bout de chaque jambe, & quelque choſe de ſpongieux entre deux, ce qui leur ſèrt ſans doute pour marcher avec plus de facilité ſur les corps polis. La ſeconde partie du corps de cet inſècte n'eſt attachée à la premiére que par un petit fil, & n'eſt couvèrte que d'une peau aſſez mince, ſur laquelle il y a des poils de pluſieurs couleurs: elle contient le dos, le ventre, les parties de la génération, & l'anus. Autour de l'anus il y a cinq mammelons, qu'on prend d'abord pour autant de filiéres par où le fil doit ſe mouler; car il eſt cèrtain que toutes les *araignées* filent par l'anus. M. Bon a trouvé que ces mammelons étoient muſculeux, & garnis d'un ſphinctèr. Il en a remarqué deux autres un peu en dedans, du milieu deſquels ſortent véritablement pluſieurs fils en aſſez grande quantité, tantôt plus, tantôt moins. Les *araignées* s'en ſèrvent lorſqu'elles veulent paſſer d'un lieu à un autre. Martin Liſtèr, Membre de la Société Royale de Londres, dans un Traité *de Araneis*, dit encore quelques autres particularitez des parties intèrnes de cet inſècte; mais il avouë que leur petiteſſe l'a empêché d'y rien découvrir de cèrtain. Il ne donne donc ceci que pour des conjèctures, & dit que l'uterus n'eſt compoſé que d'une cellule dans celles qui font tous leurs œufs en une ſeule fois, & de deux ou pluſieurs dans celles qui ne les dépoſent qu'à pluſieurs fois; que la conformation des inteſtins n'eſt pas la même dans toutes les éſpèces, puiſque les excrémens de quelques-unes ſont liquides, & durs aux autres, quoiqu'elles vivent toutes également de mouches.

Il y a differentes éſpèces d'*araignées*. M. Bon les réduit en général à deux: celles qui ont les jambes longues, & celles qui les ont courtes. A l'égard de leurs différences particuliéres, on les diſtingue, dit-il, par la couleur, car il y en a de noires, de brunes, de jaunes, de vèrtes, de blanches, & quelques-unes de toutes ces couleurs mêlées enſemble. On les diſtingue encore par le nombre & l'arrangement de leurs yeux; les unes en ayant ſix, les autres huit, & les autres dix, rangez différemment ſur le ſommet de la tête. Liſtèr ne convient point de ce fait. Il en reconnoit qui ont huit yeux, & d'autres qui n'en ont que deux; ce ſont-là, ſelon lui, les deux éſpèces générales. Peut-être y en a-t'il qui ont ſix yeux, mais il en doute. Il diſtingue encore la premiére eſpèce en deux, dont les unes ſont celles qui prennent des mouches par le moyen des toiles qu'elles font, & il en trouve encore ſous cette eſpèce 28 ou 30 différentes ſortes, qui ſont diſtinguées, ou par leurs couleurs, ou par la figure de leurs corps, ou par la forme de leurs toiles, ou par la maniére dont elles font leurs œufs. Les autres ſont celles qui attaquent les mouches à découvèrt, & ſans leur tendre des embuches avec des filets; qui ſont 1°, les *araignées* loups, qui ſont de quatre ſortes. 2°, Les *araignées* qui ont la forme d'un Cancre, dont le propre eſt d'avoir les piéds de dèrriére très-courts, & qui ne ſont que de deux ſorte, 3°, Les *araignées* phalanges, qu'il range en quatre claſſes. Pour la ſeconde éſpèce générale, qui ſont celles qui ont deux yeux, il la ſubdiviſe en quatre eſpèces ſubaltèrnes, qui ne diffèrent que par leurs couleurs & leurs crêtes. M. Bon croit que les *araignées* ſont androgines, ayant toûjours trouvé les marques du mâle dans celles qui font des œufs. Liſtèr eſt d'un ſentiment contraire. Il y reconnoit deux ſèxes, il dit qu'elles s'accouplent, mais que le mâle & la fèmelle ne vivent enſemble que dans ce tems-là; qu'elles ne couvent point leurs œufs; qu'ordinairement les petits ne ſont éclos que vingt-un jour aprés qu'elles ont mis bas leurs œufs; que cependant celles qui ne font leurs œufs qu'au mois de Septembre, n'ont des petits qu'au commencement du Printems, ou même un peu plus tard.

Toutes les *araignées* filent par l'anus. Elles le remüent avec beaucoup de facilité en tous ſens, à cauſe de pluſieurs anneaux qui y vont aboutir. Elles jettent pluſieurs fils tout à la fois. M. Bon en a diſtingué juſqu'à quinze ou vingt au ſortir de leur anus. Le premiér qu'elles devident eſt foible, & ne leur ſèrt qu'à faire cette éſpece de toile dans laquelle les mouches vont s'embarraſſer. Le ſecond eſt beaucoup plus fort que le premiér: elles en enveloppent leurs œufs pour les mettre à couvèrt du froid & des inſèctes qui pourroient les manger. Ces dèrniérs fils ſont entortillez, fort lâches autour de leurs œufs, & d'une figure ſemblable aux coques des vers à ſoie, qu'on a préparées & ramollies entre les doigts pour les mettre ſur une quenoüille. Ces coques d'*araignées* ſont griſes d'abord, enſuite elles deviennent noirâtre à l'air. C'eſt de ces coques que M. Bon a trouvé le ſecret de tirer la ſoie dont on parlera au mot SOIE.

M. Liſtér diſtingue des toiles d'*araignées* en forme d'écu, d'autres en rond, d'autres en peloton, & d'autres qui ſont dans les trous.

Les Naturaliſtes tiennent que l'*araignée* a le ſens du touchér plus éxquis que tous les autres animaux. Les *araignées* pilées rendent l'eau de couleur bleuë. Ariſtote dit qu'il y a deux éſpèces d'*araignées*, dont l'une eſt plus grande & noire, l'autre qui pique. Pline appelle *phalanges*, les *araignées* vénimeuſes en leurs morſures & piqueures. Les Grècs diſtinguent & diviſent les *araignées* en *phalanges* & en *loups araignées*. Il y a des fourmis *araignées*, appellées *myrmecion*. Ætius met ſix éſpèces d'*araignées phalanges*, qui ont la tête de fourmis, & ont le corps noir, moucheté de taches blanches, qui piquent comme les guêpes. Solin parle d'une *araignée* appellée *ſoliſuga*, ainſi nommée parce qu'elle fuit le ſoleil, ou la clarté. Elle bleſſe ſans qu'on s'en appèrçoive. Il dit qu'il y en a beaucoup en Sardaigne, où il n'y a point d'autres sèrpens.

Il y a des *araignées* de l'Amérique qui ont huit yeux diſpoſez en deux rangs diſtincts. On voit en pluſieurs des Antilles de groſſes *araignées*, que quelques-uns ont miſes au rangs des *phalanges* à cauſe de leur figure monſtrueuſe, & de leur groſſeur ſi éxtraordinaire, que quand leurs pattes ſont étenduës, elles ont plus de circonference que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps eſt compoſé de deux parties, dont l'une eſt plate, & l'autre ronde, qui aboutit en pointe comme un œuf de pigeon. Elles ont un trou ſur le dos, qui eſt comme leur nombril, leur gueule ne peut être aiſément diſcèrnée, parce qu'elle eſt préſque toute couvèrte ſous un poil d'un gris blanc, entremêlé quelquefois de rouge. Elle eſt armée de part & d'autre de deux crochets fort pointus, qui ſont d'une matière ſolide, & d'un noir très-poli & très-luiſant: les curieux les enchaſſent dans de l'or, & en font des curedents eſtimez, parce qu'ils préſèrvent de douleur & de corruption les parties qui en ſont frotées. Quand ces *araignées* ſont vieilles, elles ſont couvèrtes d'un duvet noirâtre, qui eſt auſſi doux & auſſi preſſé que du velours. Leur corps porte, ſur dix piéds qui ſont vêlus par les côtez & hériſſez en deſſous, deux pointes qui leur ſèrvent à s'accrocher plus aiſément par tout où elles veulent grimper. Tous ces piéds ſortent de la partie de devant: ils ont chacun quatre jointures, & ſont munis d'une corne noire & dure, qui eſt diviſée en deux, comme une petite fourche. Elles quittent tous les ans leur vieille peau, comme les ſèrpens, & leurs deux crochets. Leurs yeux ſont petits & enfoncez. Elles ſe nourriſſent de mouches, & de ſemblables inſèctes. En quelques endroits elles filent des toiles ſi fortes, que les petits oiſeaux ont bien de la peine à s'en débaraſſer. On dit le même des *araignées* des Bèrmudes, apparemment c'eſt la même éſpèce. LONVILLERS. Voyez auſſi le P. Du Tèrtre, hiſt. des Antilles, Tr. VI. Ch. 4. p. 3. Il dit que la partie de dèrriére de cette *araignée*, eſt groſſe comme un œuf de poule; qu'elles font une petite bourſe grande comme la coque d'un œuf, dont la premiére peau eſt un cuir délicat comme le cannepin ſur lequel les chirurgiens eprouvent leurs lancettes: tout le dedans eſt rempli d'une filaſſe douce comme la ſoie, dans laquelle elles poſent leurs œufs. Elles tiennent cette bourſe ſous leur ventre, & la portent par tout avec elles. Quelques habitans des Iſles aſſurent que cette *araignée* eſt auſſi dangereuſe que la vipére. Si on l'aga-

ce

Digitized by Google

ce elle jette un venin ſubtil qui rendroit aveugle ſ'il tomboit dans les yeux. Le poil même de cette bête eſt venimeux ; ſi on le touche lorſqu'elle eſt en vie, il picque & brûle préſque comme des orties : ſi on la preſſe tant ſoit peu, elle picque d'un aiguillon plus ſubtil que celui d'une abeille, mais ſi vénimeux, qu'on a bien de la peine à ſauver la vie d'un homme qui en eſt picqué : il n'y a préſque que le petit cancre de mèr qui y puiſſe remedier. P. DU TERTRE. Le même Auteur parle encore d'une autre éſpèce d'*araignées* peu communes. Elles ſe trouvent dans les bois, ſont toutes plates, & pas plus épaiſſes qu'un écu, larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, la partie interieure a la forme d'un écuſſon diviſé par petits quarraux, & le ventre, ou la partie poſtérieure, eſt un ovale aſſez joliment moucheté & rayé par deſſus. Elles ſont toutes griſes, & ont les jambes fort longues, dures & hériſſées comme les griffes d'un cèrf volant. Quelques relations de la Guinée parlent auſſi d'*araignées* extrêmement groſſes ; & Gonzalve Fernando d'Oviedo, dans ſon Hiſt. Gén. des Indes, dit qu'il y en a auſſi dans l'Iſle Eſpagnole.

Il y a des *araignées* qui ſautent comme des puces pour attraper leur proie, qu'on appelle *aranea pulex*. Il y en a une autre, qui pour bien couver ſes œufs les porte avec elle, comme dans une petite corbeille, qui eſt décrite dans le livre de Harvée de la Génération des Animaux. C'eſt apparemment la même que celle dont parle le P. du Tertre, & que nous avons décrite ci-deſſus. Il y en a encore une à longues jambes, décrite par le Sr. Goedart. Il y a auſſi des *araignées* d'eau volantes, qui ſe meuvent avec une extrême vitéſſe, & qui ont un aiguillon dans leur bouche de même que les punaiſes. Jacob de Hoefnagel a peint trente-cinq ſortes d'*araignées* dans ſon livre des Inſéctes.

Liſter *De araneis, P. I. c.* 8. dit que les *araignées* macérées dans quelque liqueur que ce ſoit, chaſſent la fiévre ; cuites dans l'huile, ou de l'eau roſe, appaiſent les douleurs d'oreilles, & ſont bonnes pour les yeux ; qu'appliquées en emplâtre ſur le nombril, elles ſont ſalutaires dans la ſuffocation de la matrice ; bonnes pour les tumeurs & les douleurs de rate, pour la coagulation du lait, pour la goutte, pour arrêter le ſang d'une plaie, pour guérir des ulcères, pour le ſaignement de nez, &c.

Les *araignées* ſont farouches, d'un naturel féroce & vorace ; les plus fortes & les plus groſſes mangent les plus petites, du moins quand elles n'ont point d'autre nourriture. Elles ne mangent ni feuilles ni fruits, mais ſeulement des inſéctes, comme des mouches, des cloportes, des mille-piéds, des chenilles, des papillons, des vèrs de tèrre quand on leur en donne par morceaux : elles aiment fort la ſubſtance molle & tendre qui remplit les plumes des jeunes oiſeaux, avant qu'elles ſoient parvenuës à leur parfait accroiſſement ; les jeunes *araignées* qui ne font que d'abandonner leurs coques, la préfèrent à toute autre nourriture ; mais ni les grandes ni les petites ne mangent point de chair. Voyez l'hiſt. de l'Acad. des Sciences 1710. où il y a une Diſſertation de M. Reaumur, principalement ſur les *araignées* qui donnent de la ſoie.

Édouard II. Roi d'Anglerèrre avoit pour déviſe une *araignée* faiſant ſa toile malgré un grand vent qui l'agitoit, avec ce mot, *Ardentibus ibo*. Des *araignées* qui s'attachoient à un étendart, paſſoient chez les Romains pour un mauvais augure. Bulengèr en rapporte des éxemples, *De Prodig. c.* 33.

On appelle la Vive, *dragon* ou *araignée de mèr*. Vitruve, Liv. 9. dit qu'Eudoxe Aſtrologue inventa une horloge ſur la figure d'une toile d'*araignée* ; & en éffet l'horloge équinoxiale ſe peut faire en forme d'une toile d'*araignée*, dont on voit des éxemples dans la Gnomonique de Clavius.

ARAIGNÉE, ſe dit auſſi de la ſimple toile & des filets que font les *araignées*. *Aranea tela.* Les maiſons des pauvres ſont pleines d'*araignées*. Ainſi Maynard a dit dans une Épigramme aux Muſes :

> *Et c'eſt pour vous avoir peignées*
> *En Demoiſelles du Marais,*
> *Que mon coffre eſt plein d'*araignées.

Maynard a pris cette penſée & cette éxpréſſion de Catulle :

> .... *Nam tui Catulli,*
> *Plenus ſacculus eſt aranearum.*

pour dire qu'il eſt pauvre, qu'il n'y a point d'argent dans ſa bourſe, dans ſon coffre.

On dit d'une toile fort fine, qu'elle eſt claire comme une toile d'*araignée*. Un Ancien diſoit que les Loix étoient des toiles d'*araignée* : elles arrêtent les mouches & les frelons les rompent.

ARAIGNÉE, en tèrmes de Guèrre, ſe dit du travail d'un Ingénieur, lorſqu'ayant deſſein de faire une mine, & que rencontrant quelque obſtacle qui l'empêche de la faire dans le lieu déſtiné, il eſt contraint de s'écarter par pluſieurs rameaux, branches ou rameau, qui finiſſent tous par de petits fourneaux. On fait jouer tous ces fourneaux à la fois par le moyen des trainées de poudre qui y portent le feu.

ARAIGNÉE, en tèrmes d'Aſtronomie, eſt le nom qu'on donne à la dèrnière platine de l'Aſtrolabe, qui eſt pèrcée à jour, où ſont marquées les étoiles fixes, & qu'on poſe ſur toutes les autres quand on veut faire quelque opération.

ARAIGNÉE, en tèrmes de Marine, ſont des poulies particulières par où viennent paſſer des cordages appellez *marticles*, qui ont pluſieurs branches & filets repréſentant une toile d'*araignée*.

Ce mot vient du Grèc *ἀράχνη*, que quelques-uns font venir d'*ἀραιὸς*, qui ſignifie, *rare*, *délié*, *ſubtil*. Il n'y a rien de plus délicat que les toiles d'*araignées*. Il eſt bien plus vraiſemblable que ce mot vient de l'Hèbreu ארג, *arag*, non pas que ce mot ſignifie dans cette langue *araignée*, comme on l'a dit, & fait dire à Bochart très-mal-à-propos dans le Morèri, où l'on n'a pas entendu le Dictionnaire d'Oſman que l'on traduiſoit ; mais parce que ce vèrbe ſignifie *texere*, faire un tiſſu, faire de la toile, qui ſe dit en Iſ. LIX. 5. de l'*araignée* que David de Pomis définit un inſécte qui fait de la toile, ארג אורג, pour prendre les mouches aux fenêtres, ſe ſervant deux fois de ארג & pour marquer l'action, & pour marquer l'ouvrage de cet animal, qu'un autre Rabin appellé Menahhem, nomme ארוגה, *aruga*, la toile de l'*araignée*. Ainſi il faut dire que le ג ou G Hèbreux s'eſt changé en Grèc χ, de même que ſouvent le χ. Grèc ſe change en G Latin comme en χαλβάνη, *Galbanum*, λείχω, *lingo*, ἄγχω, *ango*, &c. qu'enſuite d'*ἀράχνη*, on a fait en Latin *aranea*, comme *lana* de λάχνη, en retranchant le χ, comme le prétendent pluſieurs Grammairiens. C'eſt-là ce que dit Bochart, Hieroz. Liv. IV. ch. 23. p. 608. Voyez auſſi le P. Thomaſſin dans ſon Gloſſaire.

ARAIRES, ſ. plur. Tèrme de Coutume. En Breſſe on appelle *araires*, les inſtrumens de l'agriculture, *agricultura inſtrumenta*. Ce mot vient du Latin, *arare*, labourer, qui s'eſt formé d'*ἀρόω*, qui vient, ſelon Guichard, d'*ἀράσσω*, qui s'étoit fait, à ce qu'il croit, de l'Hèbreu חרש, *bharaſch* : d'*arare* s'eſt formé *ararium*, de-là *araires*.

ARAMBER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt accrocher un bâtiment pour venir à l'abordage. *Manum ferream* ou *uncum ferreum in navim injicere.*

ARAME, ſ. m. Tèrme de Rélation. C'eſt ainſi que les Pèrſes appellent les Palais de leurs Rois, que les Turcs appellent Sèrrail. *Palatium*, *ædes*, *domus Regis Perſarum*, *Baſilica*, *ædes regia apud Perſas*. L'*arame*, ou Sèrrail, eſt au milieu, & comme au centre du jardin. WICQF. *amb. de Fig.*

ARAMIE, ſ. f. Ce vieux mot tiroit ſa ſignification d'*aramir*. & parce qu'*aramir* ſignifioit s'engager à faire preuve de quelque choſe dans un combat. *Aramie* vouloit dire *guèrre*, *guerre ouvèrte*, *bellum*, *bellum indictum*.

> *Mes Pepin ne l'aceva mie.*
> *Enſi demora* l'aramie MOUSKES cité par Du Cange.

Borel croit qu'*aramie* veut dire *furie*, & pour le prouver il cite ces paroles tirées d'un manuſcrit de Mèrlin. Oncques ne vites tournay par ſi grande *aramie*.

ARAMIR, v. act. Ce mot n'eſt pas en uſage depuis fort longtems, il vouloit dire autrefois, *promettre de faire preuve de quelque choſe*, ou en ſe battant en duel, ou autrement, ou ſimplement *promettre*, *s'engager*.

> *Pour biau néant s'eſt* arami
> *D'avoir mandé tant de pèrſonnes.* GUIART.

ARANATA, ſ. m. Animal des Indes. Il eſt de la grandeur d'un chien. Cependant il monte aux arbres avec beaucoup de légèreté. Il jette des cris horribles.

ARANTELES, ſ. f. plur. Tèrme de Vénerie, qui ſe dit de ces filandres qui ſe trouvent au piéd du cèrf, à cauſe de la reſſemblance qu'elles ont avec les toiles d'araignées. *Araneoſa lanugines.*

ARARA de *Cluſius*, eſt un fruit de l'Amérique, long, couvèrt d'une écorce dure & noire, attaché à une longue queuë ; il contient un fruit ou noix noire, gros comme une olive ſauvage. On en fait une décoction pour guérir les vieux ulcères.

ARARAT. Nom d'une montagne proche la Ville d'Erivan : c'eſt la plus haute, dit-on, de cette contrée, excédant la hauteur du Caucaſe & du Taurus. C'eſt ſur ſon ſommet que l'Arche de Noé s'arrêta lorſque les eaux du déluge commencèrent à ſe retirer. D'autres prétendent qu'*Ararat* eſt l'Armenie même. S. Jérôme rend le mot Hèbreu *Ararat*, Gen. VIII. 4. par *Armenia*, & les Septante ont mis *Ἀραράτ* de même que S. Jérôme a mis *Ararat* en Iſaïe XXXVIII. 38. où les Septante ont traduit *Ἀρμενίαν*. Le même Saint dans ſes Commentaires ſur Iſaïe, prétend que le Pays d'*Ararat* eſt une campagne très-fèrtile arroſée de l'Araxe,

& que l'Arche de Noé ne s'arrêta par ſur des montagnes d'Arménie qui fuſſent appellées *Ararat*; mais ſur les hautes cimes du mont Taurus, qui dominent ſur les campagnes du Pays *Ararat*. Voyez auſſi les Notes du P. Lubin ſur le Martyrolog. Au rèſte, il faut écrire *Ararat* ſans *H* à la fin. C'eſt un ט en Hébreu. Un jour qu'il étoit (Sennacherib,) au temple de Neſroch ſon Dieu, & qu'il l'adoroit, Adramelech & Saraſar ſes enfans le pèrcèrent de leurs épées, & s'enfuirent à la tèrre d'*Ararat*. SACI. Jean Struis Hollandois a fait une Rélation du mont *Ararat*. Il dit qu'étant eſclave à Érivan, il monta juſqu'au haut en 1670. pour donner quelques remédes à un Hèrmite Italien qui y demeuroit & qui étoit malade. Il fut ſept jours à monter, faiſant cinq lieuës par jour. Quand il fut à la région de l'air où ſe forment les pluyes, les ouages & les neiges, il penſa mourir de froid; en avançant il trouva un air beaucoup plus temperé. L'Hèrmite malade l'aſſura que depuis vingt ans qu'il étoit là, il n'avoit ſenti ni chaleur, ni froid, ni vent, ni vu tomber de pluye. Il voulut lui pèrſuader que l'Arche de Noé étoit encore toute entière ſur cette montagne, que la température de l'air l'avoit conſèrvée juſqu'ici; qu'il étoit entré dedans: il lui fit même préſent d'une Croix de bois, qu'il lui dit être faite d'un morceau de cette Arche.

ARATICUPANA, ſ. m. Arbre du Bréſil de la grandeur d'un orangér. Il porte un fruit odorant, & d'un goût agréable. Il eſt dangereux d'en manger ſouvent.

ARAXE, ſ. m. *Araxes*. Nom propre d'un fleuve d'Arménie, dont Euſtatius dit que le nom vient du vèrbe *ἀράσσειν*, parce qu'il rompt & emporte tout dans ſes débordemens. Auſſi emportat'il les ponts qu'Aléxandre, & avant lui Xèrxès, y avoient voulu conſtruire. Peut-être auſſi a-t'il été ainſi nommé, parce que, comme dit Mela, Liv. III. ch. 5. il ſe briſe avec violence contre les rochérs qu'il rencontre dans ſon lit. Mais quelle apparence qu'un nom en uſage avant l'Empire des Grècs en Aſie, ſoit Grèc? Autant vaudroit-il peut-être le tirer de רעש, *racaſch*, qui ſignifie bouillonner, parce qu'en ſe briſant contre ces rochers il bouillonne.

On vèrroit à tes loix l'Araxe tributaire,
Et le Gange ſoumis, auſſi-bien que l'Ibère. BRÉB.

Les Anciens parlent de la ſource & du cours de ce fleuve ſi différemment, qu'il faut néceſſairement qu'il y eut pluſieurs fleuves de ce nom. Cèrtainement celui qu'Herodote décrit ſous le nom d'*Araxe*, Liv. VI. eſt l'Oxus. Voyez les notes de Voſſius ſur Mela, p. 244. Il ne doute point que l'Oxus avant la conquête d'Aléxandre, ne s'appellât *Araxe*. Les Pèrſes appellent l'*Araxe*, Araſſ, diſent quelques Ecrivains; mais l'Auteur de l'Ambaſſade de D. Garcias de Silva Figueroa en Pèrſe, dit qu'ils l'appellent Bradamir.

A R B.

ARBALEſTE, ſ. f. *Arcus ſcapo inſtructus*, *Baliſta*. Pluſieurs diſent arbalètre, mais mal, l'uſage étant entiérement pour *arbalète*. C'eſt une ſorte d'arme qui n'eſt point à feu. Elle eſt compoſée d'un arc d'acier, monté ſur un fût de bois, qu'on appelle monture, d'une corde & d'une fourchette. On la bande avec éffort par le ſecours d'un fèr propre à cet uſage. Elle ſèrt à tirer des bâles & de gros traits appellez *matras*; & alors on la nomme *arbalète-à-jalet*. Il eſt défendu aux Eccléſiaſtiques de tirer de l'arc ou de l'*arbalète*. THIERS. *Traité des Jeux*. Les Anciens avoient auſſi de groſſes machines à jetter des traits, qu'on appelloit *arbalètes* ou *baliſtes*.

Ce mot vient de *arcubaliſta*. MENAG. Ou plûtôt d'*arbaliſta*, qui s'eſt dit pour *arcubaliſta*. *Arbaliſta* ſe trouve dans la vie du B. Charles le Bon Comte de Flandres, ſur quoi Henſchenius dit *arbaliſtis*, *quaſi arcubaliſtis*; *hinc Gallica vox* Arbalêre, *Arcus inſtructus ſcapo*, *ſeu baliſta*. *Acta Sanct. Mart.* Tom. I. p. 204. Borel le dérive d'*arcus* & de *βάλλω*, puis il revient à l'autre étymologie tirée d'*arcus* & de *baliſta*; elle eſt en éffet plus naturelle & plus juſte. On tient que l'invention de l'*arbalète* & de la fronde eſt duë aux Phéniciens, quoique Végèce donne cette dèrnière à ceux de Majorque.

On dit provèrbialement d'une choſe qui va vîte & droit, qu'elle va comme un trait d'*arbalète*; & auſſi d'une choſe qui n'eſt pas éloignée, il n'y a qu'un trait d'*arbalète*.

ARBALEſTE, ſe dit auſſi de l'aſtragale, qui eſt le premiér os du tarſe, & qu'on appelle os de l'*arbalète*.

ARBALEſTE, Tèrme de Marine, ou *Baleſtrille*, ou *Bâton de Jacob*, eſt un inſtrument dont on ſe ſèrt ſur mèr pour prendre les hauteurs. Il eſt compoſé de deux bâtons ou régles de bois, ou de cuivre, qui ſe mettent à angles droits, & qui ont des diviſions ſur les bords. La croiſée s'appelle *marteau*, ou *traverſier*; & le montant *la flèche*. Le marteau eſt mobile ſur la flèche, & a des pinnules à ſes extrémitez. C'étoit autrefois un quart de cèrcle gradué, & attaché par le milieu à une régle: ainſi il avoit la figure d'une *arbalète*, dont il a pris ſon nom. On l'a appellé auſſi *Croix Géométrique* & *Verge d'or*. On l'appelle auſſi quelquefois, *Radiomètre*, ou *Rayon aſtronomique*, ou ſimplement *Fleche*. Il y a auſſi un inſtrument nommé *Demi-arbalète*, qui n'a qu'un des bras du marteau, dont ont parlé quelques Routiérs Hollandois. Il y en a quelques-uns au contraire qui ont trois marteaux.

ARBALEſTER, v. act. Il y en a qui diſent *arbalètrer*, mais mal. C'eſt un tèrme d'Architècture, qui ſignifie appuyer avec des arbalêtriérs, ou petites forces. *Canteriis minoribus aliquid fulcire*.

ARBALEſTRIÉR, ſ. m. Homme armé d'arbalète, comme il y en avoit pluſieurs autrefois. *Sagittarius*, *Jaculator*, *Baliſtarius*. *Arbaliſta*, *alabaſtarius*, *arcubaliſtarius*. On le dit auſſi par ironie de ceux qui font les braves, ſur tout en amour, & qui promettent de faire des choſes au-deſſus de leurs forces, comme on dit un chaud Lanciér. Cet homme a beau ſe venter, c'eſt un méchant *arbalêtriér*. Les Arquebuſiérs s'appellent auſſi du nom d'*arbalêtriérs* dans leurs Lettres de Maîtriſe; parce que c'étoient eux qui faiſoient autrefois les arbalêtes. Le Concile général de Latran tenu en 1139 fit un Canon contre les *arbalêtriérs* & Archérs, leur défendant d'éxèrcer leur art contre les Chrétiens & les Catholiques. Mais il ne paroît pas que cette défenſe ait jamais été obſèrvée. FLEURY.

On appelle figurément *arbalêtriérs* ou *Carabins*, des gens qui viennent dans quelque aſſemblée tirer leur coup, & puis diſparoiſſent, pour faire quelque propoſition ou enchère qui oblige à de nouvelles procédures ou délibérations.

Le Grand Maître des *arbalêtriérs* étoit autrefois celui qui depuis l'invention des armes à feu s'eſt appellé le Grand Maître de l'Artillerie. On dit ſimplement Maître des *arbalêtiérs*. Le Galois de la Baume, Maître des *arbalêtriérs* de France. LOBINEAU. *Hiſt. de Bret.*

ARBALEſTRIÉRS, en tèrmes de Charpenterie, ſont des piéces de bois qui ſont au deſſus de la fèrme, & qui ſe joignent au haut du poinçon. *Canterii minores*. Ou plûtôt ce ſont pluſieurs piéces de bois qui ſèrvent à la charpente d'un bâtiment, & qui ſont appuyées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout ſur une poutre miſe en bas en forme de corde, avec une quatriéme miſe au milieu en forme de flèche: & c'eſt pour cela qu'on les appelle *arbalêtriérs*, ou ſelon quelques-uns *arbalêtiérs*. On les appelle auſſi *Petites forces*, & ils forment la petite fèrme qui eſt au deſſus de la grande.

ARBELES, ſ. m. *Arbela*. Ville d'Aſie, que l'on place au 89^e^ dégré de longitude, & au 34 ou 35^e^ dégré 52. m. de latitude. Cette Ville n'eſt fameuſe que par la grande bataille qu'Aléxandre y gagna contre Darius, & qui le mit en poſſeſſion de l'Empire d'Aſie. On la place ſur le Lycus. Quelques-uns tirent ce nom d'un cèrtain Arbelus fils d'Athmoneus. D'autres le dérivent de עיר, *hir*, ville, & du nom de Bélus, comme qui diroit la Ville du Dieu Belus.

ARBILLON, ſ. m. *Aſſumentum corii*. On ſe ſèrt en Dauphiné de ce mot pour ſignifier une piéce de cuir recouſuë à la ſemelle d'un ſoulier. Il vient d'*ἀρβύλην*, qui étoit une ſorte de ſouliérs chez les Grècs. CHORIER, *hiſt. de Dauph. T. I. p.* 100.

ARBITRAGE, ſ. f. Juriſdiction qu'on choiſit volontairement, & qui s'éxèrce en vèrtu du pouvoir qui eſt donné par les parties. *Arbitrium*, *arbitratus*. Ces Plaideurs ſe ſont mis en *arbitrage*. Cet Avocat eſt fort employé dans les *arbitrages*.

ARBITRAIRE, adj. m. & f. Qui dépend de l'éſtimation des hommes, qui n'eſt point fixé par le Droit, ni par la Loi, où il ne s'agit que du plus ou du moins. *Arbitrarius*. Cette opinion eſt probable & *arbitraire*. L'amende pour un tel délit eſt *arbitraire*, & dépend des Juges. C'eſt une erreur de croire qu'en France les peines des crimes ſoient *arbitraires*. L'agrément eſt *arbitraire*, & dépendant du goût & de l'opinion. LA BRUY. Il y a des loix *arbitraires*, qui ne ſont ni juſtes ni injuſtes par leur nature, & qui dépendent de l'inſtitution des hommes. LAUNAY.

ARBITRAIRE, ſe dit auſſi à l'égard de Dieu, quand on éxamine juſqu'où il peut porter le pouvoir abſolu qu'il a ſur les créatures. Il eſt dangereux d'alléguer que Dieu agit à l'égard des hommes par des loix *arbitraires*, & en vèrtu de ſon pouvoir abſolu de Créateur. PORT-R.

ARBITRAL, ALE, adj. Se dit d'un jugement, ou d'une ſentence prononcée par les arbitres. *Judicium arbitrarium*, *ſententia arbitraria*. Les Notaires reçoivent maintenant les ſentences *arbitrales*.

Nul ne lui ſavoit gré: l'arbitrale *ſentence*
Toûjours ſelon leur compte inclinoit la balance. LA FONT.

ARBITRALEMENT, adv. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe:

C'eſt une affaire jugée *arbitralement*, c'eſt-à-dire, par des arbitres. *Per arbitros.*

ARBITRATEUR, ſ. m. Tèrme de Droit. *Arbitrator.* On appelle *arbitrateurs*, ou amiables compoſiteurs, les arbitres à qui on donne pouvoir de ſe relâcher de la rigueur du droit.

ARBITRATION, ſ. m. Tèrme de Juriſprudence. Liquidation, éſtimation. *Æſtimatio.*

ARBITRE, ſ. m. Action de la volonté par laquelle elle ſe détèrmine librement à une choſe plûtôt qu'à une autre. *Arbitrium, Libera voluntas.* Tous les hommes ont leur libre *arbitre*, leur franc *arbitre*, leur libéral *arbitre*. Ce dèrniér vieillit, quoique Mr Menage préfère *libéral arbitre* à *libre arbitre*. Il le fait venir du Latin *liberale*, qu'on a dit pour *liberum* dans la baſſe Latinité. Mais libéral *arbitre* n'eſt plus en uſage que parmi le Peuple. De bons Auteurs aiment mieux *libre arbitre*, que *franc arbitre*. BOUH. CORN. En voulant accorder la grâce avec le *libre arbitre*, il bleſſa l'honneur de celle-là, & flatta l'orgueil de celui-ci. GOD. Le *libre arbitre* eſt une faculté de raiſon & de l'entendement, parce que la raiſon eſt conſidérée comme un *arbitre*, ou comme un Juge qui éxamine, qui conſulte, qui delibère, & qui enfin décide ce qu'il faut choiſir. BERNE. Pour détruire le Pélagianiſme l'on s'eſt jetté dans les éxtrémitez oppoſées, en ruinant le franc *arbitre*, & rétabliſſant la fatalité inflexible des Stoïciens. BOSS. S. Juſtin dans ſa première Apologie, prouve le *libre arbitre* par le blâme & la louange, par le changement des mœurs en bien ou en mal, parce qu'il n'y auroit ni vice, ni vèrtu, & que le bien & le mal ne ſeroient que dans l'opinion des hommes. Ce qui eſt, dit-il, la ſouveraine impiété & la ſouveraine injuſtice, comme la droite raiſon le montre. FLEURY.

ARBITRE, eſt auſſi un Juge nommé par le Magiſtrat, ou choiſi volontairement par les parties, auquel elles donnent pouvoir par un compromis de juger de leur differend. *Arbiter.* Les *arbitres* compromiſſionnaires doivent juger à la rigueur, auſſi-bien que les autres Juges. En Provence on envoye les parens qui plaident pour être jugez en premièreinſtance pardevant des *arbitres*. Chez les Romains on pouvoit ſe ſoumettre à l'arbitrage d'une ſeule pèrſonne, mais ordinairement on en choiſiſſoit pluſieurs, & préſque toûjours en nombre impair. Quand ils étoient en nombre pair & qu'ils ne s'accordoient pas, ils ne pouvoient prendre eux-mêmes un tiérs, il falloit que les parties en convinſſent, ou que le Prèteur en nommât un d'office. Il n'étoit pas pèrmis de convenir d'*arbitres* dans les affaires où le Public avoit intérêt, comme les crimes, les mariages, les queſtions d'Etat. On ne pouvoit appeller d'une ſentence arbitrale, parce que l'effet d'un appel eſt de ſuſpendre l'autorité d'une Juriſdiction, & non pas d'une convention. Enfin, l'arbitrage finiſſoit par la mort de l'un des *arbitres*, ou de l'une des parties. En France nous avons trois ſortes d'*arbitres*; ſavoir, ceux qui en vèrtu du compromis ſont obligez de ſuivre la rigueur du droit, ceux à qui les parties donnent pouvoir de ſe relâcher de cette rigueur, & ceux pardevant leſquels on eſt renvoyé par le Juge. On ne peut choiſir d'*arbitres* pour les choſes qui concèrnent l'État ou le Public; mais bien pour les choſes qui en réſultent: ainſi on ne peut pas ſuivre l'avis des *arbitres* pour raiſon de crimes, mais on le peut pour des rèparations civiles. Toutes ſortes de pèrſonnes peuvent être *arbitres*, excepté, 1°. Ceux qui ſont mort civilement au monde, ou qui leur ſont comparez. 2°. Ceux qui ſont infâmes. 3°. Ceux qui ſont mineurs de vingt & un ans. 4°. Les Juges pardevant leſquels étoit pendant le différent pour lequel on a compromis. A l'égard des femmes, on peut ſe ſoumettre à leur jugement, lequel, quoiqu'il ne ſoit d'aucune autorité, a pourtant l'éffet de faire condamner celui qui n'y veut pas déférer, à payer la peine portée par le compromis; cependant il y a un arrêt contraire rapporté par Mr le Preſtre, cent. 3. ch. 32. On peut appeller de la ſentence des *arbitres*, quand même on auroit ſtipulé qu'on ne pourra appeller; parce que ſi cette convention avoit lieu, il ſeroit libre à des particuliérs de donner une autorité ſouveraine à d'autres qu'à ceux que le Roi a choiſis pour juger à ſa place. Voyez Rebuffe ſur les ordonnances *Tit. de arbit.* & les Ordonnances de 1667. 1673 &c.

Juſtinien a généralement défendu de prendre une ſemme pour *arbitre*, parce que ces ſortes d'emplois ne conviennent pas à ſon ſexe. Le Droit Canon a excepté les femmes d'une qualité éminente, ou qui ont quelque autorité ſur les pèrſonnes qui ont compromis ſur elles. Le Pape Aléxandre III. confirma une ſentence arbitrale renduë par une Reine de France, même dans un cas où il s'agiſſoit du temporel de l'Égliſe. Les *arbitres* ſont obligez de rendre leur jugement dans le tems qui leur eſt limité, & de ne point éxcéder les bornes du pouvoir qui leur eſt préſcrit par le compromis. DE LAUNAY. Les *arbitres* compromiſſionnaires ſont tenus de juger à la rigueur, quand cela eſt ſtipulé par le compromis: mais ſi les parties les ont autoriſez à prononcer ſelon la bonne foi & ſelon l'équité naturelle, ſans les aſtreindre à la rigueur de la loi, alors ils ont la libèrté de retrancher quelque choſe du bon droit de l'une des parties pour l'accorder à l'autre, & de prendre un milieu équitable entre la bonne foi & l'éxtrême rigueur. ID.

ARBITRE, ſe dit figurément de celui qui eſt maître abſolu, qui eſt fort puiſſant, & le diſpenſateur ſouverain. *Summus arbiter.* Le Roi eſt l'*arbitre* de toute l'Europe, il lui impoſe des Loix. Un amant dit que ſa maitreſſe eſt l'*arbitre* de ſon ſort. Dieu eſt l'*arbitre* du genre humain. Il eſt devenu l'*arbitre* de la mort des Citoyens. VAUG. Être libre, c'eſt être ſeul *arbitre* de ce que l'on ſera, ou de ce que l'on ne ſera pas. LA BRUY. Le Père du Cèrceau dit, en s'adreſſant aux Parques:

> Arbitres *du déſtin, Divinitez tèrribles,*
> *Accordez à nos vœux des jours doux & paiſibles.*

ARBITRER, v. act. Tèrme de Palais. Liquider, éſtimer une choſe en gros, & ſans entrer en un détail, ou une taxe particulière. *Summatim æſtimare.* Les Juges ont *arbitré* les depens, dommages & intérêts à telle ſomme. Les Expèrts ont *arbitré* les réparations ou dégradations de cette maiſon à tant. Il falloit *arbitrer* les penſions des Religieux qui ne pouvoient prendre la réforme. PATRU.

ARBITRÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Æſtimatus.*

Si l'on en croit Guichard de ריב *Rub*, *litigare*, *diſceptare*, *contendere*, & ריב, *rib*, *contentio*, *diſceptatio*, *&c.* βραβεύω en Grèc a été dérivé comme de ῥαβεύω, redoublant cette radicale β, ou bien la prépoſans comme on fait de ῥόδον, βρόδον, roſe, βραβεύω, ſignifiant *dijudico*, *conſtituo*, *arbitror*, βραβευτὴς, *arbiter*, & il lui ſemble même que prépoſant *a* à ces radicales de ריב, *rib*, *quaſi arib*, *arbiter* ait été dérivé en Latin.

ARBOLADE, ſ. f. Tèrme de Traiteur. C'eſt un ragoût qui ſe fait avec un peu de beurre, de la crême, des jaunes d'œufs, du jus de Poires, du ſucre, & fort peu de ſel. CUIS. FRAN.

ARBORER, v. act. Planter à la maniére des arbres. Ce mot n'eſt point uſité dans le ſens propre, mais ſeulement dans le figuré, & il ſe dit des enſeignes ou des drapeaux qu'on plante ſur des tèrres conquiſes. *Figere*, *defigere*, *ponere*, *locare.* Il a *arboré* l'étendart de la Croix dans les Pays Infidelles. Ils *arborèrent* l'étendart de France, & implorèrent le ſecours du Roi. HIST. DE LOUIS XIV. On dit auſſi, Ce Cardinal a *arboré* les armes d'un tel Prince ſur ſon Palais; pour dire, il s'eſt déclaré de ſon parti.

Paſquiér dit que c'eſt l'Amiral de Châtillon qui a le premier introduit cette façon de parler lorſqu'il éxèrçoit la charge de Colonel de l'Infanterie.

On dit auſſi en tèrmes de Marine, *arborer* le pavillon; pour dire, Montrer & déployer le pavillon, enſorte qu'il puiſſe voltiger au gré du vent. On dit auſſi dans le ſtile ſimple & comique, *arborer* une plume ſur ſon chapeau.

ARBORER, ſignifie auſſi, Mâter ou élever un mât. *Malum erigere.* Et au contraire, *Deſarborer*, c'eſt l'abattre & le couper. Le mât de hune eſt *arboré* ſur le grand mât.

ARBORÉ, ÉE, part. *Fixus*, *defixus*, *erectus*

Ces mots viennent du Latin *arbor.*

ARBORIBONZE, ſubſt. m. Les *Arboribonzes* ſont une éſpèce de Prêtres du Japon, toûjours èrrans & vagabons, & ne vivans que des aumônes qu'on leur fait. Ils ſe retirent dans des cavèrnes. Leurs bonnets ſont d'un tiſſu d'écorce d'arbre, dont la figure eſt en pointe, d'où ſort une éſpèce d'aigrette faite de crin noir, ou de poil de chévre. Leur ceinture qui fait deux tours, eſt d'une étoffe fort groſſiére. Leur robe de deſſus eſt fort courte avec des demi-manches, & n'eſt d'ordinaire que de coton; celles de deſſous ſont de peaux de boucs, & de quatre ou cinq doigts plus longues. Ils ont une corde à la ceinture, où pend un gobelet, qu'ils tiennent d'une main en marchant, & de l'autre un bâton d'un arbre ſauvage nommé ſoutan, dont le fruit reſſemble à nos neſles. Ils ont pour chauſſures des ſandales attachées aux piéds avec des courroies, & garnies de quatre fèrs, qui ne font pas moins de bruit que ceux des chevaux. Leurs barbes & leurs cheveux ſont ſi ſâles & ſi mal peignez, qu'on ne les peut voir ſans horreur. Les *Arboribonzes* ſe mêlent de conjurer le Démon; mais ils ne commencent à le faire qu'à trente ans. *Ambaſſ. au Japon*, *P. I. p.* 89. & 90.

ARBORIQUE, ſ. m. *Arboricus.* Nom de nation. Entre les Peuples qui habitoient entre Tournai & le Vahal, les plus conſidérables étoient les *Arboriques.* Ils étoient Chrétiens, ſous Clovis, comme la plûpart des autres Gaulois, & fort attachés à leur religion. P. DANIEL. Procope, de qui nous apprenons ceci, écrit ἀρβόρυχοι, *Arboriques.* Le P. Lobineau croit que ce ſont les Armoricains; car, dit-il, la difference n'eſt pas aſſez grande d'ἀρβόρυχοι à ἀρμόρυχοι, pour imaginer ſur un fondement ſi léger, je ne ſai quelle Nation d'Arboriques, ou d'Arbonches dans l'Allemagne

Digitized by Google

l'Allemagne & dans le Brabant. Ce que dit Procope que ces *Arboriques* étoient à l'extrémité des Gaules, qu'ils étoient Chrétiens, qu'ils étoient à craindre aux François, & qu'il y avoit auprès deux des Ariens, ne peut convenir à aucune nation du Brabant ni de l'Allemagne, & convient parfaitement aux Armoricains. Quand la difference des noms ſeroit plus grande, l'éloignement des lieux, la diverſité des langues, & peut-être un peu de manque d'exactitude, ont pû faire tomber Procope dans cette ſurpriſe. Au reſte, ajoute-t'il, le changement eſt fort naturel de l'M au B, comme on le peut voir par μύρμηξ changé en βύρμηξ dans Héſychius τέρμινθος en τερέβινθος, *flamme* en *flambe*, *marmor* en *marbre*. Goropius Bécanus, & d'autres Savans ne ſont pas de ce ſentiment, qui ne laiſſe pas d'être probable. Mais il ne falloit point rapporter l'exemple de τέρμινθος pour des raiſons que nous dirons peut-être en parlant de ces lettres, & qu'on peut voir dans les Eſſais de Grammaire de M^{r} l'Abbé Dangeau.

ARBORISER. Voyez HERBORISER.

ARBORISTE. Voyez HERBORISTE. *Arboriſte* devroit cependant avoir un ſens différent d'Hèrboriſte, celui-ci ſignifiant, ſelon ſon origine, qui s'applique à la connoiſſance des hèrbes; & celui-là, qui s'applique à la connoiſſance des arbres. Dans l'uſage Hèrboriſte, comme hèrboriſer, ſe prend pour l'un & l'autre. M^{r} de la Fontaine s'eſt sèrvi d'*arboriſte*.

> *Tu veux faire ici l'*Arboriſte,
> *Et ne fus jamais que Bouchér.* LA FONT.

ARBOUSE, ſ. f. ou ſelon quelques-uns *arboiſe*. C'eſt le fruit de l'*arbouſiér* : *arbutum*.

ARBOUSIER, ſ. m. *arbutus*. On écrivoit anciennement *arbouziér* par un z; on diſoit auſſi *arboſiér*, & quelques-uns diſent *arboiſiér*. Arbre qui devient d'une moyenne grandeur lorſqu'on la laiſſe monter à ſon gré; il pouſſe ſouvent de ſa racine pluſieurs jets longs, branchus, & quelquefois tortus. Son bois eſt blanc, & l'écorce des vieux piéds eſt raboteuſe, écailleuſe & griſâtre, au lieu que dans les jeunes tiges elle eſt liſſe & rougeâtre; ſes branches ſont garnies de feuilles aſſez ſemblables à celles du laurier, mais d'un vèrd plus gai & crénelées ſur leurs bords; elles n'ont preſque point d'odeur : Ses fleurs reſſemblent à un grelot de muguet, dont l'ouvèrture anterieure eſt étranglée, d'un blanc vèrdâtre & ſans odeur. Elles ſont ramaſſées en forme de grape pendante, & ne commencent à paroître que vèrs le mois d'Août. Le piſtile qui s'emboëte avec la fleur par ſa partie poſterieure, devient un fruit qui demeure un an à murir. Il a la figure d'une fraiſe, mais il eſt plus gros, ordinairement rond, diviſé en cinq loges remplies de ſemences menuës comme celles du millet, il eſt jaunâtre d'abord, & rouge dans ſa maturité, d'une ſaveur douce, qu'on trouve fade lorſqu'on en mange pluſieurs. Son bois eſt bon pour les Tourneurs; on en fait auſſi de bon charbon. L'*arbouſiér* croît communément en Languedoc, en Italie & en Eſpagne.

ARBRE, ſ. m. Le premiér & le plus grand des végétaux, qui n'a qu'un ſeul & principal tronc; qui pouſſe beaucoup de branches & de feuilles, qui jette beaucoup de bois. *Arbor*, Guichard dérive ce mot de l'Hébreu אבב, *abab*, d'où vient אב, *arbor*, *arbuſtum*. Une allée d'*arbres* de haute futaye, de chênes, d'ormes, de châteigniérs, &c. *Inambulatio altis proceriſque arboribus conſita*. *Arbre de plein vent*, *arbre* de haut vent, *arbre* de tige, *arbre* en plein air : on ſe sèrt de ces tèrmes pour exprimer des *arbres* qui s'élèvent naturellement fort haut, & que l'on ne rabaiſſe pas. *Arbor juſtæ magnitudinis*, *quæ ad juſtam magnitudinem ſinitur excreſcere*. Les *arbres de tige* que l'on choiſit dans les pepiniérs, doivent être bien droits, avoir au moins ſix bons piéds de hauteur, avec cinq à ſix pouces de groſſeur par bas, & trois à quatre par haut, l'écorce peu raboteuſe, mais au contraire luiſante pour marque de leur jeuneſſe & du bon fond d'où ils ſortent. LA QUINT. Un *arbre* nain, ou buiſſon. Ce ſont des *arbres* que l'on tient bas, & auſquels on ne laiſſe que demi-piéd de tige : *arbor coacta brevitatis*. On les vuide en dedans, afin que leurs branches s'étendant ſur les côtez, forment une boule ou buiſſon arondi : *arbre en eſpalier*, celui dont les branches ſont étenduës & attachées contre des murailles en façon de main ouvèrte, qu'on appelle *taillé à plat* : *Arbuſcula horti parietibus applicata*. Il y a auſſi des *arbres* en éſpalier en plein air, taillez à plat comme devant, qui ont l'air des deux côtez, & dont les branches ſont ſoutenuës par des charniers ou échalas mis en forme de raquette : *arbuſcula utrinque planum in morem tonſa*, & *palis alligata*. Les *arbres nains*, ou en *eſpalier*, que l'on choiſit dans les pépinières, ſont mieux droits d'un ſeul brin, & d'une ſeule greffe, que s'ils avoient deux ou trois greffes en pluſieurs branches. LA QUINT. *Arbres en contre eſpaliers*, ou *hayes d'appuy*, ſont des *arbres* plantez près l'éſpallièr en ligne paralelle : *arbuſcula lineis parallelis adverſa applicatis ad horti parietes arbuſculis*. *Arbres fruitiers*, ſont ceux qui portent du fruit, *arbores pomiferæ*. *Arbres* en mannequin, *arbores in corbe*. Ce ſont des *arbres* que l'on met à part plantez dans des mannequins, pour les lever dans le beſoin, & les mettre en motte à la place de ceux qui ſeroient morts dans un nouveau plan. Voyez La Quintinie, P. III. ch. 25. *Arbres ſur franc*, ſont ceux qui ont été greffez ſur des ſauvageons venus de pepin, ou venus de bouture dans le voiſinage d'autres ſauvageons, *arbores ſativæ*, ou bien *arbre* ſur franc. *Arbre ſur franc*, c'eſt un *arbre* enté ſur un autre de ſon éſpèce, *arbor arbori ingenua aut ejuſdem ſpeciei inſita*. *Arbre ſur coignaſſier*, c'eſt un *arbre* enté ſur un coignaſſier & non pas ſur un *arbre* de ſon éſpèce : *arbor cotonea*, ou *cydonia*, *malo inſita*. Ainſi on dit un poirier ſur franc, à la différence d'un poirier greffé ſur coignaſſier; & un pommier greffé ſur franc, à la différence d'un pommier greffé ſur paradis. *Arbre* ſauvage, *arbor ſylveſtris*, *ſylvatica*, *bruta*. *Arbres* domeſtiques, ou cultivez, *arbores cultæ*. *Arbres* fatiguez, ſont ceux qui paroiſſent uſez, ſoit de vieilleſſe, ſoit faute de culture, & qui ne ſe chargent que de mouſſe & de gale, *arbor vetula*, *defecta ſenio carioſa*. *Arbres* bien aboutis ſont des *arbres* qui ont beaucoup de boutons à fruits, *arbores gemmatæ*. Un *arbre* furieux. LA QUINT. *Nimium luxurians*. Des *arbres* qui s'emportent avec furie. LIGER. *Nimia ramorum luxurie ſeſe efferentes*. Un *arbre* bien conditionné. LA QUINT. *Bene compoſita*, *affecta*.

ARBRE DE BRIN, parmi les Charpentiérs eſt un *arbre* de belle venuë, & dont la tige eſt haute & droite, tels que ſont ceux dont on fait les poutres, les ſablières, les mâts, &c. *Arbor recta*, *proceraque*. Parmi les dèrniérs on dit un *arbre* d'un beau brin; pour dire un *arbre* droit, de belle venuë, & aſſez gros dans ſon éſpèce.

Arbre conifère; c'eſt celui dont le fruit eſt de figure conique, comme le pin, le ſapin, la picea, la mélèſe. *Arbor conifera*, ou *reſinifera*; c'eſt-à-dire, portant de la réſine. On leur donne auſſi ce nom, parce que les *arbres* conifères ſont preſque tous couvèrts d'une écorce remplie de réſine.

Un *arbre* pour mériter d'être choiſi, quand il eſt encore en pépinière, doit avoir l'écorce nette & luiſante, & les jets de l'année longs & vigoureux. Et s'il eſt hors de tèrre, il faut qu'il ait les racines belles, bien ſaines, & qu'à proportion de la tige elles ſoient paſſablement groſſes. Je ne prends jamais de ces *arbres* qui n'ont que du chevelu. Les *arbres* les plus droits & qui n'ont qu'une tige, me paroiſſent les plus beaux à choiſir pour planter. LA QUINT. En toutes ſortes d'*arbres* nains que l'on veut planter, excepté les pêchérs & les pommiérs ſur paradis, la groſſeur eſt celle de deux ou trois pouces par le bas. La groſſeur des *arbres* de tige eſt celle de cinq à ſix pouces par le bas, & la hauteur de ſix à ſept piéds. La greffe des petits *arbres* doit être à deux ou trois doigts de tèrre; & quand elle eſt couvèrte; c'eſt une marque de vigueur au piéd, auſſi-bien que de ſoin & d'habileté au Jardiniér qui l'a élevé. ID. Préparer un *arbre* pour le planter. ID. Voyez PRÉPARER.

Il y a des *arbres* ſi gros en la Province de Nicaragua, qu'à peine quinze hommes les peuvent embraſſer. Le P. de Acoſta Jéſuite, Liv. IV. de l'hiſtoire des Indes, ch. 3. rapporte qu'à Tlacochataye à trois lieuës de Gauza dans la nouvelle Eſpagne, il y en a un qui eſt creux, & qui en dedans a neuf braſſes de tour proche de la tèrre, & en dehors proche de la racine ſeize braſſes, & douze plus haut, & qu'il peut contenir mille pèrſonnes ſous ſon ombre, & que c'eſt ſous cet *arbre* que les Barbares s'aſſembloient pour leurs ſupèrſtitions, & qu'ils faiſoient leurs mitotes ou danſes autour de leurs idôles. Hèrrera parle d'un autre que ſeize hommes ne purent embraſſer en ſe tenant par les mains. Le P. Kirkér, dans ſon *Latium*, p. 50. dit qu'il a vû proche de Gonzano un *arbre* ſi gros, qu'une famille entière de vingt-cinq pèrſonnes pouvoit tenir dans ſa cavité. Le peuple dit que c'eſt Auguſte qui l'a planté. Rai dans ſon hiſtoire des Plantes, p. 43. fait auſſi mention de pluſieurs *arbres* d'une groſſeur extraordinaire.

Il y a aux Indes de fort grandes forêts qui ſont compoſées d'un ſeul *arbre*, dont les branches tombent en tèrre, y prennent racine, & repouſſent de nouveaux *arbres*. Le figuiér admirable & le paretuvier ſont de cette éſpèce. Il y a des *arbres* au Pérou dont une partie des branches produit des fruits pendant la moitié de l'année, & l'autre partie pendant l'autre moitié. Il y a aux Antilles des *arbres* de mèr qui naiſſent dans les bancs de rochèrs, & qui ſont glacez de ſalpêtre, qui les rend tout blancs. Quelques-uns les prennent pour une éſpèce de corail. LONVILLERS. De tous les *arbres* qui croiſſent dans la Chine, celui qui porte le ſuif eſt, à mon ſens, le plus admirable. P. LE COMTE. Voyez SUIF.

Ovide Montalban a écrit trois volumes des *arbres*, qu'il nomme *Dandrologie*, qu'il a mis à la ſuite de l'Hiſtoire naturelle d'Ulyſſe Aldrovandus, dont les ſix premiérs volumes contiennent celle des oiſeaux, des animaux tèrreſtres, des poiſſons, des inſèctes & des métaux. Jonſton a fait auſſi une Dendrologie. Ces ouvrages ſont des compilations de tout ce qu'ils ont trouvé dans les Auteurs qui les avoient précédé. La rareté de ces livres fait une partie de leur mérite. Pour les arbres des Indes Occidentales, voyez le P. de Acoſta, Liv. IV. de l'Hiſt. des Indes, chap. 16. & ſuiv. juſqu'au 32. Et pour ceux des Antilles, l'Hiſtoire naturelle des Antilles de Lonvillers de Poincy, imprimée à Amſtédam *in 4°*, en 1658. & celle du P. du Tèrtre, & les plantes de l'Amérique du P. Plumier Minime.

On dit, Abatre des *arbres* quand on les coupe par le piéd. *Arbores cædere, excidere.* Elaguer ou émonder des *arbres*, quand on en coupe quelques branches pour les faire mieux croître, & les rendre plus agréables à la vûë, & plus propres à l'uſage auquel on les deſtine, comme à former des alées. *&c. Arbores collucare.* Dèshonorer les *arbres*, quand on en coupe ſeulement la cime ou le houppier. *Arbores decacuminare.* Préparer un *arbre*, tant par la tête que par la racine, c'eſt en ôter tout ce qui eſt nuiſible ou ſupèrflu, & couper les branches & les racines comme elles doivent être pour qu'on le plante. Planter un *arbre*, tailler un *arbre*, ébourgeonner les *arbres*, pincer & repincer un *arbre*, accoler les *arbres*, paliſſer les *arbres* en éſpaliers, greffer un *arbre*, enter un *arbre*, fumer un *arbre*, arrêter un *arbre*, émonder les *arbres*, élaguer les *arbres*, élever un *arbre*, abaiſſer un *arbre*, pouſſer, fatiguer, épuiſer un *arbre*, déchauſſer un *arbre*, eſpacer des *arbres* de tant l'un de l'autre, étronçonner un *arbre*, encaiſſer un *arbre*, ragréer un *arbre*, un *arbre* qui s'échape, un *arbre* qui s'évaſe trop. Voyez tous ces vèrbes à leur place.

La Quintinie traite de la connoiſſance des *arbres* fruitiers, p. I. ch. 3. art. 6. de la maniére de préparer un *arbre*, tant par la tête que par la racine, avant que de le planter; au même endroit, art. 7. & p. III. ch. 19. de le maniére de planter les *arbres*, p. 3 ch. 20. du tems qu'il faut choiſir pour bien planter, art. 8. de la taille des *arbres*, art. 9. & p. IV. entiére, des tèrres qui conviennent à chaque éſpéce d'*arbres* fruitiers, P. II. ch. 25. du choix des *arbres*, P. III. ch. 17. & 18. des greffes & pepiniéres des *arbres*, P. V. ch. 11. & ſuiv.

On dit l'*Arbre* de la Croix où JESUS-CHRIST a été attaché. *Arbor crucis.* L'*arbre* de vie. *Arbor vitæ.* L'*arbre* de la ſcience du bien & du mal: c'étoient des *arbres* du Paradis Tèrreſtre. *Arbor ſcientiæ boni & mali.*

ARBRES DE LISIÉRE, en tèrmes des Eaux & Forêts, ſont des *arbres* qu'on laiſſe dans les ventes & coupes de bois entre deux pieds corniers pour ſèrvir de paroi & de bornes à la coupe qui eſt pèrmiſe. *Arbores limitaneæ.*

ARBRES ALAÏS, ou ARBRES DE REPEUPLÉE. Ce ſont de jeunes plants qu'on laiſſe pour repeupler les taillis lorſqu'on en fait la coupe. *Arbor poletaria, maretaria, ſubſidiaria.*

On dit *arbres de délit, abougris, broutez, avortez, recepez, encroüez, arbres chablis, baliveaux, arbres d'entrée, en état, giſant.* Ces mots ſont èxpliquez à leur ordre, & au mot. BOIS.

ARBRE, en tèrmes de Charpenterie & d'Architèćture, eſt une groſſe piéce de bois, qui eſt la principale d'une machine & qui la ſoutient. L'arbre du moulin, eſt celui que la roüe fait tourner pour mouvoir les meules, ſoit par l'eau, ſoit par le vent. *Arbor molendinaria.* On l'appelle *arbre* tournant. Il a trois toiſes de long ſur vingt pouces de gros. L'*arbre* d'un preſſoir. *Arbor torcularia.* L'*arbre* d'un navire, eſt le grand mât, qu'on appelle *arbre meſtre* ſur la Méditèrranée. *Arbor nautica.* L'*arbre* d'une gruë, eſt la principale piéce de bois qui la ſoutient, qu'on nomme auſſi la *fléche*

On appelle auſſi dans les montres, les horloges, les meules & autres machines qui tournent, l'*arbre* ou l'eſſieu des roües qui portent le pignon, ou ce qui les fait mouvoir. *Axis.*

ARBRE DE JUDAS. *Arbor Judæ.* Il fleurit au commencement du Printems. La couleur de ſa fleur tire du violet au rouge. Sa fleur eſt comme du ſafran d'Inde. Il vient de bouture, & prend aiſément. Le plus ſûr eſt de coucher les branches en tèrre & de les inciſer. CHOM. Nous nommons en François cet *arbre*, *arbre de Judée*. Il ſe couvre entiérement de fleurs de couleur de pourpre avant que de pouſſer ſes fleurs. Les Pèrſans l'appellent *argeran* ou *argheran*. Ils ſe ſèrvent ſouvent de cet *arbre* dans leurs comparaiſons. Ils donnent au vin, qui leur eſt défendu, le nom d'eau d'argeran, par reſpèćt pour une Loi qu'ils violent inceſſamment. Les viſages de ſafran & les yeux d'argeran ſont leurs èxpreſſions ordinaires, pour ſignifier des amans paſſionnez, dont la mélancolie eſt peinte ſur le viſage, & dont les yeux ſont rouges à force de vèrſer des larmes. D'HERB. Voyez GAINIER.

ARBRE DE MÈR. Quelques Chimiſtes appellent ainſi le Corail. *Corallium, arbor maris.* HARR.

ARBRE DES PHILOSOPHES. Tèrme de ſcience hèrmétique. *Arbor Philoſophorum.* Le grand *arbre des Philoſophes* eſt le mercure, qui eſt leur teinture, leur principe & leur racine: quelquefois c'eſt l'ouvrage de la piérre. Voyez Fluve d'or. DICT. HERM.

ARBRE AU RAISIN. Voyez PISTACHIER ſauvage. Voyez auſſi NEZ COUPE.

ARBRE QUI PORTE DES SAVONNETTES. *Sapindus foliis coſtæ alatæ innaſcentibus, Inſt. R. Herb.* Cet arbre croît dans toutes les Iſles d'Amérique le long de la mèr, dans les lieux les plus ſecs & les plus arides: ſon tronc ne s'éléve qu'à la hauteur de deux à trois piéds, & eſt branchu. Il donne pluſieurs petites branches couvèrtes d'une écorce griſe & rude: elles ſont garnies de feüilles vèrtes, longues, étroites & rangées ſur une côte de la même couleur. Monard compare aſſez mal ſes feüilles à celles de la fougére. Ses fleurs ſont diſpoſées en maniére de grape, compoſées de quatre pétales ſoutenuës par un calice fendu en quatre quartiérs. Le piſtil qui s'éléve du milieu du calice, devient un fruit charnu, très-amèr, jaune, & de la groſſeur d'une petite noix. La chair de ce fruit mûr ſe réduit en une ſubſtance claire & gluante, comme la gomme arabique fonduë. Le noyau de ce fruit eſt rond, d'un beau noir, gros comme une moyenne balle de piſtolet, la ſemence qu'il renfèrme eſt ronde pareillement, & a un goût de noiſette. Le bois de cet *arbre* eſt blanc & fort dur. On ſe ſèrt de ſes fruits pour dégraiſſer & blanchir le linge; & parce qu'ils font broüer & écumer l'eau comme le ſavon, on les appelle des ſavonettes, *Nucula ſaponaria*; & ſon *arbre*, *ſapindus* en Latin, comme qui diroit, *ſapo Indus*, ſavon des Indes à cauſe de l'uſage de ſes fruits. Le P. Du Tèrtre remarque que ce ſavon brûle & gâte le linge lorſqu'on s'en ſèrt trop ſouvent.

ARBRE TRISTE. Eſpéce d'arbre fort commun dans les Indes. On l'appelle *triſte*, parce qu'il ne fleurit que la nuit. Ses fleurs tombent une demie-heure avant le lever du ſoleil, & commencent à repouſſer une demie-heure environ aprés ſon coucher. Cet arbre eſt de la grandeur d'un prunier. Ses branches ont une aune de long. Quand on le coupe à la racine, il recroît en moins de ſix mois. On le plante ordinairement proche les maiſons. Les Indiens en ramaſſent curieuſement les fleurs quand elles ſont tombées, parce qu'elles ſentent fort bon. Goa & Malaca ſont les endroits où l'on trouve le plus de ces ſortes d'*arbres*. Cette deſcription eſt priſe d'Acoſta & de Linſcot. On peut la comparer avec celle de la plante nommée Manjapumeran dans le premier volume de l'*Hortus Malabaricus*.

ARBRE DE VIE. *Arbor vitæ*, ou *Thuya Theophraſti C. B. Prin.* Arbre qui a été apporté de Canada en France, & qui fut preſenté à François premier. On ne ſait point la raiſon pour laquelle on lui a donné ce nom. Cet *arbre*, quoique étranger, s'eſt multiplié aiſément en Europe: ſes branches prennent facilement racine, & on n'a pas beaucoup de peine à l'élever. Il devient d'une moyenne grandeur en France, ſon tronc eſt droit, noüeux, revêtu d'une écorce à peu prés ſemblable à celle du Cyprès, remplie d'une matiére réſineuſe. Il eſt aſſez branchu, ſes branches s'étendent horiſontalement, & ſur leurs côtes elles ſont diviſées en d'autres plus petites branches en maniére d'aîles. Ces petites branches ſont couvèrtes d'écailles menuës, applaties, poſées les unes ſur les autres, toujours vèrtes, bonnes dans l'hyvèr; car pour lors elles rouilliſſent; mais au printems elles reprennent leur vèrdure. Entre ces petites feüilles ſont placées de petites veſcies remplies d'une liqueur onćtueuſe, réſineuſe, & d'une forte odeur de drogue. Ces feüilles quoique deſſechées ne pèrdent préſque jamais leur odeur. A l'éxtrêmité de quelques-unes de ces petites branches, naiſſent de petits boutons qui deviennent des fruits longs de demi-pouce environ, compoſez de quelques écailles entre leſquelles on trouve des ſemences oblongues, bordées d'une aile membraneuſe, ou feüillet délié.

On ajuſte cet *arbre* dans les jardins, & on lui donne comme à l'if, telle figure que l'on veut. On fait cas de ſon huile tirée par la diſtillation pour ſoulager les goutteux.

ARBRE, ſe dit figurément d'une deſcription & figure d'une généalogie, parce qu'on la peint avec des branches, un tronc & des racines. On a dreſſé l'*arbre* généalogique de la Maiſon de France. *Graduum cognationis ſchema; arbor conſanguinitatis; cognationum ſtemmata.*

On a appellé en Poëſie, *arbre* fourchu, un lai, ou virelai, à cauſe des petits vèrs intèrcalaires qui étoient au milieu des grands qui faiſoient une eſpèce de fourche.

ARBRE, en tèrmes de Blaſon, s'appelle *fuſté* quand ſon tronc eſt d'un autre émail que ſes branches. On doit auſſi ſpécifier en blaſonnant quand il eſt ſec, ou avec ſes feüilles.

On dit en provèrbe, qu'il ſe faut tenir au gros de l'*arbre*; pour dire, au parti juſte & ſolide, ou qui eſt le plus fort. Quand il s'agit de la foi, cela veut dire qu'il faut s'en tenir aux déciſions de l'Egliſe, qui ſont les régles de notre Foi.

Digitized by Google

Les *arbres* ont ſervi autrefois à l'idolâtrie. On plaçoit les Idoles ſous des *arbres* qui leur faiſoient une éſpéce de Temple; & ſi les Anciens, dit Pline, ont adorez des *arbres*, ce n'eſt que parce qu'ils les regardoient comme les Temples de quelque Divinité. Cette idée eſt très-ancienne & a été très-commune. Voyez Oſée IV 13. Ézéch VI 3. & Deut. XVI. 21. où Dieu, à cauſe des abus de l'idolâtrie, défend de planter des *arbres* proche des autels, ou d'ériger des autels ſous des *arbres*; Loi que les Hebreux violérent ſi ſouvent. Encore aujourd'hui dans l'Inde, les Brâmes placent ordinairement leurs Idoles ſous des *arbres*, & dans de petits bouquets de bois touſus. Voyez de la Créquinière, voyage des Indes, art. V. p. 51. Chez les Anciens, les Dieux avoient chacun un ou pluſieurs *arbres* qui lui étoient conſacrez. Jupitér, le Chêne; Vénus, le Myrte; Apollon, le Laurier; Cybelle, le Pin; Hèrcule, le Peuplier; Minèrve, l'Olivier; Bachus, la Vigne & le Lièrre, &c.

Un *arbre* a ſervi de corps à bien des deviſes. Un *arbre* renvèrſé avec ce mot: *Uno decidit ictu.* Il eſt tombé au premier coup, marque la petiteſſe d'éſprit & de courage dans un homme que le moindre revèrs abat. Au contraire, avec celui-ci, *Non uno decidit ictu.* Il marque la fermeté de courage. Auguſtin Barbarigo, Doge de Veniſe, pour marquer que les charges dont il étoit revêtu abrégeoient ſa vie, prit pour deviſe un *arbre* chargé de fruits, avec ce mot: *Copia me perdet.* D'autres ont mis un *arbre* renvèrſé ſous le poids des fruits dont il étoit chargé, avec ces mots: *Sternit ubertas*, ou bien celui-ci de Martial: *Pondere victa ſuo.* Pour marquer que la chûte des grands hommes en pèrd beaucoup d'autres. Un grand *arbre*, qui en tombant abat tout ce qui ſe trouve autour de lui, avec ce mot de Catulle: *Cominùs omnia frangit.* Pour une ancienne famille, un viel *arbre*, *Durando ſæcula vincit*, Virgile Georg. 2. Un Académicien de Boulogne, appellé l'*Inculto*, prenoit pour deviſe un arbriſſeau inculte, avec ce mot de Virgile: *Sponte ſua*, pour donner à entendre que ſes ouvrages étoient tous de lui, ſans le ſecours ni le conſeil d'aucun autre. Pour un jeune homme dont les belles qualitez donnent de l'éſpérance, des caractères ou figures écrites ſur l'écorce d'un *arbre*, *Creſcent dum creſcet*, elles croitront avec lui. Un *arbre* coupé, par le piéd, avec ce mot Italien, *A più bell' opré*, pour de plus beaux ouvrages, eſt la deviſe d'un Academicien des Errans de Breſſe. Pour un homme de fortune qui n'oublie point ſa prémière baſſeſſe, un grand *arbre*, & ce mot, *Virga fui.*

ARBRISSEAU, ſ. m. Petit arbre, arbre nain. *Arbuſcula, novella.* Plante ligneuſe, de moindre taille que l'arbre, laquelle outre la principale tige & les branches, produit très-ſouvent de la même racine pluſieurs piéds conſidérables, tels ſont le troëne, la filaria, &c. Les arbres & les *arbriſſeaux* pouſſent en automne des boutons dans les aiſſelles des feuilles. Ces boutons ſont comme autant de petits œufs qui ſe developpent dans le printems, s'épanouiſſent en feüilles & en fleurs. Cette difference jointe à la grandeur, fait qu'on diſtingue aiſément les *arbriſſeaux* des ſous *arbriſſeaux*. Une telle plante vient en *arbriſſeau*.

Cinq ou ſix petits arbriſſeaux,
Qui l'an prochain ſeront plus beaux,
Viennent en corps demander place
Sur votre agréable terraſſe. M. SCUDERY.

ARBUSTE, ou SOUS-ARBRISSEAU, ſ. m. *Frutex.* On donne ce nom aux plantes ligneuſes ou petits buiſſons moindres que les *arbriſſeaux*, mais qui ne pouſſent point en automne des boutons à fleurs ou à fruit, comme ſont le thin, le romarin, &c.

A R C.

ARC, ſ. m. Arme faite d'un morceau de bois, de corne ou d'autre matière qui fait reſſort, lequel étant courbé avec violence par le moyen d'une corde attachée à ſes bouts, fait partir une fléche avec grand éffort en ſe remettant en ſon état naturel. *Arcus.* Les cornes d'un *arc* ſont ſes extrêmitez où la corde eſt attachée pour le bander. *Cornua.* L'*arc* eſt la première & la plus générale de toutes les armes; car on a trouvé que les Peuples les plus barbares, les plus éloignez, & qui avoient le moins de communication avec les autres hommes, s'en ſervoient. Les Anciens attribuoient l'invention de l'*arc* & de la fléche à Apollon.

Chez les Mogols, l'*arc* eſt le ſymbole de la Royauté, & la fléche le ſymbole de l'Ambaſſadeur ou d'un Vice-Roi. D'Herb. C'eſt Loüis XI. qui commença en 1481. à abolir en France l'uſage de l'*arc* & de la fléche, dont on ſe ſervoit pour introduire les armes des Suiſſes; c'eſt-à-dire, la hallebarde, la pique, & les larges épées.

On dit, un *arc* d'yvoire, d'ébène, &c. *Arcus ebore, ebeno inſtructus.* Pour dire, un *arc* garni d'ébène, d'yvoire; car on ne fait point d'*arc* d'yvoire, d'ébène, ni de bois durs, à cauſe qu'ils ne font point de reſſort.

L'*arc* a bien fourni des déviſes. Voici les mots: *Mi ripoſo non es flaqueza*, mot Eſpagnol qui ſignifie, *Mon repos n'eſt point langueur.* *Stringendo mi ſcioglio*, mot Italien qui veut dire, En ſèrrant mes liens je me délie, je me mets en plus grande liberté. *Piegato ſi lega*, autre mot Italien de Lucarini, *Il ſe lie quand il eſt plié.* Et *Per ferir altrui torſe ſe ſteſſo*, Pour fraper un autre il ſe courbe, il ſe gêne lui-même.

ARC-A-JALET. Sorte de petite arbalête propre à jetter de petites balles. *Arcus ſcapo inſtructus & emittendis globulis comparatus.*

On dit figurément en tèrmes de l'écriture, que Dieu a bandé ſon *arc*, preparé ſon *arc*; pour dire, qu'il menace les hommes dans ſa colère.

Les Payens mettoient entre les mains de Cupidon un *arc* & des fléches pour ſignifier figurément qu'il bleſſoit les cœurs en leur donnant de l'amour.

On appelle figurément les ſourcils d'une belle brune, des *arcs* d'ébène.

ARC, ſignifie en Géométrie, un trait de compas qui ſe meut ſur un centre, & qui n'acheve pas un demi-cèrcle, ou une partie de la circonference d'un cèrcle, moindre que la moitié. La bâſe ou la ligne qui en joint les deux extrêmitez s'appelle la *corde*; & la pèrpendiculaire élevée au milieu de cette ligne, s'appelle la *fléche.* Tous les angles ſont meſurez par des *arcs.* Pour ſavoir leur grandeur il faut décrire un *arc* dont le centre ſoit en leur pointe.

On appelle auſſi *arc* en Aſtronomie, une portion d'un cèrcle qui fait partie d'un cèrcle diviſé en 360 parties, & on dit un *arc* de 60, de 90, de 120 degrez. L'*arc* diurne du ſoleil eſt le cèrcle parallèle à l'Équateur que le ſoleil décrit par le mouvement du premiér mobile depuis ſon lever juſqu'à ſon coucher. Son *arc* nocturne eſt un pareil cèrcle qu'il decrit ſous la tèrre. L'élevation du pôle ſe meſure par un *arc* pris ſur le méridien. L'*arc* de progreſſion ou de direction, eſt l'*arc* du zodiaque que la planéte ſemble parcourir lorſque ſon mouvement ſe fait ſelon la ſuite des ſignes. L'*arc* de rètrogradation, eſt l'*arc* du zodiaque que la planete parcourt en retrogradant, & lorſqu'elle ſe meut contre l'ordre des ſignes. L'*arc* de ſtation première, eſt l'*arc* que la planete parcourt dans le premier demi-cèrcle de ſon épicycle, pendant qu'elle eſt ſtationnaire. L'*arc* de ſtation ſeconde eſt l'*arc* que la planéte parcourt dans l'autre demi-cèrcle de ſon épicycle pendant qu'elle paroît ſtationnaire.

ARC, ſe dit auſſi généralement de toutes les choſes qui ſe font en ligne courbe. En cet endroit le rivage ſe courbe en *arc* pour former un golphe ou une anſe. Cette rivière, ce chemin, la muraille de ce Port, ſe forment en *arc*, & font un grand détour.

ARC, ſe dit auſſi dans les bâtimens, des voûtes & trompes courbées en rond. *Arc en plein ceintre*, eſt celui qui ſe forme un demi-cèrcle parfait. *Arcus integer.* *Arc en anſe de paniér*, eſt un *arc* ſurbaiſſé. *Arcus diminutus, delumbatus.* *Arc en talus* eſt un *arc* percé en talus dans un mur. *Arcus ſubcuneatus.* *Arc biais* ou de côte, eſt un *arc* dont les piédroits ne ſont pas d'équèrre. *Arcus compoſitus.* *Arc en décharge*, eſt un *arc* fait pour ſoulager une platebande ou un poitrail, & dont les retombées portent ſur les ſommiérs. *Arcus epiſtylia ſuſtinens.* *Arc rampant*, eſt un *arc* incliné dans un mur à plomb. *Arcus incidens muro ad perpendiculum erecto.* On appelle *arcs* ou *arceaux*, les voûtes des portes, & des fenêtres qui ne ſont pas quarrées. Cette voûte fait un trop grand *arc.* Il faut bander des *arcs* quand on a fait des fondemens dans une carrière vuidée pour ſoutenir les conſtructions qu'on fait deſſus. Blondel enſeigne le moyen de trouver les joints de toutes ſortes d'*arcs* rampans, ce qui eſt inſéré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences.

ARC DE TRIOMPHE, *Fornices*, eſt une conſtruction de charpente qu'on fait ſur quelques portes ou paſſages, avec divèrs ornemens dans les entrées d'un Roi ou d'un vainqueur. *Arcus triumphalis.* On en fait auſſi de pièrres magnifiquement décorez d'architècture ou de ſculpture, pour conſèrver la mémoire des grandes actions à la poſterité par pluſieurs inſcriptions & bas reliefs qu'on y taille. L'*arc* de Conſtantin. L'*arc* du Roi Loüis XIV. Il y a auſſi des *arcs de triomphe d'eau.* L'Abbé Regniér, dans ſon Poëme ſur les travaux de la rivière d'Eure & ſur les eaux de Verſailles, dit;

Tantôt dans une noble & ſupèrbe ordonnance,
De vos flots dans les airs pouſſant la violence,
Vous ſemblerez vouloir, Architecte nouveau,
D'un grand arc de triomphe *imiter le berceau.*

Ah! ſans aller pour toi, forçant les deſtinées,
En arc *audacieux voûter les Pyrenées.* LE P. CHOM. J.

On appelle *arc* de caroſſe, la piéce de fèr courbée en *arc* qui joint la fléche ou les brancards au train de devant, ce qui donne au caroſſe la facilité de tourner en plus petit eſpace.

On dit provèrbialement & figurément, qu'il faut avoir pluſieurs cordes à ſon *arc*; pour dire, avoir pluſieurs moyens de ſortir d'une affaire, d'en venir à bout. On dit auſſi, Debander l'*arc* ne guérit pas la playe. Ce provèrbe vient de René d'Anjou Roi de Sicile, qui après la mort d'Iſabeau de Lorraine ſa femme, arrivée en 1453. pour montrer qu'il l'aimeroit toujours nonobſtant ſa mort, prit ce vèrs pour l'ame de ſa déviſe, dont le corps étoit un *arc* à la Turque, qui avoit la corde rompuë.

Arc des loyaux Amans, étoit une fiction dont il eſt fait mention dans l'Amadis, d'un *arc* ou d'une voute qui etoit dans le Palais enchanté d'Apollidon, où il paroiſſoit une grande ſtatuë de cuivre tenant un cors en main, qui rendoit un ſon melodieux quand les Amans fideles paſſoient par deſſous, & qui jettoit du feu & de la fumée avec un bruit effroyable quand ils etoient infideles.

On appelle des *arcboutans*, ces grandes arcades appuyées ſur des murs ſolides qu'on fait pour ſoutenir les voutes élevées des Egliſes, ou des autres bâtimens. *Anterides*, *Eriſmata*.

On appelle auſſi *arcboutans* d'un caroſſe, les piéces de fèr qui ſont des deux côtez des moutons pour les ſoutenir, parce qu'ils portent tout le faix du caroſſe. La barre qui fèrme les portes cochères s'appelle auſſi *arcboutant*, ou *piéd de biche*.

Arcboutans, ſ. m. Tèrme de Marine. Eſpèce de petits mâts de 25 à 30 pieds de longueur, fèrrez par le bout d'un fèr à trois pointes, & long de 6. à 8 pouces. Ils ſèrvent à tenir les écoutes des bonnetres en etui, ou à repouſſer un vaiſſeau s'il venoit à l'abordage.

On appelle figurément *arcboutans*, les principaux défenſeurs d'un parti, d'une doctrine. *Præſidia*, *Propugnacula*. Les Peres de l'Egliſe ont été les *arcboutans* de la Religion. Ce grand Capitaine eſt le principal *arcboutant*, le meilleur appui de l'Etat.

Arcs doubleaux, Tèrme de l'Architecture. *Tranſvoluti arcus*. Dira-t'il que ces *arcs doubleaux*, peut-être de 40, 50, ou 60 pieds de diamètre, qui étoient déja en voute, puiſſent, en ſuivant la rondeur de la tour qu'ils portoient, & en ſe détournant ainſi de l'aplomb, ſoutenir un ſi prodigieux fardeau? Corœm.

Arc-en-ciel. *Iris*, *arcus cæleſtis*. C'eſt un tiſſu de pluſieurs couleurs diſpoſées en arc, bande ou écharpe, diverſement colorez, qui paroit dans une nuée pluvieuſe, ce qui arrive lorſque le ſoleil n'eſt pas beaucoup élevé ſur l'horiſon, dans la partie du ciel qui lui eſt oppoſée. On l'appelle autrement *Iris*. Il a au plurier *arc-en-ciels*. Les Améticains adoroient l'*arc-en-ciel*, au rapport d'Acoſta. On y remarque quatre couleurs principales. L'*arc-en-ciel* ne paroit que devant ou après la pluye. On voit quelquefois un double ou triple *arc-en-ciel*; mais les deux dèrniers ſont plus imparfaits, moins vivement colorez & de moindre étenduë. On voit auſſi quelquefois un *arc-en-ciel* renvèrſé. On voit la même apparence dans les jets d'eau des fontaines, dans les bouteilles pleines d'eau, & dans les vèrres priſmatiques ou triangulaires, qui s'appellent auſſi *Iris*. On pretend que l'*arc-en-ciel* n'eſt qu'un éffet de la réfraction des rayons du ſoleil, laquelle ſe fait au travèrs des goutes ſphériques d'eau dont l'air eſt rempli, & qui ſont tout-à-fait tranſparentes. Roh. Tous les Philoſophes conviennent que le ſoleil éclairant d'un côté, & de l'autre la nuë compoſée de goutes d'eau en forme de roſée, elles ſont la cauſe de l'*arc-en-ciel*. Ceux qui tiennent pour les atômes, diſent que les rayons du ſoleil frapant les angles de toutes les particules dont la nuë eſt compoſée, ils ſont reflechis & renvoyez de tous côtez à l'œil. Mais à l'egard du nombre de ces angles, & de la manière dont les rayons ſont reflechis, ils repondent que telle eſt la nature des rayons du ſoleil, & des corpuſcules aqueux répandus dans l'air; qu'une telle variéte de couleurs ſoit produite par une telle ſituation. Bern. Les raiſons en ſont fort bien expliquées par M. Deſcartes. La lune forme auſſi quelquefois un *arc-en-ciel*. Il eſt blanc, ou du moins les couleurs ſont ſi foibles qu'elles paroiſſent blanches. Ariſtote dit qu'on ne l'avoit point remarqué avant lui, & qu'on ne l'appèrçoit qu'à la pleine lune. Le Docteur Salomon Braun a obſèrvé un *arc-en-ciel* lunaire le 4e jour après la pleine lune d'Octobre en 1671. Dans les nouvelles de la République des Lettres, il eſt parlé d'un *arc-en-ciel* qui parut à Maſtricht en 1684. qui conſiſtoit en des nuages droits & pèrpendiculaires, comme de longues colonnes qui etoient tranſparentes, & avoient une diſpoſition de couleurs toute contraire aux ordres de ce météore. Mantzelius dit qu'il a vû des *arc-en-ciels* tout blancs en plein jour. M. Mariotte dans ſon IVe Eſſai de Phyſique, dit que ces *arcs-en-ciels* ſans couleur ſe forment dans les broüillards comme les autres le font dans la pluye, & il aſſure en avoir vû par divèrſes fois, tant le matin après le levé du ſoleil, que la nuit à la lune. Enfin, il attribuë ce défaut de couleurs à la petiteſſe des vapeurs impèrceptibles qui compoſent les broüillards. Mantzelius dit encore qu'il a vû dans les cabinets des curieux, de petites taſſes qu'on tient être tombées des nuës par les jambes d'un *arc-en-ciel*, qu'on a trouvées en creuſant aux lieux où ce meteore avoit appuyé ſes extrémitez; & qu'on y voyoit au milieu la figure d'une étoile ou d'un ſoleil. Il ajoûte que c'eſt un bon febrifuge, un remède pour les femmes en travail. Voyez Ariſtote, Deſcartes, Gaſſendi, Regis, Rohault, de la Chambre, &c. dans leurs Traitez des metéores.

Catherine de Médicis avoit pour deviſe un *arc-en-ciel*, avec cet hemiſtiche Grèc: ΦΩΣ ΦΕΡΕΙ ΗΔΕ ΓΑΔΗΝΗΝ, Elle apporte la lumière & la ſérenité.

Monſieur de la Chambre écrit toujours *arcanciel*, pour arc-en-ciel, comme ſi ce mot n'etoit pas compoſé de ces trois-ci, *arc-en-ciel*; c'eſt-à-dire, *arc* qui eſt ou qui paroit dans le *ciel*.

Arc-en-ciel, au figuré, eſt en termes de l'Ecriture, un ſigne d'Alliance entre Dieu & les hommes, par lequel il leur a promis de ne leur plus envoyer de deluge. *Arcus fœderis*.

Le mot d'*arc* eſt dit *ab arcendo*, *quòd arceat hoſtes*, parce qu'il écarte les ennemis.

ARCADE, ſ. f. Voûte courbée en arc. *Fornix*. Il y a tant d'*arcades* à cet aqueduc, à ce pont, à la nèf de cette Egliſe.

On le dit auſſi de tout ce qui eſt couvèrt en rond. Un talon couvèrt en *arcade*. Ce bèrceau eſt en *arcade*.

Une *arcade* feinte, eſt un enfoncement cintré de cèrtaine profondeur, qui ſe fait dans un mur, ou pour répondre à une *arcade* pèrcée qui lui eſt oppoſée ou parallele, ou ſeulement pour la decoration d'un mur orbe.

Arcade, Tèrme de Talonniér. C'eſt le deſſous d'un talon de bois coupé en arc. *Arcade* de talon bien faite.

Arcade, Tèrme de Lunetiér. C'eſt la partie de la chaſſe de la lunette où l'on met le nez. Cette *arcade* me ſèrre trop le nez: elle eſt trop petite.

Arcade, ſ. m. Nom propre d'homme. *Arcadius*. *Arcade*, fils aîné de Théodoſe le Grand, naquit en Eſpagne vèrs l'an 377. de Flaccile, & reçut le titre d'Auguſte le 16 ou 19 Janvier 383. Tillem. On dit auſſi ſouvent *Arcadius*. Les médailles d'*Arcadius* ne ſont point rares, ſi ce n'eſt en grand bronze.

ARCADIE, ſ. f. *Arcadia*. Ancienne Province du Peloponèſe au milieu des tèrres, entourée de l'Achaïe propre au ſeptentrion, de l'Elide au couchant, de la Meſſenie au midi, de l'Argie au levant, & de la Laconie partie au levant, partie au midi. L'*Arcadie* avec la Laconie s'appellent aujourd'hui Zachonie, dont la partie ſeptentrionale eſt l'ancienne *Arcadie*. Les Anciens diſent qu'elle a tiré ſon nom d'Arcas fils de Jupitèr.

Arcadie, ſ. f. Eſt auſſi un nom de femme. *Arcadia*, *Arcadie*, troiſieme fille de l'Empereur Arcade, ne vint au monde que le 3e Avril de l'an 400. Tillem. Arcadie mourut en 440. Id. *Arcadie* n'etoit que nobiliſſime. Id.

ARCADIEN, enne, ſ. m. & f. & adj. *Arcas*, *Arcadius*. Qui eſt d'Arcadie. Les *Arcadiens* adoroient principalement le Dieu Pan. Les *Arcadiens* aimoient extrêmement la Muſique, & ils l'apprenoient à leurs enfans dès leur plus tendre enfance. Ils paſſoient neanmoins pour gens groſſiers & ſtupides. De là le provèrbe qui appelloit un âne un oiſeau ou un roſignol d'*Arcadie*. Les *Arcadiens* s'occupoient beaucoup à nourrir des beſtiaux, & étoient preſque tous Paſteurs.

On a auſſi appellé *Arcadien* ce qui étoit d'Arcade, ou d'Arcadie ſa fille. Marcellin dit que les thèrmes *arcadiens* à Conſtantinople, ont pris leur nom d'Arcade leur fondateur. D'autres Grècs diſent la même choſe, quoique quelques-uns en attribuent la fondation à Arcadie fille de ce Prince. Tillem.

ARCADIQUE, adj. m. & f. *Arcadicus*. Qui appartient à l'Arcadie. Le Golfe *arcadique*, ou d'Arcadie, eſt un Golfe de la mèr de Grèce. *Arcadicus ſinus*. Il eſt borné par celui de Clarence au nord, & celui de Zonchio au midi. Quelquefois on y renfèrme auſſi celui de Zonchio.

Arcadique, ſ. m. Nom d'une milice inſtituée par Arcadius. *Arcadicus*. Théophane dit qu'Arcade créa une nouvelle Compagnie de Gardes, qu'on appella les *Arcadiques*, marquez dans la Notice de l'Empire. Tillem.

ARCAL-HALA, ſ. m. Nom de plante qui eſt Arabe, & qui ſignifie Racine douce. *Radix dulcis*. Elle croit abondamment en Syrie. On la trempe dans l'eau pour la faire fèrmenter, & on en tire une eſpèce de miel fort doux, qui ſèrt à faire plus de cinquante ſortes de confitures à la manière du Levant, & que l'on a à ſi bon marché, que pour un ſol un homme a de quoi dîner. C'eſt un ſecours pour les pauvres.

ARCAM. Sèrpent noir & blanc qui ſe trouve dans le Turqueſtan, dont le venin eſt le plus dangereux & le plus mortel de tous les poiſons. D'Herb.

ARCANGE, Voyez ARCHANGE.

ARCANGELET, ſ. m. Voyez ARC-A-JALET. C'eſt la même choſe.

ARCANGI, ſ. m. Tèrme de Rélation. Les *Arcangis* ſont des ſoldats Turs qui n'ont point de paye, & qui ſèrvent ſeulement pour être éxemts d'impots, & avec eſpérance d'obtenir quelque place quand il en vaquera. *Arcangi* ſignifie *Gaſteur*. Le Turc s'en ſèrt pour ruiner le pays de ſon ennemi en tems de guèrre; & en tems de paix ils ſont ſur les frontières, faiſant continuellement des courſes ſur les tèrres des Princes voiſins. Ils vont tous àpied, & n'ont que ce qu'ils peuvent prendre ſur l'ennemi. *Voy. du Lev. par D. C.* Avant que l'armée s'avance ſur les tèrres de l'ennemi, les Turcs ont accoûtumé d'envoyer quinze ou vingt mille *Arcangis* pour faire le dégât & ruiner ſon pays. Le Pelletier dans ſa traduction de l'hiſtoire de la guèrre de Chypre, les appelle *Arcanges*.

ARCANNE, ſ. f. Eſt un minéral, ou eſpèce de craye rouge, ainſi appellée à cauſe que les Charpentiers teignent leurs cordeaux avec cette craye pour marquer leur bois. *Rubrica fabrilis*. On en fait quelquefois avec de l'ocre brûlée.

ARCANSON, ſ. m. Eſpéce de réſine dont les joüeurs de violons ſe ſèrvent pour frotter leur archet. On l'appelle autrement Colophane, ou Calaphane. *Reſina ſpecies qua plectrum illinitur.*

ARCASSE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le dèrrière du gaillard, autrement appellée *culaſſe de navire*. *Navis poſtica pars*. Il ſe dit de tout le bordage de la poupe, dont la largeur eſt détèrminée par une piéce de bois qui la travèrſe, qu'on appelle *barre d'arcaſſe*, autrement *liſſe de hourdi*.

Arcasse, ſignifie auſſi le monfle d'une poulie, le corps ou piéce de bois qui enfèrme le rouët. *Trochlea, rechamus*. Les cordes qui le tiennent bandé & ſuſpendu s'appellent *étropes*.

ARCEAU, ſ. m. S'eſt dit autrefois poëtiquement en cette phraſe. L'Ange qui deſcendoit en tèrre faiſoit voir de grands *arceaux* de lumière, des cèrcles illuminez dans l'air qu'il travèrſoit. *Arcus*. Maintenant on ne le dit que des voûtes des portes & des fenêtres courbées en arc. *Fornices*. On appelle auſſi *arceaux* des ornemens de ſculpture en forme de trefles.

ARCENAC, ou **ARCENAL**. Voyez **ARSENAL**. Borel, qui écrit *arcenac*, dérive ce mot d'*arx*, ou d'*arcus*, parce qu'un *arcenac* eſt une eſpèce de Citadelle pour garder les machines de guèrre, ou parce que les arcs étoient un inſtrument dont on ſe ſèrvoit autrefois à la guèrre.

ARCHAL, ou **FIL D'ARCHAL**, ſ. m. Fil de léton paſſé par la filière. *Æs textile*, *Æreum ſlamen*. Borel dérive ce mot d'*aurichalcum*, & prétend qu'on dit *archal*, fil d'*archal*, pour *arichal*, fil d'*arichal*.

On le tire auſſi du fil de fèr. On en fait des treillis de fenêtres, & de tablettes à livres, des cordes de claveſſin, & mille autres choſes. Le ſot peuple dit *du fil de Richard*.

ARCHANGE, ou **ARCANGE**, ſelon Vaugelas, ſ. m. Subſtance intellectuelle & incorporelle, qui tient un huitiéme rang dans la Hièrarchie des eſprits celeſtes. *Archangelus*. Les *Archanges* ſont au-deſſus des Anges. S. Michel *Archange*. Les Anges & les *Archanges* chantent là haut les loüanges de Dieu. God. Ce mot ſe dérive de *ἀρχὴ*, *Princeps*, *ἄγγελος*, *Angelus*

ARCHANGEL, ou **S. MICHEL L'ARCHANGE**, ſ. m. *Archangelopolis*, *ſanum S. Michaelis Archangeli*. Ville de Moſcovie dans la Province de Dwina ſur la rivière du même nom, environ à huit lieuës de ſon embouchure dans la mèr blanche. *Archangel* eſt célèbre par ſon commèrce. Les Tranſactions philoſophiques détèrminent la latitude d'*Archangel* à 64°. 30'.

ARCHANGÉLIQUE, ſ. f. *Archangelica*. Nom que Solel & Dodone ont donné à une Angélique, ſur laquelle ces deux Auteurs ne s'accordent pas.

ARCHARAGE, ou **ARCHAIRAGE**, ou **ARQUAIRAGE**, ſ. m. Droit par lequel on eſt obligé de faire un ſoldat, ou un archer au Seigneur. Ce mot vient d'archer. Borel. Mais il n'eſt plus ou peu en uſage depuis qu'il n'y a plus d'archers dans les troupes, & il ne ſe trouve plus que dans de vieux titres.

ARCHE, ſ. f. L'eſpace qui eſt entre deux piles d'un pont couvèrt d'une voûte en arcade. *Fornix*. On le dit auſſi d'un pont de bois, quoiqu'il ſoit ſeulement couvèrt d'un plancher ſoutenu ſur des pieux. La maîtreſſe *arche* eſt celle du milieu qui eſt la plus large, & où l'eau eſt la plus profonde, qui eſt deſtinée au paſſage des bateaux. *Fornix primarius*. Il y a des ponts en Orient qui ont juſqu'à 300. *arches*.

On appelle une *arche en plein ceintre*, celle qui eſt formée d'un parfait demi cèrcle. *Fornix integer*. *Arche elleptique*, celle dont le trait eſt un demi ovale, ou une ellipſe. *Fornix compoſitus*. *Arche ſurbaiſſée*, celle qui a moins de montée, & dont la courbure n'eſt pas fort remarquable. *Fornix diminutus*. *Arche extradoſſée*, celle dont les vouſſoirs ſont égaux en longueur, & paralleles à la douelle, & ne ſont point liaiſon avec les aſſiſes des reins. La plupart des ponts antiques ſont ainſi conſtruits. *Arche d'aſſemblage*, ſe dit de tout ceintre de charpente bombé & tracé d'une portion de cèrcle pour faire un pont d'une ſeule *arche*.

Arche, ſ. f. Se dit auſſi d'un coffre quarré & plus long que large, qui s'ouvre par deſſus, & dont le couvèrcle ou l'ouvèrture eſt égale à toute la grandeur du coffre. *Arca*. Ce mot vient du Latin, en aſpirant ou amoliſſant le *c*, bien que le P. Pezron prétende qu'il a été pris des Celtes, qui diſent *arch* pour marquer la même choſe.

Arche, en tèrmes de l'Écriture, c'eſt le vaiſſeau que fit Noé au tems du Deluge pour y retirer les hommes que Dieu en voulut ſauver, & les animaux pour en conſèrver l'eſpèce. *Arca*. L'*Arche* de Noé avoit 300. coudées de long, 50. de large, & 30. de hauteur, & ſa fenêtre étoit d'une coudée. Noë fut cent ans à la conſtruire, depuis l'an 1657. du monde, juſqu'au déluge, qui arriva l'an 1556. C'eſt le ſentiment le plus commun. Origène, Liv. IV. *contrà Celſ.* S. Auguſt. *De Civ. Dei L. XV. C.* 27. & *Contrà Fauſt. Lib. XII. C.* 18. & dans les queſtions ſur la Gen. V. & XXIII. S. Grégoire, *hom. V. in Ezech.* Rupert, *Liv. IV. in Gen. XX.* le tiennent, & ils ſont ſuivis par Salien, Torniel & Sponde ſon abréviateur. Voyez ces Auteurs à l'an du monde 1557. Jean Pelletier de Rouen ſuit auſſi ce ſentiment dans ſa Diſſèrtation de l'*Arche* de Noé, imprimée à Rouen en 1700. Il le prouve même par l'Écriture, comme d'autres Auteurs l'ont fait avant lui. Voici comment il s'y prend, C. 3. On lit dans le ſixiéme ch. de la Genéſe, que Dieu ſe voyant obligé de punir les hommes à cauſe de leur malice, en avoit diffèré l'éxécution pendant 120. ans, apparemment pour leur donner lieu de ſe repentir & d'appaiſer ſa colère: *Eruntque dies illius centum viginti annorum*. Dans le vingtiéme v. du même ch. il paroît que Noé eut trois enfans, Sem, Cham & Japhet. Dans le 31ᵉ v. du cinquiéme ch. on voit que ce Patriarche avoit 500. ans quand il les engendra, (c'eſt-à-dire, quand il engendra le premier.) Dans le treiziéme v. du VIᵉ ch. on remarque que Dieu avoit avèrti Noé du deſſein qu'il avoit de pèrdre les hommes. Dans le 14ᵉ v. du même ch. qu'il lui avoit commandé de bâtir une *arche*. Dans le 22ᵉ du même ch. que ce Patriarche avoit éxécuté tout ce qu'il lui avoit ordonné; & enfin dans le ſixiéme v. du ſeptiéme ch. il eſt marqué que Noé avoit 600. ans quand le déluge arriva. Or puiſque l'indulgence pour le repentir précéda de 120 ans le déluge, qui arriva l'an 600. de Noé, il en réſulte que Noé avoit 480. ans lorſqu'elle fut accordée. Ce Patriarche avoit 500. ans quand il eut ſes enfans. L'Écriture ſemble dire que ce fut dans ce même tems que Dieu lui révela la réſolution qu'il avoit priſe de pèrdre les hommes; qu'il lui ordonna de faire une *arche*, & qu'elle remarque qu'il éxécuta tout ce qu'il lui avoit ordonné. D'où l'on peut conclure que l'*arche* avoit été 100. ans à bâtir; car Noé avoit 600 ans quand il y entra. Le faux Bèroſe dit que Noé commença à bâtir l'*arche* 78 ans avant le déluge. Salomon Jarchi veut qu'elle ait été 120. ans à bâtir; & Tanchuma dans les petits chapitres de R. Eliezer, qu'elle n'ait été que 52. ans. L'Écriture ſemble favoriſer l'opinion du ſecond de ces Auteurs; mais celles du premier & du dèrnier ſe trouvent ſans appui. Le P. Fournier, dans ſon Hydrographie, ſuit l'opinion commune des Peres; mais il croit qu'il n'y eut d'ouvriers pour y travailler que Noé & ſes trois fils, & il apporte l'éxemple d'Archias de Corinthe, qui bâtit le navire d'Hiéron de Syracuſe en un an, aidé de 300 Charpentiers; car il n'eſt pas plus difficile, dit-il, que trois pèrſonnes ayent bâti un Navire en cent ans, que 300 en ayent bâti un en un an. Le premier des trois enfans de Noé ne nâquit que lorſqu'il commença à bâtir l'*arche*, & les autres enſuite. Ainſi ils ne furent pas ſitôt en état de rendre ſèrvice à leur Père. De plus, il fallut pour ce prodigieux bâtiment un très-grand nombre de gros arbres, qui demandoit un très-grand nombre d'ouvriers pour les manier ſeulement, bien loin que trois ou quatre pèrſonnes euſſent pû les mettre en œuvre. L'Écriture dit que Noé la conſtruiſit, & ne parle que de lui; mais c'eſt qu'en Hébreu, comme en François, bâtir & conſtruire ſe diſent également, & de celui qui met en œuvre, & des ouvriers qui travaillent. L'Écriture, Gen. VI. 14. appelle le bois dont l'Arche fut bâtie עצי גפר, *etſe*, *gopher*. Les Septante ont traduit ces deux mots par *ξύλα τετράγωνα*, *des bois équarris*. Onkélos & Jonathan ont rendu *gopher* par קדרין, *Kedros*, du Cédre. Philon de Biblos l'a tourné de même: S. Jerôme dans la Vulgate, par *ligna levigata*, du bois applani, raboté, poli; & ailleurs, *ligna bituminata*; c'eſt-à-dire, enduits de bitume, poiſſez, gaudronnez: les anciens Rabbins, par du bois de Cédre, auſſi-bien qu'Onkélos: Kimhi, du bois propre à flotter: Vatable, du bois léger qui flotte ſur l'eau ſans s'y corrompre: Tremellius & Junius, l'eſpéce de Cédre que les Grècs appelloient Κεδρελάτη, & Buxtorf de même. Avenarius & Munſter, du pin, à cauſe que les Allemands nomment le pin *Kifer*; Fullerus, du cyprès, parce que ſi l'on ôte la tèrminaiſon de *κυπάρισσος*, il reſte *κυπάρ*, très-approchant de *gopher*,

pher, dont il prétend que *cupreſſus*, cyprès, eſt dérivé. Bochart confirme ce ſentiment dans ſon Phaleg. l. 4. Quelques-uns ont traduit du buis, mais cet arbre eſt trop petit & trop peſant pour que cette opinion ſoit vraie. D'autres en général des bois incorruptibles; d'autres du ſapin; Caſtalio, de la Térébinthe. Pelletier préfère le ſentiment de ceux qui diſent que l'*arche* étoit de cédre. 1°. Parce que cet arbre eſt incorruptible, & que ſans cela l'*arche* ayant été cent ans à bâtir, une partie eût été uſée. 2°. Parce que le cédre eſt commun en Aſie, & qu'Hérodote & Theophraſte diſent que les Rois d'Égypte & de Syrie faiſoient conſtruire des flotes de cédre faute de ſapin. 3°. La tradition de tout l'Orient, qui a cru que l'*arche* s'eſt conſervée & ſe conſerve même encore ſur le mont Ararat; & il cite ſur cela S. Auguſtin, Béroſe dans Joſeph, Ant. Liv. I. ch. 5. Abydène Aſſyrien dans Euſebe, *Præp. Ev. L. IX. c.* 12. Nicolas de Damas dans Joſeph, Ant. Liv. I. ch. 5. Théophile d'Antioche, Saint Iſidore, *Orig. Liv. XIV. c.* 8. & Jean Struys, dont nous avons parlé ſur le mot ARARAT, & Hayton dans ſon Hiſtoire Orientale.

Il y avoit trois étages dans l'*arche*, Gen. VI. 16. Joſeph, Philon, & pluſieurs Commentateurs la diviſent en quatre étages, dont le plus bas étoit deſtiné au leſt, & à recevoir les immondices de l'*arche*. Dans chacun de ces étages il y avoit différens compartimens ſéparez par des cloiſons, & deſtinez pour differentes eſpéces d'animaux, ou pour les fourrages & munitions néceſſaires. Drexelius en diſtingue 300. Le P. Fournier 333. L'Anonyme Auteur des queſtions ſur la Genéſe 400. Buteo, Temporarius, Arias Montanus, Hoſtus, & un grand nombre d'autres, en mettent autant qu'il y avoit de differentes eſpéces d'animaux. Pelletier n'en met que 72, c'eſt-à-dire, 36. pour les oiſeaux, & il appelle ceux-ci volières; & 36. qu'il nomme étable, pour tous les autres animaux. Il croit que les autres multiplioient trop le nombre; car ſi on diviſe 300. 333. & 400. par 8 perſonnes qui étoient dans l'*arche*, chaque perſonne auroit eu tous les jours 37. 41. ou 50. étables ou volières à nettoyer, ou à fournir de proviſions, ce qui lui paroît impoſſible. Cependant ſi avec les cellules on ne multiplie pas les animaux, cette raiſon ne paroît pas bien forte; car il n'eſt pas plus difficile, & peut-être moins difficile d'avoir ſoin d'un certain nombre d'animaux dans 400. ou 300. loges, que d'avoir ſoin du même nombre dans 72. loges Quoiqu'il en ſoit, il trouve que 36. de ces loges dans chaque étage, dix-huit de chaque côté, ſuffiſent. Il donne à celles du ſecond étage, dans leſquelles il place les animaux terreſtres, 15. coudées $\frac{5}{8}$ de long, 17. de large, & 8. de hauteur; c'eſt-à-dire, ſelon lui, plus de 28. pieds & demi de long, plus de 26. de large, & plus de 13. & demi de haut, meſure de Paris. Au troiſiéme étage il place les 36. volières de même, 18. de chaque côté, & leur donne à chacune 4. coudées $\frac{5}{8}$ de long, 6. de large, & 4. de hauteur, c'eſt-à-dire, plus de 24. pieds de long, plus de 9. pieds & demi de large, & plus de 6. pieds & demi de haut. Il trouve encore de quoi placer un grand reſervoir d'eau, & tous les magaſins néceſſaires, & prouve par là non ſeulement qu'il n'y a rien d'incroyable dans ce que l'Ecriture nous rapporte de l'*arche* & du deluge, mais même que rien n'eſt plus croyable & plus ſenſiblement vrai. Snellius dit que l'*arche* en ſa longueur & largeur occupoit plus d'un demi arpent Cuneus & un Geometre, nommé Buteo, ont auſſi ſupputé les dimenſions de l'*arche*, afin de montrer qu'elle pouvoit contenir tout ce qu'il étoit néceſſaire d'y enfermer. Voyez encore Pererius Jeſuite dans ſes Commentaires ſur la Genéſe, Arias Montanus dans ſon Apparat de la Bible de Philippe II. Le P. Kirker Jeſuite a fait auſſi un Traité de l'*arche*, intitulé *Arca Noe*, où il explique auſſi les dimenſions de l'*arche*, la hauteur & la diviſion qu'on y peut faire de différentes étables, magaſins & autres lieux néceſſaires; il montre comment tous les animaux dont il eſt parlé dans la Genéſe, ch. VII. y purent tenir très-commodement, avec tous les vivres & fourrages qui leur étoient néceſſaires pour un an.

On dit figurément des Hérétiques & Schiſmatiques, qu'ils ſont hors de l'*arche*, pour dire qu'ils ſont hors du vaiſſeau, hors de la communion de l'Egliſe. On a comparé l'Egliſe à l'*arche*, hors de laquelle il n'y a point de vie. NICOT.

On appelle auſſi figurément *arche*, un lieu de retraite. Ainſi Colletet a dit figurément :

Viens me voir en mon fauxbourg,
Où vrai Patriarche,
Contre les flots de la Cour
J'ai bâti mon Arche.

On dit provèrbialement d'une maiſon où il y a pluſieurs ménages, que c'eſt l'*arche* de Noé, où il y a toutes ſortes de bêtes. On dit la même choſe d'un lieu où il y a pluſieurs pèrſonnes différentes d'âge, de condition, de mœurs, de langage, &c.

ARCHE, ſignifie auſſi le Coffre où furent enfèrmées les deux Tables de pièrre où Dieu avoit gravé ſes Commandèmens, qui furent données à Moïſe ſur la Montagne, & qui furent en grande veneration chez les Hebreux, chez leſquels elle fit pluſieurs miracles. On l'appella l'*arche* d'Alliance. L'*arche* fut priſe par les Philiſtins, & renvoyée avec pluſieurs préſens. L'*arche* fut miſe d'abord ſous le Tabèrnacle, puis dans le Sanctuaire du Temple. L'*arche*, ſelon Joſeph, étoit longue de cinq paumes, large de trois, & haute de même. Son bois dedans & dehors étoit revêtu de lames d'or, avec des gonds d'or. Sur la couvèrture de l'*arche*, qu'on appelloit *Propitiatoire*, il y avoit deux figures poſées, appellées *Cherub*, qui ſont des animaux ayant des ailes d'une nouvelle eſpèce de figure, & telle qu'on n'en vit jamais de ſemblables : mais Moïſe en avoit vû la figure au Trône de Dieu. Genebrard dit que les Rabins pretendent que c'étoit la figure de jouvenceaux portant des ailes, comme le Liv. 2. ch. 3. des Paralipomenes le demontre aſſez clairement. Aujourd'hui les Juifs ont encore dans leurs Synagogues une èſpèce d'*arche*, ou d'armoire, dans laquelle ils conſèrvent les Livres ſacrez.

Les Juifs appellent cette *arche*, ou armoire *Aron*. Léon de Modene Rabin de Véniſe en fait la deſcription au Liv. 1. ch. 10. des Coûtumes & Cérémonies de ceux de ſa nation, où il dit : *Les Juifs ont dans chaque Synagogue du côté d'Orient une* arche *ou armoire qu'ils nomment* Aron, *en mémoire de l'Arche d'Alliance qui étoit dans le Temple. Ils enfèrment dedans les cinq Livres de Moïſe écrits à la main ſur du velin avec de l'ancre faite exprès. &c.* Il eſt parlé dans Saint Epiphane & dans Saint Jean de Damas, de l'*Aron* des Synagogues. Quelques Auteurs ont confondu ce mot qui ſignifie *arche* dans la Langue Hébraïque, avec le nom d'*Aaron* frère de Moïſe. Tertullien appelle cette arche *armarium Judaicum*, l'armoire des Juifs, d'où eſt venuë cette expreſſion, *être dans l'armoire de la Synagogue*, pour dire, *être dans le rang des Livres Divins & Canoniques* Quelques Theologiens qui n'ont point lû ce que c'étoit que l'*Aron*, ou l'*Arche* des Synagogues, ont avancé d'étranges choſes touchant cette *arche*. Scaliger même, tout habile Critique qu'il étoit, n'a point entendu le paſſage de Saint Epiphane, où il eſt parlé de l'*Aron*. Voyez le mot *Apocryphe*.

ARCHE, en tèrme de Marine, eſt la boëte de menuiſerie qui couvre la pompe, afin qu'elle ne ſoit point offenſée.

L'ARCHE DE DELFT. On appella de ce nom ſur la fin du XVIe ſiecle un vaiſſeau conſtruit à Delft, parce que comme l'*arche* de Noé, il marchoit ſans voiles & ſans rames, par le moyen de rouës cachées au dedans, que douze hommes faiſoient inceſſamment tourner, & dont le mouvement cauſoit celui du vaiſſeau. LARREY. T. II. p. 188.

ARCHE DE TRIOMPHE, ou ARCHE-TRIOMPHANTE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Sorte d'œillet. C'eſt un pourpre enfoncé ſur un blanc paſſable; ſon panache eſt gros, ſa fleur ronde & large, ſa plante délicate, abondante en marcotes, & facile à prendre racine; elle eſt ſujette aux taches blanches, comme à une èſpèce de gale qui s'attache à ſes fannes : elle vient de Lille.

ARCHE, tèrme de manége. C'eſt une partie du mords. Il ne faut point ſe ſèrvir de martingale attaché aux *arches* du mords. NEWC. C'eſt travailler les chevaux à faux, de le faire avec de fauſſes rênes attachées aux *arches* du mords : ſi vous les tirez, cela lâche la gourmette; ainſi le cheval ne ſera jamais bien affèrmi par ce moyen. IDEM.

ARCHÉALE, adj. m. & f. Tèrme de Chymie & de l'art hèrmétique. Ce qui eſt de l'Archée, ou ce qui appartient à l'Archée, c'eſt-à-dire, au feu que les Chymiſtes & les Philoſophes hèrmétiques croyent être au centre de la tèrre. Maladie *archéale*. Idées *archéales*. Voyez ARCHÉE.

ARCHÉE, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt ainſi que les Chymiſtes appellent le feu qu'ils s'imaginent être au centre de la tèrre pour cuire les métaux & les minéraux, & pour être le principe de la vie des vegétaux. Quelques-uns entendent par ce mot, un cèrtain eſprit univèrſel, répandu par-tout, & qui eſt la cauſe de tous les effèts de la nature. D'autres l'appellent l'ame du monde; d'autre le Vulcain, ou la chaleur de la tèrre. Ils diſent que tous les corps ont quelque portion de cette *archée*; & que lorſqu'il eſt corrompu, il produit les maladies qu'ils nomment archéales. Ils lui attribuent auſſi des idées qu'ils appellent à cauſe de cela archéales.

Ce mot apparemment vient d'*ἀρχὴ*, *principe*, parce que ce feu principe par excellence, eſt la cauſe de tous les effèts de la nature.

ARCHEGAYE, Machine de guèrre dont on ſe ſèrvoit autrefois, & qu'on jettoit ſur les ennemis. BOREL.

ARCHELET, ſ. m. petit arc. BOREL. C'eſt, comme l'on voit, un diminutif d'arc & d'archet.

ARCHER, ſ. m. Celui qui porte un arc, & qui en tire. *Sagittarius*. C'étoit autrefois une eſpèce de milice dont on ſe ſèrvoit à la guèrre. Maintenant elle n'eſt plus en uſage qu'en Orient, & chez les Peuples Barbares. Les Turcs ont encore des Compagnies d'*archers* dans leurs troupes. Il y a des bourgeois en pluſieurs villes qui s'exercent à tirer de l'arc & du mouſquet, de qui on peut dire, il y avoit tant d'*archers* qui diſputoient le prix, & tant de Mouſquetaires.

Ce mot vient d'*arcuarius*, ou plûtôt de *arquis*, que l'on a dit dans la baſſe Latinité. On trouve *arquites* pour des gens armez d'arcs, ou portans des arcs, dans les Actes de S Marcel rapportez par Bollandus, T. II. p. 14. On trouve auſſi *archerius* dans S. Antonin. Varron a dit que ce mot d'*archer* ſignifioit anciennement un brigand. M. Saraſin dans ſa Diſſertation ſur les Echets, lui donne la même ſignification, les Juriſconſultes entrent dans le même ſentiment. *L. Nec dum Cod. de pæn.* Autrefois on diſoit *archier* pour *archer*.

> *Et ſans les bons* Archiers *du bon Pays Anglois.*
> CHRON. DE BERT. DU GUESC.

Nos Auteurs qui ont traité de la Nobleſſe, diſent que les *archers* de la garde du Roi étoient nobles. Les *archers* de la garde du P. de Savoie ſont regardez comme tels. DEROCH. Voyez au mot ARME, quelles étoient les armes des *archers* en 1424.

On appelloit autrefois *Francs-archers*, des gens de guerre qui étoient exemts des impôts. Le *Franc-archer* de Bagnolet. C'eſt Charles VII. qui forma cette milice vèrs l'an 1448. Chaque Village de ſon Royaume s'engagea à lui équipper, ou à lui entretenir un *archer*, qui à condition de marcher en campagne quand l'ordre en viendroit, étoit affranchi de toutes tailles & ſubſides; & c'eſt à cauſe de cet affranchiſſement que ces ſoldats furent appellez *Francs-archers*. P. DAN. Loüis XI. caſſa les *Francs-archers* en 1481. & fit venir en France un grand nombre de Suiſſes à leur place. ID.

Aujourd'hui on appelle ſeulement un *Franc-archer*, une femme hardie, & qui a des manières d'homme; mais on ne le dit que des pèrſonnes de baſſe condition.

ARCHER, ſe dit aujourd'hui plus particulièrement de ceux qui accompagnent les Prevôts pour les captures, ou pour executer quelques ordres, quoiqu'ils ne portent que des hallebardes ou des carabines. *Tribuni capitalis ſatellites.* Les *archers* du Grand Prévôt de l'Hôtel, du Prévôt des Marchands. *Prætoris urbani ſatellites.* Les *archers* de la Ville. *Archers* du Guet. *Vigiles.*

ARCHERS des Pauvres. On appelle ainſi une ſorte de ſoldats à pied, qui ont ordre de prendre les pauvres qui mandient dans Paris, & de les mener aux Hôpitaux. *Satellites cogendis pauperibus præpoſiti.* Les Peuples les appellent par moquerie, les *archers* de l'écuelle. Il y a des Provinces où ils ſont appellez Chaſſe-Coquins, parce qu'ils ont principalement ordre de chaſſer hors des Villes policées tout ce qu'ils rencontrent de coureurs & de coquins mandians, en leur donnant pourtant un pain pour paſſer outre.

ARCHÈRE, ſ. f. Femme qui ſe ſèrt de l'arc & de la flèche, armée d'un arc pour aller à la chaſſe ou à la guerre.

> *Nous trouvons dans un parc de palmiers entouré,*
> *Près du Tigre mourant, un Chaſſeur déchiré,*
> *La même une ſuperbe & cruelle Panthère*
> *Luttoit contre une jeune & courageuſe* Archère. P. LE MOINE.
>
> *Mais le coup merveilleux qui l'*Archère *ſauva,*
> *Au veuvage, aux regrets, aux pleurs la reſerva.* ID.

ARCHEROT, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit Petit Archer. *Jaculator.* Les Poëtes donnoient autrefois cette epithete à Cupidon. Du Bartas en parle ainſi:

> *Qui d'un nain, d'un bâtard, d'un* Archerot *ſans yeux:*
> *Font, non un Dieutelet, mais le maiſtre des Dieux.*

ARCHET, ſ. m. Tèrme de Lutier. Ce qui ſèrt à tirer le ſon des violons, viules, poches, & autres ſemblables inſtrumens de Muſique, en le paſſant legerement ſur les cordes. *Plectrum.* Il eſt compoſé de trois pièces, dont la premiere eſt le baton ou le brin qui ſoutient le crin. La ſeconde eſt compoſée de 80. ou 100. brins de crin de cheval, ou de ſoie: & enfin d'une demi-roüe, qu'on appelle la *hauſſe*, qui ſèrt à entretenir les filets dans une tention convenable.

ARCHET, eſt auſſi un petit arc d'oſier ou cèrceau, qu'on met au deſſus des berceaux des enfans pour ſoutenir une couvèrture au deſſus de leur tête. *Vimen arcuatum.*

On dit figurément & proverbialement qu'un homme a paſſé ſous l'*archet*, lorſqu'il a paſſé par le grand remède, qu'il a été obligé de ſuer; & cela à cauſe de la manière dont eſt fait le bois de lit où on met coucher ces ſortes de malades.

ARCHET, ſe dit auſſi de l'outil qui ſèrt aux ouvriers qui travaillent ſur le bois & ſur les métaux, comme Tourneurs, Sèrruriers, Orfevres, &c. qui leur ſèrt à tourner ou à pèrcer leurs ouvrages. Il eſt compoſé d'une vèrge de fer, ou de baleine, qui font reſſort, & qui ſe bandent par le moyen d'une corde qu'on tortille autour de la beſogne pour la faire mouvoir en rond. On l'appelle auſſi *arçon*.

ARCHAT, eſt auſſi un tèrme de Maçon. Et par là on entend une petite ſcie faite ſeulement de fil de leton, de laquelle on ſe ſèrt pour ſcier toutes ſortes de pierres dures.

ARCHETYPE, ſ. m. Original, patron ſur lequel on dreſſe un ouvrage, ou une copie ſemblable. *Archetypus.* Les Philoſophes parlent du monde *archetype*, tel qu'il étoit dans l'idée de Dieu avant ſa création.

Ce mot eſt pur Grèc, & n'a d'uſage en François que quand il s'agit de Théologie ou de Philoſophie.

En la Cour des Monnoies on appelle *archetype*, l'étalon général des poids & meſures qui y eſt gardé, ſur lequel on étalonne les autres. Il eſt ainſi appellé par Bouteroüe.

ARCHEVEſCHÉ, ſ. m. Tèrme de Géographie. *Archiepiſcopatus.* C'eſt une cèrtaine étenduë de Pays, Province, ou Diocèſe, qui eſt ſous la Juriſdiction ſpirituelle d'un Prélat, qui a des Suffragans ſous lui. L'*Archevêque* de Paris n'a que quatre Suffragans. Il y a en France dix-huit *Archevêchez*.

ARCHEVEſCHÉ, ſe dit auſſi de la dignité d'Archvêque. *Dignitas Archiepiſcopalis.* De ſon revenu. *Archiepiſcopalis reditus, proventus.* Et de la maiſon qui y eſt attachée. *Archiepiſcopale Palatium.* Il a obtenu un *Archevêché*. Son *Archevêché* vaut tant de revenu. Il eſt logé à l'*Archevêché*.

ARCHEVEſQUE, ſ. m. Prélat Métropolitain qui eſt pourvû d'un Archevêché, qui a pluſieurs Suffragans ſous lui. *Archiepiſcopus.* L'*Archevêque* de Lion eſt Primat des Gaules: celui de Bourges d'Aquitaine. Au Concile d'Orléans tenu en 512. les Evêques ſignèrent ſelon l'ordre de leur réception, bien que quelques-uns priſſent le titre de Metropolitains, qui ne donnoit aucune prééminence. On ne connoiſſoit point encore la dignité d'*Archevêque*. Elle a été reconnuë fort tard dans l'Occident.

En Orient on ne trouve point la qualité d'*Archevêque* avant le Concile d'Éphèſe tenu en 321. ANDOQUE. *Hiſt. de Lang. p. 97.* Saint Athanaſe eſt le premièr qui ait employé le titre d'*Archevêque* en le donnant à Aléxandre ſon prédeceſſeur. S. Grégoire de Nazianze le donna auſſi à S. Athanaſe; mais ce n'étoit qu'un titre d'honneur, ſans avoir égard à leur Juriſdiction. On l'attribua particulièrement aux Evêques de Conſtantinople & de Jéruſalem. Dans la ſuite les Grècs donnèrent le nom d'*Archevêque* aux Evêques des grandes Villes, bien qu'ils n'euſſent aucun Suffragant dans leur Diocèſe. Le Metropolitain étoit le chèf de la Province, & avoit pluſieurs Suffragans ſous ſa Juriſdiction. Il n'y a rien de plus connu dans les Notices des Grècs modèrnes, que ces *Archevêques* ſans Suffragans, & differens des Patriarches & des Metropolitains. Au Concile d'Éphèſe Céleſtin & Cyrille ſont appellez *Archevêques*, l'un de Rome & l'autre de Jéruſalem. Au Concile de Calcedoine en 451. le titre d'*Archevêque* fut donné à Léon I. Evêque de Rome par les Grècs. Mais parmi les Latins, Iſidore de Seville eſt le premièr qui parle des *Archevêques*. Il diſtingue quatre ordres dans le gouvèrnement de l'Egliſe: Patriarches, *Archevêques*, Metropolitains & Evêques. Il ſoutient que les *Archevêques* preſidoient ſur les Mètropolitains. Ainſi le mot d'*Archevêque* n'étoit guère connu dans l'Egliſe Latine avant Charlemagne. Voyez Cujas ſur la Nuvelle XI. & Du Cange dans ſon Gloſſaire à ce mot. On trouve quelquefois *Archipolites* en Latin pour *Archevêque*. Où eſt cette fierté, diſois-je, qui n'en vouloit qu'au Pape, aux *Archevêques*, & aux Jeſuites? RACINE.

ARCHEVEQUE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une eſpèce d'œillet violet, ainſi appellé à cauſe de ſa couleur.

ARCHI. Ce mot ne ſe met jamais tout ſeul, mais il eſt fort ſignifiant quand il eſt joint avec d'autres, & il a la force d'un ſupèrlatif pour marquer quelque degré d'élevation. Il y en a des éxemples ci-devant, & ci-après. Mais il entre auſſi avec grace en la compoſition de pluſieurs autres mots factices: comme c'eſt un *archivilain*, ou *archipareſſeux*, un *archidévot*, un *archifou*, un *archipédant*, &c. pour dire, qu'un homme eſt très-vilain, très-pareſſeux, très-devot, très-fou. Ce mot ſe traduit en Latin par le ſupèrlatif de l'adjectif auquel il eſt joint. Mais toutes ces façons de parler, & pluſieurs autres que l'on peut faire de la ſorte, ne ſont bonnes que dans le ſtile ſimple & familier.

ARCHIACOLYTHE, ſ. m. Qui eſt au deſſus de l'Acolythe. *Archiacolytus.* C'étoit autrefois une dignité dans les Cathédrales, leſquelles étoient toutes diviſées en quatre ordres de Chanoines; ſavoir, les Prêtres, les Diacres, les Soûdiacres, & les Acolythes. Ils avoient chacun leurs chèfs. Celui de ces dèrniers s'appelloit *Archiacolythe*. Mais cette fonction n'eſt plus en uſage. Le Moine Michel dit qu'il y a encore un *Archiacolythe* dans l'Egliſe de Capouë.

ARCHICAMERIÉR, ou ARCHICHAMBELLAN, ſ. m. *Archicamerarius.* Officier de l'Empire. On appelle en Allemagne

Digitized by Google

Archichambellan, celui que nous appellons en France Chambellan. L'Électeur de Brandebourg eſt *Archicamérier* né de l'Empire; & par la diſpoſition de la Bulle d'Or, dans les Marches ou Proceſſions Impériales il porte le Sceptre de l'Empereur, & marche à côté gauche du Duc de Saxe. En d'autres cérémonies, il eſt à cheval comme les autres Electeurs, & porte à la main un baſſin avec un eſſui-main, & deſcendant de cheval il donne à laver à l'Empereur ou au Roi des Romains. Dans l'élection de l'Empereur il donne ſa voix le ſixiéme. Les Vicaires ou ſous Officiers de l'*Archicamérier*, ſont les Princes de Hohenzollèrn, qui ſont auſſi de la maiſon de Brandebourg. Voyez Imhoff *Notitia Procerum Imperii Lib. II. cap.* 8. *Lymnæus Enucleatus Lib. II.* c.10 De Prade, hiſt. d'Allemagne a. p. c. 4.

ARCHICHANCELIER, ſ. m. *Archicancellarius.* Hincmar l'appelle *ſummus Cancellarius*, Grand Chancelier, celui qui préſidoit à tous les Chanceliers ou Notaires, comme on diſoit autrefois; c'eſt-à-dire, à tous les Sécrétaires de la Cour ou du Palais. Cette charge a été ſur tout en uſage en France ſous les deux premières races & enſuite ſous les Empereurs de Gèrmanie. Comme ils eurent trois États, la Gèrmanie, l'Italie, & le Royaume d'Arles, ils eurent auſſi trois *Archichanceliers*; & c'eſt de là que ſont venus les trois *Archichanceliers* qu'il y a encore en Allemagne; car l'Archevêque de Mayence eſt *Archichancelier* de l'Empire en Allemagne; l'Archevêque de Tréves, l'eſt du Royaume d'Arles; & celui de Cologne, l'eſt d'Italie. Bèrnard de Malliackroth, dans un livre intitulé *De Archicancellariis Imperii Romani*, c'eſt-à-dire, des *Archichanceliers* de l'Empire Romain, p. 53. & ſuiv. a montré que ces trois Archevêques étoient *Archichanceliers* avant que d'être Électeurs; & Brower dans ſes Annales de Trêves, Liv. XVI. en rapporte l'origine au tems d'Othon le Grand, auſſi-bien que Kipping dans ſa nouvelle Méthode du Droit public, Liv. II ch. 6. & Du Cange après eux.

Il y a encore d'autres *Archichanceliers* que ces trois-là. L'Archevêque de Vienne en Dauphiné étoit *Archichancelier* du Royaume de Bourgogne, & Fréderic I. le confirma dans cette dignité par un diplome de l'an 1157. L'Abbé de Fulde étoit auſſi autrefois *Archichancelier* de l'Empire. Il y a un diplome de Charles IV de l'année 1358. qui confirme cet Abbé & ſes ſucceſſeurs dans cette dignité; & dès le tems de l'Empereur Lothaire, Bèrthos, Abbé de Fulde, prit cette qualité, comme l'ayant reçuë de ſes prédéceſſeurs. M. Archon, dans ſon Hiſt. Eccleſ. de la Chapelle des Rois de France, dit que le nom d'*Archichancelier* ceſſa vèrs le commencement de la troiſiéme Race. Voyez le Gloſſaire de Du Cange, l'*Orbis Politicus* d'Hornius, & Imhoff, Liv. II. chap. 3. & 4.

ARCHICHANTRE, ſ. m. Celui qui eſt au deſſus des Chantres qui eſt comme le chèf des Chantres: il y a quelques Egliſes où il y a un *Archichantre*. *Archicantor.*

ARCHICHAPELAIN, ſ. m. *Archicapellanus.* C'eſt le nom que l'on donnoit autrefois au Grand Aumônier de France. On l'appelloit auſſi quelquefois Chapelain abſolument, & ſignifioit par éxcellence & par antonomaſe, le grand Chapelain du Palais, dit Rouillard dans ſon livre intitulé, *le Grand Aumônier de France.* C'eſt au Grand Aumônier, comme *Archichapelain*, d'avoir la ſurintendance du Chœur pour ce qui eſt du chant, de la Muſique ou Pſalmodie, & dirèction du Sèrvice Divin qui doit être célèbré devant le Roi, des côtez duquel il eſt inſéparable. ROUILLARD. La charge de l'*Archichapelain* avoit beaucoup d'affinité avec celle du Grand Chancelier: on trouve même des Prélats qui ſignent indifféremment *Archichapelain* ou Archichancelier. Ce qui fait croire à quelques Savans que ſous la première & la ſeconde Race de nos Rois, c'étoit la même choſe. Le IIe Concile de Châlons en 813. Can. 44. le leur défendit. Strabon dit qu'ils connoiſſoient des affaires des Clèrcs. C'étoit à eux à donner la bénédiction à la table du Roi. M. de Laurière, dans ſes Notes ſur Ragueau, remarque que le mot *Capella* ſignifioit au tems de la baſſe Latinité, non ſeulement une Chapelle, mais auſſi le lieu où l'on expédioit les lettres du Roi; d'où il eſt arrivé que le Chancelier a été appellé *Archichapelain.* Mr Archon, dans ſon Hiſtoire Eccleſ. de la Chapelle des Rois de France, dit que les grands noms d'*Archichapelain* & d'Archichancelier, & les autres ſemblables, ceſſèrent d'être en uſage au commencement de la troiſiéme Race. On vit cependant revivre ce titre d'*Archichapelain*, comme l'a remarqué le même Auteur ſous Henri I. en la pèrſonne de Baudoüin, qui étoit en même tems Chancelier, & qui fut enſuite Évêque de Noyon.

ARCHIDIACONAT, ſ. m. *Archidiaconatus.* Office de l'Archidiacre. Il y a pluſieurs *Archidiaconats* dans les Chapitres des Egliſes Cathédrales.

ARCHIDIACONÉ, ſ. m. Cèrtaine partie d'un Diocèſe qui eſt ſujette à la viſite d'un cèrtain Archidiacre. *Diœceſeos pars Archidiaconi viſitationi ſubjecta.* Il y a tant de Parroiſſes dans cet *Archidiaconé.*

ARCHIDIACRE, ſ. m. Supérieur Eccléſiaſtique qui a droit de viſite ſur les Cures d'une cèrtaine partie d'un Diocèſe. *Archidiaconus.* Le Grand *Archidiacre* de Paris eſt celui qui a le premier Archidiaconé. L'*Archidiacre* étoit autrefois le premier & le plus ancien des Diacres. On ne le connoiſſoit point avant le Concile de Nicée. Sa fonction eſt devenuë depuis une dignité qui a été même préférée à celle des Prêtres. C'étoit le premier Miniſtre de l'Evêque pour toutes les fonctions extérieures, particulierement pour l'adminiſtration du temporel. Il avoit ſoin de l'ordre & de la decence de l'Office Divin, & de l'ornement des Egliſes. Il avoit la dirèction des pauvres, & veilloit à la corrèction des mœurs, c'eſt pourquoi on l'appelloit *la main & l'œil* de l'Évêque. Ce pouvoir mit bien-tôt l'*Archidiacre* au deſſus des Prêtres qui n'avoient que des fonctions ſpirituelles. Il n'avoit pourtant aucune juriſdiction ſur eux juſqu'au ſixiéme ſiécle; mais il devint bientôt leur ſupérieur, même de l'Archiprêtre. Après le dixiéme ſiecle, les *Archidiacres* furent regardez comme ayant juriſdiction de leur chèf, avec pouvoir même de déléguer des Juges. Dans la ſuite pour affoiblir leur puiſſance on les multiplia, ſur tout dans les Diocèſes de plus grande étenduë. Celui qui avoit ſon diſtrict dans la ville épiſcopale, prit la qualité de *Grand Archidiacre.* FLEURY. Il avoit auſſi la garde du tréſor de l'Egliſe, & Juriſdiction comme les Officiaux. Il faiſoit la viſite dans les Parroiſſes du Diocèſe où l'Évêque l'envoyoit; & c'eſt maintenant la ſeule fonction qui lui reſte. Il n'a qu'une Juriſdiction momentanée & paſſagère, & un droit de corrèction legère en faiſant ſa viſite. On a tranſporté à l'Official toute la Juriſdiction contentieuſe. En tant qu'*Archidiacre*, il ne peut plus éxèrcer ſa fonction de Juge de l'Evêque. Il eſt vrai qu'en cèrtains Diocèſes, l'*Archidiacre*, ſoit par titre, ſoit par poſſeſſion immémoriale, s'eſt conſèrvé le droit d'avoir un Official, Appariteurs & autres marques de Juriſdiction. Mais hors ces cas ſa Juriſdiction eſt reſtreinte à des cauſes légères. Chez les Grècs l'*Archidiacre* doit lire l'Evangile, ou nommer quelqu'un qui le liſe lorſque l'Evêque officie. L'*Archidiacre* eſt auſſi appellé quelquefois *Archilévite.* Voyez les Mémoires du Clèrgé, Tom. 2. & 3. & de la Gueſſière, Tom. 3.

Il y a un ancien provèrbe, qui pour déſigner un homme bien crotté, dit qu'il eſt crotté en *Archidiacre*, parce que les *Archidiacres* faiſoient alors leurs viſites à pied, & en toutes ſaiſons.

ARCHIDRUYDE, ſ. m. Le Chèf des Druydes ou Prêtres Gaulois. *Princeps Druydarum.* Toutefois l'*Archidruyde* & ſouverain Pontife des Bourguignons, homme fort âgé & de prudence ſingulière, prenant la parole, leur dit. D. S. Jur.

ARCHIDUC, ſ. m. *Archidux.* Celui qui a une qualité, une prééminence & une autorité qui l'éleve au deſſus des autres Ducs. L'*Archiduc* d'Auſtraſie, eſt un titre fort ancien, & en uſage dès le tems de Dagobèrt. Il y a eu auſſi des *Archiducs* de Lorraine & de Brabant. L'Autriche fut érigée en Marquiſat par Othon, ou Henri I. & en Duché par Fréderic I. en 1156. Mais on ne ſait pas trop bien ni en quel tems, ni pourquoi on lui donna le titre d'Archiduché. On prétend que Fréderic IV. eſt le premier qui a pris la qualité d'*Archiduc* d'Autriche. Voyez Du CANGE. D'autres diſent que Maximilien I. donna l'an 1459. à l'Autriche le titre d'*Archiduché*, auquel il attribua de beaux privileges, dont les principaux ſont, que les *Archiducs* ſeront cenſez avoir reçu l'inveſtiture de leurs États lorſqu'ils l'auront demandée trois fois; qu'ils ne pourront être deſtituez de leurs tèrres par l'Empereur, ni par les États de l'Empire: qu'ils éxèrceront la juſtice dans leurs tèrres ſans appel; qu'ils ſeront Conſeillers nez de l'Empereur; qu'on ne reglera aucune affaire de l'Empire ſans leur participation; & enfin qu'ils pourront créer des Comtes, des Barons, & des Gentilshommes dans tout l'Empire.

ARCHIDUCHÉ, ſ. m. Tèrre qui eſt érigée ſous ce titre, & qui donne à celui qui la poſſède un rang ou qualité au deſſus des autres Ducs. *Archiducatus.*

ARCHIDUCHESSE, ſ. f. La femme ou la veuve d'un Archiduc, ou celle qui poſſède en titre un Archiduché. *Archiduceſſa.* L'*Archiducheſſe* d'Inſpruch.

ARCHIDUCHESSE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet violet ſur un blanc paſſable, fort rond, de médiocre largeur, éleve à Lille.

ARCHIÉCHANSON, ſ. m. *Archipincerna.* Officier de l'Empire. Grand Échanſon de l'Empire. Le Roi de Bohême eſt *Archiéchanſon* de l'Empire. Il a pour Vicaire l'Échanſon héréditaire de Limpurg. Sa fonction eſt de préſenter à l'Empereur la première coupe quand il tient la Cour Impériale. Il n'éxèrce point cette fonction avec la Couronne Royale, à moins qu'il ne le veüille lui-même. Il la fait après que tous les autres Électeurs ont rempli les leurs : cependant dans les Proceſſions, ou Marches ſolennelles, il ſuit immédiatement l'Empereur ; & dans les ſéances il eſt à ſon côté droit après les Électeurs de Mayence & de Cologne. Dans l'élection de l'Empereur il donne ſa voix le troiſieme ; mais il n'a point de part aux Capitulations, ni aux autres aſſemblées des Électeurs. Voyez Imhoff, *Notitia Imp. Proc. Lib. II. c. 5.*

ARCHI-ÉCUYER TRANCHANT, ou Archi-Maître d'Hôtel. Grand-Maître d'Hôtel, *Archidapifer*. Officiér de l'Empire. C'eſt l'Électeur de Bavière qui a cette charge depuis l'an 1623. que Frederic II. le fit Électeur ; ce qui fut confirmé en 1648. par la paix d'Oſnabrug. Le Palatin du Rhin a prétendu que cette charge étoit une annéxe de ſon Palatinat & non pas de l'Électorat ; mais il s'en eſt déſiſté. Voyez Imhoff. *Not. Imp. Proc. Lib. II. c. 6.*

ARCHIÉPISCOPAL, ALE, adj. Prononcez *arkiépiſcopal*, qui appartient à l'Archevêque, qui regarde l'Archevêque. *Archiepiſcopalis.* Le Palais *archiépiſcopal*. Benéfice *archiépiſcopal*. Mitre *archiépiſcopale*. Juriſdiction *archiépiſcopale*.

Ce mot vient de deux mots Grècs *ἀρχὸς, ἐπίσκοπος*, qui ſignifient *Principe & Evêque*.

ARCHIÉPISCOPAT, ſ. f. Prononcez *arkiépiſcopat*. *Archiepiſcopatus*. C'eſt la dignité de l'Archevêque, mais comme ce mot eſt un peu vieux, on ſe ſert ordinairement de celui d'Archevêché.

ARCHIÉRARQUE, ſ. m. *Archierarchus*. Chéf de la Hierarchie, Chéf de l'Egliſe. C'eſt un nom que l'on a donné quelquefois au Pape, comme au Chéf de l'Egliſe. Fridegode, qui écrivoit en vèrs la vie de S. Wilfride dans le dixième ſiecle, l'appelle ainſi.

ARCHIÈRE. Ce mot eſt hors d'uſage, il ſignifie *carquois* ou *bandoulière*. BOREL.

Ja nel beſaſſe pour l'archière.
Ne pour l'arc, ne pour le brandon. R. DE LA ROSE.

ARCHIÈRE, ſelon la Colombière, ſignifie auſſi le flanc ou le trou des murailles par leſquels on jettoit autrefois des flèches.

ARCHIEUNUQUE, ſ. m. *Archieunuchus*. C'eſt-à-dire, chéf des Eunuques. L'*Archieunuque* étoit un des principaux Officiers de la Cour de Conſtantinople ſous les Empereurs Grècs. Il eſt parlé de l'*Archieunuque* dans les Auteurs qui ont écrit l'hiſtoire Byzantine.

ARCHI-IMPRIMEUR, ſ. m. eſt un titre qu'a porté Chriſtophe Plantin, Imprimeur à Anvèrs, que le Roi Philippe II. lui donna de ſon propre mouvement. *Archilibrarius. Architypographus.*

ARCHILÉVITE, ſ. m. *Archilevita*. Voyez ARCHIDIACRE : c'eſt le même : il n'y a que le dernièr qui ſoit en uſage en François, ni même communément en Latin.

ARCHILOQUIEN, *Archiloquius*. Tèrme de Poëſie. On appelle vèrs *archiloquiens* des vèrs dont Archiloque eſt l'inventeur : ils ont ſept piéds, dont les quatre premiérs ſont ordinairement dactiles, & quelquefois ſpondées, les trois dèrniers ſont trochées. Par exemple,

Solvitur acris hyems gratâ vice veris & Favoni. HORACE, Liv. I. Od. 4.

On appelle auſſi ces vèrs dactyliens, à cauſe des quatre dactiles qu'ils ont au commencement. On mêle ordinairement des vèrs iambes de ſix piéds moins une ſyllabe, altèrnativement avec les vèrs *archiloquiens*, comme a fait Horace dans l'Ode que nous avons citée. Voyez la nouvelle Méthode ; la Preface du P. Jouvency ſur Horace & Deſpautère.

ARCHIMANDRITE *Archimandrita*. Mot Grèc, qui ſignifie Supérieur d'un Monaſtère, & ce que nous appellons *Abbé*. Covarruvias, dans ſon Dictionnaire Eſpagnol, dit qu'*Archimandrite* eſt la même choſe *que chef du troupeau* ; enſorte que ſelon cette ſignification générale, il pourroit s'étendre à tous les Supérieurs Eccleſiaſtiques. Et en effet on a donné quelquefois ce nom à des Archevêques, même chez les Latins. On le trouve en ce ſens dans la vie de S. Sévère, Evêque de Ravenne. Voyez *Acta Sanct. Febr. T. I. p.* 84. & 85. Mais il ne ſignifie proprement chez les Grècs, où il eſt fort commun, que le chéf d'une Abbaye. Macri a remarqué dans ſon *Hierolexicon*, que cette dignité ſe conſerve encore aujourd'hui à Meſſine dans une Egliſe de Chanoines où il y avoit auparavant des Moines Grècs de l'Ordre de S. Baſile, & qui a été érigée en commande par les Rois d'Eſpagne. Quoique ce mot ſoit Grèc, Mr Simon dans ſes notes ſur le voyage du Mont-Liban, p. 319. croit qu'il vient originairement de la langue Siriaque, au moins pour ce qui eſt de *mandrite*. Il prétend que *mandra*, qui ſignifie dans le Grèc une *étable*, ou lieu où l'on enfèrme des bêtes, & par métaphore un Monaſtère, tire ſon origine de *dur*, qui ſignifie en Chaldéen & en Syriaque, *demeurer, habiter* ; d'où l'on a fait *medar, demeure, habitation* ; & c'eſt de là que les Grècs ont formé leur *mandra*, qui ſignifie métaphoriquement un Monaſtere, & *mandrites* dans la même langue ſignifie, ſelon la même métaphore, *un Moine*. Les Arabes ſe ſèrvent auſſi de ce mot qu'ils ont pris des Syriens ; enſorte que *mandrite* n'eſt autre choſe chez ces nations qu'un ſolitaire qui demeure dans ſa petite cellule ; & celui qui étoit le chéf de ces Moines prenoit la qualité d'*Archimandrite*, c'eſt-à-dire, de chéf & de maître des Solitaires. On a dit auſſi en Grèc *Ἀρχιμανδρίτισσα*, d'où l'on a formé *Archimandritiſſa*, comme de *Abbas* on a fait *Abbatiſſa, Abbeſſe*.

ARCHIMARÉCHAL, ſ. m. *Archimareſchallus*. Officier de l'Empire, Grand Maréchal de l'Empire. L'*Archimaréchal* de l'Empire eſt l'Électeur de Saxe. En cette qualité il marche immédiatement devant l'Empereur, & porte l'épée de l'Empereur nuë. Dans les Diétes ſolennelles de l'Empire, on met devant l'Hôtel où elles ſe tiennent, un monceau d'avoine auſſi haut que le poitrail ou la ſelle de ſon cheval, & tenant en main une baguette d'argent & une meſure de même métail, il remplit celle-ci d'avoine & la donne au premier Officier qui ſe préſente ; il plante ſon baton d'argent dans l'avoine & ſe retire. Voyez Imhoff, *Not. Imp. Proc. Lib. II. ch. 7.*

ARCHIMIME, ſ. m. *Archimimus*. Ce mot vient du Grèc *ἀρχὴ*, & *μῖμος*, *Mime*, qui vient de *μιμέομαι*, *j'imite*. *Archimime* eſt la même choſe qu'Archibouffon, Maître bouffon. Les *Archimimes* étoient chez les Romains des gens qui contrefaiſoient les manières, les geſtes, la parole des pèrſonnes mortes & vivantes. Les *Archimimes* ne furent d'abord employez que ſur le théâtre, on les admit enſuite dans les feſtins, & enfin dans les funérailles où ils marchoient après le cèrcueil, contrefaiſant celui que l'on conduiſoit au bucher. Suétone rapporte qu'aux obſeques de Veſpaſien, l'*Archimime* Favon qui le contrefaiſoit, ayant demandé à ceux qui avoient ſoin de la cérémonie, combien elle couteroit, & ceux-ci lui ayant répondu, cent mille ſeſtèrces : Donnez-moi cent ſeſtèrces, & jettez-moi dans le Tibre. Il vouloit marquer l'avarice du Prince mort. Caſaubon croit auſſi que ce fut un *Archimime* que celui qui ſous Tibère voyant paſſer un mort, le chargea d'aller dire à Auguſte qu'on ne donnoit point encore les legs qu'il avoit faits au peuple. Tibère l'ayant fait venir, lui fit payer le legs d'Auguſte, & l'envoya au ſupplice, en lui ordonant d'aller dire à Auguſte qu'on payoit ſes legs. Ces *Archimimes* prenoient des maſques dans les funérailles, & Licet dans ſon ouvrage des Lampes des Anciens, Liv. VI. ch. 7. & 8. expliquant une lampe où il y a un maſque la bouche béante, prétend que c'eſt un maſque d'*Archimime*. Baudouin en a fait auſſi graver pluſieurs dans ſon livre *De calceo*, ch. 6. Mr de Tillemont a évité de dire *Archimime*, il dit Comédien. Dans les funérailles de Veſpaſien, le Comédien qui le repréſentoit, &c. hiſt. des Emp. T. II. p. 42.

ARCHIMINISTRE, ſ. m. Premier Miniſtre d'un Prince ou d'un État. *Primus Adminiſter*. Charles le Chauve ayant déja déclaré Boſon Vice-Roi en Italie, ſous le titre de Duc, il le fit encore ſon premier Miniſtre, ſous celui d'*Archiminiſtre*, compoſé du Grèc *ἀρχὴ*, & du Latin *miniſter*. CHORIER, p. 687. Ce tèrme au reſte n'eſt point en uſage, il faut dire premier Miniſtre. Les Cardinaux de Richelieu & Mazarin ont été Premiers Miniſtres, & non point *Archiminiſtres*.

ARCHIMONASTERE, ſ. m. *Archimonaſterium*. C'eſt un nom qu'on donne à quelques monaſtères célèbres pour les diſtinguer. Les monaſtères de Cluny, de Savigny, & quelques autres ſont appellez *Archimonaſtères* dans quelques chartes.

ARCHINOTAIRE, ſ. m. C'eſt-à-dire, Chéf des Notaires, ou Sécrétaires du Roi. *Archinotarius*. Ce nom, auſſi-bien que celui d'Archichapelain, s'eſt donné autrefois aux Chanceliers de France.

ARCHIPEL, ou ARCHIPÉLAGE, ſ. m. *Archipelagus, Ægeum mare*. Tèrme de Géographie. Étenduë de mèr entrecoupée par un très-grand nombre d'iſles. Les Anciens n'ont guères connu que l'*Archipel* des Grècs où ſont les Iſles de la mèr Égée, entre l'Aſie, la Macédoine & la Grèce, que les Turcs appellent *mèr blanche*, pour l'oppoſer au Pont Euxin, qu'ils appellent *mèr noire*, & que les Matelots François nomment la forêt des Larrons, parce que ces Iſles ſont la retraite des Pirates.

Depuis les Geographes ont appellé l'*Archipélage* de S. Lazare, le grand nombre d'Iſles qui eſt aux Indes vèrs les côtes de Malabar & de Malaca. Enſuite on a découvèrt l'*Archipelage* de Méxique ; l'*Archipélage* des Maldives où il y a plus de 12000. Iſles, diviſées en treize Provinces ou Gouvèrnemens, qu'on appelle ſur les lieux, *Atollons* : l'*Archipélage* des Philippines, où on dit qu'il y a onze mille Iſles, dont les principales obéïſſent au Roi d'Eſpagne,

Digitized by Google

gne. Il y a encore l'*Archipélage* des Molucques, des Célèbes, des Amboines, des Papons, del Moro, des Larrons, qui eſt le même que celui de S. Lazare, de Chilve, & de la nouvelle Yorck. Ces deux dèrniérs, auſſi bien que celui de Méxique, ſont de l'Amérique, les autres de l'Aſie. MATY. Quelques Dictionnaires écrivent *Archipelague*, au lieu d'*Archipélage*; ni l'un ni l'autre n'eſt de l'uſage ordinaire; on dit *Archipel*.

Ce mot d'*Archipélage* vient par corruption de *Ægeopelague*, c'eſt-à-dire, la mèr Egée, qu'on a dit auſſi par corruption de *Ἁγιοπέλαγος*, ou *mèr Sainte*, qui eſt le nom que les Grècs ont donné originairement à cette mèr à cauſe des Iſles Cyclades pour leſquelles ils avoient une grande vénération.

ARCHIPÉRE, ſ. m. *Archipater*. Ce titre s'eſt quelquefois donné à un Archevêque; mais il n'eſt point en uſage en François.

ARCHIPÉRACITE, ou **ARCHIPHÉRACITE**, ſ. m. *Archiperacita*, *Archipheracita*; *Scripturæ Explanator*. C'eſt le nom d'un Officier dans les Académies des Juifs. L'*Archiphéracite* n'étoit pas le même que le Chéf de la Synagogue, appellé *Archiſynagogus*, comme l'a écrit Grotius, & comme le diſent quelques Dictionnaires qui l'ont copié. Il étoit le premiér ou le chéf de ceux qui avoient la charge de lire & d'expliquer, de proféſſer dans les Ecoles. C'eſt de là que vient le nom d'*Archiphéracite*, compoſé du mot Grèc *ἀρχὴ*, qui marque le Chéf, & du mot Hébreu ou Chaldéen, פרק, *pherak*, qui entre autres ſignifications a celle de *diviſer*, *partager*; d'où le forme פרק, *pherek*, qui ſignifie une *diviſion*, *partage*, Chapitre d'un Livre. Il a auſſi celle de réſoudre, dans le ſens que nous diſons réſoudre une difficulté. De ces ſignifications le nom פרק, *pherek*, a pris celle de réſolution dans le ſens que nous diſons réſolution d'une difficulté, réſolution d'un cas de conſcience, celle de doctrine, l'action d'enſeigner, de profeſſer, ou comme l'on dit en quelques Corps, de lire dans une Ecole publique. Ainſi les *Pirke aboth*, & les *Pirke* de R. Eliezér, ne ſont point les lectures & les explications que les anciens Docteurs ou R. Eliezér ont fait de l'Ecriture dans les Synagogues; mais leur doctrine, leurs réſolutions, leurs déciſions, les enſeignemens qu'ils ont donnez à leurs diſciples. De ce mot pris en ce ſens s'eſt fait par les Juifs Helléniſtes, & dans une forme Grècque celui de *Pheracita*, Pheracite, c'eſt-à-dire, celui qui enſeigne dans une Ecole publique; un Proféſſeur, & comme quelques Communautez diſent, un Lecteur. Ainſi l'*Archiphéracite* étoit le Chéf des Proféſſeurs dans les Ecoles ou Académies des Juifs. Je ne trouve point qu'on l'ait dit par raport aux Synagogues. A la vérité les Juifs appellent פרק, *pherek*, ce que nous appellons vèrſet de l'Ecriture; mais ils n'appellent pas pour cela la lecture ou l'explication de l'Ecriture, *pherek*; ils ſe ſèrvent du mot קריאה, *Kerta*, pour exprimer la lecture de l'Ecriture, & de פירוש, *Peruſch*, ou דרש, *deraſch*, pour en ſignifier l'explication.

ARCHIPOETE. *Archipoëta*, eſt un nom qu'on a donné en quelques lieux à quelques Poëtes; mais le plus ſouvent par dériſion; comme on fit du tems de Léon X. au Poëte Baraballi de Gayette, à qui on donna les honneurs du triomphe qu'on avoit accordé autrefois au Poëte Pétrarque; & on le promena par la ville, couronné de lauriers, & monté ſur un Eléphant. Mais ce fut pour ſe moquer de lui; car c'étoit un mauvais faiſeur de vèrs, de déviſes & d'inſcriptions, qui avoit obtenu un privilége excluſif, qui portoit défenſes à toute autre pèrſonne d'en faire. Il en eſt parlé dans Famianus Strada, & dans les Anècdotes de Florence de Varillas. On a vu en France de pareils Ridicules qui ont obtenu de ſemblables privilèges.

ARCHIPOMPE, ſ. f. Tèrme de Marine. *Antlia primaria*. C'eſt le puits du navire, ou une pompe placée autour du grand mât, au lieu le plus creux du vaiſſeau, où s'écoulent les eaux pour les vuider. Elle eſt garnie de brigueballes ou bacules, vèrges, heuſes, jouets, &c.

ARCHIPREſTRE, ſ. m. Curé ou Prêtre, qui dans cèrtains Diocèſes eſt prépoſé au deſſus des autres, principalement pour l'Office ſacèrdotal. *Archipresbyter*. Anciennement l'*Archiprêtre* étoit la premiére pèrſonne après l'Evêque. Il étoit ſon Vicaire pendant ſon abſence pour les fonctions intérieures. Il avoit le prèmier rang dans le Sanctuaire, & l'inſpèction ſur tout le Clèrgé. Dès le VI^{e} ſiécle on voit pluſieurs *Archiprêtres* dans un Diocèſe; on les appelloit auſſi *Doyens*. On diſtinguoit (au IV^{e} ſiécle) deux ſortes de Paroiſſes, les moindres titres, gouvèrnez par de ſimples Prêtres; & les plebes ou Egliſes baptiſmales gouvèrnées par les *Archiprêtres*, qui outre le ſoin de leurs Paroiſſes, avoient encore l'inſpèction ſur les moindres Cures, & rendoient compte à l'Evêque, qui gouvèrnoit par lui-même l'Egliſe Matrice ou Cathédrale. Le Concile de Paris (en 850.) ordonne aux *Archiprêtres* de viſiter tous les Chéfs de famille, afin que ceux qui ſont des péchez publics faſſent pénitence publique; pour les péchez ſécrets il ſe confèſſeront à ceux qui ſeront choiſis par l'Evêque ou l'*Archiprêtre*. FLEURY. Chez les Grècs l'*Archiprêtre* préſide au Chœur qui eſt à gauche quand l'Evêque officie, il donne la communion au Patriarche, & la reçoit de lui. Il a la première place par tout dans l'Egliſe après l'Evêque. Il a la même autorité que le Chorévêque; & dans les Iſles qui ſont ſous la domination des Vénitiens, il fait des lècteures, & juge en matière Eccléſiaſtique; il a autorité ſur les Prêtres en l'abſence de l'Evêque. Voyez dans l'Euchologe de la manière d'établir un *Archiprêtre* chez les Grècs. Voyez auſſi les notes du P. Goar ſur l'Euchologe. Preſentement le titre d'*Archiprêtre* n'eſt plus guère qu'un titre ſans fonction, affècté à cèrtains Curez. FLEURY. Il y a à Paris deux *Archiprêtres*, celui de la Magdelaine, & celui de S. Severin, ainſi nommez, à cauſe qu'ils ſont les plus anciens de la Ville.

ARCHIPRÊTRÉ, ſ. m. *Archipresbyteratus*. Il y en a qui diſent Archiprévèré, ou plutôt Archiprevré. Et c'eſt ſi l'on en croit M. Chatelain, l'uſage en Bèrri; c'eſt-à-dire, que c'eſt le *t* qui s'y éclipſe, & non pas le *b* comme ailleurs. On le dit auſſi en Nivèrnois; du moins Coquille dans ſon hiſtoire du Nivèrnois dit toujours Archiprévèré; mais il eſt inſupportable. D'autres diſent Archipreſbitérat; mais il eſt moins uſité qu'*Archiprêtré*. C'eſt la dignité, la charge, le bénéfice de l'*Archiprêtre*. Il a conféré l'*Archiprêtré* de Gignac vacant par mort. PATR.

ARCHIPRIEUR, ſ. m. *Archiprior*. Ce titre s'eſt donné autrefois au Grand Maître de l'Ordre des Templiérs.

ARCHIPRIEURE, & vulgairement **ARCHIPRIEUSE**, ſ. f. C'eſt la qualité que l'on donne en Bourgogne à la Supérieure des Religieuſes de Lancharre. Iſabeau du Bie fut *Archiprieuſe* de Lancharre. Lequel mot d'*Archiprieuſe* eſt rare, & provenu, comme j'eſtime, d'autant qu'elle a d'autres Sanctimoniales ſous elle, nommément le Prieuré du Paley. D. S. JUL.

ARCHIPRIEURÉ, ſ. m. Ce mot ſe confond avec *Archidiaconé*. C'eſt une partie d'un Diocèſe ſur laquelle un Archidiacre ou un Archiprêtre a viſite ou inſpection: comme dans le Diocèſe de Xaintes on appelle *Archiprieurez*, ce qu'on appelle dans les autres *Archidiaconez*. Il y en a pluſieurs autres exemples dans le Pouillé des Bénéfices.

Quelques-uns ont appellé *Archiprieurez*, les Prieurez qui en ont d'autres ſous eux. Il y avoit autrefois des *Archiprieurs* ſéculiers, qui étoient la même choſe que les Archiprêtres.

ARCHISENECHAL, ſ. m. Grand Sénéchal, Grand Maître de la Maiſon d'un Prince. *Archiſeneſcallus*, *Archiſeſcallus*, *Magnus Dapifer*, *Inſertor Dapium*. C'eſt une qualité qu'ont porté les Dauphins. Humbèrt II. ajoûtoit à ſes titres celui d'*Archiſénéchal* des Royaumes de Vienne & d'Arles, n'ayant pû ſe contenter du nom ſimple de Sénéchal des mêmes Royaumes, que les Barons de la Tour ſes Ancêtres avoient porté par la conceſſion des Empereurs. VALBONNET. Dans un acte de 1338. le même Humbèrt eſt appellé *Archiſénéchal* pèrpétuel des Royaumes de Vienne & d'Arles, & il eſt dit qu'il eſt du devoir de l'*Archiſénéchal* de veiller à la conſervation des droits de l'Empire dans ces Royaumes. Voyez M. le Pr. Valbonnet, *Hiſt. de Dauph.* p. 104.

ARCHITÈCTE, ſ. m. Qui ſait l'art de bâtir; celui qui donne les plans & les deſſeins d'un bâtiment, qui en conduit l'ouvrage, & qui commande aux Maçons, & aux autres ouvriérs qui travaillent ſous lui. *Architectus*. Vitruve a été le prémiér des *Architèctes*. Puiſqu'il eſt dit que Caïn bâtit une ville, on pourroit le regarder comme le premier. Si l'adreſſe humaine peut quelquefois imiter la nature, que ne peut point le ſouverain *Architècte* du monde? On appelle auſſi *Architèctes* de vaiſſeaux, ceux qui bâtiſſent les grands navires.

Ce mot vient du Grèc *ἀρχὸς*, *Prince* ou *Maître*, & *τέκτων*, qui ſignifie un *Ouvrier*. L'*Architècte* eſt le maître de ceux qui travaillent au bâtiment: c'eſt lui qui conduit l'ouvrage.

ARCHITECTE, ſe dit auſſi d'un Entrepreneur de bâtiment à forfait, & qui les doit rendre parfaits, & la clèf à la main & les eaux dehors. *Redemptor*.

On dit auſſi ironiquement, c'eſt un grand *Architècte* de fourbes, en parlant d'un trompeur.

ARCHITÈCTONOGRAPHIE, ſ. f. Ce mot eſt Grèc, & ſignifie la déſcription des bâtimens, des temples, des arcs de triomphe, des théâtres, des pyramides, des obéliſques, des bains, des aquéducs, des ports, des machines de guèrre anciennes. *Architectonographia*. Palladio, Pietro, Bellori, & Sandrat de Nurembèrg ont traité de l'*Architèctonographie*.

ARCHITÈCTURE, ſ. f. L'art de bien bâtir. *Architectura*. L'*Architècture civile*, eſt la ſcience de bâtir pour la néceſſité des particuliérs ou pour l'ornement des Villes. L'art de bâtir eſt un des premiérs arts que les hommes ayent mis en pratique. La néceſſité de ſe mettre à couvèrt des injures de l'air a d'abord fait inventer l'*Architecture*. Les Romains apprirent des Grècs l'excellence de l'*Architècture*. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de recommandable que leur ſolidité & leur grandeur, parce qu'ils ne reconnoiſſent que l'Ordre Toſcan. Mais la bonne *architècture* ſe trouva dans un état floriſſant ſous Auguſte. La magnificence de ce Prince fit éclater tout ce que cet art a de plus excellent; & il fit élever un grand nombre de beaux édifices dans tous les lieux de ſon Empire. Tibère n'eût pas le même goût, & négligea fort la culture des beaux arts. Néron parmi la foule effroyable de ſes vices, eut une grande paſſion pour les bâtimens; mais le luxe & la diſſolution y eurent plus de part qu'une véritable magnificence. Apollodore excella dans l'*architècture* ſous Trajan, & mérita la faveur de cet Empereur. Ce fut lui qui éleva la fameuſe colonne de Trajan, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Dans la ſuite l'*architècture* déchut beaucoup de la perfèction où on l'avoit vuë. Les ſoins & la magnificence d'Aléxandre Sévère la ſoutinrent quelque tems: mais elle ſuivit la décadence de l'Empire Romain, & retomba dans une corruption, d'où elle n'a été tirée que douze ſiécles après. Les ravages des Viſigoths dans le V^e ſiécle abolirent les plus beaux monumens de l'antiquité. Dans les ſiécles ſuivans l'*architècture* devint ſi groſſière, que l'on n'avoit aucune intelligence du deſſein qui en fait toute la beauté. On ne penſoit qu'à faire des ſolides bâtimens. Charlemagne n'oublia rien pour relever l'*architècture*. Les François s'employèrent à cet art avec un ſuccès extraordinaire, auſſi-tôt que Hugues Capet fut monté ſur le trône. Son fils Robèrt le cultiva de même; & enfin, autant que l'ancienne *architecture* Gothique fut péſante & groſſière, autant la modèrne paſſa dans un excès de délicateſſe. Les Architèctes du 13^e ou 14^e ſiécle qui avoient quelque connoiſſance de la Sculpture, ſembloient ne faire conſiſter la pèrfèction que dans la délicateſſe & la multitude des ornemens qu'ils entaſſoient avec beaucoup d'art & de ſoin, quoique ſouvent d'une manière fort capricieuſe. Felib. L'*architècture* antique eſt la plus excellente par l'harmonie de ſes proportions, & par la richeſſe de ſes ornemens; elle a ſubſiſté chez les Romains juſqu'à la décadence de l'Empire, & elle a ſuccédé à la Gothique depuis le ſiécle paſſé. L'*architecture*, qu'on appelle *ancienne*, eſt différente de l'antique: c'eſt la *Grecque moderne*. Les bâtimens faits ſur cette *architecture*, ſi commune encore aujourd'hui en Orient, ſont péſans & mal éclairez.

L'*architecture militaire*, eſt celle qui regarde la ſûreté des places; qui enſeigne à fortifier les villes, les paſſages, les ports de mer. Ce bâtiment eſt d'une bonne *architècture*.

Vitruve donne bien plus d'étenduë à cet art; car il le diviſe en trois parties. La première eſt l'*Edification*, qui eſt l'art de bâtir mentionné ci-deſſus. La ſeconde eſt la *Gnomonique*, qui eſt l'art de repréſenter les ſphères & les mouvemens céléſtes par les inſtrumens, comme Aſtrolabes & Horloges. Et la troiſiéme eſt la *Méchanique*, qui traite des machines & de l'augmentation des forces mouvantes, comme grues, pompes, & de préſque tous les outils des Artiſans.

Architecture, ſe dit auſſi de la manière de bâtir, & des ornemens qu'on y employe. *Architectonicum opus*. On diſtingue cinq Ordres d'*architèctures*; le Toſcan, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien, le Compoſé ou le Compoſite. Le Toſcan & le Compoſite ſont des Ordres Latins; les autres ſont Grècs. Philbèrt de Lorme y a voulu ajouter le François, mais il n'a pas été ſuivi. L'*architècture gothique* ou modèrne, eſt une *architècture* ſolide, groſſière, ſans bon goût dans ſes ornemens chimériques. Les Goths l'ont apportée du Nord, & l'ont introduite dans le reſte de l'Europe. La plupart de nos Egliſes Cathédrales ſont bâties ſelon l'*ordre gothique*. L'*architècture moriſque* avoit auſſi peu de deſſein que la *gothique*. Il réſte encore quelques-uns de ces ſortes d'Edifices en Eſpagne, que les Maures y ont conſtruits pendant qu'ils en étoient les maîtres.

Il ne nous eſt point reſté d'Auteurs Grècs qui ayent écrit de l'*architècture*. Agathareus Athénien eſt le premier qui ait écrit de l'*architècture*; après lui Démocrite, Archimède, Théophraſte. De Roch. Entre les Latins, Pline le jeune eſt l'Ecrivain qui a le mieux parlé de l'*architecture*, & il fait paroître aſſez de connoiſſance dans cet art. On n'a que le ſeul Vitruve qui ſoit entier, quoique Végéce écrive que de ſon tems on comptoit juſqu'à 700 Architèctes à Rome. Vitruve, qui vivoit ſous Auguſte, a été commenté par Philandèr & Daniel Barbaro, & traduit en pluſieurs langues, & ſur tout en François par M. Pèrrault Médecin. Les modèrnes ſont Léon Baptiſte Albèrt, Sèrlio, du Cèrceau, André Palladio, Cataneo, Vignoles, Vincenzo Scamozzi, Boëcler, Durerus, Potſi, Philbèrt de Lorme, Bulau, Blondel Daviler, & pluſieurs autres moins fameux rapportez dans l'*architècture* de Savot. Le Sieur Chantelou a fait le parallèle de l'*architècture* antique avec la modèrne. Errard, Marolois, de Villefriac & pluſieurs autres ont écrit de l'*architècture* militaire. Le Sieur Daſſié a écrit de l'*architècture* navale; ſon livre *in quarto* eſt imprimé à Paris en 1670. Louis Savot a fait l'*architècture* Françoiſe des bâtimens, réimprimée par M. Blondel avec des Notes en 1676. M. de Cordemoy a fait un Traité de toute l'*architècture*, & des réponſes à M. Fréziér, Ingénieur, qui l'a attaqué. En Anglètèrre Chriſtophe Waſe a écrit ſur l'*architècture*, auſſi-bien que Évelin, *Paralel of architècture*, dont il faut prendre la dèrnière édition de 1706. *in fol.* à Londres.

Architècture, ſe dit auſſi de la partie d'un bâtiment qui eſt excellente, & quelquefois de tout l'ouvrage. La Fontaine de S. Innocent de Paris eſt un beau morceau d'*architècture*. Le frontiſpice du Louvre eſt un rare morceau d'*architècture*.

On appelle *architècture en perſpèctive*, celle dont les membres ſont de différens modèles & meſures, & diminuent par proportion d'éloignement pour rendre l'objet plus long à la vuë. On appelle *architècture feinte*, celle qui eſt établie ſur un bâti de charpente légère, & faite de toile peinte ſur des chaſſis par tringles, enſorte que les corps, les colonnes, les pilaſtres, & autres ſaillies paroiſſent de relièf.

Feu M. l'Abbé Régniér des Marais a dit figurément *architècture*, pour ſignifier la diſpoſition & l'arrangement des parties de l'Univers.

Je regarde en gros toute la nature,
J'en obſèrve l'ordre & l'architècture,
Je cherche à ſavoir quels ſecrets reſſorts
Font mouvoir ſi juſte un ſi vaſte corps.

ARCHITIS, ſ. f. Nom ou ſurnom de Vénus chez les Aſſyriens, & enſuite chez les Phéniciens. *Macrob. Saturn. Lib. I. c. 21.* Scaligèr croit qu'il faut lire Dèrcitis, & que c'eſt la même que Dèrceto & Atérgatis.

ARCHITRAVE, ſ. f. Les Architèctes le font maſculin. Partie de l'entablement qui eſt au deſſous de la friſe, & au deſſus du chapiteau. C'eſt une groſſe pièce de bois qui fait la prémière partie de l'entablement, & qui porte ſur la colonne. *Epyſtilium*. On l'appelle auſſi *ſabliére* ou la maîtreſſe poutre. C'eſt la même choſe que l'*épyſtile* des Grècs. L'*architrave* eſt différente, ſelon les divèrs ordres d'architèctures. Au Toſcan elle n'a qu'une bande couronnée d'un filet: deux faces au Dorique & au Compoſite, & trois à l'Ionique & au Corinthien. Les Architèctes appellent *architrave mutilée*, celle dont la ſaillie eſt retranchée, & qui eſt araſée avec la friſe pour recevoir une inſcription; & *architrave coupée*, celle qui eſt intèrrompuë dans une décoration pour faciliter l'exhauſſement des croiſées, l'entablement étant d'une grande hauteur. Felib. Je ne puis m'empêcher de rire quand j'entends nos Architèctes s'enfler de ces grands mots de pilaſtres & d'*architraves*, & que je trouve que ce ſont les chétives pièces de la porte de ma cuiſine. Mont.

Ce mot vient de *trabs*, qui ſignifie *poutre* parmi les Latins, & d'ἀρχή, mot Grèc, qui veut dire ici *principal*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, la principale poutre. Les Maçons prononcent *arquitrave*.

ARCHITRÉSORIER, ſ. m. *Archithesaurarius, Magnus ærarii Imperii Cuſtos*. Officièr de l'Empire Grand Tréſorier. Cette charge fut établie dans l'Empire avec le 8^e Electorat par le Traité de Weſtphalie en faveur de la maiſon Palatine qui avoit pèrdu le premier Eléctorat, donné au Duc de Bavière par Fèrdinand II. qui l'ôta à Frédéric V. Elécteur Palatin après la journée de Prague, où il fut défait en défendant ſon éléction à la Couronne de Bohême. L'*Architréſoriér* ne donne ſon ſuffrage que le ſeptième dans l'Eléction de l'Empereur. Quand on tient la Cour Impériale, c'eſt lui qui jette de l'argent au peuple. Les Vicaires de l'*Architréſoriér* ſont les Comtes de Sinzendorf. Voyez Imhoff. *Notitia Procerum Imp. Lib. II. c. 9.*

ARCHIVEL, ſ. m. *Cartophylax. Tabularii cuſtos*. Quelques pèrſonnes employent ce mot qui n'eſt pas reçu, il faut dire *archiviſte*, dont on ſe ſèrt ordinairement. *Archivel*, dans le ſens que lui donnent ceux qui l'employent, ſignifie celui qui a ſoin des papièrs & actes publics d'un lieu conſidérable, d'un Empire, d'un Royaume, d'une République, d'une Province. C'eſt un des *Archivels* de l'Etat. Voyez ARCHIVISTE.

ARCHIVES, ſ. f. plur. Tréſor, chambre où l'on garde les titres & papièrs d'une Maiſon, d'une Communauté. *Tabularium*. Le Code appelle *Archivum publicum, vel Armarium publicum, ubi acta & libri exponebantur. Cod. de fide inſtrument. auth. ad hæc, & XXX. q. 1.* De Roch. On trouve auſſi *archarium* dans la vie de S. Paul Evêque de Vèrdun. *Bolland. Feb. T. II. p. 178.* Il faut avoir recours aux *archives* d'une telle Abbaye pour avoir les titres d'une telle fondation. Les *archives* de Rome étoient au temple de Saturne. Les plus anciens Régiſtres de nos Greffes & de nos *archives* publiques, ne commencent que ſous le Règne de Philippe le Bel. De la Mare.

Naudé dans le Maſcurat a pris ce mot dans le ſens de Généalogie: Et quoique pour lors je ne ſongeai nullement à compoſer les *archives* de leur famille, parce que je ne pouvois pas deviner que leur

Digitized by Google

leur nobleſſe ſeroit conteſtée en France. Mais c'eſt parler mal & improprement. Il falloit dire, compoſer la genealogie de leur maiſon. Quelques-uns le dérivent du Latin *arca*, ſignifiant *coffre*; ainſi appellé ſuivant Iſidore, *quod arceat viſum, & prohibeat.* Et comme on vient de dire plus haut, on trouve *archarium* pour ſignifier *archive*. Les autres le tirent du Grèc ἀρχεῖον, qui ſe trouve en la même ſignification dans Héſychius & Suidas.

ARCHIVIOLE, ſ. f. Tèrme de Muſique, qui ſe dit d'une éſpèce de claveſſin, ſur lequel on a appliqué un jeu de violes par le moyen d'une rouë tournante avec ſa manivelle, pareille à celle des vielles. L'*Archiviole* fait un bel éffèt pour ſoutenir les concèrts d'inſtrumens.

ARCHIVISTE, ſ. m. Celui qui garde les Archives. *Tabulario præpoſitus.*

ARCHIVOLTE, ſ. m. Tèrme d'Architecture. Arc contourné. C'eſt le bandeau orné de moulures qui tégne à la tête des vouſſoirs d'une arcade, & dont les extremitez portent ſur les impoſtes. Il eſt different ſelon les divèrs ordres d'Architècture. Il n'a qu'une ſimple face au Toſcan; deux faces couronnées au Dorique & à l'Ionique, & les mêmes moulures que l'architrave dans le Corinthien & le Compoſite. *Archivolte retourné*, eſt celui dont le bandeau ne finit pas; mais retournant ſur l'impoſte ſe joint à un autre bandeau. L'*Archivolte ruſtique*, eſt celui dont les moulures ſont intèrrompuës par une clef, & des boſſages ſimples, ou ruſtiques, enſorte que de deux vouſſoirs l'un eſt en boſſage.

ARCHOIER. Vieux mot, qui ſignifie *tirer de l'arc*, & qui ſelon Borel, ſe trouve dans Pèrceval.

ARCHONTAT, ſ. m. Prononcez *Arcontat.* C'eſt la charge d'Archonte. *Magiſtratus Athenienſis.* C'eſt auſſi le tems pendant lequel un Magiſtrat d'Athènes gouvèrnoit.

ARCHONTE, ſ. m. Prononcez *Arconte.* Magiſtrat d'Athènes. Après que les Athéniens eurent aboli la Monarchie, ils créèrent des *Archontes*; qui étoient obligez de rendre compte de leur gouvèrnement. *Archontes.* Il y en eut d'annuels & de pèrpétuels. Médon, fils de Codrus, fut le prémiér de ceux-ci, & Créon fut le prémiér de ceux-là. BOSS. Codrus Rois d'Athènes dans la guèrre contre les Heraclides, s'étant dévoué pour le ſalut de ſon peuple, ſes enfans Medon & Nilée diſputèrent le Royaume entre eux. Les Athéniens en prirent occaſion d'abolir la Royauté. A la place des Rois ils créèrent ſous le nom d'*Archontes*, des Gouvèrneurs pèrpetuels. Médon fils de Codrus exèrça le prémiér cette charge, que ſes deſcendans poſſedèrent une longue ſuite d'années. La Magiſtrature pèrpétuelle parut encore à ce peuple libre une image trop vive de la royauté, dont il vouloit anéantir juſqu'à l'ombre même. Ainſi de pèrpetuelle qu'étoit la charge d'*Archontes*, il en réduiſit prémièrement l'adminiſtration à dix ans, puis à un; en vûë de reſaiſir plus ſouvent l'autorité qu'il ne transféroit qu'à regret à ſes Magiſtrats. TOURREIL. Il y eut 13 *Archontes* pèrpetuels en 316 ans. Depuis Médon juſqu'à Alcméon. Il y eut ſept *Archontes* décennaux, dont le prémiér s'appella Charobes, & le dèrniér Erix. Créon, le prémiér des *Archontes* annuels, fut élû la 2^e ou 3^e année de la 24^e Olympiade. ID. Cicéron *L. I. De finibus*, rend en Latin le mot d'*Archontes* par celui de *Prætor*, Prèteur. Plin. Liv. XXXIII. ch. 7. le traduit *Magiſtratus.* ID.

Sous les Empereurs Romains pluſieurs villes Grècques ont eu deux *Archontes* pour prémiérs Magiſtrats, qui étoient la même choſe que les Duumvirs dans les Colonies & dans les Municipes.

Ce mot vient du Grèc ἄρχων, qui ſignifie celui qui gouvèrne.

ARCHONTE, eſt un nom dont les Grècs ſe ſervent pour exprimer pluſieurs dignitez de l'Égliſe & de l'Empire. Les Évêques ſont quelquefois appellez *Archontes*.

Pluſieurs Hiſtoriens appellent *Archontes*, les Seigneurs de la Cour des Empereurs Grècs. Voyez Guillaume de Tyr, Pachymère, Nicetas, Anne Commène, &c.

ARCHONTE DE L'ALAGE, Étoit un Officiér qui commandoit une compagnie de Cavalerie deſtinée à la garde de l'Empereur. Voyez Codin, ch. 2. n. 32.

ARCHONTE DES ANTIMENSES, Eſt un Officiér Ecléſiaſtique, qui fait approcher de la ſainte table ceux qui doivent communier. CODIN.

ARCHONTE DES ARCHONTES. C'étoit comme un Gouvèrneur général, qu'on peut comparer aux Béglièrbeys des Turcs, qui ont ſous eux des Sangiacs; ou à nos Gouvèrneurs de Province, qui ont ſous eux des Lieutenans Généraux, & des Lieutenans de Roi. Voyez Leunclavius, Cantacuzène, Simeon Logothète, le Continuateur de Theophane, &c.

LE GRAND ARCHONTE, étoit comme le prémiér des Officiérs de l'Empereur, *obſequio Palatino præerat*, dit M. Du Cange.

ARCHONTE DES ÉGLISES, eſt celui qui a l'intendance ſur les Égliſes, & même, ſelon quelques-uns, ſur les Monaſtères. Voyez Codin ch. 5. n. 25. Il eſt parlé d'un ARCHONTE DES MONASTERES en pluſieurs occaſions, comme s'il étoit diſtingué de l'*Archonte des Égliſes.* Voyez Codin ch. 1. n. 3. Cantacuzène, Nicétas, &c.

ARCHONTE DE L'ÉVANGILE, c'eſt parmi les Officiérs de l'Égliſe Grècque, celui qui garde le Livre des Évangiles pour s'en ſèrvir aux ſaints miſtères. CODIN.

ARCHONTE DES CONTACES, Eſt toûjours de l'ordre & du nombre des Lècteurs. L'*Archonte des Contaces* étoit deſtiné à garder les Contaces, ou Livres d'Égliſe, & à en avoir ſoin. Voyez Arcudius, l'Euchologe, &c.

ARCHONTE DES MURS, C'étoit l'Officiér qui avoit ſoin des murs de la ville. Cantacuzène, Simeon Logothete, le Continuateur de Théophane, en parlent.

ARCHONTE DU TULDE, C'étoit un Officiér de guèrre qui avoit ſoin des bagages de l'armée. L'Empereur Léon en parle dans ſes Tactiques.

ARCHONTE DES LUMIÈRES, OU DES HOMMES, (τῶν φώτων) Officiér Ecléſiaſtique qui étoit chargé du ſoin de ceux qui devoient bientôt recevoir le batême. Voyez Codin chap. 5. n. 26.

ARCHONTE DE L'ORFÉVRERIE, (τοῦ χρυσοχοείου) Le nom ſeul de cet Officiér fait connoître en quoi conſiſtoit l'exèrcice de ſa charge. Voyez Leon le Grammairien.

ARCHONTIQUE, ſ. m. & f. *Archonticus.* Nom de ſecte hérétique qui s'éleva vèrs la fin du ſecond ſiécle. Les *Archontiques* furent ainſi nommez du mot Grèc ἄρχοντες, dont on ſe ſert pour exprimèr la hiérarchie des Anges, que nous appellons *Principautez*; parce qu'ils enſeignoient que c'étoient ces Principautez qui avoient créé le monde. Les *Archontiques* ôtoient tous les Sacremens; ils nioient la réſurrèction des morts, &c. GODEAU. C'étoit une branche des Valentiniens. Ils s'abandonnoient à toutes ſortes d'impuretez. Voyez S. Épiph. hér. 40. S. Aug. hér. 20. Théodoret & Baronius à l'an 175. Les *Archontiques* avoient des livres particuliérs, qu'ils nommoient les Revelations des Prophêtes. FLEURY.

ARCHURE, ſ. f. Tèrme de Menuiſiér, qui ſe dit des piéces de menuiſerie qui ſont au devant des meules d'un moulin, & qui quand il les faut rebattre, ſe démontent. Ces *archures* ſont auſſi garnies de leurs couvèrſeaux.

ARCIUT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. C'eſt une redevance ou un droit que les Abbez laïcs en Béarn, les Chapitres & les autres Ecléſiaſtiques qui ont acquis des dixmes, ou par achat ou par donation, payent aux Évêques. DE LAURIERES ſur Ragueau.

ARCOIR. Ce mot ſe dit lorſque les lances fléchiſſent pour ſe couper. BOREL. *In arcum flecti*, ou *curvari.* Ce mot vient d'arc.

ARÇON, ſ. f. Tèrme de Sellier. *Sella equeſtris arcus.* C'eſt une éſpèce d'*arc* compoſé de deux piéces de bois qui ſoutiennent une ſelle de cheval, & qui lui donnent ſa forme. Il y a un *arçon* de devant, & un *arçon* de dèrriére. Les parties de l'*arçon* ſont, le pommeau ou petite poignée de cuivre qui eſt élévée au devant de la ſelle. Le garrot eſt la petite arcade qui eſt un peu élevée au deſſus du garot du cheval. Les mammelles ſont l'endroit où aboutit le garot, & les pointes ſont au bas de l'*arçon*. Il y a des *arçons* mobiles pour les ſelles à tous chevaux, qui changent l'ouvèrture de la ſelle. L'*arçon* de dèrrière porte le trouſſequin. Les *arçons* doivent être nèrvez & fèrrez. Le chef-d'œuvre des Selliers eſt un *arçon* à corps, qu'on faiſoit autrefois pour les Gendarmes, dont le trouſſequin alloit juſqu'au milieu du dos.

On appelle piſtolets d'*arçon*, ceux qu'on porte ordinairement à l'*arçon* de la ſelle.

On dit encore, Il portoit toûjours un tel livre à l'*arçon* de la ſelle, pour dire, il l'avoit toujours avec lui. Dans les Tournois & combats de lance, on dit qu'un Cavaliér a fait pèrdre à un autre les *arçons*, qu'il lui a fait vuider les *arçons*, & qu'il n'étoit pas fèrme ſur les *arçons*; pour dire, qu'on lui a fait de rudes attaques. On employe les mêmes phraſes dans le ſens figuré, pour dire de quelqu'un qu'on a mis ſon éſprit ou ſes affaires en grand déſordre. *Excutere equitem è ſellâ, ex equo.* Saint Amant a dit plaiſamment:

Où le luxe mis hors d'arçon,
Ne montroit pour tout équipage
Qu'un picque dedans un chauſſon.

ARÇON. Tèrme de Chapeliér. Inſtrument fait en archet de violon, qui eſt grand de cinq ou ſix piéds, qui n'a qu'une corde, & dont on ſe ſert pour arçonner la laine.

ARÇON, ſe diſoit encore autrefois pour *archet.*

Si portent l'arçon & la lyre.

ARÇONNER, v. act. Tèrme de Chapeliér. Faire voler la laine avec l'arçon pour la mettre en état de ſèrvir.

ARCOT, ſ. m. Excrément de cuivre jaune dont on fait le potin en le mêlant avec du plomb.

ARCOUS, ſ. m. Nom propre d'homme. *Arcontius*. S. *Arcous* n'a point été connu de Bollandus, ni par Du Sauſſay. Il ſe trouve dans le Martyrologe de Viviers. Il y a un Prieuré du nom de S. *Arcous* ſur la rivière d'Allièr. CHAST.

ARCTIQUE, adj. m. Tèrme d'Aſtronomie. *Arcticus*, *Boreus Septentrionalis*. C'eſt l'épithète qu'on donne au pôle qui eſt élevé ſur notre horiſon; ainſi nommé, à cauſe des étoiles de la petite Ourſe nommée ἄρκτος en Grèc, parce que la dérniére étoile de ſa queuë marque le pôle ſeptentrional, lequel n'en eſt éloigné que de deux degrez. Le pôle *arctique*, *polus arcticus*.

On appelle auſſi *arctique* tout ce qui eſt du côté du pôle *arctique*, tout ce qui eſt ſeptentrional. L'hémiſphère *arctique*, eſt la moitié de la ſphère qui a pour pôle ou pour centre le pôle *arctique*. Le cèrcle *arctique* eſt le cèrcle polaire ſeptentrional, éloigné de 23 degrez 29 minutes du pôle *arctique*, & ſelon M. Harris, 23 degrez 30. Les tèrres *arctiques*, *Terra arctica*, ou *ſeptentrionales*, ſont des tèrres inconnuës, ſituées au ſeptentrion de l'Europe & de l'Amérique vèrs le pôle *arctique*. Elles comprennent la nouvelle Zemble, la nouvelle Irlande, le Spitſbèrge au nord de l'Europe; le vieux & le nouveau Groenland, les Iſles des Cumbèrland & Raleg, le nouveau Nort-Wales, le nouveau Danemarck, & la tèrre de Jeſſo au nord de l'Amérique.

ARCTIUM. ſ. m. Plante; ſa tige eſt longue & molle. Sa graine eſt de la groſſeur du cumin. Ses feuilles ſont comme celles du bouillon, un peu plus rondes & plus veluës. La décoction de ſa racine avec du vin, eſt bonne pour les retentions d'urine, pour appaiſer le mal de dents, &c.

ARCTURE, ſ. m. *Arcturus*. Ce mot ſignifie la queuë de l'Ourſe, & eſt compoſé d'ἄρκτος, *ourſe*, & de οὐρὰ, *queuë*. Arcture eſt le nom d'une etoile de la conſtellation nommée *arctophulax*; c'eſt-à-dire, Garde de l'Ourſe. Elle ſe leve le prémiér jour de Septembre, & ſe retire le 13 de Mai. Elle eſt de la prémière grandeur. Sa longitude eſt 199^d 39' ſa latitude 31. 2. ſon aſcenſion droite 210. 13. ſa déclinaiſon 20. 58. HARRIS.

ARCUEIL, ſ. m. *Arcus Juliani*, arc de Julien. C'eſt un village à une lieuë de Paris au midi, ainſi nommé parce que Julien l'Apoſtat pendant le ſejour qu'il fit à Paris, fit conſtruire un aquéduc dans ce village pour conduire les eaux aux Thèrmes de Julien, qui étoient où eſt aujourd'hui l'Hôtel de Cluny, & où l'on en voit encore des reſtes. Du Latin *Arcus Juliani*, s'eſt fait *Arcueil*. Le ſupèrbe aquéduc qui s'y voit aujourd'hui a été conſtruit par Catherine de Médicis: Et on voit encore auprès les ruines de l'ancien.

A R D.

ARDAING, ſ. m. Et nom propre d'homme. *Ardagnus*. On compte S. *Ardaing* pour 13^e Abbé de Saint Philibèrt de Tournus. Ce fut à S. *Ardaing* que S. Henri, l'an 1015, fit préſent de la couronne Impériale dont le Pape Benoit VIII. l'avoit couronné. CHAST. 5 c. *Févr.*

ARDEMMENT, adv. Avec ardeur, avec paſſion; d'une manière chaude & vive. *Ardenter*, *vehementer*, *acriter*. Aimer *ardemment*. Combattre *ardemment*. On ne ſouhaite jamais *ardemment* ce qu'on ne ſouhaite que par raiſon. ROCHEF.

ARDENNE, ſ. f. La forêt d'*Ardenne*, ou les *Ardennes*, plur. *Arduena ſylva*, ou *Arduenna*. C'eſt le nom d'une grande & fameuſe forêt, qui occupe tout le Duché de Luxembourg, la partie meridionale de l'Evéché de Liége & du Comté de Hainaut, & la ſeptentrionale de la Champagne. Céſar dit que la forêt d'*Ardenne* etoit la plus grande des Gaules, que commençant vèrs le Rhin, elle paſſoit au milieu du Pays de Trèves, & pénétroit juſqu'aux quartiérs de Rheims & aux Nèrviens, & qu'elle occupoit plus de 500. mille en longueur. Voyez Céſar au Liv. V. & au Liv. VI. de ſes Comment.

ARDENT, ENTE, adj. il vient du vèrbe *ardre*, qui n'eſt plus en uſage. Qui brule, ou qui eſt brûlé, ou qui échauffe beaucoup. *Fervidus*. Ce feu eſt trop *ardent*. Une fievre *ardente*, eſt une fievre fort violente. Il faut qu'un figuiér ſoit expoſé au ſoleil fort *ardent*.

MIROIR ARDENT, eſt un miroir concave, ſphérique, ou parabolique, qui raſſemble tous les rayons du ſoleil en un point, qu'on appelle *foyér*, où la chaleur devient ſi grande, qu'elle brule. *Speculum quo adverſum ſolis radiis accenditur*. On a vû de ſi bons *miroirs ardens*, qu'ils fondoient & calcinoient les métaux en deux minutes. Voyez MIROIR.

ARDENT, ſignifie auſſi, la couleur rouſſe, ou qui tire ſur la couleur de flamme. *Fulvus*. Ce poil blond eſt trop *ardent*. Je veux un jaune plus pâle, celui-là eſt trop *ardent*. Il ſe dit particulièrement de cèrtains chevaux, dont le poil tire ſur la couleur de feu. C'eſt un cheval qui a le poil *ardent*.

ARDENT, ſe dit figurément en Morale de tout ce qui ſe fait avec chaleur, avec paſſion, avec véhémence. *Ardens*, *fervens*, *acer*. Une dévotion *ardente*. Un zele *ardent*. Un homme *ardent*. Un chien *ardent* à la chaſſe. L'amour des gens qui font profeſſion de ſageſſe, eſt d'autant plus *ardent*, qu'il ne ſe diſſipe par aucunes marques extérieures. VILL.

Combien de fois ſenſible à tes ardens *déſirs*,
M'eſt-il en ta préſence échapé de ſoupirs?

On le dit abſolument. Prenez ce Procureur, c'eſt un *ardent*, un affamé, qui eſt âpre au gain. Il ſe dit auſſi en ce ſens de la ſimple vivacité. C'eſt un eſprit *ardent*, un courage *ardent*. Le ſtile de l'Hiſtorien doit être moins *ardent*, & plus tempéré que celui de l'Orateur. VALL. Ariſtophane étoit naturellement bilieux & *ardent*. LA FEVRE. Valentinien étoit naturellement fort *ardent*, & alloit à ſes fins ſans beaucoup de ménagemens. FLECH. Un vaiſſeau *ardent*, en tèrme de Marine, eſt un vaiſſeau qui s'approche trop du vent.

ARDENT, en tèrmes de Blaſon, ſe dit d'un charbon allumé. *Candens*, *accenſus*.

ARDENT, ſ. m. Eſt un cèrtain météore, ou feu-follet, formé de quelques exhalaiſons graſſes qui s'elèvent & s'enflamment dans les lieux marécageux. *Ignes noctu errantes*. Les payſans diſent que ce ſont des enfans morts-nez, ou des ſ'uns bournoyeurs, & en conçoivent des tèrreurs paniques & ridicules. On les appelle en divèrs lieux, *Fuyolles*, *Flammeroles*, *Flambarts*, ou *Folets*. Les Anciens, quand ils en voyoient deux enſemble, les appelloient *Caſtor & Pollux*, & ils les tenoient pour un heureux préſage. Quand il n'en paroiſſoit qu'un, ils le nommoient *Helène*, & le préſage en étoit funéſte, ſelon le témoignage de Pline.

En tèrmes de Chymie, des eſprits *ardens*, ſont les eſprits qui étant tirez par la diſtillation d'un vegetable fèrmenté, peuvent prendre feu & brûler. Tels ſont l'eſprit de vin, l'eau de vie HARRIS.

On appelle auſſi *ardens*, cèrtains malades d'une fievre ardente, qu'on nomme auſſi *Feu-ſacré*. C'étoit une eſpèce d'éréſipéle. Ils ont donné lieu autrefois au miracle de Sainte Geneviéve des *Ardens*, qui ſe fit ſous Louis VII vèrs l'an 1130. au lieu où eſt bâtie ſon Egliſe proche Notre-Dame à Paris. La même maladie épidemique, ou une autre ſemblable courut encore en France l'an 1374. & fut nommée le mal des *ardens*.

ARDENS, ſ. m. & pl. *Ardentes*. C'eſt le nom propre des Académiciens de Naples. Ce nom leur vient de leur deviſe, qui eſt un autel ſur lequel eſt un bucher, & ſur le buchér un taureau en piéces pour être brûlé en holocauſtes, & le feu du Ciel deſcend pour l'embraſer; le mot eſt ΟΥΚΑΛΛΟΘΕΝ, *Ce n'eſt que de là*; c'eſt-à-dire, Ce n'eſt que du Ciel que vient le feu qui nous embraſe.

ARDENT, ANTE. Ce mot ſe dit quelquefois de cèrtaines chapelles où l'on brule de l'huile, ou de la cire. Une chapelle *ardente*.

ARDENT, ENTE. Ce mot ſe dit encore d'une cèrtaine Juſtice qui juge de cèrtains criminels, & ſignifie, Qui condamne au feu. Etablir une Chambre *ardente*.

ARDEUR, ſ. f. Grande chaleur. *Ardor*. L'*ardeur* du feu eſt plus vive en hivèr qu'en été. Les *ardeurs* du ſoleil ſous la ligne, ſont tempérées par les vents frais de la nuit. L'*ardeur* de la fievre diminuë. On dit auſſi *ardeur* d'urine, quand on ſent de la cuiſſon en urinant. *Ardeur* du ventricule.

ARDEUR, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Paſſion, vivacité, emportement, fougue. *Ardor*, *fervor animi*. Il a marqué beaucoup d'*ardeur* pour les belles connoiſſances. ABL. Il faut aimer ſes amis avec beaucoup d'*ardeur*. Mon *ardeur* me tient lieu de merite. SAR. Son eſprit n'a pas aſſez d'*ardeur* pour s'appliquer à la Poëſie. Brébeuf pour égalér l'*ardeur* de Lucain, s'eſt trop enflammé lui-même, & il a ſurpaſſé la fougue de ce Poëte. S. EVR. Il a fait cela pendant l'*ardeur* du combat, de la colère, de la diſpute, de la jeuneſſe. Ce cheval a trop d'*ardeur*, il s'emporte trop. *Ardeur* en général ſignifie, un attachement, une paſſion amoureuſe.

C'eſt de tes jeunes yeux que mon ardeur *eſt née*. MAIN.

Une prémière ardeur *eſt toujours la plus forte;*
Le tems ne l'éteint point; la mort ſeule l'emporte. CORN.

Rien ne peut modérer mes ardeurs *inſenſées*. RACIN.

ARDILLON, ſ. m. Partie pointuë d'une boucle, qui sèrt à arrêter les ſangles, ou courroies qu'on paſſe dedans. *Fibula*, *fibulæ clavicula*. On lui a donné ſon équipage complet; il n'y manque pas un *ardillon*.

Je crois que ce mot eſt dit comme *arguillon*, qui viendroit d'*argutus*, qui en Latin ſignifie, *pointu*.

ARDOISE, ſ. f. Pièrre bleuë & foſſile, qui eſt tendre au ſortir de la carrière, & qu'on coupe en feuilles déliées pour faire des couvèrtures au lieu de tuiles. *Ardoſia, cerulei lapidis ſectiles laminæ.* On en fait auſſi des tables, & d'autres ouvrages épais. Les *ardoiſes* d'Angérs ſont les plus fameuſes: celles de Mezières ſont plus tendres & s'écaillent. La rouſſe noire eſt la plus eſtimée. La Lame d'*ardoiſe* eſt beaucoup plus large que celle de la tuile. L'*ardoiſe* carrelette eſt la plus petite. On la taille quelquefois en écaille pour les dômes. L'*ardoiſe* dure ſe tire des côtes de Gènes: on en fait du carreau & des tables. Les beaux bâtimens ſont toujours couvèrts d'*ardoiſes*. Les Anciens n'ont point eu l'uſage des *ardoiſes*; ils couvroient leurs maiſons de bardeau, ou d'aiſſi, comme on voit dans Pline. Philandèr dit que l'*ardoiſe* ſe coupe avec une ſcie dentée, & que ce mot vient *ab ardendo*. Du Cange. Mais il y a plus d'apparence de dire qu'il eſt dérivé du Latin *Later Arteſius*, du nom du pays d'où il eſt venu d'abord.

L'Ordonnance de la ville de Paris ſur la moiſon des *ardoiſes* porte, qu'on n'en ſera que de deux qualitez; ſçavoir, de la quarrée forte, qui aura onze pouces de longueur, ſur ſix ou ſept pouces de largeur, & deux lignes d'épaiſſeur; & de la quarrée fine, qui aura douze ou treize pouces de l'argeur, & une ligne d'épaiſſeur, dont le milliér fait quatre toiſes de couvèrture, en lui donnant trois pouces & demi de pureau. Elle porte auſſi, que la piérre dont ces *ardoiſes* ſeront faites, doit être retirée de la troiſiéme ſoncière de chacune mine ou pèrrière, & doit être de quartiér fort & ſonnant.

ARDOISIÈRE, ſ. f. Lieu d'où on tire l'ardoiſe. *Lapidicina ardoſiarum.* Les plus fameuſes *ardoiſières* ſont celles d'Angèrs.

ARDONES. Selon Borel, ce ſont des eaux qui s'écoulent ès prez ſans qu'on le voye. Ce mot vient d'*ἄρδω*. Id.

ARDRE, v. act. Vieux mot François & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, *bruler*. *Ardere*. Il y a long-tems qu'on fait *ardre* les Hérétiques & les Sorciérs. Les Anglois condamnèrent la Pucelle d'Orléans à être *arſe* & brulée. On s'en peut encore sèrvir quelquefois pour rire, & dans le Burleſque, à l'exemple de Scarron, qui a dit: Que le feu de S. Antoine les *arde*.

ARDU, UË, adj. Tèrme dogmatique, dont on ſe sèrt quelquefois en parlant des entrepriſes & des quèſtions difficiles. *Arduus, difficilis.*

Ce mot commence à vieillir, & l'on ne peut s'en sèrvir qu'en badinant; encore n'eſt-il guèrre en uſage qu'au féminin. C'eſt là une des plus *arduës* quèſtions que j'aye jamais ouï faire. Voit.

ARDURE, ſ. f. Vieux mot, qui veut dire *colére*. Borel.

> *Tant es Juno pleine d'*ardure.

Borel ajoute qu'il ſignifie auſſi *amour*, & il cite ces vèrs de Gautiér d'Eſpinois ſur l'Echo.

> *Ne la daigna Narciſſus regarder*
> *Dont ſécha toute de* ardure.

On pourroit dire que dans ces vèrs *ardure* veut dire *colère*, *indignation*, *dépit*, *amour*. Enfin Borel ajoute que dans un troiſiéme ſens *ardure* ſignifie quelquefois *déſir*; & il cite ces vèrs du Roman de la Rôſe:

> *Et preſſe par la grand* ardure
> *D'avoir conquerre & arrabler.*

A R E.

ARÉ, conjonct. & adv. dont on ſe sèrt en Dauphiné pour ſignifier *enfin* & *maintenant*; d'*ἄρα*, qui ſignifie la même choſe, & qui ſouvent ne ſignifie rien, & n'eſt qu'un ornement. Nos Payſans s'en sèrvent auſſi comme faiſoient les Grècs, en des récits où il ne ſignifioit rien. Chorier. *Hiſt. de Dauph. T. I. L. II. pag.* 200. C'eſt ce qu'on appelle une particule explétive. C'eſt auſſi une intèrjèction fort en uſage dans la haute Normandie, & ſur tout à Rouen, où les Juifs l'ont portée: elle ſignifie *vois*, *vois-tu*, *voilà*; de l'Hébreu rabbinique ראה, *ecce*. Huet.

AREA, ſ. f. Tèrme de Médecine. C'eſt une ſorte de maladie qui fait tomber les cheveux. *Area* eſt une dépilation générique, qui renfèrme deux éſpèces, l'alapécie & l'ophiaſis. Degori.

ARECA, ſ. m. Se prend pour le fruit d'un palmiér qui porte ce même nom. Ce fruit s'appelle encore Fauſel chez les Arabes. Il eſt d'un grand uſage dans les Indes Orientales. Linſcot remarque que ce fruit varie, qu'il eſt tantôt arrondi, quoique plat à la bâſe, tantôt un peu oblong, & qu'il s'en trouve une éſpèce menuë, noire, très-dure, & qui n'a preſque point de goût. Rarement on nous apporte l'*areca* dans ſes enveloppes; il eſt même ſi dur que nous aurions peine à concevoir qu'il peut être bon à manger ſi toutes les relations ne nous l'aſſuroient. On dit communément une noix d'*areca*, ce n'eſt cependant que la ſemence, ou l'amande, qui le plus ſouvent a la figure d'un moyen bouton ou calaque, un peu plus conique, & marbré en dedans de veines noires & blanches, à peu près comme la noix muſcade. Sa ſubſtance eſt ſi compacte qu'elle reſſemble à de la corne.

ARECA, ſ. m. ou Fautel, ſ. m. *Palma arecifera*. C'eſt une éſpèce de palmier commun dans les Indes Orientales. Il reſemble au palmier cocotiér, & s'élève pareillement fort haut. Ses feuilles ſont neanmoins plus étroites; d'entre ſes feuilles ſort une maſſe longue, qui tèrmine ſa tige. Les gaînes qui renfèrment les fleurs & les fruits, ſont faites en forme de naſſelle, & naiſſent des aiſſelles des feuilles. Lorſque ces gaines ſont parvenuës à un cèrtain degré de maturité, elles s'ouvrent, & laiſſent appèrcevoir dans leur intérieur un balai, dont la plûpart des brins, ſur tout ceux du milieu, ſont chargez de jeunes fruits, ceux d'à côté qui ſont les plus grêles, ſont garnis de deux rangs de fleurs qui reſſemblent à des épis. Chaque fleur eſt compoſée de trois petites pétales blanchatres, anguleuſes, pointuës, & de ſix étamines jaunes. Trois filets d'un jaune plus pâle forment le piſtile. Le fruit jeune eſt oblong, anguleux, blanchâtre & luiſant; il devient enſuite jaunâtre, & lorſqu'il a acquis une cèrtaine maturité, il n'eſt plus ſi anguleux, ni ſi pointu à ſon extrémité. Son écorce devient ferme, liſſée & épaiſſe; ſa pulpe eſt d'un tout tirant ſur le rouge, tendre & aſtringent au goût; ſont amande eſt blanche. C'eſt dans cet état qu'on la mange avec les feuilles de bétel; car pour lors il eſt plus plein de jus, & il teint en rouge la bouche & la ſalive. Rien n'eſt plus ordinaire dans les Indes que de mâcher de l'*aréca* & du bétel. Les Indiens croyent que cette feuille & ce fruit mêlez enſemble empêchent la puanteur de la bouche; quelquefois ils frottent les feuilles de bétel avec la chaux des coquilles. Ils compoſent auſſi des paſtiles avec la noix d'*aréca*, le ſuc de cate, le camphre, le bois d'aloé & l'ambre. Il y a beaucoup d'apparence que ce que nous nommons cachou, *catechu*, *terra Japonica*, eſt une préparation ou un mélange de noix d'*aréca*, du ſuc de cate, ou *lycium Indicum*, avec quelque chaux de coquille. Ce mélange cuit en morceaux de differente figure & groſſeur, nous eſt apporté des Indes Orientales. On s'en ſert en Europe pour arrêter les diarrhées, les vomiſſemens, pour empêcher le progrès des fluxions commençantes. Voyez Acoſta. Il y a dans l'*Hortus Malabaricus*, vol. Ier, une bonne figure de l'*aréca* ſous le nom de Caunga.

ARÉGER. Vieux mot, qui veut dire, s'arranger.

> *Et s'*arrégèrent *li conroy*
> *Moult bellement l'un de les l'autre.*

ARÉGLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Agraculus*. Ce fut l'an 532. qu'Agricole ou Agrécule, comme l'appelle Grégoire de Tours, ou S. *Arégle*, fut élevé ſur le Siége Epiſcopal de Châlons ſur Saone. Baill.

ARELATIN, INE, ſ. m. & f. L'hiſtoire de Provence par Noſtradamus, appelle *Arélatins* ceux du Royaume d'Arles, ou du Pays d'Arles. *Arelas, atis.*

ARÉNA, ſ. f. Tèrme de Philoſophie Hèrmétique. *Arena*. C'eſt la tèrre noire du noir très-noir qu'il faut blanchir, autrement dite Leton. C'eſt encore le corps pur & net.

ARENAGE, ſ. m. Ancien droit que payoient les Bretons à leurs Ducs & Seigneurs. Voyez le P. Lobineau Hiſt. de Bretagne, T. I. pag. 200.

ARÉNE, ſ. f. Sable menu & mouvant. *Arena*. Il ſe dit particuliérement des ſables de la mèr, des rivières & des grands chemins. Ecrire ſur l'*arène*, ſe dit de ce qu'on écrit, & qui ne ſera pas de durée. Bâtir ſur l'*arène*, c'eſt bâtir imprudemment ſur un fond mal aſſuré; ſur le ſable mouvant. Cela ſe dit auſſi au figuré de tous les deſſeins & entrepriſes qui n'ont pas un fondement ſolide.

Ce mot n'eſt point en uſage dans la Prôſe, mais ſeulement dans la Poëſie,

> *J'aime mieux un ruiſſeau, qui ſur la molle* arène,
> *Dans un pré plein de fleurs lentement ſe promene.* Boil.
>
> *Tantôt l'onde brouillant l'*arène,
> *Murmure, & frémit de courroux.*

On appelle auſſi *arènes*, les Cirques, les Amphithéâtres où ſe faiſoient les combats des Gladiateurs. En particuliér l'*arène* étoit le champ du milieu. Végéce, Liv. I. ch. 11. diſtingue l'*arène* & le champ, *campus*. L'*arène* étoit pour les Gladiateurs, ce que l'on appelloit *campus*, par rapport aux ſoldats & aux armées, c'eſt-à-dire, le lieu où ils ſe battoient; & celui qui ſe battoit dans l'*arène* s'appelloit *arenarius*. Néron obligea les Chevaliérs Romains à deſcendre dans l'*arène*. Ablanc. C'eſt de là qu'eſt venu le provèrbe Latin, *Conſilium in arena*; c'eſt-à-dire, un conſeil pris ſur le champ, & ſur le lieu du combat

Ce mot vient du Latin *arena*, ſable; & fut donné au lieu où com-

Digitized by Google

battoient les Gladiateurs, parce qu'il étoit ſablé, ou couvèrt de ſable.

ARÈNE. On appelle de ce nom un amphithéâtre que les Romains bâtirent à Nîmes, & qui eſt un de ceux qui ſe ſont le mieux conſervez. Il eſt encore préſque tout entiér. On y voit un château que les Gohts y conſtruiſirent l'an 420. & qu'on appelle le château des *Arénes*. ANTIQ. DE NISMES. Il eſt encore fait mention dans les anciennes hiſtoires des *arénes* de Rheims, des *arénes* de Périgueux, des *arénes* de Paris, qui étoient devant S. Victor. Ce nom ſubſiſte de même dans quelques autres villes de France, comme à Bourges, où l'on appelle encore la ruë des *arénes*, celle qui conduiſoit aux *arénes*, qui ſubſiſtoient il n'y a pas encore bien du tems, & que l'on a comblées pour faire la place que l'on nomme Ducale, ou Bourbon, & où ſe tient le marché.

ARÈNE, ſe dit métaphoriquement des éxèrcices de l'eſprit, ſurtout en vèrs.

Mais je n'ai pu ſouffrir qu'une indiſcréte veine
Le forçat, vieux athléte, à rentrer dans l'aréne.

ARÉNER, v. paſſ. Tèrme d'Architècture. Baiſſer, s'affaiſſer par trop de péſanteur. *Deprimere*. Ce planchér eſt *aréné*.

ARÉOLE, ſ. f. *Areola*. Tèrme d'Anatomie. Le mammelon eſt environné d'un cercle qu'on appelle *aréole*. DIONIS.

ARÉOPAGE, ſ. m. Tribunal des Athéniens. *Areopagus*. Quelques-uns diſent que c'étoit une éſpèce de Palais ſitué ſur une colline dans la ville d'Athénes, & que c'étoit dans ce Palais que le Senat de cette fameuſe ville s'aſſembloit. C'eſt l'idée qu'Héſychius en donne. D'autres appellent *aréopage*, non ſeulement le Palais où s'aſſembloient les Aréopagites, mais un fauxbourg tout entiér d'Athénes, ou la colline ſur laquelle étoit placé ce Palais. Le nom *aréopage* ſemble favoriſer cette opinion; car il ſignifie proprement la colline de Mars, ou le rochér de Mars, *πάγος, colline, rochér*, & *ἄρειος*, qui appartient à Mars. On dit qu'il fut ainſi nommé, ſoit parce que l'*aréopage* étoit ſitué dans un petit bourg où il y avoit un Temple de Mars; ſoit parce que la prémiére cauſe qui y fut plaidée, fut celle de ce Dieu, accuſé d'avoir tué Neptune, ou bien parce qu'il y condamna Mars d'adultère. L'Auteur des étymologies dit, parce que les Amazones, filles de Mars, campèrent là; Æſchyle dans ſes Euménides, v. 690. parce que les Amazones, portées ſur cette colline, immolèrent à Mars un grand nombre de victimes. Ce Poëte paroît ignorer, ou ne pas croire tout ce que Pauſanias, Liv. I. Libanius *orat.* 22. & 23 Servius. *in Virg. Georg. Lib. I. v.* 18. rapportent du procés de Mars & de Neptune. Il conte qu'après la guérre de Troye l'*aréopage* prononça ſon prémiér arrêt contre Oreſte. Mais Appollodore, Liv. III. monte plus haut, & veut que cet illuſtre Senat ait banni à pèrpetuité Cephale pour avoir tué malheureuſement ſa femme d'un coup de fléche. TOURR. Cette Juſtice étoit en grande réputation chez les Grécs. Les Romains eux-mêmes en avoient une ſi haute opinion, qu'ils renvoyoient beaucoup de cauſes ambiguës à ſa déciſion. L'Hiſtoire vante mille endroits l'intégrité de ceux qui compoſoient cet auguſte & fameux tribunal.

Les Auteurs ne conviennent pas du nombre des Juges. Les uns en comptent 31, les autres 51, & d'autres juſqu'à 500. Il paroît que le nombre n'en étoit pas fixé, & qu'il étoit plus ou moins grand chaque année. Une inſcription Grècque, rapportée par Volatèrran, marque qu'ils étoient 300; ce qui doit s'entendre de l'année que cette inſcription fut faite. D'abord cet auguſte tribunal ne fut compoſé que de neuf Archuntes ſortis de charge. Leur ſalaire étoit égal, & payé des deniers de la République. On donnoit à chacun d'eux trois oboles pour une cauſe. LA GUILL. Les Aréopagites étoient Juges pèrpétuels. Ils ne jugeoient que la nuit, afin d'avoir l'eſprit plus recueilli & plus attentif, & qu'aucun objet de haine ou de pitié, ne pût ſurprendre leur religion. Ils ne jugeoient d'abord que des cauſes criminelles. Ils eurent enſuite une juriſdiction plus étenduë; cependant ils ne faiſoient proprement que débrouiller les affaires d'Etat.

Mr Spond, qui étoit à Athénes en 1676, & qui examina les réſtes de cette fameuſe ville, & en particuliér de l'*aréopage*, dit dans le ſecond tome de ſes voyages, que l'on voit encore les reſtes de l'*aréopage* au midi du temple de Theſée, qui étoit autrefois au milieu de la ville, & qui eſt aujourd'hui hors des murs. On voit les fondemens de l'*aréopage* en demi cércle, & une eſplanade de 140 pas ou environ, qui étoit proprement la ſalle de l'*aréopage*. Il y a un tribunal taillé au milieu du roc, & des ſieges aux deux côtez, ſur leſquels les *Aréopagites* prenoient ſéance, expoſez à l'air. Aſſez prés ſont des grottes dans le roc, que l'on conjecture avoir ſervi de priſon pour enfermer les criminels. Voyez les voyages de M. Spond. T. 2. & Meurſius, *de Senatu areopago*. Tacite, Annal. L. II. c. 55. l'appelle *Areum judicium*, Jugement de Mars, & Juvenal, Sat. IX. v. 101. *Martis Curia*, la Cour de Mars. Voyez ſur l'*aréopage* & les Areopagites le P. Salien dans ſes Annales à l'année 2538. S. Aug. *De Civ. Lib. XVIII. c.* 10. & les Notes de Vivez Pullux, L. VIII. *Iſid. Pelus. L. II, ep.* 91. *Sam. Petit, Leges Attic.* ſur-tout, L. III. Tit. 2. Meurſius déja cité, & Voſſius *Areopag.*

ARÉOPAGITE, ſ. m. Sénateur, Juge de l'Aréopage. *Areopagita*. Solon établit le premiér les *Aréopagites*. D'autres prétendent que les *Aréopagites* furent établis du vivant de Cecrops, l'année que mourut Aaron, qui fut l'an du monde 2553. que Solon ne fit que mettre des réglemens dans l'Aréopage, & lui donner de la conſidération; ou plûtôt, que Draco l'ayant aboli, Solon le rétablit.

Au reſte, Démoſthéne lui même, dans ſa harangue contre Ariſtocrate, déclare qu'il ne voit pas clair dans l'origine de l'Aréopage, & dit, *Les Inſtituteurs de ce Tribunal, quels qu'ils ſoient, ou Dieux, ou Héros.* Ainſi ce que l'on en dit ne doit point paſſer pour cèrtain.

ARÉOPAGITIQUE. *Areopagitica Hilduini*. On appelle les *Aréopagitiques d'Hilduin*, une Hiſtoire de S. Denys, qu'Hilduin, Abbé de S. Denys, compoſa au IXe ſiécle par ordre de Louis le Débonnaire, dans laquelle il ſoutient que le prémier Evêque de Paris, eſt le même que S. Denys l'Aréopagite, & où il ſe fait auſſi Auteur des écrits attribuez à S. Denys l'Aréopagite. Les *Aréopagitiques* d'Hilduin ont été imprimez à Cologne en 1563.

ARÉOTECTONIQUE, ſubſt. fém. Tèrme de Fortification. Partie de l'Architècture militaire qui regarde l'attaque & le combat.

ARÉOTIQUE, ſ. m. *Areoticum*. Médicament qui ouvre les pôres, & les rend plus larges pour faciliter la tranſpiration.

ARER, v. n. *Arare*. Tèrme de Marine. C'eſt Chaſſer ſur les ancres. Ce qui ſe dit d'un vaiſſeau quand il traîne l'ancre.

ARESCUEL, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifie manche, *manubrium*. BOREL.

Une lance rude à mèrveille,
Lui ont eu en poing d'eſtre miſe,
*Et il l'a par l'*areſcuel *priſe.* PARCEVAL.

ARESGNER, v. act. Vieux mot qui veut dire, *arrêter* un cheval par les rênes. BOREL.

Si a ſon cheval areſgné. PERCEVAL.

AREſTE, ſ. f. La partie dure & ſolide des poiſſons ordinaires, qui leur tient lieu d'oſſemens, & qui ſoutient leurs chairs. *Spina*. La Vive a une *arête* dont la piquûre eſt plus dangereuſe que celle de quelque ſèrpent que ce ſoit. Il n'y a point de poiſſon ſans *arête*. Menage dérive ce mot de *ariſta*, à cauſe de la reſſemblance qu'il y a entre les épis & les *arêtes* des poiſſons.

En tèrmes de Charpenterie, on appelle du bois ſcié à vive *arête*, lorſqu'on en a ôté tout l'aubiér ou le bois blanc qui eſt auprès de l'écorce, & que les angles de la piéce ouvragée ſont de bois dur & ſolide, & bien marquez. *Stria*. On appelle auſſi, Vives *arêtes* les angles vifs des piérres, & des autres corps taillez en angle. On appelle auſſi des voutes en *arête*, les voutes à ogives. *Camera ſectis ac politis lapidibus decuſſata*. Les voutes d'*arête* n'ont pas ſi grande pouſſée. *Arête* de lunette, c'eſt l'angle où une lunette ſe croiſe avec un bèrceau. L'*arête* d'une enclume, eſt le bord d'une enclume. L'*arête* d'une épée, eſt l'élévation qui régne le long de quelques lames d'épée.

AREſTE. Tèrme de Botanique, employé pour éxprimer cette partie amincie & pointuë qui tèrmine le fruit de quelques éſpéces de chiendent, ou qui tèrmine leurs bales, qu'on doit regarder comme le calice des fleurs des plantes fromentacées. On dit *gluma ariſtata*, des bales tèrminées par des *arêtes*, *areſta recurva*, *arêtes* coudées. L'Ariſtoloche longue d'Amérique a un fruit diviſé en ſix angles arondis, dont le dos eſt ſurchargé d'une *arête* ronde & élevée. P. PLUM.

AREſTE. eſt auſſi un tèrme d'Orfévre; & c'eſt la partie de la cuillier élevée ſur le cuilleron.

AREſTE, ſe dit encore des plats & des aſſiettes; & c'eſt l'extrémité du bord du plat & de l'aſſiette du côté du fond.

AREſTES, en tèrmes de Manége, ce ſont des galles & tumeurs qui viennent ſur les nèrfs des jambes de dèrriére d'un cheval, entre le jarret & le paturon. On appelle auſſi *arêtes*, les queuës des chevaux dégarnies de poil, qu'on appelle *queuës de rat*.

AREITIÉR, ſ. m. Tèrme de Charpenterie. C'eſt une piéce de bois qui forme l'arête ou l'angle des couvèrtures qui ſont en croupe ou en pavillon. On appelle *arêtières* les enduits de plâtre, ou de mortiér, qu'on met ſur la couvèrture d'un pavillon aux endroits où ſont les *arêtiérs*.

ARÉTHUSE, ſ. f. *Arethuſa*. Fontaine de Sicile proche de Syracuſe. Les Anciens ont cru que l'Alphée, fleuve du Péloponéſe,

paſſant

Digitized by Google

paſſant ſous la mèr par des conduits ſoutèrrains, venoit fondre en Sicile & faire la fontaine *arèthuſe*, ou du moins mêler ſes eaux avec elle; & Pline Liv. II. chap. 103. dit que ce qu'on jette dans l'Alphée ſe trouve dans la fontaine *arèthuſe*. C'eſt ſur cela que les Poëtes ont fondé la fable de l'amour d'Alphée pour la Nymphe *Arèthuſe*, & de la métamorphoſe de la Nymphe en fontaine. Bochard, Phaleg. Liv. I. ch. 28, croit que ce nom eſt Phénicien, qu'il vient d'ארית, *arith*, qui ſignifie un ruiſſeau, un tang; que cette fontaine s'eſt auſſi appellée עין אלפיא, *En alphia*, la fontaine des navires, parce que les vaiſſeaux y alloient faire de l'eau, ou עין חלפיא; *En halphia*, la fontaine des ſaules, parce qu'elle en étoit peut-être entourée, & que la reſſemblance du nom *alphia* ou *halphia*, avec Alphée, avoit donné lieu à l'opinion que nous avons rapportée. Voyez Pline, Mela, Solin, Cluviér *De Si. Ant. P.* 156. Bochart cité.

Il y a encore du même nom une fontaine proche de Smirne, une dans l'Eubée, une dans Itaque dont parle Homère, & une dans la Béotie proche de Thébes, un Lac en Arménie, & deux villes, l'une en Syrie & l'autre dans la Macédoine.

AREY, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aregius*, *Arigius*, *Aredius*, *Aridius*. S. Arige ou *Arey*, Evêque de Gap. Il y a un S. *Arey* Evêque de Nevèrs, mais que nous n'appellons point *Arige*.

A R G.

ARGA. Fruit d'un arbre qui croît en Afrique, & qui eſt plein d'épines, Ce fruit eſt gros comme les Olives. Les Africains en font une huile, dont l'odeur eſt fort mauvaiſe, & dont ils ſe sèrvent néanmoins, non ſeulement pour brûler, mais pour manger. *Jean Leon l'Africain, Déſcrip. de l'Afr. P. II.*

ARGANEAU, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un gros anneau de fèr où on attache des manœuvres & des cordages. *Annulus craſſior*. Il y a des *arganeaux* aux platbords, aux batteries, aux ancres, &c.

Arganeau, eſt auſſi une petite chaîne que l'on met aux Galéſiens ſeulement pour la forme, & qu'on appelle autrement *alganon*. *Catenula*.

ARGATA. Les Chevaliérs de l'*argata*, c'eſt-à-dire, du *Dévidoir*. Bernardo Giuſtiniano, *Hiſt. di tutti gl'Ord. Milit.* chap. 62, les compte parmi les Ordres Militaires; mais ce ne fut qu'une compagnie de quelques Gentilshommes du quartiér de la porte neuve à Naples, qui en 1388. ſe joignirent enſemble pour défendre le port de cette ville en faveur de Louis d'Anjou, contre les vaiſſeaux & les galéres de la Reine Marguerite. Ils s'appellèrent Chevaliérs de l'*argata*, c'eſt-à-dire en langage Napolitain, du Dévidoir, parce qu'ils prirent pour marque de leur union la figure d'un Dévidoir, qu'ils portoient d'or en champ de gueules ſur le bras, ou ſur le côté gauche. Cette compagnie ne dura qu'autant que le régne de Louis d'Anjou. Quelques-uns diſent que par ce devidoir ils vouloient marquer que la conquête du Royaume ſe fait peu-à-peu comme le fil ſe dévide. D'autres croyent plus vraiſemblablement, à ce qu'il paroît à B. Giuſtiniano, que ce fut pour marquer le mépris qu'ils faiſoient de la Reine & du gouvèrnement d'une femme.

ARGÉE, ſ. m. ou bien **ARGÉES**, pluriel. *Argeus*, ou *Argeus*, *Arges* ou *Argea*. Figures de jonc que les Véſtales jettoient tous les ans dans le Tibre le jour des Ides de Mai, c'eſt-à-dire, le 15ᵉ de ce mois. C'eſt Feſtus & Varron qui nous apprennent cette cérémonie. Varron néanmoins dit, que c'étoit les Prêtres qui les jettoient, à moins qu'on ne veuille prendre le mot *Sacerdotibus* dont il ſe sèrt, au féminin, pour les Prêtreſſes. Il ajoute qu'on jettoit trente de ces *argées* ou figures d'homme. Plutarque, dans ſes Queſtions Romaines, demande pourquoi on appelloit ces figures *argées*? On en rapporte deux raiſons; la prémière, que c'eſt peut-être parce que les Barbares qui habitèrent ces lieux les prémiérs, jettoient dans le Tibre tous les Grècs qu'ils pouvoient trouver. Car on appelloit *argiens* indifféremment tous les Grècs. Mais Hèrcule leur pèrſuada de quitter une coûtume ſi cruelle, & pour ſe purger de ce crime, d'inſtituer des ſacrifices, & de jetter des figures d'hommes dans le Tibre au lieu d'hommes. La 2ᵉ eſt qu'Evandre *Arcadien*, & par conſéquent ennemi des Argiens, pour pèrpétuer cette haine dans ſa poſtérité, inſtitua que l'on jetteroit des figures d'Argiens dans le fleuve. Voyez Plutarque au Liv. cité. Ovide *Faſt. L. V. v.* 625. & Roſin. *Ant. Rom. L. IV. C.* 9. Il y avoit auſſi à Rome des lieux appellez *Arges*, & des Pontifes *Argées*. *Pontifices Arges*.

ARGEMONE, ſ. f. Eſt une éſpèce de pavot ſauvage, ainſi appellée, parce qu'elle eſt bonne pour guérir de petits ulcères des yeux, qu'on nomme *argemon*, *argemone*, *argemonia*. Elle a les feuilles comme l'anémone, légèrement découpées. Ses fleurs ſont rouges, & ſemblables à celles du pavot ſauvage. Ses têtes reſſemblent auſſi à celles du pavot rouge; mais elles ſont plus longues & plus larges au deſſus. Sa racine eſt ronde & jette un ſuc jaune, qui eſt âcre & mordicant au goût. C'eſt l'*argémon* de Dioſcoride. Il y a d'autres éſpèces de pavots qu'on appelle de ce même nom. Quelques-unes ont des fleurs jaunes. Elle fleurit en Juin.

ARGENT, ſ. m. Métal qui tient le ſecond rang entre les métaux, qui eſt fort blanc, le plus dur & le plus précieux après l'or. *Argentum*. L'*argent* au ſortir des mines s'affine avec le mèrcure, ou le vif argent. M. Humbèrg dans l'Hiſt. de l'Acad. des Sciences an. 1709. dit que le métal parfait n'eſt que du mèrcure très-pur, dont les petites boules ont été pèrcées peu-à-peu de toutes parts par la matière de la lumière; que les trous ou les pèrtuis qu'elle y a faits ſont entièrement pleins de cette matière; que ces pèrtuis ſont ſi menus que la matière de la lumière qui s'y eſt introduite y eſt reſtée attachée par ſon gluten naturel; que les extrémitez des pèrtuis d'une petite boule de mèrcure, touchant les extrémitez de pluſieurs autres boules de mèrcure, les attachent enſemble par la partie de la matière de la lumière qui ſe trouve aux extrémitez des pèrtuis qui ſe touchent immédiatement. Il conclut de là que l'or & l'*argent* ne différent que par le plus ou le moins des parties de la matière de la lumière qui a pénétré plus ou moins profondément, & en plus grande ou plus petite quantité les parties du mèrcure; d'où il s'enſuit que l'*argent* peut avec le tems devenir or: ce qu'il confirme par des expériences ſur l'*argent* dont il a tiré de l'or; & parce que dans les mines il ſe trouve quelquefois un or pâle, qui par quelques fontes ſe pèrféctionne & vient en couleur. On a remarqué qu'on a tiré de l'*argent* des tèrres qui avoient été jettées à quartiér lorſqu'on avoit fait les ouvèrtures & les puits des mines, & qu'il s'y en étoit formé de nouveau depuis ce tems-là. A Potoſi on fit une Proceſſion, où le chemin d'une Egliſe à l'autre ayant été dépavé, on le répara avec des barres d'*argent*, dont tout le chemin fut couvèrt. Chaque barre d'*argent* eſt de 66. marcs. Il y a de l'*argent* monnoyé & non monnoyé. L'*argent* fin eſt au titre de 12. deniérs, chacun de 24 grains, chaque grain ſe diviſe en demi, en quarts & en huitiémes, &c.

Les Orfévres par l'Ordonnance ne peuvent travailler d'*argent* qu'au titre d'onze deniérs douze grains; & en ouvrages moulez, ils ont quatre grains de remède pour marc. Cet *argent* ainſi travaillé s'appelle *argent le Roi*, qui eſt de 12 grains, ou d'une maille ou obole moindre que l'*argent* fin qui eſt à 12 deniérs. *Argent le Roi* ou *du Roi*, parce que nos Rois n'ayant aucune mine d'or ni d'argent en France, ont accordé quelque profit aux étrangers qui en apporteroient, en leur payant l'*argent* qui étoit à 11 deniérs 12 grains, comme s'il eût été à 12 deniérs; ce qui ſe voit par un extrait du Régître de la Chambre des Comptes cotté, *Noſter*, *fol.* 105. Argent le Roi, *eſt & doit être à une maille d'argent* fin. *Car* argent fin *eſt à 12 den. d'aloy, &* l'argent le Roi, *à 11 den. obole. Et ſi l'en dit telle monnoye eſt à 8 den.* d'argent le Roi, *ſi prend l'en* l'argent le Roi, *à 12 den. & le fin à 12 den. obole, & vaut chacun denier 24 grains & 12 grains obole ou maille, ainſi ont porté chacun deniér d'aloy* d'argent fin, *un grain en* argent le Roi. *Si comme qui diroit, cette monnoye eſt à 4 den.* d'argent fin, *c'eſt-à-dire*, qu'il eſt à 4 den. 4 grains d'argent le Roi, & ainſi des autres. **Boizard** Les gros tournois de Saint Louis etoient à 12 deniérs d'*argent le Roi*.

Argent trait, eſt de l'*argent* paſſé par la filière, dont on fait des cordons d'*argent*. *Argentum ductile*. *Argent mat*, eſt celui qui n'eſt pas poli ou bruni. *Argentum raſile, impolitum*. Il y a auſſi *argent* filé. *Argentum ductum in ſtamina*. *Argent* tiſſu, *textile*, *textum*. *Argent* en feuille. *In tenues ductum laminas*, *Bracteas*, *Bracteolas*. *Argent* battu. *Malleatum*. *Argent* en maſſe ou en billon. *Infectum*. *Argent* en coquille pour peindre & argenter. *Molitum, dilutum, liquatum*. *Argent* mis en pâte par l'eau de départ, pour argenter, &c. *Maceratum*. *Argent bas*, c'eſt celui qui n'eſt pas au titre requis. *Juſto defectum pondere*.

Argent de couppelle, c'eſt l'*argent* le plus fin qui a paſſé par la couppelle ou l'examen du feu, & qui eſt ordinairement en grenaille. *Argentum purgatum, uſtulatum*. On éprouve l'*argent* à la languette avant que de le contremarquer du poinçon de la ville. Cette épreuve ſe fait par le feu ſur un petit morceau de l'ouvrage qu'on y a laiſſé exprès, qui eſt hors d'œuvre.

Argent en bain, c'eſt en tèrme de Monnoie de l'*argent* entièrement fondu. *Et de l'argent en pâte*, c'eſt quand il eſt prêt à fondre.

Argent faux, c'eſt du fil de cuivre rouge argenté & tiré à la filière. Boizard, Traité des Monnoies, p. I. c. 28. décrit la manière dont on le tire.

Argent, ſignifie auſſi tout métal monnoyé sèrvant au trafic, & à faire des payemens. *Pecunia*, *nummi*. On a payé cette tèrre *argent* comptant. Les Banquiérs ont tout leur bien en *argent* & à interêt. On eſt comptable quand on a manié l'*argent* du Roi, pour dire, les deniérs du Roi. Cette dot a été payée *argent* bas ou *argent* ſec, c'eſt-à-dire, *argent* comptant & en bonne monnoye.

noye. On dit auſſi de tous les meubles & éffèts qui ne portent point de profit ni de revenu, que c'eſt de l'*argent* mort; & on appelle *argent* mignon, celui qui eſt ſupèrflu, & qui n'eſt point deſtiné à la dépenſe, mais qu'on réſerve pour ſes plaiſirs. Autrefois chacun gardoit ſon *argent* en maſſe, & ne le faiſoit convèrtir en monnoye que ſelon le beſoin: c'eſt pourquoi juſqu'au régne de Philippe le Bel, rien n'eſt plus fréquent que les amendes de livres ou de marc d'or ou d'*argent*.

On appelle plus particulièrement *argent*, ou *argent* blanc, la monnoye qui eſt efféctivement d'*argent*. Il a fait ce payement tout en *argent*, il n'y avoit que des écus blancs. La monnoye d'*argent* a été en uſage dès les premiérs tems parmi les Hébreux, comme il paroît par la Geneſe XXIII. 15. 16. &c. Elle l'étoit dans le même-tems en Egypte & dans la tèrre de Chanaan. C'eſt Lyſandre qui l'introduiſit à Sparte vèrs la 90e Olympiade, & l'an de Rome 330. On n'en frappa à Rome que 5 ans avant la prémière guèrre punique, l'an 585. de Rome.

ARGENT, s'employe auſſi quelquefois pour ſignifier l'intérêt & le bien des particuliérs, & en général tout ce en quoi conſiſtent les biens & les richeſſes des hommes. Il y a des gens à qui l'*argent* tient lieu de tout: c'eſt leur idôle. La plûpart des femmes aiment encore plus l'*argent* que leurs amans. Eſt-il quelque talent que l'*argent* ne lui donne? BOIL. Pour dire, manque-t-on d'éſprit, de ſavoir, de nobleſſe quand on a beaucoup de bien?

*L'*argent, *l'*argent, *dit-on, ſans lui tout eſt ſtérile:*
La vertu ſans argent *eſt un meuble inutile.*
*L'*argent *en honnête homme érige un ſcélérat.*
*L'*argent *ſeul au Palais peut faire un Magiſtrat.* BOIL.

On appelle un homme à *argent*, ou âpre à l'*argent*, un avare ſujet à ſe laiſſer corrompre par *argent*. On lui a donné une piéce d'*argent*; pour dire, On l'a contenté de peu de choſe. On dit qu'un homme fait tout à graiſſe d'*argent*; pour dire, qu'il achéte les choſes plus qu'elles ne valent. On appelle de l'*argent* en barre une marchandiſe de bon debit, dont on fait de l'*argent* quand on veut. On appelle un bourreau d'*argent*, un mauvais menager qui jette l'*argent* à poignées. On dit qu'un homme eſt tout couſu d'*argent*; pour dire qu'il eſt fort riche. Faire de l'*argent*, c'eſt vendre quelque choſe pour avoir de l'*argent*. Il fait *argent de tout*.

ARGENT, ſe dit quelquefois de la couleur blanche & eclatante; mais c'eſt ſeulement en Poëſie. Ainſi les Poëtes diſent, que la lune paroît ſur un char d'*argent*. *Argenteus*. Qu'un clair ruiſſeau eſt de l'*argent* liquide, qui roule ſes flots d'*argent* ſur les cailloux. Les Muſes ont quitté les fleurs de leur montagne & l'*argent* de leur onde. MAIN. Quelquefois ils employent ce mot d'*argent* abſolument pour ſignifier une eau belle, claire & nette.

Elles conduiſent leur argent,
Sur un lit d'arênes dorées. GOD.

L'ARGENT, en tèrmes de Blaſon, ſignifie le blanc, & ſe repréſente par un Ecu tout uni ſans aucune hachûre. Il eſt le ſymbole de la juſtice, de la pureté, de l'innocence, de la chaſteté, de l'humilité, de la beauté, de la victoire, de la félicité, &c. Il portoit d'*argent* à trois pals de gueules.

L'ARGENT, en tèrmes de Chymie, s'appelle *Lune*, & ſouffre divèrſes préparations. On tire une teinture d'*argent* ou de *lune* quand on le fait diſſoudre en grenailles ou petites lames dans de l'éſprit de nitre, & qu'on vèrſe cette diſſolution dans un autre vaiſſeau où on a mis de l'eau ſalée. Par ce moyen l'*argent* ſe précipite auſſi-tôt en poudre très-blanche qu'on lave pluſieurs fois avec de l'eau de fontaine. On met cette poudre dans un matras; on vèrſe deſſus du ſel volatil d'urine & de l'eſprit de vin réctifié: on laiſſe digérer cette matière à quelque chaleur douce l'éſpace de quinze jours, pendant leſquels l'eſprit de vin ſe colore d'un beau bleu celeſte, & on l'employe à pluſieurs remèdes. On l'appelle auſſi *Lune potable*. On le convèrtit encore en criſtaux, qu'on appelle *Vitriol de lune*, par le même eſprit de nitre. La *lune cauſtique*, autrement *Pierre infernale*, eſt de l'*argent* diſſous en eau forte, qu'on laiſſe criſtaliſer.

ARGENT, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. *Argent* comptant porte médecine. Ses promeſſes ne ſont pas de l'*argent*. Jouer bon jeu bon *argent*; pour dire, ſérieuſement & loyalement. On dit d'un homme crédule, qu'il prend tout ce qu'on lui dit pour *argent* comptant. On dit que le tèrme vaut l'*argent*, quand on ménace d'une choſe qui ne doit arriver de long-tems. On dit, c'eſt de l'*argent* en barre; pour dire que ce que l'on donne eſt ſûr & vaut autant que de l'*argent*. On dit qu'un homme veut avoir le drap & l'*argent*; pour dire que c'eſt un arabe qui veut profiter des deux côtez. On dit des gens en faveur, qu'ils peuvent bien ſe divèrtir, qu'ils ont le tems & l'*argent*. On dit auſſi, que l'*argent* eſt le nèrf de la guèrre. Point d'*argent*, point de Suiſſes; pour dire, qu'on ne donne rien pour rien. Qui a de l'*argent* a des pirouettes. On dit auſſi pour louer quelqu'un, qu'il vaut beaucoup d'*argent*, qu'il vaut trop d'*argent*, qu'il ne prend point d'*argent* de tout ce qu'il dit; pour dire qu'il dit facilement & agréablement toutes choſes. On dit au jeu, *argent* ſous corde, pour dire, jouer *argent* comptant; ce qui vient de ce que quand on joue à la paume, les joueurs mettent ordinairement l'*argent* qu'ils jouent ſous la corde du jeu de paume. Tout cela eſt bel & bon, mais l'*argent* vaut mieux. On dit, il eſt chargé d'*argent* comme un crapeau de plumes; pour dire, qu'il manque d'*argent*. On dit auſſi, qu'un homme met du bon *argent* avec du mauvais, lorſqu'il fait bien des frais pour plaider contre un inſolvable.

J'en ai promis, le fait eſt tout conſtant,
De le nier je ferois grand ſcrupule;
Promis des vèrs, bons ou mauvais s'entend.
Tout de nouveau je les promets d'autans.
Voire s'il faut vous en ferai cédule;
*Mais que cela ſoit de l'*argent *comptant*
Nenni, Damon; ne ſoyez ſi crédule.

ARGENT, dit de Rochefort, vient du mot Hébreu *agraph*, qui ſignifie toute ſorte de monnoie. Mais 1°. Il faut dire *agurach*, & non pas *agarach*. 2°. *Argent* vient d'*argentum*, qui vient du Grèc ἄργυρος, qui peut-être vient d'אגורה, *agurah*, nom Hébreu, qui ſignifie non pas toute ſorte de monnoye, mais une petite piéce de monnoye, & la petite éſpéce qui fut en uſage chez les Hebreux.

ARGENT DES PHILOSOPHES. Tèrme de la ſcience Hèrmétique. *Argentum Philoſophorum*. C'eſt la matrice propre à recevoir le ſpèrme & la teinture du Soleil. Philalette l'appelle l'Or blanc, qui eſt plus crud, & qui eſt la ſemence féminine dans laquelle l'or meurt; autrement appellé le Leton rouge, qui y jette la ſienne pour produire l'hèrmaphrodite des Sages. En un mot, c'eſt le mèrcure des Philoſophes. Quelquefois ils entendent auſſi par *argent des Philoſophes*, l'ouvrage de la Pierre philoſophale. DICT. HERMET.

ARGENT-VIF. Voyez MÈRCURE, c'eſt la même choſe. *Hydrargyrum*.

ARGENT-VIF DES PHILOSOPHES. Tèrmes de l'art hèrmétique. C'eſt la même choſe qu'argent des Philoſophes. C'eſt le mèrcure, mais bien différent de l'argent-vif, qui eſt le mèrcure commun. Ce ſont les Modèrnes qui l'appellent vif, parce qu'il eſt vivant ou vivific, c'eſt la racine des métaux. Ils l'appellent *argent-vif*, parce qu'il eſt ſemblable au mèrcure minèral par ſa couleur, ſa vèrtu & ſes propriétez; car il eſt blanc, tranſparent, ou clair, froid, humide, volatile & coagulable. Ils le nomment autrement, éſprit volatil, qui eſt la Lune au regard du Soleil, ou l'humidité radicale de la pièrre. Ils diſent cuire l'*argent*, ou l'*argent-vif des Philoſophes*; c'eſt-à-dire, cuire le mèrcure philoſophal, ou cuire l'ouvrage au blanc pour aller au rouge. L'*argent-vif des Philoſophes* exhalé, c'eſt l'ouvrage de la pièrre philoſophale, lorſqu'il n'y a plus de noirceur.

ARGENTER, v. act. Colorer ou couvrir d'argent. *Argento obducere*. Il a fait *argenter* la bordure de ſes tableaux, ſon miroir, ſa table; pour dire, qu'on y a mis des feuilles ou des lames d'argent.

ARGENTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Qui eſt couvèrt d'argent. *Argentatus, inargentatus*.

ARGENTÉ, ÉE, adj. Qui eſt de la couleur de l'argent, ou qui eſt d'une couleur approchante. *Argenteus*. Rivières, louez Dieu qui préſide à vos flots *argentez*. GOD. Ce mot n'eſt guère mis en uſage que parmi les Poëtes.

Bouchez, Naiades, vos Fontaines,
Et ceſſez d'embellir vos Plaines
Par le criſtal de vos ruiſſeaux.
On vous a déclaré la guèrre;
Faites rentrer toutes vos eaux
Juſqu'au centre de la tèrre.

Les Muſes les voyant ſi pures,
Ont dit dans leurs nobles figures
Que leurs flots étoient argentez.
Sur cette expreſſion divine
Les Partiſans ſe ſont flattez
Que chaque ſource eſt une mine.

ARGENTERIE, ſ. f. Vaiſſelle ou Utencilles d'argent. *Vaſa argentea, argentum*. Ce Financier a pour 10000. écus d'*argenterie*. On appelle dans les Paroiſſes l'*argenterie*, la croix, le bénitiér, &

& les chandeliérs d'argent qu'on porte aux entèrremens. Il a fallu payer ſix écus pour avoir l'*argenterie* de la Paroiſſe.

L'Argenterie chez le Roi, eſt un fonds qu'on fait tous les ans pour quelques dépenſes extraordinaires; comme pour les habits des balets & autres fêtes. *Pecunia annua ſumptibus extraordinariis addicta.* Il y a deux Controlleurs & deux Tréſoriers qu'on appelle Officiers de l'*Argenterie.* A l'égard de la vaiſſelle d'argent, elle eſt à la charge du Garde-meuble.

ARGENTEUX, EUSE, adj. ſe dit des gens accommodez, & qui ont de l'argent mignon. *Pecunioſus.* Il eſt peu en uſage, ſi ce n'eſt parmi le petit Peuple.

ARGENTIÉR, ſ. m. Officier d'un Prince, ou Seigneur, qui reçoit l'argent du Tréſorier pour le donner au Maître d'Hôtel, & fournir aux menuës dépenſes de la maiſon. *Quæſtor ærarii levioribus regiæ domus impenſis addictus.* Une maniere d'honnête homme, ſoi diſant *Argentier* du Maréchal de Schombèrg. Buss. Jacques Cœur étoit *Argentiér* du Roi Charles VII.

Argentiér, chez le Roi, eſt celui qui manie les deniérs deſtinez pour les habits de la perſonne du Roi, & pour les ornemens de ſa Chambre ou Garderobbe, qu'on appelle plus ordinairement, *Tréſoriér de l'argenterie.*

En pluſieurs lieux, & entre autres à Caën, les Orfévres ſont appellez *Argentiérs. Argentarii.* Les Latins appelloient de ce nom les Receveurs du revenu des plus riches familles de Rome. Ils nommoient encore ainſi les Banquiers, & même dans les vieux titres on donne ce nom aux Changeurs.

ARGENTIER, ſ. m. Tèrme de fleuriſte. Tulippe pourpre, colombin & blanc; printanière.

ARGENTIFIQUE, adj. m. & f. Tèrme d'Alchymie & de Philoſophie hèrmetique. Qui fait de l'argent, qui a la vèrtu de faire de l'argent, de changer en argent. *Argentificus*, ἀργυροποιητικός. Le ſel *argentifique.* A la fin du Dictionnaire hermetique imprimé chez d'Houry en 1695. il y a deux Traitez, dont un eſt intitulé, de la droite & vraie manière de produire la Pièrre Philoſophique, ou le ſel *argentifique* & aurifique.

Ce mot vient d'*argentum*, argent; & *facio*, je fais.

ARGENTIN, INE, adj. Qui a le ſon clair & aigu, comme s'il étoit d'argent. *Argenteus.* Une voix *argentine.* Ce timbre a un ſon *argentin.*

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines,
Appelloient à grand bruit les Chantres à matines. Boil.

Il ſe prend auſſi, ſur tout en Poëſie, pour quelque choſe de blanc & d'approchant de la couleur de l'argent. Source *argentine.* God.

Mais ta liqueur argentine,
Offre à mes yeux plus d'appas,
Quand du haut de la colline
Elle deſcend à grand pas. Boutard.

Argentin, ſ. m. *Argentinus.* Nom propre d'un Dieu des Païens. C'étoit lui qui préſidoit à la monnoie d'argent; il étoit fils d'Æſculon qui préſidoit à la monnoie de cuivre. Cela veut dire que l'uſage de la monnoie d'argent n'étoit venu qu'après celle de cuivre. S. Auguſtin parle de ces Dieux, *Liv. IV. de Civ. Dei, c.* 21. Je m'étonne dit ce Père, qu'on n'ait pas fait auſſi un Dieu Aurin, fils du Dieu *argentin*; car la monnoie d'or a ſuivi auſſi celle d'argent.

ARGENTINE, ſ. f. C'eſt une plante qui eſt ainſi appellée, parce que ſes feüilles ſont comme argentées. *Argentina.* Cette plante eſt à préſent rangée ſous le genre des *Pentaphylloides.* Sa racine eſt menuë, brune extérieurement, quelquefois fibreuſe, traçante, & aſtringente au goût. Elle donne pluſieurs feüilles découpées juſqu'à la côte en pluſieurs ſegmens longs, étroits, profondément dentelez; entre ceci ſont placées d'autres plus petites arrondies & crenelées ſur leurs bords. On peut comparer ces feüilles à celles de l'Aigremoine. Elles ſont cependant plus molles & argentées des deux côtez. Il ſe trouve des piéds dont les feüilles ſont d'un vèrd gai. Les tiges qui ſortent de la racine s'étendent çà & là, & prennent racine comme les branches de Fraiſiér. Des aiſſelles des feüilles s'éleve un pédicule le plus ſouvent nud, velu, grêle, long de trois ou quatre pouces, & qui porte à ſon extrémité une fleur jaune à cinq pétales, ſoutenuës par un calice velu, découpé en dix parties. Le calice, après que les pétales de la fleur ſont tombées, sèrt d'enveloppe à un amas de ſemences menuës ramaſſées en tête. Le vulgaire la nomme hèrbe aux oyes, *anſerina herba*, ſoit parce qu'on prétend que les oyes mangent cette hèrbe, ou ſoit parce qu'elle croît au bord des rivières & des endroits aquatiques fréquentez par ces oiſeaux. M. Chomel, Dict. Œconomique, l'appelle auſſi Aigrimoine ſauvage. L'*argentine* eſt fort aſtringente. On la dit bonne pour appaiſer les maux de dents. Son eau diſtillée eſt mèrveilleuſe pour faire paſſer les rouſſeurs du viſage & pour les crévaſſes; ſa graine eſt très-bonne contre les flux de ſang & contre les cours de ventre.

Argentine, ſ. f. *Argentina.* C'eſt le nom ancien de Straſbourg. Quoiqu'en François *argentine* ne ſoit point en uſage, mais qu'on diſe toûjours Straſbourg, M. l'Abbé Regnier s'en ſert dans une lettre badine où il décrit ſon voyage de Munick.

Paſſons vîte vèrs Argentine,
Straſbourg vulgairement parlant.
Mon chéval eſt rétif & lent:
O! l'impertinente machine.

ARGEVAN, ou **ARGHEVAN.** Voyez ARBOR JUDÆ. C'eſt la même choſe.

ARGIE, ſ. f. *Argia.* Pays du Péloponéſe, le même qui s'appelle Argolide.

ARGIEN, ENNE, adj. qui eſt de l'Argolide, ou de la ville d'Argos. *Argivus.* On dit auſſi au plurier les *Argiens*, & alors ce mot eſt ſubſtantif, comme les autres noms de Peuples.

Puis vous verrez les Argiens,
Les Spartains, les Athéniens;
Enſuite rentrant en Aſie,
Vous verrez le Pont, la Myſie. Divert. de Seaux.

Les *Argiens* étoient des Peuples du Péloponèſe, ainſi nommez à cauſe d'*Argos* leur capitale. Leur prémier Roi s'appelloit Inachus, que divèrs Chronologiſtes font contemporain de Moïſe; Danaüs vint enſuite d'Égypte, & s'empara de ce Royaume. Tourr. Quand Xèrxès vint en Grèce les *Argiens* s'opiniatrèrent à demeurer neutres; parce qu'il leur fit dire par un Hérault, Nous deſcendons de Pèrſes fils de Perſée, petit-fils d'Acriſius, un de vos Rois; nous nous reconnoiſſons donc originaires d'Argos, &c. Id.

ARGILLE, ſ. f. Tèrre à Potier, qui eſt graſſe & gluante, dont on fait les tuiles, les briques & les vaiſſeaux de tèrre. *Argilla.* La nature n'a point formé Demoſthène ni Homère d'une *argille*, plus fine & mieux préparée que nos Orateurs & nos Poëtes modèrnes. Fonten. Cette penſée eſt folle; & c'eſt comme ſi l'*argille* s'élevoit contre le Potier. Port-R. La ſtatuë que Nabuchodonoſor vit en ſonge, avoit la tête d'or & les pieds d'*argille.*

Argille, ſe dit quelquefois en général pour tèrre, matière.

Peu (d'hommes) *du premiér ordre, & que la nature*
*Se plût à former d'*argille *plus pure,*
Conſervent, quand l'âge a leur poil blanchi,
De l'hivèr des ans l'eſprit affranchi.
*Le reſte paitri d'*argille *groſſiere*
Tout entiér vieillit avec la matière. L'Ab. Regn.

Il obſerve étonné que de la même argille,
Dont notre feu mortel fait un vaſe fragile,
Le feu de la nature, immuable agent,
Forme comme il lui plaît, de l'or ou de l'argent.
Perrault.

Adorateurs d'un bien fragile,
Dupes d'un cœur ambitieux,
*Juſques à quand un peu d'*argile
Charmera-t-il vos foibles yeux? Le P. Cleric. *Dans le Rec. de vers choiſ. impr. par le P. Bouh.*

Ce mot *argille* vient du Grèc ἄργιλλος.

ARGILLEUX, EUSE, adj. Qui eſt de la nature de l'argille. *Argilloſus.* Les tèrres *argilleuſes* ſont les meilleures pour faire des fortifications de tèrre; elles ne s'éboulent point. Un champ *argilleux* n'eſt pas propre pour les grains. Les tèrres *argilleuſes* & les glaiſes, ſont extrêmement onctueuſes & adhérantes les unes aux autres, & ſont incapables de culture. La Quint.

ARGO, ſ. m. *Argo.* Nom du fameux navire des Argonautes, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les Poëtes. Pluſieurs ont cru qu'il a été ainſi appellé d'*Argus* qui l'avoit bâti. Ce ſentiment eſt appuyé par Diodore de Sicile, par Apollodore, Apollonius, Tzetzès, Sèrvius, par le Scholiaſte d'Euripide, & par quelques autres ſavans Écrivains; mais comme il y a eu pluſieurs Argus, il eſt difficile de ſavoir lequel a conſtruit ce vaiſſeau. Quelques-uns ont cru que ce navire a pris ſon nom du mot *Argos*, qui ſignifie *vîte*, enſorte qu'*Argo* n'eſt autre choſe qu'un *navire légér.* Diodore de Sicile & Sèrvius confirment ce ſentiment. *Quidam*, dit Sèrvius ſur la quatréme Églogue de Virgile, *Argo à celeritate dictam volunt.* Et en effèt Homère appelle κύνας ἀργούς, les chiens qui ſont bons coureurs. D'autres ont cru que ce navire tiroit ſon nom de la ville d'Argos où il a été fabriqué. Il y a une quatriéme opinion qui eſt rapportée par Cicéron dans ſa première Tuſculane, où il cite ces deux vèrs d'un ancien Poëte Latin,

Argo, quia Argivi in ea delecti viri
Vecti, petebant pellem inauratam arietis.

Ce Poëte a voulu dire que ce vaiſſeau fut ainſi nommé des Argives, c'eſt-à-dire des Grécs qui le montèrent. Ovide dans l'Epitre de Hypſipyle à Jaſon, appelle *Argo* un navire ſacré: *Sacram conſcendis in argo.* Peut-être fut-il ainſi appellé, parce que Minèrve en avoit donné l'invention, & qu'elle avoit aidé elle-même à le conſtruire. Il ſe peut faire auſſi qu'on l'ait nommé *ſacré*, parce qu'il avoit à la prouë une piéce de bois qui parloit & qui rendoit les Oracles. Pluſieurs anciens Auteurs ont fait mention de cette piéce de bois qui avoit été priſe de la Forêt ſacrée de Dodone. Jaſon ayant achevé heureuſement ſon entrepriſe, conſacra le navire *Argo* à Neptune en l'Iſthme de Corinthe; & enfin ce même navire fut tranſporté au Ciel, & mis au nombre des Aſtres. Pour ce qui eſt de la forme de ce vaiſſeau, c'étoit un vaiſſeau long ſemblable à nos Galères. Le Scholiaſte d'Apollonius a remarque qu'on diſoit que c'étoit le premiér navire long qui ait été bâti. Pline a obſèrvé la même choſe Liv. 7. ch. 56. après Philoſtephanus, qui aſſure que Jaſon fut le premiér qui alla ſur mèr avec un navire long: *Longâ nave Jaſonem primum navigaſſe, Philoſtephanus auctor eſt.* Par un navire long, les Grécs entendent un navire de guèrre, & par un vaiſſeau rond, ils entendent un vaiſſeau marchand, ou navire de charge. Voyez de Meziriac dans ſon Commentaire ſur l'épitre de Hypſipyle à Jaſon, où il s'étend fort au long ſur le navire des Argonautes.

ARGOLIDE, ſ. f. *Argolis.* Pays & Royaume du Péloponèſe, qui avoit l'Arcadie au couchant, la Mèr Ægée au levant, les Etats de Sparte au midi, & dont la Capitale étoit Argos, de laquelle il tiroit ſon nom.

ARGOLIQUE, adj. *Argolicus.* Qui eſt de l'Argolide.

ARGONAUTES, ſ. m. Nom des 52 ou 54 Héros qui s'embarquèrent dans le navire Argo avec Jaſon, pour aller à Colchos y conquerir la Toiſon d'or. Hèrcule, Théſée, Caſtor, Orphée, &c. étoient du nombre des *Argonautes*. Rudbecks au ch. 26e de ſon *Atlantica* dit, que les *Argonautes* retournèrent de Cholchide en Gréce par l'Océan, & qu'ils rentrerent par le détroit de Gibraltar dans la Médirèrranée, & firent ainſi tout le tour de l'Europe; car il ſuppoſe qu'après avoir remonté le Tanaïs autant qu'il leur fut poſſible, ils trainèrent par tèrre leur vaiſſeau dans une rivière voiſine qui les porta dans l'Océan Septentrional. Il fonde cette ſuppoſition ſur le témoignage de Diodore de Sicile & ſur celui d'Orphée. D'autres ont dit qu'ils remontèrent le Danube, & qu'ils portèrent leur vaiſſeau juſqu'à la mèr Adriatique. D'autres enfin ſans aucune apparence cherchent en Afrique le chemin qu'ils firent par tèrre.

ARGONAUTES *de Saint Nicolas.* Ordre militaire inſtitué par Charles III. Roi de Naples vèrs la fin du XIVe ſiécle, ſous le Pontificat d'Urbain VI. & dont S. Nicolas eſt le patron; on ne ſait pas préciſement l'année qu'il fut établi. Le colliér des Chevaliérs étoit formé de coquilles enfèrmées dans des croiſſans d'argent: de ce colliér pend un navire avec cette deviſe, *Non credo tempori*, c'eſt-à-dire, *Je ne me fie point au tems.* C'eſt à cauſe de ce colliér qu'on appelle ces Chevaliérs les *Argonautes de S. Nicolas & des Coquilles.* On les appelle auſſi les *Argonautes* de Naples. Ils reçurent la régle de S. Baſile de l'Archevêque de Naples, & prirent l'Egliſe de S. Nicolas leur Patron pour tenir leurs aſſemblées. Joſeph de Michieli met auſſi des *Argonautes* en France, mais qu'il appelle néanmoins *Argonautes* de Naples, & dont l'origine n'eſt point différente de celle que vous venons d'expliquer. C'eſt que les Princes François deſtituez du Royaume de Naples, ſe portèrent neanmoins toûjours pour Rois & pour Grand-Maîtres des Ordres de Naples, & continuèrent à faire des Chevaliérs. L'habit de cérémonie de l'Ordre étoit de ſoie blanche en forme de grande cappe, ſur laquelle ſe mettoit le colliér. Voyez Pandulphe Colonducio dans ſon hiſtoire de Naples, Joſeph Michieli dans ſon *Teſoro militar.* le P. André Mendo *de Ordin. militar.* Caramuel *Theolog. Regolare.* P. IX. Bernardo Giuſtiniano *Hiſtorie dell'origine de Cavallieri* C. 50.

ARGOS, ſ. m. *Argos* Ville du Peloponèſe, capitale de l'Argolide, qui étoit à peu près ce qu'eſt aujourd'hui la Romanie dans la Morée. Le Royaume d'*Argos*, ou des *Argiens*, commença 1116. ans avant JESUS-CHRIST, & dura 554. ans MOR. Dans la ſuite *Argos* devint Republique. Sparte floriſſante par les loix de Lycurge devint rivale d'*Argos*, & nous voyons une guèrre implacable entre *Argos* & Sparte, même du tems de Philippe. Cette ville retient encore aujourd'hui ſon nom, & s'appelle *Argo*, ſa longitude eſt 40^{d} 50. la latitude 38. 18. Il y a encore eu deux villes de ce nom, une en Théſſalie appellée aujourd'hui Armiro, ſous le 48e d. 45. m. de longitude, & le 40. 50. de latitude. L'autre dans l'Epire, nommée autrement Amphilochie, *Amphilochium*.

ARGOT. Voyez ERGOT.

ARGOT, en tèrme de Jardinage, eſt le bois qui eſt au deſſus de l'œil, & qui n'étant point recouvèrt par ſa pouſſe, meurt & eſt inutile. *Lignum ſucco deſtitutum.* *Argot*, c'eſt l'extrémité d'une branche morte. LA QUINT. LIGER. Les véritables regles de la taille veulent qu'on retranche juſqu'au vif tous les *argots* qui paroiſſent ſur un arbre. C'eſt ainſi que parlent les Jardiniers. LIGER. Oter l'*argot*, c'eſt retrancher cette extrémité morte juſqu'au vif. LA QUINT. Un Jardiniér intelligent & propre prend un extrême ſoin d'ôter les *argots*. LA QUINT. On donne ce mot à ces petits morceaux de bois qui paroiſſent ſur un arbre, par reſſemblance aux *argots* des coqs. LIGER.

ARGOT, eſt auſſi le nom que les gueux donnent à la langue ou au jargon dont ils ſe ſèrvent, & qui n'eſt intelligible qu'à ceux de leur cabale. *Brider la lourde ſans tournante*, c'eſt dans le langage des gueux, ouvrir une porte ſans cléf.

ARGOTER, v. act. Tèrme de Jardinage. C'eſt couper une branche à un ou deux yeux au deſſus de ſa mère branche. *Lignum aridum amputare.*

ARGOULET, ſ. m. Arquebuſiér, Carabin. *Eques levioris armaturæ.* Mezerai l'employe pour *Chevau-légér.* Quelques-uns derivent ce mot de *Argolicus*, parce qu'autrefois c'étoit de la Grece que venoit cette ſorte de milice.

On dit auſſi par raillerie, qu'un homme n'eſt qu'un chetif *Argoulet*, un pauvre *Argoulet*, pour dire, que c'eſt un homme de neant, & pour le mépriſer.

Nombre de Pages & Valets
Mieux vêtus que des Argoulets. LORET.

ARGOUSIN, ou ARGOZIN, ſ. m. Tèrme de Marine. Sèrgent de Galère; Officiér qui a ſoin de faire ôter, ou de faire remettre les chaînes aux Forçats ſelon les occaſions, qui prend garde qu'ils ne s'évadent, & qui mene faire aiguade ceux qui ſèrvent volontairement dans les Galères. *Satelles remigibus regendis ac cuſtodiendis præpoſitus.* Un *Argouſin* gagne 8 ou 9 ſous par jour, ayant outre cela portion comme un Galerien.

ARGUE, ſ. f. Tèrme de Tireur d'or. C'eſt une machine qui eſt faite en forme de cabeſtan. C'eſt un gros arbre pèrcé de quatre léviérs que font tourner huit hommes, & au bout de la corde qui l'entoure eſt une groſſe tenaille qui tient le lingot d'or, d'argent ou de cuivre, qu'on fait paſſer par différens pèrtuis de filière pour le dégroſſer & rendre plus menu. Boizard, Traité des Monnoies, P. I. ch. 28. décrit ainſi l'*argue*. L'*argue* eſt une machine compoſée d'un billot d'environ un piéd & demi en quarré, & d'un pivot de neuf à dix piéds, où il y a un cable attaché. Ce billot eſt ſcellé de trois piéds en tèrre, & élevé de deux: ce qui eſt élevé eſt appellé *la tête de l'argue*, & il y a deux entailles d'un piéd & demi de profondeur; l'une ſur la largeur ſèrt à placer & appuyer les filiéres; & l'autre ſur la longeur à faire paſſer les lingots par les pertuis des filiéres. Le pivot eſt à plomb entre deux pieces de bois où il eſt enclavé, de ſorte qu'on le peut tourner en rond par deux barres longues de 24 piéds chacune, qui travèrſent le milieu en forme de croix. Il y a auſſi de groſſes tenailles courtes, dont les mors ſont crenelez en dedans, & les branches crochuës aux extrémitez; ces mors ſèrvent à ſèrrer le bout du lingot, & les crochets à accrocher les tenailles au bout du câble. On accroche donc les tenailles au cable: huit hommes font tourner le pivot en rond; le câble roule autour à meſure qu'il tire les tenailles, & que le lingot s'allonge en paſſant par les pertuis: & pour faciliter ce paſſage, on frotte le lingot de cire neuve, & cela s'appelle *tirer à l'argue*. Quand on a fait paſſer le lingot par quelques pertuis, & doré, on le porte à l'*argue*, on l'y fait paſſer par environ 40 pertuis de la filière, juſqu'à ce qu'il ſoit reduit à la groſſeur d'une plume à écrire; puis on le rapporte chez le Tireur d'or pour le dégroſſer, qui eſt en manière d'*argue* que deux hommes font tourner, & on y fait paſſer le lingot par environ 20 pertuis de la filière, appellez *ras*, juſqu'à ce qu'il ſoit réduit à la groſſeur d'un ferret de lacet, & c'eſt ce qui s'appelle dégroſſer. BOISARD. Sa Majeſté a ordonné le 20e jour de Septembre 1689. que le Fèrmiér du droit de marque ſur l'or & l'argent, ſera tenu de ſe ſèrvir dans l'*argue* de Lyon de poids échantillez ſur la matière du poids de marc étant au Grèffe de la Monnoie de Lyon, ſans en pouvoir tenir d'autres, à peine de 1000 livres d'amende. Les métaux s'allongent & s'étendent tellement par le moyen de l'*argue*, qu'un lingot d'argent doré qui n'a que deux piéds de long, & trois pouces quatre lignes de circonférence, produit un fil d'or de la longueur d'un million quatre-vingt ſeize mil ſept cent quatre piéds; de ſorte que ce fil par l'art du tirage s'allonge plus de cinq cent quarante-trois mille fois qu'il n'étoit auparavant: ainſi ſi ce fil étoit attaché par un bout, & s'il avoit aſſez de conſiſtance pour être tendu, on pourroit le conduire juſqu'à une diſtance de ſoixante & treize lieuës.

Ce mot vient par corruption du Grèc ἔργον, *opus*, parce que l'invention & la machine nous ont été apportées de Grece.

On appelle auſſi *argue* un cèrtain lieu de Paris où l'on tire & où l'on dégroſſe l'or & l'argent pour les Orfévres & les Tireurs d'or.

ARGUER, v. act. Trouver à redire à quelqu'un, prendre plaiſir à le reprendre, à pointiller ſur lui. *Arguere*. Cette veille chagrine *argue* tout le monde. Il eſt peu d'uſage. Borel èxplique le même mot *arguer* par *argumenter*, & il cite ce vèrs en vieux langage :

Objete, & ſolt, & puis arguë.

En tèrme de Philoſophie hèrmétique il ſignifie la même choſe, argumenter, raiſonner. Dict. Herm.

ARGUMENT, ſ. m. Tèrme de Philoſophie. C'eſt un raiſonnement qu'on fait en poſant cèrtains principes dont on tire des conſequences. *Argumentum*. Les Logiciens diviſent leurs *argumens* en ſyllogiſmes, enthymêmes, inductions, &c. *Argument* demonſtratif ou convaincant. *Argument* ſophiſtique ou captieux. Un *argument* en forme, eſt un ſyllogiſme fait ſelon les regles de la Logique. Ariſtote dit que l'enthymême eſt l'*argument* de la Rhetorique, comme le ſyllogiſme eſt celui de la Logique. On dit, Faire, propoſer, pouſſer, reſoudre un *argument*. Ablanc.

J'aimerois mieux encor ces prêcheurs furieux,
Qui portant vèrs le Ciel leurs regards effroyables,
Apoſtrophent les Saints comme on chaſſe les Diables;
Et qui voulant prouver que le Seigneur eſt doux,
Gâtent leurs argumens *par des yeux en couroux.* Sanlecq.

En une plus étroite ſignification on le dit des indices, des conjèctures, des préſomptions. On a tiré de la fuite un *argument* qu'il étoit coupable.

Argomant, ſignifie auſſi le fondement, l'abregé d'une hiſtoire, d'une Comedie, d'un Chapitre. On a pèrdu l'uſage de faire des Prologues qui contenoient l'*argument* de la Comedie.

ARGUMENT. En tèrme d'Aſtronomie, c'eſt un arc par le moyen duquel nous chèrchons un autre arc inconnu, qui lui eſt proportionnel. Ainſi *argument* d'inclinaiſon, c'eſt un arc du cèrcle, compris entre le nœud aſcendant & le lieu de la planete, en comptant ſelon l'ordre des ſignes. L'*argument* de la latitude de la Lune, c'eſt la diſtance de la tête, ou de la queuë du Dragon

ARGUMENTANT, adj. m. Celui qui diſpute & fait des argumens contre quelqu'un qui ſoûtient quelque Thèſe publiquement. *Diſputator*.

ARGUMENTATEUR, ſ. m. Qui a coûtume de faire des argumens *Argumentator*. C'eſt un ſubtil *argumentateur* ſur toutes choſes.

ARGUMENTATION, ſ. f. Action de celui qui argumente & la manière de faire des argumens *Argumentatio* Pendant ſon *argumentation* contre un tel, il ne mit en avant aucun principe cèrtain. L'*argumentation* eſt une choſe plus difficile qu'on ne penſe.

ARGUMENTER, v. act. Faire des argumens, induire, ou tirer des conſéquences *Argumentari*. Il *argumenta* contre pluſieurs points de ſes Thèſes. Voici comme j'*argumente*; pour dire, comme je raiſonne.

ARGUS, ſ. m. *Argus*. Nom propre d'un homme fabuleux qu'on dit avoir eu cent yeux, à qui Jupitèr commit la garde de la vache Io, que Mèrcure tua, & dont Junon tranſporta les yeux ſur la queuë du paon.

En la Mythologie, on dit qu'il ſignifie la ſphère des cieux qui a un nombre infini d'yeux ou d'étoiles; que Mèrcure eſt le ſoleil qui les fait diſparoitre par ſa lumière. Ce mot eſt venu en uſage dans la Langue, pour ſignifier un homme prudent & clairvoyant qui voit de loin des yeux du corps, & qui prévoit toutes les choſes des yeux de l'eſprit. Régnier a dit en parlant d'une nuit obſcure, *Argus* pouvoit paſſer pour un des Quinze-vingts.

Argus, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une tulippe couleur de feu, gris de lin, & blanc de lait.

Argus. Les yeux d'*Argus*. Tèrme de la Science hèrmétique. Voyez ŒUIL, ou YEUX.

ARGUTIE, ſ. f. Petite ſubtilité d'eſprit, un argument ſophiſtique. *Argutia*. On ne convainc pèrſonne par ces ſortes d'*arguties*, de ſubtilitez. On s'en ſèrt rarement Selon le P. Pezron, ſous la plume duquel tout ſe change en Cèltique, *arguere*, arguer, reprendre, vient du Celte *argu*, qui eſt la même choſe; de là eſt formé *argue* chez les Celtes d'où l'on a pris l'*argutia* des Latins.

ARGYRASPIDES, ſ. m pl. *Argyraſpides*. Qui ont un bouclièr d'argent ou argenté. Selon Quinte-Curce, Liv. IV. c. 13. les *Argyraſpides* etoient le ſecond corps de l'armée d'Alèxandre; le premièr étoit la Phalange. Selon Juſtin, Liv. XII. c. 7. Alèxandre ayant pénétré juſqu'à l'Inde, & pouſſé les bornes de ſon Empire juſqu'à l'Ocean, pour monument de cette gloire il fit orner d'argent les houſſes des chevaux & les armes de ſes ſoldats, & fit appeller ſon armée *Argyraſpides*, à cauſe des boucliers argentez qu'ils avoient. Ainſi, ſelon cet Auteur, c'eſt toute l'armée d'Alèxandre qui porta ce nom. Aprés la mort d'Alèxandre, les *Argyraſpides* mépriſèrent les Chefs de l'armée, & dédaignèrent d'obéir à d'autres aprés avoir porté les armes ſous ce Prince.

Ce mot eſt compoſé d'ἄργυρος, *Argyros*, qui veut dire *argent*, & ἀσπὶς, *aſpis*, qui ſignifie *bouclièr*.

ARGYROGONIE, ſ. fem. Tèrme de Philoſophie hèrmétique. C'eſt le ſel argentifique, ou la Pièrre Philoſophale. *Argyrogonia*. Ce mot vient d'ἄργυρος argent, & γονὴ, qui ne ſe trouve que dans la compoſition, & ſignifie génération. Tellement que ce nom eſt mal donné, & devroit ſignifier proprement la production, la generation de l'argent, & non pas la cauſe de cette generation ou le ſel argentifique. Mais l'Auteur de la droite & vraye maniere de produire la Pièrre Philoſophique ou le ſel argentifique & aurifique, nous dit que tel eſt ſa ſignification & ſon uſage parmi les Philoſophes hèrmétiques. Il faut l'en croire comme maitre en cet art. La cauſe éfficiente principale de l'argent & de l'or eſt l'*Argyrogonie*, & la Chryſogonie & le feu éxterieur eſt la cauſe qui aide. Id. Chèrcher l'*Argyrogonie*. Id.

ARGYROPEE, ſ. f. Tèrme de Philoſophie hèrmétique. L'art de faire de l'argent. *Argyropæa*. Le but & la fin de l'*Argyropée* & de la Chryſopée, c'eſt-à-dire, de l'art de l'argent & de l'or, eſt de produire l'argent & l'or. Traité Philos. de la triple préparation de l'or & de l'argent.

Ce mot vient d'ἄργυρος, *argent*, & ποιέω, Je fais.

A R I.

ARIADNE, ſ. f. Nom propre de femme. *Ariadne* étoit fille de Minos Roi de Créte & de Paſiphaë. Elle donna à Théſée le ſecret de ſe tirer du labyrinthe & le ſuivit juſqu'à l'Iſle de Naxi, où Theſée l'abandonna. Bacchus l'épouſa enſuite, & lui donna une Couronne de ſept etoiles qui depuis fut miſe dans le Ciel, & c'eſt la conſtellation de la Couronne. Elle fut tuée par Diane pour n'avoir point gardé ſa virginité. Héſiode dit que Jupitèr la rendit immortelle.

ARIANE, ſ. f. *Ariana*. Divinité des anciens Romains dont il eſt parlé dans la vie de S. Potin, qui fut martyriſé ſous Antonin Pie. Nous ne ſavons que le nom de cette divinité. Un éxemplaire de cette vie qui avoit éte envoyé de Sicile au P. Roſweid, porte *Arianus*, au lieu d'*Ariana*, qui eſt dans celui que l'on a imprimé. Bollandus conjècture qu'il faut peut-être liſe *Adrianus* Empereur, prédeceſſeur d'Antonin, & qui avoit été mis au nombre des Dieux, comme le rapportent Eutrope & les autres Hiſtoriens. Voyez *Act. SS. T. I. p. 754. & ſuiv.*

ARIANISME. *Arianiſmus*. Nom de la plus pèrnicieuſe héréſie qui ait été dans l'Égliſe. Arius qui en a été l'Auteur, vivoit au commencement du quatrieme ſiécle. Il nioit que le Vèrbe fut Dieu & conſubſtantiel au Pére. Il avouoit que ce Vèrbe étoit la parole de Dieu; mais cette parole, ſelon lui, n'étoit pas étèrnelle; elle avoit été ſeulement créée avant toutes les autres créatures. Cette héréſie fut condamnée par le premier Concile de Nicée l'an 325. Mais elle ne fut pas pour cela éteinte. Elle devint au contraire la Religion dominante, principalement dans l'Orient où elle s'étendit beaucoup plus que dans l'Occident. Les Ariens au tems de Saint Grégoire de Nazianze étoient les maîtres de la ville capitale de l'Empire. Ils reprochoient fièrement aux Orthodoxes le petit nombre de leurs sèctateurs. C'eſt ce que nous apprenons de ce ſaint Évêque, qui commence ſa vingt-cinquieme Oraiſon contre les Ariens par ces paroles : *Où ſont ceux qui nous réprochent notre pauvreté, & qui ſont inſolens de leurs richeſſes, qui définiſſent l'Egliſe par la multitude du peuple, & qui mépriſent le petit troupeau, qui meſurent de plus la divinité, & meſurent le peuple à la balance?*

Les Ariens ſe répandirent auſſi en Afrique ſous les Vandales, & en Aſie ſous les Gots. L'Italie, les Gaules, l'Eſpagne, furent infèctées de cette héréſie pendant quelque tems Mais enfin aprés avoir dominé avec beaucoup d'éclat environ 300. ans, elle tomba tout-à-coup. Éraſme, qui la regardoit comme une héréſie éteinte entièrement, ſembloit vouloir la faire revivre au commencement du ſeizieme ſiecle dans ſes notes ſur le nouveau Teſtament. Auſſi ſes advèrſaires lui ont-ils reproché qu'il avoit appuyé de toute ſa force les èrreurs impies des Ariens. Il ſe juſtifia aſſez mal, en leur répondant, qu'il n'y avoit point d'héréſie qui fut plus éteinte que celle des Ariens: *Nulla Hæreſis magis extincta quàm Arianorum.* Sèrvet & Socin n'avoient point encore paru dans le monde quand il parloit de la ſorte.

Digitized by Google

Michel Sèrvet, Eſpagnol de nation, publia en 1531. un petit livre contre le myſtère de la Trinité, qui a donné occaſion au renouvellement de cette heréſie dans l'Occident. Il eſt cependant plûtôt Photinien qu'Arien; mais il ſe ſèrt des mêmes paſſages de l'Ecriture, & des mêmes raiſons que les Ariens pour combatre la divinité du Fils. Il ne reconnoît pour veritable Dieu que le Père. Sèrvet n'a eu à la verité aucun diſciple: mais il ſe trouva un parti de nouveaux Reformez dans Genêve, qui établit un ſyſtème d'*Arianiſme* beaucoup plus ſubtil que le ſien, & qui embaraſſa fort Calvin, qui étoit alors le Patriarche de Genêve. Ces nouveaux Ariens allèrent s'établir en Pologne, où ils firent quelques progrès. M. Stoupp, parlant de ces nouveaux Ariens dans ſa troiſième Lettre, les diſtingue des Sociniens. Il y en a, dit-il, pluſieurs en ce pays-ci, c'eſt-à-dire en Hollande, où il étoit alors, & pluſieurs des Sociniens embraſſent leurs opinions. Chriſtophorus Sandius Gentilhomme Polonois, fils d'un Conſeiller de l'Electeur de Brandebourg, a retabli la ſècte des Ariens en ce pays. Il demeure à Amſtèrdam depuis peu d'années. Il a fait entre autres deux Livres, dont l'un a pour titre, *Les interpretations paradoxes des quatre Evangéliſtes*; l'autre eſt une Hiſtoire Eccleſiaſtique, dans laquelle il pretend prouver que tous les Docteurs, qu'on appelle *Peres de l'Egliſe*, qui ont vecu depuis les Apôtres juſqu'à Arius, ont eu les mêmes ſentimens que lui touchant le myſtère de la Trinité.

M. Stoupp, qui écrivoit cette Lettre d'Utrécht en 1673. connoiſſoit pluſieurs de ces nouveaux Ariens qui avoient abandonné les ſentimens de Socin comme de pures ſubtilitez & de vains raffinemens. Voyant qu'on leur oppoſoit toute l'antiquité qui leur étoit manifeſtement contraire, ils crurent que pour répondre à cette objèction, ils devoient renouveller l'ancien *Arianiſme*. Et en éffet on prétend qu'il y a aujourd'hui plus d'Ariens que de Sociniens, tant en Hollande qu'en Anglétèrre. Grotius s'eſt quelquefois approché des Ariens dans ſes notes ſur le nouveau Teſtament, où il eleve trop le Père au deſſus du Fils, comme s'il n'y avoit que le Père ſeul qui fut Dieu ſouverain, & que le Fils lui fut inferieur, même à l'égard de la divinité. On pourroit néanmoins dire qu'il a plûtôt embraſſé les opinions des demi-Ariens, que celles des Ariens. Il eſt à propos de remarquer que les nouveaux Ariens ne font aucun corps, & qu'ils n'ont aucune aſſemblée reglée. La Hollande même qui ſouffre chez elle toutes ſortes de Religions, n'a point ſouffert juſqu'à preſent qu'ils formaſſent une Société.

ARIARITENOÏDIEN. Tèrme d'Anatomie. Nom d'une paire de muſcles fermeurs du larynx, autrement appellez petits aritenoïdiens & *Arariténoïdiens*, parce qu'ils prennent leur origine de l'arriere ou de la partie poſterieure & inférieure de l'aritenoïde qu'ils reſſerrent. Voyez ARITENOÏDIEN.

ARIDE, adj. maſc. & fem. Séc, maigre, ſterile. *Aridus*. Il y a long-tems qu'il n'a plû, la tèrre eſt *aride*. Cette contrée eſt *aride*, infèrtile.

ARIDE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. Eſprit *aride*, un ſujet *aride*, pour dire, ſterile. Les Eſprits trop juſtes & trop delicats ſont ſouvent *arides* & languiſſans. S. Evr. La grandeur d'âme ne conſiſte point à voir les maux d'autrui d'un oeil ſec & *aride*. Dac.

ARIDITÉ, ſ. f. Sécheresſe, ſterilité. *Ariditas, aritudo*. Il ſe dit au propre & au figuré, tant des tèrres que des eſprits & des matières. La voie des ariditez & des delaiſſemens, ſi nous en faiſons l'uſage que nous en devons faire, eſt auſſi avantageuſe que celle des conſolations. Ab. de la Tr.

ARIEN, enne, ſ. m. & f. *Arianus*. Nom de Sècte. Hérétique infècté de l'Arianiſme, qui ſuit les èrreurs d'Arius. C'eſt de là que ce nom vient. L'Empereur Conſtance qui ſuccéda à Conſtantin en 337. ſe declara pour les *Ariens*. L'Impératrice Juſtine étoit *Arienne*. Les *Ariens* ſe diviſerent en pluſieurs ſèctes, qui ſe condamnèrent mutuellement. Voyez S. Epiphane hér. 68. & 69. S. Aug. hér. 49. Sozomene, Theodoret, Euſébe, Socrate, Ruffin, M. Godeau. Mainbourg a fait une hiſtoire de l'Arianiſme. Les *Ariens* ont été nommez Anomiens, Exuconciens, Euſébiens, Photiniens, Eudoxiens, Acaciens, Eunomiens, Macédoniens, Aëtiens, Pſatyriens, & Duliens. Gon.

ARIEN, enne. *Arianus*. eſt auſſi adjèctif. Le parti *Arien*. Une ſècte, une doctrine, une propoſition *Arienne*. On a accuſé les Auteurs de la verſion de Mons d'avoir traduit le premier vèrſet de l'Evangile de S. Jean d'une maniere *Arienne*, en mettant *Et le Verbe étoit avec Dieu*, au lieu de dire, *Et le Verbe etoit en Dieu*.

Quelques-uns écrivent *Arrien & Arrianiſme* par deux *rr*, ſelon l'étymologie. Arrius trouve des Sèctateurs en grand nombre; mais comme ils n'ont plus d'autorité légitime qui les réuniſſe, ils ſe diviſent en une infinité de divèrſes branches d'*Arriens*, ou ſemi-*Arriens*, connus dans la ſuite, tantôt ſous un nom, tantôt ſous un autre; Eunomiens, Photiniens, Acaciens, &c. ſelon que quelqu'un éclate dans ces mauvais partis. Tous combattent l'Egliſe, mais ſe combattent auſſi les uns les autres... Et qui ne voit là, comme dans un miroir, les branches infinies de Sacramentaires, de Luthériens, de Zuingliens, de Calviniſtes, d'accord contre l'Egliſe, peu d'accord entre elle, & qu'on n'a jamais pû réünir? Tous ces divèrs partis d'*Arriens*, ou comme *Arriens*, &c. Pelis. Le Concile de Rimini en pleine libèrté de ſuffrages, rejette la nouvelle formule, & ne compte de toutes les ſèctes *Arriennes* mal réünies enſemble qu'environ 50 Evêques, ſur 3000. Id. Mais ailleurs, aprés avoir ſauvé les Papiſtes en général avant la réformation, & pluſieurs Papiſtes d'aujourd'hui même, il aſſura hardiment qu'il eſt bien plus difficile de concevoir comment on ſe peut ſauver dans le Papiſme que dans l'*Arrianiſme*. Id.

ARIEN, *Arianus*, ou *Arienus*, nom de peuple qui habitoit en Aſie, ſelon Denys le Geographe. Ceux que Tacite appelle *Arii*, étoient de la Gèrmanie ou Allemagne.

ARIÈS, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie, en François *le Bélier*. C'eſt le premier des douze ſignes du Zodiaque, qui ſe marque ainſi ♈, & conſiſte en neuf étoiles diſpoſées en rond. Ce mot, quoique Latin, ſe dit quelquefois en François, mais plus en Aſtrologie qu'en Aſtronomie. Le Soleil entrant en *Ariès*. Vénus étant dans une des maiſons d'*Ariès*.

ARIÈS, ſ. m. Tèrme de Philoſophie hèrmétique, ſignifie la même choſe qu'à l'article précédent, & ventre ou maiſon d'*Ariès*, eſt un des tèrmes myſterieux de l'art.

ARIGE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Arigius*. S. *Arige* ou *Arrey*, Evêque de Gap en Dauphiné. Baill. Il y a auſſi un S. *Arige*, Evêque de Lyon; mais que nous n'appellons point *Arey*.

ARIGOT, ſ. m. On dit maintenant par corruption, *Larigot*. C'eſt une éſpèce de fifre. Il eſt mis au nombre des inſtrumens ſèrvans à la marche guèrrière, qui ſont les buccides, trompettes, lituës, clairons, cors & cornets, fifres, *arigots*, tambours, attables, nacaires, tymbale, &c. Voyez Larigot.

ARILLE, ſ. m. Nom propre d'homme, *Agricola*. S. *Arille* Evêque de Nevers, ſouſcrivit aux deux premiers Conciles de Mâcon & au troiſieme de Lyon. Chast. 26. *Fév.* Du Latin *Agricola*, s'eſt fait *Agricole*, puis *Agricle*, *Aricle*, & mouillant le *c* & l'l, *Arille*.

ARIMATHIE, ſ. f. *Arimathaea*, *Arimathia* Nom propre. C'étoit une Ville de Judée; mais on ne convient pas de ſa ſituation. Quelques Auteurs qui croyent que c'eſt la même que Romatha ou Ramathaim Sophim, patrie de Samuël, diſent qu'elle étoit de la Tribu de Benjamin aux confins de celle de Dan, entre Jeruſalem & Japha, & que c'eſt celle qui s'appelle aujourd'hui *Rama*, Remele ou Ramola. D'autres ſans changer cette ſituation, la donnent à la Tribu de Juda, & S. Luc XXIII. 51. dit, que c'eſt une Ville de la Judée; mais il faut ſavoir qu'au tems de Jesus-Christ & depuis le retour de la captivité, les Tribus ne furent plus diſtinguées, & que tout ce qui ne fut pas compris ſous le nom de Galilée, s'appella Judée. Sur le ſoir il vint un homme riche nommé Joſeph, qui étoit de la ville d'*Arimathie*, & diſciple lui-même de Jesus. Bouh. Joſeph d'*Arimathie*, noble Decurion, lequel attendoit auſſi le Royaume de Dieu, vint trouver hardiment Pilate, & lui demander le corps de Jesus. Simon. Il etoit d'*Arimathie*, qui eſt une ville de Judée. Port-R. Joſeph d'*Arimathie*, diſciple de Jesus; mais diſciple caché, parce qu'il apprehendoit les Juifs. Bouh. Aprés ces exemples, & un uſage conſtant dont perſonne ne peut douter, je ne ſai pourquoi quelques Dictionnaires diſent *Arimatée*; ſi ce n'eſt qu'ils ayent préféré l'autorité de la Bible de Genêve, de celle de Louvain & de Chateillon, à celle de tous nos meilleurs Traducteurs nouveaux. Je ne ſache parmi ceux-ci que Royaumont qui ait dit *Arimathee*; & parmi les anciens même, le Febvre d'Etapes dans la Bible d'Anvèrs, Oliveran & Calvin dans celle de Neufchaſtel, ont traduit *Arimathie*.

ARINCE, ou **ARINQUE**. Voyez RIQUET.

ARINDRANO, ſ. m. Arbre de l'Iſle de Madagaſcar. Son bois pourri jette une odeur agréable.

ARISARUM, ſ. m. Plante dont il y a pluſieurs éſpèces. Celle qui a les feuilles larges, les a ſemblables à celles du lièrre, au nombre de trois ou quatre, aſſez epaiſſes, molles, vèrtes, d'un goût âcre, attachées à une longue queuë, du côté de laquelle elles ont deux angles comme celles d'Arum, mais plus obtus. Il ſort d'entre ces feuilles un pédicule long de deux ou trois doigts, marqueté de taches rouges, au bout duquel eſt la fleur, qui eſt un peu longue, & faite en manière de capuchon de Moine. Cette fleur eſt blanche, & a une odeur de chien. Sa racine eſt groſſe & ronde, noire par dehors & blanche par dedans. Quelquefois elle eſt tubéreuſe & oblongue, douce au commencement, puis aprés âcre, non toutefois autant que la racine d'Arum. Il y a quelques autres éſpèces d'*Ariſarum*.

L'Auteur du Dictionnaire Œconomique écrit *Ariſaron*. Il dit que cette plante vient dans le Portugal & dans l'Andalouſie ſur les collines, dans des lieux pièrreux, & le long des hayes en Janvier & Février; qu'elle arrête les ulcéres corroſifs; qu'on en fait des collyres éxcellens pour les fiſtules des yeux.

ARISER, v. act. Tèrme de Marine. *Deprimere, dimittere. Ariſer* les vèrges; c'eſt les abaiſſer pour les attacher ſur le bord du navire.

ARISTARQUE. *Ariſtarchus*. ſ. m Ce mot, qui eſt Grèc, ſignifie bon Prince; mais dans l'uſage ordinaire il ſe prend parmi les Savans pour un Critique ſevère; parce qu'il y a eu un Grammairien de ce nom qui critiquoit juſqu'aux vèrs des plus éxcellens Poëtes. C'eſt un vrai *Ariſtarque*. *L'Ariſtarque* ſacré, *Ariſtarchus ſacer*, eſt le titre que Daniel Heinſius a donné à ſes Notes ſur le nouveau Teſtament.

Ailleurs plus libéral, ce modèrne Ariſtarque
Va prodiguer l'encens, qu'il épargne au Monarque.

ARISTOCRATIE, ſ. f. Eſpéce de Gouvèrnement politique qui eſt entre les mains des principaux de l'État, ſoit à cauſe de leur nobleſſe, ſoit à cauſe de leur capacité & de leur probité. *Ariſtocratia*. Ainſi par quelque endroit qu'on les conſidère ils paſſent toujours pour les plus éxcellens de la République. Les anciens Auteurs qui ont écrit de la Politique, preférent l'*Ariſtocratie* à tout autre Gouvèrnement. La Republique de Veniſe eſt une *Ariſtocratie*.

ARISTOCRATIQUE, adj. Qui appartient à l'Ariſtocratie. *Ariſtocraticus*. Les Hollandois s'imaginent vivre ſous un Gouvèrnement *Ariſtocratique*.

ARISTOCRATIQUEMENT, adv. *Ariſtocraticè*. D'une manière Ariſtocratique. Ablanc.

Ces mots viennent d'ἄριστος, *optimus* & κρατέω, *impero, je commande*.

ARISTO-DÉMOCRATIE, eſt un Gouvèrnement où la nobleſſe & le peuple ont conjointement l'autorité, comme dans la Province de Hollande. *Ariſtodemocratia*.

ARISTO-DÉMOCRATIQUE, adj. m. & fém. Qui appartient à l'Ariſtodémocratie, qui a la forme de l'Ariſtodemocratie. *Ariſtodemocraticus*. Après que les Romains eurent donné à leur État la forme de Republique *Ariſtodémocratique*, les troubles civils, & les guèrres etrangères qui ſont inſéparables de ces grandes révolutions, attirérent bien-tôt la diſette chez eux. De la Mare.

Ces mots ſont compoſez d'ἄριστος, *optimus*, δῆμος, *populus*, & κρατέω, *impero*.

ARISTOLOCHE, ſ. f On diſoit autrefois Ariſtolochie. *Ariſtolochia*. Plante qui a pris ſon nom ou d'Ariſtolochus ſon inventeur, comme le rapporte Cicéron, ou de ſes vèrtus. On lui a donné ce nom d'ἄριστος *très-bon* & λοχεία, *enfantement, accouchement*: parce que c'eſt un bon remède pour procurer les vuidanges aux femmes nouvellement accouchées. Il y a quatre eſpeces d'*Ariſtoloche* employées en Médecine; ſavoir, la ronde, la longue, la rampante & la menuë. L'*Ariſtoloche* ronde, *Ariſtolochia rotunda*, eſt ainſi dite à cauſe de ſes racines qui ſont en truffes de différentes groſſeurs, jaûnes en dedans, & de couleur de buis, d'un goût âcre très-amèr, & d'une odeur de drogue. De ces racines partent pluſieurs tiges ou ſarmens menus, quarrez, foibles, longs d'un piéd ou deux, & rarement branchus, garnis de feuilles altèrnes, taillées en forme de cœur, d'un pouce de largeur ſur un & demi environ de longueur, molles, vèrtes, pales, chargées de quelques veines qui parcourent prèſque toute leur ſurface, & ſoutenuë par une queuë fort courte, qui plus ſouvent ne paſſe pas deux lignes. Des aiſſelles de chaque feuille naiſſent une ou deux fleurs qui ſont portées ſur des pédicules longs environ de demi pouce; ce ſont des tuyaux d'un jaune vèrdâtre en dehors, plus jaûnes en dedans, tèrminez par une languette d'un rouge brun. Le calice qui ſupportoit la fleur devient un fruit rond, diviſé en ſix loges, dans leſquelles ſont contenuës pluſieurs ſemences plates, larges, noirâtres, poſées les unes ſur les autres. L'*Ariſtoloche* ronde eſt commune en Languedoc, en Eſpagne & en Italie. Sa racine eſt ſur-tout d'uſage pour faciliter les accouchemens, pour provoquer les mois & la ſortie de l'arrièrefaix, & on s'en ſert extérieurement dans les teintures vulnéraire & dans les eaux compoſées contre la gangrène.

L'*Ariſtoloche* longue, *Ariſtolochia longa*, diffère de la ronde, 1°. Par ſes racines qui ſont longues quelquefois d'un piéd, & épaiſſes d'un pouce & demi. 2°, Par ſes tiges le plus ſouvent branchuës. 3°, Par ſes feüilles qui ſont ſoutenuës par des pédicules, longs environ de demi pouce, & 4°, Par ſes fruits moins ronds. L'*Ariſtoloche* croit encore en Languedoc. On employe ſa racine dans les opiats & dans les teintures pour les aſthmatiques, pour provoquer les mois, en décoction dans les lavemens pour faciliter les vuidanges retenuës, & la ſortie de l'arrièrefaix.

L'*Ariſtoloche* rampante, appellée improprement *Ariſtoloche* clématite, *Ariſtolochia clematites*, ſe fait aiſément diſtinguer, 1°, Par ſes racines qui tracent & ſe plongent quelquefois fort avant en tèrre, enſorte qu'un ſeul pied eſt capable d'occuper un éſpace de tèrrein conſiderable. Elles ſont menuës comme des plumes à écrire, quelquefois plus groſſes, jaunâtres, d'une odeur forte & d'un goût très-amèr. 2°, Par ſes tiges, qui ſont rondes, droites, couchées, & longues de deux pieds environ. 3°, Par ſes feuilles deux ou trois fois plus grandes que celles de l'*Ariſtoloche* ronde, quelquefois fort amples, toujours plus pâles & d'un vèrd tirant ſur le jaune pâle. 4°, Par ſes fleurs, qui ſont pluſieurs en nombre dans l'aiſſelle de chaque feuille, & qui ſont d'un jaune pâle. 5°, Par ſes fruits beaucoup plus gros que dans les autres éſpéces. Cette *Ariſtoloche* eſt très-commune dans les vignes, elle y eſt même nuiſible, parce qu'elle donne au raiſin & au vin un goût deſagréable. On la nomme en Languedoc *Fotèrne*, dans le Lyonnois *Rattelon*. Sa racine eſt ſubſtituée dans quelques Diſpenſaires à celle de l'*Ariſtoloche* menuë, qu'on a nommée la Piſtolochie, *Ariſtolochia*, *Piſtolochia dicta*, *Ariſtolochia Polyrriſos*, & que nous nommons *Ariſtoloche* menuë à cauſe que ſes racines ſont des paquets de pluſieurs petites fibres d'une ligne d'épaiſſeur, longues d'un demi pied, jaûnâtres en dedans, d'un goût & d'une odeur tout-à-fait approchante de l'*Ariſtoloche* longue. Ses tiges ſont beaucoup plus menuës que celles des précedentes eſpéces, elles n'ont guère qu'une demi ligne, & ſont longues de cinq pouces environ, branchuës quelquefois, & garnies de feüilles prèſque moitié plus petites que celles de l'*Ariſtoloche* longue, d'un vèrd plus brun & un peu ondées dans leur contour. Ses feüilles reſſemblent à celles de l'*Ariſtoloche* longue, mais elles ſont plus petites à proportion, le fruit de même. Cette dèrnière eſpéce ſe trouve en Languedoc, en Provence & dans le haut Dauphiné. On demande ſes racines dans la compoſition de la Theriaque, & ſouvent on y met des racines de Meliſſa, qui leur reſſemblent à l'éxtérieur, mais qui n'en ont pas le goût, & qui ſe vendent pour telles. L'*Ariſtoloche* s'appelloit autrefois la Sarraſine.

On appelle improprement *Ariſtoloche* creuſe, petite *Ariſtoloche* ronde, les racines des dèux eſpéces de Fumetèrre, nommée *Fumaria radice cavâ & non cava*. Quoique ces racines ayent beaucoup d'amèrtumes, & qu'elles conviennent par leurs couleurs avec l'*Ariſtoloche* ronde ordinaire, on doit cependant diſtinguer ces deux racines & ne les pas confondre. Parmi les *Ariſtoloches* on range encore deux ou trois ſortes de racines menuës, brunes & fibreuſes, dont l'odeur eſt très-forte & très-aromatique & qu'on nous apporte de Virginie ſous le nom de Vipèrine de Virginie. Plukenet diſtingue fort bien ces trois variétez & en donne des figures dans ſon *Phytographia*. On ſe ſèrt de ces racines contre la morſure des bètes venimeuſes, dans les fièvres malignes & la petite verole. Sa vèrtu alexipharmaque lui a fait donner le nom de Vipèrine.

Outre ces éſpéces il y en a pluſieurs autres découvèrtes dans le Levant & en Amèrique, mais elles ne ſont pas employées. Le P. Plumiér connut en Amerique cette plante à ſa racine, qui eſt amère, & c'eſt par là, autant que par ſes fleurs, qu'il la diſtingua de la *Contraierva*, dont Nard, Ant. Rech. parle dans ſon VIII^e Livre, ch. 58. & qu'il crut avoir trouvée la premiére fois qu'il découvrit l'*Ariſtoloche* longue de l'Amérique, qu'il décrit ainſi p. 91. & 92. Sa racine a plus d'un piéd de long, & près d'un pouce d'épaiſſeur, elle eſt enfoncée droit dans la tèrre, & finit par quelques ſous-diviſions: ſon écorce eſt groſſe & noire en dehors, & toute découpée en long par de longues fentes; le dedans eſt jaûnâtre, & d'un goût fort amèr: les tiges qu'elle pouſſe ſont menuës, liſſes, rondes, & rampent fort avant ſur les haies: elles ſont entrecoupées de pluſieurs nœuds, à chacun deſquels il y a une feuille taillée prèſque comme un fèr à cheval, dont les deux bouts ſont émouſſez; ces feuilles ont un peu plus d'un pouce d'etenduë, & leur pédicule a environ un demi pouce de long: elles ſont liſſes, membraneuſes, d'un beau vèrd par deſſus, un peu pâles par deſſous, & chargées en long de deux ou trois nèrvures qui partent d'une petite côte qui eſt un allongement de pédicule. Les fleurs ſont prèſque de la même figure que celles de nos *Ariſtoloches*, mais beaucoup plus élargies dans leurs ouvèrtures, ayant auſſi la langue pointuë, & plus étenduë: elles ſont jaunes, pâles & veinées de rouge brun. Le fruit eſt gros comme un œuf de pigeon, ayant une pointe émouſſée vèrs le bout d'en bas: il eſt diviſé en ſix angles arondis, dont le dos eſt ſurchargé d'une arête ronde & élevée: il eſt auſſi diviſé en dedans en ſix cellules pleines de ſemences noires, plattes, fort minces, arrondies par un bout & pointuës par l'autre, rangées de plat les unes ſur les autres. Je l'ai vûë en fleur en Novembre & en Décembre, & en fruit en Février & Mars. P. Plum.

Il l'appelle *Ariſtoloche* longue, montante à feuilles en fèr de cheval.

ARISTOTE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Ariſtoteles.* Ce nom ſ'eſt formé du Latin, ou du Grèc par apocope; c'eſt-à-dire par le retranchement de la dèrnière ſyllabe, contre l'uſage de notre langue. Car on dit Praxitèle, Pyrgotèle, & non point *Ariſtotele*; mais *Ariſtote.* Philippe ſouffroit qu'*Ariſtote* lui fit des leçons ſur l'art de regner. TOURR.

ARISTOTELICIEN, ENNE, ſ. m. & f. Philoſophe qui ſuit les ſentimens ou la méthode d'Ariſtote. *Ariſtotelicus*, *a.* Caracalla avoit la fantaiſie de vouloir imiter le grand Aléxandre, & parce qu'on diſoit qu'Ariſtote avoit contribué à la mort de ce Conquérant, il haïſſoit tous les *Ariſtotéliciens.* TILLEM.

Ce mot eſt auſſi adjèctif. Un Philoſophe, un dogme *Ariſtotélicien.* La ſècte *Ariſtotélicienne* ſe ſoutient malgré Deſcartes & la Cabale.

ARITENOÏDE, ſ. fém. *Aritinos.* Tèrme d'Anatomie. C'eſt le troiſiéme des cartillages du larynx, ainſi appellé parce qu'il reſſemble au bèc d'une aiguière; il eſt placé dans le tiroïde, & eſt ſoutenu par l'annulaire: il fèrme la partie poſterieure du larynx. DIONIS.

ARITENOÏDIEN. Tèrme d'Anatomie qui ſe dit d'une paire des muſcles fèrmeurs du larynx. La première paire des fèrmeurs ſont les petits *Aritènoïdiens*, nommez Ariaritènoïdiens à cauſe qu'ils prennent leur origine de la partie poſtérieure & inférieure de l'Aritènoïde, & s'inſèrent obliquement au même cartilage pour le reſſèrrer. ID.

ARITMANTIE, ſ. f. *Arithmanthia.* C'eſt l'art de deviner par les nombres. Cardan appelle Arithmomantie, *Arithmomantia*, & cela eſt mieux; car ce nom vient d'ἀριθμὸς & de μαντεία, qui veulent dire *nombre & divination*; d'où ſe doit former *Arithmomantia*, & non pas *Arithmantie.* L'*Arithmomantie*, comme toutes les autres divinations ſemblables, eſt une éxtravagance. La Gèmatrie, qui eſt la première eſpèce de la Cabbale Judaïque, eſt une ſorte d'*Arithmomancie.*

ARITHMÉTICIEN, ENNA, ſubſt. m. & f. Qui enſeigne, ou qui ſait bien l'Arithmétique. *Arithmeticus.* Les principaux *Arithméticiens*, ou Auteurs qui ont traité de l'Arithmétique, ſont Diophante, imprimé à Toulouſe avec les Commentaires de Bachet, & les obſèrvations de Fèrmat; Tarquet Jéſ. dont l'*Arithmétique*, qui eſt en Latin, a été traduite en Anglois; Wingate, Williford, Moor, Parſon, Jeak Well, Ward, Newton, *Arithmetica univerſalis*, à Cambridge 1707.

ARITHMÉTIQUE, ſ. f. Art de bien ſupputer & avec facilité; ſcience qui fait partie des Mathématiques, qui enſeigne à compter, & qui conſidère la valeur & les propriétez des nombres. *Arithmetica.* L'*Arithmétique* & la Geométrie ſont les fondemens de toutes les Mathématiques. Les quatre premières régles d'*Arithmétique* ſont l'Addition, la Souſtraction, la Multiplication & la Diviſion. Toute l'*Arithmétique* eſt renfèrmée dans ces quatre régles; car les régles de Trois, de Compagnie, d'Alliage, de fauſſe Poſition, & l'éxtraction des racines quarrées & cubiques, ne ſe font que par les divèrſes applications de ces quatre premières régles. Il faut ajoûter que bien que ces quatre régles ſoient fort ſimples, elles ne laiſſent pas de paroitre obſcures, même aprés les définitions que l'on en donne, à moins qu'elles ne ſoient appliquées à quelque éxemple. ROH. Il y a une *Arithmétique* memoriale. Charlemagne amena de Rome des Maîtres de Grammaire & d'*Arithmétique*, & établit par tout des Écoles. FEUR.

Les Indiens ſont aſſez vèrſez dans l'*Arithmétique*; mais ce n'eſt que dans ce qui regarde la pratique. Ils apprennent l'art de compter dès leur plus tendre jeuneſſe, & ſans ſe ſèrvir de la plume, ils font par la ſeule force de l'imagination toutes ſortes de comptes ſur leurs doigts. Je crois pourtant qu'ils ont quelque méthode méchanique qui leur ſèrt de régle pour cette methode de calculer. LETTRES ÉD.

Les Chinois n'employent point le zéro dans leur *Arithmétique.* Ils n'en pratiquent guère les régles par le calcul; mais ils ſe ſervent d'un inſtrument compoſé d'une petite planche d'un piéd & demi de long, ſur le travèrs de laquelle ils paſſent dix ou douze petits bâtons coulans: en les aſſemblant, ou en les retirant les uns des autres, ils comptent à peu prés comme nous ferions avec des jettons, avec tant de facilité qu'ils ſuivent ſans peine un homme quelque vite qu'il liſe un livre de compte, & à la fin on trouve l'opération toute faite, & ils ont leur manière d'en faire l'épreuve. P. LE COMTE.

Les Muſulmans diſent qu'Énoch, qu'ils appellent Édris, eſt l'inventeur de l'*Arithmétique.*

Ce mot vient du Grèc ἀριθμὸς, *numerus*, *nombre.*

ARITHMETIQUE, adj. Qui appartient à l'*Arithmétique.* *Arithmeticus.* Nombre *arithmétique.* Figure *arithmétique.*

ARITHMÉTIQUEMENT, adv. D'une manière arithmétique. *Arithmeticé.*

ARITHMOMANTIE. Voyez ARITHMANTIE.

A R L.

ARLES, ſ. m. *Arelate*, *Arelas*, *Arelatum.* Ville de France dans la Provence & ſur le Rhône. *Arles* eſt une ville trés-ancienne. Quelques Auteurs fabuleux prétendent qu'elle a été batie par Arule petit fils de Priam, ou pour le moins par Arel fils de Gad, Gen. XLVI. 16. D'autres croyent qu'elle fut fondée par les Phéniciens, de même que Marſeille, & à peu prés au même tems. Pline la nomme *Sextanorum Colonia*, c'eſt-à-dire, Colonie des Soldats de la ſixiéme Legion; parce que les Romains conduiſirent une Colonie des ſoldats de cette Légion. Scaliger prétend qu'elle fut nommée *Conſtantia* par Conſtantin le Grand, & Avienus dit que les Grècs l'ont appellée *Thèline*, c'eſt-à-dire, Mamillaire, tant à cauſe de ſa forme, qu'à cauſe de ſes richeſſes, & de l'abondance de toutes choſes qui s'y trouvoient.

Le nom d'*Arles* s'eſt formé du Latin *Arelas.* Gaſſendi dans la vie de M. Peireſc, dit que le nom d'*Arles* vient ou du Grèc ἄρης, *Mars*, & λαὸς *peuple*, c'eſt-à-dire, peuple de Mars, & belliqueux; ou de *ara lata*, autel large; ou enfin de la langue Britannique, dans laquelle ce nom ſignifie une ville ſituée dans un lieu marécageux. Gaſſendi a pris ceci de Cambden, qui dit qu'en Breton *Ar* ſignifie *ſur*, & *lait*, humide, marécageux. Bochard embraſſe ce ſentiment de Cambden dans ſon Chanaan, Liv. I. ch. 42. & tire le mot Breton *lait*, de l'Hébreu, ou Phénicien, לחות, *labbuth*, qui ſignifie la même choſe. Chorier dans ſon hiſtoire de Dauphiné Tom. I. pag. 92. convient que *Arelas*, nom de la ville d'*Arles*, ſignifie dans l'ancienne langue Celtique, ville bâtie en tèrre marecageuſe; mais il veut qu'il vienne d'ἀρ, *auprès*, & d'ἕλος, une palus, ou un marais.

Arles devenuë Colonie Romaine fut le ſiége du Préfet du Prétoire dans les Gaules. Conſtantin en fit enſuite le ſiége de l'Empire dans les Gaules. A la décadence de l'Empire, les Rois de Bourgogne s'en emparèrent. Théodoric Roi des Viſigots y demeura long-tems, & l'orna beaucoup. *Arles* eut dans la ſuite des Rois particuliers. Les médailles ſur leſquelles on trouve PAR. PARL. SARL. SAR. ſont, à ce que l'on prétend, des monnoies d'*Arles*, & ces lettres s'expliquent par les Antiquaires, *Percuſſum Arelate*, ou plûtôt *Populus Arelatenſis*, *Senatus Arelatenſis.* TAR. *Tributum Arelatenſium.*

Le Royaume d'*Arles.* *Regnum Arelatenſe.* Le Royaume d'*Arles* a encore porté le nom de Royaume de Provence & du Royaume de Bourgogne Cis-Jurane, c'eſt-à-dire, d'en deçà du mont Jura, *Provincia* ou *Burgundia Cis-Jurana Regnum.* Voyez BOURGOGNE. Il comprenoit la Provence, le Dauphiné, la Savoye, le Lyonnois, la Breſſe, le Bugey & le Vabomey. L'Évêque d'*Arles* étoit autrefois Vicaire du Pape dans les Gaules. FLEURY. Cet État commença en 879. & Boſon en fut le premier Roi en 931. Le Royaume d'*Arles* ou de la Bourgogne Cis-jurane, fut uni au Royaume de la Bourgogne Trans-jurane dans la pèrſonne de Rodolphe II. Depuis 1032. juſqu'en 1379. le Royaume d'*Arles* fut poſſédé par les Empereurs, qui retinrent encore le nom de Rois d'*Arles.* Fréderic II en fut privé par ſon ſchiſme & ſon héreſie, & avant ſa mort, qui arriva en 1248. on trouve des titres dattez du régne d'Alphonſe, Comte & Marquis de Provence, *Imperante Frederico ſchiſmatico*, *& in Provincia regnante Domino Alphonſo Comite & Marchione Provinciæ.* En 1245. les États de Provence & de Forcalquiér paſſèrent aux Comtes d'Anjou Rois de Sicile, par le mariage de Béatrix Comteſſe de Provence & de Forcalquiér avec Charles I. frère de Saint Louis. Et en 1481. il fut réuni à la Couronne par le teſtament que fit en faveur de Louis XI. Charles III. Comte de Provence.

Boris a fait la Cour Royale d'*Arles.* Honoré Bouche parle fort au long du Royaume d'*Arles* au premiér Tome de ſon Hiſtoire de Provence Liv. VI. & ſuivans. Saxi a fait l'hiſtoire des Archevêques d'*Arles* ſous le titre de *Pontificum Arelatenſe.* Voyez Grég. de Tours Liv. IX. ch. 39. 40. 42. Fortunat Liv. V. ch. 2. Caſſiodore Liv. VIII. ép. 11. Mela Liv. II. ch. 5. Pline Liv. III. ch. 4. Strabon Liv. IV. La longitude d'*Arles* eſt 22. & ſa latitude 43. 34. C'eſt l'Académie des Sciences qui l'a détèrminé ainſi.

A R M.

ARMADELLE, ou **ARMADILLE**, *Tatu* ou *Tatou.* C'eſt un animal à quatre piedr, du Bréſil, gros comme un chat. Il a le muſeau de cochon, la queuë d'un lézard, les piéds d'un hériſſon. Il eſt armé d'un halcret à écailles dures, dans lequel il ſe retire comme les tortuës, d'où les Eſpagnols l'on appelle *Armadillo*; c'eſt-à-dire, armé de toutes pieces. Il ſejourne dans les cavèrnes ou dans les eaux, comme amphibie. Le P. Du Tèrtre, *Hiſt. des Antilles Tr. VI. c.* 1. §. 5. écrit *Armadille.* Celui qu'il décrit eſt différent de celui qu'a décrit Rochefort. Ce Père dit que celui de cet Auteur étoit celui du Bréſil. Rochefort, dit-il, le fait trop gros; il ne lui donne que trois bandes ou trois cèrcles qui l'environnent, bien qu'il en ait dix. Il lui met cinq ongles à chaque piéd, quoiqu'il n'en ait que quatre. La queuë qu'il lui donne eſt trop courte, & elle eſt plus longue que ſon corps, & toute diviſée par nœuds, & par cèrcles d'écailles, les épaules & les hanches ſont couvèrtes d'une écaille qui deſcend juſqu'à la ſortie des pattes. Cette écaille eſt griſe, & toute ſemée de petites taches blanches comme des lentilles. Tout le milieu du corps entre ces deux écailles eſt environné de dix bandes d'écailles dures, large d'un pouce, & tout travèrſé de pointes ou rayons aigus. Toutes ces bandes ſont jointes l'une à l'autre, & aux deux écailles, par un cuir mêlé de tendons nèrveux, qui lui laiſſent le mouvement fort libre, enſorte qu'il ſe plie, ſe tourne, & ſe met en boule, quand il lui plaît. Il a deux rangs de dents trenchantes dans la gueule. Ces écailles tiennent de l'os & du cartilage, mais les moindres dragées le pèrcent, & s'il y en a qui réſiſtent aux coups de feu, comme le dit de Rochefort, ce n'eſt pas dans les Iſles. Cet animal tèrrit comme le lapin, & ne paroît point pendant un tiérs de l'année. Il vit de patates, & de canes de ſucre, de fruits, de poules & de poulets. Quand les chiens l'atteignent il retire ſes quatre pattes & ſa tête dans ſon ventre, & ſe met en boule. Il n'y a point de main aſſez forte pour ouvrir cette boule. Il faut la mettre auprés du feu pour lui faire montrer ſon nez. Quand il rencontre un homme en ſon chemin, il fuit devant lui. Si l'homme s'arrête, il fouit en tèrre, eſſayant de tems en tems ſi le trou eſt aſſez grand pour ſe cacher. Lorſqu'on voit qu'il entre plus qu'à demi corps, il faut fraper des mains & courir ſur lui, il ſe fourre incontinent dedans, & il ſe laiſſe prendre par la queuë ſans aucune réſiſtance. Sa chair eſt blanche, graſſe, tendre, delicate, & bien meilleure que celle du cochon de lait, on en fait rôtir de tous entiérs, on en met dans le potage, on en fait des hachis, des patez, &c.

Ximenès écrit que les lames ou bandes qui l'environnent, étant miſes en poudre ſubtile, & priſes pluſieurs fois le poids d'un écu dans une decoction de ſauge, provoque la ſueur, & ſont un ſouverain remede contre la vérole; que le dèrnier os qui la joint au corps mis en poudre & en maſſe, avec un peu de vinaigre roſat, guérit la ſurdité, en mettant gros comme la tête d'une épingle de cette maſſe avec du coton dans l'oreille. De Rochefort a mal entendu cet Auteur, quand il a dit qu'il falloit mettre un petit os de ſa queuë dans l'oreille avec du coton; car cet os eſt vingt fois plus grand que le trou de l'oreille. Quelques-uns lui donnent auſſi la vèrtu du Dictamne de Crète, qui attire les épines, ou fèrs de fleches des playes. P. Du Tertre. Cet animal ne peut vivre que dans la grénade. Quand on les tranſporte, ſitôt qu'ils viennent devant l'Iſle de S. Vincent, les forces leur manquent, & ils meurent, ou avant que d'arriver à la Martinique, ou en y deſcendant à tèrre.

ARMADILLE, ſ. f. Sorte de Frégate légère dont ſe ſèrvent les Eſpagnols dans les Indes Occidentales. On le dit auſſi de la flotte que le Roi d'Eſpagne entretient en ce pays-là.

ARMAGH, ſ. m. *Ardmacha*, *Armacha*. Ville d'Irlande dans l'Ultonie. Elle eſt preſque ruinée. La ville d'*Armagh* a ſcéance & voix au Parlement d'Irlande. L'Archevêque d'*Armagh* eſt Primat d'Irlande. Uſſerius, dont nous avons une Chronologie des Annales de l'Ancien Teſtament, & d'autres ouvrages, étoit Archevêque d'*Armagh*.

ARMAGNAC, ſ. m. *Armeniacenſis Comitatus*. Contrée de la Gaſcogne occidentale, avec titre de Comté, que quelques-uns appellent *Armanicus Tractus*. On prétend que ce ſont les peuples de l'*Armagnac* que Ceſar appelle *Aremaricos*.

ARMAND, ſ. m. Nom propre d'homme. *Armandus*, *Armand*. Cardinal, Duc de Richelieu, a été un des plus grands hommes que la France ait jamais eu.

> *Daphnis*, Armand *n'eſt plus:* Armand *qui des neuf ſœurs*
> *Aima ſi conſtamment les celeſtes douceurs;*
> *Qui combla de bienfaits ces filles de Mémoire,*
> *Qui les combla d'honneurs, qui les combla de gloire.*
> *Daphnis*, Armand *eſt mort.* Menage.

Armand-Gaſton de Rohan, Cardinal, Evêque de Straſbourg, Grand Aumoniér de France, a toutes les qualitez qui font un grand Prince, & un grand Prélat.

ARMAND, ſ. m. Tèrme de Manége. C'eſt une éſpèce de bouillie ou de remède pour un cheval malade, qu'on lui fait entrer dans le goſier pour lui donner de l'appétit & des forces.

ARMARINTE, ſ. f. *Cachrys*, *os*, ou *Libanotis Cachryophoros*. Plante umbellifère, vivace. Sa racine eſt aſſez groſſe, longue branchuë, laiteuſe, & blanche en dedans, âcre au goût. Elle pouſſe pluſieurs feüilles qui ſe découpent en pluſieurs lanières, à peu prés comme celles de la queuë de Pourceau, mais plus charnuës, d'un vèrd plus brun; d'entre ces feüilles s'élève une tige haute de trois ou quatre piéds, garnie de feüilles pareilles à celles du bas, ſi ce n'eſt que les découpures, ou lanières, ſont plus longues & plus étroites. Cette tige eſt canelée en dehors, ſpongieuſe en dedans, & ſe diviſe en quelques branches tèrminées par des umbelles de fleurs jaunes, auſquelles ſuccède un fruit compoſé de deux ſemences un peu plattes, ſemblables à des grains d'orge. Elles ſont couvèrtes d'une matière ſpongieuſe, liſſe & ovale dans quelques éſpèces, canelée dans quelques autres. La décoction de ces fruits sèrt à teindre les cheveux en jaune doré.

ARMATEUR, ſ. m. *Pirata*. Eſt le Commandeur de quelque vaiſſeau armé en guèrre, pour courir ſur les vaiſſeaux du parti contraire. C'eſt une éſpèce de Pirate; mais qui a pourtant une commiſſion, ou pouvoir de faire un armement. On comprend ſous ce nom ceux qui ſont intéreſſez à cet armement. On l'appelle auſſi *Capre*, avec cette diffèrence, que *capre* ne ſe dit que d'un très-petit bâtiment deſtiné à aller en courſe, & *armateur* ſe dit des plus grands bâtimens corſaires, & armez par des particuliérs.

ARME, ſ. f. *Armatura*. Tèrme de Charpenterie. Ce mot comprend les barres, clefs, boulons, étriérs, & autres liens de fèr qui sèrvent à retenir.

ARME, ſ. f. Ce qui sèrt à ſe défendre de ſon ennemi, ou à le combattre. *Arma*. Dans la colère on fait des *armes* de tout. *Arme* offenſive, comme épée, piſtolet. *Arma ad nocendum*. *Arme* défenſive, comme bouclièr, cuiraſſe. *Arma ad tegendum*. *Arme* à feu, le mouſquet. *Arme* de trait, l'arc, l'arbalère. *Arme* à hampe, la hallebarde, la pique, la lance, &c. Le port des *armes* eſt défendu, c'eſt un cas Royal & Prevôtal. Un trophée d'*armes*. Des *armes* enchantées.

On s'en sèrt au pluriel en une plus étroite ſignification, pour marquer ſeulement les *armes* défenſives d'un homme de guèrre, comme la cuiraſſe & le pot. Il eſt allé à la tranchée tout nud, & ſans *armes*. Il avoit des *armes* à l'épreuve. Il reçut un coup dans les *armes*. Procope fait une deſcription des *armes* de l'ancienne Infanterie Françoiſe, & de leur manière de combattre, qui a aſſez de rapport à celle que Sidoine Apollinaire en avoit faite pluſieurs années auparavant. Ils n'ont, dit Procope, ni arc, ni fleche; mais un bouclier à une main, & une hache en l'autre, dont le fèr eſt fort gros & à deux trenchans, le manche eſt de bois & fort court; au premier ſignal du combat, dés qu'ils ſont à portée, chacun lance ſa hache contre le bouclier de celui qu'il attaque, le caſſe, & alors mettant l'épée à la main, il ſe jette ſur lui & le tuë. P. Dan. Les *armes* des anciens François, étoient la hallebarde, la maſſuë, la fronde, le mailler, l'angon, la hache, l'epée. Les François étoient ſi agiles qu'ils tomboient ſur leurs ennemis auſſitôt, pour ainſi parler, que le trait qu'ils lançoient ſur lui. Leurs epees étoient ſi larges, & l'acier en étoit ſi fin, qu'elles coupoient un homme en deux. Pour *armes* défenſives ils n'avoient que le bouclièr fait d'un bois leger & poli, & couvèrt d'un bon cuir bouilli. La Gendre. Jean V, Duc de Bretagne, dans un Edit du 20ᵉ Mars 1424. fait ainſi le dénombrement des *armes* en uſage en ce tems-là: Ceux qui ſauroient tirer de l'arc, qu'ils ayent arc, trouſſe, cappeline, couſtille, hache ou mail de plon, & ſoient armez de forres jaques, garnies de laiſches, chaines, ou mailles pour couvrir les bras; & ceux qui ne ſavent tirer de l'arc, qu'ils ſoient armez de jacques, & ayent cappelines, couſtilles, haches, ou bouges; & avec ce ayent paniers de tremble, ou autre bois plus convenable qu'ils pourront trouver, & ſoient les paniers lungs à couvrir haut & bas. Loüis XI. en 1480 ou 1481. introduiſit en France les *armes* des Suiſſes, c'eſt-à-dire, la hallebarde, la pique, & les larges épées, qui lui parurent plus propres pour la guèrre, avec les arquebuzes, & il commença à abolir l'uſage de l'arc & de la fleche. P. Dan.

Nicod derive ce mot d'une phraſe Latine, *quòd operiant armos*, parce qu'elles couvrent les épaules, ou les flancs. Mais il eſt plus naturel de le dériver du Latin *arma*, que Varron derive *ab arcendo*, *eò quòd arceant hoſtes*. Et le P. Pezron encheriſſant ſur Nicod, dit, qu'*arme* vient du Celtique *arm*, qui ſignifie la même choſe, & que tout cela vient du mot Celtique *armm*, qui ſignifie toute l'épaule juſqu'au poignet de la main, & d'où eſt venu *armilla*, braſſelet qu'on met ſur le poignet, & qui étoit beaucoup en uſage chez les Celtes & les anciens peuples; que d'*armm*, épaule, s'eſt fait *arms*, parce qu'anciennement les *armes* ordinaires, telles qu'étoient le bouclier, le carquois & les fleches, ſe portoient ſur les épaules. Pezr. *Ant. des Cels.* Guichart tire ce nom *arme*, de l'Hebreu חרם, *haram*, qui ſignifie, tuer, pèrdre, détruire, ravager.

Voyez dans Du Cange un Inventaire tiré des Regîtres de la Chambre des Comptes de l'an 1316. où eſt fait un dénombrement fort curieux de pluſieurs *armes* anciennes du Roi, maintenant inconnuës & hors d'uſage. On tient que les premières *armes* étoient de bois, & qu'on s'en ſervoit ſeulement contre les bêtes; que Nembroth le premiér Tyran du monde, les employa contre les hommes; & que ſon fils Bélus fut le premiér qui fit la guèrre; d'où, ſelon quelques-uns, elle a été appellée *bellum*. Diodore croit que Belus eſt le même que Mars, qui le premiér dreſſa des ſoldats. Et Joſeph dit que Moïſe fut le premiér qui arma les troupes avec du fer, leur donnant en Égypte le boucliér & le pot en tête. On s'eſt ſervi autrefois d'*armes* d'airain & même de pièrre avant que les *armes* de fèr fuſſent en uſage.

Voici des mots de déviſes qui ont été mis ſous des *armes*. Philbèrt Duc de Savoie, ſous un grand amas d'*armes* repreſentées dans un Arſenal, mit ce mot, *Conduntur, non contunduntur*. On ne les briſe pas, on les ſèrre; pour marquer que même en tems de guèrre il ſe tenoit ſur ſes gardes. Charles de Savoie prit pour ſa déviſe, *Nec conduntur, nec contunduntur*; Elles ne ſont ni briſées, ni ſèrrées. Ces déviſes ne ſont pas regulières, & ſont plûtôt des emblêmes. Une armure, *Tegit & ornat*, ou *Præſidium & decus*, fait une déviſe plus régulière pour marquer la protection d'un Grand. Des *armes* avec ce mot, *Uſu niteſcunt*, qui ſignifie qu'elles ſont luiſantes quand on s'en ſèrt, eſt une bonne déviſe pour marquer qu'il faut éxèrcer l'éſprit ſi l'on veut qu'il brille. A la paix des Pyrennées le Rancati fit cette déviſe: Des *armes* de toutes ſortes, couvèrtes de branches de laurier, & il y mit ce mot d'Ovide, *Sine militis uſu*.

ARMES COURTOISES. Les *armes* dont on ſe ſèrvoit autrefois dans les Tournois. C'étoient ordinairement des lances ſans fèr, des épées ſans taillant, ni pointe; ſouvent des épées de bois, quelquefois des cannes. LE GENDRE. Ces *armes* s'appelloient *armes courtoiſes*. Sur la fin du Tournoi ſe faiſoient les Joûtes ſans annonce, ſans prix, ſans deffi; & avec des *armes courtoiſes*, c'eſt-à-dire, qui ne bleſſoient point. LE GENDRE.

ARMES A OUTRANCE. C'étoit un duel, comme les Joûtes, mais un duel de ſix contre ſix, quelquefois de plus ou de moins, preſque jamais de ſeul à ſeul. Duel fait ſans pèrmiſſion avec des *armes* offenſives entre gens de parti contraire, ou de différente nation, ſans querelle qui eût precédé, mais ſeulement pour faire parade de ſes forces & de ſon adreſſe. Un Héraut d'*armes* en alloit porter le cartel, dans lequel étoit marqué le jour & le lieu du rendez-vous, combien de coups on devoit donner, & de quelles *armes* on ſe devoit ſèrvir. Le deffi accepté les parties convenoient des Juges. On ne pouvoit remporter la victoire qu'en frapant ſon Antagoniſte dans le ventre, ou dans la poitrine. Qui frapoit aux bras, ou aux cuiſſes, pèrdoit ſes *armes* & ſon cheval, & étoit blâmé par les Juges. Le prix de la victoire étoit la lance, la cotte d'armes, l'épée, ou le caſque du vaincu. Ce duel ſe faiſoit en guèrre & en paix. A la guèrre, avant une action, c'en étoit comme le prélude. On en voit quantité d'éxemples, tant dans l'hiſtoire de S. Loüis, que dans celle de ſes ſucceſſeurs, juſqu'au régne d'Henri II. LE GENDRE.

LE PAS D'ARMES. Autre combat qui ſe faiſoit avec plus de cérémonies que celui des *armes à outrance*. Un Roi d'*armes*, & ſes Hérauts alloient en faire les annonces à la Cour, dans les grandes villes & dans les pays étrangèrs, long-tems avant qu'il fût ouvèrt. Ce pas étoit un paſſage d'ordinaire en raſe campagne; quelquefois un Chevalier ſeul, ſouvent deux ou trois enſemble entreprenoient par vanité de le deffendre contre tous venans. Le pas étoit fèrmé par une barricade. A la tête de ces barrières étoit l'Écu des Tenans, & à côté ſix autres Écus de couleurs toutes differentes, qui marquoient les divèrs combats à la lance, à l'épée, au poignard, à la demi pique, à pied, ou à cheval, qu'on étoit prêt de ſoutenir. LE GENDRE. Le pas de l'Arc triomphal fut entrepris ainſi à Paris dans la ruë S. Antoine en 1514. aux ſecondes noces de Loüis XII. Io.

ARMES. On appelle auſſi *armes* les deffenſes naturelles des animaux, les griffes, les dents, les aiguillons, les cornes, les deffenſes des élephans, le bèc des oiſeaux.

ARMES, ſignifie auſſi, la profeſſion, le métier d'un homme de guèrre. *Militia*. C'eſt le devoir d'un Gentilhomme de ſuivre, de porter les *armes*. Veut-on qu'un homme né parmi les *armes* n'ait rien de ſoldat que quand il voit les ennemis. LE CH. DE M. Cet homme eſt né aux *armes*, pour les *armes*. Faire ſes *prémières armes*; c'eſt faire ſa première campagne. La Providence voulut que d'Aubuſſon fit ſes *prémières armes* contre l'ennemi commun des Chrétiens. BOUH. Pluſieurs pèrſonnes trouvèrent cette expreſſion nouvelle dans le tems que cette Hiſtoire (d'Aubuſſon) parut, & quelques-uns même crurent que je l'avois inventée. . . Je me deffendis d'abord en proteſtant que j'avois dit, faire ſes *prémières armes*, ſans penſer rien dire de nouveau; que je croyois même cette façon de parler un peu vieille, bien loin de la ſoupçonner d'être nouvelle; du reſte, qu'elle m'avoit de tout tems ſemblé Françoiſe, qu'au moins je l'avois comptée entre les phraſes de notre langue, & qu'elle m'étoit venuë ſous la plume ſans l'avoir recherchée. Mais comme on m'opiniâtra que c'étoit une nouveauté, je m'adreſſai aux Maîtres de l'Art pour ſavoir à quoi m'en tenir. J'entends par les Maîtres de l'Art, Meſſieurs de l'Académie Françoiſe. Tous ceux que je conſultai m'aſſurèrent que *faire ſes prémières armes*, étoit François dans le ſens où je l'avois mis: & M. Patru entre autres me dit, que nos livres de Chevalerie parloient de la ſorte. Ce témoignage me raſſura, & les éxemples que j'ai trouvé depuis m'ont perſuadé tout-à-fait, non ſeulement que je ne ſuis pas l'inventeur de cette phraſe, mais qu'elle eſt bonne, & qu'on s'en peut ſèrvir ſurement. Le prémier exemple eſt tiré des Mémoires de Brantôme. Il faut venir, dit-il, à Dom Antoine de Lère, lequel *fit ſes prémières armes* ſous de grands Capitaines; il fut pourtant blâmé de ceux de ſa nation. M. de Balzac m'a fourni le ſecond exemple. Il dit dans ſon diſcours intitulé: *Le Romain*, qu'il adreſſa à Madame la Marquiſe de Rambouillet: Ainſi commençoient vos prédeceſſeurs; *ils faiſoient ainſi leurs prémières armes*. Leur apprentiſſage étoit un chèf-d'œuvre. Mais le troiſiéme éxemple eſt à mon gré de plus grand poids que les deux autres, parce qu'il fait voir que la manière de parler dont il s'agit ſe dit aujourd'hui par les pèrſonnes qui parlent le mieux. M. le Comte de Buſſy Rabutin dit dans une lettre écrite à M. le Maréchal d'Humières: On vient de me mander que vous étiez nommé pour ſèrvir auprès du Roi cette campagne; j'en ſuis extrêmement aiſe, pour votre intérêt, & pour celui de mon fils. . . . . Notre ancienne amitié, & l'honneur qu'il a d'appartenir à Madame votre femme, me font ſouhaiter qu'il *faſſe ſes prémieres armes* ſous vous. Après cela je ne penſe pas que pèrſonne s'obſtine à m'attribuer cette phraſe, ni qu'on oſe la condamner.

Il faut cependant obſèrver que *faire ſes prémières armes* ne ſe dit que dans un ſtile un peu élevé, & qu'en parlant de quelqu'un dans le diſcours familier, on devroit plutôt dire: Il fit ſes premières campagnes ſous M. de Turenne.

Il y a une Apologie pour M. de la Rochepozay Evêque de Poitièrs, contre ceux qui diſent qu'il eſt deffendu aux Eccleſiaſtiques de porter les *armes*. L'Auteur de ce livre qui parut ſans nom *in* 8°, l'an 1615. & que quelqu'un a appellé l'Alcoran de l'Evêque de Poitièrs, eſt le fameux Jean Du Vèrgier de Haurane, Abbé de S. Cyran. C'eſt le premièr de ſes ouvrages. DE VIG. MAR.

ARMES, ſe prend encore pour les exploits de guèrre, pour les actions éclatantes que l'on fait par le moyen des *armes*. *Facta bellica*. C'eſt uniquement à ſes *armes* qu'il eſt redevable de ſa fortune & de ſon élévation.

Achille au ſang d'Hector doit l'éclat de ſes armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes larmes. RACIN.

ARMES, ſe dit auſſi pour courage, valeur, pour cette éſpèce de vèrtu qui n'eſt d'uſage que dans la guèrre. Il n'y a point de lieu où vous n'ayez ſignalé vos *armes*. ABLANC. C'eſt-à-dire, où vous n'ayez donné des marques éclatantes de bravoure.

On dit auſſi, qu'une ville eſt en *armes*, qu'on crie aux *armes*, qu'on prend les *armes*, pour parler d'un tumulte & d'une ſédition. *Itur ad arma*. On le dit auſſi à la guèrre. L'armée demeura toute la nuit ſous les *armes*. *In armis ſtare*. Les ennemis mirent bas les *armes*, & ſe rendirent. On dit auſſi qu'il y a ſuſpenſion d'*armes*; pour dire, qu'il y a quelque ſorte de trêve.

ARMES, ſignifie encore, la puiſſance d'un État, la force de l'armée. Ce Prince eſt puiſſant en *armes*; il eſt entré en *armes* dans le pays ennemi, ſes *armes* ont été heureuſes; Dieu a beni les *armes*.

On dit, paſſer par les *armes*, pour dire, éxécuter un ſoldat pour crime militaire. *Militem damnare ut plumbeis glandibus appetitus necetur*. Un Maître en fait d'*armes*; pour dire, un Maître d'Eſcrime. *Laniſta*. Faire des *armes*; pour dire, s'éxèrcer avec des fleurets à manier l'épée. *Gladiis præpilatis batuere*, *Gladiatoriam umbratilem exercere*. Un Maître de hautes *armes*, eſt celui qui montre à bien manièr la pique, l'enſeigne, l'éſpadon.

On appelloit autrefois, Hommes d'*armes*, des Cavaliers nobles dont on faiſoit des Compagnies d'Ordonnance. Ils portoient des lances, & étoient pèſamment *armez*; leurs chevaux l'étoient auſſi.

Hèraut d'*armes*, ou Roi d'*armes*, & Pourſuivant d'*armes*. Voyez *Héraut*, *Roi* & *Pourſuivant*, à leur ordre, où ces mots ſont amplement éxpliquez.

ARMES, ſe dit figurément en Morale. Cette ſoumiſſion lui fit tomber les *armes* des mains, le déſarma; pour dire, fit ceſſer ſa colère. Ils combattoient à *armes* égales; pour dire, ſans avantage l'un ſur l'autre. Baiſſer les *armes*; pour dire, céder; faire des ſoumiſſions.

On appelle auſſi *armes* à l'égard de l'eſprit, ce qui ſert à défendre ou à attaquer un parti, une opinion, une paſſion. Voilà un habile homme, qui fournit des *armes* à ſon ennemi contre ſoi-même. Ablanc. Vous vous ſervez des *armes* des hérétiques, que l'Egliſe a briſées tant de fois. Nicol. Ces hérétiques ont tant d'erreurs, qu'ils fourniſſent eux-mêmes des *armes* pour les combattre. Les bons éxemples ſont les meilleures *armes* pour combattre les pécheurs. L'innocence de la vie, la conſtance dans les tourmens étoient les ſeules *armes* que les Martyrs oppoſoient aux Tyrans. Contre un pareil malheur la conſtance eſt ſans *armes*. La nature de l'eſprit humain n'eſt pas de rendre les *armes* auſſi-tôt à l'eſprit humain. Il veut y penſer, y revenir, en délibérer avec lui-même, ſe convaincre en ſecret plûtôt que d'être convaincu en public. Peliss. Cela ne ſera rien contre l'autorité du grand nombre; il ſuffit qu'on la reconnoiſſe toûjours à *armes* égales, pour ainſi dire, entre pèrſonnes qui employent la même raiſon & les mêmes inſtrumens. Id.

On dit auſſi, qu'un homme, qu'une femme, ſont bien ſous les *armes*, quand ils ſont bien propres & bien parez pour faire des conquêtes amoureuſes. On dit poëtiquement, que les pots & les vèrres ſont les *armes* de Bacchus; que de beaux yeux ſont les *armes* dont ſe ſert Cupidon.

Armes, ſe prend auſſi pour tout ce qui eſt capable de nous charmer, de nous engager, de nous entraîner, de nous aſſujettir; auquel ſens il eſt principalement en uſage dans la Poëſie. *Lecebra.*

Me dois-je rendre, amour, à de ſi douces armes? Gomb.

Ce n'eſt que par des pleurs que vous me répondez.
Vous fiez-vous encore à de ſi foibles armes? Racin.

On dit provèrbialement, que les *armes* ſont journalières, pour dire, que tantôt on eſt bas, & que tantôt on eſt haut: ce qui ſe dit auſſi figurément de ceux qui ne ſont pas toujours heureux, ou qui ne réüſſiſſent pas toûjours également bien. Mettre les *armes* entre les mains d'un furieux; pour dire, lui donner quelque choſe dont il abuſe, & qui lui donne moyen d'éxécuter ſes paſſions. C'eſt le ſort des *armes*; pour dire, c'eſt un malheur, un haſard de la guèrre. On dit auſſi, S'eſcrimer des *armes* de Samſon, c'eſt-à-dire, jouer des machoires; parce que Samſon défit les Philiſtins avec une machoire d'âne: on le dit auſſi avec les *armes* de Caïen, par la même raiſon, à cauſe que Caïen tua ſon frère, à ce que l'on prétend, avec une ſemblable machoire.

Armes, ou **Armoiries**, ſ. f. Qui n'a point de ſingulier. Ce ſont des marques d'honneurs qui ſe mettent ſur les écus, & ſur les enſeignes pour diſtinguer les États & les familles nobles. *Gentilitii ſcuti inſignia. Gentis ſymbolum, Gentis inſigne, Gentis teſſera*, ou *Gentile ſymbolum, &c. Gentilitia teſſera,* &c. *Scutum teſſeratum, hieroglyphicum,* ou *ſymbolicum. Gentis parma ſymbolica, ſcutaria imago, icon, teſſera. Scutarium inſigne.* Le Blaſon eſt la ſcience qui apprend à connoître & à bien parler des *armes*. Trois fleurs de lys d'or en champ d'azur ſont les *armes* de France. Les aigles ſont les *armes* de l'Empire. Il a fait un tel ſon héritier, à la charge de porter ſon nom & ſes *armes*. Un tel eſt chéf du nom & des *armes* d'une telle maiſon. *Armes pleines*, ce ſont celles qui ſont entières, nettes & nuës, d'une piece, & d'un tenant, qui n'ont aucunes briſures, diviſions, altérations, ni mélanges. *Inſignia pura, integra, plena.* Les *armes* de France ſont *armes pleines, pures, entières. Armes briſées. Infracta, violata, temerata imaginis, ſymbolum ſcutarium: obliſa ſuperficies typus teſſerarius.* Les *armes* des Princes du ſang, comme Anjou, Orleans, Bourbon, ne ſont pas pures & pleines, mais *briſées* du baton, qui autrefois pour exprimer mieux la briſure portoit de biais ſur les lys. Monet. Dans l'ancienne Coûtume de Normandie on trouve que les *armes* pleines d'un Chevalier, ou de celui qui poſſédoit un fiéf de haubèrt, étoient le cheval, le haubèrt, l'écu, l'épée, & le heaume; & pour celui qui n'étoit point Chevalier, ou qui n'avoit point de fiél de haubert, c'étoit le roucin, le gamboiſon, le chapel & la lance. *Armes chargées*, ſont celles qui ſont pures & pleines, & auſquelles on a ajouté de nouvelles piéces pour marque d'honneur, & en vuë de quelque belle action. *Inſignia adiectione diſtincta.* Il y a auſſi des *Armes parties. Partita. Ecartelées. Quadripartita. Coupées. Tranſverſe bipartita,* &c. expliquées à leur ordre. *Armes fauſſes*, ſont celles qui ne ſont pas ſelon les regles du Blaſon, comme lorſque l'on met métal ſur métal, & couleur ſur couleur. *Adulterina, adulterinum, ſpurium, improbum, vitioſum, inſolens, ſcutum teſſerarium.* Les *armes* ſeroient fauſſes en France, qui auroient au champ, ou au blaſon, autres métaux, pannes, couleurs, que les coûtumiers de cette nation, ou bien ſi les materiaux d'*armes* étoient autrement alliez & compoſez entre eux que ne porte notre uſage. Les cas privilégiez exemptent de fauſſeté les *armes* de cèrtains grands pèrſonnages compoſées de métal ſur métal, couleur ſur couleur ès piéces notables de l'écu. Monet. On les appelle auſſi des *Armes à enquèrre. Inſignia de quibus inquirendum. Armes* vraies, légitimes, pures, *Gentilis ſcuti ſymbolum, genuinum, germanum, legitimum.* Les *armes* les plus ſimples & les moins divèrſifiées ſont les plus nettes & les plus nobles. C'eſt par cette raiſon que Garcias Ximenès, premier Roi de Navarre, & ſes Succeſſeurs, portèrent quelques ſiécles, des gueules ſimplement ſans aucune figure; & la maiſon d'Albret, iſſuë de ces Rois, continua les mêmes *armes* juſqu'à Charles VI. qui les leur écartela de ſeme de France. Monet.

On appelle *armes parlantes*, celles où il y a quelques figures qui font alluſion avec le nom de la famille. *Vocalia Inſignia, teſſera eponyma, loquentes, paronima, loquaces, ſynonyma.* Comme de la Tour d'Auvèrgne, qui a une tour; De Crequi, qui a un crequier; de la maiſon de Prado en Eſpagne, qui a pour champ un pré; de la maiſon de Mailly, qui a des maillets. La plûpart des Auteurs tiennent que ce ſont les plus nobles & les plus légitimes, comme il ſe trouve par une infinité d'éxemples rapportez par les Pères de Varenne & Méneſtrier. Mais elles ſont moins nobles quand elles tiennent du Rebus de Picardie, comme il y en a pluſieurs; c'eſt-à-dire, lors qu'il y a une multiplicité de piéces qui compoſent le nom de celui qui les porte; parce que les anciens Seigneurs croyoient que leurs noms étoient aſſez illuſtres pour ſe faire connoître par eux-mêmes, au lieu de les expliquer par une multiplicité de figures & de blaſons. Guillot Linare Charbonnier portoit de ſable à la coquille de pourpre, avec cette déviſe, *De charbon chevance*; c'eſt-à-dire, bien, richeſſe, *Ex carbone res*, ou *opes*.

Armes à enquèrre, ſont celles où il y a quelque choſe qui eſt contre les régles ordinaires du Blaſon, & qui donne curioſité de s'enquerir pourquoi on les a faites ainſi. *Teſſera*, ou *ſymbola*, ou *ſcutaria imagines poſtulatitia* ou *poſtulatoria extraordinarii nexus metallici ſymbolum, ſcutarium: inuſitata commiſſionis pigmentaria teſſera ſcutaria.* Godefroy de Bouillon porta d'argent à la grande Croix potencée d'or, ce furent des *armes à enquèrre* qui lui furent données par les Seigneurs François qui l'accompagnoient, pour marque de ſa valeur incomparable à la conquête du Royaume de Jéruſalem, & pour donner ſujet de la connoître à ceux qui s'enquèrroient de la nouveauté de ces *armes*. Monet. Les *armes* de la maiſon de Montmorenci furent auſſi des *armes à enquèrre*, juſqu'à Mathieu II. C'étoit une gear de Croix d'argent dans un champ d'or. Elles étoient fondées ſur la prérogative de cette illuſtre famille, qui eſt d'avoir donné à la Gaule les premiers Chevaliers Chrétiens.

Armes d'une piéce d'un tenant de blaſon, ce ſont celles qui ne ſont point parties ni en long, ni en large. *unius paginæ, unius & continentis plagulæ, haud interciſi laterculi ſcutarium hieroglyphicum. Armes parties, armes tiercées, armes écartelées, armes coupées, armes taillées, armes tranchées.* Voyez ces mots en leur place. Voyez auſſi en général ARMOIRIES.

ARMÉE, ſ. f. Corps de pluſieurs gens de guèrre à pied & à cheval, diviſez en pluſieurs Régimens, & aſſemblez ſous un Général, qui a pluſieurs Officiers ſous lui: ce qui regarde l'*armée* de tèrre. *Exercitus, copia.* Pour l'*armée* de mèr, ou navale, c'eſt une cèrtaine quantité de vaiſſeaux de guèrre, équipez & montez par un cèrtain nombre de troupes commandées par un Amiral, aidé de pluſieurs Officiers qui ſont ſous lui. *Claſſis. Armée* compoſée de vieilles troupes. *Veteranorum exercitus. Armée* compoſée de gens ramaſſez à la hâte & ſans choix. *Tumultuarius, collectitius exercitus. Armée* rangée en bataille. *Acies inſtructa.* La tête, la queuë. *Primum, extremum agmen.* Les aîles. *Alæ, Cornua.* Le corps de l'*armée*. *Acies.* Lever, mettre ſur pied une *armée*. Entretenir, faire ſubſiſter une *armée*. L'*armée* marche, l'*armée* avance, l'*armée* campe. Faire la revûë d'une *armée*. Commander une *armée*. Défaire une *armée*. Recueillir, raſſembler les debris d'une *armée*. Cette *armée* ſi floriſſante, & qui avoit été levée avec tant de frais, fut entiérement défaite. L'*armée* navale étoit belle en apparence, mais dénuée de ſoldats & de matelots. L'état de l'*armée*, c'eſt l'état des dépenſes qui ſe doivent faire tant pour lever une *armée*, que pour l'entretenir de ſolde, de vivres & de munitions. On tient que l'*armée* que Xèrcès mena en Gréce étoit d'onze cent mille hommes. Nos *armées* ne paſſent pas pour l'ordinaire vingt mille hommes, diſoit un Lacédemonien; mais à nous voir dans la mêlée, à compter les morts de nos ennemis, on diroit que nous ſommes toûjours plus de cent mille hommes.

Les *armées* de France, ſous les enfans de Clovis, étoient compoſées de divèrs corps de troupes que fourniſſoit chaque Province, à peu prés comme nous voyons aujourd'hui les *armées* de l'Empire compoſées des troupes des Cèrcles, qui fourniſſent chacun leur contingent. P. Dan. Les *armées* étoient autrefois compoſées des vaſſaux des Seigneurs qui faiſoient plus de deux cens mille hommes. Quand chacune de ces troupes avoient ſervi vingt-cinq, trente, quarante jours, ſelon l'uſage du pays, ou ſelon les devoirs du fief, les Seigneurs les ramenoient chez eux. Le Gendre. Le gros des *armées* Françoiſes ſous les Mérovingiens n'étoit que de l'infanterie. Sous Pepin & ſous Charlemagne, il y avoit dans les *armées* un nombre à peu près égal de Genſdarmes & de fantaſſins; mais depuis que dans la décadence de la maiſon Charlovingienne les fiefs furent devenus héréditaires dans les familles, les *armées* de la nation n'étoient preſque que de Cavalerie. Id.

Armée, ſe dit auſſi figurément d'une multitude. *Multitudo*. J'avois prié trois perſonnes à dîner, ils ſont venus une *armée*; ils étoient pour le moins quinze.

On dit, Entrer à main *armée* dans un pays; pour dire, y entrer par force avec des gens de guèrre. On le dit auſſi de toutes les violences particulières. Ce noble eſt venu chez un tel Bourgeois à main *armée* pour enlever ſa fille; il lui a mis le poignard à la gorge, & lui a fait ſigner un contrat à main *armée*. En ce ſens il eſt adjectif.

ARMELINE, ſ. f. Peau qui vient de Laponie, & qui eſt très-fine & très-blanche, & fort propre à faire de belles fourrures.

ARMEMENT, ſ. m. Levée de troupes, équipages de guèrre, *Apparatus belli, belli comparatio*. Le Roi fait un grand *armement*; il léve beaucoup de troupes, il fait fondre beaucoup d'artillerie.

On le dit auſſi des frais néceſſaires pour équiper un vaiſſeau. Cet *armement* a tant coûté, que les Armateurs en ſont ruinez.

Dans une jolie fable on l'a dit pour armes. *Arma*.

Amour voulant lever un régiment,
Battoit la caiſſe autour de ſes domaines,
Soins & ſoupirs étoient ſes Capitaines,
Fléches & dards faiſoient ſon armement.

Armement, ſe dit auſſi de l'équipement des vaiſſeaux de guèrre, de la diſtribution ou embarquement des troupes qui doivent monter chaque vaiſſeau. *Claſſis inſtructio*. On le dit auſſi de l'équipage même. *Navales copiæ*. Tout l'*armement* ſe revolta contre le Capitaine. L'état d'*armement* eſt la liſte de tous les Officiers qui doivent ſervir, ou de tous les agreils & apparaux que l'on juge néceſſaires.

Ces mots viennent d'*arma*, qui ſignifie *armes*.

ARMENIE, ſ. f. *Armenia* Grand pays de l'Aſie entre la Syrie, l'Aſie mineure, ou Anatolie, la Meſopotamie & la Géorgie. Elle ſe diviſe en grande & en petite *Arménie*. La grande *Arménie* étoit autrefois bornée au midi par les monts Taurus & Niphates, qui la ſéparoient de la Meſopotamie & de l'Aſſyrie; au levant par les monts Caſpiens & la mèr Caſpienne; par la rivière de Kur, ou de Cyrus, avec les monts appellez Moſchiques au ſeptentrion, au couchant par l'Euphrate & une petite partie de la mèr noire, qui la ſéparoit de l'*Arménie* mineure. La petite *Arménie*, *Arménie* mineure, *Minor Armenia*, étoit une partie de l'ancienne Cappadoce dans l'Aſie mineure. Elle avoit au couchant & au nord le reſte de la Cappadoce, au levant de la grande *Arménie*, l'Euphrate entre deux; au midi la Cilicie & la Syrie. L'Antitaurus partage l'*Arménie* mineure en deux. La partie méridionale porte aujourd'hui le nom de Bozoch, & la ſeptentrionale celui de Puggian. L'une eſt appellée le Beglerbeglic de Mara, & l'autre le Beglerbeglic de Siwas.

ARMENIEN, anne, ſ. m. & f. *Armenius, a*. Nom de peuple & de ſecte. La plupart des *Arméniens* depuis environ cent ans, n'ont aucune demeure arrêtée. Depuis que Scha-Abas Roi de Pèrſe a conquis leur pays, ils ſe ſont diſperſez en divèrs lieux de la Pèrſe & des États du Grand Seigneur, & même en quelques endroits de l'Europe. Leur principal emploi eſt la marchandiſe. M. le Cardinal de Richelieu avoit eu deſſein d'en établir en France pour augmenter le commèrce; & ce fut dans cette vûë qu'il y fit imprimer quelques Livres en langue Arménienne. Les *Arméniens* ſont proprement les peuples de la grande Arménie, qui ſont bons, ſimples, ſans façon, épargnans, induſtrieux, & qui s'attachent fort au commèrce. Maty.

Au regard de la Religion, on diſtingue les *Arméniens* Francs & les *Arméniens* Schiſmatiques. Les premiers ſont Catholiques, & ſoumis au Pape. Ils ont un Archevêque à Nakſivan en Pèrſe, & un autre à Lembourg en Pologne. Les autres ont deux Patriarches, l'un à Erchemiazin, Monaſtère près de la ville d'Irva; l'autre à Cis ou Sis, dans la Natolie. Uſcan Evêque d'Uſcouanch étoit à Amſterdam en l'année 1664 où il a imprimé quelques livres Arméniens, & entre autres une Bible Arménienne pour en faire commèrce. Il avoit eu cette commiſſion de ſon Patriarche, parce que les Bibles en cette langue n'étant auparavant qu'en manuſcrit, étoient fort rares & fort chères. Il paſſa d'Amſterdam à Paris, où il obtint de M. Séguier Chancelier de France, un privilége pour imprimer les livres Arméniens de ceux de ſa nation. Et en effet depuis ce tems-là ils ont eu une Imprimerie Armenienne à Marſeille, où ils ſe ſont établis pour le commèrce.

M. Simon qui a connu cet Evêque *Arménien*, dit au ch. 12. de ſon *Hiſtoire de la créance & des coutumes des nations du Levant*: Que la Cour de Rome fut ſurpriſe de ce qu'on lui avoit accordé ſi facilement en France un Privilége pour faire imprimer toutes ſortes de livres *Arméniens*; parce qu'il ſe pouvoit faire qu'il imprimât des livres qui appuyaſſent leurs èrreurs. Mais outre que leur privilége étoit limité, & qu'il ne leur pèrmettoit d'imprimer rien qui ne fut orthodoxe, leurs Livres avant que d'être mis ſous la preſſe étoient revûs par un homme que Rome avoit envoyé exprès pour cela à Marſeille, & qui en conferoit avec le grand Vicaire de l'Evêque. Ce qui a introduit quelques changemens dans leurs Livres, & dont même ils ſe ſont plaints, ayant porté cette affaire juſqu'au Conſeil du Roi.

A l'égard de leur croyance, Galanus, Clèrc Régulier en a traité fort au long dans un Livre qu'il a fait imprimer à Rome en Arménien & en Latin, touchant la réünion de l'Egliſe Arménienne avec l'Egliſe Romaine. Cet ouvrage eſt diviſé en deux parties, dont la première n'eſt qu'un extrait des Hiſtoires des *Arméniens*. Mais comme ils ont été partagez en deux Sectes depuis pluſieurs ſiecles, & qu'ils ont eu ſouvent recours à Rome, leurs Hiſtoires ne ſont pas toûjours exactes. Par exemple, ils produiſent un Acte de réünion entre l'Egliſe Romaine & l'Armenienne, ſous l'Empereur Conſtantin & Tiridat Roi d'Arménie. Sylveſtre occupoit alors le Siége de Rome: & Gregoire, qui eſt le Grand Patriarche des *Arméniens*, occupoit celui d'Arménie. Mais il y a pluſieurs choſes dans cet Acte qui paroiſſoient fabuleuſes. Il y a bien de l'apparence qu'il a été fabriqué, au moins pour la plus grande partie, dans les ſiecles ſuivans, & principalement au tems du Pape Innocent III. lorſque l'Egliſe Arménienne voulut ſe réunir avec l'Egliſe Romaine. Cependant les *Arméniens*, comme l'a remarqué Galanus, ſe ſèrvent de cet Acte pour montrer l'antiquité de leur Patriarchat, qui fut établi, ſelon eux, par le Pape Sylveſtre, & ils l'ont même produit dans leurs diſputes contre les Grècs.

Les *Arméniens* ſont de la ſecte des Monophyſites, qui ne reconnoiſſent qu'une nature en Jesus-Christ, & quoiqu'ils ſoient la plûpart fort ignorans en matière de Théologie, ils ne laiſſent pas de parler fort raiſonnablement du myſtère de l'Incarnation & du Concile de Calcedoine, qu'ils ne reçoivent point. Quelques Miſſionnaires que Brèrewod a copiez, leur attribuent pluſieurs èrreurs, dont ils ſont fort éloignez, il n'eſt pas vrai qu'ils nient la préſence réelle dans le Sacrement de l'Euchariſtie, comme le rapporte Brèrewod après un méchant Auteur; car les *Arméniens* & les autres Orientaux n'ont jamais eu aucune diſpute entre eux ſur ce myſtère; & comme ils n'ont point eu de Berengeriens à combattre, ils ſont demeurez dans les tèrmes généraux du changement des ſymboles au corps & au ſang de Notre Seigneur. Toute la diſpute qu'ils ont avec les Grècs au ſujet de l'Euchariſtie, conſiſte en ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en celebrant la Liturgie, & qu'ils conſacrent en pain ſans levain, à l'imitation des Latins.

Brèrewod accuſe auſſi ſans raiſon les *Arméniens* & les Abyſſins de ne point manger des animaux qui ſont eſtimez immondes dans la loi de Moïſe. Ce qui a pû donner occaſion à cette croyance, c'eſt que toutes les Sociétés Chrétiennes d'Orient s'abſtiennent de manger du ſang & des viandes étouſées, ſans qu'il y ait en cela aucune ſupèrſtition. On pourroit reprendre avec plus de juſtice dans les *Arméniens* l'attache ſcrupuleuſe qu'ils ont à de cèrtains jeûnes qui ſont chez eux très-fréquens. On croiroit à les entendre parler des jeûnes, que toute la Religion conſiſteroit à jeûner.

L'ordre Monaſtique eſt dans une grande vénération parmi les *Arméniens*, depuis qu'un de leurs Patriarches nommé Nièrſes, y introduiſit celui de S. Baſile. Mais une partie d'entr'eux s'étant réünie à l'Egliſe Romaine, ils ont changé leur ancienne Régle pour ſuivre celle des Religieux Dominicains. Celui qui donna occaſion à cette Réformation fut un Religieux Dominicain nommé Barthelemi, qui fit de grands progrès dans l'Arménie ſous le Pape Jean XXII. Il attira à lui par ſes prédications pluſieurs Moines, dont il *ſe* ſèrvi pour reünir enſemble les deux Egliſes.

Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de S. Dominique fut établi dans l'Arménie, & l'on appella ces Moines *Freres-unis* à cauſe de la nouvelle réünion. Ces *Frères-unis* s'acquirent en peu de tems beaucoup de reputation. Ils bâtirent des Monaſtères, non ſeulement dans l'Arménie & dans la Géorgie, mais auſſi au-delà du Pont-Euxin, & principalement à Caffa, qui étoit alors de la dépendance des Genois. Mais depuis que les Turcs & les Pèrſans ſe ſont rendus maîtres de ces pays-là, le nombre des *Freres-unis* eſt fort déchû,

Digitized by Google

chû, & il en reſte aſſez peu qui ſe ſont retirez dans la Province de Naſcivan en la grande Arménie ; & enfin ſe voyant réduits à l'extrémité, ils ſe ſont unis avec les Religieux Dominicains de l'Europe. Ils ſont maintenant ſoumis au Général de cet Ordre, qui y envoye un Supérieur Provincial.

L'Auteur de l'ambaſſade de D. Garcias de Silva Figueroa en Pèrſe, dit que la Religion des Habitans de la nouvelle Zulpha, qui ſont *Arméniens* de naiſſance, eſt la Chrétienne ; mais qu'il y en a fort peu qui reconnoiſſent le Pape, retenans preſque tous leur ancienne Religion ; qu'il y en a cependant quelques-uns, non ſeulement dans la nouvelle Zulpha, mais auſſi parmi ceux qui ſont demeurez dans la grande Arménie, à deux journées de la ville d'Erva, qui en eſt la capitale, particulièrement en un cèrtain canton compoſé de 12. villages auprès de la ville de Maxivan, & que la plûpart reconnoiſſent l'Egliſe Latine ; que l'on voit même en quelques-uns de ces villages des Couvents de l'Ordre de S. Dominique, aux Supérieurs deſquels ils défèrent & obéiſſent ſelon la diſcipline de l'Egliſe Romaine, & qu'encore qu'ils ayent un Evêque de leur Nation armenienne, il eſt auſſi de même Ordre & n'eſt point marié ; mais célèbre la Meſſe & dit les mêmes prières que ceux du même Ordre ont coûtume de dire en Europe ; que ces *Arméniens* ſont appellez Francs, à cauſe de la Religion Catholique Romaine qu'ils profeſſent ; que les guèrres ont ſi fort déſolé cette Province, qu'il ne penſe pas qu'il y reſte plus de mille de ces *Arméniens* Catholiques de tous âges & de l'un & de l'autre ſéxe ; qu'environ un an avant que D. Garcie Ambaſſadeur arrivât à Iſpahan, c'eſt-à-dire, en 1617. le Pape Paul V. y avoit envoyé un Religieux Dominicain, nommé F. Paul Maire, homme ſçavant & de vie exemplaire, afin qu'il rétablît ce que le tems avoit altéré ou aboli aux cerémonies de l'Egliſe Latine ; que ces *Arméniens* ſe ſont toûjours conſèrvez en la profeſſion de la Religion Romaine depuis le tems d'Uſſum Caſſan Roi de Pèrſe, lequel avoit épouſé Deſpoina, fille de Calojoannes Empereur de Trébizonde, & par conſéquent Chrétienne du Rit Grèc ; que cette Princeſſe conſèrva ſa Religion, & favoriſa toujours les Chrétiens d'Occident, & particulièrement les Ambaſſadeurs que la République de Veniſe envoya en ce tems-là à Uſſum Caſſan, comme auſſi le Pape Xiſte IV. & Philippe Duc de Bourgogne ; que ce fut Barthelémi de Boulogne, le Dominicain dont nous avons parlé, qui ſous Jean XXII. avoit ramené au giron de l'Egliſe Latine les villages dont nous avons fait mention ; que les Dominicains y avoient alors (en 1618) 3. ou 4. petits Couvens, dont le Superieur eſt Evêque de Maxivan.

Les *Arméniens* font l'Office Eccléſiaſtique en l'ancienne Langue arménienne, qui eſt une langue rude & peu connuë. Le peuple n'entend point cet ancien Arménien, qui diffère de l'Arménien d'aujourd'hui. Ils ont auſſi toute la Bible traduite en cette ancienne langue, & leur traduction a été faite ſur la vèrſion Grècque des Séptante. Ils l'attribuent à quelques-uns de leurs Docteurs qui vivoient vèrs le tems de S. Jean Chryſoſtôme, & entre autres à Moïſe nommé le Grammairien, & à David ſurnommé le Philoſophe. Enfin ils font Auteur de leurs caractères arméniens un S. Hèrmite nommé Meſrop, qui les inventa dans la ville de Balu proche de l'Euphrate. Ce Meſrop vivoit en même tems que S. Chryſoſtôme. Toutes ces particularitez touchant les *Arméniens*, ſe trouvent plus au long dans les deux volumes compoſez par le Père Calanus, & dans l'Hiſtoire des Religions du Levant, publiée par le Sieur de Moni. Raynaldus a auſſi inſéré dans ſes Annales pluſieurs actes curieux qui regardent les mêmes *Arméniens*. On trouva de plus à la fin de l'Hiſtoire du Sieur de Moni, une notice des Egliſes qui dépendent du Patriarche d'Arménie réſidant à Egmiathin ; laquelle notice a été dictée à M. Simon par Uſean Evêque d'Uſcouanch, & Procureur Général de ſon Patriarche. Voyez auſſi l'ambaſſade de Dom Garcias de Silva Figueroa en Pèrſe, p. 194. & 282. de la Traduction de Wicquefort.

ARMÉNIEN, ENNE, adj. Qui eſt de l'Arménie, qui appartient à l'Arménie. *Armenus*. Le Rit *arménien*. La Liturgie *arménienne*. La Langue *arménienne*.

ARMÉNIENNE, ſ. f. Pièrre précieuſe qui eſt en quelque façon ſemblable au lapis, ſinon qu'elle eſt plus tendre, & n'a aucune veine d'or. On l'appelle auſſi *Vèrd d'azur*, à cauſe qu'il y a du vèrd mêlé avec du bleu. On la trouve dans le Tirol, dans la Hongrie & dans la Tranſylvanie. Elle eſt en uſage pour les ouvrages, & ſèrt auſſi en Médecine.

La tèrre *arménienne*. *Armeniaca terra*, c'eſt la même choſe que l'arſenic rouge, ſelon Hoffman.

La couleur *arménienne*. *Armenium pigmentum*. Il ne faut point la confondre, dit Hoffman, avec la tèrre *arménienne*. C'étoit un minéral ou ingrédient friable, dont les Peintre ſe ſervoient autrefois pour peindre en bleu. Voyez Saumaiſe ſur Solin, p. 1154. & ſuiv.

ARMENIQUE. *Armenicus. Armeniacus*. Surnom & titre d'honneur que l'on donna à Néron, à M. Aurele & à Luce Vère, comme le témoigne Capitolin, & les médailles ſur leſquelles on lit : NERO CÆSAR AUGUSTUS, & au revèrs, ARMENIAC. Et ANTONINUS AUG. ARMENIACUS. Et IMP. L. AUREL. AUG....ARMEN. ou ARMENIA ou ARMENIACUS. Capitolin dit *Armenicus*, & en François il faut dire *Arménique*, & non pas *Arméniaque*.

ARMENTIÈRE, ſ. f. *Armentaria*. Quelques-uns écrivent *Armentieres*, comme s'il étoit pluriel en François de même qu'en Latin, & d'autres *Armentiers*. C'eſt une ville des Pays-Bas dans la Flandre & ſur la Lys. *Armentière* eſt reſtée à la France depuis la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668.

ARMER, v. act. Fournir un ſoldat d'armes convenables pour le combat. *Armare, armis inſtruere*. Il a coûté tant pour *armer* une compagnie, pour fournir des armes aux ſoldats qui la compoſent.

On le dit auſſi au paſſif : Cet Officier s'étoit *armé* de toutes ſes armes pour aller à l'attaque. *Arma capere*. Il étoit *armé* de pied en cap. *Cataphractus*. Quand le peuple s'*arme*, il n'y a point d'excès où il ne ſe porte.

ARMER, abſolument, ſignifie lever des troupes, & ſe préparer à la guèrre. *Bellum adornare, apparare*. On *arme* dans l'Europe de tous côtez.

Il ſignifie encore, donner un ſujet de s'*armer*. L'intérêt de la Religion a fait *armer* toute l'Allemagne.

ARMER, ſe dit auſſi pour garnir les choſes de tout ce qui leur peut ſèrvir de défenſe & de ſoutien. *Inſtruere*. Il *arma* les tours de parapets & de clayes, en flanc & ſur le devant.

En tèrmes de Marine, *armer* un vaiſſeau, ſignifie l'équipper de toutes les choſes néceſſaires, comme vivres, munitions, ſoldats, matelots pour voyager & pour combattre. *Armer* un canon, c'eſt y mettre le boulet. *Armer* les avirons, c'eſt les mettre ſur le bord de la chalouppe prêts à ſèrvir.

ARMER, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, ſe munir, ſe précautionner, ſe preparer contre les injures de l'air ou de la fortune. *Munire ſe, inſtruere ſe adverſus, &c.* Il s'eſt *armé* contre le froid, pour dire, il a pris un habit de drap ou de fourrures. Il faut s'*armer* de conſtance dans les afflictions. Votre grand & rare génie vous a *armé* & fortifié contre tous les événemens. Il faut ſonger de bonne heure à s'*armer* contre les diſgraces du ſort.

*En vain j'*arme *contr'elle une foible vèrtu.* BOIL.

Il faut d'un noble orgueil armer *votre courage.* RACIN.

ARMER, ſe dit encore au figuré pour, liguer, revolter, ſoulever, animer. *Suſcitare, ciere, commovere*. Le Roi eſt devenu ſi redoutable, qu'il a *armé* la jalouſie de tous ſes voiſins contre lui. S. EVR.

Et qu'ont produit mes vèrs de ſi pernicieux,
Pour armer *contre moi tant d'Auteurs furieux?* BOIL.

ARMER, ſignifie auſſi, Fortifier, rendre plus fort, plus redoutable. Pour contenir les hommes dans leur devoir, il a fallu leur montrer un vengeur tout puiſſant, *armé* de foudres & d'éclairs. S. EVR.

L'ardeur de ſe montrer, & non pas de médire,
Arma *la vérité du vèrs de la ſatire.* BOIL.

Je ne ſuis point du tout pour ſes Prudes ſauvages,
Dont l'honneur eſt armé *de griffes & de dents.* MOL.

Quand je verras ſes yeux armez *de tous leurs charmes,*
Me ſouviendrai-je alors de mon triſte devoir? RACIN.

ARMER, ſe dit auſſi en parlant d'une pièrre d'aiman qu'on enchaſſe dans du fer, ou qu'on met dans de la limaille, & qu'on ſuſpend ſelon ſes pôles pour lui conſerver ſa vèrtu. *Magnetem chalybe inſtruere*.

On dit auſſi, qu'une maſſuë eſt *armée* de pointes de fer ; qu'une poutre eſt *armée* de pluſieurs bandes de fer ; pour dire, ſoutenuë & fortifiée ; qu'une cloiſon eſt *armée* de lattes ; pour dire, qu'elle eſt lattée ou contre-lattée.

ARMER, en tèrme de Manège, ſe dit d'un cheval qui ſe veut défendre contre le mors, & qui pour cela courbe ſon encolure juſqu'à appuyer les branches de la bride contre ſon poitrail, pour défendre ſes barres & ſa bouche, & ne pas obéir. Quand un cheval s'*arme*, il le faut galoper fort vite, & le faire aller tèrre à tèrre pour lui faire paſſer ſes fantaiſies. NEWC. J'ai eu des chevaux qui s'*armoient* contre le mors autant qu'il étoit poſſible, & qui étoient auſſi ſenſibles à la main & auſſi légers qu'on pouvoit déſirer. ID. On dit auſſi qu'il s'*arme* des lèvres, quand il couvre ſes barres avec ſes lévres, afin de rendre l'appui du mors plus ſourd & moins ſenſible. On dit auſſi, que la lévre *arme* la barre; pour dire qu'elle la couvre.

ARMÉ, ÉE, part. Il a les ſignifications de ſon vèrbe, en Latin comme en François.

On dit auſſi d'un vaiſſeau, qu'il eſt *armé* en guèrre, *armé* en courſe; pour dire, qu'il eſt équipé pour la guèrre ou pour la courſe; qu'un Prince eſt demeuré *armé*; pour dire, qu'il n'a point licentié ſes troupes aprés la paix; & d'un Cavalier, qu'il eſt *armé* à crû, peſamment. Légèrement *armé*, ou *armé* à la légère. *Armé* contre le froid. *Armé* de conſtance, de griffes, de dents. Un aiman *armé*, c'eſt un aiman garni de deux petits morceaux de fer, qui en augmentent la vèrtu. On dit auſſi des poiſſons, qu'ils ſont *armez*; pour dire, qu'ils ſont couvèrts d'écailles. On dit à la chaſſe, qu'un chien eſt *armé*, quand il eſt couvèrt pour attaquer un ſanglier.

ARMÉ, en tèrmes de Blaſon, ſe dit des animaux à quatre piéds, & des dragons en parlant de leurs ongles, de leurs dents, & des autres parties que la nature leur a donné pour défenſes. *Unguibus armatus, inſtructus.* Le lion ſe blaſonne *armé*, lorſque ſes ongles ſont d'un autre émail que celui de ſon corps. On le dit auſſi de la défenſe d'un ſanglier. On le dit auſſi des griffons, des aigles, & même des fleches & autres armes dont les pointes ſont d'autre émail que le fût.

On dit provèrbialement d'un poltron, qu'il eſt *armé* juſqu'aux dents.

A-main-armée. Sorte d'advèrbe qui ſignifie, avec force, & les armes à la main. *Armatâ manu.* Il eſt venu enlever tous les fruits de ma tèrre *à-main-armée*. Il ne manqueroit pas de l'aller trouver ſur la frontière; mais ce ſeroit pour l'y recevoir *à-main-armée*.

ARMET, ſ.m. Caſque ou habillement de tête. *Galea.*

Ce mot vient par diminution de *helmette*, par corruption pour *elmet*; ou de *elmetto*, comme qui diroit, *petit heaume*. Paſquier dit que ce mot n'eſt venu en uſage que ſous François I. & préſentement il n'eſt guère uſité que dans le figuré. Il n'y a point d'*armet* qui puiſſe réſiſter à ſes coups. VOIT.

> *Alphonſe & Liſamante accourant au rivage,*
> *Donnent ſur les brigands, & font voler à bas*
> *Les tetes, les* armets, *les écus & les bras.* P. LE MOINE.

On le dit figurément de la tête même, mais c'eſt ſeulement dans le ſtile ſimple, familier & comique. Cet yvrogne en a dans l'*armet*, ce vin lui a barbouillé l'*armet*.

ARMILLAIRE, adj. *Armillaris.* C'eſt une épithéte que les aſtronomes donnent à une ſphère compoſée de pluſieurs cércles de carton ou de cuivre, qui ſèrvent à repréſenter & à expliquer plus ſenſiblement la conſtitution du ciel & les mouvemens des aſtres. La première machine que le P. Vèrbieſt ait fait faire pour l'Obſèrvatoire de Pekin, c'eſt une ſphère *armillaire* zodiacale de 6. piéds de diamètre. P. LE COMTE.

ARMILLE, ſ.f. Voyez ASTRAGALES.

ARMILUSTRIE, ſ.m. *Armiluſtrium.* Nom d'une Fête des anciens Romains, dans laquelle ils ſacrifioient armez & au ſon des trompettes. C'eſt la mal définir que de dire que c'étoit une fête en laquelle on faiſoit la revûë générale des troupes dans le champs de Mars; auſſi Varron ne dit point que ce mot vienne du Latin *arma*, armes, & de *luſtrare*, faire revûë; mais de ce que ce Sacrifice ſe faiſoit dans le lieu où ſe faiſoient les revûës, ou plûtôt parce que ceux qui le faiſoient tournoient autour de la place où il ſe faiſoit, armez de boucliers; & il préfère ce ſentiment, pèrſuadé que c'eſt de ce jeu, ou de cette cérémonie, que le lieu où ce ſacrifice s'offroit aux Dieux, avoit été appellé *armiluſtrium* ou *armiluſtrum*, *ab luendo, aut luſtro; id eſt, quòd circumibant ludentes, ancilibus armati.* Les Gloſſes expliquent *armiluſtrium*, ὁπλοκαθάρσιον, ou ὁπλωνκαθάρσις, *expiation des armes*; ainſi ce mot n'eſt point compoſé de *luſtro*, faire revûë; mais de *luſtro*, *purger*, *expier*. C'étoit un ſacrifice pour expier les armes, pour la proſpérité des armes du peuple Romain. Il ſe faiſoit le 14ᵉ des Kalendes de Novembre, c'eſt-à-dire, le dix-neuvième d'Octobre.

ARMINIANISME, ſ.m. *Arminianiſmus, Arminianorum ſecta.* C'eſt la doctrine d'Arminius, Profeſſeur dans l'Univèrſité de Leyde, & des Arminiens ou de la Sècte qui l'a ſuivi. Le point principal de cette doctrine eſt qu'Arminius & les Arminiens trouvant la doctrine de Calvin inſoutenable ſur la grace & le libre arbitre, revinrent à celle de l'Egliſe, & ſoûtinrent qu'il y a une grâce univèrſelle donnée à tous les hommes; que l'homme eſt toujours libre de rejetter, ou de correſpondre à la grâce, &c.

Une doctrine ſi ſaine ne pouvoit plaire aux Calviniſtes. Gomare, Collégue d'Arminius, qui tenoit pour la grâce particulière donnée aux ſeuls prédeſtinez, & pour le décret poſitif, tant de réprobation pour les uns, que d'élection pour les autres; Gomare, dis-je, s'y oppoſa fortement; & le Synode de Dordrecht la condamna. Ces diſputes commencèrent dès l'an 1669. mais elles n'éclatèrent que deux ans aprés. Elles paſſèrent de l'Ecole dans le Gouvèrnement; & peu s'en fallut que la République d'Hollande n'en fût boulvèrſée. Voyez ARMINIEN.

ARMINIEN, ENNE, ſ.m. & f. Nom de Sècte. *Arminianus, a.* C'eſt le nom qu'on donne dans la Hollande à un puiſſant parti de Sèctaires qui ſe ſont ſeparez des Calviniſtes. Ils tirent leur nom de Jacques Arminius, fameux Profeſſeur en Théologie dans l'Académie de Leyde. On les nomme auſſi *Remontrans*, à cauſe d'une Rémontrance qu'ils préſentèrent aux Etats Généraux en 1611. où ils expoſoient les principaux articles de leur croyance. Quoique Arminius eût étudié ſous Béze, & qu'il eût même été chargé de répondre à un Livre qui avoit été publié en Hollande contre les ſentimens de ceux de Genève touchant la prédeſtination & la réprobation, il ne pût ſe réſoudre à ſoûtenir là-deſſus l'opinion de Calvin. Il embraſſa la doctrine des Pères & de l'Egliſe, qui eſt tout-à-fait contraire à celle de cet Heréſiarque.

Si les *Arminiens* s'en étoient tenus au ſentiment de leur maitre, on n'auroit pas eu de quoi les condammer comme novateurs; parce qu'ils prétendent avoir de leur côté les plus anciens Pères, & preſque toute la tradition de l'Egliſe; mais leurs Succeſſeurs, & principalement Simon Epiſcopius, ont pouſſé les choſes ſi loin, qu'ils ſe ſont fort approchez des Sociniens; & c'eſt ce qui donna de grands ſujets de plaintes aux Calviniſtes, qui ne purent cependant les réfuter ſolidement par leurs principes. Car lorſqu'ils ont reproché aux *Arminiens* qu'ils renouvelloient une ancienne Hereſie qui avoit été condamnée dans les Pélagiens & dans les ſemi-Pélagiens, ceux-ci les ont combattus par les raiſons qui avoient été oppoſées aux Catholiques Romains au commencement de la Reformation. L'autorité ſeule des hommes, diſoient les *Remontrans*, ne peut ſèrvir de preuve legitime que dans la communion de Rome. Ce n'eſt pas aſſez de montrer qu'une opinion a été condamnée, ſi l'on ne montre en même-tems qu'elle a été juſtement condamnée: *Nec ſatis eſt damnatam olim ſententiam eſſe, niſi damnandam eam, aut jure aut ritè damnatam eſſe conſtet.* Ils parlent de la ſorte dans la Lettre qu'ils ont fait imprimer à la tête de leur apologie.

Sur ce principe, que les Calviniſtes ne peuvent pas rejetter, les *Arminiens* ont beaucoup diminué le nombre de ce qu'on appelloit auparavant les articles fondamentaux de la Religion. Comme ils ne les trouvoient point tous établis clairement dans les Livres Sacrez, ils ſe mocquèrent des Catéchiſmes & des Formules de foi auſquelles on vouloit les aſſujettir. C'eſt pourquoi ils furent condamnez dans le fameux Synode de Dordrecht tenu en 1618. où ſe trouvèrent un grand nombre de Théologiens Calviniſtes. M. Simon a parlé au long des *Arminiens*, de leurs ſentimens & de leurs principaux Ecrivains, dans ſon Hiſtoire des Commentateurs du Nouveau Teſtament, ch. 54.

L'Auteur d'un petit Livre intitulé *de la Religion des Hollandois*, imprimé à Paris en 1673. a expliqué à fond la créance des *Arminiens*. Voici ce qu'il en dit dans la deuxième Lettre: Depuis la mort d'Arminius, & du tems de Vorſtius & d'Epiſcopius, un trés célèbre Docteur d'entre eux, ils ont adopté pluſieurs èrreurs des Sociniens. La plûpart même d'entre eux ont quitté l'opinion de leur premier Maître ſur les points de la prédeſtination & de l'élèction éternelle. Arminius avoit enſeigné que Dieu a élû les Fidéles par la prévision de leur foi: & Epiſcopius croit que Dieu n'a élû pèrſonne de toute éternité, mais qu'il élit les Fidéles dans le tems, lorſqu'ils croyent actuellement. Il ne parle qu'en des tèrmes fort douteux & ambigus de la préſcience de Dieu, laquelle étoit la grande forterèſſe dans laquelle Arminius ſe retranchoit. Ces mêmes *Arminiens* aujourd'hui croyent que la doctrine de la Trinité des pèrſonnes dans une ſeule eſſence, n'eſt point nécéſſaire au ſalut; qu'il n'y a dans l'Ecriture aucun précepte par lequel il nous ſoit commandé d'adorer le S. Eſprit; que JESUS-CHRIST n'eſt pas un Dieu égal au Père; que la foi en JESUS-CHRIST par laquelle nous ſommes ſauvez, n'a point été commandée, ni n'a point eu lieu ſous la vieille alliance. La plûpart évitent avec ſoin le mot de *ſatisfaction de* JESUS-CHRIST. Epiſcopius cependant dit que JESUS-CHRIST par ſa paſſion a ſatisfait juſques-là à Dieu, qu'il l'a rendu propice à tout le genre humain. Ils preſſent avec grand ſoin la tolérance de toutes les opinions de ceux qui profeſſent la Religion Chrétienne, ſoûtenant que tous les Chrétiens s'accordent dans les points les plus importans, & comme l'on appelle, eſſentiels & fondamentaux de la Religion; que juſqu'ici il n'a point été décidé par un jugement infaillible qui ſont ceux d'entre les Chrétiens qui ont embraſſé la Religion la plus véritable & la plus conforme à la parole de Dieu; que pour cet effet tous peuvent s'unir pour compoſer un ſeul & même corps d'Egliſe, & qu'ils doivent s'aimer comme frères; que l'on ne doit contraindre pèrſonne à condamner & à quitter ſes ſentimens, ou approuver & ſuivre ceux d'autrui.

Si Arminius revenoit au monde, ajoûte l'Auteur de ce petit Livre, il ne reconnoîtroit aſſurement pas pour ſes diſciples la plûpart de ceux qui portent ſon nom. Il y en a cependant qui n'ont rien ajoûté à ſes ſentimens; mais les uns & les autres s'accordent tous en ce point, qu'on doit tolerer tous les Chrétiens, ou pour ne compoſer tous enſemble qu'une même Egliſe, ou pour pèrmettre à chacun la liberté de ſa Religion. Les principaux Ecrivains de la ſècte des *Arminiens*, ſont Arminius, Epiſcopius & Grotius. On y peut ajouter Courcelles, qui a compoſé un corps de Theologie, où il a mis en abregé ce qui ſe trouve plus étendu dans les gros livres d'Epiſcopius, & y a ajoûté de ſon fond pluſieurs autres choſes. Les Sociniens néanmoins mettent ce Courcelles au nombre de leurs Ecrivains.

ARMISTICE, ſ. f. Suſpenſion d'armes. *Induciæ.* Les troupes du Roi voyant expirer le tèrme de l'*armiſtice*, ſe mirent en état de paſſer le Rhin. Il y a peu de gens qui approuvent ce mot. On le trouve dans les ouvrages François compoſez & imprimez en Hollande.

Ce mot eſt formé de deux mots Latins, *arma* & *ſtare*, qui veulent dire étant joint en un, que les armes ſont en repos, que les expéditions militaires ceſſent.

ARMOGAN, ſ. m. Tèrme de Marine qui ſignifie, le beau tems qui eſt propre pour naviger. *Tempus navigationi idoneum.* Quand le Maître perd ſon *armogan*, s'il arrive du dommage au navire, il le doit payer au Marchand.

ARMOIRE, ſ. f. Meuble de bois fait en forme de buffet, qui ſèrt à ſèrrer des habits ou autres hardes. *Armarium.* On trouve *Armoria* & *Armeria* dans la plus baſſe Latinité, dit d'un coffre ou *armoire*, qui étoit dans l'Egliſe proche l'Autel. Voyez *Act. Sanct. Junii. T. II. p.* 101. *C.* 103. *Armoire* à tant de tiroirs, de guichets. On l'appelle ainſi, à cauſe qu'on y ſèrroit autrefois les armes, & maintenant les titres des familles, & mille autres choſes. C'étoit auſſi le lieu où les anciens Chevaliers tenoient leurs habits de joûtes & de tournois, leurs écus & leurs armes.

ARMOIRE à vaiſſelle. C'eſt un ouvrage de menuiſerie qui ſèrt à mettre la vaiſſelle d'étain & autres choſes de cette nature appartenant à la cuiſine.

ARMOIRIE, ſ. f. On appelloit ainſi autrefois les œillets de Poëte. Voyez ŒILLET.

ARMOIRIES, ſ. f. pl. Marques de nobleſſe & dignité, compoſées réguliérement de cèrtaines figures & d'émaux, données ou autoriſées par les Souverains pour la diſtinction des pèrſonnes & des maiſons. *Inſignia gentilitia.* On les nomme *armoiries*, parce qu'elles ſe portoient principalement ſur le bouclier, ſur la cuiraſſe & ſur les bannières, & qu'elles ont pris leur origine des armes. Les plus belles *armoiries*, ſelon l'art, & les plus belles à voir, ſont les moins chargées, & celles dont les figures ſont faites de ſimples traits, comme les partitions & les piéces honorables. Il n'y a que 4. couleurs & 2 émaux qui entrent dans les *armoiries*. Il ne ſe dit guéres qu'en ces phraſes. Il eſt defendu aux roturiers de porter des *armoiries* timbrées. On a mis ſes *armoiries* ſur les ciérges, les torches, ſur la tenture de ſon entèrrement. Un livre d'*armoiries*. On ſe ſèrt plus volontiers du mot d'*armes* quand on peut éviter l'équivoque des armes ordinaires; comme blaſonner des *armes*. Quelles ſont vos *armes*?

Ce mot vient d'*armure*, à cauſe qu'on peignoit autrefois ſur les écus, les caſques & les cottes d'armes des Chevaliers, les marques qu'ils avoient priſes pour ſe diſtinguer les uns des autres, tant à la guèrre que dans les tournois.

Les Savans ſont en grande diſpute touchant l'origine des *armoiries*. Favin prétend qu'elles ont été dès le commencement du monde; Segoin du tems des enfans de Noë; d'autres du tems d'Oſiris, ce qui eſt appuyé par quelques paſſages de Diodore de Sicile; d'autres du tems des Hébreux, parce qu'on a donné des armes à Moïſe, à Joſué, aux douze tribus, à Eſthèr, à David, à Judith, &c. d'autres aux tems héroïques, & ſous l'Empire des Aſſyriens, des Médes & des Pèrſans, s'appuyant ſur Philoſtrate, Xénophon & Quinte-Curce. Quelques-uns prétendent qu'Aléxandre régla les *armoiries* & l'uſage du Blaſon. Le Pére Monet veut qu'elles ayent commencé ſous l'Empire d'Auguſte; d'autres pendant les inondations des Goths; & d'autres ſous l'Empire de Charlemagne. Chorier dans ſon Hiſt. du Dauphiné, T. I. p. 97. remarque que les Tires étoient les boucliers des Gaulois, qui les couvroient entièrement; que chaque ſoldat y faiſoit peindre quelque marque qui lui étoit propre, & par la vûë de laquelle il pouvoit être reconnu entre ſes compagnons; il cite ſur cela Pauſanias qui le dit en effet; & c'eſt là, ſelon Chorier, l'origine des armes des Nobles familles. Il dit ailleurs que ce ſeroit trop d'ignorance de croire que les Romains ayent entiérement ignoré les *armoiries*; mais que ce n'en ſeroit guère moins de ſoutenir qu'ils en ayent eu de propres à chaque famille. Spelman dit que ce ſont les Saxons, les Danois & les Normands, qui les ont apportées du Nord en Anglètèrre, & delà en France. Or il eſt cèrtain que de tems immémorial il y a eu parmi les hommes des marques ſymboliques pour ſe diſtinguer dans les armées, & qu'on en a fait des ornemens de boucliers & d'enſeignes. Mais ces marques ont été priſes indifféremment pour Déviſes, Emblêmes, Hiéroglyphes, &c. & ce n'étoit point des *armoiries* comme les nôtres, qui ſont des marques hereditaires de la nobleſſe d'une maiſon, reglées ſelon l'art du Blaſon, & accordées ou approuvées par les Princes. Ainſi avant Marius l'aigle n'étoit point l'enſeigne pèrpetuelle du Général des Romains. Ils portoient indifféremment dans leurs étendarts, ou un loup, ou un leopard, ou un aigle, ſelon le choix de celui qui commandoit. On remarque la même divèrſité à l'égard des François; c'eſt pourquoi les Auteurs ſont partagez lorſqu'ils parlent des *armoiries* de France. Les uns diſent que les François avoient pour armes 3 crapaux; les autres 3 croiſſants; les autres 3 couronnes; & les autres un lion. Comme ces *armoiries* n'étoient point fixes ni pèrpétuelles, chaque Auteur a pris pour les armes des François celles qu'on remarquoit dans le tems qu'il écrivoit. Quelques-uns pretendent que juſqu'à Clovis les Rois avoient 3 crapaus dans leurs armes; & que ce Prince ſe fit apporter les fleurs de lys par un Hèrmite; mais d'autres ſoutiennent que Louis le jeune dans le treizième ſiecle eſt le premier qui ait pris des fleurs de lys ſans nombre. Charles VI. les réduiſit à trois. En effet tous les Auteurs les plus éclairez tiennent que les *armoiries* des maiſons, auſſi bien que les doubles noms des familles, n'ont pas commencé devant l'an mil. M. le Laboureur prétend que l'uſage des *armoiries* n'eſt pas plus ancien que les premiéres croiſades des Chrétiens pour l'Orient. L'opinion qui les fait remonter au delà du dixième ſiecle, a été refutée par Spelman, André du Cheine, Blondel, les Fréres de Sainte Marthe, de Juſtel, l'Eſpinoy, Chifflet, Fauchet, Du Tillet, & le P. Méneſtrier. Ce ſont les Tournois qui ont fait fixer les *armoiries*. Henri l'Oiſeleur qui régla les Tournois en Allemagne, fut l'occaſion de ces marques d'honneur, qui ſont plus anciennes chez les Allemands que dans tout le reſte de l'Europe. Ce fut alors que commencérent les cottes d'armes, qui étoient une eſpéce de livrée compoſée de divèrſes bandes de pluſieurs couleurs, d'où vinrent la faſce, la bande, le pal, le chevron, la loſange, &c. qui ont donné le commencement aux *armoiries*. Ceux qui ne s'étoient jamais trouvez aux Tournois n'avoient point d'*armoiries*, quoiqu'ils fuſſent Gentilshommes. Les Seigneurs qui ſe croiſérent pour aller conquérir la Terre Sainte, prirent auſſi ces marques d'honneur pour ſe diſtinguer. Avant ce tems-là, c'eſt-à-dire, avant le X^{e} ou le XI^{e} ſiecle, les *armoiries* n'étoient point en uſage. On ne remarque ſur les tombeaux plus anciens que des croix & des inſcriptions Gothiques, avant la répreſentation de la pèrſonne. Le tombeau du Pape Clément IV. mort en 1268. eſt le premier ſur lequel on trouve des *armoiries*. On ne voit non plus des armes ſur les ſceaux ou ſur les monnoyes, que depuis le X^{e} ou le XI^{e} ſiécle. La premiére monnoye de France avec des *armoiries* eſt un denier d'or de Philippe de Valois, où il eſt repréſenté tenant de la main gauche un écu ſemé de fleurs de lys. Cette piece d'or battuë en 1336. fut nommée *écu*, à cauſe de l'écuſſon des *armoiries* de France. On trouve bien des figures plus anciennes, ou dans les étendarts, ou dans les médailles; mais ni les Princes, ni les villes n'en ont pas fait des *armoiries* en forme; & l'on ne trouve aucun Auteur qui faſſe mention de l'art du Blaſon au-deſſus de ces ſiécles-là.

Auſſi-tôt maint eſprit fécond en rêveries,
Inventa le Blaſon avec les Armoiries:
De ſes tèrmes obſcurs ſit un langage à part, &c. BOIL.

Il n'y avoit originairement que les ſeuls Nobles qui euſſent le droit d'avoir des *armoiries*; mais le Roi Charles V. par ſa charte de l'an 1371. ayant ennobli les Pariſiens, il leur permit de porter des *armoiries*; ſur cet exemple les plus notables Bourgeois des autres villes prirent auſſi des *armoiries*.

Les *armoiries* n'ont commencé à être penduës dans les Egliſes que vèrs l'an 1341. dont on voit un témoignage dans l'Hiſtoire de Joinville. D'autres diſent que cela ne commença qu'en 1350. par un Evêque d'Utrech, en faiſant les obſeques de ſon frère. Baſilius Poncius, Auguſtin de Leon en Eſpagne, a fait une Diſſèrtation en 4 Chapitres, dans laquelle après avoir rechèrché l'origine des *armoiries*, & montré qu'il ſemble qu'il y ait de la vanité à un homme de faire mettre ſes armes ſur ce qui lui appartient, il conclut cependant dans le 4^{e} chapitre que cela ſe peut faire ſans orgueil.

On dit provèrbialement quand on voit un ignorant aſſis dans une chaiſe, que ce ſont les *armoiries* de Bourges, un âne dans une chaiſe. On dit auſſi, il n'y a point de plus belles *armoiries* que celles d'un vilain, il prend ce qu'il veut.

ARMOISE, ſ. f. *Artemiſia*. Plante appellée par le vulgaire hèrbe de la S. Jean. Sa racine eſt de la groſſeur du doigt, branchuë & fibreuſe, un peu douce & aromatique au goût. De ſon collet naiſſent pluſieurs tiges hautes de quatre à cinq piéds, rondes, canelées, veluës, moëlleuſes, moins groſſes que le petit doigt, le plus ſouvent lavées de pourpre, d'autres fois vèrtes, & garnies de feuilles, quelquefois pâles ou blanchâtres, aſſez ſemblables à celles de l'abſynte ordinaire; mais leurs ſegmens ſont plus larges dans le bas, & plus longs & plus étroits à leurs extrémitez, elles ſont outre cela vèrtes en deſſus & blanchâtres en deſſous, les tiges ſont branchuës, & tèrminées par des épis de fleurs. Chaque fleur eſt un amas de petits fleurons de couleur de pourpre ou blanchâtres, renfèrmez dans des calices, écailleux, arrondis, & d'une ligne de diamétre environ. Ces fleurs ont une odeur foible, aromatique, cependant agréable & approchante de celle de la lavande. Ses ſemences ſont menuës comme celles de l'abſynte & ſuccèdent aux fleurons. Le peuple croit mal-à-propos qu'on trouve ſous la racine de l'*armoiſe* un charbon, qu'il faut l'y chercher la nuit de la veille de la S. Jean-Baptiſte, & que ce charbon eſt un ſouverain remède pour l'epilepſie. L'*armoiſe* eſt recommandée pour les maladies des femmes. On l'employe en décoction & en ſyrop. On aſſure que le Moxa des Chinois eſt un coton qui ſe ramaſſe ſur une éſpèce d'*armoiſe* de la Chine. On fait brûler ce Moxa ſur les parties attaquées de la goutte. L'*armoiſe* ſe trouve aſſez communément par tout. Elle a pris ſon nom d'une racine de carie appellée Artemiſe. *Artemiſia* femme de Mauſole. On croit qu'elle a été la prémière qui l'a miſe en uſage. Voyez le Dictionnaire Œconomique ſur les vèrtus de l'*armoiſe*.

ARMOISIN, ſ. m. Eſpèce de taffetas qui vient d'Italie & de Lyon, qui eſt de moyenne bonté. Le demi-*armoiſin* eſt le taffetas d'Avignon qui eſt de moindre valeur. Il y a de l'*armoiſin* à trois fils. Ce taffetas eſt ainſi nommé, ſelon M. Hues, pour *ormoiſin*, parce qu'il vient de l'Iſle d'Ormus. Il s'en fait en Italie & à Lyon D'autres prétendent que ce mot vient de l'Italien *armoſino*, & qu'il a été ainſi nommé, parce qu'on mettoit pluſieurs armoiries ſur la toilette qui l'enveloppoit.

ARMON, ſ. m. C'eſt une partie du train du devant du caroſſe *Armus*. Il y a deux piéces de bois un peu courbes qui prennent d'un côté ſur l'eſſieu de devant, & qui aboutiſſent de l'autre au timon Elles sèrvent à ſoutenir une cheville ſur laquelle le timon eſt mobile pour le lever quand on le veut. Ces deux pièces s'appellent *armons*, & ce mot vient apparemment d'*armus*, à cauſe qu'ils ſont comme les flancs du timon.

ARMONIAC ou AMMONIAC, ſ. m C'eſt le nom qu'on donne à un ſel artificiel & volatil, que l'on fait avec de la ſuye de cheminée, du ſel commun & de l'urine d'homme. *Sal ammoniacum* Il eſt appellé par les Chymiſtes *Aquila cæleſtis*. Celui de Veniſe & d'Amſtèrdam ſe fait d'une partie de ſuye de cheminée, de deux partie de ſel marin, & de dix parties d'urine d'homme.

Il s'en trouve de naturel ſur le chemin de Labor à Thanaſſerie & à Tachine. C'eſt une eſpéce d'écume qui ſort de la tèrre en des endroits où il y a de vieilles cavèrnes ou creux de roches. On le tire de là, & on le cuit comme on fait le ſalpêtre. Rec. de Thevenot.

Les Anciens en avoient un autre naturel qui ſe trouvoit dans les ſables d'Arabie ou de Lybie, qui n'étoit autre choſe que le ſel volatil de l'urine des chameaux qui alloient au temple de Jupiter Ammon. Ce ſel étoit naturellement ſublimé ſur ces ſables par la chaleur du ſoleil qui eſt brûlante en ces Pays-là: d'où vient que pluſieurs l'appellent *ammoniac*. Les autres diſent qu'on l'appelle le ſel *armoniac*, au lieu de ſel acrimonial, à cauſe de ſon acrimonie. Les fleurs du ſel *armoniac* ne ſont autre choſe que ſa portion la plus ſubtile élevée par le feu, & ſon eſprit volatil n'eſt autre choſe que ſon ſel volatil diſſous dans quelque portion de ſon flegme.

ARMORIAL, adj. & ſ. Recueil de pluſieurs Armoiries. *Gentilitiorum inſignium index*. Le Mèrcure *armorial* de Segoin. L'indice *armorial* de Geliot. L'*Armorial* Allemand de Sibmachèr, de Furſten, de Vappembourg, &c.

ARMORICAIN, aine, ſ. m. & f. *Armoricus*. Le P. Lobineau, dans l'Hiſtoire de Bretagne, & peut-être quelques autres encore, appellent ainſi les anciens habitans de l'*Armorique*, ou de la Bretagne, que tous les autres appellent *Armoriques*; les Arboriques de Procope ſont les mêmes que les *Armoricains*; ce que dit Procope des *Arboryques* convient aux *Armoricains*. Il eſt mieux de dire *Armoriques* avec M. de Cordemoi & nos autres bons Auteurs; car nous ne formons en *ain* que les noms términez en Latin en *anus*; *Africanus*, *africain*; *Germanus*, *Germain*; *Alanus*, *alain*, &c. & les noms en *icus*, comme *Armoricus*, ſe changent en *ique*, *Aſiaticus*, Aſiatique; *Italicus*, Italique, &c. Il eſt vrai que Jordanes les appelle *Armoriciani*; mais il faudroit donc dire *Armorician*, ſelon l'analogie. Enfin, *Armoricain* ſeroit plûtôt ce qui appartient au peuple Armorique, que le peuple Armorique même.

ARMORIER, v. act. Peindre ou graver des armoiries. *Gentilitium inſigne imprimere*, *inſcribere*, *ſignare*. Il a fait *armorier* ſa vaiſſelle, ſon caroſſe. Ce parement d'autel eſt *armorié* de ſes armes.

> *Il fit* armorier *au dos de ſon caroſſe,*
> *Et ſa Mitre & ſa Croſſe.* Boil.

Les Auteurs qui écrivent du Blaſon diſent plûtôt *armoyer*. Un manteau Ducal *armoyé*; une cotte d'armes *armoyée*, &c.

ARMORIQUE, ſ. m. & f. *Armoricus* ou *Aremoricus*. Ancien Peuple des Gaules qui habitoit l'Armorique. Céſar fait mention des Villes ou Citez *Armoriques*. P. Craſſus un des Lieutenans de Céſar, avoit ſoumis les *Armoriques*, c'eſt-à-dire, les Peuples qui ont depuis compoſé les Provinces Eccleſiaſtiques de Rouen & de Tours. Cordem. Clovis ſoumit le Royaume des Bretons avec pluſieurs Villes *Armoriques*, comme Rouen & Coutances. Id. Le P. Lobineau prétend que les Arboriques de Procope ſont les *Armoriques*. Voyez ARBORIQUE. Et ci deſſus ARMORICAIN.

ARMORIQUE, ſ. f. *Armorica*, *Aremorica*. Ancienne contrée des Gaules. Pendant plus de 800. ans on a compris ſous ce nom tout ce qui étoit entre la Seine à l'orient, la Loire au midi, & l'Océan au nord & au couchant; c'eſt-à-dire, ce que l'on a appellé la ſeconde & la troiſiéme Lyonnoiſe, ou ce que nous appellons aujourd'hui la Bretagne, la plus grande partie de la Normandie, le Maine, le Pèrche, & la partie ſeptentrionale de l'Anjou & de la Touraine. L'auteur de la vie de S. Patèrne dit que ce Saint étoit originaire de l'*Armorique*, étant de la ville de Coutances. *Armoricanâ regione civitate Conſtantiâ oriundus*. On appelle *Armorique* toute la côte des Gaules depuis les Pirénées juſqu'au Rhin. Borel. Menage, *orig.* Voyez AQUITAINE ci-deſſus.

Ce nom eſt Celtique & Bas-Breton, & ſignifie un pays *maritime*; car en Breton ou Celtique, *ar* ſignifie *ſuper*, *ſur*; & *mor* veut dire, *mare*, *mèr*; ſur la mèr, ſur le bord de la mèr, ſur la côte. Céſar a remarqué *Lib. VII. de Bello Gall. c.* 54. que les Gaulois appellèrent *Armoriques* toutes les villes ſituées ſur l'Océan. C'eſt pour cela que Pline Liv. IV. ch. 17. dit que l'Aquitaine a auſſi été appellée *Armorique*, comme nous l'avons remarqué ſur le mot AQUITAINE. Les Belges appelloient les *Armoriques*, *Transſequani*, peuples ſituez au delà de la Seine. Cénalis dit que les habitans de l'*Armorique* appelloient autrefois leurs pays Lbydaw Letavia, c'eſt-à-dire, *littoralis*, Pays ſitué ſur la côte. Aujourd'hui ils l'appellent *Breis*. Si l'on en croit d'Argentré, *ar* & *mor* ſont encore en uſage en Bas-Breton. Le nom de Bretagne ne lui a été donné que depuis la fin du IVe ſiécle.

ARMORISTE, ſ. m. Qui ſe dit de ceux qui ont écrit du Blaſon, qui poſſèdent cette ſcience, ou qui l'enſeignent. *Gentilitii ſcuti deſignator*, *interpres*, *enunciator*. On les appelloit autrefois *Blaſonneurs*.

ARMURE, ſ. f. Armes défenſives, comme le caſque, la cuiraſſe, &c. *Armatura*. Son *armure* étoit dorée, ciſelée.

> *Si vous aviez dans les combats*
> *D'Amadis* l'armure *enchantée,*
> *Seigneur, je ne me plaindrois pas*
> *De cette ardeur précipitée.* Voit.

Malhèrbe dans ſon Ode ſur la Rochelle, en parlant de la Victoire, lui a appliqué le mot d'*armure*.

> *Que ſa façon eſt brave, & ſa mine aſſurée,*
> *Qu'elle a fait richement ſon* armure *étoffer;*
> *Et qu'il ſe connoit bien à la voir ſi parée,*
> *Que tu vas triompher.*

On le dit auſſi des armes défenſives des animaux. Les écailles sèrvent d'*armure* aux crocodiles.

ARMURE, ſe dit auſſi en parlant de la pièrre d'aiman, de deux morceaux de fèr qu'on met aux pôles de cette pièrre, & qu'on lie bien fèrme avec une petite ceinture de métal. Cette *armure* augmente très-conſidérablement la vèrtu de l'aiman.

ARMURE, ſe dit encore figurément de tout ce qui sèrt à nous fortifier & à nous défendre contre les tentations, les miſères & les chagrins de cette vie. C'eſt en ce ſens que l'Ecriture Sainte parle de l'*armure* de Dieu, par le moyen de laquelle on peut réſiſter aux mauvais jours. La patience eſt une *armure* impénétrable. Mauc.

ARMURIER, ſ. m. Marchand qui vend des armes. On le dit auſſi de l'artiſan qui les travaille; ſoit des armes défenſives, ſoit des armes à feu. *Armorum faber*, *opifex*.

ARN.

ARNABO, ſ. m. Grand arbre des Indes Orientales.

ARNALDISTE, ſ. m. *Arnaldiſta*. Diſciple ou Sectateur d'Arnauld de Breſſe, Hérétique du XII^e ſiécle, qui déclamoit contre les biens de l'Egliſe, même contre le Baptême & contre le Sacrement de l'Euchariſtie, & qui après avoir excité bien des troubles à Breſſe & à Rome, fut brûlé dans cette dernière ville en 1155. & ſes cendres jettées dans le Tibre. On appella auſſi ces Hérétiques Poplicains ou Publicains.

On a auſſi donné de nos jours le nom d'*Arnaldiſtes* aux Janſéniſtes, Sectateurs ou Partiſans d'Antoine Arnauld.

ARNAUD, ſ. m. *Arnaldus*. Nom propre d'homme, que l'on a quelquefois confondu avec Arnold, ou Arnoul. *Arnoldus*. Probablement dans l'origine ce n'étoit que la même choſe ; mais dans la ſuite l'uſage les a diſtinguez, il ne faut pas les prendre indifféremment l'un pour l'autre. On trouve auſſi la même perſonne appellée Arnaud, ou Renaud. Ce qui montre que ces deux mots ſont le même, & que Renaud eſt fait d'*Arnaud* par aphéréſe, c'eſt-à-dire, par le retranchement de la premiere lettre. *Arnaud* ou Renaud de Chatillon, Seigneur de Carac, Ville forte ſur la frontière de Syrie, nommée par les Anciens. La pierre du déſert fut cauſe par les actes d'hoſtilité qu'il exerçoit pendant la trêve, que la guerre ſe ralluma entre Baudouin IV. & Saladin en 1182.

ARNODE, ſ. m. Nom que les Grecs donnoient à ceux qui alloient dans les feſtins & dans les aſſemblées réciter des vers d'Homère. Ils portoient à la main une branche de laurier.

Ce nom vient du Grec *ἀρνὸς*, qui ſignifie un agneau, qu'on leur donnoit d'ordinaire pour recompenſe ; & *ᾠδὴ*, chant. On les appelloit auſſi *Rhapſodiſtes*.

ARNOLDISTE, ſ. m. Sectateur d'Arnauld de Breſſe. Voyez ARNALDISTE.

ARNON, ſ. m. *Arnon*. Rivière fort rapide, ou grand torrent au de-là du Jourdain à l'orient. Il prend ſa ſource d'une montagne de même nom, qui fait partie de celles que l'Ecriture appelle montagnes de Galaad ; il traverſe une partie de la Tribu de Gad, toute celle de Ruben, & ſe décharge dans la mer morte. Ils campérent au bord d'*Arnon*, qui eſt dans le déſert, & ſe termine à la frontière des Amorrhéens. Car *Arnon* eſt à l'extremité de Moab, entre les Moabites & les Amorrhéens. Nomb. XXI. 13. SACI. Voyez encore Joſ. XIII. 16. 17. & Joſeph, Ant. Liv. IV. ch. 4. S. Jerôme dit, qu'il y avoit un rocher très-haut entre les Moabites & les Ammonites, qui portoit auſſi ce nom ; & le P. Lubin dit, que c'eſt de ce rocher que ſortoit le torrent d'*Arnon*. Enfin ils placent encore au pied de ce rocher une ville de même nom, & quelques Auteurs prétendent que c'eſt de cette ville qu'il eſt parlé *Nomb.* XXI. 24. Ils ſe rendirent maîtres de ſon Royaume depuis *Arnon* juſqu'à Jeboc. Ils ſe trompent ; ce ſont deux torrens *Arnon* & Jeboc, qui faiſoient les bornes du Royaume de Sehon.

ARNOU, ſ. m. Et nom propre d'homme. *Arnoul*. La vie de S. *Arnou* eſt contenuë dans une Proſe d'une extrême longueur, trouvée au Monaſtère de Marquette, & rapportée par Bollandus. CHAST.

ARNOUL, ſ. m. *Arnoldus*. Nom propre d'homme. On trouve en François *Arnolde*, *Arnold*, *Ernold*. *Arnoul*, & même *Arnoud*. Il faut dire *Arnoul*, & ne point faire ſonner *l*, ſi ce n'eſt devant une voyelle dans une prononciation grave & ſoutenuë. Pour Arnaud, il eſt vraiſemblable que c'eſt une faute, & qu'il ne faut point confondre ces deux noms. On a lû ou écrit *Arnaldus*, où il falloit mettre *Arnoldus*. C'eſt ainſi que dans quelques éditions de S. Bernard on trouve *Arnoldus* dans le titre de quelques lettres où il y a *Arnaldus* dans le texte, & où il faut en effet *Arnaldus*. *Arnoul* s'eſt encore dit d'*Arnulphus*, *Arnulphe*. Ainſi nous nommons *Arnoul* fils de Carloman Roi de Bavière & puis Empereur, que les Auteurs Latins appellent *Arnolphus*.

A R O.

AROER, ſ. m. *Aroer*. Ville ſituée ſur le torrent d'Arnon, ſur les confins des Moabites, des Ammonites & des Amorrhéens d'au-delà du Jourdain. Elle fut donnée par Moïſe à la Tribu de Gad ; elle s'appella dans la ſuite Petra, & eut un ſiége métropolitain. Adrichomius croit qu'elle fut auſſi appellée Moab & Rabbath-Moab, c'eſt-à-dire, la grande Moab. *Deut. II.* 36. Depuis *Aroer* qui eſt ſur le bord du Torrent d'Arnon, Ville ſituée dans la vallée. SACI, ſur le v. 2. du ch. XVII. d'Iſaïe. Quelques Auteurs mettent encore un *Aroer* dans la Syrie proche de Damas. Je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'en diſtinguer deux. Il ne faut point écrire HAROËR comme Maty.

AROMAT, ſ. m. Ce mot ſe dit d'une drogue, d'une plante, ou d'une compoſition odoriférante, qui a une odeur forte, pénétrante & agréable. On aromatiſe une compoſition, lorſqu'on anime les drogues qui y ſont entrées par quelques ingrédiens aromatiques, qui augmentent ou relevent l'odeur des premières drogues qui ne ſe faiſoient preſque point ſentir, ou dont l'odeur ne plaiſoit pas. *Aroma*. Les trois Maries achetèrent des *aromats* pour venir oindre le corps de notre Sauveur. Nos Traducteurs du Nouveau Teſtament ont évité de ſe ſervir de ce terme, Marc XVI. 1. Luc XXIII. 56. &c. Mais le P. Bouhours a mis des *drogues aromatiques*, le Port-Royal & M. Simon, des *parfums*. Ce qui montre que ce mot n'eſt reçu que parmi les Medecins, & que dans l'uſage ordinaire il ne faut pas l'employer. Les vrais *aromats* ſont des épiceries qui viennent d'Orient ; comme le poivre, la muſcade, l'aloës, le baume, l'encens, &c.

AROMATIQUE, adj. Qui eſt de la nature des aromats. *Aromaticus*. On appella en France, Herbes *aromatiques*, les herbes fines qui ſentent fort, comme le geniévre, la lavande. Les Apothicaires font pluſieurs remèdes compoſez de drogues *aromatiques*. Le jour du Sabbat étant paſſé, Marie Magdelaine, Marie mère de Jacques & Salomé, achetérent des drogues *aromatiques* pour aller embaumer Jeſus. Bour. Elles preparèrent des drogues *aromatiques*, & des huiles odoriférantes. In.

AROMATISATION, ſ. f. Terme de Pharmacie, eſt l'action par laquelle on mêle des aromats dans les drogues & médicamens, comme le macis, le giroffle, le muſc, l'ambre-gris, &c. L'*aromatiſation* eſt autant en uſage pour augmenter la vertu des médicamens, que pour les rendre agréables au goût & à l'odorat.

AROMATISER, v. act. Mettre des aromats dans quelque ſubſtance ou liqueur pour la rendre agréable au goût & à l'odorat. *Aromatu condire*. Voyez AROMAT.

Ces mots viennent du Grec *ἄρωμα*, qui vient du verbe *ἄρω*, qui ſignifie, *accommoder*, *rendre propre*. Les epices qui ſont une eſpèce d'aromats ſervent à aſſaiſonner les viandes.

ARONDE, ſ. fem. Eſt un terme de Charpenterie. On nomme, Queuë d'*aronde*, certaine entaillure dans le bois qui eſt faite comme la queuë d'une hirondelle, étroite par un bout qui eſt en dedans, & large par l'autre qui eſt en dehors. *Inciſio caudæ hirundininæ in morem facta*. Pour faire un aſſemblage ferme de deux groſſes pieces de bois, il faut les aſſembler en queuë d'*aronde*.

On dit auſſi en termes de fortifications, qu'un ouvrage à corne eſt fait en queuë d'*aronde*, quand il eſt etroit par la gorge, & plus ouvert vers les faces. Et au contraire, quand il eſt plus etroit par les faces, & que la gorge eſt plus ouverte pour couvrir une grande courtine, on dit qu'il eſt fait à contre-queuë d'*aronde*.

ARONDA, ſe diſoit autrefois pour *Hirondelle*, *Hirundo*.

> *Sur l'arbre ſec s'en complaint Philomène,*
> *L'aronde en fait cris piteux & tranchans.* MAROT.

ARONDEL, ou ARUNDEL. Ville de la Province de Suſſex en Angleterre, avec titre de Comté. *Aruntina*. Les *Marbres d'Arondel*. On parle ſouvent des Marbres d'*Arondel* parmi les Savans. Ce ſont des marbres ſur leſquels ſe trouve un Traité de Paix fait entre ceux de Smyrne & les Magneſiens, 244. ans avant JESUS-CRIST, deux Décrets des Smyrneens ; un Traité d'alliance entre les habitans d'Hierapytna & deux de Pryanſe, & une eſpèce de Chronique, ou du moins les principales époques des Grecs écrites dans l'Iſle de Paros, l'une des Cyclades, 293. ans avant JESUS-CHRIST, & d'autres antiquitez. Ils ont été ainſi nommez de Thomas Comte d'*Arondel*, ayeul du Comte Marechal d'*Arondel*, qui les fit venir du Levant à grands frais. Durant les troubles d'Angleterre la plûpart de ces marbres furent employez à réparer des portes & des cheminées. Ils ſont maintenant à l'Univerſité d'Oxford, à qui le Marechal Comte d'*Arondel* les a donnez, on les trouve imprimez dans les *Marmora Oxonienſia*, Marbres d'Oxford, qui parurent à Oxford en 1676. avec les Notes des Savans qui ont travaillé deſſus.

ARONDELAT, ſ. m. Le petit de l'hirondelle. *Pullus hirundinis*. Les *arondelats* naiſſent preſque aveugles.

ARONDELIÈRE, ſ. f. Herbe. *Chelidonia*. Voyez CHELIDOINE ; c'eſt la même choſe.

ARONDELLE. Voyez HIRONDELLE.

En terme de marine, on appelle *Arondelles* de mer, des vaiſſeaux médiocres & legers, comme les Brigantins, Pinaſſes, Pinques, &c.

ARONISTE, ſ. m. C'eſt ainſi que les Samaritains appellent leurs Prêtres de la race d'Aaron. *Aroniſta*.

AROP. Terme de Science hermetique. C'eſt la matière dont on fait la pierre, ou la matière dont on fait le magiſtère.

AROTES, ſ. m. Nom que les Syracuſains donnoient à des perſonnes de condition libre, que la pauvreté reduiſoit à ſervir pour ſubſiſter. *Arotes*.

Ce mot vient du Grec *ἀρότης*, *Laboureur*, qui vient d'*ἀρόω*, *Je laboure* ; apparemment parce que la Sicile étant abondante en blé,

&

& ſon plus grand commèrce ſe faiſant en blé, le principal ſervice que l'on tiroit de ces gens étoit le *labourage.*

AROUGHCUM, ſ. m. Animal de la Virginie. Il reſſemble au caſtor, excepté qu'il vit dans les arbres à la manière des écureuils.

AROUSSES, ſ. f. Veſces ſauvages. *Arachus.* Ce mot eſt vieux & hors d'uſage.

A R P.

ARPA, ou **ARPHA**. Nom propre d'une Divinité, dont il eſt ſouvent parlé dans la vie de S. Potin, qui ſouffrit le Martyre l'an de JESUS-CHRIST 166. ou 168. ſous Antonin Pie. Voyez Bollandus T. I. p. 754. & ſuiv. au 13. Janv. C'eſt ſelon la remarque de ce Père une de ces petites Divinitez appellées *Dii minorum gentium*, de laquelle nous ne ſavons rien, non plus que de beaucoup d'autres de la même eſpèce. Elle ſe trouve cependant jointe dans cette vie à Jupiter, à Ariana & à Minerve.

ARPAGE, ſ. m. *Arpagus.* C'eſt dans les anciennes Inſcriptions un Enfant mort au bèrceau. C'étoit l'uſage parmi les Romains, de ne point faire de funerailles pour les enfans qui mouroient au bèrceau; l'on ne brûloit point leurs corps, & l'on ne leur dreſſoit ni tombeau, ni epitaphe, ce qui a fait dire à Juvenal:

Terrâ clauditur infans
Vel minor igne rogi.

On les brula depuis quand ils avoient vécu plus de 40. jours, & quand ils avoient pouſſé quelques dents. Ces morts étoient appellez des rapts. Le mot *Arpagi* ſignifie la même choſe en Grec, & Euſtachius nous apprend que c'étoit la coutume des Grecs aux funerailles des enfans, de ne les celebrer ni de nuit, ni au grand jour, mais au lever de l'aurore, avant que le Soleil parut, ce qu'ils appelloient le rapt du jour, *ἡμέρας ἁρπαγήν.* MENESTR. *Hiſt. de Lyon*, p. 57.

ARPAILLEUR, ſ. m. C'eſt un nom qu'on donne à ceux qui vont chèrcher l'or ſur les bords de pluſieurs rivieres, & parmi les mottes de tèrres, & qui tachent à decouvrir les mines. *Fodinarum Scrutator.*

ARPENT, ſ. m. Cèrtaine meſure de la ſurface des tèrres, qui eſt differente ſelon les divèrs Provinces, & qui eſt ordinairement de cent pèrches quarrées. *Jugerum.* L'*arpent* contient environ un ſeptiér de ſemence. L'*arpent* de Paris a cent pèrches, & la pèrche vingt-deux piéds, qui font deux mille deux cens piéds en quarré. Au Pèrche la pèrche eſt de vingt-quatre pieds, & le pied eſt de treize pouces. L'*arpent* de Poitou eſt de quatre-vingt pas de chaque coté. L'*arpent* de Montargis a cent cordes, & chaque corde a vingt piéds. L'*arpent* de Clermont en Beauvaiſis a cent vèrges, & chaque vèrge vingt-ſix pieds. L'*arpent* ou le *journal* en Bretagne a vingt cordes en longueur, & quatre en largeur, chaque corde de vingt-quatre pieds. Dans le Duché de Bourgogne l'*arpent* de bois eſt de quatre cens quarante pèrches, & le jour de tèrre, de vigne ou de pré, de trois cens ſoixante.

Ce mot vient, ſelon Scaliger, de *aripennis*, ou de *arpendium*, ou *arvipendium*, qui étoit une meſure de l'*Arpenteur.* Aripennis ſe trouve auſſi pour *arpent*, *Act. Sanct. Jun. T. I. p.* 389. *B.* & ailleurs. Pontanus après Columelle dit que c'eſt un ancien mot Gaulois dont uſe Reginon en ſon Hiſtoire, derivé de *are*, & de *pande*, mots Danois, ſignifiant une *terre bornée.* Du Cange dit qu'il vient de *arapennis*, derivé *ab arando*, ou plutôt de *ard*, ou *erd*, tèrre; & *pand* ou *pend*, qui ſignifie *quarré.* C'eſt la remarque des Jeſuites d'Anvèrs, *Acta Sanct. April. T. III. p.* 72. *E.* ſur les Diplomes de Louis le jeune, dans leſquels on trouve *Agripennum*, & *Arpennum*, pour *arpent*, & non pas *erpan*, comme ces Auteurs écrivent, on trouve encore *Arpenna, æ*, dans un acte de l'an 1051. *Act. Sanct. Maii. T. V. p.* 59. On trouve auſſi *Arpennus* & *Apentum.* Voyez la nouvelle hiſt. de Bret. T. II. p. 121. & 295. Iſaac Pontanus dans ſes *Origines Francicæ*, *Lib. VI c.* 34. eſt de même ſentiment, à cela près qu'il prétend que *pand* ſignifie ce qui a des limites, ce qui eſt borné.

On dit par hypèrbole d'un homme qui a le nez, le viſage, ou quelque partie du corps trop longs, ou mal proportionnez, qu'il a un nez, un viſage d'un *arpent*, &c.

ARPENTAGE, ſ. m. Meſurage des tèrres par arpent. *Agrorum menſio, dimenſio, metatio.* On a fait voir par l'*arpentage* de cette forêt qu'elle contenoit tant d'arpens. Quand l'*arpentage* n'eſt point declaré par le contrat, il doit être fait ſuivant la coutume des lieux où les biens ſont ſituez, & non ſuivant la coûtume du lieu où le contrat eſt paſſé.

ARPENTAGE, eſt auſſi la ſcience de celui qui arpente. *Agros metiendi, metandi ars, Geomatica diſciplina.* C'eſt l'art qui enſeigne à meſurer la ſupèrficie des tèrres. Il y a pluſieurs Traitez de l'*Arpentage.* On l'appelle auſſi *Planimetrie.*

ARPENTER, v. act. Meſurer des tèrres pour ſavoir combien elles ont d'arpens. *Metiri, metari.*

ARPENTER, ſignifie figurément, Marcher beaucoup, ou marcher vîte. *Diſcurrere per, &c.* Ce ſolliciteur *arpente* tout Paris preſque tous les jours. Mais cela ne ſe dit que dans le ſtile bas & familier. Courir les monts, *arpenter* les campagnes. S. AMAND.

ARPENTEUR, ſ. m. Officier qui a ſèrment en Juſtice, & qui eſt commis pour faire l'arpentage des tèrres. *Decempedator, finitor, agrimenſor, Geomaticus.* Les inſtrumens, la trouſſe, les fléches, la chaîne d'un *Arpenteur.* Les *Arpenteurs* ne ſont reçus qu'après information de vie & mœurs, & après avoir donné une caution de mille livres par l'Ordonnance. C'étoit autrefois au *Grand Arpenteur* de France à inſtituer des *Arpenteurs*: mais Henri II. par une Ordonnance de 1554. érigea ſix *Arpenteurs* en chaque Bailliage ou Sénéchauſſée de Bretagne, pour éxèrcer leur charge ſous le *Grand Arpenteur.* Cette Ordonnance leur donne le pouvoir de meſurer, d'arpenter bois, buiſſons, forêts, garennes, tèrres, eaux, iſles; de mettre des bornes, & de faire des partages; mais le grand *Arpenteur*, qu'on appelloit Grand-Maître, ſe mettoit en poſſeſſion de ne donner des commiſſions qu'à ceux des *Arpenteurs* qui lui donnoient de l'argent, ce qui rendoit leurs offices inutiles. En l'année 1676. le Roi lui fit defenſes de plus delivrer des Commiſſions; en 1688. ſon office fut ſuprimé, & l'année ſuivante il fut ordonné par Arrêt que ceux qui avoient des commiſſions du Grand *Arpenteur*, prendroient des proviſions de Sa Majeſté en payant cèrtaine ſomme. En 1690. le Roi par un Edit du mois de Novembre a ſuprimé tous les anciens offices d'*Arpenteurs*, & a créé des Expèrts Priſeurs & *Arpenteurs* Jurez, pour faire un même corps avec les Jurez Expèrts créez au mois de Mai & de Juillet de la même année pour faire les arpentages, meſurages & priſées des tèrres, vignes, prez, bois, patis, communes, & toutes les autres fonctions attribuées aux *Arpenteurs* créez par les edits de 1554. & 1575. Il y a encore des *Arpenteurs* dans chacune des Maitriſes des eaux & forêts, créez par un edit de 1689. Enfin, l'edit de 1690. a créé ſéparément dix *Arpenteurs* pour la ville, Prévôté & Vicomté de Paris.

A R Q.

ARQUEBUSADE, ſ. f. Coup d'arquebuſe. *Ferreæ fiſtulæ ictus, emiſſio.* Il a eſſuyé cinq ou ſix *arquebuſades* ſans être bleſſé.

On diſoit autrefois eau d'*arquebuſade*, ou eau d'arquebuſe, au lieu qu'on dit aujourd'hui plus communément & plus proprement eau vulnéraire, qui eſt une eau compoſée de pluſieurs plantes vulnéraires & diſtilées avec le vin blanc, ou avec de l'eau de vie.

ARQUEBUSE, ſ. f. Arme à feu de la longueur d'un fuſil, ou d'un mouſquet, & qui ſe bande d'ordinaire avec un rouët. *Sclopetus, ferrea fiſtula.* Elle a, ſelon Hanzelet, quarante calibres de long, & tire une once & ſept huitiémes de plomb, avec autant de poudre. Une *arquebuſe* à croc, & une groſſe *arquebuſe* avec laquelle on defend des places, & qu'on appuye quelque part pour tirer. La première fois qu'on ait vû des *Arquebuſes* ce fut dans l'armée Impériale de Bourbon, qui chaſſa Bonnivet de l'État de Milan. Elles étoient ſi maſſives & ſi peſantes, qu'il falloit deux hommes pour les porter, & on les tiroit appuyées ſur des fourchettes, & chargées de pièrres rondes. Vendeneſſe frère de la Paliſſe, & Bryant, à qui Bonnivet avoit abandonné le ſoin de la retraite, en furent bleſſez & en moururent. En pluſieurs villes on tire le prix de l'*arquebuſe* pour éxèrcer les bourgeois; on continuë de l'appeller ainſi, quoiqu'on ne ſe ſerve plus d'*arquebuſe*, mais ſeulement de fuſils.

Arquebuſe à vent, c'eſt une *arquebuſe* qu'on charge avec du vent comprimé, & qui ne laiſſe pas de faire un fort grand éffet. Les *arquebuſes* à vent ont été inventées par un bourgeois de Liſieux nommé Martin, qui en préſenta une au Roi Henri IV. quoique quelques-uns croyent que cette invention ſoit duë à quelques ouvriers de Hollande. M. Blondel la montre dans ſon art de jetter les bombes, & l'on en voit la figure & la conſtruction dans les Livres des Élemens de l'Artillerie de Rivaut.

Ce mot vient de l'Italien *arcobuſio*, ou *arco arbuſo*, ainſi dit de *arco*, qui ſignifie un *arc*, & de *buſio*, un *trou*, à cauſe du trou par où on met le feu à la poudre dont on charge les *arquebuſes*, qui ont ſuccedé aux arcs des Anciens. MENAGE. D'autres croyent qu'il vient des *acquereaux*, qui ſont des inſtrumens de guèrre pour jetter des pièrres, dont Froiſſart fait mention; & prétendent qu'on diſoit autrefois *acquebuſe.*

Une *Arquebuſe*, avec ce mot, *vis addita*, peut être la déviſe, ou d'un maître, ou d'une pèrſonne modeſte, ou d'un Prince ou Miniſtre qui fait réüſſir les projets par le ſecret. L'*arquebuſe* avec ce mot, *& manu & mente*, marque les entrepriſes où il faut penſer & agir pour réüſſir.

ARQUEBUSER, v. act. C'eſt tirer ſur quelqu'un un coup d'arquebuſe. *Sclopetum diſplodere, ferream glandem emittere.* Il fut *arquebuſé* en paſſant dans une forêt. Ce mot eſt un peu vieux.

ARQUEBUSERIE, ſ. f. C'eſt le metier d'Arquebuſier. *Fingendæ fiſtulæ ferreæ artificium.*

ARQUEBUSIER, ſ. m. Qui porte & tire de l'arquebuſe. *Miles ſclopeto armatus. Sclopetarius.* Il y avoit en cet endroit une Compagnie d'*arquebuſiérs* à cheval qui firent un grand éffét.

On appelle auſſi *arquebuſiér* l'Artiſan qui fait des arquebuſes, des fuſils & autres armes à feu. *Sclopetorum, ferrearum fiſtularum Faber.*

ARQUER, v. n. Courber en arc. *Arcuare.* On le dit des poutres, & autres piéces de charpenterie qui ſont courbées, ou naturellement, ou parce qu'elles ſoutiennent un grand poids. On le dit particuliérement de la quille d'un vaiſſeau quand elle ſe dément, & pèrd ſa figure ordinaire par quelque violent éffort, ſoit en mettant le vaiſſeau à l'eau, ſoit lorſqu'il échouë.

On dit au Manége, qu'un cheval a les jambes *arquées*, quand il a les genoux courbez en arc ; ce qui arrive aux chevaux qui ont les jambes ruinées. *Crura arcuata.*

A R R.

ARRACHEMENT, ſ. m. Action de la pèrſonne qui arrache quelque choſe de quelque nature qu'elle ſoit. *Avulſio, evulſio. Arrachement* de dents. *Arrachement* de clous.

Arrachement, eſt auſſi un tèrme d'Architècture. On appelle les *arrachement* d'une voute, les endroits par où elle commence à ſe former en cintre, ce qui eſt au deſſus de l'impoſte. On le dit auſſi des piètres qu'on arrache d'un mur pour y en mettre d'autres en ſaillie, qui puiſſent ſervir de liaiſon avec un mur qu'on veut y joindre

d'ARRACHEPIÉD, adv. D'une manière continuë, aſſiduë & opiniâtre. *Continuò.* Un Baſque fait volontiers dix lieuës d'*arrachepied* ſans ſe repoſer. Cet homme eſt ſi ſtudieux qu'il travaille tous les matins ſix heures d'*arrachepiéd* ſans diſtraction. Cela n'eſt bon que dans le ſtile bas & familiér. Lorſque quelqu'un travaille avec tant d'aſſiduité, qu'on dit de lui qu'il travaille d'*arrachepiéd*, on veut dire par là ce que les Latins éxpriment par *labor improbus, aſſiduus.*

ARRACHER, v. act. Déraciner un arbre, une plante. *Avellere, evellere, revellere, divellere*, Les Mahométans ont fait *arracher* la plûpart des vignes de l'Aſie. On donne des tèrres en Canada à ceux qui veulent les défricher, en *arracher* les arbres & les racines. Il faut *arracher* les mauvaiſes hèrbes d'un jardin.

Ménage dérive ce mot de *abradicare*, Latin ; les autres de *aufreiſſen*, mot Allemand, qui ſignifie la même choſe.

Arracher, ſe dit auſſi de tout ce qu'on tire avec éffort, qu'on ôte avec force ou violence du lieu où il eſt attaché, ſoit qu'il ait des racines ou non. Les harangères qui ſe battent, *s'arrachent* les cheveux, *s'arrachent* les yeux. On *arrache* la langue aux blaſphémateurs, les mammelles aux homicides des Ruis. Ce Médecin lui a fait *arracher* une loupe. Il lui a fallu *arracher* ſon enfant du ventre pour l'accoucher.

On dit en ce ſens, *arracher* les dents. *Arracher* les clous, les gonds d'une porte. *Arracher* un cahiér d'un livre. *Arracher* les plumes d'un oiſeau. On lui a *arraché* des mains ce bon marché, ce bon parti. On ne lui *arrachera* point cette charge, cette tèrre, qu'avec la vie. On ne peut défendre ſon bien contre ceux qui le veulent *arracher* par force.

Arracher, ſignifie auſſi, Détacher, ſéparer, éloigner. On ne peut *arracher* ce jeune homme d'auprès de ſa maîtreſſe. On ne le peut *arracher* de l'étude, du jeu, du cabaret. On ne le ſauroit *arracher* de Paris. Il fut *arraché* du ſein de ſa patrie. On lui *arracha* les larmes des yeux. Je l'ai *arraché* à ſes délices. *Arrachons* la victoire des mains de l'ennemi. Mon Médecin m'a *arraché* à la mort, d'entre les bras de la mort. On ne peut *arracher* de l'argent de pèrſonne, pour dire, On a de la peine à être payé.

Arracher, ſe dit figurément en choſes morales & ſpirituelles. Il a beau faire, il ne ſe peut *arracher* de l'eſprit le ſouvenir de ſa femme. Cette pèrte lui a déchiré, lui a *arraché* le cœur. On ne lui peut *arracher* de la tête une opinion quand il s'en eſt une fois coëffé. La Philoſophie d'Epicure a *arraché* la Religion de l'eſprit des hommes. Il faut *arracher* de ſon cœur le déſir trop empreſſé des richeſſes. Peux-tu de mes malheurs m'*arracher* la mémoire ; S. Evr.

Heureuſe ſi tu peux m'en croire par avance !
Et ſi dès aujourd'hui faiſant quelques éfforts,
  Un ſentiment ſi ſalutaire
*T'*arrache *des plaiſirs qui ne dureront guère,*
  Pour t'épargner mille remords. Pavillon.

Arracher, ſe dit encore de tout ce qu'on ne peut obtenir qu'avec beaucoup de peine & de travail. *Extorquere.* C'eſt un homme fort sèrré & fort diſcret, il lui faut *arracher* les paroles l'une aprés l'autre. La queſtion a été inventée pour *arracher* la vérité par la force des tourmens. On dit auſſi, *arracher* un ſecret à quelqu'un, pour dire, obliger, ou forcer quelqu'un à révéler une choſe qu'il ne vouloit pas dire. Ablanc.

Vous ſeul, m'avez arrachée
A cette obéiſſance où j'étois attachée. Rac.

Les vraies louanges ne ſont pas celles qui s'offrent à nous ; ce ſont celles que nous *arrachons*. Fonten. Combien de gens font des aumônes, que l'importunité des pauvres *arrache* de leur main, & non pas de leur cœur ? Flech. Les hommes ne ſouffrent point qu'on leur *arrache* leurs ſentimens ſans réſiſtance. Arn. S. Hilaire *arrache* le conſentement, & enléve l'eſprit par la force de ſes éxpreſſions. Du Pin.

L'eſtime & le reſpect ſont de juſtes tributs,
Qu'aux plus fieres ennemis arrachent *les vèrtus.* Corn.

Arracher ſa vie, ſignifie, être pauvre, travailler pour vivre. *Ægrè vitam laborando ſuſtentare.* C'eſt un homme qui en *arrache* partout où il peut. Il *arrachera* piéd ou aîle de cette affaire. On *arrache* ce qu'on peut d'un mauvais payeur. Il *arrachera* de cette ſcience tout ce qu'on en peut ſavoir.

Arracher, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. Il vaut mieux laiſſer ſon enfant morveux que de lui *arracher* le nez ; pour dire, Souffrir un petit mal pour en éviter un plus grand. On dit auſſi lorſqu'on a emprunté, ou qu'on attrape de l'argent à un avare, qu'on lui a *arraché* une dent.

Arraché, ée, part. *Avulſus, revulſus.* On dit en tèrmes de Blaſon, que la tête ou quelqu'autre membre d'un animal, ou d'un oiſeau, ſont *arrachez*, quand ils ne ſont pas coupez nettement, & quand il y a du poil, ou des lambeaux & filamens ſanglans, ou non, qui font juger que ces piéces ont été *arrachées*. On dit auſſi, que les arbres ſont *arrachez*, quand ils montrent leurs racines.

ARRACHEUR, ſ. m. Qui ne ſe dit guère que des Charlatans qui ſe mêlent d'arracher les dents, ou les cors des pieds. *Avulſor.* Les *arracheurs* de dents s'appellent entre-eux *Opérateurs* pour les dents, ou *Médecins* pour la bouche ; mais pèrſonne ne leur donne des titres ſi honorables. Un *arracheur* de dents ne s'occupe pas ſeulement à *arracher* les dents ; mais auſſi à nettoyer, & à buriner celles qui ſont mal-propres & cariées ; & même en remettre d'autres en place de celles qu'on s'eſt fait arracher, ou qui ſont tombées d'elles-mêmes. Il y a pour toutes ces divèrſes operations pluſieurs ſortes d'inſtrumens, qu'on nomme le déchauſſoir, le burin, la feuille de ſauge, la langue de sèrpent, la rugine aiguë, la rugine platte, la triangle, la ſonde &c.

On dit provèrbialement, il eſt menteur comme un *arracheur* de dents, parce qu'ils ventent avec une confiance éxtrême leurs remèdes & leur adreſſe. On appelle auſſi par injure ces gens qui remontent les bateaux avec une corde attachée au col, & qui ſont obligez de ſe courber juſqu'à tèrre, des *arrache*-persil. C'eſt ceux qu'on nomme communément ſur la rivière de Loire des Halleurs.

ARRACHIS, ſ. m. Tèrme des Eaux & Forêts, qui ſe dit de l'enlévement du plan des arbres. *Tenerarum plantarum evulſio.* Les *arrachis* ſont défendus par l'Ordonnance.

ARRAGEOIS. Voyez ARRAS.

ARRAISONNER, v. n. qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Entrer en propos avec quelqu'un, lui vouloir faire entendre raiſon. *Alloqui aliquem, cum aliquo habere ſermonem.* Il eſt ſouvent inutile de *s'arraiſonner* avec un payſan, un ſtupide, qui ne conçoit pas ce qu'on lui dit. Il faut commander aux valets, & non pas *s'arraiſonner* avec eux, ni leur dire les raiſons qu'on a de leur faire faire quelque choſe.

Ce mot vient du Latin *ratiocinari*, qui ſignifie *raiſonner*, Mézerai s'en eſt sèrvi ; mais on ne le croit pas fort utile, & ce ne ſeroit tout au plus que dans le ſtile familiér & bas.

ARRAMBER, v. act. Tèrme de Marine, qui ſignifie, s'accrocher à un vaiſſeau avec le grapin ou autrement. *Ferream manum in navim injicere.*

ARRAMER, v. act. Tèrme de Négoce. Mettre une piéce de drap, ou de sèrge ſur un rouleau, pour la tirer & allonger en telle ſorte, qu'elle raccourcit ou étrécit dans la ſuite ; ce qui eſt défendu par les Statuts à tous les Drapiérs, Façouniérs & Foulons.

ARRANG, ſ. m. Tèrme d'Imprimeurs, qui ſe dit ironiquement d'un compagnon qui fait peu d'ouvrage.

ARRANGEMENT, ſ. m. Diſpoſition des parties d'un tout en cèrtain ordre. *Compoſitio, diſpoſitio, collocatio, ordinatio.* La Philoſophie modèrne fait voir que la divèrſité des couleurs ne dépend que de la ſituation & *arrangement* des parties qui réfléchiſſent divèrſement la lumière. La divèrſité des ſaveurs & des odeurs vient de divèrs *arrangemens* des pôres qui les rend divèrſement ſenſibles. L'*arrangement* des paroles eſt un des principaux ornemens du diſcours & des vèrs. C'eſt le différent *arrangement*

& la divèrſe ſituation des parties qui met de la différence entre les corps. Malb. Dieu n'a-t-il pas pû conſtruire une machine, qui par l'*arrangement* de la matière, imite les effèts de la penſée & du raiſonnement? P. Dan. Un mauvais *arrangement* conſiſte en des tèrmes mal placez & hors de leur ſituation naturelle. Les Anciens ne ſe ſont pas mis fort en peine de l'ordre & de l'*arrangement*. Perr. Nous devons à M. de Balzac le bel *arrangement* de nos mots, & la belle cadence de nos périodes. Bouh. Euripide eſt plus heureux dans l'*arrangement* de ſes paroles que dans le ſens de ſes penſées. Boil. L'élégance qui ne vient que de l'*arrangement* des mots, & de la cadence des périodes, n'éblouit que les eſprits ſupérficiels. S. Evr. Pélage faiſoit conſiſter toute l'efficace de la grace dans l'aſſemblage & l'*arrangement* des circonſtances extèrnes. Jur.

ARRANGER, v. act. Mettre les choſes en ordre, les placer dans un lieu qui leur eſt propre & convenable; leur donner une ſituation naturelle & agréable; les diſpoſer d'une manière ingénieuſe & capable de produire un bel effèt. *Componere, diſponere, collocare, ordinare.* Les livres de cette Bibliothéque ſont *arrangez* ſelon l'ordre des matières. Il faut *arranger* ingénieuſement les mots dans le diſcours. Vaug. Ce que nous prenons pour des vèrtus, n'eſt ſouvent qu'un aſſemblage de divèrs intérêts que la fortune ou notre induſtrie ſavent *arranger*. Rochef. Comme j'aime l'ordre, vous me faites plaiſir d'*arranger* mes idées. Fonten.

Arrangé, ée, part. paſſ. & adj. *Compoſitus, ordinatus, collocatus, diſpoſitus.* Il avoit les deſſeins toujours *arrangez*, & trouvoit en ſoi des reſſources toujours prêtes pour les événemens les plus ſubits. Le P. de la Rue. Les pèrſonnes trop *arrangées* ne plaiſent point, parce qu'elles ſont toujours droites & contraintes. Bouh.

ARRAS, ſ. m. Eſpéce de pèrroquet qui ſe trouve dans la Guadeloupe. *Pſittaci genus.* Il a la tête, le col, le ventre, & le deſſus du dos de couleur de feu, & les ailes mêlées de plumes jaunes, d'azur & de cramoiſi. Sa queuë eſt longue d'un piéd & demi. Il eſt beaucoup plus grand que les pèrroquets ordinaires, & a la groſſeur d'un faiſant. Il a la tête aſſez groſſe, les yeux vifs, le bèc crochu. On en voit qui ont la tête, le deſſus du col, le dos de bleu celeſte tabizé, le ventre & le deſſous du col & des ailes de jaune pâle, & la queuë entièrement rouge. Il s'en trouve qui ont tout le plumage mêlé de rouge, de blanc, de bleu, de vèrd & de noir. Ils volent ordinairement par troupes. Le ſon de ſa voix eſt pèrçant. On apprivoiſe facilement les *arras*, & on leur apprend à prononcer quelques paroles; mais ils ont la langue trop épaiſſe pour le pouvoir faire entendre auſſi-bien que les Canides & les plus petits pèrroquets. Ils ſont ſi ennemis du froid, qu'on a bien de la peine à leur faire paſſer la mér. Voyez Lonvilliers, hiſt. des Antill. C. XV. art 9. & le P. du Tèrtre, Traité, V. C. I. §. 1.

Arras, ſ. m. *Atrebatum.* Nom propre de ville. *Arras* eſt dans le Païs-Bas, capital de l'Artois, ſur la Scarpe. *Arras* eſt très-bien fortifié, & defendu par une Citadelle. Cette ville eſt fort ancienne. Quelques Géographes prétendent que c'eſt le *Nemetocerna* ou *Nemetacum* des Anciens. D'autres la prennent pour l'*Origiacum*, ou *Rigiacum* de Ptolomée, que Cluvier & d'autres placent à Orchies. Les Allemands l'appellent *Atrech.* *Arras* a un Evêque ſuffragant de Cambray. La Cronique de Cambray & d'*Arras* a été compoſée par Balderic, & imprimée par George Colvenerius à Douay en 1615. Balderic avouë qu'on ne ſait ni les fondateurs de ces deux villes, ni le tems auquel elles ont été fondées Ce nom *Arras* paroit formé par corruption du Latin *Atrebas*, Louis XI. ayant pris *Arras* en 1477. & relegué un aſſez grand nombre des habitans bien avant dans le Royaume, mit des François à leur place; voulut même changer le nom de cette ville, en lui donnant celui de *Franchiſe* ou de *France*; & on la voit en effet ainſi nommée alors dans l'hiſtoire, & dans les Actes publics; mais les Rois, qui ſont maîtres de tout, ne le ſont point de l'uſage en manière de langue: car le nom d'*Arras* eſt toujours demeuré depuis à cette ville, malgré les Ordonnances de ce Prince. P. Dan. *Arras* pris par Louis XIII. en 1640. fut cédé à la France par la paix des Pyrénées. La longitude d'*Arras* eſt 23^{e} 55' & ſa latitude 50. 15. *Arras* fut érigé en Evêché en 1092. par Urbain II. qui ſacra lui-même Lambert, premièr Évêque de cette ville.

ARRAGEOIS, oiſe, ſ. m. & f. *Atrebas.* Qui eſt d'Arras, natif d'Arras, habitant d'Arras. Les *Arrageois* ſe rendirent à la France en 1640. après un ſiége de deux mois.

ARRASEMEMT, ſ. m. Tèrme d'Architècture. C'eſt la dèrnière aſſiſe d'un mur arrivé à la hauteur de plinthe.

ARRASER, v. act. Tèrme d'Ouvriers. C'eſt mettre des pièrres ou élever des murailles à une même hauteur, & conduire horiſontalement les aſſiſes. *Lapides ad eandem altitudinem horizonti reſpondentem ad libellam collocare, ordinare.* C'eſt mettre des panneaux, des piéces de bois de niveau, qui ayent une égale ſaillie, qui ne débordent pas plus l'une que l'autre. Ainſi on dit une porte *arraſée*, qui eſt unie, & également épaiſſe.

ARRAYÉ, ée, adj. *Inſtructus.* Ce mot n'eſt plus d'uſage, il vouloit dire autrefois, *équipé*, *fourni* des choſes qui conviennent, qui ſont néceſſaires: il ſe diſoit des gens de guèrre.

ARRENTEMENT, ſ. m. Bail d'héritages qu'on donne à rente. *Locatio.* Il a fait aujourd'hui deux *arrentemens*, deux aliénations à rente à longues années.

Arrentement, ſignifie auſſi priſe à rente *Conductio.*

Ce mot vient, ou de *redditus*, de *reddo*; ou de *reditus*, de *redeo*.

Arrentement, ſe dit auſſi du lieu arrenté. Cette métairie n'eſt pas un membre d'une telle tèrre, c'eſt un *arrentement* d'une telle Abbaye.

ARRENTER, v. act. Donner ou prendre à rente. *Locare*, ou *conducere.* Les Eccléſiaſtiques *arrentent* leurs domaines pour ſe faire décharger des réparations.

Arrenté, ée, part. paſſ. *Locatus, conductus.*

ARRÉRAGER, v. n. qui ne ſe dit qu'en cette phraſe. Il ne faut pas ſe laiſſer *arrérager*, pour dire, laiſſer courir ſur ſoi pluſieurs années d'arrérages. *Reliqua contrahere, hærere in reliquiis veterum penſionum.*

ARRÉRAGES, ſ. m. plur. Cours d'une rente annuelle & conſtituée d'une penſion de cens & droits Seigneuriaux, ou des loyérs de tèrres & de maiſons. *Reliqua, vetera nomina non ſolutarum penſionum.* Il a laiſſé courir tant d'années d'*arrérages*. Les *arrérages* montent plus que le principal. L'*intérêt* ne ſe dit que des obligations; *arrérages* ſe dit quelquefois des vieilles dettes. Les *arrérages* de pratique ne valent rien. Voyez les Ordonnances de Louis XII. de 1610. de Henri IV. 1549. Tronçon ſur la Cout. de Paris, Louet, Charondas ſur la Cout. de Paris.

Ce mot vient par contraction d'*arriérages*, comme on prononçoit anciennement, qui a été fait de *arrière*, & *arrière* de *retrò*. Ménage.

Arrérages, ſe dit figurément quand il s'agit de galanterie. Il ſignifie redoublement de plaiſirs & de ſoins amoureux, en dédommagement de ceux qu'on n'a pû rendre. Les *arrérages* ſont pèrſonnels, & ſi un mari s'abſente, il les doit payer à ſon retour,

On dit proverbialement d'un bon compagnon & vigoureux, que c'eſt un bon payeur d'*arrérages*.

ARREST, ſ. m. Jugement fèrme & ſtable d'une Puiſſance ſouveraine, contre lequel il n'y a nul appel. *Decretum, conſultum, placitum, areſtum* dans la baſſe Latinité. Juſqu'au régne de François I. on a rendu les *arrêts* en Latin; ce Prince changea cet uſage. Rendre, prononcer, lever un *arrêt*. Un *arrêt* du Ciel, de la Providence Les *arrêts* de la deſtinée ſont immuables. Ablanc. Il vaut mieux ſe ſoumettre aveuglément aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les *arrêts* du deſtin ſelon notre caprice. M. Scud.

C'eſt un arrêt du Ciel; il faut que l'homme meure;
Tel eſt ſon partage & ſon ſort. l'Abbé Têtu.

Autrefois on appelloit *arrêt* un jugement rendu après que les Avocats des parties avoient plaidé: la formule étoit conçuë en ces tèrmes: *Quibus rationibus utriuſque partis hinc inde auditis, dictum fuit per areſtum Curiæ*, &c. Dans ce tems-là *arrêt* & *jugement* étoient deux eſpéces différentes; car on n'appelloit jugement que la déciſion des procès par écrit, ſur les enquêtes. Du Cange. Lorſque la juſtice ſe rendoit ſans frais, l'*arrêt* même ne coutoit rien. Le Greffiér en étoit payé ſur un fonds que faiſoit le Roi. Un malheureux Commis qui venoit de toucher ce fonds s'étant enfui ſous Charles VIII. ce Prince, qui étoit en guèrre avec ſes voiſins, & qui avoit fort peu d'argent, le laiſſa aiſément convaincre par ſes Miniſtres, qu'il n'y avoit nulle injuſtice à faire payer l'expédition de leurs *arrêts*. Le Gendre.

Arrêt du Conſeil d'enhaut, d'un Parlement, d'une Cour ſupérieure. *Arrêt* contradictoire. Un *arrêt* ſur requête. Un *arrêt* par forcluſion. Un *arrêt* par appointé rendu du conſentement des parties. Un *arrêt* ſous la cheminée, c'eſt un *arrêt* donné ſans qu'on ait vû le procès; mais par la cabale d'un petit nombre de Conſeillers qui l'ont réſolu en ſe chauffant, & hors du ſiége. On appelle des *arrêts* en robbes rouges, des *arrêts* qui ſe prononçoient autrefois avec cérémonie, avec cèrtaines ſolennitez ſur des queſtions dépouillées de circonſtances, pour ſervir de régle & de maxime à l'avenir. Il y a auſſi des *arrêts* qui ne ſervent que d'inſtruction au procès. Un *arrêt* de concluſion. Un *arrêt* à contredire. Un *arrêt* intèrlocutoire, ou proviſoire. Un *arrêt* de rétention, de renvoi, &c. Ils ſont oppoſez à l'*arrêt* définitif, & ſont expliquez à leur ordre. On appelle auſſi des *arrêts* de réglement, ceux qui ſont rendus entre des Officiers conteſtans ſur l'exèrcice de leurs charges, ou lorſqu'ils établiſſent quelque

Digitized by Google

maxime ou procédure qui regarde le public. On dit auſſi, un *arrêt* en forme, lorſqu'il porte ſa commiſſion & ſon ſceau. Un *arrêt* par extrait, lorſque ſa commiſſion eſt à part. Un *arrêt* de mort, eſt celui qui condamne un criminel à la mort. Tibère fit ſemblant d'être fâché de la mort de Druſus, & cela donna occaſion à un célèbre décret du Sénat, par lequel il fut ordonné que les *arrêts* de mort rendus par la compagnie, ne ſeroient ni exécutez, ni enregiſtrez qu'au bout de dix jours. Tillem.

Par une Ordonnance de 1539. François I. ordonne, art. III. que doreſnavant tous *arrêts* .... ſoient prononcez, enregiſtrez & délivrez aux parties en langage matèrnel François, & non autrement. La raiſon qu'il en apporte eſt, qu'il naiſſoit ſouvent des difficultez ſur l'intelligence des mots Latins, qui donnoient lieu à de nouveaux procés. Cela ſuppoſe viſiblement qu'autrefois les *arrêts* de la Cour ſe mettoient en Latin. Ce n'eſt pas à dire que le Préſident les prononçât en cette langue; il les prononçoit en François; le Greffier les couchoit de même ſur ſon Plumitif: mais quand il étoit queſtion de leur donner leur forme pour les délivrer aux parties, on les mettoit en Latin. Je ne crois pas non plus que cet uſage fut encore général, ou même fréquent du tems de François I. mais il n'étoit pas encore aboli, & il le fut par cette Ordonnance, qui ſtatua la même choſe pour les teſtamens, les contrats & les autres actes juridiques. P. Dan. *T. III. p.* 441. 442.

Budée, Henri Eſtienne, Caſeneuve, Chaſſanée & Voſſius, dérivent ce mot du Grèc ἀρεστὸν, qui ſignifie, *placitum*. Menage veut qu'il vienne de *arreſtare*, mot Latin qui a été fait de *ſtare*, pour dire, arrêter, rendre une choſe ſtable & fixe. On dit auſſi, les *arrêts* de Louet, de le Prêtre, de Papon, de Montholon, en parlant des livres & recueils d'*arrêts* qui ont été faits par ces Auteurs.

Arreſt, ſe dit au figuré, des jugemens & des déciſions que l'on prononce ſur les divèrſes choſes qui ſe préſentent. Evitez ces eſprits déciſifs qui veulent prononcer des *arrêts* définitifs ſur toutes choſes. S. Evr.

Arreſt, ſe dit auſſi d'une promeſſe, d'une parole donnée. Défendez-moi, Seigneur, ſelon l'*arrêt* que vous avez prononcé. Port-R.

Arreſt, ſe prend encore pour la réſolution que nous avons priſe touchant une choſe. Je viens d'apprendre l'*arrêt* de ma mort que votre belle bouche a prononcée.

Non, ne révoquons point l'arrêt de mon courroux,
Qu'il périſſe: auſſi-bien il ne vit plus pour nous. Racin.

Arreſt, ſignifie auſſi, un empêchement qu'on met au payement, ou au tranſport de quelque choſe. Il y a eu pluſieurs ſaiſies & *arrêts* ſur des meubles. *Mora, impedimentum.* On dit en ce ſens, Mettre quelqu'un en *arrêt*, pour dire, le mettre priſonnier, ou le garder juſqu'à ce qu'il ait fait, ou payé quelque choſe.

Arreſt, ſignifie auſſi, Repos, fèrmeté, conſtance. *Quies, tranquillitas.* Le mèrcure eſt un métal qui n'a point d'*arrêt*. Cet homme eſt inconſtant, un coureur, il n'a point d'*arrêt*; ſon eſprit n'a point d'*arrêt*.

Mais l'homme ſans arrêt dans ſa courſe inſenſée,
Voltige inceſſamment de penſée en penſée. Boil.

On dit en ce ſens, Il n'y a point d'*arrêt* à tout ce qu'il dit; pour dire, qu'il ne faut faire aucun fondement ſur ſes paroles.

On appelle auſſi *arrêt* dans les armes à feu, un petit morceau de fèr qui empêche qu'elles ne ſe lâchent. *Retinaculum.* Ce piſtolet eſt en *arrêt*. On dit auſſi dans l'Horlogerie, dans les choſes qui vont par reſſort: ce ſont des piéces qui empêchent que les mouvemens ne ſe faſſent qu'en cèrtain tems, & en cèrtaine quantité.

Arreſt, en fait de Couture ou de Lingerie, ſe dit de cèrtaines ganſes ou fils redoublez qu'on met aux fentes ou extrêmitez des habits ou linge pour empêcher qu'ils ne ſe découſent ou ne ſe rompent.

Arreſt. En tèrme de Jardinage, c'eſt un obſtacle que l'on met aux eaux pour les détourner & les faire écouler. Je veux non-ſeulement que d'eſpace en eſpace on faſſe dans les allées de petits *arrêts* qui détournent les eaux des grandes pluyes dans les carrez voiſins, ces *arrêts* ſe font avec des ais mis en tèrre au travèrs des allées, & n'excédans que de deux ou trois pouces la ſupèrficie de ces allées; mais même ſi ces *arrêts* ne ſuffiſent pas, je veux, &c. La Quint. On en fait auſſi de gazons dans les allées qui ſont en pente, de crainte que l'eau n'entraîne les tèrres, & n'y faſſe des ravines.

En tèrmes de Chaſſe, on appelle *arrêt*, l'action du chien couchant qui s'arrête quand il ſent la pèrdrix ou le gibier. *Mora.*

En tèrmes de Manége, *arrêt* eſt la pauſe que fait le cheval en cheminant. Former l'*arrêt* du cheval, c'eſt l'arrêter ſur les hanches. *Demi-arrêt*, c'eſt un *arrêt* qui n'eſt pas achevé, quand le cheval reprend & continuë ſon galop ſans faire ni peſades, ni courbettes. Les chevaux qui n'ont qu'autant de force qu'il leur en faut pour bien endurer l'*arrêt*, ſont les plus propres pour le manege & pour la guèrre. Naucast.

On dit auſſi, Mettre la lance en *arrêt*, lorſqu'on appuye ou qu'on arrête la lance pour rompre en lice. On appelloit auſſi *arrêt*, le petit fourreau de cuir qui ſèrvoit autrefois à arrêter les lances.

Arreſté, ſ. m. Réſolution priſe par une Compagnie ſur quelque déliberation. *Decretum, conſultum.* On dit, C'eſt un *arrêté* de la Cour, lorſqu'elle a jugé quelque article d'une affaire, ou qu'elle a réſolu quelque choſe qui n'eſt pas encore rendue publique par un arrêt.

Arreſté de compte. *Ratio accepti & expenſi.* Le Controlleur général du Bureau du Roi, garde les *arrêtez* de toutes les dépenſes extraordinaires. Etat de Fr.

Arreſte. Voyez **Areste**.

Arreste-bœuf, ſ. f. *Anonis ſpinoſa, flore purpureo C. B.* autrefois *Ononis. Reſta bovis.* Plante qu'on a ainſi appellée à cauſe que les bœufs ſont arrêtez quelquefois en labourant dans des tèrres où cette hèrbe eſt commune, ſoit parce que les piquans dont ſes tiges ſont hériſſez, bleſſent les bœufs, ſoit parce que ſes racines ſont ſi profondes & ſi difficiles à rompre, qu'il faut pour dégager la charruë les couper. Elles ſont longues, traçantes, plongées aſſez avant en tèrre, très-ſouples, & qui pouſſent de leurs collets pluſieurs tiges, le plus ſouvent couchées par tèrre, longues d'un pied & demi ou environ, branchuës, & garnies par intèrvalle d'aſſez fréquens piquans, quelquefois uniques ſur-tout vèrs le ſommet des tiges, longs & minces, à la baſe deſquels ſont attachées des feüilles au nombre de trois, portées ſur une même queuë. Ces feüilles ſont petites, dentelées ſur leurs bords, arrondies, quelquefois un peu oblongues, d'un vèrd obſcur, veluës, viſqueuſes au toucher, & d'une odeur urineuſe aſſez déſagréable. Ces fleurs ſont purpurines, légumineuſes, & ſortent des aiſſelles des feüilles. A ces fleurs ſuccèdent des gouſſes courtes, qui contiennent quelques ſemences rondes, & un peu plus groſſes que celles de la moutarde. L'*Arrête-bœuf* eſt très-diurétique. On ſe ſèrt ſur-tout de ſes racines. On les met dans les ptiſanes, & les apozemes apéritifs & diurétiques.

Les Anciens l'appellent *anonis*, ou plûtôt *ononis*, du mot Grèc, ὄνος, *âne*, parce que les ânes aiment à manger l'*arrête-bœuf* ordinaire; d'autres *Remora aratri, acutella, reſta bovis.* Bugrane ou Bugronde.

Il y a pluſieurs eſpèces d'*arrête-bœuf*. L'*arrête-bœuf* ordinaire varie par la couleur de ſes fleurs, qui ſont tantôt rayées de lignes purpurines, & qui ſont quelquefois toutes blanches. Ses tiges auſſi manquent de piquans, ou bien ſont très-foibles.

Dans le nombre des eſpèces d'*arrête-bœuf* connuës, il y en a dont les fleurs ſont jaunes, quelques eſpèces qui ont leurs tiges & branches ligneuſes.

Il y a un *arrête-bœuf* qui croît en Provence & en Dauphiné, qui eſt un arbriſſeau haut de deux à trois pieds, dont la racine eſt groſſe, blanche, tendre & âcre, les branches tortuës & faciles à ployer, les feuilles preſque ſemblables à celles du fenugrèc, les fleurs odorantes, & d'un pourpre rouge fort vif, le dedans lavé & rayé de blanc. Elles ont au milieu un ſtile qui forme une gouſſe pendante, qui entèrme pluſieurs graines brunes, de la figure d'un rein. Dodart en fait une plus ample deſcription dans ſes Mémoires. On l'appelle auſſi *arrête-charruë*.

Arreſter, v. act. Retenir une choſe; l'empêcher de ſe mouvoir, d'aller plus loin. *Morari, retinere, cohibere, comprimere.* *Arrêter* un caroſſe. *Arrêter* un courier. *Arrêter* le débordement d'une rivière. Les vents contraires *arrêtoient* notre flote. *Arrêter* l'armée dans ſa marche. Joſué *arrêta* le Soleil dans ſa courſe. On a *arrêté* l'horloge. Il faut *arrêter* l'eau dans ce réſervoir. Je ne vous *arrêterai* pas long-tems. La roſe *arrête* le crachement de ſang. Il *arrêtoit* les bleds qui venoient de la ville. Vaug. Ne voulez-vous jamais *arrêter* vos larmes? *Arrête*-toi, Paſſant, & apprens qu'elle a été ma deſtinée. Il ne ſe préſente dans cette manière aucun ſujet de douter, ni qui ſuſpende & *arrête* mon eſprit. Font.

Mais qui peut dans ſa courſe arrêter ce torrent?
Achille va combattre & triomphe en courant. Racin.

Ce mot vient du Latin *reſtare, reſter, demeurer dèrrière.* Icquez le dérive de *reſtan*, mot de la langue des Francs & des langues ſeptentrionales, qui veut dire, *retenir, arrêter. Siſtere, morari, retinere*: on a enſuite ajoûté la prépoſition *ad*, dont on a adouci la prononciation en changeant le *d* en *r*. On trouve dans la plus baſſe Latinité *arreſtare* dans le même ſens que nous diſons *arrêter* en François. Voyez *Act. Sanct. Mart. T. I. p.* 558.

ARRÊTER, ſe dit auſſi figurément de toutes choſes, ſoit morales, ſoit phyſiques, & alors il ſignifie, Retenir, faire ceſſer, réprimer. Il a *arrêté* tous les bruits qu'on faiſoit courir de lui. J'ai fait pour cela *arrêter* ton humeur farouche. Il faut *arrêter* par la force la diſſolution des mœurs. Il n'y a que la crainte des peines éternelles qui puiſſe *arrêter* le torrent de la cupidité. *Arrêter* le cours de la cruauté. VAUG. Avec deux mots que vous daignâtes dire, vous ſçûtes *arrêter* pour jamais mes peines. VOIT. Les ennemis oppoſoient toujours de nouveaux obſtacles à nos armes, & *arrêtoient* notre victoire à chaque pas qu'elle faiſoit. SARAZ. Le Gouvèrneur de Dunkèrque ne doutoit point, s'il étoit attaqué, qu'il n'*arrêtât* la valeur d'un Chef, qui juſques alors avoit tout vaincu. IDEM. *Arrêter* le caquet de quelqu'un. *Arrêter* l'inſolence & la témérité des ſéditieux. Quel frein pourroit d'un peuple *arrêter* la licence? RACIN.

ARRÊTER, ſignifie auſſi, Convenir des conditions, conclure quelque délibération, ſoit en ſoi-même, ſoit en compagnie. *Conſtituere, paciſci, convenire, ſtatuere.* L'aſſemblée après pluſieurs conteſtations, a enfin *arrêté* que, &c. On s'eſt enfin *arrêté* à ſuivre ce parti, à faire la guèrre. Il avoit déja *arrêté* dans ſon eſprit qu'il feroit telle choſe.

ARRÊTER, ſignifie auſſi, Saiſir tant les biens que la pèrſonne. *Tradere in cuſtodiam bona, Aliquem, facta per Principem poteſtate.* On a *arrêté* les deniers que devoient les locataires. On a ſaiſi & *arrêté* ſes gages. On l'a *arrêté* priſonnièr, ou abſolument, On l'a *arrêté*. Philippe le Bel fit *arrêter* par tout ſon Royaume les Templièrs. MEZERAY.

On dit auſſi *arrêter* des parties, pour dire les liquider, s'obliger à les payer. *De perſcriptis nominibus decidere.* On dit encore *arrêter* une maiſon, une place au coche, pour dire s'en aſſurer. *Arrêter* un valet, pour dire, le faire entrer à ſon ſervice. *Conducere.*

ARRÊTER, ſe dit auſſi pour Fixer, attacher. *Immorari, inſiſtere.* Un bon eſprit ne s'*arrête* qu'à la verité, & un bel eſprit aux vraiſemblances. VALL. Dans le monde on ne s'*arrête* qu'au dehors & aux apparences. J'*arrêterai* toujours les yeux ſur lui, & le conſidererai attentivement. *Arrêter* ſes penſées ſur quelqu'un, c'eſt le choiſir préférablement à un autre. On dit encore, *arrêter* une planche, une poutre avec des clous, des crampons. *Figere.*

ARRÊTER. Engager quelqu'un, le retenir. *Detinere.* Les charmes ni les engagemens de Paris ne vous *arrêteront* pas. VOIT. Elle employoit tous ſes charmes pour l'*arrêter*. VAUG. Les delices de l'Italie l'y *arrêteront* long tems.

ARRÊTER, ſe dit très-ſouvent auſſi avec le pronom pèrſonnel, & devient par là neutre paſſif. Il ſignifie, demeurer, ceſſer de marcher, n'aller pas plus loin. *Stare, conſiſtere.* Il fut obligé de s'*arrêter* dans ſa marche. Le Soleil s'*arrêta* au commandement de Joſué. Ils ne pouvoient ni marcher, ni s'*arrêter*. VAUG. Il ſe dit auſſi de tout ce qui ſe meut par reſſorts. Ma montre, ma pendule s'*arrête* à tout moment.

s'ARRÊTER, ſe dit encore pour ſéjourner dans quelque lieu. La beauté du pays l'obligea de s'y *arrêter* quelque tems. Ils s'*arrêtèrent* quelques jours dans la ville.

s'ARRÊTER, ſe prend auſſi pour ſe contenir, ceſſer de faire une choſe; & alors il s'employe abſolument, & ne ſe dit guère qu'en parlant de ce qui n'eſt pas bien. *Deſiſtere, quieſcere. Arrêtez*-vous. Si vous ne vous *arrêtez*. S'il ne ſe fut *arrêté*, on lui auroit donné mille coups. SCAR.

s'ARRÊTER, Avoir des regards, être retenu par quelque conſideration. *Rationem habere rei alicujus; moveri re aliquâ.* Vous *arrêtez*-vous à ce qu'il vous dit? Peu de gens s'*arrêteront* à cela, & ſur-tout dans la colère. PASC. La Cour a prononcé ſans s'*arrêter* à ſon appel, à ſa requête. Il ne faut jamais s'*arrêter* aux apparences.

s'ARRÊTER. S'amuſer, employer tout ſon tems à une choſe, y donner toute ſon attention. *Immorari, inſiſtere.* Il ne faut point s'*arrêter* à des bagatelles. Cet homme s'*arrête* toûjours au ſolide. L'orgueil philoſophique s'*arrête* trop aux cauſes ſecondes, & ne s'élève pas aſſez au premier moteur de toutes choſes. MALLA.

s'ARRÊTER. Demeurer long-tems ſur un ſujet, y inſiſter. Il n'y a rien où je me ſois *arrêté* plus long-tems que ſur l'amitié. Quand on s'*arrête* aux circonſtances ſupèrfluës dans une narration, cela gâte tout & énerve le diſcours. BOIL.

s'ARRÊTER. Se fixer, ſe déterminer. *Stare, conſiſtere.* Il ne s'*arrête* jamais à ſes premièrs ſentimens. Il faut s'*arrêter* à ce qu'on a déja jugé. Il s'*arrête* à la juſtice & à l'honnêteté.

s'ARRÊTER. Demeurer court, par defaut de mémoire. *Hærere.* Cet homme ne devroit jamais parler en public, il s'*arrête* toujours au milieu de ſon diſcours.

s'ARRÊTER. Mollir dans ſes entrepriſes; ne pas pourſuivre ſa pointe; abandonner ſon projet lorſqu'il eſt plus aiſé à executer. A quoi penſez-vous de vous *arrêter* en ſi beau chemin?

s'ARRÊTER, ſe dit auſſi des choſes fluides quand elles ceſſent de couler. *Stare, conſiſtere.* Les eaux s'*arrêtent* en cet endroit, & y croupiſſent. On diroit que le tems s'*arrête*, tant il coule doucement. BOUH.

En tèrmes de Venerie, on dit qu'un chien couchant *arrête*, lorſqu'il voit la pèrdrix ou le gibier, & qu'il en avèrtit ſon maître.

En tèrmes de Maçonnerie, on dit qu'un poſeur *arrête* une pièrre, quand après l'avoir bien miſe à plomb & à niveau, il y a fait mettre du mortier pour y demeurer toujours. *Poſitum ad perpendiculum ac libellam lapidem arenato vincire, firmare.*

En termes de Couture, on dit qu'un Tailleur *arrête* ſa beſogne, lorſqu'il fait pluſieurs points, ou qu'il met des ganſes à des boutonnières ou autres endroits néceſſaires pour empêcher qu'ils ne ſe dechirent. *Repetitis fili ductibus aliquid conſuere.*

ARRÊTER, c'eſt en tèrmes de jardinage, Couper, tailler. Il ſe dit particulièrement des melons & des concombres quand ils ont trop de branches, ou bien qu'il les ont trop longues. *Putare, amputare, reſcindere.* Il faut *arrêter* ces melons. Ces concombres ont beſoin d'être *arrêtez*. On dit auſſi, *arrêter* un arbuſte, une paliſſade, pour dire, la tailler à une cèrtaine hauteur. *Arrêtez* vos arbres, ils s'échappent trop. Cet arbre a beſoin d'être *arrêté*. LIGER.

ARRÊTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François. On dit d'un extravagant, qu'il n'a pas l'eſprit *arrêté*; d'un bigle, qu'il n'a pas la vûë *arrêtée*; d'un homme irréſolu, qu'il n'y a jamais rien d'*arrêté* avec lui. On dit, qu'un deſſein eſt bien *arrêté*, lorſqu'il eſt fini, qu'on y a mis la dèrnière main; qu'une choſe eſt *arrêtée*, pour dire qu'elle eſt concluë, détèrminée.

ARRÊTÉ, en tèrmes de Blaſon, eſt la même choſe que *raccourci*, *alaiſé* ou *aliſé*. Voyez ces mots en leur lieu. On dit auſſi, qu'un animal eſt *arrêté*, quand il eſt debout ſur ſes quatre pièds, ſans que l'un avance devant l'autre, comme ſont les animaux qu'on appelle *Paſſans*. *Inſiſtens, inhærens pedibus.*

ARRÊTISTE, ſ. m. Auteur qui a fait un Recueil d'Arrêts. Compilateur d'Arrêts. *Decretorum Collector, Compilator.* C'eſt le même qu'Arreſtographe. Montholon, Bouguier, Louet, ſont des *Arrêtiſtes*.

ARRESTOGRAPHE, ſ. m. Tèrme de Palais. C'eſt un Auteur qui a fait un Recueil de pluſieurs Arrêts pour ſervir de loix, de réglemens ou d'autoritez, comme Papon, Le Veſt, Montholon, Bouguier, Louet, & Brodeau ſon Commentateur, Tournet, pour les matières béneficiales. Il y a un Recueil ou Journal des Audiences, diviſé en trois tomes, qui contient pluſieurs arrêts. *Decretorum codex.*

Ce mot vient d'*arrêt*, & de γράφω, *j'écris.*

ARRHABONAIRE, ſ. m. & f. Nom de ſècte. Les *Arrhabonaires* ſont des Sacramentaires qui diſent que l'Euchariſtie n'eſt pas réellement le corps & le ſang de JESUS-CHRIST; mais ſeulement le gage du corps & du ſang de JESUS-CHRIST. Ἀῤῥαβὼν, & *arrhabo*, ſignifient *gages*, *arrhes*. C'eſt de là qu'ils ont été appellez *arrhabonaires*. Ἀῤῥαβὼν, & *arrhabo*, ſont des mots faits de l'Hébreu ערבון. Voyez ARRHES.

ARRHEPHORIES, ſ. m. & plur. *Arrhephoria.* Nom d'une fête chez les Athenien. Elle avoit été inſtituée à l'honneur de Minèrve, & elle ſe celebroit dans le mois appellé Schirrophorion. C'étoit de jeunes enfans, ou ſelon d'autres de jeunes filles, depuis l'âge de ſept ans juſqu'à onze, qui en étoient les Miniſtres.

Ce mot eſt Grèc, Ἀῤῥηφόρια, & il eſt dit par ſyncope pour ἀῤῥητοφόρια, compoſé de ἄῤῥητον, *myſtère, ſecret*, & φέρω, *je porte.* On la nommoit auſſi *Herſiphories*, Ἑρσηφόρια, de Herſé fille de Cecrops, pour qui on faiſoit cette fête.

ARRHEMENT, ſ. m. Tèrme d'Ordonnance de Palais, & de Marchand de bled. Achat de grains en vèrd ou ſur pièd avant la récolte. Une ordonnance d'Henri III. de 1577. porte que les Marchands ne pourront faire achat de bled, ni *arrhement* d'iceux, à deux lieuës près des Villes auſquelles ils habitent.

ARRHER, v. act. Donner des arrhes. *Arrham dare.* Il a peu d'uſage. Les Ordonnances de Police défendent à tous Marchands & Regratièrs d'aller audevant des Laboureurs & Marchands forains pour *arrher* les grains & les marchandiſes, & de les acheter avant que d'être arrivées ſur les ports. L'Auteur du Traité de la Police écrit *arrer*, & le definit, Acheter des grains en vèrd, ou ſur pièd, & avant la récolte. *Segetem adhuc ſtantem emere.*

Une Ordonnance d'Henri III. de 1577. defend aux Marchands d'acheter des grains en vèrd, ne iceux *arrer* avant la cueïllette. Une Ordonnance de Louis le Grand de 1699. dit *enarrher*, & *énarrhement*, *ou enarrer*, *enarrement*; ce qui montre que *arrer* & *arrement* ne ſont plus en uſage. M. De la Mare s'en ſèrt pourtant dans ſon Traité de la Police. Racheter en argent, ou permuter en autres eſpèces la dixme de blé, ou en compoſer pour les années futures, cela ſe nommoit à Rome *adærari*, d'où le mot d'*arrer*, dont nous nous ſervons à peu près dans la même ſignification,

Digitized by Google

tion, a pû tirer ſon origine. De la Mare. Ce mot n'eſt point dans l'uſage ordinaire.

ARRHES, ſ. f. plur. *Arrha.* C'eſt ainſi qu'il faut écrire & prononcer dans le ſens figuré. Tant de graces temporelles & ſpirituelles ſont comme les *arrhes* & les prémices des biens avenir. Port-R. Car pour le ſens propre & naturel, il eſt cèrtain qu'il faut écrire & prononcer *èrres*. Ceux-là même qui continuent à écrire *arrhes*, prononcent ordinairement *èrres*, comme on a fait Paris. Dans le Dictionnaire de Droit la prononciation du mot *arrhes* eſt marquée ainſi, *on dit toûjours j'ai donné des Ars.* Il falloit plûtôt écrire des *arres*. Les *arrhes* ſont un gage qu'on donne pour aſſurance de l'exécution de quelque marché qu'on a fait vèrbalement, & qui eſt ordinairement une avance d'une partie du prix convenu. *Pignus, vas.* En Droit, qui romp un marché pèrd les *èrres* qu'il a données; ou ſi c'eſt celui qui les a reçûës, il rend les *èrres* doubles. On dit, qu'un homme a donné des *èrres* au coche, pour dire qu'il eſt réſolu de partir, & de faire un voyage; & au figuré, qu'il eſt engagé dans une affaire. Son maître lui a donné des gages, des marques, des *arrhes* de ſon amitié. En ce ſens il eſt figuré, & ſignifie ſimplement un engagement d'affèction.

Les *arrhes* ſont comme un gage que l'acheteur donne au vendeur en argent ou en autre choſe, ſoit pour marquer plus ſûrement que la vente eſt faite, ou pour tenir lieu de payement de partie du prix ou pour des dommages & intérêts contre celui qui manquera d'exécuter la vente. Ainſi les *arrhes* ont leur èffèt ſelon qu'il en a été convenu, *Les Loix civiles, tom.* 1.

Ce mot eſt dérivé du Latin *arrha*, qui eſt en uſage dans cette langue, principalement chez les Juriſconſultes. Ceux-ci l'ont pris du Grèc ἀῤῥαβὼν, & les Grècs de l'Hébreu *Araben*, qui ſignifie *gage*, & qui vient de ערב, *arabe*, qui veut dire *trafiquer*, *promettre*, *donner des aſſurances*; *fide-jubere*.

Saint Paul s'eſt ſervi de ce mot *arrhabon* dans ſon Épitre aux Éphéſiens chap. 1. v. 14. où il eſt dit que le Saint Eſprit eſt l'*arrhe de notre héritage*. Meſſieurs de Port-Royal ont traduit, *eſt le gage & les arrhes de notre héritage*. Il y a dans la Vulgate, *pignus*, c'eſt-à-dire, *gage*. Monſieur Simon qui a conſèrvé le mot de *gage* dans ſa vèrſion, a ajoûté cette notte: Il y a dans le Grèc *arrhe*, comme ſi le Saint-Eſprit avoit été donné par avance aux Fidèles, en attendant qu'ils jouiſſent de l'héritage qui leur a été promis.

ARRIÈRE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt la poupe d'un vaiſſeau, la partie qui en fait la queuë ou le dèrrière, & qui eſt oppoſée à l'*Avant*: c'eſt tout l'eſpace compris entre l'artimon & le gouvèrnail, tant dans les hauts que dans les bas du bâtiment. *Puppis, pars navis poſterior.*

On dit auſſi, paſſer à l'*arrière* du vaiſſeau, lorſqu'on ſe met à la ſuite d'un autre vaiſſeau qu'on laiſſe paſſer devant. *Navem præeuntem inſequi.* On dit, Avoir vent *arrière*, pour dire, Prendre le vent par pouppe; & alors *arrière* eſt une manière d'adjèctif. *Secundo uti vento.* Le vaiſſeau qui porte vent *arrière* ne va pas ſi vîte, que lorſqu'il eſt porté d'un vent de quartier, ou qu'il fait vent largue.

ARRIÈRE, adv. de lieu. Voilà une porte toute *arrière* ouvèrte, c'eſt-à-dire, qui eſt ouvèrte autant qu'elle le peut être. *Omninò, penitus.* Mais cette expréſſion eſt tout-à-fait baſſe & populaire.

Il ſe joint plus ordinairement avec la prépoſition *en*, & ſignifie alors, En reculant, ou dèrrière. *Ponè, poſt, retrò, retrorſum.* Comme, marcher *en arrière*. Demeurer *en arrière*. Toute la pèrfèction d'une ame chrétienne eſt de s'abandonner aux mouvemens de l'eſprit de Dieu. Et comme il ne faut pas demeurer en *arrière* quand on les ſent, il ne faut pas auſſi les prévenir. Ab. de la Tr. Sauter en *arrière*, retourner en *arrière*: ce qui ſe dit non ſeulement du chemin, mais auſſi quand on eſt en demeure de payer ſes dettes annuelles. On dit auſſi dans le ſtile familièr, que les affaires ne vont ni en avant ni en *arrière*. On dit encore, tenir ſa tête en *arrière*, la porter en *arrière*.

On dit figurément, mettre une choſe en *arrière*; pour dire, la mettre en oubli, n'en faire aucun état.

Arrière, eſt quelquefois une prépoſition qui régit le génitif, & qui ſèrt à témoigner l'avèrſion qu'on a de quelque choſe. *Apage.* Comme, *Arrière* de moi, prophanes; pour dire, Éloignez-vous, prophanes. Il ſignifie auſſi quelquefois, En cachette. Il a fait cela en *arrière* de moi; mais il eſt vieux.

Arrière, gouvèrne auſſi aſſez ſouvent l'accuſatif, & on l'employe pour marquer l'indignation qu'on a pour une choſe; & pour faire connoître qu'on en veut pas entendre parler. *Arrière* toutes ces vaines & impèrtinentes penſées. *Arrière* déſormais tous ces conſeils timides. Goma.

Arrière, s'employe auſſi par les Chartièrs, quand ils parlent à leurs chevaux, & qu'ils les veulent faire reculer. *Arrière*, c'eſt-à-dire, recule.

ARRIÉRÉ, ÉE, adj. m. & f. Un homme qui doit beaucoup, dont les affaires ſont dérangées, qui a laiſſé pluſieurs arrérages s'accumuler. C'eſt un homme trop *arriéré* pour qu'on puiſſe faire affaire avec lui. *Multis nominibus, fœnoribus, pignoribus obligatus, ære alieno obrutus.*

ARRIÈRE-BAN, ſ. m. Eſt la convocation que fait le Roi de ſa Nobleſſe pour aller à la guèrre, tant de ſes vaſſaux, que des vaſſaux de ſes vaſſaux. *Edictum Principis ad bellica munera Nobilitatem clientelarem convocantis.* On a mandé le Ban & l'*Arrière-ban*.

Ce mot ſignifie auſſi la Nobleſſe même que le Roi mande pour ſèrvir en corps dans ſes armées; on dit, Convoquer l'*arrière-ban*. Depuis François I. il n'eſt reſté au Prévôt de Paris du commandement des armes, que la convocation & la conduite de l'*arrière-ban*. De la Mare. Il y a 150 ans qu'on diſoit auſſi *Rière-ban* pour *Arrière-ban*.

Ménage dit qu'on dérive ordinairement ce mot de *haribannum*, ou *heribannum*, qui vient de l'Allemand *hare*, ou *here*, qui ſignifioit *armée*, dans la première & ſeconde race de nos Rois, & *ban*, *appel*, *convocation* ou *ſemonce*, d'où on a fait d'abord *Hereban*, & par corruption *Arrière-ban*, qui étoit un appel des vaſſaux pour aller à l'armée. M. de Caſeneuve prétend qu'il eſt compoſé de ces deux mots, *arrière* & *ban*. Le *ban* eſt la convocation des vaſſaux qui tiennent des fièfs relevans immédiatement du Roi; & l'*arrière* eſt la convocation des vaſſaux qui ne relèvent que médiatement du Roi. M. Ménage approuve cette étymologie. Paſquièr dit qu'il en eſt fait mention fréquente dans la Loi Salique lorſque les Rois convioient leurs ſujets de les ſuivre à la guèrre. De Hauteſerre dit que ce mot d'*heribannum*, qu'il dérive de l'Allemand, comme Ménage, eſt le plus ancien, & que ce n'eſt que dans la ſuite qu'on a appellé l'*arrière-ban*, *Bannum & Retrobannum*, & il le définit, la levée ou la convocation de ceux qui tiennent des fièfs libres ou francs. & éxemts d'un ſèrvice particulièr; ou la convocation des Roturiers qui tiennent de petits fièfs à condition de cèrtaines redevances. Voyez les *Orig. Feud. C.* 9.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, ſ. f. Magaſin, ou boutique de dèrrière d'un Marchand, où ſe mettent d'ordinaire les meilleures marchandiſes. *Officina interior, poſtica.*

ARRIÈRE-CHANGE, ſ. m. C'eſt l'intérêt des intérêts. *Fœnus à fœnore.*

ARRIÈRE-CORPS, ſ. m. En tèrmes d'Architècture, ſe dit des parties d'un bâtiment qui ont moins de ſaillie ſur la face. *Pars ædificii minus ſaliens.* S. Pièrre de Rome & les Égliſes bâties à ſon imitation, ne ſont pas les plus beaux morceaux d'architècture qui ſoient au monde, parce que ce ne ſont qu'un compoſé d'une grande quantité d'arcades fort maſſives, dont les pie-droits auſſi maſſifs ſèrvent d'*arrière-corps* à des pilaſtres. Mém. de Tr.

ARRIÈRE-COUR, ſ. f. Petite cour, qui dans un corps de bâtiment ſèrt à éclairer les appartemens de dèrrière, les eſcaliers de dégagement, &c. *Area poſtica.*

ARRIÈRE-FAIX, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. La peau, la taye où l'enfant eſt enveloppé, & ce qui ſort de la matrice d'une femme après l'enfant. *Secunda.* Quelques uns appellent l'*arrière-faix* le *lit*, parce que l'enfant y demeure couché. Les ſages-femmes le nomme le *délivre*, parce que quand il eſt dehors, la femme eſt entièrement délivrée. On l'appelle auſſi *ſecondine*, parce qu'il ne ſort qu'en ſecond lieu, c'eſt-à-dire, après l'enfant. Quelques-uns l'appellent *placenta*; mais ce ſont ſeulement les Accoucheurs & les Chirurgiens qui le nomment ainſi. L'*arrière-faix* eſt le nom qu'on lui donne ordinairement, parce qu'il eſt conſidéré comme un ſecond faix dont la femme ſe décharge. L'*arrière-faix* eſt une maſſe ronde, plate, & ſpongieuſe pour recevoir & purifier le ſang de la mère, deſtiné à la nourriture de l'enfant. Il ne faut pas que l'*arrière-faix* demeure dans la matrice; c'eſt un corps étranger qui feroit mourir la mère: il ſeroit même dangereux qu'il y en reſtât quelque choſe. L'*arrière-faix* eſt commun à pluſieurs enfans, & quand la mère ſeroit groſſe de deux enfans, elle n'auroit qu'un *arrière-faix*. Mauriceau.

ARRIÈRE-FÈRMIER, ſ. m. C'eſt un ſou-fèrmièr. *Publicanus ſecundarius.*

ARRIÈRE-FÉUDAL, adj. On dit Seigneur *arrière-féudal* à raiſon de l'arrière-fièf.

ARRIÈRE-FIEF, ſ. m. C'eſt un fièf ſèrvant qui dépend d'un autre fièf dominant, qu'on appelle, *Pleinfièf*. *Prædium tranſlatitium.* Quand les Ducs & les Comtes eurent rendu leurs Gouvernemens héréditaires dans leurs familles, ces nouveaux Souverains en uſérent comme les Rois, afin d'intéreſſer des gens à les maintenir, ils donnèrent à leurs Officiers, pour eux & leurs deſcendans, une partie des biens royaux qui ſe trouvèrent dans les Provinces dont ils venoient de ſe rendre maîtres, & pèrmirent à ces Officiers de gratifier à même titre d'une portion de ces mêmes biens les ſoldats qui ſeroient ſous eux. C'eſt là l'origine des

Arrière-fiefs; Hugues Capet confirma ces aliénations. Le Gendre.

ARRIÈRE-GARDE, ſ. f. Tèrme de Guèrre. C'eſt la partie de l'armée qui marche la dèrnière, ou qui eſt à l'autre extrémité de la tête du camp. *Poſtrema acies, noviſſimum agmen.* Conduire l'*arrière-garde.* Commander l'*arrière-garde.* Renforcer l'*arrière-garde.* Charger l'*arrière-garde.* Defaire l'*arrière-garde.* Tailler en piéce l'*arrière-garde.*

ARRIÈRE-GARDE, ſ. f. Tèrme de Coûtume. Dans les Coûtumes où la garde-noble a lieu au profit des Seigneurs ou du Roi, ſi celui qui tient un fièf relevant du mineur, lequel en eſt la garde de ſon Seigneur, tombe auſſi en garde, alors la garde de ce fièf appartient auſſi au Seigneur qui a la garde-noble du mineur; & cela s'appelle *arrière-garde*; parce que cette ſeconde garde-noble ne lui appartient qu'indirectement, & ſeulement à cauſe du mineur qui eſt déja en ſa garde. *Clientela ſecundaria.*

ARRIÈRE-GARENT, ſ. m. On trouve ce mot dans les Ordonnances du Duc de Bouillon art. 195. C'eſt le garent du garent.

ARRIÈRE-MAIN, ſ. m. Eſt un coup qu'on frappe du dèrrière de la main, ou par un mouvement contraire à celui qu'elle fait ordinairement en avant. *Impactus, poſtremâ manu ictus.* Tout ce qu'on pû faire vos amis, c'eſt de demeurer en doute s'il a reçû le ſoufflet de l'avant-main ou de l'*arrière-main.*

ARRIÈRE-NEVEU, ſ. m. C'eſt le neveu d'un neveu, le déſcendant d'un neveu. *Filii fratris ſororiſve filius, abnepos.*

ARRIÈRE-PANAGE. Tèrme des Eaux & Forêts, eſt le tems qu'ont laiſſé des beſtiaux dans la forêt après le tems du panage expiré. *Paſtus ſecundarius, paſcua ſecundaria.*

ARRIÈRE-PETIT-FILS, ſ. m. C'eſt le fils du petit-fils ou de la petite-fille. *Ex filio filiâve nepos. Abnepos.* Le Roi de France (1711) a quatre *arrière-petits-fils* vivans, ſans parler de ceux qui ſont morts.

ARRIÈRE-PETITE-FILLE, ſ. f. C'eſt la fille du petit-fils, ou de la petite fille. *Ex filio filiâve neptis, abneptis.*

ARRIÈRE-POINTEUSE, ſ. f. Mot que le petit peuple de Paris employe pour ſignifier la Couturière qui fait les arrière-points. Mais pour bien parler, il faut dire une Ouvrière en linge.

ARRIÈRE-POINTS, ſ. m. Tèrme de Coûturière en linge. C'eſt une ligne continuë de points d'aiguille qui ſe forme, quand après avoir fait un point par deſſous, on fiche l'aiguille en arrière pour faire un autre point par deſſus qui rende les points continus, ce qui ne ſe fait que ſur le poignet & ſur le cou des chemiſes pour leur ſervir d'ornement. *Repetitus trahente acu fili ductus.*

ARRIÈRE-SAISON, ſ. f. Eſt une ſaiſon éloignée d'une autre. *Sera tempeſtas.* Ce vin ſera bon ſur l'*arrière-ſaiſon*; c'eſt-à-dire au mois d'Août, en la ſaiſon la plus éloignée de la vendange. Le blé ſe vend mieux ſur l'*arrière-ſaiſon*, c'eſt-à-dire, au mois de Juin le plus éloigné de la dèrnière moiſſon.

On dit auſſi d'un homme, qu'il eſt ſur l'*arrière-ſaiſon*, quand il eſt vieux, & au tems le plus éloigné de ſa jeuneſſe. *Ultimum tempus.* L'*arrière-ſaiſon* des beaux eſt toujours belle. Abl.

ARRIÈRE-VASSAL, ſ. m. Qui eſt vaſſal d'un autre vaſſal, ou celui qui tient un arrière-fièf. *Tranſlatitius cliens.* On dit auſſi un *Arrière-cenſif*, une rente *arrière-foncière*, &c.

ARRIÈRE-VOUSSURE, ſ. f. Tèrme de Maçonnerie C'eſt une éſpèce de voute que l'on fait dèrrière une porte, ou une fenêtre pour couronner l'embraſure ou faire que la porte s'ouvre plus facilement. La commune s'appelle *arrière-vouſſure* de Marſeille; & l'autre qui eſt pour les portes réctangles, s'appelle *arrière-vouſſure* de Saint Antoine. *Sinus fornicis poſticus.*

ARRIMAGE, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt la diſpoſition, l'ordre, ou l'arrangement de la cargaiſon du vaiſſeau. On dit auſſi *Arrumage. Oneris ordo, ſeries, diſpoſitio.*

ARRIMER ou **ARRUMER**, v. act. Tèrme de Marine. Arranger la cargaiſon d'un vaiſſeau. Voyez ARRUMER.

ARRISSER, v. act. Tèrme de Marine. C'eſt abaiſſer les vèrgues pour les attacher ſur les bords du navire. *Velaria juga demittere.*

ARRIVAGE, ſ. m. Abord des marchandiſes dans un port. *Appulſus.* L'Ordonnance de la ville veut qu'il y ait un Échevin commis pour recevoir les déclarations des *arrivages* des marchandiſes ſur les ports.

ARRIVE, ſ. f. Tèrme de Marine du Levant. C'eſt le côté du vaiſſeau qui regarde la rive ou la tèrre. *Latus ad ripam appoſitum.*

ARRIVÉE, ſ. f. Retour, venuë; le tems où une pèrſonne arrive. *Adventus, acceſſus.* Il a été regalé à ſon *arrivée* par ſes amis. On l'eſt allé attendre à l'*arrivée*, à la deſcente du coche. On datte à Rome les proviſions du jour de l'*arrivée* du Courier qui retient la datte.

ARRIVÉE, ſignifie quelquefois, Entrée. Ce Miniſtre a tout changé à ſon *arrivée* dans les affaires. Les marchandiſes payent des doüanes, tant à leur ſortie, qu'à leur *arrivée* dans le Royaume.

D'ARRIVÉE. Sorte d'advèrbe, qui ſignifie, d'abord, en arrivant, ſitôt qu'on eſt arrivé. *Primo aditu, ſtatim.* Il a vieilli. D'*arrivée* il le met en fuite. Mazar.

ARRIVER, v. n. Parvenir au lieu où on avoit deſſein de ſe rendre. *Advenire, devenire, pervenire.* Vous voilà heureuſement *arrivé* de votre voyage. Le Courier de Hollande *arrive* les Lundis & les Vendredis. On dit auſſi, que les marchandiſes ſont *arrivées* à bon port, ſoit par eau, ſoit par tèrre, quand on les a reçûës ſans être endommagées. Il eſt *arrivé* tout à propos pour dîner.

Ce mot vient de *adripare*, comme qui diroit, *ad ripam appellere.* Menage.

ARRIVER, ſe dit auſſi figurément en choſes morales. Il eſt difficile d'*arriver* à la pèrfection. Peu d'Orateurs ſont *arrivez* au ſublime. Boil. Cet homme eſt *arrivé* à un haut point de fortune. Les honneurs, les richeſſes, lui *arrivent* de toutes parts. Il eſt *arrivé* à une telle impudence qu'il eſt impoſſible de le ſouffrir. L'affaire eſt *arrivée* à un point qu'on n'y ſauroit apporter de remède. Il eſt *arrivé* à ſon but.

ARRIVER, ſe dit auſſi en parlant des rencontres de toutes les choſes qui ſe font dans le monde, ſoit par hazard, ſoit dans le cours ordinaire de la nature. *Contingere, accidere, evenire.* Un bon aſtronome prédit toutes les écliples qui *arrivent* dans cent ans. Un habile homme doit prévoir tous les inconveniens qui peuvent *arriver* dans l'affaire qu'il entreprend. Si l'enchainement des cauſes ſecondes eſt invariable, nous ne pouvons pas en intèrrompre le cours par nos ſoins, & les choſes *arriveront* neceſſairement comme elles doivent arriver. Ju. La prudence penſe à ce qui s'eſt paſſé, pour prévoir ce qui arrivera. Le Ch. de M.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent *aiſément.* Boil.

ARRIVER. Ce mot entre dans pluſieurs façons de parler par élégance ſeulement. S'il vous *arrive* jamais de tomber en cette faute vous ſerez bien châtié. Il ne lui eſt jamais *arrivé* de dire un bon mot. Comme j'étois à la chaſſe, il lui *arriva* de faire une inſolence. Vaug.

ARRIVER, ſe dit auſſi pour être rapporté. *Afferri, deferri, ſupervenire.* Il *arriva* mets ſur mets. Ablanc. pour dire qu'on apporta plats ſur plats.

ARRIVER, en tèrmes de Marine, ſignifie, Pouſſer la barre du gouvèrnail ſous le vent, & manœuvrer, ou pour obéir au vent, ou pour le prendre en poupe. *Clavum agitare ad ventorum opportunitatem.* Ce qui ſe fait quand on veut venir à bord de quelque autre vaiſſeau, ou éviter quelque banc, ou quelque écueil. *Arrive*, eſt le commandement que l'on fait au Timonièr pour cela: & *arrive tout*, eſt le commandement qu'on lui fait pour pouſſer le gouvèrnail tout à bord, afin de mieux *arriver.*

On dit provèrbialement, qu'un malheur n'*arrive* guère ſans l'autre; qu'il *arrive* bien des choſes entre le vèrre & la bouteille.

ARRIVÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

ARROBE, ſ. f. Tèrme de Marine, qui ſe dit du poids de trente-une livres. Ce mot eſt venu d'*Arroba* Eſpagnol, qui ſignifie la même choſe. L'*arrobe* de laine à Ségovie peſe ſeulement vingt-cinq livres.

ARROCHE, ſ. f. Plante potagère, ainſi appellée, ſelon quelques-uns, parce qu'elle ne demeure que huit jours en tèrre. On l'appelle autrement Folléte ou Bonne-Dame. *Atriplex.* Sa racine eſt longue de trois à quatre pouces, droite, fibreuſe & annuelle. Elle pouſſe des feüilles arrondies, chargées d'une pouſſière blanche, auſſi-bien que ſes jeunes tiges qui s'élèvent à la hauteur de cinq à ſix piéds, garnies de feüilles altèrnes, un peu charnuës, anguleuſes, ondées, & un peu friſées ſur leurs bords, tantôt vèrtes, le plus ſouvent d'un vèrd pâle tirant ſur le jaune, & quelquefois lavées de pourpre. Ses tiges & les branches ſont tèrminées par des épis de fleurs compoſées de pluſieurs étamines jaunes ou vèrdâtres. A ces fleurs ſuccedent des fruits compoſez de deux feüilles, arrondis de la figure d'une lentille, minces, membraneux, & qui renfèrment une ſeule petite ſemence. Les feüilles d'*Arroche* ſont rafraichiſſantes, émollientes & donnent au bouillon une belle couleur d'or; étant priſes en plus grande quantité, elles lâchent le ventre; on les met pour cette occaſion dans les decoctions pour les lavemens Ses ſemences purgent par haut & par bas L'*arroche* eſt ennemie de l'eſtomac. Sa graine eſt bonne contre l'epanchement de bile, l'opilation de foie: comme elle provoque à vomir, il ne faut la donner qu'aux gens robuſtes. L'hèrbe autant cuite que cruë, appliquée guerit les froncles & toutes les duretez, & fait tomber les ongles gâtez, &c.

L'*arroche* rouge eſt de la même grandeur & de la même figure que la précédente ; mais ſes tiges ſes feuilles & ſes fleurs ſont d'un rouge brun.

ARROGANCE, ſ. f. Orgueil, fierté, préſomption. *Arrogantia.* Cet homme éxige le payement de ſes dettes avec une *arrogance* inſuportable. Ce valet répond avec une grande *arrogance.* Quand on a de l'*arrogance* on s'attribuë un droit, un merite, une autorité que l'on n'a pas. Souvent l'*arrogance* a tenu lieu de grandeur, & l'inhumanité de fermeté. LA BRUY.

*Quand on ſe croit ſavant, on eſt plein d'*arrogance,
De ſes propres erreurs on tire vanité.
Une profonde humilité
Vaut mieux que toute la ſcience. L'ABBÉ TÊTU.

ARROGAMMENT, adv. *Arroganter.* Les brutaux & les fanfarons parlent *arrogamment* ; c'eſt-à-dire, avec orgueil, avec arrogance.

ARROGANT, ANTE, adj. Supèrbe, fièr, inſolent. *Arrogans.* Il l'a reçu avec une mine *arrogante.* Il lui a répondu en tèrmes *arrogans.* Le Sage dit qu'il n'y a rien de plus inſuportable qu'un gueux *arrogant.*

Pour éblouir les yeux, la fortune arrogante,
Affecta d'étaler une pompe inſolente.

ARROGANT, ANTE, ſont auſſi quelquefois ſubſtantifs. Ce n'eſt qu'un *arrogant* ; qu'une *arrogante.*

ARROGER, v. act. qui ne ſe dit jamais ſans le pronom pèrſonnel. *Vindicare, arrogare ſibi aliquid.* S'*arroger* un droit, une autorité, pour dire, s'attribuer une choſe qui n'eſt pas duë. Ils ſont ſi inſolens que de s'*arroger* les premiérs honneurs. ABLANC. Henri VIII s'étoit *arrogé* la qualité de ſouverain Chèf de l'Égliſe Anglicane. MAUCROIX

ARRONDIR, v. act. Rendre rond, ou de figure circulaire, ſphérique, cylindrique. *Rotundare.* *Arrondir* un baſſin de fontaine avec un cordeau. *Arrondir* une juppe, un manteau. *Arrondir* une figure, c'eſt lui donner un reliéf, & faire que tous ſes membres ſoient bien *arrondis.* On dit auſſi, qu'un Prince a *arrondi* ſa Couronne, quand il s'eſt rendu maître de tous les petits États qui étoient enclavez dans ſes limites.

ARRONDIR, ſe dit auſſi en Rhetorique des périodes qu'on rend nombreuſes, & à qui on donne une cadence agréable à l'oreille. *Tornare periodum.*

ARRONDIR, en tèrme de Manége, ſignifie Dreſſer un cheval à manier en rond, ſoit au trot, ou au galop, ſoit dans un grand, ſoit dans un petit rond, ſans qu'il ſe travèrſe & ſe jette de côté.

ARRONDIR, eſt auſſi neut. paſſ. & ſignifie, Devenir rond. *Rotundari.* Les colonnes & les globes s'*arrondiſſent* ſur le tour.

ARRONDI, IE. part. *Rotundatus.*

ARRONDI, Tèrme de Botanique. On dit une feuille *arrondie,* d'une feuille dont le contour approche du circulaire. Il ſe dit auſſi d'un fruit qui n'eſt pas exactement ſphérique.

ARRONDI, en tèrme de Blaſon, ſe dit des pieces de l'Écu, qui étant rondes, ou naturellement, ou par artifice, ont cèrtains traits qui font paroître cet arrondiſſement. On le dit auſſi de ce qui paroit de relief par le moyen des ombres : comme une boule *arrondie.* Un tronc d'arbre *arrondi.*

ARRONDISSEMENT, ſ. m. Action par laquelle on arrondit. *Rotundatio.* Pour faire l'*arrondiſſement* de votre Seigneurie, il faudroit acheter cet héritage qui y eſt enclavé.

ARRONDISSEMENT. Ce mot, qui n'eſt pas fort en uſage dans le propre, eſt parfaitement beau dans le figuré. *Apta periodi compoſitio.* Sa plus forte application eſt pour l'*arrondiſſement* de ſes periodes, afin qu'elles ayent toute la juſteſſe, & toute l'harmonie poſſible

ARRONDISSEUR, ſ. m. Celui qui arrondi. Mais ce mot ne peut paſſer que dans quelque Ouvrage comique & burlèſque.

ARROSEMENT, ſ. m. Action d'arroſer. *Rigatio, irrigatio.* L'*arroſement* eſt néceſſaire lorſqu'on plante ou qu'on tranſplante quelque arbre, ou quelque fleur, &c. Le fumiér de feuilles pourries eſt propre à répandre ſur les ſemences nouvellement faites, pour empêcher que les pluyes ou les *arroſemens* ne battent trop la ſupèrficie ; enſorte que les graines auroient peine à lever. LA QUINT. Un potager ne réuſſira jamais ſi la commodité de l'eau pour les *arroſemens* ne s'y trouve. ID.

ARROSEMENT, ſe prend au figuré pour une grace intérieure, qui pénétre juſqu'au fond de l'ame. Craignez Dieu, & retirez-vous du mal ; ainſi votre chair ſera ſaine, & l'*arroſement* pénétrera. PORT-R. Je ne ſai ſi en ce ſens ce mot ſe trouveroit ailleurs. Il eſt au moins peu fréquent.

ARROSER, v. act. Vèrſer doucement une liqueur ſur quelque corps. *Aſpergere, conſpergere.* On *arroſe* les plantes quand on les met en terre, ou quand la tèrre eſt trop ſéche. Les Sacrificateurs Payens *arroſoient* les victimes avec de l'huile, du vin, &c. Ils *arroſoient* le peuple avec des eaux luſtrales ; les Chrétiens avec de l'eau bénite. Il a fait une bonne pluie qui a bien *arroſé* la tèrre. Les Cuiſiniers *arroſent* les viandes qu'ils rotiſſent, quand elles ne ſont pas lardées.

Nicod dérive ce mot de *ros,* ou *roſée.*

ARROSER, ſe dit auſſi des fleuves & des riviéres qui paſſent à travèrs une Province, qui entretiennent l'humidité, & qui y font quelques inondations qui la rendent fèrtile, ou qui l'enrichiſſent par le commèrce. *Rigare, irrigare.* Le Penée *arroſe* les campagnes de la Theſſalie. Le Gange *arroſe* l'Inde, le Nil l'Égypte. Le Danube eſt le fleuve de toute l'Europe qui *arroſe* le plus de pays.

*Fuyez ces lieux charmans qu'*arroſe *le Pèrmeſſe :*
Ce n'eſt point ſur ſes bords qu'habite la richeſſe. BOIL.

ARROSER, c'eſt auſſi détourner des rivières, faire des canaux, & les conduire dans des tèrres. Les Chinois qui rendent leurs tèrres ſi fèrtiles à force de les *arroſer,* n'ont point trouvé de meilleur moyen de diſtribuer l'eau également, qu'en mettant toutes les tèrres de niveau, ſans quoi les plus hautes demeureroient dans la ſécheresſe, tandis que les fonds ſeroient noyez. P. LE COMTE.

On dit que les Martyrs ont *arroſé* la tèrre de leur ſang ; qu'un vrai penitent doit *arroſer* ſon lit de ſes larmes. On dit auſſi d'un homme qui a été bien mouillé, ſoit par la pluye, ſoit par quelqu'autre accident, qu'il a été bien *arroſé.*

ARROSER, ſe dit auſſi dans les matières de piété. Paul plante, Apollos *arroſe* ; mais c'eſt Dieu qui donne l'accroiſſement

ARROSÉ, ÉE, part paſſ. & adj. *Aſperſus, conſperſus. Rigatus, irrigatus.*

ARROSOIR, ſ. m. Vaiſſeau dont ſe ſèrvent les Jardiniérs pour arroſer les arbres & les fleurs. *Vas inſpergendis aquis idoneum.* Il eſt fait de cuivre, ou de fèr blanc, ou de terre, & il a une branche qui ſe tèrmine par une eſpèce de pomme pèrcée de pluſieurs petits trous, par où l'eau s'écoule, & ſe diſtribuë en pluſieurs menus filets, & en forme de pluie, afin d'humecter doucement la tèrre. Il y en a d'autres dont le fond eſt pèrcé de pluſieurs petits trous, & dont la partie ſupérieure eſt un cou un peu allongé, au haut duquel eſt un petit trou ; on les emplit d'eau, en les enfonçant dans l'eau ſans boucher le trou d'enhaut ; quand ils ſont pleins, on les retire en mettant le pouce ſur ce trou, ce qui empêche l'air qui eſt au deſſus de faire couler l'eau en la preſſant, tandis que l'air qui eſt au deſſous la retient dans le vaſe par la réſiſtance qu'il fait à tous les trous : quand on veut arroſer on léve le pouce, & l'eau preſſée de l'air par en haut coule par les trous d'en bas, juſqu'à ce que l'on refèrme le trou qui eſt en haut, en remettant le pouce deſſus.

ARROY, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit, Train, équipage. Ce Seigneur vient à la Cour en magnifique *arroy.* Il eſt peu en uſage. *Apparatus, pompa.* On appelle auſſi *Arroy,* l'équipage d'un Fauconniér, comme gants, longes, &c. *Aucupis ſupellex.*

Du Cange dit que le mot d'*arroy* vient des mots *arredare, arraiatus,* & *arraiamentum,* qui ont été dits dans la baſſe Latinité pour ſignifier, *orner, équiper, équipage.*

ARRUMAGE, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt l'ordre & l'arrangement de la cargaiſon d'un vaiſſeau.

ARRUMER, ou **ARRUNER**, v. act. Tèrme de Marine, qui ſignifie, Placer & arranger avec ſoin la cargaiſon d'un vaiſſeau. *Componere, diſponere.* On dit qu'un vaiſſeau eſt mal *arrumé,* lorſqu'il n'eſt pas à ſon plomb qui le fait tenir droit ſur le bout ; car alors les poinçons ſe déplacent, courent & roulent vèrs la pente, & du heurt s'enfoncent les uns les autres, ce qui cauſe de grands coulages. Sur la mèr du levant on dit en ce cas, qu'un vaiſſeau eſt mal mis en eſtive.

ARRUMER une Carte marine, c'eſt y décrire les rumbs. Cette Carte eſt parfaitement bien *arrumé.* *Deſcribere in carta octo principes ventos viciſſim oppoſitos.*

ARRUMEURS, ſ. m. Sont de petits Officiérs établis ſur les ports, & ſur-tout en Guyenne, que le Marchand chargeur doit fournir & payer, qui ont ſoin de placer, & de ranger les marchandiſes dans un vaiſſeau, & ſur-tout celles qui ſont en tonneaux, & qui ſont en danger de coulage.

Ce mot eſt dérivé de *rum,* ou de *rumo,* qui en Portugais ſignifie *régle,* ou ligne droite ; ou de *carta rumada,* qui eſt du *papiér réglé.*

A R S.

ARS, adj. Vieux mot, qui ſignifioit brûlé. *Uſtus.*

Quant à cet amas de ſornettes,
Je ne ſai ce qu'il deviendra ;
Je ſai bien que ſi vous en faites,
L'uſage qu'il méritera,
Par votre main ars *il ſera.* L'Ab. de Chaulieu.

En tèrmes d'Hèrmétique on dit *arſe* avec une *e*, pour *ars*, & il a le même ſens & la même origine. Ils viennent tous deux d'*ardere*, *ardeo*, *arſi*, *&c.*

Ars, ſ. m. Tèrme de Manége. Ce ſont les veines où l'on ſaigne les chevaux, qui ſont au bas de chaque épaule. Il y en a auſſi aux membres de dèrrière, au plat des cuiſſes. On a ſaigné ce cheval des quatre *ars* ; pour dire, des quatre membres.

Ce mot vient du Latin *artus*.

ARSACIDE. ſ. m. *Arſacida*, *Arſacides*. Les *Arſacides* ſont les déſcendans d'Arſaces Roi des Parthes. Cet Arſaces, ſi l'on en croit la Chronique des Pèrſes, étoit de la race de Cyrus. Mais dans le Tarick, ou Catalogue des Rois de Pèrſe, Schikard nous aſſure que le manuſcrit d'Abardſchir Babekan, d'où il tire tout ce qu'il dit, l'appelle Aſchki, & le fait deſcendre du dèrnier Darius. Quoiqu'il en ſoit, cet Arſaces ayant affranchi les Parthes de la domination des Séleucides, ces peuples le regardèrent comme le fondateur de la Monarchie, & voulurent que tous les Rois ſuivans portaſſent ſon nom, & s'appellaſſent Arſaces. C'eſt de là que les Rois Parthes ſont appellez *Arſacides*. Les Poëtes ont étendu ce nom à toute la Nation.

Arſacides *cruels, vainqueurs trop inhumains !*
Vous avez en Craſſus dompté tous les Romains ;
En donnant aux vaincus cette funeſte guèrre,
Vous avez mis aux fèrs les Maîtres de la tèrre. Breb.

Les *Arſacides* commencèrent à régner en Arſaces ſous Séleucus II. ſurnommé Callinicus, le troiſiéme Roi de Séleucide, environ 140 ans, juſques ſous l'Empereur Aléxandre; qu'Artaxèrxès tua Artabanus le dernier des *Arſacides*, l'an de Jesus-Christ, 227. Ainſi les *Arſacides* régnèrent environ 460. ou 70. ans. On prétend que l'Empereur Baſile de Macédonie, qui tenoit l'Empire l'an de Jesus-Christ 866. étoit encore de la race des *Arſacides*.

Les Poëtes, comme nous l'avons dit, tranſportent quelquefois ce nom aux Parthes, qu'ils appellent auſſi *Arſacides*, ou parce qu'ils confondent ces peuples, ou parce que les Pèrſes ayant dominé avant les Grècs, ils ont regardé l'affranchiſſement des Parthes tirez de la domination des Grècs, comme une éſpèce de rétabliſſement de la Monarchie des Pèrſes, ou parce qu'ils ont cru, comme les Hiſtoriens des Pèrſes dont nous avons parlé, qu'Arſace, & par conſéquent les *Arſacides* étoient véritablement Pèrſans d'origine. Ce mot n'eſt guère d'uſage en prôſe : on peut cependant le dire, pour ſignifier la famille des Rois Parthes déſcendus d'Arſaces. Les Aſſaſſins ſi fameux dans les Croiſades étoient des reſtes des *Arſacides*. C'eſt ce qui a fait dire à un de nos Poëtes :

A ces arrêts de mort Mélédor aſſiſta,
Mélédor que Nériſe au vieillard enfanta,
Au tèrrible vieillard, Roi du Peuple Arſacide,
Qui fut de tous les Rois le public homicide. P. le Moine.

ARSEIROLE. C'eſt un fruit qui vient de l'aubepin enté ſur le tronc du coignier, ou coignallier. Ce fruit eſt petit, de la figure d'une pomme pointuë, de couleur rouge ; ſon goût eſt âpre, ne pouvant être mangé qu'en confiture, ou bien dans le vinaigre, avec du ſel, pour ſervir de même que les capres. De Serres.

ARSENAL, ſ. m. *Armamentarium*. Nos Auteurs ne s'accordent guère ſur la manière d'écrire & de prononcer ce mot. Les uns, comme Balzac & Ménage, ſont pour *arſenac* (il y en a même qui écrivent *arcenac*) & les autres, comme Vaugelas & Mainard, ſont pour *arſenal* (il y en a qui écrivent *arcenal*) & ſoutiennent que c'eſt le plus uſité. J'aimerois mieux ſuivre le ſentiment de ces dèrniers, & écrire *arſenal*, ou *arcenal*. En voici les raiſons, 1°. Il eſt plus conforme à l'étymologie, puiſqu'il vient ou de l'Italien *Arſenale*, ou de l'Eſpagnol *Arzenal*. 2°. Parce qu'autrement il faudroit dire *arſenacs* au plurier; or il faut dire *arſenaux* avec tout le monde poli. 3°. Mainard, qui avoit écrit *arſenac* dans une de ſes Épigrammes, a mieux aimé refondre ſon Épigramme, & en changer la rime, que d'y laiſſer *arſenac* : tant il étoit convaincu, qu'il falloit écrire *arſenal*. Il avoit donc dit :

Quand lirai-je dans l'Almanac,
Que la paix fera des marmites
*De tout le fèr de l'*arſenac ?

Voici comme il a depuis corrigé cet endroit :

Quand ſera-ce, Grand Cardinal,
Que la paix fera des marmites,
*De tout le fer de l'*arſenal ?

Le même Auteur a dit encore :

J'admire le Cardinal :
Il préfère au luth des Muſes,
Les flutes de l'arſenal.

Ajoûtons à cela que quoique l'Académie ne condamne pas formellement *arſenac*, ou *arcenac*, on voit pourtant bien qu'elle panche beaucoup plus pour *arſenal*, ou *arcenal*. Richelet eſt auſſi pour ce dèrnier. Il eſt vrai qu'il voudroit qu'on ne fît pas ſentir l'*l*, & qu'on prononçât *arſena*. Quoiqu'il en ſoit, l'*arſenal* ou l'*arcenal* eſt une maiſon Royale, ou publique, où on fabrique les armes & les munitions de guèrre, & qui ſèrt auſſi de magaſin à les ſèrrer.

On lit ſur la porte de l'*Arſenal* de Paris cette inſcription, qui convient fort à ce lieu-là :

Ætna hac Henrico Vulcania Tela miniſtrat,
Tela Gigantæos debellatura furores.

La même porte eſt ornée de colonnes en forme de canons poſez pèrpendiculairement, & il y a deux petits canons de pièrre ſur leur affut à côté du fronton, où ils ſèrvent d'amortiſſement. L'*arſenal* de Veniſe eſt le lieu où ſe fabriquent & ſe conſèrvent les Galères : l'*Arſenal* de Paris où l'on fond des canons : l'*Arſenal* de Cône, où on fabrique des mouſquets : l'*Arſenal* de la Salpêtrière, où on fait le ſalpêtre. Il y a auſſi des *Arſenaux* de Marine, comme à Rochefort, à Toulon, &c. Quoique l'on ait déjà pris parti pour l'étymologie de l'*arſenal*, on ne laiſſe pas de rapporter le ſentiment de ceux qui en ont dit quelque choſe.

Pluſieurs croyent que ce mot vient de *arx*, ou de *arcus*, ou plûtôt de *ars*, qui ſignifie *engin*, ou machine, comme étant un lieu où on ſèrre les machines de guèrre : c'eſt l'opinion de Du Cange, qui cite Jacques Bourbon au livre de l'origine & de l'uſage des mots vulgaires. Sanſouin, en ſon livre de Veniſe, dit qu'il vient de *arx Senatus*, comme qui diroit, La défenſe du Sénat contre les Infidéles. Mais Ménage croit qu'il vient de l'Italien *arſenale*, ou du Grèc du bas ſiécle *Arſenalu*, dont on s'eſt ſèrvi il y a long-tems à Conſtantinople dans quelques inſcriptions. Covarruvias ſelon le ſentiment de quelques-uns, dit que ce mot vint de l'Arabe *darſenaa*, qui ſignifie la même choſe que l'Eſpagnol *ataraçana*, c'eſt-à-dire, ce que nous entendons par le mot d'*arſenal*. En éffèt ôtant *d* prémière lettre de *darſenaa*, reſte *arſenaa*, qui a un rapport entièr avec *arſenal*. Les Italiens ſe ſèrvent auſſi de *darſena*, pour ſignifier le lieu où ils mettent leurs Galères, & dont on ſe ſèrt auſſi en tèrmes de Marine par tout la Médièrranée, pour ſignifier le baſſin le plus retiré d'un port. Voyez Darsine.

Arsenal, ſe dit dans un ſens figuré du lieu où l'on ſèrre, ou l'on garde, où l'on enfèrme quelque choſe. Mais cela n'eſt bon qu'en ſtile familier ou burleſque.

Pendant quelque heure je ſommeille,
Et ſitôt que je m'éveille,
Je tire de mon arſenal
Horace, Pèrſe, ou Juvénal. M. de Malezieu, dans les divèrtiſſemens de Seaux.

ARSENIC, ſ. m. Minéral fort cauſtique, & poiſon fort violent. *Arſenicum*. Si tu t'ennuyes de vivre, tu t'envoyeras en l'autre monde avec un grain d'*arſenic*. Ablanc. Il y a trois ſortes d'*arſenic* : le blanc, qui eſt quelquefois tranſparant ; le jaune, qui eſt l'orpiment ; & le rouge, qui eſt le réalgar, ou réalgal, ou ſandaraque. Ces minéraux ſont d'une nature ſi ſubtile & ſi pénétrante, qu'étant alliez avec les métaux, ils les ouvrent & corrompent, & les transforment preſqu'en une autre nature. Ils blanchiſſent le cuivre, le leton & le plomb comme l'argent. Ils ſont chauds, ſecs & corroſifs, & dangereux à toute choſe ayant vie. Ils ſe lèvent par feuilles comme du papier. L'*arſenic* eſt comme une ſuye ou un ſuc minéral, gras & onctueux, qui participe de la nature du ſoufre. Cette ſuye s'amaſſe dans les tuyaux des fourneaux où l'on calcine une pièrre minérale qu'on appelle cobalt, *cobaltum*. De cette pièrre on tire encore par différentes fuſions le bleu d'azur, le ſaffre & le biſmuth. Voyez les ouvrages de M. Sthale Médecin, ci-devant Profeſſeur en Médecine à Hall, & à préſent Médecin à la Cour de Bèrlin. C'eſt celui qui a le mieux traité cette matière, qui nous a été ſi long-tems inconnuë. L'*Arſenic* qu'on apporte ici d'ordinaire, & qu'on appelle criſtallin, parce qu'il reſſemble à du criſtal, eſt une matière ſublimée des parties égales du ſel marin & d'orpiment en poudre mêlées enſemble dans des vaiſſeaux ſublimatoires.

En tèrmes de Chymie, on appelle Rubis d'*arſenic*, une préparation de l'*arſenic* vulgaire, qu'on fait avec du ſoufre par des ſublimations pluſieurs fois reïtérées qui lui donnent la couleur de rubis. On prétend qu'alors il n'eſt plus nuiſible, mais qu'il ſèrt de remede à pluſieurs maladies, quand on le donne dans des confitures, conſèrves, ou loocs, pour provoquer les ſueurs, & guérit les ulcères rebelles. Un tel remede doit être toujours extrêmement ſuſpèct, & on ne doit point s'en ſèrvir intérieurement.

Le beure, qui eſt d'une nature huileuſe & émolliente, & qui lâche le ventre quand on en prend en quantité, eſt bon contre l'*arſenic*. Le lait de vache eſt encore bon contre l'*arſenic* & contre les poiſons corroſifs, pourvû qu'on boive de ce lait en quantité, & autant qu'on a ſoif; car on eſt ordinairement fort altéré quand on a pris cette ſorte de poiſon. DEGORI.

Régule d'*arſenic*, c'eſt la partie la plus fine & la plus compacte de l'*arſenic*, qu'on prépare avec les cendres gravelées, & le ſavon, faiſant fondre le tout, & le jettant tout fondu dans un mortier: par ce moyen la partie la plus peſante tombe au fond. Il y a auſſi de l'huile cauſtique d'*arſenic*, qui eſt une liqueur butireuſe, ſemblable au beurre d'Antimoine, qu'on prépare avec l'*arſenic* & le ſublimé corroſif. Cette huile ſèrt pour conſumer les chairs baveuſes des plaies, & à emporter la carie des os. L'eſprit qui ſort le premier eſt fort corroſif, & capable de diſſoudre tout-à-fait le tèr & pluſieurs métaux.

ARSENIC DES PHILOSOPHES. Tèrme de ſcience hèrmétique. C'eſt le Mèrcure des Philoſophes hèrmétiques; d'autres entendent par ces mots la matière de laquelle on tire le mèrcure; d'autres, la matière lorſqu'elle eſt venuë au noir; d'autres le ſoufre ou la ſemence maſculine & agente; d'autre enfin, le ſel qui eſt le lien du ſoufre & du mèrcure. On appelle *arſenic des Philoſophes non urent, ou incombuſtible*, la pièrre des Hèrmetiques parfaite au blanc.

ARSÉNICAL, ALE, adj. Qui tient de l'arſenic. Il faut que les Chymiſtes ſe donnent de garde des eſprits *arſénicaux* & vitrioliques.

Aiman *arſénical*. C'eſt une préparation faite avec l'antimoine, le ſoufre & l'arſenic criſtallin.

Quelques-uns tirent le mot d'*arſénic* du Grèc ἄρσην, qui ſignifie *mâle*, à cauſe de ſa vèrtu tout-à-fait mâle pour donner la mort. MARTINUS.

ARSÉNOTHÈLE, ſ. m. *Arſenotelis*. C'eſt la même choſe qu'Hèrmaphrodite, & les Grècs l'ont dit tant des hommes que des animaux. Ce nom vient de ἄρρην, & θῆλυς, qui ſignifient, l'un *mâle*, & l'autre *féminin*; de θηλὴ *papilla*, *mamma apex*.

ARSIN, ſ. m. Tèrme de coûtume. On appelle *arſin* en Picardie & en Flandres, une éxécution de Juſtice, par laquelle on met le feu à la maiſon de celui qui a commis quelque crime dans une Ville; par éxemple, qui a tué ou bleſſé quelque Bourgeois. RAGUEAU.

On appelle dans quelques Coûtumes *arſins*, ou *arſeis*, des bois brûlez par accident, ou parce qu'on y a mis le feu malicieuſement. ID.

ART.

ART, ſ. m. Tout ce qui ſe fait par l'adreſſe & par l'induſtrie de l'homme; & en ce ſens il eſt oppoſé à *nature*. *Ars*. L'*art* corrige & perfectionne la nature. Il faut que l'*art* vienne au ſecours de la nature, & c'eſt leur parfaite alliance qui fait la ſouveraine perfection. BOIL. Les laides, ou les vieilles, employent l'*art* au defaut de la nature pour paroître belles; c'eſt-à-dire, le fard & les ornemens. La parure des laides irrite une maligne curioſité qui fait démêler ce qui eſt de l'*art* ou de la nature.

> *Tout ce que prête l'art à tes beautez fanées,*
> *Ne te ramene point tes prémieres années.* CORN.

ART, ſe dit auſſi de toutes les manières & inventions dont on ſe ſèrt pour déguiſer les choſes, ou pour les embellir, ou pour reüſſir dans ſes deſſeins. Cette pèrſonne a l'*art* de plaire, de ſe faire aimer, de s'inſinuer dans le monde, & de faire fortune. Il faut avoir beaucoup d'*art* & d'adreſſe pour la cajoler. ABLANC. Il y a de l'*art* en tout ce que cet homme fait, il eſt compaſſé juſqu'à l'affectation. Quelques profonds que ſoient les grands de la Cour, & quelque *art* qu'ils ayent pour paroître ce qu'ils ne ſont pas & pour ne pas paroître ce qu'ils ſont, ils ne peuvent cacher leur malignité. LA BRUY. La raiſon l'emporte toujours ſur l'*art* & ſur l'adreſſe. S. EVR. Un amant ne ſauroit ſe déguiſer avec tant d'*art* qu'on ne s'apperçoive de ſes feintes, & que ſa tendreſſe ne lui échape malgré lui. CORN. Les larmes ſont le fort des femmes, & leur plus grand *art* pour tromper les hommes. S. EVR. L'*art* n'eſt jamais dans un plus haut degré de pèrfection, que lorſqu'il reſſemble ſi fort à la nature, & qu'on le prend pour la nature même; au contraire, la nature ne réüſſit jamais mieux que quand l'*art* eſt caché. BOIL.

> *N'eſt-ce point l'homme enfin dont l'art audacieux,*
> *Dans un tour de compas ſut meſurer les Cieux?* ID.

ART, ſe dit auſſi en parlant de ce qui eſt compoſé & conduit avec raiſonnement, en faiſant une juſte application des principes & des préceptes d'un cèrtain *art*. Cette piéce de théâtre eſt conduite avec grand *art*. Ce Poëte entend bien l'*art* poëtique. Un bon Orateur doit cacher ſon *art*. La nature ne ſe laiſſe point conduire au hazard, & n'eſt point abſolument ennemie de l'*art* & des régles. BOIL.

> *Soyez ſimple avec art:*
> *Sublime ſans orgueil, agréable ſans fard.* ID.
>
> *Joignez vos agrémens aux régles de notre* art;
> *Quiconque plait ſans lui, ne plait que par hazard.*

Malhèrbe dit en louant une peinture ſur des fleurs fort belles & fort reſſemblantes:

> *L'art y ſurmonte la nature,*
> *Flore lui conduiſoit la main,*
> *Quand il faiſoit cette peinture.*

ART, ſe dit auſſi d'une connoiſſance réduite en pratique. Pluſieurs Scholaſtiques ſoutiennent que la Logique & la Morale ſont des *arts*, parce qu'elles ne s'arrêtent point à la ſimple theorie, mais elle rendent à la pratique. La Statique eſt une ſcience, parce qu'elle s'arrête ſeulement à la théorie; mais la Méchanique eſt un *art*, parce qu'elle réduit les connoiſſances de la Statique en pratique.

ART, eſt principalement un amas de préceptes, de régles, d'inventions & d'experiences, qui étant obſèrvées, font réüſſir aux choſes qu'on entreprend, & les rendent utiles & agréables. Ariſtote definit l'*art*, une methode de bien faire quelque choſe. Selon Lucien, l'*art* eſt un recüeil de préceptes pour une fin utile à l'homme. En ce ſens, l'*art* ſe diviſe en deux branches: les uns ſont les *Arts* Libéraux, les autres ſont les *Arts* Mechaniques; & en ce ſens il eſt oppoſé à *Sciences*, qui n'eſt autre choſe qu'un amas de principes & de concluſions ſpéculatives.

Dans la dédicace de l'Opera du Triomphe des *Arts*, l'Auteur dit à M. le Duc de Bourgogne:

> *J'offre les* Arts *vainqueurs à leur jeune Apollon;*
> *Sans doute après mon titre on attendoit ton nom.*
> *Fidéle imitateur de Louis, de ton Pere,*
> *Tu nourris pour les* Arts *un gout héréditaire.*
> *Tes bienfaits ont déja merité leurs efforts:*
> *Qu'ils ſe hâtent pour toi d'ouvrir tous leurs tréſors.*

Ce mot employé en général ſe prend ſouvent pour quelque *art* en particulier, & la matière dont on parle fait comprendre quel eſt cet *art* dont on veut parler. Les maladies où l'*art* humain avouë lui-même qu'il ne connoit plus rien. PELISS. C'eſt la Medecine. L'*art* fait animer le bronze, & donner la paſſion au marbre. C'eſt-à-dire, la Sculpture. L'*art* ne peut repréſenter la beauté des couleurs que le ſoleil peint quelquefois en ſe couchant dans les nuées; c'eſt-à-dire, la Peinture. L'*art* ne peut exprimer ce que je ſens. On veut dire, ou l'Eloquence, ou la Poëſie, ou la Muſique. Au reſte, cela n'eſt pas particulier à notre langue.

ART, ſignifie auſſi, Prudence, ſage conduite. *Solertia, induſtria.* Ce Prince a trouvé l'*art* de bien gouvèrner. Ce Financier a trouvé l'*art* de s'enrichir. Le grand *art*, c'eſt de bien vivre, & de bien mourir.

> *Le Matelot troublé, qui ſon* art *abandonne,*
> *Croit voir dans chaque flot la mort qui l'environne.* BOIL.

Les *Arts* Libéraux, ſont ceux qui ſont nobles & honnêtes. *Artes Liberales.* Comme la Poëſie, la Muſique, la Peinture, l'*Art* Militaire, l'Architecture, la Marine. Les *Arts* fleurirent plus que jamais ſous un Prince qui avoit du gout, & qui prenoit plaiſir à combler de biens & d'honneurs les hommes rares & excellens. LE GEND.

Il y a auſſi quelques *Arts* particuliers, comme l'*Art* de Raymond Lulle, l'*art* de déchiffrer, l'*art* de la mémoire. Il y en a de défendus comme l'*art* Magique.

Les *Arts* Mechaniques ſont ceux où l'on travaille plus de la main & du corps, que de l'eſprit. *Artes humiles, vulgares, ſordida.* Ce ſont d'ordinaire ceux qui nous fourniſſent les neceſſitez de la vie, comme celui des Horlogers, Tourneurs, Charpentiers, Fondeurs, Boulangers, Cordonniers, &c. La Surintendance des *Arts* & Manufactures de France. Rabelais dit que Maître Gaſter a été l'inventeur des *Arts*; pour dire, que c'eſt la néceſſité qui a rendu l'homme inventif & induſtrieux; car *γαστὴρ* eſt un mot Grèc, qui ſignifie le ventre.

La diviſion des *Arts* en *Arts* Libéraux & en *Arts* Méchaniques, eſt bonne, ſelon l'uſage; mais elle eſt mauvaiſe & fauſſe ſuivant l'étymologie; car il y a pluſieurs *arts* Libéraux où l'on ſe ſèrt de machines & d'inſtrumens, comme l'*art* Militaire, la Marine, la Peinture, &c. Les *arts* Méchaniques tirent leur nom du mot μηχανη, machine, parce qu'il n'y en a aucun qui ne ſe ſèrve de quelque inſtrument. Il n'en eſt point ainſi des *arts* Libéraux, parmi leſquels il y en a pluſieurs qu'on peut apprendre & exèrcer ſans aucun inſtrument, comme la Logique, la Poëſie, l'Éloquence, la Muſique, la Médecine proprement dite, en tant qu'elle eſt diſtinguée de la Chirurgie, de la Pharmacie, de la Chymie. Démocrite a ſoutenu que les bêtes nous ont appris les *arts*, l'araignée, à faire de la toile; l'hirondelle, à bâtir; le roſſignol, la Muſique; & pluſieurs, la Médecine. DE ROCHEF.

On appelle un Maître de l'*art*, un excellent homme dans chaque ſcience ou profeſſion. *Magiſter artis.* Il s'en faut rapporter aux Maîtres de l'*art*. On dit, Parler en tèrmes de l'*art*, quand on ſe ſèrt des mots propres, & particuliers à chacun des *arts* ou Sciences. Remarquez que c'eſt une eſpèce de barbariſme de ſe ſèrvir de tous les tèrmes de l'*art*, ou devant des pèrſonnes qui ne ſont pas du métier, ou lorſqu'il ne s'agit pas d'écrire, ou de parler expreſſément & de deſſein formé, ſur la matière: autrement il faut uſer des tèrmes les plus connus, & qui peuvent être plus facilement entendus de tout le monde. C'eſt un défaut aſſez ordinaire à ceux qui ſont entêtez de quelque *art*, ou de quelque Science. Ils font parade de leurs mots barbares. Cela les fait paſſer pour des pédans. Le voyage de Siam ſeroit divinement bien écrit, ſi l'Auteur n'y avoit pas ſi ſouvent employé les tèrmes de l'*art*. BOUH.

ART, ſe pouſſe quelquefois par extenſion juſqu'à la Science, à la Philoſophie. On appelle un Maître-ès-*arts*, *Magiſter artium, laureâ donatus*, celui qui a été examiné ſur les quatre parties de la Philoſophie qu'on montre aux Colléges.

Ce mot vient d'ἀρετὴ en Grec, qui ſignifie, *vèrtu, induſtrie.* C'eſt le ſentiment de Donat ſur la première ſcène de l'Andrienne de Térence. *Ars ἀπὸ τῆς ἀρετῆς dicta eſt per ſyncopen.* D'autres le dérivent d'ἄρος, qui ſignifie, *utilité*, & qui ſe trouve en ce ſens dans Æſchyle.

ART ANGELIQUE, ou ART DES ESPRITS. *Ars angelica.* Moyen ſupèrſtitieux d'apprendre tout ce que l'on veut ſavoir par le moyen d'un *Ange*, ou plûtôt d'un Demon. Voyez Cardan, *L. XVI. de Rerum variet.* & Thiérs, Traité des Supèrſtitions.

ART NOTOIRE. *Ars notaria.* Manière ſupèrſtitieuſe d'acquérir les ſciences par infuſion en pratiquant cèrtains jeûnes, & faiſant cèrtaines cérémonies que les fourbes qui profeſſent ces *arts* ont inventées. Voyez Delrio *Diſquiſ. Mag. P. II.* Ceux qui font profeſſion de l'*Art notoire* aſſurent que ce fut par ce moyen que Salomon acquit en une nuit toutes ſes grandes connoiſſances. L'*art notoire* eſt une curioſité criminelle, & un pacte tacite avec le Démon, comme l'a montré Delrio, *Diſq. Mag. P. II.* La Sorbonne condamna en 1320. l'*art notoire* comme ſupèrſtitieux.

ART DE S. ANSELME. Moyen ſupèrſtitieux de guerir les plaies en touchant ſeulement aux linges qui ont été appliquez ſur ces plaies. Delrio dans ſes Diſquiſitions magiques, dit que quelques ſoldats Italiens qui font ce métier, en attribuent l'invention à S. Anſelme; mais il aſſure que c'eſt une ſupèrſtition inventée par Anſelme de Parme, fameux Magicien; ainſi c'eſt de là que lui vient ſon nom. Ceux qui ſont guéris par l'*art de S. Anſelme*, s'il y en a qui guériſſent ainſi, retombent dans de plus grands maux, & ont communément une fin malheureuſe. DELRIO.

ART DE S. PAUL. Autre *art* ſupèrſtitieux, ou plûtôt eſpèce d'*art* notoire, ainſi appellé, parce que ceux qui le pratiquent diſent qu'il fut enſeigné par S. Paul après ſon raviſſement au troiſiéme Ciel.

ARTABE, ſ. f. *Artaba.* C'eſt une ancienne meſure des Égyptiens, qui, ſelon Iſidore, *Orig. Liv. XVI. C.* 25. contenoit 72. ſeptiers. Pappus, Fannius, S. Jérôme ſur Iſaïe, C. V. & ſur Daniel, C. XI. Palladius, C. 76. & un manuſcrit de la vie de S. Jean l'Aumônier que le P. Roſweid avoit vû, diſent qu'elle contenoit trois boiſſeaux & un tiers de boiſſeau. Quelques Auteurs prétendent que c'étoit une meſure des Pèrſes, parce que l'Auteur de la Vulgate s'en eſt ſèrvi dans Daniel XIV. 2. & qu'elle fut ainſi appellée d'Artabaze fils de Pharacides, Général des Armées Pèrſannes, ou d'Artabane fils d'Hiſtaſpe, & oncle patèrnel des Xèrxès. Elle étoit, ajoûtent-ils avec Hérodote L. I. plus grande que le Médimne Attique de trois Chœnix. Mais on ne ſait préciſément ce qu'elle contenoit, & les Auteurs varient fort ſur cela. Suidas dit que c'étoit une meſure des Médes, & qu'elle étoit égale au Médimne d'Athènes, qui contenoit ſix boiſſeaux Romains. Heſychius & S. Epiphane diſent la même choſe. Le Scholiaſte d'Ariſtophane dit que c'étoit une meſure des Pèrſes & des Égyptiens. Le P. Kirkèr & le P. Roſweid *Vita Patr. p.* 1041. après un Auteur Grèc cité par Agricola, dit que c'étoit une meſure d'Egypte qui contenoit cinq boiſſeaux, & que le boiſſeau d'Égypte, comme celui d'Italie, contenoit huit Chœnix. Pour accorder tous ces ſentimens, le P. Kirkèr diſtingue trois *Artabes*, l'une qui contenoit un Médimne Attique & ſix Chœnix; une autre qui ne contenoit qu'un Chœnix; & une troiſiéme qui étoit de cinq boiſſeaux. Voyez le P. Roſweid à l'endroit cité, & le P. Kirkèr, dans ſon *Prodr. Copt.*

Le mot *Artabe* eſt un nom Pèrſan & Égyptien, ſelon le Scholiaſte d'Ariſtophane.

ARTAMENE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet. C'eſt un violet brun ſur un fin blanc, gagné de l'Orſeline. Il vient petit, ſa plante eſt robuſte, & ſes marcottes vigoureuſes. TRAITE DES FL.

ARTEIL, ſ. m. Tèrme d'Anatomie qui ſe dit de tous les doigts du piéd. *Pedis digitus.* Le pouce ou le gros *arteil*, n'a que deux os; les quatre autres doigts, ou *arteils*, en ont chacun trois. Le peuple par corruption dit *orteil*; & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Voyez ORTEIL.

Ce mot vient d'*articulus.*

ARTEMON, ſ. m. Tèrme de Méchanique. Troiſiéme mouſle qui eſt au bas de la machine appellée *polyſpaſte*, laquelle ſèrt à élever des fardeaux. *Artemon.*

ARTÈRE, ſ. f. Tèrme d'Anatomie. C'eſt un tuyau deſtiné à recevoir le ſang des ventricules du cœur, & à le diſtribuer dans toutes les parties du corps pour y entretenir la vie & la chaleur, & pour y porter la nourriture néceſſaire. *Arteria.* Les *artères* ſont compoſées de quatre membranes dures & fléxibles, qui ſont tiſſuës de fibres longues & annulaires, & de quelques branches de nèrfs. Il y a deux *artères*, la pulmonaire, qui porte le ſang du ventricule droit du cœur dans le poumon, & que les Anciens appelloient veine artérieuſe; & l'*artère* aorte, ou la grande *artère*, qui le porte du ventricule gauche dans toutes les parties du corps. Ces *artères* ont à leurs orifices de petites peaux, ou membranes, qu'on nomme valvules ſemi-lunaires, ou ſigmoïdes, qui laiſſent bien ſortir le ſang des deux ventricules; mais elles empêchent qu'il n'y revienne par le même endroit. Il n'y a que les veines qui le raportent dans le cœur, de toutes les parties où les *artères* l'avoient diſtribué. On diſtingue les *artères* des veines, en ce que les *artères* ſont plus épaiſſes, & qu'elles ont un battement continuel. Ce battement conſiſte en deux mouvemens; celui de dilatation, ou de diaſtole, & celui de contraction, ou de ſiſtole. Le cœur a deux ſemblables mouvemens, mais ils ſe font en des tems différens; c'eſt-à-dire, que lorſque le cœur ſe reſſèrre, les *artères* ſe dilatent; & lorſque le cœur ſe dilate, les *artères* ſe reſſèrent. La dilatation des *artères* vient du ſang qui y entre avec force, & ſa contraction vient de ſa propre force, par laquelle le ſang paſſe dans les veines. L'*artère* aorte ſortant du ventricule gauche du cœur ſe diviſe en deux gros troncs; le ſupérieur & l'inférieur. Le ſupérieur, qui porte le ſang à la tête & aux autres parties ſupérieures, ſe diviſe en trois branches: la prémière eſt la ſouclavière droite, d'où viennent la carotide, la vèrtébrale, la cèrvicale, l'axillaire du côté droit, &c. La ſeconde, eſt la carotide gauche. La troiſiéme, eſt la ſouclavière gauche, qui produit la cèrvicale, la vèrtébrale, l'axillaire, &c. du côté gauche. De l'*artère* aorte inférieure, qui porte le ſang aux parties inférieures, ſortent la bronchiale, les intèrcoſtales, la mediaſtine, les phréniques, la cœliaque, les méſentériques, les renales, les ſpèrmatiques, les iliaques, les hypogaſtriques, la honteuſe, la crurale, &c.

ARTERE, ſe dit auſſi du conduit qui va de la bouche aux poumons, qu'on appelle Apre-*artère*, ou Trachée-*artère*. *Spiritûs ſemita.* Voyez TRACHEE-ARTÈRE.

ARTERIEL, ELLE, adj. Qui appartient à l'artère. Sang *artériel.* Voyez ARTÉRIEUX qui ſuit.

ARTÉRIEUX, EUSE, adj. Qui appartient à l'artère. *Sanguis arterias permeans.* Sang *artérieux*, qui eſt plein d'eſprits. Il eſt mieux de dire ſang artériel. Autrefois on diſoit artérial; mais ce mot n'eſt plus en uſage. Les Anciens appelloient le tuyau qui porte le ſang du ventricule droit du cœur dans le poumon, veine *artérieuſe.* On l'appelle à préſent l'artère pulmonaire, parce que c'eſt une véritable artère, & qu'elle ſe diſtribuë dans le poumon.

ARTÉRIOTOMIE, ſ. f. Tèrme de Chirurgie. C'eſt l'ouvèrture d'une artère qu'on fait avec la lancette. *Venæ inciſio.* Cette operation ne ſe pratique qu'aux temples & dèrrière les oreilles, où on peut aiſément fèrmer les artères, à cauſe du crane qui eſt par deſſous, ce qui ſeroit très-difficile ailleurs.

ARTESIEN. Voyez ARTOIS.

ARTHETIQUE, ou ARTRHITIQUE, ſ. f. Plante médicinale pour les maux articulaires. Voyez ARTICULAIRE & VETTE.

ARTICHAUD, ou **Artichaut**, on écrivoit autrefois **Artichault**, ſ. m. *Carduus ſativus, ſcolymus cinara.* Ce mot ſe prend tantôt pour le fruit d'une plante qui reſſemble aux chardons, tantôt pour la plante même. Sa racine eſt un pivot long environ d'un piéd, couvèrt d'une écorce noirâtre, & garni de quelques fibres chevelüës. Son collet qui ſe diviſe quelquefois en pluſieurs œilletons, jette des feüilles longues d'un piéd ou deux, & entières. Celles qui naiſſent enſuite ſont plus longues, découpées en pluſieurs ſègmens, qui ſont encore recoupez en des lanières étroites, tèrminées dans quelques éſpèces par un aiguillon roide, fin & très-piquant. Ses feüilles ſont pour l'ordinaire couvèrtes d'un coton très-fin & blanchâtre. La tige qui s'éléve d'entre ſes feüilles eſt ordinairement haute de deux à trois piéds, branchuë quelquefois, & tèrminée par une groſſe tête en forme de pomme de pin, dont la bâſe eſt ordinairement large de trois pouces. Cette tête eſt compoſée de pluſieurs écailles pointuës appliquées les unes ſus les autres, épaiſſes à leur origine, charnuës & bonnes à manger. Le milieu de cette tête eſt rempli d'une infinité de fleurons bleus portez ſus des embrions de graines, qui ſont ſéparez les uns des autres par un poil court & blanchâtre, dont toute la couche du calice eſt hériſſée. On diſtingue les *artichaux* en ceux qu'on cultive, & en ſauvages. De ceux qu'on cultive, il y en a pluſieurs variétez par rapport aux têtes qui ſont plus ou moins épineuſes, plus ou moins groſſes, rouges ou vèrdâtres, & par rapport aux côtes des feüilles, qui ſont plus ou moins tendres, & que l'on mange. On lie les feüilles d'*artichaud*, & on les environne de tèrre pour les faire blanchir, les rendre tendres & propres à être apprêtées & mangées. On éſtime ſus tout l'éſpèce qui nous vient d'Eſpagne, qu'on appelle communément *Cardon d'Eſpagne*, *Cinara ſpinoſa cujus pediculi eſitantur*, les autres eſpèces de cardes d'*artichaud* ne ſont pas ſi tendres. On mange ſus-tout en hivèr ces ſortes de cardes, qu'on fait cuire dans de l'eau, & qu'on aſſaiſonne enſuite avec du jus, de la graiſſe ou du beurre, du poivre, du ſel, & un peu de vinaigre. Pour les têtes d'*artichaud*, on les mange cruës, avec du poivre & du ſel. En Languedoc & en Italie, on les fait cuire ſur les charbons, & on y met un peu d'huile, du poivre & du ſel, après les avoir nettoyez de cette bourre qui occupe le milieu de ſes têtes. Ordinairement on les fait cuire à l'eau, & on les mange à la ſauſſe blanche. L'*artichaud* demande à être bien fumé : on croit même que ſon nom Latin vient de ce qu'on met quelquefois des cendres parmi le fumièr, dont on veut garnir ſes piéds pour en augmenter la fécondité. On sème l'*artichaud*. On voit dans preſque toutes les ſaiſons à Paris des têtes d'*artichaud*. Lorſque leurs fleurs commencent à paroître, elles ne ſont plus ſi bonnes à manger, & leur chair eſt remplie de pluſieurs fibres très-dures. Ce qu'on nomme en Languedoc la Cardonnette, eſt une eſpèce d'*artichaud* qui croît le long des chemins. Ses feüilles ſont plus petites, plus découpées & plus piquantes que celles de l'*artichaud* cultivé. On ramaſſe les fleurs de la cardonnette, & on les fait ſécher à l'ombre pour s'en sèrvir à cailler le lait à la place de préſure. On appelle improprement dans quelques endroits du Royaume, *artichaud* ſauvage, la grande joubarbe.

Les *artichaux* ſe multiplient par le moyen des œilletons que chaque piéd pouſſe d'ordinaire tous les ans au Printems autour de la vieille racine, & qu'il faut ôter dès qu'ils ſont aſſez forts, enſorte qu'on n'en laiſſe à chaque piéd que les trois méilleurs & les plus éloignez. Pour les planter, on fait communément de petites foſſes creuſes d'un demi piéd, éloignées de trois piéds l'une de l'autre, & remplies de tèrreau. On fait deux rangs dreſſez au cordeau dans chaque planche, qui doit être large de quatre bons piéds, ſéparée de la planche voiſine par un ſentier d'un bon piéd. Ces foſſes ſont à demi piéd du bord de la planche, & en échiquiér entre elles. On met deux œilletons en ligne droite dans chaque eſpace d'environ neuf à dix pouces. Il faut renouveller les *artichaux* tous les trois ans au moins, leur couper les feüilles à l'entrée de l'hivèr, & les couvrir de grand fumiér pendant tout le froid juſqu'à la fin de Mars. Il faut pour lors les découvrir & les œilletonner, ſi les œilletons ſont aſſez forts, ou attendre qu'ils le ſoient devenus au bout d'environ trois ſemaines, ou un mois. Chom.

On dit *artichaud* à la poivrade ; c'eſt un *artichaud* en état d'être mangé crud avec du ſel & du poivre. *Artichaux* frits. *Artichaux* fricaſſez. *Artichaux* confits. Ceux-ci ſont des culs d'*artichaux* qu'on met, après les avoir fait boüillir aſſez pour en ôter le foin, dans une ſaumure compoſée d'eau bien ſalée, ou moitié eau & moitié vinaigre, & ſur laquelle on met deux doigts d'huile, ou du beurre, qui ne ſoit guère chaud. On apprête auſſi les cardes d'*artichaux*, & on les mange. Chomel. *Dict. Œcon.*

Les *artichaux* ſont apéritifs & cordiaux, ils lévent les obſtructions, ils nourriſſent beaucoup, ils purifient la maſſe du ſang. Lemery.

Les *artichaux* cruds ſont venteux, & ſe digèrent difficilement. Au contraire, les *artichaux* cuits ſe digèrent facilement, & ne cauſent aucun mauvais effèt. Les *artichaux* contiennent beaucoup d'huile & de ſel eſſentiel. Les *artichaux* conviennent aux vieillards, & à ceux qui ſont d'un tempérament phlegmatique & melancolique.

ARTICLE, ſ. m. Petite partie, ou diviſion d'un diſcours, d'un écrit, d'un mémoire. *Caput.* Saint Thomas diviſe ſa Somme en pluſieurs queſtions, & chaque queſtion en pluſieurs *articles*. Ce compte contient pluſieurs *articles* en chaque chapitre de récette & de dépenſe. Ce mémoire de frais contenoit 200. *articles*. Il faut accoller enſemble ces trois *articles*.

Article, ſe dit auſſi des clauſes & conventions des Traitez & des Jugemens ſus leſquels il ſe fait des conteſtations & des délibérations. On eſt déja convenu de tant d'*articles* du Traité de paix : des *articles* de la capitulation. On a déja jugé trois *articles* de ce procès. On a donné des *articles* de mariage, & on dit abſolument, ſigner des *articles* ; pour dire, Signer un contrat de mariage. On peut faire interroger ſa partie ſus faits & *articles* qu'on lui ſignifie.

Article de Foi. C'eſt une vérité qu'on eſt obligé de croire parce qu'elle eſt revelée de Dieu & reconnuë telle par l'Egliſe. Les *articles* controvèrſez ſont ceux qui ſont combattus par les Hérétiques.

Article, ſignifie auſſi, une choſe particulière. On lui a donné un habit, & il demande encore un manteau ; c'eſt un autre *article*. Il a retiré les meubles qu'il avoit engagez ; mais il a trouvé à redire à pluſieurs *articles*. Tout ſon bien conſiſte en un *article*, pour dire en une maiſon, ou une tèrre. On lui donne tous les meubles de cet inventaire en ſa garde, qu'on lui a compté *article* par *article*.

Article, en tèrme d'Anatomie, ſignifie la jointure des os du corps humain. *Articulus.* La goutte eſt une maladie qui viens dans les *articles*, & eſt nommée *Morbus articularis.* Les plaïes des *articles* ſont fort dangereuſes. Ce mot eſt le même qu'articulation. On appelle auſſi *articles*, les choſes mêmes qui ſont jointes. Chaque partie dont un corps, ou un doigt eſt compoſé, eſt un *article* Mais *article* en ce ſens n'eſt pas ſi uſité que *jointures*; & on dira bien plûtôt, il ſent du mal aux jointures des doigts, qu'aux *articles* des doigts.

> *Tantôt je ris de voir une paupière agile*
> *Se mouvoir par* article, *& joindre à chaque inſtant*
> *Le jour avec la nuit dans un œil clignotant.* Sahlecq.

L'Article de la mort, eſt l'agonie, le tems où on eſt près de mourir. Cet homme a tout confeſſé à l'*article de la mort*. N'attendez pas à vous repentir à l'*article de la mort*. Il eſt bien rare qu'une repentance différée juſqu'à l'*article de la mort*, ſoit veritable.

Article, en tèrme d'Arithmétique, c'eſt dix, & tout autre nombre qui peut être diviſé en dix, comme 20, 30, 40. On appelle auſſi quelquefois ces nombres Décades, & quelquefois nombres ronds. Harris.

Article, en tèrme de Grammaire, eſt une particule dont ſe sèrvent la plûpart des langues pour décliner & pour faire l'infléxion des noms, & marquer leurs cas & leurs genres ; parce que les tèrminaiſons des noms étant les mêmes dans tous les cas, il n'y a que l'*article* qui les faſſe diſtinguer. Ces particules ſont *le* pour le maſculin, & *la* pour le féminin dans le ſinguliér, & *les* pour le maſculin & pour le féminin dans le pluriél. Quelques-uns font paſſer l'*article* pour une partie d'oraiſon ; mais il doit plûtôt être mis au rang des pronoms. L'uſage de l'*article défini* & *indéfini*, fait l'une de plus grandes difficultez que les étrangérs rencontrent dans la Langue Françoiſe. Les Latins n'ont point d'*article*. Mais les Grècs, & preſque toutes les langues vivantes ont inventé ces particules ou *articles*, pour détèrminer la ſignification vague des noms communs & appellatifs. On ſe sèrt de l'*article* défini dans une ſignification définie & détèrminée. On ſe sèrt de l'*article* indéfini avec tous les noms pris dans leur ſignification confuſe, générale & indétèrminée. Il a un train *de Roi*. On parle là d'un Roi en général, & non point ſpécialement d'un cèrtain Roi. Rome a été gouvèrnée par des *Conſuls*. Il s'enſuivroit de là qu'on ne devroit point mettre d'*article* aux noms propres, parce que ſignifiant une choſe fixe & ſinguliére, ils n'ont pas beſoin de la détèrminaiſon de l'*article*. Auſſi n'imitons-nous en cela les Italiens que dans les noms purement Italiens, & nous diſons l'*Arioſte*, *le Taſſe*, & nous ne voudrions pas dire l'*Ariſtote* & *le Platon*. Nous joignons pourtant l'*article* aux noms propres de Royaumes, de Provinces, de Rivières & de Montagnes. *La* Suéde, *la* Normandie, *le* Rhin, *le* Parnaſſe. Il n'y a que l'uſage qui puiſſe apprendre l'application juſte de l'*article* défini &

indéfini. On dit *la* Mozelle avec l'*article* défini féminin, & l'on dit du vin *de* Mozelle; au contraire, le paſſage *de la* Mozelle: du vin *de* Rhin, & les bords *du* Rhin. Lorſque l'adjectif eſt mis devant le ſubſtantif, il faut ſe ſèrvir de l'*article* indéfini, excepté au génitif & à l'ablatif. Il m'a envoyé d'excellens fruits. L'*article* eſt indéfini, parce que l'adjectif & le ſubſtantif ſont à l'accuſatif; mais il eſt défini au génitif. La gloire *des* grands hommes ne dépend point de l'opinion du Vulgaire.

Le P. Buffier diſtingue une troiſiéme ſorte d'*articles*, qu'il appelle l'*article* mitoyen & partitif. Cet *article* a trois cas: les particules qui ſont le ſecond cas de l'*article* défini & de l'*article* indéfini, ſont le prémiér cas de l'*article* mitoyen; ces particules ſont *du*, *de la*, *de l'*, *des*, *de*. Au ſecond cas il a toûjours *de* comme l'*article* indéfini. Au troiſiéme cas il ajoûte *à* aux particules qui ſont ſon prémiér cas. Ainſi on dit au prémiér cas de l'*article* partitif & mitoyen, du bien, de la naiſſance, de l'eſprit donnent accès dans le monde; des Savans ont èrré, de faux Savans ſe font écouter. Au ſecond cas, une quantité de bien, une pinte d'eau. Au troiſiéme cas, n'aſpirer qu'à du bien, comparer à de la paille, j'ai oüi dire à des Savans.

Voici quel eſt l'uſage des *articles* en François, outre ce qui en a déja été dit. L'*article* défini ſe met devant les mots qui ont un ſens défini, ſoit que ces mots ſignifient un ſeul objet, ſoit qu'ils ſignifient un genre ou une eſpéce d'objets. Exemple, Le ſoleil luit, les hommes ſont mortels, les hommes qui font du mal. On connoît par les circonſtances l'unité d'objet, tant l'individuelle, que la ſpécifique: Par exemple, Donnez-moi le pain, c'eſt le pain que voici. Le Roi, c'eſt celui dans le Royaume duquel je ſuis. J'ai mal à la tête, c'eſt la tête de la pèrſonne déſignée par le nominatif du vèrbe. Les Anges ſont immortels, ou l'Ange eſt immortel, ces phrâſes expriment une totalité d'objets qui forme une unité ſpécifique. Il faut employer l'*article* défini dans toutes les occaſions où un mot eſt pris dans un ſens défini.

On employe l'*article* indéfini devant les mots qui ſont pris dans un ſens indéfini; c'eſt-à-dire, dans un ſens qui ne marque ni diſtinction individuelle, ni une totalité ſpécifique: tels ſont I°, les pronoms pèrſonnels *moi*, *toi*, *ſoi*, *lui*, *ce*, *celui*, *qui*, &c. excepté 1°, les poſſeſſifs rélatifs le *mien*, le *tien*: 2°, Le *même*, &c. 3°, *Lequel*, pris au ſens du *qui*, ou de l'*uter* des Latins: 4°, l'*autre* partie, l'une & l'*autre*, *mon*, *ton*, *ſon*, *quelque*, *tout*, *chaque*, *chacun*, *quelqu'un*, *quiconque*, *aucun*. IIe, On met l'*article* indéfini avec les noms propres de pèrſonnes; *Socrate*, *Ciceron*, &c. les noms des planétes, *Jupitèr*, *Saturne*, &c. cèrtains tèrmes d'honneur, *Monſieur*, *Madame*, *Meſſire*, *Monſeigneur*, *Maître*, *Saint*, *Sainte*, *Dieu*. Mais ſi les noms propres ne ſont pas regardez comme propres, mais comme pouvant convenir à pluſieurs objets, alors ils reçoivent l'*article* défini. Exemple, *le Dieu* des miſericordes; *le Socrate* d'Athènes, *le Mécredi-Saint*, *la Flandre Françoiſe*. On met auſſi l'*article* défini avec les noms propres lorſqu'ils ſont au pluriel, & qu'ils expriment toute une eſpéce d'objets ſemblables, comme *les Démoſtenes*, *les Cicéron*, &c. IIIe, Les noms propres des Provinces, ou des Royaumes, excepté quelques-uns qui tirent leur nom de leur Capitale, comme *Valence* & ceux de quelques Iſles, comme *Candie*, prennent l'*article* défini au prémiér cas: ils le gardent auſſi aux autres, lorſque les mots avec quoi ils ſont joints ne ſignifient point à l'égard de ces lieux-là, *demeure*, *venue*, ou *ſortie*; ainſi on dit, la politeſſe *de la France*; mais il faut dire partir *de France* ſortir *d'Allemagne*. IVe, On met l'*article* indéfini du génitif aux noms de Provinces ou de Royaumes, quand ils ſèrvent à diſtinguer un nom ſubſtantif qui les précéde, comme Roi *de France*, vin *de Champagne*, Gouvèrnement de Picardie. Ve, L'*article* indéfini ſe met avec les noms de nombres abſolus, *un d'eux*, &c. pourvû qu'ils ne ſe rapportent pas eux-mêmes à un nom détèrminé & défini, car alors on met l'*article* défini; ainſi quoiqu'on diſe, *à un* ſoldat, *de deux* Philoſophes, on doit dire, *aux douze* Apôtres, &c. VIe, L'Advèrbe *beaucoup* veut un *article* indéfini, mais il faut un *article* défini avec l'advèrbe *bien* pris pour beaucoup. Exemple, beaucoup *de peine*, *d'argent*, &c. bien *de la peine*, bien *de l'argent*, &c. VIIe, On met l'*article* indéfini devant un nom pris en un ſens indéfini, & régi au génitif par un nom, ou par un vèrbe, comme uſer *de fineſſe*, vivre d'*induſtrie*, joueur *de luth*, &c. Mais les vèrbes qui marquent quelque mouvement du corps ſur un inſtrument matériel, veulent après eux l'*article* défini; par exemple, fraper *de l'épée*, joüer *du luth*, &c.

L'*article* partitif s'employe pour marquer une partie de la choſe exprimée par le mot; par exemple, *Des Savans* ont cru; c'eſt-à-dire, quelques Savans: il me faut *de la lumiére*; c'eſt-à dire, quelque lumiére, &c.

Quelquefois on peut employer indifféremment un *article* pour l'autre; par exemple, *les gens* d'eſprit, ou *des gens* d'eſprit, ſont toûjours plaiſir: mais l'uſage a mis une grande difference entre les *articles* en quelques occaſions, comme on le voit dans ces phrâſes: *Les gens* d'eſprits ſe rendent malheureux, *Des gens* d'eſprit ſe rendent malheureux.

Quelquefois enfin on ne met aucun *article* aux noms, l'uſage l'a ainſi établie, & cela donne de la force au diſcours. Exemple, Intérêt, honneur, conſcience, tout eſt ſacrifié.

Le mot *un*, *une*, eſt ſouvent employé comme un *article*, par exemple, *un livre* ennuyeux eſt bon pour endormir. J'ai vû ce matin *un homme*. On voit par ces exemples qu'il a quelquefois la ſignification de l'*article* défini, & quelquefois celle de l'*article* indéfini. Ces obſèrvations ſont tirées de la Grammaire Françoiſe du P. Buffier, qui a traité cette matiére avec plus d'étenduë, de juſteſſe & de netteté, qu'aucun de ceux qui ont écrit ſur la même matiére.

On peut ajoûter encore la remarque de Mr de Vaugelas, qui veut que *de*, qui eſt le génitif de l'*article du*, ſoit toujours immédiatement uni à ſon nom, ſans qu'il y ait rien d'étrangér qui les ſépare. C'eſt pourquoi il condamne cette conſtruction. J'ai ſuivi l'avis *de preſque* tous les Juriſconſultes. Il fait obſèrver que le mot *preſque* ne devoit point être placé là entre *le de* & le nom auquel il ſe rapporte. On dit cependant fort bien, La pèrte fut d'environ mille hommes. *Environ* ſepare le *de* de ſon ſubſtantif. Il eſt bon de remarquer encore que le pronom relatif ne ſe peut rapporter à un nom qui n'a point d'*article*; parce que les noms indéfinis, ou indétèrminés, c'eſt-à-dire, qui n'ont point d'*article*, n'ont aucun régime, ni aucune rélation. Par exemple, le Roi lui a fait *grace*, *qu'il* a reçüë allant au ſupplice. Ce n'eſt point écrire purement; car *qu'il* ne peut ſe rapporter à *grace* qui eſt indétèrminée, & qui n'a point d'*article*. VAUG. BOUH.

ARTICLE, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes: Quand un homme s'eſt ruiné en peu de tems, on dit qu'il a mangé tout ſon bien en un *article*; & d'un goulu qui mange vîte, on dit que quand il tient un poulet, il n'en fait qu'un *article*; & d'un homme qui eſt confus, on dit qu'il met tout en un *article*, qu'il ne fait aucune diſtinction de choſes. On dit auſſi d'un homme de facile créance, qu'il croit tout ce qu'on lui dit comme un *article* de foi

ARTICULAIRE, adj. m. & f. Tèrme de Médecine. *Articularis*. C'eſt une épithéte qu'on donne à une maladie qui afflige & altère particuliérement la ſubſtance des articles, cauſée par une matiére âcre, & qui pour cette cauſe eſt nommée des Grècs *ἀρθρῖτις*, & des Latins, *Morbus articularis*. En François on l'appelle *Goutte*, parce que cette humeur diſtile goutte à goutte, & parce qu'une ſeule goutte eſt capable de cauſer une grande douleur. Elle a autant de différences & de noms qu'il y a de jointures, ou qu'elle a de qualitez. On voit des goutteux qui ont une goutte froide aux genoux: d'autres qui ont aux pièds une goutte chaude.

ARTICULATION, ſ. f. Prononciation diſtincte des ſyllabes. *Diſtincta verborum pronunciatio.* Dieu a donné à l'homme l'*articulation* de la voix pour ſe faire entendre. On dit au Palais, L'*articulation* de faits nouveaux; pour dire, l'allégation, & en tèrme d'Anatomie, *articulation* ſe dit d'une compoſition naturelle d'os, en laquelle les bouts de deux os ſe joignent, ce qui ſe fait en deux maniéres, ou par arthron, ou par ſymphiſe.

Ce mot ſignifie en général, la conjonction de deux choſes, leſquelles étant liées étroitement l'une à l'autre, peuvent être pliées. *Articulatio.* Ainſi on dit, l'*articulation* d'un raſoir, d'une lancette, d'une jambette, &c. en parlant de l'endroit qui ſèrt à la plier.

Il ſe dit auſſi en tèrme de Botanique, & a le même ſens qu'en Anatomie. Ces pédicules ſont articulez en pluſieurs endroits. & garnis en chaque *articulation* d'une feüille. P. PLUM.

ARTICULER, v. act. Marquer diſtinctement ſes lettres & ſes paroles. *Diſtinctè voces efferre.* Ce bègue a la langue graſſe, il ne ſauroit bien *articuler* ſes mots. Les animaux ne peuvent *articuler* le ſon de leur voix, à la reſèrve de quelque oiſeaux, comme le perroquet, la pie, &c.

ARTICULER, en tèrme de Palais, ſignifie, Mettre en fait. *Diſtinctis capitibus rem partiri.* La partie a *articulé* & mis en fait qu'elle avoit payé. On expédioit il y a 30 ans des Lettres de Chancellerie pour avoir pèrmiſſion d'*articuler* faits nouveaux: cela a été abrogé par l'Ordonnance de 1667. On dit *articuler* ſa demande; pour dire, la donner par articles.

ARTICULER, ſignifie quelquefois, Mettre par article. Vous mettez cette dépenſe en gros, il la faut *articuler* par le menu, la mettre par articles.

ARTICULAR, en Anatomie, ſe dit en parlant de la jonction des membres. *Articulare.* Tous les animaux ne ſont pas *articulez* de la même façon. L'os de la cuiſſe s'*articule* avec l'os iſchion. Deux éminences d'une vèrtébre inférieure entrent dans les deux cavitez inférieures de la ſupérieure, qui les *articulent* enſemble.

ARTICULÉ, ÉE, part. & adj. Albèrt le grand fit une tête d'airain qui formoit des paroles *articulées*. DEROCH. On dit en Sculpture & en Peinture, que les parties ſont bien *articulées* & bien prononcées; pour dire, qu'elles ſont bien marquées. *Articulatus*

En tèrme de Botanique il ſe dit dans le même ſens de la jonction de deux parties d'une plante. L'arum montant à feüilles tèrmes, froncées & fenduës, a des fruits qui pendent en bas, & qui ſont attachez à des pédicules *articulez* en deux ou trois endroits, & garnis en chaque articulation d'une feuille. P. Plum.

ARTIEN, ſ. m. Tèrme de Collége, qui ſe dit des Écoliers qui ſont ſortis des Humanitez, & qui étudient en Philoſophie. En pluſieurs Colléges, comme à Navarre, il y a un Principal particuliér pour les *Artiens*.

Ce mot vient du Latin *ars*.

ARTIFICE, ſ. m. Adreſſe, induſtrie de faire les choſes avec beaucoup de ſubtilité & de précaution. *Artificium, induſtria.* Il y a beaucoup d'*artifice* dans cette machine, dans ce Roman. Ce qui paroît negligence en lui, eſt un *artifice* caché, qui ſe déguiſe ſous la forme de ſon contraire, pour agir avec plus d'adreſſe & avec plus de ſûreté. Bouh. Le Philoſophe Ariſton comparoit les ſyllogiſmes des Logiciens aux toiles d'araignées qui nous ſont inutiles, quoique faites avec beaucoup d'*artifice*. S. Evr. Remarquez bien tout l'*artifice* de cet ouvrage, & combien il eſt artiſtement travaillé. P. Dan. J'ai appris à mentir ſelon la coûtume de la vraie galanterie, & je ſai tous les petits *artifices* d'amour qui ſont propres à ſéduire. Le Ch. d'H. Pour amener les autres à votre ſentiment, il faut ménager leur eſprit avec une ſoupleſſe dont on ne ſente point l'*artifice*.

D'un pinceau délicat, l'artifice *agréable*,
Du plus affreux objet fait un objet aimable. Boil.

Artifice, ſe dit auſſi des feux qui ſe font avec art, ſoit pour le divèrtiſſement, ſoit pour la guèrre. *Ignis artificioſus.* On a brûlé les vaiſſeaux ennemis avec des feux d'*artifice*. On a jetté des feux d'*artifice* deſſus la brèche. Il s'eſt fait un beau feu d'*artifice* à l'entrée du Roi. Les fuſées, les pétards, les pots à feu, les lances à feu, ſont feux d'*artifice*.

Artifice, ſignifie auſſi, Fraude, déguiſement, mauvaiſe fineſſe. *Fraus, dolus.* Il ne faut jamais uſer d'*artifice*. Cette femme n'eſt belle que par *artifice*. En tout ce qu'il fait il y a quelque *artifice* caché. Le principal *artifice* de votre conduite, c'eſt de faire croire qu'il y va de tout dans une affaire qui n'eſt de rien. Pasc. L'humilité eſt un *artifice* de l'orgueil qui s'abbaiſſe pour ſe relever. Rochef. Il eſt plein d'*artifice* & de menſonges

ARTIFICIEL, elle, adj. Qui ſe fait par art, & qui ne vient point naturellement. *Artificialis.* Il y a une grandeur *artificielle* attachée à un air, à un mouvement des yeux. La Bruy. Il y a des hommes *artificiels*. Amel. C'eſt-à-dire, des hommes toûjours guindez, toûjours concèrtez. Comme les pleurs des femmes ſont d'ordinaire *artificiels* & cérémonieux, il faut les laiſſer pleurer, de peur de les obliger à faire pis par l'oppoſition. Mont. Cette femme a une beauté *artificielle*; elle rit, elle fait tout avec art. On contrefait aujourd'hui toutes les drogues, il s'en fait d'*artificielles*. On fait du ſel armoniac *artificiel*, du borax *artificiel*. En Aſtronomie il y a un jour naturel, & un jour *artificiel*. On appelle auſſi ſphère *artificielle* ou armillaire, un inſtrument de Mathématique, compoſé de lignes, de cèrcles entrelaſſez les uns dans les autres, avec un globe au milieu, pour repréſenter à nos yeux la ſphère naturelle. On prétend que la ſphère *artificielle* eſt de l'invention d'Archiméde, & qu'il en avoit compoſé une de criſtal, où par les mouvemens *artificiels* l'on voyoit tout ce qui ſe paſſe naturellement dans la machine du monde. Dans la ſphère *artificielle*, qui eſt ſelon l'opinion commune, la tèrre eſt immobile au milieu du monde. Tous les cèrcles de la ſphère *artificielle* doivent être conçus dans la ſphère naturelle. Nombres *artificiels*, ce ſont les ſécantes, les ſinus, les tangentes.

Artificiel, elle, adj. *Arte factus.* Tèrme de Rhétorique. Toutes les preuves qui naiſſent de l'eſprit & de l'induſtrie de l'Orateur, ſont appellées *artificielles*; & telles ſont les définitions les cauſes, les effets, &c. pour les diſtinguer des loix, des autoritez, des citations, & autres de cette nature, que l'on appelle des preuves ſans artifice.

ARTIFICIELLEMENT, adv. D'une manière artiſte. *Artificialiter.* Cette machine ſe meut *artificiellement*.

ARTIFICIÉR, ſ. m. Ouvriér qui fait des feux d'artifice. *Ignium miſſilium artifex.* Il y a deux ſortes d'*Artificiérs*. Les uns ſont proprement du corps de l'Artillerie, & ce ſont eux qui compoſent tous les feux d'artifice que l'on veut jetter dans les places qu'on attaque, ou au bas de celles qu'on défend. Les autres ſont uniquement employez à faire tous les feux d'artifices des villes, toutes les fois qu'il s'agit de donner des marques de joie pour les divèrſes proſperitez qui peuvent arriver à un État.

ARTIFICIEUX, euse, adj. Fin, adroit, ruſé. *Callidus, aſtutus.* Il ne ſe dit qu'en ces phraſes C'eſt un homme *artificieux*, trompeur. Un diſcours *artificieux*. L'affabilité des Grands eſt une vèrtu *artificieuſe* qui ſèrt à leurs projets d'ambition. M. Esp. Il n'y a rien qu'un Écrivain *artificieux* ne puiſſe colorer. Nic. On ſe défie de ce qui paroît *artificieux* & recherché. Rap. Les meilleures qualitez pèrdent leur prix quand on y remarque de l'affectation, parce qu'on les attribuë à une contrainte *artificieuſe*. Amel. Il n'eſt que trop de ces zélez *artificieux* qui ſe joüent de la ſimplicité du Peuple. Le Cl. *Artificieux* ne ſe dit que de l'eſprit, & *artificiel* que des choſes matérielles.

ARTIFICIEUSEMENT, adv. D'une maniere artificieuſe, adroite, fine, ruſée. *Callidè, aſtutè.* Jamais la grâce efficace ne fut plus *artificieuſement* défenduë. Pascal.

ARTILLÉR, ſ. m. Ouvriér qui travaille à l'artillerie, comme Fondeur, Canoniér, &c. *Tormentorum arcuum artifex.* Il y a d'ordinaire trois *Artillérs* qui manient le canon. Il y a ſur des États de la Maiſon du Roi, un *Artillér* ordinaire.

Artiller, étoit auſſi autrefois un vèrbe, qui ſignifioit *armare*; équiper un ſoldat, lui fournir des armes, & les inſtrumens de guèrre qui lui étoient néceſſaires.

En tèrmes de Marine on dit, un vaiſſeau équippé; monté ou *artillé* de tant de piéces de Canon.

ARTILLERIE, ſ. f. Gros équipage de guèrre, qui comprend le canon, les bombes, pétards, & autres armes à feu qui ſe chargent à boulets, boëtes, cartouches, &c. *Tormenta muralia bellica.* On n'a pû attaquer cette place parce qu'on manquoit de groſſe *artillerie*. Il y avoit dans cette armée 500. chevaux d'*artillerie* pour mener tout l'attirail de guèrre; des outils, des pionniers, ponts de bateaux, échelles, & autres machines néceſſaires pour les campemens & les ſiéges. Le parc de l'*artillerie*, eſt le lieu du camp deſtiné à la garde des munitions de guèrre. Il y avoit tant d'Officiérs, de Commiſſaires de l'*Artillerie*. Le Lieutenant de l'*Artillerie*. Quand le mot d'*artillerie* ſe prend ſeulement pour le canon d'une armée, ou d'une place, on dit dreſſer l'*artillerie*; décharger l'*artillerie*; faire joüer l'*artillerie*; sèrvir l'*artillerie*. On tira plus de deux mille coups de canon en moins d'une heure, tant l'*artillerie* étoit bien sèrvie par les ſoins du Général. On trouva dans la Ville de Malaca juſqu'à huit mille piéces d'*artillerie*, après qu'Alphonſe Albuquèrques s'en fut rendu le maître, à ce que dit l'Hiſtoire d'Émanuël de Faria. L'*Artillerie* a été inventée vèrs l'an 1380. par Conſtantin Anchtzen de Fribourg, ou Bartolde Swartz Cordeliér Chymiſte, ſelon Paſquiér & Voſſius en l'an 1354. Caſimir Simièrrowiez Polonois a écrit un excellent Livre de l'*Artillerie*, & de tous les feux d'artifice, tant pour la guèrre que pour la paix. Joachim Brechtelius en a auſſi fort bien écrit. On trouve une remarque ſingulière, qui eſt, que les anciens Allemands faiſoient faire ſèrment à tous ceux qui s'adonnoient à l'art pyrotechnique, qu'ils ne conſtruiroient aucuns globes empoiſonnez; qu'ils ne cacheroient point de feux clandeſtins en aucuns lieux ſecrets; qu'ils ne tireroient point de canon de nuit; qu'ils ne prépareroient jamais aucuns feux artificiels ſautans & voltigeans, & qu'ils ne s'en ſèrviroient point pour la ruine & deſtruction des hommes. Les Pèrſes n'ont jamais pû (en 1518.) avoir ni infanterie ni *artillerie* en leurs armées, parce qu'elles les empêcheroient de ſe retirer avec vîteſſe; de la façon qu'ils ont accoutumé de faire, & de ſurprendre l'ennemi, en quoi conſiſtent leurs principales actions militaires. Vicq. *Amb. de Fig.* M. Catharinot a fait un petit Traité d'*Artillerie* rempli de quantité de choſes agréables & curieuſes, & de pluſieurs noms d'anciennes piéces de canon; comme l'Indien de Liſbonne, la Diableſſe de Rotouc, le Triquetrac de Rome, &c. Il y apprend à qui les différentes piéces d'*artillerie* doivent leur nom & leur invention; nous en parlerons en leur lieu. C'eſt dans le XVe ſiécle, pendant la guèrre que les Vénitiens eurent avec les Florentins, ſous Laurent de Médicis fils de Pièrre, que l'invention de faire rouler l'*artillerie* en pleine campagne fut trouvée par le Général Vénitien.

Ménage dérive ce mot du vieux François *Artiller*, qui ſignifie; Rendre fort par art, & garnir d'outils & d'inſtrumens de guèrre. Le mot d'*Artiller* vient de *art* ou invention, parce que *art* chez les Latins ſignifie une *machine*.

On appelloit auſſi *Artillerie*, les machines de guèrre anciennes; comme catapultes, béliérs, dards mangonnaux, &c. comme on voit dans Froiſſard & autres vieux Hiſtoriens. Du Cange cite le Roman de Guillaume Guyart de l'an 1304. où l'on voit que l'*artillerie* étoit le charroi chargé de carreaux, d'arbalêtes, de dards, de lances, de targes, de harnois, pour en donner à ceux qui n'en avoient point; & alors *Artiller* ſignifioit, Armer un ſoldat, lui fournir des armes. Le P. Papebrock, *Act. Sanct. April. T. I. p. 559. B.* croit que ce mot vient du nom que les François donnoient à la baliſte, qui étoit une des principales machines de guèrre, & qu'ils appelloient Arc-à-tirer, *Arcus tractilis*, parce qu'elle ſe conduiſoit ſur une eſpèce de chariot. Il veut que de là ſe ſoit fait *Arctiverie*, que l'uſage a adouci, & dont il a fait *Artellerie*, ou plûtôt *Artillerie*.

Grand-Maître de l'*Artillerie*. Monſeigneur, Prince Souverain de Dombe, fut nommé par le Roi Grand-Maître de l'*Artillerie* le 4. Septembre 1694. On dit, Officiér d'*Artillerie*, Commiſſaire d'*Artillerie*, Lieutenant d'*Artillerie*, ſans l'article; mais on ne dit point Grand-Maître d'*Artillerie*; il faut toûjours dire Grand-Maître de l'*Artillerie*; parce que le génitif indéfini, ou ſans article, marque partage & diviſion; & le génitif défini, ou avec l'article, marque généralité, totalité; & le Grand-Maître de l'*Artillerie* a la Surintendance généralement dans tous les Arſenaux, dans toutes les places & armées du Royaume, & ſur tous les Officiérs de l'*Artillerie*. On ne connoît juſqu'ici que trente-ſix Grands-Maîtres de l'*Artillerie* depuis Jean de la Loupe qui l'étoit en 1324. juſqu'à Loüis-Auguſte, Prince Souverain de Dombes, Duc du Maine. Le Grand-Maître de l'*Artillerie* n'a pris ce nom que depuis l'uſage des armes à feu. Il ſe nommoit autrefois le Grand-Maître des Arbalêtriérs. Voyez ARBALESTRIER. On le nommoit auſſi Grand-Maître des machines, *Magiſter machinarum & machinatorum exercituum*, & il avoit ſous lui des Officiérs nommez *Magiſtri ingeniorum*, que nous pouvons appeller Ingénieurs. Voyez M. le Préſ. Valbonnet, hiſt. de Dauph. p. 55.

ARTIMON, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt le mât d'un navire qui eſt le plus près vèrs la pouppe, & qui porte ordinairement des voiles latines. *Acatium*, *velum amplius*. On l'appelle autrement, *mât de ſoule*, ou *le mât de l'arrière*, ou *de la pouppe*. La vèrgue d'*artimon* eſt toûjours couchée de biais ſur le mât, & ne le travèrſe point à angles droits comme tous les autres. Le mât d'*artimon* n'a qu'une briſure, & ne porte point de pèrroquet.

Ce mot vient du Grèc ἀρτέμων, qui ne ſe prenoit pourtant pas en la même ſignification que nous le prenons aujourd'hui. C'eſt ce que l'on peut voir dans Jabolenus, qui ſoutient après Labeon dans la Loi *Malum, paragr. De verborum ſignificatione*, qu'*artemon* n'eſt point une partie integrante du vaiſſeau: ce qu'il n'eût pas dit s'il l'eût pris pour un mât. On n'entendoit donc autre choſe par le mot d'*artemon*, qu'une machine ou poulie qui ſèrvoit à tirer dans le vaiſſeau ou à décharger les gros fardaux, ou à rouler le cable. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le *Cabeſtan*.

ARTISAN, ſ. m. Ouvriér qui travaille aux arts méchaniques, comme Cordonniér, Sérruriér, Menuiſiér, Chapeliér, &c. *Artifex*, *Opifex*. *Artiſan* en ce ſens n'a point de régime. On dit un pauvre *artiſan*, un vil *artiſan*, un habile *artiſan*. On le diſoit auſſi par extenſion, d'un excellent Ouvriér dans les arts libéraux. Les *artiſans*, auſſi-bien que les Marchands, ont leur part aux Sciences. Benoît Baudouin, natif d'Amiens, très-habile Théologien, fils de Cordonniér, & Cordonniér lui-même dans la boutique de ſon père, a fait entre autres ouvrages un ſavant Traité *De calceo antiquo & myſtico*, pour faire honneur à ſon premiér métiér. Jean-Baptiſte Gallo, Cordonniér à Florence, nous a donné de beaux ouvrages en ſa langue ſur-tout des Dialogues à l'imitation de Lucien. Volſang Muſculus faiſoit le métiér de Tiſſéran pour vivre dans ſes études. M. Le Févre ſavant Aſtronome de l'Obsèrvatoire de Paris, étoit Tiſſéran à Liſieux. Nicolas Bourbon, Poëte Latin, étoit fils d'un Forgeron, & avoit ſoufflé à la forge de ſon père. DE VIG. MAR.

ARTISAN, ſe dit figurément en Morale. Cet homme eſt l'*artiſan* de ſa fortune; pour dire qu'il ſe l'eſt procurée à lui-même, qu'il n'en a obligation à pèrſonne. Il y a quelque choſe de plus doux à être l'*artiſan* de ſa propre grandeur, & à ne devoir rien qu'à ſoi-même. M. SCUD. Il donne du courage à tous les *artiſans* de ſa gloire. BALZ. C'eſt l'*artiſan* de la volupté. ABLANC. On dit auſſi, Cet homme eſt un grand *artiſan* de fourbes & de calomnies. On dit par excellence, que l'Auteur de la nature eſt un mèrveilleux *artiſan*.

Artiſan *de ton ſupplice*,
N'accuſe que ta malice,
De l'excès de ton malheur. ANON. *Ode ſur l'Enf.*

ARTISANNE, ſ. f. Quelques-uns prétendent que ce mot n'eſt pas uſité au propre, & qu'il faut dire, la femme d'un artiſan; cependant on le dit, au moins en cèrtains lieux. C'eſt une bonne *artiſanne*, pour dire, qui eſt à ſon aiſe. Il a ſoulagé cette pauvre *artiſanne*.

ARTISANNE, Ce mot eſt fort beau au figuré. Il ſignifie celle qui fait quelque choſe, qui en eſt la cauſe. La ſageſſe eſt l'ouvrière & l'*artiſanne* de toutes choſes. COAR.

ARTISON, ou ARTUSON, ſ. m. Petit vèr qui s'engendre dans le bois, & qui le pèrce avec ſon petit bèc, comme avec un foret. *Blatta*, *coſſus*.

ARTISONNÉ, ou ARTUSONNÉ, adj. On le dit du bois où il y a pluſieurs petits trous de vèrs en quelques endroits; on dit *artuſonné*, parce qu'on appelle *artus* les vèrs qui le rongent, ou les trous qu'ils y font.

ARTISTE, adj. m. & f. & ſ. L'ouvriér qui travaille avec grand art, & avec facilité; ou la choſe qui eſt fort bien travaillée. *Artificioſus*. Cet ouvrage vient de la main d'un ſavant *artiſte*. Voilà une montre, une machine fort *artiſte*. On trouve dans la mauvaiſe latinité *artiſta*, *artiſto*, pour dire Docteur ès Arts, comme *Decretiſta*, pour Docteur en Droit Canon.

ARTISTE, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt celui qui ſait bien faire les opérations de la Chymie. Il faut être un grand *artiſte* pour préparer les minéraux, afin qu'ils ne ſoient point nuiſibles. Aucun *artiſte* ne doute qu'il ne faille préparer la thériaque au mois de Novembre. CHARAS. Raymond Lulle, Paracelſe, Arnaud de Villeneuve, ont été de ſavans *artiſtes*.

ARTISTE, ſe dit auſſi dans les Univerſitez; de celui qui a étudié les arts liberaux. DANET.

ARTISTEMENT, adv. D'une manière *artiſte*. *Artificioſè*. Il ſe dit des choſes ſpirituelles auſſi-bien que des matérielles. Ce globe a été travaillé fort *artiſtement*. L'Énéide eſt un Poëme fort *artiſtement* fait. Pourquoi nier que les bêtes ſoient des machines, puiſqu'on ne peut douter que Dieu n'ait pû fabriquer un ouvrage ſi *artiſtement* compoſé? P. DAN.

ARTOIS, ſ. m. *Atrebates*. *Pagus Atrebatenſis*. L'on trouve ſouvent *Adartenſis Pagus*. Dans la diviſion que Loüis le Débonnaire fit de ſes Royaumes entre ſes Fils, il l'appelle *Pagus Adertenſis*. On trouve *Adertiſus* dans les capitulaires de Charles le Chauve, & *Territorium Adartenſe* dans Uſuard. Les Récens l'appellent *Arteſia*. Province des Pays-Bas Catholiques, qui a au levant le Cambreſis & le Hainaut, la Flandre au nord, la Picardie au couchant & au midi. L'*Artois* eſt fèrtile en blez & en pâturages. C'étoit autrefois le pays des anciens *Atrebates*, dont le nom a formé celui d'*Artois*. L'*Artois* fut ſéparé de la Couronne par Charles le Chauve, qui le donna pour dot à ſa fille Judith, mariée à Baudouin, Comte de Flandres. Il y fut réuni par le mariage de Philippe Auguſte avec Iſabelle de Hainaut, fille de Baudouin VI. Ce fut alors que l'*Artois* fut érigé en Comté, & le Roi en fit le Prince Loüis ſon fils le prémiér Comte. P. DAN. Par la paix des Pyrenées l'*Artois* fut cédé aux François, à la rèſèrve des Villes d'Aire & de S. Omèr, que la France prit enſuite, & qui lui furent cédées par la paix de Nimégue.

ARTESIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Atrebas*. *Atrebatenſis*. Peuple de l'Artois, Habitans de l'Artois. Aléxandre de Parme oppoſa à ces lettres de l'Archiduc Matthias des lettres du Roi Philippe II. aux *Artéſiens*, qu'il leur envoya tout-à-propos. DU RYER. Quand il s'agit des anciens *Artéſiens*, on dit les *Atrebates*. Les *Atrebates*, ou ceux d'Arras, envoyèrent 15000. hommes contre Céſar. CORNAMOT.

ARTONGATE, ſ. f. Nom propre de femme. *Eartongota*, *Eortangoda*. Ercongore, que nous appellons vulgairement Sainte *Artongathe*, étoit fille du pieux Ercombèrt Roi de Kent. BAIL.

ARTOTYRITE, ſ. m. & f. *Artotyrita*. Nom de Sècte. Les *Artotyrites* étoient une branche de Montaniſtes, qui parut au IIe ſiécle, & infecta ſur-tout la Galatie. Les *Artotyrites* ſe ſèrvoient pour l'Euchariſtie de pain & de fromage, ou peut-être de pain mêlé & pétri avec du fromage. Leur raiſon étoit, que les prémiérs hommes avoient offert à Dieu non ſeulement des fruits de la tèrre, mais auſſi de ceux de leur brebis. C'eſt de là, ſelon la remarque de S. Auguſtin, que leur vint leur nom, qui eſt Grèc, & compoſé d'ἄρτος, *pain* & de τυρὸς, *fromage*. Voyez S. Épiphane, hér. 48. 49. S. Aug. hér. 73. Baron. l'an 173.

ARTRODIE, ſ. f. *Artrodia*. Tèrme d'Anatomie. C'eſt une eſpèce d'articulation d'os, en laquelle une cavité ſupèrficielle reçoit une tête plate. L'articulation de la tête de l'os du bras avec la cavité de l'omoplate, s'appelle *artrodie*.

ARTRON, ſ. f. Tèrme d'Anatomie. C'eſt une jonction naturelle d'os, en laquelle les bouts de deux os s'entre-touchent. Il y en a de deux eſpèces, la Diarthroſe & la Synarthroſe.

Ce mot & le précédent viennent du Grèc ἄρθρον, *article*; ainſi il ſeroit mieux d'écrire *Arthron* & *Arthrode*, mais l'uſage prévaut, & nos Anatomiſtes l'écrivent comme on fait ici.

ARTROSE, ou plûtôt ASTHROSE. ſ. f. Tèrme d'Anatomie, qui eſt Grèc ἄρθρωσις, & ſignifie *articulation*. Voyez ce mot.

ARTUS, ſ. m. Nom d'homme. Il y a eu un Roi *Artus* qui a régné en Anglètèrre. Il étoit brave & vaillant. Il fut tué dans une bataille par les Saxons. C'eſt le Roi *Artus* qui a établi les Chevaliérs de la table ronde. Quelques-uns diſent ARTUR, & d'autre ARTHUS, ou ARTHUR.

ARTZIBURE. ſ. m. *Artzeburius*. Tèrme de Liturgie. L'*Artzibure* eſt un jeûne qu'obsèrvent les Arméniens, ou bien le nom d'une ſemaine que les Arméniens jeûnent. L'*Artzibure* commence à la ſemaine, ou bien eſt la ſemaine qui précède celle que nous appellons la Septuageſime, & les Grècs *Apocreos*. Voyez le Typique des Grècs, le Gloſſaire de Meurſius, J. Caſp. Suicèr dans ſon Thréſor Eccleſiaſtique, & L. Allatius *De Dominicis & hebdomadibus Græcorum*, *Sect.* 8.

Ce mot eſt Armeniens, & ſignifie Meſſagér. *Nuncius*. Apparemment qu'on le donnoit à cette ſemaine, parce qu'elle annonce le Carême qu'elle précéde.

A R V.

ARVALE, ſ. m. *Arvalis.* Celui qui faiſoit autrefois à Rome les ſacrifices Ambarvales qui s'offroient à Bacchus & à Cérès pour la proſpérité des biens de la tèrre ; c'eſt-à-dire, des bleds & des vignes. Les *Arvales* étoient douze, tous gens des plus diſtinguez de Rome, & s'appelloient *Frères Arvales*, en Latin *Fratres Arvales*, ou *le Collége des Frères Arvales*, en Latin *Collegium Fratrum Arvalium.* Ils furent inſtituez par Romulus, qui ſe mit lui-même du nombre. La marque de leur dignité étoit une couronne d'epis, liée d'un ruban blanc. Ce fut là, ſelon Pline, Liv. 18. C. 2. la prémière couronne en uſage à Rome. On dit que les bornes des champs étoient auſſi de leur reſſort ; mais Turnèbe n'en convient pas *Adv. L. XXI. C. 1.* Le nom *Arvale* eſt Latin, dérivé de *Arvum*, qui ſignifie un *Champ.* Pline les appelle *Arvorum Sacerdotes*, Prêtres des Champ. Fulgence, dans ſon Livre *De priſco ſermone*, explique plus diſtinctement l'origine de ces Prêtres. Il dit qu'Acca Larentia, Nourrice de Romulus, avoit coûtume de faire tous les ans un Sacrifice pour les champs, qu'elle avoit douze fils qu'elle faiſoit marcher devant elle dans ce Sacrifice ; que l'un des douze étant mort, Romulus, en faveur de ſa Nourrice, promit de prendre ſa place, & que c'eſt de-là que vint ce Sacrifice, le nombre de douze, & le nom de leur Frère. Il cite ſur cela Rutilius Geminus dans les Livres Pontificaux. Pline indique la même choſe, en diſant que Romulus inſtitua les Prêtres des Champs à l'éxemple d'Acca Larentia ſa nourrice. Il ſemble que l'Analogie de la Langue demanderoit que nous diſions *Arvaux* au pluriel ; mais dans ces mots Latins, ſur leſquels l'uſage n'a rien prononcé, nos Auteurs retiennent la forme Latine.

ARVÈRNE, ou **ARVÈRNIEN**, ENNE. Voyez AUVÈRGNE & AUVÈRGNAT.

ARUM, ſ. m. Plante. Sa tige eſt haute d'une paume. Ses feüilles reſſemblent à la ſèrpentine, dont elle a les propriétez. Sa graine eſt auſſi jaûne que le ſafran. Le R. P. Plumier, dans ſes Plantes de l'Amérique, p. 40. & ſuiv. diſtingue ſix eſpèces d'*arum.*

L'*arum* montant à grandes feüilles pèrcées, *arum hederaceum amplis foliis perforatis*, s'attache contre le tronc des arbres de la même façon que nos lièrres. Sa tige qui monte en ſèrpentant, a un peu plus d'un pouce de groſſeur, & paroît comme écaillé, à cauſe des marques des feüilles qui en ſont tombées : elle eſt un peu ridée ; ſon fond eſt de couleur de cendre, & les marques des feüilles ſont vèrtes, & piquetées de quantité de petits points plus foncez : elle jette de part & d'autre quantité de racines, qui s'attachent contre les troncs des arbres. La plûpart de ces racines ſont fort menuës & courtes : quelques-autres ſont fort longues, & un peu plus épaiſſes qu'une plume à écrire : elles ſont rouſſes, fort ſouples & fort adhérentes aux troncs des arbres. La ſubſtance intérieure de cette tige eſt fort blanche, charnuë, & mêlée de fibres. Elle pouſſe des feüilles altèrnativement fort proche les unes des autres, ſur-tout vèrs le haut, d'environ un pied & demi de longueur, & de neuf à dix pouces de largeur ; elles ſont preſque pointuës au bout, & arrondies vèrs le pédicule, qui a environ un piéd de long, & qui eſt gros comme le petit doigt, canelé depuis le milieu juſqu'au bas, mais arrondi dans le reſte, & un peu tuméfié dans l'endroit où ils s'insère dans la feüille. Ces feüilles ſont liſſes & membraneuſes, tendres, d'un vèrd fort agréable, plus clair par deſſus que par deſſous, qui eſt chargé d'une ou de pluſieurs côtes obliques, & élevées. Il y a une grande fente dans l'eſpace compris entre deux de ces côtes, qui reſſemble en quelque façon à une plaie ouvèrte & rebordée en dedans, & toute la feüille a quelque apparence d'un maſque aſſez groteſque. Il ſort du ſein des feüilles ſupérieures une eſpèce d'enveloppe, qui eſt une feüille un peu plus épaiſſe que les autres, & ſemblable à celle qui renfèrme le fruit d'un piéd de veau commun, ou *arum vulgare.* Elle a plus de demi piéd de long : ſa ſubſtance eſt membraneuſe, vèrte par dehors, jaûne, luiſante, & fort unie en dedans ; quand elle s'ouvre, on découvre un fruit fait à peu près comme un épi de blé de Turquie, de forme cylindrique, mais arrondi par le bout : il a environ cinq pouces de long ſur un pouce de diamétre ; il eſt fort tendre, fort poli, de couleur d'or, & comme buriné par carreaux, à ſix pans de la grandeur d'une lentille, diſpoſez comme les cellules d'une ruche de mouches à miel : au milieu de chaque carreau, il y a une petite boſſette, un peu plus longue que large, de couleur d'azur, de façon qu'il ſemble que ce ſoit un ſaphir enchaſſé dans un chaton doré. Quelques Auteurs ont remarqué que cette plante eſt un remede ſouverain contre la morſure des bêtes venimeuſes. On en trouve en pluſieurs endroits de l'Amérique. C'eſt le bois des couleuvres du Père du Tèrtre, Hiſt. des Antilles, Tr. III. C. 4. § 13. le *Clematis Malabarenſis foliis latis colore dracunculi* de C. B. le *lignum colubrinum primum Acoſta Lugd. Lib. XVIII. c.* 140. P. PLUM.

ARUM, montant en tréfle, & à oreillons. *Arum hederaceum, triphyllum & auritum.* Cette plante diffère de la précédente, en ce que ſa tige eſt d'un vèrd cendré, liſſe, & qu'elle a pluſieurs nœuds annulaires, fort près les uns des autres, de chacun deſquels il ſort une racine fort longue, d'environ une ligne d'épaiſſeur. Le pédicule des feüilles a preſque deux pieds de long : il eſt fort large au commencement, & embraſſe la tige : il eſt creuſé en canal juſqu'environ le tiers, puis rond d'environ deux lignes d'epaiſſeur. La feüille qui eſt liſſe, a preſque la figure d'un fèr de pique, neuf à dix pouces de long, & près d'un demi piéd de large. Elle eſt accompagnée de chaque côté d'une feüille encore plus petite, & chacune de ces feüilles a une oreillette placée du côté du pédicule. Les fruits naiſſent parmi les pedicules de ces feüilles, ſemblables à ceux de nos piéds de veau. Leur enveloppe, qui a neuf ou dix pouces de long, eſt étranglée vèrs le tiers de ſa hauteur, liſſe en dedans & en dehors, d'un vèrd tout-à-fait beau, mais la moitié d'en bas du dedans eſt d'une couleur de feu très-agréable ; le reſte vèrd pâle. Elle enfèrme comme deux pilons joints enſemble par un col fort étroit de couleur vermeille, cylindriques & longs de ſept à huit pouces, ſur plus d'un demi pouce d'épaiſſeur ; celui d'en haut eſt une fois plus long que celui d'en bas. Il eſt comme doré, & tout buriné par deux lignes ſpirales, qui montant l'une à droite & l'autre à gauche, compoſent un raiſeau, dont les carreaux ſont comme joints par une eſpèce de ſuture. Ils ont chacun en leur milieu un petit trou fort enfoncé. La partie d'en bas eſt diviſée en carreaux héxagones bèrlongs, de couleur vèrd-gai, dont les extrêmitez s'emboêtent l'une dans l'autre. Il y a dans le fond de chacun une petite demi-boule fort blanche, de ſorte qu'il ſemble qu'on ait enfoncé une pèrle dans une émeraude. P. PLUM.

ARUM montant à feüilles fèrmes, froncées & fenduës. *Arum hederaceum, foliis biſectis & ſulcatis.* Outre ces différences marquées dans ſon nom, parmi les pédicules des feüilles qu'il porte vèrs le bout, au nombre de ſept ou huit, il ſort quelques fruits qui panchent en bas, attachez à des pédicules de plus d'un demi piéd de long ſur trois ou quatre lignes d'épaiſſeur, articulez en deux ou trois endroits, & garnis en chaque articulation d'une feüille creuſe, longue, étroite & griſâtre. Ces feüilles enveloppent le fruit dans ſa naiſſance, il eſt cylindrique, long d'environ quatre pouces, ſur un de diametre, émouſſé par le bout, tout couvèrt, lorſqu'il ſort de ces enveloppes, de quantité de filamens longs & menus comme des cheveux, d'un tanné fort obſcur, & entortillez preſque comme ceux d'une pèrruque. Le cylindre eſt entaillé par des carreaux diſpoſez en raiſeau de trois ou quatre lignes de large. Leur fond eſt vèrd ; les angles intérieurs ont chacun une entaillure dentelée relevée, & qui en occupe tout le fond. Il y a dans le milieu quatre boſſettes brunés, diſpoſées en croix de S. André, avec une petite éminence dans chaque coin, ſemblable à une caruncule. P. PLUM.

Les autres eſpèces ſont l'*arum*, arbre à feüilles de ſagitaire. *arum arboreſcens, ſagittariæ foliis.* Son fruit & ſes feüilles échauffent & piquent la langue ; mais ſa racine eſt douceâtre & d'un aſſez bon goût. C'eſt l'*arum Braſilianum arboreſcens, folio ſagittariæ, Paradiſi Batavi, in Prodomo.* C'eſt encore l'*aninga Iba* de Piſon, ſelon le P. Plumiér. L'*arum* à tige & à feüilles de la canne d'Inde, *arum cauleſcens, cannæ Indicæ foliis.* L'*arum* à feüilles fèrmes, étroites & pointuës, *arum foliis rigidis, anguſtis & acuminatis.* Quelques-uns le nomment *Pèrroquet.* Ces eſpèces diffèrent, comme les précédentes, par la forme & la groſſeur de leurs racines, la figure de leurs feüilles, les couleurs de leur fruit, & la divèrſité de ſes carreaux & du raiſeau qu'ils forment, &c.

L'*arum*, arbre, naît dans les lieux marécageux & humides. Sa racine eſt preſque auſſi groſſe que le bras, & longue de deux piéds. Il ne pouſſe ordinairement qu'une tige, épaiſſe d'environ deux pouces, & haute de cinq à ſix piéds, aſſez fèrme, ronde & noueuſe, & preſque comme nos roſeaux.

L'*arum* à tige a ſa racine groſſe, preſque comme la moitié du bras, & d'une longueur indéterminée. Sa tige, qui eſt fort droite, s'éleve de trois ou quatre pieds de haut, & eſt épaiſſe d'environ deux pouces. Du bout de cette tige, il y a ſept à huit feüilles fort tendres, d'un piéd de long ſur demi piéd de large. Du creux de leurs pédicules ſortent les fruits. L'*arum* à feüilles fèrmes a pluſieurs racines de différentes groſſeurs. Il pouſſe pluſieurs feüilles dès la racine, pointuës & dreſſées en haut, parmi leſquelles il y a quelques pédicules aſſez longs, portant chacun un fruit, qui, quand il eſt mûr, a près de neuf à dix pouces de long ſur un pouce d'épais. Le fruit & les feüilles piquent la langue quelque tems après qu'on les a mâchez. Cette plante ſe voit dans les forêts humides, ſur les troncs des vieux arbres. Voyez le P. Plumier, Deſcription des Plantes de l'Amérique, p. 44. & ſuiv.

ARUCULA MAJOR, Tèrme de l'Art Hèrmétique. C'eſt la matière de la pièrre des Sages.

ARUNDEL. Voyez **ARONDEL.**

ARUSPICE, ſ. m. Sacrificateur Romain qui prédiſoit l'avenir en éxaminant la qualité des entrailles des bêtes ſacrifiées. *Aruſpex*. La ſupèrſtition des Payens a été juſqu'au point d'ajoûter foi aux Augures & aux *Aruſpices*. Annibal reprochoit au Roi Pruſias, qu'on conſultoit plutôt les entrailles d'un veau pour donner une bataille, que les plus expérimentez Capitaines. L'Empereur Claude travailla à conſèrver la vaine ſcience des *Aruſpices*, de peur qu'elle ne s'abolît tout-à-fait, comme elle commençoit de faire, parce, diſoit-il, que les ſupèrſtitions étrangeres ſe fortifioient tous les jours. C'eſt ce que lui faiſoit peut-être dire le progrès de la Religion Chrétienne, que Saint Pièrre étoit venu prêcher dès l'an 42. de J. C. ſelon Euſébe. TILLEM.

Ce mot vient d'*haruga*, qui ſignifioit les entrailles des victimes, & *aſpicere*, *regarder*, *conſiderer*. D'autres ſoutiennent que ce mot vient de ce que les *Aruſpices* éxaminoient les entrailes des victimes pour en tirer leurs prédictions, *ad aras*, près des Autels. Le P. Pezron, *Ant. des Celt.* tient pour cèrtain que ce mot vient des Celtes, qui diſent *aa*, ou *afu*, pour ſignifier *jecur*, ou *hepar*; c'eſt-à-dire, le foie des animaux. Or de *au*, dit-il, & de *ſpicio*, qui ſignifie regarder, on a formé d'abord *auſpex*, pour marquer celui qui regarde & conſulte les lobes du foie; & comme ce mot étoit trop dur à prononcer, on a enfin dit *aruſpex*: mais ce qui forme cela, c'eſt que la plus célèbre & plus ancienne divination des Augures ſe faiſoit par l'inſpèction du foie des animaux

ARUSPICINE, ſ. f. *Aruſpicina*. C'eſt l'art ou la ſcience des Aruſpices. On avoit réduit en art l'*Aruſpicine*, ou la manière de trouver l'avenir dans les entrailles des bêtes. Jules Céſar, au rapport de Macrobe, fit lui-même plus de ſeize Livres de l'*Aruſpicine*.

A R Y.

ARYTÆNOÏDE, adj. Tèrme d'Anatomie. C'eſt une épithéte que donnent les Medecins à un des cartilages du larinx, qui forme une eſpèce d'anche, comme celle des flûtes & des orgues. Elle ſèrt à rendre la voix plus aiguë ou plus grave. *Scarytænoïdes*, *cartilago ſcaritana*.

Ce mot vient d'*arytana*, qui ſignifie le bèc d'une éguière, parce que ce cartilage lui reſſemble.

ARYTÆNOÏDIEN, adj. Tèrme d'Anatomie, qui ſe dit de deux petits muſcles qu'on nomme *Arytænoïdiens*, parce qu'ils prennent leur origine de la partie poſtérieure du cartilage *arytænoïde*, & s'insèrent obliquement au même cartilage pour le reſſèrrer. *Scarytænoïdes*.

A R Z.

ARZEL, adj. m. Tèrme de Manége, qui ſe dit d'un cheval qui a une balzane, ou marque blanche au pièd de dèrrière du côté droit, ou au pied hors du montoir de dèrrière. On remarque cela à cauſe que les ſuperſtitieux croyent que ces ſortes de chevaux ſont infortunez.

A S.

AS, ſ. m. Carte, ou face de dez marquée d'un ſeul point. *Monas luſorii ſolii*: *Monas teſſera*. *As* de cœur. *As* de carreau. Amener raffle d'*as*, ou *ambeſas*, ou *bezet*. Au piquet l'*as* vaut onze, au hère il ne vaut qu'un point. C'eſt un *as* de pique, un *as* de trèfle. On s'en ſèrt figurément pour injurier quelqu'un qu'on mépriſe.

AS, ſ. m. Nom purement Latin, dont nos Antiquaires ſe ſèrvent ſouvent. *As*, *aſſis*. Ce nom a deux ſens. 1°, Il ſignifie un poids & en ce ſens l'*as* Romain eſt la même choſe que la livre Romaine, & il étoit compoſé de douze onces. On le diviſoit encore en beaucoup d'autres parties, que l'on peut voir dans la Loi *Servum de hæredib. inſt. Lib. XIII. Pandect.* Les principales étoient l'once, qui étoit la douziéme partie de l'*as*, *Uncia*, δωδέκατον, *Sextans*, ἕκτον, la ſixiéme de l'*as*, qui étoit de deux onces, *Quadrans*, τέταρτον, la quatriéme partie, le quart de l'*as*, qui contenoit trois onces; *Triens*, le tièrs ou la troiſiéme partie de l'*as*, c'étoit quatre onces; *Quincunx*, τρίτον δωδέκατον, c'étoit cinq onces; le tièrs de l'*as*, plus une douziéme, ou plus une once; *Semis* ἥμισυ, le demi *as*, c'eſt-à-dire, ſix onces; *Septunx*, que les Grècs appelloient ἥμισυ δωδέκατον, c'eſt-à-dire, la moitié de l'*as*, plus ſa douziéme partie, qui eſt une once, c'étoit ſept onces, comme le mot Latin le ſignifie; *Bes*, δίμοιρον, les deux tièrs de l'*as*, ou huit onces; *Dodrans*, δίμοιρον δωδέκατον, les deux tièrs, & une douziéme, qui ſont les trois quarts de l'*as* ou neuf onces; *Dextans*, que les Grècs appelloient δίμοιρον ἕκτον; c'eſt-à-dire, les deux tièrs & un ſixiéme de l'*as*: ce qui faiſoit dix onces; *Deunx*, en Grèc, δίμοιρον τέταρτον, les deux tièrs & un quart de l'*as*, qui ſont trois onces: ce qui fait huit onces plus trois onces c'eſt-à-dire, onze onces, & ce que le mot Latin ſignifie; car *Deunx* eſt la même choſe que *as* moins un once. Les Grècs appelloient l'*as* entièr, λίτρα, *Libra*, *Livre*.

2°, De ce ſens propre & primitif de l'*as*, on en avoit fait un autre, car tranſportant ce mot à quelqu'autre choſe que ce fut, *As* ſignifioit le tout, la choſe entière, la totalité d'une choſe; *Solidum quid*. Ce ſens avoit lieu principalement dans les ſucceſſions; & *as* ſignifioit la ſucceſſion, l'hérédité entière. Ainſi hériter de quelqu'un *ex aſſe*, c'eſt hériter de tout ſon bien, être ſon légataire univèrſel, ſon unique héritier. Et de même des parties de l'*as*; hériter *ex triente*, *ex ſemiſſe*, *ex beſſe*, *ex deunce*, &c. c'eſt hériter du tièrs, de la moitié, des deux tièrs, de tout, excepté une douziéme, &c.

3°, L'*as*, & c'eſt en ce ſens ſur-tout que nous le diſons en François, l'*as* étoit une monnoie. Euſèbe rapporte dans ſa Chronique à l'an 1306. que ſous Numa Pompilius les *as* étoient de bois, de cuir & de coquilles. Saint Jérôme dans ſa Traduction d'Euſèbe omet cette dèrnière eſpèce. Sous Tullus Hoſtilius on les fit de cuivre, & on les appella *as*, *libra*, & *pondo*: 420. ans après, la première guèrre Punique ayant épuiſé l'État & les finances, on en retrancha un *Sextans*, ou deux onces, & on ne les fit plus que du poids du *Dextans*, c'eſt-à-dire, de dix onces. Dans la ſuite on ôta encore une once, & on le réduiſit au *Dodrans*, c'eſt au trois quarts du premier & veritable *as*, ou à neuf onces. Enfin, par la Loi Papirienne on en retrancha encore une once & demie, & on les réduiſit à 7. onces & demie, ce qui s'appelloit *ſeptunx* & *ſemuncia*; & l'on croit communement que l'*as* reſta à ce point tout le tems de la République, & juſqu'à JESUS-CHRIST. Ce dèrnier *as* s'appelle l'*as* Papirien, parce que ce fut C. Papirius Carbo, qui l'an du monde 563. ſous le Conſulat de L. Cornelius Scipion, & de C. Lælius Nepos, étant Tribun du Peuple, fit la Loi dont nous avons parlé. *Lex Papiria*. Ainſi il y a eu quatre *as* différens pendant le tems de la République. La marque de l'*as* étoit d'un côté une tête de Janus à deux viſages, & de l'autre un bèc de navire, *roſtrum navis*, c'eſt-à-dire; une prouë de navire, l'avant d'un vaiſſeau. C'eſt ce que nous voyons encore ſur pluſieurs *as* qui nous reſtent, & qui ſe conſèrvent dans pluſieurs cabinets d'Antiquaires; & ce qu'Ovide dit être Janus, le navire qui amena Saturne en Italie. *Faſtor. Lib. I. v.* 231.

> *Noſcere me duplici poſſes in imagine, dixit.*

C'eſt Janus qui parle, & v. 239. & 240. après avoir dit que Saturne chaſſé de ſes États par Jupitèr, vint dans la partie de l'Italie qui de ſon nom fut appellée *Saturnia*, & Latium, parce qu'il s'y cacha, il s'y retira. *Latente Deo.* Il ajoute,

> *At bona poſteritas puppim ſignavit in ære,*
> *Hoſpitis adventum teſtificata Dei.*

Quoique ce nom *as* ſoit Latin, il eſt d'uſage dans notre Langue, & l'on ne peut guère s'en paſſer. Ce mot n'a point de pluriel dans notre Langue, il eſt indéclinable, comme on le peut voir ci-deſſus. Il vient de αἴς, mot Grèc du dialècte Dorien, que ce Peuple diſoit pour εἷς, *un*. L'*as*, comme nous l'avons dit, ſignifioit une choſe toute entière; c'eſt le ſentiment de Gronovius, *De Pecun. vet. Lib. IV. c.* 17. Budé a écrit cinq livres de l'*as* & de ſes parties. Voyez encore Pline, hiſt. nat. Liv. XXXIII. ch. 3. Cenalis Evêque d'Avranche *de Pond. ac Menſ. vat.* Hotman *Antiq. Roman. Liv. IV. c.* 1. 8. 9. *Alex. ab Alex. Dier. Genial. Lib.* 1. *c.* 1. Thom. Godwin *Anthologia Hiſt. Rom. Lib. III. ſect.* 4 *c.* 15. Le grand *as*, c'eſt-à-dire, le premièr qui fut fait d'une livre Romaine, ou de douze onces, vaut, ſelon Pitiſcus, 4 déniers & demi, une demi obole, & la quatriéme partie d'une pite.

AS, ou **ASH**, ſ. f. Nom fameux dans les Hiſtoires fabuleuſes du Nord. *As*, ou *Aſa*. Selon l'opinion commune c'étoit un Dieu des Peuples Septentrionaux; mais ſelon M. Sperlingius, les Aſiatiques chaſſez par Pompée de leur pays ſe rétirèrent dans le Septentrion. Comme ils étoient extrêmement polis & délicats, ils mépriſoient les mœurs barbares des Septentrionaux qui les regardèrent avec admiration, & comme des eſpèces de Divinitez; & pour marquer quelque choſe de grand, d'excellent, de magnifique, ils ſe ſèrvirent du nom *aſa* & *aeſer*, & le donnèrent même à leurs Dieux. Cette diſſèrtation de M. Sperlingius ſe trouve dans les Nouvelles Littéraires de la mèr Baltique, l'an 1669. au mois de Juin, p. 174.

ASA.

ASAPPE, ou comme écrivent M. d'Hèrbelot & D.C. AZAPE, ſ. m. C'eſt un nom Turc. *Aſappi.* Les Turcs appellent *Aſappes* les troupes auxiliaires qu'ils lèvent parmi les Chrétiens de leur domination, & qu'ils expoſent au premièr choc des ennemis, afin que les Janiſſaires & les Spahis fondent enſuite tous frais ſur l'ennemi déja fatigué. Voyez *Hornius Orbis Politici p.* 32. M. d'Hèrbelot au mot *Azabiſtan*, dit *Azabiſtan*, les *Azappes*, les recruës, les nouvelles troupes dans leſquelles on n'enrole que des gens libres & non mariez. C'eſt un mot arabe habillé à la Pèrſienne. Les *Azappes* ſont comme avanturiers, qui ſont ſi peu eſtimez, qu'ils ſèrvent quelquefois de pont à la cavalerie pour paſſer dans les mauvais chemins, & de faſcines pour remplir les foſſez des places qu'on aſſiége. La plûpart ſont comme Turcs naturels. Ils vont tous à piéd, & n'ont que ce qu'ils peuvent prendre ſur l'ennemi. *Voy. du Lev. par D. C.*

Ce nom vient du vèrbe Turc *Saph*, qui ſignifie, *rang*, *file*, *ordre de bataille*, d'où ſe forme *aſphaph*, ranger en bataille.

ASARATH. Tèrme de Botanique. C'eſt une plante des Indes prèſque ſemblable au chanvre. Ses feuilles reſſemblent parfaitement à celles du chanvre, ſa ſemence eſt plus menuë & moins blanche que celle du chanvre. On pile les feuilles & les ſemences de cette plante, & l'on en fait une eſpèce de confèction avec le muſc, & quelques aromats, dont les Pèrſans & les Indiens ſe ſèrvent pour échauffer le ſang & pour ſe donner de l'appétit. Quand ils veulent oublier leurs chagrins, & même leurs maux, ils mêlent dans cette confèction de l'areca, qui n'eſt point encore mûr, & même de l'opium, & cela les fait dormir ſans inquiétude. Cette compoſition eſt fort eſtimée dans toutes les parties de l'Aſie. LEMERY.

ASARINE, ſ. f. *Aſarina.* Plante ainſi appellée par je ne ſai quelle reſſemblance avec le cabaret ou *aſarum*, autre plante d'un caractère bien différent. L'*aſarine* croît ſur les rochers dans les Sevennes en Languedoc; ſes racines qui ſont aſſez menuës, cependant vivaces, jettent quelques tiges deçà & delà couchées par tèrre, rampantes, longues d'un demi-piéd environ, veluës, & garnies de feuilles altèrnes ſemblables à celles du lièrre tèrreſtre, mais plus charnuës & couvèrtes d'un poil blanchâtre. Ses fleurs qui naiſſent des aiſſelles des feuilles, reſſemblent à celles du mufle de veau, elles ſont jaunâtres ou pâles. Son fruit approche de celui de la linaire, enſorte que l'*aſarine* ne ſe diſtingue du mufle de veau que par ſon fruit, & de la linaire que par ſa fleur qui n'a point d'éperon. Cette plante n'eſt pas uſitée en Médecine quoique Lobel lui attribuë pluſieurs vèrtus. On dit qu'elle eſt apéritive & abſtèrſive.

ASARUM, ſ. m. *Aſarum.* Plante. Ses tiges ſont très-courtes. Ses fleurs ſont en forme de clochettes & odorantes. L'*aſarum* eſt toujours vèrd. Les Médecins s'en ſèrvent pour atténuer, pour réſoudre, pour guérir les duretez du foie & de la rate. Voyez ASSARA BACCARA.

ASB.

ASBESTE, ſ. m. *Asbeſtinum.* Matière incombuſtible. On prétend que c'eſt une eſpéce de lin fort délié & auſſi fin que de la ſoie, lequel croît ſur les Pyrennées. Les anciens parlent de cèrtains linceuls dans leſquels ils brûloient les morts, & que le feu ne conſumoit point. On peut voir une expérience de l'*asbeſte* dans les Tranſactions Philoſophiques d'Anglètèrre de Juin 1685. C'eſt une pièrre noirâtre qu'on appelle auſſi *amiante*. Elle ſe réſout en filamens blancs, qui ont ſèrvi à faire les linceuls dont les anciens ont parlé. Quelque tems qu'on la laiſſe dans le feu elle ne ſe conſume pas, quoiqu'elle ſoit en feu comme un charbon allumé. On en trouve dans l'Iſle de Négrepont, & c'eſt celle qui eſt appellée *caryſtius lapis* par les Naturaliſtes.

ASC.

ASCALON. *Aſcalon.* *Aſcalo*, en Hébreu אשקלון Nom propre de Ville qui ſignifie *appenſio*, *ſtatera*, l'action de peſer, ou balance, ou bien *ignis prophanus*, feu prophane ou infâme, ſelon qu'on le dérive de שקל, peſer, ou de אש & קלה, d'où ſe forme קלון; *ignominie*, *infâmie*. *Aſcalon* étoit une des cinq Satrapies des Philiſtins, & par conſequent elle étoit de la Paleſtine. Cependant Joſeph *antiq. L. V. C.* 3. la met dans l'Idumée ſupérieure. Le Géographe Etienne dit qu'elle fut bâtie par Aſculus fils d'Hyménée. C'eſt apparemment une fable. L'Ecriture ne nous apprend rien de ſon Fondateur. Hegéſippe l'éloigne de 720. ſtades de Jéruſalem. Azot, Gaza, *Aſcalon*, Geth & Accaron, étoient les cinq villes capitales des cinq Provinces des Philiſtins. SACI. *Aſcalon* a eu un Evêché ſuffragant de Jéruſalem. On l'appelle aujourd'hui Scalona. MATY.

Aſcalon eſt repréſentée ſur les Médailles ſous la figure d'une femme couronnée de tours, appuyée de la main droite ſur une haſte, & tenant de la gauche le bèc ou l'éperon d'un navire, & ayant à droite un autel, & à gauche un pigeon. Voyez Triſtan p. 304. Patin p. 151. & le Card. Noris p. 431. Diodore de Sicile dit que Dèrceto, Déeſſe des Philiſtins, ayant mis au monde une fille, en eut tant de honte, qu'elle l'expoſa dans un lieu déſèrt; mais que des pigeons la nourrirent de lait d'abord, puis de fromage, qu'ils alloient prendre dans des maiſons de payſans, & qu'ils lui apportoient dans leur bèc & lui mettoient dans la bouche. C'eſt, ſelon le Cardinal Noris, la raiſon pourquoi *Aſcalon* a des pigeons dans ſes médailles. Hérodes orna fort *Aſcalon*, parce que c'étoit ſa patrie.

ASCALONITE, ſ. m. & f. Qui eſt d'Aſcalon, naïf, originaire; habitant d'Aſcalon. *Aſcalonita*, *Aſcalenites.* Le premier Hérodes, ſurnommé le Grand, ſous le régne duquel JESUS-CHRIST vint au monde, étoit *Aſcalenite*.

ASCARIDES, ſ. m. C'eſt un nom que les Médecins donnent à une petite vèrmine qui s'attache au fondement, & qui tourmente beaucoup le patient. Le remède qu'on y applique eſt le blanc rhaſis.

Ce mot vient du Grèc ἀσκαρίζω, qui ſignifie *ſauter*. Cette ſorte de vèr ne fait que remuer.

ASCARIDES, Eſt auſſi une vèrmine, qui s'attache aux plantes, & plûtôt à celles qui ſont dans des pots qu'aux autres. Pour purger les plantes d'*aſcarides*, il faut mettre le pot dans un ſceau au fond duquel il y aura de l'eau, enſorte que le pot trempe dans l'eau à la hauteur de cinq ou ſix doigts. Il n'y aura pas été l'eſpace d'un quart d'heure, que ces petits inſèctes inondez de l'humidité ſortiront. CHOM.

A SAVOIR. Sorte d'advèrbe ou particule. *Nempè*, *ſcilicet.* Mais ce mot a trop vieilli pour s'en ſèrvir encore. En ſa place on dit *ſçavoir* ou *ſavoir*. Voyez SAVOIR.

ASCENDANT, ANTE, adj. Tèrme de Généalogie & de Juriſprudence. Il ſe dit de tous les parens qui ſont au-deſſus de nous; comme père, grand-père, grand-oncle. *Propinqui ætate & gradu ſuperiores.* Le mariage eſt perpétuellement défendu entre les *aſcendans* & deſcendans en ligne dirècte. Il étoit éloigné de trois dégrez en ligne *aſcendante*.

ASCENDANT, en tèrme d'aſtrologie, eſt l'horoſcope ou le dégré de l'Équateur qui monte ſur l'horiſon au point de la naiſſance de quelqu'un, & qu'on croit avoir influence ſur ſa vie & ſur ſa fortune, en lui donnant de la pente pour une choſe plûtôt que pour une autre. *Horoſcopus*, *natalitia aſtra*, *ſidera natalia.*

Plus que mon aſcendant, *ſes beaux yeux me dominent.*

GOMB.

Je vous dis qu'il en a l'encolure.
Et que ſon aſcendant, *Monſieur, l'emportera*
Sur toute la vertu que votre fille aura. MOL.

On l'appelle auſſi dans le Thême celeſte, *la première maiſon*, *l'angle oriental*, & *le ſignificateur de la vie.* En ce ſens il eſt ſubſtantif. Les Aſtrologues appellent auſſi des Signes *aſcendans*, ceux qui montent ſur l'horizon depuis le Nadir, ou la partie la plus baſſe du ciel, juſqu'au Zenith, ou la partie où ils ſont dans leur plus grande élévation.

ASCENDANT, ſe dit auſſi des aſtres & des dégrez qui montent ſur l'horiſon en quelque cèrcle ou parallele de l'equateur que ce ſoit. *Siderum ſupra horizontem aſcenſus.* Latitude *aſcendante*, eſt la latitude d'une planète qui va vèrs les pôles.

ASCENDANT, ANTE, en tèrme d'anatomie, ſe dit des vaiſſeaux qui portent le ſang en haut, ou des parties inférieures dans les ſupérieures. Le tronc ſupérieur de l'aorte, que l'on appelle artère *aſcendante*, ſe diviſe bientôt en deux autres troncs, qui ſont nommez ſouclaviérs. DIONIS. Les deux veines iliaques d'un côté, avec les deux iliaques de l'autre, commencent à former à l'endroit de l'os ſacrum une très-groſſe veine, que l'on nomme la veine cave *aſcendante*. DIONIS. Pluſieurs Auteurs ont nommé cette veine deſcendante, parce qu'ils croyent que le ſang deſcendoit du foye par cette veine pour nourrir les parties qui ſont au deſſous du diaphragme; mais parce qu'on eſt aſſuré qu'elle a un uſage tout contraire, qui eſt de porter le ſang des parties inférieures au cœur, on la nomme *aſcendante*. ID.

ASCENDANT, eſt auſſi ſubſt. maſc. Il a Jupitèr en ſon *aſcendant*. Une telle Planète dominoit en ſon *aſcendant*.

ASCENDANT, ſe dit en Morale de l'humeur, de la pente, de l'inclination naturelle qui nous porte à faire quelque choſe. *Indoles*, *innata voluntatis inclinatio.* On a de la peine à vaincre ſon *aſcendant*. L'*aſcendant* eſt plus fort que tout. MOL. Les honneurs forcent l'*aſcendant*. GOMB.

On ne peut réprimer
Cet aſcendant *malin qui vous porte à rimer.* Boil.

Et d'ailleurs l'affreuſe indigence,
Aſtre fatal, dont le triſte aſcendant
Sur les Muſes toujours répand ſon influence.

Ascendant, ſe dit en diſcours ordinaire d'une ſupériorité qu'un homme a ſur l'eſprit d'un autre, qui provient d'une cauſe inconnuë. *Auctoritas.* Pour gagner votre Rapporteur, employez un tel de ſes amis; il a un grand *aſcendant* ſur ſon eſprit. Un Miniſtre doit être froid & taciturne, pour parler avec plus d'*aſcendant* & avec plus de poids. La Bruy. Ce n'eſt guère pour corriger les gens qu'on les cenſure; c'eſt pour prendre un *aſcendant* ſur eux, & montrer une ſupériorité de génie. Il y a des gens qui naiſſent avec un cèrtain *aſcendant* qui leur donne la ſupériorité ſur tout le monde. Amel. *Aſcendant* ſe prend encore pour je ne ſai quel ſécret avantage que de cèrtaines gens ont ſur d'autres, ſoit dans la guèrre, ſoit dans le jeu. Un tel étoit grand Capitaine, mais un tel avoit pourtant de l'*aſcendant* ſur lui. Je ne veux plus jouer avec vous; vous avez trop d'*aſcendant* ſur moi.

Ascendant, ſe dit auſſi de cette manière impérieuſe dont on déclare ſon avis, & dont on a coûtume de décider des queſtions. Il parle avec un *aſcendant* qu'on ne peut ſupporter. Il n'y a perſonne qui ne ſoit choqué de cet *aſcendant*, parce qu'il repréſente l'image d'une ame fière & hautaine. Nic. Avoir un *aſcendant* incommode & plein de fierté. Id.

ASCENSION, ſ. f. Elévation en haut. *Aſcenſus.* On ne le dit au propre que de l'élévation miraculeuſe du Sauveur quand il monta au ciel en préſence de ſes Apôtres *Chriſti in cœlum aſcenſus.* Il ſignifie auſſi, la Fête qu'on celébre en ſon honneur quarante jours après Pâques *Anniverſarius dies Chriſti in cœlum aſcendentis.* Le jour de l'*Aſcenſion.* On appelle auſſi *aſcenſion*, une eſtampe qui repréſente le myſtère de l'*Aſcenſion. Imago Chriſti in cœlum aſcendentis.* J'ai une belle *aſcenſion.*

En tèrme d'aſtronomie, l'*aſcenſion* droite d'une étoile, eſt le point de l'équateur qui ſe trouve en même tems que cette étoile au méridien; & l'arc de l'*aſcenſion* droite, eſt le nombre des degrez de l'équateur qui ſont compris depuis le commencement d'ariès, juſqu'à ce point de l'equateur qui ſe trouve au méridien. L'*aſcenſion* droite eſt égale par tout le monde. On dit auſſi l'*aſcenſion* droite d'un cèrtain point de l'écliptique, ou de quelque autre point du ciel que ce ſoit.

Ascension oblique d'un aſtre, eſt le degré de l'équateur qui s'éleve avec une planète dans la ſphère oblique; & l'arc de l'*aſcenſion* oblique eſt l'arc de l'équateur compté depuis ariès juſqu'à ce point de l'équateur. Ainſi les *aſcenſions* obliques changent ſuivant l'élévation du pôle; & la différence aſcenſionnelle eſt la différence de ces deux arc. On calcule de même l'*aſcenſion* oblique d'un cèrtain point de l'écliptique & de tout autre point du ciel. Il y a des tables des différences aſcenſionnelles pour toutes les élévations du pôle, chez Magin, Argolus & chez les Auteurs qui ont traité de la Sphère.

Ascension, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. A l'*aſcenſion*, blanche nappe & gras mouton; pour dire qu'en ce tems-là on quitte le veau pour manger du mouton. On dit auſſi d'une choſe qui eſt toujours en même état, qu'elle ne va, ni ne vient, qu'elle eſt comme l'*aſcenſion*, qui n'avance ni ne recule.

L'Iſle de l'*Aſcenſion* ou *Accençaon*, eſt une Iſle de l'Océan Ethiopien au midi de la Guinée, ſous le diſiéme degré de Longitude & le huitiéme quelques minutes de latitude. Les Portugais la nommérent ainſi, parce qu'ils la découvrirent le jour de l'*Aſcenſion.* Maty. Ils en ont encore une autre de même nom dans l'Amérique méridionale.

ASCENSIONEL, elle, adj. La différence *aſcenſionelle*, en tèrme d'aſtronomie, c'eſt la différence qu'il y a entre l'*aſcenſion* droite & l'*aſcenſion* oblique.

ASCÉTE, ſ. f. *Aſceta*, *Aſcetes.* Ce nom qui eſt Grèc, & qui ſignifie proprement celui ou celle qui s'exèrce, a été appliqué en particulier & dès les premiérs tems de l'Egliſe, à ceux qui s'occupent aux exèrcices de la vèrtu dans une vie retirée, & ſur tout à ceux de l'oraiſon & de la mortification. Enſuite on l'a donné en général aux Moines, ſur tout à ceux qui vivoient en ſolitude. On l'a dit auſſi des Religieuſes. Ce mot peut avoir tous ces ſens en notre langue, mais il eſt peu uſité. Origéne marque les différens états des Chrétiens, les uns attachez uniquement au ſervice de Dieu, dégagez des affaires temporelles, & combattant pour pour les foibles par les priéres, les jeûnes, &c. C'étoit les *Aſcetes*, dont peu de tems après vinrent les Moines Fleury.

Ce mot vient du Grèc ἀσκητὰς, qui eſt formé d'ἀσκέω, *exerceo*, *j'exerce.*

ASCETERE. *Aſceterium.* Ce mot, qui dans ſon origine veut dire un lieu d'exèrcice, ſe prend pour monaſtère; parce que les monaſtères ſont les lieux où l'on s'exèrce dans la pratique de la vèrtu.

ASCETIQUE, adj. *Aſceticus.* Tèrme de dévotion. Ce mot a sèrvi de titre à pluſieurs livres d'exèrcices ſpirituels & méditations pour la vie Religieuſe, comme les *Aſcetiques* ou Traitez ſpirituels de S. Baſile le grand, Archevêque de Céſarée en Cappadoce. On appelle la vie *aſcétique*, la pratique & l'uſage de l'oraiſon & de la mortification, ou la vie paſſée dans ces exèrcices. C'eſt un tèrme de ſpiritualité & de Theologie myſtique.

Ce mot vient du Grèc ἀσκεῖν, *ſe exercere*, d'où vient ἀσκητὴς; parce que l'âme s'exèrce & s'occupe dans la méditation des grandeurs de Dieu.

Ascetique, ſe dit auſſi des pèrſonnes qui s'exèrcent dans la vie *aſcétique*, comme les ſolitaires.

*Tel que l'Hèrmite Paul, ou l'*aſcétique *Antoine,*
J'étois dans un déſert affreux,
Le diſputant au plus auſtèrs Moine,
Fus-il Camaldule ou Chartreux. L'Ab. Genest.

ASCI. Plante des Iſles de l'Amèrique. Elle vient ordinairement de la hauteur de 5 ou 6 palmes, quelquefois de la hauteur d'un homme quand elle eſt dans un bon fonds. Elle jette beaucoup de branches. Sa fleur qui eſt blanche & petite, ne ſent rien. Son fruit eſt de différentes ſortes, mais il a le goût de poivre; les Amèricains en aſſaiſonnent leurs mets, & les Européens en uſent auſſi. Il pouſſe des eſpèces de graines rouges, creuſes, qui ſont longues comme le doigt, dans leſquelles ſont enfèrmées les ſemences. On en éléve en France. Il y en a encore d'autres ſortes dont parle Gonzalve d'Oviédo dans ſon hiſtoire des Ind. liv. VII. ch. 7.

ASCIEN, ſ. m. Tèrme de Géographie & d'aſtronomie. Nom que les Aſtronomes donnent à ceux qui habitent la zône torride, & qui n'ont point d'ombre à midi parce que le ſoleil eſt à leur zenith. Il vient du Grèc α, & σκιὰ, qui ſignifie, ſans ombre.

ASCITE, ſ. m. *Aſcita.* Nom d'une ſècte Montaniſte, qui parut au II^e ſiecle. Ce nom vient du Grèc ἀσκὸς, qui ſignifie un *outre*, une peau de bouc. Les *Aſcites* furent ainſi nommez, parce qu'ils introduiſoient des eſpèces de Bachanales dans leurs aſſemblées, danſant autour d'un *outre* enflé, diſant qu'ils étoient ces *outres* neufs pleins de vin nouveau, dont parle Jesus-Christ en S. Matt. IX. 17. &c. S. Aug. hér. 62. Il ne faut pas dire *Aſcile*, comme quelques Dictionnaires, qui ne font que copier celui d'Hoffman & toutes ſes fautes.

ASCITE, eſt auſſi un tèrme de Médecine, qui ſignifie hydropiſie du bas ventre. Le mot *aſcite* pris en ce ſens vient du Grèc *ἀσκὸς*, *uter*, *ventre.*

ASCLÉPIADE, adj Tèrme de Poëſie Latine & Grèque. *Aſclepiadeus.* Le vèrs *aſclépiade* eſt compoſé de quatre piéds, dont le premiér eſt un ſpondée, le ſecond un coriambe, & les deux dèrniérs deux dactyles.

Mæcenas atavis edite Regibus.

Ou bien de quatre piéds & une céſure, le premiér ſpondée, le ſecond dactyle, après lequel vient la céſure, puis deux dactyles.

ASCLEPIAS, ſ. m. Plante qui croit dans les montagnes. Ses branches ſont longues, & ſes racines menuës & odorantes. Ses feüilles reſſemblent à celles du lièrre. Elle a tiré ſon nom d'un fameux Médecin qui la mit en uſage. On la nomme auſſi *vincetoxicum*, du mot Latin *vincere*, vaincre, & du Grèc τοξικὰ, les venins auſquels elle réſiſte. Ses feüilles ſont plus longues & plus étroites que celles du lièrre, on les employe entre les vulnéraires.

ASCODROGITE, & non pas *Aſcodrogile*, comme diſent quelques Dictionnaires après celui d'Hoffman. *Aſcodrogita.* Philaſtrius appelle *Aſcodrogites* les herétiques que S. Auguſtin appelle Aſcites. Voyez ce mot.

Aſcodrogites vient d'ἀσκὸς, *outre*; pour *drogite*, je ne ſai pas trop où Philaſtrius l'a pris, ni d'où il l'a tiré.

ASCODROUTE, ou ASCODROUPITE, ſubſt. m. & f. Nom de ſècte. Les *Aſcodroutes*, Hérétiques du II^e ſiécle, rejettoient les Sacremens, diſant que les choſes incorporelles ne pouvoient être communiquées par choſes viſibles & corporelles. Ils mettoient la rédemption parfaite dans la connoiſſance de l'univèrs, & ne baptiſoient point. Voyez Théodoret, *Liv. I. heret. Fab. c.* 10.

ASCOLIES, ſ. m. & plur. *Aſcolia*, *orum.* C'eſt le nom d'une fête que les Païſans de l'Attique célébroient en l'honneur de Bacchus. Ils lui ſacrifioient un bouc, de la peau duquel ils faiſoient un balon, qu'ils enfloient, & qu'ils frottoient de matière onctueuſe. Les jeunes gens en jouoient en ſe tenant deſſus d'un pied & l'autre en l'air, & par leur chûte divèrtiſſoient les

ſpèctateurs

Digitized by Google

ſpectateurs. C'eſt de là que cette fête prit ſon nom. Car ἀσκὸς ſignifie un outre, ou peau de bouc.

A S E.

ASEPH, ſ. m. Tèrme de Relation. C'eſt le nom que l'on donne en Pèrſe à des Gouvèrneurs que le Roi a mis en cèrtaines Provinces à la place des Chams, parce que ceux-ci par le plus grand nombre de leurs Officiers, conſommoient la plus grande partie du revenu de ces Provinces. Voyez Tavern. Voyage de Pèrſe. *Rector Provinciæ, Gubernator.*

ASÈR, ſ. m. *Aſer.* Ce mot dans l'Ecriture ſignifie trois choſes. 1°, Un des douze enfans de Jacob. Il eut celui-ci de Zelpha, ſèrvante de Lia. Zelpha ſèrvante de Lia enfanta un fils à Jacob, & elle dit : C'eſt pour me faire bien-heureuſe, car les filles me diront bien-heureuſe ; & elle le nomma *Aſer*, ou comme d'autres écrivent *Aſcher Gen. XXX.* 12. *&* 13. Ce nom ſignifie en èffèt en Hebreu, heureux. 2°, Il ſe prend pour la Tribu d'*Aſer*, c'eſt-à-dire, les deſcendans d'*Aſer*. Ruben, Gad, *Aſer*, Zabulon, Dan & Nephtali, ſe tendiront de l'autre côté ſur le mont Hebal pour le maudire. Saci. *Deut. XXVII* 13. 3°, Il ſe prend pour le pays qu'occupoit dans la tèrre ſainte la Tribu d'*Aſer*, qui s'appelle auſſi la Tribu d'*Aſer*. Or la frontière de Manaſſé fut du côté d'*Aſer* venant en Micmethah. Desmar. *Joſ. XVII.*

A S I.

ASIARQUE, ſ. m. Titre d'un Magiſtrat qu'on éliſoit chaque année dans l'Aſie mineure ſous les Empereurs Romains, pour préſider aux jeux ſacrez que la Province célébroit en commun à l'honneur des Dieux ou des Empereurs. C'étoit une charge très-onéreuſe, parce que l'*Aſiarque* étoit obligé de faire la depenſe de ces jeux : c'eſt pour cela qu'on éliſoit les riches les plus capables de la ſupporter. En récompenſe elle étoit très-honorable, & elle acquéroit le premier rang dans les Provinces, pendant & aprés ſon éxèrcice.

Ce Magiſtrat eſt appellé *Aſiarcha* par les Auteurs Latins. Il vient du mot Grèc d'Ἀσιάρχης, d'Ἀσία, *Aſie*, & ἄρχειν, commander & avoir le premier rang.

ASIATIQUE, adj. m. & f. *Aſiaticus.* Se dit par rapport au ſtile : en ce cas il ſignifie un ſtile mol, efféminé, & chargé de paroles ſuperfluës. Voyez ce que dit Ciceron des Orateurs *Aſiatiques. Declar. Orat. n.* 52.

Asiatique, eſt auſſi un nom de peuple, *Aſiaticus.* Les *Aſiatiques* étoient des peuples mols & efféminez. C'étoit faire une injure à un homme, & lui dire qu'il étoit un débauché, que de dire, qu'il avoit été ou demeuré en Aſie. Voyez Ciceron *pro Muren. n* 12. Pour vaincre les *Aſiatiques*, il ne faloit qu'oſer les combattre. Et que n'oſoit pas Alexandre ? Auſſi le frère d'Olympias Roi d'Épire diſoit-il dans ſon expédition d'Italie, *Je combats ici des hommes, tandis qu'ailleurs mon neveu combat des femmes.*

Asiatique eſt encore un ſurnom honorable donné à quelques grands hommes. Pompée dépoſſéda Antiochus ſurnommé l'*Aſiatique*, dernier Roi de Syrie. Bossuet. L. Cornelius Scipion, frère de Scipion l'Africain, ayant été choiſi l'an de Rome 564 pendant ſon Conſulat pour aller faire la guèrre à Antiochus Roi de Syrie, & ayant taillé en pieces l'armée de ce Prince proche de Sardes, fut ſurnommé l'*Aſiatique*. Voyez Tite-Liv. Liv. XXXIX. ch. 44 On trouve auſſi dans des manuſcrits *Aſiagenes* & des médailles portent. L. Scip. Asiag.

Asiatique, ſ. f. Terme de Fleuriſte. Anémone dont les grandes feuilles ſont blanches, mêlées d'incarnadin ; la peluche eſt de couleur de grénade mêlée de blanc. Morin.

ASIE, ſ. f. *Aſia.* Nom propre de l'une des quatre parties du monde, l'une des trois de nôtre Continent. Ses bornes ſont du côté du midi & du levant, l'Ocean Oriental, ou l'Ocean Indien, Oriental & Scythique. La mèr de Tartarie la baigne au Nord. Vers le couchant les Anciens l'étendoient juſqu'au Nil, & y renfermoient l'Egypte. Dans des ſiècles plus recens on en a retranché l'Egypte. Elle eſt ſéparée de l'Afrique par la mèr rouge, & le détroit de Suez ; de l'Europe par la Meditèrrannée, l'Archipel, la mèr de Marmora, la mèr noire & celle de Zabache, la rivière de Don, le Volga, juſqu'à l'endroit où il commence à couler du nord au ſud, d'où l'on tire une ligne juſqu'à l'embouchure de l'Oby. L'*Aſie* eſt non ſeulement la plus grande partie de l'ancien monde, mais encore la premiere & la plus conſiderable du monde entier. C'eſt en *Aſie* que le premier homme a été créé ; c'eſt en *Aſie* que Noé ſortit de l'Arche, & que le monde a commencé à ſe peupler. C'eſt de l'*Aſie* que les hommes ſe ſont répandus dans toutes les autres parties du monde. C'eſt en *Aſie* que les Arts & les Sciences ont eu leur bèrceau ; c'eſt dans l'*Aſie* que les premièrs & les plus grands & plus floriſſans Empires ſe ſont fondez. C'eſt dans l'*Aſie* que le fils de Dieu s'eſt fait homme & qu'il a opéré les myſteres de la rédemption du genre humain.

ASIE MINEURE. *Aſia minor.* Nom ancien de la grande Contrée, ou Péninſule, que nous nommons aujourd'hui Anatolie, ou Natolie. Elle s'étend depuis l'Euphrate & le mont Amanus juſqu'à la mèr de Marmora & à l'Archipel, ayant au nord le Pont Euxin, ou la mèr noire, & au ſud la Médirèrranée. Voyez ANATOLIE, ou NATOLIE.

La petite Asie. *Aſia parva.* C'étoit anciennement le nom d'une petite contrée de l'*Aſie* mineure qui s'allongeoit le long de la côte de l'Archipel au midi de la Phrygie, & comprenoit l'Ionie, la Doride, la Carie & quelques autres petits pays. C'eſt de cette petite *Aſie* que l'*Aſie* mineure & la grande *Aſie* ont pris leur nom ; car c'eſt la coûtume des voyageurs, & de ceux qui découvrent un pays, de donner le nom de la prémière contrée qu'ils rencontrent, à toutes celles qui ſont dèrrière ou au delà, quelque grandes ſouvent & quelque vaſtes qu'elles ſoient. Ainſi les Europeens qui paſſoient en Orient, ayant trouvé d'abord la petite *Aſie* dont je viens de parler, qui dans ces tems-là ſe nommoit ſimplément *Aſie*, ils donnérent ce nom à tout le pays qui étoit dèrrière ; c'eſt-à-dire, à toute l'Anatolie, & enſuite généralement à toute la grande *Aſie*. De cette remarque très-ſimple, mais très-vraie, il s'enſuit que c'eſt à la petite *Aſie* qu'il faut attribuer & ajuſter tout ce qu'on dit de l'origine du nom *Aſie*, & que tout ce qui ne lui peut convenir eſt faux.

Iſidore Etym. Liv. XIV. dit que ce nom vient originairement d'Aſia fille de l'Océan & de Thetis, femme de Japhet. Si cela eſt vrai comme il pourroit bien l'être, parce que les anciens noms de lieux ſont preſque tous des noms d'hommes, il faut dire que la femme de Japhet fut appellée fille de l'Ocean & de Thétis par une figure ou phraſe ordinaire dans la langue Hebraïque, où בת ים, *fille de la mèr*, ſignifie qui demeure ſur la mèr ; ou plûtôt que la tèrre à laquelle la femme de Japhet donna ſon nom pour quelque raiſon que nous ne ſavons pas, peut-être parce qu'elle y mourut & y fut inhumée, peut-être parce qu'elle y demeura, & ne voulut point s'expoſer à la mèr ; en un mot, pour quelque raiſon qui n'eſt pas venuë juſqu'à nous, que cette tèrre, dis-je, fut appellée par un Hebraïſme ordinaire & elégant, *fille de la mer*, parce qu'elle étoit ſur la mèr, maritime, que c'eſt une côte de mèr ; enſuite ſoit par erreur, ſoit par ignorence, on a tranſporté cette épithete à Aſie même femme de Japhet, on a cru qu'elle étoit fille de la mèr, c'eſt-à-dire, de l'Océan & de Thétis, & que c'étoit une épithete de celle qui avoit donné ſon nom à cette tèrre, ce qui paroiſſoit très-naturel, & non pas de la tèrre même, qui ne pouvoit être la fille d'une Divinité ; en un mot, on a pris, comme en bien d'autres occaſions, dans le propre, ce qui n'avoit été dit que dans la figure ; grande ſource de l'idolatrie & des fables. D'autres diſent que c'eſt un cèrtain Aſius, fils de Cotys, & petit fils de Manée, Lydien, dont parle Herodote Liv. IV.

Nos Savans modèrnes ont pris une autre route. Beeman prétend que *Aſia* eſt compoſé de אש, *es*, *ignis*, feu ; & יה, *ja*, nom propre de Dieu abregé, de ſorte que אשיה, *Aſia*, ſignifie, *feu de Dieu*, *feu divin* ; & ce nom fut donné à la vaſte contrée que nous appellons *Aſie*, parce que dans la Pèrſe & dans pluſieurs autres endroits de ce vaſte pays on adoroit le feu. Mais comme on l'a remarqué ci-deſſus, ce mot ne fut donné premierement qu'à une partie de la côte de la Natolie, qui eſt ſur l'Archipel, où l'on ne ſait point que le feu fut adoré, ſur-tout dans les premiers tems, & qui eſt bien éloignée de la Pèrſe. Bochart dans ſon Phaleg Liv. IV. ch. 33. p. 337. dérive ce nom d'un autre mot Hebreu חצי, *Hhatſi*, qui ſignifie *moitié*, mais qui veut dire auſſi, *ce qui eſt au milieu*, *Joſ.* X. 13. *Jud.* XVI. 3. & il conjecture que ce nom fut donné à l'*Aſie* (il entend l'*Aſie* mineure, ou Anatolie) parce qu'elle eſt entre l'Afrique & l'Europe, & qu'elle s'avance au milieu des deux. Mais outre qu'il n'eſt pas ſûr qu'on ait donné ce nom d'*Aſie* qu'aprés qu'on eut fait la diſtinction des parties du monde, & regardé l'Europe & l'Afrique comme deux parties differentes ; qu'il n'eſt pas ſûr qu'elles étoient les bornes de l'Europe dans les tems qu'on a mis le nom d'*Aſie* en uſage, & ſi elle s'étendoit au deſſus de l'*Aſie* mineure, c'eſt que ce nom de milieu, ne convient nullement à la petite contrée qui l'a porté d'abord & proprement, puiſqu'elle n'eſt point au milieu, mais au contraire toute à l'extremité de l'*Aſie*.

ASIMA, ſ. m. *Aſima.* Nom d'un Dieu des Samaritains. On ne ſait guère quel Dieu c'étoit ; on ſait ſeulement que c'étoit le Dieu des habitans d'Émath. La plûpart des Rabbins veulent que ce fût un Bouc, & le P. Kirkèr ſuit ce ſentiment dans *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. IV. c.* 20. C'eſt-à-dire, qu'un le repréſentoit ſous la figure d'un Bouc. R. Elias Levita eſt d'un autre ſentiment ; il veut que ce fut un ſinge. Voyez le P. Kirkèr cité, & Selden *de Diis Syr. Synt. II.* c. 9. Abenezera dans ſa préface ſur Ezra, dit que les Samaritains avoient corrompu le commencement de la Geneſe, & qu'ils avoient mis le nom d'Aſima au lieu de אלהים, Dieu : Au commencement *Aſima* créa. C'eſt une calomnie, comme Druſius, Seldenus & d'autres l'ont remarqué.

ASINAIRE, ſ. m. *Aſinarus*. Fleuve de Sicile, qu'on appelle aujourd'hui *Falcorana*.

ASINAIRES, ſ. maſc. & plur. *Aſinaria, orum*. Fêtes des Syracuſiens inſtituées en mémoire de la victoire qu'ils remportèrent ſur Nicias & Démoſthène, Généraux des Athéniens, proche du fleuve Aſinaire, d'où cette fête prit ſon nom.

ASINE, adj. f. *Aſinus*, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe, Bête *Aſine*, pour ſignifier un âne. On ſe ſert de ce mot au Palais, & dans toutes les procedures de Juſtice pour éviter le mot d'*Ane*, qui a quelque choſe qui excite la riſée quand on le prononce en public.

ASK.

ASKÉPE, ſ. m. On appelloit à la Cour des Empereurs Grècs *Asképes*, ceux que nous appellerions aujourd'hui Pages de la Chambre. Les *Asképes* étoient de jeunes enfans qui ſe tenoient toûjours tête nuë au Palais. Cet uſage fut aboli ſous Andronique Paleologue le jeune, qui l'avoit établi. Voyez Nicephore Gregoras. Liv. II.

Asképe, eſt un nom Grèc, qui vient de l'*a* privatif, & de σκέπω *tego, velo*.

ASL.

ASLARD. Nom propre d'homme. Voyez **ALARD.**

ASM.

ASMODÉE, ou **ASMEDÉE**, ſubſt. m. *Aſmodæus, Aſmedæus*. Nom que les Juifs donnent au Prince des Demons, ou au Roi des Demons, comme parle la Paraphraſe Chaldaïque ſur le Ch. 3^e de l'Eccleſiaſte. Rabi Elias Levita, dans ſon *Thisbi*, dit que les Rabins enſeignent qu'*Aſmodée* étoit fils de Naama, ſœur de Tubalcaïn, & femme de Schimron, & qu'elle fut encore mere de pluſieurs autres Demons. Il croit auſſi qu'*Aſmodée* eſt le même que Samaël.

Quelques-uns, & entr'autres Buxtorf le Père, rapportent ce nom à אשם, ce qui ſignifie *pécher, être* ou *devenir coupable*. Il paroit plus naturel de le tirer de שמד, *ſamad*, qui ſignifie *perdre, ravager, détruire*, ד, *daleth*, à la fin du mot n'eſt point lettre ſervile, même en Chaldeen, & א l'eſt au commencement & à la fin. S'il vient d'אשם, *Aſcham*, il faut dire qu'il eſt composé de ce vèrbe, & de די, *ſatis, aſſatim*, pour marquer un grand pécheur.

ASMONÉEN, ÉENNE, ſ. m. & f. *Aſſamonæus, Aſmonæus*. C'eſt un nom que Joſeph donne aux Machabées. Ce nom eſt originairement Hebreu, & vient de חשמן, *khaſchman*, qui ſignifie un Grand, un Prince, un Seigneur. La mère des ſept enfans dont le martyre eſt rapporté au 2^e Livre des Machabées, ch. 7. ſelon la tradition des Orientaux rapportée par Albulfarage, ſe nommoit *Aſchmuna*, ou *Schamunah*. Mais comme je ne ſai ſur quoi cette tradition eſt fondée, je m'en tiens à l'étymologie que j'ai rapportée ; joint que ce ſont les Princes qui gouvèrnoient les enfans de Mathathias, & non pas les fils de cette généreuſe mère que Joſeph appelle *Aſmonéens*. Jonathas Machabée, le premier Grand Pontif de la race des *Aſmonéens*. Tillem. Antigone, le dérnier Prince de la race des *Aſmonéens*, ou Machabées. Id. Le régne des *Aſmonéens*, à le prendre depuis la retraite de Mathathias juſqu'à la mort d'Antigone, dura 126. ans ſelon Joſeph ; mais il y a de l'èrreur dans le nombre, il faut dire 129. ans, & 105. à le prendre depuis Simon. Là (142. année avant J. C.) commence le nouveau Royaume du Peuple de Dieu, & la Principauté des *Aſmonéens*, toujours jointe au nouveau Sacèrdoce. Boss.

ASN.

ASNE, ſ. m. *Aſinus*. Baudet, animal à quatre pieds & à longues oreilles, qui a de groſſes babines, qui eſt ordinairement de poil gris, qui vit environ 30 ans, & qui eſt lent, patient, pareſſeux, laborieux & ſtupide. C'eſt une bête de ſomme dont ſe ſervent d'ordinaire les pauvres gens pour porter des choux, du fumier, du plâtre, &c. Les *ânes* de Mirebalais. Il y a des *ânes* domeſtiques & des *ânes* ſauvages. A Melun, en Bourgogne & en quelques autres lieux, il y a une poſte aux *ânes*. Le Braire eſt le propre des *ânes*, un *âne* chargé d'or ne laiſſe pas de braire. S. Evr. Il étoit défendu dans les livres de Moïſe de joindre un bœuf à un *âne* pour labourer. L'une des bonnes qualitez de l'*âne* eſt qu'il a l'ouïe très-fine à cauſe de la longueur de ſes oreilles. De là eſt venuë la fable du Roi Midas, à qui les Poëtes ont donné des oreilles d'*âne*, parce qu'il ne ſe paſſoit rien dans ſon Royaume dont il ne fut inſtruit. Le nom d'*âne*, qui paſſe pour une injure, n'a pas toûjours été ſi odieux. On a quelquefois appellé ainſi des pèrſonnes robuſtes, à cauſe de la force de cet animal. Bochart. Homère a comparé Ajax, accablé de traits dans la mêlée, à un *âne* ravageant un blé vèrd, aſſailli à coup de cailloux par les petits garçons du Village. Perr.

Un âne, le jouet de tous les animaux,
Un ſtupide animal, ſujet à mille maux. Boil.

Car qui pourroit ſouffrir un âne fanfaron ?
Ce n'eſt pas là leur caractère. La Font.

Il y a des *ânes* en Eſpagne beaucoup plus grands qu'aucun cheval, & ſi furieux que pèrſonne n'en ſauroit approcher pour les panſer, ſinon ceux qui en ſont métier, & ils brayent ſi épouvantablement, qu'il n'y a point de lion qui faſſe plus de bruit. Newcast.

Ce mot d'*âne* vient d'*aſinus*, que quelques-uns tirent du Grèc ἀσινής, *innoxius*, d'autres d'ἀζαίνειν, *triſtis eſſe*. Cet animal eſt mélancolique. Mais le P. Pezron prétend que ce mot eſt tiré des Celtes, qui diſent *aſen*, pour un *âne*.

On appelle pont aux *ânes*, une difficulté qui arrête les ignorans : comme la cinquième propoſition des Élemens d'Euclide eſt le pont aux *ânes* de la Géométrie. Quelques-uns ſont d'avis tout contraire, & diſent que c'eſt un moyen facile & commun qu'on donne aux ignorans de ſortir d'une difficulté qui les arrête, parce que les gens ſtupides, comme les *ânes*, vont toûjours par le même chemin, n'ayant pas l'induſtrie d'en trouver un autre. On trouve en effet dans pluſieurs Logiques anciennes, & même dans celle du P. Joſeph, Feuillant, une figure nommée *Pons aſinorum*, qui apprend le moyen de trouver un moyen tèrme, & d'arranger les tèrmes du ſyllogiſme pour prouver quelque propoſition que ce ſoit. On s'eſt degoûté de cette méthode, parce qu'elle n'avance pas beaucoup, & eſt fort embarraſſante. Ceux qui ne ſavent pas raiſonner, ni mettre un argument en forme avec la connoiſſance des regles les plus ordinaires de la Logique, ne l'apprendront guère par la figure du *pont aux ânes*.

Aſne sauvage. Animal gris & marqueté de blanc & de noir. *Onager, onagrus*. Le P. Tellez Liv. 5. ch. 14. de ſon Hiſt. d'Éthiopie, dit que cet animal eſt fort beau, à ſes oreilles près, qui ſont fort longues; qu'il eſt marqué par tout le corps de pluſieurs cèrcles de couleur noire & cendrée, mais ſi belles, qu'il n'eſt point de Peintre qui pût les imiter. Il ajoûte que cet animal eſt très-chèr ; qu'un Empereur d'Éthiopie en ayant donné un à un Seigneur Turc, celui-ci le vendit deux mille écus de Venize à un Indien qui en vouloit faire préſent au grand Mogol. Il ſe nourrit d'hèrbe & de choux. Sa moëlle eſt ſi ſouveraine, qu'on croit qu'elle guérit de la goute. L'*âne ſauvage* eſt ſi vîte, qu'il n'y a que les barbes qui le puiſſent attraper à la courſe. Il y en a quantité dans les deſèrts de Numidie & de Lybie, & aux pays circonvoiſins. Dès qu'ils voyent un homme, ils s'arrêtent après avoir jetté un cri, & font une ruade, & lorſqu'il eſt proche ils commencent à courir : on les prend dans des piéges, & par d'autres inventions. Ils vont par troupe en pâture, & à l'abreuvoir. La chair en eſt fort bonne ; mais il faut la laiſſer refroidir deux jours, lorſqu'elle eſt cuite, parce qu'autrement elle puë, & ſent trop la venaiſon. Nous avons vû quantité de ces animaux en Sardaigne, mais plus petits. Ablanc. *Trad. de Mar.* Il y en a un fort grand nombre en Phrygie, en Lycaonie, en Arabie, dans tout l'Orient, & dans les pays du Nord. Les chairs des jeunes ânons, ſelon Galien, ont le même goût que les chairs de liévre, & lorſqu'ils ſont dans un âge plus avancé, leurs chairs ſont ſemblables à celle des cèrfs. De la Mare. Il y a des *ânes* en Égypte qui font 40 mille par jour, c'eſt-à-dire, treize lieuës.

Cocq-a-l'aſne, eſt un diſcours en galimathias, ou une réponſe qui n'a rien qui convienne à la queſtion, ou à la demande qu'on fait. *Alienum abs re propoſitâ dictum.* Il lui repondit par un *coq à l'âne*. Marot & les vieux Poëtes ont intitulé quelques-unes de leurs Poëſies *coq à l'âne*. On appelle des Contes de peau d'*âne*, des contes de vieilles, des hiſtoires peu vraiſemblables. On appelle Dos d'*âne* un angle aigu qui ſe fait de deux ſupèrficies, comme celle des pignons & des couvèrtures.

Pas d'aſne, Voyez **PAS D'ASNE.**

Aſne, eſt auſſi une éſpèce d'étau dont ſe ſervent pluſieurs Artiſans, & entre autres les ouvriers en marqueterie pour tenir leurs bois ou leurs pièrres quand ils les fendent.

Aſne, eſt auſſi chez les Relieurs une éſpèce de coffre où tombent les rognures des livres. Il y en a qui l'appellent un porte-preſſe ; mais *âne* eſt le plus uſité.

Digitized by Google

Aſne, ſignifie figurément un homme ignorant, groſſier, ſtupide. *Aſinus.* Un Prince qui n'eſt pas lettré, eſt un *âne* couronné. Mezer. On reproche aux écoliers qui ne veulent rien apprendre, que ce ſont des *ânes*.

L'Aſne d'or, eſt une fiction d'Apulée, Philoſophe Platonicien, d'une métamorphoſe en *âne*, dont il a fait un ingenieux Roman. Apulée avoit pris le ſujet de cette fable dans Lucien, qui l'avoit lui-même abregée de Lucius de Patras.

L'Aſne de Buridan eſt une ſuppoſition d'un Philoſophe, qui dit que ſi on mettoit un *âne* entre deux picotins d'avoine parfaitement égaux, & éloignez également, il mourroit de faim; ſoutenant qu'il ne pourroit pas ſe déterminer auquel il iroit, faute d'avoir le libre arbitre. Ce qui a fait dire provèrbialement à Naudé dans le Maſcurat : Cela me fait appréhender qu'il ne t'arrive comme à l'*âne* de Buridan, qui mourut de faim entre deux picotins d'avoine, faute de ſe reſoudre auquel il devoit plûtôt allonger le col, parce qu'ils étoient également diſtant de lui. Cela ſe dit à des gens indetèrminez, irreſolus. Voyez Buridan, où l'on rapporte l'origine de ce Provèrbe.

On a auſſi appellé *ânes*, les Mathurins, ou les Freres de l'Ordre de la Sainte Trinité, parce que quand ils voyageoient, il ne leur étoit pèrmis que de monter ſur des *ânes*, ſuivant leur inſtitution, qui fut faite en l'an 1198. ſous le Pontificat d'Innocent III. ce qui fut changé par le Pape Clément en l'an 1267. qui leur donna pèrmiſſion d'aller ſur des chevaux. Ils ſont encore appellés les Frères des *ânes* de Fontaine-bleau dans un Regiſtre de la Chambre des Comptes de l'an 1330. Du Cange.

Aſne ſe dit provèrbialement en ces phraſes : L'*âne* du commun eſt toûjours le plus mal bâté, c'eſt-à-dire, qu'on a peu de ſoin de contribuer aux néceſſitez, ou dépenſes publiques. On ne ſauroit faire boire un *âne* s'il n'a ſoif; c'eſt-à-dire, qu'on ne peut pas faire faire une choſe à un homme malgré lui. On dit, Boire en *âne*; pour dire, Laiſſer une partie de ſa boiſſon dans ſon vèrre. On dit auſſi, qu'un homme a un vin d'*âne* quand il devient hébeté après avoir bû. Il eſt méchant comme un *âne* rouge; pour dire, qu'un homme fait toute ſorte de mal. On dit que Midas avoit des oreilles d'*âne*, pour dire, qu'il entendoit de loin, qu'il ſavoit tout ce qu'on diſoit dans ſon Royaume. On le dit auſſi de ceux qui ont des oreilles trop longues, & qui tiennent de l'*âne* par leur ſtupidité. On dit d'un ignorant, que c'eſt un *âne* bâté, d'un homme trop adonné aux femmes, que c'eſt un *âne* debâté. On dit auſſi qu'il y a plus d'un *âne* à la Foire qui s'appelle Martin, quand on répond à ceux qui ſe trompent ſur l'équivoque d'un nom. On dit auſſi. Martin l'*âne*; & que par tout où il y a Martin, il y a de l'*âne*. On dit encore qu'à laver la tête d'un *âne*, on ne pèrd que la leſcive; pour marquer qu'un homme ſtupide ne profite pas des inſtructions qu'on lui donne. On dit auſſi : Le jour du Jugement viendra bientôt, les *ânes* parlent Latin; quand quelque ignorant veut parler une langue qu'il n'entend pas. On dit d'une choſe qu'on mépriſe, qu'elle ne vaut pas le pet d'un *âne* mort. On dit auſſi, Chantez à l'*âne*, il vous fera des pets, en parlant des ignorans, & des ingrats, qui connoiſſent mal les choſes, ou qui reconnoiſſent mal les graces qu'on leur fait. On dit auſſi, qu'il eſt bien *âne* de nature, qui ne peut lire ſon écriture. On dit d'un ignorant qui eſt aſſis dans un fauteuil, que ce ſont les Armoiries de Bourges, un *âne* dans une chaiſe : que les chevaux courent les Benefices, & que les *ânes* les attrapent; pour dire, qu'on ne donne pas toujours les graces à ceux qui les meritent. On dit auſſi, que la patience eſt la vèrtu des *ânes*. On l'a ſanglé comme un *âne*; pour dire, on lui a fait un rude traitement, il a été ſévèrement condamné. On dit à celui qui chèrche une choſe que ſans y prendre garde il porte ſur lui, qu'il chèrche ſon *âne*, & qu'il eſt deſſus. On dit d'un faux brave qui menace, que c'eſt l'*âne* couvèrt de la peau du lion. On dit d'un homme qui n'a point d'équipage, qu'il n'a ni cheval, ni *âne*, ou ni *âne*, ni mulet. On dit, Pour un point Martin pèrdit ſon *âne*, à qui il manque fort peu de choſe pour gagner une partie à quelque jeu, ou pour réuſſir en quelque affaire. Voyez l'origine de ce Provèrbe au mot *Martin*. On appelle un homme qui chante mal, un *roſſignol d'Arcadie*, c'eſt-à-dire, un ignorant; & un gros *âne* d'Arcadie, à cauſe qu'en ce pays-là on fit ouvrir un *âne* qu'on accuſoit d'avoir mangé la lune, parce que ſon image diſparut dans l'eau où il beuvoit au tems d'une éclipſe. On dit auſſi d'un grand mangeur, qu'il s'eſcrime bien des armes de Caïn, ou de Samſon, c'eſt-à-dire, d'une mâchoire d'*âne*. On appelle auſſi le talk, le miroir des *ânes*. Voyez ci-deſſus l'*âne* de Buridan, pour montrer qu'on néglige ordinairement le bien commun pour ne ſonger qu'à ſes interêts particuliers. On dit,

L'âne de la Communauté
Eſt toûjours le plus mal bâté.

En patois de Bugey on dit *âne burdin*, pour dire *âne* IVᵉ Liv. des Rois v. 17. *Burdo* ſignifie un *âne*. Daroch.

Dans l'Orient on ſe ſèrt des *ânes* pour faire voyage, auſſi bien que des chevaux & des chamaux, parce que c'eſt une voiture fort douce & fort commode. Il y a en Pèrſe & ailleurs des *ânes* ſauvages qu'on apprivoiſe, & dont on ſe ſèrt comme des autres. Le Roi de Pèrſe en a dans ſes écuries, & un jour un Eſpagnol les voyant richement enharnachez & rangez dans la Cour du Palais, comme il ſe pratiquoit dans le pays les jours qu'un Ambaſſadeur doit avoir audience, il pèrdit ſa gravité & ſe prit à rire. Un Officièr de la Cour lui en demanda la raiſon, l'Eſpagnol répondit qu'il rioit de voir traiter avec tant de diſtinction des animaux qu'on traite avec le dèrnier mépris en Eſpagne; le Pèrſan répliqua, c'eſt que les *ânes* ſont fort communs en votre pays, & nous les traitons avec diſtinction, parce qu'ils ſont rares dans le nôtre.

AſNÉE, ſ. f. La charge d'un âne, ce qu'il porte à chaque voyage. *Aſini onus.* Une *ânée* de vin, une *ânée* de fruits. Ce mot n'eſt en uſage qu'à la campagne & dans les Provinces. L'*ânée* de vin à Lion contient 80. pots de vin.

Ce mot s'eſt formé d'*âne*, ou d'*aſinata*, que l'on trouve dans la ſignification d'*ânée*, comme le P. Papebroch l'a remarqué. *Act. SS. April. T. II. p. 260. B.*

AſNERIE, ſ. f. Il ne ſe dit jamais qu'au figuré. Il ſignifie ignorance, ſtupidité, faute groſſière contre l'art qu'on profeſſe. *Aſininus ſtupor, aſinina ſtoliditas.* Il a écrit une telle choſe, c'eſt une groſſe *ânerie*. He bien coquin, voilà de tes *âneries*. Mol. Qui fagotteroit ſuffiſamment un amas des *âneries* de l'humaine ſapience, il diroit des mèrveilles. Mont.

AſNESSE. La fémelle d'un âne. *Aſina.* Dieu fit un miracle en faiſant parler l'*âneſſe* de Balaam, qui empêcha le Prophète de maudire le peuple de Dieu.

Lait d'*âneſſe*, *Lac aſininum*, eſt le lait qu'on ordonne pour cèrtaines maladies, & pour rafraîchir. Cet homme ne ſe porte pas encore bien, on l'a mis au lait d'*âneſſe*. Le lait d'*âneſſe* eſt le meilleur après celui des femmes. Poppée femme de Néron avoit toûjours à ſa ſuite quatre à cinq cens *âneſſes* pour ſe baigner dans leur lait. Je n'ai point lû dans aucun Auteur que le bain d'*âneſſes* ſèrvît à la ſanté, mais j'ai appris de M. Patin que pluſieurs pèrſonnes de ſa connoiſſance, qui réglément tous les ans avoient pris du lait d'*âneſſe* pendant ſix ſemaines ou deux mois, avoient vécu plus de huitante ans. Da Vig. Mar. Le lait d'*âneſſe* ſèrvoit à Poppée femme de Néron pour conſèrver ſon beau teint. Mascur. Les gens mols & delicats ſe frottoient le viſage & la peau de pain trempé dans du lait d'*âneſſe*, ou pour la rendre plus blanche, ou pour empêcher que la barbe ne leur vint ſitôt. Voyez Suétone dans Othon, ch. 12. Martial Liv. X. ep. 68. Ils ſe faiſoient même un maſque de ce pain, comme il paroit par Juvénal, Sat. v. 1. v. 461. & ſuiv. Poppée femme de Néron fut la prémière, ou une des premières qui uſa de cette delicateſſe, pèrſuadée que le lait d'*âneſſe* contribuoit à la blancheur, & qu'elle ôtoit les rides en tendant la peau. C'eſt pour cela qu'elle traînoit toûjours après elle cinq cens *âneſſes*; & c'eſt auſſi pour cela que Juvenal Sat. VI. v. 462. appelle ces emplâtres de pain trempé dans du lait d'*âneſſe*, *Pinguia Popaeana*. Voyez ſur ceci Plin. hiſt. Nat. Liv. XI. c. 41. L. XXVIII. c. 12. Sueton dans Othon ch. 12. Martial L. X. ep. 68. Juvénal ſat. VI. v. 460. & ſuiv. l'ancien Intèrprète de Juvenal ſur cet endroit v. 468. & Saumaiſe ſur Spartien c. 4. de la vie d'Hadrien.

Aſnesse, ſe dit auſſi au figuré, pour ſignifier, Ignorante, ſotte, ſtupide, *Aſina, ſtolida, ſtupida.* Ote toi d'ici, groſſe *âneſſe*.

AſNIÉR, ere, adj. Celui ou celle qui mene les ânes. *Aſinarius.* Il ſe dit ordinairement à Paris de ceux qui fourniſſent du lait d'aneſſe.

On le dit figurément de celui qui traite rudement ſes valets, ou ceux qui ont à faire à lui. C'eſt un rude *ânièr*.

AſNIÉRE, ſ. f. Qui a ſignifié autrefois un lieu où l'on élevoit & nourriſſoit des ânes. *Aſinaria.* De là tant de villages en France nommez *Aniere*. C'eſt à *Anieres* proche de Bourges que Calvin commença à dogmatizer, pendant qu'il étudioit en Droit dans l'Univèrſité de Bourges.

Naudé a dit provèrbialement dans ſon Maſcurat, C'eſt un veau de dixme qui n'a jamais étudié qu'à l'école d'*Aniere*, pour dire, un ignorant.

AſNON, ſ. m. Le petit d'un âne. *Aſellus, pullus aſini.* L'âneſſe ne conſèrve pas ſon lait quand elle a pèrdu ſon *ânon*. Les Italiens mangeoient autrefois beaucoup d'*ânons*, ſelon Galiens; ils en trouvoient la chair fort agréable. Mécenas s'en faiſoit ſèrvir dans ſes repas les plus magnifiques. Il la mit en réputation; on la préféroit à celle d'*ânon* ſauvage; l'uſage s'en pèrdit bien-tôt après ſa mort. De la Mar. Voyez AſNE SAUVAGE. Voyez auſſi Pline Liv. VIII. c. 43.

AſNONNER, v. act. Faire un ânon. *Aſinum edere.* Notre âneſſe a *ânonné*.

Aſnonner, v. n. Lire ou parler avec peine, & en répétant ſes lettres, ou en cherchant ſes paroles. *Hæſitare.* Il ne ſavoit pas un mot de ſa leçon ou de ſon diſcours. Il n'a fait qu'*ânonner*, c'eſt-à-dire, qu'heſiter.

ASP.

ASPAIS, ſ. m. & nom propre d'homme. *Aſpaſius.* La mémoire de S. *Aſpais* eſt marquée dans un très-ancien Martyrologe de l'Egliſe Collégialle de Notre-Dame de Melun. La principale Paroiſſe de cette ville s'appelle S. *Aſpais.* Ce mot s'eſt formé par corruption du Latin *Aſpaſius*, qui ſignifie *gracieux*, *aimable*, & vient d'ἀσπάζομαι, qui veut dire, *aimer*, *embraſſer*, *faire des careſſes.* Au reſte cette corruption eſt très-ancienne. On voit par un titre gardé en l'Abbaye de S. Pierre de Melun, que la partie de cette ville qui eſt au Septentrion de la Seine, & à laquelle cette Paroiſſe donne ſon nom, s'appelloit le Bourg S. *Aſpais* dès le tems de Hugues Capet. Liſez les Notes de M. Chaſtelain, 5. Janv.

ASPALATHE, ou **ASPALATH**, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. C'eſt le bois d'un petit arbre épineux, peſant & maſſif, oléagineux, un peu âcre & amèr au goût, de couleur purpurine & marquetée, aſſez odorant. Il approche des vèrtus, du goût, de l'odeur, de la peſanteur & de la figure du bois d'aloës. On les ſubſtituë l'un à l'autre quand on en a beſoin dans les médicamens. Les Parfumeurs en uſent pour donner du corps à leurs parfums. Quelques Botaniſtes décrivent quatre ſortes d'*Aſpalathe.* Le premier eſt de couleur de bouis, dur, ſolide, peſant & de l'odeur des roſes ; d'où vient qu'on l'appelle auſſi bois de roſe. Le ſecond eſt rouge de la même couleur que l'If, & d'une odeur très-agréable. Le troiſième eſt dur, tortu, noueux, de couleur brune au milieu, & ailleurs cendrée. Il a une odeur forte, ſemblable à celle du bouc, & un goût déſagréable. La quatrième a ſon écorce cendrée, & le bois eſt de couleur de pourpre. Il a une odeur forte qui frappe l'odorat auſſi vîte & auſſi fortement que fait le caſtor. Il jette des branches en forme de ſarmens, & il eſt quelque peu épineux. Voyez BOIS d'ALOËS.

Il y a d'autres plantes à qui on donne ce même nom, & qui ſont des eſpèces d'une plante, qu'on appelle *geniſta-ſpartium.*

ASPECT, ſ. m. Objet éloigné qui frappe la vuë. *Proſpectus.* Cette maiſon eſt en bel *aſpect*, c'eſt-à-dire, a une belle vuë devant elle, ou elle eſt belle à voir de loin ; ſon *aſpect* eſt à l'orient, en parlant de ſon expoſition.

Aſpect, ſe dit auſſi de la qualité de la choſe qui regarde, ou qui eſt regardée. *Aſpectus.* Cet homme a un *aſpect* affreux, il fait peur à tous ceux qui le regardent. A l'*aſpect* d'une pèrſonne on juge ſouvent de ce qu'elle a dans l'âme, c'eſt-à-dire, en la voyant. A l'*aſpect* du ſupplice la conſtance s'évanouit. A l'*aſpect* de la pièce on juge de la fauſſeté. Je le vis, ſon *aſpect* n'avoit rien de farouche. RACIN. A l'*aſpect* agréable de tout ce qui m'environne, je ne puis m'empêcher, malgré Virgile, de donner la préférence à l'Automne ſur le Printemps. L'ABBÉ GENEST *dans les divertiſſemens de Seaux.*

La diſcorde à l'aſpèct d'un calme qui l'offenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens, s'excite à la vengeance. BOIL.

Aſpèct, ſe dit auſſi de la deſcription qu'on fait dans des Cartes marines des côtes, & des tèrres qui ſont ſur un parage, telles qu'elles ſe préſentent à la vuë. Il y a de ces Cartes dans les Routiers, où ſont dépeints tous les *aſpècts* & vuës de tèrres qui ſervent à la navigation, & qui aident à la connoiſſance des côtes & rivages.

Aſpect. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt la ſituation qu'ont les étoiles & les Planetes les unes à l'égard des autres en divèrſes parties du Zodiaque. *Aſpect* benin. *Aſpect* malin. Il y a quatre *aſpects.* C'eſt ainſi que M. Perrault dans ſes Remarques ſur Vitruve, croit qu'il faut lire, quoique dans le tèxte de Vitruve il y ait *ad quintum.* Le Sextil, quand les aſtres ſont éloignez de ſoixante degrez l'un de l'autre. *Hexagonum.* Le Quadrat de nonante. *Quadratum.* Le Trin de 120. *Trigonum*, *Triquetrum*, *Triangulum.* L'Oppoſition ou Diametral, quand ils ſont à 180. degrez. *Diametrum.* Keplèr ajoûte huit nouveaux *aſpècts* aux anciens ; ſavoir, le Demiſextil, qui contient un éloignement de 30. degrez ; le Decil, qui eſt de 36. degrez ; l'Octil, de 45 ; le Quintil, de 72 ; le Trédecil, de 108 ; le Seſquare, de 135. ; le Biquintil, de 144. & le Qinqunx, de 150. Il y a des *aſpècts* favorables, & de malins *aſpècts.* Les bons *aſpècts* ſont quand les Planetes s'entrevoyent d'un doux regard ; comme l'*aſpect* Trine & le Sextil. L'*aſpect* oppoſé & le quadrat menacent de quelque malheur, ſelon les Aſtrologues.

ASPÈRGE, ſ. f. *Aſpargus.* Se prend pour les jeunes pouſſes de la plante que l'on mange.

Aſperge, ſ. f. *Aſparagus.* Plante qu'on cultive dans les jardins quoi qu'on en trouve dans la campagne, où leurs pouſſes ſont bien plus maigres & d'un goût ſauvage. Ses racines ſont compoſées de pluſieurs filamens longs, gros comme de la ficelle, & ramaſſez enſemble en un collet conſidérable, fort dur, & d'où naiſſent pluſieurs tiges, que nous appellons *Aſperges*, & que l'on mange avant qu'elles pouſſent leurs feuilles. Ces tiges deviennent enſuite branchuës, hautes de trois piéds, & garnies de petites feuilles courtes, très-étroites & comme capillaires, longues d'un demi pouce. Ses fleurs naiſſent çà & là le long des branches. Elle ſont blanchâtres, à ſix pétales. A ces fleurs ſuccédent des bayes rondes, rouges, groſſes comme des pois, & qui renfèrment quelques ſemences dures comme de la corne. On croyoit que l'*aſperge* ſauvage & l'*aſperge* du bord de la mèr, étoient de ſimples varietez de l'*aſpèrge* cultivée, mais leur culture a fait voir qu'elles étoient des eſpèces différentes, qui ne dégénèrent jamais en l'une ou en l'autre.

On mange des *aſpèrges* différemment aprêtées, tantôt à la ſauſſe blanche, tantôt à la vinaigrette, ou bien en guiſe de petits pois. Cette dèrnière manière ſe pratique ſur-tout pour les *aſpèrges* menuës. On employe en Medecine les racines & les bayes de l'*aſperge.* Ses racines ſont très-apéritives, diurétiques ; mais à la longue elles deviennent dégoûtantes dans les bouillons & dans les tiſannes, à cauſe de leur odeur & de leur goût, outre que l'urine en devient preſque toujours puante. Ses bayes ſont très-adouciſſantes, & provoquent doucement les urines. L'induſtrie du Jardinièr peut faire venir des *aſperges* en hivèr par le moyen des rechauffemens du fumier de cheval nouveau fait. LA QUINT. Les *aſperges* pour être bonnes doivent être vèrtes, groſſes, tendres, & cultivées dans les jardins.

Le nom d'*aſperge* vient du Latin *aſparagus*, formé du vèrbe *aſpèrgere*, arroſer, parce que l'*aſpèrge* eſt propre à arroſer : c'eſt le ſentiment de M. Lemery, qui quant à cette ſeconde partie eſt manifeſtement faux, puiſqu'*aſparagus* eſt un mot Grèc, ἀσπάραγος, Selon Galien Liv. II des Alimens, les Grècs appelloient ἀσπάραγος, toute ſorte de jet tendre. C'eſt de là que les *aſpèrges*, qui ne ſont autre choſe que des jets tendres, ont pris leur nom.

ASPÈRGER, v. act. Mot qui n'a guère d'uſage que dans les choſes de la Religion. Il ſignifie, Arroſer avec de l'eau, ou quelqu'autre liqueur, en la faiſant tomber par menuës gouttes avec une branche d'arbre, un goupillon ou autre choſe propre à cela. *Aſpergere*, *conſpergere.* En quelques ſacrifices on *aſpergeoit* le peuple avec du ſang de la victime. Dans l'Egliſe on *aſperge* le peuple d'eau benite quand elle eſt faite. Un Traducteur des Pſeaumes a dit *Aſpergez*-moi d'hyſoppe, & je ſerai mondé.

ASPÈRGÈS, ſ. m. Goupillon avec lequel on diſtribuë l'eau bénite. *Aſpergillum*, *aſperſorium.* On dit figurément & baſſement, Donner de l'*aſpergès* à quelqu'un, pour dire, le bien mouiller par plaiſir. Ce mot n'eſt pas du bel uſage. Il y a ſur les medailles des *aſperges*, ou *aſperſoirs*, ſi l'on peut s'exprimer ainſi ; c'eſt-à-dire, des inſtrumens avec leſquels les Pontifs jettoient l'eau luſtrale ſur les aſſiſtans. On les voit avec les autres vâſes Pontificaux ſur des medailles de Céſar, d'Auguſte, &c. & les Antiquaires, entre autres Fabretti, diſent qu'ils étoient de branches d'arbres, de ſoyes d'animaux, de laurier, ou d'olivier. Voyez ASPÈRSOIR.

ASPÈRGOUTE, ſ. f. Cluſius dans ſa traduction Françoiſe de l'hiſtoire des Plantes de Dodien, ou Dodonée, appelle *Aſpèrgoute* menuë, ou étoilée, l'*Aſter atticus*, *cæruleus*, *vulgaris C. B.* autrement *Inguinalis*, à cauſe qu'on la croyoit bonne pour réſoudre les tumeurs des aines. Cette plante eſt commune en pluſieurs endroits du Royaume. Ses racines ſont fibreuſes, vivaces, & jettent quelques tiges ligneuſes, toutes un peu veluës, hautes d'un pied, branchuës vèrs leurs extrémitez, & garnies de feuilles longues d'un pouce, larges d'un demi pouce, arrondies, veluës, & d'un vèrd pâle cendré. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des tiges & des branches, elles ſont radiées, compoſées de fleurons jaunes qui occupent le diſque ou le centre, & de demi fleurons pourprez qui forment leur couronne. Ces fleurs ſont ſuivies de ſemences menuës, étroites, & chargées d'une aigrette. Ce mot d'*Aſpergoute* n'eſt pas uſité.

ASPÈRSER, v. act. qui ſignifie la même choſe qu'aſpèrger. Il n'eſt pas encore bien établi. Vous *aſperſerez* le haut de la porte, & les poteaux. PORT R.

ASPÈRSION, ſ. f. L'action d'aſpèrger. *Aſperſio.* L'*aſpèrſion* de l'eau bénite. On fait beaucoup d'*aſperſions* & d'encenſemens, lorſqu'on enterre les Princes & Prélats. La Loi Moſaïque étoit une ſervitude par le grand nombre d'*aſpèrſions* & de cérémonies qu'elle ordonnoit. S. EVR.

Aspèrsion, ſe dit auſſi au figuré, quand dans les diſcours de pieté on parle du cœur & de la conſcience ; & alors il ſignifie un ſaint épanchement, un ſaint arroſement de la grâce ſur l'âme. Avoir le cœur purifié des ſouillures de la mauvaiſe conſcience par une *aſpèrſion* intérieure. Port-R.

ASPÈRSOIR, ſ. m. Quelques-uns diſent *aſpèrſoire*, & le font féminin ; mais *aſperſoir* eſt beaucoup plus en uſage. C'eſt une manière de bâton de métal ou de bois fort proprement tourné, long d'un pied & demi, au bout duquel on attache pluſieurs brins de poil pour prendre l'eau bénite, & pour en faire aſpèrſion. *Aſperſorium*. On a auſſi appellé l'*aſperſoir*, *vulpilo*, parce qu'autrefois on ſe ſèrvoit d'une queuë de renard pour faire l'aſpèrſion. Voyez ASPERGÉS.

ASPHALITE, ſ. m. *Aſphalites*. Tèrme d'anatomie. C'eſt le nom qu'on donne à la cinquième des vèrtébres des lombes, parce qu'elle eſt conſiderée comme l'appui & le ſoutien de toute l'épine des lombes.

Ce mot vient de l'*a* privatif, & de σφάλλω, *ſupplanter*.

ASPHALTITE, ſ. m. *Aſphaltites*. Le Lac *aſphaltite*. *Lacus aſphaltites*, c'eſt le nom d'un Lac de Judée que l'Ecriture appelle Mèr morte, *Mare, mortuum*. Voyez ce mot à ſa place. Quelques Auteurs diſent auſſi en Latin *aſphaltus* & *aſphaltu*. Je doute que ces noms ſe trouvent dans de bons Auteurs. Celui qui a traduit la vie de S. Théodoſe Abbé, rapportée par Bollandus T. I. p. 685. dit *Aſphaltidus lacus*. Je voudrois un autre garent. *Aſphaltite* eſt un mot Grèc qui vient ἄσφαλτος, qui ſignifie bitume, & ce Lac a été nommé *aſphaltite*, c'eſt-à-dire, bitumineux, parce qu'il eſt plein de bitume, qui ſe detache de ſon fond & s'éleve ſur la ſurface de ſes eaux. Les habitans l'appellent *Sorban*, dit Junius. Les Arabes l'appellent *Rabberet Lut*, lac de Lot. Voici ce que le P. Nau dit de la Tèrre-ſainte ; Je m'informai auſſi de lui (d'un Abbé Grèc du Monaſtère de S. Saba) du bitume que les Auteurs diſent que l'on y recueille. . . . Il me répondit que l'on ne l'y trouvoit point en tout tems, mais qu'en cèrtaines années ce bitume ſembloit ſortir comme de deſſous l'eau, (c'eſt probablement des endroits où l'Ecriture dit qu'étoient les puits de bitume, *Gen. XIX.*) qui s'élevoit à la ſurface du lac, & s'y aſſembloit quelquefois de la groſſeur d'un navire ; qu'il flottoit au gré du vent, qui enfin le portoit à quelque côte où il s'arrêtoit, & où quelquefois il ſe rompoit en divèrſes piéces ; que les Arabes le ramaſſoient avec ſoin, & que le Baſſa de Jéruſalem en avoit ſa part, & leur en laiſſoit prendre la leur ; qu'il s'en formoit de cette ſorte divèrſes maſſes de differentes groſſeurs en divèrs endroits. Voyez Joſeph *Liv. V. de bello c. 5.* Tacite Liv. V. hiſt. c. 6. & 7. Solin ch. XXXVIII. Juſtin Liv. XXXVI. c. 36. c. 3. Pauſanias Liv. V. Héſychius explique ἀσφαλτῖτις, *aſphaltite*, par ἐρυθρὰ θάλασσα, *Mer rouge*. Bochart, *Phal. Liv. I. c. II.* croit que c'eſt à cauſe de la couleur du bitume. Peut-être auſſi qu'Heſychius s'eſt trompé, & qu'il a confondu ces deux mèrs à cauſe de leur proximité ; ou plûtôt parce qu'on appelloit mèr rouge toutes les mèrs du côté de l'Arabie, l'Ocean, le détroit Arabique, le detroit Pèrſique comme nous l'avons dit au mot *Détroit Arabique* ; il a appellé du même nom ce grand lac de l'Arabie, qu'il a regardé comme une partie de la mer rouge, & peut-être comme y ayant ſa ſource & en ſortant. Nos Dictionnaires diſent *aſphaltide* S'il étoit reçu, nous le dirions auſſi, mais n'y ayant point d'uſage ſur ce mot, nous croyons qu'il faut ſuivre le Grèc & le Latin, & dire *aſphaltite*.

ASPHODELE ou **ASFODELE**, ſ. f. *Aſphodelus*. On diſoit autrefois *aſfrodille*. Plante dont les racines ſont en bottes, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs navets ramaſſez à leur collet en une botte, d'où partent pluſieurs feuilles vèrtes, longues, étroites, pointuës, & pliées en une gouttière, triangulaires & d'entre leſquelles s'éleve une tige ronde, liſſe, nuë, quelquefois branchuë, haute de quatre à cinq piéds, & tèrminées par un epi de fleurs blanches, rayées extérieurement par des lignes purpurines, découpées en ſix parties ; le piſtile qui occupe le milieu de la fleur devient un fruit vèrd, arrondi, gros comme une moyenne noiſette, diviſé en trois loges, qui renfèrment chacune pluſieurs ſemences triangulaires. Elle croît communément en Languedoc ; on la trouve auſſi dans d'autres Provinces du Royaume. Ses racines quoique déſagréables & âcres, ont cependant ſèrvi de nourriture à des peuples entiers ; & dans ces dernières années de diſette on en a fait du pain ; on les mangeoit auſſi du côté de Bordeaux comme des navets. On plantoit anciennement l'*aſfodéle* auprès des tombeaux, afin que les manes du cadavre puſſent trouver dequoi ſe nourrir. Porphyre dit dans une de ſes Epigrammes pour inſcription ſur un tombeau : Au dehors je ſuis muni de mauve & d'*aſfodele*, & au dedans de moi je ne renfèrme qu'un cadavre. Il y a une autre eſpéce d'*aſfodele* qu'on cultive dans les jardins à cauſe de ſa fleur. *Aſphodelus luteus*. Ses racines ſont jaunes, bien plus menuës que dans la précedente, ſes feuilles plus courtes, & creuſes comme celles de la ciboule. Sa tige eſt plus petite, rarement branchuë & garnie de feuilles juſqu'à la naiſſance des fleurs qui la tèrminent, & qui forment un épi garni de fleurs jaunes de même ſtructure que celle de la précedente eſpèce. Ses fruits ſont à trois loges, & renfèrment des ſemences anguleuſes & noires. Elle croît en Sicile.

On dit auſſi Lys *aſphodele*. Le Lys *aſphodele* jaune fleurit au mois de Mai.

ASPIC, ſ. m. Petit ſerpent fort venimeux. *Aſpis*. La morſure d'un *aſpic* ne ſe guérit point : c'eſt un aphoriſme d'Hippocrate, qui ſe trouve auſſi dans l'Ecriture au chap. 32. du Deuteron. v. 33. ſur tout quand il mord après avoir mangé une grenouille, comme dit Bochart en ſa Zoographie. Ils ont, dit l'Ecriture, le poiſon de l'*aſpic* ſur leur lévres. Ab. de la Tr. Les Egyptiens adoroient l'*aſpic*. Voyez le P. Kirkèr *Œd. Æg. Tom III. p.* 187.

Quelques-uns font venir ce mot du Grec σπίζω, *ſibilo* ; d'autres de la figure ronde, qui s'appelle en Grèc ἀσπὶς, un *bouclier*, parce que ce ſerpent ſe met ordinairement en rond, principalement quand on l'attaque, ce qui repréſente la figure circulaire du bouclier. Sa tête qu'il eléve du milieu de ce cercle, repréſente ce que les Romains appelloient *umbo* dans leur bouclier.

Matthiole met trois eſpèces d'*aſpics*, dont l'un eſt nommé *Ptyas*, parce qu'il jette ſon venin au loin comme s'il crachoit : le ſecond *Cherſeen*, qui a pris ſon nom de ce qu'il ſe nourrit loin de la mèr : le troiſième *Chelidonien*, parce qu'il eſt noir ſur le dos, & blanc ſous le ventre comme les hirondelles. Les plus grands *aſpics* ſont ceux qui ſe nourriſſent ſur la tèrre. Il y en a quelquefois de cinq coudées de long, & ſur tout les *Ptyas*, qui ont une couleur cendrée, vèrte & jaune. Nicandèr dit qu'un homme picqué d'un *aſpic* devient vèrd & pâle, pèrd la vûë, & paroît endormi, & meurt ſans ſentir aucune douleur. Il ne peut vivre que huit heures, & ſouvent meurt au bout de trois. Ceux qui ſont picquez des *aſpics* Chelidoniens meurent ſoudain. L'*aſpic* fait une piquure fort délice comme la pointe d'une aiguille. Le mâle fait deux piquures, & la femelle quatre, comme les vipères ; & ſon venin fait coageler le ſang dans les veines & les artères. Il y a auſſi un *aſpic* ſourd qui a des taches jaunes ſur une peau griſe, qui eſt le plus dangereux de tous.

Aspic, ſe dit figurément d'un médiſant & d'une médiſante. *Maledicus*. C'eſt une langue d'*aſpic*.

Aspic, eſt auſſi une ancienne piece d'artillerie, qui eſt une demi-coulevrine bâtarde qui tire douze livres de boulet.

Aspic, eſt auſſi une plante qui eſt une eſpèce de *lavande*, qui a une fleur bleuë, & une odeur & un goût fort. *Pſeudonardus*. L'*aſpic* a quantité de branches dures comme du bois & comme celles du Romarin, ſes feuilles ſont longuettes, étroites, epaiſſes, & en grand nombre, plus fortes, plus larges & plus blanches que celles de la lavande. A la cime des branches naiſſent les fleurs en épis de couleur rouge, avec un long piéd quarré & mince. L'*aſpic* naît de lui-même ſur des collines ſéches & pièrreuſes, & expoſées au ſoleil, particulièrement en Languedoc. Il fleurit au mois de Juin & de Juillet. Il eſt apéritif & digeſtif. Il eſt bon aux maladies froides du cèrveau ; les fleurs fortifient l'eſtomac, deſopilent la rate, &c. Chom. On en fait une huile qu'on nomme l'*huile d'aſpic*, qui prend feu aiſément, & qu'il eſt impoſſible d'éteindre, dont les Peintres ſe ſèrvent.

Tout cela n'eſt point exact. *Aſpic* eſt un tèrme impropre de Botanique, qui ſe dit par corruption pour Spic. On appelle ainſi la lavande à feüilles larges, *Lavandula latifolia*, ou *ſpica*. Voyez LAVANDE. On dit encore très-improprement huile d'*aſpic* ; pour parler corrèctement, on doit écrire & dire l'huile de ſpic, *oleum ſpicæ*. On crie à Montpellier en cèrtains tems de l'année ſous le nom de ſpic les ſommitez fleuries & deſſechées de la lavande à feüilles larges ou grande lavande.

Aspic *d'outremer*. Ce n'eſt pas un épi qui naiſſe à la cime du nard, mais c'eſt ſa racine qui a la figure d'un épi. Cet épi eſt de couleur de fèr d'un goût amèr, & d'une odeur qui n'eſt pas déſagréable. Il croît dans les montagnes de l'Inde. Il eſt aſtringent, abſtèrſif, apéritif & fortifiant. Chom.

ASPIRANT, ante, adj. Qui aſpire. *Aſpirans, contendens ad, &c.* Une âme *aſpirante* à la beatitude quitte toutes les vanitez du monde. C'eſt un homme *aſpirant* après les richeſſes.

Aspirant, ſe dit auſſi au ſubſtantif, de tous ceux qui pourſuivent leur réception en quelques Degrez ou Maîtriſes. *Candidatus*. C'eſt un *aſpirant* au Doctorat ; un *aſpirant* à la Maîtriſe. L'Ordonnance veut que les *aſpirans* à la Maîtriſe des corps des Marchands, ſoient interrogez ſur les parties doubles & ſimples *Aſpirant* Apothicaire. Voyez APOTHICAIRE.

Aspirant, ante, adj. *Vocalis ſpiritu aſpero elata*. Tèrme de Grammaire, qui ſe dit de cèrtaines lettres qui aſpirent, & dont la prononciation eſt plus forte que celle des autres. Si on ne

faiſoit

Digitized by Google

faiſoit point l'*h aſpirante* dans le mot de *Héros*, on feroit une fâcheuſe équivoque. Vaug. Rem.

Aſpirante, ſ. f. *Quæ conſpirat, contendit.* C'eſt parmi les Religieuſes, une fille qui ayant fait ſon noviciat, aſpire à être reçuë, & à faire ſolennellement les vœux que ſon Ordre exige de toutes ſes ſemblables.

Aſpirante, ſ. f. C'eſt auſſi une fille qui après avoir achevé ſon apprentiſſage, aſpire à être reçuë maîtreſſe, & ſe préſente pour cet effet aux Jurées de ſon métier, pour faire le chef d'œuvre qu'elles lui donneront ſelon leurs ſtatuts.

En térmes de Méchanique on appelle une Pompe *aſpirante*, celle qui éléve l'eau juſqu'à 32. piéds, ſans autre compreſſion que celle qui ſe fait par la péſanteur de l'air extérieur, & dont on attribuoit autrefois l'effet à la crainte du vuide. *Anthlia.*

ASPIRATION, ſ. f. Action de celui qui reſpire, & qui tire ſon haleine, ou l'air extérieur en dedans pour rafraîchir ſes poumons. *Adſpiratio.* Il n'eſt d'uſage que dans le dogmatique. Les Médecins diſent auſſi *inſpiration*, & l'oppoſent à *expiration*, qui eſt l'action par laquelle on repouſſe ce même air au dehors.

Aſpiration, ſe dit auſſi en Phyſique par ceux qui croyent qu'il y a deux maniéres de faire les Pompes, l'une par compreſſion, l'autre par *aſpiration*.

Aſpiration, eſt auſſi un térme de Grammaire. *Vocalis elatio fortior, aſperior.* Il ſignifie une prononciation forte qui ſe fait en aſpirant : ce qui ſe pratique à l'égard de l'*h* dans un grand nombre de mots où cette *h* eſt aſpirée. Ainſi on ne doit point prononcer ſans *aſpiration* ces mots, Harangue, Hache, Hameau, Heros, Hollande, &c. Et par conſequent la voyelle, quand il s'en trouve une devant, ne ſe pérd point.

L'*aſpiration*, que les Grécs appellent eſprit, & qu'ils marquent ſur les voyelles d'une maniére différente des lettres, eſt cependant une vraie lettre comme toutes les autres ; & une véritable conſone. C'eſt un paradoxe de Grammaire, mais qui pour être paradoxe n'en eſt pas moins indubitable. Pour le montrer, il faut ſuppoſer d'abord que quand nous parlons ici de lettres, nous n'entendons pas les caractéres de l'alphabet qui ſont arbitraires, & qui varient ſouvent ſelon les langues & les peuples, & dans le même peuple ſelon les tems, ſelon l'uſage, & même quelquefois ſelon la fantaiſie des particuliers ; les uns, par exemple, écrivant des *aſpirations* ou lettres aſpirées, où les autres n'en mettent point, quoique tous prononcent de la même maniére ; comme dans *huomo*, *huomini*, mot Italien, qu'on écrit auſſi *uomo*, *uomini*. Il en eſt de même en d'autres, comme beſte, que nous écrivons avec une *ſ*, ou bête avec un accent circonfléxe, & cent autres ſemblables. Mais nous parlons des ſons naturels que peuvent former dans l'homme les organes de la parole, c'eſt-à-dire, le goſier, la bouche, la langue, le palais les dents, les lévres, le nez. Ces ſons ſont de deux ſortes, les uns ſimples, les autres compoſez ou modifiez. Les ſons ſimples ſont ceux qui ſe prononcent par un ſeul mouvement de l'organe, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, &c. Les ſons compoſez ſont ces mêmes ſons ſimples modifiez par un mouvement de l'organe ſurajouté au mouvement néceſſaire pour prononcer le ſon ſimple. Par exemple, pour prononcer *ap*, il faut que la bouche faſſe deux mouvemens, l'un qu'elle feroit pour prononcer l'*a* tout ſeul, & l'autre néceſſaire pour exprimer le *p*. De même dans *tr*, & *oc*, &c. ou dans *ba*, *be*, *bi*. &c. Tout ſon, ou tout effet du mouvement articulé de l'organe de la parole eſt donc ou un ſon ſimple, ou une modification de ſon ſimple, qui jointe au ſon ſimple fait un ſon compoſé. Les ſons ſimples ſont ce que nous appellons voyelles ; les modifications, ou modificatifs, ſont ce que nous appellons conſones.

L'*aſpiration* eſt une ſuite, un éffet d'un mouvement que fait quelqu'un des organes de la voix ; c'eſt donc néceſſairement ou un ſon ſimple, ou une modification des ſons ſimples, c'eſt-à-dire, ou une voyelle, ou une conſone. Ce n'eſt point une voyelle ; car ce n'eſt point un ſon ſimple qui puiſſe ſe prononcer ſeul, c'eſt-à-dire, qui réſulte d'un mouvement de l'organe qui ſeul & par lui-même faſſe un ſon. C'eſt donc un modificatif & en effet il en a toutes les qualitez. Car 1°, Il réſulte d'un mouvement de l'organe qui de ſoi ne produit aucun ſon ; l'eſprit doux, ou l'eſprit âpre des Grécs ; notre *h* aſpirée, auſſi-bien que l'*h* des Allemands, des Anglois, & des autres peuples, ne fait pas plus de ſon par elle-même que le *b*, le *c*, le *d*, &c. Il en eſt de même de l'*aleph*, du *hheth*, des *caph*, du *ain* des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Arabes, & de preſque toutes les langues Orientales. 2°, Au contraire notre *h*, les eſprits des Grécs, & les autres aſpirées dont je viens de parler, ſe prononcent avec toutes les voyelles, comme ce que nous appellons conſones ; ces *aſpirations* modifient les voyelles, ce ſont des ſuites, des effets d'un mouvement de l'organe, ſurajouté au mouvement néceſſaire pour énoncer la voyelle. Pour prononcer *ha*, il faut que l'organe faſſe deux mouvemens auſſi-bien que pour *ba*, ou *ca*, &c. l'un pour *a* qui de ſoi eſt un ſon, & l'autre qui de ſoi ne produit aucun ſon, non plus que *b* : mais qui ajoute cependant quelque choſe à *a*, qui le modifie de même que *b*, *c*, *d*, &c. & qui fait que *ha* n'eſt pas ſimplement *a*, ni *ba*, ni *ca*, &c. ni aucun autre ſon ſimple ou modifié. Cela ſera donc encore plus vrai, ou du moins ſe fera plus ſentir dans les *aſpirations* plus fortes, telles que ſont celles des langues Orientales. ח, ח, חו, חו, חו : הו, ה, ה, הו, הו, הו, ע, ע, עו, עו, עו : Car partout-là il y a dans la prononciation deux mouvemens, l'un pour la voyelle, & l'autre ſurajouté, qui de ſoi n'a aucun ſon, & qui n'étant qu'un mode, ne peut être ſeul, & ſans ſujet ; mais ſe peut joindre à tous les ſons ſimples, & les modifier également tous. Puis donc que c'eſt-là la notion, la nature, l'eſſence, l'emploi des conſones, il s'enſuit que toutes les aſpirées ſont de véritables conſones. Qu'on les exprime comme l'on voudra, ou bien comme nous l'*h*, ainſi que font les Orientaux toutes leurs *aſpirations*, c'eſt-à-dire, par des caractéres qui entrent dans le corps du mot écrit, ou bien comme les Grécs font quelques-unes par un ſigne d'*aſpiration*, que l'on mette ſur la voyelle ; il n'importe & cela ne change rien à la nature & au fond de la choſe. L'*aſpiration* n'eſt pas moins une conſone dans αἵρω, que dans χαίρω, dans ἵω, que dans χάω, dans ἕλη que dans χελή, &c. ainſi des autres.

3°, Une ſeconde raiſon que ce ſont des conſones, c'eſt que les langues Orientales qui n'exprimoient point les voyelles, ont cependant toûjours éxprimé les *aſpirations*. L'*aſpiration* s'eſt changée ſouvent en conſone, & éxprimée par une conſone. Ainſi de ἕξ on en fait *ſex*, de ἑπτὰ, *ſeptem*, d'ἕβδομος, *ſeptimus*, de ἕσπερος *veſperus*, d'ὑπὲρ, *ſuper*, d'ἅλς, *ſal* ; d'ἅρπη, *ſerpe*, d'ἀβὶς, ἀβιν, *ſapin*, d'αὔω, *ſeves*, de ἕρω, *ſero*, d'ἐσθὴς, *veſtis*, de l'Hébreu יין οἶνος, & puis vin d'ἐμῶ, *vomo*. ainſi d'une infinité d'autres. 4°. Mais ſans ſortir de la même langue, Héſiode dans le bouclier d'Hercule v. 302. a dit ἱέρων pour Θήρων, ne mettant point de différence entre un Θ, ou un eſprit âpre. Tout cela montre évidemment que les *aſpirations* ſont des vraies conſones, & que l'on a tort de prendre dans les langues Orientales les lettres א, ה, ח, ע, pour des voielles, ou de dire que dans la nôtre l'*h* n'eſt point une lettre.

Aſpiration, ſe dit figurément en Morale, & ſignifie, Déſir de parvenir à quelque fin. Mais il n'eſt d'uſage que dans les matiéres de devotion & de piété. Il ſignifie l'élevation, l'élancement de l'âme fidelle à Dieu ; un mouvement intérieur pouſſé au ciel avec vehémence, une courte & férvente priére qui part du fond du cœur. *Breves & ardentes ad Deum preces.* L'*aſpiration* au ciel eſt un commencement de béatitude. Tout le tems de l'étude ſe paſſoit en *aſpirations* dévotes. Bouh.

ASPIRER, v. act. Attirer l'air par la bouche. *Reſpirare.* Ce mot qui n'eſt en uſage que dans la phiſique, eſt oppoſé à expirer. Il ſe dit auſſi des autres matiéres que de l'air, & des choſes qui les attirent & s'en pénetrent. Je n'ai vû aucun vâſe de porcelaine dont le rouge fut bien vif ; ce n'eſt pas que les Chinois n'en ayent de beau, mais peut-être que cette couleur ſe têrnit ſur la matiére, qui en *aſpire* les parties les plus ſubtiles & les plus colorées. P. le Comte.

Aſpirer, ſe dit auſſi en Grammaire, pour marquer une forte prononciation. *Vocalem ſpiritu aſpero efferre.* L'*h* Françoiſe ſe doit prononcer en *aſpirant* en cêrtains mots ſeulement ; & alors elle tient lieu de conſone. Les Grécs marquoient les voyelles qui ſe doivent *aſpirer*, par des éſprits âpres.

Aſpirer, ſe dit auſſi en Morale, & ſignifie, Prétendre à quelque charge, dignité, ou autre choſe qu'on regarde comme bonne & ſouhaitable. *Aſpirare, contendere ad, &c.* Un bon Chrétien ne doit *aſpirer* qu'à la béatitude éternelle. Un homme mondain n'*aſpire* qu'aux honneurs, & aux richeſſes. On dit auſſi, qu'un homme peut *aſpirer* aux plus grandes charges, pour dire, qu'il eſt capable de les éxêrcer, ou qu'il eſt en paſſe de les obtenir. Nous ne devons point *aſpirer* à vous comprendre tout entier. Paliss.

Tous mes vœux n'aſpirent *qu'à vous plaire.* Gomb.

C'eſt au repos d'eſprit qu'il nous faut aſpirer. Boil.

Ecoutez ma juſte priére,
*Elle n'*aſpire *point aux grandeurs d'ici bas.* L'Abbé Testu.

On dit en Maçonnerie, qu'il y a des piêrres dures, comme le grais, qui ne ſont pas propres à bien prendre & *aſpirer* le mortiêr, pour dire, que le mortier n'en peut pas faire une forte liaiſon.

Aſpiré, ée, part. paſſ. & adj. *Spiritu aſpero vocalis notata & elata.* Dans le mot de Héros l'*h* eſt *aſpirée*.

ASPRE, adj. m. & f. Montueux, inégal. *Aſper.* La Provence & le Dauphiné ſont des pays *âpres* & raboteux, où le charroi va difficilement.

AſPRE, ſe dit auſſi de ce qui frappe violemment & déſagréablement les ſens. *Fervidus, acer.* Un feu trop *âpre* havit les viandes. Le froid a été bien *âpre* & bien rude cet hivèr. Un fruit eſt *âpre* lorſqu'il n'eſt pas mûr, ou qu'il a une accidité trop piquante.

> *Alors pour ſe couvrir durant l'*âpre *ſaiſon,*
> *Il fallut aux brebis dérober leur toiſon.* Boil.
>
> *Il ſut par les éfforts d'une heureuſe culture,*
> *Des* âpres *ſauvageons adoucir la nature.* Ménage.

Une Ode ſur le Quinquina, dit en parlant de la fiévre:

> *Quelles* âpres *douleurs, quel mélange de peines!*
> *Quand le corps tout briſé de longs friſſonnemens,*
> *Sent après ce grand froid d'affreux embraſemens,*
> *Et des ſerpens de feux qui déchirent ſes veines?*

AſPRE, ſe dit auſſi de celui qui eſt fort ardent, & fort avide dans ſes déſirs & ſes paſſions. *Avidus, alicujus rei ſtudio flagrans* Ce Procureur eſt fort *âpre* au gain. Les gens foibles ſont *âpres* à ſe venger dans l'occaſion. Cet enfant eſt *âpre* ſur la nourrice, on ne l'en oſe éloigner qu'il ne crie. Les écorniſleurs ſont *âpres* & goulus. Les bons chiens ſont *âpres* à la curée, à la chaſſe.

AſPRES, ſe dit auſſi de cèrtaines choſes, pour marquer la violence, la rudeſſe, la ſévérité. *Durus, acerbus.* Un combat *âpre*. Un éſprit *âpre*. Une réprimande *âpre*. Mener une vie *âpre* & auſtère.

> *De mille* âpres *chagrins leur ame eſt tourmentée.* Anonyme.
>
> *Sans zéphirs & ſans vèrdure,*
> *Ma fauvètte eſt dans mon bois,*
> *Qui, malgré* l'âpre *froidure,*
> *M'enchante encore par ſa voix.* M. Scud.
>
> *Jadis chez les mortels l'*âpre *Philoſophie,*
> *Oppoſoit à mes (l'Amour) loix ſa ſévere manie.* Vill.
>
> *Lui qui vécût paiſible, & toûjours ſe tint coy,*
> *Loin des* âpres *conflits de la poudreuſe école...*

En Médecine, on appelle l'*âpre* artère, le conduit par où l'air paſſe dans le poumon. Voyez Trachée Artère.

On appelle en Grammaire, un éſprit *âpre*, *aſper*, une marque faite en forme de c, qu'on met ſur cèrtaines lettres, pour montrer qu'il les faut prononcer avec une forte aſpiration, comme on fait en François les *h* conſonnes, & comme les Grècs faiſoient pluſieurs voyelles, & la lettre *ρ*, ce qui leur tenoit lieu d'un *h*.

AſPRE, ſ. m. C'eſt une petite monnoie de Turquie dont on paye les Janiſſaires. Il en faut 50 pour en faire un écu de France. Buſbek & Leunclavius dans ſes Pandèctes de Turquie, en ont parlé amplement. Voyez auſſi Ricaud, *de l'Empire Ottoman.* La plûpart des deniérs du Grand Seigneur ſe reçoivent en *aſpres*, qui ſont de petites piéces d'argent qui valent environ 8 deniérs, & qui n'ont autre empreinte que le nom du Prince qui les a fait battre; & parce qu'il s'en trouve grand nombre de faux, il y a de grandes poëles dans leſquelles on les remuë longuement ſur le feu pour les éprouver. *Voyag. du Lev. par D. C.* Sultan Oſman vit un jour un arbre qui lui ſembla avoir la forme de l'un de leurs Dèrvis, il lui aſſigna un *aſpre* de paye tous les jours par aumône, & choiſit un homme pour recevoir l'*aſpre*, qui a le ſoin de l'arroſer, & de le cultiver pour ſon argent. Io. La paye des Janiſſaires eſt de douze à quinze *aſpres* par jour. Io. De la Boulaye le Gouz le nomme *aſpre*, ou *acchea*, & dit qu'il vaut 4 mangoures. Nicolaï dans ſes Pérégrinations Orientales, Liv. III. ch. 4. l'eſtime 10 deniers tournois.

AſPRE, a été auſſi une monnoie du tems de Juſtinien. Les Anciens ont appellé auſſi de la monnoie *aſpre*, celle qui étoit nouvelle, & qui n'étoit pas encore uſée par le frai & maniement. *Nummus aſper.* Les Grècs modèrnes ont appellé *aſpre*, la monnoie blanche. Du Cange, & Scaliger *De Re nummariâ*, pag. 58.

AſPREMENT, adv. D'une manière âpre. *Aſperè, vehementer.* Vous mangez trop *âprement*. Ce valet a été réprimandé *âprement* & vèrtement par ſon maître.

AſPRESLE, ſ. f. Hèrbe dont les feuilles ſont fort rudes, qui ſèrt aux ouvriérs à polir le bois, à écurer l'airain, la vaiſſelle. *Equiſetum.* Cette hèrbe croît dans les lieux aquatiques, & dans les foſſez. Elle jette des tiges creuſes, noüées, rougeâtres, & rudes au maniement, autour deſquelles il y a force feuilles menuës, & minces comme le jonc. Elle croît fort en hauteur quand elle trouve des arbres pour s'y attacher; & y étant entortillée, elle fait pendre une grande chevelure noire comme une queuë de cheval. Sa racine eſt dure comme du bois. Matthiole en décrit quatre éſpèces, dont il y en a une que les payſans mangent en Carême. Voyez Prêle. C'eſt une ſorte de queuë de cheval. *Equiſetum junceum.* Cette hèrbe ne doit point avoir de feuilles, à la différence des autres: elle eſt compoſée de petites enclures coupantes, & cette hèrbe ne s'attache point aux arbres, non plus que les autres de même genre.

AſPRETÉ, ſ. f. Qualité de ce qui eſt âpre. Il ſe dit de pluſieurs choſes fort différentes. *Aſperitas.* 1°, Des fruits, quand faute de maturité ou pour quelque autre raiſon, ils ont une cèrtaine ſaveur rude, âcre & deſagréable. L'*âpreté* qui ſe trouve dans les fruits, diminuë à meſure qu'ils mûriſſent, ou que les arbres vieilliſſent. 2°, Du feu & du froid, quand l'un & l'autre ſont violens & âpres. L'*âpreté* du feu ſe fait ſentir à proportion du froid. La rigueur & l'*âpreté* des hivèrs ne l'arrête point. Patr. 3°, Des pays & des chemins quand ils ſont rudes, inégaux, raboteux. L'*âpreté* de cèrtains pays empêche le commèrce. Vous rétablirez un chemin que ſa hauteur & ſon *âpreté* rendent difficile. Boss.

AſPRETÉ, ſe dit figurément en Morale. *Acerbitas.* Les Anciens ont blamé l'*âpreté* des mœurs de Caton, & ſa trop grande ſévérité. Cette *âpreté* de naturel, qui ne ſe rendoit jamais aux difficultez, établit mieux la puiſſance de Rome, qu'une humeur douce & raiſonnable. S. Evr. Il faut avoir une ſageſſe gaye & civile, & fuir l'*âpreté* des mœurs. Monv. On dit auſſi, Cet homme entreprend les choſes avec trop d'*âpreté*; pour dire, d'ardeur & de promptitude.

AſPRETÉ, veut auſſi dire, *auſterité, rigueur.* Si vous voulez ſavoir en quoi conſiſte la rigueur & l'*âpreté* de cette régle. Abbé de la Tr.

On le dit auſſi du goût & de la manière d'un ouvrier dans les ouvrages méchaniques. Michel-Ange auroit été plus éſtimable, s'il eut retenu ce qu'il y a de bon dans le Gothique; je veux dire, le dégagement & l'*âpreté* des entrecollonnemens qui nous plaiſent ſi fort. De Cordem. *Traité d'Archit. p. 175.*

A S S.

ASSABLER, v. act. Remplir de ſable. *Arenâ cumulare.* La mèr avec le tems a *aſſablé* le Port d'Aiguemortes, où S. Louis s'embarqua autrefois. Le plus grand ſoin que doit avoir un Ingénieur en batiſſant un Port, c'eſt d'empêcher qu'il ne s'*aſſable*. La rivière de Loire *aſſable* ſouvent les prez qui ſont ſur ſes bords, les couvre de ſable.

Ce mot vient de *ſable*, ou *ſablon*, Nicod, ou du Latin *ſabulum*.

ASSABLER, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, Demeurer ſur le ſable, s'engraver, échouer. *Allidere ad arenam, impingere in arenas.* Quand on deſcend ſur la rivière de Loire en Eté, ou ſur le Volga, on s'*aſſable* à tout moment. Les grands vaiſſeaux qui s'*aſſablent* ſur les bancs, y échouent. Les baleines s'*aſſablent* quelquefois, s'endorment ſur le ſable, & y demeurent.

ASSABLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Rempli de ſable; arrêté ſur le ſable. *Arenâ cumulatus, opertus.* Port *aſſablé*. Tèrres *aſſablées*. Vaiſſeau *aſſablé*.

ASSA FŒTIDA, ou **ASA FŒTIDA**. ſ. f. Ce mot eſt Latin. On l'appelle mèrde du Diable, *ſtercus Diaboli*; apparemment à cauſe de ſon odeur d'ail qui n'eſt pas agréable à tout le monde, quoique dans les Indes Orientales on l'emploie dans les ragoûts. Les Maréchaux l'ont miſe en grande réputation pour les maladies des chevaux, principalement pour le farcin. Cette drogue eſt gommeuſe & réſineuſe, elle ſe fond ſous les doigts comme la cire; ſon odeur eſt forte, & approche de l'ail; elle eſt âcre au goût, & ſa couleur tire ſur le rouſsâtre. On nous l'apporte des Indes Orientales. On en diſtingue deux éſpèces, l'une qui eſt en morceaux purs, & l'autre qui eſt en maſſe informe, moins pure & grumelée. Cette drogue s'employe pour les maladies des femmes: elle eſt réſolutive, eſtimée contre la peſte, & elle entre dans pluſieurs compoſitions. On ne ſait point de quelle plante elle ſort, & ce qu'en ont dit la plûpart des Auteurs de Pharmacie, auſſi-bien que les Botaniſtes, ce ne ſont que des conjèctures auſquelles ont donné lieu différentes rélations de Voyageurs peu entendus & peu connoiſſeurs. Ceux qui croyent, après quelques anciens, qu'elle ſe tire de *laſer*, ou *laſerpitium*; ſeroient fort embarraſſez s'ils étoient obligez d'éclaircir les queſtions & les diſputes ſi ſouvent renouvellées parmi les Botaniſtes au ſujet du vrai *laſer* & de la gomme des anciens, ou ſuc des Cyréniens, *ſuccus Cyrenaicus*. Il ne ſera jamais poſſible de concilier les Commentateurs de Dioſcoride & de Pline ſur cela, tant qu'on n'aura que des conjèctures à avancer. Quelques modèrnes aſſurent qu'il y en a beaucoup en Pèrſe, & qu'on la tire de deux ſortes de plantes, dont l'une jette beaucoup de ſarmens, comme le ſaule aquatique; & l'autre a ſes feuilles ſemblables à celles de titimale. Théophraſte dit que cette plante fuit les lieux cultivez, qu'elle s'y abâtardit, & que ſes feuilles ſont de couleur d'or. Cette gomme que les Apothicaires appellent *laſer*, eſt ordinairement ſophiſtiquée ; & il étoit autrefois ſi difficile d'en recouvrer de la vraie qui venoit de la région Cyrénaïque, que Néron la gardoit en ſon tréſor comme une choſe précieuſe : & Pline témoigne qu'elle étoit en ſi grande éſtime de ſon tems, qu'on la vendoit au poids de l'argent. On appelle le Benjoin. *Aſſa dulcis.*

ASSAGIR, v. act. Faire devenir ſage. *Erudire.* L'âge *aſſagit* les hommes. Le tems, les afflictions l'ont *aſſagi*, l'ont rendu ſage. Il eſt bien *aſſagi* depuis l'accident qui lui eſt arrivé. Ce mot vieillit, & ne peut être d'uſage que dans le ſtile familiér.

ASSAILLANT, ANTE, ſubſt. Qui attaque, qui provoque au combat, qui aſſiége. *Aggreſſor, oppugnator.* Dom Sanche dit dans le Cid : Faites ouvrir le camp, vous voyez l'*aſſaillant*. Cette Ville ne fut emportée que par le grand nombre des *aſſaillans*. Redoubler l'ardeur des *aſſaillans*. ABLANC. Ce mot n'eſt plus guère en uſage que dans les tournois & dans les carrouſels, pour ſignifier celui qui combat contre le tenant, qui s'offre de ſoutenir le contraire de ce que le tenant avance dans un défi.

ASSAILLANT, ſe dit dans le figuré de celui qui attaque de paroles, qui entreprend de pouſſer quelqu'un à bout.

> *Je n'ai déja que trop d'un ſi rude* aſſaillant :
> *Et ſi je me deffends, ce n'eſt qu'en reculant.* MOL.

ASSAILLIR, v. act. *Aggredi, adoriri, oppugnare, invadere.* Ce mot eſt un peu vieux : mais comme de bons Auteurs l'employent, on croit qu'on le peut employer auſſi quelquefois à leur imitation, & principalement dans le figuré, dont on peut voir plus bas des éxemples. Voici comme il ſe conjugue : J'*aſſaus*, tu *aſſaus*, il *aſſaut*. Il eſt vrai que ces trois premieres pérſonnes ne ſe trouvent point dans les bons Écrivains ; mais on y trouve les autres, nous *aſſaillons*, vous *aſſaillez*, ils *aſſaillent*. J'*aſſaillois*. J'*aſſaillis*. J'*aſſaillerai*. Que j'*aſſaille*. Que j'*aſſailliſſe*. J'*aſſaillerois*. Il ſignifie attaquer vigoureuſement, en ſe jettant deſſus, & comme en ſautant. Cette place fut *aſſaillie* & emportée en plein jour ; & fut *aſſaillie* de nuit & éſcaladée. On l'*aſſaillit* lorſqu'on s'y attendoit le moins. Mon ennemi m'*aſſaillit* en traître, par dérrière. Ce mot vient de *adſalire*, qui ſe trouve dans la Loi Salique, & ailleurs. MENAG. Nicod le dérive de *aſſlare*.

ASSAILLIR, ſe dit auſſi des Armées & des particuliérs. C'eſt un bon Partiſan qui eſt allé *aſſaillir* les ennemis juſques dans leur camp, juſques dans leurs quartiers. J'ai vu commencer la querelle, c'eſt celui-là qui a *aſſailli*, qui a été l'aggreſſeur. On le dit auſſi des bêtes. Les loups affamez viennent *aſſaillir* les hommes.

ASSAILLIR, ſe dit auſſi en Morale en parlant de l'attaque des paſſions, des maladies, & des autres accidens de la fortune. Les eſprits foibles ſe laiſſent *aſſaillir* de mille térreurs paniques. Les Saints dans le déſert ont été *aſſaillis* de pluſieurs violentes tentations. Les douleurs & les infirmitez viennent de tous côtez *aſſaillir* les vieillards. Tous les créanciers de ce pauvre homme le ſont venus *aſſaillir* en même tems & l'ont ruiné. Les défiances qui me venoient de quitter, m'*aſſaillirent*. VOIT.

ASSAILLI, IE, part. paſſ. & adj. *Oppugnatus, appetitus.*

ASSAISONNEMENT, ſ. m. Maniére de preparer les viandes pour les rendre agréables au goût. *Conditio, condimentum, conditura.* La bonté d'un jambon, d'une fricaſſée, dépend de l'*aſſaiſonnement*.

ASSAISONNEMENT, ſe dit auſſi des ingrédiens qui ſérvent à aſſaiſonner. Le ſel, le poivre, les champignons, ſont les *aſſaiſonnemens* ordinaires. Il faut de l'art pour bien ménager les *aſſaiſonnemens*.

ASSAISONNEMENT, ſe dit figurément en Morale. L'*aſſaiſonnement* du diſcours. ABLANC. La louange demande un cértain *aſſaiſonnement* qui empêche qu'elle ne paſſe pour une pure flatterie. L'affection d'un ami eſt un *aſſaiſonnement* de la proſpérité, qui la rend plus piquante & plus ſenſible. On eſt ſi avide de louanges, qu'on les reçoit ſans tous les *aſſaiſonnemens* qu'elles devroient avoir. FONTEN. Le myſtère eſt l'*aſſaiſonnement* des plaiſirs de l'amour. VILL.

> *Dans ſes mœurs quelle politeſſe,*
> *Quels tours, quelle délicateſſe,*
> *N'éclatoient point dans ſes diſcours !*
> *Ce ſel tant vanté de la Gréce,*
> *En faiſoit* l'aſſaiſonnement,
> *Et malgré la froide vieilleſſe,*
> *Son éſprit léger & charmant*
> *Eut de la brillante jeuneſſe*
> *Tout l'éclat & tout l'enjoûment.*

ASSAISONNER, v. act. Donner aux viandes une préparation pour leur donner plus de relief, & les rendre de meilleur goût. *Condire.* Ce Cuiſiniér ſait fort bien *aſſaiſonner* les viandes. L'appétit *aſſaiſonne* mieux les mèts que le plus habile Cuiſinier. S. EVR.

ASSAISONNER, ſe dit figurément en Morale. Ce Prince ſait *aſſaiſonner* ſes diſcours, ſes dons, ſes bienfaits d'une telle grace qu'il gagne les cœurs de tout le monde. Savoir *aſſaiſonner* ſes refus de tant de modéſtie qu'a, &c. La plûpart de ceux qui donnent des loüanges les *aſſaiſonnent* ſi mal, qu'elles devroient rebuter les pérſonnes tant ſoit peu raiſonnables. BELL. Il n'y a rien de ſi ridicule qu'on ne faſſe avaller lorſqu'on l'*aſſaiſonne* de loüanges. MOL. Les Anciens ſe piquoient d'aſſaiſonner leurs ouvrages de ce ſel Attique qui étoit d'un goût ſi éxquis. S. EVR. Ariſtophane ſavoit rendre ſes leçons agréables en les *aſſaiſonnant* de plaiſanteries. LE FEVRE. Un bon conſeil donné à un ami, doit être *aſſaiſonné* de toute la circonſpéction qui le peut faire recevoir ſans dégoût. M. SCUD. Les bienfaits mêmes doivent être *aſſaiſonnez* par des manières obligeantes. Il faut *aſſaiſonner* un refus, & le faire goûter peu-à-peu. AMEL.

> *La Satire en leçons, en nouveautez fértile,*
> *Sait ſeule* aſſaiſonner *le plaiſant & l'utile.* BOIL.

> *L'eſprit fait grand plaiſir, je n'en diſconviens pas,*
> *Et ſi dans nos diſcours nous chérchons des appas,*
> *Il faut que l'éſprit en ordonne ;*
> *Mais j'en fais toujours peu de cas,*
> *Si le bon ſens ne* l'aſſaiſonne. DES-HOUL.

> *Dieux ! que ſur ce char de victoire*
> *L'amour de la ſolide gloire*
> *Echauffe puiſſamment les cœurs !*
> *De quelle grace il* aſſaiſonne
> *L'immortel rameau dont Bellone,*
> *Daigne ceindre leurs fronts vainqueurs !*

Molière dit en ſtile de précieuſe, Je veux que l'éſprit *aſſaiſonne* la bravoure.

ASSAISONNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Conditus.* Diſcours *aſſaiſonné* de mots agréables & divértiſſans.

> *Bon Dieu ! Quel Tivoli, pour un enfant d'Horace !*
> *Ne t'étonnes donc pas ſi ſur un tel Parnaſſe*
> *Chaque mot que j'écris n'eſt plus* aſſaiſonné
> *Du ſel qui manque aux vers de Martinet l'aîné.* SANLEC.

ASSAISONNEUR, ſ. m. Celui qui aſſaiſonne. *Fartor.* Ce Cuiſiniér a le goût fin, & eſt un bon *aſſaiſonneur*. On ne croit pas ce mot fort uſité.

Ce mot vient d'*aſſatio*, d'*aſſerere*, *répandre*, *ſemer par deſſus*.

ASSAKI, ſ. m. Térme de Relation. C'eſt le titre que prend la Sultane favorite, ou première Maîtreſſe du Sultan.

ASSAPANICK, ſ. m. Petit animal de la Virginie. On dit qu'il vole en étendant ſes jambes & ſa peau. Les Anglois l'appellent un *Ecureuil volant*.

ASSARA BACCARA, ou ASSAROUN. Nom d'une plante que Pline & Dioſcoride appellent Nard ſauvage. Nous la connoiſſons ſous le nom d'Aſarum. Avicenne au ſecond Livre de ſon Canon, dit qu'on apporte cette plante de la Chine ; que ſa racine reſſemble à celle du gramen, ou chiendent ; mais qu'elle a de l'odeur, & pique la langue quand on la goûte ; que les fleurs qu'elle porte au pied de ſa tige ſont de couleur de pourpre, & ſemblables à celles du Bunge, ou Juſquiame. On appelle communément cette plante dans les Boutiques, *Aſſara Baccara*, à cauſe de quelque reſſemblance qu'elle a avec celle qui porte le nom de Baccharis. D'HERB.

ASSASSIN, ſ. m. Homme qui tuë un autre par avantage, ſoit par le nombre de gens qui l'accompagnent, ſoit par l'inégalité des armes, ſoit par la ſituation du lieu, ou en trahiſon. *Sicarius, percuſſor.* Les *aſſaſſins* ſont indignes de jouir de l'azile des Égliſes. PASC.

> *Vengeons-nous, j'y conſens : mais par d'autres chemins :*
> *Soyons ſes ennemis, & non ſes* aſſaſſins. RACINE.
> *Le nom ſeul d'*aſſaſſin *m'épouvante & m'arrête.* ID.

On appelle auſſi *aſſaſſin*, les gens qui ſe louent pour aller tuer quelqu'un qu'ils ne connoiſſent pas, & pour venger la querelle d'autrui. *Sicarius ære, pecuniâ conductus.* Il fit tuer ſon compétiteur par des *aſſaſſins*.

Ce mot d'*aſſaſſin* vient du Levant, d'un Prince des *Arſacides*, ou *aſſaſſins*, qu'on appelloit le Vieil de la Montagne ; il demeuroit entre Antioche & Damas dans un Château où il élevoit de jeunes gens dans toutes ſortes de plaiſirs & de délices, leur promettant qu'ils iroient après leur mort dans un lieu ſemblable, s'ils obéiſſoient aveuglément à ſes commandemens ; après quoi ils alloient hardiment tuer & aſſaſſiner les Rois & les Princes ſes ennemis.

ennemis, ſi-tôt qu'il le leur avoit ordonné. Ces gens-là s'étendirent depuis par tout le Levant. Le Sire de Joinville les appelle *Beduins*; mais Volaterran & Paul Emile les appellent *aſſaſſins*; & Nicole Gilles, *Arſacides*. Ils étoient tellement dévouez à leur Prince, qu'ils ne manquoient guéres d'executer les arrêts de mort qu'il avoit prononcez.

Voici ce qu'Elmacin rapporte de leur origine: il la fait remonter juſqu'à l'an 278. de l'égire 891. de Jesus-Christ. Un prétendu prophète, nommé Carmar, s'éleva en Arabie vèrs Coufa, & attira un grand nombre de ſèctateurs, jeûnant, travaillant de ſes mains, & faiſant la prière cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman, ou Pontif de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu Saint. Il déchargea ſes ſèctateurs des plus pénibles obſervances de la loi, leur permetant de boire du vin, de manger toutes ſortes de viandes; & par cette licence, jointe à l'eſpérance du butin, il forma une armée immenſe, & fit de grands ravages ſur les tèrres du Calife. Il mourut en laiſſant douze diſciples, en mémoire des douze Imans déſcendus d'Ali. Dans la ſuite, les Carmatiens devenus plus foibles ſe mêlèrent avec les autres Muſulmans, & diſſimulérent leur Religion, ce qui les fit nommer Batenis, c'eſt-à-dire, Inconnus. C'eſt peut-être de ce nom Batenis que ſe forme celui de Beduins que Joinville leur a donné. Quoiqu'il en ſoit, ils commencérent à être déſignez par ce nom, & à ſe fortifier en Pèrſe l'an 483. de l'égire 1090. de Jesus-Christ. Hacen leur Chèf ayant été menacé par le Sultan Gelaleddoulet, commanda à un de ſes ſujets en préſence de l'Envoyé du Sultan, de ſe précipiter du haut d'une Tour, & à un autre de ſe tuer, ce qu'ils firent à l'inſtant. Alors Hacen dit à l'Envoyé: Dites à votre Maître que j'ai 70000. hommes prêts à en faire autant. Les Batenis ainſi cachez & détèrminez à tout, commencèrent à attenter ſur la vie des Princes, & en tuèrent pluſieurs ſans qu'on pût ſe garentir de leur trahiſon. Le Juif Benjamin, dans ſon Itinéraire p. 32. de l'édition *in* 12. d'Amſtèrdam, le place près du mont Liban. Cet Auteur écrivoit vèrs l'an 1173. Il les appelle en Hebreu du nom Arabe אל חשישין, *El Aſiſin*. Ce qui montre que ce nom ne vient point d'Arſacide, comme on l'a dit ci-deſſus, mais du mot Arabe חשש, *Aſis*, qui ſignifie *Inſidiator*, un homme qui tend des embuches, & qui vient du vèrbe Arabe חשש, *Aſaſa*, tendre des embuches. Car quoique la prémière lettre ſoit un *gim*, qui répond au g François, on a pû aiſément le changer dans l'uſage en *hha*, dont il a la forme, & dont il approche pour le ſon. Car le *hha* n'eſt qu'un g ou *gim* prononcé du goſiér & avec une aſpiration.

Aſſaſſin, ſe dit auſſi au figuré, & dans le ſtile comique & ſatirique, de celui qui tuë, qui fait mourir impunement, comme ſont les Médecins.

Que dit-il quand il voit avec la mort en trouſſe,
Courir chez un malade un aſſaſſin *en houſſe*, Boil.

Dans Florence jadis vivoit un Médecin,
Savant hableur, dit-on, & celebre aſſaſſin. Id.

Croyez-moi, charmante Doriſe,
Banniſſez tous vos Médecins,
Ce ne ſont que des aſſaſſins,
Que la crédulité du malade autoriſe.

Aſſaſſin, ine, adj. ſe dit encore au figuré & dans le ſtile comique, de tout ce qui a aſſez de charmes pour cauſer de la langueur & pour faire mourir d'amour. Viſage *aſſaſſin*. Voit. Beaux yeux *aſſaſſins* Scar. Que dit-elle de moi cette gente *aſſaſſine*? Mol. Et c'eſt pour cela qu'en galenterie on appelle auſſi *aſſaſſins* cèrtaines mouches taillées en long, que les femmes coquettes mettent ſur leur viſage pour paroître plus belles. *Aſſaſſins* ſe dit auſſi dans le grand ſtile & en parlant ſérieuſement, pour dire meurtrier.

As-tu donc oublié que ſa barbare main
Fit tomber tous les miens ſous un fer aſſaſſin? Crebill.

ASSASSINAT, ſ. m. Meurtre qui ſe fait violemment avec avantage, ou en trahiſon. *Cædes ex improviſo, ex inſidiis*. On ne donne point de rémiſſion pour les *aſſaſſinats*. Les Eſpagnols ne ſe vengent que par l'*aſſaſſinat*: ils ne veulent point courir la la moitié du péril. S. Evr.

Aſſaſſinat, ſe dit auſſi au Palais des mauvais traitemens & inſultes qui ont été faites à quelqu'un à main armée & avec avantage, quoique la mort ne s'en ſoit pas enſuivie. Un homme qui a reçû des coups de bâton, demande vengeance de l'*aſſaſſinat* commis en ſa pèrſonne.

On le dit auſſi hipèrboliquement des importunitez. Quand vous venez tant de gens enſemble pour dîner chez moi, c'eſt un pur *aſſaſſinat*. *Conjuratio, conſpiratio*.

On dit auſſi en amour, qu'une belle a commis un *aſſaſſinat*, quand elle a rendu quelqu'un paſſionnément amoureux. Je crains quelque *aſſaſſinat* de ma libèrté. Mol.

Et le cruel en cet état
S'étoit caché toute ſa vie
Pour faire cet aſſaſſinat. Voit.

ASSASSINATEUR. Voyez **ASSASSIN**, c'eſt la même choſe. Le mot d'*aſſaſſinateur* n'eſt pas approuvé de tout le monde; mais comme d'habiles gens l'ont employé, on peut bien le mettre ici. Caïn fut le prémier des *aſſaſſinateurs*. Le Mait. Après tout, je ne voudrois pas m'en ſervir. L'uſage ne l'a point admis.

ASSASSINEMENT, ſ. m. Qui s'eſt dit pour aſſaſſinat. *Cædes ex inſidiis*. Piteux *aſſaſſinement*. Paradin.

ASSASSINER, v. act. Tüer quelqu'un en trahiſon; de guet appens & avec avantage. *Interimere, trucidare ex improviſo, ex inſidiis*. Ce gentilhomme a été cruellement *aſſaſſiné* par ſix coquins. Le Duc François de Guiſe ſachant qu'il y avoit dans ſon camp un Huguenot qui étoit venu à deſſein de l'*aſſaſſiner*, le fit venir, & lui dit: Si votre religion vous pouſſe à m'*aſſaſſiner*, la mienne veut que je vous pardonne.

Aſſaſſiner, ſe dit auſſi des excès & outrages qui ſont faits avec violence & port d'armes, quoique la mort ne s'en ſoit pas enſuivie. *Impetere, oppugnare*. Il a été *aſſaſſiné* de cinquante coups de bâton.

Aſſaſſiner, ſe dit auſſi en raillant des animaux qu'on tuë à la chaſſe. Il portoit un grand fuſil dont il avoit *aſſaſſiné* pluſieurs pies. Scar.

On dit auſſi en amour, que de beaux yeux *aſſaſſinent*; pour dire, qu'ils bleſſent les cœurs. Mais en ce ſens le mot d'*aſſaſſiner* eſt un peu comique. Votre beauté divine *aſſaſſine*. Voit. Ses regards *aſſaſſinent* tout le monde. Scar.

Aſſaſſiner, ſe dit hypèrboliquement; pour dire, importuner beaucoup. *Gravem ac moleſtum eſſe*. On trouve dans les ruës mille gueux qui vous *aſſaſſinent*. Il m'écrit trop ſouvent, il m'*aſſaſſine* de ſes lettres. Les Plaideurs & les Poëtes *aſſaſſinent* les gens du récit de leurs procès & de leurs vèrs.

Sous quel aſtre, bon Dieu! faut-il que je ſois né,
Pour être de Fâcheux toujours aſſaſſiné? Mol.

Aſſaſſiner, ſe dit auſſi pour faire ſouffrir cruellement, pour accabler de douleur & d'ennui. Quelquefois il ſe dit en raillant. Il eſt de ces maris que la jalouſie *aſſaſſine*. Mal. Et quelquefois auſſi ſérieuſement; Ne m'*aſſaſſinez* point de vos cruels adieux. Corn.

Aſſaſſiner, ſe prend auſſi pour médire, pour déchirer la réputation des gens. *Maledicere de aliquo*. C'eſt là qu'on *aſſaſſine* les abſens à coups de langue. Scar.

ASSASSINANT, ante, adj. Ce mot ne peut avoir d'uſage que dans le comique & dans le ſatyrique. *Moleſtus, gravis, importunus*. Il ſignifie, qui ennuye, qui fatigue. Ce ſont des complimens *aſſaſſinans*. Des redites *aſſaſſinantes*. Scar.

ASSASINIEN, enne, ſ. m. & f. *Aſſaſinus*. C'eſt ainſi qu'on appelle ſouvent ce peuple dont nous avons parlé au mot ASSASSIN. Les *Aſſaſiniens* poſſédoient dix ou douze Villes au tour de Tyr. Ils éliſoient leur Roi, qu'ils appelloient le Vieux, ou l'Ancien de la Montagne. L'an 1213. ils aſſaſſinèrent Loüis de Bavière. Ils étoient Mahométans, & ils payoient quelque tribut aux Templiérs. Les fauteurs des *Aſſaſiniens* furent condamnez au Concile de Lion, & ſous Innocent IV. en 1274. Les Tartares les vainquirent, & firent mourir le Vieil de la Montagne en 1257. & depuis cette faction s'eſt ſi fort diſſipée, qu'il n'en reſte plus de trace. Maty, Hoffman. Voyez Guillaume de Tyr, Liv. XX. hiſt. Orient. ch. 31. & 32. Spond à l'an de Jesus-Christ 1231. & 1257. Ce mot n'eſt point une corruption de celui d'Arſacides, mais un mot originairement Arabe, comme nous l'avons dit au mot ASSASSIN.

ASSATION, ſ. f. *Uſtio*. Tèrme de Pharmacie, qui ſe dit de la coction des médicamens & alimens dans leurs propres ſucs, & ſans addition d'aucune humidité, ou onctuoſité étrangère, comme celle des viandes à la broche, ſur le gril, au four, ſous la braiſe, &c. Le caffé ſe prépare par *aſſation*; c'eſt-à-dire, qu'on le fait rôtir.

ASSATION. Tèrme d'Hèrmétique. Les Philoſophes appellent *aſſation* la couleur noire, ou la putréfaction de la matière de la pièrre. *Aſſatio*.

Ce mot vient du Latin *aſſare*, rôtir.

ASSAUT, ſ. m. Attaque à force d'armes, d'un camp, d'une place, ou d'un poſte, pour tâcher de s'en rendre maître. *Oppugnatio, aggreſſio*. Un Gouvèrneur eſt obligé de ſoutenir trois *aſſauts* avant que de rendre une place. On a donné l'*aſſaut* en trois endroits du camp pour forcer les lignes. On a de la peine à empêcher le pillage des Villes qu'on emporte d'*aſſaut*. On dit, Donner, ſoutenir, repouſſer un *aſſaut*. Les enfans pèrdus montent les prémiérs à l'*aſſaut*. Les jeunes gens d'aujourd'hui ſont durs & feroces; l'air guèrriér ne les quitte point, & il ſemble qu'ils aillent toûjours à l'*aſſaut*. Bell.

Assaut, ſe dit auſſi dans les ſalles d'Éſcrime, en parlant des défſis de faire des armes. *Impetus, impreſſio*. Cet écoliér a fait *aſſaut* contre le Maître, & l'a bourré. Un Prevôt de ſalle doit faire *aſſaut* contre tous venans.

Assaut, ſe dit auſſi en Morale de toutes les attaques & ſurpriſes qu'on fait à quelqu'un. Il m'eſt venu prendre d'*aſſaut* pour me mener à la campagne. La chaſteté a bien de la peine à ſoutenir les *aſſauts* des aiguillons de la chair. Sa vèrtu a ſoutenu un tèrrible *aſſaut* par une ſi forte tentation. La goutte donne de violens *aſſauts* à la conſtance. On a dit dans une Ode ſur la chaſſe:

Ces jeux, amis de la jeuneſſe,
Du vice écartent les aſſauts:
Ils nourriſſent la hardieſſe:
Ils ont fait les prémiérs Héros.

On appelle auſſi *aſſaut* de réputation, un déffi qui ſe fait par deux pèrſonnes illuſtres en quelque art ou profeſſion, qui diſputent enſemble à qui réüſſira le mieux. *Provocatio*. Ces deux Demoiſelles ont été faire un *aſſaut* de réputation en un tel lieu, pour jouer du luth, pour chanter, &c.

Ce mot vient d'*aſſultus*.

ASSAZOE, ſ. f. Hèrbe qui croît dans l'Abyſſinie. On s'en ſèrt contre le venin des ſerpens; & elle a une vèrtu mèrveilleuſe à cet égard. On prétend même que l'ombre ſeule de cette Hèrbe aſſoupit les vipères.

ASSÈC, ſ. m. Tèrme de Coûtume. C'eſt en Brêſſe un étang qui demeure à ſèc après avoir été pêché. *Stagnum aridum*.

Ce mot vient apparemment de *à ſéc*; c'eſt-à-dire, ſans eau.

ASSECUTION, ſ. f. Tèrme de Juriſprudence Canonique, qui ſe dit de l'obtention d'un Benefice. *Conſecutio*. Un prémiér Benefice vaque par l'*aſſécution* du ſecond, quand il y a incompatibilité entr'eux.

ASSÉEUR, ou **ASSEYEUR**, ſelon quelques-uns, ſ. m. Mot d'uſage ſeulement à la Cour des Aides, ou à l'Élection. C'eſt un habitant d'un bourg ou village, élû par la Communauté pour aſſeoir la taille & les autres impoſitions de l'année, pour taxer ce que chaque particuliér en doit payer, & enſuite en faire la collècte. *Qui tributa in ſingulorum capita deſcribit. Regii vectigalis deſcriptor, diviſor, æquator, diſtributor*. Ce païſan eſt nommé pour faire la charge d'*Aſſéeur* & de Collècteur.

On trouve dans la barbare Latinité *Aſſiſor*, & quelquefois *Aſſeſſor*. Dans ce ſens ce dèrniér eſt ſouvent dans la vie de S. Sulpice Archevêque de Bourges du VII^{e} ſiécle, écrite par un Moine à peu près de même tems. Le prémiér revient au mot *aſſiſes*, dont l'*Aſſiſor* étoit l'*Aſſéeur*.

ASSÉOUR, ou **ASSÉEUR**, étoit autrefois un Officiér de la Maiſon des Ducs & Ducheſſes de Bretagne, *Hiſt. de Bret. T. II. p.* 915. Alain du Cambout *Aſſéour*. Jean Sorin *Aſſéour* en l'abſence dudit du Cambout. Pierre de la Mareſchiée *Aſſéour*; & p. 1197 Martin Landelle premiér *Aſſéour*. Dans ces deux endroits qui ſont des États des Maiſons des Ducs & d'une Ducheſſe de Bretagne, cet Officier eſt nommé après les Ecuyérs.

ASSEMBLAGE, ſ. m. Union & jonction de pluſieurs choſes qu'on aſſemble. Il ſe dit principalement en matière de Charpenterie & de Menuiſerie, ou d'autres ouvrages qui ſe font de pluſieurs piéces. *Coagmentatio, compactio, copulatio, junctura*. En Charpenterie on fait des *aſſemblages* à mortaiſes & à tenons, à gueule, à clèf, en triangle, à queuë d'Aronde, &c. Ceux d'Europe ont admiré la charpente de quelques Indiens, dont l'*aſſemblage* ſe faiſoit ſans clous & ſans chevilles. Voyez Herrera & Pyrard. Les Menuiſiers ont trois principales manières d'aſſembler leur bois. Le quarré, l'*aſſemblage* à boüement, & l'*aſſemblage* à onglet. Ils en ont auſſi à clèf, en adent, à queuë pèrlée, à queuë pèrduë. Une table d'*aſſemblage*, eſt une table compoſée de pluſieurs piéces jointes & collées enſemble, ſans aucun placage.

On dit auſſi quelquefois, C'eſt un *aſſemblage* confus & tumultueux en parlant de pluſieurs choſes ou pèrſonnes qui ſont enſemble ſans aucun ordre, ni régularité, comme dans les émotions populaires. *Confuſio*. Il a fait un *aſſemblage* confus de méchans livres dans ſa bibliothéque.

Assemblage, ſe prend auſſi en bonne part, pour ſignifier le ramas de pluſieurs, choſes dont l'union produit un bel éffet, *Complexio*. Faire un heureux *aſſemblage* de ſciences & de vèrtus Maucroix. C'eſt par l'*aſſemblage* & le mêlange des Elémens que le Principe éternel a produit tout ce que nous voyons. Ablanc. Il en eſt du diſcours comme des corps qui doivent leur principale éxcellence à l'*aſſemblage* & à la juſte proportion de leurs membres. Boil. Rien n'eſt plus admirable que l'enchaînure & l'*aſſemblage* des divèrs reſſorts qui font mouvoir la machine du monde. Jur.

ASSEMBLÉE, ſ. f. Jonction qui ſe fait de pèrſonnes en un même lieu, & pour le même deſſein. *Conventus, cœtus, congregatio, concilium*. *Aſſemblée* du Clèrgé. *Aſſemblée* des États. *Comitia*. *Aſſemblée* de créanciérs. *Aſſemblée* de parens. Les Tuteurs font des *aſſemblées* de parens pour régler cèrtaines affaires importantes de leurs mineurs. On fait des *aſſemblées* de Medecins dans des maladies inconnuës ou dangereuſes. Les Academies ont leurs *aſſemblées*, leurs jours d'*aſſemblées*: il y en a de publiques & de particulières. *Aſſemblée* pour le bal. *Aſſemblée* licite, clandèſtine. Chrétienne *aſſemblée*, c'eſt l'auditoire d'un Prédicateur. *Concio*. Tenir l'*aſſemblée*, c'eſt-à-dire, y preſider. Rompre l'*aſſemblée*, c'eſt-à-dire, la finir, pour empêcher ſes réſolutions. Lieu d'*aſſemblée*, quartier d'*aſſemblée*, c'eſt le lieu indiqué pour faire aſſembler des Chaſſeurs, ou des gens de guèrre. Battre l'*aſſemblée*, c'eſt donner le ſignal pour faire ranger des troupes ſous les enſeignes pour ſe mettre en marche. Il n'y a rien d'agréable dans ſes groſſes *aſſemblées*: on y parle beaucoup ſans rien dire, & la convèrſation eſt plûtôt un bruit confus qu'une véritable ſociété. M. Scud.

ASSEMBLÉES DU CAMP DE MARS, ou DE MAI. Tèrme uſité dans nôtre hiſtoire. C'étoient en France des *Aſſemblées* génèrales, ou États du Royaume; qu'on appelloit ainſi, parce qu'elles ſe tenoient en raſe campagne le premier de Mars, ou de Mai. Les Prélats, Abbez, Ducs & Comtes s'y trouvoient. Le Roi y préſidoit. Sous la ſeconde race, elles ſe tinrent deux fois l'année. Voyez M. le Gendre *Mœurs & Cout. des François*. Charlemagne partageoit ſes ſoins & ſon application entre deux ſortes d'affaires, ſelon les divèrs tems de l'année; l'été & l'automne étoient occupez à ſes éxpéditions militaires, ou à quelques voyages ſur les frontières. L'hivèr & le printems étoient deſtinez aux *aſſemblées* de ſes vaſſaux, où l'on traitoit de la guèrre & du gouvèrnement civil de l'Etat, ou bien à des *aſſemblées* Eccléſiaſtiques où l'on regloit ce qui concernoit la police de l'Egliſe par les avis des Evêques & des Abbez: ſi toutefois l'on doit toûjours diſtinguer ces deux ſortes d'*aſſemblées*, dont les membres étoient ſouvent les mêmes; car la plupart des Evêques & des Abbez étoient vaſſaux de la Couronne à cauſe des biens que les Rois avoient donnez à leurs Egliſes ou à leurs Monaſtères. Par cette raiſon-là même, pluſieurs étoient obligez de fournir des troupes au Roi, & ainſi ils aſſiſtoient aux conferences où il s'agiſſoit de la guèrre. De même les Seigneurs étoient aſſez ſouvent préſens aux *aſſemblées* où l'on régloit la Police Eccléſiaſtique, quand ces affaires ſe traitoient en même tems & en même lieu que les autres. P. Dan.

Assemblée du Clèrgé. *Cleri Comitia*. Les *aſſemblées* du Clèrgé ſont grandes ou petites. Les grandes ſe tiennent de dix ans en dix ans pour renouveller avec le Roi le Contrat des décimes ordinaires & pour accorder à Sa Majeſté quelques ſecours extraordinaires. Entre deux grandes *Aſſemblées*, il s'en tient une petite pour examiner les comptes du Receveur général du Clèrgé, & dans laquelle on fait un préſent au Roi, comme dans les grandes. Les grandes *Aſſemblées* ſont compoſées de 4 Députez de chaque Province Eccléſiaſtique, deux deſquels ſont du premier ordre; c'eſt-à-dire, Archevêques ou Evêques; & les deux autres, du ſecond; c'eſt-à-dire, Abbez, Prieurs ou autres Benéficiers de la Province qui les envoye. Les petites *Aſſemblées* ſont compoſées de deux Députez ſeulement de chaque Province Eccléſiaſtique, dont l'un eſt du premier ordre, & l'autre du ſecond. Ces *Aſſemblées*, grandes ou petites, s'appellent ordinaires, parce qu'elles ſe tiennent régulièrement de cinq ans en cinq ans, & altèrnativement, grandes ou petites. Celle de 1705. étoit grande, celle de 1710. étoit petite; d'où l'on peut juger en quelles années ſe ſont tenuës & ſe doivent tenir tant les grandes que les petites. Il n'y a que ſeize Provinces Eccléſiaſtiques qui envoyent des Députez aux *Aſſemblées* ordinaires. Ces Provinces ſont Lyon, Roüen, Tours, Sens, Paris, Reims, Bourges, Albi, Bourdeaux, Auch, Narbonne, Toulouſe, Vienne, Arles, Aix, Ambrun; les autres Provinces du Royaume n'étant réünies à la Couronne que depuis le Contrat de Poiſſi, les Egliſes qui y ont des biens n'envoyent point des Députez aux *Aſſemblées* ordinaires où il s'agit des décimes; mais quand il y a des *Aſſemblées* extraordinaires où l'on traite des affaires génerales de l'Egliſe de France, & de ce qui regarde la foi, les mœurs & la diſcipline, les Archevêques & Evêques des nouvelles conquêtes s'y trouvent. Ainſi en 1682, les Provinces de Cambray & de Beſançon envoyèrent des Députez à l'*Aſſemblée*; & en 1715. & 1714. le Cardinal de Rohan Evêque de Straſbourg, & les Evêques

Digitized by Google

ques de Vèrdun & de Toul, étoient de l'*Aſſemblée* qui a reçu la Bulle *Unigenitus*. Voyez les Mémoires du Clèrgé, Tome IV.

ASSEMBLÉE ILLICITE. *Cœtus* ou *Conventus illicitus* Eſt celle qui ſe fait en contravention des réglemens de Police: c'eſt un cas royal, dont les Baillifs, Sénéchaux, & Juges Préſidiaux, doivent connoître privativement à tous autres Juges Royaux & à ceux des Seigneurs. *Aſſemblées illicites* avec port d'armes ſont encore plus dangereuſes. Voyez l'Ordonnance de 1670. tit. 1. & 2.

ASSEMBLÉE. *Cœtus*, *circulus*. Eſt auſſi un tèrme de Religieuſes. Ainſi aller à l'*aſſemblée*, c'eſt parmi elles, ſe rendre dans un cèrtain lieu où toutes les ſœurs s'aſſemblent de tems en tems pour y traiter des choſes neceſſaires, ou pour s'y accuſer des fautes legeres qu'elles ont faites. C'eſt auſſi ſe rendre dans la chambre où elles vont ſe récréer à midi.

ASSEMBLER, v. act. Joindre, mettre enſemble. Il ſe dit prémièrement des pèrſonnes. *Congregare, aggregare, cogere, convocare*. *Aſſembler* le Senat, le Clergé, les Etats. *Aſſembler* l'Arrière-ban. *Aſſembler* des troupes. *Aſſembler* les Chambres, ſe dit au Palais quand toute la grand'Chambre eſt *aſſemblée*, c'eſt-à-dire, lorſque ceux qui ſont de ſervice à la Tournelle y ſont appellez, comme lorſqu'on juge les procès criminels des Gentilshommes, ou des Officiers Royaux. *Aſſembler* le Parlement, ſe dit lorſqu'on aſſemble tout le corps, que les Enquêtes & les Requêtes viennent en la grand'Chambre, comme lorſqu'il faut vérifier les Edits, recevoir un Conſeiller, &c.

Ce mot vient de *adſimulare*, compoſé de *ad* & de *ſimul*, comme qui diroit, *ſimul ponere*. MENAG.

On dit provèrbialement qu'un homme a bien-tôt *aſſemblé* ſon Conſeil, pour dire, qu'il prend vite ſes reſolutions, qu'il ſe détèrmine promptement.

ASSEMBLER, ſe dit auſſi des choſes, & ſignifie, Joindre enſemble, ramaſſer. *Jungere, compingere, copulare*. *Aſſembler* une charpente, une menuiſerie, les pieces d'un habit, ou autres ouvrages ſemblables. *Aſſembler* les feuilles d'un livre pour le relier. *Aſſembler* le linge, le coudre en pacquets pour le mettre à la leſſive. *Aſſembler* les lettres, pour lier, ou pour compoſer une forme d'Imprimerie. Il ne faut pas prendre pour ſublime une cèrtaine grandeur bâtie ſur de grands mots *aſſemblez* au hazard. BOIL. On ne peut *aſſembler* deux contraires, pour dire, les faire ſubſiſter en même lieu.

Je vous connois; je ſai tout ce que je m'apprête;
*Et je vois quels malheurs j'*aſſemble *ſur ma tête.* RACIN.

Pour aſſembler *un fonds de deux mille piſtolles,*
Combien nouveau Protée a-t'il joüé de rôles? RENARD.

ASSEMBLER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & devient par là neutre paſſif. Il ſignifie, Se rendre, ſe trouver dans un même lieu. *Convenire, in unum coire*. Les Citoyens s'*aſſembloient* tous dans un même endroit du Palais. Il n'y a point de lieu où ceux qui ſont bien intentionnez pour le ſalut de la Republique puiſſent s'*aſſembler*. On dit auſſi que deux rivières s'*aſſemblent*, pour dire qu'elles ſe joignent, qu'elles ſe mêlent enſemble.

ASSEMBLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Congregatus, convocatus, copulatus, compactus*.

ASSENER, v. act. Porter un coup juſtement où on a deſſein de frapper. *Certo ictu deſtinatam corporis partem petere*. Il a bien *aſſéné* ſon coup à la tête où il viſoit. Il ne ſe dit point des armes à feu, ni de l'artillerie. Ménage dérive ce mot de *aſſignare*, c'eſt-à-dire, *ferire ſignum*. Il eſt un peu vieux, & ne ſe dit guère que dans le comique.

Je voudrois à plaiſir ſur ce muſle aſſener
Le plus grand coup de poing qui ſe puiſſe donner. MOL.

Dans les vieilles Coûtumes on diſoit un douaire *aſſéné*, ou tître d'*aſſénement*, lorſqu'un père avoit aſſigné quelques biens ou héritages à ſes filles, ou à ſes enfans puînez pour les avantager.

ASSENTATEUR, ſ. m. Flateur, complaiſant. *Aſſentator, adulator*. Il eſt vieux

ASSEOIR, v. act. *Sedere*. Il s'employe ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & voici comme il ſe conjugue: *Je m'aſſieds, tu t'aſſieds, il s'aſſied. Nous nous aſſéyons, vous vous aſſeyez, ils s'aſſéyent.* (Vaugelas voudroit que l'on dit, *ils s'aſſient*: mais il n'eſt pas ſuivi en cela) il fait à l'imparfait, *je m'aſſeyois*; au prétérit, *je me ſuis aſſis, je m'aſſis*: au futur, *je m'aſſiérai & je m'aſſeyerai*; au ſubjonctif, *que je m'aſſeye, que nous nous aſſeyons*; à l'impératif, *aſſéyez-vous*; au gérondif, *s'aſſéyant*, & non pas *s'aſſoyant*. Il ſignifie ſe mettre ſur un ſiége, ſe repoſer. S'*aſſeoir* ſur des bancs, ſur des chaiſes, ſur des gazons. S'*aſſeoir* à tèrre. S'*aſſeoir* ſur ſon cul comme un ſinge. Les Payens faiſoient *aſſeoir* leurs Héros à la table des Dieux. Nous nous *aſſîmes* proche la ſtatuë de Platon On n'oſeroit s'*aſſeoir* chez le Roi.

ASSEOIR, ſe dit auſſi de ce qu'on met en une ſituation convenable, ferme & choiſie. *Collocare, ponere*. *Aſſeoir* une colonne ſur ſa baſe. *Aſſeoir* une figure ſur ſon piedeſtal. *Aſſeoir* des bornes en quelque lieu. *Aſſeoir* des machines. VAUG. *Aſſeoir* un mur ſur un fondement ſolide. *Aſſeoir* un bâtiment dans une ſituation agreable. On a des poſeurs pour *aſſeoir* les pièrres. On dit auſſi à l'armée, *Aſſeoir* ſon camp, pour dire, Placer ſon camp en quelque lieu. On dit auſſi, qu'un eſſain d'abeilles, qu'un oiſeau s'eſt allé *aſſeoir* ſur un tel buiſſon, ou un tel arbre; pour dire, qu'il s'y eſt amaſſé, qu'il s'y eſt allé repoſer, pèrcher.

On dit au Manége, faire *aſſeoir* un cheval ſur les hanches, pour dire, les lui faire plier lorſqu'on le galoppe, ou qu'on l'arrête. On le dit auſſi de la manière dont le Cavalier eſt à cheval. La bonne manière de s'*aſſeoir* fait plus que toutes les autres aides. NEWC. Etant dans la ſelle, il faut s'*aſſeoir* ſur la fourchure, & non pas ſur les feſſes. ID.

ASSEOIR, ſe dit auſſi en choſes ſpirituelles & morales. *Aſſidere*. Dieu a fait *aſſeoir* ſon Fils à ſa dextre. Il fera *aſſeoir* les Apôtres auprès de lui pour juger les douze Tribus d'Iſraël.

On dit *Aſſeoir* ſon jugement; pour dire, Juger en connoiſſance de cauſe. *Judicium, ſententiam ferre*. Il ne faut *aſſeoir* ſon jugement ſur quelque affaire que ce ſoit, qu'après une mûre déliberation. On dit auſſi *aſſeoir* ſa vuë ſur quelque objet; pour dire, s'y arrêter, le contempler. *Oculos figere, defigere*.

ASSEOIR, ſignifie auſſi, Aſſigner, hypothéquer une rente, une penſion ſur des héritages. *Deſignare, aſſignare*. Les Notaires diſent dans leurs contrats de conſtitution, un tel a *aſſis* & aſſigné une telle rente, une telle penſion viagère, ſur un tel heritage, qu'il a affecté & hipothéqué au payement.

ASSEOIR, ſignifie auſſi, Départir, regler les tailles & autres droits qui ſe payent par capitation. *Tributa ſingulorum in capita deſcribere*. On a envoyé des commiſſions aux Elûs pour *aſſeoir* & départir la taille de leur Election. Ce ſont tels & tels payſans qui doivent *aſſeoir* la taille en un tel village l'année prochaine. Ils ſont nommez pour Aſſéeurs.

ASSIS, ISE, part. paſſ. & adj. *Sedens, conſidens*.

ASSIS, ſitué, placé, bâti, en parlant d'une ville, d'un château, d'une forteresse, &c. *Situs* Cette maiſon eſt aſſiſe dans un lieu agréable, &c. Lyon eſt une ville *aſſiſe* ſur le Rhône & la Saône, pour dire, qu'elle eſt bâtie & placée ſur ces deux Rivières.

En tèrmes de Blaſon, on dit qu'un animal eſt *aſſis*, quand il eſt peint ſur ſon cul, comme tous les animaux domeſtiques, chiens, chats &c. Ces mots viennent d'*aſſidere*.

ASSEMENTER, vèrbe act. Tèrme de Palais. Intèrpeller une partie adverſe de faire ſèrment ſur la vérité d'un fait qu'elle avance. Il eſt vieux. *Jurejurando, ſacramento adigere, aliquem ad ſacramentum aliquem adigere*.

Ce mot vient de *ſacramentum, jurement*.

ASSERTION, ſ. m. Tèrme dogmatique. Propoſition qu'on établit, & qu'on ſoutient vraie, qu'on eſt prêt de défendre en public. *Aſſertio*. La théſe de ce Repondant contient une douzaine d'*aſſertions* qui ne ſont pas trop cèrtaines. On dit auſſi, qu'un homme eſt grand *aſſerteur* de la vérité, pour dire qu'il la ſoûtient & défend en toutes occaſions. Caton étoit un grand *aſſerteur* de la libèrté publique.

ASSÈRVIR. v. act. Dompter, conquérir, aſſujettir, mettre en ſèrvitude. *Subjicere, domare, in ſervitutem aſſerere, mittere*. Les Romains ont *aſſervi* une grande partie de la tèrre. Il n'a pas tenu à toi que tu n'ayes *aſſervi* les Macédoniens à ceux qu'ils ont vaincus. VAUG.

ASSERVIR, ſe dit figurément en Morale en parlant de l'empire des paſſions. Notre foibleſſe fait que nous nous laiſſons *aſſervir* par l'ambition, par l'avarice, par le péché. Et poëtiquement, on dit qu'une belle femme a de quoi *aſſervir* tous les cœurs, & les ſoumettre à ſon empire.

Malheureux mille fois celui, dont la manie,
Veut aux régles de l'art aſſèrvir *ſon génie.* BOIL.

ASSÈRVI, IE, part. paſſ. & adj. *Domitus, ſubjectus, in ſervitutem aſſertus, miſſus*.

Quoi! votre âme à l'amour en éſclave aſſèrvie,
Se repoſe ſur lui du ſoin de votre vie? RACINE.

ASSESSEUR, ſ. m. Officiér de Juſtice, gradué, créé pour ſèrvir de conſeil ordinairement à un Juge. *Aſſeſſor*. Il y a un ancien & nouvel *Aſſeſſeur* du Prévôt des Maréchaux, qui aſſiſtent aux jugemens des procès. En pluſieurs Siéges il y a un *Aſſeſſeur* Civil & un *Aſſeſſeur* Criminel. Quand il n'y a qu'un Conſeiller en un Siége, on l'appelle ſouvent l'*Aſſeſſeur*. Cette charge a été créée en 1586.

Dans la Chambre Impériale, il y a des *Aſſeſſeurs* de deux ſortes. Les *Aſſeſſeurs* ordinaires, & les *Aſſeſſeurs* extraordinaires. Les Ordinaires devoient être 16. Ce nombre neanmoins n'a jamais été rempli juſqu'en 1500, & ils n'étoient que 13, & quelquefois moins. Le nombre des affaires croiſſant, on augmenta le nombre des *Aſſeſſeurs*. D'abord en 1521. on en ajouta deux, & enſuite ſix, ce qui fit 24. En 1530 on en créa encore huit nouveaux, auſquels on en joignit encore neuf autres, de ſorte qu'ils ſont quarante & un. L'Empereur nomme cinq de ces *Aſſeſſeurs*, trois Comtes ou Barons, & deux Juriſconſultes. Les Electeurs n'en preſentoient que ſix dont la moitié devoit être nobles, & la moitié Docteurs en Droit. Depuis que le nombre a crû, on leur donna en 1566. le droit d'en préſenter encore deux, ce qui faiſoit huit; enfin on en a encore ajouté deux, ce qui fait dix depuis 1570. L'Archiduc de Baviére en met deux Nobles. Les ſix Cércles de l'Empire en mettoient chacun deux, ce qui faiſoit douze. Depuis que le nombre eſt augmenté, on a pérmis à chaque Cércle d'en mettre trois, & enſuite quatre. L'Autriche & la Bourgogne n'ont droit d'en preſenter que depuis 1570. Quand un Cercle ou un Etat eſt plus de ſix mois ſans nommer les *Aſſeſſeurs* qu'il a droit de nommer, le droit de nommer eſt dévolu au Juge de la Chambre & aux *Aſſeſſeurs*. Quand il vaque une place, le Prince, l'Etat, ou le Cercle qui y doit nommer, en préſente deux ou trois, & point davantage. Le Juge de la Chambre & les *Aſſeſſeurs* choiſiſſent le plus digne, ſi aucun des deux ou des trois ne leur paroît digne, & que les ſix mois ne ſoient point écoulez, ils prient le nominateur de vouloir en preſenter d'autres qui ſoient propres. Les qualitez qu'on demande en eux ſont, qu'ils ſoient de bonnes mœurs, nez d'un mariage légitime, nez en Allemagne, qu'ils ayent une connoiſſance ſuffiſante du Droit; qu'ils ſoient Catholiques ou Luthériens. Ils ſont obligez de n'avoir d'autre emploi que celui d'*Aſſeſſeur*, de ne faire aucun commérce, &c. Ils ont des privilèges, & une exemption générale pour eux & toute leur famille, & pour leurs veuves aprés leur mort. Ils ſont ſous la protéction particuliére de l'Empereur. Ils ſont exemts de tutelle, &c. Leurs appointemens étoient d'abord aſſez modiques; on les augmenta dans la ſuite. En 1500. ils furent reglez pour les Comtes & les Barons à 600. florins par an, & à 400. pour les Docteurs, les Licentiez & les ſimples Chevaliers. En 1555. on en aſſigna 700 aux Comtes & aux Barons, & aux autres 500. En 1570. dans le *Receſſus* de Spire, ils furent fixez à 800. pour les premiers, & à 700 pour les autres. Voyez Limnæus, Liv. IX. c. 2. Ces *Aſſeſſeurs* ſont les Conſeillérs de la Chambre Imperiale, & le Juge en eſt le Préſident.

ASSETTE, ou HACHETTE, ou AISSETTE. C'eſt un marteau qui a une tête plate d'un coté, & un large tranchant de l'autre. *Dolabella, ſecuricula.* Il ſért aux Couvreurs & aux Tonneliérs, & à d'autres artiſans. Les Normans l'appellent *Tille*, & quelques-uns dérivent ce mot d'*aiſſi*, qui eſt un petit ais qu'on nomme autrement *bardeau*, taillé avec l'*aiſſette*.

ASSEUREMENT, ſ. m. Térme de Coûtume. Aſſûrance, promeſſe faite avec sérment devant les Juges de ne point nuire, de ne point faire de mal à quelqu'un. RAGUEAU.

ASSEURER. Térme de Coûtume. C'eſt donner aſſeurement. RAGUEAU. Ces deux mots viennent d'*aſſecurare*, qui vient de *ad*, & de *ſecurus*, comme qui diroit, Rendre ſûr. Voyez ASSURER. On n'écrit plus *aſſeurer*.

ASSEZ, adv. Beaucoup, ſuffiſamment. *Satis, abundè.* Il y a *aſſez* de preuves contre ce criminel pour le condamner. Il a *aſſez* d'argent pour faire ſon voyage. Cela eſt *aſſez* de mon goût. J'entre *aſſez* dans votre ſentiment. On dit, cela eſt *aſſez* bien, ou *aſſez* mal, pour loüer & blâmer ſobrement.

Ce mot peut venir de *ſatis*.

On dit auſſi en Poëſie, *aſſez* & trop long-tems la vengeance divine, &c.

> Aſſez, *& trop long-tems ma lâche complaiſance,*
> *De vos jeux criminels a nourri l'inſolence.* BOIL.

On dit auſſi, C'eſt *aſſez*; pour dire, n'en dites pas davantage; cela ſuffit. Les Avares n'en ont jamais *aſſez*, ne diſent jamais, c'eſt *aſſez*. Vous venez *aſſez* à tems.

ASSIDEEN, ſ. m. *Aſſidæus.* Sécte des Juifs, ainſi nommée du nom Hebreu חסידים, *hhaſidim*, Miſericordieux, Juſtes. Les *Aſſidéens* tenoient les œuvres de ſurérogation pour néceſſaires. Les *Aſſidéens* furent les péres & les prédeceſſeurs des Phariſiens, & de ceux-ci ſortirent les Eſſeniens. Il eſt parlé des *Aſſidéens* dans les Livres des Machabées, Liv. I. ch. 11. 4. & VII. 13. Liv. II. ch. 14. verſ. 6.

Quelqu'un a dit que les *Aſſidéens* étoient ainſi nommez, parce qu'ils étoient aſſidus au culte divin. C'eſt une bévûë. *Aſſideus* n'eſt point un mot Latin, mais Hebreu. Un autre Auteur dérive ce mot du Chaldéen פזר, *diffudit*, c'eſt-à-dire, *il a répandu* & prétend que ce nom ſignifie des gens répandus çà & là, ou fugitifs pour leur religion, & pour ne point obéïr au Prince qui vouloit la leur faire abandonner. Il paroît bien plus naturel de le faire venir de חסידים; comme nous avons dit.

Serrarius Jéſuite, & Druſius ont écrit l'un contre l'autre ſur les *Aſſidéens*, au ſujet d'un endroit de Joſeph fils de Gorion, dans lequel le prémiér prétend qu'il appelle *Aſſidéens* les Eſſéniens, l'autre prétend que ce ſont les Phariſiens. Les *Aſſidéens* & Tſadikim, ou Juſtes, ne firent d'abord qu'une même ſécte; aprés la captivité ils ſe ſéparérent.

ASSIDU, UE, adj. Qui s'applique fortement à quelque travail, à quelque fonction ou devoir. *Aſſiduus.* Un Chantre doit être *aſſidu* à l'Office. Un Courtiſan fait mal ſa cour s'il n'eſt pas *aſſidu* auprès du Prince. Ce Médecin lui a rendu des ſoins *aſſidus* & continuels.

> *Mais on s'éfforce en vain par d'*aſſidus *combats,*
> *A diſpoſer d'un cœur qui ne ſe donne pas.* CORN.

ASSIDUITÉ, ſ. f. Application continuelle. *Aſſiduitas.* Cet homme eſt fort ſavant, il a toûjours eu une grande *aſſiduité* à l'étude. Vous avez bien fait de convértir en *aſſiduitez* amoureuſes les fâcheuſes *aſſiduitez* d'un Plaideur. Les Prudes chagrines de n'être plus l'objet des vœux & de l'*aſſiduité* des ſoupirans, tâchent de ſe dédommager de leur beauté uſée par leur modeſtie. S. EVR. Rien ne ſcandaliſe plus aujourd'hui que les longues *aſſiduitez* & les paſſions à grand bruit. Je me ſuis gueri de l'ambition par les inquietudes qu'elle donne, & par l'*aſſiduité* qu'elle demande. M. SCUD. Donner ſes *aſſiduitez* à la Cour. LA COMTESSE DE B.

ASSIDUMENT, adv. D'une maniére aſſiduë. *Aſſiduè.* Il travaille *aſſiduement* à mettre ſon Livre en état de paroître.

ASSIEGEANT, ANTE, adj. & ſ. Qui bloque, ou attaque une Place pour s'en rendre maître. *Obſeſſor.* Une armée *aſſiégeante*, doit être dix fois plus nombreuſe que la garniſon. Les *Aſſiégeans* avoient deja gagné la contreſcarpe. Quelquefois on aſſiege les *aſſiégeans*, on leur coupe les vivres.

ASSIÉGER, v. act. Mettre le ſiége devant une Place. *Obſidere urbem, copiis cingere.* Camper une armée tout autour d'une Place afin que rien n'y entre, & qu'on la prenne ou par famine, ou par force. On prend maintenant toutes les Villes qu'on *aſſiége*, à moins qu'elles ne ſoient ſecouruës.

ASSIÉGER, ſe dit figurément en choſes morales en parlant de tout ce qui eſt autour de nous, qui nous importune, qui nous embarraſſe, qui nous ôte quelque liberté. *Obſidere, circumſtare, circumſiſtere.* Les pauvres ſont en ſi grand nombre, qu'ils nous *aſſiegent*. Ceux qui tiennent table, ſont *aſſiégez* d'écornifleurs. Ce vieillard ſe laiſſe *aſſiéger* par ſes parens. Il y a long-tems que cette femme eſt *aſſiegée* par un tel. *Aſſiéger* l'oreille du Roi. VAUG. Les douleurs de l'enfer m'ont *aſſiégé*. PORT-R.

> *Triſte déſtin des Rois, éſclaves que nous ſommes,*
> *Nous nous voyons ſans ceſſe* aſſiégez *de témoins,*
> *Et les plus aſſiégez oſent pleurer le moins.* RACIN.

> *Vous donc qui pour prêcher, courrez toute la terre,*
> *Voulez-vous qu'un grand peuple* aſſiége *votre chair?* SANLÉCQ.

On dit auſſi qu'on eſt *aſſiégé* par les eaux quand il y a quelque inondation par les neiges, par le mauvais tems, lorſqu'il pleut, & qu'on n'oſe ſortir, par les brigands qui courent la campagne, &c.

On dit qu'une armée navale eſt *aſſiégée* par les vents dans un port, quand elle n'en peut ſortir à cauſe des vents contraires.

ASSIEGÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Obſeſſus.* Une Place *aſſiégée*.

ASSIEGÉ eſt auſſi ſubſtantif. Les *aſſiégez* ont fait une ſortie vigoureuſe. On a capitulé avec les *aſſiégez*.

ASSIÉME, ou d'ASSO, eſt une pierre ſpongieuſe, légère comme la piérre de ponce, parſemée d'outre en outre de veines jaunes, couvérte en ſa ſuperficie d'une farine jaunâtre, ſale, & un peu piquante. Cette piérre ſe trouve dans les mines d'Italie; les Anciens en conſtruiſoient les ſepulcbres afin de faire plûtôt conſumer les morts. Ils ont dit qu'elle le pouvoit faire en quarante jours. On la nomme *Sarcophagus* de σαρξ, *chair*, & φαγεῖν, *manger*. La poudre qui ſe trouve ſur cette piérre deſſeche les vieux ulcéres, & conſomme les chairs ſupérfluës.

ASSIETTE, ſ. f. Stabilité; maniére dont eſt placée une choſe peſante ſur une autre pour la rendre férme & ſolide. *Situs.* Il faut que les fondemens ayent plus d'*aſſiétte* que le mur qu'on éléve deſſus. Le talon, la ſemelle de ces ſouliérs ne ſont pas aſſez larges d'*aſſiétte* pour marcher commodément. Ce piedeſtal n'a pas aſſez d'*aſſiétte* pour cette figure. Ce rampart a aſſez d'*aſſiétte*, c'eſt-à-dire, de pied, de talus, pour empêcher qu'il ne s'éboule. Il faut poſer les piérres de même ſens, & dans la même *aſſiette* qu'elles avoient dans la carriére.

Tèl que battu des flots un rocher immobile
Garde au ſein de la mèr une aſſiétte *tranquille,*
Tèl tu dois, mépriſant mille fades Rimeurs,
Ouïr ſans t'émouvoir leurs frivolles clameurs.

ASSIÉTTE, ſignifie auſſi le tèrrain où on a bâti une place, un fort, un bâtiment. Les Anciens croyoient les lieux élevez les plus forts d'*aſſiétte*. Aujourd'hui la plus forte *aſſiétte* eſt la pleine campagne, ou le marécage. Une maiſon à une demi-côte eſt une belle *aſſiétte* pour la vûë & les eaux.

ASSIÉTTE, ſe dit auſſi d'un campement. *Locus caſtris aptus, ſelectus.* La grande ſcience d'un Général, c'eſt de ſavoir bien trouver l'*aſſiétte* de ſon camp.

On dit au manége, Faire prendre à un Cavaliér une bonne *aſſiétte*; pour dire, le mettre en une diſpoſition convenable ſur la ſelle. On dit, qu'il ne pèrd point l'*aſſiétte*; pour dire, qu'il eſt fèrme ſur les étriers. L'*aſſiétte* eſt de ſi grande conſequence que c'eſt la ſeule choſe qui fait bien aller un cheval. Newc.

ASSIÉTTE, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles & morales. *Animi ſtatus.* Quelque fortune ou advèrſité qui arrive à un Stoïque, ſon éſprit demeure toûjours en une même *aſſiétte*. On ne peut ébranler ſa fèrmeté, l'*aſſiétte* de ſon ame. Pour s'aſſurer ſi l'on agit par un principe de vèrtu, il faut voir ſi l'ame eſt dans une *aſſiétte* calme & tranquile, & ſi elle eſt exemte du trouble des paſſions. Dac. L'*aſſiétte* de l'éſprit de l'homme eſt ſujette au changement. Rocher.

Mais lui ſeul immobile,
Garde au ſein du tumulte une aſſiétte *tranquile.* Boil.

ASSIÉTTE, ſe dit auſſi du département des tailles & autres impoſitions, pour régler ce que chaque Communauté, ou chaque particuliér habitant en doit payer. *Tributorum deſcriptio.* C'eſt en ce tems-ci que ſe fait l'*aſſiétte* des tailles. Les commiſſions ſont parties pour faire l'*aſſiétte* de cette impoſition. L'*aſſiétte* & la collécte des tailles eſt la fonction des Aſſéeurs & Collécteurs. On appelle en Languedoc *aſſiétte*, les aſſemblées qui ſe tiennent dans quelque Diocéſe pour le réglement & le département des tailles après la tenuë des États de la Province. Commiſſaire de l'*aſſiétte*, eſt celui qui eſt député des États pour préſider à cette aſſemblée Par un Arrêt du Conſeil du 27. Janv. 1587. il eſt défendu aux Maîtres des Requêtes, & Gardes des Sceaux, de pèrmettre qu'il ſoit ſcellé ès Chancelleries aucunes lettres de priviléges pour imprimer livres quelconques, ni autres écrits, ni lettres d'*aſſiétte*, ou impoſitions de deniérs ſur le peuple. Tessereau.

On dit en tèrmes des Eaux & Forêts, Faire l'*aſſiétte* des ventes, quand les Officiérs vont marquer aux Marchands les bois dont on leur a vendu la coupe. *Conſtitutio.*

ASSIÉTTE du vaiſſeau, c'eſt en tèrmes de Marine, la ſituation où il peut le mieux ſiller. *Situs.*

ASSIÉTTE. Tèrme de Paveur. C'eſt le ſens où le pavé doit être mis quand on le poſe ſur le ſable.

ASSIÉTTE, en tèrmes de Doreur ſur tranche, ſignifie une compoſition qu'on met ſur la tranche d'un livre, avant que de le dorer. Cette compoſition eſt faite de bol fin, de ſanguine fine, de tèrre d'ombre, de gomme adragante & Arabique, de colle de Flandres & de ſavon de Caſtres.

ASSIÉTTE de rente. Tèrme de Juriſprudence. Ceſſion d'un fond en propriété pour le payement d'une rente promiſe. *Ceſſio.* Cela ſe pratique dans les contrats de mariage ou dans les partages. Si l'on promet cent livres de rente en *aſſiétte*, cela veut dire qu'on s'engage de céder des héritages juſqu'à la valeur de cent livres de revenu annuel. L'*aſſiétte* de rente reſſemble à l'antichréſe, excepté qu'à l'égard de la première, l'on abandonne le fond en pleine propriété, & ſans le pouvoir retirer, comme dans l'antichréſe. M. De Laurière prétend qu'*aſſiétte* de rente eſt la même choſe qu'aſſignat, & qu'aſſeoir une rente eſt la même choſe qu'aſſigner, & que quelques Auteurs mettent mal-à-propos de la différence entre ces mots.

ASSIÉTTE, eſt auſſi un utencile de table qu'on ſèrt devant chacun des conviez pour y poſer les morceaux qu'on lui ſèrt, ou qu'il veut manger. *Orbis.* On fait des *aſſiéttes* de bois, de faïance, d'étain, d'argent, de vèrmeil; des *aſſiéttes* creuſes pour manger la ſouppe, des *aſſiéttes* volantes pour ſèrvir les entremets. On appelle du même nom les ragoûts qui ſont deſſus. *Ferculum.* Une *aſſiétte* de champignons, de ris de veau, de confitures. On appelle auſſi *aſſiétte* à mouchettes, la platine ſur laquelle on les met. L'*aſſiétte* à mouchèttes eſt préſentement hors de mode, & on ne ſe ſèrt plus que de porte-mouchettes.

ASSIÉTTE, ſignifie auſſi chaque couvèrt, ou pèrſonne qui mange & paye ſon écot dans une aubèrge. On nous a donné à chacun le poulet ſur l'*aſſiétte*. On paye tant par tête, tant par *aſſiétte*. Son *aſſiétte* a dîné pour lui, c'eſt-à-dire, qu'il faut payer ſon écot quoiqu'abſent. Il y a des Tavèrniers qui vendent du vin à pot, les autres à *aſſiétte*; qui mettent la nappe.

ASSIÉTTÉE, ſ. f. Plein une aſſiétte. Cet enfant a déja mangé deux *aſſiéttées* de bouillie.

ASSIGNAT, ſ. m. Tèrme de Juriſprudence, qui ſe dit particuliérement en Pays de Droit Écrit. *Conſtitutio.* Conſtitution, & aſſignation ſpéciale d'une rente ſur un cèrtain héritage, lequel demeure nommément deſtiné & affécté pour le payement annuel de la rente. Quelquefois pour fortifier l'*aſſignat* le créanciér de la rente ſtipule, qu'il en recevra les arrérages par les mains du Fèrmiér de l'héritage aſſigné. L'*aſſignat* ne rend point la rente foncière. Loys. L'*aſſignat* ne donne point plus de privilége au créanciér de la rente qu'une hypotheque générale & ſpéciale. Id. L'*aſſignat* d'un doüaire, d'une dot, eſt le fonds ſur lequel on aſſigne le payement du doüaire, ou de la dot.

ASSIGNAT *démonſtratif*, eſt une rente conſtituée à prendre ſur tel fond; ce qui n'empêche pas qu'en déguerpiſſant ce fonds, je ne ſois obligé de payer la rente, parce qu'elle eſt pèrſonnelle.

Aſſignat limitatif, ſe dit des fruits d'un fonds qu'on légue à quelqu'un, & qu'il n'eſt point obligé de payer quand il abandonne le fonds.

ASSIGNATION, ſ. f. *In jus vocatio.* Ajournement, exploit de Sèrgent, par lequel on ſomme une partie de comparoir à cèrtain & compétant jour pardevant un Juge, pour répondre à la demande, ou à la plainte qu'on a formée contre lui, ou pour venir dépoſer, prêter ſèrment, ou faire un autre acte de Juſtice. L'Ordonnance veut que les exploits d'*aſſignation* ſoient libellez, c'eſt-à-dire, qu'ils contiennent la demande, afin que le défendeur vienne prêt pour y défendre. Les *aſſignations* à trois briefs jours ſe font à cri public, à ſon de trompe dans les carrefours pour inſtruire une contumace. Les *aſſignations* ſe doivent donner à la pèrſonne ou à domicile. On donne auſſi des *aſſignations* ſur la frontière à ceux qui ſont hors le Royaume. On leve des défauts ſur l'*aſſignation* quand on manque à ſe préſenter. Les *aſſignations* données par des innocens à leurs Juges devant le Tribunal de Dieu, ont ſouvent été éxécutées. De Roch. Il eſt au figuré dans cette phraſe.

ASSIGNATION, ſe dit auſſi des rendez-vous qu'on ſe donne pour ſe trouver à un cèrtain lieu, à une cèrtaine heure. *Conſtitutio rei certo tempore & loco facienda.* Les deux Avocats ſe ſont donné *aſſignation* à cinq heures pour conſulter. Ces amans ſe donnent *aſſignation* ou rendez-vous aux Thuilleries.

ASSIGNATION, en tèrmes de Finance, eſt une ordonnance ou mandement pour faire payer une dette ſur un cèrtain fonds. On donne à des Tréſoriers des *aſſignations* ſur divers Fèrmiérs pour prendre le fond deſtiné à leur maniement. On a donné à ce créanciér une *aſſignation* ſur la coupe d'une telle forêt.

ASSIGNATION, eſt auſſi une conſtitution de rente, un établiſſement de penſions ſur cèrtaines tèrres ou revenus, qui y demeurent affectez & hypothéquez. L'*aſſignation* du doüaire de cette femme a été faite ſur une telle maiſon. Les *aſſignations* des rentes ſe font ſur tous les biens préſens & à venir.

ASSIGNER, v. act. Ajourner, ſommer quelqu'un de comparoir devant un Juge, ou un Commiſſaire, pour défendre à une demande, ou faire quelque acte de Juſtice. *Alicui diem dicere. Aliquem in jus vocare.* Les Ducs & Pairs font *aſſigner* leurs parties d'abord au Parlement. Ceux qui ont droit de committimus les font *aſſigner* aux Requêtes; les autres les font *aſſigner* devant les Juges ordinaires des lieux. Il a été *aſſigné* pour dépoſer, prêter ſèrment, ſubir l'intèrrogatoire.

N'imitez point ces fous,
Qui toûjours aſſignans *& toûjours* aſſignez,
Souvent demeurent gueux de vingt procés gagnez. Boil.

L'ancienne maniére d'*aſſigner* les gens en Juſtice, étoit de prendre par l'oreille. Car lorſque les Sèrgens donnoient anciennement des *aſſignations* à quelqu'un, ou qu'ils conſtituoient des priſonniers, ils touchoient l'oreille de celui qu'il prenoient pour témoins ou pour recors, qu'ils appelloient *Anteſtatus*; c'eſt pourquoi Horace dit, *Licet anteſtari? Ego verò oppono auriculam. L. I. ſ.* 9. De Roch.

ASSIGNER, ſignifie auſſi, Créer une rente, & obliger cèrtains fonds pour la ſûreté du payement; donner un mandement ou une reſcription pour charger quelqu'un du payement d'une dette. *Conſtituere.* Le ſtile des contrats de conſtitution porte, Il a conſtitué, aſſis, & *aſſigné* une telle rente ſur tous ſes biens préſens & à venir. Les gages des Officiérs ſont *aſſignez* ſur la ſeconde partie de l'Épargne. Les rentes *aſſignées* ſur le Clèrgé. On lui a *aſſigné* ſon douaire ſur une telle tèrre; une penſion ſur le public.

ASSIGNER, ſignifie encore, Donner, deſtiner: Il a *aſſigné* deux

Digitized by Google

mille arpens de tèrre à Sextus Clodius le Rhéteur, éxemts de toutes charges. *Aſſigner* des tèrres aux nouveaux habitans. Le Roi leur *aſſigna* une contrée pour habiter. Vaug. Ce Gouvèrnement vous a été *aſſigné*. La ſociété ne peut ſubſiſter ſi chacun ne ſe contient dans l'ordre & dans le rang qui lui eſt *aſſigné*. De Launoy.

Aſſigner, ſe dit auſſi pour dire, faire connoître, indiquer. *Indicare*. *Aſſigner* les véritables cauſes des événemens. Ablanc.

On dit provèrbialement, ou ironiquement, qu'une rente eſt *aſſignée* ſur les brouillards de la riviére de Loire, ſur Janvier, Février & Mars; pour dire, qu'on n'en aura jamais rien.

Aſſigné, ée, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

Ces mots viennent du Latin *aſſignare*, qui vient de *ſignum*.

ASSIMILATION, ſ. f. Tèrme de Phyſique, qui ſe dit de l'action par laquelle les choſes ſont renduës ſemblables. *Aſſimilatio*. La nourriture ſe fait par le changement de l'aliment en la ſubſtance de l'animal, par *aſſimilation* des parties. L'*aſſimilation* des parties ſe fait par un mouvement local.

ASSIS, Aſſise, adj. Voyez **Aſſeoir**.

ASSISE, ſ. f. Tèrme de Maçonnerie. Rang de piérres de taille qu'on poſe en ſituation paralléle à l'horiſon, pour élever une muraille. *Collocatio lapidum ad libellam & horizontem*. Il y a douze *aſſiſes* de piérre aux fondemens de ce dôme.

Aſſiſes, au pluriel, tèrme de Palais. C'eſt une ſéance éxtraordinaire que les Juges ſupérieurs vont tenir dans des Siéges inférieurs & dépendans de leur juriſdiction, pour voir ſi les Officiers ſubaltèrnes font leur devoir, & pour recevoir les plaintes qu'on fait contre eux. *Judicum ad jus ſtatis diebus dicendum conceſſus*. Autrefois les Baillifs & Sénéchaux, qui jugeoient en dèrniére inſtance, alloient tenir leurs *aſſiſes* dans les tèrres des Seigneurs de leur reſſort, pour entendre les plaintes contre leurs Officiérs, & juger les cauſes d'appel. Aujourd'hui les *Aſſiſes* ne ſont autre choſe que des ſéances marquées & fixées, qui ſe tiennent d'ordinaire de 40 en 40 jours par les Baillifs ou Sénéchaux, & où ſe paſſent cèrtains actes ſolennels; comme les criées pour les Decrets, les Adjudications, &c.

On appelle quelquefois les Grands-Jours *Aſſiſes*, comme on a fait toutes ſortes de plaids ſolennels & éxtraordinaires. Les droits d'*aſſiſes* ſont différens ſuivant les différentes Coûtumes.

Aſſiſe, étoit anciennement une aſſemblée qui ſe faiſoit dans la Cour du Prince, de pluſieurs pèrſonnes notables pour juger ſouverainement des affaires de conſéquence, & dont les Arrêts devoient être inébranlables. *Comitia*. Comme les Vicomtes n'étoient dans leur origine que les Lieutenans des Comtes, qui rendoient la Juſtice en leur place, ils avoient deux ſortes de ſéances: l'une qu'on appelloit *plaids*, ou jours ordinaires, parce qu'elle ſe tenoit tous les jours; & l'autre s'appelloit *Aſſiſes*, ou grands plaids, parce qu'elle étoit tenuë par le Comte, & que c'étoit une aſſemblée ſolennelle où ſe trouvoient les plus conſidérables vaſſaux pour y juger les affaires les plus importantes. Ces *Aſſiſes* s'appelloient auſſi *mallum*, ou *placitum majus*. Mais l'autorité de ces *Aſſiſes*, qui jugoient ſans appel, a été attribuée aux Parlemens: & de là vient la coûtume qui s'obſèrve encore; c'eſt qu'à l'ouvèrture de chaque Bailliage, les Juges doivent comparence à la Cour; non comme autrefois à l'*Aſſiſe*, pour répondre de leurs jugemens; c'eſt une formalité, & un reſpect que le Parlement éxige des Juges inférieurs, dont l'appel y eſt porté immédiatement. Il y avoit deux ſortes d'*Aſſiſes*. La grande étoit compoſée de douze Nobles qui jugoient l'épée au côté. La petite *Aſſiſe* étoit de douze hommes choiſis entre les gens de Loi. Il y avoit auſſi de grandes *Aſſiſes* qui appartenoient aux Comtes, Vicomtes, Barons & Châtelains, à cauſe de leur Haute-Juſtice; qui ſe tenoient quatre fois l'an pour recevoir les appellations de leurs Baillifs. Les petites *Aſſiſes* ſe tenoient par les Prévôts, & Juges pédanées tous les quinziémes du mois. Il y avoit auſſi des *Aſſiſes* pour la Police & pour la vente des biens & des denrées. La grande *Aſſiſe* s'appelloit *Aſſiſe jurée*, & la ſeconde, *Aſſiſe ordinaire*. Les *Aſſiſes* ſe devoient tenir dans un champ, dans un cimetiére, aux portes des villes ou des égliſes, dans une ruë, ſur un rampart, toujours en un lieu public, où les parties puſſent avoir un accès libre & facile. Le Gendre. Elles devoient être publiées & aſſignées à cèrtain jour, afin que toutes ſortes de pèrſonnes y puſſent venir faire leurs plaintes & remontrances.

On a donné auſſi le nom d'*Aſſiſe* aux jugemens qui étoient rendus en ces lieux-là, & on diſoit, Il a obtenu *aſſiſe* à ſon profit, c'eſt-à-dire, jugement. On appelloit auſſi, grande *Aſſiſe*, l'action pétitoire; & petite *Aſſiſe*, la poſſeſſoire. *Aſſiſe* ſignifioit auſſi anciennement une loi, une conſtitution. Voyez Du Cange. Pour ſavoir la forme de tenir les *Aſſiſes*, voyez la declaration du Roi de 1685.

Aſſiſe, ſ. f. *Aſſiſium*. Nom propre de Ville. *Aſſiſe* eſt de l'Etat Eccléſiaſtique en Italie. Elle eſt dans l'Ombrie ſur la montagne d'Aſi, d'où probablement elle a pris ſon nom. *Aſſiſe* a un Evêque ſuffragant du Pape. S. François d'*Aſſiſe*, Fondateur des Conventuels, Obſèrvantins, Recolets & Capucins, eſt ainſi nommé, parce qu'*Aſſiſe* étoit ſa patrie.

ASSISTANCE, ſ. f. Secours, aide, protection, aumône. *Auxilium, adjumentum*. Le Juge d'Égliſe implore l'*aſſiſtance* du bras ſéculier. Cet homme ne ſauroit ſubſiſter ſans l'*aſſiſtance* de ſes amis. Seigneur, j'implore votre *aſſiſtance*. Ann. Je ne veux pas me rendre indigne des *aſſiſtances* que je reçois de vous. Scar. Recevoir de l'*aſſiſtance*, ou de grandes *aſſiſtances* de quelqu'un.

Aſſiſtance, ſignifie encore, Préſence. *Præſentia*. Les Chanoines ont un tel droit pour leur *aſſiſtance* à Matines. Le Curé ſe fait payer l'*aſſiſtance* à un entèrrement, quoiqu'il n'y ſoit pas; car il eſt réputé préſent. Un Procureur ſe fait payer ſon *aſſiſtance* à un ſcellé, à un procés-vèrbal. Dans les taxes de dépens, on paye un droit d'*aſſiſtance* au procureur du défendeur. Il ne ſuffit pas à la Meſſe d'avoir une *aſſiſtance* corporelle, il faut encore une préſence d'eſprit.

Aſſiſtance, ſignifie auſſi, Aſſemblée. *Cœtus*. Ce Prédicateur a ſatisfait toute l'*aſſiſtance*. Ce pauvre homme qu'on a maltraité a pris témoin l'*aſſiſtance*, & ceux qui ſe ſont trouvez là. Cela étonna toute l'*aſſiſtance*. Ablanc. L'*aſſiſtance* étoit plus nombreuſe qu'auparavant.

Aſſiſtance, ſignifie auſſi parmi les Jéſuites, la fonction d'aſſiſtant que fait un Jéſuite auprés du Général de ſon Ordre. *Aſſiſtentia*. Chacun des Aſſiſtans a ſoin de préparer les affaires de ſon *aſſiſtance*. Bouh. Au reſte, le Pére Bouhours n'écrit point *aſſiſtance*, mais *aſſiſtence*. L'*aſſiſtance* d'Italie, l'*aſſiſtance* d'Allemagne, &c. La Flandre eſt de l'*aſſiſtance* d'Allemagne.

ASSISTANT, ante, adj. & ſ. Qui aſſiſte, qui eſt préſent. *Præſens*. Cet Huiſſier fit ſigner ſon procés-vèrbal à ſes *aſſiſtans*.

Aſſiſtans, ſe dit auſſi des aides néceſſaires dans une cérémonie ou un ſacre. Ce Prélat avoit tels & tels Evêques pour *Aſſiſtans*. Les Abbeſſes ont auſſi des *Aſſiſtantes* en pareilles cérémonies. L'Officiant avoit ſept ou huit *Aſſiſtans* à l'autel.

Aſſiſtans, ſont auſſi les Controlleurs ou Conſeillers qu'on donne à des Généraux, Supérieurs de Monaſtères, pour prendre garde aux affaires de la Communauté, & les ſoulager en leur miniſtère. *Aſſiſtens*. Voilà le Pére Provincial avec le Pére *Aſſiſtant*. Le Général des Jéſuites a cinq *Aſſiſtans*, qui ſont comme ſes Miniſtres & d'une éxpérience conſommée. Ils ſont choiſis par toute la Compagnie aſſemblée par le Général. Ils portent le nom des Royaumes ou des Pays dont ils ſont originaires; par éxemple d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne, de France & de Portugal. Ils le ſoulagent dans ſa charge, & ils obſèrvent auſſi ſa conduite. Bouh. Ce Pére écrit toujours *Aſſiſtent*, *Aſſiſtens*, & jamais *Aſſiſtans*, *Aſſiſtans*, quand il parle de ces Miniſtres du Général de ſon Ordre. Le Général des Prêtres de l'Oratoire a auſſi trois *Aſſiſtans*, qui ont voix déciſive avec lui dans les délibérations, enſorte qu'il n'eſt pas le maître abſolu comme celui des Jéſuites, dont les *Aſſiſtans* n'ont que voix conſultative. Voyez Acosta, Hiſt. des Revenus Eccléſ. page 369.

On nomme auſſi *Aſſiſtans*, les condamnez à aſſiſter au ſupplice d'un criminel. En cette éxécution il y eut deux pendus & deux *aſſiſtans*.

Aſſiſtans, s'eſt dit auſſi au Palais de deux anciens Avocats qui étoient obligez de ſe trouver à l'Audience pour aſſiſter un Avocat demandeur en requête: ce qui a été abrogé par l'Ordonnance de 1667, & convèrti en une ſimple conſultation.

Aſſiſtant, eſt auſſi un tèrme de Comédien. Il ſignifie un domeſtique de Comédien, que l'on employe quelquefois dans les repréſentations des piéces de théâtre, & à qui l'on donne ce que l'on juge à propos.

Aſſiſtant, eſt auſſi un tèrme uſité dans les Séminaires, pour ſignifier l'Eccléſiaſtique qui fait les fonctions du Supérieur, quand celui-ci eſt abſent.

Aſſiſtant, eſt encore un tèrme uſité dans la pêche des pèrles. Chaque plongeur a deux aides, qu'on nomme pour cela les Pêcheurs *aſſiſtans*. P. le Comte. De huit en huit jours on pêche un jour entier au profit du Patron de la barque, & tous les jours encore le premiér coups de rets eſt pour lui; on donne le tiers de ce qui reſte aux *aſſiſtans*; le ſurplus appartient aux plongeurs. Iu.

Aſſiſtance, ſ. f. C'eſt parmi les Religieuſes celle qui fait les fonctions au défaut de l'Abbeſſe, ou de la Mère Supérieure. C'eſt auſſi la Religieuſe qui aſſiſte au parloir pour voir ce qui s'y paſſe, & qu'on appelle ordinairement *Sœur-écoute*.

ASSISTER, v. act. Prêter ſecours à quelqu'un, l'aider de ſa préſence, de ſa faveur, de ſon argent, de ſon conſeil. *Juvare, adjuvare*.

adjuvare. Vaug. Ce Prince a *aſſiſté* ſes Alliez de ſes troupes. Il *aſſiſte* ſes amis au beſoin. Il *aſſiſte* les pauvres de ſes aumônes.

Assister, v. n. Être préſent. *Adeſſe, intereſſe*. Ce Doyen *aſſiſte* au ſèrvice à toutes les heures. J'ai *aſſiſté* à la conſultation qu'ont fait les Médecins ſur ſon mal. Il lui remit la Syrie entre les mains pour *aſſiſter* à la guèrre qui reſtoit à faire. Vaug.

Assister, ſe dit auſſi en parlant d'une eſpèce de note, ou de ſupplice qu'on donne à des complices d'un crime. Ce criminel a été condamné à être pendu, & ſa femme à *aſſiſter* au ſupplice. On dit auſſi qu'un homme a *aſſiſté* à un vol, à un aſſaſſinat; pour dire qu'il a été préſent, qu'il en eſt complice.

Assister, ſe dit de ceux qui accompagnent quelqu'un, ſoit pour faire une cérémonie, ſoit pour avoir main-forte, ou un témoignage. Les Deputez du Clèrgé étoient *aſſiſtez* des plus notables de leur corps. Un Prélat doit être aſſiſté de deux autres quand il ſacre un Évêque. Un Sèrgent eſt obligé de ſe faire *aſſiſter* de deux Records, afin qu'on ajoûte foi à ſon exploit.

Assister, ſe dit encore de ceux qui conſeillent. Quand il paſſa cet acte, il étoit *aſſiſté* de ſon Avocat, de ſon Procureur. Ce Tuteur n'a rien fait que par l'avis du Conſeil, & *aſſiſté* des parens du mineur.

Assister, ſignifie auſſi, Juger avec un autre Juge. Il faut que le Juge Royal *aſſiſte* au procès que font les Officiaux aux Clercs, quand il y a un cas privilégié. Un Beneficier qui *aſſiſte* à un jugement de mort, devient irrégulier.

On dit auſſi, qu'un Prêtre *aſſiſte* un malade, ou un criminel à la mort, pour dire, qu'il l'exhorte à bien mourir, & à ſe repentir de ſes fautes. *Adhortari*.

On dit provèrbialement, Dieu vous *aſſiſte*, à ceux qui éternuent, ou aux pauvres qu'on éconduit. On dit auſſi, que Dieu *aſſiſte* trois ſortes de pèrſonnes, les enfans, les fous & les yvrognes.

Assisté, ée, part. paſſ. & adj. *Adjutus*.

ASSOCIATION, ſ. f. Traité de ſocieté par lequel deux ou pluſieurs pèrſonnes ſe joignent enſemble, ou pour ſe ſecourir mutuellement, ou pour agir en commun, ou pour vivre plus commodément. *Societas*. La plus étroite des *aſſociations* eſt celle qui ſe fait par le lien du mariage. Il y a une *aſſociation* entre ces deux compagnies, entre ces deux marchands. L'*aſſociation* ſe contracte par un conſentement tout pur. Patr.

ASSOCIER, v. act. Faire une ſocieté, ou admettre quelqu'un dans une compagnie, dans un traité de ſocieté. Ces deux amis ſe ſont *aſſociez* pour acheter & pour exercer le greffe. *Societatem facere, inſtare; ſocium ſibi aliquem adjungere*.

Les Confrairies ſont compoſées d'un nombre de Fidelles qui ſe ſont *aſſociez* pour participer aux prières les uns des autres.

Associer, ſe dit auſſi, pour donner part de quelque choſe à quelqu'un. Il *aſſocia* Tibère à cet honneur. Ablanc. Il leur eſt pèrmis d'*aſſocier* d'autres pèrſonnes aux ſacrifices. Pasc. La paſſion du plaiſir lie & *aſſocie* les jeunes gens. M. Esp. Un Teſtateur *aſſocie* pluſieurs pèrſonnes dans un même uſufruit. Paliss.

Malgré tout ſon orgueil ce Monarque ſi fier,
A ſon trône, à ſon lit, daigna l'aſſocier. Racin.

Associé, ée, part. paſſ. & adj. *Socius, ſocietate conjunctus*.

Associé, ée, ſ. m. & f. Qui eſt d'une ſocieté. Un *aſſocié* peut engager ſon *aſſocié*. Le corps peut ſouffrir des *aſſociez* en amour; mais non pas le cœur. B. Rab.

ASSOMMER, v. act. Tuer avec une maſſuë, un maillet, ou autre choſe péſante & accablante. *Valide impacto malleo trucidare*. Il a reçu des coups de bâton capable d'*aſſommer* un bœuf. Les Hébreux *aſſommoient* les criminels en les lapidant. Ménage dérive ce mot du François *ſomme*, ou du Latin *ſomnus*; parce qu'autrefois *Aſſommer* ſignifioit, *Dormir d'un profond ſommeil*.

Assommer, ſe dit auſſi de toute mort violente. *Mactare, Trucidare*. Il eſt allé à la guèrre pour ſe faire *aſſommer*. Il ſignifie auſſi tuer d'une manière cruelle. Ils *aſſommoient* les ennemis dans les ruës. Vaug. Ils ſe voyoient *aſſommer* comme des bêtes. Id.

Assommer, ſe dit encore des coups violens, ou ſouvent réïterez. *Percutere graviter*. Ce maître *aſſomme* de coups ſes valets. Cette marâtre *aſſomme* les enfans de ſon mari.

Assommer, ſe dit hypèrboliquement des choſes qui incommodent, ou qui péſent trop. *Opprimere, obruere*. En été les habits de drap *aſſomment*. Vous chargez trop ce cheval, cela eſt cable de l'*aſſommer*.

Assommer, ſe dit figurément en Morale des choſes qui abbatent l'eſprit. *Affligere*. Cette affliction, la pèrte de ce procès l'a *aſſommé*.

Pour moi qu'un froid Ecrit aſſomme. Mol.

*Je n'en puis revenir, & tout ceci m'*aſſomme. Id.

On dit provèrbialement, il faudra vous *aſſommer*; pour dire, vous avez tant de ſanté, qu'à moins que quelqu'un ne vous tuë, vous ne pourrez mourir.

ASSOMPTION, ſ. f. Fête que l'Égliſe célèbre en l'honneur de l'enlévement miraculeux au ciel de la Sainte Vièrge en corps & en âme. *Sanctiſſimæ Dei matris in cœlum aſſumptio*. Cette Fête n'eſt pas moins ſolennelle dans l'Égliſe Orientale que dans les Egliſes d'Occident. Il n'eſt point cependant de foi que la Sainte Vièrge ait été enlevée au Ciel en corps & en âme. Nos Anciens Martyrologes, & entr'autres celui d'Uſuard, parlent de l'*Aſſomption* de la Bien-heureuſe Vièrge avec beaucoup de moderation, comme ſi de leur tems l'Egliſe n'avoit rien defini là-deſſus. Voyez les notes de Baronius ſur le Martyrologe Romain au quinzième d'Août. Mais ce ſeroit aujourd'hui une témérité de s'oppoſer à l'opinion commune, & un Prédicateur qui avanceroit en chaire des propoſitions contraires à l'*Aſſomption* de la Sainte Vierge en corps & en âme, choqueroit, & il ſeroit obligé de ſe retracter, ou de s'expliquer publiquement, comme il arriva il y a quelques années à Paris. Et en 1696. la Sorbonne dans la condamnation de Marie d'Agreda, proteſta d'abord entre autres choſes, qu'elle croyoit l'*Aſſomption* de la Sainte Vièrge au Ciel en corps & en âme. Entre les Egliſes que le Pape Paſchal orna, ou répara, il eſt fait mention de deux où étoit repreſentée l'*Aſſomption* de la Sainte Vièrge en ſon corps; ce qui montre qu'on la croyoit dèſlors à Rome. Fleury. Cette Fête s'appelle auſſi la *Mi-Août*, à cauſe qu'elle arrive le quinzième d'Août. L'eſtampe qui répreſente le myſtère de l'*Aſſomption*, s'appelle auſſi *Aſſomption*. Le platfond de la Chapelle du Seminaire de Saint Sulpice à Paris, eſt une *Aſſomption* de M. le Brun. On a auſſi appellé autrefois *Aſſomption*, le jour de la mort de quelque Saint, comme l'*Aſſomption* de Saint Jean-Baptiſte, ainſi que prouve Du Cange.

La fête de l'*Aſſomption* de Notre-Dame a donné le nom à quelques lieux ou pays du Nouveau Monde, ou parce qu'ils ont été découvèrts ce jour-là, ou parce qu'ils ont été dediez à la Sainte Vièrge ſous ce nom. La Rivière de l'*Aſſomption* eſt dans le Canada, & ſe decharge dans le fleuve de S. Laurent, près de l'Iſle de Montréal. La Ville de l'*Aſſomption* eſt une petite ville du Paraguay dans l'Amerique meridionale. L'Iſle de l'*Aſſomption*, autrement Anticoſti, ou Anticoti, eſt une Iſle de l'Amerique Septentrionale dans le Golfe de S. Laurent, entre l'Iſle de Tèrre-Neuve & la côte du Canada.

En tèrme de Logique, *Aſſomption*, c'eſt la mineure ou la ſeconde propoſition d'un ſyllogiſme; & quelquefois c'eſt la conſéquence que l'on tire des propoſitions qui compoſent un argument. *Aſſumptio*. Les prémiſſes ſont vraies; mais l'*aſſomption* eſt captieuſe.

ASSONANCE, ſ. f. Quelques-uns ſe ſèrvent de ce mot en Muſique, pour ſignifier *Conſonance. Conſonum*.

Assonance, en tèrme de Rhetorique & de Poëſie, ſe dit d'une figure de mots qui ont même ſon ou terminaiſon, & qui ne riment pas richement. Les *aſſonances* ſont vicieuſes en François: les Latins les ont quelquefois employées avec grâce. On l'appelle en Latin, *Similiter deſinens*, & en Grèc ὁμοιοτέλευτον: comme *Militem comparavit, exercitum ordinavit, aciem luſtravit*, &c. En François on ne s'en ſèrt guère qu'en provèrbe. *Après la panſe vient la danſe*. On dit *aſſonance*, en parlant de cèrtaines rimes des vèrs Eſpagnols.

ASSONANT, ante, adj. Tèrme de Poëſie & de Rhétorique. On le dit plus particulièrement de cèrtaines rimes de vèrs Eſpagnols. La rime *aſſonante* eſt plûtôt une reſſemblance de ſon, qu'une véritable rime; par exemple, *ligera, cubierta, tierra, meſa*, peuvent rimer enſemble d'une rime *aſſonante*, à cauſe que ces mots ont dans la pénultième ſyllabe un *e*, & dans la dèrnière un *a*. Les vèrs ſuivans ſur la deſcente d'Orphée aux Enfèrs, ont les rimes *aſſonantes*.

Dizen que baxò cantado
Y yo por cierto lo tengo
Que como baxava biudo
Cantaria de contento. Quevedo.

Le ſecond & le quatrième de ces vèrs ont des rimes *aſſonantes*, les deux autres ne riment point du tout.

ASSORTIMENT, ſ. m. Aſſemblage de deux, ou de pluſieurs choſes enſemble. *Convenientia*. Le vèrd & le bleu font un vilain *aſſortiment*.

Assortiment, ſe dit auſſi chez les Marchands de pluſieurs marchandiſes qu'il faut acheter ou amaſſer pour faire le fond d'une boutique, & pour avoir de quoi contenter ceux qui viendront acheter. *Rerum multarum congeries*. Ce Marchand a mandé à ſon Facteur de lui envoyer un *aſſortiment* de brocards, de dentelles, & autres marchandiſes. Les Libraires diſent auſſi un *aſſortiment* de livres.

Digitized by Google

ASSORTIR, v. act. On conjuge, *j'aſſortis*, *tu aſſortis*, *il aſſortit*; *nous aſſortiſſons*, *vous aſſortiſſez*, *ils aſſortiſſent*. A l'imparfait, *j'aſſortiſſois*. Au preterit, *j'aſſortis*, *tu aſſortis*, *il aſſortit*; *nous aſſortimes*, *vous aſſortites*, *ils aſſortirent*, & *j'ai aſſorti*, *tu as aſſorti*, &c. Au futur, *j'aſſortirai*. Au ſubjonctif, *que j'aſſortiſſe*, &c. A l'Impératif, *aſſortis*, *aſſortiſſez*. Appareiller, mettre enſemble deux choſes qui conviennent. *Adjicere quæ rei conveniunt*. On m'a pris une partie de mon ameublement, je voudrois bien trouver de quoi l'*aſſortir*. Cette étoffe eſt fort belle, il faut l'*aſſortir* de quelque doublure qui lui convienne.

Assortir, ſe dit figurément des pèrſonnes. *Componere*. Ce mariage eſt mal *aſſorti*; c'eſt-à-dire, le mari & la femme ſont de condition inégale, ou d'humeur toute différente. Cet homme n'eſt point heureux à aſſortir les gens. Il eſt auſſi néceſſaire de bien *aſſortir* les gens dans un repas, que les couleurs en habillement. M. Scud. Un veillard qui épouſe une jeune fille s'expoſe à tous les malheurs du mariage: cet aſſemblage eſt trop mal *aſſorti*.

Assortir, ſe dit auſſi pour fournir de toutes les choſes qui conviennent les unes avec les autres, & principalement de toutes celles qui regardent le trafic, la marchandiſe. *Inſtruere*. Ce marchand a le ſoin d'*aſſortir* ſa boutique, ſon magazin de toutes ſortes d'étoffes. Vous pouvez aller chez un tel, il a de quoi vous *aſſortir*.

Assortir, eſt auſſi un tèrme de Chapeliér. C'eſt mettre la forme dans un chapeau en blanc. *Aſſortir* un chapeau.

Assortir, eſt auſſi quelquefois neutre, & ſignifie, convenir, avoir du rapport. *Convenire*. Cette garniture *aſſortit* bien, elle vous convient fort bien. Ces couleurs n'*aſſortiſſent* pas bien enſemble. Vous ne trouverez rien qui *aſſortiſſe* à cela, ou avec cela.

Assorti, ie, part. adj. *Conveniens*. Convenable. Cette piéce de tapiſſerie n'eſt pas bien *aſſortie* à l'autre. Ces deux couleurs ſont mal *aſſorties* enſemble. Acad. F.

Assorti, ie. adj. Qui eſt bien fourni de toutes ſortes de marchandiſes. *Inſtructus*. Un Marchand bien *aſſorti*. On le dit auſſi d'un Libraire qui a toutes ſortes de livres.

Tous ces mots viennent du Latin *ſors*, *ſort*, *condition*, *fortune*.

ASSOTER, v. act. & n. Rendre ſot, gouvèrner quelqu'un avec empire. *Infatuare*. Cet homme eſt fort *aſſoté* de ſa femme, un amour trop violent *aſſote* les plus habiles. Ce mot eſt du plus bas ſtile, & n'eſt même en uſage que dans le participe.

Assoté, ée, part. Rendu ſot, entêté, infatué. *Infatuatus*. Jamais on ne vit père plus *aſſoté* de ſes enfans.

ASSOUPIR, v. act. Endormir à demi; boucher les paſſages des eſprits néceſſaires pour agir. *Sopire*, *conſopire*, *ſoporare*. L'opium, le pavot *aſſoupiſſent*. Vous croyez que cet homme dort, il n'eſt qu'*aſſoupi*. Il étoit *aſſoupi* de la débauche. Vaug.

Assoupir, ſignifie auſſi engourdir. Le vin *aſſoupit* & debilite les nèrfs. On dit auſſi du feu, qu'il n'eſt pas tout-à-fait éteint, qu'il n'eſt qu'*aſſoupi*.

Assoupir, ſe dit figurément des troubles, des querelles, des procès, des paſſions. *Sedare*, *comprimere*. Cette ſedition paroiſſoit *aſſoupie*. La guèrre n'étoit pas éteinte; elle n'étoit qu'*aſſoupie*. Il avoit un procès criminel, qu'il a eu l'adreſſe d'*aſſoupir*. Son amour a été quelque tems *aſſoupie*, mais elle s'eſt réveillée. On eut dit qu'ils avoient l'art d'*aſſoupir* l'ardeur naturelle des Athéniens pour la libèrté. Tourreil.

Assoupi, ie, part. paſſ. & adj. *Sopitus*.

ASSOUPISSANT, ante, adj. qui endort. *Soporifer*. Les fumées de la biére ſont encore plus *aſſoupiſſantes* que celles du vin.

ASSOUPISSEMENT, ſ. m. Tèrme de Médecine. *Sopor*. Diminution de ſentiment & de mouvement dans l'animal. Quand te réveilleras-tu d'un ſi long *aſſoupiſſement*? Ablanc. L'*aſſoupiſſement* des nèrfs eſt leur engourdiſſement.

Assoupissement, ſe dit auſſi d'un aveuglement d'eſprit, de la négligence & du peu de ſoin qu'on prend de ſes affaires. Ce jeune homme eſt ſorti tout d'un coup de l'*aſſoupiſſement* où il étoit par la débauche. Il faut épouvanter le pécheur pour le reveiller de ſon *aſſoupiſſement*. P. Rap.

Assoupissement, ſe dit figurément en Morale, des troubles, des ſéditions & querelles. L'*aſſoupiſſement* de cette guèrre, de ce procès, a été avantageux à tous les deux partis.

ASSOUPLIR, v. act. Tèrme de Manége. *Flectere*, *inflectere*, *flexilem reddere*. Rendre ſouple un cheval, lui faire plier le cou, les épaules, les côtez, & autres parties du corps, à force de le manier, de le faire trotter & galopper. La rêne de dedans du caveſſon attachée courte au pommeau, eſt très-utile pour *aſſouplir* les épaules du cheval. Newc. Il faut aider de la rêne de dehors pour *aſſouplir* les épaules. Id. Ce pli lui *aſſouplit* extrêmement le cou. Id. *Aſſouplir* & rendre leger, eſt le fondement de toutes choſes au manége.

Assoupli, ie, adj. Qui a été rendu ſouple. *Flexilis*. Cheval *aſſoupli*.

ASSOURDIR, v. act. Rendre ſourd, ou devenir ſourd. *Exſurdare*. On dit que le bruit des Cataractes du Nil *aſſourdit* les peuples des environs. Ceux qui ont quelque dureté d'oreille s'*aſſourdiſſent* en vieilliſſant. Les inſtrumens de Muſique s'*aſſourdiſſent* en bouchant une partie de leurs lumières ou ouvèrtures, c'eſt à-dire, font moins de bruit.

Assourdi, ie, part. paſſ. & adj. *Exſurdatus*.

ASSOUVER. Tèrme de Coûtume. On dit qu'un étang *aſſouve*, lorſqu'il s'empoiſſonne de lui-même, lorſqu'il produit de lui-même du poiſſon, ce qui arrive quand une riviére y paſſe.

ASSOUVIR, v. act. Rendre ſaoul & raſſaſié de viandes. *Explere*, *ſatiare*, *exſatiare*. Ce goinfre eſt ſi grand mangeur qu'il eſt impoſſible de l'*aſſouvir*. Cet yvrogne n'eſt jamais *aſſouvi* de vin. Ce mot vient d'*adſopire*, ſelon Mr Huet.

Assouvir, ſe dit figurément en Morale, pour dire, contenter ſes deſirs, ſes paſſions. Un Tyran ne ſe peut *aſſouvir* de ſang. On ne peut *aſſouvir* ſa colére, ſa vengeance. L'ambition croît toûjours, & n'eſt jamais *aſſouvie*. Les raviſſeurs ne chèrchent qu'à *aſſouvir* leurs brutales paſſions. L'ambition inſatiable qui dévore Philippe, ne peut s'*aſſouvir*. Tour. L'Inquiſition va tirer les cadavres de leur tombeau pour *aſſouvir* ſur ces triſtes reſtes les fureurs de ſon zéle. Hist. de l'Inq.

Comme d'une cavèrne ſombre
Paroît un Lion rugiſſant,
Et ſe jettant ſur un paſſant
Qui jouiſſoit du frais de l'ombre,
Il le ſurprend en ſon repos,
Mange ſa chair, briſe ſes os,
Aſſouvit *ſa faim & ſa rage*, &c. Anony.

Mais qu'elle ſource d'or peut éteindre la flame,
Que le déſir d'avoir allume dans une ame?
Plus il ravit, & moins ſon ardeur à ravir
*Trouve de quoi s'éteindre, & de quoi s'*aſſouvir.
P. Le Moine.

Assouvi, ie, part. act. & adj. *Expletus*, *ſatiatus*, *exſatiatus*.

ASSOUVISSEMENT, ſ. m. *Explementum*, *expletio*. Ce mot n'eſt pas fort uſité dans le diſcours ordinaire. C'eſt dans les matières de pieté qu'il trouve principalement ſa place. Il ſignifie Satiété; action par laquelle on aſſouvit, on contente ſa paſſion. Des hommes charnels ne ſongent qu'à l'*aſſouviſſement* de leurs déſirs, de leur amour, de leur avarice.

ASSUJETTIR, v. act. Vaincre, mettre ſous le joug, ſous la ſujettion. *Vincere*, *ſubjicere*, *ſub poteſtatem redigere*. Les Romains ont *aſſujetti* & mis ſous leur Empire la plus grande partie du monde.

Assujettir, ſe dit auſſi figurément pour vaincre par la force de ſes charmes. Ses yeux ont *aſſujetti* mille cœurs. Voit.

Assujettir, ſe dit auſſi en Morale des loix, des conditions, des conjonctures qui obligent à faire quelque choſe par quelque eſpèce de contrainte. *Subjicere ſe*. Il faut s'*aſſujettir* aux loix, aux coûtumes & aux modes. Il faut s'*aſſujettir* aux régles & aux principes des arts & des ſciences où on veut réuſſir. Quand on veut bâtir ou fortifier une place, il faut s'*aſſujettir* au tèrrain. En s'*aſſujettiſſant* au jugement incèrtain des hommes, on devient l'eſclave de ceux mêmes au deſſus de qui ont veut s'élever. Flech. Dieu a tellement *aſſujetti* l'eſprit au corps, que l'eſprit n'eſt occupé que des beſoins & des infirmitez du corps. Malb. Il faut s'*aſſujettir* à cèrtaines bienſéances ſi l'on veut être au goût du monde. La Religion contraint & ne nous *aſſujetti* pas aſſez; nous ſommes plus inquiets que pèrſuadez. S. Evr. Les Stoïciens qui admettoient une Providence, l'*aſſujettiſſoient* pourtant à la fatalité du Deſtin. Id. L'éloquence eſt une fière & ſupèrbe maîtreſſe qui ne peut s'*aſſujettir* ni à la flaterie, ni à la sèrvitude.

Assujettir, en terme de Marine, ſe dit d'un mât, ou de quelque autre piéce qu'on veut arrêter; enſorte qu'elle n'ait aucun mouvement. *Figere*. Il faut *aſſujettir* ce mât.

Assujettir, tèrme de Manége. *Aſſujettir* la croupe du cheval, & lui élargir le devant. Avec la rêne de dedans & la jambe de dehors, on *aſſujettit* la croupe, & on met la jambe intérieure de dèrrière à l'extérieure de dèrrière, étrécit le cheval, & l'élargit pardevant. Newc. *Aſſujettir* le dèrrière du cheval. Id.

Assujetti, part. paſſ. & adj. *Subjectus*.

ASSUJETTISSEMENT, ſ. m. Devoir, ou obligation un peu forcée; ſujettion, ſoumiſſion. *Servitus*. C'eſt une diſcipline qui a ſes *aſſujettiſſemens*. Ablanc. Cette charge eſt belle, mais elle demande un trop grand *aſſujettiſſement*; une grande aſſiduité. En Hollande les maris payent la fidélité de leurs femmes par un grand *aſſujettiſſement*. B. Rab. Une choſe qui découvre bien la petiteſſe de notre eſprit, c'eſt l'*aſſujettiſſement* aux modes. Bell.

L'*aſſujettiſſement* au péché, tant qu'on eſt ſur la tèrre, eſt inévitable à la fragilité humaine. Boss. *Aſſujettiſſement* dur & fâcheux, *aſſujettiſſement* honteux, *aſſujettiſſement* de l'eſprit, *aſſujettiſſement* des ſens. Ab. de la Tr.

ASSUR, ſ. m. *Aſſur*. Ce mot qui eſt Hèbreu, & ſignifie *heureux*, ſe prend en trois ſignifications différentes dans l'Écriture. 1°, C'eſt le nom propre d'un des fils de Sem. Les enfans de Sem ſont Ælam *Aſſur*, Arphaxad, Lud, & Aram. *Geneſe*. X. 22. Cet *Aſſur* fut le fondateur de la Monarchie des Aſſyriens. *Gen*. X. 11. Cependant ſelon bien des Auteurs il y a deux *Aſſurs*, l'un fils de Sem, comme nous venons de le dire, & l'autre fils de Nembrod, & le même que Ninus des Hiſtoriens profanes. C'eſt celui-ci, ſelon ces mêmes Auteurs, qui fut le fondateur de la Monarchie Aſſyrienne. L'Écriture ne diſtingue point ainſi deux *Aſſur*, & je ne crois pas qu'il ſoit à propos de le faire. 2°. *Aſſur* ſe prend pour les Aſſyriens qui ſont de la poſtérité d'*Aſſur*, ſuivant cet Hebraïſme ſi commun, d'appeller les deſcendans du nom de leur père. Malheur à *Aſſur*. C'eſt lui qui eſt la vèrge & le bâton de ma fureur.... Mais *Aſſur* n'aura pas ce ſentiment. Saci. *Iſaïe* X. 5. 7. 3°, *Aſſur* ſignifie le pays qu'habitoient les Aſſyriens, l'Aſſyrie. Leur Dieu a été porté en *Aſſur*. Oſée X. 6. c'eſt-à-dire, en Aſſyrie, comme ont traduit les Genevois, Chateillon, Deodati, Saci, &c. Car l'Aſſyrie vous doit prendre un jour. Saci. Nombr. XXIV. 22. Les *Aſſyriens* eut été auſſi bien en cet endroit. Voyez ASSYRIE & ASSYRIEN.

ASSURANCE, ſ. f. Sureté qu'on donne; nantiſſement. *Cautio, pignus*. Quand on prête ſon argent, on veut avoir ſes *aſſurances*; des cautions, des hypothèques, des gages. Je lui ai prêté ſur ſa bonne foi; je n'en ai pas la moindre *aſſurance*. On dit de celui qui a bien pris ſes précautions; qu'il peut dormir en *aſſurance*. Vous pouvez partir avec *aſſurance* ſur la foi de ce paſſeport. Il me faut de votre cœur une pleine *aſſurance*. Mol. Pour dire, il me faut des gages, des ſuretez de votre amour, & de votre fidelité.

Assurance, ou Police d'assurance. Tèrme de Marine, eſt un contrat par lequel un particulier s'oblige de réparer les pèrtes & dommages qui arriveront pendant un voyage, ſoit par naufrage ou tempête; ſoit par pillage, ou par guèrre, ou par feu; ſoit par cas fortuit à un vaiſſeau, ou à ſon chargement, moyennant cèrtaine ſomme qui lui eſt payée par le propriétaire par avance, laquelle ſomme on appelle *Prime*. Ce contrat doit être paſſé pardevant le Greffier de la Communauté des Marchands. Il peut auſſi être fait ſous ſignature privée. Il ſe fait auſſi des *aſſurances* pour des marchandiſes tranſportées par tèrre. Quand les *aſſurances* ſont fruſtratoires, l'aſſuré doit payer demi pour cent à ſes aſſureurs; & au contraire quand elles ont lieu, l'aſſuré doit toûjours courir le riſque du dixième de la cargaiſon, pour lequel il doit contribuer à toutes les avaries. Il y a des *aſſurances* qui ſe font ſur la marchandiſe; d'autres ſur le corps, & quille du vaiſſeau, ſes agreils, apparaux, victuailles, &c. Les uns ne ſe font que pour l'envoi, & les autres pour le retour. On peut faire aſſurer la libèrté, & non pas la vie des pèrſonnes, on peut pourtant aſſurer contre tout accident, excepté la mort naturelle. Par l'Ordonnance de la Marine de l'année 1681. il eſt defendu de faire aſſurer le profit eſpéré ſur les marchandiſes chargées dans le vaiſſeau: & de faire aſſurer au delà de la valeur des marchandiſes. L'*aſſurance* n'a point de tems limité, & celle qui ſe fait par mois eſt uſuraire: auſſi eſt-ce une invention des Juifs inconnuë aux Anciens. Ils s'en ſèrvirent, lorſqu'ils furent chaſſez de France ſous Philippe Auguſte & Philippe le Long, comme témoigne Jean Villani en ſon Hiſtoire Univèrſelle. Le Bureau des *Aſſurances* eſt une Chambre ou Aſſemblée de ces Marchands qui ſe rendent garents des fortunes de mèr. Il y en a une établie à Paris.

Assurance, ſe dit auſſi des choſes qu'on donne pour cèrtaines, & dont on répond *Explorata res cognitio, notitia*. Vous pouvez dire cette nouvelle en *aſſurance*; je la tiens de bon lieu. Croyez cela en *aſſurance*, & ſur ma parole. Mangez cela en *aſſurance*, je vous dis qu'il eſt bon.

Assurance, ſe dit auſſi pour ſûreté. *Securitas*. Si les Légions d'Afrique viennent, nous vous mettrons en *aſſurance* de ce côté-là. Il les obligea de ſe retirer dans un lieu d'*aſſurance*. Les mieux montez allèrent aſſez vîte pour atteindre la Baſtèrne, qu'ils inveſtirent, mais ils n'y trouvèrent plus Clotilde, & ils apprirent qu'elle étoit déja en lieu d'*aſſurance*. P. Dan.

Vous êtes le ſoleil qui venant m'éclairer,
Me faites tous les jours marcher en aſſurance;
Au milieu des pécheurs qui veulent s'égarer. L'Abbé Tetu.

Assurance, ſignifie auſſi, Hardieſſe, fermeté, conſtance *Fidentia, Fiducia*. Un Orateur doit parler avec *aſſurance*; l'intrépidité d'un Chèf donne l'*aſſurance* à ſes troupes. Pèrſonne n'avoit l'*aſſurance* de l'approcher. Vaug. Il n'y a point d'*aſſurance* en la fortune, ni en toutes les choſes du monde. Il n'y a point d'*aſſurance* au tems, il eſt trop pluvieux.

Assurance, ſignifie encore Confiance. Il faut mettre toute ſon *aſſurance* en Dieu. Toutes les Sèctes du Chriſtianiſme vivent avec une *aſſurance* ſi parfaite, qu'il eſt néceſſaire d'en examiner les fondemens, afin de diſtinguer l'*aſſurance* ſolide que la vérité produit de la confiance téméraire qui naît de l'èrreur. Nicol. Bien des gens s'inſcrivent eux-mêmes ſur le livre de vie, & ſe repoſent tranquillement ſur cette fauſſe *aſſurance*.

Assurance, eſt auſſi un tèrme de Vannier, qui veut dire l'oſiér qui eſt ſous l'oſiér tors qui fait l'anſe du paniér. *Firmamentum*.

Assurance, ſe dit auſſi en tèrmes de Chaſſe, dans cette phraſe, *aller d'aſſurance*; pour dire que la bête va au pas & ſans crainte. *Fidenter*.

Assurance, eſt auſſi un tèrme d'Aſtronomie. On appelle l'alhidade de l'aſtrolabe la ligne d'*aſſurance*.

Assurance, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On dit, qu'un homme a l'*aſſurance* d'un meurtriér, quand il ſoutient impudemment une choſe fauſſe. On dit auſſi qu'on a mis quelqu'un en lieu d'*aſſurance*, quand on l'a mis en priſon.

ASSURÉ, ſ. m. C'eſt le propriétaire du vaiſſeau, ou du chargement qui eſt *aſſuré* par l'aſſureur. *Vadatus*. Si l'*aſſuré*, ſans le conſentement des aſſureurs fait changer de route au vaiſſeau, les aſſureurs ſont dechargez des riſques. Ordonn. de 1681.

ASSURÉMENT, adv. Sans doute, d'une manière ſure & cèrtaine. *Certò*. Il eſt *aſſurément* vrai qu'il faut mourir un jour. Il nous a parlé fort *aſſurément*, & comme bien cèrtain de ce qu'il avançoit.

ASSUREMENT, ou ASSEUREMENT, ſ. m. *Aſſurance. Fides*. Donner *aſſurement*, *fidem dare*. C'eſt un vieux mot qui ſe diſoit autrefois pour *aſſurance*. S'il arrivoit quelque demêlé entre le Gentilhomme & le roturiér, celui-ci requeroit *aſſurement*, qu'on ne pouvoit lui refuſer, & alors la choſe ſe vuidoit par les voies ordinaires de la juſtice. *P. Dan. dans Louis IX. T. II. p.* 160. Il y avoit une troiſième manière de finir la guèrre, qui étoit par l'*aſſurement*; ce qui ſe faiſoit de la ſorte: Une des parties qui ſe ſentoit, par exemple, trop foible pour ſoûtenir la guèrre, s'adreſſoit à ſon Seigneur, ou à ſa Juſtice, & requeroit que celui avec qu'il étoit en guèrre eut à lui donner *aſſurement*, c'eſt-à-dire, aſſurance, qu'il ne l'attaqueroit ni en ſa pèrſonne, ni en ſes biens, ni en ſes proches; ſe remettant pour le ſujet de la guèrre à ce que la Juſtice de ſon Seigneur en décideroit. Le Seigneur étoit obligé de déférer à ſa requête, & d'ordonner à la partie de donner *aſſurement*. L'*aſſurement* ſe demandoit au plus proche parent du mort, s'il y avoit eu meurtre. S'il n'y avoit que quelque bleſſure, ou des coups donnez, on le demandoit à celui même qui avoit été bleſſé ou frappé. Que s'il s'abſentoit exprès pour ne le pas donner, le Seigneur le faiſoit citer à quinzaine, & cependant donnoit des Gardes pour empêcher qu'on ni fît du mal au requerant. Que ſi après quelques citations & quelques délais de quinzaine, celui à qui on demandoit l'*aſſurement* ne vouloit pas comparoitre à la Cour de ſon Seigneur, il étoit condamné au baniſſement, & alors on s'adreſſoit au plus proche parent; que ſi celui-ci refuſoit encore, le Seigneur faiſoit defenſe aux uns & aux autres de ſe faire injure, à peine de confiſcation de corps & de biens. L'*aſſurement* étoit une dépendance de la haute-Juſtice, & le bas-Juſticiér n'avoit pas droit de l'éxiger. Après l'*aſſurement* donné, s'il arrivoit quelque nouveau ſujet de querelle entre les parties, il ne leur étoit pas pèrmis d'entrer en guèrre pour cela même; mais ils étoient obligez de ſe pourvoir par la voie de Juſtice. Id. *au même endroit, p.* 162. *&* 163.

ASSURER, v. act. Rendre fèrme, appuyer, mettre hors de péril. *Firmare, ſtabilire*. On *aſſure* cette voute par de bons arcboutans. Il faut bien *aſſurer* ce vâſe crainte qu'il ne tombe.

Assurer, ſe dit auſſi en Morale. *Securum facere, ſecuritatem præſtare*. On demande des contrats, des hypothéques, des cautions, des gages, pour *aſſurer* une dette; des places de ſureté pour *aſſurer* une paix. Cet eſprit étoit vacillant & ébranlé, on a eu de la peine à l'*aſſurer* dans cette opinion, dans ce parti. Un bon Capitaine ſait bien *aſſurer* ſa marche, ſa retraite, *aſſurer* ſes ſoldats par ſon éxemple. Il court à la tête du travail pour *aſſurer* le combat par ſa preſence. Saraz. Il a *aſſuré* ſa domination. Il a *aſſuré* les peuples qui chanceloient. Les Provinces ſe ſont bien *aſſurées* dans l'obeïſſance. Ablanc. *S'aſſurer* la couronne. Vaug. La mort eſt comme un port *aſſuré* pour ſortir de nos douleurs. Boil. On fait monter les enfans ſur l'ours pour les *aſſurer*, pour leur ôter la peur. C'eſt un débiteur ruiné qui ne chèrche qu'à s'*aſſurer* du pain. L'Amiral a *aſſuré* les vaiſſeaux, ayant gagné un port, une ſure rade. Je l'ai *aſſuré* contre les ſurpriſes de

Digitized by Google

ſes ennemis. On dit auſſi, qu'un Capitaine a *aſſuré* un pays au Roi, quand il en a chaſſé les ennemis; une ville rebelle, quand il en a chaſſé les mutins. On dit qu'on a *aſſuré* les chemins; pour dire, qu'on les a rendu ſûrs en écartans les voleurs, & tout ce qui empêchoit de voyager en aſſurance.

Assurer, ſignifie auſſi, Mettre en lieu de ſureté. *Dare aliquem in cuſtodiam, aliquem comprehendere.* On s'eſt *aſſuré* de la pèrſonne de cet Officiér qui étoit ſuſpect.

Assurer, ſignifie auſſi, Rendre cèrtain de la vérité, promettre avec cèrtitude, affirmer. *Aſſirmare, aſſerere, aſſeverare.* Il *aſſure* une menterie auſſi effrontément qu'une vérité. Acad. F. Cet Auteur nous *aſſure*, nous atteſte qu'il a vû une telle mèrveille. Aſſurez-nous que vous ne chèrchez que l'avantage du peuple. On dit *s'aſſurer* d'une choſe, pour s'en rendre ſûr, en être cèrtain. *Tutum ſe ac ſecurum præſtare.* Parmi tant de sèctes qui partagent le Chriſtianiſme, le moyen de nous *aſſurer* d'avoir bien choiſi? Nic. La nature a tant d'adreſſe pour ſe dérober à nous, qu'il ne faut pas *s'aſſurer* avec trop de précipitation d'avoir bien deviné ſa maniére d'agir. Font. Quelquefois le mot de *s'aſſurer* n'emporte pas une pleine cèrtitude, mais ſeulement une ſorte conjecture que la choſe eſt comme on la dit; & cela dépend de la place où il ſe met. *Suſpicari.* C'eſt, je m'*aſſure*, un tel qui vient à nous; pour dire, je n'en ſuis pas parfaitement *aſſuré*; mais je le ſoupçonne.

On dit auſſi, *S'aſſurer* de quelqu'un pour s'en rendre auſſi ſûr que ſi l'on en étoit le maître. *Securum ſe præſtare.* *Aſſurez*-vous d'un homme pour vous conduire. Je ſuis *aſſuré* de lui comme je le puis être de moi-même. On dit encore *s'aſſurer* d'une maiſon, d'un cheval, d'une voiture, d'un habit; pour dire, l'arrêter, le retenir, le loüer, & donner des gages ou le deniér-à-Dieu. *Conducere.* *Aſſurons*-nous en prémiér lieu de cet avantage d'avoir pour nous les paroles de l'Écriture à la lettre, que les Calviniſtes n'ont pas. Pelisson. *S'aſſurer* des paſſages; pour dire, s'en rendre le maître. *Occupare aditus.* On dit auſſi qu'un long exèrcice *aſſure* la main pour écrire, pour joüer du luth; c'eſt-à-dire, la rend ferme & hardie. *Firmare.* *Aſſurer* les regards; pour dire, Regarder fixément. *Figere, defigere.*

Assurer, eſt auſſi, en tèrmes de Marine, un trafic qui ſe fait entre Marchands, qui moyennant cèrtaine ſomme repondent des vaiſſeaux, des marchandiſes que les autres expoſent ſur la mèr. *Vadari.*

On dit en tèrmes de Vénerie, *aſſurer* un faucon, ou un autre oiſeau; pour dire l'apprivoiſer, & empêcher qu'il ne s'effraye par la vuë des gens. *Cicurare.* Ce qu'on fait en l'éveillant, en le baignant, & par toutes les maniéres qui lui donnent de l'aſſurance & du courage.

Assurer la bouche d'un cheval; c'eſt en tèrmes de Manége. Accoûtumer un cheval à ſouffrir le mors. *Equi os fingere.*

Assuré, ée, part. paſſ. & adj. Conſtant, fèrme, hardi, cèrtain. *Fidens.* Il marchoit d'un air ſuperbe & majeſtueux, & témoignoit bien par ſes regards *aſſurez* que ſon âme étoit libre de crainte. M. Scud. Un homme vain marque par ſon viſage *aſſuré* combien il eſt content de ſoi.

Assuré, ée, adj. Se dit en tèrmes de Manége, pour Accoûtumé. *Fictus, eruditus, exercitus.* Mon cheval a la bouche *aſſurée*. Les Mulets ſont ſi *aſſurez* des piéds, qu'ils ſont la meilleure monture qu'on puiſſe avoir dans des chemins pièrreux & raboteux. Newc.

Assuré, ée. Ce mot en tèrmes de Marine ſignifie, Garenti, rendu ſûr contre toutes ſortes d'accidens. *Vadatus.* Mon Vaiſſeau eſt *aſſuré*. Toutes nos marchandiſes ſont *aſſurées*.

ASSUREUR, ſ. m. Ne ſe dit que des marchands qui aſſurent les Vaiſſeaux ſur mèr, & qui en répondent. *Vas, ſponſor.* Les *aſſureurs* ne portent point les dommages arrivez par la faute du maître, ou des matelots, ni les pèrtes qui viennent du vice propre de la choſe. Voyez l'Ordonnance de la Marine de 1681.

Dans preſque tous ces mots François écrits par deux *SS*, on n'en prononce qu'une; l'autre ne ſèrt qu'à montrer l'origine des mots; & à empêcher qu'on ne prononce comme s'il y avoit un Z; ce qu'il faudroit faire s'il n'y avoit qu'une *S*, parce qu'elle ſeroit entre deux voyelles.

ASSYRIE, ſ. f. *Aſſyria* Nom propre d'une ancienne contrée d'Aſie. L'*Aſſyrie* étoit bornée au nord par la grande Arménie, qui la bornoit auſſi au couchant; elle avoit la Suziane & une partie de la Babylonie au midi, & au couchant la Méſopotamie, dont le Tygre la ſéparoit. Maty. Voyez Ptolomée. Pline Liv. V. ch. 12. dit qu'elle faiſoit partie de la Syrie, & que dans la ſuite elle fut appellée Adiabène. Strabon comprend dans l'*Aſſyrie* la Babylonie, & tous les pays d'alentour; c'eſt-à-dire, qu'il a pris l'Empire d'*Aſſyrie* pour l'*Aſſyrie* propre. Denys le Geographe v. 769. & ſuiv. & 971. appelle *Aſſyrie* les environs du Thèrmodoon, ou la Cappadoce, auſſi bien qu'Appollonius Liv. III. des Argonotes; & Juſtin, ou Trogus Pompeius dit, après Hérodote, que les Aſſyriens ſont ceux qui dans la ſuite ont été appellez Syriens. Tout cela dans le même ſens; c'eſt-à-dire, qu'ils ont pris tout l'Empire des Aſſyriens pour l'*Aſſyrie*. La Capitale de l'*Aſſyrie* étoit Ninive. L'*Aſſyrie* eſt maintenant partagée entre les Turcs & les Pèrſes. La partie qui obéït au Grand Siegneur, & qui eſt la moindre, retient encore aujourd'hui le nom d'*Aſſyrie*, ou d'*Arzerum*, qui en a été fait par corruption.

ASSYRIEN, enne, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt d'Aſſyrie. Qui appartient à l'Aſſyrie. L'Empire des *Aſſyriens* eſt le premiér Empire du monde, ou du moins un des prémiérs. Il dura 1300. ans juſqu'à Sardanapale, qui en fut le dèrniér Empereur. Aſſur fut le prémiér, ou ſelon d'autres Nemrod fils de Chus. Dans les Auteurs anciens les Phéniciens & les Syriens ſont très-ſouvent appellez *Aſſyriens*, & cela, ou par èrreur, & parce qu'ils ont confondu, comme j'ai déja dit, l'Empire d'Aſſyrie avec l'Aſſyrie, ou parce que la Syrie ayant pris ce nom du nom Phénicien de la Ville de Tyr, qui eſt צור, *Tſur*, ou *Sur*, d'où elle a été nommée *Syria*, & *Suria*; les Syriens ont été appellez צורים *Surim*, d'où s'eſt fait *Syri*, & avec l'article הצורים *Haſurim*, ou *Haſſurim*, d'où s'eſt pû faire *Aſſyrii*, qui eſt le même nom, quant au ſon, que celui des *Aſſyriens*, quoi que fort différent d'origine & de ſens, comme on le vèrra tout-à-l'heure. Ainſi la pourpre *Aſſyrienne*, la couleur, la laine *Aſſyrienne* dans les Poëtes, eſt la même choſe que la pourpre, la couleur, la laine Tyrienne, ou Syrienne.

Ces noms *Aſſyrie* & *Aſſyrien*, pris dans leur ſignification propre & particuliére, ſont Hebreux, & viennent de אשור, *Aſur*, nom de celui qui fut le fondateur de l'Empire d'*Aſſyrie*, qui donna ſon nom à ſes deſcendans les *Aſſyriens*, & aux pays qu'ils habitèrent, & qui l'un & l'autre, c'eſt-à-dire, tant le peuple que le pays, ſont appellez dans l'Écriture אשור, *Aſur*, du nom de ce Patriarche, qui ſignifie en Hébreu, ou *Inceſſus, greſſus*, ou *felix, beatus*; c'eſt-à-dire, *Marche, démarche*, ou *heureux*. Les Grècs même appellèrent d'abord & dans les prémiérs tems, les Aſſyriens *Ἀτούριοι*, & non pas *Ἀσσύριοι*. Ératoſthène en fait foi, au rapport d'Euſtachius ſur Denis le Géographe, p. 116. de l'edition d'Étienne, & il ajoûte que ce mot *Ἀτούριοι* venoit d'*Ἀτουρ*, *Aſur*.

A S T.

AST, ou **ASTE**, ou **ASTI**, ſ. f. *Aſta, Aſte, Aſta Pompeïa.* Nom propre d'une petite ville d'Italie dans la Ligurie, ſur le Thenaro, à cinq lieuës de Turin au levant. Elle a un Évêché ſuffragant de Milan. De Valentine de Milan & de Loüis d'Orléans naquit Charles Duc d'Orléans & Seigneur d'*Aſt*, lequel fit battre monnoie dans cette dèrniére ville, & qui après la mort de Philippe Marie, dèrniér Duc de Milan, de la maiſon de Viſconti, arrivée l'an 1448. prit le titre & les armes de Duc de Milan, ainſi que le font voir des écus blancs, & des blancs fabriquez à *Aſt*, dont S. Second étoit le patron, comme le prouve la légende qui eſt du côté de la croix, *Aſte nitet mundo ſancto cuſtode Secundo.* Il y a auſſi des monnoies de Loüis ſon fils, frapées à *Aſt*. Le Blanc.

Ast. *Aſta.* Eſt encore le nom d'une riviére des Aſturies en Eſpagne, que quelques Géographes prennent pour la *Stura* des Anciens, que d'autres croyent être le Tuerto. Maty.

C'eſt auſſi le nom d'une ancienne ville des Turdétans dans la Bétique, dont on ne voit plus que de vaſtes ruines dans l'Andalouſie ſur la riviére de Guadalete, entre Arcos & Xérez.

Bochart *Chan. L. I.* c. 34. prétend que ce mot eſt Phénicien, & qu'il vient de אשדה, *Aſda*, qui ſignifie *effuſio*. En effet Strabon & Ptolome diſent que proche d'Aſte *erat effuſio & æſtuarium.*

ASTAROTH, ou **ASTHORETH**, ſ. f. *Aſtaroth.* C'eſt le nom d'une Idole des Sidoniens, 4. *Reg. XXIII.* 13. Ramoth, que Salomon Roi d'Iſraël bâtit à *Aſtaroth*, Idôle des Sidoniens. C'étoit auſſi une Déeſſe des Philiſtins ſelon Joſeph *Ant. Liv. VI. ch.* 14 Il eſt des Auteurs qui croyent que c'étoit la Déeſſe du Ciel, Uranie. Ils ajoûtent qu'elle fut encore honorée des Païens ſous differens noms, comme *Ammonia*, *ἀστροάρχη*, ou Reine des Planétes, d'autres diſent que c'eſt Junon. עשתר, & עשתרה, *Aſtar*, & *Aſtera*, ſignifient en Hebreu un *Troupeau*, & il ſe dit des brebis. C'eſt de là, ſelon Kimhhi, que vient le nom de cette Déeſſe; & il lui fut donné, parce que ſes images avoient la figure d'une brebis. D'autres prétendent qu'il lui fut donné parce qu'elle étoit la Déeſſe des paſteurs & des brebis. Scaligèr croit dans ſes *Conjectanea*, qu'elle fut ainſi nommée, à cauſe de la multitude des victimes qu'on lui immoloit. Philaſtrius a inventé un *Aſtar*, qu'il fait Roi des Syriens, ou des Égyptiens, & il leur donne

Digitized by Google

donne pour Reine *Aſtaroth*. Jean Selden dans ſon Liv. des Dieux Syriens *Syntagm. II. c.* 2. *p.* 232. & ſuiv. prétend que le mot *Aſtaroth* a été fait de celui de אשרה, qui ſignifie *bois*, & que les Septante traduiſent *ἄλσος*, & la Vulgate *lucus*, & qui ſont, ſelon les Intèrprètes, de petits bois ou des boſquets, dans leſquels on mettoit des Idoles, & où on les adoroit. Il veut lui que dans les endroits où l'on donne ce ſens, il faille entendre par אשרה non pas un boſquet, mais une ſtatuë de bois. Il tâche de le prouver par quelques endroits de l'Écriture, & ſur tout 4. *Reg. XXI* 7. où il eſt dit que Manaſſé mit dans le Temple *Pheſel Haaſera*, une ſtatuë de bois, & *Jud. VI.* 25. 28. où il eſt dit que Gedeon abbatit l'autel de Baal, & qu'il coupa *aſera*, le bois qui étoit deſſus, c'eſt-à-dire, ſelon Selden, la ſtatuë de bois qui étoit ſur cet autel, & que cette Déeſſe fut ainſi appellée de ſes ſtatuës qui étoient de bois. Mais ce ſentiment n'eſt pas probable, & trop contraire à nos anciens Traducteurs Grècs & Latins. Car *ἄλση*, & *luci*, *nemora*, ne ſont point aſſûrément des ſtatuës de bois; mais des bois, des plantes d'arbres, des boſquets. Dans le prémiér endroit de l'Écriture, Selden convient lui-même qu'on peut entendre *la ſtatuë de bois*; c'eſt-à-dire, que Manaſſé mit dans le temple une ſtatuë, ou idôle, qui étoit auparavant dans un bois, ou une ſtatuë des bois, c'eſt-à-dire ſemblable à celles que l'on mettoit dans les bois. Pour l'autre endroit le mot de *ſuccidit*, il coupa, montre qu'il s'agit d'un boſquet, & non pas d'une ſtatuë, & l'Écriture ne dit pas qu'il fut ſur l'Autel, comme traduit Selden, mais qu'il étoit autour de l'autel, comme ont intèrprete les Septante & la Vulgate. De plus, pourquoi *Aſtaroth* eut-elle eté appellée de ce nom plûtôt qu'une autre Divinité? Étoit-elle la ſeule dont les ſtatuës fuſſent de bois? Baal, ou Belus, n'en avoit-il pas auſſi de bois? C'eſt de lui dont il s'agit dans le ſecond endroit de l'Écriture dont je viens de parler, *Jud VI.* 25. En Hebreu *Aſtoreth* eſt le ſingulier, & *Aſtaroth* le pluriel, comme *Baal* & *Baalim*. Si vous revenez au Siegneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangérs Baal & *Aſtaroth*. SACI. Il y a *Baalim* dans l'Hébreu. Les Septante traduiſent *Ἀστάρτη*, & au pluriel *Ἀστάρται*; mais la Vulgate traduit Aſtarte, & *Aſtaroth*. Voyez ASTARTE, & Godwin dans *Moyſes and Aaron Lib IV. c.* 6. & Selden que j'ai cité.

Aſtaroth, ſe prend quelquefois pour le nom d'un Démon.

> *C'eſt donc bien vainement que nos Auteurs déçus,*
> *Banniſſant de leurs vers ces ornemens reçus,*
> *Penſent faire agir Dieu, ſes Saints & ſes Prophètes,*
> *Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poetes,*
> *Mettent à chaque pas le lecteur en enfer,*
> *N'offrent rien qu'*Aſtaroth, *Belſebuth*, *Lucifer*. BOILEAU.

ASTAROTH, ſ. f. *Aſtaroth*. C'eſt encore le nom d'une ville du Royaume de Baſan, qui s'appella auſſi Boſram, & étoit à l'orient du Jourdain dans la demi-Tribu de Manaſſé, qui s'établit de ce côté-là. Ce fut une ville de refuge & Levitique.

ASTAROTHITE, ſ. m. & ſ. *Aſtarothita*, *Aſtarothites*. C'eſt un nom que Protéole a donné, & que l'on peut donner à ſon éxemple à ces Juifs impies qui adoroient la Divinité Aſtaroth.

ASTARTE, ſ. ſ. *Aſtarte*. Ce mot eſt le même qu'Aſtaroth, dont *Aſtarte* eſt la forme Grècque; il n'y a pas d'apparence de tirer ce nom, avec Guichard, de סהר, *rond*, parce qu'elle étoit adorée ſous la forme d'un *Aſtre*, au rapport de Giraldus. C'étoit auſſi la même Déeſſe, auſſi bien qu'Atèrgatis & Dérceto, qui ſelon Selden ſont tous des corruptions du même mot Aſtaroth, & des noms de la même Divinité. Cicéron croit que l'*Aſtarte* des Pheniciens eſt une des quatre Vénus. Suidas eſt dans la même opinion. M. Begér, auſſi bien que Bochart, remarque après Pauſanias, que c'étoit Venus armée ou Venus Déeſſe de la guèrre; car Pauſanias dit que les Cythereéens qui l'adoroient ſous cette figure, & ſous ce nom, l'avoient appris des Phéniciens. Lucain croit que c'eſt la Lune. S. Auguſtin *L. VII. Locut. C.* 16. aſſure que les Carthaginois appelloient Junon, *Aſtarte*. Bochart croit que S. Auguſtin parloit ſuivant l'opinion des Romains, qui ſe trouve dans Horace, *L. II. od.* 1. Virg. *Eneid. L. I. v.* 15. Tertull. *Apol. C.* 25. S. Cyprien *De idol vanit*. Solin. C. 20. ou 27. Il y a ſur des médailles de Bérite & de Ceſarée une figure de femme demi-nuë, ou ayant une robe retrouſſée, la tête couronnée de tours; s'appuyant d'une main ſur un bâton croiſé par en haut, tenant quelquefois une corne d'abondance, & quelquefois étant dans un Temple, & ayant devant elle ſur une colonne une victoire qui la couronne. Les Antiquaires la prennent pour une *Aſtarte*. Il y a une médaille d'Elagabale frappée à Sidon, au revèrs de laquelle il y a un char couvèrt, & dont la couvèrture ou l'impériale eſt ſoûtenuë de quatre colonnes, il y a deſſus quatre branches de lauriér. Dans le char eſt une figure aſſiſe, qui tient devant ſoi un bouclièr, qui la couvre toute depuis le menton juſqu'aux genoux. M. Begér T. II. p. 711. prétend que c'eſt le char d'*Aſtarte*. L'inſcription eſt, COL. AUR. PIA. METRO. & dans l'éxèrgue, SID.

ASTATE, ſ. m. & ſ. *Aſtatus*. Nom de Sècte. Les *Aſtates* ſont des Héretiques du commencement du IXe. ſiècle, Sèctateurs d'un cèrtain Sèrgius, qui renouvelloit les èrreurs des Manichéens. Ils s'étendirent fort ſous l'Empereur Nicéphore; ſon ſucceſſeur Michel Curopalates, les réprima par des loix ſevères.

Ce nom *Aſtate* eſt Grèc, ἄστατος, composé de l'α privatif, & du vèrbe ἵσταμαι, *ſto*, je ſuis ſtable, je ſuis fèrme, & ſignifie, qui n'eſt point fèrme, & qui n'a point de ſtabilité, inconſtant. Au reſte, je ne puis deviner ſur quoi fondé quelques Dictionnaires les appellent Aſtathiens, & *Aſtathys*, ni d'où peut venir cette *h* & cet *y*; ſi ce n'eſt ignorance de la langue Grècque. Baronius à l'an 812. & Spond à l'an 810. diſent très-bien *Aſtates*.

ASTERATICUS. C'eſt une fleur appellée autrement *Oculus Chriſti*. L'*Aſteratum*, ou *oculus Chriſti*, fleurit au mois d'Août, Septembre & Octobre *Traité de la cult. des fl.* Le même Auteur écrit ailleurs ASTER ATTICUS, en deux mots qui ſignifient, *Aſtre de l'Attique*, *d'Athènes*, ἀστὴρ en Grèc, *Aſtre*, & *Atticus* en Latin, *Attique*, qui eſt de l'Attique, ou d'Athènes.

ASTERIE, ou ASTRÉE, ſ. ſ. Tèrme de Fleuriſte. Anémone blanche mêlée d'incarnat. Elle fait de groſſes fleurs.

ASTERISME, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. *Aſteriſmus*. Conſtellation; aſſemblage de pluſieurs étoiles du Firmament compriſes ſous une cèrtaine figure que les Aſtronomes ſe ſont imaginée. Il y a 48. *Aſtériſmes* depeint ſur le Globe Céleſte.

Ce mot vient du Grèc ἀστήρ.

ASTERISQUE, ſ. m. Tèrme d'Imprimerie. *Aſteriſcus*. Petite note faite en forme d'étoile, qu'on met dans les livres pour sèrvir de renvoi à la marge, pour marquer quelque commentaire, ou explication.

ASTESAN, ſ. m *Comitatus Aſtenſis*. Nom propre d'une Comté dont *Aſt* eſt la Capitale. L'*Aſteſan* eſt entourré du Montferrat, à la réſèrve du couchant, où il confine avec le Piemont propre. MATY. L'*Aſtéſan* étoit une dèpendance du Duché de Milan, mais Charles-Quint le donna à Charles III. Duc de Savoie l'an 1531.

ASTESAN, ANE, ſ. m. & ſ. *Aſtenſis*. Qui eſt d'Aſt, natif ou habitant d'Aſt. *Aſteſan*, Religieux de S. François, fut ainſi appellé, parce qu'il étoit d'Aſt. En Latin on l'appelle *Aſteſanus*, *Aſtenſis*, mettant l'un comme nom propre, & l'autre pour marquer ſon Pays. L'*Aſtéſane*, *Aſteſana*, eſt le nom d'un ouvrage d'*Aſteſan*. C'eſt une ſomme de cas de conſcience qu'il publia en 1317.

ASTHMATIQUE, adj. m. & ſ. Malade qui a un aſthme, qui à la poitrine engagée, & qui reſpire avec peine. *Aſthmaticus*, *Anhelator*.

ASTHME, ſ. m. Maladie du poumon; courte haleine; difficulté de reſpirer; ou fréquente reſpiration ſans fievre, comme il arrive à ceux qui ont couru trop vite. *Anhelatio*, *Aſthma*. Le vrai *aſthme* s'engendre d'une abondance de ſeroſitez, & d'humeurs groſſières & viſqueuſes, amaſſées dans les cavitez du poumon, leſquelles bouchent ou retreciſſent les conduits de l'air, & compriment les bronches, ou bronchies. Il y a un *aſthme* convulſif qui vient du mouvement déréglé des eſprits animaux. Cela arrive quand les eſprits ne coulent pas en aſſez grande quantité dans les muſcles de la poitrine, ſoit à cauſe d'une obſtruction, ſoit à cauſe de quelqu'autre obſtacle. Alors la reſpiration ſe fait avec violence, & avec difficulté. L'*aſthme* pneumonique regarde le poumon, dont les bronches étant bouchées, & comprimées, ne peuvent pas recevoir la quantité d'air néceſſaire à ſubtiliſer le ſang. L'*aſthme* eſt quelquefois intèrmittant, & il revient ſur tout lorſqu'on ne garde pas un bon régime de vivre. Le peuple appelle cette maladie la courte haleine; & dit, il a la courte haleine, pour dire, il a un *aſthme*.

ASTMÉ, en tèrmes de Fauconnerie, ſe dit d'un oiſeau pantois qui a le poumon enflé, qui ne peut avoir ſon haleine. *Anxiè anhelans*.

Ce mot vient du Grèc ἆσθμα, qui vient du vèrbe ἄω, *ſpiro*.

ASTIC, ſ. m. Tèrme de Cordonniér. C'eſt un gros os creux, dans lequel les Cordonniérs mettent du ſuif ou de la graiſſe, pour y graiſſer de tems en tems la pointe de leurs alaines. *Os ſebo inſertum*.

ASTOR. Voyez AUTOUR.

ASTRACAN, ſ. m *Aſtracanum*. Nom propre d'une ville d'un Royaume. La ville d'*Aſtracan* eſt environ à 13. lieuës de la Mér Caſpienne vèrs le nord, dans une Iſle que forme le Volga. Elle eſt ſous le 47e degré de latitude, ou ſous le 48e, comme l'aſſure le P. Avril. Le Czar Jean Baſile la conquit l'an 1554. Il en fit ſortir tous les Tartares, & la peupla de Moſcovites. *Aſtracan* eſt une ville Archiépiſcopale, & conſidérable par le grand commèrce qu'elle entretient en Moſcovie, en Pèrſe, & avec la Turquie en Aſie.

Le Royaume d'*Aſtracan*, eſt une Province de Moſcovie de puis 1554. Il prend ſon nom de ſa Capitale. Il a au levant les Tartares Kalmukes, au couchant les Roſdori Douski, le Duché de Bolgar le confine au nord, & les Tartâres Circaſſes avec la mèr Caſpienne au midi. Il eſt preſque tout habité par les Tartâres Nogais, qui vivent ſous des tentes, qu'ils tranſportent d'un lieu à un autre, ſelon la commodité des fourrages.

ASTRAGALE, ſ. m. Tèrme d'Architecture. *Aſtragalus*. C'eſt un petit membre rond dont on orne le haut & le bas des colonnes, qui eſt fait en forme d'anneau, ou de braſſelet. Quelquefois on le taille en forme de petits grains, qui font qu'on le nomme auſſi *chapelet*.

Ce mot vient du Grèc ἀστράγαλος, qui ſignifie *talon*, & particulièrement l'os du talon des bêtes à piéd fourché. On a donné auſſi autrefois le nom d'*Aſtragales*, à un jeu d'oſſelets; ou on ſe sèrvoit de ces os.

ASTRAGALE, en tèrmes d'Artillerie, eſt une eſpèce d'anneau qui eſt ſur le canon à un demi-piéd près de la bouche, & qui lui sèrt d'ornement, comme celui des colonnes.

ASTRAGALE, en tèrmes de Médecine, ſe dit du prémier os qui compoſe le tarſe ou la prémière partie du petit piéd. On le nomme autrement l'os de l'*arbalête*. Quelques-uns appellent auſſi *Aſtragale*, les ſept vèrtébres du col. Homère dans l'Odyſſée s'eſt sèrvi de ce mot en cette ſignification.

ASTRAGALE, ſ. m. *ſtragalus*. Tèrme de Botanique. Plante à fleurs légumineuſes, & qui croît aux environs de Montpelliér. Sa racine eſt vivace, longue, branchuë, douce au goût; ſon écorce eſt épaiſſe, brune, ſon cœur ou nèrf eſt ligneux & blanc, ſon collet eſt diviſé en pluſieurs têtes, d'où naiſſent pluſieurs feüilles compoſées; c'eſt-à-dire, formées par pluſieurs petites feüilles arrondies, rangées aſſez près ſur une côte qui leur eſt commune, & qui eſt terminée par une ſeule feüille. On compte juſqu'à 21. de ces petites feüilles ſur une côte, ſes fleurs ſont portées par des pédicules longs de 2 à 3 pouces. Elles ſont légumineuſes, le plus ſouvent purpurines, longues environ d'un pouce. Les gouſſes qui ſuccédent à chacune de ces fleurs, ſont courbées, rougeâtres, grêles, longues d'un peu plus d'un pouce, diviſées dans leur longeur en deux loges remplies de ſemences taillées en rein; elles ſont dures, petites & noires. L'os *aſtragale* qui ſe trouve au piéd, n'a guère de reſſemblance avec la ſemence de cette plante, quoiqu'on croye communément que ſon nom vienne de cette prétenduë reſſemblance. Quelques-uns croyent que c'eſt la reſſemblance de cette plante qui a donné le nom aux *Aſtragales* d'Architècture.

Il y a un *Aſtragale* de Canada, qui a une fleur vèrte tirant ſur le jaûne à la ſommité de ces branches noüeuſes, d'où elles ſortent en forme d'épi, & ſont ſemblables à celles des autres *Aſtragales*. Il y en a une plus ample deſcription dans les mémoires de l'Académie des Sciences.

ASTRAL, ALE, adj. Qui appartient aux Aſtres, qui eſt des Aſtres, qui dépend des Aſtres. *Sidereus*. L'an Aſtral, ou l'Année *Aſtrale*. L'an Solaire eſt ou Aſtronomique ou Civil. L'aſtronomique eſt ou tropique, ou *Aſtral* L'an *Aſtral*, ou l'année *Aſtrale*, eſt l'eſpace que le Soleil employe à retourner au même aſtre, dont il s'étoit éloigné Et l'année Tropique, le tems que le Soleil met à parcourir le Zodiaque. Et parce que les Aſtres avancent toûjours quoique très-lentement vèrs l'Orient par leur mouvement propre, il s'enſuit que le Soleil au bout de l'an tropique ne retrouve plus un aſtre au même endroit où il l'avoit quitté; ainſi il lui faut encore quelque tems pour le rejoindre; & l'année *aſtral* eſt plus longue que l'année tropique. Le mouvement annuel des Aſtres, ſelon Tycho-Brahé, eſt de 51 ſecondes, & de 50 ſelon le P. Riccioli C'eſt la différence de l'année *Aſtrale* à l'année tropique, qui réduite en heures eſt de 24 heures, ſelon le même Père. Voyez auſſi le P. Tacquet *Aſtron. L. I. C. III. n.* 10. *& n.* 22.

ASTRE, ſ. m. Corps lumineux, ou par ſa lumière propre, ou par la lumière empruntée, qui roule dans les cieux au deſſus de la région élémentaire. *Aſtrum, ſtella, ſidus, ſignum.* Les Planétes ſont des *aſtres* dont on obsèrve particulièrement le cours & les influences. Les *aſtres* du Firmament ſont les étoiles fixes. Dieu fit un deffi à Abraham de compter les *aſtres* du ciel. Les lunettes ont fait découvrir en nos jours pluſieurs nouveaux *aſtres* dans le ciel. Le peuple croit que les Cométes ſont des *aſtres* de mauvais préſage. Les habitans de la lune prennent la tèrre pour un *aſtres*, & je vous garrantis que nous leur paroiſſons faire aſſez régulièrement nos fonctions d'*aſtres*. FONTEN. Les Poëtes appellent le ſoleil, l'*Aſtre* du jour; & la lune, l'*Aſtre* de la nuit.

Le Tombeau du Calviniſme, Sonnet du P. Commire, commence ainſi.

J'eus pour Père l'orgueil, & pour Mère l'èrreur;
*L'*Aſtre *ſanglant de Mars éclaira ma naiſſance:*
Avec l'impiété, la revolte ſa ſœur
Prit le ſoin d'élever en ſecret mon enfance.

Ce mot vient du Grèc ἄστρον.

ASTRE, ſe dit figurément en Morale d'une pèrſonne extraordinaire en mérite, en beauté. Quand ce Prince naquit, ce fut un nouvel *Aſtre* qui parut ſur l'horiſon. Cette beauté eſt un *aſtre* qui brille dans ſon quartiér. La Métamorphoſe des yeux de Philis en *aſtres* eſt un Poëme de l'Abbé de Ceriſy.

On dit d'un homme de fortune, qu'il eſt né ſous un heureux *aſtre*. Qu'on a de la peine à forcer ſon *aſtre*, pour dire ſa deſtinée. Le Sage commande aux *aſtres*.

Et que craindre en ce ſiécle, où toûjours les beaux arts
D'un aſtre favorable *éprouvent les regards?* BOIL.

Sous quel aſtre *ennemi faut-il que je ſois né?* RACIN.

ASTRE DU MONDE. Tèrmes de Fleuriſte. C'eſt un œillet piqueté, extrêmement moucheté ſur l'extrémité de ſes feuilles. Sa fleur n'eſt pas fort large, mais elle eſt fort ronde, & bien priſe dans ce qu'elle contient. Sa plante n'eſt pas fort robuſte. Elle eſt ſuſceptible de blanc & de pourriture. Il ſe trouve à Lille, à Amiens, &c,

ASTRE DU MONDE VIOLET. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet. C'eſt un violet pourpre clair, extrêmement rond, qui tourne bien ſes feüilles; ſon blanc eſt aſſez fin & panaché réguliérement; mais il eſt marqué de quelques mouchetures, qui ne le rendent point pourtant broüillé. Sa plante eſt robuſte & vigoureuſe, mais ſes marcottes ont peine à prendre racine. Sa fleur eſt aſſez large. Il y en a une autre eſpèce, qui s'appelle ſimplement *Aſtre du monde*, qui eſt des piquetez.

ASTRE TRIOMPHANT, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet piqueté. Il eſt large & fort piqueté, ſa plante médiocrement forte. Il eſt à Lille.

ASTRÉE, ſ. f. La Déeſſe de la juſtice. *Aſtræa*. Les Poëtes ont feint qu'elle habitoit ſur la tèrre durant le ſiécle d'or; qu'elle en fut chaſſée par les crimes des Mortels, & contrainte de remonter au Ciel. Voyez ASTERIE.

ASTREINDRE, v. act. *J'aſtreins. J'ai aſtreint. J'aſtreignis. J'aſtreindrai. Que j'aſtreigne.* Contraindre quelqu'un à faire quelque choſe. *Aſtringere, obſtringere, obligare.* Le dégoût qu'on a des ſciences vient de ce qu'on eſt obligé de s'*aſtreindre* à cèrtains principes fatiguans.

ASTREINDRE, ſignifie auſſi, Reſsèrrer le ventre. *Aſtringere.* L'épine-vinete eſt bonne pour *aſtreindre*.

ASTREINT, EINTE, part. paſſ. & adj. *Aſtrictus*,

ASTRINGENT, ENTE, adj. Qui a la vèrtu d'aſtreindre, de reſsèrrer & de rendre les pôres plus petits. *Aſtringens, ſtypticus, adſtrictoriam vim habens.* Il y a des remédes laxatifs, d'autres *aſtringens*. Les Teinturiérs appellent matériaux *aſtringens*, l'écorce d'aune, de grenade, de chêne en sève, de pommiér ſauvage, la ſciure de chêne, les coques de noix, la racine de noyér, les gales & le ſumac. On a inventé une poudre ſtiptique ou *aſtringente*, compoſée avec le vitriol commun calciné à rougeur, & l'alun calciné en blancheur. Quelques-uns mettent ces poudres dans de l'eau de plantin, & de roſes, & urine, & en compoſent l'eau ſtyptique.

ASTRINGENT, ſ. m. Ce mot eſt auſſi ſubſtantif, & veut dire un remède *aſtringent*. Ayant arrêté l'hémorragie, tantôt par de petits morceaux de vitriol que nous mettions avec du coton, & par les autres *aſtringens*.... tantôt, &c. DAGORI. C'eſt un tèrme de Médecine.

ASTROC. Tèrme de Marine. Groſſe corde que l'on attache à une cheville de bois nommée *eſcome*. *Rudens.*

ASTROÏTE, ſ. f. Pièrre aſtroïte. *Aſtroites.* Plante pièrreuſe qui végéte au fond de la mèr comme le Corail. Il y en a de pluſieurs ſortes, la plûpart reſſemble à des cèrveaux pétrifiez, dont les anfractuoſitez ſont marquées par des ſillons plus ſolides, qui ſont écartez les uns des autres par une ſubſtance plus ſpongieuſe compoſée de pluſieurs lames très-minces. Dans d'autres eſpèces ce ſont des pierres formées de pluſieurs tuyaux joints enſemble par leurs côtez, & dont la cavité eſt remplie de pluſieurs lames qui partent de leurs parois, & vont comme des rayons aboutir à un centre. On ſcie ces pièrres en lames minces, & on les polit, ce qui fait paroître à leur ſurface pluſieurs ſoleils; le vulgaire croyoit autrefois que cette pièrre avoit des vèrtus particulières, à cauſe de ſes figures qu'elle exprimoit. On tire ces pièrres vèrs nos iſles d'Amérique, & ſur la côte de Cartagéne, où on les calcine pour en faire de la chaux. De ſavans hommes ſoûtiennent que les plus curieuſes pièrres de cette nature, étoient véritablement des animaux pétrifiez par quelque ſuc, dans lequel ils s'étoient plongez.

ASTROLABE, ſ. m. Inſtrument de Mathématique, gradué, & plat en forme de Planiſphère, ou d'une Sphère décrite ſur un plan. *Aſtrolabium.* Il sèrt principalement ſur la mèr pour obsèrver la hauteur du Pôle & des aſtres. On le ſuſpend avec un anneau, & il a une alhidade, ou régle mobile garnie des ſes pinnules, laquelle marque les hauteurs ſur le cèrcle qui eſt ſur ſes bords diviſé en 360. degrez. Il a un creux au dedans de ſon limbe, où on enchaſſe divèrſes planches où ſont marquez les azymuths, & autres cèrcles pour faire divèrſes obſèrvations; & celle du deſſus qui eſt pèrcée à jour, & qu'on nomme pour cela *araignée*, ſèrt à faire pluſieurs obſèrvations ſur les étoiles. Il a divèrs autres uſages dont on a fait des livres entiérs, comme Stauflèr, Henrion, Clavius, & autres.

Ce mot vient d'*ἄστρον*, & de *λαμβάνω*, *capio*, *colligo*. Les Arabes l'appellent en leur langage *Aſtharlab*, mot corrompu du vrai nom Grèc; & ils tâchent quelquefois de lui donner une étymologie Arabique; mais tous les ſavans reconnoiſſent de bonne foi qu'ils ont appris des Grècs le nom & l'uſage de cet inſtrument. Naſſi Reddi Thouſi a fait un Traité en Pèrſien qu'il a intitulé *Bai Bal fil Aſtarlab*, où il traite de la ſtructure, & de la pratique de l'*Aſtrolabe*. D'Herb.

ASTROLOGIE, ſ. f. Science conjècturale qui enſeigne à juger des effets & des influences des aſtres, & à prédire les évenemens par la ſituation des Planétes, & par leurs différens aſpècts. *Aſtrologia*. On l'appelle autrement *Judiciaire*. *Aſtrologia divinans*. Ceux qui les prémiers ont étudié les mouvemens des cieux, ne prétendoient pas faire de l'*Aſtrologie* un art de filou. Mais d'autres plus ruſez ont voulu profiter du foible de l'homme pour ſçavoir l'avénir, & ont debité qu'on le pouvoit apprendre.

Il y a des effets naturels, comme les vents, les pluyes, les grêles, les tempêtes, &c. que l'on peut prédire, quoiqu'on ne les connoiſſe que par conjècture, c'eſt ce que fait l'*Aſtrologie* naturelle. Mais les effets libres qui dépendent de la volonté des hommes ne peuvent être connus ni prédits par le moyen des aſtres, ni par aucun autre moyen naturel. On appelle *Aſtrologie* judiciaire cette ſcience fauſſe, téméraire & abuſive, par laquelle on prétend connoître ces ſortes d'événemens. M. Craſſot au ſecond tome de ſes Commentaires ſur Ariſtote, demande 1°. *Si* les aſtres ont la force de ſignifier: il répond qu'oüi; mais qu'ils ne ſignifient que comme la cauſe ſignifie l'effet, ou comme l'effet ſignifie la cauſe, & non pas comme un livre dans lequel Dieu auroit écrit dès le commencement du monde les choſes qui arriveront, & qu'il a prévuës. Voyez Pic de la Mirandole, S. Clement dans ſes Rec. 2°. Il demande quelles ſont les choſes qu'on peut connoître par l'obſèrvation des aſtres, & il dit qu'il y a trois ſortes de choſes qui dépendent des aſtres & des cieux, dont les unes ſont néceſſaires, les autres arrivent ordinairement & le plus ſouvent, & les autres par hazard & rârement; les premiéres ſont le lever & le coucher des aſtres, leurs conjonctions, éclipſes, aſpècts, & autres choſes qui ne concourent en rien aux choſes ſublunaires. La ſcience qui les predit s'appelle Aſtronomie, & non pas *Aſtrologie*. Les autres qui regardent l'etat & conſtitution de l'air dans les quatre ſaiſons de l'année en chaque Région. 3°. Les autres ſont celles qui arrivent par hazard, & par accident ou rârement, comme cette pluye, ou celle-là, la naiſſance de cet animal, ou de celui-là. Les choſes du premier genre ſe peuvent connoitre & prédire avec cèrtitude; celles du ſecond ſe connoiſſent, & ſont prédites ſeulement avec probabilité; celles du troiſiéme genre ne le peuvent être qu'avec témérité, ſur tout ſi elles dépendent de la liberté de l'homme, comme cette paix, ou celle-là, cette guèrre, ou celle-là, ce meurtre ou celui-là. Il ajoûte que le ciel ne contraint point la volonté, il l'incline pourtant, parce qu'il produit & cauſe le tempéramment; & la plûpart ſuivent les inclinations de leur tempéramment, & n'y renoncent pas, quoiqu'ils y puiſſent réſiſter. De-là il arrive qu'on predit cèrtaines choſes probablement, qui dépendent néanmoins de la liberté de l'homme, comme la pluralité des diſſentions & des querelles en telle & telle année; mais ce n'eſt pas de l'inſpèction des aſtres, mais des diſpoſitions que l'on remarque dans les hommes à tel ou tel événement, que l'on tire ces conjèctures.

L'*Aſtrologie* eſt venuë des Chaldéens, & elle a paſſé juſqu'à nous par les Ouvrages des Arabes. On en étoit tellement infatué à Rome, que les Aſtrologues s'y maintinrent malgré les Édits que les Empereurs firent pour les en chaſſer; & il eſt cèrtain que l'*Aſtrologie*, toute trompeuſe qu'elle eſt, s'étoit établi une eſpèce de domination dans le monde. La même ſupèrſtition a régné parmi les Chrétiens. Un Auteur Anglois, nommé Goad, qui a compoſé deux volumes ſur l'*Aſtrologie*, prétend, qu'on peut prévoir les inondations, & expliquer une infinité de phénomenes phyſiques par la contemplation des aſtres. Il tâche à rendre raiſon de la divèrſité des mêmes ſaiſons par la ſituation différente des Planétes, par leurs mouvemens retrogrades, par le nombre d'etoiles fixes qui ſe rencontrent dans un ſigne, &c. Du tems de la Reine Catherine de Médicis l'*Aſtrologie* étoit ſi fort en vogue, qu'on ne faiſoit rien ſans conſulter les Aſtrologues. On ne parloit que de leurs prédictions à la Cour d'Henri IV. La nation s'eſt guérie de cette foibleſſe: on a reconnu que l'*Aſtrologie* n'a pas même un principe probable, & qu'il n'y a point d'impoſture plus ridicule. Tout le monde convient enfin que l'*Aſtrologie* eſt une ſcience vaine & incèrtaine. Les Brames ont introduit dans les Indes l'*Aſtrologie* judiciaire. Par là ils ſe ſont rendus comme les arbitres des bons & des mauvais jours. On les conſulte comme des oracles, & il vendent bien chèr leurs réponſes. Lettres Ed.

ASTROLOGIQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'Aſtrologie. *Aſtrologicus, ad Aſtrologiam pertinens*. Une prédiction *aſtrologique*. Une figure *aſtrologique*.

ASTROLOGUE, ſ. m. Qui prédit les événemens par le moyen des aſtres, & d'un horoſcope, ou figure du ciel qu'il dreſſe. *Aſtrologus*. Le peuple confond mal-à-propos ce mot avec celui d'*Aſtronome*, quoique ce dèrniér ne s'arrête qu'à la ſpéculation. Un Comique a appellé un *Aſtrologue*, le *Truchement des étoiles*. Si l'on en croit les *Aſtrologues*, le ciel eſt un livre où Dieu a écrit l'hiſtoire du monde, & où un chacun peut lire ſa deſtinée. Ce qui a maintenu ſi long-tems les *Aſtrologues* en crédit, c'eſt qu'on oublioit aiſément leurs bévuës, & leurs fauſſes prophéties, & qu'on faiſoit beaucoup valoir leurs oracles quand par haſard ils avoient dit vrai. On rapporte de Cardan qu'ayant fixé ſa mort à un cèrtain jour, il ſe laiſſa mourir de faim pour confirmer ſa prédiction, & ne pas décrier le métiér d'*Aſtrologue*. Il préféra la mort à la honte de ſurvivre à ſa prophétie. Pic de la Mirandole, Sextus ab Heminga, Alexander ab Angelis, le Père Mèrſenne, &c. ont fortement écrit contre les *Aſtrologues*. Ptolomée, Cardan, Jonctin, Jean de Montroyal, Argolus, Regiomontanus, ont été de grands *Aſtrologues*. Sous Tibère on fit des Édits pour chaſſer les *Aſtrologues* d'Italie. Tillem.

Ce mot vient du Grèc *ἄστρον*, & λόγος. On voit par tout ce que nous avons dit ſur ce mot, & ſur celui d'Aſtronomie, que nous mettons dans notre langue beaucoup de différence entre *Aſtrologue* & Aſtronome, *Aſtrologie* & Aſtronomie; l'un eſt une Charlatanerie, & l'autre eſt une très-belle ſcience. Les Anciens les ont auſſi diſtinguées quelquefois comme nous; mais le plus communément ils les confondoient. Ainſi Thalès & Phérecydes ſont appellez *Aſtrologues*, quoiqu'ils ne fuſſent que d'habiles Aſtronomes. On peut voir Saumaiſe ſur Solin, p. *641*. & Voſſius, *De Artibus Mathemat*.

On appelle auſſi *Aſtrologues*, tous les faiſeurs d'Almanachs, Devins & Charlatans qui ſe mêlent de prédire par le moyen des aſtres.

On dit provèrbialement, qu'un homme n'eſt pas grand *Aſtrologue*, pour dire, qu'il eſt ignorant en quelque profeſſion que ce ſoit; & ironiquement, C'eſt un grand *Aſtrologue*, il devine les Fêtes quand elles ſont venuës.

ASTRONOME, ſ. m. Celui qui obſèrve les aſtres, qui connoît leur mouvement, & qui explique tous les phénomènes du ciel. *Aſtronomus*. Eudoxe, Bèroſe, Thalès, Hipparque, Pherecydes, Ptolomée, Copèrnic Tychobrahé, Keplèr, Hevelius, Caſſini, &c. ont été de grands *Aſtronomes*.

Ce mot vient du Grèc *ἄστρον*, & de νόμος.

ASTRONOMIE, ſ. f. Science qui enſeigne à obſèrver & à connoître le mouvement & la diſpoſition des aſtres, leurs grandeurs, leurs diſtances, & leurs éclipſes. *Aſtronomia*. L'*Aſtronomie* eſt une ſcience cèrtaine & ſublime, & c'eſt le plus haut effort de l'eſprit humain. Il faut prendre bien garde de la confondre avec l'Aſtrologie, ou la Judiciaire, qui conſiſte en des prédictions vaines & conjècturales ſur les divèrſes influences des aſtres. L'*Aſtronomie* fut prémiérement enſeignée aux Grècs par Thalès, & ſelon Diogène Laërce, il la tenoit des Égyptiens, & ceux des Chaldéens. Eudoxe, qui l'enſeignoit vèrs la 103e Olympiade, l'avoit auſſi appriſe des Égyptiens. Vitruve L. IX. C. 1. dit qu'un cèrtain Bèroſe Babylonien apporta cette ſcience de la Babylonie même en Grèce, & qu'il ouvrit une École d'*Aſtronomie* dans l'Iſle de Cos. Pline ajoûte Liv. VII ch. 37. qu'en conſidération de ſes prédictions admirables les Athéniens lui érigèrent dans la place publique, appellée Gymnaſe, une Statuë, dont la langue étoit dorée. Si ce Bèroſe eſt le même que l'auteur des Babyloniques, il floriſſoit vèrs le tems d'Aléxandre. On ne remonte pas plus haut que les Chaldéens, & même parmi les Anciens le mot de *Chaldéen* ſe prend pour Aſtrologue. Vall. Quelques Auteurs ont cependant attribué l'invention de l'*Aſtronomie* aux prémiérs Hébreux, & quelques-uns même aux prémiers hommes, fondez ſur l'autorité de Joſeph, & ſur ce qu'il rapporte des deux colonnes de Seth. Les Muſulmans l'attribuënt à Hénoch, qu'ils appellent Edris. D'autres Orientaux l'attribüent à Caïnan fils d'Arphaxad. Mais il ne paroît pas à d'autres que ces ſentimens ſoient vraiſemblables, parce que dans la langue de ces prémiérs hommes, c'eſt-à-dire, la langue Hébraïque, ils ne trouvent point de tèrmes d'Aſtronomie, qui ſont au contraire en grande abondance dans le Chaldéen. Cependant il y en a dans quelques endroits de l'Ecriture, & ſur tout dans Job, & dans les livres de Salomon.

Rudbeck, dans ſon *Atlantide*, a ſoutenu que les Suédois ſont les Inventeurs de l'*Aſtronomie*. Il en allégue pour raiſon, que la grande varieté de leurs jours les fit appercevoir de la rondeur de la terre, & qu'ils étoient à l'une des extremitez du globe. Ceux qui ſont ſituez vèrs le milieu, n'appèrçoivent preſque point les divèrs changemens que produit l'ombre & la figure convèxe de la tèrre. Mais les Suedois qui en faiſoient la triſte expérience, s'appliquèrent à en rechèrcher la cauſe; & guidez & inſtruits par l'extrême oppoſition des ſaiſons, ils découvrirent aiſement que le ſoleil borne & renfèrme ſon cours dans cèrtains eſpaces du ciel, & qu'il roule inviolablement ſur cèrtains cèrcles par une viciſſitude pèrpétuelle; mais on ne prouve point des faits hiſtoriques par de ſemblables raiſonnemens, qui prouvent tout au plus que cela a pû être, mais non pas que cela ait été.

L'*Aſtronomie* fut cultivée en France du tems de Charlemagne, & l'an 807. on fit à Aix la Chapelle des obſèrvations d'éclipſes, & du cours des Planétes. P. Dan. Longomontanus a fait un livre intitulé *Aſtronomia Danica*; Jean-Baptiſte Morin un autre *de Aſtronomiâ Gallicâ*.

Il eſt probable que l'*Aſtronomie* a été en uſage parmi les Indiens. Les Brâmes ont les tables des Anciens Aſtronomes pour calculer les éclipſes, & ils ſavent même s'en ſervir. Leurs prédictions ſont aſſez juſtes aux minutes près, qu'ils ſemblent ignorer, & dont il n'eſt point parlé dans leurs livres qui traitent des éclipſes du Soleil & de la Lune. Eux-mêmes, quand ils en parlent, ne font aucune mention de minutes, mais ſeulement de gari, de demi gari, & d'un quart & demi quart de gari; le gari eſt de 29. minutes, Et par conſéquent le demi quart de gari eſt 3. minute 3. ſecondes 45. troiſiémes.

ASTRONOMIQUE, adj. m. & f. Qui appartient à l'aſtronomie. *Aſtronomicus*. On dit, des obſervations, des tables *aſtronomiques*. Le lever & coucher *aſtronomique* du ſoleil. L'anneau *aſtronomique*, & autres inſtrumens avec leſquels on obſèrve les aſtres. Les *Aſtronomiques*, *Aſtronomica*, eſt le titre que Manilius a donné à ſon Poëme

ASTRONOMIQUEMENT, adv. D'une manière aſtronomique & exacte. *Aſtronomicè*. Il faut parler des Comètes *aſtronomiquement*, & non pas populairement.

ASTROPOLE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet. C'eſt un violet brun admirable, ſur un blanc de lait fort détaché, ſa fleur eſt aſſez large, mais la plante delicate eſt ſujette aux pucerons. Il graine, & ſes margottes n'ont pas de repugnance à prendre racine. Il a été élevé à Lille. Morin, *Traité de la Cult. des fleurs.*

ASTUCE, ſ. f. Vieux mot, & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois *Fineſſe*. *Aſtutia, calliditas, dolus*. Le renard eſt une bête qui a beaucoup d'*aſtuce*, de fineſſe.

Ce mot eſt dérivé du Latin *aſtutia*, ſignifiant la même choſe. Le Latin *aſtutia* vient du Grèc, ἄστυ, qui ſignifie *ville*; parce que ceux qui habitent dans les villes ſont plus ruſez.

ASTURIE, ſ. f. & ſing. *Aſturia*, ou comme on dit plus communément ASTURIES, ſ. f. pluriel. *Aſturiæ*. Nom propre d'une Province d'Eſpagne, qui a titre de Principauté, & qui eſt baignée au nord par la mèr de Biſcaye; les Montagnes des *Aſturies* la ſéparent au midi de la vieille Caſtille & du Royaume de Léon, elle a au levant la Biſcaye, & la Galice au couchant. Il y a l'*Aſturie* d'Oviedo, *Aſturia Ovetana*, & l'*Aſturie* de Santillana, ou Santillane. *Aſturia S. Julianæ*. La prémière eſt la partie occidentale de la Principauté des *Aſturies*, Oviedo en eſt la capitale; l'autre eſt la partie orientale, dont Santellina eſt capitale; nom corrompu de *Sancta Juliana*. Les prémiers Infans d'Eſpagne portent le titre de Princes des *Aſturies*. Le Prince des *Aſturies*, fils aîné de Philippe V. naquit en 1707. le 25^{e} Août jour de S. Loüis, dont il portoit le nom. Les montagnes des *Aſturies*, *Vindius* ou *Vinnius mons*, *Aſturiarum montes*, ſont une grande chaîne de montagnes, qu'on regarde comme une branche des Pyrenées. Elle s'étend de l'orient à l'occident, & ſépare les *Aſturies* du Royaume de Léon & d'une partie de la Caſtille vieille.

Les Auteurs ſont partagez ſur l'origine de ce mot: les uns diſent que dans la langue des Baſques *Aſturia veut dire*, *une tèrre oubliée, un pays oublié*, & que ce nom a été donné à cette Province à cauſe de ſa ſtérilité. D'autres diſent que le nom d'*Aſturie* vient d'un Capitaine Grèc nommé *Aſtur*, qui vint peupler cette Province après la priſe de Troie. Quelques autres diſent que la rivière nommée *Aſturia*, qui coule dans ce pays, lui a donné ſon nom. Enfin, il y en a qui diſent que des troupes de Celtes, nommez *Aſtres*, paſſerent de Galice, où ils avoient demeuré quelque tems, dans la Province qu'on nomma depuis *Aſturie*, du nom de ſes nouveaux habitans. Voyez Covarruvias.

ASTURIEN, ENNE, ſ. m. & f. & adj. *Aſtur*. Qui eſt d'Aſturie

Oroſe décrit aſſez amplement la guèrre qu'Auguſte fit contre les *Aſturiens*. Tillem. M. De Marca s'eſt auſſi sèrvi de ce mot dans ſon hiſtoire de Bearn.

ASTYNOMIE, ſ. f. Tèrme Grèc. Police. *Aſtynomia*. On appelloit *Aſtynomes*, Ἀστυνόμοι, à Athènes, les Magiſtrats qui avoient ſoin des édifices, & de tout ce qui regardoit la Police. C'étoit la même choſe que les Ediles plebéïens.

ASY.

ASYLE, ou AZYLE, ſ. m. Lieu de franchiſe & de reſpèct, où l'on n'oſe prendre un criminel qui s'y eſt réfugié. *Aſylum*. Les Egliſes en Eſpagne ſont des *aſyles* inviolables. Les aſſaſſins ſont indignes de joüir de l'*aſyle* des Egliſes. Pasc. Les Maiſons Royales ſont des *aſyles* pour ceux qui craignent la priſon.

Nous vous voyons enfin, c'étoit-là tous nos vœux;
Mais helas! quelque beau que puiſſe être un aſyle,
Un aſyle *toûjours nous marque un malheureux.* Buff.

Ce mot vient de *aſylum*, Latin, que Sèrvius dérive du Grèc ἄσυλον, composé de la particule privative *α*, & du vèrbe συλάω, qui ſignifie, *je tire*, parce qu'on n'en pouvoit tirer pèrſonne ſans ſacrilége. On trouve dans la baſſe Latinité *aſyle* pour *aſylus* & *aſylum*. Voyez les *Acta SS. Febr. T. III. p.* 558. & 559.

Les prémiers *aſyles* furent établis à Athènes par les deſcendans d'Hèrcule pour ſe défendre de la violence de ſes ennemis. Les autels, les tombeaux, & les ſtatuës des Héros, étoient dans l'antiquité la retraite la plus ordinaire de ceux qui étoient preſſez par la rigueur des loix, ou opprimez par la violence des Tyrans. Les temples étoient les *aſyles* les plus inviolables. On diſoit que les Dieux ſe chargeoient de punir le coupable, lequel imploroit leur miſericorde; & les hommes ne doivent point être plus implacables qu'eux. Dieu avoit établi lui-même ſix villes de réfuge parmi les Iſraëlites, & les coupables s'alloient mettre en ſureté dans ces places privilegiées, lorſqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos delibéré. Pour les Païens, ils accordoient une retraite, & l'impunité aux plus ſcélérats, afin de peupler les villes. Thèbes, Athènes & Rome, ne furent d'abord peuplées que du rebut des autres nations. On dit qu'autrefois à Lyon & à Vienne dans les Gaules, il y avoit des autels d'où l'on n'oſoit arracher les criminels; & il y a encore des villes en Allemagne qui ont conſèrvé ce droit d'*aſyle*. Les Empereurs Honorius & Théodoſe avoient accordé ces immunitez dans l'enceinte des Egliſes; enſuite les Evêques & les Moines s'emparèrent d'un cèrtain tèrritoire, au-delà duquel ils plantoient des bornes à la Juriſdiction ſéculière. Ils ſûrent étendre ſi loin leurs éxemptions, que les Couvens s'érigeoient en fortèreſſes, où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puiſſance du Magiſtrat. Depuis l'on a ſupprimé la plûpart de ces priviléges, qui ne sèrvoient qu'à rendre la licence plus hardie. La ſûreté des *aſyles* ne devoit être dans leur véritable inſtitution que pour les infortunez, & pour ceux que le haſard ou la néceſſité expoſoient à la rigueur de la loi. Alors la Juſtice elle-même ſemble demander qu'on lui arrache les armes des mains: c'eſt pour cela que Dieu avoit ordonné aux Iſraëlites qu'ils euſſent ſix villes pour sèrvir d'*aſyle* aux malheureux. (*Deut.* 19. *Numer.* 35.) Trois de ces villes devoient être dans la tèrre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain. Mais dans la ſuite des tems on a fait un uſage odieux des *aſyles*, en les faiſant sèrvir à protéger indifféremment, & les coupables malheureux, & les ſcélérats de deſſein formé.

Le Chambellan de l'Empereur Arcadius fut le premier qui abolit le droit des *aſyles*, auſſi fut-il le premier qui en eut du repentir. De Roch. Car un an après il fut contraint d'y venir chercher l'*aſyle* qu'il avoit voulu fèrmer aux autres. Goo. C'étoit Eutrope Favori d'Arcadius en 398. En 399. Arcadius après la mort d'Eutrope, rétablit l'immunité des Egliſes. Id. Voyez auſſi Tillemont hiſt. des Emp. T. V. pag. 437.

Sous la prémière race de nos Rois ce droit d'*aſyle* dans les Egliſes étoit un droit très-ſacré, dont les Conciles des Gaules recommandoient fort l'obſèrvation. Il s'étendoit juſqu'au parvis des Egliſes & aux maiſons des Evêques, & à tous les lieux renfèrmez dans leurs enceintes. Cette extenſion s'étoit faite pour ne pas obliger les réfugiez à demeurer toûjours dans l'Egliſe, où pluſieurs choſes neceſſaires à la vie, comme de dormir, & de manger, n'euſſent pû ſe faire avec bienſéance. Ils avoient la permiſſion de faire venir des vivres, & ç'auroit été violer l'immunité Eccléſiaſtique que de l'empêcher. On ne pouvoit les tirer, ou les obliger à ſortir de là ſans une aſſurance juridique de la vie & de la rémiſſion entière du crime qu'ils avoient commis, & ſans qu'ils fuſſent ſujets à aucune peine. L'*aſyle* le plus reſpècté de tout l'Empire François, étoit l'Egliſe de S. Martin aux portes de Tours, & on n'auroit oſé le forcer ſans ſe rendre coupable d'un ſacrilége très-ſcandaleux. P. Dan.

Pluſieurs anciennes villes, ſur tout en Syrie, portent ſur leurs médailles le titre d'ΑΣΥΛΟΙ, avec celui de ſacrées, ΙΕΡΑΙ. Par exemple, ΤΥΠΡΥ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙΣΤΑΟΥ. ΣΙΔΩΝΟΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙΑΣΤΑΟΥ. Ces Villes ſont Antioche proche de Daphné, Antioche ſur l'Hyppus montagne ſur la Cœleſyrie, Aradus, Arethuſe, Byblis, Cæſarée de Philippe, ou la Panéade, la Capitoliade, Damas, Doi, Éphèſe, Laodicée, Lappa ville de Crete, Moca en Arabie, Nicopolis, Pérge, Ptolémaïde, Samoſate, Seleucie, Sidon, Tyr, & dans Goltzius Gabale, & Thapſaque, &c. Cette qualité d'*Aſyle* leur avoit été donnée, dit M. Spanheim, à cauſe des temples qu'elles avoient, & en faveur des Dieux qui y étoient honorez, dont on ne vouloit pas que la Religion fut violée. Ce titre étoit une ſauvegarde, & empêchoit que ces villes ne fuſſent pillées, vexées, qu'on n'y fit aucune exaction, &c. Il a été auſſi donné à des divinitez. La Diane d'Éphèſe eſt appellée Ἄσυλος. Le Camp que formèrent Romulus & Remus, & qui dans la ſuite devint ville, fut d'abord appellé *Aſyle*, & ils y bâtirent un temple au Dieu *Aſyle*, Θεὸς Ἀσυλαῖος.

Asyle, ſe dit auſſi de tous les lieux où on eſt en ſûreté. Cette forêt, cette cavèrne lui a ſervi d'*aſyle*. Ils firent emmener leurs femmes & leurs enfans à Carthage, comme dans un *aſyle* aſſuré. Vaug. Il prétendoit trouver un *aſyle* contre la pèrſécution de ſes ennemis. Ablanc. La ſolitude eſt un *aſyle* contre les paſſions. M Scud.

Asyle, ſe dit figurément de tout ce qui donne ſecours, ou protèction. Tous les pauvres venoient chez lui comme à leur *aſyle* pour implorer ſon aſſiſtance. Les peuples vivent ſous l'*aſyle* des Loix & de la Juſtice. Il n'y a point d'*aſyle* contre la colère de Dieu pour les méchans. Faut-il que les Cloîtres les plus reculez ne ſoient pas des *aſyles* contre vos calomnies? Pasc. Le Seigneur eſt mon *aſyle* Port-R. La mort eſt l'*aſyle* de la vieilleſſe. Le ſavoir ſert d'ornement dans la bonne fortune, & d'*aſyle* dans la mauvaiſe. Ablanc.

ASYMMÉTRIE, ſ. f. Tèrme d'Arithmétique. *Aſymmetria*. C'eſt lorſque dans un nombre propoſé l'on ne peut pas trouver une racine telle qu'on la demande; comme la racine quarrée de 10.

ASYMPTOTE, adj. Tèrme de Géométrie; ſe dit de deux lignes qui s'approchent toujours, & qui ne ſe coupent jamais, quoique prolongées à l'infini, telles que la Conchoïde, ou Conchite. *Aſymptotos*. Bèttinus a donné des éxemples de pluſieurs lignes *aſymptotes* tant droites qu'hypèrboliques, tant concaves que convèxes; & il propoſe un inſtrument propre pour les décrire, qui eſt un double équèrre qui a la figure d'un T, ſur le piéd droit de laquelle eſt une régle mobile, dont l'autre extrémité, qui avance au deſſus de l'equèrre décrit, la figure requiſe. Les *aſymptotes* d'une hypèrbole, ſont deux diamétres indéfinis, qui paſſent par les extrémitez de deux lignes droites, tirées de côté & d'autre par le ſommet de l'hypèrbole, pèrpendiculairement à l'axe détèrminé, & égales chacune à la moitié du ſecond axe. Ceux qui ont traité des lignes *aſymptotes*, ſont chez les Anciens, Proclus, Geminus, Georgius Valla, Rabbi Muſes Ægyptius, & Moſes Narbonnenſis, Apollonius Pergeus, Papus Alexandrinus, Eutocius; & chez les Modèrnes, Joannes Vernerus, Marius Bettinus, Oronce Finee, Hierôme Cardan, Jacques Pelletier, & ſur tout François Barocio Sénateur de Veniſe, qui en a fait un excellent livre exprès imprimé en 1586. M. de la Hire a fait imprimer de nouvelles découvèrtes qu'il a faites dans les Sèctions Coniques par des lignes *aſymptotes*.

Ce mot vient d'*a* privatif, de *σὺν*, *avec*, & de *πίπτω*, *je tombe*.

A T A.

ATABALE, ou ATTABLE, ſ. m. C'eſt une éſpèce de tambour dont ſe ſèrvent les Maures. *Atabalus*. Quand on fait des entrées de balets compoſées de Maures, on leur met en main des *atabales*, & des Nacaires.

ATABULE, ſ. m. Vent fâcheux qui régne en la Poüille, & qui incommode fort les arbres & les vignes. *Atabulus*.

ATAD. La place d'*Atad*, *Area Atad*, c'eſt un lieu ſitué à l'orient du Jourdain, juſqu'où les Égyptiens conduiſirent le corps de Jacob avec Joſeph, & où ils firent leurs obſéques. *Gen. L.* 10. Comme ils pleurèrent le mort, ce lieu fut depuis appellé la plainte d'Égypte. Adrichomius prétend que la place d'*Atad* étoit en deçà du Jourdain, & que c'eſt Bethagla. Il ſe trompe.

ATAMADAULET, ſ. m. Nom du premier Miniſtre des Rois de Pèrſe. C'eſt la même choſe que le grand Viſir en Turquie, & à peu-près ce qu'étoit autrefois le Maire du Palais en France: *Primus Regni Perſici adminiſter*. Tavèrnier écrit *Athemat-doulet*, & M Samſon *Etmadaulet*. Ce nom eſt arabe, compoſé de deux mots, *Itimade*, & *daulet*, qui ſignifie la confiance de la Majeſté, ou de la puiſſance; ou de l'Empire, ou ſelon Tavèrnier l'appui des richeſſes, ou ſelon M. Sanſon l'appui de la puiſſance. L'*Atamadaulet* ne commande pas ordinairement les armées en Pèrſe, comme le grand Viſir les commande en Turquie. L'*Atamadaulet* en Pèrſe eſt Chancelier du Royaume, Chèf du Conſeil, Sur-Intendant des Finances; il prend ſoin des affaires étrangères, du commèrce; les penſions & les gratifications ne ſe payent que par ſon ordre: il eſt comme le Viceroi de Pèrſe; il viſe les mandemens du Roi en écrivant au dos ces paroles, *Bende dergá Ali il Alia Etmadolut*; c'eſt-à-dire, *Moi qui ſuis le ſoûtien de la puiſſance, créature de cette Porte, qui eſt la plus ſublime de toutes les Portes*.

L'*Atamadaulet* tire chaque mois lunaire mille tomans du tréſor pour ſa dépenſe, qui ſont cinq cens quarante mille livres de nôtre monnoye; mais c'eſt là le moindre de ſes revenus; car étant comme le maître de faire donner les gouvèrnemens, & les charges de la guèrre & des finances à qui il lui plait, il tire de groſſes ſommes des competiteurs. De plus, tous les Gouvèrneurs des Provinces & les Officiers de la Cour étant obligez de donner les étrennes au Roi, ils n'oſent oublier l'*Etmadaulet*. Il tire auſſi un droit des proviſions des charges qu'il diſtribuë. Il a ſous lui ſix Viſirs ou Subſtituts qui l'aident à manier les Finances & qui compoſent le Conſeil dont il eſt le Chèf. L'*Etmadaulet* a encore ſous lui deux Sècretaires qui éxpédient tous les mandemens de la Cour. Samson.

ATARAXIE, ſ. f. Tèrme Philoſophique. Il eſt purement Grèc, *Ataraxia*. Les Pyrrhonniens appelloient ainſi un état tranquile & paiſible; & cette Immobilité de jugement qui éxemte des agitations que nous recevons de l'opinion, & de la ſcience que nous nous imaginons avoir. Ils faiſoient conſiſter le ſouverain bien dans cette *ataraxie*. Cette aſſiette de jugement droite & infléxible des Stoïciens, qui recevoient tous les objèts ſans application & ſans conſentement, les acheminoit à l'*ataraxie*. Mont.

A T E.

ATE, ſ. f. *Ate*. C'étoit chez les Grècs la Déeſſe du mal, qui envoyoit le mal aux hommes. Ἄτη, *Até*, ſignifie *mal*, *dommage* Héſiode *Theog.* v. 230. dit qu'elle étoit fille d'Éris; c'eſt-à-dire, de la Contention, ou de la Chicane.

ATELLANES, ſ. f. C'étoient chez les Romains cèrtaines piéces comiques & ſatiriques. *Fabula Atellana*. Elles étoient moins bouffonnes que les petites piéces, & les farces qui ſe jouent ſur le théâtre François; mais elles étoient moins graves, & moins ſérieuſes que les Tragédies, ou les Comédies Grècques ou Latines. On les appelloit *Atellanes*, d'Atella, ville de Toſcane, où ces ſortes de piéces furent repréſentées la première fois. Elles devinrent ſi licentieuſes, & on y mêla tant de repreſentations laſcives & impudiques, que le Sénat fut obligé de les défendre.

ATENANCHE, ſ. f. *Inducia* Vieux mot, qui a ſignifié Ceſſations d'armes pour quelque tems, que des amis communs obtenoient des Gentilshommes qui étoient en guèrre. Selon Beaumanoir, quand des Gentilshommes étoient en guèrre, celui qui appréhendoit d'être opprimé avoit quatre moyens de ſe délivrer de la fureur de ſon ennemi. Le premier étoit l'*Atenanche* par amis, le ſecond, la trêve par amis, le troiſiéme la trêve par juſtice, le quatrième l'aſſurement.

ATERGATIS, ſ. f. *Atergatis*. Déeſſe des Syriens. Strabon Liv. XVI. l'appelle *Atergata*, & *Derceto* Plin. Liv. V ch. 23 la nomme *Atergatis*, & dit que *Derceto* étoit le nom que les Grècs lui donnoient. Diodore de Sicile dit Liv. II. qu'elle avoit le viſage d'une femme & le reſte du corps de poiſſon. Lucain qui avoit vû cette idôle, dit qu'elle avoit la moitié du corps de femme, & l'autre de poiſſon. Cela a fait croire à quelques ſavans, & entre autres à Selden, que c'étoit Dagon, dont parle l'Écriture dans le livre des Juges. Voſſius donne à ce mot une étymologie qui revient à ceci; car il prétend qu'il eſt formé de אדיר, *adir*, grand, puiſſant, & דג, *dag*, qui ſignifie poiſſon. Quelques-uns diſent que la mère de Sémiramis eut tant de regret d'une foibleſſe à laquelle elle ſe laiſſa aller, qu'elle ſe jetta dans un lac, & que ſon corps n'ayant pû être trouvé, on crut qu'elle avoit été changée en poiſſon; que c'eſt pour cela que les peuples de Syrie ne mangeoient point de poiſſon, & que ἄτερ γατιδος, ſignifie en Syrie *ſans poiſſon*. Macrobe au contraire dit qu'*Atergatis* étoit la Tèrre, qui avec Adad, qui eſt le ſoleil, produiſoit tout, ſelon l'opinion des Aſſyriens. Mais Athénée Liv. VIII. dit que Gatis fut une Reine qui aimoit extrêmement le poiſſon, & que pour en avoir à ſouhait, elle avoit défendu que pèrſonne en mangeât, ἄτερ γάτιδος; c'eſt-à-dire, *excepté Gatis* Ainſi c'eſt là ſelon lui l'étymologie de ce nom. Selden croit qu'*Atergatis* eſt une corruption d'Aſtharoth. Voyez ce mot & Kirkèr *Oedip. Ægypt. T. I.*

ATÈRMOYEMENT, ſ. m. Tèrme ou delai de payer. Tèrme de palais, c'eſt le contrat paſſé entre celui qui a fait faillite & les créanciérs, par lequel ils lui donnent un tèrme pour les payer. Souvent le même contrat porte auſſi remiſe, comme du quart, du tiérs, &c. *Dilatio diei pecuniæ.* Il y a des lettres de Chancelerie par leſquelles le Prince donne un tèrme, ou un delai à un debiteur pour payer ſes créanciers qui le preſſent. On les appelle auſſi *Lettres de répit.* Il ſe fait auſſi des contrats d'*atèrmoyement* volontaire entre les créanciérs & les débiteurs. Le debiteur qui a obtenu un *atèrmoyement* de ſes créanciers, ne peut plus faire ceſſion. Les créanciers hypotéquaires ne ſont obligez d'entrer en aucune compoſition ou *atèrmoyement* avec le debiteur.

ATÈRMOYER, v. act. Donner du tèrme, ou prolonger celui qui eſt échû. *Diem pecuniæ proferre, differre.* Les créanciers ont *atèrmoyé* leur debiteur pour empêcher le divèrtiſſement de ſes éffets. On éxpédie les Lettres pour *atèrmoyer*, pour ſurſeoir les payemens.

ATERMOYÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Billet *atèrmoyé.* *Dilatæ pecuniæ dies.*

ATÈRRAGE. Voyez ATTÉRRAGE.

ATÈRRIR. Voyez ATTERRIR.

ATH.

ATH, ou comme écrivent les Flamands AETH, ſ. *Athum.* Nom d'une ville du Hainaut ſur le Dender. *Ath* a été priſe par les François en 1667. & en 1697. Jean Zuellard d'*Ath* a fait la deſcription de cette ville imprimée en 1610.

ATHALANTE, ſ. f. *Athalanta.* Nom propre de femme. *Athalante* étoit fille de Schénée Roi de Sciros. Sa beauté la fit rechèrcher en mariage, mais elle mit pour condition à tous ceux qui la rechèrchèrent, qu'ils l'emporteroient ſur elle à la courſe; ce qu'aucun ne put faire que le ſeul Hippoméne, qui uſa d'adreſſe en jettant des pommes d'or dans le lieu où il couroit. *Athalante* s'étant arrêtée pour les amaſſer, Hippoméne la devança, & enſuite l'épouſa.

Dans le langage de la Philoſophie hèrmétique, *Athalante* ſignifie l'eau mèrcuriale fugitive qui eſt arrêtée par les pommes d'or, c'eſt-à-dire, les ſoufres fixans & coagulans.

ATHANASE, ſ. m. *Athanaſius.* Nom d'homme, qui ſignifie *immortel*; car il vient du Grèc, & s'eſt formé de l'α privatif & de θνήσκω, *morior, je meurs.* S. *Athanaſe* étoit un grand Docteur de l'Égliſe. On fait la fête de S. *Athanaſe* le premier jour de Mai.

ATHANATE, ſ. m. *Athanatus.* Nom de milice chez les anciens Pèrſes. Ce mot eſt Grèc, & ſignifie *Immortel*, composé de l'α privatif, & de θάνατος, *la mort.* Les *Athanates* étoient un corps de Cavalerie de dix mille hommes toûjours complet, parce qu'auſſi-tôt qu'il en mouroit un, on en mettoit un autre à ſa place. C'eſt de là qu'on les appella *Athanates*, ou *Immortels.* Heſichius, Suidas, Herodote Liv. VII. p. 576. Quinte-Curce Liv. III. chap. 3. ont parlé des *Athanates*.

ATHANOR, ſ. m. Tèrme de Chimie. C'eſt un grand fourneau immobile, fait de brique ou de tèrre, qui a une tour au milieu où l'on met le charbon, qui communique ſa chaleur par des canaux ou ouvèrtures qui ſont au côté du foyer, à pluſieurs vaiſſeaux voiſins où on fait differentes opérations en même tems. On en voit pluſieurs conſtructions & figures dans la Pharmacopée de Charras.

Ce mot vient des Arabes, qui appellent *tannerou* un four. Les Grècs le nomment ἀκηδεῖν, qui ſignifie, *ne donnant aucun ſoin.* On l'a nommé auſſi *Piger Henricus*, parce que quand on a rempli la tour de charbon, il eſt aſſez long-tems à ſe conſumer, & il n'eſt pas beſoin d'être toûjours auprès pour obſèrver ce qu'il fait. On le nomme encore *Fourneau Philoſophique*, ou *Fourneau des arcanes.* D'autres le dérivent du vieux mot François *atta*, qui ſignifioit *fournaiſe*, BORELLI. D'autres d'ἀθάνατος, immortel, parce que ce fourneau eſt le plus propre à conſèrver le feu dont on a beſoin pour les operations de Chimie.

D'autres diſent qu'il ne vient point de l'Arabe; mais du mot Pèrſien *tennour*, qui ſignifie *four, fournaiſe.* C'eſt une corréction qu'on avoit miſe dans les additions de la premiére édition de ce livre, mais qui n'eſt pas vraie. On dit en Pèrſien *tannur*, & non pas *tennour*: par un *e*. Ce mot originairement eſt Hébreu, תנור *tannour*, un *four*, ou une *fournaiſe*. De là il a paſſé dans les autres langues, & ſur tout en Arabe, où *tannour*, ſignifie un four, une fournaiſe, & avec l'article אלתנור, *altannour*, qui à cauſe du *teſdit lambdale* ſe prononce *atthanour*, d'où s'eſt fait notre *Athanor*, que les Chimiſtes ont pris apparemment des Médecins Arabes.

ATHÉE, ſ. m. & f. Qui nie la Divinité, qui ne croit pas en Dieu, ni en ſa providence; qui n'a point de Religion, vraie ni fauſſe. *Atheos, Atheus.* En général on eſt *Athée* quand on ne reconnoit point d'être ſupérieur à la nature, c'eſt-à-dire, aux hommes & aux êtres ſenſibles du monde: ainſi Spinoſa eſt un franc *Athée* quoiqu'il parle de Dieu dans tous ſes ouvrages; & quelques Savans ont tort de l'appeller Déiſtes, puiſqu'il ne reconnoit point d'autre Dieu que la nature, dont les hommes ſont partie, & qu'il n'y a point d'*Athée* qui nie l'éxiſtance du monde, & qui ne ſoit convaincu de la ſienne propre en particulier. On a appellé Lucien *Athée*, quoiqu'il ne ſe ſoit moqué que des faux Dieux. Il n'y a point de Phyſicien ni d'Aſtronome qui puiſſe être vrai *Athée*, c'eſt-à-dire, nier tout-à-fait la Divinité. On prend ſouvent les libèrtins pour des *Athées*. Platon diſtinguoit trois éſpéces d'*Athées*. Les uns qui nioient abſolument qu'il y eût des Dieux. Les autres qui convenant de l'éxiſtence des Dieux, ſoutenoient qu'ils ne ſe mêloient point des affaires humaines: & les autres qu'ils reconnoiſſoient auſſi des Dieux, mais qui s'imaginoient qu'on les appaiſoit aiſément par des priéres, & qu'on étoit quitte des plus grands crimes pour quelques ſupplications. On peut être *Athée* par le cœur; mais on ne peut pas l'être par l'eſprit. S. EVR. Spinoſa, le Héros des *Athées*, crut ſe diſtinguer en devenant *Athée* de ſyſtême & de ſpéculation. ID. Il eſt inutile de raiſonner contre ceux qui ſont *Athées* par groſſiéreté, ou par débauche, parce qu'ils ne ſentent point la force d'un raiſonnement. PASC. Les *Athées* les plus detèrminez font ſemblant de reſpécter les Dieux, de peur de s'attirer l'horreur des peuples & le châtiment des loix. S. EVR. La ſupèrſtition entretient & fortifie l'incrédulité des *Athées*, & leur éloignement pour la Religion.

Taiſez-vous, ſcélérat, m'écriai-je irrité;
Tout commèrce eſt fini déſormais entre nous:
J'en aurois avec un Athée,
Mille fois plûtôt qu'avec vous. DESHOUL.

Le mot d'*Athée* vient d'α privatif, & de Θεὸς, *Dieu.*

ATHÉE, eſt auſſi adj. & ſignifie qui eſt d'*Athée*, qui eſt impie. *Impius.* Ce ſentiment eſt *athée.* Cette opinion eſt *athée.*

ATHÉÏSME, ſ. f. Opinion des Athées. *Impietas Deum tollens, Atheiſmus.* Cette maxime libèrtine tient de l'*Athéïſme.* Le libèrtinage méne à l'*Athéïſme.* Les véritables Savans ne donnent point dans l'*Athéïſme.* L'*Athéïſme* eſt plûtôt ſur les lévres que dans le cœur. Examinez ces braves de l'*Athéïſme* à la mort, & vous vêrrez le maſque qui leur tombe du viſage. S. EVR. L'*Athéïſme* a été foudroyé par des advèrſaires redoutables, qui en ont fait voir l'abſurdité par des argumens démonſtratifs. BOSS. Spinoſa eſt le premiér qui ait réduit l'*Athéïſme* en ſyſtême, & qui en ait fait un corps de doctrine lié & tiſſu ſelon les maniéres des Geométres; mais d'ailleurs ſon ſentiment n'eſt pas nouveau. BAYL. Si l'idolatrie eſt un crime, l'*Athéïſme* en eſt encore un plus grand. TILLAM.

ATHÉISTE, ſ. m. ſignifie la même choſe qu'*Athée*; mais ce mot vieillit, & n'eſt nullement en uſage, quoique Baudouin de l'Academie Françoiſe s'en ſoit ſèrvi. Il y a des *Athéiſtes* ſi déteſtables, qui tachent d'avoir des diſciples. BAUD.

ATHEMAT-DOULET. Voyez ATAMADAULET.

ATHÉNÉE, ſ. m. *Athenæum.* Lieu public dans lequel les Profeſſeurs des Arts libéraux tenoient leurs aſſemblées, où les Rhéteurs & les Poëtes liſoient leurs ouvrages, & où l'on déclamoit des pieces, comme il paroit par Capitolin dans Pèrtinax ch. 11. & dans Gordien c. 3. par Lampridius dans Aléxandre Sévère c. 35. & par Sidonius Apollinaris, *L. II. ep. 9. L. IV. ep. 8. L. IX. ep. 14.* Il paroit par ce dèrnier Auteur que ces lieux étoient diſpoſez en amphithéâtre, & qu'il y avoit des ſiéges, que Sidonius appelle *cunei*, comme ceux des amphithéâtres. Aléxandre Sévère alloit ſouvent dans l'*Athenée* entendre les Rhéteurs & les Poëtes Grècs & Latins. Gordien s'étoit éxèrcé dans ſa jeuneſſe à déclamer dans l'*Athénée*. Les deux plus fameux *Athenées* ont été celui de Rome, & celui de Lyon. Aurélius Victor nous apprend que c'eſt Hadrien qui fit conſtruire l'*Athénée* de Rome. On ſe ſèrt encore de ce mot en Latin, pour ſignifier les Academies des Savans, les lieux où ils s'aſſemblent; mais en François on le dit peu, ou point du tout.

Ce mot eſt Grèc, & vient ou du nom d'Athènes, ville ſavante, & où ſe tenoient beaucoup de ces ſortes d'aſſemblées, ou du nom Grèc de Pallas, Ἀθηνᾶ, *Athénée*, Deeſſe des Sciences, comme ſi *Athénée* ſignifioit un lieu conſacré à Pallas, ou deſtiné aux éxèrcices auſquels elle préſide.

ATHENÉES, ſ. m. & plur. Eſt le nom d'une fête des Grècs à l'honneur de Minèrve, qui s'appelle en Grèc Ἀθηνᾶ, *Athénée*. On appella enſuite cette fête Panathénées. Voyez Meurſius *de Fer. Græc. p. 7.* dans ſon livre des Panathénées.

ATHÈNES, ſ. f. *Athenæ.* Ville de Gréce dans l'Attique. Quelques Auteurs diſent qu'elle fut fondée par un cèrtain Oſius; d'autres diſent par Acriſius; Pauſanias écrit dans ſes Attiques que ce fut par Actéus. Mais le ſentiment le plus commun eſt que Cecrops en fut le Fondateur vèrs l'an du monde 2596. &

1558.

Digitized by Google

1558. ans avant l'ère chrétienne, que c'eſt pour cela qu'elle s'appella d'abord *Cecropia*; qu'enſuite elle prit le nom de Mopſus, & s'appella *Mopſopia*; nom qu'elle changea encore en celui de *Ionia*, ou Ionie, qu'elle prit d'Ion fils de Xuthus. Enfin, elle prit celui d'*Athenes*, ou bien d'*Attea*, fille de Cranaüs, ou bien en honneur de Minèrve, qu'on appelle en Grèc ἀθήνη, *Athène*, ou *Athena*. La fable dit qu'il y eut une grande conteſtation entre Neptune & Minèrve, à qui des deux donneroit ſon nom à cette Ville; que pour la tèrminer ils convinrent que celui qui produiroit la choſe la plus utile au genre humain, l'emporteroit ſur l'autre; que Neptune frapant la tèrre de ſon trident en fit ſortir un cheval, que Minèrve produiſit un Olivier; & que la victoire lui fut adjugée. Voyez Hygin, *Fabul. Poët. c.* 164.

Phornutus dit qu'il eſt bien difficile de trouver l'étymologie du mot *Athène* que porte Minèrve, & qu'elle donna à *Athenes*. Platon en dit autant dans ſon Cratyle, pag. 407. de l'edition d'Eſtienne. Il ne laiſſe pas que de chèrcher cette étymologie, & il lui ſemble que les Anciens avoient eu de Minèrve la même idée qu'en avoient les intèrprètes d'Homère, qui diſoient que ce Poëte l'avoit priſe pour l'éſprit & la penſée, qu'ainſi il croit que celui qui avoit le premièr donné le nom Ἀθήνη, *Athène*, à cette Deéſſe, avoit voulu éxprimer la même choſe, mais d'une manière plus noble encore, en diſant qu'elle étoit la penſée de Dieu, la penſée divine; enſorte qu'ἀθήνη, *Athène*, n'eſt autre choſe que ἡ θεοῦ νόησις, d'où en chageant l'η en α, ſelon un dialècte étranger, c'eſt-à-dire, le Dorique ou l'Eolique, & retranchant la tèrminaiſon de νόησις, s'eſt fait Θεονόη, puis ἀθήνη. Il ajoûte qu'on pourroit dire encore qu'on a voulu la nommer Ἠθονόη, compoſé de νόησις ἐν τῷ ἤθει, *la prudence dans les mœurs*, ce qui convient parfaitement bien à cette Déeſſe, & que d'Ἠθονόη, en adouciſſant la prononciation, on a fait ἀθήνη. Ainſi l'explique ce Philoſophe à l'endroit que j'ai indiqué. D'autres diſent que *Athena* s'eſt dit pour *Athrena*, ἀπὸ τοῦ ἀθρεῖν, c'eſt-à-dire, du vèrbe ἀθρεῖν qui ſignifie *voir*, & qu'elle a été ainſi nommée, parce que Minerve eſt la prudence. D'autres dérivent ce nom de l'α privatif, & du vèrbe θηλάζειν, *allaiter*, & veulent que ἀθήνη ait été dit pour ἀθήλη, c'eſt-à-dire, qui n'a point été allaitée, qui n'a point tété, qui n'a point été en nourrice, parce qu'en éffet Pallas n'ayant point été enfant, mais étant ſortie du cèrveau de Jupitèr en âge parfait, elle ne fut point allaitée. Voſſius, *Lib. II. de Idol. c.* 42. dit qu'il ne doute nullement que ce nom ne vienne de l'Orient, ou pour le moins de l'Égypte; il croit qu'on le peut tirer du mot Hebreu איתן, *Ethan*. qui ſignifie *fort*, *robuſte*, & ſelon lui encore *perennis*, perpétuel, etèrnel. Il aime mieux neanmoins le faire venir du Chaldéen תנא, *tena*, ſi uſité parmi les Thalmudiſtes, & qui eſt la même choſe que l'Hébreu שנה, qu'il intèrprète, *penſer*, *méditer*, *etudier*, *enſeigner*, d'ou vient *Tanaim*, qui ſignifie *Docteurs*. Ainſi Minèrve, au ſentiment de cet Auteur, a été appellée ἀθήνη, *Athène*, parce qu'elle préſide à la doctrine, aux études & aux ſciences. L'*alpha* du commencement eſt l'article, dont on a ſeulement change l'aſpiration, comme il eſt arrivé en beaucoup d'autres noms. Quoi qu'il en ſoit, la ville d'*Athene* prit ce nom lors qu'Amphictyon ſon troiſieme Roi l'eut conſacrée à Minèrve.

Platon dans ſon *Critias*, décrit ce qu'étoit *Athènes* dans ſes commencemens. *Athenes* dans ſa naiſſance eut des Rois, mais ils n'en avoient que le nom; toute leur puiſſance, prèſque reſtreinte au commandement des armées, s'évanouiſſoit dans la paix. Tourreil. Codrus, contemporain de Saül, fut le dèrnier. Ses enfant, Médon & Nilée, diſputèrent le Royaume entre eux. Les Athéniens en prirent occaſion d'abolir la Royauté, & déclarerent Jupitèr ſeul Roi d'*Athènes*. A la place des Rois, ils créèrent ſous le nom d'Archontes des Gouvèrneurs pèrpétuels; ils en réduiſirent enſuite l'adminiſtration à 10 ans, & puis à un an. Une puiſſance auſſi limitée que celle-là, contenoit mal des éſprits ſi pointilleux & ſi remuans. *Athènes* demeura ainſi longtems hors d'état de s'accroître, trop heureuſe de ſe conſèrver au milieu des longues & fréquentes diſſenſions qui la déchiroient. Elle apprit enfin que la véritable libèrté conſiſte à dépendre de la juſtice & de la raiſon. Id.

Draco, & enſuite Solon, donnèrent des loix à *Athènes*; Piſiſtrate ſon parent, ſe fit enſuite reconnnître Roi. Il tranſmit la Royauté à ſes enfans, qui en jouirent aſſez long-tems, & juſqu'à Hippias, contre lequel ils gagnèrent la fameuſe bataille de Marathon. L'Empire d'*Athenes*, qui commença peu de tems après cette victoire, dura 73 ans. Les femmes juſques au tems de Cécrops avoient eu droit de ſuffrage: elles le pèrdirent pour avoir favoriſe Minèrve dans le jugement de ſon procès contre Neptune, à qui nommeroit la ville d'*Athènes*. Les dix Tribus d'*Athenes* éliſoient par an chacune au ſort 50 Sénateurs, qui compoſoient le Sénat des cinq cens. Chaque Tribu tour à tour avoit la préſéance. Id. Cécrops, premier Roi d'*Athenes*, étoit venu d'Égypte. *Athènes* a un Archevêque qui a ſix ſuffragans.

Athènes fut encore plus fameuſe par les gens d'éſprit qu'elle produiſit ou qu'elle éleva, & par le ſoin qu'elle eut de faire fleurir & de cultiver toutes les ſciences, que par ſa valeur & ſes grands Capitaines. Les dépenſes qui ſe faiſoient à *Athenes* pour le theâtre & pour la repréſentation des pieces, montoient auſſi haut au moins cèrtaines années, que les depenſes de la guerre. Nulle part il n'y a eu tant de Philoſophes, d'Orateurs, de Poëtes excellens qu'à *Athènes*. Les Poëtes ſur-tout y venoient de toutes parts ſatisfaire l'avidité de ce peuple pour la comedie & la Tragédie; & ſelon le témoignage de Platon, il n'y avoit point de voie plus courte ni plus ſure de s'enrichir. Les jeunes Romains alloient à *Athenes* faire ou pèrfectionner leurs etudes, & prendre le bon goût. Les Turcs ſe rendirent maîtres d'*Athènes* en 1455. L'ancienne *Athenes* étoit pleine d'idoles & d'autels. On en érigea un par le Conſeil d'Epimenides pour tous les Dieux d'Europe, d'Aſie & d'Afrique, dont l'inſcription étoit:

ΘΕΟΙΣ ΑΣΙΑΣ ΚΑΙ ΕΥΡΩΠΗΣ
ΚΑΙ ΛΥΒΥΗΣ
ΘΕΩ ΑΓΝΩΣΤΩΙ
ΚΑΙ
ΞΕΝΩΙ.

On croit que c'eſt celle dont parle S. Paul, *Act.* XVII. 23.

ATHENES, s'appelle aujourd'hui Sétines, & non pas Athines, comme dit M. Tourreil, ſi ce n'eſt par les Grècs. Les Arabes l'appellent *Athiniach*, ou *Zaitoniah*, c'eſt-à-dire, la ville des Oliviers, & ils la ſurnomment *Medinat al hhekamah*, la ville des Philoſophes. Les Tables Arabiques lui donnent 60 ou 65 dégrez, 40 de longitude, & $37^{d}\,40'$ de latitude ſeptentrionale. d'Herb. Les Tranſactions Philoſophiques, T. I. p. 652. marquent la latitude d'*Athenes* à $38^{d}\,5'$ Iſaac Voſſius dans ſon Traité de la grandeur de Rome, dit qu'à *Athenes* pour 20000 bourgeois, on comptoit 400000 eſclaves; il ſoutient encore qu'il y avoit plus de monde autrefois dans la ſeule ville d'*Athenes*, qu'on n'en trouveroit aujourd'hui dans toute la Grèce.

ATHENES. M. Spon dans ſes *Miſcellanea*, ſection X. prétend qu'il y a eu auſſi dans l'iſle de Delos un bourg nommé *Athenes*.

ATHENIEN, enne, ſ. m. & f. Qui eſt d'Athènes. *Athenienſis*. Les *Athéniens* portoient la gloire de leur origine juſqu'à la chimère, & deſcendus, ſi l'on en croit quelques Hiſtoriens, d'une Colonie de Saïtes, peuples d'Égypte, ils ſe diſoient enfans de la tèrre. Tourreil. C'eſt un Prêtre de Saïs qui le dit dans le Timée de Platon. Voyez auſſi ſur leur origine le panégyrique d'Iſocrate. Plutarque obſèrve qu'Homère dans le dénombrement des vaiſſeaux, ne donne le nom de peuple qu'aux ſeuls *Athéniens*, ce qui montre, non comme prétend cet Hiſtorien, que Theſée ſe demit de la Souveraineté, mais que les *Athéniens* avoient dès-lors beaucoup de penchant pour la démocratie, & que la principale autorité réſidoit deja dans le peuple. Tourr. Solon interrogé s'il avoit donné de bonnes loix aux *Athéniens*: Oüi, répondit-il, les meilleures qu'ils étoient capables de recevoir.

ATHÉNIEN, ENNE. Eſt auſſi adj. *Athenienſis*. Pour peu qu'un voiſin eut offenſé les *Athéniens*, il ſentoit tout le poids de leur colère. D'où vint le provèrbe rapporté par Ariſtote, Rhet. Liv. II. ch. 21. Voiſinage *Athenien*. Tourr. A la bataille de Platée on vit les troupes *Athéniennes*, avec Ariſtide à leur tête, recevoir les ordres de Pauſanias Roi de Lacédémone. Id.

ATHEROME, ſ. m. *Atheroma*. Tèrme de Médecine. C'eſt une éſpèce de tumeur, ou enflure. C'eſt une humeur coagulée, ſemblable à la ſubſtance des mammelles, & renfèrmée dans un ſac ou bourſe membraneuſe. Elle ne fait point de douleur, & ne change point la couleur de la peau. Elle ne céde point quand on la touche, & ne conſèrve aucun veſtige du doigt quand on l'a preſſée.

Ce mot eſt Grèc ἀθέρωμα, ou ἀθήρωμα, qui vient de ἀθήρα. qui ſignifie une éſpèce de bouillie, à laquelle l'humeur coagulée de l'*athérome* reſſembloit.

ATHLÉTE, ſ. m. Luiteur; homme courageux & robuſte, qui s'attache aux éxèrcices du corps pour combattre à la courſe, à la lutte, & à d'autres jeux ſemblables, pour leſquels les Anciens avoient établi des prix. *Athleta*, *Xyſticus*. Les *Athlétes* qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, étoient couronnez d'une branche d'Olive. Pour ſe rendre plus robuſtes, les *Athlétes* vivoient dans une abſtinence générale des plaiſirs. Dac. Aléxandre le Grand, invité de prendre part aux combats des jeux Olympiques, répondit: Je le ferai quand les autres *Athlétes* ſeront Rois comme moi.

On le dit figurément des Héros qui ont combattu pour leur patrie, ou pour la Foi. Les *Athlétes* de la Republique. Les *Athlétes* de l'Évangile. De quel honneur n'auroit-on pas jugé dignes ces incomparables *Athlétes* de la Foi ? Maucroix. Boileau a dit en parlant d'un jeune Avocat :

> *Quand la premiére fois un* Athléte *nouveau*,
> *Vient combatre en champ clos aux joûtes du Barreau.*

Ce mot vient d'ἀθλητὴς, en Grèc, ἀθλέω, *certo*, *pugno*, ou plûtôt, *luctor*.

ATHLOTHÉTE, ſ. m. C'eſt un ſynonyme d'Agonothéte. Il ſignifie proprement celui qui propoſoit & qui diſtribuoit les prix aux vainqueurs dans les jeux ſacrez.

Il vient du Grèc ἀθλοθέτης, composé du Grèc ἆθλον, *prix*, *recompenſe*, & de θετὴς, dans la même ſignification que l'on peut voir dans l'article d'Agonothére.

ATHMOSPHÉRE, ſ. f. C'eſt le bas étage de l'air, la partie de l'air la plus péſante, parce qu'elle eſt chargée de vapeurs, ou de nuages : c'eſt ce qui cauſe la réfraction de la lumiére des aſtres. *Atmoſphæra*. Elle ſe términe à une cèrtaine diſtance, & forme comme un globe qui environne & enfèrme celui de la tèrre. La lune paroit plus grande à ſon lever, à cauſe des vapeurs de l'*Athmoſphere*. Dans l'hiſtoire de l'Academie des Sciences de l'année 1709. M^{r} de la Hire trouve que la quantité d'air qui répond au poids d'une ligne de mèrcure, eſt de 12 toiſes près de quatre piéds. Ainſi ſuppoſant que 28 pouces de mèrcure ſont en équilibre avec l'*athmoſphere* entiére, il s'enſuit que l'*athmoſphère* a 4254 toiſes. qui ſont dix-ſept lieuës de 3000 pas, plus 4 toiſes. Il faut remarquer néanmoins que l'*athmoſphere* n'eſt pas également condenſée, ni par conſéquent egalement peſante à tous ſes differens étages ; mais M^{r} de la Hire a négligé ces differences. Voyez au mot **AIR** ce que nous avons dit de l'*athmoſphere*.

On varie ſur la hauteur de l'*athmoſphère*. Keples lui donne 8 mille. Boile en ſuppoſant que l'air fût par tout auſſi comprimé & auſſi peſant qu'il eſt proche de la tèrre, dit que la hauteur commune de l'*athmoſphère* eſt de 35000 piéds, c'eſt-à-dire de ſept mille, ce qui doit faire dans la réalité une hauteur de quelques centaines, & même de quelques milliérs de mille. Le même M. Boile fait monter le poids de toute l'*athmoſphère* tout au tour de la tèrre à 8' 990405732208000000 livres Romaines, ou de 12 onces ; ce qui revient à-peu-prés au calcul de M. Paſcal, qui donne à l'*athmoſphere* 8' 2838894400000000000 livres. M. Halley, fondé ſur des éxperiences cèrtaines, prétend que le mèrcure eſt à l'eau comme 13½ à 1, ou fort peu prés ; il ſuppoſe que la gravité ſpécifique de l'air eſt à l'eau comme 1 à 800 ; de ſorte que le mèrcure eſt à l'air comme 10800 à 1 ; qu'ainſi un cylindre d'air de 10800 pouces, ou 900 piéds, eſt égal à 1 pouce de mèrcure ; enſorte que ſi tout l'air étoit par-tout également comprimé, par-tout également denſe, la hauteur de l'*athmoſphère* ſeroit de plus de 5 mille & $\frac{1}{16}$ de mille. Mais l'étenduë de l'air augmentant à proportion que ſon poids diminuë, l'étenduë de l'*athmoſphère* doit être infiniment plus grande. Harris.

On appelle encore *athmoſphère* en Phyſique, le tourbillon d'atômes, ou de corpuſcules qui s'exhalent, & qui voltigent autour de chaque corps.

ATHOS, ſ. m. *Athos*. Montagne de Macédoine, qui s'avance dans l'Archipel en forme de Preſqu'iſle, entre le Golfe de Conteſſa & celui de *Monte-Sancto*, qui eſt le nom que les Grècs donnent aujourd'hui à cette montagne, ἅγιος ὄρος, qu'ils prononcent ἅιος ὄρος, d'où les Turcs ont fait le nom qu'ils lui donnent, *Aionoroz*. Elle a environ dix lieuës de circuit, ſon iſthme n'a qu'une demi-lieuë ; Xèrxès le pèrça pour y faire paſſer ſa flote. Son ſommet eſt ſi haut qu'il s'éléve au deſſus de la région où ſe forment les pluies. Aujourd'hui elle n'eſt habitée que par des Caloyers. Ils y ont vingt-quatre Monaſteres, qui renfèrment plus de 5000 Moines. Maty. Quelques Auteurs, & entre autres Bellonius, ont traité de fable la foſſe de Xèrxès, parce qu'ils n'en ont point trouvé de veſtiges ; mais quelle mèrveille qu'il n'en reſte point depuis tant de ſiécles ? On en voyoit encore au tems d'Elien. Voyez Liv. XIII. *De Animal. c.* 20. Le Pére Montfaucon a donné à la fin de ſa Palæographie une deſcription des Monaſtéres du mont *Athos*.

> *Ainſi la mèr Ægée, au fond de ſes abimes*,
> *Ou d'Erix*, *ou d'*Athos, *engloutiroit les cimes.* Brib.

Stéſicrate, ou ſelon Vitruve, Dinocrate, propoſa à Aléxandre de lui faire une ſtatuë du mont *Athos*.

> *Je veux qu'*Athos, *ce mont qui caché dans les Cieux*,
> *Léve au deſſus des vents ſon front audacieux*,
> *Imitant par mon art les traits de ton viſage*,
> *D'un héros immortel ſoit l'immortelle image.* Le P. Commire Jéſuite. *Traduction d'une piéce du Pére Commire ſur ce deſſein de Stéſicrate.*

ATHYR, ſ. m. *Athyr*. Nom d'un mois Égyptien qui répond à peu-près à notre mois de Novembre.

ATHYTE ; ſ. m. *Athyton*. Sacrifice ſans victime. Lucien les appelle ἀκαπνόθυτα, *ſacrifice ſans fumée*. C'étoient ceux des pauvres qui n'avoient pas le moyen d'offrir des victimes.

A T I.

ATINTER, v. act. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, Parer, orner ; & il ſe diſoit particuliérement des épouſées. *Ornare*, *adornare*. Cette femme eſt toûjours *atintée* comme une épouſée.

ATITRER, v. act. Corrompre quelque pèrſonne pour nuire à quelqu'un. *Corrumpere*, *ſubornare*. Il avoit *atitré* des gens dans une embuſcade pour aſſaſſiner ſon ennemi. Il *atitra* de faux témoins pour venir dépoſer.

Ce mot vient de *adtitulare*, qu'on a dit pour *inſcribere*. Ménage aprés Voſſius.

D'autres le dérivent, & plus à propos par métaphore de *titre*, térme de chaſſe, qui ſignifie lieu, ou le relais où on poſe des chiens frais en embuſcade pour courir les bêtes ; car en effet les aſſaſſins & les fauſſaires chèrchent des lieux & des occaſions propres pour nuire. On appelle dans le propre des chiens *atitrez*, ceux qui ſont poſez dans des relais, qui attendent la chaſſe pour courir ſur le gibier quand il paruîtra.

Atitré, ée, part. paſſ. & adj. *Corruptus*, *ſubornatus*.

A T L.

ATLANTE. *Atlantes* Noms que les Grècs donnoient aux figures qui portoient des fardeaux dans l'Architecture. On le trouve auſſi dans la baſſe Latinité pour colonnes. Voyez *Acta Sanct. Bened. ſæc. III. P. I. p.* 185.

ATLANTIDE, ſ. f. Nom de pays. *Atlantis*. Quelques Anciens ont parlé de ce pays, & en ont dit même pluſieurs particularitez, ſans qu'il nous ſoit plus connu pour cela. Platon eſt celui qui l'a écrit plus diſtinctement & plus en détail dans ſon Timée & dans ſon Critias. Voici en peu de mots ce qu'il en dit. L'*Atlantide* étoit une très-grande Iſle de l'Océan occidental, ſituée devant ou vis-à-vis le détroit d'Hèrcule. que nous appellons aujourd'hui détroit de Gibraltar. De cette Iſle on paſſoit aiſément dans d'autres, qui étoient vis-à-vis un grand continent, beaucoup plus étendu que n'eſt l'Europe & l'Aſie. Neptune s'étoit établi dans cette Iſle, il la partagea entre ſes dix enfans. Le dèrnier eut en partage l'éxtrémité de l'Iſle nommée *Gadir*, qui dans la langue naturelle de ces peuples ſignifie εὔμηλος, *fertile*, ou *abondant en brebis*. Les déſcendans de Neptune y regnèrent de pére en fils pendant pluſieurs ſiécles, l'aîné ſuccedant toûjours à ſon pére. Ils occupèrent une grande quantité d'autres Iſles, & paſſant en Europe & en Afrique, ils ſubjuguèrent toute la Lybie, juſqu'à l'Egypte, & toute l'Europe, juſqu'à l'Aſie mineure. Enfin cette Iſle fut ſubmèrgée, & long-tems aprés la mèr étoit encore toute boueuſe en cet endroit-là, c'eſt-à-dire, pleine de vâſe & de bancs.

Rudbècks, Profeſſeur en l'Univèrſité d'Upſal, dans un Livre intitulé l'*Atlantica*, *ſive Manheim*, & imprimé en 1624. prétend que l'*Atlantide* de Platon eſt la Suéde, & attribuë à ſon pays tout ce que les Anciens ont dit de l'*Atlantide*, ou Iſle Atlantique. Quand on lira le précis que je viens de faire de ce qu'en dit Platon, on ſera ſurpris que l'on ait pû prendre la Suéde pour l'*Atlantide*. Auſſi Rudbècks, quelque plein d'érudition que ſoit ſon livre, a-t-il paſſé dans le Nord même pour un viſionaire en ce point. D'autres ont cru que l'*Atlantide* étoit l'Amérique, mais ce que Platon dit de cette Iſle n'y peut convenir. L'Amérique, à mon ſens, eſt bien plûtôt ce grand & vaſte continent qui étoit au delà de l'*Atlantide*, & des autres Iſles dont parle Platon. Bècman, dans ſon hiſtoire des Iſles, ch. 5. a penſé bien plus ſenſément que Rudbècks, quand il dit que l'*Atlantide* étoit une grande Iſle qui s'étendoit des Canaries aux Açores, & que ces Iſles en ſont les reſtes que la mèr n'a pas engloutis.

Quelques-uns diſent *Atlantique*, *Atlantica*, au lieu de *Atlantide*, qui paroit meilleur. On dit auſſi l'Iſle Atlantique, *Atlantica inſula*. Elle prit ce nom d'Atlas, fils aîné de Neptune, qui y régna aprés ſon pére. Voyez Platon aux endroits que j'ai citez.

Les Arabes parlent d'une Iſle ſéche, ou plûtôt d'une Iſle continent, qu'ils nomment *Gezirat Kheſalik*. Cette Iſle ſéche, qui peut paſſer pour continent, eſt ſituée, ſelon les Muſulmans, au delà du mont Caf, & eſt pour ainſi dire, un monde ſéparé du nôtre, qu'ils appellent auſſi *Agiaib al makhlouat*, les mèrveilles de la nature. On ne peut douter, dit M. d'Hèrbelot, que cette Iſle ne ſoit l'Iſle *Atlantide*, ou l'*Atlantide* de Platon, au delà du mont Atlas, qui eſt appellé par les Orientaux *Caf*. On eſt auſſi aſſez perſuadé, continuë-t-il, que cette Iſle *Atlantique* eſt l'Amérique, à laquelle le titre d'*Agiaib almakhloucat*, ou mèrveilles du monde, convient fort bien. Ainſi l'on voit que ce nouveau monde n'a pas été entièrement inconnu aux Anciens. Le même Auteur dit ailleurs que les Géographes Orientaux, qui parlent de cet autre monde, qu'ils appellent la Mèrveille des créatures, n'en parlent qu'avec beaucoup d'obſcurité, & de la même manière que Platon a parlé de l'Iſle *Atlantique*.

ATLANTIDES, ſ. f. & plur. *Atlantides*. C'eſt le nom que les Poëtes donnent à la conſtellation, qu'on appelle autrement Vergilies, *Vergiliæ*, compoſée de pluſieurs étoiles, dont cinq ſont appellées Hyades, & les autres Pleïades. On les nomme *Atlantides*, parce que les Poëtes les font filles d'Atlas & de Pleïone fille de l'Océan & de Téthys.

ATLANTIQUE, adj. m. & f. *Atlanticus*. L'Iſle *Atlantique*. *Inſula Atlantica*, eſt l'Atlantide dont nous venons de parler. La mèr ou plûtôt l'Océan *Atlantique*, *Oceanus Atlanticus*, eſt, ſelon les Anciens, la vaſte mèr qui entoure tout le continent d'Europe, d'Aſie & d'Afrique. Voyez Platon dans le Critias, Cicéron dans le ſonge de Scipion, & Macrobe ſur cet ouvrage de Cicéron, Liv. II. ch. 9. Mela, Liv. I. ch. 3 & 5. & Liv III. ch. 10. n'appelle Océan *Atlantique* que la partie de cet Océan qui eſt à l'Occident de notre continent, c'eſt-à-dire, de l'Europe & de l'Afrique. Pline ne ſemble pas lui donner plus d'étenduë, Liv. VI. ch. 31. Voyez encore Solin, ch 56. & les notes de Saumaiſe. Aujourd'hui les Géographes ne donnent pas toûjours la même étenduë à l'Océan *Atlantique*. Quelquefois ils n'y renfèrment que la mèr d'Eſpagne, celle des Canaries & du Cap vèrd, depuis le Cap de Finiſtèrre juſqu'à celui de Sierra Liona. D'autrefois ils y renfèrment tout l'Océan, qui eſt entre l'Europe & l'Afrique d'un côté, & de l'autre l'Amérique, & entre le cèrcle du pôle arctique & la ligne équinoctiale. L'Ocean *Atlantique*, ſi l'on en croit Platon dans ſon Critias, a pris ce nom auſſi-bien que l'Atlantide, d'Atlas fils aîné de Neptune qui régna dans l'Atlandide, comme nous l'avons dit. Pline, Liv. V. ch. 1. dit que c'eſt du mont *Atlas*.

ATLAS, ſ. m. *Atlas*. Nom propre d'homme. *Atlas* fils de Jupitèr & de Climene, & frère de Promethée, fut Roi de Mauritanie, ſelon la fable. Hèſiode, *Theog. v* 509. dit qu'il étoit fils, non pas de Jupitèr, mais de Japhet & de Climene. L'Oracle l'ayant avèrti qu'il ſe donnât de garde d'un fils de Jupiter, il ne recevoit aucun étranger chez lui. Pèrſée indigné de cela, lui préſenta la tête de Meduſe, & le changea en montagne. Ovide, Métam. Liv. IV. v. 656. On a dit qu'*Atlas* portoit le Ciel ſur ſes épaules, ou parce qu'*Atlas* étoit un grand Aſtronome, qui trouva le premièr l'uſage & l'invention de la Sphère ; ou parce que la montagne dans laquelle on dit qu'il fut changé, eſt très-haute, & ſemble toucher le Ciel de ſa cime. S. Aug. *De Civ. Dei*, *Lib.* XVIII. *cap* 8. & Diodore de Sicile, Liv. III. c 6. Pline, Liv. II. ch. 8. Diodore le fait fils du Ciel, frère de Saturne, & grand-père de Mèrcure, & il dit qu'il montoit ſouvent ſur la montagne qui porte ſon nom, pour obſèrver les aſtres, & que c'eſt-là ce qui a donné occaſion à la fable. D'autres diſent qu'*Atlas* ne fut point l'inventeur de la Sphère, comme Pline le prétend, puiſque ce n'eſt qu'Archimède qui la trouva ; mais qu'il découvrit le premièr que le monde étoit une Sphère. Sèrvius ſur le VIII^e^ livre de l'Eneïde, diſtingue trois *Atlas*, l'un de Mauritanie, qui eſt le plus célebre ; un autre d'Italie, père d'Electre ; & un troiſiéme Roi d'Arcadie, pere de Maïa, qui fut mère de Mèrcure. Apollodore donne auſſi lieu de diſtinguer ces trois *Atlas*. Aléxander Polybiſtor a cru que cet *Atlas* étoit Énoch, qui fut, ſelon lui, l'inventeur de la ſcience des Cieux & des Aſtres.

Guido Bentivoglio avoit pour déviſe un *Atlas* portant le Ciel, avec ce mot, *Majus opus*, pour marquer que ce qu'il entreprenoit, étoit quelque choſe de plus important que l'emploi d'*Atlas*.

ATLAS, ſ. m. *Atlas*. Nom propre de montagnes. Le mont *Atlas* eſt une haute montagne de l'Afrique. Pomponius Mela, Liv. III. ch. 10. Pline, Liv. V. Hiſt. Nat. ch. 1. Lucain, Liv. IX. Pharſ. v. 654. le mettent ſur la côte occidentale d'Afrique. Les mêmes Auteurs diſent qu'il eſt ſi haut que les nuées empêchent qu'on ne voye ſa cime, qui s'éleve plus haut que la région où elles ſe forment ; & à voir la manière dont ils la décrivent, le mont *Atlas* n'étoit chez les Anciens qu'une ſeule montagne, qui s'élevoit en cône juſqu'au deſſus des nuées. C'eſt l'idée que Mela nous en donne à l'endroit que j'ai cité En dépit de tous ces Auteurs, Rudbècks Medecin Suédois, qui imprima il y a environ 39 ans les origines ou les antiquitez de Suéde ſous le titre d'*Atlantica*, prétend qu'il faut chèrcher en Suéde le mont *Atlas*. Il ſe fonde ſur un paſſage d'Apollodore, qui dans ſon ſecond livre dit que les pommes des Heſpérides n'étoient pas en Libye, comme quelques-uns le croyoient, mais ſur l'*Atlas* qui eſt dans les Hypèrboréens : paroles qui montrent qu'Apollodore s'éloigne du ſentiment commun, ſans en apporter la moindre raiſon. Il ſe fonde en ſecond lieu, ſur ce que Virgile met l'eſſieu du Ciel ſur les épaules d'*Atlas*, comme ſi l'eſſieu du Ciel en langage de Poëte étoit autre choſe que le Ciel. 3°. Il confirme la conjecture par cette raiſon, que les montagnes d'Afrique ſont couvèrtes d'orangers, de citroniers, d'amandiers, de figuiers & de raiſins ; au lieu que les Poëtes ne donnent que des pins, des neiges, des glaçons au mont *Atlas* ; ce qui s'accorde mèrveilleuſement avec une ſituation ſeptentrionale. Tout ce raiſonnement eſt d'un homme qui vit dans le Septentrion, & qui ne connoit guère les pays du midi : les Pirenées, les Alpes, l'Appennin, ſont ſouvent couvèrts de neige en plein été ; & tandis que leur pièd eſt tout couvèrt d'orangers, de citroniers, de figuiers. &c. on ne voit que des pins ſur leur ſommet. Le Liban, qui eſt entre le 33 & le 34^e^ degré de latitude ſeptentrionale, c'eſt-à-dire, à la même hauteur que l'*Atlas* d'Afrique, le Liban, dis-je, eſt toûjours couvèrt de neige, & ne porte au ſommet que des cèdres, & d'autres ſemblables arbres, tandis qu'il croît à mi-côte de fort bon vin. Enfin dans le Pérou, qui eſt tout dans la zône torride & dont une partie même eſt ſous la ligne, il y a cependant des montagnes ſur leſquelles il neige & il grêle comme dans les pays ſeptentrionaux. Ainſi ce n'eſt pas mèrveille que ſur l'*Atlas*, & vèrs le tropique, il y eut des pins, des neiges & des glaçons. Mais ce qui eſt plus poſitif, c'eſt que tous nos Voyageurs d'Afrique & nos Géographes confirment ce que diſent de l'*Atlas* les anciens Poëtes, que ces montagnes ſont couvèrtes de neiges, & que l'hivèr y eſt très-rude & très-long, comme nous allons le dire.

Aujourd'hui le mont *Atlas* n'eſt pas un ſeul ſommet, mais de grandes & longues chaînes de montagnes, & l'on diſtingue le grand & le petit *Atlas*. Le grand *Atlas*, *Atlas major*, eſt une grande chaine de montagnes, qui s'étend du levant au couchant, entre la Barbarie & le Bildulgèrid, depuis le Cap de Ger au Royaume de Maroc, juſques aux confins du Royaume de Tripoli Là déclinant vèrs le midi, elles travèrſent le Bildulgérid, & vont côtoyer le Zara juſques au deſèrt de Barca, où elles ſe tèrminent. Les hautes croupes de l'*Atlas* ſont ſi élevées qu'elles ſont toujours environnées de nuës, auſſi ſont-elles extrêmement froides & deſèrtes. Il n'y a dans ces montagnes que deux ſaiſons de ſix mois chacune, l'Hivèr & l'Eté. Cela n'eſt pas particulier au mont *Atlas* ; toutes les grandes montagnes ſituées dans les climats chauds ont la même température d'air. Les neiges & les glaces y entretiennent long-tems le froid ; mais quand le Soleil s'en eſt approché & a fondu tout cela, les chaleurs y ſont grandes à leur tour & y durent aſſez long tems. MATY. Tout ceci confirme ce que nous diſions tantôt contre l'*Atlas* de Rudbècks.

Le Petit Atlas, *Atlas minor*, eſt une branche du grand *Atlas*, qui s'étend d'orient en occident, entre le Royaume de Fez & celui de Maroc, ſi cependant le petit *Atlas* eſt l'Errif, il doit s'avancer vèrs la Méditèrranée ; car c'eſt là qu'on place le mont Errif Voyez Marmol, Liv. 1. ch. 4, 5, 7. & Diego de Torrez, Hiſtoire des Chérifs, ch 79.

ATLAS, ſ. m. Eſt auſſi, ſelon Hérodore, un nom de fleuve qui ſort du mont Æmus, & ſe jette dans le Danube.

ATLAS, ſ. m. Tèrme de Medecine, eſt un nom que quelques-uns donnent à la premièr e vèrtébre du col qui ſupporte la tête, par alluſion à cette montagne d'Afrique, qui eſt ſi haute qu'on croit qu'elle porte le Ciel, & à la fable qui a voulu faire croire que le Roi *Atlas*, Seigneur de ce pays-là, portoit le Ciel ſur ſes épaules, pour ſigner que c'étoit un grand Aſtronome. *Atlas*. L'*Atlas* n'a point d'apophiſe épineuſe, parce que les mouvemens de la tête ne ſe font point ſur cette vèrtébre, mais ſur la ſeconde ; & étant obligé de ſe tourner tout autant de fois que la tête ſe meut circulairement, ſi elle eut eû une apophiſe épineuſe, elle eût incommodé le mouvement des muſcles dans l'extenſion de la tête. Elle eſt d'une ſubſtance plus déliée & plus dure que les autres vèrtébres. Elle en diffère encore, en ce que les autres vèrtébres reçoivent d'une part, & ſont reçuës de l'autre : au contraire, celle-ci reçoit par ſes deux extrêmitez ; car deux éminences de l'*occiput* entrent dans ſes deux cavitez ſupérieures, qui font ſon articulation avec la tête ; & en même tems deux autres éminences de la ſeconde vèrtebre entrent dans les deux cavitez inférieures, qui les articulent enſemble. DIONIS.

On appelle auſſi *Atlas* un livre de Géographie Univèrſelle, qui contient toutes les Cartes du monde, comme ſi on les voyoit du haut de cette montagne, que les Anciens ont crû être la plus haute de la tèrre ; ou plutôt, parce que ce livre porte en quelque ſorte tout le monde, comme *Atlas*. C'eſt pour cela qu'à la tête du grand *Atlas*, on a mis un *Atlas* qui porte le monde ſur ſes épaules. Ce grand *Atlas* eſt un livre imprimé par Blaew en pluſieurs grands volumes *in fol.* qui contient non ſeulement toutes les Cartes du monde; mais encore des éxplications de ces Cartes, & une Geographie entière.

On appelle auſſi *Atlas*, en Latin *Atlas*, ces figures ou demi-figures d'hommes, qui au lieu d'une colonne ou d'un pilaſtre, ſoutiennent quelque membre d'archiтècture, ou un balcon, ou quelqu'autre morceau, & qu'on nomme autrement Telamons, *Telamones.*

A T O.

ATOME, ſ. m. Petit corpuſcule de toutes ſortes de figures, qui entre dans la compoſition de tous les autres corps. *Atomus.* Les *atômes* ne tombent pas ſous les ſens à cauſe de leur éxtrême petiteſſe qui les dérobe à la vüë. Moſchus Phénicien, Leucippe & Démocrite, ont été les premiers Philoſophes qui ont établi la doctrine des *atômes*. Pluſieurs Philoſophes ont eu la même opinion ſous d'autres noms. Empédocle admettoit 4 élémens compoſez de fragmens fort déliez; Héraclide ſuppoſoit une pouſſière très-ſubtile & indiviſible; & Platon diviſoit les 4 élémens en parcelles inviſibles & compréhenſibles ſeulement par l'entendement. Cette opinion ſi ancienne a été depuis renouvellée par Épicure & par Lucréce, & fort bien éxpliquée par Gaſſendi, & par Bérnier ſon Traducteur & ſon Abbréviateur. Les *atômes* ſont la matière première & préexiſtante & incorruptible, de laquelle toutes choſes ſont engendrées, & dans laquelle toutes choſes ſe réſolvent en dérnier lieu. Les *atômes* ne ſont pas cenſez indiviſibles, ſeulement parce qu'étant dénuez de toute grandeur, ils n'ont point de parties; mais ils ſont indiviſibles, parce qu'ils ſont ſi ſolides, ſi dures & ſi impénétrables, qu'ils ne donnent point lieu à la diviſion, & qu'il n'y a aucun vuide, qui donne entrée à une force étrangère pour les ſéparer, & pour en déſunir les parties. Comme les *atômes* ſont la matière première, il faut bien qu'ils ſoient indiſſolubles afin qu'elle ſoit incorruptible. Les Épicuriens ayant remarqué que leurs *atômes* tombans pèrpendiculairement, ne pouvoient ſe joindre & ſe prendre l'un à l'autre, y ajoutèrent un mouvement de côté & fortuit, & leur fournirent des parties courbes & crochuës pour les rendre propres à s'accrocher & à s'unir les uns aux autres. Cependant il eſt difficile de ſoutenir que les *atômes* ſont leur propre cauſe à eux-mêmes, & qu'ils ſont éternels. S. Evr. La matière aveugle, & qui s'eſt formée de l'amas confus des *atômes*, n'a pû produire un chéf-d'œuvre auſſi admirable que l'Univérs. Id. Les Anciens ont dit que la nature avoit aſſemblé tous les *atômes* de la ſageſſe pour compoſer Épicure. Malb.

Ce mot vient du Grec ἄτομος, qui ſignifie *indiviſible*, d'α privatif, & τέμνω, *ſeco.*

Atôme, ſe prend auſſi pour toutes ſortes de petits corps & grains de pouſſière voltigeans qui ſont ſenſibles à la vüë. On en fait même d'artificiels avec une poudre très-ſubtile enfermée dans une bouteille, qui continuë ſon mouvement pendant plus de dix ans. Elle ſe fait avec un amalgame de Mèrcure & de Jupitèr, & du ſublimé, aprés qu'ils ont été pluſieurs fois diſſous, & qu'il ont paſſé par le feu de chaſſe.

Atôme, eſt auſſi un nom qu'on a donné au plus petit de tous les animaux, qu'on a decouvèrt avec les plus éxcellens microſcopes. C'eſt un animal qui ne paroît pas plus qu'un grain de ſable le plus delié, & paſſe par le tamis tel qu'on le voit ſans microſcope, pendant qu'un de ces grains de ſable paroît avec le microſcope gros comme une noix ordinaire. On lui a découvèrt pluſieurs piéds, le dos blanc & plein d'écailles. On ne ſauroit trop admirer l'art de l'Ouvrier, lequel a conſtruit cette multitude d'inſectes, qui ſont comme autant d'*atômes* organiſez & animez. Malb.

A TORS ET A TRAVÈRS, adv. Inconſidérément, aveuglement, à l'étourdi. *Temerè, inconſultè, inconſideratè.* Parler *à tors & à travèrs.* A tort & à travèrs, eſt mal dit.*

ATOUR, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois tout ce qui ſèrvoit à orner & à parer une femme. *Ornatus, mundus muliebris.* Chez la Reine il y a encore une Dame d'*atour*, qui la coëffe, qui l'habille, & qui garde les pierreries. On dit en Burleſque, Elle eſt brave comme une epouſée avec ſes beaux *atours.*

> *La veuve ſur la fin vient à la ſépulture,*
> *Rompt ſan apprétador, coupe ſa chevelure,*
> *Et jette dans la foſſe avec ſes* atours.
> *La matière & l'eſpoir des ſecondes amours.* P. Le Moine.

On l'a dit auſſi des habillemens des hommes. Les plus libèrtins des Chrétiens, ſouvent au commencement de l'année, comme à préſent au Carême-entrant, abuſant de la licence aucunement permiſe de ſe réjoüir plus qu'en autre ſaiſon, ſe déguiſoient dans ces *atours* de Dieux païens, faiſant mille folies inexcuſables. Tristan.

Atours, en tèrmes de Coûtumes & de Droit, ſignifie Statut, ou Ordonnance, faite par le Maire d'une ville, qu'on appelle en quelques lieux *Atourné. Decretum, Edictum Prætoris urbani.*

ATOURNARESSE, ſ. f. Vieux mot. Qualité qu'on donnoit aux femmes qui faiſoient métier de coëffer, de parer & de louer des pièrreries aux épouſées, aux Dames qui ſe vouloient parer pour le bal, pour une cérémonie. *Coſmeta, ornatrix.*

ATOURNÉ, ſ. m. C'eſt ainſi qu'on appelloit anciennement un Procureur, ou celui qui fait les affaires d'un autre en vèrtu de la procuration qu'il en a. *Procurator.* Autrefois on écrivoit *Atorné.* M. Du Cange nous apprend ce que c'étoit que l'*Atorné*, par ces paroles d'un vieux Coûtumier manuſcrit de Normandie. Li *Atorné*, eſt cil qui pardevant juſtice eſt *atorné* pour aucun en eſchaquier, ou en aſſiſe, ou il aet recors, pour pourſuivre & pour défendre ſa droiture. Et ſi doit eſtre receu en autre tel eſtat de la querelle, comme cellui en eſt ali *atorné*. Et quand il l'a *atorné*, li *atornez* ne doit eſtre de rien oïs, fors de la querelle de quoi il eſt *atorné.*

On appelle auſſi en quelque Coûtumes *Atournez*, ceux qu'on appelle ailleurs Maires. *Prætor urbanus.*

ATOURNER, v. act. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, Orner & parer une Dame. *Ornare, adornare, comere.* Il eſt hors d'uſage dans le ſérieux.

A-TOUT, ſ. m. Tèrme de jeu de cartes, du jeu de la Triomphe, carte qui emporte toutes les autres, ou plûtôt, qui ſe peut jouer contre quelqu'autre carte que ce ſoit. Ce ſont celles qui ſont de même éſpèce que celle de quoi il tourne, par exemple, s'il tourne de pique, tous les piques ſont des *à-tous*. Les regles du jeu veulent que quand celui qui joüé le premier a joüé une carte d'une eſpèce, par éxemple, un cœur, on joüë contre cette carte une autre carte de même éſpèce, ſi l'on en a, c'eſt-à-dire, un autre cœur, à moins qu'on ne lui oppoſe un *à-tout*, c'eſt-à-dire une qui ſoit de la même éſpèce que celle dont il tourne; car celles-là ſont privilégiées, on peut les jouer contre toutes les autres éſpèces, elles les emportent, & ne cédent qu'à celles qui ſont de leur même éſpèce & plus conſidérables; par éxemple, le plus bas pique, s'il en tourne, l'emportera ſur les Rois même de toutes les autres ſortes, de cœur, de trêfle, de carreau. C'eſt donc pour cela, parce qu'elles vont à tout, qu'on les joüë à tout, c'eſt-à-dire, non ſeulement contre celles de leur éſpèce, mais encore contre toutes les autres, c'eſt pour cela, dis-je, qu'on les nomme *à-tout*. Faire *à-tout*. Jouer *à-tout*. Il n'a pas un *à-tout*. Ce mot ne devroit point avoir de pluriel, cependant à en juger par la prononciation, qui allonge la dèrnière ſyllabe, quand on parle de pluſieurs de ces ſortes de cartes, il ſemble que l'uſage lui en donne un, & que l'on diſe: j'ai pèrdu tous mes *à-tous*, tous mes *à-tous* s'en ſont allez.

A T R.

ATRABILAIRE, adj. m. & f. Mélancolique, qui eſt d'un tempérament où la bile noire domine. *Atra bile affectus.*

ATRABILE, ſ. f. Tèrme dont on ſe ſèrt dans les Traitez de Phyſique. Il ſignifie bile noire. *Atrabilis.* L'*atrabile* domine dans le lion.

ATRACTYLIS. N'eſt point le chardon béni. Cette plante jette une tige fèrme & blanche dont on fait des fuſeaux dits ἄτρακτοι, dont les anciens ſe ſèrvoient.

ATRAVÈRS, Prépoſition. Voyez **TRAVÈRS.**

ATRE, ſ. m. Le ſol, ou le bas d'une cheminée, entre les jambages, qui eſt garni de carreau, de brique, de pavé ou de fèr; le lieu où l'on fait le feu. *Focus.* La réparation des *âtres*, eſt une des menuës réparations dont ſont tenus les locataires. Se mettre à l'*âtre*; c'eſt parmi les nourrices, s'aſſeoir ſur l'*âtre*. On dit auſſi l'*âtre* d'un four.

Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de *atrium*, qui ſignifie *cour.* Ménage dit qu'il vient de *atrum*, parce qu'il eſt noir par la fumée. Mais Du Cange ſoutient qu'il vient du mot *aſtrum*, qui ſignifioit autrefois une maiſon toute entiere, & que c'eſt un mot Saxon qui ſignifioit un foyer, ou une fournaiſe. Il ajoute que ce nom a été étendu à tout le logis, comme nous avons appellé un *feu* toute la famille. Il dit auſſi que tous les foyers s'appelloient autrefois *âtre*, & *aitre*, dont on voit encore une marque en cette phraſe, Savoir les *aitres* du logis, pour dire, en reconnoître les chambres & les foyers.

On dit provèrbialement, qu'en cette maiſon il n'y a rien ſi froid que l'*âtre*, pour dire qu'on y fait mauvaiſe chère, qu'il n'y a point d'ordinaire.

ATRIER, ſ. m. Vieux tèrme de Coûtume. C'eſt en Normandie le lieu où le Seigneur tient ſa juſtice. *Forum, Tribunal.* Voyez Tèrrien, Liv. V. ch. 4. p. 175. Edit de 1654.

ATROCE;

ATROCE, adj. m. & f. Outré, exceſſif, énorme. *Atrox.* Il n'eſt pas pèrmis d'informer pour des injures, ſi elles ne ſont *atroces.* Le parricide eſt un crime *atroce.* C'eſt un cas *atroce.*

ATROCITÉ, ſ. f. Qui a quelque choſe d'atroce. *Atrocitas.* On condamné à faire réparation d'honneur, ſelon le dégré d'*atrocité* des injures.

ATRONCHEMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. *Atronchement* de bois, c'eſt un droit qu'un Seigneur a de faire ſaiſir par ſon Juge, & ſcier par le pied un arbre qui a été coupé, afin qu'en rejoignant ces deux parties, on reconnoiſſe ceux qui ont fait le vol. Ragueau.

ATROP. Tèrme de la ſcience hèrmétique. Il ſignifie le plomb des Philoſophes. Si ce mot vient de la langue Arabe, comme le dit l'Auteur du Dictionnaire hèrmétique, il faut que ce ſoit de אסרב, *aſrob*, qui ſignifie du plomb. Il n'eſt point rare qu'une *ſ* ſe change en *t*; & moins encore qu'un *b* ſe change en *p*.

ATROPHIE, ſ. f. Tèrme de Medecine, qui ſe dit d'une maladie qui fait que le corps ou un de ſes membres ne prend point de nourriture, & devient dans un étrange maigreur, ce que le peuple appelle *Etre en chartre.* *Atrophia.* Le lait de femme tiré à la mammelle eſt bon pour ceux qui ont l'*atrophie.* Le lait de cavale leur eſt auſſi très-bon, mais il faut toujours y mettre un peu de ſucre. Degori.

Ce mot vient d'*a* privatif, & τρέφω, *je nourris.*

ATROPOS, ſ. f. *Atropos.* C'eſt le nom de l'une des trois Parques. Ce mot eſt Grèc, & ſignifie, qui ne change point, ou bien qui ne ſe tourne vèrs pèrſonne pour écouter ſes prières. Il eſt compoſé de l'*a* privatif, & de τρέπω, *je tourne.* Heſiode dans le Boucliér d'Hèrcule, v. 259. dit que cette Parque n'étoit pas grande Déeſſe, qu'elle étoit cependant la plus puiſſante & la plus âgée des deux autres Parques.

ATT.

ATTABLER, v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. S'aſſeoir autour d'une table, ſoit pour jouer, ſoit pour manger. *Aſſidere menſæ.* Ils ſe ſont *attablez* pour jouer, pour dîner. On s'en ſèrt rarement.

Ce mot vient de *tabula.*

ATTACHE, ſ. f. Le lien qui joint deux choſes enſemble. *Vinculum, ligamen.* Elles s'emboitoient l'une dans l'autre ſans fèrrement, ni ſans *attache.* Ablanc.

On appelle des chiens d'*attache*, des chiens qu'on tient attachez pendant le jour de peur qu'ils ne mordent. On dit auſſi, des lévriérs d'*attache.*

On appelle des bas *d'attache*, de grands bas qui vont juſqu'au haut des cuiſſes, & qu'on attache à des trouſſes, ou à des culottes.

Dans les hôtelleries on fait payer le droit d'*attache*, quand on met les chevaux au ratelier, encore qu'on ne leur fourniſſe rien à manger.

ATTACHE, en tèrme d'Anatomie, eſt le ligament qui attache une partie du corps à une autre. *Ligamen.* Les *attaches* des poumons, ſont le médiaſtin qui les attache au ſternum & au dos, la trachée artère qui les attache au col, l'artère & la veine des poumons, qui les attachent au cœur, & quelquefois des ligamens fibreux, qui les attachent à la pleure & au diaphragme.

ATTACHE, en tèrme de Charpenterie, eſt la groſſe piéce de bois qui ſoutient & entretient un moulin à vent, qui porte à plomb ſur les ſoles, & autour de laquelle le moulin tourne.

Lettres d'*attache*, ſont une Pèrmiſſion, ou des lettres que donnent les Officiers des lieux ſur d'autres Lettres de Chancelerie, ou ſur la ſentence d'un autre Juge, pour leur ſèrvir d'une eſpéce de verification, & pour pouvoir être éxecutées dans leur reſſort. *Edictum, proſcriptum libellum fixo.* Il ne ſuffit pas d'avoir des proviſions d'une telle charge de Finance pour être payé de ſes gages, il faut prendre l'*attache* des Treſoriers de France. Il faut prendre l'*attache* du Gouvèrneur pour éxécuter un ordre dans ſa place.

ATTACHE, ſe dit figurément en Morale de l'engagement qu'on a à quelque choſe. *Studium, amor.* Ce jeune homme a une forte *attache* pour cette femme. Il a beaucoup d'*attache* à l'étude. Il vaudroit mieux ſe ſervir du mot *attachement* en ces endroits-là. On dit bien, il joüe avec *attache*, pour exprimer qu'il joüe avec beaucoup d'ardeur & d'application. *Attachement* ne ſeroit pas ſi bien. Bouh. Mrs. de Port-R. diſent pourtant, Avoir de l'*attache* à ſon ſentiment, à ſon ſens: avoir de l'*attache* aux vanitez, aux richeſſes & à la vie. Il s'en ſèrvent auſſi au pluriel: Quand on a une fois goûté les choſes ſpirituelles, tout ce qui ſe reſſent des *attaches* & de la contagion de la chair & du ſang, paroît inſipide. Toutes les amitiez humaines ſeront anéanties par la mort, & nous entrerons dans une ſolitude étèrnelle, où toutes nos *attaches* ſeront rompuës.

ATTACHEMENT, ſ. m. eſt la même choſe qu'*attache* en certains endroits; mais il ne ſe dit qu'au figuré de la paſſion ou de la liaiſon qu'on a avec quelque pèrſonne, ou quelque parti; de l'application qu'on donne à quelque choſe. Cet homme a trop d'*attachement* au jeu. Quand *attachement* ſe dit des choſes, il régit plus ordinairement le datif; & l'accuſatif avec une prepoſition, quand il ſe dit des perſonnes. S. M. de la Roch. a dit; L'*attachement* & l'indifférence que nous avons pour la vie, ſont des goûts de l'amour propre; c'eſt peut-être qu'*indifférence* a entraîné *attachement* dans le même régime. Bouh. Rien ne flatte plus agréablement les femmes que l'*attachement* & la ſoumiſſion aveugle que l'on a pour elles. S. Evr. Un cœur noble, par un ſèrvile *attachement* à ſa famille, eſt quelquefois entraîné à toutes les baſſeſſes des âmes intereſſées. P. Gail. Ces violentes amitiez d'Oreſte & de Pylade, paſſeroient aujourd'hui pour des *attachement* outrez, qui ne ſont bons qu'à faire le ſujet d'une Tragédie. S. Evr. Il ſe fait un plaiſir, & non pas un *attachement* ſérieux du commèrce des femmes. P. de Cl. Que dirai-je de ſon *attachement* immuable à la Religion de ſes ancêtres? Flech. Un homme peut tromper une femme par un feint *attachement*, pourvû qu'il n'en ait pas ailleurs un véritable. La Bruy. Une vèrtu trop deſſechée gagne notre eſtime ſans avoir notre *attachement.* Ablanc. L'opiniâtreté eſt un *attachement* exceſſif à nos ſentimens. Id. Un long *attachement* eſt d'ordinaire accompagné d'ennui & de dégoût. S. Evr.

L'inconſtance eſt mon crime, & ſans me corriger,
Mon ſeul attachement *eſt de toujours changer.*

On dit au pluriel, les *attachemens* de la tèrre. Elle ſurvécut à ſes grandeurs, afin qu'elle pût ſurvivre aux *attachemens* de la tèrre. Boss.

Heureux attachement *de la chair & du monde,*
Que ne me quittez-vous, quand je vous ai quittez?
Cuon.

ATTACHER, v. act. Joindre quelque choſe à une autre avec un lien, avec quelque fèrrement, ou autre choſe propre à la lier & à l'unir avec une autre. *Alligare, colligare.* Il a attaché ſon cheval à un arbre. *Attacher* des pièces enſemble avec un filet. *Attacher* un placard à un carrefour. *Attacher* le petard à la porte d'un château. *Attacher* un tableau à la muraille avec un clou. Le nœud qui *attachoit* le joug au timon étoit fait d'écorce. Ablanc. En ce ſens le mot d'*attacher* ſe dit auſſi des pèrſonnes, & entre dans des façons de parler figurées, qui ſont très-belles.

Heureux qui ſatisfait de ſon humble fortune
Libre du joug ſuperbe où je ſuis attaché,
Vit dans l'état obſcur où les Dieux l'ont caché! Racin.

On le dit auſſi en parlant de pluſieurs ſupplices, *Attacher* au gibet, au carcan. *Attacher* en croix. *Attacher* à la chaîne.

On dit abſolument, *attachez-vous*; pour dire, arrêtez votre haut-de-chauſe.

Ménage derive ce mot du Latin *attachiare*, qui ſe trouve dans les Auteurs, & a été fait de *attaxare*, ou *attexere.* Il vient plutôt de *tach*, qui en langage Celtique, ou Bas-Breton, ſignifie *clou*, & *tacha*, *clouer*, parce qu'on *attache* avec des clous. Scquez le derive de *taecan*, mot Saxon, ou de *tacan*, mot pris des langues du Nord. Ces deux mots veulent dire *prendre*; on y a ajoûté la prepoſition *ad* en changeant le *d* en *t* pour rendre la prononciation plus douce.

ATTACHER, ſe dit figurément en Morale, pour dire, Attirer, engager, unir à ſoi par quelque choſe d'agréable ou d'utile. *Allicere, devincire.* Dans une narration il faut ſavoir *attacher* l'eſprit par le choix, & par l'amas des plus conſidérables circonſtances. Boil. Il faut éviter les femmes & le jeu, cela *attache* trop.

Apprenez que ſuivi d'un nom ſi glorieux
*Par tout de l'Univèrs j'*attacherois *les yeux.* Racin.

ATTACHER, ſe dit auſſi pour joindre & unir ſi fortement les choſes enſemble, qu'on les faſſe dépendre les unes des autres, comme ſi elles étoient inſéparables. *Illigare, vincire, aſtringere.* L'humeur auſtère des vieilles gens ne manque pas d'*attacher* du crime aux plaiſirs dont leur âge les prive. S. Evr. Mon ſort eſt maintenant *attaché* au vôtre. Le Ciel n'*attache* point mon bonheur à ſes jours. Racin.

Ceux qui tiennent à la vérité ſans raiſon, auroient la même obſtination pour l'èrreur, ſi le hazard les y avoit *attachez.* Les Rois n'ont pas beſoin de rafiner beaucoup pour s'appèrcevoir que les louanges qu'on leur donne ſont *attachées* à leur rang. Font. Comme je ne ſuis *attaché* à rien, la mort me trouvera toûjours prêt à partir. M. Scud. Je veux rompre les nœuds qui m'*attachent* à vous. Racin.

ATTACHER, ſe dit auſſi pour entraîner, forcer quelqu'un à appliquer

Digitized by Google

pliquer ſon eſprit à la conſidération d'une choſe, l'y rendre attentif par quelque charme ſecret. La Tragédie doit intéreſſer & *attacher* les ſpectateurs. S. Evr. L'Hiſtoire *attache* le Lecteur par le récit des évenemens mèrveilleux. Inventez des reſſorts qui puiſſent m'*attacher*. Boil.

Attacher. C'eſt quelquefois faire dépendre une choſe d'une autre, faire que l'une ſoit la cauſe ou l'occaſion de l'autre. Dieu a *attaché* notre bonheur dans cette vie; & pour la vie future à la pratique des vèrtus chrétiennes. Ces évenemens ſont autant de moyens auſquels Dieu avoit *attaché* notre ſanctification. Ab. de la Tr.

Attacher, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, Se coller, s'accrocher. *Inhærere, adhæreſcere.* La tèrre graſſe s'*attache* aux ſouliérs, la poix aux habits. Quand on ſe noye, on s'*attache* à tout ce qu'on peut attraper. Et figurément, on dit, qu'un homme s'*attache* auprès de quelqu'un; pour dire, qu'il lui fait la cour, qu'il ſe dévouë à ſon sèrvice, ſoit par devoir, ſoit par affection. Je m'*attache* à tout votre deſtin. Mol. Ce n'eſt pas l'eclat de ta fortune qui nous *attache* à toi. Vaug.

On dit en ce même ſens, qu'un homme eſt trop *attaché* à ſon ſens, *attaché* à ſon profit, *attaché* à ſes intérêts; pour dire, qu'il eſt opiniâtre, qu'il eſt avâre, qu'il ne relâche rien de ſes prétentions.

Attacher, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie encore, S'appliquer à quelque choſe. *Animum adjungere alicui rei, ad aliquid incumbere.* S'*attacher* à l'étude; s'*attacher* à remplir les devoirs de ſa charge; s'*attacher* au barreau; s'*attacher* au ſolide; s'*attacher* à la volupté; pour dire, s'y appliquer fortement, s'y addonner entièrement. L'agrément de ceux qui s'*attachent* plus à bien parler qu'à bien penſer, ne plaît pas long-tems. Vall. Les hommes naturellement malins ne s'*attachent* qu'aux défauts des autres, & ne remarquent pas leurs vèrtus. Bell.

Je ſonge à me connoître;
*Et c'eſt l'unique étude où je veux m'*attacher. Boil.

On dit auſſi, s'*attacher*, pour dire, avoir de l'attachement & de l'inclination pour quelqu'un ou pour quelque choſe. *Studere alicui.* Les mélancoliques croyent aimer ceux à qui ils ne s'*attachent* que par un choix capricieux. M. Esp. Celui qui s'*attache* à la vérité ſans raiſon eſt opiniâtre. Ablanc.

On dit auſſi en mauvaiſe part, qu'un homme s'*attache* à un autre, lorſqu'il prend plaiſir à faire de continuelles médiſances de lui, & à lui faire ſans ceſſe quelque querelle, ou quelque outrage. *Laceſſere aliquem.*

On dit provèrbialement, qu'il faut que la vache broute où elle eſt *attachée*; pour dire, qu'il faut vivre du mieux qu'on peut dans le lieu où on eſt contraint de demeurer.

Attachant, ante, part. act. m. & f. Il ne ſe dit guère que dans le ſens figuré. *Deliniens, capiens.* Les grandeurs du monde les plus *attachantes*, ſont des fantômes qui frappent, qui trompent, & qui n'ont point de réalité. Ab. de la Tr. Cet Orateur dit d'une manière fort *attachante*.

Attaché, ée, part. paſſ. & adj. *Alligatus, vinctus, fixus, defixus.* Il n'oſoit avoir les yeux *attachez* ſur elle, parce qu'il craignoit de laiſſer trop voir le plaiſir qu'il avoit à la regarder. P. de Cl.

Attaquant, adj. & ſ. Qui attaque; qui eſt aggreſſeur. *Oppugnator.* Les premiers *attaquans* ont ſouvent l'avantage du combat.

Attaque, ſ. f. Aggreſſion; action de celui qui querelle ou qui inſulte le premier. *Aggreſſio.* L'aggreſſeur qui a commencé l'*attaque*, doit être le plus ſévèrement puni par les Juges. On appelle auſſi *attaque*, le combat qu'on donne pour forcer un poſte ou un corps de troupes. *Irruptio, impreſſio.* Ce brave fut tué à l'*attaque* d'une telle place. On fit deux fauſſes *attaques*, & une véritable en donnant l'aſſaut. Pluſieurs Auteurs ont écrit de l'*attaque* & de la defenſe des places. On dit, Commencer, entreprendre, donner, ſoutenir une *attaque*.

Attaque, ſe dit auſſi des tranchées & des travaux qu'on fait pour approcher d'une place. *Oppugnatio.* L'*attaque* de la droite fut plûtôt achevée que celle de la gauche. On dit auſſi, Emporter une place par de droites *attaques*, c'eſt-à-dire, dans les formes, & par des travaux réglez, au lieu de la prendre par inſulte. *Fauſſe attaque*, eſt un travail que l'on pouſſe ſeulement pour obliger les aſſiegez à partager leurs forces.

Attaque, ſe dit figurément des reproches ou demandes qu'on fait, ou directement, ou par des paroles couvèrtes & ambiguës. *Exprobratio.* Il lui donne toûjours quelque *attaque* ſur ſon avarice.

Attaque, ſe dit auſſi figurément pour Atteinte, inſulte. *Oppugnatio.* Le riche eſt expoſé aux *attaques* du Démon. Maucroix. Les grands hommes cédent quelquefois aux plus legères *attaques*, & il y a toûjours dans leur âme quelque endroit mal gardé. Vill.

Attaque, ſe dit auſſi des avant-coureurs, ou ſignes, ou commencemens de pluſieurs maladies. *Morbi tentatio.* Il a eu quelques *attaques* de la piérre, de la goutte.

Attaquer, v. act. Commencer une attaque, une querelle, une inſulte. *Provocare, laceſſere, adoriri.* Il a *attaqué* ce pauvre homme qui ne lui diſoit mot. Il eſt du droit naturel de ſe défendre quand on eſt *attaqué*. Cicéron après avoir hautement blâmé ceux qui *attaquent* les pèrſonnes, au lieu de n'*attaquer* que les raiſons, ſouilla lui-même le Barreau par des injures. Bail. On a établi que c'eſt aux hommes à *attaquer*, & aux femmes à ſe défendre, parce que les hommes ſe défendroient trop bien. Font. On peut douter de la vèrtu d'une femme qui n'a point été *attaquée*. S. Evr. On dit à la table: Je vous *attaque*; pour dire, je vous porte une ſanté. On diſoit autrefois *attacher*: *Et il leur commanda qu'ils allaſſent attacher l'ennemi.* Amiot. Apparemment parce qu'on s'attache, ou qu'on paroît s'attacher à ceux qu'on *attaque*.

Attaquer, les ennemis, une place. *Oppugnare, invadere, aggredi.* Il *attaqua* l'ennemi juſques dans ſes retranchemens. *Attaquer* en flanc, c'eſt *attaquer* les côtez d'un bataillon. On le dit auſſi au jeu: Un bon joueur d'échets doit toûjours *attaquer*. On dit encore *attaquer* une propoſition.

Attaquer, ſignifie auſſi, Entreprendre, offenſer. On *attaque* l'innocence par de faux ſoupçons. Ils *attaquent* la mémoire de votre père. Vaug.

Attaquer, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, Se prendre à quelqu'un; le vouloir rendre garent ou reſponſable de quelque choſe. *Aggredi, laceſſere, adoriri.* Si cet homme a perdu ſon argent, il ne faut pas qu'il s'*attaque* ou qu'il s'en prenne à moi. Il ne faut pas s'*attaquer* à Dieu quand il nous arrive quelque diſgrace. Le caractère de l'envie eſt de s'*attaquer* aux plus louables actions. S. Evr. Tibère n'oſa s'*attaquer* à ma pèrſonne, parce qu'il me crut aſſez aimé des ſoldats pour n'être pas *attaqué* impunément. Vill.

Ce mot marque d'ordinaire le ſentiment qui fait entreprendre d'*attaquer* une pèrſonne plus puiſſante que ſoi, & qu'on devroit redouter.

Mais s'attaquer *à moi! qui t'a rendu ſi vain?* Corn.

De jouer des Bigots la trompeuſe grimace,
C'eſt s'attaquer *au Ciel.* Boil.

Attaqué, ée, part. paſſ. & adj. *Oppugnatus, laceſſitus.* Celui qui ſe ſent *attaqué* dans ſon foible, conçoit le même dépit qu'une femme laide à qui on préſente le miroir. Bell. On dit en provèrbe, A bien *attaqué*, bien défendu.

Attédier, vèrb. act. Ennuyer, importuner quelqu'un par de mauvais contes, par de ſots diſcours. *Faſtidium, nauſeam parere.* Ce méchant Prêcheur ſait l'art d'*attédier*, d'endormir ſes auditeurs.

Ménage, après Voſſius, dérive ce mot de *attadiare*, qui ſe trouve dans quelques Auteurs, pour dire, *tædio afficere.* Il n'eſt plus en uſage.

Atteindre, v. act. *J'atteins, J'atteignis. J'ai atteint. J'atteindrai; que j'atteigne.* Parvenir à quelque choſe éloignée de nous, ſoit à l'égard du tems, ſoit à l'égard du lieu. *Attingere, contingere.* On ne ſauroit diſpoſer de ſon bien qu'on n'ait *atteint* l'âge de majorité. Ce cordeau ne ſauroit *atteindre* le bout de l'allée. Je vous *atteindrai* avant la dînée. Tu as beau ſuivre les Scythes, je te défie de les *atteindre*. Vaug. Ceux qui lançoient des javelots ne pouvoient *atteindre* les frondeurs. Les armes à feu *atteignent* de loin.

Atteindre, v. n. Se dit figurément en Morale. *Aſſequi, conſequi.* Pluſieurs Geometres ont écrit de la Quadrature du Cèrcle; mais pas un n'a *atteint* au but. Il faut tâcher d'*atteindre* à la pèrfection chrétienne. Il vaut mieux exceller dans le médiocre, que de s'égarer en voulant *atteindre* au grand & au ſublime. La Brut. Tu aſpire où tu ne ſaurois *atteindre*. Vaug.

C'eſt en vain qu'au Parnaſſe un téméraire Auteur,
Penſe de l'Art des vèrs atteindre *la hauteur.* Boil.

Ah! tandis qu'en Auguſte il régit l'Univèrs,
Que ne puis-je en Horace atteindre *à de beaux vèrs?*
Sanlec.

Pluſieurs ont imité Virgile, mais pas un ne l'a *atteint*. Il eſt actif dans ces dèrniers éxemples.

On dit provèrbialement à ceux qui briguent quelque charge, ou autre choſe où ils ne peuvent parvenir, que leur épée eſt trop courte, qu'ils n'y ſauroient *atteindre*. On dit auſſi, il ne faut qu'une queuë de vache pour *atteindre* au ciel; mais il faut qu'elle ſoit bien longue.

ATTEINT, EINTE, part. paſſ. & adj. Touché, frappé, bleſſé; dans le propre & dans le figuré. *Impetitus, percuſſus, læſus. Atteint* d'une fléche, *atteint* d'un coup. Ceux qui étoient *atteints* de ce mal récitoient des Tragédies. ABLANC.

L'âme de déſeſpoir & de fureur atteinte. CERISY.

Je ſai de quels regrets ſon courage eſt atteint;
Ce lâche craint la mort; & c'eſt tout ce qu'il craint. RACIN.

Seigneur, tu vois l'éffroi dont mon âme eſt atteinte. S. EVR.

En tèrme de Palais, on déclare qu'un homme eſt *atteint* & convaincu du crime dans le jugement qui le condamne. *Convictus.* Il faut remarquer qu'il y a quelque différence entre ces mots *atteint*, & *convaincu*, en ce que le mot *atteint* ſe dit ſeulement d'un accuſé contre lequel il y a ſimplement des indices, ou des preuves imparfaites, ce qu'on dit autrement, *Etre prévenu du crime*: au lieu que le mot de *convaincu* ſe dit de celui contre lequel il y a une preuve claire & cèrtaine. Le trouvant *atteint* de pluſieurs concuſſions, il le fit mourir. VAUG.

ATTEINTE, ſ. f. Action par laquelle on atteint, on frappe & on bleſſe. *Petitio.* Ce brave s'eſt trouvé en cent occaſions ſans avoir reçû la moindre *atteinte*.

Je cueille avec plaiſir cent & cent fleurs nouvelles,
Qui braveront du tems les atteintes *cruelles.* DES-HOUL.

Céſar connoît enfin qu'une ſi rude atteinte,
Eſt digne de ſa perte, & non pas de ſa crainte. BREB.

On dit auſſi figurément en matière de diſputes & d'écrits: Cet Auteur au lieu d'épuiſer la matière & de décider la queſtion, n'y a donné qu'une foible *atteinte*. *Leviter perſtringere.* Cette preuve eſt hors des *atteintes* de la chicane. PORT-R.

ATTEINTE, en tèrme de manége, ſe dit dans les courſes de bague, quand on l'a ſeulement touchée avec la lance, au lieu d'avoir mis dedans pour l'emporter. Il a gagné le prix de cette courſe de bague, il a eu deux dedans & une *atteinte*. On dit auſſi, qu'un cheval ſe donne des *atteintes*, quand d'un de ſes piéds il bleſſe l'autre, ſoit par devant, ſoit à côté. On le dit auſſi quand il en reçoit d'un autre cheval qui marche trop près de lui.

ATTEINTE, ſe dit figurément en Morale de ce qui ôte de la force d'un contrat, ou d'une loi, ou qui y déroge en quelque façon. Il n'a pas voulu paſſer cet acte de peur de donner *atteinte* à la donation. On a donné *atteinte* à un tel Édit par la Déclaration qu'on a obtenuë enſuite. Tout ce qu'il peut dire ne ſauroit donner *atteinte* à mes droits. PATR.

On le dit auſſi dans un ſens tout ſemblable, en parlant des réſolutions que l'on forme, des deſſeins que l'on prend. Il faut demeurer fèrme dans ſes réſolutions, & ne rien écouter de ce qui peut leur donner la moindre *atteinte*. AB. DE LA TR.

ATTEINTE, ſignifie auſſi, Légère ataque, ſoit de maladie, ſoit de paroles. *Tentatio levis.* Il a tous les hivèrs quelques *atteintes* de goute. Il lui a donné quelques *atteintes* ſur ſa vanité. La médiſance donne de rudes *atteintes* à la réputation la mieux établie. Un amant dit auſſi, qu'il a reçû de mortelles *atteintes* de ſa maîtreſſe. J'ai reçû de vos yeux une *atteinte* fatale. GOMB.

ATTELAGE, ſ. m. Aſſemblage, ou aſſortiſſement d'animaux attachez pour trainer, ou tirer une charruë, ou un carroſe, &c. *Jumentorum & currûs inſtrumentum.* On ne ſauroit trouver un *attelage* de chevaux bien pareils. On dit qu'un Laboureur a deux *attelages* de bœufs, ou de chevaux, quand il en a un nombre ſuffiſant pour labourer à deux charruës en même tems.

Quand on dit abſolument, un *attelage*, cela s'entend de ſept chevaux pareils, dont il y en a ſix pour tirer, & un volontaire, dont on ſe ſèrt quand quelqu'un des autres vient à manquer. Cet Ambaſſadeur avoit à ſon entrée ſix beaux *attelages*.

Il y a une fort jolie piéce de feu M. l'Abbé Régniér, intitulée l'*attelage*, où il prend ce mot figurément des vèrtus & qualitez qu'il faut avoir pour vivre heureux, & qu'il finit par ces mots:

Je n'aurai rien à déſirer
Ni du ſort, ni de la nature,
Si l'attelage *peut durer*
Auſſi long-tems que la voiture.

On dit de deux hommes groſſiérs, & qui ſont de même taille, Ce ſeroit là un bel *attelage*.

ATTELER, v. act. Atacher des chevaux, ou autres bêtes de voiture à quelque machine roulante ſur des rouës. *Equos ad rhedam, ad currum jungere.* *Atteler* des chevaux à une charruë, à un chariot. Les Poëtes feignent que le chariot de Junon étoit *attelé* de deux paons; celui de Vénus, de deux pigeons. Les Heures *attelent* les chevaux du ſoleil. ABLANC. Les chariots étoient *attelez* de quatre chevaux de front. VAUG. Ainſi on peut dire, *atteler* les chevaux au caroſſe; mais l'uſage le plus ordinaire eſt pour *mettre les chevaux au caroſſe*. Il étoit défendu par la Loi de Moïſe, d'*atteler* le bœuf avec l'âne.

Il attèle *ſon char, & montant fièrement,*
Lui fait fendre les flots de l'humide élément. BOIL.

Ménage dérive ce mot d'*attelare*. Voyez-le.

ATTELER, ſe dit auſſi figurément des Porteurs de chaiſe, qui ſont comme attachez à la chaiſe qu'ils portent: au moins un très-habile Academicien s'en eſt-il ſèrvi dans ce ſens. On n'avoit pas encore imaginé d'*atteler* des hommes à une litière. LA BRUY.

M. l'Abbé Régnier l'a dit auſſi en choſes morales, dans la piéce qu'il a intitulée l'*attelage*.

La route de la vie humaine
De mauvais pas eſt toute pleine,
Pour m'en tirer facilement,
*Voici ce que je fais: J'*attéle
A cette voiture mortelle
Que je conduis au monument,
La juſtice premièrement,
Qui marche toujours rondement,
Et la charité, ſans laquelle
Elle iroit moins legérement, &c.

ATTELÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Ad rhedam, currum junctus.*

ATTELIER, ſ. m. Prononcez l'*a* long, & ne faites ſentir qu'un *t*, comme ſi l'on écrivoit *âteliér*. Lieu où pluſieurs ouvriérs travaillent enſemble. *Officina.* Il ſe dit principalement des bâtimens. Il y a un grand *atteliér* au Louvre, à l'Arſenal. On le dit auſſi des lieux où les Charpentiérs, Peintres, Sculpteurs, tiennent pluſieurs ouvriérs qui travaillent ſous leurs ordres à de groſſes beſognes. On a fait ceſſer les *atteliérs* pour avoir des ſoldats.

Ce mot peut venir de ce qu'en quelque lieu on a donné le nom d'*atteliérs* aux baſſecours des grandes maiſons de campagne, à cauſe que c'étoit le lieu où l'on atteloit les chevaux & les bœufs aux charruës, charriots & charrettes, & où logeoient auſſi les Forgerons, Selliers & Charrons, & autres ouvriérs néceſſaires pour faire valoir les tèrres; d'où il a été tranſporté aux autres lieux où pluſieurs autres ouvriérs travaillent enſemble.

M. de la Mare dans ſon Traité de la Police, T. II p. 1042, rapporte un Arrêt du Parlement où *Hatteliér* eſt toûjours écrit par un *h*. Ce n'eſt pas l'uſage.

On le dit quelquefois de la machine dont un artiſan a beſoin pour travailler. *Inſtrumentum.* Un tour eſt l'*attelier* d'un Tourneur.

On dit auſſi figurément d'une maiſon, ou d'une chambre mal propre: Voilà un vilain, un étrange *atteliér*.

ATTELIERS de vèrs à ſoie. Ce ſont des piliérs ou des ſoliveaux dréſſez dans une chambre avec des pèrches, des claies, des rameaux, où les vèrs à ſoie filent. ISNARD.

ATTELLE, ſ. f. Tèrme de Chirurgie, qui ſe dit de ce qui ſèrt avec les bandages à lier & panſer les fractures des os. *Ferula.* Les *attelles* ſont faites de papiérs collez enſemble, ou de bois mince & delié, ou de lames de fèr blanc, ou d'autre matière ſemblable, dure & fléxible. On les applique ſur les os fracturez ou luxez pour les tenir fèrmes ou en état, depuis qu'ils ſont remis, juſqu'à qu'ils ſoient tout-à-fait conſolidez.

ATTELLE. Tèrme de Potiér. C'eſt un morceau de bois qu'on ſe met au doigt pour lever la poterie qu'on fait ſur la rouë.

ATTELLES. Tèrme de Vitriér. Morceaux de bois creux, dont les Plombiérs & les Vitriérs enveloppent la poignée de leur fèr à ſouder pour ne ſe point brûler. Ils les appellent quelquefois des *moufflettes*.

ATTELLES, ſe dit auſſi des planches de bois qu'on met au devant d'un colliér des chevaux de coche, de charruë, ou de charrette. *Equini helcii alata ferula.* Du Cange dérive ce mot de *aſtula, à tollendo nuncupata, quaſi abſtula*; car c'eſt une eſpèce de petit copeau. Il croit auſſi que le mot *éclat* vient de la même origine.

ATTELOIRE, ſ. f. Cheville qu'on met dans les limons pour y engager & arrêter les traits des chevaux de charroi.

ATTENANT, ANTE, adj. Ce qui joint, qui touche à un autre, qui y tient. *Attinens, pertinens.* Il a acquis une vigne *attenante* à la ſienne. Ce pré *attenant* eſt encore à lui. La baſſecour eſt *attenante* au château.

ATTENANT, eſt auſſi advèrbe & prépoſition. Ils ſont logez *attenant* l'un de l'autre, tout proche. *Propè, proximè.* Il a bâti *attenant* ma maiſon, tout *attenant* de mon mur. Si vous ſavez où eſt une telle Égliſe, je ſuis logé tout *attenant*: il vaut mieux dire, *tout proche*.

ATTENDANT, ANTE, adj. Qui éſpère, qui attend. *Expectans, præſtolans.* Il y a à Paris un Hôtel nommé *des Sots attendans*, en la ruë Darnetal, qui doit une rente à l'Hôtel de Bourgogne.

En Attendant, adv. Pendant quelque tems, juſqu'à un tems. *Dùm, donec.* Prenez toûjours ce prèſent *en attendant* mieux. On dit provèrbialement, Peloter *en attendant* partie ; pour dire, s'occuper à quelque petite choſe dans l'eſpérance d'une meilleure. Quand ces mots *en attendant* ſe trouvent à la fin de la phraſe, ils ſignifient, Cependant. Je vais écrire, liſez *en attendant*.

ATTENDRE, v. act. Demeurer dans un lieu, ou dans une ſituation, juſqu'à ce que quelqu'un, ou quelque choſe arrive. *Expectare, præſtolari, opperiri.* *Attendre* une maîtreſſe au rendez-vous. *Attendre* un caroſſe. On a long-tems *attendu* le Meſſie ; & enfin, il eſt venu. *Attendez* une ſaiſon propre. On *attend* à la Cour long-tems des récompenſes. Celui qui donne ne doit point *attendre* de retour du bien qu'il a fait. Bell. Il faut *attendre* le tour de rolle pour plaider cette cauſe.

Sa beauté la raſſure, & malgré mon couroux,
*L'orgueilleuſe m'*attend *encore à ſes genoux.* Racin.

Aſſuré des beaux vers dont ton bras me répond,
Dans deux ans je t'attends *au bord de l'Helleſpont.* Boil.

Attendre, ſe dit auſſi figurément des pèrſonnes mortes, & des choſes inanimées auſquelles on attribuë l'action d'*attendre*. Les morts *attendent* le jour du jugement dans leurs tombeaux. Il y a une récompenſe qui *attend* dans le Ciel les enfans de Dieu. C'eſt en vain que les hommes détournent leurs penſées de cette éternité qui les *attend*, comme s'ils la pouvoient anéantir en n'y penſant point. Pasc.

Attendre, ſignifie auſſi, Marquer la diſpoſition où l'on eſt de recevoir ce qu'on croit qui arrivera, ſoit qu'on le déſire, ſoit qu'on ne le craigne pas. *Attendre* la mort avec courage. *Attendre* l'ennemi, & l'*attendre* de pied fèrme.

Attendre, ſe dit encore pour eſpérer. On n'*attend* rien de bon de cette maladie. J'*attends* tout de votre affèction.

Attendre après quelqu'un, ou après quelque choſe, c'eſt marquer qu'on les déſire, & qu'on en a beſoin. J'*attends* après vous. Il y a long-tems qu'il *attend* après cette ſucceſſion.

Attendre, ſe dit quelquefois abſolument : Je ſuis las d'*attendre*. Je n'*attendrai* pas davantage. On dit *attendez*, quand on veut faire une pauſe ; pour dire, arrêtez-vous, ne continuez pas.

Attendre, ſe dit avec le pronom pèrſonnel en parlant des choſes qui apparemment arriveront. Je m'*attendois* bien qu'il feroit une telle ſottiſe. Je ne m'*attendrai* plus à ſes promeſſes. Je ne m'*attendois* pas à vous pèrdre ſi-tôt. *Attendez*-vous à tout le reſſentiment dont je ſuis capable.

On dit provèrbialement & ironiquement, *attendez-vous y*, lorſqu'on témoigne qu'on ne veut pas éxécuter quelque choſe ; ou *attendez*-moi ſous l'orme ; pour dire, qu'on ne croit pas aux diſcours ou aux promeſſes de quelqu'un. On vous *attend* comme les Moines font l'Abbé, en commençant toûjours à dîner. On dit auſſi, Il ennuie à qui *attend*. Qui s'*attend* à l'écuelle d'autrui eſt ſouvent mal dîné ; pour dire, qu'il ne ſe faut *attendre* qu'à ſoi-même, & vivre de ſon bien. On dit, *Attendre* quelqu'un au paſſage ; pour dire, le ſurprendre en quelque occaſion où il ne pourra ſe défendre d'accorder une demande. On dit, qu'il faut *attendre* le boiteux en matière de nouvelles ; pour dire, celui qui en apportera la confirmation. On dit auſſi en diſputant, C'eſt là où je vous *attends* ; pour dire, c'eſt de cela que je veux tirer avantage contre vous.

Attendu, ue, part. paſſ. & adj. *Expectatus.*

Attendu que. Conjonction cauſative qui ſignifie, *Car, parce que, d'autant que. Quoniam, quandoquidem.* Il a eu cet emploi *attendu qu*'il avoit déja ſèrvi. Il ſe met auſſi tout ſeul. Il a eu cette récompenſe *attendu* ſes ſèrvices, ſon mérite ; pour dire, en conſidération de ſes ſèrvices, de ſon mérite. Cette conjonction eſt plus du Palais que du beau ſtile : les bons Écrivains évitent de s'en ſèrvir.

Tous ces mots viennent du Latin *attendere*.

ATTENDRIR, v. act. Rèndre tendre. *Emollire, mollire.* On tient que le figuier *attendrit* la viande qui y eſt penduë. La viande s'*attendrit* quand on la bat, quand on la laiſſe mortifier.

Ce mot vient du Latin *tener*.

Attendrir, ſe dit figurément en choſes Morales. *Movere, commovere, permovere.* Les mouvemens oratoires *attendriſſent* le cœur des Juges, les excitent à la pitié. Selon les Stoïciens, une grande ame doit être trop au deſſus des diſgraces humaines, pour ſe laiſſer *attendrir* par les foibles ſentimens de la pitié. Une maîtreſſe s'*attendrit* par l'amour, par la pèrſévérance qu'on a pour elle. Voilà un cœur de rocher qui ne s'*attendrit* point. Il eſt auſſi naturel de s'*attendrir* ſur le pitoyable, que d'éclater ſur le ridicule. La Brut. Vous avez un cœur qui s'*attendrit* trop aiſément. S. Evr. On eſt plus occupé aux Piéces de Corneille : plus ébranlé, & plus *attendri* à celles de Racine. La Brut.

Ne vous ſouvient-il point, en quittant vos beaux yeux,
Quelle vive douleur attendrit *mes adieux?* Racin.

N'accoûtumez point votre cœur,
Séduit par la vertu de l'objet qui le tente,
A s'attendrir *par la douleur*
Même d'une amitié qui peut être innocente. Pavill.

Attendri, ie, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

ATTENDRISSEMENT, ſ. m. Mouvement du cœur qui lui fait concevoir de la tendreſſe, de l'amitié, de la compaſſion pour quelqu'un. *Miſericordia.* Il faut avoir un cœur dur & barbare, pour n'avoir point d'*attendriſſement* à la vûë de la miſère des pauvres. La véritable compaſſion ne s'arrête pas à des *attendriſſemens* extérieurs, ni à de ſimples larmes : elle demande des ſecours effèctifs. Dag.

ATTENTAT, ſ. m. Outrage ou violence faite, ou qu'on tâche de faire à quelqu'un. *Scelus, facinus.* On punit de mort les *attentats* contre les pèrſonnes ſacrées. Il ne s'eſt trouvé coupable que d'un ſimple *attentat* ſans éxecution : le cas eſt rémiſſible.

Attentat, en tèrme de Palais, ſe dit figurément de ce qui eſt fait contre l'autorité des ſupérieurs & de leur juriſdiction. *Alieni juris violatio.* Le Conſeil privé, le grand Conſeil, caſſent comme *attentat* toutes les procedures qui ſont faites au préjudice des inſtances pendantes par devant eux. Les Requêtes du Palais & de l'Hôtel caſſent pareillement comme *attentat* tout ce qui eſt fait au préjudice du renvoi. Cette entrepriſe eſt un *attentat* à l'autorité Royale, & à l'autorité des Loix.

Attentat, ſe dit figurément de toutes ſortes d'entrepriſes hardies, de toutes ſortes d'uſurpations ſur les droits d'autrui. Toute approbation qui marche devant la ſienne eſt un *attentat* ſur ſes lumières. Mol. J'ai formé un illuſtre *attentat*. S. Evr.

La Satire ſouvent à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raiſon des attentats *d'un ſot.* Boil.

ATTENTATOIRE, adj. m. & f. Se dit au Palais des procédures & des jugemens qui ſe font au préjudice des défenſes des Juges ſupérieurs, ou de la juriſdiction des Juges privilégiez. Cette ſentence a été caſſée comme *attentatoire*, & renduë au préjudice d'un renvoi, ou des défenſes.

ATTENTE, ſ. f. L'action d'attendre. Le tems pendant lequel on attend une pèrſonne, ou une choſe. *Expectatio, ſpes.* Nous ſommes dans l'*attente* du ſuccès. Toute la Province eſt dans l'*attente* de la vengeance qu'on en fera.

*Chaque moment d'*attente*, ôte de notre prix ;*
Et fille qui vieillit tombe dans le mépris. Corn.

Serai-je toûjours languiſſante,
Dans une ſi cruelle attente?

Attente, ſignifie auſſi, eſpérance, prévoyance d'une choſe qui doit arriver. Le Meſſie a été l'*attente* des Nations ; c'eſt une vaine *attente* que celle des Juifs. Toute mon *attente* eſt au Seigneur. Arn. Ce jeune homme n'a point trompé l'*attente* qu'on avoit de lui. Ce changement eſt arrivé dans l'État contre l'*attente* publique.

Quand Dieu par ſa bonté ſuprême,
Surpaſſe notre attente, *& prévient nos ſouhaits,*
Quand il nous comble de bienfaits,
Il n'a beſoin que de lui-même. L'Abbé Tetu.

On appelle pièrre d'*attente*, cèrtaines pièrres avancées altèrnativement à l'extrémité d'un mur, pour en faire la liaiſon avec celui qu'on a deſſein de bâtir auprès. *Lapides nectendis novis parietibus extantes, eminentes, prominentes.* On le dit auſſi au figuré quand on laiſſe des marques d'un ouvrage, d'un deſſein qu'on a entrepris & qu'on n'a encore éxécuté qu'à demi.

On a dit le même Mot d'*attente*. Dans ce nouveau ſyſtême de l'Égliſe ; il n'y aura pas de difficulté qu'on ne ſe ſauve parmi les Fanatiques, les Sociniens, les Photiniens, au moins avec un petit mot d'*attente* de l'Auteur du ſyſtême qui les reconnoiſſe pour ſociétez chrétiennes. Pelisson.

On dit auſſi, Table d'*attente*, des pièces de marbre, ou des quadres deſtinez à recevoir des inſcriptions, des tableaux, des bas-reliefs, qu'on doit remplir en achevant un ouvrage. *Tabula rudis, pura, vacua.* On le dit auſſi au figuré. L'eſprit d'un jeune homme eſt une table d'*attente*, qui eſt capable de recevoir telles inſtructions qu'on y voudra mettre.

On dit auſſi, en tèrmes de Blaſon, qu'un Écu où il n'y a rien eſt une *table d'attente*.

On dit provèrbialement à ceux qui prêtent de l'argent à des inſolvables. Vous n'y pèrdez que l'argent & l'*attente*. On dit, qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaiſe *attente*. On dit auſſi, quand on prend un long tèrme pour payer, que l'*attente*, ou le tèrme vaut l'argent.

ATTENTER, v. act. & neut. Tenter, ou entreprendre quelque choſe pour nuire à quelqu'un, ou lui faire violence, ſoit à l'égard de ſa vie, ſoit à l'égard de ſon honneur. *Vitam alicujus, bona petere; alicujus vitæ, bonis, inſidias parare.* Il a *attenté* le plus grand de tous les crimes en la pèrſonne de ſon Roi. VAUG. Cette femme eſt accuſée d'avoir voulu *attenter* ſur la vie, ou à la vie de ſon mari par poiſon, ou de l'avoir voulu faire aſſaſſiner. Il a obtenu un Arrêt de défenſes d'*attenter* à ſa pèrſonne & à ſes biens; c'eſt-à-dire, de lui faire aucune violence. On punit les raviſſeurs & les ſuborneurs qui ont *attenté* à la pudicité des pèrſonnes honnêtes.

ATTENTER, ſe dit figurément en Morale de ce qui eſt fait contre l'autorité des Loix, lorſqu'on juge, & qu'on agit contre leur diſpoſition. *Alicujus jura, auctoritatem violare.* On attente tous les jours aux privileges des Eccleſiaſtiques: on y contrevient, on les retranche.

Sur notre libèrté chacun veut attenter. DES-HOUL.

Ces mots viennent du vèrbe Latin *Attento*.

ATTENTIF, IVE, adj. Qui écoute, qui regarde, qui éxamine quelque choſe avec ſoin, & ſans diſtraction. J'ai vu ce tableau d'un œil *attentif*. *Attentus, intentus.* Ce compagnon eſt fort *attentif* à ſa beſogne. Il n'y a point de moyen plus ſûr pour ſe garentir de l'èrreur, que de ſe rendre *attentif* & appliqué. MALB. Toûjours *attentif* à profiter des conjonctures, ingénieux à les faire naître; *attentif* à ſes intérêts, fèrme à les ſoutenir. LE GEND. A la Chine il y a un Temple dédié à l'Heure, qu'on ne fèrme jamais, pour montrer qu'il faut être *attentif* au tems qui fuit. S. EVR.

Parlez, Seigneur, parlez, mon ame eſt attentive.
L'ABBE TETU.

Seigneur, entends mes cris, vois ma peine exceſſive,
Et prête à ma prière une oreille attentive. GODEAU.

ATTENTION, ſ. f. Application de l'oreille & de l'eſprit à quelque diſcours qu'on entend, application des yeux & de l'eſprit à ce qu'on regarde, ou à quelque ouvrage. *Attentio.* Il y a auſſi une pure *attention* de l'eſprit pour la méditation. Les gens diſtraits n'ont point d'*attention*. L'Orateur doit réveiller l'*attention* de ſon auditoire, doit ſavoir ſe faire prêter *attention*. Faire languir l'*attention* des ſpéctateurs. S. EVR. Les Savans, uniquement occupez des ſiècles paſſez, ne ſont nulle *attention* aux mœurs de ceux qui les environnent, & avec qui ils ſont obligez de vivre. LA BRUY. Rien n'eſt plus digne d'occuper toute l'*attention* de l'éſprit que la rechèrche de la Religion. NICOL. Les femmes ne ſont pas capables d'apporter une *attention* ſérieuſe à tout ce qui eſt un peu abſtrait. VAIL. C'étoit un rival plus redoutable par l'*attention* qu'il avoit pour toutes ſes actions, que par les progrès qu'il pouvoit faire auprès d'elle. P. LE CL. On ne ſe corrige guère à moins qu'on ne faſſe une éxacte *attention* ſur ſoi-même. M. SCUD. On fait beaucoup d'*attention* ſur les démarches d'un nouveau Roi, pour meſurer par ſa conduite ce qu'on peut en craindre, ou en éſpérer. LE GEND.

ATTENTION, ſe dit auſſi de l'éxactitude qu'on a pour éxaminer quelque choſe. J'ai lû avec *attention* cet ouvrage: Je l'ai critiqué avec *attention*. Ce livre eſt ſi obſcur, qu'il demande beaucoup d'*attention* pour l'entendre.

ATTENTIVEMENT, adv. D'une manière attentive. *Attentè, intentè, attento animo.* Un Juge doit écouter les raiſons de part & d'autre fort *attentivement*.

ATTÉNUATIF, IVE, adj. Tèrme de Médecine. Qui a la force d'atténuer, d'affoiblir, de diminuer, de rendre menu. *Attenuandi vim habens.* On ſe ſèrt pour l'ordinaire des remédes abſorbans, après avoir employé les émolliens & les *atténuatifs*.

ATTÉNUATION, ſ. f. Affoibliſſement, ou action par laquelle on affoiblit. *Attenuatio: extenuatio.* La grande *atténuation* de ce malade vient du grand nombre de remédes qu'on lui a donnez. L'*atténuation* de l'éſprit accompagne ſouvent celle du corps. Les fatigues de la guèrre cauſent une grande *atténuation* de forces.

On dit au Palais, que l'appointement à ouïr droit en matière criminelle, ordonne que le complaignant donnera ſes concluſions civiles, & l'accuſé ſes défenſes par *atténuation*, qui tendent à excuſer, à amoindrir, à pallier ſon crime. *Criminis diminutio, elevatio.* Cette forme de procéder en matière criminelle, en donnant des défenſes par *atténuation*, a été abrogée par l'Ordonnance de 1670. tit. 21. art. 1.

ATTÉNUER, v. act. Affoiblir, diminuer. Les jeûnes, les veilles, les macerations, *atténuent* le corps & le débilitent. *Attenuare, extenuare, tenuare.* Un corps eſt *atténué* par l'âge, par les fatigues, par les maladies. Il eſt *atténué* par les auſtéritez. MAUCROIX.

On dit auſſi au Palais, qu'un accuſé tâche d'*atténuer* ſon crime, de l'excuſer, & de le juſtifier.

ATTENUER, en tèrme de ſcience hèrmétique, c'eſt mettre en poudre, réduire en poudre. *Attenuare, in pulverem redigere.*

ATTENUÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Attenuatus, extenuatus, tenuatus, in pulverem redactus.* Il a les ſignifications de ſon vèrbe. Dans la ſcience hèrmétique, on dit, ſubſtance ou matière *atténuée*; c'eſt-à-dire, reduite en poudre ſubtile, ou dégagée de toute tèrréſtréïté, ou ſubtiliſée de quelque autre manière.

ATTERRAGE, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt l'endroit où l'on vient reconnoître la tèrre en revenant du voyage.

ATTEREAU, ſ. m. Tèrme de Traiteur. C'eſt un ragoût fait de rouelles de veau: on les coupe par tranches fort déliées aux endroits où il n'y a point de filets, on les pique de lardons, & on les fait cuire dans une tourtière couvèrte, & mitonner avec un peu de bouillon. DE LA VAREN.

ATTÉRRER, v. act. Renvèrſer un homme par tèrre. *Dejicere, ſternere, proſternere.* Le grand effort des lutteurs conſiſtoit à *attérrer* leur homme, à le jetter par tèrre à force de bras.

ATTERRER, ſe dit figurément en Morale; pour dire, Abattre, accabler quelqu'un, détruire ſa fortune, le ruiner, le pèrdre entièrement. *Affligere, perdere, evertere.* Il fut *attèrré* par les menaces & par la colère du Roi. S. EVR. Ce chicaneur a tant fait de procès à ce Gentilhomme, qu'il l'a enfin *attèrré*.

Ce mot eſt vieux, & en ſa place on dit Tèrraſſer.

ATTÉRRIR. Tèrme de Marine. C'eſt prendre tèrre. *Ad terram appellere.*

ATTÉRRISSEMENT, ſ. m. Sables & limon que la mèr, ou les rivières tranſportent d'un lieu à un autre, qui leur font changer de lit & de rivage. *Limi, arenarum alienum in locum deportatio.* La mèr a fait de grands *atterriſſemens* à Aigues-mortes, qui étoit un port où S. Louis s'embarqua, & qui eſt maintenant aſſez loin de la mèr. Le Roi prétend que les *atterriſſemens* dans les rivières publiques & navigables, lui appartiennent.

ATTÉSTATION, ou **ATÉSTATION**, ſ. f. Témoignage que l'on donne par écrit de la vérité de quelque choſe. *Teſtimonium, teſtificatio.* On donne une pèrmiſſion à un malade de manger de la chair en Carême ſur l'*attéſtation* du Médecin. Les *attéſtations* des pèrſonnes publiques, comme des Magiſtrats, Notaires & Curez, ſont reçuës en Juſtice. Les Profeſſeurs donnent à leurs écoliers des *attéſtations* de leurs études, du tems qu'ils ont étudié.

ATTÉSTER, v. act. *Teſtari, teſtificari.* Rendre témoignage de la vérité d'un fait. Ce miracle eſt *atteſté* par des gens dignes de foi, par tout le peuple. Les écrits de cet Auteur *atteſtent* la pureté de ſes mœurs. Les miracles de JESUS-CHRIST ont *atteſté* la vérité de ſes paroles.

ATTÉSTER, ſignifie auſſi. Invoquer, appeller à témoin, & ſe dit de Dieu & des hommes. *Teſtari, atteſtari, appellari.* Il *attéſte* ciel & tèrre. Ils *atteſtent* contre lui & les Dieux & les hommes. ABLANC. J'*atteſte* des grands Dieux la ſuprême puiſſance. CORN.

ATTÉSTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Perſpectus, conſtatus.*

ATTICISME, ſ. m. Façon de parler sèrrée & conciſe, uſitée par les Athéniens. *Oratio conciſa.* C'eſt un *Atticiſme*, *Atticiſmus*. J'aime bien plus ces armes courtes & tranchantes, cet *atticiſme* de raiſons, que ce long équipage de figures, que ces ornemens qui traînent par tèrre, que cette pompe ennuyeuſe de l'éloquence d'Athènes. BALZ.

ATTICISME ſe dit auſſi d'une cèrtaine raillerie agréable & polie; d'une cèrtaine politeſſe fine & galante qui étoit en uſage parmi les Athéniens. *Lepidus jocus, liberalis urbanitas.* Ce ſont des Princes qui ont ſçu joindre aux plus belles & aux plus hautes connoiſſances, & l'*atticiſme* des Grècs, & l'urbanité des Romains. LA BRUY.

ATTICURGES. En tèrmes d'Architècture, ce ſont des colonnes quarrées. *Atticurges.*

ATTIÉDIR, v. act. Rendre tiéde. *Tepidum facere, ardorem, fervorem imminuere.* On vèrſe dans un bain, quand il eſt trop chaud, de l'eau froide pour l'*attiédir*.

Ce mot n'eſt pas fort en uſage dans le ſens propre.

*Vos froids raiſonnemens ne feront qu'*attiédir,
Un ſpèctateur toujours paréſſeux d'applaudir. BOIL.

On dit au figuré, que les paſſions s'*attiédiſſent* avec l'âge, lorſqu'elles diminuent, & qu'elles ne ſont pas ſi violentes. *Tepeſcere,* *deferveſcere.* La fèrveur de la dévotion d'un Novice *s'attiédit* après ſa profeſſion.

ATTIÉDI, IE, part. paſſ. & adj. *Tepidior factus, remiſſus, remiſſior.*

ATTIÉDISSEMENT, ſ. m. Relâchement de fèrveur dans la dévotion, dans l'amitié, dans les paſſions. *Tepor, ardoris remiſſio ſtudii.* L'*attiédiſſement* en amour ſe tourne bientôt en indifférence. Un bon Auteur a dit: L'oraiſon fèrvente & continuelle étouffe en nous l'*attiédiſſement* & la pareſſe: les ames tombent dans l'*attiédiſſement* par l'ardeur de leur concupiſcence. Cependant ce mot n'eſt pas tout-à-fait établi, & il vaut mieux ſe ſèrvir de *tiédeur* ou de relâchement. BOUH.

ATTIFFER, v. act. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois coëffer, parer la tête des femmes. *Comere.* On le peut dire encore dans le ſtile ſimple & familier. Allez y ſans être *attiffée.* VOIT. Les femmes ſont long-tems à s'*attiffer.*

ATTIFET, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un ornement ou parure des femmes, & principalament de la tête. *Comptus, ornatus.*

Tous deux viennent du vieux mot François *Tiffer*, qui ſignifioit *Orner*, que Borel dérive du Grèc *ϛίφειν*, qui ſignifie *Coronare.*

ATTIQUE, ſ. f. *Attica.* Pays d'Achaïe dans la Grèce, dans l'angle méridional & oriental de la Grèce, entre la mèr Égée, la Béotie & le tèrritoire de Mégare. L'*Attique* étoit une étenduë de pays aux environs d'Athènes depuis Mégare juſqu'au Promontoire de Sunium. TOURR. Athènes étoit la Capitale de l'*Attique.* Ce pays, ſi l'on en croit Strabon & Pauſanias, s'appelloit anciennement *Actique*, à cauſe d'Actoée. Atthis, ſelon ces deux Auteurs, fille de Cranaüs ſecond Roi d'Athènes, changea le nom d'Actique en *Attique*, pour l'approcher davantage du ſien. Éſtienne de Byzance au contraire, Harpocration, diſent que l'*Attique* ſe nommoit autrefois Actique, du mot Grèc *ἀκτη*, *rivage*, parce qu'on y abordoit de toutes parts avec beaucoup de facilité, & qu'enſuite l'uſage, toûjours favorable à la plus douce prononciation, établit qu'on diroit *Attique*, au lieu d'Actique. L'*Attique* étoit autrefois à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui le Duché de Sétines.

ATTIQUE, adj. m. & f. *Atticus.* Qui eſt de l'Attique, qui appartient à l'Attique, ou à Athènes.

On a appellé Sel *Attique* parmi les Grècs, je ne ſai quoi de vif & de piquant, une cèrtaine éloquence, ou cèrtaines graces qui ſe trouvoient dans le langage des Auteurs Athéniens. *Sal Atticum, ſales Attici.* Théophraſte fut reconnu à Athènes pour étranger, à cauſe de je ne ſai quelle urbanité *Attique* qui lui manquoit. LA BRUY.

Ami de la juſtice & de la vérité,
Alcandre, dont l'eſprit eſt rempli de clarté,
Admiré des ſavans, critique des critiques,
Qui puiſe ton diſcours ès Salines Attiques.

On a dit auſſi, Un témoin *Attique*, ou Athénien, *Atticus teſtis*, pour un témoin incorruptible, & de même une fidélité *Attique.* Une Muſe *Attique*, eſt une excellente Muſe, ou un bon Poëte. Le miel *attique* étoit eſtimé chez les Anciens. En François, Athénien eſt plus en uſage qu'*Attique*, ſur tout pour les choſes animées. On dira beaucoup mieux, Une Muſe Athénienne, l'Armée Athenienne, les troupes Athéniennes, que les troupes *Attiques*, l'armée *Attique*, une Muſe *Attique.*

ATTIQUE, adj. & ſubſt. m. Tèrme d'Architècture. C'eſt un petit ordre d'architècture qu'on met au deſſus d'un plus grand pour le couronner & tèrminer le bâtiment. Ce petit ordre n'a ordinairement que des pilaſtres d'une façon particulière. Il y en a un au Louvre qui forme le troiſiéme étage. On en met auſſi aux autels qui ſont fort élevez. Il a été ainſi nommé, parce qu'il a été mis en uſage par les Athéniens. On appelle colonnes *Attiques*, celles qui ſont quarrées: leur bâſe eſt très-belle.

ATTIQUE *continu*, Eſt celui qui environne le pourtour d'un bâtiment ſans intèrruption, & ſuit les corps & retours des pavillons. *Attique* intèrpoſé, eſt celui qui eſt ſitué entre deux grands étages, quelquefois décorez de colonnes, ou de pilaſtres. *Attique* circulaire c'eſt une exhauſſement en forme de grand piédeſtal rond, ſouvent pèrcé de petites croiſées. *Attique* de comble ſe dit de tout étage, ou piédeſtal de maçonnerie, ou de bois revêtu de plomb, qui sèrt de garde fou à une tèrraſſe, ou plate-forme. *Attique* de cheminée, eſt le revêtement de plâtre, de bois, ou de marbre, depuis le chambranle juſques ſur la prémière corniche.

ATTIQUEMENT, adv. A l'Attique, d'une manière Attique. *Atticè.* Cela eſt *attiquement* dit, *attiquement* fait.

ATTIRAIL, ſ. m. Hardes, bagage, ſuite; ce qui eſt néceſſaire pour le ſèrvice de quelque machine, pour l'exécution de quelque entrepriſe, pour la commodité de quelque voyage. *Inſtrumentum.* On le dit particulièrement en parlant de l'Artillerie & de la Marine. *Exercitus impedimenta.* Le canon ne marche point ſans un grand *attirail.* Le bagage & l'*attirail* de cette armée occupoient bien du tèrrein. Il faut bien des cordages, des voiles & de l'*attirail* pour équiper un vaiſſeau. Ne t'enorgueillis point de ton équipage; car on écarte tout cet *attirail* qui t'eſt étrangèr pour pénétrer juſqu'à toi. LA BRUY. Une belle femme ne perd rien à être négligée: il y auroit moins de péril à la voir avec tout l'*attirail* de l'ajuſtement & de la mode. ID.

ATTIRANT, ANTE, adj. Qui a la force d'attirer. *Blandus, illecebroſus.* Cette femme eſt flateuſe & *attirante.* La volupté, la débauche, eſt *attirante*: on a de la peine à ſe deffendre de ſes attraits. Vous admirez l'*attirante* ſévérité de Climene.

ATTIRER, v. act. Tirer à ſoi, ou d'un cèrtain côté, *Trahere, attrahere, pertrahere.* L'aiman *attire* le fèr. L'ambre *attire* la paille. Il y a des médicamens qui *attirent*, d'autres qui reſolvent.

ATTIRER, ſe dit figurément en Morale. *Adducere, inducere, concitare.* Les crimes des hommes avoient *attiré* la colère de Dieu quand le déluge arriva. La ſatire, la medisance, *attirent* la haine publique. La grande fortune *attire* l'envie. Les conquêtes de ce Prince lui ont *attiré* une foule d'ennemis ſur les bras. Il *attira* l'ennemi dans l'embuſcade. ABLANC. Le mérite, qui fait adorer les Princes, *attire* aux particuliérs la haine & l'envie. BOUHR. Rien n'eſt plus capable d'*attirer* le mépris & l'avèrſion des hommes, que de faire le brave contre Dieu. PASC. Les richeſſes ont *attiré* les mondains dans l'Égliſe.

ATTIRER, ſignifie encore, Gagner, emporter, venir à bout par charmes, par douceur, &c. *Allicere, illicere, pellicere, allectare.* Les délices de l'Italie ont *attiré* chez eux les Barbares. La beauté *attire* les cœurs. Les grands ſentimens *attirent* du reſpèct & de l'admiration. Dieu après avoir menacé les hommes, les *attire* par l'eſpérance, leur propoſant des biens capables d'*attirer* leurs deſirs.

ATTIRER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel. *Conciliare ſibi famam, amorem, &c.* S'*attirer* les cœurs & les reſpècts de tout le monde. S'*attirer* une méchante affaire. ABLANC. Ne vous *attirez* pas cette fière beauté. SEAR. On ne s'arrête pas aux plaintes d'un fou, parce qu'on préſume toûjours qu'il s'eſt *attiré* l'inſulte dont il ſe plaint. FONTEN. Les pèrſonnes vaines s'*attirent* l'envie & le mépris, & irritent la médiſance. *Concitare, commovere in ſe invidiam, odium* BELL.

ATTIRÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

ATTISER, v. act. Raccommoder le feu, en approcher les tiſons, les mettre en état de bien brûler *Admotis titionibus ignem alere, excitare.* Le vulgaire dit qu'il faut être Philoſophe pour bien *attiſer* le feu; c'eſt-à-dire, qu'il lui faut donner de l'air pour le faire brûler. Régniér a dit:

Quand on ſe brûle au feu que ſoi-même on attiſe,
Ce n'eſt point accident, mais c'eſt une ſottiſe.

ATTISER, ſe dit figurément en Morale, en parlant de la haine, de la colère, de la ſédition. *Excitare, accendere, incendere, ciere.* C'eſt cet ambitieux qui a *attiſé* le feu de la guèrre civile, qui eſt auteur de cette querelle, qui en a *attiſé* le feu. Je ſuis bien éloigné d'*attiſer* moi-même par mes diſcours la fureur de votre emportement. RACIN.

ATTISÉ, ÉE, part. paſſ. & adj *Excitatus, incenſus, accenſus.* On l'a dit autrefois pour attiré. Guillaume de S. André, dans ſon Poëme ſur Jean IV. Duc de Bretagne, dit:

Pour ce beau fils veux raiſonner...
Afin que mieux ſoit aviſé,
Si en tel fait eſt attiſé.

ATTISEUR, EUSE, adj. Celui qui attiſe. Cet homme eſt un mal-adroit, & mauvais *attiſeur* de feu.

ATTISONNOIRE, ſ. m. Mot d'Artiſan. C'eſt un outil, ou inſtrument crochu, dont les Fondeurs ſe ſèrvent pour attiſer le feu. *Inſtrumentum ad excitandum ignem comparatum, uncus ferreus ad excitandum ignem comparatus, aptus, idoneus.*

ATTITUDE, ſ. f. Tèrme de Peinture & de Sculpture Cèrtaine diſpoſition des figures d'un tableau, ou l'action & la poſture d'une ſtatuë. *Status, habitus, geſtus, ſitus.* Ce Peintre a un beau coloris, mais il n'eſt pas heureux à donner de belles *attitudes* à ſes ouvrages.

Ce mot vient de l'Italien *attitudine.*

ATTITUDE, eſt auſſi un tèrme de Maître à danſer. Sorte de poſture. Voici un eſſai des plus beaux mouvemens & des plus belles *attitudes* dont une danſe puiſſe être variée. MOL.

ATTOMISSEUR, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit d'un des oiſeaux qui attaque le héron dans ſon vol. Quelques-uns lui donnent la prémière attaque, d'autres la ſeconde.

ATTOUCHEMENT, ſ. m. Action par laquelle on touche. *Tactio, tactus, contactus.* La lumière eſt l'objet de la vûë, & les corps palpables le ſont de l'*attouchement*. On ſe purgeoit autrefois d'un crime par l'*attouchement* du fèr chaud.

On le dit ſouvent en mauvaiſe part des impudicitez. Il faut ſe confeſſer des *attouchemens* déshonnêtes.

C'eſt auſſi un tèrme de manége, qui ſignifie l'action du Cavaliér, ou l'aide qu'il donne au cheval de la main par le moyen de la bride, & du talon par le moyen de l'éperon. Il ne faut point que les chevaux ſoient conduits par la vûë, ou par l'ouïe, mais ſeulement par l'*attouchement* à la bouche & aux côtez. Il faut que l'*attouchement* ſeul opère.

ATTOURNANCE, ſ. f. Tèrme de Coûtume. C'eſt un changement de Seigneur par lequel les vaſſaux renoncent à l'obeïſſance qu'ils devoient à leur ancien Seigneur, & s'engagent à la même obeïſſance à l'égard de celui qui devient leur Seigneur, par achat, ou autrement. On joint ces deux mots *attournance* & *avirance.* Voyez Dargentré.

ATTOURNEMENT ſ. m. C'eſt auſſi un tèrme de Coûtume, qui veut dire la même choſe qu'attournance.

ATTRACTIF, **ive**, adj. Qui peut attirer. *Attrahendi vim habens, attrahendi vi præditus.* La cauſe de la vèrtu *attractive* de l'aiman eſt bien expliquée par Deſcartes & Rohaut; juſqu'ici on n'a pû aller plus loin. Les Médecins ont des remédes *attractifs* qui ſont chauds, & attirent au dehors, comme l'ail, le porreau, la racine de brionia, &c. Bandage *attractif*; c'eſt-à-dire, qui attire & rappelle les éſprits à une partie amaigrie.

ATTRACTION, ſ. f. Action de ce qui attire; la propriété d'un corps à faire que d'autres corps ſoient attirez ou pouſſez vèrs lui *Attractio.* Il y a des pompes qui font leur effèt par *attraction*, & d'autres par compréſſion Tous ces tèrmes ſont en quelque ſorte conſacrez à la Phyſique. Les Philoſophes modèrnes ne reconnoiſſent point de mouvement par *attraction*, mais ſeulement par impulſion Ils prétendent qu'on n'a aucune idée de cette cauſe particulière du mouvement qu'on appelle *attraction* Roh.

ATTRACTRICE, adj. f. Qui a la force, la vèrtu d'attirer. *Attrahendi vim habens* La vèrtu *attractrice* de l'aiman. La nouvelle Philoſophie ne reconnoît point de vèrtu *attractrice*, non plus que d'attraction.

ATTRACTYLIS, ſ. m. Carthſme ſauvage. *Attractylis.* Ce n'eſt autre choſe que le chardon bénit.

ATTRAIRE, v. act. Attirer, faire venir à ſoi par quelque appât, ou vèrtu ſecrette. *Allicere, illicere, allectare.* On *attrait* les poiſſons avec un appât à l'hameçon. La paille eſt *attraite* par l'ambre, le fèr par l'aiman, par une vèrtu occulte.

Attraire, ſe dit auſſi figurément en morale. Il faut *attraire* les enfans par la douceur pour leur faire faire leur devoit. La vèrtu a le pouvoir d'*attraire* les éſprits les plus ſauvages, s'ils la pouvoient connoître. Mèzeray s'eſt ſèrvi de ce mot; mais il n'eſt prèſque plus en uſage.

ATTRAIT, ſ. m. Qualité qui attire *Illecebra, illicium, invitamentum, lenocinium.* C'eſt un puiſſant *attrait* que la gloire pour les cœurs ambitieux. L'argent a bien des *attraits* pour corrompre les avâres. Si on voyoit la vèrtu toute nuë, on ſeroit epris de ſes *attraits*. Paris a de grands *attraits*. Les ſciences & les lettres ont un cèrtain *attrait* qui dégoûte peu à peu de tout autre plaiſir.

Attraits, ſe dit poëtiquement de la beauté & des charmes; il eſt toûjours pluriel. Cette Dame a beaucoup d'*attraits*; tous les cœurs ſe rendent à ſes *attraits*. Les femmes ne ſe pardonnent guère ſur leurs *attraits*. La Bruy.

> *Elle n'a d'autres droits au rang d'Impératrice,*
> *Qu'un peu d'*attraits *peut-être, & beaucoup d'artifice.*
> Racin.

> *Et le déſtin d'Oréſte,*
> *Eſt de venir ſans ceſſe adorer vos* attraits,
> *Et de jurer toûjours qu'il n'y viendra jamais.* Id.

Attrait, ſe prend encore pour le ſentiment que fait en nous la choſe qui nous attire, l'inclination par laquelle nous nous ſentons portez à quelque objet. Je n'ai point d'*attrait* pour cela; c'eſt-à-dire, d'inclination; je ne me ſens point porté, attiré. Ils ont tant d'*attrait* pour la Poëſie, qu'ils ne ſauroient s'en défendre. Il eſt inutile de conſulter ſi on doit prendre ou laiſſer le parti de la Religion, quand on n'a pour cet état ſi ſaint ni *attrait*, ni ſentimens. Ab. de la Tr.

Attrait, eſt auſſi un tèrme de Coûtume. Ce mot veut dire dans la Coûtume de Bretagne l'attirail, & tout ce qui ſèrt à bâtir ou à réparer une maiſon. *Inſtrumenta*, ou *materia domûs ædificandæ, vel reparandæ.*

ATTRAYANT, **ante**, adj. Qui attire avec douceur. *Blandus illecebroſus.* Les Syrènes avoient des chants fort *attrayans* Les beautez douces & flateuſes ſont les plus *attrayantes.*

> *L'amour n'a rien de beau,* d'attrayant, *ni de doux,*
> *Qu'il n'emprunte de vous.* Voit.

Ces mots viennent du Latin *attrahere.*

ATTRAPE, ſ. f. Tèrme de Marine. Corde qui empêche que le vaiſſeau ne ſe renvèrſe lorſqu'on lui donne la carenne.

ATTRAPER, v. act. Tromper quelqu'un, le ſurprendre, le faire tomber dans quelque piége ou embuche. *Fallere, decipere.* Un renard qui eſt échapé d'un piège, n'y eſt plus *attrapé*. Ce Provincial a été vilainement *attrapé* au jeu Quand on vous a vendu cette tèrre, on vous a bien *attrapé*; on vous l'a venduë trop chèr. Il n'y a que les duppes qui ſe laiſſent *attraper* par des filous. J'apprehende le *diſtinguo* & j'y ai déja été *attrapé*. Pasc. Il ne faut pas ſe laiſſer *attraper* à ce que diſent les amans dans leur colère. Voit. Je n'ai garde de me laiſſer *attraper* à vos regards trompeurs & à vos ſouris ambigus. S. Evr.

Attraper, ſe dit auſſi de toutes les choſes où on eſt trompé innocemment, & où l'on a lieu d'être ſurpris & étonné. Je croyois aller au Sèrmon, mais j'ai été bien *attrapé*, il n'y en avoit point. Vous ſeriez bien *attrapé*, ſi on alloit croire ſur votre parole que vous n'avez point d'éſprit. M. Scud.

Attraper, ſignifie auſſi, Gagner, faire des acquiſitions légitimes par ſon travail, par ſon induſtrie. *Aſſequi, conſequi*, Il a ſi bien fait ſa cour; qu'il a *attrapé* un Gouvèrnement, un bon Benefice, une penſion. On le dit auſſi en mal & en raillant. Il a bien couru, & il n'a *attrapé* que des crottes. Souvent on va à l'affut qu'on n'*attrape* que des roupies, que des mouches. Il a été à l'armée, il n'a *attrapé* que des coups.

Attraper, ſignifie auſſi, Atteindre quelqu'un qui eſt parti devant, quand on court après. On a envoyé un courriér pour *attraper* le méſſagér. Allez toûjours, je vous *attraperai* au gîte. Voila un chat qui *attrape* toutes les ſouris. Les femmes fuyent devant nous, quand même elles ont deſſein de ſe laiſſer *attraper*; c'eſt leur rôlle. Mont. On dit auſſi, qu'un malade ne pourra pas *attraper* le printems; pour dire, parvenir juſques-là. Il faut deux jours & demi à la lune après avoir fait ſon tour, pour *attraper* le ſoleil.

Attraper, ſignifie encore, Rencontrer, trouver quelqu'un en quelque lieu, l'y ſurprendre. *Deprehendere.* On a *attrapé* ce jeune homme ſur le fait. Vous diſiez que vous n'alliez point à la Comédie, je vous y *attrape*. Je n'ai pû encore vous *attraper* chez vous: J'irai ſi matin que je vous *attraperai* au lit.

Attraper, ſe dit figurément en choſes morales. *Aſſequi.* On ne peut jamais *attraper* le dèrniér point de pèrfèction; pour dire, y parvenir. Il a *attrapé* le ſecret d'une telle affaire, le mot d'une telle énigme. Il a *attrapé* le vrai ſens de ce paſſage; pour dire, il l'a découvèrt. Cet Auteur a une cèrtaine naïveté dans ſon ſtile qu'il eſt difficile d'*attraper* On dit auſſi d'un Peintre, qu'il a *attrapé* l'air de ce viſage; qu'il étoit difficile de l'*attraper*; pour dire, qu'il a bien réüſſi à faire un portrait. Ainſi on dit encore *attraper* ſon but. Ablanc. *Attraper* le mèrvellieux. Mot.

On dit auſſi, qu'on a *attrapé* les doigts de quelqu'un dans une porte, pour dire qu'ils y ſont demeurez engagez. *Inſerere.* On dit encore, on lui a *attrapé* ſon manteau, pour dire, qu'on le lui a pris. *Auferre.*

Attraper, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. On dit que les chevaux courent les Bénéfices, & que les ânes les *attrapent*. On dit d'une fraude bien ſubtile, que les plus fins y ſont *attrapez*. On appelle un *Attrapeminon*, un hipocrite, un cagot, qui ſous prétexte de douceur & de dévotion *attrape* les ſimples. Les boiteux *attrapent* ſouvent celui qui court le mieux; pour dire, que les plus fins ſont quelquefois trompez par les ſimples.

Attrapé, **ée**, part. paſſ. & adj. *Deceptus, falſus, illuſus.*

ATTRAPOIRE, ſ. m. Tèrme populaire, qui ſe dit d'un piége, d'une choſe préparée pour attraper, comme une ſouriciér, une trape où on attrape des ſouris, des fouïnes, des louttres, &c. *Decipula.* Ainſi on dit ironiquement & baſſement d'un piége groſſièr & facile à découvrir: Voilà une belle *attrapoire*, une plaiſante *attrapoire*.

ATTREMPANCE, ſ. f. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, une cèrtaine modération du feu des paſſions qui vient avec l'âge. *Moderatio, temperatio.* On le dit encore quelquefois en ſtile familièr & burléſque. Il m'a conté tout cela avec beaucoup d'*attrempance*. Les Italiens appellent élégamment un *attempato*, celui qui eſt ſage, revenu des emportemens de la jeunéſſe.

En tèrmes de ſcience hèrmétique, on appelle *attrempance d'Alphidius*, le mèrcure philoſophal, parce qu'il contient en ſoi les quatre élémens tempérez, ou prêts de le devenir.

Ce mot vient du Latin *attemperatio*, ou *attemperantia.*

dèrniér, qui ſe dit des cuirs quand ils s'amolliſſent trop, & qu'ils ceſſent d'avoir un cèrtain degré de dureté qu'ils doivent avoir pour être bons. Ce cuir ne vaut rien ; il s'*avachit* trop.

S'AVACHER, eſt auſſi un tèrme de Jardiniér, qui ſe dit des branches, quand au lieu de ſe ſoutenir droites, elles panchent par leur extrémité. Les branches de cet Orangér s'*avachiſſent*.

AVAGE, ſ. m. Se dit d'un cèrtain droit que lève le Bourreau tous les jours de marché ſur pluſieurs ſortes de marchandiſes. Prendre le droit d'*avage*.

AVAL, adv. Tèrme de Bateliér, qui déſigne la pente, la deſcente, l'inclination de quelque choſe. *Lapſus*. On prononce maintenant *Avau* Dans les débordemens tous les bois qui ſont ſur les bords de la rivière s'en vont *avau* l'eau. Ce bateau eſt détaché, il s'en va *avau* l'eau.

AVAL, veut auſſi dire là-bas, de l'autre côté. On le voit dans ces vèrs, qui ſont un dialogue entre Magni, qui en eſt l'Auteur, & Caron.

C. *Que cherches-tu de moi ?* M. *Le paſſage fatal.*
C. *Quel eſt cet homicide ?* M. *O demande cruelle !*
Amour m'a fait mourir, C. *Jamais dans ma nacelle*
Nul ſujet à l'amour je ne conduis aval.

On le dit auſſi figurément des choſes qui dépériſſent, qui ne réüſſiſſent pas. *Deperire.* Toutes ſes entrepriſes ſont allées *avau* l'eau. Les biens mal acquis d'ordinaire s'en vont *avau* l'eau, ne paſſent point à un troiſiéme hèritiér.

On appelle Vent d'*aval*, le vent du couchant. *Favonius*, *Zephyrus*. On appelle auſſi le Pays d'*aval*, par oppoſition au Pays d'*amont*. Ils courent la rivière, l'un *aval*, & l'autre *amont*. MEZER.

AVAL, ſ. m. Tèrme de Négoce, eſt une ſouſcription qu'on met au bas d'une lettre ou billet de change, par laquelle on s'oblige d'en payer le contenu, en cas qu'ils ne ſoient acquitez par les pèrſonnes ſur leſquelles ils ſont tirez : c'eſt proprement une caution pour faire valoir une lettre de change. *Cautio, vas.* Si un tel Marchand a donné ſon *aval*, cette lettre eſt bonne. Et on appelle ces cautions, Donneurs d'*aval* ; qu'on peut contraindre par corps, de même que les tireurs de lettres de change.

AVALAGE, ſ. m. Action d'avaler. *Demiſſio.* On doit tant au Tonneliér pour l'*avalage* de tant de muids dans la cave.

AVALAISON, ou **AVALASSE**, ſ. f. Chûte d'eau impétueuſe qui vient des groſſes pluies qui ſe forment en torrens. *Aquarum lapſus.* Ce moulin a été ruiné par les *avalaiſons*, par les chûtes d'eau. Voilà un rat, un canal qui s'eſt fait depuis peu par les *avalaſſes* de cette montagne.

On dit encore, *avalaiſon*, ou *avaleſon*, en parlant des poiſſons qui ſuivent le cours de l'eau, ou qui étant emportez par ſa rapidité, tombent dans les naſſes que l'on prépare pour cela.

AVALANGES, ſ. f. Chûte de neiges qui ſe détachent des hautes montagnes dans les vallées : ce n'eſt quelquefois qu'un peloton de neige, qui en roulant devient d'une groſſeur prodigieuſe. *Nivium lapſus.* Les *avalanges* ſont fort dangereuſes quand on voyage dans les vallées durant le dégel.

Ce mot vient de *tomber en aval*. Le peuple dit les *lavanges*, & quelques-uns *avalanches*. On dit plus communément *lavanges* dans le Dauphiné, & *avalanges* vèrs Briançon & Pignerol.

AVALANT, ANTE, adj. Tèrme de Bateliér, c'eſt-à-dire, qui deſcend, qui va en avalant. *Labens.* On ne mettra aucun empêchement au paſſage des bateaux montans ou *avalans*. Ord. de Louis XIV. Il ſe prend auſſi ſubſtantivement. Le montant doit céder à l'*avalant*. *Ibid.*

AVALER, v. act. Abaiſſer, couler dans un lieu plus bas. *Labi.* Les bateaux *avalent* quand ils deſcendent ſuivant le cours de la rivière. *Avalez* ce train de bois. Un ordre d'Anne de Breſagne à Gilles de Coetlogon en 1490. porte, Avons aviſé, délibéré & ordonné écouler & *avaler* leſdits étangs. Si vous mandons & commandons très-expréſſément vous tranſportes à ladite maiſon de Saodecourt & Reſulmont & de fait, faire écouler & *avaler* leſdits étangs.

Ce mot vient de *avallare*, qui a été fait de *ad*, & de *vallis*, comme qui diroit, *Mettre aval*. MENAG.

AVALER une oreille. *Avaler* un bras à quelqu'un, ſignifie, les couper avec une arme trenchante, & les faire chenir à terre. *Abſcindere, amputare.* On ne croit pas que ce mot ſoit du bel uſage en ce ſens. L'Abbé Talleman s'en eſt pourtant sèrvi dans ſa Traduction de Plutarque. Il lui *avala* l'épaule d'un coup d'épée. TALL. VIE DE CÉSAR.

AVALER, en tèrmes de jardinage, c'eſt, Couper une branche près du tronc. *Reſcindere.* On dit auſſi, *Ravaler*, ou *Abaiſſer* dans le même ſens.

AVALER, ſignifie auſſi, Deſcendre quelque choſe. *Demittere.* *Avalez* la lampe. *Avalez* le crochet à la viande. On dit auſſi à un enfant qu'on veut foüetter, *Avalez* vos chauſſes. Il n'y a que le petit peuple qui parle de la ſorte. On dit d'un Tonneliér, qu'il *avale* le vin dans la cave, lorſqu'il le deſcend. Il eſt bas auſſi.

AVALER, ſe dit encore du boire & du manger qu'on fait deſcendre par le goſièr dans l'éſtomac. *Sorbere, exſorbere, abſorbere, haurire.* Aléſandre prit d'une main la lettre, & de l'autre le breuvage qu'il *avala*. VAUG.

J'avalois par hazard.
Quelque aile de poulet dont j'arrachois le lard. BOIL.

AVALER, ſe dit figurément en Morale. On lui a fait un vilain affront, mais il a *avalé* cela doux comme lait. On lui a fait des difficultez ſur ſon mariage, il a fallu les *avaler*. Il a enfin *avalé* le calice. On lui a doré la pillule pour la lui faire *avaler*. On dit auſſi, *Avaler* un chagrin, *Avaler* des larmes. Il a tout *avalé* ; pour dire, Il a diſſipé tout ſon bien.

AVALER, en tèrmes de Banque, c'eſt, Répondre d'un billet, ou d'une lettre de change qu'un négocie, & qu'on cèrtifie bon & éxigible. *Cautionem, vadem dare.* Donner ſon aval, ſa ſouſcription.

AVALER, ſe dit auſſi ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie deſcendre dans l'eſtomac, *Sorberi*, *hauriri*, &c. Morceau qui s'*avale*. Cela s'*avale* à merveille.

S'AVALER, ſe dit auſſi pour Pendre trop bas, deſcendre trop bas. *Pendere.* Le ventre de ce cheval s'*avale*.

AVALER, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On dit d'un goulu, qu'il ne fait que tordre & *avaler*, qu'il *avaleroit* la mèr & les poiſſons. On dit auſſi, qu'on a bien fait *avaler* des couleuvres à quelqu'un, pour dire, qu'on l'a mortifié, qu'il n'a oſé ſe fâcher de pluſieurs choſes dont on l'a taxé ſous des noms deguiſez. *Avaler* ſans corde & ſans poulain, c'eſt faire volontiers & facilement une choſe. On dit en ce ſens, *avaler* un vèrre de vin ſans corde & ſans poulain. Quand on a *avalé* le bœuf, il ne faut pas s'arrêter à la queuë. DE ROCH. C'eſt-à-dire, que dans une entrepriſe, quand on a fait la plus difficile, ou la plus grande partie, il ne faut pas ſe laiſſer arrêter par une bagatelle, ou par la fin.

AVALÉ, ÉE. Part. paſſ. & adj. *Sorptus*, *hauſtus*.

AVALESON, ſ. f. Voyez **AVALAISON**.

AVALEUR, ſ. m. Qui avale, qui mange tout ; qui eſt goinfre, qui eſt goulu. *Helluo.* On dit d'un Charlatan, que c'eſt un *avaleur* de pois gris. On le dit auſſi d'un homme fort goulu. On dit d'un Capitan, d'un fanfaron, que c'eſt un mangeur, un *avaleur* de charrettes fèrrées. Mais tout cela ne ſe dit que dans le ſtile comique & burleſque, lorſque l'on veut inſulter quelqu'un, & le railler.

AVALIES. Tèrme de Négoce. Ce ſont des laines qui proviennent des peaux de mouton, de l'abatis des Bouchèrs lorſqu'ils les vendent aux Megiſſiérs. Il faut faire les trames des étofes d'*avalies*, car les laines de toiſon ne ſont propres que pour faire les chaînes.

AVALOIRE, ſ. f. Goſiér, *Guttur*, *fauces*. On ne le dit qu'en taillerie d'un goulu à qui on reproche qu'il a une belle *avaloire*.

AVALOIRE, eſt auſſi une piece d'un harnois d'un cheval de trait, qui eſt ſur le dèrrière, ſur les cuiſſes & la croupe, & qui ſert à l'arrêter, & à faire reculer la voiture : comme qui diroit marcher en *avalant*.

AVALOIRE. C'eſt auſſi chez les Chapeliérs un outil dont ils ſe sèrvent pour faire couler la ficelle du chapeau au bas de la forme.

AVALURE, ſ. f. Tèrme de Manége. C'eſt la déféctuoſite d'une nouvelle corne molle & raboteuſe qui etoit au piéd du cheval quand il fait quartièr neuf.

AVANAZE. C'eſt le nom d'un des meilleurs fruits du Bréſil. Il vient à un arbriſſeau, aux branches duquel il eſt attaché. Ce ſont comme des noix, ou noiſettes très-douces. On les mét en morceaux en un cèrtain tems, & non ſeulement elles ont un excellent goût, mais elles ſentent encore très-bon, & elles ſe consèrvent long-tems ſi on les confit dans du ſucre. *Thomas Tamago de Vargas Reſtauration de la Cuidad del Salvador.*

AVANCE, ſ. f. Tèrme rélatif. Anticipation, priorité d'une choſe à l'égard d'une autre. *Anteceſſio.* Quoiqu'il ait deux jours d'*avance* ſur moi, je l'aurai bien-tôt ratrapé. *Avance* d'argent, quand on le compte par avance à quelqu'un. *Pecunia repræſentatio.* L'*avance* de deniers qu'il a faite eſt fort conſidérable, il n'en ſera de long-tems rembourſé. C'eſt une grande *avance* dans un procès que d'avoir tous ſes titres en main. Quand on paye les Artiſans par *avance*, on attend long-tems la beſogne. On dit auſſi ſe réjouir par *avance*, s'affliger par *avance*, condamner par *avance*, juſtifier par *avance*, goûter par *avance*, faire du bien à quelqu'un par *avance* SCAR. *In anteceſſum.* Par *avance* s'éxprime encore beaucoup mieux en Latin par cèrtains vèrbes qui ſont la plûpart compoſez de la prépoſition *præ*, ſe réjouir par *avance*, *Prægeſtire*,

Prægeſtire, prægustare gaudia. Goûter par *avance.* *Prægustare.* Avèrtir par *avance.* *Præmonere,* &c.

Ce mot vient d'*ad,* & *ante.*

AVANCE, ſignifie auſſi, Saillie; ce qui avance hors d'œuvre. *Projectura.* L'*avance* de ce bâtiment, ce coude qui anticipe ſur la ruë eſt contre les reglemens de Police.

AVANCE, ſe dit figurément en morale de cèrtaines démarches, de cèrtaines propoſitions que l'on fait le prémièr, ſoit pour gagner l'amitié de quelqu'un, ſoit pour ſe raccommoder avec lui. *Provocare officiis.* Dans les accommodemens c'eſt toujours la partie la plus foible qui fait les *avances.* Il eſt honteux à une femme de faire des *avances.* J'ai fait toutes les *avances* pour rechèrcher ſon amitié, pour me remettre bien avec lui.

AVANCEMENT, ſ. m. Ce qu'on donne par anticipation, ou auparavant le tems. *Pecuniæ repræſentatio.* L'*avancement* des deniers eſt le plus difficile quand on entre dans les Fèrmes. On appelle *avancement* d'hoirie, tout ce qui eſt donné aux enfans par avance, & en attendant le ſur plus de la ſucceſſion quand elle ſera ouvèrte.

AVANCEMENT, ſe prend auſſi pour Progrès, & ſe dit des pèrſonnes & des choſes. *Progreſſus, profectus.* Cet homme travaille de toutes ſes forces à ſon *avancement* ſpirituel. Il fait tout ce qu'il peut pour ſon *avancement* dans la vèrtu, dans les belles lettres, &c. Ce bâtiment, cet ouvrage ne s'achevera pas ſi tôt, je n'y vois pas un grand *avancement.* Si on n'augmente le nombre des ouvriers, on ne vèrra pas un grand *avancement* en ce travail.

AVANCEMENT, ſe dit auſſi d'un établiſſement avantageux, de ce qui procure quelque avantage à quelqu'un. Ce petit emploi qu'on lui a donné, a été cauſe de ſon *avancement* au changement de l'État. Employer toutes choſes à l'*avancement* de ſa fortune.

AVANCER, v. act. Approcher quelque choſe d'une autre; la pouſſer, la faire marcher en avant. *Protendere, extendere, porrigere.* Il faut *avancer* le bras, le piéd, pour faire un tel mouvement.

AVANCER, ſe dit auſſi en parlant de pluſieurs choſes qui ſont commencées, & qui ne ſont pas achevées pour en marquer le progrès. *Procedere.* Ce livre eſt fort *avancé.* Il faut *avancer* beſogne. L'Audience eſt fort *avancée,* elle va finir. Ce bâtiment *avance* fort. La vigne *avance,* c'eſt-à dire, croît beaucoup. L'horloge *avance,* pour dire qu'elle va trop vîte. Cette affaire recule au lieu d'*avancer.* L'argent eſt ce qui fait *avancer* les affaires. Il *avance* fort ſur l'âge.

AVANCER, ſignifie auſſi, Pouſſer quelqu'un dans les emplois, dans les charges, lui donner moyen de s'enrichir. *Promovere, provehere ad dignitates, ad honores.* Avec de la naiſſance on peut s'*avancer* en peu de tems: il ſuffit de ne rien gâter. LA BRUY. Cet homme s'eſt fort *avancé* à la Cour.

AVANCER, ſe dit auſſi pour Faire réuſſir. C'eſt un admirable moyen d'*avancer* ſes affaires. MOL. Le ſage *avance* beaucoup, parce que le droit chemin eſt toujours le plus court; au contraire le mechant politique arrive plus tard à ſes fins, parce qu'il marche par des routes écartées & par des chemins détournez. *Maxime de Confucius.* P. LE COMTE.

AVANCER, ſe dit encore pour, Profiter; ſèrvir de quelque choſe. *Proficere.* Qu'ont *avancé* mes ſoins, mes ſoupirs, mes larmes? GOMB.

AVANCER, ſignifie encore, Payer une partie d'un traité, ou faire les frais d'une entrepriſe avant que le tems ſoit venu de s'en rembourſer. *Repræſentare pecuniam.* Il faut beaucoup *avancer* en prenant les Fèrmes du Roi. Il a *avancé* tous les frais de cette Manufacture.

AVANCER, ſignifie auſſi, Mettre ou être en ſaillie. Cet auvent *avance* trop ſur la ruë. *Exſtare, eminere, prominere.* La corniche eſt la partie qui *avance* le plus dans un bâtiment. On dit auſſi, qu'un Laboureur *avance* tous les ans deux ou trois ſillons ſur l'héritage de ſon voiſin; pour dire, qu'il uſurpe, qu'il anticipe ſur lui. *Occupare, invadere.*

AVANCER, ſe dit auſſi des fruits, & ſignifie, Croître. *Creſcere, matureſcere.* Le pur froment & les blez ne furent point gâtez, parce qu'il n'étoient point *avancez.* PORT-R. La vigne *avance.*

Quelquefois en parlant des plantes & des fruits on employe ce vèrbe en ſignification active. Il y a trois differens moyens d'*avancer* les plantes & les fruits. Le premièr eſt le fumièr, dont le ſel éveille la vèrtu générative de la tèrre, & l'oblige à faire pouſſer les herbes en beaucoup moins de tems que l'ordinaire. Le ſecond, eſt de remuer la tèrre, ou bien en changeant la plante de place, d'autant que par ce moyen la nourriture ſe porte plus facilement dans les racines, & le mouvement excite les eſprits de la tèrre. Ces deux moyens ſont communs. Le troiſiéme, moins en uſage, bien plus aſſuré, eſt d'arroſer les graines avec des éſſence chaudes. On a ſouvent éprouvé que des laituës, ou d'autres hèrbes arroſées d'eau de vie, ou d'eſſence de canelle, croiſſent plus en un jour, qu'elles ne font en huit par les voyes ordinaires. CHOM. On a vû en Anglètèrre des laituës ſemées en ſe mettant à table, être non ſeulement levées, mais avoir pouſſé quand on en ſortoit.

AVANCER, ſe dit figurément en choſes morales, pour dire Propoſer quelque choſe, la mettre en avant. *Aliquid afferre, proferre in medium.* Vous avez *avancé* un tel fait, où en eſt la preuve? Cet Avocat a *avancé* cela de ſon chef. Ce Docteur *avance* des propoſitions bien hardies.

AVANCER, ſe dit auſſi avec le pronom pèrſonnel, pour dire, s'approcher. *Accedere, accelerare, approperare.* L'armée s'*avançoit* au petit pas. ABLANC. La victoire s'*avançoit* à grands pas. VAUG. Il fait voler les éclats de la foudre par tout où s'*avancent* ſes pas. TRISTAN. Il ſe dit auſſi pour Faire du progrès. S'*avancer* dans le chemin de la vèrtu. *Procedere.* Il ſe dit encore pour Aller loin. Vous vous *avancez* trop ſur les tèrres de l'ennemi; & figurément, il s'eſt trop *avancé* en faiſant ces offres, il a excédé ſon pouvoir.

On dit provèrbialement, Il reſſemble au Cogne fêtu, il ſe tuë & ne fait rien; pour dire, qu'un homme prend bien de la peine, & que rien ne lui réüſſit.

AVANCÉ, ÉE, part. Il a la ſignification de ſon vèrbe en Latin comme en François.

On dit en tèrmes de Guèrre, un corps de garde *avancé*; pour dire, qu'on l'a mis aſſez loin du camp pour empêcher les ſurpriſes. *Progreſſum, antegreſſum agmen.* Un corps *avancé,* un travail *avancé,* en parlant d'une piéce de Fortification qui eſt faite pour couvrir les autres.

En tèrme d'Agriculture, on dit des fruits *avancez,* pour dire, des fruits précoces. *Præcox, maturus.* En ce même ſens on dit que la ſaiſon eſt fort *avancée*; que l'année eſt fort *avancée,* pour dire, qu'il a fait chaud, qu'il a fait beau tems, & que tous les fruits de la tèrre ſont murs plutôt que de coûtume. On dit, un âge *avancé*; pour dire, un grand âge, ou un âge mûr.

AVANCÉ, ſ. m. Tèrme de Palais, qui ſe dit en cette phraſe. Le Préſident a donné un *avancé* ſur le rôlle; pour dire, qu'il a ordonné qu'on appelleroit la cauſe avant que de venir à ſon tour de rolle. *Cauſa extra ordinem evocata.*

AVANIE, ſ. f. Pèrfidie, querelle ſans fondement, calomnie des Mahométans contre les Chrétiens pour leur faire quelque affront, ou éxaction. *Fraus ad extorquendam pecuniam inſtructa, comparata.* Les *avanies* qu'on ſouffre en Turquie contribuent à la ruine de cet empire.

Ce mot eſt venu des Orientaux. Les Turcs prononcent *avan,* qui vient de l'Hebreu *ava,* qui ſignifie *iniquè agere*; ou de *aven,* qui ſignifie *iniquité,* comme témoigne Menage. M. Huet croit que ce mot vient de l'Arabe *havana.*

En ces quartiers-ci on s'en ſèrt pour éxprimer un affront, une grande honte qu'on fait à quelqu'un, ſoit par une forte réprimande, ſoit par quelque inſulte. *Injuria, contumelia.*

AVANT. Prépoſition qui marque la priorité du tems ou du lieu. *Ante.* Il ne faut pas demander un payement avant le tems. Il ne faut pas qu'un inferieur marche *avant* ſon ſupérieur. Pèrſonne ne peut être appellé heureux *avant* ſa mort. ABLANC. Il faut aimer Dieu *avant* toutes choſes.

AVANT, adv. Signifie, En delà, plus loin, profondement. *Ultrà, ulteriùs, altiùs.* Il faut pouſſer ce corps de logis plus *avant*; creuſer ces fondemens plus *avant*; enfoncer cette tente plus *avant* dans la plaie. Il lui planta ſa javeline fort *avant* dans la gorge. VAUG. Cet arbre pouſſe ſes racines bien *avant* dans la tèrre. Il ne faut pas aller plus *avant.* Il porta ſa colère encore plus *avant.* VAUG. Un *chaſſe-avant,* un *paſſe-avant.* Voyez-les à leur ordre.

AVANT, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles & morales. Cet Hiſtorien a fouillé plus *avant* que tous les autres dans les Mémoires de l'Antiquité. Il eſt bien *avant* dans les bonnes graces du Prince. En faiſant cette enchère vous allez trop *avant,* vous éxcédez votre pouvoir. La crainte de Dieu ne ſauroit être gravée trop *avant* dans les eſprits.

En tèrme de Palais on met dans les avenir cette formule, Pour proceder & aller *avant,* pour dire, Pouſſer l'inſtruction ou le jugement d'une affaire.

AVANT, ſ. m. Tèrme de Marine. *Prora.* On appelle Château d'*avant,* le bâtiment qui eſt ſur la prouë. On appelle auſſi l'*avant* du vaiſſeau, la prouë ou la partie antérieure qui s'avance la premiére en mèr. On dit auſſi, Le vent ſe range de l'*avant,* pour dire, il nous prit par prouë, & devint contraire à notre route. On dit auſſi, Être de l'*avant,* ſe mettre de l'*avant,* pour dire, Laiſſer dèrrière ſoi des vaiſſeaux, des ports, des côtes.

On dit provèrbialement d'un méchant cheval, qu'il ne ſauroit aller ni *avant,* ni arrière. *Avant* que cela arrive, il paſſera bien de l'eau ſous le pont.

En avant, adv. Signifie préſque la même choſe. Il faut pouſſer cette piéce de bois, cette machine, un peu *en avant* : & au figuré on dit, Mettre *en avant*, pour dire, Alléguer quelque fait, faire quelque propoſition. *In Medium.* Il mit *en avant* un Traité de paix. Ablanc. Il fut malheureux juſqu'à un tel jour, mais de là *en avant* il fit bien ſes affaires.

En tèrmes de Manege, on dit qu'un cheval eſt beau de la main *en avant*, pour dire, qu'il a la tête & l'encolure plus belle que la croupe. *Pars anterior.*

Avant que. Conjonctive qui regit l'infinitif ou le ſubjonctif. *Antequam.* On doit ſe regarder ſoi-même fort long-tems *avant que* de ſonger à condamner les gens. Mol. Tu vins ſur la tèrre *avant que* Rome eût détrôné ſes Rois. Main.

Avant, entre auſſi en la compoſition de pluſieurs autres mots, comme en ceux qui ſuivent.

AVANT-BEC. Tèrme d'Architèćture qui ſe dit des pointes ou éperons qui avancent au delà des piles des ponts de pièrre, pour les ſoutenir ou pour fendre l'eau. *Anterides.* Il y a l'*avant-bèc* d'amont, & l'*avant-bèc* d'aval. Le premiér eſt oppoſé au fil de l'eau, & le ſecond eſt au deſſous.

AVANT-BRAS, ſ. m. Tèrme de Médecine. La partie du bras qui eſt depuis le coude juſqu'au poignet. *Cubitus, lacertus.* On le dit auſſi de la partie de l'armure d'un Gendarme qui couvre cet endroit-là. *Bracchiale.* On trouve dans d'anciens titres *Antebracchia*, pour ſignifier cette partie de l'armure. Voyez l'Hiſt. de Bretagne de Dom. Lobiu. Tom. II. p. 566.

AVANT-CŒUR. Voyez ANTICŒUR, c'eſt la même choſe.

AVANT-CORPS, en Architèćture, ſe dit des parties d'un bâtiment qui ont de la ſaillie ſur la face, à l'égard des autres qui ſont plus retirées. *Pars ædificii eminens, prominens.* Comme un pilaſtre. On appelle *arriere-corps* la partie reculée qui lui ſért de fond.

AVANT-COUR, ſ. f. Premiére cour qui eſt avant la principale cour du logis. *Veſtibulum, atriolum.*

AVANT-COUREUR, ſ. m. Ce qui précéde ou préſage quelque événement, quelque mal prochain. *Præcurſor, Prodromus.* Le peuple croit que les monſtres, les prodiges, les cométes, ſont des *avant-coureurs* des grands événemens. Les laſſitudes ſpontanées ſont les *avant-coureurs* des maladies. L'Ecriture dit qu'il y aura pluſieurs ſignes *avant-coureurs* du Jugement final.

Jupitèr lui ſecondo, & du milieu des airs
Fait grondèr ſon tonnèrre, & briller ſes éclairs,
Avant-Coureurs *affreux des ſanglantes batailles,*
Et préſages cèrtains d'illuſtres funérailles.

AVANT-COURIER, ſ. f. Les Poëtes appellent l'Aurore, l'*Avant-courière* du ſoleil.

Du jour & du travail la belle Avant-courière
Se leve cependant & rentre en ſa carrière ;
Dans un globe de feu le grand aſtre la ſuit,
Et chaſſe devant ſoi les rèſtes de la nuit. P. La Moine.

AVANT-FAIRE-DROIT, ſ. m. Tèrme de Palais. On appelle ainſi un Arrêt ou une Sentence intèrlocutoire. *Decretum judicio interpoſitum, interlocutio decretoria, ſententia diſceptationis interpoſita.* Ce procés n'a pas été jugé définitivement, on n'a prononcé qu'un *avant-faire-droit.*

AVANT-FOSSÉ. *Foſſa prior.* Eſt un foſſé creuſé au de-là de la contrèſcarpe : & qui régne le long du glacis : il eſt d'ordinaire plein d'eau.

AVANT-GARDE, ſ. f. Tèrme de guèrre. C'eſt la premiére ligne d'une armée rangée en bataille, la premiére diviſion d'une armée, celle qui marche à la tête. *Prima acies, prima frons.* Tout corps d'armée eſt compoſé d'*avant-garde*, d'arrière garde, & de corps de bataille. Mener, conduire, commander l'*avant-garde.* Ablanc. Ce mot *avant-garde* eſt déja ancien dans la langue Françoiſe. Il y a une hiſtoire de France manuſcrite entre les rares manuſcrits de la Bibliothéque de M. de Meſme, aujourd'hui premiér Préſident du parlement de Paris, où on lit ces paroles, le Comte du Pèrche, qui étoit Chévetain de l'*avant-garde*, mit ſes gens en bonne ordonnance. Quelques Auteurs diſent que c'étoit au Sénéchal à commander l'*avant-garde* & l'arrière-garde ; mais d'autres l'attribuent au Maréchal, ſuivant ces deux vèrs d'un Poëte (*Willelmus Brito.*)

Cujus erat primum geſtare in prælia pilum,
Quippe Mareſcalli claro fulgebat honore.

AVANT-GOUST, ſ. m. Plaiſir imparfait qu'on goûte avant la pleine félicité ; ou éſſai de quelque choſe qui en donne, ou en fait concevoir quelque idée. *Præceptum felicitatis ſpecimen.*

AVANT-HIER. Le jour de devant la veille. *Nudius-tertius.* Ce n'eſt que d'*avant-hier* que je vous aime. Voit.

AVANT-JOUR, AVANT-MIDI, adv. *Ante lucem, Antemeridianum tempus.* Qui ſignifient le tems que le ſoleil n'eſt pas levé, ou qui n'eſt pas encore en ſon midi.

AVANT-LOGIS. C'étoit chez les Anciens le logis de devant, *Veſtibulum, prothyrum.*

AVANT-MAIN, ſ. m. Le mouvement naturel du bras & de la main qui va en avant. *Manus anterior, prima manus.* Il a frappé cette balle par un *avant-main.*

Avant-main, Tèrme de Manége. C'eſt le devant du cheval. La tête, le cou, les épaules. *Partes equi anteriores.* Ce cheval a un très-bel *avant-main.* J'ai connu plus de chevaux légérs à la main, ayant la tête, le cou, & les épaules épaiſſes, que de ceux qui étoient bien faits ; & avoient l'*avant-main* delié & mince. Newe. Dans les ſauts, croupades, balotades & caprioles, c'eſt de la rêne de dehors qu'il faut aider le cheval, parce qu'il a l'*avant-main* ſèrré & la croupe en libèrté. Au tèrre-à-tèrre, il faut aider de la rêne de dedans de la bride, parce qu'alors la croupe eſt ſèrrée, & l'*avant-main* au large. Io.

AVANT-MUR, en tèrme de Blaſon, ſe dit d'un pan de muraille jointe à une tour. *Murus turri præſtructus.*

AVANT-PART, ſ. f. Tèrme de Coûtume ; Préciput, portions que quelques Coûtumes accordent par privilége à l'aîné, *Pars prior.*

AVANT-PEſCHE, ſ. f. *Malum perſicum præcox.* Eſpèce de pêche qui vient des premières, comme un avant coureur qui annonce la nouvelle des bonnes pêches, c'eſt de là qu'on lui a donné ce nom. Elle entre d'ordinaire en maturité un mois devant toutes les autres, & pour cela elle prend chair, groſſit & murit dès le commencement de Juillet : elle eſt petite, rondelette, avec une petite tête au bout ; elle eſt tellement blanche qu'aucun ſoleil ne la ſauroit colorer : elle a la chair aſſez fine, mais ſujette à être pâteuſe, elle a un petit goût de pêche. On en fait cas, parce qu'elle eſt la première qui paroiſſe. On s'en ſért moins à la manger cruë, qu'à faire des compôtes, à quoi elle eſt admirable. Sa fleur eſt des plus grandes, & tellement blafarde, qu'elle en paroît preſque blanche ; naturellement elle pouſſe peu de bois & ainſi ne fait pas un bel arbre. C'eſt de toutes les pêches une des plus ſujettes aux fourmis. La Quin.

AVANT-PIÉD. En tèrme de Médecine & d'Anatomie, c'eſt le *metatarſe*, ou la ſeconde partie du piéd. *Pars pedis poſterior.*

AVANT-PIEU. Bout de poutrelle qu'on met ſur la couronne d'un pieu pour le tenir à plomb quand on le bat à la ſonnete. On nomme auſſi *avant-pieu*, une éſpèce de pince de fèr pointuë, qui ſért à faire des trous pour planter des jalons, des piquets, & des échalats de treillage.

AVANT-POIGNET, ſ. m. Eſt la paume de la main, qu'on appelle auſſi *metacarpe. Palma.*

AVANT-PROPOS, ſ. m. Préface d'un livre, ou diſcours qui en précede un autre pour en faciliter l'intelligence. *Præfatio.* Ce livre a un long *avant-propos.* Je vous dis cela par maniere d'*avant propos.* Cette piéce eſt une éſpèce de préface ou d'*avant-propos.* Ablanc. Paſquiér dit que ce mot eſt nouveau, & que le premiér qui s'en eſt ſérvi a été le nommé Louis Charron en ſes dialogues, dont on ſe mocquoit alors.

AVANT-QUART, ſ. m. Tèrme d'Horlogèr. *Prodromus.* Petite cloche avec un marteau, laquelle ſonne avant qu'on entende le quart, la demie, les trois quarts & l'heure. C'eſt auſſi le coup de marteau qui fait ſonner la cloche. Ce petit coup s'appelle *avant-quart*, parce qu'il frappe avant les quarts. Ainſi l'on dit l'*avant-quart* du quart, ou pour le quart ; l'*avant-quart* de la demie, ou pour la demie ; & de même pour les trois quarts, pour l'heure. On l'appelle auſſi petit-coup. Qu'eſt-ce qui vient de ſonner ? C'eſt l'*avant-quart*, ou le petit coup pour midi, pour trois heures, &c. Le P. le Comte s'eſt auſſi ſérvi de ce mot pour éxprimer une diviſion des cadrans ſolaires. Les Chinois ſur leurs cadrans ſolaires (car ils en ont de très-anciens) marquoient de quatre en quatre diminutions une éſpèce d'*avant-quart*, qui tous enſemble faiſoient 24 petites parties, dont la ſomme étoit égale à quatre diviſions générales, afin que tout le cèrcle fût partagé en 100. parties égales. P. Le Comte.

AVANT-SCÈNE, ſ. m. *Proſcenium.* C'étoit chez les Anciens la partie du Théâtre ſur laquelle les Acteurs paroiſſoient. D'autres diſent que c'étoit l'endroit où ils ſe préparoient, & d'où ils s'avançoient ſur celle qu'on appelloit *pulpitum*, d'où ils parloient. Pour le lieu de la Scène, il ne faut que lire le *Rudens* de Plaute, avec ſon *Curculio*, les Grenouilles d'Ariſtophane, l'Ajax de Sophocle, & toutes les autres, où par une infinité d'adréſſes, les ſingularitez du lieu repréſenté par l'*avant-ſcène* ſont clairement déſignées. D'Aubignac.

AVANT-TOIT, ſ. m. Toit avancé. *Compluvium.*

AVANT-TRAIN, ſ. m. Nom qu'on donne aux deux rouës qu'on ajoute avec celles de derriére à l'affût d'un canon, pour le faire marcher en campagne. *Rotæ priores.*

AVANTAGE, ſ. m. Profit. *Utilitas, emolumentum, commodum.* Il ſe trompe toujours à ſon *avantage*. Cela eſt à mon *avantage*. VOIT. Les vèrtus nous paroiſſent d'autant plus aimables, que nous en pouvons tirer quelque *avantage*. ABLANC.

AVANTAGE. Ce qui fait préférer quelque choſe à une autre, ce qui la met au deſſus. *Præſtantia, excellentia.* Il y a des *avantages* naturels, d'autres qui ſont acquis. La beauté, la force du corps, la naiſſance ſont des *avantages* de la nature. Un aîné a l'*avantage* de la naiſſance. L'*avantage* de la taille eſt conſidérable. ABLAN. Elle avoit tous les *avantages* de l'eſprit & de la beauté. ROCHEF. Ceux qui ont la facilité de parler entraînent toujours la multitude, parce qu'elle ne manque pas de donner la victoire à ceux qui ont l'*avantage* de la parole. NICOL. De quelque rare *avantage* dont on ſoit revêtu, on n'eſt point exempt des fatales loix de la mort. MAUCROIX.

AVANTAGE, ſe prend auſſi pour une ſorte de prérogative. Il a montré les *avantages* que ſon art avoit ſur les autres. ABLANC. Les *avantages* des Juifs ſur tous les autres peuples de la tèrre étoient bien conſidérables.

AVANTAGE, ſe dit auſſi pour Grace, faveur; bienfait. *Gratia, favor, beneficium.* Procurer de grands *avantages* à quelqu'un. VOIT.

AVANTAGE, ſignifie encore Gloire, honneur. *Honor, gloria, commendatio.* La fortune tournoit à ſon *avantage* les obſtacles qui lui arrivoient. VAUG. On peut dire à votre *avantage* que vous avez été plus loin que lui. BOIL.

AVANTAGE, ſe dit auſſi de la victoire, & de ce qui ſert à l'obtenir. *Victoria, Palma.* Céſar eut l'*avantage* ſur Pompée. Ce Général fait bien ménager l'*avantage* du tèrrain. *Opportunitas loci.* Il a pris l'*avantage* de cette colline. Ils attendoient que les ennemis entraſſent dans l'eau pour les charger à leur *avantage*. ABL. Un aſſaſſin prend ſon ennemi à ſon *avantage* pour l'aſſaſſiner. Il a pris *avantage* de l'abſence de cet homme, ou de ſa foibleſſe, pour obtenir gain de cauſe. En amour, comme en toute autre choſe, Dieu a toujours l'*avantage* ſur l'homme mortel. PELISS. Ce mot eſt dérivé de *avant*, & par conſéquent c'eſt mal-à-propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*.

En tèrmes de Manége, on dit qu'un homme eſt monté à l'*avantage*, pour dire qu'il monte un bon cheval. *Expeditus in equo, generoſo equo inſidens.* Il eſt honteux à un chevalier de prendre de l'*avantage* pour ſe mettre en ſelle; c'eſt-à-dire, de monter ſur quelque pièrre, ou d'avoir beſoin de quelqu'un qui lui aide à monter.

AVANTAGE, en tèrme de Marine, c'eſt la partie de l'avant du Vaiſſeau qui fait une grande ſaillie, qu'on appelle autrement, *éperon, cap, poulaine.*

En tèrmes de Juriſprudence, on appelle *Avantage*, ce qu'on donne à quelqu'un de plus qu'à un autre en partage, en ſuccéſſion, ou autrement. *Præcipuum quid, jus prærogativum.* Ce pére a fait beaucoup d'*avantage* à ſes cadets au préjudice de l'aîné. Les *avantages* indirècts que les mariez ſe font l'un à l'autre ſont défendus.

AVANTAGE, en tèrme de pratique, eſt un jugement obtenu par défaut ou congé. *Obtentum ex deſerto vadimonio judicium.* Si la partie ne comparoît, je prendrai mon *avantage* contre elle; c'eſt-à-dire, j'obtiendrai un jugement par défaut.

AVANTAGE, en tèrme de Jeu, ſe dit quand le meilleur joueur donne quelque avance au plus foible, comme aux échecs donner une tour, une dame; au piquet dix points & la main, au triquetrac deux trous. A la paume on dit qu'on a l'*avantage*, quand aprés que les deux joueurs ſont devenus égaux, ou à deux, l'un d'eux gagne un coup: Il a l'*avantage*, c'eſt 45. L'*avantage* des jeux, c'eſt le premiér jeu qu'on gagne quand on a été deux à deux, quand on a eu autant de jeu l'un que l'autre. *Anteceſſio.* On dit auſſi, qu'un Courier a de l'*avantage* ſur un autre, quand il eſt parti devant lui.

AVANTAGER, v. act. Donner plus à l'un qu'à l'autre. *Aliquid præcipui dare, tribuere.* Ceux que la nature a *avantagez* de ſes dons en doivent bien rendre graces à Dieu. Une femme convolant à de ſecondes noces, ne peut de droit *avantager* ſon mari plus que celui de ſes enfans qui aura le moins. La Coûtume de Caux en Normandie *avantage* fort les aînez.

AVANTAGEUX, EUSE, adj. Qui contient en ſoi quelque avantage qui eſt utile, conſidérable, grand, favorable. *Utilis.* Un Général doit toûjours ſe camper dans un lieu *avantageux*, choiſir un poſte *avantageux*. ABLANC. Il a des ſentimens de moi très-*avantageux*. Il nous ſera *avantageux* de nous rendre. VAUG. La taille *avantageuſe* eſt ce qui donne la majeſté.

AVANTAGEUX en paroles, eſt celui qui parle inſolemment, qui emporte tout à force de crier, ou qui dit des choſes fâcheuſes à celui qui le contredit.

AVANTAGEUSÉMENT, adv. D'une maniére avantageuſe. *Utiliter.* Les cadets ont été partagez auſſi *avantageuſement* que l'aîné. *Commode.* On doit parler *avantageuſement* de ſes amis en toutes rencontres. *Honorificè.* On dit auſſi, Être habillé *avantageuſement*. *Pulchrè & eleganter.* SCAR. Se poſter *avantageuſement*. *Opportunè.* Être pourvû *avantageuſement* des biens, de l'eſprit & de la fortune. *Ampliſſimis ingenii fortunæque muneribus ornatus.*

AVANTIN, ſ. maſc. C'eſt un brin de ſarment courbé en forme de petite croſſe, qu'on coupe pour lui faire prendre racine. *Tradux.* Les Vignerons diſent ordinairement *croſſette*.

AVANTURE. Voyez **ADVENTURE.**

AVANTURIER. Voyez **ADVENTURIER.**

AVANTURINE Voyez **ADVENTURINE.**

AVARE, adj. m. & fém. & ſubſt. Excéſſivement menagér; qui eſt trop attaché au bien, à ſes intérêts. *Avarus, ſordidus.* Henri Étienne, pour faire valoir l'abondance de la langue, a fait une liſte des mots François qui ſignifient *avâre*. Il en compte juſqu'à onze ou douze, qui ſont, *avaricieux, échars, taquin, tenant, trop-tenant, chiche, chiche-vilain, pince-maille, racle-dénare, ſerre-deniér, pleure-pain, ſerre-miette.* Ce n'eſt pas avoir appauvri la langue que d'en avoir retranché ces vilains mots. L'homme *avâre* ne fait du bien qu'en mourant. Un *avâre* ne poſſede point ſes richeſſes, il en eſt poſſédé; elles le tyranniſent. CLAUD. Un *avâre* eſt toûjours gueux; il a également beſoin de ce qu'il a, & de ce qu'il n'a pas. VOIT. Un *avâre* n'a rien laiſſé à faire à la mauvaiſe fortune, elle ne lui pouvoit faire pis. VOIT. Il n'eſt pas croyable combien les Auteurs de l'Antologie ont rafiné ſur les *avâres*. Selon eux un *avâre* ſe pendit pour avoir ſongé la nuit qu'il faiſoit de la dépenſe; & un autre *avâre* ne ſe pendit pas, parce qu'on vouloit lui vendre trop-chèr la corde qu'il marchandoit. BOUH. Horace parle d'un *avâre* qui ne pût ſe réſoudre à prendre une tiſane faite avec du ris, laquelle coûtoit trois ſols. IDEM.

> *Un* avâre *idolâtre & fou de ſon argent,*
> *Rencontrant la diſette au ſein de l'abondance,*
> *Appelle ſa folie une rare prudence;*
> *Et met toute ſa gloire, & ſon ſouverain bien,*
> *A groſſir ſon tréſor qui ne lui ſert de rien.* BOIL.

On dit auſſi au figuré; Dieu n'eſt point *avâre* de ſes graces quand on les lui demande avec dévotion. Une honnête femme doit être très-*avâre* de ſes faveurs. Il ne faut point faire l'aumône d'une main *avâre*. Ceux envèrs qui les Dieux ont été *avâres* des richéſſes de l'éſprit, ſont bien-heureux quand il leur donnent auſſi la paréſſe, & qu'ils demeurent cachez dans l'obſcurité. M. SEUD.

> *Il fallut qu'au travail le corps rendu docile,*
> *Forçât la terre* avâre *à devenir fèrtile.* BOIL.

> *Souvent ſur des fantômes vains,*
> *Nôtre raiſon ſéduite avec plaiſir s'égare,*
> *Elle-même jouït des objets qu'elle a feints,*
> *Et cette illuſion pour quelque tems répare*
> *Le défaut des vrais biens que la nature* avâre
> *N'a pas accordez aux humains.* FONTEN.

On dit provèrbialement que la Muſique Dorienne eſt l'harmonie des *avâres*, c'eſt-à-dire, qu'ils jouent de la harpe. Matth. en la vie d'Henri IV. Liv. 4. Ce provèrbe vient d'une mauvaiſe alluſion au vèrbe Grèc *ἁρπάζω*, qui ſignifie prendre, ravir, dérober.

Pour exprimer que l'*Avâre* ne fait du bien qu'en mourant, on lui a donné pour déviſe une vipère, avec ce mot Italien, *N'offende viva, & ne riſana morta.*

AVARE, ou **AVARITE**, ſ. m. *Avarus, Avaris* C'eſt le nom d'une nation ſeptentrionale, qui n'a été connuë que ſous le jeune Juſtin, environ l'an 567. de J. C. Paul Diacre écrit que les *Avares* furent mis avec les Huns en poſſéſſion de la Pannonie par Alboin Roi des Lombards, lorſqu'il quitta ce pays-là pour venir s'établir en Italie. Des Annales de France manuſcrites, citées par Bollandus T. I. p. 716. diſent que Thudun, homme puiſſant parmi les *Avares*, envoya l'an 795. des Ambaſſadeurs à Charlemagne pour l'aſſurer que lui & tout ſon peuple vouloient ſe donner à lui, & embraſſer ſous ſes auſpices la Religion Chrétienne, & que l'année ſuivante 796. il éxécuta ſa promeſſe. Les Annales de Fulde rapportent la même choſe des Huns, ſelon la remarque de Bollandus; ce qui fait croire que les *Avares* n'étoient point différens des Huns. Et en éfèt Paul

Diacre Liv. II. ch. 10. dit *Hunni qui & Avares*; c'eſt-à-dire les Huns qu'on appelle auſſi *Avâres*. Dans la vie de S. Eutychius, Patriarche de Conſtantinople, les *Avâres*, ou Abâres, qui ravageoient l'Empire d'Orient au VIe ſiècle, ſont appellez *Abaques*, *Avares*. Voyez ABARE.

AVAREMENT, adv. D'une manière avâre. *Avarè*. Bertau a dit en une Épitaphe:

Paſſant, ce triſte marbre avârement *enterre*
Les corps enſevelis de trois proches parens, &c.

AVARIC, ſ. m. *Avaricum* C'eſt le nom d'une ancienne ville des Gaules dans le Bèrry. M. Catherinot dans une diſſèrtation intitulée *Le vray Avaric*, montre que l'*Avaric* des Anciens eſt Bourges, & non pas Vierzon, & les preuves qu'il en apporte ſont ſi fortes qu'il eſt impoſſible de n'être pas de ſon ſentiment.

AVARICE, ſ. f. Paſſion d'amaſſer des richeſſes; vice contraire à la libèralité; trop grand attachement au bien. *Avaritia*. L'*avarice* contient en ſoi tous les vices, comme la juſtice toutes les vèrtus. Entre toutes les paſſions, celle qui eſt la plus ignorée de ceux qui en ſont poſſédez, c'eſt l'*avarice*. L'*avarice* eſt un effet de l'amour propre qui nous fait enviſager toutes ſortes davantages dans la poſſeſſion des richeſſes, & nous les fait déſirer ardemment. BAYL. Les avâres déguiſent leur *avarice* ſous le nom d'œconomie. BALL. S. Paul Eph. v. 5. appelle l'*avarice*, une idolâtrie: parce que l'avâre ſe fait un Dieu de ſon argent, & que comme l'idolâtre il adore l'or & l'argent, l'un en ſtatuë, l'autre en monnoie.

L'ambition, l'amour, l'avarice *& la haine*
Tiennent comme un forçat ſon eſprit à la chaine. BOIL.

Sans mentir l'avarice *eſt une étrange rage*. ID.

L'Avarice *bientôt au teint livide & blême*
Sur ſon cofre de fer va s'aſſeoir elle-même;
Pour ne le point ouvrir il abonde en raiſons. REN.

AVARICIEUX, EUSE, adj. C'eſt la même choſe qu'*Avâre*. *Avarus*. Cet homme eſt *avaricieux* autant qu'on le peut être. Cette femme eſt extrêmement *avaricieuſe*. Il ſe prend auſſi ſubſtantivement. Que ne fait point un *avaricieux* pour conſèrver ſon argent? SCAR. La peſte ſoit de l'avarice & des *avaricieux*. MOL. On appelle Lunettes d'*avaricieux*, celles qui ont des vèrres polyédres, ou à pluſieurs facettes, qui multiplient les objets, & qui font voir vingt écus où il n'y en a qu'un.

Le mot *avaricieux* n'eſt pas du bel uſage, pour bien parler il faut dire avâre.

AVARIE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le dommage arrivé à un vaiſſeau, ou aux marchandiſes dont il eſt chargé depuis le départ juſqu'au retour. *Damnum, jactura, detrimentum*. On répute auſſi pour *avaries* les dépenſes extraordinaires & imprevuës faites pendant le voyage, ſoit pour le vaiſſeau, ſoit pour les marchandiſes, ſoit pour le tout enſemble. Il y a des *avaries ſimples*, qui ſont les dommages arrivez aux marchandiſes par leur vice propre, comme l'empirance, pourriture, dégat, moüillure d'eau, viſite, & appréciation, ou pour les ſauves, &c. dont la répartition ou contribution ſe fait au marc la livre entre l'aſſuré & les aſſureurs, & ſeulement ſur les choſes qui ont ſouffert le dommage. Les *avaries ordinaires*, ſont les emballages, enfonçages, chariages, droit de celui qui fait ou adreſſe la cargaiſon, & le coût de l'aſſurance. Les autres *avaries* ſont *groſſes & communes*, comme toutes celles qui aviennent par tourmente, ou par la faute du maître du navire, pour pilotage, touage, lamanage, ancrage, & par un ſecond fret qu'on eſt obligé de faire des vaiſſeaux ou alleges quand le navire a touché. Elles ſont réglées au ſol la livre, tant ſur les propriétaires du vaiſſeau, que des marchandiſes. Elles ſont réglées dans le titre VII. du livre 3. de l'Ordonnance de la Marine de 1681. Toutes ces diſtinctions y ſont marquées préciſement. On appelle auſſi *Avarie commune*, ou *groſſe Avarie*, celle qui avient par jet des marchandiſes; pour cables, voiles ou mats coupez pour le ſalut commun.

AVARIE, ſignifie auſſi, un droit qui ſe paye pour l'entretien d'un port par chaque vaiſſeau qui y mouille. Mornac ſur la Loi 4. *de Lege Rhodiâ de jactu*, dit que ce mot eſt corrompu du Grèc *Βάρις*, qui ſignifie *navire* chez les Ioniens. Les Italiens & les Eſpagnols ſe ſèrvent du même tèrme.

Cela s'appelle en allemand *haveren*, d'où l'on a fait *havaria*, pour exprimer la même choſe en Latin. Ce mot, dit un Auteur Allemand, vient de *hafen*, qui ſignifie *port*. Les Eſpagnols appellent ce droit, *Et Gaſto de haberia*; & D. Juan Solèrzano, dans ſon ouvrage *De Indiar. Gubernat. L. IV. c. 1.* prétend que ce nom vient de l'Eſpagnol *haber*, bien, ou *haberes*, biens, qui vient du Latin *habere*. Voyez ce qu'il en dit au même endroit. Les Eſpagnols diſent en Latin *haberia*, & non pas *havaria*, comme dans le Nord.

Il y a deux ſortes d'*Avaries*, dit un Auteur qui a fait un Traité ou une Diſſèrtation ſur les *Avaries*; l'une commune & l'autre qu'on nomme groſſe. La première eſt celle à laquelle les marchandiſes ſeules contribuent. Pour que la groſſe ait lieu, il faut, dit le même Auteur, 1°, Que quelque choſe ait été jettée en mèr. 2°, Qu'au tems qu'on l'a jettée il y eut une néceſſité grande & inévitable de le faire. 3°, Que le Gouvèrneur ne l'ait fait qu'après avoir conſulté les Marchands. 4°, Que cela ait été fait pour le ſalut commun de tout le navire. 5°, Qu'en conſequence le navire ſe ſoit ſauvé & ſoit arrivé à bon port. Dans ces cas tous ceux pour l'intérêt deſquels la choſe a été jettée en mèr, doivent contribuer au dédommagement de celui à qui elle appartenoit; tout doit entrer en contribution, même les pièrres précieuſes & les bijoux, qui ne chargent point le vaiſſeau, les eſclaves & le navire même; mais non pas les têtes libres, ni les vivres, *nec naulam locaria*. L'eſtimation ſe doit faire par des expèrts. Il faut y diſtinguer les choſes qui ont été jettées en mèr, & celles qui ont été conſèrvées. Le prix des premières doit être réglé ſur ce qu'elles ont été achetées, & celui des ſecondes ſur ce qu'elles peuvent être venduës. Pour l'argent, il en faut conſidérer la valeur intrinſéque & extrinſéque. *Rainoldus Chriſtian. à Derſchau in Nov. Lit. Mart. Balt.* 1700 *Jul. p.* 200.

AVASTE. Tèrme de mèr, pour dire, c'eſt aſſez; arrêtez-vous. *Satis eſt, reſiſte, ſubſiſte*.

C'eſt un mot qui vient de l'Italien *baſtat*, *c'eſt aſſez*.

AVAUBOURG, ſ. f. & nom propre de femme. C'eſt ainſi qu'on nomme en divèrs endroits de Poitou ſainte Valburge. *Valburga*. CHAST. 25. Fév. Voyez VALBURGE.

A U B.

AUBADE, ſ. f. Concèrt qu'on donne dès le matin à la porte ou ſous les fenêtres de quelqu'un, pour l'honorer, ou pour le rejouir. *Antelucanus ad fores alicujus gratulantium concentus*. Les tambours, les haut-bois, vont donner des *aubades* à leurs Capitaines le jour de l'an, le jour de leur fête.

M. le Févre dit qu'on appelle ces concèrts *aubades*, *quòd ſub albam, id eſt, auroram, edi ſoleant*; & l'étymologie eſt vraie.

AUBADE, ſignifie à contre-ſens; Quelque inſulte, quelque affront qu'on fait à quelqu'un. *Injuria, contumelia*. Quand des Sèrgens viennent éxécuter dans une maiſon, c'eſt une étrange *aubade* pour le maître.

La pauvre Nobleſſe d'Anjou
Fut une nuit trouſſée en male
Par une troupe Impériale.
L'Allemagne a fort étalé
Le mérite de cette aubade;
Par tout elle en a fait parade
Comme d'un ſuccès ſignalé. AB. RAGN.

AUBAIN, ſ. m. Étranger qui habite dans un pays où il ne s'eſt point fait naturaliſer. *Hoſpes loci, peregrinus, advena*. Le Roi prétend ſuccéder à tous les *Aubains*, à l'excluſion de tous les autres Seigneurs. Un *Aubain* peut diſpoſer de ſes biens par donation entre vifs, & point du tout par teſtament. Les enfans d'un *Aubain*, nez en France, lui ſuccédent: leur naiſſance leur tient lieu de Lettre de naturalité.

Nicod dérive ce mot de *alibi natus*. Cujas le dérive de *advena*; car les *Aubains* ſont ainſi appellez dans les Capitulaires de Charlemagne. Caſeneuve, après M. Du Cange, le tire du mot *Albanus*, nom qu'on a donné aux Écoſſois, ou Hibernois, qui autrefois avoient coûtume de voyager aux pays étrangers & de s'y habituer. Ils ont été appellez *Aubains* en France, ce qui s'eſt étendu à tous les autres étrangers. M. de Laurière, dans ſes notes ſur Ragueau, appuye ſon ſentiment de différens paſſages d'Auteurs, qui montrent que les Anglois, les Écoſſois & les Irlandois étoient autrefois les plus grands voyageurs du monde: il ajoûte que l'étymologie d'*Aubain*, que quelques-uns font venir du mot *alibinus*, formé d'*alibi natus*, eſt un jeu de mots ridicule.

Les *Aubains* ne peuvent poſſéder ni charges, ni bénéfices dans le Royaume, à moins qu'ils n'ayent obtenu des Lettres de naturalité. Les enfans d'un François habitué, & marié en pays étranger, ne ſont point réputez *Aubains* lorſqu'ils reviennent demeurer en France. DE LANGE. Les biens des *Aubains* morts ſans enfans & ſans héritiers, appartiennent au Roi par l'Ordonnance de Saint Louis. Se aucun *Aubain* ou baſtard muert ſans hoir, ou ſans lignage, li Roi eſt hoirs, ou li Sires ſous qui il eſt, ſe il muert el cuert du Chaſtel.

Quelques Auteurs écrivent *Aubin* pour *Aubain*, le plus grand nombre écrit *aubain*, & cela fait l'uſage.

AUBAINAGE, ſ. m. qui s'eſt dit pour Aubaine. *Jus peregrinorum hæreditates cernendi.* Les Chanoines de Châlons ont droit d'*aubainage* & de ſucceſſions de bâtards. D. S. Jul.

AUBAINE, ſ. f. Succeſſion d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'eſt pas naturaliſé. *Jus fiſci vel Domini cui obveniunt bona peregrinorum.* Un ambaſſadeur non naturaliſé mourant en France, n'eſt point ſujet au droit d'*Aubaine*. Les Suiſſes, les Savoyards, les Écoſſois, les Portugais, ceux de Cambray & d'Avignon, ne ſont point ſujet au droit d'*Aubaine*, & ſont réputez naturels & regnicols. Bacquet a fait un beau Traité des droits d'*Aubaine*. Du Freſne en ſon Journal des Audiences a fait divers Traitez du droit d'*Aubaine*, qui ſont d'une inſtruction pour ceux qui fréquentent le Barreau. Deroch. Dans les Traitez touchant les droits du Roi par M. du Puy, il y en a un à la fin ſur le droit d'*Aubeine*, car il écrit toûjours ainſi, dans lequel il examine ſi le droit d'*aubeine* a lieu contre les Princes ſouverains étrangers ; & ſi les parens François peuvent prétendre la part prétenduë par leurs parens étrangers à l'excluſion du Roi ; & il prouve la négative par pluſieurs exemples.

L'*Aubaine* en quelques Coûtumes eſt appellée *Eſpavité*, & les Aubains *Eſpaves*. Comme c'eſt un droit contraire à l'hoſpitalité, & à la libèrté naturelle, Bouteiller dans ſon vieux ſtile l'appelle, un *droit haineux*.

*Un Aigle ſur le champ prétendant droit d'*aubaine,
Ne fait point appeller un aigle à la huitaine. Boil.

On ne connoît pas trop l'origine du droit d'*aubaine*. Il y a des Auteurs qui prétendent qu'il eſt auſſi ancien que la loi Salique ; d'autres diſent qu'il eſt venu des Lombards, & citent ſur cela leur loi L. 3. tit. 15. qui défendoit à l'étranger, quand il n'avoit point d'enfans légitimes, d'aliéner ſes biens ſans la permiſſion du Roi. Brodeau ſur Louet croit que ce droit a été introduit en France par les teſtamens de Charlemagne & de Louis le Debonnaire, parce que ces deux Souverains qui partagèrent leur Empire entre leurs enfans, les y réſèrvent aux ſucceſſions l'un de l'autre, & ordonnent que tous les ſujets de ces jeunes Princes ſe ſuccéderoient auſſi les uns aux autres, comme ſi l'Empire n'eut point été diviſé. M. de Laurière après avoir rapporté ces opinions dans ſes notes ſur Ragueau, dit ſon ſentiment, qui eſt que le droit d'*aubaine* tire ſon origine de ce qui arriva vèrs le commencement de la troiſième race de nos Rois, lorſque les Seigneurs, après avoir ôté la libèrté à leurs ſujets, la ravirent auſſi aux épaves & aux *aubains* qui vinrent dans leurs tèrres & leurs juſtices, d'où il arrivoit que leurs ſucceſſions, quand ils étoient morts ſans enfans légitimes nez dans le royaume, appartenoient aux Seigneurs. Nos Rois dans la ſuite jugèrent à propos d'unir à leur Couronne un droit ſi conſidérable, ce qui étoit d'autant plus juſte, qu'il n'y avoit qu'eux qui puſſent accorder des lettres de naturalité. Les preuves de ce ſentiment de M. de Laurière ſe tirent d'un Cartulaire de Philippe Auguſte, de l'ancien Coutumier de Champagne des Ordonnances de Charles VI.

Aubaine, ſignifie figurément, Tout droit caſuel qui arrive à quelqu'un. *Jus caduca hæreditatis adipiſcendæ.* Quand il vaque quelques charges en la Juſtice de ce Seigneur, ce ſont de bonnes *aubaines* pour lui. Quand il vient quelque ſucceſſion collatérale ou ineſpérée, on dit que c'eſt une bonne *aubaine*.

Le P. Bouhours, dans le Recueil de vèrs qu'il a fait imprimer, écrit *aubeine*, & non pas *aubaine*, auſſi bien que M. du Puy, comme nous l'avons obſervé ci-deſſus.

Et que peut faire un tas d'infortunez guèrriérs,
Qui vivant inconnus à l'ombre des lauriérs
Souffrent, en eſpérant quelque aubeine *future,*
Tous les divèrs fleaux dont tu fais la peinture ?

AUBANS. Tèrme de Marine, *Funes, nautici.* Voyez HAUTBANS.

AUBE, ſ. f. Le point du jour, l'aurore, le crépuſcule du matin. *Diluculum.* L'aube commençoit déja à paroître, quand, &c. Il faut partir dès l'*aube* du jour en voyage.

Ce mot vient de *alba*, qui ſignifie *blanc*, parce que l'*aube* eſt proprement cette blancheur qui commence à paroître lorſque le ſoleil ſe léve.

*Les oiſeaux amoureux, quand l'*aube *ſe réveille,*
D'un chant mélodieux chatouillent mon oreille. God.

*L'*Aube *bientôt après d'une clef de vèrmeil,*
R'ouvre de l'Orient les portes au Soleil. P. le Moine.

Aube de moulin eſt la petite planche attachée aux coyaux ſur la jante de la rouë, qui le fait tourner en faiſant réſiſtance au paſſage de l'eau qui la pouſſe. Le locataire d'un moulin eſt obligé de l'entretenir d'*aubes* & de coyaux.

Aube, Vêtement de toile blanche qui deſcend juſqu'aux piéds, dont ſe revêtent les Prêtres, Diacres & Soudiacres, & quelquefois auſſi les Clèrcs qui ſèrvent à l'Autel. *Alba.* On dit auſſi dans des Proceſſions, des Moines & des Pénitens, ou des gens de Confrairie qui en portent, & qui marchent ordinairement piéds nuds.

Ce mot vient auſſi du Latin *alba*. Le Curé eſt ſeulement révêtu de ſon *Aube* & de ſon étole quand il fait l'eau benite. On appelloit auſſi *Aube*, le vêtement blanc que dans la primitive Egliſe on donnoit aux nouveaux baptiſez la veille de Pâques, & qu'ils devoient porter huit jours : d'où vient qu'on appelloit la ſemaine de Pâques, *Alba* ; le Dimanche qui la tèrminoit, *Dominica in Albis.*

Aube, ſ. f. En tèrmes de Marine, eſt l'intèrvalle de tems depuis le ſoupé de l'équipage, juſqu'au tems qu'on prend le premiér quart.

AUBEINE. ſ. f. Voyez AUBAINE.

AUBÈR, ou AUBÈRE, adj. Qui ne ſe dit que d'un cheval qui a le poil blanc ſemé par tout le corps de poil alezan & de bay. *Equus coloris leucophæi grandibus maculis fuſque nigris diſtinctus.* Un cheval *aubère* eſt ſujet à pèrdre la vûë, & peu eſtimé dans les Manéges.

AUBEREAU. Voyez HOBEREAU, & AUBERIER. Ce mot vient, ſelon quelques-uns, de l'Italien. *Albergo.*

AUBERGE, ſ. f. Maiſon où l'on donne à manger, ſoit en penſion, ſoit par repas, pour cèrtaine ſomme. *Diverſorium.* Il y a dans Paris, dans Rome, & dans les grandes villes, des *auberges* à tout prix. La vie de l'*auberge* eſt fort commode pour les étrangers. Ménage dérive ce mot de *heriberga* ou *heribergium*, qui ſe trouve dans les Capitulaires pour ſignifier *hôtellerie* : ce qui vient de l'Allemand *erbergen*, qui ſignifie *loger*.

On appelle *auberge* à Malthe les lieux où les Chevaliérs qui y réſident ſont nourris en commun chacun ſelon ſa langue ou ſa nation. *Contubernium patrium Melitenſe.* L'*Aubèrge* de Provence, de France, &c.

AUBERGISTE, ſ. m. Celui qui tient aubèrge. *Caupo, ſtabularius.* Il ſe dit particuliérement de ceux qui tiennent les petites aubèrges où l'on vit à juſte prix. Il y a obligation aux *Aubèrgiſtes* d'avertir tous les jours les Commiſſaires des gens qui arrivent chez eux, & de leur repréſenter tous les mois leurs Régiſtres pour être viſez. De la Mare.

AUBERON, ſ. m. Tèrme de Sèrrurier. C'eſt un petit morceau de fèr rivé au moraillon, qui entre dans une ſèrrure, à travèrs duquel paſſe le pêne pour la fèrmer.

AUBERONNIÈRE, ſ. fém. Moraillon ou bande de fèr, ſur lequel un ou pluſieurs auberons ſont rivez.

AUBÈRT, ſ. m. Et nom propre d'homme *Audebertus, Autpertus.* S. *Aubert* fut mis ſur le Siége de Cambray après la mort de l'Evêque Ablebèrt, l'an 633. Baill. *Aubèrt* ſe dit auſſi en quelques occaſions pour Albèrt, *Albertus*, comme S. *Aubert* Moine de Landevenech ; & à Paris il y a une place qu'on appelle la *Place Maubert*, ce que l'on prétend être la même choſe que la place de Maître Albèrt, *Platea Magiſtri Alberti.* Mais hors ces noms, ſur tout quand on parle des pèrſonnes, il faut dire Albèrt ; comme Albèrt le Grand, Maître de S. Thomas ; l'Archiduc Albert, &c.

AUBERVILLIÉRS, ſ. f. Eſpèce de laituë. *Albertvilleriana.* L'*Aubervilliérs* ſe plante au mois d'Avril, & ne monte pas ſi aiſément en graines que cèrtaines autres. Chom. La laituë d'*Aubèrvilliérs* devient extraordinairement dure, & n'eſt guère bonne pour les ſalades, elle eſt meilleure pour le potage : elle a cependant une grande diſpoſition à être amère. Id.

AUBEſPIN, ſ. m. **AUBEſPINE**, ſ. f. & ce dèrniér eſt le plus uſité, le premiér ne ſe trouvant que dans quelques anciennes Poëſies. *Alba ſpina. Meſpilus apii folio ſylveſtris.* Arbre rangé parmi les Neſliers à cauſe de ſon fruit. Comme cet arbre ne craint point le froid ni le chaud, qu'il ne trace point, & qu'il eſt armé de piquants très-forts, on s'en ſèrt pour faire des haies vives. Son tronc eſt plus ou moins gros, ſuivant ſon âge, & ſuivant qu'on le laiſſe croître ; il eſt recouvèrt d'une écorce cendrée qui eſt lavée d'un peu de pourpre ſur les jeunes branches. Son bois eſt très-dur. Ses branches ſont courtes, armées de piquants plus durs que ſon bois, & garnis de feüilles vèrtes, luiſantes, coupées en quelques ſegmens comme les feüilles de pèrſil. Ses fleurs naiſſent par bouquets, elles ſont blanches, de bonne odeur, petites, compoſées de cinq pétales. Pluſieurs étamines occupent leur centre, chaque fleur a ſon pédicule long de plus d'un pouce, le calice qui ſoutient la fleur devient un fruit gros comme un pois, rouge, charnu, douçâtre, un peu gluant au goût, & renfèrme un ou deux oſſelets ou noyaux, qui contiennent une petite amande. Ce fruit meurit en Septembre & Octobre. Son écorce, ſon bois & les feuilles ſont aſtringentes,

ſes

Google

ſes fleurs ſont laxatives. On greffe ſur l'*Aubepin* la plûpart des fruits à noyaux, tels que la pêche, l'amande, l'abricot & la prune. L'*Aubepin* bien fleuri a une odeur charmante à la campagne. On dit, l'epine eſt en fleur, pour ſignifier qu'on eſt entré dans le printems. Il ſe trouve quelquefois des piéds d'épine blanche à fleur double.

Les Botaniſtes l'appellent *Pyracantha*, *Oxyacantha Dioſcoridis*, ou *Spina acuta*; & autrement en François, Buiſſon ardent; parce que les Rabins diſent que le buiſſon dans lequel Dieu parut à Moïſe, étoit d'*aubepin*. On le nomme auſſi Epine aiguë.

AUBEſPINE. Voyez AUBEſPIN.

AUBIER, ou **AUBOUR**, ſ. m. Tèrme dont on uſe dans les forêts & manufactures de bois. *Alburnum*. C'eſt une eſpèce d'écorce dont les fibres ſont plus ſèrrées; ou la partie blanche & molle qui eſt entre le vif de l'arbre & l'écorce. L'*aubier* ſe durcit par le moyèn du ſuc qui s'y décharge, & de la ſève qui y coule. Ainſi il devient inſenſiblement & peu-à-peu une partie de la ſubſtance ligneuſe. L'*aubier* de chêne a un pouce ou un pouce & demi d'épaiſſeur autour de l'arbre. Il eſt défendu par les ſtatuts des Menuiſièrs & Charpentiérs d'employer du bois où il y ait de l'*aubier*, parce qu'il ſe pourrit trop tôt. Quand on équarrit le bois à vive arête, il en faut retrancher l'*aubier*. Pline prétend que les corps des arbres ſont compoſez comme ceux des animaux, de peaux, de ſang, de chair, de nèrfs, de veines, d'os, & de moëlle, & que l'*aubiér* ou *aubour*, eſt comme la graiſſe ſous l'écorce qui eſt aux arbres comme la peau eſt aux animaux. LIGER.

Ce mot vient de *alburnum*, qui ſe trouve dans Pline, dont on fait *aubour*, & de *albarium*, & *albinum*, dont on a fait *aubiér* & *aubin* en la même ſignification, & cela fondé ſur la couleur blanche de l'*aubiér*. MENAG.

AUBIÈRGE, ſ. f. Nom propre de femme. *Edelberga*, *Edilburgis*. Sainte Edilburge, que le peuple en France connoît mieux ſous le nom de Sainte *Aubièrge*, étoit fille naturelle d'Anne Roi des Anglois orientaux, & fut troiſiéme Abbeſſe de Farmoutiér au VII^{e} & VIII^{e} ſiecle. BAILL.

AUBIFOIN, ſ. m. *Cyanus*. Plante qui croît parmi les bleds, qui porte des fleurs bleuës, & qu'on appelle à cauſe de cela Bleuet. Voyez BLEUET. Il y a le petit & le grand *Aubifoin*. Le petit eſt celui qui vient dans les bleds. Le grand ſe plaît ſur les montagnes, ſes fleurs ſont quelquefois blanches. L'un & l'autre ſont froids & ſecs, ſouverains pour les inflammations des yeux. Le grand *Aubifoin* a les feüilles plus larges que le petit, plus veluës & toutes entières, ſemblables à celles de la *Lychnis coronaria*. Ses tiges ſont plus groſſes, plus veluës & plus longues: ſes fleurs ſont bleuës, beaucoup plus longues & plus larges; pour le reſte, il eſt comme le petit. Il fleurit depuis Mai juſqu'en Août. CHOM.

Il y a un autre *Aubifoin* du Levant qui croît en abondance dans les blez de Syrie, qui a une fleur jaune à cornets, preſque ſemblable à un œillet. On en voit la deſcription dans les Mémoires de Dodard.

AUBIN, ſ. m. Le blanc de l'œuf. *Ovi album*, *Albumen*. Il y a cent occaſion où on ſe ſèrt des *aubins* d'œufs.

AUBIN, en tèrmes de Manége, eſt un train de cheval qui tient de l'amble & du galop. Un cheval qui va l'*aubin* eſt peu eſtimé.

AUBINET. En tèrme de Marine, on appelle *ſaint Aubinet*, un pont de cordes ſupporté par des bouts de mats poſez en travèrs ſur le platbord à l'avant des vaiſſeaux marchands, pour couvrir la cuiſine & la marchandiſe.

AUBOUR Voyez AUBIER.

AUBRIER, ſ. m. Oiſeau de proie, qui eſt la même choſe que *Hobereau*. *Pygargus*. Il eſt ainſi nommé, parce qu'il marche ſur les arbres, parce qu'il eſt de pennage aubère.

AUBRINX, ſ. m. Nom propre d'homme. *Albricus*, ou peut-être *Adelbrum*. On conſèrve les oſſemens de S. *Aubrinx* à Mombriſon en Forêt, où l'on l'honore de tems immémorial comme Pontife. Le P. Chifflet a cru que c'eſt *Adelricus* Evêque d'Autun, marqué dans les liſtes immediatement devant Modouë. Car d'*Adelricus* on peut avoir faire *Adelbricus* en inſérant une muete entre les deux liquides pour faciliter la prononciation. Mais on n'en fait nulle mémoire à Autun en toute l'année. CHAST. *Aubrinx* eſt la même choſe qu'Aubry & Auvry. IO.

AUBRY, ſ. m. & nom propre. *Adelbricus*, *Albricus*. Voyez AUBRINX.

A U C.

AUCUN, UNE. Pronom relatif, qui à l'affirmative ſignifie, Quelqu'un; & à la négative, Pèrſonne. *Ullus*, *aliquis*, *quiſpiam*. Il n'y a aucun Auteur qui oſe avancer une propoſition de la ſorte. Y a-t'il *aucun* qui reclame contre une Ordonnance ſi juſte?

AUCUNEFOIS, adv. Quelquefois. *Aliquando*, *nonnunquam*. Il y a *aucunefois* des pécheurs qui ſe corrigent. Il vieillit.

AUCUNEMENT, adv. En nulle façon. *Nullò modò*, *nullâ ratione*. Il ne faut *aucunement* avoir commèrce avec les méchans. Il ſe dit auſſi à l'affirmative, pour dire, en quelque façon. *Aliquatenus*, *Quoquomodò*. Il ſe connoît *aucunement* en médailles, en livres, en tableaux; c'eſt-à-dire, pas trop bien. Ce mot eſt tout-à-fait hors d'uſage en ce dèrnier ſens. On s'en ſèrt encore en ſtile d'Arrêts.

A U D.

AUDACE, ſ. f. Paſſion par laquelle l'ame s'éxcite & ſe porte à ſurmonter les plus grandes difficultez. *Audacia*, *confidentia*. Mithridate ne croyoit rien au deſſus de ſes deſſeins & de ſon *audace*. RACIN. Quand ce mot d'*audace* eſt employé ſeul, il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & alors il ſignifie, Hardieſſe mêlée d'inſolence & de témérité. Ovide auroit pouſſé ſes témeritez plus loin, ſi Julie n'avoit réprimé ſon *audace*. VILL. Un ſoldat qui a l'*audace* de tirer l'epée contre ſon Capitaine eſt puni de mort. Beſſus n'eut pas aſſez d'*audace* pour executer ſon crime. VAUG. Comment avoir l'*audace* de battre un Philoſophe comme moi? MOL. Aurai-je l'*audace* de prononcer hardiment qu'il n'eſt pas poſſible à celui qui peut tout & qui fait tout de multiplier d'une manière toute ſurnaturelle & toute divine la ſubſtance du corps de J. C. PELISS. Il ſe prend quelquefois en bonne part pour une entrepriſe hardie, ſur tout lorſqu'il eſt adouci, ou par quelque épithéte favorable, ou par quelque autre ſubſtantif qui l'accompagne. Ainſi on dit, une belle *audace*, une noble *audace*.

L'été n'a point de feux, l'hivèr n'a point de glace,
Qui puiſſent retenir ſa vigilante audace. BOIL.

Mais ne craignez-vous point que pour rire de vous,
Je ne ranime encore ma ſatirique audace? ID.

Le ſujet que l'on traite peut encore rectifier ce mot, & lui donner un ſens favorable. Par exemple, Un autre cependant a fléchi ſon *audace*. RACIN. En ce cas il ſignifie, Fièrté. Trois cens Lacédémoniens eurent l'*audace* de s'oppoſer à toute l'armée de Pèrſe au paſſage des Thèrmopyles. Alors il ſignifie, Hardieſſe, courage.

Que Corneille pour lui rallumant ſon audace,
Soit encore le Corneille & du Cid & d'Horace. BOIL.

AUDACE. Depuis quelque tems on appelle *audace*, une gance qui étant attachée à une agrafe, ſèrt à ſoutenir & à relever les bords d'un chapeau.

AUDACIEUSEMENT, adv. D'une manière audacieuſe. *Audacter*, *confidenter*. Les mutins qui parlent *audacieuſement* à leur Prince, doivent être châtiez.

AUDACIEUX, EUSE, adj. Plein d'audace. *Audax*, *temerarius*. Ce mot, ſelon quelques-uns, ſe prend en bonne & en mauvaiſe part, mais ſelon le P. Bouhours, il ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part, ſoit en vèrs, ſoit en proſe. Les paſſions engendrent ſouvent celles qui leur ſont contraires; on eſt quelquefois fèrme par foibleſſe, & *audacieux* par timidité. ROCHEF. Icare étoit un jeune *audacieux*, qui périt pour vouloir voler trop haut. La fortune aide aux *audacieux*: c'eſt un provèrbe Latin, *Audaces fortuna juvat*.

Promethée, l'*audacieux* fils de Japhet, déroba le feu du ciel pour le donner aux hommes. LE P. TART.

Et comment ſavez-vous ſi quelque audacieux
N'a point intèrrompu le cours de vos ayeux? BOIL.

AUDACIEUX, *Audax*, *confidens*, ſe prend quelquefois figurément; c'eſt la plus *audacieuſe* de toutes les figures. BALZ.

N'eſt-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux
Dans le tour d'un compas a meſuré les cieux? BOIL.

Les Poëtes appellent auſſi des monts, des rochèrs, des arbres *audacieux*, qui ſemblent menacer le ciel par leur hauteur.

AUDARD, ſ. m. Nom propre d'homme. *Thodardus*. S. Thodart, ou S. *Audard*, Evêque de Narbonne, patron de Montauban, vivoit au IX^{e} ſiécle. BAIL. De S. Thodart, en retranchant un *t* on a fait Saint *Audard*.

AU DEÇA. Prépoſition qui ſignifie, De ce côté-ci, & qui régit le génitif. *Cis*, *Citra*, avec l'accuſatif. *Au deçà* de l'Euphrate. VAUG.

AU DEÇA adv. *Citra*: Il eſt *au deçà*.

AUDEEN. Voyez AUDIEN.

AU DELA. Prépoſition qui veut dire, Par delà, de l'autre côté, & qui régit le génitif. *Ultra*, *trans*, avec l'accuſatif. Il manquoit à vos avantures d'avoir un amant *au delà* de l'Océan. VOIT.

Au dela, adv. *Ultra.* Il eſt paſſé *au delà.* On ne voit *au delà* qu'un obſcur avenir. M. Deshoul.

AUDEVANT, A la rencontre. *Obviam.* Voyez DEVANT.

AUDIEN, enne, ſ. m. & f. *Audianus.* Nom de Sécte. Les *Audiens* tiroient leur nom du Fondateur de leur Sécte appellé Audée, qui étoit de Méſopotamie. Il célébroit la Pâque le 14^e de la Lune, comme les Juifs ; il enſeignoit que Dieu avoit une figure humaine ; il croyoit que les ténèbres, l'eau & le feu n'avoient point de commencement. Les *Audiens*, ou *Addéens*, parurent ſous l'empire de Conſtance vèrs l'an 345.

AUDIENCE, ſ. f. Attention qu'on prête à quelque diſcours. *Audientia.* Les grands parleurs abuſent ſouvent de l'*audience* qu'on leur donne. Il m'a conté toutes ſes avantures ; *je* lui ai prêté une paiſible *audience.*

Audience, ſe dit auſſi des cérémonies qui ſe font chez les Rois & les Princes pour recevoir & écouter des ambaſſadeurs. Cet ambaſſadeur a envoyé demander *audience.* On l'a reçu à l'*audience* avec grande cérémonie. *Auditus eſt.*

On le dit encore du tems que les Princes donnent à écouter les demandes ou les plaintes de leurs ſujets. Charles Duc de Calabre avoit une cloche à l'entrée de ſon Palais, que les pauvres ſonnoient quand ils vouloient avoir *audience*, & on les conduiſoit auſſitôt à lui. Daroch. Rodolphe, Fondateur de la Maiſon d'Autriche, diſoit à ceux qui le blamoient de ce qu'il donnoit *audience* à tout le monde, Penſez-vous qu'on m'ait fait Empereur pour être enfèrmé dans une boëte ? *Matth. en la vie de Louis XI.* Id.

Audience, ſe dit auſſi des Juges qui ſont aſſemblez pour écouter les parties, ou les Avocats qui plaident devant eux. Un Préſident doit donner *audience* aux parties à tour de rolle. *Senatum, conſilium dare.* Toute *audience* eſt déniée aux condamnez par contumace, juſqu'à ce qu'ils ayent refondé les depens faits contre eux. Sollicitez une *audience.* Le léver de l'*audience.* A l'iſſuë de l'*audience.* On fait des amendes honorables, l'*audience* tenant.

> *Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuiſſance,*
> *Traîné du fond des bois un cèrf à l'*audience. Boil.

Audience, ſe dit auſſi des heures que les Miniſtres deſtinent à écouter les parties. *Tempus audiendis litigantibus adſcriptum.* Il faut attendre l'heure de l'*audience* pour préſenter ſon Placet ; que le Miniſtre vienne dans la ſale d'*audience.*

Audience, ſignifie encore, le lieu ou le tems deſtiné à entendre les plaidoyers, & l'aſſemblée qui les écoute. *Forum, Tribunal, Prætorium.* Les Conſeillèrs doivent entrer dans l'*Audience* dès huit heures. Il ne faut pas qu'un Avocat occupe toute une *Audience* pour une cauſe de neant. Toute l'*Audience* applaudit à ſon diſcours, c'eſt-à-dire, tout le peuple qui étoit dans le lieu de l'*Audience.*

Audience Civile, eſt celle où on plaide toutes les cauſes civiles : l'*Audience Criminelle*, celle où il s'agit de quelque crime. *Cauſe d'Audience*, eſt celle qui ſe peut juger ſur la ſeule plaidoirie des Avocats. *Grande Audience*, eſt celle où on juge les cauſes des rôlles aux jours ordinaires, & où les Juges ſont aſſis ſur les hauts ſiéges. *Petites Audiences*, ou *Audiences à huis clos*, ſont celles où les Juges ſont ſur les bas ſiéges, & où on ne juge que ſur les Placets ou des incidens & inſtructions de procès ou des matières légéres. On appelle par excellence la Grande Chambre de l'*Audience*, parce qu'il n'y avoit autrefois que celle-là où on plaidoit. Les ouvèrtures des *Audiences*, ſont des cérémonies qu'on fait lorſque le Parlement recommence ſes ſéances après les vacations. On dit alors une Meſſe ſolennelle, & les Préſidens & Avocats Généraux font des harangues pour entretenir la diſcipline du Palais.

Audience, Térme de Géographie, qui ſe dit en parlant des pays de l'Amérique ſoumis à l'Eſpagne. *Juriſdictio, Juriſdictionis diœceſis.* Les Eſpagnols donnent le nom d'*Audience* aux Tribunaux de Juſtice qu'ils ont érigez dans l'Amérique. Ces *Audiences* ſont la même choſe que les Parlemens en France. Elles jugent ſans appel, & ont chacune leur reſſort limité, qui renférme ordinairement pluſieurs Provinces ; toutes ces Provinces qui compoſent le reſſort ou le diſtrict d'un Parlement, s'appellent en général une *Audience*, du même nom que le Tribunal auquel elles reſſortiſſent. C'eſt pour cela que Sanſon dans ſes Cartes a diviſé la nouvelle Eſpagne en autant d'*Audiences* qu'il y a de ces Tribunaux, comme nous diviſons la France en 32. Gouvèrnemens. La nouvelle Eſpagne comprend trois *Audiences*, l'*Audience* de Guadalajara, l'*Audience* du Méxique, & celle de Guatimala. On le trouve dans l'ordre que l'on vient de dire, en allant du couchant au levant. Tout ce qui paſſe de l'*Audience* de Guatimala en Eſpagne, s'embarque à Cartagène des Indes. Maty. La ville de la Conception eſt de l'*Audience* de Guatimala. Corn. Mais le Bourg de la Conception eſt de l'*Audience* du Méxique. Id.

AUDIENCIER, adj. Huiſſiér qui porte la robe & le bonnet, & qui ſert à l'Audience à ouvrir & fèrmer les portes, à tenir le Barreau, à faire faire ſilence, & rapporter les cauſes appellées. *Scriba, Notarius forenſis.* Les Huiſſiers *Audienciérs* du Chatelet ſont diſtinguez des autres Huiſſiérs & Sèrgens à vèrge.

Grand Audiencier, ſ. m. Eſt un grand Officier de Chancelerie. *In Judiciali Cancellariæ Franciæ prætorio ſupremo diplomatum ac deſcriptorum relator. Amanuenſium Decurio, ſcribarum Magiſter.* Il y a quatre *Grands Audienciérs* qui rapportent à Monſieur le Chancelier les Lettres de nobleſſe, & autres Lettres d'importance. Les *Audienciers* de la petite Chancellerie mettent la taxe au haut des Lettres. Sur ces *Audienciérs* & ſur le *Grand Audienciér*, leurs devoirs, leurs droits & priviléges, voyez l'hiſtoire de la Chancelerie par Teſſereau, l'un & l'autre Tome.

Quelques-uns croyent que ce nom vient de ce que, comme il paroit par les formules de Malculphe, le papiér ou la lettre par laquelle les Rois autrefois accordoient audience à quelqu'un, s'appelloit *Charta audientalis.*

AUDITEUR, ſ. m. Celui qui écoute. *Auditor.* Un Prédicateur doit édifier ſes *auditeurs* par ſon éxemple, auſſi bien que par ſon diſcours. J'ai été long-tems *auditeur* ; je veux enfin parler à mon tour. Il eſt de l'adreſſe de l'Orateur de faire gèrmer dans l'eſprit de l'*auditeur* la réfléxion même qu'il alloit faire, afin que ſon *auditeur* l'embraſſe comme la ſienne propre. Perr. L'air de maître & de pédagogue révolte l'*auditeur*, qui ne veut pas qu'on s'élève trop au deſſus de lui en le traitant de diſciple. Io. L'Orateur qui ne dit que des choſes vagues & générales, rallentit l'attention de l'*auditeur.* Bell.

On le dit quelquefois des pèrſonnes qui ſont en convèrſation.

> *Evitez la plaiſanterie,*
> *Dont les traits médiſans pèrcent juſques au cœur :*
> *Et pour réjouir l'*auditeur,
> *Ne faites point de raillerie*
> *Aux dépens de votre pudeur.* Pavill.

Auditeur, ſe dit auſſi de pluſieurs Officiérs commis pour ouïr quelques comptes ou plaidoiries. *Cognoſcendis rationibus præfectus.* Un *Auditeur* des Comptes, eſt un Officiér créé pour examiner & arrêter les comptes des Finances du Roi, & faire rapport à la Chambre des difficultez qui s'y trouvent pour les juger. On les appelloit *Clercs* anciennement, & c'étoient eux qui renvoyoient les comptes, & en faiſoient leur rapport ſans avoir voix delibérative. On commença à leur donner la qualité d'*Auditeur* vèrs la fin du XV^e ſiécle ; & par une Ordonnance d'Henri II. en 1551. il fut ordonné qu'on les appelleroit Conſeillers du Roi & *Auditeurs* ; & en 1552. il leur fut pèrmis d'opiner ſur les difficultez qui ſe preſentoient dans les comptes dont ils étoient rapporteur. Louis XII. en 1511. en avoit fixé le nombre à 16. Depuis il eſt monté juſqu'à 60. Pasq. Les Juges *Auditeurs* du Chatelet à Paris, ſont des Juges ſubaltèrnes, qui jugent ſommairement à l'Audience toutes les cauſes juſqu'à la ſomme de 50. liv. Leurs ſentences s'exécutent nonoſtant l'appel. Un *Auditeur* de Rote, eſt un Officier que le Roi nomme pour être un des Juges du Tribunal de la Rote à Rome. *Auditor Rotæ.* On appelle les *Auditeurs* de la Rote ou Rouë, parce qu'ils ſont aſſis en rond. C'eſt une Juriſdiction que les Papes ont établie pour ſe décharger de la peine, & de l'embarras de juger les procès. Un *Auditeur* de la Chambre Apoſtolique à Rome. *Auditor Cameræ Apoſtolicæ*, eſt le Juge de la Cour Romaine ; & ſon autorité s'étend au ſpirituel ſur toutes ſortes de pèrſonnes, citoyens ou étrangers, Prélats, Princes, &c. Il connoit de toutes les appellations de l'Etat Eccléſiaſtique, même de tous les contrats où on s'eſt ſoumis aux cenſures Eccléſiaſtiques, leſquelles il fulmine en cas de déſobeïſſance.

Ce mot d'*Auditeur* s'eſt dit autrefois en Juſtice de pluſieurs fonctions, car il ſignifioit non ſeulement *Juge*, mais auſſi les *Enquêteurs* commis pour l'inſtruction des procès, & auſſi pour en faire le rapport. On appelle même les Notaires *Auditeurs*, comme on voit aux Coutumes d'Amiens, de Ponthieu, de Clèrmont, &c. & pareillement les temoins & aſſiſtans qui étoient préſens à la paſſation, & à la lècture de quelque acte, ou qu'ils ſignoient. Du Cange.

Auditeur, ſ. m. Dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique c'eſt le nom des Catécuménes du premiér ordre. *Auditor.* Car il y avoit deux degrez de Catécuménes. Les oyans ou *Auditeurs*, qui ſe préparoient de loin à devenir Chrétiens en écoutant les Inſtructions. Fleur. C'eſt-à-dire, que c'étoient ceux qui étoient nouvellement reçus Catécuménes, & qui étoient dans les premiers exercices, qui ſont de s'inſtruire, & d'apprendre la doctrine Chrétienne, en écoutant les explications qu'on leur en faiſoit.

AUDITIF, IVE, adj. Qui ſert à l'ouïe. *Quod ad auditum pertinet.* La ſeptiéme paire de nérfs eſt l'*auditive*. DIONIS. Le nérf *auditif* qui vient dans l'oreille de la cinquiéme conjugaiſon, ſuivant le compte des Anciens, & de la ſeptiéme ſuivant le compte des Modèrnes. La ſurdité détruit la faculté *auditive*.

AUDITION, ſ. f. Tèrme de Palais. Examen d'un témoin, ou d'un compte. *Auditio.* L'Ordonnance veut que l'*audition* des témoins ſe faſſe tant à charge qu'à décharge. Les *auditions* des comptes doivent être réglées article par article.

AUDITOIRE, ſ. m. Nom collèctif. L'aſſemblée qui écoute quelqu'un qui parle en public. *Auditorum cœtus, concio, Auditorium.* Il faut qu'un Orateur gagne d'abord la bienveillance de ſon *Auditoire*.

Il ſignifie auſſi, le ſiége où les Juges ſubaltèrnes donnent audience. *Auditorium.* Les Juges doivent avoir un *auditoire* honorable & cèrtain, & ſitué dans l'étenduë de leur Juriſdiction. Il ne leur eſt point pèrmis d'emprunter un *auditoire* hors leur tèrritoire; ni de rendre leurs ſentences dans un lieu ou ſuſpéct, ou peu honnête, comme un cabaret : c'eſt rendre mépriſable la puiſſance publique. Par cette raiſon les deniérs qui proviennent des amendes ſont d'ordinaires employez aux réparations de l'*auditoire*. A Rome les Magiſtrats avoient un *auditoire*, ou ſiége de Juſtice, ſelon leur dignité. Les Magiſtrats ſupérieurs avoient de hauts ſiéges que les Latins appelloient *tribunal*: les petits avoient de bas ſieges appellez *ſubſellia*. Les Juges pédanées tenoient leur ſiége au Portique de l'Empereur. Les Hébreux rendoient la Juſtice à la porte des villes. Autrefois les Juges des Seigneurs donnoient leur ſentence ſous l'orme, qui d'ordinaire étoit planté devant le manoir ſeigneurial, & qui leur ſèrvoit d'*auditoire*. Delà vient que les Juges de village ſont appellez, *Juges ſous l'orme*.

AUDRU, ſ. f. Nom propre de femme. *Auſtrudis.* Auſtrude, vulgairement Sainte *Audru*, & Sainte Oſtru, étoit fille du B. Blandin Blaſon, & de Sainte Salaberge. Elle naquit au Diocèſe de Toul vèrs l'an 534. BAILL.

AUDRY, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aldricus.* Saint Aldric, que le vulgaire appelle Saint *Audry*, Évêque de Sens, naquit vèrs l'an 780. ID.

AUDRY, ſ. f. *Ethildrita, Etheldreda, Ediltruda.* Nom propre de femme. Ethildrite, ou Etheldréde, que les Martyrologes nomment Editrude, & quelquefois Elidru, & que nous appellons vulgairement Sainte *Audry*, fille d'Anne Roi d'Eſtangle, ou des Anglois Orientaux, & de Héreſwite Princeſſe du ſang des Rois de Northumbrie, naquit dans une famille de bénédiction. BAILL.

AVE.

AVÉ, ſ. m. Mot Latin qui ſignifie, *Je vous ſaluë*. Il eſt devenu François, parce qu'on dit, Cinq Patér & cinq *Avé*. Il n'a point de pluriél. Il y a dans le Roſaire cent cinquante *Avé*, & quinze *Pater*. Les *Avé* d'un chapelet ſont les menus grains ſur chacun deſquels on dit *Avé*. C'eſt la priére qu'on fait à la Vièrge, qui contient la ſalutation que lui fit l'Ange Gabriel au jour de l'Incarnation. *Salutatio Angelica.* Matthieu Arménien, premiér Envoyé des Abyſſins aux Portugais, dit dans la rélation, que la ſalutation Angelique eſt fort en uſage dans l'Egliſe d'Ethiopie. Voyez AVE MARIA.

On dit d'un homme ignorant, ou négligent dans la Religion, qu'il ne ſait pas ſon Patèr & ſon *Avé*, qu'il ne dit pas ſeulement un Patèr & un *Avé*.

On appelle l'*Ave-Maria* d'un Sèrmon, l'éxorde qu'on fait aux Sèrmons en France, avant qu'on faſſe l'invocation du Saint Eſprit, par l'interceſſion de la Sainte Vierge à laquelle on adreſſe cette priére.

Étienne Guichard dérive ce mot *Avé* de l'Hébreu, car il prétend que de חיה, fut formé en Latin, *havé*, comme il ſe trouve ſouvent avec une aſpiration, & puis *Avé* ſimplement, omettant l'aſpiration forte, comme au lieu de *Hava*, *Eva*, *Avé* donc de cette racine ſignifia *vive*, vivez. Or quelques-uns prétendent que les Anciens diſoient *Avo*, pour *ſaluto*, ſelon ce que dit Plaute dans le *Pœnulus*, *Havo, cujates eſtis, aut quo ex oppido* . . . . . . D. *Havo.* M. *Salutat.* &c.

A la vérité on ſe trompe, *Ave* n'eſt point un mot Latin; c'eſt un tèrme Punique, ou Carthaginois, qui eſt l'impératif de חיה, & ſignifie la même choſe que *Ave* en Latin. Mais cela n'en prouve pas moins que *Ave* pourroit bien en éffet avoir l'étymologie que Guichard lui donne.

AVE MARIA, ſ. m. Salutation Angélique; la même priére dont nous venons de parler, & que ſouvent on appelle ſimplement *Avé*. Voyez AVÉ. On lui a donné ces noms, parce que ce ſont les mots par leſquels elle commence; comme nous appellons l'Oraiſon Dominicale *Pater noſter*; car c'eſt aſſez la coûtume de donner pour nom aux priéres que l'on dit ſouvent, les mots

par leſquels elles commencent. Le *Salve Regina*, le *Credo*, le *Confiteor*, le *Te Deum*, &c. Les Juifs en uſent de même; ils appellent une des priéres qu'ils diſent le plus ſouvent שמע, *ſchema*, parce qu'elle commence par ces mots du Deuteron. VI. 4 שמע ישראל, *Ecoute Iſraël, &c.* Ils ont même donné aux Livres, & aux paraſches ou diviſions de l'Écriture, pour noms les premiérs mots par où elles commencent. *Bereſchit, Schemot, Vajikra*, &c.

Au reſte, ce nom *Ave Maria*, comme tous les autres ſemblables pris des premiers mots de la priére dont ils ſont devenus le nom, eſt maſculin, & n'a point de pluriel. Je n'ai dit qu'un *Avé Maria*. Voilà un *Avé Maria* bien long. Vous faites vos *Avé Maria* bien courts.

On ſe ſèrt de ce mot pour marquer une éſpace de tems bien court. Cela n'a duré qu'un *Avé Maria*. Je ne tarderai point, je ne ſerai qu'un *Pater* & un *Avé*. En moins d'un *Avé Maria* Catane fut abîmée dans le tremblement de tèrre de 1693. Ces éxpreſſions ne ſont que du ſtile familiér & populaire.

On appelle auſſi *Avé Maria*, ou Priére de l'*Avé Maria*, la priére qu'on nomme autrement l'*Angelus*. Voyez ANGELUS.

AVE-MARIA. C'eſt ainſi qu'on appelle à Paris un Couvent de filles de l'Ordre de Saint François. C'eſt Loüis XI. qui fonda le Monaſtère de l'*Ave-Maria* proche S. Paul. Les filles de l'*Ave-Maria* ménent une vie très-auſtère.

AVEC. Prepoſition conjonctive qui marque quelque aſſemblage, liaiſon, ſuite, connèxité ou dépendance de quelque choſe, & qui régit l'ablatif. *Cum.* Philippe aimoit Alexandre *avec* une tendreſſe éxtrême. VAUG. Il ne faut point qu'un Noble s'allie *avec* des roturiérs. On ne peut voir proſperer les méchans qu'*avec* douleur. *Avec* tout cela il ne vaut rien. Nous verrons cela *avec* le tems. Il eſt allé *avec* cet Ambaſſadeur, c'eſt-à-dire, à ſa ſuite. *Avec* tout ſon bien il ne laiſſe pas d'être malheureux. Je ferai cela *avec* l'aide de Dieu. La paix ſoit *avec* vous. *Avec* tout le réſpect que je vous dois.

Avec, ſignifie quelquefois la maniére ou les maniéres. Que me veut cet homme *avec* ſa mine auſtére? Que veut, que prétend, que dit cet hypocrite *avec* ſon air modeſte? Quel fou, *avec* ſon chapeau ſur l'oreille, & ſes airs de petit-maître!

Il marque auſſi l'inſtrument *avec* lequel on fait quelque choſe. Il s'eſt voulu battre ſeul à ſeul *avec* l'épée, plûtôt qu'*avec* le piſtolet. On peint *avec* un pinceau; on écrit *avec* une plume, ou *avec* un crayon. Ce convaleſcent ne peut encore marcher qu'*avec* un bâton.

Il déſigne encore la matière. On deſſine *avec* du crayon, ou *avec* de l'encre de la Chine. On bâtit *avec* du bois & *avec* des pièrres. On ne doit bâtir qu'*avec* des matériaux ſolides. On fait des étoffes *avec* de la ſoie, & d'autres *avec* de la laine.

Obſèrvez que c'eſt une negligence vicieuſe de mettre deux *avec* qui ſe ſuivent de près, & qui ont des rapports différens, dont l'un regarde la pèrſonne & l'autre la choſe. Mais quand ils ſe rapportent tous deux à la choſe, ou à la pèrſonne, c'eſt quelquefois une beauté. Tu ſauras diſputer *avec* les Sophiſtes, mais tu ne ſauras pas vivre *avec* les hommes, diſoit Socrate à Euclide, qui ſe plaiſoit trop aux chicanes de la diſpute. Ils ne choquent pas même quelque multipliez qu'ils ſoient : Pour avoir un véritable repos, il faut être bien *avec* Dieu, *avec* ſoi-même, & *avec* les autres. VAUG. BOUH.

Il eſt quelquefois réduplicatif & abſolu. Il m'a pris mon manteau, & s'en eſt allé *avec*.

On dit provèrbialement, La peſte ſuit du fat, & du fat encore *avec*. La peſte ſoit du coquin, & du coquin encore *avec*, &c.

AVECQUE, ou **AVÉQUE**. Cette prépoſition eſt la même qu'*avec*. Tout la différence qu'il y a entre ces deux mots, conſiſte en ce qu'on ne doit jamais écrire *avéque* en proſe, que pour rompre la meſure d'un vèrs, ou pour arrondir une période. Au lieu qu'en poëſie on ſe ſèrt d'*avéque* ou d'*avec* indifféremment, & ſelon le beſoin qu'on en a. Et pour ce qui eſt d'*avéques* avec une *s* finale, on ne s'en doit jamais ſèrvir. Il y en a même beaucoup qui évitent *avéque* en poëſie auſſi bien qu'en proſe : mais quand on s'en ſèrt, il doit précéder une conſonne, excepté les pronoms *quelque*, *quelconque*; parce qu'*avéque quelque*, ou *avéque quelconque* feroit un mauvais ſon. Vous êtes romaneſque *avecque* vos chimères. MOL. Malherbe s'en eſt ſèrvi plus ſouvent qu'on ne le feroit aujourd'hui.

Il ſuffit que ta cauſe eſt la cauſe de Dieu,
*Et qu'*avecque *ton bras elle a pour la défendre*
Les ſoins de Richelieu.

Et ailleurs,

J'avois toûjours fait compte, aimant choſe ſi haute,
*De ne m'en ſéparer qu'*avecque *le trépas,*
S'il arrive autrement, ce ſera votre faute,
De faire des ſermens, & ne les tenir pas.

M. Corneille a mis *avec* & *avecque* dans le même vèrs.

J'irai juſques dans Rome en briſer les liens,
Avec *tous ſes ſujets*, avecque *tous les miens.*

AVEINDRE, v. act. *J'aveins. J'ai aveint. J'aveignis. J'aveindrai. Que j'aveigne. Que j'aveigniſſe.* Tirer quelque choſe d'un lieu où on l'avoit enfèrmée, d'une place où on l'avoit miſe. *Promere, depromere, proferre.* Les Marchands n'*aveignent* jamais leurs plus belles étoffes d'abord ; ils font pluſieurs montres.

Ce mot vient du Latin *aveo*, parce qu'on ne ſonge à *aveindre* que les choſes qu'on déſire avoir. Quoique ce ſoit un aſſez mauvais mot, il eſt uſité à la Cour, & à Paris dans le ſens qu'on lui vient de donner. Mais il ne faut pas lui donner la ſignification d'atteindre, ou d'attraper. Cela eſt ſi haut que je n'y ſaurois *aveindre*, eſt mal dit. Puiſque nous ne pouvons *aveindre* la grandeur, vengeons-nous à en médire. **Mont.** Il falloit dire, *atteindre*, dans ces deux phràſes. **Ménag.** Ce mot devroit être relegué dans le peuple. **Call.**

AVELETS, ſ. plur. Ce mot ſe trouve dans les Ordonnances de Metz, & veut dire les enfans des enfans. *Nepotes.*

AVELINE, ſ. ſ. Fruit rond, qu'on appelle autrement noiſette. Voyez ce mot. *Avellana nux.* On dit auſſi *avellane* ; mais *aveline* eſt plus uſité.

Ménage dérive ce mot d'*avellana*, que Servius dit avoit été fait de *Avella*, village de Campanie, autour duquel il en croiſſoit beaucoup. Il y en avoit auſſi beaucoup aux environs d'un autre lieu appellé *Abellinum* ; & c'eſt pour cela que Pline dit qu'on les appella d'abord *abellina*, & enſuite *avellana*, d'où s'eſt fait le nom d'*avellines*, qu'il faut prononcer comme s'il étoit écrit *aveline*. Le véritable nom Latin, C'eſt *Corili.*

AVEILINIÉR, ou comme diſent tous nos Auteurs un peu anciens, **AVELAINIER**, ſ. m. *Avellana arbor.* C'eſt l'arbre qui porte les Avelines. On le nomme plus communément Coudriér. Voyez ce mot.

AVENAGE, ſ. m. Redevance d'avoine qu'on doit à un Seigneur Cenſiér. *Obligatio ad clientenaria avenarum vectigalia.* Cette tèrre a pluſieurs droits de champages & d'*avenages.*

AVENANT, **ante**, adj. Qui eſt propre, gracieux, qui a bon air. *Aptus, concinnus, formoſus.* C'eſt un homme fort *avenant*, qui eſt bien reçu par tout. Cette étoffe ne vous ſiéd pas bien avec celle là, il en faut trouver quelqu'une plus *avenante*. Ce mot ne ſort point de la convèrſation.

Avenant, ou **A l'avenant**, adv. Formé d'un gérondif du vèrbe, *Avenir. Si accidat, ſi contingat.* Le cas *avenant* de la vacance, de la mort.

Il ſignifie auſſi, Rapport, convenance. Il dépenſe beaucoup ; mais il gagne *à l'avenant*, à proportion. *Æquâ proportione.*

Avenant, en tèrme de Coûtume, eſt la légitime & contingente portion du patrimoine auquel une fille peut ſuccéder ab inteſtat. *Legitima patrimonii portio quæ ad puellam pertinet.* On appelle en Normandie, Mariage *avenant*, la portion, & la legitime d'une fille, qui monte d'ordinaire au tiérs de la ſucceſſion patérnelle & matérnelle pour toutes les filles enſemble. Art. 249. de la Coût. de Normandie.

AVENIR. Voyez **ADVENIR.**

AVENT. Voyez **ADVENT.** Nous ferons ſeulement ici une remarque que nous avons oubliée au mot ADVENT. C'eſt qu'en parlant du tems de l'*Avent*, le peuple dit au pluriel, les *Avents*, la ſaiſon des *Avents*, aux *Avents*. Ainſi la Quintinie dit : les Chaſſelats ſe maintiennent pour la plûpart au delà de la ſaiſon des *Avents.*

AVÉNEMENT, **AVENIR**, **AVENUË.** Voyez **ADVÉNEMENT**, &c.

AVEO. Voyez **ABYDOS.** C'eſt le nom qu'on lui donne aujourd'huy.

AVÉRAT, ſ. m. Éſpèce de poire autrement nommée Robine. Voyez ce mot.

AVÉRER, v. act. Vérifier, prouver, ou trouver la vérité d'un fait. *Explorare, probare, teſtari, evincere, demonſtrare.* On a tant fait de rechèrches, qu'on a *avéré* le crime dont il étoit accuſé ; on a *avéré* & prouvé que c'étoit lui qui l'avoit commis. On doutoit de pluſieurs Coûtumes étrangères des pays éloignez, qui ont été *avérées* par les Voyageurs Modèrnes.

C'eſt un point délicat, & de pareils forfaits
Sans les biens avérer *ne s'imputent jamais.*

Avéré, éa, part. paſſ. & adjèctif. Quand une partie ne veut pas prêter l'intèrrogatoire ſur des faits à elles ſignifiez, l'Ordonnance veut que les faits ſoient tenus pour confeſſez & *avérez. Exploratus, perſpectus, compertus.*

AVERNE, ſ. m. Tèrme poëtique, qui ſignifie l'Enfèr. *Avernus.*

Mais laiſſons aux Royaumes ſombres
Errer la cohorte des ombres ;
Ne parlons point de Flégéton,
Ni d'Averne, ni de Pluton. **M. le Duc de Nevers**,
dans les Divèrtiſſemens de Seaux.

Ce mot eſt tiré d'un lac d'Italie proche de Bayes, & d'un Golphe que Strabon appelle *Lucrinus lacus* ; & vient du Grèc ἄορνος, qui ſignifie *avibus carens.* Les Géographes Italiens l'appellent *Lago di Tripergola.* Les Anciens croyent que les vapeurs qui s'élevoient de ce lac étoient ſi malignes, qu'elles étoient mortelles aux oiſeaux qui paſſoient deſſus ; ce qui joint à ſa profondeur, a donné lieu de croire que c'étoit une entrée de l'Enfèr. Peut-être cela venoit-il de ce que ſes vapeurs ſulphurées rendoient l'air d'une telle conſiſtance qu'il ne pouvoit ſoutenir les oiſeaux. Vibius Sequeſter dit qu'il etoit d'une profondeur immenſe, qu'on n'y trouvoit point le fond, *immenſa altitudinis cujus una pars apprehendi non poteſt.* Lucian Liv. II. v. 668. fait entendre la même choſe, quand il dit qu'une haute montagne y ſeroit engloutie.

Ainſi du mont Gaurus le front audacieux,
Sous l'Avèrne *pèrdroit ſon débris ſpacieux.* **Breb.**

AVERRUNCUS, ſ. m. *Averruncus.* C'étoit un Dieu des anciens Romains, ainſi appellé, parce que ſon office étoit de détourner (*averruncare*) les maux. Les Grècs appelloient ces ſortes de Dieux, Ἀλεξίκακοι, ou bien ἀποπομπαῖοι, & leur Fête ἀποπομπαὶ ; ou enfin ἀποτροπαῖοι. Voyez ci-deſſus APOTROPÉEN. Les Égyptiens avoient auſſi leurs Dieux *Averrunques*, ou *Averrunci*, & ils les repréſentoient avec un viſage & un géſte ménaçant, ou bien avec des fouets, ou des crocs à la main, &c. Iſis étoit une Divinité de cette éſpèce, comme le P. Kirkér le montre. Il y a des Statuës qui les repréſentent debout, d'autres à genoux, quelques-unes avec des têtes d'animaux ou monſtrueuſes, d'autres avec des têtes humaines. Voyez le P. Kirkér *Œd. Ægypt.* T. III pag. 487. & ſuiv.

AVÈRS. *Averia.* Tèrme de Coûtume. C'eſt ainſi qu'on appelle en Normandie les animaux domeſtiques, & en Dauphiné les bêtes à laine. Voyez Baſnage ſur la Coûtume de Normandie.

Cowel croit que ce mot pourroit bien venir du mot François *avoir.*

AVÈRSAIRE, Voyez **ADVERSAIRE.**

AVÈRSE, Voyez **ADVÈRSE.**

AVÈRSE, ſ. f. *Averſa.* Eſt une ville Épiſcopale d'Italie dans la Tèrre de Labour, bâtie dans le XI^e ſiècle par Robèrt Guichard Duc de la Pouille, pour l'oppoſer à Naples.

AVÈRSE. Façon de parler advèrbiale, qui ne ſe dit qu'en cette phraſe : Il pleut *à vèrſe* ; pour dire, il pleut abondamment. *Pluvia vehementior.*

En tèrme de Jardinage on en fait auſſi un ſubſt. fem. *Avèrſe* d'eau ſe dit d'une grande quantité d'eau de pluie ſurvenuë tout d'un coup par quelque orage. Il ſurvint de ſi grandes & de ſi fréquentes *averſes* d'eau, que tout le jardin paroiſſoit être devenu un étang. **La Quint.** Ordinairement on dit, de ſi grandes *agoſses* d'eau. Voyez **AVALAISON**, ou **AVALASSE.**

AVÈRSION, ſ. f. Haine qu'on a conçuë contre quelque pèrſonne, ou quelque choſe. *Odium, alienus animus, averſus, abhorrens.* Témoigner une *avèrſion* étrange contre quelqu'un. **Rochef.** Prendre quelqu'un en *avèrſion*. **Arn.** C'eſt pécher contre le Chriſtianiſme au premiér chèf, que de nourrir des *avèrſions* implacables. Je ne ſaurois ſouffrir cet homme-là ; j'ai trop d'*avèrſion* pour lui, il m'a trop offenſé. L'*avèrſion* du vice, du peché, eſt une marque d'un bon naturel. Vos déciſions ſont en *avèrſion* à tout le monde. **Pasc.** Le crime trouve moins d'*avèrſion* quand il eſt conduit avec adreſſe. **S. Evr.** Ceux que la paſſion d'être aimez rend ſi ſenſibles à l'*avèrſion*, l'attirent d'ordinaire par cette délicateſſe incommode. **Nicol.** Il ne faut pas propoſer la vérité d'une manière chagrine, qui attire ſur elle la haine & l'*avèrſion* des hommes. **Port-R.** Il n'y a point d'animaux plus farouches, que ceux qui font profeſſion de mépris d'*avèrſion* pour tout le genre humain. **S. Evr.**

Non, je ne prétend point,
De vos avèrſions *épouſer le caprice.*

Avèrsion, ſignifie auſſi Antipathie. *Naturalis repugnantia.* Il y a des gens qui ont une *avèrſion* naturelle pour les roſes. On pardonne l'*avèrſion* qu'on a pour les ſèrpens, pour les choſes nuiſibles.

AVÈRTAIN, ſ. m. Et nom propre. *Albertanus.* Le Bienheureux *Avertain* étoit Limouſin ; il ſe fit Carme à Limoges, il mourut à Lucques en 1380. **Chast.** 25. Fevr.

AVÈRTIN, ſ. m. Maladie d'eſprit qui rend opiniâtre, furieux, ou emporté. *Moroſitas.* Quand ſon *avertin* le prend.

C'eſt auſſi une maladie de brebis & moutons qui leur eſt cauſée par l'ardeur du ſoleil, principalement celui du mois de Mars, & qui leur offenſe tellement le cèrveau, qu'ils ſont tous étourdis, & ne font que tournoyer ſans vouloir manger. *Vertigo.* L'*avertin* ſe guérit en faiſant boire à l'animal du ſuc de bétte, & lui faiſant manger des feuilles de cette hèrbe; ou bien en lui faiſant couler dans l'oreille du jus d'orvale. DE SERRES.

Ce mot vient de *vertigo*, qui ſignifie, *trouble d'eſprit*. Borel le dérive de *ver*, ou de *avertere*.

On dit provèrbialement des enfans qui ſont criards & mutins, qu'il les faut vouer à *S. Avèrtin*.

AVÈRTIR, Voyez ADVÈRTIR.

AVERTISSEMENT. Voyez ADVÈRTISSEMENT.

AVETTE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifie la même choſe qu'*Abeille*. Ce mot vient de *apicula*.

AVEU. Voyez ADVEU.

AVEUER, v. act. Tèrme de Fauconnerie, qui ſignifie, Bien voir & diſcèrner la pèrdrix au partir qu'elle fait. On dit encore, Pointer l'œil, & choiſir bien.

Ce mot vient de *vûë*, qui vient de *viſus*, *videre*.

AVEUGLE, adj. & ſ. m. & f. Qui a les organes de la vûë corrompus & ſans ſentiment. *Cæcus, oculorum ſenſu, videndi ſenſe carens.* Si un *aveugle* mene l'autre, ils tomberont tous deux dans la foſſe. La fortune ne paroît jamais plus *aveugle* qu'à ceux à qui elle ne fait point de bien. ROCHEF. Si l'art ne prend ſoin de conduire la nature, c'eſt une *aveugle* qui ne ſait où elle va. BOIL.

Puis qu'après tant d'efforts ma réſiſtance eſt vaine,
Je me livre en aveugle *au tranſport qui m'entraîne.*
RACIN.

Quel fureur inquiéte,
Parmi vos ennemis en aveugle *vous jette?* ID.

On a vû à Paris un *aveugle* qui étoit éxcellent Organiſte, qui diſcernoit fort bien toutes ſortes de monnoies & de couleurs, & qui étoit bon joueur de cartes. On en a vû encore ailleurs. Aldrovandus nomme un Sculpteur qui devint *aveugle* à 20. ans, & qui 10 ans aprés fit une ſtatuë de marbre qui reſſembloit parfaitement à Coſme II. Grand Duc de Toſcane; & une d'argile qui reſſembloit à Urbain VIII. Bartholin parle d'un Sculpteur *aveugle* en Dannemarc, qui diſcernoit au ſimple toucher toute ſorte de bois & de couleurs. Le Père Zahu de l'Ordre de Prémontré, a rapporté pluſieurs éxemples de chôſes difficiles faites par les *aveugles*, dans un livre publié en 1685. intitulé, *Oculus artificialis*. L'Auteur de l'ambaſſade de D. Garcie de Silva Figuéroa en Perſe, rapporte qu'il y a cèrtains lieux dans ce Royaume où l'on trouve un grand nombre d'*aveugles* de tout ſéxe & de tout âge, à cauſe de certaines mouches qui picquent les yeux & les lévres, qui entrent dans les narines, & dont il eſt impoſſible de ſe garentir.

Ménage dérive ce mot de *aboculus* ou *abocellus*, c'eſt-à-dire, *ſine oculis*, comme *amens*, *ſine mente*: ce ſont des mots de la baſſe Latinité.

On appelle un *Aveugle-né*, celui qui eſt *aveugle* en naiſſant. JESUS-CHRIST guérit l'*aveugle-né*. Si quelqu'un parlant à un *aveugle-né* lui diſoit, &c. L'*aveugle-né* à qui l'on tiendroit ce diſcours pour la prémière fois, n'y comprendroit rien. Nous ſommes pis qu'*aveugles-nez* dans les myſtères du Ciel. PELIS.

On appelle auſſi *Aveugle*, celui qui a la vûë courte, qui ne voit pas ce qui eſt à la portée de la vûë, & qu'il devroit voir, ſoit des yeux du corps, ſoit des yeux de l'eſprit. Ainſi l'Oracle appella ceux de Calcédoine *aveugles*, parce qu'ils bâtirent leur ville en un lieu peu commode, tandis qu'ils avoient vis-à-vis d'eux la plus belle ſituation d'une ville qu'on pût ſouhaiter, qui eſt celle où eſt maintenant Conſtantinople.

AVEUGLE, en tèrmes de Chymie, ſe dit des vaiſſeaux bouchez qui n'ont qu'une ouverture d'un côté, & point d'iſſuë par l'autre. Ainſi on dit, un Alembic *aveugle*. On appelle auſſi un Tuyau *aveugle*, celui qui eſt bouché par le haut. Et dans l'Anatomie on appelle Trou *aveugle*, la troiſiéme cavité qui eſt dans l'oreille; qui eſt faite comme une coquille d'eſcargot, parce qu'elle eſt ſans bout & ſans iſſuë. On l'appelle autrement *labyrinthe*. Il y a auſſi un des inteſtins que les Médecins appellent *aveugle*, ou *cæcum*: c'eſt le prémier de ceux qu'on appelle gros inteſtins. A la guèrre il y a des grenades qu'on appelle *aveugles*. Voyez GRENADE.

AVEUGLE, ſe dit figurément des paſſions qui préoccupent, qui offuſquent l'eſprit, & empêchent les fonctions de l'entendement. Un déſir, un amour *aveugle*. L'homme eſt *aveugle* pour ſes défauts, & clairvoyant pour ceux d'autrui. Les Dieux devroient être ſourds aux *aveugles* ſouhaits. LA FONT. On eſt ſi partial & ſi *aveugle* pour ſoi-même, que l'on blâme avec emportement dans les autres, des chôſes que l'on pratique tranquillement. S. EVR. Ceux que la réligion ſépare ſe regardent mutuellement comme des *aveugles*, & déplorent ſans ceſſe l'égarement l'un de l'autre. FONTEN. En entrant dans le cloître il faut faire plier ſa volonté ſous le joug d'une obéiſſance *aveugle*.

Quel aveugle *fureur vous arme contre moi?* RACINE.

A mon aveugle *amour tout paroit légitime.* ID.

AVEUGLE, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Un *aveugle* ſans bâton; c'eſt un homme qui n'a pas ce qui lui eſt le plus néceſſaire: & en ce ſens on dit, Crier comme un *aveugle* qui a perdu ſon bâton. On dit qu'au Royaume des *aveugles* les borgnes ſont Rois; pour dire, que ceux qui ont des défauts ne laiſſent pas d'être éſtimez aux lieux où tous les autres en ont de plus grands. C'eſt ce que dit à peu prés Sénéque ép. 48. *Navis quæ in flumine magna eſt, in mari parvula.* DEROCH. On dit que pour faire un bon ménage il faut que l'homme ſoit ſourd, & la femme *aveugle*; pour dire, qu'il faut que la femme ne s'offenſe point des défauts de ſon mari, ni le mari des crieries de ſa femme. On dit d'une choſe facile à découvrir, qu'un *aveugle* y mordroit. On dit que l'amour & la fortune ſont *aveugles*, parce qu'ils favoriſent ſouvent ceux qui le meritent le moins. On dit, Il a changé ſon cheval borgne à un *aveugle*; pour dire, qu'on a perdu dans le changement. On dit dans le même ſtile; Il en juge comme un *aveugle* des couleurs; pour dire, il en juge ſans connoiſſance. Il n'eſt pire *aveugle* que celui qui ne veut pas voir, ni pire ſourd que celui qui ne veut pas entendre. Cela n'entre que dans le diſcours familiér. On appelle *aveugle* retourné, un filou, ou quelqu'autre qui aura été marqué de la fleur de lis par la main du bourreau, parce que ces ſortes de gens portent la fleur de lys ſur le dos, & que les *aveugles* de l'Hopital des Quinze-vingts à Paris, en portent une de cuivre appliquée pardevant ſur leur habit.

Il y a dans l'Antologie Grècque quelques épigrammes ſur des *aveugles*, Liv. I. ch. 4. εἰς ἀναπήρους

AVEUGLEMENT, ſ. m. Privation du ſentiment de la vûë. *Cæcitas.* L'*aveuglement* de naiſſance ne ſe guérit que par un miracle.

Figurément il ſe dit de la raiſon prévenuë, & offuſquée des nuages des paſſions. L'*aveuglement* des pecheurs n'eſt pas comprèhenſible. Dieu lui a fait la grâce de revenir de ſon *aveuglement*. J'ai regretté ce faux repos dont vous m'avez tiré; & pourquoi ne me laiſſez vous dans cet aveuglement tranquile dont jouiſſent tant de gens? P. DE CL. Dans quel aveuglement ne tombe-t-on point, quand avec beaucoup de lumière on a peu d'humilité & de ſoumiſſion? LE GEND. Toutes les grandes èrreurs ont eû leurs Martyrs. Miſérable *aveuglement* de l'eſprit humain! Il s'ignore lui-même, & enyvré de ſa propre gloire, il s'imagine que c'eſt celle de Dieu. PELISSON.

*Quel eſt l'*aveuglement*, & quel eſt le malheur,*
D'un Chrétien qui donne à la joie,
Le tems qu'il doit à la douleur? L'ABBÉ TETU.

AVEUGLÉMENT, adv. D'une manière aveugle; ſans raiſonner ni murmurer. *Temerè, cæco impetu.* Il faut croire *aveuglément* tout ce que la foi nous enſeigne. Les Supèrieurs des Monaſtères veulent qu'on leur obéïſſe *aveuglément*, lors même qu'ils commandent éxprès des choſes éxtraordinaires, afin d'accoutumer leurs inferieurs à l'obéïſſance, &c. Le moyen de ſouffrir qu'on abandonne la raiſon & l'éxpérience, pour ſuivre *aveuglément* les imaginations d'Ariſtote? MALEB. Rien ne diſtingue plus l'homme des bêtes, qui vont *aveuglément* où on les méne, que l'amour de la verité. S. EVR. Il vaut mieux ſe ſoumettre *aveuglément* aux ordres du Ciel, que de vouloir changer les arrêts du deſtin ſelon notre caprice. M. SCUD. Quelques-uns diſent *à l'aveugle*, pour *aveuglément*; mais les bons Auteurs ne s'en ſèrvent point, & le P. Bouhours le condamne.

AVEUGLÉMENT, ſignifie auſſi, inconſidérément, ſans nulle réfléxion, d'une manière étourdie. *Temerè, inconſultè.* Il donne *aveuglément* dans tous les panneaux qu'on lui préſente. MOL.

AVEUGLER, vèrb. act. Priver de la vûë, crever les yeux; les éblouïr, ou les bléſſer par trop d'éclat. *Cæcare, excæcare, obcæcare.* Les yeux mortels ſeroient *aveuglez* par la viſion de Dieu. Il fut *aveuglé* par les Infidèles qui lui crevèrent les yeux. En Orient on a coûtume d'*aveugler* les Princes en leur préſentant un baſſin ardent auprès des yeux, comme firent Michel Paléologue, & Amurat II. Henri I. Roi d'Anglètèrre a uſé auſſi de ce ſupplice, dont il eſt fait mention dans le Gorgias de Platon: d'où vient que les Italiens diſent *abbacinare*, pour dire, *aveugler*.

Digitized by Google

Aveugler, ſe dit figurément en Morale. Il faut empêcher que les paſſions, l'intérêt, l'amour propre, ne nous *aveuglent*. Il y a aſſez d'obſcurité dans l'Écriture pour *aveugler* les reprouvez, & aſſez de clarté pour les rendre inexcuſables. Pasc. Il ne faut point s'*aveugler* ſur ſes propres défauts, ni chèrcher des raiſons pour s'étourdir. Bell. Les grandes fortunes *aveuglent* les hommes. Flech.

La fortune des Rois n'a rien qui m'éblouiſſe,
J'en regarde l'éclat ſans en être aveuglé. Capistron.

Je n'oſerois parler de votre immenſité;
Tant d'éclat, tant de Majeſté.
Aveuglent *l'humaine ſageſſe.* L'Abbé Tetu.

En tèrmes de guèrre, on dit *Aveugler* une caſemate; pour dire, dreſſer une batterie contre une caſemate pour démonter le canon, & le rendre inutile.

Aveuglé, ée, part. paſſ. & adj. *Cæcatus, excæcatus, obſcæcatus.*

Seigneur, n'exauce pas
Les funeſtes déſirs de mon âme aveuglée. L'Ab. Tetu.

AVEUGLETTES, adv. A tâtons, ſans lumière. *Projectis in incertum manibus.* Qui chèrche *aveuglettes*, trouve quelquefois ce qu'il ne voudroit pas trouver. On dit auſſi dans un ſens figuré, Faire une choſe *aveuglettes*; pour dire, ſans la bien conſidérer, ſans en examiner les conſéquences. Cela eſt du langage populaire.

A U G.

AUGE, ſ.f. Lieu propre à donner à manger ou à boire aux chevaux, & autres animaux. *Canalis, alveus.* L'*auge* d'une écurie, ou la mangeoire. L'*auge* de piérre qui eſt auprès du puits. *Auge* de bois, qui ſe fait d'une longue piéce de bois creuſée dans ſa longueur en forme de canal.

On dit provèrbialement des gens mal propres, qu'ils ſont comme les cochons, quand ils ſont ſaouls ils renvèrſent leur *auge*. On dit auſſi, que les goulus ſont des pourceaux à l'*auge*.

Auge, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau à gâcher du platre, qui ſèrt aux Maçons, Couvreurs, Paveurs, &c. On appelle les Maçons qui ne ſont point dans les atteliérs, & qui chèrchent de l'emploi pour des menuës réparations, des *Porte-auge*.

L'**Auge** d'un moulin, eſt un vaiſſeau étroit par où s'écoule ſur la rouë l'eau d'une ſource qu'on a ramaſſée pour le faire moudre.

Auge, chez les Serruriérs, ſe dit d'une piérre, ou d'une piece de bois creuſée, dans laquelle ils ont de l'eau pour éteindre le fèr au ſortir de la forge.

Auge, ſe dit encore d'un Tripot; & c'eſt une éſpèce de ſaillie qui eſt auprès des filets, & qui eſt deſtinée pour recevoir les balles.

Auge, eſt auſſi un tèrme de Cartonniér. C'eſt une éſpèce de grande bouche où l'on jette les rognures de papiér lorſqu'elles ſont broyées.

AUGE, ſ.f. *Algia, Augia* Le pays d'*Auge* eſt un petit pays de Baſſe-Normandie. Quelques Auteurs diſent qu'on ne le connoit plus, ou qu'on n'en connoit pas bien les bornes. D'autres prétendent qu'il s'étend depuis la mér juſqu'à Seez, entre le Lieuvin & le Beſſin. On ne dit point *Auge* ſeul, on joint le mot de pays. Les Normands prononcent *Ouche*, ou plûtôt *Aouche*, comme ils font toujours l'*au*. Le Pays d'*Auge* eſt fèrtile en bons pâturages. Ceux qui ſont de ce pays s'appellent *Augerons*.

AUGÉE, ſ.f. Plein une auge de plâtre, de ciment, de mortiér. *Plenus gypſo, cæmento, Alveus.*

AUGELOT, ſ.m. Tèrme de Vigneron, uſité ſur-tout aux environs d'Auxèrre. Petite auge, manière de petite auge, foſſe en manière de petite auge. *Alveolus.* Planter de la vigne à l'*augelot*, c'eſt creuſer de petites foſſes en façon de petite auge, dans laquelle on poſe le chappon, ou croſſette qu'on recouvre de tèrre enſuite. Cette manière de planter la vigne s'éxèrce ſur-tout aux environs d'Auxèrre. Liger.

AUGERON, one, ſ.m. & ſ. *Algienſis.* Qui eſt d'*Auge* en Normandie

AUGET, ſ.m. Tèrme d'Oiſeliér. Petit vaiſſeau qu'on attache à la cage des petits oiſeaux qu'on nourrit, où on met leur mangeaille. *Alveolus.*

Auget. Tèrme de Meûnier. C'eſt l'extrémité de la trémie d'un moulin, par où le grain coule & ſe diſtribuë ſur les meules.

AUGIVE. Voyez OGIVE.

AUGMENT, ſ.m. Tèrme de Droit, qui ne ſe dit qu'en cette phrâſe. L'*augment* de dot: c'eſt ce que le mari donne à ſa femme par ſon contrat de mariage en pays de Droit écrit, & qui lui tient lieu de ce qu'on appelle *douaire* en pays Coutumiér. *Auctus, incrementum, accretio, acceſſio.*

Augment, en tèrmes de Grammaire Grècque, c'eſt l'augmentation de quantité par le changement d'une ſyllable briéve en longue, c'eſt l'*augment* temporel ou de lettre: au commencement du vèrbe en certains tems, c'eſt l'*augment* ſyllabique. *Augmentum temporale*, ou *temporis*: *ſyllabicum*, ou *ſyllabæ*. L'*augment* temporel ſe fait en changeant une voyelle breve en une longue, ou une diphthongue en une autre plus longue; on l'appelle *augment* temporel, parce que la durée du tems qu'il faut employer à prononcer la ſyllable, eſt plus grande après le changement qu'auparavant. L'*augment* ſyllabique s'appelle ainſi, parce qu'on le fait en augmentant le nombre des ſyllables au commencement du mot. Ce tèrme d'*augment* ſyllabique, qui n'eſt en uſage que lorſqu'on parle de la langue Grècque, pourroit être appliqué à la Grammaire des langues Orientales où la même choſe arrive.

AUGMENTATIF, ive, adj. Qui augmente. *Quod augendi vim habet.* La particule *très*, qu'on ajoute aux noms, a une vèrtu *augmentative*. Les poulies ſont *augmentatives* de la force dans les machines.

AUGMENTATION, ſ.f. Ce qui augmente; ce qu'on joint à la choſe augmentée. *Accretio, acceſſio, amplificatio, incrementum* Le Roi donne des *augmentations* de gages quand il fait quelques taxes ſur les Offices. On doit rembourſer les *augmentations* d'une maiſon quand le poſſeſſeur en eſt évincé. Les ſecondes éditions d'un livre contiennent ſouvent des *augmentations*.

Augmentations, ſont dans l'art de bâtir des ouvrages faits au delà du prix dont on eſt convenu. On les paye d'ordinaire par eſtimation de gens éxpérts.

AUGMENTER, v. act. Joindre quelque choſe à une autre pour la rendre plus grande, ou plus conſidérable. *Augere, adaugere, amplificare.* Il a *augmenté* ſon parc de tant d'arpens. Il a *augmenté* ſon train, ſa dépenſe. L'amplification eſt un diſcours qui *augmente*, & qui aggrandit les choſes. Boil. On dit auſſi, qu'il faudra *augmenter* la doſe, l'ordinaire, quand il ſurvient pluſieurs gens pour dîner.

Plus il eſt attaqué, moins il eſt abbatu:
La peine augmente *ſa conſtance,*
Et loin de l'ébranler, affermit ſa vèrtu. L'Ab. Tetu.

Mon éſperance diminuë,
Quand vous augmentez *en appas.* Main.

Il eſt neutre auſſi: Il *augmente* tous les jours en biens, en crédit, en force. Nos déſirs *augmentent* toujours, tandis que nos forces diminuent. Sa fièvre *augmente* au lieu de diminuer. Sa folie, ſa fureur *augmente*. La rivière croît, *augmente* à vûë d'œil. Le chaud *augmente*. Le prix du blé va toujours en *augmentant*. Les défauts de l'éſprit *augmentent* en vieilliſſant comme ceux du viſage. Rochef.

Ménage dérive ce mot de *augmentare* qui ſe trouve dans Cicéron, & dans quelques Auteurs du bas ſiecle.

Augmenter, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel & ſignifie, Croître; acquerir de nouvelles forces. *Creſcere, invaleſcere, increſcere.* La contagion s'*augmente* tous les jours. La maladie s'étoit *augmentée*. Le vent s'*augmente* beaucoup. Le combat s'*augmentant*.

Augmenté, ée, part. *Auctus, adauctus, amplificatus.*

AUGURAL, ale, adj. *Auguralis.* La ſcience *Augurale* eſt l'art des Augures. Le bâton *augural*, étoit un bâton de cérémonie que les Augures portoient pour marque de leur qualité.

AUGURE, ſ.m. Dévination qu'on fait par l'obſèrvation du vol, du chant & de l'appétit des oiſeaux, avec certaines cérémonies. *Augurium, auſpicium.* L'obſèrvation des *augures* eſt fort ancienne. La coupe qui fut miſe dans le ſac de Benjamin en Égypte, étoit celle dont Joſeph ſe ſèrvoit pour les *augures*. Voyez Aldrovandus de Bologne, qui a expliqué aſſez amplement la manière dont ſe prenoient les *augures*, dans les Prolégoménes de ſon *Ornithologie*. Varron diſtingue quatre éſpèces générales d'*augures*, ſelon les quatre élémens. La Pyromantie, ou *augure* par le feu; l'Aëromantie, ou *augure* par l'air; l'Hydromantie, ou *augure* par l'eau; & la Géomantie, ou *augure* par la tèrre. Les éſpèces particulières ſont l'Alécturomantie, l'Antropomantie, la Bélomantie, la Catophtromantie, la Capnomantie, la Gaſtromantie, la Géomantie, l'Haruſpicine, la Libanomantie, la Lécanomantie, la Nécromantie, la Pyroſcopie, qu'on nomme auſſi Pyromantie. Voyez ces mots chacun en ſon lieu. Rien ne paroit plus indigne de la gravité des Romains que leurs *augures*. Les délibérations du Senat, ou des Généraux, étoient dépendantes de l'appétit, ou du dégoût d'un poulet. S. Evr.

On a depuis étendu cette ſignification non ſeulement à tous les preſages, mais à tous les jugemens qu'on fait de l'avenir. C'eſt une folie de tirer un bon ou mauvais *augure* des choſes qu'on rencontre en ſortant de ſa maiſon. Vous me donnez de bons *augures* de ma fortune. Voit.

On appelle un oiſeau de mauvais *augure*, un hibou, un orfraye, &c.

Digitized by Google

Là, ſur de vieux cyprès dépouillez de vèrdure,
Nichent tous les oiſeaux de malheureux augure.] CEN.

Il ſe dit auſſi figurément d'un homme odieux, ou qui apporte une mauvaiſe nouvelle, ou dont l'arrivée n'annonce rien que de funeſte.

AUGURE, chez les Romains, étoit un Officiér employé à l'obſèrvation du vol, du chant & du manger des oiſeaux. *Augur.* Cicéron étoit du Collége des *Augures*, qui fut d'abord compoſé de 3, puis de 4, & enfin de 9. *Augures*; quatre Patriciens, & cinq Plebeïens. Il s'étonnoit comment deux *Augures* ſe pouvoient rencontrer ſans rire, & ſans ſe moquer l'un de l'autre: par là il faiſoit comprendre la vanité de cet art. Le mot d'*Augure* en ce ſens s'étend & s'applique à tous ceux qui conjécturent bien ſur quelque choſe que ce ſoit, & qui prévoient ce qui doit arriver. Celui qui conjécture bien, eſt un bon *Augure*. ABL. L'Empereur Conſtance defendit de conſulter les *Augures*, comme des impoſteurs. S. EVR. La dignité d'*Augure* ne ſe pèrdoit que par la mort. TILLEM.

Ce mot d'*Augure* eſt compoſé du mot *avis*, & de *garritus*. Les *Augures* prenoient garde au gazouillement des oiſeaux. Le P. Pezron etoit fort embarraſſé d'où venoit cette dèrnière ſyllabe *gur*, ainſi il l'alloit chèrcher en Gaules. *Augur*, dit-il, vient du Celtique *au*, qui ſignifie *le foye*, & de *gur* ou *gar*, qui veut dire un *homme*. Ainſi *augur* eſt proprement, & mot pour mot, *homme de foye*, c'eſt-à-dire, conſultant le foye & devinant par le foye. D'autres prétendent qu'il vient de l'Arabe *Ogor*, qui ſignifie Bonheur.

AUGURER, v. act. Conjécturer, prédire quelque choſe. *Augurari.* Quand l'education d'un Prince eſt mauvaiſe, on n'en doit *augurer* rien de bon. Il *augura* leur future grandeur par leur modeſtie. ABLANC.

AUGUSTALE, ſ. m. *Auguſtalis.* On a donné ce nom chez les Romains; 1°, A ceux qui conduiſoient les premiers rangs dans l'armée, comme le témoigne Végéce *Rei milit. L. II. C. 7.* 2°, A des Magiſtrats dans les villes. Il en eſt parlé *L. Quinque Summates Cod. de D.cur* Et Alciat l'intèrprête ainſi. 3°, Tous les Officiers du Palais de l'Empereur ont porté ce nom. 4°, Le Gouvèrneur d'Egypte en particuliér fut appellé *Auguſtale*, ou Prefet *Auguſtale*, parce que ce fut Auguſte qui établit cette charge après la defaite d'Antoine & de Cleopatre. Il reſidoit à Alexandrie, & il en eſt ſouvent parlé dans Socrate, dans Sozomène & dans d'autres Hiſtoriens.

AUGUSTALE. C'étoit un Prêtre qui avoit la dirèction des Jeux qui ſe faiſoient à l'honneur d'Auguſte. Ce fut Tibère qui inſtitua les Auguſtaux auſſi-tot après la mort d'Auguſte, comme Tacite l'a remarqué, & il nous apprend que c'etoient des *Prêtres*. Pluſieurs villes en avoient ſix, d'où ils furent nommez IIIIIVIRI *Sevirs Auguſtales.* Lyon etoit du nombre de ces villes, comme le P. Meneſtrier l'a montré dans ſon hiſt. de Lyon p. 77. par pluſieurs anciennes inſcriptions.

AUGUSTALES, ſ. m. & plur. *Auguſtalia.* C'eſt le nom d'une fête inſtituée pour l'Empereur Auguſte. Cette fête fut inſtituée après qu'il eut tèrminé toutes les guèrres, & réglé toutes les affaires de Sicile, de Gréce, d'Aſie, de Syrie & des Parthes; & il fut ordonné que le jour qu'il entra dans Rome ſeroit une fête & qu'on l'appelleroit *Auguſtales*. On appella auſſi de ce nom des jeux qui ſe celebroient à l'honneur du même Prince, le 4ᵉ des Ides d'Octobre, c'eſt-à-dire, le 12ᵉ du mois. C'eſt Tacite, L. I. C. 15. & Dion L. 54. & 56. qui nous l'apprend. On peut voir encore Jean Roſinus, *Antiq. Rom. L. IV. c. 14. & L. V* c. 20. Je ne conçois pas pour quoi l'Auteur d'un nouveau Dictionnaire appelle cette fête *Auguſtine*; car les Auteurs que j'ai citez diſent toujours *Auguſtalis* & *Auguſtalia*.

AUGUSTE, adj. m. & ſem. Majeſtueux, vénérable, ſacré. *Auguſtus.* Céſar *Auguſte* fut le ſecond des Empereurs Romains; on le connoit & on le diſtingue des autres par ce nom, quoiqu'ils l'ayent porté. On diſoit d'*Auguſte* après ſa mort qu'il auroit été à ſouhaiter qu'il ne fut jamais venu au monde, ou qu'il n'en fût jamais ſorti. Ce titre d'honneur lui fut déféré après qu'il eut été confirmé par le Sénat dans la puiſſance abſoluë. Ce tèrme emportoit quelque choſe de ſacré & de divin qui l'élevoit au deſſus du reſte des hommes. Ses ſucceſſeurs prirent la qualité d'*Auguſte*, enſorte qu'Empereur & *Auguſte* c'étoit la même choſe: ces deux mots etoient ſynonymes. Celui qui étoit deſtiné à ſuccéder, & l'héritiér préſomptif de l'Empire, étoit créé *Céſar*: c'etoit un degré pour parvenir à être *Auguſte* ou Empereur. Le P. Pagi ſoutient le contraire, & qu'il falloit être *Auguſte* avant que d'être declaré *Céſar* Mʳ Flechiér a rapporté que l'Empereur Valentinien I. fit proclamer Valens ſon frère, *Auguſte*, ſans l'avoir auparavant declaré Céſar: ce qui ne s'etoit pas encore pratiqué. Marc-Aurèle ayant ſuccedé à Antonin, créa auſſi-tôt L. Verus *Céſar* & *Auguſte*. On vit alors pour la première fois deux *Auguſtes* en même tems: c'eſt pourquoi on marqua cette année-là (161) dans les faſtes par le Conſulat des deux *Auguſtes*. C'etoit un ſpéctacle bien ſurprenant pour la ville de Rome, de ſe voir régie par deux Souverains, après avoir vû vèrſer tant de ſang pour le choix d'un ſeul maître.

Les Princeſſes reçurent la qualité d'*Auguſte* dès le haut Empire; & même celles qui ne furent jamais femmes d'Empereurs. On le trouve quelquefois employé pour Reine. Ainſi Herric, ou Henri, dans le L. I. des Miracles de S. Gèrmain, appelle indifferemment Chrotechilde femme de Clovis, ou Reine, ou *Auguſte*. Voyez Lymnæus dans ſon IIᵉ Livre du Droit public de l'Empire.

Théodebèrt, Roi de France, a le titre d'*Auguſte* ſur ſes monnoies. LE BLANC. Childebèrt & Clotaire ſon frère, prennent auſſi le titre d'*Auguſte* ſur les monnoies. Roricon en parlant de l'ambaſſade que l'Empereur Anaſtaſe envoya à Clovis, dit que cet Empereur ordonna à ſes Ambaſſadeurs de traiter Clovis, non ſeulement de Roi, ou de Conſul, mais même d'*Auguſte*. Grégoire de Tours ajoûte que depuis ce jour-là il prit les titres de Conſul & d'*Auguſte*. Il n'eſt pas hors d'apparence que les enfans de Clovis, Childebèrt & Clotaire, ayent pris, à l'imitation de leur pére, ce titre d'*Auguſte*, que leur neveu Théodebèrt avoit auſſi porté. ID. De plus la monnoie de Reccarède fait voir que les Empereurs Romains n'etoient pas les ſeuls qui prenoient le titre d'*Auguſte*, & que les Rois Viſigoths le portoient quelquefois auſſi bien qu'eux. IO.

On appelle l'Hiſtoire *Auguſte*, celle de ſix Auteurs Latins qui ont écrit les vies des Empereurs Romains depuis Adrien juſqu'à Carin. On appelle par honneur Philippe II. Roi de France, Philippe *Auguſte*. On appelle le Parlement, un Senat *auguſte*. Une *auguſte* Compagnie. On le dit plus proprement en matière de Religion. Il faut ſe proſtèrner devant l'*auguſte* Majeſté de Dieu, devant ſon Trône *auguſte*, devant l'*auguſte* Saint Sacrement de l'Autel.

La mort de ſes rigueurs ne diſpenſe perſonne;
*L'*Auguſte *éclat d'une couronne*
Ne peut en éxempter nos Rois. MAUCR.

Avec un port Auguſte, *en un état tranquile,*
D'une main il ſoutient une ſuperbe ville.
LE P. CHOM. Jeſuite.

Que de voir ces murs antiques,
Ces Auguſtes *baſiliques,*
Siéges des arts & des loix. BOOTARD.

Ce mot vient du vèrbe *augeo*; *auguſtus*, *tanquam ſupra ſortem humanam auctus*, c'eſt-à-dire, *provectus*, *ſublatus*.

AUGUSTE. Ce nom ſe donne à tout Empereur ou Roi, qui eſt magnifique, & qui aime les belles Lettres. Un *Auguſte* aiſément peut faire des Virgiles. BOIL.

La France eſt maintenant le centre des Grands Rois;
L'univers s'il devoit ſe choiſir un Auguſte,
Ne prendroit qu'un François. P. DELM.

AUGUSTE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet rouge. C'eſt un cramoiſi & blanc, qui porte une groſſe fleur, qui creveroit ſi on lui laiſſoit moins de 5 à 6 boutons. Sa plante eſt vigoureuſe & ſe trouve en Flandres.

C'eſt auſſi une tulippe qui a trois couleurs, colombin, blanc & rouge.

AUGUSTE-LE-GRAND. Tèrme de Fleuriſte. Eſpèce d'œillet piqueté. C'eſt encore une tulippe couleur de roſe éclatante, & blanc non d'entrée MORIN. *Cult. des fl.*

AUGUSTE-TRIOMPHANT, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt un des plus beaux œillets piquetez, à cauſe de ſa largeur; & de la quantité de ſes feüilles; mais il eſt fort tardif à fleurir à cauſe de la foibleſſe & de la delicateſſe de ſa plante. Il faut lui donner du ſoleil juſqu'à midi; la planter dans une tèrre legére, & lui laiſſer cinq ou ſix boutons; autrement il creveroit. Il ſe trouve à Lille & à Paris. MORIN. *Cult. des fl.*

AUGUSTEMENT, adv. d'une manière auguſte, magnifique & digne de vénération.

AUGUSTIN, ſ. m. *Auguſtinus.* Nom propre d'homme. S. *Auguſtin* Evêque d'Hippone, mourut en 430. le 28. Août dans ſa 76ᵉ année commencée. On a fait dans notre langue quelques applications du nom de ce Père, que l'uſage a approuvées. On appelle quelquefois Janſénius Evêque d'Ipres, l'*Auguſtin* d'Ipres. Ses Séctateurs le diſent pour le comparer à S. *Auguſtin* dont ils prétendent fauſſement qu'il a developpé le ſiſtême. Les Catholiques le diſent pour l'oppoſer au même S. Evêque d'Hippone, dont Janſénius a corrompu la doctrine. L'*Auguſtin* de Janſénius, eſt l'Ouvrage de Janſénius Evêque d'Ipres, intitulé *Cornelii Janſenii Epiſcopi Iprenſis Auguſtinus*, diviſé en trois Tomes, dont le premiér comprend un Traité de l'héréſie Pélagienne en 8 livres; le IIe un Traité de la raiſon & de l'autorité dans les choſes Theologiques; un autre de la nature innocente; un IIIe de la nature tombée par le péché, en 4 livres; un IVe de l'état de pure nature, en 3 livres; le IIIe comprend un Traité de la grace de Jesus-Christ Sauveur, en 10 Livres, & un paralèlle de l'erreur des Marſeillois avec la doctrine de quelques Modèrnes. C'eſt de ces differens Traitez qu'ont été tirées les cinq fameuſes propoſitions condamnées par Innocent X. le 31 Mai 1653. Urbain VIII. trouva deux raiſons preſſantes de condamner l'*Auguſtin* de Janſénius; l'une qu'il y ſoutenoit les erreurs de Baïus condamnées par Pie V. & par Grégoire XIII. L'autre qu'il choquoit directement l'autorité du S. Siége, Paul V. ayant expréſſément défendu qu'on n'imprimât rien ſur ces matiéres, & Urbain lui-même ayant renouvellé & confirmé ce Decret en 1625. Sa Bulle eſt du 4 de Mars 1641. Recueil hist. des Bulles, &c. En 1654. on vit paroître un Decret du 23. Avril, où l'*Auguſtin* de Janſénius fut condamné tout de nouveau, avec plus de quarante autres livres, où ſa doctrine étoit ſoutenuë. Iato.

AUGUSTIN, ſ. m. Religieux qui ſuit la Régle de S. Auguſtin. *Auguſtinianus*. Les *Auguſtins* ſont originairement des Hèrmites, que le Pape Aléxandre IV. réünit à une même Congrégation, ſous le Général Lanfranc, en 1256. Ils étoient établis à Paris dès le mois de Decembre 1259. & leur maiſon étoit dans la ruë Montmartre. alors hors de la ville, près de celle que l'on nomme encore à cauſe d'eux la ruë des vieux *Auguſtins*. Fleur. Il y a de deux ſortes d'*Auguſtins*. Les *Auguſtins* ſont vêtus de noir, ſont un des quatre Ordres des Mandians. Leur Réforme eſt celle des *Auguſtins* Déchauſſez, autrement dits *les Petits-Pères*. Il y a auſſi des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin qui ſont vêtus de blanc avec des rochets de toile, & qui n'ont que la chappe noire. Ils ſont connus à Paris ſous le nom de *Religieux de ſainte Geneviéve*, à cauſe que cette Abbaye eſt le chèf de leur Reforme.

En Imprimerie, on appelle *S. Auguſtin*, le caractère qui eſt entre le gros Romain & le Cicéro

Le *Saint Auguſtin* eſt auſſi une eſpèce de poire qui ſe mange au mois de Novembre. La Quint. Il y en a qui ſont un peu groſſes & qui ont la chair dure & ſeche. D'autres ſont fort belles & très-bonnes, elles ſont à peu-près de la groſſeur & figure d'un virgoulé, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont paſſablement longues, & même aſſez groſſes, ayant le ventre rond, & la partie d'en bas pareillement, mais avec quelque diminution de groſſeur, tant de ce côté-là que du coté de la queuë, qui eſt un peu longue, & qui paroit droite en quelques-unes, & panchée en d'autres, & cependant point enfoncée dans la partie d'où elle ſort; l'œil eſt médiocrement grand & paſſablement enfoncé; le coloris eſt d'un beau jaune de citron un peu tiqueté, rougiſſant ſi peu que rien à l'endroit où le ſoleil donne; la chair en eſt tendre ſans être beurrée, & fournit plus d'eau dans la bouche qu'elle n'en fourniroit au couteau; quelques-unes ont un petit goût aigret qui leur ſèrt de relièf, quelques autres n'en ont preſque point. La Quint.

AUGUSTINES, ſ. f. Religieuſes qui ſuivent la Régle de S. Auguſtin. *Moniales Auguſtinianæ* Ce mot ſe dit auſſi au ſingulièr.

Augustine, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Anémone, dont les grandes feüilles ſont blanches, mêlées d'incarnat, ſa peluche couleur de feu.

AUGUSTINIEN, enne, *Auguſtinianus*, ſubſt. m. & f. Nom propre de ſècte. Les *Auguſtiniens* ſont des hérétiques du XVIe ſiecle, ainſi nommez du nom de leur Chef qui fut un Sacramentaire nommé Auguſtin, qui enſeignoit que les ames des Saints n'entroient point au Ciel avant le jour du jugement. Lindanus eſt preſque le ſeul qui en ait parlé.

Les Janſéniſtes s'appellent auſſi *Auguſtiniens*, parce qu'ils prétendent être les diſciples de S. Auguſtin, & enſeigner ſa doctrine.

AUGUSTINIEN, enne, eſt auſſi adjèctif.

Non, non, N.. ſur ma parole,
Dans le monde Savant n'eſt rien:
Sur le ſens Auguſtinien
Jamais il n'eut procès à Rome,
Et du dogme de nos ayeux
Il laiſſe à qui veut, le bon homme,
Vuider les points contentieux.

Une Dame *Auguſtinienne*, eſt une femme Janſéniſte.

AU-GUY-L'AN-NEUF. Voyez AGUILANNEUF. Quelques-uns écrivent *Au guy l'an neuf*. Les Gaulois nommoient le mois de Décembre, le mois ſacré, auſſi-bien que les Allemans, parce qu'en ce mois les ſages Druides cueilloient le Guy de chêne en grande cérémonie, & le diſtribuoient au peuple en bonne eſtrene, & pour un heureux commencement d'année. D'où eſt venu ce provèrbe ancien, que nous avons retenu juſqu'à préſent, *Au Guy l'an neuf*, *Ad viſcum Annus novus*. C'étoit donc la coûtume parmi les Gaulois, que ſur le ſoir du jour qui précédoit le premier Jour de l'an, les Druides crioient d'une voix haute & raiſonnante, *Au guy Gaulois*. A ce cri chacun ſe mettoit en queſte dans le bois & les forêts pour trouver le guy de chêne; puis ceux qui l'avoient rencontré en donnoient avis aux Druides, qui le cueilloient avec beaucoup de reſpect & de cérémonie, &c. Maichin.

AVI.

AVICTUAILLEUR, ſ. m. En tèrme de Marine, eſt le Marchand qui fournit des victuailles & les choſes néceſſaires pour uſer, comme bois, chaudières, plats, bidons, & en outre paye le tièrs de la haute ſomme. *Qui annonam ſubminiſtrat*. Voyez SOMME.

AVIDE, adj. m. & fém. Goulu, âpre à manger. *Avidus*. Les Iroquois ſont *avides* de chair humaine. Les lions dévorent les cadavres tant ils ſont *avides* de carnage.

Avide, ſe dit figurément en Morale des paſſions ardentes qui nous font deſirer quelque choſe. On n'eſt que trop *avide* des biens; mais on ne l'eſt point aſſez de la gloire. On regarde avec des yeux *avides* une beauté qu'on aime. *Avide* de gloire & de louanges. Ablanc. Les beaux eſprits ſont *avides* de ſavoir. Catilina étoit *avide* du bien d'autrui, & prodigue du ſien. Bouh. Ceux qui ont de l'eſprit ſans érudition, indifferens pour toutes les choſes qui les ont précédez, ſont *avides* de celles qui ſe paſſent à leurs yeux. La Bruy. Les pèrſonnes ſi *avides* de réputation la pèrdent ſouvent par l'avidité avec laquelle ils la recherchent. Bell.

Que je plains le ſort des avares,
*A qui l'*avide *ſoif des biens,*
Fournit pour s'enrichir mille nouveaux moyens,
Toujours injuſtes & barbares!

AVIDEMENT, adv. D'une manière avide. *Avidè*. On connoit la bonté d'un cheval à le voir manger *avidement* ſon avoine. L'amour *avidement* croit tout ce qui le flate. Racin.

AVIDITÉ, ſ. f. Deſir d'un avide, tant au propre qu'au figuré. *Aviditas*. L'inſatiable *avidité* du bien empêche les avares d'en joüir. Quand on mange avec trop d'*avidité* cela cauſe de l'indigeſtion. Il avoit une grande *avidité* de régner. Vaug. L'extrême *avidité* des hommes pour les honneurs vient de leur vanité. S. Evr. Ronſard s'excuſe de s'être ſervi du mot d'*avidité*, qui étoit nouveau de ſon tems. Il vient du vèrbe *avere*, *ſouhaiter*.

Tout le monde voit que ce mot vient du Latin *aviditas*; mais on ne ſavoit pas qu'*aviditas* eſt pris du Celtique *avyd*. Le P. Pezron nous l'apprend.

AVIGNON, ſubſt. m. *Avenio*, ou *Avenio Cavarum*, dans Grégoire de Tours Liv. III. ch. 32. *Avennica*, & dans les anciennes Notices, *Civitas Avennicorum*. C'eſt une ville de France en Provence, ſituée ſur le Rhône & ſur une branche de la Sorgue. *Avignon* eſt fort ancien. On croit que cette ville de la Gaule Narbonnoiſe fut bâtie en même tems que Marſeille l'an 147. de Rome.

Gregoire de Tours a cru que ce nom venoit du mot Latin *vinum*, qui ſignifie du vin; mais il n'y a pas d'apparence. *Avenio* eſt un mot Gaulois dont nous ne ſavons ni l'origine, ni la ſignification.

Avignon a un Archevêché établi l'an 1475. par Sixte IV. & non pas par Jule II. comme dit Miræus en ſa Geographie Eccléſiaſtique. Autrefois c'étoit un Evêché dépendant de Vienne, & enſuite d'Arles. En 1348. Jeanne Ire Reine de Naples & Comteſſe de Provence, vendit *Avignon* & le Comté Venaiſſin au Pape Clément VI. 30000. écus d'or. *Avignon* a été la demeure des Papes depuis Clément V. juſqu'à Grégoire XI. ou depuis 1305 juſqu'à 1376. c'eſt-à-dire 70 ou 71 ans que les Romains appellent la captivité de l'Égliſe en Babylone, à cauſe que la captivité des Juifs en Babylone dura 70 ans. *Avignon* a une Univèrſité fondée en 1303 par Charles II. Roi de Jèruſalem & de Sicile, & Comte de Provence. Noguier a fait l'hiſtoire Eccléſiaſtique d'*Avignon* imprimée à Lyon en 1660. Joſeph Marie Suarès a fait une deſcription du Comté Venaiſſin & d'*Avignon*, imprimée à Lyon vèrs le milieu du ſiécle paſſé. en 1658 in 4°. *Avignon* étoit autrefois le pays des Cavares; c'eſt pour cela que Mela l'appelle *Avenio Cavarum*. La longitude d'*Avignon*, ſelon MM. de l'Académie des Sciences, eſt 22^{d}, 30'. Sa latitude 43^{d} 51'

AVIGNONOIS, oise, ſ. m. & f. Qui eſt d'Avignon. *Avenionenſis*. En même tems les *Avignonois* ayant ſurpris S. Laurent des Aubres & S. Victor de la Coſte en Languedoc, incommodèrent extrêmement les places Proteſtantes d'alentour. De la Pise.

AVILIR, v. act. Rendre abjèct, contemptible. *In contemptum adducere*,

adducere. Il a laiſſé *avilir* ſa charge, ſa dignité. Cet homme s'eſt *avili* lui-même par ſes baſſeſſes. Acad. F.

AVILIR, v. neut. Devenir de bas prix. *Evileſcere, vileſcere.* Les marchandiſes *s'aviliſſent* quand elles ne ſont plus à la mode, quand elles n'ont plus de débit.

Avilir, ſe dit figurement en choſes morales. Le courage des ſoldats *s'avilit* durant la paix. Les dignitez *s'aviliſſent* quand elles ne ſont pas remplies de bons ſujets, quand elles ſont ſur la tête des gens qui ſont des baſſeſſes. La Nobleſſe *s'avilit* par des alliances indignes.

Avili, ie, part. paſſ. & adj. *In contemptionem adductus.*

Mais enfin par le tems le mérite avili :
Vit l'honneur en roture, & le vice annobli. Boil.

AVILISSEMENT, ſ. m. Action par laquelle une choſe s'avilit. Il ſe dit des pèrſonnes, des charges, des marchandiſes. *Dimiſſio, ſubmiſſio, contemptus.* La baſſeſſe de la fortune fait tant de peine à l'orgueil, que les hommes entreprennent tout pour ſe tirer de l'*aviliſſement* où elle les met. M. Esprit.

AVILLONS, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit des ſèrres du pouce de l'oiſeau de proie, ou du dèrrière des mains. *Accipitris ungues.* Et on dit *avillonner* quand l'oiſeau donne des ſèrres de dèrrière ou des *avillons*.

AVINER, v. act. Abbreuver de vin. *Vino imbuere.* Il n'eſt guère en uſage qu'au participe, & on le dit des cuves & des tonneaux où il y a eu déja du vin. Les futailles *avinées* ſont les meilleures. On dit auſſi d'un homme qui eſt accoûtumé de boire beaucoup, qui s'enyvre difficilement, que c'eſt un corps *aviné*, un tonneau *aviné*.

AUJOURD'HUY, adv. de tems qui marque le jour où on eſt. *Hodie.* Il n'a fait autre choſe que pleuvoir tout *aujourd'huy*. C'étoit votre tour hier, c'eſt *aujourd'huy* le mien. L'Office d'*aujourd'huy* eſt fort long. Cette rente ne court que d'*aujourd'huy*. *Aujourd'huy* paſſé on ne mangera plus de viande. Si vous écoutez *aujourd'huy* ſa voix, n'endurciſſez point vos cœurs. Port-R. On a remis l'affaire à *aujourd'huy*. Vaug. Celui vit ſeulement lequel vit *aujourd'huy*. S. Evr.

On dit auſſi *Cejourd'huy* en la même ſignification ; mais il n'eſt en uſage que dans les éxemples ſuivans, & quelques autres ſemblables. *Cejourd'huy*, les Chambres aſſemblées, il a été ordonné, &c. *Cejourd'huy*, datte des préſentes, ſont comparus, &c.

Aujourd'huy, ſe dit auſſi d'un tems incèrtain, mais proche. *Aujourd'huy* l'un meurt, & demain l'autre. *Aujourd'huy* ſur le trône, & demain dans les fèrs.

L'homme tourne à tous vents, il tombe au moindre choc :
Aujourd'huy *dans un caſque, & demain dans un froc.* Boil.

Aujourd'huy, ſignifie auſſi le ſiècle preſent. Le monde n'eſt plus *aujourd'huy* comme autrefois. C'eſt l'uſage d'*aujourd'huy*. Le regne d'*aujourd'huy*. La nature a été toûjours de même qu'elle eſt *aujourd'huy*. Pour bien juger des piéces anciennes, il faut pèrdre notre ſiècle de vuë, & ne point juger par le goût d'*aujourd'huy*. La Fevre.

Un Poëte à la Cour fut jadis à la mode,
Mais des fous aujourd'huy *c'eſt le plus incommode.* Boil.

AVIRCE, ſ. m. Nom propre. Voyez ABÈRGE.

AVIRON, ſ. m. Longue piece de bois platte par un bout & ronde par l'autre, qui ſèrt à faire avancer les bateaux ſur les rivières. *Remus.* Quand c'eſt ſur la mèr, ces piéces de bois s'appellent *rames*, & ſont plus longues. On dit que les nageoires ſèrvent d'*avirons* aux poiſſons. Ce mot vient de ce qu'il ſèrt à virer & tourner les bateaux. On s'en ſèrt dans le ſtile figuré, & en comparant l'incèrtitude des choſes humaines à l'inconſtance de la mèr.

Pour moi, ſur cette mèr qu'ici bas nous courons,
*Je ſonge à me pourvoir d'eſquif & d'*avirons. Boil.

Un jour qu'Edgard Roi d'Anglèterre étoit à Chéſtèr avec huit autres Rois, il prit envie à ce Monarque de ſe promener dans ſa Gondole ou dans ſa Barque, ſur la Dée. Il s'aſſit à la poupe ſur de magnifiques carreaux, & prit le gouvèrnail, pendant que les huit Rois prenant l'*aviron* ſe mirent en la place des Rameurs. Larrey.

AVIS. Voyez ADVIS.

AVIS, ſ. m. Ordre militaire de Portugal. Il fut inſtitué par Alphonſe I. Roi de Portugal, en mémoire de la priſe d'Évora ſur les Maures en 1147. Ils prirent d'abord le nom de *Chevaliers de Sainte Marie d'Evora*; parce que le Roi Alphonſe attribua le bon ſuccès de ſes armes à un ſecours ſpécial de la Vièrge. Enſuite il fut appellé l'Ordre d'*Avis*, à cauſe d'un Château qui leur fut donné par Alphonſe I. Ces Chevaliers choiſirent les regles de l'Ordre de Citeaux, & le Pape Innocent IV. approuva leurs conſtitutions en 1204. Ils ſe ſignalèrent dans les guèrres contre les Maures, & rendirent des ſèrvices importans aux Rois de Portugal. Ils portent d'or à la Croix fleurdeliſée de ſinople, accompagnée en pointe de deux oiſeaux affrontez de ſable.

AVISER. Voyez ADVISER.

AVIT. Voyez AVY.

AVITAILLER, v. act. Mettre des vivres dans une place aſſiégée ou qui craint de l'être. *Commeatum in urbem importare.* On vient de bâtir cette Citadelle & on l'a *avitaillée*.

Ce mot s'eſt dit par corruption de *avictualler*, de *ad*, & *victualia*. Ménage.

Avitaillé, ée, part. adj. *Commeatus in urbem invectus.*

AVIVER, v. act. rendre plus vif. *Excitare, ſuſcitare.* *Aviver* le feu, c'eſt le raiſer & le ſouffler. Un Maréchal *avive* ſa forge, en jettant des gouttes d'eau ſur le feu. Ce mot n'eſt guère en uſage en ce ſens.

Aviver. Tèrme de Sculpteur. Il ſignifie Nettoyer, gratter & polir des figures de mètal pour les rendre plus propres à être dorées, ſoudées, &c. *Polire, expolire.*

Aviver. Tèrme de Charpentièr, qui ſe dit du bois de charpente quand on le coupe à vive arête.

AVIVES, ſ. f. plur. Enflure qui ſe fait quelquefois en de cèrtaines glandes qui ſont à côté de la gorge du cheval, qui l'empêchent de reſpirer & le font mourir ſi on n'y met ordre promtement. *Vivulæ.* Il faut promener un cheval qui a les *Avives*. Quand on fait boire un cheval échauffé, cela lui donne les *avives*.

Scaliger dérive ce mot *ab aquis vivis*, comme qui diroit *eaux vives*, parce que les eaux vives, comme étant plus fraîches, donnent plûtôt les *avives*.

On dit provèrbialement & figurément d'un homme qu'on fait bien courir & promener pour faire quelque affaire, qu'il n'aura pas les *avives*.

A U L.

AULAIRE, ſ. f. Nom propre de femme. *Eulalia.* S. Éulalie, appellée communément ſainte Ouille, ſainte [illegible]lade, ſainte *Aulaire*, & ſainte Aulaye étoit de Barcelone, & fut martyriſée ſous Diocletien.

AULAYE. Voyez AULAIRE.

AULIDE, ſ. f. *Aulis*, au gen. *Aulidis* & *Aulis*. Voyez Virgile Éneide L. IV. v. 426. & Lucian L. V. v. 235. On ne convient point de ce que c'étoit autrefois que l'*Aulide*, ces lieux ſi fameux par l'embarquement des Grécs pour la guèrre de Troye, & le ſacrifice vrai ou pretendu d'Iphigénie. Quelques-uns diſent que c'étoit une ville de Béotie en Gréce ; Servius aſſure que c'étoit une Iſle qui avoit une ville du même nom, avec un port capable de tenir 50. vaiſſeaux. Eſchyle dans Agamemnon, Sophocle dans Electre, & après eux Lucrece & Horace, & beaucoup d'autres veulent qu'on ait en effèt répandu le ſang d'Iphigenie, & qu'elle ſoit morte en *Aulide*. Racin. Homère, le père des Poëtes, a ſi peu prétendu qu'Iphigénie eut été ſacrifiée en *Aulide*, ou tranſportée de Scythie, que dans le neuvième Liv. de l'Iliade Agamemnon fait offrir en mariage à Achille la fille Iphigénie, qu'il a, dit-il, laiſſée à Micéne dans ſa maiſon. Iphigénie en *Aulide* eſt une Tragédie admirable d'Euripide, dont Racine a bien profité.

Tu te ſouviens du jour qu'en Aulide *aſſemblez*
Nos vaiſſeaux par les vents ſembloient être appellez.
Racine.

AULIQUE, ſ. f. C'eſt un acte qu'un jeune Théologien ſoûtient dans l'Univèrſité, lorſqu'il s'agit de recevoir un Docteur en Théologie. *Aulica.* Cet acte eſt ainſi nommé du mot Latin *aula*, qui ſignifie *ſalle* ; parce qu'il ſe fait dans la grande ſalle de l'Archevêché de Paris. Celui qui y preſide eſt le même qui doit prendre le bonnet de Docteur. La matière n'eſt point déterminée, puiſque c'eſt toûjours celle que le Soûtenant poſſède le mieux. L'*aulique* commence par une harangue du Chancelier de Notre-Dame, à celui qui doit être reçu Docteur ; à la fin de laquelle il lui donne le bonnet. Le jeune Docteur lui fait auſſi-tôt ſon compliment, & préſide à l'*Aulique*. Il y diſpoſe même le prémièr, & enſuite le Chancelier, le grand Maître de l'acte, & enfin tous ceux des Docteurs qui veulent diſputer. L'*Aulique* étant finie, le Chancelier & les Docteurs, accompagnez des Bédeaux, mènent le nouveau Docteur à Notre-Dame, où il fait le ſèrment de la Faculté devant l'Autel de Saint Sébaſtien, à préſent de S. Denys. Enſuite, ſi le nouveau Docteur eſt de Sorbonne ou de Navarre, on le reconduit dans l'une ou dans l'autre de ces maiſons, où il donne à dîner à tous ceux qui ſont de ſa ſociété. Ce dîné s'appelle à Navarre *Doctorerie*.

Aulique, adj. Eſt auſſi un nom qui s'applique à quelques Officiérs de l'Empire, qui compoſent une Cour ſupérieure, laquelle a une Juriſdiction univerſelle & en dernier reſſort, ſur tous les ſujets de l'Empire, pour tous les procès qui y ſont intentez. *Aulicus*. On dit Conſeil *Aulique*, Cour ou Chambre *Aulique*, Conſeiller *Aulique*. Le Conſeil *Aulique* eſt établi par l'Empereur, qui nomme les Officiérs; mais l'Électeur de Mayence a droit de les viſiter. Ce Conſeil eſt compoſé d'un Préſident Catholique, d'un Vice-Chanceliér que l'Électeur de Mayence préſente, & de dix-huit Aſſeſſeurs ou Conſeillers, neuf Catholiques & neuf Proteſtans. Ils ſont diviſez en deux Bancs dont l'un eſt occupé par des Nobles, & l'autre par des Juriſconſultes. Ils tiennent leur aſſemblée auprès de la pérſonne de l'Empereur; c'eſt pourquoi on l'appelle *Juſtice de l'Empereur*; & Conſeil *Aulique*, parce qu'il ſuit la Cour, & fait ſa réſidence dans l'endroit où elle eſt. Ce Conſeil a concurrence avec la Chambre Impériale de Spire, en ce que la prévention y a lieu, & que lorſqu'une cauſe y eſt retenuë, elle ne peut être portée à la Chambre Imperiale, & *vice verſa*. L'Empereur même ne peut pas empêcher, ni ſuſpendre la déciſion, & encore moins évoquer à ſoi les cauſes dont l'une ou l'autre Cour eſt une fois ſaiſie; ſi ce n'eſt du conſentement commun des États de l'Empire. Dans beaucoup d'affaires pourtant ce même Conſeil n'arrête rien ſans la participation de l'Empereur, & décrete ainſi, *fiat votum ad Cæſarem*. C'eſt qu'on en fait le rapport à l'Empereur dans ſon Conſeil d'état. Cette Cour *Aulique* ceſſe auſſi-tôt que l'Empereur meurt. La Chambre Impériale de Spire au contraire eſt pérpétuelle, repréſentant non-ſeulement le Chéf mort, mais encore tout le corps de l'Empire enſemble, qui eſt toûjours réputé vivant. Heiss. Lymnæus L. IX. C. IV Un tel Baron eſt Conſeillér *Aulique* de l'Empereur.

AULNAYE, ſ. f. Quelques-uns diſent *Aunette*. Lieu planté d'aulnes. *Locus alnis conſitus*. Les *aulnaies* ſe font en térres humides & marécageuſes. *Alnetum*. Pour planter les *aulnayes*, on fait des alignemens à deux pieds l'un de l'autre, le long deſquels on creuſe des rigoles de la profondeur d'un piéd ſeulement, où l'on poſe le plant à un pied & demi de diſtance, on le recouvre auſſi-tôt en dos d'âne, obſérvant de lui couper l'extrémité à deux doigts de térre pour l'obliger à jetter des tiges. Chom. Les *aul*[illegible] s'appellent auſſi *Vernaies*, parce qu'on appelle les aulnes, vérnes.

AULNE & AUNE. On l'écrit des deux manières, mais on ne prononcent point l'*l*. ſ. m. *Alnus*. Arbre d'une groſſeur & grandeur conſidérable, & qui croît le long des ruiſſeaux & aux bords des riviéres. Son tronc qui eſt plus ou moins gros ſuivant ſon âge, eſt recouvért d'une écorce raboteuſe & brune; & le bois en eſt tendre & un peu rouſsâtre. Il donne pluſieurs branches, qui ſont fort caſſantes, couvértes d'écorce d'un brun cendré, tachée & jaunâtre en dedans. Elle eſt trés-déſagréable au goût, amère & aſtringente. Le bois des jeunes branches eſt blanc. Ses feüilles ſont altèrnes, aſſez ſemblables à celles du Coudriér, mais un peu plus arrondies, crenelées ſur leurs bords, relevées par des nérvures qui parcourent toute ſa ſurface, vértes, luiſantes & gluantes au toucher. Ses fleurs qui naiſſent aux extrémitez des branches ſont des chatons grêles, longs d'un pouce, vérds d'abord, qui s'allongent enſuite, & deviennent de couleur de la rouille de fer, ſur tout lorſque les fleurs ſont épanouies. Chaque chaton eſt un compoſé de pluſieurs petits pelotons de fleurs attachées à un filet commun. Chaque fleur eſt taillée en quatre quartiérs & garnie de beaucoup d'étamines. Les fruits qui naiſſent ſur le même pied, mais dans des endroits ſéparez, paroiſſent en même tems que les chatons. Chaque fruit n'eſt d'abord guère plus gros qu'un pois conique, écailleux, & rempli entre ſes écailles d'embrions términez par deux cornes. Le fruit groſſit peu à peu, s'arrondit, devient noir & gros comme une olive, & s'ouvre de la même manière que les pommes de pin. Entre chaque écaille on trouve une petite ſemence applatie, rougeâtre, preſqu'inſipide, au lieu que les chatons & les feüilles des fruits ſont fort aſtringens, & un peu amérs.

On ſe ſért du Tan d'*Aune* pour preparer les cuirs. Son écorce eſt auſſi employée par les Teinturiers pour faire le noir. On prétend que ſon bois ne pourrit point dans l'eau, on croit au contraire qu'il y durcit de telle manière qu'il s'y pétrifie. Les feüilles d'*Aune* appliquées ſur les vieux ulcéres les deſſéchent; ces mêmes feüilles ramaſſées dans un ſac s'échauffent, & font beaucoup tranſpirer les parties du corps qui en ſont enſuite enveloppées. C'eſt un remède dont on ſe ſért quelquefois pour des Rhumatiſmes opiniâtres.

L'*Aulne* devient extrêmement haut, pourvû que la plûpart de ſes racines baignent dans l'eau. Il a la feüille comme le Coudriér, & comme lui il jette de ſouche. Chom. On nomme Vérne cet arbre dans quelques Provinces.

Ce mot *aulne*, pourroit bien venir de l'Hébreu [illegible], c'eſt la conjecture du Pere Thomaſſin, qui rapporte à la langue Hébraïque l'origine de tous les mots dont il parle.

AULNE NOIR. *Alnus nigra*, ou *Frangula*, eſt un arbre qui donne dès ſa racine pluſieurs jets gros comme le doigt, branchus, & garnis de feüilles aſſez ſemblables à celles du Ceriſiér, mais plus petites, oppoſées. D'entre leurs aiſſelles naiſſent des fleurs à cinq pétales blanchâtres, qui ſortent des échancrures de leur calice, au fond duquel s'élève un piſtile qui devient une baye vérte d'abord, enſuite rougeâtre, molle, qui renférme deux ſemences arrondies, qui devient enfin noire, & qui eſt d'un goût déſagréable. L'écorce moyenne de ſes branches purge les ſéroſitez, & fait vomir lorſqu'elle eſt fraiche. On trouve l'*aune noir* dans pluſieurs bois à la campagne.

AULNÉE, & AUNÉE, ſ. On ne prononce point l'*l*. *Enula campana*, ou *Helenium*. Plante qui eſt du genre des *aſter*. Ses racines ſont branchuës, longues, & aſſez groſſes, aromatiques, d'un goût douçâtre, mêlé d'un peu d'amértume. Elles donnent de leurs collets pluſieurs œilletons, d'où naiſſent de grandes feüilles longues, larges, pointuës par leurs deux extremitez, molles, vérd pale en deſſus, blanches en deſſous, crenelées ſur leurs bords. D'entre ſes feüilles s'élèvent une ou deux tiges droites, veluës, creuſes, hautes de cinq à ſix piéds, garnies de quelques feüilles plus petites que celles du bas, & ſemblables à celles du bouillon blanc; les tiges ſont enfin términées par quelques petites branches qui ſoutiennent des fleurs radiées jaune-doré, d'un pouce & demi environ de diamétre. Leur calice eſt écailleux, & leurs ſemences ſont oblongues, grêles, & chargées d'une aigrette. Les racines d'*Aunée* ſont fort pectorales, on en fait une conſérve qui eſt bonne pour les aſthmatiques, & qui convient encore pour les maux d'eſtomach. L'onguent d'*aunée* eſt eſtimé pour la gale, & pour diſſiper les douleurs de rhumatiſmes. L'*aunée* croit communement en Normandie, dans le Bourbonnois, & on la trouve dans beaucoup de jardins. Elle eſt très-aiſée à élever, d'ailleurs elle eſt vivace. La ſupeſtitieuſe antiquité lui avoit donné le nom d'*Helenium*, à cauſe qu'elle croyoit que venant dans l'Iſle d'Helène, elle avoit été produite des larmes de cette belle Princeſſe.

AULU-GELLE, ſ. m. Nom propre d'homme. C'eſt ainſi qu'on appelle en François *Aulus-Gellius*, l'Auteur des *Noctes Atticæ*, & non pas *Aule-Gelle*, ou *Aulus-Gelle*. Les ſavans ont douté s'il falloit l'appeller *Aulus-Gellius*. Quelques-uns le nomment *Agellius*, d'autres *Augellius*. Lipſe eſt le premiér qui a remué cette diſpute, mais c'eſt la coûtume de n'exprimer le pronom que par une ſeule lettre. De plus, les manuſcrits du Vatican, ceux qu'avoient conſulté Alde Manuce & Lupus Ferrarienſis, qui écrivoit il y a plus de 800 ans, mettent tout au long Aulus, ou ſeparent de l'*A* de Gellius. Quelques-uns en François écrivent tout en un mot *Aulugelle*. Les *Noctes Atticæ* d'*Aulu-Gelle*, ſont un ramas des choſes curieuſes & agréables, & une critique de pluſieurs Auteurs qui l'avoient précédé. Il écrivit à Athène au II^{e} ſiécle de l'Égliſe. Aulus-Gellius ou Agellius, que nous avons accoûtumé de nommer *Aulu-Gelle*, doit avoir vécu du tems de Marc-Aurèle, puiſqu'il a été diſciple de Favorin & de Titus Caſtricius, tous deux connus par Adrien. Il ſemble avoir écrit ſes nuits Attiques avant 165. Tillem.

AUM.

AUMAILLES, ſ. f. plur. C'eſt un nom qu'on donne à des bêtes à cornes ou autres bêtes domeſtiques. Ce métayér a un troupeau de cent bêtes *aumailles*. Du Cange dérive ce mot de *manualia pecora, ſeu animalia manſueta, quæ ad manus accedere conſueverunt*, comme dit Varron. Il en eſt parlé dans les Coûtumes de Bretagne, de Sens, de Loudun.

AUMALE, ſ. f. *Albamala*. Petite ville de Normandie dans le pays de Caux ſur la riviére de Breſle. *Buxima fluvius*. Elle a titre de Duché. Le Duché d'*Aumale* appartient à Monſeigneur le Duc du Maine, Louis Auguſte de Bourbon.

Aumale eſt un mot corrompu d'*Albe-Marle*, comme prononcent encore aujourd'hui les Anglois. *Marle* eſt ce qu'on appelle communement de la *marne*, & qui eſt nommé *marga* dans Pline. Le peuple en Normandie pour marquer du fumier dit du mâle, mot corrompu de marle. Huet. La marne de cette térre dont on fume les champs en Normandie. Elle eſt blanche, & *albe*, de *albus*, ſignifie blanche. Ainſi *Aumale* eſt la même choſe que *Blanche marne*, apparemment parce qu'on en tiroit beaucoup de la térre en ce lieu.

AUMELETTE, d'autres écrivent OMELETTE, ſ. f. Œufs brouillez & fricaſſez en la poêle. *Ovorum intrita, in ſartagine cocta, frixa, fricta*. On fait des *aumelettes* au beurre, au lard, au fromage, au pérſil, à la ciboulette, aux champignons, au ſucre, &c. Il y en a qui eſtiment les *aumelettes* baveuſes, à demi cuites.

Menage, après Bochart, dérive ce mot du Grèc *ἀμύλιον*, qui eſt dans le Scholiaſte d'Ariſtophane en cette ſignification. Il pourroit encore venir de ᾠὸν, en Grec *Ovum*, & μίγνυμι, *Miſceo*.

On dit proverbialement, on ne fait point d'*aumelette* ſans caſſer des œufs, pour marquer qu'il y a certaines choſes abſolument néceſſaires pour l'exécution des affaires. Voyez AMELETTE.

AUMOſNE, ſ. f. Libéralité qu'on fait, ſoit aux pauvres, ſoit à l'Égliſe, ſoit pour quelques autres œuvres pies. *Inopiæ, egeſtatis, paupertatis ſubſidium, levamentum.* Il faut racheter ſes pechez par des *aumônes*. C'eſt le plus grand des malheurs d'être réduit à l'*aumône*. C'eſt une belle *aumône* que de nourrir les vieilles gens; l'*aumône* leur eſt bien employée. C'eſt un fainéant qui travailleroit encore bien, il dérobe l'*aumône* aux pauvres. ACAD. FR.

La Reine faiſoit couler ſes *aumônes* juſques dans ces retraites ſombres où la honte renferme la pauvreté. FLECH. Combien de gens font des *aumônes* que la vanité leur inſpire, ou que l'importunité des pauvres arrache de leur main & non pas de leur cœur? ID. Les Rois ont donné en *aumône* pluſieurs terres à l'Égliſe. Les biens que l'Égliſe poſſede de cette maniére s'appellent *teneurs par aumoſnes*, car, ſelon Raſtal, *aumoſnes*, ou tenure en *almoygne*, eſt tenure par divin ſervice. Il y a chez le Roi des Treſoriers des *aumônes*. Autrefois les *aumônes* faites par les fidèles à l'Égliſe ſe diviſoient en trois parties, dont l'une appartenoit aux Évêques, la ſeconde aux Prêtres, la troiſiéme aux Diacres & Soûdiacres. Quelquefois on les diviſoit en quatre, dont la derniére partie étoit pour les pauvres, & les réparations de l'Égliſe, comme on voit dans les Conciles de Tolede, de Taragone, d'Orléans, & celui de Rome tenu ſous Silveſtre I. Chodegang Évêque de Mets au huitième ſiecle au ch. 42. de ſa Régle, ordonne qu'un Prêtre à qui l'on offre quelque choſe pour la meſſe ou pour la confeſſion, ou un Clerc à qui l'on offre quelque choſe pour chanter des pſeaumes ou des hymnes, le reçoive en *aumône*. M. de Tillemont remarque dans Théodoſe p. 257. que dès le quatriéme ſiécle il y avoit des Dames occupées à recueillir les *aumônes* pour les priſonniérs. C'étoit ſans doute, ajoûte-t'il, des veuves & des Diaconéſſes de l'Égliſe.

AUMOſNE, eſt quelquefois un payement forcé qu'on fait par autorité de Juſtice, quand elle condamne quelqu'un à payer une ſomme qu'on applique d'ordinaire au pain des priſonniérs. Quand on fait quelques adjudications au Conſeil des droits du Roi, il y a toujours une *aumône*, ou une ſomme qu'on deſtine à des œuvres pies.

On dit provèrbialement que c'eſt une belle *aumône*, quand on donne à ceux qui ont un grand beſoin.

On dit auſſi hypèrboliquement, qu'un Seigneur eſt réduit à l'*aumône*, quand il eſt ruiné, ou fort incommodé en ſes biens, quoiqu'il ne mandie pas éffectivement. On dit d'un mauvais payeur, que quand on lui va demander ce qu'il doit, il ſemble qu'on lui demande l'*aumône*.

S. Paul dans ſon Epitre 2. aux Corinthiens ch. 9. éxplique la maniére dont on recueilloit les *aumônes* dans les aſſemblées des Chrétiens. Cet uſage qui eſt ſi ſaint avoit paſſé des Synagogues dans nos Egliſes; les Juifs éxèrcent encore cette charité envèrs leurs pauvres. Voici ce que dit là-deſſus Léon de Modène au liv. 1. ch. 14 *des Cérémonies & Coutumes* de ceux de ſa nation: *Dans les grandes Villes les pauvres vont la veille du Sabat & des autres Fêtes conſidérables chez les riches & chez ceux qui ſont un peu à leur aiſe, là chacun leur donne à proportion de ſes forces. De plus, les* Parnaſſins, ou Memunins, *qui ſont propoſez pour cela, ont ſoin de leur envoyer toutes les ſemaines quelque argent, & ſur-tout aux pauvres honteux, aux veuves & aux infirmes.* Les Juifs appellent l'*aumône tſedaka, Juſtice.* Les Evangéliſtes & les Apôtres lui ont auſſi donné ce nom dans le Nouveau Téſtament. Voyez le mot de JUSTICE.

AUMOſNER, v. act. qui ne ſe dit guère qu'en ces phràſes. Il a été condamné à *aumôner* vingt écus au pain des priſonniérs. Il faut *aumôner* de ſon bien, & non pas de celui d'autrui. *Egenorum, inopum miſeriam levare; pauperes adjuvare.* Le peuple le dit quelquefois en raillant, en mauvaiſe part, & dans un ſens bien bas, des coups que l'on donne à un autre. Il lui a *aumôné* un grand ſoufflet, pour dire, il lui a donné.

AUMOſNERIE, ſ. f. Office clauſtral qui eſt dans la plûpart des anciennes Abbayes & des Prieurez Conventuels, dont le Titulaire doit avoir ſoin de faire les aumônes aux pauvres du revenu affecté à cet éffèt. *Largitionum præfectura.* Les *Aumôneries* ſont des titres de Bénéfice. Dans les Congrégations réformées on a ſuprimé ces titres d'*Aumôneries*, & on a réuni leur revenu à la Menſe Conventuelle.

AUMOſNIER, ÈRE, adj. Qui donne ſouvent l'aumône. *In pauperes benignus, largus, liberalis, effuſus.* Cette femme eſt fort devote & grande *aumônière*. Le Cardinal de Lorraine étoit ſi grand *aumônièr*, qu'il portoit une gibeciére pleine d'argent, & diſtribuoit cet argent à poignée aux pauvres qu'il rencontroit par les ruës. BRANTOME.

On appelloit autrefois *Aumoſniere*, une petite bourſe propre pour tenir ou recevoir des aumônes. Il en eſt parlé dans le Roman de la Rôſe, & dans celui de Huon de Bourdeaux, &c. Saraſin s'en eſt auſſi ſèrvi dans la pompe funébre de Voiture.

AUMOſNIER, ſ. m. Eſt un Officier Eccléſiaſtique qui ſèrt le Roi, les Princes, & les Prélats, dans les fonctions qui regardent le ſèrvice de Dieu. *Eleemoſynarius, Largitionum præfectus.* On doute s'il doit être mis au nombre des Officiérs de la Couronne. Dans les Ordonnances il eſt ſeulement qualifié, *Grand Aumônier du Roi.* Cette Charge fut erigée par Charles VIII. en 1483. Il a la ſurintendance ſur tous les Hôpitaux & Maladreries de France. Autrefois il conféroit les Benefices qui étoient à la nomination du Roi. Le Grand *Aumônièr* officie devant le Roi aux grandes cérémonies. L'*Aumônièr* de quartièr aide au Roi à faire ſes prières, & fait la bénédiction de la table. Les *Aumônièrs* des Prélats les ſèrvent à l'Autel dans les jours qu'ils officient. Il en eſt parlé dans le Concile d'Oxfort en 1222. Can. 2. Et des *Aumônièrs* des Papes, dans le *Geſta Innocentii III. p.* 150. *&c.*

Il y a auſſi un prémièr *Aumônièr* chez le Roi, & des *Aumônièrs* ordinaires. Sebaſtien Rouillard imprima en 1607. un Ouvrage qui a pour titre, Le Grand *Aumônier*. Il prétend que cette charge a été à la Cour de nos Rois dès le commencement de la Monarchie; que ſous la prémière race il s'appelloit Apocriſiaire, & ſous la ſeconde Archichapelain, & ſous la troiſieme *Grand Aumônièr*. Ils furent nommez, dit-il, Apocriſiaires, parce que leur principale charge étoit de répondre à tous ceux qui les conſultoient ſur les affaires du Royaume, principalement celles de l'Égliſe; ou plûtôt, parce que c'étoit un Prelat réſidant à la Cour, de même que l'Apocriſiaire du Pape reſidoit à celle de Conſtantinople. Ils furent nommez Archichapelains, parce qu'ils ſe chargèrent du ſoin de la chapelle de nos Rois. Et parce que ſous la troiſiéme race, & principalement depuis S. Louis, les Maladreries, Leproſeries & autres Hôpitaux Royaux s'étoient beaucoup accrus, on leur en donna l'adminiſtration, ils furent appellez Grands *Aumônièrs*. Il prouve enſuite par Hincmar & Adalard, Abbé de Corbie, que l'Apocriſiaire & l'Archichapelain étoient ce qu'eſt aujourd'hui le Grand *Aumônièr*; que ſous la prémière race c'étoient des Evêques qui venoient tour-à-tour faire cet office au Palais; que ſous la ſeconde race ce ne fut que de ſimples Prêtres, pour n'empêchèr point les Evêques de réſider; que quelquefois, cependant il y eut des Évêques & des Archevêques, témoin Dragon Archevêque de Mets, qui le fut ſous Louis le débonnaire, & Gonthièr Archevêque de Cologne ſous Lothaire, &c. qu'il avoit la juriſdiction ſur tout le Clergé du Palais; qu'il avoit pour Collegue & Aſſocié le Chancelier, qui s'appelloit alors Sécretaire; qu'il decidoit toutes les affaires Eccleſiaſtiques, ou Monaſtiques, comme le Comte du Palais jugeoit les affaires ſeculières, qu'il étoit toujours appellé aux Parlemens, ou Etats; qu'il étoit Evêque du Roi, ou Prelat de ſa Cour; que ſous la ſeconde race il avoit toute l'Intendance de la Chapelle du Roi, qu'il avoit ſoin de la conſcience du Roi, & de l'avèrtir des devoirs du Chriſtianiſme; qu'il beniſſoit ſa table, & diſoit les grâces; que l'Apocriſiaire, Archichapelain, ou Grand *Aumônier* ſont la même choſe que le Protopapas de la Cour de Conſtantinople; que l'Archichapelain eſt nommé Garde du Sacré Palais, *Cuſtos Sacri Palatii*, Evêque du Sacré Palais, *Antiſtes Sacri Palatii*, Prêtre du Palais, *Presbiter de Palatio*, tèrme qui ſelon lui ſignifie Evêque, Pontife domèſtique de l'Empereur, *familiariſſimus Pontifex Domus Imperatoris*; que ſous la troiſiéme race le Grand *Aumônièr* avoit appartement chez le Roi, ce qui n'étoit point nouveau, puiſque l'Apocriſiaire & l'Archichambellan étoient Gardes du Palais; que le Grand *Aumônièr* & le Confèſſeur ſeuls pouvoient parler au Roi pendant la Meſſe; que ſouvent les Princes & Princeſſes l'ont fait leur Exécuteur Tèſtamentaire; qu'aux obſéques des Rois, le Grand *Aumônièr*, comme Evêque ou Curé du Roi, marche immediatement devant l'Effigie; qu'aux obſèques d'Henri II. l'Evêque de Paris accompagna le Grand *Aumônier*, diſant qu'il étoit auſſi Evêque du Roi; mais qu'aux funérailles de François I. cette place lui fut refuſée, parce qu'on lui remontra que la Cour du Roi ne reconnoit point d'Evêque de Sa Majeſté que le Grand *Aumônier*; que l'Archichapelain avoit été de même reconnu pour Evêque du Roi; qu'en cette qualité l'Archichapelain de Louis le Debonnaire lui donna le S. Viatique à la mort; qu'autrefois le Grand *Aumônièr* devoit être Prêtre; qu'il ſemble que dans la ſuite il ne le fut pas toujours, puiſque Jean XXIII. dans la Bulle par laquelle il ſouſtrait l'Hôtel des Quinze-Vingts à la juriſdiction de l'Archidiacre, & le ſoumet à celle du Grand *Aumônièr*, ajoute cette clauſe; pourvû qu'il ſoit Prêtre; ou ſinon à celle du prémièr Chapelain du Roi; que c'eſt au Grand *Aumônièr* à donner les bulletins des lépreux pour les mettre aux Léproſeries; que ſes Ordonnances s'éxécutent par proviſion, pourvû qu'elles ſoient ſignées de quatre

Conſeillèrs

Conſeillérs de Cour ſouveraine ; qu'il diſpoſe à ſa diſcrétion des Offrandes du Roi, &c. Quoique cet ouvrage de Rouillard pût être écrit avec plus de gout, & qu'on y trouve bien de l'antiquaille & des digreſſions hors de propos, il ne laiſſe pas d'y avoir des rechèrches aſſez curieuſes.

M. Du Cange croit que la Charge d'*Aumônier* eſt différente de celle de Chapelain. Avant Charles VIII. il n'avoit que le titre d'*Aumônier* ; ce Prince augmenta cette charge, & donna à celui qui en eſt pourvû la qualité de Grand *Aumônier*. Son office, dit Galland, eſt de ſe trouver des prémiérs au lever du Roi, de ſavoir de lui où & à quelle heure il veut entendre la Meſſe. Il eſt le ſeul Evêque de toute la Cour. En quelque lieu que ſoit le Roi c'eſt de lui qu'il reçoit les Sacremens. Il a l'Intendance ſur la Chapelle du Roi, ſur les pauvres & les Hôpitaux. C'eſt lui qui à l'arrivée du Roi dans une ville délivre les Priſonniérs quand le Roi a accordé leur grâce, &c. Voyez Galland dans la vie de S. Piérre Chaſtelain.

On appelle auſſi *Aumônier* dans un Couvent, un officiér clauſtral qui eſt pourvû d'une Aumônerie.

Aumoſnier, en vieux ſtile de Coûtumes, a ſignifié Légataire. On ne peut être *aumoſnier* & parſonniér tout enſemble, c'eſt-à-dire, legataire & heritiér.

Tous ces mots *Aumôner*, *Aumônerie*, *Aumônier* viennent d'*Aumône*, qui eſt dérivé du Grèc ἐλεημοσύνη, qui ſignifie proprement *miſéricorde*, & le ſentiment intérieur de la miſéricorde ; & parce que le nom de la cauſe paſſe ſouvent à l'effèt qu'elle produit, de là vient que le nom d'*Aumône* ἐλεημοσύνη, eſt donné aux gratifications que l'on fait à ceux que l'on connoit en avoir beſoin, comme l'a remarqué Naudé dans ſon Maſcurat p. 263. quand la vèrtu du ſentiment de la miſéricorde ou de la piéte eſt la cauſe de ces gratifications ; car hors de là ce n'eſt plus *aumône*, c'eſt gratification, c'eſt préſent, c'eſt liberalité, &c.

AUMUSSE, ſ. f. Fourrure que les Chanoines & Chanoineſſes portent ſur le bras en été, & dont ils ſe ſèrvoient autrefois en hivèr pour couvrir leur tête. *Pelliceum ac villoſum amiculum.* Une *aumuſſe* de petit gris. L'*aumuſſe* a été autrefois non ſeulement un habit de Moines, mais encore de gens Laïques, tant pour les hommes que pour les femmes.

Plus de mille ans durant on ne s'eſt couvèrt la tête en France que d'*Aumuſſes* & de Chaperons. Le Chaperon étoit à la mode dès le tems des Mérovingiens ; on le fourra ſous Charlemagne d'hermine, ou de menu vair. Le ſiécle d'après on en fit tout-à-fait de peaux, ces derniérs s'appelloient *Aumuſſes*, ceux qui étoient d'étoffe retinrent le nom de Chaperons. Les *Aumuſſes* étoient moins communes ; on commença ſous Charles V. à abattre ſur les épaules l'*Aumuſſe* & le Chaperon, & à ſe couvrir d'un bonnet. **Le Gendre** Dans un Regiſtre de la Chambre des Comtes, on trouve un article de trente-ſix ſous employez pour fourrer l'*aumuſſe* du Roi. La Couronne ſe mettoit ſur l'*aumuſſe*, comme dit Du Cange, qui dérive ce mot de *amicula*. C'étoit, ſelon Feſtus & Iſidore, une coëffure ou chaperon de femme, faite de peau, ou de fourrure. Il ajoute qu'on dit auſſi *almucia*, & *almucium*.

Aumusse, ſe prend auſſi quelquefois figurément & en riant pour le Chanoine même qui la porte. L'ambition, l'avarice, l'amour ſe cachent ſouvent ſous l'*aumuſſe*. **Regnier.**

A U N.

AUNAGE, ſ. m. Méſurage des étoffes qui ſe fait avec une meſure cèrtaine, reglée, qu'on appelle à Paris une *Aune*. *Telæ panni ad ulnam menſio.* On a meſuré cette piéce d'étoffe, l'*aunage* en eſt bon. Pluſieurs Manufacturiérs donnent des excédans d'*aunage* pour s'attirer de la chalandiſe, comme à Laval 24 aunes pour 20. & quelquefois juſqu'à 28. mais cet excédant d'*aunage* eſt réglé à une aune un quart par les derniers ſtatuts que les Façonniérs donnent aux Marchands pour bonne meſure.

AUNAIRE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aunarius*, *Aunacharius*. Aunhar, communément S. *Aunaire*, Evêque d'Auxèrre, étoit d'une famille riche & noble, & fort conſiderée dans la ville d'Orléans. **Bail.**

AUNAIS, ſ. m. Nom propre d'homme. *Honeſtus*. S. Honeſt, que l'on prononce comme s'il y avoit *Aunais*, eſt Patron de la Paroiſſe d'Hières au Diocèſe de Paris. **Chast.**

AUNE, ſ. f. Bâton d'une cèrtaine longueur qui ſèrt à meſurer les étoffes, toiles, rubans, &c. *Ulna*. Il ſe dit auſſi de la choſe meſurée. *Aune courante*, c'eſt une meſure d'étoffe ou de tapiſſerie qui s'étend ſur les longueurs, ſans conſiderer la largeur, ou la hauteur. Tous les Marchands doivent avoir une *aune* marquée & étalonnée, & ferrée par les deux bouts. Les *aunes* ſont différentes ſelon les lieux. L'*aune* de France, ou de Paris contient trois piéds ſept pouces, c'eſt du piéd de Roi dont il s'agit.

L'*aune* de Lyon eſt un peu plus courte que celle de Paris ; il y a ſur cent aunes une *aune* de différence.

L'*aune* de Rouen, de Bourdeaux, de la Rochelle, de Nantes, ſe rapporte à celle Paris.

L'*aune* d'Amſtèrdam a deux piéds, un pouce, & deux lignes du piéd de France, appellé piéd de Roi.

L'*aune* d'Anvèrs eſt longue de deux piéds un pouce, & ſix lignes du piéd de France.

L'*aune* de Londres paſſe pour égale à celle de Paris.

L'*aune* de Hambourg a de longueur un piéd neuf pouces du piéd de France.

L'*aune* de *Lubeck* eſt plus courte d'un ſeiziéme que celle de Hambourg.

L'*aune* de Francfort ſur le Mein eſt égale à celle de Hambourg.

L'*aune* de Nurembèrg eſt tenuë égale à celle d'Amſtèrdam ; & l'*aune* de Leipſic, de Naumbourg & de Hall, eſt egale à celle de Francfort & de Hambourg.

L'*aune* de Breſlau eſt tenuë égale à celle de Hambourg, & l'*aune* d'Oſnabruk à celle de Paris.

L'*aune* de Dantzick a de longueur un piéd dix pouces, quatre lignes & demie du piéd de France.

Les *aunes* de Riga, de Konigſbèrg & de Revel, ſont un peu plus longues que celle de Dantzick

L'*aune* de Bergue & de Dronthem en Norwége eſt un peu plus courte que celle d'Amſtèrdam, de ſorte que dix *aunes* d'Amſtèrdam en ſont onze de Bergue & de Dronthem.

L'*aune* de Suède & de Stockolm eſt plus courte que celle d'Amſtèrdam, & ſept *aunes* de Suede en ſont ſix d'Amſtèrdam.

L'*aune* de Copenhague eſt d'un tièrs plus courte que la vèrge d'Angletèrre, qui a de long deux piéds, neuf pouces, huit lignes du piéd de France.

L'*aune* de Cologne eſt égale à celle de Hambourg, Leipſic, &c.

Il y a deux *aunes* en uſage à ſaint Gal, l'une pour les toiles, l'autre pour les étoffes ; elles ſont toutes deux plus courtes que l'*aune* d'Amſtèrdam. L'*aune* de ſaint Gal qui ſèrt à meſurer les toiles, fait une *aune* & un ſixiéme d'Amſtèrdam : celle qui ſèrt à meſurer les draps eſt encore plus courte que l'autre, & elle eſt plus courte que celle d'Amſtèrdam d'un peu plus d'un dixiéme.

L'*aune* de Bèrne & de Bâle en Suiſſe eſt compté égale à celle de Hambourg.

Il y a un dix-ſeptiéme de difference entre l'*aune* de Paris & celle de Genève, de ſorte que dix-ſept *aunes* de Paris n'en font que ſeize de Genève.

Samuël Ricard a ainſi réduit les *aunes* dans ſon traité du commèrce. Cent *aunes* d'Amſtèrdam en font quatre-vingt-dix-huit & trois quarts de Brabant, Anvèrs, Bruxelles ; cinquante-huit & demie de France & d'Anglerèrre ; cent vingt de Hambourg, Francfort, Leipſic, Cologne ; cent-vingt-cinq de Breſlau en Siléſie ; cent douze & demie de Dantzich ; cent dix de Bèrgue & de Dronthem ; cent dix-ſept de Stockolm ; & de ſaint Gal pour les toiles quatre-vingt ſix, & cent douze pour les draps.

Matthias Dogen, & Caſimir Polonnois, ont fait des réductions de toutes les *aunes* des plus fameuſes villes de l'Europe au piéd Rhenan, & le Père Mèrſene au piéd du Capitole. Servius dit que l'*aune* eſt l'éſpace qui eſt contenu entre les deux mains étenduës ; mais Suétone veut que ce ne ſoit qu'une coudée. Chez les étrangérs au lieu de ce nom l'on ſe ſèrt de celui de *Cannes*, *Varres*, *Verges*, *Braſſes*, *Palmes*, &c.

Aune, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes : Cet homme meſure tout le monde à ſon *aune*, pour dire, qu'il croit que tous les autres ſont faits comme lui. On dit, qu'il ne faut pas meſurer les hommes à l'*aune*, pour dire, qu'il y a de petits hommes qui ont autant de cœur & d'éſprit que les grands : qu'un homme ſait ce qu'en vaut l'*aune*, pour dire, qu'il a déja eu de pareilles affaires : qu'il en aura tout le long de l'*aune*, pour dire, qu'on lui fera tout le mal qu'on pourra. *Tout le long de l'aune* ſignifie auſſi beaucoup, tout-à-fait, avec excès.

> *Et c'eſt tout juſtement la tour de Babylone ;*
> *Car chacun y babille, &* tout le long de l'aune. **Mol.**

On dit auſſi au bout de l'*aune* faut le drap ; pour dire qu'on verra avec le tems la fin d'une affaire. On dit d'un grand mangeur, qu'il a toujours dix *aunes* de boyaux vuides pour feſtoyer ſes bons amis. Ce mot vient, ſelon Icquez, du vieux mot Saxon *eln* ou *elne*.

AUNER, v. act. Meſurer avec une aune. *Pannum*, *telam*, *ulnâ metiri.* Les Marchands ont une adréſſe particulière pour *auner*, ils trompent en *aunant*.

Auné, **ée**, part. paſſ. & adj.

AUNEUR, ſ. m. Officiér commis pour marquer & viſiter les aunes des Marchands. *Menſor.* Il y a à Paris un Corps de vingt-quatre Jurez *Auneurs*. L'Ordonnance veut que les *Auneurs* meſurent les étoffes bord à bois juſtement, & ſans évent. Cet évent étoit autrefois d'un pouce au delà de l'aune, qu'on donnoit en meſurant. Les *auneurs* ne peuvent être Courtiers, Commiſſionnaires, ni Facteurs, ni acheter aucune draperie pour leur compte.

AUNHAR. Nom propre. Voyez AUNAIRE.

AUNIS, ou le pays d'*Aunis*, ſ. m. *Alniſium*, *Alnenſis*, ou *Alnenſis tractus*. Petit pays de la Xaintonge en France. L'*Aunis* eſt borné au couchant par la mèr de Gaſcogne, ſéparé du Poitou au nord par la Seure, & environné de la Xaintonge au midi & au levant. La Rochelle en eſt la Capitale. On ne dit guère *Aunis* tout ſeul, mais toûjours le pays d'*Aunis*.

A V O.

AVOINE, ou **AVEINE**, ſ. f. *Avena*. Plante fromentacée, dont les racines ſont cheveluës & ramaſſées à leur collet, d'où s'éleve un chalumeau noueux par intèrvalles, revêtu de feuilles longues, étroites, dont une partie forme une gaine, ou chalumeau, qui eſt tèrminé par une panicule ou amas de pluſieurs brins oppoſez le plus ſouvent, & qui portent des paquets de balles longues, pointuës, & pendantes par leur propre poids, leſquelles ſèrvent d'enveloppe aux étamines de la fleur, & à la ſemence. L'enveloppe propre de la ſemence d'*avoine* ſauvage eſt tèrminée d'une arête roulée en tire-bourre, & coudée par le haut. C'eſt de cette arête qu'on fait des hygrometres.

Ce mot *avoine* vient du Latin *avena*, & l'on croit qu'*avena* vient du vèrbe Latin *aveo*, je ſouhaite, je déſire, à cauſe que les animaux appètent beaucoup cet aliment.

On diſtingue l'*avoine* par la couleur de ſes ſemences. Celle qui les fait blanches eſt la plus eſtimée, & celle qui les fait noires eſt la plus commune. On eſtime encore que la plus peſante eſt la meilleure. L'*avoine* eſt refraîchiſſante. On ordonne la crême d'*avoine* aux malades ſujets aux coliques néfrétiques, & même aux poitrines foibles. On fait de la bière avec l'*avoine*. On dit du gruau d'*avoine*, de la paille d'*avoine*, qui n'eſt compoſée que des balles de la panicule d'*avoine*. Dans la diſette, on fait du pain avec de l'*avoine*: il y a même bien des pays où le payſan ne mange aſſez communément que du pain d'*avoine*.

L'avoine fait partie des petits blez qu'on appelle les *Mars*, qui ſèrt à nourrir les chevaux. *Avena*. Un bon Cavalièr doit voir manger l'*avoine* à ſon cheval. Les chevaux vont plus vîte le ſoir, quand ils ſentent l'*avoine*. On appelle les gros chevaux, des coffres à *avoine*. Par l'Ordonnance du mois d'Octobre 1669. il eſt ordonné que l'*avoine* ſera à l'avenir diſtribuée dans les meſures à blé, dont le ſeptièr eſt réglé à vingt-quatre boiſſeaux, qui n'étoit ce-devant que de vingt-deux, quoiqu'on donnât ſept minots à blé, dont le dèrnier étoit comble, pour faire le ſeptièr d'*avoine*; car il faut le double de la meſure d'*avoine* pour faire le même poids de blé.

On appelle *Folle-avoine*, celle qui eſt ſtérile. Il y a auſſi une *avoine* ſauvage qui croît parmi les blez, & les legumages. Elle eſt ſemblable à la Coquiole & à l'autre *avoine*, excepté que ſes grains ſont plus grands & plus noirs. Elle ſe forme des blez corrompus, comme le Chamboucle, ou *uſtilago*, procède du ſeigle niélé, & quelquefois de l'orge.

Avoine, eſt auſſi un grain qui croît dans une tèrre de l'Amérique Septentrionale vèrs le Canada, & dans les petites rivières dont le fond eſt de vâſe, au bout de la tige d'une hèrbe qui s'élève de deux piéds au deſſus de l'eau. Ce grain ſe recueille en Juin, & eſt gros comme le nôtre; mais il eſt une fois plus long, & il rend plus de farine. Il eſt auſſi bon que le ris.

On dit provèrbialement & figurément, d'un homme qu'on a bien fait travailler tout le jour, qu'il a bien gagné ſon *avoine*; pour dire, qu'il a bien gagné ſon ſouper. D'un homme avare, qui ne fait point part aux autres de ce qu'il a, qu'il mange ſon *avoine* dans ſon ſac.

AVOINES, ou **AVEINES**, au pluriel, Se dit des plantes de l'avoine quand elles ſont encore ſur piéd. *Avena*. Les *avoines* ſont belles cette année. Jamais on ne vit tant d'*avoines*. Voit. Faucher les *avoines*.

AVOIR, vèrbe auxiliaire, qui ſèrt à conjuguer les autres vèrbes actifs, & même le ſubſtantif *être*, qui ſèrt à conjuguer les paſſifs. *Habere*. Sa conjugaiſon eſt fort irréguliére, ſur laquelle il faut conſulter la Grammaire. On mettra pourtant ici quelques-uns de ſes tems: *J'ai*, tu *as*, il *a*; nous *avons*, vous *avez*, ils *ont*. *J'avois*. *J'ai eu*, ne faiſant qu'une ſeule ſyllabe, & non pas deux. *J'avois eu*. *J'aurai*. Au ſubjonctif, *que j'ai*, que *tu aye*, *qu'il ait*, & non pas *qu'il aye*, ni en vèrs ni en proſe. *J'aurois*, ou *que j'euſſe*, pour l'imparfait. *Que j'euſſe eu*, ou *j'aurois eu*; pour le pluſque parfait. *J'aurai eu*, pour le futur. Il y a d'habiles Grammairiens qui ſoûtiennent qu'*ayant* eſt toûjours gérondif, & qu'il ne peut être participe adjectif, pour prendre une *e* au pluriel: Je les ai trouvez *ayant* le vèrre en main. On devroit dire par la même raiſon au féminin. Je les ai trouvées *ayantes*. Il faut donc qu'il ſoit au gérondif pour n'avoir point de genre ni de cas. T. Corn. Il ſignifie, Poſſeder & agir. Il *a* du bien qu'il *a* mal acquis. Il *aura* raiſon de cet affront. Il *a* beau dire & beau faire, &c. Le blé eſt ſi chèr, qu'on n'en ſauroit avoir pour de l'argent. Il faut *avoir* patience.

On dit l'*avoir* beau, l'*avoir* belle; pour dire, avoir une occaſion favorable de faire quelque choſe.

Avoir, s'employe ſouvent avec la particule *à* devant un infinitif, & alors il ſèrt à marquer la diſpoſition & la volonté où l'on eſt de faire ce que le vèrbe qui eſt à l'infinitif ſignifie. *J'ai* à étudier. *J'ai* à travailler. *J'ai* à parler à mon Avocat, *j'ai* à l'entretenir de mon affaire. Il *a* beaucoup de choſes à vous dire. N'*avez*-vous rien à m'ordonner?

Avoir, eſt auſſi impèrſonnel; alors il s'employe toûjours avec la particule *y*, & ſignifie qu'une choſe eſt, ou n'eſt pas. *Eſſe*. Il y *avoit* une certaine femme. Y a-t'il au monde un homme plus malheureux que moi? Il n'y *a* pèrſonne dont la compagnie me ſoit plus agréable que la vôtre. On en dit beaucoup plus qu'il n'y en *a*.

Avoir, en tèrmes de Négoce, ſe dit des dettes actives des Marchands; & c'eſt de ce mot que ſont timbrées ou intitulées les ſecondes pages de leur bilan.

On dit provèrbialement en menaçant, Il en *aura*, on ſous-entend des coups. Je l'*aurai*, on ſous-entend, en mon pouvoir. Il n'eſt que d'en *avoir*, on ſous-entend, du bien.

Avoir, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit, bien, richeſſe. On lui prit tout ſon *avoir* & chevance. Ce mot en ce ſens eſt venu de *avera*, ou *averta*, mot de la baſſe Latinité, qu'on a dit de toutes ſortes de biens, & ſur tout des meubles, des chevaux & des beſtiaux qui ſèrvent au labourage. Les Eſpagnols diſent auſſi en ce ſens *averias*. Du Cange.

AVOIRS. Tèrme de Coûtume. Ce mot ſignifie des animaux domeſtiques, comme moutons, &c. Voyez AVÈRS.

AVOISINER, v. act. Être voiſin, être ſitué auprès. *Vicinum*, *propinquum eſſe*. Cette Province *avoiſine* l'Eſpagne, *avoiſine* la mèr. Sa Seigneurie *avoiſine* ma tèrre.

Ce mot n'eſt guère bon en proſe. Il eſt purement poëtique. On peut dire en faiſant la déſcription d'une montagne fort élevée, qu'elle *avoiſine* les Cieux. Charpentier ne l'exclud pourtant pas entièrement de la proſe, puiſqu'il dit que c'eſt par une mauvaiſe delicateſſe que ce mot eſt conſacré en poëſie. Vaug. T. Corn.

AVOITRE. Vieux mot. Voyez AVOUTRE. C'eſt la même choſe.

AVORTEMENT, ſ. m. Tèrme de Médecine, qui ſe dit quand l'enfant dont une femme eſt groſſe ſort dehors avant qu'il ſoit venu à ſon tèrme. *Abortio*, *abortus*. Il ne ſe dit que depuis que l'enfant a trois mois juſqu'à ſept. On le dit auſſi quand les enfans meurent au ventre de la mère, encore qu'ils y demeurent quelquefois quelques années, & même toute la vie. Degori dit que ſi l'*avortement* ſe fait avant le ſeptiéme jour depuis la conception, on l'appelle pèrte de ſang, ou faux gèrme. Les grandes peurs ſont capable de cauſer un *avortement*. On le dit plus proprement dans le langage ordinaire, des animaux. A l'égard des femmes, on dit plûtôt *une fauſſe-couche*, ſi ce n'eſt quand l'*avortement* eſt provoqué par des remédes. Les Journaux de Médecine imprimez à Paris en 1683. parlent d'un *avortement* par la bouche.

Les cauſes de l'*avortement* ſont la grandeur du fœtus, ſa peſanteur, l'irritation de la matrice, la foibleſſe du fœtus, le défaut de nourriture, le relâchement des ligamens du placenta, le mauvais air, l'excès dans le manger, les longs jeûnes, les mauvais alimens, les longues veilles, les mouvemens violens de l'âme & du corps, la courſe, les ſauts, la danſe, le grand travail, la chûte de haut en bas, les efforts pour élever un fardeau trop peſant, les coups reçus au ventre, l'uſage des buſques pour ſe conſèrver la taille, les évacuations immodérées; les grandes ſueurs, les grandes hemorragies, les mauvaiſes odeurs, les purgatifs violens, & généralement tout ce qui peut provoquer les mois. Degori.

AVORTER, v. n. Pouſſer ſon fruit dehors avant le tems requis ordinairement par la nature, ce qui eſt cauſe qu'il ne vient point à maturité, ou pèrfection. *Abortum pati; abortum facere*. C'eſt un crime capital de faire *avorter* des femmes par des breuvages ou autres moyens. Si c'eſt par quelque chûte ou quelqu'autre accident de cette nature qu'un femme accouche avant tèrme, on doit dire qu'elle a fait une fauſſe-couche, ou qu'elle s'eſt bléſſée. Ablancourt a dit, l'Impératrice *avorta*; mais l'uſage n'eſt pas pour lui. Quand on fait trop travailler des cavalles, cela eſt cauſe qu'elles *avortent*. Les arbres qui ſont battus du mauvais vent ſont ſujets à *avorter*, & leurs fruits ne viennent point à maturité.

Avorter, ſe dit figurément de tout ce qui n'a pas les qualitez, la force & la pèrfection qu'il doit avoir.

L'un quand ſon front ſe ride, ayant un œil farouche,
Pour la moindre ſyllabe ouvre toute la bouche,
Et craignant que ſa voix n'avorte entre ſes dents,
Lance de ſes poûmons des mots toujours tonnans. SANLEQ.

AVORTÉ, ſe dit auſſi figurément en Morale des deſſeins, des entrepriſes. *Male procedere.* Quand on fait quelque entrepriſe au delà de ſes forces, elle eſt ſujette à *avorter*. Souvent un Auteur croit faire une belle piéce, qui *avorte*, qui n'a pas le ſuccès qu'il eſpéroit. Faire *avorter* les deſſeins de quelqu'un, les rendre inutiles. *Diſcutere, diſſolvere.* Dieu fait quelquefois *avorter* nos deſſeins de peur que nous ne les attribuions trop à la prudence humaine. MONT.

AVORTÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Abortivus.* L'Ordonnance veut que les bois *avortez* ſoient recepez. Un fruit *avorté*. LIG.

AVORTIN, ſ. m. *Abortivus.* Ce mot a le même ſens qu'*avorton* qui ſuit, il ſe dit par mépris, auſſi-bien qu'*avorton.*

O! le plaiſant avortin,
D'un fou gonflé de Latin!

AVORTON, ſ. m. Qui eſt né avant le tems, ou qui ne peut acquérir la pèrfèction ordinaire. *Abortivus.*

Toi qui meurt avant que de naître,
Aſſemblage confus de l'être & du néant,
Triſte avorton, *informe enfant,*
Rebut du néant, & de l'être. HESNAULT.

Il y a un Traité du P. Jérôme Florentinius ſur le batême des *avortons.* Le but de cet Auteur eſt de montrer qu'en quelque tems qu'un *avorton* vienne au monde, on peut le baptiſer, parce que le tems auquel le fœtus commence d'être animé eſt incèrtain. Il y a pluſieurs choſes ſingulières dans ce traité, dont le titre eſt: *Homo dubius, ſive de Baptiſmo Abortivorum, Lugd.* 1674. *in* 4°.

Le fruit d'une bête qui avorte, eſt auſſi un *avorton.* Cet agneau ne profitera pas, ce n'eſt qu'un *avorton.* On le dit auſſi des fruits des arbres qui ne viennent point à leur pèrfèction. Le plus bel arbre produit toujours quelque *avorton.*

AVORTON, eſt auſſi un tèrme injurieux, dont on ne ſe ſèrt que dans le ſtile ſimple & comique. Ainſi on dit qu'un petit homme, qu'un Pygmée, eſt un *avorton* de nature. Quel petit *avorton* eſt cela? Ils périſſent comme des *avortons* de vanité. GOMB.

Si quelque avorton *de l'envie*
Oſe encore lever les yeux. MALH.

Scaligèr a dit auſſi que la langue Françoiſe eſt un *avorton* de la langue Latine.

AVOSETA, ou SPINZAGO d'AQUA, eſt un oiſeau aquatique gros comme un pigeon, ſon bèc eſt long de quatre ou cinq doigts, noir, relevé, pointu. Sa tête eſt noirâtre, ſon corps eſt blanc, ſes piéds ſont bleuâtres, & ont des doigts joints par des membranes, ſes jambes longues; ſon cri eſt *crex, crex.* Il habite en Italie. Sa graiſſe eſt réſolutive & anodine.

AVOUTRE, ou AVOUEſTRE. Vieux tèrme de Coûtumes, qui ſignifioit, *Bâtard, illegitime. Spurius.* On le trouve dans Rabelais. Beaumanoir donne une idée juſte de ce que l'on entend par le mot *avoutre*, c'eſt au chapitre 18. où il dit: *Li avoutres* ſont cil qui ſont engendrez en femmes mariées, d'autrui que de leurs Seigneurs, ou hommes mariez.

Jean de Meun employe le mot *avoutre* dans ſon tèſtament manuſcrit.

Luxure confond tout, là où elle s'encontre;
Car maints hèritiers, deshérite & oultre,
Et hérite à grand tort maint baſtard, maint avoutre.

Ce mot vient du Latin *adulter*; car on diſoit auſſi *avoutrie*, où *avoutrerie*, pour ſignifier *adultère.* Les Florentins diſent *avolterio.* Voyez ADULTÈRE.

AVOYÉ, ſ. m. Avoué. Magiſtrat de quelques Villes. Ce mot eſt en uſage pour ſignifier un Magiſtrat des Villes Suiſſes. *Advocatus.* C'eſt originairement la même choſe qu'Advoué; car c'eſt une rêverie de dire avec Gollut, qu'*Avoyé*, ou, comme il écrit, *Avoyer*, vient d'*Ant-Vagat*, nom Celtique d'un ancien Roi des Gaulois, que les Romains prononcent ambigat, & qui ſignifioit Magiſtrat de très-grande puiſſance.

A U P.

AUPARAVANT, adv. Il ſignifie premièrement, avant toutes choſes. *Ante.* Je l'avois avèrti long-tems *auparavant.* Ne falloit-il pas *auparavant* parler avec moi de cette affaire? Aléxandre donna à Porus un Royaume plus grand que celui qu'il avoit *auparavant.* VAUG. Il y a des gens qui font ſuivre *auparavant* d'un *que*, & qui diſent: Il faut *auparavant que* de faire cela: il faut *auparavant que* de dîner bénit les viandes que l'on met ſur la table; mais c'eſt fort mal parler: Ils confondent le mot *auparavant*, qui étant advèrbe ne régit rien, avec celui d'*avant.* Voyez AVANT.

AUPISALLER, adv. Tout le pis qui puiſſe arriver. *Ut res peſſimè cedat, cadat. Au pis aller* il m'en reviendra un tel avantage.

AUPRÈS. Prépoſition qui marque un lieu proche, & qui regit le génitif. *Propè, propter.* Être auprès du feu. Il loge auprès du Pont-neuf. La boule eſt *auprès* du but. Elle ſèrt quelquefois à marquer un attachement domeſtique. Il eſt *auprès* d'un grand Seigneur; pour dire, il eſt attaché à ſon ſèrvice. Elle ſèrt encore à faire comprendre qu'on a les bonnes grâces de quelqu'un. *Apud.* Il eſt bien *auprès* du Prince. Il eſt bien *auprès* des Miniſtres. Il eſt bien *auprès* du ſexe. Elle ſèrt auſſi à la comparaiſon. *Ad.* Les tableaux des Peintres modèrnes ne ſont rien *auprès* de ceux de Raphaël. Elle ſe contente ſouvent d'une vèrtu commune quand on la met *auprès* des déréglemens publics. AS DE LA TR.

AUPRÈS, eſt quelquefois advèrbe. *Propè, proximè.* Je viens d'ici *auprès.* Il demeure tout *auprès*, & joignant. On dit en provèrbe, Si vous n'en voulez point, couchez-vous *auprès.*

Ce mot vient de *ad preſſum*, MENAGE, ou de *ad* & de *propè.* NICOD.

A U R.

AURA, ſ. m. Oiſeau du Méxique. Il eſt grand comme une poule d'Egypte. Son plumage eſt noir. Il a l'aiſe ſi forte, qu'il vole contre le vent.

AUREA ALEXANDRINA, ſ. f. Opiat. C'eſt un véritable antidote. On l'appelle *aurea*, à cauſe de l'or qui entre dans ſa compoſition; & *Alexandrina*, à cauſe d'un Médecin nommé Aléxandre qui l'a inventé. Il garentit de la colique & de l'apoplésie ceux qui en font un uſage un peu continu.

AVRANCHES, ſ. f. *Abrinca*, ou *Abrinca, Abrincatum, Legedia*, ou *Jagena Abrincatuorum.* Nom propre d'une Ville Epiſcopale de Normandie. *Avranches* n'eſt pas fort grande, elle eſt ſituée ſur une petite colline, dont le pied eſt baigné par la rivièra de Sèe, *Seva* MATY. En 1172. il ſe tint à *Avranches* un Concile au ſujet du meurtre de S. Thomas de Cantorbéry.

AVRANCHIN, ſubſt. maſc. *Abrincatinus pagus, Abrincenſis ager, Abrincatus.* Maſſon s'eſt trompé quand il a dit qu'on trouve ce dernier mot dans Céſar; mais il eſt dans Pline, Liv. IV. ch. 18. On trouve *Abrincatuis* dans les Notices de l'Empire, & *Abrincata*, pour dire *Avranches* L'*Avranchin* eſt un petit pays qui a eu autrefois titre de Vicomté. Il eſt dans la Baſſe-Normandie. Avranches en eſt la Capitale. L'*Avranchin* a été poſſédé autrefois par les Abrancates; auparavant par les Ambibariens. MATY. Pinet dans ſa traduction de Pline, prend *Abrincatus* pour *Auray*, proche de Vannes en Bretagne, que d'autres appellent *Auracum.*

Ces mots *Avranches* & *Avranchin*, ſe ſont formez du Latin *Abrinca, Abrincatus.*

AURÈLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Aurelius.* Il faut dire Marc-*Aurèle*-Antonin, dit le Philoſophe, Luce-*Aurèle* Vère; mais pour les autres qui portent le même nom, on dit *Aurelius.* T. Ælius *Aurelius*, fils de Marc-*Aurèle.* *Aurelius* Victor. Marc-*Aurèle* étoit ſi bien inſtruit de la Philoſophie, qu'il écrivoit des dialogues étant encore tout jeune. TILLEM. Les Médailles de Marc-*Aurèle* Antonin ſont très-communes; mais celles de M. *Aurelius* Romulus ſont rares en or & en argent, & aſſez rares en bronze, grand & moyen.

AURÉOLE, ſ. f. *Aureola.* Couronne qui eſt donnée par les Peintres & par les Sculpteurs, aux Saints, aux Vièrges, aux Martyrs, & aux Docteurs, pour marque de la victoire qu'ils ont remportée. Le P. Sirmond dit que cette coûtume eſt empruntée des Payens, qui environnoient de rayons la tête de leurs Dieux. Voyez S. Thomas au Supplément de ſa Somme, Queſtion 116.

AURÉOLE, s'eſt dit originairement de quelque joyau qu'on propoſoit pour prix de quelque diſpute, qu'on donnoit pour récompenſe au mérite. DU CANGE.

Les Théologiens Scholaſtiques appellent *Auréoles* les récompenſes ſpéciales qui ſont données aux Martyrs, aux Vièrges, aux Docteurs, & aux autres Saints, à cauſe de leurs œuvres de *ſurérogation.* Et c'eſt ce que S. Auguſtin, dans ſon Livre de la Virginité, appelle *prérogative de gloire.* Le P. Seguenot de l'Oratoire, qui a traduit cet ouvrage de S. Auguſtin, dit dans ſa remarque ſur cet endroit: "C'eſt-à-dire, quelque haut dégré de gloire, au moyen „de quoi ils ſeront vraiment plus heureux que les autres. Il ne „faut pas penſer que ce ſoit cette ſorte de récompenſe que les „dèrniers Scholaſtiques ont inventée, & qu'ils appellent *Auréole*; car les Pères n'en ont jamais parlé, ni mêmes les premiers „Docteurs de l'Ecole, & il n'y en a nul fondement en l'Ecriture. „Mais le fondement à mon avis, eſt en cette fauſſe imagination „que l'on ne peut vaincre, que la grandeur & l'excellence de „l'action contribuë quelque choſe au mérite. Cette propoſition du P. Séguenot touchant l'*Auréole*, a été cenſurée par les Théologiens de la Faculté de Paris.

AURICULA JUDÆ, ou oreille de Judas, eſt un champignon approchant de la figure de l'oreille humaine, qui croît ſur les vieux ſureaux, ſur leſquels on prétend que Judas ſe pendit. Ce champignon trempé dans l'eau-roſe appliqué ſur les yeux, en tire l'inflammation.

AURICULA LEPORIS, oreilles de liévre. C'eſt une hèrbe dont la feuille reſſemble à l'oreille d'un liévre, on l'appelle bupleuron.

AURICULA URSI, oreille d'ours. C'eſt une hèrbe commune dont la feuille reſſemble à l'oreille d'ours.

AURICULAIRE, adj. m. & f. Qui ſe connoit par les oreilles. *Auricularis*. La Confeſſion *auriculaire* eſt plus douce que la Confeſſion publique. Un témoin oculaire eſt reçû en preuve; mais le témoin *auriculaire*, ou qui ne parle que par ouï-dire, ne prouve rien. On appelle le petit doigt de la main, le doigt *auriculaire*, parce qu'il ſèrt à nettoyer & à curer les oreilles.

AURICULAIRES. Si l'on en croit Bèrnardo Giuſtiniano, *Hiſtoria di tutti gl' Ordini militari Cavalleſchi*, c'eſt le nom d'un Ordre de Chevalerie inſtitué dans le Perou par Montézuma, & ainſi appellé, parce que les Chevaliérs portoient à l'oreille une figure de feuille d'arbre d'or en guiſe de pendant d'oreille. Mais quoiqu'il en ſoit de l'exiſtence de l'inſtitution de cet Ordre, il y a cèrtainement du mécompte dans le nom de l'Inſtituteur ou dans le lieu de l'inſtitution. Les Montézuma ont été Rois de Méxique, & non point Incas du Pérou. Ainſi, ou ce n'eſt point un Montézuma qui eſt l'Inſtituteur de cet Ordre, ou c'eſt au Méxique, & non au Pérou qu'il a été inſtitué. Voyez Miræus, *Origines Ordinum Equeſtr. Lib. I. cap.* 14. & Bernardo Giuſtiniano, *Hiſtoria di tutti gl' Ordini Militari*, *cap.* 25.

AVRIL, ſ. m. Quatriéme mois de l'année ſelon notre ſupputation, & le ſecond ſuivant celle des Aſtronomes, pendant lequel le ſoleil parcourt le ſigne du Taureau. *Aprilis*.

Ce mot vient de *aprilis*, du vèrbe *aperire*, parce qu'en ce mois la tèrre ſemble s'ouvrir pour produire toutes choſes. Nicod. Les Turcs l'appellent *Abrillas*, & ils employent ce nom dans leurs éphémérides ou almanachs, quand ils ſe ſèrvent du Calendrier Italien. D'Herb. Varron dérive le mot *Aprilis* d'où nous avons fait *Avril*, d'Ἀφροδίτη, Venus, parce que ce mois étoit conſacré à cette Déeſſe.

On dit figurément, qu'un homme eſt en l'*Avril* de ſes jours; pour dire, qu'il eſt en la fleur de ſa jeuneſſe, au printems de ſon âge, à cauſe qu'*Avril* eſt toûjours au printems. Mais ce n'eſt qu'en vèrs qu'on parle de la ſorte.

*En l'*Avril *de mes jours*
L'adorable Amarante
Eut toutes mes amours. Racin.

Rentrer en mon Avril *déſormais je ne puis;*
Aimez-moi, s'il vous plaît, griſon comme je ſuis,
Et je vous aimerai quand vous ſerez de même. Rons.

*Dans ſa vèrte jeuneſſe, en l'*Avril *de ſes ans.*

On appelle *Poiſſon d'Avril*, un poiſſon de figure longue & menuë, dont on fait une pêche fort abondante en cette ſaiſon, qu'on nomme autrement *Maquereau*; & parce qu'on appelle du même nom les entremetteurs des amours illicites, cela eſt cauſe qu'on nomme auſſi ces gens-là *Poiſſons d'Avril*. Les Eſpagnols diſent en provèrbe *Março ventoſo y Abril pluvioſo, ſacan à Mayo hermoſo*, *Mars venteux*, Avril *pluvieux*, *font Mai joyeux*: & en France on dit: Faire manger du poiſſon d'*Avril*, pour dire, tourmenter quelqu'un en lui faiſant faire differentes courſes. Le mot poiſſon ſe met ici pour paſſion, par corruption, & le provèrbe eſt fondé ſur une alluſion froide à la paſſion de Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui arriva vèrs le mois d'*Avril*, & même le 3e d'*Avril*, en ſuppoſant, comme je le crois vrai, que l'ère commune eſt la véritable ère de Jesus-Christ.

Les Poëtes prennent auſſi le mois d'*Avril* pour le printems, comme le mois de Décembre pour l'hivèr.

Le centiéme Décembre a les plaines tèrnies,
Et le centiéme Avril *les a peintes de fleurs,*
Depuis que parmi nous leurs brutales manies
Ne cauſent que des pleurs. Malherb.

Le même a dit ſur la guériſon de Chryſante:

Aujourd'hui c'en eſt fait, elle eſt toute guérie,
*Et les ſoleils d'*Avril *peignant une prairie,*
En leurs tapis de fleurs n'ont jamais égalé
Son teint renouvellé.

AURILLAC, ſ. m. *Aurilacum*, *Mriolacum*. Ville de France dans la haute Auvèrgne, ſur la Jordane. Les Tapiſſeries & les dentelles d'*Aurillac* ſont fort communes en France. On prétend que ce mot eſt formé du Latin *aurum*, or, & *lacus*, lac, & qu'il a été donné à cette Ville, parce qu'on trouvoit autrefois des grains d'or dans un lac voiſin d'*Aurillac*.

AURILLAS Tèrme de Manége, qui ſe dit des chevaux qui ont de grandes oreilles, & qui les branlent ſouvent. *Auritus*.

AURIPEAU. Voyez ORIPEAU.

AURISLAGE, & AURILLAGE, ſ. m. Tèrme de Coûtume. Ce mot veut dire en quelques lieux le profit des ruches des mouches à miel qui appartient au Seigneur ou au Roi, comme en Provence. Ragueau.

AURONNE, & AURONE, ſ. f. *Abrotonum*, ſ. n. Plante qui approche fort de l'abſynthe par ſon port. Ses feüilles ſont dans la plupart des eſpèces découpées menu, ſes fleurs & ſes ſemences ſont tout-à-fait ſemblables à celles de l'abſynthe. On diſtinguoit autrefois cette plante en mâle & femelle, *abrotonum mas & fœmina*. La femelle, qui ne porte point ſes fleurs diſpoſées en épi, eſt appellée à préſent *ſantolina*, garderobe, petit cyprès. L'*auronne* eſt apéritive. Sa décoction fait mourir les vèrs.

Ce mot vient du Grèc ἄβροτος, *inhumain*, ou de βρωτὸς, qui ſignifie une choſe bonne à manger, & de la particule privative α, comme qui diroit une plante que l'on ne ſauroit manger à cauſe de ſon amèrtume, qui eſt plus grande que celle de l'abſynthe. Cependant cette étymologie paroit difficile à accorder avec la quantité d'*abrotum*, dont Horace & Lucain font la première ſyllabe bréve, ce qui ne pourroit être s'il venoit de βρωτὸς, qui s'écrit par un ω. Ne ſeroit-il pas raiſonnable de tirer l'étymologie de ce mot de l'α privatif, & de βροτὸς, qui ſignifie *mortalis*, *mortel*, & de dire que l'*aurone* eſt appellée *abrotonum*, parce que les Médecins la donnoient aux malades pour les préſerver de la mort. C'eſt l'idée que nous donne Horace de l'*abrotonum*, lorſqu'il dit dans la première Epitre du ſecond Livre, *Abrotonum ægro non audet, niſi qui didicit, dare*.

Vin d'*Aurone*. *Vinum abrotonites*. C'eſt un vin fait avec l'*aurone* comme on fait du vin d'abſynthe. Il y a pluſieurs eſpèces d'*aurone*.

AURORE, ſ. f. Crépuſcule, lumière qui paroit quand le ſoleil eſt à 18. dégrez prés de l'horiſon. *Aurora*. Il n'y a rien de plus agréable à voir que le lever de l'*aurore*; ce ſont les nuées éclairées des rayons du ſoleil. Les Poëtes en font une Divinité, dont Céphale étoit amoureux. Ils lui donnent un char & des doigts de roſes. Ils diſent qu'elle ſème des roſes, à cauſe que ſouvent elle colore les nuës d'un beau rouge.

Hélas! ſi jeune encore,
Par quel crime ai-je pû mériter mon malheur!
Ma vie à peine a commencé d'éclorre:
Je tomberai comme une fleur,
Qui n'a vû qu'une aurore. Racin.

Tel qu'en la fraiche matinée
*L'*aurore *vient ouvrir les fleurs,*
Et nous redonnant ſes couleurs,
Promet une belle journée,
Tel mon premiér âge a paſſé. Anony.

Quelle plus triſte image
Qu'une ſombre nuit?
*L'*aurore *qui fuit*
En plait davantage. P. du Cèrc.

Nicod dérive ce mot *ab oriente ſole, quia aër aureſcit*.

Quelques-uns ont appellé *aurore ſeptentrionale*, une lueur, & une clarté qui paroit quelquefois pendant une nuit obſcure, & qui occupe toute la partie ſeptentrionale du Ciel, enſorte qu'on la prendroit pour l'*aurore*. Gaſſendi a fait la deſcription de ce phénoméne qu'il obſèrva exactement en 1621.

Aurore, ſe dit auſſi pour la partie du monde où paroit l'*aurore*, qui eſt l'Orient. Les peuples de l'*aurore*; pour dire les Orientaux.

On nomme couleur d'*aurore*, un cèrtain jaune doré & éclatant, comme celui qui paroit ſouvent dans les nuës au lever du ſoleil. Les couleurs d'*aurore* ſe font étant alunées & gaudées fortement & rabattuës avec le raucour diſſous en cendre gravelée, potaſſe ou ſoude.

On appelle communément une beauté naiſſante, une jeune fille qui commence à paroître dans le monde, une *aurore*. Je ſouhaite que cette *aurore* ſoit ſuivie d'un auſſi beau jour qu'elle le mérite. Voit.

Aurore, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une renoncule jaune, panachée de nacarat par le dehors de la fleur ſur un fond jaune d'aurore.

Aurore naissante, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'un œillèt violet.

Pour marquer que la rougeur eſt la compagne de la pudeur, on peint l'*aurore* ou l'aube, avec ce mot: *Abſque rubore nunquam*, jamais elle n'eſt ſans rougeur. Une *aurore* avec ce mot Italien, *S'aſcende, a voi s'aſconde*, en montant elle ſe cache à nous, convient à ces pèrſonnes qui après leur élévation ne veulent plus ſe

communiquer à ceux qu'elles ont laiſſées dans un rang inférieur.
* Le mot *aurore*, ſelon le Père Thomaſſin, vient de l'Hebreu אור, *or*, *lumière*.

AUS.

AUSBOURG, ſ. m. *Auguſta Vindelicorum*. Ville d'Allemagne, dans la Suabe au confluant du Lech & du Vèrtach, ſur les confins de la Bavière. On dit que les Lycates, partie des Rhetiens, fondèrent cette Ville, & la nommèrent *Damaſia*. Druſus la prit & la nomma *Druſomagus*. Après la défaite de Varus l'an de Rome 739. Auguſte la reprit, la rétablit, & y envoya une Colonie de 3000. Citoyens Romains. C'eſt de là qu'elle prit le nom d'*Auguſte*, *Auguſta*, qu'elle retient encore : car *Ausbourg* s'eſt fait d'*Auguſtoburgum*, composé d'*Auguſti*, nom de l'Empereur Auguſte, & de *burgum*, bourg, nom allemand qui ſignifie fortereſſe. Ainſi *Ausbourg* ſignifie *Ville d'Auguſte*, *fortereſſe*, ou *Chateau d'Auguſte*. Sous Tibère elle fut nommée *Tiberia Auguſta*. C'eſt aujourd'hui une des plus belles & des plus conſidérables Villes d'Allemagne; Ville libre & Imperiale. L'Evêque & le Magiſtrat d'*Ausbourg* ont place aux Diètes de l'Empire. La Confeſſion d'*Ausbourg*, *Confeſſio Auguſtana*, ſont les articles de la croyance que les Luthériens d'Allemagne, appellez de là Confeſſioniſtes, préſentèrent à Charles V. le 8e Avril 1530. dans *Ausbourg*. La ligue d'*Ausbourg*, *fœdus Auguſtanum*, eſt une ligue faite en 1688. entre l'Empire, l'Eſpagne & la Hollande, contre la France. L'Évêché d'*Ausbourg*, *Epiſcopatus Auguſtanus*, un petit Cèrcle de la Suabe renfèrmé preſque entre le Lech & le Vertach, appartient à l'Evêque d'*Ausbourg*, avec le Comté de Dilinghen. MATY. La longitude d'*Ausbourg* eſt 33. & ſa latitude 48. 15. Voyez Lymnæus, Liv. VII. ch. 4 Imhoff, *Notitia Procer. Imp. Lib. III. c. 9.* Le Moine Ademar dans ſa Chronique écrit *Osburg*.

AUSCH, ou **AUCH**, **AUX**. Prononcez **AUCHE**, ſ. f. *Auguſta Auſciorum*. *Auſci*, *Auſcium*. Ville de Gaſcogne ſur le Gers dans le Comté d'Armagnac. Elle a un Archevêché. Son nom vient de celui des anciens peuples qui l'habitoient, nommez *Auſci*, & que Céſar place entre les Garites & les Garonnes. Pluſieurs Savans, & entre autres Voſſius dans ſes Notes ſur Mela, Liv III. ch. 2. p. 234. diſent que l'ancienne Ville des Auſciens s'appelloit *Climberris*, ou *Climberrum*, dont parle l'Itinéraire d'Antonin, & que la Table de Peutingèr appelle *Cliberrum*. Mela l'appelle *Eluſaberris*; & ſur ſon autorité quelques Auteurs diſent qu'elle eut auſſi ce nom; mais Voſſius prétend que c'eſt une èrreur; que tous les anciens manuſcrits ont *Eliumberrum*, à la réſerve de celui du Vatican, où il y a *Cliumberrum*; ſur quoi Voſſius ſoutient avec aſſez de fondement qu'il faut lire *Climberrum*.

AUSCOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt d'Auch, habitant d'Auch, ou Aux. M. de Marca ſe ſert de ce mot, *hiſt. de Bearn*. Livre I. p. 35.

AUSPICE, ſ. m. C'étoit chez les Anciens une eſpèce d'augure de vaine ſupèrſtition, lorſqu'ils conſidéroient le vol & le chant des oiſeaux, pour ſavoir ſi quelque entrepriſe que l'on commençoit devoit être heureuſe ou malheureuſe. *Auſpicium*, *augurium*, *omen*. Pline en attribuë l'invention à Tireſias Thébain.

AUSPICE, ſignifie maintenant un préſage ou des circonſtances qui font eſpérer un heureux ſuccès ou en appréhender un mauvais. La fondation de Rome a été commencée ſous d'heureux *auſpices*, dans des tems & des lieux favorables pour ſon aggrandiſſement.

Jamais hymen formé ſous le plus noir auſpice,
De l'hymen que je crains n'égala le ſupplice. RACIN.

On dit auſſi qu'un homme eſt venu ſous les *auſpices* d'un tel; pour dire, ſoutenu par la faveur, ſous la conduite & ſous la protection. Il ne faut déſeſpérer de rien ſous la conduite & ſous les *auſpices* de Teucer. DACIER. Cette façon de parler eſt venuë de ce qu'autrefois à Rome on ne faiſoit aucune affaire, & ſur tout en mariage, ſans conſulter les Dieux par le moyen des *auſpices*, comme on voit dans Cicéron en l'Oraiſon *pro Cluentio*. Ainſi, Venir ſous les *auſpices* de quelqu'un, c'eſt marcher ſous ſa conduite, & aſſuré de ſa faveur.

Ce mot vient *ab avibus ſpectandis*, *aſpiciendis*, & n'a point de ſingulier en ce ſens. Cela eſt trop naturel pour le P. Pezron, qui tient pour cèrtain que ce mot vient du Celte *Au*, ou *aſu*, & de *ſpecio*. Voyez **ARUSPICE**.

AUSSI. Conjonction comparative. *Tam*, *quam*, *æque*, *ac*. Qui achète le cheval achète *auſſi* la bride. Si on étoit *auſſi* ſage que Salomon, on ne feroit pas tant de fautes. Le ſoleil luit *auſſi* bien ſur les bons que ſur les mauvais. Vous prétendez à cette charge, & moi *auſſi*. Je fais cela d'*auſſi* bon cœur que ſi c'étoit pour moi. Ce mot vient de *ac ſic*.

AUSSI, eſt encore une conjonction augmentative. *Etiam*, *quoque*, *item*. Non ſeulement cela eſt vrai, mais *auſſi* fort raiſonnable. Les troupes de Rutilius furent défaites; celles de Cépius le furent *auſſi*. Quand elle eſt précédée d'une négation, elle a quelquefois un ſens diminutif, ſi l'on peut ainſi parler, plutôt qu'augmentatif.

Je ne ſuis Roi ni Prince auſſi,
Je ſuis le Seigneur de Couci.

AUSSI, ſert encore à rendre raiſon de la propoſition qui a précédé. *Nam*, *enim*. Je n'irai point, *auſſi*-bien il eſt trop tard. Un Philoſophe diſoit pour ſe conſoler de ſa chûte, *auſſi*-bien voulois je deſcendre.

Il faut remarquer ſur cette conjonction *auſſi*, que quand il y a comparaiſon, & que la propoſition eſt affirmative, il faut prendre garde à ſe ſèrvir toûjours d'*auſſi*. C'eſt une faute qui échape ſouvent de mettre *ſi* pour *auſſi*. Il avoit en révérence la miſérable fortune d'une Princeſſe iſſuë du ſang Royal, & un nom ſi fameux que celui d'Ochus. VAUG. A un malheur *ſi* grand que le mien, il ne falloit pas une moindre conſolation. VOIT. Dans ces deux exemples il falloit *auſſi* au lieu de *ſi*. Mais lorſque la propoſition eſt négative, on doit ſe ſèrvir de *ſi*, & non pas d'*auſſi*. Rien ne la toucha ſi ſenſiblement que l'intérêt de la Religion. FLÉCH. On met toûjours *que* après *ſi*, & *auſſi* en ces ſortes d'occaſions, quoique Malhèrbe ait dit, Il n'eſt rien de *ſi* beau *comme* Caliſte eſt belle, Ma foi eſt *ſi* pure, comme le ſujet en eſt beau. Son exemple n'eſt point à ſuivre en cela.

AUSSI-BIEN QUE. Conjonction qui ſignifie, De même que, *Eodem modo*, *pariter*, *tanquam*. Les hommes les plus foibles, *auſſi-bien que* les Héros, ont fait voir que la mort n'eſt point un mal.

AUSSI-TOST, adv. Dans le même tems, dans le moment. *Statim*, *illicò*, *continuò*. Si vous me donnez vos ordres, je les exécuterai *auſſi-tôt*. Il ſignifie encore, Auſſi aiſément, auſſi volontiers. Je prendrois *auſſi-tôt* la lune avec les dents.

Quoi! treize vèrs, huit en eau, cinq en ême.
Je lui ferois auſſi-tôt *un bateau.* VOIT.

On dit provèrbialement, *auſſi-tôt* dit, *auſſi-tôt* fait, des commandemens qui ſont promptement exécutez. *Auſſi-tôt* meurt veau que vache. *Auſſi-tôt* pris, *auſſi-tôt* pendu.

AUSSI-TOST QUE, Conj. Au même tems que. *Simul ac*, *Ubi primum*. *Auſſi-tôt qu*'il m'invoquera, je l'exaucerai. ABR.

Auſſi-tôt qu'*au monde on veut plaire*,
On commence à déplaire à Dieu. L'ABBÉ TETU.

AUSSIÈRE, ſ. maſc. Tèrme de Marine. Groſſe corde à trois tourons. *Rudens*.

AUSTÈRE, adj. m. & fém. En tèrme de Phyſique, ſe dit d'une ſaveur âpre qui cauſe un reſſèrrement dans la bouche; c'eſt une des neuf ſaveurs qui frappent l'organe du goût: telle eſt celle du vitriol. *Aſper*, *acidus*, *acer*.

AUSTÈRE, ſignifie auſſi, Rude, ſévère, qui ne pardonne rien. *Auſterus*, *durus*, *ſeverus*. Un Juge *auſtère* eſt moins corruptible qu'un autre.

AUSTÈRE, ſe dit auſſi de celui qui eſt ſévère à lui-même, qui ne ſe pèrmet aucun plaiſir, qui maltraite ſon corps. Quand les louanges ſont fines, elles ſéduiſent les plus *auſtères*. BALL. Ce Religieux eſt fort *auſtère*, il porte la haire & le cilice. On ne peut paſſer d'un Ordre d'un autre, s'il n'eſt plus *auſtère*.

AUSTÈRE, ſe dit figurément en choſes morales. Les mœurs *auſtères* de Caton. Une vèrtu *auſtère*. Une mine *auſtère*, ou refrognée. Il y a des gens d'une probité ſi *auſtère*, qu'elle eſt plus propre à dégoûter de la vèrtu, qu'à la faire aimer. Il ne faut pas toujours ſuivre les ordres *auſtères* de la raiſon. S. ÉVR. Il s'élevoit par une *auſtère* vèrtu au deſſus des craintes & des complaiſances humaines. FLÉCH. Une morale peut être *auſtère* ſans être déraiſonnable. DU PIN. Un Philoſophe chagrin & *auſtère* effarouche les jeunes gens, & leur fait ſoupçonner que la vèrtu eſt d'une pratique ennuyeuſe. LA BRUY. Sénéque eſt trop ridé & trop *auſtère*. S. ÉVR. Qu'une *auſtère* vèrtu paroiſſe dans tes yeux. L'ABBÉ TETU.

AUSTÈREMENT, adv. D'une manière auſtère. *Auſterè*, *ſeverè*, *duriter*. Les Religieuſes de Sainte Claire vivent fort *auſtèrement*.

AUSTÉRITÉ, ſ. f. Sévèrité. *Auſteritas*, *ſeveritas*. L'*auſtérité* des Cenſeurs Romains tenoit tout le monde dans le devoir. Il y a naturellement trop d'*auſtérité* dans le ſtile d'un homme d'une vèrtu trop rigide. VALL. La fragilité des anciens Romains n'étoit qu'une ignorance des plaiſirs, & cependant on a conſacré cette *auſtérité* néceſſaire comme une vèrtu. S. ÉVR.

Je ſai qu'en vous quittant, le malheureux Titus,
Paſſe l'auſtérité *de toutes les vèrtus.* RACINE.

La

Le ſéxe aime à jouïr d'un peu de libèrté;
*On le retient fort mal avec l'*auſtérité. MOL.

AUSTÉRITÉ, ſignifie auſſi, Mortification. *Vitæ aſperitas, duritia.* La plus grande *auſtérité* des Chartreux, eſt la ſolitude perpétuelle. On dit auſſi l'*auſtérité* des mœurs, de la vie, du viſage. Faire des *auſtéritez*. ARN. Renoncer aux *auſtéritez*. MAUCROIX. Nous l'avons vuë pratiquer à la rigueur toute l'*auſtérité* des jeûnes & des abſtinences. FLEC. Ce ſont des lâches Chrétiens qui gémiſſent ſous l'*auſtérité* & ſous le poids de l'Evangile. ID. Une grande partie de ceux qui ſe donnent à Dieu, mettent toute leur piété dans de cèrtains exèrcices de l'eſprit, comptant pour rien les *auſtéritez* du corps, comme ſi elles n'étoient ni utiles, ni néceſſaires, & tombent ſans s'en appèrcevoir dans une vie molle & voluptueuſe. AB. DE LA TR.

Quel eſt ton deſſein, hypocrite?
A quoi te ſèrviront ces dehors affectez?
Ces jeûnes, ces auſteritez,
Ne peuvent devant Dieu te faire un vrai mérite.
L'ABBE TETU.

Ce mot vient du Grèc αὐστηρὸς.

AUSTRAL, ALE, adj. Tèrme de Géographie. *Auſtralis. Auſtrinus.* Méridional, qui eſt du côté du midi, du côté que ſouffle le vent, que les Latins appellent *Auſter*. La Tèrre *Auſtrale* eſt encore inconnuë. Le Cap de Bonne Eſpérance eſt à trente-cinq degrés de latitude *Auſtrale*. Le Capricorne eſt dans la partie *auſtrale* du ciel. Les Tèrres *auſtrales* furent découvèrtes en 1628. par une flote de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, commandées par Charpentier. C'eſt-là qu'eſt la nouvelle Hollande, nommée d'abord *Carpentaria*, du nom de ce Commandant. LARREY, *T. IV. p. 86.* Le P. Noël Jeſ. dans ſes *Obſervationes Mathematicæ & Phyſicæ. cap.* 4. donne un Catalogue plus éxact que ceux de Riccioli & d'Hevelius, de toutes les étoiles de l'hémiſphère *Auſtral*, avec leur aſcenſion droite, leur déclinaiſon & leur grandeur, telles qu'elles ſe faiſoient voir en 1687.

Ce mot vient d'*Auſter*, *le vent du midi*.

AUSTRASIE, ſ. f. *Auſtraſia.* Nom propre d'un grand pays de la France Orientale qui a eu titre de Royaume. Quelques-uns dérivent ce mot d'un Gouvèrneur qu'y envoya, dit-on, Juſtinien, & qui ſe nommoit Auſtraſius; d'autres d'un Roi nommé Auſtrale, *Auſtraſius*, qui regna dans ce pays. La véritable étymologie de ce nom eſt Gauloiſe. Dans cette langue, comme en allemand, Oſt, ou Eſt, ſignifie l'Orient; de là viennent les noms d'*Oſtreling*, d'*Oſtfriſe*, d'*Eſtſaxe*, d'*Eſtangle*, d'*Oſtrogoths*, & beaucoup d'autres. Nous diſons encore *Eſt*, pour dire l'Orient. Ce Pays fut donc ainſi appellé, parce qu'il étoit la partie Orientale de la France, *Francia Orientalis*. On l'appella auſſi Royaume de Metz, *Mettenſe Regnum*. L'*Auſtraſie* fut d'abord renfèrmée entre la Meuſe, la Moſelle & la rivière d'Ill, & comprenoit la Lorraine, une partie de l'Alſace & le Palatinat. On aſſure que quelquefois il a compris la Lorraine, la partie ſeptentrionale de la Champagne & de l'Iſle de France, avec toutes les contrées qui ſont entre ces Pays & le Rhin, & encore toutes les contrées que les François avoient conquis en Allemagne, la Suabe, la Bavière, la Franconie, la Thuringe, une grande partie de la Saxe, & la Friſe. Enſuite elle fut reſſerrée entre le Rhin, l'Eſcaut, la Meuſe & les montagnes de Voſge, & on la diviſa en deux parties, la ſupérieure & l'inférieure. L'*Auſtraſie* inférieure étoit la partie ſeptentrionale de l'*Auſtraſie*. L'*Auſtraſie* ſupérieure étoit la partie méridionale de l'*Auſtraſie*, qu'on appelloit auſſi *Moſellanique*, ou *Toulingienne*, c'eſt-à-dire, l'*Auſtraſie* de Toul, ou de la Moſelle, & elle répondoit à peu près à la Lorraine d'aujourd'hui. HOFM. MATY.

La France commença après la mort de Clovis, ou un peu auparavant à être diviſée en deux parties. L'une qui comprenoit tout ce qui étoit au-deçà du Rhin, juſqu'à la Meuſe, s'appella *Auſtrie* ou partie Orientale, & puis *Auſtraſie*. L'autre partie qui s'étendoit juſqu'à la Loire, s'appella Neuſtrie, ou partie Occidentale. CORDEM. La diviſion du Royaume François entre les fils de Clovis fut l'occaſion des nouveaux noms qu'on lui impoſa. On nomma *Auſtrie* ou *Auſtraſie*, cette partie des Gaules Françoiſes qui eſt ſituée vèrs l'Orient entre le Rhin & la Meuſe. Ce nom venoit du mot *Oſt*, quoique corrompu par les François dans l'Ecriture qui ſignifioit Orientale. P. DAN. Depuis les enfans de Clovis, pluſieurs Princes de la première & de la ſeconde race de nos Rois poſſédèrent l'*Auſtraſie* avec titre de Royauté. Thierry fils de Clovis, né d'une Concubine, fut le premièr Roi d'*Auſtraſie* en 511. Au VIe ſiecle, le Royaume d'*Auſtraſie* comprenoit une grande partie de l'Aquitaine, ou même toute l'Aquitaine, ſelon la remarque de Bollandus ſur les Actes de S. Sigebèrt, 1. Fév. n. 28. & du P. Papebrock ſur S. Médard, Juin, T. 2. p. 72. C.

*L'*Auſtraſie *eſt en paix, Belges & Neuſtriciens*
Reprennent leur commerce, & leurs droits anciens. BREB.

AUSTRASIEN, ENNE, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt de l'Auſtraſie, ou qui appartient à l'Auſtraſie. La répugnance des *Auſtraſiens* à diviſer les tèrres de l'ancien Royaume d'Auſtraſie ſous Clotaire II. marque bien qu'encore qu'ils n'euſſent qu'une même origine & ſouvent qu'un même Roi avec les Neuſtriens, ils ſe regardoient néanmoins comme un Peuple different d'eux. Ce qui les entretenoit de plus dans cette penſée, étoit que dans le tems même qu'il n'y avoit qu'un Roi dans toute la France, il y avoit un Maire du Palais en Auſtraſie différent de celui de Neuſtrie, & ce Maire eut cru mal faire ſa charge, s'il avoit ſouffert le démembrement de la moindre partie du Royaume dont il étoit Maire. CORN. La réſolution que Dagobèrt prit en 629. de faire ſon ſéjour ordinaire en Neuſtrie, augmenta la jalouſie que les *Auſtraſiens* avoient déja contre les Neuſtriens. ID. Dagobèrt oubliant qu'il venoit d'épouſer Nantilde, ſe donna tout entièr à l'amour d'une jeune *Auſtraſienne*, qu'on appelloit Regnatrude. ID.

AUSTREGESILE. Voyez OUTRILLET. En 624. S. Sulpice Sévère, qui étoit de Bourges, ſuccéda à S. *Auſtrégéſile* dans le ſiege de Bourges. FLEUR.

AUSTRÉGUE, ſ. m. Arbitre, Juge, qui en Allemagne juge en première inſtance cèrtaines affaires des Etats de l'Empire. *Arbiter, Judex, Auſtraga.* Si les Etats même ont des differends entre eux, la plupart vont en première inſtance devant les Arbitres nommez *Auſtrégues*, dont les uns ſont établis par un conſentement particulier des Etats, & les autres par la diſpoſition des Loix. Il eſt difficile d'en apporter l'origine. La plus vraiſemblable eſt qu'ils ont commencé du tems de Frédéric II. & je ne puis être du ſentiment de ceux qui en attribuent l'établiſſement à Maximilien I. Quoiqu'il ſoit vrai qu'il leur a donné une nouvelle forme, que l'on trouve dans l'Ordonnance de l'établiſſement de la Chambre, donné à Vormes l'année 1495. dans laquelle on voit divèrſes maniéres de prendre des Arbitres, dont il n'y en a que deux qui ſoient en uſage. L'une, quand l'accuſé nomme trois Princes aux Etats de l'Empire, deſquels l'accuſateur choiſit un ami; & l'autre, quand on obtient de l'Empereur un ou pluſieurs Commiſſaires; mais il y a des affaires qui ne peuvent être jugées devant les Arbitres, ou *Aſtrégues*, & qui doivent aller dirèctement à la Chambre de Spire ou au Conſeil Aulique. Ce qu'il y a de fâcheux en ces jugemens des *Aſtrégues*, c'eſt que l'on peut encore en appeller à la Chambre & au Conſeil Aulique, & qu'ainſi peu d'affaires s'y términent. D'ailleurs les dépenſes y ſont grandes, il faut donner des préſens, & faire de grands feſtins aux Commiſſaires des Princes Arbitres; outre que leur puiſſance ne dure que ſix mois, ou au plus un an, qui n'eſt pas un tems ſuffiſant pour vuider une grande affaire en Allemagne. MONSANBANO, *traduit par D. C.*

Il ſemble que la juriſdiction des *Auſtrégues* s'appelle auſſi Auſtrégue, car George Schulbhard dans ſon Traité Méthodique des *Auſtrégues*, les définit ainſi, *Auſtraga ſunt judicia in quibus certorum ordinum Imperii res controverſa, in prima inſtantiâ, juxta modum in ordinationibus Imperii præſcriptum, ad utilitatem eorum diventilantur, examinantur & deciduntur.*

AUSTREMOINE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Stremonius*, ou *Strymonius*. Saint *Auſtremoine*, Evêque d'Auvèrgne, eſt l'un des ſept illuſtres Miſſionnaires Apoſtoliques qui furent envoyez dans les Gaules par les Evêques de Rome vèrs le milieu du IIIe ſiécle de l'égliſe. BAIL.

AUSTRIE, ſ. f. Voyez AUSTRASIE.

AUT.

AUTAN, ſ. m. Vent qui ſouffle du côté du midi *Altanus*. Selon quelques-uns, c'eſt le vent du Sud-eſt, & ſelon quelques autres, de Sud-oueſt. Il eſt d'ordinaire orageux, & les Poëtes l'employent en parlant des tempêtes.

Non loin du fièr Egée, où l'on voit en tout tems,
Contre les Aquilons combattre les Autans. MENAG.

On l'appelle *Garbin* ſur la Méditèrranée.

AUTANT, adv. relatif, qui ſèrt à expliquer deux choſes égales en nombre. *Tot, quot.* On demande quelquefois s'il y a *autant* d'hommes que de femmes. Il envoya Parmenion avec deux mille étrangers, & *autant* de Macédoniens. VAUG. J'ai été *autant* de fois chez vous, que vous chez-moi. *Toties, quoties.*

AUTANT, marque auſſi l'égalité de prix. *Tantùm, quantùm* Monſieur vaut bien *autant* que Madame. Ma maiſon eſt de mille écus ſans en rien rabattre, j'en veux tout *autant*.

AUTANT, ſert encore à marquer l'égalité en toute autre choſe. *Tantùm, quantùm.* Il faut dans cette compoſition *autant* de l'un que de l'autre. *Autant* qu'eſt vaſte l'étenduë qui eſt entre le ciel & la tèrre, *autant* eſt grande & infinie la miſéricorde de Dieu ſur ceus qui le craignent. Port-R.

AUTANT, ſe dit quelquefois ſans relation d'une quantité incèrtaine. *Tantùm, quantùm; tam . quam* Cette femme a *autant* de beauté, de vèrtu, d'eſprit qu'on'en puiſſe avoir; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt belle, vèrtueuſe, & ſpirituelle au dèrnier point. Il ſait des vèrs *autant* bien qu'on puiſſe faire.

AUTANT, ſignifie encore, Suffiſamment, ſelon ſon pouvoir, éxtrêmement. Ce mulet eſt aſſez chargé, il a *autant* qu'il en peut porter. On dit auſſi d'un homme yvre, qu'il a bû d'*autant*, qu'il en a *autant* qu'il lui en faut; tout ce qu'il peut porter de vin. Je l'ai nourri, protégé, aſſiſté *autant* que j'ai pû, ſelon mes forces. *Autant* que je puis conjécturer, cette affaire réüſſira. Liſbonne eſt une des plus belles villes du monde, & qui mérite *autant* d'être vüë. Voit.

AUTANT, ſe dit quelquefois d'une cèrtaine partie des choſes. *Tantùm* Cela eſt fait, ou *autant* vaut. C'eſt *autant* de fait, d'épargné; *autant* de rabatu, *autant* de tèms gagné. On dit abſolument, C'eſt toûjours *autant*.

AUTANT, en tèrme de Palais, ſignifie la copie d'un acte. Cet arrêt eſt pèrdu, il en faut lever *autant* au Greffe. Les Huiſſiers doivent laiſſer *autant* de tous les éxploits qu'ils font, & de toutes leurs ſignifications aux parties advèrſes, ou à leurs Procureurs.

AUTANT, ſe dit provèrbialement en ces phraſes ailleurs expliquées. *Autant* dépenſe chiche que large. *Autant* vaut être mordu d'un chien que d'une chienne. *Autant* en emporte le vent. *Autant* de frais que de ſalé. *Autant* bien battu que mal battu. Il lui en pend *autant* ſur la tête. *Autant* vaut traîner que porter. Il conſommeroit *autant* de bien qu'un Evêque en pourroit bénir. *Autant* comme *autant*. J'en fais *autant* de cas que de la bouë de mes ſouliérs. *Autant* qu'il en pourroit tenir dans mon œil. *Autant* de tête, *autant* d'opinions. *Autant* en dit le renard des mures, &c.

AUTEL, ſ. m. Lieu élevé pour ſacrifier à une Divinité. *Ara* C'étoit chez les Païens une eſpéce de piedeſtal, ou quarré ou rond, ou triangulaire, orné de ſculpture, de bas reliefs & d'inſcriptions, ſur lequel on brûloit les victimes qu'on ſacrifioit aux Idoles. Les *autels* deſtinez à l'honneur des Dieux céleſtes & ſupérieurs étoient exhauſſez & poſez ſur quelque édifice relevé; c'eſt pourquoi on les appelloit *altaria*, du mot *alta ara*, qui ſignifie *autel haut* & élevé. Ceus qui étoient pour les Dieux tèrreſtres étoient poſez ſur la ſuperficie de la tèrre; & au contraire on creuſoit & on ouvroit la tèrre pour ceus des Dieux infernaux. Il y avoit à Athénes un *autel* de la miſéricorde, où tous les malheureus avoient leur refuge. Peut-on s'imaginer que les Dieux ſe repaiſſent de l'encens qu'on fait fumer ſur leurs *autels*, & qu'ils s'apaiſent ou s'irritent ſelon le nombre des victimes qu'on leur immole? S. Evr. Periclés ſollicité de faire un faux ſèrment en faveur de l'un de ſes amis, répondit: Nous ſommes amis, mais juſqu'aux *autels*. Ablanc. La puiſſance patèrnelle finit aus piéds des *autels*, & ne doit pas s'étendre au-delà des choſes temporelles. Optat, dans ſa belle hiſtoire qu'il a compoſée du ſchiſme des Donatiſtes, rapporte que ſous Julien l'Apoſtat, ils rompirent les *autels* des Egliſes dont ils s'emparèrent, ou qu'ils les lavèrent ou les raclèrent; les *autels*, dit Optat, où eus-mêmes avoient autrefois offèrt, où les vœus du Peuple, où les membres de J. C. ont été portez, où le Dieu tout-puiſſant étoit invoqué; *autels* enfin qui ne ſont autre choſe que le ſiége du corps & du ſang de J. C. & où durant cèrtains momens l'un & l'autre avoient habité: preuves très-puiſſantes, auſſi-bien qu'irréprochables, qu'en ce ſiecle il y avoit des *autels* & un ſacrifice, où l'Egliſe croyoit que le corps & le ſang de J. C. étoient, non pas en figure, mais en verité, & comme l'Egliſe le croit aujourd'hui. Goo.

Je ſai qu'en ce moment pour ce nœud ſolennel,
*La victime, Seigneur, nous attend à l'*autel. Racin.

Les Muſes relevées
Furent d'un juſte encens en tous lieux révérées;
A leur gloire en cent lieux on dreſſa des autels. Boil.

Ce mot *autel*, vient d'*altare*, dans lequel l'uſage a changé à l'ordinaire *al* en *au*, & l'*r* en *l*, pour adoucir la prononciation. Le P. Pezron va plus loin à ſon ordinaire. *Autel* vient de l'allemand *Autaer*, & *Autaer* eſt pris du Celtique *Auter*.. Ou bien *ara*, *autel* vient du Celtique *ar*, qui veut dire de la tèrre. De là on a formé *altar*, ou *altare*, *autel*, parce que les premiérs *autels* ont été faits d'une tèrre un peu haute & élevée. En effet le mot *autel* chez les Celtes, comme *altar* chez les anciens Latins, ne ſignifient rien autre choſe que tèrre élevée pour ſèrvir d'*autel*. Quand tout le reſte ſeroit vrai, il reſteroit toûjours à prouver que les Celtes ont dit *alt* pour ſignifier *hault*. Voyez ce mot.

AUTEL, s'eſt dit autrefois chez les Juifs, de ces tables qu'ils dreſſoient à la campagne pour ſacrifier à Dieu. En cet endroit il édifia un *autel* au Seigneur.

AUTEL, ſe dit proprement dans le Chriſtianiſme d'une table quarrée conſacrée à Dieu, élevée & ornée pour célébrer la Meſſe. Dans la primitive Egliſe les *autels* étoient ſans parure & ſans pompe. Ils n'étoient que de bois, parce que la crainte des Gentils & les pèrſécutions obligoient de les tranſporter ſouvent d'un lieu en un autre, & de changer les lieux des aſſemblées & des ſacrifices, & qu'on ne pouvoit en ces tems-là bâtir des temples & des *autels*; mais quand la convèrſion de Conſtantin eut donné la paix à l'Egliſe, on fit des temples & des *autels*. Les Chrétiens n'ont point donné à leurs *autels* la forme qu'ils avoient chez les Païens, ni même chez les Juifs dans le temple; mais parce que J. C. inſtitua la ſainte Euchariſtie au ſoupér Paſchal & ſur une table, ils ont donné à leurs *autels* la forme d'une table. Le Concile de Paris tenu en 509. ordonne que l'on ne conſacrera point d'*autel* qui ne ſoit que de pièrre. S. Grégoire de Nyſſe qui vivoit au IX^{e} ſiécle, parle d'*autels* de pièrre dans un diſcours qu'il a fait ſur le Baptême de N. S. Il n'y eut d'abord qu'un *autel* dans chaque Egliſe; mais bien-tôt aprés il y en eut pluſieurs, comme on le voit ſouvent dans S. Grégoire le Grand, qui vivoit au VI^{e} ſiécle, dans ſa 50^{e} Lettre du X^{e} Livre, il en compte juſqu'à 13. dans une ſeule Egliſe. Les Pères d'Achery & Mabillon ont auſſi prouvé dans les *Acta Sanct.* de leur Ordre, *Sæc. III. P.* 1. *præf.* 57. & ſuivantes, que la pluralité des *autels* dans une même Egliſe a commencé avant le X^{e} ſiécle.

La Meſſe de Paroiſſe ſe doit dire au maître *autel*, au grand *autel*, qui eſt celui du chœur de l'Egliſe. Stepelin, Auteur de l'onziéme ſiecle, l'appelle barbarement *Altare Capitaneum.* On ne peut dreſſer un *autel* dans une maiſon particuliére, ſi l'Évêque ne l'a béni ou fait benir. Il paroît par Socrate, Liv. I. ch. 36. de l'hiſt. Eccl. & par d'autres encore, que dans les premiérs ſiécles les *autels* étoient élevez, & qu'ils n'étoient point maſſifs, mais creux, enſorte que l'on ſe mettoit deſſous pour prier.

Il y a des *autels portatifs*; ce ſont des pièrres conſacrées qu'on peut tranſporter où l'on veut, & ſelon le beſoin. *Altare mobile.* On dit auſſi barbarement *portabile*. Il y a des éxemples d'*autels portatifs* avant le X^{e} ſiecle. *Act. SS. Benedict. Sæc. III. Præf. p.* 58. On les appelle auſſi quelquefois *Autel itineraire, Altare itinerarium*, Ainſi à la fin de la vie de S. Gérard Abbé de Braine-le-Comte, qui vivoit au X^{e} ſiécle, il eſt dit qu'en ſortant de S. Denys pour aller être Abbé de Braine, il emporta avec lui l'*Autel itineraire*, dont S. Denys, Apôtre de France, ſe ſèrvoit, dit-on, pendant qu'il vivoit.

Le Patriarche Taraiſe, quoiqu'accablé de vieilleſſe & de maladie, ne laiſſoit pas d'offrir encore le ſacrifice, s'appuyant ſur une table de bois que l'on mettoit devant l'*autel*; ce qui montre qu'on n'eut oſé s'appuyer ſur l'*autel*-même. Fleury. Comme les Martyrs étoient entèrrez dans les cimetières, ce fut là particuliérement que les Chrétiens bâtirent des Egliſes lorſque Conſtantin leur eut donné une entière libèrté; & on croit que c'eſt de cette coûtume qu'eſt venuë la régle qu'on obſèrve aujourd'hui, de ne conſacrer aucun *autel* ſans y mettre des reliques des Martyrs. L'Egliſe en fait une Loi dans le VII^{e} Concile Œcuménique: on y peut rapporter encore le Canon d'Afrique, qui défend de bâtir un *autel* ſous le nom d'un Saint, à moins que ce ne ſoit le lieu de ſa mort, ou qu'il n'y ait de ſes reliques. Tillem.

On dit, Conſacrer un *autel*. Il n'y a que l'Evêque qui conſacre les *autels*. La conſécration des *autels* eſt d'un uſage très-ancien. Il en eſt parlé très-expreſſément dans un Decret qu'on attribuë communement au Pape Evariſte, qui gouvèrnoit l'Egliſe au commencement du ſecond ſiécle, & que Gratien donne au Pape Hygin, qui eſt du milieu du même ſiécle, & il n'en eſt point parlé comme d'une choſe nouvelle.

AUTEL ISOLÉ, eſt un autel qui n'eſt adoſſé ni contre un mur, ni contre un pilièr, & qui a une contre-table comme dans la plûpart des Egliſes Cathedrales. *Ara inſularia.* On appelle auſſi *autel iſolé*, un autel qui eſt placé ſous un dais, ou baldaquin.

AUTEL PRIVILEGIÉ, eſt un *autel* auquel ſont attachées quelques indulgences particulières. *Ara prærogativa.* Les Brèfs d'*autels privilégiez* ne s'accordent que pour un jour de la ſemaine, en faveur d'un *autel* d'une Egliſe en laquelle on dit ſept Meſſes par jour; ou pour deux jours, ſi on en dit quatorze, ou pour trois jours ſi l'on en dit vingt-une, on n'en accorde point au-delà, & encore n'eſt-ce que pendant ſept ans.

On appelle pièrre d'*autel*, une pièrre ſur laquelle on poſe le Calice & la Sainte Hoſtie pendant la Meſſe, & dont on ne ſe peut

ſèrvir

ſervir qu'après qu'elle a été bénite avec beaucoup de cérémonies. La table de l'*autel* eſt quelquefois ſoutenuë d'une ſeule colonne, comme on le voit dans les chapelles ſouteraines de ſainte Cécile à Rome,& comme étoit à Conſtantinople,au rapport de Paul Diacre, l'*autel* de la Mère de Dieu au Palais des Blaquèrnes. Quelquefois la table étoit ſoutenuë de quatre colonnes,comme l'*autel* de S. Sébaſtien de *crypta arenaria ;* quelquefois enfin, & c'eſt la forme la plus ordinaire,un corps de maçonnerie ſoutient la table de l'*autel*:ces ſortes d'*autels* reſſemblent à des tombeaux. C'étoit l'uſage de l'Egliſe, comme on l'a dit ci-deſſus, de célébrer les ſaints myſtères ſur les tombeaux des Martyrs: & quand on conſacre une Egliſe, on enfèrme encore dans l'*autel* avec de la maçonnerie des reliques des Martyrs : dans les Egliſes qui ne ſont pas conſacrées, la pièrre de l'*autel*, ſur laquelle on dit la Meſſe, eſt marquée de croix, où il entre de la poudre des oſſemens des Martyrs. C'eſt de ces Saints dont les reliques ſont à l'*autel*, que le Prêtre parle en baiſant l'*autel* durant la pièrre qu'il dit après l'oblation.

Autel, ſe dit auſſi figurément, pour le ſèrvice, le culte & l'honneur que l'on rend à Dieu. *Honores divini.* Cet ambitieux, bien loin de refuſer un trône, ne refuſeroit pas des *autels*, ni tous les hommages qu'on rend aux Dieux. M. Scud.

> *Pour vous rendre à jamais des honneurs immortels,*
> *Je vais me dévouer à vos ſacrez* autels. L'Abbé Tetu.

> *Mais depuis que l'Egliſe eut aux yeux des mortels*
> *De ſon ſang en tous lieux cimenté ſes* autels. Boil.

On dit figurément d'une pèrſonne pour qui on a grand amour, éſtime, ou vénération, qu'elle mérite des *autels*, qu'on lui veut elever un *autel.* Ils prophanent tes *autels* d'un indigne encens. Boil.

On appelle le très-Auguſte Sacrement de l'Euchariſtie, le Saint Sacrement de l'*Autel.*

Autel, ſe dit provèrbialement en ces phraſes : Qui ſèrt à l'*autel*, doit vivre de l'*autel* ; pour dire, qu'il faut trouver de quoi ſubſiſter dans ſa profeſſion. Cette expreſſion eſt priſe l'Ecriture, 1. Cor. IX. 13. Elever *autel* contre *autel* ; pour dire, Faire un ſchiſme, une diviſion dans l'Egliſe, dans une Communauté, y établir deux Supérieurs qui ſoient contraires. On dit d'un avâre, d'un altéré du bien d'autrui, qu'il en prendroit ſur l'*autel*, pour dire, qu'il ne feroit point de difficulté de faire un ſacrilege pour s'enrichir. On dit, qu'on doit être amis juſqu'aux *autels* ; pour dire, qu'on ne doit pas ſèrvir ſes amis aux depens de ſa conſcience. On dit, Recourir aux *autels* ; pour dire, y chèrcher un aſyle, y demander du ſecours, y chercher des conſolations.

Autel, eſt auſſi le nom qu'on donne à l'une des 15. conſtellations méridionales. *Ara.* Elle eſt compoſée de douze étoiles. Bayer n'en met que huit. Elle paſſe à notre horiſon ſur le millieu de la nuit ; & le méridien ſur la fin de Juin. Les Poëtes diſent que c'eſt l'*autel* ſur lequel les Dieux prêtèrent ſèrment de fidélité à Jupitèr avant la guèrre contre les Titans, & que ce Dieu le mit dans les aſtres après ſa victoire. D'autres diſent que c'eſt l'*autel* ſur lequel Chiron le Centaure immola un loup, dont la conſtellation eſt dans le ciel proche de l'*autel.*

Autel de la Prothèse. *Menſa Protheſeos.* C'eſt le mot que les Grècs donnent à un petit *autel* ſur lequel ils béniſſent le pain avant que de le porter au grand *autel*, où l'on fait la liturgie. Le P. Goar néanmoins dans ſes notes ſur l'Eucologe ou Rituel des Grècs, *pag.* 16. croit qu'on doit plutôt donner le nom de *table* que d'*autel* à ce que les Grècs appellent *Protheſis*, & que Genebrard a traduit par le mot Latin *altare.* En effèt les Grècs ne célèbrent jamais la liturgie en un ſeul jour, que ſur un *autel*, & celui de la *Prothèſe* ne ſèrt qu'à préparer le pain ſur lequel le Prêtre fait pluſieurs benédictions. Le P. Goar prétend que cette table de la *Prothèſe* étoit autrefois dans la Sacriſtie, & il le prouve par quelques éxemplaires Grècs, où au lieu du mot de *Prothèſe*, on lit celui de *Sacriſtie*, ce qui a beaucoup de vrai-ſemblance; & en effet on préparoit autrefois dans les Sacriſties de nos Egliſes, auſſi-bien que dans celles des Grècs & des autres Orientaux, le pain qui étoit deſtiné au ſacrifice. On faiſoit cette préparation avec beaucoup de cérémonies. Voyez le mot de *pain* Suicerus, dans ſon Tréſor Ecclèſ. & du Cange dans ſon Gloſſaire Grèc ſur le mot de *Protheſis*, ont parlé de ce petit *autel*, ou table de la *Prothèſe.* Meurſius dans ſon Gloſſaire ſur le mot *ἄρτος*, *pain*, & M. Simon dans ſes Notes ſur les Opuſcules de Gabriel de Philadelphie, en ont auſſi fait mention. Voyez le mot de *Don.*

Ce nom d'*autel*, ou table de la *Prothèſe*, eſt pris apparemment de l'Ecriture, car les Septante appellent la table des pains de la *Prothèſe*, ce que nous appellons en notre langue la table des pains de propoſition. C'eſt la ſignification de *Prothèſe*, *πρόθεσις*. On y mettoit les pains que l'on offroit à Dieu, de même que les Grècs mettent ſur celle-ci le pain qu'ils offrent pour être conſacré.

Autel, s'eſt dit autrefois, & ſe trouve dans l'hiſtoire de l'onzième ſiècle, pour les oblations & le caſuel d'une Egliſe ; dans ces tems-là les Monaſtères étoient en poſſeſſion de pluſieurs Egliſes, dont les revenus avoient été uſurpez par des Laïques, qui les leur avoient enſuite donnez pour en décharger leur conſcience. Le conſentement de l'Evêque y étoit néceſſaire. En le donnant il obligeoit les Moines à mettre dans chaque Egliſe un Clèrc capable de la deſſèrvir,& lui donner un entretien ſuffiſant, & quelquefois l'Evêque ſe faiſoit payer un droit en lui donnant l'inſtitution, & éxigeoit des Moines le même droit à toutes les mutations de pèrſonne. Ce droit ſe nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de Seigneur,& on le nommoit rachat d'*autels*, *Redemptio altarum*, parce qu'on diſtinguoit l'Egliſe & l'*autel.* On appelloit Egliſe, les dîmes & les autres revenus fixes ; & *autel*, les oblations & le caſuel. Fleury.

Les Payens ont diſtingué deux ſortes d'*autels* pour les Sacrifices. Celui ſur lequel on offroit des Sacrifices aux Dieux, s'appelloit en Grèc *βωμὸς* & étoit un véritable *autel*, different de celui ſur lequel on offroit des Sacrifices aux Heros, qui étoit plus petit, & qu'on nommoit en Grèc *ἐσχάρα*. Pollux fait cette diſtinction d'*autel* dans ſon Onomaſticon, *liv.* 1. *chap.* 1. *num.* 5. Il ajoute néanmoins que quelques Poëtes ſe ſont ſèrvi du mot *ἐσχάρα*, pour marquer l'*autel* ſur lequel on ſacrifioit aux Dieux. La vèrſion des Septante ſe ſèrt quelquefois de ce mot *ἐσχάρα*, pour ſignifier une forme de petit *autel*, qu'on peut éxprimer en Latin par *craticula* : ce petit *autel* appellé *ἐσχάρα*, n'avoit aucune hauteur, & étoit plûtôt un foyer qu'un *autel*, comme Ammonius le remarque dans Harpocration ſur le mot *ἐσχάρα*. Les Romains avoient auſſi différens *autels.* Celui ſur lequel on ſacrifioit aux Dieux du Ciel, s'appelloit *altare.* Celui ſur lequel on offroit des victimes aux Dieux de la tèrre, ſe nommoit *ara.* Pour les Dieux des enfèrs, on faiſoit un trou en tèrre, où l'on égorgeoit les victimes ; & ce trou s'appelloit *ſcrobiculus.* Voyez Horace, Liv. I. Sat. VIII^e^. v. 25.

Sur les médailles des Colonies on voit ſouvent au revèrs un *autel*, & deſſus un étendart elevé ; & c'eſt la marque d'une Colonie, parce que la première choſe que l'on faiſoit quand on établiſſoit une colonie en quelque lieu, c'étoit d'y élever un *autel*, & d'y faire des Sacrifices. Dans une médaille ſingulière de Sarragoſſe frappée pour Auguſte ſon Fondateur, il y a même trois *autels*, un plus grand, & deux petits aux côtez. Sur le grand, qui eſt au milieu, un étendart ; & ſur les deux autres, des boucliers élevez ou pendus à des bâtons comme l'étendart. Voyez *Vaill. Colon. T. I. p.* 29.

L'Academie de *gli Ardenti* à Naples a pour déviſe l'*autel* d'Élie, ſur lequel le feu du ciel deſcend avec ce mot Grèc, ΟΥΚΑΛΛΟΘΕΝ, *Non d'ailleurs*, pour marquer qu'ils ne ſont ardens que du feu du ciel. Ce Corps n'eſt pas dans les régles de la deviſe.

AUTENTIQUE. Voyez AUTHENTIQUE.

AUTEUR, ſ. m. Qui a créé ou produit quelque choſe. *Auctor.* On le dit par éxcellence de la première Cauſe, qui eſt Dieu. L'*Auteur* de toute la nature. Le ſouverain *Auteur* du monde. Ce mot vient d'*αὐτὸς*, *ipſe.* L'*Auteur* eſt celui qui n'a pris ſon ouvrage d'aucun autre ; c'eſt celui qui l'a produit, qui l'a mis au jour.

> *Vous offenſez les Dieux,* auteurs *de votre vie.* Racin.

> *Tant de râres beautez, tant d'ouvrages divèrs,*
> *Te parlent de* l'Auteur *de ce grand Univèrs ;*
> *Et tu n'entends point leurs paroles.* L'Abbé Tetu.

Auteur, ſe dit en particulier de ceux qui ſont les premiérs inventeurs de quelque choſe. On tient que Flavio de Melphe eſt l'*auteur* de la Bouſſole. Polidore Virgile a écrit huit livres de ceux qui ont été les *auteurs* & inventeurs des choſes.

Auteur, ſe dit auſſi de ceux qui ſont cauſe de quelque choſe, ou qui ont dit quelque choſe. Ce miniſtre eſt l'*auteur* de ma fortune. Ce chicaneur eſt l'*auteur* de la ruine de votre maiſon. Des Chèfs de divèrſes nations, & indépendans entr'eux, s'oppoſent le plus ſouvent aux conſeils dont ils ne ſont pas les *auteurs.* Saraz.

> *De nos propres malheurs,* auteurs *infortunez,*
> *Nous ſommes loin de nous à toute heure entraînez.* Boil.

Auteur, ſe dit auſſi des Chèfs d'un parti, d'une opinion, d'une conſpiration, d'un bruit qui court. Pythagore eſt *auteur* de l'opinion de la Métempſycoſe. Quand on a découvèrt quelque conjuration, il en faut punir ſévèrement les *auteurs.* Celui-là eſt l'*auteur* du vol ; les autres n'en ſont que les complices.

Auteur, en fait de Litterature, ſe dit de tous ceux qui ont mis en lumière quelque Livre. Maintenant on ne le dit que de ceux qui en ont fait imprimer. Il faut reſpècter les *Auteurs* Sacrez. Les *Auteurs* modèrnes ont enchéri ſur les Anciens. Les *Auteurs* Latins ont beaucoup pillé les *Auteurs* Grècs. Cet homme s'eſt enfin érigé en *Auteur*; il s'eſt fait imprimer. Les *Auteurs* ſont ſujets à ſe quereller, & à ſe dire beaucoup d'injures. Les *Auteurs* les plus polis & les plus éxacts ne brillent pas toûjours en convèrſation : ils ne diſent prèſque rien, pour trop penſer à ce qu'ils veulent dire. Bouh. Les *Auteurs* accoutumez à rêver profondément, afin de bien tourner une penſée, ſont le plus ſouvent diſtraits, & gardent un ſilence morne dans une convèrſation enjouée. Id. C'eſt peut-être ce qui a contribué à décrier la qualité d'*Auteur*. Car elle ſe prend quelquefois en mauvaiſe part, & c'eſt plûtôt une injure qu'une louange. On entend par-là un homme qui ne raiſonne pas comme les autres; qui penſe tout autrement que le reſte du monde; qui ne parle point naturellement, & qui eſt fort entêté de lui-même. C'eſt ce qui a fait dire à M. Paſcal, que quand on voit un ſtile naturel, on eſt tout étonné, parce qu'on s'attendoit de voir un *Auteur*, & qu'on trouve un homme. Il faut plus que de l'eſprit pour être *Auteur*. La Bruy. Les adorateurs de l'antiquité ne ſe piquent que du talent de bien entendre un vieux *Auteur*. Perr.

Un Auteur *à genoux dans une humble Préface*,
Au Lecteur qu'il ennuye a beau demander grace. Boil.

*Sans la langue, en un mot, l'*Auteur *le plus divin*,
Eſt toûjours, quoiqu'il faſſe, un méchant Ecrivain. Id.

Les vèrs ne ſouffrent point un médiocre Auteur. Id.

Un *Auteur original*, eſt celui qui a le premier traité une matière, ou qui l'a mieux traitée qu'aucun autre, qui n'a point eu de modèle, ou pour les choſes qu'il a dites, ou pour la manière dont il les a dites. C'eſt un bon préjugé pour le progrès des lettres dans un pays, quand il s'y rencontre en même tems pluſieurs *Auteurs originaux* qui ſèrvent de modèle aux autres. De Vig. Mar. Voyez ORIGINAL.

On dit auſſi d'une femme, qu'elle s'eſt érigée en *Auteur*, quand elle a fait quelque livre ou piece de theâtre. La Reine Marguerite fille d'Henri II. étoit *Auteur*.

En tèrmes de Palais, on appelle *Auteurs*; ceux dont on a acquis le droit de poſſeder quelque héritage par vente, échange, donation, ou autre contrat. On donne en Juſtice un délai pour appeller en garentie ſon *auteur*. On dit auſſi à celui qui debite une méchante nouvelle, Il faut nommer votre *auteur*, autrement on croira que vous l'avez inventée.

Auteur, ſe dit auſſi dans une Généalogie. L'*Auteur* de la race d'une maiſon, d'une famille, eſt celui juſqu'auquel on remonte, qui a été le premier qui l'a annoblie; qui l'a fondée & renduë illuſtre. *Caput, ſtirps.*

AUTHENTIQUE, ou **AUTENTIQUE**, adj. m. & f. Solennel, célébre. *Res certa fides, certus, authenticus.* Les vèritez Chrétiennes ſont fondées ſur des témoignages *authentiques*. Le Parlement a donné un Arrêt *authentique* contre les jeux de haſard. Il y a un paſſage *authentique* dans un tel endroit pour confirmer cette propoſition.

Ce mot eſt purement Grèc, & ſignifie, *qui a de l'autorité, qui mérite qu'on y ajoute foi.*

Authentique, en tèrme de Juriſprudence, ſignifie, Revêtu de toutes les formes, & qui eſt atteſté par des perſonnes publiques; auquel on ajoute foi en juſtice. *Auctoritates.* Il faut prouver ce qu'on allègue en Juſtice par des piéces *authentiques*, ou titres originaux. Un acte n'eſt point *authentique* & éxécutoire, s'il n'eſt en original, ſigné & ſeellé. On a appellé auſſi autrefois, Pèrſonnes *authentiques*, les Nobles & les premiers de l'état, comme étant gens dignes de foi, dont l'autorité étoit reçuë.

Authentique, ſe dit particulièrement d'une ſceau d'une Juſtice ſubaltèrne, & d'un Tabellion, pour le diſtinguer du ſcel royal. Un Contrat paſſé ſous le ſcel *authentique*, non Royal, ne porte point d'hypotéque hors la Juriſdiction, comme prétendent quelques-uns.

Authentique, en tèrme de droit, eſt un nom qu'on a donné aux Novelles de Juſtinien. *Authentica.* On ne ſait pas trop pourquoi on les a appellées *Authentiques*; Alciat prétend que c'eſt Accurſe qui leur a impoſé ce nom. Comme elles avoient été d'abord compoſées & redigées en Grèc, elles furent traduites en Latin par le Patrice Julien, qui trouvant qu'elles étoient écrites d'un ſtile trop diffus, les abregea, & en renfèrma le ſens en moins de paroles. Du tems de Bulgarus l'on en fit une vèrſion moins élégante, mais exacte & litterale. Accurſe préféra cette traduction, qu'il appelle *Authentique*, par préférence à celle de Julien; & comme plus fidelle & plus conforme à l'original. Les *Authentiques* ou Novelles ſont diviſées en IX. collations, ou chapitres. Les Notaires qui obligent des femmes en quelques contrats, y mettent toûjours cette clauſe, qu'elle renonce à l'*Authentique*, *Si qua mulier.*

On dit *authentique*, en vèrs, pour Loi en général, ou pour publicité, notoriété publique.

Rien n'arrête le ſéxe en ſon ardeur lubrique,
Il rédoute moins Dieu qu'il ne craint l'Authentique.

AUTHENTIQUEMENT, adv. D'une manière authentique & publique. *Summa fide.* Il a declaré cela en public & *authentiquement*. Ce mariage s'eſt fait *authentiquement*. Il a prouvé *authentiquement* les faits par lui allégoez. Ce teſtament a été fait *authentiquement*. Le Maît.

AUTHENTIQUER, v. act. Rendre un acte authentique. *Auctoritatem dare, conciliare.* Quand on envoye un acte d'un Royaume dans un autre, ce n'eſt pas aſſez que les Notaires l'ayent ſigné; il faut que le Magiſtrat l'*authentique*, qu'il y mette le ſceau public, & une atteſtation que ceux qui l'ont ſigné ſont pèrſonnes publiques, aux actes deſquels on ajoûte foi en juſtice.

Authentiquer une femme, c'eſt la déclarer convaincuë d'adultère. *Mulierem adulterii ream damnare.* La condamner ſelon l'Authentique *Ut nulli*, qui eſt la 134^{e} Novelle de Juſtinien, à pèrdre ſa dot & ſes conventions matrimoniales, & à être raſée & miſe dans un Couvent pour y demeurer deux ans, pendant leſquels il eſt pèrmis à ſon mari de la reprendre, à faute dequoi elle y doit demeurer renfèrmée à pèrpétuité.

Authentiqué, ée, part. paſſ. & adj. *Auctoritatem, fidemque præferens, uactus.*

Ce mot vient du Grèc αὐθεντία.

AUTOCEPHALE, ſ. m. *Autocephalus.* Ce mot eſt Grèc, & vient de αὐτὸς *ipſe*, & κεφαλὴ, *Caput*, & ſignifie celui qui eſt lui-même Chef, n'en ayant point au deſſus de ſoi. C'eſt le nom que donnoient les Grècs à cèrtains Archevêques qui étoient éxemts de la Juriſdiction des Patriarches, qui ne leur étoient point ſoumis. Tel étoit l'Archevêque de Chypre par un Decret du Concile d'Ephèſe, qui le tira de la Juriſdiction du Patriarche d'Antioche. Il y avoit encore en Orient pluſieurs autres Prélats *Autocephales*, & en Occident ceux de Ravenne s'attribuoient le même droit. Le ſixiéme Concile, canon 39. appelle cela avoir le même droit que le Patriarche; quand il explique cependant ce droit plus en détail, il dit que ce n'eſt autre choſe que d'avoir des Evêques ſous ſa juriſdiction. Cela veut dire que l'*Autocéphale* étoit métropolitain, & n'avoit que des Evêques ſous lui, & non point des Archevêques ou métropolitains, comme avoit le Patriarche; mais que néanmoins il étoit en quelque choſe égal au Patriarche, en ce qu'il n'étoit point ſoumis à un Patriarche. Les Evêques *Autocéphales* étoient principalement ceux de Bulgarie, de Chypre & d'Iberie. Voyez Allatius. *L. 1. C. 25. de utriuſque Eccleſ. conſ.*

AUTOGRAPHE, ſ. m. Tèrme dogmatique, qui n'eſt en uſage que dans les Colléges, ou chez les Notaires. *Scriptum autographum.* C'eſt l'original de quelque écrit. C'eſt ce qui eſt écrit de la main propre de quelque pèrſonne. Ainſi on peut dire que les *autographes* de S. Paul ſeroient quelque choſe de fort curieux.

Ce mot eſt compoſé de deux mots Grècs αὐτὸς, & de γράφω.

AUTOMATE, ſ. m. Tèrme de Mechanique. Machine qui ſe remuë par elle même; qui a en ſoi le principe de ſon mouvement; comme une montre, une horloge à contrepoids, ou autres machines qui ſe meuvent par reſſort. *Automatum.* Ce mot eſt purement Grèc. Pluſieurs prononcent *aftomate*; mais quoiqu'en diſe Ménage qui le prononce de la ſorte, il faut prononcer *automate* avec tous les meilleurs Auteurs. Au reſte, ce tèrme d'*automate* eſt principalement conſacré pour déſigner les bêtes, que les Carteſiens prétendent être de pures machines, ou, pour parler plus préciſement, de purs *automates*. On s'eſt d'abord fort ſoulevé contre cette opinion; mais on commence à s'y accoûtumer, & même on ne la croît pas nouvelle. Si la régularité & la ſubordination qui ſe remarquent dans la République des abeilles ne ſuppoſent pas un principe connoiſſant, qui m'empêchera de prendre pour des *automates* tous les ouvriers d'une manufacture ? P. Dan. Cette femme n'ouvre la bouche que par meſure; il ſemble qu'elle agiſſe par reſſorts, comme une machine; c'eſt un *automate*. Bell.

Ce mot vient du Grèc αὐτὸς, *ipſe.*

AUTOMNAL, ale, adj. Qui eſt propre à l'automne. *Autumnalis.* La partie *automnale* du Brèviaire contient le tems depuis le premier Septembre juſqu'à l'Avent. En Aſtronomie on dit ſection *automnale*, ou de la Balance. Ce mot n'entre guères dans l'uſage ordinaire. On dit même plûtôt la partie d'automne, que la partie *automnale* d'un Brèviaire.

AUTOMNE, ſ. m. & f. Voiture & Chapelain le font maſculin, je le tiens hèrmaphrodite. Mau. L'Académie Françoiſe le fait ſeulement maſculin ; mais on le trouve auſſi féminin dans nos meilleurs Auteurs, & même plus ſouvent que maſculin. Troiſiéme ſaiſon de l'année où on recüeille particulièrement les vins & les fruits d'hyvèr. *Autumnus.* *Automne* abondante en toutes ſortes de fruits. Ablanc.

Où, quand ſur les coteaux, le vigoureux Automne.
Etaloit ſes raiſins, dont Bacchus ſe couronne.
Perrault

En quelques Provinces on a compté les années par les *automnes*, & en d'autres par les hivèrs, comme chez les Saxons. Du Cange. Quelques-uns dérivent ce mot du vèrbe *augeo, quòd frugibus annum augeat.*

A quoi ſouhaitez-vous d'employer vos beaux jours?
Le Printems pour les amours
Eſt plus propre que l'automne. Bens.

Automne, en tèrmes de Philoſophie hèrmétique, ſignifie le tems auquel l'ouvrage eſt achevé. On dit l'*automne* des Philoſophes, pour marquer ce temps, qu'on appelle auſſi le tems de la moiſſon, parce qu'alors on recueille le fruit de ſes peines.

AUTORISATION, ſ. f. *Autoritas.* Tèrme de Palais qui ne ſe dit guère qu'en ces phraſes : L'obligation que cette femme a paſſée eſt nulle par le défaut de l'*autoriſation* de ſon mari, parce qu'elle eſt ſous ſa tutelle par les loix du mariage. La vente d'un bien d'un mineur eſt ſujette à l'*autoriſation* d'un Tuteur.

LETTRES D'AUTORISATION, ſont des lettres qu'une femme obtient du Roi, ou des Juges, pendans l'abſence ou au refus de ſon mari, pour adminiſtrer ſon bien.

AUTORISER, v. act. Donner puiſſance de faire quelque choſe ; donner force & vigueur à quelque loi, à quelque uſage, à quelque cérémonie. *Auctoritatem dare, tribuere.* L'Empereur Juſtinien a *autoriſé* la Compilation des déciſions des Juriſconſultes anciens pour en compoſer les Loix du Digeſte. Une femme ne peut contracter, ni agir en Juſtice ſi elle n'eſt *autoriſée* par ſon mari, ou à ſon refus, par Juſtice.

Autoriser, ſignifie auſſi, Approuver. *Approbare, comprobare.* Les Loix *autoriſent* les ventes des biens des mineurs quand elles ſont à leur avantage. Il y a bien des abus que la coûtume *autoriſe.* Le tems, le bon uſage, ne peuvent rien *autoriſer* contre la Loi de Dieu, ou de la Nature. Un Magiſtrat *autoriſe* le vice quand il n'en fait pas la punition. Les Politiques ne manquent pas d'alléguer la raiſon d'État pour *autoriſer* tout ce qu'ils font ſans raiſon. S. Évr. C'eſt une doctrine capable d'*autoriſer* les vols domeſtiques. Pasc. Il ne voulut point *autoriſer* l'éxemple de cette action. Vaug.

Que dangereuſe eſt la ſurpriſe
D'une erreur que le monde ſuit!
Et que mal aiſément on fuit
Ce que la coûtume autoriſe! L'Ab. Têtu.

Autoriser, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie, Acquérir, uſurper de l'autorité. *Arrogare ſibi, vendicare autoritatem.* Les Tyrans s'*autoriſent* peu à peu en flattant les peuples. Les abus s'*autoriſent* avec le tems juſqu'à un point qu'il eſt malaiſé de les réformer.

Autorisé, ée, part. paſſ. & adj. *Auctoritatem nactus, auctoritate præditus.*

AUTORITÉ, ſ. f. Droit qu'on a de commander, de ſe faire obéïr ; pouvoir, puiſſance, crédit. Auquel ſens le mot d'*autorité* n'a point de pluriel. *Autoritas.* Avoir une *autorité* abſoluë. Arn. Uſer de ſon *autorité*. Le Maist. Tout bon Chrétien ſe doit ſoumettre à l'*autorité* de l'Égliſe, & tout bon ſujet à l'*autorité* Royale. Il faut employer l'*autorité* des Loix contre les méchans. Les decrets ſe font par *autorité* de Juſtice. Les déréglemens du peuple viennent de ceux qui les gouvèrnent : l'*autorité* de leur pèrſonne donne du poids à leurs éxemples. Flech. S. Paul recommande aux Evêques de tempérer par la manſuétude ce que l'*autorité* a de ſevère. Le P. Gail. Le Cardinal de Richelieu avoit affermi la ſureté du peuple & l'*autorité* du Roi par l'abaiſſement des Grands. Io. Il faut que celui que régne ait un air d'empire & d'*autorité*. La Brut. La raiſon de l'homme ſujette à mille égaremens, a beſoin d'être guidée par l'*autorité*. Malb. Vous n'avez agi par *autorité*, que parce que vous ſavez qu'il eſt plus aiſé de trouver des eſclaves que des raiſons. Pasc. Ruiner, détruire l'*autorité* d'une pèrſonne Abl. Donner de l'*autorité* à un mot. Vaug. Il y a des opinions populaires à qui l'on donne trop d'*autorité*. Port-R.

Autorité, ſe dit quelquefois de l'uſage de ce droit, ou de ſon uſurpation. Un homme n'en peut arrêter un autre de ſon *autorité* privée. Il eſt mal-ſéant de vouloir emporter toutes choſes d'*autorité* abſoluë. Un mineur, une femme, ne peut agir que ſous l'*autorité* de ſon tuteur, ou de ſon mari. Une procuration porte pouvoir & *autorité* de faire les affaires d'autrui.

Autorité, ſignifie auſſi, le témoignage d'un Auteur qui a écrit ; ou quelque apophthegme ou ſentence d'une pèrſonne illuſtre qu'on cite, & qu'on allégue dans un diſcours pour lui sèrvir de preuve ou d'ornement. En ce ſens le mot d'*autorité* a un pluriel. Voilà bien des *autoritez*. Il eſt toujours muni d'un grand nombre d'*autoritez*. J'ai cent bonnes *autoritez* pour prouver ce que j'avance. Les textes d'Ariſtote ſont de grande *autorité* dans les Colléges. Les paroles qu'on rapporte de Socrate, ſont de grande *autorité* dans la Morale. Les paſſages de l'Écriture ſont d'une *autorité* deciſive.

Autorité. Tèrme de Palais. On appelle *Autoritez*, les Ordonnances, les Loix, les Jugemens & le ſentiment des Docteurs, qui ſervent à approuver & autoriſer ce que l'on dit.

AUTOUR. Prépoſition qui s'employe quand on parle de ce qui environne quelque choſe, & qui régit le génitif. *Circà, circùm*, avec l'accuſatif. *Autour* de l'Egiſe. Ablanc. Le diadême ſe mettoit ſur le front *autour* de la tête. On a bâti des murs & des baſtions *autour* de la ville. Les lignes de circonvallation ſe font *autour* de la place qu'on aſſiege. On a fait la Proceſſion *autour* de l'Egliſe. Ces joueurs étoient rangez *autour* de la table.

Autour, ſe dit auſſi de l'eſpace qui eſt aux environs. Il n'y a point de fauxbourgs ni de batimens *autour* des places fortes. Il y a des foſſez *autour* de ce château. On le dit encore de ce qui ſe meut dans cet eſpace. Il s'eſt allé promener *autour* du Cloître. La lune tourne *autour* de la tèrre.

Autour, ſe dit auſſi des lieux voiſins. Les ennemis ſont campez tout *autour* de nous. Les Sèrgens rôdent *autour* de cette maiſon. Il a regardé tout *autour* de lui.

Autour, ſe dit auſſi des pèrſonnes. Les Grands ont *autour* d'eux quantité de courtiſans & de flateurs. Le voilà qui vient rôder *autour* de vous. Mol.

Oüi, malgré tout le bruit qu'éxcite autour *de nous*
Le Démon, la Chair & le monde,
Parlez, Seigneur, parlez, je n'écoute que vous.
L'Ab. Têtu.

Autour, eſt auſſi quelquefois adv. Il a acheté une maiſon ici *autour*. Il tourne tout *autour*, & n'entre point dedans.

On dit provèrbialement, Tourner *autour* du pot ; pour dire, N'oſer pas parler d'une choſe, ou n'oſer la faire ouvèrtement ; mais uſer de circonlocution pour ſonder ſi elle ſera agréable.

Ce mot vient de *tour*, de *tornus*.

AUTOUR, ſ. m. En Fauconnerie, eſt un grand oiſeau de poing, qui eſt le plus grand après le gèrfaut, qui sèrt à la baſſe volerie ſur les faiſans & les pèrdrix. *Accipiter, aſterias.* Il a les aîles courtes, la tête petite, le bec long, les sèrres noires, les jambes hautes, & la queuë longue. Il eſt de couleur fauve, & ſemé de taches jaunes, la queuë large, les yeux profonds, ayant une rondeur noire. Les *autours* font leurs nids dans les forêts & dans les montagnes. Le bel *autour* doit être court, bien euré, bas aſſis & avoir les mahutes larges. L'*autour niais*, eſt celui qui eſt pris dans le nid : *Autour branchier*, celui qui eſt pris ſur les branches de l'arbre, commençant à voleter : *Autour paſſager*, celui qui eſt pris au paſſage, ſoit au filet, ou autrement : *Autour fourcheret*, celui qui eſt de moyenne taille entre formé & tiercelet : quelques-uns l'appellent *Second.* On donne à l'*autour* la qualité de *Cuſimer* ; car il prend force de pèrdrix. On dit que l'*autour* empiéte, & que le faucon lie le gibier. Au reſte, il n'y a que la femelle de cette ſorte d'oiſeau de proie qui s'appelle *autour*. Le mâle s'appelle *Tiercelet* ; mais parce qu'il y a d'autres oiſeaux de proie, dont les mâles s'appellent auſſi *Tiercelets*, il faut dire *Tiercelet d'autour*, pour le diſtinguer du faucon, du gerfaut, &c.

AUTOUR. Eſt auſſi une écorce qui approche de la canelle en figure & en couleur ; mais elle eſt plus épaiſſe & plus pâle, ayant en dedans la couleur de muſcade caſſée, avec beaucoup de petits brillans, ſont goût eſt preſque inſipide & ſans odeur. Elle eſt apportee du levant, elle entre dans la compoſition du carmin avec le ſouhan.

AUTOURSERIE, ſ. f. Art de dreſſer & de faire voler les autours. *Accipitrum diſciplina.* Pluſieurs tèrmes de l'*Autourſerie* ſont différens de ceux de la Fauconnerie.

AUTOURSIER, ſ. m. Celui qui a ſoin de dreſſer, & de faire voler les autours. *Accipitrum inſtitutor.* La baguette des *Autourſiers* s'appelle *chaſſoire*.

AU-TRAVÈRS, A-TRAVÈRS, Prépoſitions, dont la prémière régit le génitif, & la ſeconde l'accuſatif. *Per*, avec un accuſatif. Elles ſignifient, par le milieu, tout au milieu. Il n'a de jour qu'*au-travèrs* des vitres. Il regarde *au-travèrs* des barreaux.

Il lui a donné un coup d'épée *au-travèrs* du corps. Il perça tout-*au-travèrs* d'un bataillon. Aller *à-travèrs* les bois, *à-travèrs* les champs. Ils marchent *à-travèrs* la bataille des Grècs. Abl. Il donne *à-travèrs* les purgations & les ſaignées. Mol.

AUTRE. Pronom relatif m. & f. Different, contraire, oppoſé. *Alius, alter.* Les corps céleſtes ſont d'une *autre* nature que les corps ſublunaires. C'eſt une *autre* choſe que ce que vous penſez.

Nicod derive ce mot du Latin *alter*, ou du Grèc ἕτερος. Le P. Pezron, Ant. des Celtes, dit que ἄλλος, *alius*, *autre*, vient des Celtes qui diſent *all*. Mais *all*. en Celtique ſignifie *tout*, & non pas *autre*.

Autre, ſignifie différent. *Autre* eſt la cèrtitude que nous avons dans les connoiſſances humaines, *autre* eſt celle de la foi. Pelis. En ce ſens il faut toûjours le répeter deux fois, comme en cet éxemple.

Autre, ſe dit auſſi pour ſignifier deux choſes qui vont enſemble. Sa réputation s'étend de l'un à l'*autre* Pôle. Ils s'en ſont allez l'un & l'*autre*. Dans les defilez on marche l'un aprés l'*autre*.

Autre, ſe dit auſſi par excluſion. On a raiſon de ne parler d'*autre* choſe que de ſon ſalut. Pour être ſavant, il ne faut faire *autre* choſe qu'étudier.

Autre, ſe dit en pluſieurs phrâſes ordinaires. L'un vaut l'*autre*; pour dire, qu'il n'y a point à choiſir entre deux choſes. Il y en a d'un & d'*autre*; pour dire, il y a du bon & du mauvais. Je ne connois *autre*; pour dire, c'eſt l'homme que je connois le mieux. C'eſt une *autre* affaire; pour dire, qu'il n'y a pas la même raiſon d'en juger. Comme dit l'*autre*, c'eſt une citation populaire quand on ne nomme point d'auteur. Il eſt devenu tout *autre*, c'eſt-à-dire, il eſt bien changé en bien, ou en mal. Il en ſait bien d'*autres*; pour dire, il a d'*autres* detours, fineſſes, malices. A d'*autres*; pour dire, Allez chèrcher ailleurs votre duppe. En voici d'une *autre*, pour dire. Voici un nouveau détour qu'on nous apporte, une nouvelle affaire qu'on nous fait. C'eſt bien un *autre* homme; pour dire, C'eſt un homme qui eſt bien plus conſiderable. On dit que des gens ſont nez l'un pour l'*autre*; pour dire, qu'ils ſont de même humeur, qu'ils s'accordent bien. Prendre l'un pour l'*autre*; pour dire, ſe méprendre. Je regarde cela d'un *autre* œil; pour dire, d'un *autre* biais; je le vois d'une *autre* maniére. On dit, qu'un homme dit d'un, & fait d'*autre*, quand ſes actions ſont contraires à ſes diſcours; qu'il va de côté & d'*autre*; pour dire, que c'eſt un coureur, un intrigueur. On dit auſſi, C'eſt un *autre* Mars, un *autre* Alexandre; pour dire, C'eſt un nouveau Mars, un nouvel Alexandre.

D'AUTRE PART, adv. D'ailleurs, de part & d'autre, des deux côtez. *Aliundè*. Entre un tel Demandeur d'une part, & un tel Défendeur *d'autre part*. *L'autre jour*, ſe dit d'un des dèrniers jours paſſez.

On dit provèrbialement, C'eſt une *autre* paire de manches; pour dire, C'eſt une *autre* affaire. Autre choſe eſt de dire, & *autre* choſe de faire; pour dire, qu'il eſt plus difficile d'agir que de parler.

AUTREFOIS, adv. Anciennement, ou ci-devant. *Alias, olim.* Le luxe étoit bien moindre *autrefois* qu'à préſent. Vous m'avez dit *autrefois* que, &c. Ce mot ſe diſoit *autrefois*, mais on ne le dit plus.

Vous, cet Antiochus, ſon amant autrefois,
Vous que l'Orient compte entre ſes plus grands Rois. Racin.

Autrefois, ſignifie auſſi, Un autre tems. Je ne puis faire cela maintenant, ce ſera pour une *autrefois*.

AUTREMENT, adv. D'une autre maniére. *Aliter, alio modo, aliâ ratione.* Il ne faut point être bourru, ni vivre *autrement* que les autres.

N'ayez pour vos avis aucun entêtement;
Laiſſez la liberté de penſer autrement. S. Évr.

Autrement, ſe met quelquefois pour ſèrvir de condition ou de menace. On réſigne des Bénefices avec réſerve d'une telle penſion, & non *autrement*, ni d'une autre maniére. Il faut vivre dans l'ordre, *autrement* on s'en répent. A l'égard des véritez chrétiennes & des promeſſes générales de Dieu, il faut avoir une cèrtitude entière, parfaite, être infailliblement aſſuré qu'on eſt dans la voie du ſalut, *autrement* ce ne ſeront plus religion & foi divine, mais opinion & connoiſſance humaine. Peliss.

Autrement, ſe dit auſſi pour marquer de la médiocrité. Juſques ici pour obtenir des Licences, il ne falloit pas être *autrement* ſçavant en Droit. Il n'eſt pas fort en uſage en ce ſens.

AUTRICHE, ſ. f. *Auſtria.* Nom propre d'une Province d'Allemagne. Les Allemands l'appellent *Oeſterrich*, ou *Oſterrich*. Elle doit ſon nom à ſa ſituation; car elle eſt la partie d'Allemagne la plus Orientale, & *oſt* ſignifie *Orient*. Voyez ce que nous avons dit au mot Austrasie. Les bornes de l'*Autriche* ſont au levant la Hongrie; au nord la Moravie & la Bohême; au couchant le Duché de Bavière & l'Archevéché de Salzbourg; & au midi la Stirie. La Capitale de l'*Autriche* eſt Vienne. Il y a la haute & la baſſe *Autriche*. La haute *Autriche*, *Auſtria ſuperior*, ou *Ciſdanubiana*, eſt la partie d'*Autriche* qui eſt au midi, ou à la droite du Danube; & la baſſe *Autriche*, *Auſtria inferior*, ou *Tranſdanubiana*, eſt celle qui eſt au nord, ou à la gauche du même fleuve. D'autres diſent que la haute *Autriche* eſt la partie orientale de cette Province, & ils appellent la partie occidentale la baſſe *Autriche*. Voyez Maty.

L'*Autriche* n'a eu d'abord que des Comtes, qui n'étoient même que des Gouvèrneurs envoyez par les Empereurs; enſuite elle a eu des Marquis, puis des Ducs, & enfin des Archiducs; on ne ſait pas bien quand ceux-ci ont commencé. On dit que c'eſt Maximilien I. qui en 1459. donna le titre d'Archiduché à l'*Autriche*.

La Maiſon d'*Autriche* eſt une maiſon illuſtre d'Allemagne, qui deſcend de Rodolphe Comte d'Hapſbourg, qui fut élu Empereur en 1299. Rodolphe qui avoit été, à ce que l'on dit, domeſtique d'Ottocare, Roi de Bohême, lui enleva l'*Autriche* en 1273. & la donna à ſon ſecond fils Albèrt, duquel ſont deſcenduës les deux branches de la Maiſon d'*Autriche*, dont l'une tient l'Empire depuis long-tems, & l'autre a régné en Eſpagne depuis Charles I. juſqu'à Charles II. Rodolphe Comte d'Hapſbourg a commencé la grandeur de la Maiſon d'*Autriche*, & a tranſmis à ſes deſcendans le nom d'*Autriche*, en leur en donnant le Duché qu'il conquit ſur Ottocare Roi de Bohême, dont on dit qu'il avoit été domeſtique, *Magiſter aulæ*. De la Chapp. Les Anglois ont-ils quelque droit à la ſucceſſion d'Eſpagne! Que leur importe que la Maiſon de France, ou la Maiſon d'*Autriche* la recueille? Id. Voyez Lymnæus, *Jus publicum Imperii*, *L. II.* ſur l'*Autriche* & la Maiſon d'*Autriche*, & Imhoff, *Notitia Procer. Imp. L. I. cap.* 5.

Les pays héréditaires de la Maiſon d'*Autriche*, *Domûs Auſtriacæ patrimonium*, ou *ditiones hæreditariæ*, ſont le Cèrcle d'*Autriche*, le Marquiſat de Burgaw, le Landgraviat de Nellenbourg, le Briſgaw, l'Ortnaw, & les villes foreſtières, qui ſont les pays que la Maiſon d'*Autriche* poſſede par droit de ſuccèſſion. L'Empire & le Royaume de Hongrie ſont électifs, & celui de Bohême prétend l'être; ainſi ils ne ſont pas proprement, ou point du tout, pays herèditaires. Le Cèrcle d'*Autriche*, *Circulus Auſtriacus*, eſt une des neuf grandes Provinces qui compoſent l'Empire. On diviſe ce Cèrcle en deux parties: l'*Autriche intérieure*, qui comprend l'*Autriche*, la Stirie, la Carinthie & la Carniole; l'*Autriche extérieure*, qui n'eſt autre choſe que le Tirol.

Autriche s'eſt dit auſſi autrefois de la Franconie, qu'on appelloit encore France Teutonique, & qui par rapport à la France eſt *Autriche*, c'eſt-à-dire, Orientale.

L'AUTRICHE, ſ. f. Sorte de laituë. *Lactuca Auſtriaca*. L'*Autriche* ſe plante au mois d'Avril, & ne monte pas ſi aiſément en graine que d'autres laituës.

AUTRICHIEN, enne, ſ. m. & f. *Auſtrius, Auſtriacus*. Ce nom à trois ſignifications aujourd'hui en François. 1°. Il ſignifie qui eſt d'Autriche, les peuples qui habitent l'Autriche. 2°. Il ſe prend pour les Princes de la Maiſon d'Autriche. Les *Autrichiens* ont régné environ 200. ans & plus en Eſpagne. Que les *Autrichiens* ſont éloignez d'arriver à l'une ou à l'autre de ces deux fins d'une guèrre ſi furieuſe! De la Chapp. 3° *Autrichien*, ſe prend pour Partiſan de la Maiſon d'Autriche. Charles, diſent les *Autrichiens*, a-t-il dû, a-t-il pû changer dans la domination *Autrichienne*, ce que ſon Seigneur, ſon père, avoit ſagement reglé? Id. Il eſt auſſi adjèctif. Un Régiment *Autrichien*. Les Princes *Autrichiens*. La lipe *Autrichienne*. On a dit *Autrichois*, il n'eſt plus en uſage.

AUTRUCHE, ſ. f. *Struthio camelus*. Grand oiſeau qui a les aîles courtes, fort eſtimé pour ſes plumes, qui ſèrvent d'ornement aux chapeaux, aux lits, aux dais, &c.

L'*Autruche* a quelque choſe de l'oie, mais eſt beaucoup plus grande. Elle a les jambes fort longues, & le col de 4. ou 5. palmes de longueur. Marm. *L. I. c.* 23. Les *autruches* ſe chaſſent en Afrique. Elle ſont ſi communes au Perou, qu'elles vont par troupes comme le betail. Les Sauvages en mangent la chair, & leurs œufs ſont bons, quoique de difficile digeſtion. Les fémelles ſont preſque toutes mêlées de gris, de noir & de blanc. Les mâles ſont blancs & noirs, & ſont bien plus eſtimez, parce que leurs plumes ſont plus larges & mieux fournies, leurs bouts plus touffus, & leurs ſoies plus fines. On ne les chaſſe qu'après leur muë, & lorſque leur plumage eſt ſéc. Ce ſont des oiſeaux fort vîtes qu'on chaſſe avec des Barbes harpez comme levriers, qui les attrapent à la courſe. L'*autruche* ſe ſèrt de ſes aîles, non pas pour voler, mais pour aider à ſa courſe, lorſque le vent lui eſt favorable, car alors elle s'en ſèrt comme un navire fait de ſes voiles. Marmol dit qu'elle s'en ſert à courir, parce qu'elle s'en foüette en courant, & qu'elle ſe pique auſſi de quelques ergots ou éperons pour s'animer davantage. Xénophon rapporte que l'armée de Cyrus trouva proche de l'Euphrate beaucoup d'*autruches*, qu'on leur donna la chaſſe avec les chevaux de l'armée les plus vites, ſans pouvoir jamais les atteindre. On dit encore qu'elles prennent des piérres entre leurs ongles fenduës, & qu'elles les jettent contre ceux qui les ſuivent avec autant de violence que l'homme le plus fort.

Acarete Biſcayen, dans la Relation de ſes voyages dans la rivière de la Plata, & de là par tèrre au Perou, dit qu'il y a une grande quantité d'*autruches* aux environs de Buenos-Ayres; que lorſqu'elles couvent & que leurs œufs ſont prêts à éclorre, elles en caſſent quatre qu'elles portent aux quatre coins du lieu où elles couvent; qu'ils ſe corrompent, & qu'il s'y engendre bientôt une grande quantité de vèrs, dont les petits de l'*autruche* ſe nourriſſent quand ils ſont éclos, & que cela leur ſuffit juſqu'à ce qu'ils puiſſent aller chércher leur nourriture. Cela confirme ce que dit Ælien, que l'*autruche* nourrit ſes petits d'une partie de ſes œufs; mais il ajoûte que c'eſt de ceux qui ne ſe trouvent pas bons à couver. On a vû vèrs le cap de Bonne Eſpérance des œufs d'*autruche* ſi gros, qu'un ſeul ſuffit pour donner à manger à ſept hommes. On a fait la diſſéction de pluſieurs *autruches* dans l'Academie des Sciences: la plus grande étoit de ſept pieds & demi de haut depuis la tête juſqu'à la tèrre. L'*autruche* a l'œil comme l'homme en ovale, ayant de grands cils, & la paupière d'en-haut mobile, contre l'ordinaire des oiſeaux, avec une paupière au dedans, comme l'ont la plûpart des brutes. Son bèc eſt court & pointu, ſa langue petite, & adhérante comme aux poiſſons; ſes cuiſſes groſſes, charnuës & ſans plumes, couvèrtes d'une peau blanche un peu rougeâtre, rayée par des rides qui repréſentent un roſeau dont les mailles pourroient laiſſer entre le bout du doigt. Ses jambes ſont couvèrtes par devant de grandes écailles en table, ſes piéds fendus, & compoſez ſeulement de deux doigts fort grands, & auſſi couvèrts d'*écailles*, avec des ongles aux grands doigts, & non pas aux petits. Elle n'a pas des plumes de divèrſe ſorte, comme les autres oiſeaux, qui en ont de molles & lanugineuſes pour leur ſérvir de fourrure, & d'autres dures & fèrmes pour voler. Celles de l'*autruche* ſont toutes molles & éfilées comme le duvet. Elles ne ſervent ni à voler, ni à ſe vêtir. Elles ont le tuyau juſtement au milieu de la plume: c'eſt pourquoi les Égyptiens repréſentoient la Juſtice par une plume d'*autruche*. La peau de ſon cou eſt de chair livide, couvèrte d'un duvet blanc clair-ſemé & luiſant, qui tient plus du poil que de la plume. Son corps eſt couvèrt de plumes noires, blanches & griſes. Celles qu'on voit d'autre couleur, ſont ſeulement teintes. Les grandes qui ſortent des aîles & de la queuë, ſont ordinairement blanches. Celles du rang d'après ſont noires. Celles qui garniſſent le dos & le ventre ſont noires ou blanches. Ses flancs n'ont point de plumes, non plus que les cuiſſes, & le deſſous des aîles. Au bout de chaque aîle il y a deux eſpéces d'ergots longs d'un pouce, creux, & reſſemblans à de la corne, à peu-prés ſemblables aux aiguillons d'un porc-épic. Quant au dedans, on y a trouvé cinq diaphragmes ou cloiſons qui diviſent le ventre en cinq parties, dont quatre ont la ſituation droite de haut en bas, & un cinquième ſitué en travèrs. Ses ventricules ont été trouvez remplis de foin, d'hèrbe, d'orge, de féves, d'os & de cailloux, dont il y en avoit de la groſſeur d'un œuf de poule. On a trouvé dans un juſqu'à 70 doubles, la plûpart uſez & conſumez preſque des trois quarts, & rayez apparemment par leur frotement mutuel, plutôt que par eroſion. Mais il faut remarquer que les *autruches* avalent le fer, de même que les autres oiſeaux avalent les cailloux, pour aider à brayer leur nourriture, & non pas pour s'en nourrir & pour le digérer, comme ont crû les Anciens: au contraire, elles meurent quand elles en ont beaucoup avalé. Diodore Sicilien appelle les *autruches*, des *Cerfs-oiſeaux*.

Le P. De Urreta, dans ſon hiſtoire d'Éthiopie, p. 45. prétend que les Anciens ont appellé les *autruches* Pegâſes, & que comme cet oiſeau a des aîles, qu'il étend quand il court, & qu'il y en a qui ont des oreilles de cheval; tout cela a donné occaſion à la fable du cheval aîlé nommé Pegâſe. Le même Auteur dit Liv. I. ch. 26. qu'il eſt douteux ſi c'eſt un oiſeau, parce qu'il a des aîles; ou un animal tèrreſtre, parce qu'il a des pieds de chameau; que c'eſt pour cela qu'on l'appelle *ſtruthio camelus*, c'eſt-à-dire, ſelon Iſidore, L. XII. Étym. ch. 17. parce que c'eſt un animal tèrreſtre qui a des plumes comme les oiſeaux. Il y en a une quantité prodigieuſe en Éthyopie, & les Éthiopiens les nomment *Aſtros*, & c'eſt apparemment de là que s'eſt formé le nom Eſpagnol *Abeſtruz*, & le nom François *Autruche*. Elle pond au mois de Juin, met ſes œufs en tèrre, les couvre de ſable, & les abandonne; c'eſt le ſoleil qui les fait éclorre. Ceux du pays diſent, au raport de Marmol, qu'elle a ſi peu de memoire qu'elle les oublie, mais qu'en courant deçà & delà les fémelles les couvent aux lieux où elles les rencontrent. Il eſt bien plus naturel de dire que l'*autruche* étant d'un poids énorme, elle romproit ſes œufs ſi elles les couvoit comme les autres oiſeaux; ainſi par un inſtinct naturel elle laiſſe au ſoleil le ſoin de faire éclorre ſes petits. C'eſt pour cela que l'*autruche* eſt un ſymbole de cruauté & d'oubli. Cet animal, dit Marmol, eſt fort ſimple, & ſi ſourd qu'il n'entend rien. Il dit qu'elle pond dix ou douze œufs de la groſſeur d'une groſſe boule, & quelques-uns moindres. Les Éthiopiens mangent ces œufs, & les tiennent pour un mets delicieux. On dit qu'ils font des vâſes des coques de ces œufs; Pierius dit même qu'ils en font des bonnets qu'ils portent, & qu'ils eſtiment. La chair de l'*autruche*, dit encore Marmol, put, & eſt gluante, particuliérement celle des cuiſſes; mais tous les peuples de Numidie ne laiſſent pas d'en manger. Quand ils ont pris des petits, ils les élevent, les engraiſſent & les ménent paître en troupes par le deſért: lorſqu'ils ſont gras, ils les tuënt & les ſalent. La propriété qu'on lui attribuë de digérer le fer, a fait qu'on a pris l'*autruche* pour le ſymbole de patience dans les injures. On en fait encore le ſymbole de la juſtice, parce que toutes ſes plumes, dit-on, ſont égales, au lieu que dans les autres oiſeaux les unes ſont petites, & les autres ſont grandes, ou parceque le tuyau eſt juſtement au milieu de la plume.

On dit figurément à un homme qui mange beaucoup, ou des viandes difficiles à digérer, qu'il a un eſtomach d'*autruche*. Le Père Vanſlebe dans ſa Relation d'Égypte, rapporte à la pag. 103 une choſe fort particulière en parlant des *autruches*. J'ai lû, dit-il, dans un vieux manuſcrit arabe, intitulé *Gauharet Innefiſſe*, que lorſque cet oiſeau veut couver ſes œufs, il ne ſe met pas deſſus, comme font les autres; mais le mâle & la femelle les couvent avec leur regard ſeulement, & lorſque l'un des deux a beſoin d'aller chèrcher ſa nourriture, il avèrtit ſon compagnon par ſon cri, & celui-ci reſte & continuë à regarder les œufs, juſqu'à ce que l'autre ſoit revenu; & de même encore quand celui-ci a beſoin à ſon tour d'aller chèrcher ſa nourriture, il avèrtit de la même maniére ſon compagnon, afin qu'il demeure, & afin qu'inceſſamment l'un deux ſoit toujours pour regarder les œufs, juſqu'à ce que les pouſſins ſoient eclos. Car s'ils diſcontinuoient un moment ils le corromproient, & ils n'auroient aucun pouſſin.

AUTRUI, ſ. m. Le prochain, les autres hommes. *Alienus*. Ce mot eſt plus général qu'*autre*. Il ne s'applique jamais qu'aux pèrſonnes, & toujours avec l'article indefini. VAUG. T. CORN. Le bien d'*autrui* tu n'embleras, eſt un des Commandemens de Dieu. Il ne faut pas ſe décharger ſur *autrui* de nos fautes pèrſonnelles. Dans les Lettres de Chancelerie le Roi met toujours cette clauſe, Sauf en autres choſes notre droit, & l'*autrui* en toutes. On dit auſſi, Aller par *autrui*; pour dire, ſubſiſter aux dépens d'*autrui*, ſoit en travaillant pour lui, ſoit en le ſérvant actuellement. Vous autres, Galands, vous jugez d'*autrui* par vous mêmes. SCAR. Des pèrſonnes que nous eſtimons, nous ont envoyez leurs objéctions & celles d'*autrui*. PELISS.

Qu'un cœur n'aime pas par autrui.
Que vous vous mariez pour vous, non pas pour lui. MOL.

Un cœur noble eſt content de ce qu'il trouve en lui,
*Et ne s'applaudit point des qualitez d'*autrui.
*Ce n'eſt que l'air d'*autrui *qui peut déplaire en moi.* BOIL.

Cependant qu'il tente lui-même
Ce qu'il peut faire par autrui.
C'eſt-à-dire, par tout autre que lui. MALHERBE.

Ménage dérive ce mot du génitif *alterius*, en tranſportant les lettres dont les Italiens ont fait auſſi *altrui*.

On dit provèrbialement, Le mal d'*autrui* ne vous touche guère: Qu'il ne faut faire à *autrui* que ce qu'on voudroit qui nous fut fait. Qui s'attend à l'écuelle d'*autrui*, ſouvent dîne mal. On dit auſſi, Le bien d'*autrui* n'eſt pas à nous.

AUTUN, ſ. m. *Auguſtodunum, Auguſta Æduorum, Hedua Ædua. Civitas Æduorum, Bibracte*. Nom propre d'une ville de Bourgogne. *Autun* eſt fort ancien. Le premier Auteur qui en parle eſt Pomponius Mela. Tacite en fait mention comme d'une ville très-conſidérable ſous Tibère. La fondation de cette ville eſt un point très-obſcur, ou plûtôt abſolument inconnu. Ceux qui ont dit qu'elle avoit été bâtie par Samothes, fils de Japhet, & petit fils de Noé, n'apportent aucune preuve de leur opinion. M. Baudot dans ſa Diſſèrtation, dont nous parlerons, dit ſeulement qu'*Autun* eſt une ville très-ancienne; & c'eſt en effet tout ce qu'on puiſſe aſſurer. Bien des gens croyent qu'*Autun* eſt l'ancienne *Bibracte*, c'eſt le ſentiment du P. de Saint Julien dans ſes Antiq. de Bourgogne. M. Thomas, Chantre & Official d'*Autun*, a entrepris de le prouver dans un petit Livre intitulé, *De antiquis Bibracte ſeu Auguſtoduni monumentis*, & il dit que c'eſt l'opinion des Savans. En effet, Mrs Sanſon, Du Val, d'Ablancourt, les Péres Monet & Labbé Jéſuites, Cellarius, ſe ſont déclarez pour *Autun*. Néanmoins Oronce Finé, Blaiſe Vigenère, Jean Pallerat, Charles Eſtienne, M. de Salins, & quelques autres encore croyent que *Bibracte* eſt Beaune ; mais ce ſentiment, dit M. Thomas, ne mérite pas qu'on le refute ; il eſt ſans raiſon, dit M. de Valois dans ſa Notice. D'autres la prennent pour Pebrac, bourg en Auvérgne, & d'autres pour Beuvray en Bourgogne, ſentimens qui ne paroiſſent avoir d'autres fondemens que la reſſemblance des noms. On imprima auſſi en 1710. à Dijon une Diſſertation de M. Baudot, où il prouve la même choſe. Les principales raiſons ſont, 1°. La marche de Céſar en ſuivant les Suiſſes qui vouloient aller s'établir en Xaintonge. 2°. La ſituation d'*Autun*, la même que Céſar decrit. 3°. Le nom de *dunum*, qui términe ſon nom, & qui veut dire colline. *Autun* eſt bâti ſur une colline, adoſſée à une plus haute montagne. 4° La grandeur & la célébrité d'*Autun*, qui ne peut convenir ni à Beaune, ni à aucune autre ville. 5°. Les reſtes ſupérbes d'antiquitez qu'on y voit. 6°. Enfin, deux marbres antiques & une plaque de bronze avec des inſcriptions, qu'on y trouva il y a quelques années. L'un des marbres porte, DEAE BIBRACTI. L'autre, DEAE BIBRACTI SIGNATUM. Sur la plaque on lit, DEAE BIBRACTI P. CAPRIL PACATUS IIIIII VIR AUGUSTA. VSLM. Tout cela prouve en effet qu'*Autun* eſt l'ancienne Bibracte. Par là tombe encore le ſentiment de M. Mandajors Maire d'Alais, qui dans les nouvelles découvèrtes ſur l'Etat de l'ancienne Gaule au tems de Céſar, a prétendu montrer par la marche de ce Général à la ſuite des Suiſſes, que Bibracte n'étoit point *Autun*, mais Pebrac, bourg aux confins de l'Auvérgne & du Gevaudan, parceque la bataille, dit-il, ne ſe donna point aux environs de Bibracte, mais à 5 ou 6 lieuës de là.

Coquille, dans ſon hiſtoire du Nivérnois, prend un ſentiment moyen, & croit que l'ancienne Bibracte étoit ſur la cime de la montagne de Beuvray, en laquelle, dit-il, encore aujourd'hui ſe tient une foire renommée par toute la France, qui repréſente beaucoup d'antiquitez, car elle ſe tient chacun an le premier mécredi du mois de Mai. Au tems du Paganiſme (ce ſont toujours les paroles de Coquille) les Marchands ſouloient ſacrifier & faire leurs vœux à Maia Deeſſe fille d'Atlas, & à Mércure ſon fils, en ce mois de Mai, pour avoir leur faveur au trafic de leur marchandiſe. Le mois de Mai eſt, dit Maius, en l'honneur de ladite Maia, ainſi que dit Ovide au V^e^ livre des Faſtes. Mercure étoit le Dieu des Marchands, comme il ſe voit au Prologue de l'Amphitrion de Plaute. Et on voit que cette foire eſt à jour de Mercredi, dit de Mercure, & au mois de Mai, dit de Maia. Il eſt vrai-ſemblable, ajoûte-t-il, que les plus anciennes villes bâties après le deluge, ayent été miſes ès cimes des montagnes, & depuis à cauſe de l'incommodité de ces lieux hauts, ayent été tranſferées en lieux plus bas & de plus facile accès. Ainſi les habitans de ce haut Beuvray ſe ſont tranſferez au lieu où eſt de préſent *Autun*. Coquille. Mais ce ne ſont là que des conjéctures, la plûpart même aſſez foibles, quoique ingenieuſes & ſavantes. Au reſte Eumenius dans les derniers mots de ſon panegyrique à Conſtantin, ſemble diſtinguer la capitale des Heduens de Bibracte. Je ne ſai pourquoi M. Thomas ni M. Baudot n'ont point touché cette difficulté qui a frapé quelques Savans, mais qui au fond ne peut détruire leur ſentiment : car le Panegyriſte a très-bien pu comparer Bibracte avec elle-même, ce qu'elle avoit été avec ce qu'elle étoit ſous Conſtantin. *Bibracte quidem huc uſque dicta eſt Julia, Pola, Florentia : ſed Flavia eſt civitas Heduorum.*

Quelques Auteurs prétendent encore qu'*Autun* eſt nommé *Aurelianum* & *Roma Celtica* dans les anciens : mais d'autres croyent que c'eſt plutôt Lyon, après lequel *Autun* tenoit le premier lieu dans la premiére Lugdunoiſe. Quoiqu'il en ſoit, le nom *Autun*, ou *Auſtun*, comme quelques-uns veulent qu'on écrive contre l'uſage, *Autun*, dis-je, s'eſt formé du Latin *Auguſtodunum*. L'on a dit *Auguſtdun*, *Auguſtun*, *Auſtun*, *Autun*; & *Auguſtodunum* eſt compoſé du Latin *Auguſtus*, & du mot Gaulois *dun*, qui ſignifie *élévation*, *montagne*, parce qu'en effet *Autun* eſt au pied des montagnes appellées le mont Ceniz ; ou comme parle M. Baudot, *Autun* eſt bâti ſur une colline adoſſée à une haute montagne, & ſelon cet Auteur, c'eſt le deſir de faire ſa cour à Auguſte qui lui fit prendre ce nom. Il ne paroît pas qu'on puiſſe douter de cette étymologie ; cependant Jean Picard dans ſa Celtopedie, p. 128. dit que Barthelemi Chaſſaneus, dans ſon livre des Coûtumes de Bourgogne, tire le nom d'*Autun*, *Auguſtodunum*, du Grec. Picard ſemble l'approuver, & pour le confirmer il dit que l'autre nom de cette ville, *Hedua*, peut paroître venir auſſi du Grec ἡδὺς, qui ſignifie *doux*, *agréable*. Mais Munier rejette avec raiſon ce ſentiment, perſuadé que le mot *Heduus* eſt purement Celtique.

Quelques Auteurs doutent ſi c'eſt Auguſte fils adoptif de Jules Céſar, ou quelqu'autre des Empereurs ſuivans, tous nommez Auguſtus, qui donna ce nom à cette ville ; mais puiſqu'il paroît par Tacite que dès le tems de Tibère elle s'appelloit ainſi, elle ne peut avoir reçu ce nom que d'Auguſte ou de Tibère ; & puiſque dès le VI^e^ Conſulat de Tibère, c'eſt-à-dire, la ſeptiéme année de ſon Empire, elle étoit révoltée, il ne ſemble pas probable que ce ſoit lui qui lui eut donné ce nom. Ainſi il faut que ce ſoit Auguſte. Conſtantin lui donna enſuite celui de *Flavia civitas Heduorum*, (Voyez Eumenius dans les dérniers mots de ſon remerciment à Conſtantin) ou ſeulement *Flavia Heduorum*, comme il dit dans les premiers mots de la même piece ; & les Citoyens s'appellérent *Flavienſes*. Dans la ſuite elle reprit ſon premier nom d'*Auguſtodunum*, qui lui eſt reſté. *Autun* étoit anciennement la Capitale d'une des principales Republiques des Gaules. Il paroît par Tacite à l'endroit que j'ai cité, & par Eumenius, qu'il y avoit à *Autun* une célebre & nombreuſe Académie, où la jeuneſſe Gauloiſe alloit étudier. Il eſt vrai que dans le Panegyrique d'Eumenius, Rhénan & Pighius attribuent cette gloire à Cleves, & que le premiér a mis *Auguſto Clivenſium*, à la place d'*Auguſtodunenſium*. Mais Juſte Lipſe les a très-bien refuté dans ſa note ſur l'endroit de Tacite que j'ai indiqué. Les Druides y avoient leur Senat. Le lieu où il ſe tenoit, eſt celui qu'on appelle aujourd'hui le Mont-Dru, *Mons Druidarum*, comme ce qu'on appelle le Jannoye, étoit un temple de Janus ; le Mont-Jou, un mont conſacré à Jupiter ; & Marchaut un champ de Mars, *Martis campus*. *Autun* eſt ſitué ſur une petite riviére nommée Arroüx, & que M. Thomas dans le livre que j'ai dit, écrit Arronx.

Autun a eu des Comtes ſous l'autorité des Rois Bourguignons, qui paſſérent la Saône & le Rhône l'an de Jesus-Christ 414. Munier dit que quelque rechèrche qu'il ait faite, il n'a pû découvrir des Comtes d'*Autun* avant Attalus, dont parle Sidonius Apollinaris, ép. 18. & qui, dit-il, étoit en charge l'an 460. *Autun* eſt un Evêché ſuffragant de Lyon. Sa longit. eſt 22^d^ 50'. Sa latitude 46, 50, ſelon la Carte de M. de Liſle. Voyez ſur *Autun* le Panegyrique ou Remercîment d'Eumenius à Conſtantin ; le Moine Henri, *Erricus Monachus*, dans le premiér Liv. de la vie de S. Gérmain. *D. Thomæ de antiquis Bibracte ſeu Auguſtoduni monumentis libellus*, & les Rechèrches & Memoires ſervans à l'hiſtoire de l'ancienne ville d'Autun par Jean Munier, imprimé par Claude Thiroux à Dijon *in* 4°, 1660. Ce Livre contient trois parties ; la premiére traite de la Republique des anciens *Autunois* ; la ſeconde des Comtes d'*Autun*, & la troiſiéme des hommes illuſtres d'*Autun*.

AUTUNOIS. ſ. m. *Auguſtodunenſis pagus*, *tractus*, *ager*. Autrefois. *Hedui*. Contrée du Duché de Bourgogne. Elle prend ſon nom d'Autun ſa Capitale. L'*Autunois* eſt une partie du pays des anciens Heduens. Il confine avec le Nivèrnois, le Bourbonnois, le Charolois, le Chalonois, le Dijonnois & l'Aunois. Dumnorix, l'un des plus grands Seigneurs de l'*Autunois*. Munier. Céſar ayant levé le ſiége de Gergovie fit refaire des ponts ſur l'Alier pour paſſer en l'*Autunois*. Id. Autrefois il comprenoit une longue étenduë de pays, qui pouvoit contenir ſix bonnes journées de chemin du ſeptentrion au midi, depuis la ville de Joigny en l'Auxérrois, ſituée ſur la riviére d'Yonne, qui étoit limitrophe, & faiſoit les confins de ce côté là, entre les Seigneuries de ceux d'Autun & de Sens, juſqu'à la riviére du Rhône. Pour ſa largeur l'*Autunois*, ou la Republique Autunoiſe, contenoit un peu moins d'Orient en Occident, depuis la ville de Nantua, Chaſtillon, ou Boulogne, à une bonne journée de Genève juſqu'à Ganat, ou S. Pourçain proche la riviére d'Alliér, mais en deçà de cette riviére, laquelle ſeparoit la Seigneurie d'Autun de celle des Auvérgnats ; car tout le Bourbonnois dépendoit de ceux d'Autun, & étoit de leur vrai territoire, au rapport de Céſar, Liv. I. & 6. Le Rhone les diſtinguoit des Allobroges, la Saône des Séquanois, la riviére de Loire des Bèrruyers, celle d'Yonne des Senonois, & le ruiſſeau de Seine des Langrois. Munier.

AUTUNOIS, oise, ſ. m. & f. Qui eſt d'Autun, ou de l'*Autunois*. *Auguſtodunenſis*, anciennement *Heduus*. Cet ancien peuple que les Latins ont appellé *Hedui* en leur langue, & les Intèrprétes François, Heduois, ou d'un mot plus extenſif *Autunois*, étoit le plus hardi, le plus courageux, le plus noble & relevé de la Celtique. Munier. L'Ariſtocratie des anciens *Autunois* a été l'une des plus illuſtres de l'Europe. Id. Les anciens *Autunois* appelloient leur ſouverain Magiſtrat *Vergobret*, & nous aujourd'hui par ſyncope, *Verg*. Id. Les *Autunois* étoient frères du peuple Romain. *Cic. ad Att. Lib. I ep. 16. ad Treb. Lib. VII. ep. 10.* Tacite. *Annal. Lib. XI. c. 25.*

AUTUNOIS, oise, adj. La République *Autunoiſe*. Mun. Divitiacus, Liſcus, Conviĉtolitanes, Litavicus, & autres Princes *Autunois*. Id. Céſar fit aſſaſſiner le vaillant Dumnorix chéf des Troupes *Autunoiſes*. Id.

A U V.

AUVENT, ſ. m. Petit toit fait de planches qu'on met au deſſus des boutiques pour les garentir de la pluie & du ſoleil. *Umbraculum, velum, tentoriolum.* Les *auvens* des Marchands avancent ſur la ruë. On a dit autrefois *ôte-vent*, & Nicod veut qu'on le prononce ainſi, parce qu'il rabat & ôte la force du vent. Ménage prouve auſſi cette même étymologie. Du Cange dit qu'il vient de *advanna, quòd advanni alis inſtar ſuſpendatur*, & que dans les anciens titres on trouve *avant-vant*. Quelques-uns veulent qu'il vienne d'*avancer, avance*.

AUVERGNE, ſ. f. *Alvernia, Arvernia.* Grégoire de Tours l'appelle *Regio Arvernorum, Territorium Arvernum.* Les Écrivains qui ont été ſous la ſeconde race la nomment *Pagus Arvernicus.* L'ancienne *Auvergne* etoit un grand pays de l'Aquitaine qui avoit au nord le Bérry & le Bourbonnois; au couchant le Limouſin, le Perigord & le Quércy; au midi le Languedoc, & au levant le Lionnois. Strabon dit que l'Empire d'*Auvergne* s'etendoit depuis la Loire juſqu'à Marſeille. Aujourd'hui l'*Auvergne* eſt une Province du Gouvèrnement de Lyon, bornée par le Bourbonnois au nord; la Marche, le Limouſin & le Quércy au couchant; le Rouèrgue & le Gevaudan au midi; le Velay & le Forêt au levant. L'*Auvergne* a titre de Comté. Elle a ete ſouvent réunie à la Couronne, & pour la dernière fois en 1606. par la donation que la Reine Marguerite en fit au Dauphin de France qui fut depuis Loüis XIII.

Il y a la haute & baſſe *Auvérgne*. La haute *Auvérgne* eſt du côté du couchant, & s'appelle ainſi parce qu'elle eſt pleine de montagnes. La baſſe *Auvergne* comprend la Combraille, vèrs les confins de la Marche & du Bourbonnois, & la Limagne, le long des deux bords de l'Allier & de la Dore, à l'orient de l'*Auvergne*. Les fromages d'*Auvergne* ſont eſtimez.

Le Dauphiné d'*Auvergne* eſt un petit Canton de la baſſe *Auvérgne* près de l'Alliér & de la ville d'Iſſoire.

Ce mot, *Auvergne*, s'eſt formé du Latin *Alvernia*, en changeant à l'ordinaire *al* en *au*, & mouïllant l'*n*, comme en beaucoup d'autres mots.

AUVERGNAT, ATE, ſ. m. & f. Qui eſt d'Auvèrgne. *Arvernus.* Les *Auvergnats* ſont laborieux & adroits. Quand on parle des anciens habitans de l'Auvèrgne, *Arverni*, il ne faut point dire *Auvergnat*, mais *Arvéne*, ou *Arvernien.* C'eſt ainſi qu'en uſent nos bons Auteurs récens. Bellovèze fit nombrer la Colonie, qui étoit compoſée de Biturīges, d'*Arvérnes*, de Senonois, d'Eduens, d'Ambarres, de Carnutes & d'Aulérques Cenomans; c'eſt-à-dire de gens de Berry, de l'Auvèrgne, de Sens, d'Autun, de Chalons ſur Saône, de Chartres, du Mans. CORDEMOI. Munier, dans ſes recherches ſur la ville d'Autun, dit toujours *Auvergnat*. Ceſar s'empara des Gaules ſous pretexte de donner du ſecours aux Autunois contre les *Auvergnats*, Sequanois & Allemands. MUNIER. La riviere d'Allier ſeparoit la Seigneurie d'Autun de celle des *Auvèrgnats*. Io. Je crois qu'il eſt mieux de ne le point imiter. Les *Arvernes*, ſi l'on en croit Lucain, Liv. I. v. 427. ſe diſoient originaires des Troyens, & fréres du Peuple Romain.

> *Arvernique auſi Latio ſe fingere fratres*
> *Sanguine ab Iliaco populi.*

De Valois dans ſa Notice des Gaules, croit que Lucain ſe trompe, & qu'il a mis les *Arvernes* pour les Heduens ou *Autunois*. Il eſt vrai que Cicéron dans une Lettre à Trebatius, Liv VII. ép. 10. & dans la 16. du I. Liv. à Atticus; & Tacite, Liv. XI. ann. c. 25. diſent que les Héduens ou Autunois etoient fréres du peuple Romain; mais d'autres qu'eux prirent ou reçurent cette qualité, & Juſte dans ſes Notes ſur Tacite, montre à l'endroit que j'ai cité, que cet Hiſtorien s'eſt trompé quand il a dit que les Héduens etoient les ſeuls qui l'euſſent euë. Une ancienne inſcription la donne aux Bataves: les *Arvernes* ont bien pû l'avoir auſſi.

AUVÈRNAS, ou plutôt **AUVÈRNAT**, ſ. m. Vin fort rouge & fumeux qui vient d'Orléans, qui n'eſt bon à boire que ſur l'arriére-ſaiſon, ce qui fait qu'on l'appelle auſſi *Vin de cerneau. Vinum arvernum.* Les Cabaretiers s'en ſervent à colorer leurs vins blancs. Il eſt fait de raiſins noirs qu'on appelle du même nom, parce que le plan eſt venu d'Auvèrgne. Leur couleur les a fait appeller ailleurs *Morillon*, & *Pineau* en Auvèrgne. D'un *Auvernat* fumeux m'apporte un rouge bord. Boil. Il y a un *Auvernat* gris d'Orléans, qu'on appelle ailleurs *Malvoiſie*, qui eſt un raiſin gris fort ſucré, & le plus fondant de tous les raiſins.

AUVESQUE, ſ. m. Eſpèce de cidre excellent qui ſe fait dans le Beſſin en Baſſe Normandie. Du Moulin, dans ſon Diſcours de la Norm. p. 5. au commencement de ſon hiſt. de Normandie, dit ſur le Beſſin: Le cidre y eſt ſi excellent, principalement le doux *auveſques* & Lameleon, que les plus délicats le préférent à beaucoup de vins.

AUVRY, ſ. m. Voyez AUDRY & AUBRINX. C'eſt la même choſe.

A U X.

AUXÈRRE, ſ. m. *Altiſſiodorum*, ou *Altiſſiodurum*, *Autiſſiodorum.* Nom propre d'une ville Épiſcopale de Bourgogne, ſituée ſur le penchant d'une colline, au pied de laquelle coule la riviére d'Yonne. Quelques Auteurs diſent que l'eminence ſur laquelle eſt aujourd'hui l'Évêché, s'eſt appellée autrefois *Autricum*, & qu'elle a donné à la ville le nom d'*Autrica*; d'autres diſent *Autricum.* Ammien Marcellin, qui eſt le premier qui en parle, la nomme *Autiſſiodorum*, ou *Auteſſiodorum.* Quelques-uns diſent que ce nom lui eſt venu de ſes eaux; que *dur* en langue Bretonne, qui eſt la même que la Gauloiſe, ſignifie *eau*. D'autres diſent qu'il eſt compoſé de *Dorum*, qui en Gaulois ſignifioit *porte*, de même que *Tuer* ou *Tuur* en Allemand; & de *Iſan* ou *Iſen*, qui veut dire fér: de ſorte qu'*Autiſſiodorum*, *Auxèrre*, ſignifie; *porte de fér*. La longitude d'*Auxerre* eſt 24^d^ 41', & la latitude 46^d^ 20'.

AUXÈRROIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt d'Auxètre ou de l'Auxèrrois. *Altiſſiodorenſis.* S. Gèrmain l'*Auxèrrois*, c'eſt S. Gèrmain Évêque d'Auxèrre; & à Paris S. Gèrmain l'*Auxerrois* eſt une Paroiſſe dont ce Saint eſt Patron. S. Gèrmain l'*Auxèrrois* eſt la Paroiſſe du Louvre.

AUXÈRROIS, ſ. m. *Altiſſiodorenſis pagus*, ou *ager*. L'*Auxèrrois* eſt une contrée du Duché de Bourgogne, renfèrmée entre l'Auxois, le Nivèrnois, la Puiſaye & la Champagne, & qui tire ſon nom d'Auxèrre qui en eſt la capitale. L'*Auxèrrois* a eu ſes Comtes particuliérs, qui le vendirent à Charles V.

AUXILIAIRE, adj. m. & f. Qui vient au ſecours. *Auxiliaris.* Un Prince doit plus ſe fier à ſes ſoldats qu'à des troupes *auxiliaires*. Outre les raiſons principales, on ſe ſèrt quelquefois heureuſement des moyens *auxiliaires* ou ſubſidiaires. Chez vous les injures ſont les troupes *auxiliaires* de la raiſon. S. EVR.

En tèrme de Grammaire, on appelle Vèrbes *auxiliaires*, ceux qui ſèrvent à conjuguer les autres, comme ſont les vèrbes *Etre* & *Avoir*, tant en François qu'en Italien & en Eſpagnol. Ils ſont communs à toutes les langues vulgaires de l'Europe.

AUXOIS, ſ. m. *Alexienſis tractus.* Petit pays du Duché de Bourgogne, entre l'Autunois, le Dijonnois, l'Auſèrrois & la Champagne. La ville d'*Alexia*, ſi fameuſe dans les Commentaires de Ceſar, etoit autrefois dans ce pays à l'endroit où nous voyons aujourd'hui le bourg d'Alize. C'eſt du nom *Alexia* que s'eſt formé celui d'*Auxois*. Voyez les antiquitez de Bourgogne par le P. de S. Julien, pag. 217.

AUXONE, ſ. f. *Auſſona.* Prononcez *Auſſone*; quelques-uns même écrivent ainſi. Petite ville du Duché de Bourgogne, à cinq lieuës de Dijon.

AVY, ſ. m. Nom propre d'homme *Avitus* S. *Avit*, ou comme on l'écrit S. *Avy*, etoit fils d'un Laboureur de Beauce. BAIL. Celui-ci fut Abbé de Micy, ou de S. Meſmin. Il y en a un autre qui fut de Châteaudun. On appelle encore ainſi Alcime *Avit* Evêque de Vienne. M. Baillet écrit *Avy*, & M. Chaſtelain toujours *Avit*.

A U Z.

AUZUBA, ſ. m. Arbre ſpacieux qui croît dans l'Iſle nommée Hiſpaniole. Il porte un fruit aſſez doux.

A X E.

AXE, ſ. m. *Axis.* Tèrme de Géométrie & d'Aſtronomie. C'eſt la ligne qui paſſe par le centre d'une ſphère, ou d'un globe; comme la ligne qui travèrſe le globe de la tèrre. Toute la machine du monde tourne & fait ſon mouvement journalier autour de cet *axe*. Les deux extrémitez aboutiſſent à deux points qu'on nomme *pôles*. L'*axe* du monde va d'un pôle à l'autre en paſſant par le centre. L'*axe* de l'Équateur eſt immobile; l'*axe* de l'Horizon eſt variable & mobile. L'*axe* du Zodiaque en travèrſant la tèrre ne ſe tèrmine pas aux pôles du monde; les pôles du Zodiaque ſont éloignez des pôles du monde de vingt-trois degrez & demi. En Géométrie on dit l'*axe* détèrminé; l'*axe* indétèrminé; l'*axe* conjugué; l'*axe* ſecond d'une hypèrbole. Voyez HYPÈRBOLE. Le grand *axe* de l'ellipſe, eſt la ligne droite qui en repréſente la longueur; & le petit *axe*, la ligne qui en repréſente la largeur. On obſèrve dans le ciel un mouvement fort lent qu'on appelle *inclinaiſon de l'axe*.

On le dit auſſi des roüës, cônes, cylindres, & autres figures qui ſe meuvent en rond; & on l'appelle en ce ſens *aiſſieu* plus ordinairement. L'*axe* d'un cylindre, c'eſt une ligne droite immobile, autour de laquelle en tournant un parallelogramme, ſa révolution forme un cylindre. L'*axe* d'une ſéction conique, c'eſt une ligne qui paſſe au milieu de la figure, & qui eſt pèrpendiculaire aux ordonnées. L'*axe* de quelque figure que ce ſoit, c'eſt une ligne droite que l'on conçoit paſſer du haut de ſa figure à ſa baſe.

Axe de circonvolution, c'eſt une ligne imaginaire autour de laquelle on conçoit que tourne un plan, & qu'en tournant il fait un ſolide. Ainſi on conçoit qu'une ſphère eſt faite par la révolution d'un demi-cercle autour de ſon diamètre, & ce diamètre en eſt l'*axe*. Un cone eſt fait par la révolution d'un triangle à angle droit autour de ſa pèrpendiculaire, & ainſi du reſte. On dit le ſecond *axe*, ou l'*axe* droit, ou l'*axe* conjugué dans les hypèrboles & les ellipſes. C'eſt une ligne parallèle aux ordonnées, & qui paſſe par le milieu du premier *axe*, & le coupe à angle droit en deux parties égales.

Axe, ou *Axis*, ſe dit en Anatomie de la troiſiéme vèrtèbre du cou: elle eſt ainſi appellée, parce que c'eſt elle qui commence à former un corps ſur lequel les deux premières vèrtèbres & la tête ſont portées comme ſur un aiſſieu.

Axe spiral. Tèrme d'Architècture. C'eſt dans la colonne torſe l'*axe* tourné en vis pour en tracer les circonvolutions au dehors. L'*axe* dans le chapiteau Ionique, eſt la ligne qui tombant à plomb paſſe par le milieu de l'œil de la volute. On l'appelle auſſi *cathéte*.

Axe, ſe dit auſſi en Optique du rayon viſuel qui paſſe droit dans le centre de l'œil, & qui y tombe pèrpendiculairement ſans faire aucune réfraction dans le criſtallin. L'*axe* d'incidence eſt une ligne droite tirée par le point d'incidence, & pèrpendiculaire à la ſurface rompante. L'*axe* de réfraction, eſt la continuation en ligne droite de l'*axe* d'incidence au dedans d'un milieu plus denſe ou plus rare.

A X I.

AXI. Eſpèce de poivre que Colombe trouva dans l'Iſle Eſpagnole, & qui étoit fort bon, & meilleur, dit Herrera, que le poivre que l'on apporte du Levant.

AXILLAIRE, adj. Prononcez les deux *ll* ſans les moüiller. Tèrme de Medecine. C'eſt un rameau d'une des veines ſouclavières qui va aux aiſſelles, & qui ſe diviſe en pluſieurs autres veines. *Axillaris*. L'artère *axillaire*, eſt un reſte du tronc de l'artère ſouclavière, lequel étant parvenu à l'aiſſelle, change de nom, & s'appelle *axillaire*; il ſe répand par tout le bras. Dionis. La ſeconde des vèrtèbres du dos eſt auſſi appellée *axillaire*, à cauſe qu'elle eſt la plus proche de l'aiſſelle. Id.

AXINOMANTIE, ſ. f. *Axinomantia*. Eſpèce de divination: c'eſt l'art de deviner par la hache. Ce nom vient d'*ἀξίνη*, *aſcia*, *hache*, & de *μαντεία*, *divinatio*, *divination*.

AXIOME, ſ. m. Principe qu'on a établi dans un art ou ſcience, qui eſt indubitable, ou tenu pour tel. *Effatum*. C'eſt un *axiome* de Geometrie, que les choſes qui ſont égales à une troiſieme, ſont égales entre elles; que le tout eſt plus grand que ſa partie. On appelle auſſi les *axiomes*, des communes notions de l'eſprit, ou maximes ou *véritez*; parce qu'à cauſe de leur évidence, l'on ne peut les nier ſans dementir la raiſon naturelle.

A X O.

AXONGE, ou **AXUNGE**, ſ. f. C'eſt une eſpèce de graiſſe la plus molle & la plus humide du corps des animaux, qui s'appelle autrement de *ſaing*. *Axungia*. Elle eſt differente du lard, qui eſt une graiſſe fèrme; & du ſuif, qui eſt une graiſſe ſeche. Les Latins font la même diſtinction de la graiſſe en *pinguedo*, qui eſt l'*axonge*, *lardum* & *ſevum*. On l'appelle auſſi en Latin *axungia*, qu'on dit avoir été fait *ab axe rotarum quæ unguntur*. On ſe ſèrt en Medecine de l'*axonge* d'oye, de canard, de vipère & de pluſieurs autres, même de celle d'homme, qu'on eſtime beaucoup pour réſoudre & pour appaiſer les douleurs.

Axonges de verre, qu'on appelle auſſi fiel, ou ſel de vèrre. C'eſt une écume ſeparée de deſſus la matière du vèrre avant qu'elle ſe vitrifie.

A Y A.

AYANT, participe du vèrbe Avoir, qu'on rencontre préſque par tout dans les Auteurs, qui s'exprime en Latin par les advèrbes *Cum*, *Poſtquam*, *Poſteaquam*. *Ayant* dit cela, je m'en allai. *Ayant* fait beaucoup de plaintes, il ſe retira. *Ayant* été dangereuſement bleſſé, il fut emporté par des ſoldats; pour dire, Après avoir dit, après avoir fait, après avoir été bleſſé.

A Y E.

AY, ou **AYE**, intèrjèction. Exclamation qui marque que l'on ſent de la douleur. *Heu*, *Ay*, *Aye*, vous me faites mal.

AYEUL, **EULE**, ſ. m. & f. Père, ou mère de ceux qui ont des enfans, à l'égard deſquels on les nomme auſſi *Grand-père*, ou *Grand-mere*. *Avus*. Chaque enfant a un *ayeul* patèrnel, & un *ayeul* matèrnel. Il fait *ayeux* au plurier, & non pas *ayeuls*. Corn.

Ce long amas d'ayeux que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous. Bois.

Quelque rang où jadis ſoient montez vos ayeux,
Leur gloire de ſi loin n'éblouit point mes yeux. Racin.

L'amour de vos ayeux paſſe en vous pour manie. Boil.

Se pare qui voudra du nom de ſes ayeux,
Moi je ne veux porter que moi-même en tous lieux. Corn.

Quand le Ciel à mes vœux accorda tant de Princes,
Que ne me donna-t-il aſſez de fleurs de Lis,
Pour vous couronner tous dans mes ſeules Provinces,
Ayeux *&* *petit-fils*. Le P. Delmas.

Ayeul, ſe dit quelquefois en général des hommes qui nous ont précedé, ſoit dans notre famille, ſoit dans notre nation. *Majores*.

Mais cela fut jadis au tems de vos ayeux. Balzac.

Et nos ayeux étoient auſſi ſages que nous.

Ce mot *ayeul* vient d'*aviolus*, diminutif d'*avus*. Huet. De l'Hébreu אב, *ab*, qui ſignifie père, *avus* a été formé. Guichard; & de *avus* ou *aviolus* s'eſt fait *ayeul*. Ce mot réguliérement doit s'écrire avec un *i tréma*, *aïeul*.

AYEUL, ſ. m. *Ayulphus*. Voyez AOU.

A Y L.

AYL, ou **AILE**, ſ. m. *Agylus*. Nom propre. L'uſage a fait d'*agilis*, *Agyle*; puis adouciſſant la prononciation du *g*, *Ayle*, & l'*y* prenant la place des deux *ii*, ou n'étant autre choſe que deux *ii*, on a écrit *Ayle*. Saint *Ayle*, Abbé de Rebais, étoit fils d'Agnoal, l'un des plus grands Seigneurs de la Cour de Childebèrt II. Saint Agyle, que nous appellons vulgairement Saint *Ail*. Bail.

A Y M.

AYMERIN, ſ. m. & nom propre, le même que Damarin. *Amarinus*. Voyez DAMARIN.

A Y N.

AYNET, ſ. m. Petite vèrge ou baguette, pour enfiler les harengs que l'on veut faire ſorer.

A Y O.

AYOU, ſ. m. Nom propre d'homme. *Ayulphus*. S. Aigulphe, que nous appellons communément Saint *Ayou*, étoit né à Blois ſur la Loire. Baill. Ce nom s'eſt formé du Latin, en retranchant le *g*, & y ſuppléant par la prononciation de l'*i*. C'eſt ainſi que l'uſage a retranché dans le Grèc moderne le γ devant *ι*, & qu'on dit aujourd'hui ἅιος pour ἅγιος, & ainſi des autres. Il y a un autre S. Aigulphe dont l'uſage a changé le nom en *Aoul*, *Aou*, *Ayeul*, *Au*, *Hou*. Cette diverſité vient des differentes Provinces où ces Saints ſont honorez & connus.

A Y R.

AYRI, ſ. m. Arbre du Bréſil. Son tronc eſt armé d'épine aiguës: on le prend pour l'ebéne. Son bois eſt noir, dur, & ſi peſant qu'il ne flote point ſur l'eau. Les Sauvages en garniſſent le bout de leurs fléches.

A Z A.

AZANITE, ſ. m. C'étoit autrefois le nom d'un Miniſtre dans les Synagogues des Juifs. *Azanita*. Voyez S. Epiphane, *Hær. XXX. c. 51. p. 134. D. & 135.* Les Miniſtres inferieurs, c'eſt-à-dire les Chefs de la Synagogue, les Prêtres, les Anciens & les *Azanites*, qui étoient comme les Diacres & les Sèrviteurs de la Synagogue. Tillem. qui ajoûte, Tous ces Miniſtres étoient éléctifs, & ne venoient point de ſucceſſion & de famille, puiſqu'on depoſoit ceux qui les tenoient. La raiſon n'eſt pas bonne. Nous avons dans l'Ecriture & dans l'Hiſtoire, pluſieurs dépoſitions de Grands-Prêtres, quoique cette charge vint de ſucceſſion & de famille.

Ce nom vient apparemment d'אזן, *azan*, écouter, & ſignifie des gens qui étoient établis pour écouter & exécuter les ordres que donnoient les Prêtres.

AZAPE. Voyez ASAPE.

AZAR, ſ. m. Tèrme de Rélation. C'eſt le nom d'une monnoye d'or, qui a cours dans l'Iſle d'Ormuz.

AZARON. Plante. Voyez CABARET.

AZAUCHE, ſ. m. Figuiér ſauvage. *Oleaſter*. Ce nom eſt Eſpagnol. Wicqfort s'en eſt ſèrvi dans ſa Traduction de l'Ambaſſade de Figuéroa.

A Z E.

AZE, ſ. m. Ce mot, qui eſt du ſtile bas & comique, ſignifie un âne. Il eſt plus doux qu'un *Aze*. S. Amand.

AZEBRO, ſ. m. Eſpèce de cheval ſauvage qui ſe trouve dans la baſſe Ethiopie. Sa peau eſt mouchetée de blanc & de noir. Il court avec beaucoup de legereté; on ne l'apprivoiſe que très-difficilement.

AZEDARAC, eſt un grand arbre qui a les feüilles ſemblables au frêne, dentelées en leurs bords, d'un vèrd enfoncé. Sa fleur a cinq feüilles diſpoſées en roſes. Son fruit eſt rond, de la figure d'une jujube, charnu, de couleur jaune pâle, d'un gout deſagreable & amer. Il renferme un noyau oſſeux, canelé, à cinq côtes; on y trouve une ſemence preſque ronde. On fait des chapelets de ce noyau. Il croît en Italie. Son fruit eſt mauvais & venimeux. Son nom eſt Arabe, il ſe trouve dans Avicenne.

C'eſt une eſpèce de Lot, ou de Jujubier, dont les fleurs ſont blanches, & quelquefois bleuës, marquées de points noirs, & les fruits forts petits & par grappes, dont l'amertume & la qualité venimeuſe approche fort de la coloquinte. Les habitans de la Province de Ginrgian, où cet arbre croît en abondance, l'appellent *Zeher Zemin*, poiſon de la tèrre; & c'eſt apparemment à cauſe de la mauvaiſe qualité de ſon fruit, qu'il eſt appellé *l'arbre libre*, parce que pèrſonne n'y touche. On fait des grains de chapelets de ſes noyaux, ce qui fait qu'on l'appelle l'arbre des chapelets. Ce mot *Azedarach* eſt une corruption du nom *Azaddrakht* que les Pèrſans lui donnent. D'Herb.

AZERBE. C'eſt le nom que les Anciens donnoient à la muſcade mâle: elle n'a preſque point de goût, ni d'odeur, on ne ſe ſèrt aujourd'hui que de muſcade fémelle.

AZEROLE, ſ. f. Fruit d'Azeroliér. L'*Azerole* eſt une eſpèce d'épine blanche, qui fait ſon fruit ſemblable en couleur & figure au fruit de cette épine blanche, mais il eſt une fois plus gros, l'œil en eſt fort grand & fort ouvèrt, la queuë courte, menuë & enfoncée, la chair jaunâtre & un peu pâteuſe, il a deux aſſez gros noyaux, ce qui fait que ce fruit n'a pas beaucoup de chair; le goût en eſt aigret. La Quint. C'eſt apparemment le fruit de l'Azèroliér blanc de Vèrſailles qu'il décrit.

AZEROLIER, ſ. maſc. Arbre ſauvage, épineux, de moyenne hauteur. Ses feüilles ſont découpées comme celles du pèrſil. Ses fleurs ſont blanches & entaſſées en grappes. Il porte des fruits aigrets & ſecs qu'on nomme *azeroles*, & qui ſont rouges, & gros comme des ceriſes. Ils ſont aſſez agréables au gout étant murs. C'eſt une eſpèce de néflier, fort ſemblable à l'aubepine, il devient plus gros & plus grand, ſes feuilles ſont plus charnuës, & ſes fruits plus gros que des ceriſes; ils ont un gout aigrelet agréable, & ils renferment quelques oſſelets fort durs, qui contiennent chacun une ſemence. On confit ce fruit. On voit des azeroles blanches, mais elles ſont râres. Cet arbre eſt commun en Provence & en Languedoc. En Latin *meſpilus apii folio laciniato*, ou *meſpilus Aronia*. On le greffe ſur l'épine blanche, ou ſur le ſauvageon de poirier, & ſur le cognacier. Il y en a un qui vient du Canada, dont les épines ſont très-longues, & les feüilles très-grandes. Il y en a auſſi un blanc qui vient de Florence, qu'on ne trouve qu'à Vèrſailles, & qui ne diffère de l'autre que par la couleur de ſon fruit.

La Quintinie a dit *Azerole* pour *Azerolier*, prenant le nom du fruit pour celui de l'arbre, comme il fait ſouvent. Il dit ailleurs *Azerolier*. C'eſt une eſpèce d'epine blanche qui fait beaucoup de bois, & l'arbre eſt aſſez beau; ſa feuille eſt un peu plus grande que celle de l'épine ordinaire, mais, il ne rapporte pas tant.

A Z I.

AZIMUT, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. C'eſt un grand cèrcle vèrtical qui paſſe le zénith & le nadir, & qui coupe l'horiſon à angles droits, *Verticalis circulus horizontem ad angulos rectos interſecans*. Or comme l'horiſon eſt diviſé par 360. degrez, il donne lieu à décrire 360. *azymuts*. Ce mot eſt purement Arabe. Ces cèrcles ſont les mêmes que les rumbs des Mariniérs marquez ſur la Carte. On commence à les compter depuis le point du vrai Orient, ou de l'Orient Equinoctial, & on continuë en allant vèrs le midi juſqu'à 360. C'eſt dans ces cèrcles qu'on prend la hauteur des aſtres à toutes les heures.

AZIMUTAL, ALE, adj. Tèrme d'Aſtronomie. Il ne ſe dit d'ordinaire qu'au maſculin. Il ſignifie, qui repréſente, ou qui meſure les azimuts. *Quod verticales circulos exhibet*. Un cèrcle *azimutal*, c'eſt celui qu'on s'imagine être mené du point vèrtical ſur l'horiſon à angles droits. On dit auſſi, Cadran *azimutal*; & c'eſt celui dont le ſtile eſt à angle droit ſur le plan de l'horiſon.

L'Horiſon *azimutal* de ſix piéds de diamètre. Troiſiéme machine de l'Obſèrvatoire de Peckin. Cet inſtrument, qui ſèrt à prendre les azimuts, n'eſt compoſé que d'un cèrcle large poſé de niveau dans toute ſa ſurface. La double alidade qui en fait le diamètre court tout le limbe ſelon les degrez de l'horiſon qu'on y veut marquer, & emporte avec ſoi un triangle filaire, dont le ſommet paſſe dans la tête d'un arbre élevé pèrpendiculairement ſur le centre du même horiſon. P. Le Comte.

AZINABAN. Tèrme de Philoſophie hèrmetique. Ce ſont les feces qu'on rejette comme quelque choſe d'impur, ſéparé de ce qui eſt pur, c'eſt-à-dire, de la pièrre des Philoſophes.

A Z O.

AZONE, ſ. m. & ſ. ou adj. Tèrme de Mythologie. C'eſt une épithète que l'on donne aux Dieux qui ne ſont point les Divinitez d'un pays particuliér, ni reverez par cèrtains peuples ſinguliérs: mais les Dieux *Azones* ſont des Dieux reconnus en tout pays, & adorez par tous les peuples. Ce mot vient de l'*a* privant & ζώνη, Zône, contrée, pays. Ces Dieux *Azones* étoient placez au deſſus des Dieux viſibles & ſenſibles, qu'on nommoit *Zonæ*, qui habitoient les parties viſibles & ſenſibles du monde, & ne ſortoient point du quartier, ou de la *Zône* qui leur étoit attribuée. Pſellus dit que les Dieux *Azônes*, ou *Azoniques*, ἀζώνοι, chez les Égyptiens étoient Serapis, Denys ou Bacchus, & la Chaine d'Oſiris. Voyez le P. Kircher, *Œd. Ægypt. T. III. p. 101.*

Les *Azônes* ſont auſſi les peuples d'Aſſyrie qui habitoient dans le pays qu'arroſoit le fleuve Lycus, où étoit la montagne appellée Thannuris.

AZOT, ſ. m. Tèrme de Chymie. C'eſt ainſi que les Chymiſtes appellent la matière prémiere des métaux. *Azot* blanchiſſant le leton, c'eſt le mèrcure ou l'argent-vif des Philoſophes. *Azot* & le feu te ſuffiſent, c'eſt-à-dire, que le feu & le mercure purgé & préparé ſuffiſent au Sage pour conduire l'œuvre à ſa pèrfection.

Azot, ſignifie auſſi le compoſt quand il eſt arrivé à la noirceur.

AZOTE, ſ. m. *Azotus*. Nom propre d'une ville de Paleſtine. *Azote* étoit l'une des cinq Satrapies des Philiſtins. Le Géographe Eſtienne dit qu'elle fut batie par un des Phéniciens qui quittérent la mèr rouge pour s'avancer vèrs le nord, & qu'il lui donna le nom de ſa femme, qui s'appelloit *Aza*. Mais cela ne convient point, puiſque *Azote* n'étoit point aux Pheniciens, mais aux Philiſtins. Il ajoute que ce nom ſignifie chèvre, autre èrreur; car il eſt vrai qu'en Phénicien עזא, *aza*, ſignifie une chevre; mais *Azot* s'écrit autrement, אשדוד, *Aſdod*, & par un *aleph*, non pas par un *ain*. Quelques-uns intèrprêtent ce nom *robur*, force, donnant dans une erreur à peu prés ſemblable à celle du Géographe Eſtienne, & tirant *Azotus* de עז, *fort robuſte*, comme ſi l'on diſoit עזא, & non pas אשדוד. D'autres diſent qu'il ſignifie *deprædatio*, pillage, comme venant de שדד, ravager, piller. Il y avoit à *Azote* un temple de Dagon; les Philiſtins y ayant mis l'Arche de Dieu, Dagon fut renverſé deux fois. Sacr. écrit *Azot*. Depuis le Chriſtianiſme établi, *Azote* fut un ſiége Epiſcopal. Sa longitude eſt 65ᵈ. 15. & ſa latitude 32ᵈ. 38. On l'appelle aujourdhui *Alſette*, ou *Alcet*, ou *Alzete*. Ce n'eſt plus qu'un village. Adrichomius diſtingue deux *Azotes*; l'un appellé *Azotus Paralia*, c'eſt-à-dire, maritime, c'eſt celui de l'Ecriture; & l'autre, *Azotus Ippini*, c'eſt ſelon lui le ſiége Epiſcopal.

AZOVALALA, ſ. m. Petit fruit rouge de l'Iſle de Madagaſcar. Il croît ſur un petit arbriſſeau comme les groſeilles.

AZOUFA, ſ. f. Bête du Royaume de Caſubi. On en trouve auſſi à Fez & à Maroc. Ces animaux detèrrent les morts & les dévorent.

A Z U.

AZUR, ſ. m. Pièrre minérale qui eſt de couleur bleuë. La pièrre d'*azur*. *Lapis Lazuli*. Pline & Dioſcoride diſent que c'eſt un ſable, Matthiole une pièrre, Agricola que c'eſt un minéral qu'on trouve dans les veines de la tèrre: mais la vérité eſt que c'eſt une pièrre que nous nommons auſſi ſimplement *lapis*, ou *lapis lazuli*. Il doit être rayé de petites taches ou étoiles d'or, & pour cela Meſué l'appelle *lapis ſtellatus*; & pour être bon, il doit réſiſter au feu & à la fumée, d'où il tire même un nouvel éclat. On en a vû de ſi précieux, qu'il a été vendu juſqu'à cent écus l'once, comme témoigne Fallope. On en trouve dans des mines d'airain, d'argent & d'or & auſſi parmi les marbres; & c'eſt celui-ci dont on ſe ſèrt le plus. On diſtingue cette pièrre en trois ſortes, en pièrre de l'ancienne roche, qui eſt pure, bien nette, d'un beau bleu, qui eſt chargée de quelques veines dorées qu'on croît être d'or, & qui cependant ne ſont très-ſouvent que des veines de pyrite. La ſeconde ſorte eſt appellée la nouvelle roche, elle eſt farcie de gangue, ſa couleur eſt moins foncée,

& ſon prix eſt bien moindre. Ces deux eſpèces nous ſont apportées de Pèrſe, de Siam, &c. La troiſiéme ſorte vient des montagnes d'Auvèrgne; elle eſt mêlée de la pièrre du rocher d'où on la tire; elle eſt d'un bleu plus pâle, & eſt couvèrte de quelques taches vèrdâtres, & a des veines dorées, c'eſt-à-dire, de Pyrite. Lorſque cette pièrre eſt bien tachée en vèrd, on la vend pour la pièrre Arménienne. On ſe ſèrt de cette pièrre en Médecine, on la calcine, & on la lave pluſieurs fois pour la préparer; elle entre dans la confèction alkèrme, quelquefois malgré ces lotions elle ne laiſſe pas d'être purgative, à cauſe des matièr es vitrioliques qu'elle contient. On appelle la pièrre d'*Azur* par excellence *lapis*. On dit, voilà de beaux *lapis*.

Azur, Eſt auſſi une poudre bleuë, peſante, que les Épiciers vendent aux Peintres pour les couleurs, & aux femmes pour mettre dans l'empois. Cette poudre eſt un produit de la préparation du Coblat, lorſqu'on tire le biſmut de cette marcaſſite. Schale parle de ſa préparation. On l'appelle auſſi cendre d'*azur*; les Peintres s'en ſèrvent, & la mêlent avec du blanc de plomb pour l'employer. Les Médecins n'employent que le naturel.

L'*Azur* s'appelle autrement, *Outremèr*, à cauſe qu'il vient des lieux qui ſont au delà de la mèr; ou ſelon Braſſavolus, parce que c'eſt un bleu plus fort que celui de la mèr.

Il y a un *azur* factice qui ſe fait de l'indigo, ou du ſuc de violettes broyé avec cèrtaine craye. L'ordinaire ſe fait avec du ſel armoniac & des lames d'argent; ou bien avec du ſoufre, du vif-argent & du ſel armoniac, dont la préparation ſe trouve dans Agricola & dans Cæſius.

Il y a auſſi un *azur* d'Allemagne: c'eſt une teinture qu'on cueille & ratiſſe proprement au deſſus des pièrres qui ſont dans les minières d'argent. Le vèrd *azur* eſt une exhalaiſon de mine de cuivre mêlée avec de l'argent, comme dit Biringuccio. Barboſa parle d'un *azur* très-fin qu'on apporte de la Babylonie à Ormuz; & Loüis Barthema dans ſon Itinéraire, dit qu'on trouve à Shiras une grande quantité d'*azur* d'outremèr.

On dit par manière de provèrbe, pour parler d'une maiſon richement ornée, que ce n'eſt qu'or & *azur*.

Azur, ſ. m. Eſt auſſi la couleur de l'*azur*. *Lazuli color. Ceruleus color*. Voilà un bel *azur*. On le dit quelquefois en parlant du Ciel. On dit auſſi, le bleu d'*azur*.

En tèrme de Blaſon, *azur*, ſignifie auſſi le bleu, & c'eſt une des quatre couleurs. L'Ecu de France a trois fleurs de lis d'or en champ d'*azur*: c'eſt une couleur celeſte qui eſt le ſymbole de la Juſtice. L'*azur* eſt marqué dans le Blaſon par des hachûres, ou ſimples lignes qui vont de gauche à droit, d'un côté à l'autre de l'Ecu, & ſont parallèles au chèf ou à la faſce.

Ce mot *azur* vient de *Lazurd*, en retranchant les lettres *l* & *d*. Huet. Car les Arabes appellent cette pièrre אללזורד, *allazurd*, & ſans article *lazurd*, & non pas *lazuli*, comme on l'avoit dit dans la prémière édition. Le ſon du *d* ſans voyelle à la fin étant obſcur, l'uſage l'a retranché. Pour l'*l* il ne l'a pas retranchée apparemment, mais il l'a priſe pour notre article François *l'* devant une voyelle pour *le*; de même qu'il a pris l'*a* dans l'Apoüille, & dans l'Anatolie, pour un article, & que l'on dit la Poüille, la Natolie.

AZURÉ, ée, adj. Qui eſt peint d'azur. *Caruleus*. On appelle poëtiquement le ciel, la voute *azurée*, parce qu'il ſemble à nos yeux qu'il eſt d'azur; & il nous paroît tel à cauſe de ſon grand eloignement.

L'Eridan eſt moins pompeux,
Et dans la voute azurée
Jamais ſa tête dorée
Ne brilla de tant de feux. Anonyme.

Ces voutes claires & ſolides,
Ces beaux cieux au front azuré,
Qui ſont dans leur cours meſuré,
Et ſi légers & ſi rapides.

En parlant de la mèr, ils diſent auſſi, les plaines *azurées*.

Il ſe dit encore des fleuves & des canaux; & dans la Déſcription de Trianon, Me. Cheron a dit du Canal de Verſailles:

Sur ces plaines azurées
Voguez Galères dorées,
Coupant l'eau de cent façons,
Tandis qu'effleurant la rive
Le cigne à la voix plaintive
Fait entendre ſes chanſons.

AZURIN, ſ. m. *Azurinus*. Les *Azurins* ſont les Chanoines de la Congrégation de S. George *in alga*. Ils ſont ainſi appellez à cauſe de l'habit bleu qu'ils portent. Papebr. *Acta Sanct. April.* T. III. p. 618.

A Z Y.

AZYGOS, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt le nom qu'on donne à une veine qu'on appelle autrement *ſans-pair*, parce quelle ſe trouve ſeulement du côté droit: c'eſt le troiſiéme rameau du tronc aſcendant de la veine cave, qui reçoit ſeize rameaux, huit qui lui viennent des huit eſpaces des huit côtes inférieures du côté droit, & autant du gauche.

AZYLE. Voyez ASYLE.

AZYME, adj. qui n'eſt point fèrmenté, qui eſt ſans levain: tel eſt le pain dont on fait des hoſties pour conſacrer à la Meſſe. *Azymus, non fermentatus*. Les Juifs étoient fort ſoigneux pendant leur fête de Pâques, c'eſt-à-dire, pendant ſept jours, de n'avoir en toutes leurs maiſons que des pains *azymes*, & ils faiſoient pour cela de grandes pèrquiſitions, qu'on voit dans le Traité du Pain *azyme* que le Sieur Compiegne a traduit du Rabbi Moſes, extrait du Talmud. Jesus-Christ inſtitua l'Euchariſtie aprés avoir mangé l'Agneau Paſchal avec ſes Apôtres au tems marqué par la loi, qui étoit le quatorziéme de la Lune, ſur le ſoir, où commençoit auſſi l'obſèrvation des pains *azymes*, c'eſt-à-dire, ſans levain. God. La diſpute des *azymes* n'eſt point la cauſe de la rupture entre les Grècs & les Latins; Photius avoit rompu avec les Papes 200 ans avant qu'elle éclatât. C'eſt M. Cerularius, qui pour cela dans l'XIe ſiecle, excommunia les Latins. S. Thomas, *in 4. Sent. diſt.* 25. *q.* 2. *art.* 2. *queſtione* 3. dit, que dans les commencemens on ne ſe ſèrvoit que d'*azyme* dans l'Egliſe pour l'Euchariſtie; qu'enſuite l'héréſie des Ébionites, qui diſoient qu'on étoit encore obligé aux obſèrvances de la loi de Moyſe, fit que l'Egliſe d'Orient & d'Occident usèrent de pain levé dans ce Sacrement; que cette héréſie étant éteinte, l'Egliſe Latine reprit l'ancien uſage des *azymes*, & il cite ſur cela un Pape Léon.

Le P. Sirmond, dans une diſſèrtation faite exprés, a montré qu'avant le Xe ſiécle les Latins ne s'étoient point ſèrvi d'*azymes*, & qu'ils communioient avec du pain levé. Le Cardinal Bona *Rerum Liturg.* c. 23. *p.* 185. doute auſſi de ce que dit S. Thomas, parce qu'on ne ſait quel eſt ce Pape Léon qu'il cite. Dom d'Achery & le P. Mabillon, dans les *Acta Sanct. Benedictin. Sec. III. P. I. p.* 45. *& ſuiv.* ont tâché de montrer, contre le P. Sirmond, que cet uſage étoit plus ancien que le Xe ſiécle. La raiſon qu'ils apportent eſt, que les Pères avant Photius ne parlent point du tout qu'on ait rien changé en cela à la manière dont Jesus-Christ conſacra en inſtituant ce Sacrement, quoiqu'ils parlent des autres changemens; par éxemple, du Jeûne que l'Egliſe exige dans les Conſacrans & les Communians. Quant aux autoritez qu'ils rapportent, ou bien il n'y eſt point parlé de fèrment, ni d'*azyme*, ou il paroît que les mots de fèrment & de fèrmenté ne s'entendent que du mélange de quelque autre choſe avec l'eau & la farine; ou ils diſent ſeulement comme Léon IX. que jamais pèrſonne n'a dit, que ce fût un crime de conſacrer avec des *azymes*, comme le diſoit Cérularius: mais Léon ne dit pas que l'on ait jamais conſacré qu'avec des *azymes*. Ainſi le ſentiment du Père Sirmond ſe ſoutient toûjours. Jean Ciampini imprima à Rome en 1688. un ouvrage ſur les *azymes*, qu'il intitula, Conjècture ſur l'uſage pèrpétuel des *azymes* dans l'Egliſe Latine, ou pour le moins dans la Romaine. On eſt convenu dans le Concile de Florence, qu'on peut varier ſur cette coutume ſelon qu'il plaît à l'Egliſe. L'Egliſe Latine a préferé l'uſage des *azymes*, parceque Jesus-Christ fit la Pâque le jour des *azymes*.

Il y a des médailles ſur leſquelles on voit d'un côté une eſpèce de petit pavillon qui pourroit paſſer pour un paraſol, avec ce mot Grèc, ΑΓΡΙΠΠΑ; & de l'autre deux épics de blé, avec ces deux lettres L d'un côté, & de l'autre, ς c'eſt-à-dire, *anno ſexto*. M. Spanheim s'eſt imaginé que cela ſignifioit d'un côté la fête des Tabernacles, & de l'autre celle des *azymes*, ou de Pâques, parce qu'on offroit à Pâques une gèrbe de nouveau blé dans le temple de Jeruſalem; mais deux épics ne ſont point une gèrbe, & il y a plus d'apparence qu'ils marquent à l'ordinaire une contrée fèrtile en blez.

Ce mot vient du Grèc ἄζυμος, *ſine fermento*, compoſé de l'*a* privatif & de ζύμη, *fermentum*.

AZYMITES, ſ. m. Ceux qui ſe ſèrvent de pain non levé. *Qui pane non fermentato utuntur*. C'eſt le nom que M. Cerularius donna aux Latins, lorſqu'il les excommunia dans l'XIe ſiécle.

Les Arméniens & les Maronites ſe ſèrvent auſſi de pain azyme ou ſans levain dans la célébration de la liturgie, de ſorte que quelques Grècs leur ont donné le nom d'*Azymites*, comme l'a remarqué Abraham Echellenſis dans une lettre qu'il écrivoit de Rome l'an 1654. au P. Morin de l'Oratoire. *Antiquiſſimus fuit mos iſte apud duas Orientales nationes, nempe Maronitas & Armenos. Hinc Azymitæ à quibuſdam Scriptoribus Græcis dicti & appellati*

pellati ſunt. Il y a néanmoins peu d'apparence que cet uſage ſoit ſi ancien chez ces deux nations, principalement chez les Maronites. Car Jean Maron Auteur d'un Commentaire ſur la liturgie des Syriens, qu'Echellenſis produit pour montrer l'antiquité du pain *azyme* chez les Maronites, n'eſt pas ſi ancien que ce Maronite l'a cru. Le Cardinal Bona a remarqué judicieuſement dans ſon liv. 1. des liturgies, ch. 23. p. 274 que ce livre de Jean Maron n'a pas l'antiquité que lui donnoit M. Nairon neveu d'Echellenſis. Il ne faut que lire cet ouvrage, dit ce ſavant Cardinal, pour juger qu'il a été écrit après la diſpute des Grècs & des Latins ſur les pains *azymes. Patet autem ex contextu, ſcriptum hunc librum (Maronis) poſt Græcorum ſchiſma & poſt lites de azymo excitatas.*

Abraham Echellenſis prétend encore prouver invinciblement l'antiquité des pains *azymes* chez les Maronites par les conſtitutions de cette Egliſe, qui ont été traduites il y a déja long-tems de Syriaque en Arabe. On lit au chap. 10. de ces conſtitutions, que Jesus-Christ, lorſqu'il inſtitua l'Euchariſtie, *prit du pain azyme qui étoit ſur la table.* Mais il eſt aiſé de juger que ce mot d'*azyme* a été ajoûté après coup, & que les Maronites ont eu plus d'égard en cela à ce qui ſe pratiquoit chez eux, qu'à l'inſtitution de Jesus-Christ. Il faut cependant avouer que l'uſage des *azymes* n'eſt pas nouveau, tant chez les Maronites que chez les Armeniens, mais il n'eſt pas ſi ancien que ces peuples le pretendent. Comme les uns & les autres ont fait diverſes unions avec l'Egliſe Romaine, & en differens tems, il ſe peut faire qu'ils ayent emprunté des Latins cet uſage. L'Auteur de l'hiſtoire critique de la créance des nations du Levant, a fait une remarque au ch. 14. de ſon livre, laquelle mérite d'être rapportée au long, parce qu'elle éclaircit pluſieurs faits qui regardent les coûtumes & les cérémonies des Chrétiens du Levant, & principalement des Maronites. *Je paſſe ſous ſilence*, dit cet Auteur, *quelques actes qui ne ſe trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont été compoſez après par la réunion des Maronites avec l'Egliſe Romaine. Pour peu qu'on ſache l'hiſtoire Eccléſiaſtique, il ſera aiſé de juger que ces hiſtoires n'ont aucun fondement dans l'antiquité, & que les Maronites & les autres peuples du Levant qui ne ſont point ſavans dans la critique de l'hiſtoire Eccléſiaſtique, ont rapporté à des tems anciens, ce qui n'eſt en uſage parmi eux que depuis quelques ſiécles ſeulement. C'eſt auſſi ſur ce principe qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le Commentaire ſur la liturgie Syriaque de Saint Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribue ; car il contient des faits qui ſont poſtérieurs de pluſieurs ſiécles.*

B

B.

B Eſt la ſeconde lettre de l'Alphabet dans notre langue & dans pluſieurs autres, comme l'Hebraïque, & la Chaldaïque, la Syriaque, l'Arabique, la Grècque, la Latine, &c. C'eſt la neuviéme dans l'Alphabet Ethiopien, tel que Ludolf l'a diſpoſé ; la 26e dans l'Arménien, &c. Le *B* eſt la premiére des conſones. La prononciation du *B* approche un peu du cri & du bêlement des moutons : il n'y a de différence que celle qui eſt entre *bé* & *bê*.

La figure de cette lettre eſt priſe des Latins, qui l'avoient priſe des Grècs. Le *bé* majuſcule eſt tout-à-fait ſemblable au grand Bῆτα des Grècs, & notre petit *bé* approche fort du petit βῆτα des Grècs. Ceux-ci l'avoient eu des Pheniciens, dont Cadmus apporta le caractère en Grèce. Le *Beth* Phénicien, ou le *Beth* de l'ancien Hébreu ; car les Phéniciens & les Hebreux avant la captivité de Babylone, avoient le même caractère & la même langue : ce *Beth*, dis-je, étoit à peu-prés la même choſe que le Bῆτα des Grècs. Il a la pance d'en haut & la moitié de celle d'en bas ; les Grècs n'ont fait que la fermer. Nous la trouvons ſouvent ſur les médailles Hebraïques préſque fermée, & ayant quaſi la forme de ce ϐ des Grècs. Voyez la Diſſertation du P. Souciet Jéſuite ſur les médailles Hebraïques.

Pierius dans ſes Hieroglifiques, Liv. XLVII. ch. 28. dit, que les Egyptiens exprimoient par la figure d'une brebis le ſon que nous exprimons par le caractère B, parce que la brebis exprime préſque ce ſon en bêlant, comme nous diſions tout à l'heure.

Le B eſt une des lettres que les Grammairiens Hebreux, Chaldaïques, Syriaques & Arabes, appellent labiale, *labiales*, parce que le principal organe de la prononciation de ces lettres ſont les lévres, *labia*. Le B a beaucoup d'affinité avec d'autres lettres auſſi labiales, qui ſont l'V conſonne, le P. & le Φ des Grècs, ou notre F, que nous tenons des Latins. De là vient que dans les manuſcrits le B & l'V ſont ſouvent mis l'un pour l'autre, que les Arméniens ont très-ſouvent mis le B pour le P, & le P pour le B, & qu'ils diſent, par exemple *Betrus*, au lieu de *Petrus*, *Bolus*, au lieu de *Paulus*, & *Aprahamus* pour Abraham. Ludolf a remarque la même choſe des Orientaux en général. Voyez encore ſur ces changemens M. Spanheim le Medailliſte, pag. 120. & 128. Le même changement eſt ſouvent arrivé en Arabe & dans les autres langues. De là vient encore que dans la prononciation Latine on ne diſtinguoit pas fort le B de l'V, comme Saint Auguſtin l'indique quelque part, & comme il paroit par les manuſcrits, où nous trouvons *amabit* pour *amavit*, & *amavit* pour *amabit*, *Berna* pour *Verna* ou autres ſemblables. C'eſt ſur cela qu'étoit fondée l'equivoque d'Aurelien ſur l'Empereur Bonoſe grand buveur : *Non ut vivat natus eſt, ſed ut bibat.* Les Eſpagnols & les François même voiſins d'Eſpagne, comme les Gaſcons, ont conſervé cet uſage, ne mettant guère de différence entre le B & l'V conſonne. Il en faut mettre cependant en François pour bien parler. Le B a un ſon plus fort, & pour le prononcer il faut commencer par fermer entiérement les lévres & les preſſer même un peu l'une contre l'autre ; au lieu que pour prononcer l'V conſonne il ne faut pas même les fermer entiérement. Plutarque dans ſes queſtions Grècques dit, que les Macédoniens changeoient le Φ en B, & prononçoient Bilippe, Balacre, & Beronice, pour Philippe, Phalacre & Pheronice. Au contraire ceux de Delphe à la place d'un π mettoient un B, diſant Βάτειν pour πατεῖν ; & Βικρὸν pour πικρὸν, auſſi bien que les Æoliens, comme le même Auteur nous l'apprend, *Sympoſiac Lib. VI. quæſt.* 8. Les Latins diſoient *ſuppono*, *oppono*, au lieu de *ſubpono*, *obpono*, & prononçoient *optinuit*, quoiqu'ils écriviſſent *obtinuit*, comme l'a remarqué Quintilien. Ils faiſoient auſſi *ſcripſi* & *ſcriptum* de *ſcribo*, &c. Les Latins ont auſſi fait quelquefois le changement non ſeulement du B en P, ou du P en B, mais encore de l'F, ou PH en B. Ainſi on trouve *Bruges* pour *Phryges*, & dans une ancienne inſcription rapportée par Gruter p. DCCCLXXXVI. n. 16. OBRENDARIO, pour OFRENDARIO : ce qui montre que le ſon du B n'étoit pas fort différent de l'F & de l'V conſonne.

La lettre B eſt une de celles que M. l'Abbé Dangeau dans ſes Eſſais de Grammaire appelle foible, leſquelles ſont précédées par une petite émiſſion de voix, ou d'un petit mouvement de bouche, & qui par conſequent ne peuvent être employées qu'au commencement des ſyllabes, & ne peuvent jamais terminer un mot dans la prononciation. De ſorte que pour ne parler ici que du B, s'il eſt à la fin d'un mot, comme dans *Aminadab*, *Joab*, on le changera naturellement en la lettre forte qui lui répond, c'eſt-à-dire, en P, & l'on prononcera *Aminadap*, *Joap*, ou ſi l'on veut s'efforcer à prononcer le B, on ajoutera néceſſairement après un petit *e* féminin pour donner lieu à la prononciation du B ; *Aminadabe*, *Joabe*. C'eſt ce que les Hébreux appellent un *ſcheva*, & qu'ils ſuppoſent ſe trouver ſous toutes ces conſones finales.

Les lettres foibles, & les lettres fortes ont encore une propriété ; c'eſt que pour que ces deux conſonnes ſe prononcent l'une auprès de l'autre, il faut qu'elles ſoient de même force ; c'eſt-à-dire, toutes deux fortes, ou toutes deux foibles ; enſorte que ſi l'une eſt forte & l'autre foible, il faut que l'une ou l'autre ſe change & devienne forte ou foible, ſelon que l'autre l'eſt ; & c'eſt toujours la ſeconde qui fait changer la premiére. Ainſi parce que le B eſt la lettre foible, & que le P eſt la lettre forte qui lui répond dans ſes rencontres, le B ſe change en P, ou le P en B. C'eſt pourquoi bien que nous écrivions *obſerver*, *obtenir*, *abſoudre*, nous prononçons néanmoins, *opſerver*, *optenir*, *apſoudre*, comme s'il y avoit un P. Quintilien a remarqué que la même choſe ſe faiſoit en Latin. Voyez ſon Liv. I. ch. 7. C'eſt encore pour cela que lorſque pour faire ἕβδομος, *ſeptiéme*, d'ἑπτὰ, *ſept*, on a changé le T en Δ ou D, on a auſſi changé le Π ou P, en B.

Enfin le B, dit encore M. l'Abbé Dangeau, s'il eſt paſſé par le nez, devient un M. Ainſi un homme qui eſt fort enrhumé, qui a le nez embaraſſé, qui eſt fort enchiferné, ne pouvant faire paſſer les lettres par le nez, met des *b*, où il faut prononcer des *m*, & qu'il dit par exemple, *je ne ſaurois banger du bouton*, au lieu de dire, *je ne ſaurois manger du mouton*. Le B en paſſant par le nez doit s'affoiblir, ou tout au moins ſa prononciation ne ſera pas ſi diſtincte qu'elle étoit. Si donc elle a à ſoutenir la prononciation d'une liquide, comme L & R, il faudra qu'elle reprenne ſa nature de B. C'eſt pour cela que quand *Tremulus* eſt devenu François, & que dans le paſſage perdant l'V, l'M & l'L ſe ſont trouvées immediatement l'une auprès de l'autre, l'M s'eſt changée en B, *trembler* ; de même dans *ſimilis*, ſemblable ; *camera*, chambre ; *cucumer*, concombre ; *rememorari*, remembrer ; *cumulus*, comble ; *humilis*, humble. J'ai dit que l'M ſe change en B ; car l'M qui s'écrit dans ces mots, n'eſt pas l'M des mots Latins, ni proprement une conſonne ; mais elle fait une voyelle avec celle qui précede, ſelon les principes de M. l'Abbé Dangeau qui ſont très-vrais, & dont nous parlerons en tems & lieu. Tout ceci eſt extrêmement à remarquer pour la connoiſſance de l'origine des mots & des étymologies.

Le B en François ſe trouve au commencement & au milieu des mots aprés toutes les voyelles & toutes les diphtongues, comme dans *battre*, *beffroy*, *bile*, *bon*, *bulbe*, *courbaton*, *courbe*, *corbillon*, *jambon*, *courbure*, *oublier*, *aubeine*, *arbrer*, *boulime*, &c. mais il ne ſe trouve jamais à la fin des mots, s'il n'eſt ſuivi au moins d'un *e* muet, comme dans *aube*, *bulbe*, &c. Car dans les mots étrangers mêmes que l'uſage a conſervez tous entiers ſans y faire aucun changement, & dans leſquels nous n'écrivons point d'*e* après le *b* final, tels que ſont ceux-ci *Aminadab*, *Caleb*, *Eliaſib*, *Jacob*, *Beelzebub*, nous ne laiſſons pas d'en prononcer un, ainſi qu'on vient de le dire.

B, Nom ſubſt. qu'il faut prononcer *Bé*. C'eſt le nom propre de cette ſeconde lettre de l'Alphabet.

On dit d'un homme ignorant, qu'il ne ſait ni *A* ni *B*. Voyez la Lettre *A*. On dit auſſi d'un homme malin, qu'il eſt marqué au *B*, pour dire qu'il eſt borgne ou boſſu, ou boiteux ; parceque ceux qui ſont tels ſont ordinairement malins. Mais cela ſe doit mettre au rang des provèrbes.

B, chez les Anciens étoit une lettre numérale qui ſignifioit 300, ſuivant ces vèrs :

> *Et B trecentum per ſe retinere videtur.*

Quand on mettoit une ligne par deſſus, elle ſignifioit trois mille. Le B chez les Grècs ne ſignifie que deux. Il ſe trouve ſouvent ſur les médailles pour marquer des époques. On s'en eſt ſèrvi auſſi pour marquer 200. en ajoutant une éſpèce d'accent deſſous. Chez les Hebreux il ſe prenoit auſſi pour deux. C'eſt pour cela que dans les médailles Hebraïques frappées du tems du Grand Prêtre Simon, on trouve en ancien caractère Hebreu שב, c'eſt-à-dire, שנת שנים, *anno ſecundo*.

Un B avec ce mot *proxima primæ*, eſt la deviſe d'un Favori, ou d'un prémier

prémier

Digitized by Google

prémier Miniſtre. La même lettre renverſée des quatre manières qu'elle peut l'être, & faiſant $\begin{matrix} b & d \\ p & q \end{matrix}$ avec ce mot, *Eadem non eadem*, eſt celle d'un flateur qui ſe tourne en toute manière, & change au gré de ceux à qui il veut plaire. Ces deviſes ſont *peu ingénieuſes & peu nobles.*

B *quarre*, & B *mol*, ſont des tèrmes & des marques de Muſique, qui ſe mettent au commencement des réglets pour marquer la qualité du chant. *B. quadratum. B molle.*

Le *B quarre* eſt le ton naturel & ordinaire qui rend le chant plus dur & plus rude. Il n'a pas beſoin de marque particulière. On l'a ainſi nommé, parce que les choſes quarrées ſont plus dures que les rondes.

Le *B mol* ſe Marque toûjours par un *B* ſimple, qui fait que la voix chante plus aiſément, à cauſe qu'il fait ſeulement le demi-ton & chante le *fa* où le *B quarre* fait le *mi*.

Dans le chant de *B quarre* il y a un ton entiér de la prémière notte à la ſeconde; & dans le *B mol* il n'y a qu'un demi-ton: de ſorte que leur différence conſiſte en la ſeule diſpoſition d'un demi-ton entre la prémière & la ſeconde, ou entre la ſeconde & la troiſiéme notte.

B majuſcule marque dans les baſſes-continuës la baſſe chantante. B-C marque ſouvent la baſſe-continuë. Chant par *b mol*, eſt un chant dans lequel en partant de la *meſe*, ou de la notte *la*, au lieu de monter d'un ton par la *parameſe*, ou notte *ſi*, & puis d'un ſemi-ton pour aller à la *trite dieſeugmenon*, ou notte *ut*, ce qui fait la tièrce mineure que quelques-uns appellent *bequarre harmonique*, ou naturelle, on ne monte que d'un ſemi-ton par la *trite ſynemennon*, ou notte *za* ou *ſi b mol*; puis omettant la *parameſe* on monte d'un ton pour gagner la *paranete-ſynemennon*, ou la trite *dieſeugmenon* (qui ſont la même choſe ſous differens noms) ce qui fait la tièrce mineure, que quelques-uns nomment molle & arithmétique. Brossard.

BAA.

BAAILLER. Voyez **BAILLER.**

BAAL, ſ.m. Nom propre d'une idôle, dont il eſt ſouvent parlé dans la Sainte Écriture. C'étoit une idôle des Samaritains & des Moabites. Les Grècs croyent que c'étoit leur Dieu Mars. C'eſt le ſentiment de Jean d'Antioche, de Cedrenus & de Suidas. S. Auguſtin croit que c'étoit Jupiter. Lightfoot veut que *Baal* & ſon pluriel *Baalim*, ſoient des noms communs à toutes les idôles, parce que *Baal* veut dire Seigneur: c'eſt apparemment pour cette raiſon que S. Auguſtin, qui avoit quelque connoiſſance de la langue Punique, qui étoit la même que la Phenicienne, ou qui en étoit un dialècte, a crû que *Baal* étoit Jupiter, c'eſt-à-dire, le maître des Dieux & des hommes, comme l'appelloient les Grècs & les Romains. Il y a plus: au III^{e} Liv. des Rois chap. XVI. v. 31. & au IV^{e} ch. X. v. 18. & 19. il eſt dit, qu'Achab avoit honoré *Baal*, il lui avoit bâti un temple que Jehu détruiſit. Achab ne l'avoit fait qu'en conſidération d'Ethbaal Roi de Sidon ſon beau-père; ainſi *Baal* étoit un Dieu des Sidoniens. Or le Dieu des Sidoniens au rapport d'Héſychius, étoit Jupiter, auquel à cauſe de leur ſituation & de leur port ils donnoient l'épithéte de Θαλάσσιος, Marin, ou maritime. ce qui montre que le *Baal* de l'Orient étoit appellé Jupitèr en Occident. Quelques-uns ont crû que *Baal* étoit le même que Moloch, parce qu'il ſignifie *Roi*, ce qui eſt à peu près la même choſe que *Baal*, c'eſt-à-dire, *Seigneur*.

Les Chaldéens tenoient *Baal* pour le Créateur du monde. Ils appellèrent enſuite de ce nom le ſoleil que les Phéniciens regardoient comme le ſeul Dieu du Ciel. Enfin, il eſt vraiſemblable qu'ils donnèrent ce même nom à pluſieurs aſtres, & à des Rois, ou des Héros, en les plaçant dans le Ciel, & les déifiant. C'eſt là probablement la cauſe du grand nombre de *Baalim* qu'il y avoit dans la Chaldée & aux environs; car c'étoit auſſi un Dieu des Samaritains, des Moabites & de pluſieurs Chananéens, ou Phéniciens, comme il paroit par l'Écriture, Nomb. XXII. 41. Il le mena ſur les hauts lieux de *Baal*, & il lui fit voir de là l'extrémité de l'armée du peuple d'Iſraël. Saci. Liv. des Jug. VI. 25. 3. Liv. des Rois XVI. 31. 32. Liv. 4. des Rois X. 18. 19. C'eſt auſſi dans S. Auguſtin un Dieu des Carthaginois, qui étoient une Colonie de Phéniciens. Mais tous ces *Balim* étoient différens; le *Baal* des Phéniciens n'étoit point celui des Babyloniens, non plus que le Jupitèr des Grècs n'étoit point le Jupitèr Ammon de la Libye; l'un & l'autre ſont des noms communs à pluſieurs Divinitez. Voyez. Jérem. II. 28. & S. Paul 1. Cor. VIII.

Jean d'Antioche dit que le *Baal* des Babyloniens eſt le ſucceſſeur de Ninus, mais communément on le prend pour ſon père & ſon prédéceſſeur, c'eſt-à-dire, Nimrod. Voyez le P. Pétau *De Doct. Temp. & Ration. Temp. P. I. Lib. cap. 2.* & le P. Kirkèr *Oedip. T. I. Syntagma IV. c. 4. p. 262. & ſuiv.* Le *Baal*, ou *Bel* d'Egypte, eſt Miſraim, ſelon le P. Kirkèr au même endroit; & dans ſon *Latium p. 5.* il dit que *Baal* eſt Cham.

Ce mot vient de l'Hebreu בעל, *Baal*, qui ſignifie *dominer*, *être maître*; d'où ſe fait le nom בעל *Baal Dominus*. Les Phéniciens, dont la langue étoit la même que celle des Hébreux, prononçoient auſſi *Baal*, comme eux. Les Chaldéens, ſi l'on en croit Sèrvius & d'autres anciens, prononçoient *Bel*, car il faut lire dans cet Auteur *Bal*, & *Bel*, & non pas *hal*, & *hel*, comme portoient quelques exemplaires corrompus que Gyraldus & d'autres ont ſuivis. C'eſt ſur le prémier Liv. de l'Enéide v. 733. 734. De ce *Bel* des Chaldéens les Grècs ont fait Βῆλος, *Belus*. Le P. Kirkèr *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. 4. c. 4. p. 264.* prétend que ce nom, donné aux deux premiers Auteurs de l'Idolâtrie, & qui les prémiérs ont reçu des honneurs divins, Miſraïm & Nimrod, ſignifie celui qui eſt ſi parfait que l'homme ne peut rien recevoir de plus grand ni de meilleur, c'eſt-à-dire, Dieu, entant qu'il peut & qu'il eſt prêt à ſecourir les hommes dans leurs neceſſitez. Si c'eſt là l'idée que les peuples y ont attachée dans la ſuite, ce n'eſt pas celle que fait ce mot, à raiſon de ſon origine,

Il porte à d'autres Dieux tous ſes vœux ſacriléges,
Et tremblant à l'aſpect du marbre & du metal,
Te ravit les honneurs qu'il va rendre à Baal.

Les Orientaux donnèrent à *Baal* différens titres, ou épithêtes, comme les Grècs & les Romains en donnèrent à Jupiter, qu'ils appellèrent *Olympius*, *Capitolinus*, *Latialis*, *Pluvius*, &c. On dit de même *Baal Peor*, ou *Beel Phegor*, *Beel Sephon*, *Béelzebub*, *Beelberith*, ſoit à cauſe des lieux où il eſt honnoré, ou des bienfaits dont on croioit lui être redevable, ou de quelqu'autre raiſon que nous expliquerons ſur ces mots, ou que nous ignorons, comme a remarqué Godwin Liv. IV. ch. 3. de ſon *Moſes and Aaron*; ou pour diſtinguer ces faux Dieux les uns des autres.

Au pluriél nous ne diſons point *Baals*, comme nous le devrions dire en ſuivant les régles de notre langue; mais nous prenons le pluriel Hébreu, comme on a fait auſſi en Grèc & en Latin. Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers, les *Baalim* & les Aſtaroth, 1 Liv. des R. VII. 3. *Baal*, ou *Baalim* au pluriél, & Aſtaroth, marquent en général les Dieux & les Deeſſes des Payens. Saci, *dans ſa note ſur cet endroit.* Cependant le même Auteur a toujours évité d'employer le pluriel *Baalim* dans le texte de l'Écriture, & il ne met jamais que le ſingulier *Baal*. Otez du milieu de vous les Dieux étrangers *Baal* & Aſtaroth. Mais ce n'eſt pas parler aſſez exactement; car comme nous avons dit, il y avoit pluſieurs Dieux de ce nom, tous differens les uns des autres. D'ailleurs, pourquoi ne pas retenir *Baalim*, comme Aſtaroth, qui eſt un pluriel, auſſi bien que *Baalim*? Ou il falloit changer l'un & l'autre, ou il falloit retenir l'un & l'autre, comme ont très-bien fait les Lovaniſtes. C'eſt que M^{r} De Saci ne ſavoit pas les langues originales. Les Traducteurs de Genêve ont encore plus mal fait; car quelquefois ils ont auſſi ſubſtitué le ſingulier *Baal* au pluriel *Baalim*; mais quand ils ont conſervé le pluriel, au lieu de *Baalim* ils ont mis *Bahalins*, comme ſi l'on diſoit *Bahalin* au ſinguliér, ou qu'en François le ſinguliér *Bahal* pût jamais avoir *Bahalins* au pluriél; c'eſt enter un pluriél François ſur un pluriél Chaldeen, & faire un double pluriél. Les Lovaniſtes ſont auſſi une faute à mon ſens, c'eſt qu'ils prennent *Baalim* pour un ſinguliér, & ne lui joignent que l'article du ſinguliér. Les enfans d'Iſraël firent donc mal en préſence du Seigneur, & ſervirent à *Baalim*. Friſon le change quelquefois en ſinguliér, *Baal*, & quelquefois il met *Baalim* ſans article, laiſſant à douter s'il en fait un ſinguliér ou un pluriél. Otez du milieu de vous les Dieux étrangers *Baalim* & Aſtaroth. Je crois que pour parler plus exactement il faut le faire pluriél & lui en donner l'article. *Les Baalim, des Baalim, aux Baalim.* Il y a même quelque choſe de plus beau, & de plus élégant à dire, Otez les *Baalim* & les Aſtaroth, qu'à dire, ôtez *Baalim* & Aſtaroth, ou *Baal* & Aſtaroth. Voyez Voſſius *de Idol. L. II. cap. 4.* & dans d'Hèrbelot ce qu'en diſent les Muſulmans.

Baal, eſt auſſi quelquefois un nom propre d'homme, comme I. Paral. VIII. 30. IX. 36. Et dans Joſeph Liv. III contre Appion. Un Roi de Tyr ſucceſſeur de Ithobal, ou Ethbaal, eſt appellé *Baal*, ſoit que ce fut un nom appellatif & général, comme celui de Pharaon, ou que ce fût ſon nom propre.

Baal, eſt auſſi un nom de lieu au Liv. I. des Paralipomènes ch. IV. v. 23 & v. 33. C'eſt le même que le Livre de Joſué ch. XV. 9. 10. 11. XIX. 8. appelle *Baalath*, ou *Baala*. Ce lieu étoit aux confins de la Tribu de Simeon du côté du midi. S. Jérôme l'appelle *Balath* dans ſon Livre *De Locis Hebraicis*.

BAAL-BERITH, ſ. m. Nom d'une Idôle dont il eſt parlé dans la Sainte Ecriture. Les Talmudiſtes prétendent que cette Idôle avoit une figure obſcéne. Ils ſe fondent ſur la ſignification de ſon nom, qui veut dire, *maitre de l'alliance*, *dominus fœderis*; ſelon la remarque de Buxtorf, la Circonciſion étoit la marque de l'alliance que Dieu avoit faite avec les hommes. Pfeiffèr croit que *Baal-Berith* étoit le Dieu protécteur des traitez & des alliances; tel à peu près qu'étoit, ſelon Kippin, Jupiter vengeur des ſermens violez, Ζεὺς ὅρκιος. *Baal-Berith*; ſelon Bochart dans ſon Phaleg. Liv. II. ch. 17. p. 849. eſt l'idôle ou le Dieu de Berith, ou Beryte, patrie de Sanchoniathon. L'Ecriture en parle dans le Livre des Juges en deux endroits, 1°. *Jud. VIII.* 27. où elle dit que Gédeon étant mort les Iſraëlites prirent *Baal-Berith* pour Dieu, & au même Livre IX. où elle dit que les Sichémites donnèrent à Abimélech ſoixante pièces d'argent qu'ils tirérent du temple de *Baal-Berith*. Et parce qu'on ne trouve *Baal-Berith* en aucun autre endroit, Bochart conjecture que cette Idolatrie ſe communiqua aux Iſraëlites par le commèrce fréquent qu'eut Gédéon avec quelque Bérytien conſidérable, ou de quelque alliance ou traite fait avec lui. Il y a cependant une difficulté; c'eſt que le nom de la ville de Béryte vient, comme nous le diſons à ſa place, de l'Hébreu בירות, qui ſignifie *des puits*, & très-different de ברית, *berith*, que l'Ecriture met toujours à *Baal-Berith*, & qui ſignifie traité, alliance, confédération, *fœdus*; mais cela ne l'arrête point. Autre conjecture: Nonoius appelle la ville de Berith, Béroé, & dit que ce nom lui fut donné à l'honneur de Béroé fille de Venus & d'Adonis, ou ſelon d'autres de Thétis & de l'Océan. De là Bochart infère au même endroit que Béroé eſt la même que Bérith, que Baal par conſéquent dans *Baal-Berith* eſt féminin, mais que cela n'eſt point extraordinaire, & que les Septante le font ſouvent de ce genre, comme I. Sam. XVII. 4. Jer. II. 28. XI. 13. XIX. 5. XXXII. 35. Oſ. II. 8. Sophon. II. 4. & S. Paul Rom. II. 4. Seldenus a remarqué la même choſe dans ſon Traite des Dieux de Syrie Synt. II. Ainſi, ſelon Bochart, *Baal-Berith* eſt une Deeſſe & non pas un Dieu. Il confirme ce ſentiment par Sanchoniathon, qui parle d'un *Elioun*, c'eſt-à-dire, *Très-haut*, & d'une femme nommée *Berith*, qui demeuroient à Byblos, qui étoit entre Beryte & Sidon. Pour ce qui eſt du Liv. des Juges qui, ch. VIII. v. 27. dit que les enfans d'Iſraël prirent *Baal-Berith* pour Dieu לאלהים, il répond que les Hebreux ne connoiſſans point de ſexe entre les Dieux, ils ont dû parler ainſi. Quoiqu'il en ſoit, il ne ſatisfait point ſur la différence de בירות, Beryte, & ברית, dans *Baal-Berith*, & il eſt plus probable que *Baal-Berith* étoit un Dieu des Pheniciens, ou des Syriens, ainſi nommé parce qu'ils croyoient qu'il préſidoit aux traitez & aux alliances; *Baal-Berith*, Dieu du Traité, ou de l'alliance.

D'autres veulent que ce ſoit un nom de lieu, ou de montagne, dans la Tribu d'Ephraïm, non loin de Sichem où les Iſraëlites bâtirent un Temple à Baal, & où ſelon d'autres ils firent alliance avec Baal, d'où vint le nom du lieu. En ce cas *Baal-Berith* ſignifioit *Alliance de Baal*, metathèſe qui n'eſt point du génie des langues Hebraïque, Syriaque, ni Phénicienne.

B A A L-G A D, ſ. m. Selon quelques-Auteurs c'eſt une Idôle des Syriens, & ce nom eſt compoſé de *Baal*, Seigneur, ou Dieu; & de *Gad*, fortune, comme qui diroit Dieu de la fortune. Ils prétendent que l'on a dit auſſi *Bagad*, ou *Begal*, noms qui ſignifient, diſent ils, bonne fortune. Dans l'Allemagne, ajoutent ils, les Juifs ont coûtume de mettre au deſſus de la porte de leurs maiſons *Bagad*, ou *Mazaltob*, c'eſt-à-dire, *bonne fortune*, ou *bon génie*, pour attirer ce ſemble la proſpérité dans leurs familles. Il en eſt parlé dans Joſué XI. 17. XII. 7. XIII. 5. & c'eſt un nom de lieu qui étoit dans la plaine du Liban, au piéd du mont Hèrmon. Quelques Intèrpretes Grècs l'ont appellé Baelgad, Galgal, & Baegga ou Balgad; mais tous le prennent pour un nom de lieu. Il pourroit avoir été ainſi nommé à cauſe de quelque idôle qui y étoit adorée.

Quand à ce qui eſt de *Bagad*, ou *Begad*, que ces Auteurs diſent avoir été la même choſe que *Baal-gad*, ce mot ne ſe trouve qu'une ſeule fois dans l'Ecriture, Gen. XXX. 10. où l'Auteur ſacré rapporte ce que Zelpha dit en mettant Gad au monde, & ce qui le fit nommer Gad, בגד. Ce mot Hébreu ne peut avoir que deux étymologies. Ou il eſt formé du vèrbe בא, *venit*, & du nom גד qu'on intèrpréte *felicitas*, *fortuna*, & qu'Aquila, qui ſuit ce ſentiment, a tourné ζῶσις; ou bien il eſt compoſé de la prépoſition ב, *in*, & du même mot *Gad*. De quelque maniere qu'on le prenne, c'eſt une manière de parler provèrbiale que la Vulgate a très-bien renduë par *feliciter*, *proſperè*. Eſt-il vraiſemblable que Zelpha ait reclamé, ou remercié une idôle, & que quand elle l'eut fait, ç'eut été de ce nom d'idôle qu'on eut pris celui de ſon fils? La coûtume des Juifs d'Allemagne eſt une preuve que ce n'eſt point un nom d'idole. Jamais ils ne furent plus éloignez de l'idolatrie qu'ils le ſont. Voyez Kirkèr *T. I. Synt. IV. cap.* 8. Selden. *de Diis Siriis Synt. I. cap.* 1.

BAALIS. Voyez **BAALTIS.**

B A A L I T E, ſ. m. & ſ. Celui ou celle qui reconnoit Baal pour Dieu, & lui rend un culte religieux. *Baalis cultor*, *Baalis cultor*. Quelques nouveaux Auteurs ont forgé ce nom pour le donner aux Iſraëlites qui adoroient Baal. Achab & Jézabel étoient l'un & l'autre *Baalites*. C'étoient des *Baalites* que ces Prophetes qu'Élie fit mettre en pièces aprés que par le miracle du feu du Ciel qu'il fit deſcendre ſur ſon ſacrifice, il les eut convaincus que Baal n'étoit qu'une idôle, & un faux Dieu. 3. des Rois XVIII. 40. C'eſt Philaſtrius qui a fait ce nom de *Baalite*, il dit auſſi Bélite, *Bélita*, parce qu'il croit que les *Baalites* deſcendent de Belus. Il dit que Bélus & tout nom propre, ou nom qui fut donné à ce Prince pour ſa valeur dans la guèrre, *à fortitudine belli.* Il écrit *Baalites*. Il dit qu'ils adoroient les idôles dans les cavèrnes ſouterraines, & il diſtingue encore une autre ſecte d'hérétiques parmi les Juifs qui adoroient l'idôle Baal, ou le faux Prophéte Balaam. Ce ſont autant de mécomptes. Au reſte, les *Baalites* étoient plûtôt idolâtres qu'hérétiques.

BAALPHEGOR, ou **BAALPEOR**, ſ. m. Idôle des Ammonites & des Moabites. Selon S. Jean Chryſoſtôme il fut ainſi nommé du nom du lieu ou il étoit adoré. Phégor, ou Péor avec un ע, *ain*. S. Baſile, S. Jean Chryſoſtôme, & Théodoret diſent que *Baalphégor* eſt le même que Saturne. D'autres en font le Soleil, Jupitèr, ou Bacchus. Selon le P. Kirkèr c'eſt le Priape des Grècs, divinité impure, que le Baal Aruch interprete פער פה, *Peorpe*, c'eſt-à-dire, ſelon le P. Kirkèr, *os nuditatis*; delà à ce qu'il prétend s'eſt formé le nom Priape qui n'eſt point Grèc. Origéne & S. Jérôme conviennent que c'étoit une idôle infame, & S. Jérôme dit ſur Oſée ch. IX. qu'on peut l'appeller Priape. Les Rabbins ſont du même ſentiment. Quelques-uns néanmoins, comme Salomon Jarchi & Maimonides, trouvent à ce nom une origine plûtôt ridicule & impertinente, qu'elle n'eſt obſcéne. D'autres croyent que ſon nom Peor lui vient de ce que cette idôle avoit la bouche ouvèrte, ou béante. Cèrtainement פער פה, *Peorpe*, ſignifie *apertum os*, ou *apertura oris*, & non pas *os nuditatis*. Selden *De Diis Syriis. Synt. I. c.* 5. croit plûtôt avec S. Chryſoſtôme & Théodoret ſur le Pſeaume CV. v. 28. que c'eſt Baal, ſurnommé *Peor*, du nom de la montagne où il étoit adoré. Voyez Origène hom. XX. ſur les Nombres; S. Jérôme ſur Oſée ch. IV. & ch. IX. Maimonides *More Nevokim*, P. III. ch. 46. Jarchi ſur les nombres XXV. 3. Philon Liv. des noms changez; Selden *De Diis Syr. Synt. I. cap.* 5. & Voſſius *De Idol. Lib. II. cap.* 7.

BAALSEMEN, ſ. m. Nom Carthaginois, ou Punique, & Phénicien, dont parlent Philo Biblius & Euſébe. Le P. Kirkèr *Oedip. Ægyp. T. I. p.* 263. prétend que c'eſt Nemrod, qui fut ainſi appellé parce qu'il étoit grand Aſtronome *Baal* ſignifie *Dominus*, *Seigneur*, *Maitre*; & *Semen* ou *Samain*, *les Cieux.* Ce qui fait un nom très-convenable à un habile Aſtronome. Voſſius *De Idol. Lib. II. C.* 4. croit que c'eſt le Soleil, & le même que les Juifs appelloient *Beelzebub*.

B A A L T I S, ou **B A A L I S**, ſ. f. Divinité païenne. *Baaldis Baaltis*. C'étoit une Déeſſe des Phéniciens, appellée autrement *Beltis*. Héſychius au mot Βήλθης dit que c'eſt, ou Junon, ou Venus. Euſebe écrit Βῆλθιν, & l'appelle Reine. D'autres diſent que c'eſt la même que Diane, Vénus, ou la lune; Sanchoniathon dans Euſébe Liv. I. les diſtingue, & dit qu'Aſtharte & *Baaltis* ſont ſœurs, que la prémière eſt Venus, & l'autre Diane, que l'on prend pour Lucifer; Sanchoniathon ajoute que *Baaltis* fut femme de Saturne, auſſi bien qu'Aſtarte, & qu'elle n'eut de lui que des filles. Voyez Kirkèr *T. I. Oedip. Æg. p.* 419. & Voſſius *De Idol. Lib. II. c.* 21. Elle étoit honorée à Byblos, car Euſebe dit que Saturne lui avoit donné cette ville.

B A A N I T E, ſ. m. & ſ. *Baanita*. Hérétique Sèctateur de Baanes; car c'eſt de ce Chéf de leur héréſie que les *Baanites* prîrent leur nom. Il parut au commencement du IX^e^ ſiécle, & ſe diſant diſciple d'Épaphrodites, il fit une ſecte particulière de Manichéens. Pièrre de Sicile en parle dans ſon Hiſt. du Manichéiſme rénaiſſant, & Baronius à l'an 810.

BAARAS, ſ. m. Eſt une plante apparemment fabuleuſe, dont parle Joſephe, qui a une couleur de feu, étincellante comme une étoile qui luit ſous la tèrre, & qu'on ne peut arrêter, juſqu'à ce qu'on jette de l'urine de femme, ou de ſon flus menſtrual. Elle fait mourir quiconque la touche: de ſorte que pour l'arracher on la dechauſſe tout alentour, & on y attache un chien qui meurt en l'arrachant, après quoi on la peut manier ſans danger.

B A A R A S, eſt auſſi le nom du lieu où cette plante croiſſoit. Ce lieu n'eſt point ſur le mont Liban, comme on l'a dit dans le Moréri, mais dans une vallée. **J O S E P H E**, *de la Guerre des Juifs L. VII. cap.* 23.

BAB-

B A B.

BABÉE, BABETH, ſ. f. Nom populaire que l'on donne aux jeunes filles qui ſe nomment Eliſabeth. *Eliſabetha.* C'eſt un diminutif de ce nom.

BABEL. C'eſt le nom qui fut donné à la Ville & à la Tour que les hommes bâtirent dans une plaine nommée Sinar ou Sennaar, quelque tems après le déluge, avant que de ſe ſéparer pour peupler la tèrre. Voyez dans la Geneſe C. XI. v. 1. & ſuiv. Ce nom eſt purement Hebreu, composé de ב, *b*, prépoſition qui ſignifie *in*, dans, & de בל, *bal*, *confuſion*, de ſorte que *Babel* eſt la même choſe que *dans la confuſion*; ou bien de בא, *ba* vèrbe qui ſignifie *venir*, & de בל, *bal*, *confuſion*, de בלל, *balal*, confondre; de ſorte que בבל, *Babel*, ſignifie, la confuſion vient, ou eſt venuë. En effet, ce nom lui fut donné, ainſi que l'Ecriture le témoigne, parce que Dieu confondit là le langage des hommes pour confondre leurs deſſeins. La confuſion des langues arrivées à la Tour de *Babel*, vint prémiérement de l'orgueil, & de la foibleſſe des hommes, &c. BOSSUET. La ville de *Babel* fut le capitale de l'Empire qu'établit Nemrod, à peu près dans le même tems. C'eſt celle qui dans la ſuite fut nommée Babylone par les Grècs. Voyez BABILONE. On dit qu'il y a encore dans une plaine à quelques milles de Bagdad des reſtes de la Tour de *Babel*. C'eſt une colline qui a environ 1150. ou ſelon d'autres trois mille pas de tour, & dont la matière compoſée de tèrre & d'une éſpèce de ciment mêlé de bitume, eſt devenuë ſi dure qu'on n'en peut qu'à grand peine rompre un petit morceau. Voyez le voyage de le Blanc, Liv. I. c. 5. Le P. Kyrkèr a fait un ouvrage Latin intitulé, *La Tour de Babel*, où il a fait graver la figure de ces rèſtes, vrais ou prétendus, de la Tour de *Babel*. *L. II. p. 92. & ſuiv.* Parce que la Tour de *Babel* étoit fort haute, & que ceux qui le bâtirent vouloient l'élever juſqu'au Ciel; le peuple dit quelquefois d'une choſe bien grande, ou bien haute, qu'elle eſt grande, ou haute, comme la Tour de *Babel*. Cela n'eſt que du diſcours familier & populaire.

BABEL, ſ. m. Nom propre d'homme, corrompu du nom Babyles. On dit auſſi Baible. Voyez BABYLAS.

BA-BEURRE, ſ. m. Lait de beurre qui n'eſt pas encore pris, ou en conſiſtance de beurre, *Butirum lacteum, lactarium*, ou qui demeure après que le beurre eſt fait. *Lac ex butyro reſiduum.* Un Auteur de qui nous avons des remarques ſur la première édition de ce Livre, l'appelle *Lac ebutiratum.*

BABIA, ſ. f. Nom d'une fauſſe Divinité. *Babia.* C'étoit une Déeſſe revérée en Syrie & ſur tout à Damas. Nous l'apprenons de Photius, qui l'avoit appris lui même de Damaſcus dans la vie du Philoſophe Iſidore. Il rapporte donc dans ſa Bibliotheque Cod. 242. que les Syriens & principalement ceux de Damas, appelloient les petits enfans en maillot *babia*; il ajoûte qu'ils donnoient même ce nom aux jeunes enfans qui avoient déja quelque âge, & que ce nom étoit pris de celui de la Déeſſe *Babia*, qu'ils honoroient. De là Seldènus dans ſon Liv. ſur les Dieux des Syriens, *Synt. II. c. 4.* conjécture que chez les Syriens, *Babia*, étoit la Déeſſe de la jeuneſſe. Quelques éxemplaires Grècs de Photius la nomment Βαβαία, au lieu de Βαβία.

BABICHE, ſ. f. Tèrme populaire & enfantin. Nom que l'on donne quelquefois aux petites filles qu'on appelle *babée* ou *babete*; & qui eſt un diminutif de ce diminutif. Voyez BABLE.

BABICHE, ſ. f. Petite chienne, *Catella, canicula.* Vous pèrdez pour *Babiche* des pleurs qui ſuffiroient pour racheter un Roi. VOIT. Il ne paroit pas que *Babiche* ſoit un nom appellatif de chienne. C'eſt une éſpèce de nom propre que l'on donne à ces petits animaux.

BABIL, ſ. m. Abondance de paroles ſur des choſes de néant ou ſupèrfluës, un parler continuel & importun. *Garrulitas, loquacitas.* Les femmes & les vieillards ont toûjours trop de *babil.*

> *Dans le fond de ce monument*
> *Une Dame eſt enſevelie,*
> *Qui tant qu'elle eut un jour de vie,*
> *Ne put ſe taire un ſeul moment:*
> *Elle parloit à toute outrance,*
> *Sa langue alloit comme un torrent;*
> *Et ſon* babil *étoit plus grand,*
> *Que n'eſt à préſent ſon ſilence.*

Nicod dérive ce mot de *Babel*, où ſe fit la confuſion des langues. Ménage veut qu'il vienne de *bambinare*, qui a été fait de *bambino*, Italien, diminutif de *bambo*, lequel eſt dérivé du Syriaque *babion*, qui ſignifie *enfant*, d'où on a fait auſſi *babiole* & *bimbelots*, ſignifians des *poupées.*

BABILLARD, ARDE, adj. Qui parle continuellement, & qui ne dit que des choſes de néant. *Garrulus, loquax.* C'eſt un franc *babillard.* MOL. L'hirondelle eſt *babillarde.* ABLANC. Si un *babillard* écoute un peu, ce n'eſt que comme un reflux de babil qui prend haleine pour rebabiller puis après encore davantage. AMIOT.

> *Tant que Barbiérs ſeront au monde,*
> *De Barbiérs* babillards *le monde aura foiſon;*
> *En babil indiſcret cette race eſt féconde,*
> *Et ſi l'on n'en ſait pas au juſte la raiſon,*
> *Suffit que le métier en éxemples abonde.*

BABILLARD, ſe dit auſſi d'un indiſcret, qui ne ſauroit retenir ſa langue, qui repête tout ce qu'il a oui dire. La joie eſt d'ordinaire imprudente & *babillarde.*

On appelle en tèrme de chaſſe, un chien *babillard*, lorſqu'il crie par ardeur, ou lorſqu'il eſt hors des voies.

BABILLER, v. n. Parler ſans ceſſe & ne dire que des bagatelles, & des choſes inutiles. *Garrire, Blaterare.*

> *C'eſt véritablement la tour de Babylone,*
> *Car chacun y* babille *& tout du long de l'aune.* MOL.
>
> *J'irai pourtant bientôt voir quelqu'autre pèrſonne,*
> *Car j'aime à* babiller *préſqu'autant qu'une None.* SANLECQ.

On dit qu'un homme ne fait que *babiller* lorſqu'il parle & promet beaucoup, & qu'il n'éxécute rien; qu'il ne dit rien de ſolide qui puiſſe tèrminer une affaire. Au reſte, les mots de *babillard* & de *babiller* ne ſont en uſage que dans le ſtile familiér & comique.

BABILLOIRE. Voyez CAQUETOIRE. *Babilloire* ne ſe dit guère, ou point du tout, ſi ce n'eſt comme cèrtains mots forgez qu'on hazarde quelquefois dans une convèrſation bien familière; car ce mot ſeroit bien bas.

BABINE, ſ. f. Lévre de cèrtains animaux, comme guenons, chats & chiens, &c. *Labia, labella.* Ce chat a trouvé quelque choſe à manger, il ſe leche les *babines.* Cette expreſſion ſe trouve dans le Noble en parlant du loup.

> *Or l'animal glouton*
> *D'un endroit aſſez proche entendoit la harangue,*
> *Et tirant un grand pied de langue,*
> *Rouge encor du ſang d'un mouton,*
> *S'en lécha la* babine, *& dit tout bas, bon bon.*

BABINE, ſe dit improprement de l'homme en ces phraſes provèrbiales. Il s'eſt donné de ſon bien par les *babines.* Il faut qu'il s'en torche *les babines*; pour dire qu'il n'en tâtera pas.

On dit auſſi d'un hypocrite qu'il remuë bien les *babines*; quand il ne prie Dieu que des levres.

BABIOLE, ſ. f. Choſe de peu de valeur & puérile. *Crepundia.* On amuſe les enfans avec toutes ſortes de *babioles.* Louis XI. portoit ordinairement un chapeau de méchant drap tout chargé de graiſſe & de *babiole.* MASCUR. Ce Livre n'a rien de ſolide, il n'y a que des choſes puériles, des *babioles.*

Du Cange la dérive de *baubella*, mot de la baſſe Latinité, qui ſignifie *petit joyau.* Les Italiens appellent des poupées, *bambole.*

BABORD, & BAS-BORD, car on l'écrit des deux maniéres. Tèrme de Marine. C'eſt le côté gauche du navire quand on va de la poupe à la prouë. *Latus ſiniſtrum.*

BABOUCHE, ſ. f. Souliér des Turcs. *Calceus Turcicus. Solea depoſitiria.* Quelques autres peuples Orientaux s'en ſèrvent auſſi, comme les Siamois, ou plutôt on donne auſſi ce nom à leurs ſouliérs. Ils ſont pointus, ſans quartiér ni talon. Ils les quittent aux portes, chez autrui & chez eux mêmes, pour ne pas ſallir les lieux où ils entrent.

Ce mot vient, ſelon M. Huet, du Perſan *papos*, qui ſignifie la même choſe. D'autres prétendent que c'eſt un mot Turc.

BABOUIN, ſ. m. Gros ſinge *Simius.* Rabelais cite un livre burleſque de Marmoretus, de *Babouinis & ſingis.*

BABOUIN, ſignifie auſſi, un Marmouſet, ou vilaine figure qu'on fait baiſer par force à ceux à qui on veut faire quelque honte. *Imago ridiculum in modum efformata.* On dit figurement, Faire baiſer le *babouin* à quelqu'un, pour dire, l'obliger à faire quelque ſoumiſſion, quelque traité déſavantageux malgré lui.

BABOUIN, INE, ſ. m. & f. eſt auſſi une injure qu'on dit aux petits enfans. *Puſiunculus.* Vous êtes un petit *babouin.* Vous êtes une petite *babouine.* *Puſiuncula.* Ce tèrme eſt bas, populaire & familiér. On le dit quelquefois par colère, mais plus ordinairement par amitié en careſſant un enfant & en badinant. On dit provèrbialement, Taiſez-vous petit *babouin*, laiſſez parler votre mère qui eſt plus ſage que vous.

Choriér le dérive de βαμβαίνων, Qui bégaye, & ne peut s'expliquer que confuſément.

BABYLAS, ſ. m. Nom propre d'homme. *Babylas. S. Babylas*, dit quelquefois par corruption S. Babel & S. Baible, l'un des plus grands modéles que l'Egliſe ait propoſez à ſes Miniſtres pour la fermeté Sacerdotale, fut mis ſur le Siege d'Antioche vèrs le commencement du régne de Gordien, & fut le douziéme des Paſteurs de cette célèbre Égliſe depuis S. Pièrre. Baill.

BABYLONE, ſ. f. *Babylone.* Ville célèbre de l'Orient ſituée ſur l'Euphrate, au deſſus de l'endroit où il ſe joint au Tigre. L'Ecriture dans la langue originale appelle toûjours *Babylone* Babel, ce qui montre que c'eſt la même ville, & que le nom de *Babylone* s'eſt formé de Babel. *Babylone* eſt donc la capitale du plus ancien Empire du monde. Cette ville fut beaucoup augmentée & embellie dans la ſuite par les ſucceſſeurs de Nemrod qui en fut le prémier Roi. La plus ancienne déſcription que nous en ayons, après ce que l'Ecriture en dit en divèrs endroits, eſt celle qu'Hérodote en a fait dans ſon prémier Livre. L'enceinte de *Babylone* étoit de 480. ſtades; elle étoit quarrée, & elle avoit ſur chaque côté 120 ſtades. Cela fait vingt lieuës de tour. Quelques Auteurs ne lui donnent que 365 ſtades, & d'autres 385. Ceux qui en donnent le moins en mettent 360. c'eſt 15 lieuës de tour. Tous les Anciens ſans exception, diſent que les murailles de *Babylone* étoient de brique. Voyez Hérodote, L. I. p. 81. Diodore de Sicile, L. II. Dion dans Trajan; Juſtin, L. I. c. 2. Q. Curce, L. V. c. 1. Ariſtophane dans la Comédie des oiſeaux; Théocryte, Idyl. 16. Ovid. Met. L. IV. v. 58. Propèrce L. III. Eleg. X. v. 21. Lucain, L. VI. v. 50. Mart. L. IV, Epigr. 77. Juven. Sat. X. v. 171. D'Hèrbellot, Bibl. Orient.

Que maintenant le Parthe, ou que l'Hiſtoire antique,
Nous vante Babylone *& ſes remparts de brique.* Breb.

Ses murs étoient ſi larges que deux chars à quatre chevaux y pouvoient paſſer de front ſans s'incommoder. Ils avoient deux cens pieds de haut, & 32, ou ſelon d'autres, 50 piéds de large par enhaut. Ses murailles étoient flanquées de 250, ou 300 groſſes tours qui avoient 50 coudées de hauteur. Ce qui a fait dire à un de nos Poëtes:

Il avoit épuiſé les bords où le Jourdain,
Eſclave du croiſſant ronge ſes fers en vain;
Et les bords où l'Euphrate, hôte de Babylone,
De châteaux ſourcilleux en paſſant ſe couronne.
Le P. Le Moine.

Pluſieurs Anciens diſent que c'eſt Sémiramis qui l'a bâtie, & d'autres que ce fut Belus. D'autres prétendent que ce ne fut pas Belus, mais Babylon ſon fils, de qui elle prit ſon nom. Ce ſont des fables; nous avons un temoignage plus ſûr que tout cela dans ce que nous en dit l'Ecriture. Voyez BABEL. Semiramis accrut & embelit beaucoup *Babylone.* Les Jardins qu'elle y éleva en térraſſe ſur des voutes ou plates formes de pièrres énormes, paſſoient pour une mèrveille du monde. L'Euphrate paſſoit au milieu de la ville. Hérodote nous parle du pont que Nictocris y bâtit comme d'une autre mèrveille. C'étoient de gros piliérs de pièrres liées enſemble par des barres de fèr cramponées avec du plomb: ſur ces piliérs portoient des poutres & des planches; il avoit 625 piéds de long, & 30 de large. *Babylone* avoit cent portes d'airain, & un Temple de Belus très-magnifique. Hérodote donne huit étages à la Tour de *Babylone.* On dit qu'elle étoit haute de 416 coudées, & qu'elle avoit au rès de chauſſée quatre ou cinq mille cent ſoixante pas de circuit. Cette ville fut d'abord la capitale de l'Empire Babylonien. Les Aſſyriens dans la ſuite réünirent les deux Empires, dont elle fut encore la capitale, Les Pèrſes s'en rendirent maîtres ſous la conduite de Cyrus; Aléxandre la prit, & enfin elle a été détruite, de ſorte que ſelon les oracles des Prophètes, il ne réſte plus rien de tant d'ouvrages ſi ſupèrbes, on a même de la peine à trouver l'endroit où fut *Babylone.*

On a vû Babylone, *après un ſort ſi beau,*
De tous ſes habitans devenir le tombeau. P. Chomel, Jéſ.

Car ce n'eſt point Bagdad, comme on le dit ordinairement. Séleucus Nicanor ayant bâti Seleucie ſur le Tigre à 300 ſtades de *Babylone, Babylone* déja beaucoup diminuée par la negligence des Macédoniens, devint déſérte & périt inſenſiblement. Seleucie fut appellée *Babylone*, & comme Bagdad eſt au même lieu que Séleucie, ou n'en eſt pas loin; Bochart a cru que c'étoit là ce qui avoit fait qu'on l'a priſe pour *Babylone.* Les étoffes, les tapis, les broderies de *Babylone*; ſont fort vantées dans l'antiquité, ſurtout par les Poëtes.

On prétend que c'eſt dans *Babylone* que l'Idôlatrie prit naiſſance. Les Iſraëlites du Royaume de Juda, c'eſt-à-dire, les deux Tribus de Juda & de Benjamin, furent amenées captives en *Babylone* par Nabuchodonoſor. C'eſt ce qu'on appelle la captivité de *Babylone*, qui dura 70 ans, juſqu'à la prémière année du régne de Cyrus à *Babylone.*

Babylone eſt priſe dans l'Ecriture pour un lieu de déſordre & de crime. C'eſt de là que nous diſons auſſi en François dans le même ſens, c'eſt une *Babylone*, pour dire en général, un lieu plein de trouble, de déſordre, de debauches, de crimes, de confuſion.

BABYLONE. La Ville capitale de l'Egypte a porté autrefois ce nom. *Babylon.* Grégoire de Tours *Lib. I. Hiſt. Franc.* l'appelle Babylonie, *Babylonia.* Quelques-uns croyent que ce nom lui vint de ce qu'elle fut bâtie par des Babyloniens de la Babylone de Chaldée, qui ſe rétirèrent là, & la bâtirent après les malheurs & la deſtruction de leur Patrie. Le P. Kirkèr veut que la *Babylone* d'Égypte ſoit Héliopolis, & que celle-ci ſoit la Ramaſſès dont parle l'Écriture. Si cela eſt ce ſont les Iſraëlites qui l'ont bâtie. Voyez *Exode Liv. V.* 11. Le Chevalier Marsham prétend que Cambyſe ayant ravagé l'Egypte & détruit Heliopolis, cette ville ſe bâtit, ce qu'il prouve par Joſeph, Antiq. Livre II. Ch. 5. Les ruïnes de cette *Babylone* ſe voyent encore non loin du Kaire. On dit cependant communément que c'eſt le Kaire même, & le P. Mabillon l'a dit, *Act. SS. Bened Sæc. IV. P. I. p.* 374. auſſi bien que le P. Ruinar dans ſes Notes ſur Grégoire de Tours, p. 12. comme on dit que Bagdad eſt la *Babylone* de Chaldée; & nos Poëtes ſur tout ne font nulle difficulté de dire *Babylone* pour le Kaire, mais les Savans devroient parler plus juſte.

Il y a une monnoie d'or de Louis XII. qui repréſente d'un côté ce Prince, & de l'autre les armes de Naples & de Sicile, avec ce mot, dit M. de Thou, Liv. I. p. 8. Perdam Babylonis nomen. Cet Hiſtorien prétend que par le mot de *Babylone* Louis XII. vouloit déſigner Rome, & que ce Prince fit battre cette monnoie pour l'oppoſer aux menaces de Jules II. avec lequel il fut toûjours mal. Mais le P. Hardouin, qui a fait une Diſſèrtation ſur cette monnoie, prétend que par *Babylonis nomen* il faut entendre l'Egypte & l'empire du Turc en Egypte; que *Babylone* eſt le nom d'un village qui eſt en Egypte aſſez près du Kaire, & ſur les ruines de la *Babylone* dont nous venons de parler; & que cette monnoie fut fabriquée avant que Louis XII. fut brouillé avec Jules II. Il eſt bon d'avertir en paſſant que ni M. de Thou, ni le P. Hardouin, n'ont éxactement rapporté l'inſcription dont il s'agit. J'ai vû cette monnoie d'or, & il y a, Perdam Babillonis nomen, & non pas Babylonis. Ce peut être une ouvèrture pour une autre éxplication. Le Blanc dans ſon traité des monnoies, met un peu mieux Babilonis, mais il y a deux LL ſur la monnoie d'or que j'ai vûë. Il n'y a encore que les armes de France, & non celles de Naples, comme l'âſſure M. de Thou. du côté de la tête l'inſcription eſt, Ludo. Fran. Regniq. Nea. avec la tête de Louis XII. qui a une couronne rayonnée.

BABYLONIE, ſ. f. *Babylonia.* Pays d'Aſie, dont Babylone étoit la capitale. Elle comprenoit la Chaldée, & une partie de la Méſopotamie, qui eſt la plus près du confluent de l'Euphrate & du Tigre; d'autres diſent la Chaldée, & une partie de l'ancienne Aſſyrie. Solin prétend que l'on comprenoit ſous ce nom la Méſopotamie & l'Aſſyrie entière, mais il s'eſt trompé. Mela diſtingue la *Babylonie* de la Méſopotamie, & de l'Adiabène, ou Aſſyrie. La *Babylonie* dans le commencement ſe tèrminoit à la jonction du Tigre & de l'Euphrate. La contrée qui eſt au deſſous de cette jonction juſqu'au Golfe Pèrſique, eſt appellée Iraque par les Géographes Arabes, du nom d'Erec, qui fut avec Babylone, & d'autres lieux, le commencement du Royaume de Nemrod. Erec étoit une ville ſituée le long du lit commun du Tigre & de l'Euphrate au deſſous de la jonction. Ces deux villes donnèrent le nom à deux Provinces. La *Babylonie* s'étendoit juſqu'à la jonction des fleuves; & la Province d'Erec, ou d'Iraque, s'étendoit le long du lit commun de ces deux fleuves, à droit & à gauche depuis leur jonction juſqu'à la mèr: le tems a changé ces choſes. L'Iraque a empiété ſur la *Babylonie*, ſur l'Aſſyrie & ſur la Medie, & leur a fait porter ſon nom. La *Babylonie* de ſon côté s'eſt miſe en poſſeſſion de toute l'ancienne Province d'Iraque. Huet. Il paroit par ceci que les Auteurs du Moreri ſe ſont trompez quand ils ont dit *Babylonienne*, au lieu de *Babylonie.*

BABYLONIEN, enne, ſ. m. & f. & adj. *Babylonius, a.* Qui eſt de Babylone, ou de la Babylonie; qui appartient à Babylone, ou à la Babylonie. Les *Babyloniens* ont été les prémiérs Aſtronomes, & les prèmiers Idolâtres du monde. L'armée *Babylonienne*, les troupes *Babyloniennes* ſaccagèrent Jéruſalem. Les *Babyloniens* étoient fort adonnez à l'Aſtrologie, d'où vient que Tèrtullien appelle *Babylonien*, un Mathématicien, ou faiſeur d'horoſcope. On a dit auſſi un Chaldéen, & les Chaldéens, pour un Aſtronome, les Mathematiciens.

Heures Babyloniennes, c'eſt un tèrme de Gnomonique que l'on voit ſur quelques cadrans ſolaires. Les Babyloniens, les Pèrſans & les Syriens diviſent le jour naturel en 24. heures, & les comptent depuis le lever du Soleil, juſqu'au Soleil levant du jour qui ſuit. Les heures ainſi comptées, & ainſi diſpoſées ſur un

cadran

Digitized by Google

cadran, s'appellent en Gnomonique *Heures Babyloniennes*, *horæ Babylonicæ*. HARRIS.

B A C.

BAC, ſ. m. Grand batteau plat qui n'a ni pouppe ni prouë, & qui eſt ouvèrt par le devant & le dèrriére, que l'on abaiſſe ſur le rivage pour y faire entrer les charrettes & caroſſes. *Ponto*. Les *bacs* tiennent ordinairement par des anneaux ou des pieux à de grandes cordes attachées aux deux bords de la rivière pour la travèrſer. Le droit de *bac* eſt un droit ſeigneurial qui s'affèrme : ce qu'on apelle en quelques lieux *Pantenage* ou *Pantonage*. Ce droit ſe léve ſur ceux qui paſſent une riviére dans le *bac* ou batteau du Seigneur, qui ſeul a le droit d'en avoir pour faire paſſer l'eau à ceux qui le ſouhaitent. Ce qui s'appelle paſſer le port, & ſe dit tant de celui qui conduit le batteau que de ceux qu'il conduit à l'autre bord. Ce droit s'affèrme à un Batteliér, qui ſeul en joüit, & qui s'appelle Pontonier.

Menage derive ce mot *de barca* ou *barcus*. Mais il vient plûtôt de *bach* Allemand, qui ſignifie *vaiſſeau & riviere*; ou bien de *bacus*, dont Arian a uſé pour *pont*. Le P. Papebruck, *Act. SS. April. T. 1. p. 262.* croit que *bacon* qui ſe trouve dans la vie de S. Benezet, eſt un diminutif du François *bac* & de l'Allemand *bach*, qui ſignifie un vâſe de bois, & qu'il sèrvoit peut-être autrefois à porter quelque choſe ſur les épaules. Du Cange dit qu'on a uſé du mot de *baccus* & de *bacus*, pour ſignifier un *bac* de riviére, d'où on a fait auſſi *bacula*, pour ſignifier un *bacquet*. Iſidore dit que les Latins l'appelloient *linter*, & que c'étoit un batteau creuſé d'une ſeule poutre. Selon le P. Pezron *bac* eſt un mot Celtique, d'où eſt venu le Grèc βάκη, & notre mot *bac*.

Les Fontainiers appellent auſſi *bac* un petit baſſin de fontaine. *Diſcus aquarius*, *concha*, *labrum*.

BACALAS. Tèrme de Marine. Piéces de bois de 4. piéds de longueur, qui ſe clouënt ſous la couvèrture de la pouppe & le continuënt juſqu'au cordelettes. *Tranſtra poſtica*.

BACALIAU, ſ. m. C'eſt ainſi qu'on appelle la moluë ſéche en Provençal. Le *Baccaliau* fait une partie des proviſions des vaiſſeaux de guèrre & de marchandiſes.

BACAUDES, ſ. m. plur. *Bacaudæ*. Il eſt parlé de *Bacaudes* dans Salvien, dans Eumenius, dans Eutrope, &c. Les *Bacaudes* étoient des Paiſans révoltez dans les Gaules, qui prirent le nom de *Bacaudes*, ils couroient le pays, & commettoient mille excés. Dioclétien aſſocia à l'Empire Maximien, qui avoit retabli la paix dans les Gaules en défaiſant les *Bacaudes*. On les appelle auſſi *Bagaudes*, & en Latin. *Bagauda*, *Bacauda*, *Bagauda*, *Bagaudæ*, *Baganda*. *Vaganda*. Voyez Oroſius, Salvien, Loentis, Lacerda. Voyez BAGAUDE. Je crois que *Baganda* & *Vaganda* ſont des fautes, & que l'on a pris un *n* pour un *u*.

BACCALAUREAT, ſ. m. *Baccalaureatus*. C'eſt le prémier des degrez qu'on donne dans les Univèrſitez pour les ſciences de Théologie, de Médecine, de Droit Civil & Canon. Voyez BACHELIER.

BACCHANALES, ſ. f. *Bacchanalia*. C'étoit autrefois une fête de Bachus chez les Payens. Les Athéniens la ſolennifoient avec beaucoup d'appareil, & ils comptoient même les années par la célébration de cette fête avant qu'ils les comptaſſent par les Olympiades. Il s'y commettoit beaucoup d'excés & de diſſolutions. Maintenant c'eſt une réjoüiſſance ou maſcarade qu'on fait au Carnaval, où on ſe couronne de lière, & où on imite ces anciennes fêtes. Je hai ces repas où la joye reſſemble à la fureur, & qui tiennent un peu de la fête des *Bacchanales*. M. SCUD. On appelle auſſi la fête des *Bacchanales*, *Orgie*, du mot Grèc ὀργή, qui ſignifie fureur & emportement, par raport à ce qui ſe paſſoit dans ces ſolennitez. Auprés de Vitellius l'on ne voyoit que déſordre & qu'yvrognerie, & ſon armée reſſembloit mieux à des *Bacchanales*, qu'à un camp bien diſcipliné. HARLAY.

L'origine des *Bacchanales* vient des Egyptiens. Un cèrtain Mélampus les apporta d'Egypte en Gréce, ſelon Diodore de Sicile, Liv. 1. de ſes Antiq. chap. 2. Plutarque dans ſon Liv. d'Iſis & d'Oſiris, fait auſſi venir d'Egypte les *Bacchanales*. La Cérés des Grècs eſt ſelon lui, l'Iſis des Egyptiens, & leur Oſiris eſt le Bacchus des Grècs. La forme & la diſpoſition des *Bacchanales* dépendoit chez les Athéniens de l'*Archon*, ou premier Magiſtrat, comme nous l'apprenons de Pollux Liv. 8. chap. 9. Elle etoit ſimple dans les commencemens, mais elle ſe fit dans la ſuite avec tant d'apparat, & même avec tant de ſaletez, que les Romains qui en eurent honte, la defendirent dans toute l'Italie. Les anciens Péres ont fort reproché au Païens les déſordres & les abominations des *Bacchanales* parmi les Grècs. Ces ſortes de divèrtiſſemens ſi contraires à la pureté & à la modeſtie Chrétienne, furent défendus dans les Conciles. Piérre Caſtellan a traité à fond de cette fête dans ſon livre intitulé *Eortologion*, qui a été imprimé in 8° à Anvèrs, & qui eſt poſtèrieur à celui que Meurſius a écrit ſur la même matiére.

On appelle auſſi *Bacchanales*, des tableaux ou bas reliefs qui nous reſtent de l'Antiquité où ces fêtes ſont figurées; & ce ſont d'ordinaire des danſes & des nuditez. On voit encore des *Bacchanales* dans pluſieurs ſales anciennes. Il n'y a rien de plus plaiſant & de plus gracieux que les *Bacchanales* peintes par le Pouſſin. FÉLIB.

BACCHANTE, ſ. f. Femmes qui célébroient autrefois les fêtes de Bacchus. *Baccha*. C'étoit d'abord le nom des femmes qui ſuivirent Bacchus à la conquête des Indes; portant à la main un Thyrſe; c'eſt-à-dire, une petite lance couvèrte de lière & de pampre, & chantant par tout ſes victoires & ſes triomphes. Enſuite elles inſtituèrent à l'honneur de Bacchus des fêtes qu'on appella *Bacchanales*. *Ces Bacchantes* ou ces Prêtreſſes du Dieu du vin, pendant la cérémonie couroient vêtoës de peaux de tigres, toutes échevelées avec leur Thyrſe, & avec des torches & des flambeaux, criant comme des furieuſes, & avec des hurlemens effroyables, *euhoë Evan*, *euhoe Bacche*. Ce furent les *Bacchantes* qui déchirèrent Orphée.

BACCHANTE. *Bacchans*. Se dit figurément d'une femme en fureur, emportée de colére, de rage; ou d'amour.

BACCHARIS, ſ. f. Plante qui eſt fort commune aux environs de Montpelier, d'où vient qu'on l'appelle *Baccharis de Montpeliér*. En Latin *Conyza major vulgaris*. C'eſt une eſpèce de *Conyſe*. Voyez CONISE.

BACCHIONITES, ſ. m. pluriel. *Bacchionitæ*. Paſchaſe Radbèrt dit que c'etoient des Philoſophes qui mépriſoient tellement toutes les choſes du monde, qu'ils ne gardoient que des vaiſſeaux pour boire: il rapporte auſſi qu'un d'entre eux ayant vu quelqu'un qui buvoit dans le creux de ſa main, il jetta comme une choſe inutile la taſſe dont il s'etoit sèrvi juſqu'alors. On appelle quelquefois les *Bacchionites* du nom de Baccioperites, *Bacciperna*.

BACCHIQUE, adj. m. & f. *Bacchicus*. Qui appartient à Bacchus. Ode ou chanſon *Bacchique*, c'eſt une chanſon à boire. Troupe *Bacchique*, ſe dit poëtiquement d'une troupe de buveurs qui ſont débauche. Plutarque dit que Marc-Antoine, qui voulut imiter Bacchus, fit une entrée ſolennelle dans Ephéſe avec une pompe *Bacchique* très-ſupèrbe.

Enſuite avec ſolennité,
Toute notre Bacchique *bande*,
Boit un grand vèrre à ta ſanté. LA CHAP.

BACCHIQUE, ou comme il faut prononcer BACQUIQUE, ſ. m. *Baccius*. Tèrme de Poëſie Latine. C'eſt le nom d'un pied de vèrs Latins, qui eſt compoſé d'une bréve & de deux longues, comme *egeſtas*. Il ſe nommoit ainſi du nom du Dieu Bacchus, parce qu'il entroit ſouvent dans les hymnes que l'on faiſoit à ſon honneur. M. Harris dit que le *Bacquique* eſt le contraire du Dactyle, parce qu'en effet l'un eſt compoſé d'une longue & de deux bréves, & l'autre d'une bréve & de deux longues.

BACCHUS, ſ. m. Nom d'un Dieu des Païens. *Bacchus*. *Bacchus* étoit fils de Jupitèr & de Proſerpine, ſelon une hymne attribuée à Orphée; mais ſelon Homére dans l'hymne qu'il a fait en l'honneur de *Bacchus*, ſelon Héſiode Theogon. v 941. & ſelon une autre hymne attribuée à Orphée, & ſelon le ſentiment général des Poëtes, fils de Jupitèr & de Sémelé. Les Poëtes diſent qu'il naquit deux fois, qu'il eut deux méres; parce que Sémelé ayant été tuée par le foudre de Jupitèr, on tira de ſon ſein l'enfant qu'elle portoit, & Jupitèr ſe fit ouvrir la cuiſe par un cèrtain Sabazius, & y fit entèrmer *Bacchus*, afin qu'il achevâ de s'y former juſqu'à ce que les neuf mois qu'il devoit être dans le ſein de ſa mère fuſſent accomplis, auquel tems il naquit une ſeconde fois. C'eſt le Dieu de la vigne & du vin chez les Païens. Il étoit invoqué par les debauchez, à cauſe qu'on le croioit inventeur du vin. On dit du moins qu'il en apprit l'uſage aux Indiens. On diſtingue pluſieurs *Bacchus*. Un Arabique, que Voſſius *de Idol. Lib. 1. cap.* 30. croit être Moïſe. Un *Bacchus* Indien, que le même croit être Noé. *Ib. cap.* 25. 19. Un autre Thébain ſurnommé Denys, *Dionyſius*. Un quatriéme Égyptien plus ancien que le Thébain ſelon Voſſius. *Ib. cap.* 19. *Bacchus* au ſentiment du même Auteur, n'eſt autre choſe que le Soleil & Oſiris. Liv II. chap. 14. Voyez encore le même Auteur Liv. III. ch. 70. & 71. *Bacchus* étoit pris par les Égyptiens pour la vèrtu, la ſeve & la ſubſtance de tous les arbres, plantes & fruits, diſent Phurnutus & Plutarque Liv. V. Sympoſ. TRISTAN, qui dans ſes *Comment. hiſt.* a remarqué bien des choſes curieuſes touchant ce Dieu.

Bacchus a pluſieurs noms différens chez les Poëtes Grècs & Latins. Les principaux ſont *Dionyſius*, *Bromius*, *Lyæus*, *Lenæus*. *Evan*, *Evius*. *Evoe*, *Iacchus*, *Eleuterius*, ou *Liber*. Les peuples de Lucanie l'appelloient *Pantheus*, tout Dieu. Ses Sacrificateurs le nommoient *Phanaces*. On l'a quelquefois appellé *Phleo*. On ne l'a

Digitized by Google

l'a représenté d'abord que sous la figure d'une pièrre brute. Voyez *Clem. Alex. Strom. Lib. I.* Ensuite on le représenta sous la forme d'un jeune homme, fort délicat & fort beau. On lui donne un char tiré par des tygres ou des panthères & un Thyrse en main. Quelques-uns disent que *Bacchus* est l'Osiris des Égyptiens. D'autres veulent que ce soit Noé. D'autres Nemrod fils de Chus. Bochard tâche de le prouver dans son Phaleg. L. 1. ch. 2. parce que 1°, *Bacchus* est la même chose que בר כוש, *Barchus*, fils de Chus, de même que *Darmesek* est la même chose que *Dammesek*, Damas. 2°, *Bacchus* est le fils de Jupitèr & Nimrod, s'il n'est pas fils il est au moins petit fils de Cham, qu'il croit être Jupitèr. 3°, On donne des Tigres à *Bacchus*, & on le revêt d'une peau de Tigre. Tigre en Chaldéen, c'est נמרא, *Nimra*, nom approchant de celui de *Nimrod*. 4°, D'autres l'habillent d'une peau de Chevreau appellée en Grec νεβρὶς, *Nebride*, & pour cela ils l'appellent lui-même Νεβρώδης, *Nebrod*, sans savoir que c'est le nom que les Septantes donnent à Nemrod. 5°, On l'appelle Ζαγρεὺς, c'est-à-dire, *Chasseur fort & robuste*, comme l'Ecriture dit de Nemrod. 6°, *Bacchus* etoit né dans l'Arabie en un lieu nommé Nysa. Nemrod fils de Chus étoit de l'Arabie. 7°, On le fait Dieu des vignes; Nemrod étoit le premier Roi de Babylone, où il croit d'excellens vins. 8°, Les victoires de *Bacchus* dans les Indes sont celles de Nemrod & ses successeurs.

Quinte-Curce Liv. VIII. ch. 10. croit que la fable des Poëtes qui disent que *Bacchus* sortit de la cuisse de Jupitèr, vient d'une montagne des Indes, sur laquelle *Bacchus* avoit bâti une ville nommée Nysa. Le nom de la montagne étoit Μηρὸς, qui signifie cuisse.

Quant au nom de *Bacchus*, Bochart, comme nous avons dit, croit qu'il s'est formé de *Bar-Chus*, qui veut dire en Chaldéen, *fils de Chus*. D'autres pensent qu'il vient des Bacchantes femmes furieuses qui le suivirent aux Indes. D'autres le tirent de βακχᾶν, qui signifie *vociferari*, crier, hurler. Heinsius ne doute point que ce ne soit là son étymologie, & qu'il ne soit dérivé de בכה, *baccha*, qui signifie la même chose en Hebreu.

Quoiqu'on prononce l'*s* finale dans *Bacchus*, comme dans tous les mots Latins en *us*, nos Poëtes la retranchent quelquefois, comme on fait dans les mots François, & font rimer *Bacchus* avec jus, vaincus, plus, &c.

On appelle *Enfans de Bacchus*, des yvrognes, de bons buveurs.

B a c c h u s, se prend aussi pour le vin, comme Cerès pour le blé. On dit en ce sens, que l'amour languit sans Bacchus & Cèrès. Des-Houl. *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Ce provèrbe est pris des Anciens; on le trouve dans Ciceron.

On dit aussi que *Bacchus* & Venus vont de compagnie; pour dire, que la débauche du vin méne à celle de l'amour.

Saint Amant a appellé du fromage pourri, du Cotignac de *Bacchus*, parce qu'il fait boire.

BACELLE, subst. f. Vieux mot, qui selon E. Guichard, s'est dit en quelques pays pour signifier une jeune fille, une jeune sèrvante ou pucelle. *Virgo, puella.* Ce mot à ce que croit le même Auteur est venu de l'Hébreu בתולה, *bethula*, vièrge, en changeant le *t* en *c* ou *s*; car il écrit *Basselle*. Il paroit que c'est de *bacelle* qu'est venu le diminutif Bachelette dont nous parlerons au mot BACHELIER.

BACELLER. Vieux vèrbe neutre, à ce qu'il paroit, qui vient de *bacelle*, jeune fille, qui au témoignage de Guichard, s'est dit en quelques pays au lieu de faire l'amour. Il écrit *Basseller*, mais il est mieux d'écrire *baceller* & *bacellé*.

BACHA, ou BASSA, s. m. On peut dire l'un ou l'autre. Bour. Mén. *Bacha* est le meilleur. Tèrme de Relations. C'est un Officier en Turquie qui a le commandement dans une Province, ou qui en a le gouvèrnement. *Rector, Moderator, Provinciæ Præfectus.* Le *Bacha* d'Alep, du Caire, de Bude.

On appelle aussi *Bacha* de la mèr, celui qu'on appelle en France *Amiral*, qui commande les Forces maritimes du Grand Seigneur. *Talassiarcus Turcius, Maris Præfectus.*

Ce mot *Bacha* ou *Bassa* est Turc, & vient de באש, qui signifie la tête, le commencement, le sommet, l'extrêmité d'une chose, & par métaphore, le principal d'un Corps, le Chéf, le Commandant, le Général. Les Turcs prononcent indifféremment *Paschα*, ou *Bascha*; cependant *Pascha* se donne plus ordinairement aux grands Officiérs de la Porte, comme aux Beglierbeys, à l'Amiral, &c. & *Bascha* à de bas Officiérs d'armée, & quelquefois même à de simples Janissaires. Les Turcs écrivent souvent le mot *Pascha* avec une *h* à la fin, comme si c'étoit un mot abregé de *Padischah*. D'Herb. *Padischa* signifie, Roi, Monarque, Prince, Empereur. Une personne née en Turquie, qui y a vécu long-tems, & qui sait très-bien la langue, m'assure que *Bascha* est un tèrme d'honnêteté qu'on donne à tout le monde, & que la difference de *Pascha* & *Bascha* est très-petite quant à la prononciation, & ne vient que de ce que l'on appuye quelquefois plus sur cette lettre. Selon l'étymologie il faut écrire *Bascha*, mais l'usage en France est pour *Bacha* ou *Bassa*. D'autres disent que *Bascha* est la prononciation des Arabes, que la véritable prononciation est celle des Turcs, qui disent *Pascha*, qu'en effet il vient du Pèrsien *Pai Schah*, *piéd du Roi*; les Souverains, ou les Rois ont le piéd, c'est-à-dire, qu'ils sont présens dans leurs Provinces par les Gouvèrneurs. Chez les anciens Pèrsans il y avoit un des principaux Officiers de la Cour qui s'appelloit l'œil du Roi, βασιλέως ὀφθαλμός. Voyez les Comédies d'Aristophane. M. d'Hèrbelot intèrprête *Bacha*, un homme de commandement; & Menin ki, Conseiller, Gouvèrneur de Province, Vice-Roi, Prince, Seigneur.

B A C H E L A R D, s. m. Nom qui en Dauphiné signifie un jeune amoureux. *Amasius.* Chorier le dérive de Βάκηλος, qui signifie un homme de grande taille, de peu de jugement & fort enclin à l'amour; mais il est plus vraisemblable que c'est la même chose que Bachelier, qui signifioit autrefois un jeune Cavaliér, ou qu'il en est formé.

> *Un* Bachelard *jeune c'étoit*
> *Pris à Franchise les ailes.* Rom. de la Rose.

BACHELETTE, s. f. Jeune fille à qui on fait l'amour, & dont l'Amant s'appelloit autrefois Bacheliér. Ce mot n'est en usage que lorsque, soit en vèrs, soit en prose, on veut imiter la naïveté de nos pères.

> *Adonc me dit la* Bachelette,
> *Que votre coq chèrche poulette.* La Font.

Ces statuës sont bien faites; mais les *Bachelettes* de nos pays sont mille fois plus avenantes. RABELAIS. Voyez BACELLE.

BACHELIER, s. m. Celui qui a le dégré de Baccalaureat. *Baccalaureus. Bachelier* en Théologie, en Medecine, en Droit Civil & Canon. La Glôse sur le Concordat §. 1. *de Coll.* appelle *Bacheliér formé*, celui qui n'a point pris ses degrez avant le tems, mais selon la forme des statuts, & après le tems d'étude qui est de dix ans. On appelle au contraire *Bacheliér courant* celui qui a pris ses degrez avant que d'avoir achevé son tems d'étude. Aujourd'hui pour avoir les degrez de *Bacheliér* en Théologie dans une Univèrsité, il faut cinq ans d'etude; savoir, deux ans de Philosophie, & trois ans de Théologie.

Ce mot *Bacheliér* vient de *Baccalaureus*, & Martinius croit que ce mot Latin peut venir de *Baccalaura*, *Baccalaurus dici possit tanquam qui baccalaurâ donatur.* Avant qu'il y eut des chaires de Théologie fondées, ceux qui avoient étudié en Théologie pendant six années, étoient admis à faire leurs cours, d'où ils étoient appellez *Bacheliérs faisant cours*, *Baccalarii cursores*, & comme il y avoit deux cours, dont le prémier consistoit à expliquer la Bible pendant trois années consécutives; & le second à expliquer pendant une année les sentences de Pièrre Lombard, ceux qui faisoient leurs cours de la Bible étoient appellez *Baccalarii biblici*, *Bacheliérs de la Bible*, ceux qui faisoient leurs cours des sentences, *Baccalarii sententiarii*, *Bacheliérs des sentences*; & enfin ceux qui avoient achevez les deux cours *Baccalarii formati*, *Bacheliérs formez*; & ces dèrniers avoient toujours employé dix ans à l'étude, savoir six avant que d'expliquer la Bible, trois à expliquer la Bible, & un à expliquer les sentences. Ceci peut sèrvir pour l'intelligence du Concordat, qui requiert que le *Bacheliér* formé ait étudié pendant dix années en Théologie. De Laurier. Ces distinctions commencèrent au XIII^e^ siecle, sur tout en France. En Angletèrre on ne les connoit point.

Rhenanus croit que ce nom vient de *bacilus*, ou *bacillus*, qui signifie *bâton*, parce qu'on leur mettoit en main un bâton, ou pour symbole de l'autorité qu'on leur donnoit, ou plutôt pour marque de la libèrté qu'on leur donnoit, & de la fin de leurs études, après lesquelles ils étoient en libèrté; ils n'étoient plus Ecoliers. C'est ainsi qu'on donnoit autrefois un bâton aux Gladiateurs à qui on donnoit leur congé; ce qu'Horace appelle *Donatus rude*. C'est ainsi encore que l'on conféroit une dignité, qu'on en donnoit l'investiture en présentant une vèrge ou une lance ou un bâton; ce qui s'est fait même pour les Royaumes. Et encore aujourd'hui tous les contrats qui se passent en Angletèrre, dans les Cours des Barons, entre le Seigneur & les Vassaux qu'on appelle tenans vèrge, sont accompagnez de la cérémonie de donner un bâton. Spelman ne croit pas néanmoins que ce soit là la véritable origine de ce nom, parce qu'on ne trouve nulle part que ç'ait été l'usage de créer des Bacheliers dans les Univèrsitez en leur mettant un bâton en main. De Laurière prétend qu'ils ont été ainsi nommez du nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui sèrvoient à la guèrre pour s'avancer.

Le Pape Grégoire IX. est le premier qui vèrs le commencement du

XIII^e. ſiécle ait diſtingué les degrez de Bacheliér, de Licentié & de Docteur.

BACHELIER. On a auſſi appellé *Bacheliérs*, les jeunes Ecuyers ou Chevaliers qui faiſoient leur prémiére campagne, & qui recevoient la ceinture militaire. *Juſti imperii Dynaſtes equeſtris adhuc cinguli ac vexilli exſors. Militiæ candidatus.* Janes hom eſtes, & encore *Bacheliér*. ROM. DE GARIN Dans les Coûtumes d'Anjou, du Maine & autres, on appelle *Bacheliérs*, les Seigneurs qui ont Châteaux, Forteresſes, ou Maiſons ſorties de Comtez, Vicomtez, Baronies ou Châtelenies, & qui ont pareille Juſtice; & on appelloit *Bachele* ou *Bacele*, la Châtelenie ou Seigneurie tenuë par un *Bacheliér* qui n'avoit pas encore droit de banniére. Avant que les Ordonnances de gens de cheval fuſſent dreſſées en ce Royaume par Charles VII, dit Du Tillet, il y avoit deux ſortes de Chevaliérs; le Banneret, qui avoit aſſez de vaſſaux pour lever banniére; & le *Bacheliér*, qui marchoit ſous la banniére d'autrui. Charles V. ayant donné la Lieutenance Générale de ſon armée à Bèrtrand du Gueſclin, il voulut s'excuſer de l'accepter, parce qu'il n'étoit que *Bacheliér*. Mais le Roi ordonna que tous les Grands du Royaume lui obéïſſent. En Anglèterre il n'en étoit pas de même, & dans les anciennes conſtitutions de l'Amirauté de ce Royaume, le titre de *Bacheliér* eſt attribué à toutes les dignitez qui ſont audeſſous de celle de Baron.

Les Chevaliérs *Bacheliérs*, ou Chevaliérs dorez, dit Larrey, ſont ainſi nommez en Anglèterre à cauſe des éperons dorez qu'ils avoient droit de porter, & qu'on leur mettoit aux pieds le jour de leur création. Cette dignité ne ſe donnoit autrefois qu'à des gens d'épée qui l'avoient méritée par leurs ſèrvices; on l'a donnée depuis à des gens de robe. La cérémonie s'en fait ſans beaucoup d'appareil; le Chevalier ſe met à genoux, & le Roi le touche legèrement d'une épée nuë. Il ajoûtoit autrefois ces paroles: *Sois Chevalier au nom de Dieu:* & celles-ci enſuite. *avance Chevaliér.*

La *Bachelerie* étoit autrefois un degré au deſſous de la Chevalerie, & le *Bacheliér* étoit entre le Chevaliér & l'Ecuyer. Le Banneret, dit Froiſſard, avoit deux payes du *Bacheliér*, & le *Bachelier* deux de l'Ecuyer. Depuis Charles VII on n'a point ouï parler de Bannerets ni de *Bacheliérs*. LE GENDRE. Voyez l'occaſion de leur aboliſſement au mot BANNERET.

Fauchet, Juſtiniani, & le Docteur Cambèrlaine, tiennent que ce mot vient de *bas Chevalier*. Loyſeau dans le même ſens le dérive de *bas eſchelon*, parce que c'étoit le dérnier des Ordres Militaires. Cujas croit qu'il vient de *Buccelarius*, nom d'anciens Chevaliérs fort eſtimez Menage dit que ce mot vient des vieux François & des Picards, qui appellent *Bachelurs* & *Bachelettes*, les jeunes garçons & les jeunes filles Rhenanus dit qu'il vient de *Baculus*, du nom d'un petit bâton qu'on mettoit à la main de ceux à qui on donnoit pèrmiſſion de lire, ou à qui on donnoit l'inveſtiture de quelques Fiefs. On les a nommez d'abord *Bacliérs*, & en Latin *Baclarii*. On trouve *Bacelarius*, dans la vie de Saint Thomas écrite par G. Thocus, contemporain du Saint, c. 3. n. 15. pour ſignifier *Bacheliér* dans une Univèrſité. On trouve auſſi *Bacalarius*, *Bachilarius* & *Bacillarius*.

Du Cange croit avec plus d'apparence, que ce mot vient de *baccalaria*, qui étoient des eſpéces de métairies qui conſiſtoient en pluſieurs mas, ou piéces de tèrre, dont chacun contenoit douze arpens, ou le labourage de deux bœufs; & qu'ainſi on appelloit *Bachelers* ceux qui poſſèdoient, ou qui cultivoient ces *Bacheleria*. Il y a encore des Gentilshommes qu'on appelle *de la Bachelerie*, du nom de leurs tèrres. Il ajoûte que *Bacheliér* ſignifioit quelquefois *Laboureur*, & quelquefois *Bourgeois* d'une ville. On appelloit auſſi autrefois *Bacheliér*, ou *Bacheliér* d'armes, celui qui avoit vaincu en Tournois la prémiere fois qu'il avoit combattu. Voyez Juſtiniani *hiſt. di tutti gl'Ord. Milit. T. I p.* 234. depuis Charles VII. &c.

Caſeneuve derive *Bacheliér* de *baculus*, bâton; & de Hauteſerre auſſi, parce qu'ils s'exèrçoient à combattre avec des bâtons & des boucliers. Ce qu'il montre par Adrevaldus Floriac. *L.* 1. *de mirac. de S. Benedic. c.* 15. par la vie de S. Outtillet qui eſt dans Surius, T. III. 23. de Mai; par les Capitulaires de Charlemagne Liv. III. C dern. Et ce qui le confirme dans ce ſentiment, c'eſt qu'ils ſont appellez *Baculares* dans *Orderic. Vitalis, hiſt. Eccl. L. X. a. C.* 1100. & *Bacularii* par Walſingham dans Richard II. 1383. mais il ne croit pas que ce ſoit à cauſe du bâton avec lequel on leur donnoit l'inveſtiture de leur fiéf Ce ſentiment paroit le plus vraiſemblable. Voyez *Altaſer. De Ducib. & Comit. Provinc. c* 8. *p* 169. *&* 170.

Alciat & Vivès diſent que le mot de *Baccalaureat* vient de ce qu'on couronnoit autrefois les Poëtes de laurier, *à baccis lauri*, comme Petrarque le fut à Rome en 1341. Gregorius Tholoſanus, & Goſſelin, diſent que ce mot vient de à *Vaſſis*, & qu'on a dit *Bacellarii, quaſi Vaſſallarii, aut minores Vaſſi*.

Quelques-uns l'ont tiré du mot Turc *Ballaſſar*, qui ſignifie un homme conſidérable, qui eſt du conſeil du Prince, & qui le ſuit toujours. Voyez *Lymnaus Lib. VIII. c.* 8.

BACHELIER, eſt auſſi parmi les artiſans, & dans tous les corps de métier, un Maître élû pour aſſiſter les Jurez en la fonction de leurs charges. On élit tous les ans deux Jurez & deux *Bacheliérs* du métier. En l'ancienne Coûtume de Paris on a appellé *Bacheliérs*, tous ceux qui étoient graduez & paſſez Maîtres en quelque art que ce fût.

C'eſt là tous les ſens dans leſquels *Bacheliér* eſt en uſage aujourd'hui; mais autrefois il a encore ſignifié des payſans, ou plûtôt des gens qui conduiſoient & gouvèrnoient les payſans qui cultivoient une tèrre ou métairie, ou fèrme, appellez dans la baſſe Latinité, *manſa, manſus* ou *manſum*, & en François, mas. C'étoient des Métayérs ou Fèrmiers que l'on mettoit au nombre des payſans, quoiqu'ils fuſſent au deſſus d'eux. Ils étoient appellez *Bachelers*, en Latin *Bachelarii* ou *Baccalarii*, de *Baccalaria*, qui ſignifioit une éſpèce de métairie ou de fèrme, qui contenoit quelquefois 10 mas. Le mas, *manſum*, contenoit douze arpens de tèrre.

BACHOT, ſ. m. Petit bateau qui ſèrt à paſſer les rivières pour les gens de piéd, & qui eſt auſſi de ſèrvice pour porter les cordages des grands bateaux, ou les décharger. *Cymba.*

BACHTAN. Nom d'une piérre que les Iſmaëlites; c'eſt-à-dire, les Arabes, adoroient autrefois comme une Idôle de Vénus. Ils diſoient qu'Agar avoit conçu Iſmaël ſur cette piérre, ou bien qu'Abraham y attacha ſon chameau quand il voulut ſacrifier Iſaac. On y avoit repréſenté la forme d'une tête. Voyez Euthymius Zygabenus dans ſa Panoplie, & dans le Catéchiſme des Sarazins, ou bien Seldenus *de Diis Syr. Synt II. C* 4.

BACILLE, ſ. f. ou Fenouil marin, Crête marine. *Crithmum*, ou *Fœniculum marinum, creta marina*. Plante umbellifére qui croît ſur les côtes maritimes dans des fentes de rochers, ou auprès des vieilles mazures, & qu'on cultive dans les jardins. Sa racine eſt longue, épaiſſe, blanchâtre, vivace, d'un goût & d'une odeur âcre, agréable, cependant aromatique; les feuilles ſont à peu-près ſemblables à celles de la queuë de poireau, toûjours découpées par trois ſegmens courts, charnus, d'un vèrd de poireau, & d'un goût ſalin & aromatique; ſa tige eſt haute d'un piéd, branchuë à ſon extrémité, & garnie de feuilles plus petites que celles qui partent de la racine. Ses fleurs ſont en umbelles, blanc ſâle, petites; & ſes fruits ſont compoſez de deux ſemences ovales, applaties & crénelées ſur leur dos. La *bacille* eſt apéritive, diurétique. On la confit au vinaigre, & on la mange en ſalade; elle excite l'appetit.

BACLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Baculus* S *Bacle* eſt un des cinq protécteurs de Sorente, dont il a été Evêque. Son nom ſignifie la même choſe que Scipion. CHAST. C'eſt-à-dire, bâton.

BACLER, v. act Fèrmer avec chaînes, barres, bateaux, ou autres obſtacles. *Ligneam pro peſſulo ſubſcudem foribus obdere, catenis, repagulis obſtruere, occludere.* Il s'eſt dit originairement des ports, & des rivières, lorſque le paſſage en eſt fèrmé & bouché, ou par des bacs ou des bateaux, ou par les glaces. Il s'eſt dit enſuite de toutes ſortes de paſſages & d'ouvèrtures, comme de portes de boutiques, de fenêtres. En tems de guèrre on *bacle* les ports. En tems de peſte on *bacle* les maiſons & les boutiques où il y a eu de la contagion. On *bacle* les portes par dèrriére avec des barres & des chevilles.

Nicod croit que ce mot vient de *baculus*, & de *baculare*. Il eſt bas & populaire auſſi-bien dans le ſens propre que dans le figuré.

On dit figurément & baſſement, C'eſt une affaire *baclée*: c'eſt-à-dire concluë & arrêtée, on n'y peut plus revenir.

BACLÉ, ÉE, part. & adj. *Occluſus, obſeratus ligneâ ſubſcude, catenâ ferreâ.*

BACON, ſ. m. Vieux mot François qui ſe diſoit d'un porc engraiſſé & ſalé. Il eſt encore en uſage dans quelques Provinces. Du Cange le dérive de l'Anglois *bacon*, ou de *baco* & *bacho*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification. Chorier dit qu'il vient du mot Grèc πάχος. On juge par cet Auteur que *bacon* ſe dit encore en Dauphiné.

BACOVEN, ſ. m. Fruit de la Côte d'or en Afrique. On y recueille quantité d'Ananas, & de *Bacovens*, qu'on mange comme des pommes & des poires. DAPPER.

BACQUET, ſ. m. Cuvier de bas bord qui ſe fait d'une futaille qu'on ſcie vèrs les bouts. *Cupa minor, labrum minus, labellum.* Les Tavèrniers donnent ſouvent du vin du *bacquet* qui eſt éventé. Les Marchands de poiſſon ont beſoin de *bacquets* pour mettre leurs carpes, & pour les conſerver en vie.

BACQUET, en tèrme de Jardinage, eſt un vaiſſeau de bois rond, quarré, ou oblong, dans lequel un jardinier ſeme quelques graines particulières. LA QUINT. LIG. Les plus ordinaires ſont ronds & ſont proprement la moitié d'un muid ou d'un demi muid ſcié en deux, ou fait exprès par le Tonnelièr. LA QUINT. Ce *baquet* ſera propre pour y ſemer des gérofilées. LIG.

Ce mot eſt diminutif de *bac*. Quelques-uns le dérivent de *aquarium*, comme étant un vaiſſeau à recevoir de l'eau. Pluſieurs écrivent *baquet* ſans c.

BACQUETER, v. act. *Exhaurire aquam*. Tèrme de Jardinièr. C'eſt ôter de l'eau avec une pêle, ou une écope. LA QUINT. *Bacqueter* de l'eau. On l'écrit auſſi ſans c, *baqueter*.

BACQUETURES, ſ.f. plur. Tèrme de Cabaretier. C'eſt le vin qui tombe dans le baquet lorſque le Cabaretièr emplit des bouteilles ou autres vaiſſeaux ſous le tonneau. Les Cabaretiers diſent qu'ils vendent leurs *bacquetures* au Vinaigriers; mais on croit qu'ils les mêlent avec d'autre vin pour les vendre à ceux qui ne s'y connoiſſent pas.

BACTES, ou BABACTES, ſ.m. Surnoms de Bacchus, qui ſignifient, Crieur, criailleur, de Βάζειν, crier, parce que les gens qui ont bû crient ordinairement beaucoup.

BACTRE, ſ.m. *Bactrus*. C'eſt, ſelon quelques Auteurs, le nom ancien d'un fleuve qui a donné ſon nom à la ville de Bactre. Ils ajoûtent que c'eſt celui qu'on appelle aujourd'hui *Bacheramigra*, ou celui que quelques Modèrnes nomment *Buſchium*; qu'il ſe joint au Gehon. Les Anciens n'ont jamais parlé de fleuve qui ſe nommât *Bactrus*, à ce que Saumaiſe a prétendu dans ſes Exércitations ſur Solin p. 985. que Solin qui en parle a mal entendu Pline, & mal ponctüé le texte de cet Auteur; que ç'a été la ſource de cette érreur. Mais Lucain L. III. vſ. 267. avoit-il auſſi mal ponctüé & mal entendu le texte de Pline, lui qui vivoit avant Pline? Q. Curce, qui vivoit en même tems que Pline, dit que le *Bactrus* paſſoit au milieu de Bactres, & donnoit ſon nom à cette Ville & à toute la Province.

BACTRE. Se met auſſi quelquefois au ſingulièr pour la ville de Bactres, ou pour la Bactriane.

> *Et met ſous ſes drapeaux avec la Sythonie*
> *Les Sauvages de* Bactre, *& ceux de l'Hircanie*. BREB.

BACTRES, ſ.m. & plur. *Bactra, orum*. Nom d'une ancienne ville d'Aſie, capitale d'une Province de l'Empire des Perſes, nommée Bactriane. Samſon & quelques autres diſent que c'eſt Termend, ville peu conſidérable au pied du mont Caucaſe, à 360 milles d'Alexandrie, & à 630. d'Antioche. Elle a auſſi été nommée Zariaſpe, *Zariaſpa*. Voyez Saumaiſe ſur Solin, p. 985. & p. 1175.

BACTREOLE. ſ.f. On appelle de ce nom les rognures de feuilles d'or. *Auri ramenta* [illegible]. On broye avec du miel ces *bactréoles* ou rognures, & enſuite on les met dans de petites coquilles de moules; & cet or ainſi préparé on l'appelle or en poudre, ou en coquille: on s'en ſert pour peindre en miniature.

BACTRIANE, ſ.f. *Bactriana*. Province de l'ancienne Perſe, qui répond à ce que nous appellons aujourd'hui Coraſan, ou Caſſan, entre la Perſe, les Etats du Mogol le Royaume de Thibet, & la Tartarie, dont proprement elle fait partie. Elle tiroit ſon nom de Bactres ſa Capitale. On diſoit au tems de Pline que la *Bactriane* portoit du blé dont chaque grain étoit auſſi gros que l'eſt ailleurs un épi entièr. Zoroaſtre, Roi de la *Bactriane*, paſſe pour l'inventeur de la Magie & de l'Aſtrologie. C'eſt pour cela qu'on le nomme auſſi Aſtrothéamus, c'eſt-à-dire, contemplateur des aſtres.

BACTRIEN, ENNE, ſ.m. & f. Peuples qui habitoient autrefois la Bactriane. *Bactrius, Bactrianus*. Mercetus dit que les Cires, les Aſtraniens & les *Bactriens* deſcendoient de Gether, comme ſi ces peuples euſſent été voiſins. Les *Bactriens* étoient, dit Q. Curce, les meilleurs ſoldats du monde; mais ils étoient brutaux, & n'avoient rien de la politeſſe des Perſes.

BACTROPERATE, ou BACTROPERETE, ſ.m. C'eſt un nom que l'on donnoit autrefois aux Philoſophes par mépris. Il ſignifie un homme à bâton & à beſace; de Βάκτρον, *bâton*, & πήρα, *poche*, *beſace*. C'eſt S. Jérôme ſur le ch. X. de S. Mathieu qui nous apprend qu'on donnoit autrefois ce nom aux Philoſophes. Du Cange croit qu'il faut dire *Bactropérite*, & que c'étoient des voyageurs qui portoient un bâton & du vin dans des outres ainſi que l'explique Papias, qui les appelle *Bactroperitæ*. Voyez encore Herodien Liv. I. & Martial Liv. IV. epigr. 53. & Laërce à l'entrée des vies des Philoſophes. Savaron & le P. Sirmond ont auſſi parlé du bâton Philoſophique ſur l'épitre II. du Livre IV^e de Sidonius Apollinaris & ſur la neuviéme du Livre neuviéme.

BACULE. Voyez BASCULE.

BACULOMETRIE, ſ.f. Science par laquelle on meſure des hauteurs acceſſibles & inacceſſibles avec des bâtons.

Ce mot eſt compoſé de *baculus*, baton, & μετρεῖν, meſurer.

BACUNÉ. *Bacuneus*. L'Abbé Serenus appelle un Démon *bacuné*, un Démon qui tente les hommes de vanité.

BACURDE, ou BACURDUS. Nom d'un faux Dieu, qui ne ſe trouve que dans deux inſcriptions rapportées par Gruter p. LXXXVI. n. 9. & 10.

La prémière eſt,

BACVRDO
SACRVM
M. ALBANVS
PATERNVS
OPTIO.
V. S. L. M.
TT. SIL. CONS.

Et la ſeconde,

BACVRDO
SACRVM
T. JVL. FORTVNATVS
PRO SE ET SVIS
V. S. L. M.

Comme ces deux inſcriptions ont été priſes à Cologne ſur deux petits autels, & que ce nom ne ſe trouve point ailleurs, il eſt à croire que ce *Bacurdus* étoit un Dieu particulièr de ce pays.

B A D.

BADAJOX, ſ.m. Ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadoure ſur la Guadiane, à 8 ou 10 lieuës de Merida. *Pax Auguſta*. Quelques-uns écrivent *Badajoz*, & c'eſt ainſi qu'on le prononce plus ordinairement. Ce mot s'eſt formé par corruption du nom Latin, qui en Eſpagnol ſe dit *Paz de Auguſto*; d'où l'on a fait *Padauguſto*, Padaguſt, Padajos, *Badajox*. Il ne faut donc pas dire que ce ſont les Maures qui lui ont donné ce nom modèrne, comme ont fait les Auteurs de Moréri. *Badajox* a un Evêché ſuffragant de Compoſtelle. MATY. *Badajox* eſt très-bien fortifié, & défendu par le fort S. Chriſtophe & par une Citadelle. Le Roi (Jean I.) donna à Martin Alphonſe la conduite de quelques troupes pour aller former le ſiége de *Badajox*. DE LA NEUV.

BADAUD, AUDE, ſ.m. & f. Sot, niais, ignorant. *Stolidus, ſtupidus, bardus*. C'eſt un ſobriquet injurieux qu'on a donné aux habitans de Paris à cauſe qu'ils s'attroupent, & s'amuſent à voir & à admirer tout ce qui ſe rencontre en leur chemin, pour peu qu'il leur ſemble extraordinaire. Un Charlatan a bien-tôt amaſſé autour de lui pluſieurs *badauds*.

Ce mot vient apparemment du mot Latin barbare *badaldus*, fait de *badare*, qui ſignifie *béer*, ou de l'Italien *badar*, qui ne ſignifie autre choſe que *regarder*; comme le mot *hableur* qui vient de l'Eſpagnol *hablar*, qui ne ſignifie que *parler*. On diſoit autrefois en François, *Baer*; pour dire, tenir la bouche ou la gueule ouvérte & béante. Quelques Auteurs dérivent ce mot *à Bagaudis*, qui étoient des rebelles qui firent bien des déſordres en France du tems de Dioclétien. M. Huet dit que *badaud* ſe dit par corruption pour *badaut*, & que *badaut* eſt le même que *badau*.

BADAUDAGE, ſ.m. Entretien & action, maniére de badaud. *Stoliditas, ſtupor*. Il a dit, il a fait cela par pur *badaudage*. On peut voir dans Marot l'épitre du Biau fy de Pazy avec la réponſe de la Dame, où le vulgaire *badaudage* & Pariſien eſt fort bien répréſenté. MASCUR.

BADAUDER, v. n. Faire le badaud, s'arrêter à une choſe qui n'en vaut pas la peine. *Ineptire, oſcitare*.

BADAUDERIE, ſ.f. *Ineptia*. Action de badaud, ſotiſe.

BADE, ſ. C'eſt le nom de quelques villes d'Allemagne. *Bada*, ou *Badena*. En Allemand *Baden*. Quelques-uns écrivent même *Baden* en François; mais il eſt mieux d'écrire Bade, & l'on prononce toujours ainſi.

BADE, petite ville en Suiſſe ſur la rivière de Limmat à cinq lieuës au deſſous de Zurich. *Bada, Badenæ aquæ, Caſtellum aquarum, aquæ Helveticæ, Thermæ ſuperiores*. Elle eſt renommée pour ſes eaux chaudes & medicinales, & capitale d'un petit Comté dans l'Argow. MATY.

BADE, en Suabe, à une lieuë du Rhin dans le Marquiſat de *Bade-Baden*, à cinq lieuës de Strasbourg, & à huit de Spire, *Bada, Thermæ inferiores*. *Bade* eſt une jolie Ville. Elle a des bains renommez. Le Marquiſat de *Bade*, *Badenſis Marchionatus*, eſt du cércle de Suabe. Il a au nord le Palatinat du Rhin & l'Evêché de Spire; au levant le Duché de Virtembèrg, & le Comté d'Eberſtein, au midi l'Ortnaw; & au couchant l'Alſace, dont il eſt ſéparé par le Rhin. Il eſt diviſé en Marquiſat ſupérieur, ou de *Bade-Baden*, dont *Bade* eſt Capitale; & en Marquiſat inférieur, ou de *Bade-Dourlach*, dont Dourlach eſt la Capitale. MATY. La Maiſon de *Bade* eſt très-noble & très-ancienne. Les uns la font deſcendre des Rois Goths, d'autres des Urſins, & d'autres des Ducs de Zeringhen, ou des Seigneurs de Véronne. La Branche de *Bade-Baden* eſt Catholique. Celle de *Bade-Dourlach* eſt de la confeſſion d'Ausbourg. MATY. Le Prince Louis de Bade a été un des plus grands Généraux qu'ait eu l'Allemagne de nos jours. Voyez Imhoff ſur les Marquis de Bade, *Notit. Imper. Procer. Lib. IV. C. VIII.*

Il y a encore une petite ville nommée *Bade* dans l'Autriche, à ſix lieuës de Vienne au midi.

En Allemand *Bad* ſignifie un *Bain*, & *Baden* ſe baigner. Tous ces lieux, & beaucoup d'autres, portent ce nom parce qu'ils ont des bains.

BADELAIRE, ou **BAUDELAIRE**. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit d'une épée courte, large & courbée comme un ſabre ou un cimetèrre ancien, qui ètoit fort en uſage chez les Huns. *Acinaces.* Ce mot ſe trouve dans pluſieurs Auteurs François; & on croit qu'il vient de *baltearis*, parce qu'on appelloit autrefois *baudel* un baudrier.

BADIANE, ou Anis de la Chine, ſ. f. *Zingi* ou *Aniſum Indicum.* On appelle de ce nom un fruit qui eſt apporté de la Chine & des Philippines. Il a une odeur de Fenouïl ou d'Anis fort agréable. On ne connoit pas bien la plante qui porte ce fruit. Il eſt composé de ſix à ſept capſules diſpoſées en rayons qui partent d'un même centre; chacune de ces capſules eſt un peu oblongue, applatie, brune ou rougeâtre, & s'ouvre en deux pour laiſſer ſortir une ſemence lenticulaire, luiſante. On met la *Badiane* dans le chocolat des Indes. Elle donne une bonne odeur aux drogues & aux alimens auſquels on l'ajoûte.

BADIGEON, ſ. m. Tèrme de Maçonnerie. Prononcez comme s'il s'écrivoit *badjon*, ſans faire ſonner l'*e*. C'eſt un mortièr qui ſe fait des recoupes de pièrre de taille, dont on enduit & on colore le plâtre pour le faire reſſembler à de la pièrre de taille. On croit ſouvent que des chaînes, des murailles, des tableaux, des croiſées, ſont faites de pierre, & ce n'eſt qu'un enduit de plâtre coloré avec du *badigeon. Incruſtamentum lapideum.*

Les Sculpteurs appellent auſſi du *badigeon*, du plâtre delayé dans une jatte, qui leur ſèrt à remplir le creux de leurs figures, à en réparer les défauts, & les faire paroître d'une même couleur. *Incruſtamentum gypſeum.*

BADIGEONNER, v. act. Prononcez *badjonner*. Colorer avec du badigeon. Les Maçons entèrment les enduits de mortier par des naiſſances *badigeonnées. Lapideo incruſtamento induere.*

BADIN, **INE**, adj. & ſ. Folâtre, enjoüé, peu ſérieux; qui fait des plaiſanteries *Nugator*, *joculator*. Les enfans ſont naturellement *badins*. Il n'y a rien de plus agréable qu'un amour *badin*. Il avoit un tour admirable dans ſon eſprit enjoüé & *badin*. Rab.

Ce mot, ſelon M. Huet, vient de l'Hebreu בדים, *Menteurs*, qui ſe dit particuliérement des Aſtrologues, ou du Chaldeen פרים, *Devins.*

Badin, ine, ſe prend auſſi pour ſot, ridicule. *Ineptus.* Il nous vient étourdir de ſes contes *badins*. Mol.

Badin, s'eſt pris ſubſtantivement pour dameret, damoiſeau, jeune homme affècté dans ſa politeſſe & ſes manières. Il fait beau voir un homme ſi crotté & ſi mal peigné que toi parler des affaires de la Cour comme feroit le plus tringaut dameret, & le plus friſé & empoudré *badin* de tous ceux qui la frequentent. Mascur. Aujourd'hui on ne parleroit pas ainſi.

BADINAGE, ſ. m. Folâtrerie, divèrtiſſement peu ſerieux, jeu d'enfans. *Jocus*, *nugæ*.

Badinage, ſignifie auſſi en matière de galanterie, Enjoüement, manière de dire agréablement les choſes; de petits myſtères, de petites façons & grimaces qui ſèrvent à divèrtir, ou à cacher aux autres la paſſion. Ainſi Saraſin a dit que Voiture avoit fait, je ne ſai comment, les Muſes à ſon *badinage*.

> *Imitons de Marot l'élégant* badinage. Boil.
>
> *Ils s'occupent tantôt d'un ſimple* badinage.
> *Qui des tendres amours eſt le charmant partage.* Font.
>
> *Le mariage, Agnès, n'eſt pas un* badinage. Mol.

Badinage, ſe prend quelquefois dans une ſignification plus étenduë, & ſignifie tout ce qui eſt agréable & delicat dans les manières, dans les ouvrages d'eſprit; en ce ſens on l'oppoſe au ſérieux.

> *C'eſt trop que d'avoir en partage*
> *Et les talens du ſérieux,*
> *Et l'agrément du* badinage Div. de Seaux.
>
> *Quand de tes vèrs l'élégant* badinage
> *Sans nul pardon jetta ſon Livre au feu,*
> *Trop tard connut que ce n'étoit qu'un jeu*, &c.

On le prend encore dans un ſens qui a quelque choſe de figuré pour des mouvemens, des manières agréables, qui font plaiſir:

> *Où chaque Nimphe en ſa fontaine*
> *Répand aux environs une douce fraicheur:*
> *Ou par d'innocens* badinages,
> *Par de tendres gazouillemens*
> *Toutes font mille amuſemens*
> *Au travèrs de mille bocages.* P. Buffier.

Badinage, ſignifie auſſi manière ſotte & ridicule. *Ineptia.* Je laiſſai paſſer tout ce *badinage*, où l'éſprit de l'homme ſe joüe de l'amour de Dieu. Pasc. Et que prétendez-vous avec ce *badinage*? Mol.

On dit auſſi, qu'un valet eſt fait au *badinage* de ſon maître, lorſqu'il ſait tous ſes petits ſecrets; qu'il s'accommode à ſes petites façons de faire.

BADINANT, ſ. m. Quelques-uns appellent ainſi un cheval qu'on mene après un caroſſe attelé de ſix chevaux, afin qu'on le puiſſe mettre à la place de quelqu'un des autres qui ne ſera plus en état de ſèrvir. On l'appelle auſſi le *volontaire*. Au Parlement de Paris on appelle *badinant*, le Conſeiller qui eſt le neuviéme dans ſa chambre, & qui n'eſt des grands Commiſſaires que quand l'un des huit plus anciens que lui, eſt abſent.

BADINEMENT, adv. D'une manière badine. *Jocosè*. Cet amoureux tout *badinement* a découvèrt ſa paſſion. Pégaſe s'agenouilloit *badinement* quand Voiture le montoit. Sar.

BADINER, v. n. Faire le badin, ſe joüer agréablement; dire les choſes d'un air fin & plaiſant. *Jocari*, *ludere*, *nugari*. Les enfans *badinent* avec tout ce qu'ils tiennent. Un galant homme ſait *badiner* agréablement. Les gens qui n'ont étudié que le monde ſavent d'ordinaire l'art de *badiner* avec éſprit, & de railler finement dans les converſations enjoüées. Bouh. Pour *badiner* de bonne grace, il faut beaucoup de politeſſe. La Bruiere.

> *Ce n'eſt pas qu'une Muſe un peu fine*
> *Sur un mot en paſſant ne joue & ne* badine. Boil.
>
> *Tandis qu'Hercule noblement*
> Badinoit *avec ſa maſſue,*
> *Je* badinois *bien autrement.*

Badiner, ſe dit auſſi de pluſieurs petits ornemens qu'on attache; & ſignifie, Avoir un petit mouvement agréable. *Nutare.* Il faut que cela *badine* un peu.

BADINERIE, ſ. f. Action badine, enjoüement, badinage agréable. *Jocus*, *ludus*, *nugæ*. On gagne plutôt une femme avec des *badineries*, qu'avec des entretiens ſérieux. Ce qui n'eſt qu'une *badinerie* pour un ſéculier, eſt un crime dans un Eccleſiaſtique. Menag. La *badinerie* a des agrémens qui l'emportent ſur le ſérieux dans la ſocieté civile. S. Evr. Déeſſe *Badinerie* ſuivoit les Auteurs. Sarras. On dit auſſi, qu'un ouvrage ne contient que des *badineries*, quand il n'y a rien de ſerieux ni de ſolide. Les génies les plus elevez tombent quelquefois dans la *badinerie*. Boil. *Badinerie* a quelque choſe de moins bon que *badinage*, ſoit pour le ſens, ſoit pour l'élégance.

BADUHENNE, ſ. f. *Baduhenna*. Corn. Tacite à la fin du IV^e^ Livre de ſes Annales, dit qu'un corps de 900. Romains fut défait dans le Pays des Friſons, en un lieu qu'on nommoit le bois de *Baduhenne*. Cluvier *Germ. Ant. Lib. I p* 222. croit que *Baduhenne* étoit une Deeſſe des anciens Friſons, & il intèrprète ce nom *principe*, parce que *Badon* en Arabe a cette ſignification.

B Æ.

BÆTIQUE, ſ. f. Grande partie de l'ancienne Eſpagne. *Bætica.* Quelques-uns écrivent Betique, comme on prononce. Les Romains diviſèrent l'Eſpagne, en Tarraconoiſe, en *Bætique*, & en Luſitanique, ou Luſitanie. La *Bætique* comprenoit les Baſtules, les Turdules & les Turdetans. Elle étoit ſeparée de la Tarraconoiſe par les montagnes d'Idubeda & d'Oroſpeda, qu'on nomme maintenant la Sierra d'Alcaraz. La Guadiane la ſéparoit de la Luſitanie, & elle avoit au midi l'Océan, la mèr Mediterranée, & le détroit de Gibraltar. Les Turdétans occupans la plus grande partie de la *Bætique*, lui donnoient quelquefois le nom de Turdetanie, *Turdetania*. La *Bætique* étoit diviſée en 4 Juriſdictions, qu'on nommoit *Conventus Juridici*, & comprenoit l'Andalouſie & le Royaume de Grenade. Maty. Aben Joſeph Roi de Maroc dépouilla Alphonſe Roi de Caſtille de la *Bætique* en 1195. & les Maures l'ont poſſédée juſqu'à Ferdinand & Iſabelle. Quelques Auteurs font ce nom adjectif, & diſent l'Eſpagne *Bétique*. Les laines *Bétiques* étoient celebres dans l'Antiquité. Tèrtullien dit, *de Pallio cap.* 3. qu'elles étoient naturellement colorées, parce qu'elles étoient noires.

Ce nom vient de *Bætis*, nom ancien d'un fleuve qui arroſe ce pays, & qu'on appelle aujourd'hui Guadalquivir. Quelques-uns dérivent le nom *Bætis*, de בת, *bath*, mot Punique ou Carthaginois, qui ſignifie *pernoctare*, comme en Chaldéen. Bochard dans ſon Chanaan Liv. I. ch. 34. prétend qu'il vient de ביצי, autre mot Punique, qui ſignifie *marécageux*, de בץ, *bouë*, *limon*, *bourbe*; qu'il fut ainſi nommé parce qu'il formoit trois lacs, le prémier à la ſource, le ſecond proche de Cordouë, & le troiſième vèrs ſon embouchure; que c'eſt encore pour cela que les habitans, au rapport d'Etienne de Bizance, le nommoient *Perca*, c'eſt-à-dire, ברכה, qui ſignifie *étang*. Le fleuve Bétis coule dans un

pays

païs fèrtile, & ſous un ciel doux, qui eſt toûjours ſerein. Le païs a pris le nom du fleuve qui ſe jette dans le grand Océan, aſſez près des colounes d'Hèrcule. Fenel. *Telem.*

BÆTHYLE, ſ. m. Terme de Mythologie. *Bætilus* Selon Priſcien c'eſt le nom que les Grècs donnoient à la pièrre que les Latins nomment Abadis, & que Saturne dèvora au lieu de Jupitèr. Héſychius & l'Étymologiſte Grèc ſont de même ſentiment. l'Étymologiſte en un autre endroit qui eſt corrompu, & qu'il faut corriger par Phavorinus, dit que *Bætyle* étoit une pièrre qui s'étoit formée proche du Liban, montagne de la ville, d'Ilion, *Ιλίου*, ou plûtôt comme les Savans ont corrigé, Ηλίου, c'eſt-à-dire, de la ville du Soleil. Sanchoniathon dans Euſebe *Prep. Lib I.* dit que le Dieu Uranus inventa les *bætiles*, fabriquant, dit-il, des pièrres animées. Philon de Biblos dit la même choſe. Photius rapporte p. 1062. & 1063. que Damaſcius, Auteur Païen, fort ſupèrſtitieux, qui vivoit ſous Juſtinien, racontoit qu'il avoit vû la pièrre *bætyle* qui ſe mouvoit en l'air, & que le Philoſophe Iſidore diſoit que c'étoit un Démon qui lui donnoit ce mouvement. Le même Damaſcius diſoit qu'il y avoit des *bætyles* conſacrées à pluſieurs Dieux diffèrens, à Saturne, à Jupitèr, au Soleil, &c. Lamptidius parle de pièrres ſemblables qui étoient dans le Temple de Diane à Laodicée, *in Anton. hel. cap.* 7. Voilà à peu près tout ce que l'Antiquité nous enſeigne des *bætyles*. Sur cela quelques-uns jugent que ce n'étoient que les pièrres informes, dont les idolatres repréſentoient leurs Dieux avant l'invention de l'art de la Sculpture. Bochart, Chanaan Liv. II. ch. 2. croit que les Phéniciens imitèrent ce que Jacob avoit fait, lorſqu'après la viſion de l'échelle myſtérieuſe, il éleva une pièrre au même lieu qu'il nomma Bethel, vèrſant de l'huile deſſus, & que c'eſt delà que vint cette coûtume, & le nom *bætile*, qui fut donné à ces pièrres. Il croit, conformement à cette conjècture, que Sanchoniaton n'avoit point dit que ces pièrres étoient animées, mais qu'elles étoient ointes; que le texte de cet Auteur s'étoit enſuite altéré, ou qu'on l'avoit mal lû, & que de נשפים, *Naſchphim*, on avoit fait נפשים, *Naphſchim*. Les Juifs ont une tradition qui confirme ceci, & qui dit que cette pièrre de Jacob fut d'abord agréable à Dieu; mais qu'enſuite il l'eut en horreur, parceque les Chananéens tranſportèrent cet uſage dans leur idolâtrie. Voyez Scaliger ſur Euſebe p. 198. Saumaiſe ſur Lampridius cite, Bochart à l'endroit cité, le Chevalièr Marshan *Can. Chron. Sect. IV.* Voſſ. *De Idol. Lib. VI. cap.* 39. & ci-deſſus le mot Abadir.

B A F.

BAFFOUER, v. act. Trainer indignement & avec mépris. *Contumeliis vexare, illudere.* Une des plus grandes ſouffrances de Notre Seigneur, c'eſt d'avoit été *baffoue* & indignement traité par les Juifs. Il vient de l'Italien *Beffare*, moquer. Men.

Baffoué, ée, part. & adj. *Irriſus, illiſus, contumeliâ affectus.*

B A G.

BAGAGE, ſ. m. Hardes, meubles, utenciles, équipage de guèrre ou de voyage. *Impedimenta, ſarcina.* Ce nom eſt collèctif, dérivé de *bague*.

Bagage, ſe dit auſſi en nom collèctif de tout l'équipage d'une armée, même de l'artillerie On a defait les ennemis, pillé & enlevé tout le *bagage*. Les valets gardent le *bagage*.

On dit figurément & provèrbialement, qu'il faut plier, trouſſer *bagage*; pour dire, qu'il faut s'enfuir, qu'il faut démenager, qu'il faut mourir. Et on dit d'un homme mort, qu'il a plié *bagage*. On dit d'un homme fort ſtupide, que c'eſt un vrai cheval de *bagage*. On dit auſſi qu'on a du *bagage* logé chez ſoi, quand on y a logé des filoux, ou gens de mauvaiſe vie, qui à tous momens ſont contraints de démenager, d'emporter leur *bagage*, leurs meubles.

Il vient du mot de *bagues*, entant qu'il ſignifie *hardes*. Ils s'en ſont allez *bagues* ſauves; c'eſt-à-dire, ils ont emporte leur *bagage* Et l'un & l'autre, c'eſt-à-dire, *bague* & *bagage*, ſelon Etienne Guichard, peuvent être pris le l'Hébreu בגד, *beghed*, qui ſignifie habit, harde. D'autres diſent qu'il vient de *baga*, mot de la baſſe Latinité, qui ſignifie coffre; parce qu'on met le *bagage* dans des coffres.

BAGARRE, ſ. f. Baterie de pluſieurs pèrſonnes, émotion populaire qui amaſſe beaucoup de monde. *Pugna, tumultus.* Il s'eſt ſauvé heureuſement de la *bagarre*. Ce mot eſt fait par contraction de *battre*. & de *gare*, & n'eſt en uſage que parmi le peuple.

BAGASSE, ſ. f. *Lupa, proſtibulum.* Vieux mot, qui étoit un tèrme injurieux dont ſe ſervoient les petites gens en ſe querellant. Ainſi Regnier a dit: *Bagaſſe*, ouvriras-tu, en parlant d'une ſervante?

Ce mot vient de ce qu'en vieux François on diſoit *bague*, pour dire, une *putain*; mot dérivé de l'Allemand *bag*, qui ſignifie la même choſe. Ce mot peut auſſi venir de l'Italien, *bagaſcia*, qui ſelon M. Ménage, vient de *vagus*, & *vaga*, plûtôt que de l'Allemand *balg* ou *bag*.

BAGATELLE, ſ. f. Choſe de peu d'importance, & qui ne mérite preſque pas d'être conſiderée; petite production d'eſprit. *Nugæ, frivola.* C'eſt un homme qui s'amuſe à des *bagatelles*. Il a donné cette maiſon pour une *bagatelle*. Ce livre n'eſt rempli que de *bagatelles*; pour dire, il n'y a rien de ſolide. Les *bagatelles* de Balzac étoient des *bagatelles* magnifiques & harmonieuſes; c'eſt-à-dire des paroles vuides de ſens, qui n'amuſent que les oreilles, & qui ne diſent rien à l'eſprit & au cœur. Vous voilà bien embarraſſé pour une *bagatelle*. Mol. A moi cent mille vèrs ſont une *bagatelle* Scar. Ce mot eſt un diminutif de *bague*.

On dit abſolument, *bagatelle*, quand on ne veut pas demeurer d'accord de quelque propoſition qu'un autre met en avant. Vous croyez réüſſir en cette entrepriſe: *bagatelle*.

Je ſuis le Dieu des Vers, je ſuis bel éſprit né;
Je ſai jouer du Luth, arrêtez: bagatelle;
Le Luth ne pourvoit rien ſur ſon cœur obſtiné. Fontem.

Étienne Guichard le dérive de *bagad*, בגד, qui en Hébreu ſignifie prévariquer, mentir, tromper, en changeant le ד *d* en *t*.

BAGAUDE, ſ. m. Rebelle, Revolté. *Rebelis, perduellis, Bagauda.* C'eſt ainſi qu'il faut écrire & prononcer, & non point *Bacaude*; cependant en quelques lieux, comme en Éſpagne, il ſemble qu'on ait dit *Bacaude*, parce qu'Idacius dans ſa Chronique parlant des *Bacaudes* de la Tarragonoiſe, dit toûjours *Bacaude*; Eutropius auſſi, & Oroſius *Vacaude*; mais Proſper d'Aquitaine dans ſa Chronique, Salvien *de Provid. Lib. V.* Eutrop. L. IX. Eumenius dans ſon Panégyrique, &c. ecrivent *Bagauda*. Chorièr dit dans ſon hiſtoire du Dauphiné que *Bagaude* ſignifie en ſon propre ſens *habitans des forêts*. Il tire cette étymologie de la langue des anciens Allobroges, dans laquelle *Gau*, dit-il, ſignifie une forêt. Il falloit ajouter avec de Hauteſèrre, qui eſt du même ſentiment, que le B eſt une prépoſition qui ſignifie dans, comme en Hebreu, d'où les prémières langues étoient toutes deſcenduës. D'autres tirent ce mot du Latin. Céſar, diſent-ils, avoit laiſſé à deux lieuës de Paris, en un endroit qu'on nomme aujourd'hui S. Maur, ſur les bords de la Marne, & à l'entrée d'une preſqu'Iſle qui fait cette rivière, il avoit mis, dis-je, en cet endroit une Légion Romaine en garniſon, pour contenir le Pays dans le devoir. On prétend que cette Légion étoit celle qu'on nommoit *Legio Alaudarum*, & dont les ſoldats s'appelloient *Alaudæ*, c'eſt-à-dire, *Alouettes*, pour la raiſon que nous avons dite au mot *Alouette*. Ces troupes, dit-on, ayant pris alliance dans les Gaules, ſe multiplièrent juſqu'au point de faire une éſpèce de nation particulière; & leur nom qui avoit commencé par une ſimple déſignation de leurs armes, devint un nom de faction. Ils furent ſi puiſſans dans la ſuite, qu'ils ſe rendirent les maitres de cette Province des environs de Paris où leur fort étoit bâti, & lui donnèrent leur nom. Deux de leurs Chefs, Amand, dont on a trouvé quelques medailles avec le titre d'Auguſte, & Julien, ſe firent déclarer Empereurs ſur la fin du III^e ſiécle. Maximien marcha contre eux, les défit, & fut pour cela, dit S. Jerôme dans ſa Chronique, aſſocie à l'Empire. D'*Alauda*, qui fut d'abord leur nom, on fit par corruption *bagauda*, & la porte de Paris qui étoit du côté de leur fort, & par laquelle on y alloit, fut nommée *Porta bagaudarum*, la porte des *bagaudes*, d'où enſuite, comme on le voit dans les anciens titres, l'on fit *Porta bauda*, d'ou eſt venu le nom de Porte-baudets, qu'elle a retenu juſqu'à ce jour. Voilà ce que l'on dit ſur l'origine des *Bagaudes*, & ſur l'etymologie de leur nom. Voyez le prémièr Tome du Traite de la Police p. 74. Le P. Pezron & d'autres, penſent qu'il eſt tiré de *bagat*, ou *bagad*, nom Celtique, qui ſubſiſte encore dans le Bas-Breton, & dans la langue du pays de Galle en Angletèrre, qui ſignifie *Troupe*. Pour moi, je crois que *bagauda* n'eſt point un nom propre, beaucoup moins encore qu'il vienne d'*Alauda*, mais que c'eſt un nom appellatif, qui vient du Celtique בגד, *bagad*, qui comme en Hebreu ſignifioit prévariquer, être pèrfide, ſe revolter. Car c'eſt là le ſens de ce mot; & c'eſt pour cela que des Rabbins, des Grammairiens & des Intèrprétes, croyent que vétement, habillement, s'eſt appellé en Hebreu בגד *beghed*, c'eſt-à-dire prévarication, revolte, parce que c'eſt à cauſe & à l'occaſion de la déſobeïſſance, & de la révolte d'Adam, que les habits prirent commencement, comme il eſt rapporte dans la Genéſe II. 25. & III. 21. *Bagauda* vient donc de *bagad*. ſe revolter; & c'en eſt, non pas le participe actif בוגד, *boghed*, comme Bochart l'a crû dans ſon Chanaan Liv. I ch. 42. mais le *paoul*, ou participe paſſif, בגוד, *bagoud*, qui ſignifie *pèrfide*, *rebelle*. Le féminin בגודה, *bagouda*, *da*, eſt dans Jérémie III. 7. en ce même ſens. C'eſt de là & non pas d'*Alauda*, qu'on nomma *bagauda* ceux qui ſe révoltèrent. Car, 1°, il n'eſt pas ſûr que les *bagaudes* fuſſent les ſoldats de la Légion des *Alaudes*. Salvien dit même que ce furent des éſclaves: d'autres, des payſans 2°, Quand il ſeroit ſûr que ce ſeroit cette Légion qu'on eût ainſi appellée, il ne s'enſuivroit pas que ce ſeroit de ſon nom *Alauda*, & je ne vois pas d'où viendroient le *b* & le *g* dans *bagauda*, qui ſont les deux principales radicales. 3°, *Bagauda* ſignifie révolte comme il paroit par Salvien & par Proſper. 4°, Ce n'eſt pas ſeulement la Légion des *Alaudes* qui étoit en garniſon proche de Paris, qui fut ainſi nommée; on donna auſſi ce nom à des payſans & à des éſclaves qui ſe révoltérent dans l'Armorique, & qui en 435. ſoulevérent preſque toutes les Provinces d'en deçà la Loire. Peu de tems après, c'eſt-à-dire, en 452, ou 453. on appella auſſi *bagaudes* en Eſpagne, des révoltez qui ſe ſoulevèrent près de Tarragone; de ſorte que *bagaude* ſe dit, comme nous diſons aujourd'hui Mécontens. Les Mécontens d'Hongrie, les Mécontens d'Angleterre, &c. Telle eſt la prémière ſignification du mot *bagaude*. Enſuite on appella un Larron *bagaude*, parce que les *bagaudes* pilloient. Salvien & Proſper diſent que ce qui fit révolter les *bagaudes*, ce fut l'avarice & les rapines des Magiſtrats ou Officiers M. Tillemont parle des *bagaudes*, Hiſt. des Emp. Tom. IV. p. 50. & p. 599. où il montre qu'ils n'étoient point Chrétiens, & que ce ne fut point une révolte des Chrétiens contre les Romains, comme des Sacriléges; ainſi que le dit l'Auteur de la vie de Saint Babolin, qui n'eſt que du VII^{e} ſiécle. Maximien, dit la vie de S. Maurice dans Surius, demandoit deux ſermens à ſes troupes, l'un de combattre contre les *bagaudes*, & l'autre de perſécuter les Chrétiens. Ainſi elle ne confond point les Chrétiens avec les *bagaudes*. TILLEM. Voyez Salvien *Liv. 5. de vero Jud. & Provid.* Eutrope, Oroſe ſur Dioclétien, Du Chêſne *Hiſt. Franc. Script. T. I. p.* 89. 90. 589. 191. 199. 659 661. 662.

Il paroît par ce que nous venons de dire que ceux qui écrivent *bachauda*, comme Cambden p. 14. ou *bacauda* & *bacaudes* au même endroit, Sigonius *de Imp. Occ.* Choriér, le P. Lobineau & M. Godeau en parlant de ceux d'Eſpagne, & ceux qui le dérivent de *Buclrad*, qui en Anglois ſignifie des *Porchers*, des *Payſans*, ſe ſont trompez, auſſi bien que M. Godeau, quand il dit, Hiſt. de l'Egl. Liv. III. p. 308 que *bagaudes* ſignifie voleurs. Il n'eſt pas vrai non plus que ce ſoit Ælien & Aman, les premiers Chéfs de cette faction, qui ayent tiré ce nom de la plus vile populace pour ſe l'appliquer, comme le dit Choriér Il ſemble bien plutôt qu'on le leur donna, & que ce ne fut point eux qui le prirent. Enfin le P. Jourdan ſe trompe auſſi quand il dit, Liv. II. p. 93. que les *bagaudes* prirent ce nom qui marquoit la baſſeſſe de leur condition, ou peut-être le tribut qu'on les forçoit de payer. Quelques-uns les ont appellez auſſi *baogandes*, *baccarides* & *bagarides*. Voyez de S. Julien, Antiquitez de Bourg. p. 653.

BAGAUDE, ſ. f. Se dit auſſi pour révolte. Proſper dit dans ſa Chronique, *Eudoxius .... in Bagauda id temporis mota delatus, ad Chunnos confugit.* Quelques-uns diſent que ce nom ſe donna auſſi au lieu qu'ils occupoient, & à tout le pays des environs de Paris, dont ils ſe rendirent les maîtres. Juſqu'ici je n'ai point de preuve de cette ſignification. Quelques autres croyent que la *bagaude* ou *bagaudée* n'étoit point en un lieu fixe, mais que c'étoit l'endroit où les *bagaudes* étoient en plus grand nombre, où étoit leur principal corps, ou aſſemblée, leur armée, ou leur camp principal

BAGDAD, ou BAGDAT, ou BAGDET, ſ. m. que Maty a fait féminin *Bagdadum*. Ville d'Aſie dans l'Yerac ou ancienne Chaldée, dont elle eſt Capitale. Elle eſt ſituée ſur le bord oriental du Tigre, qui la ſépare d'un grand fauxbourg qu'elle a ſur le bord occidental à l'endroit où étoit Seleucie, des ruines de laquelle *Bagdat* a été bâtie. MATY. Cette ſituation détruit l'opinion de ceux qui la prennent pour Babylone. Cependant on dit qu'elle a été appellée autrefois Baudras, & même Babylone. On dit plus communément, *Bagdat* & *Bagdet*, que *Bagdad*. *Bagdad* fut bâtie par le Calife Abujafar Almanſor, l'an de l'hegire 145. de J. C. 762. Cette ville a été capitale de l'Empire des Muſulmans, & la réſidence des Califes.

BAGHE. *Sarcina.* Térme de Coûtume. Dans la Coûtume de Hainaut & dans celle de Mons, *baghe* ſignifie le bagage qu'on donne à un ladre avant que de le mettre hors d'une ville: ce bagage conſiſte en un chapeau, un manteau, une cliquette, & une beſace. DE LAURIERE. *Baghe*, ſuivant la maniére d'écrire de ces pays-là, eſt la même choſe que *Bague* en François. Voyez BAGAGE, ou BAGUE.

BAGNE, ſ. m. Ce mot ſignifie le lieu où l'on renfèrme les éſclaves. Ce mot n'eſt pas un mot Turc dans cette ſignification. Les Turcs ne le connoiſſent pas dans leur langue. Il vient de l'Italien *bagno*, qui a cette ſignification avec celle de *baine*. Ainſi l'on dit, le *Bagno de Ligourno*, en parlant du lieu où les éſclaves ſont renfèrmez. On appelle les lieux où l'on enferme les Eſclaves en Turquie, *Bagnes*, du mot Italien *bagno*, parce qu'il y a des bains dans la priſon où l'on enfèrme à Conſtantinople les eſclaves du Grand Seigneur; enſuite on a donné ce nom à tous les lieux de la même ville où l'on enfèrme des éſclaves. On dit les *bagnes* du Grand Seigneur, pour dire la priſon des éſclaves du Grand Seigneur. De Conſtantinople l'on a porté ce nom dans tous les autres endroits où les Mahométans ſont établis. L'on dit les *bagnes* d'Alger, les *bagnes* de Tunis, les *bagnes* de Tripoli. Dans le *bagne* de Tripoli eſt une petite Chapelle, où quelquefois il y a des Prêtres captifs qui diſent la Meſſe. P. DAN. Ces *bagnes* ſont d'aſſez grandes maiſons, où il y a pluſieurs petites chambres fort baſſes & ſombres, toutes voutées. En chacune ſont renfèrmez 15. ou 16. éſclaves, couchez ſur la dure, ſi ce n'eſt qu'ils ayent le moyen d'acheter quelques nattes de palmier. Celui qui a la charge de ces *bagnes*, s'appelle le Gardien Bachi, qui a quantité d'officiérs & de valets commis à la garde de ces pauvres gens. S'ils s'échapent, c'eſt lui qui en doit répondre. Pour empêcher que cela n'arrive, il tient pendant la nuit pluſieurs ſentinelles en ces *bagnes* P. DAN *hiſt. de Barbarie*. A Salé les lieux où l'on met les Captifs ne s'appellent point *bagnes*; mais Matamoures. ID.

BAGNOLE, ſ. m. & f. Nom d'hérétique. *Bagnolus*. On trouve auſſi BAJOLE. *Bajolus*. On les nommoit encore Cazoques, *Cazoci* & *Concordes*. C'étoit une eſpèce de Manichéens. Voyez BAGNOLOIS

BAGNOLOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt de Bagnols en Languedoc. *Balneolis ortus, è Balneolis*.

BAGNOLOIS, ou BAJOLOIS, OISE, ſ. m. & f. *Bagnolus*, ou *Bajolus*, *a*. Nom de ſecte. Les *Bagnolois* ſont des hérétiques du VIII^{e} ſiécle. C'étoient de vrais Manichéens; mais ils déguiſoient leurs érreurs, auſſi-bien que celles des Albanois qu'ils tenoient auſſi. Ils rejettoient l'ancien Teſtament & une partie du nouveau. Ils tenoient l'éternité du monde, & nioient que Dieu créât les ames quand il les met dans les corps S. Antonin, *Summâ hiſt. P. IV. Tit. XI. cap.* 7. Paſcale & Raynerus *contra Valdenſes cap.* 6. parlent des *Bagnolois*. Le dérnier dit qu'ils furent ainſi appellez de la ville de Bagnols en Languedoc. Les Vaudois ont auſſi été appellez *Bagnolois*.

BAGUE, ſ. f. Joyau précieux enrichi de quelques piérreries. *Annulus*. Il ſe dit prémiérement de l'anneau qu'on porte au doigt, & ſur tout de celui qu'on donne en la cérémonie du mariage. Scaurus, gendre de Sylla, fut le prémiér des Romains qui porta des *bagues* aux doigts.

Ce mot vient de *bacca*, que les Latins ont dit d'une pérle ronde. MENAGE, après pluſieurs autres. Du Cange le dérive de *baga*, qu'il dit avoir ſignifié un *coffre* dans la baſſe Latinité, d'où il prétend qu'eſt venu auſſi le mot de *bagage*; ou bien après, de Papias, de *bauga*, ou *bauca*, qui ſignifioit des *braſſelets* que les hommes portoient autrefois, d'où il prétend qu'eſt venu auſſi le mot de *bagatelle*. Icquez remarque que *boug* dans la langue des Francs, *baug* dans celle des Goths, *bauga* dans celle des Cimbres, *beag* & *beg* dans celle des Saxons, ſignifient bijou, braſſelet, piérrerie; & il dit que c'eſt de ces mots qui ſont tous fort approchans, que *bague* eſt dérivé. Il ajoute que *bygan* & *bugan* veut dire *fléchir*, *courber*, & que ce vérbe Saxon eſt la racine de tous les mots que nous avons raportez ici Etienne Guichard croit qu'il peut être emprunté de l'Hebreu בגד, *beghed*, habit; car *bague* ſignifie meubles, vêtemens, comme il paroit par cette phraſe, le retirer *bague* ſauves. Cependant *bagues* en ce ſens ne vient point de בגד, *beghed*, mais de *bracca*, brayes, habit très commun chez nos anciens Gaulois. Le même Etienne Guichard dit que *bague* dans le ſens d'anneau, vient de l'Hébreu טבעת, qui ſignifie la même choſe, en retranchant le ט. Cela ne paroit guère mieux fondé.

BAGUE D'OREILLE, eſt un petit cércle d'or enrichi de piérreries, que les femmes portent aux oreilles, qu'elles pércent à ce deſſein. *Monile penſile.*

COURSE-DE-BAGUE, *Equeſtris paleſtra, equeſtris diſcurſionis genus, equeſtris decurſio*, eſt un éxércice de Manège que font les Gentilshommes pour montrer leur adréſſe, lorſqu'avec une lance en courant à toute bride, ils emportent une *bague* ſuſpenduë au milieu de la carriére à une potence.

BAGUES ET JOYAUX. *Gemma, monilia, vaſa, &c.* Ce ſont les ornemens précieux des femmes, & dans tous les contrats de mariage on ſtipule que les femmes emporteront leurs *bagues & joyaux*, ou une cértaine ſomme en argent qui leur en tiendra lieu. Par l'Ordonnance de 1667. les *bagues* & joyaux de la valeur de trois cens livres & plus, ne peuvent être venduës qu'après trois expoſitions à trois jours de marché differens; ſi ce n'eſt que le ſaiſiſſam & le ſaiſi n'en conviennent par écrit. Charles IX. diſoit que ſa vie n'étoit pas de ſi grande conſéquence, qu'elle dût être gardée dans un coffre comme les *bagues* de la couronne. Brant.

Bagues, ſignifie auſſi, Tous les meubles qu'on a les plus précieux, ſoit en argent, pièrreries, ou autres choſes en petit volume. *Suppellex pretioſior.* Ainſi on dit dans les compoſitions qu'on fait aux gens de guèrre qui ſe tendent, qu'ils ſortiront vie & *bagues* ſauves; pour dire avec tout ce qu'ils pourront emporter. Cette manière de parler vient de ce qu'autrefois en France on diſoit *bague* pour bagage. Et *bague* en ce ſens ſemble moins ſignifier des meubles precieux, comme bijoux & pièrreries, que des habits, du Latin *bracca*, partie de l'habillement de nos anciens Gaulois.

On dit provèrbialement qu'un homme s'en eſt allé *bagues* ſauves, pour dire, qu'il eſt ſorti d'une affaire, d'un procès, du jeu, d'un péril, ſans qu'il lui en ait rien coûté. *Salvus, incolumis. Salvus vaſit, latere tecto evaſit.*

Bague. Tèrme de Marine. Nom qu'on donne à une petite corde miſe en rond, dont on ſe ſèrt pour faire la bordure d'un œil de pie, ou œillet de voile.

BAGUENAUDE, ſ. f. Vieux mot François. C'étoit une ancienne ſorte de Poëſie toute maſculine, dont la rime étoit mauvaiſe & peu éſtimée; & ſouvent ſans rimes & en galimathias. Paſquiér en fait mention au Liv. 7. dont on a fait le mot de *baguenauder*.

Baguenaude, Eſt auſſi le fruit d'un petit arbre qu'on appelle Baguenaudiér. Il y a dans ce fruit, outre les ſemences qui y ſont contenuës, du vent renfèrmé qui ſort avec éclat quand on le preſſe. *Halicacabus, ſolanum, veſicaria.*

Baguenaude, ſe dit d'un arbre, dit *colutea veſicaria*, que quelques-uns appellent faux ſené, il porte la graine dans des veſſies. D'autres appellent le *ſolanum veſicarium, baguenaudiér*. Il porte un fruit rouge gros comme une ceriſe dans une veſſie rouge.

BAGUENAUDER, v. neut. Faire le badaud, s'amuſer à faire des choſes inutiles, légères & peu eſtimées. *Nugari.* C'eſt à nous à rêver & à *baguenauder*, & aux jeunes gens à chèrcher de la réputation. Mont. Parmi tant d'admirables actions de Scipion l'aïeul, il n'eſt rien qui lui donne plus de grace que de le voir nonchalamment & puérilement *baguenaudant*, amaſſer & choiſir des coquilles avec Lælius ſon ami intime. Id.

Ce mot qui eſt vieux & bas, vient de ce que les enfans ſe joüent avec des baguenaudes, prenant plaiſir au bruit qu'elles font en les crevant entre leurs mains; ou ſelon Paſquier, de faire des baguenaudes.

BAGUENAUDIÉR, & BAGENAUDIÉR, ſ. m. *Colutea veſicaria.* Arbriſſeau branchu, revêtu de deux écorces, l'une cendrée & quelquefois lavée de pourpre, l'autre vèrte. Ses feuilles ſont rangées comme par paires ſur une côte tèrminée par une ſeule feuille. Elles ſont petites, un peu ovales, charnuës, molles, liſſes & vèrtes en deſſus, plus pâles & un peu veluës en deſſous, amères au goût. Ses fleurs ſont jaunes, légumineuſes; auſquelles ſuccédent des fruits ou veſſies vèrtes, quelquefois rouſſâtres, tranſparentes, faites en manière de Naſſelle, & qui renfèrment de petites ſemences brunes & taillées en rein. Cet arbriſſeau vient en Languedoc, & dans pluſieurs endroits du Royaume; on en trouve auſſi dans les jardins. Ses feuilles & ſes ſemences purgent plus violemment que le Sené.

Chomel dans le Dictionnaire Œcon. décrit encore un autre *baguenaudiér*, qu'il appelle autrement l'*Arbre du raiſin.* Il eſt petit, & a ſa feuille comme le Sureau, ſon bois eſt fort frêle, ſes feuilles blanches, & rangées en grappe, de même que le fruit qui vient dans de petites gouſſes rouſſâtres, aſſez ſemblables aux poix chiches, quoique plus gros. Il a au dedans un noyau tirant ſur le vèrd, qui eſt doux à manger, & qu'on appelle piſtache ſauvage; mais il éxcite à vomir. Il naît dans les forêts. Il fleurit au mois de Mai, ſes noiſèttes ſont mûres en Septembre & ont les mêmes vèrtus que les piſtaches.

Baguenaudier, ſ. m. Celui qui baguenaude. *Nugator.* Ce mot eſt vieux en ce ſens. Voilà un franc *baguenaudiér*.

BAGUER, v. act. Tèrme de Tailleur d'habits, qui ſignifie, arranger les plis d'une juppe, ou d'un bas de robbe de femme, & les arrêter avec une aiguillée de fil.

BAGUETTE, ſ. f. Bâton fort menu, qui eſt ordinairement de ſaule. *Virga, bacillus.* Une *baguette* d'Huiſſier, de Sèrgent à vèrge. *Apparitoris virga.*

Baguette de Fuſil, ou autre arme à feu, eſt une longue vèrge de bois qui ſèrt à les charger, & qui le remet dans le fut.

Bagoxte, ſe dit auſſi des bâtons qui ſèrvent à battre la Caiſſe.

Baguete, ſe dit auſſi des bâtons de Fauconniérs propres à fourer dans les buiſſons, & faire partir la pèrdrix, ou pour tenir les chiens en crainte. Celles des Autourſiérs s'appellent *Chaſſoires.*

Baguette, ſe dit auſſi des petites mouloures rondes ſur leſquelles on taille cèrtains ornemens dont on ſe ſèrt en Architècture & en Menuiſerie, qui repréſentent une *baguette*. On l'appelle auſſi aſtragale & chapelet.

Baguette de fuſée, eſt une petite pièce de bois qu'on attache à la fuſée volante, & qui doit être de poids égal à la fuſée, pour lui ſervir de contrepoids; autrement elle ne monteroit pas en l'air.

Baguette, en Peinture, eſt ce que les Peintres appellent *appuimain.* C'eſt-à-dire, un petit bâton qu'ils appuyent ſur leur toile pour ſoûtenir la main qui travaille avec le pinceau.

Baguette divinatoire. Branche de Coudriér fourchuë, par le moyen de la quelle on prétend découvrir les mines, & les ſources d'eaux cachées ſous la ſuperficie de la tèrre. Celui qui porte la *baguette* marche lentement ſur les lieux où il ſoupçonne qu'il y a des mines ou des eaux, & alors les corpuſcules qui s'éxhalent du métal ou de l'eau que l'on cherche, empreignent la *baguette*, & la font incliner. Avant le XV^e ſiécle on ne trouve rien de la *baguette divinatoire* dans les Auteurs. Depuis qu'on s'en fut aviſé, on lui chèrcha de beaux noms. On l'appella *Caducée*, la *vèrge divine*, la *verge d'Aron.* Les uns conteſtent le fait, & nient que cela ſoit poſſible. Les autres ſe rendent aux divèrſes expériences qu'on allégue, & en chèrchent des raiſons naturelles. Ils diſent que les particules qui s'élèvent des ſources d'eaux ou des métaux, empreignent la vèrge de Coudrier, & la determinent à ſe baiſſer pour la rendre parallele aux lignes vèrticales qu'elles décrivent en s'élevant. Ces particules d'eau ſont pouſſées au dehors par la chaleur ſoutèrraine, & par les fèrmentations qui ſe font dans les entrailles de la tèrre. Or la *baguette* divinatoire étant d'un bois poreux, il donne aiſément paſſage à ces corpuſcules qui ſont extrèmement ſubtils & déliez. Ces vapeurs pouſſées par celles qui les ſuivent, & preſſées par l'air qui peſe deſſus, ſont forcées d'entrer dans les petits intèrvales de la *baguette*, & par cet éffort elles la contraignent à s'incliner pèrpendiculairement, afin de ſe rendre parallèles avec les colonnes que forment ces vapeurs en s'élevant. Il y a environ vingt ans qu'on écrivoit beaucoup ſur la *baguette* divinatoire.

Baguette Sacrée. C'étoit autrefois une coûtume parmi les François, quand ils étoient en guèrre, d'envoyer vèrs leurs ennemis des Ambaſſadeurs avec de cèrtaines *baguettes* qu'ils appelloient *Sacrées*, parce qu'elles étoient les marques de leur commiſſion, & les mettoient en ſûreté par le droit des gens contre toutes ſortes d'inſultes, ou de mauvais traitemens. P. Jourdan. C'étoient comme le Caducée chez les Romains & les Grècs. *Tit. Liv. L. VIII. C. 20. Rhodig. Lect. Antiq. L. XXI. C. 16.*

On dit provèrbialement, commander à *baguette*, par une figure tirée de la vèrge ou *baguette* que portent les Sèrgens & Huiſſiérs qui commandent de la part du Roi & de la Juſtice. D'autres diſent qu'il eſt pris de la *baguette* des Écuyers qui manient les chevaux avec une *baguette* ou une gaule.

BAGUIÉR, ſ. m. Petit coffre ou écrain ou on sèrre les bagues & les pièrreries. *Arcula.* Il eſt diviſé en pluſieurs petites rayes ou ſillons où on fourre l'anneau, enſorte qu'il ne paroit dehors que la pièrre précieuſe.

B A H.

BAHALITE, ſ. m. Voyez BAALITE.

BAHAREM, ou BAHREM, ou BAHRAIN. Iſle d'Aſie dans le Golfe Pèrſique, vèrs la côte de l'Arabie heureuſe. *Tylus, Bahareins.* On fait à *Baharem* une grande pêche de pèrles aux mois de Juin, Juillet, Août & Septembre. Il y a encore dans l'Arabie heureuſe, ſur le Golfe de Pèrſe, une ville de ce nom, entre Elcatif & Lapſa Maty.

BAHURIM, ſ. m. Ville de Paleſtine dans la Tribu de Benjamin, aux confins de celle de Juda, environ à deux lieuës de Jéruſalem du côté du Levant. Maty. Sur une montagne. Saci. Le Roi David étant venu juſqu'auprès de *Bahurim*, il en ſortit un homme de la maiſon de Saül appellé Séméï, fils de Gera, qui s'avançant dans ſon chemin maudiſſoit David. Saci. 2. *Liv. des Rois C. XVI. v. 5.* On l'appelle aujourdhui *Bachori.*

BAHUS, ou BAHUIS, ſ. m. *Bahuſium.* Forteresſe du Royaume de Norwége, Capitale d'un Gouvèrnement auquel elle donne ſon nom. Elle eſt ſur un rochér environné de la rivière de Tholheta. Le Gouvèrnement de *Bahus, Bahuſia*, ou *Bahuſienſis*, ou *Bahuſiana Præfectura.* Il a été cédé aux Suédois par les Danois en 1658. par la paix de Roſchild.

BAHUT, ſ. m. Coffre couvèrt de cuir dont le couvèrcle eſt arrondi en forme de voute, quoique pluſieurs ne croyent pas qu'il ſoit de l'eſſence du *bahut* d'être tel. *Arca camerata.*

Ce mot vient de *bajulo*, ſelon Nicod, à cauſe qu'on le porte ſur des mulets. Ménage le dérive de l'Allemand *behuten*, qui ſignifie *garder*, d'autres par métathéſe de l'Hebreu *thebat*, qui ſignifie la même choſe. Du Cange le dérive de *babudum*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier une eſpèce de coffre. Quelques-uns croyent qu'il vient du mot Celtique *babu*, qui ſignifie coffre, dont le deſſus eſt fait en rond. Le mot *babut* n'eſt plus guère en uſage, en ſa place on dit coffre.

En Maçonnerie, on dit qu'une pièrre eſt taillée en *babut*, quand elle eſt un peu arrondie par deſſus, comme ſont celles qui ſont au deſſus des parapets, ou des appuis des quais & des ponts.

En tèrmes de Jardinage on dit, qu'une platebande, une planche, ou une couche, eſt en *babut*, lorſqu'elle eſt bombée & arrondie ſur ſa largeur, pour faciliter l'écoulement des eaux, & mieux élever les fleurs. La Quintinie, dans ſon inſtruction pour les Jardins, & Liger, dans ſon Dictionnaire d'Agriculture, écrivent *Babu* ſans *t*, mais mal, quoique dans la prononciation on ne faſſe point ſentir le *t*. De plus, ils ne diſent point ſimplement en *babut*, mais en dos de *babut*, ce qui paroît mieux. Elever de la tèrre en dos de *babu*. Il faut dans les tèrres humides les élever autant que l'on peut en dos de *babu*. Quint Lig. Je crus qu'il en falloit venir à élever chaque quarré en dos de *babu*. Quint.

BAHUTIER, ſ. m. *Arcarum cameratarum opifex.* Ouvrier qui fait des bahuts, des coffres, des valiſes, des malles, des cantines; le tout couvèrt ordinairement de veau, de vache de rouſſi, de porc, & de toutes ſortes de cuir, à la réſerve du chagrin. *Bahutiér* commence à vieillir. Pluſieurs aiment mieux dire Malliers, & même Coffretiers, que *Bahutiér*.

On dit provèrbialement, qu'un homme fait comme les *Bahutiérs*, qu'il fait plus de bruit que de beſogne, lorſqu'il parle beaucoup, & qu'il travaille peu; car en effet les *Bahutiérs* après avoir cogné un clou, donnent pluſieurs coups de marteau inutiles avant que d'en cogner un autre.

BAI.

BAIBLE, ſ. m. Nom propre d'homme. C'eſt le même que Babylas, dont il a été fait par corruption. *Babylas*, *Bablas*, *Bable*, *Bable*, ou bien *Babylas*, *Babyl*, *Babel*, *Bail*, *Bable*, *Baible*. Voyez BABYLAS. On dit auſſi Babel, pour le même nom.

BAIE. Voyez BAYE.

BAIE ou BAIES. *Baiæ*. Ville ancienne d'Italie, dans ce que nous appellons aujourd'hui la Tèrre de Labour, proche de Naples, du côté de l'occident. Strabon Liv. V. dit qu'elle fut ainſi nommée du nom d'un des compagnons d'Ulyſſe qui y fut enterré. Il y avoit à *Baies* des eaux chaudes & minérales; ces eaux & la beauté du pays, qui eſt un des plus délicieux de l'Italie, y attiroient une grande quantité de Romains, qui y venoient, ou pour leur ſanté, ou pour le plaiſir; ils avoient même bâti un grand nombre de maiſons de plaiſance tout autour. *Baies* a été ruinée par la mèr, & par les tremblemens de tèrre. C'étoit à *Baies* que les galères Romaines paſſoient l'hivèr. On y voit encore près de *Baies* un bâtiment ſoûterrain nommé *Le Cento Camerelle*; c'eſt-à-dire, les cent petites chambres, qui étoient à ce que l'on prétend des eſpèces de caſèrnes pour loger la chiourme Romaine. Caligula voulut joindre par un pont le golphe qui ſépare *Baies* de Pouzzol; on en voit encore les reſtes. Maty. Il ne faut point écrire *Bajes*, comme a fait cet Auteur; mais *Baies*, & le prononcer ſeulement en deux ſyllabes, enſorte que *ai* n'ait que le ſon d'un *e* ouvèrt.

BAÏEUX, ſ. m. Voyez BAYEUX.

BAIGNER, v. act. Faire entrer dans l'eau, mettre dans l'eau; prendre le bain, mettre dans le bain. *In balneum*, *in aquam demittere.* Il ſe faut purger devant & après lorſqu'on ſe veut *baigner*. On ne guérit de la rage qu'en ſe *baignant* dans la mer. Ce Medecin a *baigné* huit jours ce malade avant que de le mettre dans le grand remede. On dit auſſi, *baigner* un chien, un cheval; pour dire, les tenir quelque tems dans l'eau. *Baigner* eſt auſſi neutre; mais il n'eſt guère en uſage qu'au figuré, comme on le peut voir dans les articles ſuivans.

Ce mot vient du Latin *vagnare*, qui a été fait de *vagna*. Menage. D'autres le dérivent *a balneis*, & de *balneare*.

On dit hypèrboliquement, qu'un homme aſſaſſiné *baigne* dans ſon ſang; qu'un affligé a le viſage *baigné* de larmes; pour dire, qu'il a pèrdu beaucoup de ſang, qu'il a vèrſé beaucoup de larmes.

BAIGNER, ſe dit auſſi lorſque des liqueurs ſurnagent à quelque corps qu'on a mis dedans. *Innatare*, *ſupernatare.* Pour faire une bonne infuſion, il faut que le ſené, les hèrbes *baignent* dans la tiſane.

BAIGNER, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie uſer du bain. *Balneo uti*, *lavare.* Les chaleurs ont été ſi longues cette année qu'on a pû ſe *baigner* pendant pluſieurs mois.

BAIGNER, avec le même pronom eſt encore plus en uſage dans le ſens figuré, & ſignifie, Se plaire à quelque choſe, y trouver un ſingulièr plaiſir. *Delectari.* Votre cruauté ſe *baigne* dans les pleurs que vèrſent vos amans. Voit. Cet homme ſe *baigne* dans la joie, dans les plaiſirs, tant il en a exceſſivement. Les cruels & les Conquérans ſe *baignent* dans le ſang de leurs ennemis quand ils en ont fait un grand carnage. Ainſi on peut, en comparant ce quatrième article avec le ſecond, remarquer la différence qu'il y a entre *baigner* dans le ſang, & *ſe baigner* dans le ſang. *Baigner* dans le ſang, veut dire ſimplement pèrdre tout ſon ſang: & *ſe baigner* dans le ſang, veut dire prendre plaiſir à le répandre.

BAIGNER, ſe dit auſſi des rivières qui arroſent une campagne, qui paſſent auprès d'une ville, qui fourniſſent des eaux à un pays. *Alluere.* L'Egypte eſt *baignée* par les eaux du Nil. Le Rhône *baigne* les murs de Lyon. L'Indus *baigne* la forteresse vèrs le ſeptentrion. Vaug.

BAIGNER, en tèrme de Fauconnerie, ſe dit de l'oiſeau lorſque de lui-même il ſe *baigne* par delices, & qu'il ſe mouille à la pluie, ou qu'on le plonge dans le baſſin quand on le poivre.

BAIGNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe, en Latin comme en François.

BAIGNEUR, ſ. m. Celui qui ſe baigne. *Balneator.* On voit dans le Gange des vingt ou trente mille *baigneurs* en même-tems par un principe ſupèrſtitieux de dévotion.

BAIGNEUR, eſt auſſi celui qui fait profeſſion de baigner les autres, qui tient chez lui des bains pour le public, & qui eſt d'ordinaire auſſi Pèrruquièr, Barbiér & Étuviſte. *Balneator.* Les gens de qualité vont loger chez les *Baigneurs*.

BAIGNEUSE, ſ. f. Celle qui ſe baigne.

BAIGNEUSE. Celle qui baigne les autres, & qui a ſoin des bains. *Balneatrix.*

BAIGNOIR, ſ. m. L'endroit de la rivière où l'on ſe va baigner. *Lavatio*, *locus lavationi idoneus.* Il y a dans un tel endroit de la Seine un *baignoir* fort commode.

BAIGNOIRE, ſ. f. Le vaiſſeau ou la cuve où l'on ſe baigne. *Solium*, *labrum*.

BAIGORRI, ſ. m. *Biguria*, *Baigorria.* Petit pays de la baſſe Navarre en France. Il eſt dans les Pyrénées entre la rivière de Nive, ou d'Orcais, & la haute Navarre.

Le Dictionnaire de Moreri fait ce nom pluriel, *Les Baigorri*, puis immédiatement après le corrigeant ou ſe contrediſant lui-même, il dit, S. Etienne de *Baigorri* & non pas des *Baigorri*. Il a raiſon; car ce mot eſt ſingulier. M. de Marca dans ſon hiſtoire de Bearn le fait toujours ſingulier. Oyenhard penſe que le Roi Eneco étoit Vicomte de *Baigorri*, qui eſt une vallée de la baſſe Navarre de deux lieuës d'étenduë, où il y a ſix villages, & le titre de Vicomté, qui s'eſt conſervé à la maiſon d'Echaus, le lieu principal étant nommé dans un ancien titre S. Etienne de Harizeta, d'où pourroit être procedé le ſurnom de Eneco. *Ariſta.* Mais la qualité de Comte que Roderic donne au pays de Bigorre, d'où vint le Roi Éneco, ne peut être donné à la vallée de *Baigorri*. Marca.

On appelle auſſi ce pays *Baiguer*. Le Roi Éneco n'étoit pas le Vicomte de *Baiguer*, ou *Baigorri*, d'autant que le quartièr de Sile en Baſſe Navarre, où eſt ſitué le Vicomté de *Baigorri*, étant compris dans le Comté des Gaſcons, le Vicomté étoit vaſſal du Comte Azenar, qui n'eût pû ſouffrir que ſon ſujet lui eût été préféré en la Royauté. Marca. Quelques-uns, comme Maty, écrivent *Baigorri*, ou *Baygorry*, M. De Marca toujours *Baigorri*.

BAIGU, ou BEGU, UË, adj. Tèrme de Manége, qui ſe dit des chevaux qui depuis l'âge de cinq ans juſqu'à leur vieilleſſe marquent toujours naturellement & ſans artifice à toutes les dents de devant; car il s'y conſerve un petit creux avec une marque noire qu'on appelle *gèrme de féve*, qui aux autres chevaux s'efface vèrs les ſix ans.

BAIL, ſ. m. Tèrme de Palais, qui fait *baux* au plurièl. *Locatio.* Convention qu'on fait pour donner à tèrme, à loyér, à rente, un héritage, un droit. Le *bail* ne transfère que l'uſage, & la jouiſſance de la choſe. Le *bail* d'une tèrre, d'une maiſon, d'une Seigneurie, d'une dîme, d'un champart. Le *bail* des Aides, des Gabelles. Un Arrêt du Parlement de Paris a confirmé un *bail* de maiſon dont on demandoit la réſolution, ſur ce qu'on prétendoit qu'il y revenoit des eſprits. Il y a des *baux* généraux & des *baux* particuliérs des monnoies. Boizard en traite dans ſon Traité des Mon. P. I. c. 14.

BAIL CONVENTIONNEL, eſt celui qui ſe fait volontairement entre deux parties. *Locatio pactitia.* Les *baux* ordinaires n'excèdent point le tems de neuf années; autrement c'eſt une emphytéoſe. Chez les Romains ils n'alloient point au delà des cinq années. Si, avant que le *bail* ſoit expiré, le bailleur veut occuper lui-même ſa maiſon, il peut chaſſer le locataire en payant un cèrtain dédommagement. L'acheteur n'eſt point obligé d'entretenir le *bail*, à moins qu'il ne ſoit autrement convenu. De Laur.

Le

Digitized by Google

Le propriétaire d'une tèrre ne peut expulſer ſon fermiér, ni annuler le *bail*, ſous prétexte d'en jouïr par ſes propres mains. Brodeau. Si après l'expiration du *bail* le locataire demeure dans la maiſon, le *bail* eſt cenſé renouvellé, ou continué; mais ſeulement pour un an. De Lange. Celui qui eſt pourvû d'un Bénéfice par mort, n'eſt point obligé d'entretenir le *bail* fait par ſon prédéceſſeur. Brodeau. *Bail judiciaire*, celui qui ſe fait des biens ſaiſis par des enchères en Juſtice; & après les proclamations requiſes. *Locatio judiciaria.* *Bail emphytéotique*, qui ſe fait à longues années depuis dix ans juſqu'à 99 ans. Il ſe fait des *baux au rabais* en Juſtice, ſoit pour la conduite d'un priſonniér, ſoit pour les réparations d'un héritage ſaiſi réellement. On fait auſſi des *baux* à vie, à quatre âges, quatre vies, & quatre générations.

Nicod croit que ce mot peut venir de l'Hébreu בעל, *baal*, qui ſignifie *tradere*. Mais בעל ne ſignifie point *tradere* en Hébreu. Il ſignifieroit plutôt prendre, devenir maître d'une choſe.

Bail d'héritages, eſt un traité, ou vente, par lequel on abandonne le fonds d'un héritage, moyennant une rente annuelle & foncière que le preneur s'oblige de payer, laquelle n'eſt point rachetable, & dont on ne ſe peut décharger qu'en abandonnant le fonds. *Traditio fundi certo annuo proventu*, ou *reditu*.

Bail à *ferme*. *Locatio fundi.* C'eſt le louage d'un fonds qui de ſa nature produit quelque choſe, ſoit par la culture, comme les tèrres, les vignes: ou ſans culture, comme un bois-taillis, un pâturage, un étang. On peut encore faire un *bail à ferme* d'une carrière, d'un lieu d'où l'on tire du ſable, de la tèrre à Potier, de la chaux, du charbon, &c. On peut encore donner par un *bail à ferme* un droit de chaſſe, ou de pêche, un droit de peage, le paſſage d'un pont, ou d'un bac, ou d'autres droits ſemblables. Le *bail à ferme* eſt diſtingué du bail à loyer d'une maiſon & autres bâtimens, en ce que le locataire a la jouïſſance connuë & réglée de l'habitation, ou autre uſage d'un bâtiment qu'il prend à louage, & que le Fermiér ignore quels ſeront au juſte les fruits & autres revenus qu'il prend à fèrme.

Bail, eſt auſſi l'expedition de ce traité qu'on léve chez un Notaire. Tout preneur d'héritages à loyer eſt obligé de fournir le *bail* en forme au propriétaire.

Bail, en tèrmes de Coutumes, ſignifie, Garde & tutelle des biens d'un mineur juſqu'à l'âge de 21. ans. *Pupillorum tutela.* En celle de Paris, on l'appelle *Garde-noble*, ou *bourgeoiſe*. Elle diffère pourtant du ſimple *bail*, en ce que la *garde-noble*, ou *bourgeoiſe*, n'appartient qu'aux aſcendans; & le *bail* ſe donne aux plus prochains parens collateraux; & les diſpoſitions en ſont différentes ſelon les Coutumes. On dit auſſi, Vuider hors le *bail*; pour dire, Sortir de garde & de tutelle.

On appelle auſſi *bail*, en tèrmes de coutume, l'action par laquelle on met quelqu'un en poſſeſſion d'une pèrſonne, ou d'une choſe. *Traditio.* Deſbail eſt oppoſé à *bail*, pris en ce ſens. Quand une fille ſe marie, il y a *bail*, parce qu'elle entre en la puiſſance de ſon mari; & quand ſon mari meurt, il y a *desbail*, parce qu'elle ſort de garde.

Bail. C'étoit autrefois un droit que les Seigneurs levoient en Bretagne ſur leurs vaſſaux. Il paroît par quelques actes du commencement du dixième ſiécle qu'à la mort des particuliers les Seigneurs pretendoient quelques droits ſur leurs heritages; mais on ne peut pas aſſurer que ce fut encore là le droit de *bail*, qui a depuis été changé en celui de rachat, parce que ce droit odieux de *bail* paroît n'avoir été introduit en Bretagne que par le Duc Geoffroy dans ſon aſſiſe de l'an 1185. Lobineau. Ce droit de *bail* conſiſtoit en ce que les Ducs de Bretagne prenoient & avoient à raiſon de *bail* les fruits & revenus des tèrres & des rentes des Gentilshommes après leur mort, quand leurs heritiers n'étoient point en âge, & les retenoient juſqu'à ce que ces héritiers euſſent 20 ans accomplis; & de même par rapport aux cadets qui tenoient quelques tèrres en fiéf de l'aîné de leur maiſon. C'eſt le Duc Jean qui l'explique ainſi dans un titre de l'an 1275. où il change le droit de *bail* en rachat.

On a dit auſſi autrefois, Tenir le Royaume en *bail*; pour dire, en avoir la régence & le gouvèrnement. *Regni adminiſtratio.* On a appellé auſſi autrefois *Bail* un mari, parce qu'il a la tutelle & adminiſtration de la pèrſonne & des biens de ſa femme.

Bail *d'amour*, ſe dit dans le ſtile familiér & Comique, pour ſignifier un engagement galant & amoureux, une aſſurance d'aimer toujours.

Pour rendre votre eſprit cèrtain,
Je vous paſſerai dès demain,
Un bail d'amour *devant Notaire.* Saras.

BAILE. ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne aux Ambaſſadeurs de Véniſe reſidans à Conſtantinople. On les appelloit ainſi dès le tems que les Empereurs commandoient en cette ville-là. Ils s'appelloient en Latin *Bajulus*, comme qui diroit *Bailli*; & ils faiſoient originairement la charge de Conſul de Véniſe & de Réſident à Conſtantinople. *Legatus, Orator Venetus.* Les Turcs & les Grècs modèrnes les appellent *Bailos*, ou *Balios*.

Le mot ſe dit auſſi dans le Languedoc & dans le Rouſſillon, & ſignifie ſorte de Juge Royal. Il vient de l'Eſpagnol *Bayle*. On pretend aſſujettir les cotiſez au payement des cotées quand les Conſuls ou les *Bailes* l'ordonnent. Patr.

Baile, ou **Bayle**, étoit auſſi un Officiér des anciens Dauphins, prépoſé à la recette de leurs droits Seigneuriaux, qui en d'autres provinces s'appelloit Miſtral. *Baylius, Ballius, Bajulus.* Ces Officiérs étoient appellez Céleriérs dans la Baronie de la Tour, & dans les tèrres que le Dauphin avoit au delà du Rhône. C'eſt principalement dans les contrées de Trièves, du Diois & du Valentinois, qu'ils ont été nommez *Bayles*. Valbonnet. *p.* 156. qui écrit indifféremment *Baile*, ou *Bayle*. C'étoit proprement l'agent du Seigneur ſous le Châtelain. Id.

Le nom *Bayle* pourroit auſſi convenir au Bailli; ou même au Châtelain, qui encore à préſent en quelques endroits eſt appellé le *Bayle*. Valbon. *p.* 117.

BAILIE, ou **BAYLIE**, ſ. f. Charge, Office de Bayle, *Bailia, Bajula, Balia, Ballia, Bajuli munus.* Ce mot ſignifioit proprement Tutelle: il a été pris enſuite pour toute ſorte de régie, dit M. Du Cange. C'eſt en ce dèrnier ſens qu'on s'en eſt ſervi autrefois en quelques endroits du Dauphiné, pour y déſigner l'emploi de celui qui étoit prépoſé à la recette des droits Seigneuriaux. On l'appelloit auſſi Miſtralie. Valbonnet, *p.* 116 & 157. Voyez cet Auteur.

BAILLE, ſ. f. En tèrmes de Marine, eſt une éſpèce de cuve ou de baquet fait d'un demi-tonneau, qui ſèrt à divèrs uſages ſur les vaiſſeaux, & particuliérement à mettre le breuvage qu'on donne aux matelots. *Cupa.* On l'appelle auſſi *Broute*.

BAILLEMENT, ſ. m. Prononcez la prémière ſyllabe longue, & mouillez les deux *ll* avec l'i, ſans donner aucun ſon ni aucun autre uſage à cette voyelle. Quelques-uns l'écrivent par deux *aa*, *baaillement*. Ouvèrture involontaire de la bouche, qui témoigne qu'on a envie de dormir, ou qu'on s'ennuye. *Oſcitatio.* Hippocrate dit que le remède des *baillemens* continuels, c'eſt de réſpirer à longues halènes, & de même du hoquet. La membrane nèrveuſe de l'œſophage eſt le ſiege du *baillement*, qui ne manque jamais d'arriver quand quelque irritation détèrmine les éſprits à y venir en grande abondance. La cauſe de cette irritation eſt une humidité incommode qui arroſe la membrane intérieure de l'œſophage; cette humidité vient ou des glandes dont la membrane interne eſt parſemée, ou des vapeurs acides qui s'élèvent de l'eſtomac, comme d'un pot bouillant, & qui ſe condenſent entre les parois de l'œſophage, comme contre un couvercle; alors les fibres nerveuſes de la membrane interne en étant irritées ſe gonflent, & nous font bâiller en dilatant l'œſophage; la bouche eſt obligée de ſuivre ce mouvement, parce qu'elle eſt tapiſſée de la même membrane. Voyez Duncan & Dionis.

BAILLER, v. n. Ce mot a la première ſyllabe longue, & l'i ne ſèrt qu'à mouiller les deux *ll*. On écrivoit autrefois *baailler*. *Oſcitare.* Faire des bâillemens, qui ſont cauſez par une vapeur qui fait ouvrir la bouche extraordinairement pour ſortir, & qui marque de l'ennui ou du ſommeil. Vous êtes ſi dégoûté que les plus belles Comedies vous font *bâiller*, & vous endorment. Bell. Boileau a dit de la Pucelle:

Sans mentir, la pucelle eſt un œuvre charmant;
Et je ne ſai pourquoi je bâille *en la liſant.*

Faire quelque choſe en *bâillant*; c'eſt en ſtile bas & populaire, la faire avec négligence & ſans aucune application.

Ce mot vient de *balare*, qui a été dit par onomatopée du cri des brebis. Menage.

Bailler, ſignifie auſſi, S'entr'ouvrir, qui ſe dit des ouvèrtures ou crevaſſes qui ſe font dans les murs, ou bâtimens. *Hiare.* Il eſt moins en uſage que ſon compoſé, *Entrebâiller*.

Bailler, ſe dit auſſi dans le ſtile figuré & populaire, pour aſpirer avec ardeur. *Inhiare.* Il *bâille* après les richeſſes. Il *bâille* après cet emploi.

BAILLER, v. act. Prononcez la prémière ſyllabe brève, & *ill*, comme deux *ll* mouillées. Donner, mettre en main. *Dare, tradere.* Il lui a *baillé* cent écus par cette donation. Il lui faut *bailler* cette lettre en main propre. En ce ſens il eſt moins en uſage que *Donner*, & même on ne le dit guère hors de la convèrſation. Il ſignifie pourtant autre choſe que *donner*, qui veut dire, faire un don, au lieu que *bailler*, ſignifie ſeulement, mettre entre les mains. T. Corn. Un Génèral qui s'eſt marié a *baillé* des gages à la Fortune pour ne plus tant hazarder. Balz. La M. le Vayèr ſoutient qu'il ne faut point tant mépriſer *bailler*, & qu'il eſt néceſſaire pour diverſifier la phraſe.

Nicod le dérive du Grec βαλλω, c'eſt-à-dire, *mitte*; car celui qui *baille* envoye en quelque façon. Etienne Guichard eſt de même avis, mais il va plus loin encore; car il dérive βαλλω de l'Hebreu נבל, *nabal*, en retranchant le נ; נבל ſignifie, tomber, couler.

Au Palais, on dit auſſi *bailler* des écritures; pour dire, les fournir. Ainſi on dit, Griéf que met & *baille* pardevant vous Noſſ. &c. Des contredits offérts en *baillant*; c'eſt-à-dire, en ſe communiquant réciproquement telles écritures. *Bailler* bonne & ſuffiſante caution.

On dit provérbialement, En *bailler* d'une, en *bailler* à garder; pour dire, en faire accroire à quelqu'un. On la lui a *baillé* belle; pour dire, on s'eſt moqué de lui.

BAILLER à fèrme, à loyer, à cens & rente, c'eſt donner à quelqu'un la jouïſſance d'une tèrre, d'une maiſon, moyennant cèrtain prix par an, à cèrtaine rente ou redevance. *Locare*. On le dit auſſi des droits en général, comme Aides, Gabelles, dîmes, paſſages & autres droits ſeigneuriaux.

BAILLET, adj. m. Un cheval *baillet*, eſt un cheval de poil roux tirant ſur le blanc. *Helvus equus*. MENAGE.

BAILLEUL, ſ. m. Celui qui remet les os diſloquez, les côtes pliées, enfoncées ou rompuës. *Oſſium loco ſuo motorum reſtitutor*. Les *Bailleuls* ne ſont point érigez en corps de métier, ni en Officiers. Il en faut pourtant excepter les *Bailleuls* qui ſérvent par quartiér chez le Roi. Les *Bailleuls* s'appellent auſſi Renoüeurs. Quand on s'eſt demis un bras, on envoye querir le *Bailleul*. Celui qui éxèrce cette profeſſion en Eſpagne s'appelle *Algebriſta*.

BAILLEUL, ſ. m. Eſt auſſi un nom de quelques lieux, ou bourgs en France ou dans les Pays-Bas. *Balliolum*, ou *Belliolum*.

BAILLEUR. Celui qui baille, qui s'endort, ou qui s'ennuye, *Oſcitans*. Un *bailleur* en fait bailler un autre. Faites l'*a* long, & mouillez *ill*.

BAILLEUR, ſ. m. **BAILLERESSE**, ſ. f. Faites l'*a* bref & mouillez *ill*. Celui ou celle qui donne à fèrme un heritage, une maiſon, un droit. *Locator*. Le *bailleur* à fèrme eſt chargé d'entretenir les bâtimens de groſſes réparations, & le preneur de menuës.

On dit auſſi, un *bailleur* de bourdes; pour dire, un moqueur, un trompeur. *Illuſor*. *Deluſor*.

BAILLIAGE, ſ. m. Prononcez le prémiér *a* bref, & les lettres *ill* qui ſuivent, comme ſi ce n'étoient que deux *ll* mouillées. Tèrme de Palais. Juriſdiction d'un Baillif dans cèrtaine étenduë de pays, de Seigneurie. *Prætoris peregrini*, ou *Ballivi juriſdictio*. *Bailliage* Royal. *Bailliage* ſubaltèrne.

Dans la baſſe Latinité, on trouve *Ballia*, pour ſignifier ce nom. Innocent III. Liv. II. ép. 252 *Præpoſituras, quas* Ballias *vulgariter appellant*; paroles qui montrent que ce nom étoit en uſage dès le XIIe ſiecle.

BAILLIAGE, eſt auſſi le lieu où le Baillif tient ſon Siége. *Prætoris peregrini ſeu Ballivi Curia*. Il faut aller plaider au *Bailliage*, & de là au Préſidial.

BAILLIAGE, eſt auſſi dans l'Ordre de Malthe la premiére dignité aprés celle du Grand Prieur. Il y a dans chaque grand Prieuré un *Bailliage*. Dans le Grand Prieure de France, il y a le *Bailliage* de la Morée & la Treſorerie. Le Chéf-lieu du *Bailliage* de la Morée eſt la Commanderie de S. Jean de Latran à Paris.

BAILLIAGE, eſt auſſi un tèrme de Géographie, qui ſignifie un cèrtain pays ſoumis à la juriſdiction d'un Baillif. Il y a quelques Provinces qui ſe diviſent en *Bailliages*. Le *Bailliage* de Locarno, le *Bailliage* de Longan, appartenoient autrefois au Duché de Milan, maintenant ils ſont aux Suiſſes.

BAILLIE, ſ. f. Tèrme de Coûtume. C'eſt un vieux mot qui ſignifioit autrefois, Tutelle, garde & adminiſtration; régence, gouvèrnement, autorité: avec cette difference, qu'on diſoit *bail*, ou *baillie*, pour tutelle en ligne collatérale, & *garde-noble* ou *bourgeoiſe*, en ligne dirècte. *Tutela Pupillorum*. On diſoit autrefois que les Rois mineurs étoient en *baillie*, quand leur éducation & l'adminiſtration de leur Etat étoient commiſes à la Reine ou aux Grands du Royaume.

BAILLIE, ſignifioit auſſi ce qu'on appelle aujourd'hui *Bailliage*; c'eſt-à-dire, le tèrritoire dans lequel chaque Baillif a le droit de rendre la Juſtice. *Prætoris peregrini ſeu Ballivi juriſdictio*, *Diœceſis*. L'ancien Coûtumier de Normandie porte que le Baillif n'a pas le pouvoir de faire juſtice hors de la *Baillie*. Ce mot étoit très-commun dès le tems du Pape Innocent III. car dans une de ſes épitres il eſt parlé de *præpoſituras quas vulgariter* Ballias *vocant*. Paſquiér affirme que l'on ne commença à uſer du nom de *Bailliage* que ſous le Regne du Roi Jean, & même fort ſobrement. Cependant l'ancienne Coutume de Normandie, qui fait mention de *Baillie*, qui eſt la même choſe que *Bailliage*, a été rédigée par écrit ſous Philippe le Hardi, qui régnoit avec le Roi Jean.

BAILLIF, ou **BAILLI**, ſ. m. En tèrme de Guèrre, eſt le Chéf de la Nobleſſe de la Province & celui qui commande quand on convoque l'Arriére-Ban. *Nobilitatis Princeps ac Præfectus*.

Le *Bailli* du Palais, le *Bailli* de Vèrmandois, ſont hommes d'épées *Veromandorum Ballivius*. Le *Bailli*, le Sénéchal & le Prévôt, ſont des noms qu'on donne en divers lieux pour les mêmes fonctions.

BAILLIF, ou **BAILLI**. Tèrme de Palais, qui ſignifioit Gardien dans le vieux langage. C'eſt un Officiér qui rend la Juſtice dans un cèrtain reſſort ou tèrritoire. *Prætor peregrinus*, ou *Ballivius*. Paſquiér prétend qu'originairement les *Baillifs* étoient des Commiſſaires que les Rois envoyoient dans les Provinces pour examiner ſi la Juſtice étoit bien renduë par les Comtes, qui étoient alors les Juges ordinaires. Ces *Baillifs*, ou Juges déléguez, s'informoient dans le tèrritoire qui leur étoit aſſigné, de la conduite des Comtes, & recevoient les plaintes des particuliérs. De là vient qu'on les appella *Baillifs*, parce que l'éxèrcice de la Juſtice leur étoit confié, & que par là ils devenoient les gardiens & les conſèrvateurs du droit du peuple, dont ils empêchoient l'oppréſſion. Toutes les Provinces ayant demandé de ces Commiſſaires Royaux pour les défendre de l'oppreſſion des Seigneurs, elles furent écoutées. Mais les Seigneurs à leur tour ſe plaignirent de cette inſpéction qui les rappelloit à leur devoir. Il fallut en ce céder au tems, & nos Rois ſe contentérent d'en fixer quatre ordinaires ſous le titre de *Baillifs*, qui eurent leurs Sieges à Vèrmande aujourd'hui S. Quentin, à Sens, à Mâcon & à S. Piérre le Mouſtiér. Voyez M. de la Mare dans ſon Traité de la Police, L. I. T. V. p. 30. 31. Philippe Auguſte en mit dans toutes les Villes principales de ſes Domaines en 1109.

Loiſeau rapporte l'établiſſement des *Baillifs* à l'uſurpation de la Puiſſance Royale par les grands Seigneurs de France ſous les dèrniers Rois de la ſeconde race. Au commencement ces Seigneurs rendoient eux-mêmes la Juſtice; mais dans la ſuite, ennuyez de tenir leurs aſſiſes, ils commirent en leur place des Officiers qu'ils appellérent *Baillifs*. Quoi qu'il en ſoit, le *Bailli* eſt aujourd'hui dépouillé de toute ſa fonction, & toute l'autorité de la charge a été transferée à ſon Lieutenant.

Les *Baillis* eurent d'abord toute l'Intendance des armes, de la juſtice & des finances de leurs Provinces. Quoique ce ne fut qu'une ſimple commiſſion pour un tems aſſez court, cette triple autorité les rendoit néanmoins trop puiſſans. Ils ne furent pas long-tems ſans en abuſer. Les Ordonnances de S. Louis de Décembre 1254. & de Philippe le Bel, du mois de Mai 1302. font aſſez connoître en combien de maniéres ils s'étoient deja écartez de leur devoir. L'adminiſtration des Finances fut celle où il parut de plus grands abus. Ce fut la premiére qu'on leur ôta. On fit des baux. Quelques-uns de ces Magiſtrats en furent adjudicataires. Les *Baillifs* devinrent Fèrmiérs & la Nobleſſe à qui ces charges avoient été deſtinées, mépriſa des Magiſtrats qui ſe donnoient à fèrme ſans diſtinction de naiſſance, ni de mérite. Les Magiſtrats-Fèrmiers ne penſérent qu'à leur profit particuliér. Tout le reſte fut négligé. C'eſt pourquoi pour pourvoir à la sûreté des frontiéres, on y envoya des Commandans d'armes, ſous le titre de Capitaines, qui dans la ſuite furent qualifiez Gouvèrneurs. Ainſi les armes furent inſenſiblement retirées de l'Office des *Baillis*. Il ne leur reſta plus que la convocation & la conduite de l'Arriére-Ban. Quant à l'adminiſtration de la Juſtice, elle fut compatible avec les armes tant qu'il n'y eut que très-peu de Loix en France, qui ne conſiſtoient qu'en quelques uſages locaux ou quelques coûtumes non écrites. Mais lorſqu'aprés l'an 1300. on eut adopté le droit Romain, ou comme des Loix en pluſieurs endroits, ou du moins en d'autres, comme preceptes de la droite raiſon, & comme les opinions des plus grands Juriſconſultes de l'antiquité, il fut difficile à des gens d'epée d'en être aſſez inſtruits. Cela donna lieu à Charles VI. par ſon Ordonnance du 27 Mai 1413. de leur pèrmettre de ſe choiſir des Lieutenans. Chaque *Bailli* s'en donna pluſieurs. Charles VIII. par ſon Ordonnance du mois de Juillet 1493. en fixa le nombre à deux; l'un général, & l'autre particulier. L'étude du droit civil croiſſant toujours, Louis XII. ordonna au mois de Mars 1598. qu'à l'avenir les *Baillis* ſeroient graduez, & il défendit aux *Baillis* de les changer à leur volonté. Enfin, aux États d'Orléans, Charles IX. par une Ordonnance de Janvier 1460. régla qu'à l'avenir tous les *Baillis* & Sénéchaux ſeroient de Robe-Courte. C'eſt ainſi que l'adminiſtration de la Juſtice paſſa aux Lieutenans Généraux.

Il eſt néanmoins reſté aux *Baillis* & Sénéchaux pluſieurs prérogatives & fonctions conſidérables. Pèrſonne ne peut être reçu en leur Office, qui ne ſoit Gentilhomme de nom & d'armes: ils ſont toujours les chéfs de leur Juriſdiction; c'eſt en leur nom que la Juſtice y eſt renduë, & que les contrats & autres actes ſont intitulez. La convocation & la conduite de l'Arriére-Ban leur appartient. Ils peuvent, s'ils veulent, préſider à tous les jugemens qui ſe rendent en leur Siége, en s'abſtenant d'y opiner. Ils doivent réſider en leur Province, la viſiter quatre fois l'année, &c. Outre les Ordonnances que nous avons citées, voyez celle de Moulins du mois de Février 1566. & celle de Blois du mois de Mai 1579. & M. de la Mare Traité de la Police, L. I. Tit. V. C. 3. & M. le Preſident Valbonnet hiſt. de Daup. p. 105.

On appelle ordinairement *Baillis*, les Juges ordinaires qui rendoient la juſtice ſous les Senéchaux. Mais on a auſſi appellé de ce même nom les Senéchaux des Provinces, & on appelle encore préſentement le Sénéchal de Touraine, le *Bailli* de Touraine. M. du Cange a remarqué dans ſon Gloſſaire qu'on appella Senechaux des Provinces, les Senechaux des Provinces, leſquelles appartenoient à des Seigneurs particuliers; & *Baillis* des Provinces, les Senechaux des Provinces, leſquelles appartenoient directement au Roi. Je trouve néanmoins que contre cette régle, Antoine d'Aubuſſon, Senechal d'Anjou, ſe trouve qualifié *Bailli* d'Anjou. MENAGE, *Hiſt. de Sablé*, *p.* 213.

Il y a auſſi des *Baillifs* de robe, qui ne ſont point Lieutenans de *Baillifs* nobles, ou de robe-courte, & qui ſont Juges dans des Siéges Subalternes, ou dans les Hautes-Juſtices appartenantes aux Seigneurs particuliers, comme le *Baillif* de S. Germain des Prez, le *Baillif* du Temple, &c. Ainſi le nom de *Bailli* dans ſon inſtitution ne devoit être donné qu'aux premiérs Magiſtrats des Provinces qui rempliſſoient les Tribunaux ſupérieurs, que les Ducs & les Comtes avoient autrefois occupez. Quelques Seigneurs dans ces tems de trouble firent auſſi prendre ce nom de *Bailli* aux Juges de leurs petites villes, bourgs & villages, & il leur eſt reſté juſqu'à préſent. Ce n'eſt plus même qu'à ces Juges qu'on le donne dans l'uſage ordinaire du monde & hors du Barreau. De là viennent les Grands *Baillis* & les petits *Baillis*, ou les *Baillis* ſupérieurs & inférieurs que l'on trouve dans les anciennes Ordonnances. *Ballivi majores, minores, ſuperiores, inferiores*. Voyez M. de la Mare *Trait. de la Pol. T. I. p.* 31. Un Prévôt ou autre Juge ſubalterne, écrivant au *Baillif* ou Senechal de la Province, le qualifioit de Haut & Puiſſant Seigneur, pendant que celui-ci ne lui donnoit d'autres titres en lui écrivant que celui d'honorable homme; & cela étoit encore en uſage, ſelon l'Auteur de la Somme rurale, Tit. 14. ſur la fin du 14e ſiecle.

Il y a auſſi un *Baillif* du Palais, dont la Juriſdiction eſt renfermée dans l'enclos du Palais; c'eſt-à-dire, les ſalles, les galeries & les cours du Palais. Cette Juriſdiction fut inſtituée par Charles Duc de Normandie, Régent du Royaume pendant l'abſence du Roi Jean ſon pere, par lettres patentes du mois de Janviér 1358. enregiſtrées ſeulement au Châtelet. Les Marchands s'y étant oppoſez le Parlement maintint les Officiers du Châtelet contre cette nouvelle création. Charles IV. la confirma néanmoins en 1413. au mois de Mars. Les lettres furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes. Les Marchands & Artiſans s'étoient encore oppoſez aux viſites que ce nouveau Magiſtrat voulut faire chez eux; le Parlement par Arrêt du 7. Septembre 1463. ordonna que les Jurez des métiers feroient leurs viſites dans l'enclos du Palais par le congé du *Baillif*, qu'il ne pouvoit leur refuſer, & qu'ils feroient leurs rapports des contraventions devant le Prevôt de Paris. Louis XI. donna cette charge à Jacques Coitiér ſon premier Medecin, & les lettres furent regiſtrées au Parlement pour la premiére fois, quoiqu'avec peine, le 10. Janviér 1482. Tels ſont les titres du *Baillif* du Palais, qui d'abord fut appellé Conciérge, & n'étoit en effet que le Conciérge du Palais du Roi; enſuite ſous Charles VI. il prit le titre de Capitaine ou Gouvérneur. Juvenal des Urſins, Chancelier de Guyenne, & homme de qualité, ayant été pourvû de cette charge en 1413. par Charles VI. mépriſa ce titre, & fut le premiér qui prit de lui-même celui de *Bailli* du Palais qui ſe trouve dans l'Arrêt du Parlement de 1463. qui ſous Louis XI. en 1482. n'étoit pas cependant encore bien établi, puiſque ce Prince joint les deux noms de Conciérge & de *Bailli* dans les lettres patentes données à ſon premiér Medecin. Dès l'érection, Charles Régent attribua à cette office toute Seigneurie, Juſtice, Juriſdiction, moyenne & baſſe, dans l'enclos du Palais; mais on lui ôta les cas capitaux en matiére criminelle. Depuis long-tems il eſt conſtamment en poſſeſſion de toute la Juriſdiction civile, même dans les cas qui ſont de la Haute-Juſtice. Voyez la Mare Tr. de la Police, Liv. I. Tit. IX. c. 5. Il y traite fort exactement & fort au long du *Baillif* du Palais.

Il y a une Ordonnance de S. Loüis qui défend aux *Baillifs* de ſe marier, ni de faire des acquiſitions dans l'étenduë de leurs Bailliages, ou Baillies, pendant l'exércice de leur charge, ni pour eux, ni pour autrui, ſans la pérmiſſion du Roi; & comme ils n'étoient point conſtituez en titre d'office à pérpétuité, & qu'ils n'exérçoient leur charge que par commiſſion, ils étoient obligez de demeurer 40 jours ſur les lieux aprés avoir fini leur exércice, pour répondre aux plaintes que l'on voudroit faire contre eux.

BAILLIF CHASTELAIN, dans la Coutume de Senlis, eſt le Juge des cauſes d'appel en la Seigneurie & Juſtice ſubalterne. DE LAURIERE.

BAILLIFS CONVENTUELS dans l'Ordre de Malthe, ſont les Chéfs de huit Langues, qui réſident dans le Couvent de la Religion de Malthe. Les *Baillifs Capitulaires*, ſont ceux qui poſſédent les Bailliages de l'Ordre.

On appelle auſſi dans l'Ordre de Malthe *Baillifs*, les principaux Chefs, Conſeillers & Commandeurs de l'Ordre.

BAILLIF de l'Empire, c'étoit autrefois le Gouvérneur ou Régent de l'Empire, comme il paroit dans une lettre d'Henri de Flandres à Innocent III. où il dit, Les Princes, les Barons & les ſoldats m'ont élû *Bailli* de l'Empire.

BAILLIF ERRANT, c'eſt en Angletérre un Officiér de Juſtice que le Schérif envoye dans les lieux de ſa Juriſdiction ſignifier ſes ordres. HARRIS. C'eſt ce que nous appellons un Huiſſiér, un Sérgent.

On dit auſſi *Bajuli Abbatum*; pour dire, *Officiérs domeſtiques*.

Borel dérive le nom de *Baillif* du Grèc *βουλὴ*, qui ſignifie *conſeil*. On n'a commencé d'uſer de ce nom que du tems du Roi Jean. Cambden Scot. p. 693. prétend que *Baillif* eſt un térme du bas Empire né en Grèce, qui de là a paſſé en Sicile & en France, & qu'il ſignifie, *Conſérvateur*. Il eſt cértain que l'on trouve *Bajulus* pour un Juge, *Prætor*; que l'on trouve enſuite *Bailus* dans le même ſens; que de là il eſt aiſé qu'on ait fait *balivus*, en tranſpoſant l'i. Voyez *Act. Sanct. Maii. T. I. p.* 391. *D.* 64. *E.* Dadin de Hauteſérre aprés avoir montré qu'on avoit appellé les Précepteurs & Gouvérneurs des Princes, & même à ce qu'il prétend, des particuliérs, *Bajules*, *Bajuli*, dit que ſous la troiſiéme race de nos Rois, ce nom paſſa de l'école dans le Barreau, & qu'on le donna aux Juges, parce qu'ils ſont les Gouvérneurs du Peuple. *De Ducib. & Comit. Prov. c.* 23. *p.* 282.

BAILLISTRE, ſ. m. Vieux térme de Juriſprudence, qui ſignifioit autrefois *Tuteur*, ou celui qui avoit la garde-noble, ou bourgeoiſe de ſes enfans. *Tutor pupillorum*. Il venoit de *baillie*, ſignifiant *tutelle*, garde & adminiſtration. Dans les vieux titres, & dans la plûpart des Coûtumes de France, on trouve ſouvent les mots de Tuteurs, Gardiens & *Bailliſtres*.

Gordien dérive ce mot de *Bailivus*, térme de la baſſe Latinité, qui ſignifie *Juge*, qui a été fait de *Bajulus*, qu'on a dit d'abord d'un Pere nourricier qui porte ſon nourriçon, & qui a été étendu aux Pedagogues, & ſur tout à ceux des Princes, & enſuite à un Tuteur & à un Juge, & même il a été dit des maris; comme étant tuteurs de leurs femmes. D'autres le dérivent du Grèc *Βουλευτήριον*, qui ſignifie *Curia*, lieu où l'on s'aſſemble.

Du Cange dit que dans la baſſe Latinité, on a dit *bajulare*, pour dire *officium gerere*, & *bajulus*, pour dire un *Tuteur*; *Bail*, *Bailliſtre*, & *Bailliſeur*, & *bajula*, pour dire, *tutelle* ou *baillie*, & *Ballivus regni*; pour dire *Prince régent*.

BAILLISEUR, ſ. m. Térme de Coûtume. *Bajulus*. Dans l'ancienne Coûtume d'Amiens, *bailliſeur* eſt un tuteur qui a la garde, la charge & la tutelle de pérſonnes nobles mineures d'ans.

BAILLISTERIE, ſ. f. Térme de Coûtume. *Traditio, adminiſtratio*. Ce mot ſe trouve dans la Coûtume de Bourgogne (Duché) & veut dire bail & adminiſtration. DE LAURIERE.

BAILLIVE, ſ. f. Eſt la femme d'un *Baillif*. *Ballivi uxor*. Cependant, comme ce mot eſt un peu burleſque, il eſt mieux de dire la femme d'un Baillif.

> *Vous irez viſiter pour votre bien venuë,*
> *Madame la* Baillive *& Madame l'Eluë*. MOL.

BAILLIVAGE, ou plûtôt BALIVAGE, ſ. m. Térme des Eaux & Forêts. Compte ou marque des balliveaux qu'on doit laiſſer ſur chaque arpent des bois qu'on a coupez, ou qui ſont à couper, pour les laiſſer croître en haute futaye. *Deſignata ad propagationem arbores, relicta poſt caſuram arbores*. Les Officiérs des Eaux & Forêts font le *baillivage* des bois avant que d'en faire l'adjudication.

BAILLIVEAU, ou plûtôt, BALIVEAU, ſ. m. Térme des Eaux & Forêts. Jeune chêne au deſſous de 40 ans. *Relicta ad propagationem quercus*. Il eſt enjoint par les Ordonnances des Eaux & Forêts de laiſſer ſeize *balliveaux* de l'âge du bois dans chaque arpent de taillis qu'on coupe, outre tous les anciens & modérnes

BAILLIVEAU ſur ſouche, ou ſur brin, eſt le maître brin d'une ſouche qui eſt de belle venuë, qu'on a reſérvée dans les coupes pour croître en haute futaye. Les *balliveaux* doivent être de chêne, ou de châtaigniér, ou de hêtre. Ils prennent le nom d'*arbre* en quittant celui de taillis, & s'appellent, *Arbres balliveaux*, ou *laïs*, ou *Arbres réſervez*; & pluſieurs les appellent *Etalons*, parce qu'ils repeuplent les ventes, par analogie aux chevaux: ce ſont ceux qu'on appelle *de l'âge du bois*. *Prima caſura ſuperſtes quercus*.

On appelle *Pérots*, ceux qui ſont laiſſez de deux coupes, & *Tayons*, les *balliveaux* ou *laïs* de trois coupes, comme qui diroit, fils, pére & ayeul. *Tertia ex caſura ſuperſtes quercus*. Les *balliveaux*

modérnes

modèrnes ſont les reſervez des coupes précédentes juſqu'à 60 ou 80 ans. Les particuliers ont pèrmiſſion d'en diſpoſer après 40 ans, & non auparavant.

Quelques-uns dérivent ce mot de *bacillus*, qui ſignifie *baton*. Il y a plus d'apparence qu'on a dit *baliveaux* pour *boiſviaux*, & *boiſdeaux* pour *boiſvieux*, par oppoſition aux taillis. On trouve *boiſviaux* dans les chartres. Item, *Il donnera à l'Empereur au parc de Piſons cent arpens de bois de huit ans, & les boiſviaux qui demeureront au Parc.*

Bailliveaux de Tailleurs de pièrre. Voyez ESCHASSES.

BAILLON, ſ. m. Pièce de bois ou de fèr qu'on met en la bouche d'un homme ou d'un animal pour l'empêcher de crier ou de mordre. *Lignum in os inſertum.* C'eſt une peine Monachale de mettre un *baillon* à la bouche de ceux qui ont rompu le ſilence. Cela ſe pratique particulièrement parmi les Bèrnardins.

On dit figurément qu'on met un *bâillon* en la bouche de quelqu'un, quand on le corrompt par argent ou par quelque autre voie pour l'empêcher de parler, de dire ce qu'il ſait d'une affaire, dont on apprehende que le ſecret ne ſe découvre. *Linguarium.* Mais cette façon de parler eſt tout-à-fait baſſe & populaire

BAILLONNER, v. act. Mettre un bâillon à une bête, à un animal. *Lignum in os animalis inſerere.* On le dit auſſi des hommes à qui on met un bâillon pour les empêcher de parler. L'on m'avoit dit que tel Curé, tel Bailli de village, tel payſan avoient été éſaurillez, *bâillonnez* par les Polaques, leſquels j'ai ſû depuis ſe porter très-bien. Mascur.

On dit auſſi, *bâillonner* une porte, quand on la fèrme en dehors avec une piéce de bois paſſée dans un tireſond.

Le Père Thomaſſin dérive ce mot de l'Hébreu *balam*, *claudere*, *obturare*, *conſtringere*; c'eſt-à-dire, *fèrmer*, *boucher*, *ſerrer*, ou de בעל, *bahal*, auſſi Hébreu, qui veut dire, *dominari*; en François, *dominer*, parce qu'on ſe rend maître de ceux qu'on *bâillonne*. Quelles étymologies!

Baillonné, ée, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit des animaux peints avec un bâton entre les dents, comme les lions, les chiens, les cochons, &c. *Pictum animal inſerto in os bacillo*, ou *inſertum in os gerens baculum.*

BAIN, ſ. m. Lieu plein d'eau où on ſe met quelque tems, ſoit pour ſe decraſſer & ſe laver, ſoit pour ſe rafraîchir. *Lavatio.* Le *bain* naturel eſt celui de la rivière. Le *bain* eſt bon en un tel endroit, il n'y a que du ſable. Il ſe fait des *bains* par art. Le *bain* eſt fort ordinaire chez les Orientaux & les Mahométans. L'uſage des *bains*, ſans rien établir contre l'honnête bienſéance, pèrmet tous les plaiſirs que la vèrtu ne défend point. M. Scud.

L'uſage du *bain* a paſſé d'Orient en Occident; on l'a même pèrmis aux Moines. Le Père Martène Benédictin rapporte dans ſon Traité des anciens rits des Moines, quelques ſtatuts que S. Lanfranc fit ſur le ſujet des *bains* qu'on pèrmettoit aux Moines. Suivant ces réglemens, un ancien Moine devoit avoir ſoin que tout fut prêt au lieu où l'on devoit prendre le *bain*, & qu'il y eut des valets pour le ſervir; enſuite il avèrtiſſoit les Moines que tout étoit prêt: ils ne pouvoient y aller que depuis Prime juſqu'à Complies. Lorſqu'ils étoient arrivez au *bain*, après s'être fait raſer, ils ſe retiroient chacun dans un petit réduit fèrmé d'un rideau: ils y trouvoient une cuve qu'ils appelloient *tine*, *tina*, dans laquelle ils prenoient le *bain* en ſilence. Voyez encore *Acta SS. Benedict. Sæc. 1. p 612. & Sæc. IV. P. II. Præf. p. XCVII.* Dans une aſſemblée des principaux Abbez de France, tenuë à Aix-la-Chapelle dans le Palais de Louïs le Débonnaire, le 10. Juillet 817. il fut réſolu que l'uſage des *bains* dans les Monaſtères dépendroit des Prieurs. Chor. Saint Grégoire Liv. XI. ép. 3, dit qu'il y avoit de ſon tems des gens qui prétendoient que le *bain* n'étoit pas pèrmis le Dimanche; & il repond que ſi on le prend par volupté, il n'eſt jamais pèrmis en aucun jour; mais que ſi c'eſt par neceſſité, il n'eſt pas defendu, même le Dimanche. S. Théodore Siceote reprenoit ceux qui alloient au *bain* après la ſainte Communion. Fleur.

Ce mot *bain* s'eſt formé du Latin *balneum* ou *balineum*, que Guichard dérive de l'Hébreu *tabal* טבל, *tingere*, *intingere*, *mergere*, *immergere*, *lavare*; c'eſt-à-dire, *plonger*, *enfoncer dans l'eau*, *laver*, en retranchant la première ſyllabe ט, *ta*.

Bain, ſe dit par excellence des eaux chaudes & minérales qu'on ordonne pour la ſanté. *Thermæ.* Les *bains* de Bourbon, de Plombierres, de Vichi, &c. Aux *bains* d'Hieſberh en Siléſie, les eaux ſont ſulphurées, bleuâtres, & fort puantes.

Bain, ſe dit encore des bâtimens deſtinez pour ſe baigner. C'étoit chez les anciens de grands édifices qui avoient pluſieurs cours & appartemens, dont les principales piéces étoient les ſalles du *bain*, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, & au milieu de chaque ſalle il y avoit un baſſin entouré de ſiéges & de portiques. A côté de chaque *bain* étoient des cuves d'où l'on tiroit de l'eau chaude & de l'eau froide, pour compoſer la tiéde. *Balnea*, *balinea*, *balnea.* Ces *bains* ſèrvoient plus pour la volupté que pour la ſanté. C'eſt de ceux-là principalement qu'eſt vrai ce que dit Rochefort: Les *bains* ſont de l'équipage de l'amour & de la volupté. Alexandre Sev. diſoit en colère: *Milites Romani amant*, *potant*, *lavant.* On a fait marcher en même rang *Balnea*, *Vina*, *Venus.*

Les plus magnifiques & dont il reſte encore quelques débris, ſont ceux de Titus, de Paul Emile & de Dioclétien. On pretend qu'à Rome il y avoit 856 *bains*, tant publics que particulièrs. Il y a eu de beaux reſtes de *bains* antiques en pluſieurs villes de France, comme à Niſmes & à Orange. C'étoit une groſſe tour ronde, ſoutenuë ſur des grands arcs ouvèrts du ſeptentrion au midi, y en ayant deux de chaque côté, & bâties de groſſes pièrres de taille; & plus bas à droit & à gauche, on y voyoit de longues grottes voûtées de menues pièrres, avec les lieux où étoient les *bains*. De la Pise. Ces *bains* artificiels ſont encore fort en uſage dans l'Orient. Il y a un appartement au Louvre qu'on nomme les *Bains de la Reine.*

Bain, eſt auſſi la cuve ou baignoire où on ſe baigne. *Solium. Labrum.* On le dit auſſi de chaque fois qu'on ſe baigne. Il en coute tant chez un tel pour chaque *bain*. Il faut chauffer le *bain*. Un *demi-bain. Labrum minus*, eſt une petite baignoire où on ne met que la moitié du corps.

Bain, ſe dit auſſi de la liqueur où on ſe baigne. Il y a des femmes qui ſe baignent dans un *bain* de lait, dans un *bain* d'eau roſe. Le peuple croit que les ladres ſe guériſſent dans un *bain* de ſang d'innocens. Les Indiens diſent que le *bain* pris dans cèrtaines rivières éfface entièrement les péchez. Lettr. Éd.

On appelle en Medecine un *bain* vaporeux ou étuve, lorſque les malades ne ſont pas plongez dans une liqueur, mais qu'ils reçoivent ſeulement une vapeur ou une exhalaiſon qui les échauffe & les fait ſuer. *Laconium*, *ſudatio*, *ſudatorium.* Il y a deux ſortes de *bains* vaporeux, un humide & un ſec. Le *bain* vaporeux n'eſt autre choſe que la vapeur qui s'élève d'une liqueur ſimple, ou d'une decoction d'hèrbes qu'on fait recevoir aux parties malades ſur une chaiſe pèrcée ou avec des entonnoirs pour ouvrir les pores & provoquer les ſueurs, dont on uſe particulièrement pour les maladies du fondement & de la matrice. Les matières du *bain* ſont les mêmes que celles des fomentations. Le *bain* vaporeux ſec, eſt lorſqu'on provoque les ſueurs par la ſimple chaleur du feu, ou par le moyen de briques ou de cailloux bien chauds qu'on met ſous les aiſſelles ou ſous la plante des pieds, ou bien par ces mêmes cailloux ardens qu'on met dans un endroit étroit où le malade eſt enfèrmé.

On dit en été, de l'eau qu'on donne à boire ſans la rafraichir, qu'elle eſt chaude comme un *bain*. On dit auſſi en été quand on voit un gros nuage, que c'eſt un *bain* qui chauffe. On appelle auſſi un lieu où l'eau eſt ſâle & bourbeuſe, *bain* de grenouilles, *bain* de crapauts. S. Amant a dit du Tibre, *bain* de crapauts, ruiſſeau bourbeux.

En tèrmes de monnoie, être en *bain*, c'eſt être entièrement fondu. De l'or en *bain*, c'eſt l'or entièrement fondu; & quand il eſt prêt à fondre, on dit de l'or en pâte. On dit de même, de l'argent en *bain*, & de l'argent en pâte. Boizard.

Bain, en tèrmes de Chimie, ſe dit de pluſieurs coctions, diſtributions, ou autres opérations qui ſe font ſur des matières propres à entretenir une chaleur douce.

Bain de cendres, quand le vâſe ou la cucurbite qui contient la matière que l'on veut diſtiler, eſt placée dans un pot où il y a des cendres, enſorte qu'il ſoit échauffé par la chaleur des cendres.

Bain-Marie, que quelques-uns nomment en Latin *Balneum Mariæ*, & d'autres *Balneum maris*; c'eſt-à-dire, *bain de mèr*. Ceux qui l'appellent *Bain-Marie*, diſent que Marie la Prophêteſſe l'a inventé: ceux qui l'appellent *bain de mèr* ou *bain-marin*, diſent qu'on l'appelle ainſi, parce que le vaiſſeau eſt porté ſur l'eau comme ſur une mèr, & que ce n'eſt que par corruption qu'on a dit *bain-Marie* pour *bain-marin*. C'eſt quand on met la cucurbite dans de l'eau chaude, laquelle échauffe la matière contenuë dans la cucurbite. *Ferventis aqua fornax diſtillatia.* Il y a auſſi un *bain vaporatoire* ou *vaporeux*, qui donne une moindre chaleur, & qui ſe fait quand un vaiſſeau de vèrre, contenant quelque matière, eſt échauffé par la vapeur de l'eau. *Balneum roris.*

On appelle encore en Chymie un *bain*, une matière liquéfiée, renduë liquide & fluide, réduite en liqueur; de même qu'en tèrmes de monnoies ci-deſſus.

Bain-Marie, en tèrmes de Philoſophie hèrmétique, ſignifie tout autre choſe que chez les Diſtilateurs, car il veut dire le fourneau philoſophal, ou le mèrcure dans lequel le Roi & la Reine (le ſoleil & la lune) ſe baignent.

Bain de sable, qu'on appelle auſſi *bain de ſéparation*, *bain* *de limailles*, quand on y met du ſable ou des limailles de fèr.

On dit en Maçonnerie, qu'une cour eſt pavée *à bain* de mortiér ; pour dire qu'on y a mis du mortièr abondamment, comme doivent être celles qui ſont ſur les caves.

BAIN, en tèrmes de Teinturiérs, ſe dit d'une cuve pleine d'eau & de drogues ſèrvant à la teinture, dans laquelle on trempe ou on fait bouillir les étoffes qu'on veut teindre. Le *bain* d'alun ſe doit donner à froid, parce que ſa chaleur pèrd le luſtre de la ſoye, & la rend rude & acre. Un *bain* de cochenille, de garence. Il y a auſſi des *demi-bains*.

BAIN. Ordre Militaire en Anglètèrre inſtitué par Richard II au XIVe. ſiecle. Richard régla qu'il n'y auroit que quatre Chevaliers du *bain*; mais Henri IV. ſon ſucceſſeur, en augmenta le nombre juſqu'à 46. La marque des Chevaliérs du *bain* étoit l'Ecu de ſoie bleuë céleſte en broderie, chargé de trois couronnes d'or, avec ces mots, *Tres in uno*; c'eſt-à-dire, *Trois dans un*, pour marquer les trois vèrtus théologales. Ces Chevaliers avoient coûtume de ſe baigner avant que de recevoir les éperons d'or ; coûtume qui ne ſe garda qu'au commencement de l'Ordre, & ſe pèrdit enſuite peu à peu. C'eſt de là que leur vint leur nom. On ne donne guères l'Ordre du *bain* que dans la cérémonie du ſacre des Rois, ou de l'inauguration du Prince de Galles, ou du Duc d'Yorck. Il paroit toujours par un manuſcrit cité par Du Cange, qu'on ne faiſoit les Chevaliers du *bain* qu'en tems de paix. Le titre du manuſcrit eſt : *Ci-après enſuit l'Ordonnance & manière de créer & faire nouveaux Chevaliers du baing au tems de paix, ſelon la Coûtume d'Anglètèrre.* Cela ſe fait, dit Larrey, avec de grandes cérémonies. Juſtiniani les décrit dans ſon hiſt. des Ordres Mil. T. I. c. 15. p. 151. La Meſſe, la Confeſſion, la Communion n'y ſont pas oubliées. Il decrit auſſi fort en détail leurs habits, leurs ornemens, leurs devoirs, &c. Quand les Chevaliérs prêtent le ſèrment de fidelité dans la Chapelle d'Henri VII. ils ſont vêtus d'un habit d'Hèrmite avec des ſandales ; enſuite on les revêt d'une robe magnifique, & le Roi leur fait quelquefois l'honneur d'aider à leur mettre les éperons. Ils portent un ruban rouge en écharpe. Cambden, & d'autres après lui, font Henri IV. Auteur de cet Ordre en *1399*. Cet Auteur dit que ce Prince étant au *bain* fut avèrti par un Chevaliér que deux femmes veuves venoient lui demander juſtice. Il ſortit ſur le champ du *bain*, en diſant qu'il devoit préferer de rendre juſtice à ſes ſujets, au plaiſir du *bain*, & enſuite il inſtitua cet Ordre.

Joſeph de Michieli, Auteur Eſpagnol, le P. André Mendo, & Jean Caramuel, ſuivent l'opinion de Cambden, Franceſco Rédi, & après lui Juſtiniani, prétendent que Cambden ſe trompe; que cet Ordre eſt beaucoup plus ancien. Ils ſe fondent ſur l'ancien manuſcrit rapporté par M. Du Cange, & dont nous avons parlé ; mais ce manuſcrit ne prouve rien. D'autres diſent ſeulement qu'on attribuë cette inſtitution à Henri IV. au lieu de Richard II. parce qu'Henri augmenta l'Ordre, & lui donna une nouvelle forme, peut-être à l'occaſion que Cambden raconte. Juſtiniani montre que cet Ordre avoit paſſé d'Anglètèrre en France & en Italie, & rapporte un titre curieux ſur cela. Voyez Froiſſart, Mathieu Paris, Spencerus, Cambden, Salmonet, & Juſtiniani, qui a ramaſſé tout ce que les autres ont dit, *Hiſt. di tutti gl'Ord Milit. T. I. c.* 150 *edit. in fol.* qui eſt la meilleure & la plus ample. Nicod. Uptonus, *De Officio Militari Lib. I. c.* 3. Thomas Smith, *De Republ. Angl. L. I. c.* 17. & André Favin, *Théatre d'honneur*, L. V.

Sans qu'il y eût un Ordre du *bain*, le *bain* a été en uſage en France dans la création des Chevaliérs ; & de vieux titres marquent que c'étoit au grand Chambellan à préparer les *bains* des nouveaux Chevaliers, deſquels les robes qu'ils avoient vêtuës entrant auſdits *bains*, lui appartenoient. DU TILLET. Rec. des Rois de France, p. 419. Voyez Du Cange au mot *Miles*, où il décrit toute cette cérémonie d'après un vieux Titre qu'il corrige en bien des endroits. Acoſta dans ſon Hiſt. des Indes, L. VII c. 27. dit qu'au Méxique les Prêtres lavent ou baignent les enfans des Seigneurs avant qu'on leur faſſe la cérémonie de leur ceindre le baudrier militaire. S. Gregoire de Nazianze dit qu'on initioit auſſi par une ſemblable cérémonie les Etudians dans l'Académie à Athènes.

BAJOARIEN, ENNE. ſ. m. & f. Nom de Peuple. Quelques Auteurs diſent que c'eſt la même choſe que Boien ou Bavarois. Voyez ce mot. Pluſieurs croyent, & il eſt fort vraiſemblable, que ce fut dans cette même expédition (*qui ſuivit la bataille de Tolbiac*) que les *Bajoariens* ou *Bavarois*, voiſins des Allemans, furent ſoumis à l'Empire des François. P. DANIEL. Selon d'autres les *Bajoariens* ne ſont point les mêmes que les Boiens. Les *Bajoariens* étoient Allemans. Après la mort du Roi Théodoric, ils s'emparèrent du Norique, depuis la Pannonie juſqu'à la Suabe, & depuis l'Italie au midi, juſqu'au Danube du côté du Septentrion. Voyez de Valois, *Rerum Franc. Liv. XXIV. p.* 465.

BAJOIRE, ſ. f. Tèrme de Médailliſte & de Monnoyeur. C'eſt une médaille ou monnoye qui a une empreinte de deux têtes en profil, dont l'une avance ſur l'autre, comme on en voit de Louis & de Carloman, du Roi Henri IV. & de ſa femme, & une infinité d'autres. Quelques-uns croyent que ce mot vient de *baiſoire*, à cauſe que les jouës de ces deux têtes ſe baiſent, & ſont jointes l'une à l'autre. Voyez BAISOIR.

BAJOLES, ſ. m. & f. Nom de Sècte. *Bajolus*. Voyez BAGNOLE.

BAJOQUE, ſ. f. Petite monnoie d'Italie qui eſt la dixiéme partie d'un Jule.

BAJOU, ſ. m. Tèrme de Charpenterie, eſt la prémière ou la plus haute des planches, ou barre du gouvèrnail d'un bateau foncet, qui eſt poſé immediatement ſous la caſſe de la maſſe du gouvèrnail. Quelques-uns diſent & écrivent *bajouë* au feminin.

BAJOUE, ſ. f. Partie de la tête d'un cochon qui lui tient lieu de jouës, qu'on mange par ragoût. *Mala*.

On appelle par injure, *bajouë*, une pèrſonne qui a les jouës avalées & pendantes.

BAJOUES. Tèrme de Vitriér. Ce ſont des éminences ou boſſages qui tiennent aux jumelles de la machine nommée tire-plomb, dont les Vitriers ſe ſèrvent pour apprêter le plomb qu'ils employent aux vitres. On les appelle autrement *couſſinet*.

BAIRAM, ſ. m. Tèrme de Relation. Fête des Turcs, qu'ils célèbrent après le jeûne de Ramazan. Ils célèbrent deux *Bairams* tous les ans ; l'un qui ſuit immediatement le Ramazan, comme dans l'Egliſe Catholique Pâques ſuit le Carême, & ils l'appellent le grand *Bairam* : l'autre qu'ils nomment le petit *Bairam*, ne vient que 70. jours après. Le *Bairam* dure trois jours, pendant leſquels on ne travaille point ; on ſe fait des préſens les uns aux autres, & on ſe réjouit. Si le jour qui ſuit le Ramazan eſt obſcur, enſorte qu'on n'ait pû voir la nouvelle lune, on differe le *Bairam* au lendemain, & il commence ce jour-là, quand même la lune ſeroit encore couvèrte de nuages. Lorſqu'ils célèbrent le *Bairam*, après avoir fait une infinité de cérémonies, ou plûtôt de ſingeries étranges dans la Moſquée, ils achèvent cette belle Fête par une prière ſolemnelle qu'ils font contre les Fidéles, par laquelle ils demandent à Dieu qu'il lui plaiſe extèrminer entièrement les Princes Chrétiens, ou les armer les uns contre les autres, afin que par cette mauvaiſe intelligence ils puiſſent étendre les bornes de leur loi & de leur Empire. DAN. *Hiſt. de Barb.* M. d'Hèrbelot écrit *Beiram*. Voyez ce mot.

BAISEMAIN, ſ. m. Offrande qu'on fait à un Curé en allant baiſer la paix. *Donarium*. Les Curez de Paris n'ont que le *baiſemain* qui vaut mieux que les dîmes des Curez de la Campagne. C'eſt en cette ſeule occaſion que le mot de *baiſemain* a un ſingulier. VAUG.

On dit provèrbialement au feminin, qu'un homme eſt venu à belles *baiſemains* faire ou demander quelque choſe ; pour dire, qu'il a été contraint par la neceſſité de venir faire des ſoumiſſions pour l'obtenir. Cette façon de parler eſt du ſtile ſimple & familiér, & il n'y a que cette phraſe conſacrée que le mot de *baiſemain* eſt feminin. L'Abbé de la Trappe n'a pas laiſſé de dire : Quand l'on n'a point d'autres moyens pour ſe mettre à couvèrt des inconveniens dont on eſt ménacé, que des *baiſemains* & des condeſcendances laches, l'ordre de Dieu eſt que le ſcandale arrive, & que l'on ſouffre avec ſoumiſſion & avec patience le mal que l'on n'a pû détourner par des voies juſtes.

Guevara blame l'uſage des *baiſemains*, eſtimant qu'il eſt contre la bienſeance de baiſer une choſe qui eſt quelquefois employée à de ſi ſales uſages. Cette penſée eſt bien extraordinaire. L'uſage décide contre cet Auteur, & la coûtume des *baiſemains* eſt autoriſée par tous les Anciens, qui ont toûjours regardé le baiſer des mains comme une marque de reſpect & de profonde vénération. C'eſt même dans l'Ecriture une marque d'adoration, & Job, XXXI. 27. pour dire qu'il n'a point adoré le ſoleil & la lune, dit qu'il n'a point baiſé la main en les voyant ; ce qui eſt, ajoûte-t-il, un très-grand crime, & la même choſe que de nier le Dieu Tres-Haut ; c'eſt-à-dire, que ce ſeroit en reconnoître & adorer d'autres que lui.

On dit auſſi, Faire des *baiſemains*, pour dire, faire des recommandations ou des civilitez à quelqu'un, ou de ſa part. *Salutem alicui dicere, ſalutare aliquem.*

On a appellé auſſi *baiſemains*, cèrtains deniérs d'entrée qu'on donnoit au Seigneur foncier quand il faiſoit quelque arrentement ; ce qu'on appelle aujourd'hui *Pot de vin*.

On dit encore provèrbialement, jamais tant de *baiſemains* & ſi peu d'offrandes. Voici ce que Piérre de S. Julien dit de ce provèrbe, dans ſes Antiq. des Bourguignons. p. 132. Depuis que les Rois ont pèrmis être appellez Majeſtez, ſervis à teſte nuë & à *baiſemains* : non tant ſeulement les Princes, mais auſſi les Gentils-hommes à ſimple ſemelle, les Nobles de bas alloi, les Dames mal damées, & Damoiſelles de trois leçons, ont voulu être ſèrvis

Google

vis à la royalle. Dont eſt advenu que nous autres pauvres gens d'Egliſe avons appris a dire, qu'on ne vid jamais tant de *baiſemens* & ſi peu d'offrandes.

BAISEMENT, ſ. m. Action de baiſer. *Oſculatio, baſiatio.* Il ne ſe dit guère que de la cérémonie où l'on baiſe les piéds du Pape. Il a été introduit au *baiſement* des pieds de ſa Sainteté. Le *baiſement* de la tèrre eſt une eſpèce d'hommage que les Rois de Pèrſe ſe faiſoient rendre, non ſeulement par leurs Sujets, mais encore par les Princes leurs Vaſſaux, ou leurs Feudataires, & qu'ils appellent *Zeminbouz*; c'eſt-à-dire, *baiſement* de la tèrre, ou *Revi Zemin*, qui ſignifie *la face contre tèrre.* Elle eſt encore en uſage parmi les Pabous, qui eſt le *baiſement* des piéds que les Eſpagnols ont introduit parmi eux dans les lettres qu'ils écrivent aux gens d'une grande qualité, au lieu du *baiſement*. D'HERB.

BAISER, ſ. m. Action de reſpect ou de ſoumiſſion qu'on fait par l'application de la bouche ſur une choſe qu'on revére ou qu'on aime. *Oſculum, ſuavium, baſium.* Le *baiſer*, dit S. Ambroiſe, eſt une marque d'amitié, un gage prétieux de charité, & c'eſt un ſacrilége d'en abuſer. ROCHEF. On donne le *baiſer* de paix en pluſieurs Cérémonies Eccléſiaſtiques. Saint Benoît veut qu'en recevant les hôtes dans ſes Monaſtéres, on leur donne le *baiſer* de paix; il veut auſſi que les Frères, avant que de recevoir la Communion, ſe donnent le *baiſer* de paix: ces uſages étoient fondez ſur la coûtume des premiers Chrétiens, mais ils ont été abolis depuis que les Chrétiens ne ſont plus ſi ſimples qu'ils étoient dans les premiers tems. L'Auteur du Livre de l'amitié, qu'on trouve parmi les œuvres de S. Auguſtin, diſtingue quatre ſortes de *baiſers*. Le premier ſe donne pour marque de réconciliation, car on fait baiſer & embraſſer les ennemis quand on les a reconciliez. Le ſecond eſt le *baiſer* de paix que les Chrétiens ſe donnoient dans l'Egliſe au tems de la Communion, pour faire voir par cette marque exterieure la paix interieure qui les uniſſoit. Le troiſiéme eſt le *baiſer* d'amour que ſe donnent ceux qui s'aiment, qui n'ont point de moyen plus efficace pour le temoigner leur tendreſſe. Le quatriéme eſt le *baiſer* de la foi, qui ſe donnoit entre les Catholiques, & c'eſt celui qui ſe donnoit quand on exérçoit l'hoſpitalité. D JOSEPH MEGE. DE RANCE. Il y a des Pays où l'on baiſe la main, pour marquer ſon reſpéct, ſa ſoumiſſion & ſon attachement. Les Grands en Eſpagne le pratiquent à l'égard du Roi. Jordan de Saxe remarque que c'étoit la pratique des Hèrmites qui avoient introduit le *baiſer* de la main au lieu de celui de la bouche. Un *baiſer* de Judas, eſt un *baiſer* de traître. On dit en amour, cueillir un *baiſer*, dérober un *baiſer*. Les Hollandoiſes peuvent ſouffrir un *baiſer* ſans riſque, & impunément; elles n'y entendent point de fineſſe. BAIL. Horace fait chanter un *baiſer* cueilli ſur les lévres d'Iris. S. EVR. Le *baiſer* que j'ai pris, je ſuis prêt de le rendre. VOIT.

> *Un* baiſer *bien ſouvent ſe donne à l'avanture;*
> *Mais ce n'eſt pas bien en uſer:*
> *Il faut que le déſir & l'eſpoir l'aſſaiſonne.*
> *Et pour moi je veux qu'un* baiſer
> *Me promette plus qu'il ne donne.* LA SABL.

Mais il faut remarquer que les Latins ont des mots differens pour marquer la difference des *baiſers*. Ils appelloient *oſculum*, un *baiſer* fait entre amis: *baſium*, un *baiſer* fait par honnêteté; & *ſuavium*, un *baiſer* impudique.

Le *baiſer* des piéds, *Pabous*, eſt une cérémonie fort ancienne en Pèrſe, inſtituée par Caioumarath leur prémiér Roi, pour marque, non-ſeulement de reſpect que les Sujets rendoient à leur Prince, mais encore de la foi & hommage que les Princes vaſſaux lui faiſoient. Cette cérémonie fut changée d'abord à l'égard des ſujets de baſſe condition, en celle de *baiſer* la tèrre en préſence de leurs Princes. D'HERB. au mot *Pabous*.

BAISER, v. act. Donner un témoignage d'amitié, d'amour, de reſpéct, d'humilité, par l'attouchement de la bouche. *Oſculari, deoſculari, baſiare, ſuaviari.* Les peres & méres *baiſent* leurs enfans au front. Les amis ſe *baiſent* à la jouë, & les amans à la bouche. Judas *baiſa* Notre-Seigneur en le trahiſſant. On *baiſe* la main par civilité, lorſqu'on donne ou qu'on reçoit quelque choſe. On *baiſe* la main d'un Evêque à l'offrande, la robe d'une Princeſſe qu'on ſaluë, la main d'un Seigneur à qui on porte la foi & hommage. On va *baiſer* la mule du Pape par reſpéct. On *baiſe* les Reliques par dévotion. On *baiſe* la tèrre par humilité. Les Grécs n'ont qu'un même mot pour ſignifier aimer & *baiſer*, φιλεῖν.

> *J'aime l'innocent embonpoint*
> *D'une idiote; & n'entends point;*
> Baiſer *ni Platon ni Virgile.* MAIN.

On dit figurément, que deux choſes ſe *baiſent*, quand elles ſont ſi près l'une de l'autre, qu'elles ſe touchent. Ces deux ſolives ſe *baiſent*, s'entretiennent. On le dit auſſi des flots de la mèr à l'égard du rivage qu'ils touchent & qu'ils mouillent.

> *Fameux théâtre des naufrages,*
> *Toi dont les flots impétueux,*
> *Viennent d'un pas reſpectueux*
> Baiſer *le ſable des rivages.* GODEAU.

On dit d'un méchant feu, qu'il n'y a que deux tiſons qui ſe *baiſent*. On dit ridiculement, qu'une femme *baiſe*; pour dire qu'elle n'eſt pas chaſte.

La coutume de donner le *baiſer* eſt très-ancienne. Les differentes occaſions où l'uſage de donner le *baiſer*, outre celles qu'on a déja marquées, ſont des ſalutations de civilité. Les épouſailles, les inſtallations ou réceptions dans un Corps; en recevant l'hommage d'un Vaſſal, comme il paroît par d'anciens titres. Voyez l'Hiſt. de Bret. T. II p. 811. & Chorier, Hiſt. de Dauphiné, p. 842. & dans les donations qu'on faiſoit, Hiſt. de Bret. p. 213. 247. Le *baiſer* qui ſe donnoit dans les hommages, eſt appellé dans les anciens Actes, *Oſculum pacis & amoris*; & l'Acte de l'hommage rendu par Beatrix de Viennois, Dame d'Arlay, au Dauphin Humbèrt II. ſon Neveu, le 16. Avril 1340. porte que ce fut *complosis manibus & oris oſculo*, les mains jointes & par un *baiſer*. CHORIER. C'étoit la coutume autrefois de ne ſe point donner le *baiſer* dans les tems de jeûne. A Rome c'étoit une coûtume qui duroit encore du tems de Plutarque, que les femmes ſaluaſſent leurs parens & leurs amis en les *baiſans* à la bouche. On diſoit, au rapport de Plutarque dans Romulus, que les Troyennes ſauvées avec leurs maris du ſac de Troye, & abordées en Toſcane, brulérent leurs vaiſſeaux pour leur ôter l'envie de ſe remettre en mèr; & qu'elles ſaluèrent & careſſèrent ainſi leurs amis, en les priant d'appaiſer leur colére. D'autres font venir cette coûtume moins ancienne, & diſent qu'elle fut établie pour s'aſſurer que les Dames Romaines ne buvoient point de vin. PLUTARQUE.

On dit provérbialement: Je vous *baiſe* les mains; pour dire, je me recommande à vous, ou je vous remercie, ou ironiquement, je ne veux rien croire de ce que vous dites. On dit auſſi, Faire *baiſer* le babouïn; pour dire, Obliger quelqu'un à ſe ſoumettre aux plus dures conditions. On dit auſſi de celui qui a grande obligation à un autre, qu'il devroit *baiſer* les pas par où il paſſe.

BAISER le verrouil, la ſèrrure de l'huis, ou la porte du Fief dominant. Tèrme de Coutume. C'eſt un ſigne de l'hommage que le vaſſal fait à ſon Seigneur féudal au manoir du Fief dominant, en l'abſence du Seigneur, au lieu de la bouche & des mains que le Seigneur preſente à ſon Vaſſal en recevant le ſèrment de fidelité.

BAISEUR, EUSE, adj. Celui qui baiſe. *Baſiator.*

BAISEURE, ſ. f. Endroit du pain qui eſt le moins cuit & par où il touche à un autre qui eſt dans le four. A Paris on l'appelle *biſeau*.

BAISOIR, ſ. m. Monnoie d'or que les Archiducs Albèrt & Iſabelle firent battre dans les Païs-bas & qui fut appellé *Baiſoir*, parce que leurs deux têtes y étoient & qu'elles ſembloient ſe baiſer. PAPEBROCK. *Acta Sanct. Maii. T. I. p. 65.*

BAISOTER, v. act. & fréquentatif. Donner des baiſers réitérez & fréquens. *Crebra dare baſiola.* Les nouveaux mariez ont accoûtumé de ſe *baiſoter* ſans ceſſe. Cela eſt du ſtile bas & familiér.

BAISSER, v. act. Déſcendre quelque choſe, & la mettre plus bas qu'elle n'étoit. *Demittere.* Il faut *baiſſer* ce tableau pour le mettre à la portée de la vuë. *Baiſſer* la lampe. *Baiſſer* les piques pour combattre. *Baiſſer* un pont-levis.

BAISSER, ſignifie auſſi, plier, incliner, ſe ſoumettre. Il faut *baiſſer* la tête quand les Puiſſances Supérieures nous perſécutent. Les Religieuſes *baiſſent* les yeux par modeſtie. En ce même ſens on dit figurément *baiſſer* la lance; pour dire, ſe ſoûmettre aux volontez d'un plus fort que ſoi.

BAISSER. Tèrme d'Agriculture. C'eſt courber en dos de chat les branches de la vigne qu'on a laiſſées après que la taille en a été faite; pour cela on les attache à une perche liée en échalas. *Curvare, arcuare.* Cette ſorte de travail ſe pratique dans l'Auxèrrois & aux environs, où les vignes ſont rangées plus proprement qu'en pas un endroit du Royaume. C'eſt auſſi là que les Vignerons diſent: Il eſt tems de *baiſſer* la vigne. Ma vigne eſt *baiſſée*. Ce mot exprime bien ce que l'on veut dire; puiſqu'en effet on *baiſſe* le farment de la vigne. Ailleurs, où l'on ne met aux vignes que des échalas ſans pèrche au travèrs, on dit *accoller*, & non pas *baiſſer*; quoique ſouvent on courbe les branches autant qu'on le peut avec de ſimples echalas.

BAISSER, eſt auſſi neut. & ſe dit de ce qui vient plus foible, qui diminuë, qui décroît. *Deficere, decreſcere.* Ce malade *baiſſe* fort.

il faut qu'il mette ordre à ſa conſcience. La rivière *baiſſe* & diminuë à vuë d'œil. On dit, la mèr *baiſſe* quand elle eſt dans ſon reflux. Le jour *baiſſe*, pour dire la nuit vient.

Baisser, ſe dit figurément des choſes incorporelles. L'eſprit *baiſſe* avec l'âge. La fortune *baiſſe* dès qu'elle ne croît plus. Sa faveur, ſon crédit *baiſſe*. Quand notre mérite *baiſſe*, notre goût *baiſſe* auſſi. ROCHEF. Je vois mes honneurs croître, & *baiſſer* mon crédit. RACINE. On va toûjours en *baiſſant*, & notre propre poids nous fait pancher du côté de la tèrre. AB. DE LA TR.

En tèrmes de Marine, on dit *baiſſer* les voiles, lorſque le vent eſt trop fort, ou quand on aborde. *Vela ponere, deponere, laxare, demittere*. *Baiſſer* le pavillon, quand un Navire plus fort oblige un autre à le ſaluer. *Baiſſer*, ſuivre le fil de l'eau, obéir au reflux & aux courans.

Baisser, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie ſe courber, ſe faire en quelque ſorte plus petit que l'on eſt. *Demittere ſe*. La porte de ſa chambre eſt ſi petite qu'il ſe faut *baiſſer* pour y entrer. Il ſe *baiſſoit* ſouvent pour lui parler à l'oreille.

On dit provèrbialement d'une choſe qu'on croit aiſée, qu'il n'y a qu'à ſe *baiſſer* & en prendre. On dit qu'un homme donne tête *baiſſée* dans les ennemis, dans quelque affaire; pour dire, qu'il y va aveuglement & ſans connoître le péril. *Irruere*.

Baiſſer l'oreille ou les oreilles, c'eſt donner des marques de crainte, perdre courage, craindre. Dans une chanſon ſur la bataille de Fleurus, on faiſoit dire au Général Valdeck:

> *Sus Hollandois, faites mèrveilles,*
> *Courage, fameux Combattans;*
> *Tous les François* baiſſent *l'oreille,*
> *Et nous les menerons battant.*

On dit de celui à qui une entrepriſe n'a pas réuſſi, qu'il revient les oreilles *baiſſées*; parce que le chagrin ou la honte lui font tenir une contenance humiliée, & lui donnent un air mortifié.

Baissé, ée, part. paſſ. & adj. *Demiſſus, depreſſus*. On blâmoit Lycurge, ce grand Legiſlateur, de ce qu'il marchoit la tête *baiſſée*. MASCUR.

Nicod fait venir ces mots de *βάσις*; d'autres le tirent de *βαθὺς, profond, creux*.

BAISSIÈRE, ſ. f. Voyez BESSIÈRE.

BAJULE. C'eſt le nom d'un Officier de la Cour dans l'Empire Grèc. Les *Bajules* ſont les Precepteurs des Princes. Il y a le grand *Bajule* & les *Bajules*. Le grand *Bajule* étoit comme le Précepteur, & les *Bajules* étoient comme les Sous-Précepteurs. Voyez Codinus Boulenger, &c. On le trouve en ce ſens dans le Scholiaſte de Sophocle, dans Balſamon, *Jur. Græcor. p.* 472. & dans Theophane, qui parle auſſi de cet *Antiochus* que Theodoſe fit ſon *Bajule*. Un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, écrit Βαγυλος, mais c'eſt la prononciation modèrne des Grècs qui a cauſé cette erreur, car ils prononcent Γ comme un I; il faut dire Βαΐουλος. Ce mot ſe trouve encore dans un Auteur anonyme des Annales de France, dans l'*Hiſtoria Miſcellanea, l.* 23. dans la Chronique de Fredegaire, dans Aimon, *De Geſt. Francor. L. IV. c.* 38. & *baiulatu, bajulationi committere*, dans le même Auteur, *Hiſt. L. V. C.* 39. Le Precepteur de l'Empereur s'appelle Grand *Bajule* dans Codinus, C. 15. N. 81.

Le premier Officier de cette eſpèce qui ſe trouve eſt ſous Théodoſe le jeune, qui, ſelon Cedrenus, établit un cèrtain Antiochus Intendant, Patrice & ſon *Bajule*, *καὶ τὸν βαΐουλον αὐτοῦ*. Depuis, cet Officier eut le titre de *Grand Bajule*. C'eſt de-là que les Italiens appellent *Bajule* du Royaume, ce qu'en Anglètèrre on appelle Protecteur. Ce n'eſt que dans les ſiecles poſterieurs, à ce que croit Junius, que l'on a appellé *Bajules* les Gouvèrneurs, les Precepteurs de l'Empereur, *παιδοκόμους*, comme celui qui avoit porté l'Empereur encore enfant entre ſes bras; c'eſt-à-dire, qui avoit eu ſoin de ſon éducation.

L'Auteur de la vie de Louis le Debonnaire, dit que Charlemagne donna Arnoul pour *Bajule* à ce Prince; c'eſt-à-dire, pour Conſeil, pour Miniſtre. Hincmar, Ep. 2. C. 2. decrit au long les qualitez que doivent avoir les *Bajules* qu'on donne aux Princes, par où il paroit que de Grèce ce mot étoit paſſé en France. Dadin de Hauteſerre, à la fin de ſon Liv. *De Ducib. & Comit. Provincial. lib. C.* 23. prétend que ce mot s'eſt dit auſſi des Précepteurs des enfans des Particuliers, parce que Balſamon, *Liv. VII. Médit.* dans Leunclavius, dit en général que l'on appelle les Precepteurs des enfans, *Bajules*. Voyez les notes du même Auteur ſur Greg. de Tours, p. 208 & 390. Gregoire dans les vies des Péres, c. 6. parle des *Bajules* de S. Gal qui n'étoit pas fils de Roi, quoiqu'il fut de grande qualité.

En Italie on donne le nom de *bajule* à pluſieurs Officiers differens, comme celui de Bailly en France; c'eſt ce qui fait que quelques Auteurs croient que c'eſt de *Bajulus* que s'eſt fait notre mot *Bailli*. Les Venitiens ont eu un *Bajule* auprès des Empereurs Grècs. Voyez Copinus, Curopalates dans les Offices de la Cour de Conſt. Flodoard. dans l'Hiſt. de l'Egliſe de Rheims, L. III. c. 23. Spelman dans ſon Gloſſ. Archæol. Gloſſaire de Cédrénus, celui qu'a imprimé R. Medon, & celui de M. Du Cange.

BAJULE. Tèrme de Liturgie, ou de Rubriques & de Cérémonies Ecléſiaſtiques. C'eſt ainſi qu'on a nommé ceux qui dans les Proceſſions portent la Croix & les Chandeliers. Piètre Diacre les nomme en Latin *Bajuli Cereoſtatarii, Stauroſers, &c.* En François on dit *Porte-croix, Porte-chandelier*, ou ſimplement, *La Croix, les Chandeliers*; comme on dit, Cornette, Trompette & Tambour, pour ceux qui portent la cornette, qui ſonnent de la trompette, ou qui battent du tambour.

On trouve auſſi des *Bajules* d'Abbez & des *Bajules* d'Evêques. C'étoient des Officiers Domeſtiques des uns & des autres.

BAJULE, a été encore le nom d'un Office Conventuel dans les Monaſtéres. C'étoit celui qui recevoit & diſtribuoit les legs & l'argent qui ſe donnoit pour le Sèrvice Divin & les Obits. C'eſt pour cela qu'on les appelloit *bajuli obituum novorum*.

BAJULES-CAPITULAIRES. *Bajuli Capitulares*, dans l'Ordre des Hoſpitaliers ou de Saint Jean de Jéruſalem, aujourd'hui de Malthe, ſont ce que nous appellons *Baillifs Capitulaires*, & les *Bajules* Conventuels ſont les Baillifs Conventuels. Voyez BAILLIF.

Dans les Loix de Naples les *Bajuli Dominorum* ſont ceux à qui leurs Maîtres ont donné charge ou commiſſion d'exécuter quelque choſe; & ils répondent aux Juges que nous appellons Baillifs. Les *Bajules* des Gabelles, *Bajuli Gabellati*, ſont les Officiers qui lèvent les Gabelles.

BAJULE, dans Marcell. L. 24 s'eſt dit encore de ceux qui portent les morts en tèrre. *Νεκροφόροι, Veſpillones*. Voyez la Note de M. de Valois.

BAL.

BAL, ſ. m. Aſſemblée de jeunes gens de l'un & de l'autre ſéxe pour danſer. *Choréarum celebritas, celebres choreæ*. *Ballatio* ſe trouve dans quelques Auteurs Ecléſiaſtiques. Il y aura chez un tel, *bal*, ballet & comedie. La fiancée eſt la Reine du *bal*. Ces Meſſieurs ont couru le *bal* toute la nuit, & ils ont été à ſept ou huit *bals* differens. Selon S. Chriſoſtôme, il n'y a point de plus dangereux ennemis que ces divèrtiſſemens nocturnes, ces *bals* & ces danſes pèrnicieuſes. S. François de Sales dans l'Introduction à la vie devote, ch. 33 blâme auſſi bien fortement les *bals*; il avouë que les *bals* & les danſes ſont choſes indifferentes de leur nature; mais il ſoutient que de la manière dont cet exèrcice ſe fait ordinairement, il eſt plein de danger & de péril. Je vous dis des danſes, ajoûte-t-il, comme les Medecins diſent des potirons & champignons; les meilleurs n'en valent rien, diſent-ils; & je vous dis que les meilleurs *bals* ne ſont guères bons. Voici encore la déciſion d'un homme qui ſavoit mieux que pèrſonne ce que c'étoit. J'ai toujours cru les *bals* dangereux: ce n'a pas été ſeulement ma raiſon qui me l'a fait croire, ç'a été encore mon expérience; & quoique le témoignage des Pères de l'Egliſe ſoit bien fort, je tiens que ſur ce chapitre celui d'un Courtiſan doit être de plus grand poids. Je ſai bien qu'il y a des gens qui courent moins de hazard en ces lieux-là que d'autres; cependant les tempéramens les plus froids s'y échauffent. Ce ne ſont d'ordinaire que de jeunes gens qui compoſent ces ſortes d'aſſemblées, leſquels ont aſſez de peine à réſiſter aux tentations dans la ſolitude; à plus forte raiſon dans ces lieux-là, où les objets, les flambeaux, les violons & l'agitation de la danſe, échauferoient des Anachorètes. Les vieilles gens qui pourroient aller au *bal*, ſans intereſſer leur conſcience, ſeroient ridicules d'y aller; & les jeunes gens à qui la bienſéance le permettroit, ne le peuvent ſans s'expoſer à de trop grands périls. Ainſi je tiens qu'il ne faut point aller au *bal* quand on eſt Chrétien; & je crois que les Directeurs feroient leur devoir, s'il exigeoient de ceux dont ils gouvèrnent la conſcience, qu'ils n'y allaſſent jamais. BUSSY RAB. *Illuſt. Mal. p.* 179.

Deſmarets a dit figurément & poëtiquement de la nuit, qu'elle conduiſoit dans le ciel le grand *bal* des étoiles.

Nicod dérive ce mot du Grèc *βαλλίζω*, qui ſignifie *tripudio, je danſe*; d'autres le font venir de *βάλλω*, & même de *Baal*, nom d'une idole qu'on honoroit en chantant & en danſant. Selon le P. Pezron *ball* eſt un mot Céltique d'où vient *bal*, ballet, & même le Grèc *βαλλίζω*, *danſer*.

BALACRE, ſ. m. Les *Balacres* étoient des ſoldats qui faiſoient un corps de Troupes dans l'armée Macédonienne, qui vainquit l'Aſie ſous la conduite d'Aléxandre. Ils ſont ainſi nommez du nom de Balacre fils de Nicanor, & Gouvèrneur de Piſidie, qui les

Google

les commandoit. Freinshemius croit que c'étoient des Phrygiens

BALAFRE, ſ. f. Eſlafilade, taillade ſur le viſage, ſoit à coups d'épée, ſoit par quelque autre inſtrument trenchant. *Cicatrix luculenta.* Sa *balafre* lui donnoit un air guèrriér qui relevoit ſa bonne mine. S. Evr.

Balafre, ſe dit auſſi d'une découpure longue de deux travèrs de doigt, qu'on faiſoit autrefois ſur des pourpoints de ſatin. *Inciſura longior.* On le dit encore des accrocs qui ſe font par accident ſur les habits.

BALAFRER, v. act. Faire des balafres ſur le viſage de quelqu'un. *Luculentis plagis aliquem deformare.*

Balafré, ée, part. paſſ. & adj. *Luculentis cicatricibus deformatus.* On a appellé Henri I. Duc de Guiſe, *Le Balafré.*

BALAIS, adj. m. Qualité d'un rubis excellent. *Carbunculus pretioſior.* Ce nom vient de *Balaſſia*, qui eſt un Royaume en Tèrre-Fèrme entre Pegu & Bengale, où ſe trouvent ces rubis *balais*, à ce que dit Ramuſio, dont parle auſſi Aiéthon, & Paul Vénitien. Ne viendroit-il point plutôt de *balaſcius*, dont ſe ſèrt Mattiotti dans la vie de ſainte Françoiſe? Sur quoi les Bollandiſtes remarquent, *Mart. T. II. p.* 112. que les Académiciens de la Cruſca definiſſent le *balaſcio* une pièrre précieuſe très-brillante, *di color bruſchino*, ſans expliquer nulle part ce que c'eſt que *color bruſchino.* Les Bollandiſtes conjécturent que ce mot pourroit venir de *bruſco*, qui cependant ſignifie quelque choſe de triſte, d'auſtère, de déſagreable; ce qui ne paroît pas convenir à une pièrre ſi brillante. Ils ajoûtent que *balaſcio* eſt peut-être un mot Lombard, qui ſignifieroit une cendré jaunâtre, que les Allemands appelleroient *Val-aſche*. Quoiqu'il en ſoit, *balaſcius* eſt une pièrre differente du rubis dans Mattiotti; mais cela n'empêche point que l'éclat de cette pièrre n'ait pu faire employer ce mot pour ſignifier ce qu'il y avoit de plus beau dans un autre éſpèce de pièrre précieuſe.

On le dit figurément des boutons rouges qui viennent ſur le viſage des yvrognes. Regniér a dit du nez de ſon Pedant:

Où maints rubis balais, *tout rougiſſans de vin*
Montroient un hàc itur *à la pomme de Pin.*

BALANCE, ſ. f. Inſtrument qui ſèrt à connoître l'égalité ou la difference de la peſanteur des corps graves. *Trutina.* Ce mot eſt fait du Latin *bilanx*. Il y a de deux ſortes de *balances*. L'ancienne ou la Romaine, eſt compoſé d'un leviér ou fleau mobile ſur un centre ſuſpendu vèrs une de ces extrémitez. On attache du côté gauche les corps graves, & leur péſanteur ſe meſure par les points marquez ſur le fleau, à l'endroit où s'arrête en equilibre un poids mobile qu'on fait courir ſur la branche, ou le long du plus grand côté vèrs la droite. Cette *balance* eſt encore en uſage aux Boucheries & aux lieux où il faut peſer de grands fardeaux, ou qui ſont en grand volume. On l'appelle autrement *Peſon. Statera.*

La ſeconde ſorte ſe fait avec un fleau ſuſpendu également par le milieu, aux extrémitez duquel il y a des plats ou baſſins attachez avec des cordes. *Libra.* Les parties de cette *balance* ſont les deux baſſins. *Lancee.* Le fleau. *Scapus.* La languette. *Examen.* L'anſe. *Anſa.* Et la chaſſe, au haut de laquelle il y a un anneau pour la ſuſpendre. On appelle les *cornes* du fleau de la *balance*, ſes deux extrémitez. *Capita.* Peſeau a donné la figure des *balances* anciennes dans ſon Livre des Meubles antiques.

Robèrval, Profeſſeur Royal des Mathématiques à Paris, a donné une nouvelle manière de *balance* très differente des autres, dont on voit la deſcription dans le Journal des Sav. 1669. 10. Fév. Dans le même Journal en 1676. p. 263. M. Caſſini donna l'idée d'une *balance arithmétique*, dont l'uſage eſt de connoître le poids & le prix des marchandiſes, & de faire les regles de multiplication, de diviſion, & la régle de trois en tout nombre donné.

Les *balances* fines, qu'on appelle autrement *trebuchets*, ſont de petites *balances* avec leſquelles on péſe l'or, & qui ſèrvent aux Eſſayeurs. *Nummaria trutina.* Elles ſont ſi juſtes qu'on en a vû trébucher pour la 4096e partie d'un grain. Boizard dit ſeulement pour la 1000e partie d'un grain. Ces ſortes de *balances* ſont ſuſpenduës dans une grande lantèrne, afin que l'air ne les agite pas, & que les peſées puiſſent être plus juſtes. Boizard.

Les *balances ſourdes*, ſont des *balances* dont on ſe ſèrt dans les Monnoyes, qui ont les deux bouts de leur fleau plus bas que leur clou & leur chapſe, ou chaſſe, qui eſt ſoutenuë en l'air par le moyen d'une guindole, que les ouvriérs appellent *guignole.*

Ce mot a été dit de *bilancia*, pour *bilanx*. Menage, après Paſquiér. Étienne Guichard va plus loin, & fait venir *bilanx* de l'Hébreu פלס, *palas*, qui ſignifie *librare, ponderare, dirigere*; c'eſt-à-dire, peſer, rendre droit. Il n'y a point d'apparence à cette étymologie, פלס ſignifie une manière de peſer differente de la *balance*, qui s'appelle en Hébreu מאזנים, *mozanaim*. *Bis & lanx*, *bilanx*, à cauſe des deux plats de la *balance*, eſt une étymologie trop naturelle & trop evidente pour en chercher une autre. On trouve pluſieurs belles démonſtrations touchant les *balances* chez Guy Ubalde, Galilée, Simon Stevin, Jean Buteon, Caſimir Polonois, & autres.

Balance, en tèrme de Négoce, ſe dit de la clôture de l'inventaire d'un Marchand, où il met à gauche en *debet* la ſomme de ce qu'il a de fonds en argent, marchandiſes, dettes actives, meubles & immeubles; & à la droite il met *avoir*, qui ſont ſes dettes paſſives, & l'argent qu'il doit payer: & quand on a deduit ce qu'il doit d'un côté, de ce qu'il a de bien d'un autre, on voit, tout étant compenſé & *balancé*, ce qui lui reſte de clair & de net, ou ce qu'il a pèrdu ou gagné.

Balance, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles des raiſonnemens contraires qui agiſſent en nôtre eſprit, & qui le font pancher tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Tibère a tenu la *balance* égale entre ſon fils & Germanicus. Ablanc. La plus ardente des affections humaines n'a pu emporter la *balance* en faveur du legataire. Patru. On peint la Juſtice avec une *balance* à la main, pour figurer qu'un Juge doit peſer & mettre en *balance* les raiſons de l'une & de l'autre des parties. Quand il s'agit de choiſir entre la vèrtu & le vice, il ne faut point être en *balance* pour prendre parti. Il n'eſt plus queſtion d'entrer dans le detail, ni de peſer à la fauſſe *balance* des ſubtilitez humaines toutes les expreſſions des Pères. Peliss.

On dit auſſi pendant un combat opiniâtre entre deux armées, que la victoire eſt en *balance*, en ſuſpens, qu'elle ne ſait pour quel parti ſe declarer.

Balance, eſt auſſi un des Signes du Zodiaque où le Soleil entre au mois de Septembre. *Libra.* Les Poëtes diſent que c'eſt la *balance* d'Aſtrée, Déeſſe de la Juſtice, qui ſe retira au Ciel pendant le ſiécle de fèr. Quand le Soleil arrive au premiér dégré de la *balance*, nous avons l'equinoxe d'Automne, ce qui arrive le 23. Septembre ou environ, & non pas le 12. comme M. Harris le dit.

La *balance* eſt le ſymbole de la Juſtice, & avec ce mot, *Omnibus æquè*, c'eſt la deviſe d'un homme juſte. Au contraire avec ce mot Italien, *Pende onde prende*, ou bien *Piega onde più riceve*; c'eſt la deviſe d'un homme injuſte. Le Cardinal Dioméde Caraffe d'Ariano avoit pour déviſe une *balance*, avec ce mot qui ne convient point au corps: *Moderata durant.*

Sur les Medailles Romaines, l'Équité & la Monnoie tiennent en main une *balance* ſemblable aux nôtres.

BALANCER, v. act. & n. Demeurer ou être mû en équilibre, être agité de part & d'autre, chanceler. *Eſſe in æquilibrio.* La tèrre *balance* également ſur ſon centre. Cet homme a quelque tems *balancé* avant que de tomber.

Balancer, ſe dit auſſi en ce ſens de deux pèrſonnes qui étant ſur les deux bouts d'une planche miſe en équilibre, ſe font hauſſer & baiſſer altèrnativement, *Librare ſeſe.* Les enfans ſe *balancent* & brandillent par divèrtiſſement.

On le dit encore des mouvemens qui font aller & venir une choſe d'un côté à l'autre, ce que l'on appelle quelquefois *bercer*, & quelquefois *balancer*; mais il ne faut pas employer indifféremment ces deux vèrbes dans les mêmes occaſions; outre que *balancer* eſt toûjours bon, & bèrcer n'eſt guère que du ſtile familier en ce ſens. *Librare ſe.* La tèrre *balance*, ou ſe balance ſur ſon axe. On aſſure qu'une montagne dans la Chine s'ébranle quand le Ciel menace de quelque orage, & ſe *balance* à droit & à gauche comme un arbre que le vent agite. P. le Comte.

Balancer, ſe dit figurément, pour delibèrer, héſiter, être irréſolu & incèrtain enſuite de l'examen qu'on fait dans ſon eſprit, des raiſons qui le tiennent en ſuſpens, & qui le font incliner de part & d'autre. *Hærere, hæſitare, ſuſpenſo eſſe animo, animi pendere.* Il *balançoit* entre l'honneur du monde & la crainte de M. le Prince. Rochef. Il y avoit long-tems qu'il *balançoit* s'il ſe marieroit ou non. On dit auſſi que la victoire a long-tems *balancé* entre les deux partis.

Ce n'eſt pas que mon cœur vainement ſuſpendu
Balance *pour t'offrir un encens qui t'eſt dû.* Boil.

Balancer, en tèrme de Chaſſe, ſe dit tant de la bête que des chiens qui la pourſuivent, quand ils ne tiennent pas une route cèrtaine, & quand ils ſe jettent tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

Une part de mes chiens ſe ſépare de l'autre,
Et je les vois, Marquis, comme tu peux penſer,
Chaſſer tous avec crainte, & Finaut balancer.

Balancer, ſignifie encore, Conſidérer murement une choſe dans ſon eſprit. *Penſare, pendere.* Il ſe mit à *balancer* en lui-même, tantôt ſon avis, & tantôt celui de ſes Capitaines. Vaug. Les Juges étoient partagez, & cette affaire a été long-tems *balancée*.

Balancer, marque encore une eſpèce de comparaiſon d'une choſe avec une autre, ſans que l'une paroiſſe l'emporter par deſſus l'autre. *Adequare.* Rien ne peut balancer ſon reſpect. Rac. La joie que l'un a de l'élévation de ſon ami, eſt *balancée* par la peine qu'on a de le voir au deſſus de ſoi.

L'homme a, comme la mèr, ſes flots & ſes caprices;
Mais ſes moindres vèrtus balancent *tous ſes vices.* Boil.

Les bienfaits dans un cœur balancent-*ils l'amour?*

Balancé, tèrme de danſe, un *balancé*, pas *balancé*. Voyez BALANCEMENT & PAS.

BALANCEMENT, ſ. m. Action du poids qui ſe balance également de deux côtez juſqu'à ce qu'il ſoit en arrêt, ou en équilibre. *Libratio ponderatio.* Une pendule agitée fait un long *balancement* juſqu'à ce qu'il ſoit en un plein repos. Le flux & reflux de la mer vient du *balancement* que le globe de la tèrre a ſur ſon axe. Bouh.

Balancement, ou **Pas balancé**, ſe dit en tèrme de danſe d'un pas où l'on ſe jette ſur la pointe du piéd, tantôt à droit, tantôt à gauche. *Libratio corporis in alterutrum pedem.*

BALANCIER, ſ. m. Rouë ou vèrge de fèr d'une horloge ou d'une montre, qui ſe meut ſur un pivot, qui a deux palettes au bas de ſon pivot, qui modèrent ou arrêtent l'effort ou le mouvement du reſſort, qui ſans cela ſe lâcheroit tout d'un coup. *Libramentum.* Selon qu'une horloge avance ou retarde, il faut charger ou alleger le *balancier*. Il y a auſſi des *balanciers* de tournebroches qui ſèrvent à les gouvèrner.

Balancier, chez les ouvriers en Monnoie, eſt une preſſe, ou machine qui ſèrt à marquer la monnoie, composé d'une vis qui ſe meut par un fleau de fèr fort chargé de plomb par les deux bouts, & qui eſt tiré avec des cordes par pluſieurs hommes. L'invention de ce *balancièr* a été d'abord propoſé en France par Nicolas Briot, Tailleur général des Monnoies, par le moyen duquel un ſeul homme fait plus d'ouvrage en un jour, que vingt autres avec le marteau. On appelle le *Balancier du Roi*, le lieu où eſt la preſſe qui ſèrt aux empreintes des médailles & des jettons. Les Quarrez à monnoyer, vulgairement appellez coins, ſont attachez à ce *balancièr*, celui de l'effigie au deſſous du *balancièr* dans une boëte quarrée garnie de vis & d'écrouës, pour le ſèrrer & le tenir en état, & l'autre en deſſus dans une pareille boëte, auſſi garnie de vis & d'écrouës pour tenir le quarré à monnoyer. On poſe le flaon ſur le quarré d'effigie, on tourne à l'inſtant la barre du *balancièr*, qui fait tourner la vis qui y eſt enclavée; la vis entre dans l'écrouë qui eſt au corps du *balancier*; & la barre fait ainſi tourner la vis avec tant de force, que pouſſant l'autre quarré ſur celui de l'effigie, le flaon violemment preſſé des deux quarrez en reçoit les empreintes d'un ſeul coup en un moment. Boizard.

Balancier, eſt auſſi la poignée de fèr qui tient la balance ſuſpenduë par le milieu.

Balancier de Compas, eſt un cèrcle de léton qui tient en équilibre l'affut du dedans de la bouſſole.

Balancier de Lampe, eſt un cèrcle de fer mobile, qui dans un vaiſſeau ſoutient la lampe de l'habitacle en équilibre.

Balancier, eſt auſſi l'artiſan qui vend & qui fait des poids & des balances de toutes les ſortes; des pelons, des romaines, des trébuchets. *Librarum faber, opifex.* Il eſt ſujet à la Juriſdiction des Monnoies.

BALANCINES, ſ. f. plur. *Libratores funes, rudentes.* Tèrme de Marine. Ce ſont les cordes qui deſcendent des barres de hune & des chouquets qui forment deux branches ſur chaque bout d'une vèrgue pour la balancer, & la tenir en aſſiete, ou pour la tenir haute & baſſe. On les appelle auſſi *Valancines*. *Balancine* de la grande vèrgue, *balancines* de ſivadière, *balancines* du grand hunier. Les *balancines* des huniers ſèrvent d'écoutes aux pèroquets. *Balancines* de chaloupe. La vèrgue d'artimon n'a pas de *balancines*.

Balancine de Chaloupe, eſt la manœuvre qui ſèrt à ſoutenir le guy.

BALANDRAN, ſ. m. Mot qui n'eſt en uſage que dans le ſtile ſimple & comique, & qui ſignifie un manteau de campagne, qui eſt double depuis les épaules juſques ſur le devant. On paſſe les bras entre les deux étoffes par une ouvèrture qu'on y fait exprès. Ils ſont par ce moyen à couvèrt des injures de l'air. *Gauſape, gauſapina chlamys, penula.* S. Amant a dit figurément:

O nuit! couvre tes feux de ton noir balandran.

Cette ſorte d'habit eſt fort ancienne, parce que dès l'an 1226. dans la Règle de S. Benoît, il eſt défendu aux Religieux de porter des habits de Laïques, comme des *balandrans* & des ſurtous, qui ſont appellez *balandrana*, & *ſupertoti*.

BALANT, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt la partie d'une manœuvre qui n'eſt point hallée. Le *balant* d'une manœuvre ſe dit encore de la manœuvre même lorſqu'elle n'eſt pas employée. Tenir le *balant* d'une manœuvre, c'eſt l'amarrer enſorte qu'elle ne ſoit point lâche, ou qu'elle ne balance point.

BALANUS, ſ. m. Tèrme d'anatomie, on l'appelle autrement *gland*, de la ſignification propre du mot Βάλανος; c'eſt l'extrémité de la vèrge, ou la tête du membre viril. *Balanus.* Dionis.

BALAOU, ſ. m. Petit poiſſon fort commun à la Martinique. Il eſt long comme une ſardine, il a à la machoire inférieure un bec d'un cartilage aſſez fort, menu & pointu comme une aiguille, & long comme le doigt. Sa chair eſt délicate, & de bon goût. P. Du Tertre.

BALARE, ſ. m. & f. C'eſt le nom que prirent ou que l'on donna à ceux qui compoſoient les Colonies qui partirent de Carthage & qui s'emparèrent des montagnes de Sardaigne. *Balarus.* Pauſanias dit que *Balare* chez les Cyréniens ſignifioit un éxilé, ou étranger, un homme venu d'un autre Pays. Bochard croit que les *Balares*, les Corſes & les Iliens ſont la même choſe, qu'ils furent appellez Iliens du mot Punique עלי, *Ilai*, haut montagnard; Corſes de חורשה, *Hhoraſche*, habitant des forêts, & *Balares* de ברירים, *Baririm*, c'eſt-à-dire, *Sauvages*, en changeant, comme il eſt ſouvent arrivé, le premier *r* en *l*; בררי, *barari*, en Arabe, ſignifie *déſert*, *ſolitude*. Tite-Live, Pline, Strabon ont parlé des *Balares*, & ces Auteurs les diſtinguent manifeſtement des Corſes.

BALATRON, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie débauché. Acron, ancien Grammairien, & Commentateur d'Horace, rapporte différentes étymologies de ce nom, que Lambin & les autres Commentateurs de ce Poëte ont copiées ſur lui. 1°. Il dit que ce nom vient de Servilius Balatro, dont Horace parle, L. II. Satyr. 8. Ce fut un fameux débauché de Rome, ce qui fit qu'on donna ſon nom à tous les gens de même ſorte. Acron ajoûte qu'on trouve auſſi *baratrones*, d'où *balatro* peut s'être formé; enſorte qu'on ait appellez les débauchez *baratrons*, parce qu'ils jettent leurs biens comme dans un gouffre, *in barathrum mittunt.* Il dit encore qu'ils ont été appellez *Balatrons* du mot *balatus*, bêlement des brebis, pour marquer que ce ſont des gens qui ne diſent que des bagatelles, *vaniloqui*, ou bien que ce ſont des goinfres, de grands mangeurs, qui dépenſent tout pour leur bouche. Un autre Commentateur plus récent croit que ce mot peut venir de *blatero*, qui ſignifie un grand parleur, un babilleur. Spelman le fait deſcendre de *balare*, danſer, *balatro*, un danſeur. Ce tèrme paſſa dans notre langue, & l'on a dit que Henri III. Empereur chaſſa les farceurs, les *Balatrons*, &c. Mais il ne ſe dit plus. Les Italiens appellent encore *Balatrons* les gens de néant, que nous appellons beliſtres, peut-être au ſens que Sextus Pompeïus lui donne, en diſant que *Balatrons* ſignifie les taches de bouë, les crotes qui s'attachent aux piéds & aux habits d'un homme qui va à piéd.

BALAUSTES, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. C'eſt la fleur du grenadiér. Les *balauſtes* ſont aſtringentes, elles arrêtent les cours de ventre, les gonorrhées, les crachemens de ſang, & conviennent dans les hernies. Lemery. Les plus belles *balauſtes* ſont celles qui ont des fleurs larges, de la couleur d'un beau rouge velouté. Pomey fait ce nom de genre féminin. Voyez GRENADE & GRENADIER.

BALAUTIER, ſ. m. C'eſt le grenadiér ſauvage. Il y en a de deux ſortes, le grand & le petit. En Latin, *Malus punica ſylveſtris*, ou *Balauſtium.*

BALAY, ſ. m. Utencile de ménage qui ſèrt à amaſſer & à ôter les ordures, à tenir les maiſons nettes & propres. *Scopa.* On fait des *balais* de menuës branches de bouleau liées enſemble au bout d'un bâton. On en fait auſſi de genêt, de joncs & de plumes pour nettoyer les tableaux & les meubles. Les artiſans ſe ſèrvent de *balais* qu'ils appellent *Eſcouvettes.*

Ménage dérive ce mot de *valitus* diminutif de *vallus*, à cauſe que les *balais* ſont emmanchez au bout d'un bâton. D'autres, avec plus d'apparence, le dérivent de *betula*, *bouleau*. Du Cange le dérive de *balea*, qui a ſignifié la même choſe dans la baſſe Latinité, & qu'on trouve dans Matthieu Paris. Il ajoûte qu'on a dit auſſi *balaium*. Les Bas-Bretons diſent *balaen* dans le même ſens; ce qui fait croire que c'eſt un vieux mot celtique.

Balay du ciel. C'eſt le nom que les matelots donnent ſur l'Océan au vent du Nord-oueſt; parce qu'il balaye, pour ainſi dire, le ciel, & le nettoye de nuages.

Balay, en tèrme de Fauconnerie, ſe dit de la queuë des oiſeaux; & en Vénerie, du bout de la queuë des chiens.

On dit provèrbialement, Haſard ſur les *balais*, quand on ſurfait une marchandiſe de vil prix. On dit qu'un valet fait le *balay* neuf, quand il ſert bien les prémiers jours qu'il eſt dans une maiſon. On dit auſſi, c'eſt un *balay* neuf qu'on jettera bien-tôt derrière la porte, pour dire, en parlant de quelqu'un qui entre au ſervice des Grands, que tout lui rit d'abord, mais qu'on ne tardera guère à le mépriſer. On dit, qu'on donnera du manche du *balay* à ceux à qui ont veut défendre l'entrée d'un logis. Le peuple croit auſſi que les Sorcières vont au ſabat ſur un manche de *balay*. On dit auſſi, Rôtir le *balay* quand on ne profite point en quelque métier, en quelque profeſſion. Du Bartas a dit figurément & poëtiquement des vents, qu'ils étoient doux éventaux de l'air, frais *balais* de la terre.

BALAYER, v. act. Prononcez **Baleyer**. Il y en a même qui diſent *baler*, & qui prétendent qu'il eſt plus en uſage que *balayer*, parce qu'il eſt plus doux. C'eſt rendre nette une Chambre, une ruë, en ôter les ordures avec un balay. *Verrere, converrere, deverrere.*

Balayer Ce mot ſe dit auſſi des habits longs qui traînent & amaſſent les ordures à meſure qu'on marche.

D'une robe à longs plis balayer *le Barreau.* Boil.

On dit proverbialement d'une perſonne devote, qu'elle *balaye* l'Égliſe quand elle en ſort la dernière.

BALAYEUR, euse, ſ. Celui ou celle qui balaye. *Scoparius. Balayeur* de Temple eſt originairement la même choſe que *Néocore*, qui a maintenant une autre ſignification parmi les Antiquaires. Car le mot de *Néocore* qu'on trouve ſi ſouvent ſur les Médailles Grècques, eſt un titre que pluſieurs villes Grècques & leurs habitans ont pris pour marque qu'elles s'étoient dévouées & conſacrées au culte de quelque Divinité, & qu'elles prénoient un ſoin particulier de leurs ſtatuës, de leurs Temples, des ſacrifices que l'on faiſoit ſur leurs Autels, & des jeux qu'elles célébroient à leur honneur. C'eſt en ce ſens que la ville d'Ephèſe eſt appellée *Néocore de Diane* dans les Actes des Apôtres, & que pluſieurs autres villes, comme elle, ſe diſent auſſi ſur leurs Médailles Grècques & dans les inſcriptions, *Néocores des Empereurs*, à cauſe des Temples qu'elles avoient bâtis & des Jeux qu'elles celébroient à leur honneur, de même que du ſoin qu'elles prenoient de les entretenir. *Néocore* vient du Grèc Νεωκόρος qui ſignifie proprement *balayeur de Temple*, & dans un ſens plus honorable, la même choſe qu'*Æditus* chez les Latins, & Sacriſtain chez nous.

BALAYEURES, ſ. f. pluriel. Ordures qui ſont amaſſées avec le balay. *Purgamenta, ſordes.*

Balayeuras, ou **Baliyauras**, en terme de Mèr, ſont pluſieurs choſes que la mèr jette ſur les bords, comme de la mouſſe, & ce que les Pilotes appellent *ovas marinas*. On dit que ce fameux Pedro Serrano qui fit naufrage en une Iſle deſerte qu'on a appellé depuis *Serranilla*, vivoit des *balayeures* qu'il alloit ramaſſer le long de la mèr.

BALBASTRO, ſ. m. *Barbaſtrum.* Ville Epiſcopale d'Eſpagne dans l'Arragon ſur la riviere de Vere auprès de ſon embouchure dans la Cinca. Quelques-uns prétendent qu'elle a été nommée autrefois *Bargidum*, ou *Belgida*.

BALBUTIER, v. n. Parler avec difficulté, ſoit par le défaut de l'organe, quand on a la langue graſſe, ſoit faute de préſence d'eſprit, ou de mémoire. *Balbutire.* Celui qui eſt ſujet à *balbutier* ne peut jamais être un parfait Orateur. Quand on a trop bû, on commence à *balbutier*.

BALCON, ſ. m. Avance, conſtruction de pièrre ou de bois, portée ſur des colonnes attachées en ſaillie au delà du mur d'un bâtiment, & renfèrmée d'une baluſtrade de fèr, ou de bois, pour y prendre l'air, ou pour découvrir de plus loin. *Podium, menianum.* On appelle auſſi *balcon*, la baluſtrade même de fèr compoſée de baluſtres plats, ou ronds, avec friſes ſous l'appui, & des pilaſtres de fèr aux encognures. Les grands *balcons*, ſont ceux qui portent en ſaillie, & qui ſont plus larges que les croiſées. Les petits *balcons*, ſont ceux qui ſont entre les tableaux des croiſées, qui ſervent d'appui.

Balcons ſur la mèr, ſont des Galeries qu'on éleve ſur le devant & aux têtes de cèrtains vaiſſeaux, ou pour l'ornement, ou pour la commodité. En l'Iſle Notre-Dame à Paris, il y a un quay appellé *des balcons*.

Ce mot vient de l'Italien *balcone*, qui a été fait du Latin *palcus*, ou de l'Allemand *balk*, qui ſignifie *poutre*. Men. Du Cange, après Acharlius, dit que c'eſt un nom propre venu des Venitiens; quelques-uns diſent des Génois. Covarruvias croit que ce mot vient du Grèc Βάλλειν, *jacere*. Car il eſt dit que les *balcons* ſont proprement des avances, des tourrillons ſur les portes des Citadelles, d'où on lançoit toutes ſortes de traits ſur les ennemis. Le P. Janning Jéſ. dans les *Act. SS. Jun. T. 1. p. 790. D.* ſur le mot *balconum* qui ſe trouve dans les Actes de S. Bertrand Patr. d'Aquilée, dit que ce mot eſt un augmentatif de *palcus*, qui ſignifie *ſuggeſtus*; que l'un & l'autre de ces mots ont été portez en Italie par les Lombards, & qu'ils viennent de l'Allemand *balk*, qui ſignifie poutre.

BALDACHIN, ou **BALDAQUIN**, ſ. m. Dais, ou poêle qu'on porte ſur le S. Sacrement, ou ſur la tête du Pape dans les grandes cérémonies. *Umbella.* Borel témoigne que *Baldechinum* eſt un vieux mot François qui ſignifioit la plus riche des étoffes qui étoit tiſſuë de fil d'or, & dont la trame étoit de ſoye recamée de broderie. On tient qu'il a été ainſi nommé à cauſe qu'il venoit de Baldac, ou de Babylone en Pèrſe. On l'a appellé auſſi en vieux François, *baudequin*. Voyez Du Cange.

On appelle auſſi *Baldaquin*, un ouvrage d'Architecture qu'on éleve en forme de dais, ou de couronne ſur pluſieurs colonnes, pour ſervir de couvèrture à un autel. Le *baldachin* du Val-de-Grace eſt ſupèrbe & magnifique. Je veux bien qu'on ſe ſerve de *Baldaquins* dans nos Egliſes Gothiques, qui n'ont pour l'ordinaire par elles-mêmes nulle beauté, nulle grandeur. Je les y ſouffrirai pourvû qu'il n'y ait rien d'outré. Mais que ſous une coupolle, comme celle du Val-de-Grace, par exemple, qui eſt d'une excellente beauté, on y voye au deſſus de l'autel une petite eſpèce de ciboire, qui eſt mal conçu, écraſé, enterré & recogné contre la muraille, & qui n'ajoute rien à la ſplendeur de ſon dome, cela n'eſt pas ſuportable. Cordemoy.

Ce mot eſt Italien, & vient de *Baldachino*.

BALDECHILDE, ſubſt. f. *Baldechildis.* On en a fait Bathilde. Voyez ce mot.

BALDERIC, ſ. m. *Baldericus.* Nom propre d'homme, dont s'eſt fait Baldric, Baldry, Baudry, nom que portent encore quelques familles.

BALDUIN, ſ. m. *Balduinus.* Ancien nom propre d'homme, dont s'eſt formé celui de *Baudouin* qu'ont porté pluſieurs grands hommes & que portent encore pluſieurs familles de tous les ordres. Aujourd'hui même je ne voudrois point dire *Balduin*, quand ce ſeroit en parlant de ceux qui ont porté autrefois ce nom, je dirois toujours *Baudouin*. *Baudouin* Roi de Jeruſalem, *Baudouin* Archevêque de Cantorberi.

BALÉARES, ſ. f. & plur. Iſles de la mèr méditerranée, près des côtes du Royaume de Valence & de celles de Catalogne. *Baleares*, ou *Balearides Inſulæ*. Il y a quatre principales *Baléares*, Majorque, Minorque, Yvica ou Ebice, & Formentara. Cette dernière eſt inhabitée, à cauſe de la quantité prodigieuſe de ſerpens qu'il y a. Pline & Strabon aſſurent que les habitans des *Baléares* demandèrent un ſecours de troupes à Auguſte contre les lapins, qui renverſoient leurs maiſons & leurs arbres. Plin. *Liv. VIII.* 55. Strab. *Liv. III.*

Tite-Live a dit que le nom de *Baléares* leur vient de Baleus, l'un des Compagnons d'Hèrcule, qui y fut inhumé. D'autres prétendent qu'il vient du mot Grèc Βάλλειν, qui ſignifie *jetter, lancer*, parce que les habitans des *Baléares* excelloient dans l'art de lancer des pièrres avec la fronde, qu'ils avoient appris, à ce que quelques-uns prétendent, des Pheniciens, & auquel, ſelon Lycophron & Florus Liv. III. ch. 8 ils exèrçoient leurs enfans dès la plus tendre jeuneſſe, en leur expoſant leur déjeûné pendu à une poutre, & ne le leur donnant point qu'ils ne l'euſſent abbatu avec la fronde. Nicolaus Spécialis dit même *Lib. I. Rer. Sicul. p. 613. de Marcahiſſ.* que c'eſt dans les *Baléares* qu'on a inventé les Baliſtes. Mais les Auteurs du XIVe ſiécle, tel que celui-ci, ne ſont pas toûjours bons garans de l'antiquité. Quoiqu'il en ſoit, les habitans des *Baléares* étoient très-habiles à lancer, & cette origine du nom *Baléares* paſſe pour la plus vraie. Tite-Live lui-même ſemble la préférer à l'autre qu'il rapporte, & qui n'eſt qu'une fable. Iſacius ſur Lycophron, dit que *Baléares* eſt la même choſe que Valéries, *Valeriæ inſulæ*, Τγιανὰς; c'eſt-à-dire, les Iſles ſaintes C'eſt une idée ſans fondement. Bochart, qui dans ſon Chanaan Liv. 1. ch. 55. avoüe que ce nom fut donné à ces Inſulaires à cauſe de leur habileté à lancer des pièrres, ne veut pas cependant qu'il vienne du Grèc βάλλειν, *jetter, lancer*; mais du Phénicien ירה, בעל ירה *baal-jaro*; c'eſt-à-dire, *Magiſter jaculi*, ou *projiciendi lapides*, habile à lancer. Ces Iſles ont encore été appellées Γυμνησίαι *Gymneſiæ*, & les habitans *Gymnétes*, de γυμνὸς, *nud*, parce que les barbares qui les habitoient étoient tous nuds, ſe vêtant de peau ſeulement l'hiver. Ces Iſles ont fait un Royaume particulier, que les Maures envahirent lorſqu'ils ſe rendirent maîtres de la Betique, & d'où Jacques I. Roi d'Arragon les chaſſa an 1230. Depuis ce tems-là les *Baléares* ſont partie du Royaume d'Arragon. Voyez ſur les *Baléares*, le *Marca Hiſpanica* de M. Baluſe, où l'on voit à qui elles ont appartenu, tant pour le ſpirituel que pour le temporel.

BALEARIQUE, adj. m. & f. Qui eſt des Baléares, ou qui appartient aux Baléares. *Balearicus.* Il y a une eſpèce de Gruë qu'on nomme Gruë *Baléarique*, dont nous parlerons au mot Grue. Q. Cæcilius Metellus fut nommé *Baléarique*, pour avoir ſoumis les Baléares au peuple Romain. C'eſt ce que marque une ancienne inſcription qui ſe voit dans les murailles de Tarragone du côté de l'occident, & qui porte Q. C. M. B. INS. BAL. O. ET. I IMP. ROM. S. IN PER c'eſt-à-dire, *Quintus Cæcilius Metellus Balearicus inſulas Baleares obtinuit, & Imperio Romano ſubjecit in perpetuum*. Nous avons une hiſtoire du Royaume *Baléarique* en Eſpagnol par le Docteur Jean Dameto, *La hiſtoria General del Reyno Balearico*.

BALEINE, ſ. f. *Balæna*. C'eſt le plus gros des poiſſons. Godeau les appelle des écueils vivans. Pline fait mention de quelques *baleines* longues de quatre arpens, d'autres de 200 coudées : mais il ſe trompe, ou il exagère. Il y en a dont les os ou arêtes ſont capables d'étayer ou de ſervir à conſtruire de grands édifices. Les *baleines* du Nord ſont beaucoup plus grandes que celles qui atteriſſent ſur les côtes de Guyenne ou de la Méditèrranée. Il y en a pourtant à l'Amérique de fort grandes, qui ont juſqu'à 90 ou 100 piéds entre la tête & la queuë, dont les nageoires ont 26 piéds, les ouïes trois pieds, & la largeur de leur queuë eſt de 23 piéds. Le P. D'Ovaglie écrit dans la Relation du Chili ch. 27 qu'il y a plus de *baleines* au Chili qu'en aucun autre lieu du monde, & ſi grandes qu'on les prend quelquefois pour des Iſles. Pomey rapporte qu'en 1658. on apporta à Paris le ſquelette d'une *baleine*, dont le crâne étoit de ſeize à dix-ſept pieds d'ouvèrture, peſant quatre mille ſix cens livres; les machoires de dix piéds d'ouvèrture, & quatorze piéds de longueur, peſant chacune onze cens livres; les nageoires qui reſſembloient à des mains de douze piéds de long, peſant chacune ſix cens livres; les côtes de douze piéds & demi, peſant chacune quatre-vingt livres; les nœuds de l'échine depuis la tête juſqu'au bout de la queuë de quarante-cinq piéds de long, les premiers nœuds peſant cinquante livres, & les autres diminuant juſqu'au bout. Les Chinois diſent qu'on en a pris dans leurs mèrs qui avoient 960 pieds de long. Nos Européens néanmoins n'en ont guère trouvé qui ayent excédé 200 pieds. *Ambaſſ. des Holl. à la Chine P. II. p. 99.*

Il y a des *baleines* de pluſieurs ſortes, qui produiſent toutes des baleinons vivans & parfaits animaux, mais qui n'en portent que deux tout au plus. Elles les nourriſſent à la mammelle avec grand ſoin. La nourriture des *baleines* eſt une eau ou écume qu'elle ſavent extraire de la mèr, à ce que diſent Ælian, Rondelet & Geſner. Elles vivent auſſi d'un petit inſecte que les Baſques nomment *Gaeid*, qui eſt le *Pſyllus marinus*, ou la *Puce de mer* qui ſe trouve dans le Nord en grande abondance pour nourrir le gros poiſſon. En effet dans la diſſection des *baleines* on ne trouve autre pature dans leur eſtomac que de l'eau epaiſſe, & de ces menus inſectes, rarement quelques anchois ou petits poiſſons blancs, mais jamais de gros poiſſons, ni de morceaux d'ambre, comme ont voulu faire croire Cardan & autres. Les Hollandois dans leur *Ambaſſ. à la Ch. P. II. p. 99* diſent qu'on ne trouve dans leur eſtomac qu'environ 10 ou 12 poignées de petites araignées noires, & quelque peu d'hèrbe vèrte, & quand la mèr ſe trouve couvèrtes de ces araignees, c'eſt une marque que la pêche ſera bonne. Ils ajoutent qu'on a quelquefois trouvé 30 ou 40 cabilleaux dans leur ventre.

La plûpart des *baleines* n'ont point de dents, mais ſeulement des fanons ou des barbes dans la gueule larges d'un empan, & longues de quinze piéds, plus ou moins, finiſſant en franges ſemblables par le bout aux ſoies de pourceau, leſquelles ſont enchaſſées par enhaut dans le palais, & rangées en ordre ſelon leur différente grandeur, comme le manteau d'un oiſeau. Ces barbes ſervent à dilater & à reſtreindre les jouës de la bête, qui ſont quelquefois ſi amples qu'elles ſont capables de contenir le baleinon nouvellement né, comme dans une boëte, pendant les orages, comme écrit Olaus. L'Auteur de l'*Ambaſſ. de Holl. au Japon P. II. p. 139.* dit que les *baleines* du Japon ont deux grands trous ſur le muſle par où il entre quantité d'eau, qu'elles revomiſſent enſuite avec grand impétuoſité. Le P. Du Tèrre, hiſt. des Ant. Tr. IV. ch. 1. §. 1 dit qu'elles vont ſoufflant & comme ſeringuant par les nazeaux deux petits fleuves d'eau, qu'elles pouſſent dans l'air haut de deux piques, & que dans cet effort elles font un cèrtain meuglement, qui ſe fait entendre d'un bon quart de lieuë. L'Auteur de l'Ambaſſade au Japon ajoûte que leurs yeux ſont long de trois aunes, & larges d'un piéd & demi; leurs ouïes beaucoup plus grandes dedans que dehors, & qu'elles entendent le moindre bruit; que quand elles ouvrent la gueule, elle eſt large de plus de cinq braſſes; que leur langue à dix-huit piéds de long ſur ſix de large : qu'il eſt cèrtain qu'elles ſe nourriſſent de poiſſons, & qu'on a trouvé dans le ventre de quelques-unes 40 ou 50 moruës.

Les Journaux des Savans d'Anglèterre, en parlant des *baleines* qui ſe trouvent dans la mèr de l'Amérique aux environs des Bèrmudes, diſent qu'elles ont de grandes barbes pendantes depuis le deſſous du nez juſques au nombril, & vèrs la fin des parties de derrière une crête ſur le dos; que ce poiſſon a la figure fort aiguë par le dèrrière, approchant de celle du toit d'une maiſon; qu'à côte de ſa tête il y a pluſieurs boſſes, que ſon dos eſt extrêmement noir, & ſon ventre blanc; que l'agilité & la viteſſe de ces poiſſons eſt inconcevable; qu'une ayant été harponnée, elle entraîna le vaiſſeau plus de 6 ou 7 lieuë loin en trois quarts d'heure; que quand elles ſont bleſſées elles font un cri horrible, auquel toutes les autres qui le peuvent entendre accourent, mais ſans faire aucun mal à perſonne; qu'elles ſont plus longues que les *baleines* de Groenland, mais moins épaiſſes; qu'elles ſe nourriſſent des hèrbes qui croiſſent dans le fond de la mèr, que l'on a trouvé quelquefois dans leur éſtomac deux ou trois hottées de matière vèrte & hèrbuë; que l'on peut tirer juſqu'à 7 ou 8 tonnes d'huile des plus grandes de ces *baleines*, que les baleinons en rendent peu, & qu'elle reſſemble plûtôt à de la gelée qu'à de l'huile; que celles des vieilles *baleines* ſe fige comme du ſain de pourceau, & ne laiſſe pas de très-bien bruler, que celle que l'on tire de la graiſſe eſt claire comme du petit lait; mais que celle que l'on tire du maigre entrelardé ſe durcit comme du ſuif, & petille en brûlant; que celle enfin qu'on fait de la panne, eſt comme de la graiſſe de porc; qu'on peut tremper ſa main dans cette huile toute bouillante ſans ſe brûler; qu'elle eſt ſouveraine pour les playes, & pour pluſieurs autres ſortes de maux, étant appliquée ſur la partie malade.

Arrien rapporte dans les Navigations de Nearque, que la flote d'Alexandre ayant trouvé dans la mèr des Indes des *baleines* qui jettoient beaucoup d'eau en l'air, tout l'equipage fut extrêmement épouvanté; que Néarque ayant appris ce que c'étoit, ordonna qu'on allât droit à ces monſtres en ordre de bataille trompette ſonantes, criant beaucoup, frappant des armes, pour faire un grand bruit; & que cela les fit plonger dans la mèr & les chaſſa.

Il y a une eſpèce de *baleines* qui ont des petites dents plattes dans la gueule ſans fanon; & de celles-là les Baſques tirent la drogue qu'on nomme *Spérme de baleine*, dont ils rempliſſent des tonneaux, le puiſant dans la tête de la bête avec des poilons ou grandes cuilliéres. Les Droguiſte l'étraignent, le lavent & le préparent, enſorte qu'ils le rendent blanc comme la neige ou fleur de ſel, & reſſentant l'odeur de la violette. Ils l'ont nommé ainſi, à cauſe que les femmes s'en ſervent pour faire un fard excellent. Cette matière blanche & écailleuſe ſe fond comme de la cire. La plûpart de ceux qui tirent cette matière des *baleines* aſſûrent que c'eſt ſon cèrveau, mais il n'y a pas d'apparence, puiſque nul cerveau de poiſſon n'a les qualitez du blanc de *baleine*. Ne pourroit-on pas croire plûtôt que c'eſt une ſubſtance moëlleuſe qui ſe trouve logée entre les deux tables du crâne de ce poiſſon? Le blanc de *baleine* s'appelle ſperme ou la nature de *baleine*, *Sperma Ceti*, parce qu'on a long-tems douté ſi cette matière n'étoit pas le ſpèrme même de l'animal. On la nomme encore ambre blanc, *amberum album*, à cauſe qu'on en a trouvé des morceaux ſur les bords de la mèr. Le blanc de *baleine* ſortant du poiſſon eſt préſque tout en huile. Les Hollandois ſont les ſeuls qui en ſéparent cette huile, & on tire d'eux cette matière raffinée & blanchie, & lorſque cette même matière redevient jaunâtre, il ne faut que changer le papier qui l'enveloppe, & la mettre dans des papiers non collez, qui s'abreuvent de cette partie huileuſe, & font que la matière devient blanche.

Il y a une autre eſpèce de *baleine* qui a l'ouvèrture de l'oreille ſur les epaules. La queuë de la *baleine* lui ſert à nager en frapant l'eau. Elle s'en ſert auſſi à renvèrſer les barques des Pêcheurs qui la pourſuivent.

Les Pêcheurs appellent *bonnes baleines*, celles dont ils tirent le plus d'huile. Elles n'ont qu'un ſeul évent ſur le front, d'où ſort aſſez lâchement une bruine d'eau reſſemblant à de la fumée : ce qui les fait remarquer lorſqu'elles viennent en haut pour reſpirer. Ces *bonnes baleines* ſont femelles, & le plus ſouvent nourrices, car c'eſt alors qu'elles ſont les plus graſſes. On en prend à la Chine qui rendent plus de 240 barriques d'huile, & dont la ſeule langue en donne quelquefois 60 barriques. Je ne ſai ſi nos Hollandois en ont jamais tant tiré en leur pêche de Groenlande. *Ambaſſ. des Holl. à la Chine P. II. p. 100.*

Les *baleines* qui éjaculent & font rejaillir leur fumée en l'air à la hauteur d'une lance, comme par une ſeringue, ſe nomment *Phyſeterre*, ou *Souffleurs*. Pour celles qui fument & reſpirent par deux ouvèrtures poſées ſur le front, car c'eſt leur manière de reſpirer, qui, comme on l'a dit, ſe fait à grand bruit; pour celles-là, dis-je, je ne trouve pas qu'elles ayent de nom particulier. Leurs nageoires ſont nommées *bras*, ou leurs *ailes*, ſont couvèrtes de gros cuir noir, auſſi bien que la queuë & tout le corps, à la réſerve du ventre qui eſt blanc. Il y a une autre eſpèce de *baleines* qu'on appelle *Jubartes*.

Leur paſſage vient en hyvèr depuis l'Équinoxe de Septembre; & elles s'arrêtent en un lieu nommé *la Chambre d'amour*, proche les murs de l'ancien château de Ferragus à une lieuë de Baïonne. Elles ſe viennent engouffrer pour éviter les profondes ténébres de la Mèr Glaciale du Nord, où elles ſéjournent pendant tout l'Été, (car elles aiment la lumière & le ſoleil) afin de joüir d'un jour continuel de ſix mois. Quand il ſe retire, elles courent en flotte vèrs le Pole du Sud. Celles des Iſles de l'Amérique paroiſſent depuis le commencement de Mars juſqu'à la fin de Mai. Les Pêcheurs conjècturent que le reſte du tems elles ſe retirent dans les antres hèrbus du Golfe de la Floride, parce que l'on a obſèrvé que ſur leurs aîles & ſur leurs queuës il y avoit quantité de viſcoſitez gluantes ſur leſquelles il croiſſoit des rocailles, & qu'on y a même trouvé des coquilles plus grandes que celles des huitres. Elles ſont alors en chaleur, & s'accouplent pendant ce tems-là. Quand deux mâles ſe rencontrent auprès d'une femelle, ils ſe livrent un dangereux combat, frapant ſi rudement des aîles & de la queuë contre la mèr, qu'il ſemble que ce ſoient deux navires qui ſont aux priſes à coups de canon.

La *baleine* ſuit ponctuellement ſon baleinon, ce qui a fait croire à quelques Naturaliſtes, comme *Ælian*, que c'étoit un poiſſon différent, qu'ils ont nommé *Muſculus*, ayant préſumé que la nature l'avoit produit exprès pour ſèrvir de guide à la *baleine*. Cardon l'appelle *Orca*; & croit qu'il pourſuit la *baleine* pour la bleſſer par le foible du ventre: mais au contraire cela n'arrive que quand le baleinon ſe dreſſe à la tetine pour prendre ſon aliment. Ces petits ſont toûjours ſous les aîlerons de la mère juſqu'à ce qu'ils ſoient ſevrez. Les femelles n'ont point de pis, quoi qu'elles ayent du lait en abondance, & qu'on en ait quelquefois tiré de leurs mammelles juſqu'à deux barriques. *Ambaſſ. des Holl. au Japon. L. II. p.* 140.

C'eſt une fable que tout ce que les Anciens ont dit d'un poiſſon qui ſèrt de guide aux *baleines*. Jean Cabri Académicien de Florence fait mention d'une *baleine* qui échoüa ſur les côtes d'Italie en 1624. qui avoit, dit-il, la gueule ſi large, qu'un homme à cheval y auroit pû entrer commodément. Pour la priſe & la pêche des *baleines*, voyez ci-après HARPON, & HARPONNEUR. La manière dont Garcie décrit la pêche des *baleines* par les Sauvages de l'Amérique, paroît ſuſpècte au P. Du Tèrtre.

Il y a des *baleines* ſi graſſes, que vives & mortes elles ſurnagent. Leur huile ſèrt pour engraiſſer le brai, pour enduire & ſpalmer les navires, pour bruler à la lampe, aux Drapiers pour préparer les laines, aux Courroyeurs pour les cuirs; aux Peintres pour cèrtaines couleurs, aux Foulons pour faire du ſavon, aux Architectes & Sculpteurs pour faire une laitance ou détrempe avec ceruſe ou chaux, qui durcit & fait croûte ſur la pièrre molle & venteuſe qui en a été enduite, & la fait réſiſter aux injures de l'air. Et les fanons avec le membre génital s'employent à faire des Paraſols, des éventails, des baguettes aux Écuyers & aux Huiſſiers, des corſets, paniers, buſques aux Dames, & à pluſieurs ouvrages des Tourneurs, Couteliers, &c. Un bourgeois de Ciboure, nommé François Soupite, a trouvé l'invention de cuire & de fondre les graiſſes à flot & en pleine mèr, bâtiſſant un fourneau ſur le ſecond pont du navire. On ſe ſèrt des grillons & du marc de la prémière cuite, au lieu de charbon pour la ſeconde.

Les *baleines* ſont en ſi grande abondance au Nord de l'Iſlande & vèrs Spisbèrg, qu'en été ces monſtres nagent & s'ébatent en groſſes troupes comme des carpes dans un vivier, ou du poiſſon blanc dans une rivière. En Anglètèrre les *baleines* ſont des poiſſons Royaux qui appartiennent au Roi; auſſi-bien que les éturgeons, enſorte que la tête de la *baleine* appartient au Roi, & à la Reine la queuë.

On lit dans la plûpart des vèrſions Françoiſes du nouveau Teſtament au chap. 12. de S. Matth. v. 40. *que Jonas fût trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine.* M. Simon a crû que cette intèrprétation n'étoit pas exacte, parce que le mot qui eſt dans l'original Grèc, celui de *Ceti* qui eſt dans l'ancienne édition Latine, ſignifie en général *un grand poiſſon*. Et en effèt il n'y a point autrement dans le texte Hébreu du Prophête Jonas. M. de Saci même dans ſon Commentaire ſur ce Prophête, dit qu'on croit communément que les *baleines*, quelque grandes qu'elles ſoient, ont le goſier trop reſſèrré & trop petit pour pouvoir avaler un homme tout entier.

Les ennemis de la *baleine* ſont le Dauphin, le Tonin, l'Orxe & le Poiſſon noir, lequel tâche de lui ouvrir le ventre avec ſa ſcie, ou bien d'entrer dans ſa gueule pour lui emporter la langue *Ambaſſ. des Holl. à la Ch. P. II. p.* 99.

Ce mot vient du Grèc φάλαινα, ou βάλαινα, ſelon l'ancienne coutume des Grècs, qui diſent par éxemple, πιξος, pour βιξος, C'eſt le ſentiment de Feſtus. On ajoute qu'elles ſont appellées de ce nom, à cauſe qu'elles jettent fort haut l'eau de la mèr, car en Grèc βάλλειν ſignifie *jetter*, *lancer*. D'autres font venir ce mot *phalæna* de φαλὸς, qui ſignifie en Grèc *reluiſant*. La *baleine* eſt un animal à poil, & les poils reluiſent de loin ſur ſa tête. On pourroit encore ajoûter que la *baleine* eſt appellée par les Grècs *phalæna* de φαλὸς, *reluiſant*, à cauſe de cèrtaines taches blanches qu'elle a qui paroiſſent de fort loin. Selon le P. Pezron *balæna*, *baleine*, eſt formé du Celtique *balen*, & ſelon Voſſius *de Idol. Liv. IV. cap.* 22. φάλαινα vient du Chaldéen בלע, *avaler*, parce que cet animal avale un homme entier.

Une *baleine*, qui reçoit dans ſa gueule ſes baleinons pour les defendre des tempêtes, comme le dit Philoſtrate dans la vie d'Apollonius Liv. II. ch. 7. & ce mot, *Quos perdere viſa, tuetur*, fut la déviſe que l'on donna à Victor Amedée Duc de Savoie, après ſon éxpedition contre le Duc de Nemours.

BALEINE. On appelle auſſi de ce nom toutes les parties de la *baleine* qui ſèrvent, ou à mettre dans les corps de jupe, ou à faire des paraſols, des évantails, des buſques, des baguettes, des paniers, &c.

La chair de *baleine* eſt de mauvaiſe odeur, & très-difficile à digérer, auſſi n'en mange-t-on pas: il n'y a que les peuples qui habitent proche le Cap de Bonne Eſpérance qui en mangent quand ils en peuvent avoir: elle convient aſſez à leurs eſtomacs robuſtes & peu délicats, qui s'accomodent d'inteſtins cruds & puans, & qui les digèrent comme les choſes les plus tendres & les plus agréables. Rondelet dit que la langue de la *baleine* eſt d'un bon goût.

BALEINON, ſ. m. Une jeune baleine, un petit de la baleine. *Balæna vitulus*. Quelques-uns écrivent *balenon* ſans *i*. Il y a des *balenons* de 33. pièds de long.

BALENAS, ſ. m. Le membre de la baleine qui ſèrt à la génération: ce qui eſt particulier à cette ſorte de poiſſon, qui engendre comme les animaux tèrreſtres.

BALESTRILLE. Tèrme de Marine. C'eſt un inſtrument avec lequel on prend les hauteurs: on l'appelle autrement arbalète, ou bâton de Jacob.

BALEVRE, ſ. f. Lèvre d'en bas. *Labrum inferius*. Paſquier derive ce mot de *bis labra*.

BALEVRE, en tèrme d'Architècture, eſt ce qui paſſe d'une pièrre plus que de l'autre près d'un joint dans la douelle d'une voute, ou dans le parement d'un mur, & qu'on retaille en le ragréant. C'eſt auſſi un éclat d'un joint crevé, parce qu'il étoit trop ſèrré.

BALHOAVA, ſ. m. Tèrme de Relation. Religieux Pénitent parmi les Arabes. Il y avoit un de ces Calendèrs, que les Arabes nomment *Balhoava*, que le ſimple peuple honoroit comme un martyr, qui avoit un cimetèrre fiché dans les flancs, qu'il tenoit par la garde, & trois broches de fèr comme de groſſes lardoires qui lui travèrſoient les muſcles du bras, avec un panache fiché au milieu du front. P. ROGER.

BALISE, ſ. f. Tèrme de Marine. Marque qu'on met ſur les côtes ou canaux de la mèr dans les lieux dangereux, & aux havres de barre ou d'entrée où il y a peu de fond pour aſſurer la navigation. Ce ſont ordinairement des tonneaux attachez par une chaîne de fèr à de groſſes pièrres qu'on jette au fond. Ils nagent ſur l'eau, & marquent le chemin qui eſt le plus ſûr. Il y en a beaucoup en Hollande pour arriver à Amſtèrdam. Il y a quelquefois des mâts dreſſez, qui ſèrvent de *baliſes* ou de bouées qui ſignifient la même choſe. Ce ſont quelquefois de grands arbres touffus de feuillages & ramages hauts élevez, & poſez en échauguette à l'embouchure des rivières au nombre de deux pour le moins, qu'il faut prendre en juſte alignement l'un couvrant l'autre, enſorte que tous deux ne paroiſſent qu'un à l'œil, & il faut entrer en cette poſture qu'on nomme *travèrs*.

Les Mariniers expliquent cet alignement en ces tèrmes, *Fermer l'un parmi l'autre pour être dedans*.

BALISIER, ſ. m. ou Canne d'Inde, ſ. f. *Cannacorus. Canna Indica*. Plante qui vient des Indes, & qui a ſes racines compoſées de gros nœuds ou tubercules fibreux & chevelus, d'où partent quelques tiges hautes de quatre à cinq pièds, enveloppées de feüilles qui forment d'abord des cornets très-bien roulez, & qui peu à peu ſe déploient & ont ſouvent un pièd & demi de longueur ſur demi pièd ou huit pouces de large; elles ſont rayées de pluſieurs nèrvures tranſvèrſales qui partent de la côte qui ſépare la feüille en deux. Ses fleurs occupent le ſommet des tiges, elles ſont d'un beau rouge; chaque fleur eſt un tuyau découpé profondément en cinq ou ſix pièces inégales, la pièce du milieu repréſente une languette, qui eſt chargée d'un ſommet. Le calice qui eſt un autre petit tuyau qui enveloppe la fleur dans ſa naiſſance, à ſa baſe un embrion, qui après que la fleur eſt paſſée devient un fruit qui contient dans ſes trois cellules membraneuſes des ſemences brunes, rondes, dures & groſſes comme des petits poids, dont on fait des Chapelets. Il y a pluſieurs eſpèces de *Baliſiérs* qui diffèrent entre elles par la couleur de leurs fleurs, par la grandeur & par la largeur des feüilles. Comme les feüilles de *Baliſiér* ſont fermes, elles ſervent aux Indiens à envelopper pluſieurs drogues, & même quelquefois à couvrir leurs cabanes. Les Auteurs Botaniſtes ont parlé de cette plante ſous le nom de Canne d'Inde, *Canna Indica*, & de *Flos cancri*. Voyez Dalechamps & le P. Du Tèrtre, hiſt. des Antil. T. II. p. 126.

BALISTE, ſ. f. *Baliſta*. Machine de guèrre, & eſpèce de fronde dont ſe ſèrvoient les anciens pour jetter des pièrres. La *Baliſte* différoit de la catapulte, en ce que les catapultes ſèrvoient à lancer des javelots & des dards, au lieu qu'avec les *baliſtes* on ne lançoit que des pièrres. Du reſte, elles ſe bandoient de la même manière. On en peut voir les figures dans Juſte-Lipſe, Vegece Liv. IV. ch. 22. & autres. Ammien Marcellin la décrit fort éxactement Liv. XXIII. ch. 4. On l'appelloit en vieux François *Mangonneau*. Sanutus Liv. II. P. IV. ch. 8. en rapporte les différentes eſpèces. Un Hiſtorien contemporain de Philippe Auguſte, remarque à l'occaſion du ſiége de Boves, que la *Baliſte* n'étoit point alors en uſage en France, quoique cette machine fut fort ancienne, & aſſez commune ailleurs. C'étoit une machine avec laquelle on jettoit dans les places aſſiegées de groſſes pièrres, des flèches & des feux d'artifice. On ſe ſèrvoit en France de la mine & du belier pour renvèrſer les murailles, & de quelques autres machines qui approchoient de la *baliſte*. P. Dan.

BALISTAIRE. *Baliſtarius*. Nom d'un Officiér de guèrre dans l'Empire Romain & dans d'Empire Grèc. Les *Baliſtaires* étoient répandus dans les villes de l'Empire, & ils avoient ſoin d'entretenir en bon état les armes & les machines qui étoient dans les arſenaux. Voyez Guthèr.

BALIVERNES, ſ. f. plur. Diſcours inutils qui n'ont ni raiſon ni ſolidité, fornettes, contes faits à plaiſir. *Nugæ*. Toutes les raiſons de ce chicaneur ne ſont que des *balivernes*. Je n'entens rien à toutes ces *balivèrnes* Mol. Ce mot ne peut paſſer que dans le ſtile ſimple & comique.

Ce mot ſe trouve au ſingulier.

De plus icy n'ay malheureuſement,
Que quelques ſous: mais n'ay point de Poëte
Pour vous rimer baliverne *ou fornete.* L'Ab. de Chaul.

BALIVAGE. Voyez BALLIVAGE.

BALIVEAU. Voyez BAILLIVEAU.

BALLADE, ſ. f. Tèrme de Poëſie. On écrit BALADE. La *balade* ſe rapporte au *chant royal* comme le triolet au rondeau. Elle n'a que trois couplets, & l'envoi où l'on met quatre ou cinq vèrs, ſelon que le couplet eſt un huitain ou un dizain. Il faut que les mêmes rimes regnent dans tous les couplets, chacune à la place qui lui a été reglée dans le prémier. Les vèrs de huit ſyllabes y viennent fort bien quand le ſujet en eſt un peu ſerieux; autrement on doit s'en tenir à ceux de dix ſyllabes comme dans les rondeaux. Les *Balades* ont été fort en vogue; elles n'y ſont plus tant, mais ce goût ancien peut revenir. La P. M. Mourgues. Les trois Strophes de la *Balade* ſont de huit ou dix vèrs chacune, dont le dèrnier vèrs eſt répèté toûjours le même. *Genus odes verſibus in eaſdem rythmos exeuntibus compoſita; Rythmus gallicus ſimiliter deſinens.* Dans l'Envoy compoſé de quatre ou cinq vèrs, on répète encore le refrain. Il y a des éxemples de *Balades* dans Marot & chez les Poëtes anciens Il y en a dans Saraſin entre les Modèrnes. Voyez Paſquiér, Rechèrch. Liv. VII ch. 5.

La Ballade *aſſervie à ſes vieilles maximes,*
Souvent doit tout ſon luſtre au caprice des rimes. Boil.

On appelle figurément le refrain de la *Ballade*, un diſcours qu'on répéte ſouvent. Régniér a dit des Poëtes importuns à demander, c'eſt toûjours le réfrain qu'ils font à leur *Ballade*.

BALLADIN, ſ. m. Danſeur de profeſſion ſur les théatres publics, qui danſe à gages & pour de largent. On le dit quelquefois plus généralement des Bouffons & farceurs qui divertiſſent le peuple. *Saltator*. Covarruvias, ſuivant le ſentiment de quelques-uns, tire ce mot de l'Arabe *beledi*, qui ſignifie *bourgeois*. Surquoi il remarque que les Maures de la campagne appelloient de ce nom toutes les marchandiſes falſifiées qu'ils achetoient des gens de ville qui ſçavoient tromper leur ſimplicité.

BALLADINE, ſ. f. Danſeuſe publique. *Saltatrix*.

BALLARIN. Eſpèce de Faucon. Voyez FAUCON.

BALLE, ſ. f. Petite boule ou globe à jetter, ou tirer en l'air *Pila*. Il s'en fait de pluſieurs ſortes. Une *Balle de jeu* de paume eſt faite de petites bandes de laine bien battuës, bien liées & bien arrondies, & couvèrtes d'une autre bande de laine blanche ou de feutre. Aller joüer une douzaine de *Balles*. Un éteuf eſt une petite *balle* convèrte de cuir, & pleine de ſon.

Ce mot eſt fait de *palle*, d'où on fait auſſi *ballon* & *balloter*. Menage. Mais Nicod le dérive du Grèc βάλλω, *mitto*, *j'envoye*. Du Cange le dérive de l'Anglois *ball*.

BALLE de mouſquet, de piſtolet, d'arquebuſe à feu ou à vent, & même d'arbalête, ſe dit de cèrtaines petites *balles* de plomb, de fèr, de pièrre, qui ſèrvent à charger ces armes. *Glans plumbea*. Une balle de calibre. Un piſtolet chargé de deux ou trois *balles*. Cette garniſon eſt ſortie tambour battant, méche allumée, *balle* en bouche, c'eſt-à-dire, avec le mouſquet chargé, & une balle dans la bouche pour recharger preſtement.

En Artillerie, quoiqu'on diſe ordinairement *boulet* de canon, néanmoins on dit auſſi *balle* en quelques occaſions. Un canon de batterie porte trente-ſix livres de *balle*. Dans les ſaluts de mèr, pour faire plus d'honneur, on tire des canons chargez à *balle*. C'eſt ce qu'on appelle *ſalve royale*.

BALLE RAMÉE, ſe dit à l'égard du mouſquet de deux *balles* attachées enſemble par un fil de fèr: & pour le canon, ce ſont deux demi boulets qui ſont joints enſemble par une barre de fèr pliée en forme de charnière de compas. *Glans veruculo trajecta, glans veruculo cum alia glande trajecta.* Ces *balles* étant ſorties s'écartent & coupent des cordes, des voiles, & même des mâts On les appelle auſſi *balles à fiches*, & *anges*, ou *balles à* deux têtes.

BALLE, ſe dit auſſi des marchandiſes ou meubles qu'on veut tranſporter au loin, & qu'on empaquette dans de la toile, après les avoir bien garnies de paille pour empêcher qu'elles ne ſe mouillent, ou qu'elles ne ſe briſent *Mercium colligatarum faſcis*. Toutes les marchandiſes qui viennent aux Foires ſont en *balles*. Il y a de petits Mèrciérs de campagne qui portent des *balles* ſur leur dos.

On appelle auſſi des marchandiſes de *balle*, celles qui viennent de loin dans des *balles*, qui ſont d'ordinaire fabriquées avec peu de ſoin par de méchans ouvriérs, ou de mèchante matiere, à la difference de celles qu'on commande aux ouvriers choiſis, & qu'on voit faire devant ſoi. Les piſtolets de S. Etienne en Forêts ſont des marchandiſes de *balle*; ils ſont faits de fèr aigre & trop à la hâte.

En ce ſens on le dit figurément de toutes les choſes qu'on mépriſe, ou qui ne valent rien. Ce ſont des nouvelles, des contes de *balle*.

On appelle auſſi une *balle* de dez, un paquet de dez où il y en a pluſieurs douzaines. On a trouvé autrefois dans la beſace d'un Cynique une *balle* de dez, & le portrait d'une Courtiſanne. Balsac.

BALLE, en tèrmes d'Imprimerie, C'eſt un inſtrument de bois, qui eſt creux en forme d'entonnoir, avec une poignée au deſſus qui eſt auſſi de bois. Le creux de cet inſtrument eſt rempli de laine, laquelle eſt couverte d'une peau de mouton qu'on trempe dans l'encre, pour toucher ſur les formes ou ſur les planches.

BALLE, en tèrme d'Agriculture, eſt une petite paille, capſule, ou gouſſe, qui ſert d'enveloppe déliée au grain de blé quand il eſt dans l'épi, & qui s'en ſépare en le battant. *Gluma*, *folliculus*. La *balle* eſt un bon fourrage pour les beſtiaux. Ce blé eſt encore tout plein de *balle* Lig.

On dit provèrbialement, Au bon joüeur la *balle* lui vient; pour dire, qu'un homme qui eſt habile en une profeſſion n'y fait point de fautes, y réüſſit ordinairement On appelle Enfans de la *balle*, les enfans qui ſuivent la profeſſion de leur père, & entre autres les enfans d'un Maître de Tripot avec qui il fait dangereux de faire partie. On dit auſſi prendre la *balle* au bond; pour dire, ſe ſervir de l'occaſion, ne la laiſſer pas échaper. On dit, La *balle* cherche le joüeur; pour dire, que les occaſions ſe préſentent d'elles-mêmes à ceux qui les demandent, & qui en ſavent profiter. On dit encore que la *balle* eſt en amour; pour dire, qu'elle eſt bien renvoyée, qu'elle ne touche pas à tèrre; & dans le ſens figuré, cela ſe dit d'une convèrſation où il y a beaucoup de vivacité. On dit auſſi, A vous la *balle*, ou, A vous le dé, pour dire, c'eſt à votre tour à parler ou à agir. On dit auſſi figurément d'un homme qui s'eſt ſaoulé juſqu'à crever, que ſon eſtomac eſt chargé à *balle*. Il y va *balle* en bouche, méche allumée; c'eſt-à-dire, qu'il entreprend une affaire ouvèrtement, & bien réſolu de la pouſſer vigoureuſement. Ce ſont *balles* pèrduës; c'eſt-à-dire, ce ſont des efforts inutiles. On appelle *Rimeur de balle*, un Poëte dont les vèrs ſont ſi mauvais qu'ils ne ſèrvent qu'à envelopper des marchandiſes.

BALLER, v. n. Danſer. *Saltare*, *choreas agere*. Cette jeuneſſe a danſé & *ballé* toute la nuit. Pour être un vrai Galand, il faut toûjours babiller danſer & *baller*. SARAS. Il eſt plus en uſage en ces deux phraſes. Cet homme va les bras *ballans*, pour dire, en agitant les bras: & il eſt midi ſonné & *ballé*; pour dire, midi paſſé.

Ménage derive ce mot de *ballare*, fait du Grèc *βάλλειν*, dont les Latins & les Grècs ſe ſont ſèrvis en la même ſignification. Du Cange dit qu'il vient de *βαλίζω*, qui ſignifie *pergo, gradior*: mais de quelque part qu'il vienne, on ne s'en peut jamais ſèrvir qu'en riant, & dans le comique. De Rubis dans ſon hiſt. de Lyon L. I. p. 108. & 109. dit, que les anciens Gaulois alloient querir le Gui de chêne & le portoient dans leurs villes ſuivis des Prêtres & du peuple, demenants joie avec leurs balations, qui étoient des chanſons & balades qu'ils alloient chantant avec mouvement de corps, répondant à la cadence de la voix, & que ces chanſons & danſes s'appelloient balations, *à balatu ovium*, duquel elles approchoient fort, & que de là nous avons retenu le mot *baller*. L'Auteur de Sermon. 215. *de temp.* dans Saint Auguſtin dit, *Erat Gentilium ritus inter Chriſtianos retentus, ut diebus feſtis balationes, id eſt, cantilenas & ſaltationes exercerent, quod balare, id eſt, vociferando ſaltare vocabant.*

BALLET, ſ. m. Repréſentation harmonique, & danſe figurée & concèrtée qui ſe fait par pluſieurs pèrſonnes maſquées, qui repréſentent par leurs pas & poſtures quelque choſe naturelle, ou quelque action, ou qui contrefont quelques pèrſonnes. *Chorea dramatica, dramatica ſaltatio.* Les *ballets* du Roi ſont fort magnifiques. Le *ballet* de la guèrre, Le *ballet* des Arts, &c. ce ſont les ſujets de ces *ballets*. Un *ballet* eſt compoſé de pluſieurs entrées. On fait des vèrs de *balet* pour expliquer le caractere ou l'action des pèrſonnes qui danſent; & ces vèrs qui tous enſemble compoſent une eſpèce de Poëme dramatique portent auſſi le nom de *ballet*. Benſerade a fait pluſieurs ſortes de *ballets*; & le P. Meneſtriér en a fait un docte Traité.

On dit provèrbialement, qu'un homme a fait une entrée de *ballet* dans une compagnie, lorſqu'il y eſt entré bruſquement, & ſans cérémonie & qu'il en eſt ſorti de même.

BALLON, ſ. m. Groſſe boule de cuir ronde & creuſe, que couvre une veſſie, qu'on remplit de vent par une languette, ou ſoupape, lequel air faiſant reſſort, rend le *ballon* propre à ſe reflechir. *Follis.* Il n'y a guèrre que les écoliérs qui jouent des parties de *ballon*.

On dit d'un hydropique qu'il eſt gros, qu'il eſt enflé comme un *ballon*.

BALLON DE FÈR. Le *Ballon* de fèr contient 16. tables de fèr. La table eſt d'un piéd & demi de long, & de trois quarts de piéd de large, c'eſt-à-dire, de 9 pouces de large, & épaiſſe d'un grain d'orge. *Goullut Mem. des Bourg. L. II C. 26.*

BALLON, en tèrme de Chymie, eſt un très gros matras, ou bouteille ronde de gros verre & à cou court, qui ſert de recipient en pluſieurs diſtillations, ou opérations.

BALLON, eſt auſſi un tèrme de Relations qu'on trouve ſouvent dans celles de Meſſieurs de Chaumont & de Choiſi. C'eſt le nom d'un vaiſſeau à rames dont on ſe ſèrt dans le Royaume de Siam, tant pour des voitures, que pour des cérémonies. Il y a des *ballons* dorez & bien parez qui ont juſqu'à 150. rameurs de chaque côté. Il y en a quelques-uns qui ont des clochers d'un ouvrage fort-délicat: ce ſont de petits bâtimens faits d'un ſeul arbre d'une longueur prodigieuſe. Le Roi de Siam a les plus beaux *ballons* qui ſoient au monde. Les Siamois donnent à leurs *ballons* la figure de quelque animal, de quelque oiſeau, ou de quelque reptile, ce qui fait un fort bel effèt.

BALLONNIER, ſ. m. Faiſeur de ballons. *Follium artifex.*

BALLOT, ſ. m. Petite balle ou paquet de marchandiſes. *Faſciculus, ſarcinula.* On le dit auſſi des groſſes balles. Il y avoit tant de *ballots* dans ce vaiſſeau.

On dit provèrbialement & figurément à un homme: Voilà votre vrai *ballot*, pour dire, c'eſt votre fait, ce que vous chèrchez.

BALLOT, ou BALLON, ſignifie auſſi, Ces ſommes ou panniérs de vèrre en tables plattes & quarrées dont ſe ſèrvent les Vitriérs, dont chacun contient vingt-cinq liens, & ſix tables à chaque lien.

BALLOTADE, ſ. f. Tèrme de Manége. C'eſt un ſaut qu'on fait faire à un cheval entre deux piliérs; en ſorte qu'ayant les quatre piéds en l'air, il ne montre que les fèrs des piéds de dèrriére ſans détacher la ruade, & s'éparer. A la capriole il ruë, ou nouë l'aiguilette; à la croupade, il retire les piéds de dèrriére ſous lui au lieu de montrer ſes fèrs. C'eſt ce qui fait leur difference. La *ballotade* eſt un ſaut où le cheval ſemble vouloir ruer, mais il ne le fait pas pourtant, ce n'eſt qu'une demi-ruade, faiſant ſeulement voir les fèrs des jambes de dèrriére, comme s'il avoit envie de ruer. NEWC.

BALLOTE, ſ. f. Petit bulletin, ou pois, ou petites balles de divèrſes couleurs, qui ſèrvent à tirer au ſort dans les élections qu'on remet au haſard. *Calculus.*

BALLOTTE. Plante. Voyez MARRUBE; c'eſt la même choſe.

BALLOTER, v. n. & act. qui ſe dit quand des joüeurs de paume ne font que ſe renvoyer la balle l'un à l'autre, & ne joüent point partie. *Pilam agitare.*

En ce ſens on dit figurément, *Ballotter* quelqu'un, pour dire ſe joüer de lui, s'en moquer, l'amuſer par de vaines promeſſes, le renvoier de l'un à l'autre, ſans vouloir rien conclure en ſa faveur. *Exagitare aliquem, ludere, illudere.*

BALLOTTER, ſignifioit auſſi, donner des ſuffrages par bulletins, ou petites boules, ou ballotes. *Calculos dare, edere ſuffragium.* Il y a beaucoup d'élèctions qui ſe font en *ballottant*, qu'on remet au ſort.

BALLOTTER, ſignifie encore Agiter en gros une queſtion, diſcuter une affaire avant que d'opiner definitivement, ou de la juger. *Conſultare, deliberare, rem aliquam agitare.*

BALLOTER, ſignifie auſſi ſimplement, Mouvoir, agiter quelque choſe. Ainſi on dit qu'un cheval fait *balloter* le mord dans la bouche.

BALLOTTÉ, ÉE, part. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en Latin comme en François.

BALLOTIN, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans l'hiſtoire du Gouvèrnement de Veniſe. On appelle *ballotin* les enfans dont on ſe ſèrt pour recevoir les petites boules qu'on employe pour donner ſon ſuffrage lorſqu'on fait l'élèction du Doge.

BALOIRE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt ainſi que l'on appelle de longues pièces de bois qui dans la conſtruction donnent au vaiſſeau la forme qu'il doit avoir. La *baloire*, ſelon le P. Hoſte, ſe dit auſſi du contour extérieur du vaiſſeau repréſenté dans un de ſes plans horizontaux.

BALOISE. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe de trois couleurs, rouge, colombin & blanc. COLT. DES FL.

BALOTIN, ſ. m. Eſpèce d'oranger qui diffère des orangers ordinaires, principalement en deux choſes, car prémiérement ſes feüilles ſont plus grandes & plus larges que celles des orangers communs, & elles ſont dentelées tout à l'entour. 2°. Ses fruits ou ſes oranges reſſemblent preſque à des citrons, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont groſſes & longues. En cèrtains climats les branches d'orangers, & ſur tout celles de *balotin*, reprennent de bouture, ou de marcote, auſſi facilement que font ici les groſeliérs, figuiérs, cognaſſiers, &c. LA QUINT.

BALOURD, adj. & ſ. m. & f. Qui eſt ſtupide & groſſiér. *Stupidus, plumbeus.*

Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile ſimple & comique. Il vient de l'Italien *balordo*, qui ſignifie la même choſe.

BALSAME, ſ. m. Nom d'homme. S. Pièrre *Balſame*, né en Paleſtine dans le village d'Anee, s'appelloit Abſelame, d'où l'on a fait Abſalme, & puis par tranſpoſition *Balſame*. Voyez Baillet T. I. p. 47

BALSAMINE, ſ. f. *Balſamina.* Plante annuelle qu'on ſéme dans les jardins, & qui donne des racines fibreuſes & cheveluës, d'où s'éléve une tige branchuë, haute d'un piéd, charnüe; épaiſſe, noüeuſe, couvèrte d'une écorce vèrdâtre, quelquefois rougeâtre & pleine de ſuc d'un goût fade. Ses branches ſont garnies de feüilles ſemblables à celles du pêcher, plus molles, plus ſucculentes, plus dentelées ſur leurs bords, & d'un goût très-amer. De leurs aiſſelles naiſſent une ou pluſieurs fleurs portées par des pédicules longs de demi pouce. Elles ſont à quatre pétales inegales dont la ſupérieure eſt voutée, l'inférieure eſt creuſe & terminée par un éperon, les deux latérales tombent en devant en manière de Tabac, garnies chacune d'une oreillette. Lorſque les fleurs ſont à ſix pétales, la pétale inférieure qui eſt creuſe, n'a point d'éperon ſenſible, & il y a quelque changement dans la diſpoſition des autres pétales. Quand la fleur eſt paſſée, le piſtile devient un fruit fait en poire, compoſé de pieces aſſemblées, comme les douves d'un tonneau, & qui en ſe recourbant par une manière de reſſort, découvrent & jettent avec impétuoſité ſes ſemences, qui ſont rondes, & rouſſâtres. On croit que ſon nom vient du mot Latin *Balſamum*, à cauſe qu'on ſe ſèrvoit du fruit d'une autre plante qui portoit autrefois ce même nom en Latin, & qu'on a changé en celui de *Momordica*, en François, Pomme de mèrveiller. La *Balſamine*, qu'on ſéme dans les jardins, eſt à fleur purpurine, à fleur mêlée de rouge & de pourpre, à grande fleur, ou à fleur blanche. Elle fleurit en Juillet.

BALSAMIQUE, adj. Tèrme de Médecine. On appelle *balſamique* ce qui eſt doux, ce qui eſt médiocrement atténué, qui n'a rien d'âcre ni de trop fort, & de trop violent, qui eſt lié, coulant dans une juſte température par un mélange convenable des principes. Pour qu'une choſe ſoit *balſamique* il ne faut pas qu'elle ait trop de flegme, ni des parties trop viſqueuſes, ni trop acides, ni des eſprits trop violens. On dit, un ſang velouté & *balſamique*. Le ris nourrit beaucoup par ſes parties huileuſes, *bal-*

ſamiques & embarraſſantes. Les artichauds contiennent beaucoup de parties huileuſes & *balſamiques*. Lemery.

BALSARA, BALSERA, ou plus communément **BALSORA**, ſ. f. Nom propre d'une ville. *Balſora*, anciennement *Teredon*. M. Corneille dit *Balſera*. Ni l'un ni l'autre n'eſt d'uſage en France. Pluſieurs écrivent *Balſora*, & cet uſage ne doit pas être condamné ; mais dans l'ordinaire on dit & l'on prononce *Baſſora*, ſouvent on l'écrit auſſi, & il ſemble qu'on le devroit toujours faire, parce que c'eſt le plus autoriſé par l'uſage. *Balſora* eſt une ville d'Aſie ſur le bord du fleuve *Sebat-el-Arap*, qui eſt le Tigre & l'Euphrate joints enſemble. Quelques Cartes la mettent dans l'Yrak, partie du Diarbeck, à l'orient de ce fleuve, & d'autres à ſon occident dans l'Arabie déſerte. Elle eſt à une demi lieuë du fleuve, & à deux du lieu où étoit l'ancienne Térédon. Les Tranſactions Philoſophiques T. I. p. 656. & 657. donnent à *Balſora* 21°, 20' de latitude, & ſur deux obſervations de l'immérſion de l'œil du Taureau, elles déterminent ſa longitude la prémière fois à 86°, 20' de difference d'avec celle de Londres ; & la ſeconde fois à 86°, 14', ſeulement. D'ou il ſenſuit que la longitude de Londres étant ſelon l'Academie des Sciences différente de celle de Paris de 2°, 18', occid. & par conſéquent de 17°, 42' celle de *Balſora* eſt de 103°, 56' ſelon le ſecond calcul, & de 104°, 2', ſuivant le premiér.

BALSANE. Voyez **BALZANE.**

BALTIQUE, adj. Epithéte qui ſe donne à une mèr du nord en Europe La mer *Baltique*, *Balticum mare*, *Balticus ſinus*. La mèr *Baltique* eſt un grand Golfe entre l'Allemagne, le Danemark, la Suéde & la Pologne. C'eſt le *ſinus Codanus* des Anciens. Pline dit que Philémon l'appelloit *Morimarhuſe*, & Hécathæus *Amalchium*. Tacite l'appelle mèr de Suede, mèr pareſſeuſe, *Mare Suevicum & pigrum*. Les Allemans l'appellent *Oorzée*, mèr du couchant ; & *Die Belk*, d'où s'eſt formé le nom *Baltique*. La mèr *Baltique* entre dans les tèrres, ou commence au détroit de la Sonde, par lequel elle tient à l'Océan, ou mèr d'Allemagne. Elle forme d'eux grands Golfes principaux. Le Golfe de Boddes, ou des Bothnies, *ſinus Bodnicus*, & le Golfe de Finnes, ou de Finlande ; en langage du pays *Bothenzée*, & *Finnezée*.

On trouve de l'ambre dans la mèr *Baltique*.

BALTRACAN, ſ. m. Hèrbe qui croit dans la Tartarie, & dont les Tartàres ſe ſérvent pour ſe ſoutenir quand ils voyagent dans leurs déſerts. Joſapha Barbaro, Marchand Vénitien, dit en avoir vû & uſé dans ſon voyage de Tartarie, & la decrit ainſi dans une lettre à Pièrre Barocci Evêque de Padouë. Le *Baltracan* a une feuille ſemblable à celle des Raves. Au milieu nait une tige plus groſſe que le doigt, & qui dans le tems de la ſemence eſt de la longueur du bras ; cette tige pouſſe des feüilles éloignées l'une de l'autre de ſa quatriéme partie. La ſemence eſt ſemblable à celle du fenouil ; mais plus groſſe, & d'une bonne odeur, quoique forte. Quand c'eſt la ſaiſon il ſe rompt, & l'écorce ſe ſepare juſqu'à ce qui eſt tendre, comme au pampre de la vigne Il a l'odeur de l'orangér, un peu même plus douce. Il n'a point beſoin d'aſſaiſonnement, ni même de ſel pour être mangé. On peut le ſemer comme toute autre ſemence, ſur tout dans un lieu tempéré, & dont le fond ſoit bon La tige eſt un peu creuſe, & ſon écorce eſt vèrte, tirant ſur le jaune. Il dit que depuis ſon retour de Tartarie, étant Provéditeur en Albanie, il y trouva du *Baltracan* proche de Croia, encore après dans le Padoüan. Ramosio, *Tom. II. p.* 112.

BALUSTRADE, ſ. f. Tèrme d'Architécture. Rang de petits piliérs façonnez, de pièrre, ou de fèr ou de bois qui ſont à hauteur d'appui, qu'on met ſur des tèrraſſes, ou au haut des bâtimens pour faire quelque clotute ou ſéparation. *Clathratum ſeptum, columellarum ſeptum.* On enferme les Autels par une *baluſtrade* de marbre, de bois, &c. Chez les Princes le lit eſt environné d'une *Baluſtrade*.

BALUSTRE, ſ. m. ſe dit dans ce même ſens de ces elôtures de petits piliers qui ſe mettent au tour du lit des Princes, ou dans une chambre de parade, pour fèrmer les alcoves, ou le chancel du chœur d'une Egliſe ou d'une Chapelle, ou les *baluſtres* d'eſcaliérs entre l'appui & le limon. *Columella, clathri, cancelli.* Il y a un *baluſtre* de marbre à la Chapelle de Notre-Dame.

Du Cange dérive ce mot de *baluſtrum*, & *baluſtrium* qui étoit un lieu chez les Anciens, où étoient pluſieurs bains apparemment fèrmez de *baluſtres*. Selon d'autres il vient de *balauſtrum*, qui ſignifie le calice de la fleur de grenade, auquel le *baluſtre* reſſemble.

On le dit auſſi de chaque piliét en particuliet. Il faut tant de *baluſtres* pour faire la fèrmeture de cette Chapelle. Les *baluſtres* du grand eſcaliér de Vèrſailles ſont de bronze maſſif. Les Orfévres appellent *baluſtres*, les parties de leurs ouvrages qui ſont taillées ou façonnées en *baluſtres*, comme le piliér d'un guéridon, la tige d'un flambeau, ou d'un chandeliér, d'un benitier, &c. On appelle encore *baluſtre* la petite colonne ou le pilaſtre orné de moulures, pour remplir un appui à jour ſous une tablette. Les Tourneurs appellent auſſi *baluſtre*, la petite colonne de bois qu'ils mettent au doſſiér d'une chaiſe tournée.

Balustre du chapiteau de la colonne Ionique, eſt la partie laterale du rouleau qui fait la volute.

Balustre de serrure, ſont de petites piéces de fèr en forme de baluſtres, qui tombent ſur l'entrée de la cléf, & ſèrvent à la couvrir.

On dit figurément ; que les dais & les *baluſtres* ne rendent pas un homme plus heureux ; pour dire, que l'éclat & les honneurs de la Cour ne ſont pas capables de ſatisfaire le cœur de l'homme.

BALZANE, ſ. f. Tèrme de Manége. C'eſt la marque de poil blanc qui vient aux pied de pluſieurs chevaux depuis le boulet juſqu'au ſabot devant & dèrrière. *Albedo in equino pede. Nota alba.* On dit qu'un cheval eſt chauſſé trop haut, quand ſes *balzanes* montent trop haut.

Ce mot vient de l'Italien *balzano*.

On appelle un cheval *balzan*, celui qui a des balzanes à quelquesuns de ſes piéds, ou à tous les quatre. *Equus quatuor pedibus albis.* On juge de la bonté & de la nature des chevaux ſelon les pieds ou les *balzanes* ſe rencontrent.

B A M.

BAMBÉRG, ſ. maſc. *Bamberga*, ou *Babenberga* Ville Epiſcopale d'Allemagne en Franconie, ſituée ſur une colline au confluent du Mein & du Reduits. Quelques-uns croyent que c'eſt le *Bergium* des Anciens. Il faudroit dire plutôt que *Bamberg* a été bati à la place de Bergium. Car *Bambergue* ne fut bâti que vèrs le X^e^ ſiécle. C'eſt Bade fils de l'Empereur Othon qui lui a donné ſon nom, qui joint à celui de *berg*, colline, montagne, a formé *Babeberg*, d'où s'eſt fait *Babberg*, & enſuite *Bambèrg*. C'eſt l'Empereur Henri II. qui y fit établir un Evêque, qui bâtit la Cathedrale, qui eſt une des plus magnifiques d'Allemagne. Ce Saint Roi déſirant ériger un Evêché à *Babenbèrg*, ou *Bambèrg* en Franconie, qui étoit de ſon patrimoine, pria l'Evêque de Wèrsbourg, dans le Diocéſe duquel étoit *Bamberg* de la lui céder avec ſon tèrritoire, lui offrant d'autres tèrres en échange. l'Evêque y conſentit, à condition qu'il ſeroit fait Archevêque, & que l'Evêque de *Bamberg* ſeroit ſon ſuffragant. On en convint dans l'aſſemblée de Maïence l'an 1007. & le Pape fit cette création la même année au mois de Juin. Voyez encore Imhoſt *Notit. Imp. L. III. c.* 3. l'Evêque de *Bambèrg* eſt Acéphale & depend immédiatement du Pape. La longitude de *Bamberg* eſt 32^d^, 49', & ſa latitude 49^d^, 51.

BAMBIAYE, ſ. m. Oiſeau de l'Iſle de Cuba. Il ne s'éléve preſque point de terre, & on le prend à la courſe. Sa chair eſt d'un bon goût.

BAMBOCHES, ſ. f. Petites figures en forme de Marionettes auſquelles on fait repréſentes des Ballets, ou des Commédies. *Alienis nervis lignum mobile, ſigillum automatum.* On a vû à Paris une Troupe de Comédiens qui faiſoient joüer des *bamboches*, mais qui n'ont pas eu grand ſuccès.

Ce mot vient de l'Italien. On appelle auſſi une femme de petite taille, une *bamboche*.

Bamboche, ſ. f. Petite canne qui vient des Indes, & qui eſt pleine de nœuds. Les *bamboches* ont été fort à la mode quelque tems.

Ce mot vient de *bambous* qui ſuit, que l'on a pris des Indiens, qui appellent *bambu*, ou *mambu*, le roſeau dont on fait ces ſortes de cannes.

BAMBOU, ſ. m. *Arundo Tabaxifera, ſpinoſa.* Plante des Indes que Piſon dit être une éſpece de roſeau. Il part de ſa racine pluſieurs jets beaucoup plus conſidérables que ceux de nos roſeaux ordinaires, branchus, creux, noüeux, & ſeparez d'eſpace en eſpace par des cloiſons. Ces Cavitez au lieu de moëlles ſont remplies d'un ſuc doux, fort agréable, & qui s'épaiſſit enſuite par la chaleur, & devient ce qu'on appelle *ſacchar*. Ce ſuc dans les Indes eſt fort éſtimé. Ces feüilles naiſſent de chaque nœud, & ſont accompagnées d'épines. Ces feuilles ſont longues de quatre à cinq pouces au plus, ſur un bon doigt de largeur, tèrminées un peu en pointe, canelées par des nèrvures qui ſuivent toutes leurs longueurs, vèrtes, rudes & âpres au toucher. Ces fleurs naiſſent en épics écailleux & ſemblables à ceux de blé de froment. Il s'eſt élevé beaucoup de diſputes entre les Naturaliſtes ſur le *Sacchar* & *Tabaxer*, la plûpart prétendant que ces noms étoient propres à la canne de ſucre & au ſucre qu'on en tire. Les autres au contraire ſoutiennent que c'eſt mal à propos, puiſqu'ils ſont encore uſitez dans les Indes, & conſacrez pour ſignifier le ſuc du *Bambou*. Les jets de *Bambou* viennent ſouvent ſi preſſez qu'on ne ſauroit pénètrer une forêt de cette plante, ſon ſuc eſt très-vanté dans les Indes pour pluſieurs maladies. Il y a trois éſpèces de *Bambou* dans l'*Hort Malabar*.

On l'appelle auſſi Mambou & Voulou. Voulou eſt une éſpèce de

Canne d'Inde, qui tient de l'arbre appellé par Linſchote & Acoſta *Mambu* & *Bambu*, à l'imitation des Indiens, d'où eſt venu le nom de bamboche que nous lui donnons dans ce pays-ci. La moëlle humide approchante du lait qui ſe trouve dans le *Bambou*, eſt nommée par les Médecins Arabes *Tabaxir*, & par les Indiens *Sacar Mambou*, ou *Bambou*, c'eſt-à-dire, *ſucre de Mambou*, dont les Arabes, les Pèrſans, les Indiens & autres Orientaux font un cas tout particulier. DAPPER.

BAMIA, ou *Kermia d'Egypte*, eſt une plante haute comme la guimauve, ſes feüilles ſont larges & ſemblables à la vigne, découpées & dentelées, attachées à la tige par des queuës longues; ſes fleurs ſont petites, ſemblables à celles de la mauve, de couleur jaune. Il leur ſuccède des fruits longs, pointus, qui s'ouvrent en pluſieurs loges, garnies de ſemences préſque rondes, noirâtres, groſſes comme du crobèc, contenant une pulpe douce. Les Égyptiens la cultivent & la mangent. Dappèr écrit *Bammia*, & dit que cette plante a quatre ou cinq coudées de haut; que ſes fleurs & ſes feüilles reſſemblent à-peu-près à celles de mauve, ſi ce n'eſt que ſes feüilles ne ſont pas ſi petites ni ſi douces au toucher, mais rudes & tant ſoit peu veluës, pendantes à de longues tiges, & préſque auſſi groſſes que celles de la courge; que la fleur eſt de cinq feüilles d'un jaune pâle, le fruit à cinq & quelquefois à dix angles, & qu'il ne reſſemble pas mal aux concombres ſauvages.

BAMIA MOSCHATA, eſt une plante préſque ſemblable. Sa graine eſt gris-brun d'une odeur de muſc. On en fait de petits chapelets. On la met dans la bouche pour donner une odeur agréable. Elle vient de l'Amérique.

B A N.

BAN, ſ. m. Publication à haute voix, au ſon du tambour, ou de la trompette ou des ſymbales, par l'ordre d'un Supérieur ou de la part du Roi & de la Juſtice. *Rei cujuſpiam præconis voce denunciatio*. On a fait un *ban* portant defenſes de ſortir du camp, d'aller à la petite guèrre. Paſquier a obſèrvé que ce mot eſt fort ancien dans la langue pour ſignifier une proclamation publique Auſſi trouve-t'on ces phraſes dans les Coûtumes, Crier au *ban*. Cas de *ban*. A peine de *ban*. Procéder à *ban*, &c. On appelle auſſi *Ban*, la publication & le cri que fait faire le Seigneur Féodal pour ſe faire rendre les hommages, ou lui payer les rédevances & les venir reconnoître. De Hauteſerre *Orig. feudor. c. 6.* obſèrve qu'anciennement on appelloit *Heribannum* l'obligation des vaſſaux d'aller à la guèrre quand leur Seigneur levoit des troupes, ou d'y envoyer quelqu'un à leur place, ou de lui payer une cèrtaine ſomme, & que ce mot venoit de *here*, qui en Allemand ſignifie armée; que depuis on l'a nommé *bannum*. *ban*, & *retrobannum*, arrière-ban. Il définit le *ban*, un Edit, une levée de gens d'armes qui tiennent des fiefs ſujets au ſèrvice noble des armes. Il remarque encore que le *ban*, ou ſèrvice du *ban*, ne duroit que 40. jours, ou comme comptoient les François, 40. nuits. C'étoit autrefois un privilége des Ducs d'Autriche de ne ſèrvir qu'un mois. Il ajoute qu'aujourd'hui le ſèrvice du *ban* ne dure encore que quarante jours quand c'eſt dans le Royaume, & trois mois quand on ſèrt hors du Royaume Voyez encore les remarques du même Auteur ſur le V^{e} Liv. de Grégoire de Tours, p. 184. 185. & ſur le XI^{e}. Liv. p. 386.

On dit auſſi *Ban* des vendanges. Ouverture de *ban*, &c. pour dire, la publication de la pèrmiſſion des vendanges. Le Duc Odes en 1210 ſe trouvant à Beaune environ le tems des vendanges, fit préſent aux Maire & Echevins de la ville du *ban* des vendanges, qui étoit un de ſes principaux droits. PARAD.

Du Cange dit qu'on a appellé auſſi l'Excommunication, le *ban* de l'Évêque. Voyez encore dans les *Acta Sanctor. Mart. Tom. I. p.* 217. *F.*

Ménage dérive ce mot de l'Allemand *ban*, qui ſignifie proprement *publication*, & enſuite *proſcription*, parce qu'elle ſe faiſoit à ſon de trompe, d'où ſont venus les mots de *bannir*, *ban*, *banniſſement* de *bands*, de *ban*, & *arriere-ban*, *banlieue*; *bannièrê*, *bannal*, *abandonner*, &c. Nicod le dérive d'un autre mot Allemand *ban*, qui ſignifie *champ & tèrritoire*, d'autant que c'eſt une vèrtu de ce qu'on tient des fiefs, champs & heritages, qu'on eſt obligé au *ban & arrière-ban*; & que le four à *ban* eſt le four du tèrritoire de la Seigneurie. Borel le dérive du Grèc πᾶν, qui ſignifie *tout*, parce que la convocation eſt générale. Les Châtellenies ou Prevôtez de Lorraine ont ſous elles cèrtain nombre de *bans*; & chaque *ban* a ſous ſoi un cèrtain nombre de bourgs. Le Duché de Limbourg eſt diviſé par *bans*. Le mot de *banlieue* a ſans doute pris ſon origine du *ban*. P. *Labbe dans ſon Merc. Geogr.*

BAN, ſe dit auſſi des publications qui ſe font aux prônes des Paroiſſes des noms de ceux qui veulent ſe marier, ou prendre les Ordres. *Solemnis futurarum nuptiarum proclamatio* La publication des *bans* n'eſt pas de néceſſité du Sacrement; mais de néceſſité de précepte. Elle a été miſe en uſage par la Police Eccleſiaſtique de France, & confirmée par les ordonnances de Blois, de Melun, & de Loüis XIII. en 1639. Le Concile de Latran a rendu cet uſage général. C'étoit pour prevenir les abus & les inconvèniens qui réſultent des mariages clandeſtins. Le Concile de Trente a ordonné la publication de trois *bans* pour empêcher les mariages clandeſtins Par l'Ordonnance de Blois, nul ne pouvoit valablement contracter mariage ſans proclamation précédente des trois *bans*; & aucun ne pouvoit être diſpenſé que des deux dèrniers, ſeulement pour cauſe légitime, ou pour urgente neceſſité. Mais on s'eſt fort relâché là-deſſus. Il n'y a que les mineurs qui ſoient ſoumis néceſſairement à cette formalité. A l'égard des majeurs, on en diſpenſe plus aiſément, & même le défaut de *bans* n'emporte point de nullité. On achete les deux dèrniers *bans* quand le prémier a été publié. Quand un mineur veut ſe marier, les *bans* doivent être publiez à la Parroiſſe du domicile de ſon père, ou de ſon tuteur, ou de ſon curateur.

> *Le Conſiller Argant eut la même furie,*
> *Il vit Cloris, l'aima, preſſé de ſon amour,*
> *On publia ſes* bans *& ſa honte en un jour.* VILL.

On prétend que la publication des *bans* eſt très-ancienne dans l'Egliſe, il y avoit du moins quelque choſe de ſemblable dès le commencement de l'Egliſe; & c'eſt des *bans* de mariage qu'on entend ce que Tèrtullien appelle *trinundina promulgatio*. Ces publications de *bans* ont été établies pour prévenir les abus qui pourroient ſe commettre dans le mariage à cauſe des empêchemens. Il eſt vrai qu'avant que ces ſortes de publications fuſſent en uſage, on prévenoit les inconveniens autrement. Les hommes s'adreſſoient aux Diacres, & les veuſves ou les filles aux Diaconeſſes, propoſoient le deſſein de ſe marier: ſi les parties étoient ſortables, les Diacres & les Diaconeſſes avèrtiſſoient l'Evêque, lequel après en avoir communiqué au Clèrgé, faiſoit la bénédiction du mariage. FEVRET.

BAN, ſe dit auſſi de la publication qui ſe fait pour convoquer tout les Nobles d'une Province pour ſèrvir le Roi dans ſes armées, ſuivant qu'ils y ſont obligez par la loi des fiefs. *Principis edictum primariæ clientelæ nobilitatem ad militaria munera convocantis* On a publie le *ban* & l'*arrière-ban*. *Ban* en ce ſens ſignifie la convocation des vaſſaux qui tiennent du Roi immédiatement, & *arrière-ban* de ceux qui tiennent médiatement. On confond aujourd'hui ces deux mots; de ſorte que *ban & arriere-ban* eſt un mandement à tous Gentils-hommes & autres tenant fiefs & arrièrefiefs, de venir à la guèrre pour le ſèrvice du Prince.

BAN, eſt auſſi l'aſſemblée de ces Nobles en corps d'armée *Primaria clientela nobilitas armata*. Le *Ban* & l'*Arrière-ban* eſt longtems à ſe mettre en campagne. L'Abbé de la Roque a fait un Traité du *ban* & de l'*arrière-ban*, avec pluſieurs anciens rôlles, où ſont les noms & qualitez des Princes, Seigneurs & Gentils-hommes qui s'y ſont trouvez. Les François ont ſèrvi leurs Rois dans leurs armées par manière de *ban* & d'*arrière-ban* dès le commencement de la Monarchie, mais on peut dire que ces convocations n'ont été bien réglées que dans le tems qu'il s'eſt fait des inveſtitures des fiefs. Dès lors les Laïques, Seigneurs des fiefs ont rendu un ſèrvice pèrſonel dans les armées. Les Ecclèſiaſtiques mêmes qui en poſſedoient étoient contraints de s'y trouver avec leurs vaſſaux; ce qui a donné lieu à l'inſtitution des Vidames & des Advouez, pour la défenſe des Evêchez & des Abbayes. Ces Advoues en tems de guèrre conduiſoient les vaſſaux des Egliſes ou des Abbayes, à la place des Seigneurs Eccleſiaſtiques Mais parce que pendant les guèrres ſaintes, ou contre les Anglois, & les Flamands, la plûpart des Gentils-hommes qui alloient en ces expeditions manquoient d'argent pour les frais de leurs voyages, ils furent contraints de ſupplier les Rois de pèrmettre aux Roturiers & aux gens de mainmorte d'acheter des fiefs, leſquels étant ainſi tombez entre les mains de pèrſonnes peu propres pour les armes, on vit bientôt les *bans* & les *arrière-bans* peu fournis d'hommes capables des éxèrcices militaires. C'eſt pourquoi les Rois ordonnèrent d'abord la levée du droit des francfiefs ſur les Roturiers pour ſubvenir au payement des gens de guèrre, & pour confirmer la pèrmiſſion de tenir des fiefs & arrière-fiefs à la manière des Nobles. Outre ce droit ils furent encore obligez à ſèrvir de leurs pèrſonnes, ce qui s'éxécute encore aujourd'hui.

BAN, ſe dit auſſi des aſſignations qui ſe font à cri public aux vaſſaux pour comparoir devant leurs Souverains en cèrtaines occaſions, & pour rendre compte de leurs actions. *Edictum Principis beneficiarios clientes evocantis*. Les Princes d'Allemagne ſont ſouvent aſſignez, ſont mis au ban de l'Empire, & on confiſque leurs fiefs, faute de rendre hommage & le ſèrvice dont ils ſont tenus.

BAN, ſignifie auſſi, Banniſſement. *Exilium*. Et on dit en tèrme de Paris. Il lui eſt enjoint de garder ſon *ban* à peine de la hart. Il a obtenu un rappel de *ban*.

PETIT BAN. Il étoit en uſage dans le Dauphiné, & les *petits bans* étoient différens des condamnations de Juſtice. Celles-ci ne ſont que les amendes ordinaires portées par les ſentences des Juges, au lieu que par les autres on entend les peines pecuniaires impoſées par les ſtatuts des lieux pour des contraventions. VALBON. pag. 120.

BAN, ſignifie encore, un endroit, un lieu public qu'ont les Seigneurs des grands fiefs, pour obliger tous les Habitans d'une Seigneurie de venir cuire au four du Seigneur, de moudre à ſon moulin, ou d'apporter leur vendange à ſon preſſoir. *Jus indictive moletrinæ, jus indictivi furni, jus indictivi torculi vinarii.* Ainſi on dit un four à *ban*, un moulin à *ban*, un preſſoir à *ban*, & on appelle *Sujets banniers*, & *Droit de bannée*, ceux qui ſont obligez à ce droit. En quelques Coûtumes on appelle Four *bandier*, Moulin *bandier*, ce qu'on appelle ailleurs *bannal*.

BAN à vin. *Jus prælationis in vendendo vino.* C'eſt le droit que quelques Seigneurs ont de vendre leur vin à l'excluſion des habitans qui ſont dans leur territoire: ce droit n'eſt que pour quarante jours au plus, & en quelques endroits pour un mois ſeulement. Le droit de *ban de vin* ne peut être tranſporté au Fermier, pour jouir par lui de l'exemption du huitiéme. Ce droit de *ban de vin* eſt appellé quelquefois *ban de Mai*, ou *ban d'Août*. Le Roi par un edit du mois d'Avril 1702. a établi un droit de *ban de vin* dans tous les lieux où les droits d'Aides n'ont point de coûtume: il permet à toutes perſonnes d'acquerir ce droit, & leur donne de grands privileges.

On dit proverbialement d'un homme qui a la bouche trop fenduë, qu'elle eſt comme un four à *ban*.

BAN eſt quelquefois une dignité; c'eſt ainſi qu'on appelle le Gouverneur de Croatie. *Banus, Gubernator, Præfectus.* M. Du Cange remarque que les Hongrois l'appellent *Bán* en leur langue: il ajoûte que ce nom de dignité vient du mot *band*, pris pour étendart, parce que c'eſt ſous le band (*bandum*) ou ſous les enſeignes de cet Officier que les Peuples de la Province doivent ſe ranger pour combattre.

M. d'Herbelot *Bibl. Orient. p.* 183. prétend que *ban* eſt un mot Eſclavon, dont les Turcs ſe ſervent auſſi, & qu'il ſignifie, celui qui commande des troupes ou des milices dans les Provinces dependantes du Royaume de Hongrie. Il eſt auſſi, ſelon d'autres, en uſage en Dalmatie. C'eſt ce que les Grécs modérnes appellent Βοάνος & Μπάνος, dont l'un ſe trouve dans Conſtantin *de Admin. ſtr. Imper. cap.* 30. & 31. & l'autre dans Cinname. On croit même que c'eſt ce qu'Héſychius appelle Βάνας, & qu'il dit ſignifier *Roi*, ou bien Grand Prince. Voyez J. Selden *de Titul. honorar.* P. II. ch. 2. n. 5. *Joan. Lucius de Regno Dalmat. Lib. VI cap.* 1. les Decrets d'André Roi de Hongrie, ch. 25. & Du Cange. Le Lieutenant ou Vicaire du *Ban* s'appelle Viceban, *Vicebanus*: & l'on trouve *Bannatus*, Bannat, pour ſignifier la dignité de *Ban*.

BANAL. Voyez BANNAL.

BANALITÉ. Voyez BANNALITÉ.

BANALE, ſ. m. C'eſt le fruit du Bananiér.

BANANIÉR. ſ. m. *Muſa arbor.* Plante qui eſt fort commune dans les Indes Orientales & Occidentales. C'eſt un gros roſeau ſpongieux au dedans, qui vient volontiers dans les terres graſſes, près des ruiſſeaux ou dans les vallées qui ſont à l'abri des vents. Il croît de la hauteur de douze ou de quinze pieds. Sa tige eſt vérte, luiſante, ſpongieuſe & remplie d'eau: elle ſort d'un gros ognon en forme d'une poire, qui a pluſieurs petites racines blanches, qui le tient avec la terre. Ses feüilles viennent au haut de la tige au nombre de huit, de neuf & même de douze; elles ſont longues d'environ quatre, cinq ou huit piéds, & larges de quinze ou dix-huit pouces: elles peuvent ſervir de nappes & de ſerviettes, & étant ſéches tenir lieu de matelats & de lits pour coucher mollement: elles ſont d'un vérd gai, polies & fermes comme du papier, & craquent de la même maniére; auſſi quand elles ſont agitées du vent elles ſont du bruit, & ſe déchirent. Le nerf qui eſt tout le long de la feüille eſt gros comme le petit doigt. Son fruit eſt au ſommet de la tige en forme de groſſes grappes ou de gros bouquet: il eſt gros comme le bras, long de douze à treize pouces, un peu recourbé vers l'extremité: ſa chair eſt ferme & ſolide, propre à être cuite ou ſous la cendre ou au pot avec la viande, ou à être confite & ſéchée au four ou au ſoleil pour être gardée plus facilement. Dans chaque bouquet il n'y a que vingt-cinq ou trente *bananes* au plus, qui ne ſont point trop ſerrées les unes près des autres. Ses fleurs ſont d'un jaune blanc, d'une odeur douce & longues d'environ deux travérs de doigt. Lorſque les fruits ſont murs, on coupe toute la plante; car elle ne porte qu'une fois du fruit, & ne vit qu'une année; mais avant qu'elle vieilliſſe il ſort de la racine un ou deux réjettons qui lui ſuccédent & qui par ce moyen la perpetüent.

Dans la Province de Machicore en Afrique il y a des *bananes* auſſi longs & auſſi gros que le bras, que l'on appelle *Ontſi*, & dans la Province de Mangabei *Fontſi*; il y en a d'autres qui portent des fruits comme la moitié du bras, & d'autres qui ne ſont pas plus gros que le pouce, & d'autres qui ſont plus petits & ſont nommez *Acondres*, dont il y en a bien cent à chaque grappe, qui ſont de couleur vérte, ſoit qu'ils ſoient recens, ſoit qu'ils ſoient gardez. Les *bananes* ſont un bon manger dans ce pays-là, & fort nourriſſants: on les fait rôtir comme des pommes, quand elles ſont mûres. On cueille bien ſouvent les grappes qui ne ſont pas mûres, & on les pend au plancher, où elles mûriſſent en moins de quinze jours. On file dans la Province d'Eringdrane l'écorce de cet arbre, & l'on en fait des habits. DAPPER. Cet Auteur fait *bananes* maſculin, nom du fruit du *bananiér*. Mais il ſe trompe, c'eſt un Hollandois qui ne ſait pas le François.

Le P. du Tertre décrit les *bananiérs* & les *bananes* de l'Amérique dans ſon *hiſt. des Antil. Traité II. ch.* 2. §. 6. Il dit qu'Acoſta en a mieux écrit que tous les autres, qu'il ſe trompe néanmoins en rangeant cette plante ſous le nombre des arbres. Il diſtingue les figures des *bananes*, qui, dit-il, ſont plus longues & pour l'ordinaire plus groſſes. Il y en a de groſſes comme le bras, & longues d'un grand piéd, & un peu courbées comme les cornes de vaches. Le ſuc de cette plante fait une vilaine tache ſur le linge, qu'on ne peut jamais ôter. L'eau dont le tronc ſpongieux de cette plante eſt rempli, eſt extrêmement froide & l'on s'en ſert avec ſuccès contre toutes ſortes d'inflammation. Quand on coupe la *banane* on voit une belle croix imprimée ſur chaque tronçon. On appelle le *bananiér* Figuier d'Adam, ou Pommiér de Paradis, comme ſi c'étoit l'arbre du fruit defendu qu'Adam mangea dans le Paradis terreſtre. Le *bananiér* a beaucoup de rapport à un figuier des Indes: il en differe neanmoins comme on le peut voir dans Lonvillers, *hiſt. nat. des Ant. Liv. I ch.* 9. *art.* 3. & dans l'*hiſt. des Antil. du P. Du Tertre, Tr. III. ch.* 2. §. 6.

BANC, ſ. m. Siége de bois où pluſieurs ſe peuvent aſſeoir de rang. *Scamnum.* Ce *banc* eſt capable de tenir tant d'ecoliérs. Les anciens marguilliers ont un *banc* dans une paroiſſe le plus près du Chœur. La conceſſion des *bancs* dans une Egliſe n'en transfére point la proprieté, & l'uſage n'en eſt point tranſmiſſible aux hériticrs. LOUET. Il n'y a que le Patron qui ait droit d'avoir un *banc* à perpétuité.

Ménage dérive ce mot de l'Italien *banco*, ou du mot Latin *bancus*, ou *bancum*, qu'on a auſſi écrit *bambum*, qui ſignifie la même choſe & qui, ſelon les Bollandiſtes, Mart. T. II. pag. 152. ſignifie la table autour de laquelle des Juges ſont aſſis pour rendre la juſtice, ou des Banquiers pour faire leurs comptes, & d'où eſt venu auſſi le mot de *banqueter*. D'autres le dérivent de l'Allemand *pank*. Nicod le dérive de *abacus*; d'autres du Saxon *benc*. Covarruvias remarque que quelques-uns tiennent que ce mot vient de l'Arabe *banq*. Angelo Rocca dit que c'eſt un mot Gothique. Icquez dit que c'eſt un mot de la langue des Francs, qui diſoient *benc* ou *banc* que nous avons retenus, & Chorier dit qu'il nous eſt reſté de l'ancienne langue des Allobroges, qui diſoient *bank* dans le même ſens. Le P. Pezron dit qu'il eſt Celtique. C'eſt la même choſe.

BANC, ſe dit auſſi en parlant du tems d'étude qu'on doit faire dans les Univerſitez pour parvenir aux Dégrez. *Studiorum curriculum.* Il faut avoir été cinq ans ſur les *bancs* avant que d'être Docteur, c'eſt-à-dire, Il faut avoir étudié cinq ans. Au Palais on appelle Meſſieurs du grand *Banc*, les Préſidens à Mortiér. *Judices primi ſubſellii.*

BANC, eſt auſſi une eſpéce de bureau, ou de rendez-vous, où les Procureurs & Avocats ſe rangent pour parler à leurs parties, pour y ſigner leurs éxpéditions, & pour y ſerrer leur bonnet. *Procuratorum ac Cauſidicorum menſa.* Les reglemens du Palais portent que les Procureurs doivent ſe tenir demi-heure à leur *banc* entre 10. & 11.

BANC DU ROI. C'eſt un tribunal de Juſtice, & une Cour Souveraine en Angleterre. *Tribunal primarium.* On l'appelle *Banc du Roi*, parce que le Roi y preſidoit autrefois en perſonne, & prenoit place ſur un *banc* elevé, les Juges etant aſſis aux piéds du Roi ſur un *banc* inferieur. C'eſt dans cette Cour que l'on plaide les cauſes de la Couronne entre le Roi & ſes Sujets, & toutes celles qui regardent la vie des Sujets. Elle prend auſſi connoiſſance des trahiſons, complots, ou machinations qui ſe ſont contre le Gouvérnement. Elle eſt ordinairement compoſée de 4. Juges, dont le prémier eſt appellé le Lord Chéf de Juſtice du *Banc du Roi*. Il porte des robes & des livrées de la Grande Garderobe. La Juriſdiction de la Cour du *Banc du Roi* eſt générale,

&

& s'étend par toute l'Angletèrre. Il n'y en a point dans le Royaume qui ſoit plus indépendante, parce que la Loi ſuppoſe que le Roi y préſide toujours. Voyez Spelman.

Banc commun; c'eſt la ſeconde Cour de Juſtice en Angletèrre. *Tribunal ſecundarium.* On l'appelle *Banc commun*, parce qu'on y plaide les cauſes communes & ordinaires entre ſujet & ſujet. On y juge toutes les affaires civiles, réelles ou perſonnelles à la rigueur de la Loi. Le premièr Juge de la Cour des Plaidoyers communs eſt appellé le Chef de la Juſtice des cauſes communes ou du *Banc commun*. Il n'y a préſentement que quatre Juges. Autrefois il y en a eu tantôt 8, tantôt 7, tantôt 6, & tantôt 5. Voyez Spelman ſur ces deux dèrnières ſignifications de *Banc*, dans ſon *Gloſſ. Archaeol.* On pourroit auſſi s'en ſèrvir en parlant d'affaires d'Italie, car le mot *bancum* & *banco* ſe prend auſſi pour tribunal, ou, ſelon les Académiciens de la Cruſca, pour la table autour de laquelle des Juges & Magiſtrats ſont aſſis dans leurs aſſemblées. Voyez du Cange au mot *bancus*.

Banc, en tèrme de Marine, eſt dans les Galères un ſiége où on met quatre ou cinq rameurs de rang pour tirer une même rame. *Tranſtra.* Les Galères ont vingt-cinq *bancs* de chaque côté. Les Galéaſſes ont 32 *bancs*, & ont ſix ou ſept forçats par *banc*. Le nombre des *bancs* eſt ce qui fait la différence entre les Galères & autres vaiſſeaux à rames pour la grandeur & pour la force.

Bancs de Chaloupes, ſont des bancs qui ſont joints autour de l'arrière de la Chaloupe en dedans, pour commodité de ceux qui y navigent. *Sedilia.*

Banc ſignifie auſſi un milieu dans la mèr où il n'y a pas aſſez d'eau pour porter un vaiſſeau. On le dit auſſi des ſables & des rochers qui s'élèvent un peu au deſſus de la ſurface de l'eau. *Arenaria moles.* Ce vaiſſeau eſt échoüé ſur un *banc* de ſable. Le grand *banc* des Moluës vèrs le Canada, a plus de cent lieuës de long, & n'eſt pas dangereux; car on y peut flotter. Il ſe nomme autrement, le *grand banc*. Le *Banc* de l'Acadie dans l'Amérique ſeptentrionale ſur la côte méridionale de l'Acadie. Le *Banc aux baleines* au couchant du *Grand banc*. Le *Banc à vèrt* près de la côte Méridionale de l'Iſle de Tèrre-Neuve. Le *Banc de Bimini* dans la mèr du Nord en Amerique proche de l'Iſle de Bimini. Le *Banc de la Caſſie* dans la mèr méditèrranée au couchant de la Sardaigne. Le *Banc du Chien* à l'Occident d'Angletèrre. Le *Banc de S. George* ſur la côte orientale de l'Acadie. Le *Banc de l'Iſle de ſable*, proche de cette Iſle au midi de l'Acadie. Le *Banc des Iſles*, au midi de l'Iſle de Tèrre-Neuve. Le *Banc Jacquet*, ou le *Petit banc*, au levant du *grand banc*. Le *Banc des Orphelins* dans le Golphe de S. Laurent. Le *Banc des Perles*. Il y en a deux en Amérique de ce nom; l'un dans la mèr du Nord, & l'autre ſur la côte de l'Acadie au levant, on l'appelle autrement le *Banc aux Anglois*. La mèr de la Manche & celle du Pont-Euxin ſont pleines de *bancs*, & de difficile navigation. Les *bancs* de pièrre s'appellent *bayes de pierre*; les grands glaçons, des *bancs de glace*.

Banc, ſe prend auſſi figurément pour le peu de ſuccés que nous avons dans nos entrepriſes, auſſi bien que le mot d'*écueil*. En écrivant l'hiſtoire, je crains de donner à travèrs quelque *banc* ou quelque écueil caché ſous l'eau. Abl.

Banc de Jardin, eſt un ſiége qui ſe fait de gazon, ou de marbre, ou de bois dans un jardin. *Sedile ceſpititium.*

Banc, ſignifie auſſi, un lit de pièrre, ou un étage dans les carrières. Le *banc* de ciel, eſt celui d'enhaut qui eſt le plus dur, & ſoutenu ſur des pilièrs qu'on y laiſſe d'eſpace en eſpace; enſorte qu'il ſèrt de ciel ou de plafond à la carrière. Il y a des carrières où l'on trouve deux *bancs* de ciel. Une carrière de bon *banc*.

BANCELLE, ſ. f. Petit banc long & étroit comme celui qu'on met aux tables des petits cabarets. *Scabellum.* La *bancelle* nous y ſèrt de tabouret. Scarron.

BANCHE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le nom que l'on donne à un fond de roches tendres & unies, qui ſe trouvent en cèrtains lieux au fond de la mèr.

BANDAGE, ſ. m. Art de bander les plaies ſuivant les divèrſes parties du corps où elles ſe trouvent. Un Profeſſeur en Chirurgie doit faire pluſieurs leçons des *bandages*.

Bandage, ſe dit auſſi des ligatures avec quoi on lie les plaies. Cet homme eſt preſque guéri, mais on ne lui a pas encore ôté les *bandages*.

On appelle plus particulièrement *bandage*, les brayers qu'on eſt obligé de porter quand on a des hèrnies ou deſcentes, ou quelque autre maladie du ſcrotum. *Faſcia herniae coercendae.*

Bandage, ſe dit auſſi des fèrremens qui lient ou qui fortifient des roües ou des pièces d'une machine. *Vincula, ligamina. Bandage* de roüe. Ce ſont des bandes de fèr courbées & pèrcées de diſtance en diſtance pour les attacher avec de gros clous autour des *jantes* des roües. Liger. Ces roües ne valent rien, mais le *bandage* en eſt encore bon.

Bandage, ſe dit auſſi des pièces qui ſèrvent à bander une arbalète, un piſtolet, & autre choſe qui font reſſort. Il y avoit autrefois bien plus de pièces pour le *bandage* d'une arquebuſe qu'il n'en faut à préſent.

BANDAGISTE. ſ. m. C'eſt un faiſeur de brayèrs. *Faſciarum ad coercendam herniam artifex.* Il eſt du Corps des Chirurgiens; c'eſt à S. Côme qu'on le reçoit.

BANDE, ſ. m. Pièce d'étoffe coupée en longueur, & qui a peu de largeur. *Taenia.* Les Suiſſes portent des habits découpés par *bandes*. Il y a des *bandes* de velours ſur les habits du train de cet Ambaſſadeur. Dans les guèrres civiles des maiſons d'Orleans & de Bourgogne ſous Charles VI. l'Orléanois portoit des écharpes, que le peuple appelloit, comme il fait encore maintenant, *bandes*. Pasq. Rechère. Liv. VIII. T. 51. Le Comte d'Armagnac Connétable avoit pour deviſe une *bande*, c'eſt pour cela qu'ayant été tué dans la priſe de Paris par les Bourguignons, on lui leva une bande de ſa peau de la largeur de trois ou quatre doigts, depuis les épaules juſqu'au genouil, & on la lui mit en écharpe. Parad.

Bande. Ordre militaire. L'Ordre de la *bande*. Les Chevaliers de la *bande*, *banda militia*, dit Miraeus dans ſes *Origines Ordin. Equeſt. c.* 5. C'eſt un Ordre militaire d'Eſpagne, inſtitué par Alphonſe XI ou ſelon d'autres XII. Roi de Caſtille l'an 1331. ſous le Pontificat de Jean XXII. Il prit ſon nom d'une *banda* ou ruban rouge que les Chevaliers portoient croiſé, paſſant de deſſus l'épaule droite ſous le bras gauche. *Banda* ſignifie en Eſpagnol la même choſe que *bande* en François. On n'y recevoit que des gens nobles, mais les aînez des Grands en étoient exclus. Il falloit avoir ſèrvi au moins dix ans dans les armées ou à la Cour. Ils devoient prendre les armes pour la Foi Catholique contre les Infideles. Le Roi étoit grand Maître de l'Ordre. Leur Regle, que Juſtiniani rapporte, conſiſte en 38. articles. Juſtiniani l'appelle l'Ordre de la *bande*, ou de l'*écharpe*. Les Chevaliers de S. Jacques ſemblent avoir ſuccédé à ceux de la *bande*. Ceux qui ont écrit de cet Ordre ſont, Mariana, *hiſt. d'Eſp.* Liv. XVI. ch. 51. Antoine Guévara, Paul Maurigla, *Lib. II. Orig. Monaſt. cap.* 9. Juſtiniani, T. II. ch. 52. p. 634. & ceux qui ont traité des Ordres militaires en général, & que nous indiquerons au mot Ordre.

Bande, eſt auſſi un morceau de toile coupée en long, qui ſèrt à lier les playes & quelques membres du corps. *Faſcia.* Les *bandes* d'un enfant en maillot, d'une femme en couche, d'un cautère.

Ménage après Lipſe & Saumaiſe ſur Solin 530. dérive ce mot de l'Allemand *bandt*, qu'ils diſent être auſſi un mot Pèrſan & Arabe, mais que les Perſans & les François l'ont pris du bas Grèc *bandon*, ou du Latin *bandum*, ſignifiant une enſeigne d'une pièce d'étoffe ou de linge, plus longue que large. *Bandum* ſe trouve dans la vie de S. Anaſtaſe Pèrſan, qui vivoit au commencement du VII^e ſiecle, & dont la vie a été écrite au même ſiecle par un Auteur & témoin oculaire; *bandum* s'y trouve, dis-je, pour ſignifier un étendart, un drapeau, une enſeigne militaire. Voyez Bollandus. *Acta. Sanct. Jan. T. II. p.* 436. Un vieux Gloſſaire Grèc manuſcrit de la Bibliothèque de M. Séguièr, cité dans le Gloſſaire qui eſt à la tête de l'hiſtoire de Theophilacte Sinéocartes, dit qu'il ſe tire du Latin, & que les Italiens appellent Βάνδα les étendarts. Nous ne l'avons donc pas pris du Grèc modèrne *bandon*, mais plûtôt les Grècs ont pris *bandon* du bas Latin *bandum*, qui probablement s'eſt formé ſelon les étymologies qui vont ſuivre.

Du Cange dit qu'il vient du Saxon *bend*, dont la baſſe Latinité a fait *bende* & *bendellus*, *bandeau*, dont ſont venus auſſi les mots de *banderolle* & de *bannière*, les *bandes* des gens de guèrre, parce qu'ils étoient diſtinguez par *bandes* & par enſeignes. Dans la vie de Sainte Zite on trouve *binda* dans le même ſens; ſur quoi le P. Papebrock remarque qu'il vient de l'Allemand *binden*, qui ſignifie *lier*. *Act. SS. April. T. III. p.* 519 Voyez encore *Maii T. IV. p.* 389. A & dans Anaſtaſe ſur le retour de Léon III. à Rome, on lit, *cum ſignis & bandis*, avec les étendarts & bannières; la lettre du Pape Hadrien à Charlemagne; Procope, *de Bello Vand.* 2. *p.* 123. qui appelle βανδοφόρους, ceux qui portoient les étendarts ou bannières, Liv. II. p. 134. Voyez le Gloſſaire de Fabrotti, qui eſt à la tête de Cédrenus de l'edit. du Louvre, & celui de Meurſius. Ce mot néanmoins ne vient point du Grèc comme on l'a déja dit. Du Cange croit que *bande* s'eſt fait de ban, *bannum*, parce que ceux qui mettoient le ban à quelque choſe, ou qui mettoient quelque choſe au ban, y attachoient un voile ou morceau d'étoffe. Enfin d'autres le dérivent de *bannar*, ancien mot Britannique ou Cambrobritannique, qui ſignifie Etendart, & qui a été formé de *bann*, élévation; car *bann*, comme on le peut voir dans Boxhornius, ſignifie *être haut, être élevé.*

On appelle des *bandes* de broderie ou de tapiſſerie, les ornemens faits à l'aiguille, qui ſont étendus en long & avec peu de largeur ſur des lits, ſur des paremens d'Autels, ſur des habits, &c. *Inſita opere Phrygio texta.*

BANDE, ſe dit auſſi du fèr battu en long, qui ſèrt à lier ou enfoncer quelque choſe. *Ferrea lamina.* Il faut trois *bandes* de fèr pour attacher une flêche de caroſſe. Il faut mettre deux *bandes* à cette rouë. Voyez BANDAGE. On appelle *bandes* Flamandes, une éſpèce de pentures.

BANDE d'une ſelle, ſe dit de deux piéces de fèr plattes, larges de trois doigts, cloüées aux arçons pour la tenir en état.

BANDE, eſt auſſi un tèrme de Pâtiſſier, qui ſe dit d'un morceau de Pâte étenduë, qu'on coupe en long pour bander des tourtes de godivaux & autres ouvrages de pâtiſſerie.

BANDE, en Architéҫture, ſe dit de pluſieurs membres plats & unis, qui repréſentent en effet des *bandes* ou liſiéres; comme les faces, qu'on appelle autrement *plattes bandes en faſces*; les architraves & autres piéces moindres, dont quelques-unes ſont ſuſceptibles d'ornemens. *Faſcia.* Il y a auſſi des *bandes* de trémie, qui ſont des barres de fèr qui ſèrvent à ſoutenir les atres, les manteaux & les languettes des cheminées. *Vectes.* Les *bandes* de colonnes ſont une éſpèce de boſſage, dont on orne le fut des colonnes. *Faſcia.* Il y en a de divèrſes ſortes ſelon les divèrs ordres d'Architéҫture.

BANDES. chez les Imprimeurs, ſe dit des piéces de fèr ſur leſquelles roule le train de la preſſe.

BANDE. Ce mot eſt auſſi en uſage parmi les Charcutiérs. Ils appellent *bandes de Cervelas*, ſix Cervelats attachez l'un au bout de l'autre.

BANDE, eſt auſſi un tèrme de Potiér. On l'employe pour ſignifier pluſieurs carreaux arrangez de ſuite; car alors on dit *bande de carreaux.*

BANDE. Ce mot eſt auſſi uſité parmi les Ceinturiérs, qui appellent *bande de baudriér*, prèſque tout le corps du baudriér.

BANDE, en tèrme de Blaſon, eſt une des piéces qu'on appelle *honorables* dans l'Ecu. *Tænia.* Elle eſt de métal ou de couleur, & travèrſe l'Ecu d'angle en angle; & prend depuis le chéf du côté droit, & aboutit à la pointe au côté gauche. La *bande* quand elle eſt ſeule, doit réguliérement occuper le tiérs de l'Ecu; car ſi elle ne contient que les deux tiérs, de ſon ordinaire, on l'appelle *cotice*, *Taeniola*; & quand elle n'eſt que du tiers, on l'appelle *bâton*, ou *bande en devîſe. Obliquum bacillum. Bande dentelée, engrêlée, danchée, bretéſſée, échiquetée, ondée, potencée, chargée, accompagnée*, &c. Et quand il y en a pluſieurs, on en ſpécifie le nombre, & on dit, un Ecu, *bandé* de 6, de 8 pieces, &c. On l'appelle auſſi *bandé*, quand les principales pieces ſont chargées de *bandes*, comme le chéf, la faſce, le chevron, &c. Le Landgrave de Heſſe porte d'azur au lion *bandé* d'argent & de gueule de 8 piéces. On le dit auſſi des bandeaux qui ſont ſur les têtes des figures du Blaſon.

BANDES, en tèrme de Marine, ſignifie, Côte. *Plaga, regio.* Nous naviguons à deux degrez de la ligne de la *bande* du Nord. La declinaiſon de l'aiguille eſt là de tant de degrez de la *bande* du Sud. On dit auſſi, Mettre un vaiſſeau à la *bande*, quand on le fait pancher ſur un côté, pour lui donner le radoub ou le ſauver.

BANDE, ſignifie encore une troupe de pluſieurs pèrſonnes aſſociées enſemble pour un même deſſein. *Caterva, turba.* La grande *bande* des Violons ſe dit des 24. Violons du Roi. On dit auſſi *bande* de ſeditieux, *bande* de factieux, *bande* de ligueurs, *bande* de voleurs. On a pris des voleurs qui ont déclaré tous ceux qui ſont de leur *bande*. On dit encore, *bande* de Bohémiens, *bande* d'Égyptiens.

> *Monſieur, l'on vous demande;*
> *C'eſt un Comédien. Parbleu votes la* bande.
> *Dites Troupe. L'on dit* bande *d'Egyptiens,*
> *Et* bande *offenſeroit tous les Comédiens.*
> POISSON, BAR. DE LA CRASSE.

BANDE, ſe diſoit autrefois des troupes de gens de guèrre. *Militum manus.* Mais il n'eſt demeuré en uſage qu'en cette phraſe, Le Prévôt des *bandes*, pour dire, le Juge des ſoldats du Régiment des Gardes. Cependant Vaugelas dit dans ſon Quinte-Curce, que les *bandes* Grècques avoient joint le gros de l'armée. Et M. de Harlai dans ſon Tacite, Il falloit aller droit au Camp s'aſſurer des *bandes* Prétoriennes. Ce mot vient en ce ſens de ce que l'on a dit *bandum* pour un drapeau, une enſeigne militaire, comme nous l'avons marqué ci-deſſus. Les *Gloſſa Nomica* diſent que ce nom étoit en uſage chez les Romains, ce qu'il faut entendre du bas Empire, Κουσώδια, στρατιωτικὸν σίγνον, ὃ βάνδον, Ρωμαῖοι καλοῦσι.

On dit encore, qu'un Général va de *bande* en *bande* pour animer ſes ſoldats.

On le dit auſſi des corps qui ſont unis & qu'on ſépare. Quand on eſt trop de pèrſonnes enſemble pour ſe réjoüir, il ſe faut ſéparer en pluſieurs *bandes*. Le gros de la Cavalerie s'eſt ſéparé en deux *bandes* pour aller couper les ennemis.

BANDE, ſe dit auſſi de pluſieurs pèrſonnes aſſemblées pour ſe divèrtir. Ainſi on dit la *bande* joyeuſe, la *bande* Bachique; mais ce n'eſt que dans le ſtile ſimple & comique.

> *Enſuite avec ſolennité*
> *Toute notre bachique* bande
> *Bût un grand vèrre à ta ſanté.* LA CHAP.

BANDE, ſe dit auſſi parmi les Bouchérs de pluſieurs bœufs qu'on mene de compagnie. *Boum armentum.* Il vient d'arriver une belle *bande* de bœufs au marché.

BANDE, eſt encore un tèrme de jeu de billard. La *bande* eſt le bord de la table ſur laquelle on jouë, *ora*. La *bande* eſt haute de deux ou trois pouces. On dit, collé ſous la *bande*, ou ſimplement collé, en parlant d'une bille qui touche à la *bande*, & qui s'y arrête.

On dit provèrbialement, Faire *bande* à part; pour dire, Se ſéparer d'une troupe, d'un parti avec lequel on avoit quelque liaiſon. *Ab aliis diſcedere, ſejungere ſe.* Le meilleur parti qu'on puiſſe prendre, c'eſt de faire *bande* à part, de crainte de s'affoiblir avec les foibles. ABB. DE LA TR.

L'origine de ce mot en cette dèrnière ſignification vient, ſelon Paſquier, des querelles des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne ſous le regne de Charles VI. qui ſe diſtinguoient, parce que les Bourguignons portoient une Croix rouge de Saint André, qu'on appelle encore *Croix de Bourgogne*; & les Orléanois portoient des echarpes, que le peuple appelloit *bandes*, de ſorte qu'on les appelloit les *Bandez*, comme on avoit dit ailleurs les *Croiſez*; & comme ils étoient fortement liguez, on a dit que des gens ſe *bandoient* contre quelqu'un, quand ils ſe liguoient contre lui, & lorſqu'ils étoient de ſa *bande*, pour dire, de ſon parti.

BANDEAU, ſ. m. Bande qu'on met ſur le front, ou ſur les yeux. *Faſcia, velum.* On met un *bandeau* à ceux qui reçoivent la Confirmation. Les veuves portent un *bandeau* de crêpe en ſigne de grand deüil. Le *bandeau* que l'on met à ceux qui ſont confirmez doit être de linge. Autrefois on devoit le porter durant ſept jours, dans la ſuite on ſe contenta de le porter trois jours; enfin, le Concile de Chartres en 1526. ordonna qu'on le garderoit au moins pendant vingt-quatre heures, au bout deſquelles après avoir ôté le *bandeau*, on lavoit avec de l'eau & du ſel le front de la pèrſonne qui avoit été confirmée, & on brûloit le *bandeau*. Les Auteurs Eccleſiaſtiques appellent ce *bandeau*, *vitta, linea, chriſmale, bandellus.* Voyez le P. Martène Bénédiҫtin.

BANDEAU de Réligieuſe. C'eſt une bande de toile que les Religieuſes portent ſur le front; pour ſignifier qu'elles fèrment volontairement les yeux pour ne plus voir les folies du monde, auquel elles ont renoncé.

BANDEAU, en tèrme d'Architéҫture, ſe dit d'une architrave ou moulure qui s'étend depuis un impoſte à l'autre, en ſe courbant en arc par deſſus une porte ou fenêtre. On le dit auſſi des chambranles des portes quarrées.

On appelle le Diadème, un *Bandeau Royal*; parce que la marque de la Royauté étoit autrefois un *bandeau*, que les Rois mettoient ſur leur front. *Faſcia candida.*

On dit figurément qu'un homme a un *bandeau* ſur les yeux; pour dire, qu'il eſt aveuglé par l'eſprit; qu'il eſt préoccupé de quelque paſſion qui l'empêche de voir la vérité de quelque choſe. On attribuë à l'Amour un *bandeau*, parce qu'un amant ne voit point les défauts de la pèrſonne qu'il aime. L'amour propre eſt comme un *bandeau* épais qui nous empêche d'appèrcevoir nos défauts. BELL. La diſcorde avoit mis un *bandeau* fatal ſur tous les yeux. RACIN.

On met auſſi un *bandeau* aux figures qui repréſentent la Juſtice; pour ſignifier que les Juges ne doivent connoitre, ni favoriſer pèrſonne, & qu'ils ſont appellez à rendre également la Juſtice, & ſans diſtinҫtion.

BANDEAU, ſe dit auſſi d'un médicament extèrne qu'on applique ſur le front, compoſé de fleurs, de ſemences concaſſées, de décoҫtions de plantes, ou d'huiles & d'onguens pour appaiſer les douleurs de tête, & faire dormir.

BANDÉE, ſ. f. Tèrme de Coûtume, c'eſt l'ouvèrture des vendanges dont la proclamation ſe fait par ordonnance de Juſtice. *Vindemiæ denuntiatio.* Ce mot vient apparemment du bain, qui ſe dit dans le même ſens, comme on le peut voir en ſon lieu, & l'on a dit *bandée* pour *banné*; c'eſt-à-dire, proclamation du ban des vendanges.

BANDELETTE, ſ. f. Petite bande avec laquelle on lie, on bande quelque choſe. *Tænia, tæniola, vitta*. On tient les cheveux retrouſſez avec des *bandelettes*. Les victimes des Païens étoient ornées de *bandelettes*. Les Pontifs ſe couvroient auſſi la tête de *bandelettes*, qu'on appelloit *ſacrées*, pour faire des ſacrifices, ou des prières publiques dans les cérémonies extraordinaires. Les Dames Romaines ſe coëffoient avec de petites *bandelettes*, qui étoient la marque de la pudeur & de la chaſteté, & que les Courtiſanes n'oſoient porter; Ovide le dit: *Eſte procul vittæ tenues, inſigne pudoris*.

BANDELETTE, eſt auſſi un ornement d'Architècture, qu'on appelle auſſi *régle*, qui eſt plus petite que la plattebande, & plus grande que le liteau. C'eſt comme la moulure plate qui couronne l'architrave Dorique.

BANDER, v. act. & n. Lier avec une bande. *Faſciis vincire, aſtringere, alligare, obligare*. Il faut *bander* une playe à fin d'empêcher que le ſang ne ſe pèrde. On *bande* la tête de ceux qui ont la migraine.

BANDER, ſignifie auſſi, mettre un bandeau ſur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir ce qui ſe paſſe dans les lieux où on le mene. *Alicujus oculis velum obducere*.

BANDER, ſe dit auſſi des choſes qui font reſſort, & qu'on met dans un état violent. *Intendere, contendere, adducere*. *Bander* le reſſort d'une montre, d'un piſtolet. *Bander* un arc.

BANDER, ſe dit auſſi des choſes qu'on tire avec violence. *Bander* la corde d'une gruë, d'un cabeſtan; *bander* un câble pour élever un fardeau. La corde de ce bateau qui remonte ne *bande* pas. Il faut *bander* davantage la corde de ce théorbe. Il faut bien *bander* cette toile ſur ce chaſſis.

On dit en Fauconnerie, qu'un oiſeau *bande* au vent, quand il ſe tient ſur les chiens faiſant la creſſerelle.

BANDER, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. Il a *bandé* tous les nerfs de ſon eſprit, tous les reſſorts de ſon imagination pour venir à bout de cette machine. Il ne faut pas toujours avoir l'eſprit *bandé* à l'étude. Il faut trop *bander* ſon eſprit pour joüer aux échecs.

BANDER, ſe dit auſſi du froid, quand il augmente. Le tems eſt plus *bandé* aujourd'hui qu'hier; pour dire, il fait plus froid qu'hier.

BANDER, en tèrme de paume, ſignifie enlever, jetter par deſſus les murs ou dans les filets une balle que ceux du parti oppoſé ont miſe ſous la corde. *Pilam extra ſphæriſterii parietes mittere*. Et en ce ſens on dit au propre, *bander* à l'aquit, quand on parie une ou deux balles en faveur de celui à qui ce coup ſuccéde: & au figuré on dit *bander* à l'aquit quelqu'un, lorſqu'on ſe ſoucie peu d'un homme, & qu'on s'éloigne le plus qu'on peut de ſa pèrſonne.

BANDER, en tèrme d'Architecture, c'eſt aſſembler les vouſſoirs & claveaux ſur les cintres de charpente, & les fermer avec la clef.

BANDER, en tèrme de Patiſſiér, c'eſt mettre de petites *bandes* de pâte ſur des tourtes & autres pièces de four. Il faut *bander* cette tourte, ce godiveau.

BANDER, en tèrme de Matrone & de congrès, ſe dit de l'érection naturelle de la vèrge, dont le défaut eſt une marque d'impuiſſance, & dont elles font leur rapport dans les Officialitez. On le dit auſſi des femmes, mais plus rarement. Ainſi Juvenal a dit,

Rigidæ tintigit vulvæ.

BANDER, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie ſe liguer, s'unir pluſieurs enſemble pour s'oppoſer à quelque deſſein. *Conjurare, conſpirare*. Tous les Seigneurs du Parlement d'Anglètèrre s'étoient alors *bandez* contre le Roi. Tous les principaux Sénateurs s'étoient *bandez* contre lui. ABLANC. Cette expreſſion vient de ce que dans les guèrres civiles des maiſons de Bourgogne & d'Orléans, ceux qui tenoient pour la maiſon d'Orléans portoient des echarpes qu'on appelloit *bandes*; d'où vint que ceux qui ſuivoient le parti des Ducs d'Orléans, de Bèrry, & du Comte d'Armagnac, qui s'étoient liguez enſemble, furent appellez les *bandez*; & l'on dit, ſe *bander*, pour dire, prendre parti contre le Duc de Bourgogne. Et de là s'eſt dit en général ſe *bander* contre quelqu'un, pour dire, ſe déclarer, ſe liguer contre lui. Voyez Paſquier, Recherch, Liv. VIII. ch. 51.

On dit provèrbialement, *bander* la caiſſe; pour dire, S'enfuïr, s'en aller, parce qu'en effet on bande la peau d'une caiſſe, ou tambour, quand on veut battre la marche ou la retraite. Par la même figure on dit, *bander* ſes voiles; pour dire, s'en aller, parce qu'en effet le vent fait *bander* les voiles d'un vaiſſeau qui ſort d'un port. On dit, qu'il faut ſe *bander* les yeux; pour dire, qu'il ne faut pas prendre garde à quelque pèrte, à quelque déſordre domeſtique qu'on ne peut empêcher.

BANDÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Intentus, contentus*. Le P. le Moine l'a dit pour orné de bandes.

Leurs longs ſayons, de gris & d'orangé bandez,
Etoient aux entredeux de gros bouillons ondez.
P. LE MOINE.

BANDÉ, ſ. m. Nom que l'on donna ſous Charles VI. à ceux de la faction d'Orléans. *Aurelianenſis factionis homo*. Voyez Se bander.

BANDER, ſ. m. Nom Pèrſan que les Turcs ont auſſi pris des Pèrſans, comme beaucoup d'autres mots. Il ſignifie proprement ville de Doüanne, ville où l'on s'arrête pour payer les droits d'entrée ſur les marchandiſes. Et parce que ces droits ſe payent à l'entrée ou à la frontière d'un Royaume, un grand nombre de villes frontières en Turquie & en Pèrſe portent ce nom. Le Roi de Suéde a été long-tems à *Bander*, où il s'étoit retiré après la bataille de Pultowa.

BANDEREAU, ſ. m. Eſt le nom qu'on donne au cordon qui ſèrt à pendre la trompette au cou de celui qui en ſonne. *Funiculus*.

BANDERET, ſ. m. Chèf de la Milice. *Dux, Præfectus Copiarum*. Ce nom ſe donne aux Chèfs de la milice de tout le Canton de Berne. Je ne ſai s'il ſe dit ailleurs. Il y a dans Berne quatre *Banderets*, qui ſont les Chèfs de la milice de tout le Canton. MATT. Peut-être que *Banderet* ſe dit pour *Banneret*, comme Bandée pour Banné, ou bien il vient de bande, & ſignifie, Chèf des bandes, c'eſt-à-dire, des troupes de milice.

BANDEROLLE, ſ. f. Petit étendart en forme de guidon, étendu plus en longueur qu'en largeur, qu'on met ſur les mâts des vaiſſeaux, & ſur les pains bénits des pèrſonnes de condition qui veulent faire voir leurs Armoiries. *Parvum, minus vexillum*. On dit auſſi une *banderolle* de trompette, qui eſt un petit étendart armoirié attaché aux branches.

Ce mot eſt un diminutif de bande.

BANDI, ſ. m. Exilé, voleur, aſſaſſin qui court le païs à main armée. *Exul, extorris, latro, graſſator*. Il y a pluſieurs *Bandits* dans les Pyrénées, dans l'Appennin, dans toute l'Italie. Les Princes ſont ſouvent obligez à envoyer des troupes pour néttoyer leur païs de *Bandits*.

BANDIÈRES, ſ. f. Tèrme de mèr. Paremens de damas, ou de tafetas, que l'on met au deſſus des mâts, & qui portent les Armes des Souverains. On dit auſſi d'une armée qu'elle eſt rangée en front de *bandière*, lorſqu'elle eſt aſſemblée, & rangée en campagne: cette ſituation d'une armée eſt oppoſée à celle qu'on exprime, quand on dit qu'elle eſt cantonnée, c'eſt-à-dire, diviſée par troupes en differens endroits, bourgs, villages, ou cantons.

BANDILLE, ſ. m. Nom propre d'homme, qui ſe dit en Lionnois pour BAOUILLE. Voyez ce mot.

BANDIMENT, ſ. m. Tèrme de Coûtume. *Denuntiatio, promulgatio*. C'eſt lorſque le Seigneur juſticier ou de fief, fait crier par un de ſes Sergens les héritages, ou biens meubles, être ſaiſis par lui comme vacans, ou par défaut d'hoir; ou lorſque le Seigneur fait ſavoir à tous ſes ſujets de lui payer ſes rentes; ou quand les héritages ſont en ſaiſie, criées & ſubhaſtations, & qu'il y a main miſe de juſtice ſur meubles ou héritages, & la choſe qui eſt ſaiſie ou arrêtée eſt bannie; ou quand on fait publier le procès d'interdiction de biens. Voyez les coûtumes de Baïonne, de Bretagne, & M. Laurière ſur Ragueau.

BANDINUS, ſ. m. *Clathri, cancelli*. Tèrme de Mèr. Ce ſont les lieux où l'on s'appuye étant debout dans la poupe du vaiſſeau. Ils ſortent en dehors preſque d'une toiſe pour ſoutenir les grandes conſoles, qui ſont ordinairement formées en Hercules, ou en Amazones, en façon de banc fermé par dehors de baluſtrades, qu'on appelle *Jalouſie de mezze poupe*.

BANDOULIER, ſ. m. Sorte de vagabon. Voleurs de campagne qui volent en troupe, & avec armes à feu. *Latrones, graſſatores*. S'étant écartez pour aller au fourrage, ils furent chargez par des *Bandouliers* qui deſcendirent des montagnes. VAUG. Les montagnes des Pyrénées ſont pleines de *Bandouliers*, & ce ſont les voleurs de ce lieu-là qui ont donné le nom à tous les autres. Ils ſont nommez ainſi, de ce qu'ils vont en bandes, comme qui diroit *ban de voleurs*.

BANDOULIÈRE, ſ. f. Eſpèce de baudrier qu'on met ſur le corps de gauche à droit, qui ſèrt à ceux qui combattent avec des armes à feu, ſoit pour porter des carabines, ſoit pour porter des charges pour le mouſquet. *Baltheus*. La *bandoulière* eſt la marque d'un Cavalier, d'un Mouſquetaire, d'un Garde: mais avec cette différence, que les *bandoulières* des Mouſquetaires & des Gardes du Corps, ſont d'ordinaire enjolivées, couvèrtes de velours, bordées d'un galon, & attachées avec un crochet; au lieu que les *bandoulières* des ſimples ſoldats ne ſont garnies que de leurs charges.

BANG, ſ. m. Arbre du Pays des Négres en Afrique, fort ſemblable au Palmier. On en tire du vin rouge, appellé Makenſy. Ses feüilles ont plus d'une aulne de long, & ſon écorce eſt propre à faire des nattes, des ſacs & des cordes. Ses rameaux ſont longs & épais, & ſèrvent aux Négres de toiles pour meſurer. Dapper.

BANGUE, ou **BENGE**, ou plûtôt **BENGHE**, ſ. m. Eſt une plante preſque ſemblable au chanvre, quoique pourtant d'une eſpèce fort differente. Mr. Herman, Profeſſeur de Leyde, veut qu'elle ſoit une eſpèce de guimauve des Indes. Sa tige eſt quarrée, & a cinq paumes de longueur, de couleur vèrte & difficile à rompre; elle n'eſt pas ſi creuſe que celle du chanvre: ſon écorce peut ſe filer auſſi bien que celle du chanvre: ſes feüilles ſont ſemblables à celles du chanvre, vèrtes par deſſus & couvèrtes par deſſous de duvet, d'un goût tèrreſtre & inſipide. Les Indiens s'en ſèrvent pour exciter leur appétit, & pour ſe rendre plus propres au plaiſir des femmes. Les grands Seigneurs & les Chèfs d'armée, pour oublier leurs travaux, & pour dormir plus tranquillement, prennent de la poudre de la graine & des feuilles avec de l'areca vèrte, un peu d'opium & de ſucre. S'ils ſouhaitent de ſe repréſenter en dormant les images de divèrſes choſes, ils y ajoûtent du camphre, des clous de géroffle, & du macis. S'ils veulent être gais & enjoüez, & ſur tout plus diſpoſez à l'amour, ils y mêlent du muſc & de l'ambre, & en font un électuaire.

BANIANES, ſ. m. *Banianes.* Oſorius les appelle *Baneanes* en Latin, & ſon Traducteur *Baneanes* en François; & Ludolphe, *Baneani* en Latin: toutes nos rélations diſent *Banianes*. *Baneanes* eſt le mot & la prononciation Portugaiſe. Le P. Tellez l'écrit ainſi dans ſon hiſtoire d'Ethiopie. Ce ſont des Idolâtres des Indes qui croyent à la Métempſycoſe, & qui ſont ſi ſuperſtitieux qu'ils ne mangent d'aucun animal qui ait vie. Ils ne veulent pas même tuer des poux; au contraire, ils les rachettent quand ils les voyent entre les mains des étrangers. Ils ont tant de peur d'avoir quelque communication avec d'autres nations, qu'ils caſſent leurs pots ſi quelqu'un d'une autre Religion y a bû, ou y a ſeulement touché. Ils font écouler toute l'eau d'un etang, s'il s'y eſt lavé. S'ils ſe touchent même entr'eux, il faut qu'ils ſe lavent, & ſe purifient avant que de boire ou manger, ou rentrer ſeulement dans leur maiſon. Oſorius dit, *L. IV. de Reb. geſt Emman.* qu'ils portent penduë au cou une pièrre de la groſſeur d'un œuf, percée par le milieu, dont ſortent trois filets, qu'ils diſent que cette pièrre repréſente leur grand Dieu; que pour cela ils ſont fort reſpectez de tous les Indiens, & que cette pièrre ſi révérée ſe nomme Tambarane. On a imprimé un livre de la Religion des *Banianes*, traduit de l'Anglois de Henry Loyd.

Ce mot ſignifie en leur langue, *Peuple innocent & ſans malice*, parce qu'il fait profeſſion de ne faire mal à aucune créature vivante, non pas même aux moindres animaux, & de pardonner les injures qu'on lui a faites.

Quelques Auteurs écrivent *Banian* & *Banians*, comme Wicqfort dans ſa traduction de l'Ambaſſade de Figuéroa, & même *Banjans*; mais M. Tavernier écrit dans ſes relations ou voyages de Pèrſe, *Banianes*, & non pas *Banians*. Toutes les rélations les plus récentes écrivent de même, & *Baniane* au ſingulier, & c'eſt ainſi qu'il faut écrire & prononcer. M. Tavèrnier dit qu'on trouve en Pèrſe beaucoup de *Banianes* qui y vont trafiquer. Il remarque auſſi que ces *Banianes* ſont grands uſuriers. Il paroît donner le nom de *Banianes* aux Indiens qui trafiquent en Pèrſe, de quelque ſecte qu'ils ſoient. Les *Banianes* ſont la caste des Marchands. Ce ſont les *Banianes* qui ſuivent le plus éxactement la doctrine de la Métempſycoſe, & qui pratiquent le plus religieuſement ce qu'elle exige. Pluſieurs pouſſent le ſcrupule juſqu'à avoir des valets, qui avec un éventail excitent l'air, pendant qu'ils mangent, afin d'éloigner d'eux tous les petits moucherons, qui dans les Indes ſont en grand nombre. De la Crequin.

ARBRE DES BANIANES. C'eſt un arbre de l'Inde & de la Pèrſe, qui d'un ſeul tronc fait une petite forêt, parce que ſes branches pendant juſqu'à tèrre elles y prennent racines, & produiſent un nouveau tronc; dont les branches en produiſent d'autres de 15 pas en 15 pas, juſqu'à 300. pas à la ronde. Les Anciens, & entre autres Quinte-Curce, ont parlé de cet arbre. Il porte un fruit de la groſſeur d'une noix, la peau en eſt rouge, & renferme une graine ſemblable au millet. Il y a de groſſes chauveſouris qui en mangent, & qui font leurs nids ſur ces arbres. Elles ne branchent point, mais elles s'accrochent à ces arbres, & s'y pendent par les piéds ayant la tête en bas. Les Pèrſans appellent cet arbre *Lul*; les Portugais, *Arbol de Reyes*, Arbre des Rois; & les François, *Arbre des Banianes*, parce que les *Banianes* ſe retirent deſſous & y bâtiſſent des Pagodes & des Caravanſeras. Voyez Tavèrnier, voyage de Pèrſe.

BANILLE, ſ. f. Ce mot ne ſe dit pas en François, on dit Vanille. Écrivez & voyez *Vanille*, fruit des Indes très-agréable par ſon odeur douce. Ceux qui écrivent *banilles* changent l'*v* en *b*, parce que les Eſpagnols prononcent l'*v* conſonne à peu prés comme nous prononçons le *b*.

BANIR. Voyez BANNIR.

BANLIEUË, ſ. f. Environs d'une ville qui ſont dans l'étenduë d'une lieuë. *Urbanæ juriſdictionis extra pomærium fines*, ou ſimplement *ditionis fines*, ou *territorium*. La *banlieuë*, ſelon Loiſel, eſt eſtimée à deux mille pas, chacun valant cinq piéds; ou à ſix vingt cordes, chacune de ſix vingt piéds. Ces publications ont été faites dans Paris & dans la *banlieuë*. Il a été banni de la ville & de ſa *banlieuë*; c'eſt-à-dire, des environs. On le dit auſſi des bornes & de l'étenduë d'une Juriſdiction, de ſon enclave ou détroit, qu'on appelle en quelques lieux *Quintaine*, ou *Septaine*, dans laquelle le Juge ordinaire de la ville peut faire bannie & proclamation. On appelle auſſi *banlieuë* de moulin, l'eſpace dans laquelle s'étend ſa bannalité.

Ce mot vient du Latin *banleuga*, ou *bannileuga*, ou *banlaega*, c'eſt-à-dire, juriſdiction d'une lieuë; car *bannum*, ban, ſignifie juriſdiction, & la *banlieuë* ordinaire ne s'etend guère qu'une lieuë à la ronde d'une ville. C'eſt ce que les Latins appelloient territoire. *Territorium*; & à Rome, ſelon quelques-uns, les Regions Urbicaires, ou ſuburbicaires, *Regiones urbicariæ*, ou *ſuburbicariæ*. Dans une ancienne inſcription la *banlieuë* de Rome eſt appellée *Regio Romana*. Ainſi *banlieuë* en Latin c'eſt *Regio*. Voyez Menage, Du Cange, & Saumaiſe dans ſes Notes ſur les XXX. Tyrans de Trebellius Pollion C. 24. dans l'hiſt. Aug. p. 315. 316.

BANNAL, ALE, adj. Qui ſe dit d'un lieu public qu'un Seigneur a droit d'etablir pour y faire cuire le pain, moudre la farine, preſſurer le vin des habitans de ſa Seigneurie, &c. *Indictivæ legi obnoxius.* Un four *bannal*, *Furnus indictivæ legis.* Preſſoir *bannal*. *Juris indictivi Torculum.* Moulin *bannal*. *Legis indictivæ piſtrinum.* Il y a auſſi un droit de taureau *bannal*, & en cèrtains lieux des mulets *bannaux* pour fouler les grains. Anciennement on diſoit *bannier*. Paſquier, Rech. Liv. VIII. ch. 36.

On appelle ironiquement un taureau *bannal*, un homme qu'on veut accuſer d'une grande corruption de mœurs.

On appelle auſſi, Rivières *bannales*, ou rivières de cenſe, celles qui appartiennent en propriété à quelqu'un, qu'il peut donner à fèrme & à cenſe.

BANNAL, ſe dit auſſi dans un ſens métaphorique. La réputation de doucereux *bannal*. Bussy.

BANNALITÉ, ſ. f. Droit d'un Seigneur d'avoir un moulin, un four, un preſſoir, un taureau bannal, & de contraindre ſes vaſſaux à y moudre leurs grains, à y cuire leur pain, à y amener leurs vaches. *Indictivum jus dominicum. Bannalitas.* Les Seigneurs Hauts-Juſticiers ne peuvent avoir droit de *bannalité* que par des conceſſions du Roi, & des titres ou dénombremens anciens; car ils ne le peuvent acquerir par une poſſeſſion immémoriale. C'eſt une ſèrvitude qu'on ne peut preſcrire même par cent ans, parce qu'elle eſt odieuſe.

Le droit de *bannalité* étoit inconnu aux Anciens; il n'en eſt fait aucune mention dans les Loix du Digeſte ni du Code, & l'hiſtoire ne nous en apprend pas davantage. On lit bien à la vérité & très-fréquemment dans les Ordonnances ou Capitulaires de nos prémiers Rois, & dans les Auteurs leurs contemporains, ces mots *bannum*, *bannire*, *bannitas*, d'où celui de *bannalité* tire ſon origine. Mais il ne ſe trouve en aucun lieu dans cette ſignification De la Mare. La violence des Seigneurs & la pauvreté des peuples en ont apparemment été la prémière origine. Dans les ſiécles ſuivans plus doux & plus tranquilles, on ajoûte pour troiſième cauſe les manumiſſions ou affranchiſſemens des ſèrfs. Idem. Tous les Auteurs qui ont écrit de la *bannalité* ne remontent pas plus haut que vèrs la fin du X^{e}, ou le commencement du XI^{e} ſiecle. Les Seigneurs faiſoient bâtir des moulins, & obligeoient leurs vaſſaux à y venir moudre; & de là s'eſt introduit le droit de *bannalité*, qui n'étoit qu'une uſurpation dans ſon commencement. La *bannalité* produit au Seigneur un profit réglé; on l'appelle, *droit de moute* pour le moulin. Quand le moulin, le preſſoir, le four du Seigneur ſont détruits, & que pendant vingt-quatre heures ils ne peuvent ſèrvir, il eſt pèrmis aux vaſſaux d'aller ailleurs. Voyez la Coûtume de Paris, & Brodeau ſur M. Louet, M. le Prêtre.

La *bannalité* des moulins a toûjours paru ſi peu favorable en France, que de 280. Coûtumes qui ſont reçuës pour loi, dans autant de différentes provinces ou lieux particuliérs, il n'y en a que 52 où cette ſèrvitude ſoit en uſage. De celles-ci il y en a dix qui la mettent au nombre des droits feodaux & de Juſtice, enſorte que quiconque a Juſtice, a droit de *bannalité* ſur ſes juſticiables, ſans être obligé d'en rapporter d'autres preuves. Ces Coûtumes ſont celles de Touraine, Lodunois, Anjou, Le Maine, le Pèrche, Poitou, la Marche, Angoumois, Xaintonge & Bretagne: toutes les autres plus conformes aux ſentimens des Docteurs, réduiſent la *bannalité* au rang des ſervitudes perſonnelles, qui ne s'acquièrent point ſans titre. De la Mare. *Tome I. p. 799.*

Dans les commencemens la *bannalité* n'avoit point d'étenduë fixée. Fulbèrt Evêque de Chartres & Chancelièr de France ſous le Roi Robèrt, dans le dixiéme ſiécle, ſe plaint à Richard Duc de Normandie ép. 14. qu'il y avoit des moulins bannaux éloignez de cinq lieuës de la demeure des ſujets, que l'on contraignoit d'y aller moudre. Toutes nos Coutumes y ont pourvû, & renfèrment tout ce droit dans l'étenduë d'une lieuë. Selon quelques-unes cette lieuë doit avoir 2000. pas de 5. piéds chacun, à prendre depuis l'entrée de la maiſon du ſujet juſqu'à la huche du moulin. D'autres portent qu'elle doit contenir mille tours d'une rouë de 15. pieds de circonférence par dehors, à prendre depuis la maiſon juſqu'au moulin. Celle de Bretagne porte que la Banlieuë doit avoir d'étenduë 120. cordes de 120. pieds chaque corde. De la Mare.

M. Bosnier, dans ſes conférences ſur les nouvelles ordonnances, croit que le mot de *bannalité* vient de *bannir*, qui ſignifie, prohiber, ou empêcher, parce que ceux qui ſont ſujets au droit de *bannalité*, ne peuvent aller à un autre moulin, four, preſſoir, qu'à celui qui eſt bannal. D'autres le dérivent du mot *ban*, qui ſignifie proclamation avec injonction ſur quelque peine. En effet, on a coûtume en quelques lieux d'appeller & crier à haute voix à cor & à cri que l'on vienne au four, au moulin, ou au preſſoir. Id. M. De La Mare Trait. de la Pol. L. V. Tit. IX. C. 3. dit que comme dans la ſuite cette ſujettion fut limitée à l'étenduë de la banlieuë, les moulins en prirent le nom de Bannaux, ou Banniers. Voyez ſur la *bannalité* des moulins tout le Ch. III. du Tit. IX. du Liv. V. du Traité de la Police de M. de la Mare; & ſur la *bannalité* des fours, Liv. V. Tit. XI.

BANNE, ſ. f. Grande toile, ou couvèrture qu'on met ſur les bâteaux de voiture pour ſe garantir de la pluye & du ſoleil. *Velum.*

On appelle auſſi *Banne*, la petite loge de bois qu'on bâtit au milieu du bâteau pour le même deſſein.

On appelle de même *Banne*, la piéce de toile que les Rouliérs mettent ſur les marchandiſes qu'ils voiturent pour les conſèrver.

BANNE, eſt auſſi une piece de groſſe toile, longue de 5. ou 6. aunes, que les Lingères attachent ſous l'auvent de leur boutique.

BANNE, ou BENNE, eſt auſſi une petite cuve, ou tinette oblongue, qu'on met des deux côtez d'une bête de ſomme pour tranſporter pluſieurs ſortes de marchandiſes. *Benna, Ciſta.* C'eſt preſque la même choſe que *Banneau*. Elle contient environ un minot de Paris.

On appelle auſſi du Charbon en *banne*, celui qu'on amene par charroi. Mais en ce ſens le mot de *banne* ſignifie une eſpéce de grande manne faite de branchages.

BANNE dans le Languedoc ſignifie, Corne.

BANNEAU, ou BENNEAU, ſ. m. Petite tine, vaiſſeau de bois qui ſèrt à contenir les liquides, à les tranſporter ſur des bêtes de ſomme, & auſſi à les meſurer. Il ne ſe dit pas tant à Paris que dans les Provinces, comme en Normandie, Picardie, Lionnois, &c. où on dit un *banneau* de chaux, un *banneau* de blé, un *banneau* de vendange.

Ce mot ſignifioit autrefois un *tombereau*, & vient comme croit Ménage, de *benellus*, diminutif de *benna*, qui eſt un mot Celtique, ſignifiant une eſpèce de chariot à deux rouës, ſelon le témoignage de Feſtus. *Benna*, dit Feſtus, *linguâ Gallicâ genus vehiculi appellatur; unde vocantur combennones, in eâdem bennâ ſedentes.* Ce mot de *benna* eſt fort ancien, car il ſe trouve dans Varron: en quelques lieux de Normandie & de Picardie le peuple dit *benneau* pour *tombereau*, & il appelle par raillerie *benal de cuir* un vieux caroſſe.

BANNÉE, ſ. f. Tèrme de coûtume. *Indictivum jus dominicum.* C'eſt le droit qu'a un Seigneur de contraindre ſes ſujets de moudre à ſon moulin; & de la part des ſujets c'eſt l'obligation qu'ils ont de moudre au moulin du Seigneur. Voyez les Coûtumes d'Amiens & Ponthieu.

BANNER, v. act. Couvrir d'une *banne*. *Velare, operire. Banner* un Bachot. *Banner* des ſacs de blé.

BANNERET, adj. m. Seigneur dominant, qui a droit de porter bannière pour faire aſſembler ſes vaſſaux quand l'Arriére-ban eſt convoqué, & qui en peut faire une compagnie de gens de cheval. *Juſti vexilli ac ſcuti Dynaſtes, Banneretus, Bannerarius, Vexillarius minor.* Cambden p. 124. remarque que ceux-là ſe trompent qui les nomment *Baronets*. Ainſi ce nom eſt formé de celui de bannière, ou plûtôt, de *ban*, ou *bande*, qui autrefois ſignifioit bannière. C'eſt le ſentiment de Loiſeau & de Juſtiniani, qui néanmoins juſtifie ceux qui appellent les *Bannerets*, Baronets, parcequ'ils étoient au-deſſous des Barons. Il y avoit de grands & de petits Chevaliérs. Les Grands s'appelloient *Bannerets*, les petits s'appelloient Bacheliers. Les prémiers compoſoient la haute Nobleſſe, & les ſeconds n'étoient que de la moyenne. Il falloit que le *Banneret* fût Gentilhomme de nom & d'armes, c'eſt-à-dire, d'ancienne Nobleſſe, qu'il eut droit de mettre ſur piéd un cèrtain nombre d'hommes d'armes, & du bien pour en défrayer au moins 28 ou 30. C'étoit une grande dépenſe, parce que chaque homme d'armes avoit outre ſes valets deux Cavaliers pour les ſèrvir, armez l'un d'une arbalête, l'autre d'un arc & d'une hache, de ſorte que 100. hommes d'armes falloient au moins 300. chevaux. Le Gendre. Un jour de bataille le Gentil-homme qui déſiroit être fait *Banneret*, préſentoit ſon pennon roulé au Roi, ou au Général, qui en faiſoit une bannière, en coupant la queuë du penon. Id. En effet du Tillet apporte que le Comte de Laval débati, que Meſſire Raoul de Couequen n'étoit Baron, mais ſeulement *Banneret*, & qu'il avoit levé bannière, dont on ſe mocquoit, & l'appelloit-on le Chevaliér au drapeau quarré. Ce qui montre la forme de la bannière du *Banneret*. P. de S. Julien, qui dans ſes Antiquit. des Bourg. C. XXVI. remarque la même choſe, que la bannière du *Banneret* étoit différente de celle des Barons, en ce qu'elle étoit quarrée, & non à pennons & queuë; ajoûte que nuls hors les Bers, Sires, & Barons, ne devoient mettre ſur leurs tours, & portaux de leurs Châteaux, & places fortes, bannières, banderolles, ou pennons, mais ſeulement des penonceaux, qui ſont giroüettes quarrées; & que l'Enſeigne a retenu la forme de bannière des anciens Barons, & la Cornette celles des anciens *Bannerets*. Voyez encore Favin, hiſt. de Navarre Liv. XI. p. 620. & ſuiv.

D'autres diſent que les *Bannerets* étoient ceux qui avoient eu en leur partage quelque portion d'une Baronie, pour en jouir, au titre de Baron piès, avec les mêmes prérogatives que le Baron. Quelques Auteurs attribüent l'inſtitution des *Bannerets* à Conan Lieutenant de Maximus, qui commandoit les Legions Romaines en Anglètèrre ſous l'empire de Gratien en 383. Ce Général s'étant révolté, partagea le Royaume d'Anglètèrre, & la Bretagne qu'il avoit conquiſe, en 40. Cantons, & diſtribua dans ces 40 Cantons 40. Chevaliérs, avec pouvoir de rallier ſous leur bannière ceux de leur quartier qui pourroient porter les armes. De là ils furent appellez *Bannerets*. Ce Conan établit ſur les *Bannerets* trois Chefs, ou Lieutenans, qu'on appelloit *Mathiberts*. Le Docteur Chamberlaine, dans ſon État préſent d'Anglètèrre, prétend que l'origine des *Bannerets* eſt en effet très-ancienne dans l'Iſle de la Grande-Bretagne. Ces prémières dignitez de la Bretagne paſſerent depuis en France; enſorte qu'avant les Ordonnances des gens de cheval dreſſées par Charles VII. il y avoit deux ſortes de Chevaliers. Le *Banneret*, qui avoit aſſés de vaſſaux pour lever ſa bannière; & le *Bachelier*, qui combattoit ſous la bannière de ſon Seigneur. Quoi qu'il en ſoit, l'on peut recüeillir de Froiſſart & de Monſtrelet, que les Chevaliers *Bannerets* étoient autrefois ceux d'entre les Chevaliérs qui étoient aſſez riches, & aſſez puiſſans pour obtenir du Roi la pèrmiſſion de léver la banniére; c'eſt-à-dire, une compagnie de gens de piéd, ou de cheval, ou comme dit Loiſeau, ceux qui avoient le moyen de léver bannière; c'eſt-à-dire, qui avoient ſi grand nombre de vaſſaux relévant de leurs Seigneuries, qu'ils étoient ſuffiſans pour faire une Compagnie complette de gens de cheval, étoient appellez Chevaliérs *Bannerets*; non que pourtant ladite ſuffiſance les rendît Chevaliérs, mais *Bannerets*; le mot de Chevaliérs y ayant été ajoûté, parce qu'ils étoient ou de haute nobleſſe, ou Chevaliérs ſimples auparavant. Il ajoûte que néanmoins les *Bannerets* ont été quelquefois appellez Chevaliers *Bannerets*, ſans avoir été créez Chevaliérs; mais ſeulement parcequ'ils ſèrvoient à cheval. Ainſi avant que les Ordonnances de gens de cheval fuſſent dreſſées en ce Royaume par Charles VII. dit Du Tillet, il y avoit deux ſortes de Chevaliérs; le *Banneret*, qui avoit aſſez de vaſſaux pour léver bannière; & le Bacheliér, qui marchoit ſous la bannière d'autrui.

On commettoit des Hérauts d'armes pour vérifier ſi le Seigneur étoit aſſez puiſſant pour léver une bannière, & s'il avoit aſſez de vaſſaux pour la garder en guèrre, c'eſt-à-dire, vingt-quatre Gentils-hommes bien montez avec chacun ſon ſèrgent & ſon Écuyér. Voyez une création de *Banneret* dans l'*hiſt. de Bret. T. II. p.* 1147. *&* 1148. & au mot BANNIÈRE.

Le Chevaliér *Banneret* à la guèrre avoit double ſolde du Bacheliér, Froiss. & du Til. le Bacheliér double de l'Écuyér. La ſolde accoûtumée étoit de vingt ſols pour *Banneret*, dix pour ſimple Chevaliér, & cinq ſols pour Écuyér, par chaque jour. Du Tillet. *Recueil des Rois de France*, p. 432.

Banneret s'eſt dit auſſi de ceux qui devoient ſèrvir avec bannières, qu'on nommoit auſſi *Bannerets*. Dans un Arrêt du Parlement de Paris du 23. Février 1585. Le Chevaliér *Banneret* eſt appellé *miles vexillatus.* Chez les Eſpagnols les *Bannerets* ſont connus par le nom de *Riccos hombres.* Juſtiniani en rapporte l'origine en Eſpagne au Régne de D. Silo, & Adoſinde fille d'Alfonſe I. le Chatholique; qui regnoient ſur la fin du VIII^{e} ſiecle. Camberlayne dit qu'en Angletèrre leur droit étoit de porter une bannière où étoient leurs armes. Mr Larrey prétend que dans ce Royaume-là les Chevaliers *Bannerets* étoient ainſi nommez de la bannière, ou étendars, qu'on déployoit à la tête de l'armée lorſqu'on leur donnoit l'Ordre. Ils ne cédoient autrefois qu'aux Chevaliers de la Jarretière, mais ils déchurent peu-à-peu, & furent enfin abolis par l'Ordre des Chevaliers Baronets inſtitué par Jacques I. On ne faiſoit Chevaliers *Bannerets* que ceux qui s'étoient ſignalez dans les batailles.

Quand à l'aboliſſement des *Bannerets* en France, voici ce qu'en dit Mr Le Gendre dans les *Mœurs & Coût. des Fr. p.* 204. 205. Les Seigneurs épuiſez par la cruelle guèrre qui duroit depuis ſi long-tems entre la France & l'Angletèrre, ayant remontré à Charles VII qu'ils ne pourroient de pluſieurs années ni léver ni entretenir leurs Compagnies de Gendarmes, qui n'avoient point d'autres Capitaines que les Chevaliers *Bannerets.* Charles bien conſeillé en diſpenſa pour toujours. Par là il les déſarma. Depuis ce tems-là on n'a plus oüi parler de *Bannerets*, ni de *Bacheliers.*

M. de Brieux a fait imprimer à Caen une petite pièce en vèrs François compoſez par un Moine, il y a près de 400. ans, touchant l'Ordre & l'Origine des *Bannerets* de Bretagne. Elle commence par ces vèrs :

Banneret *eſt moult grand honor,*
Tant à Roi, Prince, que Signor,
Et ſa fondation première,
Vint d'Aléxandre, & ſa Bannière,
Quand la Pèrſe alloit Conquérant
Et toute l'Aſie quérant.
L'Ordre de Banneret *eſt plus que Chevalier,*
Comme après Chevalier acconſuit Bachelier,
Puis après, Chevalier, Eſcuyer, de manière
Qu'après le Duc ou Roy eſt toujours la bannière.

Voyez auſſi Paſq. Recher. Liv. II. c. 16. Fauchet de l'Origine des Dignitez, la Colombière dans ſa ſcience héroïque, Franc Mennenio. *Delicio degli Ord. Eq.* & Juſtiniani *hiſt. di tutti gl' Ord. mil. T. I. C XII. p.* 132. Du Tillet, Recueil des Rois de France pag. 432. 433. les *Titles of honour* de Selden; la *Britannia* de Cambden, & Thomas Smith, *L. de Reb. Angl. c.* 18.

BANNERET, eſt encore le nom de cèrtains Officiers ou Magiſtrats de Rome ſur la fin du XIV^{e} ſiécle. Les Romains s'étoient faits dans Rome, & dans tout le tèrritoire de l'Egliſe, une eſpèce de gouvèrnement Républicain. Toute la puiſſance étoit entre les mains d'un Magiſtrat qui prenoit la qualité de Sénateur, & de douze Chéfs de quartiér, qu'on appelloit du nom de *Bannerets*, à cauſe des bannières, dont chacun avoit la ſienne dans ſon diſtrict. P. DAN. Tom. II. p. 107. Le Sénateur & les *Bannerets* voyoient avec plaiſir cette diviſion des François. Id. Le Sénateur & les *Bannerets* entrèrent dans le Conclave, obligèrent les Cardinaux à s'aſſembler, &c. Id.

BANNERIE, ſ. f. Office de Bannier. Ce nom n'eſt en uſage qu'en Dauphiné. *Bannerii munus.* Le Dauphin Jean donna des proviſions en 1311. à Hugues de Commiers, Chevalier de la Miſtralie & *Bannerie* de S. Laurent du Lac: elles contiennent un détail exact des fonctions qui y étoient attachées. VALBONNET, p. 123. Ces fonctions ſont de faire exécuter les Sentences des Juges, de contraindre les taillables, & les gens taxez à payer leur taille, ou leur taxe, de ſaiſir, ajourner, citer, impoſer des peines & des amendes, en faire le recouvrement & les léver, faire payer les dettes. Voyez les Proviſions dont nous venons de parler au même endroit. p. 149.

BANNETON, ſ. m. Tèrme de Pêche, qui ſe dit d'une eſpèce de coffre que les Pêcheurs conſtruiſent dans les rivières, fèrmant à clèf, dont ils font des réſervoirs pour y garder leur poiſſon. *Ciſtula piſcatoria.* Il eſt percé dans l'eau, comme ſont les boutiques dans leſquelles on le tranſporte.

BANNIE, ſ. f. Publication. *Promulgatio.* On appelle en tèrme de Coûtumes, le tems des *bannies*, celui auquel les prairies ſont défenduës, où l'on n'y peut mener le bétail. On dit *banon* en Normandie. On dit auſſi à l'adjèctif, une tèrre *bannie*, une épave *bannie*, quand elle eſt criée & publiée en Juſtice.

BANNIER, ſ. m. Tèrme de coûtume qui a pluſieurs ſens. C'eſt dans la coûtume de Breſſe celui qui eſt établi à la garde des vignes *Bannerius, vinearum cuſtos, vinearum cuſtodiæ præfectus.* Il en eſt de même en Dauphiné. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il dénonçoit les coupables au Châtelain, qui leur faiſoit payer le ban, ou amende. Quelquefois le *Bannier* en faiſoit lui-même la recette. A cette fonction de Garde des fruits & de dénominateur étoit jointe ordinairement celle de Sèrgent; d'où vient peut-être que les noms de *Bannier* & de Meinier ſe trouvent ſouvent enſemble. Il y a eu des Nobles qui n'ont pas dédaigné d'éxercer ces offices en Dauphiné. VALBON. *p.* 123. 149. Aux environs de Paris, & en beaucoup d'autres endroits, on dit Meſſier & non pas *Bannier.* Le droit de nommer le *Bannier* appartient au Seigneur, ou au Châtelain en ſon abſence.

BANNIER, eſt auſſi adjèctif, & ſignifie la même choſe que *bannal.* M. de la Mare dans ſon traité de la Police dit fours-bannaux, ou *banniers.* On dit auſſi en quelques endroits un taureau *bannier, taurus admiſſarius*, ou *emiſſarius*, dans le même ſens que l'on dit un moulin bannal, ou une boucherie *bannière.*

BANNIER, *Bannarius, Bannerius*, ſe dit encore de ceux qui ſont ſujets au droit de Ban. Les *banniers* ſont obligez de ſe ſervir du four bannal.

BANNIÈRE, ou BANIÈRE, ſ. f. *Vexillum.* Tèrme de Marine. Étendart d'un vaiſſeau, drapeau qu'on arbore ſur la poupe du vaiſſeau, qui marque de quelle nation il eſt. On navige ſurement ſur la Méditèrranée ſous la *Bannière* de France.

On le dit particulièrement des pavillons des vaiſſeaux du Roi. On dit, Mettre le pèrroquet en *Bannière*, lorſqu'on lâche la voile de pèrroquet, & qu'on la laiſſe voltiger au gré du vent.

On appelle *Bannière de partance*, le pavillon que l'on met à la poupe du vaiſſeau pour faire ſignal à l'équipage qui eſt à tèrre de venir s'embarquer.

BANNIÈRE DE CONSEIL, eſt la *Bannière* blanche que l'Amiral fait arborer en poupe quand il veut prendre avis de ſes Capitaines. C'eſt auſſi la *Bannière* de paix.

BANNIÈRE DE COMBAT, eſt le pavillon de gueules. *Bannière* d'aide & d'aſſiſtance. La *Bannière* Royale ne ſe doit jamais abaiſſer. Des vaiſſeaux de ſemblable *Bannière*; c'eſt-à-dire, de même nation.

BANNIÈRE, ſe dit auſſi de l'enſeigne ſous laquelle ſe rangent les vaſſaux du même Fief quand l'Arriére-ban eſt convoqué. *Bandum.* C'eſt ainſi que la *Bannière* eſt appellée par les Auteurs de la baſſe Latinité. *Vexillum.* La *Bannière* étoit autrefois de forme quarrée, & c'étoit plus de porter ſes armes en *Bannière* qu'en écuſſon. On diſoit autrefois, relever *Bannière*, pour être fait Banneret; & relever quelqu'un en *Bannière*, pour le faire Banneret. Iſſu d'ancienne *Bannière*; tèrre de *Bannière.* Meſſire Olivier de la Marche, en ſon hiſtoire, met la façon ancienne de relever *Bannière*, diſant que le Roi d'armes préſenta au Duc de Bourgogne, étant en expédition de guèrre le Seigneur de Sains, qui tenoit en une lance le pennon de ſes pleines armes, en lui diſant, M. voici le Seigneur de Sains qui eſt iſſu d'ancienne *Bannière*, à vous ſujette... Il vous ſupplie le faire Banneret, & le relever en *Bannière.* Il vous préſente ſon pennon accompagné de 25. hommes d'armes. Le Roi d'armes bailla un couteau au Duc, le Duc prit autour de ſa main la queuë du pennon, & de l'autre main coupa cette queuë avec le couteau, & ce pennon demeura quarré en *Bannière*, qui auparavant étoit étendu en queuë venant en pointe. COQUILLE, *hiſt. de Nivern. p.* 190. 191. La même cérémonie s'obſèrvoit en Angletèrre. HARRIS. Apparemment parceque le Conquérant l'y porta.

Les Anciens donnoient le nom général de *Bannière* aux étendarts, qu'on nommoit auſſi *Pennon, Gonfanons*, & *Baſſinets*, avec cette différence que le Gonfanon étoit une *Bannière* d'Egliſe pendante & voltigeante; au lieu que la *Bannière* étoit quarrée, attachée comme les Cornettes à une lance à la manière du panneton d'une clèf; & le Pennon ou Guidon étoit à longue queuë, & l'on ne faiſoit que couper cette queuë pour faire une *Bannière* d'un Pennon. La plûpart des anciens Seigneurs ſont repréſentez dans leurs ſceaux avec des *Bannieres* à la main, & entroient ainſi dans la lice aux tournois. Il y avoit douze *Bannieres* dans ce bataillon : c'eſt comme l'on parloit alors. (au XIV^{e} ſiécle.) douze des principaux Seigneurs faiſoient marcher ces douze *Bannières.* CHORIER.

Les *Bannieres* ſont en pluſieurs païs des marques de Connétable, comme les Colonnes en Italie ont deux *Bannieres*, l'une d'Egliſe, l'autre de l'Empire, derrière leur Écu. En Allemagne & en Suéde pluſieurs les portent en cimier, comme font auſſi en France le Colonel de l'Infanterie, qui porte quatre Drapeaux, & le Général de la Cavalerie quatre Cornettes. Les Officiers de la Couronne & leurs Lieutenans avoient droit autrefois de porter *Bannière*, & les ſeuls Seigneurs Bannerets. On donnoit autrefois l'inveſtiture par la *Banniere*, lorſque les Seigneurs ſe préſentoient à genoux devant l'Empereur avec la *Bannière* en main armoyée du Blaſon de leurs Armes. L'ancienne *Bannière* de France étoit chargée de fleurs de lis ſans nombre. Voyez au mot BANNERET la difference des *Bannieres* des Barons & de celles des Bannerets.

Les armes en *Bannières*, ſont des armes quarrées. Je n'ai guère vû que les Bretons porter des armes quarrées, que nous diſons *Bannière*, pour montrer qu'ils ſont deſcendus de Chevaliérs.

Bannerets. FAVYN, *Hiſt. de Nav. Liv. XI. p. 620.* Voyez auſſi la ſuite. Il y a beaucoup de choſes ſur les anciennes *Bannières*. Aux dérniers Chevaliers du S. Eſprit fait par notre Roi aux Auguſtins, entre toutes les armes des Princes & Seigneurs, je n'ai remarqué d'armes en *Bannière* que celles du Maréchal de Biron purement écartelées d'or & de gueule, ſans aucune charge, & je crois que la façon de ces armes en *Bannière* eſt paſſée d'Angleterre en Bretagne. ID. p. 621.

On dit auſſi Écu en *Bannière*. Je n'ai vû en tout Paris qu'un Écu en *Bannière*, en la ruë de Jouy ſur une porte. ID.

BANNIÈRE DE FRANCE, ou Penon Royal. C'étoit le Drapeau de nos anciens Rois quand ils alloient à la guèrre. C'étoit le plus grand étendart & le plus orné de tous. On ſ'aviſa vèrs l'an 1100. d'attacher ce Penon au haut d'un maſt, ou gros arbre planté ſur un échaffaut, qui poſoit ſur un chariot tiré par des bœufs couvèrts de houſſes de velours, ornées des deviſes ou des chiffres du Prince régnant. Au piéd du gros arbre un Prêtre de fort grand matin diſoit la Meſſe tous les jours. Dix Chevaliers jour & nuit montoient la garde ſur l'échafaut & autant de trompettes qui étoient au piéd du gros arbre ne ceſſoient de joüer des fanfares afin d'animer les troupes. Cette embarraſſante machine, dont la mode venoit d'Italie, fut en uſage en France cent vingt ou trente ans. Elle étoit au centre de l'armée. C'eſt là que ſe donnoit les plus grands coups pour enlever le Penon Royal, ou pour le défendre; car on n'étoit point cenſé vainqueur ſi on ne ſ'en rendoit maître, ni vaincu qu'on ne l'eut pèrdu. LE GENDRE. *Mœurs & Coût. des Franç. p.* 105. 106.

Outre cette *Bannière*, qui étoit proprement la *Bannière* de France, nos Rois faiſoient encore porter celle du Saint le plus celebre qu'on reclamât dans leurs États. Il n'eſt mention dans nos hiſtoires de la première & ſeconde race, que de la chappe de S. Martin, qui étoit un voile de taffetas ſur lequel le Saint étoit peint, & qui avoit été poſé un jour ou deux ſur un tombeau. Ce voile étoit gardé avec reſpect ſous une tente. Avant que d'en venir aux mains, on le portoit comme en triomphe autour du Camp. ID.

A la chappe de S. Martin, qui fut en vogue 600. ans, ſuccéda une autre *Bannière* non moins fameuſe, appellée l'oriflamme, dont nous parlerons en ſon lieu. On ne ſe ſervoit de ces *Bannières* que dans les grandes expeditions. Les Rois ne faiſoient porter qu'un étendart beaucoup moins grand dans les petites guèrres, qu'ils eurent 200. ans durant contre les Comtes & les Ducs, & quelquefois contre de ſimples Gentilshommes.

BANNIÈRE. Dans deux ou trois titres de 1451. qui ſont des créations de Barons faites par le Duc Piérre de Bretagne, ce mot ſe trouve ſynonyme de Seigneurie. Icelui noſtre dit nepveu & couſin de Dérval, avons aujourd'hui de noſtre plaine puiſſance, autorité & grace eſpéciale, fait, inſtitué, & croyé, faiſons, inſtituons, & croyons par ces préſentes, Baron en noſtre pays & Duché de Bretagne, par raiſon & à cauſe de ladite Seigneurie & *Bannière* ancienne de Dérval. Voyez l'hiſt. de Bret. T. II p. 1145. 1147. & 1148.

Ménage dérive ce mot du Latin *bandum*, & croit qu'on a dit *bannière* pour *bandière*. On trouve en effèt *banderia* dans la plus baſſe Latinité pour *bannière*, étendart. On trouve auſſi *bannerium*, & *bandora* dans Anaſtaſe. Voyez de Hauteſerre, *Not. in Anaſtaſ. p.* 116. & les Antiquit. des Bourg. de P. de Saint Julien, Chap. XXVI. p. 146 Hotman le dérive de l'Allemand *banner*, & Paſquiér du vieux mot *ban*, qui ſignifie la *publication* qu'on fait pour obliger les vaſſaux d'aller à la guèrre. Nicod le dérive de *ban*, auſſi allemand, qui ſignifie *héritage* ou *champ*, parce qu'il n'y avoit que les Seigneurs de Fiéfs qui portoient *Bannière*. D'autres diſent que c'eſt un vieux mot François qui ſignifioit commun. On trouve dans Jean de Mehun, Mort & à tous *bannière*; pour dire, commune. Borel croit qu'il a été fait par corruption de *bannère*, dérivé de *pannus* parce qu'on les faiſoit de drap au commencement; d'où vient qu'on appelloit *Pans*, *Pennons*, ou *Panonceaux*, les *Bannières* des Barons & des Capitaines particuliérs, qui venoient auſſi de *pannus*, d'où a été fait encore par corruption *Fanon* & *Gonfanon*. Saumaiſe dit que *bandum* vient du nom Pèrſan *ban*, parce que l'étendart étoit une bande d'étoffe. D'autres ſoutiennent que *ban* étoit un vieux mot Cimbrique, qui ſignifioit *bannière*; & Choriér, que *banner* eſt un ancien mot Allobrogique qui avoit le même ſens.

BANNIERE, eſt auſſi un grand étendart quarré qu'on porte à une proceſſion, qui marque de quelle Parroiſſe elle eſt, parce qu'elle porte ordinairement l'image de ſon Patron. *Sacrum Vexillum.*

BANNIÈRE, eſt auſſi une piéce d'étoffe que quelques Tailleurs ménagent & dérobent en coupant un habit.

On dit provèrbialement, que les Tailleurs vont les premiérs à la Proceſſion, car ils portent la *Bannière*. On dit auſſi d'un homme qu'on a de la peine à faire venir chez ſoi, qu'il faut avoir la Croix & la *Bannière* pour l'avoir. On dit auſſi de ceux à qui on a fait quelque belle réception, qu'on va au devant d'eux avec la Croix & la *Bannière*. On dit auſſi, cent ans *Bannière*, cent ans civière; pour dire, qu'avec le tems on déchoit de la plus haute Nobleſſe.

BANNIERE, ſ. f. & pl. Recueil, ou Régiſtre pour l'enrégiſtrement de toutes les Ordonnances & Lettres Patentes adreſſées au Châtelet, & pour tous les autres actes, dont la mémoire doit être conſervée à la poſtérité. Les *Bannieres* ſont des Régiſtres ſéparez de celui des Audiences. Ils furent commencez en 1461, par Robèrt d'Eſtouteville Prévot de Paris. On les a toujours continuez, & l'on eſt aujourd'hui au 15ᵉ volume. Ils ont été nommez *Banniers*, du mot *ban*, publication, & du vèrbe *bannire*, publier, parce que ce ſont les Régiſtres des publications. C'eſt le Greffier des Inſinuations qui en eſt le dépoſitaire, & qui en délivre les éxpéditions. Voyez M de la Mare, Traité de la Pol. Liv. I. T. XV. ch 2.

BANNIR, ou BANIR, v. act. Éxiler quelqu'un, le faire ſortir d'une Juriſdiction, d'une Province, d'un Royaume, par Sentence ou condamnation de Juſtice, à pèrpétuité, ou pour un tems. *Aliquem exilio mulctare, afficere, in exilium ejicere.* A Rome dans les premiers tems on ne pouvoit pas *bannir* un Citoyen, mais on lui interdiſoit l'uſage de l'eau & du feu, afin que le voyant privé de deux élémens ſi néceſſaires à la vie, il fut obligé de ſe retirer lui-même de la ville pour les aller chèrcher ailleurs.

BANNIR, ſignifie auſſi, chaſſer, éloigner quelqu'un de ſa préſence. *Expellere.* Cette fille a banni ſon amant, elle ne le veut plus voir.

On dit auſſi, Se *bannir* de la Cour. *Secedere ex Aulâ*; ſe *bannir* du monde, *Mundo valedicere*, pour dire, ſ'en retirer.

BANNIR, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles. *Expellere, depellere.* Il faut *bannir* le chagrin. Il faut *bannir* un ingrat de ſa memoire, une penſée criminelle de ſon eſprit. On dit auſſi fort bien, qu'il ne faut pas *bannir* de la table les honnêtes libèrtés, qu'il ne faut pas *bannir* les penſées de la mort dans la plus haute fortune; qu'il faut *bannir* toutes ſortes de déguiſemens de ſes diſcours; qu'il faut *bannir* de ſon eſprit la mauvaiſe opinion qu'on a de quelqu'un.

Laiſſons les applaudir de leur pieuſe èrreur,
Mais pour nous banniſſons une vaine terreur. BOIL.

BANNIR, en quelques Coûtumes, ſignifie, Publier, & ainſi on dit que les vendanges ont été *bannies*, quand on a publié la pèrmiſſion de les faire. *Promulgare.* On dit en pluſieurs lieux, qu'une pèrſonne a été *bannie*, quand on a fait en l'Egliſe la publication des bans de ſon mariage.

BANNI, IE, part. & adj. & ſ. *Exilio affectus, in exilium pulſus.* Un *banni* à pèrpétuité & hors du Royaume, ne peut ni ſucceder, ni recevoir un legs, parce qu'il eſt mort civilement, & par conſéquent il eſt incapable de tous effèts civils, enſorte même que ſ'il ſe marie, ſes enfans quoique legitimes, ne peuvent lui ſuccéder, on leur accorde ſeulement pour alimens une penſion viagère. Dans la Coûtume de Bretagne on appelle contrat *banni* le contrat qui a été publié en juſtice, ou en la Cour du Seigneur: & dans la Coûtume de Normandie on dit, oſt *banni*, pour dire, armée convoquée; ce qui ſe fait quand les vaſſaux ſont appellez pour aller en guèrre, quand le Prince fait crier & convoquer ceux qui ſont tenus de lui faire ſèrvice en guèrre à cauſe de leurs fiéfs.

BANNISSEMENT, ſ. m. Éxil. *Exilium.* Un *banniſſement* pèrpétuel emporte confiſcation. Un *banniſſement* à tems, & hors le reſſort de la Province ſeulement, ne va point au delà de 9 ans. Autrement le *banniſſement* hors du Royaume, qui excède le tems de 9. ans, emporte la confiſcation. Parmi les Romains on pèrdoit le droit de bourgeoiſie par le *banniſſement*. Il y avoit deux ſortes de *banniſſement*: la *déportation*, & la *rélégation*. Par la déportation les bannis étoient tranſportez dans un lieu qui leur étoit deſigné, avec défenſes d'en ſortir; & la rélégation n'étoit qu'un ſimple éxil pour un cèrtain tems, ſans pèrdre les droits de Citoyen. On le dit auſſi d'un *banniſſement* volontaire, d'une retraite du monde. Cet amant a reçu de ſa Maîtreſſe un arrêt de *banniſſement*. Le *banniſſement* ſe faiſoit autrefois à ſon de trompe & cri public; ce qui lui a donné ſon nom. Les Officiaux en France ne condamnent point au *banniſſement*, parce que l'Égliſe n'a point de tèrritoire, outre que ce ſeroit un attentat ſur l'autorité Royale, à laquelle ſeule il appartient d'ôter à une pèrſonne la qualité de citoyen ; mais un Evêque peut ordonner à un Prêtre étranger de ſe retirer de ſon Dioceſe, ſous peine d'être procedé contre lui par les voyes de droit. Du Casseau Boux. Le *banniſſement*, ſoit à pèrpetuité, ſoit pour un tems, eſt une peine infamante, qui rend un homme incapable d'exèrcer aucune charge publique. Voyez ſur cette matière *Brodeau ſur M. Louet, Ricard Traité des Donations, Imbert en ſa pratique, le Journal des Audiences.* En France les condamnations au *banniſſement* pèrpetuel doivent être ecrites ſeulement dans un tableau ſans aucune effigie, ſuivant l'ordonnance pour les matières criminelles faite en 1670.

Tous ces mots viennent de l'ancien mot François & Allemand *ban*, qui ſignifie proclamation, publication, comme l'on a dit en ſa place. Ces *bans* ou proclamations ſe faiſoient pour obliger un homme à comparoir, ſoit pour levée de troupes, ſoit en juſtice. Et parceque ceux que l'on cite ainſi par des *bans*, ou proclamations publiques, ſont ou gens abſens, ou gens qui ſe cachent, & que d'ordinaire ils ſe cachent pour quelque forfait, & que plus on les cite, plus ils ont coutume de ſe cacher, & qu'ainſi ils s'exilent eux-mêmes & ſe retranchent de la ſocieté, c'eſt pour cela que dans la ſuite le mot de *bannir*, c'eſt-à-dire, citer, s'eſt pris pour exiler. Voyez Chifflet dans ſon Gloſſaire Salique aux mots *bannire*, *perbannire*, & *perbannitus*, qui ſe trouvent dans les Loix Saliques, *Tit.* 52.

BANON, ſ. m. Tèrme de coutume. Dans celle de Normandie il y a un titre de *banon* & deſens. On appelle *banon*, le tems auquel toutes les tèrres ſont ouvèrtes, de ſorte que chacun y peut faire pâturer ſes beſtiaux. Par la même coûtume que les prez, & tèrres vuides & non cultivées ſont en deſens depuis la mi-Mars juſqu'à la ſainte Croix en Septembre, & en autre tems elles ſont communes & en *banon*, excepté pour les porcs, chévres & autres bêtes malfaiſantes, pour leſquelles elles ſont en tout tems en déſens. *Tempus quo prata paſcendis pecoribus patent. Jus paſcendi in agros libere.* Voyez Paſquier en ſes Rech. Liv. VIII. c. 36.

BANQUE, ſ. m. Trafic d'argent qu'on fait remettre de place en place, d'une ville à une autre par des lettres de change, & par correſpondance. *Argentaria.* Il eſt pèrmis à toutes ſortes de pèrſonnes de faire la *banque* ſans être Marchands. Ce Marchand a quitté le negoce, il ne fait plus que la *banque*.

Ce mot vient de l'Italien *banca*, qui a été fait de *banco*: c'étoit un ſiége où les Banquièrs s'aſſeioient dans les places de commèrce, d'où on a fait auſſi *banqueroute* Menage. Richard, dans ſon *Nouveau Négotiant*, dit que c'étoit un banc ſur lequel ils comptoient leur argent. Covarruvias dit que ce mot a la même origine que *ban*, car l'Eſpagnol *banco* ſe prend auſſi pour une *table*: τράπεζα, qui ſignifioit chez les Grecs une *table*, ſe prend auſſi pour une *banque*, τραπεζίτης, un *banquièr*. Guichard croit que de l'Hebreu אבק, *abach*, s'eſt fait *abacus*, de là *banc*, & de banc, banque, qui ſignifie banc, ou table des trafiquans en argent.

Banque. *Capſa, capſula, arca.* C'eſt la caiſſe ou le coffre où les Banquiers enfèrment leur argent, & ce qu'ils ont de plus precieux.

Banque, ſe dit auſſi du lieu public où s'éxèrce ce trafic, où les Banquièrs s'aſſemblent ; & où ils avoient autrefois un banc. On lui donne auſſi d'autres noms ; à Londres, c'eſt la *bourſe* ; à Lyon, le *Change* ; à Paris, *la Place du Change*. On met ſon argent à la *banque* ; on y prête & on y fait valoir ſon argent à gros intérêts, même en quelques lieux à fonds pèrdu.

Banque, ſe dit auſſi des Societez, Villes, & Communautez qui ſe chargent de l'argent des particuliers pour le leur faire valoir à gros interêt ou pour le mettre en ſureté. La *banque* de Vénise, de Hollande. La ville de Lyon a établi une *banque* pour prendre de l'argent à fonds pèrdu au denièr 8. & un tiers.

Banque, ſe dit auſſi en pluſieurs jeux, comme au Hocca, à la Baſſette, du fonds de celui qui eſt Maître du jeu, qui ſe charge de payer ceux qui gagneront.

BANQUIER, adj. m. Il ſe dit d'un vaiſſeau qui va à la pêche de la moruë ſur le grand banc de Tèrre-Neuve.

BANQUEROUTE, ſ. m. Faillite, fuite, abandonnement de biens que font les Banquièrs ou Négocians publics à leurs créanciers, avec fraude & malice. *Argentaria diſſolutio.* Beaucoup de Marchands s'enrichiſſent par des *banqueroutes* frauduleuſes, en mettant leurs biens à couvèrt. La *banqueroute* eſt différente de la faillite, parce que la *banqueroute* eſt volontaire & frauduleuſe quand le banqueroutier s'enfuit, & emporte le plus liquide de ſes biens. *Creditorum per inopiæ ſpeciem ſimulatam fraudatio, fraudulenta renunciatio.* La faillite eſt contrainte & néceſſaire, & eſt cauſée par quelque accident; & l'on tient qu'un homme a fait faillite, dès qu'il a manqué à acquitter ſes lettres de change, ou qu'il y a quelque déſordre dans ſon négoce. *Argentaria ob inopiam diſſolutio.* Les banqueroutièrs frauduleux encourent toute la rigueur des loix, elles prononcent la peine de mort contre eux, quand la fraude eſt bien juſtifiée, comme quand ils ont divèrti leurs effèts, ſuppoſé des créanciés, ou déclaré plus qu'il n'étoit dû aux véritables créanciers. Voyez l'Ordonnance de 1673.

Banqueroute, ſe dit auſſi de l'inſolvabilité des bourgeois, ou autres pèrſonnes qui doivent plus qu'ils n'ont vaillant, & qui ne payent pas leurs dettes. *Inopia creditoribus denuntiatio.* Dominique batit tant de Temples, que ſi les Dieux avoient été obligez de les payer, ils auroient fait *banqueroute*.

Banqueroute, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. *Nuncium remittere, abnegare, exuere.* Il a fait banqueroute à l'honneur, au bon ſens, à Dieu : on le dit encore de ceux qui manquent à éxécuter leurs promeſſes, & à ſe trouver au rendez-vous qu'ils ont donnez ; ou de ceux qui ſe retirent ſecretement d'une compagnie, & ſans dire adieu.

Iris n'a plus rien qui me touche :
J'ai fait banqueroute *à ſes loix.* Main.

Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile ſimple & familiér.

Ce mot vient de l'Italien *banca rotta*, *banque rompue*, ou plûtôt, *banco rotto*. Ce mot vient de ce que les Italiens autrefois faiſoient le change en place publique, & qu'ils avoient des bancs où ils comptoient leur argent. Quand quelqu'un de ces Négocians avoit mal fait ſes affaires, & qu'il ne revenoit plus à la place, on diſoit que ſon banc étoit rompu, *banco rotto*, d'où eſt venu en François *banqueroute*, & de là *banqueroutièr*, qui va ſuivre.

BANQUEROUTIER, iere, ſ. m. & f. Marchand ou Banquiér qui fait banqueroute. *Decoctor, conturbator, creditorum fraudator.* On n'eſt pas aſſez ſévère pour condamner les *banqueroutièrs* fraudoleux, on ne les met qu'au Pilori, & ſouvent ils méritent la corde. On les condamne en quelques lieux à porter le bonnet vèrd, & à Lucques, à porter un bonnet orangé. L'Ordonnance de Henri IV. de l'an 1609. & celle de l'an 1673. ordonnent qu'ils ſoient pourſuivis extraordinairement, & punis de mort ; ce qui a eu peu ſouvent ſon éxécution. On appelle proprement *banqueroutièrs* frauduleux, ceux qui divèrtiſſent leurs effèts, ou qui les mettent à couvèrt ſur des noms intèrpoſez par de fauſſes ventes, ou des tranſports ſimulez, ou qui font paroître de faux créanciérs.

BANQUET, ſ. m. Feſtin, grand repas qu'on fait à ſes amis. *Epulum, epulæ.* Aſſuerus fit un fameux *banquet* à toute ſa Cour, dont il eſt parlé au livre d'Eſthér. Plutarque a écrit du *banquet* des ſept Sages. Suetone parle d'un *banquet* que le frère de Vitellius fit à cet Empereur, où on ſervit deux mille poiſſons différens qui étoient tous rares. God.

Ce mot vieillit, & on ne s'en ſèrt plus que quand on parle ou du *banquet* de Platon, ou du *banquet* des Lapithes, ou dans cèrtaines phraſes particulières. Vaug. Rem. Il vient de l'Allemand *pancket*, dont les Italiens ont fait *banquetto*, & les Eſpagnols *banquete*. Le P. Pezron croit que *banquet* eſt un mot Celtique.

Banquet, ſe dit auſſi en matière ſpirituelle. *Sacrum epulum, ſacra menſa.* Tous les Chrétiens doivent participer au ſacré *banquet*, au *banquet* céleſte.

Banquet, en tèrme de Manége, eſt la petite partie de la branche de la bride qui eſt au deſſous de l'œil, qui aſſemble les extrémitez de l'embouchure avec la branche, & qui eſt cachée ſous le chaperon ou fonceau.

BANQUETER, v. act. Faire un Feſtin, faire grande chère avec ſes amis. *Epulum dare.* Ce mot vieillit.

BANQUETTE, ſ. m. Tèrme de fortification. C'eſt un dégré ou deux qui régnent tout le long des parapets, afin qu'on puiſſe tirer par deſſus, & faire feu dans le foſſé, & ſur les chemins couvèrts. *Ceſpes ſedilis in morem ad loricam aggeſtus.* La *banquette* doit avoir un piéd & demi de haut, & trois piéds de large.

Banquette, ſe dit auſſi d'un petit chemin relevé, ou d'une petite élevation au deſſus du niveau de la ruë, pour ſervir de chemin commode aux gens de piéd, comme il y en a à Paris au Pont-neuf, & au Pont-Royal. *Crepido.* On appelle tablettes, les plus baſſes *banquettes* qui ne ſont élevées que d'un cours d'aſſiſes & les aſſiſes de pièrre de taille qui ſoutiennent les *banquettes* du côté du milieu du Pont.

BANQUIER, ſ. m. Négociant en argent, qui donne des lettres de change pour faire tenir de l'argent de place en place. *Argentarius, Menſarius, Trapezita, Nummularius.* Dans l'ancienne Rome il y avoit des *banquièrs*, qui étoient des pèrſonnes publiques. C'étoit par leur miniſtère que ſe faiſoient les dépôts, les changes, les ventes, les achats. Ils éxèrçoient la charge de Notaire d'aujourd'hui. Comme l'uſure étoit pèrmiſe à Rome, ils faiſoient profiter l'argent qu'on leur mettoit entre les mains, &

Digitized by Google

en tiroient intérêt ſans l'aliener. Parmi nous la *banque* n'eſt pérmiſe que par néceſſité, & pour faire tenir de l'argent d'un lieu à un autre, à cauſe des correſpondances que les *Banquiérs* ont dans les pays etrangérs, ou dans les villes du Royaume. Cela ſe fait par le moyen des lettres de change qu'on tire de place en place, c'eſt-à-dire d'une ville à l'autre. Les *Banquiérs* pour récompenſe de leurs ſoins exigent une petite remiſe qu'on appelle le change, qui eſt un quart, un tiers, ou un demi pour cent par mois, ſuivant le cours du change. Voyez les Ordonnances & le Diction. de Droit.

Si l'on en croit de Rubis dans l'*Hiſt.* de Lyon Liv. III. p. 289. des Goelphes & des Gibelins, qui au XIII^{e}. ſiecle ne voulurent pas retourner dans leur pays, où ils ne ſe croyoient pas en ſureté, obtinrent, moyennant une groſſe ſomme qu'ils payérent au Roi, la pérmiſſion de ſe retirer à Lyon & par tout ailleurs où bon leur ſembleroit en France, & d'y lever train de banque; ce fut alors qu'il commença à y avoir des *Banquiérs* à Lyon, qui y attirérent depuis le commèrce des ſoies. Le P. Meneſtriér, dans ſon Hiſt. Conſul. de Lyon, ſemble en fixer l'époque plus haut; car il montre p. 392. que dès 1209 il y avoit de puiſſans *Banquiérs* à Lyon, & entre autres Ponce de Chaponay.

BANQUIER, Expéditionnaire en Cour de Rome, eſt un Officiér de nouvelle création, qui ſe charge de faire venir toutes les Bulles, Diſpenſes & autres expéditions qui ſe font en Cour Romaine, & en la Légation d'Avignon, ſoit de la Chancellerie, ſoit de la Penitencerie. Les *Banquiérs* ſont créez en titre d'office formé & héréditaire, & diſperſez dans toutes les villes où il y a Parlement, ou Preſidial. Edit du mois de Mars 1673. Ils ont pouvoir, à l'excluſion de tout autre, de ſollicitér & de faire venir des reſcrits, ſignatures, &c. de la Cour de Rome. & les Juges ne doivent pas ajoûter foi à ces expéditions, ſi elles ne ſont vérifiées par les certificats des *Banquiérs*. Voyez l'Ordonnance de 1667. le Diction. de Droit.

L'origine de ces *Banquiérs*, comme celle des autres, vient de ce que les Guelphes du tems des guèrres civiles d'Italie, ſe refugiérent en Avignon & dans le pays d'obédience, & comme ils étoient favoriſez des Papes, dont ils avoient ſoutenu le parti, ils ſe mêlérent de faire obtenir des graces & expeditions de la Cour de Rome, & s'appellérent *Mercatores & Scambiatores Domini Papæ*, comme témoigne Mathieu Paris. On les appelle aujourd'hui, *Inſtitutores bullarum & negotiorum Imperii Romani*. Bornier. Mais comme ils ſe rendirent odieux alors par de groſſes uſures, on les appella *Corſins*, ou *Caorſins*, du nom de Cahors ville de Quérci, dont le Pape Jean XXII qui occupoit alors le S. Siege étoit natif, à cauſe que de ſon tems ces uſuriers étoient en leur plus haute élévation, comme témoigne Adam Theveneau en ſes Commentaires ſur les Ordonnances au titre des Uſures. Les Italiens en firent auſſi pour eux le mot de *ſcarſo*, qui ſignifie *avares*, & ils eurent tant de haine pour cette ville, que le Poëte Dante dans ſon Enfér, met au même rang Sodome & Cahors, & y place tous les ſcélerats & les uſuriérs. Les marques de cette haine ont duré long-tems en France; & on a appellé en Chancellerie les *Lettres Lombardes*, les Lettres qui s'expedioient en faveur des Lombards & Italiens qui vouloient trafiquer, ou tenir banque en France, qui ſe taxoient au double des autres, en haine de ce qu'on appelloit alors tous Changeurs, Banquiérs, Revendeurs & Uſuriers, *Lombards*, de quelque nation qu'ils fuſſent; & on les appelle encore ainſi en pluſieurs lieux d'Allemagne & de Flandre même. La place du Change & la Friperie d'Amſterdam s'appellent *Places Lombardes*. Ce nom de *Caorſin* a été auſſi donné à tous les Banquiérs & Uſuriérs, qu'on a appellé en pluſieurs titres Latins *Caorcini*, *Caturcini*, *Caurſini*, *Corſini*. Voyez CAORSIN.

BANQUIER, ſe dit auſſi en de cèrtains jeux, comme au Hoca, à la Baſſette, de celui qui tient le jeu & l'argent, & qui a le fonds devant lui pour payer ceux qui gagnent. Tous les Pontes conſpirent contre le *Banquiér*.

BAN, ou **BANNUS**, étoit anciennement un Gouvèrneur de Province dépendant de la Couronne d'Hongrie; comme la Croatie, la Sèrvie & la Dalmatie. *Provinciæ Rector*. Ce mot eſt encore en uſage chez les Turcs, qui mettent les *Bans* dans le même rang que les Beglérbeys. Il eſt ſouvent parlé dans les Gazettes du *Ban* de Croatie.

BANS, ſ.m. & pl. En tèrme de Chaſſe, ſont les lits des chiens. SALNOVE.

BANTAM. *Bantum*. Ville des Indes Orientales dans l'Iſle de Java, qui eſt une de celles de la Sonde. *Bantam* eſt Capitale d'un Royaume qui porte le même nom. Le Roi de *Bantam* eſt allié des Hollandois, qui ont Batavia à 10 ou 12 lieuës de *Bantam*. MATY.

BANTAMOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt de la Ville ou du Royaume de Bantam. Le Roi de Bantam hérite de tous ceux de ſes ſujets, qui en mourant laiſſent des enfans mineurs, ce qui oblige les *Bantamois* à marier leurs enfans dès l'age de huit ans.

BANVIN, ſ. m. Eſt un privilege, ou droit qui donne pouvoir aux Seigneurs de vendre le vin de leur cru durant le tems porté par les Coutumes, ou par leurs titres, à l'excluſion de tous autres demeurans en la Parroiſſe. *Jus quod Domino competit, ut vinum fundo in ſuo natum apud ſe divendat*. Les titres de *banvin* doivent être etablis auparavant le prémier d'Avril de l'an 1560. Le vin doit être vendu dans la maiſon Seigneuriale, & non point emmené ailleurs. Ce droit s'eſt etendu auſſi aux autres liqueurs & même à la chair.

BAP.

BAPAUME. Ville des Pays-Bas dans l'Artois, *Bapalma, Palma*. Les François prirent *Bapaume* en 1641. & elle leur fut cédée par le 45^{e} article de la paix des Pyrenées en 1650.

BAPTE, ſ. m. *Bapta*. Les *Baptes* étoient à Athènes les Prêtres de Cottito Déeſſe de l'impureté. Ils faiſoient les ſacrifices de cette Divinité abominable pendant la nuit, en s'abandonnant à des danſes laſcives & à toutes ſortes de debauches. Ils furent appellez *Baptes*, du mot Grèc βάπτειν, qui ſignifie *baigner*, parce qu'auparavant que de commencer leurs cérémonies éxécrables, ils ſe baignoient dans de l'eau chaude. Eupolis ayant fait une Comédie contre eux, qu'il avoit intitulé Βάπται, les *Baptes* pour s'en venger le plongérent dans la mèr. On dit que la même choſe arriva à Cratinus, qui avoit auſſi fait une Comedie contre les *Baptes*, & à laquelle il avoit donné le même nom. Voyez Scaligér dans ſa Poëtique, Liv. I. ch. 8.

BAPTÊME. ſ. m. Le premier des Sacremens de l'Égliſe qu'on donne à celui qu'on veut faire Chrétien. *Baptiſmus*, *Baptiſma*, *Prima Chriſtianæ Religionis initiamenta*. Le Catéchiſme Romain définit le *Baptême*, le Sacrement de la régéneration qui ſe confère avec de l'eau & des paroles de vie. On peut encore le définir le prémiér Sacrement de la Loi Chrétienne inſtitué par J.C. pour effacer le peché originel, & les péchez actuels dans les Adultes qui le reçoivent, & pour nous faire membres de l'Égliſe Chrétienne, enfans adoptifs de Dieu, & Coheritiérs de J.C. Le *Baptême* ſe donne avec de l'eau au nom des trois pèrſonnes de la Trinité. Toute eau naturelle eſt bonne pour le *Baptême*. Tèrtulien, dans ſon Traité du *Baptême*, dit qu'il n'y a point de difference d'être baptiſé dans la mèr, ou dans un étang, dans une riviere, ou une fontaine, une mare, un baſſin, ni entre l'eau du Tibre ou celle du Jourdain.

Quelques Théologiens ont cru que le *Baptême* adminiſtré au nom de JESUS-CHRIST, ſeul étoit valide; mais ce ſentiment eſt communement rejetté: le *Baptême au nom* de JESUS-CHRIST, eſt le *Baptême* que JESUS-CHRIST a inſtitué, & qui comme les autres Sacremens, tire ſa vèrtu & ſon efficace des mérites de JESUS-CHRIST.

Avant la venuë de JESUS-CHRIST la cérémonie du *Baptême* ſe pratiquoit deja chez les Juifs, qui baptiſoient leurs Proſelytes, c'eſt-à-dire, ceux qui embraſſoient leur Religion. Voici ce que dit Leon de Modene, Rabin de Veniſe, dans ſon Livre des *Cérémonies & Coutumes des Juifs*, part. 5. ch. 3. Celui qui veut ſe faire Juif, on le circoncit, & quand il eſt guéri on le baigne tout entier dans l'eau en preſence de trois Rabins qui l'ont éxaminé, après quoi il eſt cenſé Juif comme les autres.

On dit la matiére du *Baptême*, la forme du *Baptême*, le Miniſtre du *Baptême*. La matiére du *Baptême*, c'eſt ce qui fait l'ablution éxterieure du corps de celui qu'on baptiſe. Il y a la matiere prochaine & la matière éloignee du *Baptême*. Celle-ci eſt la matiére que l'on applique au corps de celui qu'on baptiſe, & c'eſt l'eau. Celle-là eſt l'application de l'eau au corps de celui qu'on baptiſe; application qui ſe peut faire en pluſieurs manières. Le *Baptême* ne peut être donné qu'avec de l'eau, c'eſt pourquoi le Pape Etienne II. déclara excommunié un Prêtre qui avoit baptiſé un enfant avec du vin, parce qu'il avoit péché contre les canons de l'Égliſe. Le Pape Grégoire IX. ayant été conſulté par un Evêque de Norvège, ſi au defaut d'eau l'on ne pouvoit pas baptiſer les enfans avec de la bière, il lui fit réponſe que les paroles de JESUS-CHRIST étoient ſi expreſſes dans l'Évangile; *ſi quelqu'un ne renait de l'eau, &c.* que le *Baptême* donné avec de la bière étoit nul.

Dans la primitive Egliſe le *Baptême* ſe faiſoit par immerſion, & même encore aujourd'hui dans toute l'Egliſe Orientale il ne ſe fait point autrement; en éffet le mot Grèc βαπτίζειν, ſignifie *plonger*, comme Henri Eſtienne, Caſaubon, & quelques autres pèrſonnes ſavantes dans la langue Grècque, l'ont remarqué. Les Egliſes d'Occident, qui ont changé cet ancien uſage, ne l'ont fait que parce que c'eſt une choſe de diſcipline; & qui ne regardoit nullement l'eſſence du *Baptême*. On ne peut pas même dire proprement que les Égliſes d'Occident ayent changé ſur ce point; car quoi que communément on donnât dans les prémiers ſiécles le *Baptême* par immerſion, cependant on reconnoiſſoit que cela n'étoit point néceſſaire, qu'on le pouvoit donner par aſperſion, & on le donnoit en éffet ſouvent ainſi; par éxemple à tous ceux que l'on appelloit Cliniques, c'eſt-à-dire, qui étoient baptiſez dans leur lit étant dangereuſement malades. Voyez S. Cyprien, Lett. à Magnus, où il prouve que l'aſperſion ſuffit. En 754. l'aſſemblée que Pepin tint à Quiercy ſur l'Oiſe, approuve le *Baptême* donné en cas de néceſſité par infuſion, en verſant de l'eau ſur la tête avec une coquille, ou avec les mains, ce qui montre que quoiqu'on baptiſât encore par immèrſion, on ne croyoit pas que cette maniére de baptiſer fut néceſſaire, ou de l'eſſence du Sacrement. Les Proteſtans ont ſuivi en cela l'Egliſe Romaine, enſorte que dans tout l'Occident on ne donne plus le *Baptême* que par éffuſion, en vèrſant de l'eau ſur la tête de l'enfant; il en faut néanmoins excepter l'Egliſe de Milan, qui marque dans ſon Rituel qu'on plongera trois fois dans l'eau la tête de l'enfant.

Pendant très-longtems on a fait trois immèrſions, pour marquer les trois jours de la ſépulture de J. C. ou les trois pèrſonnes de la très-ſainte Trinité, ainſi que S. Grégoire le dit dans ſa Lettre à Leandre, qui eſt la 41e du I. Livre; & cet uſage duroit encore en ce tems-là. On ne le regardoit pas cependant comme néceſſaire, puiſque ce Pére dit à ce S. Evêque qui le conſultoit là-deſſus, que puiſque les Ariens plongent trois fois, il eſt d'avis que les Catholiques ne le faſſent qu'une fois, de peur qu'il ne ſemble aux héretiques que l'on diviſe, comme eux, la Divinité. Et il paroit que c'eſt par-là & pour cette raiſon que cet uſage ſe changea dans la ſuite. Nous apprenons de la vie de S. Otton, Apôtre de Pomeranie, de quelle maniére ce Saint donnoit le *Baptême* par immerſion, & l'on ne doit point douter que dans les autres Egliſes on ne prît des précautions ſemblables pour empêcher que la pudeur ne fut bleſſée dans une ſi ſainte cérémonie. Ce Saint avoit fait enfoncer dans la tèrre des cuves ou des tonneaux, qui ne s'élevoient de tèrre que juſqu'à la hauteur du genouil, il y en avoit pour les femmes au côté gauche du Baptiſtere, & du côté droit pour les hommes. Ces tonneaux étoient entourez de rideaux qui en formoient autant de loges différentes. Lorſque le Cathécumene étoit deſcendu dans le tonneaux, qui étoit plein d'eau, le Prêtre levant doucement le rideau lui plongeoit trois fois la tête dans l'eau, que l'on tenoit chaude en hivèr. MARTÈNE.

Quelques-uns ont cru que le *Baptême* par infuſion avoit commencé à s'introduire par les pays froids. Il paroit qu'en Anglètèrre le *Baptême* par infuſion s'introduiſoit fort au commencement du IXe ſiécle. Car le Concile de Calchyt, ou Calchut, en 816. ordonne dans ſon IIe Canon, que les Prêtres en baptiſant ne répandront pas ſeulement l'eau Sainte ſur la tête des enfans, mais les plongeront toujours dans le baſſin.

On trouve dans les Auteurs Eccléſiaſtiques beaucoup de cérémonies qui ne ſont plus en uſage, comme de donner à ceux qui étoient baptiſez du lait & du miel, ce qui ſe faiſoit en Orient; ou du vin & du lait, comme en Occident; de leur laver les piéds, de leur donner la ſainte Euchariſtie. Voyez Durand. On donnoit, dit Tèrtulien, du lait & du miel au *Baptême*, pour apprendre aux Néophytes que le Chriſtianiſme étoit une loi de douceur & de concorde.

Quelques Auteurs ont crû que dans les prémiérs tems on ne baptiſoit que les ſeuls adultes. Walafride Strabon, dans ſon Livre *de rebus Eccléſiaſticis* ch. 26. a prétendu que c'étoit l'uſage de la primitive Egliſe. Louis Vivès, dans ſes notes ſur le 1e liv. de la Cité de Dieu de S. Auguſtin, appuye ce ſentiment. Mais le *Baptême* des enfans eſt autoriſé par toute l'ancienne tradition de l'Egliſe depuis les Apôtres. Voyez ce que S. Cyprien dit ſur cela d'un Concile d'Afrique, dans ſon épitre *ad Fidum*. Le prémiér Concile de Miléve Can. 2. le ſecond Can. 3. le Concile d'Auxèrre Can. 18. celui de Girone tenu ſous Hormiſdas l'année 4e du Roi Théodoric; le Concile général de Vienne ſous Clément V. le Concile de Trente Seſſ. VII. Can. 13 l'Epitre de Sirius *ad Himer. Tarrac.* celle d'Innocent I au Concile de Miléve, *Clementin. de ſummâ Trinitate. & fide Cath.* Innocent III. *Extrà C. Majores de Baptiſmo*; S. Irenée Liv. II. ch. 8. Origène *L. V. in cap. IV. epiſt. ad Roman.* le Livre *de Cœleſti hierarch.* attribué à S Denys au dèrnier chapitre; S. Grégoire de Nazianze *orat. in S. Baptiſma.* S. Jean Chryſoſtôme, *hom. ad Neophyt.* S. Cyprien, *ep. ad Fidum* S. Auguſtin, *ep. 2. ad Hieronymum, ſerm. 10. de verb. Dom. L. III. de peccatorum meritis c. 1. & 26. L. IV. de bapt. c. 23.* S. Jérôme, *Dialog. III. contra Pelag.* S. Ambroiſe, *L. de Myſt. Paſch. c. 5. L. I. de Vocat. Gent. c. 6.* Saint Grégoire le Grand L. I. ép. 17.

La coutume d'impoſer un nom au *Baptême* & un nom de Saint, eſt très-ancienne. Grégoire de Tours rapporte que S. Herménégilde fut nommé Jean à ſon *Baptême*. Voyez Denys d'Aléxandrie L. VIII. c. 20. S. Jean Chryſoſt. Hom 12. ſur la I. ép. aux Corinth. Vicecomes *de bapt. L. II. c. 15.* De Hautéſerre ſur Grég. de Tours L. V. p. 201.

Le *Baptême* ſignifie en un ſens figuré de grandes afflictions, comme quand JESUS-CHRIST dit au fils de Zebedée au chap. 10. de S. Marc v. 38. *Pouvez-vous boire le Calice que je dois boire, ou être baptiſé du Baptême dont je dois être baptiſé?* JESUS-CHRIST dit encore au chap. 12. de S. Luc. v. 50. *Je dois être Baptiſé d'un Baptême, & combien me ſens-je preſſé juſqu'à ce qu'il s'accompliſſe?* Il marque par cette expreſſion métaphorique les ſouffrances & ſa mort. C'eſt auſſi dans ce ſens qu'il faut entendre ces paroles du ch. XV. de la I. épitre aux Corinth. *Que feront ceux qui ſont baptiſez pour les morts, s'il eſt vrai que les morts ne reſſuſcitent point?*

Pour ce qui eſt de la forme du *Baptême*, ce ſont les paroles que l'on prononce en appliquant l'eau au corps du baptiſé. J. C. a préſcrit cette forme en S. Matth. XXVIII. 19. *Allez, enſeignez toutes les nations, & baptiſez les au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit.* Elle eſt la même dans toutes les Egliſes, ſoit d'Orient, ſoit d'Occident; car ces paroles dont on ſe ſert dans l'Egliſe Romaine, *Je te baptiſe au nom du Pere, &c.* ſont entiérement les mêmes que celles-ci qui ſont en uſage chez les Grècs. *N. ſerviteur de Dieu eſt baptiſé au nom du Pére, &c.* Les Grècs ſe ſèrvent de cette expreſſion, parce qu'ils croyent qu'il eſt plus modeſte de s'éxprimer en troiſieme pèrſonne. Pluſieurs Théologiens ont prétendu que les Grècs ne diſent pas *baptizatur*, c'eſt-à-dire, *eſt baptiſé*, mais *baptizetur*, *ſoit baptiſé*, en quoi ils ſe ſont trompez.

Le Miniſtre du *Baptême*, c'eſt celui qui donne, qui confére le *Baptême*, c'eſt-à-dire, qui fait l'application de l'eau au corps de celui qui eſt baptiſé, en prononçant la forme. Les anciens Canons de l'Egliſe ne donnent le droit de *baptiſer* qu'aux Evêques ſeuls, puis aux Prêtres & aux Diacres par la pèrmiſſion des Evêques. C'eſt ce que nous apprenons auſſi de Tertullien dans ſon traité du *Baptême*, & de S. Jérôme, qui dans ſon dialogue contre les Luciferiens, dit que ni les Prêtres ni les Diacres n'ont le droit de baptiſer que par ordre de l'Evêque: *Inde venit ut ſine Epiſcopi juſſione neque Presbyter neque diaconus jus habeant baptizandi.* Le Diacre n'avoit ce pouvoir qu'en l'abſence du Prêtre & en cas de néceſſité. Les Laïques même pouvoient baptiſer dans le cas de néceſſité, comme l'aſſurent Tèrtullien & S. Jérôme au même endroit. *Si neceſſitas urget, ſcimus etiam licere Laicis baptizare.* Tèrtullien ajoute même que le Laïque qui manque d'adminiſtrer ce Sacrement dans ce cas, eſt coupable de la pèrte d'un homme.

Il y a eu autrefois de grandes diſputes ſur le *Baptême* adminiſtré par les Héretiques, ſavoir s'il étoit valide. La tradition conſtante a toujours été que le *Baptême* adminiſtré par les Hérétiques au nom de la Trinité, étoit bon & valide, & cela eſt de foi. A plus forte raiſon le *Baptême* eſt bon & valide, lorſqu'il eſt conféré par un Chrétien, quoiqu'il ſoit en péché mortel & lié par des cenſures. Les femmes mêmes le peuvent conférer en cas de néceſſité, mais hors le cas de la néceſſité ce doit être un Prêtre. On ſe plaignit au Concile de Limoges en 1031. que l'on *baptiſoit* dans le Monaſtére de S. Martial, à Pâques & à la Pentecôte, ce que les Clercs de la Cathédrale ſoutenoient ne ſe devoir faire que chez eux. Mais on repréſenta que c'étoit un ancien privilége de S. Martial, & de quelques autres Monaſtéres; à la charge que ceux qui auroient été *baptiſez* ſeroient préſentez le même jour devant l'Evêque pour la Confirmation. FLEURY.

Le Concile de Rouen en 1072. ordonne au Prêtre de conferer le *Baptême* à jeun, revêtu d'une aube & d'une étole, hors les cas de néceſſité.

Le *Baptême* a ſuccedé à la Circonciſion, en ce que le *Baptême* fait enfans de l'Egliſe ceux qui le reçoivent, comme la Circonciſion rendoit ſujets de la Synagogue ceux qui étoient circoncis; & le *Baptême* depuis JESUS-CHRIST diſtingue les Chrétiens des Infideles, comme la Circonciſion diſtinguoit les enfans mâles deſcendus d'Abraham des autres hommes.

On diſtingue trois ſortes de *Baptême*. Le *Baptême* d'eau, dont nous avons parlé; le *Baptême* de ſang & le *Baptême* de feu. *Baptiſmus fluminis, Baptiſmus ſanguinis, Baptiſmus flaminis.*

BATESME DE FEU. C'eſt un acte de parfait amour de Dieu, lequel joint à un déſir véritable de recevoir le *Baptême*, & une reſolution de le recevoir en effet quand on le pourra, ſupplée au Baptême d'eau, & a les mêmes éffets. On appelle ces actes *Baptême de feu*. *Baptiſmus flaminis*, c'eſt-à-dire, *Baptême* du S. Eſprit, ou *Baptême* de charité, d'amour de Dieu, parce que le feu eſt le ſymbole de la charité, & qu'en cas de néceſſité cet acte d'amour parfait ſupplée au *Baptême*, enſorte qu'un Infidéle adulte qui étant dans ces diſpoſitions ſeroit ſurpris de la mort, ſans pouvoir recevoir le *Baptême*, ſeroit néanmoins juſtifié & ſauvé. Mais ce qu'a dit Cajetan, qu'un pareil ſouhait dans les parens; (car on l'appelle auſſi *votum Baptiſmi*, vœu, ſouhait du *Baptême*), réſolution de le recevoir; que ce vœu, dis-je, avec quelque bénédiction ou oblation de l'enfant à Dieu, jointe à l'invocation de la Sainte Trinité, peut ſuffire dans le danger pour un enfant encore dans le ſein de ſa mère, eſt une erreur refutée entre autres par Alphonſe de Caſtro, *adv. hær. L. III* au mot *Baptiſmus*, *hær.* 9. On appelle auſſi ce *Baptême de feu*, *Baptême* en deſir, *baptiſmus in voto*, parce que la charité parfaite emporte toûjours la réſolution de garder tous les commandemens, & par conſéquent celui qui oblige de recevoir le *Baptême*.

BAPTESME DU MARTYRE, OU LE BAPTESME DE SANG. On appelloit ainſi le martyre des Cathécumenes, qui mouroient pour la cauſe de l'Évangile avant que d'être baptiſez. On croyoit que le martyre leur tenoit lieu de *Baptême*. Les premiers Chrétiens faiſoient profeſſion de déſirer avec ardeur le *Baptême de ſang*. Tenir un enfant ſur les fonts de *Baptême*. C'eſt être ſon parrein ou marreine, ou celui qui lui impoſe le nom.

Le *Baptême* eſt abſolument néceſſaire pour le ſalut, & parce qu'on ne peut pas toûjours le recevoir, il étoit de la bonté de Dieu de ſuppléer par quelque choſe à l'impoſſibilité de recevoir un Sacrement ſi néceſſaire; ce qui ſe fait par le *Baptême* de ſang, & par le *Baptême* de feu.

Cette diſtinction de ces trois *Baptêmes*, le *Baptême* d'eau, le *Baptême* de feu & le *Batême* de ſang, s'eſt toujours faite dans l'Egliſe. Il y a parmi les ouvrages de S. Cyprien un traité *De Baptiſmo hæreticorum*, dont nous ne connoiſſons point l'Auteur; c'eſt peut-être S. Étienne, ou quelqu'un des Papes ſuivans. Cet Auteur diſtingue d'abord le *Baptême*: le *Baptême* d'eau & le *Baptême* du S. Eſprit ſe trouvent ſeparés, dit il, du *Baptême* d'eau dans le Centenier. Corneille, qui reçut le S. Eſprit avant que d'avoir reçu le *Baptême* d'eau. Le *Baptême* d'eau, continuë-t'il, ſe trouve ſeparé dans les Apôtres, qui avoient été baptiſez long-tems avant que de recevoir le S. Eſprit, ce qui n'empêche pas que l'une & l'autre ne doivent ordinairement être joints; le *Baptême* d'eau ne ſerviroit de rien ſans celui du S. Eſprit. Enſuite il explique le *Baptême* de ſang. Il ſupplée au *Baptême* d'eau pour les Cathecumenes, & remplit ce qui manquoit au *Baptême* des herétiques convèrtis; c'eſt-à-dire, la charité, la grace. Ce ne ſont pas, dit-il, deux *Baptêmes* differens, mais deux matières qui concourent à donner le même ſalut: on peut ſe paſſer de l'un des deux. Les Cathecumènes Martyrs ſe paſſent d'eau; néanmoins s'ils ont quelque relâche on leur donne le *Baptême* d'eau. Les Fideles baptiſez régulièrement ſe paſſent du *Baptême* de ſang, &c. Voilà la Doctrine de l'Egliſe expliquée dès les prémiers ſiécles, comme on le fait encore aujourd'hui. FLEURY.

Le *Baptême* confère la grace, & efface le péché originel, & même les péchez actuels des Adultes qui les deteſtent, & ils leur ſont entièrement remis, & quant à la tache, & quant à la peine; outre cela il imprime un caractère, & nous fait enfans de Dieu & membres de l'Égliſe, en nous donnant par les mérites de JESUS-CHRIST, droit au Ciel, qui eſt l'héritage du père céleſte. Le caractère qu'il imprime fait qu'il ne peut pas ſe reïterer quand il eſt valide; quand il eſt douteux on le réitère ſous condition.

Le *Baptême* ne s'adminiſtroit autrefois dans l'Égliſe qu'à Pâques & à la Pentecôte, hors les cas de néceſſité: d'où vient qu'on ne fait encore la bénédiction ſolemnelle de l'eau qu'en ces deux tems-là, & qu'on parle des nouveaux baptiſez dans la prière du Canon de la Meſſe qui commence par ces paroles *Hanc igitur oblationem*, propre de ces tems-là. De Launoy a fait une diſſèrtation ſur l'ancienne manière de baptiſer les Juifs & les Infidelles, où il montre que la diſcipline ancienne n'a pas été ſur cela la même dans toutes les Égliſes. Il en a fait un autre ſur les tems de conférer le *Baptême*, dans laquelle il montre qu'à Rome, & d'abord en Afrique & en Gaule, on ne baptiſoit qu'à Pâques & à la Pentecôte. Les Grècs & dans la ſuite les Egliſes d'Afrique & d'Eſpagne, baptiſoient auſſi le jour de l'Épiphanie. En Gaule on ajoûta auſſi le jour de S. Jean-Baptiſte, excepté en quelques Egliſes où l'on ne baptiſoit qu'à Pâques. En Anglerèrre & en Hibèrnie on le faiſoit auſſi à Pâques, à la Pentecôte, le jour de Noël & celui de l'Épiphanie.

Dans l'ancienne Égliſe les Cathécumènes ne s'empreſſoient point de recevoir le *Baptême*. S. Ambroiſe n'étoit pas même encore baptiſé lorſqu'il fut élû Évêque de Milan. Les différens motifs étoient pour les conſciences tendres qu'on ne pouvoit employer trop de tems pour s'y préparer: & pour les autres qui ne pouvoient ſe dégager du monde, ils ſe flattoient que les eaux ſalutaires du *Baptême* effaçoient toutes leurs fautes paſſées: ainſi ils entaſſoient tous leurs péchez dans l'éſpérance d'en être purgez à l'extrêmité de leur vie dans les eaux du *Baptême*. Les Péres déclamèrent contre cette pieuſe fineſſe, enſorte même qu'on paſſa dans un autre excès, & par un zele ridicule & mal inſtruit; on adminiſtra le *Baptême*, aux morts; quelques-uns recevoient le *Baptême* pour le mort.

C'eſt une coûtume en Allemagne de faire des préſens d'argent, de vaiſſelle d'argent, & quelquefois même des fiefs aux enfans qu'on lève dans le *Baptême*. Le droit d'Allemagne eſt qu'on garde ces préſens pour les enfans, & que les Pères n'en ont que l'uſage juſqu'à ce que les enfans ſoient en âge d'en diſpoſer. On a fait un petit traité ſur cela, intitulé, *De Pecuniâ luſtricâ*.

BAPTESME, ſe dit auſſi d'une cérémonie Eccléſiaſtique qu'on fait ſur les cloches, lorſqu'on leur impoſe un nom en les conſacrant au ſervice divin. On les lave dehors & dedans avec pluſieurs bénédictions & prières. Cette cérémonie eſt fort ancienne, parce qu'Alcuin Diſciple de Béde & Précepteur de Charlemagne, qui vivoit en l'an 770. en parle comme d'une choſe qui étoit en uſage il y avoit long-tems. Létaldus, Moine du X^e ſiecle, en parle auſſi comme d'une coûtume ancienne, mais qui n'étoit pas encore univèrſelle.

BAPTESME, en tèrme de Marine, eſt une cérémonie profane dont uſent tous les matelots envèrs ceux qui paſſent la premiére fois ſous le Tropique, ou ſous la ligne, ou le Détroit. *Lotio, lavatio*. Il y en a quelques-uns qu'on baigne dans la mèr, d'autres ſur le vaiſſeau, d'autres à qui on fait eſſuyer quantité de ſeaux d'eau que jettent ſur eux les matelots quand ils travèrſent leurs rangs en allant d'un bout du vaiſſeau à l'autre. On les fait en même tems jurer de faire la même choſe à ceux qui viendront après eux.

BAPTEURE, ſ. f. Tèrme de Coûtume. En Breſſe on appelle *bapteures*, les droits & les ſalaires de ceux qui battent le blé. *Merces frumenta terentium*, ou *frumenti tritorum*, ou *debita pro frumenti triturâ merces*. Ces ſalaires ſe payent en blé, & ſe prennent ſur le monceau avant que le Propriétaire & le Grangèr ou le Métayèr partagent. Voyez M. De Laurière ſur Ragueau.

BAPTISER, v. act. Conferer le Baptême. *Baptiſare*, *Sacro Baptiſmi fonte aliquem tingere*. Notre-Seigneur fut *baptiſé* par S. Jean avec les eaux du Jourdain. On *baptiſe* aujourd'hui les enfans dès qu'ils ſont nez. On *baptiſe* au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit.

BAPTISER, ſe dit auſſi de cèrtaines cérémonies Eccléſiaſtiques qui ne ſont que des bénédictions. Ainſi on dit, *Baptiſer* des cloches. Un Capitulaire de Charlemagne de l'an 789 défend de *baptiſer* les cloches. Cependant on continua encore après de les *baptiſer*, & le Roi Robèrt faiſant faire en 1059. la dédicace de l'Égliſe de S. Agnan d'Orleans avec pluſieurs autres préſens magnifiques, y donna cinq cloches qu'il avoit fait *baptiſer*, & dont la plus groſſe fut nommée Robèrt comme lui; ce qui montre que le Capitulaire de Charlemagne n'eut pas de ſuite, & que la bénédiction des cloches s'appelloit Baptême, & le Moine Helgand qui rapporte ceci, remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

On dit auſſi, *Baptiſer* un vaiſſeau. *Baptiſer* un enfant, pour réïterer ou ſuppléer les cérémonies du Baptême d'un enfant qui l'a déja reçu en effèt quand il a été ondoyé.

BAPTISER, ſignifie dans l'Écriture, Affliger, plonger dans la douleur. Les eaux ſont dans le langage des Écrivains ſacrez le ſymbole des afflictions & des peines, & s'employent métaphoriquement en ce ſens, à peu-près comme orage, tempête, flots, inondation, abîme dans notre langue: témoins ces endroits des Pſeaumes: *Aſſumpſit me de aquis multis; eripuit me de inimicis meis fortiſſimis*; que M. Coquelin a fort bien traduit: *Il m'a tiré du milieu de tous ces orages; il m'a délivré de mes ennemis, dont la puiſſance étoit redoutable*; & au Pſeaume LXVIII. 1. 2. *Salvum me fac Domine quoniam intraverunt aquæ uſque ad animam meam; infixus ſum in limo profundi.... Veni in altitudinem maris, &c. Sauvez-moi, Seigneur, parce que les eaux ſont entrées juſqu'à mon ame, je ſuis plongé dans la vaſe.... Je ſuis abîmé dans la profondeur d'une vaſte mèr*, & mille autres pareils. Voyez auſſi ce qui a été dit au mot BAPTESME.

BAPTISER, ſe dit figurément en ces phraſes. *Baptiſer* ſon vin, pour dire, Mettre beaucoup d'eau dedans. *Vinum aquâ diluere*. *Baptiſer* quelqu'un dans la ruë, ſe dit en parlant de ceux ſur qui on a jetté de l'eau imprudemment par les fenêtres. *Aliquem gelidâ perfundere*. On dit auſſi, qu'on le *baptiſe*, quand on lui donne quelque ſobriquet, quelque nom plaiſant ou injurieux qui lui demeure toute ſa vie. *Ludicrum agnomen indere*. En tous ces ſens le mot de *baptiſer* eſt bas & burleſque.

En tèrme de Palais, on dit *Baptiſer* poſſeſſion contraire, pour dire, Soutenir chacun de ſon côté qu'on eſt en poſſeſſion. On diſoit auſſi autrefois, *Baptiſer* ſon appel; pour dire, en déclarer les griefs apparens, & pardevant quels Juges on prétendoit les relever. Car autrefois le mot de *Baptiſer* ne ſignifioit autre choſe que *Enoncer, déclarer*, comme on voit dans Maſuer, Joannes Galli, & autres vieux Praticiens.

Baptisé, ée, adj. *Sacro Baptiſmi fonte tinctus.* Celui qui croira & ſera *baptiſé*, entrera au le Royaume des cieux.

BAPTISMAL, ALE, adj. Prononcez ce mot comme il eſt écrit Qui appartient au Baptême. Ce jeune homme eſt ſi ſage, qu'il a encore l'innocence *baptiſmale. Gratia in Baptiſmo ſuſcepta.* Les Fonts *baptiſmaux* ſont la marque d'une Egliſe Parrochiale. *Sacer Baptiſmi fons.*

BAPTISTE, ſ. m. *Baptiſta.* Qui baptiſe. C'eſt un ſurnom que l'Evangile donne à S. Jean, fils de Zacharie & d'Eliſabeth, & précurſeur de J. C. parce qu'il prêchoit le baptême de la pénitence, & baptiſoit ceux qui venoient à lui. En ce tems-là parut Jean *Baptiſte*, qui prêchoit dans le déſert de Judée. Bouh. *Matth. III. I.* Souvent on appelle ſimplement *Baptiſte* un enfant qui a reçu au Baptême le nom de S. Jean-*Baptiſte*, retranchant le nom de S. Jean dans l'uſage ordinaire & domeſtique.

BAPTISTÈRE, adj. & ſubſtantif. Regiſtre des Baptêmes. *Eorum qui ſacro Baptiſmi fonte tincti ſunt index.* L'Ordonnance de 1667. veut qu'on garde dans les Sacriſties, & qu'on porte enſuite dans les Greffes des Juſtices les Regiſtres *baptiſtéres* qui contiennent le nom de ceux qu'on baptiſe, & le jour qu'on leur a conféré le Baptême. Ils doivent être ſignez du père s'il eſt préſent, & du parrein & de la marreine. Les majoritez ſe prouvent par les éxtraits *baptiſteres*. On appelloit auſſi autrefois *Baptiſtère* le livre où étoit contenu l'ordre & la cérémonie du Baptême, & même le droit que les Princes recevoient. Les Romains, pour juſtifier l'éxtraction & conſerver la ſuite des familles, avoient auſſi des actes publics, où les pères faiſoient enregitrer la naiſſance de leurs enfans. Servius Tullius inſtitua le premier cet ordre, & Auguſte le renouvella.

Baptistere, étoit anciennement une petite Égliſe auprès d'une plus grande, où l'on adminiſtroit le Baptême, comme le *Baptiſtere* de Conſtantin proche de S. Jean de Latran à Rome. *Baptiſterium.* On donnoit le même nom à une Chapelle qui dans une grande Egliſe ſervoit au même uſage. Les *Baptiſteres* avoient autrefois l'image de S. Jean-Baptiſte. Fleury. Le *Baptiſtere* devoit être autrefois de forme ronde. Le *Baptiſtère* de Conſtantin étoit magnifique. Durand, dans ſon traité des Rits, en donne la deſcription qui ſuit, qu'il a tiré des Auteurs Eccléſiaſtiques & des Hiſtoriens. Ce *baptiſtère* étoit incruſté de porphire en dedans & en dehors: le baſſin étoit d'argent, au milieu du *baptiſtere* il y avoit une colonne de porphire, ſur laquelle étoit une phiole d'or du poids de cinquante livres, pleine de beaume. Sur le bord du baſſin on voyoit une figure d'agneau d'or, par où on faiſoit couler l'eau dans le baſſin, à côté de l'agneau il y avoit une figure de J. C. d'argent, du poids de cent ſoixante & dix livres, & au côté gauche une figure de S. Jean-Baptiſte auſſi d'argent du poids de cent livres, & tout autour du baſſin ſept figures de cerfs d'argent, chacune du poids de vingt-quatre livres, qui ſervoient à fournir de l'eau au baſſin. Enfin c'étoit autrefois la coûtume de ſuſpendre au deſſus du baſſin des figures de colombes d'or, ou d'argent pour repréſenter le S. Eſprit.

Le *baptiſtère* a toujours été regardé comme un lieu ſacré. On trouve dans l'Ordre Romain les cérémonies de la conſécration du *baptiſtère*. Le *baptiſtere* pris pour une Egliſe ou une Chapelle où étoient les fonts baptiſmaux, eſt quelquefois appellé par les anciens Auteurs qui ont écrit ſur les Liturgies, *Salle du Baptême, aula Baptiſmatis*: cette ſalle ou cette Chapelle étoit fermée durant le Carême, & la porte en étoit ſcellé du ſceau de l'Evêque & on ne l'ouvroit que le Jeudi Saint. On employoit autrefois le crême pour la bénédiction ou la conſécration du *baptiſtère*, ſoit qu'on entende par ce mot la Chapelle où étoient les fonts baptiſmaux, ſoit qu'on entende le baſſin qui étoit dans la Chapelle. Voyez Habert.

Le *baptiſtère* étoit à l'entrée de l'Égliſe, comme l'a prouvé de Hauteſerre dans les Notes ſur Greg. de Tours, p. 69. & ſur Anaſtaſe p. 27. Dans les *baptiſtéres* il y avoit auſſi des oratoires; c'eſt-à-dire, des autels, ſelon la remarque du même Auteur ſur Anaſtaſe p. 43. Les *baptiſteres* n'ont commencé que ſous Conſtantin, lorſque l'on commença à bâtir & à dédier publiquement des Égliſes. Auparavant on conduiſoit les Cathécumenes à la rivière la plus voiſine, & on les y baptiſoit.

Baptistère, s'eſt pris auſſi par les Auteurs païens pour la cuvette dans laquelle on prend le bain. Pline le Jeune l'employe en ce ſens Liv. II. ep. 8. & ailleurs.

Baptistère, ſe prend encore en particulier pour les fonts baptiſmaux, qui étoient autrefois une eſpéce de piſcine où l'on plongeoit le Cathécumène. Martyrius d'Antioche ordonna que la veille de la fête de l'Épiphanie on rempliroit d'eau les *baptiſteres*. Godeau.

Baptistère, ſe prend encore quelquefois pour le rituel où les cérémonies du Baptême ſont marquées, & pour l'eau dont on ſe ſert pour baptiſer. Voyez le Sacramentaire de S. Grégoire, Buchard, &c. Il ſe prend auſſi pour le Baptême même, & pour les offrandes que les Fidelles font aux Prêtres qui ont conféré le Baptême.

Baptistère, vient du mot Grèc *βαπτιστήριον*. Il ſignifie en général le lieu où l'on baptiſe, enſorte qu'il ſe prend quelquefois pour les fonts baptiſmaux. La figure tant du *baptiſtere* que des fonts baptiſmaux, étoit ordinairement d'une forme ronde. M. Du Cange dans ſon Gloſſaire a remarqué que dans Florence, vis-à-vis de la grande Egliſe, il y a un *baptiſtère* de forme ronde dédié à S. Jean-Baptiſte. On trouve dans quelques vieux manuſcrits Grècs des figures des fonts baptiſmaux qui ſont auſſi d'une figure ronde. Et il y avoit pluſieurs fonts baptiſmaux dans chaque *baptiſtère*, parce qu'on baptiſoit pluſieurs perſonnes à la fois, & même pluſieurs autels, parce qu'on donnoit autrefois la communion immédiatement après le Baptême. Dans les commencemens les *baptiſtères* n'étoient que dans les grandes villes où réſidoient les Evêques, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui euſſent droit de baptiſer. Il n'y en avoit même qu'un qui étoit dans l'Égliſe Cathédrale: néanmoins Joſeph Vicecomes prétend qu'il y a eu dès le commencement dans Rome pluſieurs *baptiſtères*, & que preſque chaque Parroiſſe avoit le ſien; ce qu'il regarde comme un privilége particulier à cette grande ville. A la campagne les Parroiſſes du diocèſe étoient diviſées en Doyennez, c'étoit ainſi qu'on appelloit un certain nombre de Parroiſſes qui étoient ſous la direction d'un Archiprêtre, & il n'y avoit des fonts baptiſmaux que dans une des Égliſes de chaque Doyenné. On appelloit en Latin cette Egliſe *Plebs*, & celui qui la deſſervoit s'appelloit *Doyen de la Chrétienté*, *Decanus Chriſtianitatis*, parce que c'étoit dans ſon Egliſe que l'on conferoit le Sacrement qui nous fait Chrétiens. Voyez le P. Thomaſſin. Dans la ſuite des tems pour adminiſtrer plus facilement le Baptême, les Évêques accordèrent aux Parroiſſes le droit d'avoir des fonts baptiſmaux. Ce droit étoit reſervé aux ſeules Parroiſſes, & s'il ſe trouve des Monaſtères avec des fonts baptiſmaux, c'eſt qu'il jouïſſent des Egliſes baptiſmales de quelques lieux. Les Évêques accordoient quelquefois aux Moines ces Égliſes, à condition qu'ils auroient avec eux un Prêtre ſéculier qui prendroit ſoin du peuple. Ils trouvèrent enſuite les moyens d'éloigner le Prêtre, & par là ils étoient les maitres de l'Égliſe, qui devenoit un Monaſtère, auquel les fonts baptiſmaux étoient toûjours attachez. On trouve des exemples de cela dans les Cartulaires.

Le mot de *Baptême* & ſes dérivez viennent du Grèc *βάπτειν*, *immergere*, *plonger dans l'eau*.

B A Q.

BAQUET, BAQUETER, BAQUETURES. Voyez BACQUET BACQUETER, &c.

B A R.

BAR, ſ. m. Civière renforcée qu'on porte à deux, à quatre, à ſix hommes, qui ſert dans les atteliers à tranſporter des pièrres, du moilon & autres matériaux néceſſaires aux ouvriers. *Crates brachiata.* On s'en ſervoit auſſi autrefois ſur les ports pour décharger les bateaux de bois & autres marchandiſes, d'où vient qu'on appelle aujourd'hui ceux qu'on y employe des *Débardeurs*; & on en uſe auſſi dans les baſſecours pour tranſporter du fumiér. Quand on ſe ſert d'un *bar* pour porter des pièrres taillées, on met des nattes ſur le *bar*, & alors on dit qu'un *bar* eſt armé de ſes torches de nattes.

Dans la vie de S. Bernardin de Sienne, *Acta SS. Maii T. V. p.* 285. *A*, on trouve *bara* ſynonyme de *capſa*, & pour ſignifier une chaiſe, ou une eſpece de litière dans laquelle un malade eſt porté par un cheval.

BAR, en terme de Blaſon, ſignifie autrement un *Barbeau*, *barbus.* C'eſt un poiſſon qu'on met ſouvent dans les Armoiries, ordinairement courbé & adoſſé comme en celles du Duché de Bar. *Barbi gemini obverſis dorſis picti.*

BAR, ſ. m. Nom propre de pluſieurs villes. *Barium.* Il y a *Bar* ſur Aube, *Barium ad Albulam*, ville de champagne en France. *Bar* ſur Seine, *Barium ad Sequanam*, petite ville du Duché de Bourgogne. *Bar* le Duc, ville capitale d'un petit pays entre la Lorraine & la Champagne. Fréderic I Comte & puis Duc de la haute Lorraine, appellée *Mozellane*, fit bâtir *Bar* le Duc en 951, pour arrêter les courſes que faiſoient les Champenois dans ſon pays. C'eſt pour cela qu'il lui donna le nom de *Bar*, qui ſignifioit barrière. On l'appelle en Latin *Barro Ducum*, ou *Barium Ducis.*

BAR, ſelon quelques Auteurs, eſt un ancien mot Gaulois, qui ſignifie port. Leur raiſon eſt que Barbehel, ou Barbeau, eſt appellé en Latin *Portus ſacer*; & ils ajoûtent que les ports étoient peut être ainſi appellez des barres dont on les fermoit.

BARACAQUE, ſ. m. Terme de Relation. Nom de ſecte & de

Religieux Japonois. Les *Baracaques* s'occupent continuellement à de ſaintes méditations. Ambass. *de Holl. au Jap. c. I. p.* 127.

BARADAS, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt un œillet d'un beau rouge brun, dont la fleur eſt fort large, groſſe & garnie de quantité de feüilles qui lui font faire un dome au milieu de ſa fleur : ſes panaches ſont gros, mais non pas fort détachez, ſon blanc n'eſt ni carné, ni fin. Il eſt ſujet au blanc. Il ne lui faut laiſſer que quatre ou cinq boutons.

BARADAT, ſ. m. Nom propre d'homme. On dit auſſi, Varadat. Voyez Baillet 22. Fev.

BARAGE. Voyez BARRAGE.

BARAGOUIN, ſ. m. Langage corrompu ou inconnu, qu'on n'entend pas ; jargon compoſé de mots barbares, ou ſi mal prononcez qu'on ne les entend pas. *Sermo peregrinus ac barbarus.* Je ne puis rien comprendre à ce *baragouin*. Mol. Le diſcours de cet homme eſt un vrai *baragouin*, tant il parle mal.

Ménage a cru autrefois que *baragouin* venoit de *bara* qui ſignifie *pain* en Bas-Breton, & qui vient de *bar* Hébreu, qui ſignifie la même choſe, & de *guin*, qui ſignifie *vin* auſſi en Bas-Breton, & qui apparemment vient de *vinum*, parce que ces mots de *pain* & de *vin* ſont les premiérs qu'on apprend des langues étrangéres. Le P. Thomaſſin eſt auſſi de ce ſentiment, mais Menage a changé depuis ; il fait deſcendre *Baragouin de barbarus, barbaracus, barracunnus*, & ainſi par degrez. Quoiqu'il en ſoit : *baragouin* n'eſt bon que dans le ſtile bas & familiér. Il n'eſt pas poſſible que ce mot vienne de *baracunnus*. Pour le croire il faudroit que ce fut un mot commun à l'Italien & à l'Eſpagnol, qui viennent du Latin ; mais puiſqu'il eſt propre à la langue Françoiſe, on ne peut pas douter qu'il ne vienne du Bas-Breton, *bara* & *guin*. Le P. Pezron vient de l'aſſurer encore dans ſon derniér Ouvrage de la langue Celtique.

BARAGOUINER, v. n. Parler un langage étranger & inconnu, ou parler ſi mal qu'on ne peut ſe faire entendre à ceux d'un pays. *Peregrino ac barbaro uti ſermone.* Ce mot n'eſt en uſage que dans le ſtile bas & comique. Je ne me ſouviens plus comme ils *baragouinent* ces mots. Mol. Pour dire, comme ils les prononcent.

BARAGOUINEUX, ſ. m. euse, ſ. f. Celui & celle qui baragouine, qui parle un langage qu'on n'entend pas, qui prononce d'une maniére qu'on a de la peine à l'entendre. *Qui peregrinum ac barbarum ſermonem adhibet.* Quel *baragouineux* eſt-ce là ? Mol. Deux *baragouineuſes* me ſont venu accuſer de les avoir épouſées toutes deux. Id. Ces mots ne ſont d'uſage que dans le ſtile bas & burleſque.

BARALIPTON. Nom que l'on donne dans l'école au premiér mode indirècte de la premiére figure. Un ſyllogiſme en *baralipton*, eſt un ſyllogiſme dont les deux premiéres propoſitions ſont univèrſelles, & la troiſiéme particuliére, & dont le moyen tèrme eſt ſujet dans la premiére, & attribut dans la ſeconde. Exemple :

Tout mal doit être craint.
Toute paſſion violente eſt un mal.
Donc quelque choſe qui doit être craint eſt une paſſion violente.

BARALOTTE, ſ. m. Nom de ſècte. *Baralottus.* Les *Baralottes* ſont des hérétiques de Boulogne en Italie. Parmi eux tout étoit commun juſqu'aux femmes & aux enfans. Leur facilité à ſe laiſſer aller & à conſentir à toutes les débauches les plus affreuſes, leur fit auſſi donner le nom d'obeïſſans, *Obedientes.* Fèrdinand de Cordouë en parle dans ſon Traité *De exig. annonis. C. De Obedientia*.

BARANGE, ſ. m. *Barangus.* C'eſt le nom d'un Officiér chez les Grècs du bas Empire. Cujas les appelle en Latin *Protectores.* D'autres *Securigeri.* L'office des *Baranges* étoit de garder les clefs des portes de la ville où l'Empereur ſe trouvoit. Voyez Cantacuzène Liv. 1. c. 1. Codinus *De Off. Conſtant. c.* 5. n. 45. dit que les *Baranges* ſont des officiérs qui ſont à la porte de la chambre de l'Empereur & de la ſalle où il mange. Codinus, Curopalate, Nicétas diſent que ce mot eſt Anglois ; que les *Baranges* étoient Anglois de nation, & qu'ils étoient armez d'une hache. Codinus les fait auſſi Anglois, & dit qu'ils parloient Anglois. Anne Comnene dit qu'on les faiſoit venir de l'Iſle appellée Thule. Le P. Goar doute ſi le mot Thule n'eſt point corrompu ou changé. Jean Scylitzes dit qu'ils étoient Celtes. Nicétas dans Alexis dit qu'ils étoient Allemans. Dès le tems de Michel de Paphlagonie il y avoit des *Baranges*, comme il paroit par Cedrenus ; mais ils n'étoient encore que ſimples ſoldats, & non Gardes du Corps. Leur Chéf s'appelloit Ἀκόλουθος, comme qui diroit celui qui ſuit toujours l'Empereur. Il étoit auſſi Chéf des Francs. Vèrs l'an 1035. un *Barange* ayant voulu faire violence à une femme Thrace, elle lui arracha ſon coutelas & lui en perça le cœur ; tous les *Baranges* la louerent fort, & lui mirent une couronne ſur la tête, & le *Barange* tué fut privé de la ſépulture. C'étoit ſous l'Empire de Michel IV. *Barr* en Anglois ſignifie *fermer*. Voyez Codinus *de off. vet. inſc.* Cantacuzene Liv. I. hiſt. c. 41. & les Juriſconſ. Grècs *ad l. 3. §. 5. D. ad leg. Cor. de Sicar.* Le Gloſſ. de Cédrenus au mot Βάραγγοι ; le P. Goar ſur Codinus p. 74. n. 53.

BARAQUE, ſ. f. Hutte ou petit logement que les ſoldats font dans un camp pour ſe loger. *Caſula.* Autrefois la hutte étoit pour loger les pietons, & la *baraque* pour les cavaliers : maintenant on les confond, & les deux s'appellent *baraques*. On ſe ſèrt pour cela de planches, de pieces de bois, de branches d'arbres. Les Soldats font des *baraques* quand ils ſont en campagne pendant l'hivèr, durant l'été ils ſe contentent de leurs tentes.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *barracas*, qui ſignifie des *cabutes* que dreſſent les Pêcheurs au bord de la mèr.

BARAT, ſ. m. Vieux mot François & hors d'uſage, qui ſignifioit, Tromperie, fourbe, menſonge, calomnie. *Dolus, fraus, fallacia.* On juroit autrefois qu'il n'étoit intèrvenu dans un contrat aucune fraude, *barat*, ni malengin.

C'eſt auſſi un tèrme de Relation, & connu de tous nos Marchands qui négocient dans les échelles du Levant, pour ſignifier une patente du grand Seigneur. En ce ſens c'eſt un mot Turc.

BARRAT. Voyez BARATERIE, c'eſt la même choſe.

BARATAL, ſ. m. Eſpèce de rat, ou ſorte d'animaux tels que les rats. *Mus marinus.* L'on demeura le reſte du jour dans un grand calme & fort incommodez non ſeulement de la chaleur, mais auſſi de l'incroyable quantitez de rats & de *baratas*. WICQUEFORT.

BARATEUR, ſ. m. Ce mot ne ſe dit que par le peuple, & ſignifie trompeur. *Fallax, fraudator, deceptor.* Ce mot auſſi bien que *baraterie*, vient de *barat*. Voyez ci-deſſus.

BARATTE, ſ. f. Vaiſſeau fait de douves, plus étroit par le haut que par le bas, qui ſèrt à mettre le beurre. *Vas fiſtula agitando lacti ad faciendum butyrum.* Il y a auſſi des *barattes* de tèrre cuite. Ce ſont de grands pots aſſez larges par le ventre & aſſez etroits par le haut. On couvre les *barattes* d'une eſpèce d'écuelle de bois pèrcée d'un ſeul trou, au travèrs duquel paſſe un baton qu'on appelle batte-beurre. On remplit ces *barattes* de crême que l'on bat juſqu'à ce que le beurre ſoit fait.

Ce mot vient apparemment de l'Eſpagnol *barattar*, qui ſignifie, *brouiller*, parce qu'il faut en effèt que les parties du lait ſoient battuës & brouillées pour faire le beurre. D'autres diſent qu'il vient du vieux mot François *baratte*, qui ſignifie *bruit*, à cauſe du bruit qu'on fait en battant le beurre. Les Bas-Bretons diſent encore *baraz*, pour dire une *baratte*.

BARATTERIE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt la tromperie du Patron, ou malvèrſation du Maître, enſemble les larcins, altération & déguiſemens cauſez par le Maitre, ou par l'équipage. *Fraus, dolus, fallacia, baracaria.* La peine de la *baratterie* eſt mentionnée au liv. 2e de l'Ordonnance de la Marine. Décharger une barque pendant le cours de la navigation, eſt un crime de *baratterie* qui eſt puniſſable. Un Capitaine de vaiſſeau faiſant naufrage volontaire fait un crime de *baratterie*. L'Aſſureur courre le riſque de la *baratterie*. On ſe ſert auſſi de ce tèrme en Italien & en Eſpagnol. Originairement il ne ſignifioit que *marché*, & parce qu'on y faiſoit ſouvent des fraudes, il a été appliqué aux tromperies du commèrce. On a appellé auſſi *Barattiers*, les chicaneurs qui faiſoient des ſurpriſes en plaidant ; & on lit dans Mathieu Paris, que l'Empereur Frédéric fut accuſé d'avoir dit, *tres fuiſſe barattores in mundo, ſeu tres impoſtores.*

Ce mot eſt venu du vieux mot François *barat*, qui de tout tems a ſignifié toute ſorte de tromperie. On diſoit auſſi *barater*, pour dire, *tromper*. Quelques Auteurs appellent *baratteries* les malvèrſations des Magiſtrats dans leurs charges, & celles de leurs domeſtiques. Le P. Thomaſſin dérive *baratterie* de [illegible], mot Grèc vulgaire.

BARBACANE, ſ. f. Tèrme de guèrre. Fente, ou petite ouvèrture qu'on fait dans les murs des Châteaux & Forteresses pour tirer à couvèrt ſur les ennemis. *Tabulare valium arcendis telis.* Quelques-uns croyent que c'eſt un parapet de bois crenelé. D'autres l'ont pris pour toutes ſortes de defenſes & couvèrtures contre les ennemis. On a dit auſſi autrefois *barbacant* & *barbecane*. Du Cange dit que c'eſt une défenſe extérieure de la ville ou du château, qui ſèrt à en fortifier les portes & les murs, qu'il appelle en Latin *barbacana*, ou *barbicana, antemurale* & *promurale*. C'étoit autrefois un Fort qui étoit à l'entrée d'un pont, ou hors la ville qui avoit un mur double & des tours.

Il y a une ſemblable *barbacane* à un des bouts du pont de Roüen, où le Château qui eſt fortifié de cette maniére eſt encore appellé par quelques pèrſonnes *barbacane*. On y mettoit autrefois de cèrtains vaiſſeaux de guèrre, faits en forme de galéres qui ſèrvoient à la défenſe de la ville dans les tems où ces ſortes de galères étoient en uſage ; & l'on trouvera encore aujourd'hui dans les archives de Roüen les noms de ceux qui commandoient ces vaiſſeaux ou galères. Le mot de *Barbacana* eſt auſſi en uſage dans le même ſens chez les Eſpagnols. Voyez Covarruvias dans ſon tréſor de la Langue Caſtillane. Ceux de la Cruſca diſent que c'eſt la partie de la muraille qui eſt au bas de l'eſcarpe pour la ſureté de la ville : en ce cas ce ſeroit la même choſe qu'une fauſſe braie.

Ce mot vient de l'Italien *barbacane*, qui eſt un mot Arabe, ſelon Spelmannus.

BARBACANE, en tèrme d'Architècture, eſt une fente ou ouvèrture étroite & longue en hauteur, qu'on laiſſe dans les murs pour faire entrer & ſortir les eaux, quand ils ſont bâtis en un lieu ſujet aux inondations, ou pour faire égouter les eaux des tèrraſſes *Spiramentum*. Mais en ce ſens le mot de *barbacane* n'eſt pas ſi uſité que celui de *ventouſe*.

BARBACINE, ſ. m. & ſ. Nom de peuple. C'eſt la même choſe que Berebère. Voyez ce mot. D'Ablancourt s'eſt ſèrvi de ce mot dans la traduction de Marmol.

BARBACOLLE, ſ. Jeu de hazard, appellé autrement Hocca, ou Pharaon. Le jeux de Hocca ayant été defendu, pour éluder ces defenſes, on le nomma *Barbacolle*. C'eſt pourquoi le Roi le defendit ſous tous ces noms par un Arrêt du 15ᵉ Janviér 1691. Le Roi ayant été informé que nonobſtant les defenſes réïterées, l'on n'a pas laiſſé de joüer au Hocca & à la baſſette, que l'on a deguiſez ſous les noms de Pharaon, *Barbacolle* & de la Baſſette, ou Pour & Contre ; defend très-expreſſément à toutes pèrſonnes de quelque ſexe & qualité qu'elles ſoient de joüer auſdits jeux de Hocca ou Pharaon, *Barbacolle* & de la Baſſette, ou Pour & Contre, ſous quelques noms & formes qu'ils puiſſent être deguiſez, &c.

BARBADE, ſ. f. Quelques-uns écrivent auſſi Barboude, mais en François on dit toujours Barbade. *Barbata*, ou *Barbada*. C'eſt une Iſle de l'Amérique, & l'une des Antilles. La *Barbade* a bien 25 lieuës de tour, & eſt très-fèrtile en tabac, en coton, en cannes de ſucre & en gingembre.

BARBARA. C'eſt le nom qu'on donne dans l'École au premiér mode d'argument de la première figure. Un ſyllogiſme en *barbara* eſt un ſyllogiſme dont toutes les propoſitions ſont univèrſelles & affirmatives, & dont le moyen tèrme eſt ſujet dans la première propoſition, & attribut dans la ſeconde. Exemple :

> *Tous ceux qui laiſſent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir, ſont homicides.*
> *Tous les riches qui ne donnent pas l'aumône laiſſent mourir de faim ceux qu'ils doivent nourrir.*
> *Donc tous les riches qui ne donnent pas l'aumône ſont homicides.*

C'eſt l'argument de S. Jean Chryſoſtôme contre les riches. *Non paviſti occidiſti.* Le ſyllogiſme en *barbara* eſt le premiér des quatre directs de la première figure ; *barbara* eſt le premiér mode direct de la première figure.

BARBARE, adj. & ſ. m. & ſ. Étrangèr qui eſt d'un pays fort éloigné, ſauvage, mal poli, cruel, & qui a des mœurs fort différentes des nôtres. *Barbarus*. Rome a été pluſieurs fois pillée par les *Barbares*. On n'eſt plus ſi ſujet aux incurſions des *Barbares*. Les Sauvages de l'Amérique ſont fort *barbares*. Arioviſte étoit un *barbare* furieux & temèraire. ABLANC.

> *Eſt-il chez les humains un peuple ſi* barbare,
> *Qui n'eſtime le prix d'une amitié ſi rare ?* VILL.

Les Grècs appelloient *Barbares* tous ceux qui n'étoient pas de leurs païs, & ce mot ne ſignifie en leur langue qu'*étrangers*. *Peregrinus*. Il en étoit à peu-près de même des Romains. Ils appelloient *Barbares* généralement tous les peuples, hormis les Grècs & ceux qui vivoient ſelon leurs loix ; & ce n'étoit point parmi eux un terme de mépris, comme parmi nous. Ils donnoient des ôtages à des *Barbares* dans l'état le plus floriſſant de la République. ABLANC. Les Bourguignons & les Francs qui s'établirent dans les Gaules, étoient appellez *barbares*. Les Gots d'Italie furent auſſi appellez *barbares*. Il ſemble que ce mot ne vouloit dire qu'*étranger*, & que depuis long-tems on lui eut attaché cette ſignification ; car Ovide qui étoit ſi poli à Rome, avouë qu'il étoit *barbare* parmi les Getes.

> *Barbarus hic ego ſum, quia non intelligor ulli,*
> *Et rident ſtolidi verba Latina Getæ.*

Nos Gaulois qui étoient ſoumis aux Romains appelloient *barbares* les nations Gèrmaniques qui habitoient au delà du Rhin. On appelloit dans les Gaules la langue Teutone, langue *barbare*. Enfin les ennemis de l'état, & ceux qui n'étoient point Catholiques étoient appellez *barbares*. Ce que l'on appelloit *barbares* dans les Gaules ſous les Empereurs Romains, n'étoit point les Gaulois originaires du pays ; mais des peuples de Gèrmanie que les Empereurs y avoient fait paſſer pour cultiver les tèrres. *Chifflet. Gloſſ. Sal.* au mot *Barbarus* De Hautefèrre dans ſes notes ſur Grégoire de Tours p. 99. a remarque que cet Auteur prend ſouvent *barbare* pour païen.

BARBARE, ſignifie auſſi ſouvent, Cruel, impitoyable, qui n'écoute point la pitié, ni la raiſon, *Crudelis*, *ſævus*, *immanis*. Un père eſt *barbare* quand il n'a point de tendreſſe pour ſes enfans. Un Prince *barbare* qui tiranniſe ſes ſujets. Médée faiſoit des actions *barbares*. La coûtume d'immoler des hommes étoit bien *barbare*. Les Septentrionaux ſont les plus *barbares* de tous les peuples.

> *Que je plains le ſort des avàres,*
> *A qui l'avide ſoif des biens*
> *Fournit pour s'enrichir mille nouveaux moyens,*
> *Toûjours injuſtes &* barbares ! L'ABBÉ TÊTU.

On appelle ſouvent *barbares*, les Idolâtres, les Infidelles, les Mahometans ; comme les Tartares, les Turcs, &c.

BARBARE, ſe prend auſſi quelquefois ſimplement pour mal poli, groſſiér, ignorant. *Impolitus*, *incultus*, *agreſtis*. Ces hommes a quelque choſe de bien ſauvage & de bien *barbare* dans toutes ſes manières. Souvent le plus *barbare* eſt ſujet à l'amour. THEOP.

BARBARE, en tèrme de Grammaire, ſe dit du langage, ou des tèrmes impurs ou inconnus, qui ſont durs à l'oreille, ou difficiles à entendre.

> *D'un ſeul nom quelquefois le ſon dur, ou bizarre,*
> *Rend un poëme entier ou burleſque, ou* barbare. BOIL.

Ce mot βάρβαρος, ſelon Strabon, eſt dit par imitation. Les étrangers quand ils venoient en Grèce, ἐβαρβάριζον, *id eſt*, *balbutiebant*, *ils bagayoient*, parloient groſſièrement. Cependant on peut dire qu'ils appelloient *barbares* ceux dont ils n'entendoient pas le langage, tels qu'étoient les Pèrſans, les Scythes, les Egyptiens. Scaligèr tient que ce mot de *barbare* vient de l'Arabe *bar*, qui ſignifie *deſert*. *Barbare*, ſelon ſon ſentiment, eſt un *Sauvage*, un homme vivant dans les ſollitudes. Ravanelle derive, comme les autres, le mot *barbare* du Grèc βάρβαρος, d'où l'on a fait *barbarus* ; mais il ajoûte que βάρβαρος vient de l'Arabe *barbar*, auquel on a ajoûté la tèrminaiſon Grècque ; *barbar* ſignifie *brut*, & *deſert*. Mais Ravanelle ſe trompe, on ne dit point *barbar* en Arabe pour ſignifier *déſert*, mais ſeulement *bar*. D'autres prétendent, comme Picard dans ſa Celtopédie, qu'il vient de βαρβαρ, mot qui ne ſignifie rien, & que cèrtains étrangers venus à Athènes, avoient ſans ceſſe à la bouche, ce qui fit qu'on les appella Βάρβαροι, *Barbares*. Voſſius *L.* 1. *De vitiis Sermon. Cap.* 5. croit que ce mot vient de ברא, advèrbe Chaldéen qui ſignifie, *extra*, *foris*, hors, & qui ſe trouve dans le Thalmud pour בר des Hebreux. Ainſi un *barbare* dans ſa ſignification primitive, eſt ſelon Voſſius, un homme de dehors, qui eſt hors du pays de ceux qui l'appellent ainſi ; en un mot, un étranger ; & Scaligèr au commencement de la 11. Exèrcitation montre que ברברי, *barbari*, eſt un mot venu d'Orient, qui ſignifie *étranger* Le Concile de Chalcédoine Can. 28. appelle les Evêques qui ſont hors des tèrres de l'Empire Romain, Ἐπισκόπους ἐν βαρβαρικοῖς, comme s'il diſoit, *qui ſont dans les païs étrangers*. Et le 52. des Canons de l'Égliſe d'Afrique oppoſe la Mauritanie Province de l'Empire, τὰς Βαρβαρικὰς, au pays d'Afrique qui n'en étoit pas, & qu'il appelle pour cela Barbarique, c'eſt-à-dire hors de l'Empire, étranger à l'Empire.

BARBARE, RESQUE, ſ. m. & ſ. *Barbarus*, *a*. Nom de peuple qui habite la Barbarie, pays d'Afrique le long des côtes ſeptentrionales ou de la Mediterranée, depuis le detroit de Gilbraltar juſqu'en Egypte. Les *Barbares* de la campagne ſont laborieux, doux, liberaux. Ceux des villes ſont fiers, avares, vindicatifs & de mauvaiſe foi. Les Barbareſques, tant les femmes que les filles, ſont toujours couvèrtes d'un voîle devant les hommes.

BARBARE. Monnoie. *Barbarus*. Voyez BARBARIN.

BARBAREMENT, adv. D'une manière barbare ou cruelle. *Barbarè*. On a traité ce miſérable trop *barbarement*. Le peuple de cette contrée parle *barbarement*.

BARBARICAIRE, & dans la ſuite par corruption BRAMBARICAIRE, ſ. m. *Barbaricarius*, *Brambaricarius*. Ce nom a deux ſens. 1°, Il ſignifie Brodeur, ou bien un Ouvrier qui fait des figures d'hommes, d'animaux, &c. avec du fil d'or & des ſoyes de differentes couleurs ; comme nos Brodeurs ou nos Tapiſſiérs de haute lice. 2°, Les *Barbaricaires* étoient des ſoldats ou Officiérs qui portoient des caſques & des viſièrés ornées d'or ou d'argent. Voyez Pancirole *Notitia Dignit. Imper. Occid. Cap.* 39. & 72. Bulenger *de Imp. Rom. VI* 67.

BARBARICIN, INE, ſ. m. & f. *Barbaricinus*. Les *Barbaricins* ſont les peuples qui habitent les montagnes de Sardaigne, principalement

cipalement dans la Province de Cagliari. S. Grégoire le Grand Liv. III. ép. 14. & Procope, Liv. II. de la guérre des Vandales ch. 13. parlent des *Barbariens*. Ce ſont originairement des Maures d'Afrique, que les Vandales, aprés qu'ils eurent fait la conquête d'Afrique, tranſportérent en Sardaigne avec leurs femmes & leurs enfans, afin qu'ils ne les troublaſſent point. S. Grégoire leur envoya l'Evêque Syriaque pour les convértir. C'eſt apparemment de ces *Barbariens* que Dante a voulu parler dans ſon Purgat. Chant 23. quand il dit *la Barbagia di Sardigna*, la Barbarie de Sardaigne. S. Gregoire en 594. travailla à la converſion des *Barbariens*.

BARBARIE, ſ. f. Cruauté, action faite contre la raiſon, l'humanité. *Crudelitas, ſævitia, ferocitas.* Les tyrans ont perſécuté les Chrétiens avec une grande *barbarie*.

Barbarie, ſignifie auſſi, Ignorance, groſſiereté. *Barbaria.* La Gréce où régnoit autrefois la ſcience & la politeſſe, eſt préſentement plongée dans une affreuſe *barbarie*. La France a été longtems un pays de *barbarie*. Et en ce ſens il ſe dit tant des mœurs que du langage.

Barbarie, en térme de mer, ſe dit des choſes & marchandiſes étrangères, d'une autre nation & pays. *Res peregrina.*

Barbarie, ſ. f. Partie d'Afrique, au nord, ſur les côtes de la Méditerranée. *Barbaria.* La *Barbarie* a l'Egypte à l'orient, le Biledulgérid & le mont Atlas au midi, l'Océan ou mer Atlantique au couchant, & la Méditérranée au ſeptentrion. La *Barbarie* eſt habitée par trois Nations differentes; les Barbares ou Africains naturels, & originaires du pays; les Arabes & les Turcs. Les naturels du pays ſont de deux ſortes; les blancs qui ſont ceux des côtes qui habitent dans les villes, & les noirs qui ſont plus au midi. La *Barbarie* eſt un pays très riche. Elle eſt en partie gouvérnée par des Rois Arabes ou Africains, comme Fez, Maroc, &c. & en partie ſujette au Turc, qui y envoye des Bachas; comme à Alger, à Tunis & à Tripoli. Les Payſans de *Barbarie*, qui érrent dans les campagnes à la ſuite de leurs troupeaux, n'ont preſque point de Religion. Les autres ſont ou Mahométans, ou Chrétiens, ou Juifs.

Ce nom eſt très-ancien à ce pays. Il ne ſemble pas néanmoins qu'originairement il ait été donné à tout ce pays. Il n'y eut d'abord que la partie qui n'étoit point ſoumiſe à l'Empire Romain que l'on appella Barbarique, comme il paroît par le 52e des Canons de l'Egliſe d'Afrique; & il ſemble que ce nom ne ſignifioit rien autre choſe, ſinon qui eſt hors de l'Empire, qui n'eſt point de l'Empire; voyez les étymologies du mot *Barbare* adj. Les Arabes prononçent *Barberie*. Voyez Dappèr Deſcript. de l'Afrique p. 116. & ſuiv. & Marmol. Tom. I. p. 8 9. & ſuiv. & Diego de Torrès hiſt. des Cherifs p. 2. & ſuiv. Le P. Dan Religieux Trinitaire a fait une hiſtoire de *Barbarie*, où il dit Liv. I. ch. I. que la plûpart tirent ce nom du mot *Barbar*, qui ſignifie *murmure*, qu'au tems que les Arabes commencérent d'habiter ce pays-là, ils appellérent ainſi les Africains de Numidie, ou de la petite Afrique, où étoit autrefois Carthage, & où ſe voit aujourd'hui Tunis; & qu'ils donnèrent encore ce nom à l'une & à l'autre Mauritanie.

BARBARIN, ſ. m. *Barbarinus.* Nom d'une monnoie que les Vicomtes de Limoges firent batre dans le treziéme ſiécle: il en eſt parlé dans la Chronique de S. Martial de Limoges à l'an 1211. celle de S. Étienne de Limoges à l'an 1263. & les lettres d'Euſſorges Evêque de Limoges de l'an 1127. Le P. Sirmond & M. de Hauteſerre prétendent que les *Barbarins* étoient originairement une monnoie Arabeſque, qui après l'établiſſement des Arabes en Eſpagne paſſa en France ſous les Carlovingiens, c'eſt-à-dire, ſous la ſeconde race de nos Rois, & que le commerce lui donna cours en ce Royaume, & que c'eſt pour cela qu'on les appella *Barbare*, ou *Barbarins*, c'eſt-à-dire, Arabes, ou Arabeſques. Les Macri prétendent que c'étoit une monnoie fort commune en Sicile & en Sardaigne.

BARBARISME, ſ. m. Térme de Grammaire. Expreſſion dure, ou qui n'eſt pas du bel uſage; faute dans le langage qui tient le milieu entre le ſolécíſme & l'impropriété. *Barbariſmus.* Il ſe commet quand on ſe ſert de quelque mot, ou phrâſe étrangère, & qui n'eſt pas naturelle à la langue, ou en oubliant des particules, des pronoms & des prépoſitions dans les endroits où elles ſont néceſſaires. VAUG. *Rem.* On peut commettre un *barbariſme*, c'eſt-à-dire, parler barbarement, & hors des bons térmes d'une langue, ou en une ſeule parole, ou en une phrâſe entière. Les *barbariſmes* d'un ſeul mot ſont aiſez à éviter; mais pour les *barbariſmes* de la phrâſe, il eſt facile d'y tomber, parce que tous les mots dont la phrâſe eſt compoſée ſont François, & ainſi l'on ne s'apperçoit point de la faute; au lieu qu'au *barbariſme* du mot, l'oreille qui n'y eſt pas accoutumée le rebute, & ne s'y laiſſe pas ſurprendre. Mais au *barbariſme* de la phraſe, l'oreille étant comme trahie par les mots qu'elle connoît, lui ouvre la porte, & la laiſſe paſſer dans l'eſprit. VAUG. Mon eſprit n'admet point un pompeux *barbariſme*. BOIL. *Barbariſme*, ſelon Heſychius, Euſthatius & Suidas, ne ſe trouve que dans un ſeul mot non pas dans les phrâſes; lorſqu'on donne à un mot une términaiſon, un accent, une meſure de quantité, ou une prononciation qu'il n'a pas, on fait, ſelon ces Auteurs, un *barbariſme*. On a pû étendre cette ſignification, & l'appliquer aux phrâſes entières, ſuivant la remarque de M. de Vaugelas.

Barbariſme, eſt auſſi une des quatre eſpèces de ſèctes, ou d'héréſies d'où les autres ſe ſont formées. Le *Barbariſme* ne s'eſt trouvé que parmi les hommes qui ont vécu ſans ſocieté, ſans compoſer une Egliſe, ni un corps politique. Voyez S. Jean Damaſcène, qui dit que le *Barbariſme* a duré depuis Adam juſqu'à Noé, qui eſt le tems que les hommes ont vécu dans une entiere indépendance & dans une pleine liberté; c'eſt cet état d'indépendance & de libérté qui eſt marqué par le nom de *Barbariſme*, ſoit que ceux qui vivoient ainſi dans les prémiérs tems & avant Noé, reconnuſſent & adoraſſent le vrai Dieu, ſoit qu'ils fuſſent idolâtres. D'autres diſent que le *Barbariſme* qu'ils appellent auſſi Scythiſme, eſt l'athéiſme, ou l'erreur de ceux qui ſelon le Pſalmiſte diſent dans le cœur, il n'y a point de Dieu. Quelques anciens ſelon S Epiphane, diſoient que le *Barbariſme* avoit précedé le déluge, & que le Scythiſme avoit régné depuis le déluge juſqu'à Sarug, où l'Helléniſme avoit commencé. Mais 1°, S. Epiphane ne dit point que ces Barbares avant le déluge, & ces Scytes d'avant Sarug, n'euſſent point de connoiſſance de Dieu, 2°, Toute la diſtinction de ces ſèctes eſt vaine. Elle n'a d'autre fondement que l'onziéme vérſet du ch. III. de l'Epître aux Coloſſiens, où S. Paul dit, où il n'y a point de Gentil & de Juif, de circoncis & d'Incirconcis, de Barbare & de Scytes, d'éſclave & de libre. Mais S. Paul ne prétend point par ces mots marquer differentes ſèctes, ou opinions de Dieu; mais ſeulement nous apprendre que tout homme étoit également appellé & reçu, s'il vouloit, au Chriſtianiſme, ſans diſtinction de nation & de conditions, & que les Juifs n'avoient point de privilége en cela plus que le Gentil, le Barbare, le Scythe & le Grec, le libre plus que l'eſclave.

BARBE, ſ. f. Poil qui vient au menton des hommes à l'âge de 15, 18, ou 20. ans. *Barba.* Une longue *barbe* rend venerable un viellard, un Magiſtrat, un Capucin. C'eſt un affront & une marque d'un mépris inſigne & d'ignominie, d'arracher ou de faire arracher la *barbe* à un homme. David déclara la guérre au Roi des Ammonites pour venger l'affront qu'il avoit fait à ſes Envoyez de leur faire couper la moitié de la *barbe*. Faire une *barbe*, c'eſt la raſer. *Barbam radere.* La plûpart des peuples ſont différens en la manière de porter, de faire leur *barbe*. Les Américains furent fort ſurpris de voir les Eſpagnols qui avoient de la *barbe*. Une *barbe* à l'Eſpagnole, à la Turque, c'eſt une *barbe* dont le poil de deſſus les levres eſt retrouſſé en crocs, ou en garde de poignard. C'eſt une marque de deuil chez la plûpart des peuples de laiſſer croître ſa *barbe*, quoi qu'autrefois chez pluſieurs nations ce fut une marque de triſteſſe de la couper. Plutarque dans Théſée rapporte qu'Aléxandre commanda à tous ſes Capitaines de faire raſer les *barbes* aux Macédoniens, de crainte de donner priſe aux ennemis par leurs longues *barbes*. Jean Kinſon dit que les Tartares ſont en guérre avec les Perſans, à cauſe qu'ils ne veulent pas couper les mouſtaches de leur *barbe* comme font les Tartares; & pour cela ils les appellent *Infidelles*, quoiqu'ils s'accordent avec eux dans pluſieurs points de la Religion Mahometane. Comme les Chinois affèctent en tout un air de gravité qui attire le reſpect, il ſe ſont imaginé qu'une longue *barbe* y pouvoit contribuer; ils la laiſſent croître, & s'ils n'en ont pas beaucoup, ce n'eſt pas faute de la cultiver; mais la nature en ce point les a très mal partagez, & il n'y en a aucun qui ne porte envie au Européens, qu'ils regardent en cette matière comme les plus grands hommes du monde. P. LE COMTE.

Les Grècs laiſſoient croître leur *barbe*. Athénée remarque que ce ne fut que du tems d'Aléxandre que l'on commença à ſe raſer la *barbe* en Grèce, & que celui qui le prémiér ſe la fit couper à Athènes fut appellé *Κόρσης*, *tondu*. Il y a néanmoins apparence qu'Athénée, ou plûtôt Chryſippe, de qui Athénée avoit pris ce qu'il a dit à ce ſujet dans ſon XIIIe Livre; que Chryſippe, dis-je, ne parle que du peuple & d'un uſage général, ou en particuliér d'Athènes; car non ſeulement Aléxandre, mais Philippe ſon père, Amyntas & Archelaus, Rois de Macédoine, long-tems avant lui ſont repréſentez ſans *barbe* ſur leurs Médailles. Les Romains furent auſſi long-tems ſans ſe raſer. Pline remarque que l'on ne commença que l'an 454. de Rome; que cette année-là P. Ticinius Mena amena des Barbiérs de Sicile, & que Scipion l'Africain fut le prémiér qui introduiſit la mode de ſe faire raſer tous les jours.

Digitized by Google

Chez les Romains on faiſoit une viſite de cérémonie à ceux à qui on faiſoit la *barbe* pour la prémière fois, ou qui prenoient la robe virile. C'étoit une marque de triſteſſe & de deuil que de laiſſer croître ſa *barbe*. M. Livius ayant été condamné par le peuple en ſortant du Conſulat, en eut tant de chagrin qu'il ſe retira à la campagne, & laiſſa croître ſa *barbe* & ſes cheveux. Les Cenſeurs voulant le ramener au Sénat, l'obligèrent de ſe faire couper la *barbe*. Les prémiers Philoſophes laiſſoient croître leur *barbe*, plûtôt par mépris des ajuſtemens du corps, & par nonchalance, que par affectation. Dans la ſuite ils la nourrirent avec grand ſoin, comme une marque & un caractère de ſageſſe. Une longue *barbe* devint une bienſéance eſſentielle à la gravité philoſophique. S. Chryſoſtôme dit, que les Rois de Perſe ſe faiſoient faire un tiſſu de leur *barbe* avec des fils d'or, & tiroient vanité de paroître en cette figure monſtrueuſe. TILLEM. Le Continuateur de Monſtrelet dit que le Duc de Lorraine vêtu de deuil, ayant une grande *barbe* d'or venant juſqu'à la ceinture, à la façon des anciens Preux, & pour ſigne de la victoire qu'il avoit obtenuë, vint donner de l'eau benite à Charles dernier Duc de Bourgogne. C'étoit auſſi une ancienne coûtume des Gentils de donner une *barbe* d'or à leurs Dieux en ſigne de magnificence. FAVYN, hiſt. de Nav. Liv. X. p. 55 qui croit que c'eſt de là que cette coûtume paſſa aux Princes & Seigneurs.

Autrefois on faiſoit une cérémonie de bénir la *barbe*, & de la conſacrer à Dieu quand on la raſoit aux Eccléſiaſtiques. Warnefridus dit que le nom des *Lombards* vient de ce qu'ils portoient une longue *barbe*. Clodion commanda aux François de porter de grands cheveux, & de laiſſer croître leur *barbe* pour les diſtinguer des Romains. Cette coûtume a duré juſqu'au Roi Louis le Jeune, qui fit raſer la ſienne ſur certaine rémontrance que lui fit Pierre Lombard Evêque de Paris. Nos Rois de la prémière race portoient les cheveux longs treſſez & cordonnez de cordons & rubans de ſoie, & leur *barbe* nouée & boutonnée d'or, ainſi que le remarquent nos anciens Analiſtes. FAVYN. Sous le régne de Philippe de Valois la mode vint de porter une longue *barbe* & des habits fort courts. P. DAN. *Tom. II. p.* 531. Paſquier remarque que pendant les prémières années du régne de François I, on ſuivoit l'ancienne coûtume de porter longue chevelure & *barbe* raſe. Mais ce Prince ayant été bleſſé à la tête, & obligé à ſe faire couper les cheveux, tout le monde fit de même, & on porta longue *barbe*.

Les 14 prémiers Empereurs Romains portèrent *barbe* raſe, comme on le voit par leurs effigies, juſqu'à l'Empereur Adrien, qui enſeigna à ſes ſucceſſeurs à nourrir leur *barbe*. Plutarque dit que cet Empereur ne laiſſa croître ſa *barbe* que pour cacher des balafres qu'il avoit au viſage.

Diodore de Sicile & Tacite aſſurent que les Germains ſe faiſoient raſer la *barbe*. Les Goths & les Francs ne portoient qu'une mouſtache qu'on appelloit *criſta*. Othon I. introduiſit la coûtume de laiſſer croître la *barbe*: mais Frederic I. ramena la mode ancienne, & il n'y eut plus que les Payſans, ou les Moines, ou ceux qui vouloient porter une marque qu'ils avoient fait le voyage de la Terre-Sainte, qui ſe fiſſent honneur d'avoir une longue *barbe*.

Les perſonnes de qualité faiſoient autrefois couper la *barbe* à leurs enfans pour la prémière fois par d'autres perſonnes qualifiées; & l'on devenoit Parrein ou Pere ſpirituel d'une perſonne en lui faiſant la *barbe*, ou les cheveux. C'eſt ce que l'on apprend de Paul Diacre *De Geſt. Longob. Lib. IV. c.* 40. *& L. VI. c.* 53. Voyez le P. Mabillon, *Act. Sanct. Ord. Bened. ſæc.* III. *præf.* I. Auparavant c'étoit en touchant ſeulement la *barbe* d'une perſonne qu'on devenoit ſon Parrein. Une des conditions du Traité entre Alaric & Clovis, fut qu'Alaric toucheroit la *barbe* de Clovis pour devenir ſon Parrein, ainſi que Frédegaire le rapporte après Idatius.

Ce fut il y a quelques ſiécles la coûtume de porter de fauſſes *barbes* comme on porte de faux cheveux, & des peruques en menton, comme on en porte aujourd'hui ſur la tête. Car nous trouvons dans les Etats ou Cortes de Catalogne, tenus en 1351. ſous D. Pedre Roi d'Arragon; nous trouvons, dis-je, une défenſe de porter de fauſſes *barbes*.

A l'égard des Eccléſiaſtiques la diſcipline a été fort diverſe ſur l'article des *barbes*. Tantôt on a trouvé qu'il y avoit de la molleſſe à ſe faire raſer, & que les longues *barbes* convenoient mieux à la gravité Sacerdotale, & tantôt qu'il y avoit trop de faſte à porter une *barbe* vénérable. Le P. Du Moulinet dans ſon hiſtoire des Souverains Pontifes, remarque dans ſes médailles de Clément VII. qu'il fut le premier des Papes dont on a connoiſſance, qui porta de la *barbe*, parce qu'ayant negligé de ſe faire raſer durant ſa priſon qui dura cinq mois, & en étant ſorti avec une longue *barbe*, il la porta toujours depuis, ce que ſes Succeſſeurs ont retenu juſqu'à preſent. Mais les PP. Henſchenius & Papebrock parlent bien plus exactement dans le *Propylæum* du mois de Mai p. 209. Ils remarquent qu'Anaſtaſe IV. fut le prémier de ſon ſiécle qui fit raſer ſa *barbe*; que pluſieurs de ſes Succeſſeurs l'imitèrent juſqu'à Jules II. qui la laiſſa croître; qu'Anaſtaſe n'eſt pourtant pas le prémier Pape qui ſe ſoit fait raſer; que dès l'an 797. ils trouvent que Léon III. portoit la *barbe* raſée; qu'alors les Empereurs Grècs ne poſſedant plus rien en Italie, il paroît que ce Pontife préféra cet uſage à celui des Grècs, chez qui encore aujourd'hui les Evêques & les Moines conſervent leur *barbe* avec grand ſoin; qu'enfin l'an 960. Jean XII reparut avec une longue *barbe*; que ce fut en ce tems que Rome commença à avoir de grands égards pour les Empereurs d'Allemagne; c'eſt peut-être ce qui donna occaſion à ce changement, la Nation Allemande ayant toujours été beaucoup plus curieuſe d'entretenir ſa *barbe* longue que les François. En 1556, lorſque le Cardinal d'Angennes voulut prendre poſſeſſion de ſon Evêche du Mans, il fallut des Lettres de Juſſion du Roi Henri II. pour le faire admettre avec ſa longue *barbe*; parce qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à la couper.

Il ſemble que depuis le ſchiſme des Grècs les Latins pour ſe diſtinguer d'eux ayent affecté de couper leurs *barbes*. Il y a même des conſtitutions *de radendis barbis*, & l'on a cru ſe conformer en cela aux tems Apoſtoliques. Les Grècs au contraire ont ſoutenu avec chaleur le parti des grandes *barbes*: ils ne peuvent ſouffrir dans nos Egliſes les Images des Saints qui n'ont point de *barbe*. Saint Epiphane reprend fortement les hérétiques Maſſiliens de ce qu'ils raſoient leurs *barbes*. Il leur oppoſe la parole de Dieu dans les Conſtitutions des Apôtres, où il eſt défendu expréſſément de raſer la *barbe*. Nous apprenons des Statuts & des Coûtumiers de differens Monaſtères, que les Moines Clercs ſe faiſoient couper la *barbe*, & que les Moines laïcs la laiſſoient croître & qu'on beniſſoit avec cérémonie la *barbe* de ceux qu'on recevoit dans les Monaſtères. MARTEN. On trouve dans le Pontificat de Saliſbery, & dans un autre que l'on garde au Monaſtère du Bec en Normandie, des prières que l'on récitoit lorſqu'on coupoit la *barbe* de ceux que l'on tonſuroit, & même des Evêques lorſqu'ils étoient ſacrez. ID.

Ce mot vient du Latin *barba*, que Guichard prétend s'être formé de l'Hébreu אבב, *abab*, d'où vient אבא, qui eſt interprété, *prima fœcunditas, germinatio, ſeu proventus frugum & fructuum*, que de אבב, *abab*, s'eſt fait *baba*, & en ajoutant une *r*, *barba*. Mais c'eſt là une de ces étymologies, qui quand elles ſeroient vraies, ſont ſans preuves. Le mot *barbe* eſt pris des Celtes qui diſent *Bar* & *barf*, pour marquer la *barbe*. PEZR. Antoine Hotman a fait un dialogue Latin ſur la *barbe*, intitulé Πωγωνίας, qui fut imprimé en 1586. chez Plantin, dans lequel il rapporte tout ce que les Anciens ont dit de la *barbe*.

BARBE, ſe dit proverbialement en ces phraſes, *Barbe* bien étuvée eſt à demi raſée. On dit auſſi, Faire une choſe à la *barbe* de quelqu'un, pour dire, la faire hardiment, malgré lui, & en ſa préſence. On dit auſſi qu'il faut qu'un homme s'en torche la *barbe* ou les *barbes*; pour dire, qu'il n'aura point de part à une affaire où il deſiroit d'entrer. On dit, qu'on doit être ſage quand on a la *barbe* au menton. On dit auſſi, Rire ſous la *barbe* ou rire ſous cape, quand on entend quelque diſcours avec plaiſir, ſans en rien témoigner à l'extérieur. On dit auſſi abuſivement, Faire *barbe* de foarre à Dieu, au lieu de dire *gerbe* de foarre, pour dire, lui faire une méchante offrande, lui donner le pire de ce qu'on a. Ce proverbe eſt tiré de la Bible, & ſe dit de ceux qui offroient ſeulement à Dieu des gèrbes de pailles, feignant offrir des gèrbes de blé. PASQUIER, *Rech. L. VIII. c.* 62. On dit auſſi par mépris aux jeunes gens qui ſe mêlent de donner conſeil, Vous avez la *barbe* trop jeune, vous êtes une jeune *barbe*, pour dire, vous n'avez point d'expérience dans les affaires du monde. On dit encore, mais baſſement, Faire danſer *Sainte Barbe*, pour dire qu'il faut traiter, ſouler les gens, des ſuffrages deſquels on a beſoin. On dit auſſi, Faire la *barbe* à quelqu'un, pour dire lui faire affront, parceque c'étoit autrefois une peine fort ignominieuſe de raſer la *barbe* à quelqu'un, non ſeulement en France mais même chez les Grècs, & chez pluſieurs autres nations: d'où ſont venuës ces trois façons de parler: *Je veux qu'on me tonde: Je lui aurai le poil: & Je lui ferai la barbe.* Voyez les recherches de Paſquier, Liv. VIII. c. 10.

BARBE, ſe dit quelquefois dans un ſens un peu figuré, pour la perſonne même qui la porte. Ces vilaines *barbes* de bouc ſont en querelle. ABLANC.

BARBE, ſe dit encore pour ſignifier préſence. Il vient par le coche vous enlever à notre *barbe*. MOL.

BARBE, ſe dit encore des poils qu'ont les autres animaux au menton, ou aux environs de la gueule. Les boucs & les chevres ont de la *barbe* ſous le menton. Un liévre, un lapin, un chat, un rat, ont des *barbes*.

Barbe, ſe dit auſſi des Cométes, & ſignifie les rayons que la Cométe darde vèrs l'endroit du ciel où ſon propre mouvement ſemble la porter. Et c'eſt en cela que l'on diſtingue la *barbe* d'avec la queuë de la Cométe, laquelle ſe dit des rayons qui s'étendent vèrs la partie du ciel, d'où la Cométe ſemble s'éloigner par ſon propre mouvement. Rohaut.

Barbe, ſe dit auſſi de petites arêtes ou cartilages qu'ont les poiſſons plats, qui leur ſèrvent de nageoires, comme les turbots, les barbuës, les ſolles, les carrelets. *Spina.* Les *barbes* de la baleine ſont celles qui lui tombent ſur les machoires, qui ſont des bandes plates & pliantes qui ſèrvent à mettre dans des corps de juppes de femmes pour les rendre fèrmes On les appelle autrement *fanons.*

Barbe, ſe dit auſſi des petites branches que les plumes jettent à droite & à gauche, & dont elles ſont compoſées.

Barbe, ſe dit auſſi des longs poils qui ſont au bout des épics. *Ariſta.* L'orge & le ſeigle ont des *barbes* bien plus longues que le froment. Il ſe dit auſſi des plumes, & autres choſes ſemblables.

Barbe, ſe dit auſſi des poils qui paſſent dans les étoffes effilées par l'uſure. *Villus.* Il faut faire la *barbe* à cette garniture, à ce manteau.

Barbe, ſe dit encore de ces excreſcentes & menus poils qui forment la chanciſſure des choſes qui ſe corrompent. *Mucor.* Ces confitures ſont gâtées, chancies, elles ont de la *barbe.*

On appelle auſſi *barbes* dans les monnoies, les petites pointes ou filèts qui y paroiſſent avant qu'elles ayent été frottées ou polies. *Ramenta.*

Barbe, ſe dit auſſi de cette chaîr rouge qui pend au coq au deſſous du bec. *Palla.*

Barbe, ou **Sous-barbe**, eſt la partie de la tête du cheval qui porte la gourmette; & c'eſt le dehors de la mâchoire inférieure au deſſus du menton *Maxilla inferior.*

Barbes, en tèrme de Manege, ſont des ſupèrfluitez de chair qui viennent dans le canal de la bouche du cheval, dans cet intèrvalle qui ſépare les barres, & qui eſt ſous la langue. On les appelle auſſi *barbillons. Rana aquina.* On le dit auſſi des bœufs.

Barbes, ſe dit auſſi de ces petites piéces élevées ou avancées, qui ſont à un des côtez du pêne d'une ſèrrure, qui donnent priſe à la cléf pour la faire ouvrir ou fèrmer.

En tèrme de Marine, on appelle *barbes*, les parties du bordage de l'avant du vaiſſeau, à l'endroit où l'eſtrave s'aſſemble avec la quille; & quand on parle d'un bateau, la *barbe* eſt une petite piéce de bois jointe au bout du chéf, & poſée ſur le four; elle eſt longue de deux piéds dans les grands bateaux, ſur douze pouces de groſſeur. Caron.

On dit en tèrme de Guèrre, Tirer le canon en *barbe*; pour dire, le tirer par deſſus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouvèrture des embraſures.

BARBE, ſ. m. Eſt un cheval de Barbarie qui a une taille menuë, & les jambes déchargées. *Equus punicus.* On dit que les *Barbes* meurent, mais qu'ils ne vieilliſſent jamais, parce qu'ils conſèrvent leur vigueur juſqu'à la fin: c'eſt pourquoi on en fait des étalons. Et on appelle un *eſchapé de Barbe*, un poulain engendré d'un *Barbe*. Les *Barbes* ont la corne du pied très-forte, & paſſent tous les autres à la courſe. On dit que ces chevaux étoient autrefois ſauvages, & qu'ils couroient çà & là dans les forêts de l'Arabie; mais que les Arabes au tems du Cheque Iſmaël, commencérent à en dompter bon nombre, & à en faire des haras, qui ſe multipliérent & ſe répandirent par toute l'Afrique. Ce ſentiment, ajoûte Jean de Léon, eſt aſſez vraiſemblable, puiſqu'encore aujourd'hui on trouve des chevaux ſauvages dans les forêts de l'Afrique & de l'Arabie, & qu'il a vû dans les déſèrts de Numidie un poulain ſauvage tout blanc, avec du crain long & friſé. Dapper.

Il y a des *Barbes* en Afrique qui attrapent les Autruches à la courſe, qu'on vend ordinairement dix mille livres, ou comme dit Dappèr, mille ducats, ou cent Chameaux. On les entretient toûjours maigres, & on les nourrit fort peu avec quelques grains & de la pâte, ou comme dit Dappèr, du lait de Chameau qu'on leur donne deux fois par jour le ſoir & le matin. Marmol ajoûte des dattes. Dappèr dit qu'on les envoye en pâture quand il y a de l'hèrbe. Ils ne ſont point fèrrez, & ont de petites ſelles raſes, des brides & étriérs legèrs, & courent avec autant de libèrté que s'ils n'étoient point montez. On prétend qu'en Barbarie on conſèrve la généalogie des chevaux *Barbes* avec le même ſoin qu'on fait en Europe celle des grandes familles. Pour vendre un cheval on produit les titres de nobleſſe. Il y en a qu'on fait deſcendre en droite ligne de l'illuſtre cheval du grand Valid.

> *Dix pas devant leur rang Ormagor avancé,*
> *Sur un* Barbe *de pourpre & de clinquant houſſé,*
> *Fait montre en voltigeant d'adreſſe & de vaillance,*
> *Et provoque nos Chefs à courir une lance.* P. Le M.

Le *Barbe* eſt de tous les chevaux celui qui approche le plus du Cheval d'Eſpagne, duquel il ne poſſede pas entièrement toutes les bonnes qualitez, ce qui le rend plus aiſé à dreſſer. Il eſt de fort bon naturel, docile, nèrveux & légér. C'eſt un auſſi joli cheval qu'il s'en puiſſe voir, mais il eſt un peu trop menu, & ſi pareſſeux & négligent en ſon marcher, qu'il broncheroit en un jeu de boules. Il trotte comme une vache, galoppe fort bas, & n'a en ces deux actions aucune vivacité: il eſt ordinairement nèrveux, à bonne force, & l'haleine admirable, ce qui le rend capable de grandes corvées, & de ſouffrir un grand voyage; il aprend tout ce qu'on lui veut enſeigner, & eſt fort aiſé à dreſſer, ayant la diſpoſition bonne le jugement, la conception, & la mémoire excellentes; & quand il eſt une fois ſoumis, il n'y a point de cheval qui aille mieux au manége en toutes ſortes d'airs, & va très-bien ſur le tèrrein de quelque maniére que ce ſoit. On dit que les *Barbes* des montagnes ſont les meilleurs; je crois que ce ſont les plus larges, mais j'aime mieux un cheval moyen, ou même moindre; & ceux-là ſont à aſſez bon marché en Barbarie. J'ai ouï dire que ceux des environs de Marſeille mêlent de leurs poulains parmi les *barbes*, & les vendent comme s'ils étoient venus de Barbarie.

Le *Barbe* n'eſt pas ſi propre à être étalon pour avoir des chevaux de manége que pour des coureurs; car il engendre des chevaux longs & lâches; c'eſt pourquoi il ne faut point avoir de ſa race pour le manege, s'il n'eſt court de la tête à la croupe, fort & racourci, & d'une grande vivacité, ce qui ſe trouve en fort peu de *Barbes*. Newc.

Barbé, adj. Tèrme de Blâſon, qui ſe dit principalement du coq, comme s'il étoit barbu. *Barbatus.* Il portoit de gueule au coq d'argent *barbé*, crêté, becqué & membré d'or. On dit auſſi *barbelé.* On le dit auſſi du dauphin; & il faut que leur *barbe* ſoit d'un autre émail.

BARBE, ſ. ſ. Nom propre de femme. *Barbara.* La Chronique Orientale dit que ſainte *Barbe* ſouffrit du tems de l'Evêque Héraclée diſciple d'Origéne, qui gouvèrna l'Egliſe d'Aléxandrie juſqu'en 248. *Barbe* s'eſt fait par apocope de *Barbara*, Barbare.

En tèrme de Marine, on appelle *Sainte Barbe*, *Cubiculum ſancta Barbara*, la chambre des Canoniérs qui eſt au bas du château de pouppe, au deſſus de celle où on met le biſcuit, & au deſſous de la chambre du Capitaine; parce que les Canoniérs ont choiſi Sainte *Barbe* pour Patrone. On l'appelle autrement *Gardiennerie*: les vaiſſeaux de guèrre y ont deux ſabords.

BARBE DE BOUC. *Tragopogon.* Plante qui vient communément dans les prez: ſa racine eſt ſemblable à celle de la ſcorſonère, mais plus mince: elle donne des feuilles longues, étroites, pliées en goutiére, & pointuës par leurs bouts; ſa tige s'éleve d'un ou de deux piéds de haut, garnie de feuilles altèrnes, & tèrminée par une fleur jaune, qui eſt compoſée de pluſieurs demi-fleurons, renfèrmez dans un calice ſimple découpé en pluſieurs piéces. Chaque demi fleuron porte ſur un embrion, qui devient, aprés que le demi fleuron eſt fletri, une ſemence oblongue, étroite, canelée, faite en forme de fuſeau, & tèrminée par une aigrette ouvragée en maniére de gaſe ou de toile d'araignée. Comme cette aigrette ſortant de ſon calice repréſente une broſſe, on l'a apparament comparée à la barbe d'un bouc. On mange les jeunes pouſſes de la *barbe de bouc* cuites en guiſe d'aſpèrges ou de houblon, tant à la ſauſſe blanche qu'à la vinaigrette, & on les nomme Pentecôte, parce que c'eſt dans ce tems qu'on uſe de ce mèts. Dans le nombre des eſpéces de *barbe de bouc* eſt compriſe celle que les Italiens nomment *Artiſi Tragopogon porrifolium, quod artiſi vulgò*, & que le vulgaire appelle improprement cèrſifi. Ses fleurs ſont pourpres, ſes racines brunes extérieurement. On les mange à la ſauſſe blanche, ou miſes en pâte, & frittes.

BARBE DE CHEVRE *Barba capra.* Plante dont les racines ſont aſſez groſſes, ligneuſes, moëlleuſes dans leur centre, fibreuſes & rouſsâtres, d'où partent pluſieurs feuilles oblongues, pointuës par leur extrémité, dentelées ſur leurs bords, & rangées ſur une côte branchuë. Ses tiges ſont hautes de quatre piéds, plates, canelées, moëlleuſes, creuſes, branchuës, & tèrminées par de longues grappes de fleurs longues de plus d'un piéd. Chaque fleur eſt à cinq petites pétales blanches; le calice eſt d'une ſeule piéce, découpé en cinq pointes. De ſon milieu s'éleve le piſtile qui devient un fruit compoſé de quelques graines longues d'une ligne & demie: chacune renfèrme une ſemence oblongue; l'arrangement de ces fleurs lui a fait donner ce nom. Elle croît dans les Alpes.

BARBE DE JUPITER. *Barba Jovis. Arbor pulchrè lucens J. B.* Arbriſſeau qui s'éleve à la hauteur de quatre à cinq pieds; il eſt branchu & garni de feuilles petites, ovales, argentées ou ſoyeuſes, rangées par paires ſur une côte longue de deux pouces au plus. Ses fleurs naiſſent par bouquèts à l'extremité des branches, & même des aiſſelles des feuilles qui tèrminent les branches. Elles ſont légumineuſes, d'un pâle tirant ſur le jaûne, petites pour la grandeur de la plante. A ces fleurs ſuccédent des gouſſes très-courtes, veluës, compoſées de deux caſes qui ne renfèrment qu'une ſemence oblongue. On range ſous ce genre d'autres plantes différentes de celle-ci par leurs feuilles, leurs fleurs, &c. L'Ebéne de Candie, *Ebenus Cretica*, eſt ſuivant M. Tournefort, une éſpece de *Barba Jovis*. Le *ſempervivum*, en François, *joubarbe*, eſt appellé de ce même nom *Jovis barba*.

BARBEAU, ſ. m. Poiſſon d'eau douce qui eſt de la figure des carpes; mais molaſſe & peu eſtimé. *Barbus*. Quelques-uns l'appellent auſſi *mullus*, & veulent que ce ſoit le *mullus* des Anciens. Les œufs de *barbeau* ſont venimeux & dangereux, à ce que dit Matthiole: & en effèt, ils devoyent l'eſtomac par haut & par bas. Sa chair eſt blanche, molle & flégmatique, & il n'eſt bon que quand il eſt vieux. On l'appelloit autrefois *bar*: d'où vient que les armes de Bar ſe blaſonnent encore par deux *bars* adoſſez, qui ſont des *barbeaux*. Il eſt ainſi nommé à cauſe de ſes barbes. A Bordeaux on l'appelle *ſurmules*.

BARBEAU, eſt auſſi une petite fleur bleuë qui croit dans les blez, dont les enfans ſe font des couronnes & des écharpes par le moyen de leurs queuës qu'ils entrelacent. On l'appelle auſſi *bluet*. *Cyanus*. Voyez BLUET.

BARBECIAN, ANE, ſubſt. m. & f. Nom de peuple. Je trouve dans quelques Auteurs ce nom donné aux Négros d'Afrique, mais il eſt peu dans l'uſage.

BARBELÉ, ÉE, adj. qui ſe dit des traits ou fléches qui ont des dents ou des pointes dans leur fèrrure. *Barbatus*. Une fléche *barbelée* eſt plus dangereuſe qu'une autre.

BARBE-RENARD, ſ. f. *Tragacbanta*. Plante vivace dont la racine eſt longue, branchuë, filaſſeuſe, groſſe comme le doigt, blanchâtre, & qui ſe plonge fort avant dans tèrre. Elle donne pluſieurs tiges ligneuſes, groſſes comme des tuyaux de plumes à écrire, longues d'un pied, quelquefois branchuës, & toujours garnies d'un grand nombre de feuilles, petites, blanchâtres, rangées par paires ſur une côte tèrminée par un aiguillon aſſez piquant, ce qui rend cette plante epineuſe. Ses fleurs ſont legumineuſes, blanchâtres, & naiſſent à l'extrémité des tiges & d'entre les aiſſelles des feuilles. Ses gouſſes ſont courtes, diviſées ſelon leur longueur en deux loges, qui renfèrment des ſemences blanchâtres, petites & taillées en forme de rein. Cette plante vient au bord de la mèr auprés de Marſeille. Il en vient une autre éſpece dans les Alpes; elle ſe diſtingue de celle de Marſeille par ſes fleurs, qui ſont purpurines, & rayées de veines plus foncées; ſes feuilles outre cela ne ſont pas ſi blanches. M. de Tournefort en a remarqué pluſieurs éſpeces dans le Levant. Des tiges de ce genre de plante découle une gomme, qu'on nomme improprement *Adragan*, & qu'on doit appeller *Tragacan*, du nom de la plante. Cette gomme ſe reſout dans l'eau en un mucilage épais, qui ſért aux Peintres dans les colles, & qui entre en medecine dans la preparation de pluſieurs compoſitions. On recommande cette gomme pour la toux & pour les fluxions. Elle nous eſt apportée du Levant: la meilleure eſt en petits brins longs, blancs & vèrmiculez, la ſeconde eſt d'un blanc gris, la troiſiéme eſt rougeâtre, ou noirâtre, & remplie d'ordures. Cette plante eſt nommée par quelques Botaniſtes Ramebouc, & Epinebouc. *Spina hirci*. *Tragacantha* en Grec ſignifie la même choſe.

BARBELIOTE, ſ. m. *Barbeliota*. C'eſt le nom qu'on donne à une ſecte de Gnoſtiques dont parle Theodoret. S. Epiphane dit que c'eſt un des noms qu'on donnoit aux Gnoſtiques. Les *Barbeliotes* diſoient qu'un des *Æons*, qui étoit éxemt de la mort, avoit eu commèrce avec un eſprit vièrge appellé *Barbéloth*; que cette *Barbéloth* lui avoit demandé la préſcience, puis l'incorruptibilité, & enfin la vie eternelle, qu'elle avoit eu ſucceſſivement à meſure qu'elle les avoit demandées; que *Barbéloth* étant un jour plus gaie qu'à l'ordinaire, avoit conçu, & enſuite enfanté la lumière, laquelle étant pèrfectionnée par l'onction de l'éſprit, fut appellée Chriſt. Chriſt témoigna qu'il vouloit avoir l'intelligence (νοῦν) & il l'obtint. Enſuite l'intelligence, la raiſon, l'incorruptibilité & le Chriſt s'unirent: puis de l'union de l'intelligence & la raiſon naquit Autogéne (Αὐτογένης.) A ces fables ils en ajoûtoient cent autres auſſi impies, & auſſi ridicules. Autogéne produiſit l'homme parfait, qu'ils appellent Adamas, & ſa femme la connoiſſance parfaite, qui produiſirent le Bois (ξύλον) qu'on appelle auſſi connoiſſance. Le prémiér Ange produiſit le S. Eſprit, qu'ils appellent ſageſſe & *Prunic*, (σοφίαν καὶ προύνικος.) La ſageſſe ayant deſiré la compagnie d'un mari, elle fit un ouvrage appellé Protarchonte, (prémier Prince) en qui il ſe trouva de l'ignorance & de l'arrogance. Protarchonte eſt l'auteur des créatures, & c'eſt de ſon union avec l'arrogance qu'eſt né le vice avec ſes parties, ou ſes branches. Les *Barbéliotes* en éxpliquant leurs dogmes, employent des mots Hebreux, afin d'étonner les ſimples. Pour ce qui eſt de leurs ceremonies, elles ſont remplies de tant d'abominations que cela paſſe tout ce qu'on en peut imaginer; & elles leur ont fait donner le nom de Barboriens. Voyez Théodoret.

BARBEROT, ſ. m. Mot burleſque & ſatirique, pour ſignifier un méchant petit Barbiér qui ne ſçait nullement ſon métier. *Tonſor rudis & imperitus*. Il n'y a guère de ville où il n'y ait quelque *Barberot*. Malheur à l'honnête homme qui tombe entre les mains d'un *Barberot*.

BARBET, ſ. m. Chien à gros poil & friſé, qui va à l'eau & qu'on dreſſe à la chaſſe des canards: ce qui fait qu'on l'appelle auſſi canard, & ſa femelle canne. *Longioris atque criſpi villi canis, cirratus canis*. On tond les *barbets*, & de leur poil on fait des chapeaux. Voyez CHIEN.

On appelle auſſi *Barbets*, les Vaudois des montagnes de Piémont, à cauſe qu'ils ſont gouvèrnez par des Miniſtres qu'ils appellent *Barbes*, c'eſt-à-dire, anciens.

On dit provèrbialement d'un homme qui en ſuit toûjours un autre, qu'il le ſuit comme un *barbet*; & on dit d'un homme fort crotté, qu'il eſt crotté comme un *barbet*, parce que la crotte s'attache aiſément au long poil des *barbets*.

BARBETTE, ſ. f. Sorte de guimpe dont les Religieuſes ſe couvrent le ſein. *Faſcia pectoralis, mamillare linteum*.

BARBEYER, v. n. Tèrme de Marine, qui ſe dit lorſque le vent au lieu de donner dans la voile, & de la remplir, ne fait que la raſer en paſſant à côté: ce qui arrive lorſqu'elle eſt préſque paralléle au vent. *Perſtringere*. Cela s'appelle autrement *Friſer*, *barbeter*.

BARBIER, ſ. m. Celui qui fait la barbe. *Tonſor*. Il y a des Chirurgiens *Barbiérs*, d'autres Etuviſtes, d'autres Pérruquiérs. Eutrapel *Barbiér* chez Martial; etoit ſi lent, que durant qu'il faiſoit la barbe d'un côté, elle revenoit de l'autre.

Les Romains ſe paſsérent de *Barbièrs* pendant 454 ans. Ce fut Ticinius Menas, au rapport de Varron, qui en amena le prémiér dans la ville à ſon retour de Sicile. Julien l'Apoſtat chaſſa les *Barbiérs* de la Cour.

Les *Barbiérs* n'éxérçoient point leur métiér dans des boutiques, mais au coin des ruës, & par tout indiffèremment où ils ſe trouvoient.

Les *Barbiérs* furént érigez en corps en 1674. & payèrent pour cela chacun 1500. livres au Roi. Ils ſont au nombre de 200. à Paris. Il n'eſt pas pèrmis aux *Barbiérs* d'exèrcer la Chirurgie, & les Chirurgiens ont droit de viſite chez les *Barbiérs*. Voyez dans les Rechèrches de Paſquiér, Liv. IX. ch. 32. pluſieurs choſes curieuſes ſur les Chirurgiens & *Barbiérs*.

Aux Indes les *Barbiérs* vont par les ruës avec un inſtrument de cordes nouées, qui s'entrechoquant font du bruit pour avèrtir ceux qui veulent ſe faire raſer. LETTR. ÉD.

On dit provèrbialement, Glorieux comme un *Barbiér*. On dit auſſi, qu'un *Barbiér* raſe l'autre; pour dire que chacun dans ſa profeſſion ſe rend des offices réciproques.

On trouve dans les ſiécles de la baſſe Latinité *barberius*, pour ſignifier Chirurgien; parce que ces deux profeſſions n'étoient point diſtinguées. Voyez les *Acta Sanct. Febr. T. II. p. 634. E. & 635. E. Jun. T. II. p. 386. A.* On trouve auſſi *barbarius*, *Ib. p. 382. E.* & il ſe dit non ſeulement de celui qui fait la barbe, mais d'un Chirurgien, ou comme parlent les Bollandiſtes en cet endroit, d'un Medecin qui fait des cures en travaillant de la main. *Barbiér* s'eſt auſſi appellé dans la baſſe Latinité *barbator*.

BARBILLON, ſ. m. Petit poiſſon d'eau douce; diminutif de *barbeau*. Voyez BARBEAU.

BARBILLON, eſt auſſi ce qui pend en forme de mouſtache, ou de barbe, au bout & aux côtez de la bouche du barbeau, ou de quelqu'autre poiſſon. *Barbula*.

BARBILLON, eſt auſſi une maladie de cheval, & eſt la même choſe que *barbes*. Voyez BARBES.

BARBILLON, en Fauconnerie, eſt auſſi une maladie de la langue de l'oiſeau, qui vient de rhûme chaud qui tombe ſur des glandes qu'il fait enfler. Les *barbillons* ſont une eſpéce de pépie.

BARBON, ONNE, adj. & ſ. Vieillard qui eſt revenu de tous les plaiſirs de la jeuneſſe, qui les condamne, & qui les empêche autant qu'il peut. *Senex ſeverior, auſterior*. Moquez-vous des ſérmons d'un vieux *barbon* de pére. MOL.

BARBON, ſe dit auſſi de ceux qui ſont pédans, mal-propres & bourrus. *Moroſus, tetricus*. Cet homme n'a que vingt-cinq ans, & eſt déja *barbon*. Balſac en a fait une raillerie très-agreable dans un Traité qu'il a intitulé le *Barbon*.

BARBOTE, ſ. f. Poiſſon de lac & de rivière, qui a le bèc & la queuë pointus, avec un barbillon qui pend de la mâchoire baſſe. Auprés du trou, par où ſortent les éxcrémens, la *barbote* a une aîle qui continuë juſqu'à la queuë.

BARBOTER, v. n. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit des cannes & des canards, & autres oiſeaux aquatiques lorſqu'ils boivent, ou fouillent dans la bourbe, & qu'ils font un cèrtain bruit en remuant le bèc. *Cœnum agitare*.

BARBOTER, ſe dit auſſi d'un homme qu'on plonge dans l'eau,

&

& qu'on fait boire malgré lui. *In aquam mergi.*

BARBOTER, ſe dit encore de ceux qui parlent entre leurs dents, & qui font un cèrtain bruit pareil à celui des canards, ſans qu'on puiſſe entendre ce qu'ils diſent. *Muſſare, muſſitare*, mais cela n'eſt bon que dans le ſtile bas & comique. Il *barbote* je ne ſai quoi entre ſes dents. MOL. *Barbotons* les paroles que la magie enſeigne. S. AMAND.

BARBOTEUR, ſ. m. Un canard privé, nourri près d'un moulin ou dans une baſſecour, qui eſt peu eſtimé en comparaiſon des canards ſauvages. *Anas.*

BARBOTINE, ſ. f. Semence qu'on réduit en poudre, & qu'on donne aux enfans pour tuer les vèrs qu'ils ont dans le corps. Elle eſt petite, de couleur brune ou jaune, de figure oblongue, d'un goût amer & d'une odeur forte. On ne convient pas quelle eſt la plante qui la produit. Les uns veulent que ce ſoit l'eſpèce d'abſynthe qu'on appelle *ſantonicum*, ou *marinum abſinthyum*; les autres la *tanaiſie*, ou *tanacetum*. Mais il y a plus d'apparence que c'eſt une eſpèce d'*Aurone* ou *Abrotonum*. Quelques-uns l'appellent *Semen ſanctum*, ou *Semen contra vermes. Semen ſantonicum, ſementina.* A Paris on dit de la poudre au vèrs. M. Lippi, Médecin de Paris, qui fut tué avec M. le Comte du Roule, Ambaſſadeur du Roi en Ethiopie, avoit obſervé auprès du Caire une eſpèce d'abſynthe, qui avoit tout-à-fait l'odeur de la *barbotine*. M. de Tournefort en a trouvé une autre eſpèce en Eſpagne qui en approchoit par ſon odeur.

Les Botaniſtes ont été fort en diſpute au ſujet de la plante qui donne cette ſemence. J. Bauhin en a donné une grande diſſèrtation. Ce qu'il y a de cèrtain, c'eſt que nous ne connoiſſons pas cette plante. Rauvolſe nous parle d'une eſpèce d'abſynthe qui a plus de rapport avec la veritable plante de la *barbotine* qu'aucune autre; car la figure de Mathiole ne paroît pas exacte. Rauvolſe l'a obſèrvée aux environs de Bethleem. Ses feuilles ſont découpées, menuës, cendrées; ſes tiges ſont fort branchuës à leurs extrémitez, & portent beaucoup de ſemences âcres, ſalées, amères, & qui ſentent ſi mauvais, qu'elles font naître des envies de vomir. Les Arabes appellent cette plante *Scheba*, & ſa ſemence qui eſt menuë *Zina*. Elle eſt ſouveraine pour tuer les vèrs. Les Marchands des Caravanes l'achètent pour la vendre ſous le nom de graine pour les vèrs. On doit choiſir la *barbotine* nouvelle, vèrdâtre, d'un goût âcre, amer & aromatique, cependant deſagréable. On la fait prendre en dragées ou en opiats, pour tuer les vèrs.

On dit d'un homme qui fait des vèrs à l'impromptu, il a pris de la *barbotine*.

Les Apoticaires & les Droguiſtes donnent encore d'autres noms à cette plante. Ils l'appellent *Santoline* ou *Xantoline*. Semencine. Voici ce qu'en dit M. Tavèrnier dans le ſecond Tome de ſes voyages. On ne peut recueillir la ſemence ou poudre à vèrs, comme on fait les autres graines; c'eſt une herbe qui croît dans les prez, & qu'il faut laiſſer meurir; & le mal eſt que lorſqu'elle approche de ſa maturité, le vent en fait tomber une grande partie entre les hèrbes où elle ſe pèrd, & c'eſt ce qui la rend chère. Comme on n'oſe la toucher de la main, parce qu'elle ſeroit plutôt gâtée, & que même quand on en fait la montre, on la prend dans une écuelle; lorſqu'on veut recueillir ce qui eſt demeuré de reſte dans l'epi, voici de quelle adreſſe on ſe ſèrt: ils ont deux paniers à anſes, & en marchant dans ces prez ils font aller ces paniers l'un de la droite à la gauche, & l'autre de la gauche à la droite, comme s'ils fauchoient l'hèrbe, laquelle toutefois ils ne prennent que par le haut; c'eſt-à-dire, par l'epi, & toute la graine tombe ainſi dans ces paniers. *Barbotine* eſt le nom de la graine dont nous parlons. Semencine eſt le nom de la plante qui porte la *barbotine*; ces deux noms ſe confondent quelquefois dans l'uſage. On couvre la *barbotine* de ſucre, & on en fait des dragées à cauſe de ſon amèrtume.

BARBOUILLAGE, ſubſ. m. Action de barbouiller, d'enduire d'une couleur. *Tinctura.* Le *barbouillage* de ce tripot a tant coûté.

BARBOUILLAGE, ſe dit auſſi par mépris d'une méchante peinture. *Pictura rudior.*

BARBOUILLER, v. act. Peindre groſſièrement avec une broſſe, enduire d'une couleur. *Colorem inducere.* L'ocre ſèrt à *barbouiller* les planchers, le noir à noircir, à *barbouiller* les jeux de paume.

BARBOUILLER, ſe dit auſſi pour ébaucher. *Rudiori penicillo pingere.* Ce deſſein n'eſt encore que *barbouillé*.

Ménage dérive ce mot de *barbulare*, qu'on a fait de *barbula*, diminutif de *barba*, d'où on a fait auſſi *barbuleius*, qui ſignifie un *bouffon enfariné*. Guichard le tire de חבר, *conjunxit*, d'où ſe fait חבורה, *plaga, vibex, livor, tumor*, & de là חברבורה, *abarboura*, *macula livoris, macula livens*, une tache livide; d'*abarboura* s'eſt formé en François, ſelon lui, *barbouiller*. Cela eſt tiré de bien loin.

BARBOUILLER, ſignifie auſſi, ſalir, gâter quelque partie d'une choſe. *Maculare, inquinare.* Les maſques, les bouffons ſe *barbouillent* le viſage.

> *Theſpis fut le premier qui* barbouillé *de lie,*
> *Et d'Acteurs mal ornez chargeant un tombereau,*
> *Amuſa les paſſans d'un ſpectacle nouveau.* BOIL.

BARBOUILLER, ſe dit figurément en Morale des compoſitions d'eſprit. *Immunditè, inconcinne ſcribere.* Cet Auteur a bien *barbouillé* du papier, il a écrit bien des choſes qui ne valent rien.

On dit auſſi *barbouiller*, pour dire, gâter la reputation. *Famam obſcurare.* Cet homme s'eſt bien *barbouillé* dans le monde, on n'en fait guère d'état.

BARBOUILLER, ſignifie encore figurément embrouiller. *Implicare, impedire.* Il a tellement *barbouillé* & embrouillé cette affaire, qu'on n'y connoît plus rien.

On dit ſe *barbouiller* l'eſprit de Grèc, de Latin, pour ſignifier un amas confus de Grèc & de Latin. *Indigeſtam Græci Latinique ſermonis comparare farraginem.*

On dit auſſi qu'un Orateur, un Avocat ſe *barbouille*, lorſque la mémoire lui manque, qu'il parle en galimathias. *Ceſpitare, alienum à re propoſita dicere.* On dit la même choſe d'un homme qui s'enyvre, lorſqu'il ne ſait plus ce qu'il dit.

BARBOUILLER, v. n. eſt un tèrme d'Imprimeur, qui ſignifie être trop noir aux marges & aux fonds. *Atramento inficere.* Cette feuille *barbouille*.

BARBOUILLÉ, ÉE, part. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe en François & en Latin.

On dit provèrbialement, Se mocquer de la *barbouillée*; pour dire, Faire des propoſitions extravagantes & ridicules.

BARBOUILLEUR, EUSE, ſ. m. & f. Qui peint groſſièrement avec la broſſe, qui enduit d'une couleur une muraille, un plancher. *Infector.* On l'appelle en raillerie un *Enlumineur de jeu de paume.* Va, va, petit Grimaut, *barbouilleur* de papier. MOL.

On dit auſſi des mauvais Peintres & des mauvais Auteurs, qui gâtent de la toile ou du papier, que ce ſont des *barbouilleurs*.

BARBU, UE. Qui a de la barbe, du poil. *Barbatus.* On a vû à Paris une femme *barbue* avec une longue barbe au menton, & par tout le corps.

BARBU. *Barbatus.* Eſt auſſi un Frère Convèrs de l'Ordre de Grammont. Les *Barbus* dans l'ordre de Grammont avoient le maniement & l'adminiſtration du temporel. Ils voulurent auſſi uſurper le Gouvèrnement de l'Ordre, & réduire les Prêtres ſous leur obéiſſance; mais ils pèrdirent leur cauſe. Voyez Mezeray dans Philippe Auguſte. On a auſſi appellé *Barbus* les Frères Convèrs de l'Ordre de Citeaux, ainſi qu'il paroît par l'hiſtoire de cet Ordre, & dans d'autres encore, comme on le peut voir dans la vie de Sainte Erminolde. On trouve même un Ordre entier appellé les Frères *barbus*, ou l'Ordre des Frères *barbus* dans Alberic, à l'an 1113. & 1240.

BARBUË, ſe dit auſſi d'une Comète, lorſque la lueur blanche qui en fait ordinairement la queuë, paroît en ſa partie anterieure entre ſon corps & celui du Soleil, comme ſi c'étoit une barbe.

BARBUE, ſ. f. Poiſſon de mèr qui eſt plat & bon à manger, du genre de ceux qu'on appelle *rhombes* ou *turbots*; mais celui-ci a la chair plus molle. *Rhombus levis.*

BARBUË, Marcote. Sarment avec ſa racine, & toutes autres ſortes de plantes qu'on tire avec leurs racines ou chevelures, pour les tranſplanter. *Vivaradix.*

BARBUQUET, ſ. m. Ecorchure ou petite galle ſur le bord des levres. *Puſtula.*

BARCALON, ſ. m. Tèrme de relation. C'eſt ainſi qu'on nomme le premier Miniſtre du Roi de Siam. *Regni Siamenſis ſupremus adminiſter.* Le *Barcalon* a le département de tout le commèrce qui ſe fait, ſoit dedans, ſoit dehors le Royaume. Il eſt le Sur-Intendant des Magazins du Roi, & le Miniſtre de toutes les affaires étrangères. Le *Barcalon* reçoit auſſi les revenus des villes.

BARCEL, ſ. f. Eſpèce de canons ſemblables aux faucons & fauconneaux, mais plus courts, plus renforcez de métal, & de plus grands calibre. Ils étoient autrefois fort communs ſur la mèr, maintenant ils ſont peu d'uſage.

BARCELONE. ſ. f. *Barcino.* Ville Epiſcopale d'Eſpagne dans la Catalogne dont elle eſt Capitale. Antoine Auguſtin croit que c'eſt l'ancienne *Faventia*, & il y applique une ancienne inſcription, qui porte COL. F. I. A. BARC. qu'il explique, *Colonia, Faventia, Julia, Auguſta, Barcino.* Elle fut bâtie par Hamilcar 300. ans environ avant J. C. Ce Général ſurnommé *Barcha*, lui donna ſon nom; c'eſt pour cela que Tite-Live l'appelle *Barchino*; Mela, Pline, &c. *Barcino.* S. Paulin l'appelle *Barcinus*, Jordanez *Barcinona*; d'autres *Barcelona*. *Barcelone* eſt un port de mèr ſur la Méditèrrannée. *Barcelone* a été ſoumiſe ſucceſſivement aux Romains, aux Viſigots, aux Saraſins, & aux François ſous Charlemagne. Le ſiege de *Barcelone* par le feu Duc de Vendôme en 1697. eſt un des plus beaux que l'on ait vû depuis long-tems. Loüis, fils de Charlemagne, ayant pris *Barcelone*, du vivant de ſon pére, Charlemagne en donna le Gouvèrnement à Bera ou Bernard, à titre de Comté, & depuis ce tems-là *Barcelone* a conſèrvé ce titre. *Comitatus Barcinonenſis.* Sa hauteur eſt 41^d, 26'. Sa longitude a 8^d, 55'. Il y a bien des choſes concèrnant *Barcelone* dans le *Marca Hiſpanica* imprimé par les ſoins de M. Baluze.

BARCELONOIS, OISE, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt de Barcelone, ou qui appartient à Barcelone. *Barcinonenſis*. Les *Barcelonois* ſont légers, inquiets, remuans, & toûjours ennemis du Gouvèrnement auquel ils ſont ſoumis.

BARCO-LONGO; c'eſt-à-dire, *Barque-longue*. Tèrme de Marine. C'eſt un petit bâtiment, bas, long, pointu, qui n'a point de pont, & qui va à rames & à voiles. Il eſt fort en uſage en Eſpagne. HARRIS. Ce mot eſt Eſpagnol.

BARDACHE, de l'Italien **BARDASSO**, ſ. m. Beau garçon dont les débauchez abuſent. *Acerſecomes, catamitus, cinædus*. On a accuſé Céſar d'avoir été le *bardache* de Nicomede.

BARDANE, ſ. f. ou grand Glouteſon. *Gluteron, Lappa*, ou *Bardana, perſonata*. Plante biſannuelle, qui a ſes racines plongées fort avant dans tèrre, groſſes, noirâtres en dehors & blanches en dedans. Elles donnent de grandes feuilles, veluës, arrondies, tèrminées en pointe, vèrtes en deſſus, blanchâtres en deſſous, finement dentelées ſur leurs bords, & attachées à une queuë aſſez longue. Sa tige eſt haute de trois ou quatre piéds, quelquefois plus branchuë, épaiſſe, moëlleuſe, veluë, lavée d'un peu de pourpre, & garnie par intèrvales de feuilles ſemblables à celles du bas, mais beaucoup plus petites. Les extrémitez des tiges & des branches ſont tèrminées par des têtes écailleuſes, dont chaque écaille eſt courbée en crochet; elles renfèrment des fleurons couleur de pourpre, ſoutenus par des embryons qui deviennent des ſemences brunes, oblongues, garnies d'une aigrette qui tombe aiſément. Les têtes ſont fort groſſes dans quelques éſpéces, dans d'autres plus menuës, & dans une troiſiéme les écailles des têtes ſont entrelaſſées d'un coton blanchâtre. On appelle petit *Glouteron*, *Xantium*, une plante qui diffère du grand *Glouteron* par ſes fleurs & par ſes fruits. *La bardane* croît communément le long des chemins, & ſes têtes s'accrochent aiſément aux habits, & c'eſt d'où lui vient le nom de *Lappa*, du Grèc λαβεῖν, *prendre*. Celui de *Perſonata* lui a été donné, parce qu'on ſe couvroit autrefois le viſage avec ſes feuilles lorſqu'on montoit ſur le Theâtre, & qu'on ne vouloit point être connu. Sa racine eſt d'uſage en medecine. Elle eſt ſudorifique, diurétique, bonne pour les maladies de la poitrine. Sa ſemence eſt recommandée pour la Nephretique. Henri III. Roi de France fut guéri d'une fievre quarte avec la décoction de *Bardane*. Son eau diſtilée entre dans les potions ſudorifiques.

BARDARIOTE, ſ. m. *Bardariota*. Les *Bardariotes* étoient des ſoldats de la garde de l'Empereur de Conſtantinople; ils étoient armez de bâtons & de baguettes pour écarter le peuple quand l'Empereur paſſoit. Ils portoient à leur ceinture des fouëts pour punir ceux qui y étoient condamnez. Ils étoient Gardes des portes du Palais. Dans les Cavalcades que faiſoit l'Empereur, ils marchoient devant lui, le bâton haut pour faire ranger le peuple & le retenir dans l'ordre. Ils étoient originairement Pèrſans. Un Empereur que Codin ne nomme point, les avoit tranſportez de Perſe ſur le fleuve Bardarius, d'où ils avoient pris leur nom de *Bardariotes*. Nicetas les nomme auſſi Βαδδοῦχοι, *Portevèrges* ou *portebâtons*, & Μαγκλαβῖτας, *Manclavites*, du nom Grèc de leurs vèrges ou bâtons, μαγκλάβια. A l'armée ils avoient leur poſte au ſeptentrion de la Tente Impériale, auprés de laquelle ils faiſoient garde. Je ne ſai où un Auteur modérne a pris ce qu'il dit, que leur Commandant s'appelloit *Primvergue*. Codin dit ſeulement qu'ils ont un *Primicerius*; qu'ils obeïſſent au *Primicerius* de la Cour. Cedrenus l'appelle κόμης Κόρτης, *le Comte de la Cour*, & Μαγκλαβίτην, *Manclabite*. Je ne lui trouve point juſqu'ici d'autre nom. Il n'eſt pas même ſûr que ce ſoit lui que Cedrenus déſigne par le premiér, quoique le P. Goar le croye. Les *Bardariotes* étoient vetus de rouge, & portoient un bonnet à la Pèrſanne nommé Augurot, qui au lieu de rebord ou du retrouſſé, étoit bordé d'un drap de couleur de citron. Voyez Codinus *de Off. Conſt. C.* 5. *n.* 51. 53. 54. & Boulenger. Charles Macri croit que les *Bardariotes* ſont les mêmes que les Barbutes.

BARDE, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois l'armure d'un cheval de gens d'armes, ou armez de toutes piéces. *Laterarium ac pectorale equi tegmen, equi armatura* Il n'eſt plus en uſage. La Cruſca dit que *barda è armatura di cuoio cotto, ò di ferro, con la quale s'armava la groppa, il collo, el petto di' cavalli.*

BARDE, eſt auſſi une longue ſelle qui n'a ni fèr, ni bois, ni arçons, qui eſt faite de groſſe toile piquée & de bourre. *Ephippium.* On l'appelle en quelques endroits *panneau*.

BARDE, ſe dit auſſi d'une grande tranche de lard qu'on met ſur les volailles au lieu de les larder pour les rôtir. *Lardum in offellas ſectum.*

BARDE, parmi les anciens Gaulois, étoient les Chantres & Poëtes, ou faiſeurs de Romans, qui chantoient les louanges des Héros. *Bardi.* Leurs Poëſies ſèrvoient ou à enſeigner la vèrtu, ou quelquefois à encourager, & quelquefois auſſi à tèrminer le different des armées au moment qu'elles alloient combattre. *Barde*, ſelon Feſtus, Heſichius & Strabon, eſt un Chanteur en Gaulois. Ils chantoient, dit Feſtus, les louanges des grands hommes, M. le Gendre ajoute qu'ils les chantoient au ſon des muſettes; Strabon qu'ils étoient auſſi Poëtes, Βάρδοι μὲν ὑμνηταὶ καὶ ποιηταί; & Lucain dit que leurs vèrs tranſmettent la mémoire des grands hommes à la poſterité.

Ces devins enchanteurs, de qui les puiſſans charmes
Font revivre un Héros abbatu ſous les armes;
Qui tranſmettent ſa gloire à la poſtérité,
Et trouvent dans ſa mort ſon immortalité:
Les Bardes *entonnant leurs cantiques célèbres,*
Rappellent leurs Guèrriérs du milieu des ténèbres. BREBEUF.

C'eſt de là, dit M. le Gendre, dans les Mœurs & Coût. des Fr. p. 262, que venoit la Coutume, qui étoit encore en uſage au commencement de la troiſiéme race, de ne point donner de combat que dix ou douze groſſes voix n'euſſent chanté de toutes leurs forces la chanſon dite de Rolland, afin d'animer les troupes par le recit des hauts faits d'armes de ce Héros. Choriér prétend que c'eſt la tèrre des Allobroges qui leur a été ouvèrte préſque la premiére; que c'eſt là où ils ont commencé à s'établir & à paroitre, & d'où enfin ils ſe ſont répandus dans toutes les Gaules. Il le prouve, parce qu'encore aujourd'hui les peuples qui habitent à l'Occident du Rhône, nomment *Bardoux* ceux qui habitent au deça, le long de ſon rivage Oriental qui leur eſt oppoſé. C'eſt croire bien légérement que de ſe rendre à cette preuve. *Bardoux* n'auroit-il point une autre origine moins avantageuſe? Il y avoit auſſi des *Bardes* dans l'Iſle de la Grande-Bretagne. Ils étoient, à ce que prétend Larrey, ce qu'étoient les Druïdes dans les Gaules; c'eſt-à-dire, les Prêtres & les Docteurs des Celtes qui s'y établirent. Bodin dans ſa Méthode p. 365. remarque auſſi qu'ils étoient Prêtres dans les Gaules; ſa raiſon eſt qu'en Allemand *Barde* ſignifie Prêtre. Cependant les *Bardes* paroiſſent fort differens des Druïdes. Ceux-ci étoient les Prêtres & les Docteurs de la nation, & ceux-là en étoient ſeulement les Prêtres & les Ecrivains. Jamais les Anciens, qui en ont parlé, ne leur donnent d'autre qualité. On peut voir Poſidonius dans Athénée, Liv. VI. Strabon, Liv. IV. Diodore de Sicile, Liv. V. Ammien Marcellin, Liv. XV. ch. 9. Feſtus & Heſychius ſur ce mot. La raiſon de Bodin eſt trés-foible; car ſans que les *Bardes* fuſſent Prêtres, on a pû dans la ſuite donner leur nom aux Prêtres, parce que ſans être Sacrificateurs, ils étoient cependant Miniſtres de la Religion. Larrey ajoûte, en copiant à ſon ordinaire les hiſtoires fabuleuſes, que les *Bardes* étoient comme les Druïdes, la poſterité de Samothes fils de Japheth. D'autres les font venir de *Bardus*, Druïde, V^e Roi des Celtes, que quelques-uns font fils de Drys, & non pas de Denys, comme a mis Larrey. Voyez Picard dans ſa Cèltopédie, p. 72. 73. où il dit que ce *Barde* l'ancien (car il y en eut un autre qui ne fut que le VII^e Roi des Gaulois) inſtitua une Académie de Poëtes, de Muſiciens & de Retheurs. On prétend avec plus de fondement que Larrey, que Druïde étoit un nom général qui comprenoit les Vaceres, ou Prêtres, les Eubages ou Augures, les Sarronides, qui étoient les Juges du peuple, & les Inſtructeurs de la jeuneſſe; & les *Bardes* ou Poëtes. On croit que les *Bardes* demeuroient ſur une montagne de l'Auxois en Bourgogne appellée Mont-Bar ou Montbarri, & que c'eſt d'eux qu'elle a pris ce nom.

Paſquiér qui écrit *Bardés*, ſans qu'on en voye la raiſon, dit que des *Bardées* & des Druïdes, qui manioient & la Theologie & la Philoſophie des Gaulois, la Philoſophie avoit pris ſa premiére ſource & origine; & les autres, que les Grècs mêmes avoient emprunté d'eux leurs caractères. Il ajoûte qu'une choſe lui déplait en eux, c'eſt qu'ils n'ayent rien écrit, donnant leurs ſecrets de main en main ſeulement, dont, dit-il, les Grècs & puis les Romains furent fort bien faire leur profit à nos dépens.

Cluviér, *Ger. Ant. Liv. I. p.* 199. donne encore aux *Bardes* le titre d'Orateurs; & il prétend que les anciens Gèrmains avoient auſſi leurs Druïdes & leurs *Bardes*, quoi que les Anciens n'en diſent rien. Il ſe fonde ſur ce que Tacite *De Morib. Germ.* & *Anal. II.* parle de leur Poëſie & des chanſons qui contenoient leurs hiſtoires.

Bochard dit que ce mot vient de l'Hébreu *parat*, qui ſignifie *chanter*. Chorier ſouſcrit à cette étymologie de Bochart. Cambden dit en ſa *Britannia*, *p. 14.* que *Barde* ſignifie *Chantre*, comme nous l'apprend Feſtus, & que c'eſt un ancien mot Breton tout pur. Picard dans ſa Celtopédie, p. 72. 73. prétend que cette étymologie eſt ſuſpècte à quelques gens qui croyent que ce mot eſt Grèc; qu'il eſt cèrtain dans Ceſar que les Gaulois ont parlé Grèc; que *Βραδὺς*, par métathèſe *Βαρδὺς*, ſignifioit originairement un homme ingénieux, un ſage; & que c'eſt de là que s'eſt formé *bardus*; qu'à la verité ce mot dans la ſuite a pris une ſignification toute contraire, & s'eſt dit pour *peſan*, *ſtupide*; mais que c'eſt un changement qui eſt arrivé à bien d'autres mots, & qui ne prouve pas que la premiére ſignification de ce mot n'a point été celle que ces Auteurs ſoutiennent. Mais il paroit qu'il vaut mieux s'en tenir à ce que diſent Feſtus, Strabon & Heſychius. Il conjecture encore *p. 169.* que l'habit des *Bardes* étoit le *bardocucullus*, que tout le monde convient être un mot Gaulois, & que quelques-uns diſent avoir été un habillement de tête, qui avoit beaucoup de poil, & d'autres une robe ou habit dont les ſoldats & les gens de la campagne ſe ſèrvoient pendant la pluye.

Les chanſons de ces Poëtes avoient auſſi le nom de *bardes*, comme les Poëtes mêmes, au rapport d'Athénée. CHORIER. Selon le P. Pézron, *bards* eſt un mot pris des Celtes, qui diſent *bardd*, pour ſignifier un Poëte; il veut dire auſſi un Devin. *Barddoneg* eſt chez eux la même choſe que *poeſis*, *carmen*, Poëſie, Poëme.

BARDES. S'eſt dit auſſi d'une Compagnie de Banquiérs Florentins établis autrefois en Dauphiné ſous le nom de la Compagnie des *Bardes*. CHORIER, *p. 815.*

BARDEAU, ſ. m. Petit ais dont on ſe ſèrt au lieu de tuiles pour couvrir les Maiſons. *Scandula.* On en fait ſouvent des douves ou d'autres ais auſſi minces. On les appelle autrement *aiſſis* en pluſieurs endroits, comme qui diroit des *ais ſciez*. Les Romains pendant 470. ans n'eurent leurs maiſons couvèrtes que de chaume ou *bardeau*. VIGEN.

BARDELLE, ſ. f. Selle en forme de ſelle à piquer. *Ephippium.* Elle n'eſt faite que de toile & de paille; & il n'y entre ni cuir, ni fèr, ni bois. Le vieux Griſon & pluſieurs Auteurs Italiens, veulent qu'au manége on ſe ſèrve pour les poulains d'une *bardelle*, qui eſt une ſelle de paille à mettre ſur leur dos, & d'un caveſſon de corde ſur leur nez, qui eſt une invention qui ne ſèrt de rien qu'à pèrdre le tems. NEWC.

BARDER, v. act. Mettre une barde à un cheval. *Equum tegere*, *armare*, *munire*. Dans les Carrouſels on voit des chevaux *bardez* & caparaſſonnez.

Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *varare*.

BARDER, ſignifie auſſi mettre une barde ou une grande trenche de lard ſur un chapon ou autre volaille. *Lardo in ofellas ſecto volatilia tunicare.* Il y a des gens qui aiment mieux les viandes *bardées* que lardées.

BARDÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Equus tectus*, *munitus*, *armatus*.

Dix Pages les ſuivoient ſur des chevaux bardez. P. LE M.

On appelle en tèrme de blaſon, un chéval *bardé*, lorſqu'il eſt paſé.

BARDESANITE, ou **BARDESANISTE**, ſ. m. Nom de Sècte. *Bardeſaniſta*, *Bardeſianiſta*. C'eſt le nom qu'on donne aux hérétiques ſectateurs de Bardéſanes. Cet hérétique étoit de Meſopotamie; d'abord il fut Chrétien, & il ſe diſtingua par la connoiſſance qu'il avoit de la Philoſophie; enſuite il renonça à la Religion Catholique pour ſuivre les erreurs de Valentin, auſquelles il en ajoûta quelques autres, comme de dire que les actions des hommes dépendent du Deſtin. Voyez Saint Auguſtin & S. Jean Damaſcéne. Bardéſanes laiſſa des Sectateurs qui s'appellérent *Bardeſantes*, qui inventérent de nouvelles rêveries. GOD.

BARDEUR, ſ. m. Homme de journée qui ſèrt dans les ateliérs à porter le bat ou la civiére. *Cratus bracchiata bajulus.* Il faut dans un tel ateliér tant de *Bardeurs* & tant de Hallebardiérs,

BARDIN. Pomme de *bardin*; c'eſt celle qu'on nomme autrement Courpendu. Voyez ce mot.

BARDIS, ſ. m. Tèrme de Marine. Batardeau fait de planches qu'on éléve ſur le bord du Vaiſſeau, pour empêcher que l'eau n'entre ſur le pont lorſqu'on couche le Vaiſſeau ſur le côté pour le carener.

BARDIT, ſ. m. Chant des anciens Gèrmains en allant au combat; recit de cèrtains vèrs. *Barditus.* Ils chantent en allant au combat. Ils ont encore parmi eux cèrtains vèrs, par le récit deſquels (nommé *bardit* en leur langue) ils s'échauffent le courage, & de leur propre chant ils tirent un augure du ſuccès du combat avenir. HARLAY, *dans Tacite*, *ſur les mœurs des Germ. c. 3.*

Il ne faut point douter que ce mot ne vienne de ce que ces vèrs étoient compoſez par les Bardes.

BARDOT, ſ. m. Petit Mulet. *Mulus puſillus.* On dit, *paſſer pour bardot*; c'eſt-à-dire, paſſer franc & ſans payer; parce que le Muletiér ne paye rien pour le *bardot* qui le porte.

BARDOT, ſe dit en tèrme de Librairie des Exemplaires d'un Livre qui reſtent incomplets, & auſquels on a recours pour changer ou prendre les feuilles dont on a beſoin pour parfaire d'autres Exemplaires moins défectueux. Il manque une feuille à ce Livre, il faut voir ſi elle eſt dans les *bardots* ou dans les deffets. Voyez DEFFETS.

BAREDGE. La vallée de Baredge, *Baredgina vallis.* Vallée de Gaſcogne dans les Pyrénées à la ſource de l'Adoure. *Baredge*, Bourg dans cette Vallée, célébre par ſes bains & ſes eaux minérales.

BARER. Tèrme de chaſſe, qui ſe dit quand un chien balance ſur les voyes. *Harere.*

BARET, ſ. m. Eſt le cri d'un Eléphant ou d'un Rhinoceros. *Clamor.*

BARGACHE, ſ. m. Eſpèce de moucheron. *Culex.* Une nuée de cèrtains petits moucherons noirs nommez *bargaches*, parurent ſur le champ, où ſix cens Pavillons d'Arabes s'étoient retirez, auſquels ils firent une telle guèrre, qu'ils penſérent tout étouffer avec leur bétail; car lorſqu'ils vouloient reſpirer, ces animaux entrant par la bouche & les narines, leur ôtoient la libèrté de prendre leur haleine. Pour s'en garantir ils mirent le feu aux hèrbes, afin que la fumée étouffât ces moucherons, ou les contraignît de paſſer ailleurs. P. ROGER.

BARGE, ſ. f. C'eſt le nom d'un oiſeau qu'on appelle en Latin *Limoſa*. Son bèc eſt noirâtre de tous côtez. Le dedans de ſes aîles eſt divèrſifié de taches de pluſieurs couleurs; le reſte de la partie de deſſus eſt blanchâtre. Elle a des taches au cou. Les dèrniéres pennes des aîles qui ſont jointes au côtez, ſont auſſi longues que l'extrémité de la queuë; ſes pieds ſont plus longs que ceux du Corlieu: ils ſont de couleur d'eau, ou d'un cendré vèrdâtre. Son cou eſt long d'une palme; ſon bèc ſemblablement. La *Barge* eſt moins groſſe que le Corlieu, & quaſi de même couleur; ſon bec n'eſt pas ſi long ni ſi voûté, mais il eſt quelque peu crochu par en haut. L'on fait cas de cet oiſeau dans les feſtins. Il eſt beaucoup plus fréquent dans les pays maritimes.

BARGE, ſ. f. Poiſſon qui reſſemble fort au Corlieu, hormis qu'il n'a pas le bèc ſi long.

BARGE ou **BERGE**, ſ. f. Petit bateau, petite barque, éſpèce de Gondole. *Cymba.* Anne de Boulen fut arrêtée au ſortir de ſa *barge* comme elle revenoit de Greenwich. LARREY.

BARGELACH, ſ. m. Oiſeau de Tartarie, qui ſe trouve dans des lieux déſèrts où il eſt la nourriture des Faucons. Il eſt de la groſſeur d'une pèrdrix, il a la queuë comme l'hirondelle, & les piéds ſemblables à ceux du Papeguay. Il vôle très-rapidement. RAMUSIO, *T. II. p. 15.*

BARGUIGNER, v. n. Marchander ſou à ſou quelque choſe. *In licitando cunctari.* Les Marchands n'aiment pas à vendre à des bourgeoiſes, parce qu'elles *barguignent* trop. Les Italiens ſe ſèrvent de ce mot pour dire, Vendre à crédit & à tèrme.

Ce mot eſt très-ancien, & eſt encore en uſage dans le diſcours familiér. Vaugelas dit qu'il eſt de la lie du peuple, & qu'il eſt ſi bas & ſi abject, qu'il feroit difficulté de s'en ſèrvir en écrivant à ſon Fèrmiér. Il veut qu'on diſe, ſans tant marchander, ſans héſiter; au lieu de dire ſans *barguigner*. Mais tout ce que M. de Vaugelas veut ſubſtituer en la place de *barguigner*, n'en exprime point tout le ſens; & il faut le retenir pour la convèrſation. MENAGE.

Ménage le dérive de *barcaniare*, qui ſe trouve dans les Capitulaires de Charles le Chauve dans la même ſignification; & Scaligèr, d'un vieux mot Latin *bargenna*. On diſoit autrefois *bargaguer*, pour ſignifier *marchander*. En Anglois on appelle *bargan*, un marché, une convention: & *to bargan*, marchander. Froiſſart dit que les Gaſcons voulant ſurprendre la ville de Montferrant, diſent entre eux, Maintenant nous la *bargagnons*, une autrefois nous l'acheterons. Le mot *barguigner* n'eſt pas nouveau dans notre langue; on le trouve dans les libèrtez de la ville de Pérouſe; *ſi hom aſtranges* bargine *aver à la Parroſs*. Et dans le Roman d'Aubery nous liſons ces vèrs.

Je ſuis pucelle jonette & eſbahie,
Si doi bien eſtre des hommes barginie.

Les Statuts des Mégiſſiéres de Paris portent: *Nul ne puiſſe* bèrguigner *peaux de boucherie aux Dimanches, ne aux Feſtes Solen-*

nelles, &c. On trouve ce mot écrit comme aujourd'hui, dans Joinville, & dans Huon de Mery en ſon Tournoy de l'Ante-Chriſt. Quelques Auteurs Latins ont dit *barguignare* dans le même ſens que nous diſons *barguigner*; & l'on n'a fait que donner la tèrminaiſon Françoiſe au mot Latin.

BARGUIGNER, ſe dit figuièment en choſes ſpirituelles des irréſolutions d'eſprit, quand un homme a de la peine à ſe réſoudre à donner quelque parole, à conclurre une affaire, à ſe défaire de quelque engagement. *Cunctari, haſitare*. Il ne faut point *barguigner* à quitter ſes folles amours, & les engagemens dans le vice.

BARGUIGNEUR, EUSE, ſ. m. & f. *Cunctator*. Qui barguigne, qui marchande trop, qui eſt irreſolu & indétèrminé. Tous ces mots ſont du ſtile bas & familier.

BARI, ſ. m *Barium*, *Barum*, *Baro*, *Baretum*. Ville Archiépiſcopale d'Italie dans le Royaume de Naples, au 41ᵈ 12' de longitude, & 41ᵈ 5' de latitude. *Bari* eſt la Capitale d'une petite Province qu'on appelle *La Terre de Bari*, qui eſt une partie de la Pouille. Elle eſt ſur le Golfe de Veniſe. C'eſt à *Bari* que les Rois de Naples avoient coûtume de ſe faire couronner. Il y a une hiſtoire de *Bari* en Italien par un Jéſuite nommé Barele, *in 4°*, à Naples en 1637.

BARICAVE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifie une *fondrière*, précipice au piéd des Montagnes. *Alta fovea*, *pracipitiorum horrenda proclivitates*. Mezeray s'en eſt ſèrvi.

BARIL, ſ. m. Petit vaiſſeau de bois rond en forme de tonneau. *Cadus*. On met le vinaigre, le vèrjus, dans des *barils*.

Menage dérive ce mot de l'Italien *bariglo*, qui a été fait du Latin *varra*, à cauſe des petites barres qui ſont aux *barils*. Du Cange le dérive de l'Anglois *baril*. On a dit auſſi *barile* & *barillus* dans la baſſe Latinité. Bollandus, *Act. Sanct. Jan. T. II. p.* 1068. ne prend point *baril* pour un mot Latin, mais pour un mot Italien. Il vient de l'Eſpagnol *barril*, qui ſignifie proprement un vaiſſeau de tèrre, qui a un grand ventre & un cou étroit. On trouve *Bugius* dans le Gloſſaire de M. Du Cange dans la même ſignification.

Un *baril* de Tamaris, eſt un *baril* fait de buis de Tamaris, dans lequel on met de bon vin dont on fait la boiſſon ordinaire quand on eſt ſujet au mal de rate. POMET. Il y a au Tunkin des roſeaux ſi gros que de l'eſpace qui eſt entre chaque nœud on en fait un *baril*. KIRKER, *Chin. illuſtr. p.* 185

Le *baril* de Rome, ſelon Vigenère *Annot. ſur Tit. T. I. p.* 1533, tient quatre congies, peſe 170 liv. 10 onces Ital. des nôtres 128. & tient 76 pintes.

BARIL, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes contenuës dans un *baril*. Un *baril* de poudre à canon. Un *baril* de moutarde de Dijon. Un *baril* d'olives

BARIL A BOURSE, eſt un *baril* couvèrt de cuir, & qui ſe fèrme comme une bourſe, & où le Canonier met de la poudre fine.

BARIL OU QUART, eſt un *baril* de galère que l'on donne le ſoir rempli d'eau à ceux qui font le quart de la nuit.

BARILLAGE, ſ. m. Tèrme de finances. Le *barillage* eſt défendu par l'Ordonnance des Aides; c'eſt-à-dire, de faire arriver du vin en bouteilles, cruches, barils, ni vaiſſeaux moindres que d'un huitiéme du muid, à la reſerve des vins de liqueur venant en caiſſe.

BARILLAR, ſ. m. Officier qui a ſoin du vin & de l'eau ſur les vaiſſeaux. *Vini & aqua Præfectus*. *Barillar*, étoit auſſi autrefois un Officier dans la Maiſon de nos Rois, appellé en Latin *Barillarius*. C'étoit lui qui avoit ſoin des caves, ou des tonneaux ou barils de vin qui étoient pour la bouche du Prince. C'eſt de ce derniér nom qu'il avoit pris le ſien. Il eſt parlé du *Barillar* dans une Ordonnance de S. Louis de l'an 1261. On a dit auſſi *Barillièr*.

BARILLET, ſ. m. Petit baril d'argent, d'yvoire, pour mettre des parfums ou autres choſes précieuſes. *Doliolum*, *barillatum*, *bartola*. Il eſt hors d'uſage en ce ſens.

BARILLET, ſe dit auſſi de la partie de la montre où eſt renfèrmé le reſſort.

On appelle auſſi *barillet*, un tambour qui ſèrt à faire jouër une orgue toute ſeule, ou un claveſſin, par le moyen de pluſieurs pointes ou crochets arrangez ſur ſa face avec un ordre convenable, qui accroche les touches, & qui ſe meut par le moyen d'un poids, d'un reſſort & d'une manivelle.

BARILLET, en tèrme d'Hydrolique, eſt le tuyau où le piſton agit en hauſſant ou baiſſant.

BARILLIER, ſ. m. *Barillarius*. C'eſt le nom de cèrtains Officiers de l'Echanſonnerie du Roi & des Princes, qui avoient ſoin du vin. Dans l'Etat des Officiérs de l'Echanſonnerie du tems de S. Louis en 1261, il en eſt parlé. Dans un autre Statut du ſiécle ſuivant il eſt dit: *Il y aura devers la bouche trois* barilliérs, *& mangeront à la Cour*. Dans un autre Statut du même tems on lit, *deux* barilliérs, *qui mettront les deux ſommiérs de l'Echanſonnerie*.

BARIOLAGE, ſ. m. Aſſemblage de divèrſes couleurs miſes ſans régle. *Confuſa colorum varietas*. Voilà un étrange *bariolage*.

BARIOLER, v. act. Divèrſifier de couleurs rudes & tranchantes qui n'ont pas de nuance convenable. Les habits des bouffons, des extravagans, ſont *bariolez*, chargez de bandes ou de barres de divèrſes couleurs. *Inepta & confuſa colorum varietate rem aliquam inficere*. Autrefois on faiſoit des Chandelles des Rois fort *bariolées*.

Ce mot vient de *varius*.

BARIOLÉ, ÉE, part. *Variis coloribus infectus*. Marqué de divèrſes couleurs. Cruche *bariolée*, étofe *bariolée*.

BARIQUE, ſ. f. Tonneau & futaille. *Cadus*, *dolium*. Une *barique* de vin. Il faut quatre *bariques* pour faire le tonneau de vin à Bourdeaux, ou trois muids de Paris. On ſe retranche avec des *bariques* vuides.

BARIQUE FOUDROYANTE, ou *Baril à feu*. C'eſt ainſi que l'on appelle des futailles de divèrſes capacitez où l'on met des pots à feu parmi quantité de filaſſe, arroſée d'huile de pétrole & trempée dans de la poix noire & de la poix Grècque. *Ignea munitionis cadi*, *dolia*. Cela ſèrt à défendre les brèches.

BARLONG, ſ. m. Tèrme de Géométrie. Quarré long, rectangle, ou figure parallelogramme à quatre angles droits & à quatre côtez, dont il y en a deux plus longs que les autres *Quadratum longius quàm latius*. Quelques-uns diſent *berlong*; mais *barlong* eſt plus uſité.

BARLONG, BARLONGUE, adj. En langage ordinaire ſe dit ſeulement des habits, qui au lieu d'être également ronds, ont plus de longueur d'un côté que d'autre. *Longior quàm latior*. Ce manteau eſt *barlong*. Cette juppe eſt *barlongue*.

BARNABE, ſ. m. Nom propre d'homme; c'eſt le nom d'un Apôtre qui accompagna quelque tems S. Paul dans ſes voyages. *Barnabas* Ce mot, ſuivant ſon origine, veut dire fils de Prophete, venant de בר, *bar*, fils, & נבא, *nabi*, Prophéte. *Barnabé*, Cyprien de Nation, quitta un heritage très-conſiderable. Gamaliel l'avoit inſtruit dans la Loy avec Etienne & Saul. GOD. L'Evangile de S. Matthieu fut ſi eſtimé dès le tems de ſa publication, que S. *Barnabe* en portoit un éxemplaire dans tous ſes voyages. Id. La Tradition la plus aſſurée eſt que S. *Barnabé* a fondé l'Egliſe de Milan. Il fut martyriſé en Chypre ſous l'Empire de Neron. Voyez M. Godeau, *hiſt.* de l'Egliſe, L. I. p. 64. & ſuiv. & 70. 45.

BARNABITES, ſ. m. Sorte de Religieux, qu'on nomme Clères Réguliérs de la Congrégation de S. Paul. *Barnabita*. Ils ſont vétus de noir, & ont retenus les habits que les Prêtres portoient du tems de leur établiſſement. Ce fut en 1533. qu'ils furent établis par Bulles expreſſes du Pape Clement VII. leur occupation eſt d'inſtruire, de catéchiſer, & de ſervir dans les Miſſions. Ils ont pour Fondateur Antoine-Marie Zacharie. On les appelle *Barnabites*, à cauſe de l'Egliſe de S. Barnabé de Milan. Le peuple de Paris dit *Bernabites*, mais mal. Le P. Bouhours dit dans la vie de S. Ignace, que l'Archevêque de Gennes ſouhaita fort d'unir la Congrégation des *Barnabites* de Milan à la Compagnie de JESUS.

BARNACLE, ou BARNAQUE, ſ. f. Eſpèce d'huitre ou de moule, qui ſe produit des bois, ſur tout du pin & du hêtre qui a été dans la mér, principalement dans les Iſles qui ſont à l'Occident d'Ecoſſe. Voyez les Tranſactions Philoſ. T. II. p. 850 & 851. C'eſt auſſi l'animal de mér qu'on appelle en François Macreuſe; la même p. 851. ou l'oye d'Ecoſſe, ainſi que Boyér l'appelle.

BARNAGE, ſ. m. Vieux mot François qui ſignifie les Grands, les Seigneurs, les Gentilshommes qui compoſent la Cour du Prince. *Aulici*, *Palatini*, *Proceres*, *Nobiles*.

> *Sans ſoi repentir de l'outrage,*
> *Pourquoi le Roi & ſon* Barnage,
> *Lors preſent qui por ce manderent,*
> *D'accord commun le commandèrent.*
> GUILLAUME GUIARD.

> *Li Cuens Rolland & ſes* Barnages. PHILIPE MOUSK.

Ce mot ſe trouve ſouvent dans nos anciennes Hiſtoires & dans nos vieux Romanciers.

BARNAGE, eſt auſſi un droit qui ſe payoit au Roi & aux Seigneurs, à raiſon des feux dont les Nobles & les Eccleſiaſtiques étoient exempts. *Barnagium*. Voyez de Laurière, Rageau, &c.

BARNART, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bernardus*. Bernard ou Bèrn-hart, vulgairement dit *Barnard*, iſſu d'une des bonnes Nobleſſes du Lyonnois, fut fait en 810. Evêque de Vienne. BAILLET.

BARNE, ſ. f. Tèrme des Salines de Salins, qui ſignifie le lieu où la muire eſt conduite pour faire le ſel, où la chaudière pour cuire eſt dreſſée, le fourneau pour la cuire façonné, & où les bois nécellaires ſont conduits pour cuire les muires. *Officina Salaria.* Voyez Gollut. Mem. des Bourguignons, Liv. II. Ch. 26. Il y avoit de ſon tems huit *barnes* dans la grande Saulnerie de Salins.

BAROCO. Nom qu'on donne dans l'Ecole au quatrième mode de ſyllogiſme de la ſeconde figure. Un ſyllogiſme en *baroco* doit avoir la prémière propoſition univèrſelle & affirmative, la ſeconde & la troiſième particulières & négatives, & ſon moyen tèrme eſt attribut dans les deux prémières propoſitions, &c. Exemples :

Toute vèrtu eſt accompagnée de diſcrétion,
Quelques zéles ne ſont pas accompagnez de diſcrétion.
Donc quelques zéles ne ſont pas vertus.

BAROIS. Voyez BARROIS.

BAROMÉTRE, ſ. m. BAROSCOPE. Inſtrument de Méchanique & de Phyſique, qui ſèrt à connoître & à meſurer la peſanteur ou la légèreté de l'air. *Barometrum.* Le *Baromètre* ſimple eſt compoſé d'un tuyau de vèrre, ayant environ quatre pieds de long, & la quatrième partie d'un pouce de diamètre dans ſa cavité. Il eſt ſcellé hèrmétiquement par le bout d'en haut, & par celui d'en bas, qui eſt recourbé & pèrcé ; on l'emplit de vif-argent. Après en avoir chaſſé tout l'air groſſiér, l'on plonge le bout pèrcé dans d'autre mèrcure éxpoſé à l'air ; & le mèrcure qui tâche à s'échaper du tuyau, y demeure ſuſpendu à la hauteur d'environ 27. pouces, plus ou moins, ſelon que l'air qui appuye ſur le mèrcure éxpoſé à l'air éxtérieur eſt plus leger ou plus peſant, laiſſant la partie ſupérieure du tuyau vuide. On voit les degrez de cette élevation marquez ſur une platine de cuivre clouée ſur le bois qui ſèrt à le ſoûtenir. Depuis on a trouvé l'invention de faire le bout d'en bas en forme de phiole, qui tient lieu de cet autre vaiſſeau de mèrcure éxpoſé à l'air, dont on s'étoit ſèrvi dans les prémières éxpériences : & enfin l'on a fait le *Baromètre* double par le moyen d'un autre tuyau fort menu qu'on a ajouté à cette phiole ou bouteille. L'une des branches de ce nouveau *Baromètre* eſt fèrmée hèrmétiquement par l'une de ſes extrémitez. L'autre eſt ouvèrte par en haut, & pleine d'eau ſeconde & colorée, ou de quelque liqueur qui ne gele point en hivèr. A côté de ce tuyau on marque les diviſions de la platine, qui marquent la peſanteur & la légèreté de l'air. Or comme le mouvement de la liqueur qui eſt dans ce ſecond canal ouvèrt, eſt comme de 14 à un, à l'égard du vif-argent, il s'enſuit que les changemens de l'air ſont beaucoup plus ſenſibles dans cette eſpece de *Baromètre*, que dans ceux où il n'y a que du mèrcure, dont les mouvemens ne ſont pas ſi pèrceptibles. Ce *Baromètre* eſt d'autant plus commode qu'il ſe peut tranſporter facilement. C'eſt M. Huyghens qui l'a inventé. Cette ſuſpenſion de mèrcure a été inventée en Italie par Galilée & Toricelli, d'où vient qu'on l'appelle quelquefois *Experimentum Toricellianum.* Mais la prémière idée en eſt duë ſur tout à Toricelli, Mathématicien du Duc de Florence. Il remplit de vif-argent un tuyau de 4 pieds, & remarqua que le vif-argent ne demeuroit ſuſpendu qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces. D'où l'on conclut qu'une colonne d'air de la groſſeur du tuyau, & de toute la hauteur de l'air, peſe 27 à 28 pouces de vif-argent. On en fit l'expérience en France pour la prémière fois en 1646. Elle a été beaucoup pèrfectionnée depuis par les Sʳˢ Petit & Paſchal, par le P. Mèrſenne, & par M. Huyghens. Le *Baromètre* nous a fait découvrir que la colonne d'air péſe 28 pouces de mèrcure, & 32 pièds d'eau. On a fait à l'Obſèrvatoire de Paris un *Baromètre* d'eau. Voyez BAROSCOPE.

Les Tranſactions Philoſophiques, n. 236. p. 3. au T. II. p. 10. & M. Harris dans ſon II. Tom. au mot *Baromètre*, donnent la deſcription d'un *barometre* portatif, ou la manière de rendre un *baromètre* portatif ſans qu'il y ait danger de répandre le mèrcure de la phiole, ou de laiſſer entrer l'air au fond du tube, ou du mèrcure enfèrmé dans le tube, en rompant l'éxtrémité du tube par le mouvement que le tranſport doit cauſer au dedans au mèrcure. Pour prévenir les deux prémiers inconveniens, il faut que le tube ait au-deſſus de la phiole un cou, ou un creux rond tout autour, par le moyen duquel on puiſſe y attacher bien fèrme un morceau de cuir mouillé pour le boucher. On remédie au dèrnier en deux manières : 1°, en preſſant le mèrcure juſqu'au bout du tube, enſorte que dans le tranſport étant toûjours plein le mèrcure ne puiſſe s'agiter. La 2ᵉ manière eſt que le tube par en haut à un doigt de l'extrémité aille en rétréciſſant, de ſorte qu'il ſe tèrmine en cône, ou par un canal fort étroit, & moins large qu'une paille, on amortit par la force du mèrcure, qui frappe contre le haut du tube. Au même endroit des Tranſactions Philoſophiques & pp. ſuiv. on trouvera beaucoup d'obſèrvations curieuſes ſur le *baromètre.* Le Docteur Piacentini a fait deux diſſèrtations ſur le *baromètre.* Les Anglois appellent le *baromètre*, Balance de l'air. HARRIS.

Baromètre à roue, eſt un inſtrument qui ſe fait par l'application d'un Index au baroſcope commun. C'eſt une invention de M. Hook, Anglois. M. Harris le décrit fort éxactement.

Baromètre marin, eſt un inſtrument de l'invention de M. Hook, décrit fort au long par le même M. Harris.

BARON, BARONNE, ſ. m. & f. Degré de Nobleſſe qui eſt au deſſus des ſimples Gentilshommes & des Chatelains. *Baro.* Il y a un très-grand nombre de *Barons* en Allemagne. On croyoit à la Cour les *Barons* trépaſſez, dit le *Baron* de la Craſſe. Le mot & la dignité de *Baron* eſt fort ancien parmi les Bourguignons & ſe trouve dans Grégoire de Tours environ l'an 580. de J. C. Il ne paroit pas ſitôt en Angletèrre, ni dans les loix des Anglo-ſaxons ; la première fois qu'il ſe trouve, c'eſt dans un fragment des loix de Canut Roi des Anglois & des Danois ; mais ce titre n'a point été établi en Anglelèrre avant les loix de Guillaume le Conquérant, c'eſt l'opinion de Cambden, pag. 121. Bientôt après la conquête, tous les *Barons* vinrent au Parlement, & eurent ſéance dans la Chambre Haute, comme les Pairs ; mais comme ils étoient alors en très-grand nombre, il fut réglé qu'aucun *Baron* n'auroit droit d'y venir, ſi le Roi ne l'y appelloit par écrit, & cet écrit n'avoit force que pour cette fois là. Dans la ſuite ils obtinrent du Roi des Patentes, & on les appella *Barons* par Patentes, ou par création, par érection. Les Grands Vaſſaux de la Couronne, fuſſent-ils Ducs, Comtes ou Vicomtes, étoient autrefois indifféremment appellez, Pairs, Princes, & *Barons.* Pairs, comme égaux entre eux ; Princes, comme Seigneurs des lieux de leur dependance ; & *Barons*, comme les prémiers & les plus puiſſans du Royaume. Cette dèrnière qualité paſſoit au XIIᵉ ſiecle, & bien plus avant dans le XIIIᵉ, pour ſi noble & ſi relevée, qu'on quittoit le titre de Prince pour prendre celui de *Baron.* C'eſt ce que fit le Sire de Bourbon environ l'an 1200. quoique ſes ancêtres euſſent porté pendant plus de trois cent ans le nom de Comtes & de Princes. C'eſt en imitant cet ancien uſage qu'une illuſtre Princeſſe prend dans ſes ingénieux divèrtiſſemens le titre de *Baronne* de Sceaux.

Baron, étoit autrefois un nom général que l'on donnoit à tous les gens illuſtres, tant dans l'Egliſe que dans l'Etat, comme aujourd'hui celui de Seigneur. De là vient qu'une ancienne traduction Françoiſe des Hiſtoires de Guil. de Tyr dit, Venu etoit li mois de Mars, quand li *Barons* & hauts Homs, &c. Fredégaire dit, *Burgundiæ Barones, tam Epiſcopi, quam cæteri leudes*, & Orderic. *L. II. Hiſt. A. C.* 1109. *Pro tantorum itaque tranſitu Baronum videtur ipſe mundus ingere.* Il parle de S. Anſelme Archevêque de Cantorberi, & de Guillaume Archevêque de Roüen. Froiſſard a donné ce titre à S. Jacques, vol. 3. ch. 30. 33. Or eurent-ils affection d'aller en pelerinage au *Baron* S. Jacques. Et encore, Et fit ſes vœux devant le benoiſt corps Saint & *Baron* S. Jacques. C'eſt ainſi que le peuple a dit, & dit encore quelquefois, Monſieur S. Jacques. Mais proprement les *Barons* étoient des Gentils hommes qui tenoient leurs fiefs immédiatement du Roi. Voyez Hautefèrre, *De Duc. & Comitib. c.* 5. Voyez auſſi les Notes du même Auteur ſur Gregoire de Tours, p. 383. & Du Tillet, Recueil des rangs, p. 11.

En Bretagne il ſemble que pour être créé *Baron* il falloit être parent du Duc. Voyez les titres rapportez dans l'Hiſtoire de Bret. Tom. II. p. 1145. 1146. 1147. Il eſt dit dans les mêmes Actes, qui ſont des Créations de *Barons* faites par le Duc Pièrre en 1451. que les anciens *Barons* de Bretagne n'étoient que neuf. D'Argentré conclut d'une lettre patente d'Alain le Long, de l'an 689. qu'en ce tems là la dignité de *Baron* n'étoit point encore en uſage dans la Bretagne, parce que nul de ceux qui y ont ſouſcrit n'ont pris ce titre.

Ménage dérive ce mot de *Baro*, qui ſignifioit parmi les Romains un homme fort & vaillant, & auſſi un brutal & feroce : & parce que les Rois avoient auprès d'eux les hommes les plus vaillans & les plus forts, & qu'ils les récompenſoient de pluſieurs Fiefs & Seigneuries ; on a depuis appellé *Barons*, ces Nobles qui les avoient obtenus. De ſorte que ce n'eſt pas mèrveille, ſi dès le tems même de S. Auguſtin on a appellé *Baron*, les gens les plus conſiderables de la Cour & de l'Armée. Hirtius même dans l'Hiſtoire de la guèrre d'Aléxandrie, en fait mention.

Quelques-autres dérivent *Baron* de l'Allemand *bawer*, qui ſe dit en un contre-ſens, & ſignifie *payſan.* Dans la baſſe Latinité on a appellé *Barons*, des gens de journée, de peine & de travail, parce qu'ils doivent être forts & robuſtes, comme on voit dans Iſidore, qui dit que ce mot vient du Grèc *Βαρὺς*, qui ſignifie *gras & fort.* Papias eſt auſſi de ce ſentiment, auſſi-bien que le Port-Royal, qui dit que *Baro* parmi les Latins ſignifioit un homme vaillant, ou même un homme féroce ou brutal. Cambden entend par ce mot, des *ſoldats mèrcenaires*, p. 121. C'eſt d'Iſidore qu'il a pris cette intèrprétation. C'étoient dit Chifflet, de braves ſoldats à qui l'on donnoit la paye. Ainſi nos *Barons* ont pris leur nom d'une dignité militaire. Si l'on en croit encore le Port-Royal, ce mot vient de βάρος, qui ſe prend pour autorité, puiſſance. En ancien Gaulois on appelloit *Varons*, les valèts des ſoldats, qui étoient extrémement lourds & ſtupides, & qui d'ailleurs réſiſtoient à la fatigue. Et comme cette eſpéce de gens étoient fort brutaux & fort méchans, on donnoit le nom de *Baron* au Diable & aux Lutins. Ciceron, pour ſignifier un homme lourd & ſtupide, ſe ſèrt du mot *Baro*. Dans les anciennes Loix d'Allemagne on dit, Souffletér un *Baron*; pour dire, Donner un ſoufflet à un vilain. On appelle auſſi en Italien un gueux *Barone*; & on dit *baronare*, pour dire *gueuſer*.

Choriér prètend que le mauvais ſens que les Latins donnent au mot *baron*, qu'il croit être un mot Gaulois, n'eſt point ſa véritable ſignification, qu'il y a apparence que chez les Gaulois il ſignifioit un jeune homme ſeulement, & que celui de garçon en eſt venu; qu'on ſçait que les Barbàres, qui ont inondé ſi ſouvent la France, y ont introduit avec eux la coutume de prononcer l'V comme le G, & le G comme l'V. D'autres dérivent le mot de *Baron* d'un vieux mot Gaulois *Ber*, ou *Bers* qui ſignifioit *Haut Seigneur*, d'où on a fait le Fièf de *Hautber*. Bouteiller en ſa Somme rurale, & de S. Julien en ſes Antiq. des Bourg. Ch. 34. diſent que *Ber* & *Baron* ſont ſynonymes. Et Etienne Guichard dérive *bar* de l'Hébreu גבר, *gever*, ou *geber* qui ſignifie *homme*, *Seigneur*, *Prince*, en retranchant le ג, ou *g* Hébreu.

Quelques-uns l'ont fait venir de *Barrus*, qui ſignifie *Elephant*, à cauſe que les *Barons* ſont ceux qui ont le plus de pouvoir.

Mais la plus vraiſemblable opinion eſt qu'il vient de l'Eſpagnol *varo*, qui ſignifie un *homme vigoureux*, *vaillant* & *noble*. D'où vient que quelques Coûtumes ont appellé un mari *Baron*, ce que les femmes appellent leurs *hommes*. Une femme ne peut contracter, ni appeller ſans l'autorité de ſon *Baron*. D'où vient que les Princes ont appellé *Barons*, leurs vaſſaux, qu'on appelle encore aujourd'hui leurs *Hommes* & *Feudataires*. Et dans les Loix Saliques & *Ripuaires*, le mot de *Baron* ſignifie généralement un *homme*. Le vieux Gloſſaire Grèc & Latin de Philonène traduit *Baro* par ἀνήρ. Dans les Loix des Lombards *Baro* eſt pris par tout pour *Vir*. De même dans les Loix Saliques, voyez tit. 34. & elles l'oppoſent à *mulier ingenua*, comme ſi *Baro* étoit *vir ingenuus*. Encore à préſent, dit Chifflet, dans ſon Gloſſ. Saliq. au mot *Baro*, les Walones appellent leur mari *mon Baron*. Dans les Loix Allémaniques & Ripuaires *Baro* eſt auſſi oppoſé à *fœmina*; il en eſt de même dans les Loix d'Anglетèrre, dit M. Harris; & les Eſpagnols diſent encore *Varon* pour homme. Ainſi M. de Marca, *Marca Hiſp. L. III. cap* 8. §. 6. croit que ceux qui tirent ce mot du Latin ſe trompent, puiſqu'il y a un ſens fort different; mais qu'il vient de l'Allemand *bar*, un homme. Cependant Lymnæus *Jur. Imp. L. IV. cap* 5. conclut des loix que nous venons de citer, que *Baron* ne ſignifioit qu'un valet comme en Latin, parce que dans les Loix des Allemands il n'y a que la même peine pour donner un ſoufflet à un *Baron*, ou le donner à une ſèrvante. Il ajoûte que dans les Loix Ripuaires *Baron* eſt pris pour un Commis qui leve les droits ou tributs. Voyez ces Auteur qui a ramaſſé pluſieurs choſes ſur les *Barons*.

D'autres diſent que c'eſt un mot François, & la même choſe que *Par hommes*; c'eſt-à-dire, hommes égaux en dignité. Quelques Juriſconſultes Anglois veulent qu'il ſignifie *Robora belli*, dans Cambden, p. 121. Quelques Allemands le tirent de *Banner barres*, c'eſt-à-dire, *Enſeigne*, *Porte-enſeigne*. Alciat prétend qu'il vient d'une ancienne nation d'Eſpagne, qui s'appelloit *Bérons*. Cambden préfère, p. 121. l'opinion qui le fait venir de *Bar*, qui en Allemand ſignifie un homme libre & indépendant.

Waſerus le dérive de l'Hébreu *bar*, *pur*, *net*, pour montrer la pureté & la nobleſſe de l'origine des *Barons*. Martinus du mot Allemand *bar*, *prompt*, qui eſt *préſent*, qui *paroit*, parce que les *Barons* étoient toujours auprès de la tente du Roi pour le garder & le défendre. Ebrard de Bethune en donne ces étymologies, qui ſont ſans fondement:

Eſt Bares fortis, Baroque monſtrat idem.

Et en un autre endroit:

A gravitate Baro fertur, quod monſtrat imago.
Ejus; nam Gravè Bares id quod grave ſignat.

En Grèc βαρύς, *gravis*.

Jean de Garlande dit quelque choſe de ſemblable dans ce vèrs:
Baro Baronis, gravis aut authenticus eſt vir.

Icquez dit que *bar* dans la langue des Francs, & *vair* dans la langue Gothique, veulent dire *homme*, celui qui a quelque choſe de mâle, & que c'eſt de là qu'eſt venu le mot de *Baron*: & *Baron*, ſelon cet Auteur, veut dire l'*homme du Roi*, qui eſt obligé de le defendre, de le ſèrvir à la guèrre, de garder ſes châteaux. Parce qu'on trouve *farro*, ou *faro*, ou *pharro* dans Grégoire de Tours, *hiſt. Franc. Lib. II. cap.* 42. & *Burgundiæ farones* dans la Chronique de Frédegaire, n. 41. ou un manuſcrit de la Bibliothéque de M. Colbèrt, & quelques éditions mettent *Barons*. Dom Ruinart dérive le nom de *Baro* de *faro*, & *faro* de *fara*, qui ſignifie, dit-il, génération, branche, ligne de famille, comme il paroit par les Loix des Lombards, Liv. III. tit. 14. & Paul Diacre, hiſt. des Lombards, Liv. II. ch. 9. On pourroit ajoûter que *fara* vient de l'Hébreu פרה, *phara*, qui ſignifie porter du fruit, & engendrer des enfans, produire, laiſſer lignée. Dieu s'en ſèrt, Gen. 1. 28 & IX. 1. quand il ordonna aux hommes de produire & de multiplier. Mais il n'y a pas néceſſité de le tirer de ſi loin.

On a appellé *Barons Châtelains*, ceux qui avoient des Châteaux. On appelle auſſi *Barons* en France, ceux qui étoient les Pairs dans les Juſtices. On appelle *Baron* en Arragon, ceux qui ont pluſieurs vaſſaux, qu'on nomme autrement *Ricos hombres*. En Angletèrre on diſtingue auſſi des *Barons*, par écrit, ou par Brevet, & des *Barons* par Patentes ou par création, par érection. Cambden rapporte l'origine de ces *Barons* par Brevet à Henri III. Les *Barons* par Patentes commencèrent au tems de Richard II. Quelques-uns ajoûtent une troiſiéme éſpece de *Barons*, qu'ils appellent *Baron by tenure*. Ce ſont les Évêques, qui tiennent à titre de Baronie quelques tèrres annéxées à leur Évêché, & qui leur donnent ſeance dans la Chambre haute. Ils ſont appellez les Lords ſpirituels. HARRIS, *T. II.*

On a appellé auſſi *Barons*, les prémièrs Bourgeois de la ville de Londres.

Barons d'un Comté, *Barones Comitatus*, en Angletèrre ſont les premiers Vaſſaux d'un Comté. Les *Barons Aumôniérs*, *Barones Eleemoſynarii*, ſont encore en Angletèrre les Eccléſiaſtiques, comme Archevêques, Evêques, Abbez ou Prieurs, qui tiennent du Roi des biens d'Egliſe à titre de Baronie. Les *Barons* des cinq Ports dans la même Iſle, ſont les cinq *Barons* qui demeurent dans les cinq principaux Ports d'Angletèrre, du côté de France; qui ſont Haſting, Dover, Hith, Rumnen & Sandwic; & dans les Bourgs adjacents, ſur tout à Rye & à Winchelſey. Les *Barons du Roi* ſont les Seigneurs de la Cour, ou ceux qui tiennent des tèrres immédiatement du Roi. Les *Barons de l'Echiquiér*, ſont les Juges de l'Echiquiér, dont le principal eſt appellé le *Lord Chef Baron*, & les trois autres ſes Aſſiſtans. Les *Barons* Tèrriérs, *Barones Terrarii*, dans Guillaume de Puits-Laurent, ſont tous ceux qui ont de grandes tèrres & beaucoup de fiefs. Quelques anciennes Notices les appellent *Barons* des Châteaux, *Barones Caſtellorum*, ou *Caſtellenſes*. *Barons* du Parlement, ſont les Lords du Parlement, qui ont droit d'y aſſiſter.

On a appellé *Hauts-Barons*, ceux qui tenoient une des quatre notables Baronies de France, qui ſont Coucy, Craon, Sully & Beaujeu. Les *Hauts-Barons* de France tenoient les tèrres en la même franchiſe que ſont préſentement les leurs les Princes de l'Empire. Ils avoient droit de battre monnoie, & dans les prémièrs tems, c'étoit toûjours un *Haut-Baron* qui préſidoit au Parlement. LE GENDRE. Mais il n'entend pas par *Hauts-Barons* ſeulement les quatre qu'on vient de nommer, mais les Ducs, les Comtes, & mêmes quelques Vicomtes privilégiez.

Du Cheſne dit que les *Seigneurs* de Montmorency ont été appellez les prémièrs *Barons* de France.

BARON, ſe diſoit autrefois des Grands du Royaume de France. Quand le Roi tenoit les États, ou des Conſeils d'importance, il aſſembloit ſes *Barons*, qui ont changé ſouvent de degrez & de qualitez, ſelon le tems & les lieux. Il falloit autrefois pour être *Baron*, avoir ſous ſoi trois ou quatre Châtellenies, & trois Maladreries. La Coutume de Tours dit en l'art. 71. *Avant qu'aucun ſe puiſſe dire Seigneur* Baron, *il convient qu'il ait ſous lui pluſieurs Chatellenies, ou deux pour le moins.* Henri III. par ſon Ordonnance de 1579. veut *que la Baronie ſoit compoſée de trois Châtellenies pour le moins, qui ſeront unies & incorporées enſemble, pour être tenues à un ſeul hommage du Roi.* On diſoit autrefois par manière de provèrbe, nul ne doit ſeoir à la table du *Baron*, s'il n'eſt Chevaliér. Cela fait connoître combien les *Barons* étoient diſtinguez. Voyez de S. Julien, Antiq. des Bourguign. Ch. 34. & la Somme rurale de Bouteillér.

On appelle communément en Eſpagne *Baron*, un homme illuſtre, mâle ou vigoureux; & quelquefois c'eſt un nom qu'on donne à un mari.

BARONAGE, ſ. m. État, qualité de Baron. *Baronis conditio, dignitas*. Ce mot ne ſe dit que dans le ſtile familier, burleſque ou comique, & marque du mépris. Que veut ce fanfaron, avec ſon *baronage*? en parlant d'un homme qui diroit qu'il eſt Baron, & qui prendroit des airs de qualité. Le *Baronage* d'Angletèrre

eſt

Google

eſt une hiſtoire de la Nobleſſe d'Anglerèrre écrite en Anglois par Guill. Dugdale.

BARONET, ſ. m. diminutif de Baron. *Baronettus.* On appelle en Anglerèrre *Baronet* celui que nous nommons en France Banneret. On lit dans un ſtatut de Richard II. Roi d'Anglerèrre, *ſoit-il Archeveſque, Eveſque, Abbé, Prior, Duc, Comte, Baron,* Baronet, *Chevaler de Countée, Citezen de Cité, &c.*

Chevaliers Baronets. C'eſt une Claſſe de Nobles entre les Barons & les ſimples Chevaliérs. Jacques I. Roi d'Anglerèrre inſtitua l'Ordre des Chevaliérs *Baronets* en 1611. & les ſubſtitua aux anciens. Valvaſſeurs les plaçant entre les Chevaliers & les Barons. Il ordonna qu'ils précéderoient tous les Chevaliérs, excepté ceux de la Jarretière, & qu'ils auroient le privilége de charger leurs écus ſous des armes d'Ulſter, qui ſont d'argent à une main de gueules, à condition qu'ils défendroient la Province d'Ulſter en Irlande, l'une des plus expoſées aux rebelles, & d'entretenir pour cela trente ſoldats trois ans durant. Leur nombre fut reglé d'abord à deux cens, mais dans la ſuite il augmenta. LARREY, *T. II. p. 696.* Il paroît par le ſtatut de Richard II. que les *Baronets* ſont plus anciens en Anglerèrre que Jacques I.

D'Argentré blâme ceux qui diſent *Baronets*, il prétend qu'il faut dire *Bannerets*, cela eſt bon pour la France, mais non pas pour l'Anglerèrre.

BARONNIE, ſ. f. Tèrre qui donne la qualité de Baron à celui qui la poſſéde. *Baronatus, Baronia.* La *Baronie* de Beaujollois a quatre villes & 80 villages. La *Baronnie* de Gentilly n'eſt que d'un ſeul village.

BARONNIE, a ſignifié quelquefois la prémière Seigneurie après la ſouveraine, ayant toute Juſtice, & droits mouvans de la Couronne: ce qu'on appelloit *Freſchevel*, on tenir à chef. Voyez Du Tillet. Aujourd'hui c'eſt une dignité moindre que celle de Comte. & plus grande que celle de Seigneur Châtelain. Suivant l'ancienne définition, *Baronie* eſt une tèrre *où il y a toute juſtice, marché, Chaſtellenie, péage & lige oſtage, meurtre, rapt, & encis.* Voyez les Établiſſemens de France, Liv. I. Pour ce qui eſt du droit de tenir *Baronie*, le même Auteur dit, *nul ne teent de Baronie, ſe il ne part de* Baronie *par partie ou par fretage, ou ſe il n'a le don dou Roi ſans rien retenir que fors le reſſort & qui a marché*, &c.

En Anglerèrre une *Baronie* doit comprendre treize fiefs & un tiers de fief d'un Gentilhomme. Par le Régiſtre de Philippe Auguſte, publié par M. d'Hérouval, il ſemble qu'en Normandie il ſuffiſoit de cinq fiefs pour une *Baronie*. On a auſſi donné ce nom à des tèrres que des Prélats tenoient du Roi. C'eſt à ce titre que les Évêques en Anglerèrre ont ſéance au Parlement. On trouve auſſi que ſous Edouard I. les maiſons qu'occupoient les principaux Bourgeois de Londres, ſont appellées *Baronies*.

Le P. Méneſtrier, hiſt. de Lyon p. 284. prétend que *Baronie* eſt auſſi un tèrme général pour toute ſorte de dignité, Duché, Marquiſat, Comté, Vicomté, &c. & il s'étonne que les Avocats qui ont fait des factoms contre le Chapitre de Lyon, ayent voulu lui diſputer le titre de Comté, ſous pretexte que dans les Traitez de Philippe le Bel, le Comté de Lyon eſt ſouvent appellé *Baronie*.

L'Auteur du Grand Coûtumier, écrit qu'au Royaume de France il n'y avoit autrefois que trois *Baronies*, Bourbon, Coucy & Beaujeu.

BAROQUE. Tèrme de Joualliér, qui ne ſe dit que des pèrles qui ne ſont pas parfaitement rondes. *Gemmæ rudes & impolitæ.*

BAROSCOPE, ſ. m. C'eſt la même choſe que Baromètre. C'eſt M. Bayle & les Journaux des Savans d'Anglerèrre qui l'ont appellé *Baroſcope*, qui ſignifie un inſtrument propre à faire voir ou connoître la peſanteur de l'air; de βάρος, *pondus*, ou *poids*, & σκοπέω, *video, conſidero*, je vois, je conſidère. En France le mot de *Baroſcope* n'a pas fait fortune, quoiqu'on l'ait employé dans quelques livres; Baromètre a pris le deſſus. Voyez ce mot.

Baroſcope Statique, eſt un inſtrument inventé par M. Boyle pour juger des variations, de la gravité de l'air. M. Harris l'a décrit dans ſon Dictionnaire des Arts.

BAROT, ſ. m. Tèrme de Marine & de Charpenterie. On appelle *barots*, ou *baux*, les pieces de bois qui travèrſent d'un abord à l'autre du navire dans l'épaiſſeur des membres, & ſèrvent à porter les planchers que l'on nomme ponts. *Tignum navis*, ou *navale tranſverſum* CARON.

BAROTÉ, adj. Un vaiſſeau *baroté*, eſt un vaiſſeau dont le fond de cale eſt rempli juſqu'aux barots.

BAROTIN, ſ. m. Diminutif de barot. On appelle quelquefois les *barotins* demi-barots: ce ſont des pièces de bois de moindre groſſeur que les *barots* qui travèrſent la largeur des ponts; ils ſont de deux pièces, & ſont ſoutenus par des arcbontans ou travèrſins, à cauſe des ouvèrtures d'écoutilles, caillebotis, paſſage des mâts, & autres bayes ſèrvant pour l'utilité du vaiſſeau. *Tigillum tranſverſum navis.* CARON.

BARQUE, ſ. f. Bâtiment de mèr qui n'a que des voiles Latines au nombre de deux ou trois pour le plus. *Navicula.* La voile d'avant ou de prouë ſe nomme *trinquet*; celle du milieu, *la maîtreſſe*; celle de pouppe, *la voile d'artimont* ou la *meiane*. Il y en a qu'on nomme les *barques de rous*, & en Grèc μονόξυλα, qui ne ſont faites que d'un arbre creuſé, auquel on ajoute quelques piéces de côté & d'autre, & qui ſont neanmoins capables de 50. rames.

Menage dérive ce mot de *barca*, Latin; le Père Fourniér, de *Barcé*, ville d'Afrique; & Rodericus Toletanus, de *Barcelonne*; d'autres, entre leſquels eſt Saumaiſe, de βάρις, mot Grèc, qui ſignifie un *édifice fait en rond*, qu'on a étendu aux *barques*, à cauſe qu'elles ſont courbées. Jules Scaliger le dérive de βάρος, *ab oneribus gerendis*. Il vient plus vraiſemblablement de *bargo*, ou *barca*, tèrme frequent dans les Loix ſaliques, pour dire un batteau. DE LAURIERE. *Barca* ſe trouve en effèt non ſeulement dans les Auteurs de la baſſe Latinité, mais auſſi dans S. Paulin, poëme 15. *ad Cytherium.* Iſidore, *Orig. L. XIX. C. I.* dit que c'eſt la *barque* qui porte à tèrre les marchandiſes d'un vaiſſeau, & qu'en pleine mèr la *barque* ſe met dans le vaiſſeau, ne pouvant ſoutenir les flots. C'étoit donc ce que nous appellons aujourd'hui chaloupe. Matthieu Paris, Abdon, & pluſieurs autres, & entre les récens, Voſſius. *L. II. de vitiis ſerm. C 3.* & les Bollandiſtes en pluſieurs endroits, comme *Jan. Tom. II. p. 830. Febr. Tom. II. p. 731. A.*

BARQUE, ſe dit auſſi d'un fort petit bâtiment de mèr, ou navire ſans hune, qui ſèrt à porter des munitions, à charger, ou à décharger les navires qui ſont à la rade dans les lieux où les grands vaiſſeaux ne peuvent pas aborder, & à pluſieurs autres uſages. *Cymba.* Une *barque d'avis*, eſt celle qu'on envoye porter quelques nouvelles, ſoit d'un vaiſſeau à un autre, ſoit dans un lieu éloigné.

On appelle auſſi *barque longue*, ou *double chalouppe*, les bâtimens qui ſont de bas bord, & ne ſont pas pontez. Quelques-uns appellent *barques*, tous les vaiſſeaux qui n'ont point de hune.

Une *barque en fagot*, c'eſt tout le bois taillé pour faire une *barque* qu'on porte dans un vaiſſeau pour l'aſſembler quand on eſt parvenu aux lieux où on en a beſoin, ou pour remonter dans les rivières.

BARQUE, ſe dit auſſi d'un petit batteau qui ſèrt à paſſer une rivière, ou à y voiturer des marchandiſes en petite quantité. Il eſt arrivé une *barque* d'huitres à l'écaille. Une *barque* de Pêcheurs.

DROIT DE BARQUE, *barganaticum*, eſt une remiſe de tous tributs & péages à cauſe de ce qui ſera conduit par eau ou par tèrre. Ce droit fut accordé par Charles le Chauve à l'Abbé & aux Religieux de S. Denys en France, pour les choſes qui leur appartenoient. Voyez De Laurière ſur Ragueau.

BARQUE DROITE, en tèrme de Marine, eſt un avèrtiſſement à ceux qui ſont dans la chaloupe de ſe placer également, afin qu'elle ſoit droite ſur l'eau.

On appelle la *Barque de Caron*, le vaiſſeau dans lequel les Poëtes ont feint que les ames paſſoient aux Enfers. *Cymba Charontis.* Et on dit poëtiquement, Avoir paſſé la *barque*; pour dire, être mort.

Cependant Eurydice au pouvoir de la Parque,
Deja froide paſſoit dans la mortelle barque. SARAS.

Le Nocher de la Parque
Dans une même barque
Paſſe indifferemment le vice & la vertu. MAUCR.

La *barque* de Caron, la *barque* fatale, ſe prend figurément pour la mort, Malhèrbe même a mis la *barque* ſimplement pour la mort.

Toutes les autres morts n'ont mérite ni marque,
Celle-ci porte ſeule un éclat radieux,
Qui fait revivre l'homme, & le met de la barque,
A la table des Dieux. MALHERBE.

BARQUE, ſe dit figurément de la *barque* de S. Pièrre; pour dire, l'Égliſe. Être hors la *barque*, c'eſt, Être Hérétique ou Schiſmatique.

On le dit encore pour conduite, événemens bons ou mauvais, &c. Il faut vouloir ce que Dieu veut, & tous nos efforts & nos inquiétudes ne nous tireront point de la tempête tant qu'il lui plaira que nous y demeurions; abandonnons-lui le ſoin & le gouvèrnement de notre *barque* avec aſſurance. ABB. DE LA TR.

On dit provèrbialement, qu'un homme conduit bien ſa *barque*, quand il ſait ménager ſagement ſa fortune. On dit auſſi, qu'il conduit la *barque*, qu'il tient le timon de la *barque*; pour dire, que c'eſt lui qui eſt le chef, le maître d'une affaire, d'un deſſein entrepris.

Une *barque* qui range la tèrre, avec ce mot de Virgile, *Altum alii teneant*, marque la modération dans une fortune médiocre; & l'inconſtance, la légèreté, avec un mot Italien, *Ad ogni vento*.

BARQUEROLE, ſ. f. diminutif de *Barque*. *Cymbula*.

BARQUEROLE, Eſt auſſi un ſ. m. Celui qui conduit une barque. Il vient de l'Italien *Barcaruolo*, qui ſignifie la même choſe.

BARQUETTE, ſ. f. Sorte de pâtiſſèrie venuë de Languedoc. Elle s'appelle *barquette*, parce qu'elle eſt faite en forme de petite barque. Elle eſt faite de fine fleur de farine, de ſucre, &c. On en vend chez les Limonadiers de Paris.

BARRACAN. Voyez BOURACAN.

BARRAGE, ſ. m. Droit établi pour la réfection des ponts & paſſages, & principalement du pavé. *Jus exigendi vectigalis pro tranſitu*. Il a été originairement de cinq deniérs pour charette, huit deniérs pour chariot, & pour chaque charge de mulet à proportion. C'étoit une Fèrme particulière, qui eſt maintenant compriſe dans le Bail général des Aides. On a nommé ce droit *barrage*, à cauſe de la barre qui travèrſoit le chemin pour empêcher le paſſage juſqu'à ce qu'on l'eût payé. On entend encore par ce mot un droit Seigneurial, par lequel il eſt pèrmis à quelques Seigneurs de lever cèrtaine ſomme de deniérs ſur les marchandiſes qui paſſent dans leur détroit. *Portorium*.

BARRAGER, ſ. m. Fèrmiér qui reçoit le droit de barrage. *Vectigalium conductor pro tranſitu*. Les *Barragers* ont cèrtain droit pour aſſiſter à des cérémonies publiques, comme à la Proceſſion de S. Vincent à S. Gèrmain des Prez, &c.

BARRAQUE. Voyez BARAQUE.

BARRAS, ſ. m. *Chryſocolla*. On l'appelle auſſi *borax*. C'eſt un minéral qui ſe trouve dans les mines d'or & d'argent, de cuivre ou de plomb. Il eſt ordinairement blanchâtre, jaune, vèrd, noirâtre. Il eſt appellé *chryſocolle*, à cauſe qu'il ſèrt à ſouder l'or, & même l'argent & le cuivre. On en fait de l'artificiel avec de l'alun & du ſalpêtre. PERRAULT.

BARRAS, eſt auſſi une éſpèce d'encens, on en diſtingue de deux ſortes, l'un qu'on appelle galipot, ou encens blanc, & l'autre qu'on appelle encens marbré. POMET.

BARRAULT, ſ. m. Nom d'une meſure de choſes liquides. *Cadus*. Le *barrault* eſt de divèrs calibres, mais communement de 36. pintes, autant qu'il y a de ſeptiérs au muid. VIGEN.

BARRE. Dans la prononciation de ce mot, faites l'*a* long, & ne prononcez qu'une *r*. ſ. f. Menuë & longue piéce de bois, ou de métal, qui ſèrt à aſſembler, ou à fèrmer quelque choſe. *Vectis*. Cette porte eſt compoſée de trois ais clouez ſur deux ou trois *barres*. Ces fenêtres fèrment bien, il y a des *barres* de fèr par tout.

Ce mot vient du Latin *vara*, qui ſignifie un *pieu*, une *pèrche*, d'où l'on a fait auſſi *barreau*. MENAG. Nicod & Guichard le dérivent de בריח, *beria*, mot Hebreu, qui ſignifie *levier*, ou *barre*. Le P. Pezron prétend qu'il vient de *baar*, mot Celtique, qui ſignifie la même choſe.

BARRE DE TRÉMIE, eſt une barre de fèr platte, & qui ſèrt à ſoutenir un âtre, ou la hotte d'une cheminée de cuiſine. *Barre d'appui*, eſt dans une rampe d'eſcalier, ou dans un balcon de fèr, la *barre* de fèr applati ſur laquelle on s'appuye, & dont les arêtes doivent être abatuës. *Barre de croiſée*, ſe dit de toutes les barres de fèr, ou de bois, qu'on met aux volets, ou contrevents de croiſées.

BARRE D'ARCASSE, autrement, *Liſſe de hourdi*, eſt la piéce que l'on place de travèrs ſur l'étambot, & qui fait la largeur de la pouppe à la hauteur du prémiér pont, ou franc tillac, qui eſt environ de deux tiérs du maître bau. Il y a d'autres *barres* qui ſont parallèlles, & poſées au deſſous, nommées *ſous-barres d'arcaſſe*; mais qui ſont moindres en longueur, à cauſe de la diminution de la largeur du vaiſſeau.

BARRE DE PONT, eſt une autre *barre* d'arcaſſe, preſque pareille à la liſſe de hourdy, & qui lui eſt parallèle, ſur laquelle on poſe le bout du pont du vaiſſeau.

BARRES D'ÉCOUTILLES, ſont des barres avec leſquelles on fèrme les écoutilles du vaiſſeau.

BARRES DE CABESTAN, ſont des *barres* qui ſèrvent à faire tourner & virer le cabeſtan. Il y a des demi *barres* à l'Angloiſe, qui n'entrent qu'à moitié dans le cabeſtan.

BARRES, ou *travèrſins de cuiſine*, ſont les barres de fèr miſes de travèrs ou de long dans les cuiſines, pour ſoutenir les chaudières ſur le feu.

BARRES DE HUNE, ce ſont des piéces de bois miſes en ſaillie & enclavées au haut des mâts qui ſupportent les hunes. On les appelle auſſi *barreaux* & *taſſeaux*. On les appelle ſur la Méditerranée *gantenias*.

BARRE, ſe dit auſſi des linges ou piéces de métal étenduës en longueur. On a apporté à la Monnoie 5000 *barres* d'argent. Le fèr ſe met en *barre* à la fonderie. On purifie l'argent tiré des mines & on l'affine, puis on le jette en *barres*. Il y a ordinairement quatre marques ſur chaque *barre*, celle du poids, celle du titre, celle du milléſime, & celle de la Doüane où les droits ont été acquitez. BOIZARD. On dit d'une choſe precieuſe & de bon debit, que c'eſt de l'or en *barre*.

On appelle auſſi *barre*, une travèrſe à fèrmer un paſſage d'un pont, d'une avenuë, &c. d'où ſont venus les mots de *barrière*, *barrage*, & autres. *Prothyrum*.

D'autres croyent que *barre* ſignifioit autrefois une ſorte de tributs, principalement ceux qui ſe payoient aux *barres* & portes des villes & des bourgs. *Vectigal ad portas urbis pendi ſolitum*.

BARRE, eſt auſſi une longue piéce de bois, qui par un des bouts entre dans la tête du gouvèrnail pour le faire mouvoir, & tout le reſte entre dans le navire au deſſous du deuxiéme pont. *Clavus*. Ce timonier tient la *barre* à la main devant l'habitacle. Elle eſt ſupportée par un travèrſin qui travèrſe le vaiſſeau. On l'appelle auſſi *timon du gouvèrnail*. Pouſſer *la barre du gouvèrnail* tout à bord, c'eſt la pouſſer auſſi loin qu'elle peut aller vèrs l'un des côtez du vaiſſeau.

BARRE, eſt auſſi une ligne qu'on tire avec la plume. *Linea*. On s'en ſèrt pour marquer la fin d'un article, d'un chapitre, d'un traité, & pour les diſtinguer les uns des autres. On s'en ſèrt auſſi pour rayer quelques parties d'un acte, en paſſant la *barre* ou la plume par deſſus ou de travèrs. Quand en écrivant on fait une *barre* ſous quelques lignes, ou quelques mots, cela ſignifie ordinairement que ce qui eſt ainſi marqué d'une *barre*, eſt cité; & cela avèrtit les Imprimeurs qu'il faut imprimer ces choſes-là d'un caractère différent de celui qu'on employe pour le reſte.

BARRE. Tèrme de Ceinturiér. Bande de cuir qui ſèrt aux ſangles & aux ceinturons. *Cingulum*.

BARRE DE PANIER. Tèrme de Vaniér. Bâton ou cèrceau ſous le fond du paniér.

BARRE, ſe dit auſſi en tèrme d'Agriculture. Planter une vigne à la *barre*, ou à la fiche; c'eſt la planter en fichant le ſarment dans un trou. *Palo in morem*.

BARRE. Tèrme de Faiſeur de Claveſſins. C'eſt un morceau de bois de la longueur du regiſtre de l'épinette ou du claveſſin, raboté, drapé, & enjolivé d'ordinaire de petites fleurs, poſé au deſſus des ſautereaux, & attaché à l'aſſemblage de l'épinette ou du claveſſin, pour empêcher que les ſautereaux ne ſortent de leurs mortaiſes. *Aſſerculus*. Poſer la *barre*, lever ou ôter la *barre* de l'épinette.

BARRE, ſe dit auſſi parmi les Cochers & les Poſtillons, pour ſignifier la pèrche qu'on attache d'éſpace en éſpace aux piliérs des écuries, pour empêchèr que les chevaux ne s'approchent & ne ſe battent.

BARRE, ſe dit auſſi de la piéce d'un tonneau qui travèrſe le fond par le milieu. *Aſſerculus tranſverſum dolii fundum dividens*.

BARRE, en tèrme de Blaſon, eſt une des piéces honorables de l'Écu, qui diviſe l'Écu en deux parties d'angle en angle, à commencer par le côté gauche d'en haut en tirant du côté droit. *Tænia diagonalis à ſiniſtra ad dextram ducta & tertiam ſcuti partem occupans*. Elle ſèrt communément pour les bâtards, auſſi-bien que le bâton ou filet mis en contrebande. De là vient qu'on dit en provèrbe, quand on veut taxer quelqu'un de bâtardiſe, qu'il eſt du côté gauche, ou de contrebande. On dit auſſi, *barre* d'or ou de gueules à cinq, ou huit piéces, &c. quand l'Écu ou les piéces ſont couvèrtes de *barres* qui travèrſent l'Écu diagonalement de gauche à droite.

On appelle la *barre* de la Cour, le lieu où ſe placent quelques Conſeillers commis pour faire quelques inſtructions de procès, & les adjudications par decret. *Curiæ repagula*. Il y avoit autrefois une grande *barre* de fèr à la porte de la Grand'Chambre, ſur laquelle ſe venoient appuyer les Conſeillers pour recevoir les Requêtes des parties: ce qu'on a appellé depuis, *Inſtructions & inſtances à la barre*. Voyez Imbert en ſa pratique. On appelloit autrefois *barres*, les exceptions & fins de non-recevoir que les défendeurs propoſoient dès le commencement de l'inſtance: ce que Du Cange prouve par de vieux titres, & dit qu'on les appelloit ainſi, parce qu'elles étoient comme des *barres* pour empêcher les plaideurs d'aller plus avant. L'Ordonnance de 1667. a abrogé les procédures qui ſe faiſoient à la *barre*, qui s'appelloient *Defauts aux Ordonnances*.

On diſtingue trois ſortes de *barres*, 1°. Les fins déclinatoires, qui ſont propoſées par le defendeur à l'effèt de décliner la juſtice, & d'être renvoyé devant ſon Juge naturel. 2°. Les fins dilatoires, qui ſont les fins de non-recevoir réſultantes de la preſcription, ou autres cauſes. 3°. Les fins pèremptoires, qui ſont miſes en avant par le défendeur, à l'effèt de montrer au fonds que le demandeur eſt mal fondé en ſon action. CHALINE. Qui de *barres* ſe veut aider, doit commencer aux déclinatoires pour venir aux dilatoires, & finalement aux péremptoires: & ſi la dèrnière met devant, ne s'aidera des prémières. LOISEL. Ces Auteurs

Digitized by Google

teurs ont écrit avant l'Ordonnance de 1667. & peuvent ſervir à entendre l'ancienne juriſprudence.

On fait l'adjudication des Offices à la *Barre* de la Cour. Elle ſe tient à Paris à la porte de la Grand'Chambre. Autrefois c'étoit au barreau qui ferme le parquet, d'où elle a pris ſon nom. La *Barre* des Requêtes du Palais s'appelle encore aujourd'hui leur *Parquet*, & c'eſt là où ſe font les inſtructions des affaires.

BARRE, ſe dit encore de quelques Juriſdictions ſubaltèrnes. *Juriſdictio civilis.* La *Barre* du Chapitre Notre-Dame, c'eſt la Juriſdiction temporelle du Chapitre de Paris. On appelle auſſi la *Barre* & Siege de Nantes.

BARRE. Tèrme d'Eſcrime. On appelle dans les ſalles d'armes un fleuret qui a été rompu par le bout, & auquel on a fait remettre un bouton, une *barre*, parce qu'elle eſt plus roide qu'un fleuret qui a toute ſa longueur. *Gladius præpilatus, decurtatus.*

BARRE, en tèrme de Marine, eſt un port où on n'entre que quand la mèr eſt haute, parce que les bancs ou les rochers en défendent l'entrée. *Portus niſi alto mari invius.* Goa eſt un port de *barre* où on n'entre pas en tout tems. On appelle une des portes de Dieppe, la porte de la *barre*, parce que ce lieu là étoit autrefois l'entrée du port qui a changé de ſituation.

On appelle ſur la Seine la *Barre*, un cèrtain flot particuliér à cette rivière, qui eſt environ de deux piéds de haut, qui vient fort impétueuſement avec le flux de la mèr, & qui eſt fort dangereux pour les bateaux. *Fluctus decumanus.* On peut l'appeller de cette maniére par analogie à ce dixiéme flot de la mèr ſi formidable chez les Poëtes, & qui n'étoit à craindre que par ſa grandeur. Il y en a un pareil ſur la Dordogne, qu'on appelle le *Maſquaret.* C'eſt le même flux de la mèr, que ceux du pays nomment la *Barre*; parce qu'il s'élève ſur la ſurface de la Seine en forme de *barre*, qu'on voit bien ſenſiblement paſſer à Quilbeuf, à Villequiérs, à Caudebec, à la Meilleraye & à Jumiége, & qui en remontant fait auſſi remonter les eaux de la Seine environ quarante lieuës, deux fois le jour, depuis le Havre de Grace juſqu'au pont de l'Arche quoiqu'il n'y ait guèreplus de vingt lieuës de trajet par tèrre. CORN.

BARRE, ou *Barre ſacrée*, étoit chez les Égyptiens un inſtrument de bois en forme de caſſette partagée par deux ſceptres poſez en ſautoir. Ils s'en ſèrvoient pour leurs ſacrifices & pour leurs divinations. *Kirker Obeliſc. Pamph. & Oedip. Ægypt. T. III. p.* 358.

BARRE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe qui eſt rouge, colombin clair & blanc.

BARRES, au plur. Se dit d'un jeu ou courſe où les deux partis ſe placent toûjours en des lieux oppoſez. *Decurſio palæſtrica.* Il y avoit auſſi autrefois un exèrcice militaire, qui étoit de lancer la *barre*, où celui-là montroit plus de force, qui la jettoit le plus loin. Les enfans jouënt aux *barres* pour s'échauffer.

BARRES, en tèrme de Manége, ſont les parties de la gencive du cheval où il n'y a point de dents, ſituées entre les dents machelières & les crochèts: c'eſt où ſe fait l'appui du mors. *Gengiva pars genuinos inter & caninos dentes media.* C'eſt un défaut à un cheval que d'avoir les *barres* rondes & peu ſenſibles.

On appelle en tèrme de Chaſſe, Armes de la *barre*, les défenſes d'un ſanglier. *Dentes falcati.*

On appelle en Fauconnerie, *Barres* de la queuë de l'épreviér, cèrtaines bandes noires qui travèrſent ſa queuë. *Pulla tæniæ caudam interſecantes.*

On dit provèrbialement qu'on donnera cent coups de *barre* à quelqu'un, quand on le veut menacer de le bien battre. On dit Avoir *barre* ſur quelqu'un; pour dire, Avoir avantage ſur lui. On dit qu'on jouë aux *barres*, lorſqu'on ſe va chèrcher réciproquement en même tems & qu'on ne ſe trouve point. On dit encore, Roide comme la *barre* d'un huis; pour dire, Fortement & preſtement. On dit auſſi des pèrſonnes peu ſociables, qui ſe querellent ſouvent, qu'il faut mettre une *barre* entre deux, comme on fait aux chevaux dans les écuries. On dit auſſi que des rats jouënt aux *barres*, quand on veut dire qu'ils font un grand bruit.

BARREAU, ſ. m. En prononçant ce mot faites comme dans *barre*, l'*a* long, & ne prononcez qu'une *r*. Barre de bois ou de fèr, qui fèrme à jour quelque paſſage, quelque porte, quelque fenêtre, comme une eſpéce de grille ou de baluſtrade. Les fenêtres des priſons ſont fèrmées avec de gros *barreaux* de fèr. *Clatri.* Le Chœur de cette Égliſe eſt fèrmé de *barreaux* de bois. On met des *barreaux* de fèr au bout des allées pour en continuer la vûë dans la campagne.

BARREAU, en tèrme d'Imprimerie, eſt la piéce de fèr en forme de manche qui ſèrt à faire tourner la vis de la preſſe pour imprimer. *Manubrium.*

BARREAU, au Palais, ſe dit des bancs où ſe mettent les Avocats dans les chambres d'audiences, & qui entourent le parquet, lequel ſe fèrme avec un *barreau* de fer, d'où il a tiré ſon nom. *Curiæ clauſtra.* Tous les *barreaux* étoient pleins pour voir cette cérémonie. On obligeoit autrefois les Avocats Generaux à paſſer le *barreau*, quand ils plaidoient ſeulement pour l'interêt du Roi.

BARREAU, ſignifie auſſi le lieu où l'on plaide. *Forum.* Cicéron après avoir hautement blamé la conduite de ceux qui attaquent les perſonnes, au lieu de n'attaquer que les raiſons, ſouilla pourtant lui-même le *Barreau* par des injures. BAIL. Le P. Rapin a fait un Traite de l'éloquence de la Chaire & du *Barreau.*

BARREAU, ſe dit figurément des Avocats. Cet Avocat eſt l'honneur du *Barreau*. On a conſulté tout le *Barreau* ſur cette queſtion. Ce jeune homme ſuit le *Barreau*; pour dire, qu'il fait la profeſſion d'Avocat.

BARREAU, ſe dit auſſi de la diſcipline du Palais, & des réglemens que doivent obſèrver les Avocats. Toute la forme du *Barreau* eſt changée depuis quelque tems. C'eſt la régle, c'eſt l'uſage du *Barreau.*

BARREMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Mézeray pour caſſation de gages. *Abrogatio.* Dans ce mot, comme dans les précédens & dans le ſuivant, l'*a* eſt long, & l'on ne prononce qu'une *r*.

BARRER, v. act. Mettre une ou pluſieurs barres. *Barrer* des fenêtres, des portes. *Obductis obicibus fores, feneſtras occludere.*

BARRER, ſignifie auſſi, Fèrmer, & ſe dit des ports & des paſſages. Un port eſt barré quand on en empêche l'entrée, ſoit par des défenſes publiques, ſoit en le bouchant avec des pieux, des navires ou du canon, ſoit enfin quand on l'aſſiége avec une armée navale. On *barre* les paſſages lorſqu'on les garde, & qu'on s'y retranche.

BARRER, ſe dit encore des lignes & ratures qu'on fait ſur un acte pour en annuller les clauſes, ou même toute la ſubſtance quand on *barre* les ſignatures. *Scripturam expungere.*

BARRER les veines d'un cheval, eſt une opération qu'on fait ſur ſes veines pour arrêter le cours des mauvaiſes humeurs qui s'y jettent. *Venam intercidere.* On ouvre le cuir, on dégage la veine, on la lie deſſus & deſſous, & on la coupe entre les deux ligatures.

BARRÉ, ÉE, part. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe.

On appelle en Médecine l'Os *barré*, l'os pubis, ou du penil, qui s'ouvre, ſelon quelques-uns, lorſque les femmes accouchent.

On appelloit autrefois les Carmes, les Frères *Barrez*, & dans les vieux titres *barrati, radiati & ſtragulati*, à cauſe qu'ils portoient des habits *barrez* de divèrſes couleurs, en ce que ces habits étoient diviſez par quartiers blancs & noirs, ſelon que s'en exprime le P. Loüis Beurrier dans les Antiquitez des Céleſtins de Paris, & le P. Papebrock *Act. SS. April. T. I p.* 795. & ſuiv. Ils portoient d'abord des habits blancs, mais les Saraſins, chez qui le blanc eſt la marque de la Nobleſſe, & une diſtinction, quand ils eurent conquis la Tèrre-ſainte les obligèrent à quitter le blanc. Ainſi ils furent contraints de s'habiller à la mode des Orientaux, d'habits rayez. Ils les avoient quand ils paſſèrent en Occident, & c'eſt ce qui les fit appeller les Frères *Barrez*. En l'an 1279. le Pape Martin changea leur nom & leur habit, les appella *Carmes*, & leur donna des manteaux blancs. Voyez Trithéme, *De Laud. Carmelitar. Lib. VI.* Le Concile de Vienne a défendu aux Eccleſiaſtiques des habits *barrez*, *virgatas veſtes.*

BARRETTE, ſ. f. Bonnet dont on uſe en Italie. *Birretum.* En ce mot l'*a* eſt brief, & l'on ne prononce qu'une *r*. A Veniſe les Nobles portent la *barrette* aux Cardinaux. Le Roi a accoûtumé de donner lui-même la *barette* à ceux qui ont été faits à ſa nomination. C'eſt le bonnet qu'on donne aux Docteurs. Sur le déclin de l'Empire la vanité des Romains croiſſant à meſure que leur pouvoir diminuoit, ils ordonnèrent que les ſeuls Patrices portaſſent les cheveux longs, & euſſent la tête découvèrte, bien qu'autrement la *barrette*, chez eux appellé *pileum*, fut la marque de la libèrté. MEZER. En effèt, ſur les médailles la libèrté tient de la main gauche une pique, & de la droite une *barrette*, ou bonnet qui a la figure d'un cône.

Ménage dit que tous ces mots viennent de *birreta*, diminutif de *birrus*, dont les Latins ont uſé pour une eſpéce de chapeau. D'autres diſent qu'il ſignifie ſimplement un *bonnet d'enfant*, ainſi nommé, à cauſe qu'il eſt barré de paſſemens. C'étoit autrefois une coëffure fort ſèrrée ſur la tête, faite de toile fort fine, qui n'étoit d'abord portée que par les Papes. Depuis on donna ce nom au bonnet des Docteurs, & enſuite à divèrſes autres coëffures qui ont été en uſage en Italie, qui étoient differentes du chapeau, comme témoigne la Cruſca. C'eſt un diminutif de *birrus*, qui ſignifioit autrefois un habillement qui couvroit tout le corps, & non pas ſimplement un chapeau, comme dit Ménage. Voyez BIRETE.

On dit provèrbialement & baſſement, Parler à la *barette* de quelqu'un, pour dire, le quereller, lui faire quelque reproche, quelque réprimande. Il ſignifie même Battre, frotter les oreilles. Et moi je pourrois bien parler à ta *barette*. Mol.

BARREUR. Tèrme de Vénerie. On dit un chien *barreur*; c'eſt le meilleur pour le chevreüil. Voyez CHIEN. Dans ce mot & dans les ſuivans, l'*a* eſt long, & l'on ne prononce qu'une *r*.

BARRI, ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne au cri de l'éléphant & du rhinoceros. *Clamor*. Quelques Auteurs Latins ont appellé un éléphant *Barrus*, & entre autres Feſtus & Piérre Damien.

BARRI, ſ. m. Ce mot en langage Toulouſain ſignifie fauxbourg; & en langage Provençal, muraille d'une ville, que du Bartas appelle *Barralles* en ſes Poëmes Gaſcons. Les anciens actes Latins faits dans ces Pays, appellent un fauxbourg *barrium*, & un acte fait en Eſpagne. *Varrium*. Le bourg eſt diſtingué des *Barris* ou fauxbourgs, dans un acte de l'an 1210. *Catel. hiſt. de Langued. L. II. p.* 130.

Ce mot vient apparemment de celui de *barre*, parce que les fauxbourgs ſont aux barres ou portes des villes.

BARRICADE, ſ. f. Défenſe & fortification, ou retranchement qu'on fait à la hâte avec des chaînes, des barriques, des charrettes, poutres ou arbres abatus, pour garder quelque paſſage & arrêter l'ennemi. *Munitio è doliis in aditu viarum.* Auſſi-tot les *barricades* ſe firent dans la ville, & on courut aux armes. On en fait auſſi derriére la porte d'une chambre en la fèrmant avec des verrous, des barres, des coffres, &c. Les *Barricades* de la Ligue; celles de la guèrre de la Fronde faites à Paris au mois d'Août 1648.

BARRICADER, v. act. Fèrmer les avenuës, les paſſages avec des barricades. *Via alicujus fauces obductis doliis occludere.* On ſonna l'allarme & on *barricada* toutes les ruës.

BARRICADER, ſe dit auſſi fort ſouvent avec le pronom pèrſonnel, & ſignifie, Se fortifier dans un lieu, & empêcher les gens d'y entrer, en oppoſant quelque choſe qui retienne ceux qui nous y veulent forcer. *Objectis obicibus munire ſe.* En un mot, *ſe barricader* ſe dit de tous les efforts que l'on peut faire pour n'être point pris dans le lieu où l'on s'eſt retiré. Ils s'étoient bien *barricadez* par dedans. Nous nous *barricadâmes* dans le poſte que nous venions de prendre, de crainte que l'ennemi ne nous vînt attaquer. On dit auſſi, *ſe barricader* dans une maiſon. Mol.

BARRIER, ſ. m. Prononcez *Barièr*, tèrme de monnoie. C'eſt l'ouvrier qui tourne la barre d'un balancièr qui ſèrt à monnoyer les flancs d'or & d'argent. Il y a pluſieurs *Barrièrs* qui font tourner le balancièr. On dit auſſi tireur de barre. *Libramenti motor.* Boizard.

BARRIÈRE, ſ. f. l'*a* eſt long. Sorte de Fortification qui ſe fait à un paſſage, à un retranchement, à une porte, pour en défendre l'entrée *Obex, repagulum, porta cataracta.* Elle eſt faite de pluſieurs groſſes pieces de bois fichées en tèrre à hauteur d'homme à travers deſquelles paſſent des ſolives; & au milieu il y a une barre de bois qui eſt mobile, qui s'ouvre & qui ſe fèrme quand on veut.

Ce mot vient de *barreria* ou *barrera*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification. On en met auſſi dans les cours des grandes maiſons pour empêcher que les carroſſes n'approchent trop prés des murs, & ne les gâtent, & en tous les lieux où on veut empêcher le paſſage aux chevaux & aux carroſſes.

BARRIERE, eſt auſſi, dans les lieux où l'on paye les entrées, une groſſe piece de bois poſée de long ſur deux poteaux. *Vectis.*

BARRIERE, eſt auſſi un petit parc fèrmé de ſemblable façon, où on fait des combats de taureaux, & où on faiſoit des joutes, des tournois, des courſes de bague. *Carceres.* Les anciens Chevalièrs faiſoient autrefois pluſieurs combats de *barrière*. Si tôt qu'un cheval de bague a franchi la *barrière*, il court de toute ſa force.

BARRIERE des Sèrgens, eſt un pavillon ou une éſpèce de boutique où ſe tiennent les Sèrgens pour attendre la pratique, *apparitorum officina.* Autrefois ils ſe tenoient ſur la *barriere* qui étoit à la porte de l'Hôtel Seigneurial où l'on rendoit la juſtice, & ils en étoient comme les gardes. Depuis on leur a pèrmis de bâtir un petit logement un peu plus loin pour y écrire plus commodément leurs exploits, qui a retenu le nom de *barrière*.

Les Romains établiſſoient en cèrtains lieux de leurs villes des corps de garde d'Huiſſièrs, ou Sèrgens qu'ils nommoient *Stationarii*, parce qu'ils étoient obligez de demeurer continuellement un certain nombre dans ces poſtes, pour être toûjours prêts d'appaiſer les querelles ou émotions populaires, d'arrêter les coupables, & de ſe rendre aux mandemens des magiſtrats & officiers de police. Nos ancêtres prirent cet uſage des Romains. Ce ſont aujourd'hui nos *barrières* des Sèrgens, dont le nombre a été augmenté à Paris en differens tems, juſqu'à quatorze, à proportion de l'accroiſſement de la ville. Il n'y a aucune de ces *Barrières* dont l'établiſſement ne ſoit connu, ou par des lettres patentes, ou par des Arrêts du Parlement, excepté trois établies aux deux Portes de la Cité, aujourd'hui le grand & le petit Châtelet & à la Porte Baudets. D'où l'on conclut que ces trois Corps de Garde avoient été établis dès le tems des Romains, aux trois principales portes de la ville, & que la Garde leur en étoit commiſe. Nous les avons nommez *Barrieres*, du mot *Barra* de la baſſe latinité, parce que ces premières furent établies proches des portes de la ville, où il y avoit des barrières pour arrêter ceux qui auroient entrepris de troubler la tranquilité publique. Du Cange au mot *Barra*. *Barræ dicuntur præſertim repagula ac ſepta, quæ ad munimenta oppidorum & Caſtrorum vel ad eorum introitus ac portas ponuntur, ne inconſultis cuſtodibus in eas aditus quibuſvis pateat. Guilel. Brito. l. 3. Philip.* Et une Charte de Philippe Auguſte de l'an 1195. nous apprend que c'étoit l'uſage d'y établir un cèrtain nombre de Sèrgens pour y veiller. Du Cange au même endroit. *Servientes villæ, & ii qui Barras & portas villæ ſervant,* &c. De la Mare. *Tr. de Pol. L. I. T. VI. c. 3. & T. XI. c. 7.*

BARRIERE, ſe dit figurément en Morale d'un obſtacle, d'un paſſage difficile qu'on trouve en voulant paſſer d'un pays à un autre, comme la mèr, les grandes rivières, les montagnes. *Obex, obſtaculum.* La nature a eu beau mettre des *barrières* entre l'ancien & le nouveau monde, elle n'en a pû empêcher l'entrée à l'avarice des hommes. Le Rhin n'étoit pas une aſſez forte *barrière* à leur courage. Ablanc. Je prévois trois ou quatre inconvéniens & de puiſſantes *barrières* qui s'oppoſeront à votre courſe. Pasc. L'étude de la Philoſophie eſt une bonne *barrière* pour oppoſer à l'ambition, à l'avarice, &c. La rigueur des ſupplices n'eſt pas une aſſez forte *barrière* pour arrêter la méchanceté des hommes. Les Favoris veulent que les graces ſe diſtribuent par leurs mains, & ils s'offenſent quand on force la *barrière* pour s'adreſſer directement au Prince. Cail. Les préjugez ſont autant de *barrieres* qui arrêtent d'abord les eſprits pareſſeux & ſupèrficiels. Nicol.

BARROIS, ſ. m. En ce mot l'*a* eſt brèf, & l'on ne prononce qu'une *r*. Pays entre la Champagne & la Lorraine. Le Barrois a titre de Duché, & c'eſt un fièf dépendant de la Couronne de France. Il ſe diviſe en *Barrois Royal*, qui eſt à l'occident de la Meuſe, & dans lequel eſt Bar-le-Duc Capitale du *Barrois*, & le *Barrois Ducal* qui eſt à l'orient de la même rivière. Dans l'ordinaire on dit plus le Duché de *Bar*, que le *Barrois*. *Barenſis Ducatus.*

BARROIS, oiſe, ſ. m. & f. Qui eſt de *Bar*, ou du *Barrois*. *Barenſis.*

BARROT. Voyez BAROT.

BARROTIN. Voyez BAROTIN.

BARROYER, v. n. l'*a* eſt long comme dans Barreau. Hanter le Barreau *Forum frequentare.* Ce tèrme eſt vieux & burleſque, & ne ſe dit que par mépris des jeunes Avocats qui plaident tellement quellement. Mais dans l'ancienne Pratique ce mot ſignifioit, Faire des procédures, & inſtruire des procès dans cèrtains delais; ce qui ſe faiſoit à la Barre de la Cour: & alors on appelloit *Barres*, les défenſes & exceptions qu'on y propoſoit les unes après les autres. Voyez Ragueau.

BARRURE, ſ. f. l'*a* eſt long. Tèrme de Luthièr. Barre du corps du Luth.

BARSANIENS. *Barſaniani.* Nom de cèrtains hérétiques qui ſoutenoient toutes les erreurs des Caïanens & des Théodoſiens. Ils faiſoient leur ſacrifice & leur communion en mettant une cèrtaine part ſur le bout de leur doigt, puis ils en mangeoient une petite partie, & ils en ajoûtoient enſuite autant qu'ils en avoient conſumé. Voyez S. Jean Damaſcène. La diviſion ſe mit parmi les hérétiques qui rejettoient le Concile de Chalcédoine, & étoient Eutychiens. Sevère donna à ſes diſciples le nom de Sevèriens; Gajan aux ſiens celui de Gaïanites; Théodoſe & Thémiſtius celui de Theodoſiens & de Thémiſtiens à leurs Sèctateurs; & d'eux naquirent quelque tems après les Jacobites & les *Barſaniens*. Goo.

BARSANUPHIEN, enne, ſ. m. & f. Nom de ſècte hérétique. *Barſanuphianus.* C'eſt la même choſe que Barſanien. Du tems de Marc Patriarche Jacobite d'Aléxandrie, qui fut ordonné l'an 193. de l'égire, c'eſt-à-dire, 815. de J. C. & qui tint le ſiége 20 ans & 70 jours ſelon Elmacin, 20 ans ſelon l'hiſtoire des Patriarches Cophtes imprimée par Echellenſis, & au vrai 20 ans 81 jours, comme le P. Du Solier Jéſuite l'a montré dans ſon hiſt. chronol. des Patriarches d'Alexandrie p. 81. De ſon tems, dis-je, les *Barſanuphiens*, ſeparez des Jacobites dès le tems de l'Empereur Zénon, ſe réünirent à eux. Fleur. Au reſte, on ne voit pas pourquoi M. l'Abbé Fleury dit *Barſanuphiens*. Je trouve par tout *Barſaniens*, & jamais *Barſanuphiens*. Cela pourroit même cauſer une erreur, & faire croire que *Barſanuphius*, ce Moine d'Egypte ſi ſaint, dont l'hiſtoire Eccleſiaſtique parle au quatriéme ſiecle, ſeroit Auteur de quelque ſècte hérétique, ce qui n'eſt pas. Il faut donc dire *Barſamen*, & non pas *Barſanuphien*.

BAR-SUR-AUBE, ſ. m. Eſpèce de raiſin appellé autrement Chaſſelas. Voyez CHASSELAS.

BARTHELEMI, ſ. m. *Bartholomæus*. Nom d'homme. C'eſt le nom d'un des Apôtres de JESUS-CHRIST. Quelques-uns croyent que ce mot vient de *bar*, & de *tholmai*; & qu'ainſi il veut dire fils de *Tholmai*; ils ajoutent que *Tholmai* eſt le même mot en Hébreu & en Syriaque, que Πτολεμαῖος en Grèc, Ptolomée. Voyez Druſius & Voſſius, dont Ravanelle ne croit pas qu'on doive ſuivre le ſentiment. Héſichius l'Interprête, Τὸς κρεμάοντος ὕδατα, ce qui ſignifie non pas fils de celui qui tire de l'eau, *filius haurientis aquas*, comme a dit Hoffman, mais *filius ſuſpendentis aquas*. Car outre que c'eſt le ſens de κρεμάοντος c'eſt qu'Héſychius n'a pû tirer cette étymologie & ce ſens que de בר. *bar*, fils, תלה, *thole*, ſuſpendant, qui ſuſpend, & מים *maim*, *les eaux*. Or תלה ne ſignifie point puiſer, tirer de l'eau, c'eſt דלה ou שאב, pour תלה, il ne ſignifie que *ſuſpendre*. Cette étymologie d'Heſychius eſt fauſſe. On pourroit peut-être abſolument la tirer de דלה, en changeant le ד, ou *d*, en ת, ou *t*; mais c'eſt à celle de Druſius, de Voſſius & de Lightfoot, rapportée ci-deſſus, qu'il s'en faut tenir. Depuis la conquête des Grècs les noms Grècs ou demi-Grècs étoient très-communs dans la Syrie & la Paleſtine, même parmi les Juifs, comme on le voit dans Joſeph & *Tholemæus* en particulièr eſt un nom de Juif qui ſe trouve dans cet Auteur Antiq. Liv. XX. ch. 1. Les uns prononcent *Barthélemi*, les autres *Barthélemi*, ou Barthelmi. Le prémiér eſt le meilleur; l'autre eſt du peuple.

S. BARTHELEMI travailla dans l'Arménie majeure, & convèrtit les peuples de Lycaonie. Il prêcha auſſi en Albanie & dans l'Inde citérieure. Le frere d'un Prince, qu'il avoit convèrti, le fit écorcher tout vif. GOD. Euſébe, hiſt. Liv. III. ch. X. dit que S. *Barthélemi* prêcha dans les Indes. On tient qu'il fut écorché vif dans la ville d'Albe en Arménie par l'ordre du Roi, nommé Aſtyage. Quelques-uns croyent que S. *Barthélemi* eſt le Nathanaël que S. Philippe amena à J. C. Grégoire de Tours & Anaſtaſe le Bibliothécaire diſent que ſon tombeau étoit à Lipari, petite Iſle voiſine de Sicile, ſoit qu'il y ſoit effèctivement mort, ſoit, comme il eſt plus vraiſemblable, qu'on y eut apporté ſon ſaint corps.

BARTOLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bartolus*. *Bartole* eſt un grand Juriſconſulte modèrne, qui naquit en 1309. & eut pour Précepteur Pièrre des Aſſiſes, ou Pièrre de la Piète. *Bartole* eſt, ou a paſſé pour être fort déciſif, comme le dit Alciat dans une épigramme.

In jure primas comparatus cæteris
Partes habebit Bartolus
Deciſiones ob frequentes.

De là, c'eſt-à-dire, de ſes fréquentes déciſions ou réſolutions, eſt venu le Provèrbe, Reſolu comme *Barthole*, ou plus réſolu que *Barthole*, qui conſiſte en une équivoque du mot *réſolu*. Voyez Paſquièr, Rech. Liv. VIII. ch. XIV.

BARULE, ſ. m. Nom de Sècte. *Barulus*. Les *Barules* renouvelloient les èrreurs d'Origène touchant la création & le peché des ames, diſant qu'elles avoient été créées toutes enſemble avant la création du monde, & qu'elles avoient péché dès lors. Ils attribuoient auſſi un corps fantaſtique à J. C. comme ſont les Anabaptiſtes. C'eſt ce qu'en rapporte Sanderus *de hær*. 149.

BARWICK. Ville du Comté de Northumbèrland dans l'Anglètèrre ſeptentrionale, à l'embouchure de la Twede, & aux confins de l'Ecoſſe. *Bervicum*, *Bortovicum*. *Barwick* a titre de Duché. C'eſt l'ancienne *Tuëſis* des Ottadiens.

BAS.

BAS, ſ. m. Ce qui eſt au deſſous d'une autre choſe à laquelle il a relation. *Inferior pars*. Cette femme a le *bas* du viſage fort beau. Le *bas* d'une maiſon eſt mal-ſain pour y habiter. Cette maiſon eſt bâtie dans le *bas* de la montagne. Le *bas* du pavé, c'eſt le côté du ruiſſeau. Dans ce pays il y a du haut & du *bas*. Il y avoit au *bas* de votre lettre trois écritures differentes. VOIT. Il y a un écriteau au *bas* de la ſtatuë. Il l'accompagna juſqu'au *bas* de l'eſcaliér. On dit figurément la même choſe d'un ſtile, d'un Ouvrage de Poëſie ou d'Éloquence, qui a de grandes inégalitez.

BAS, ſe prend quelquefois dans un ſens figuré, & on l'oppoſe au ſublime: Vouloir unir les extrêmes, le comique au ſérieux, le *bas* au ſublime... Ne confondez point le *bas* avec le comique. AMUSEMENS SÉRIEUX ET COMIQ.

Ce mot viens de *baſſus*, qui ſelon Iſidore & Papias a ſignifié un homme gros & gras, court & de petite taille. Nicod dérive ce mot du Grèc βάσις, qui ſignifie *baſe*, & *ſoutenement*.

On appelle ſur la mèr les *bas*, les parties du vaiſſeau qui ſont au deſſous.

BAS, ſe dit en Botanique. Les feüilles du *bas* d'une plante, c'eſt-à-dire, les premières feüilles.

BAS, ſe dit auſſi de la partie inférieure des habillemens. Un *bas* de robbe, c'eſt la partie de la robbe d'une femme qui eſt depuis la ceinture. On baiſe aux Princeſſes le *bas* de la robbe.

BAS, ſ. m. Chauſſe. Eſt ce qui ſèrt à couvrir le pied & la jambe, & qu'on appelle abſolument un *bas*. *Tibiale*. On fait des *bas* de laine & de ſoie à l'aiguille. *Tibialia ſerica, tenui ſtamine contexta*, ce qu'on appelle *tricoter*; & des *bas* au métier, par une très-belle machine qu'on a apportée depuis peu d'Anglètèrre. *Bas à étrier*, ſont des *bas* coupez par le pied, qui ne ſèrvent qu'à couvrir la jambe, & non pas le pied. *Bas d'attache*, ſont ceux qu'on attache au haut-de-chauſſes avec des rubans, ou des aiguillettes. Henri II. commença le prémier de ſon Royaume à porter le *bas* de ſoie. MASCUR.

En tèrme de Marine, on dit, Donner un *bas* de ſoie, quand on met quelqu'un qui a failli dans des ceps ou menottes qui ſont attachées à une barre de fèr deſtinée à cet effèt. *Manica*.

Les Cuiſiniers appellent auſſi les pieds de cochon qu'ils mettent en ragoûs, des *bas de ſoie*.

On dit en Aſtrologie, le *bas* du ciel, *imum cœli*; pour dire, la troiſième ou quatrième maiſon d'une horoſcope, où eſt le nadir ou la partie du ciel la plus baſſe à nôtre égard.

BAS, BASSE, adj. Tèrme relatif. *Humilis, infimus, imus*. Qui a moins de hauteur qu'un autre corps auquel on le compare. Le centre de la tèrre eſt le lieu le plus *bas* du monde à nôtre égard. Ce plancher eſt trop *bas*, n'eſt pas aſſez élevé. Les *bas* côtez d'une Égliſe. Des ſouliers *bas*, qui n'ont pas le talon fort haut.

En Botanique, une plante qui eſt *baſſe* veut dire une plante qui ne s'élève guère haut.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt au rez de chauſſée ou au deſſous. Une ſalle *baſſe*. Un appartement *bas*. La Chapelle *baſſe* d'une Égliſe. La *baſſe* foſſe d'une priſon. Les *baſſes* offices.

BAS, ſe prend auſſi quelquefois pour Profond. *Altus, profundus*. Un foſſé *bas*, un puit *bas*, une cave *baſſe*.

BAS, ſe dit auſſi des pays qui approchent près de la mèr à comparaiſon de ceux qui ſont vèrs les montagnes ou vèrs la ſource des rivières. *Inferior*. Le *bas* Languedoc. La *baſſe* Bretagne. La *baſſe* Normandie. La *baſſe* Saxe. Le *bas* Palatinat. On nomme la Flandre abſolument le *Pays-Bas*. Il eſt vrai que dans les pays qui ſont près de la mèr on appelle ſouvent *bas* ce qui eſt plus près de la mèr, & *haut* ce qui en eſt plus éloigné, comme la haute & la *baſſe*-Bretagne, la haute & la *baſſe* Normandie, la haute & la *baſſe*-Provence, le haut & le *bas*-Languedoc; le haut & le *bas*-Poitou, la haute & la *baſſe*-Picardie, &c. Il eſt vrai auſſi que dans les pays éloignez de la mèr on ſe régle ſouvent ſur le cours des rivières qui les travèrſent, & qu'on appelle *haut*, ce qui approche le plus de la ſource de la rivière, & *bas* ce qui eſt le plus près de l'embouchure: c'eſt ainſi qu'on a diſtingué le haut & le *bas* Maine, la haute & la *baſſe*-Alſace, la haute & la *baſſe*-Autriche. Enfin, il eſt vrai qu'on ſe régle auſſi ſouvent ſur la ſituation du pays par rapport aux montagnes, & qu'on appelle pays haut celui qui eſt dans les montagnes, & pays *bas* celui qui eſt dans les plaines. Ainſi on a dit la haute & la *baſſe*-Auvèrgne, &c. Mais avec tout cela il eſt auſſi cèrtain que ſans aucune autre raiſon apparente le ſeul uſage a fait donner ces noms à différens pays pour les diſtinguer, & c'eſt ainſi qu'on appelle haute-Champagne le pays qui eſt vèrs Rheims, & *baſſe*-Champagne le pays qui eſt vèrs Troyes & Langres. Bien plus, on appelle haute-Gaſcogne, la partie de la Gaſcogne qui approche le plus de la mèr, & *baſſe*-Gaſcogne la partie qui eſt la plus éloignée de la mèr, ce qui eſt contre toutes les régles ordinaires.

On dit, la *baſſe* région de l'air; pour dire, la partie de l'air où ſont les nuées, & où ſe forment les foudres & les tempêtes. On appelle auſſi un tems *bas*, lorſque l'air eſt obſcur, chargé de nuées, & lorſqu'elles ſemblent plus près de la tèrre. On dit auſſi la *baſſe* région de l'ame; pour dire, celle où ſe forment les violentes paſſions & les déſirs déréglez.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt au deſſous des autres dans les emplois, dans les conditions des hommes. Les *bas* Officiers ſont les ſubaltèrnes, qui en ont d'autres qui les commandent. Le *bas* Chœur du Chapitre, ce ſont les Chantres & les Chapelains. Les *baſſes* claſſes, ſont celles qui ſont au deſſous de la Rhétorique & de la Philoſophie.

BAS, ſe dit auſſi de ce qui eſt moins eſtimé en quelque choſe. On l'a mis au *bas* bout de la table; c'eſt-à-dire, au lieu le plus éloigné des pèrſonnes de condition. Les *baſſes* cartes, ce ſont les moindres du jeu. Ce vin eſt *bas*, & ſent la lie.

En tèrme de Juriſprudence, on appelle *baſſe*-Juſtice, celle qui connoît des droits dûs au Seigneur, cens & rentes, exhibitions de contrats, de la Police, d'un dégat de bêtes, d'injures légères dont l'amende ne peut excéder ſept ſols ſix deniers; & cela par oppoſition à la *moyenne* & à la *Haute*-Juſtice.

BAS, ſe dit encore de la mèr, des lacs, des étangs, des rivières, & ſignifie qui a peu d'eau. *Depreſſus.* Ces étangs ſont bien *bas.* Les rivières ſont bien *baſſes.*

BAS, ſe dit du tems auſſi bien que du lieu. Les médailles du *bas* Empire, ce ſont celles des Empereurs qui ont vécu depuis la decadence de l'Empire, depuis Conſtantin le Grand juſqu'au dèrnier Empereur du même nom. *Recentior.* La *baſſe* Latinité, c'eſt la corruption de la langue Latine. *Corruptus.* Le Carême eſt *bas*, c'eſt-à-dire, il commence de bonne heure, dès le mois de Février. *Proximus.*

BAS, ſe dit figurément en choſes morales. *Abjectus, humilis, demiſſus.* Une ame *baſſe*, un eſprit *bas*, qui n'ont rien d'elevé. Un cœur *bas*, qui eſt lache. Une mine *baſſe*, qui ne temoigne aucune grandeur d'ame. Il y a des eſprits elevez qui ont l'ame *baſſe*. Le P. Bourd. Un eſprit né ſans fard, ſans *baſſe* complaiſance, fuit ce ton radouci. Boil. On dit encore un ſtile *bas*, qui eſt rampant, qui n'a rien de noble, qui eſt ſans figure. Un mot *bas*, qui ne ſe dit que par le peuple.

Le ſeul mépris d'un choix ſi bas *& ſi honteux,*
Devoit bien ſoutenir l'intérêt de mes feux. Mol.

C'eſt ici le lieu d'expliquer nettement & au juſte ce que c'eſt qu'un tèrme *bas*, une expreſſion *baſſe*, & avec quel ſoin on doit éviter ces ſortes de fautes dans le diſcours, ſur tout s'il eſt grave & ſérieux. Nous avons là-deſſus d'excellentes remarques dans la dèrniere édition des Œuvres de M. Deſpreaux. Voyez la neuvième de ſes reflexions critiques ſur quelques paſſages de Longin; il n'y a rien de mieux ecrit ni de plus ſenſé. En voici le précis. Longin dit, chap. 34. que les mots *bas* ſont comme autant de marques honteuſes qui flétriſſent l'expreſſion. Là-deſſus M. Deſpreaux remarque que cela eſt vrai dans toutes les langues, qu'on ſouffrira plutôt, généralement parlant, une penſée *baſſe* exprimée en tèrmes nobles, que la penſée la plus noble exprimée en tèrmes *bas*. La raiſon qu'il en apporte, eſt que tout le monde ne peut pas juger de la juſteſſe & de la force d'une penſée; mais qu'il n'y a preſque pèrſonne, ſur tout dans les langues vivantes, qui ne ſente la baſſeſſe des mots. Il ajoûte que les mots des langues ne repondent pas toûjours juſtes les uns aux autres, & qu'un tèrme Grèc très-noble ne peut ſouvent être exprimé en François que par un tèrme très-*bas*. Cela ſe voit par les mots d'*aſinus* en Latin, & d'*ane* en François, qui ſont de la dèrnière baſſeſſe dans l'une & dans l'autre de ces langues, quoique le mot qui ſignifie cet animal, n'ait rien de *bas* en Grèc ni en Hébreu, on le voit employé dans les endroits mêmes les plus magnifiques. Il en eſt de même du mot de *mulet* & de pluſieurs autres. Enfin, ce qui eſt encore plus propre de ce Dictionaire, il remarque fort judicieuſement que les langues ont chacune leur bizarrerie; mais que la Françoiſe eſt principalement capricieuſe ſur les mots, & que bien qu'elle ſoit riche en beaux tèrmes ſur de cèrtains ſujets, il y en a beaucoup où elle eſt fort pauvre, & qu'il y a un très-grand nombre de petites choſes qu'elle ne ſauroit dire noblement. Ainſi, par éxemple, quoique dans les endroits les plus ſublimes elle nomme ſans s'avilir, *un mouton, une chévre, une brebis*, elle ne ſauroit ſans ſe diffamer dans un ſtile un peu élevé, nommer *un veau, une truye, un cochon.* Le mot de *géniſſe* en François eſt fort beau, ſur tout dans une Églogue: *vache* ne s'y peut pas ſouffrir: *Paſteur* & *Bèrger* y ſont du plus bel uſage; *gardeur de pourceaux*, ou *gardeur de bœufs*, y ſeroient horribles. Cependant il n'y a peut-être pas dans le Grèc deux plus beaux mots que συβώτης & βουκόλος, qui répondent à ces deux mots François, & c'eſt pourquoi Virgile a intitulé ſes Églogues de ce doux nom de *Bucoliques*, qui veut pourtant dire en notre langue à la lettre, les Entretiens des bouviérs, ou des gardeurs de bœufs.

On peut ajoûter que la langue Françoiſe eſt celle qui ſouffre moins les tèrmes *bas*, non ſeulement dans le ſtile élevé, mais dans les convèrſations ordinaires des honnêtes-gens, où les tèrmes *bas* ne s'employent point, à moins qu'on ne parle de cèrtaines choſes qui ſont tout le ſujet du diſcours, comme d'agriculture, d'anatomie, car ailleurs le bel uſage veut qu'on ſubſtituë d'autres tèrmes à la place de ceux qui ſont communs, quoique François d'ailleurs. On a des éxemples de cela au Palais; il y a même quelques pèrſonnes qui croyent qu'en parlant de guèrre on dit *tranchée & faſcine*, au lieu de *foſſé* & de *fagot*, pour éviter des expreſſions communes & baſſes; en effet, on ſeroit ſurpris de lire dans une gazette qu'un Lieutenant Général portoit des *fagots.* Quoiqu'il en ſoit de cette remarque, qui n'eſt peut-être ni tout-à-fait vraie, ni tout-à-fait fauſſe, il eſt ſûr que la langue Françoiſe eſt auſſi réſervée dans l'uſage des expreſſions *baſſes*, que d'autres langues ſont libres & hardies; on en peut juger par la manière dont on s'exprime en parlant de cèrtaines actions naturelles.

BAS, en tèrme de Medecine, ſe dit du *bas* ventre: ce qui fait la troiſième partie de la diviſion du corps humain en trois ventres, dont le premièr eſt la tête; le ſecond la poitrine, avec ce qui eſt au deſſus du diaphragme; & le troiſiéme ce qui eſt au deſſous juſqu'aux cuiſſes, que le peuple appelle abſolument le *ventre. Alvus.* Et à l'égard des autres organes des ſens, on dit qu'un homme a la vuë *baſſe*, *Myops*, pour dire, qu'il a la vuë courte; & la voix *baſſe. Submiſſus, depreſſus, debilis*, pour dire, qu'il l'a foible.

En tèrme d'Orfévre, on appelle de l'or *bas*, de l'argent *bas*, ou de *bas* aloy, celui qui eſt foible, où il y a de l'alliage, qui n'eſt pas au titre du poinçon de Paris, ou de celui auquel on bat les monnoies. *Vilis.* L'argent d'Allemagne eſt fort *bas.* On appelle *bas* billon d'argent, celui qui eſt au deſſous de cinq deniers; & *haut* billon, celui qui eſt au deſſus juſqu'à dix.

En tèrme de Sculpture, on appelle *bas-relief*, ou *baſſe-taille*, ce qui eſt oppoſé à *plein-relief*, ou *ronde-baſſe*, une ſculpture relevée en demi-boſſe, qui eſt attachée à un fond, d'où elle ne ſort qu'en partie. *Minora ſigilla.* M. Félibien diſtingue trois ſortes de *bas-reliefs*; dans les uns les figures qui ſont ſur le devant paroiſſent preſque de relièf; dans les autres elles ne ſont qu'en demi-boſſe & d'un relièf beaucoup moindre; & dans la dèrnière eſpèce elles ſont encore moins elevées & ont peu de relièf à la manière des vaſes, des camaieus, des médailles, & des monnoies.

On dit en tapiſſerie, Haute & *baſſe* liſſe, ou *baſſe* marche, ſelon la manière du travail. *Supremi & infimi licii aulæum.*

En tèrme de guèrre, on appelle *baſſe* enceinte, la fauſſe braye, & Place *baſſe*, la caſemate, & le flanc retiré, qui ſert à défendre le foſſé. *Depreſſus.* Et on dit, Faire *main baſſe*, quand on ne donne point de quartièr.

En tèrme de Marine, on appelle auſſi *Bas*-bord le côté gauche du navire, oppoſé à *ſtribord*, qui eſt le côté droit, eu égard à celui qui étant à la pouppe, regarde la prouë. *Latus ſiniſtrum.* Les Levantins diſent *orſe.* Faire feu de *bas-bord.* On appelle auſſi un vaiſſeau de *bas-bord*, une Galère ou autre bâtiment qui n'a qu'un pont; par oppoſition aux grands vaiſſeaux qu'on appelle de *haut bord.* Les Brigantins qui ne portent point de couvèrte, ſont des vaiſſeaux de *bas-bord. Bas-bord-tout*, eſt le commandement que l'on fait au timonier de pouſſer la barre du gouvèrnail tout-à-fait à gauche. On appelle *bas-bord* la partie de l'équipage qui doit ſervir à *bas-bord.*

BAS-FOND, eſt un fond où il y a peu d'eau, qui eſt dangereux, où il eſt aiſé d'échouër, & où il faut être guidé par des Pilotes côtièrs. *Locus aqua depreſſior.* On l'appelle autrement *Pays-ſomme.*

BAS-JUSTICIÈR. Voyez plus bas en ſon rang.

BASSE-COUR, ſ.f. Cour de dèrrière dans un hôtel, où on loge les valets, & où ſont les écuries, les remiſes de carroſſe. Le mot de *baſſe-cour* dans cette ſignification eſt tout-à-fait impropre, on dit ſeulement cour de dèrrière. *Area poſtica.*

On appelle auſſi à la campagne une *baſſe-cour*, la cour où l'on met tout l'attirail d'une maiſon de campagne: comme ſont les charruës, les beſtiaux, les volailles, le fumièr, les cuves, preſſoirs, &c. *Chors, cors.* Un Gentilhomme vit honnêtement à la campagne des fruits de ſa *baſſe-cour.*

On appelle des nouvelles de la *baſſe-cour*, celles qui ſont fauſſes, & qui viennent de gens mal informez.

BASSES VOILES, ſont les grandes voiles d'en bas: ce qui ſe dit ſur tout de celles du grand mât, & du mât de miſaine, par oppoſition à celles de hune & de pèrroquet. *Velum ſummum mali maximum, infimum.*

En tèrme de Fauconnerie, on appelle un oiſeau *bas* quand il eſt maigre & décharné. *Macer, macilentus.*

BAS-VOLER, ſ.m. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit des pèrdrix, des cailles & autres oiſeaux qui ont le vol peu élevé. *Volatus demiſſior.*

En l'Égliſe on appelle une Meſſe *baſſe*, *Miſſa ſine cantu*, celle qui eſt dite ſans être chantée par le Chœur, & ſans aſſiſtance de Diacre & de Soûdiacre.

En Muſique, on dit qu'une corde eſt trop *baſſe*, qu'un luth eſt monté trop *bas*, lorſqu'elle ne s'accorde pas avec les autres cordes, ou qu'un inſtrument ne s'accorde pas avec les autres. *Demiſſus, ſuppreſſus.*

BAS, adv. Il a acheté cette charge dix mille écus argent *bas*; pour dire, argent comptant. *Præſente, numeratâ pecuniâ.* Quand on demande la vie, il faut mettre *bas* les armes, pour dire, il les faut quitter. *Arma ponere, deponere.* Il faut parler tout *bas* dans la chambre d'un malade, c'eſt-à-dire, doucement. Parlons *bas*.

bas, & d'une manière qu'on ne ſoit pas entendu des autres. *Submiſſè.*

En même tems que ſa bouche
Me diſoit je ne veux pas,
Ses yeux me diſoient tout bas,
Je ne ſuis pas ſi farouche. LA SABL.

On dit auſſi, Cet homme, ce malade eſt bien *bas*; pour dire, que ſa maladie, ou ſa pauvreté ſont éxtrêmes. *Inclinata ſalus, fortuna.*

BAS, ſignifie encore, Dans un état bas & obſcur, dans une condition baſſe & mépriſable. *Humiliter, abjectè.* La fortune eſt accoûtumée à prendre bien *bas* ceux qu'elle veut mettre bien haut, & elle ſe plaît à former ſes créatures de rien. VOIT.

BAS, ſe dit auſſi pour marquer les parties baſſes d'une choſe par oppoſition aux hautes. *Inferiora.* Il a fait réparer, reblanchir ſa maiſon de haut en *bas*.

On dit figurément, traiter un homme de haut en *bas*; pour dire, lui parler avec orgueil, le traiter avec mépris. *Superbè, arroganter.* On croit ſe donner un air de diſtinction & d'autorité, en traitant les autres de haut en *bas* BELL. On dit auſſi abſolument, Le tenir *bas*: pour dire, le tenir ſujet, & dans la ſoumiſſion. On dit encore quand on a un dégorgement de bile, qu'on va par haut & par *bas*; pour dire, qu'on vomit, & qu'on a le cours de ventre.

Mettre *bas*, ſignifie encore ſe dépoüiller de quelque choſe, la quitter, s'en défaire. Mettez *bas* votre manteau, c'eſt-à-dire, Quittez votre manteau. Mettez *bas* ce peſant fardeau, c'eſt-à-dire, déchargez-vous de ce fardeau Et figurément on le dit en choſes ſpirituelles & morales, Mettez *bas* tous ces ſoins, toutes ces inquiétudes ſur l'avenir, Dieu y pourvoira. Il a mis *bas* toutes ſes défiances, tous ſes ſoupçons.

Et ſi de nos Savans la troupe chicaneuſe
Eût mis bas, *comme lui, toute humeur querelleuſe,*
Nous aurions la paix aujourd'hui.

On dit en tèrme de Marine, qu'on met *bas* le pavillon quand on l'abaiſſe pour ſaluer un vaiſſeau plus puiſſant, ou pour ſe rendre. *Vexillum demittere.* Et figurément on dit, Mettre pavillon *bas*; pour dire, Oter ſon chapeau, ainſi qu'on fait quand on boit les ſantez des pèrſonnes qu'on honore: cela ne ſe dit qu'en ces ſortes d'occaſions. *Caput aperire.*

On dit qu'on a mis *bas* dans une Imprimerie, dans un atteliér, pour dire, qu'on n'y travaille plus, & qu'on a été contraint de ceſſer le travail pour le trop grand froid, ou par quelque autre obſtacle. Les Imprimeurs appellent auſſi le *bas* la partie de leur preſſe où eſt enclave le marbre.

On dit en tèrme de Chaſſe, que les cèrfs ont mis *bas*; pour dire, que leur bois eſt tombé: ce qui arrive ordinairement en Avril. *Deponere.* Les vieux cèrfs mettent *bas* devant les jeunes.

On dit en tèrme de Manége, qu'une cavale a mis *bas*; pour dire, qu'elle a pouliné. *Fœtum edere.*

On dit auſſi d'une chienne, qu'elle a mis *bas*; pour dire, qu'elle a fait ſes petits. Il y a des Provinces où le peuple dit chioler.

BAS, ſe conjoint auſſi advèrbialement avec pluſieurs particules, comme, Mettre à *bas*, c'eſt, Jetter à tèrre un Cavaliér, démolir un bâtiment, éteindre une maiſon, une famille. *Dejicere, deturbare.* Il y avoit déja deux tours à *bas*. MOL.

Vain fantôme d'honneur, c'eſt pour toi que l'épée,
Sans ceſſe au maſſacre occupée,
A mis tant de guerriérs à bas. MAU.

En *bas*, & là *bas*, ſe diſent d'un lieu *bas* à l'égard du lieu où nous ſommes. *Infrà, deorſùm* Allez là *bas*; deſcendez en *bas*. On le dit auſſi de l'Enfèr, que S. Auguſtin croit être au centre de la tèrre.

Et ſi j'ai fait encore, poſez le cas;
Gardez-vous bien que rancune vous tienne,
Les Rancuniérs ſont mal menez là bas.

On dit encore dans les Tribunaux de Juſtice, qu'on envoyera une partie là *bas*; pour dire, en priſon, qu'on la fera deſcendre en *bas*.

On dit encore à table, Je ne payerai rien, je ſuis des *bas* aſſis. Il faut prendre votre chemin par *bas*. Pluſieurs veulent loger en *bas*. *Ici bas*, ſignifie non ſeulement le lieu où nous ſommes, à comparaiſon d'un lieu plus haut, mais auſſi tout ce *bas* monde oppoſé à la gloire étèrnelle. C'eſt ſe tromper que de compter ſur les choſes d'*ici-bas*, quelque éclat qu'elles puiſſent avoir. ABB. DE LA TR.

Ecoutez ma juſte prière,
*Elle n'aſpire point aux grandeurs d'ici-*bas. L'AB. TITU.

*Pour moi, ſur cette mèr qu'*ici-bas *nous courons,*
Je ſonge à me pourvoir d'eſquifs & d'avirons,

En tèrme de Fauconnerie, on dit *bas-voler*, ou *bas voler* à tire d'ailes, en parlant de la pèrdrix, & d'autres oiſeaux qui n'ont pas le vol hautain. *Tèrram radere.*

On dit proverbialement, qu'un homme a le cœur haut & la fortune *baſſe*; pour dire, qu'il n'a pas le moyen de faire voir toute ſa généroſité. On dit auſſi d'un homme qui n'a guère d'argent, que les eaux ſont *baſſes* chez lui On dit auſſi, parler d'un ton plus *bas*, quand on s'adoucit aprés avoir bien menacé & querellé. On dit auſſi, qu'un homme eſt *bas* pèrcé, quand il n'a pas de quoi vivre. On dit auſſi, A *bas* couvreur, la tuile eſt caſſée, quand on veut faire deſcendre quelqu'un d'un lieu élevé où il eſt. On dit auſſi d'un diſcours ou d'une langue qu'on n'entend point, c'eſt un *bas-Breton* pour moi.

BASSE, ſ. f. Tèrme de Manége. *Declivus.* C'eſt une pente douce d'une colline, ſur laquelle on accoutume le cheval à courir au galop, pour lui apprendre à plier les jambes. On l'appelle autrement *calade*.

BASSE, en tèrme de Muſique, eſt la partie de la Muſique qui fait les ſons les plus graves & les plus lourds. *Gravior, imus ſonus.* Les plus gros tuyaux de l'orgue ſont la *baſſe*. Les plus groſſes cordes d'un luth ſont les *baſſes*. Les Muſiciens tiennent que la *baſſe* eſt la principale partie des concèrts, & le fondement de la compoſition. D'autres veulent que la principale partie ſoit le deſſus, comme étant le principal ornement de la Muſique. On dit encore *baſſe* récitante, ou *baſſe* du petit chœur; *baſſe* continuë, *baſſe* chantante, *baſſe* double, *baſſe* de haut-bois, petite *baſſe*, prémière *baſſe*, *baſſe* de chromorne.

BASSE, ſe dit auſſi de celui qui chante cette partie. Il faut avoir un grand creux de voix pour être une bonne *baſſe*.

BASSE, eſt auſſi l'inſtrument ſur lequel on jouë cette partie, qui eſt le plus gros & le plus long de ceux qui forment le concèrt. *Soni gravis muſicum organum.* Une *baſſe* de viole. *Soni gravis barbites.* Une *baſſe* de haut-bois, le théorbe eſt propre pour la *baſſe*.

BASSE-CONTINUË, Eſt l'harmonie que font des théorbes, ou des *baſſes* de violes qui joüent continuellement tandis que les voix chantent, ou que d'autres inſtrumens joüent leurs parties, ou que quelques uns s'arrêtent. *Sonus gravior totâ muſicâ continuatus.* Selon M. Broſſard la *baſſe-continue* eſt une partie de la Muſique modèrne, inventée & miſe en uſage vèrs 1600. par un Italien, nommé Ludovico Viadana, qui le prémiér en a donné un Traité. On la jouë avec des chiffres marquez au deſſus des notes ſur l'orgue, l'épinette, le claveſſin, le théorbe, la harpe, &c. & ſouvent ſimplement & ſans chiffres ſur la *baſſe* de viole, ou de violon, avec le baſſon, avec le ſèrpent, &c.

BASSE-TAILLE, Eſt le Muſicien, ou Joüeur d'inſtrumens qui tient une ſeconde partie de la taille en un concèrt où il y a plus de quatre voix, ou inſtrumens. *Voce ſubgravi canere, ou ſoni ſubgravis inſtrumentum pulſare.*

BASSE-TAILLE, ſe prend auſſi pour une voix d'un cèrtain caractere, on l'appelle quelquefois concordant. La *baſſe-taille* eſt une voix qui va de haut en bas. Ceux qui peuvent chanter cette partie, peuvent ſèrvir de taille & de *baſſe* en un beſoin. BROSSART. Petite *baſſe*. C'eſt comme nos quintes & nos *baſſes* de violon. ID. *Baſſe-contre.* On appelle ainſi ceux qui chantent la plus baſſe partie de la Muſique. ID.

BASSE-CONTRE, eſt le Muſicien, ou joüeur d'inſtrumens, qui tient une ſeconde *baſſe* dans les mêmes concerts. *Gravium partium cantor.* Il y a quelques gens qui diſtinguent ici entre cette partie de la Muſique & le Muſicien qui la jouë. Quand il eſt queſtion de la Muſique, ils veulent bien qu'on diſe *baſſe-contre*, comme on dit *haute-contre*: mais quand il eſt queſtion du Muſicien, ils veulent que l'on diſe *baſſe-conte* & *haute-conte*. Cependant Mrs de l'Académie, Richelet, & beaucoup d'autres, ne s'arrêtent point à cette diſtinction, ils diſent *baſſe-contre* & *haute-contre*; & cet uſage s'accorde à l'étymologie. Ménage le décidoit auſſi de même autrefois, parce que la *baſſe-contre* eſt la partie de Muſique qui eſt contre la taille, comme la *haute-contre* eſt celle qui eſt contre le deſſus, cependant il a changé d'avis & pretend que l'uſage le plus général eſt pour *baſſe-contre*. *Soni gravis organum pulſare.*

BASALTES, ſ. m. *Balſates.* Nom d'une éſpèce de pièrre, ou de marbre, dont parlent Pline, Liv. XXXVI. ch. 7. Strabon, Liv. XVII. & Ptolomée en parlant de la côte Arabique de l'Egypte. Elle avoit la couleur & la dureté du fèr. Le plus gros bloc qu'on en ait jamais vû, ſelon Pline, fut mis par Veſpaſien dans le temple de la paix; on y avoit repréſenté ſeize jeunes enfans joüans ſur le bord du Nil. Daléchamp dit que l'on trouve proche de

Gaillon en Normandie, de petites pièrres de cette éſpèce. Pline rapporte encore que la ſtatuë de Memnon, qui réſonnoit au levér du ſoleil, étoit d'une pièrre égale à celle du temple de la paix; cette ſtatuë ſe voyoit dans le temple de Sérapis à Thebes. C'eſt apparemment de cette pièrre que ſont les figures Egyptiennes qui nous réſtent de l'antiquité, & qui ſont d'une pièrre noire; car le *baſalte* eſt une pièrre noire, ou de touche, réſiſtant à la lime, peſante, unie, douce au toucher. Elle vient d'Ethiopie & d'Allemagne. Elle ſért à examiner l'or & l'argent. Son nom vient de *baſal*, qui ſignifie *du fer*, ou de βασανίζω, *diligenter examino*. On la nomme auſſi pièrre de Lydie, & en Latin *lapis Lydius*. Voyez Pline. Liv. XXXVI. ch. 7. & Saumaiſe ſur Solin, p. 558. Strabon a donné auſſi une deſcription des *baſaltes*, Liv. XVII

BASAN Région & Royaume ſitué à l'orient du Jourdain. C'étoit un Royaume d'Amorrhéens, dont le dérniér, nommé Og, géant d'une grandeur prodigieuſe, fut vaincu par Moïſe, & ſes térres données à la moitié de la Tribu de Manaſſé. Il avoit à l'orient les montagnes de l'Arabie Petrée, ou de Galaad; à l'occident le Jourdain, & s'etendoit depuis le torrent de Jaboc au midi juſques vèrs l'Antiliban, ou les montagnes appellées Hèrmon dans l'Ecriture.

BASANE, ſ. f. Peau de veau ou de mouton paſſée par le tan, qui n'eſt point corroyée, qui ſért, ſans autre préparation, à couvrir des livres, des pantoufles, &c. *Aluta*.

Du Cange dérive ce mot de *baſan*, qu'on a dit dans la même ſignification.

BASANÉ, ÉE, adj. Hâlé, brûlé; qui a le teint olivâtre, & tirant ſur le noir. *Fuſcus, ſubniger, aquilus*. Les Eſpagnols ſont *baſanez*; & c'eſt pour cela qu'on dit burleſquement, Les troupes *baſanées*; pour dire les troupes Eſpagnoles. Un voyageur revient ordinairement tout *baſané*, tout hâlé du ſoleil. Les payſans ſont ordinairement hâlez & *baſanez*.

Ce mot vient du Grèc βάσανος, qui ſignifie proprement. *Lapis Lydius*, ou *Herculeus*, la *pierre de touche*, qui eſt noire, ou d'une couleur noiratre, dont la *baſane* peut auſſi avoir pris ſon nom, parce que les premières baſanes etoient des cuirs qu'on préparoit avec peu de ſoin, & qu'on teignoit d'un mauvais noir. Il eſt plus vraiſemblable que c'eſt un ancien mot François ou Gaulois, qui reſte encore en Eſpagnol, où *baca* ſignifie couleur noire, ou brune, *color fuſcus*, dit l'Auteur de la Notice de Gaſcogne.

Chez les Romains le viſage *baſané* étoit une marque de vértu; la pâleur étoit une marque de moleſſe & de volupté; & au contraire un viſage noir & brûlé étoit regardé comme un ſigne de courage & de valeur. LE CL.

BASCONADE, ſ. f. C'eſt le nom que l'on donne en quelques endroits à la langue des Biſcayens, que les Eſpagnols appellent Vaſcaence, ou Viſcaina, & nous langue Baſque. T. CORN. *Cantabrica lingua*.

BASCULE, ſ. f. Quelques gens diſent *bacule*; mais *baſcule* eſt le plus uſité. Contrepoids qui ſért à lever le pont-levis d'une ville, d'un château. *Craticia porta quæ ſuſpenſa tollenonis in morem modò ſublevatur, modò deorſum agitur*. Ce ſont de groſſes pièces de charpente dont une partie s'avance en dehors de la porte, & ſoûtient des chaines attachées au pont-levis, & l'autre eſt en dedans de la porte qui en fait le contrepoids. Elles ſe meuvent en équilibre ſur deux forts pivots attachez aux jambages de la porte, enſorte qu'en appuyant ſur l'un des bouts, l'autre hauſſe. Il ſe fait encore pluſieurs machines à *baſcule*, tant pour élever les eaux, que pour d'autres ouvrages. *Tolleno* Une *baſcule* de moulin à vent, c'eſt une pièce de bois qui abbat le frein du moulin, & qui ſért à l'arrêter. *Tolleno piſtrinenſis*, ou *molendinarius*. La *baſcule* de frein d'un moulin eſt d'environ douze pieds de long. Une *baſcule* de comptoir, c'eſt une petite plaque de fér qui baiſſe par un bout, & hauſſe par l'autre ſur les comptoirs des Marchands, & par où l'on jette dans le comptoir l'argent que l'on reçoit. *Lamina Tollenonis inſtar ſuſpenſa* On dit une *baſcule* ou trappe, d'un piége, d'une ratière. Il y a auſſi une ſorte de machine à jetter des grenades qui s'appelle *baſcule*. Nicod dérive ce mot de *baſculus*, ou bien *à battuendo culo*.

On appelle auſſi *baſcule* une pièce de bois, ſoit planche ou ſolive, qu'on met ſur une autre en travèrs, qui eſt un peu élevée, ſur laquelle les enfans ſe joüent & ſe brandillent.

BASCULE, ſ. f. Tèrme de fortification. Porte appuyée ſur deux paux, qui s'ouvre & ſe fèrme en manière de trébucher.

BASCULE, ſe dit encore d'une éſpèce de ſérrure, ainſi nommée, parce qu'elle ſe hauſſe & ſe baiſſe.

LES BASCULES les plus ſimples ſont celles qui ne conſiſtent qu'en une pièce de bois ſoutenuë d'une autre par le milieu, ou autrement, comme d'un eſſieu, pour être plus ou moins en équilibre. Lorſqu'on péſe ſur un des bouts, l'autre hauſſe. Ces ſortes de *baſcules* ſont les plus communes, on s'en ſért pour élever des paux.

BASE, ſ. f. Appui, ſoûtien; tèrrain ſur lequel on fonde, on éleve quelque conſtruction. *Fulmentum, fundamentum* Il faut qu'un baſtion de tèrre ait en ſa *bâſe* le double de la largeur qu'il a en ſa plus haute ſupèrficie.

BASE, eſt auſſi la partie qui eſt au deſſous du fût d'une colonne, & qui poſe ſur le piédeſtal lorſqu'il y en a. *Baſis*. La *bâſe* a ſes ornemens, qui ſont des aſtragales, des tôres, &c. On nomme auſſi *ſpire*, la *baſe* d'une colonne, du Latin *ſpira*, qui ſignifie les tours d'un ſérpent couché, qui fait à peu près la même figure. La *bâſe Toſcane* eſt la plus ſimple de celles des cinq ordres, laquelle n'a qu'un tôre. La *bâſe Dorique* a une aſtragale plus que la Toſcane. La *bâſe Ionique* a un gros tôre, ſur deux foibles ſcoties ſéparées par deux aſtragales. La *bâſe Corinthienne* a deux tôres, deux ſcoties & deux aſtragales. La *bâſe Compoſite* a une aſtragale moins que la Corinthienne. La *bâſe Antique* a deux tôres, & une ſcotie. On appelle *bâſe rudentée*, celle dont les tôres ſont taillez en manière de cables. *Bâſe mutilée* celle qui n'eſt profilée que par les côtez d'un pilaſtre. *Baſe* ſe dit auſſi de tout ce qui ſért comme de prémiér fondement hors le rez de chauſſée, pour ſoutenir toute ſorte de corps ou d'édifices.

En tèrme d'Arpentage, on appelle *bâſe* la ligne ſur laquelle on établit des meſures certaines. On prend d'ordinaire pour *bâſe* quelque muraille, ou le plus grand coté de la ſuperficie qu'on veut meſurer.

BASE, en tèrme de Géométrie, eſt le côté du triangle oppoſé à l'angle que forment ſes deux autres côtez; ainſi en tout triangle, chaque côté peut être conſidéré comme la *bâſe*. *Baſis trianguli*. Mais dans un triangle rectangle, la *bâſe* eſt le côté oppoſé à l'angle droit. On l'appelle autrement *ſubtendante* & *hypothenuſe*. On dit auſſi la *bâſe* d'un cube, c'eſt le quarré ſur lequel il eſt poſé. La *bâſe* d'un hémiſphère, eſt un plan, ou un cèrcle, dont le diamètre eſt égal à celui de la ſphere & dont le centre eſt le même que celui de cette même ſphère.

BASE, en tèrme de fortification, eſt le côté extèrieur d'un polygone, ou bien une ligne qu'on imagine tirée d'un angle du flanc d'un baſtion à celui qui lui eſt oppoſé.

BASE, ſe dit figurément des choſes qui ſérvent d'appui & de fondement à quelque choſe. *Fundamenta, columina*. La foi eſt la *bâſe* ſur laquelle roule toute la Religion. Cette vérité eſt la *bâſe* de tout mon diſcours. Il faut poſer ce principe pour *baſe* de cette doctrine. La Logique eſt la *baſe* de la Philoſophie. La juſtice eſt la *bâſe* & le fondement de l'autorité Royale. La Religion & la piété ſont la *bâſe* la plus ſolide de l'honnêteté. S. EVR.

Lui ſeul de la nature eſt la bâſe *& l'appui*. BOIL.

BASE, en tèrme de Botanique, eſt le bas des feuilles ou des tiges. On l'appelle autrement la naiſſance des feuilles. Ainſi on dit ces feuilles ſont arrondies à leur *bâſe*, ou à leur naiſſance; les feuilles entourent la tige par leurs *bâſes*.

BASE, ſe dit auſſi du principal ingrédient qui entre dans quelque corps artificiel, ou compoſition. *Pars præcipua*. Le citron eſt la *bâſe* du ſorbet. Le cacao eſt la *bâſe* du chocolat..

BASE, en tèrme d'Anatomie, ſe dit de la partie ſupérieure du cœur qui eſt la plus large, & oppoſée à la pointe. Il ſe dit encore du fondement de l'os hyoïde. La *bâſe* du cœur eſt ſa partie ſupérieure & la plus large, oppoſée à ſa pointe. De même, on dit la *bâſe* de l'omoplate, qui eſt ſa partie poſtérieure & la plus prochaine des vèrtebres du dos.

BASE, en tèrme de Muſique, c'eſt la plus baſſe partie de la Muſique, qui ſért de fondement aux autres.

BASIGLOSSE. Tèrme d'Anatomie. *Baſiogloſſum* C'eſt un des muſcles de la langue, qui prend ſon origine de la bâſe de l'os hyoïde, & s'inſère à la racine de la langue. Il la tire vèrs le fond de la bouche. Il y a deux *baſigloſſes*. M. Bourdon écrit *baſiogloſſes*, auſſi-bien que M Harris, qui dit auſſi que c'eſt une paire de muſcles, & qu'elle éleve auſſi la chair de la bâſe de l'os hyoïde, M. Dionis écrit *baſigloſſes*.

BASILAIRE, adj. C'eſt un nom que les Médecins donnent à un des os de la tête qui eſt au haut de la bouche, & qu'on appelle auſſi l'os du palais. Il eſt couvèrt d'une tunique glanduleuſe, dans laquelle ſe ſépare une ſéroſité, qui ſe décharge dans la bouche par une infinité de petits tuyaux.

BASILE, ſ. m. *Baſilius*. Nom propre d'homme, formé du Grèc βασίλειος, qui ſignifie *Royal*, de βασιλεὺς, *Roi*. S. *Baſile* le Grand eſt une Père Grèc, Evêque de Céſarée en Cappadoce, & l'un des plus ſavans & des plus eloquens hommes que l'Orient ait portez. *Baſile* le Macédonien eſt un Empereur de Conſtantinople, qui de ſimple Ecuyer qu'il étoit fut aſſocié à l'Empire par Michel III. *Baſile* le Jeune, auſſi Empereur de Conſtantinople, ſuccéda à Jean Zimiſces l'an 975.

Ordre de S. *Baſile*, Ordre Religieux le plus ancien de tous, ainſi nommé, de S. *Baſile* Evêque de Céſarée en Cappadoce, qui fut

Auteur de la Regle que cet Ordre ſuivit. Il la compoſa dans la Province du Pont, où il ſe retira parmi les ſolitaires depuis 357. juſqu'en 392. L'Ordre de S. *Baſile* a été très-fameux en Orient. Cette Regle n'a été ſuivie en Occident que dans l'onziéme ſiécle. Grégoire XIIIe reforma cet Ordre en 1579.

BASILEOPATOR. Voyez Pére.

BASILIA, ou **BASILÉE**. *Baſilia*. Tèrme de Mythologie. C'étoit une Déeſſe des peuples de l'Atlantide, qui ſelon Selden étoit la même que l'Amilca & la Déeſſe Celeſte des Carthaginois. Voyez cet Auteur *De Diis Syr. Synt. 1. C. 6. p. 182.*

BASILIC. ſ. m. Sèrpent qu'on dit tuër par ſes regards, & être le Roi des ſèrpens. *Baſiliſcus*. Galien dit que le *baſilic* eſt un ſèrpent jaunâtre, ayant ſa tête munie de trois petites éminences, marquetée de taches blanchâtres en forme de couronne; ce qui l'a fait nommer *Roi des ſerpens*. Sa morſure, ſon ſifflement & ſon touché, font mourir tous les autres animaux. Pas une bête n'oſe manger de ſa charogne quand il eſt mort. On meurt ſubitement pour en avoir mangé, ou même pour avoir mangé des bêtes mortes par ſa morſure. Elien dit qu'il n'a pas plus d'une palme, & que ſon venin eſt ſi pénétrant qu'il fait mourir les plus grands ſèrpens par ſa ſeule vapeur, & qu'il tuë ſoudain ceux qui l'ont touché de loin avec une pèrche, ou autre arme d'haſt; qu'il fait mourir toutes les plantes par où il paſſe; qu'il brûle les hèrbes, & rompt les pièrres, tant ſa vapeur eſt venimeuſe. Pline dit que dans la région Cyrénaïque en Ethiopie autour de la fontaine Nigris, qu'il croit être la ſource du Nil, il y a un ſèrpent qu'il nomme *Catoblepas*, qui eſt petit, & incommode de ſes membres, qui a la tête ſi peſante qu'il ne la peut ſoutenir, c'eſt pourquoi il la porte toûjours inclinée vèrs la tèrre; qui eſt ſi venimeux, qu'il tuë tous ceux qui l'ont ſeulement regardé; (il entend parler du *baſilic*) & que la belette eſt ſon ennemie, & que ſi on en fait jetter une dans ſa tanière, elle tuë & étouffe le *baſilic* par ſon haleine & ſon odeur. Et Solin dit que ceux de Pèrgame achetérent chèrement un corps mort de *baſilic*, pour empêcher les araignées de faire leurs toiles dans le Temple d'Apollon.

Le P. Roger Récolet, dans ſa Tèrre Sainte, Liv. 1. ch 12. dit qu'il en a vû un mort, & le décrit ainſi: C'eſt une éſpèce de lézard d'environ un piéd & demi de long, de couleur griſe, tirant ſur le roux, la peau rude, la tête aſſez longue, ſur laquelle il y avoit ſix petites marques blanches un peu élevées qui repréſentoient la forme d'une couronne; ſon regard eſt audacieux comme celui d'un coq. Il ajoûte qu'un Marchand Lionnois, nommé Mèrier en avoit un petit vif, qu'il envoya mort au Cardinal de Richelieu; qu'il faut être à une cèrtaine diſtance, qu'il tuë de ſon regard; car dit-il, s'il voit un homme ou un animal par les piéds, ou par le côté, ou par le dos, ou bien que l'on ne s'arrête pas un peu à lui regarder les yeux, il ne pourra pas lancer ſon venin, encore moins par les mains, ni par la face, ni par aucune autre partie que par les yeux; que Dieu a donné à cet animal un inſtinct, qui fait que toutes les fois qu'il ſort de ſa cavèrne, il crie deux ou trois fois d'une voix lamentable, qui donne l'effroi, & qui avèrtit les autres animaux de ſe retirer; que ſous Léon IV. on trouva à Rome un *baſilic*, lequel de ſon regard fit mourir pluſieurs pèrſonnes.

Nonobſtant cela le *baſilic* paſſe chez les Modèrnes pour un ſèrpent fabuleux, d'autant plus qu'on dit qu'il naît de l'œuf d'un vieux coq. Les Auteurs en font cent contes ridicules. Ils diſent que s'il regarde le prémier quelqu'un, il le tuë; mais que s'il en eſt regardé le premier, il meurt lui-même; que l'homme qui crache ſur lui à jeun le fait mourir, ou quand il a communié, & mille autres choſes ſi particulieres, que tous les gens de bon ſens avec Mathiole s'étonnent des relations qu'ils en font, qui ne peuvent être vraiſemblables, à moins qu'ils n'en ayent nourri quelques-uns.

Ce mot vient du Grèc βασιλὶς.

Fiers dragons, Baſilics *brulans*,
Qui dans vos yeux étincellans,
Portez un venin redoutable. GOD.

Un *Baſilic*, avec ce mot, *Aut perit, aut perimit*, peut faire une deviſe aſſez juſte pour bien des choſes. Un Italien a remarqué par là qu'il faut étouffer une paſſion naiſſante, ou qu'elle donnera la mort.

BASILIC, en tèrme de Philoſophie hèrmétique, c'eſt la pièrre au blanc ou au rouge parfait qui tuë le mèrcure, c'eſt-à-dire, qui le fixe, comme le baſilic tuë de ſa vuë, & rend immobiles ceux qu'il regarde.

BASILIC, en tèrme de Guèrre, eſt le plus gros des canons, qui porte juſqu'à 160. livres de balle; mais il n'eſt plus de ſèrvice. Hanzelet l'appelle *double couleuvrine*, & lui donne 26. calibres de long & 28. livres de balle.

BASILIC, ſ. m. Tèrme d'Aſtronomie. *Baſilicus*. Autrement cœur du Lion, *Cor Leonis*. C'eſt une étoile fixe de la prémière grandeur dans la Conſtellation du Lion. Sa longitude eſt $145^{d}, 21'$ & ſa latitude $0^{d}, 26$. Son aſcenſion droite $147^{d}, 47'$. HARRIS.

BASILIC. Tèrme de Botanique, ſ. m. *Ocimum Baſilicum*. Plante annuelle qu'on ſème dans les jardins, & qu'on a nommée ainſi ou parce que ſon odeur la rendoit digne d'être preſentée aux Rois, ou parce qu'on pretendoit qu'elle engendroit les baſilics, les ſcorpions, & autres inſéctes venimeux. On a cru qu'*Ocimum* venoit du mot Grèc *ὠκύς, celer, velox*; c'eſt-à-dire, *vite, prompt*, à cauſe que ſa ſemence ne demeure pas long-tems en tèrre, & qu'elle léve aſſez vîte. Il y a pluſieurs eſpèces de *Baſilic*. On les diſtingue ordinairement en grands, *Ocimum majus*; en moyens, *Ocimum medium*; en petits, *Ocimum minus*, & en très-petits, *Ocimum minimum*. Le grand *Baſilic* s'élève environ à la hauteur d'un demi piéd, & eſt branchu, garni de grandes feuilles, & pareilles à peu-près à celles du Citronièr, *Ocimum majus Citri folio*: elles ſont quelquefois bourſoufflées & gaudronnées, *Ocimum majus bullatum*, d'autrefois dentelées profondement, & on le nomme pour lors *Baſilic* à feuilles de chêne. Ces grandes eſpèces ſont vèrtes le plus ſouvent, teintes quelquefois d'un pourpre noirâtre, ou d'un violet. Leurs epis ſont longs dans certaines eſpèces, courts & ramaſſez dans d'autres. Leur odeur varie, les uns ſentent très-fort le clou de Géroſle, les autres ont quelque choſe d'aprochant du ſtorax liquide, & quelques-uns une odeur mêlée & déſagréable.

Le moyen *Baſilic* eſt plus petit dans toutes ſes parties que le précédent, ſes feuilles ſont beaucoup moins grandes, elles ſont arrondies, veluës ou glabres, vèrtes, ou entièrement teintes de pourpre, ou mêlées de pourpre, de jaune & de vèrd, ce qui forme le *Baſilic* tricolor.

Le petit *Baſilic* approche du moyen; il en diffère néanmoins par ſa petiteſſe, & parce qu'il eſt plus branchu: ſes feuilles reſſemblent à celles de la marjolaine, c'eſt cette eſpèce qu'on met ſur les fenêtres, & qui s'arrondit ſi bien. La plus petite eſpèce eſt plus baſſe & plus menuë, & ſes feuilles ſe peuvent comparer à celles du ſerpolet.

Toutes ces éſpèces ont leurs fleurs en gueule, blanches, ou purpurines, ſuivant que leurs tiges & leurs feuilles ſont teintes. Chaque fleur eſt un tuyau découpé par le haut en deux lévres, dont la ſuperieure eſt arrondie, relevée, crenelée, & plus grande que l'inferieure, qui eſt ordinairement ſimple, ou légèrement crenelée. Son piſtile eſt compoſé à ſa baſe de quatre embryons qui deviennent enſuite autant de ſemences oblongues, menuës & brunes ou noirâtres, enfèrmées dans une capſule qui a ſèrvi de calice à la fleur. Cette capſule eſt découpée en deux lévres, dont la ſupérieure eſt relevée & échancrée, l'inférieure eſt dentelée. Le *Baſilic* a une odeur aromatique, très-forte & qui entête lorſqu'on le ſent trop long-tems ou de trop près, ou qu'il eſt vèrd. Le *Baſilic* aime l'humide, & une tèrre un peu légère. ce qui convient fort aux ſcorpions, c'eſt pourquoi il n'eſt pas étonnant de voir ſous des pots de *Baſilic* de ces inſéctes. Les hiſtoires qu'on rapporte de quelques pèrſonnes qui avoient fait uſage du *Baſilic* en poudre en guiſe de tabac, & dans le cèrveau deſquels on a trouvé des ſcorpions, doivent être regardées comme fauſſes, quoiqu'en diſent ceux qui croyent que les ſcorpions aiment l'odeur de cette plante, & s'en approchent; font leurs œufs ſur ſes feuilles, qui dans la ſuite viennent à éclorre dans les endroits où ils ont pu pénétrer. Le *Baſilic* ſert aux cuiſiniers, qui le mêlent dans les ſauſſes avec les autres aromats pour donner bon goût aux viandes. La ſemence du *Baſilic* entre dans quelques compoſitions de Pharmacie. Le *Baſilic* eſt du nombre des plantes aromatiques.

Le *Baſilic*, tant celui de la grande éſpèce que celui de la petite, ne ſe multiplie que de graine, qui eſt d'un minime noirâtre, & fort menuë, un peu ovale & liſſe. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. On n'en ſème guère que ſur des couches, & cela en plein champ, comme le pourpier & les laituës. On commence de ſemer ainſi dès le mois de Févrièr, & on peut continuer toute l'année. Ses feuilles tendres ſe mettent en petite quantité parmi les fournitures de ſalade, & y font un agréable parfum; on en met même dans les ragoûts, & ſur tout de ſéches, que l'on garde pour l'hiver. On recueille ſa graine dans le mois d'Août, & d'ordinaire pour le faire grainer, on en replante au mois de Mai, ſoit en pot, ſoit en planche. LA QUINT. *p.* 373.

BASILICAIRE, ſ. m. *Baſilicarius*. Nom d'un Officièr Eccléſiaſtique. On appelloit autrefois cèrtains Clèrcs du nom de *Baſilicaires*, parce qu'ils aſſiſtoient le Pape, l'Évêque, ou le Prêtre, lorſqu'ils diſoient la Meſſe.

BASILICATE, ſ. f. *Baſilicata*. Province du Royaume de Naples, qui a au nord une partie de la Capitanate, la tèrre de Barri, & une partie de la tèrre d'Otrante; au midi la Calabre citérieure;

au couchant la Principauté citérieure, & au levant le Golfe de Tarente.

BASILICON, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. C'eſt un cèrtain onguent qu'on appelle *baſilicon*, c'eſt-à-dire, Royal, à cauſe de ſes vèrtus & de ſes fréquens uſages. On l'appelle auſſi *Tetrapharmacum*, parce qu'il eſt compoſé de quatre médicamens, qui ſont: la poix, la reſine, la cire & l'huile. Les Chirurgiens l'appellent ordinairement *ſuppuratif*, parce qu'ils s'en ſervent à faire ſuppurer les plaies.

BASILIDIENS. Nom d'anciens Hérétiques Sectateurs de Baſilide, qui vivoit préſque dès le commencement du deuxiéme ſiécle. Ce Baſilide étoit ſorti de l'École des Gnoſtiques, dont le Chef étoit Simon le Magicien. Il croyoit avec lui que J. C. n'avoit été homme qu'en apparence, & que ſon Corps n'étoit qu'un fantôme; qu'il avoit donné ſa figure à Simon le Cyrenéen qui avoit été crucifié en ſa place. Il pèrmettoit à ſes diſciples de renoncer la Foi pour éviter le martyre, parce que J. C. diſoit-il, n'avoit ſouffert la mort que par feinte. Il avoit pluſieurs opinions qui lui étoient communes avec les autres ſectaires Gnoſtiques, touchant le Pére, qui ſeul étoit Dieu, touchant le νοῦς, ou *entendement*, le λόγος, ou *verbe*, & les autres émanations. Le prémier des Dieux, ou des vertus & des intelligences que *Baſilide* admettoit, il l'appelloit *Abraxas*, ou *Abraſax*, parce qu'il renfèrmoit la force & la puiſſance des trois cens ſoixante & cinq intelligences, dont le nombre eſt exprimé par les lettres Grécques du mot Ἀβραξὰς, ou Ἀβρασὰξ; car les lettres, comme l'on ſçait, ſervent de chiffres en Grèc, en voici la valeur dans le mot dont il s'agit.

Α.	Β.	Ρ.	Α.	Ξ.	Α.	Σ.
1.	2.	100.	1.	60.	1.	200.

En joignant enſemble tous les chiffres, qui répondent à chaque lettre, & qui ſont ſéparez d'un point, on trouve 365.

Ces *Baſilidiens* prétendoient trouver pluſieurs ſecrets ou myſtères dans les lettres du nom de Dieu, & par ces ſortes de ſupèrſtitions qui ont été adoptées par les Juifs Cabaliſtes, ils en impoſoient au ſimple peuple. Ils avoient inventé de cèrtains amuletes ou phylactères auſquelles ils attribuoient de grandes vertus. Conſultez S. Irenée & S. Epiphane, S. Philaſtrius, S. Auguſtin, S. Jean Damaſcène, qui ont parlé au long de Baſilide, comme d'un Magicien & d'un Enchanteur, & des *Baſilidiens*. Nous apprenons d'Euſebe Liv. IV de ſon hiſt. Eccleſ ch. 7. que cet impoſteur avoit écrit 24. Livres ſur les Evangiles, & qu'il avoit feint je ne ſçai quels Prophetes, à deux deſquels il avoit donné les noms de *Barcaba* & de *Barcoph*. Les Gnoſtiques ſe plaiſoient à inventer des noms inconnus pour impoſer plus facilement à leurs ſectateurs, & ils attachoient à ces noms ſuppoſez des vertus particuliéres, croyant avec Pythagore & avec Platon que les noms n'avoient pas été inventez par hazard, mais qu'ils ſignifioient tous quelque choſe de leur nature. Baſilide, pour imiter Pythagore ſon Patriarche, vouloit que ſes diſciples fuſſent dans le ſilence pendant l'eſpace de cinq ans. Euſebe avoit appris toutes ces particularitez d'un celebre Ecrivain, nommé Agrippa Caſtor, contemporain de Baſilide, qu'il avoit refuté doctement en mettant au jour toutes les impoſtures de cet Hérétique. Origene, dans la Préface de ſon Commentaire ſur S. Luc, met au nombre des faux Evangiles celui qui avoit été compoſé par Baſilide. Voyez *Gnoſtiques*.

BASILIEN, ſ. m. *Baſilianus.* Religieux de l'Ordre de S. *Baſile*, ſuivant la régle de S. *Baſile*. Il y a des Religieux *Baſiliens* en Italie, en Eſpagne, en Sicile, &c. La plupart des Religieux Grècs ſont *Baſiliens*.

BASILINDE, ſ. *Baſilenda.* Eſpèce de Fête que l'on célebroit à l'honneur de Venus à Tarente. Pollux Liv. IX. dit que c'étoit un jeu des Grècs, où celui que le ſort avoit fait Roi, commandoit quelque choſe aux autres. Voyez le *Lexic. Juridic. Calvini.*

BASILIQUE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois, Palais du du Prince; ou ſeulement, une grande ſalle, ou un lieu public avec portiques, ailes, tribunes ou tribunal, où les Rois rendoient eux mêmes la juſtice; depuis il a ſignifié une grande Égliſe, *Baſilica.* Ce nom de *baſilique*, qui ſignifioit dans les commencemens une grande ſalle où le Roi rendoit la juſtice à ſon peuple, fut attribué dans la ſuite aux lieux où les Juges la rendoient, & où les Marchands s'aſſembloient. PERRAULT.

Azor prétend qu'on appelloit autrefois *baſiliques* les Égliſes qui n'étoient pas encore conſacrées; il paroît plus vrai de dire, avec le Cardinal Baronius, qu'on appelloit ainſi les Égliſes les plus magnifiques, lorſque par leur magnificence elles ſurpaſſoient autant les autres Égliſes, que les Palais des Princes ſurpaſſent les maiſons des particuliers. On appelle encore en Italie la *Baſilique de S. Pierre*; pour dire, la grande Égliſe de S. Piérre, & *Baſilique d'or*, l'Égliſe de S. Sauveur, ou de Latran, à cauſe de ſon éxcellente ſtructure, & de ſes riches ornemens. M. Perrault a obſèrvé que les *Baſiliques* étoient différentes des temples, en ce que les colonnes des temples étoient en dehors, & celle des *Baſiliques* en dedans. Il y avoit autrefois à Rome quatre ſortes d'Égliſes; les Patriarchales, les Titulaires, les Diaconies, & les Oratoires. Les Patriarchales étoient celles que l'on nommoit particuliérement *Baſiliques*; elles appartenoient proprement au Pape, comme S. Jean de Latran, S. Piérre au Vatican, Sainte Marie Majeure, S. Laurent hors des murs, & Sainte Croix de Jèruſalem. Elles avoient des Manſionnaires, ou Gardiens, chargez de les tenir propres & de les orner. Hadrien de Valois a fait un Traité des *Baſiliques* baties par nos prémiérs Rois, & Launoy en a fait la Critique.

BASILIQUE, ſ. m. *Baſilicus.* Les *Baſiliques* étoient dans l'Empire Grèc des Officiers qui portoient les ordres de l'Empereur. Ce mot vient de Βασιλικός.

BASILIQUE, en tèrme de Médecine, eſt une veine qui naît du rameau axillaire, qu'on nomme auſſi *hépatique* ou *jécoraire*, c'eſt-à-dire, du foye, qui va tout le long du bras, & qui a deux rameaux, dont l'un déſcend le long du grand focile, & l'autre le long du petit focile, & dont les petites branches s'étendent juſqu'aux doigts de la main. Il y en a deux, dont l'une s'appelle *la ſuperficielle* ou *ſous cutanée*: l'autre *la profonde*.

BASILIQUES, chez les Juriſconſultes, c'eſt une collection des Loix Romaines traduites en Grèc. On y a compris les Inſtitutes, le Digeſte, le Code, & les Novelles de Juſtinien, quelques Édits de Juſtinien, de Juſtin le Jeune, de Tibère de Thrace, de Zenon, de Baſile le Macédonien, & de quelques autres Empereurs. Cette compilation eſt diviſée en 60 livres; c'eſt pourquoi elle a été appellée Ἑξηκοντάβιβλος. On croit que ce recueil eſt l'ouvrage de l'Empereur Leon le Philoſophe, & que par honneur il attribua les *Baſiliques* à Baſile le Macédonien ſon pére, parce qu'il avoit commencé à faire travailler à la vèrſion Grècque des loix Romaines. Quelques-uns ont crû que Conſtantin Porphyrogénete y avoit autant de part que Baſile, & Léon ſon ayeul & ſon pére. Cependant on ne lui peut attribuer que l'ἀνακάθαρσις; c'eſt-à-dire, la reviſion, ou repurgation. Des 60. livres des *Baſiliques*; il ne nous en reſte que 41. M. Fabrot les a traduit en Latin, & en a donné en 1644. une édition Grècque & Latine en 7. vol. *in folio* Il eſt vrai que M. Fabrot a rétabli les 19. livres qui étoient perdus, en les ramaſſant, *ex Synopſi Baſilicon* traduite par Leunclavius, & des autres lieux où il en a pû retrouver quelques débris. Ce mot vient, ou de l'Empereur Baſile qui en avoit formé le premier projet; ou du mot Grèc *Baſilicos*, qui ſignifie Royal, ou Imperial.

BASILISSE, ſ. f. Nom propre de femme *Baſiliſſa.* Ce mot vient du Grèc Βασίλισσα, *Reine.*

BASIN, ſ. m. Eſpece de futaine fort fine & à poil, faite de cotton, & où il entre fort peu de fil. C'eſt une étoffe croiſée. *Tela e filo xylino texta.*

BAS-JUSTICIÉR, ſ. m. *Infimæ juriſdictionis Dominus, is cui jus infligendæ levioris mulctæ competit.* On appelle *bas-juſticiers*, les Seigneurs qui ont droit de juſtice, & dont les Juges qu'ils commettent n'ont pouvoir de juger entre les ſujets de la juſtice, que les cauſes pèrſonnelles qui n'excédent pas trois livres quinze ſols, & de condamner pour delits à l'amende de ſept ſols ſix deniers.

BASLE, ſ. f. Ville de Suiſſe ſur le Rhin, Capitale d'un des 13. Cantons, qui a une Univèrſité. *Baſilea*, & ſelon Cluviér *Arialbinum.* Ce nom s'eſt fait du nom Latin *Baſilea*, d'où s'eſt fait *Baſula*, qui ſe trouve dans la diviſion du Royaume de Lothaire & dans le II^e^ Livre des Miracles de S. Omer, ou *Baſala*, dans les Annales de Mets, & *Baſla*, dans les deux vies anciennes de Charlemagne. Quelques Auteurs veulent que ſon nom lui vienne de Baſiline mere de l'Empereur Julien. Cluviér, Liv. II. ch. 5. de la Germanie, prétend qu'il viene d'un vieux chêne qu'il y avoit là dedié au Dieu Baſile. Beatus Rhenanus, dit que c'eſt une corruption de *Paſſilea*, qui ſignifioit paſſage, & qu'on lui donna ce nom parce que c'étoit un paſſage du Rhin. D'autres le dérivent d'un Baſilic qui s'y trouva; d'autres de *T. Minutius Baſilus*; d'autres enfin ſoutiennent que ce nom eſt Grèc, & que comme on a appellé pluſieurs villes Auguſte, *Auguſta*, on a nommé celle-ci Βασιλεία; c'eſt-à-dire, Royale. C'eſt le ſentiment qui a le plus d'apparence. Stumpf a écrit l'Hiſtoire de *Baſle* dans ſa Chronique L. XII. c. 22. *Æneas* Sylvius a fait la deſcription de *Baſle* Chrétienne; Ramus a fait l'éloge de la ville de *Baſle*; voyez encore Cluviér dans ſon *Germania*; Rhenanus, *Rerum Germ. Nov. Ant. L. III.* avec les Notes du Juriſconſulte. Otton; & l'*Epitome Hiſtoriæ Baſilienſis Auctore Chriſt. Urſtiſio.* La longitude de *Baſle* eſt de 25^d^. 45'. La latitude de 45. 40'.

Le Canton de *Baſle*, *Baſileenſis pagus.* Petit pays de Suiſſe, dont

Baſle eſt Capitale. Il eſt en deçà du Rhin, & le 9e des Cantons, auſquels il ſe joignit en 1501.

L'Évêché de *Baſle* eſt une Province d'Allemagne du cèrcle du haut Rhin. L'Evêque fait ſa réſidence à Porentru, depuis que *Baſle* eſt hérétique. *Epiſcopatus Baſileenſis.* Voyez Imhoff, *Notit. Imp. L. III. c.* 18.

BASLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Baſolus.* S. *Baſle* nâquit au ſixiéme ſiécle, dans le Limouſin, de parens qui voyoient dans leur famille de grandes richeſſes jointes à la nobleſſe d'une extraction illuſtre.

BASMOTHEEN, ENNE, ſ. m. & f. *Baſmotheus.* C'eſt le nom de cèrtains hérétiques qui gardoient le Sabat. Voyez S. Clement d'Aléxandrie, & les Conſtitutions des Apôtres.

BASMULE. *Baſmulus.* On apelloit *Baſmule* dans l'Empire Grèc, ceux qui venoient d'un Pére François & d'une mére Grèque. On croit que ce mot vient du mot Latin *mulus*, un mulet, parce que cet animal vient de deux animaux de différente eſpèce, ou de l'Italien *mulo*, qui veut dire quelquefois bâtard. Du Cange. Dans la ſuite on a appellé dans l'Empire Grèc *Baſmules*, les Cavaliers armez à la legère. Io.

BASOCHE. Quelques-uns écrivent **BAZOCHE**, ſ. f. Communauté des Clèrcs du Parlement de Paris. C'eſt un ancien établiſſement qui a pluſieurs droits & priviléges, entre autres de tenir une Juriſdiction pour vuider tous les différends qui naiſſent entre les Clèrcs, & régler leur diſcipline. *Scribarum collegium.* Il y a un Chancelier & un Tréſorier de la *Baſoche*. Les différends qui ſurviennent entre les Officiérs de la *Baſoche*, ſont réglez par l'ancien Conſeil; c'eſt-à-dire, par les anciens Procureurs de la Communauté. Les Armes de la *Baſoche* ſont trois écritoires d'or en champ d'azur. Ragueau remarque qu'on eſt venu demander autrefois à la Grand'Chambre le renvoy d'une cauſe graſſe qui y étoit pendante, pour la faire juger à la *Baſoche*. On a dit autrefois en provèrbe, Monnoie de *Baſoche*: pour dire, Mauvais payement fait d'une choſe vile au lieu d'argent. Il y a un recueil de ſtatuts, ordonnances, réglemens, antiquitez, & prérogatives du Royaume de la *Bazoche*; imprimé à Paris en 1654. *in* 8°.

Le Roi de la *Bazoche* eſt le Chéf des Clèrcs du Parlement; anciennement aucun n'étoit reçu Clérc, ni Praticien, qu'il n'eût pris lettres du Roi de la *Bazoche*: la taxe étoit d'un écu.

BASOCHIEN, ſ. m. Qui eſt de la Baſoche, Officiér de la Baſoche. Ce ſont les *Bazochiens*, ou Officiers de la Baſoche, qui ont ſoin de planter le Mai du Palais.

Ces mots viennent de *baſilica* & de *baſilicani*. Voyez MÉNAGE.

BASQUE, ſ. f. Petite piéce d'étoffe qui fait la partie d'en bas d'un pourpoint, qui a la figure d'un Trapéſe. Les *baſques* ſont faites pour couvrir l'ouvèrture qui eſt entre le pourpoint, & le haut-de-Chauſſes. *Thoracis ſcutula* M. Huet Évêque d'Avranches, croit qu'on a dit *baſques* de pourpoint, parce que la mode des pourpoints à *baſques* eſt venuë de Biſcaye. Selon le même Auteur ce mot pourroit bien venir de *taſque*, qui ſignifie *bourſe*, les *baſques* ayant été premiérement des bourſes qui s'attachoient aux pourpoints.

BASQUE, en Architècture, ſe dit des piéces de plomb qui ſont ſur les couvèrtures taillées en forme de *baſque* vèrs les areſtiers. *Tectorum ſcutula.*

BASQUES, ſ. m & f. Nom de peuples. *Vaſitania*, *Vaſcorum regio.* Les *Baſques* ſont un peuple de Gaſcogne en France, qui occupent un pays borné au couchant par la mèr de Biſcaye, au nord par les Landes & le Bearn, qui le confine auſſi du côté du levant. Il a au midi les monts Pyrenées, qui le ſéparent de la haute Navarre, & la riviére de Bidaſſe, qui le ſépare de la Biſcaye. Ce pays s'appelle du nom du peuple, les *Baſques*, ou le pays des *Baſques*; quelques-uns l'appellent la Biſcaye Françoiſe. Il comprend la tèrre de Labour, la baſſe Navarre, & le pays de Soule. Bayone eſt la Capitale. Les *Baſques* paſſent pour adroits, intelligens dans le commèrce, & fidelles. Ils ont une langue qui n'eſt connuë que dans leur pays & dans la Biſcaye. M. de Marca, dans ſon hiſtoire de Béarn L. 1. c. 29. les diſtingue des Vaſcons Eſpagnols & des Vaſcons du pays de Soule, de Navarre & de Labour. Il dit que les uns & les autres ſont Vaſcons, & prennent leur nom du Latin *Vaſco*; que néanmoins dans la prononciation vulgaire il y a quelque différence, quoique l'un & l'autre des tèrmes qui ſignifient ces peuples conſèrvent leur rapport à la racine commune, qui eſt *Vaſcones*; car les Vaſcons originaires qui reſtérent avec leur ancienne langue dans le pays de Soule, Navarre & Labourre, aprés l'invaſion que firent dans ce quartier les Vaſcons Eſpagnols, ſont nommez communément *Baſcos* avec l'accent ſur la premiére ſyllabe. Les Anciens Novempopulains qui voulurent accroître par leur jonction le Duché des Vaſcons du tems d'Ébroin Maire du Palais, ſont déſignez par le tèrme de Gaſcoôs avec un accent circonfléxe ſur la derniére ſyllabe. Il y a plus de 500 ans que l'on gardoit la même différence pour diſtinguer ces Nations, comme il paroît par Guibèrt Abbé de Nogent, dans ſon Hiſtoire de Jéruſalem.

Dans la ſuite on ajoûta une *l* à l'un de ces mots, & l'un de ces pays fut appellé *Gaſconia*, l'autre *Glaſconia*, comme dans la Chronique de Hugues, Moine de Vézelai. Le Synode de Latran, tenu en 1179. ſous Alexandre III. nomme ces peuples *Baſculos*, que l'on trouve même dans Varron, *De re ruſt. L. II. c. 9.* & le Pape Lucius III. en ſes Epîtres, & Roger de Hoveden en ſes Annales, *Baſclos*. Quelques Auteurs les nomment *Frontaliers*, à cauſe qu'ils ſont ſur la frontiére.

Tambour de *Baſque*, cèrtain petit tambour dont on doit l'invention aux *Baſques*. C'eſt un cèrcle de bois large de trois doigts, ſur lequel eſt tendu un parchemin, & auquel ſont attachées des ſonnettes, ou grelots, & quelques petites lames de cuivre propres à faire du bruit quand on le remuë, ou qu'on le frape. *Vaſconum tympanum.*

BASQUE, adj. m. & f. *Vaſconius.* La langue *Baſque*. Nous appellons langue *Baſque*, non ſeulement celle des *Baſques*, mais encore celle des Biſcayens, que les Eſpagnols appellent *Vaſcuence*, ou *Vizcania*, & d'autres *Baſcondagne*.

Ce mot vient de *Baſculus*, & *Baſclus*, dont on a parlé dans l'article précédent. Voyez de Hauteſèrre, *Not. in Greg. Tur. L. XI p.* 381. & *Arnaldi Oihenarti Notitia utriuſque Vaſconiæ.* Quelques Auteurs prétendent que les *Baſques* deſcendent des Alains.

On dit provèrbialement, Courir comme un *Baſque*; pour dire, Marcher vite & long-tems; parce que ceux de Biſcaye ſont en réputation pour cela.

BASSEMENT, adv. D'une maniére baſſe. *Humiliter, demiſsè.* Il ne ſe dit qu'au figuré. Il a été nourri & élevé *baſſement*. Tout ce que fait un avare, c'eſt *baſſement*.

BASSEMENT, ſe dit auſſi du ſtile, & ſignifie d'une maniére rampante, qui n'a rien d'élevé, rien de noble. Il parle *baſſement*. Il écrit *baſſement*.

BASSES, en tèrmes de Marine, ce ſont des lieux ſur la mèr, où il n'y a pas aſſez d'eau pour naviger, qui ſont pleins de bancs ou de rochers. *Loca aquæ depreſſioris.* L'entrée du port étoit étroite & dangereuſe, à cauſe des bancs & des *baſſes* qui s'y rencontrent. SAR. On les appelle auſſi, *battures*, ou *briſans*. On appelle auſſi *baſſe marée*, le tems du reflux, où l'eau d'un port ou d'un havre de riviére eſt baſſe.

BASSESSE, ſ. f. Il n'eſt en uſage qu'au figuré. Petiteſſe, foibleſſe. *Humilitas, vilitas.* L'homme qui conſidère la *baſſeſſe*, ſe doit humilier devant la hauteur de la Majeſté Divine.

BASSESSE, ſe dit auſſi pour état bas & obſcur. *Ignobilitas, obſcuritas.* Ils ne ceſſoient de ravaler ce Prince à cauſe de ſa *baſſeſſe* & de ſa pauvreté. VAUG. Il lui reprocha la *baſſeſſe* de ſa condition. J'ai trop de ſincérité pour nier la *baſſeſſe* de ma naiſſance. SCAR.

BASSESSE, ſe prend encore pour lâcheté; pour tout ce que l'on fait de bas, de lâche & d'indigne, pour parvenir à quelque but. *Ignavia, dedecus.* On peut quelquefois s'abaiſſer ſans *baſſeſſe*. S. ÉVR. Vous ne voyez que *baſſeſſes* dans ſes actions, dans ſa conduite. Quelquefois pour un ſèrvile attachement à ſa famille, un cœur noble eſt entraîné dans les *baſſeſſes*, & dans les importunitez des âmes intéreſſées. P. GAIL. Un Favori qui a de l'élevation ſe trouve ſouvent confus, & déconcèrté par les *baſſeſſes* & la flatterie de ceux qui s'attachent à lui. LA BRUY.

Mais enfin l'indigence amenant la baſſeſſe,
Le Parnaſſe oublia ſa premiére nobleſſe BOIL.

BASSESSE, ſe prend auſſi pour tout ce qui eſt oppoſé à grandeur, à élevation. *Baſſeſſe* de courage. *Baſſeſſe* d'âme. *Abjectio, animi.* Le vèrs ſe ſent toujours des *baſſeſſes* d'un cœur BOIL.

BASSESSE, ſe dit encore du langage, & ſignifie, qui n'a nulle beauté, nulle nobleſſe. Maniére de s'exprimer baſſe & rampante. *Sermo demiſſus humilis oratio.* Quoique vous écriviez, évitez la *baſſeſſe*. BOIL.

BASSET, ETTE, adj. Qui eſt de taille médiocre *Homo ſtatura brevioris.* Cet homme a bonne mine, mais il eſt un peu *baſſet*.

BASSET, ſ. m. Tèrme de Chaſſe. C'eſt un nom qu'on donne à des chiens de petite taille, qu'on nomme autrement *Chiens de tèrre. Canis brevioribus tibiis animalium ſubterraneorum indagator. Baſſets*, ce ſont chiens pour aller en tèrre. SALNOVE. Voyez CHIEN.

BASSETTE, ſ. f. Jeu de cartes qui a été fort commun ces dèrniéres années. Voici comme il ſe juuë. Celui qui taille, qu'on nomme *Banquier*, ou *Tailleur*, a un jeu entiér de 52 cartes, & ceux qui jouent contre lui ont en main chacun treize cartes d'une couleur. On les appelle le livre. Aprés que le Tailleur a battu ſes cartes, les Joueurs découvrent devant eux telles cartes de leur livre qu'ils veulent, ſur leſquelles ils couchent de l'argent à diſcrétion; enſuite le Tailleur tourne ſon jeu de carte, enſorte qu'il voit la prémière, qui étoit deſſous. Après cela il tire ſes cartes deux à deux juſqu'à la fin du jeu; la première de chaque couple ou main eſt toujours pour lui, & la ſeconde ordinairement pour le Joueur; de ſorte que ſi la première eſt, par exemple, un Roi, le Banquier gagne tout ce qui a été couché ſur les Rois; mais ſi la ſeconde eſt un Roi, le Banquiér donne aux Joueurs autant qu'ils ont couché ſur les Rois. Si les deux cartes d'une main ſont ſemblables, par exemple, deux Rois, ce qu'on appelle *doublets*, le Banquiér gagne encore ce qui a été couché ſur les Rois. Chaque Joueur a la liberté de coucher de l'argent ſur telle carte qu'il veut lorſque le jeu eſt commencé; mais le couple, ou la main, dont il voit la première ou la ſeconde carte, lorſqu'il couche, eſt nulle à l'égard de la carte ſur laquelle il vient de coucher; & ſi la carte ſur laquelle on a couché ſe rencontre dans la ſeconde de la main qui eſt nulle, le jeu eſt fini pour cette carte, c'eſt pourquoi il faut coucher de nouveau, mais ſi elle ne s'y rencontre point, le Banquiér face dans la prémière de la main ſuivante lorſqu'il gagne; c'eſt-à-dire, qu'il ne prend que les deux tiers de ce qui eſt couché ſur la carte. Lorſqu'il ne reſte plus qu'une carte ſemblable à celle ſur laquelle on a couché, la dèrnière carte eſt nulle. Lorſque le Banquiér gagne à la prémière main, dans laquelle il peut gagner une carte découvèrte, il face pour lors. Quand on couche ſur une carte lorſqu'on ne voit que la prémière d'une main, on dit que la ſeconde de cette main eſt trop jeune; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt nulle. Ces régles ont été inventées pour balancer les avantages & les déſavantages du Tailleur & des Joueurs. Quelques années après que ce funeſte jeu eut été introduit en France, M. Sauveur fit par les régles d'Algebres une ſupputation & une table où il montre, non pas comme quelques-uns le crûrent, qu'il y a des coups ſûrs pour les Joueurs, mais ſeulement qu'il y a des coups moins déſavantageux les uns que les autres pour les Joueurs. Voyez les Ordonnances de Police, & les Arrêts qui défendent la *Baſſette*, dans le Tr. de la Police de M.^{r} de la Mare, Liv. III. T. IV. c. 6. Pour éluder ces défenſes on déguiſa la *Baſſette* ſous le nom de *Pour & Contre;* ce qui attira de nouveaux Arrêts du Conſeil, rapportez par le même Auteur. IBID. & ci-deſſus au mot BARBACOLE.

On pretend que c'eſt un Noble Vénitien qui a inventé ce jeu, & qui pour cela a été banni de Veniſe. Il a été introduit en France par M. Juſtiniani, Ambaſſadeur de la Republique l'an 1674. ou 1675. Cette maudite *Baſſette* eſt venuë pour depeupler l'empire d'Amour, & c'eſt le plus grand fléau que la colére du Ciel lui pût envoyer. On peut appeller ce jeu là, l'Art de vieillir en peu de tems. Du moins la *Baſſette* enlaidit furieuſement les femmes. Vous les voyez là avec un viſage enflammé, & des yeux ardens.

BASSI, ſ. m. Arbres d'Afrique de deux ou trois braſſes d'épaiſſeur, d'une hauteur proportionnée, & dont l'écorce eſt rouſſâtre. PAPPER.

BASSIÈRE, ſ. f. Vin au bas, qui eſt près de la lie. Il faut pèrcer un autre tonneau pour le maître, & laiſſer la *baſſière* pour les gens. *Baſſiere*, ou *Beſſiere*, qui eſt beaucoup plus doux, eſt auſſi beaucoup plus uſité. Voyez BESSIÈRE.

BASSIGNI. Nom de pays, & ſ. m. *Baſſimacum*. Le *Baſſigni* eſt un pays de France en Champagne, aux environs des ſources de la Marne & de la Meuſe, du côté de la Lorraine & du Barrois. Quelques Auteurs diſent qu'il eſt ainſi nommé, parceque c'eſt la partie de Champagne la plus baſſe. D'autres ſoutiennent qu'il a pris ſon nom d'un Bourg du Diocéſe de Langres nommé *Vaſſy*, en Latin *Baſſeium* ou *Vaſſeium*. Miræus croit que le *Baſſimacum*, qui ſe trouve dans la diviſion du Royaume de Lothaire, eſt le *Baſſigni*, mais M. de Valois n'eſt pas de ce ſentiment dans ſa *Notice des Gaules*.

BASSILLE, ſ. f. Hèrbe dont parle Dioſcoride. Elle eſt haute d'une coudée, branchuë, chargée de feuilles de tous côtez, & qui reſſemblent à celles du pourpier. Sa fleur eſt blanche. On l'appelle autrement *crête marine*.

BASSIN, ſ. m. Vaiſſeau plat qu'on met ſur un buffet, qui ſert ordinairement à laver les mains. *Pelvis*. On trouve *bacinus*, pour dire un *baſſin*, dans quelques Auteurs Eccléſiaſtiques, comme dans l'Auteur de la vie de Robert Évêque de Chartres. Un *baſſin* d'argent. Il y a auſſi pluſieurs *baſſins* qui ſervent ſeulement de parade. Thièrry affècta de marquer à Clotaire plus de cordialité que jamais, & lui fit preſent d'un fort beau *baſſin* d'argent, qui étoit apparemment quelque piéce du tréſor du Roi de Turinge. P. DAN. Cette eſpèce de preſent étoit alors à la mode, comme on le voit par quelques paſſages de Grégoire de Tours, & entre autres par celui du L. III. c. 14 où parmi les préſens que Childebèrt fit à ſon neveu Théodebèrt, après que ce jeune Prince eût été élevé ſur le thrône d'Auſtraſie, il y avoit une demi douzaine de ces ſortes de *baſſins*; au L. VI. c. 2. parmi les préſens que Chilperic envoya à Tibère Conſtantin, Empereur de Conſtantinople, il y avoit un *baſſin* d'or enrichi de pièrreries, qui peſoit 50 livres. L'Hiſtorien même appelle ce *baſſin* du nom *Miſſorium*, qui ſignifie un préſent que l'on envoye. Siſenandes Roi des Viſigots en Eſpagne, fit préſent à Dagobèrt I. d'un *baſſin*, qu'Aetius avoit autrefois donné à Toriſmond: & dans la vie de S. Martin, il eſt dit que le Tyran Maxime lui fit préſent d'un *baſſin* de porphyre. P. DAN.

Borel dérive ce mot du vieux mot François *bachinon*, qui ſignifie une *taſſe de bois*. Du Cange le dérive de *baccinus*, qu'on trouve dans Grégoire de Tours en la même ſignification. Il ajoûte qu'on a dit auſſi *bacinus*, *baccinnus*, & *baccinum* dans la baſſe Latinité, & que *bechin* eſt auſſi un mot Allemand, qui ſignifie *baſſin*. Voyez la vie de ſainte Hildeburge, tirée d'un vieux Cartulaire du Monaſtère de Pontoiſe, par le P. d'Achery, *Spicileg. T. II.* & les *Acta SS. Junii T. I. p. 363. A.* & en pluſieurs autres endroits dans la vie de S. Auſtrebèrte écrite au VIII^{e} ſiécle en France *Act. SS. Bened. ſæc. III. P. I p. 44.* on trouve *Bachinus urceus ex ære;* ce qui montre que ce mot étoit auſſi François. Il y a bien de l'apparence qu'il s'eſt formé du Latin *Vas vaſe*. Etienne Guichard le tire de l'Hébreu; car il prétend que de כבס, *cabas*, c'eſt-à-dire, *lavare*, en retranchant la prémière radicale, s'eſt fait בס *bas*, que de là ſera dérivè *Vaſche* en Allemand pour ſignifier *lavare*, *quaſi vaſcen*; & que de même de בס, *bas*, *baſſin* peut être fait en François.

BASSIN, ſe dit auſſi des grands plats à mettre ſur la table pour y ſervir des viandes, ou des fruits en pyramide, & pluſieurs aſſiettes de divèrs mets. *Lanx*, *Catinus*. On a ſèrvi tant de *baſſins* de confitures.

BASSIN, ſe dit auſſi de ces plats qui ſervent dans les Egliſes pour recevoir les offrandes, ſoit à la Meſſe, ſoit auprès des Reliques. Les Paiens dans leurs ſacrifices ſe ſervoient d'un *baſſin* pour recevoir les entrailles de la bête, & les chairs qui devoient être offèrtes.

BASSIN de Rotiſſeur, ſont de grands vaiſſeaux de cuivre fort plats, qui ſervent à porter leurs volailles lardées.

On nomme auſſi *baſſin*, le moule ſur lequel on uſe & on polit les vèrres pour faire des lunettes.

BASSIN de Barbiér, eſt un *baſſin* à bord large & échancré, qui lui ſert à faire la barbe, & à mettre à ſes enſeignes. *Pelvis tonſoria*.

On appelle auſſi *Baſſin* de chambre, un *baſſin* creux propre à recevoir les excrémens, particulièrement des malades, *Laſanum*, *ſcaphium*; & l'on dit qu'il faut garder leurs *baſſins*; pour dire, qu'il faut faire voir leurs ſelles aux Médecins. On dit auſſi, Aller au *baſſin*; pour dire, Aller à ſes néceſſitez.

BASSIN, Tèrme de Botanique. On s'en ſert dans la deſcription de cèrtaines fleurs, qui approchent de la figure d'un *baſſin*.

BASSIN, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une fleur ainſi nommée à cauſe de ſa reſſemblance d'un baſſin. Il y a des *baſſins* blancs, de jaunes, de pâles, de ſimples, de doubles, de grands, de communs, de hâtifs & de tardifs. Les grands *Baſſins* ſont de deux façons; les uns unis, & les autres ſeparez. Les unis jettent ſix feuilles blanches & larges, qui portent l'une ſur l'autre, avec le godet au milieu de la même couleur. Les ſeparez ont pareillement ſix feuilles blanches, avec un petit godet de même couleur; mais elles ſont bien plus etroites & plus ſeparées, & ne s'étendent pas ſi bien que les prémières. Les petits ne diffèrent des grands que par la petiteſſe de leurs fleurs. Le pâle a les fleurs grandes & bien unies, avec un godet couleur de citron. Le jaune fait une fleur un peu plus petite, & a le godet un peu plus couvèrt en couleur. Le double eſt le plus eſtimé, tant à cauſe de l'abondance de ſes feuilles, que parce qu'il eſt plus agréable à la vûë; il eſt rare, & manque bien ſouvent à fleurir. Les *Baſſins* veulent avoir du ſoleil & de la tèrre comme les Potagérs; il faut leur en donner de la profondeur de ſix doigts, de la diſtance d'un demi piéd. Au bout de trois ans il faut les lever pour en ôter le peuple.

BASSIN, en tèrme d'Anatomie, eſt une cavité ronde en forme d'entonnoir, ſituée au milieu des ventricules anterieurs du cèrveau, qui deſcend à ſa bâſe, en ſe tèrminant en pointe, & qui va finir ſur la glande pituitaire, qui eſt dans la ſelle de l'os ſphénoïde. *Infundibulum*. Elle eſt formée de la pie mère, & reçoit les ſéroſitez qui viennent du cèrveau, qui paſſent dans la glande pituitaire, & de là dans les veines, qui rapportent le ſang. On appelle auſſi *Baſſin*, cette capacité qui eſt formée par les os des hanches & l'os ſacré, qui contient la veſſie, la matrice & les inteſtins. Les femmes ont le *baſſin* plus grand que les hommes, à cauſe de la matrice, qui eſt contenuë, & qui a beſoin d'un plus grand eſpace, ſur tout dans la groſſeſſe. On le dit auſſi d'une ſeconde cavité qui eſt dans l'oreille dèrrière la membrane, nommée *le tambour*, ou plûtôt la membrane du tambour. Cette cavité eſt appellée ordinairement la caiſſe du tambour.

On dit auſſi, que les Chapeliérs mettent un chapeau ſur le *baſſin*, lorſqu'ils le fabriquent, ou qu'ils le remettent en forme.

BASSIN, ſe dit auſſi des lieux préparez dans les jardins pour recevoir

voir les eaux des ſources & des fontaines jailliſſantes. *Crater, labrum.* C'eſt un éſpace creux en tèrre, de figure ronde, ou ovale, & revêtu de piérre & bordé de gazon. Il y a des *baſſins* de décharge; ce ſont ceux où les eaux s'écoulent, & ſe déchargent à meſure que les fontaines jouent.

Bassin, ſe dit dans les atteliérs, des lieux qu'on prépare pour y éteindre la chaux, pour y faire du mortiér. *Mortarium.*

Bassin, eſt auſſi un grand reſérvoir d'eaux qu'on amaſſe pour nourrir des écluſes des canaux. *Piſcina.* Le *Baſſin* de Nourouſe recueille les eaux dont ſe fait le canal pour la communication des mèrs.

Bassin, ſe dit auſſi du lieu où ſont les vaiſſeaux dans les ports de mèr, ou d'un petit eſpace de mèr renfèrmé, pour y tenir les vaiſſeaux à flot. *Alveus.* Le port de Dieppe n'eſt pas conſidérable, parce que ſon *baſſin* eſt trop petit.

Bassin, eſt auſſi un petit port particulier pratiqué dans un plus grand, où on radoube les vaiſſeaux. On l'appelle autrement *Chambre*, ou *Darſine*.

Bassin. Ce mot ſe dit auſſi d'une petite taſſe ronde & creuſe, où les aveugles des Quinze-vingts reçoivent les aumônes qu'on leur donne. *Crater.*

Bassin, ſe dit encore d'une balance; & c'eſt la piéce de cuivre ou de laiton faite en forme de petit plat creux ſans bords, attaché avec des cordes, & où l'on met, ou les poids, ou les choſes que l'on veut peſer. *Lanx.*

Bassin, ſe prend encore pour la cuve où l'on ſe baigne *Labrum.*

On dit provèrbialement, qu'on a fait cracher quelqu'un au *baſſin*; pour dire, qu'on l'a obligé à faire quelque don, ou contribution en quelque rencontre, ou affaire.

BASSINE, ſ. ſ. Eſt un grand baſſin de cuivre un peu plat, qui ſèrt aux Confiſeurs & Apoticaires pour faire des confitures, & à quelques autres opérations. *Pelvis.*

BASSINER, v. act. Étuver une plaie, une tumeur avec de l'eau, du vin, ou autre liqueur préparée, pour l'amolir ou pour la rafraîchir, ou la détèrger. *Abluere.* Les Médecins diſent *fomenter*.

Bassiner, ſignifie auſſi, Chauffer un lit avec une baſſinoire *Lectum tepefacere.*

Bassiner. Tèrme de Jardiniér. Arroſer légèrement. *Leviter, aliquantulùm, tantiſper irrigare, humectare. Baſſiner* une couche de melons. La Quint. Cette planche n'en vaudroit pas pire, quand elle ſeroit *baſſinée*. Liger.

BASSINET, ſ. m. Petite fleur jaune qui croît en abondance dans les prez. *Ranunculus.* C'eſt une éſpèce de renoncule, qu'on appelle *baſſinet*, parce que ſa fleur eſt jaune comme le dedans d'un baſſin, ou parce qu'elle a la figure d'un baſſin.

Bassinet, eſt auſſi la partie du mouſquet, du piſtolet, ou fuſil, proche de la lumiére, où on met l'amorce pour y mettre le feu. *Scopi alveolus.* Ouvrir le *baſſinet*, eſt un des commandemens de l'exèrcice militaire.

On appelle auſſi *Baſſinet*, la partie ſupérieure d'un chandeliér, d'une plaque, qui ſèrt à recevoir le ſuif ou la cire.

Bassinet, s'eſt dit autrefois de l'habillement de tête fait en forme de chapeau de fèr que portoient les hommes d'armes. *Caſſis, Galea.* Et on diſoit, Il y a deux mille *baſſinets* en cette armée; pour dire, deux mille gens d'armes. On trouve *bacinetum* & *baſinetum* dans ce ſens dans la baſſe Latinité.

Panonceaux & banières bruire,
Ly jaumes, & bacinez reluire. Guiart.

Et clercs bacinez *à viſières.* Id.

On appelle auſſi en Médecine, *Baſſinet*, une petite cavité qui eſt au milieu du rein, & qui a la figure d'un entonnoir. Il reçoit l'urine, qui ſe ſépare dans le rein, & forme en s'étréciſſant l'urétère, qui va aboutir à la veſſie.

BASSINOIRE, ſubſt. fém. Utencile de chambre fait de cuivre, ou d'argent, qui ſèrt à chauffer un lit, qui eſt une éſpèce de poêle où on met du feu, qui a un couvèrcle à jour. *Vas excalfactorium.*

BASSON, ſ. m. L'*a* eſt long dans la prononciation. Inſtrument de Muſique à vent & à anche, qui ſèrt de Baſſe aux concérts de Muſique & de hautbois. *Gravioris ſoni tibia.* Il ſe briſe en deux parties pour être porté plus commodément, & alors on l'appelle *fagot*, parce qu'il reſſemble à deux morceaux de bois liez & fagottez enſemble. Sa patte a preſque neuf pouces de diamétre, & on bouche ſes trous avec des boêtes & des clefs, comme aux autres grandes flûtes. Quelques-uns appellent cet inſtrument *tarot*.

BASSORA. Voyez BALSORA. Remarquez ſeulement ici que *Baſſora* eſt autant ou plus d'uſage, au moins pour la prononciation & dans le diſcours ordinaire, que *Balſora*; la lettre *l* devant *ſ* ſe changeant aiſément en *ſ*.

BAST, en prononçant l'*a* long & ouvèrt. Selle groſſière qu'on met ſur le dos des bêtes de ſomme. *Clitella.* C'eſt une maniére de harnois qui eſt compoſé d'un bois, qu'on appelle fût, d'un panneau & de deux crochets. Le *bât* d'un ane; un cheval de *bât*. *Jumentum clitellarum.* Que mes chevaux de *bât* ſuiviſſent l'armée, chargez de ma vaiſſelle d'argent. Bussy.

Ce mot vient du Latin *baſtum*, ſignifiant la même choſe, qui eſt dérivé du Grèc *βακτρον*, ſignifiant un *bâton* avec lequel on porte des fardeaux. Men. & Du Cange, que le Port-Royal a copiez dans ſes Racines Grècques. Nicod le dérive du Grèc *βαστάζω*, c'eſt-à-dire, *bajulo, je porte*. D'autres le dérivent par methathèſe de l'Hebreu *ſſab*, qui ſignifie, *tumidum, cameratum*. Etienne Guichard du même mot Hebreu צב, *ſab*, dans le ſens de couvèrture d'un char, ou d'une litière, d'où il prétend que ſe fait *bât*, parce que c'eſt la couvèrture d'une *bête* de ſomme, *ſtramentum, ſtratorium*. Mais il y a plus d'apparence qu'il vient du vieux mot Celtique *baſſ*; qu'on dit encore en Baſſe Bretagne dans la même ſignification. Dans les loix Palatines de Jacques I. Roi de Majorque, au titre *Deſallu*, on trouve le mot *bat*. *Cum animali ſive de Sellâ, ſive de baſt fuerit.* Sur quoi le Père Papebrock, *Act. SS. Jun. T. III. p. LXXXII.* dit que ce mot *bât*, vient de l'Allemand *baſt*, qui ſignifie une corde, parce que le *bât* s'attache avec des cordes, & non pas avec des courroies, comme la ſelle. Dans les *Acta Sanct. Bened ſæc. III. P. I. p.* 581. on trouve *baſta* qui ſe dit du harnois d'un âne, & que le P. Mabillon prend pour les panniers ou manequins qui ſe mettent ſur le *baſt*, & qui s'appellent, dit-il, dans ce païs-là, c'eſt-à-dire, proche de Sarlate, *Baſtes*. On paroit en effet diſtinguer cela du *bât*; car il y a, *Stravit Aſinum, &c. ut ruſtice loquar, ſuper impoſuit baſtas, in quarum una, &c.* Ce nom vient de ce qu'elles s'attachoient au *bât*.

On dit provèrbialement d'un homme qui eſt trop vêtu, qu'il eſt rembourré comme le *bât* d'un mulet. On dit de celui qui a quelque affaire domeſtique fâcheuſe, & qu'il cache, qu'on ne ſçait pas où le *bât* le bleſſe. On dit auſſi d'un homme fort ſtupide, que c'eſt un cheval de *bât*.

BASTAGAIRE. *Baſtagarius.* Nom de cèrtains Officiérs des Empereurs Grècs. Les *Baſtagaires* avoient ſoin des bagages de l'empereur. Voyez la Notice de l'Emp. Boulenger, &c.

Bastagaire, eſt encore le nom d'un Officier dans l'Égliſe Grècque. Dans le catalogue des Officiérs de l'Égliſe de Conſtantinople, il eſt dit que l'emploi du *Baſtagaire* eſt de porter les jours de fêtes ſolennelles & aux proceſſions, l'image du Saint de l'Égliſe. C'eſt ce que font chez nous ceux qui portent la banniére des Égliſes, ou le bâton des confrairies. *Bajulus.* Voyez Allatius, le P. Goar, l'Euchologe des Grècs, &c.

BASTAGE, ſ. m. Droit que lèvent quelques Seigneurs ſur les chevaux de bât. *Vectigal jumentorum clitellariorum.* Ce droit ſe prend pour tous les chevaux bâtez, chargez ou non chargez, pour raiſon du *bât*, outre le péage pour raiſon de la marchandiſe. M. De Laurière, *ſur Ragueau*.

BASTANT, ante adj. Qui ſuffit, qui convient, qui contente. *Quod ſufficit, quod ſatis eſt.* Ces vivres ne ſont pas *baſtans* pour me nourrir. Ces raiſons ne ſont pas *baſtantes* pour me pèrſuader. Cette caution n'eſt pas *baſtante* pour me contenter. Cela ne ſe dit guère que dans le ſtile comique & familiér.

BASTARD, arde. adj. & ſ. Dans le genre, c'eſt un enfant naturel, qui n'eſt pas provenu d'un légitime mariage: dans l'eſpèce en ce qu'il diffère de l'adultérin & de l'inceſtueux, c'eſt celui qui eſt né de la conjonction illicite de deux pèrſonnes libres. *Nothus filius.* Les *bâtards* des Rois lorſqu'ils ſont reconnus, ſont Princes, ceux des Princes & des Grands Seigneurs ſont Gentilshommes: & ceux des ſimples Gentilshommes ne ſont que roturiers, & payent la taille. Les *bâtards* ſont quelquefois légitimez.

Les *bâtards* non légitimez ne ſuccédent point, & on ne leur ſuccéde point, excepté leurs propres enfans ſortis d'un mariage légitime. Autrement leur ſucceſſion appartient au Roi. Par la Coutume d'Auvèrgne & de S. Omèr, les *bâtards* ſuccèdent. Par le Droit Romain la mère ſuccédoit à ſon fils *bâtard*, & le fils *bâtard* à ſa mère. Cependant il y avoit une grande différence entre les enfans naturels, & les *bâtards*, qu'on appelloit *ſpurios*. La Loi ne reconnoiſſoit point les dérniers, & leur refuſoit même les alimens, comme étant ſortis d'une proſtitution vague & incèrtaine: *Is non abet patrem, cui pater eſt populus.* Pour les autres qui étoient nez d'une concubine, & d'un commèrce qui imitoit le mariage, ils ſuccédoient à leur mère, & avoient droit de demander les alimens à leur père naturel. On les regardoit comme des créanciers domeſtiques, qu'il faut traiter d'autant plus favorablement, qu'ils ſont les fruits innocens du crime de leurs peres; & que c'eſt aſſez qu'ils portent ſur le front les marques du vice, dont ils ſont la production, ſans qu'on leur refuſe encore les ſecours de l'humanité.

Solon vouloit que les pères fuſſent privez de l'autorité patèrnelle ſur les *bâtards*, parce que n'étant devenus pères que par volupté, le plaiſir devoit être leur unique récompenſe. Ariſtophane fait mention de cette Loi de Solon dans ſa Comédie intitulée des *oiſeaux*. Démoſthène en parle auſſi dans ſon Oraiſon pour Macartanus, & après lui Harpocration & Pollux. Suidas ajoûte que le père ne pouvoit laiſſer à ſon *bâtard* plus de cinq mines, qui ſelon la ſupputation de Budée, font cinquante écus. Anciennement à Rome les enfans naturels étoient entièrement exclus de la ſucceſſion de leur père *ab inteſtat*. Mais ils pouvoient être inſtituez héritiers univèrſels. Les Empereurs Arcadius & Honorius y apportèrent cette reſtriction : c'eſt que s'il y avoit des enfans légitimes, les *bâtards* ne pouvoient être inſtituez que pour un douzième qu'ils partageoient avec leur mère. Juſtinien ordonna depuis qu'ils pourroient être inſtituez pour la moitié, & ſuccéder *ab inteſtat* pour un ſixième, quand il y avoit des enfans legitimes. *Novelle quatre-vingt.* Les *bâtards* pouvoient être légitimez par le mariage ſubſéquent, ou par les lettres du Prince. C'eſt le Roi ſeul en France qui peut leur donner le droit de légitimation, & les rendre capables de ſucceder. L'Empereur Anaſtaſe avoit pèrmis aux pères de legitimer leurs *bâtards* par la ſeule adoption. Juſtin & Juſtinien, Novelle 74. abolirent cette legitimation, pour ne pas autoriſer le concubinage par cette indulgence & cette facilité. Le Pape a quelquefois legitimé des *bâtards*. Philippe Auguſte, craignant que l'état des deux enfans qu'il avoit eu d'Agnès de Méranie ne fut conteſté, s'adreſſa à Innocent III pour les faire legitimer, ce que le Pape lui accorda par une Bulle du deuxième Novembre 1205. où il dit : Le Saint Siége a quelquefois diſpenſé des enfans illegitimes, même adultèrins, quant aux effets ſpirituels, en pèrmettant leur promotion même à l'épiſcopat. Donc, comme il faut une plus grande capacité pour le ſpirituel que pour le temporel, on ne doit pas douter que le Saint Siége ne puiſſe légitimer pour les effets civils; principalement à la prière de ceux qui ne reconnoiſſent point entre les hommes d'autres Supèrieurs que le Pape.

Les *bâtards* non légitimez peuvent diſpoſer de leurs biens par donation entre vifs, ou par teſtament. Mais leurs parens ne leur ſuccedent point, & ils ne ſuccedent point à leurs parens *ab inteſtat*. Les *bâtards* legitimez par mariage ſubſéquent, ſont de même condition, & entrent dans les mêmes droits que ceux qui ſont nez pendant le Mariage. Mais pour ceux qui ſont legitimez par Lettres du Roi, ils ne ſont reputez legitimes, & habiles à ſuccéder, qu'à l'égard de ceux de leurs parens qui ont conſenti à leur légitimation. Le Pape Clement VII. par ſa Bulle de l'an 1533. defend qu'un Prêtre puiſſe réſigner ſon Benefice à ſon *bâtard*.

Les armes des *bâtards* doivent être travèrſées d'une barre, filet, ou travèrſe de la gauche à la droite. Du Tillet en ſes Memoires p. 322, dit que les *bâtards* ne portoient point autrefois les armes de celui qui étoit cru leur père; ils s'en forgeoient à leur mode, & cela s'obſèrvoit même parmi les *bâtards* des Rois. **Rochef.** Je ne trouve point cela dans les Mémoires de Du Tillet; l'edition que j'ai de Roüen 1578, n'a pas même 300 pages. A la page 184 il dit, la Maiſon de France rejettant les *bâtards* ne leur endure ſon armoirie tant ſoit-elle barrée. Cependant à la p. 165. il dit que Charles VII. pèrmit à Mademoiſelle de Valois ſa fille naturelle, & à ſes ſucceſſeurs, de porter les armes de France à la difference de la bande, que les enfans naturels ont accoutumé de porter.

Les *bâtards* ne peuvent être admis aux Bénéfices ſimples, & aux moindres Ordres, ſans diſpenſe de l'Evêque ou du Pape, pour les Ordres ſacrez & pour les Benéfices qui ne ſont pas ſimples, ni aux charges ſans Lettres du Prince. Ils prennent des Lettres de légitimation *quo ad honores*. Ç'a été par des *bâtards* que la France s'eſt ſauvée des plus viſibles dangèrs, comme ſi pour des néceſſitez trop preſſantes il ne falloit que des hommes extraordinaires. **Mezer.**

Ménage & de Hauteſèrre. *De Ducib. & Comit. Prov. C.* 9. dèrivent ce mot de l'Allemand *baſtard*, qui ſignifie la même choſe, qui eſt composé de *boes*, & de *bard*, qui ſignifie *mauvaiſe naiſſance*. Mais il eſt cèrtain que c'eſt un vieux mot Celtique, qu'on dit encore en Baſſe Bretagne ſans aucune altération. Le P. Pezron croit que c'eſt un mot Celtique *Bas-tard*, comme ſi l'on diſoit d'une *origine baſſe & mépriſable*. Du Cange, après Boxhornius, dit auſſi que c'eſt un vieux mot François & Breton, & qu'on appelloit un fils illegitime *baſtard*, du mot composé de *bas*, & de *tardol*, qui ſignifioit *genitor & ſortus* : d'où vient que quelques Auteurs les ont appellez *fils de bas*, comme qui diroit, *ſortus de femmes publiques & de baſſe condition*. Selon Port-Royal ce mot vient de *Βασσαρα*, une proſtituée, une pèrduë.

Le Cardinal Gabriel Paleota a fait un ſçavant livre touchant les *bâtards*, *De liberis Spuriis ac Nothis*, que Pontus Heuterus a compile dans ſon Traité ſur le même ſujet, intitulé, *Tractatus de libera hominis nativitate, ſeu liberis naturalibus*, dans lequel il a prétendu ramaſſer tout ce que les Juriſconſultes ont dit avant lui ſur ce ſujet, mais qu'il établit ſur des principes bien mauvais & bien contraires à l'Évangile, à la raiſon, & au ſentiment de tous les Docteurs.

Baſtard. Ce mot ſe dit d'une éſpéce de faction, ou de bande de brigands qui s'éleva en Guyenne vèrs le commencement du XIV^e^ ſiécle ſous Charles le Bel. Cèrtaines troupes de Gaſcons, que nos Annales nomment *Bâtards*, je ne ſçai pourquoi, ſe mirent à courir cette Province, & mêlant avec eux des compagnies Angloiſes, allèrent brûler la Ville de Xaintes. **Mezer.** Ces *Bâtards*, à mon avis, devoient être ceux des Seigneurs de Guyenne; car j'ai remarqué que les *Bâtards* depuis qu'on les eût exclus de la ſucceſſion de leurs pères, afin de maintenir l'état de leur naiſſance, auſſi bien que les légitimes, ſe faiſoient chefs de routiérs, brigands, & troupes de pillards, & s'entretenoient de vols & de ravages. *Id.*

Baſtard, ſe dit en tèrmes de Médecine, pour ſignifier qui n'eſt pas vrai. C'eſt une pleuréſie *bâtarde*, c'eſt-à-dire, fauſſe pleuréſie.

Baſtard, ſe dit encore en tèrmes de Jardinier, pour ſignifier Sauvage, qui n'eſt pas franc, qui n'eſt pas cultivé. *Adulterinus*. Arbres *bâtards*. Plantes *bâtardes*. *Silveſtris planta*.

Baſtard, en tèrmes de Fauconnerie, ſe dit de l'oiſeau qui tient de deux eſpéces, comme de ſacre & de lanier.

Baſtard, ſe dit auſſi de ce qui n'a point de nom cèrtain, qui participe de deux natures différentes. *Batard* de dogue, chien né d'un dogue d'Anglèterre, & d'une chienne d'un autre païs. Lévrier *bâtard*, chien né d'un lévrier & d'une chienne d'une autre éſpéce. Une piéce de canon *bâtarde*, de moyenne grandeur. Une porte *bâtarde*, eſt une moyenne porte entre la porte cochère & la bourgeoiſe. Une écriture *bâtarde*, eſt celle qui eſt moyenne entre la Françoiſe & l'Italienne. Un fruit *bâtard*, qui n'eſt point franc, qui participe d'une autre nature que celle dont il porte le nom.

Baſtard, en tèrmes de Marine, eſt le nom d'une corde qui aſſemble les racages, & qui les amarre ſur le mat proche la vèrgue.

Baſtard, en Muſique, ſe dit de deux modes de la Muſique : l'un eſt l'Hypèr-Eolien ; il a ſa finale en *B*, & conſéquemment la 5^e^ au deſſus fauſſe, ou diminuée diatoniquement, & par cette raiſon rejetté du nombre des modes authentiques. L'autre eſt l'Hypèr-Phrygien, il a ſa finale en *Fut fa*, & la 4^e^ au deſſus ſupèrfluë, & pour cela rejetté du nombre des modes plagaux. **Brossart.**

On dit provèrbialement que l'hivèr n'eſt pas *bâtard*, & qu'il vient tôt ou tard.

On dit auſſi en quelques endroits de Normandie *bâtard de Caux*, pour dire un pauvre cadet qui n'a point de bien. Avant que la coûtume de Normandie fut reformée, les cadets du païs de Caux n'entroient point en partage avec leurs aînez, on leur donnoit ſeulement quelque choſe en argent, comme on fait encore préſentement en Anglètèrre. Aujourd'hui même les cadets de Caux parmi les roturiers n'ont tous enſemble que le tièrs du bien; l'aîné a les deux tièrs avec le préciput dans les biens ſituez à la campagne, & c'eſt ce qui fait qu'on nomme les cadets de ce païs-là *bâtards de Caux*.

Baſtarde, eſt la plus grande des voiles d'une Galère, qui ſe porte quand il y a peu de vent. *Arta*

BAſTARDEAU, ſ. m. Conſtruction qu'on fait dans des eaux ou des rivières pour détourner le cours de l'eau, ou y fonder quelques bâtimens. *Pulvinus*. On le fait avec deux rangs de pieux qui ſoutiennent deux cloiſons de planches, entre leſquelles il y a un maſſif de tèrre glaiſſe bien paitrie. On fait des *batardeaux* pour fonder les piles d'un pont, les quais, les écluſes, &c.

Le P. Thomaſſin dérive le nom de *bâtardeau* de *bâtar*, mot Hébreu, qui veut dire *diſſecuit*, *couper*, *ſéparer*, parce qu'un *bâtardeau* fait une ſéparation dans l'eau.

BAſTARDIE, ſ. f. Voyez **BAſTARDISE**. C'eſt la même choſe, & *baſtardiſe* eſt plus en uſage.

BAſTARDIÈRE, ſ. f. Tèrme d'Agriculture. *Plantarium*. Plant d'arbres greffez, qu'on éléve dans des vèrgers, ou pépinières, juſqu'à ce qu'on les déplantes pour en faire des buiſſons ou des eſpaliers & contre-éſpaliers. Je ne ſçai ſi *bâtardiere* ſe dit du plant d'arbres; mais Liger dans ſon Dictionnaire d'Agriculture le dit ſeulement du lieu, & le définit, Lieu deſtiné pour y planter des arbres au ſortir de la pépinière, & où ils ſont comme dans un magazin, pour s'en ſervir lorſqu'on en a beſoin.

Ce mot, ajoute-t-il, eſt bien trouvé, puiſqu'il eſt vrai de dire que la *bâtardière* devient la mère, & nourrit des enfans qui ne ſont pas à elle, mais qu'elle adopte : ce qui montre l'étimologie de ce mot. Lig. Chomel dans ſon Diction. Œcon. ne le dit auſſi que du lieu, & non pas du plant, & le définit de même que Liger. Vous ferez des trous tirez au cordeau de deux pieds de large en tout ſens, & de deux autres bons pieds de profondeur, diſtans de quatre pieds l'un de l'autre, & les rangs auſſi éloignez de quatre bons pieds. Vous prendrez des arbres greffez dans votre pepinière, & les transplanterez dans votre *bâtardiere*; & pour les planter vous obſerverez ponctuellement de mêler du petit fumier de vieille couche avec la bonne tèrre, & faiſant une petite butte au milieu du trou, y poſer l'arbre, étendant les racines de tous côtez, toujours tirant en bas, puis aprés remplir le trou juſqu'à la greffe, qui doit toujours être juſqu'à l'effleurement de la tèrre; enſuite il faut marcher ſur la tèrre pour aſſurer l'arbre. Chom. La *bâtardiere* eſt néceſſaire, 1°, Pour avoir des arbres de proviſion, propres à remettre à la place de ceux qui meurent, ou ne profitent pas. 2°, Pour dégager la confuſion qui pourroit être dans votre pepinière, à cauſe de la trop grande quantité d'arbres. 3°, Pour en avoir à vendre en recompenſe de la prémiére dépenſe que vous aurez faite à planter votre jardin. Ils pourront auſſi vous rapporter en ce lieu-là. Outre cela un arbre replanté pluſieurs fois eſt beaucoup plus franc que ſi directement tiré de la pepinière il étoit placé en lieu à demeurer. Il eſt auſſi beſoin d'avoir une *bâtardière* pour les arbres greffez ſur franc que l'on veut faire monter en grands arbres de ſix pieds de tige. Id.

BAſTARDISE, ſ. f. Naiſſance ou qualité de bâtard. *Nothorum genus.* Il ſignifie auſſi le droit par lequel le Roi de France ſuccéde aux bâtards. Droit de *bâtardiſe*. Bacquet a fait un beau traité de la *bâtardiſe*. On dit auſſi *bâtardiſe* en ce ſens. Le droit de *bâtardiſe* eſt un droit en vèrtu duquel les biens delaiſſez par les bâtards inteſtats appartiennent au Roi, ou aux Seigneurs hauts-juſticiers, & en quelques lieux aux Seigneurs bas juſticiers, & même aux féodaux, lorſque les biens delaiſſez ſont ſituez dans leurs juſtices & ſur leurs tèrres, & que les bâtards y ſont nez & décedez; ce qui a été dans ſon principe une uſurpation de l'autorité ſouveraine. Voyez les Coutumes d'Anjou, du Maine & de Normandie.

BASTE, ſ. f. Panier, ou manequin qui s'attache au bas d'une bête de ſomme pour mettre dedans ce que l'on veut porter. *Benna doſſuaria, Ciſta vectaria,* dans la baſſe Latinité *Baſta*. Le P. Mabillon, *Acta SS. Bened. Sæc. III. P. I. p.* 581. dit que ce nom *Baſte* ſe dit dans le Perigord.

BAſTELAGE, ſ. f. Metier, action de Bâteleur & de Charlatan. *Ludus mimicus, ludionum præſtigiæ.* Ils amaſſerent beaucoup d'argent par ce *batelage*.

BAſTELÉE, ſ. f. Tèrme d'ancienne Poëſie Françoiſe. Nos vieux Poëtes François affectoient de faire rimer le milieu du vers, ou le prémiér hémiſtiche, avec la fin du vers precedent, & c'eſt de ces ſortes de rimes qu'ils faiſoient leurs *batelées*, mais il y a long-tems que la mode des *batelées* eſt paſſée. M. Mourgues. Jean Moline eſt l'inventeur de ces ſortes de vers. Il ſemble qu'il vaut mieux écrire *baſtelée* que *batelée*, en prenant ce mot dans la ſignification dont il s'agit ici.

BAſTELEUR, euse, ſ. m. & f. Charlatan, Danſeur de corde, Bouffon. *Hiſtrio, mimus, ludio, ludius.* Il ſe dit de toute autre ſorte de gens qui amaſſent le peuple pour le divèrtir en faiſant des ſauts, des danſes, & des tours de paſſe-paſſe. Les *Bateleurs* & Comédiens ne pouvoient être enrôllez dans les armées Romaines. Vigen.

On te ſiffle par tout, on connoît tes fineſſes,
On ſe moque de tes ſoupleſſes,
On rit de ton ſtile trompeur,
Et de ton air de Bâteleur.

Un de nos Écrivains a appellé les Romans des *Bâteleurs* en papier. Outre que ces ſortes de penſées ſont baſſes, & un peu burleſques, elles tiennent fort de l'enigme. Bouh.

Ce mot ſelon Saumaiſe, vient de *balater*, qui ſignifie, Celui qui en public fait pluſieurs tours ſurprenans avec les armes. Guyet le dérive de *baſtel*, qui a été dit de *baſtum*, pour un *échafaut de bois*; comme qui diroit, *Qui monte ſur le théatre.* D'autres le dérivent de *baſte*, vieux mot Gaulois, ſignifiant *tromperie*. Nicod le dérive du Grèc Βαττάλογος, qui ſignifie *bableur*, qui dit des choſes vaines & frivoles. On le peut faire venir de *balatro*.

BAſTER, v. act. Mettre un *bât* ſur une bête de ſomme. *Clitellas imponere.*

Baſté, ée, part. paſſ. & adj. *Clitellatus.* C'eſt un âne *bâté*.

A le voir on l'eut pris pour un homme parfait
Tout âne bâté *qu'il étoit.*

On dit provèrbialement, que l'âne du commun eſt toûjours le plus mal *bâté*; pour dire, qu'on a moins de ſoin du public que de ſon interêt particulier. On dit auſſi, Qui *bâte* la bête, la monte, pour dire que celui qui habille quelque femme, en a les dèrnières faveurs.

BASTE, ſ. m. Tèrme du jeu de l'Ombre, qui ſignifie l'as de trefle. Le *baſte* me vient ſouvent, mais c'eſt un fourbe qui m'engage mal-à-propos, & qui me fait faire la bête. S. Evr.

BASTER, v. n. Être en bon état; réüſſir. *Bene ſtare, procedere feliciter.* Il ne ſe dit guère que des affaires. Son procés eſt ſur le bureau, mais il *baſte* mal pour lui, il y a apparence qu'il le perdra. Lambris qui voit des ſiens *baſter* mal les affaires. Sar.

Du Cange dérive ce mot de *bene ſtare*.

Baster, ſignifioit autrefois Suffire; *Sufficere, ſatis eſſe.* Et ſe dit encore en cette phraſe provèrbiale, *Baſte* pour cela, ou abſolument, *Baſte*; pour dire, *Paſſe*, j'en ſuis content.

Ce mot n'eſt venu en uſage qu'au tems de la Reine Catherine de Medicis, comme remarque Borel. Les Italiens diſent *baſtare* dans ce ſens.

BASTERNE, ſ. f. *Baſterna.* Eſpéce de voiture dont les Dames Romaines ſe ſervoient autrefois. Saumaiſe ſur le L. de Tertullien *De Pallio* dit que la *Baſterne* avoit ſuccedé à la litière, & qu'elle en différoit peu; que la litière étoit portée ſur les épaules des eſclaves, au lieu que la *baſterne* l'étoit par des bêtes. Caſaubon ſur Lampridius dans la vie d'Elagabale C. 4. dit que les *baſternes* avoient ſuccédé à la voiture qu'on appelloit *carpentum*, & qui étoit, aprés celle qu'on nommoit *pilentum*, la plus honorable des voitures dont les Dames Romaines uſoient; qu'elle étoit portée par des mulets, des bidets, ou des mules. Il ſoutient qu'elles étoient toutes ſemblables à nos litières; qu'en effet les *Gloſſæ legales* donnent ἁμάξιον & βαστέρνα pour voitures; qu'enfin la deſcription qu'en fait une vieille epigramme qui ſe trouve dans la collection de M. Pithou, le démontre. La voici,

Aurea Matronas claudit blaſterna *pudicas,*
Quę radians patulum geſtat utrumque latus,
Hanc geminus portat duplici ſub robore burdo,
Provehit & modicè pendula ſepta gradu.

Iſidore, Orig. LXX, C. 12. en fait la même deſcription. Servius en parle auſſi ſur le 666e vers du VIIIe Livre de l'Énéide. Le P. Daniel, dans ſon hiſtoire de France, T. I. p. 13. dit que c'étoit une eſpece de chariot, & que cette voiture étoit tirée par des bœufs pour aller plus doucement. Et certainement Grégoire de Tours L. III. de l'hiſt. de France. C. 24. dit que Deuterie femme de Theodebert I. Roi de Mets, voyant ſa fille nubile, & craignant que le Roi n'en devînt amoureux & ne l'enlevât, la mit dans une *baſterne*, & y fit atteler deux taureaux indomptez, qui la précipiterent du haut du pont de Verdun; mais aprés tout il ne paroît pas par cet endroit de Grégoire, que les bœufs fuſſent l'attelage ordinaire de la *baſterne*, on n'y mit des taureaux indomptez cette fois là que pour precipiter la jeune Princeſſe; & l'Auteur de l'epigramme que j'ai rapportée, auſſi bien qu'Iſidore, ne parlent que de mulets, de mules, & de bidets, ou chevaux Gaulois, *Burdones, mulæ, manni*: & dans les Gloſſes d'Iſidore, & ailleurs elle eſt appellée *Lectica mannalis*, car il faut lire *mannalis* & non pas *manualis*: ce qui montre que les chevaux appellez *manni* en étoient l'attelage ordinaire. Au reſte c'eſt peut-être le P. Mabillon qui a trompé les autres, aprés s'être trompé lui-même, car dans les *Acta SS. Bened ſæc. V. p* 430 il prétend prouver par cet endroit de Grégoire de Tours que les bœufs étoient l'attelage ordinaire des chariots des Grands & des Princes. Quoi qu'il en ſoit de ce fait, ce n'étoit pas celui de la *baſterne*. Le dedans de cette voiture s'appelloit *Cavea*, c'eſt-à-dire, *Cage*, &c. *Acta S. Claudii C. 2. Acta Sanct. Febr. T. III. p.* 62. Elle étoit garnie de couſſins fort mols qu'on appelloit *Lecti*, les lits de la *baſterne*. Les deux côtez étoient ornez de glaces, qui ſe faiſoient d'une eſpèce de pièrre tranſparente, comme on l'apprend de Pline L. XXXVI. C. 22. & de Séneque dans ſon ép. 90 & dans ſon Livre de la Providence. C'eſt pour cela que le Poëte dont j'ai rapporté l'épigramme, leur donne l'epithete de *radians*:

Quę radians patulum geſtat utrumque latus.

Ainſi ces ouvertures, qu'on appelloit *ſpecularia*, Juven. IV. 21. Martial, VIII. 14. n'étoient point bouchées d'une étoffe tranſparente, comme l'a traduit l'Abbé de Villeloin à l'endroit de Juvenal que je viens de citer.

La mode des *baſternes* paſſa d'Italie dans les Gaules, comme il paroît par l'endroit de Grégoire de Tours que j'ai cité, & par les circonſtances du mariage de Clotilde avec Clovis. Gondebaud la fit partir dans une eſpece de chariot qu'on appelloit *baſterne*, eſcortée de quantité de François qui ſe trouvérent alors à la Cour de Bourgogne. P. Dan. Les mieux montez allérent aſſez vite pour atteindre la *baſterne*, qu'ils inveſtirent; mais ils n'y trouvèrent plus Clotilde, & ils appriſent qu'elle étoit déja en lieu d'aſſurance. Ils ne laiſſèrent pas de ſe ſaiſir de la *baſterne*, &c. P. Dan.

Papias dit que *Baſterna* ſe dit pour *Veſterna*, le P. Roſweid croit qu'il faut lire *vix ſterna*, & qu'il a appris ceci d'Iſidore, qui dit *Baſterna, quaſi via ſterna*. Le mot *Baſterne* vient de βαζω, ou βαστάζω, je porte, d'où ſe forme Βάστερνα, qui ſignifie tout ce qui eſt propre à porter quelque choſe. Juret ſur Symmaque Liv. VI ép. 15. M du Cheſne dans ſon Gloſſaire, Saumaiſe ſur Lampridius C. 4. de la vie d'Heliogabale *hiſt. Aug.* p. 189. & 190 le P. Roſweid Jeſ. dans les vies des Pères p. 1015, 1016, où il remarque encore que dans les Juriſconſultes Grècs *Baſterna* eſt pris pour *tranſenna*. & pour *tecta*, *Acta Sanct.* de Fev. T. II p. 775 Etienne Guichard prétend que ce mot vient de l'Hébreu . [illegible], *tſab*, pris à rebours, ou lû de gauche à droite, au contraire des Hebreux qui liſent de droite à gauche.

Je ne ſai pourquoi nous appellons nos caroſſes en Latin, *currus*, & non pas *baſterna*; ils n'ont aucun rapport à ce qu'on appelloit *currus*, & reſſemblent entièrement aux *baſtèrnes*, ou plutôt ce ſont de vraies *baſternes* perfectionnées. Vigenère dit que le *pilentum* & la *baſterne* ſont la même choſe, *Annot. ſur Tite-Live. Tom. I. p.* 1670.

BASTÈRNE, eſt auſſi un nom de peuple de la Thrace, ou de la Sarmatie d'Europe. Les Grècs les appellent *baſternes*, & les Latins *Baſterna*, de même qu'ils diſent *Alemanni*, & les Grècs *Ἀλαμανοί*. Voyez Pline L. IV. C. 12. & 14. Ovid. 11. Triſt. v. 197. Vopiſcus dans Probus, & Saumaiſe hiſt. Aug. pag. 434 Denys le Geogr. Strabon L. VII. Etienne de Byzance, Claudien ſur le 4. Conſ. d'Honorius v 450 & ſur le prémier de Stilicon L. 1. v. 95. & Cluvier, *Germ ant. L. III C.* 43. Val. Flaccus a dit L. VI. v 95. *Baternas*, par licence poëtique, pour *Baſternas*. Voyez M. Du Cange, M de Harlay dans ſon Traité, M. de Tillemont, & quelques autres de nos Auteurs, écrivent *Baſtarnes*, imitans les Grècs plutôt que les Latins; mais M. de Tillemont au IVe Tome de l'Hiſt. des Emp. p. 41. revient aux Latins, & écrit *Baſternes*, & au Ve T. *Baſtarnes*, ou *Baſtèrnes*.

BASTIDE. Vieux tèrme, qui ſignifioit autrefois une *maiſon*. *Domus*, *villa*. Il eſt encore en uſage en Provence, & aux pays voiſins. Tout le chemin qui conduit d'Aix à Marſeille eſt plein de *baſtides*, ou de maiſons de plaiſance. La Faille dans ſes Annales de Toulouſe p. 86. dit que c'étoient des forts, & non pas ſimplement des maiſons. Anciennement, dit-il, les Senechaux & les Gouverneurs de Province avoient accoûtumé de bâtir des forts à la campagne, & autour des villes pour les tenir en ſujettion. Ces forts s'appelloient *baſtides*, ou *baſtilles*. Elles ſont auſſi appellées *Populationes*, du mot Latin, *Populatio*, ou *Populatus*, qui veut dire tout le contraire de ce qu'on prétendoit lui faire ſignifier. Comme les Sénechaux & les Gouverneurs de ce tems-là étendoient fort leur pouvoir, ils donnoient aux habitans de ces nouveaux lieux de grands avantages pour porter les ſujets du Roi à s'y aller habituer. Mais aujourd'hui on n'entend par ce mot que des maiſons de campagne, ou comme dit Noſtradame, dans ſon hiſtoire de Provence, de champêtres métairies, dont ce territoire (de Marſeille) eſt merveilleuſement populeux & fertile, n'étant réputé homme de bien, celui qui n'y poſſede une canne de bâtiment, ſur l'étenduë d'un méchant arpent de vigne.

Ce mot vient de *bâtir*, ou de *baſtilles*.

BAſTIÉR, ſ. m. Ouvrier qui fait & qui vent des bâts de mulets, & d'autres bêtes de ſomme. *Clitellarum opifex*.

BAſTIER, eſt auſſi une epithete qu'on donne à celui qu'on veut taxer de bêtiſe. *Stolidus*, *plumbeus*. Cet homme eſt un ſot *baſtiér*.

BASTILLE, ſ. f. Petit Château fortifié à l'antique avec des tours, & qui ſert maintenant à mettre des priſonniers, comme celle de Paris, que Hugues Aubriot, ou Ambriot, natif de Bourgogne, fit bâtir par ordre de Charles V. l'an 1369. ou comme dit M. de la Mare en 1371. & ne fut achevée que ſous le Regne de Charles VI. en 1383. *Baſtilium*, *Caſtellum*. La *Baſtille* de Paris eſt le ſeul Château que l'on ſçache qui ait retenu ce nom. C'eſt au moins celui que l'on entend communément quand on dit Mettre à la *Baſtille*, être à la *Baſtille*, &c. Ce mot ſignifioit originairement des redoutes qu'on faiſoit devant les places aſſiégées. Dans Froiſſard il ſignifie ſimplement un fort, ou un château.

Ce mot vient de *bâtir*. Menag. D'autres le dérivent de *baliſta* & *baſtilla*, parce qu'on tiroit les groſſes arbalêtes de ces redoutes. Ce mot vient de *Βαστὸς*, un bâton à porter des fardeaux, ou de *βάκτρον*, *baculus*. Port-R. Borel dérive les mots de *baſtion* & *baſtille*, de *bailles*, qui ſignifioit autrefois *parapet*; ou du Latin *baſtia*, qui étoit une eſpèce de tours qui ſervoient pour la défenſe. Du Cange le dérive de *baſtia*, *baſtita*, *baſtile*, d'où on a fait *baſtille*, *baſtie*, & *baſtide*, ſelon les lieux; ce qui ſe diſoit autrefois de tout ce qui étoit remparé de foſſez, de bois, de tèrre, & de toutes ſortes d'autres défenſes. On appelle *Baſtille de Meremio*, une fortereſſe de bois.

On dit provèrbialement, d'un homme qui ne bouge quand on lui commande quelque choſe, qu'il branle comme la *baſtille*. On le dit auſſi des autres choſes qui ſont fermes & inébranlables.

On dit auſſi de celui qui fait quelque choſe contre le Roi, ou l'Etat que cela ſent la *baſtille*, il y va de la *baſtille*; pour dire, qu'on le mettra priſonnier à la *baſtille*.

BASTILLÉ, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſignifie, Garni de tours, ou fortereſſes. *Turriculis faſtigiatus* On dit auſſi *Baſtillé aux créneaux renverſez*, d'un chef, d'une faſce, d'une bande & dont les créneaux ſont du côté d'en bas. *Pinnis deorſum ſpectantibus*, *verſis*.

BAſTIMENT, ſ. m. Ouvrage fait par des Architectes & des Maçons. *Ædificium*. Il ſe dit non ſeulement des maiſons & palais, mais auſſi des Egliſes, des ponts, aquéducs, & autres édifices publics, ou particuliers; en un mot, de tout ce qui ſert ou à la Religion, ou à la ſureté, ou à l'utilité, ou à la magnificence. Un *bâtiment régulier*, eſt celui dont le plan eſt d'équerre, qui a ſes côtez oppoſez, égaux, & dont les parties ſont diſpoſées avec ſymmetrie. Un *bâtiment iſolé*, eſt celui qui n'eſt lié, ni attaché à aucun autre. On appelle *bâtiment enterré*, un *bâtiment* dont l'aire eſt au deſſous du rez-de-chauſſée: *Bâtiment déchiré*, une maiſon ouverte, & dont on rebâtit les murs. Il y a en France des Intendans, des Contrôlleurs, & des Tréſoriers des *Bâtiment* du Roi. Les *Bâtimens* modèrnes ſont plus beaux & plus commodes que les anciens. La 90e épitre de Séneque contient une ingénieuſe invective contre la magnificence des *bâtimens*.

> *Tantôt je chanterai tes pompeux* bâtimens,
> *Du loiſir d'un Héros nobles amuſemens.* Boil.

BAſTIMENT, ſe dit auſſi en fait de Charpentier, de ce qui regarde en général les vaiſſeaux, tant de mèr que des rivières. *Navis*, *navigium*. L'armée du Roi eſt compoſée de tant de grands *bâtimens*, & de tant de petits. On le dit ordinairement des vaiſſeaux marchands. Un *bâtiment* ras, eſt un vaiſſeau qui n'eſt pas ponté.

BASTINGUE, ou **BASTINGURE.** Tèrme de Marine, eſt une bande d'étoffe ou de toile qu'on tend le long du platbord des vaiſſeaux pendant le combat, afin de couvrir les ſoldats & les matelots. On l'appelle autrement *pavois*, ou *paveſade*.

BASTION, ſ. m. Boulevart, groſſe maſſe de tèrre qui eſt ſouvent revêtuë de brique, & quelquefois de pièrre, qui s'avance en dehors de la place pour la fortifier à la modèrne. *Saxeus vel terreus agger in aciem prominans*, *Propugnaculum*. Il eſt compoſé de deux faces, ou pans de muraille, qui font un angle ſaillant & de deux flancs qui l'attachent aux courtines, avec une gorge par où on y entre. L'union des deux faces fait l'angle ſaillant, que l'on appelle ſimplement l'angle du *baſtion*. L'union des deux faces aux deux flancs fait les angles des côtez, qu'on appelle autrement épaules; & l'union de l'autre extrémité des flancs avec les courtines forme les angles des flancs.

Ce mot peut venir de baſton. Port-R. Voyez BAſTIR.

Il y a des *baſtions* qui ſont pleins, & d'autres qui ſont vuides. Un *baſtion creux*, ou *vuide*, eſt celui qui n'eſt qu'une ſimple enceinte d'un rempart, ou d'une muraille avec leurs parapets. Le *baſtion plein*, ou *ſolide*, eſt celui qui eſt tout rempli de terre, ſur lequel on peut combattre & ſe retrancher.

BASTION DOUBLE, ſe dit lorſqu'il y en a deux ou trois l'un ſur l'autre, tel que ceux qui ſont bâtis ſur des collines, comme à Beſançon, Namur.

BASTION PLAT, eſt un *baſtion* poſé au milieu d'une courtine, quand elle eſt trop longue pour être défenduë par les *baſtions* qui ſont à ſon extrémité; au lieu qu'on les met ordinairement ſur les angles de la place quand elle eſt réguliere. M. Harris le définit un *baſtion* conſtruit ſur une ligne droite.

BASTION compoſé, c'eſt celui dans lequel les deux côtez du polygone interieur ſont fort inegaux, ce qui fait auſſi des gorges inegales.

BASTION irrégulièr, ou difforme, comme parle M. Harris, eſt celui qui n'a point une de ſes demi gorges, parce qu'un de ſes flancs eſt trop court.

BASTION régulier, eſt celui dont les faces, les flancs & les gorges ont la proportion requiſe.

On appelle un *Pentagone*, un *Hèxagone*, une place à cinq, à ſix *baſtions*, &c.

BASTION COUPPÉ, eſt celui qui a un angle rentrant à la pointe, fait en tenaille, lorſque ſans ce remede il auroit été trop aigu.

On appelle auſſi un *Baſtion coupé*, Celui qui eſt retranché de la place par quelque foſſé; quelques Ingenieurs ayant enſeigné la façon de fortifier par des piéces détachées. En ce cas on appelle *Ravelins*.

On dit pendant un ſiége, Attacher un Mineur au *baſtion*. Sapper, miner un *baſtion*. Se loger ſur le *baſtion*.

On appelle le *Baſtion de France*, une petite place qui eſt ſur la côte de Barbarie entre Tunis & Algér, quoique ce ne ſoit qu'une Tour & un Donjon où des Marchands entretiennent une garniſon de 50. hommes pour favoriſer la pêche du corail qu'ils font à huit mille de là. On donne des noms aux *baſtions* pour la commodité du ſérvice. *Baſtion* du Roi, *baſtion* de la Reine, &c.

DEMI-BASTION, eſt une piece de Fortification qui n'a qu'une face & un flanc. Pour fortifier un angle trop aigu d'une place, on en coupe la pointe, & on y met deux *demi-baſtions* qui font une tenaille, ou un angle rentrant. Leur plus grand uſage c'eſt d'être à la tête des ouvrages à corne ou à couronne.

BASTIR, v. act. Conſtruire, faire quelque edifice. Il ſe dit tant de celui qui fait la depenſe d'un bâtiment, que du Maçon qui l'éléve, & de l'Architécte qui en a donné & conduit le deſſin. *Ædificare*. Le Bramante a *bâti* S. Piérre de Rome. Salomon de Breſſes a *bâti* le Palais appellé Luxembourg. Noé *bâtit* ſon Arche par l'ordre de Dieu. Ce Prince *bâtit* beaucoup, fait grande depenſe en bâtimens. On dit qu'un Entrepreneur *bâtit* bien quand ſes bâtimens ſont bien conſtruits, avec choix de bons materiaux, & avec le ſoin & la propreté que l'art demande. Pour bien *bâtir*, il faut *bâtir* ſolidement, agreablement & commodément. ABR. DE VITR.

Quelques-uns derivent ce mot de l'Hébreu *bnſer*, qui ſignifie *extruxit*. Du Cange le derive de *baſtire*, mot de la baſſe Latinité, qu'il dit ſignifier proprement *baſtias*, *aut baſtitas extruere*. De baſton peut venir baſtion & *bâtir*, parce que les anciens bâtimens n'étoient faits que de pérches & de longs batons. PORT-R.

BAſTIR, ſe dit auſſi en parlant de l'ordonnance d'un bâtiment. *Bâtir* à la Grècque, à la Romaine, à la Gotique, à la Modérne. *Græco*, *Romano*, *Gothico*, *recenti more ædificare*. *Bâtir* avec ſymmétrie.

On dit auſſi que Dieu a *bâti* l'Univérs de ſes propres mains; pour dire, qu'il l'a créé & mis en l'etat où nous le voyons.

BAſTIR, ſe dit auſſi des conſtructions petites, & paſſagères. *Extruere*, *erigere*. Abraham *bâtit* un autel à Dieu. Et figurement on dit *Bâtir* des autels en ſon cœur; pour dire, Adorer ſecrettement quelque Divinite.

BAſTIR, ſignifie quelquefois; Fonder, établir. *Fundare*, *condere*. C'eſt Romulus qui a *bâti* Rome. Didon a *bâti* Carthage. Saint Louis a *bâti* beaucoup de Monaſtéres. Saint Bernard a *bâti* Clervaux. Le Cardinal de Richelieu a *bâti* la Sorbonne.

BAſTIR, ſe dit figurément en chôſes ſpirituelles. *Conſtruere*, *extruere*. Celui qui ne fait point ſon ſalut, *bâtit* ſur l'arene, dit JESUS-CHRIST en S. Matthieu. Cette homme ſe flatte de belles eſpérances, mais il *bâtit* en l'air. On dit en ce ſens, Vous *bâtiſſez* ſur un faux principe, ſur un mauvais fondement. Toute la Religion des Païens étoit *bâtie* ſur des fâbles. J. C. dit à S. Piérre, que ce ſeroit ſur lui qu'il *bâtiroit* ſon Egliſe. Si le bien que l'on fait n'eſt appuyé ſur une humilite veritable & ſincère, on *bâtit* ſur le ſable. ABB. DE LA TR.

> *Le bien de la fortune eſt un bien periſſable,*
> *Quand on* bâtit *ſur elle, on* bâtit *ſur le ſable.* RACIN.

BAſTIR, ſignifie auſſi, Mettre en ordre, diſpoſer, régler; & ne ſe dit guère qu'avec la négative, ou ironiquement. *Diſponere*, *ordinare*. Tout ce livre, ce diſcours, eſt mal *bâti*, il n'y a point d'ordre. Cette ville eſt mal *bâtie*, tant pour ſes bâtimens, que pour ſa police.

On dit dans ce même ſens, qu'un homme eſt tout mal *bâti*, lorſqu'il eſt indiſpoſe, qu'il eſt prêt à tomber malade, qu'il eſt mal *bâti*, quand il eſt laid, mal fait, ou mal vêtu. *Malè affectus*. Et qu'il eſt ainſi *bâti*; pour dire, qu'il eſt fait ainſi, & que telle eſt ſon humeur. Mais tout cela n'eſt bon que dans le ſtile familiér & burleſque.

On dit auſſi qu'un homme s'eſt *bâti* une petite fortune, une petite retraite, un aſyle, lorſqu'il s'eſt aſſuré quelque revenu, qu'il a acquis une maiſon pour ſe retirer. Colletet a dit agréablement:

> *Viens me voir en mon fauxbourg,*
> *Où vrai Patriarche,*
> *Contre les flots de la Cour,*
> *J'ai* bâti *mon arche.*

BAſTIR, ſe dit auſſi chez les Tailleurs, de l'aſſemblage qu'ils font des pieces d'un habit qu'ils ont taillé, quand ils joignent l'étoffe avec la doublure, en ne les couſant qu'à grand points, afin d'avoir le moyen de les éſſayer & d'en reformer les malfaçons. *Componere*, *copulare*, *jungere*. Un Tailleur pour femme n'a jamais *bâti* d'habit qu'il n'ait eu quelque chôſe à racommoder.

BAſTIR, en térme de Chapelier, ſignifie former un Chapeau avec des capades.

On dit provérbialement qu'un homme *bâtit* des Châteaux en Eſpagne; pour dire, qu'il emplit ſon eſprit de chimères, de chôſes qui ne ſont point éffèctives, parce qu'en Eſpagne les Nobles habitent dans les villes. On dit que les Communautez commencent par *bâtir* la cuiſine; pour dire, qu'elles ſe font du revenu pour ſubſiſter avant que *bâtir* leur Egliſe. On dit, *Bâtir* de bouë & de crachat, quand on ne *bâtit* pas ſolidement & avec de bons materiaux. On dit d'un homme qui devient gras extraordinairement, & qui a un gros ventre, qu'il *bâtit* ſur le devant. On dit auſſi, Qui *bâtit*, ment, par une mechante alluſion; pour dire, qu'un homme qui *bâtit* fait toujours plus de depenſe qu'il ne s'etoit propoſé de faire. On dit auſſi qu'une affaire, qu'un Traité eſt *bâti* à chaux & à ciment; pour dire, qu'il eſt bien fait; qu'il doit durer, qu'il ſera inébranlable.

BAſTI, IE, part. & adj. *Ædificatus*, *extructus*. Il a toutes les ſignifications de ſon vérbe.

BAſTI, ſ. m. ſe dit auſſi en Menuiſerie de l'aſſémblage des montans & travérſans qui renférment un ou pluſieurs panneaux. *Compages*, *coagmentum*.

BASTISSE, ſ. f. L'action de bâtir, ou l'entrepriſe d'un bâtiment. *Ædificatio*.

BASTISSEUR, ſ. m. Celui qui ſe plaît à faire faire des bâtimens. *Ædificator*. Le Roi François I. étoit un grand *Bâtiſſeur*, il a fait *bâtir* S. Germain, Chambort, &c. Le mot de *Bâtiſſeur* ne ſe dit ni du Maçon, ni de l'Architécte. M. Godeau l'a pourtant employé en ce ſens; mais on ne croit pas qu'il le faille imiter; & même *Bâtiſſeur* ne ſe dit guère qu'en riant, pour marquer un homme qui ne fait que bâtir.

BASTON, ſ. m. Morceau de bois rond, long & menu, qui ſért ordinairement pour s'appuyer en marchant. *Baculum*, *bacillum*, *baculus*, *ſcipio*. Les vieilles gens, les etropiez, ſe ſoutiennent ſur un *bâton*, marchent avec un *bâton*, ſont reduits au *bâton*. Le Cardinal Bona remarque, dans ſon traité des Liturgies, qu'autrefois ceux qui avoient un *bâton* dans l'Egliſe pour ſe ſoutenir, étoient obligez de le quitter, de ſe tenir debout, droits & fermes lorſqu'on liſoit l'Evangile, pour montrer leur reſpect par leur poſture, & faire connoître qu'ils étoient prêts à obéir à J. C. & à aller où il leur commanderoit. Les Philoſophes autrefois avoient un *bâton* & une beſace, ce qui leur fit donner le nom de Bactropêraites. Voyez ce mot.

Ménage derive ce mot de *baſtone*, qui a été fait de *baſtum*, qui s'eſt pris pour un *bâton* avec lequel on porte des fardeaux. C'eſt de là qu'il fait auſſi venir *baſtion* & *baſtille*, *baſt* & *baſter*. Nicod le dérive du Grec Βάκτρον, ou du Latin *batuo*, *batuis*, qui ſignifie *battre*. Le P. Pezron, qui tire tout du Celtique, le derive de *bach*, & *Bagl*, mot Celtique, qui a la même ſignification.

BAſTON, eſt auſſi une arme naturelle offenſive & défenſive, quand on ſe bat ſeulement à coup de main. *Fuſtis*. Ces Payſans ſe ſont battus à coups de *bâton*. C'eſt un affront irréparable à un Gentilhomme de recevoir des coups de *bâton*. Ils étoient armez de piques & de *bâtons* durcis au feu. VAUG. Les Lacedemoniens ne portoient point d'epee pendant la paix, & ſe contentoient d'un gros *bâton* courbe, qui leur etoit particulier. La correction par les coups de *bâton* étoit la moins ſevère que les Romains éxérçaſſent ſur leurs eſclaves; parce qu'ils les recevoient ſur les habits. S. EVR. C'eſt un plus grand affront d'être battu à coups de *bâton*, qu'à coups d'épée; l'épée eſt l'inſtrument de la guèrre, & par conſequent il eſt honnête: le *bâton* eſt l'inſtrument des outrages, & par conſequent il eſt infâme. LA MAIT.

Par le dixieme article du Reglement de Meſſieurs les Maréchaux de France ſur diverſes ſatisfactions & reparations d'honneur du 22. Août 1653. il eſt dit, *Pour les coups de* baton, *ou autres pareils outrages, l'offenſant tiendra priſon un an entier, & ce tems ne pourra être modéré, ſinon de ſix mois, en payant trois mille livres, applicables à Hôpital le plus proche du lieu de la demeure de l'offenſé*; outre cela l'offenſant eſt obligé de demander pardon à genoux à l'offenſé, & à être prêt à recevoir pareils coups de *bâton*, qu'on pourra en cèrtaines occaſions obliger l'offenſé de lui donner, quand il auroit la générosité de ne le pas faire. Par le réglement des Maréchaux de France du 22. Juin 1679. celui qui donne des coups de *bâton* après avoir reçu un ſoufflet, ou des coups de main dans la chaleur du démêlé, eſt condamné à deux ans de priſon; & à quatre, s'il n'a point été frappé le prémiér de la main. Par un Edit du Roi de 1666. les épées en *bâtons*, & *bâtons* à fèrremens ſont défendus. Le Duc Louis d'Orleans, ennemi du Duc Jean de Bourgogne, portoit pour déviſe dans ſes banderolles un *bâton* épineux & noüeux, avec ce mot, *Je l'envie*, par lequel il vouloit dire qu'où il frapperoit, la bugne y leveroit.

Le Duc de Bourgogne, pour y répondre, faiſoit peindre un rabot dans ſes bannières, voulant dire qu'il raboteroit & applaniroit le *bâton* noüeux du Duc d'Orleans. PARAD.

Parbleu je le ferois mourir ſous le bâton,
S'il m'avoit ſoutenu des fauſſetez pareilles. MOL.

BAſTON, ſe dit auſſi des véritables armes montées ſur un fût ou hampe. *Haſtile ferrea cuſpide utrinque præfixum.* C'eſt une bonne arme qu'un *baton* à deux bouts. Les mouſquets, les fuſils, les arquebuſes, ſont appellez des *batons* à feu.

BAſTON, ſe dit auſſi de toutes ſortes de bois menu qui ſert à bruler. *Ligna, virgulta.* Un *bâton* de fagot, de coteret. Un *bâton* de gros bois: c'eſt autrement un *rondin*; car quand le bois eſt fendu par quartiér, on l'appelle *bûche*.

BAſTON DE CHAISE. Morceau de bois épais de deux ou trois pouces, & long de ſix ou ſept pieds, qu'on met dans les portans de la chaiſe, pour la ſoulever & la porter par la ville. *Vectis.*

BAſTON A GANS. Maniere de grand fuſeau dont le Gantier ſe ſért pour donner plus de forme aux gans quand ils ſont faits. *Bacillus.*

BAſTON DE CAGE. C'eſt un petit morceau de bois que l'on paſſe en travers dans une cage pour que l'oiſeau puiſſe s'y pércher. Il eſt d'une grande importance que les *bâtons* de la cabane (des Serins) ſoient bien ſtables, afin qu'ils ne puiſſent tomber, ſur tout lorſque le mâl va aprés ſa femelle; ce qui feroit faire une quantité d'œufs clairs à la femelle. HERVIEUX.

BAſTON DE CHASSE. Il ſe dit de ceux que l'on porte quand on va courre. SALNOVE.

BAſTON, ſe dit encore des chôſes qui reſſemblent au *bâton*, quoiqu'en trés-petit volume. Un *baton* de chaſſe, un *bâton* de cire d'Eſpagne. Le petit *baton* d'un Charlatan.

BAſTON ROMPU, eſt une maniére de tapiſſerie qui repréſente pluſieurs *bâtons* qui ſont rompus & entremêlez l'un dans l'autre. On en fait auſſi des ornemens d'Architecture & de Menuiſerie, des diſpoſitions de panneaux de vitres en façon de *bâtons rompus*.

BAſTON, eſt quelquefois une marque de commandement. Le *baton* de Marechal de France, eſt un *baton* fleurdeliſé que le Roi envoye à celui qu'il fait Marechal: & on dit abſolument, il aſpire au *bâton*, il a eu le *bâton*; pour dire, qu'un homme aſpire ou a eu cette Charge. *Baculum Mareſcalli.*

Il y a auſſi des *bâtons* de Maîtres d'Hôtel, de Capitaines des Gardes, d'exemts, qui ſont faits diferemment, & qu'un homme met en ſautoir ſous l'Ecu de ſes Armes, pour marque qu'il eſt revêtu de ces charges. *Bacillus, radius.*

Autrefois ceux qui enſeignoient Homère, & qu'on nommoit *Rapſodes*, avoient un *baton* rouge quand ils expliquoient l'Iliade, & un *bâton* jaune quand c'étoit l'Odyſſée.

BAſTON AUGURAL, C'étoit un *bâton* tourné par le haut en forme de croſſe, que portoient les Augures. *Lituus auguralis.* Ils s'en ſérvoient pour partager le ciel, afin de faire leurs obſérvations. On en voit ſur des médailles.

BAſTON PASTORAL, Eſt la croſſe d'un Évêque qu'il prend en main quand il donne la bénédiction au peuple ſolennellement. *Pedum paſtorale.* Les Auteurs de la vie de S. Céſare diſent qu'il y avoit un Clérc chargé de porter le *bâton paſtoral* de l'Evêque, & que cette fonction appartenoit aux Notaires. Un Evêque aprés avoir rappellé les brebis égarées avec la voix du Paſteur, les peut frapper du *bâton paſtoral* quand elles ne veulent pas ſe rendre à cette voix. P. GAIL. Les Chantres ont auſſi des *batons* de cérémonie qu'ils portent en officiant. Les *bâtons* de Chantre ſont la repréſentation des *bâtons* que portoient autrefois les Hébreux quand ils mangeoient l'Agneau Paſcal. Sur quoi Honorius d'Autun remarque que les Chantres qui tenoient leurs *bâtons* de la main pendant la Meſſe, les quittoient lors qu'on liſoit l'Évangile, parce que la publication de l'Évangile a fait ceſſer les cérémonies des Juifs. Les croſſes & *bâtons* d'argent doivent être contremarquez aux vaſes, fonds de lantérne, dômes, douilles & croſillons.

BAſTON DE LA CROIX, Eſt un *bâton* qui ſért à porter la Croix dans les Proceſſions. *Baculus.*

BAſTON DE CONFRAIRIE, c'eſt un ſemblable *bâton*, qui ſért à porter aux Proceſſions l'image de quelque Saint, ou la repréſentation de quelque Myſtére pour le faire voir au Peuple: & l'on appelle une Fête à *bâtons*, celle où on célébre la Fête du Saint qui eſt au bout de ces *batons*.

En térme de Géometrie, on appelle le *bâton de Jacob*, un inſtrument qui ſért à prendre les hauteurs ou les diſtances par les angles. *Radius aſtronomicus.* Il eſt compoſé de deux régles diviſées en pluſieurs parties égales qui ſe coupent à angles droits, & qui ſont mobiles dans une boëte ou charniére qui les tient férmes. Aux extremitez il y a des pinnules pour faire les obſérvations juſtes. C'eſt la même chôſe que l'arbalête dont on ſe ſert ſur la mér. Il eſt apparemment ainſi appellé, parce que les diviſions du montant ne reſſemblent pas mal aux degrez d'une échelle pareille à celle que Jacob eut en viſion, qui alloit juſqu'au Ciel. On le nomme auſſi ſur la mér *Verge d'Or*, *Radiometre*, & *Rayon aſtronomique*. Son travérſiér s'appelle *marteau*. On peint les anciens Aſtronomes avec un *bâton de Jacob* à la main.

En térme de joueurs de Marionettes & de Gobelets, on appelle auſſi *bâton de Jacob*, le petit *bâton* dont ces ſortes de gens ſe ſérvent pour faire leurs tours de paſſe-paſſe.

BAſTON, en térme d'Architecture, ſe dit d'un gros anneau ou moulures en ſaillie qui eſt un ornement de la baſe des colonnes, qu'on appelle autrement *tore*, ou *boſel*. *Torus.*

BAſTON, en térme de Marine, s'applique à diverſes chôſes. *Bâton* de pavillon, ou d'enſeigne, eſt un petit mât qui ſért à arborer le pavillon. On met auſſi ces *bâtons* ſur la pouppe du vaiſſeau. *Bâton* de giroüette, eſt un petit mât, où la vérge de fér qui tient la giroüette plantée. *Baton* de flamme, le *baton* où la flamme eſt attachée au haut du mât.

BAſTON, en térme de Blaſon, ſe dit d'une éſpéce de bande qui n'a que le tiers de la largeur ordinaire, ou la moitié d'un cotice, qu'on appelle *brochant ſur le tout* quand il tire d'une extrémité de l'Ecu à l'autre. *Scutarius radius longior*: & quand il eſt raccourci & vraiment alaiſé, on l'appelle *peri en bande*, ou abſolument *peri*. *Acciſus.*

BAſTON, dans la Coûtume de Troyes, ſe prend pour le bérgér qui garde un troupeau, ou pour la garde d'un troupeau; de ſorte qu'un troupeau eſt ſous un ſeul *baton* quand il eſt conduit par un ſeul paſteur.

BAſTON, ſe dit figurément en ces phrâſes: *Bâton* de vieilleſſe eſt le jeune parent, ou ami dont le vieillard éſpére du ſecours & de l'aſſiſtance ſur ſes vieux jours. *Præſidium, columen.* On dit auſſi qu'un homme en mene un autre le *baton* haut, le *bâton* à la main; pour dire, qu'il lui commande avec autôrité & vigueur, ou qu'il lui fait faire quelque chôſe par force.

BAſTON, ſe dit provérbialement en ces phraſes: Il a été réduit au *bâton* blanc; pour dire, il a eté abſolument ruiné, & contraint de ſortir de ſa maiſon avec un *bâton* à la main. On dit auſſi, Il crie comme un aveugle qui a perdu ſon *baton*; pour dire, qu'il crie comme s'il avoit perdu une chôſe dont il avoit grand beſoin. On dit auſſi de celui qui n'a pas les chôſes les plus néceſſaires à ſa profeſſion, comme un Apoticaire ſans ſucre, que c'eſt un aveugle ſans *bâton*.

On dit encore, qu'un homme eſt bien aſſûré de ſon *baton*, lorſqu'il a de bons garans de ce qu'il dit, ou de ce qu'il fait, & lorſqu'il eſt ſur du ſuccés de quelqu'entrepriſe. On dit auſſi, Tirer au *bâton* avec quelqu'un; pour dire, conteſter quelque chôſe avec lui, comme d'egal à égal. On dit auſſi, faire une chôſe à *batons* rompus; pour dire, aprés pluſieurs repriſes & interruptions, par une metaphôre tirée des deſſins ſemblables de tapiſſerie. On dit auſſi d'un homme ſans défenſe, qu'il n'a ni vérge ni *bâton*. On appelle le tour du *bâton*, les profits illicites qu'on fait ſecrettement & avec adreſſe dans une charge, dans une commiſſion, dans un maniment, par une métaphôre apparemment tirée des Charlatans, qui font mille ſubtilitez qu'ils attribüent à la vértu de leur petit *baton*: mais Bellinghen eſtime que ce provérbe vient de ce qu'on parle à l'oreille & d'un *bacton*, lorſqu'on fait des offres à quelque domeſtique pour le corrompre, & lui faire faire quelque chôſe qui nuiſe à ſon Maître. D'autres diſent qu'il vient des Maîtres d'Hôtel, qui portent un *bâton* pour marque de leur charge, parce qu'ils ſont ſujéts à férrer la mule. On dit auſſi, Faire ſauter le *baton* à quelqu'un, pour dire, l'obliger à faire quelque chôſe contre ſa volonté, par une métaphôre tirée auſſi des Charlatans, qui font ſauter un *bâton* à des ſinges & à des chiens qu'ils ont dreſſez à cela en les ménaçant du *bâton*. On dit auſſi, Martin *bâton*, en parlant d'un *bâton* dont on frappe les ânes qu'on appelle *Martin*, comme ſi on diſoit le *bâton à Martin*. Autrefois on diſoit, *Bâton* porte paix quant & ſoi,

Fert ſecum placita baculus pia fœdera pacis.

Pour marquer qu'on n'attaque point ceux qui ſont en état de ſe défendre.

BAſTONNABLE, adj. Mot burleſque, pour dire, qui mérite des coups de bâton. *Dignus fuſtibus.* Le Heros de ſon Roman eſt très-*baſtonnable*. SCAR.

BAſTONNADE, ſ. f. Action par laquelle on donne des coups de bâton. *Fuſtis ictus, fuſtuarium.* Les ſatyriques médiſans ſont ſujets aux *baſtonnades*.

BAſTONNER, v. act. Donner des coups de bâton à quelqu'un. *Fuſtibus cædere.* Sa boſſe eſt ſouvent *bâtonnée*. MAIN.

BAſTONNER, en térme de Palais, ſignifie, Tirer des rayes entre des lignes d'un acte ou d'une piéce, pour avertir de lire cet endroit, qui contient quelque clauſe déciſive, une datte, ou quelque choſe de remarquable & de néceſſaire. *Lineis diſtinguere.* Un Juge ſaute par deſſus une clauſe eſſentielle, quand on n'a pas eû le ſoin de la *bâtonner.*

Baſtonné, ée, part. & adj. *Fuſtibus caſus.*

BAſTONNÉE, ſ. f. Tèrme de Mechanique. C'eſt la quantité d'eau qu'on puiſe à la pompe à chaque fois que la brimbale joüe.

BAſTONNET, ſ. m. *Bacilli ludus.* Jeu de petits enfans, qu'ils font avec un petit bâton. C'eſt auſſi & premiérement le nom de l'inſtrument avec lequel on joüe. C'eſt un petit bâton long d'un demi piéd environ, & gros comme le doigt, ou un peu plus. Il eſt amenuiſé par les deux bouts. On frappe ſur l'un des bouts pour le faire ſauter en l'air & le chaſſer loin de ſoi, &c. C'eſt ce qui s'appelle à Paris joüer au *bâtonnet.* En Berry on l'appelle Bicarrelle, ou bigarrelle; en Touraine Pic, & Bele en Dauphiné.

BAſTONNIER, IÉRE, ſ. m. & f. Celui ou celle qui ont en garde pendant un tems le bâton d'une Confrairie, & qui le portent ou le ſuivent aux proceſſions.

Baſtonnier, en tèrme de Palais, eſt un ancien Avocat qu'on choiſit tous les ans ſelon l'ordre du tableau, pour être le Chéf de la Communauté des Avocats & Procureurs, pour être Maître de leur Chapelle & de leur Confrairie, & préſider au Siege qu'ils tiennent pour l'entretenement de la diſcipline du Palais & des réglemens. C'eſt à lui auſſi qu'appartient la commiſſion des charges des Juges inférieurs pendant leur interdiction. Quelques Auteurs ont donné le nom de *Baſtonerius* à de ſimples Sergens ou Bedaux & Appariteurs. Il ſe trouve dans ce ſens dans la Chartre de Piérre II. Roi d'Arragon, pour la confirmation des libertez & Coûtumes de Catalogne. Voyez Du Cange au mot *Baſtonerius.*

BASTUDE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt une eſpéce de filet, duquel on ſe ſért pour pêcher dans les étangs ſalez, dont il eſt fait mention dans l'Ordonnance.

BAT.

BAT, ſ. m. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage qu'en la cuiſine du Roi, en cette phrâſe: On eſtime les poiſſons ſelon la quantité des pouces qu'ils ont entre œil & *bat*; c'eſt-à-dire, entre la tête & la queüe. *Cauda.*

BAT. Voyez BATH.

BATAIL, ſub. m. Eſpéce de marteau fait en forme de maſſuë, ou morceau de fér long & rond, & beaucoup plus gros par le bout d'enbas, que par le bout d'enhaut, qui pend au milieu de la cloche étant attaché à la beliére, & qui frappant à droite & à gauche ſur ſes bords, la fait ſonner. *Clava, tudicula.* Le poids du *batail* doit être proportionné au poids de la Cloche. L'art de le fondre & de le proportionner eſt écrit au ſixiéme livre de la Protechine de Biringuccio.

Du Cange dérive ce mot de *Batallum*, qu'on a dit dans la Baſſe Latinité pour ſignifier un *batail*; ou *battant de Cloche.* Voyez BATTANT.

Bataillé, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit d'une cloche de métal avec ſon batail d'une autre couleur. *Clavatus, tudiculâ inſtructus.* De Bellegarde porte d'azur une cloche *bataillée* de ſable. On dit quelquefois *batelée.*

BATAILLE. ſ. f. Combat, choc de deux armées ennemies. *Prælium, certamen. Bataille rangée*, eſt celle où on a le loiſir de ranger ſes troupes en bon ordre des deux côtez, & où aucune des deux armées n'eſt renfermée dans des retranchemens. *Acies inſtructa. Bataille navale*, eſt le choc de deux armées de mèr rangées en divèrſes eſcadres. *Pugna navalis.* Livrer, donner, préſenter, gagner la *bataille.* La journée ou la *bataille* de Cannes, d'Arbelles. *Pugna ad Cannas, ad Arbela.* Les François courroient cent lieuës chercher une *bataille*, & n'en voudroient pas attendre l'occaſion huit jours.

Corps de bataille, ou *bataille* abſolument, eſt la ſeconde ligne, ou le ſecond rang d'eſcadrons, ou de bataillons qui ſoutiennent l'avant-garde ou la premiére ligne, & où le Genéral a accoûtumé de combattre. *Acies.* Un tel commandoit la *bataille*; le corps de *bataille.* La *bataille* des Indiens fut rompuë. ABLANC.

Bataille, ſe dit auſſi d'une armée prête à combattre, de troupes rangées en état de combat, & toutes diſpoſées à donner & à recevoir le choc. *Acies ad pugnam inſtructa, comparata.* La *Bataille* étant trop étenduë, ils ne pouvoient donner ordre à tout, ni voir ce qui manquoit en chaque lieu. Il marchoit en *bataille* avec le bagage au milieu. ABLANC. Il marchoit en *bataille* ſur quatre fronts. ID. Il donna beaucoup de hauteur à la *bataille.* ID.

Le *Champ de bataille*, eſt le tèrrain où l'on combat; & l'on dit que le *champ de bataille* eſt demeuré à un parti, quand il a obligé l'ennemi à s'en retirer. *Locus prælii, pugnæ.* On le dit auſſi figurément dans une diſpute, quand on a eû avantage ſur ſon adverſaire, & qu'on l'a réduit à ceder, ou à acquieſcer.

Marechal de bataille, étoit autrefois un grand Officier qui avoit ſoin de ranger l'armée en *bataille*; mais dont la charge eſt maintenant exercée par les Maréchaux de camp. *Caſtrorum præfectus.*

Marcher en *bataille*, c'eſt marcher en bataillons & eſcadrons, dans le même ordre que ſi on avoit à donner *bataille* quand le tèrrain le permet: ce qu'on fait toûjours quand on eſt près des ennemis. *Procedere in acie.*

Cheval de *bataille*, eſt un cheval fort & adroit, que les Officiers réſervent pour les occaſions où il faut combattre. *Equus bellator.*

On dit figurément de celui qui a une bonne raiſon, un argument bien preſſant en quelque diſpute, que c'eſt ſon cheval de *bataille.*

On dit auſſi figurément, qu'il faut qu'une perſonne livre des *batailles*, quand elle rencontre des difficultez pour obtenir d'un ſupérieur ce qu'elle lui demande. Ainſi le mot de *bataille* au figuré, ſe prend pour toutes ſortes de combats, & d'aſſauts, ou d'entrepriſes en général. Et en particuliér pour les combats & les aſſauts que la beauté des femmes livre au cœur des hommes; mais en ce ſens il ne doit être employé que dans le ſtile bas & comique. Ses charmes ont livré à mon cœur une horrible *bataille.* DEMARAIS.

On dit provérbialement, Voilà ce que j'ai ſauvé de la *bataille*; pour dire ce qui m'eſt reſté de mes pértes, de mes procès, des conteſtations que j'ai eſſuyées. On le dit auſſi de ceux qui peuvent retirer & arracher quelque chôſe des mains des perſonnes qui ſe battent.

Ce mot vient de *batualia*, qui ſignifie proprement le lieu où deux hommes s'éxerçoient au combat: ou de *batalia*, qui ſignifie *l'exercice* ou l'apprentiſſage des gens de guèrre; de là on a auſſi dérivé le mot de *batere*, dont on a fait *battre.* MENA. On trouve auſſi *batallum* dans la baſſe Latinité, pour *duellum. Mabillon Annal. Bened. L. XLIV. p.* 478.

BATAILLER, v. act. qui ne ſe dit qu'en cette phrâſe figurée & baſſe: Il m'a bien fallu *batailler* avant que d'obtenir telle chôſe; c'eſt-à-dire, avoir bien des conteſtations. *Pugnare, certare.* Un viel Hiſtorien a dit que les Flamands avoient *bataillé* une Egliſe; pour dire, qu'ils l'avoient attaquée. On a dit dans la baſſe Latinité *batalare*; pour dire, *manier les armes*: & *batalia*, pour dire, un *combat.*

BATAILLON, ſ. m. Petit corps d'Infanterie rangé en bataille; cèrtain nombre de fantaſſins, ou de gens de pied, rangez en ordre & prêts à combatre. *Agmen.* Cette armée eſt compoſée de tant de *bataillons* & d'eſcadrons. Un *bataillon* eſt d'ordinaire compoſé de 500 ou de 800 hommes. Chaque *bataillon* a cinq ou ſix hommes de hauteur. Le prémier, le ſecond *bataillon* des Gardes. Les piquiers ſont au milieu d'un *bataillon*, les mouſquetaires ſur les ailes. *Bataillon* quarré. *Agmen quadratum. Bataillon* dreſſé en triangle, ou en pointe, ou en forme de coin. *Cuneus. Bataillon* épais. *Bataillon* ſerré. *Phalanx.* Former un *bataillon.* Sèrrer un *bataillon.* Etendre un *bataillon.* Enfoncer, ouvrir, pèrcer, rompre, renvèrſer un *bataillon.*

Rompre un *bataillon*; c'eſt auſſi en tèrme d'Evolution, Remettre un *bataillon* par Compagnies pour le faire défiler.

BATATAFE, ſ. f. *Rapa Africana, Rapum Æthiopicum.* Les *Batataſes* ſont des racines qui croiſſent ſous tèrre dans les pays des Négres; elles ont à peu-prés le même goût de nos raves, & ſont ſéches & douces au goût. DAPPER.

BATATE, ou **BATATÉ**, ſ. f. Racine qui eſt fort commune aux Iſles Antilles. Voyez PATATE. Il y en a dans l'Iſle de S. Thomé, les habitans les nomment Ignames, ils en font leur nourriture ordinaire & en mangent au lieu de pain. Il y en a de quatre ſortes. La premiére s'appelle Benin; la 2e Archorére; la 3e Maniconge; & la 4e Saffranée; qui prennent toutes leurs noms des lieux d'où on les apporte à cette Iſle. Les deux prémiéres ſont les meilleures, l'une à cauſe de ſa douceur, & l'autre parce qu'elle ſe peut garder long-tems. DAPPER.

BATAVE, ſ. m. & f. Peuple ancien de la Germanie inferieure, que nous appellons aujourd'hui les Pays-Bas. Les anciens *Bataves* occupoient l'Iſle que font le Vahal & le Rhin, ainſi qu'il paroît par Ceſar Liv. IV. ch. 10. & par Pline Liv. IV. ch. 15. Ils ne l'occupoient pas même ſeuls; car Pline & Tacite Liv. IV. Hiſt. ch. 15. y placent encore les *Canenéfates*, ou *Caninefates.* Quelques-uns prétendent qu'ils s'étendoient au delà du Vahal juſques à la Meuſe, dans le Païs qu'on nomme aujourd'hui *Rik Nimmeguen*, c'eſt-à-dire, Royaume de Nimégue, & dans celui qu'on nomme *Maes Wael.* Leur raiſon eſt qu'on voit dans ce Païs des reſtes du nom des anciens *Bataves*, dans la ville appellé Batenbourg, qui eſt un abrégé de Batavenbourg, & qui ſignifie le bourg de *Bataves*. Mais tous les anciens renfèrment les *Bataves*, comme je l'ai dit, entre le Vahal & le Rhin. Un ſeul bourg ne prouve pas qu'ils ſe ſoient étendus au delà. Il n'eſt pas clair que le nom de Battenbourg ſoit le même que Battavenbourg. Quoiqu'il en ſoit, ſi les *Bataves* ont occupé ce tèrrain, ce n'eſt que dans la ſuite des tems. Ils y ont tenu les *Bataves* dans l'obéïſſance & le reſpect. P. TART. Voyez ſur les anciens *Bataves* Cluvier, *German. Antiq. L. I. p. 165. 317. L. II. 139. & ſuiv.*

Aujourd'hui on appelle *Bataves*, ou les Provinces unies des Pays-Bas en général ou en particulièr, les Hollandois; mais ce n'eſt qu'en vèrs qu'on employe ce mot dans ces deux ſens,

Le Batave, *& l'Anglois frémiſſent,*
Sous les coups de Louis ils tombent, ils périſſent
Ces fiers tyrans de mèrs.

BATAVIA, ſ. f. Nom de ville. *Batavia.* C'eſt une ville des Indes Orientales, ſituée ſur la côte ſeptentrionale de l'Iſle de Java à 18 lieuës de la ville de Bantam. *Batavia* a été bâtie par les Hollandois ſur les ruïnes de Jacatra, dont elle porte encore le nom. Ils lui ont donné celui de *Batavia*, du nom de leur pays, qu'on appelle aujourd'hui *Batavia* en Latin, quoique ce ne ſoit pas l'ancien pays des Bataves, qui ne comprenoit que l'Iſle qui eſt entre le Vahal & le Rhin. *Batavia* eſt un très-bon port de mèr, & une ville très-peuplée de Chinois, de Maures de la Malayes & d'Européens. Le Général de la Compagnie des Indes y fait ſa réſidence. MATY. Voyez l'Ambaſſade des Holl. au Japon liv. I. p. 25. Cette ville paſſe pour une des merveilles du pays, parce qu'elle eſt conſtruite à la manière de celle d'Europe, au lieu que les maiſon des autres villes ne ſont que de méchantes cabanes de bois couvèrtes de chaume, de ris & de feuilles de palmier. LARREY. C'eſt l'an 1619. que les Hollandois s'y établirent, & lui donnèrent le nom de *Batavia*. Elle s'appelloit au commencement Kalappa, & enſuite Jakatra. Nous diſons *Batavia* en François, & non point *Batavie*. Les Hollandois ont encore donné le même nom à une rivière qu'ils ont decouvèrte dans le pays de Carpentaria dans les tèrres Auſtrales.

Pluſieurs Auteurs récens donnent auſſi ce nom à l'ancien pays des Bataves, c'eſt-à-dire, à l'Iſle que forment le Vahal & le Rhin, mais l'antiquité ne l'a point appellé *Batavia*, mais Iſle des Bataves.

BATAVIE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Œillet rouge fort clair, qui prend un peu de couleur de rôſe. Il eſt fort large ſur un blanc qui n'eſt point fin. Il caſſe facilement, ſi on ne lui laiſſe au moins ſix boutons. La beauté de ſa fleur eſt ſa groſſeur. Il a porté 14. pouces de tour. Sa plante eſt néanmoins foible, & ſujette au blanc, ne portant facilement ni marcottes, ni graine. Il vient de Noyon. CULT. DES FL.

BATAYOLES, ſ. f. pluriel Tèrme de Marine. Pièces de bois quarrées hautes de trois piéds, que l'on attache à plomb en dedans aux bacalas que l'on clouë ſur la couverture de la poupe du vaiſſeau.

BATEAU, ſ. m. Vaiſſeau qui ſèrt à naviger ſur les rivières, les lacs, les étangs. *Navicula, parvum navigium. Bateaux* de Marne ſont des *bateaux* de voiture petits & plats, qu'on nomme *Marnois. Bateaux* de Seine, ſont de grands *bateaux* forts & longs qui viennent de Roüen, & de la rivière de l'Oiſe, qu'on appelle autrement *Foncets*. Les *Bateaux* qui viennent de la Loire s'appellent *Chalands. Bateaux* de voiture, qu'on appelle autrement *Coches d'eau*, ſont des *bateaux* qui portent des gens, & des marchandiſes. *Navicula oneraria.* Un *bateau* couvèrt.

Le P. de Challes, dans ſon Traité de la navigation, propoſe un problême de la conſtruction d'un *bateau*, qui quelque chargé qu'il ſoit, non ſeulement monte ſans voiles & ſans rames contre le courant d'une rivière, mais qui monte d'autant plus vite que la rapidité de l'eau eſt plus grande. Ce *bateau* n'eſt pas différent des autres; il y a ſeulement aux deux côtez deux rouës qui produiſent cét éfet, avec une corde qui s'entortille à une éſpèce de treüil à meſure que les rouës tournent.

Ce mot, ſelon Cambden, vient des Anglois, & ſelon Spelman, de *bat*, mot Saxon, ou Anglois, qui ſignifie une *barque*. Lequel le derive du même mot *bat*, qui dans la langue des Francs ſignifie *bateau*; ſelon Ménage, de *baſtum*, à cauſe qu'il eſt fait de pluſieurs pieces de bois; & ſelon Nicod, *à batuendâ aquâ*; ſelon d'autres de l'Hébreu *badal*, qui ſignifie *ſeparavit*, parce que le *bateau* ſépare les eaux comme le ſoc de la charruë la tèrre. Du Cange le dérive de *batalaria*, mot de la baſſe Latinité, qui a ſignifié un *vaiſſeau* qui bat l'eau avec ſes rames & avirons, ou de *batu, battus, batellus*, & *batella*. Il peut encore venir de *vas*; & eſt dit *bateau*, comme *vaſeau*, *petit vaiſſeau*. Selon le P. Papébrock, *Act. SS. Jun. Tom. II. p. 145. bateau* vient de *batellus*, diminutif de *batus*; les Anglois diſent *boate*, & les Flamands *baote*; & T. IV. p. 838. Et il intèrprête *batus, tymba, ſcapha*; & *batellus, cymbula, ſcaphula*.

On appelle *bateau* de bois, *bateau* de charbon, *bateau* de fagots, *bateau* de blé, &c. les *bateaux* qui ſont chargez de ces marchandiſes. On appelle *bateau* des lelles, un *bateau* où il y a pluſieurs rangs de planches où on lave la leſcive. Il y a des *bateaux* de poſte ſur le Rhône, qui ſont longs & étroits, qui font grande diligence, & qui vont de Lyon à Avignon en 24. heures.

BATEAU-MAIRE, eſt le principal *bateau* d'une conduite de ſel. *Navicula primaria.* L'Ordonnance des Gabelles veut que le péage du ſel ſoit levé ſur le *bateau-maire* ſeulement, & non ſur les allèges, tirots, & ſoûtirots.

Avis de *bateau*, ſont du gros ais provenans de la démolition des *bateaux*, qui ſèrvent à faire des clôtures, des échafaudages, &c.

BATEAU DE CUIVRE, ou **PONTON**, eſt une nouvelle invention de *bateaux* faits de lames d'airain avec une bordure de bois. *Ponto.* Ils ſont de grand uſage à l'armée pour faire des ponts de *bateaux*.

BATEAU, eſt auſſi le bois de menuiſerie aſſemblé pour faire le corps d'un caroſſe, ſur lequel on met les garnitures de cuir & d'étoffes par dehors & par dedans.

On dit provèrbialement, qu'un homme eſt tout étourdi du *bateau*, quand il lui eſt arrivé depuis peu quelque infortune qui lui a cauſé quelque trouble d'eſprit. On dit ironiquement à ceux qui vantent trop quelque pèrſonne, il n'en vient que deux en trois *bateaux*.

Un *bateau*, avec ce mot, *Quò mecumque trahes*, ou *trahet*, ou *trahent*, eſt une déviſe naturelle de la dépendance dans laquelle on veut être de quelqu'un, de l'obeïſſance qu'on lui vouë, &c.

BATELÉ, ÉE, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit d'un timbre ou d'une cloche garnis de leur batail. *Clavatus.*

BATELÉE, ſ. f. Charge d'un bateau, qui ſe dit plus particulièrement des perſonnes que des marchandiſes. *Navigii vectura.*

On dit provèrbialement & baſſement, une *batelée* de gens; pour dire, une quantité de gens ramaſſez & inconnus, qui s'incommodent les uns aux autres.

On appelle auſſi *Batelée*, une ſorte de Poëſie ancienne dont Jean Moline étoit inventeur, qui n'eſt plus en uſage.

BATELER. Tèrme de Marine. On dit, *Bateler* du *maquereau*, *bateler* du harang. C'eſt aller prendre avec des chaloupes le harang & le maquereau des autres bateaux qui l'ont pêché.

BATELET, ſ. m. Grand bachot. Sorte de petit bateau. *Cymba.*

BATELIER, IÈRE, ſ. maſ. & f. Celui qui conduit un bateau. *Navicularius, Naviculator, Nauta.* Il ſe dit plus particulièrement de ceux qui menent des bateaux pour paſſer les rivières: les autres s'appellent *Mariniers*. A Lyon ce ſont des femmes qui ſont *Batelières*. Comme il y avoit un corps de Pilotes pour la mèr, il y avoit auſſi à Rome une Communauté de *Bateliers* pour la navigation du Tibre. L'on appelloit ceux-là *Nauclers*, du Grèc Ναυκλῆροι, & plus communément *Navicularii*, de *Navis*, navire, ou vaiſſeau de mèr; & l'on nommoit ceux-ci *Caudicarii*, Conducteurs de bateaux, ou naſſelles; ces petits vaiſſeaux des rivières ayant ainſi été nommez de *Caudices*, aſſemblages de pluſieurs planches de bois. Voyez Varron dans Nonnius au mot *Caudicularii*. On les nomma auſſi *Nautæ Tiberis*. DE LA MARE. Il y en avoit auſſi à Paris ſur la Seine, & ſur un des monumens trouvez en creuſant les fondemens de l'Autel magnifique que le Roi vient d'ériger dans N. Dame de Paris. Les Bateliers de la Seine ſont appellez *Nautæ Pariſiaci*. Ce monument éſt du tems de l'Empereur Tibère.

BATEUIL, ſ. m. Partie du harnois des ânes & des mulets, ou autres bêtes à ſomme, qui leur bat ſur la croupe

BATH, ſ. m. Nom de meſure des chôſes liquides chez les Hébreux, c'étoit la dixiéme partie du chomer. Le *bath* étoit pour les liquides une meſure égale à l'ephia pour les choſes arides. R. DAVID. Menochius dit que le *bath* étoit égal à la *métrète*, & à l'*amphore Romaine*. Leuſden croit qu'il y avoit deux *baths*, l'un plus grand d'un tiers que l'autre; que le plus grand étoit à l'uſage des Prêtres & pour le temple, & le plus petit à l'uſage commun de tout le monde. M. De Chamberland a prouvé que le cube de Derac, ou coudée du Caire, contenoit préciſément ſix *baths*. PELET. VIGN. MAR.

Le *Bath* etoit auſſi une meſure d'Égypte que les Auteurs Cophtes appellent *Pibatos*. Les Arabes diſent qu'elle contenoit 60 Koſt, & que le Koſt étoit, c'eſt-à-dire, contenoit, peſoit une livre Romaine plus les deux tiers, c'eſt-à-dire, 20. onces Romaines. KIRKER. *Oedip. Æg. T. II. p. 286.*

BATHILDE, ſ. f. Nom de femme. *Bathildis*, ou *Badelchildis*. Sainte *Bathilde*, ou Baldechilde, Reine de France, eut trois fils de Clovis II. qui régnèrent tous trois ſucceſſivement; elle acheva le Monaſtere de Chelles commencé par Sainte Clotilde, &

ſ'y retira. Voyez Baillet. 30. de Février. Les Anciens Hiſtoriens François la nommèrent ſainte *Badour*; & le peuple de Chelles ſainte *Bateur*. CHAST.

BATIFOLER, v. n. Tèrme populaire, qui ſe dit de ceux qui s'amuſent à ſe joüer, & à badiner les uns avec les autres, particulièrement des payſans & payſanes. *Nugari, ludere, jocari.* Cela vient des Italiens, qui ont appellé *batifolle*, cèrtaines tours de bois qui ſont ſur les remparts & les beffrois, où les jeunes gens alloient joüer & badiner.

> *Quand à Monſieur Rhinocerot,*
> *Dont la Muſe agréable & fole*
> *Par fois plaiſante &* batifole,
> *Et quand il lui plait nous conſole,*
> *De la mort de Clément Marot.* L'AB. GENEST.

BATILLÉ. Tèrme de Blaſon. Se dit des pièces qui ont des crénaux renvèrſez, qui regardent la pointe de l'Écu. *Pinnis deorſum ſpectantibus inſtructus.*

BATITURE D'AIRAIN, ſ. f. C'eſt l'écaille qui ſe ſépare de l'airain après qu'il a été au feu, en frappant deſſus avec le marteau. *Æris putamina.*

BATONNÉ, ÉE, adj. On dit, une ſèrviette *batonnée*, c'eſt une ſèrviette proprement pliée à gaudrons & à petits carreaux. ÉTAT DE FRANCE. *Mantile in ſpeciem operis vermiculati complicatum*, ou *ſpeciem operis vermiculati vario ſinu referens.*

BATRACHITE, ſ. f. eſt une pièrre qui ſe trouve dans les grenouilles, à laquelle les Médecins attribuent la vèrtu de réſiſter au venin. *Batrachites.*

Ce mot vient du Grèc βάτραχος, *rana*, *grenouille*.

BATRACHOMYOMACHIE, ſ. f. Guerre des grenouilles & des rats. *Batrachomyomachia, bellum ranarùm cum muribus.* C'eſt un Poëme burleſque d'Homère, ou du moins qui lui eſt attribué, & qui eſt fort agréable. Perrault a traduit la *Batrachomyomachie* d'Homère en vers François. Le ſujet de la guèrre eſt la mort de Pſycharpax, rat, fils de Toxartes, qui étant monté ſur le dos de Phyſignate grenouille pour aller dans ſon palais, où elle l'invitoit, fut ſaiſi d'une ſi grande peur quand il ſe vit au milieu du marais, qu'il tomba dans l'eau & ſe noya. Phyſignate fut ſoupçonnée de l'avoir ſecoüé par malice. Les rats déclarèrent la guèrre aux grenouilles pour en tirer raiſon. Henry Éſtienne *Schediaſmat. Lib. VI. cap. 22.* Pièrre Nunnès *Comment. ad Phrynichi dictiones. Attic.* & d'autres, ont cru que ce Poëme n'étoit point d'Homère. Il y a cependant long-tems qu'on le lui attribuë, & Stace, qui vivoit & qui écrivoit ſous Domitien, ſemble n'en pas douter. Il le donne au moins à un illuſtre Poëte qu'il égale à l'Auteur du *Culex*, c'eſt-à-dire, à Virgile.

BATTAGE, ſ. f. Tèrme d'Agriculture. L'action ou le travail de battre le blé. *Tritura, trituratio.* Les Laboureurs diſent, le bon *battage* des blez eſt lorſqu'ils ont ſué dans les tas. LIGER. Le *battage* des blez ſe fait en deux manières, ou plûtôt il y a deux manières de les tirer de leurs épics. L'une eſt de frapper deſſus à grands coups de fleau; c'eſt là proprement ce que nous nommons *battage*. Quelques-uns ne veulent point qu'on appelle cela en Latin *tritura*, ou *trituratio*; mais *flagellatio*, de *flagellum*, un *fleau*; mais *tritura* peut auſſi convenir à cette manière. L'autre eſt, comme on fait en bien des pays, à ce que dit Liger, de faire courir deſſus en tournant des mulets, ou des chevaux accoutumez à cette ſorte de manœuvre. C'eſt ce que les Anciens appelloient *tritur*, & *trituratio*. Ils ſe ſèrvoient auſſi de bœufs, comme les Hebreux, qui en accouploient quelquefois quatre enſemble, ou bien ils les attachoient à un pieu poſé dans la grange, & les faiſoient trépigner le blé. Ils avoient encore un aſſemblage de planches qu'ils chargeoient de pièrres, ou de fèr, & qu'un homme monté deſſus faiſoit trainer ſur le blé par des chevaux. Cet inſtrument s'appelloit *Traha*, ou *tribulus*.

BATTAISON, ſ. f. Ce mot n'eſt pas en uſage aujourd'hui M. de Cambray s'en eſt ſèrvi dans ſon paralelle de l'Architecture ancienne avec la modèrne, où en parlant du théâtre avec Marcellus, il dit que les goutes tombent en *battaiſon* ſur les triglyphes, c'eſt-à-dire, qu'elles inclinent en devant.

BATTANT, ſ. f. L'un des côtez d'une porte qui s'ouvre en deux. *Fori.* Il faut ouvrir les deux *battans* de la porte cochère. Dans l'Égliſe de Tyr, que Paulin Evêque de cette ville fit bâtir lorſque Conſtantin eut donné la paix à l'Egliſe, les *battans* étoient de cuivre, avec des liaiſons de fèr, ornées de ſculptures agreables. FLEURY. On le dit auſſi des volets des fenêtres, des armoires, &c.

BATTANT, eſt auſſi le volet d'un comptoir de Marchand, ou de Banquier, qui ſe lève & baiſſe. *Foricula.* Corneille a dit dans la Galerie du Palais en faiſant parler une Marchande, auſſi votre tapis eſt tout ſur mon *battant*.

BATTANT, en tèrme de Marine, eſt la longueur du pavillon qui voltige en l'air. Sa hauteur qui régne le long du bâton s'appelle *le guidant*.

BATTANT, en tèrme de Menuiſerie, ſe dit des pièces de bois de ſciage qui ſèrvent à faire des portes, & qui ſont les principales pièces en hauteur, où s'aſſemblent les *traverſes*. *Poſtis.* Elles ſe débitent ordinairement de quatre pouces ſur huit d'épaiſſeur; ou de cinq pouces ſur douze. On appelle auſſi *battans* les ventaux des portes.

BATTANT; ſe dit auſſi du fèr d'un loquet qui ſe lève, & qui s'abaiſſe pour fèrmer une porte. *Peſſulus.*

BATTANT, eſt auſſi une pièce de fèr qui eſt ſuſpenduë au milieu d'une cloche, qui ſèrt à la battre & à la faire ſonner. *Clava, Eudicula, Tintinnabulum.* Le *battant* de la groſſe cloche de Paris peſe 1300. livres. Quelques-uns diſent *batail*. Voyez BATAIL.

BATTANT, Gérondif du vèrbe *battre*. *Plagoſus.*

> *Je ne ſuis point* battant *de peur d'être battu,*
> *Et l'humeur débonnaire eſt ma grande vertu.* MOL.

Dans une Chanſon ſur la bataille de Fleurus, on fait dire au Général Valdek.

> *Sus Hollandais, faites merveille;*
> *Courage, fameux combattans,*
> *Tous les François baiſſent l'oreille,*
> *Et nous les menerons* battans.

Le mot de *battant* ſe dit auſſi en ces phrâſes provèrbiales, Faire une choſe tambour *battant*; c'eſt-à-dire de hauteur, au vû & ſçû de tout le monde, ſans craindre que pèrſonne l'empêche. On dit auſſi des gens qu'on a mis en fuite, qu'on les a menez *battant*, ſoit à l'armée, ſoit dans les combats particuliérs, & figurément de ceux ſur qui on a eû de continuels avantages, ſoit en diſpute, ſoit en procès, ſoit au jeu. On dit auſſi d'un habit, d'un meuble, qu'il eſt tout *battant* neuf; pour dire, qu'il a tout ſon éclat, qu'il n'a point du tout ſèrvi. Mais cette dernière façon de parler eſt tout-à-fait baſſe & populaire. Je crois que cette expreſſion vient de ce que d'abord l'on a dit *baſtant* neuf, c'eſt-à-dire, valant un neuf, équivalant à un neuf, ce qui d'abord ſe diſoit non pas des chôſes toutes neuves, mais ſi bonne encore & ſi peu uſées, quelles valoient autant que ſi elles avoient été neuves; enſuite on a prononcé *battant* en ôtant l'*s* & ce mot ainſi changé ne préſentant plus la prémière idée de *Baſtant*, *valant*, & ne ſignifiant plus rien, on l'a attribué aux chôſes toutes neuves.

BATTANT. Tèrme de Rubanier. Partie du métier d'un Rubanier, où il y a des dents d'acier, avec quoi on travaille & on bat le velouté.

BATTE, ſ. f. Tèrme d'Artiſans, qui ſe dit de gros maillets plats & fèrrez qui ſèrvent à battre & à applanir des granges, à battre du ciment, du plâtre, des gravois, &c. *Malleus biceps.* Les Jardiniers s'en ſèrvent auſſi pour battre les allées des jardins. Il eſt impoſſible d'applanir ces allées ſans employer la *batte*. LIG.

On le dit auſſi des outils des Tapiſſiers pour battre la bourre & la laine; des Vaniers pour battre leurs ouvrages d'oſier, &c. D'un bâton gros & court avec quoi les Bouchers battent les bœufs & les veaux quand ils ſont tuez.

BATTE, Tèrme de Manége. Les battes ſont les parties élevées d'une ſelle à piquer. Elles ſont élèvées ſur les arçons, tant par devant que par derrière, pour tenir les cuiſſes du Cavalier, & le rendre plus fèrme, afin que les ſecouſſes du cheval ne l'ébranlent point.

BATTE, eſt auſſi un tèrme de Blanchiſſeuſe. C'eſt un petit banc à quatre pièds au bord de la rivière de Seine, ſur quoi les Blanchiſſeuſes de Paris ſavonnent & battent le linge qu'elles blanchiſſent.

BATTE, eſt encore la partie du batoir qui frappe & qui reçoit la balle.

BATTE A BEURRE. C'eſt un bâton rond, d'environ deux pièds & demi de long, enchaſſé par le bout à une éſpece de tranchoir, avec quoi on bat la crême, juſqu'à ce quelle ſe forme en beurre. *Butyraria paviscula.*

BATTÉE, ſ. f. Tèrme de Relieur & de Marchand Papetier. C'eſt ce qu'on bat à la fois de papier, ou d'un livre en blanc ſur la pière à battre.

BATTELEMENT, ſ. m. Tèrme de Maçonnerie. C'eſt l'éxtremité d'une couvèrture, l'endroit par où l'eau tombe dans les gouttieres.

BATTEMENT, ſ. m. Tèrme de Médecine. Agitation de pouls, du cœur, palpitation. *Cordis, arteria palpitatio.* Il y a des Médecins qui diſtinguent juſqu'à 81. ſortes de *battemens* de Pous ſimples, & 15. de compoſez. On compte environ 60. *battemens* de pous à un homme temperé dans une minute, ce qui fait 3600. *battemens* dans une heure. Il y a des pèrſonnes à qui on en compte te 4000 & 4500. On ne ſauroit entendre parler de ce qu'on aime ſans quelque *battement* de cœur. Quand on s'eſt long-tems appliqué à écouter la voix de la nature qui s'explique par les *battemens* du pouls, on ſent parfaitement les differences des maladies. P. LE COMTE.

BATTEMENT, en térme de Menuiſerie, eſt une tringle de bois, ou une barre de fer plat, qui cache l'endroit où les ventaux d'une porte ſe joignent.

BATTEMENT, en Muſique, eſt ce que l'on appelle auſſi tour de goſier, ou double cadence. C'eſt un des agrémens du chant qui procede de pluſieurs *battemens* du goſier qui ſe font d'une note à la note qui eſt immediatement au deſſus.

BATTEMENT de mains, ſe dit en Morale des applaudiſſemens qu'on donne en battant éfféctivement des mains. *Plauſus.*

A la guérre on fait pluſieurs ſortes de *battemens* de tambour. *Pulſus tympani.* Le *battement* du bâton rond ſe fait lorſque les deux bâtons frappent l'un après l'autre: celui du bâton rompu, lorſque chaque main frappe des coups de ſuite: & celui du bâton mêlé, lorſque chaque main bat tantôt une fois, & tantôt deux. A la retraite les deux bâtons battent enſemble.

En térme d'Eſcrime, on appelle le *battement* de l'épée, un ſimple attouchement du foible de l'épée d'un aſſaillant au foible de l'épée de l'ennemi pour l'obliger à quitter la ligne, lequel ſe doit executer hors la meſure; & c'eſt une eſpèce de feinte ou d'appel: mais le *battemens* qui ſe fait en pouſſant le pied férme, en paſſant, ou en quartant, ſe doit commencer du demi-fort au foible. *Conflictus.*

BATTERIE, ſ. f. Querelle, áction de ceux qui ſe battent. *Rixa, pugna.* Il ſe dit ſeulement de ceux qui ſe battent à coups de poing, de bâton, ou tumultuairement, & non point des combats reglez. Il y a une *batterie* dans cette ruë, dans cette maiſon. La *batterie* a duré long-tems.

BATTERIE, en térme de Guérre, eſt le lieu où l'on place les canons pour tirer. *Majorum tormentorum ſedes, ſuggeſtus.* On les met ſur une platteforme de planches ou madriers appellez *tablonins*, pour empêcher que la peſanteur des canons ne faſſe entrer les rouës dans la térre; ces planches ſont élevées par derriére, pour diminuer ou pour empêcher le recul: elles ſont couvértes par un parapet, ou ſont les embraſures, qui ſont défenduës par un foſſé & deux redoutes.

BATTERIE, ſe prend auſſi pour les canons mêmes mis en *batterie*. *Tormenta bellica in ſuggeſtu diſpoſita, collocata.* Et c'eſt en ce ſens qu'on dit, La *batterie* a été bien ſervie, la *batterie* a fait beaucoup d'effet.

BATTERIE ENTÉRRÉE, OU RUINANTE, eſt celle dont la plateforme eſt au deſſous du rez de chauſſée, ou du niveau de la campagne, qu'on a creuſé exprès, & où on fait des ouvértures dans la terre pour ſervir d'embraſure. *Tormenta terras inter exploſa.*

BATTERIE CROISÉE, eſt celle qui ſe fait de deux *batteries* aſſez éloignées l'une de l'autre, & qui tirent en un même endroit, enſorte que les coups ſe rencontrent à angles droits, & le coup de la ſeconde achéve d'abbattre ce que le coup de la prémiére a ébranlé. *Tormenta eumdem in locum tranſverſe concurrentia.*

BATTERIE D'ENFILADE, eſt celle qui tire en ligne droite, & qui enfile une ligne, une ruë, &c. *Tormenta recte exploſa.*

BATTERIE EN ECHARPE, eſt celle qui bat par bricolles & de côté, ou par un coup oblique. *Tormenta oblique exploſa.*

BATTERIE EN ROUAGE, eſt celle dont on ſe ſert pour demonter les piéces de l'ennemi. *Tormenta diſſolvendis hoſtilibus tormentis exploſa.*

BATTERIE DE REVÉRS, ou meurtriére, eſt celle qui bat à dos, & qui voit dans la place: ce qui arrive quand la *batterie* eſt ſur quelque éminence plus haute que la place. *Tormenta ab editiore loco & averſis ictibus emiſſa.*

BATTERIES PAR CAMARADE, ſont celles dont les piéces tirent toutes enſemble ſur une même ligne, & au même endroit. *Tormenta ſimultaneis & directis ictibus eundem in locum vibrata.*

Il y a encore des *batteries à ricochet*. *Tormenta ſubſultim cadentia & ferientia.* C'eſt lorſqu'ayant fait des *batteries* à la droite & à la gauche des attaques, qui enfilent & battent de revérs les chemins couvérts & autres ouvrages, l'on charge les piéces d'une petite quantité de poudre, ſuffiſante néanmoins pour porter leurs boulets à toute volée dans les ouvrages qu'elles enfilent, & dans leſquels ils font pluſieurs bonds & ricochets aprés leur chute, qui incommodent de telle maniére ceux qui les défendent, qu'ils ſont forcez de les abandonner pendant le jour. SURIREY. Les étrangers nomment l'effet de ces boulets, des boulets ſourds, á cauſe qu'ils ſont chaſſez avec ſi peu de bruit, qu'il eſt preſque impoſſible de s'en garentir. ID.

On dit, Ruiner une *batterie*, lorſqu'on demonte le canon de l'ennemi, ou qu'on en abat les defenſes. *Demoliri, diſſolvere.*

BATTERIE. Térme d'Arquebuſier. C'eſt la piéce ou le morceau de fer qui couvre le baſſinet, & contre le haut du quel bat le chien de l'arme à feu. *Lamina ferrea cui alliſus catapultæ canis ignem excitat.*

BATTERIE, en térme de Marine, ſe dit des canons qui ſont rangez ſur les ponts du vaiſſeau, & qui tirent par les ſabords. La prémiére *batterie* eſt celle qui eſt au premier pont, & le plus prés de l'eau: de même la 2e & la 3e eſt ou au 1er ou au 2e pont. Mettre la *batterie* dedans, c'eſt remettre le canon dans le vaiſſeau en férmant les ſabords. Mettre la *batterie* dehors; c'eſt mettre le canon aux ſabords.

BATTERIE, ſe dit figurément des conteſtations qui ſe font dans les éléctions, ou dans les jugemens pour leſquels on fait des brigues, des ſollicitations, des importunitez. *Ambitus, ſollicitatio, prenſatio.* Un tel a trois Juges pour lui dans cette Chambre, il a une forte *batterie*. Il avoit employé pluſieurs amis pour obtenir cette charge, qu'il n'a pû avoir, mais il a encore une autre *batterie* à faire joüer. Le mot de *batterie* en ce ſens eſt du ſtile familier & comique; & ſe prend en général pour toutes ſortes de moyens & d'inventions que l'on employe pour réüſſir dans les entrepriſes. Nous avons preparé une bonne *batterie* pour renvérſer ce deſſein ridicule. MOL. Je vais dreſſer une autre *batterie*. ID.

On dit auſſi, Redoubler la *batterie*, lorſqu'on fait de nouvelles ſollicitations, de nouvelles brigues, qu'on intéreſſe quelque Puiſſance en une affaire.

BATTERIE, ſe dit auſſi de la maniére de battre le tambour ſuivant les occaſions, ou pour la marche, ou pour l'aſſemblée, ou pour la charge, &c. Voyez TAMBOUR.

BATTERIE, ſe dit encore du jeu de pluſieurs inſtrumens, comme de la guittarre, où l'on bat des doigts de la main droite pluſieurs cordes enſemble en les raclant, plûtôt qu'en les pinçant. *Pulſus.*

BATTERIE DE CUISINE. *Vaſa coquinaria.* Terme collêctif, qui ſe dit de tous les utenciles ſérvant à la Cuiſine, qui ſont de cuivre ou de fér, comme les marmites, chauderons, tourtiéres, &c.

BATTERIE, dans les atteliers, ſe dit auſſi des hies ou ſonnettes qui ſérvent à enfoncer les pieux. *Fiſtula.* Il y a dans cet attelier tant de *batteries*; pour dire tant de ces machines.

On dit provérbialement & figurément, qu'il faut changer de *batterie*, lorſqu'on ſe ſért de nouveaux moyens, qu'on prend de nouvelles voyes pour faire réüſſir une affaire, les prémiéres n'ayant pas ſuccedé.

BATTEUR, ſ. m. Ce mot ne ſe dit preſque jamais ſeul. Il ſignifie celui qui bat. *Percuſſor.* Les *batteurs* de gens trouvent ſouvent des plus méchans qu'eux qui les battent.

BATTEURS, ſe dit auſſi de ceux qui battent du blé en grange. *Tritor frumentarius.* Un vieil Poëte, nommé Pelletier, dans une déſcription de l'hyver, repreſente quatre *batteurs en grange*, qui,

> *Conſéquemment vont le blé battre*
> *Avecque meſure & compas;*
> *Coup aprés coup, & quatre à quatre,*
> *Sans ſe dévancer d'un ſeul pas.*

BATTEURS, ſe dit tout de même de ceux qui battent l'or. *Malleator.* Les *Batteurs* d'or ſont de deux ſortes. Il y en a qui ne font autre choſe que faire paſſer le trait d'or ou d'argent ſur le moulin pour le rendre plat. Mais il y en a d'autres qui à force de battre l'or à coups de marteau, le font devenir en feuilles, & le diſtribuent aux Peintres & aux divérſes ſortes de Doreurs.

BATTEURS, ſe dit auſſi de ceux qui battent & pilent la ſoute dans un gros & grand mortier de métal. Ces ſortes d'Ouvriers travaillent dans les boutiques des Epiciers de Paris. Il faut avoir de bons bras pour être *Batteur* de ſoute.

On appelle à la Guérre, des *batteurs* d'eſtrade, des Cavaliers détachez de l'armée, qui vont reconnoître l'ennemi, ou découvrir le terrain pour en donner avis aux Officiers Généraux. *Concurſator, excurſor.*

On appelle provérbialement des filous & des faineans, *batteurs* de chemin, *batteurs* de pavé. *Otioſus ambulator, qui furandi animo, ou cauſa, vicos obambulat.*

BATTOIR, ſ. m. Inſtrument fait de bois, plat & large, qui a un manche, qui ſért à battre. *Palmula.* Il y a des *battoirs* pour battre la leſcive, Il y en a d'autres propres pour joüer à la longue paume, dont le manche eſt fort long; d'autres pour la courte paume, dont le manche eſt plus court.

BATTOLOGIE, ſ. f. Térme de Grammaire, Multiplicité de paroles, aſſiſtence d'expreſſions ſupérfluës; vice du diſcours, qui arrive lorſqu'on répête pluſieurs fois la même choſe, ou qu'un dit pluſieurs choſes vaines, frivoles & inutiles au ſujet.

Battologia, *inanis repetitio*. Ce mot vient de Battus, Poëte ennuyeux, lequel par ſes langueurs & ſes répétitions fit inventer cette expreſſion, laquelle a tranſmis le chagrin de ſes auditeurs. Ovide raconte que Mercure ayant volé les bœufs du Roi Admette gardez par Apollon, donna à Battus une vache pour l'engager dans le ſecret. Mercure ſe déguiſa pour l'éprouver, & lui promit une double récompenſe; auſſi-tôt le babillard Battus lui revela tout, & répeta même deux fois le lieu où Mercure avoit caché ſon vol. De là eſt venu le mot de *battalogie*.

Au ch. 6. de S. Matth. v. 7. où nous liſons dans notre Vulgate, *Orantes nolite multum loqui*, il y a dans le Grèc un mot qui ſignifie, ne tombez point dans la *battalogie*, M^rs^ de Port-Royal ont traduit: *Ne ſoyez pas grands parleurs dans vos prieres.* Les Jeſuites de Paris ont mis dans leur verſion: *En priant ne faites pas de longs diſcours.* Le P. Amelote a traduit plus à la lettre par rapport à l'original, *N'uſez pas dans vos prieres de grandes répétitions de paroles.* En effet la *battologie* des païens dans leurs priéres, ne conſiſtoit pas tant en de longs diſcours, que dans une longue répétition des mêmes mots

BATTRE, v. act. n. *Je bas. J'ai battu. Je battis. Je battrai. Que je batiſſe. Ferire, cædere, percutere, pulſare, verberare.* Ce mot eſt de grand uſage, & a pluſieurs ſignifications ſelon les chôſes à quoi on l'applique: & prémiérement il ſignifie, Frapper, outrager, bleſſer quelqu'un. C'eſt un méchant valet, il le faut *battre* pour le faire obeïr. Je te *battrois*, ſi je n'étois pas en colere, diſoit un jour Platon à ſon valet.

Ce mot vient du Latin *batua*, *batuo*, ſelon Nicod, Ménage & Du Cange. On a dit *battedere* pour *batuere*; il ſe trouve dans les Loix Saliques Tit. 38. & *battere*. Le premiér, dit Chiflet, étoit un térme militaire, & l'autre Romain, ou venu du Romain, *Romanicum*. C'eſt de ces mots que s'eſt formé *battre*. Mais ſelon Guichard *batuo* & battre, viennent de l'Hebreu חבט *abat*, qui ſignifie *excutere fructus ex arbore, vel frumenta aut legumina ex folliculis*, c'eſt-à-dire, *battre* un arbre pour en faire tomber les fruits; ou le blé, ou des légumes, pour faire tomber les grains de leurs gouſſes.

BATTRE, ſignifie auſſi, Défaire des troupes aſſemblées en un corps. *Fundere, cædere, profligare.* Les petites armées *battent* bien ſouvent les grandes. Samſon *battit* les Philiſtins avec une machoire d'âne.

BATTRE, ſignifie auſſi, Tourmenter, agiter, ſecoüer. *Agitare, pulſare, concutere, jactare.* Ce navire a été *battu* de la tempête. Ces fruits ont été *battus* du mauvais vent. Toute cette côte a été *battue* de l'orage.

On le dit à peu prés en ce ſens en térme d'Agriculture & de Jardinage, même des pluies, des grands abatis d'eau, & des arroſemens abondans, qui foulent les térres, & les rendent plus dures. Voilà des térres qui ont été bien *battues* des pluyes. Les grandes eaux ont *battu* ces térres de telle maniére qu'on diroit que le deſſus n'eſt qu'une croute. **LIGER.**

On *bat* les noyers avec la gaule pour en recueillir les noix. On le dit auſſi des plus légéres agitations.

> *Phaëton auſſi-tôt prend les rênes en main;*
> *De ſes chevaux ailez il* bat *les flancs agiles.* **BOIL.**

BATTRE, eſt neutre quelquefois, comme dans ces éxemples. Ce malade eſt bien bas, ſon pouls ne *bat* plus. *Arteria non micat.* Quelquefois l'artére ne *battra* pas de coup, mais s'éteindra peu à peu. **P. LE COMTE.** Le cœur bat étant hors du corps de l'animal. *Cor palpitat.* On dit même dans un ſens figuré, que le cœur *bat*; pour dire, qu'on tremble de peur.

> *Monſeigneur en ce triſte état,*
> *Confeſſez que le cœur vous* bat. **VOIT.**

On dit auſſi qu'un cheval *bat* du flanc, quand il eſt pouſſif. *Ducere, trahere ilia.* Qu'une montre *bat* encore, lorſque la fuſée n'eſt pas encore au bout.

BATTRE, ſe dit encore pour, Donner ſur quelque chôſe. *Imminere.* Le ſoleil *bat* à plomb dans la zône torride. Le ſoleil *battant* à plomb ſur la térre. **ABLANC.**

BATTRE, ſignifie encore, Forger ou frapper avec le marteau. *Tundere. fabricare.* *Battre* du fér à la forge. *Battre* à chaud. *Battre* à froid. *Battre* de l'or ou de l'argent, c'eſt l'étendre en feuilles. *In laminas ducere.* On *bat* des metaux ſur une piérre de marbre noir d'un piéd en quarré, élevée de trois piéds de térre. On ſe ſert de trois marteaux en maniére de maillets de fér, dont l'un eſt de 3 à 4 livres pour chaſſer; l'autre de 11 à 12 livres pour férmer, & le 3^e^ de 14 à 16 livres pour étendre & achever. On ſe ſert auſſi de quatre moules de différentes grandeurs, dont nous parlerons au mot **MOULE.** *Battre*, ou frapper carreaux, eſt la ſeconde des huits façons qu'on donne aux carreaux des monnoies, ce qui ſe fait par un habile ouvriér ſur une enclume oblongue, qui eſt ſur un banc dans ſa fournaiſe.

Battre la chaude, c'eſt étendre ſur l'enclume les lames d'or & d'argent aprés qu'on les a fait recuire. **BOIZARD.**

Battre monnoie, c'eſt Faire & marquer de la monnoie. *Cudere.* Ce qui ſe dit non ſeulement des ouvriérs qui la *battent*, mais auſſi de ceux qui ont droit de la faire *battre*. *Batuere.* Le Prince de Monaco *bat* monnoie.

BATTRE le fér, ſignifie, s'exercer à tirer des armes chez les Maîtres d'Eſcrime. *Exercere ſe.* En ce ſens on dit figurément, qu'un homme a long-tems *battu* le fér, quand il s'eſt long-tems exércé en quelque art ou profeſſion que ce ſoit.

BATTRE, ſe dit auſſi de diverſes préparations qui ſe font en pluſieurs ſortes de chôſes ou de marchandiſes: c'eſt les piler & les reduire en poudre. *Battre* de la poudre à canon, du poivre, du tan, du ciment, du plâtre. *Pinſere.* *Battre* des livres, c'eſt en preſſer les feuilles avec le marteau pour en rendre la reliûre plus belle. *Tundere, contundere.* *Battre* des ſieges, des tapiſſeries, c'eſt en faire ſortir la poudre en les frappant avec des baguettes. *Excutere.*

BATTRE le blé, *battre* la grange, ou *battre* en grange, &c. c'eſt Faire ſortir le grain des epis de blé en les frappant avec un fleau. *Terere.* Au réſte, *battre* la grange ſe dit en pluſieurs lieux, mais je ne ſai s'il ſe dit par tout. De plus, *battre* la grange & *battre* en grange, ſignifient quelque chôſe de plus que *battre* le blé ſimplement; car on le *bat* en pluſieurs endroits dans une aire, & alors c'eſt *battre* le blé, & non point *battre* la grange, ou *battre* en grange, qui ne ſe diſent que lorſqu'on le bat dans une grange. Voyez les différentes maniéres de *battre* le blé au mot **BATTAGE.**

Battre le fuſil, c'eſt en tirer du feu en le frappant avec une piérre. *Ex pyrite ignem excutere.* *Battre* des pieux, c'eſt, Enfoncer des pieux avec un mouton. *Defigere, deprimere, adigere.* *Battre* la térre, *battre* une allée de jardin; c'eſt la rendre férme & plus unie avec des maillets. *Tundere malleo, ac complanare.* Il eſt néceſſaire de *battre* les allées de ce jardin, ſi on veut les rendre unies comme il faut. *Battez* bien cette allée. **LIGER.**

BATTRE, ſignifie quelquefois, Mêler, brouiller. *Miſcere, ſubigere.* *Battre* des œufs pour faire une omelette. *Battre* les cartes dont on joüe pour les bien mêler. *Battre* le beure, c'eſt agiter & brouiller tellement les parties de la crême, qu'elles s'épaiſſiſſent en beure. *Agitare.*

BATTRE, ſignifie auſſi, Fouler en marchant. *Terere.* Ainſi on dit, *Battre* la ſemelle, *battre* la calabre; pour dire, Voyager à piéd. Voyez ce mot **CALABRE.** *Battre* le pavé, Marcher ſans ceſſe dans une ville où on eſt ſans occupation. *Curſare.* Le chemin eſt *battu*, c'eſt-à-dire, frayé, foulé.

BATTRE, ſignifie auſſi, Approcher de prés, toucher légérement. *Perſtringere, alluere.* Cette riviére *bat* au piéd de la montagne, *bat* les murs de cette ville; pour dire, qu'elle en eſt proche.

BATTRE des mains, applaudir: ce qui ſe dit non ſeulement du battement effectif des mains qui eſt un temoignage de joie, ou d'approbation publique que donne le peuple, mais encore de tous les applaudiſſement que les honnêtes gens donnent à quelque action, ou à quelque ouvrage public. *Plaudere.*

BATTRE, les oreilles à quelqu'un de quelque chôſe; c'eſt la lui répeter ſouvent, l'en importuner à force de la redire inutilement. *Verberare, obtundere.*

BATTRE, avec le pronom perſonnel, ſe dit des combats ſinguliérs. *Pugnare, decertare, dimicare.* Il eſt défendu ſevérement de ſe *battre* en duel. Cet homme eſt un brave qui ſe *bat* avec honneur. Se *battre* à l'epée, au poignard, à coups de piſtolet. Ce bataillon s'eſt bien *battu*, il a ſoutenu tout l'effort du combat.

Se *battre*, ſignifie auſſi, s'empreſſer fort pour avoir une chôſe. *Ambire, concurrere.* On ſe *bat* pour avoir du pain. Il y a une ſi grande foule d'acheteurs à cette vente, qu'on s'y *bat*.

BATTRE, en térme de Guérre, ſe dit en parlant du tambour. *Battre* la caiſſe. *Tympanum tundere*, c'eſt-à-dire, Aſſembler des ſoldats, ou les enrôller. *Battre* aux champs, c'eſt lorſque l'armée eſt en marche: on *bat* auſſi aux champs pour faire honneur aux Généraux. *Battre* l'aſſemblée, ou la générale; la diane ou le reveil; la marche; la chamade; pour donner un ſignal de tous les mouvemens militaires.

On dit auſſi, *battre* l'eſtrade; pour dire, Envoyer les Cavaliérs par la Campagne pour aller aux avis, & découvrir les ennemis. *Excurrere, cursare.* *Battre* la campagne, c'eſt faire des courſes ſur les térres des ennemis, & les ravager.

BATTRE, ſe dit auſſi des attaques qui ſe font avec des machines & de l'artillerie. *Quatere, verberare.* Une armée que le canon *bat* en flanc eſt bien-tôt défaite. On a *battu* Rhodes avec cent piéces de canon. *Battre en bréche*, c'eſt vouloir faire tomber une muraille, ou la chemiſe d'un baſtion, ou de quelque autre ouvrage pour y donner l'aſſaut. **SURIREY.** *Battre par camarade*, eſt quand pluſieurs piéces de canon tirent tous à la fois ſur un même corps, ſoit d'une même batterie, ſoit de différentes. On appelle *Battre* en ruine une ville, quand on en détruit tous les édifices avec le canon & les bombes. En ce ſens on le dit figurément des pèrſonnes qu'on pourſuit juſqu'à l'extrémité, & des diſputes où on apporte de ſi fortes raiſons, qu'elles détruiſent abſolument le parti contraire.

Battre, ſe dit auſſi de cette guèrre pèrpétuelle que ſe font les élemens & les animaux par leurs qualitez contraires. *Pugnare, adverſari.* Les vents contraires ſe *battent* ſur la mèr. Le froid ſe *bat* contre le chaud. Les taureaux ſont furieux quand ils ſe *battent*.

Battre, en tèrme de Chaſſe, ſignifie, Etendre les Veneurs par la campagne pour faire lever & ſortir le gibier. *Excurrere, concurſare.* *Battre* le Bois, la plaine, les buiſſons. On dit auſſi, *Battre* à route, faire la battuë; pour dire *Battre* les buiſſons avec la houſſine pour lancer la bête.

On dit figurément en ce ſens d'un Orateur, d'un Ecrivain, qu'il *bat* la campagne, qu'il *bat* bien du pays; pour dire, qu'il s'égare, qu'il s'éloigne de ſon ſujet, qu'il dit bien des choſes inutiles. *Vagari, deflectere à propoſito.*

On dit auſſi, qu'un oiſeau bat de l'aile, lorſqu'il agite fortement ſes ailes pour ſe ſoutenir en l'air en le *battant*. *Agitare.* Et en ce ſens on dit figurément & dans le ſtile familier, qu'un homme ne *bat* plus que d'une aile, lorſque ſa fortune, ou ſa ſanté, ont beaucoup diminué, & qu'il a peine à ſubſiſter.

On dit en tèrme de Chaſſe, *Battre* le tuileau; pour dire, Nager, quand la bête qu'on pourſuit ſe ſauve par les eaux. *Aquas ſcindere.* Et de même *Battre* l'eau, c'eſt quand une bête eſt dans l'eau, alors on doit dire aux Chiens, Il *bat* l'eau. Salnove.

Se faire *battre*, ſe dit de ceux qui s'attirent des coups mal à propos, ſans neceſſité, & lorſqu'il leur auroit été facile de les éviter. *Ictus, plagas accerſere.* Ainſi on dit d'un Général, qu'*il ſe fit battre*; pour dire, qu'il s'engagea imprudemment dans un combat inégal de quelque côté que l'inégalité vint.

Se faire *battre*, ſe dit auſſi, en tèrme de Chaſſe, des bêtes qui ſe font chaſſer long-tems dans un cèrtain canton de Pays. Salnove. *Venatores longiùs morari.*

Une heure là dedans notre Cèrf ſe fait batte:
J'appuye alors mes chiens & fais le Diable à quatre. Mol.

En tèrme de Manége, on dit qu'un cheval *bat* à la main, ou begaye; quand un cheval n'a pas la tête ferme, & leve le nez, branle & ſecouë la tête à tout moment en ſecouant la bride. *Agitare, movere, ſuccutere.* Les chevaux Turcs & Cravates ſont ſujets à *battre* la main, & il faut leur mettre une martingale.

On dit auſſi, qu'un cheval *bat* la poudre en pouſſiére, lorſqu'il trepigne, qu'il fait un pas trop court, & qu'il avance peu. *Terram quatere, tundere.* On dit auſſi, qu'un cheval *bat* du flanc, quand il commence à être pouſſif. *Ilia ducere.*

En tèrme de Muſique, on appelle *battre* la meſure, Donner un ſignal aux Muſiciens en hauſſant & baiſſant la main, du tems qu'ils doivent employer à chaque cadence pour chanter & joüer tous enſemble. *Muſicum concentum moderari certâ quâdam manûs agitatione.*

Battre, Tèrme de Trictac, ſe dit lorſque les pointes des dez vous conduiſent ſur une dame découvèrte. Une dame peut être *battue* d'un ſeul coup, ou par un dé, ou par l'autre, ou par tous les deux ſéparement, ou par tous les deux joints enſemble, & quand les deux dez ſont ſemblables; par exemple, deux quines, deux ſonnets, deux ternes, &c. cela s'appelle *battre* par doublet, & chaque dame que l'on *bat* vaut ſix points au lieu de quatre.

Battre, s'employe auſſi figurément en ces autres phraſes, *Battre* froid à quelqu'un, c'eſt lui faire mauvais accueil, lui témoigner qu'on eſt mal ſatisfait de ſa viſite, de ſes diſcours. *Frigidè aliquem excipere.* On dit auſſi, Il l'a *battu* de cette raiſon, de cet argument; pour dire, il lui a fait une telle objéction, il l'a convaincu par cette raiſon. *Oppugnare.* On dit auſſi qu'un homme ſe *bat* en retraite; pour dire qu'il ſe retire des affaires, du commèrce du monde. *Cedere, recedere, valedicere.*

Battre, s'employe provèrbialement en ces phraſes: Ils ſe *battent* comme chiens & chats. Cet homme a été *battu* comme un chien, il a été *battu* comme plâtre, il a été *battu* dos & ventre. On dit, qu'il fait bon *battre* un orgueilleux, il ne s'en vante pas. On dit qu'il vaut autant *battre* ſa tête contre un mur, pour dire, que toute la peine qu'on prendroit à faire quelque chôſe ſeroit inutile. On dit auſſi en même ſens, que c'eſt *battre* l'eau, quand on s'amuſe à quelque travail où il n'y a rien à profiter. On dit, qu'il faut *battre* le fèr tandis qu'il eſt chaud; pour dire, qu'il ne faut pas pèrdre l'occaſion de faire réuſſir une affaire quand on la trouve. On dit auſſi, nous avons *battu* les buiſſons, un autre a pris les oiſeaux; pour dire, qu'un autre a profité de notre travail. On dit auſſi, A *battre* faut l'amour; pour dire, qu'on n'aime jamais les gens qui nous ont *battu*. On dit auſſi, *Battre* le chien devant le Lion, ou devant le Loup; pour dire, Corriger un Grand, en châtiant un petit devant lui. On dit auſſi, c'eſt la coûtume de Lorris, où le *battu* paye l'amende, quand un homme qui a reçû quelque injure ou dommage d'un autre, eſt encore réprimandé ou condamné par ſes ſupérieurs. Voyez l'origine de ce provèrbe à COUTUME. On dit auſſi ironiquement à ceux qui diſent qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils aillent *battre* le Prévôt, qu'ils gagneront double amende. On dit qu'un homme ſe *bat* de l'epée qui eſt chez le Fourbiſſeur; pour dire, qu'il ſe met en peine d'une chôſe qui ne le regarde point. On dit auſſi qu'un homme eſt *battu* de l'oiſeau; pour dire, qu'il eſt rebuté des travèrſes, des pèrſécutions qu'on lui a faites en une affaire. On dit auſſi, *Se battre* à la pèrche; pour dire, qu'un homme ſe met fort en peine d'une chôſe dont il ne lui revient aucun profit.

Battu, ue, part. & adj. Il a préſque toutes les ſignifications de ſon vèrbe *Battre*, en François & en Latin. Ainſi *battu* ſignifie ordinairement, frappé, maltraité, outragé, tèrraſſé, défait, vaincu, mis en déroute. Quelquefois auſſi frayé: Un chemin *battu*. Quelquefois baigné. Une ville *battue* des flots de la mèr. Vaug. Quelquefois ſecoüé, agité.

De cet arbre battu *des vents & de l'orage,*
Voit le ſommet penchant d'un & d'autre côté. L'Ab. Tetu.

Mais outre tout cela, on dit encore qu'une femme a les yeux *battus*, quand ils n'ont plus eclat, ni vivacité, *Liventes, lividi*, qu'un homme a eu long-tems les oreilles *battues* d'un tel diſcours; pour dire, qu'il a ſouvent été importuné du même récit.

Battu, en tèrme de Sciences hèrmetiques, ſe dit des éſprits, & ſignifie éleve, fortement pouſſé par le feu: en ce ſens on dit que des éſprits *battus* s'évanouiſſent facilement.

Battu, eſt auſſi un tèrme de danſe: Pas *battu* deſſus & deſſous. Voyez PAS.

Battu, ſe dit auſſi des draps, des tapiſſeries où il y a beaucoup d'or mêlé, & qui ſont *battuës* d'or & d'argent. *Intextus auro.*

On dit provèrbialement, Autant vaut bien *battu* que mal *battu*; pour dire, que ſouvent on n'eſt pas plus puni en Juſtice pour avoir donné pluſieurs coups, que pour en avoir donné un ſeul.

BATTUE, ſ. f. Tèrme de Chaſſe, quand on bat les buiſſons avec la houſſine pour en faire ſortir le gibiér; on appelle cela, Faire la *battue*: Battre à toutes. *Prædam diverberandis dumis per ſtrepitum elicere, exigere.*

BATTURE, ſ. f. L'action de battre le blé dans l'aire. *Tritura.* M. Boſſuet Évêque de Meaux, dans ſon Livre de la Politique tirée de l'Ecriture, dit, en parlant de Joachaz: Dieu l'abandonna. Or le Roi de Syrie fit de lui, & de ſon peuple, comme on fait de la poudre que l'on ſecouë dans la *batture*. On doute que ce mot ſoit en uſage.

BATTURES, ſ. f. & plur. Tèrme de Marine. Ce ſont les plages de la mèr où il n'y a pas aſſez d'eau pour mettre les vaiſſeaux à flot. On les appelle autrement *baſſes*, ou *briſans*. Ces deux rivières ne ſont ſeparées l'une de l'autre que par une langue de tèrre fort baſſe, qui produit dans l'une & dans l'autre de très-grandes *battures*. Lettr. ed.

BATTUS, ſ. m. On appelle ainſi cèrtains Pénitens qu'on voit en Italie, en Avignon, & même en Provence, qui ont la dévotion de ſe donner rudement la diſcipline, tant en public qu'en particuliér.

BAU.

BAU, ſ. m. Voyez BAUX.

Bau. Tèrme de la Mythologie Phénicienne, pris ſelon pluſieurs Savans du 2. vèrſet du Ch. I. de la Geneſe, où il eſt dit que dans le commencement la tèrre etoit toute nuë, vuide & ſans forme; en Hébreu תהו ובהו, *Vohu Tabohu*. De ces deux mots *Tohu*, & *Bohu*, les Phéniciens ont pris *Thot* & *Bau*.

BAVARD, arde, adj. Indiſcret, impèrtinent en ſes diſcours, qui parle trop, qui dit tout ce qu'il ſait, *Loquax ineptè, inſulſè.* Ce mot eſt bas, & eſt dérivé par Nicod du Grèc *Βαβάζ*, qui ſignifie, *cauſer*. Un Poëte, en envoyant un Pigeon à un de ſes amis, lui a fait dire:

De vous dire bonjour ce n'eſt pas grande mèrveille;
Un Perroquet vous en diroit autant
Et ces bavards *parlent à tout venant:*
Je ſuis plus reſervé, Je parle rárement.

BAVARDER, v. act. Parler trop, faire des indiſcrétions, dire des vanitez. *Ineptè, inſulsè loqui, garrire.* Ce mot eſt bas.

BAVARDERIE, ou BAVARDISE, ſ. m. Mots bas & populaires, qui ſignifient Indiſcrétion, impèrtinence dans les diſcours, ſotte vanterie. *Stulta loquacitas, inſulſa garrulitas.* Ils ne ſe trouvent que dans Pomey. Ils déguiſoient toutes ces *bavarderies*.

BAVAROIS, oiſe, ſ. m. & fem. & adj. Qui eſt de Baviére, ou qui appartient à la Baviére. *Bavus, Bavarus.* Quelques-uns veulent

lent que les *Bavarois* ſoient originairement des *Avares*, leſquels étoient des Huns, qui chaſſez du Norique s'arrêtérent dans le pays des Boïens & s'y établirent, & que de leur nom *Avarus* s'eſt formé celui de *Bavarous*, en ajoûtant un *B* au commencement. D'autres tirent ce nom de Bavaric Roi de Toſcane. Les *Bavarous* portérent autrefois leurs armes dans l'Italie, dans la Gréce & juſques au delà de l'Helleſpont. Les *Bavarou* ſont les premiers des Germains qui ayent arboré leurs étendarts ſur les bords du Tibre & du Thérmodoon.

BAUBI, ſ. m. Eſpèce de chien Anglois qui ſért à courir les liévres, les renards & ſangliers. Voyez Chien.

BAUCAL, ſ. m. Vaſe qui a le goulot long & étroit. *Baucalis*. Il vient de *βαΰζω*, *aboyer*, parce que l'eau y tombant fait un bruit ſourd. Port-R. D'autres le dérivent de l'Arabe *bautal*, & d'autres de *bauca*, qui a été dit pour *bucca*, bouche, parce que ce vaſe a le goulot long & étroit. Id.

BAUCHE, Voyez BAUGE.

BAUD, ſ. m. Térme de Chaſſe. Eſpèce de chien courant qui a eu ce nom à cauſe de ſa race qui vient de Barbarie, d'une chienne nommée *Baude*. *Secutor canis*. Ces chiens ſont blancs la plûpart, & tout d'une piéce, c'eſt-à-dire, tout d'une couleur. Ils ſont auſſi appellez *chiens-cérfs*, parce qu'ils courent particuliérement le cérf. On les appelle auſſi *chiens muets*, d'autant que venant le cérf au change, ils ne diſent mot juſqu'à ce qu'il en ſoit hors. Ils ſont bons chaſſeurs, requerans, forcenans & de haut nez, & de meilleure créance que les autres. On les ſurnomme auſſi *Greffiers*.

BAUDELS, ſ. m. Nom propre d'homme, qui ſe dit en quelques lieux pour Baudille. *Baudelius*. Voyez Baudille.

BAUDEQUIN, ſ. m. Petite monnoie qui avoit cours en France au commencement du XIV^e ſiécle. Un *baudequin* valoit ſix deniers. Les Monétaires demandérent le decri des *baudequins* en 1308. comme il paroit par un vieux titre de la Chambre des Comptes. *Item que l'on faſſe faire la défenſe des* baudequins, *qui courent communément pour ſix deniers.*

Quelques-uns conjecturent que ce mot étant le même que *baldaquin*, cette monnoye fut peut-être ainſi appellée, parce que le Roi y étoit repréſenté aſſis ſous un dais, ou baldaquin.

BAUDES, ſ. f. plur. Térme de Marine. C'eſt ainſi qu'on nomme les piérres attachées aux filets des madragues.

BAUDET, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un *âne*. *Aſinus*. On le dit auſſi d'un homme fort ignorant, fort bête.

Borel après Vigenère dérive ce mot de l'Hébreu *badel*, qui ſignifie *ſtupide*.

Le baudet *tout ſurpris de ces rares mérveilles,*
En demeura tout ſtupefait,
Sans y penſer il léve les oreilles.

BAUDET, ſe dit auſſi des treteaux ſur leſquels les Scieurs de long poſent leur bois pour le ſcier. *Tigna*. On appelle auſſi de ce nom un lit de ſangle.

BAUDILLE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Baudilius*. S. *Baudille* ſouffrit le martyre à Nimes au III^e ſiécle ſous Maximien, ou au IV^e ſous Julien l'Apoſtat. Son nom eſt encore fort celébre dans pluſieurs Egliſes de France, & dans quelques-unes d'Eſpagne. Mais il y eſt défiguré en bien des maniéres ſelon les inflexions différentes de la langue vulgaire des peuples qui ont dreſſé leurs temples à Dieu en ſon honneur. Car ſelon la remarque de M l'Abbé Chaſtelain, c'eſt le même que l'on appelle S. *Bauzille* en Languedoc, S. *Boile*, ou S. *Bay*, en Catalogne, S. *Baudille* en Lyonnois, S. *Bauzire* en Auvérgne, S. *Bauzely* en Roüergue, S. *Bauds* en Flandres. On dit auſſi S. *Baudels* en quelques Paroiſſes du Diocéſe de Paris, quoique dans les autres l'on diſe S. *Baudille*, comme dans preſque tout le reſte du Royaume. Bail. Il faut encore ajoûter *Baudelle*, qui eſt de la façon de M. Baillet, mais qu'on ne dit nulle part, & que par conſéquent il ne faut pas dire.

BAUDIR, v. act. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, *Se réjoüir*, qui n'eſt en uſage que dans ſon composé, *Ebaudir*. *Gaudere*, *Lætari*.

BAUDIR, en térme de Chaſſe, ſe dit lorſqu'on parle aux chiens ou qu'on les excite à la courſe. *Excitare*, *ſtimulare*, *incendere*. Il faut qu'un Chaſſeur ſçache *baudir* & *rebaudir* les chiens à propos. *Baudir* un faucon aprés un héron, pour dire, l'exciter & l'encourager au combat.

BAUDOUIN, ſ. m. Nom propre d'homme. *Balduinus*. Il s'eſt formé du Latin. On a dit *Badelwinus*, puis *Baldwinus*, & enfin *Balduinus*.

BAUDOUINER, v. act. Qui ſe dit des baudets qui travaillent à la conſérvation de l'eſpéce. *Aſinum gignere*, *edere*. Rabelais fait dire à un Baudet, quand nous ſommes en foire, nous *baudouinons* à gogo

BAUDOUR, ſ. f. Nom propre de femme *Bathildis*, *Baldechildis*, Sainte Bathilde, ou Badechilde, que les peuples ont appellée par corruption ſainte Beauteur & ſainte *Baudour*, étoit iſſuë de l'ancienne maiſon de Saxe en Allemagne, d'où les prémiers Rois de France avoient tiré leur origine. Baillet. Sainte *Baudour* fut Reine de France, femme de Clovis II Régente du Royaume, puis Religieuſe à Chelles où elle mourut. Voyez *Baillet 30 Jan.* Jumieges, jadis Monaſtére de S Piérre fondé par ſainte *Baudour*, femme de Clovis II. G. Du Moulin, *Hiſt. de Norm. p. 7.* Paradin n'eſt pas le ſeul qui ait mis des impoſtures ſur la bonne Reine ſainte *Baudour*. De Rubis. Du Tillet Rec. des Rois de France, p. 28. dit qu'elle eſt vulgairement appellée Sainte *Bautour*, l'écrivant par un *t*, qui dans la ſuite s'eſt changé en *d*.

BAUDRIER, ſ. m. Echarpe de cuir qu'on porte ſur l'épaule droite, & qui deſcend ſur le côté gauche, qui ſért à tenir l'épée. *Balteus*, *balteum*. Un *baudrier* à frange. Il reprit les ornemens Impériaux, le *baudrier* militaire & l'épée, marques de nobleſſe & de commandement, dont il avoit été dégradé. Mézer.

BAUDRIER, eſt auſſi une valiſe faite de drap, pour porter ce que l'on veut allant en campagne. *Hippopera pannea*.

On ſe ſért auſſi de ce mot dans les térmes d'Aſtronomie: Une des plus belles étoiles eſt celle qui eſt au milieu du *baudrier* d'Orion.

Ce mot vient de *baudroyeur*, qui eſt un homme qui enduiſit le cuir en le maniant: d'où vient que les Corroyeurs prennent encore dans leurs Lettres le titre de *Baudroyeurs*, quoiqu'ils ne faſſent plus de *baudriers*. DuCange le dérive de *baldrellus*, mot de la baſſe Latinité ſignifiant la même choſe, & M. Huet de *baltenrius*.

BAUDROYER, v. act. Vieux mot qui ſignifie *Courroyer*, préparer les cuirs tannez à recevoir la couleur. *Coria perficere*, *concinnare*.

BAUDROYEUR, ſ. m. C'eſt une qualité que prennent les Corroyeurs qui préparent le cuir, & qui faiſoient autrefois des baudriers. *Coriarius*, *alutarius*.

BAUDRUCHE, ſ. m. Cértain boyau de bœuf bien dégraiſſé & préparé, dont les Batteurs d'or ſe ſérvent pour faire leurs deux plus grands moules. Boiz. Voyez MOULE.

BAUDT, ſ. m. Voyez BAUDILLE.

BAUDUFFLE, ſ. f. Toupie. *Turbo*. Ce mot n'eſt en uſage qu'en Provence & en Languedoc.

BAVE, ſ. f. Ecume qui ſort de la bouche ou de la gueule. *Saliva ex ore fluens*. La *bave* d'une bête enragée donne la rage.

Ce mot vient de l'Italien *Bava*.

On appelle *bave* d'un limaçon, cette humeur viſqueuſe & gluante qu'il jette, avec laquelle il s'attache aux arbres, aux parois. *Salivoſus humor*. *ſalivarius lentor*.

On appelle auſſi *bave*, le venin que jette la Salamandre.

On dit auſſi populairement, qu'un homme n'a que de la *bave*, pour dire, du babil.

BAVER, v. neut. Jetter de la bave ou de la ſalive, ſoit naturellement comme ſont les enfans, ſoit par la vértu & la violence des remedes. *Salivam ex ore emittere*.

BAVER, ſe dit auſſi en térme de Plombiér, des tuyaux qui ne jettent pas l'eau droit; & il ſignifie, ne pas couler droit; *Diffluere*. Ce tuyau *bave*, il le faut rajuſter.

BAVETTE, ſ. f. Linge qu'on met aux petits enfans au devant de l'eſtomac, de peur qu'ils ne ſaliſſent leurs robes avec leur bave. *Linteum pectorale*. Cette fille eſt jeune, il n'y a pas long tems qu'elle étoit encore à la *bavette*.

Le bon Roi Priam en mangeant,
Avoit attaché au bavette,
Deſſous le menton ſa ſerviette. Scar.

On dit dans le ſtile populaire, bas & familiér, à la *bavette*, pour dire dans l'enfance, dés la *bavette*, pour dès l'enfance. Pour le Cardinal, j'ai ſçu d'un homme de chambre, qui en pouvoit parler aſſurément, puiſqu'il l'avoit connu dés la *bavette*, qu'il étoit né à Rome. Mascur.

BAVETTE, en Architécture ſe dit d'une bande de plomb blanchi qui couvre les bois, & les devans des chénaux ſur les maiſons couvértes d'ardoiſes.

On dit provérbialement & baſſement, que des femmes vont tailler des *bavettes*, quand elles s'aſſemblent pour caqueter.

BAVEUR, euse, adj. Qui jette de la bave. *Saliva fluens*. On le dit d'un enfant, d'un vérolé, d'un limaçon. On appelle auſſi une omelette *baveuſe* celle qui n'eſt pas tout-à-fait cuite.

BAVEUSE, ſ. f. Poiſſon de mér, brun ſur le dos & moucheté. *Salivaria*. Il eſt appellé *baveuſe*, parce qu'il ſe couvre de la bave qu'il jette.

BAUFRER, v. neut. Manger avidement. *Helluari*. Ce mot eſt bas. Il vient *à bis faucibus*, comme qui diroit *avoir deux bouches*. D'autres le dérivent de *Vorare*, ou *valdevorare*.

BAUFREUR, Grand mangeur. *Helluo*.

BAUGE, ſ. f. Tèrme de Chaſſe. Lieu où repoſe le ſanglièr ou autres bêtes noires & mordantes, qui eſt d'ordinaire ſale & bourbeux. *Apri volutabrum.* Le ſanglier fait ſa *bauge* dans des lieux fourrez & des épinièrs.

Bauge, ſe dit auſſi des murs qui ne ſont bâtis que de cailloux, dont la liaiſon n'eſt faite que de tèrre graſſe humêctée, mêlée avec de la paille & du foin. Prèſque toutes les cabanes des païſans n'ont que des murs de *bauge.* On dit quelquefois *bauche.* *Lutamentum, lutum paleatum.*

Bauge, eſt auſſi l'enduit qu'on met ſur les murs de tèrre pour les conſèrver: cet enduit eſt de tèrre & de paille. *Incruſtamentum ex ſectis paleis & dilutâ terrâ.* On écrit & on prononce quelquefois *bauche.*

Bauge, ſe dit provèrbialement en cette phrâſe: Avoir tout à *bauge*, pour ſignifier avoir en abondance; & ſe dit particuliérement des valets à la diſcrétion deſquels on a abandonné les proviſions d'une maiſon.

BAVIERE, ſ. f. Pays d'Allemagne. *Boiaria. Bavaria.* La *Bavière* a été anciennement appellée Norique. *Noricum.* Des Boïens peuple de la Gaule, qui habitoient ce que nous appellons aujourd'hui le Bourbonnois, s'y établirent ainſi que dit Ceſar, L. I. de la guèrre des Gaules, c. 4. & on appella ce pays qu'ils occupèrent le pays des Boïens; & parce que dans la ſuite ils furent appellez *Bojarii*, on forma de là le nom de *Bajoria*, qui fut donné à ce pays, & d'où s'eſt formé *Beyeren*, qui eſt ſon nom Allemand, & peut-être le mot Latin *Bavaria*, d'où nous avons fait *Baviere*. Voyez d'autres étymologies au nom Bavarois. La *Bavière* a eu titre de Royaume, & quelques-uns prétendent qu'elle a eu ſes Rois particuliers juſqu'au tems de l'Empereur Arnulphe. C'eſt pour cela que Louïs le Debonnaire déclara ſon fils Louïs Roi de *Baviere*. Dans la ſuite la *Bavière* n'a eû que le titre de Duché, qu'elle conſèrve encore. Le prémier Duc de *Bavière* eſt Arnulphe, qui fut tué par les Normands en 891. Ce nom *Baviere* ſe donne aujourd'hui à un des Cercles de l'Empire, à un Duché qui eſt auſſi Electorat & à un Palatinat.

Le Cèrcle de *Baviere* eſt une des neuf grandes Provinces qui compoſent l'Empire d'Alemagne, ſous le nom de Cèrcles, & tient le ſecond rang parmi ces Cercles. Il a au couchant les Cèrcles de Suabe & de Franconie; au midi le Tirol & la Carinthie, & au levant une petite partie de la Stirie, l'Archiduché d'Autriche & le Royaume de Bohême. Les Directeurs du Cèrcle de *Baviere* ſont l'Electeur de *Baviere* & l'Archevêque de Salzbourg.

Le Duché de *Baviere*, ou l'Electorat de *Baviere* eſt la plus grande & la plus conſidérable partie du Cèrcle de *Bavière*. Il eſt borné au nord par le Palatinat de *Baviere*, la Bohême & le Duché de Neubourg; au couchant par le même Duché & la Suabe; au midi par le Tirol; l'Archevêché de Salzbourg, avec l'Evêché de Paſſau; & par l'Autriche au Levant. Ce Duché n'a la dignité Electorale que depuis le 5. Mars 1623. que Ferdinand II. en dépouilla Frederic V. Electeur Palatin élû Roi de Bohême pour en revêtir Maximilien I. Duc de *Bavière*, ce qui fut confirmé par la paix de Weſtphalie. On y diviſe le Duché de *Baviere* en haute & baſſe *Baviere*. La haute *Bavière* eſt la partie Occidentale de ce Duché, & la baſſe *Bavière* en eſt la partie Orientale. Conſul ez Imhoff, *Not. Imp. Proc. L. II. C. 6.*

On a ſur l'Hiſtoire de *Bavière Joannes Aventinus Annales Boiorum, L. VII.* imprimé à Ingolſtad en 1554. *in fol.* & à Leipſic en 1710. Marc. Velſerus, *De Rebus Boicis* in 4°, à Auſbourg en 1602. *Joannes Aldzreiter, Annales Boiæ Gentis*, & *Annales Boici* du P. And. Brunner Jeſ. Joachin Meïer *de Boiorum Migrationibus*, in 4°, à Gottinga en 1702.

BAUME, ſ. m. Plante médicinale étrangère. Cette plante ſe nomme en Latin *balſamum*; ſon bois *xylobalſamum*; ſa liqueur, *opobalſamum*; ſon fruit *carpobalſamum.* Le *baume* eſt un arbriſſeau qui croît en Arabie, & qui ne s'éléve guère plus haut que nos grenadiers, quelques-uns lui donnent la hauteur du violier blanc. Dapper dit qu'il eſt de la forme de l'agnus caſtus, & de la hauteur du troëſne; qu'il a peu de feüilles. Il jette beaucoup de branches garnies de petites feüilles arrondies, que Proſper Alpin compare à celles de ruë; mais elles ne ſont pas ſi blanches, & elles ſont toûjours vèrtes. Son bois eſt gommeux & de couleur rougeâtre. Ses branches ſont de la même couleur, longues, minces & garnies de peu de feüilles. Ses fleurs ſont petites, blanches & fort odoriférantes. Son fruit eſt un noyau couvèrt d'une peau ſeche brune, il renfèrme quelquefois une petite amande, d'autrefois la ſemence étant avortée, la cavité de ce fruit eſt remplie d'une liqueur jaune ſemblable à du miel, d'un goût amèr & qui pique la langue. Marmol qui le décrit dans ſon XIe Liv. C. 12. dit que c'eſt un arbriſſeau de trois pieds de haut, dont les branches ſont comme le ſarment de la vigne, & de même couleur, & que la graine en eſt rouge.

On en tire une liqueur pendant le mois de Juin, de Juillet & d'Août, par le moyen des inciſions qu'on a fait à l'écorce: il en ſort auſſi naturellement. Theophraſte veut que ces inciſions ſe faſſent avec des griffes de fèr, & Pline avec du vèrre, ou de la pièrre, parce, dit-il, que le fèr le feroit mourir, ce qu'on ne remarque pourtant pas. Tacite dit, hiſt. L. V. c. 6. que quand la ſéve fait enfler les branches du *baume*, il ſemble que ſes veines appréhendent le fer, & s'arrêtent quand on y fait inciſion avec ce métal; mais qu'on les ouvre avec quelque morceau de pièrre, ou de pot caſſé. Marmol dit qu'on le fait avec un couteau d'ivoire, ou de vèrre, parce que le fèr feroit ſécher les branches. Ce ſuc eſt blanc au commencement, peu après il devient vèrd, enſuite de couleur d'or, & enfin quand il vieillit, il eſt de couleur de miel; il eſt trouble d'abord, après il s'éclaircit, & a la conſiſtance de la térébenthine. Son odeur eſt agréable & fort pénétrante; ſon goût amèr, âcre & aſtringent. Il eſt fort léger quand il eſt nouveau; ſi on en vèrſe dans l'eau, il ne va pas fort avant, mais s'élevant tout auſſi-tôt, il ſe répand ſur toute la ſurface de l'eau & ſe mêle avec elle, & s'y diſſout promptement; mais peu après il ſe coagule, & devient blanc comme du lait, & c'eſt alors qu'on le tire de l'eau.

On a cru que le *Baume* croiſſoit en Égypte & en Judée; cependant Dapper dans la Deſcript. d'Égypte pag. 62. dit que le *baume* n'eſt point originaire d'Égypte ou de Syrie, comme l'ont cru Théophraſte, Dioſcoride, Pline, Juſtin, Strabon & pluſieurs autres Anciens, que bien loin qu'il croiſſe de lui même en Égypte, on n'en trouve que dans le ſeul jardin d'Elmatharea, où les Pélerins de la Mecque l'apportent; que tous les Pélerins conviennent unanimement qu'auprès de la Mecque & de Médine, ſur la montagne & dans la plaine, dans les tèrres cultivées & les incultes, & même ſur les ſablons, il y croît une infinité d'arbres de *baume*; mais ceux qui croiſſent dans ces lieux ſtériles ne rendent que fort peu de gomme; ils portent beaucoup de graine, qu'on envoye vendre en Europe. Les habitans, pour tirer plus de profit de ces arbres, les tranſplantent de ces lieux arides en des tèrres graſſes. De plus tous les anciens Arabes témoignent, ſelon le récit des mêmes Pélerins, que de tout tems il a crû en pluſieurs endroits de l'Arabie heureûſe une infinité d'arbres de *baume*, & que ces quartiers n'en ont jamais été dénuez. Joſeph eſt du même ſentiment, *Antiq. Jud. Libr. VIII.* Dapper. M. d'Hèrbelot aſſure auſſi qu'il n'en croît plus maintenant qu'en Arabie. Pline dit que de ſon tems ce n'étoit qu'en deux *jardins* appartenant au Prince, qui contenoient environ vingt journaux. Mais les Romains le firent multiplier en la vallée de Jéricho, comme témoigne Juſtin. La Reine de Saba en apporta une plante à Salomon, & Joſeph dit qu'on lui a obligation de ce que la Judée a été depuis fèrtile en *baume*. On éléve préſentement en l'Arabie une infinité de ces arbres, dont les Arabes tirent beaucoup de profit. Il n'y a pas long-tems qu'on s'eſt apperçu du gain qu'il y avoit à faire. Mais depuis qu'on y a pris garde il y en a des vèrgers tout pleins. Cependant on a fait une loi qui défend de ſemer ou de planter cet arbre ſans la pèrmiſſion du Souverain. Dapper. Voyez cet Auteur p. 62. 63. Il y a pluſieurs choſes curieuſes touchant le *baume*. Tandis que le *baume* découle des arbres qui ſont dans le jardin du Grand Seigneur au grand Caire, il y a des Janiſſaires qui gardent ce *baume*.

Le *baume* qu'on apporte d'Arabie au Caire, encore qu'il ſoit de bonne odeur, n'eſt pas tout véritable gomme, ni de larmes de l'écorce, car il en tombe fort peu, la plûpart du *baume* eſt fait du bois & des branches vèrtes de l'arbre diſtilées au feu; encore n'eſt-il pas tout pur, on le falſifie en y mêlant de la térébinthe de Cypre. De plus, on extrait de la graine une liqueur qu'on fait paſſer pour du véritable *baume*, quoiqu'il n'ait pas l'odeur ſi forte & qu'il ſoit fort amèr au goût. Dapper. Le Moine qui a compoſé dans l'onziéme ſiécle la vie de S. Bononius parle d'un Jardin qu'avoit le Roi de Babylone en Égypte, tout planté d'arbres de *baume*. Marmol écrit auſſi, L. XI. que l'on dit qu'il ne croît que dans un jardin du Grand Seigneur proche du Caire.

Outre ce *baume* d'Orient, il nous en vient de pluſieurs ſortes de l'Amérique. Les plus conſidérables ſont ceux du Pérou, de Tolu & de Capaiba. Le *baume* du Pérou eſt un ſuc tiré d'un arbre qui eſt de la grandeur d'un grenadier, ayant ſes feüilles ſemblables à l'ortie. Quand on fait une inciſion à ſon écorce, il en ſort une liqueur blanchâtre & gluante qu'on a appellée *baume*, parce qu'on y remarque les vèrtus de l'ancien *baume* de Judée; mais les Indiens gardent le naturel pour eux, & nous envoyent de l'artificiel, qu'ils font en faiſant boüillir le tronc & les branches hachées de cet arbre, & en amaſſant avec une coquille l'huile qui nage au deſſus de cette décoction, & qui eſt de couleur noire, rougeâtre & fort odoriférante, & c'eſt ce qu'on appelle *baume* noir, ou *baume* de lotion: on appelle encore *baume* noir le *labdanum*.

Baume, ſ. m. Signifie auſſi, comme on voit par ce qui a été dit, la liqueur qui découle de l'arbre appellé *Baume*, *opobalſamum*. Le *baume* de Tolu eſt tiré par l'inciſion de l'écorce d'un arbre qui reſſemble à un petit pin. Il eſt rouge tirant ſur le doré, de conſiſtance moyenne, fort gluant & adhérant, de ſaveur douce & agréable, d'une odeur excellente, qui approche de celle du Limon. Il a les mêmes vértus de celui du Pérou. On l'apporte d'une Province de l'Amerique, que les Indiens appellent Tolu, ſituée entre les villes de *Carthagéne* & de *Nombre de Dios*.

Le *baume* de *Capaiba*, que nous nommons *baume* de Capaü, & quelquefois *baume* de Copahu, eſt tiré de même par l'inciſion d'un arbre qui étoit en abondance dans l'Iſle de *Matanhou*. Cet arbre eſt aſſez grand, & ſon bois fort rouge & dur, dont on fait des planches larges pour divérs uſages. Ses feuilles ſont ovales, longues de quatre ou cinq doigts & larges de deux, ou de deux & demi. Ce *baume* eſt fort clair, de la conſiſtence & de l'odeur de l'huile de Térébenthine diſtilée; on en tire quelquefois juſqu'à douze livres dans l'éſpace de trois heures. Il eſt admirable pour les plaies, comme les autres *baumes*. Les Juifs s'en ſérvent aprés la circonciſion pour arrêter le ſang qui coule de la plaie.

Le *baume* de la Mécque a pris ſon nom du lieu d'où il vient, comme les autres *baumes* dont on vient de parler; il eſt ſec & blanc, ſemblable en figure à la couperoſe blanche calcinée, ſur tout quand il eſt ſuranné. POMEY. Il y a auſſi un *baume* de vanille dont nous n'avons guére connoiſſance, on le fait, ou on le tire au Mexique; mais les Eſpagnols le gardent pour eux, & ils n'en font point commerce.

BAUMA *de liquid-ambar*, eſt une huile qui a la conſiſtence de la Térébenthine, & qui reſſemble à une réſine claire & rougeâtre: elle découle du tronc de cértains arbres fort gros & fort grands dont les feuilles ſont ſemblables à celles du lierre; ces arbres croiſſent en quantité dans la nouvelle Eſpagne.

Il y a encore un *baume* qu'on appelle nouveau, qui vient de l'Iſle Eſpagnole. L'arbre qui le produit eſt de la hauteur de deux hommes: on en prend les ſommitez & les fruits, qui reſſemblent à des raiſins; on en tire le ſuc, & on le fait cuire juſqu'à ce qu'il ait acquis la conſiſtence du miel. Proſpér Alpin, Margrave, Téſmandès, Jean de Laet ont parlé de ces differens *baumes*.

Le *baume* a ſérvi de corps à d'aſſez belles deviſes, avec ces mots: *Vulnere ſano*, ou *Vulnus opem*, ou *In pretio lacryma*, on l'a appliqué à des pérſonnes pénitentes. Avec ce mot, *Sponte fluunt melius*, il marque trés-bien que les bienfaits doivent n'être point forcez.

Le *baume* artificiel eſt un remède qu'on employe le plus ſouvent à l'extérieur. On le fait d'une conſiſtence un peu plus ſolide que celle de l'onguent ordinaire. Il eſt préparé pour récréer & fortifier les parties nobles par la bonne odeur. Il s'en fait auſſi d'une conſiſtence liquide entre celles des huiles & des linimens, dont le principal uſage eſt pour les plaies. Il s'en fait de pluſieurs façons, de divérs aromats & huiles diſtillées. L'huile de noix muſcade eſt la bâſe ordinaire des *baumes*, ou la cire blanche. On y mêle la graiſſe d'agneau, la moëlle de cérf ou de veau, ou la manne en larmes, &c. On lui donne les noms d'*apoplectique*, *ſtomachique*, *béſoardique*, *hyſtérique*, *vulneraire*, &c.

Le *Baume Apoplectique* réjouit le cœur, & réveille les éſprits ſuffoquez dans l'apoplexie, & donne le tems de préparer d'autres remédes plus efficaces. Alors il en faut frotter les tempes, les ſutures & la fontenelle, & en faire avaler quelques grains diſſouts dans de l'eau de la Reine d'Hongrie, ou dans de l'eau de canelle.

On appelle auſſi *baume* du Samaritain, de l'huile commune mêlée & cuite avec du vin, parce qu'on croit que le Samaritain charitable de l'Évangile ſe ſérvit de ce remede.

BAUMA, ou huile de poix, eſt un huile rougeâtre qu'on tire de la poix par le moyen d'une cornuë: on lui a donné le nom de *baume*, à cauſe de ſes grandes propriétez. Le *baume* de poix eſt un trés-bon *baume*, & l'on prétend que ſes qualitez approchent de celles du *baume naturel*.

BAUME ARDENT. C'eſt une compoſition qui eſt un remède pour les plaies, les meurtriſſures & les humeurs froides. Ce remède ſe fait d'une teinture jaune de Karabe broyé qu'on tire par le moyen de l'éſprit de vin, dans laquelle on fait diſſoudre du camphre rafiné.

BAUME DE SATURNE. C'eſt un ſel de Saturne. M Harris dit ſucre de Saturne, diſſout dans l'huile ou l'éſprit de Térébenthine & digeré, dit M. Harris, juſqu'à ce que la matière ait pris une teinture rouge. Ce *baume* réſiſte à la putréfaction des humeurs, & eſt fort propre à nettoyer & cicatriſer les ulcères.

BAUMA DE SOUFFRE. Il y en a de deux ſortes. Le *baume de ſouffre* commun & le *baume de ſouffre* aniſé. Le *baume de ſouffre commun* eſt un *baume* tiré par le moyen du feu d'une compoſition faite d'huile de noix tirées ſans feu, de fleur de ſouffre, de ſel de tartre & de vin blanc mêlez enſemble. Le *baume de ſouffre* commun eſt bon pour digérer, pour réſoudre les matières crues découlées & amaſſées en quelque partie du corps, on l'employe en onction extérieure, il ſért de bâſe à l'emplâtre de ſouffre. Le *baume de ſouffre* aniſé eſt tiré de l'huile d'anis vérd, & de véritable fleur de ſouffre qu'on a fait diſſoudre enſemble.

On appelle des Charlatans, Vendeurs de *baume*, qui vendent des onguens ou des huiles pour les plaies, qu'ils nomment abuſivement de ce nom. Ils vendent auſſi une cértaine liqueur pour le fard, qu'ils appellent du *baume blanc*.

BAUME, ſuivant quelques Chymiſtes, n'eſt autre choſe que l'âme du ſel commun extraite par l'art. Ils le font diſſoudre à l'humide & ils metrent la réſolution bien clarifiée dans du fumier de cheval pour la putréfier pendant deux ou trois mois, & enſuite ils la font diſtiler fortement avec du feu de ſable; il en monte une onctuoſité précieuſe, dans laquelle mettant tremper les choſes les plus corruptibles, elles demeureront éternellement entières. Ils diſent que c'eſt par ce moyen que les Anciens & les plus curieux ont conſérvé des corps entiers ſans les réduire en momies; & que c'eſt ainſi que fut conſérvé le corps d'une femme dont parle Volaterran, qui fut trouvé dans un Mauſolée prés d'Albane du tems d'Aléxandre VI. lequel par ſon ordre fut jetté ſécretement dans le Tybre pour éviter l'idolâtrie, car il paroiſſoit vivant & trés-beau, quoiqu'il fût mort il y avoit treize ſiecles.

BAUME UNIVERSEL, en térme de Philoſophie hermetique, c'eſt l'élixir parfait, un rémede rare & univerſel, qui produit des choſes étonnantes dans la nature.

BAUME, ſe dit auſſi d'une cértaine compoſition noirâtre de bonne odeur, que l'on porte dans de petites boëtes. La bâſe en eſt l'huile de muſcade, à laquelle on ajoûte le ſtorax & autres choſes ſemblables, ſuivant l'odeur qu'on veut lui donner.

BAUME, enfin ſe dit de toute ſorte de choſes odoriférantes, de toute ſubſtance ſpiritueuſe & pénétrante, qui a de la conſiſtence. C'eſt dans ce ſens que l'on dit *baume apoplectique*, *baume de roſe*, &c. 2°, De toute liqueur faite, ou extraite de la ſubſtance de quelque gomme, ou réſine, avec de l'eſprit de vin. 3°, De quelques préparations de medecine, comme du baume de ſouffre, &c. HARRIS.

BAUME, eſt auſſi une petite hérbe qu'on met dans les fournitures de la ſalade. Elle eſt odoriférante. C'eſt une eſpèce de menthe.

BAUME, ſe dit figurément de ce qui eſt de bonne odeur, ou qui cauſe la guériſon. A l'ouvérture des Reliques de ce Saint, il en ſortit un *baume* précieux qui parfuma tout l'air d'alentour. La grâce que les Sacremens contiénent eſt un *baume* qui guérit toutes les plaies de nos âmes. Le *baume* que l'on mêle avec l'huile pour faire les onctions dans les Sacremens & les cérémonies Eccléſiaſtiques, ſignifie, ſelon Amalarius Fortunatus, la bonne odeur des vértus que doit répandre celui à qui on l'applique. L'Auteur Arabe de Giavaheral Bokhus, Hiſtoire abregée de l'Egypte, écrit que le *baume* de Matharee auprés du Caire en Égypte, étoit fort recherché des Chrétiens, à cauſe de la foi qu'ils y avoient. Il veut dire que les Chrétiens ſe ſérvoient de ce *baume* pour faire le chrême de la Confirmation. D'HERB. C'eſt une preuve de la creance de l'Égliſe Catholique ſur ce Sacrement.

On dit provérbialement d'une choſe agréable, comme de l'argent comptant, que cela flaire comme *baume*. On le dit quelquefois en contreſens & ironiquement de ce qui eſt trés-puant.

BAUMA, ſignifie en Provence & en Dauphiné une Caverne. On y appelle la *ſainte Baume*, la Caverne que l'on prétend avoir été habitée par ſainte Magdelaine. Chorier dit qu'il ſignifie tantôt une Grotte, & tantôt un Térritoire coupé de valons, & couvért de bois, & que c'eſt ce que ſignifie Αλμα en Gréc, d'où il le dérive. M. Ménage croit que ce mot a été pris du Latin barbâre *balſima*, qui ſe trouve en cette ſignification dans les Capitulaires de Charles le Chauve. Le P. Mabillon, *Annal. Bened. Lib. I. p.* 24. prétend que *balma* eſt un ancien mot Gaulois, qui ſignifioit un rocher, *rupes*. M. de Valois dit, *Notit. Gall. p.* 74. que *balma* en Italie ſignifie un antre; qu'en Gaulois il croit que *baume* ſignifie un antre, ou une cavérne, ſur tout ſi elle eſt ſur une montagne, ou ſur un lieu élevé.

BAÜMIER, ſubſt. m. Arbre de baume, ou qui porte le baume. *Balſamum* Le Traducteur de Dapper s'eſt ſérvi de ce mot p. 62. Il n'y a pas longtems, dit-il, qu'on s'eſt apperçu du gain qu'il y avoit à faire, & qu'il eſt devenu ſi précieux & ſi cher en Orient, (le baume) Dés que les Arabes y eurent pris garde, ils s'empreſſérent à tranſplanter les jeunes *baumiers* des térres montueuſes & arides dans des jardins fértiles & cultivés; de ſorte qu'il y en a maintenant des vérgers tout pleins. Mais ce mot n'eſt plus François; la gomme & la plante qui la produit, s'appellent egalement *baume*.

BAVOCHE, adj. m. Tèrme de Peinture. Il ſe dit d'un contour qui n'eſt pas couché nettement.

BAVOLET, ſ. m. Coëffure de jeunes payſannes auprès de Paris, qui ſe fait de linge delié & empeſé, & qui a une longue queuë pendante ſur les épaules. On pourroit l'appeller en Latin *Capital*, par analogie au linge dont les femmes avoient la tête couvèrte dans les ſacrifices, & qui portoit ce nom au rapport de Feſtus. Les Payſannes craignent fort qu'on ne chiffonne leur *bavolet*. Vous voulez faire voir dans vos trophées amoureux des calles & des *bavolets*. SCAR.

On dit figurément d'une jeune payſanne, que c'eſt une jolie *Bavolète*, ou que c'eſt un joli *Bavolet*.

Loin de la Cour je me contente
D'aimer un petit bavolet. BOIS-R.

Ce mot eſt formé de *bas-volet*. *Volet* ſe diſoit autrefois pour *voilet*, & *voilet* eſt un diminutif de *voile*, de là on a appellé *bavolettes* les jeunes payſannes qui portoient ces ſortes de coëffures. HUET. De *bavolette* on dit en Normandie *filer bavol*, pour dire, filer inégalement, faire du fil qui n'eſt pas égal, parce que les jeunes *bavolettes*, peu ſavantes en l'art de filer, filent ainſi. ID.

BAVOUER, ou **BAVOIS**, ſ. m. Tèrme de Monnoyes. C'eſt le tableau ou feuille de compte qui contient le fondement de l'évaluation des droits de ſeigneuriage, foiblage, écharceté & braſſage, ſelon le prix qui court & qui eſt attribué par l'Ordonnance du Roi à l'or, argent & billon, tant en œuvre que hors œuvre.

BAVON, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bavo*. *S. Bavon* en Flamand Saint Baef, qui avoit été nommé Allowin ſur les fonts du Baptême, d'une très-noble famille du Pays de Haſbain, ou Haſpergaw dans le Brabant Liegeois, vint au monde vèrs l'an 589. BAIL. Cet Auteur prétend que *Bavon* étoit un ſobriquet, nom de guèrre. L'Auteur de ſa vie dit ſeulement que le peuple l'appelle *Bavon*. Saint Baef eſt patron de Gand, d'Harlem, &c. Voyez le P. Mabillon *Sec. II. Bened. p.* 394.

BAUQUE, ſ. f. On appelle ainſi l'algue à feuilles étroites qui vient dans les étangs ſalez près de Montpellier. Elle y eſt ſi commune qu'on en fume les champs. Les parfumeurs & les Vitriers en emballent leurs caiſſes.

BAUTEUR, ſ. f. Nom propre de femme. Voyez BAUDOUR.

BAUX, ou **BARROTS**, Tèrmes de Marine. Ce ſont des pieces de bois ou poutres qui travèrſent en largeur d'un bout à l'autre du navire, & ſèrvent à porter les planchers que l'on nomme *ponts* ou *tillacs*. A chaque bout des *baux* il y a une courbe triangulaire nommée *courbâton*, qui en fait la liaiſon avec le corps du bâtiment. Elle eſt d'un bout attachée aux *baux*, & de l'autre contre les vaigres, ou contre les planchers, qui font le revêtement intérieur du vaiſſeau. On appelle *Maître bau*, celui qui eſt à la plus grande ouvèrture du navire, & qui joint l'extrémité ſupérieure d'un genouil à l'autre. Il peut avoir près du quart de la quille, & le creux du vaiſſeau peut être égal à la moitié du *bau*. Celui qui eſt le dèrnier vèrs l'avant ſur l'extrémité, ſe nomme *bau de lof*, & à Marſeille *mandier dernier*. Celui qui eſt le dèrnier vèrs l'arrière s'appelle *bau de dalle*. On dit, qu'un navire a tant de piéds de quille, & tant de piéds de *baux*; pour dire, qu'il a tant de piéds de long, & tant de large. Il y a auſſi des *baux* qui ſèrvent à fortifier les vaiſſeaux. Ces mêmes piéces de bois dans les bateaux foncets, & autres bâtimens ſur les rivières, s'appellent *matières*.

BAUZELY, ſ. m. Nom propre d'homme uſité en Roüergue.
BAUZILLE. Le même ſelon l'uſage de Languedoc.
BAUZIRE. Le même en Auvèrgne.
} Voyez BAUDILLE. C'eſt le même.

BAY.

BAY adj. Prononcez BÉ. Tèrme de Manège. Couleur du poil d'un cheval que le vulgaire appelle *rouge*, & qui tient de la couleur de châtaigne. *Badius, Phœniceus, ſpadix*. *Bay* brun, *Bay* clair. *Bay* mirouetté, qui a quelques marques d'un *bay* plus obſcur. Les chevaux *baux* ont ordinairement le crin noir.

Menage dérive ce mot de *baius*. Latin, qu'il fait venir du Grèc βαΐς, qui ſignifie un *rameau de palme*, qui eſt en ſa couleur *bay*, ou du Grèc φαιός. Du Cange cite Ugution, qui dit que les Anciens appelloient un tel cheval *vadium* de *vado*, à cauſe qu'il alloit plus vite que les autres.

BAYE, ſ. f. Petit golphe, ou bras de mèr qui s'ouvre entre deux tèrres, où les vaiſſeaux ſont en ſureté, & qui eſt beaucoup plus large par le dedans que par l'entrée; à la différence des Anſes de mèr, qui ſont plus larges par l'entrée que par le dedans. *Sinus*. La *Baye* de Cadis. La *Baye* de Gibraltar. La *Baye* de tous les Saints au Breſil. On l'appelle auſſi *Sein* & *Anſe*.

BAYE, ſe dit auſſi en Maçonnerie de toutes ſortes d'ouvèrtures qu'on laiſſe dans les murs qu'on éleve, pour en faire des portes & des fenêtres. On appelle auſſi ſur mèr, les *bayes* d'un vaiſſeau, les ouvèrtures qui ſont en ſa charpente, comme celles des écoutilles, les trous par où paſſent les mâts.

BAYE, en tèrme de Botanique, eſt un fruit mou, charnu, ſucculent, & qui renfèrme des pepins ou des noyaux. *Bacca*. On ſe ſèrt proprement de ce mot pour exprimer les fruits clair ſemez lorſque les fruits ſont ramaſſez en grape, ou en bouquet, on les appelle des grains; ainſi on dit un grain de raiſin, & un grain de ſureau. Selon Saumaiſe *Bacca*, *baye*, ſe dit de tout fruit plus petit que la pomme, tels que ſont les ceriſes, les olives, &c. Voyez cet Auteur ſur Solin, p. 531. 598. 609. & ſuiv.

BAYE. Tromperie qu'on fait pour ſe divèrtir; bourde, menſonge; plaiſanterie qu'on fait aux depens de quelqu'un, à qui on donne de grandes éſpérances, ou à qui ont fait peur de quelque choſe qui n'eſt pas vraie. *Mendacium*, *fraus*. Donner une *baye* à quelqu'un, payer d'une *baye*, *verba dare*. Le P. Thomaſſin remarque que les Italiens diſent *baia* dans le même ſens, & il croit que ces mots viennent du Grèc βαιὸς, *parvus*, *modicus*, *petit*, *modique*: il dérive même βαιὸς de *bohon*, mot Hébreu, qui ſignifie *inanu*, *inane*, *inanitas*, *res inanis*.

On dit provèrbialement d'un grand hâbleur, que c'eſt un donneur de *bayes*, qu'il repaît de *bayes*, lorſqu'il promet beaucoup & qu'il ne tient rien. L'origine de ce provèrbe ſelon Paſquier, ſe rapporte à un bèrger, qui dans la Farce de Pathelin étant cité en Juſtice, répondit toujours comme les moutons *baye*, à toutes les accuſations de ſon maître, & aux intèrrogatoires du Juge: depuis lequel tems on a dit, Repaître ou payer de *bayes*, en parlant de ceux qui payent de vaines promeſſes, ou qui ont des entretiens ridicules. Ménage au contraire veut que ce mot vienne de l'Italien *baia*

BAYER, v. n. Tenir la bouche ouvèrte en regardant longtems quelque choſe. *Ore aperto & hiante aliquid aſpicere*. Il tire ſon etymologie de l'Italien *badare*, qui eſt auſſi Latin, ſelon les Gloſes attribuées à Iſidore. Ce mot eſt vieux & ſi fort hors d'uſage qu'on ne s'en peut plus ſèrvir qu'en cette phrâſe figurée & provèrbiale, *bayer aux Corneilles*, pour exprimer un homme oiſif, & qui s'amuſe à regarder niaiſement toutes choſes.

Allons vous: vous rêvez & bayez aux Corneilles,
Jour de Dieu, je ſaurai vous frotter les oreilles. MOL.

Il y en a d'autres qui diſent *béér aux Corneilles*. Voyez BÉÉR.

BAYETTE, ſ. f. Eſpèce d'étoffe qui eſt une revêche de Flandres, ou d'Anglètèrre.

BAYEUX, ſ. maſc. Prononcez *Baieux*. Ville Épiſcopale de France en Baſſe Normandie ſur la rivière d'Aure. *Bajoca, Bajocum, Bajocaſſium Civitas*. Ceſar Liv. VIII. ch. 7. l'appelle *Belocaſſes*, *Velocaſſes*, comme Pline Liv. IV. chap. 18. *Bayeux* a titre de Vicomté & eſt Capitale du Beſſin. Il parut il y a quelques années en 1705. à Caen une première partie de l'hiſtoire du Diocèſe de *Bayeux* par M. Hermant. *Bayeux* eſt au 19^{d}, 45' de longitude, & 49^{d}, 20' de latitude. Les Auteurs du Moreri & Mary écrivent *Baieux*. Mais Du Moulin dans ſon hiſtoire générale de Normandie, Hermant dans ſon hiſtoire du Diocèſe de *Bayeux*, Mezeray & M. Huet dans ſes Origines de Caen, écrivent *Bayeux*. Nous les ſuivons; c'eſt l'ancien uſage.

BAYLE. Voyez BAILE.

BAYONE, ou **BAÏONE**, ou **BAÏONNE**. Prononcez *Baïone*. *Lapurdum*, *Baona*. Ville de France en Gaſcogne, dans la Tèrre de Labour dont elle eſt Capitale. Elle eſt ſituée à la jonction des rivières de l'Adour & de la Nire, qui font *Bayonne* une ville de fort grand trafic, & un port de mèr fameux. CORN. Quelques-uns croyent que c'eſt les *Aquæ Tarbellicæ* des Anciens. Scaliger & Vinet eſtiment que les Boiates ou Boiens, dont la Cité appellée dans les Notices la Cité des Boiates, autrement Boiens, étoit l'une des douze Citez de la Novempopulanie, & qui eſt le bourg de Buchs; ils eſtiment, dis-je, que les Boiens avoient leur étenduë depuis le pays de Buchs juſqu'à *Bayone*, & que cette ville étoit leur cité. Mais le pays de la cité d'Acqs s'oppoſe à cette conjecture; car cette partie de ce pays eſt ſituée entre *Bayone* & le pays de Buchs, & empêche toute ſorte de communication entre *Bayonne* & Buchs. La dénomination de cette Ville qui ſèrt de fondement à cette opinion, ne doit point être conſidérée; car outre qu'elle eſt nommée conſtamment *Bayone* dans tous les titres, auſſi bien que par le vulgaire, & non pas *Baionne*, comme nous voudroit perſuader Vinet, il ne faut pas douter que cette diction ne ſoit récente, & qu'elle ne prenne ſon origine de la langue Baſque, ſignifiant Bonne Baye, ou bon port, *Baya ona*, *Baia*, c'eſt-à-dire port en langage de Marine, & *ona*, bon.

De Marca. Je dis que le nom de *Bayonne* eſt récent, étant cèrtain que cette ville & ſon Evêché ſont appellez dans les vieux titres *Lapurdenſis*, & non pas *Baionenſis*. Id. *Bayonne* n'eſt donc pas la cité des Boiais. C'eſt une cité érigée par quelque Synode provincial, pour la ſubſtituer, après la ruine de Buchs, à la place de la douzième cité qui avoit été diſtraite de l'Aquitaine IIIe en faveur de l'Aquitaine IIe & de l'Archevêché de Bordeaux, auquel le tèrroir de la cité de Buchs avoit été incorporé. Cela ſe fit avant la venuë des Normands de l'an 845. attendu qu'une Charte de Leſcar témoigne qu'ils la ruinèrent avec les autres citez de Gaſcogne, & que l'Evêque Arſius témoigne en 980. que cette ville étoit en poſſeſſion de toute ancienneté de cèrtaines vallées. La longitude de *Bayonne* eſt 16^d, 11; & ſa latitude 43^d, 30.

L'Evêché de *Bayone*, autrefois de Labour, *Epiſcopatus Lapurdenſis*, *Baionenſis*. L'Evêché de *Bayone*, qui a ſeulement 60. Parroiſſes, étoit autrefois d'une plus grande étenduë, comme on le peut voir dans l'hiſt. de Bearn de M. de Marca Liv. I. Ch. 4. n. 5. Il eſt remarqué en la Seſſion XXXIe. du Concile de Conſtance que cet Evêché avoit ſon étenduë en trois Royaumes; à ſçavoir, de France, de Navarre & de Caſtille. Ils y ont continué leur juriſdiction juſqu'à ce que le Pape, à l'inſtance de Philippe II. Roi d'Eſpagne, y ordonna par proviſion une Vicaire Général, tandis qu'il y auroit héréſie au pays voiſin de France, quoique l'Evêque ni le Chapitre de *Bayonne* n'ayent point été troublez en la jouïſſance des revenus qu'ils poſſedent en ce quartier. De Marca.

Bayonne a eu des Vicomtes, & il y a des monumens qui en marquent juſqu'en 1205, où ils ont manqué. Cette Vicomté a été depuis confonduë avec le Duché de Guyenne, & Charles VII. la réunit à la Couronne en 1451.

Le Golfe de *Bayone*, *Baiona ſinus Tarbellicus*, ou *Lapurdenſis ſinus*. Petite partie de la mèr de Gaſcogne vèrs les frontières de la tèrre de Labour & de la Biſcaye. On l'appelle auſſi *mèr des Baſques*. Maty.

Il y a encore *Bayone*, ville dans la nouvelle Caſtile, & *Bayone* port de mèr en Galice, à la hauteur duquel ſont les Iſles de *Bayone*. *Bayona*.

BAYONOIS, oise, ſ. m. & f. Qui eſt de Bayonne. *Bayonenſis*. Les *Bayonois* font tort à l'antiquité de leur Evêché, lorſqu'ils eſtiment que S. Léon, qui vivoit environ l'an 900, du tems du Roi Charles le ſimple, fut le prémier Evêque de cette Ville; puiſqu'il y avoit eu des Evêques avant la prémière deſcente des Normands en Guyenne. Mais il fut le prémier Evêque après la ruine de cet Evêché, qui lui fut commune avec tous les autres de Gaſcogne. De Marca.

Voyez ſur *Bayone*, & ſur les *Bayonois*, outre M. De Marca dans ſon hiſt. de Bearn, *Notitia utriuſque Vaſconiæ Auct. Arn. Oihenarto*, le *Marca Hiſpanica* de M. De Marca Liv. I. ch. 14. §. 5.

BAYONNETTE, ſ. f. Prononcez *Baionette* Dague, couteau pointu; ſorte de petite épée longue d'un piéd & demi, ou environ, qui n'a point de poignée, mais ſeulement un manche de bois de 8 à 10 pouces, ou de fèr & qui n'a que deux petits boutons pour garde. *Sica*. Le manche de fèr eſt creux pour s'enclaver dans le bout du canon des fuſils ſans empêcher qu'on ne les charge & qu'on ne tire, quoique la *bayonnette* ſoit au bout. Pour tenir la *bayonnette* fèrme au bout du fuſil, ſon manche de fèr a une petite ouvèrture longue en forme d'équèrre, où on l'engage à un petit bouton de fèr qui eſt au bout du fuſil, ce bouton la tient ſujette, & ſèrt à la retirer avec le fuſil quand on a porté le coup. Quand le manche eſt de bois, on le fait entre dans le canon du fuſil, & alors on ne peut plus tirer. La lame de la *bayonnette* eſt faite en forme de lancette, large d'un pouce ou deux; longue d'un piéd & fort pointuë. Aujourd'hui la lame de celles que l'on donne aux ſoldats eſt plus quarrée que large, & les playes qu'elle fait étant fort profondes & peu larges, en ſont plus dangereuſes. Toutes les troupes d'Infanterie qui ſèrvent en campagne en France ont maintenant des *bayonnettes*. Les Soldats appellent douille le manche de la *bayonnette*. La *bayonnette* eſt d'un grand ſèrvice aux Dragons & Fuſiliers; parce que quand ils ont fait leurs décharges, & qu'ils ſe trouvent ſans poudre & ſans plomb, ils peuvent mettre la *bayonnette* au bout du fuſil, & s'en ſèrvir comme d'une Pertuiſane. Elle eſt par la même raiſon fort utile auſſi aux Chaſſeurs qui vont à la chaſſe de l'ours & du ſanglier & de toutes les autres bêtes qui viennent au feu: auſſi leurs *bayonnettes* ſont-elles plus larges que celles des Dragons, afin qu'elles faſſent de larges playes. Toute fabrique, débit, port & uſage des *bayonnettes*, eſt defendu par un Edit du Roi de 1666. excepté les *bayonnettes* à reſſort, qui ſe mettent au bout des armes à feu pour l'uſage de la guèrre, leſquelles toutefois ne peuvent être fabriquées, ni debitées que par les Ouvriers commis par le Roi à cet éffèt.

Ce mot eſt venu originairement de *Baïonne*.

BAYONNIER, ſ. f. On appelloit autrefois *Baionniers*, les Arbalêtriers; à cauſe qu'à *Baionne* on faiſoit les meilleures arbalêtes; de même que les piſtolets ont pris leur nom de *Piſtoie*.

B A Z.

BAZADOIS, oise, ſ. m. & f. Qui eſt de Bazas, ou du pays appelle *Bazadois*. *Vaſas*, ou *Vaſatenſis*. Les *Bazadois* ſont les peuples que les Anciens appelloient *Vaſates*, & peut-être les *Cocoſates*.

Bazadois, ſ. m. *Vaſatenſis ager*, *Vaſatum Regio*. Petit pays de France en Guyenne, dont Bazas eſt la Capitale.

BAZAR, ou **BAZARI**, ſ. m. Tèrme de Relation. C'eſt une éſpèce de ruë longue, large & voutée, à la hauteur de 40 ou 50 piéds, deſtinée au commèrce. Ce tèrme eſt uſité parmi les Orientaux, principalement dans la Pèrſe. Il eſt purement Turc, & non point Arabe, & ſignifie, Achat & échange de marchandiſes; & ſe dit par extenſion des lieux où ſe fait le trafic.

BAZARS, ſ. m. Ville Epiſcopale de France en Guyenne, ſur un rocher dont le piéd eſt baigné par la petite rivière de Lavaſane, ou de Beuve. *Vaſatos*, *Vaſatum*. Vinet & quelques autres prétendent que c'eſt l'ancien *Coſſium* d'Auſonne & de Ptolomée. L'Evêque de *Bazas* eſt ſuffragant de l'Archevêque de Bourdeaux.

B D E.

BDELLIUM, ſubſt. m. Eſt la gomme Reſine d'un arbre qui vient dans la Bactriane, dans l'Arabie & aux Indes. Cet arbre eſt épineux, noir & reſſemble à l'olivier quant à ſa groſſeur; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du chêne, & ſon fruit à celui du figuier ſauvage. Cette gomme doit être amère, tranſparente, graſſe, odoriférante, ſemblable à la cire ou à la colle de taureau, molle & facile à fondre. Moïſe dit que la manne des Hébreux reſſembloit à cette drogue quant à la forme, & quant à la groſſeur, qu'elle étoit comme la graine de coriandre, & qu'elle avoit le gout de miel.

Du Cange après Iſidore appelle *bdellium*, une eau faite avec des veſſies d'orme, qui eſt bonne pour les playes, & croit que c'eſt la même choſe que le *bdellium* des Grècs & des Latins. Scaliger dit qu'on ne ſait pas au vrai ce que c'eſt que le *bdellium* dont il eſt parlé dans la Geneſe, & qu'on n'en parle que par conjectures. Voyez dans la Bibliothéque ſacrée de Ravanelle, & dans les Interprêtes de la ſainte Ecriture, les differentes opinions des Savans ſur le *bdellium*.

B E.

BÊ. Tèrme indéclinable qui marque le cri des moutons. Les Grècs prononcent leur *eta* comme un *é*; témoins le Poëte Cratinus: *Sicut vos* bê bê *dicens*.

B E A.

BEANT, ante, adj. Qui montre une grande ouvèrture. *Hians*. On dépeint les dragons avec une gueule *beante*; l'Enfer comme un gouffre *béant*. Ils reçoivent l'eau à bouche *béante*. Vaug.

On le dit figurément de ce qui eſt vuide & ouvèrt.

> *Troupe humide à N** dès long-tems obligée,*
> *Ecoutez le ſon creux de ſes* béants *tonneaux,*
> *Et ſouffrez qu'à pleine gorgée.*
> *Pour la prémière fois il boive de vos eaux.*

BEARN, ſ. m. Nom d'une Province de France qui a titre de Principauté. *Benearnia*. Le *Bearn* eſt au piéd des monts Pyrénées entre le Comté de Bigorre à l'orient, la Prévôté d'Acqs, la baſſe Navarre, & une partie du Pays de Soule au couchant, les Pyrénées au midi, & la Gaſcogne au Septention. La Capitale de *Bearn* eſt Pau. Louis le Débonnaire après avoit condamné Loup Centule Duc de Gaſcogne au commencement du XIe ſiécle, établit des Vicomtes dans le *Bearn*, & depuis ce tems-là juſqu'à Henri IV. cette Province a toujours eu ſes Princes particuliérs. Par l'avenement de ce Prince à la Couronne le *Bearn* y fut réuni. M. de Marca étant encore Préſident au Parlement de Navarre, fit l'hiſtoire de *Bearn* que nous avons.

Ce mot s'eſt fait du mot Latin *Benearnus*, qui ſe trouve dans les anciens Itinéraires & dans les Notices de l'Empire, où il eſt parlé de la Cité des Benearniens. De là on a fait *Bearniens*, & enfin *Bearn*.

Bearn, Ville ancienne des Bearnois. La Cité des Bearnois étoit nommée *Beneharnus*, comme on voit dans l'Itineraire d'Antonin, ou *Benarnus*, comme le repréſentent la Notice des Provinces, le Concile d'Agde & Grégoire de Tours. Marca.

Bearnois, oise, ſ. m. & f. & adj. Qui eſt de Bearn, ou qui appartient au Bearn. *Benarnenſis*, *Bearnenſis*. Ortelius eſtime que les *Preciani* de Céſar ſont les *Bearnois*. Vigenère croit que ce ſont les *Croſates*. Villeneuve & Bergier prennent les *Cocoſates* de

Ptolomée pour ceux d'Oleron. Le P. Monet prétend que les *Béarnois* ſont une portion des Bigordans, qu'il nomme Bigordans occidentaux & les vrais peuples de Bigore, Bigordans orientaux. M. de Marca hiſt. de Bearn, Liv. I. ch. II. croit que les *Venants* de Pline ſont les *Béarnois*, pourvû que le texte ſoit remis avec une correction ſort aiſée, & très-recevable, liſant *Venarni*, au lieu de *Venani*; il ne faut que ſéparer la prémière jambe de l'*m* pour faire deux lettres d'une; ſavoir de l'*m* une *r* & une *n*. Dans les éxemplaires de Pline imprimez à Paris en 1516. on y reconnoît la leçon de *Venarni*, au lieu de *Venani*.

On lit dans l'hiſtoire de la Ligue. *Le Béarnois* c'eſt Henri IV. que les Ligueurs appelloient ainſi, parce qu'ils s'obſtinoient à ne le point reconnoître pour Roi de France, mais ſeulement pour Prince de Bearn; ne lui donnant pas même la qualité de Roi de Navarre, parce qu'il n'étoit point en poſſeſſion de ce Royaume, quoiqu'il en fut l'héritier & le maître légitime.

Le Gave *Béarnois* eſt un rivière qui a ſa ſource dans les montagnes de Bareige en Bigorre.

BÉAT, ATE, adj. Qu'on eſtime ſaint, qui eſt mort en reputation de ſainteté. *Beatus*. Ce défunt n'eſt pas encore canoniſé, mais il eſt déclaré *Béat*.

BÉAT, ſe dit auſſi de celui qui affécte de paroître dévot & modeſte, ſoit en ſes actions, ſoit en ſes paroles & en ſes habits. *Probitatis ac pietatis ſimulator*. Cet homme eſt un *Béat*. Un *Beat* pourroit-il s'éxprimer plus heureuſement? BOIL. Ce mot de *Béat* ne ſe dit ordinairement qu'en riant & dans le ſtile comique & burleſque. Mon Révérend, dit-elle au *béat* homme, je viens vous voir. LA FONT. Cette coquette eſt maintenant une Sœur *Béate*.

BEAT, ſ. m. Tèrme de joüeurs. C'eſt celui qui ne joüe point, & cependant qui a ſa part de ce que l'on jouë. Quand ceux qui veulent joüer une collation, ou un ſouper, ſont en nombre impair, on tire, & l'on fait un *béat*.

On dit à l'Egliſe, en tèrme de Rubriques, une Meſſe de *Beata*; pour dire, une Meſſe en l'honneur de la ſainte Vierge.

On dit provèrbialement & populairement, *Beati garniti, vaux mieux que beati quorum*, pour enſeigner qu'il faut tâcher d'avoir toujours la main garnie quand on a à conteſter quelque choſe.

BÉATIFICATION, ſ. f. Acte par lequel le Pape déclare qu'une pèrſonne eſt bienheureuſe après ſa mort. *Alicujus in beatos relatio, in beatorum numerum adſcriptio*. La *béatification* diffère de la canonization, en ce que dans la *béatification* le Pape n'agit pas en juge qui decide ſur l'état de celui qui eſt béatifié, mais il accorde ſeulement à cèrtaines pèrſonnes le privilége d'honorer d'un cèrtain culte religieux celui qui eſt beatifié, ſans encourir les peines portées contre ceux qui rendent un culte ſuperſtitieux. Dans la canonization il parle en juge, & comme l'on dit, il prononce *ex cathedra* ſur l'état de celui qu'il canoniſe. Voyez Caſtellinus, Galeſinus, Cantelarius, Lezana, Silveira, Scacchi, &c. La *béatification* a été introduite depuis qu'on a jugé à propos de ne plus traiter la canonization des Saints que par de longs délais, pour s'aſſurer davantage de la verité dans les voyes des procedures les plus ſévères. BAIL.

BÉATIFIER, v. act. Mettre quelqu'un au catalogue des bienheureux. *Aliquem inter beatos referre, adſcribere*. Les ſaints qui ſont ſeulement *béatifiez*, & qui ne ſont point encore canoniſez, ſont honorez d'un culte moins ſolennel que ceux qui ſont canoniſez. Suivant le droit commun, & ſans une conceſſion particuliére, on ne peut prendre pour patrons les Saints qui ne ſont que *béatifiez*. Leur office n'a point d'octave, le jour qu'on en fait l'office ne peut être une Fête de commandement, on n'en peut dire une Meſſe votive. Voyez Durant ſur les Rits.

BÉATIFIÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Inter beatos relatus, adſcriptus*.

BÉATIFIQUE, adj. Tèrme de Théologie qui ſe dit de la jouïſſance de la préſence de Dieu dans le Paradis, qui fait les bienheureux. *Qui beatos efficit*. La viſion *béatifique* eſt celle que Dieu promet dans la gloire éternelle. On ſe ſert ironiquement de ce tèrme, & on dit qu'une pèrſonne a des viſions *beatifiques*, lorſqu'elle a des imaginations creuſes, qu'elle croit avoir des révélations & goûter les felicitez du Paradis.

BÉATILLES, ſ. f. plur. Petites viandes délicates dont on compoſe des pâtez, des tourtes, des potages, des ragoûts, comme de veau, palais de bœuf, crêtes de coq, truffes, artichaux, piſtaches, &c. *Fartile*.

BÉATITUDE, ſ. f. Le ſouverain bien; la félicité éternelle. *Beatitudo, Beatitas*. Dieu a promis à ſes Saints la *béatitude*, le Paradis. Il y a des Péres de l'Egliſe qui ont crû que les ames ne joüiroient de la *béatitude* qu'après la reſurrection. DU PIN. La *béatitude* de l'homme, ſelon Épicure, conſiſte dans le ſentiment du plaiſir, ou en général dans le contentement de l'eſprit. Le mot *béatitude* entant qu'il ſignifie la félicité éternelle, ſe prend en trois maniéres différentes. 1°, Pour l'objet dont la poſſeſſion doit nous rendre heureux: c'eſt Dieu qui eſt le ſouverain bien, la *béatitude* objective. 2°, Pour les actes de l'âme par leſquels elle poſſède le ſouverain bien, & dont elle jouït: c'eſt ce qu'on appelle *béatitude* formelle. 3°, Pour l'état ou la poſſeſſion où Dieu met une âme, & en ce ſens la *béatitude* renfèrme, ou ſuppoſe, la *béatitude* objective & la *béatitude* formelle.

BÉATITUDE, ſe dit auſſi du contentement d'éſprit, de ce qui rend bienheureux. Les *béatitudes* de ce monde ſont annoncées par J. C. au nombre de huit dans le Chapitre V. de S. Matthieu.

Cebès repréſente la *béatitude* arrêtée ſur un cippe, ou ſur une pièrre quarrée, pour marquer qu'elle doit être inébranlable, tranquile, éternelle.

BÉATITUDE, eſt auſſi un titre d'honneur qu'on donne maintenant au Pape. Autrefois il ſe donnoit à tous les Évêques, & même dans les lettres de S. Anſelme il eſt donné à quelques Laïques. *Béatitude* s'eſt formé du Latin *beatitudo*, & à proportion *béat*, *béatification*, *béatifier*, *béatifique*, de *beatus*, *beatificatio*, *beatificare*, *beatificus*, qui ſe ſont dits dans la baſſe Latinité. Iſidore mauvais Étymologiſte, dit que *beatus* s'eſt dit *quaſi benè auctus*, parce qu'on appelle *beatus* heureux, celui qui a ce qu'il veut, & qui ne ſouffre point ce qu'il ne veut point; mais *beatus*, ſelon la remarque de Voſſius, vient de *beo*, comme *legatus* vient de *lego*; & *beo*, ſelon le même Auteur, vient de *βίος*, qui ſe prend non ſeulement pour vie, mais encore pour biens, richeſſes, qui ſont les choſes en quoi le vulgaire fait conſiſter la *béatitude* en cette vie. On pourroit encore tirer *beo* de l'ancien *benus*, de ſorte qu'on en eût fait *beneo*, & par ſyncope *beo*; mais il eſt plus vraiſemblable, dit Voſſius, que *benus* s'eſt fait de *beo*, comme *fenus* de l'ancien *feo*. On peut encore dériver *beo* de *βίω*, ou *βάω*, *je vais*, *je marche*, *j'avance*, qu'Héſychius interprète auſſi *je vis*: c'eſt le ſentiment de Martinius. Ainſi *beo* ſignifie, *facio ut res eat, ſive procedat*, dit Voſſius, qui remarque que les mots qui ſignifient *aller* & *avancer*, s'emploient dans préſque toutes les langues pour éxprimer le bon état des choſes. Ainſi l'on dit en François cela va bien, cela va ſon train, en Allemand *es gehet*, & en Flamand *taget*. Dans ce ſentiment il faut encore remonter plus haut, & tirer *βίω* & *βάω* de l'Hébreu בא, ou בוא; *aller*.

BÉATRIX, ſ. f. Nom propre de femme. *Beatrix*. Quoique nous ayons coûtume de changer en *ice* les noms féminins qui ſe tèrminent en *ix*, comme *motrix*, motrice, *protectrix*, protectrice, nous en conſèrvons cependant quelques-uns dans leur forme Latine; tel eſt celui de *Béatrix*. Ainſi il faut dire ſainte *Béatrix*, Martyre ſous Dioclétien; *Béatrix* de Savoye, Comteſſe de Provence; *Béatrix* de Portugal, Ducheſſe de Savoye, &c. & non point *Béatrice*.

Ce mot ſignifie celle qui rend, ou qui peut rendre heureux, de *beare*, *beo*, je rends heureux.

BEAU, ou BEL, BELLE, adj. Qui a de la beauté, qui plaît à la vuë par l'agréable & charmante proportion qui ſe trouve entre les parties d'un tout. *Pulcher, formoſus, venuſtus, decorus*. Cet adjectif fait *beau* & *bel* au maſculin, & *belle* au feminin. On ſe ſert de *bel* au maſculin devant un ſubſtantif qui commence par une voyelle: un bel homme, un *bel* enfant. On s'en ſèrt auſſi dans de cèrtaines phraſes conſacrées, comme quand on dit Charles le *Bel*, Philippe le *Bel*. Hors ces deux cas, il faut toujours dire *beau*, même devant une voyelle. Par éxemple, il faut dire cet enfant eſt *beau* en tout tems, & non pas eſt *bel* en tout tems; parce que le mot de *beau* n'eſt pas là devant un ſubſtantif auquel il ſoit joint. VAUG. *Rem*. Un *beau* viſage, une *belle* femme. Un *beau* garçon. Une *belle* taille. Une *belle* vuë. Une *belle* maiſon. De *beaux* meubles.

Que le grand Artamene aille inſulter vingt Rois
Pour plaire au bel *objet qu'il n'a vû qu'une fois*. VILL.

Ne ſoyez point ſi fière de votre beauté: on a peu de tems à être *belle*, & longtems à ne l'être plus. DES-HOUL. Le prémier mérite d'une femme, c'eſt d'être *belle*. FONT. Les ſoins d'être *belles* ne ſe prennent guère pour les maris. MOL.

Pourquoi me fuyez-vous, cruelle?
Endurez ſeulement que je vous trouve belle,
C'eſt tout ce que je veux de vous. LA SABL.

On le dit auſſi de ce qui touche agréablement l'oreille, ou le toucher. *Egregius, jucundus*. Une *belle* voix. Un *beau* poli. *Egregiè politus*. Un *beau* tems. La *belle* ſaiſon où l'air eſt ſerein. *Sudus, ſerenus*.

Ce mot vient du Latin *bellus*. NICOD.

On le dit auſſi de ce qui eſt de prix, ou éxcellent en ſon genre. *Eximius, egregius*. Voilà de *belles* pièrreries; un *beau* tableau; le deſſin, le coloris en eſt *beau*. Voilà un *beau* livre. Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui parlent, ou qui écrivent fuſſent bien perſuadez de cette règle, *qu'il n'y a rien de* beau, *que ce qui eſt vrai*, cela retrancheroit des diſcours une infinité de vains ornemens, & de fauſſes penſées. PORT-R.

BEAU, dans l'Ecriture & dans tous les Auteurs Grecs, ſe prend pour bon, convenable, utile. *Gen.* 1. 4. Dieu vit que la lumiere étoit *bonne*. Les Interprètes Grecs ont traduit là & dans les endroits ſuivans, que la lumière étoit belle ὅτι καλὸν.

BEAU, ſe dit auſſi pour Heureux, glorieux. *Felix, decorus.* Voilà un *beau* commencement. PASC. Il eſt beau de mourir maître de l'Univèrs. CORN.

BEAU, ſe dit auſſi de ce qui eſt grand, exceſſif. *Ingens.* On a fait un *beau* feu toute la nuit de la courtine. Cet homme eſt un *beau* diſeur.

On le dit auſſi des manières d'agir. *Decorus.* Il ne hante que des gens du *bel* air. Il n'eſt ni *beau*, ni honnête de jurer, de s'enyvrer.

BEAU, ſignifie quelquefois, Cèrtain. *Certus quidam.* Il arriva un *beau* jour, c'eſt-à-dire, Cèrtain jour. Il vint un *beau* matin me faire deffi.

BEAU, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles & morales. C'eſt un *bel* eſprit que Virgile, *Praſtans, excellens, praclarus.* Simonide avoit une *belle* mémoire. Michel Ange avoit une *belle* imagination. Socrate avoit une *belle* ame. L'Iliade eſt un *beau* Poëme. Cet homme a manqué une *belle* occaſion de faire ſa fortune. Il auroit fait un *beau* coup s'il eût pû entrer dans cette charge. Il a eû une *belle* peur.

BEAU, ſe dit auſſi par exagération. Cela eſt beau à peindre. Les Poëtes ſe déchirent à *belles* dents. *Mordicus.* Il viendra me redemander mon amitié à *belles* baiſemains.

BEAU, ſe dit ironiquement. *Lepidus.* Vous êtes un *bel* homme, un *beau* diſcoureur, pour dire, Vous n'êtes rien qui vaille. C'eſt un *beau* maraut, un *beau* coquin.

On appelle auſſi le beau monde, les gens qui ont de la qualité, de l'eſprit, de la politeſſe, qu'on appelle auſſi *le grand monde. Politus, elegans, ingenioſus.*

On appelle de *belles* eaux, non ſeulement celles qui ſont claires & nettes, mais celles que l'art a embellies par des jets, des caſcades dans les grottes, des fontaines, &c. *Egregius, admirabilis.*

BEL AGE, ſe dit non ſeulement du grand âge & de la vieilleſſe, mais auſſi de la jeuneſſe, & de la fleur de l'âge. *Gratus, acceptus, jucundus.*

BEAU CHASSEUR. Tèrme de Chaſſe. C'eſt un chien qui crie bien dans la voye, & retourne volontiers toujours la queuë ſur les reins. SALN.

Un *beau* joüeur eſt non ſeulement celui qui jouë *beau* jeu, grand jeu; mais auſſi celui qui jouë & qui pèrd paiſiblement. *Pacificus, liberalis.*

BEAU, ſe dit auſſi ſubſtantivement. *Pulchrum, eximium.* Il y a du *beau*, du grand dans cet ouvrage. Une femme emporte le plus *beau* & le meilleur de la ſucceſſion de ſon mari. Joindre enſemble le *beau* & l'effroyable. VOIT. Le *beau* des images eſt de repréſenter la choſe comme elle eſt. BOIL. Le *beau* n'eſt point à ſouhaiter pour le ſage. C'eſt une maxime de Confucius. P. LE COMTE.

Que le bon ſoit toujours camarade du beau,
Dès demain j'épouſerai femme. LA FONT.

Nous faiſons cas du beau, *nous mépriſons l'utile.* ID.

Le nom de *belle* penſée, ſi on prend le nom de *beau* dans ſa propre ſignification, emporte grandeur ſelon Ariſtote, qui a décidé que les petits hommes n'étoient point beaux, quelque bien faits qu'ils fuſſent, & qu'ils étoient ſeulement jolis. Nous appellons cependant quelquefois *belle* penſée ce qui n'eſt que joli, & alors nous confondons le *beau* avec ce qui plaît, à l'exemple de Démétrius, qui donne le nom de beauté aux choſes qui flattent les ſens ou touchent le cœur. BOUH. J. P. Crouſaz, Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématique dans l'Académie de Lauſanne, a fait un Traité du *beau*. Il y dit que lorſqu'on dit, cela eſt *beau*, on exprime par ce tèrme un cèrtain rapport d'un objèt, ou avec des ſentimens agréables, ou avec des idées d'approbation, & que dire cela eſt *beau*, c'eſt-à-dire, j'appèrçois quelque choſe que j'approuve, ou quelque choſe qui me fait plaiſir; par où, continuë-t'il, on voit que l'idée que l'on donne au mot de *beau* eſt double, ce qui la rend équivoque, & c'eſt la principale cauſe des conteſtations ſur le *beau*. Il diſtingue donc, comme en effèt il faut les diſtinguer, les idées & les ſentimens. Les idées occupent l'eſprit, les ſentimens intéreſſent le cœur. Quoiqu'on ne trouve rien dans un objet qui intéreſſe, on peut cependant découvrir dans l'idée qu'on a quelque choſe qui mérite notre approbation. Un tel objet plaît donc & ne plaît pas; il plaît à l'idée & ne plaît pas au ſentiment. Au contraire il y a des objets dont l'idée n'offre rien de loüable, leſquels ne laiſſent pas d'exciter des ſentimens agréables. Il y a donc beauté & beauté; il y a plaiſir & plaiſir. Après avoir démêlé ce qui plaît à l'eſprit d'avec ce qui plaît au cœur, il vient aux caractères réels & naturels du *beau*, & il montre que l'unité & la variété en ſont l'eſſentiel.

BEL-ESPRIT. Voyez ESPRIT.

BELLE, ſe dit auſſi abſolument des Dames bien faites. *Elegans formoſa.* Ce galand court de *belle* en *belle*. Il faut avoir toûjours du reſpect pour les *belles*. Mais c'eſt particulièrement en Poëſie qu'on s'en ſert.

Une belle, *lorſqu'elle eſt en pleurs,*
En eſt plus belle de moitié. LA FONT.

Bien que de s'emporter on ait de juſtes cauſes,
Une belle *d'un mot rajuſte bien des choſes.* MOL.

Dans l'équipage d'une belle,
Il faut bien par bonheur un Amant maltraité. LA SABL.

Je ne ſuis point d'humeur
A pouvoir d'une belle *eſſuyer la froideur.* MOL.

BEAU, ſe dit auſſi advèrbialement. Il fait *beau*, abſolument; ou il fait *beau* chaſſer, ſe promener. *Aptum tempus, ſudum, commodum ad, &c.*

BEAU. Quand ce mot eſt joint avec le vèrbe avoir, il ſignifie, Quoique, encore que. *Etſi, quanquam.* Vous avez *beau* parler, & me promettre, je n'en ferai rien. Vous avez *beau* faire, vous n'en viendrez pas à bout.

Nous avons beau *nous ménager,*
La mort n'eſt pas un mal que le prudent évite. MAIN.

Sa bouche a beau *cent fois en faire le ſerment,*
Il n'eſt point votre ami, tant qu'il eſt votre amant. VILL.

Ils ont beau *vèrs le ciel leurs murailles accroître.* MALH.

J'ai beau *voir ſes défauts, & j'ai* beau *l'en blâmer,*
En dépit qu'on en ait, elle ſe fait aimer. MOL.

TOUT BEAU, Sorte d'intèrjection, qui ſignifie, Doucement, modérement. *Bona verba, quaſo.* *Tout beau*, n'allez pas ſi vîte. *Tout beau*, ne vous fâchez pas. *Tout beau*, ne parlez pas ſi haut. On le dit auſſi aux chiens couchans quand on les veut dreſſer, ou quand on a peur qu'ils ne pouſſent les pèrdrix qu'ils ont arrêtées. *Tout beau, tout beau*, crie-t'on de loin.

On dit auſſi, qu'un Peintre fait reſſembler en *beau*, pour dire qu'il farde ſes portraits, qu'il leur donne un agrément particulier.

On dit d'un General & de tout autre Officièr d'armée, qu'il a le commandement *beau*, pour dire qu'il commande de bonne grace.

On dit auſſi avoir les armes *belles*; pour dire, faire bien des armes.

On dit en tèrme de Manége, qu'un cheval a un *beau partir de la main*, quand on veut exprimer la vigueur avec laquelle un cheval part de ſa main ſur une ligne droite, ſans s'en écarter depuis ſon partir juſqu'à ſon arrêt. On dit encore d'un cheval, qu'il porte en *beau lieu*, pour dire, qu'il porte bien ſa tête.

On dit en tèrme de jeu de Paume, ou du jeu du Volant, *Donner beau*, pour dire, Joüer un coup facile à prendre. Et figurément, *le donner beau* à quelqu'un, c'eſt lui procurer une occaſion favorable de dire ou de faire ce qu'il déſiroit. Ainſi on dit, *Vous l'avez beau.*

BEAU & BELLE, en tèrme de Fleuriſte, entre dans les noms de beaucoup de fleurs. Ainſi le *Beau* de nos jours, le *Beau* roturier, la *Belle* Déeſſe, la *Belle* de jour, la *Belle* Hortenſe, la *Belle* Iris, ſont des noms d'œillets violets. La *Belle* Agnès eſt un ancien œillet marqué de peu de violet ſur un fin blanc paſſable. Le *Beau* roturièr eſt un violet ſur un blanc, qui vient d'Amiens, ſa fleur eſt large & ſes feüilles bien rangées. Sa plante eſt fort délicate, mais fort hâtive à porter fleur. Il eſt ſujet au blanc & à la pourriture. Le *Beau* cramoiſi eſt un œillet cramoiſi dont le blanc le pourroit diſputer avec la neige. Ses panaches ſont emportez, & extrêmement detachez, ſans mouchetures; ſa fleur très large, garnie de très-grande quantitez de feuilles. Sa plante eſt vigoureuſe & d'un beau vèrd. Il vient de Lille. Il ne lui faut laiſſer que ſix boutons. Il ne graine point, ſa fleur n'eſt pas hâtive. Le *Bel* inconnu eſt un œillet rouge clair ſur un beau blanc, ſa plante eſt délicate, ſujette aux taches griſâtres, & prend difficilement racine. Trois boutons ſuffiſent pour ſon maître d'ard. Le *Beau* Tréſor, eſt un beau rouge ſur un grand blanc, ſa fleur eſt ronde & large, ſes panaches détachez. Il graine & ne crève point, ſe trouve à Lille; eſt hâtif, abondant en marcottes, ſujet à dégénérer & au blanc: quatre boutons lui ſuffiſent. Il s'appelle autrement la *Belle* Ecoſſoiſe. Le *Beau* Daumont, autrement l'Incarnat Laubinoy ou l'Epicier, eſt un très-bel œillet élevé à Paris, ſa couleur eſt de feu aſſez vif, ſon blanc n'eſt pas des plus fins, mais un peu carné, ſa fleur eſt large, quoique plate; il graine facilement, il a de gros panaches d'une couleur fort recherchée; la plante eſt délicate, ſujette au blanc, & même à la pourriture; quoiqu'il ne créve point d'ordinaire, il ne faut lui laiſſer que cinq boutons. La *belle Douce*, eſt un œillet blanc dont la fleur eſt groſſe & large, garnie de beaucoup de feuilles, la plante forte & vigoureuſe, & qui avec cinq ou ſix boutons ne créve point. Le *beau* piqueté, eſt piqueté de pourpre clair, fort gros & large, mais ſujet à créver ſi on ne lui laiſſe ſix ou ſept boutons. Tout de même parmi les Tulippes ils appellent la *belle* d'Anvèrs, une tulippe qui eſt gris de lin, pourpre & blanc. La *belle* Heléne, rouge enfoncé, ou ſang de bœuf, & blanc d'entrée. La *belle* Moitte, rouge cramoiſi & beaucoup de blanc d'entrée. La *belle* la Barre, pourpre, rouge & blanc. La *belle* Perlée, incarnadin, éclatant, & beaucoup de blanc d'entrée. Le *beau* Couroy eſt pourpre obſcur, violet clair & blanc terni. Le *Beau-pré* rouge & blanc. Il y a encore la *belle* mignonne, la *belle* Calliſte, la *belle* Tragédie, la *belle* mariniére. CULT. DES FL.

BELLE DE NUIT. ſ. f. ou JALAP. *Mirabilis Peruviana*, ou *Jalapa*. Plante étrangère, à préſent fort connuë, & qu'on éleve dans les Jardins à cauſe de ſes fleurs. Sa racine eſt groſſe, épaiſſe, branchuë, quelquefois longue & pointuë en maniére de navet, chargée de quelques fibres, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'abord fade au goût, mais enſuite âcre & piquante. De ſon collet part une tige haute de deux pieds, quelquefois plus, groſſe comme le pouce, charnuë, ferme, d'un jaune rouge ſur le vèrd, noüeuſe, branchuë; à chaque nœud de ſes branches naiſſent deux feuilles oppoſées, vèrtes, charnuës, ſucculentes, amples vèrs leur pédicule, pointuës à leur extrêmité, & qui étant froiſſées ont une odeur forte, & qui ſont deſagréables au goût. Sa fleur eſt un tuyau évaſé en entonnoir à pavillon de trompette crénelé. Du fond d'un calice membraneux, vèrd, à cinq pointes s'éleve un embrion qui ſuppoſe la fleur, & qui devient après qu'elle eſt paſſée, un fruit arrondi, brun en dehors, gros comme un pois, & qui contient une ſemence blanche preſque ronde, & qui étant froiſſée, ſe réduit en une poudre blanche. La *Belle de nuit* varie beaucoup par ſes fleurs qui ſont cramoiſies; il y en a de jaunes, de rougeâtres, de panachées de jaune & de purpurin, de rouge, de jaune & de blanc, il s'en trouve de miparties de blanc & de purpurin, ou marbrées & panachées de purpurin; d'autres les ont blanches fouettées de jaune. On en remarque des pieds qui ont leurs fleurs plus petites; & une eſpèce entre autres a ſes ſemences toutes tuberculeuſes, & c'eſt cette dérniére eſpèce qu'on a envoyée d'Amerique pour le véritable *Jalap*. Rai & pluſieurs autres Botaniſtes ont crû que le *Jalap* étoit une eſpèce de Liſeron, & Hérman prétendoit que la Scammonée, le Turbith, le Mechoacan & le *Jalap*, étoient des Plantes congénéres. Tout ce qu'on en peut dire pour le préſent c'eſt que dans nos Iſles d'Amérique on ſe ſert de cette racine en guiſe de *Jalap*.

BEAU, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. Il lui fait *beau beau*, pour dire, il fait ſemblant de l'aimer. La *belle* plume fait le *bel* oiſeau; pour dire, que les *beaux* habits augmentent la beauté. On dit auſſi qu'un homme paſſe pour *beau*, quand il ne paye point dans les parties de divèrtiſſement. On dit auſſi: Il fera *beau* tems quand je l'irai voir; pour dire, Je n'y veux jamais aller. On dit auſſi ironiquement: il vous ſait *beau* voir; pour dire, Vous avez mauvaiſe grace de faire telle choſe. On dit auſſi, il eſt rentré de plus *belle*; pour dire, Il a recommencé à parler de la même matiére qu'il avoit quittée. On dit encore, il nous la baille *belle*; pour dire, Il nous en fait bien accroire. On dit voilà une *belle* équipée, lorſqu'on n'a pas reüſſi dans quelque entrepriſe. On dit encore des choſes qu'on mépriſe, C'eſt un *beau* venez-y-voir. On dit auſſi, A *beau* jeu *beau* retour, pour dire, que chacun à ſon tour trouve occaſion de ſe venger. On dit auſſi d'un débauché, qu'il ſe fait *beau* garçon quand il ruine ſa ſanté ou ſa fortune. On dit encore qu'on donne *beau* jeu à quelqu'un, quand on lui donne quelque occaſion de faire ce qu'il ſouhaite, ſoit en bien, ſoit en mal. On dit auſſi quand on refuſe d'admettre quelques raiſons, Tout cela eſt *bel* & bon, mais je n'en veux rien faire. On dit encore, Il a mis cela en *beau* jour, en *beau* début; pour dire, il l'a bien expliqué, ou il a fait voir une choſe par ſon plus bel endroit. On dit, Il n'y a point de *belle* priſon, ni de laides amours. Il l'a mis en *beaux* draps blancs; pour dire, Il en a parlé fort déſavantageuſement. On dit auſſi, qu'on l'a échappé *belle*; pour dire, qu'on a couru un grand danger. On le dit auſſi d'un homme qui a épouſé une laide femme. On dit auſſi, Il n'eſt ni *beau* ni bon; il n'eſt point fardé.

BEAUCAIRE, ſ. m. Ville de France ſituée dans le bas Languedoc ſur le Rhône, *Belloquadrum*. Quelques Geographes la prennent pour l'ancien *Uggernum*. MATY. *Beaucaire* eſt célébre pour la foire qui s'y tient toutes les années le 22^{e} de Juillet, où il y a un grand concours de Marchands de toute l'Europe, & même d'Afrique & d'Aſie. On dit qu'il y a de *Beaucaire* à Taraſcon un chemin ſouterrain qui paſſe ſous le Rhône. Voyez Caſtel hiſt. de Lang. p. 343.

BEAUCE, ou BEAUSSE, ſ. f. Province de France, que les Modérnes appellent *Belſia*, & les Auteurs plus anciens *Balſia*. L'ancienne *Beauce* n'avoit pas les mêmes limites que la *Beauce* a préſentement. Quelques-uns la reſſerrent entre Eſtampes & l'Orléanois. D'autres la diviſent en trois parties, la *Beauce* Chartraine, *Belſia Carnutenſis*; la *Beauce* Dunoiſe, *Belſia Dunenſis*; la *Beauce* de Pluviers, ou Pithiviers *Belſia Petivarenſis*. D'autres y comprennent le Pays Chartrain; l'Orléanois, l'Anjou, le Maine & la Touraine; c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt entre l'Iſle de France, la Normandie, la Bretagne & la riviére de Loire. Mérula la diviſe en trois 1°, La *Beauce* ſupérieure, qui commence au bourg d'Ablys, & s'étend vèrs Chartres & au delà. 2°, La *Beauce* moyenne s'étend à droite & à gauche de la Loire, depuis Remorentin juſqu'à Vendôme, & depuis Chateaudun juſqu'à la Touraine. 3°, La *Beauce* inférieure, qui n'eſt qu'une grande & vaſte plaine, occupe la partie orientale depuis Eſtampes juſqu'au Senonois du côté de l'orient, & du côté du midi juſqu'à Orleans. Aujourd'hui la *Beauce* en la prenant en général, comprend le pays Chartrain, le Dunois, le Vandômois & la partie de l'Orléanois qui eſt au nord de la Loire. Dans un ſens plus particulier elle ne comprend que le pays Chartrain. MATY. La *Beauce* dans les Cartes de l'Academie des Sciences, a la figure d'un triangle, dont la baſe appuye ſur la Loire, & dont la pointe aboutit entre le Pêrche & l'Iſle de France, ayant le Gatinois au levant, la Sologne au midi, une partie de la Touraine & du Maine avec le Pêrche au couchant. La *Beauce* propre, ou particuliére, eſt une petite Province dependante du Gouvèrnement Général d'Orleans, elle eſt renfermée entre l'Orléanois propre, le Blaiſois, le Pêrche & l'Iſle de France. MATY. Chartres en eſt la Capitale. Quelques-uns mettent même Etampes, & ils la confondent avec le Pays Chartrain. ID. Ce mot eſt venu en uſage dans la langue en ces provèrbes: C'eſt un gentilhomme de *Beauce*, qui ſe tient au lit quand on refait ſes chauſſes; pour marquer que la Nobleſſe de ce Pays eſt fort pauvre. Des plaines de *Beauce*, pour dire, fort étenduës, à cauſe que ce Pays eſt fort uni & ſans arbres.

BEAUCOUP. Advèrbe de quantité qui marque l'abondance, l'excès. *Multum, valdè*. Ce Docteur eſt *beaucoup* plus habile que ſes Confréres: ils n'en ſavent pas tant à *beaucoup* près. Il y avoit *beaucoup* de gens à cette aſſemblée.

Menage dérive ce mot de *beau & coup*. D'autres le dérivent de *bella copia*.

Lorſque *beaucoup* eſt employé pour ſignifier *pluſieurs*, il y faut d'ordinaire ajoûter *gens* ou *perſonnes*; car quoiqu'on puiſſe dire, *beaucoup* s'imaginent, il ſeroit encore mieux d'ajoûter beaucoup de *gens* s'imaginent, &c. *Multi, plurimi*. Cependant ſi l'on diſoit, nous ſommes *pluſieurs*, au lieu de dire nous ſommes *beaucoup*, ſans que rien ſuivît, on ne diroit pas la même choſe. Nous ſommes *pluſieurs*, ne fait pas entendre un ſi grand nombre, que nous ſommes *beaucoup*. VAU. CORN.

BEAUCOUP. Quand ce mot eſt mis après un adjectif, il veut être immédiatement précédé de la particule *de*. Exemple. L'eſprit de qui la promptitude eſt plus diligente *de beaucoup* que celle des aſtres. VAUG. *Rem.* Mais quand *beaucoup* eſt devant l'adjectif, il eſt mieux de ne lui pas donner un *de*. Exemple. Gaſſendi & Deſcartes ſont *beaucoup* plus éclairez que les autres Philoſophes.

BEAU-FILS, ſ. m. Gendre qui a épouſé la fille d'un autre. *Gener*. Les *beaux-fils* & les *belles-filles* ne s'accordent pas long-tems avec les beaux-péres & les belles-méres. Un *beau-fils* eſt conſidéré comme propre fils de celui dont il a épouſé la fille, c'eſt pour cela que les Loix l'ont obligé de nourrir ſon beau-pére en cas de neceſſité: *Qui ſunt loco parentum. Louet, Arrêt 29. Lettre F.* ROCHEF.

On appelle auſſi *Beau-fils & Belle-fille*, des enfans qui ſont nez d'un prémier mariage à l'égard des mariez en ſecondes noces. *Privignus*. Les enfans du mari ſont *beau-fils & belles filles*, à l'égard de la ſeconde femme; & les enfans de la femme ſont la même choſe à l'égard du ſecond mari.

On appelle auſſi ironiquement *Beau-fils*, un jeune homme qu'on veut faire venir à ſoi.

On dit auſſi en térme burleſque & comique, qu'un garçon fait le *beau-fils*, pour dire, qu'il ſe pare, qu'il fait l'agréable, qu'il hante les Grands, & fait de la dépenſe comme eux. *Politus, ad unguem factus*.

Un de ce dernier ordre
Paſſoit dans la maiſon pour être des amis;
Propre, toujours raſé, bien-diſant, & beaufils. LA FONT.

Paſquier, Rech. Liv. VIII. ch. 50. croit que les mots de belle-mère, *beau-fils*, *belle fille*, ſont venus par erreur de ce que l'on diſoit *beau-père*, pour béat-père.

BEAUFORT, ſ. m. Nom de lieu. *Bellofordia*, ou *Befordia*. Il y a *Beauford*, petite ville d'Anjou. *Beaufort*, village & château en Champagne, qui a titre de Duché. *Beaufort*, petite ville ou bourg du Duché de Savoye.

BEAU-FRÈRE, ſ. m. Tèrme relatif entre deux pèrſonnes qui ont épouſé le frère ou la ſœur l'un de l'autre. *Mariti vel uxoris frater*. Les nations étrangères établiſſent une grande alliance entre les *beaux-frères*. Les Eſpagnols les appellent Cunados, les Italiens *Cognati*, les Gaſcons & les Languedociens *Cognados*, qui ſont des mots qui équivalent aux premiers degrez de conſanguinité. ROCHAF.

BAEUJEU, ſ. m. *Bellojovium*, ou *Bellijovium*. Petite ville de France, à huit lieuës au nord de Lyon. *Beaujeu* eſt ſitué ſur l'Ardiere, & fût autrefois Capitale du Beaujolois. Pièrre Maurice dans une lettre l'appelle *Bellus jocus*, & quelques Modèrnes *Baujovium*.

BEAUJOLOIS, ſ. m. *Bellojovienſis*, ou *Bellojocenſis ager*. Quelques-uns diſent auſſi *Baujovienſis*, mais il n'eſt pas ſi bien. Le *Beaujolois* eſt une contrée de France compriſe dans le Gouvèrnement général de Lyon. Le *Beaujolois* eſt borné au midi par le Lyonnois propre, au couchant par le Forêt, au nord par la Bourgogne, & au levant par la Principauté de Dombes. Il ne faut ni prononcer ni écrire *Beaujeulois*, comme quelques Auteurs, mais *Beaujolois*

BEAULIEU, ſ. m. Nom de pluſieurs lieux en France, ainſi nommez à cauſe de la beauté du pays dans lequel ils ſont ſituez. *Bellus locus*. Il y a *Beaulieu* en Bèrry proche de la Loire. *Beaulieu*, Abbaye en Champagne, près du Duché de Bar, &c.

BEAUMONT, ſ. m. Nom de pluſieurs lieux différens, ainſi nommez apparemment ou parce qu'ils ſont ſituez ſur de belles montagnes, ou parce qu'ils en ſont proche. *Bello-montium*, *Bellus mons*. *Beaumont*, village du pays de Vaux en Suiſſe *Beaumont* en Argone, petite ville de France dans le petit pays d'Argone en Champagne; *Beaumont*, petite ville de France, dans le Cotentin; *Beaumont le Roger*, *Bellomontium Rogerii*, dans le Diocèſe d'Evreux en Normandie C'eſt un Comté qui a pris ſon nom de quelqu'un de ſes Comtes nommé Roger, qui a fondé ou aggrandi cette petite ville; *Beaumont* ſur Oyſe dans l'Iſle de France; *Beaumont le Vicomte*, petite ville dans le Maine, avec titre de Duché; *Beaumont ville*, bourg de Normandie proche de *Beaumont le Roger*.

BEAUNE, ſ. f. Ville de France dans la Bourgogne, ſur une petite rivière nommée la Bourgeoiſe. *Caſtrum Belnum*, *Belni*, ou *Belna*, mais plus rarement. *Baelna* auſſi, d'où s'eſt formé *Beaune*. *Beaune* eſt fort connuë par les bons vins que produit ſon tèrroir. Qui eſt de *Beaune*. *Belnius*. Le vin de *Beaune*, *vinum Belnicum*, *vina Belnica*.

Il y a encore dans le Gatinois un Bourg nommé, *Beaune*, *Belna*, à cinq lieuës de Montargis au couchant.

BEAU-PÈRE, ſ. m. Tèrme relatif à l'égard des enfans d'un prémier lit. Il ſe dit du mari qui a épouſé leur mère en ſecondes nôces. *Vitricus*. Et *belle-mère*, eſt la femme que leur pere a épouſée de la même manière. Comme un *beau-pere* n'eſt que l'ombre d'un vrai père, de même ſon affection n'eſt que l'ombre de la paternelle. LE MAIT. Un *beau-père* eſt un faux père.

BEAU-PERE, ſe dit auſſi pour le père du mari d'une femme, & pour le père de la femme d'un mari. *Socer*. C'eſt mon *beau-pere*; pour dire, c'eſt le pere de ma femme, ou de mon mari. Porphyrion ſur l'Art Poëtique d'Horace au vèrs *Perfidus Ixion*, dit qu'anciennement la coutume étoit que les gendres donaſſent un dot à leur *beau-pere*, ce qu'il appelle *dotem*, ou *nuptialia munera*, c'eſt-à-dire, qu'on achetoit les femmes, comme on fait encore en quelques endroits des Indes.

BEAU-PERE, eſt un titre que l'on donnoit autrefois aux Religieux, & qui ſe diſoit encore du tems de Paſquier.

Mes Beaux-Pères *Religieux*,
Vous dinez pour un grand merci:
O gens heureux! ô Demi-Dieux!
Pluſt à Dieu que je fuſſe ainſi!

Diſoit Victor de Brodeau en ce huictain qui fût tant ſolenniſé ſous le regne de François I. PASQ. *Rech. VIII.* 50.

Ce mot, ſelon Paſquier, vient de *Béat Père*, qu'on donnoit aux Religieux, parce qu'ils ont épouſé une vie ſainte; & aux pères, parce qu'en mariant leurs enfants ils ſemblent ſe procurer une vie immortelle Rabelais en ſon troiſième livre de Pentagruel, appelle *Béats Pères* les Moines que nous appellons *Beaux Pères*. PASQ. Ménage prétend qu'on a dit *beau-pere*, comme on a dit *Beau Sire*, par une épithète d'honneur. Mais toutes ces qualitez avoient autrefois leurs noms propres, & on appelloit *parâtre*, *marâtre*, *filiade*, les *beau-père*, *belle-mère*, & beau-fils, & *ſerourge*, ou *ſereur*, celui qui avoit épouſé notre ſœur, dont les exemples ſont fréquens dans les Coutumes & dans Boutilier.

BEAUPRÉ, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt le mât d'un vaiſſeau le plus avancé qui eſt ſur la prouë, incliné ou couché ſur la poulaine. Sa voile s'appelle *ſivadière*. Le mât qu'on ente au deſſus s'appelle le *tourmentin*, ou le petit *beaupré*. On dit qu'un vaiſſeau eſt *beaupré* ſur pouppe, pour dire, qu'il ſuit le plus près qu'il peut un autre vaiſſeau. Quand le mât de *beaupré* a douze toiſes cinq pièds de long, ſa vèrgue a huit toiſes deux pièds de long, & le mât de pèrroquet de *beaupré* a trois toiſes un pièd de long. Le mât de *beaupré* eſt enchaſſé par le bout d'enbas ſur le premier ponts dans le mât d'avant, ou de miſaine, & paſſe directement au deſſus de l'éperon, il eſt garni d'une hune, d'un mât de pèrroquet & de deux vèrgues, comme auſſi de deux chouquets, qui ſèrvent à tenir le dit mât de pèrroquet & le bâton de pavillon. Le mât de *beaupré* doit avoir les deux tiers du grand mât, & ſa groſſeur doit être égale à celle du mât de miſaine par le plus gros: & la moitié du diamètre par le bout. CARON.

BEAU-REVOIR, ſubſt. maſc. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit quand le limier bande fort ſur la botte & ſur le trait, étant ſur les voyes.

BEAUTÉ, ſ. f. Ce qui plaît, ce qui agrée à nos ſens, & ſur-tout à la vûë, en conſequence d'une cèrtaine proportion agréable qui ſe trouve entre les parties de quelque tout. *Pulchritudo, ſpecies, decor, venuſtas, formoſitas*. Socrate definiſſoit la *beauté* une tyrannie de peu de tems; Platon l'appelloit une principauté établie par la nature; Carneades, un regne ſolitaire: d'autres, un Royaume ſans armes & ſans gardes. Quelqu'un a dit que la *beauté* eſt le plus puiſſant & le plus foible ennemi de l'homme; qu'il ne lui faut qu'un regard pour vaincre; qu'il ne faut que ne la pas regarder pour triompher d'elle. Selon le P. Bouhours, c'eſt-là ſophiſtiquer ſes penſées. La *beauté* du corps donne plus d'agrément à la vèrtu. BOUH. Il ſe dit principalement de l'agrément des femmes, ſoit dans le viſage, ſoit dans la taille, ſoit dans leurs autres qualitez naturelles. La *beauté* eſt plus en imagination qu'en réalité; elle eſt dépendante des gouts. Il y a des *beautez* Grècques; & des *beautez* Romaines. On appelle une *beauté* Romaine, celle dont l'air eſt grave & majeſtueux, & qui a de grands traits, un grand front, le nez un peu grand, la bouche médiocrement ouvèrte, & les lèvres bien rebordées. Au contraire, on appelle *beauté* Grècque, une pèrſonne qui a tous les traits petits & mignons, le nez un peu retrouſſé, & l'air badin, vif & enjoué. La *beauté* des femmes Tartares, c'eſt de n'avoir point de nez; celle des Indiens, d'avoir de longues mammelles & de longues oreilles; celle des Mores, d'être noires & camuſes. La *beauté* a un droit naturel de commander aux hommes; & la valeur n'a qu'un droit acquis par la force. FONTEN. La jalouſie de la *beauté* n'eſt pas moins violente que celle des amans. S. EVR. Sa *beauté* lui donne l'Empire de tous les cœurs. MOL. La *beauté* la plus rare eſt fragile & mortelle. VILL. Un peu de fièrté ſied bien à une femme qui eſt jeune & belle; la jeuneſſe & la *beauté* donnent de grands privileges. BELL. Lorſque l'âge ou quelque accident imprévû effacera votre *beauté*, dont vous êtes idolâtre, vous avoüerez que ce n'etoit que vanité FLECHIER. Chez les Poëtes, Minèrve eſt la prudence, Venus eſt la *beauté*. BOIL. La plus grande partie des femmes doivent leur *beauté* à leurs ornemens. ROCHAF. La *beauté* eſt differente à raiſon des âges différens. La *beauté* d'un jeune homme eſt d'avoir le corps propre à toutes ſortes d'exèrcices. Il faut encore qu'il ſoit agréable à voir. La *beauté* d'un homme fait, & qui eſt dans l'âge de vigueur, eſt de pouvoir ſupporter toutes les fatigues de la guèrre, & d'avoir je ne ſai quoi dans le viſage qui le rende agréable à voir, & redoutable tout enſemble. Enfin, celle d'un viellard conſiſte à pouvoir faire toutes les fonctions neceſſaires, & cela ſans ſe plaindre, comme ne ſentant aucune des incommoditez qui affligent d'ordinaire la vieilleſſe. CAS. *Traduct. de la Rhet. d'Ariſt.*

Helas! j'ai bien appris en vous voyant, Béliſſe,
Qu'il n'eſt point de bon ſens contre tant de beauté. LA SABL.

Cette Reine des cœurs qu'on nomme la beauté,
Aux plus libres d'eſprit fait aimer ſon empire. GOD.

BEAUTÉ, ſe dit auſſi de l'air, & de la manière de marcher, de vivre, & de tout ce qui peut agréer en quelque pèrſonne. *Venuſtas*,

nuſtas, *forma*, *dignitas*. On dit auſſi, la *beauté* de la voix. *Vocis ſuavitas*, *elegantia*, *ſuavitudo*.

On appelle auſſi abſolument *beauté*, la pèrſonne qui eſt belle. *Veneres*, *venuſtates*. C'eſt la ſeule manière de rendre en Latin le mot de *beauté* quand il ſignifie la pèrſonne même; encore ſeroit-il difficile de s'en ſervir par tout en ce ſens. C'eſt un Cavaliér qui court après toutes les *beautez*. On s'en ſèrt plus fréquemment en Poëſie qu'en Proſe.

Il ne faut point qu'une rare beauté
Ait trop d'amour, ou trop de cruauté;
L'une dégoûte, & l'autre déſeſpère. MAIN.

C'eſt aux gens mal tournez, c'eſt aux Amans vulgaires,
A bruler conſtamment pour des beautez *ſévères.* MOL.

Un Amant plus à lui qu'à la Beauté *qu'il aime,*
Toujours dans ſon amour ſe rechèrche lui-même. VILL.

En Poëſie on pèrſonnifie quelquefois la *beauté*. Anacréon a feint que les Graces avoient lié l'amour avec des chaines de rôſes, & l'avoient vendu pour eſclave à la *Beauté*. M. SCUD.

BEAUTÉ, ſe dit figurément en chôſes ſpirituelles & morales, & même de toutes les choſes qui nous donnent du plaiſir à voir & ouïr. La *beauté* de l'eſprit, des ſentimens, eſt plus eſtimable que celle du corps. *Ingenii præſtantia*, *vis*. La véritable *beauté* de l'eſprit eſt une *beauté* mâle qui n'a rien de mol ni d'efféminé. BOUH. Le Marquis Pignatelli a fait un traité pour montrer que la *beauté* de l'eſprit a beaucoup plus de force & de charmes que celle du corps. *Quanto più alletti la bellezza dell'animo, che la bellezza del corpo.* Il a été traduit en François ſous ce titre, *De la* beauté *de l'eſprit comparée à celle du corps.* La *beauté* de l'éloquence conſiſte quelquefois autant dans un cèrtain air facile & naturel, que dans la grandeur des penſées. NICOL. La *beauté* de l'âme. *Pulchritudo.* La *beauté* des penſées. *Elegantia.* La *beauté* de la vèrtu, & la laideur du vice. La *beauté* du tems, *la beauté* de la campagne invite à la promenade. La *beauté* du ciel & de la tèrre. La *beauté* des fleurs. La *beauté* des eaux. La *beauté* des arbres. La *beauté* de tant d'animaux différens. *Amœnitas.*

Imitateur nouveau des beautez *d'Euripide,*
Je t'ai ſouvent promis des vèrs dont la grandeur
Peut-être inſpirera la crainte & la tèrreur,
Puniſſant ſur la Scène un cruel parricide.

Tant de rares beautez, *tant d'ouvrages divèrs*
Te parlent de l'Auteur de ce grand Univèrs,
Et tu n'entens point leurs paroles! L'ABBÉ TÊTU.

Si ma muſe s'eſt occupée
A chanter dans mes jeunes ans
Des beautez *ſujettes au tems,*
C'eſt que mon ame s'eſt trompée. ID.

BEAUTÉ, ſe dit quelquefois en convèrſation, ou en ſtile plaiſant pour ſingularité, & pour exprimer quelque choſe de ſurprenant, ou d'extraordinaire. *Novitas.*

Je voudrois, m'en coûtat-il grand choſe,
Pour la beauté *du fait avoir perdu ma cauſe.* MOL.

Pro rei novitate.

BEAUTÉ TRIOMPHANTE. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt un œillet d'un rouge de ſang ſur un blanc de lait, ſes pannaches ſont petits, auſſi-bien que la fleur. Il eſt fin & la plante vigoureuſe. Il ne lui faut laiſſer que trois ou quatre boutons. Il ſe trouve à l'Iſle. CULT. D. FLEURS. La *Beauté* de Chartres eſt le nom d'une tulippe. ID.

BEAUVAIS, ſ. m. Ville Épiſcopale de France, Capitale du Beauvoiſis. *Bellovacum*, *Bellovaci Cæſaromagus*. L'Évêque de *Beauvais* tient le prémier rang entre les Comtes Eccleſiaſtiques Pairs de France. Quelques Geographes croyent que *Beauvais* eſt la ville que les Anciens nommoient *Bratuſpantium*, que d'autres placent à Gratepance, & d'autres à Granville, villages du Beauvaiſis. Jean de Paris l'appelle *Belvacum*, d'où a pû ſe former *Beauvais*. La longitude de *Beauvais* eſt, ſelon l'Académie des Sciences, 19^{d}. 45'. & la latitude 49^{d} 26'. Louvet a fait les Antiquitez de *Beauvais* en deux vol. *in* 12. 1655. à *Beauvais*.

BEAUVAISIN, INE, ſ. m. & f. Qui eſt de Beauvais, ou plûtôt du Beauvaiſis. *Bellovacus*. Voyez M. De Valois, *Notit. Gallor.* p. 79. Il dit que *Beauvaiſin* vient du Latin, comme ſi on diſoit *Bellovacinus*, ou *Bellovacenſis*. Les *Beauvaiſins*, très-puiſſans parmi les Belges, pouvoient armer juſqu'à cent mille hommes. T. COR. Les *Beauvaiſins*, les meilleurs guèrriers de tous les Gaulois & Belges, levoient les Troupes ſous la conduite de Corbeus & de Cumius. ID. Nous avons déja remarqué que pluſieurs de nos bons Auteurs ne ſe ſèrvent point de noms recens & en uſage aujourd'hui, quand ils parlent des peuples anciens qui habitoient le même pays; mais qu'ils donnent une forme Françoiſe à l'ancien nom Latin. Ainſi dans les exemples que nous venons de citer, j'aurois mieux aimé dire les Bellovaces ou Bellovaciens, comme Cordemoi, que les *Beauvaiſins*.

BEUVAISIS, ſ. m. *Bellovacenſis ager*. Contrée de France, qui faiſoit autrefois partie de la Picardie, & qui eſt aujourd'hui de l'Iſle de France. Elle a pris ſon nom de Beauvais ſa Capitale. Le *Beauvaiſis* eſt borné au couchant par les Élections de Compiégne & de Senlis, au midi par le Vexin François, au couchant par la Normandie, & au nord par la Picardie. MATY. Le *Beauvaiſis*, autrefois Comté, fit partie de celui de Vèrmandois. Il paſſa aux Comtes de Troies, iſſus des Comtes de Blois. Eudes II. Comte de Troies, l'échangea en 996. pour Sancèrre en Bèrry, avec ſon frère Rogèr Evêque de Beauvais, qui donna ce Comté à ſon Égliſe en 1016. du conſentement du Roi Robèrt. Voyez Du Cheſne. P. Louvet a donné l'hiſtoire & les Antiquitez de *Beauvaiſis*, à Beauvais, *in* 4°. en 1631. & D. Simon, un Supplément à l'hiſtoire de *Beauvaiſis*, *in* 4°. à Paris en 1704.

B E C.

BEC, ſ. m. La partie dure & pointuë de l'oiſeau, qui lui ſèrt à manger, & d'armes pour ſe défendre. *Roſtrum*. Les oiſeaux de proie éguiſent leur *béc* contre les rochers & les pièrres. La colombe revint dans l'Arche avec une branche d'olive en ſon *béc*. C'eſt par le *béc* que l'oiſeau commence ſa muë au renouveau. On dit en Fauconnerie, un *béc* droit, *rectum*; crochu, *aduncum*; affilé, *acutum*; rond, *rotundum*; plat, *depreſſum*; aquilin, *aquilinum*; fendu, *fiſſum*; émouſſé, *obtuſum*; épointé, *caſſum acumine*; endenté, ou en forme de ſcie, *ſerratum*.

Ce mot eſt ancien dans la langue, & on le dit encore dans le même ſens & ſans aucun changement parmi les Bas-Bretons, qu'on tient parler la langue Celtique. Suétone dit à la fin de la vie de Vitellius, qu'Antoine ſurnommé Primus, né à Toulouſe, & qu'il appelle *homo Gallicanus*, avoit porté dans ſon enfance le ſurnom de *Beccus*, qui ſignifie, ajoûte-t'il, le *béc* d'un Coq; par où il eſt évident que c'eſt un nom Celtique. C'eſt de là qu'on a fait *bécaſſe*, *béchée*, *bequeter*, & que les Flamands diſent *béc* dans le même ſens que nous; que les Italiens diſent *becco* & *beccare*, pour *béc* & becqueter. Les Allemands & les Suiſſes, *becken*; les peuples du pays de Galles en Anglèterre *pic*, les Eſpagnols *pico* & *picar*, becqueter, & pluſieurs Allemands *picken* & *pocken* dans la même ſignification, ſelon la remarque de Cluvier, *Germ. Ant. L. I. p.* 71.

BEC, ſe dit quelquefois de la bouche & de la langue d'un homme. *Os.* Il ne faut pas s'aller coucher le morceau au *béc*, c'eſt-à-dire, au ſortir de table. Voilà bien du gibiér, mais cela nous paſſera bien loin du *béc*. Il fit ſortir de ſon divin *béc* telles & ſemblables paroles. SCAN. Quand ma muſe eſt échauffée, elle n'a pas tant mauvais *béc*. S. AMAND. Tout cela n'eſt bon que dans le ſtile burleſque.

BEC. On ſe ſèrt quelquefois de ce mot en tèrmes de careſſe, & en parlant à un enfant, à une Maitreſſe. *Suavium*, *ſuaviolum*. Mon pauvre petit *béc*, tu le peux ſi tu veux. MOL.

On dit d'un ſot, que c'eſt un *béc-cornu*. *Ineptus*, *ſtolidus*. Que maudit ſoit le *béc-cornu* de Notaire. MOL. C'eſt un Cornart, de l'Italien, *becco cornuto*, qui ſignifie la même choſe. Mais *becco* en Italien, eſt proprement un *bouc*. En François on ne prononce pas le *c* de *béc*, & l'on dit *bé-cornu*.

On dit de ceux qui parlent tête-à-tête, ayant le viſage près l'un de l'autre, qu'ils cauſent *béc-à-béc*. *Os ad os.* Et d'une femme qui fait la petite bouche, qu'elle fait le petit *béc*.

Tour de béc; pour dire un baiſer. *Oſculum.* Il la rencontra par haſard, & lui donna en paſſant un petit tour de *béc*. Toutes ces façons de parler ſont baſſes & comiques.

On dit provèrbialement, Donner un coup de *béc*; pour dire, Donner en paſſant quelque trait ſatirique à quelqu'un. On dit, Prendre une pèrſonne par le *béc*; pour dire le confondre par ſa propre confeſſion. On dit auſſi, lui paſſer la plume par le *béc*; pour dire, la fruſtrer de quelque avantage qu'elle avoit prétendu. Quelques-uns croyent que ce provèrbe vient de Clèrcs, & des écoliers niais, à qui leurs compagnons tirent une plume pleine d'encre qu'ils leur voient à la bouche, afin de les barbouiller. Voyez OISON.

On dit auſſi, Avoir *bec* & ongles; pour dire qu'on ſe ſait bien défendre. Ce provèrbe eſt expliqué autrement dans les Amuſemens ſérieux & comiques, où il eſt dit, Tel Auteur en ſon vivant eut *béc* & ongles, c'eſt-à-dire, ſçut mordre & piller à toutes mains. L'autre ſens eſt celui qu'on lui donne ordinairement; celui-ci n'eſt point de l'uſage. On dit auſſi qu'on a bon *béc*; pour dire, qu'on parle bien & beaucoup. On appelle dans les Conciergeries, la porte de *bon béc*, celle par où on mène les priſonniers à la queſtion. On dit auſſi d'une grande cauſeuſe, qu'elle a le *bèc* bien affilé; & d'une pèrſonne interdite & qui ne dit mot, qu'elle a le *bèc* gelé. Et on dit encore, Faire le *bèc* à quelqu'un; pour dire, lui donner des inſtructions de ce qu'il doit répondre aux demandes qu'on lui fera. On dit auſſi, Tenir le *bèc* à l'eau; pour dire, Amuſer quelqu'un de belles paroles, ſans vouloir rien conclure. On dit encore, qu'on lui fera voir ſon *bèc jaune*; pour dire, qu'on lui fera voir qu'il s'eſt trompé. Voyez Bejaune. On dit auſſi, qu'il n'y a plus que le *bèc* à ourler pour faire une canne, quand on ſe veut moquer de ceux qui ont de l'impatience de voir la fin de quelque ouvrage.

Bec, ſe dit auſſi de cèrtains poiſſons, & ſignifie la partie qui ſe tèrmine en pointe, & fait l'entrée de la gueule du poiſſon. Les ſaumons ont le *bèc* plus pointu que les truites. Rond.

Bec, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes pointuës. Le *bèc* d'un alembic, d'une plume, d'une aiguière. Une lampe à trois *bècs*.

Bec, ſe dit auſſi des pointes de tèrre qui ſe rencontrent aux lieux où les rivières s'aſſemblent. *Lingula*. Il y en a deux célèbres en France; le *Bèc* d'Ambez, où la Garonne ſe joint à la Dordogne; le *Bèc* d'Allier, où l'Allier ſe joint à la Loire vèrs Moulins, & qui ſe prononce *Bé d'Allier*.

Bec, ſe dit auſſi ſur la mèr, des tèrres qui ſe jettent & avancent en la mèr, qui ſont diverſement nommées ſuivant les figures qu'elles repréſentent, *bècs*, *pointes*, *langues*, *encolures de terre*.

On appelle auſſi en Architecture *bècs*, ces maſſes de pièrre de taille diſpoſées en angles ſaillans qui couvrent les piles d'un pont de pièrre. On appelle *avant-bècs*, ceux qui ſont oppoſez au fil de l'eau; & *arrière-bècs*, ceux qui ſont de l'autre côté.

Bec, en tèrme de Blaſon, ſe dit des pendans du lambel qui étoient faits autrefois en pointes ou rateaux, & ont maintenant la figure des goutes qui ſont au deſſous des triglyphes en Architecture.

Bèc d'ane. Inſtrument de Menuiſièr. C'eſt une des eſpèces de ciſeaux dont les Menuiſièrs ſe ſèrvent.

Bec de canne. Inſtrument de Chirurgie fait en forme de pincettes pour tirer des balles de dedans les playes. Le *bèc de canne* a ſon extrémité large, ronde & dentelée pour mieux prendre la balle.

Les Sèrruriers ont auſſi des crochets qu'ils appellent *bec de canne*.

Bec de cigne, eſt un inſtrument de Chirurgie, qui s'ouvre à vis pour faire la dilatation de la playe, tandis qu'on en tire quelques corps étrangers avec le *bèc de grue*.

Bèc de corbin, eſt le nom d'une compagnie de cent Gentilshommes de la Maiſon du Roi, qui portoient autrefois une arme appellé du même nom, qui reſſembloit à une halebarde. Ils ne ſèrvent que dans les grandes cérémonies. Alors ils marchent deux à deux devant le Roi portant le *bèc de corbin* ou faucon à la main. On a ajoûté cent hommes outre les cent de la première inſtitution.

Les Maréchaux appellent auſſi *bèc de corbin*, une petite pièce de fèr ſoudée en ſaillie à la pince d'un fèr de cheval, qui l'oblige à marcher ſur le talon, & empèche qu'il n'appuye ſur la pince quand il eſt boiteux.

Bec de corbin, en tèrme de Marine, eſt un inſtrument de fèr avec lequel un Calfat tire la vieille étoupe d'une couture.

Bec de corbin, eſt auſſi un inſtrument de Chirurgie fait en forme de pincettes ou tenailles, qui ſèrt à tirer des playes les corps étrangers & nuiſibles. Ils ont un long *bèc* recourbé & arrondi en pointes pareilles à celles du *bèc* des corbeaux, & ils ſont plus ou moins larges pour s'en ſèrvir ſelon l'ouvèrture des playes.

Bèc corbi, ſ. m. C'eſt un oiſeau qui n'eſt point connu en France, & ne ſe voit qu'en Italie, que je ſache, ſur-tout aux environs de Fèrrare, & particulièrement vèrs le lac de Verbanne. Les Italiens l'appellent *Arroſetta*, ou *Becco ſtorto*. Il eſt aquatique & a les pièds plats. Ses pieds ſont d'une couleur bleuâtre, fort claire & lavée, auſſi-bien que ſes jambes qui ſont hautes. Ses doigts ſont joints par des membranes. Tout le deſſous du corps eſt blanc, ſon *bèc* eſt noir & élevé en haut, aigu à l'extrémité, & long de cinq doigts. Le devant de ſon corps eſt altèrnativement partagé de blanc & de noir. Sa tête eſt d'un brun tirant ſur le noir. Il a une ligne blanche qui travèrſe ſes aîles, qui ſont pareillement brunes. Tout ſon corps eſt à peu près de la grandeur d'une colombe, excepté qu'il eſt plus menu.

Bèc de grue, ou de cicogne, *Gerranium*, de *γέρανος*, mot Grèc, qui ſignifie *Grue*. Plante ainſi appellée à cauſe que ſes fruits ont quelque reſſemblance avec le *bèc* d'une Gruë. Ce genre de plante a un très-grand nombre d'eſpeces differentes, & l'Afrique paroît-être plus féconde en *Geranium* que toutes les autres parties du monde. On en a apporté de ſes côtes pluſieurs belles eſpèces, dont quelques-unes croiſſent en manière d'arbriſſeau. Parmi celles d'Europe, il y en a cèrtaines dont les feüilles ont une odeur de muſc; & dans le nombre de celles des Indes, il s'en trouve cèrtaines dont les fleurs ne ſentent preſque rien dans la journée, & répandent cependant le ſoir & dans la nuit une odeur très-douce & très-ſuave. Pluſieurs des unes & des autres ont leurs feüilles arrondies & déchiquetées, le nombre de celles qui ont leurs feüilles entières eſt très-petit. A l'égard de leurs fleurs, elles ſont conſtamment compoſées de pluſieurs pétales diſpoſées en roſes autour du piſtile, qui devient un fruit en aiguille, dont le noyau eſt à cinq tenures dans ſa longueur, dans chacune deſquelles eſt aſſemblée une capſule oblongue, tèrminée par une longue queuë, renfèrmant une ſemence, rarement deux. Ces capſules ſe détachent ordinairement de la bâſe du fruit vèrs la pointe, & ſe roulent en demi-cèrcle; la queuë dans quelques eſpéces ſe tortille en tirebourre, dans d'autres cette même queuë eſt veluë comme la barbe d'une plume.

Ce que nous nommons hèrbe à Rubert, *herba Roberti*, *Geranium Robertianum*, eſt une eſpéce de *bèc de grue* fort commune à la campagne: elle naît auprès des maſures & dans les bois. Sa racine eſt menuë, de couleur de bois, & donne quelques feüilles approchantes en quelque façon à celles de la matricaire, mais plus veluës, plus menuës, plus petites, & d'une odeur de panais, & portées ſur des queuës aſſez longues. D'entre ces feüilles s'éleve une tige noüeuſe, veluë, branchuë, haute d'un pièd ou d'un pièd & demi, & garnie de feüilles pareilles aux prémières. Ses fleurs ſont à cinq pétales purpurines, rayées, petites, ſoutenuës par un calice à cinq découpures. Les ſommets des étamines de ces fleurs ſont jaunes de ſaffran. Les fleurs ſont portées ſur des pedicules longs de plus d'un pouce. Le fruit eſt en aiguille, tout de même que dans les autres eſpèces. L'hèrbe à Rubèrt eſt quelquefois toute vèrte, d'autre fois entièrement lavée de pourpre. Elle eſt vulnéraire, un peu aſtringente. Elle arrête le flux de ſang, elle ſoulage les gouteux; appliquée extérieurement, elle eſt recommandée pour les Cancers & pour les autres maladies des mammelles. On en fait cas pour les écrouelles.

Le *bèc de grue* ordinaire, *Geranium folio Malvæ rotundo C. B.* eſt une plante aſſez baſſe, dont les racines ſont menuës, blanchâtres, & qui donne des feüilles veluës, arrondies, ſemblables à celles de la mauve, plus petites, & découpées en pluſieurs lobes. Ses tiges ſont branchuës, & pouſſent quelques pédicules qui ſoutiennent de petites fleurs purpurines, au nombre de deux ſur le même pédicule, & auſquelles ſuccèdent de petits fruits oblongs, en manière de *bèc* de gruë.

Bèc de grue coudé, eſt auſſi un inſtrument de Chirurgie fait en forme de pincettes combées, & dentelées par le bout, pour tirer des eſquilles d'os fracturez, des balles, dragées, &c.

Bec de lezard, eſt auſſi une eſpèce de tire-balles, qui ſont des pincettes applaties.

Bèc de lièvre, ſ. m. Tèrme de Chirurgie. On appelle *bèc de lièvre* une difformité ou une playe, où la lévre ſuperieure eſt fenduë comme celle des liévres. Le *bèc de liévre* vient ou naturellement lorſqu'on apporte cette difformité en naiſſant, ou par accident, comme par un coup, par une chûte. On ne guérit les playes aux lévres, qu'on appelle *bèc de liévre*, que par la ſuture, à cauſe du mouvement que les lévres ne peuvent pas s'empêcher de faire en parlant, ou en prenant de la nourriture. Dionis.

Bec de perroquet, eſt auſſi une tenaille qui reſſemble au *bèc de pèrroquet*, dont on ſe ſèrt dans les fractures du crâne pour tirer quelque pièce d'os qui preſſe ou qui pique les membranes du cèrveau.

Toutes ces expreſſions ſont fondées ſur le rapport & la reſſemblance qu'ont les différens inſtrumens dont nous avons parlé avec le bèc d'un oiſeau, & doivent ſe rendre en Latin par l'adjèctif *Roſtratus*, qu'il faut joindre avec les ſubſtantifs auſquels ils ſe rapportent.

Quelques lieux particulièrs ont pris le nom de *bèc*, comme *Caudebèc*, *bolbèc* dans le Pays de Caux. Et ordinairement en ces lieux-là, il y a une jonction de deux rivières ou ruiſſeaux; ce qu'on appelle confluent, ou du moins quelque ruiſſeau ou torrent. C'eſt de là que ſont venus les noms de l'Abbaye du *Bèc*, de *Caudebèc* d'*Orbèc* de *Robèc*, ſelon Iequez, qui remarque que les Normans ou peuples du Nord, ont paſſé en Neuſtrie chez les François leur mot *bek*, qui veut dire *ruiſſeau*, *torrent*. Les Iſlandois & les Norvégiens ont le même mot, auquel ils ajoûtent la tèrminaiſon propre de leur langue *beckur*, qui veut dire la même choſe que *bek*.

GROS BÈC D'INDE HUPÉ. *Coccothrauſtes Indicus criſtatus.* Cet oiſeau imite parfaitement bien la voix des autres oiſeaux, principalement du Roſſignol. Il mange du millet, du pignon & d'autres eſpeces de fruits ſemblables. Lorſqu'il ſe voit dans un miroir, il ſemble par les mouvemens qu'il ſe donne & les cris qu'il fait, qu'il ſe déſeſpère, abattant ſa crête, dreſſant ſa queuë, comme les paons, battant des aîles, & donnant de grands coups de bèc contre le miroir. Il eſt d'un tempérament très-chaud, ce qui ſe connoit facilement en ce qu'il aime extrémement à ſe baigner. Quand à ſa forme, il a en tête une huppe qui eſt de figure triangulaire, & de couleur d'écarlate. Son cou, ſa poitrine & ſon ventre ſont éclatans : les extrêmitez de ſes aîles ne ſont pas d'une couleur de pourpre ſi éclatante, non plus que ſa queuë qui eſt fort longue à proportion du corps ; ſavoir, d'une paume : elle eſt un peu élevée de la largeur du petit doigt. Ses jambes ſont courtes & blanchâtres ; ſes ongles robuſtes & un peu courbez. La longueur de tout l'oiſeau eſt de deux paumes.

BÉCABUNCA, ſ. m. Plante aquatique qu'on met au nombre des eſpéces de Véronique à cauſe de ſa fleur & de ſes fruits. *Veronica aquatica.* Voyez VÉRONIQUE.

BÉCCAFIGUE, ſ. m. Becfigue eſt plus doux & plus uſité. On dit auſſi *beccafi* par apocope ou abbréviation ; & au plurtel *beccafis*. Petit oiſeau très-délicat, & commun en Provence & en Syrie. *Ficedula.* Il ſe nourrit de figues & de raiſins, ce qui a donné lieu à cette jolie plainte que Martial lui fait faire.

Cùm me ficus alat, & paſcar dulcibus uvis,
Cur potiùs nomen non dedit uva mihi?

Il eſt fort gras, & ſa graiſſe eſt dedans, dehors, & dans la ſubſtance même de ſa chair. Il eſt d'une ſeule couleur, gris clair. Il vit neuf à dix ans. On l'appelle à Marſeille Tête-noire. Ils viennent en Septembre dans les lieux où il y a des figues & des raiſins, & s'en vont en Novembre, tant en Syrie qu'en Provence où ils ſont très-communs. Il y en a une ſi grande quantité dans l'Iſle de Chypre qu'on les marine au vinaigre dans des barils, & l'on en fait commèrce. Il s'en débite beaucoup à Véniſe. C'eſt là le *beccafi* commun.

Il y a encore un autre *beccafi* ; ou *beccafigue*, qui eſt un oiſeau parfait, râre, & peu connu en France. *Boccaticus canepinus*, ou *ficedula canepina*. Il ſiffle fort bien, & contrefait le chant de pluſieurs oiſeaux, & entre autres de la Fauvette & du Roſſignol. Il y en a par tout pays, bien que nous n'en nourriſſions point en France. Mais en Lombardie on a trouvé l'uſage d'en élever & d'en tenir en cage, & l'on en fait grande eſtime. Son pennage eſt un peu plus rougeâtre que celui du *beccafi* commun. Il fait ſon nid dans les buiſſons ou arbriſſeaux, ou bien dans quelque épine bien épaiſſe & feüilluë, avec des écorces de vigne & des racines d'hèrbes. Il fait juſqu'à cinq petits, mais communément quatre. Lorſqu'on le veut lever du nid, il faut qu'il ait les plumes toutes pouſſées, & il faut lui donner du cœur pendant huit ou dix jours au bout d'un bâton, juſqu'à ce qu'il commence à becqueter de lui-même. Sa mangeaille eſt conforme à celle du Roſſignol. Si on le gouvèrne ſoigneuſement, il vivra juſqu'à dix ans. Cet oiſeau eſt ſemblable par tout le corps aux fauvettes. Il eſt preſque par tout d'une couleur cendrée, tirant ſur le brun, principalement par le dos & les parties de deſſus. Sa poitrine eſt jaunâtre & les piéds noirs. Voyez Olina dans ſon Traité des oiſeaux qui chantent.

D'autres croyent avec Ariſtote, Hiſt. des Anim. L. IX. c. 49. que c'eſt le même oiſeau qui change de chant & de nom, & même, ſelon Pline, de forme & de plumage deux fois l'année, qu'en automne au tems des figues, les Grècs le nommoient Συκαλὶς, & les Latins *Ficedula* ; qu'après l'automne ſon plumage change, & brunit ſur la tête ; les Grècs le nommoient Μελαγκορυφὶς, & les Romains *atricapilla*. Cet oiſeau a auſſi deux noms en France. On le nomme en automne *becquefigues* ; dans les autres ſaiſons Pivoines : les Italiens de même le nomment *beccafico* en automne quand les figues ſont mures & qu'ils en mangent ; & le reſte de l'année *capenero*. D'autres en mettent encore une troiſiéme eſpéce qui a le deſſus de la tête roux obſcur, & qu'on appelle Tête-rouſſe.

Les Anciens faiſoient grand cas des *becfigues*, comme on le peut voir dans Athénée, L. II. & L. IV. & dans Aulu-Gelle, L. XV. c. 8. Voyez encore Pline, L. X. c. 29. Bruyerin. Compeg. L. IX. c. 44. Aldrov. L. XXVII. c. 36. Voſſ. *De Idol. L. III. c.* 92. Bochart Hieroz. P. II. L. I. c. 16. Saumaiſe ſur Solin, p. 238.

Toumerus rapporte qu'en Anglètèrre il n'y a point de *beccafis*. Ariſtote dit que le *beccafi* fait ſon nid dans les arbres ; & il ajoûte, auſſi-bien que Pline, que cet oiſeau eſt extrêmement fécond, & qu'il fait plus de vingt œufs. Ils entendent parler du *beccafi* commun. Voyez encore au mot PIVOINE quelques autres eſpéces de *beccafigues*.

BÉCCARD, ſ. m. Quelques-uns diſent que c'eſt la fémelle du ſaumon, qui a le bèc plus crochu que le mâle. *Salmo fœmina.* D'autres diſent que ce ſont les ſaumons du printems, qui deviennent *beccards* au mois d'Août & de Septembre, auquel tems ils ſont les moins bons de l'année.

BÉCCASSE, ſ. f. Oiſeau de paſſage, qui eſt très-bon à manger. *Scolopax, Gallinago.* La *béccaſſe* eſt environ de la groſſeur de la Pèrdrix. Elle eſt divèrſifiée de couleurs & de taches, ſavoir, de roux ou de couleur de tèrre cuite, de couleur blanchâtre, de noirâtre & de quelques autres couleurs. Son bèc eſt long de ſix doigts ou environ, un peu noirâtre par le bout, rude & foible ; la partie de deſſus paſſe celle de deſſous ; ſa langue eſt menuë, longue & nèrveuſe, ſes jambes tirent ſur la couleur de roſe. L'on voit des *béccaſſes* en toutes ſortes de pays, particulièrement en hivèr ; car cet oiſeau change de pays ſuivant les ſaiſons ; elles ſe tiennent en été dans les hautes montagnes des Alpes, des Pyrénées, de Suiſſe, de Savoye & d'Auvèrgne. Elles viennent en France à la fin du mois d'Octobre, & cherchent les lieux où il y a des taillis, & les fontaines chaudes, autour deſquelles elles tirent les vèrs, & pour le faire, elles volent le ſoir & le matin, & c'eſt pendant ce tems qu'on les prend à la paſſée. Elles vont ſeules, ou deux enſemble pour le plus. Elles font leurs nids à la montagne.

La *béccaſſe* eſt péſante, & vole difficilement ; mais elle court fort vite. L'on prétend que c'eſt le Σκολόπαξ d'Ariſtote, à cauſe de ſon bèc qui reſſemble à un pieu, qui s'appelle en Grèc *σκόλοψ*, & le *ruſticula*, ou *gallinago*, ou *pèrdrix ruſtica* des Latins, dont Martial a parlé, L. XIII. ép. 75. mais que d'autres prennent pour la pèrdrix griſe.

Aldrovand parle d'une eſpéce de *beccaſſe*, qu'il nomme *beccaſſe* de bois, & en Latin *ruſticula*. Il dit qu'elle eſt plus grande que celle dont nous venons de parler, & qu'elle eſt de même couleur, hormis qu'elle eſt plus couvèrte & plus ſemée, que ſes jambes ſont cendrées, ſon ventre blanchâtre, & ſon bèc un peu plus court. Je crois que toute la différence qu'il y a n'eſt que du ſexe ; parce que nous voyons qu'en tous les oiſeaux, les mâles ont leurs couleurs plus vives ou plus couvèrtes que les fémelles, & d'ailleurs tous les Auteurs ne parlent que d'une eſpéce de *béccaſſe*, car la beccaſſine eſt tout autre choſe.

Pour ce qui eſt de la chaſſe, comme la groſſe *béccaſſe* fait pour l'ordinaire ſa demeure dans les bois taillis, lorſqu'on reconnoit particulièrement le lieu qu'elles fréquentent, il faut leur tendre des collets ainſi qu'à la pèrdrix & au faiſan, & les proportionner à la hauteur de la *béccaſſe*. La façon la meilleure & la plus uſitée eſt d'avoir un filet que l'on appelle paſſée, ou *grand rets*, que l'on tend dans les lieux où l'on a découvèrt qu'elles vont & viennent le ſoir & le matin. Le rets doit être de grande étenduë, on le tend entre deux grands arbres, les plus hauts que l'on peut rencontrer ſont les meilleurs. Quand ils ne ſont pas aſſez hauts l'on y met des pèrches, & à l'un des arbres on met une poulie ; c'eſt à celui du côté duquel on veut lacher le rets. La principale adreſſe eſt de le lâcher bien à propos lorſque l'on voit que la *béccaſſe* donne dedans ; & afin de faire deſcendre le rets avec plus de rapidité, il faut mettre aux deux bouts d'enhaut du filet, du plomb, ou quelque pièrre. Cette chaſſe ne ſe fait que le ſoir après le ſoleil couché, ou le matin à la pointe du jour. Il y a bien des pays où elle eſt en uſage.

La *béccaſſe* a un goût différent de la pèrdrix, mais elle n'eſt pas moins bonne, ſur-tout pour les pèrſonnes qui ne haïſſent pas le petit goût de ſauvagine qu'elle a. La chair de *béccaſſe* eſt noire, & ſent un peu le marécage ; elle fortifie, elle reſtaure & nourrit beaucoup ; mais il faut les choiſir jeunes & graſſes, autrement leur chair eſt dure, & difficile à digérer. Elles n'ont point de fiel, tout en eſt bon. On les fait rôtir ſans les vuider. DE LA MARE. Voyez *Ariſt. hiſt. des An. L. IX. c. 26. Belon, L. IX. c. 26. Bruyerin Campeg. L. IX. c. 36. Aldrovand L. XX. c. 51. Nen. de re Cibaria, L. II. c. 28.*

Les *béccaſſes* ſe prennent à la paſſée vèrs la ſaint Remi. On grille des têtes de *béccaſſe* à la chandelle pour les manger. On mange la mèrde de *béccaſſe*, ou plûtôt ce qu'elle a dans le corps. Les Normans l'appellent *vit de coq*, par corruption du mot Anglois *Witcoq*, qui ſignifie *coq de bois*. Autrefois on l'appelloit *acée*, du mot Latin *acceja*, qui étoit formé de *acus*, *aiguille*, à cauſe de ſon bèc long.

On dit provèrbialement, Aîle de pèrdrix, & cuiſſe de *béccaſſe* ; pour dire que ce ſont les meilleurs endroits de ces oiſeaux. On dit auſſi, Brider la *béccaſſe* ; pour dire, Tromper, ſurprendre, attaquer quelqu'un : ce qui ſe dit figurément à cauſe d'une chaſſe que les payſans font aux *béccaſſes* avec des lacets & collets qu'ils tendent, où elles ſe brident elles-mêmes. Ma foi, Monſieur, la *béccaſſe eſt bridée.* MOL.

Il y a auſſi une *béccaſſe* de mèr, qui eſt un oiſeau plus gros qu'un canard. Elle a le bèc long de quatre doigts, la tête, le cou, le deſſus de l'eſtomac & le bout de la queuë, noires; le deſſus du corps & les aîles de couleur de fumée, & les côtez avec le milieu des aîles & de la queuë blancs; les jambes groſſes & rougeâtres, & trois doigts à chaque pied. Voyez PIE DE MER.

Il y a auſſi un poiſſon de mèr qui s'appelle *béccaſſe*. Il a le bèc pointu & fait en aiguille; & ſans avoir de dent, il a des machoires qui coupent comme une ſcie. RONDELET. C'eſt une ſorte de Bécunes que nos François des Iles de l'Amérique ont nommez *béccaſſe de mèr*, à cauſe de la figure de ſon bèc, qui eſt préſque pareille à celui d'une *béccaſſe*, excepté que la partie d'enhaut eſt plus longue de beaucoup que celle d'en bas, & que ce poiſſon remue l'une & l'autre machoire avec une égale facilité. On en voit qui ont quatre bons pieds entre queuë & tête, & 12. pouces de largeur. Sa tête a preſque la forme de celle d'un pourceau, mais elle eſt éclairée de deux gros yeux qui ſont extrémement luiſans. Il a la queuë diviſée en deux, & des nageoires aux côtez & au deſſous du ventre, & une empennure haute & relevée par degrez comme une crête qui commence au ſommet de la tête, & s'étend tout le long du dos juſques près de la queuë. Outre le bèc, dont nous avons parlé, il a encore deux eſpèces de cornes dures, noires & longues d'un piéd & demi, qui pendent au deſſous de ſon goſiér; il les peut cacher aiſément dans une enfonçure qui eſt ſous ſon ventre, & qui leur ſèrt de gaine. Il n'a point d'écailles; mais il eſt couvèrt d'une peau rude, noirâtre ſur le dos, griſe aux côtez, & blanche ſous le ventre. On en peut manger ſans péril, encore que ſa chair ne ſoit pas ſi délicate que celle de pluſieurs autres poiſſons. LONVILL. *Hiſt. nat. des Ant. L. I. c. 17. art. 9.*

BÉCASSE, eſt auſſi un tèrme de Vaniér. C'eſt un outil de fèr en forme de cou & de bèc de *béccaſſe*, duquel on ſe ſèrt pour enverger les hottes & les vans.

BÉCCASSEAU, ſ. m. C'eſt le petit de la béccaſſine. *Ruſticula minor.* C'eſt auſſi une des trois éſpéces de béccaſſines. Voyez ce mot.

BÉCCASSINE, ſ. f. Autre oiſeau plus petit que la Bécaſſe, & qui a le bèc long & noir au bout. On compte ordinairement trois eſpèces de *béccaſſines*, qui ſont differentes pour le goût. La première, que l'on nomme auſſi béccaſſeau, a ſon plumage du dos à peu pres ſemblable à la Caille; les aîles plus noires, & le ventre plus blanc. Elle a une tache blanche à l'extrémité de l'aîle, ſon bec a quatre doigts de long, le bout en eſt noir & cannelé, taché de différentes couleurs, & gros à l'extremité. Elles ſe tiennent dans les prairies & les lieux découvèrts, ſont fréquentes en hivèr, & ſe retirent au printems comme les béccaſſes. Les béccaſſes de la ſeconde éſpèce ſont de même groſſeur que celles de la prémière. Leur bèc eſt plus pointu, & uni & tout noir. Leur plumage à la tête & ſur le dos eſt brun ou cendre obſcur; le deſſous de la gorge & la pointe moucheté de blanc. Le ventre, les cuiſſes & le deſſous de la queuë d'un très-beau blanc; les groſſes plumes de la queuë mouchetées de noir. Elles aiment les lieux aquatiques. On ne ſait ſi les Anciens ont connu cet oiſeau. Belon, L. IV. c. 2. croit que c'eſt celui qu'Ariſtote nomme Cinclus, Κιγκλος. Les *beccaſſines* de la troiſiéme éſpèce ſont plus petites que les autres, & plus ſemblables à la prémière éſpèce qu'à la troiſiéme. Seulement leurs plumes ſur le dos ſont de couleurs changeantes, à peu près comme celles de l'étourneau. Les *béccaſſines* au reſte, de quelque éſpèce qu'elles ſoient, ſont plus tendres & plus délicates que les béccaſſes. C'eſt un des plus éxcellens mets, & l'aliment le plus capable d'exciter & de réveiller l'appétit. La ſeconde eſpèce eſt pourtant plus eſtimée.

Il y a encore une quatriéme éſpèce de *béccaſſine*, appellée en Latin *Tingra.* Cet oiſeau eſt de la grandeur d'une grive; ſon bèc eſt noir & long de deux doigts, un peu courbé à l'éxtrémité, dans lequel eſt une langue bien aiguë, qui eſt de la longueur de celle de la méſange, qui ſe cache de même. Le haut de ſa tête, de ſon cou, de ſon dos & de ſes aîles, eſt brun, tirant un peu ſur le châtain; mais en toutes ſes parties, & principalement aux aîles, on voit quelque blancheur aux plumes; autour des yeux, au menton, à la poitrine, au ventre & au croupion, elles ſont pareillement blanchâtres. Les douze plumes dont ſa queuë eſt compoſée, ſont travèrſées de lignes blanches & noires. Ses jambes ſont longues de cinq doigts, & ſont d'une couleur compoſée de brun & de vèrd. Ses trois doigts de devant s'étendent quaſi d'une demi paume; celui de dèrrière eſt très-court.

BECHE. Voyez BESCHE.

BECHÉE, ou BEQUÉE, ſ. f. Ce qu'on donne à un petit oiſeau pour le nourrir; ou ce qu'un grand oiſeau porte à ſes petits, & qu'il tient au bèc. *Eſca.* A Paris on dit *béquée.*

BECHET, ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne à une éſpéce de chameaux; ils ont deux boſſes ſur le dos, & ſont plus propres à monter que les autres.

BÉCHIQUE, adj. C'eſt un remède propre pour les incommoditez du poumon & de la poitrine. On l'appelle auſſi péctoral. *Bechique* eſt auſſi un tèrme de Médecine, qui ſignifie ce qui a rapport à la toux. Un remède *bechique*, eſt un remède bon pour guerir de la toux. On appelle ſimplement des *béchiques*, des tablettes qu'on fait pour guérir de la toux.

Ce mot eſt Grèc, & vient de βὴξ, βηχὸς, *tuſſis*, la *toux*.

BECHU, ou BECCU, adj. qui ſe dit des oiſeaux qui ont le bèc de différentes figures. On appelle auſſi un cheval *beccu* ou *begu*, un cheval qui marque toujours.

BECQUER, BECQUETER, ou BECHER, v. act. qui ſe dit en Fauconnerie d'un oiſeau qui prend la béquée tant qu'il en peut attraper d'un coup de bèc; & ſignifie auſſi, le coup ou la playe que fait un oiſeau de ſon bèc en déchirant ce qu'il trouve. *Roſtro appetere.*

BEQUÉ, en tèrme de Blâſon, ſe dit des oiſeaux qui ont le bèc d'un autre émail que leur corps. *Roſtratus, roſtro inſtructus aureo, argento, &c.*

BECTASCHITE, ſ. m. Éſpèce de Religieux Turc. Les *Bectaſchites* ſont auſſi nommez du nom de Bectaſch leur Inſtituteur.

BECUNE, ſ. f. Poiſſon qui ſe pêche ſur les côtes de l'Amerique. Il reſſemble à un brochet par ſa figure & par le goût. On en prend qui ont huit piéds de longueur. Il y a une ſorte de *bécune* que les François appellent en ce pays-là *béccaſſe de mèr*, parce qu'elle a un bèc aſſez pareil à celui de la béccaſſe. Ce poiſſon eſt gourmand, carnaſſiér, hardi, & autant ou plus dangereux que le Requiem; car outre qu'il mord plus facilement, il ne s'étonne nullement du bruit, ni des mouvemens qu'on peut faire dans l'eau; au contraire; c'eſt alors qu'il ſe lance ſur les pèrſonnes pour les dévorer. Sa chair a le même goût que celle du brochet, & s'il a les dents bien blanches & le foye doux, on en peut manger; mais s'il les a tant ſoit peu noircies & le foye amèr ou âcre, ſa chair eſt un poiſon auſſi dangereux que l'arſénic. On dit dans les Iſles que cela vient de ce que ce poiſſon mange de la mancenille qui tombe des arbres dans la mèr. P. DU TERT. *Hiſt. des Ant. Tr. IV. c. 1. §. 5.* Voyez auſſi LONVILL. *Hiſt. nat. des Ant. p. 181.* ou *L. I. c. 17. Art. 3.*

BED.

BEDAINE, ſ. f. Tèrme populaire, qui ſignifie un gros ventre, la panſe d'un goinfre. *Abdomen.* S. Amant a dit du Tibre:

> *Qu'avec ma* bedaine
> *A cloche-pied je ſauterois.*

Et Molière fait dire au Cocu imaginaire:

> *Quand j'aurai fait le brave, & qu'un fer pour ma peine*
> *M'aura d'un vilain coup tranſpèrcé la* bedaine,
> *Dites-moi, mon honneur, en ſerez vous plus gras?*

Ce mot vient de *bù* & *dondaine.* Or *dondaine* étoit un cèrtain inſtrument de guèrre à jetter des pièrres, qui étoit gros & court, qui a fait qu'on a appellé de gros ventres, des *dondaines*, & enſuite *bedaines*; & groſſe *dondon*, une femme courte & groſſe. MÉNAGE. D'autres le dérivent de l'Hébreu בטן. Cette étymologie a plus d'apparence. Elle eſt de Guichard.

BEDATS, ſ. m. & plur. Tèrme de Coûtume. Ce ſont des garennes & des bois prohibez ou defendus. Ce mot vient de *vetare*, défendre. On dit auſſi bois *vetez*, du même mot *vetare.* Voyez De Laurière ſur Ragueau.

BEDEAU, ſ. m. C'étoit autrefois un Sèrgent dans les Juſtices ſubaltèrnes; & les Sèrgens Royaux quand ils plaident contre eux, les qualifient encore de ce nom. *Accenſus, Apparitor:* En effèt, ils ſèrvent de Porte-vèrges dans les Égliſes des Juriſdictions Eccléſiaſtiques, comme on voit encore à S Gèrmain des Prez. On les appelle en Latin *Bidelli*, qu'on croit avoir été fait par corruption de *bedellus*, comme ſèrvans à pied. Fauchet dit qu'on les appelloit autrefois *Bidaux*, & que c'étoient des ſoldats payſans.

Ce mot, ſelon quelques-uns, vient de l'Hébreu בדל, *badal, ordinare, arranger*, ce qui regarde la fonction des *Bedaux.* D'autres le tirent de *pedo, ſeu baculo, quia virgâ utebantur.* On a dit *Pedellus* de *pedum*, qui eſt cette ſorte de vèrge ou bâton dont les Huiſſiérs ſe ſèrvent; & de *Pedellus* on a fait *Bidellus.* Cela paroît plus vraiſemblable. L'Hebreu בדל, ſignifie *dividere*, diviſer, ſeparer, plûtôt qu'ordonner.

Spelmannus, Voſſius & Somnerus, le dérivent du mot Saxon *bidel*, qui ſignifie Crieur public, Sèrgent ou Hèraut. C'eſt ainſi que dans les vieux manuſcrits Saxons, les Evêques ſont appellez *Dei Bidelli*, les *Bédeaux* de Dieu, c'eſt-à-dire, *Præcones*, les Hèrauts de Dieu; & dans Ingulfe, *Hiſt. Croyl.* Egdar Roi d'Anglèterre défend à tous ſes Miniſtres, *Bedeaux* & Baillifs, &c. Ce mot Saxon, *Bidel*, ou *bydel*, vient du vèrbe Saxon *bydde*, qui ſigniſie *demander*, *prier*. L'Intèrprête Saxon du Nouveau Teſtament en S. Luc, XII. 58. traduit *Exactor* par *bydele*; dans les loix d'Ecoſſe, *bedellus* eſt pris au même ſens, c. 112. Quelquefois au lieu de *Bedellus* on trouve *Pedellus*, d'où vient que Skenæus a dit qu'il ne pouvoit venir de *bydel*, mais de *pedum*. Dans les loix d'Anglerèrre, *Beadle*, c'eſt-à-dire, *Bedeau*, eſt un Huiſſièr de la Cour, qui cite les pèrſonnes que la Cour appelle pour y comparoître & pour y répondre. Harris. Dans le vieux Coûtumièr de Normandie on fait différence entre les Sèrgens à l'épée, & les *Bedeaux*; ceux-ci étoient deſtinez aux moindres ſervices: *Li bedel*, dit-il, ſont li-mineur Sergeant, qui doivent faire les mineures ſemonces. Voyez Spelman, *Gloſſar. Archaol.* & les Macri dans leur *Hierolexicon*.

Bedeaux, ſe dit auſſi de ceux qui ſèrvent d'Huiſſièrs & de Porte-maſſes dans les Univèrſitez, qui marchent devant le Recteur & les Facultez. Il y a dans l'Univèrſité de Paris quatorze *Bedeaux*, deux en chaque Nation, & deux en chaque Faculté. On diviſe les *Bedeaux* en grands & petits *Bedeaux*. Les grands ont le double des gages des petits; & les petits, qu'on nomme ſous-*Bedeaux*, ſont comme les ſerviteurs des grands. Entre ces *Bedeaux* il y en a un qu'on appelle le grand *Bedeau* de France, qui eſt le prémier *Bedeau* de la Nation de France. On ne ſait poſitivement le tems de l'inſtitution des *Bedeaux*, mais il eſt conſtant que l'Univèrſité n'a jamais fait corps qu'elle n'ait eu des *Bedeaux* pour porter ſes ordres. Les *Bedeaux* des Nations ſont plus anciens que les *Bedeaux* des Facultez, leſquels n'ont commencé que lorſque les Nations ont commencé à faire corps. Les *Bedeaux* de la Faculté des Arts s'éliſent par les Nations. Les *Bedeaux* à leur réception prêtent ſèrment, & lorſqu'ils ont bien ſervi, on leur pèrmet de réſigner leur Office. Les grands *Bedeaux* ont quatre livres pour chaque Écolièr qu'on reçoit *Maître-ès-Arts*, & les petits *Bedeaux* ont quatre ſols.

Bedeau, eſt auſſi un Porte-vèrge qui ſèrt à l'Égliſe & aux Confrairies pour les quêtes pour la conduite des pèrſonnes de qualité aux offrandes, aux proceſſions, &c. Voyez les rechèrches de Paſquièr, Liv. IV. ch. 30. où il traite des Sèrgens & *Bedeaux*.

Naudé dans ſon Maſcurat a dit *Bedeau* en parlant des Académies d'Italie: Tu peux facilement t'imaginer, enſuite de ce que M. Gaſſendi a déja remarqué des Humoriſtes, que ces Aſſemblées ſe font à jour nommé & intimé par le *Bedeau* à tous les Académiſtes. Masc. En France nos Académies n'ont point de *Bedeaux*.

BEDEGAR, ſ. m. Plante. C'eſt la même choſe que l'épine ſauvage. Gaſpar Bauhin dit que c'eſt le faux *bedegar* que le roſier ſauvage. Ce roſier eſt l'Eglantier, dont la tiſanne ſèrt pour dégager les ſables des reins.

Bedegar, ſ. m. Éponge qui ſe forme ſur l'Eglantier à l'occaſion des piqures d'inſectes. Voyez Rosier.

BEDON, ſ. m. Homme gras, replet. *Obeſus*, *pinguis*. Il n'eſt en uſage qu'en ces phraſes populaires. Mon gros *bedon*. Mon petit *bedon*.

Bedon, ſignifioit auſſi autrefois un *tambour*. *Exiguum tympanum*. La punition des ribaudes à Paris étoit de les mener publiquement avec la flute & le *bedon* juſqu'à leur aſyle du Heuleu avec un chapeau de paille, montée ſur un âne, le viſage tourné vèrs la queuë, qu'elles tenoient en main en guiſe de bride. Cette coutume a lieu encore à Bruxelles.

BEDOUINS, ou **BEDUINS**, ſ. m. pl. C'eſt ainſi qu'on appelle des troupes d'Arabes ou de Paſtres, qui vivent comme les Arabes. Il s'en trouve dans le Diarbek, qui eſt la Meſopotamie des Anciens, & au long de l'Euphrate; ils ſe retirent dans les rochers, volent les voyageurs & les marchands, lors même qu'ils ſont en caravanne, ſur-tout la nuit, s'ils ne font une garde exacte. Tavernier. Le Roman d'Aubery parle des *Beduins*.

Auque payen ne Turc ne Beduin,
Ne me forfirent vaillant un Angevin.

Quelques Auteurs croyent que ce ſont les *Arabes*, *Scenitæ*, des Anciens, ils n'habitent en effèt que ſous des tentes qu'ils tranſportent d'un lieu à l'autre, ſelon la commodité des paturages. L'Auteur de l'Hiſtoire de l'expédition de Frédéric I. les nomme *Bedewini*. Tous les Arabes qui habitent ſous des tentes ne ſont pas *Bedouins*; mais ceux qu'on appelle proprement *Beduins*, ſe tiennent dans les montagnes qui ſont à l'orient de la Mécque & de Médine. Quelques-uns diſent qu'ils habitent ſous des tentes, & Abraham Échellenſis, dans l'hiſtoire des Arabes, c. 1. prétend que ce ſont eux que Strabon appelle Scenites, de leurs tentes. Volaterran dit qu'ils combattoient ſans armes, diſant qu'ils ne mourroient point, ou qu'ils ne pourroient éviter de mourir, ſelon que leur deſtinée étoit réglée; qu'ils rapportoient tout au deſtin, & qu'ils adoroient le Soleil couvèrts de bouë. Joinville, Paſquièr & Mézeray, les confondent avec les Aſſaſſins. Voyez les notes de Du Cange ſur Joinville. Ils étoient en une extrême pèrpléxité ſi un *Beduin* ne leur eut promis de leur montrer un gué. Mezer. Ces *Beduins* ſont Arabes de nation, & hérétiques dans le Mahometiſme, qui ſe vantent d'être de la race d'Héli oncle de Mahomet; mais au reſte ſont diffamez par leurs trahiſons, & prêts à toute heure de vendre les Mahométans, auſſi-bien que les Chrétiens. Id. Voyez Paſquièr, Rech. L. VIII. c. 21. On trouve auſſi *Badumus*, *Badum*, & ſelon Abraham Echellenſis, il vient du nom du déſèrt *Badia*, où ils habitent.

B É E.

BÉE, adj. f. Qui ſe dit proprement avec le mot de *gueule*, pour ſignifier une futaille ouvèrte ou défoncée par un bout. *Hians*, *apertus*. On dit auſſi, qu'une porte, qu'une fenêtre eſt ouvèrte à gueule *bée*, pour dire qu'elle eſt tout-à-fait ouvèrte.

On appelle *vues bées*, celles qui regardent de côté ſur le voiſin. L'article 202. de la Coûtume de Paris, veut que pèrſonne ne puiſſe avoir des vuës droites ſur ſon voiſin, s'il n'y a ſix piéds de diſtance; & des vuës *bées* & de côté, s'il n'y a deux piéds.

Bée, ſe dit auſſi pour fenêtre ou ouvèrture. Quand on toiſe un pan de bois, on rabat toutes les *bées* & portes. On dit auſſi *bayes*.

BEELLER. Voyez Besler.

BEELPHEGOR, ſ. m. Nom d'une Idôle des Moabites & Madianites. Iſidore dans ſes origines en parle ainſi: *Béelphégor* ſignifie *Idole d'ignominie*, c'étoit l'Idôle que les Moabites adoroient ſur le mont Fegor. Les Latins l'appellent Priape. S. Jérôme dit que cette Idôle avoit une figure bizarre & obſcéne. Les Rabbins diſent qu'on l'honoroit par des actions qui bleſſent la modeſtie & la pudeur. La vérité eſt qu'on ne ſait guère ce que c'étoit que ce faux Dieux. Origéne, dans ſon Hom. 20^{e}, ſur le Livre des Nombres dit, qu'il n'a rien trouvé dans les intèrprétations des noms des Hébreux touchant cette Idôle impure, ſinon que c'étoit une repréſentation d'impureté. Il ajoûte qu'elle étoit adorée dans le pays de Madion, principalement par les femmes. Au Livre des Nombre XXV. 3. Moïſe dit que les Iſraëlites l'adorèrent: Et Iſraël ſe conſacra au culte de *Béelphégor*. Saci.

Selden, *De Diis Syr. Synt. I. c.* 5. croit que *Béelphégor* eſt le même qui eſt appellé ſimplement *Phégor*, ou *Phogor*, dans l'Hébreu au ch. XXII. de Joſue, v. 17. & Nomb. XXXI. 16. L'Auteur de la Vulgate étoit de ce ſentiment; car Joſ. XXII. 17. il traduit *Béelphégor*, quoiqu'il n'y ait dans l'Hébreu que פעור, *Phégor*; mais il le prend pour un nom de lieu. Origéne ajoûte à ce que j'ai déja rapporté de lui, que l'Auteur des intèrprétations des noms Hébreux qu'il avoit conſulté, n'avoit point expliqué quelle ſorte d'impureté cette Idôle repréſentoit, ou ſignifioit; apparemment, dit-il, pour ménager la pudeur. R. Salomon Jarkhi ſur les Nombre XXV. 3 l'a prétendu faire, & il dit que cette Idôle étoit ainſi nommée, parce que ſes adorateurs faiſoient leurs ordures devant cette Idôle, & les lui offroient. Car פער, ſelon lui, d'où vient פעור, *pheor*, ſignifie *aperire & diſtendere foramen podicis*. Maimonides inſinuë la même opinion dans ſon *Moreh Nebukhim*, P. III. c. 46. & il pretend que c'étoit afin que les Prêtres du vrai Dieu s'éloignaſſent le plus qu'il étoit poſſible d'un culte ſi abſurde & ſi abominable, que les préceptes de l'Exode XXVIII. 42. & XX. 26. avoient été portez. D'autres diſent que cette Idôle avoit la bouche béante, que c'eſt de là que lui vient ſon nom. Car פער ſignifie en effèt *aperuit*, *diſtendit*, & ne ſe dit jamais dans l'Ecriture que de la bouche. Ainſworth croit qu'il eſt ainſi nommé, parce qu'il ouvroit la bouche pour prophetiſer, de même que le Dieu Nebo tiroit ſon nom de *Nabi*, Prophête. Philon dans ſon Livre du Changement des noms, l'intèrprête *Oſpellis*, comme s'il étoit compoſé de פה, *os*, & de עור, *pellis*. S. Jérôme ſur le Ch. IX. d'Oſée, ſemble dire que c'eſt le Priape des Latins, & fait connoître que ſa figure n'étoit pas moins obſcéne. Il dit encore la même choſe, L. I. contre Jovinien, ch. 12. Ruffin, L. III. ſur Oſée, & Iſidore dans ſes *Origines*, diſent auſſi que *Béelphégor* & Priape ſont la même choſe. Le P. Kirker, Maſius, Bochart, & pluſieurs autres, ſont du ſentiment de S. Jérôme, & le prémièr croit que cette infame idolâtrie étoit venuë d'Égypte, & des cérémonies abominables d'Oſiris. Martin Bucer s'eſt imaginé dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume CVI. v. 29. que c'eſt l'Écriture qui a donné ce vilain nom à ce Dieu, & que c'eſt ſa coûtume de donner de ſemblables noms aux faux Dieux par deriſion, que c'eſt ainſi qu'elle appelle Béelzebub, Dieu des mouches, Dieu d'Accaron. Joſeph Scaligèr, qui eſt de même ſentiment, ajoûte que le nom véritable de ce Dieu étoit *Baal-reem*, Dieu du tonnère, & que les Iſraëlites pour le tourner en ridicule lui avoient donné celui de *Baal-Phégor*, qui veut dire, ſelon lui, *Dieu du pet*, parce qu'il n'y a rien qui marque plus de mépris que cette comparaiſon

ſon du prétendu tonnère de ce Dieu. Voſſius, Liv. II. de l'Idolâtrie, Ch. 7. croit que le 28e verſet du Pſ. CVI. peut faire juger que *Belphegor* étoit le Moth des Phéniciens, c'eſt-à-dire, le Pluton des Grècs & des Latins. Apollinaire dans ſa Paraphraſe des Pſeaumes, S. Auguſtin ſur cet endroit, Caſſiodore, & Remi d'Autun dans ſon Commentaire ſur les Pſeaumes, ſemblent être de cet avis. Apollinaire dans la Chaine Grècque, ſur le Pſ. CVI. 28. dit que *Belphégor* eſt Saturne. S. Chriſoſtôme & Theodoret ſuivent auſſi ce ſentiment. Voſſius au IIe Liv. de l'Idolâtrie, Ch. 7. ſoutient que c'eſt le Soleil; & prétend par là réünir tous les ſentimens des Anciens; que Saturne, Priape, & le Soleil, ou le Ciel, *Uranus*, ſont la même Divinité c'eſt-à-dire, le maître de la nature, de la génération, & de toutes les productions qui ſe font dans le monde; que Priape, ſelon Suidas, eſt l'Orus des Égyptiens, & qu'Orus eſt le Soleil; que les figures que l'on donnoit à ce Dieu, & les ânes qu'on lui ſacrifioit, ne ſont que des ſymboles de la vèrtu de produire qu'a le Soleil, ou du Ciel, qui n'eſt autre que Jupiter; que le nom de Priape vient de celui de *Peor*, ou *Pegor*, que ce Dieu porte quelquefois, ſelon lui, ſans *Baal*, comme Deut. XXXIV. 5. 6. & Joſ. XXII. 17. que la prémière partie du mot *Priapus* eſt פער, *peor* & la 2e אב, *ab*, ou *ap*, père; de ſorte que *Priapus* n'eſt autre choſe que *Peor Pater*: comme *Jovis Pater*, *Marſpiter*, *Saturnuſpater*, *Januſpater*, *Dieſpiter*, &c. qu'on peut dire auſſi qu'il vient de פרה, *fructifier*, & de אב, père, & qu'il ſignifie *fructificationis pater*; qu'il étoit appellé *peor* de פער, *aperire*, parce qu'on le repréſentoit tout nud, ou bien parce que le Soleil produit tout, met tout au jour; qu'enfin ceux qui diſent que Priape eſt Bacchus; ne ſont point contraires à ſon ſentiment, parce que Bachus eſt le même que le Soleil. Tel eſt à peu-prés le ſentiment de Voſſius.

Un Auteur récent, conjècture, dit-on, que c'eſt Orus, que c'eſt Adonis, ou Oſiris. Pour Orus, la conjècture n'eſt point de lui, mais de Voſſius. Pour Adonis, rien n'eſt moins vrai-ſemblable, ni plus mal trouvé. Sa raiſon eſt que David dit, Pſ. CV. 28. Ils fûrent initiez à *Béelphegor*, & ils mangèrent les ſacrifices des morts. Par ces ſacrifices des morts, il entend les cérémonies des fêtes Adoniennes, qui étoient celles des funérailles. Mais, 1°, l'Ecriture ne diroit pas *les ſacrifices des morts*, mais du mort. 2°. Elle ne diroit point *les ſacrifices*; car ces cérémonies n'étoient point des ſacrifices. 3°. On n'y mangeoit point, au moins dans la partie qui repréſentoit les funérailles d'Adonis. Ces ſacrifices des morts ne ſont donc autre choſe que les ſacrifices des faux Dieux, qui ne ſont que des hommes morts. Comme le vrai Dieu eſt appellé par l'Écriture, Dieu vivant, les faux Dieux ſont appellez morts. 4°. Il n'y a nulle affinité dans les noms. Cèrtainement S. Jerôme n'a pas crû que les Hébreux appellaſſent Adonis *Béelphegor*, mais Thammuz, qu'il rend par *Adonidem*. Ezech. VIII. 14.

Selden, *de Diis Syriis Syn. I. C.* 5. ne peut ſouffrir qu'on diſe que *Béelphégor* ſoit Priape. Il eſt bien vrai que les Iſraëlites qui l'adorèrent, commirent des crimes abominables; mais il ne s'enſuit pas que ces abominations fuſſent les cérémonies du culte de *Béelphégor*; non plus que les crimes que commit Salomon avec les femmes Sidoniennes, n'étoient point une partie du culte des Dieux de Sidon qu'il adora avec elles. L'Écriture ne donne pas plus lieu de croire l'un que l'autre. Ainſi cet Auteur croit que ce Dieu eſt le Baal, ou Belus, ou Jupiter des Chaldéens, ſi connu; & que le ſurnom de Phégor eſt ou le nom de quelque Prince déifié qu'on lui a donné, ou celui du lieu où il avoit un temple, & où il étoit honoré. Ce dèrnier ſentiment eſt ſans comparaiſon le plus probable. En éffet, Phégor eſt une montagne, au Liv. des Nomb. XXIII. 28. & une ville dans Joſué XIII. 19. *Bethphéger*, XXXVI. deut. eſt le temple que ce Dieu avoit en ce lieu. On pourroit ajouter que cette montagne s'appelloit פעור, *peor*, ouvert, parce qu'elle s'ouvroit en éffet & laiſſoit paſſage, & qu'il y avoit là un col, une ouvèrture dans les montagnes par où l'on paſſoit. Et de vrai c'eſt là que le peuple d'Iſraël paſſa.

Quelques-uns écrivent *Belſegor*. Le Mariage de *Belſegor*. C'eſt un Petit ouvrage de Machiavel, dont la moralité eſt de faire voir qu'il ſe trouve quelquefois des femmes qui ſont plus méchantes que le Diable. Il a été traduit par M. Le Febvre, & imprimé à Saumur avec les vies des Poëtes Grècs.

BÉELTSÉPHON, ſ. m. *Béeltſephon*. C'eſt-à-dire, Dieu ou Seigneur caché, de בעל, *baal*, & צפון, *caché*, participe paſſif de צפן, *cacher*. Ou bien Dieu du Septention; car צפון, *tſaphon*, ſignifie auſſi en Hébreu Septentrion. C'eſt le nom d'un lieu ſitué proche de la mèr rouge, & de l'endroit où les Iſraëlites paſſèrent cette mèr à ſec. Quelques Auteurs veulent que ce fût une ville, & d'autres ſeulement un lieu, ou un rocher qui étoit dans le déſért. Les Rabbins diſent que c'étoit une idôle de Baal, qui avoit été placée là par les Egyptiens pour obſèrver les Iſraëlites, & les empêcher de ſortir d'Egypte. צפה, d'où ils tirent צפון, qui ſignifie *ſpeculer*, *obſerver*; de ſorte que le nom de צפון, *ſpeculator*, auroit été donné à Baal comme celui de *Stator* à Jupiter, pour avoir arrêté une armée qui fuyoit. C'eſt une fable. Ce n'étoit pas là la route qu'il falloit tenir naturellement pour ſortir d'Égypte. Le P. Kirker croit que ç'a pû être le nom d'un lieu, comme les Commentateurs de l'Écriture le diſent ordinairement; mais il juge que ce lieu n'a été ainſi appellé que parce qu'il y avoit une idôle de ce nom qui y étoit adorée; que cette idôle étoit placée là comme le Gardien de l'Egypte, *Caſtos Ægypti*; que le lieu où elle étoit placée le marque; que toute la côte de la mèr rouge étant pleine de montagnes, ou de baſſes ou de lieu marécageux, à cet endroit ſeul il y avoit un port par où l'on pouvoit entrer en Égypte, ou en ſortir; que c'eſt pour cela que ce *Béeltſephon*, c'eſt-à-dire, Bel Gardien, y avoit été placé. Il n'eſt point du ſentiment de ceux qui croyent que *Béeltſéphon* avoit la figure d'un chien. Cependant parce que les Egyptiens avoient la coutume de mettre Mèrcure ſur les chemins, comme le Gardien des chemins, il ſoupçonne que *Béeltſéphon* pourroit bien être ce Mèrcure; & ſi ceux qui lui donnent la figure de chien entendent par là Hèrmanubis, il eſt aſſez de leur ſentiment, il ne le croit pas néanmoins tout-à-fait cèrtain. Quelques-uns écrivent *Béelzéphon*, & d'autres *Béelſéphon*; c'eſt une ſiade en Hébreu, *Béeltſéphon*. Voyez ſur ce Dieu Fagius ſur l'Exode, Ch. 14. v. 1. Godwin *Moſes and. Aaron*, Liv. IV. Ch. 5. & ſur-tout le P. Kirker, *Oedip. Æg. T. 1. Synt. IV. C.* 7.

BÉEL-ZÉBUT, ſ. m. Nom d'une idôle des Philiſtins. *Béelzebub*. Il faut écrire & prononcer *Béelzebut* en François, ou *Belzébut*. C'eſt l'uſage. Quelques-uns écrivent *Belzebub* M. Collier dans ſa Critique du Théatre Anglois, appelle les impiétez & les blaſphêmes que les Poëtes Anglois font vomir à leurs Acteurs ſur le théâtre, des éxhalaiſons échapées du cachot ténébreux d'Aſmodée & de *Bélzébut*. Ochoſias étant tombé d'une fenêtre de ſon Palais, envoya conſulter *Bélzébut* dans Accaron. Goo. Aujourd'hui on met deux *ee*. Or ſi c'eſt par le moyen de *Béelzébut* que je chaſſe les Demons, par le moyen de qui vos enfans les chaſſent-ils? Boun. Et s'ils ont appellé le Pére de famille *Béelzebut*, ne feront-ils pas encore plutôt le même traitement à ſes domeſtiques? Port-R. Il ne chaſſe les Démons qu'au nom de *Béelzebut*, Prince des Démons. Et ſi je chaſſe les Démons par *Belzebut*, vos enfans par qui les chaſſent-ils? Simon. Ainſi il ne faut point imiter les Traducteurs de Geneve & ceux de Louvain, qui diſent *Béelzebub*, ſuivans en cela les Traducteurs Latins & Hébreux; car le texte Hebreu, 4e Liv. des Rois 1, 2. 3. 6. 16. dit toujours בעל זבוב, *Baal-Zebub*, qui ſignifie le *Dieu de la mouche*, ou *le Dieu des mouches*, en prenant ce ſingulier pour ſignifier l'eſpéce, comme ont traduit les Septante à l'endroit des Rois que j'ai cité, & quelques éxemplaires dans le Nouveau Teſtament. D'autres éxemplaires manuſcrits, les éditions du N. T. Aquila à l'endroit des Rois que j'ai cité, & en général tous les Grècs, ſelon Capperonnier ſur Nicéphore, p. 707. mettent *Béelzebul*, auſſi-bien que les vèrſions Arabes, Cophtes & Éthiophiennes du N. T. que quelques Auteurs entreprennent de juſtifier. Le P. Kirker & Godwin diſent que ce ſont les Traducteurs qui l'ont mis éxprès, & pour donner à cette idôle un nom mépriſable: que *Baal-Zebul* veut dire Dieu du fumiér, parce qu'en Chaldéen c'eſt la ſignification de *Zebul*, זבל. J'aimerois autant dire, que les Philiſtins eux-mêmes l'appelloient le Dieu de l'habitation, ou le Dieu du Ciel; car זבול en Hébreu ſignifie habitation, & il ſe dit par éxcellence du Ciel, qui eſt l'habitation de Dieu. Mais au vrai ni l'un ni l'autre ne ſont bien; parce que *Béelzebul* eſt une corruption ou changement que les Copiſtes ou que l'uſage a fait en Grèc dans ce nom, qui ſe dit dans la langue originale *Béelzebub*. Druſius & Capperonnier ne croyent pas qu'il faille réformer ce mot en Grèc, à moins qu'on ne prouve que c'eſt une faute de Copiſte, & non pas l'uſage qui l'a introduit. Il y a auſſi des gens qui prétendent que l'on a dit *Béelzebut* en Hébreu; que l'on a dit בעל זבובות, *Baal-zebuboth*, au pluriel, Dieu des mouches; qu'enſuite de *zebuboth*, on a fait *zebboth*, & de *zebboth*, *zebot*, ou *zebut*. Mais on ne trouve que בעל זבוב, *Béelzebub*, au ſingulier, & jamais *Béelzebuboth* au pluriel. Ainſi il eſt clair que c'eſt un changement que nous avons fait dans notre langue du *b* en *t*, car nous ne mettons jamais le *b* à la fin des mots. Il n'y en a qu'un ſeul où il ſe trouve, qui eſt plomb, mais nous ne l'y prononçons pas. Il n'eſt donc point étonnant que nous l'ayons changé en *t* dans *Béelzebut*. *Béelzebut* étoit le Dieu d'Accaron, & on alloit l'y conſulter comme un Oracle, 4e Liv. des R. Ch. I. v. 2. 3. 6. 16. On ne ſait pas trop pourquoi on l'appelle Dieu de la mouche, ou Dieu mouche; ni qui lui donna ce nom, ſi ce fûrent les Accaronites, ou les Juifs par mépris. Quelques-uns diſent qu'il fût ainſi appellé à cauſe des mouches qui ſe mettent ordinairement ſur les victimes; d'autres parce que ſon idôle, toute graſſe de la fumée des victimes qu'on lui ſacrifioit, étoit toujours couvèrte de mouches. Le P. Kiker croit avec raiſon que ce nom lui fut donné par les Accaronites, & non point par mépris; car, dit-il, Ochoſias ne pretendoit point lui donner un nom mépriſable, 4e des Rois, C. I. v. 2. lorſqu'il l'envoyoit conſulter; & que c'eſt lé même Dieu que les Grècs adoroient ſous le nom de Myagre, & dont parlent Pauſanias & Solin, & Pline dit qu'à Cyrene on invoquoit le Dieu Achor contre la multitude des mouches, qui engendroient la peſte, il a voulu dire le Dieu d'Accaron. *Béelzebub*, ou Myagre, eſt donc le Dieu qu'on invoquoit contre les mouches. Les Grècs ont encore honoré une pareille Divinité ſous le nom de Ζεὺς ἀπόμυιος, *Jupiter chaſſemouche*. Voyez Godwin *Moſes and Aaron, Lib. IV. cap.* 3. Selden *de Diis Syriis Synt. II. c.* 6. & ſur-tout le P. Kirkes, *Oedip. Ægypt. T. I. Synt. IV. cap.* 6. Capperonnier croit que c'eſt par mépris pour ce Dieu que les Juifs dans la ſuite donnérent ſon nom au Prince des demons. Math. X. & Voſſius *de Idol. Lib. II. cap.* 4. croit que c'eſt le même que Béelſamen, ou le Soleil.

BÉER, v. neut. Ouvrir la bouche d'une façon niaiſe & admirative. *Ore hiante & patulo eſſe.* Le badaut s'amuſe à *béer* dès qu'il voit quelque choſe d'extraordinaire.

Béer, ſe dit auſſi des écoliers ou des gens de journée qui ſe détournent de leur travail, & qui pèrdent leur tems. Travaillez, & ne vous amuſez point à *béer*. On le dit auſſi de ceux qui chèrchent quelque choſe des yeux, & avec attention. Il *bée* de tous côtez pour voir s'il ne trouvera point un homme à qui il a à faire. *Curioſiùs circumſpicere.*

Béer, ſe dit figurément de ceux qui déſirent quelque choſe ardemment; & qui attendent. *Inhiare, avidiùs appetere.* Il y a long-tems qu'il *bée* après cette charge.

On dit proverbialement, *béer* aux corneilles; pour dire être oiſif; s'ennuyer, ne rien faire. Il y a bien des Courtiſans qui *béent* aux corneilles, qui ſont long-tems à la Cour ſans rien attraper. Il y a dés Auteurs qui diſent *bayer*. Voyez ce mot.

BEF.

BEFFLER, v. act. Mener un homme par le nez comme un buffle; le tourner en ridicule, ſe moquer de lui, le tromper. *Illudere, os alicui ſublinere.* Quand on vient dans le monde, il ne faut pas ſe laiſſer *beffler*, on n'en revient point. Ce mari a été toujours *befflé* par ſa femme, & par tout le monde. Ce mot eſt vieux, & ne peut plus entrer que dans le comique & burleſque.

Befflé, ée, part. paſſ. & adj. *Illuſus, irriſus.*

BÉFROY, ſ. m. Tour, cloches, lieu élevé où il y a une cloche dans une place frontiére, où on fait le guet; & d'où on ſonne l'alarme quand les ennemis paroiſſent. *Specula.* Du Cange dérive ce mot du Saxon ou Allemand *bell*, qui ſignifie *cloche*, & *fred*, qui ſignifie *paix*. On l'appelle diverſement dans la baſſe Latinité, *belfredus*, *berfredus*, *berefridus*, *verfredus*, *bilfredus*, *balfredus*, *belfreit*, *belfragium*, *beaufroy* & *belfroy*. Nicod dérive ce mot de *bée* & de *effroi*, parce qu'il eſt fait pour bèer & regarder, & enſuite donner l'effroi. Paſquier croit que c'eſt un mot corrompu, qu'il eſt dit ſimplement pour *effroi*, & que ſonner le *beffroi* n'eſt autre choſe que ſonner l'effroi, *Rech. Liv. VIII. chap.* 62.

Beffroy, dans les coûtumes d'Amiens & d'Artois, eſt une tour où l'on met la ban-cloche, *Campana bannalis*, c'eſt-à-dire, la cloche à ban, ou la cloche deſtinée à convoquer les habitans d'une ville. La Chartre de l'affranchiſſement de S. Vallery accordée en 1376 par Jean Comte d'Artois, porte ceci: Item nous avons donné & accordé eſchevinage, ban-cloche, grande & petite; pilori, ſeel & banlieuë aux Maires, Eſchevins & Commune de S. Vallery. DE LAURIERE *ſur Ragueau.* Ainſi le droit de *beffroy* étoit un privilége, & Charles le Bel en 1322. l'ôta à la ville de Laon avec pluſieurs autres, pour la punir d'un ſacrilége que les habitans commirent dans l'Egliſe.

Beffroy, eſt auſſi la charpenterie qui ſoutient les cloches dans un clocher. *Canterii.*

On appelloit autrefois *beffroy*, ces tours ou machines de charpente montées ſur des rouës, qui égaloient en hauteur les murs des villes qu'on attaquoit, ſur leſquelles on mettoit des ſoldats pour y jetter des traits auparavant l'invention de l'artillerie. *Turris lignea ſuppoſita rotis.* Le Roman de Garin d'écrit ainſi un *beffroy*:

> *Un engin fes, de tel parler n'oi,*
> *Qui ot de haut cent tos enterins,*
> *Près de la porte fit venir tel engin,*
> *A ſept eſtages tot droit de fuſt cheſnin,*
> *Arbaleſtriers i a mis juſqu'à vint,*
> *Bien fu cloez, couvert de cuir boli.*

Quélquefois on trouve écrit *belfroit* & *belfroy*, du Latin *belfridus*. On trouvera encore la deſcription d'un *beffroy* dans l'Empereur Léon, *de Tacticis, c.* 15. *n.* 30. dans Sanut. Liv. II. p. 4. c. 22. dans Juſte Lipſe, *Polior. L. II. dial.* 4.

Beffroy, ſe dit auſſi de cèrtaines cloches qui ſont dans des lieux publics, qui ne ſonnent qu'en cèrtaines occaſions, comme de réjouiſſance, d'alarme, ou d'incendie. *Maximum cymbalum.* Selon Paſquier ſonner le *beffroy*, n'eſt autre choſe qu'une corruption du langage, pour dire, ſonner l'*effroy*. Il y a trois *beffrois* à Paris, celui de l'Hôtel de ville, du Palais & de la Samaritaine. Quand il naît un fils de France, on donne ordre de tinter le *beffroy* pendant vingt-quatre heures.

Beffroy, en tèrme de Blaſon, eſt un nom que les Rois d'armes & Hérauts ont donné à un Écu vairé du compoſé de trois tires de vair, parce qu'il eſt fait en forme de cloches qui ſervent à ſonner l'effroy; & quand on dit ſimplement *beffroy*, on doit entendre qu'il eſt compoſé d'argent & d'azur. *Laterculis argenteis ac cæruleis inſtructus.*

BEG.

BÉGAYEMENT, ſ. m. Prononciation imparfaite & difficile à entendre, cauſée par la difficulté que l'on a de prononcer cèrtaines lettres de l'alphabet, telles que ſont le B. l'R. & le T. *Lingua hæſitantia.*

BEGAYER, v. neut. & act. Prononcer mal, ou avec difficulté, répeter pluſieurs fois les mots & les ſyllabes. *Balbutire.* Les enfans *bégayent* en apprenant à parler. Ceux qui ont la langue graſſe *bégayent* toute leur vie. Quand un homme a bû beaucoup, il commence à *begayer*.

> *Tout charme en un enfant, dont la langue ſans fard,*
> *Sait d'un air innocent* begayer *ſa penſée.* BOIL.

Bégayer, ſe dit figurément des chôſes qu'on a peine d'expliquer, ou de faire entendre. Ce Commentateur n'a fait que *bégayer* en voulant expliquer l'Apocalypſe. Pardonnez, Seigneur, à vos enfans, s'ils *bégayent* ſur votre grandeur, pour tacher de vous donner d'autres enfans. PELISS. Le ſourd *bégayant* guéri en prononçant *Epphata.* ID.

Bégayer. Tèrme de Manége, qui ſe dit d'un cheval qui bat à la main, qui léve le nez, qui branle la tête, & qui ſecouë la bride. *Succutere.*

Ce mot vient de *bigare*, répéter: de *bis* on a formé *biga* & *bigare*, comme de *ter* & de *quater*, *triga* & *quatriga*. HUET.

BEGHILER-BEGHI, ou **BEGLER-BEG**, ou **BÉGLER-BEY**, ou enfin, comme on prononce ſouvent même en Turquie, **BEYLER-BEY**, ſubſt. m. &c. La Boullaye écrit *Beglerbeg*. C'eſt chez les Turcs un Gouvèrneur de Province. Un *Béglerbey* a ſous lui pluſieurs Sangiacs, ou Gouvèrneurs particuliers. On compte vingt-huit *Beglerbeys* dans tout l'Empire Ottoman. Les Turcs appellent *Dins-Béglerbey* le Bacha de la mer, ou l'Amiral de Turquie. *Deniz-Beglerbehi.* Beg, chez les Turcs ſignifie *Seigneur*, & Beglerbeg, ou *Beglerbehi*, *Seigneur des Seigneurs*. Voyez au mot BEY.

BÉGLIER-BEGLIC, ou **BECLIERBELIC**, ſ. m. Nom de l'office ou dignité de Beglerbey chez les Turcs. Il ſe dit auſſi du pays ſoumis au Beglesbey. *Præfectura.* C'eſt un Gouvèrnement Général, dans lequel ſont d'autres Gouvèrnemens particuliers, nommez Sangiacats. Il y a 22. *Beglier-belic* dans l'Empire du Turc. Le *Beglier-belic* de la Natolie renfèrme quatorze Sangiacats. Voyez les voyages de la Boullaye, p. 534.

BÉGU, ou **BAIGU**, uë, adj. Ce mot ne ſe dit que des chevaux. Un cheval *bégu* eſt celui qui depuis cinq ans juſqu'à ſa vielleſſe, marque naturellement & ſans artifice à toutes les dents de devant, & y conſèrve un petit creux & une marque noire, qu'on appelle gèrme de feve. *Equus cujus in dentibus ſemper ætatis indicium remanet.* Les chevaux *begus* ont les dents plus dures que les autres chevaux, ce qui fait que quand ils ont une fois marqué, ils marquent toujours. Les cavales ſont plus ſujettes à être *begues* que les chevaux.

BEGUARD, ſubſt. m. Nom de Sécte. *Begaardus.* Les *Beguards*, ou comme quelques-uns écrivent, *Berguards*, ou *Begghars*, ſont des hérétiques qui s'élevèrent en Allemagne vèrs la fin du XIIIe ſiecle. Le Chef de cette Sécte fut un cèrtain Dulcinus. Leurs principales èrreurs étoient que l'homme en cette vie pouvoit être impeccable, & acquérir un degré de pèrfection ſi élevé, qu'ils ne pourroient plus croître; qu'en cet état il n'étoit plus obligé ni aux jeunes de l'Égliſe, ni à obéir aux ſupérieurs; qu'il étoit heureux comme dans le Ciel; que toute créature intellectuelle eſt de ſoi heureuſe; qu'elle n'a que faire de la lumière de gloire pour l'elever à la viſion & à la poſſeſſion de Dieu; qu'il n'y avoit que les imparfaits qui s'exèrçaſſent à pratiquer des actes de vèrtu; qu'on ne devoit point adorer JESUS-CHRIST quand on élevoit l'Hoſtie, ni s'occuper des myſtères de ſon humanité ſainte. Ils blamoient les bonnes œuvres

&

& débitoient des maximes d'impureté. Ces fanatiques, qui portoient l'habit monaſtique ſans garder aucune régle, & ſans obſerver le célibat, fûrent condamnez ſous Clément V. au Concile de Vienne l'an 1311. Pratéole, Sanderus, *hæreſ.* 160. *&* 261. S. Antonin *Chron. P.* 111. *T.* 21. *c.* 3 §. 2. *Turre-Crem. Summ. de Eccleſ. P.* 11. *L.* 14. *c.* 36. Sponde Bzovius, & Rainaldi à l'an 1310. & 1315. ont parlé des *Begguars.* Piérre Coëns en a fait l'hiſtoire, intitulée, *De origine Beguardorum.* Alex. Roſſæus *in Πανσεβεία*, Chriſt. Urſtiſius, dans ſon hiſtoire de Bâle, d'où ils fûrent chaſſez en 1411. & Phil. de Limborch, en ont auſſi parlé. Voyez BEGUIN.

BEGGUARS, ou **BEGGHARS**. On appelle de ce nom dans les Pays-Bas les Religieux du Tiers-Ordre de S. François. Ce nom fit croire au peuple dans le XIVe ſiécle que les hérétiques dont nous venons de parler, étoient de l'Ordre de S. François, c'eſt ce qui fit que Jean XXII. déclara qu'ils n'en ſont nullement, en les condamnant derechef par une Décrétale de l'an 1322.

BÉGUE, adj. m. & f. Celui qui a difficulté de parler, qui ne peut achever de dire un mot ſans en répéter une partie pluſieurs fois. *Balbus, linguâ hæſitans.*

Ménage dérive ce mot de *balbus*, qui ſignifie *bégue.* Borél le dérive de *beccus*, qui eſt un vieux mot Gaulois qui ſignifioit *bèc.*

BÉGUEULE, ſ. f. Injure populaire qu'on dit aux femmes de baſſe condition qu'on taxe de niaiſerie, & d'avoir toûjours la gueule *bée*, ouvérte. *Fatua, inſulſa.*

BÉGUIN, ſ. m. Coëffe de linge qu'on met aux enfans ſous leur bonnet, & qu'on leur attache par deſſous le menton. *Lintea puerorum calantica.*

Ce mot vient de *bégue*, parce que tous les enfans ſont *bégues* quand ils commencent à parler.

On dit provèrbialement que les ânes ont les oreilles bien longues, parce que leurs méres ne leur ont point mis de *béguin.*

BÉGUIN, ſ. m. Nom de Secte. *Beguinus.* C'eſt un nom que l'on donna au XIVe ſiécle à des hérétiques, nommez autrement *Beguards.* Voyez ce nom. Ils ſe diſoient pauvres Frères du Tiers-Ordre de S. François, & fûrent auſſi nommez Fratricelles; ils régnoient particuliérement en Provence, dit l'Hiſtorien de cette Province. Ils diſoient qu'il n'étoit point pèrmis non ſeulement aux particuliérs, mais même aux Communautez, de poſſéder des fonds, ni rien en propriété, & ils traitoient le Pape d'Ante-chriſt, parce qu'il le permettoit à l'Ordre de S. François.

Quelques Savans dérivent les noms de cette Secte du mot Saxon, ou Anglo-Saxon, *beggen, mendicare, mandier.*

BEGUINAGE, ſ. m. Maiſon de filles nommées Beguines: Couvent ou Communauté de Béguines, lieu où elles demeurent. *Beguinarum domus.* Ce mot ſe dit en Flandres & en Picardie. Meſſieurs de Ville joüiſſent de la dépouille des Beguines d'Amiens, que l'on nomme encore aujourd'huy le *Béguinage.* DE LA MORLIERE, *Antiq. d'Amiens p.* 102. Le *Béguinage* de Malines eſt le plus beau de toute la Flandres. Il eſt grand comme une petite ville, & l'on dit qu'il y a dans ce *Béguinage* quinze ou ſeize cens Béguines, ſans comprendre les Penſionnaires, dont le nombre eſt trois fois plus grand. Il y en a eu en France, & au rapport de Thomas de Chantepré, Philippe de Montmiral en aſſembla cinq cens en pluſieurs *Béguinages.* S. Loüis établit des Béguines à Paris, & leur *Béguinage*, ou principale demeure étoit où eſt préſentement le Monaſtère de l'*Ave Maria.*

BÉGUINES, ſ. f. Ce ſont des Societez de filles dévotes établies en pluſieurs lieux de la Flandres, de Picardie & de Lorraine. *Beguina.* Il en eſt parlé dans l'Extravagante de Jean XXII. *Ratio recta.* Elles vivent du travail de leurs mains, & ont un genre de vie qui tient le milieu entre le laïque & le religieux, & ne font point de vœux. Il y en avoit autrefois pluſieurs en France, dont les Maiſons ont été données à des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint François, comme ſont à Paris les Filles de l'*Ave Maria.* Les Societez de *Béguines* commencèrent à Nivelle en Flandres l'an 1226. & en peu de tems elles ſe répandirent dans toute la Flandres, & même en France. Elles ne faiſoient point vœu de pauvreté, ni d'obéiſſance, mais elles avoient un habit particuliér & fort modeſte: elles vivoient en commun & étoient gouvernées par des hommes d'une grande piété. Quelques-unes de ces *Béguines* ayant donné dans des erreurs pleines d'abſurdité, le Concile de Vienne, tenu ſous le Pontificat de Clément V. abolit leur inſtitut, & bien-tôt après il n'y en eut plus en France; elle ſe maintinrent ailleurs, & Jean XXII. ſucceſſeur de Clément V. expliqua le décret de ſon prédéceſſeur, & déclara qu'il n'y avoit de ſocietez éteintes que celles dont les *Béguines* étoient tombées dans l'héréſie. THOMASSIN. La porte des *Béguines* étoit une porte de la ville de Paris, ainſi nommée, parceque la demeure des *Béguines* en étoit proche. C'étoit le Monaſtère de l'*Ave Maria.*

Le nom de *Béguine* eſt venu à ces Communautez de filles, ſelon quelques-uns, de Lambert le Bégue, Prêtre & Religieux, qui en fit l'inſtitution: Borel le dérive de Loüis le Bégue, Roi de France, ou plûtôt de béguin, qui eſt leur coëffure. Mais d'autres prétendent que cette coëffure a pris ſon nom d'elles, & non pas les *Beguines* de cette coëffure. Joach. Hopperus tire ce nom du vèrbe Allemand *beginnen*, qui ſignifie *commencer*, parceque c'eſt un commencement de l'Ordre monaſtique; *Quod initium*, dit-il, *rei monaſticæ ponam.* En Flandres, où les *Béguines* ſont en grand nombre, l'opinion conſtante eſt que leur nom vient de Begga ou Bégge leur Inſtitutrice, fille de Pepin de Landen, qui étoit fils du Duc Carloman, & petit-fils de Charles Comte de Heſbaye dans le pays de Liége. Cette Bégge étoit ſœur de Sainte Gèrtrude, Abbeſſe, & conjointement avec ſa mère Itte, ou Juberge, femme de Pepin de Landen, fondatrice du célébre Monaſtère de Nivelle. Car il ne faut pas diſtinguer Begge ſœur de Sainte Gertrude, de Begue fils de Pepin, comme on a fait dans la prémiére édition de ce Livre, ni prendre ce Pepin pour un de nos Rois de France. Celui-ci fût ſeulement Maire du Palais ſous Sigebert. Cette dèrnière étymologie paroît la plus vraie.

BÉGUINE, ſ. f. Eſt aujourd'hui en France parmi le peuple, au moins en pluſieurs endroits, un tèrme mépriſant, & ſignifie ſotte, inbécille, badine, qui n'a pas beaucoup d'éſprit, chipotière. C'eſt une *béguine.* Taiſez-vous *béguine.* C'eſt encore une vieille fille qu'on veut taxer de bigoterie.

On appelle auſſi quelquefois en général *Béguine*, toute Religieuſe ou fille de Communauté, de quelque Ordre ou Congrégation qu'elle ſoit; & il a encore en ce ſens quelque choſe de mépriſant. Ce ſont des *béguines*, diſent les gens du monde en parlant des Religieuſes, qui paroiſſent s'attacher à des choſes qui leur ſemblent petites & légéres, qui ſont des vetilles à leurs yeux.

BÉGUINE, ſ. m. Femme de la Secte des Béguins, ou Béguards. *Beguina.* Quelques-uns écrivent auſſi Begghines, mais cela n'eſt bon qu'en Flamand, ou en Allemand; en François il faut écrire *Béguin* ou *Béguines* Voyez BEGUARD, & BEGUIN. Quelques-uns écrivent Béquins & Béquines; mais mal.

B E H.

BÉHÉMOTH, ſ. m. Nom Hébreu, que l'on a retenu dans des vèrſions Françoiſes de la ſainte Ecriture. Il eſt parlé de *Béhémoth* dans le Livre de Job, & ce mot a éxèrcé les Intèrprétes anciens & modèrnes, & les Critiques. Les uns croyent que *Béhémoth* eſt l'éléphant, ils ſe fondent ſur ce que dans l'endroit de la ſainte Ecriture où il eſt parlé de *Behémoth*, il s'agit de donner une grande idée de la puiſſance de Dieu, ce qui ſe fait en parlant des deux plus grands animaux que Dieu ait créez, Leviathan & *Béhémoth*, la baleine entre les poiſſons, & l'elephant entre les animaux tèrreſtres. D'autres penſent que *Béhémoth* ſignifie en général toute ſorte de bête d'une grandeur énorme. Il y en a qui prétendent que par *Béhémoth* on doit entendre le Diable. Saint Grégoire de Nyſſe eſt de ce ſentiment. Voyez les Intèrprêtes de la ſainte Ecriture, ſur Job. XL. 10. & Voſſius, *De Idol. L. III. cap.* 50.

BEMÉN, ou **BEN**. Voyez BEN.

BEHIMA, C'eſt le nom d'une hèrbe qui croît dans la Province Teméçen en Afrique. Elle engraiſſe les chevaux & le betail en moins de douze ou quinze jours, mais quand elle jette un petit épi barbu, on les empêche d'en manger, parce qu'elle les étrangle & les tuë. MARM. D'ABLANC.

BÉHOURD, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit une *joûte*, ou choc de lances; combat que l'on faiſoit à cheval la lance à la main; courſe de lances. *Lancearum exercitatio palaſtrica, baſtiludium.* Les anciens Romans font ſouvent mention de *béhourds* & tournois. En la baſſe Latinité on l'a appellé *behordium.*

BEHOUDER, ou **BEHORDER**, & **BORDER**, v. n. Vieux mot François dont on s'eſt ſèrvi en pârlant de ces éxèrcices de jeunes gens où ils combattoient avec des lances & des boucliers. Les Eſpagnols ont encore retenu quelque éſpèce de ce jeu qu'ils appellent *cannas.* En France les gens de la campagne & la bourgeoiſie des petites villes ont eu auſſi ſemblable éxèrcice. A cèrtain jour aſſigné, qu'on appelloit le jour de *Bouhordeis*, ils s'aſſembloient & joüoient enſemble avec des bâtons & des cannes. Céla ſe pratique encore en Anglètèrre en cèrtains tems de l'année. Nicod & le P. Monet, au mot *Bouhordis*, diſent que ce mot ſignifie le prémier & ſecond Dimanche de Carême, ainſi c'étoit ces deux jours que l'on faiſoit en France cet éxèrcice. Les Italiens diſent *Bagordare* pour ſignifier le même éxèrcice, & les Académiciens della Cruſca l'expliquent par *Feſteggiare armeggiando, & gioſtrando:* c'eſt-à-dire, faire ou célébrer une fête par des éxèrcices d'armes & des joûtes. Il paroît en effet par les éxemples qu'ils citent que c'étoit une éſpèce de fêtes, ou Jeux ſolennels, dans leſquels les combattans ſe couronnoient de differentes branches d'arbres. Ils appellent auſſi bagordo l'arme offenſive dont on ſe ſervoit dans ces combats, & le combat même.

BEJ.

BEJAUNE, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit des oiſeaux niais, & tout jeunes, qui ne ſavent encore rien faire. *Pullus recenſior.*

BÉJAUNE, ſignifie figurément, ignorance, bévûë, *Ignorantia, ſtupor.* Il ſe dit en cette phraſe proverbiale : On lui a fait voir ſon *béjaune* ; pour dire, ſon ignorance & ſa mépriſe.

Ce mot a été dit par corruption de *béc jaune*, par métaphore des oiſons & autres oiſeaux niais qui ont le bèc jaune ; ce qu'on a appliqué aux Apprentis en tous les arts & ſciences. *Rudis, Tiro, imperitus.* Et ainſi on faiſoit payer autrefois aux écoliers de Droit leur *béjaune* ; pour dire, leur *bien-venue* : & les Clercs de la Baſoche de Paris appellent encore les Lettres de *béjaune*, celles qu'on leur donne pour atteſtation du ſervice qu'ils ont fait chez les Procureurs quand ils veulent être reçus à une telle charge.

On a appellé auſſi *béjaune*, le feſtin que faiſoient les Clercs, ou les Apprentis lorſqu'ils étoient reçus en charge, ou paſſez Maîtres. *Tironis epulum Tirocinio excedentis.* Du Cange dit qu'en la baſſe Latinité on a appellé *bejaunus* un jeûne écolier de l'Univèrſité, & *bejaunium* le feſtin qu'il faiſoit pour ſa bienvenuë.

BEID, ſ. m. Plante d'Egypte. Ses feuilles ſont deux à deux, larges & fort épaiſſes, d'où il écoule une liqueur blanche. Ses fleurs ſont de couleur de ſafran tirant ſur le rouge.

BEIREA, ſ. f. Province du Royaume de Portugal, bornée au nord par celle de Tra-los-Montes, & d'Entre-Douro & Minho ; au midi par l'Eſtramadoure de Portugal, au levant par l'Eſtramadoure d'Eſpagne, & au couchant par l'Ocean Atlantique. *Beira.* On prétend que c'eſt le pays des anciens Tranſcudani. Conimbre eſt Capitale de la Province de *Beira*.

BEIRAM, ſ. m. Tèrme de Relation. Mot Turc, qui ſignifie Fête ſolennelle. *Feſtum, dies feſtus, dies ſolemnis.* Les Muſulmans n'ont que deux *Beirams*. Le prémier tombe au 10e jour du dèrnier mois de l'année Arabique, & s'appelle *Beiram Buiuk* Grand *Beiram*. Le ſecond finit le jeûne du mois Ramazan, & tombe au prémier jour du mois de Scheval ; on le nomme *Beiram Kutſchuk*, ou *Kitchi-Beiram*, petit *Beiram*. On l'appelle communément la Pâque des Turcs, & dans l'opinion du vulgaire elle paſſe pour leur grande Fête, & pour le Grand *Beiram*. D'Herb. L. P. Roger écrit *Behiram* ; mais mal.

BEL.

BEL. Voyez BEAU.

BEL, ſ. m. *Belus.* C'eſt le nom d'un Dieu, ou d'une idôle des Babyloniens. Il eſt parlé de *Bel* dans la prophetie de Daniel. Aléxandre étant à Babylone fit réparer le temple de *Bel*. *Bel*, ou *Belus*, fut un Roi de Babylone, le prémier du monde à qui l'on décerna les honneurs divins, à ce que l'on croit, ce qui fut le commencement & l'origine de l'idolatrie. On ne convient point quel fut ce *Bel*. Xénophon, ou l'auteur du livre *de Æquivocis*, qu'on lui attribuë, dit qu'on appelle Saturne tous les Princes qui avoient autrefois fondé quelque ville célebre ; & leurs fils Jupiter ; & il ajoute que Nembrod eſt Saturne, & que *Belus* ſon fils eſt le Jupiter Babylonien. Le P. Kirker, *Oedip. Æg. T. I. p.* 293. croit que *Baal*, ou *Bel* eſt Nembrod. Pluſieurs autres ſont du même ſentiment. D'autres diſent que c'eſt Cham fils de Noé, ou Menes. C'eſt le ſentiment du Chevalier Marsham, qui prétend que Belus, Menes, Hammon, Oſiris & Adonis, ſont le même. Il fut, dit on, pére de Ninus, qui lui fit ériger une ſtatuë. Il avoit un temple magnifique à Babylone, qu'Herodote a décrit dans ſon prémier Livre. Si c'eſt Nembrod, il fut le fondateur de Babylone. On dit qu'il fut grand Aſtronome, cela s'entend, pour ſon tems, & que c'eſt pour cela qu'on l'appella *Baalſemen*, Seigneur du Ciel. Quelques-uns prétendent qu'il ne fut point l'auteur de l'idolatrie, mais que ce fut Sarug. Voyez Euſebe dans ſa Chronique, & dans la Preparation Evangélique, L. IX. c. 4. S. Auguſtin, de la Cité de Dieu L. XVIII. c. 2. 17. 21. Bede, *De 6. ætat.* S. Jérôme ſur Oſée dit que ce fut Sémiramis, qui enflée de la victoire qu'elle remporta ſur Zoroaſtre Roi des Bactriens, donna commencement à l'idolatrie en faiſant un Dieu de Ninus ſon mari fils de *Belus*. Servius prétend que *Belus* eſt le Soleil, que c'eſt de ce nom que les Grécs ont formé le nom Grec ἥλιος, changeant le *B* en aſpiration ; que c'eſt de là auſſi que vient le mot Punique, ou Carthaginois, *bal*, qui ſignifioit Dieu. Mais comme le P. Kirker l'a remarqué, *Oedip. Ægyp. T. I p.* 264. *Synt. IV.* c. 4. Servius s'eſt trompé, il ne faut que ſavoir un peu d'Hébreu pour en être convaincu. Ce nom vient de אל, qui ſignifie, Dieu.

Il y a eu pluſieurs *Bels* ou *Baals*. Le *Bel* Egyptien, qui ſelon le P. Kirker eſt Mitſraïm. Le *Bel* Babylonien, qui eſt ſon petit-fils Nimrod, qu'on appelle auſſi Jupiter Babylonien, & que Sanchoniathon & Euſébe diſent avoir été fils de Saturne. Il y a un *Belus* petit-fils de Jupiter, fils d'Epaphus Roi d'Egypte, qui a encore eu pour fils un autre *Bel*, ou *Belus*. Le *Bel* Tyrien, ou des Phéniciens, qui l'appelloient *Baal*, & qui en diſtinguoient pluſieurs, Baalberith, Baalgad, Baalſemen, Baalſephon, &c. Voyez BAAL, & BEEL, & tous ces mots en leur place. Voyez auſſi Voſſius, *de Idol. L. I. c. 16. & 24. L. II. c. 6. & 15.*

BÉLANDRE, ou **BELANDE**. ſ. f. *Belandre* ſe trouve dans l'Hydrographie de Fournier, & *Belande* dans l'Hiſtoire du ſiége de Dunkerque par Mr. Saraſin. D'où l'on peut conclurre que l'un & l'autre ſont bons ; ſi ce n'eſt que *Belande* eſt un peu plus doux que *Belandre*, ce qui ſuffit pour le faire préférer. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt un tèrme de Marine, qui ſignifie un petit bâtiment de mèr qui eſt fort plat de varangue, qui a ſon appareil de mats & de voiles, ſemblable à celui d'un heu, & dont la couvèrte, ou le tillac s'éleve de prouë à pouppe d'un demi pied plus que le platbord. Ainſi entre le platbord & le tillac, il y a un eſpace d'environ un pied & demi qui régne en bas, tant à ſtribord qu'à basbord. Les *Belandes* ſèrvent au tranſport des marchandiſes ; & les plus grandes, qui ſont de 80 tonneaux, ſe peuvent conduire par trois ou quatre pèrſonnes. Elles vont à la bouline, comme le heu, & ont des ſemelles pour cela. On s'en ſert principalement dans la baſſe Flandres, étant fort propres pour aller ſur les canaux & ſur les rivières. Le Maître y loge ordinairement avec toute ſa famille, n'ayant point d'autre maiſon que ſa *Belande*.

BELAMIE, ſ. f. *Belamia.* Eſpèce de vêtement, ou tunique, dont il eſt parlé au C. II. de la Regle de Fontevraut, faite par Robert d'Arbriſſel. *Ut non habeant veſtimenta fimbriata, neque in lecto præter belamiam.*

BELATUCADRE, ſ. f. Nom propre d'un faux Dieu adoré autrefois en Angleterre. *Belatucadrus.* On ne le connoît que par trois inſcriptions qui ſont dans le Comté de Cumberland.

La prémiére eſt,

DEO
SANCTO BELA
TVCADRO
AVRELIVS
DIATOVA ARAE
XVOTOPOSUIT
LL MM

La ſeconde,
DEO BELATVCAD
ROLIB. VOTV
M FECIT
IOLUS

Et la troiſiéme,

BELATVCADRO
IVL. CIVILIS OPT.
V. S. L. M.

Selden dans ſon Traité *de Dis Syriis Synt. II. c.* 1. prétend que ce *Belatucade* eſt le même Dieu que Belenus & Abellion, qui étoient honorez par les Gaulois & par les Noriques, comme il paroit par Tertulien. Julius Capitolinus dit de même des habitans d'Aquilée. Il veut encore que tous ces noms ſoient tirez de celui de *Bel*, ou *Baal*, & que ce ſoit la même choſe ; enfin, il ſoutient avec Voſſius, *de Idol. L. II.* c. 17. que tous ces noms ſont des noms differens du même Dieu, qui eſt le Soleil. La dernière de ces trois inſcriptions eſt, ſelon lui, du tems de l'Empereur Commode, environ 200. ans après la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

BELAY. Voyez BELLEY.

BELEN, ou **BELIN**, ſ. m. Nom propre d'un faux Dieu des Anciens Gaulois. On trouve en Latin ; *Belenus, Belinus, & Bellenus.* On lit dans Hérodien, L. VIII. c. 3. Βέλιν. mais Saumaiſe ſoutient dans ſes Notes ſur Capitolin, que c'eſt une faute, & qu'il faut lire Βέλεν. Il étoit honoré ſur tout à Aquilée en Italie, dans la Gaule Ciſalpine, dont il étoit protecteur, & où il avoit des Aruſpices par leſquels il rendoit des oracles, comme il paroit par Jule Capitolin dans la vie de Maximin, c. 22. Hérodien dit auſſi dans l'endroit que nous venons de citer, qu'il avoit un Oracle, qu'il appelle l'Oracle du Dieu de la patrie, Θεοῦ ἐπιχωρίου. Jule Capitolin, dans la vie de Maximin, p. 146. de l'*hiſt.* Auguſt. l'appelle d'abord *Belenus*, & enſuite *Apollo*, en effet, *Belenus* étoit la même choſe que le Soleil & Apollon, & les anciennes inſcriptions à l'honneur de ce Dieu, qu'on a trouvées à Aquilée, l'appellent Apollon *Belenus*, C. APOLLINI BELENO AVG. IN HONOREM C. PETTI. Et une autre, APOLLINI BELENO C. AQVILEIENS. FELIX. Quelques-uns, dit Saumaiſe dans ſes Notes ſur Capitolin, p. 253. lui donnent auſſi le titre d'Aquileien APOLLO BELENUS AQUILEIENSIS. Au reſte, ce n'étoit pas ſeulement un Dieu de la Gaule Ciſalpine, il étoit auſſi honoré dans la Tranſalpine, comme il paroit par Auſonne dans les Profeſſeurs de Bourdeaux, où il dit à l'éloge de Patera, qu'il étoit de Bayeux, de
race

race de Druïde, & de ceux qui ſervoient le Dieu *Belus* dans ſon temple. Il parle encore dans la 10e piéce de ce même livre d'un nommé Phœbicius de race de Druïdes, qui étoit Sacriſtain de *Belenus*, ce qui montre que ce Dieu étoit honoré des Gaulois. Cependant Tertulien, c. 24. dit que *Belenus* eſt Dieu des Noriques, ce que Saumaiſe dans ſes Notes ſur Vopiſcus, p. 385. étend à toute l'Illyrie; & parce qu'il paroit par Vopiſque au commencement de ſon Aurélien, que la forme & les ornemens que les Illyriens donnoient à *Belenus*, étoient les mêmes que ceux de Mithra chez les Pèrſes, il en conclut que le *Belenus* de l'Occident étoit le Mithra de ces Orientaux. Joſeph Scaliger, *Auſon. Lect. L. I. c. 9.* qui croit comme Herodien, Vopiſque, Saumaiſe, Elias Vinet, Selden, Voſſius, que *Belenus* étoit le même qu'Apollon, dit que c'eſt de là que les Gaulois appelloient *Belenum*, l'hèrbe dont ils frotoient leurs flêches. Voyez encore Cambden, *Britan. p. 90. 71.* Apollon a été adoré d'un culte particulier dans Vienne, & le Soleil de même, ſous le nom de *Belenus* & de *Belinus*. **Chorier.** Voyez encore Voſſius *de Idol. L. I. c. 35. L. II. c. 17.*

Quelques-uns croyent que ce mot, *Belenus*; car c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non pas *Bellenus*, comme Vinet le conclut de la 10e piéce d'Auſone ſur les Profeſſeurs de Bourdeaux, où ce nom a les deux prémières brèves; quelques-uns, dis-je, croyent que ce nom vient de Béel & Enos, qui ſignifie l'ancien Enos, que les Eſſeens & les Machabées reconnoiſſoient pour leur Chèf, ils ajoûtent que les Druides tenoient quelque choſe des Eſſéens & des Machabées, qu'ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'ils honoraſſent le Soleil ſous ce nom; opinion ſans fondement, & hors de toute vraiſemblance. Selden & d'autres le font venir de בעל, *Baal*, ou *Belus*. Elias Schedius, perſuadé comme les autres que *Belenus* eſt le Soleil, a cru que ce nom n'étoit qu'un aſſemblage de lettres, qui priſes enſemble ſont en chifre le nombre de jours que le Soleil eſt à faire ſa révolution. Car,

Β Η Λ Ε Ν Ο Σ
2, 8, 30, 5, 50, 70, 200.

font 365; mais il eſt ſûr que ΟΣ, ou US, ſoit du nom Gaulois, & que ce ne ſoit pas une tèrminaiſon Grècque ou Latine, ajoûtée au mot Gaulois, Illyrien ou Phénicien; Elias Schedius, *de Diis Germanis*, Elias Vinet dans ſon Commentaire ſur Auſone, & les autres Auteurs que j'ai citez, parlent de ce Dieu.

Bela, ſ. f. Les enfans nomment ainſi un petit bâton aigu de deux côtez; ils frapent d'un autre plus grand une des deux pointes, & le font ſauter en l'air. C'eſt un de leurs paſſe tems. Chez les Grècs, βλαν & βέλος, eſt un trait ou un dard. **Chorier.** C'eſt en Dauphiné qu'on l'appelle ainſi. A Paris les enfans le nomment bâtonnet, en Berry *bicarelle* ou *bigarelle*, en Touraine *pie*.

BELETTE, ſ. f. Petit animal ſauvage qui fait la guèrre aux pigeons, qui a le goſiér blanc, le dos rouge, & le muſeau etroit. *Muſtella.* Il y en a de deux eſpèces: l'une qui eſt ſauvage, qu'on appelle proprement *mouſtelle*, qui vit à la campagne: l'autre domeſtique, qui ſe cache dans les greniers, qu'on appelle *fouine*. Cet animal eſt petit, mais cruel & hardi. Ovide a dit que la *belette* faiſoit ſes petits par la bouche: mais c'eſt à cauſe que l'amour qu'elle a pour ſes petits, fait qu'elle les tranſporte ſouvent d'un lieu en un autre. Plutarque dit qu'il y en a qui croyent que la *belette* s'accompagne avec ſon mâle, & qu'elle fait ſes petits par la bouche, & que les Theſſaliens honoroient les *belettes*. On dit que la *belette* combat le ſèrpent ayant auparavant mangé de la ruë; Plutarque dit au contraire que quand les *belettes* ont mangé un ſèrpent, elles prennent de la ruë pour ſe purger. Elle fait mourir le baſilic, ſelon Pline; & elle recouvre la vûë comme le lezard, ſi par accident elle a un œil crevé ou poché. Les fumées de fouïnes, martes & *belettes*, ſentent le muſc. La cendre de la *belette* incorporée dans de l'eau, & appliquée ſur le front, ôte les douleurs de tête: & ſi on la jette dans les yeux, elle guérit les cataractes. Les Naturaliſtes mettent au rang des *belettes* les martes, les furets & les écurieux. Les Eſpagnols appellent ce petit animal *comadreja*, & les Italiens *donnola*.

BELGE, ſ. m. & ſ. *Belga.* Nom de peuple. Les *Belges* ſont des anciens peuples des Gaules. Ils habitoient au nord des Celtes, deſquels ils étoient ſéparés par la Marne & la Seine, comme dit Céſar au commencement de ſes Commentaires. Il ajoûte que les *Belges* étoient les plus braves des trois nations qui occupoient la Gaule. Les *Belges* étoient les inventeurs du Char, nommé *Eſſedum*, à moins que Virgile dans ce vèrs L. III. Georg. verſ. 204.

Belgica vel molli melius feret eſſeda collo,

n'ait mis *Belgica* pour *Gallica*, comme Servius l'intèrprète.

Quelques Auteurs, au rapport d'Hoffman, font venir ce nom du mot Allemand *Wahlen*, ou *Walgen*, qui eſt le nom que les Allemands donnent aux François & aux Italiens; mais ce mot ne paroit pas ſi ancien que celui de *Belga*, & eſt formé ſur lui, ou ſur celui de *Gallus*. La partie d'Italie qui touche l'Allemagne étoit la Gaule Ciſalpine. D'autres font venir ce nom du mot *Balgen*, qui ſelon Junius ſignifie *combattre*, & venir aux mains, & ils diſent qu'il fut donné aux *Belges*, à cauſe de leur férocité naturelle dans les combats, ou de leur humeur guèrrière. Je crois qu'on peut dire auſſi vraiſemblablement que ce nom eſt un mot Celtique, que dans cette langue qui venoit de l'Hébreu on diſoit, comme en Hébreu, בלג, *balag*, que Buxtorf traduit *confortare ſe*; que de là ſe forma le mot *Belga*, qui fut donné à ces peuples, parce que, comme dit Céſar, *horum omnium (Celtarum & Aquitanorum) fortiſſimi ſunt Belgæ*, Comm. L. I. c. 1. Guillaume Breton, Auteur de la Philippide, le tire de Berg. S. Vinoch, comme ſi le mot *Belga* n'étoit pas plus ancien que celui de ce Fort. Le Moine Robert, dans ſa Chronique à l'an 1210. dit qu'il vient de *Belgis*, ancien nom de la ville de Trèves. D'autres le dérivent auſſi d'une ville nommée *Belgis*, mais ils la placent en Bourgogne, & diſent que c'eſt Baugey proche de Macon, mais les *Belges* n'habitoient point là.

On appelle aujourd'hui *Belges* en Poëſie Françoiſe & en Latin, tant en proſe qu'en vèrs, les habitans des XVII. Provinces des Pays-Bas.

> *Pourriez-vous en vouloir une plus ſûre marque,*
> Belges! *Vous le voyez, cet illuſtre Monarque,*
> *A vos temples ouverts conduire ſes vainqueurs,*
> *Pour y bénir le Ciel de vos propres bonheurs.* Corn.

BELGIQUE, adj. m. & f. Qui appartient aux Belges, qui concèrne les Belges. *Belgicus.* Ce mot ſe diſoit autrefois par rapport au peuple Gaulois, qu'on appelloit *Belges*. Aujourd'hui il eſt fort bien reçû dans notre Poëſie, & pourroit même trouver place dans la proſe, pourvû qu'on en uſât ſobrement pour ſignifier ce qui concerne les peuples des Pays-Bas. Ainſi nous diſons, Nos bataillons, nos armées ont inondé les plaines *Belgiques*, &c.

> *Déja plus favorable à tes exploits nouveaux,*
> *La victoire revient embraſſer tes drapeaux:*
> *Dans les* Belgiques *champs, ſur un tas de victimes,*
> *Tu l'as vûe expier ſon erreur & ſes crimes.*

Le Lion *Belgique*, c'eſt-à-dire, les Belges, parce que les armes des Provinces Unies ſont un Lion.

La Gaule *Belgique*, eſt le pays qu'habitoient les anciens Belges. *Belgium.* Nous ſçavons ſes bornes du côté du midi & de l'orient & de l'occident; car Céſar dit qu'ils étoient ſéparez des Celtes par la Marne & la Seine, & qu'ils étoient voiſins des Gèrmains qui habitoient de l'autre côté du Rhin, ainſi ils s'étendoient juſqu'à ce fleuve, qui les ſéparoit des Gèrmains ou Allemans; mais on ne ſçait pas ſi bien juſqu'où ils s'étendoient du côté du nord. Cluvier prétend que la Gaule *Belgique* étoit le pays des *Bellovaces*, aujourd'hui le Beauvaiſis. Samſon y ajoute l'Amienois, l'Artois, & peut-être même le Vèrmandois, & les Sylvanectes ou le pays de Senlis. Céſar, L. V. c. 24. diſtingue le pays des Belges de celui de Rheims, des Morins, des Nerviens & des Eburons, mais Hertius y comprend le pays des Attrébates ou l'Artois. Ainſi il ſemble que les Belges ne s'avançoient point du côté de l'Occident juſqu'à l'Océan Britannique, & que du côté du Septentrion il ne paſſoit pas les Attrebates.

Aujourd'hui par la *Belgique*, ou le pays des Belges, *Belgium*, nous entendons les XVII. Provinces des Pays-Bas, c'eſt-à-dire, que nous le commençons où il finiſſoit autrefois; mais, comme je l'ai dit, cela n'eſt preſqu'en uſage qu'en poëſie. En Latin on ſe ſert de ce nom en proſe comme en vers dans ce ſens. Waſſebourg Archidiacre de Verdun a fait les antiquitez de la Gaule *Belgique* en deux vol *in fol.* 1549. Petrus Divæus a écrit *De Belgio veteri*, du pays des Belges ſous les Romains. Il avoit auſſi traité de l'Etat du même pays ſous les Francs; mais cette partie n'a point été imprimée, dit Miræus, qui l'avoit manuſcrite.

Belgique, ſ. f. Tèrme uſité dans l'hiſtoire Eccléſiaſtique, *Belgica*. C'eſt le nom qu'on a donné à deux Provinces Eccléſiaſtiques des Gaules. La prémière *Belgique*, *Prima Belgica*, c'eſt la Province dont Trèves étoit la métropole. Elle comprenoit l'Archevêché de Trèves, & les Evêchez de ſes ſuffragans; qui ſont Metz, Toul & Verdun. La ſeconde *Belgique*, *Secunda Belgica*, C'eſt la Province de Rheims, qui comprenoit les Diocèſes de Rheims, de Soiſſons, de Châlon ſur Marne, de Laon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, de Boulogne, de Cambray, d'Arras, de Tournay & de Terouënne. Voyez la Notice des Evêchez de Papirius Maſſon.

BELGRADE, ſ. f. Ville de Turquie en Europe, dans la Sèrvie, proche du Danube, un peu au deſſous du confluent de la Save. *Alba Græca*, *Alba Bulgarica*, *Belgrada*. Belgrade s'appelle autrement Albe Grècque, & en Allemand Griechiſh Wiſſenbourg. Les Hongrois la nomment *Nandor Alba.* *Belgrade* fut venduë par le Deſpote de Sèrvie au Roi de Hongrie, auquel elle fut ſoumiſe juſqu'en 1521. que Soliman II. s'en rendit maître. Les Impériaux la prirent en 1688. ſous la conduite du Duc de Bavière, & la pèrdirent en 1690. Loyd croit que ceux qui la prennent pour l'ancienne *Taurunum* ſont malfondez, & que *Belgrade* ſeulement s'eſt accruë des ruines de cette ville. Voyez Hoffman, Maty, Corneille.

Il y a encore une autre *Belgrade* en Turquie ſur la mèr Noire, à ſix ou ſept lieuës de Galata au Septentrion, qu'on a ainſi appellée à cauſe de ſa beauté. T. Corn. *d'après Wheler, Voyage du Levant.*

BELIAL, ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne au Démon, & qui ſignifie en général quelque choſe de fort mauvais, fort malin; celui qui ne ſçauroit ſouffrir de jouge: ce qui convient très-bien au démon, aux libertins, & aux grands pécheurs. S. Paul 1. Cor. VI. 15. donne ce nom au Demon, & l'oppoſe à J. C. Quel accord entre J. C. & *Belial?* Port-R. Et quelques-uns croyent en effet que c'eſt un nom du Démon; Aquila le rend par Apoſtat, Ἀποστάτης. & Suidas au mot Βελίαρ, où il faut lire Βελιάλ, comme a remarqué Hoffman, & comme M. Kuſter a corrigé. Suidas dit que c'eſt là ſa ſignification en Hebreu. La Paraphraſe Chaldaïque l'intèrpréte רשעא, *impiété, méchanceté*; mais je ne ſçai où un Auteur modèrne a pris que *Belial* eſt le nom d'une idôle des Sidoniens: ce Dieu de Syrie a échappé, ſi je ne me trompe, à Seldenus.

L'Ecriture fait entrer ce nom dans pluſieurs phraſes que notre langue a conſacrées; ainſi l'on dit, *Enfans de Belial, Deut.* XIII. 13. Des enfans de *Belial* ſont ſortis de vous, qui ont détourné du Seigneur les habitans de leur ville. Sacy. Fille de *Belial*, 1. des Rois I. 16. Anne répond au grand Prêtre Heli, qui l'accuſoit d'être yvre, Ne croyez pas que vôtre ſervante ſoit comme l'une des filles de *Belial*, Sacy. Et Semei dit à David, II. des Rois XVI. 7. Sors homme de ſang, & homme de *Belial*. Id. David dit au même livre XXII. 5. Les douleurs de la mort m'ont aſſiégé, les torrens de *Belial* m'ont épouvanté. Id. Nahum I. 15. promet à Juda que *Belial* ne paſſera plus au milieu de lui; parce qu'il eſt entiérement detruit. R. David Kimhhi, dans ſon Commentaire, dit que *Belial*, ſignifie Sennachérib, qui étoit mort.

Ce mot eſt Hebreu, mais il n'eſt pas aiſé d'en détèrminer l'étymologie. Quelques-uns pretendent qu'il eſt formé de la négation בל, ou בלי, & de עול, *joug*; & qui ſignifie un homme qui n'a point de joug, & qui ne le peut ſouffrir, qui ſecouë le joug de Dieu, de la loi, de la conſcience; un impie, un ſcelerat. Il ſemble que ç'ait été là le ſentiment des Septantes, qui traduiſent בני בליעל, *Enfans de Belial*, παράνομοι. Ils le traduiſent encore en d'autres endroits λοιμὸς, ἀσεβὴς, ἄφρων, ἀνόμημα, ἀνομία, παρανομίας. Peut-être auſſi étoit-ce le ſentiment d'Aquila, qui le rend par ἀποστάτης, *Apoſtat*. C'eſt celui de S. Jérôme, de pluſieurs récens, auſſi bien que des Thalmudiſtes au Traité Sanhedrin, & de R. Schelomoh, *Deuter.* XIII. 13. D'autres en y donnant le même ſens le tirent de בלי, *non*, & על, *ſur, au deſſus*, comme ſi l'on avoit voulu dire que c'eſt un homme qui ne peut ſouffrir pèrſonne au deſſus de lui, ni maître, ni ſupérieur, &c. Ceux qui croyent que c'eſt un nom du Diable, le dérivent de la même négation בלי, *ſans* & de על, qui ſignifie le *Très-Haut*, pour dire, celui qui eſt ſéparé du *Très-Haut*. Arias Montanus le compoſe de בלי, *non*, & עלה, *monter*, de ſorte que *Belial*, ſelon lui, eſt la même choſe que celui qui ne monte point, qui n'avance, qui ne profite point, *abſque profectu, homo frugis, profectus & emendationis expers*. Il a pris cette intèrprétation de R. D. Kimhhi, qui explique ce mot בלי עלות ויעליה, *qui ne monte & ne proſpere pas.* D'autres après les Rabbins le dérivent de בלא, & de יעל, *profuit*, & le prennent pour inutile, qui n'eſt bon à rien, un vaurien, méchant, mauvais. Grégorius Grégori, dans ſon *Lexicon Sanctum* C. 618. croit qu'on peut encore le tirer de la négation בלי, & de עלל, *faire*, & l'expliquer, un pareſſeux, un fainéant.

BELIC, ou **BELIF**. Tèrme de Blaſon, dont on ſe ſèrt quelquefois pour ſignifier *gueules* ou couleur rouge. *Coccineus.*

BELIDE, ſ. Nom patronymique, qui ſignifie, Qui eſt de la race de Belus. Ainſi Virgile Eneid. L. II. v. 81. appelle Palamede *Bélide*, & les Danaïdes ſont auſſi appellées *Bélides*, parce qu'elles étoient petites-filles de Bel ſurnommé l'ancien, pére de Danaüs Roi d'Argos, & dont elles étoient filles.

BELIER, ſ. m. C'eſt le mâle de la brebis qui engendre les agneaux; qui a une toiſon de laine, & des cornes en forme de volute. *Aries*. Le *belier* Colonel de la laineuſe troupe. Ronsard. Les *beliers* doguent les uns contre les autres, c'eſt-à-dire, ſe battent entre eux en ſe préſentant la tête. Un divèrtiſſement des Rois de Pèrſe eſt de faire choquer des *beliers* pour qui l'on parie de tous côtez, pendant que les maîtres & les intereſſez de part & d'autre les animent au combat. Wicqfort. Il ne faut qu'un bon *belier* pour tout un troupeau de brebis. Quand les Romains declaroient la guèrre à quelqu'un de leurs voiſins, le Héraut appellé *Fecialis* prenoit un *belier*, le conduiſoit ſur les tèrres de l'ennemi & l'y abandonnoit, pour marquer que ces tèrres ſeroient bien-tôt des paturages du peuple Romain.

Ménage dérive ce mot de *vellarius*, qui a été fait de *vellus*, *toiſon*. D'autres de *balatus*, ou de *balare*; Borel de *belin*, vieux mot François qui ſignifioit *ſot & mouton*; le Père Thomaſſin de l'Hébreu *Bahal*, *dominus*, maître, parce que le *belier* eſt le maître du troupeau, il y domine; mais cette étymologie eſt tirée de bien loin; Guichard de יבל *Jobel*, mot Hebreu, qui ſe donne au même animal.

Belier, eſt auſſi une groſſe poutre de bois fèrrée par le bout, & qui a quelquefois des pointes en forme de corne de *belier*. *Aries, arietaria machina*. Les Anciens s'en ſervoient avant l'invention du canon pour battre les murailles d'une ville. Il y a pluſieurs ſortes de *beliers* décrits dans Juſte Lipſe, Vegèce & autres. M. Felibien dit qu'il y avoit trois ſortes de *beliers*; les uns qu'on ſuſpendoit à des cordes; les autres qui couloient ſur des rouleaux, & les autres que ſoûtenoient ſur leurs bras ceux qui les faiſoient agir contre la muraille qu'on vouloit battre. Vitruve aſſûre que ce fûrent les Carthaginois qui inventèrent le *belier* pendant qu'ils aſſiégoient Cadis. Ils ſe ſervirent d'abord d'une groſſe piece de bois que pluſieurs hommes tenoient entre leurs bras; & dont ils donnoient de grands coups contre la muraille. Péphaſmenos Tyrien trouva le moyen de ſuſpendre cette groſſe piéce de bois à une autre. D'autres partagent entre Getas & Pephaſmene la gloire d'avoir trouvé le moyen de ſuſpendre le *belier*. La machine qu'on oppoſoit au *belier* pour en arrêter la force s'appelle Loup. Joſeph de la Guèrre des Juifs L. III. C. 15. remarque que ce qui fit donner à cette machine le nom de *Belier*, c'eſt qu'elle étoit armée au bout d'un gros fèr qui avoit la forme d'une tête de *belier*, & apparemment on lui donna ce nom & cette forme, parce qu'elle doguoit les murailles à peu près comme les *beliers* doguent les uns contre les autres, c'eſt-à-dire, parce qu'elle frappoit les murailles à peu près de même qu'un *belier* heurte ſon advèrſaire. Enfin, Polydus Theſſalien donna la pèrfection à cette machine pendant le ſiége que Philippe Roi de Macédoine, & fils d'Amintas, mit devant Bizance, qui eſt aujourd'hui Conſtantinople. Il y a pourtant quelques Critiques qui pretendent que les Grècs menèrent Epeus au ſiege de Troye, & que ce fut lui qui inventa le *belier* pour abattre les murs de la ville. Felib. Les François ſe ſervoient comme les Romains de Tormës ou de galeries convèrtes pour faire joüer contre les murailles cette longue & groſſe poutre fèrrée par le bout, à qui on avoit donné le nom de *belier*, & qui par le moyen des câbles où elle étoit ſuſpenduë, étoit pouſſée contre la muraille pour la rompre & l'abattre. P. Dan.

Belier, autrement *Aries*. Tèrme d'Aſtronomie. Le prémier des douze ſignes du Zodiaque où le Soleil entre au mois de Mars; c'eſt le point d'où on commence à compter les degrez du Zodiaque ſuivant l'ordre & la ſucceſſion des ſignes. Cette Conſtellation eſt compoſée de treize étoiles, ſelon Ptolomée: c'eſt le domicile de Mars, & l'exaltation du ſoleil, & fait avec le Lion & le Sagittaire le trigone de feu. Les Poëtes ont feint que c'eſt le *belier* qui portoit la toiſon d'or, & ſur lequel Phrixus ſe ſauva avec ſa ſœur Helle, en fuyant la pèrſécution d'Ino femme d'Athamas Roi de Thebes. En travèrſant l'Helleſpont ſur ce *belier*, Hellé éffrayée ſe jetta dans la mèr, & donna le nom à l'Helleſpont. Phrixus paſſa dans la Colchide, où il ſacrifia ſon *belier* à Jupitèr: & ce *belier* fut placé au ciel. Poëtiquement le *belier* ſignifie le printems: On ne voit point la fourmi,

Affronter en plein champ les fureurs de Janvier,
Ou demeurer oiſive au retour du Belier.

D'autres diſent que c'eſt celui qui montra une fontaine à Bacchus errant dans les déſerts de Lybie & preſſé de la ſoif. On dit que ce ſont les Égyptiens qui ont donné le nom de *belier* au prémier ſigne du Zodiaque, & cela à l'honneur de Cham, ou de Jupiter Ammon, que l'on repréſentoit avec des cornes de *belier* pour marque de puiſſance. Cependant cette conſtellation n'a pas ſeulement paſſé pour le ſigne de Jupitèr Ammon, mais encore pour celui de Minèrve, & c'eſt ainſi que Virgile l'appelle Eneïd. L. VI. v. 258. & c'eſt parce qu'il eſt le prémier des ſignes, & qu'il conduit pour ainſi dire les autres, qu'on en a fait le ſigne de Minèrve, Déeſſe de la prudence & de la conduite, & ce qui a fait dire à Manlius L. II.

Conſilium ipſe ſuum eſt Aries, ut Principe dignum eſt.

Sa figure en Aſtronomie eſt ♈; dans les ouvrages des Grècs ſes cornes ſont plus tortillées en forme de volute. On peut voir ſur tout ceci le *Cœlum Aſtronomicum* de Cæſius, p. 21. Saumaiſe ſur Solin p. 1236. & Voſſius *De Idol. Liv. II. C.* 36.

BELIÈRE, ſ. f. Anneau qui ſuſpend le battant d'une cloche. *Annulus* C'eſt auſſi l'anneau qui eſt au dedans du deſſus d'une lampe d'égliſe.

BELISAME, ſ. f. Tèrme de Mythologie. *Beliſama*. C'eſt la même choſe en Europe que Beel-ſamin (Seigneur du Ciel) en Orient. Les Européens avoient emprunté ce terme des Orientaux. C'étoit une epithete que l'on donnoit à Minérve, à Junon, à Venus & à la Lune. Une inſcription antique trouvée à Conteſans porte :

MINERVÆ
BELISAMÆ
Q. VALERIUS
MONVM.....

BELIN, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Nom de tulipe. Le *Belin ordinaire* eſt rouge, colombin, blanc. Le *Belin Trelon* violet, peu de rouge & blanc. Cult. des Fleurs.

BELITRE, ſ. m. Gueux qui mandie par fainéantiſe, & qui pourroit bien gagner la vie. Il ſe dit quelquefois par extenſion des coquins qui n'ont ni bien, ni honneur. *Mendicus, vilis homuncio, homo treſſis, triobolis.* Menage dérive ce mot de l'Allemand *betler*, qui ſignifie *gueux, mendiant* ; Scaliger du Latin *balatro* ; d'autres *à baliſtâ*, parce que ſouvent les Archers & Arbalêtriers ont tenu la campagne, & pillé le payſan. Eraſme le dérive du Grèc βλίτον, en Latin *blitum*, eſpèce d'hèrbe fort inutile qui n'a aucune ſaveur, d'où la métaphore a été tirée à un ſtupide & à un lourdeau, à un *bêlitre*, qu'on appelle auſſi un *vaut-rien*. D'autres diſent qu'il vient de *Velitrenſis*.

Ce mot vient du Grec βλίτυρι qui ſignifie *un rien*. De là eſt venu le mot *Blitri*, dont on ſe ſert dans l'Ecole pour déſigner un homme ſans nom. Nous diſons en François un *quidam*. Huet. Cet Auteur écrit *blitre*, au lieu de *béliſtre*.

BELISTRAILLE, ſ. f. Troupe de belîtres. *Mendicorum grex.* Ce mot ne ſe trouve que dans Pomey.

BELISTRERIE, ſ. f. Gueuſerie. *Mendicitas* Métier de beliſtre & de fainéant.

BELLAGINES, ou **BILAGINES**, ſ. f. & pl. *Bellagines.* Loix municipales des Gots recueillies par Diceneus, qui leur donna ce nom, comme le rapporte Jornandez, *De Reb. Goth. L. I C.* 11. Spelman èxplique fort au long ce mot dans ſon *Gloſſar Archaol.* C'eſt un nom Saxon. *By* en Saxon ſignifie une habitation, un bourg, une ville chez les Goths, & *Lagen* veut dire une loi. Encore aujourd'hui en Anglevèrre *Bilawa* ſignifie les loix que les bourgs ſe ſont faites. En Ecoſſe on dit *Birlawa*, & *Burlaws*. En Allemand *Baur* ſignifie un Payſan, & *law*, une loi, d'où il s'enſuit qu'on a peut-être dit *Bellagines*, ou *Bilagines* pour Birlagines.

BELLANDE, ſ. f. Nom propre de femme. *Berelendis.* Il y a un Prieuré de ſainte *Bellande* en Rételois. Voyez ſur cette Sainte Bollandus, & M. Chaſtelain au troiſiéme de Fév. D. Mabillon au troiſieme ſiecle de ſes *Acta SS. Ben. P. I p.* 16.

BELLE, BELLE-FILLE, BELLE-MERE. Voyez BEAU.

BELLE, en tèrme de Marine, eſt la partie du pont d'enhaut qui régne entre les hauts bans de miſaine, & les hauts bans d'artimon. Cet endroit du pont eſt preſque à découvèrt par les flancs à cauſe que ſon plat bord eſt moins élevé que le reſte : auſſi c'eſt ordinairement par la *belle* qu'on vient à l'abordage.

BELLE CHEVREUSE, ſ. f. Eſpèce de pêche, que l'on nomme auſſi ſimplement *Chevreuſe.* La *Belle Chevreuſe* ſuccède à la Mignone, & devance un peu la Violette. La Quint. *P. III. C.* 14 *p.* 435. La *Chevreuſe* a de très-grands avantages ; prémiérement elle ne céde guère à aucune autre en groſſeur, en beauté de coloris, en belle figure, qui eſt un tant ſoit peu longuette, en chair fine & fondante, en abondance d'eau ſucrée & de bon goût, & par deſſus cela elle èxcelle par la fécondité de ſon rapport Elle n'a d'autre défaut que celui d'être quelquefois pâteuſe ; mais elle ne l'a que quand on la laiſſe trop mûrir ou qu'elle a été nourrie dans un fond froid & humide ou qu'elle a rencontré un été peu chaud & peu ſec. Elle demande ſur tout place au levant ou au midi ; dans les fonds médiocrement humides elle ne s'accomode pas du couchant. C'eſt une très-bonne eſpèce de Pêche, & la plus commune parmi les gens qui en élevent pour en vendre. Id.

BELLE ET BONNE, ſ. f. Nom d'une eſpèce de poire, que la Quintinie T. I. p. 385. met parmi les mauvaiſes. Elle eſt du 10. d'Octobre. Id.

BELLEGARDE, ſ. f. Eſpèce de pêche qui mûrit en Septembre. Quint. Elle eſt des petites. Id. *P. III. C.* 5. *p.* 422 Elle ne réüſſit pas au couchant. Id. La *Bellegarde* eſt une très-belle pêche du commencement de Septembre, un peu hâtive, un peu moins colorée dehors & dedans que l'Admirable, & a même la chair un peu plus jaunâtre, & peut-être le goût un peu moins relevé. A cela près on la pourroit prendre pour l'Admirable à voir ſa groſſeur & ſa figure ; mais elle ne fait pas un ſi bel arbre. Id. *P. III. C.* 14. *p.* 450.

BELLEGARDE, ſ. f. Eſt auſſi une ſorte de laituë pommée. *Lactuca ſpecies.* La *Bellegarde* ne diffère de la Royale qu'en ce que celle-ci eſt plus crêpée. Chomel.

BELLEMENT, adv D'une maniére lente & ſans bruit *Lentè, placide, leniter.* Il faut marcher tout *bellement* dans la chambre d'un malade. Ce mot eſt bas & populaire.

BELLEVERGE, ſ. f. Eſpèce de mauvaiſe poire qui ſe mange au mois d'Août. La Quint.

BELLEY, ſ. m. qu'on dit auſſi avec l'article. Le *Belley*, du *Belley*, au *Belley* Ville Epiſcopale de France, ſituée près du Rhone, & du Foran dans le Bugey, dont elle eſt Capitale. Maty. *Bellica, Belliga, Beliſium, Beliſama ; Belicenſium*, ou *Bellicenſis Civitas.* Voyez de Valois, *Not. Gall. p* 78. L'Evêque du *Belley* eſt Seigneur temporel de l'Empire, & ſe dit Prince de l'Empire. Audax, le prémier Evêque du *Belley* dont nous ayons connoiſſance, vivoit l'an 412. On écrit auſſi *Beley* ou *Belay* ; ou *Bellay*, ſelon M. de Valois. Jamais les divèrſitez de M. du *Belay* n'y ficent œuvre. Masc. C'eſt une eſpéce de provèrbe qui ſe dit d'un homme qui parle, ou d'un Auteur qui écrit de différentes eſpeces de choſes dans un même diſcours, ou dans un même Livre. Ces divèrſitez de M. du *Belley* ſont un Poëme de la nature & de la divèrſité des Pièrres precieuſes fait par Remi du *Belley*, & qui eſt ſon meilleur ouvrage. Guichenon a donné en Latin une ſuite Chronologique des Evêques du *Belley.*

BELLINCOURT. Tèrme de Fleuriſte. Tulipe de couleur de feu & blanc de lait. Cult. des Fl.

BELLIQUEUX, euse, adj. Qui aime la guèrre. *Bellicoſus.* Les François ſont des peuples *belliqueux.* Les chevaux ſont des animaux *belliqueux.* Alexandre, Ceſar, avoient l'humeur *belliqueuſe.* Ceux qui ont bien connu l'Egypte, ont reconnu qu'elle n'étoit pas *belliqueuſe.* Boss.

BELLISSIME, adj. ſupèrlatif. Très-beau. *Belliſſimus.* Il n'eſt en uſage que dans la convèrſation ou dans une lettre. Bouh.

BELLISSIME, ſ. f. Sorte de poire du mois d'Août, & qui eſt mauvaiſe. La Quint. *T. I p.* 380.

Les Fleuriſtes donnent auſſi ce nom à une tulippe couleur de pêcher, fleur de lin & blanc d'entrée. Cult. des Fl.

BELLONAIRE, ſ. m. *Bellonarius.* Prêtre de Bellone C'eſt du Grammairien Acron que nous apprennons ce nom, & l'ancien Scholiaſte de Juvenal s'en ſèrt auſſi. Les *Bellonaires*, au rapport de Tèrtullien & de Lactance, ſe déchiroient le corps dans les Sacrifices de Bellone, & lui offrioient leur ſang. Il ſemble que dans la ſuite ils ſe contentèrent de faire ſemblant de ſe déchirer ; car Lampridius dans Commode C. 9. dit que cet Empereur par un eſprit de cruauté les obligea de ſe dechirer éffectivement les bras ; preuve que d'ordinaire ils ne le faiſoient pas véritablement. On peut dire ce que diſent des *Bellonaires* Tèrtullien Apolog. C. 9. Lactance L. I C. 1. le Scholiaſte de Juvenal ſur la Satire VI. v. 105. Jacob Outelius ſur Minutius Felix p. 196.

BELLONE ou **BELONE**, ſ. f. *Bellona.* Déeſſe de la Guèrre, ſœur ou compagne de Mars. Si l'on en croit Varron elle ſe nomme d'abord Duellone, *Duellona*, d'où ſe forma *Bellona.* Hygin, Fab 274. dit qu'elle fut l'inventrice de l'aiguille, qui en Grèc s'appelle βελόνη. & que c'eſt de là que lui vint ſon nom. On la dépeint les cheveux épars, couvèrte de ſang, une pique ou une faux d'une main & une torche ardente, ou quelquefois un bouclièr, ou un fouet de l'autre, & vêtuë d'un caſque & d'une cuiraſſe, *Bellone* avoit un temple à Rome dans lequel le Sénat donnoit audience aux Ambaſſadeurs étrangers, & aux Généraux qui revenoient de commander les armées La Divinité contraire à *Bellone* étoit le Dieu Pauſe, *Pauſus*, c'eſt-à-dire, *repos*, comme la remarque Turnèbe. *Adv L. XV. C.* 21. Roſin *Antiq Rom L. IV. C.* 10. Caſaubon ſur Lampridius C. 9 de la vie de Commode. Tertullien *Apolog. C.* 9. *de Pallio C* 4. & Lactance *Inſtit. L I. C.* 21. parlent de *Bellone* Valentin ne ſe récria pas moins que lui ſur la beauté du turbot ; mais en homme que *Bellone* inſpiroit, il prononce cet oracle. P. Tarter.

Bientôt avec Grammont courent Mars & Bellone,
Le Rhin à leur aſpect d'épouvante friſonne. Boil.

Loin des horreurs de Bellone,
Rendant ſes peuples heureux, &c.

BELOMANCE, ou **BELOMANTIE**, ſ. f. *Belomantia.* Ce mot eſt Grèc, composé de βέλος, *flèche*, & μαντεία, *divination*, & il ſignifie Divination qui ſe fait par les fleches. La *Belomance* étoit en uſage parmi les Orientaux, mais ſur tout chez les Arabes. Elle ſe faiſoit en pluſieurs manières. La première étoit de marquer des flèches, & de les mettre dans un ſac au nombre d'onze ou davantage; enſuite on les tiroit, & ſelon qu'elles étoient marquées ou non, on en tiroit des conſéquences pour l'avenir. Une autre manière étoit d'avoir ſeulement trois flèches, ſur l'une deſquelles on écrivoit. Dieu me l'ordonne; ſur une autre Dieu me le défend, & ſur la troiſième on n'écrivoit rien. On les enfermoit dans un carquois, enſuite on en tiroit une des trois au hazard: ſi c'étoit celle ſur laquelle on avoit écrit Dieu me l'ordonne, on faiſoit la choſe pour laquelle on conſultoit le ſort: ſi celle où il y avoit Dieu me le défend venoit la première, on ne faiſoit point la choſe dont il étoit queſtion; & ſi c'étoit la troiſième, ſur laquelle il n'y avoit rien d'écrit, on recommençoit tout de nouveau. Les Arabes appellent cette divination: *Alazlam*. Elle paroît fort ancienne, & il ſemble qu'Ezéchiel en ait parlé XXI. 21. Saint Jérôme l'entend ainſi, & il dit que cette ſuperſtition étoit en uſage chez les Aſſyriens ou Babyloniens. Il en parle encore ſur le chap. IV. d'Oſée, à cela près qu'au lieu de flèches il dit que c'étoient des baguettes. Les Septante traduiſent auſſi, *ῥάβδοι*, des baguettes; ce qui ſeroit plutôt *Rabdomance* que *Belomance*: mais dans Ezéchiel, que S. Jérôme cite, il y a flèches, & non pas baguettes. D'autres interprétent le mot d'Ezéchiel קלקל, non pas par *commiſcens ſagittas*, comme S. Jérôme, ce qui marqueroit qu'on méloit, qu'on battoit ou qu'on remuoit les flèches dans le carquois, mais par *terſit*, & prétendent que cette ſuperſtition conſiſtoit à fourbir ou polir le fer des flèches, pour y conſidérer comme dans un miroir ce qu'on vouloit ſçavoir, de même qu'on le regarde dans l'ongle du pouce, après qu'on l'a froté & rendu luiſant. C'eſt le ſentiment de Vatable & de Munſter. Enfin, d'autres entendent קלקל par *jecit*, & diſent qu'on lançoit des flèches en l'air, & qu'on obſervoit où elles tomboient, c'eſt l'interprétation du Paraphraſte Chaldéen & de Kimhhi. Pocock traite de la *Belomance* dans ſon *ſpecimen hiſtoriæ Arab.* S. Jérôme ſur l'endroit d'Ezéchiel que j'ai cité, & Grotius au même endroit, confondent la *Belomance* & la Rabdomance, comme une même divination, & Grotius montre que cette ſuperſtition étoit en uſage chez les Mages, c'eſt-à-dire, les Chaldéens, & chez les Scythes. C'eſt le Scholiaſte de Nicandre qui dit d'après Dion, que les Alains, nation Scythe, en uſoient auſſi au rapport d'Ammien Liv. XXXI. que des Scythes elle avoit paſſé aux Sclavons leurs voiſins, chez leſquels on la pratiquoit, ſi l'on en croit Rabbi Moïſe de Korſi dans l'hiſt. du 52e Jubilé, & Adam de Bremen. *Narrationes Eccleſiaſt.* c. 6. que les Germains la prirent des Sclaves, puiſque Tacite nous apprend qu'ils en uſoient *Tacit. De Mor. Germ. C.* 11. ou n. 10. Paulus Venetus, en parlant des Tartares, Liv. I. ch. 53. explique encore une autre manière de *Belomance*, à ce que dit Grotius, mais il ſe trompe, ce n'eſt ni *Belomance*, ni une coutume de ces peuples; c'eſt une divination arbitraire que leurs Prêtres pratiquèrent en une occaſion particulière, non pas avec des flèches, mais avec un roſeau fendu en deux.

BELLOT, OTTE, adj. Qui a quelque beauté. *Bellulus.* Il ſe dit particuliérement de la beauté des petits enfans.

BELLOVAGE, ſ. m. & f. ou BELLOVACIEN, ENNE, Ancien peuple de Gaule qui habitoit ce que nous appellons aujourd'hui le Beauvaiſis. &c. Voyez BEAUVAIS, BEAUVAISIN, BEAUVAISIS. Des Auteurs modernes prétendent que les vallées d'Andegouſte & de Volvacène ont été habitées par les Andes & les *Bellovaneus*. CORO.

BELLUNE, ſ. f. Ville Épiſcopale d'Italie dans l'État des Vénitiens, ſituée ſur la rivière de Piave dans les Alpes. *Bellunum.*

BELLUNOIS, OISE. ſ. m. & f. Qui eſt de Bellune. *Bellunenſis.* Georgio Piloni Docteur *Bellunois*, a fait l'hiſtoire de ſa patrie, à Veniſe 1607. in-4°.

BELLUNOIS, ſ. m. Petit pays de l'État de Veniſe en Italie, qui prend ſon nom de Bellune ſa Capitale. *Ager Bellunenſis.* Le *Bellunois* eſt dans la Marche Trévisane, & il y a de fort bonnes mines de fer. MATY.

BELOUSE, BELOUSER. Voyez BLOUSE, BLOUSER.

BELTIS. Voyez BAALTIS.

BELVEDERE, ſ. f. *Chenopodium linifolio villoſo.* Plante annuelle qu'on ſeme dans les Jardins: elle donne des racines noires, chevelues, d'où part une tige cannelée haute d'un pied & demi, quelquefois plus, droite, caſſante, & qui pouſſe une infinité de branches dans toute ſa longueur, diſpoſées de manière qu'elles forment une pyramide agréable. Sa tige & ſes branches ſont garnies de feuilles alternes, ſemblables à celles de la linaire, mais veluës. De leurs aiſſelles à l'extrémité des branches naiſſent des fleurs qui ſont à cinq étamines, ſoutenuës par un calice verdâtre diviſé en cinq quartiers, du fond duquel s'éleve une piſtile qui devient enſuite une petite ſemence arrondie, applatie, un peu brune, enveloppée du calice de la fleur.

Belvedere, c'eſt un nom Italien, qui ſignifie en François, *plante belle à voir*, à cauſe que ſes branches ſont bien rangées contre la tige, & qu'elles ne s'écartent point d'aucun côté. On a adopté en France ce terme, & cette plante eſt connuë ſous ce nom chez les Fleuriſtes & les Jardiniers.

BELVEDERE, ſignifie auſſi un lieu dont la vûë n'eſt point bornée, ſoit en raſe campagne, ſoit en lieu élevé & éminent qui découvre un païſage agréable. *Locus editus præclaro aſpectu.* Ce mot eſt purement Italien.

BELVEDERE, eſt une des quatre grandes Provinces de la Morée. Sa capitale porte auſſi le nom de *Belvedère. Belvedera, Elis.* C'eſt l'ancienne Elis Capitale de l'Elide, ſur le Penée. *Belvedère* eſt encore un bourg du Royaume de Naples dans la Calabre citérieure, près de la mer de Toſcane. *Belvedère* eſt la même choſe en Italien que Beauvoir & Beauregard en François, nom que nous avons auſſi donné à pluſieurs lieux.

B E M.

BEME, ſ. m. *Bema.* C'eſt le nom de l'autel des Manichéens; *ils* le dreſſoient dans un lieu différent & éloigné de celui où les Catholiques diſoient la Meſſe. Anſelme d'Havelberg parle dans ſes dialogues du *bema* des Manichéens. Le mot de *bême* vient du Grec *βῆμα*, *tribunal*, *degré.* On appelle auſſi *bême* parmi les Manichéens, le jour de la mort de Manès. Le *Bême* eſt un grand jour chez les Manichéens, c'eſt un jour de fête; ils appelloient *bême* le jour que Manès fut tué, parce qu'ils le célébroient en ornant magnifiquement leur *bême* ou leur autel. En général les Grecs appellent *bême* ce que nous appellons ſanctuaire. De tous les laïques il n'y avoit que l'Empereur qui pût entrer dans le *bême*.

BEMBEL, ſ. m. Terme de Philoſophie hermétique, qui ſignifie ou le mercure, ou la pierre philoſophale.

BÉMOL, BÉQUARRE. Terme de Muſique. Saint Grégoire s'eſt ſervi des ſept premières lettres de l'Alphabet pour diſtinguer les ſept tons de la voix. Or quelquefois l'eſpace entre *A* & *B* eſt d'un ton entier, qui étant plus haut eſt un peu plus dur, & on le marque d'une figure quarrée, ce qui l'a fait appeller *béquarre*. Mais quand le *B* eſt plus bas d'un demi ton, il eſt plus doux, & plus mol, & c'eſt pourquoi on l'appelle *bémol*. Voyez B.

BÉMUS, ſ. m. Terme mépriſant & bas, qui ſignifie un homme qui ne ſauroit dire un mot; un ſot, un lourdaut. Pourquoi donc en parler comme d'un Clerc d'armes, ou comme d'un Novice de Couvent, & enfin d'un *bémus*, d'un lourdaut, d'un ignorant? Mascur. De qui me parlez-vous là? C'eſt un vrai *bémus*, c'eſt-à-dire, un innocent. Vous faites le *bémus*, le bon *bémus*.

B E N.

BEN, ou BEHEN, ſ. m. ſe prend pour un arbre qui croît en Arabie, & qui s'éleve preſque auſſi haut que le Bouleau. Ses feuilles ſont arrondies, aſſez petites pour la grandeur de l'arbre, rangées par paires ſur une côte branchuë, & ſont même clair-ſemées. Son fruit eſt une gouſſe longue de cinq pouces environ, compoſée de deux coſſes cannelées, coriaces; d'un goût plus inſipide qu'aſtringent, & renfermant comme dans des cellules des noyaux blancs, triangulaires, gros comme des petites noiſettes, qui contiennent ſous leurs coques minces une ſemence amère, huileuſe, ſemblable à celle de la noiſette, mais plus blanche.

BEN, ſe prend quelquefois pour le noyau ſeul, qu'on caſſe pour en avoir la ſemence, dont on tire une huile employée par les Parfumeurs, parce qu'elle n'a point d'odeur de ſoi-même; mais qu'elle eſt très-propre à recevoir facilement les impreſſions des odeurs dont on veut la charger: elle a auſſi cela de particulier, qu'elle ne rancit pas comme les autres huiles exprimées, & qu'elle peut être conſervée en bon état pendant long-tems. Ce fruit, que les Arabes appellent *Ben*, eſt nommé des Grecs *Balanus Myrepſica*, & les Latins *Glans unguentaria.* L'huile ſert auſſi à effacer les taches & les lentilles du viſage, appliquée ſeule, ou mêlée dans les pommades. Les meilleures noix du *ben* ſont pleines, fraiches, blanches & fort aiſées à peler. Elles ſervoient aux parfumeurs dès le tems de Pline, qui en donne un témoignage. On dit de la noix de *ben*, l'huile de *ben*.

On donne ce nom de *Behen* à deux autres plantes bien différentes, l'une eſt appellée *Behen blanc*, & l'autre *Behen rouge*. Le prémier eſt une eſpèce de *Lychnis* ſauvage, qu'on appelle auſſi *Papaver ſpumeum*; & l'autre, ſçavoir le rouge, eſt une plante maritime qui croît dans les marais ſalez, & qui eſt une eſpèce de *limonium*.

BENAIS, ou plûtôt BENEST, adj. m. & ſubſt. Idiot, niais, nigaut, qui n'a point vu le monde. *Inulſus, ſtolidus.* Molière a dit un grand *benais* de fils auſſi ſot que ſon pere.

Du Cange dérive ce mot de *bonifacius*, qui ſignifie *bon enfant*. Quelques-uns diſent encore *Boniface* en la même ſignification.

Je viens pour vous offrir au jour de votre fête,
De ma Philoſophie un ouvrage nouveau:
Préſenté par moi-même, il ſera plus honnête,
Que par certain beneſt *qui s'eſt mis dans la tête*
De faire de ſon chef cet hommage ſi beau.

BÉNARDE, ſ. f. Voyez **BESNARDE**.

BÉNARI. C'eſt ainſi qu'on appelle un Ortolan en Languedoc. Ce ſont des oiſeaux paſſagers; ils paſſent deux fois l'an, au mois de Mai & au mois d'Août. On les prend avec des filets au tems de leur paſſage. Les *bénaris* étant nourris en cage deviennent ſi gras, qu'on les apporte bien ſouvent tous morts dans une petite ſoalète pleine de millet en poſte de Toulouſe à Paris, pour la table du Roi & des Princes. Il s'en prend quantité dans les plaines de Toulouſe, mais en hivèr ils ſont très-râres & très-chèrs, valant quelquefois juſqu'à un quart d'écu la piece. Comme les cailles ſont beaucoup plus excellentes en Lauraguois qu'en Italie, à cauſe que l'Italie eſt trop ſéche, de même que les Ortolans ou *Benaris* ſont beaucoup plus gras & ont meilleur goût à Toulouſe qu'en Italie. CATEL, *Hiſt. de Langued. L. I. p.* 46.

BENDIS, ſ. f. *Bendis*. C'eſt le nom que les Thraces, dit Héſychius, donnoient à Diane. Palæphatus C. 32. & Suidas, diſent auſſi que c'eſt la Lune; ce qui revient au même, comme l'on ſçait. Les Fêtes de *Bendis*, nommées par les Atheniens Βενδίδεια, Bendidées, & qui ſe célebroient dans le Pirée le 21e du mois Targélion, étoient ſemblables aux Bacchanales. C'eſt ce que nous apprennent Strabon dans ſon neuviéme Livre, & Proclus dans ſon premier livre ſur le Timée de Platon. Voſſius parle de la Déeſſe *Bendis*, *De Idol. L. II. C.* 57.

BÉNEDET, ſ. m. Nom propre d'homme. *Benedictus* S *Bénédet* eſt un des quatre patrons d'Arbaigne. Malabay le Feuillant a écrit la vie de S. *Bénédet* ſur d'anciens mémoires. CHASTEL. 12. *Févr.*

BÉNÉDICITÉ, ſ. m. Prière qui ſe fait avant le repas pour bénir les viandes qui ſont ſur la table. *Menſæ conſecratio*. Un bon Chrétien doit dire *bénédicité* & graces. Le *Bénédicité* de Godeau eſt une Paraphraſe ſur le Cantique des trois Enfans dans la fournaiſe.

On dit provèrbialement, il eſt du quatorziéme *Bénédicité*, à ceux qu'on veut taxer de bêtiſe: car le quatorziéme vèrſet du Cantique des trois Enfans dans la fournaiſe porte, *benedicite omnes beſtiæ & pecora Domino*.

BÉNÉDICTE, ſ. m. Tèrme de Pharmacie, eſt un électuaire laxatif qui purge bénignement. Il eſt compoſé de 24. ingrediens, ſans y comprendre le miel. On appelle ordinairement le *bénédicte* de Nicolas de Salèrne, du nom de ſon inventeur.

BÉNÉDICTIN, ſ. m. Religieux qui a fait profeſſion de vivre ſous la Régle de S. Benoit. *Ordinis ſancti Benedicti Monachus*. Les *Bénédictins* ſont diviſez en pluſieurs Congregations de Cluni, de S. Maur, &c. Ils ſont vetus d'un ample froc noir, à grandes & larges manches, avec un capuchon qui leur couvre la tête, & qui finit en pointe, & pend ſur le derriére du froc.

Les *Bénédictins* ſont appellez dans tout le Droit Canon *Monachi nigri*, c'eſt-à-dire, *Moines noirs*, enſorte qu'ils y ſont plûtôt diſtinguez des autres Ordres par leur habit, que par le nom de leur Patriarche S. Benoit. Il y avoit avant les *Bénédictins* un grand nombre de Moines même dans l'Occident. S. Ambroiſe, S. Jérôme & S. Grégoire, font mention de Moines qui étoient en Italie, dans les Gaules, & dans pluſieurs autres endroits de l'Europe. Il y avoit cette différence entre les anciens Moines, & les *Bénédictins*, que les prémiers étoient ſimplement Moines, ſans être attachez à aucun Ordre particulier. C'étoit aſſez d'être Moine pour être reçû en cette qualité dans tous les Monaſtères quand on voyageoit; car on ne parloit point alors de régles particulieres. Le Cardinal Baronius, Gillon Prêtre de l'Oratoire de Rome, le P. le Cointe Prêtre de l'Oratoire de France, ont accuſé les *Bénédictins* d'avoir mis parmi les Moines de leur Ordre pluſieurs ſaints Moines qui n'en ont point été. Conſultez le P. le Cointe dans ſes Annales Eccleſiaſtiques de France. Voyez auſſi dans le prémier Tome des *Acta SS. Ben.* le Catalogue des Saints omis, où le P. Mabillon convient que dans le Kalendrier des *Bénédictins* il y a des Saints qui n'ont point été *Bénédictins*, ni même Moines. C'étoit la coutume de mettre dans ce Kalendrier les noms des Bienfacteurs morts, on les a pris auſſi pour des Moines. Dom Baſtide a cependant répondu au P. le Cointe, *Act. SS. Ben. Sæ. III P. II.* à la fin. On trouve pluſieurs choſes concèrnant l'Ordre des *Bénédictins*, & leurs divers établiſſemens, dans les Prefaces de tous les tômes de ces *Acta S.* enfin, le P. Mabillon a donné les Annales de l'Ordre de S. Benoît.

BÉNÉDICTINES, ſ. f. Religieuſes habillées de noir, qui ſuivent la Régle de S Benoît. *Ordinis ſancti Benedicti Moniales*. Elles ont un voile noir, une guimpe de toile blanche, & une grande robe de même ſerge que leur voile. Il y a de ſimples Congregations, il y a auſſi des Prieurez & des Abbayes de *Bénédictines*. Le Roi nomme à leurs Prieurez & à leurs Abbayes, & leurs Prieures & leurs Abbeſſes ſont perpétuelles. Voyez la Préface du prémier ſiecle des *Acta SS. Ben.* §. 3. *p. XX* & du IIe ſiecle §. 3. *p. XXIII*.

BÉNÉDICTION, ſ. f. Loüange à Dieu, remèrciment de ſes grâces. *Laus, gratiarum actio, Benedictio*. Les Martyrs donnoient à Dieu de continuelles *bénédictions* dans leurs ſouffrances. On a dit autrefois par abregé, *Beniſſon*. Il y a une Abbaye qu'on appelle *La Beniſſon Dieu*. On le dit des prières qu'on fait pour les Princes, pour les Bienfacteurs, & des ſouhaits qu'on fait pour leur proſpérité. Ce Prince attire par ſes bienfaits les *bénédictions* de ſes peuples.

BÉNÉDICTION, ſe dit auſſi des prières & des ſouhaits que fait un père en faveur de ſes enfans, & particuliérement à ſa mort. *Fauſta precatio*. Jacob reçut la *bénédiction* de ſon père au lieu d'Eſaü. On dit auſſi qu'un homme eſt en *bénédiction* à tout le monde. PAT. pour dire, que c'eſt un homme pour lequel tout le monde fait des vœux.

BÉNÉDICTIONS, ſignifie auſſi, les faveurs, les graces que le Ciel nous accorde. *Divinum beneficium, cæleſte munus, donum*. Job après avoir été éprouvé, reçut mille *bénédictions* de Dieu. L'abondance des fruits eſt une *bénédiction* céleſte. Dieu vèrſera ſur vous à pleines mains, pour récompenſe de vos vèrtus, les *bénédictions* que je vous ſouhaite. VOST.

BÉNÉDICTION, eſt auſſi une cérémonie Eccléſiaſtique qui ſe fait pour rendre une choſe ſacrée, ou vénérable. *Conſecratio*. La *bénédiction* d'une Abbeſſe, d'une cloche, des Fonts de Baptême. La *bénédiction* nuptiale. La *bénédiction* du lit, du pain bénie, de l'eau benite, des cièrges, des drapeaux. La communauté commence, & le douaire eſt dû du jour de la *bénédiction* nuptiale.

L'eſprit de pieté a introduit dans l'Egliſe Catholique des *bénédictions* pour preſque toutes ſortes de choſes. On trouve ces *bénédictions* dans le Pontifical Romain, dans le Miſſel Romain, dans le livre des ceremonies Eccleſiaſtiques imprimé du tems de Léon X. & dans les Rituels & les Cérémoniaux de différentes Egliſes, que l'on trouve ramaſſez dans l'ouvrage du P. Martène ſur les rits & la diſcipline de l'Egliſe. Il y en a pour les cièrges, pour les rameaux, pour les cendres, pour les vaſes & les ornemens ſacrez, pour les drapeaux, pour les armes, pour l'agneau paſcal, pour les fruits & les biens de la tèrre, pour une maiſon, pour un navire, pour les œufs à la fête de Paques, pour le cilice de ceux qui font la pénitence publique, pour un cimetière, &c. Autrefois on faiſoit la *bénédiction* des fruits nouveaux durant la Meſſe après la conſécration, & après cette *bénédiction* qui finiſſoit par les paroles ordinaires *per Chriſtum Dominum noſtrum*, on ajoutoit la priére qui commence ces paroles, *Per quem hæc omnia Domine ſemper bona creas*, &c. Voyez le Cardinal Bona & Dom Luc d'Acheri, le Gloſſaire de M. Du Cange, où l'on trouve toutes les éſpèces de *Bénédictions* qui ont été en uſage, & celui de Macri.

En general ces *bénédictions* ſe font par des aſpèrſions d'eau bénite, des ſignes de Croix, & des Prieres conformes au ſujet de la cérémonie. Quand il y a onction, cela s'appelle conſécration: ainſi on conſacre le calice, & on bénit le ciboire, parce qu'on employe l'onction pour le calice: dans l'uſage ces noms ſe confondent quelquefois. M. Flechier, Evêque de Niſmes, en faiſant la *bénédiction* des drapeaux d'un Régiment Suiſſe, prononça un fort beau diſcours par rapport à cet uſage de l'Egliſe, & à la deſtination de ce Régiment, que le Roi envoyoit combattre les Fanatiques des Cévênes.

BÉNÉDICTION, ſe dit plus particulièrement du ſigne de la Croix que font les Prélats & autres Supérieurs en pluſieurs occaſions. *Sublata manu figuras Crucis exprimere, & bene precari*. Les Evêques en paſſant dans les ruës, dans l'Egliſe, donnent leur *benediction* au peuple. Autrefois quand les Evêques alloient par la ville, & lorſqu'ils paſſoient par les Bourgs & les villages, on ſonnoit une petite cloche pour avertir le peuple de venir recevoir leur *bénédiction*. Quand ils alloient à la Cour ils ne s'en retournoient point qu'ils n'euſſent donné la *bénédiction* au Roi. Voyez le P. Thomaſſin, Diſcipl. de l'Egl. Il eſt fait mention de cette *bénédiction* des Evêques dans Theodoret, Hiſt. Eccleſ. L. IV. C. 5. & dans Evagrius L. IV. C. 34 comme M. de Valois l'a montré. On donne la *bénédiction* à la fin de la Meſſe. La *bénédiction* du S. Sacrement ſe donne au ſalut quand on le reſſère. *Ipſa Chriſti corpore figuram Crucis effingere*.

L'uſage de donner la *bénédiction* au peuple en étendant les mains, & en prononçant des paroles qui éxpriment les ſouhaits que l'on fait, eſt très-ancien. Il en eſt parlé dans S. Ambroiſe *de Pœ-*

nit. *L. I C. 7.* & S. Jérôme *Ep. ad Euſt.* dans les anciennes liturgies Grècques, dans les Conciles d'Agde, d'Orleans, dans le quatriéme de Tolede. Walfridus, Bernon, Burchard, en font mention. Jean Bap. Scotia Jéſuite, croit avec S. Iſidore, Janſénius de Gand, & pluſieurs ſçavans Interprétes de l'Ecriture, que cette coûtume eſt venuë des Juifs. Janſénius dit, dans ſon commentaire ſur l'Eccléſiaſtique, que les Prêtres chez les Juifs donnoient la *Bénédiction* en élevant les mains; & en les portant en forme de Croix vèrs les quatre parties du monde; & Galatinus prétend que la *bénédiction* ſe faiſoit avec le nom ineffable יהוה, *Jehova*, à quoi répond dans la religion Catholique l'invocation d'un ſeul Dieu en trois pèrſonnes, le Père, le Fils, & le ſaint Eſprit. On peut voir Levit IX. 22 au Livre des Nomb. VI. 23. 24. 25. 26. Exod. VIII. 9 Luc. XXIV. 50.

La *bénédiction* de la table, des viandes, & des choſes que l'on boit, en faiſant le ſigne de la Croix deſſus, eſt une très-ancienne coûtume comme il paroît par S. Grégoire, dans la vie de S. Benoît au L. II. de ſes Dialogues. Le prémier Traité du Prémier Ordre du Thalmud des Juifs eſt intitulé ברכות, *les bénédictions*, & l'on y traite des prières que les Juifs font en differentes occaſions, le matin en ſe levant, le ſoir avant de ſe coucher, avant, après & pendant le repas, &c. C'eſt là ce qu'ils appellent *bénédiction*.

BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE, eſt le ſalut que donne le Pape au commencement de toutes ſes Bulles, en ces tèrmes: *Salutem, & Apoſtolicam Benedictionem.*

BÉNÉDICTION, eſt auſſi une Rubrique du Breviaire, où il y a un titre des *Bénédictions* & abſolutions. Elle ſe fait au commencement des Leçons de Matines, en ces tèrmes: *Jube, Domine, benedicere.*

On dit provèrbialement; donner ſa *bénédiction*; pour dire, Congédier, econduire quelqu'un. On appelle un Pays, une maiſon de *bénédiction*, un lieu où toute richeſſe & proſpérité abonde, une maiſon de bonne chère. Donner à quelqu'un des *bénédictions* de S. Roch, c'eſt donner des malédictions, dans Maſcurat.

BÉNÉFICE, ſ. m. Egliſe dotée de quelque revenu pour y faire le ſervice divin, & ſe dit non ſeulement de la fonction, mais auſſi du revenu qui y eſt affecté. *Beneficium Eccleſiaſticum.* Un *bénéfice* eſt une cèrtaine portion du bien de l'Egliſe aſſignée à une pèrſonne Eccléſiaſtique pour en jouïr pendant toute ſa vie, pour rétribution du ſervice qu'il rend ou qu'il doit rendre à l'Egliſe. Pour être pourvû d'un *bénéfice* il ſuffit d'être tonſuré; à moins que le ſervice ne fût ſacerdotal par ſa fondation. A l'égard de l'âge, il ſe régle ſelon la difference des *bénéfices*. Pour les ſimples Chapelles il faut avoir ſept ans. Pour les Prébendes des Egliſes Collegiales, dix. Pour les Prébendes des Egliſes Cathédrales, quatorze. Pour les dignitez qui n'ont point charge d'ames, vingt. Pour les Abbayes, & Prieurez Conventuels, vingt-trois. Pour les Cures & les dignitez à charge d'ames, vingt-cinq commencez. Pour les Evêchez & Archevêchez vingt-ſept.

Les *bénéfices* peuvent vaquer en trois manières, ou de droit, & de fait, ou par Sentence de Juge. Un *bénéfice* vaque de droit, lorſque le Droit prive celui qui en eſt pourvû pour des crimes exprimez dans le Droit, comme l'héréſie, la ſimonie réelle, la confidence, la falſification des lettres Apoſtoliques, la protection qu'on donne à ceux qui font profeſſion d'héréſie, le meurtre d'un Clerc, battre un Cardinal, le crime de Léze-Majeſté humaine, de fauſſe monnoye, la ſodomie dont on eſt atteint & convaincu, empriſonner un bénéficier afin de le contraindre à réſigner ſon *bénéfice*, les violences que l'on fait à ſon Evêque, &c. Ces crimes font vaquer un *bénéfice* dès qu'on les a commis, enſorte qu'un Bénéficier eſt incapable de le poſſeder, & même de le reſigner, & qu'il n'eſt pas néceſſaire d'attendre qu'il en ſoit dépoſé par la juſtice pour s'en faire pourvoir. Un *bénéfice* vaque de droit & de fait par la mort naturelle du titulaire, & par le renoncement exprès ou tacite. Il y renonce expreſſément par la démiſſion qu'il en fait entre les mains du Collateur, & que le Collateur admet, lorſqu'enſuit il en abandonne la poſſeſſion. Il y renonce tacitement, lorſqu'il s'engage dans un état, ou dans un *bénéfice* qui eſt incompatible avec celui dont il eſt pourvû, & qu'il ne ſe dépouïlle pas de l'un de ces deux *bénéfices* dans le tems preſcrit. Ainſi dès qu'on contracte mariage par paroles de préſent, qu'on fait profeſſion dans un Ordre Religieux, dès qu'on eſt ſacré Evêque, & qu'on prend poſſeſſion de ſon Evêché, on renonce tacitement à tous les *bénéfices* qu'on poſſèdoit. Un *bénéfice* vaque par Sentence d'un Juge, en punition de cèrtains crimes qui obligent un Juge à dépoſer un Clerc de ſon *bénéfice*. Tels ſont le concubinage, ſi après en avoir été averti par ſon Supérieur on ne ſe corrige point, comme il eſt dit dans le Concordat, & au titre *De concubinariis.* L'ingratitude envèrs ſon réſignant, qu'on traite injurieuſement, & qu'on refuſe de ſecourir dans ſes beſoins, ou à l'égard du Collateur de qui on a reçû le *bénéfice*, en s'efforçant de lui faire perdre le droit qu'il a de le conférer, ou en attaquant ſa Juriſdiction. La non-réſidence dans un *bénéfice* qui demande un ſervice pèrſonnel, nonobſtant les monitions canoniques qui ont été faites pour ce ſujet. Le parjure, le ſortilége, toutes ſortes d'irregularité où l'on tombe par quelque crime. Le mépris que font les Bénéficiers de l'état Eccléſiaſtique, étant d'ordinaire vétus comme des laïques. *Clem. I. De vitâ & honeſt. Cleric.* DUCASSE. AUBOUX.

S. Vincent Ferrier, cité par M. Auboux Official de Cahors, dans la véritable pratique civile & criminelle des Cours Eccléſiaſtiques, diſoit que de ſon tems on parvenoit aux dignités & aux *bénéfices* par cinq cas. Par nominatif, ainſi qu'il appert par la rubrique de la nomination royale aux prélatures dans le Concordat; & par le droit de régale que le Roi a dans ſon Royaume. Par le genitif, lorſque les Princes & les grands Seigneurs pourvoyent ou font pourvoir aux *bénéfices* leurs enfans, ou les enfans de leurs domeſtiques ou ſèrviteurs. Par le datif, lorſqu'on dit, quand il eſt queſtion d'avoir un *bénéfice*, *date, & dabitur vobis.* Par l'accuſatif, lorſque par une accuſation fauſſe ou véritable on veut dépoſſéder d'un *bénéfice* celui qui en eſt bien pourvû. Par l'ablatif, lorſqu'on ravit les *bénéfices* par ſa puiſſance & ſon autorité aux pauvres & aux foibles qui les poſſédent. Le vocatif, qui eſt le cas le plus juſte & le plus légitime, eſt aujourd'hui fort peu en uſage, c'eſt pourquoi il a été omis; car le corbeau de la brigue, ou ſimonie, a ſuffoqué la colombe, qui eſt le ſymbole du S. Eſprit. De ſorte que le nominatif eſt pour le Roi; le génitif, pour les grands & les puiſſans; le datif pour les riches & les ſimoniaques, l'accuſatif pour les ambitieux, l'ablatif pour les méchans & les chicaneurs; mais le vocatif eſt réſervé au S. Eſprit ſeul, qui ouvre la vraye porte pour y entrer.

En général il n'y a que deux ſortes de *bénéfices*: car tout *bénéfice* eſt ou ſéculier ou regulier. Les différentes eſpèces de *bénéfices* ſont *bénéfices* à charge d'ames, ou ſimples, électifs, collatifs, ou mixtes, en titre, ou en commende. Les Evêchez, Abbayes, Cures, Chanoinies, Chapelles, Prieurez ſont encore ſous ces èſpèces générales, des èſpèces particulières de *bénéfices*. Deux *bénéfices* ſous un même toit ou dans une même Egliſe, ſont incompatibles: on prétend que c'eſt épouſer la mère & la fille. *Bénéfice* vacant, en dépôt, rempli de fait & de droit. Les *bénéfices* qui ne ſont conférez que par élection ne ſont point affectez aux Graduez. AUBOUX.

Il y a de Paſtor un Traité *De beneficiis, & cenſuris Eccleſiaſticis, & de bonis temporalibus*, qu'on réimprima à Toulouſe en 1711, ou 1712, avec des notes de M. Solier ſçavant Canoniſte.

BÉNÉFICE CONSISTORIAL, eſt celui qui étant à la nomination du Roi, doit être propoſé dans le conſiſtoire de Rome, c'eſt-à-dire, la congrégation des Cardinaux où préſide le Pape; comme les Archevêchez, Evêchez & Abbayes. *Beneficium in ſacro Pontificis conſilio proponendum.* Ces ſortes de *bénéfices* étoient autrefois électifs: mais par le Concordat qui a aboli les élections, ils ſont conférez par le Pape ſur la nomination du Roi. Les proviſions des autres *bénéfices* s'expédient à la Chancelerie. Pour les *bénéfices conſiſtoriaux*, il faut payer l'annate, & obtenir des Bulles.

Le *bénéfice non conſiſtorial*, eſt ou électif ou collatif. Les collatifs ſont en la libre diſpoſition du Collateur ordinaire, ou en patronage. Les *bénéfices* collatifs dépendent d'un ſeul Collateur, qui les confère à qui bon lui ſemble, ſans avoir beſoin de confirmation, pourvû que ce ſoit à une pèrſonne qui ait les capacitez requiſes. Les *bénéfices* en patronage ſont ceux qui ne peuvent être conferez par les Collateurs ordinaires; le Collateur eſt obligé de les conférer à ceux qui ſont préſentez par le Patron. Les *bénéfices* électifs ſont ceux qui ſont remplis par élection ſeulement, l'election doit être confirmée par le Superieur. Préſentement il y a peu de ces *bénéfices* en France.

BÉNÉFICE SIMPLE, eſt celui qui peut être poſſédé à ſept ans par un Clèrc tonſuré, qui n'a autre obligation que de dire ſon Breviaire. *Simplex.* On l'obtient ſur une ſimple ſignature de Rome. Il y a des *bénéfices* ſimples qui ont prééminences & dignité, & d'autres qui n'en ont point.

BÉNÉFICE SACERDOTAL A CHARGE D'AMES, eſt celui qui oblige à être Prêtre, & qui eſt chargé de la direction des ames ſoumiſes à ſa conduite, & ſur leſquelles il a juriſdiction pour le for intérieur & la conſcience. *Sacerdotale.* Les Evêchez, les Cures, les Abbayes Régulières, les Prieurez Conventuels, les premières dignitez des Chapitres, ſont des *bénéfices à charge d'ames*. Ceux qui ſont pourvûs de *bénéfices* ſans charge d'ames, ne ſont obligez qu'à prier Dieu; comme les Chanoines, les Chapelains.

BÉNÉFICE EN TITRE, OU EN RÈGLE; OU RÉGULIER, eſt celui qui eſt poſſédé par un Religieux ou un Régulier, lequel a fait profeſſion dans quelque Ordre Religieux; comme les Abbayes, les Prieurez Conventuels &c. *Regulare.* On a appellé un *bénéfice régulier*, celui qui ne doit être conféré qu'à des Religieux, ſoit par ſa fondation, ſoit par l'inſtitution du Supérieur, ſoit par preſcription; car c'eſt à celui qui prétend qu'un *bénéfice* eſt régulièr à le prouver: autrement il eſt cenſé ſéculièr. Un *bénéfice* eſt réputé régulièr quand il a été poſſédé pendant 40 ans par un régulièr ſans diſpenſe.

Bénéfice en commende. C'eſt en Droit Canon celui dont on a donné pour ſix mois la régie ou l'œconomat à un Eccléſiaſtique. Mais en France c'eſt un vrai titre & pèrpétuel, qu'on donne à un ſéculièr Eccléſiaſtique, avec faculté de diſpoſer de tout le revenu à ſon profit, & ſans en rendre compte. *Beneficii fiducia autoritate Pontificis conceſſa.* Le Pape ſeul peut donner des proviſions en Commende, & diſpenſer de la régle, *regularia regularibus.* Mais le *bénéfice en commende* demeure toujours en régle, & ne change point de nature.

Bénéfice séculier, eſt celui qu'on doit donner aux ſéculièrs, comme ſont preſque toutes les Cures. *Seculare.* Tous *bénéfices* ſont préſumez ſéculiers, s'il n'eſt juſtifié du contraire. On appelle un *Bénéfice ſéculier*, parce qu'il eſt affecté aux Prêtres ſéculiers; c'eſt-à-dire, à ceux qui vivent dans le monde, ou dans le ſiecle, & qui ne ſont engagez dans aucun Ordre Monaſtique.

Bénéfice sécularisé, eſt un *bénéfice* qui étant régulier de ſa nature, & n'étant auparavant poſſédé que par des Régulièrs, devient Séculièr pour toujours, par une Bulle du Pape qui éteint la régle, & en change l'état; enſorte qu'il n'eſt poſſédé à l'avenir que par des ſéculièrs; comme le Chapitre de Véſelay, de Tulle, de Clérac, &c. *Beneficium à religioſo ſtatu ad ſæcularem auctoritate Pontificis traductum.*

Bénéfice manuel, eſt un *bénéfice* dépendant d'une Abbaye qu'on envoye deſſèrvir par un Religieux, qui eſt amovible, & qu'on change quand il plaît au Supérieur. *Manuale.*

Au reſte, le tèrme de *bénéfice* eſt venu des Romains. Ils avoient accoutumé de diſtribuer aux gens de guèrre ſur les frontières de l'Empire, une partie des tèrres qu'ils avoient conquiſes, & ces gens d'armes, qui jouiſſoient de ces ſortes de récompenſes, s'appelloient *bénéficiers*, *Beneficiarii*, & la tèrre qu'on leur donnoit *bénéfice*, *beneficium*; & on l'appella ainſi, parce que c'étoit un pur bienfait & une libéralité du Prince. Voyez Bollandus, *Act. Sanct. Jan. T. II. p.* 341. Les François qui paſſèrent dans les Gaules firent les mêmes libéralitez aux ſoldats, & en conſèrvant le nom auſſi-bien que la choſe, ils appellèrent *bénéfices* les tèrres qu'on leur aſſigna. Ainſi dans l'origine, *bénéfice* ſignifie ce que nous appellons Fièf; & en effèt, ceux qui ont écrit des fièfs en Latin ſe ſèrvent du mot *beneficium*. Ces *bénéfices* ſe donnoient à vie ſeulement, & par privilège à ceux qui faiſoient profeſſion des armes. Depuis, c'eſt-à-dire, ſous Louis le Débonnaire, & Charles le Chauve, ces *bénéfices* ſont devenus héréditaires & patrimoniaux. Cependant ſous ces Princes on demandoit encore leur conſentement pour faire paſſer les *bénéfices* aux enfans; mais dans la décadence de la ſeconde race on ne le demanda plus, & ils paſſèrent comme de plein droit aux héritièrs de ceux qui les poſſédoient. Voyez De Hauteſèrre, *Orig. Feudor. c.* 2. C'eſt ſans doute de là qu'eſt venu le nom de *bénéfices*, qui a été donné aux biens de l'Égliſe: car outre que les Eccléſiaſtiques les poſſèdent à vie, à l'exemple des gens de guèrre, à qui cet uſufruit tenoit lieu de récompenſe pour leurs ſèrvices, les richeſſes de l'Égliſe proviennent de la libéralité & des bienfaits des Princes ou des particulièrs. Avant que le mot de *fièf* fut en uſage, on ſe ſèrvoit de celui de *bénéfice*, qui ſignifioit la même choſe. Les *bénéfices* ou fièfs ne changèrent de nature que par la décadence de la ſeconde race des Rois: alors chacun s'attribua la propriété de ſon *bénéfice* pour le tranſmettre à ſa poſtérité.

A l'égard des *bénéfices* Eccléſiaſtiques, on ne ſait pas fort exactement en quel tems s'eſt fait ce partage des biens de l'Égliſe, il eſt cèrtain qu'avant le V^e ſiécle tous les revenus étoient entre les mains de l'Evêque, qui en faiſoit la diſtribution par des Œconomes. Ces biens ne conſiſtoient qu'en aumônes & en collectes. Quand l'Égliſe eut acquis des héritages, les Evêques en aſſignoient une portion pour la ſubſiſtance des Clèrcs: & c'eſt ce qu'on appella *bénéfice*. Dès le commencement du VI^e ſiécle on trouve des traces de cet uſage; car dans le Concile de Rome, convoqué par le Pape Symmaque, dans ſon épitre à Cæſarius, l'an 502. on défend d'aliéner à pèrpétuité aucun héritage de la campagne, ni de le donner en uſufruit, ſi ce n'eſt aux Clèrcs qui l'auront mérité, aux captifs & aux étrangèrs, ou en faveur de quelques Monaſtères ou des Hôpitaux, & cela pour la vie ſeulement de ceux qui l'auront mérité. Voyez le prémièr tom. des Conciles de France, ann. 513. Les paroles de Symmaque ont auſſi été inſérées dans le decret de Gratien. *cauſ. 16. qu. 1. c. 61.* On connoit par là qu'il y avoit dès ces anciens tems quelque eſpèce de *bénéfice*, quoique la portion des biens ne fût pas encore faite aux Eccléſiaſtiques en particulièr; mais cela étoit alors fort rare, & ne s'accordoit que pour des cauſes extraordinaires. Il y a de plus quelques veſtiges de fondations de *bénéfices* & du droit de patronage dans le canon 10. du I. Concile d'Orange; mais l'uſage de ces tems-là eſt bien éloigné de celui des dernièrs ſiécles. On donnoit donc dès lors du bien de l'Égliſe aux Clèrcs en uſufruit. En 506. le Concile d'Agde pèrmet auſſi aux Clèrcs de retenir les biens de l'Égliſe, ſuivant la pèrmiſſion de l'Évêque, ſauf le droit de l'Égliſe, & ſans pouvoir les vendre ou les donner, ſous peine d'indemniſer l'Égliſe de leur bien propre, & d'être privés de la communion. Le III. Concile d'Orleans en 538. indique encore la même choſe dans ſon 17. canon. Telle fut donc l'origine des *bénéfices*, qui commencèrent par conſequent avec le VI. ſiécle, ou même dès le V. Car en tous ces Canons on en parle comme d'une choſe deja établie & en uſage au moins pour quelques cas particulièrs. Car le plus ſouvent les offrandes & les revenus ſe partageoient par l'avis du Clèrgé, ſelon le mérite de chaque Prêtre, & cela ſe pratiquoit encore au VIII. & IX. ſiécle, à la fin duquel le P. Thomaſſin remarque néanmoins que le nom de *bénéfice* étoit déja en uſage dans l'Égliſe. Dans le XII. ſiécle on partagea les revenus, & on fixa à chacun une portion & une ſubſiſtance cèrtaine: de là ſont venuës tant de loix qui compoſent la Juriſprudence Canonique. Chacun ſe contenta d'abord d'un ſeul *bénéfice*; mais la pluralité s'introduiſit dans la ſuite, ſous prétexte d'équité, parce qu'un Prêtre n'avoit pas aſſez d'un *bénéfice* pour ſubſiſter, on lui pèrmit d'en poſſéder deux, & enfin pluſieurs, juſqu'à ce qu'il fût rempli du néceſſaire. Mais on étendit ſi loin ce néceſſaire, qu'il n'y eût plus de régle fixe. On regarda la pèrſonne autant que la qualité, enſorte que les Cardinaux, qui prétendent s'égaler aux Princes, prétendent auſſi avoir un revenu conforme à leur condition. On peut ajoûter ici le mot de la Bruyère: Que tel homme monte en chaire, ſans autre talent ni vocation, que le beſoin d'un *bénéfice*.

Le miniſtère ou *bénéfice* n'étoit point autrefois diſtingué de l'ordination, c'eſt pourquoi lorſque par l'introduction du droit nouveau ils ont été ſeparez, on a toujours gardé l'ancienne maxime, ſavoir, que celui qui ordonne, confère auſſi le *bénéfice*, & que celui qui ne peut point ordonner, ne peut conférer aucun *bénéfice*. Mais peu à peu les Papes ont dérogé par leurs privilèges & leurs exemptions au droit commun, qui étoit fondé ſur le droit ancien. Nous voyons préſentement que les Abbez, exemts de la Juriſdiction des Ordinaires, conferent de plein droit des Cures & d'autres *bénéfices*.

Bénéfices vacans in curia. Ce ſont les *bénéfices* dont les Titulaires meurent en Cour, c'eſt-à-dire, dans les dix lieuës autour de Rome. Le Pape a droit de les confèrer, & ce droit eſt une eſpèce de réſèrve, dont le Pape Clément IV. eſt Auteur. On trouve la Conſtitution de cette réſèrve dans le *Sexte* au chap. *Licet*; & comme il n'y eſt point parlé des Evêchez & des Abbayes, quelques-uns ont prétendu qu'ils n'étoient point du nombre des *bénéfices* vacans *in curiâ*; mais le Concordat qui nous ſèrt de régle, les y comprend. C'eſt pourquoi Charles Du Moulin a été obligé de dire qu'il y avoit eu en cela de la ſurpriſe, les Commiſſaires du Roi pour le Concordat ayant laiſſé paſſer cet article.

Le Roi reconnoît cette réſèrve des *bénéfices* vacans *in curia*, par les Brevets qu'il accorde aux Bénéficiers qui ne ſont point du Royaume, & qui pourroient mourir *en Cour*. Il ne leur donne leurs *bénéfices* qu'à condition qu'il obtiendront du Pape un Bref *de non vacando in curiâ*. Après cela, ſoit qu'ils obtiennent ce Bref, ou qu'ils ne l'obtiennent point, les *bénéfices* dont ils ſont pourvûs ne peuvent plus vaquer *in curiâ*. M. Doujat a fait imprimer en 1667 le Bref *de non vacando in curiâ*, que le Pape Clément IX. accorda au Cardinal Mancini, pour les Abbayes que ce Cardinal poſſédoit en France. Il eſt adreſſé au Roi ſur ſa ſupplique en ces tèrmes: *Nos ne prædicto Cardinali fortè apud ſedem Apoſtolicam decedente, majeſtas tua impediatur, quominus ad monaſteria hujus moderatione dictorum concordatorum aut ſpecialis indulti Apoſtolici nominare poſſit opportunè providere volentes, ſupplicationibus ejuſdem majeſtatis tuæ nomine nobis ſuper hoc humiliter porrectis inclinati, eidem majeſtati tuæ, &c.* On voit que le Pape prétend que tous les *bénéfices* vacans *in Curia* lui ſont réſèrvez par les articles du Concordat, & que le Roi reconnoît cette réſèrve du Pape. Les Papes accordent aſſez rarement ces ſortes de Brefs. M. le Prince de Neubourg en obtint un pour ſon Abbaye de Feſcamp en 1673. qui eſt ſemblablement adreſſé au Roi.

On a beaucoup écrit contre la pluralité des *bénéfices*. La Place, Recteur de l'Univèrſité de Paris, a fait un Traité qui a pour titre, *De ſingularitate beneficiorum*. Le S^r De la Roque, Miniſtre Calviniſte, écrivit auſſi en 1688. contre la pluralité des *bénéfices*. Et juſqu'ici pèrſonne n'avoit oſé ſe declarer publiquement, ni écrire en faveur de cet abus, qu'un Auteur Anonyme, qui ſous le nom d'Abbé de Sidichembéch, fit paroître (Jac. Boileau) en 1710. un ouvrage intitulé, *De Re Beneficiariâ Liber ſingularis, ſive Quæſtionis celebris ac difficilis &c.* Ἀνάκρισις. Il fut auſſi-tôt ſolidement refuté par pluſieurs écrits. Le III^{e} & le IV^{e} Concile de Latran ont condamné la pluralité des *bénéfices.*

Contentez-vous d'un bénéfice ;
Ce point n'eſt pas indifférent :
En avoir dix c'eſt avarice ;
S. Auguſtin n'en veut pas tant.

Ce mot ſe trouve auſſi dans le Catholicon d'Eſpagne en une autre acception.

A chacun le ſien, c'eſt juſtice :
A Paris ſeize quarteniers,
A Montfaucon ſeize piliers,
C'eſt à chacun ſon benefice,

c'eſt-à-dire, ce qu'il merite.

Bénéfice, ſignifie auſſi Gain, profit, avantage. *Lucrum, commodum, fructus, utilitas.* Les Banquiers de Lyon ſont ſouvent tenir de l'argent à Paris avec *bénéfice*, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de demander des remiſes pour le change, ils donnent du profit. Les Changeurs donnent du *bénéfice* en leur portant à changer des louis d'or. On dit auſſi qu'un Traitant a eu du *bénéfice* en une affaire, quand il a profité ; qu'une telle ſomme a tourné à ſon *bénéfice*. En matière de Loterie on appelle Avoir un *bénéfice*, pour dire, Avoir un billet marqué, avoir un bon lot.

En terme de Medecine, on appelle *Bénéfice de ventre*, un devoiement naturel & ſpontanée, qui arrive ſans aucune médecine. *Alvi profluvium.*

En terme de Juriſprudence, il ſignifie, Grace, conceſſion gratuite du Prince. On dit qu'on eſt reçu à *bénéfice* de ceſſion, quand on reçoit un homme à abandonner ſes biens à ſes créanciers, moyennant quoi il eſt élargi des priſons ; excepté pour les cas reſervez par les Ordonnances.

En terme de Chancelerie, on appelle des Lettres de *bénéfice* d'âge, celles que les mineurs obtiennent pour être emancipez & avoir la faculté de gouvèrner leur revenu depuis dix huit ans juſqu'à la pleine majorité, mais ils ne peuvent vendre ni aliener, ni hypotequer leurs immeubles qu'ils n'ayent atteint l'âge de majorité. Les cauſes des Lettres de *bénéfice* d'âge, ſont que les parens paternels & maternels ſeront appellez ; qu'ils donneront leur conſentement, & que le mineur eſt capable d'adminiſtrer ſes biens, & de jouir de ſes revenus. *Litteræ Principis quibus adminiſtrare bona minoribus conceduntur.*

Il y a auſſi des Lettres de *bénéfice* d'inventaire qu'on obtient pour être heritier d'un homme, ſans être obligé de payer ſes dettes au-delà des forces de la ſucceſſion ; de laquelle à cet effet on fait inventaire pour en rendre compte, s'il eſt beſoin. *Litteræ Principis quibus hæreditatem adeunti conceditur, tantum teneri, quantum valere bona hæreditatis contingit.* C'eſt Juſtinien qui a mis dans l'uſage commun le *bénéfice d'inventaire*, par lequel l'héritier n'eſt reſponſable ni envèrs les creanciers, ni envèrs les Légataires, que juſqu'à la concurrence des biens. C'eſt une grace du Prince, qui fut d'abord introduite par l'Empereur Gordien en faveur des gens de guèrre. l'Empereur Juſtinien l'etendit enſuite à tous ſes ſujets, ce qui étoit neceſſaire dans un tems où les ſucceſſions étoient tellement obérées, à cauſe des grandes guèrres que l'Empire avoit ſoutenuës, que pèrſonne n'oſoit ſe declarer heritier. L'heritier préſomptif, qui n'accepte la ſucceſſion que ſous *bénéfice d'inventaire*, ne peut être éxclu par un parent plus éloigné qui ſe declare heritier pur & ſimple. Les Lettres de *bénéfice d'inventaire* s'adreſſent au Juge de l'impétrant, s'il eſt royal, ſinon mandement eſt fait au premier Huiſſier ou Sèrgent Royal, de faire commandement au Juge du Seigneur Haut-Juſticier de proceder à l'entérinement. Les conditions des *Lettres de bénéfice d'inventaire*, ſont de faire l'inventaire des biens, de n'avoir fait aucun acte d'hèritier, & de payer les dettes juſqu'à concurrence d'inventaire. Il faut que l'impétrant donne caution du contenu en l'inventaire. Les Lettres de *bénéfice* d'inventaire ne ſèrvent de rien à l'égard du Roi aux heritiers de ceux qui ſont comptables des deniers du Roi, parce qu'il ne donne rien, ni aucun privilége contre ſes droits. Nul n'eſt admis à jouir du *bénéfice* d'âge, ou du *bénéfice* d'inventaire, ſans Lettres ſcellées de Chancelerie. Voyez pluſieurs Arrêts ſur cela dans *l'Hiſtoire de la Chancel. T. II.* Le Roi en a cependant exempté les Provinces régies par le Droit écrit, par un Arrêt du 7. Janvier 1684. *Ibid. p.* 121.

Bénéfice, ſe dit auſſi en parlant du tems, & veut dire, Grace, faveur, dont le tems eſt ſouvent la cauſe ſeule. Il faut attendre le *bénéfice* du tems. La Rochef.

Bénéfice, ſe dit auſſi en ces phraſes provèrbiales. Il faut prendre le *Bénéfice* avec ſes charges : ce qui ſe dit tant au propre des charges d'un vrai *bénéfice*, qu'au figuré de toute autre choſe qui a des avantages & des inconvéniens. On dit auſſi que les chevaux courent les *bénéfices*, & que les ânes les attrapent. On dit encore d'un homme qui n'a point de revenu, qu'il n'a Office ni *Bénéfice* ; qu'il eſt obligé de vivre du travail de ſes mains. On dit d'un homme qui n'a point de Religion, qu'il croit en Dieu par *bénéfice* d'inventaire ; c'eſt-à-dire qu'il fait profeſſion de la Religion autant qu'il y trouve ſon profit & ſon interêt.

Qui ſentoit quelque peu le fagot,
Et qui croyoit en Dieu, pour uſer de ce mot,
Par benefice *d'inventaire.* La Fontaine.

BÉNÉFICENCE, ſ. f. Bonté particulière, grace éxtraordinaire. *Beneficentia.* Ce mot de *bénéficence*, quelque doux qu'il ſoit, n'eſt pas aſſez heureux pour plaire à tout le monde ; au contraire le nombre de ceux à qui il déplaît eſt bien plus grand que le nombre de ceux à qui il plaît. M. de la Mothe, de l'ancienne Academie Françoiſe, a dit que les peuples avoient adoré le ſoleil à cauſe de ſa *bénéficence*. *Bénéficence* s'eſt beaucoup établi dans les Pays étrangers. On le trouve dans l'Oraiſon funebre de la Princeſſe d'Orange par Labadie, & dans pluſieurs autres écrits de gens qui ſe piquent de parler bien le François. Mais ce mot n'eſt pas reçu en France, & par conſequent ne doit point être mis parmi les mots François que l'uſage autoriſe. Et généralement parlant ces Auteurs étrangers, ou refugiez, ſont de très-mauvais garans de l'uſage, & le plus ſouvent de médiocres Auteurs.

BÉNÉFICIAIRE, adj. m. & f. Hèritier qui a obtenu des Lettres de bénéfice d'inventaire. *Beneficiarius.* Un heritier pur & ſimple n'exclut point le *bénéficiaire* en ligne dirècte.

BÉNÉFICIALE, adj. f. Qui ne ſe dit qu'en ces phraſes. *Quod ad beneficia pertinet.* Rebuffe a écrit ſix volumes des matières *bénéficiales*. Une pratique *bénéficiale*. Tournet a recueilli tous les Arrêts rendus ſur des cauſes *bénéficiales*.

BÉNÉFICIER, ſ. m. Celui qui poſſede un ou pluſieurs Bénéfices. *Beneficio Eccleſiaſtico præditus.* On diſtingue les *Bénéficiers* du Royaume payans décimes, d'avec ceux qui n'en payent point, qui n'ont que de ſimples adminiſtrations. Le *Bénéficier* n'eſt pas propriétaire des biens de l'Egliſe, il n'en a que l'adminiſtration, dont neanmoins il ne rend compte qu'à Dieu. Cependant à l'égard des hommes il eſt tenu des reparations, des décimes & des droits attribuez aux Evêques. Fleur. Un *Bénéficier* qui a aſſiſté à un jugement de mort devient irrégulier & privable de ſon bénéfice. De Lang. Le *Bénéficier* condamné à mort ne peut réſigner pendant l'appel ; ſon benefice eſt vacant de plein droit. Id. Par l'art. 14. de l'Ordon. de 1667. les *Bénéficiers* mineurs de 25. ans peuvent agir, & ſont réputez majeurs pour ce qui concèrne les benefices dont ils ſont pourvus.

BÉNÉFIQUE, adj. m. & f. Terme d'Aſtrologie, qui ſe dit des aſtres à qui on attribuë des influences favorables. *Beneficus.* Jupitèr & Venus ſont des Planètes *bénéfiques*, c'eſt-à-dire, bienfaiſantes.

BENEST. Voyez BENAIS.

BÉNÊTIER, ou **BÉNITIER**, ſ. m. Le dèrnièr eſt le meilleur. M. Ménage eſt pour *bénêtier*, mais il avouë que l'uſage eſt pour *bénitier*. On diſoit autrefois *benoiſtier*, & on prononçoit *bénaiſtier*. Tous les Auteurs au deſſus de 60 ans écrivent *benoiſtier*.

Le Benoiſtier *fut fait en un grand plain,*
D'un lac ſort loin d'herbes, plantes & fleurs ;
Pour eau beniſte étoit de larmes plein,
Dont fut nommé le piteux lac de pleurs. Marot.

Un *bénitier* eſt un vaiſſeau où l'on met de l'eau bénite, & qui eſt attaché à l'entrée des Egliſes, ou auprés d'un lit, & qui eſt ſouvent portatif. *Aqua ſacra vas.*

Mais la fièvre demain ſe rendant la plus forte,
Un Bénitier *aux pieds va l'étendre à la porte.* Boil.

Par rapport à l'Architècture *bénitier* eſt un vaſe rond & iſolé ; ordinairement de marbre, & taillé en coquille.

BÉNEVENT, ſ. m. Ville Archiepiſcopale du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, au confluent du Sabato & du Calore. *Bénevent* a titre de Duché. *Bénevent* fut nommé d'abord *Maleventum*, ſi l'on en croit Pline, L. III. ch. 11. & ſi l'on en croit Procope, ce fut à cauſe des vents malins qui y ſoufflent. D'autres le tirent de *malus eventus*, mauvais événement, & diſent qu'il lui fut donné à cauſe de la defaite des Samnites, qui pèrdirent là auprés plus de 30000 hommes. Mais Vigenère Annot. ſur Tite-Live, T. I. p. 1757. remarque fort bien que Tite-Live dit qu'elle s'appelloit dès auparavant *Male-vent* ; & il ajoute que plutôt les Romains à raiſon de leur heureux ſuccès, lui auroient donné le nom de *Benévent*. Quoiqu'il en ſoit, elle changea dana la ſuite ce nom de Malevent en celui de *Bénévent. Beneventum.* Feſtus dit que ce fut lorſqu'on y conduiſit une Colonie, afin que ce nom fût d'une meilleure augure que celui qu'elle avoit, parce qu'auparavant les Grècs qui l'habitoient l'appelloient Μαλλοιτιον, apparemment de μαλλος, qui ſignifie, *pèrnicieux.* Ces mots de Feſtus confirment l'étymologie de *Bonus eventus*, ou *Bene eveniat*, ou *Beneventum*, qui eſt pour marquer l'heureuſe arrivée de la Colonie. La prémière Colonie Romaine fût menée à *Bénévent*, l'an de Rome 485. *Paterc. L. I.* Elle fut enſuite renouvellée par Auguſte, & encore depuis par Néron, & appellée Concorde, & ſon tèrritoire fût aſſigne aux Vétérans, avec celui de *Claudium.* FRONTIN. Une ancienne inſcription porte IMP. CÆSARI AUGUSTO ET COLONIAI BENEVENTANAI. Voyez Pline, *L. III. c.* 11. Strabon, Etienne de Byzance, & Vigenère cité.

Quelques-uns diſent que c'étoit une ville des Samnites, & d'autres des Hirpiniens. Solin veut que *Bénévent* ait été bâti par Dioméde; & Pline que ce fût par les Hirpiniens; d'autres par les Sabelliens, & qu'il fût ſeulement réparé par Dioméde. Voyez ſur cette ville le P. Cantel, hiſt. des Métrop. pag. 409. Il y a une Chronologie des Evêques, & Archevêques, & du Chapitre de *Bénévent*, par Mario de Vipera, en Latin, à Naples 1636. *in* 4°.

BÉNEVENTAIN, AINE, ou **BÉNEVENTIN**, INE, ſ. m & f. Qui eſt de la Ville ou du Duche de Bénévent. *Beneventanus.* Pièrre *Bénéventain*, ou Bènevent, Secretaire ou Notaire d'Innocent III. eſt un Collecteur des Decretales. Les deux Orbilius excellens Grammairiens, & Odofredus Denarius Profeſſeur du Droit à Boulogne vèrs l'an 1200. etoient *Béneventins.*

BÉNÉVISER, v. act. Vieux tèrme de Coûtume. Il ſignifie fiaer, abonner, & dans le Lyonnois une dixme *abénévisée*, un ſèrvice *abénévisé*, ne ſont autre choſe qu'une dixme & un ſèrvice abournez, ou abonnez. *Clientelaria jura certo pretio vendere*, ou *mancipare.* On dit auſſi *abenéviser* dans le meme ſens. DE LAORRIERE.

BÉNÉZET, ſ. m. Nom propre d'homme. *Benedictus S. Bénézet* étoit un ſimple Paſteur, qui fut envoyé de Dieu pour bâtir un pont ſur le Rhône à Avignon, & fut Fondateur des Religieux Pontifes, ou faiſeurs de ponts. Il commença ce pont en 1176. & fut douze ans à le bâtir. Il a 18 arches. Sa vie a été écrite par Magne Agricole, & imprimée à Aix en 1708. Voyez encore Bouche, hiſt. de Prov. T. II. p. 162. Ce nom s'eſt formé de *Benedictus.* On a fait d'abord *Benédes*: les Italiens & nos Provinces voiſines d'Italie diſent *Benedetto*, puis on a changé le *d* en *z*, ce qui eſt fort ordinaire, ſur tout dans les Provinces d'où étoit S. *Bénézet*, où il eſt plus connu, & d'où nous vient ce nom. C'eſt ainſi que de *Baudilius* on a fait en Languedoc *Bauzille*, en Auvèrgne *Bauzire*, en Rouergue *Bauzely*; de *Benitii*, Benizzi, & de *Quintidius*, Quiniz, &c. M. Baillet prétend neanmoins que *Bénézet* eſt un diminutif, comme qui auroit dit Petit Benoit, à cauſe de ſon âge & de ſa taille. Quoiqu'il en ſoit, puiſque l'uſage l'a voulu, il faut dire *Bénézet*, & non pas *Bénédict*, *Bénédet*, comme M. Baillet a fait d'abord. *Bénédict* n'eſt pas François, & *Bénédet* eſt appliqué par l'uſage à un autre Saint.

BENGALE, ſ. f. La ville de *Bengale*, *Bengala*, eſt dans l'Inde ſur la rivière de Coſmin, ſelon quelques Geographes, ou ſur celle de Caor, ſelon d'autres, vis-à-vis de Chatigan. La plûpart des Géographes modèrnes prétendent que *Bengale* n'eſt autre choſe que Chatigan, à laquelle on a mal-à-propos donné le nom du Royaume dans lequel elle eſt; mais les cartes marines des Hollandois, qui fréquentent beaucoup ce pays-là, diſtinguent Chatigan & *Bengale.* MATY. La longitude de *Bengale* eſt environ de 23. degrez, & ſa latitude de 137.

Le Royaume de *Bengale*, en Latin *Bengala regnum*, eſt un grand pays d'Aſie, qui a eu autrefois ſes Rois particuliérs, mais qui dépend aujourd'hui du Mogol. Le Gange le coupe preſque par le milieu.

Le Golfe de *Bengale*, en Latin *Bengala ſinus*, *ſinus Gangeticus*, c'eſt la partie de l'Ocean Indien, qui eſt entre les deux preſqu'Iſles de l'Inde, & s'étend juſqu'aux Iſles de Sumatra & de Ceïlan au midi. MATY.

BENGE, ou **BENGHE.** Voyez BANGUE.

BENJAMIN, ſ. m. nom propre d'homme. *Benjaminus.* Le prémiér qui a porté ce nom eſt *Benjamin* fils de Jacob & de Rachel. Sa mère l'avoit appellé Benoni, mais ſon père lui donna le nom de *Benjamin.* Ce mot, ſuivant l'étimologie, veut dire, *enfant de la droite*; c'eſt-à-dire, enfant très-cher. D'autres veulent qu'il ſignifie *Enfant du midi*, parce que *Benjamin* nâquit dans un paya qui eſt plus au midi que celui où ſes frères étoient nez. D'autres enfin prétendent que ce mot veut dire *Enfant des jours*; c'eſt-à-dire, enfant né durant la vieilleſſe de ſon père, ou lorſque ſon père étoit déja avancé en âge. Ceux qui ſont pour cette dèrnière étymologie avoüent qu'elle n'eſt point Hébraïque, mais Caldaïque, & ils diſent que Jacob, qui avoit parlé long-tems la Langue Chaldaïque en Méſopotamie, donna à ſon fils *Benjamin* un nom en cette langue. La peine que Jacob eut à ſouffrir que *Benjamin* s'éloignât de lui, & qu'il allât en Egypte avec ſes frères, marque que ce Patriarche aimoit plus *Benjamin* que ſes autres enfans. C'eſt par alluſion à cet amour particuliér qu'il lui portoit que nous appellons *Benjamin* un fils que ſon pere ou ſa mère aiment plus que leura autres enfans. Celui-là eſt le *Benjamin* du père, & celui-ci eſt le *Benjamin* de la mère. Philippe Auguſte fut bien aiſe de donner à Henri II. Roi d'Angletèrre la mortification de voir à latête des Conjurez ſon fils Jean, dont il faiſoit ſon *Benjamin.* LARRAY.

BENJAMIN. Nom d'une des douze Tribus d'Iſraël, composée des deſcendans de *Benjamin*, le dèrnier des enfans de Jacob. *Benjamini Tribus*, ou *Benjaminia*, *Benjaminitica Tribus.* La Tribu de *Benjamin* etoit entre celle de Juda au midi, celle d'Ephraïm au ſeptentrion, & le Jourdain au levant. Voyez le livre de Joſué C. XVIII. v. 11. & ſuivans.

Les enfans de *Benjamin*, en ſtile de l'Écriture, ſont auſſi la Tribu ou les deſcendans de *Benjamin.* Les enfans de *Benjamin* ſe rallièrent auprès d'Abner, & ayant fait un gros demeurèrent ſur le ſommet d'un côteau. SACY. 2. *des Rois C. II. v.* 25.

BENJAMIN. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt un œillet incarnat clair ſur un fin blanc, mais dont les panaches ſont confus. Sa plante eſt aſſez robuſte, mais tardive à porter fleur. Le *Benjamin* ne caſſe pas, ſi on lui laiſſe quatre à cinq boutons. CULT. DES FLEURS.

BÉNIBEL, ſ. m. Tèrme de Philoſophie hèrmetique, qui ſignifie le mèrcure hèrmètique.

BENIN, **BENIGNE**, adj. Qui ne ſe dit guère que des remédes & des influences céleſtes. *Benignus*, *humanus*, *lenis.* Un remede *bénin*, eſt celui qui purge doucement, & ſans de grandes évacuations, ni tranchées. Les Cieux *bénins*, les aſtres *bénins* ont favoriſé ſon voyage. Hors de là, *benin* ne ſe dit guères qu'en riant. Molière dit, en parlant des maris de Paris: Les maris ſont ici les plus *bénins* du monde.

BENIGNE, ſ. m. *Benignus.* Nom propre d'homme. S. *Bénigne* Apôtre de Bourgogne, & Martyr, y fut envoyé, ſelon la tradition du pays, par S. Polycarpe. *Bénigne* établi à la Cour, dégénéra-t-il de lui-même? Ignora-t-il ſes amis? P. DE LA RUE, *dans l'Oraiſon Funèbre de M. Jacques* Bénigne *Boſſuet.*

BENIGNEMENT, adv. D'une manière bénigne, douce, humaine. *Benigne*, *humaniter.* Il a été reçû *bénignement* de ſon Prince. Rien n'eſt plus mépriſable que la ſotte patience d'un mari qui ſouffre *bénignement* les infidelitez de ſa femme. S. EVR.

BENIGNITÉ, ſ. f. Humanité, douceur indulgence. *Benignitas*, *lenitas*, *humanitas.* Aléxandre reçut avec grande *bénignité* les femmes de Darius. Jupitèr & Venus ſont les Planètes qui ont le plus de *bénignité.* C'eſt là où vous vèrrez la dèrnière *bénignité* de la conduite de nos pères. PASC. Heureux celui qui dans ſon affabilite naturelle trouve des diſpoſitions favorables à la *bénignité* chrétienne! P. GAIL.

BENJOIN, ſ. m. C'eſt une ſorte de réſine très-éxcellente qu'on apporte du Royaume de Lao, & d'autres pais des Indes Orientales. *Benzuinum.* On la tire par inciſion d'un arbre qui eſt beau & très-grand, dont les feuilles reſſemblent à celles du citronnier, & qui ſelon Dappèr, s'appelle Farra. Elle eſt de couleur jaune, d'une odeur fort agreable, & facile à fondre. Il y en a de trois ſortes. La prémière s'appelle *Amidaloïdes*, parce qu'elle eſt tachetée de pluſieurs marques blanches qui reſſemblent à des amendes rompuës: elle vient de Siam. La ſeconde eſt noire, & fort odoriférante, & coule des jeunes arbres: elle nous vient de Sumatra. On l'appelle *Benjoin de Bonnas.* La troiſiéme eſt auſſi noire, mais de moindre odeur. On la cueille dans les Iſles de Java & de Sumatra. Le *Benjoin* eſt différent de la gomme de *Laſer*, ou *Aſſa fœtida.* Il l'eſt auſſi de la mirrhe.

M. d'Hèrbelot au mot *Ban*, rapporte que quelques-uns diſent que le *Benjoin* que les Pèrſans nomment *Baſſam pieh*, huile ou graiſſe de baume, ſe tire du fruit d'un arbre appellé *ban*, ſemblable au Tamaris, & qui croît en abondance dans l'Iémen, ou Arabie heureuſe, & particulièrement au tèrroir de Mahara; & il dit au mot *Haſſalban*, que les Turcs appellent le *Benjoin*, *Haſſalban*, mot dérivé ou corrompu de celui de ban. Choriér dit dans ſon Hiſt. de Dauphiné, p. 58. que les Mélèzes, qui ſont fréquens dans les Alpes aux environs de Briançon, produiſent une éſpèce ſi excellente de raiſine, qu'on ne lui refuſe pas communément le nom de térebenthine & de *benjoin.*

BÉNIR, v. act. Loüer Dieu, le glorifier, le remèrcier de ſes graces. *Deum laudare*, *benedicere.* Les trois enfans *béniſſoient* Dieu dans la fournaiſe. Job dans toutes ſes afflictions diſoit ſeulement, Dieu ſoit *béni.* Il faut *bénir* Dieu des graces qu'il nous fait à tous momens. Que la tèrre *béniſſe* le Seigneur, & qu'elle célèbre

bre éternellement ſes loüanges. Port-R. Il eſt aiſé de loüer Dieu & de le *bénir* quand il nous fait riches, & qu'il ne nous laiſſe manquer de rien. Flech.

Benir, qui eſt ſi ſouvent dans le Nouveau Teſtament, ſignifioit chez les Juifs, prononcer une certaine formule de priére ſur quelque choſe. Ils ont dans leurs Rituels un grand nombre de ces ſortes de priéres ou benedictions. Ils en ont de differentes pour diverſes choſes, croyant que c'eſt un péché d'ingratitude de joüir ou de ſe ſervir de quoi que ce ſoit au monde, ſans prémiérement reconnoître par quelques paroles de loüanges ou bénédiction, qu'on le tient de Dieu qui eſt le Maître de tout. Ils ſont obligez de dire au moins cent benédictions par jour, & la plûpart les récitent le matin. Conſultez Leon de Modene dans ſon Traité des Cérémonies des Juifs, Part. I. Chap. IX.

Benir, eſt quelquefois dans le Nouveau Teſtament la même choſe que *faire des actions de graces*, enſorte que ces deux mots s'y prennent l'un pour l'autre au Ch. 26. de S. Matthieu, v. 26 où il eſt dit, que Jesus-Christ *prit le Pain, & le bénit*: on lit dans pluſieurs exemplaires Grecs, *fit des actions de graces*, & c'eſt la même choſe quant au ſens; parce que la priére de *bénédiction* ou *conſecration*, s'appelle auſſi *action de graces*. C'eſt en ce ſens là que S. Paul dans la prémiére Epître aux Corinthiens, ch. 10. où il parle de la liberté que les Chrétiens avoient de manger de tout, dit au v. 30. *Si je mange avec action de graces, pourquoi ſerai-je accuſé d'impieté pour une choſe dont je fais des actions de graces*: Les Chrétiens, auſſi-bien que les Juifs, ne buvoient, ni ne mangeoient jamais ſans faire la Priére, qui s'appelloit *actions de graces*, ou *bénédiction*. Jesus-Christ a fait exactement cette benediction, comme quand il *bénit* les cinq pains dans le deſert. *Benedixit illis.*

Bénir, ſelon pluſieurs Intèrprétes ſe prend dans l'Ecriture pour maudire, ou pour injurier, calomnier, parler mal de quelqu'un. Il y a trois endroits dans leſquels ils y donnent ce ſens. Job. I. 5 11. & 3. Liv. des Rois XXI. 10. Quelques-uns diſent que c'eſt une ironie, d'autres une antiphraſe. Ce n'eſt pas le ſeul vèrbe qui ait à la troiſiéme conjugaiſon un ſens contraire à celui des précédentes comme l'a remarqué Codure ſur Job. I. 5. & Hottinger dans ſon Hexaëmeron, & Druſius, Obſerv XVI. 7. D'autres diſent que les Hebreux avoient tant d'horreur du blaſphême, (car c'eſt toujours de Dieu que *bénir* ſe prend en ce ſens,) qu'il ne l'appelloient point par ſon nom, mais d'un nom tout contraire. Mercerus, Caſaubon & Coq trouvent des veſtiges du même uſage dans les autres Langues. Les Latins diſoient *Recté* pour *nihil*; *Bona fortuna* pour *Anno*, *Sacrum* pour exécrable. D'autres croyent que *bénir* en ces endroits ſignifie *dire adieu*, parce qu'en prenant congé de quelqu'un, on le béniſſoit, & de même que nous avons tranſporté le terme de dire *adieu* à la ſignification de quitter, abandonner, renoncer, parce qu'on dit adieu en quittant les gens. Les Hebreux l'avoient fait de ברך, *bénir*. Ce ſont les deux intèrprétations les plus raiſonnables.

Celui qui *bénit* parmi les Juifs le Pain & le Vin, eſt ordinairement la perſonne la plus qualifiée de la compagnie. Nôtre Seigneur fit la cérémonie de la Pâque avec ſes Diſciples, en qualité de Maître & de Docteur. S. Luc qui a rapporté cette Hiſtoire avec plus d'exactitude que S. Matthieu & S. Marc, fait mention de deux coupes ſur leſquelles J.C. prononça la *benédiction*. En effet, quand les Juifs font encore aujourd'hui une eſpéce de Pâque, ils commencent d'abord par *bénir* la coupe qu'ils rempliſſent de vin, & ils appellent cette premiére benediction, la *benediction de la coupe du manger*. Ils prennent quatre coupes durant tout ce repas, mais ils ne *béniſſent* que la prémiére & la dèrniére, au moins eſt-ce l'uſage de preſque tous les Juifs, à la réſèrve des Tudeſques, qui *béniſſoient* toutes les coupes. Conſultez les Rituels des Juifs.

Bénir, ſe dit auſſi des puiſſances temporelles qu'on loüe, ou pour qui on fait des ſouhaits, & même des choſes inanimées. *Bene precari.* Les Princes bienfaiſans ſont *bénis* de leurs Peuples *Béniſſons* le jour que nous commençames à nous connoître.

Benir, ſe dit auſſi activement à l'égard de Dieu, & paſſivement à l'égard des hommes. *Fortunare, fœcundare, cumulare beneficiis* Dieu *bénit* le travail des gens de bien. Dieu a *béni* ſon lit & lui a donné lignée. Dieu a *béni* les armes du Roi, & lui a fait obtenir la victoire.

Bénir, ſe dit auſſi des cérémonies Eccléſiaſtiques, & des priéres que font les Prélats & les Prêtres ſur les choſes qu'ils conſacrent au Sèrvice & au Culte de Dieu. Ainſi on dit, *Bénir* une Egliſe, des Fonts, une pièrre d'Autel, un Calice, un Amict, une Cloche. *Conſecrare* On dit auſſi, *bénir* un cièrge, des drapeaux. *Bénir* un Abbé Régulier, une Abbeſſe. *Bénir* le lit des nouveaux mariez.

Je vous ai vû cent fois ſous ſa main béniſſante,
Courber ſervilement une épaule tremblante. Boil.

On appelle auſſi, *Bénir* la table, faire une priére avant le repas, qu'on appelle *Benedicité*, avec un ſigne de croix ſur les viandes. *Menſam conſecrare, conſuetas ante cibum preces recitare.*

Benir, ſe dit auſſi des péres à l'égard de leurs enfans. *Fauſta precari* Iſaac *bénit* Jacob au lieu de ſon frère Eſaü. Noé *bénit* Sem & Japhet, & maudit Cham.

Benir, ſe dit auſſi en ces phraſes provèrbiales. Dieu vous *béniſſe*. *Adſit tibi Deus.* Ce qui ſe dit tant à ceux qui étèrnüent, qu'aux pauvres qu'on éconduit, & auſſi à ceux d'avec qui on ſort mal content. On dit auſſi, Dieu *béniſſe* Chrétienté, Dieu *béniſſe* qui a été cauſe de ce procès; pour faire une honnête imprécation. Dieu ſoit *béni*.

Beni, ie, part. & adj. Dieu a *béni* vos ſoins. Cette pieuſe famille eſt *bénite* de Dieu. *Fortunatus, beneficiis cumulatus.* Autrefois on diſoit toûjours *bénit*, depuis l'uſage a adouci ce participe pour les choſes ordinaires; mais il eſt demeuré dans les choſes de la Religion pour conſèrver ſous les tèrmes conſacrés & accoutumez. Ainſi on dit à la Sainte Vièrge, Tu es *bénite* entre toutes les femmes. Vaug. Chap.

Benit, ite, adj. Qui a été *béni*, conſacré à Dieu. Une Abbeſſe *bénite*, de l'eau *bénite*, un pain *bénit*, des grains *bénits*. On prononce auſſi *benit*, *benite*, faiſant l'*e* de la prémiére ſyllabe muet, ſur tout en cèrtaines phraſes. Du pain *benit*, de l'eau *benite*. Mais cela ne ſe pratique que pour *béni* part. ou adj.

Benit, ſe dit encore en ces phraſes provèrbiales. Eau *bénite* de Cour, ce ſont de grandes careſſes, de belles proteſtations d'amitié des gens de Cour, qui ſont ſimulées, & qui n'ont aucun effet. On dit que c'eſt pain *bénit* que d'attraper un homme qui fait le fin, ou quand il arrive quelque infortune à un homme qui l'a bien méritée. C'eſt pain *benit* de vous montrer à tous tant que vous êtes de pedans. l'impertinence de vos citations, puiſque vous en voulez tant faire. Mascur. C'eſt-à-dire, c'eſt un avantage, un plaiſir, une joye. On dit autrement, c'eſt bien employé. On appelle auſſi les Bedeaux des Paroiſſes, Ventres *bénits*, parce qu'ils vivent le plus ſouvent de pain *bénit*. On dit qu'un homme eſt réduit à la chandelle *bénite*, lorſqu'il eſt en extrémité de maladie, qu'il a reçû l'Extrême-onction. On dit auſſi d'un homme qui ne vient point aprés avoir été pluſieurs fois prié de venir, qu'il faut avoir la croix & l'eau *bénite* pour l'avoir. On dit auſſi, changement de corbillon, appétit de pain *bénit*; pour dire, que la diverſité plaît en toutes choſes.

BENNE, ſ. f. Petit vaiſſeau qui ſert à charger les bêtes de ſomme pour tranſporter des grains, de la chaux, de la vendange, & autres choſes. Il ſert auſſi de meſure dans la plûpart des Provinces, & tient environ deux minots de Paris.

Ce mot vient de *benna*, qui étoit une eſpèce de chariot ou de tombereau des anciens Gaulois, dont parle Feſtus, qu'on nommoit auſſi *benel*, ou *venel*, dont Monſtrelet fait auſſi mention. Goropius dérive ce mot de *benne*, qui a ſignifié chez les Allemands un *panier plat*, ou une *corbeille*. Et même Cluvièr, *Germ. ant. Lib. I. p.* 70 remarque qu'encore à préſent on appelle en Allemagne *benne*, une charette à deux roües. Choriér dit qu'en Dauphiné on dit *benna* parmi le bas peuple, & *bannante* parmi ceux qui parlent plus purement, & pretend que c'eſt un ancien mot Allobrogique. Voyez Banne.

BENNON, ſ. m. Nom propre d'homme. *Benedictus. Bennon*, que nous appellerions Benoit en nôtre langue, ſi l'on en croit les Allemands, étoit fils d'un Gentilhomme de Saxe. Il vint au monde prés de Goſlar l'an 1010. Bail.

BENOIST, OISTE, adj. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois *béni*. *Sacer. Benoît* ſoit Dieu. Le *benoit* S. Eſprit. L'eau *benoite*. La *benoite* Vièrge Marie, & tous les *benoits* Saints & Saintes de Paradis. Il n'eſt plus en uſage, à moins qu'on ne l'employe en riant, comme dans cet exemple.

Calleu, noble ſans doute, & de racine ancienne,
Deſcendant du calleu du benoit *Saint Etienne.* Sar.

BENOIST, eſt auſſi un nom propre d'homme. *Benedictus S. Benoit* eſt le Fondateur de l'Ordre des Benédictins. Les Celeſtins ſont de l'Ordre de S. *Benoit*, Beurrier. Un nourriſſon du grand S. *Benoit*. Patru. Pourvû que j'entre dans les ſentimens de S. *Benoit*, cela me ſuffit. De Rance. Onze Papes & deux Antipapes ont porté le nom de *Benoit*.

BENOISTE, ſ. f. Nom propre de femme. *Benedicta*. On fait la fête de S^{te} *Benoite* d'Origny Martyre le 8. Octobre. Aux Hoſpitalières de S. Joſeph de Moulins on honore ſous le nom de S^{te} *Benoite*, un corps Saint apporté des Cimetières de Rome, où on l'avoit nommé Euphémie; mais parce qu'il y avoit déja dans la même Ville un corps Saint, honoré ſous ce nom, on a changé celui d'Euphémie en *Benoite*, qui eſt la même choſe. Chast.

BENOISTE, ou BENOITE, ſubſt. fém. ou GALLIOTE. *Caryophyllata*. Plante vivace, ainſi appellée à cauſe de ſes racines qui ont une odeur & un goût qui approche du clou de Géroſle. On croit que le nom de *Benoite* lui a été donné par rapport à ſes vèrtus. *Quaſi herba benedicta.* D'autres diſent *Sanamunda.* Sa racine eſt compoſée d'un paquet de fibres longues & cheveluës à leurs éxtremitez, d'un goût & d'une odeur aromatique, & qui approche du Géroſle, ſur tout dans le printems avant qu'elle pouſſe ſa tige. Du collet de ſa racine ſortent quelques feuilles tapées contre tèrre, veluës & découpées profondément juſqu'à leurs côtez en pluſieurs ſegmens dentelez, dont celui qui tèrmine chaque côté eſt plus ample, plus arrondi, crenelé ſur ſes bords, & ſouvent échancré légèrement en trois quartiérs. D'entre ces feuilles s'élévent quelques tiges menuës, veluës, remplies d'une moële blanche, haute d'un pied & demi, branchuës à leurs éxtrémitez, garnies par intérvalles de feuilles altèrnes; chaque branche eſt ſoutenuë par une petite feuille en maniere d'aileron, & eſt tèrminée par des fleurs jaunes à cinq petales, dont le calice eſt découpé en dix parties, cinq grandes & cinq plus petites, vèrtes. Pluſieurs étamines occupent le milieu de la fleur, dont le piſtile fait le centre, & devient un fruit arrondi, compoſé de pluſieurs ſemences ramaſſées en tête, & tèrminées par une barbe crochuë, avec laquelle elles s'attachent aux habits des paſſans. Outre ces fleurs qui tèrminent les tiges & les branches, il y en a d'autres qui prennent naiſſance du côté oppoſé des feuilles, & qui ſont portées ſur des pédicules aſſez longs. La *Benoite* croît communément le long des chemins dans les bois. On ſe ſèrt de ſes racines pour arrêter les pèrtes, & pour guérir les fiévres. On met ſes feuilles tremper dans le vin pour les obſtructions.

La Benoiſte Tèrme de Chymie C'eſt l'épithéte que donnent encore à préſent tous les Chymiſtes à la Piérre Philoſophale, qu'ils ſont tantôt adjectif, tantôt ſubſtantif, en la nommant abſolument la *Benoite*.

BENS, ou Bouge, ou la poire du Légat. Eſpèce de méchante poire qui ſe mange au mois d'Août. La Quint.

B E O.

BÉORI, ſ. m. Animal des Indes Occidentales. Il reſſemble à un veau. Sa peau eſt éxtrémement dure & épaiſſe. Il vit d'hèrbes ſauvages.

BÉOTARQUE, ſ. m. Chéf des Béotiens, prémiér Magiſtrat des Beotiens *Bœotarcha.* Les *Béotarques* étoient chez les Beotiens ce que les Archontes étoient chez les Atheniens. Voyez Tite-Live, livre XLII. ch. 43.

Ce mot eſt formé de Βοιωτος, *Béotiens*, & ἀρχὴ, *Commandement*, *Empire.*

BÉOTIE, ſ. f. *Bœotia.* C'étoit anciennement une contrée de la Gréce, qui avoit porté auparavant les noms d'Aonie, d'Ogigie, d'Hyantide, de Meſſapie, de Cadmeïde. Diodore l'appelle Arne. La *Béotie*, dit Etienne le Geographe, touchoit trois mérs; celle du Péloponéſe, la mér de Sicile, & la mér Adriatique. Elle s'étendoit depuis le Golfe de Zeiton, & le detroit de Negrepont, juſqu'au Golfe de Lépante. Elle avoit la Megaride vers le midi, l'Attique au levant, la Phocide avec les Locres, ou Locriens Epinemidiens, au couchant. On diviſoit la *Béotie* en haute & baſſe. La haute étoit au midi, & la baſſe au ſeptentrion. Aujourd'hui ce pays porte le nom de Stramulipa, & fait une partie de la Livadie. La Capitale de *Béotie* étoit Thebes, bâtie par Cadmus.

Le Geographe Etienne rapporte pluſieurs étymologies de ce nom. Quelques-uns le tiroient de Béotas, que les uns font fils d'Itonus, fils d'Amphictyon, le plus jeune des enfans de Deucalion & de Pyrra; & d'autres, fils de Neptune & d'Arne. C'eſt peut-être par alluſion à cette fable, ou à cauſe de la multitude de leurs côtes & de leurs ports de mér, que l'on voit quelquefois ſur leurs médailles un Neptune. Quoiqu'il en ſoit, les Auteurs dont je parle prétendent qu'il fut ainſi nommé de Βοῦς, bœuf, parce que ſa mére le cacha dans un fumiér de bœufs quand il fut né, pour en dérober la connoiſſance à ſon père. Une ſeconde étymologie dérive ce nom de βοὸς, bœuf, parce que Cadmus trouva un bœuf qui le conduiſit dans l'endroit, où enſuite il bâtit Thébes. D'autres veulent qu'il ait été donné aux Béotiens à cauſe de leur eſprit péſant.

BEOTIEN, enne, ſ. m. & f. Nom de peuple, & adjectif, qui ſe dit de ce qui appartient à ce peuple, *Bœotus*, *Bœotius.* Les *Béotiens* paſſoient pour avoir l'humeur ſauvage, de ſorte que pour l'adoucir on eut beſoin de joüeurs de flutes, ce qui les rendit depuis affectionnez à cet inſtrument. T. Corn. Les *Béotiens* furent d'abord ſujets à des Rois. Ils établirent enſuite une ſorte de République, dont les Thébains furent ordinairement les Chéfs. Jo. Etienne dit que les *Béotiens* l'emportoient ſur les autres peuples de Gréce dans les exércices du corps, ou de la Gymnaſtique. C'eſt peut-être ce que marquent ſur leurs médailles le bouclièr & la maſſuë qu'on y voit ſouvent, auſſi-bien qu'une figure d'homme armé qui tient une pique. On diſoit d'étranges choſes de la ſtupidité des *Béotiens*, temoins les provérbes: un cochon, un eſprit, une oreille de *Béotie*, pour ſignifier un ſot & un hebeté. Homére traite les *Beotiens* d'hommes fort epais & fort ſtupides, Pindare & Plutarque, deux *Béotiens*, qui ne ſentent guere le tèrroir, & qui prouvent bien que l'eſprit eſt de tout pays & de tout ſexe, paſſent condamnation ſur la bêtiſe de leurs compatriotes. Lucien, dans ſes Dialogues, fait répondre par un interlocuteur: Ce que vous dites là eſt bien ſauvage, & diablement *Béotien.* Horace dit qu'à juger d'Aléxandre par ſon mauvais goût ſur la poëſie, on jugeroit que c'eſt un franc *Béotien.* Tourr.

M. Tourreil, comme on le voit, écrit toûjours *Bœotie*, & *Bœotien*; & M. Th. Corneille écrit quelquefois *Beotie* & *Beotien*; & quelquefois *Bœotie*, *Bœotien.* Il eſt cèrtain que ſelon l'étymologie Grécque, il faut l'écrire par un *oe*, comme il paroît par les Auteurs Grécs, ſur tout par Etienne de Byzance, Heſychius, & l'Etymologiſte, & par l'inſcription des médailles des *Bœotiens*, ΒΟΙΩΤΩΝ; mais il faut prononcer *Béotie & Béotien.*

B E Q.

BÉQUÉ, ée, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit d'un oiſeau qui a le bèc d'un autre émail que le reſte du corps. *Roſtratus*, *roſtro inſtructus.* Un aigle de ſable *béqué* & membré de gueules.

BEQUÉE. Voyez Bechée, c'eſt la même choſe.

BEQUEÎNE, ſ. f. Sorte de mauvaiſe poire Quint. Quelquefois il dit, le *Béqueſne*, de maſculin: c'eſt en parlant de toute l'eſpèce de ce fruit en général.

BEQUETER, v. act. Donner des coups de bèc. *Roſtro appetere*, *impetere.* Les poires deviennent piérreuſes aux endroits où les oiſeaux les ont *béquetées.* Un Peintre ayant ſi bien peint un raiſin, que les oiſeaux le venoient *béqueter*, ſon camarade s'aviſa de peindre un rideau avec tant d'artifice, que l'autre ordonna de le tirer pour voir ce qu'il cachoit. Ablanc.

BEQUILLARD, ſ. m. Mot comique & plaiſant, pour ſignifier un homme qui va avec une bequille. *Qui baculo supernè roſtrato utitur.*

Alors ſortit avec grand bruit.
Un bequillard *de la portiére.*

BEQUILLE, ſ. f. Bâton propre pour s'appuyer en marchant. *Baculus ſupernè roſtratus.* Les vieillards, les convaleſcens ſont reduits à ſe ſèrvir de *bequilles.* On le dit par éxtenſion des potences ou bâtons qu'on met ſous les aiſſelles pour ſoutenir ceux qui ſont entrepris des jambes.

BEQUILLER, v. n. Ce mot eſt comique, & ſignifie aller avec une bequille. *Uti baculo ſupernè roſtrato.*

Un bequillard ſec & tout gris,
Bequilloit *de même maniere,*
Que Boyer bequille *à Paris.*

Bequiller, v. act. Tèrme de Jardinage. Bêchoter; faire un petit labour avec la boullette, ou avec la cèrfouette. *Terram pedo vertere.* Par éxemple, dans une planche de laituës, ou dans une caiſſe d'arbriſſeaux, pour remuer la tèrre qui paroît battuë, enſorte que l'eau dont on les arroſe puiſſe pénetrer dans le fond, & aller ſèrvir de nourriture aux racines. *Bequillez*-moi ces laituës. Il faut *bequiller* ces Orangers. Il eſt plus d'uſage que bêchoter, enſorte même que Liger n'a pas même mis celui-ci, comme s'il ne ſe diſoit point; & la Quintinie ne le met que dans *bequiller*

BEQUILLON, ſ. m. Tèrme de Fauconnerie, qui ſe dit du bèc des menus oiſeaux.

Bequillon, ſe dit auſſi en tèrmes de Fleuriſte, des petites feuilles qui ont peu de largeur, & qui finiſſent en pointe. La peluche de l'anémone doit faire le dôme, & être garnie de *bequillons.*

BEQUIN, ine. Voyez BEGUIN & BEGUINES.

B E R.

BÈR. *Ber*, *Acoſta.* C'eſt une éſpèce de pommiér ou grand arbre des Indes, chargé de beaucoup de feuilles, fleurs & fruits. Ses feuilles reſſemblent à celles du pommiér, de couleur vèrte, obſcure, blanchâtre par le bas, veluës comme celles de la ſauge, d'un goût aſtringent. Ses fleurs ſont petites & blanches, garnies de cinq feuilles ſans odeur, ſes fruits ſont ſemblables aux jujubes, plus agréables au goût. Cet arbre croît en Malaca & Malabar. On le nomme Malaio. On le voit ſouvent en été chargé de fourmis aîlez, qui font la gomme lacque. Ses feuilles arrêtent le cours de ventre.

BER. Vieux mot qui n'eſt plus en uſage, qui étoit la même choſe que *Baron*: de là eſt venu le Fief de *Haubert*, qui eſt cependant moins que *Baronie*. Voyez Bouteillier en ſa Somme Rurale, & de S. Julien Antiq. des Bourg. ch. 24. & p. 410.

BERCAIL, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois *bèrgerie*. *Ovile*. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe figurée: Ramener une brebis égarée au *bercail* de l'Egliſe; pour dire, convèrtir quelqu'un qui s'étoit pèrverti. Combien de brebis èrrantes & diſpèrſées, qu'un Paſteur vigilant peut faire rentrer dans le *bercail*, ou par une douceur ſalutaire, ou par une diſcrette ſévérité. FLECH.

BÈRCE. ſ. f. *Sphondilium*. Sa racine eſt un pivot long, blanchâtre, dont l'écorce eſt douçâtre, & a quelque acrimonie. De ſon collet naiſſent quelques feuilles d'un vèrd foncé, amples, veluës, decoupées profondément en pluſieurs ſegmens étroits & refendus, & plus ſouvent crénelés ſur leurs bords. Le ſegment qui tèrmine ſa feuille eſt ordinairement diviſé en trois parties. La tige eſt environnée dans ſa naiſſance par les queuës des feuilles du bas; elle eſt haute de trois pièds, veluë, canelée, creuſe, branchuë au ſortir de tèrre, & garnie de quelques feuilles moindres que celles qui partent immédiatement de ſa racine. L'extrémité de ſa tige & de ſes branches eſt couronnée par des umbelles de fleurs blanches, fleurdeliſées, c'eſt-à-dire, compoſées de cinq pétales inégales, échancrées ordinairement & diſpoſées en fleurs de Lis de France, ſur l'extrémité d'un embrion qui devient un fruit à deux ſemences applaties, ovales, échancrées par le haut, rayées ſur le dos, & que l'on dépouille aiſément de leur enveloppe. Le nom de *ſphondylium* a été donné à cette plante à cauſe de ſes ſemences qu'on prétend avoir l'odeur ou la figure d'un inſecte appellé ſphondyle. Quelques Auteurs ont recours à d'autres reſſemblances.

Les Médecins Allemands employent les feuilles de *Bèrce* au lieu de celles d'Acanthe, & c'eſt pourquoi ils l'ont nommée *Acanthus*, ou *Branca urſina Germanica*. On fait en Pologne & en Lithuanie une éſpèce de Biére avec la ſemence de *Bèrce*. Cette ſorte de boiſſon ſe nomme *Parſt*, & il n'y a, dit on, que les pauvres gens qui en uſent. Les ſemences de *Bèrce* ſont recommandées pour les vapeurs.

Il y a pluſieurs éſpèces de *Bèrce*, & dans ce nombre il y en a une qui donne des feuilles plus larges, moins découpées que l'ordinaire qu'on vient de décrire; la tige de celle-ci eſt plus haute, ſes fleurs plus grandes, auſſi-bien que ſes ſemences. Cette éſpèce eſt étrangère, & eſt nommée par les Botaniſtes *ſphondylium majus, ſive panax heracleum*. On prétend qu'il ſort de la racine de cette plante une gomme rouſſe d'une odeur forte, & d'un goût amèr & âcre. Cette gomme ſe nomme communément *Opopanax*, & par corruption *Opoponax*.

BÈRCE, ſ. m. petit oiſeau. Il a un bèc fort pointu, & ſon plumage eſt de couleur de cendre tirant ſur le jaune. *Erithacus*. Il vit ſeul dans les bois; c'eſt pourquoi Phavorin l'a nommé l'oiſeau ſolitaire.

BÈRCEAU, ſ. m. Lit de jeune enfant, qui eſt mobile & branlant afin de l'endormir. *Cuna, cunabula*. Le Comte Loüis de Flandres avoit eu un *bèrceau* d'argent. PARAD.

Ce mot vient de *verſus*, & *verſullus*, à *vertendo*, ſelon Ménage, c'eſt pourquoi il ſoutient qu'on doit écrire *bèrceau* avec une *ſ*. On diſoit autrefois *bèrs* au lieu de *berceau*; & on dit encore le *bers* d'une charette, pour ſignifier les *ridelles*. Si l'on a dit *bers* pour *bèrceau*, il y a long-tems, dès le VIII^e ſiecle on diſoit *bèrceau*, *bèrcialus*, ou *barciolus*, comme il paroit par la vie de S. Padulte Ch. 18 *Act. SS. Bened. Sec. III. P. I. p.* 379. 380. *Et in agitario quod vulgò berciolum vocant, pannis conſtrictum impoſuit .... per ſe agitari cæpit berciolus.* Dans un autre manuſcrit *barciolus*. Ainſi de *verſus* s'eſt fait *verſiolus*, ou *berſiolus*, & non pas *verſellus*, & de là *bèrceau*. D'autres le derivent de ſon primitif *bers*, qui eſt un diminutif de l'Hebreu *rebes*, qui ſignifie *cubile*.

On dit figurément qu'on a pris quelqu'un au *berceau*, ou dès le *bèrceau*; pour dire dès ſa plus tendre jeuneſſe. *A cunabulis*.

> *Les puiſſantes faveurs dont Parnaſſe m'honore,*
> *Non loin de mon* bèrceau, *commencèrent leur cours,*
> *Je les poſſédai jeune, & les poſſède encore,*
> *A la fin de mes jours.* MALHERBE.

On employe auſſi ce mot pour ſignifier le moment auquel une choſe naît ou paroit. Etouffer l'héréſie dans ſon *bèrceau*. PATR. On le dit des foibles commencemens d'un art, ou d'une ſcience. Il eût fallu marquer le tems où notre langue a commencé à ſortir comme d'un cahos, & la préſenter comme en ſon *berceau*, ne faiſant encore que begayer. AULANC. On eût dit que cette Province, qui avoit été comme le *berceau* du Calviniſme, en devoit être le dèrnièr refuge. FLECH.

BÈRCEAU, en tèrme d'Imprimerie, ſe dit de la partie de la preſſe qui roule ſur les bras, où eſt enclavé le marbre.

BÈRCEAU, en Treillage, en tèrme de Jardinage, eſt une allée couvèrte en ceintre, faite de pèrches, de charpente ou de fèr, qui eſt couvèrte de pampres, de vignes, de vèrjus, de chevrefeuille, de coulevrées, & autres plantes qui s'étendent. *Vinea arcuata, camerata*. Voilà un beau *bèrceau* de vigne. Ce *bèrceau* de chevrefeuille eſt enchanté. LIGER. Cette eſpèce de treillage eſt ainſi nommé à cauſe de ſa figure qui repreſente un *berceau* renvèrſé. ID.

BÈRCEAU, en tèrme d'Architècture, ſe dit d'une voute ronde & en plein ceintre. *Arcus, apſis*. On appelle *bèrceau ſurbaiſſé*, une voute plus baſſe qu'un demi-cèrcle; & *bèrceau ſurhauſſé*, une voute qui excède en hauteur un demi-cèrcle. La grande Sale du Palais a deux beaux *berceaux*.

On dit auſſi, un *bèrceau* d'eau quand il y a ſur deux lignes pluſieurs rangs de jets d'eau qui s'inclinent les uns vèrs les autres, & qui par leurs courbures forment des arcades, & repréſentent un *bèrceau*. *Arcus aqueus*.

BÈRCELLES, ſ. f. Petit inſtrument d'Orfévre, fait de laiton, qui aboutit d'un côté en petites pincettes, & de l'autre en une petite pèlle qui ſèrt à travailler en diamans, & en d'autres menus ouvrages.

BÈRCER, v. act. Agiter deçà & delà le bèrceau d'un enfant pour l'endormir. *Infantis cunas agitare*.

> *Les Graces prenoient ſoin de ſa prémiere enfance,*
> *Un eſſain voltigeant, de miel la nourriſſoit,*
> *Des tigres l'endormoient, un Amour la* bèrçoit.
> P. LE MOINE.

BÈRCER, ſe dit figurément des belles promeſſes, & des belles paroles dont on endort, dont on amuſe les gens, ſans en exécuter aucunes. *Lallare*. Il y a long-tems qu'on me *bèrce* de l'eſpérance de me payer. De plaiſir mon ame eſt *bèrcée*. VOIT. Je ſçai bien les diſcours dont il le faut *bèrcer*. MOL. il ſe *bèrce* de ſes propres chimères. BOIL.

On dit provèrbialement: J'ai été *bèrcé* de tels contes; pour dire, Il y a long-tems que je ſçai cela, je l'ai appris de ma nourrice en me *bèrçant*.

BÈRCHE, ſ. f. Tèrme de Marine. Ce ſont de petites pièces de canon de fonte vèrte, qu'on nomme auſſi *eſpoir de fonte*. Il y en a auſſi de fèr fondu, qu'on nomme *barces*. *Navale tormentum minus*. Elles ne ſont plus guère en uſage. Borel dit que *bèrche* eſt une ſorte d'artillerie ancienne, & que l'on s'en ſèrt encore dans les navires.

BÈRE, ſ. m. C'eſt un mot Normand, qui ſignifie la même choſe que cidre ou boiſſon. On dit communément en Normandie, *du bon bère*: pour dire, *du bon cidre*. C'eſt une corruption du François *boire*, qui ſe dit ſubſtantivement pour *boiſſon*. Par exemple, le boire, & le manger.

BÉRÉBÈRE, ſ. m. & f. Nom de peuple. *Berberus, a*. Les *Bérébères* ſont un peuple de la Barbarie en Afrique, diſtingué des Africains naturels, & des Arabes, qui étant entrez dans l'Afrique long-tems après les *Bérébères*, ont conſèrvé leur ancien nom. On dit que les *Bérébères* ſont originaires de l'Arabie heureuſe, & qu'ils paſſèrent en Afrique avec Melech Ifriqui Roi de l'Arabie heureuſe, que dans le commencement ils peuplèrent la partie orientale de l'Arabie, s'étendirent enſuite, & ſe rendirent maîtres de la plus grande partie de l'Afrique. Ils étoient diviſez en cinq Tribus. Les Muçamadins, les Zeneies, les Haoares, les Zinhagiens & les Gomères. C'eſt de ces Tribus de *Bérébères* que deſcendoient les Rois qui ont régné à Tunis, à Trémecen & à Algèr, juſqu'à l'invaſion des Turcs. Aujourd'hui ils ſont ſujets des Rois de Fez, ou de Maroc, des Algeriens, des Tunéſiens ou des Turcs; à la réſèrve de quelques familles qui ont conſèrvé leur liberté dans les montagnes. Voyez Dapper p. 20, 203, 205, 215. Marmol. T. II. pag. 24, & ſuiv. & p. 183. T. III. p. 2, & ſuivantes.

BÉRÉCYNTHIE, ſ. f. Nom, ou plûtôt ſurnom de Cybele, qui lui avoit été donné de Bérécynthe, montagne de Phrygie, où elle étoit adorée. Ce nom avoit pénétré dans les Gaules, & la mère des Dieux y étoit auſſi honorée ſous ce nom. L'Evêque Simplicius détruiſit la plus grande idolâtrie qui fut en Autunois de ſon tems; car lors les Paiens, dont encore la plupart du pays étoit rempli, avoient pour cérémonie, de charier parmi les champs une idôle qu'ils nommoient *Berecynthia*, avec cantiques, par leſquels ils prioient cette idôle de conſerver les fruits de la tèrre. PARAD. *Annal. de Bourg.*

BÉRÉCYNTHIEN, ENNE, adj. maſc. & f. *Berecynthius*. Qui appartient à Bérécynthe. Heſychius pàrle d'une flûte *Bérécynthienne*, & Horace Liv. I. Od. XVIII. d'une trompette ou d'un corps *Bérécynthien*, ainſi nommez, parce qu'ils étoient en uſage dans les ſêtes de Bérécynthe. L'Abbé de Marolle a dit *Bérécynthe* en vèrs, au lieu de *Bérécynthien*. C'eſt dans ſa traduction de la prémière Satyre de Perſe v. 93.

Le Bérécynthe *Atys*,
Le Dauphin qui fendoit le dos bleu de Nérée.

Et le P. Tarteron l'a copié.

BÉRENGARIEN, ANNE, ſ. m. f. & adj. *Berengarianus*. Nom de Secte Hérétique qui ſoutint les erreurs de Berenger Archidiacre d'Angers. C'étoit un eſprit fort mediocre, qui ne pouvant ſe faire de nom par la voye des ſciences, dans leſquelles il ne brilloit pas, chercha à ſuppléer au défaut de ſes talens par la nouveauté de ſes opinions, ainſi que le décrit Guimond, Moine de la Croix S. Leufroy, & depuis Archevêque d'Averſe, qui a écrit contre lui. D'abord il combatit le mariage, ſoutenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes; il ſoutint enſuite que le Batême des enfans étoit nul; enfin il attaqua le Sacrement de l'Euchariſtie, & voyant que les plus déréglez même rejettoient les deux prémières erreurs, il ſe borna tout entièr à la dernière, & nia que JESUS-CHRIST fût véritablement & réellement préſent dans l'Euchariſtie. Il eut peu de diſciples, qui en quelque petit nombre qu'ils fuſſent, ne s'accordèrent pas dans leurs erreurs. Tous diſoient que le pain & le vin ne ſont pas changez eſſentiellement; mais les uns ſoutenoient qu'il n'y a rien abſolument du corps & du ſang de Notre-Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'eſt qu'une ombre & une figure; d'autres cédant aux raiſons de l'Egliſe, ſans quitter leur erreur, diſoient que le corps & le ſang de N. S. y ſont en effet contenus, mais cachez par une eſpèce d'impanation, afin que nous puiſſions les recevoir. C'étoit-là, ſelon les *Berengariens*, l'opinion la plus ſubtile de leur Maître. D'autres oppoſez à Berenger, mais touchez de ſes raiſons, croyent que le pain & le vin ſont changez en partie, d'autres qu'ils ſont entièrement changez; mais que quand on ſe préſente à la communion ſans en être digne, la chair & le ſang de JESUS-CHRIST redeviennent tout à coup du pain & du vin. C'eſt ce Guymond, dont j'ai parlé, qui nous rapporte ces différens tours que les *Bérengariens* donnoient à l'hereſie de leur Chef. Voyez Biblioth. des PP. T. XVIII. de l'edit. de Lyon p. 740. 741.

BÈRG. Le Duché de *Bèrg*. *Bergarum*, ou *Montium Ducatus*. Province du Cèrcle de Weſtphalie en Allemagne, entre le Duché de Cléves au nord, le Comté de la Marque, & le Duché de Weſtphalie au levant, la Wéteravie au midi, & le Dioceſe de Cologne au couchant. Il eſt aujourd'hui à l'Electeur Palatin. Voyez Imhoff. *Notit. Imp. Proc. L. IX. C. 4.*

BÈRGAMASQUE. Quelques-uns écrivent BÈRGAMASC. ſ. m. Pays d'Italie dans l'Etat de Veniſe. *Bergomenſis ager*, *Bergomates*. Il eſt bordé à l'orient par le Breſſant, au nord par la Walteline, au couchant & au midi par le Milanois. Il n'y a point de ville dans le *Bergamaſque* que Bèrgame, qui lui donne ſon nom. Le langage du *Bergamaſque* eſt le plus groſſier de toute l'Italie.

BÈRGAMASQUE, adj. m. & f. Qui eſt du Bèrgamaſque, ou qui appartient au Bèrgamaſque. *Bergomenſis*. Nous avons les Metamorphoſes d'Ovide tournées en langue *Bergamaſque*, par un qui n'a point d'autre nom que Baricocol Dottor di val Bambriena. MAACUR.

BÈRGAME, ſ. f. *Bergomum*. Les Modèrnes diſent *Bergamum*, mais Pline Liv. III. c. 17. dit *Bergomum*. Ville d'Italie dans le Bèrgamaſque, Province de l'Etat de Veniſe. *Bergame* eſt le ſiege d'un Evêché ſuffragant de Milan. *Bèrgame* a été bâtie par les Gaulois Cenomanois. L'origine de ſon nom le peut confirmer; car Cluvier, *Ital. Ant. L. I. c.* 25. prétend, avec aſſez de vrai-ſemblance, qu'il eſt compoſé de *Berg*, qui en langage Celtique ſignifie *montagne*, & de *home*, qui ſignifie demeure, domicile, comme on le voit encore dans l'Anglois, de ſorte que *Bergomum* n'eſt autre choſe que *demeure de la montagne*; & Pline à l'endroit que j'ai cité, rapporte en effet, que Cornelius Alexander diſoit que ce nom ſignifioit des gens qui habitent ſur les montagnes; mais cet ancien Auteur tiroit ce ſens & cette étymologie de la langue Grècque, parce qu'il ignoroit la langue Celtique d'où elle vient. Le P. Céleſtin Capucin a fait en Italien l'hiſtoire de *Bèrgame*. *Hiſtoria quadripartita di Bergamo*, in 4° à Bèrgame 1617.

BÈRGAME, ſ. f. Tapiſſerie groſſière faite d'un tiſſu de laine, de fil ou de cotton ſur le metiér, ſans repréſenter aucune figure. *Auleum levidenſe*. On les appelle maintenant *tapiſſerie de Rouen*. Il y a apparence que la première fabrique vint de la ville de Bèrgame.

BÈRGAMOIS, OISE, ſ. m & f. Qui eſt de Bèrgame. *Bergomas*. Après la mort de Philippe Duc de Milan, les *Bergamois* ſe ſoumirent aux Venitiens, qui ayant pèrdu Bèrgame dans le tems de la célèbre bataille d'Aignadel que Louis XII. leur donna le 14 Mai 1509. la reprirent vèrs 1516. & l'ont toujours gardée depuis ce tems-là. Sur *Bèrgame* & les *Bèrgamois*, voyez l'ancienne Italie de Cluvier Liv. I. c. 25. & la Deſcription d'Ital. de Leandre.

BÈRGAMOTTE, ſ. f. Sorte de poire vèrte & ronde *Pirum bergamum*. *Bergamotte* de Bugey, *Bèrgamotte* d'été, d'hiver. Quelques-uns croyent que cette poire a été ainſi nommée de *Bergame*, ville d'Italie. Mais Menage prétend que ce mot vient du Turc *Bergarmout*, c'eſt-à-dire, *poire du Seigneur*; *Beg* ſignifiant *Seigneur*, & *armout*, *poire*. Bauhin en fait une deſcription particulière, & l'appelle *poire Royale*. En fait des poires crues, j'aime en prémier lieu celles qui ont la chair beurée, ou tout au moins tendre & délicate, avec une eau douce, ſucrée & de bon gout, & ſur tout quand il s'y rencontre un peu de parfum. Telles ſont les poires de *Bergamotte*, &c. LA QUINT.

Il y a une *Bergamotte* d'été & une *Bergamotte* d'automne. Mais il n'y a point de *Bèrgamotte* tardive, ou *Bèrgamotte* de Carême, comme quelques-uns l'ont voulu. C'eſt la *Bergamotte* d'automne qui quelquefois ſe conſerve juſqu'à la fin de Mars; & qu'en quelques années aſſez pluvieuſes, ou de quelques fonds plus gras & plus humides, ou de quelque expoſition moins bonne, ou de quelque arbre plus vigoureux, &c. On en conſerve aſſez ſouvent quelques-unes juſqu'en Carême. LA QUINT. *P. III. c. 2.*

La *Bergamotte* d'été s'appelle autrement la Milan de la Beurrière, ou poire de Milan, ou de la Beurrière. La Quintinie dit que c'eſt une poire du dixième Aout, & la met parmi les poires médiocres.

La *Bergamotte* d'automne a ſa chair tendre & fondante, ſon eau douce eſt ſucrée, & a un petit parfum. LA QUINT. Il y a une *Bergamotte* d'automne qui eſt griſe, vèrdâtre, & c'eſt celle-là qu'on nomme ſimplement *Bergamotte*, ou *Bèrgamotte commune*, ou de la Hilière, ou du Recous, &c. tout cela n'étant qu'une même choſe. Il y en a une autre qui eſt rayée, c'eſt-à-dire, marquée par bandes jaunes & vèrtes, & c'eſt ce qui la fait nommer la *Bergamotte Suiſſe*, cette bigarrure ſe trouvant en même tems dans le bois & dans le fruit; mais à l'égard du mérite intérieur il me paroit égal dans l'une & dans l'autre. LA QUINT. Le bois du poirier de *Bergamotte* eſt fort delicat de ſon tempérament, & ſujet à la gale auſſi bien que le fruit. ID. La *Bergamotte* eſt une poire de la mi-Septembre, & du commencement d'Octobre. ID.

BÈRGAMOTTE-CRASANE. Autre eſpèce de poire nommée communément *Craſane*, & par d'autres, *Bèrgamotte Craſane*; *Bergamotte* à cauſe de ſa chair, & *Craſane* à cauſe de ſa figure qui paroit comme écraſée. LA QUINT.

BERGAMOTTE, ſe dit auſſi d'une eſſence, qu'on appelle eſſence de Cédra, ou de *Bèrgamotte*. *Succus ſubtiliſſimus ex piro Bergomio expreſſus*. Elle ſe tire d'un citron produit par une branche de citronier, qui eſt enté ſur le tronc d'un poirier de *Bèrgamotte*; de ſorte que le citron qui en provient tient des deux qualitez. Pour en tirer l'eſſence, on coupe de petits morceaux d'écorce de ces citrons que l'on preſſe avec les doigts dans un vaiſſeau, comme on preſſe un zeſt d'orange dans un vèrre de vin. Ainſi par la quantité on a de l'eſſence.

BERGAMOTTE, ſe dit encore d'un Tabac, qu'on appelle Tabac de Cédra ou de *Bèrgamotte*. *Tabacum Bergomio ſucco conditum, perfuſum*. Ce n'eſt que le tabac purgé, ſur lequel on vèrſe quelques gouttes d'eſſence de *Bèrgamotte*, & on les mêle bien.

BÈRGE, ſ. f. Bord d'une rivière élevé ou eſcarpé. *Moles*, *agger*. Le rivage, c'eſt le bord où l'eau arrive; mais la *bèrge* & la tèrre qui eſt elevée auprès, qui garentit la campagne des inondations. Une armée a de la peine à paſſer une rivière quand la *berge* eſt eſcarpée, il faut auparavant abattre la *bèrge*, y faire une pente.

On appelle auſſi en tèrme de Mèr, *bèrger*, ou *berges*, les grands rochers, âpres & rélevez à pic; c'eſt-à-dire, droitement & à plomb, comme les *bèrges* ou *barges* d'Olone: telles ſont *Sylla* & *Carybde* vers Meſſine.

BERGE, eſt auſſi une ſorte de petit bateau fait à peu près comme une barque. *Cymba*.

BÈRGER, ÈRE, ſ. m. & f. Qui garde les moutons. *Paſtor gregis*, *ovium cuſtos*. Les Poëtes, & les faiſeurs de Romans, traitent l'amour ſous des pèrſonnages de *bèrgers* & de *bèrgeres*. On dit auſſi, que chaque *bèrger* menoit ſa *bèrgere*, pour dire, que chaque Amant menoit ſa Maîtreſſe. La poëſie paſtorale eſt apparemment la plus ancienne, parce que la condition de *bèrger* eſt la plus ancienne des conditions. Comme les prémiers *bergers* n'avoient pèrſonne au deſſus de leur tête, & qu'ils étoient les Rois de leurs troupeaux, il eſt vraiſemblable qu'une cèrtaine joie qui ſuit l'abondance & la libèrté, les porta à chanter leurs plaiſirs & leurs amours. FONTEN. C'eſt pourquoi il eſt impoſſible

poſſible que la vie des *bèrgers*, qui eſt très-groſſière, ne leur abaiſſe l'eſprit, & ne les empêche d'être auſſi galans & auſſi ſpirituels qu'on nous les repreſente dans les Églogues. L'Aſtrée n'eſt peut-être pas moins fabuleuſe par les agremens que d'Urfé y donne à ſes *bèrgers*, qu'Amadis par ſes enchantemens. Les viles occupations des *bèrgers* ne font envie à perſonne : mais on a regardé la vie paſtorale comme la plus propre à faire naître l'amour, & à le favoriſer.

Peignez donc, j'y conſens, des Héros amoureux;
Mais ne m'en formez pas des bergers *doucereux.* Boil.

Telle qu'une bèrgère *au plus beau jour de fête,*
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens. Id.

Quelques-uns dérivent ce mot du Celtique & de l'Allemand *berg*, qui ſignifie *montagne*, à cauſe que les *bergers* menent paître leurs troupeaux ſur les montagnes. Mais Ménage pretend qu'il vient de *berbicarius*, dont a été fait auſſi *brebis*. Nicod le dérive de *vervex*.

On dit provèrbialement l'heure du *bèrger*; pour dire, l'heure favorable à un amant pour gagner ſa Maîtreſſe; figurément on le dit de toutes les occaſions propres pour faire réüſſir une affaire. Le matin eſt un tems ſi favorable aux Muſes, que s'il étoit pèrmis de prétendre à la galanterie de ces farouches pucelles, la naiſſance de l'Aurore ſeroit pour elles *l'heure du bèrger*. Saras.

Il eſt aiſé quand on a tant de charmes
De trouver l'heure du bèrger.

BÈRGERAC, ſ. m. *Bergeracum*. Ville de France dans le haut Perigord.

BÈRGERIE, ſ. f. Étable qui eſt dans une baſſecour où on retire les moutons. *Ovile*. Voilà une *bèrgerie* capable de tenir deux cens moutons.

Bergerie, ſe dit figurément en matière ſpirituelle du lieu où ſe retirent les Fideles qui ſont ſous la conduite d'un Paſteur. Il faut que le vrai Paſteur entre dans la *bèrgerie* par la porte, dit Saint Jean. Il ſe dit auſſi de toute maiſon qui eſt ſous la conduite de quelqu'un, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Elle voit le feu dans ſa *bergerie*. Patr. Les mauvais Paſteurs font périr malheureuſement la *bergerie* du ſouverain Paſteur, au lieu de la conſèrver. Abb. de la Tr. La *bèrgerie* ſacrée de Jesus-Christ. Id.

Bergeries, ſont auſſi des Paſtorales ou Hiſtoires amoureuſes decrites ſous le nom de bèrgers. *Paſtorale carmen*. Les *Bèrgeries* de Racan ſont une très-belle Paſtorale. L'illuſion, & en même tems l'agrément des *Bergeries*, conſiſte à n'offrir aux yeux que la tranquilité de la vie paſtorale, à en diſſimuler la baſſeſſe & la miſère, & à n'en laiſſer voir que la ſimplicité. Fonten.

Avec quelques moutons à peine ramaſſez,
Rétabliſſons la Bèrgerie,
Dans l'éclat des ſiécles paſſez. Id.

On dit provèrbialement enfèrmer le loup dans la *bèrgerie*, quand il ſe forme un ſac dans quelque playe qu'on ne laiſſe pas entièrement ſupurer, & où il reſte du pus qui ſe corrompt, & qui oblige à la r'ouvrir.

BÈRGERONNETTE, ou BÈRGERETTE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois *petite bèrgère*. *Puella gregis cuſtos*.

Bergeronnette, eſt auſſi un petit oiſeau, qu'on appelle autrement *hochequeue*, *battemare*, *lavandière*, qui eſt noir & blanc, & qui fréquente les rivières. *Cinclus*. *Motacilla*.

Bergeronnette jaune. *Motacilla Flava*. Elle eſt de la grandeur de la grande Meſange, elle remuë inceſſamment la queuë, qui eſt fourchuë, & beaucoup plus longue que le reſte du corps; elle eſt compoſée de huit plumes, deſquelles les deux qui ſont à l'extrémité de part & d'autre, ſont de trois couleurs; ſavoir, beaucoup de blanc, un peu moins de noir, & très-peu de jaune. Les intérieures, ſavoir les deux du milieu ſont noirâtres, avec un peu de jaune, & ſont un peu plus courtes que les autres. Elle a le bèc long, droit, grêle & noirâtre; le crâne & la tête ſont délicate. Son ventre eſt blanchâtre, avec quelque peu de jaune. Cette couleur paroît au commencement de ſa queuë, à l'extrémité elle eſt d'un jaune plus couvèrt; proche du croupion ſes plumes ſont mélangées de jaune & de vèrd. Sa tête & ſon dos ſont bruns. Les pannes de ſes aîles ſont noirâtres, & au milieu par le travèrs blanchâtres, hormis les dèrnières, qui ſont entièrement noires. Ses aîles ſont courtes; ſa tête eſt petite à proportion de ſon corps; & les jambes menuës & brunes. On diſtingue le mâle de la fémelle, en ce qu'il eſt tellement jaune par deſſous le ventre, qu'il n'y a pas un oiſeau qui le ſoit davantage. Il a auſſi des lignes jaûne-paille, qui lui prennent depuis le bèc juſqu'aux ſourcils, & deſcendent vèrs le cou. Sa poitrine eſt orangée. Mais la fémelle eſt cendrée deſſus la tête & le cou; au lieu que le mâle a les ſourcils orangez, elle les a blancs. Ils ont l'un & l'autre une plume blanche à chaque côté de la queuë. La *Bèrgeronnette* jaune fait ſa demeure aux mêmes endroits que la *Bergeronnette* blanche, qui s'en va & nous quitte en cèrtain tems de l'année; mais celle-ci demeure toujours avec nous, elle ſuit les troupeaux, ainſi que l'autre, à cauſe des mouches qu'elle y rencontre; elle ne vit point en cage. Lorſqu'elle a été pourſuivie de l'èprevier, & qu'elle en eſt échapée, elle chante incontinent, en ſigne de réjouiſſance : elle eſt très-bonne pour les Faucons, & les autres oiſeaux de proye qui ſont à la muë.

Il y a une autre éſpèce de *Bèrgeronnette jaune*. Celle-ci eſt depuis le goſier juſques au deſſous du commencement de la queuë d'un jaune plus couvèrt que la précédente. Sa tête & ſon dos ſont préſque de couleur de rouille, laquelle régne au commencement du goſier, & forme comme une éſpèce de colier, bien qu'elle ſoit plus claire en cet endroit. La partie qui eſt jointe au deſſous du bèc eſt garnie d'une tache blanche qui l'environne. Ses aîles à l'endroit qu'elles touchent le dos, ſont pareillement de couleur de rouille, ainſi que ſes côtez. Son bèc eſt grêle, noir, longuet, & un peu courbé à l'extrémité. Les plumes de ſa queuë ſont noires, bordées d'un peu de blanc. Son croupion eſt jaune, ſes pieds bruns; ſes ongles longs & aſſez crochus.

BÈRGOPSOM. On dit en Flamand BÈRG-OP-SOOM, ou ZOOM, c'eſt-à-dire, Bèrg, ou montagne ſur la rivière de Zoom, ſ. m. Ville des Provinces-Unies dans le Brabant Hollandois. *Bèrgopſom* eſt ſitué ſur une petite colline, & s'étend juſqu'à la rivière de Zoom. Elle a titre de Marquiſat. *Berga ad Zoomam*.

BÈRICHOT, ſ. m. Oiſeau appelle autrement Bœuf de Dieu, & Paſſereau Troglodyte, & en Normandie Rebetret. Voyez Passereau Troglodyte. Le Poëte ſans fard appelle le *Bérichot* Roitelet, comme il paroît par les vèrs ſuivans.

Quant au Bérichot, *plus pour rire,*
Que pour l'honorer en effet,
Par un plaiſant trait de ſatire.
Chacun le nomma Roitelet.

BÈRIL, ſ. m. Pièrre précieuſe que les Italiens appellent *eau marine*, à cauſe de ſa couleur qui eſt d'un vèrd pâle, en quoi elle diffère de la couleur de l'emèraude, qui eſt auſſi vèrte, mais plus chargée. *Beryllus*. Il s'en trouve quelquefois de ſi groſſes piéces, qu'elles peuvent ſervir à faire de fort beaux vaſes. M. Félibien dit qu'il y en a beaucoup à Çabaya, à Martaban, au Pegu. & dans l'Iſle de Ceilan. Plus le *béril* approche du vèrd de mèr, & plus il eſt eſtimé. Solin c. 52. Pline Liv. XXXVII. V. diſtinguent pluſieurs éſpèces de *bérils*. Saumaiſe ſur Solin p. 567. & 115. dit bien des choſes du *béril*. Il croit que le *béril* eſt la pièrre précieuſe que nous nommons *œil de chat*. L'Anneau du Roi Porſenna étoit un *béril*. Le *béril* eſt la huitième des pièrres qui compoſent les fondemens de la nouvelle Jeruſalem. Apoc. XXI. 28. Le huitième (fondement) de *béril*. Port-Royal.

BÈRLAN, ou BRELAN, ſ. m. Ce dèrnièr eſt le meilleur, mais il faut écrire *Breland*. *Ludus aleatorius quo ternis luſoribus ſolis luditur*. Jeu de cartes qu'on jouë à trois, quatre & cinq pèrſonnes. On y donne trois cartes à chacun, après en avoir ôté les plus petites juſqu'au ſept incluſivement. On y fait pluſieurs enchères à l'envi les uns des autres.

Bèrlan, ſe dit auſſi quand on a ces trois cartes d'une même façon, comme trois Rois, trois as, qui ſont les jeux les plus beaux du *bèrlan*. On appelle auſſi cela *tricon*, & *fredon*.

D'Ecolièrs libèrtins une troupe indocile,
Va tenir quelquefois un brelan *defendu.* Boil.

Bèrlan, ſe dit auſſi d'une Académie ou maiſon où on donne publiquement à jouer aux dez ou aux cartes. *Ludus aleatorius, forum aleatorium*. Les *Bèrlans* ſont défendus par la Police. L'un en titre d'office exèrçoit un *Bèrlan*. Regnier.

Bèrlan, ſe dit auſſi fort ſouvent par mépris, des maiſons des particulièrs où l'on jouë trop ſouvent. *Domus aleatoribus refèrta*. Sa maiſon eſt un vrai *Bèrlan*.

BÈRLANDER, ou BRELANDER, v. n. Joüer aux dez ou aux cartes avec aſſiduité; ne bouger des Académies de bèrlan. *Aleam exercere, perpetuò in aleâ verſari*.

BÈRLANDIER, ou BRELANDIER, ſ. m. Joüeur de profeſſion qui fréquente les bèrlans. *Aleator*. Ce mot emporte auſſi quelque ſorte de mépris; & on ne l'employe guère que lorſque l'on veut blamer quelqu'un de ce qu'il eſt trop adonné au jeu. Cet homme n'eſt qu'un *brelandier*.

BÈRLE, ſ. f. *Sium*. ſ. n. ou *Berula*. ſ. f. Plante umbellifere dont les feuilles ſont rangées par paires ſur une côte tèrminée par une ſeule feuile. La *berle* ordinaire vient dans l'eau & s'y étend beaucoup, au lieu que hors de l'eau elle devient plus maigre, plus petite & plus ramaſſée. Ses racines ſont blanches & chevelüës: elles pouſſent une tige ronde, creuſe, noüeuſe, couchée & qui donne pluſieurs racines de chacun de ſes nœuds; de cette maniere toute la plante s'étend & ſe multiplie. De chacun de ces nœuds naît une côte qui enveloppe & embraſſe étroitement par ſa baſe la tige. Cette côte ſert de queuë à quatre à cinq paires de feuilles qui ſont rangées, crenelées dans leur contour, & d'une odeur de Chèrvi. Il ſort encore de chacun de ces nœuds ou une branche, ou un pédicule, qui ſoutient une umbelle de fleurs blanchâtres, petites, auſquelles ſuccedent des graines menuës, canelées ſur leur dos, âcres & piquantes au goût. Celle-ci eſt le *Sium umbellatum, repens*, eſpéce plus commune que celle qui eſt nommée *Sium ſive apium paluſtre foliis oblongis*, dont les feuilles ſont plus étroites & dentelées plus profondement. Il y a une troiſiéme eſpece de *berle* qu'on nomme la grande *bèrle*, & dont les feüilles ont à peu près le volume de celles du panais. La *berle* eſt antiſcorbutique, apéritive & diuretique.

Le nom de *bèrle* etoit appliqué autrefois indifféremment à pluſieurs plantes de differens genres, telles que le *bécabunga*, qui eſt une eſpèce de Véronique, & à l'*Oenantha*. Pluſieurs Auteurs ont fait mention d'une plante umbellifère & aquatique, nommée *Sium Erucæ foliis*, & qu'on croit être tres-venimeuſe. Vepſerus a cru que cette derniére plante étoit la Ciguë aquatique des Anciens. Daléchamp fait venir l'étymologie de *Sium* du Grèc *ἀπὸ τοῦ σείειν*, à cauſe que cette plante eſt continuellement agitée par l'eau courante dans laquelle elle croît.

BÈRLIN, ſ. m. *Berolinum*, *Berlinum*. Ville du Cèrcle de la haute Saxe en Allemagne dans la Moyenne Marche de Brandebourg ſur la riviére de Sprehe, capitale des États de Brandebourg, & la réſidence ordinaire des Électeurs de ce nom. *Bèrlin* a été fondé par Albèrt l'Ours en 1162. MATY, CORN. Il y a dans la Suiſſe une ville de ce même nom.

BÈRLINE, ſ. f. Eſpèce de Caroſſe venuë de Bèrlin, ville d'Allemagne, dont nous venons de parler. *Currus Berolinenſis*. C'eſt de là que ces Caroſſes ont pris leur nom. Quelques-uns néanmoins en donnent l'invention aux Italiens. Il y a des ordonnances du Roi pour la poſte, qui défendent aux Officiérs de courir la poſte en *berline*. Dans les commencemens qu'on en vit à Paris il y a peu d'années, quelques pèrſonnes diſoient *Brelingue*, ou brelinde, mais mal. On dit *Berline*, & l'etymologie montre qu'il le faut dire.

La *Bèrline* eſt une voiture commode pour aller en campagne, parce qu'elle eſt plus legére & moins ſujette à vèrſer qu'un Caroſſe. C'eſt une machine poſée ſur deux brancards, ſoutenuë par des ſoupentes. On y entre par des étriers ou marchepiéds. Les *Berlines* ſont fort à la mode depuis quelque tems. On s'en ſèrt même à la ville autant qu'en campagne. On y met des mantelets qu'on baiſſe dans le mauvais tems, & qu'on leve quand il fait beau, au lieu de glaces aux côtez. Il y a des *Berlines* à reſſort. Une *Berline* a beaucoup de commoditez, des poches, des accoudoirs, une cave, &c. Une *Bèrline* douce.

BÈRLU, ou **BRELU**. Tèrme bas & populaire. On dit d'un homme legér, inconſidéré, qui agit avec précipitation & ſans attention, que c'eſt un *berlu*, *berlu*, ou un *brelu*; car on ne dit jamais ce mot ſeul: on le répète toujours deux fois. Je crois qu'on le dit auſſi au feminin d'une femme, ou d'une fille. C'eſt une *berlu*, *brelu*

BERLUE, ſ. f. Eblouiſſement de la vuë par une trop grande lumiére, qui fait voir long-tems après les objets d'une autre couleur qu'ils ne ſont. *Oculorum caligatio*. Donner *la bèrlue*, c'eſt éblouir, obſcurcir la vuë.

L'autre jour à l'Obſervatoire,
Les ennemis du tranquile ſommeil
Voulurent, par malice noire,
Me faire voir des taches au Soleil;
Leurs longs tuyaux, au lieu d'aider ma vuë,
Me donnoient la bèrluë.

Avoir la *bèrluë*, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles des conceptions de l'eſprit. *Caligare*. Quand vous avez avancé une telle propoſition, vous aviez la *bèrlue* ſans doute.

BÈRME, ſ. f. Tèrme de Fortification. Relais. C'eſt un petit eſpace de trois ou quatre piéds entre le rempart, ou la fauſſe braye, & afin que le foſſé ne ſoit pas comblé. C'eſt pour cela qu'on a coûtume de paliſſader les *bèrmes*, ou de les défendre par une haie vive. On l'appelle auſſi *retraite*, *liſiére*, *le pas de la ſouris*.

BÈRMUDES, ſ. f. & pl. Les Iſles *Bèrmudes*. *Bermuda*, *Æſtiva Inſula*. Iſles de l'Amérique Septèntrionale, ainſi appellées du nom de Jean Bèrmudo qui les découvrit. Hèrrera les met au 33^{e} degré de latitude ſeptentrionale; mais les Anglois, qui les ont obſèrvées plus exactement, les placent au 32^{d} 30' au levant de la Virginie & de la Caroline. Les *Bèrmudes* ſont fort petites. CORN. MATY. Les Anglois les nomment auſſi les Iſles de Sommer, *Sommeria*, du nom de George Sommer Anglois, qui y fut pouſſé par la violence des vents en 1609. Le Grand Atlas, & M. Corneille qui l'a copié, ne parlent que d'une *Bèrmude*, mais il y en a cependant pluſieurs, comme il paroît par la carte même de l'Atlas. Maty s'eſt trompé quand il a dit que la plus grande des *Bermudes*, porte le nom de S. George; elle s'appelle la Grande Iſle, & celle de S. George eſt beaucoup plus petite. Voyez le Grand Atlas.

BÈRNABITE, ſ. m. Quelques-uns diſent *Barnabite*, & c'eſt ainſi qu'il faut dire. Voyez BARNABITE. Nom d'un cèrtain Ordre Religieux vétus de noir en manteaux & ſoutanes, qui ont été ainſi nommez de l'Egliſe de S. Barnabé de Milan, où ils ont été prémiérement établis

BÈRNAGE, ſ. m. Vieux mot. Le train, le bagage, l'équipage d'un grand Seigneur. *Comitatus*, *ſarcinæ*, *impedimenta*. Il ſignifie auſſi la maiſon du Roi, & toute ſa ſuite. On trouve dans un ancien Auteur, le Roi tint Cour pleniére, & en icelle manda tout ſon *bèrnage*: c'eſt pourquoi M. Ménage le fait venir de *Baronagium*, c'eſt-à-dire, l'aſſemblée des Barons. On a dit Ber pour Baron. Voyez BER.

Parmi les Laboureurs *bernage* ſignifioit un mélange de divèrſes eſpécés de grains comme froment, ſeigle, orge, &c. En ce ſens le P. Labbe le fait venir d'*hybernagium*. Voyez Du Cange ſur le mot HYBERNAGIUM

BÈRNARD, ſ. m. *Bernardus*. Nom d'homme. Selon quelques-uns il vient de l'Allemand, & ſignifie qui a un eſprit d'Ours; *art* en Allemand veut dire eſprit, naturel, & *ber*, ou *beer*, ou *bar*, ours. D'autres prétendent qu'il ſignifie *filialis indoles*. On le trouve écrit avec aſpiration Bèrnhard; & parce qu'on change ſouvent l'aſpiration *V* en *W*, on appelle auſſi S. Bèrnhard Evêque de Hildesheim. Mais c'eſt toujours le même mot. L'Auteur de la vie de S. Barnard, ou *Bernard*, Évêque de Vienne, dit que ce nom ſignifie *fils de bonne odeur*; c'eſt-à-dire, qu'il dérive du Syriaque, ou Chaldeen בר, *filius*, & de l'Hebreu נרד *Nered*, en Chaldeen, נרדא, *nardus*. Il ne faut point chèrcher ſi loin l'étimologie de ce nom. *Bern* eſt un ancien nom des peuples du Nord. Il eſt parlé d'un Roi *Bern*, ou *Born*, qui regnoit vèrs la mèr Baltique. Il y a de l'apparence que ce ſont les Bourguignons ou les François qui ont apporté ce nom dans les Gaules.

S. *Bernard* a écrit autrefois à un grand Prelat touchant les dépenſes inutiles & ſupèrfluës. DE RANCE. S. *Bernard*, l'un des plus grands ornemens de l'Egliſe de France, nâquit l'an 1091. au village de Fontaine en Bourgogne, à trois quarts de lieuë de Dijon. Son Pére Tecelin, ſurnommé Sorus, ou Rouſſeau, Seigneur du lieu, étoit de l'une des plus anciennes nobleſſes de la Province; & ſa Mére la B. Alethe, ou Alix, étoit fille de Bèrtrand Seigneur de Mombard, qui étoit parent aux Ducs de Bourgogne. BAILLET. Voyez auſſi BARNARD.

BÈRNARDIÈRE, ſ. f. Eſpèce de poire dont parle la Quintinie P. III. T. III. p. 322. C'eſt une mauvaiſe poire du mois d'Avril & de Mai. Ib. p. 386.

BÈRNARDINE, ſ. f. Religieuſe qui ſuit la Régle de Saint Bernard. *Moniales ſancti Bernardi*. Elles ſont habillées comme les Bèrnardins, & elles ont de bonnes Abbayes auſquelles le Roi nomme.

BÈRNARDIN, ſ. m. Nom de Religieux, dont l'Ordre eſt fort étendu dans l'Europe. C'eſt une Reforme de l'Ordre de S. Benoît faite par Robèrt Abbé de Moléme, & depuis par S. Bèrnard Abbé de Clèrvaux. *Monachi Ordinis ſancti Bernardi*. Leur habit eſt une robe blanche, avec un ſcapulaire noir; & lorſqu'ils officient ils ſont vétus d'une coule ample & large qui eſt toute blanche, & qui a de grandes manches, avec un chaperon de la même couleur. Il y a cinq Abbayes Chèf d'Ordre de S. Bèrnard en France; Citeaux, Clèrvaux, Pontigny, La Fèrte, & Morimont. Les Ordres de Calatrava & d'Alcantara en Eſpagne ſont ſous la Régle de S. Bèrnard.

BÈRNE, ſ. f. *Berna*. Ville de Suiſſe, Capitale du Canton, ſur une colline entourée de trois côtez de la riviére d'Aar. Le nom de *Berne* ſignifie Ours. Cette ville en a un dans ſes armes, & en entretient pluſieurs dans une foſſe fort propre. M. Corneille dit qu'elle fut nommée *Bèrne*, ours, parce qu'on trouva un ours dans les fondemens. Hoffman dit que *Berne* fut commencée par Bèrthold IV. Duc de Zaringhen, achevée par ſon fils Bèrthold IV. qui lui donna le nom de *Berne*, ours, de la prémiére choſe qu'il rencontra dans la ville, en 1191. De là vient que quelques-uns la nomment en Latin *Arctopolis*. A *Bèrne* l'adultère & la proſtitution ſont des crimes punis de mort, & la ſimple fornication rend un homme incapable d'aucune charge pour toute ſa vie. MATY.

Le Canton de *Bèrne* eſt le plus puiſſant des XIII. qui compoſent la

République des Suiſſes. Il occupe ſeul plus d'un tièrs de tout le Pays. *Bernenſis Pagus.* Il ſe diviſe en deux parties, le Pays Allemand & le Pays Roman. Voyez Simlèr *De Rep. Helvet.* & Burnet, Voyage de Suiſſe.

BÈRNE, ſ. f. Saut en l'air qu'on fait faire à quelqu'un, ſoit par divèrtiſſement, ſoit par malice, en le ſecouant dans un drap, ou dans une convèrture. *Ludicra alicujus e ſago linteo in altum jactio, ludicrum ſagi ſupplicium.*

Jamais ſot ne mérita mieux
D'être pouſſé d'un coup de bèrne,
Juſqu'à moitié chemin des cieux. MASN.

Bèrne, ſe dit figurément de ceux qu'on raille, qu'on balotte dans une compagnie. Une propoſition ſi déraiſonnable mérite la *berne*.

On dit en tèrme de Marine, mettre le pavillon en *bèrne*, pour dire, le tenir ferlé le long de ſon baton : c'eſt un ſignal que donnent les Vaiſſeaux pavillons aux Vaiſſeaux inferieurs pour les avèrtir de venir à bord.

BÈRNEMENT, ſ. m. Action de bèrner ; manière dont une pèrſonne eſt bèrnée. *In ſublime jactatio.* L'hiſtoire du *bernement* du Cavalier nous donne de quoi rire. D. QUICH.

BÈRNER, v. act. Faire ſauter quelqu'un en l'air dans une couvèrture, par jeu, ou par deriſion. *Aliquem e linteo in altum jactare.* Sancho Pança, valet de Dom Quichotte, fut violemment *berné* dans la tavèrne. Suétone rapporte que c'etoit un des plaiſirs de l'Empereur Othon de ſe faire *berner*.

Menage & Borel pretendent que ce mot vient de *bèrne*, qui eſt, comme dit Cujas, un ancien mot François qui ſignifie un cèrtain habillement que les Latins ont appellé *ſagum*, avec lequel on *bèrnoit* ; & Nicod dit qu'il vient de *Hibernia*, où il pretend qu'on porte encore de ſemblables vêtemens faits d'un drap groſſier & velu, qu'on appelle *bèrnée*. Covarruvias appelle auſſi *bernia* un manteau fort large fait d'un gros drap.

BÈRNER, ſe dit auſſi figurément pour balotter, railler quelqu'un, le faire ſervir de jouet à une compagnie. *Ludere, illudere, irridere.* Cet homme eſt un ridicule qui ſe fait *berner* par tout où il ſe rencontre.

Puis un chacun contre moi déchainé,
Je fus honny, réprimandé, bèrné ;
Des malheureux c'eſt aſſez le partage.

Je leur découvre (aux Grands) les horribles flatteries dont on les *berne* continuellement. MASCUR.

Originairement ce mot ne ſignifioit autre choſe que *vanner*, ou *jetter en haut avec le van.*

BÈRNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Jactatus in altum, irriſus, illuſus.* Les cris affreux que faiſoit le miſerable *berné*, allèrent juſqu'aux oreilles de ſon Maître. D. QUICH.

BÈRNEUR, ſ. m. Celui qui bèrne. *Jactator, illuſor.* Il n'y a ici ni bèrne, ni *berneur*. D. QUICH.

BERNIQUET, ſ. m. Qui ne ſe dit qu'en ces phraſes provèrbiales, Envoyer quelqu'un au *berniquet*. Il eſt allé au *berniquet* ; pour dire, qu'il eſt ruiné, qu'il a mal fait ſes affaires.

BÈRNOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt de Bèrne. *Bernenſis, arctopolita.* En 1353. les Bèrnois firent alliance avec les autres Cantons.

BÈRRI, ou BÈRRY, ſ. m. *Bituriges, Cubi, Bituricenſis Provincia*, ou *Ducatus*. Province de France qui a titre de Duché. Elle a la Sologne au nord, le Nivèrnois & le Bourbonnois à l'orient, la Marche au midi, le Poitou & la Touraine au couchant. Le Chèr diviſe cette Province en haut & bas *Berri*. La Capitale du *Berri* eſt Bourges. Le *Berri* fut érigé en Duché Pairie par le Roi Jean, & donné à Jean ſon fils en Octobre 1360. DU TILLET. Les laines du *Berry* ſont admirables. Le *Berry* eſt fèrtile en bled, en vin, en pâturages & en betail. Les Habitans de *Berry* s'appelloient autrefois Bituriges, & s'appellent aujourd'hui Berruyèrs. Voyez ces mots. L'Hiſtoire de *Berry* a été écrite par Chomeau & par la Thaumaſſiére qui a fait auſſi un Commentaire ſur la Coûtume de *Bèrry*.

M. Catherinot a fait auſſi beaucoup de petits Ouvrages ſur l'Hiſtoire & les Antiquitez de *Berry*. Les fondateurs de *Berry*, les Ducs & Ducheſſes de *Berry*, la Chronologie de *Bèrry*, le Bullaire de *Bèrry*, le Diplomataire de *Berry*, les Dominateurs de *Berry*, le Calviniſme de *Berry*, les Alliances de *Berry*, les Philippes de *Berry*, les Annales Eccléſiaſtiques de *Berry*, les Annales Themiſtiques de *Berry*, le Sanctuaire de *Bèrry*, les Antiquitez Romaines de *Berry*, les Illuſtres de *Bèrry*, le Droit de *Bèrry*, Le Nobiliaire de *Berry*, les Patronages de *Berry*, les Rechèrches de *Berry*, le Nécrologe de *Berry* ; tout cela eſt plein d'Antiquitez & de Remarques curieuſes. Voyez encore Mézeray dans Philippe I. Tome I. p. 409 & 410.

Ce mot s'eſt formé du Latin *Bituriges, Beturiges, Betri, Berri.* Mézeray croit que la dérivation du mot de *Bèrry* n'a rien de cèrtain ; mais il a tort. De Biturige, s'eſt fait Beturige, Bètrige, Betri, *Bèrri* ou *Berry*.

On dit provèrbialement, C'eſt un mouton de *Bèrry*, ou bien, il eſt doux comme un mouton de *Bèrry* ; pour marquer l'humeur douce de ceux de cette Province, par alluſion aux excellens moutons qu'elle produit en abondance. On dit auſſi d'une pèrſonne qui a quelque tache au viſage, Il eſt marqué, ou elle eſt marquée ſur le nez comme les moutons de *Berry*, parce qu'on marque les moutons de chaque troupeau pour les reconnoître quand ils s'égarent ou ſe mêlent, quoique ce ne ſoit pas ſouvent ſur le nez qu'on les marque.

BÈRRICHON, ONNE, ſ. m. & f. Qui eſt de Bèrry. *Bituricus, Bituricenſis.* Le peuple dit, C'eſt un *Berrichon*, une *Berrichonne* : pour dire, un homme ou une femme de *Berry* ; mais il n'y a que le peuple qui parle ainſi, & c'eſt très-mal parler. Il faut dire un *Berruyér*, une *Berruyere*. Si les honnêtes gens diſent quelquefois *Bèrrichon*, ils n'en uſent que comme d'un tèrme populaire, ou d'un diminutif en badinant ; mais ſur tout il ne faut jamais l'écrire, à moins que ce ne fut en ſtile burleſque ou comique, & en imitant le Peuple.

BÈRRIE, ſ. m. C'eſt une plaine, une campagne, un déſert, un lieu uni, tel que les deſèrts où habitent les Bedouins ou Arabes du deſèrt : & diſoient qu'ils étoient venus nez & conçéez d'une grande *Berrie* de ſablon, là où il ne croiſſoit nul bien. JOINVILLE. *Berea, locus planus, campeſtris.*

BÈRRIOIS, ou BÈRRYOIS, OISE, ſ. m. & f. De Vigenère appelle auſſi les habitans de *Berry* ; mais ce mot ne ſe dit point. Il faut dire *Berruyér*.

BÈRRUYER, ou BERRUIER, ÈRE, ſ. m. & f. *Biturix, Bituricus.* Qui eſt de Bèrry, originaire, natif de Bèrry. Il ne ſe dit que des pèrſonnes. Il n'y a point d'adjectif pour exprimer les choſes qui ſont de Bèrry. Ainſi il faut dire, Des moutons de Bèrry, les laines de Bèrry, les draps de Bèrry, &c. *Berruyérs* ſont ceux de Bèrry. MENAGE. Le P. Labbe, Catherinot, le P. de Champs, de la Thaumaſſière, le P. Bourdalouë, étoient *Berruyers*. Quelques-uns penſèrent qu'il n'étoient pas tant coupables de ce crime, comme d'avoir été un des principaux Miniſtres de la tyrannie du *Berruyer*. MEZER. C'eſt-à-dire, du Duc de Bèrry.

Quelques uns diſent auſſi *Bèrruyers*, pour ſignifier les anciens Peuples du Bèrry. Les *Bèrruyers*, Peuples anciens qui ont poſſédé la Gaule Celtique, & qui formoient une Monarchie très-puiſſante dans les Gaules. T. CORN. J'aimerois mieux imiter M. de Cordemoy & d'autres, & me ſervir du mot *Bituriges*, en parlant de ces anciens habitans de Bèrry. Voyez BITURIGE & BÈRRICHON.

BÈRS, ſ. m. Bèrceau. Vieux mot. On ne s'en ſert plus que dans quelques Provinces. *Cuna.*

On a dit *Bèrs* par abréviation.

Ce qu'on apprend au bèr,
On le retient juſqu'au vèr.

Ce provèrbe ſignifie, qu'on conſèrve toûjours les impreſſions & les habitudes de l'enfance, & qu'on les porte juſqu'au tombeau.

BÈRSABÉE, ſ. f. *Berſabee.* Ville de la Paleſtine dans la Tribu de Siméon, aux extrémitez de la Tèrre-Sainte du côté du midi. Ce nom eſt compoſé de deux mots Hébreux, באר, *Beer*, un puits, & שבע, *ſcba*, ou *ſaber*, *ſabée* ; c'eſt-à-dire, jurement & ſignifie, *Le puit du jurement.* Il fut donné à ce lieu par Abraham, parce que ce fut là que ce Patriarche & Abimelech, Roi de Gèrar jurèrent une alliance enſemble. Abraham y avoit fait creuſer un puits, le Patriarche, auſſi-bien que ſon fils Iſaac, y demeurèrent long tems à cauſe de la commodité de cette eau. Que le Thrône de David ſoit élevé ſur Iſraël & ſur Juda, depuis Dan juſqu'à *Bèrſabée*. SACY. C'eſt une expreſſion fort ordinaire aux Écrivains ſacrez pour marquer les deux extrémitez de la Tèrre-Sainte, & tout le Peuple de Dieu ; toute la Tèrre-Sainte d'un bout à l'autre.

BÈRSARIEN, ſ. m. *Berſarii.* Nom de cèrtains bas Officiers de la Cour de Charlemagne, qu'on appelle auſſi Bevérariens, *Beverarii*, & dont Hincmar parle, épitre 3. c. 13. Quelques-uns croyent que les *Berſariens* étoient les Gladiateurs qui combattoient avec les bêtes, & qu'on nommoit pour cela *Beſtiarii* ; mais Spelman tient que les *Berſariens* étoient les Officiérs des Chaſſes, ſur tout de celle du loup ; & par les Bévérariens, il entend les Chaſſeurs du Caſtor, parce que cet animal eſt appellé preſque par tout *Bever*, ou *Beber*, comme écrit le Scholiaſte de Juvénal.

BÈRTAUDER, ou BRETAUDER. Quelques-uns même diſent BÈRTOUDER, Vieux mot qui ſignifioit autrefois, Tondre inégalement. *Inæqualiter tondere*, & qui a depuis ſignifié, Couper les oreilles à un cheval. *Aures equi mutilare.* Et enſuite. Châtrer, dont on ſe ſèrt encore dans le burleſque. *Caſtrare, evirare.*

BÈRTE, ou **BÈRTHE**, ſ. f. Nom propre de femme. *Berta, Bertha.* Berth ou Bert en Lombard ſignifie Prince, ſelon les Jeſuites d'Anvèrs, *Act. Sanct. Mart. T. II. p.* 54. & en Allemand éclatant, brillant, ſelon la remarque du P. Mabillon, *Act. Sanct. B. Sæc. II. p.* 8. 16. Le même Auteur a fait une Diſſèrtation ſur le tems auquel le Roi Robèrt repudia *Bèrte* pour épouſer Conſtance, *Act. Sanct. Bened. Sæc VI. P. I. præf.* § 7. *p. XXIX* On appelle une Dévote, une *bèrte*; mais ce tèrme a quelque choſe de mépriſant.

BÈRTHAIRE, ſ. m. *Bertharius.* Ancien nom propre d'homme, dont on a fait *Berthier*. On trouve *Berthierus* & *Bercharius* pour *Bertharius. Berthaire*, ou *Berthier*, étoit Maire du Palais ſous Thièrry.

BÈRTHIER, ſ. m. *Berthierus.* Voyez BÈRTHAIRE.

BÈRTOU ou **BÈRTOUL**, ſ. m. *Berthulphus.* Nom propre d'homme qui s'eſt formé de *Berthulphus*. On a dit d'abord Bèrthulphe, prononçant l'*u* comme notre *ou*, & enſuite *Berthoul*, puis *Berton*. S. *Bertoul* naquit en Allemagne, ſous le Regne de S. Sigebèrt en Auſtraſie au 7e ſiecle. BAIL. 5e *Févr.* Voyez les Notes de M. Chaſtelain le même jour. p. 542.

BERTRAN, ſ. m. Nom propre d'homme, différent de Bèrtrand. *Bert-Chrammus, Bertramus*, & non pas *Bertrandus*. Ce nom s'eſt formé du Latin *Bert-Chram, Bert-ran, Bertran. Bertran*, né de famille noble dans le Poitou, ſe conſacra à Dieu dans la Ville de Tours, où il reçut la tonſure Cléricale, & fut enſuite Evêque du Mans. Voyez Baillet, au 3e Juillet.

BÈRTRAND, ſ. m. Nom propre qui eſt venu en uſage dans cette phraſe provèrbiale tirée de l'Italien : Qui aime *Bertrand*, aime ſon chien. *Bertrandus. Bertrand*, c'eſt auſſi un nom que l'on donne aux ſinges. MEN.

BÉRYTE, ſ. f. *Berytus.* Ancienne ville d'Aſie dans la Phénicie, entre la ville de Tripoli & de Sidon. *Béryte* étoit autrefois conſidérable, & avoit un Archevêché dépendant du Patriarche d'Antioche. On dit qu'elle fut bâtie par Gergeſée, cinquiéme fils de Chanaan, qui la nomma *Geris*. Les Phéniciens lui donnèrent dans la ſuite le nom de *Beryte*.

Ce nom, *Béryte*, ſemble venir de באר, *beer*, & au plur. בארות, *beerot*, des puits. Il a été donné à cette Ville à cauſe des puits ou de quelqu'autres ſources d'eau qu'il y avoit en cet endroit. D'autres prétendent que *Beroth* s'eſt dit pour *Abyroth*, & qu'il vient de אבירות, *force, puiſſance*, de אביר, mot Hebreu & Phénicien, qui ſignifie *fort, puiſſant*. La premiére étymologie eſt d'Etienne de Byzance, qui avec raiſon la préfère à la ſeconde, qui eſt d'Iſthæus au rapport du même Etienne.

Auguſte accorda à *Béryte* de grands privilèges, & la nomma *Julia Felix*. Aujourd'hui c'eſt *Barut* & *Bayrut*, ſelon Mary, & *Beroot*, ſelon M. Corneille, mais probablement il a pris ce dèrnier nom dans quelque Voyageur Anglois. Les Anglois prononcent *oo* comme nous prononçons *ou*.

B E S.

BESA, ſ. m. Nom d'un faux Dieu adoré à Abyde dans la Thébaïde. *Beſa.* Conſtance envoya cette année (359.) le Secretaire Paul, célebre par ſes cruautez, pour pourſuivre divèrſes pèrſonnes accuſées d'avoir conſulté l'oracle de l'Idôle appellée *Beſa*, qui étoit à Abyde à l'extrémité de la Thébaïde. TILLEM. La maniére de conſulter cet oracle étoit de donner des billets cachetez aux Prêtres, qui les portoient dans le Sanctuaire du Temple & en rapportoient les réponſes.

Il y avoit auſſi une ville dans la Thébaïde qui portoit le nom de ce Dieu, & qu'Adrien appella enſuite Antinoüs ou Antinople, *Antinopolis*, & que les habitans nommèrent Beſantinoüs. Voyez ſur ce Dieu, Ammien Marc. L. XIX. p. 150. 151. Saumaiſe dans ſes Notes ſur Spartien, Hadrian. c. 14. & ſur Solin p. 71.

BESACE, ſ. f. Biſſac; longue piéce de toile couſuë en forme de ſac, qui eſt ouvèrte par le milieu, qu'on porte ſur une épaule, dont l'un des bouts pend par devant, & l'autre par dèrriere. *Pera, mantica.* Les payſans portent des *beſaces* au marché. Les mendians demandent l'aumône avec la *beſace*. On dit, réduire quelqu'un à la *beſace*; c'eſt-à-dire, à l'aumône & à la dèrniére miſére. Porter la *beſace*, c'eſt être gueux & miſérable.

Etre né Gentilhomme, & porter la beſace,
Il n'eſt rien de plus douloureux. S. EVR.

Ce mot vient de *bis ſacca*, qu'on a dit pour *bis ſaccus*. MEN. & NICOD. On trouve le mot de *biſaccium* dans Pétrone. Icquez dérive le mot *beſace* de *bedelſac* ou *betelſac*, mot de la langue des Francs, qui ſignifie la même choſe.

On dit provèrbialement, qu'une *beſace* bien promenée nourrit ſon Maître. On dit d'un homme qui fait épier les actions de ſa femme, qu'il en eſt jaloux comme un gueux de ſa *beſace*.

BESACIÈR, ſ. m. Qui porte une beſace. *Mendicus.*

Le Fabricateur ſouverain,
Nous créa beſaciérs *tous de même maniére:*
Il fit pour nos défauts la poche de dèrriere;
Et celle de devant pour les défauts d'autrui. LA FONT.

BESAIGUE ou **BESIGUE**, ſ. f. Outil de fèr ſèrvant aux Charpentiérs pour unir & tailler le bois. *Bipennis.* C'eſt une barre de fèr acérée par les deux bouts en forme de ciſeau, ayant un manche de fèr au milieu, qui ſèrt particulièrement à faire des mortaiſes & des tenons.

Ce mot vient de *bis acuta*, à cauſe de ſes deux taillans. NICOD. ou de *bis acutus*; car l'on trouve l'un & l'autre dans la baſſe Latinité pour ſignifier un inſtrument qui a deux taillans. Un Gloſſaire manuſcrit de l'Abbaye de Sainte Marie de Cambron, cité par le ſçavant Roſweid, le définit ainſi, *bis acuta, ferramentum quoddam utrimque incidens* Dans la vie de S. Antoine, & dans celle de Frontonius, on lit *bis acutum*, & *biſacutos*. Voyez Roſweid, p. 1018. Bollandus, *Act. Sanct. Jan. T. II. p.* 131. dans la vie de S. Antoine le Grèc, met πέλεκυν.

BESAIGUE, on appelle encore de ce nom un marteau dont les Vitriers ſe ſèrvent.

BESANÇON. Prononcez *Bezanſon*, ſ. m. Ville Capitale du Comté de Bourgogne, l'une des plus anciennes de l'Europe, avec Univèrſité, Parlement & Archevêché, ſur le Doux. *Veſontio* ou *Beſuntio*, *Veſuntinum* ou *Biſuntium*, *Veſunticum. Chryſopolis.* Céſar *L. I. C. 9. de Bell. Gall.* dit que *Beſançon* étoit la plus grande & la plus forte ville des Sequaniens. *Beſançon* étoit ville libre & Imperiale; mais l'an 1651. elle fut cedée aux Eſpagnols par l'Empereur. *Beſançon* eſt à la France depuis 1674. qu'il fut pris par le Roi. Il y a pluſieurs reſtes d'antiquitez dans *Beſançon*, entre autres un Arc de Triomphe elevé en l'honneur de l'Empereur Aurélien. La longitude de *Beſançon* ſelon l'Académie, eſt de 24^d. Sa longitude de 47^d. 20′. *Beſançon* porte de gueules à l'aigle d'or. Jean Jacq. Chiflet a fait une hiſtoire Latine de *Beſançon*, imprimée en 1618. à Lyon *in* 4°.

Ce nom, ſelon Cluvier, *Germ. Ant. L. I. p.* 67. 68. vient d'un ancien nom Celtique, Weſun ou Weſant, qui ſe dit encore aujourd'hui en Allemagne, & qui eſt le nom d'un animal que les Romains appelloient auſſi *biſontem*, du nom Celtique qu'ils avoient adopté.

BESANÇON, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Le *beſançon* eſt une renoncule ſimple de double couleur, d'un jaune pâle marqueté de rouge, ſur un fonds jaune. CULT. DES FL.

BESANT, ſ. m. Nom d'une eſpéce de monnoye qui a été battuë d'abord à Conſtantinople du tems des Empereurs, qu'on appelloit autrefois *biſantii*, qui étoit d'or pur ou de 24 carats. On en preſente treize à la Meſſe du Sacre des Rois, & Henry II. en fit battre treize expreſſément pour cela, qui furent nommez *Byſantins*. Ceux-là valoient un double ducat la piece. On ne ſçait pourquoi nos Princes ſe ſèrvent d'une monnoye étrangère dans leur Sacre. Quelques-uns ont cru que c'eſt parce qu'ils n'en faiſoient point fraper d'or; mais on en a pluſieurs d'or de Hugues Capet & de Robèrt, &c. Le Blanc conjecture qu'en ce tems-là on donnoit le nom de *beſant* à toute monnoye d'or, quoiqu'elle ne fut pas frapée à Conſtantinople, comme dans la ſuite on donna le nom de Florin generalement à toutes les eſpèces d'or quoiqu'elles ne fuſſent pas de Florence, où l'on prétendoit que le Florin avoit pris ſon origine. Et ce qui pourroit appuyer cette conjecture, c'eſt que les Sarrazins appelloient leur monnoye d'or *beſant*, bien qu'elle ne fût pas fabriquée à Conſtantinople. Quoi qu'il en ſoit, les *beſans* ont eu long-tems cours en France, & il en eſt parlé dans pluſieurs anciens Titres depuis 1148. juſqu'à 1297. Le Blanc les a citez p. 170. Le Roman de la Roſe en parle plus d'une fois, & de maniére à faire voir que c'étoit la monnoye d'or la plus uſitée en France. Cependant comme il n'en eſt fait mention dans aucune des Ordonnances de Philippe le Bel, le Blanc conjecture encore que *beſant* étoit un tèrme général que le peuple donnoit à toutes les monnoyes d'or.

On eſt en doute de la valeur du *beſant* ancien. Ragueau & Baquet l'evaluënt à 50. livres. Le Sire de Joinville dit qu'on demanda deux cent mille *beſans* d'or pour la rançon de S. Loüis, qui valoient cinq cens mille livres : c'eſt à raiſon de 50. ſols pour chacun. Dans pluſieurs titres d'abonnemens de Fiefs le *beſant* n'eſt apprecié qu'à 20. ſols. Dans un compte des Baillifs de France de l'an 1297 le *beſant* eſt évalué à 9. ſols. Le denier tournois étoit alors à 1 denier 6 grains de loi, à la taille de 200. au marc; ainſi il valoit de notre monnoye courante 4. deniers & $\frac{1}{4}$ de denier,

& par conſéquent le *beſant* vaudroit 21 ſols 3 deniers de la monnoye d'aujourd'hui. Le Blanc.

Dans un vieux titre du commencement du XIII^e^ ſiécle cité dans les *Act. Sanct. Mai, T. I. p. 64.* par le P. Papebrock, ou lit *beſond* au lieu de *beſant*. *Et promittuntur pro pretio vigenti tria ſcuta in ſalut, taſtarts, beſonds ſolvenda.* Et dans l'*Index Onomaſticus*, on dit que c'eſt la même choſe que *beſand, beſond, byzantinus, genus pecuniæ:* mais à la p. 65. de l'ouvrage le P. Papebrok prétend que *beſons* ſignifie Jumeaux, *Gemelli*, & que cette monnoye fut ainſi appellée, parce qu'il y avoit deux têtes; de même, dit-il, que l'on appelle *baiſoir* la monnoye d'or de l'Archiduc Albèrt & d'Iſabelle, parce que leurs têtes y ſont, & qu'elles ſemblent ſe baiſer.

BESANT, ſ. m. Tèrme de Blaſon. C'eſt une pièce de métal ronde & pleine dont on charge l'Ecu, à la difference des tourteaux qui ſont de couleur, & des cèrcles & anneaux qui ſont à jour. *Byzantius nummus.* Meſſieurs Du Puy portent d'or à la bande d'azur chargée de trois *beſans* d'or. Les Paladins François mirent ſur leurs Écus de ces ſortes de *beſans*, pour faire voir qu'ils avoient fait le voyage de la Tèrre-Sainte.

On appelle *beſant-tourteau*, celui qui eſt parti moitié de métail & moitié de couleur.

Les Eſpagnols confondent les *beſans* & les tourteaux, & les appellent indifferemment *roeles*. Pluſieurs appellent les *beſans* d'argent *plates*, ce qui vient du mot Eſpagnol *plata*, qui ſignifie *argent*. Upton nomme les *beſans* d'or *talens*, & ceux d'argent *palets*. Il y a auſſi des *beſans Saraceniques*.

Besanté, ée, adj. Qui ſe dit d'un Écu orné, ou chargé de beſans. *Byſantiis nummis inſtructus.* Une bordure *beſantée*, chargée de tant de beſans.

BESAS, ſ. m. Tèrme du jeu de dez, qui ſignifie, Deux as. Pasq. *Rech. L. VIII. c.* 30. On s'en ſèrt auſſi au jeu de Trictrac.

BEſCHE, ſ. f. Tèrme d'Agriculture, & plus particulièrement de Jardinage. *Ligo, marra.* C'eſt un outil de fèr, qui eſt plat, large à peu près de 8 à 9 pouces, & long d'environ un pied, aſſez mince par en bas & un peu plus épais en haut, ſur tout au milieu, où le fèr eſt tourné en manche rond d'environ trois pouces, & long de trois à quatre, par lequel ce fèr eſt encore emmanché d'un manche de bois de près de trois pouces de tour, & de trois piéds de long. On ſe ſèrt de cet inſtrument ainſi emmanché pour couper la tèrre, la remuer, labourer un jardin, ce qui ſe fait en tenant le manche des deux mains & enfonçant le fèr de ſa hauteur, c'eſt-à-dire, d'environ un pied dans la tèrre, & pour cela foulant, s'il eſt beſoin, du pied ſur ce fèr, pour couper ainſi la tèrre, la renverſer ſans deſſus deſſous, & par ce moyen déraciner & faire mourir les méchantes hèrbes, & la diſpoſer à recevoir une nouvelle ſemence ou un nouveau plant. La Quint. & Lig. Il n'eſt rien tel que la *bèche* pour remuer la tèrre d'un jardin. Lig.

Nicod dérive ce mot de *bèc*. D'autres le dérivent par métathèſe de l'Hébreu *ſcheber*, qui ſignifie *fraction*, parce qu'elle ſèrt à couper la tèrre. D'autres le dérivent de *becca, beſca*, & *beſſa*, mots de la baſſe Latinité ſignifians la même choſe, *eò quod becci ſeu roſtri formam referat*. Du Cange le dérive de *vanga*, mot de la baſſe Latinite dont ſe ſèrvent auſſi les Italiens en la même ſignification.

BEſCHER, v. act. Labourer la tèrre avec une bèche. *Ligone, marrâ terram fodere.* *Bèchez*-moi bien cette planche. Cette platebande eſt mal *bèchée*. Lig.

On dit provèrbialement de celui qu'on occupe à un travail trop pénible, qu'il aimeroit mieux *bècher* la tèrre.

BEſCHOTER, v. act. Tèrme de Jardinier. Voyez Béquiller. C'eſt la même choſe, & celui-cy ſe dit plus ordinairement.

BESICLES, ſ. m. pl. *Conſpicillum.* On ne ſe ſèrt de ce mot que dans le ſtile burleſque. Il ſignifie des lunettes appliquées aux deux yeux. *Vitrum ocularium.* Voyez *Lunettes*, ou on a parlé de l'invention des *beſicles*.

Besicles, eſt auſſi un tèrme de Lunétiér; pour dire, une ſorte de maſque où il y a deux yeux de vèrre, & qui ſèrt à ceux qui vont à la campagne pour empêcher que le vent ou la pouſſière ne leur faſſe mal aux yeux. Il ſe ſèrt de *beſicles* toutes les fois qu'il monte à cheval.

On dit provèrbialement, qu'un homme n'a pas mis ſes *beſicles*, quand il ſe trompe au jugement de quelque choſe, ſoit corporellement, ſoit ſpirituellement.

Ce mot vient *à duobus circulis*, ou *cyclis*, qui compoſent des lunettes; ou ſelon Paſquiér de *bis oculi*, doubles yeux.

BESI DE CAISSOY, ſ. m. Sorte de poire, qui s'appelle autrement *Rouſſette d'Anjou*. C'eſt une petite poire de Décembre & Janvier, de la groſſeur à peu près d'un blanquet: le fond du coloris eſt jaunâtre, chargé par tout de rouſſeurs, la peau peu unie, la chair tendre, mais pâteuſe, beaucoup de pièrres & de marc, l'eau peu agréable, tirant au goût de cormes. Quelquefois néanmoins on en voit d'aſſez bonnes. La Quint. *T. I. P. III. p.* 369.

Ce mot vient de *beſi*, qui en Breton ſignifie Poire, & de *Caiſſoy*, nom du lieu d'où apparemment elle eſt venuë, comme dans les ſuivantes. Le *Beſi de Caiſſoy* eſt une poire de Décembre & de Janviér. La Quint.

BESI-D'HERI, ſ. m. Eſpèce de poire qui a été ainſi appellée du mot *beſi*, qui en langage Breton ſignifie *poire*, & de *Heri*, qui eſt une forêt de la Bretagne, où cette ſorte de poire a été trouvée. Le *beſi-d'heri* eſt une poire très-ronde, de la groſſeur à peu près d'une groſſe balle de jeu de paume, le coloris jaûne, & d'un vèrd blanchatre, la queuë aſſez droite & longue, & mûriſſant en Octobre & Novembre. La Quint. Le *beſi-d'heri* ſe conſèrve pendant l'hivèr.

On devroit écrire *beſi de heri*; mais l'uſage qui ſe met peu en peine de la raiſon, fait écrire *beſi-d'heri*. La Quintinie écrit quelquefois *beſideri*.

Besi d'heri-landry. Eſpèce de Poire, que l'on nomme plus communément Poire de Leſchallerie; & quelques-uns, Vèrte longue d'hivèr. Voyez Leschasserie.

Besi de la motte. Autre eſpèce de Poire qui ſe mange en Octobre. La Quint. *P. III. c.* 2. C'eſt une Poire de la fin d'Octobre. Id.

Besi de mapan. Eſpèce de Poire qui ſe mange au mois d'Août, & que la Quintinie eſtime peu.

Besi des rasars. Autre eſpèce de Poire, dont la Quintinie ne fait pas grand cas.

BESIERS. Voyez BEZIERS.

BEſLANT, adj. Qui bèle. *Bal*[illegible] On dit provèrbialement, Bœuf ſaignant, Mouton *bèlant*, Porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'eſt bien cuit.

BEſLEMENT, ſ. m. Cri des moutons & des agneaux. *Balatus.* La brebis entend le *bèlement* de ſon agneau.

BEſLER, v. n. Faire des bèlemens. *Balare.* Les moutons *bèlent* quand ils apperçoivent de l'eau.

Ce mot eſt fait par onomatopée; c'eſt-à-dire, du ſon que fait l'animal en criant; & ſelon Paſquiér il eſt plus naturel que le *balare* des Latins.

> *Telle à l'aſpect du loup,*
> *Fuit d'agneaux effrayez une troupe* bèlante. Bor.

Besler, ſe dit figurément, mais dans le ſtile bas, des cris des petits enfans qui ſouffrent quelque douleur, ou qui veulent avoir quelque choſe. Il ne faut pas laiſſer accoutumer les enfans *à bèler*.

On dit provèrbialement que la brebis *bèle* toujours d'une même ſorte; pour dire, qu'on ne change guère les manières qui nous viennent de la nature.

BEſNARDE, ſ. f. Tèrme de Sèrrurièr, eſt le nom qu'on donne aux ſèrrures qui s'ouvrent de deux côtez.

BESOARD. Voyez BEZOARD.

BESOCHE, ſ. f. Tèrme d'Agriculture & de Jardinage. Inſtrument de fèr avec lequel on fait des labours dans les tèrres pièrreuſes. C'eſt la même choſe qu'un hoyau, qui ſelon Nicod en quelques pays s'appelle *beſoche*. *Ligo.* Il ſe fait des labours de pluſieurs façons; premièrement à la bèche & à la houë, & cela dans les tèrres aiſées. En ſecond lieu il s'en fait à la fourche, & à la *beſoche*, & cela dans les tèrres pièrreuſes. La Quint. Prononcez *bezoche*, comme écrit quelquefois Nicod.

BESOGNE, ſ. f. Travail, occupation à quoi que ce ſoit qui eſt utile. *Opus, opera, labor.* Quand on ſe retranche contre les ennemis, il faut que chacun mette la main à la *beſogne*. L'Avocat a ſa *beſogne*, auſſi bien que l'Artiſan. Le Potier & l'Orfévre travaillent en *beſogne* platte & en *beſogne* ronde, &c.

Besogne, ſe dit auſſi figurément dans le ſtile ſimple & familiér, de tout Ouvrage d'eſprit.

> *Muſe, on admire votre* beſogne,
> *Mais vous n'avez ni feu ni lieu.* Main.

Besogne, dans le même ſens, ſe dit encore de toute affaire importante & embaraſſante.

> *Le ſejour de Catalogne,*
> *Vous peut tailler de la* beſogne. Voit.

Besognes, ſ. f. pl. Hardes qu'on porte avec ſoi, dont on a ordinairement beſoin; & ſe dit particulièrement des hardes ou *beſognes* de nuit. *Sarcina, ſarcinula.*

Besogne, ſe dit quelquefois en ſtile vieux & badin pour choſe.

> *Enfin c'eſt bien pauvre* beſogne,
> *Que de belle eau claire entre nous:*
> *A tout hazard garniſſez-vous*
> *De quelques barils de Bourgogne.*

C'eſt-à-dire, bien pauvre chôſe, c'eſt bien peu de chôſe.

Besogne, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Il reſſemble au Bahutiér, il fait plus de bruit que de *beſogne*. Vous nous faites de belle *beſogne*; pour dire, vous ne faites rien qui vaille. On dit auſſi, Tailler de la *beſogne* à quelqu'un; pour dire, non-ſeulement au propre, lui préparer de la *beſogne* pour travailler, mais auſſi au figuré, lui ſuſciter bien des affaires. On dit auſſi d'un fainéant, d'un méchant valet, qu'il aime *beſogne* faite.

BESOGNER, v. act. Travailler, faire ſa beſogne, *Opus facere, exercere, labori incumbere.*

Ce mot eſt vieux, il a été employé par Amyot Evêque d'Auxèrre dans ſes Vies de Plutarque en un ſens qui paſſe maintenant pour obſcène. *Beſogne* bien ta jeune Chélidonide, & engendre de beaux enfans à Sparte. On ne le dit plus que dans le ſtile burleſque, mais au premier ſens que nous avons dit.

Peine ni ſoins, rien ne fut épargné,
Et me ſembloit regardant mon ouvrage,
Des Connoiſſeurs mériter le ſuffrage,
Et que le tout étoit bien beſogne.

C'eſt-à-dire, bien fait, bien travaillé.

BESOIN, ſ. m. Néceſſité, diſette, manque de quelque choſe. *Vitæ neceſſitates, rerum penuria.* Par le mot de néceſſité ou de *beſoin*, on doit entendre tous les deſirs de l'appetit ſenſuel; mais principalement ceux qui donnent de l'impatience & qui fâchent toujours lorſqu'on n'a pas la choſe qu'on voudroit avoir. Cassandre, *Trad. de la Rhét. d'Ariſt.* Dans notre langue il a plus d'étenduë. Il faut avoir recours à Dieu dans ſes *beſoins*. Trouve-t-on dans le monde des gens qui entrent de bonne foi dans nos *beſoins*? Nic. Si vous réglez vos *beſoins* ſur la nature, vous ne ſerez jamais pauvre, & ſi vous les réglez ſur l'opinion, vous ne ſerez jamais riche. Bouh. Les *beſoins* de la vie & la loi de la néceſſité, forcent la nature, & y apportent de grands changemens. La Bru. N'attendez pas que vos amis vous expliquent leurs *beſoins*, prévenez-les. Il faut que nos ſoins s'étendent, & que les eſpaces de notre cœur ſe dilatent à meſure que les *beſoins* du prochain augmentent. Flech.

Le mot de *beſoin* marque quelquefois la néceſſité qu'on a de faire quelque choſe. *Opus eſt.* On a *beſoin* d'argent pour faire la guèrre. Le *beſoin* d'aimer Dieu eſt indiſpenſable. Les hommes ſont liez par une chaîne; c'eſt le *beſoin* qu'ils ont les uns des autres. Dès que l'un des membres eſt en péril, tous les autres concourent à ſa conſèrvation, ſans avoir *beſoin* des ordres de la raiſon & de la volonté. P. Dan..

En lui de l'amitié le ſoin ſe reveilla,
Il en vit le beſoin *ignoré juſques-là.* Vill.

On dit provèrbialement, *beſoin* fait vieille trotter.

Sæpè neceſſe gravem currere cogit anum.

BESSARABIE, ſ. f. *Beſſarabia.* Province de la Turquie en Europe, bornée au nord par la Podolie, au couchant par la Moldavie, au midi par le Danube, qui la ſépare de la Bulgarie, & au levant par la mèr noire. La Bulgarie fut anciennement une partie de la Dace, & la demeure des Arpiens, des Tirangites, & des Britolages. Corn & Maty.

BESSIÈRE, ou **BASSIÈRE**. L'un & l'autre ſe dit; mais *beſſière* eſt plus doux & plus uſité. Il ſignifie du vin qui eſt au bas, où il n'y a preſque plus que la lie. *Vinum feculentum.* Les *beſſières* font mal à la tête. Il ſemble qu'il faut écrire & prononcer *beſſière* par un *ai*, comme on dit baiſſer & abaiſſer, de bas; non pas beſſer & abeſſer.

BESSIN, ſ. m. Nom d'un petit païs de France dans la Baſſe-Normandie. Il a le Lieuvin à l'orient, l'Avranchin au midi, le Cotentin au couchant, & la mèr de Bretagne au ſeptentrion. Il y a le haut & le bas *Beſſin*; le prémiér au levant, & l'autre au couchant. Bayeux, Capitale du *Beſſin*, eſt dans le bas *Beſſin*. Voyez Du Moulin, Diſcours ſur la Normandie.

Mʳ Corneille ſemble dire que ce nom eſt venu de *Bajocaſſes* ou *Biducaſſes*, noms des anciens peuples qui habitoient ce païs. Je crois qu'il vient de Bayeux. On a dit Bayoſſin, Bayeuſſin, Bayeſſin, Baſſin, & enfin *Beſſin*. *Bajocenſis ager*, ou *Diœceſis*. M. Huet dit qu'on l'appelle *Bagiſinum* dans les Ordonnances de Charles le Chauve. Encore que l'Evêché de Baïeux s'étende depuis la rivière de Vire, juſqu'à la rivière de Dive, il ne faut pas s'imaginer que le nom de *Beſſin* ait toûjours marqué cette même étenduë. Cénales ne fait commencer le *Beſſin* qu'à Eſtreham, qui eſt à l'embouchure de la rivière d'Orne. Huet, *Antiq. de Caen.*

BESSIN, ine, ſ. m. & ſ. Habitant du Beſſin, Païs de Normandie. *Bajocenſis.* Les *Beſſins* qui ſont fins & ruſez s'adonnent au labeur & à la draperie, voire ſe plaiſent aſſez à trafiquer. G. Du Moulin.

BESSON, onne, adj. Vieux mot qui ſe diſoit autrefois de deux enfans d'une même ventrée. *Geminus, gemellus.* Jacob & Eſaü étoient deux enfans *beſſons*.

Ce mot vient, ſelon Ménage, de *bis* ſimplement. Paſquiér avec plus d'apparence le dérive de *bis hommes*, parce qu'on diſoit autrefois *homs* pour *hommes*; c'eſt comme ſi on diſoit *beshoms*.

En Aſtrologie on appelle le ſigne des *beſſons*, celui qu'on nomme autrement des *Gemeaux*. *Gemini.*

BEſTAIL, ſ. m. Tèrme collectif, qui ſignifie des bêtes à quatre piéds qui ſervent au labourage ou à la nourriture de l'homme. Il ne ſe dit guère que des bœufs, des moutons. *Pecus.* On dit, Riche en gros & en menu *bétail*, & non en gros & menu *bétail*. Il y a eu cette année grande mortalité ſur le *bétail*. Il ſe conſomme bien du *bétail* à Paris. Henry IV. créa en 1605. des Jurez-Vendeurs de *bétail*. La Mare, *Tr. de la Police, Liv. V. T. XVIII.* où il rapporte tous les Réglemens faits pour la vente du *bétail*.

Il fait au pluriel *beſtiaux*, en prononçant l'*e*, quoiqu'on ne diſe point *beſtial* au ſingulier. Cette remarque de Furetière eſt fauſſe; *beſtial* ſe dit au ſingulier; voyez ce mot ci-après, & *beſtiaux* n'eſt point le pluriel de *bétail*, mais de *beſtial*: *bétail* n'en a point.

BEſTE, ſ. f. Animal privé de raiſon. Ce mot ſignifie la même choſe que celui d'animal, excepté que les hommes n'y ſont pas compris. Il ſignifie ſeulement les animaux, entant qu'ils ſont différens des hommes. *Beſtia, bellua, pecus.* La plupart des Philoſophes de l'Antiquité ont crû que les bêtes raiſonnoient. Plutarque a fait un diſcours aſſez grave pour prouver que *les bêtes ont de la raiſon*. Toute la ſecte des Pythagoriciens devoit être dans le même ſentiment, parce que la Metempſycoſe emporte, que les âmes humaines paſſent dans le corps des animaux; & Platon dans ſon dialogue, ne nie point, que ſous le regne de Saturne les *bêtes* étoient en commèrce de convèrſation avec les hommes. On a prétendu même qu'elles ont un jargon intelligible entr'elles; & Porphyre rapporte que Threſias & Apollone de Tyane entendoient leur langage. Dante lui-même a compté parmi les beautez du Paradis terreſtre, que les *bêtes y parleront*. Mais pluſieurs entre les Modernes ont prétendu prouver, que les *bêtes* n'ont point de ſentiment, & que ce ſont ſeulement des machines. C'eſt une opinion qui a été renouvellée par M. Deſcartes. Un Medecin Eſpagnol, nommé *Gomeſius Pereira*, avança le premier ce paradoxe inouï; car tout le monde étoit réüni à croire que les *bêtes* ont du ſentiment. Il fut 30 ans à en compoſer un Traité, qu'il a intitulé *Antoniana Margarita*, du nom de ſon père & de ſa mère. Il le publia en 1655. On ne lui fit pas l'honneur de réfuter ſon opinion, & elle s'éteignit avec lui. Ainſi juſqu'à Deſcartes l'on a crû ſans conteſtation que les *bêtes* connoiſſoient. On diſputoit ſeulement entre les Philoſophes, ſi les *bêtes* ont la faculté de raiſonner en vèrtu de leur principe de connoiſſance. Mais le dogme des automates fit en peu de tems beaucoup de progrès. Il y a bien de l'apparence que M. Deſcartes a été pouſſé par ſa doctrine à ſoûtenir que les *bêtes* ne ſentent point; car en conſidérant les ſuites de ſon principe touchant la ſubſtance étenduë, & la ſubſtance qui penſe, il s'appèrçut que la connoiſſance des *bêtes* renvèrſoit toute l'œconomie de ſon ſyſtême. Le Père Pardies a fait un Livre de la connoiſſance des *bêtes*, pour montrer qu'elles ne ſont deſtituées ni d'intelligence, ni de ſentiment, & qu'il eſt impoſſible d'expliquer tous leurs mouvemens & toutes leurs actions, par les ſeuls reſſorts d'une machine qui ſe meut ſans connoiſſance. Thomas Willis a fait auſſi un Traité de l'âme des brutes. Il y a auſſi un Traité du ſieur Le Grand ſur le même ſujet, & un Livre de l'âme des *bêtes*, imprimé à Lyon en 1676. compoſé par Antoine d'Illy Prêtre d'Ambrun.

Dans le Journal de Hollande 1684. il eſt dit que cette opinion eſt ancienne, & qu'on en a diſputé dès le tems de S. Auguſtin. Il eſt vrai que S. Auguſtin faiſoit ce *raiſonnement*: que la miſère étant une ſuite du peché, il réſulte que les *bêtes* qui n'ont point péché, ne doivent point être ſujettes à la miſère. Or elles y ſeroient ſujettes ſi elles avoient du ſentiment. Donc elles n'ont point de ſentiment. Si les *bêtes* avoient une âme, Dieu n'auroit point donné à l'homme pecheur un pouvoir abſolu ſur elles, & le pouvoir de les egorger pour ſe nourrir. Le S. Du Rhondel, Profeſſeur à Maſtricht, a prouvé que plus de 300 ans avant les Stoïciens de Rome, un Cinyque avoit ſoutenu que les *bêtes* n'avoient ni ſentiment, ni connoiſſance, & étoient de pures machines. Ainſi on a eu tort d'accuſer Péréira d'avoir débité une nouveauté. Le P. Daniel, dans ſes *Nouvelles difficultez*, en 1693. a bien preſſé M. Deſcartes, en ſoutenant qu'il y a dans les *bêtes* un principe de connoiſſance & d'intelligence. Un Médecin Epicurien, nommé Lami, a ſoutenu que l'homme n'a d'autre empire ſur les *bêtes* que celui de la force & de l'adreſſe. Boileau fait dire à l'âne:

Ma foi, non plus que nous l'homme n'eſt qu'une bête.

Quoique les *bêtes* ſoient privées de raiſon & de libèrté, on ne laiſſe pas de les punir quelquefois comme ſi elles en avoient. Guy Pape rapporte que paſſant auprès de Châlons il vit un cochon attaché aux fourches patibulaires de cette Ville, & qu'en ayant demandé la raiſon, on lui répondit qu'on l'avoit fait parce que ce cochon avoit tué un enfant.

Au tems jadis bêtes *parloient auſſi;*
Sans remonter juſques au tems d'Eſope
Bêtes *encor parlent en celui-ci.*

Beſte, ſe dit particulièrement des animaux à quatre piéds qui ſèrvent à voiturer. Une *bête* de ſomme, de charge. Une roſſe eſt une méchante *bête* pour faire un long voyage.

On dit au Palais, une *bête âſine*, pour parler plus honnêtement d'un âne.

Beſte, ſe dit auſſi de la vèrmine. *Vermis.* J'avois cette année de beaux fruits, mais les *bêtes* les ont mangez, les tigres, les vèrs, les chenilles.

Beſte, en tèrme de chaſſe, ſe dit abſolument du gros gibiér. *Fera.* Lancer la *bête*. *Bêtes noires*, ce ſont les ſangliers; *bêtes fauves*, ce ſont les cèrfs. On les diſtingue auſſi par le nom de *bêtes de beout*, comme les cèrfs, chevreüils, &c. & *bêtes mordantes*, comme le ſangliér, le blèreau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, &c.

Beſte, ſe dit figurément en Morale d'un homme qui ne chèrche que ſes plaiſirs ſenſuels, qui n'a point de goût pour les choſes céleſtes. *Bellua*, *pecus*. C'eſt une *bête* brute. Il a vecu, il eſt mort en *bête*.

On dit de celui qui eſt trop particuliér, que c'eſt une *bête* farouche; de celui qui eſt trop colère, que c'eſt une *bête* féroce.

Beſte, ſe dit auſſi d'une pèrſonne ſans eſprit, qui eſt ſtupide, lorſqu'elle ne peut rien comprendre ni retenir. *Stolidus*, *vecors*, *bellua*.

Outre qu'il eſt aſſez ennuyeux, que je crois,
D'avoir toute ſa vie une bête *avec ſoi;*
Comment prétendez-vous après tout qu'une bête
Puiſſe jamais ſçavoir ce que c'eſt qu'être honnête? Mol.

Beſte, ſe dit quelquefois en riant, comme dans cet éxemple: La bonne *bête* a ſes raiſons. *Vulpecula.*

Beſte, ſe dit encore dans le ſtile burleſque, pour quelque choſe que ce puiſſe être. Par ma foi, je ne ſçai pas quelle *bête* c'eſt-là. Mol. Pour dire, je ne ſçai pas quelle choſe c'eſt-là.

Beſte, ſe dit auſſi au jeu de cartes; quand celui qui fait joüer ne gagne pas, il paye autant que ce qu'il y a au jeu, & on dit qu'il a fait la *bête*. *Mulctam committere: quod fit, cùm quis ab iis vincitur quos ſubire ludi aleam coegit.* On l'appelle autrement le *jeu de l'homme*. On dit auſſi au jeu de l'ombre, que celui qui fait joüer & qui ne gagne pas, qu'il fait la *bête*.

On appelle populairement *la bête*, ce qui fait peur. Une nourrice dit à ſon enfant qui crie, je ferai venir la *bête*. On dit auſſi d'un homme chagrin, qui a de l'autorité, qui vient troubler la joye des autres: Voici la grande *bête* qui vient. Les Artiſans qui voyent un Commiſſaire qui va en Police l'appellent *la bête noire*. L'Antechriſt eſt auſſi appellé la *grande bête* dans l'Apocalypſe. On le dit auſſi de deux ennemis. M. Viette étoit la *bête* de Scaligèr; il l'attaquoit toujours, & il avoit peur de lui.

On dit provèrbialement, remonter ſur ſa *bête*, non ſeulement dans le jeu quand on gagne le coup ſuivant, après celui où on a fait la *bête*, ce qu'on avoit pèrdu; mais auſſi quand on a rétabli ſa fortune ruinée, réparé une pèrte qu'on avoit faite. On appelle auſſi deux pèrſonnes qu'on voit toujours enſemble, des *bêtes* de compagnie. On dit auſſi, prendre du poil de la *bête*; pour dire, boire le matin, quand on a été incommode d'avoir trop bû le ſoir; ou, ſe guèrir par les mêmes choſes qui ont cauſé le mal. On dit auſſi, qu'un homme a fait la *bête*, quand il a fait quelque méchante affaire, de ſa tête & malgré les conſeils de ſes Amis. On dit ironiquement, qu'un homme eſt une bonne *bête*, une fauſſe *bête*; pour dire, qu'il eſt dangereux de s'attaquer à lui, qu'il eſt plus à craindre qu'on ne penſe.

On dit auſſi, morte la *bête*, mort le venin; pour dire, que ceux qui ſont morts ne font plus de mal, ou qu'on ne garde point ſa colère contre les morts. On dit auſſi dans une grande ſolitude ou obſcurité, on n'y voyoit ni *bêtes* ni gens. On dit en Normandie, Haro ſur toi & ſur ta *bête*, pour une formule dont on ſe ſèrt pour arrêter quelqu'un priſonier. On dit auſſi que quand Jean *bête* eſt mort, il a bien laiſſé des hèritiérs; pour dire, qu'il y a encore bien des ſots au monde. On dit d'un logis où il y a pluſieurs locataires, que c'eſt l'Arche de Noé, il y a toutes ſortes de *bêtes*. On appelle *bête épaulée*, une fille qu'on marie qui n'a pas bien conſervé ſon honneur.

Beſte venimeuſe des Sages, en tèrme du grand Art, ſignifie la Piérre Philoſophale, lorſqu'elle eſt ſublimée. On l'appelle auſſi *Serpent*.

Beſtia Magna. C'eſt la même choſe qu'Elant. Voyez donc Élant.

BESTIAIRE, ſ. m. Celui qui combat contre les bêtes ou qui y eſt expoſé. *Beſtiarius.* On diſtingue communément deux ſortes de *beſtiaires*. Les premiérs ſont ceux qui étoient condamnez aux bêtes, ou parce qu'ils avoient été pris en guèrre & qu'on vouloit les traiter inhumainement; ou pour quelques crimes; ou parce que c'étoient des eſclaves qui avoient commis quelque faute conſidérable. Tous ces *beſtiaires* étoient expoſez aux bêtes ſans armes & ſans defenſes. Il ne leur ſèrvoit de rien de vaincre la bête & de la tuer, on en lâchoit toujours de nouvelles contre eux, juſqu'à ce qu'ils euſſent été mis à mort; mais il étoit râre qu'il fallut en lâcher deux contre un même homme; il étoit bien plus ordinaire qu'une ſeule bête défit pluſieurs hommes. Cicéron dans l'Oraiſon pour Seſtius, parle d'un Lion qui ſeul avoit ſuffi contre 200. *beſtiaires*. Ceux qui ſuccedoient aux premiérs s'appelloient en Grèc ἐφόδιοι, & les dèrniérs ἔσχατοι; & chez les Romains *Meridiani*, ceux qui, le combat ayant commencé le matin, n'étoient expoſez que l'après-midi. Voyez Suétone dans Claude, ch. 34. & ceux-ci étoient armez d'une épée. Les Chrétiens étoient *beſtiaires* de cette premiére eſpèce; c'eſt-à-dire, qu'on les condamnoit aux bêtes, même ceux qui étoient Citoyens Romains, quoique ce fut un droit des Citoyens Romains de n'y être point condamnez. Voyez Clem. Alex. *de Conſt. Apoſt.* c. 1. S. Irenée Liv. V. c. 28. Euſebe hiſt. Eccl. Liv. III. c. 33.

La ſeconde eſpèce de *beſtiaires* étoient, dit Sénéque ép. 70, de jeunes gens qui pour s'exèrcer à bien manier les armes, combattoient tantôt entre eux, & tantôt contre des bêtes; ou de quelques braves qui par oſtentation, & pour faire montre de leur aſſurance & de leur adreſſe, s'expoſoient à ce dangereux combat. Auguſte y produiſoit quelquefois de jeunes gens de la premiére nobleſſe. *Sueton. in Aug.* 43. Néron s'y expoſa lui-même. *Id. in Nerone* 53. Et c'eſt pour avoir tué des bêtes dans l'amphitéatre que Commode ſurappellé l'Hèrcule Romain, ainſi que Lampridius nous l'apprend. Vigenère dans ſes Annot. ſur Tite-Live, Tome I. p. 1434 & ſuiv. ajoute encore trois eſpèces de *beſtiaires*. L'une eſt de ceux qui faiſoient ce métiér pour de l'argent. Une autre ſorte de combats étoit quand on mettoit pluſieurs gens armez tous à la fois contre pluſieurs bêtes. Voyez Suétone dans Claude, n. 21. Enfin la dèrniére de ces ſortes de chaſſes étoit quand on abandonnoit à tout le peuple confuſément & en foule un grand nombre de bêtes ſauvages pour courir après & les tuer. Mais ceux qui combattoient dans les dèrnières maniéres de combattre n'étoient pas proprement *beſtiaires*. Nous n'avons pas même d'exemple de la dèrniére.

BESTIAL, ale, adj. Qui tient de la nature de la bête. *Belluinus*, *ferinus*. Une ame *beſtiale*. Une fureur *beſtiale*. Boucicault, vanté par notre Hiſtoire comme l'honneur de la France, eſt décrit pour un *beſtial* & ſtupide par Cortéſius. Mascur.

Il eſt auſſi ſubſtantif, & ſe prend pour bétail. Voilà bien du *beſtial*. Ce *beſtial* eſt bien mal gouvèrné & bien mal ſoigné, vos gens ne font pas leur devoir. Au reſte, il ne ſe dit guère ainſi que par les gens qui ſe mêlent du *beſtial*. Tous les autres diſent plus communément bétail. Cependant une Ordonnance de Police faite le 5^e Sept. 1635. dit, qu'à cauſe des regratteries & intelligences qu'il y a au fait de la marchandiſe de *beſtial*, qui ſe vend en débit, la viande de boucherie en eſt plus chère. Et Naudé dit dans le Maſcurat: Cèrtain Païſan du tems de Charlemagne confeſſoit avoir ſemé des poudres par les campagnes, afin de faire mourir le *beſtial*. Tout ceci montre que la remarque de Furetière au mot *beſtial*, eſt fauſſe, que l'on dit *beſtial* au ſinguliér dans le même ſens que bétail, & que *beſtiaux* n'eſt point le pluriel de *bétail*, mais de *beſtial*.

Dans *beſtial* il faut prononcer l'*ſ*, tant au ſinguliér qu'au pluriel; au pluriel il fait *beſtiaux*; qui lui eſt commun avec bétail, qui a pris ou retenu ce pluriel de *beſtial*. On dit en François, Une grande nourriture de *beſtiaux*. Il y a des charges de vendeurs de *beſtiaux*.

BESTIALEMENT, adv. D'une maniére brutale & en bête. *Belluino*, *ferino more*, *pecudis ritu*. Les yvrognes vivent *beſtialement*.

BESTIALITÉ, ſ. f. Brutalité. *Stupiditas*, *ſtupor*. La ſtupidité de cet homme a quelque choſe de la *beſtialité*.

Beſtialité, ſe dit auſſi du péché contre nature qui ſe commet avec des bêtes, & qu'on punit du feu. *Coitio cum belluâ.* On punit la bête même qui a été l'inſtrument du crime.

BESTIOLE, ſ. f. Petite bête. *Beſtiola.* Il ſe dit particulièrement des inſectes & de la vèrmine, comme fourmis, tigres, punaiſes, cloportes, &c.

BESTION, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt le bèc ou la pointe de l'éperon, ou la partie du vaiſſeau qui eſt le plus en ſaillie. *Roſtrum.* Il porte ordinairement la figure de quelque bête, (ce qui l'a fait appeller *beſtion*) & ſur tout celle d'un lion: ce qui fait que quelques-uns lui donnent auſſi ce nom.

BESTISE, ſ. f. Sottiſe, ſtupidité. *Stoliditas, ſtupor.* La *bêtiſe* de ce valet n'eſt pas concevable. Cet homme a fait une grande *bêtiſe* de ſe marier à une femme publique. Le ſilence eſt quelquefois un ſigne de jugement, & quelquefois de *bêtiſe*. S. Évr. Être toujours dans l'admiration eſt une marque de *bêtiſe*, ou d'une affectation qui approche de la flatterie. Bell. C'eſt fièrté ou *bêtiſe* que de ne point approuver ce qui mérite de l'approbation. Id. La bonne foi n'eſt plus que foibleſſe ou *bêtiſe*. S. Évr.

BESTORS, orte, adj. Vieux mot, qui ſignifioit Travèrſé, oblique. *Obliquum.* Et tant fit les chemins *beſtors.*

BESTOURNER, v. act. *Invertere.* Vieux mot qui ſignifie, Renvèrſer, d'où a été fait Biſtourner.

Mes or vendent les jugemens,
Et Beſtournent *les erremens.*

Bestourner. Ce mot a été auſſi employé pour, Tourmenter l'eſprit, & le mettre hors de ſon aſſiette. *Turbare, perturbare* On le trouve en ce ſens dans Alain Chartièr, où on lit ce qui ſuit: Par leurs paroles épouvantables & trés-pèrceantes le cœur & la penſée, m'avoit ja ces trois derroyées & ſéditieuſes de catelles, *beſtourné* le ſens, & aveuglé la raiſon.

B E T.

BÉTE-BIR. Sorte de mauvaiſe poire qui ſe mange au mois de Mars. La Quint.

BÉTEL, ou **BÉTLE**, ſ. m. Dans l'Ambaſſade des Hollandois à la Chine P. II. C. XIII. p. 85. on l'appelle *Betelle*, ou *Berre*, & l'on dit que quelques-uns ſoutiennent que c'eſt le *Malabathrum* des Indes, nommé par d'autres *Syri-bor*, & *Tembal*, & *Pam.* Le Traducteur de la Relation du Tunquin du P. Marini l'appelle *Betlé*, & en Tunkin *Blau*. Voyez ce qu'il en dit, p. 92.

C'eſt une plante qui s'attache aux arbres & qui y monte comme le lièrre: ſes feüilles ſont ſemblables à celles du citronier, & d'un goût amèr; elles ont des nèrfs ſuivant leur longueur de même que le plantin. Lorſqu'elles ſont mûres, elles doivent être de couleur rouge pour être bonnes. Le *bétel* porte dans les Iſles Moluques un fruit entortillé, qui reſſemble à la queuë d'un lezard ou d'un rat, que les Indiens appellent, *Sirubao*; ils l'eſtiment beaucoup plus que la feüille, parce qu'il eſt plus râre. Il croît dans tous les lieux maritimes de l'Inde. Il croît fort bien auſſi aux parties méridionales de la Chine, mais cependant moins bien qu'au pays de Decan, de Guzarate, de Canam, de Biſnaga, & autres des Indes plus temperez; car il ne ſe plait pas dans les pays trop froids, comme dans la Chine ſeptentrionale; ni dans les pays trop chauds, comme le Mozambique & Sofala. *Ambaſſ. des Holl. à la Chine.* Voyez là-même ſa deſcription, &c *P. II. p.* 86. Voyez auſſi l'Ambaſſ. du Japon I p. 29. Il eſt bien different du *Malabathrum*, ou feüille d'Inde avec laquelle les anciens Botaniſtes l'ont confondu.

Les Indiens mangent du *bétel* le matin, l'aprés-midi, le ſoir, & même la nuit; & ils en portent toujours entre leurs mains; mais comme il eſt amer, ils le mêlent avec l'*Aréca* & un peu de chaux, pour diminuer cette amèrtume, & de cette manière ils le trouvent d'un goût très agréable; il y en a qui y ajoûtent du bois d'Aloës, de l'ambre & du muſc. Le *betel* eſt bon pour affermir, les gencives, pour fortifier le cœur & l'eſtomac, pour diſſiper les vents, & ſur tout pour empêcher la puanteur de la bouche, à quoi les Indiens ſont fort ſujets. C'eſt pourquoi ils en portent toujours avec eux, & ſe le préſentent par cérémonie. Cependant il noircit les dents, & ſi on en abuſe il les ronge, & les fait tomber.

BÉTH, ſ. m. Tèrme de Grammaire Hébraïque. *Béth*, ou *betha*. C'eſt le nom de la ſeconde lettre de l'alphabeth Hebraïque, qui eſt la même que le *Βῆτα* des Grècs, & notre *B*. La forme de cette lettre dans l'Hèbreu quarré eſt ב. Le *béth*, eſt une lettre ſèrvile, ou une prépoſition qui répond à l'*in* des Latins. Ce que dit Zuingle ſur cette lettre eſt ſingulièr; car ſi nous l'en croyons, ce n'eſt point ici (Exod vi. 2.) une prépoſition, c'eſt un article. Un ב, *béth*, article n'eſt pas l'invention d'une érudition bien profonde, & quiconque entend ainſi l'Hebreu, peut ſans doute voir dans le texte original de la parole de Dieu bien des choſes qui n'y furent jamais. P. Souc. *Diſſert. p.* 303. Le *béth* eſt auſſi en Hébreu une lettre numérale, qui ſignifie deux; & deux mille quand il eſt devant un nombre de cent.

Ce nom vient du mot Hebreu בית, *bauth*, qui ſignifie *maiſon*, parce que cette lettre, dit-on, en a la forme. Il faudroit donc prononcer *bauth*, qui eſt la forme abſoluë de ce nom, & non pas *béth*; qui eſt la forme conſtruite; mais l'uſage en a autrement décidé, & l'on dit toujours *béth*. De ce mot s'eſt formé en Grèc le nom du *Βῆτα, betha*, ou *vita*. C'eſt la forme Syriaque & Chaldaïque du nom de cette lettre.

BÉTHA, ſ. m. C'eſt le nom de la ſeconde lettre des Grècs, que quelques-uns prononcent *Vita*, comme font les Grècs depuis pluſieurs ſiécles. Voyez Beth.

BÉTHANIE, ſ. f. *Bethania.* Bourg & Château de la Tribu de *Benjamin*, aux environs de Jéruſalem au levant, au pied du mont des Olives. C'eſt à *Béthanie* que J. C. reſſuſcita le Lazare. Or *Béthanie* étoit environ à 15. Stades de Jéruſalem. Bouh. *Jean* XI. 18. ſelon M. Dacier c'eſt à trois quarts de lieuë. Selon la Guilletière ce n'eſt qu'un peu plus d'une demi-lieuë. Il y avoit encore une *Béthanie* au delà du Jourdain. On l'appelloit autrement Bétharaba. Beze, Druſius, Caſaubon, Sculter, Light-foot & Grotius, veulent même qu'il y ait une faute dans la Vulgate, & qu'on liſe *Betharaba*, au lieu de *Bethania.* Mais tous les anciens manuſcrits, la vèrſion Syriaque & l'Arabe, S. Épiphane, ont dit *Béthanie*, & non pas Betharaba, & il n'eſt pas rare de trouver dans l'Écriture deux lieux de même nom. Ces choſes ſe paſſèrent à *Béthanie* au delà du Jourdain, où Jean baptiſoit. Bouhours, *Jean* I. 28.

BÉTHEL, ſ. m. *Béthel, Luza.* C'étoit anciennement une ville de la Tèrre-Sainte dans la Tribu de Benjamin, environ à ſix lieuës de Jéruſalem vèrs l'orient ſeptentrional. Son prémièr nom étoit Luz. La viſion que le Patriarche Jacob eut auprès de cette Ville, d'une échelle qui touchoit au Ciel, &c. lui fit appeller *Béthel*; c'eſt-à-dire, *Maiſon de Dieu*, de בית, *Beth, maiſon*, & אל, *El, Dieu.* Suidas ne traduit pas aſſez bien quand il traduit Temple divin, *θεῖος ναός.* Héſychius a mieux dit *οἶκος θεοῦ.* Depuis que Jeroboam y eût élevé un taureau d'or, elle fut appellée Bethaven, c'eſt-à-dire, *Maiſon d'iniquité.*

BÈTHLÉEM, ſ. f. *Bethlém.* Petite ville de la Tèrre-Sainte dans la Tribu de Juda, à deux lieuës de Jéruſalem au ſud-eſt, célèbre par la naiſſance du Fils de Dieu, ainſi qu'il avoit été promis dans le Prophète Miché Ch. V. v. 2. Les anciens Traducteurs de l'Écriture, comme ceux de Genève & de Louvain, écrivoient *Béthléhem*, ce qui eſt plus conforme à l'étymologie de ce nom, qui a une aſpiration trés-forte à la troiſième ſyllabe, בית, *béth*, maiſon, & de לחם, *lehhem*, pain; mais nos Traducteurs récens, & preſque tous nos Auteurs aujourd'hui, ôtent l'*h*, & écrivent *Béthléem* comme on prononce. Jeſus étant donc né à *Béthléem* de Juda. Bouh. Et vous *Béthléem* tèrre de Juda, vous n'étes pas la dèrnière parmi les principales villes de Juda. Port-R. On croit que cette ville fut ainſi nommée parce qu'elle étoit dans un pays fèrtile en blé. *Béthléem* fut érigée en évêché en 1110.

Il y avoit encore un autre *Béthléem* au nord de la Tèrre-Sainte, que le P. Lubin croit être Bétholie, que Joſué xix 15. place dans la Tribu de Zabulon. C'eſt pour diſtinguer de celle-ci celle dont nous avons parlé d'abord, que l'Écriture l'appelle *Béthléem de Juda.*

BÉTHLÉEMITE, ou **BÉTHLEMITE**, ſ. m. Qui eſt de Béthléem. *Bethlehemites.* Les anciens Traducteurs ne font point difficulté de ſe ſervir de ce mot. Emplis ton cornet d'huile, & viens que je t'envoye à Iſay *Béthléemite*. Louv. Ainſi en ont uſé Olivétan, & les autres Traducteurs de Genève, Chaſteillon, &c. Mais Jacques le Févre d'Étaples, & tout récemment M. de Saci, ont évité ce mot; ils diſent toujours l'un & l'autre: Qui eſt de Béthléem, ou de Béthléhem.

BÉTHLÉMITES, ſ. m. Sorte de Moines qui ſe ſont établis d'abord à Cambrige, ville d'Anglètèrre, en 1257. *Bethlemitæ.* Ils étoient vêtus comme les Dominicains, & portoient une étoile rouge ſur leur poitrine, de la figure d'une Comète, en mémoire de l'étoile qui parut à la naiſſance de Jesus-Christ.

BÉTHPHAGÉ, ſ. *Betphage.* Bourgade de la Tèrre-Sainte aſſez près de Jéruſalem à côté du mont Olivet. Ce fut là que le fils de Dieu commença ſon entrée triomphante à Jéruſalem ſix jours avant ſa paſſion. Étant près de *Béthphagé* & de Béthanie vèrs la montagne qu'on nomme des Oliviérs. Bouh.

BÉTPHÉGOR, ſ. m. Nom de lieu, qui ſignifie en Hébreu, maiſon, c'eſt-à-dire, temple de Phégor. Voyez Belphegor; & ſi vous voulez, *Voſſ. De Idol. L. II. c.* 7.

BÉTHSAÏDE, ſ. f. *Bethſaida.* Ville de Galilée dans la Décapole, ſur le bord de la mèr de Tibériade dans la Tribu de Zabulon. Philippe étoit de la ville de *Bethſaide*, d'où étoient auſſi André & Pièrre. Bouh. *Jean* I. 44. Dans la ſuite elle fut appellée Juliade, *Julias.* Le P. Lubin. *Béthſaide* ſignifie maiſon de chaſſe, ou maiſon de victuailles, d'alimens. Il eſt formé de בית *béth*, maiſon; & צידה, *tſaida*, chaſſe, ou généralement choſe bonne à manger, aliment.

BÉTHSAMES, ſ. f. *Bethſames.* C'eſt un nom Hébreu, qui ſignifie maiſon du miniſtère, ou maiſon du ſoleil. Il eſt compoſé de

בית, *maiſon*, & שמש ſoleil. La prononciation Hebraïque, que les Proteſtans conſervent dans leurs Verſions malgré l'uſage, eſt *Bethſchemeſch*. *Bethſames*, ou *Bethſemes*. C'étoit une ville Sacerdotale de la Tribu de Juda, Joſ. XV. 10. & enſuite ville Lévitique Joſ. XXI. 16. C'eſt à *Bethſames* que les vaches des Philiſtins ramenérent l'Arche. I. Liv. des Rois VI. 12. Les vaches ayant commencé d'aller, marchérent tout droit par le chemin qui méne à *Bethſames*, & avançoient toujours d'un même pas en meuglant, ſans ſe détourner ni à droit, ni à gauche. Saci.

Il y avoit encore deux autres *Bethſames*. L'une dans la Tribu de Nephtali, Joſ. XIX. 38. & l'autre dans la Tribu d'Iſſachar au pied du mont Carmel.

Il eſt évident que c'étoient les Phéniciens qui avoient donné ce nom à ces villes, puiſque la ſeconde, dont nous avons parlé, n'étoit point aux Iſraëlites, qui n'avoient pû la prendre Liv. des Jug. I. 33. De là il s'enſuit bien clairement, 1°, que la langue Phénicienne étoit la même que la langue Hebraïque. 2°, qu'apparemment ils nommoient ainſi ces villes, parce qu'ils y adoroient le ſoleil.

Quelques-uns appellent auſſi *Bethſames*, ou *Bethſemes*, l'Héliopolis d'Egypte. Voyez May. Il eſt vrai que *Bethſemes* en Hebreu & *Heliopolis* en Grec ſignifient la même choſe, *ville du Soleil*; mais l'uſage n'eſt point de dire en François *Bethſames* pour Heliopolis, ni Heliopolis pour *Bethſames*. Le dernier ſe pourroit ſouffrir en Latin.

BETHSAMITES, ſ. m. & f. *Bethſamites*, *Bethſamita*. Habitant de Bethſames, qui eſt de Bethſames. Les *Bethſamites* ſcioient alors leur blé dans une vallée. Le Chariot vint ſe rendre dans le Champ de Joſué *Bethſamite*, & s'arrêta là. Saci. Cinquante mille *Bethſamites* d'entre le Peuple, & ſeptante de leurs Chefs moururent ſubitement pour avoir regardé l'Arche à découvert avec une curioſité peu reſpectueuſe. God.

Il y a pluſieurs Interprétes qui prétendent que Dieu n'en fit mourir que ſoixante & dix. C'eſt un ſentiment commun parmi les Rabbins, qui expliquent différemment cet endroit de l'Ecriture. Le Targum ou Paraphraſte Chaldaïque de Jonathan dit que Dieu frappa ſeptante *Bethſamites*, & 50000 hommes de tout le peuple qui s'étoit aſſemblé là. D'autres anciens Rabbins diſent que Dieu ne fit mourir que 70 hommes, mais qui en valoient 50000, parce que c'étoient les principaux du peuple; ou bien qu'il fit mourir 50000 hommes, dont chacun en valoit 70, ou valoit autant que les ſeptante Conſeillers du Sanedrin. Abarbanel trouve ces explications trop tirées, il croit que ces 50070. ſont tous ceux qui moururent à cauſe de l'Arche, tant Philiſtins que *Bethſamites*, & qu'il n'y en eut que ſeptante de ces derniers; de ſorte que c'eſt comme ſi l'Ecriture diſoit, Dieu fit mourir ſeptante *Bethſamites*, ce qui joint aux Philiſtins, qui étoient auſſi morts à cauſe de l'Arche, fait en tout 50070. Cette interprétation eſt ingénieuſe, & vient bien au texte Hebreu, & même aux anciennes Verſions.

Des Autres Chrétiens l'expliquent encore autrement. Quelques-uns diſent que le ſens eſt de 50000. qui étoient là aſſemblez, ou de 50000. habitans de *Bethſames*, Dieu en frappa de mort ſeptante. Tirin, Sanctius, Serrarius, Mariana, Mendoza, croyent qu'on peut l'entendre en cette maniére. Bochart veut qu'on le prenne ainſi: Dieu fit mourir ſeptante *Bethſamites*, cinquante de mille, c'eſt-à dire, la vingtiéme partie des coupables. De toutes ces explications c'eſt la moins bonne. Au reſte, un grand nombre d'autres Auteurs veulent qu'il y eût effectivement cinquante mille ſeptante *Bethſamites*, à qui leur curioſité coûta la vie. Tel eſt le ſentiment entre autres de Saint Grégoire, de Théodoret, de Denys le Chartreux, Mendoza, Calvin, Junius, Corn. à Lapide, Serarius.

BETHULIE, ſ. f. *Bethulia*. Ville de la Terre-Sainte dans la Tribu de Zabulon, & non pas dans celle de Simeon, comme quelques-uns l'ont cru. Elle étoit ſur une montagne, & elle eſt fameuſe par l'action hardie de Judith, la mort d'Holoférne & la défaite des Aſſyriens qui aſſiégeoient cette ville.

Il y a eû auſſi la *Bethulie* des Francs, qui étoit une fortereſſe que les Chrétiens firent bâtir ſur le ſommet d'une montagne, ou plûtôt d'un rocher, & que les Arabes appellent *Bethlel Frankr*.

BETHUNE, ou BETUNE, ſ. f. *Bethunia*. Ville des Pays-Bas dans l'Artois ſur la Brette. C'eſt auſſi le nom d'une riviere de Normandie dans le Pays de Caux. *Bethunus*.

BÊTILLE, ſ. f. Sorte de Toile. C'eſt une eſpéce de mouſſeline. *Linea telæ genus*.

BÉTON, ſ. m. Sorte de mortiér qu'on jette dans les fondemens, & qui ſe durcit extrémement. *Signini operis ſtructura*. Le *béton* ſe pétrifie dans la térre, & devient dur comme un roc. Pomey.

BÉTOINE, ſ. f. *Betonica*. Plante vivace à fleurs en gueule. Sa racine eſt groſſe comme le doigt, & garnie de pluſieurs fibres longues & cheveluës. Les feuilles qui en partent ſont oblongues, boſſelées, veluës, & portées ſur des queuës longues d'un pouce ou deux. Ses tiges ſont quarrées, rarement branchuës, hautes d'un pied & demi, chargées par intérvalle de quelques feuilles oppoſées, plus alongées que celles du bas, & plus étroites. Ces tiges ſe términent par un epi de fleurs purpurines aſſez preſſées, dont chacune eſt un tuyau découpé pardevant en deux levres. La ſuperieure eſt relevée, pliée en goutiére, & échancrée; l'inférieure eſt diviſée en trois parties, le calice eſt un cornet vérdâtre, au fond duquel ſont contenuës quatre petites ſemences oblongues. La *Bétoine* eſt cephalique. Antonius Muſa, Medecin de l'Empereur Auguſte, en a recueilli les vértus dans un traité particuliér qu'il nous en a laiſſé. On a tant attribué de bonnes qualitez à la *Bétoine*, que les Italiens diſent en provérbe d'une pérſonne qu'on veut loüer beaucoup, qu'il a autant & plus de mérite que la *Bétoine*. *Tu hai più virtù che non hà la Betonica.*

Betonica vient de *Vetones* peuples d'Eſpagne, qui ont les prémiérs employé cette plante; on croit que ce ſont les Bearnois. Pline dit que cette hérbe s'appelloit *Vettonica* dans la Gaule, & en Italie, *Serratula*; & en Gréce *Ceſtron* & *Pſychotrophon*, & que les Gaulois l'avoient appellée *Vettonica à Vettonibus*.

On prend la poudre de *Bétoine* en guiſe de tabac. Elle eſt âcre & amére, elle atténuë, elle ouvre, elle abſtérge. Sur tout on l'eſtime dans les maladies du cérveau, du foye, de la rate, &c. Elle eſt auſſi diurétique & vulnéraire. Il y a des Médecins qui s'en ſervent avec ſuccès dans la goute.

BETRE, ſ. f. Térme de Botanique. Quelques-uns donnent ce nom au betel, dont il eſt parlé ci-devant: d'autres le donnent à une autre plante qu'ils appellent poivre long du Bréſil. C'eſt un arbriſſeau haut de quatre ou cinq pieds, ſa tige eſt droite, noüeuſe, de la groſſeur du doigt, d'un vérd-pâle, & marquetée de petits points blancs. Dans la partie ſuperieure à l'endroit de quelques nœuds elle jette des branches, qui ſont auſſi noüeuſes & de la même couleur. Il ſort à chacun de ſes nœuds une feuille longue de cinq ou ſix travérs de doigt, de la figure de la langue, d'un vérd-pâle, tirant ſur le jaune, & de l'epaiſſeur des feüilles de lauriér. Il y a auſſi à chacun de ces nœuds un chaton long d'un ou deux doigts, & gros comme une plume de cigne. Sa ſemence eſt oblongue, noirâtre, & d'une odeur forte comme le gingembre, mais inſipide, & de nul uſage: elle a la forme de poivre long. Le bois de la tige eſt ſpongieux. Sa racine a quelque choſe d'aromatique: elle a le goût, la couleur & l'odeur du gingembre, ſur tout quand elle eſt récente. On s'en ſért pour appaiſer les douleurs, pour diſſiper les vents, & les tumeurs des pieds qui viennent par le froid. Voyez Marcgrave de qui tout ceci eſt tiré.

BETTE, ou POIRÉE, ſ. f. Eſt une plante fort commune. *Beta*. Il y en a de blanche, de rouge, de jaune, & de pluſieurs autres ſortes. La blanche a ſes feüilles, qui ſont d'un vérd pâle. La rouge a ſes feüilles fort rouges, tantôt plus, & tantôt moins. Et la jaune les a d'un vérd-jaune. Pour les plantes à longues racines, ſçavoir, les artichaux, betteraves, ſcorſonnères, panais, &c. il faut qu'au deſſous de la ſupérficie de la térre, qui paroit bonne, il y ait trois pieds de térre ſemblable à celle de deſſus. La Quint. Voyez Poirée.

BETTERAVE, ſ. f. Eſt une eſpéce de bette, ou de *poirée* ainſi appellée, parce que ſa racine eſt fort groſſe, & qu'elle reſſemble à celle de la rave. Elle eſt de couleur de ſang par dehors & par dedans. *Betarubra*, on la fait cuire, on la coupe par tranches, & on en mange dans la ſalade pendant l'hyver. Les Cuiſiniers les coupent divérſement, & les mettent autour des plats pour orner leurs mèts. Les *betteraves* ſont des plantes annuelles qui ne viennent que de graines; on les ſeme au mois de Mars, ſoit en plein champ, ſoit en bordures, & il les faut ſemer clair, au moins ſi elles ont levé trop druës, il les faut éclaircir beaucoup, autrement elles ne viennent pas belles. Les meilleures *betteraves* ſont celles qui ont la chair la plus rouge; leur fane eſt pareillement fort rouge: elles ne ſont bonnes à prendre qu'à la fin d'automne, & tout l'hyver. Pour en avoir de la graine on en replante au mois de Mars quelques-unes de celles de l'année precedente qu'on avoit gardées de la gelée. La graine s'en recüeille au mois d'Août & de Septembre. La Quint. *P. VI. p.* 373. Ces graines ſont groſſes comme des poids mediocres, rondes, mais toutes gravelées dans leur rondeur, jaunâtres, & ſi ſemblables à celles de la poirée, qu'on ne les ſçauroit guère diſtinguer les unes d'avec les autres. La Quint. *P. VI. p* 379. Voyez Poirée.

Un nez de betterave, ſe dit figurément & dans le ſtile burleſque, pour un nez rouge, dont la rougeur eſt dans celui qui le porte la marque d'un biberon, d'un homme qui aime le vin. *Rubicundus*.

BETTERAVE. Sorte de mauvaiſe poire qui eſt du mois d'Août. La Quint.

Il y a auſſi une eſpéce de Pêche qu'on nomme *betterave*, ou *Pêche-betterave*. Les *Pêches-betteraves* ont la chair groſſiéres. La Quint. *P. III. c.* 12. Je condamne la *betterave*, à moins qu'on ne veüille quelques-unes des *betteraves* pour la compôte, à quoi elles ſont admirables. Io. *c.* 13. *p.* 414.

B E V.

BEVEAU, ſ. m. Inſtrument de Géométrie. Eſpéce de ſauterelle, dont les deux régles, ou ſeulement une, eſt courbe en dehors, ou en dedans, & dont on ſe ſert pour tranſporter un angle mixtiligne d'un lieu dans un autre.

BEVERARIEN, ſ. m. *Beverarius*. Voyez BERSARIEN.

BEUF. Voyez BŒUF.

BEUGLEMENT, ſ. m. Mugiſſement, cri du taureau, du bœuf, de la vache. *Boatus*.

BEUGLER, v. neut. Mugir. *Boare*. Ménage dérive ce mot de *baculare*, qui a été formé de *bacula*, quoique Paſquier croye qu'il a été fait par onomatopée.

On dit figurément d'un homme qui a la voix forte, rude & diſſonante, qu'il beugle au lieu de chanter.

BEURRE, ſ. m. Subſtance graſſe & onctueuſe qui ſe fait du lait épaiſſi en le battant, *Butyrum*. Le lait a trois ſubſtances, le fromage, le *beurre* & le lait clair. On ne fait du *beurre* que du lait de vache, d'où il a pris ſon nom qui vient du Grèc *Βούτυρον*. Les Grècs n'ont préſque point connu le *beurre*, ou ne l'ont connu que fort tard. Homère, Théocrite, Euripide, & tous les autres Poëtes parlent ſouvent de lait & de fromage, jamais de *beurre*. Ariſtote a ramaſſé pluſieurs choſes remarquables touchant le lait & le fromage, dans ſon Hiſt. des Animaux Liv. III. c. 20. 21. Il n'a pas dit un mot du *beurre*. Pline dit Liv. XVIII. c. 9. que le *beurre* étoit un mets délicieux chez les nations barbares, & qui diſtinguoit les riches d'avec les pauvres.

Martin Schookius a fait un Traité du *beurre*, ſi exact qu'il n'y a aucune queſtion qu'on puiſſe faire ſur cette matière qui n'y ſoit décidée. *Schoockius de Butyro & averſione caſei*. Il commence par propoſer tous les différens noms Hébreux, Grècs, Latins, & Allemands qu'on a donnez au *beurre*, & il en recherche les étymologies avec beaucoup de ſoin. Il éxamine ſi le *beurre* étoit deja connu du tems d'Abraham, & ſi ce fut de ce mêts qu'il régala les trois pelerins qu'il retira chez lui. De là il vient aux Scythes, & recherche de qu'elle manière ils faiſoient le *beurre*. Il parle des diverſes couleurs qu'on donne au *beurre*, & de celle qu'il prend de lui-même. Il enſeigne comment on peut lui rendre ſa couleur naturelle, comment il faut le battre & le ſaler. & donne des préceptes pour corriger tous les accidens qui y peuvent ſurvenir. Il dit que ſans l'induſtrie des Hollandois il n'y auroit point de *beurre* dans les Indes; qu'en Eſpagne le *beurre* n'y eſt en uſage que pour les ulcères, & que le meilleur opiate pour avoir les dents belles, c'eſt de les frotter avec du *beurre*.

On appelle par tout le monde les Hollandois *Boterboeren*, c'eſt-à-dire, *Payſans à beurre*. En France on dit *Mangeurs de beurre*

On trouve des Réglemens de Police ſur les *beurres* dans le Traité de la Police de M. de la Mare, T. I. p. 124. & Liv. IV. T. VII. p. 576. Dans l'Inde le *beurre* ſe fait dans le prémier pot qui tombe ſous la main. On fend un bâton en quatre, & on l'étend à proportion du pot où eſt le lait; enſuite on tourne en divers ſens ce bâton par le moyen d'une corde qui y eſt attachée, & au bout de quelque tems le *beurre* ſe trouve fait. Lettr. Éd.

On a fait du *beurre* non ſeulement de lait de vache, mais encore de lait de brebis & de chévre; & même de lait de cavalle & d'âneſſe. Voyez Bochart, Hieroz. P. I. Liv. II. c. 45. & Voſſius *De Orig. & progr. Idolol. L. III. c.* 64.

Les anciens Chrétiens d'Égypte, dit Clément Alexand. *Pedag. L. I. c.* 6. brûloient le *beurre* dans leurs lampes au lieu d'huile. Les Abyſſins retiennent encore quelque choſe de ſemblable au rapport de *Nicod. Godignus de Abiſſin. reb. Lib. I. c.* 23. Car il dit qu'au lieu d'huile ils mettent de la graiſſe dans les lampes qui brûlent devant l'autel. Clément Alexand. y trouve du myſtère. Voſſius qui parle du *beurre* & de ſes bonnes & mauvaiſes qualitez, *De Idol. Lib. III. C.* 64. ſur la fin, remarque que les Romains ne s'en ſervoient qu'en remède, & n'en faiſoient point un mêts. En effet, Pline Liv. XXVIII. Ch. 9 l'appelle un manger des nations barbares, dont les ſeuls riches ſe régaloient.

Beurre frais. *Recens coactum*. Eſt celui qui eſt battu depuis peu. *Beurre ſalé*. *Salſum*. Celui qu'on garde par le moyen du ſel. *Beurre fort*. *Acre*. Celui qui eſt gâté, & qui prend au goſier. *Beurre refait*. *Denuò ſubactum*. Celui qui eſt relavé & repaîtri de nouveau. *Beurre noir*, c'eſt un *beurre* fondu qui a quelque tems boüilli dans une poële.

Pot a beurre. Un pot de gré rond & haut où on met du *beurre ſalé* pour le conſerver, & on dit des formes de chapeau, quand elles ſont trop hautes, que ce ſont des *pots à beurre*.

Il y avoit auſſi ci-devant dans les Égliſes un tronc pour le *beurre*, pour la permiſſion qu'on donnoit d'en manger le Carême. A Nôtre-Dame il y a la tour de *beurre*. Il y a auſſi à la Cathédrale de Roüen une Tour appellé la Tour de *beurre*, parce que George d'Amboiſe, Archevêque de Roüen en 1500. voyant que l'huile manquoit dans ſon diocéſe pendant le Carême, pêrmit l'uſage du *beurre*, à condition que chaque diocéſain payeroit ſix deniers tournois, & de la ſomme qu'on amaſſa, on en bâtit cette tour. Il y en a encore une fort belle à la Cathédrale de Bourges qui porte le même nom. Il me ſemble que M. Catherinot dit quelque part que c'eſt parce que pour la bâtir on mit un droit ſur tout le *beurre* qui entroit dans la ville.

Beurre, ſe dit de pluſieurs préparations de Chymie. Il y a *beurre* d'antimoine, *beurre* d'arſenic, *beurre* de cire, *beurre* de ſaturne, &c.

On dit proverbialement, Promettre plus de *beurre* que de pain; pour dire, Amuſer une perſonne par pluſieurs belles promeſſes. On dit auſſi en voyant des contuſions qui rendent les parties proche des yeux, livides, que ce ſont des yeux pochez au *beurre* noir. On dit auſſi d'une perſonne, qu'on lui a ôté ſon bon *beurre*, quand on lui a ôté quelque choſe, quelque liqueur qu'elle eſtimoit beaucoup.

BEURRÉ, ée, adj. Qui reſſemble en quelque ſorte à du beurre. *Pinguis*. Il ſe dit de la chair de quelques fruits. En fait de poires cruë, j'aime en prémier lieu celles qui ont la chair *beurrée*. La Quintinie. La poire de bon Chrétien d'hivèr n'eſt pas *beurrée*. Io. La maturité de la plûpart des fruits *beurrez* paſſe comme des éclairs, elle n'eſt pas ſitôt arrivée qu'elle mollit, & dégénère en pourriture. Id.

BEURRÉ, ſ. m. Sorte de poire qui meurit en Septembre & en Octobre. *Pirum butyraceum*. On l'appelle auſſi poire de *beurré*. En fait de poires cruës, j'aime celles qui ont la chair *beurrée*, ou tout au moins tendre & délicate avec une eau douce, ſucrée & de bon goût, & ſur tout lorſqu'il s'y rencontre un peu de parfum; telles ſont les poires de Bergamotes, de Vertelongue, de *beurré*, &c. Quint. Ainſi écrit la Quintinie; mais on dit communément poires de *beurrée*. Car quand on met le mot *Poire* devant, on dit toûjours *beurrée*, & non pas *beurré*; mais quand on ne met point le mot *poire* devant, on dit *beurré*. Le *beurré*, de bon *beurré*. Du *beurré* gris. Et l'on dit *beurré*, même au pluriel, & non pas *beurrez*. Au mois d'Octobre il y a abondance de poires très-exquiſes, les *Beurré* gris, les Bergamottes, &c. La Quint.

Tant le *beuré* rouge, autrement l'Angloiſe, ou l'Iſambert des Normands, que le *beurré* gris, & le *beurré* vèrd, ne ſont qu'une même choſe, ſi bien que ſouvent il s'en trouve de toutes ces façons ſur un même arbre; ces différences n'ont d'autre fondement que la différence de l'expoſition, ou de la vigueur de l'arbre ou de la branche ſur laquelle le fruit eſt venu. La Quint. Aucune poire ne diſpute au *beurré* en abondance d'eau, ni même en chair fine & délicate, & en goût relevé. Elle eſt groſſe, d'une belle figure, d'un beau coloris, tous les ans & en toutes ſortes de terreins elle charge à rompre, elle réüſſit également ſur le franc & ſur le cognaſſier. Elle eſt un peu ſujette à être pâteuſe, inſipide & farineuſe. Id. Le *beurré* a un peu d'âcre dans ſon eau. Io. C'eſt une poire de la mi-Septembre & du commencement d'Octobre.

Il y a *beurré* blanc qui s'appelle *beurré blanc d'Automne*; Un *beurré* doré; un *beurré d'Anglèterre*, autrement poire d'Anglèterre, qui eſt plus longue que ronde, reſſemblant par ſa figure & ſa groſſeur à une belle vèrte longue, mais non pas par ſon coloris, la peau en eſt unie, griſe, vèrdâtre, chargée de piquures rouſſes, la chair fort tendre & beurrée, bien de l'eau qui eſt agréable. Sa chair eſt d'ordinaire farineuſe: elle mollit aiſément, & même ſur l'arbre. Elle vient en Été. La Quint.

Ce nom a été donné à ces poires à cauſe qu'elles fondent dans la bouche comme du *beurre*.

BEURREE, ſ. f. Enduit, ou couche de *beurre* ſur du pain. *Panis butyro illitus*

BEURRER, v. act. C'eſt étendre du beurre ſur quelque choſe. *Butyro illinere*. *Beurrer* du pain. Le pain eſt ſuffiſamment *beurré*.

Beurrer, en tèrme de Pâtiſſier, c'eſt faire tremper dans du beurre. *Butyro condire*. *Beurrer* des choux. *Beurrer* un poupelin.

BEURRIER, iere, ſ. m. & ſ. Marchand & marchande de beurre, qui ſe dit particulièrement d'une femme qui vend le beurre en détail. *Qui*, *Quæ Butyrum vendit*. Et on dit des méchans livres, qu'ils vont à la *Beurrière*, parce qu'elles ont beſoin de méchant papier pour envelopper leur beurre. Les Réglemens de Police pour les *Beurriers* & *Beurrières* ſont rapportez par M. de la Mare, *Traité de la Police*, *Liv. I. T. VIII. Ch.* 3.

Poire de la beurrière. Voyez Bergamotte d'été

BEUVANT, ou **BUVANT**, ante. part. Qui boit, ou qui eſt en état de boire. *Bibens*. Cet homme a ſept enfans, tous bien *buvans* & bien mangeans, qui ſe portent bien.

BEUVE, ſ. f. Nom propre de femme. *Beva*. Ste *Beuve*, ou Ste *Bove*, que pluſieurs étrangers appellent ſainte Bonne par corruption, tiroit ſon origine d'une race ſi illuſtre qu'on la croyoit du ſang royal, & parente de Dagobèrt. Baillet. Elle fut éluë en 639. prémière Abbeſſe du Monaſtère de S. Pière bâti par Baudry ſon frère Au reſte il faut dire *Beuve*, & non pas *Bove* avec M. Baillet; c'eſt l'uſage. Il y a des familles de ce nom, & l'on ne dit pas M. de Sainte *Bove* a fait un Traité de la Confirmation & un de l'Extrême-Onction, ni M. de Sainte *Bove* étoit un habile Caſuiſte; mais M. de Sainte *Beuve*.

BÉVUE, ſ. f. Faute qu'on commet pour ne ſavoir pas bien les choſes, & quand on prend l'une pour l'autre. *Error, Erratum.* Ce Sèrgent a fait une *bévuë*, il a empriſonné une pèrſonne pour une autre. Cet Auteur a fait une *bévuë* en une telle citation, elle n'eſt pas de celui auquel il l'attribuë. Les Clèrcs, les Novices, dans les affaires ſont ſujets à ſe tromper & à faire des *bévues*.

Ménage dérive ce mot de *bis veduta*, parce que les objets qu'on voit doubles ſont connus parfaitement.

BÉVUE, ſe dit particulièrement au jeu des Échècs, quand on fait une faute groſſière manque d'attention ou quand on touche une piéce pour l'autre. Ce joüeur eſt fort rigoureux, il ne pardonne aucune *bévuë*.

En tèrme d'Imprimerie, on appelle *bévuë* la faute qu'on fait quand on tire des formes de divèrſes ſignatures l'une ſur l'autre.

BEUVETTE, ſ. f. Lieu établi dans toutes les Cours & Juriſdictions, où les Conſeillers vont prendre un doigt de vin quand ils ſont trop long-tems en éxèrcices de leurs charges, & où ils parlent auſſi de leurs affaires communes. *Locus potom deſtinatus.*

Thémis inſpire à la beuvette
Aux Magiſtrats la plus douce équité;
A l'Audience on vous répète
Plus d'un Arrêt que Bacchus a dicté.

BEUVETTE. Ce mot ſignifie auſſi un régal qu'on fait dans les cabarets ou autres lieux, entre amis qui ſe veulent réjoüir. *Compotatio.* Mais en ce ſens il n'eſt prèſque uſité qu'au pluriel, & ſeulement dans le ſtile ſimple & familier. Il eſt défendu par les ſtatuts des Métiers de Paris, de faire des *buvettes* pour la réception d'un apprentif.

BUVETIER, ſ. m. Celui qui tient la buvette en pluſieurs Juriſdictions, & qui eſt comme le ſerviteur de la Compagnie, qui reçoit les conſignations des Commiſſaires, &c. *Qui potum prabet.*

Elle eut du Buvetier *emporté les ſerviettes;*
Plûtôt que de rentrer au logis les mains nettes. Racin.

BEUVEUR, ſ. m. Celui qui boit, ou qui eſt accoûtumé à boire. *Potator, Potor.* Les *buveurs* d'eau, ou hydropotes, ſe portent mieux que les autres. Tous les peuples du Septentrion ſont de grands *buveurs*, de grands yvrognes. Bacchus étoit le Dieu des *buveurs* chez les Payens. Horace a dit que les *buveurs* d'eau ne font jamais que de méchans vèrs. S. Evr. On appelle provèrbialement un homme ſans force & ſans vigueur, un *buveur* d'eau.

Les Medecins appellent auſſi *buveur*, le troiſieme muſcle de l'œil qui ſèrt à le faire mouvoir du côté du nez, parce que c'eſt un mouvement qui ſe fait d'ordinaire quand on boit. M. Dionis le nomme auſſi *adducteur* & *liſeur*.

BEUVON, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bobo.* S. Bobon, que nous appellons communément Saint *Beuvon*, & les Italiens *S. Bobe*, naquit en Provence dans le Château de Noguiers vèrs le commencement du régne de l'Empereur Othon I. & du Roi Loüis d'Outremer.

BEUVOTER, ou BUVOTER, v. n. Boire à petits coups réïtérez. *Sorbillare, Potiſſare.* Ces goinfres paſſent enſemble des journées entières à *buvoter*.

BEUVRIERE. Voyez MILAN DE LA BEUVRIÈRE. C'eſt une ſorte de poire.

BEX.

BEXUGO, *Cluſs.* C'eſt une racine du Pérou ſarmenteuſe prèſque par tout auſſi groſſe que le doigt, les endroits les plus déliez reſſemblent à la viorne. Elle purge à la doſe d'une dragme. Les Indiens la préfèrent au Mechoacan.

BEY.

BEY, ſ. m. Tèrme de Relation. Gouvèrneur des pays ou villes maritimes dans l'Empire Turc. Le *Bey* de Miſitra. On appelle *Beyglière*, le vaiſſeau ou la galère que monte le *Bey*.

Ce nom, que les Turcs écrivent *Begh*, ou *Bek*, ou *Beg*, comme écrit La Boulaye, & qu'ils prononcent ſouvent *Bey*, d'où le mot François eſt venu, ce nom, dis-je, eſt un mot Turc qui ſignifie proprement Seigneur, mais on l'applique en particulier à un Seigneur de bannière, que l'on appelle auſſi dans la même langue Sangiakbeghi, ou *Bey* Sangiak, qui ſignifie bannière, ou etendart chez les Turcs, & la marque de celui qui commande dans un lieu conſidérable de quelque Province. Il eſt le Chèf d'un cèrtain nombre de Spahis ou cavaliers entretenus d'une Province. Toute les Provinces de l'Empire Turc ſont diviſées en pluſieurs de ces Sangiaks ou bannières, & chacun de ceux qui en ſont pourvûs ſe qualifient de *Bey*, ou *Sangiakbeghi*; & le Gouvèrneur Général auquel ils obéïſſent en chaque Province, porte le titre de Beghiler-Beghi, & Beygler-bey, qui ſignifie *Seigneur des Seigneurs*, ou des *Beys* de toute la Province. Ces *Beys* ſont à peu près ce qu'étoient autrefois en France les Chevaliers Bannerets. D'Herb. Voyez les voyages de La Boulaye p. 534.

BEYUPURA, ſ. m. Poiſſon de la mèr du Breſil, qui eſt fort gras, d'un bon goût & ſain. Il eſt long de ſix ou ſept paumes. Il a le dos noir & le ventre blanc, & approche fort de l'éturgeon de Portugal. On le prend avec l'hameçon dans la pleine mèr.

BEZ.

BEZANT. Voyez BESANT.

BEZET, ſ. m. Tèrme de Triquetrac, qui ſignifie deux as en dez. *Luſoria teſſera monas gemina.*

Ce mot vient de *bis*, & *as*. On dit dans le même ſens *ambeſas*.

BEZI. Voyez BESI.

BEZIERS, ſ. m. Ville Epiſcopale de France dans le Languedoc, ſur une colline, autour de laquelle paſſe la rivière d'Orbe. Pline l'appelle *Bliterra Septimanorum*. Ptolomée l'appelle Βαιτίραι, *Betira*. Caſaubon a cru que c'étoit une faute, & qu'il falloit une L, Βλιτίραι; mais il s'eſt trompé. Julien de Tolède, Grégoire de Tours, l'Appendix de Frédegaire, la table de Peutinger & Æthius diſent *Beterras*. Holſtenius dit que M. Peyreſc lui avoit fait préſent d'une médaille ſur laquelle on liſoit Βητερρατων, qu'ainſi il faut dire *Baterra* Βαιτερρα, & que par tout où il y a *Bluterra* ou *Bliterra*; c'eſt une faute qui conſiſte en ce qu'on a pris un A pour un V, & qu'au lieu de ΒΑΙΤΕΡΡΑ on a lû ΒΛΑΤΕΡΡΑ. D'autres ſoutiennent qu'on a dit l'un & l'autre, *Bliterra*, ou *Biterra*, ou *Baterra*. Le plus ancien Evêque de *Béziers* que l'on connoiſſe eſt S. Aphrodiſe, que l'on prétend avoir été diſciple des Apôtres. *Béziers* a eu des Vicomtes. T. Corn. Maty. Hoffman donne à *Beziers* 23^{d}. 50' de longit. & 42^{d}, 42'. de latitude. Voyez ſur *Beziers* Catel hiſt. de Lang. Liv. II. Ch. 3. p. 273. & Liv. IV. p. 644. 645. Andoque, hiſt. de Lang. p. 15. 36. 51.

BÉZOARD, ſ. m. Pluſieurs écrivent *Bezoard*, & *Bézoars* ſans d. Pièrre médécinale, qui eſt un excellent contrepoiſon. *Lapis Bezahar.* Elle ſe trouve dans le ventre d'un animal nommé *pazan*. C'eſt une eſpèce de bouc ou de chevreüil qui a le poil court & un bois prèſque ſemblable à celui du cèrf. Du Renou dit que cet animal eſt très-agile & fort cruel, qu'il tuë ſouvent les chaſſeurs qui le preſſent trop; qu'il a la corne des pieds fenduë en deux comme le bouc, que les jambes ſont aſſez groſſe, ſa queuë courte & retrouſſée, ſon corps velu comme celui d'un bouc, mais couvèrt d'un poil beaucoup plus court, qui eſt de couleur cendrée tirant ſur le roux; ſa tête eſt comme celle d'un bouc, armée de deux cornes fort noires, creuſes en la partie inférieure & renvèrſées, & prèſque comme couchées ſur le dos, ſur lequel elles font un angle optus en ſe réüniſſant. M. Pomet confirme ceci, & dit qu'il a vû à Coubèrt, Château du Maréchal de Vitri, deux cornes de cet animal tout à fait ſemblables à celles que du Renou a décrites.

Le *Bézoard* Oriental, qui eſt le plus eſtimé, vient de l'Inde, & ſur tout dans le Royaume de Golconda & de Cananor. Quelques-uns diſent dans une Province du Royaume de Golconde tirant au nord-eſt. Dans la Pèrſe & dans les Indes, il eſt fort ordinaire de trouver le *bézoard* dans l'eſtomac des chèvres qu'on nourrit en cèrtains pâturages. On ne convient pas néanmoins en quelle partie de l'animal il ſe forme. Quelques-uns veulent que ce ſoit dans le coin des yeux, d'autres dans le ventricule; quelques autres dans les reins; il y en a qui ſoutiennent que c'eſt dans la véſicule du fiel, quelques-uns près du foye, & enfin les dèrniers auprès du cœur. Ce que nous avons dit, & ce que nous dirons encore, montre que c'eſt dans le ventricule ou l'eſtomac.

La figure de ces pièrres de *bézoard* eſt différente; les unes ſont rondes, les autres oblongues, & les autres ſemblables à un œuf de pigeon, à un rein, ou à une chataigne. Leur couleur eſt différente auſſi, tantôt noire, & tantôt cendrée, quelquefois tirant ſur le jaune & quelquefois vèrdâtre; mais pour l'ordinaire d'un gris obſcur, ou d'un vèrd noirâtre. Elles ſont compoſées de pluſieurs couches ou enveloppes, comme les oignons, qui ſont les unes ſur les autres, polies & luiſantes; la ſeconde plus que la première, & ainſi des autres. Au centre de ces pièrres il y a une petite cavité dans laquelle on trouve un peu de poudre qui eſt de la même nature que la pièrre, ou bien quelque paille, ou quelque brin d'hèrbe, quelques fruits, des féves, des morceaux de bois, ou un petit caillou qui ſèrt d'âme au *bézoard*, c'eſt-à-dire, qui a donné lieu à la production de la pièrre, & qui en a été la baſe. Leur groſſeur eſt auſſi diverſe ; il y en a qui ne peſent qu'une dragme, & d'autres qui en peſent douze & quinze, & même davantage.

Pour les éprouver, on les frotte avec de la chaux détrempée dans l'eau ; ſi elles ſont bonnes, elles doivent devenir jaunâtres ; on les éprouve en frottant du papier avec de la craye blanche, & en frotant ce même papier avec quelqu'unes de ces pièrres, ſi elles ſont bonnes, les marques qu'elles y laiſſeront ſeront vèrtes. On l'éprouve encore en le mettant ſur un fèr chaud ; s'il eſt bon, il ne ſouffrira rien ; s'il n'eſt pas bon, le fèr le fait ſiſoler, ou bien en le mettant dans de l'eau après l'avoir peſé, & ſi après l'avoir laiſſé tremper deux heures il ne pèrd rien de ſon poids, c'eſt une marque aſſurée qu'il eſt bon & véritable. Il ſe fait un grand débit du *bézoard* à la côte de Coromandel.

Il y a des *Bézoards* de chèvre, de vache, qui ne ſont formez que par un amas du poil de l'animal, qui en ſe léchant les a enlevez avec ſa langue ; ſa ſalive ſe trouvant pour lors viſqueuſe, colle ces poils les uns aux autres, leſquels forment en roulant dans l'eſtomac une boule de différente figure, & qu'on nomme Égagropile, *Ægagropila*. Velſchius a fait un traité ſur cette matière.

Il y a encore des *Bézoards* qu'on nomme foſſiles, à cauſe qu'on les trouve dans la tèrre, & qu'ils ne ſont point produits par aucun animal. Ces pièrres ſont rondes ordinairement, ou arrondies ; il s'en voit qui ont d'autres figures. Elles ſont toutes compoſées de pluſieurs couches appliquées les unes ſur les autres. Boccone en a trouvé en Sicile, & il en parle dans ſes obſèrvations & dans ſon *Muſæum*. On en a obſèrvé à Boutonet près de Montpélier ; elles ſont là plus petites qu'en Sicile.

Ce qu'on nomme *Bézoard* de Goa eſt une compoſition dont la baſe, à ce qu'on pretend, eſt le *Bézoard*. Cette pièrre n'eſt point par couche, elle eſt ſudorifique, on la rappe dans les bouillons pour cet effet.

Dapper rapporte p. 346. que l'on dit que dans la baſſe Éthiopie au Royaume de Congo, dans la tête de cèrtains Elephans, on trouve une éſpèce de pièrre de *bézoard* de couleur pourpre, qu'elle n'eſt pas trop dure, & qu'elle ſèrt à teindre en pourpre, & à des remedes.

Le *bézoard* occidental, ou celui du Pérou, eſt tout-à-fait différent, & ſe trouve dans pluſieurs animaux qui ſont particuliers à ce pays-là. Dans les uns le *bézoard* eſt de la groſſeur d'une noiſette ; dans les autres gros comme une noix ; dans d'autres de la groſſeur d'un œuf de poule. Quelquefois on en trouve trois ou quatre dans le même animal tout à la fois. On en trouve de figure ovale, d'autres qui ſont ronds, d'autres qui ſont preſque plats ; les uns de couleur cendrée, d'autres de couleur fort obſcure. Les animaux dans leſquels on trouve cette pièrre dans le Pérou ſont ceux qu'on appelle *Guanacos*, *Jaches*, *Vicunnas*, *Taraguas*. Les Taraguas portent les meilleurs. Le P. d'Ovaglie dit qu'on en trouve auſſi dans le Chili.

Quelques-uns diſent qu'il y a un *bézoard* de Pèrſe qui ſe trouve dans le corps des Singes. Celui-ci eſt ſi fort, que deux de ſes grains font autant d'effet que la doſe ordinaire de celui des chévres ; mais il eſt fort rare, & ces ſortes de Singes ſe trouvent particulièrement dans l'Iſle de Macaſſar.

Il y auſſi un *bézoard* qu'on appelle d'Allemagne, qui eſt une pièrre qui ſe trouve dans le ventricule des chamois. Pline dit qu'on en trouve auſſi dans les jeunes vaches, que Cardan appelle *œufs* de vaches. Il eſt cèrtain qu'on trouve egalement dans l'Orient & dans l'Occident quantité de *bézoards* qui viennent des vaches. Il y en a qui peſent juſqu'à 18. onces, mais il eſt peu eſtimé, & ſix grains de l'ordinaire font plus d'effet que trente de celui-ci.

Bartholin dit qu'en Danemarc on en trouve ſouvent dans le ventre des moutons, & d'autres pièrres qui ſe forment dans le ventricule ou dans les inteſtins des chevaux, qui chaſſent le venin des corps peſtiferez, qu'on préfére & compare au *bézoard* occidental. Celle-ci ſont comme des pelottes de poil, qu'on croit être faites des reſtes des hèrbes qui n'ont pû être digérées. Mr. de Choiſy dans ſa Relation de Siam dit, que le *bézoard* vient dans le ventre du heriſſon, du ſinge, de la chevre, & quelquefois de la vache, & dit que celui du heriſſon eſt le meilleur.

La rareté du *bézoard* eſt dans ſa groſſeur, quoique le menu n'ait pas moins de vèrtu que le plus gros. Il y a des pèrſonnes qui ſavent groſſir le *bézoard* avec une cèrtaine pâte compoſée de gomme, & d'une autre matière de couleur de *bézoard*. Ils lui ſavent même donner autant d'enveloppes, que le naturel en doit avoir. La plûpart des *bézoards* qu'on trouve en ſi grand nombre ne ſont que des compoſitions faites avec des magiſtèrs, de la ſuë, du ſcordium, & d'autres ſemblables plantes qu'on ſait être très-propres pour faire ſuer.

La véritable valeur du *bézoard* oriental ne conſiſte que dans ſa vèrtu médecinale. Pour cette raiſon il eſt eſtimé au poids de l'or, c'eſt-à-dire, à raiſon de 40. ou 45. livres l'once ; & pour l'occidental il n'excede pas 10. à 15. livres l'once, ſi ce n'eſt qu'il fût d'une extraordinaire groſſeur ; auquel cas, pour la curioſité plûtôt que pour l'utilité, il ſeroit vendu juſqu'à 20. livres l'once. DE ROSNEL.

Ménage tient qu'on a dit ce mot par corruption pour *pazar*, & qu'il vient de *pazan*, qui eſt le nom de l'animal qui le porte. Voſſius *de Idol. L. III. c. 68. p. 548.* eſt de même ſentiment. Il dit que les Arabes l'appellent *hager bezahar* ; que quelques-uns croyent avec plus de raiſon qu'il faut dire *belzoard* au lieu de *bezahar* ; ou plutôt encore *belzapar*, formé de *bel*, Seigneur, & *pazan*, qui eſt le nom que les Arabes & les Pèrſes donnent à l'eſpèce de chèvres qui le produiſent. Bochart croit qu'il vient du Pèrſan *bedzahar*, qui ſignifie *antidote contre les poiſons*, compoſé de *bed*, *remede*, & de *zahar*, *poiſon*. D'autres diſent que *bezahard* eſt un mot Arabe qui ſignifie *conſervateur de la vie*. D'autres diſent que cette pièrre eſt appellée des Hébreux *bazarzahar*, c'eſt-à-dire *victorieuſe du venin*, ou *belzahar*, maître du venin. De là vient qu'on appelle *bézoardiques*, tous les antidotes & contre-poiſons. Cluzius croit que *bézoard* vient du mot Indien *bazar*, *marché*, *forum*, d'où l'on a fait *bézard*, & enfin *bézoard*. Voyez Garcias ab Horto, qui en a fait une particulière deſcription. Et Anſelmus Boëthius, *Hiſtor. Gemmar. & lapid. L. II. c. 191.* avec les Notes que Tollius y a faites. Bien des Auteurs ont parlé des pièrres de *Bézoard*, entre autres Camil Leonard. *Spec. Lap.* Garcias, L. I *de Aromat. Hiſtor. apud Indos*, Chriſtop. Acoſta *Lib. Arom. & Med. in Ind. Orient.* Capuzeau hiſtoire des Joyaux, Voſſius *de Idolol. L. III. c. 68.*

BEZOARD, en tèrme de Chymie, ſe dit d'une poudre émetique corrigée avec l'eſprit de nitre, & parfaitement adoucie par pluſieurs lotions qui ôtent la vèrtu purgative de l'antimoine & la convèrtiſſent en diaphorétique. On la nomme *bézoard minéral* à cauſe qu'elle a des qualitez *bézoardiques*, c'eſt-à-dire, qu'elle fait ſuer comme la pièrre de *bézoard*.

On appelle auſſi *bézoard jovial*, une préparation qu'on fait de l'étain. Voyez ESTAIM.

BEZOARD ANIMAL, eſt une poudre compoſée du cœur & du foye des vipéres, pulveriſez enſemble.

BÉZOARDIQUE, adj. m. & f. Qui appartient au bézoard, qui eſt du bezoard. *Bezahardicus*, *bezoardicus*, *pazarticus*, *bezaharticus*. M. Boyle appelle le bézoard minéral, minéral *bézoardique*. Il a des qualitez *bézoardiques*. Les remédes *bézoardiques* ſont ceux qui ont la vèrtu de réſiſter à la malignité du poiſon, & de la chaſſer. Il y a differentes préparations *bézoardiques* en Chymie.

BEZOARDIQUE, ſ. m. Tèrme de Chymie. *Bezoardicum*. On donne ce nom à trois différentes préparations de Chymie, que M. Harris explique. Il appelle l'une *Bezoardicum Joviale*, l'autre *Bezoardicum Lunale*, & la troiſieme *Bezoardicum Martiale*, c'eſt-à-dire, *Bézoardique* de Jupiter, *Bezoardique* de la Lune, *Bézoardique* de Mars.

Le *Bézoardique* de Jupiter eſt un régule qui ſe fait en fondant trois onces de régule d'antimoine avec deux onces d'étain noir, lequel étant pulveriſé ſe mêle avec ſix onces de ſublimé corroſif ; après quoi il ſe réſout dans une éſpèce de beurre, lequel enſuite on diſſout dans le poids de trois fois autant d'eſprit de nitre, puis on diſtile trois fois cette diſſolution. Le bézoard demeure au fond du vaſe, on le pulveriſe, on le lave, & alors on le mêle dans de l'eſprit de vin, dans lequel on le laiſſe digérer, ou s'infuſer juſqu'à ce qu'il devienne inſipide. HARRIS.

Le *Bézoradique* de la Lune ſe fait en mêlant 8. onces de beurre rectifié d'antimoine avec une once d'argent fin. On le diſſout dans de l'eſprit de nitre, qu'il faut vèrſer deſſus tout doucement, & continuellement, juſqu'à ce que tous les bouillonnemens ſoient paſſez. Enſuite de cette matière on en tire l'eſprit à une chaleur modérée & par trois rectifications. Après quoi le bézoard ſe fait comme le précédent. ID.

Le *bézoardique* de Mars eſt une diſſolution du *Crocus Martis* dans du beurre d'antimoine, faite, au moins autant qu'on le peut, par revèrbération. Puis on vèrſe deſſus de l'eſprit de nitre, & l'on y procéde pour le reſte comme aux autres préparations *bézoardiques*.

B H A.

BHAVANI, ſ. f. Déeſſe des Indes. Ils diſent que c'eſt *Xakti*, ou la *Puiſſance*. Ils appellent ſon mari *Xakteum*, c'eſt-à-dire, le Puiſſant. Tout ce qu'ils racontent de cette Déeſſe, & de ſon mari eſt myſtérieux, & ſignifie la matière & les cauſes des choſes. KIRKER, *Chin. ill. p. 161.* d'après le P. Roth Miſſionnaire très-habile dans la langue des Brachmanes.

B I A.

BIAIN, ſ. m. On dit auſſi BIAN. Tèrme de Coûtume. Ce ſont des corvées, tant d'hommes que de bêtes. *Operarum prabitio*. M. De Laurière croit que le mot *bians*, ou *biains*, vient de ce que ces corvées ſe banniſſoient, c'eſt-à-dire, ſe proclamoient. M. Hevin le dérive du mot *biens*, parce que ces corvées étoient dûës pour la recolte des biens de la tèrre. Il en eſt parlé dans l'hiſtoire de Bretagne.

BIAIS, ſ. m. Tèrme d'Arpentage. Qui eſt oblique, de travèrs; qui n'eſt pas taillé, coupé à angle droit. *Obliquitas*. Le *biais* d'une maiſon en gâte toute la ſymmètrie. Une étoffe coupée de *biais* ne fait point de profit, il faut la couper de droit fil. Les Maçons appellent *biais gras* & *biais maigre*, ce que les Géomètres appellent *angle optus* & *angle aigu*. Ils ſe ſèrvent auſſi de *biais par tête*, de *biais par dérobement*, de *biais par équarriſſement*, pour marquer la coupe de quelques pièrres. On dit *biais paſſé*, lorſque dans les bâtimens cèrtaines ſujetions obligent à faire des portes, ou des fenêtres de *biais*, & cela s'appelle ainſi à cauſe du trait Géométrique, dont le trait ſe fait ou par équarriſſement, ou par panneaux. On dit, *corne de bœuf*, ou *côrne de vache*, quand les ouvèrtures ou les paſſages que l'on fait de cette ſorte, ſont ſeulement de *biais* d'un côté.

Ce mot vient de l'ancien Gaulois *bibay*, c'eſt-à-dire, *de travèrs*.

BIAIS. Sorte de Linge, morceau de toile taillé de *biais*, que les femmes mettent ſur leur gorge. *Linteum obliquè ſectum*. Il y a déja quelque tems que les femmes ne portent plus de *biais*.

BIAIS, ſe dit en Morale, & figurément, des divèrſes faces dont on peut enviſager une choſe, des divers moyens, des divèrs expédiens dont on ſe peut ſèrvir pour y réüſſir; des divèrſes manières de tourner, de regarder une affaire une entrepriſe. *Ratio, modus*. Ce Rapporteur a tourné cette affaire de tous les *biais* pour la faire réüſſir. Vous avez pris le bon *biais* pour toucher ſon cœur. Mol. Ils l'éxclurent par des *biais* dont on étoit convenu. Roches. Si vous ne prenez cette affaire d'un autre *biais*, vous ne réüſſirez pas. Je ne ſai que ce *biais* là pour vous tirer d'affaire. Il ſuffit qu'il ſoit illuſtre par quelque *biais* que ce ſoit. Ablanc.

De biais, ſorte d'adv. Qui ſignifie de travèrs, de mauvais ſens. *Obliquè*. Il ſe remuë *de biais*. Ce morceau d'étofe eſt coupé *de biais*. Piqué *de biais*. Mettre une choſe *de biais*.

On dit en tèrme de Manège, aller en *biais*, c'eſt-à-dire, les épaules avant la croupe. Faire aller un cheval en *biais*. La leçon du *biais* au paſſager. Si les épaules vont avant la croupe le cheval eſt en *biais*, & il a la croupe un peu en dehors. Newc. Mettre le cheval en *biais*, tantôt à une main, & puis le pouſſer en avant; tantôt à l'autre, & puis le pouſſer de même en avant; & reïterer cela de main en main & en avant, lui fait obeïr la main & le talon, & eſt une éxcellente leçon; mais d'autant qu'il eſt mis en *biais*, il faut que les parties de devant aillent toûjours avant celles de dèrrière. Id. Voyez dans le même Auteur p. 257. & 258. la manière de faire aller un cheval en *biais*; faire faire au cheval des courbettes en *biais*, le mettre au pas en *biais*, & en courbettes en *biais*. Id. Pour aller en *biais*, il faut à toutes mains aider auſſi le cheval de la rêne de dehors, & ſoutenir, c'eſt-à-dire, le tenir fèrme, ſans lui donner aucun tems; car le cheval le prend mieux que vous ne pouvez lui donner, & il faut l'aider de la jambe de dehors, c'eſt-à-dire, qu'il faut que la rêne & la jambe ſoient d'un même côté, & toûjours en dehors. Id.

BIAISEMENT, ſ. m. Manière d'aller en biaiſant. *Obliquè*. Le vent de bouline fait par ſon *biaiſement* pancher le vaiſſeau. Gillet, *Art. de nav.*

Biaisemant, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, Détour qu'on fait pour tromper quelqu'un, ou pour éluder ſes pourſuites. *Simulatio*. Les honnêtes gens ne veulent point voir de *biaiſement* dans les affaires; ils veulent qu'on marche droit.

BIAISER, v. n. N'être pas droit, être poſé obliquement. *Obliquare*. L'aîle de ce bâtiment *biaiſe* du côté gauche. J'ai paré le coup en *biaiſant* un peu. Il ne marchoit pas droit, mais en *biaiſant*, & en ſuivant le fleuve. Ablanc. Remarquez le pôle d'une pièrre d'aiman, qui *biaiſe* d'un degré vèrs le couchant. Roh.

Biaiser, ſe dit figurément de ceux qui n'agiſſent pas ſincèrement, qui chèrchent des biais, des détours, de mauvaiſes fineſſes, des échappatoires pour ſortir d'une méchante affaire, ou pour ſurprendre quelqu'un. *Simulare, parùm ſincerè agere, vel loqui*. C'eſt un homme qui *biaiſe*, qui n'agit pas rondement. Conte-lui l'affaire d'un bout à l'autre ſans *biaiſer*. Il vouloit *biaiſer* pour ſe retirer de ce mauvais pas. Si l'on m'intèrroge, je *biaiſerai*.

On le dit quelquefois en bonne part des négociations importantes, quand on y chèrche des temperamens, & un milieu, pour contenter les deux parties. *Diſſimulare*. Il n'y a guère d'arbitres qui ne *biaiſent* un peu pour juger entre leurs amis. Quand on ſe trouve entre deux éxtrémitez facheuſes, il eſt de l'adreſſe d'un homme de ſavoir *biaiſer*. Il y a des hommes qu'il ne faut prendre qu'en *biaiſant*. Mol. Après tout *biaiſer* ſe dit en bonne part beaucoup moins ordinairement que biais.

Biaiser, eſt auſſi quelquefois actif, & ſignifie, détourner un peu. *Detorquere*. J'ai un peu *biaiſé* la penſée de l'Auteur pour l'ajuſter à nôtre langue. Il faut *biaiſer* en traduiſant, pour trouver les graces de la langue en laquelle on traduit. Le mot de *biaiſer* ne ſe trouve en ce ſens que dans Danet.

BIARQUE, ſ. m. Nom d'un Officier des Empereurs de Conſtantinople. *Biarchus*. Le *Biarque* étoit un Intendant des vivres, comme le nom même le marque; car il eſt compoſé de *βίος*, *vie, vivre*, & *ἀρχὴ Chéf*; & ſignifie, celui qui a l'adminiſtration des vivres en chèf. Les Latins l'appelloient *Præfectus annonæ*. S. Jèrôme parle de cet Officier dans ſa lettre à Pammachius. La Charge de cet Officier ſe nommoit *Biarchie*, *Biarchia*. Voyez ſur ces mots le Dictionnaire de Droit de Calvin, & dans M. Du Cange, les Conſtitutions de l'Empereur Léon L. III. C. *de Agent. in reb.* & dans le Code la dèrnière loi du titre *de Offic. Præf. Prætor. African.*

B I B.

BIBERON, onne, ſ. m. & f. Yvrogne qui boit avec éxcès. *Potor acer, bibax*. Les Allemands ſont de grands *biberons*. Ce mot eſt bas & populaire.

Biberon, eſt auſſi un vaſe qui a un tuyau extérieur qui ſèrt à vèrſer la liqueur qui y eſt contenuë, & par où on peut boire avec aſpiration. *Guttus, Guttulus*. Les vinaigriers & les vaiſſeaux où on met l'huile ont un *biberon*.

Biberon. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour Papièr qui boit. *Charta bibula*

BIBESIE, ou BIBÉSIA, ſ. f. *Bibeſia*. C'eſt le nom de l'une des Deeſſes des banquets, l'autre étoit Edéſie. *Bibéſie* preſidoit aux meſures & aux vaſes dans leſquels on mettoit le vin & les liqueurs que l'on ſèrvoit dans un feſtin, & c'eſt de là que lui venoit ſon nom, qui eſt dérivé de *bibo*, je bois. Voyez Saumaiſe ſur Spartien, p. 146. de l'hiſt. Aug.

BIBIANE, ſ. f. *Bibiana*. Nom propre de femme, dont nous avons fait Vivienne. Sainte *Bibiane*, ou Vivienne, Vierge & Martyre, ſouffrit la mort ſous Julien, & eſt honorée le deuxiéme Décembre.

BIBLE, ſ. f. Livre par éxcellence qui contient la Sainte Ecriture, le Vieux & le Nouveau Teſtament. *Biblia*. La *Bible* eſt le principal fondement de l'Egliſe Catholique, qui a pris des Juifs l'ancien Teſtament. Les Evangeliſtes & les Apôtres ont écrit le nouveau. L'original de l'ancien eſt en Hébreu, à la réſèrve de quelques Livres qu'on n'a qu'en Grèc. L'Index, ou Table des livres que contient la *Bible*, s'appelle Canon. Le Concile de Trente l'a donné dans la Seſſion IV. Tout ce qu'on y ajoute par une ancienne coûtume, comme l'oraiſon de Manaſſès, le 4e & le cinquiéme Livre d'Eſdras, ne ſont point de la *Bible*. Voyez CANON.

Les *Bibles* Hébraïques ſont, ou manuſcrites, ou imprimées. Les meilleurs exemplaires manuſcrits de la *Bible* en Hébreu, ſont ceux qui ont été copiez par les Juifs du Rit Eſpagnol. Il y en a pluſieurs de cette ſorte dans la Bibliothéque du Roi. On en trouve auſſi quelques-unes dans la Bibliothéque des Péres de l'Oratoire de Paris. Les *Bibles* Hébraïques manuſcrites, qui ont été écrites par les Juifs du Rit Allemand, ne ſont point éxactes. La plûpart de celles qui ſe trouvent en manuſcrit dans la Bibliothéque de Sorbonne & dans celle de M. Colbert ſont Allemandes. On diſtingue facilement les unes d'avec les autres par les caractéres. Les Eſpagnoles ſont écrites en beaux caractères, tels que ſont ceux des *Bibles* Hébraïques de Bombèrgue, d'Eſtienne, & de Plantin. Les Allemandes ſont dans ces caractères, que nous voyons dans la *Bible* Hébraïque de Munſter, dans les éditions de Griphe, & dans les prémiers Livres que les Allemands ont publiez en Hébreu. M. Simon a prétendu que les plus anciennes *Bibles* Hébraïques manuſcrites ne paſſoient point ſix ou ſept cens ans; & en effet R. Ménahem de Lonzano, qui en a cité un aſſez grand nombre, ne donne pas plus de 600. ans aux plus anciennes.

Les plus anciennes *Bibles* Hébraïques ont été imprimées par les Juifs d'Italie, principalement à Péſaro & à Breſce. Les Juifs de Portugal ont auſſi imprimé quelques parties de la *Bible* Hébraïque à Liſbonne avant qu'il en fuſſent chaſſez. On en trouve un éxemplaire dans la Bibliothéque du Roi. On remarquera en général que les meilleures *Bibles* Hébraïques imprimées ſont celles dont les Juifs ont pris le ſoin; car il y a tant de minuties à obſèrver dans l'impreſſion de ces *Bibles*, qu'il eſt difficile que des Chrétiens y réüſſiſſent, & toutes ſortes de Juifs même n'y ſont pas propres. Il faut qu'ils ayent une connoiſſance éxacte de la Maſſore, qui eſt une éſpèce de critique du texte Hébreu de la *Bible*.

Daniel Bombèrgue a imprimé à Veniſe au commencement du ſeiziéme ſiécle pluſieurs *Bibles* Hebraïques *in quarto* & *in folio*, qui la plûpart ont été eſtimées par les Juifs & par les Chrétiens. La meilleure eſt celle qu'il publia *in folio* en 1526. avec la Maſſore & avec les Commentaires de pluſieurs Rabins. Il y a à la tête de cette édition une Préface en Hébreu de R. Jacob Benchajim, on la nomme ordinairement la ſeconde édition, pour la diſtinguer d'une autre édition *in folio* peu éxacte, que le même Bombèrgue avoit publié en 1517. avec les Commentaires des Rabbins. Elle s'appelle communément la *Bible* de Felix Pratenſis, du nom de celui qui en a pris le ſoin, & de qui Bombèrgue avoit appris la langue Hebraïque. Elias Levita & les autres Juifs n'eſtiment point cette édition.

Le même Bombèrgue publia en 1548. une ſeconde édition de la *Bible* Hébraïque *in folio* de R. Jacob Benchajim, qui eſt la plus parfaite & la plus éxacte de toutes. On la diſtingue de la prémière du même Rabbin par le Commentaire de R. David Kimchi ſur les Paralipomènes, qui n'eſt point dans les éditions précédentes. Cette édition eſt la troiſiéme de celle de Bombèrgue *in folio*; & on la nomme néanmoins quelquefois *la ſeconde*, par rapport à la prémière de R. Jacob Benchajim.

C'eſt ſur cette édition que Buxtorf le père a fait imprimer ſa *Bible* Hebraïque des Rabbins à Baſle en 1618. mais il s'y rencontre pluſieurs fautes, principalement dans les commentaires des Rabbins, où ce ſavánt homme a corrigé quelques endroits qui étoient contre les Chrétiens. Il parut en la même année à Veniſe une nouvelle édition de la *Bible* des Rabbins, dont l'Auteur eſt Léon de Modène, Rabbin de la même Ville, qui prétend avoir corrigé un grand nombre de fautes qui étoient dans les éditions précédentes; mais outre qu'elle eſt fort inférieure aux autres *Bibles* Hébraïques de Veniſe *in folio*, pour ce qui eſt des caractères & du papier, elle a paſſé par les mains des Inquiſiteurs, qui ont fait retoucher en quelques endroits les Commentaires des Rabbins.

Pour ce qui eſt des *Bibles* Hébraïques *in quarto*, on eſtime celle de Robert Eſtienne, à cauſe de la beauté des caractères, mais elle n'eſt pas exacte. Plantin a auſſi imprimé pluſieurs *Bibles* Hébraïques à Anvers en fort beaux caractères, ſemblables à ceux de Bombèrgue. La meilleure de ſes éditions eſt celle *in quarto* de 1566. Menaſſé Ben-Iſraël, ſavant Juif Portugais, a publié deux éditions de la *Bible* Hebraïque à Amſtedam, une *in quarto*, & l'autre *in octavo*. La prémière qui eſt de 1635. eſt la meilleure; elle eſt à deux colonnes, & par conſéquent commode pour la lecture.

R. Jacob Lombroſo a publié une nouvelle édition de la *bible in-quarto* à Veniſe en 1634. avec de petites notes litterales au bas de chaque page. Il y explique les mots Hebreux difficiles par d'autres mots Eſpagnols. Cette *bible* eſt fort eſtimée par les Juifs du Rit Eſpagnol qui ſont à Conſtantinople. On y a marqué d'une petite étoile dans le texte les endroits où il faut lire le point *Camés* par un *Camés hatouph*, c'eſt-à-dire, par un *o* & non par un *a*.

De toutes les éditions de la *Bible* Hébraïque *in octavo* les plus belles & les plus éxactes ſont les deux de Joſeph Athia, Juif d'Amſterdam. La prémière, qui eſt de meilleur papier & de 1661. eſt moins éxacte que la ſeconde qui eſt de 1667. & que l'on préfère à l'autre. Mais celle qui en a été faite à Amſterdam en 1705. par les ſoins de Vander Hooght vaut encore mieux. Il y a une préface de l'Éditeur qui eſt utile.

Depuis Athia trois Hébraiſans Proteſtans ont travaillé à la réviſion & à l'édition de la *Bible* Hébraïque, Clodius, Jablonski, & Opitius. L'édition de Clodius faite à Francfort en 1677. *in* 4°, contient au bas des pages des variantes tirées des éditions précédentes. L'Auteur ne ſavoit point aſſez l'art des accens, ſur tout dans les livres poëtiques. D'ailleurs, comme l'édition ne s'eſt point faite ſous ſes yeux, il s'y eſt gliſſé beaucoup de fautes d'impreſſion.

Celle de Jablonski à Berlin en 1669. *in* 4°, eſt fort belle, pour le caractère Hébreu & le papier; mais quoi qu'il diſe qu'il a profité de celles d'Athia & de Clodius, quelques Critiques trouvent qu'elle n'eſt préſque point différente de celle de Bombèrgue *in quarto*. Jablonski y a joint une préface utile & ſavante en ſon genre.

Celle d'Opitius auſſi *in quarto*, à Kiel en 1709. le Caractère eſt gros & aſſez bon, mais le papier mauvais. Elle eſt faite avec beacoup de ſoin, mais on n'a conſulté que les manuſcrits des Bibliothéques d'Allemagne. Ceux de France fourniroient de meilleurs ſecours, & en plus grande abondance; mais aucune de ces éditions ne les a eû.

Au reſte, elles ont cela de commode, qu'avec les diviſions des Juifs, tant générales que particulières, en paraches & en peſuchim, on y a joint celles des Chrétiens, ou des Bibles Latines, en Chapitres & en Vèrſets; des Sommaires Latins aux marges, les *Keriketh*, ou variantes Hebraïques, &c. Ce qui eſt d'une très-grande utilité par rapport à nos éditions Latines, & aux Concordances de la *Bible*.

On eſtime beaucoup la petite *Bible* Hébraïque de Robert Eſtienne *in ſeize*, à cauſe de la beauté des caractères. Il faut néanmoins prendre garde qu'il y en a une édition tout-à-fait ſemblable qui eſt de Genève; mais qui eſt fort inférieure, ſoit pour l'impreſſion, ſoit pour la corrèction du texte.

Outre toutes ces *Bibles* Hébraïques, il y en a quelques éditions ſans points voyelles *in octavo* & *in vingt-quatre*. Ces éditions ſont recherchées par les Juifs; ce n'eſt pas qu'ils les croyent plus éxactes que les autres, mais parce qu'elles ſont plus commodes, & qu'ils s'en ſèrvent dans leurs Synagogues & dans les Écoles. Il y en a deux éditions fort belles de Plantin, dont l'une eſt *in octavo* à deux colonnes, & l'autre *in* 24, que Raphélengue a réïmprimée à Leyde en 1610. Il y a auſſi une edition de Henri Laurens à Amſterdam en 1631. qui eſt *in octavo*, & en plus gros caractères. On a fait une nouvelle édition *in* 12 à Francfort en 1694. de ces *Bibles* Hébraiques ſans points voyelles. Cette dèrnière edition, où l'on a mis à la tête une Préface de M. Leuſden, eſt remplie de fautes.

BIBLES GRÈCQUES. Il y a un grand nombre d'éditions de la *Bible* en Grèc; mais elles peuvent être toutes réduites à trois ou quatre principales: ſavoir, à celle de Complute ou d'Alcala de Henarès, à celle de Veniſe & celle de Rome. La première fut publiée en 1515. par le Cardinal Ximenès, & inſérée dans ſa *Bible* Polyglotte, qu'on nomme ordinairement la *bible* de Complute. Quoique cet illuſtre Cardinal eût de bons manuſcrits Grècs de la *bible*, & qu'il ait employé à ce travail des pèrſonnes ſavantes dans la langue Grècque & dans la Critique, ſon édition n'eſt point fidèle, parce que le Grèc des Septante a été retouché en pluſieurs endroits ſur le texte Hébreu. Cette édition a été réïmprimée dans la *Bible* Polyglotte d'Anvèrs, dans les Polyglottes de Paris, & dans la *Bible* à 4. col. qu'on appelle communément la *Bible* de Vatable.

La ſeconde édition de la *Bible* Grècque eſt celle de Veniſe en 1518. On y a imprimé le texte Grèc des Septante, tel qu'il a été trouvé dans le manuſcrit, c'eſt pourquoi elle eſt pleine de fautes de Copiſtes; mais il eſt aiſé de les redreſſer. Cette édition a été réïmprimée à Straſbourg, à Baſle, à Francfort, & en pluſieurs autres endroits, avec quelques changemens, parce qu'on l'a voulu faire approcher davantage de l'Hébreu. La plus commode de toutes eſt celle de Francfort, parce qu'on y a joint des petites Scholies, où ſont marquées les divèrſes interprétations des anciens Traducteurs Grècs. L'Auteur de ce recueil n'y a point mis ſon nom; mais on croit communément qu'il eſt de Junius.

La troiſiéme édition de la *Bible* Grècque eſt celle de Rome en 1587 avec les Scholies Grècques, qui ont été recueïllies de divèrs manuſcrits des Bibliothéques de Rome par Pièrre Morin. Le Père Jean Morin de l'Oratoire a fait réïmprimer à Paris en 1628 cette belle édition Grècque, en y joignant la traduction Latine qui avoit été auſſi imprimée à Rome ſéparément avec des Scholies. On a inſéré dans la *Bible* Polyglotte de Londres l'édition Grècque de Rome, ajoutant au bas les variantes du manuſcrit Alexandrin. Les Anglois l'ont auſſi fait imprimer *in quarto* & *in douze*, en y reformant néanmoins quelque choſe. Un Proteſtant nommé Boz, l'a fait auſſi imprimer *in quarto*, à Francker en 1709 avec toutes les variantes qu'il a pû trouver, & une préface, où il y a de bonnes choſes. Pour avoir une bonne *Bible* Grècque on doit recourir à l'édition de Rome, ou à celle de Paris qui a été faite éxactement ſur celle-là; mais il faudroit y ajouter les variantes du manuſcrit Aléxandrin, & celle du manuſcrit de M. Segnier, que le P. Montfaucon a données dans ſes Héxaples d'Origène.

La quatriéme édition eſt celle qui a été faite ſur le manuſcrit Aléxandria, & commencée à Oxford par M. Grabe en 1707. Il y a un défaut qui paroit eſſentiel. C'eſt qu'on n'a point imprimé le manuſcrit Aléxandrin tel qu'il eſt, mais tel qu'on a cru qu'il devoit être; c'eſt-à-dire, qu'on l'a changé dans tous les endroits où l'on a cru qu'il y avoit une faute de Copiſte, & dans tous ceux où l'on a cru que le mot avoit été mis par un dialecte particulier. Il falloit donner le manuſcrit abſolument & éxactement tel qu'il eſt, & rejetter les conjectures ſur les leçons qui s'y trouvent dans de courtes Scholies au bas des pages.

BIBLES LATINES. On peut reduire à trois Claſſes toutes les différentes éditions des *Bibles* Latines; ſavoir, à l'ancienne Vulgate qui a été faite ſur le Grèc des Septante, à la Vulgate d'aujourd'hui, dont la meilleure partie a été faite ſur le texte Hébreu, & aux nouvelles traductions Latines, qui ont été auſſi faites ſur l'Hébreu dans le ſeiziéme ſiécle. Il ne nous reſte plus rien de l'ancienne vulgate qui a été en uſage dans les Égliſes d'Occident dès les prémièrs ſiécles, que les Pſeaumes, la Sageſſe & l'Eccléſiaſtique. Nobilius a tâché de la rétablir ſur les Ouvrages des anciens Pères Latins ; mais ſon recueïl ne pouvoit être exact, parce que la plûpart des Péres ne l'ont pas ſuivie fidélement dans leurs citations.

Pour ce qui eſt de la Vulgate d'aujourd'hui, il y en a un très-grand nombre d'éditions qui ſont aſſez differentes les unes des autres. Le Cardinal Ximenès en a inſéré dans la Bible d'Alcala une édition corrigée & retouchée en beaucoup d'endroits. Robert Eſtienne, & après lui les Docteurs de Louvain, ſe ſont appliquez à cette correction avec un très-grand ſoin. La meilleure édition des Bibles Latines de Robert Eſtienne eſt celle de 1540 qui a été réimprimée en 1545. Il y marque aux marges les diverſes leçons de pluſieurs éxemplaires Latins qu'il avoit conſultez. Les Docteurs de Louvain ont ſuivi après Robert Eſtienne l'édition Vulgate ſur pluſieurs manuſcrits Latins, dont ils ont auſſi marqué les variétez aux marges de leurs éditions. Les meilleures ſont celles à la fin deſquelles on a ajoûté les notes critiques de François Luc de Bruge. Pour ſuppléer aux éditions des *Bibles* de Louvain où ne ſont point ces notes critiques, on y joindra un volume *in quarto*, où ſe trouvent ces mêmes notes imprimées ſéparément à Anvèrs en 1580.

Toutes ces réformations de la *Bible* Latine ſe ſont faites avant les corrèctions de Sixte V. & de Clement VIII. depuis ce tems-là on n'a plus oſé prendre cette liberté ſi ce n'eſt dans des commentaires & dans les notes ſéparées. La corrèction de Clement VIII. qui eſt de 1592, ſert aujourd'hui de Loi dans toute l'Égliſe Latine. Cette édition eſt la prémière corrèction de Clement VIII. & quant à l'impreſſion c'eſt la plus corrècte. Les *Bibles* de Plantin ont été faites ſur celle-là, & enſuite ſur celles de Plantin toutes les autres. Ainſi nous n'avons point dans nos *bibles* ordinaires les corrèctions ſuivantes de Clement VIII. Bien plus, les *Bibles* de Plantin, ni par conſéquent toutes les autres, ne ſont pas parfaitement conformes à cette édition Romaine de 1592. Voyez VULGATE. Au reſte, ces corrèctions de la *bible* n'ont point été faites d'une manière arbitraire, & ſans raiſon, pour y mettre des paſſages qui prouvent les dogmes Catholiques, ils y étoient avant la corrèction, du moins quant au ſens, comme ils y ſont aujourd'hui. Par exemple, le celebre paſſage de S. Jean, *Tres ſunt, &c.* ſe trouve dans la *Bible* de Theodulphe Evêque d'Orleans, qui mourut au commencement du neuvième ſiecle ; il n'y a qu'un mot de difference qui ne change rien au ſens. Ce rare manuſcrit eſt dans la Bibliotheque de M. De Meſmes, prémier Préſident du Parlement de Paris.

Il y a un grand nombre de *Bibles* Latines de la troiſiéme Claſſe qui comprend les vèrſions faites depuis près de deux cens ans ſur les originaux des livres ſacrez. Comme elles n'ont aucune autorité publique dans l'Égliſe, on ſe contente de les conſulter, & elles ont toutes leur utilité pour éclaircir quelques endroits de la Vulgate. Mr. Simon en a traité à fonds dans ſes Hiſtoires critiques du vieux & du nouveau Teſtament. La première de toutes eſt la vèrſion de Pagnin, Religieux Dominicain, imprimé à Lyon *in quarto* en 1528. qui a été fort eſtimée des Juifs. L'auteur l'a retouché dans une ſeconde édition. Il y en a une belle édition *in folio* à Lyon en 1542. avec des ſcholies ; on a mis à la tête de cette édition une Préface ſous le nom de *Michael Villanovanus*, qui eſt Michel Servet, Auteur des ſcholies. Ceux de Zurich ont auſſi publié une nouvelle édition *in quarto* de la *Bible* de Pagnin. De plus, Robert Eſtienne a imprimé cette même *bible in folio* avec la Vulgate en 1557. prétendant la donner plus éxacte qu'elle n'étoit dans les éditions precédentes. Elle eſt auſſi dans une autre édition à quatre colonnes qui porte le nom de Vatable, & qui eſt de l'an 1586. Cette même *bible* ſe trouve dans une édition de Hambourg qui eſt en quatre langues.

On met communément au nombre des *Bibles* Latines la vèrſion du même Pagnin corrigée, ou plutôt renduë littérale par Arias Montanus. Cette corrèction, qui fut approuvée par les Docteurs de Louvain & par quelques ſavans de Paris, a été inſérée dans la *Bible* Polyglotte de Philippe II. & depuis dans celle d'Angletèrre. On en a fait diverſes éditions *in folio*, *in quarto*, *in octavo*, auſquelles on a joint le texte Hebreu de l'ancien Teſtament & le Grec du nouveau. La meilleure de toutes eſt la prémière, qui eſt *in folio* de l'an 1571. Elle eſt utile pour ceux qui commencent à apprendre l'Hébreu.

Les Proteſtans ont auſſi publié pluſieurs vèrſions Latines de la *Bible* ſur les originaux. Les plus eſtimées ſont celles de Munſter, de Léon de Juda Zuinglien, de Caſtalio, ou Chaſtillon, & de Trémellius. Ces trois dérnières ont été réimprimées pluſieurs fois. Le beau Latin de Caſtalio a plû à bien des gens, mais les plus ſages ont trouvé ſon Latin trop affecté ; la meilleure de ſes éditions eſt celle de 1573. Le nom de Léon de Juda, qui avoit été odieux aux Théologiens de Paris, ne déplut point à ceux de Salamanque ; ils retouchèrent ſa vèrſion en un petit nombre d'endroits ; ils la joignirent à l'ancienne édition Latine, telle que Robert Etienne l'avoit donnée avec des notes ſous le nom de Vatable. Pour ce qui eſt de la *Bible* de Trémellius & de Junius, elle a été du goût des Calviniſtes, qui en ont publié diverſes éditions.

On pourroit faire une quatriéme claſſe des *Bibles* Latines, qui comprendroit l'édition Vulgate retouchée ſur les originaux. La *Bible* d'Iſidorus Clarius eſt de ce nombre. Cet Auteur ne s'eſt pas contenté de réformer l'ancien éxemplaire Latin, il a corrigé l'intèrprête en un grand nombre d'endroits qu'il a crû mal traduits ; quelques Proteſtans ont ſuivi cette même méthode, & entr'autre André & Luc Oſiander, qui ont chacun publié une nouvelle édition de la Vulgate avec quelques corrèctions ſur les originaux.

BIBLES ORIENTALES. On doit mettre à la tête des vèrſions Orientales de la *bible*, celle des Samaritains, comme la plus ancienne de toutes, ne recevant pour toute Écriture Sainte que les cinq livres de Moïſe, ils n'ont auſſi traduit en leur langue Samaritaine que le Pentateuque ; ils ont fait leur traduction ſur leur texte Hébreu Samaritain, qui eſt un peu différent du texte Hebreu des Juifs. Cette vèrſion Samaritaine n'a point été imprimée ſéparément. Elle ne ſe trouve que dans les Polyglottes de Paris & de Londres.

BIBLES CHALDAÏQUES. Ces *bibles* ne ſont autre choſe que les gloſes qui ont été faites par les Juifs dans le tems qu'ils parloient la langue Chaldaïque. Ils leur ont donné le nom de *Targumim*, ou *paraphraſes*, parce que ce ne ſont point de ſimples vèrſions de l'Écriture. Elles ont été inſérées entières dans les grandes *Bibles* Hébraïques de Véniſe & de Bâle ; mais on les peut lire plus commodement dans les Polyglottes, parce qu'elles y ſont avec une traduction Latine.

BIBLES SYRIAQUES. Dès l'année 1562. Widmanſtadius fit imprimer en Syriaque tout le nouveau Teſtament à Vienne en fort beaux caractères. Depuis ce tems-là il y en a eu pluſieurs autres éditions, & il a été inſéré dans la *Bible* de Philippe II. avec une vèrſion Latine. Gabriël Sionita a auſſi donné une belle édition Syriaque des Pſeaumes à Paris en 1525. avec une intèrpretation Latine. On a imprimé toute la *bible* en Syriaque dans les polyglottes de Paris & d'Angletèrre.

BIBLES ARABES. Dès l'année 1516. Auguſtin Juſtinian, Évêque de Nebio, avoit fait imprimer à Gennes une vèrſion Arabe du Pſeautier, avec le texte Hebreu & la paraphraſe Chaldaïque, & il y a joint des intèrprétations Latines. On trouve des vèrſions Arabes ſur toute l'Écriture dans les Polyglottes de Paris & de Londres, & une entière de tout l'ancien Teſtament qui a été imprimée à Rome en 1671. par ordre de la Congrégation de la propagation de la foi ; mais elle n'a point été eſtimée, parce qu'on l'a retouchée ſur notre édition Vulgate. Les *Bibles* Arabes que nous avons ici ne ſont point celles dont les Chrétiens ſe ſèrvent dans l'Orient. Quelques Savans croyent que la vèrſion Arabe de l'ancien Teſtament, qui a été imprimée dans les Polyglottes de Paris & de Londres, eſt celle de Saadias, au moins pour le fonds. Leur raiſon eſt qu'Aben-Ezra, grand Antagoniſte de Saadias, rapporte des endroits de la vèrſion, qui ſont les mêmes que dans la vèrſion Arabe de ces deux Polyglottes. Cependant d'autres gens très-habiles ne croyent point que nous ayons la vèrſion de Saadias. Erpénius fit imprimer en 1622. un Pentateuque Arabe, qu'on appelle communément le Pentateuque d'Erpénius, ou de Mauritanie, parce que cette vèrſion eſt faite par les Juifs de Mauritanie, & à leur uſage. Cette vèrſion eſt excellente, non ſeulement, comme l'a remarqué Erpénius, parce qu'elle eſt très-litterale & très-exacte ; mais encore parce que l'Auteur paroît avoir été très-habile dans l'Hébreu, & dans l'intelligence de l'Écriture, & qu'il donne aux mots Hebreux des intèrprétations, qui outre une grande exactitude, marquent encore beaucoup de capacité.

On a publié auſſi à Rome en 1591. *in folio* les quatre Évangiles en Arabe avec une vèrſion Latine qui y eſt jointe, & il ſe trouve des exemplaires de cette édition de Rome, où il n'y a que le texte Arabe. Gabriël Sionita a depuis fait réimprimer dans la *Bible* Polyglotte de Paris ces quatre Évangiles Arabes, les ayant ſeulement retouchez en quelques endroits. Les Anglois ont mis dans leur Polyglotte ces mêmes Évangiles Arabes de Gabriël Sionite. Erpenius a donné au public un nouveau Teſtament Arabe entier, tel qu'il étoit dans ſon exemplaire manuſcrit ; il a été imprimé à Leyde en 1616.

BIBLES COPHTES, OU COPTES. Nous n'avons rien de la *Bible* imprimée en Cophte, mais on en trouve pluſieurs éxemplaires manuſcrits dans les bonnes Bibliothéques, & principalement dans celle du Roi. Conſultez l'Hiſtoire critique du nouveau Teſtament chap. 16.

BIBLES ÉTHIOPIENNES. Les Ethiopiens ont auſſi toute la

bible

Bibel traduite en leur langue. On en a imprimé ſéparément les Pſeaumes, le Cantique des Cantiques, quelques chapitres de la Geneſe, Ruth, Joël, Jonas, Sophonias, Malachie, & le Nouveau Teſtament; tous ces livres ont été depuis reïmprimez dans la *Bible* polyglotte d'Anglétèrre. Pour ce qui eſt du nouveau Teſtament Ethiopien, qui a été d'abord imprimé à Rome en 1548. c'eſt une piéce peu exacte. Les Anglois l'ont inſéré avec les mêmes fautes dans leur Polyglotte. On pourroit donner une *Bible* Ethiopienne entière ſur les manuſcrits qui ſe trouvent dans la bibliothéque de Mr. le Chancelier Séguier, & dans celles des Religieux Dominicains de la ruë Saint Honoré.

Bibles Armeniennes. Il y a une vèrſion aſſez ancienne de toute la *Bible* en langue Arménienne. Elle a été faite ſur le texte Grèc des Septante par quelques-uns de leurs Docteurs qui vivoient vèrs le tems de Saint Jean Chriſoſtôme. Comme elle ne ſe trouvoit qu'en manuſcrit, à la réſèrve de quelques petites parties qui avoient été imprimées ſéparement, un de leurs Évêques la fit imprimer entière en beaux caractères Arméniens *in-quarto* à Amſtèrdam en 1664. avec le nouveau Teſtament *in-octavo*. Conſultez l'Hiſtoire Critique du vieux Teſtament liv. 2. chapitre 16.

Bibles Persiennes. Quelques Pères ſemblent affirmer que toute l'Ecriture a été autrefois traduite dans la langue des Pèrſans. Mais il ne nous reſte rien aujourd'hui de cette ancienne vèrſion, qui avoit été faite ſans doute ſur le Grèc des Septante. Le Pentateuque Pèrſan qu'on a imprimé dans la Polyglotte d'Anglétèrre, eſt de la façon d'un Juif. On trouve dans la même Polyglotte les quatre Evangiles en Pèrſan avec une traduction Latine; mais cette vèrſion Pèrſienne, qui eſt aſſez nouvelle & peu exacte, ne peut pas être d'une grande utilité. Dans le Moréri l'on a dit *Bibles Pèrſannes*, qui en effèt paroit mieux que *Pèrſiennes*, car on dit la langue *Perſanne*, un manuſcrit *Pèrſan*, un livre *Pèrſan*. On pourroit dire auſſi *Bibles Pèrſiques*; mais *Pèrſannes* paroit meilleur. R. Jacob fils de Joſeph eſt un Juif Pèrſan, né dans la ville de Tuſi, de la Province de Coraſſan; il eſt Auteur de la vèrſion Pèrſanne du Pentateuque. P. Le Long. Et ici même l'on vient de dire, le Pentateuque *Pèrſan* & non pas *Perſien*.

Bibles Gothes. On croit communément que Wlphilas, Évêque Goth qui vivoit dans le quatriéme ſiecle, a fait une vèrſion entière de la *Bible* pour ceux de ſa nation, à la réſèrve des livres des Rois qu'il ne traduiſit point à cauſe des guèrres fréquentes dont il eſt parlé: il craignoit d'inſpirer à ſa nation déja trop guèrrières l'amour de la guèrre, en lui propoſant l'éxemple de tant de Rois. Il ne nous reſte de cette vèrſion écrite en l'ancienne langue des Goths, que les quatre Evangiles qui ont été imprimez *in* 4°. à Dordrech en 1665. ſur un très-ancien manuſcrit.

Bibles Moscovites. On a imprimé à Oſtrovie dans la Volindie en 1581. une *Bible* entière en langue Eſclavonne. C'eſt ce qu'on appelle communément la *Bible* Moſcovite. Conſtantin Baſile Duc d'Oſtrovie a fait imprimer cette vèrſion pour l'uſage de tous les Chrêtiens qui parlent la langue Eſclavone, dont la Moſcovite eſt un dialecte.

Bibles en langues vulgaires. L'uſage des vèrſions en langues vulgaires ne vient point des Proteſtans; car avant que le nom des Proteſtans fût connu dans le monde, il y avoit des traductions de l'Ecriture en François, en Eſpagnol, en Allemand, en Italien, & même long-tems auparavant en vieux François qui étoit la langue Allemande & en vieux Saxon. On trouve dans la bibliothéque du Roi un grand nombre de *Bibles* Françoiſes manuſcrites qui ont appartenu à nos Rois & aux plus grands Seigneurs de leur Cour. On y voit un éxemplaire Latin & François de toute la *Bible* qui a été écrite par un Duc de Bourgogne. Il y a dans cette même bibliothéque une *Bible* entière manuſcrite en langue Catalane. Conſultez l'hiſtoire critique des vèrſions, tant du nouveau, que de l'ancien Teſtament; il y eſt parlé en détail des traductions de l'Écriture en langues vulgaires. Voyez Polyglotte. Voyez auſſi le P. le Long de l'Oratoire dans ſa bibliothéque ſacrée, où il indique toutes les *Bibles* que l'on peut connoitre en quelques langues que ce ſoit, & toutes leurs éditions.

Guillaume Breton, Cordelier, a fait un Opuſcule des mots les plus difficiles dans la *Bible*.

Après cela, Docteur, va pâlir ſur la Bible;
Va marquer des écueils de cette mèr terrible;
Perce la ſainte horreur de ce livre divin. Boil.

Ce mot vient du Grèc βίβλια, βίβλος.

On dit auſſi, la Grand' *Bible* de Noëls vieux & nouveaux; pour dire, les livres où ſont contenuës les Chanſons de Noël. On appelle auſſi *Bible Guyot*, une Satire univèrſelle faite par un vieux Poëte François, nommé Hugues de Bercy Religieux de Cluny, qu'on nomma d'abord *Bible Huguyot*.

BIBLIOGRAPHIE, ſ. f. Ce mot vient du Grèc, & ſignifie la connoiſſance & le déchiffrement des anciens manuſcrits ſur l'écorce des arbres, ſur le papier & ſur le parchemin. *Bibliographia.* Scaliger, Saumaiſe, Caſaubon, Sirmond, Petau & Mabillon, étoient habiles dans la *Bibliographie*. Spon. Le R. P. Loüis Jacob nous donne tous les ans la *Bibliographie* Pariſienne. Mascur. Les Journaux rendent maintenant une *Bibliographie* pareille inutile.

BIBLIOMANIE, ſ. f. Paſſion, fureur d'avoir des livres. *Bibliomania.* La *Bibliomanie*, diſoit M. Patin, eſt une des maladies de ce ſiécle.

BIBLIOTHECAIRE, ſ. f. Celui qui eſt prépoſé pour garder ou pour avoir ſoin d'une Bibliothéque. *Bibliothecæ cuſtos, præfectus.* Fabien étoit *Bibliothécaire* du Vatican, dont il a fait un Index ou un Catalogue qui compoſe un volume *in-folio*. C'eſt préſentement (1698.) le Cardinal Norris, qui eſt *Bibliothécaire* du Vatican. On a dit d'un *Bibliothécaire* ignorant, que c'étoit un Eunuque à qui l'on avoit donné à garder le Sèrrail. Un *Bibliothécaire* de cette eſpèce faiſant le catalogue de la bibliothéque dont il avoit ſoin, trouva un livre Hébreu, qu'il marqua en ces tèrmes ſur ſon catalogue: Item, un livre dont le commencement eſt à la fin.

L'emploi de *Bibliothécaire* étoit autrefois dans les monaſtères un office clauſtral, & celui qui l'exèrçoit étoit regardé comme adminiſtrant une partie du temporel du Monaſtère. Voyez le P. Thomaſſin. Un des offices de l'Egliſe Romaine étoit celui de *Bibliothécaire*, *Anaſtaſe dans Grégoire II.* M. de Bautru étant en Eſpagne alla voir la bibliothéque du fameux Monaſtère de l'Eſcurial, & ayant trouvé le *Bibliothécaire* ſi ignorant qu'il ne ſçavoit pas le nom de la plûpart des livres, il dit au Roi d'Eſpagne qu'il devoit donner l'adminiſtration de ſes finances au *Bibliothécaire* de l'Eſcurial. Pourquoi? dit le Roi d'Eſpagne. C'eſt, lui répliqua M. de Bautru, parce qu'il n'a jamais touché à ce que votre Majeſté lui a confié.

Bibliothecaire, ſe dit auſſi des Auteurs qui ont écrit des Catalogues des livres, tels que ſont ceux qui ſont nommez dans le livre du Père Labbe, qui en fait une compilation. *Qui ſcribendis librorum Catalogis operam dederunt.*

BIBLIOTHÉQUE, ſ. f. Appartement ou lieu deſtiné pour y mettre des livres; galerie, bâtiment plein de livres. *Bibliotheca.* On le dit auſſi des livres en général qui ſont rangez dans ce vaiſſeau.

Quelques Auteurs rapportent l'origine des *bibliothéques* aux Hébreux, & ils diſent que le ſoin qu'ils eurent de conſèrver les livres divins, & les mémoires qui concèrnoient les actions de leurs ancêtres, fut un éxemple pour les autres nations, & principalement pour les Égyptiens. Oſymandrias, Roi d'Égypte, voulut qu'il y eut une *Bibliothéque* dans ſon Palais, & que l'on mît ſur la porte *Ψυχῆς ἰατρεῖον*. Les Ptolomées, qui régnèrent dans le même païs, furent auſſi curieux & magnifiques en livres. L'Écriture Sainte parle d'une *bibliothéque* des Rois de Pèrſe 1. Eſdr. V. 15. VI. 1. Quelques-uns veulent qu'elle fut compoſée principalement des Hiſtoriens de la nation & des mémoires qui regardoient les affaires; mais il ſemble que c'étoit plutôt un tréſor des titres ou des chartes & ordonnances des Rois, qu'une *Bibliothéque*. Le texte Hebreu l'appelle d'abord ſeulement la maiſon des tréſors, & enſuite la maiſon des livres des tréſors. On pourroit plus juſtement appeller *Bibliothéque*, celle que l'Auteur du ſecond Livre d'Eſdras dit que Nehémie conſtruiſit, & dans leſquelles il raſſembla les livres des Prophêtes & de David, & les Lettres des Rois.

Le prémièr qui en dreſſa une à Athènes fut le Tyran Piſiſtrate. A la vérité Strabon dans le 57e livre de la Géog. aſſure qu'Ariſtote fut le premier d'entre les Grècs qui ſe mit en peine d'amaſſer pluſieurs livres, & de dreſſer une *Bibliothéque*; mais il eſt conſtant que long-tems avant Ariſtote, Piſiſtrate en avoit fait une à Athènes, que Xèrxès tranſporta en Pèrſe, & que Seleucus Nicanor fit reporter à Athènes. Voyez Aulu-Gelle Liv. IV ch. 17. Dans la ſuite Silla la pilla; Hadrien la rétablit. Voyez ſur cette *Bibliothéque* & ſes monumens Meurſius, *Athen. Att. L. III. C.* 5.

Plutarque dit que ſous Euménes les *Bibliothéques* de Pèrgame contenoient 200000. volumes. Tarannion, Grammairien célèbre, contemporain de Ptolomée, avoit une *bibliothéque* de 3000. volumes. Celle de Ptolomée Philadelphe en contenoit, au rapport d'Ammien Marcellin, 70000. Ces volumes étoient des cahiers en rouleaux. Elle fut préſque entièrement brulée par les gens de Céſar.

Conſtantin & ſes ſucceſſeurs érigèrent à Conſtantinople une magnifique *Bibliothéque*. Julien fit tranſporter à Antioche la riche *bibliothéque* de Georges, faux Patriarche d'Aléxandrie. Valens & Théodoſe le Jeune entre les autres prîrent à cœur d'accroître la *Bibliothéque* de Conſtantinople, enſorte qu'au VIIIe ſiécle, lorſque

que Léon l'Iſaurique les fit brûler, il y avoit 300000. volumes, & un entr'autres où l'Iliade & l'Odyſſée d'Homère étoient écrites en lettres d'or ſur les boyaux d'un ſerpent.

Les plus fameuſes *Bibliothéques* de l'ancienne Rome étoient l'Ulpienne & la Palatine. On vante auſſi celle de Paul Émile, qui vainquit Perſée, de Lucilius Lucullus, d'Aſinius Pollio, de Julius Sévérus, de Domitien, de Séranus, de Pamphyle Martyr, & de l'Empereur Gordien. Voyez Picard Celtoped Liv. V. p. 217. 218. Céſar en avoit pluſieurs très-bien fournies; Cicéron avoit auſſi fait beaucoup de dépenſe à la ſienne, comme il paroît par ſa lettre 77e du L. XIIIe. Il diſoit qu'il préféroit la *Bibliothéque* de P. Atticus à toutes les richeſſes de Craſſus. La *bibliothéque* de Trajan, dreſſée par les ſoins de Pline le Jeune, étoit auſſi fort ample & fort belle. Sénéque *De Tranquil. cap.* 9. parle des *bibliothéques* qui contenoient des livres ſans nombre, & dont le maître n'avoit pas ſeulement lû le Catalogue en ſa vie. La premiére *Bibliothéque* publique qui ait été à Rome fut l'ouvrage d'Aſinius Pollio.

Autrefois les grandes Égliſes avoient des *Bibliothéques*. S. Jérôme contre Jovinien fait mention des *Bibliothéques* des Egliſes. Euſébe Liv. V. ch. 4. parle de celle de Jéruſalem, faite par l'Évêque Aléxandre; S. Jérôme ſur l'épître à Tite & dans ſon 3e Livre contre les Pélagiens, de celle de Céſarée; Anaſtaſe dans la vie de Gélaſe, de celle de Rome, & dans la vie d'Hilarus, dit qu'il fit deux *bibliothéques* dans le Baptiſtère de Latran. Le Pape Nicolas V. a été très-curieux d'amaſſer des Livres; c'eſt lui qui a jetté les fondemens de la *Bibliothéque* du Vatican en 1450. Elle fut ruinée par le Connêtable de Bourbon au ſac de Rome, & rétablie dans la ſuite par Siſte V. Elle eſt fort enrichie des debris de celle de Heidelbèrg, qui fut pillée par le Comte de Tilly en 1622.

Une des plus accomplies *Bibliothéques* de l'Europe a été celle qui fut dreſſée à Florence par Côme de Médicis, le Patron des Muſes. Les Ducs de Florence ont fait graver ſur la porte de leur *bibliothéque*, *Labor abſque Labore*. François I. qui avoit une paſſion extraordinaire pour les ſciences, chargea le ſavant Budée du ſoin d'ériger une *Bibliothéque*; elle a été fort augmentée par le Cardinal de Richelieu, & elle doit le comble de ſa gloire à Mr. Colbèrt; enſorte que la *Bibliothéque* du Roi eſt peut-être la plus riche, la plus nombreuſe & la plus curieuſe de l'Europe. La *Bibliothéque* de l'Empereur eſt compoſée de 80000. volumes, & de 15940. médailles curieuſes, comme témoigne Lambecius.

M. de Galois a publié en 1680. un Traité des *Bibliothéques*. Coringius en a fait une de la compoſition d'une *Bibliothéque* par rapport à celle de Wolfenbutel, qui eſt fort ample, & fort curieuſe. Il n'y a peut-être point de meilleur Traité des *Bibliothéques* anciennes & modèrnes que celui de Lomeyer imprimé à Zurphen en 1669.

On dit figurément d'un homme ſavant, que c'eſt une *Bibliothéque* vivante. Béroalde a été appellé une *Bibliothéque vivante* par Pic de la Mirandole, & Longin par Wormus.

Vingt muids rangez chez moi ſont ma Bibliothéque. Boil.

Durandus témoigne qu'on a appellé *bibliothéques* les livres du vieux & du nouveau Teſtament: c'eſt un nom qu'on leur a donné par excellence.

Les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur ont fait imprimer à Paris en 1693. ſous le titre de *Bibliothéque divine de S. Jérôme*, la vèrſion Latine que ce Pére a faite de l'Écriture ſur le Texte Hebreu, & qu'il a appellé lui-même le *Canon Hébreu*. Mais il y a de grandes raiſons de douter que cette *Bibliothéque divine* ſoit le pur Canon Hébreu de S. Jérôme.

Ce mot vient du Grec βίβλος, & θήκη, comme *librorum repoſitorium*.

BIBLIOTHEQUE, eſt auſſi un Recueil, une Compilation de pluſieurs ouvrages de même nature ou d'autres qui ont compilé tout ce qui ſe peut dire ſur un même ſujet. *Collectanea, excerptiones, excerpta.* Apollodore d'Athènes, qui vivoit du tems de Ptolomée Evergete Roi d'Égypte, environ 240. ans avant JESUS-CHRIST, a donné la premiére idée de ces ſortes d'ouvrages. La *Bibliothéque* de l'origine des Dieux que ce célébre Grammairien compoſa, a trouvé des imitateurs en chaque genre de littérature, comme on le va voir. La *Bibliothéque hiſtorique* de Diodore de Sicile eſt une hiſtoire générale de tous les tems, ou un Recueïl de pluſieurs points hiſtoriques de tous les tems. La *Bibliothéque* des Péres, c'eſt un recueïl des Ouvrages de divèrs Péres. Il fut commencé par Marguarin de la Bigne, Docteur de Sorbonne, ſur la fin du XVIe ſiécle. Il y en a depuis cinq éditions, dans chacune deſquelles cet ouvrage a toujours groſſi. Les deux plus amples ſont celles de Cologne qui eſt de XV. volumes, & celle de Lyon faite en 1678. qui eſt de XXVII. Mais il y a un grand défaut; c'eſt que les ouvrages des Péres Grècs n'y ſont qu'en Latin dans des traductions. La *Bibliothéque* du Droit François par Laurent Bouchel. Pièrre d'Alva a fait la *Bibliothéque* de la Conception de la Viérge en VI. volumes. Enfin, on appelle *Bibliothéque* un livre qui parle indifféremment de toutes ſortes d'Auteurs & écrits ſur différentes matiéres. Photius parmi les Grècs nous a laiſſé une *Bibliothéque*, où il a donné l'abregé de près de 300 volumes de différens Auteurs, & porté ſon jugement ſur un chacun.

On a appellé *Bibliothéque volante*, des Recueïls de divèrſes piéces qui n'excédent pas ſix feüilles. M. Bayle a nommé ces ſortes de piéces des *piéces fugitives*, parce qu'elles ſe pèrdent, & qu'on les néglige à cauſe de leur petiteſſe; comme des Panégyriques, Harangues, Deſcriptions des fêtes, &c. telle qu'eſt celle de Jean Cinelli, Italien, Académicien de Florence, qu'il appelle *Bibliothéque* volante, *Bibliotheca volante*, imprimée en 1677. La *bibliothéque* des Philoſophes Chymiques, contenant pluſieurs Traitez & Dialogues d'Hermès, de Marie, de Calid, de Morien, d'Arthéphius, de Géber. &c. Il y a une *Bibliothéque* Anatomique faite par le Clèrc & Manget Médecins de Geneve, qui ont raſſemblé en un corps un grand nombre de Traitez ſinguliers d'Anatomie.

On appelle auſſi *Bibliothéque*, les livres qui contiennent les Catalogues des livres qui compoſent les *Bibliothéques*. *Librorum Catalogi, indices.* Geſner, Poſſevin, Photius, ont fait des *Bibliothéques*. La *Bibliothéque* de M. des Cordes, M. de Thou par Bouilland. Le Père Labbe Jéſuite a fait la *Bibliothéque* des *Bibliothéques*; c'eſt un Livre *in* 8. qui contient ſeulement le Catalogue des noms de ceux qui ont écrit des *Bibliothéques*. On trouve un Recueïl de tous les Catalogues des livres qui ont été faits juſqu'à préſent par les Auteurs de toutes ſortes de nations; les Élogiſtes des hommes illuſtres; les plus fameux Imprimeurs & Libraires de l'Europe, & tous ceux qui ont écrit des cabinets célébres, des monnoyes, des poids & des meſures, des inſcriptions & monumens de l'antiquité.

Martin Lippenius, Allemand, a fait une *Bibliothéque* réelle de Philoſophie, Médecine, Juriſprudence & Théologie, en IV. volumes *in-folio* qui contient le nom des Auteurs qui ont écrit de ces ſciences. Il l'appelle *réelle*, parce qu'il ſuit l'ordre des matiéres. Michel Hertzius a fait la *Bibliothéque* d'Allemagne, ou le Recueïl des Auteurs qui ont écrit des affaires de ce pays-là.

En France on n'a point encore une *Bibliothéque* générale de tous les Auteurs. Il y en a de particuliéres du Sieur La Croix du Maine, Manceau & d'Antoine du Verdier. La *Bibliothéque* Françoiſe de Porel eſt un Livre où l'on a prétendu dreſſer une *Bibliothéque* qui ne ſoit compoſée que de livres François, & qui ne ſoit néanmoins ſuffiſante pour parvenir à l'Encyclopédie. L'Eſpagne en a une par Nicolas Antonio. Il y a auſſi une *Bibliothéque* d'Eſpagne de Péregrinus, ou d'André Schot, des Ecrivains Eſpagnols en 1608 La *Bibliothéque* Sainte de Sixte.

Bibliothéque Rabbinique. C'eſt une livre qui contient une liſte des Rabbins qui ont écrit, de leurs ouvrages, des éditions de ces ouvrages, du tems qu'ont vécu les Auteurs, des lieux & des années auſquelles leurs ouvrages ont été imprimez. Il y a pluſieurs *Bibliothéques Rabbiniques*. Manaſſe Ben Iſraël, R. Jean-Baptiſte Jonas, Juif convèrti au Chriſtianiſme, en ont commencé deux que la mort les empêcha de finir. R. Schabtai Ben Joſeph en a donné une intitulée, *Siphte Jeſchenim*, c'eſt-à-dire, *Les levres des dormans.* Nous en avons auſſi une de Julius Conradus Otho, Juif convèrti, ſous le titre de *Galia Razia*, *l'Explication des choſes cachées.* Entre les Chrétiens Geſner, Sixte de Sienne, Molderus, Théodore Ebert, Poſſevin, Beſodneus, Plantavit de la Pauſe, Hottinger, Céleſtin du Mont Marſan, Nicolaus Antonius Heddeger, Buxtorf, & M. Simon, nous ont donné de ces Notices des ouvrages Rabbiniques. Mais la plus ample, & qui mérite le mieux de porter le nom de *Bibliothéque Rabbinique*, eſt celle de Bartolocci, Abbé de l'Ordre de S. Bernard, continuée par Imbolani en cinq volumes imprimez à Rome.

La *Bibliothéque* Chymique de Borelli. Le Royaume de Naples en a une faite par Nicolas Toppy, commentée par Leonard Nicodéme.

Il y a des *Bibliothéques* des Bénédictins par Trithème; de ceux de Citeaux par Charles de Viſch; des Chanoines Réguliers par Gabriël Pennot; des Auguſtins par Herrera & Elſius. La *bibliothéque* des Prémontrez par Jean le Page; des Dominicains par Léander Alberti, Antoine de Sienne, & par Ambroiſe d'Alta Mura; les Franciſcains par Luc de Wading Cordelier Hibèrnois; des Jéſuites par Philippe Alegambe, Pierre Ribadeneïra, & Nathanaël Sotwel.

La *Bibliothéque* Orientale des Livres Hébraïques, Syriaques, Arabiques, Égyptiaques, Éthiopiques, &c. de Henri Hottinger Suiſſe en 1667. La *Bibliothéque* Orientale de M. d'Hèrbelot. Elle ne contient pas ſeulement le Catalogue des Livres Arabes, Pèrſiens & Turcs; c'eſt auſſi un Dictionnaire hiſtorique, géographique, &c. des Orientaux, c'eſt-à-dire, des Arabes, des Perſans & des Turcs.

Il y a une nouvelle *Bibliothéque* des Auteurs Eccleſiaſtiques de M. Du Pin, Docteur de Paris, contenant l'hiſtoire de leur vie, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, le ſommaire, le jugement de leur ſtile, & leurs différentes éditions.

La *Bibliothéque* Hiſtorique de Paul Boldnanus, qui a fait un Recueil des Hiſtoriens & des Geographes.

La *Bibliothéque* choiſie de Paul Colomiès, imprimée en 1682.

La *Bibliothéque* curieuſe de Jean Hallervord de Koniſberg, imprimée en 1672.

Gabriël Naudé a fait un Avis pour dreſſer une *Bibliothéque*, publié en 1627.

La *Bibliothéque* Univerſelle, eſt un Journal des Savans compoſé par M. Le Clerc. Il commence à l'année 1686. & finit en 1693. en 25. vol. in 12. Il a donné depuis à ſes Compilations le titre de *Bibliothéque* choiſie, & depuis deux ou trois ans celui de *Bibliothéque* ancienne & moderne.

BIBLIOTHÉQUE, s'eſt pris autrefois très-ſouvent pour la Bible. On en trouve pluſieurs exemples dans les Auteurs Eccléſiaſtiques. L'Auteur de la vie de Guillaume Évêque du Mans, dit qu'entre les préſens qu'il fit en mourant à ſon Égliſe, il y avoit une *Bibliothéque* en deux volumes, c'eſt-à-dire, une Bible.

BIBLISTE, ſubſt. m. & f. *Bibliſta. Hæreticus ſolis Bibliis inhærens.* C'eſt le nom que quelques Auteurs, comme Sanderus, ont donné aux hérétiques qui ne reçoivent pour régle de leur foi que l'Écriture Sainte, ſans reconnoître ni les Traditions, ni de Juge des controverſes, ni d'Interprête infaillible de l'Écriture. Ce mot, quant à ſa ſignification, revient à ce que les Juifs appellent Caraïter; mais d'ailleurs les Caraïtes différent fort des *Bibliſtes*, car les Caraïtes reconnoiſſent l'autorité qu'avoient l'Egliſe & le Grand Prêtre, & ne rejettent que les Traditions; au lieu que les *Bibliſtes*, contre le précepte de l'Ecriture, rejettent les Traditions Divines & Apoſtoliques, ne reconnoiſſant point de Juge en matiere de dogme, & font profeſſion de s'en tenir à l'Ecriture malgré l'Ecriture même, qui recommande les Traditions, & qui enſeigne clairement l'infaillibilité de l'Egliſe dans ſes déciſions. Encore les Caraïtes ſont-ils regardez par les Juifs comme des hérétiques. Que penſer donc des *Bibliſtes*?

BIBRACTE, ſ. f. *Bibracte.* Ancienne ville des Eduens dans la Gaule. Voyez AUTUN, & de S. Julien, Antiq. des Bourg. p. 299.

BIBUS, Térme indéclinable & ironique, qui ſe dit des choſes qu'on veut mépriſer. *Nullius nominis, ponderis.* Un Avocat, un Poëte de *bibus*, eſt un méchant Avocat, un mauvais Poëte. Des raiſons de *bibus*, ce ſont des raiſons vaines & peu ſolides. C'eſt une affaire de *bibus*, c'eſt-à-dire, de nulle importance.

> *Je n'ai chez moi qu'Ecrivains de* bibus;
> *Les employer ce ſeroit grand abus.*

B I C.

BICA, ſ. f. Poiſſon qui ſe pêche ſur la côte de Biſcaye. L'on pêchoit une eſpèce de poiſſon reſſemblant en grandeur, couleur & goût aux *Viſagos de S. Ander* en Biſcaye, que les Mariniers appellent *Bicas*. WICQFORT.

BICARELLE, ou BIGARRELLE, ſ. f. C'eſt le nom que les enfans donnent en Berry à l'inſtrument & au jeu qu'ils appellent Batonnet à Paris. Jouer à la *bicarelle*, une partie de *bicarelle*. La *bicarelle* eſt trop groſſe. Voyez BASTONNET.

BICESTRE, ſ. m. Château proche de Paris au-deſſus du village de Gentilly. Une Chartre de l'an 1290. fait connoître que cette maiſon appartenoit en ce tems-là à l'Evêque de Paris, & qu'elle étoit appellée la Grange aux gueux. Ce Château ayant été poſſédé enſuite par Jean Evêque de Winceſtre en Angletérre, il fut appellé le Château de *Winceſtre*, d'où l'on a fait par corruption *Bicêtre*; nom qu'il a toujours conſervé, quoique dans la ſuite des tems il ait été démoli & bâti bien des fois. C'eſt aujourd'hui un Hôpital, & une eſpéce de priſon où l'on enferme les gueux, les vagabonds, les coureurs & les jeunes garçons dont les parens ſont mal contens.

BICESTRE, ſ. m. C'eſt un nom populaire & bas, que l'on donne à des enfans criards, opiniâtres, malins, fripons, *adoleſcens nequam, nebulo*; en un mot, ſemblable à ceux qu'on enférme à *bicêtre*, car c'eſt de là qu'eſt venu ce mot. C'eſt un *bicêtre* qui me fait enrager. Petit *bicêtre*, ſi je vais à toi. Ah les *bicêtres*, je crois qu'il me feront déſeſperer! Tout cela ne ſe dit que par le peuple, & en colere. Cependant quelquefois on dit en riant d'un enfant remuant & vif: C'eſt un petit *bicêtre*. Ce mot a pénétré auſſi dans les Provinces, où ceux qui le diſent ne ſavent ſouvent guère ce que c'eſt que le Château de *Bicêtre*.

BICEPS, ſ. m. C'eſt un des muſcles de l'os du coude qui ſert à le fléchir. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il a deux têtes.

BICEPS, ſe dit auſſi par la même raiſon, d'un des muſcles fléciſſeurs de la jambe. On l'appelle quelquefois *biceps femoris*, pour le diſtinguer de l'autre, qui eſt le *biceps cubiti*, ou du coude.

BICHE, ſ. f. Fémelle du cerf. *Cerva.* Elle n'a point de bois ſur la tête. Elle eſt d'une couleur tirant ſur le bai rouge. Elle court d'une très-grand viteſſe, & a la vuë fort bonne. Un faon de *biche*. La *biche* entre en rut au mois d'Août & de Septembre. Elle porte ſon petit huit mois, & n'en fait qu'un à la fois. Callimaque donne des cornes aux *biches* comme aux cérf. Voyez le Callimaque de Mademoiſelle le Févre, aujourd'hui Madame Dacier. Plutarque dit que les *biches* font ordinairement leurs faons le long des grands chemins, parce que les bêtes qui vivent de proye n'y hantent pas ordinairement.

> *Jamais la* biche *en rut n'a pour fait d'impuiſſance,*
> *Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.* Boil.

On dit qu'une *biche* montra un gué à Clovis, qui y fit paſſer la Vienne à ſon armée. Ce gué ſe nomme encore le pas de la *biche*. Le P. JOURDAN.

Saumaiſe dérive ce mot de *bicula*; Ménage de *bicca*, feminin de *biccus*, bouc. Guichard de צבי, *tſebi*, *Caprea*, chevre dont ſe fait צביה, *tſebija*, qui ſignifie la même choſe, & ſelon lui *cerva*, *bije*, d'où *biche* s'eſt formé.

On dit provèrbialement, il s'en fuit comme une *biche*, pour dire, avec poltronnerie & legéreté.

BICHENAGE, ſ. m. *Vectigal ex frumento, nucibus, &c.* C'eſt un térme de Coûtume. On connoît ce que c'eſt que le *bichenage* par un extrait du dénombrement fait au Roi l'an 1522. par le Châtelain de la Terre & Seigneurie de Buſſi en Bourgogne. Le droit de *bichenage* de tous grains & de toutes autres choſes qui ſe vendent au boeſſeaulx au marché dudit lieu, & non à autre jour, eſt tel. C'eſt à ſavoir que d'un boeſſeault l'on ne doit rien: de deux boeſſaults l'on doit pour le *bichenage* qu'une écuelle, de trois boeſſeaults l'on ne paye qu'une éculée; de quatre boeſſeaults, deux éculées; de cinq boeſſeaults, l'on ne paye que deux éculées, de ſix boeſſeaults, l'on paye trois éculées, & ainſi de plus le plus, du moins le moins, ſans rien payer du nuſt paie.... *Item* eſt à ſavoir que ledit *bichenage* ſe prend & leve audit marchef des noix, des oignons & de toutes autres choſes, qui ſe meſurent au boeſſeault en la forme & maniere que deſſus.... *Item* eſt encore à ſavoir que ceux qui payent ledit *bichenage*, ne doivent rien de vente ni de peage, à cauſe de ce dont ils auront payé le *bichenage*. M. GALLAND.

BICHET, ſ. m. Meſure de grains qui contient environ un minot de Paris. On le dit tant de la meſure que du blé qui y eſt meſuré. Le *bichet* eſt particuliérement en uſage en Bourgogne & en Lyonnois. Dans les anciens titres on trouve qu'il en falloit deux pour faire une hémine, ou deux quartaux; en d'autres qu'il contenoit deux quartes, que chaque quarte contenoit deux boiſſeaux, & le boiſſeau vingt écuelles. *Bichetus.*

Le *bichet* eſt encore en uſage à Montreau, à Moret, à Sens, à Meaux. A Montreau le *bichet* de froment péſe 40. livres; celui de méteil 38 livres, de ſeigle 36 livres, d'orge 32 livres, de champart 32 livres, huit *bichets* font un ſeptier du pays qui eſt de ſeize boiſſeaux de Paris. Ainſi le *bichet* eſt egal à deux boiſſeaux de Paris. Le muid eſt de douze ſeptiers, mais on y ajoûte toujours quatre *bichets* pour faire le compte rond de 100 *bichets* pour un muid. Le *bichet* de Moret eſt un peu plus petit que celui de Montreau. A Sens il y a huit *bichets* au ſeptier du pays, & il en faut ſept pour faire le ſeptier de Paris. Ainſi il eſt plus petit d'un ſixiéme que celui de Montreau; car le ſeptier de Paris eſt de douze boiſſeaux. A Meaux le ſeptier contient quatre minots, ou *bichets*, & péſe 200 livres; par conſéquent le *bichet* peſe 50 livres, & eſt de dix livres plus péſant & plus grand que celui de Montreau.

On dit auſſi un *bichet* de térre, en parlant de la meſure d'une térre qui a beſoin d'un *bichet* de blé pour être ſemée.

BICHON, ſ. m. Petit chien qui a le nez court & le poil long, blanc & fort délié. *Catellus.* Les *bichons* ont été long-tems à la mode chez les Dames: ce ſont des chiens de manchon. On dit *bichonne*, quand on veut parler de la fémelle, & alors il eſt féminin.

Quelques-uns croyent que ce mot vient de *barbet*, & qu'on a dit *barbiche*, *barbichon*, puis *babiche* & *babichon*, & enfin par abregé *biche* & *bichon*, comme ſi c'étoit un petit *barbet*.

BICHOT, ſubſt. m. Meſure de grains en uſage à Dijon, qui eſt la charge d'un cheval, & péſe 336 livres. *Menſura aridarum pondo 336 librarum.* A Dijon l'on y compte par quatranches, quartaux, *bichots* & hémines. Le quatranche de froment tient 13 pintes & demi de la grande meſure, il péſe 42. livres & criblé 45 livres; le quartau tient quatre quatranches; le *bichot* deux quartaux; & l'hemine qui eſt la charge de deux chevaux, tient deux *bichots*. De la Mare *Traité de la Pol. L. V. T. VIII. c. 3.*

BICIA, ſ. f. Plante qui croît de ſoi-même aux Indes occidentales. Elle eſt haute de la moitié plus qu'un homme, elle a les branches comme l'arbre du coton, ſes fruits ſont enfermez dans des gouſſes ſemblables auſſi à celles du coton, excepté qu'en dehors elles ſont revêtuës d'une petite toile un peu groſſe en cèrtaines vaines qui marquent par dehors les compartimens qui ſe voyent au dedans de la gouſſe, dans laquelle ſont renfermez de petits grains rouges, qui s'attachent comme de la cire, & ſont encore plus viſqueux. Les ſauvages font de ces grains de petites boules, auſquelles ils mêlent de la gomme, & dont ils ſe peignent le viſage.

BICOQ, ou **PIED DE CHEVRE**, ſ. m. Tèrme de Méchanique. C'eſt le troiſiéme piéd qu'on ajoûte à la chévre, ou machine qui ſert à élever des poutres, ou autres gros fardeaux, quand on n'a point de murailles contre leſquelles on la puiſſe appuyer.

BICOQUE, ſ. f. Place peu fortifiée & ſans défenſe. *Vile oppidulum.* On pend les Gouverneurs qui oſent attendre le canon d'une armée royale dans une *bicoque*.

Ce mot vient d'une place ſur le chemin de Lodi à Milan, qui étoit une ſimple maiſon de Gentilhomme, entourée de foſſez, dans laquelle les Imperiaux s'étant poſtez en l'année 1522. ſoutinrent l'aſſaut de l'armée Françoiſe conduite par le Sieur de Lautrec du tems de François I. & cette bataille s'appella *la journée de la Bicoque*.

BICQUETER, v. n. Ce mot ſe dit des chevres, & ſignifie, faire un petit chevreau. *Hædulum parere.* Notre chèvre a *biqueté*.

Le P. Pezron dit que *bicq* eſt un mot Celtique, qui ſignifioit chévre, & qu'en pluſieurs endroits on dit encore une *bique*. Il dérive même de là le Grec *Βήκη*, *chévre*.

BICORNIS, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. Pluſieurs ne font qu'un muſcle de deux des extenſeurs du bras, le long & le court, & ils les appellent radial externe, & d'autres *bicornis*. Dionis.

B I D.

BIDAUS, ou **BIDEAUX**, ſ. m. plur. Vieux mot François qui ſignifioit autrefois des gens de guèrre à pied, qu'on a appellez autrement *Pietons*.

BIDENTALE, ſ. m. Prêtre chez les anciens Romains. *Bidentalis.* Les *Bidentales* étoient des Prêtres inſtituez pour faire cèrtaines cérémonies lorſque la foudre étoit tombée quelque part, & les expiations preſcrites. La premiére & la principale étoit un ſacrifice d'une brebis de deux ans, qui en Latin s'appelle *bidens*. De là le lieu frapé de la foudre s'appelloit *bidental*; il n'étoit point permis d'y marcher, on l'entouroit de muraille, ou de paliſſade, on y dreſſoit un autel, & les Prêtres qui faiſoient ces cérémonies, du même mot *bidens* étoient nommez *Bidentales*. Ce nom ſe trouve dans les inſcriptions Antiques. Par éxemple, SEMONI SANCTO DEO FIDIO SACRUM SEX. POMPEIUS SP. F. COL. MUSSIANUS QUINQUINNALIS DE CUR. BIDENTALIS DONUM DEDIT.

BIDET, ſ. m. Cheval de petite taille. *Mannus.* Les meilleurs *bidets* viennent de France. Pégaſe fut un bon *bidet*. Voit. Pouſſez votre *bidet*. Mol. c'eſt-à-dire, figurément, pouſſez votre fortune; perſevérez. Ce mot a auſſi ſignifié, *un petit piſtolet de poche*.

On appelle *double bidet*, un cheval de taille médiocre au deſſus de celle de *bidet*.

BIDON, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un vaiſſeau de bois dont on ſe ſert ſur mèr pour mettre la boiſſon de chaque plat de l'équipage. Il contient ſept chopines pour ſept pèrſonnes. On l'appelle autrement *canette*. Ceux qui ſont d'étain, ou de tèrre cuite, s'appellent *friſons*.

B I E.

BIELLE, ſ. f. Petite ville de Piémont en Italie. *Bugella, Gaumellum, Laumellum.*

BIELLOIS, ſ. m. *Bugellenſis ager.* Petit Pays de Piémont, qui tire ſon nom de la ville de Bielle, qui en eſt la capitale. Les Italiens l'appellent *Bieleſe*.

BIEN, ſ. m. Tèrme de Théologie. C'eſt en ſa premiére ſignification le ſynonime de *bon*. *Bonum.* Le *bien* de chaque choſe, eſt ce qui convient à ſa nature. Les Philoſophes Payens n'ont point connu le ſouverain *bien*. La Théologie Chrétienne nous apprend que Dieu eſt le ſouverain *bien*: c'eſt celui à qui on doit rapporter toutes choſes: c'eſt ce que tous les êtres ſouhaitent. Sur la nature du *bien*, ſur ſes différences & ſes éſpéces, voyez la Rhétorique d'Ariſtote, Liv. I. c. 6.

Le fameux ſouverain bien
Dans ce ſejour de miſere,
N'eſt qu'un pompeux entretien,
Et qu'une noble chimère. Charley.

Tout ce qui eſt propre à cauſer, ou à augmenter le plaiſir en nous, ſe nomme *bien*, & le contraire *mal*. C'eſt ſur ce *bien*, & ſur ce mal que roulent toutes nos paſſions.

Un avâre idolâtre & fou de ſon argent,
Mettra toute ſa gloire, & ſon ſouverain bien,
A groſſir un tréſor qui ne lui ſert de rien. Boil.

Pour mieux les ſupporter (les maux) *il eſt un ſur moyen,*
C'eſt qu'entre pluſieurs maux que l'on avoit à craindre,
Du moindre mal il faut ſe faire un bien.

On dit auſſi en Théologie, l'arbre de la ſcience du *bien* & du mal.

Bien, en tèrmes de Juriſprudence, ſignifie; Toutes ſortes de poſſeſſions & de richeſſes. *Bona, divitiæ, fortunæ, opes.* Il y a deux ſortes de *biens*; les meubles, *Res moventes, mobiles*; & les immeubles, *Res non moventes, immobiles*. On ne doit pas quitter les *biens* éternels pour les *biens* temporels. Malheur à celui qui uſurpe le *bien* d'autrui. Qui confiſque le corps, confiſque les *biens*, pour dire, que tous les *biens* des condamnez au ſupplice, ou au banniſſement pèrpétuel, appartiennent au Fiſc. On dit qu'un homme s'oblige corps & *biens*; pour dire, qu'outre ſes *biens* qu'il hypotheque, il s'oblige pèrſonnellement & ſe ſoumet encore à demeurer en priſon faute d'exécuter ce qu'il promet. On dit auſſi, Séparer de corps & de *biens*; pour dire faire jouïr une femme de ſon *bien* propre, & la ſéparer de ſon mari, tant à l'égard du lit que des *biens*, & la diſpenſer de l'obeïſſance conjugale.

On appelle un Curateur aux *biens* vaquans, celui qu'on nomme pour défendre une ſucceſſion abandonnée, où il n'y a point d'hèritiers.

On appelle Ceſſion de *biens*, une rénonciation qu'un débiteur fait en Juſtice en tous *les biens*, qui pour cela étoit autrefois obligé de porter un bonnet vèrd. Il faut qu'une caution donne un état de ſes *biens* & facultez. Thémiſtocle diſoit, j'aime mieux pour ma fille un homme qui ait beſoin de *bien*, que du *bien* qui ait beſoin d'un homme. Ablanc. Il faut ſavoir mépriſer les richeſſes, les honneurs & tous ces autres *biens* en apparence, qui ne paſſeront jamais pour de vèritables *biens* dans l'eſprit du Sage. Bort. Le *bien* contribuë beaucoup à affermir les hommes dans la vèrtu; au lieu que la pauvreté eſt une tentation continuelle. La Mait. Sans le *bien* la grandeur des Grands n'eſt que *baſſeſſe*, c'eſt l'inſtrument le plus néceſſaire à la fortune. Id. On dit par maniére de proverbe, Tous *biens* ſont communs, & n'y a moyens que de les avoir, mais il faut qu'ils ſoient légitimes. Loisel.

Etant nez pour jouïr d'une gloire infinie,
Lui préferer des biens *qui durent un moment,*
C'eſt une eſpéce de manie,
Qui va juſqu'à l'enchantement. L'Ab. Tetu.

Les *biens* ſe diviſent en meubles, *mobilia*, & en immeubles, *immobilia*. 2°, En propres, *avita, paterna, hæreditaria*; en acquets, *aliò quam hæreditatis jure acquiſita, adepta*; & en conquêts, *à viro & uxore ſtante ſocietate acquiſita*. 3°, En droits réels, *jura realia*, & en droits pèrſonnels, *jura perſonalia, quæ perſonas afficiunt*. 4°, En nobles, *nobilia, immunia*; & en roturiers, *non immunia*.

Les *biens* du domaine de la Couronne, *ad fiſcum ſpectantia*, ne peuvent être alienez à perpétuité, ſi ce n'eſt par échange; ils peuvent être vendus à la faculté du rachat pèrpétuel.

Les *biens* dotaux, *dotalia*, ſont ceux qui procédent de la dot, & dont l'aliénation n'eſt pas permiſe au mari.

Les *biens* vacans, *vacantia*, ſont ceux qui ſe trouvent abandonnez, ſoit parce que les hèritiers renoncent, ſoit parce que le défunt n'a point d'heritiers.

Les *biens* paraphèrnaux, *paraphernalia*, ſont ceux deſquels la femme donne la jouïſſance à ſon mari, à condition de les retirer quand il lui plaira.

Les *biens* aventices, *adventitia*, ſont ceux qui procédent d'ailleurs que de ſucceſſion de pére ou de mère, d'aïeul ou d'aïeule.

Les *biens* profectifs, *profectitia*, ſont ceux qui viennent de la ſucceſſion directe.

Les *biens* receptices, *receptitia*, étoient ceux que les femmes pouvoient retenir en pleine propriété pour en jouïr à part, à la différence des paraphèrnaux & des dotaux.

Bien, ſe dit auſſi pour ſignifier un heritage particulier. *Fundi.* Ce Gentilhomme a un beau *bien* dans telle Paroiſſe; pour dire, un beau domaine, un grand tèrritoire, un bon revenu.

Bien, ſe dit auſſi des fruits des hèritages. *Fructus, fruges.* La gelée eſt bonne pour les *biens* de la tèrre, & fait mourir la vèrmine. Les Rogations ſont inſtituées pour prier Dieu pour les *biens* de la tèrre.

BIEN, en Phyſique & en Morale, ſe dit encore de tout ce qui accommode nos affaires, de tout ce qui nous eſt utile, de tout ce qui nous peut procurer quelque avancement, de tout ce qui regarde notre interêt & notre profit, ou qui conſerve ou retablit notre ſanté. *Bonum, commodum, utilitas.* Cet homme étoit ruiné, la ſucceſſion de ſon oncle lui a fait tous les *biens* du monde. Ce Seigneur fait du *bien* à ſes domeſtiques. Les avis de ce Magiſtrat vont toûjours au *bien* public. Caton alloit droit au *bien* public, mais d'un air farouche. S. Evr. Un ambitieux ne voulant du *bien* qu'à lui ſeul, tâche de perſuader qu'il en veut à tous, afin que tous lui en faſſent. La Br. Les gens vains regardent ceux à qui ils ont fait du *bien* comme leurs débiteurs & comme leurs inférieurs. S. Evr. En amour, un peu d'abſence fait grand *bien*. Rab. Un remède pris à propos fait grand *bien*.

BIEN, ſe prend auſſi pour plaiſir, joye. *Gaudium, voluptas, lætitia.* Nul *bien* ſans peine. Voit. Tous les maux que j'ai ſoufferts n'égalent pas le bien de l'avoir vûë. Id. Je n'aurai ni *bien* ni repos que cela ne ſoit fait. C'eſt la condition humaine d'être aſſujettie à des revolutions du *bien* au mal, & du mal au *bien*. Flech.

BIEN, ſe dit auſſi pour Faveur, grâce, bienfait, bon office. *Beneficium, favor, gratia.* Ton amour eſt un *bien* qui m'eſt juſtement dû. Main. Votre Majeſté ne ſe feroit pas grand tort ſi elle me faiſoit un peu de *bien*. Scar. Je lui ferai tant de *bien*, diſoit Henry IV. en parlant d'un homme qui ne l'aimoit pas, que je l'obligerai à m'aimer. Vous m'avez fait un grand *bien* par vos avis.

BIEN, ſe prend encore pour Loüange. *Laus.* Cet homme eſt obligeant, il dit du *bien* de tout le monde. Chacun dit du *bien* de ſon cœur, & perſonne n'en oſe dire de ſon eſprit. Rochef. Ne parler de perſonne en bien ni en mal. Voit.

BIEN, ſe dit auſſi de ce qui regarde la vèrtu, l'honnêteté, la valeur. *Probitas, virtus.* On dit, les gens de *bien*, des gens de *bien*; pour dire, des gens vertueux, bons Chrêtiens. Ce Prélat étoit un grand homme de *bien*. On exhorte les autres à faire le *bien*, il ſuffiſoit de le propoſer à cette Princeſſe. Flech. Nul ne fait le *bien* pour le *bien*: tous les hommes ont leurs vûës. Gom. Nous ſommes portez au *bien* ou au mal, ſelon les premières impreſſions que nous recevons. S. Evr.

Je ſouffrirois plûtôt l'affront du cornage,
Que d'être le mari de ces femmes de bien,
Dont la mauvaiſe humeur fait un procès ſur rien. Mol.

Cet étranger a bonne mine, il ſent ſon *bien*. Corneille a dit d'un homme brave, Tu n'as fait le devoir que d'un homme de *bien*, pour dire d'un homme généreux.

BIEN, ſe dit auſſi figurément pour ſcience, lumière, connoiſſance, & generalement pour tous les avantages de l'eſprit. *Dotes ingenii, animi bona.* Ce Philoſophe égaloit les richeſſes des Rois par les *biens* de l'eſprit. S. Evr.

En tèrme de Rhétorique, on dit que c'eſt l'art de *bien* dire. *Ars benè dicendi.* Il s'eſt mis ſur ſon *bien* dire, Il parle éloquemment.

BIEN, ſe dit auſſi en pluſieurs phraſes advèrbiales, & alors il ſe prend pour *beaucoup*, ou pour *ſagement*, ou pour *commodément*, ou pour juſtement. *Multum, prudenter, commodè, rectè.* Ainſi on doit rapporter à l'une ou à l'autre de ces quatre ſignifications les exemples qui ſuivent, comme, Il y a *bien* à profiter auprès de vos Docteurs. Pasc. Il feroit fort *bien* de ſe taire. Voit. Quand on eſt *bien*, il s'y faut tenir. Elle merite *bien* cela. Mol. *Bien*, marque auſſi quelquefois la capacité, le pouvoir de faire une choſe, comme quand on dit, Ferez-vous *bien* cela? Je le ferai *bien*. Je m'acquiterai *bien* de cette commiſſion. *Bien* ſe dit auſſi pour Veritablement, à la verité: Il eſt *bien* en chemin, mais il n'eſt pas encore arrivé. Il eſt *bien* embarqué, mais il n'a pas encore deſancré. *Bien* a encore pluſieurs autres ſignifications qu'on peut voir dans les exemples ſuivans, & qui ſe rapportent plus ou moins à ce qu'on en a deja dit. Cela va de *bien* en mieux. Cet homme eſt fort *bien* dans ſes affaires. On dit qu'un portrait reſſemble en *bien*; pour dire, qu'il eſt un peu flaté. On dit qu'un homme eſt *bien* mal; pour dire, qu'il eſt dangereuſement malade. Sa maladie ſe tourne en *bien*. Il boit & mange *bien*. Il eſt *bien* buvant & *bien* mangeant. On lui a donné des remédes bien à propos. Cela n'eſt pas venu à *bien*, n'a pas profité. Il y avoit *bien* du monde à ce ſermon. Cette affaire ira *bien* autrement qu'on ne penſe. Cet homme fait *bien* tout ce qu'il fait, il dit *bien*. Ces vèrs ſont *bien* tournez. Il a fait cela tant mal que *bien*. On dit qu'un homme voit *bien* clair, pour dire, qu'il eſt *bien* intelligent. Il n'en faut parler ni en *bien* ni en mal. Vous en parlez *bien* à votre aiſe. C'eſt *bien* dit. *Bien* loin que cela lui ſerve, il lui pourra nuire. Ce Critique ne trouve rien de *bien*. On dit ironiquement qu'un homme ſe porte *bien*, pour dire, qu'il eſt *bien* ſaoul. On dit auſſi un homme *bien* fait, une femme *bien* faite, pour dire, belle & de bonne mine. On dit auſſi par interjection, Hé *bien*, qu'eſt-ce? He *bien* achevez. On dit auſſi, *bien bien*, quand on veut témoigner quelque approbation, ou faire quelque menace.

On dit provèrbialement *bien* attaqué, *bien* défendu. Autant vaut *bien* battu, que mal battu. Un fol aviſe *bien* un ſage. On dit auſſi nul *bien* ſans peine. A mal exploiter *bien* écrire. *Bien* en ſa maiſon qui de ſes voiſins eſt aimé.

Vicinis gratus ſibimet ſolet eſſe beatus.

BIEN-DIRE, v. n. Dire du bien de quelqu'un, parler avantageuſement de lui. *Benè. bellè.* Mais ce vèrbe *bien-dire*, n'eſt pas fort uſité en ce ſens, & on dit plutôt *dire du bien* de tout le monde, que *bien dire* de tout le monde.

BIEN-DIRE, v. act. Dire de bonne grace, bien réciter, bien prononcer. *Bellè, eleganter.* Il a *bien* dit ſon compliment.

BIEN-DIRE, ſ. m. Langage poli & eloquent; manière de s'exprimer agréable & engageante. *Diſertè.* Ils ſont les Arbitres ſouverains du *bien-dire*. Se mettre ſur ſon *bien-dire*. Mais cette phraſe eſt un peu provèrbiale.

BIEN-DISANT, ANTE, adj. Orateur diſert, qui parle avec élégance, & avec politeſſe. *Diſertus, elegans, politus.* Les gens de Cour ſe piquent d'être *bien-diſans*. Cependant ce mot ayant quelque choſe de comique, ne ſe doit guère employer que dans le ſtile ſimple & familier. C'eſt un Amant *bien-diſant* & matois. Voit.

Un de ce dèrnier ordre,
Propre, toujours raſé, bien-diſant *& beau fils.* La Font.

BIENFACTEUR, ou **BIENFAICTEUR**, ou **BIENFAITEUR**, ſ. m. **BIENFACTRICE**, ou **BIENFAICTRICE**, ou **BIENFAITRICE**, ſ. f. Celui ou celle qui a donné, qui a fait du bien à quelqu'un. *De aliquo benè meritus.* ou *benè merita.* On ne peut parler contre ſon *bienfaiteur* ſans ingratitude.

Il n'y a point de mot dans la langue Françoiſe ſur lequel les opinions ſoient plus partagées, que ſur celui de *Bienfacteur*, de *Bienfaiteur*, ou de *Bienfaicteur*. Je dirois *Bienfaicteur* avec Meſſieurs de Vau. Pel. & Corneil. Celui qui a fait du bien pour en tirer du profit, ne mérite point d'être appellé un *Bienfaiteur*; ſon action eſt un commèrce & une negociation. L'Antiquité a fait les Idôles de ſes *Bienfaicteurs*, & n'a pris pour objets de ſes adorations religieuſes, que ceux qui le devoient être de la reconnoiſſance publique. Le Mait. Un homme enyvré de la felicité du ſiècle pour des bienfaits, joüit ſans regarder le *Bienfaiteur*. Flech.

On appelle dans les Couvents *Bienfacteurs* & *Bienfactrices*, ceux qui ont fait les fondations, ou qui y ont apporté de grands biens en y entrant, ou qui en ont fait ſans y entrer. Autrefois les noms des *Bienfacteurs* s'écrivoient dans le Miſſel. On les mettoit auſſi dans le Calendrier des Moines morts.

BIENFAIRE, v. act. S'acquiter comme il faut de ſon devoir. *Officio rectè fungi, partes implere. Je fais bien, j'ai bien fait, je fis bien, je ferai bien.* Il faut tâcher de *bien faire* ce que l'on nous ordonne. Il a très-*bien fait* ſa commiſſion.

BIENFAIRE, v. n. Obliger quelqu'un par quelque libéralité, par quelque ſervice. *Bene mereri de aliquo, præſtare officium alicui.* On dit plus ordinairement *faire du bien*.

BIENFAISANT, ANTE, adj. *Beneficus.* Qui a l'inclination à obliger, à faire du bien aux autres. Il faut qu'un Seigneur ſoit *bienfaiſant* s'il veut gagner l'amitié du peuple.

Il y a un comparatif: N'avois-je pas raiſon de trouver étrange, que vous le meilleur & le mieux-*faiſant* de tous les hommes, me refuſaſſiez cinq ou ſix lignes? Voit.

BIENFAIT, AITE, adj. Qui a de la beauté, de l'agrément, de la grace, qui eſt bien tourné, bien placé. *Egregius, elegans, venuſtus, ad unguem factus.* Voilà un ouvrage *bien fait*, une commiſſion *bien faite*. Cet homme eſt très-*bien fait*. C'eſt un eſprit *bien fait*. Un cœur *bien fait*. Il a auſſi un comparatif. C'eſt l'homme le *mieux fait* que j'aye vû. C'eſt la fille la *mieux faite* de France.

BIENFAIT, ſ. m. Don, faveur, grâce, bon office; bien, plaiſir que l'on fait à quelqu'un. *Beneficium, munus, donum, gratia.* Les *bienfaits* s'oublient plus aiſément que les injures. Séneque a écrit un beau Traité des *Bienfaits*, qui a été traduit par Malhèrbe. Pour conſerver de la reconnoiſſance, il faut s'arrêter au *bienfait*, ſans en rechèrcher la ſource, qui eſt d'ordinaire fort corrompuë. Nicol. Ceux que la fortune aveugle & ſans choix a comme accablez de ſes *bienfaits*, en joüiſſent avec orgueil & ſans modération. La Bruy. Les *bienfaits* même veulent être aſſaiſonnez de manières obligeantes. Bell. Un *bienfait* reproché tient toûjours lieu d'offenſe. RACIN. C'eſt un crime, dit Sénéque, que de rendre le *bienfait* auſſi-tôt qu'il eſt reçu, & d'obliger celui qui le fait à le reprendre. ROCHEF.

Un bienfait *perd ſa grace à le trop publier,*
Qui veut qu'on s'en ſouvienne, il le doit oublier. CORN.

Pour tant d'heureux bienfaits *les Muſes reverées,*
Furent d'un juſte encens dans la Gréce honorées. BOIL.

BIENFAIT, en tèrme de Coûtumes, ſe dit auſſi de la troiſiéme partie des biens ſucceſſifs du père & de la mère, dont la jouïſſance par uſufruit etoit donnée au puînez, & entre autres en la Coûtume d'Anjou.

On dit proverbialement *bienfait* n'eſt jamais pèrdu.

Quæ rectè fiunt nunquam bène facta peribunt.

BIENFAIT. Divinité païenne. *Beneficium.* C'eſt Démocrite qui fit un Dieu du *Bienfait.* Voyez Pline Liv. XI. Ch. 7. Budé ſur les Pandèctes p. 46. & Gyraldus *Synt. Deor.* p. 53. Démocrite ne reconnoiſſoit que deux Divinitez, la Peine & le *Bienfait.*

BIENHEUREUX, EUSE, adj. & ſ. Celui qui joüit de la béatitude. *Beatus. Beati cæli cives, cælites.* Le Paradis eſt le ſéjour des *Bienheureux.* La *bienheureuſe* Vierge Marie. Les *bienheureux* Apotres.

BIENHEUREUX, ſe dit auſſi de ceux qui ſont morts en odeur de ſainteté, & que l'Egliſe a deſtinez pour être canoniſez, dont elle a approuvé cependant la vénération. *Beati.* Le titre de *Bienheureux* ne peut être donné que par l'Egliſe; quand ce titre eſt donné à quelqu'un par ceux qui en écrivent la vie, ou qui en parlent, ce n'eſt qu'un témoignage de l'opinion qu'ils ont de ſa ſainteté, qui n'a nulle autorité: un Évêque particulier ne peut pas même donner le titre de *Bienheureux.* Auſſi quand l'Egliſe le donne, elle fait faire un procès qui prouve les vèrtus héroïques & les miracles de celui à qui elle le donne, c'eſt toujours en vuë de la canonization qu'elle le donne; mais le culte qu'elle pèrmet de rendre à un *bienheureux* eſt différent de celui qu'elle fait rendre à un Saint canonizé. Voyez Scacchi.

BIENHEUREUX, en tèrme de l'Ecriture, ſe dit de ceux qui ont les qualitez compriſes dans les huit Béatitudes mentionnées dans l'Evangile. *Bienheureux* ſont les pauvres d'eſprit, les pacifiques, les affligez, &c.

BIENHEUREUX, ſe dit en Morale de ceux qui ont quelque bien, quelque avantage. *Felix, fortunatus. Bienheureux* qui vous poſſéde, qui vous peut gouverner. *Bienheureux* ceux qui ſont morts avant que de voir la ruine de leur patrie. Voici le *bienheureux* ſéjour, &c.

BIEN-LOIN. Conjonctive qui ſignifie, Au lieu, & qui veut un infinitif avec la particule *de. Tantum abeſt ut, &c. adeò non ut &c. Bien loin* de ſe repentir, il s'obſtine dans ſon crime. *Bien loin* d'être notre ami, il eſt au contraire notre plus dangereux ennemi. *Bien loin* de lui envoyer des Députez, ils vinrent eſcarmoucher. ABLANC. Il y en a qui conſtruiſent auſſi *bien loin* avec le ſubjonctif du verbe, précédé de la particule *que. Bien loin* qu'il ſoit homme à vous faire ſatiſfaction, il eſt homme à vous quereller. *Bien loin* que le diſcours ſoit affoibli par l'arrangement des mots, il ne peut ſans cela avoir aucune force.

BIEN QUE, Conjonctive qui régit le ſubjonctif, & qui ſignifie, quoique, encore que. *Etiamſi, quamvis, etſi. Bien que* la beauté & la force du corps vous donnent de l'avantage par deſſus les autres. *Bien que* ce qu'il y a de plus tèrrible ſemble devoir tomber ſur moi. *Bien qu'il n'y* ait aucun danger pour vous. Mais il faut remarquer ſur cette conjonctive *bien que*, lorſque la période a pluſieurs membres, que le mot *bien* ne veut pas être répété, ſur tout dans le ſtile ſimple & hiſtorique. Exemple, *Bien que* l'expérience nous faſſe voir qu'il n'y a point d'innocence à l'épreuve de la calomnie, & que les plus gens de bien ſoient expoſez à la pèrſécution. C'eſt ainſi qu'il faut écrire, au lieu de répeter *bien que* dans le ſecond membre de cette periode: en diſant & *bien que* les gens de bien, &c.

BIENSEANCE, ſ. f. Ce qui convient à une choſe, qui lui donne de la grace & de l'agrément, ou ſi l'on veut, action qui quadre aux tems, aux lieux & aux pèrſonnes; egards que l'on a pour toutes ſortes de circonſtances. *Decorum, decentia, condecentia.* Un Auteur qui a fait un diſcours ſur la *bienſeance*, la fait conſiſter en des actions & des manières où l'on ne remarque rien qui réponde préciſement à ce que l'on eſt. Les *bienſéances* ſont d'une étenduë infinie, le ſexe, l'âge, le caractère, impoſent des devoirs différens, & ſi l'on n'obſerve pas toutes ces différences qui font la *bienſéance*, l'on paſſe pour un homme impoli. BELL. Il eſt de la *bienſéance* de ſe tenir dans une poſture honnête devant les Dames. La *bienſéance* éxige de nous pluſieurs devoirs & des civilités. Il faut en toutes choſes garder les *bienſéances.* Combien de gèns font des crimes de tous leurs ſoupçons, & décrient la vèrtu même quand elle ne garde pas à leur gré toutes leurs rigoureuſes *bienſéances.* FLECH. La *bienſéance* eſt la moindre de toutes les Loix & la plus ſuivie. ROCHEF. Les femmes choiſiſſent bien ſouvent la dévotion comme une *bienſéance* de l'âge. LA BRUY. Le Taſſe ne garde pas auſſi éxactement que Virgile toutes les *bienſéances* des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioſte. BOUH. L'étroite *bienſéance* doit être gardée juſqu'à la ſcène. BOIL. Il y a des choſes qu'on peut faire impunément & que la *bienſéance* ne pèrmet pas. S. EVR. Rien n'eſt plus contraire à la *bienſéance*, que d'en obſerver avec trop d'affectation toutes les règles & toutes les loix. BELL.

De la pudeur ſauver les apparences,
C'eſt ſatisfaire aux loix de ſon devoir,
Que d'en garder toutes les bienſéances. MONTREUIL.

Abaiſſons-nous, ma ſœur, ajuſtons-nous au tems,
Et ne ménageons plus ces triſtes bienſéances,
Qui nous ôtent le fruit du plus beau de nos ans. MOL.

BIENSEANCE, ſe dit auſſi de ce qui eſt commode, utile & avantageux. *Commodum, utilitas, convenientia.* Il a acheté cette maiſon, cette tèrre, parce qu'elle étoit à ſa *bienſéance*, dans ſon voiſinage. On a dans ce quartier toutes choſes à la *bienſéance*, l'Egliſe, le marché, la rivière, &c. Les Princes occupent ſouvent des places par droit de *bienſéance*, parce qu'elles ſont à leur *bienſéance*, qu'elles aſſurent, & arrondiſſent leurs frontières. Rien n'eſt plus à la *bienſéance* du Roi que cette ville. ABLANC.

BIENSÉANT, ANTE, adj. Qui ſied bien à quelque choſe. *Decorus, decens.* Cela n'eſt pas *bienſéant* à un homme de votre rang. Il eſt *bienſéant* à une fille d'être modeſte, de rougir.

BIENTENANT, ANTE, adj. Tèrme de Palais. Qui poſſéde les biens & les héritages qui ont appartenu à un autre. On aſſigne le tiers acquéreur en déclaration d'hypotéque comme *bientenant.* On recherche les malvèrſations des Financiers contre leurs héritiers & *bientenans.*

BIENVEIGNER, v. act. Vieil mot qui ſe trouve dans Nicod, & qui ſignifie ſaluer quelqu'un, le féliciter ſur quelque bonheur qui lui eſt arrivé, le recevoir avec bienveillance & affection. *Salutare aliquem, alicui gratulari.*

BIENVEILLANCE, ſ. f. Affection, inclination qu'on a pour quelqu'un, diſpoſition à lui vouloir du bien. *Benevolentia.* L'Orateur dans ſon éxorde doit gagner la *bienveillance* de ſes auditeurs. Un ſèrviteur qui a la *bienveillance* de ſon maître. Je vous demande, Monſieur, l'honneur de votre protection & de votre *bienveillance.* VOIT.

L'impôt de la *bienveillance* inventé en Anglètèrre par Edoüard IV. ſuprimé par Richard III. & rétabli par le Parlement ſous Henri VIII. étoit une taxe à laquelle chacun ſe cottiſoit à proportion de ſon revenu. LARREY. C'eſt ce que nous pourrions appeller en France Don Gratuit, ſi ce tèrme n'étoit pas affecté par l'uſage aux contributions que le Clergé s'impoſe.

BIENVEILLANT, ANTE, adj. Qui veut du bien à quelqu'un, qui a de la bienveillance pour lui. *Benevolus.* Ce mot n'eſt pas fort en uſage.

BIENVENU, UE, adj. Qui ſe dit de ceux dont l'arrivée eſt ſouhaitée en quelque endroit, qui ſont bien reçus & regardez de bon œil. *Qui feliciter & optatè advenit.* Les honnêtes gens ſont toujours *bienvenus* par tout. Quand vous voudrez venir chez moi, vous ſerez le *bienvenu*, la *bienvenuë.*

On dit provèrbialement, Vous ſoyez le *bienvenu* comme en votre maiſon de l'Iſle Bouchart. On dit auſſi, Vous ſerez le *bienvenu*, & le mal reçu, à ceux dont on n'agrée pas les viſites. On dit encore, On eſt toujours *bienvenu* quand on apporte.

BIENVENUË, ſ. f. Bonne arrivée, heureuſe arrivée. Célebrer la *bienvenuë.* Ce tèrme n'eſt que du ſtile enjoüé, ou familier & populaire. Une Ballade élegante préſentée à feu Monſeigneur à ſon retour du Camp de Compiégne, commence ainſi:

Je viens, Monſeigneur, hardiment,
Celebrer votre bienvenuë,
Et le dèrnier amuſement
Où les Princes ſi galamment
Paſſèrent Bellone en revuë.

Bienvenuë eſt en ſtile familier ce que les Romains appellent ſur leurs medailles FELIX ADVENTUS, comme dans Dioclétien, Conſtantin le Grand, Valentinien, Galère, Maximin, &c. ou ſimplement ADVENTUS. Comme dans Néron, dans Vitellius, dans Trajan, dans Hadrien, dans Peſcennius Niger, dans Caracalla, dans Gera, dans Sevère, &c.

BIENVENUË, Eſt auſſi le repas qu'on donne à ceux avec qui on entre en quelque eſpèce de Communauté. *Feſtum, epulum amici adventum gratulantibus datum.* Les priſonniers font payer la *bienvenuë* à tous ceux qui entrent dans la priſon; les écoliers à ceux qui entrent dans un Collége. Le Roi par ſon Ordonnance de 1670 pour les matières criminelles, défend, à peine de punition exemplaire, aux Géoliers, Greffiers, Guichetiers & à l'ancien des priſonniers, ſous prétexte de *bienvenuë*, de rien prendre des priſonniers en argent ou vivres, quand même il leur ſeroit volontairement offert.

BIENVOULU, UE, adj. Qui eſt aimé, pour qui on a de l'eſtime & de la vénération *Gratus, acceptus, verendus.* Ce Prince a été ſi doux & ſi juſte, qu'il a été toujours *bienvoulu* de ſon peuple. Ce mot ne ſe dit preſque plus.

BIÈRE, ſub. f. Cercueil de bois pour mettre un mort. *Feretrum, ſandapila, capulus.* La *bière* eſt un ſéjour par trop mélancolique. MOLIERE.

Ce mot vient de l'Allemand *baer* ou *baar*, ſignifiant la même choſe, d'où les Italiens ont fait *bara*, & les Anglois *beer*. MENAGE.

BIÈRE, ſ. f. Signifie une boiſſon faite d'orge, de froment, d'avoine, ou d'une autre ſorte de blé. *Cerviſia.* On y ajoûte du houblon pour lui donner le goût du vin. On les braſſe longtems & on les fait cuire dans des chaudières; cette boiſſon enyvre comme le vin, & cette yvreſſe dure même plus longtems, à cauſe que la *bière* étant plus materielle, eſt plus difficile à digerer que le vin. La *bière* de Mars ſe garde toute l'année. Matthiole croit que le *Zythum* & le *Curmi* des Anciens n'étoient autre choſe que la *bière* dont on uſe en Allemagne, en Flandre, en France & en pluſieurs autres regions de l'Europe, & qu'il n'y avoit pas plus de difference entre le *Zythum* & le *Curmi*, qu'entre la manière de la faire, qui augmentoit ou diminuoit la propriété de ces breuvages. En effet, ajoûte-t'il, quoique toutes les *bières* ſe faſſent d'orge, ou de froment, ou d'avoine, elles ont pourtant differens goûts, ſelon qu'elles ſont braſſées. Les unes ſont douces & agreables à boire, & il y en a d'autres qui ſont âpres & amères. Les unes ſont troubles, & les autres claires. Pour faire la *bière*, il faut que les Braſſeurs donnent au grain un commencement de gèrmination, & qu'ils concentrent enſuite dans le même grain la diſpoſition qu'il avoit à gèrmer, en le ſéchant. On y ajoûte trois fois autant de grain non gèrmé, qui ſont enſemble moulus groſſierement. On jette ſur le tout de l'eau à demi boüillante, & enſuite de la froide; & après avoir agité le tout, on le laiſſe quatre ou cinq jours dans un vaiſſeau couvert juſqu'à une parfaite fomentation. Quelques-uns y ajoûtent de l'ivroie pour irriter davantage le goût. Il faut que la *bière* ſoit bien cuite, bien épurée & qu'elle ne ſoit point recente & nouvelle lorſqu'on la boit; autrement elle fèrmente dans l'eſtomach, & elle excite des bouillonnement dans le corps qui nuiſent à la ſanté. Les Anglois pour la faire plus agréable, jettent dans les tonneaux après qu'elle eſt braſſée, du ſucre, de la canelle & des clous de gèrofle; les Flamands du miel & des épices. Dioſcoride dit que la vieille *bière* engendre enfin la lepre. On ſophiſtique la *bière* en y jettant de la chaux, pour lui donner plus de force, & en y mêlant de la ſuie au lieu de houblon.

Les anciens Statuts des Braſſeurs de Paris de l'an 1292. l'appellent cèrvoiſe, & portent que nul n'en peut faire, ſinon d'eau & de grain, c'eſt-à-ſçavoir d'orge, de meteil, ou de dragee, c'eſt-à-dire, de ſeigle & d'avoine mêlez enſemble; & non point de baye, pyment, ou poix reſine; que tels choſes ne ſont mie bonnes ne loyaux à mettre en cèrvoiſe; car elles ſont mauvaiſes au chief & au corps, aux malades & aux ſains. Ils défendent encore de vendre de la *bière* aigre ou tournée. Les réglemens de 1630. défendent d'y mettre ivroie, ſaraſin, ni autres mauvaiſes matières; les houblons ne doivent point être mouillez, échauffez, moiſis, ni gâtez.

Levûre de *bière*, eſt l'écume, de la *bière* qui ſort par le bondon. Dans une grande diſpute qu'il y eut à Paris en l'an 1668. ſur la levûre de *bière* dont ſe ſervoient les Boulangers pour levain, Meſſieurs Paſin, Brayer, Blondel & Courtois, parlent ainſi de la *bière*. La *bière*, dit Cornelius Tacitus *de Morib. Germ.* cette triſte boiſſon faite de houblon, d'orge, ou de forment corrompu, & d'eau gâtée, ſouvent même tirée des marres, n'a pas été plûtôt inventée, qu'elle a été condamnée par Dioſcoride, Galien & les autres Medecins, & par les hommes les plus éclairez. Tous l'accuſent de nuire à la tête, aux nerfs, & aux parties membraneuſes, d'engendrer un très-mauvais ſuc, de cauſer une yvreſſe plus longue & plus fâcheuſe que celle du vin, & tantôt la difficulté, tantôt la ſuppreſſion d'urine, quelquefois auſſi la ladrerie. D'autres Médecins la défendirent, & entre autres, Meſſieurs Perrault & Rainſant, qui diſent entre autres choſes dans leurs avis: Le bruit que la *bière* a d'être faite avec de l'arſenic, n'eſt fondé que ſur une équivoque de la langue Flamande, dans laquelle *Batem Bruick* ſignifie tout enſemble la nourriture & le poiſon des rats; c'eſt-à-dire, le grain dont on fait la *bière*, que les rats aiment, & l'arſenic qui les tuë. Le houblon auſſi n'eſt point une plante malfaiſante; au contraire, tous les Medecins le loüent de la vèrtu qu'il a de purifier le ſang, & d'ôter les obſtructions, c'eſt pourquoi il a été ajoûté à la *bière* pour corriger les vices dont on accuſoit celle des Anciens, qui étoit differente de la nôtre, parce qu'elle étoit ſans houblon.

Dans les Coûtumes de Flandres on appelle *Ban de bière*, un impôt qu'on leve ſur la *bière*, ou *bierbank*, ſignifie auſſi une *taverne*.

On dit provèrbialement d'un portrait mal fait, ou ridicule, que c'eſt une enſeigne à *bière*. Les yvrognes diſent auſſi, qu'ils ne veulent point mettre leurs corps en *bière*, pour dire, boire de la *bière* au lieu de vin.

Ce mot vient de l'Allemand *bier*, ſignifiant la même choſe, que Voſſius derive du Latin *bibere*. Pluſieurs autres le derivent de l'Hébreu *bar*, qui ſignifie le *blé* dont on la fait; d'autres de *brion*, dont Pline fait mention en parlant du breuvage. Le P. Pezron dit que *bière* eſt un mot Celtique, dont vient l'Allemand *beria* ou *berrie*, & non pas *bièr*.

BIEVRE, ſ. m. Eſpèce de loutre, ou de caſtor, qui vit dans l'eau & ſur tèrre. *Caſtor, Fiber.* Cet animal eſt couvèrt d'une peau pleine de poil mous & drus. Il a la tête ſemblable à un rat. Ses yeux, ſa langue & ſes dents reſſemblent aux yeux, à la langue & aux dents d'un cochon. Son muſeau reſſemble à celui d'un barbet. Ses piéds de devant ſont ſemblables à ceux d'un ſinge, & ſes piéds de dèrrière à ceux d'une oye. Le *bièvre* a au deçà & au delà de ſes parties naturelles deux tumeurs, de la liqueur deſquelles on ſe ſert en Medecine. On prend des *bièvres* dans la Province de Bata dans la Baſſe Ethiopie, & leur peau eſt ſi chère, qu'elle eſt du prix d'un Eſclave. C'eſt pourquoi pèrſonne n'en porte que par la pèrmiſſion du Roi. DAPPER.

BIEVRE, eſt auſſi un Oiſeau de rivière, gros comme une moyenne oye ſauvage. Il a le bec long, menu, dentelé, crochu par le bout & ſemblable à celui de la Piette de mèr. Il a une crête ſur le col, la tête groſſe & de couleur fauve, & le deſſus du dos cendré, tirant ſur la couleur plombée. Son ventre eſt preſque blanc, & les piéds rougeâtres. Ses yeux ne ſont pas grands, ſes ailes petites, eu égard à la groſſeur de ſon corps, elles ont une ligne blanche qui les travèrſe, ſon bec eſt long de trois doigts, rouge par deſſous, brun par deſſus. L'on y voit deux trous qui ſèrvent à la rèſpiration. Sa queuë eſt ronde comme celle des oiſeaux de rivière. Il fait ſon nid ſur les arbres & parmi les rochers. Il a une cavité ou bourſe dans le corps compoſée de membranes. Elle ſèrt à conſerver l'air; c'eſt une partie qui eſt particulière aux oiſeaux qui plongent. L'on ne fait pas grand cas de la bonté & de la délicateſſe de ſa chair. On le nomme en Latin *Mergorum maxima* On le nomme *bievre* en François, parce qu'il eſt du naturel de l'animal amphibie nommé *bievre*, qui fait grand dégât de poiſſon.

Menage dérive ce mot de *bebrus*, que les Latins du bas ſiècle ont dit pour *fiber*, auſſi bien que *baver* & *bevron*. Les Anglois & les Allemands l'appellent *bever*, les Anglo-Saxons *befer*. Voyez CASTOR.

BIEVRE, ſ. f. *Bivara.* Petite rivière qui paſſe à Paris, & qui y ſèrt aux belles teintures de la manufacture des Gobelins. Les eaux de la *Bievre* ont des qualitez ſingulières pour les teintures, ſur tout pour celle d'écarlate. Cette rivière a été nommée Gobelin, d'un Jean Gobelin, qui demeuroit ſur ſes bords. T. CORN. On la nomme aujourd'hui communément la rivière des Gobelins.

BIEZ, ſ. f. Canal qui renfèrme & conduit des eaux dans quelque élevation pour les faire tomber ſur la roüe d'un moulin; & les *arrièrbiez* ſont les *biez* qui ſont au delà en remontant. On diſoit autrefois *bier*: ce qui a fait croire à quelques-uns que ce mot venoit de *bière*, parce que le *biez* en a la figure.

Du Cange dérive ce nom de *bedale*, qu'on dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification. Je crois qu'il vient de *via aquæ*, comme étant un conduit d'eau, en lui donnant la prononciation Gaſcogne.

B I F.

BIFFAGE, ſ. m. Vieil mot qui veut dire éxamen; il ſe dit des comptes. *Biffages* de comptes. *Examen rationum.*

BIFFER, v. act. Pocher une écriture, la rayer & effacer en telle ſorte qu'on ne la puiſſe lire. *Delere.* Le Cardinal Baronius a *biffé* deux Conſuls des Faſtes Romains. Quand les empoiſonnemens ſont déclarez injurieux, on ordonne que l'écrou ſera rayé & *biffé*.

BIFFER, ſignifie auſſi, examiner des comptes. *Examinare, excu-*

tere, diſpungere rationes. On le dit auſſi métaphoriquement de quelque ouvrage que l'on défait, que l'on rompt, que l'on déchire. Ainſi un Poëte a dit d'un ouvrage de tapiſſerie, ou broderie:

Coups de ciſeaux au travers de l'ouvrage
De mon labeur effacerent les traits;
Point n'y reſta qui ne reçut outrage;
Tout fut biffé. *Jugez de mes regrets*, NOUV. CHOIX D. P. D. P.

BIFFÉ, ÉE, part. & adj. Écriture *biffée*. Écrou rayé & *biffé Deletus*.

B I G.

BIGAME, adj. & ſ. m. Qui a deux femmes en même tems, épouſées en face de l'Égliſe. *Bigamus.* A Rome celui qui avoit contracté deux mariages en même tems, étoit noté d'infamie par l'Edit du Préteur. On puniſſoit ci-devant les *bigames* de mort, mais par erreur; car il n'y a pas d'Ordonnance qui les condamne à ce ſupplice; maintenant on leur impoſe d'autres punitions.

BIGAME, en Droit Canonique, ſe dit de celui qui a épouſé deux femmes ſucceſſivement, ou qui ne s'étant marié qu'une fois, a épouſé une veuve. En l'un & l'autre ſens on ne peut tenir un Evêché ſans diſpenſe. Ce point de diſcipline eſt fondé ſur ce que S. Paul dit dans ſon épit. à Tite chap. 1. *Mari d'une ſeule femme.* C'eſt pourquoi les *bigames* n'étoient point admis aux Ordres ſacrez, ſoit que la bigamie fut réelle pour avoir épouſé deux femmes, ſoit qu'elle fut interprétative, pour avoir épouſé une veuve, ou une fille qui avoit été corrompuë avant ſon mariage. Ceux là même paſſoient pour *bigames*, qui avoient fait vœu de virginité avant leur mariage; & l'Egliſe obſervoit une ſi grande rigueur à l'égard des *bigames*, que le Pape Léon I. ne voulut jamais permettre à un Evêque de Mauritanie de les ordonner. Le P. Doucin dans ſon Hiſtoire du Neſtorianiſme, dit qu'Irenée étant *bigame* en ce qu'il avoit été marié deux fois, avoit été élû Evêque de Tyr contre les Canons. S. Jerôme, Gennadius & les Grècs ne regardoient comme *bigames* que ceux qui auroient épouſé deux femmes ſucceſſivement, depuis qu'ils avoient reçu le batême; mais S. Ambroiſe, S. Innocent & S. Auguſtin, ont regardé avec l'Egliſe Latine comme *bigames* ceux qui avoient épouſé deux femmes, quand même ils auroient épouſé la prémière devant que d'être batiſez. Voyez le P. Thomaſſin. S. Epiphane dit *hær.* 59. *n.* 4. que l'Egliſe obſerve exactement de ne point ordonner les *bigames*, quoiqu'ils n'ayent épouſé la ſeconde femme qu'après la mort de la prémière. Dans le 6. 7. & 8e ſiécles les *bigames* n'étoient exclus, tant en Orient qu'en Occident, que de l'Epiſcopat, de la Prêtriſe & du Diaconat; ils pouvoient recevoir les Ordres inférieurs avec diſpenſe de leur Evêque, ſelon pluſieurs Theologiens & pluſieurs Canoniſtes, qui citent pour eux S. Thomas; mais le P. Thomaſſin dit que les Cardinaux interprêtes du Concile de Trente, & Sixte IV. ont déclaré qu'il falloit, même en ce cas, avoir recours au Pape.

BIGAMIE, ſ. f. Action criminelle provenant d'un mariage contracté avec deux femmes en même tems. *Bigamia.*

Ce mot vient du Grèc διγαμία, qui ſignifie un double mariage.

BIGAMIE, eſt auſſi une qualité contractée par le mariage de deux femmes qu'on épouſe ſucceſſivement, ou par un mariage avec une veuve, ou avec une femme débauchée; la prémière eſpèce de *bigamie* s'appelle réelle, & la ſeconde interprétative. La *bigamie* n'emporte point d'irrégularité pour les Ordres mineurs; mais ſeulement pour les Ordres majeurs, & il n'y a que le Pape qui en puiſſe diſpenſer. Le Pape Innocent I. dans ſa Décrétale à Victrice Evêque de Rouen, déclare qu'il y a *bigamie*, & par conſequent irrégularité, quand même le prémier mariage eut été contracté avant le batême, parce que le mariage n'eſt pas comme les pechez qui ſont effacez par le batême.

Il y a une troiſiéme eſpèce de *bigamie*, qu'on appelle par reſſemblance, elle eſt encouruë par le mariage qu'un homme engagé dans les Ordres ſacrez, ou qui a fait profeſſion dans quelque Ordre religieux contracte avec une fille: l'Evêque peut diſpenſer au moins en cértaines occaſions, de l'irrégularité qu'elle produit. DUCASSE.

BIGAMIE, ſe dit auſſi dans les choſes ſpirituelles. Quand on poſſéde deux Bénéfices incompatibles, de même nature, comme deux Evêchez, deux Cures, deux Chanoinies *ſub eodem tecto*, &c. on commet une *bigamie* ſpirituelle. Voyez la Déclaration du Roi du 12 de Février 1681. ſur l'incompatibilité des Bénéfices.

BIGARRADE, ſ. f. Sorte d'orange qui a ſur la peau pluſieurs pointes & excreſcences. *Malum aureum.* Un jus de *bigarrade*. Dans la claſſe des oranges aigres les *bigarrades* ſont les meilleures, les plus belles & les plus conſiderables. LA QUINT. *Tr. des Or.* ſ. 12.

La diverſité de ſa couleur & l'inégalité de ſa figure lui ont fait donner le nom de *bigarrade* en Provence.

BIGARRADE, ſ. f. C'eſt auſſi une eſpèce de poire groſſe, plate, d'un gris jaunâtre, & qui a la chair caſſante; elle ſe nomme autrement Tulipée, ou la Vilaine d'Anjou. LA QUINT.

BIGARRAT, ſ. m. Pendant la ligue tous ceux qui tenoient le parti du Roi furent appellez *Bigarrats*. BOUCHE, *hiſt. de Prov. T. II. p.* 704. & DE RUFFI, *Hiſt. de Marſeille L. VIII. p.* 371. *& ſuivantes.* Celui-ci écrit *Bigarras*.

BIGARREAU, ſ. m. Fruit rouge, blanc & douceureux, qui vient au tems des ceriſes, qui a la chair plus férme & une figure moins ronde que les ceriſes, & approchante de celle d'un cœur, qui reſſemble à une guigne, & qui a été ainſi appellé à cauſe qu'il eſt bigarré de rouge, de blanc & de noir. *Ceraſa duracina.* Le *bigarreau* eſt un trés-bon fruit en arbre de tige. LA QUINT. Il y a auſſi un *bigarreau* qu'on appelle *cœur*. Voyez CERISE.

BIGARREAU, ſ. m. Se dit auſſi pour l'arbre même, qui ſe nomme Bigarrotier. Le *bigarreau* a ſon fruit férme & croquant, longuet & quaſi quarré, mais toujours fort doux & fort agréable. Le bois eſt fort gros, aſſez badinant, & la feuille longuette. LA QUINT. *P. III.* Ch. 15. *p.* 493.

BIGARREAUTIER, ſ. m. Arbre qui porte des bigarreaux. *Ceraſus duracina.* La Quintinie écrit *Bigarrotier*.

BIGARRER, v. act. Mettre ſur un habit diverſes couleurs mal aſſorties, & qui choquent la vûë. *Variare, vario colore diſtinguere.* Les maſques, les bouffons portent des habits *bigarrez*. Les Sergens en faiſant leurs exploits portoient autrefois des manteaux *bigarrez*, comme on voit dans la Farce de Patelin.

Ménage dérive ce mot de *bivariare*, qu'on a dit *biſvarare*, d'où il dérive auſſi *bigarreau* & *bigarré*; Paſquier de *virgatus, & diverſis coloribus partitus*.

BIGARRÉ, ÉE, part. & adj. Qui eſt couvert, qui eſt orné de divérſes couleurs. *Varius, diſcolor, verſicolor, diverſus.* Il avoit un habit *bigarré*. Ils reluiſoient non pas d'or, ni de parures *bigarrées*; mais d'acier bien poli. VAUG.

BIGARRÉ, ÉE, part. & adj. Une compagnie *bigarrée*, eſt une troupe de gens ramaſſez par haſard, qui n'ont ni le même génie, ni les mêmes inclinations. Un diſcours *bigarré* de phraſes recherchées & de paroles étudiées, donne dans la vûë des perſonnes peu intelligentes; mais il paroît ridicule aux gens de bon goût. PORT-ROYAL.

En térme de Blaſon, *bigarré* ſe dit du papillon & de tout ce qui a diverſes couleurs. De gueules à un papillon d'argent miraillé & *bigarré* de ſable.

BIGARROTIER, Voyez BIGARREAUTIER, & CERISIER.

BIGARRURE, ſ. f. Mauvais aſſortiment de couleurs & d'ornemens ſur un habit, ſur des meubles, &c. *Inſulſa, inepta varietas.*

BIGARRURE, ſe dit auſſi des ouvrages d'eſprit compoſez de pluſieurs choſes qui n'ont aucune liaiſon ni relation enſemble. *Mala ſongeries, farrago.* Les *Bigarrures* du Sr des Accords eſt un livre d'une façon extraordinaire, fait de pluſieurs piéces ramaſſées. Paſquier Liv. VIII. de ſes lettres f. 245. loue auſſi les *Bigarrures* de Tabourot, comme pleines de gentilleſſe & de naïveté d'eſprit, & bigarrées & diverſifiées d'une infinité de beaux traits. La *bigarrure* de ce chapitre vous plaira. BALZAC. N'eſt-ce pas profaner le ſérieux, que de le mêler avec du comique? Quelle *bigarrure*! AMUSEM. SERIEUX ET COMIQ.

BIGARRURE, en térme de Fauconerie, ſe dit des taches rouſſes ou noires, ou diverſifiez de couleurs qui rendent le pennage d'un oiſeau bigarré. *Verſicolor.*

BIGAT, ſ. m. *Bigatus.* C'eſt le nom d'une ancienne monnoye des Romains qui étoit d'argent, & ſur laquelle étoit d'un côté un char tiré par deux chevaux; en Latin *biga*. C'eſt delà qu'elle avoit pris ſon nom. PLINE Liv. XXXIII. Ch. 3. C'étoit le denier, dont la marque fut au tems de la Republique un char conduit par une victoire, & tiré ou par deux chevaux, ou par quatre, d'où ils furent appellez ou *bigats*, ou quadrigats; *quadrigati.* Quelquefois, ſur le *bigat* au lieu de deux Chevaux le char eſt tiré par deux cérfs, comme ſur les médailles de la famille AXSIA, & dans la famille CREPEREIA deux hippopotames portent un Neptune ſur leurs queuës. Pluſieurs des médailles que nous appellons Conſulaires, ſont des *bigats*.

BIGE, ſ. f. Chariot à deux chevaux, tiré par deux chevaux, attelé de deux chevaux *Biga*. Quoique ces ſortes de mots ne ſoient pas dans l'uſage, & qu'il n'y ait que quelques Savans qui s'en ſervent en cértaines rencontres, cependant ils ſont trés-utiles, & épargnent des périphraſes. On s'eſt ſervi de celui-ci dans ce Dictionnaire-ci même au mot *Carriere*. Les *biges* & les quadriges étoient les chariots qui couroient dans la lice. Dans des tems plus anciens les *biges* étoient auſſi d'un uſage fort commun à la guèrre & dans les combats. Dans Homère, dans Héſiode, dans Virgile tous les Héros combattent en *bige*, c'eſt-à-dire, dans un char traîné par deux chevaux. Il y a des *biges* ſur pluſieurs médailles, ſur tout de celles qu'on nomme Conſulaires, ſur celles de Syracuſe, &c.

Ce mot eſt formé du Latin *biga*, qui ſe dit comme pour *bijuga*, & ſignifie un Char qui a deux chevaux, ou autres animaux attachez à ſon joug, ou qui a un joug de deux animaux, de *bis & jugum*, ou qui a un double joug, & probablement ce mot a paſſé par métaphore des voitures tirées par des bœufs, à celles qui étoient attelées de chevaux; ou bien les chevaux même dans les commencemens étoient harnachez d'une éſpéce de joug, qui leur portoit ſur le garot, ou ſur le cou.

BIGEARE. Voyez BIZARRE.

BIGERRIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Bigerro*, *Bigerrus*. Ancien nom des habitans du pays de Bigorre, dont M. de Marca s'eſt ſérvi quelquefois. Bigordan eſt celui qu'on donne aujourd'hui aux habitans de la même contrée.

BIGERIQUE, ou BIGERRIQUE, adj. m. & f. *Bigerricus*. Les robes & les manteaux rudes & velus fabriquez d'une laine groſſiére portoient anciennement le nom de *Bigerriques*. en conſideration du pays de Bigorre où ſe travailloit cette manufacture, comme l'on peut voir dans Sevére Sulpice & dans Fortunat, qui témoignent que S. Martin acheta pour ſon uſage une cape *Bigerrique*; car c'eſt ainſi que je veux la nommer, eſtimant que ces habillemens *Bigerriques* pouvoient être ſemblables aux capes qui ſe fabriquent maintenant en Bearn d'une laine groſſiére, pour défendre les pauvres gens contre le froid & les pluies. DE MARCA. Paulin les appelle en Latin *Pellita Bigerra*; Sulpice Sevére, *Bigerrica veſtis brevis atque hiſpida*, *Bigerrica palla*; d'autres *Bigerra*.

BIGLE, adj. & ſubſt. maſc. & ſém. Qui a les yeux tournez, qui ne peut regarder droit & fixement, qui eſt louche. *Strabo*, *diſtortis oculis*.

Ce mot vient de *obliquulus*, diminutif de *obliquus*. MÉN. D'autres le font venir de *binus oculus*, c'eſt-à-dire, œil double & qui regarde en deux endroits. COS.

BIGLE, eſt auſſi une éſpéce de chien de chaſſe qui vient d'Angletérre, qui ſért pour les liévres & lapins.

BIGLER, v. n. Regarder en bigle, en louche. *Diſtortis oculis intueri*, *aſpicere*.

BIGNE, ſ. f. Tumeur, boſſe au front, qui vient par quelque coup reçu, ou par quelque chûte. *Tuber*, *tuberculum*. Il n'eſt pas du bel uſage.

BIGNET, ſ. m. Cértaine paitiſſerie qui ſe fait au Carnaval avec de la farine, des œufs & des pommes, le tout cuit avec du saindoux. *Artolaganus*. Quelques-uns derivent ce mot par metathéſe de l'Hebreu *pinneq*, qui ſignifie, *faire bonne chere à quelqu'un*. D'autres le font venir du vieux mot *bigne*, qui ſignifie enflure, ou tumeur, parce que les *bignets* ſont enflez.

On dit auſſi, Faire les *bignets*, quand on fait une cértaine collation en ce tems-là où on ſért des *bignets*.

BIGORDAN, ou BIGOURDAN, ANE, ſ. m. & f. Qui eſt du pays de Bigorre. *Bigerrio*, dans Céſar, *Bigerrus* dans Pline, & dans Paulin. Paulin écrivant à ſon ami Auſone parle avec mépris des habits des *Bigordans*, qui inſinuë avoir été faits de peaux de bêtes. DE MARCA. Le P. Monet prétend que les Béarnois ſont une portion de *Bigordans* qu'il nomme *Bigordans* occidentaux, & les vrais peuples de Bigorre, *Bigordans* orientaux. ID. M. de Marca n'eſt pas de ce ſentiment, non plus que Favyn. Vigenère corrigeant ſa prémiére vérſion, met en ſa table les Bigerriones pour les Bearnois, à quoi il y auroit plus d'apparence qu'à les prendre pour Baïonne. Néanmoins ces Bigerriones de Céſar ſont les *Bigourdans*. FAVYN, *hiſt. de Nav. p. 62. & 64*.

Bigourdan paroît meilleur que *Bigordan*; il eſt plus doux, & plus ſelon l'uſage de notre langue, qui change volontiers l'*o* en *ou* Toulouſe, Bourdeaux, Bourdelois, Perigourdan, &c. & non pas Tholoſe, Bordeaux, Pèrigordain. Quelques-uns écrivent *Vigordan*, parce que dans ces contrées voiſines d'Éſpagne, comme en Eſpagne on ne met point de différence entre le *B.* & l'*V.* conſone. Mais il faut laiſſer cette prononciation aux *Bigordans*, & aux Gaſcons. On prononce & on écrit en François *Bigordan*.

LE BIGORDAN, ſ. m. C'eſt la langue que parlent les Peuples du Bigorre.

BIGORNE, ſ. f. Eſpèce d'enclume qui aboutit en pointe, ſur laquelle on bat le fèr qu'on veut arrondir. *Incus bicornis*.

BIGORNEAU, ſ. m. Eſt une petite bigorne dont on ſe ſért ſur l'établi, elle a un bout rond & l'autre quarré.

BIGORNER, v. act. Forger le ſér en rond ſur la bigorne. *Ferrum rotundare*.

BIGORRE, ſ. m. Prononcez Bigôre, Pays de France en Gaſcogne, avec titre de Comte. *Bigerrones*, *Bigerri*: Auſone dit *Bigeritani*. Nos Livres récens diſent *Bigorrenſis*, ou *Bigerrenſis Comitatus*. J'aimerois beaucoup mieux dire *Bigeritanus*, ou *Bigorritanus Comitatus*, puiſque ces mots ſe trouvent dans l'antiquité, & que *Bigerrenſis*, ou *Bigerrenſis* ne s'y trouvent point. Le *Bigorre* eſt preſque tout dans les Pyrenées qui le ſéparent de l'Arragon du côté du midi; il a le Béarn au couchant, l'Armagnac propre & l'Eſterac au nord, & les montagnes de l'Armagnac au couchant. Ce pays a la forme d'une courge de vin, dont la longueur qui eſt de 18. lieuës s'etend du midi au nord, la largeur eſt de 8. ou 10. lieuës. Le nom de la cité des Peuples de *Bigorre* etoit tellement alteré dans les éxemplaires des Notices par quantité de diverſes leçons corrompuës, que les Doctes ont eu de la peine à le remettre en ſa pureté, étant tantôt nommez *Turſambica*, *Tralugorra*, & quelquefois *Turſa*. Mais les manuſcrits plus corrects & de meilleure foi, lui baillent le nom de *Turba*, ou de *Tarba*; *Tarba ubi Caſtrum Bigorra*. Dans cette ville il y avoit un Chateau appellé *Bigorre*, comme les Notices l'aſſurent, qui a donné enfin le nom à toute la Cité; de ſorte qu'elle eſt nommée *Bigorre* & non pas Tarbe, en l'accord des Rois Gontran & Chilperic chez Grégoire de Tours, & les Evêques Apet & Julien ont ſouſcrit au Concile d'Agde & d'Orleans quatriéme, en qualité d'Evêques de la Cité de *Bigorre*, & Amelius au ſecond de Macon comme Evêque de *Bigorre*, qui eſt la qualité que Grégoire de Tours lui donne. Le Territoire ancien de la Cité avoit les mêmes limites que celui de l'Evêché, & n'etoit pas ſi etroit & reſſerré, comme celui qui porte aujourd'hui le titre de Comté de *Bigorre*, qui a été diminué de la riviére Baſſe, de la Viguerie, du Mauvaiſin & de la ville de S. Séver, de Ruſtan, & d'autres piéces qui en ont ete detachées en divérs tems. Voyez *Notitia utriuſque Vaſconiæ Auct. Arn. Oihenarto*.

Maty a fait *Bigorre* féminin. La *Bigorre*, dit-il, a été le pays des Anciens Bigerrons. Maty eſt un etranger, ou pour le moins un homme qui écrit en pays etranger, ſon autorité n'eſt pas d'un grand poids; mais M. de Marca en uſe de même dans ſon hiſt. de Bearn. Si de ce côté là, dit-il, la *Bigorre* a eté expoſée à la ſaillerie, elle a un grand ſujet de gloire d'avoir nourri cet éxcellent Orateur & Poëte, Paulus Attius, dont Auſone fait un état ſingulier. Il faut dire à cela que du tems de M. de Marca, & peut être en Bearn, *Bigorre* étoit féminin, mais aujourd'hui il eſt maſculin, & M. T. Corneille a dit, Tarbe eſt la Capitale du *Bigorre*, qui a eu des Comtes dès le VII^e ſiecle. Il faut s'en tenir au ſentiment de cet Academicien, qui eſt en effet conforme à l'uſage.

BIGOT, OTE, adj. & ſ. Qui contrefait le dévot, qui prie Dieu par hypocriſie. *Simulator pietatis*. La cabale des *bigots* eſt fort dangereuſe.

> *Un* bigot *orgueilleux, qui dans ſa vanité*
> *Croit duper juſqu'à Dieu par ſon zele affecté,*
> *Couvrant tous ſes défauts d'une ſainte apparence,*
> *Damne tous les humains de ſa pleine puiſſance.* BOIL.

Ce mot vient de l'Allemand *bey & Gott*, ou de l'Anglois *by God*, qui ſignifie *de par Dieu*. Cambden rapporte en ſa Bretagne, que les Normands ont ete appellez *Bigots*, à cauſe que le Roi Charles donnant la Normandie avec ſa fille Giſla à Rollon, les Courtiſans ayant avérti ce Duc qu'il falloit qu'il baiſât les piéds de Charles en reconnoiſſance d'un ſi grand bienfait, il répondit en Anglois *No ſo by God*, c'eſt-à-dire, *Non par Dieu*. Auſſi-tôt le Roi & les ſiens en ſe moquant l'appellérent *Bigot*: ce qui a paſſé aux autres Normands. Pluſieurs autres Hiſtoires & Chroniques rapportent la même choſe. Voyez Paſquier. Originairement ce mot n'etoit pas odieux, & ſignifioit ſeulement, *de par Dieu*. Dans le procès de la Canonization de Saint Wernher, *Act. SS. April. T. I. p. 722.* on trouve *beguttæ* pour des filles devotes. Il eſt du commencement du XV^e ſiecle. Guillaume de Nangis recite que les Normands deſirant de ſe faire Chrétiens, s'écriérent *Bigot*, *Bigot*. Le Pére Thomaſſin, outre l'étymologie que nous venons de rapporter, donne celle que l'on trouve dans Etienne Guichard, qui dérive *bigot*, quand il ſe prend pour hypocrite, de l'Hébreu *bagad*, *tranſgredi*, *prævaricari*, *tranſgreſſer*, *prévariquer*.

BIGOT, ſe dit auſſi de ceux qui ont une ſupèrſtition & une dévotion outrée. *Superſtitioſus*. Les gens du menu peuple ſont fort *bigots*, ce ſont des éſprits foibles qui ſe font de vains ſcrupules ſur toutes choſes.

BIGOT, en tèrmes de Marine, eſt une petite piéce de bois de différente longueur, pèrcée de deux ou trois trous par où l'on paſſe le bâtard pour la compoſition du racage.

BIGOTÈRE. Quelques-uns diſent BIGOTELLE, ſ. f. Broſſe de poche enfermée dans un petit étui qui ſért à retrouſſer la mouſtache de la barbe. *Scopula*. On en fait auſſi d'une piéce de cuir dont on ſe bride la nuit pour tenir en état une barbe retrouſſée. La *bigotère* eſt fort peu en uſage préſentement; parce qu'il y a peu de pérſonnes qui laiſſent aujourd'hui croître leur barbe. Les Amours tenoient, l'un la *bigotère*, l'autre le miroir,

& les autres les peignes d'écaille, à la pompe funèbre de Voiture Saras.

Ce mot vient de l'Eſpagnol *bigotera*, & de *vigotes*, qui ſignifie de *grands crocs de barbe* retrouſſez en garde de poignard, comme on les porte en Eſpagne.

BIGOTERIE, ſ. f. Dévotion d'un bigot, qui eſt fauſſe, outrée, ou ſupèrſtitieuſe. *Simulatio pietatis*, ou *ſuperſtitio*. Il y a des Savans qui vont juſqu'à l'idolatrie, & juſqu'à la *bigoterie* pour l'Antiquité, & qui chicanent l'honneur de toutes choſes aux Modèrnes. S. Evr.

BIGOTISME, ſ. m. Profeſſion que l'on fait de la bigoterie.

BIGUER, v. act. Changer de main à la main, troquer but à but. *Permutare*. *Biguer* un cheval. *Biguer* une carte au jeu de hère.

BIGUES, ſ. f. Tèrme de Marine. Groſſes & longues piéces de bois qu'on paſſe dans les ſabords, ſoit pour ſoulever, ſoit pour coucher le vaiſſeau.

Bigues. On appelle auſſi de ce nom les mats qui ſoutiennent celui d'une machine à mâter.

B I H.

BIHAI, ſ. m. Plante de l'Amérique qui produit des branches aſſez ſemblables au plane. Elle jette des vèrges, ou jets, au milieu & autour deſquelles ſont les feuilles, qui ſont aſſez grandes & aſſez larges, & dont les Indiens couvrent leurs maiſons. Ils s'en couvrent auſſi la tête quand il pleut, & des branches ils en font des corbeilles, ou paniers, & mettent entre deux des feuilles de la plante, de ſorte qu'ils ne prennent point l'eau quand ils les y plongent. Ils appellent ces corbeilles, havas. Dans le beſoin ils mangent auſſi les racines des *bihais* les plus tendres; elles ſont blanches, tendres & n'ont pas un mauvais goût. Elles reſſemblent aſſez à la partie tendre du jonc qui eſt dans la tête, mais elles ſont meilleures. Ramuz. *T. III. p. 112.*

BIHOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I J.

BIJON, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. Les Payſans donnent ce nom à la térebenthine, dont on ſe ſert communément, & qu'on tire par inciſion des ſapins, des pins & des meléſes en Dauphiné. *Terebentina reſina*. Cependant ce nom convient proprement à la térébenthine qui découle en été ſans inciſion des mêmes arbres. M. Pomet dit que le mot de *bijon* n'eſt en uſage que parmi les Lyonnois, qui vendent le *bijon* pour le baume blanc du Pérou; en quoi cependant il avouë qu'ils ne font point tort au public, parce que le *bijon*, qui eſt découlé ſans aucune inciſion durant les grandes chaleurs, a autant de vèrtu que le véritable baume blanc du Pérou.

BIJOU. Quelques-uns diſent BIGEOU, ſ. m. Ce qu'on donne ordinairement aux femmes, ou aux enfans pour les divèrtir, ou pour les parer. *Gemmæ, lapilli, monilia, & alia id genus pretioſa ornamenta*. Cette femme a des *bijoux* de prix, garnis de diamans, des ouvrages de filigrane.

Borel dérive ce mot de *bis* & de *joye*: Ménage de *bis jocalium*.

Bijou, ſe dit auſſi de toutes les petites curioſitez qui ornent une chambre, ou un cabinet.

On dit auſſi d'une femme jeune & belle, que c'eſt un joli *bijou*.

BIJOUTERIE, ſ. f. C'eſt la profeſſion de ceux qui font commèrce de bijoux & de pièrres précieuſes. *Pretioſa cujuſcumque ſupellectilis commercium*. Mais en ce ſens *bijouterie* n'eſt pas en uſage, il faut dire *jouaillerie*. Vaug. *Rem. Nouv. Bijouterie* ne peut donc paſſer qu'en lui donnant un ſens plus général & plus étendu qu'à *joüaillerie*. Ainſi *bijouterie* ſera le commèrce de toutes ſortes de petites curioſitez propres à orner ou les pèrſonnes, ou les cabinets.

BIJOUTIER, ſ. m. Celui qui fait trafic de toutes ſortes de bijoux & de curioſitez. *Qui gemmas, monilia, pretioſa vaſa & alia id genus vendit*. Les *Bijoutiers* prennent la S. Louis pour le jour de leur fête, & ne ſont qu'un corps avec les Orfévres. On eſt reçu *jouaillier-bijoutier* au Châtelet devant le Procureur du Roi, & cela après avoir fait trois ans d'apprentiſſage.

Bijoutier, ſe dit auſſi d'un Curieux qui n'a dans ſon cabinet que de petites piéces, ou d'un prix médiocre. *Supellectilis pretii alicujus dominus*. Cet homme n'a ni Rubens, ni Pouſſin, ni grands Tableaux, ce n'eſt qu'un *Bijoutier*.

B I L.

BIL, ſ. m. C'eſt un mot Anglois qui eſt devenu François par l'uſage que le Gazetier en fit pour la prémière fois dans la Gazette du mois de Juin de l'année 1685. Il ſignifie un papier contenant les propoſitions qu'on veut faire paſſer par les Chambres du Parlement d'Angletèrre, pour les repréſenter au Roi, & en faire un Acte, c'eſt-à-dire, un Réglement ou une Loi. *Rerum edicto vel lege ſanciendarum libellus*. Dreſſer un *bil*.

Ce mot en Anglois s'écrit par deux *ll*. *Bill*. De là vient qu'en France on le mouille. Il a encore d'autres ſignifications dans cette langue, comme celle d'obligation, cedule, & comme nous diſons, billet, celle d'Ecriteau, celle de Lettres du Prince accordées pour différens effets, &c. mais nous n'avons reçu que celle qu'on vient d'expliquer.

BILAN, ſ. m. Tèrme de Banque. C'eſt un petit livre que les Marchands ou Banquiers portent ſur eux, où d'un côté ils écrivent leurs dettes actives & de l'autre leurs dettes paſſives. *Peculiaris ac privatus codex nominum*. *Bilan*, ſelon M. Bornier dans ſes Notes ſur l'Ordonnance de 1673 eſt en uſage ſeulement à Lyon, à cauſe des foires, & il eſt le même en abregé que le grand livre qui doit, ſuivant l'Ordonnance, contenir tout le négoce des Marchands, leurs lettres de change, leurs dettes actives & paſſives & les deniers employez à la dépenſe de leur maiſon.

Ce mot vient du Latin *bilanx*, parce que ce livre leur ſert à *balancer* leurs gains & leurs pèrtes. Il leur ſert auſſi au virement des parties. Les Marchands de Lyon appelloient ci-devant *Bilan des acceptations*, un petit livre qu'ils portoient ſur la place, où ils écrivoient toutes les lettres de change tirées ſur eux; & leur acceptation n'étoit autre choſe que de mettre à côté de la lettre qu'ils avoient enregiſtré dans leur *bilan*, une croix, qui ſignifioit *acceptée*. S'ils vouloient deliberer ſur l'acceptation, ils mettoient un *V*. qui ſignifioit *vuë*. Et s'ils ne la vouloient point accepter, ils mettoient *S. P.* qui ſignifioit *ſous proteſt*. Mais depuis l'Ordonnance de *1667*. il ne ſe fait plus d'acceptation que par écrit.

On appelle l'entrée & l'ouverture du *bilan*, le ſixième jour du mois des payemens, juſqu'à la fin duquel on fait le virement des parties, où les Marchands écrivent chacun de leur côté les parties virées.

On appelle auſſi *bilan* ou *balance*, l'arrêté ou la cloture de l'inventaire d'un Marchand, où on a écrit vis-à-vis tout ce qu'il doit, & ce qui lui eſt dû. Un Marchand après la faillite, pour s'accommoder avec ſes créanciers, leur doit préſenter un *bilan*, qui contienne l'état au vrai de ſes affaires. Si un Negociant qui a accoûtumé de porter *bilan* ſur la place, ou autre pour lui, ne s'y rencontre pendant le tems du payement, il eſt reputé avoir fait faillite.

BILBAO, ſ. m. Ville d'Eſpagne dans la Biſcaye, dont elle eſt Capitale. *Bilbaum*. Quelques-uns la prennent pour la *Floriobriga* de Ptolomée. D'autres diſent qu'elle ne fut fondée qu'en 1300. par Dom Diégo Lopes de Haro. Elle eſt à l'embouchure de la rivière de Nerio, ou d'Ibaycaval, & ſon port qui eſt un des meilleurs d'Eſpagne, eſt celui que les Anciens appelloient *Amanus portus*.

BILBILIS, ſubſt. fém. *Bilbilis*. Ancienne ville des Celtibères dans l'Eſpagne Tarragonoiſe ſur le Xalon. C'eſt Calatayud ſelon Villeneuve; Xiloa, ſelon Vartius, & Boubula, à demie lieuë au deſſous de Calatayud, ſelon Mary. *Bilbilis* a été la Patrie de Martial.

BILBOQUÈT, ſ. m. Jeu d'enfant fait d'un bâton creuſé en rond par les deux bouts, au milieu duquel eſt une corde, où une balle de plomb eſt attachée. Ils la jettent en l'air, & la reçoivent attèntivement dans ces deux concavitez. *Crepundia*. Le journal de Henri III nous apprend que ce Prince portoit quelquefois un *bilboquet* à la main, dont il ſe jouoit. On a appellé ironiquement un nombril, un *bilboquet*. Guy Patin appelloit des gens que la fortune avoit fort élevez, Les *bilboquets* de la fortune. De Vign. Mar.

Bilboquet, eſt auſſi un tèrme de Doreur, & ſignifie un petit morceau de bois quarré où eſt attaché un morceau d'étoffe fine pour prendre l'or & le mettre dans les endroits les plus difficiles, comme dans les filets quarrez, dans les gorges, & dans les autres endroits creux.

Les Ouvriers appellent en tèrmes de Maçonnerie, *bilboquet*, tout petit quartier de pièrre détaché d'un plus gros morceau.

BILE, ſ. f. Humeur jaune & âcre, qui eſt dans le corps des animaux. *Bilis*. Le receptacle de la *bile* eſt une petite veſſie ſituée au deſſous du foye. Un dégorgement de *bile*, quand il n'eſt pas trop violent, eſt fort bon pour la ſanté. La meilleure partie de l'eſprit de cet homme eſt dans ſa *bile*, puiſqu'en remuant cette humeur on éveille ſa vivacité. Cos. Il y a deux ſortes de *bile*, la *bile jaune*. *Bilis lutea, flava*. Et la *bile noire*, qu'on nomme autrement *melancolie*. *Atra bilis*. On appelle *bile* poracée, celle qui eſt verdâtre & de couleur de poreau, *poracea bilis*.

On diſtingue encore deux ſortes de *bile*; l'une ſubtile, qui eſt portée par les conduits biliaires dans la veſicule, qui la dégorge enſuite dans les inteſtins; & l'autre eſt groſſière, laquelle ayant été ſéparée par les glandes du foye, qui ſont aux extrêmitez des rameaux de la veine porte, eſt portée par de petits canaux dans le cholidoque, & de là dans le canal commun, où l'une & l'autre ſe rencontrent, & vont de compagnie ſe rendre dans les boyaux. Il y a des Modèrnes qui prétendent que la *bile* ſubtile eſt apportée dans le fond de la veſicule par trois endroits différens, & que même elle eſt compoſée du mélange de trois *biles* differentes. La première eſt celle qui y eſt apportée par les conduits biliaires, c'eſt celle dont nous venons de parler. La 2e eſt celle qui y eſt portée par un conduit que Blaſius appelle ſingulièr, & qu'il dit ſe gliſſer entre deux tuniques pour s'inſerer dans le fond de la véſicule. Il aſſure qu'il y a une valvule qui pèrmet à la *bile* d'en ſortir, & qui empêche qu'elle ne regorge dans le même conduit. Et la 3e ſuivant Malpighi, eſt celle qui eſt filtrée & ſeparée par les glandules qui ſont entre les deux tuniques de la véſicule. Dionis. La *bile* étant un diſſolvant très-puiſſant, elle acheve de briſer dans les premiérs inteſtins les parties de l'aliment qui ne l'avoient pas été ſuffiſamment dans l'eſtomac. Id. Quand la veine-porte a reçu le ſang qui a été pouſſé par les artères dans la rate, l'epiploon, le méſentère & les inteſtins, elle ſe diviſe en pluſieurs rameaux dans le foye, où le ſang laiſſe un ſuc âcre qu'on nomme *bile*. Tauvry. *P. I. c.* 9. où il décrit la ſituation de la *bile* dans le foye. Voyez FOYE.

Borelli, Médecin Napolitain, dans un voyage intitulé *De motu Animalium*, prétend qu'une partie de la *bile* qui eſt épanchée dans les inteſtins, rentre dans les veines meſaraïques, & ſe mêle avec le ſang de la veine-porte pour ſe cribler de nouveau dans le foye. Voilà une circulation particulière qu'il donne à la *bile* dans le bas ventre. Si la *bile* n'étoit qu'un excrément, & qu'elle n'eût ſon conduit dans les inteſtins que pour être evacuée avec les impuretez du bas ventre, la nature auroit dû mettre ce conduit dans les gros boyaux, & non pas au commencement des grêles, où la plus grande partie ſe mêlant avec le chile, eſt portée dans le ſang. Dionis. Le canal commun de la *bile* eſt formé par la jonction du cholidoque & du pore biliaire. Id. Tous les animaux ont de la *bile*. Les pigeons & beaucoup d'autres animaux qui n'ont point de véſicule du fiel, ne laiſſent pas d'avoir de la *bile*, leur foye ſe trouvant amèr. Id. La *bile*, qui eſt peut-être une des principales cauſes de la ſoif, quand elle ſe mêle au ſuc ſalivaire, eſt extrémement amortie par tous les aigres. Tauvry.

Ce mot vient du Latin *bilis*, que quelques-uns font venir du Grèc *βία*, violence; parce que les bilieux ſont ſujets à la colère. Les autres font venir ce mot de *bullire*, *bouillir*.

Bile, ſignifie figurément, la colère. Un Satirique décharge ſa *bile* ſur le papièr. Il eſt aiſé d'émouvoir la *bile* des Poëtes & des Auteurs.

Notre Muſe ſouvent pareſſeuſe & ſtérile,
A beſoin pour marcher de colère & de bile. Boil.

BILEDULGÉRID, ſ. m. Grand Païs d'Afrique, qui s'étend depuis l'Egypte juſqu'à l'Océan Atlantique. Il a la Barbarie au nord, & le Saara au midi *Biledulgeridia*. Le *Biledulgérid* eſt enfermé entre le 22e & 32e degré de latitude, & entre le 5e & 60e de longitude. Ce Païs étoit autrefois la demeure des Gétules, & en partie de Garamantes. La partie du *Biledulgérid* qui s'étend depuis la frontière de Biſcara juſqu'à l'Ille des Gelves, porte particulièrement le nom de *Biledulgérid*.

Ce mot *Biledulgérid*, vient du nom que lui donnent les Arabes, *Beled-Algérid*, qui ſignifie *Contrée infructueuſe, ſtérile*, telle qu'eſt en effet le *Biledulgérid*, ou bien *Contrée des baſilics*; & en effet Maty remarque qu'il eſt plein de ſèrpens & de ſcorpions très-venimeux Marmol dit au contraire que ce nom ſignifie Païs des dattes. La plus grande partie du *Biledulgérid* portoit autrefois le nom de Numidie. Voyez Marmol. L. VII. c. 1. &c. 53.

BILHOM, ou **BILHON**, ſ. m. *Bilhomum*. Ville de France dans la baſſe Auvèrgne.

BILIAIRE, adj. m. & f. Qui ſèrt ou qui a rapport à la bile. *Biliarius, a.* Tèrme de Médecine & d'Anatomie, qui ſe dit ſur tout des vaiſſeaux deſtinez à contenir, ou à porter, ou à faire paſſer la bile, que l'on appelle vaiſſeaux *biliaires*. Des obſèrvations anatomiques touchant la ſtructure des vaiſſeaux *biliaires*, ont découvèrt qu'outre le rameau que Gliſſon, les Anatomiſtes du Collége d'Amſtèrdam, Blaſius, &c. ont remarqué dans le col de la veſicule du fiel, il en ſort encore de ce même endroit d'autres plus conſidérables qui viennent de la ſubſtance du foye, ou du moins qui s'y répandent, & que même quelques-uns de ces rameaux ont communication avec le conduit hépatique.

On a trouvé dans un bœuf, dans un homme & dans un chien, les mêmes trous que les Anatomiſtes d'Amſtèrdam n'ont obſèrvez que dans un bœuf tout proche du foye. Ces trous ſembloient être autant d'embouchures de vaiſſeaux *biliaires*. On en a remarqué trois dans un chien, cinq dans un homme, & douze dans un bœuf; mais on n'en a auſſi quelquefois trouvé que huit. Dans un foye de bœuf où les parties ſe découvrent mieux que dans les petits ſujets, outre les autres conduits du canal de la veſicule du fiel qui ſe répandent dans la ſubſtance du foye, on a remarqué deux vaiſſeaux dont l'ouvèrture eſt plus grande, qui s'inſérent au moins legérement dans ſa ſubſtance. Ils panchent vèrs le conduit hépatique, & d'autres encore qui communiquent les uns dans les autres, & avec le conduit de la véſicule & celui du foye, & qui ont beaucoup de petites branches. Il y a dans les Journaux de Leipſik 1682. p. 20. & ſuiv. des Obſèrvations anatomiques ſur la ſtructure des vaiſſeaux *biliaires*, & ſur le mouvement de la bile.

BILIEUX, **euse**, adj. Qui eſt plein de bile. *Bilioſus*. Les gens d'une humeur *bilieuſe*, d'un tempérament *bilieux*, ſont plus propres pour la guèrre que pour l'étude. Les gens *bilieux* ſont colériques.

Toutefois ſi jamais quelque ardeur bilieuſe
Allumoit dans ton cœur l'humeur litigieuſe. Boil.

BILLARD, ſ. m. Moüillez les deux *ll* dans ce mot & dans les ſuivans. Jeu honnête & d'adreſſe; on le joüe ſur une grande table, où on pouſſe des boules dans des blouſes, avec des bâtons faits exprés, & ſelon cèrtaines loix & conditions du jeu. *Ludus in quo ſuper oblongam menſam globulos incurvis clavis impellimus.*

Billard, eſt auſſi la grande table couvèrte d'étoffe ſur laquelle on joüe & on pouſſe les billes dans les blouſes qui ſont ſur les coins & ſur les bords. *Menſa viridi inſtructa panno.* On fait auſſi des *billards* dans des places qu'on prépare exprés dans des jardins.

Billard, eſt auſſi le bâton recourbé avec lequel on pouſſe les boules. *Clava incurva.*

BILLARDER, v. n. C'eſt toucher ſa bille deux fois en joüant, ce qui fait un coup pèrdu. *Iſtu gemino globulum tradere, ictum iterare.* Il a *billardé*, le coup ne vaut rien. *Billarder* ſe dit encore lorſqu'on touche les deux billes avec le billard, *utrumque globulum clavâ percutere.*

BILLE, ſ. f. Eſt une boule d'ivoire ou de bois, avec laquelle on joüe au billard. *Globulus eburneus vel buxeus.* On dit, *faire une bille*; pour dire, la mettre dans une des blouſes qui ſont autour de la table. *Globulum in fundulam tradere.* On dit *doubler une bille*; pour dire, la prendre de plein, & la pouſſer de toutes ſes forces. *Globulum loco tradere.*

Ce mot vient du Latin *pila*.

On dit provèrbialement que deux hommes ſont *billes pareilles*; qu'ils ſont ſortis d'une affaire *billes pareilles*, quand ils n'ont point remporté d'avantage l'un ſur l'autre.

Bille, eſt auſſi un bâton pointu qui ſèrt aux Emballeurs pour ſèrrer les cordes de leurs ballots, & à ſèrrer les charges des mulets. *Sarcinatoris clava.*

Autrefois le mot de bille ne ſignifioit qu'un *bâton*: ce que témoignent les mots de *biller* & de *débiller*, dont on uſe encore ſur les rivières; pour dire, Attacher la corde du bateau aux *billes*, ou bâtons qui ſont au bout des traits des chevaux qui tirent.

Ce mot vient de *billus*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier un *gros bâton* ou une *petite maſſue*. Cependant Borel veut que *bille* ſignifiant un bâton, vienne de *vilis*; c'eſt-à-dire, choſe vile.

Bille, ſe dit auſſi d'une piéce d'étoffe qui lie les deux bouts d'une chappe d'Egliſe ſur le devant.

Bille d'acier, eſt un morceau quarré & marqué d'un fèr doux & ecumé, qu'on prépare enſorte qu'il lui reſte un grain menu. Il vient de l'acier en *bille*, d'autre en pain.

Bille, Tèrme de Marine. Il ſe dit d'un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud. Son uſage eſt de tenir le grand écoute aux premièrs des grands haubans, lorſqu'il ne ſert pas.

Bille, branche d'arbre, ou plûtôt vèrge coupée par les deux bouts pour planter. *Talea, clavola, clavula.*

BILLEBARRER, v. act. Mettre pluſieurs couleurs différentes & peu convenantes ſur un habit, ſur des meubles. *Variare.* Le vèrd & le bleu ſont des couleurs qui *billebarrent* un habit. Il s'eſt dit originairement des habits des bouffons & des maſques, qui les rendoient extravagans par pluſieurs bandes ou barres de couleurs qui choquent la vuë. Les anciens Chevaliérs mettoient auſſi de ces piéces ſur leurs habits pour leur ſèrvir d'ornement; & c'eſt de là que ſont venuës les *billettes* du blâſon.

Billebarré, **ée**, part. & adj. *Variatus.*

BILLEGOH, ſ. m. Arbre de la baſſe Ethiopie, haut & épais, & dont les Médecins du Païs ſe ſèrvent. Dapper.

BILLER, v. act. Tèrme de Navigation. C'eſt attacher à une courbe de chevaux la corde qui ſèrt à tirer les batteaux ſur les rivières. *Alligare.* Le contraire eſt *débiller*, quand on la détache. Au paſſage des ponts & des pèrtuis il faut *biller* & *débiller*.

Biller, eſt auſſi un tèrme d'Embaleur, qui ſignifie, Sèrrer avec la bille *Stringere*. *Biller* un balot.

BILLET, ſ. m. Petit écrit, petite lettre qu'on envoye pour apprendre ou négocier quelque choſe. *Schedula*. La mode eſt venuë d'écrire par *billets* ſans ſignature ni ſouſcription, au lieu des Lettres de cérémonie.

Ce mot vient de *billetus* diminutif de *billus*, qui a été fait de l'Allemand & de l'Anglois *bill*, qui ſignifie la même choſe. Ménage. D'autres le dérivent de *libellus*. Dans la baſſe Latinité on a dit auſſi *billa*. Du Cange le dérive de *pittacium*, qui étoit chez les Anciens une *tablette* preparée avec de la poix, que les Grècs appellent πιττα, qui ſervoit à écrire des cédules ou *billets*, qu'on a appellez au commencement *pillets*. Il peut venir du grèc βιβλίδιον.

Billet, ſe dit auſſi des Poulets qu'on envoye à des Maîtreſſes. *Schedula amatoria*. *Billet* doux; *billet* galant; *billet* tendre.

Billets d'entèrremens, *Schedæ funebres*, & *billets* de Charlatan, ſont des Imprimez qu'on donne pour ſemondre des entèrremens, ou pour annoncer le logis & la ſcience d'un Operateur: ce qui ſe dit auſſi de ces petits écrits circulaires par leſquels on fait aſſembler les gens d'un même corps, ou qui ſont intéreſſez en une même affaire; ce qui s'appelle *faire courir le billet*.

Billet, ſe dit auſſi de toute écriture privée par laquelle on s'oblige à quelque Payement, ou on fait la reconnoiſſance de quelque choſe. *Chirographi cautio*, *ſyngrapha*. D'ordinaire tous les biens, les effets des Marchands, conſiſtent en *billets*; ils n'ont point d'immeubles ni de rentes. Toutes les Négociations de la Place du Change ſe font par *billets*, par lettres de change & reſcriptions. Il ne peut pas nier que je ne lui aye donné ce dépôt, j'en ai ſon *billet*. Voyez Change. Par l'Ordonnance de 1629, toutes promeſſes, le nom du créancier en blanc, ou rempli depuis qu'elles ont été faites, ſont déclarées nulles.

Billet de change. On connoit ce que c'eſt qu'un *billet de change* par l'Article XXVII. de l'Ordonnance de 1673. qui porte qu'aucun *billet* ne ſera reputé *billet de change*, ſi ce n'eſt pour Lettres de change qui auront été fournies, ou qui le devront être. Il n'y a que deux ſortes de *billets* qu'on appelle *billets de change*: la première, quand il porte valeur reçuë en Lettre de change; c'eſt-à-dire, lorſque les banquiers & négocians fourniſſent à un autre negociant des lettres de change pour les lieux dans leſquels il a beſoin d'argent, & que pour la valeur de ces lettres il donne ſon *billet* de payer pareille ſomme au tireur. La deuxiéme eſt quand *les billets* portent, *Pour laquelle ſomme je promets fournir lettres de change ſur telle ville*. Ces *billets* ont le même privilege que les lettres de change, & les *billets* pour lettres de change fournies: celui au profit de qui ſont faits ces ſortes de *billets* de lettres de change à fournis, ou ceux au profit de qui les ordres ſeront paſſez, peuvent contraindre le debiteur à les lui fournir, & au refus lui faire rendre l'argent qu'il a reçu, & lui faire payer ce qu'il couteroit pour avoir leur argent par lettres de change dans les lieux deſignez par leurs *billets*. Bornier, *dans ſes Notes ſur l'Ordonnance de 1673*.

Billet pour lettres de change fournies, doit faire mention de celui ſur qui elles ont été tirées, qui en aura payé la valeur, & ſi le payement a été fait en deniers, marchandiſes, ou autres effets, à peine de nullité. Ordon. de 1673.

Billet pour lettres de change a fournir, doit faire mention du lieu où elles ſeront tirées, & ſi la valeur en a été reçuë, & de quelles pèrſonnes, à peine de nullité. Ordon. de 1673. Le formulaire d'un *billet de change pour une lettre à fournir* ſe conçoit en ces tèrmes: *J'ai reçu comptant de tel la ſomme de tant, pour laquelle je promets lui fournir lettre de change payable à lui, ou à ſon ordre, en telle ville, en ſes prochains payemens de tel mois, Fait. &c.* Bornier, *dans ſes Notes ſur l'Ordonnance de 1673*. Les *billets* de monnoye ont commencé à avoir cours en 1704. on jugeoit alors qu'ils tenoient lieu de deniers comptans.

Billet de l'Épargne, ſont des Ordonnances, Mandemens, ou Reſcriptions données à recevoir ſur les Tréſoriers de l'Epargne, qui n'ont point été acquitées & qui ſont ſurannées. *Reſcriptum ad quæſtores ærarii*.

En ce dèrnier ſens on dit, faire courir le *billet*; pour dire, Négocier un *billet*, ou chèrcher de l'argent à emprunter par le moyen des Notaires, Courtiers de Change, ou autres pèrſonnes.

Billet, ſe dit auſſi de cèrtains petits bulletins ou papiers roulez qui ſèrvent pour donner des ſuffrages dans une Élection. *Suffragium*. Il a donné ſon *billet* en faveur d'un tel aſpirant à cette charge. On le dit auſſi en tèrme de blanque ou Loterie. Il a eu un bon *billet* à cette blanque, à cette loterie, un *billet* noir où il y avoit un benefice.

En ce ſens on dit que les ſoldats tirent au *billet*, *Sorte ducere*, quand de pluſieurs ſoldats qui ſont coupables d'une même faute on n'en veut punir qu'un pour donner l'exemple; & pour cela on les fait tirer au ſort, & on punit celui qui a tiré le *billet* noir.

Billet, ſe dit auſſi des marques & Paſſeports qui ſe donnent pour avoir la libèrté de paſſer ou d'entrer en quelque lieu. *Commeatus*. En tems de peſte il faut prendre un *billet* de ſanté au lieu d'où on ſort. Le Magiſtrat ou le Conſeil de ſanté des lieux ſains éloignez de dix ou douze lieuës du lieu peſtiferé, ou plus loin, ſelon la grandeur du mal, donnera des *billets* de ſanté à ceux qui en partiront pour aller ailleurs. De la Mare. Celui qui aura un *billet* de ſanté prendra un cèrtificat au bas de tous les lieux où il aura diné ou couché, & la même choſe ſera obſèrvée à ſon retour. Id. On prend les *billets* aux portes pour faire paſſer du bétail debout à travèrs la ville. On n'entrera à cette cérémonie que par *billets*. On obtient des *billets* pour entrer aux ballets du Roi, aux Comédies. Les Officiers de ville donnent des *billets* aux ſoldats pour leur aſſigner leur logement.

BILLETTE, ſ. f. Petite enſeigne en forme de billet, qu'on met aux lieux où on doit peage, pour apprendre aux voituriers qu'il ne faut pas paſſer ſans payer le droit, ſoit au Roi, ſoit aux Seigneur qui ſont chargez d'entretenir les chemins.

Billette, en tèrme de Blaſon, eſt une piece ſolide dont on charge l'Ecu, qui eſt fait en forme de quarré long. *Scheda*. Il y a des *billettes* de metail, & d'autres de couleur. Lavardin porte d'or à onze *billettes* d'azur. 4. 3. 4. On appelle *billettes couchées*, ou *renvèrſées*, quand leur plus long côté eſt couché par tèrre ſur l'Ecu, & le plus petit à plomb. C'étoient anciennement des pièces d'étoffe d'or, d'argent ou de couleur, plus longues que larges, qui ſe couſoient par intèrvalle ſur les habits pour leur ſèrvir d'ornemens, qu'on a transportées depuis ſur les Ecus. Les *billettes* ſont auſſi des marques de franchiſe qu'on mettoit autrefois aux bornes des tèrres.

BILLETÉ, adj. m. Tèrme de blaſon. On appelle un Écu *billeté*, celui qui eſt chargé de billettes. *Scuti area ſchedis inſperſa*.

Billeté, ée, en tèrme de Negoce, c'eſt une épithéte qu'on donne aux marchandiſes ſur leſquelles on a mis des billets ou des étiquettes qui contiennent un noméro qui eſt rélatif à ceux des Livres ou de l'Inventaire du Marchand. *Inſcriptus*.

BILLEVESÉE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois une *balle ſoufflée, pleine de vent*. *Folliculus*.

Billevesée, ſe dit figurément des paroles ou des choſes vaines, qui n'ont aucune apparence ni ſolidité. *Nugæ, ſomnia, fabulæ*. C'eſt un donneur, un conteur de *billeveſées*. Cela ne ſe dit que dans le ſtile bas & populaire. Sottes *billeveſées*, pèrnicieux amuſemens, Romans, puiſſiez-vous être à tous les Diables. Mol. Chacun ſçait que c'eſt pure *billeveſée*. Sar.

BILLON, ſ. m. C'eſt un tèrme particulièrement affecté aux monnoyes. *Nummi forfice inciſi, & iterum conflandi*. Il ſignifie, toute matière d'or ou d'argent, qui eſt alliée, c'eſt-à-dire, mêlée au deſſus d'un cèrtain dégré, & principalement de celui qui eſt fixé pour la fabrication des monnoyes; comme maintenant que la fabrication des loüis d'or eſt fixée à 22 carats, & des loüis d'argent à 11. deniers, le *billon d'or* eſt celui qui eſt à 21. carats; & le *billon d'argent*, celui qui eſt au deſſous de dix deniers. Il y a deux ſortes de *billons d'argent*; l'un nommé *haut billon*, qui eſt à dix deniers, & au deſſous juſqu'à cinq; & l'autre *bas billon*, qui eſt au deſſous de cinq deniers. Voyez Bouteroüe, *Rech. Cur. des Monn. de F. p.* 144. & Boizard, *Tr. des Monn. P. 1. c. 3.*

Il eſt deffendu à tous Mèrciers, Billonneurs, & autres pèrſonnes qui ne ſont point Orfévres, de vendre ni acheter aucun or, ni argent, ſi ce n'eſt pas *billon*.

Billon, ſignifie auſſi toute ſorte de monnoye qui eſt décriée à quelque titre & quelque alloi qu'elle puiſſe être. *Nummus exauctoratus*. En ce ſens on dit, qu'il faut envoyer la monnoye au *billon*, c'eſt-à-dire, qu'elle ſera fonduë & remiſe ſous les coins. Ordonner qu'elle ſera miſe au feu pour *billon*.

Billon, ſe dit auſſi de la menuë monnoye de cuivre, comme ſont liards, doubles, &c. *Nummi æris*.

Billon, ſignifie auſſi, le lieu où l'on porte la monnoye décriée, légère ou défectueuſe, pour la refondre & en recevoir la juſte valeur, comme ſont les Bureaux du Change ou de la monnoye. *Officina liquandis ac reficiendis nummis*. Porter au *billon*. Envoyer au *billon*.

Billon, eſt auſſi du bas argent qu'on affine avec la caſſe d'Orfévre comme l'autre argent, mais ſans eau forte.

Ménage dérive ce mot de *bimo*, qui ſignifie un *denier*. Covarruvias, de *vellus*, à cauſe que les Romains marquoient leurs monnoyes de cuivre de la figure d'une brebis. Nebriſſenſis le derive de *vilis*. Burel de *villon* ou de *guillon*, qui ſignifioit autrefois *tromperie*; d'où vient qu'on donna ce nom à un vieux Poëte nommé François Corbeüil, à cauſe de ſes friponneries. Mais Bouteroüe le dérive du Latin *bulla*, qui a ſignifié autrefois des *ſceaux* & des *matrices* qui ſèrvoient à former les coins des monnoyes; & c'eſt ainſi que les appelle Harmenopule. Du Cange croit qu'on l'a ainſi nommé, à cauſe que c'eſt *aureum aut argentum in maſſam ſeu billam, baculum conflatum, nec dum purgatum.*

Billon, ſe dit figurément & dans le ſtile comique, de tout ce que l'on n'eſtime point, de tout ce que l'on rejette. *Res vilioris pretii.* Hors de Paris, je mets tout au *billon*, pour dire, de toutes les Villes de France, je n'eſtime que Paris. Lorſque l'on fit recherche de la nobleſſe, & que l'on examina les titres de ceux qui ſe diſoient Gentilshommes, on dit que la nobleſſe avoit été miſe au *billon*.

Billon, tèrme de Vigneron. C'eſt une vèrge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts ſeulement. *Palmes brevior.* Ne laiſſez qu'un *billon* ſur ce ſep. Cela ſe pratique ſur tout à l'égard du raiſin blanc, tel qu'eſt le munier & autres, qui maillent toûjours plus près que le raiſin noir. LIGER. On ne croit pas que ce tèrme ſoit en uſage, ou du moins fort commun ailleurs qu'en Bourgogne, d'où étoit Liger; il y a de fort grands vignobles où on ne l'a jamais entendu dire.

On ne voit pas d'où ce nom eſt venu en ce ſens, ſi ce n'eſt peut-être que les vignerons ayent dit *billon* pour un diminutif de Bille, qui ſignifioit autrefois bâton. *Bidon* eſt un petit bâton, un bois court.

BILLONNAGE. Trafic illicite de celui qui billonne. *Nummorum exauctoratorum commercium.* Le *billonage* eſt un crime qu'on recherche & qu'on punit, comme celui de fauſſe monnoye

BILLONNEMENT, ſ. m. Action de billonner. *Monetæ inciſio & conflatura.* POMEY.

BILLONNER, v. n. qui eſt pris en bonne & mauvaiſe part. Il ſignifie proprement, Recueillir les eſpèces décriées & envoyées au billon; ce qui étoit autrefois pèrmis à cèrtaines pèrſonnes prépoſées pour cet effet. *Obnoxiam forſici monetam conflaturæ gratiâ conquirere.* Mais il ſe prend ordinairement en mauvaiſe part, & ſignifie, Trafiquer de monnoye de billon; ſubſtituer des eſpèces defectueuſes en la place des bonnes. Profiter induëment ſur les eſpèces au préjudice des Ordonnances. Boiz. *Obnoxiam forſici monetam commercii gratiâ colligere.* L'Ordonnance en a fait un crime, qui peut être commis en pluſieurs façons. 1°, Lorſqu'on achette, ou qu'on change la monnoye pour moins qu'elle ne vaut, pour la remettre à plus haut prix, ſoit dans le même lieu, ſoit dans une autre Province. 2°, Quand les Receveurs payent en des eſpèces moindres, ou plus legères qu'ils ne les ont reçuës, ou quand ils payent en eſpèces qu'ils font valoir à plus haut prix que celui de l'Ordonnance. 3°, Quand les Changeurs remettent dans le commèrce des eſpèces defectueuſes, étrangères & décriées. 4°, Quand on choiſit les eſpèces plus peſantes pour les vendre aux Orfévres ou Changeurs qui les fondent. 5°, Et généralement quand on profite ſur le prix de la monnoie. Boizard rapporte neuf differentes manières de *billonner*, à prendre ce mot en mauvaiſe part. Voyez Tr. des Mon. P. II. c. 5.

Billonner, v. act. Tèrme d'Agriculture & de Vigneron. C'eſt ne laiſſer que des *billons*. Couper les vèrges de la vigne courtes, & ne leur laiſſer que trois ou quatre doigts de long. *Palmites breviſſimos amputando facere, breviores amputare; plurimum decurtare.* Taillons cette vigne, & ne faiſons que la *billonner*. LIGER. On le dit quelquefois abſolument comme s'il étoit neutre. On a toûjours coûtume de *billonner* dans la vallée d'Aillan. LIGER.

BILLONNEUR, ſ. m. Celui qui ſe mêle de billonner. *Monetæ forſici obnoxiæ conquiſitor.* Les *Billonneurs* étoient autrefois des pèrſonnes prépoſées par le Roi pour recueïllir les eſpèces décriées & miſes au billon. Du tems de Charles VI. en 1385. ces *billonneurs* tenoient leur boutique dans la ruë au Feurre le long du Cimétière S. Innocent; & cette place s'appelloit le *Billon*. Maintenant on appelle *Billonneurs*, ceux qui font un trafic illicite d'argent en profitant ſur la valeur des eſpèces. On les punit comme une eſpèce de faux monnoyeurs.

BILLOS, ſ. m. Ce ſont des droits & impoſitions qu'on léve ſur le vin en Bretagne, comme les vingtiéme, onziéme, quatriéme, &c. ſoit que le Roi les léve, ſoit quelques Seigneurs ou Villes par octroi & conceſſion.

BILLOT, ſ. m. Groſſe piéce de bois d'un ou de deux piéds de haut, & plus longue que large, difficile à remuer, ſur laquelle on coupe quelque choſe où on l'y attache. *Brevior ligni truncus.* Ainſi la piéce de bois ſur laquelle les Boiſſeliers & les Tourneurs travaillent, s'appelle un *billot*. Celle ſur laquelle on poſe une enclume, s'appelle encore un *billot*. Celle que l'on met ſous les pinces ou leviers pour mouvoir quelque fardeau, s'appelle auſſi un *billot*. Celle ſur laquelle on coupe en pluſieurs lieux la tête aux criminels, s'appelle encore un *billot*. Enfin, on appelle un *billot* ce qui ſèrt aux Sèrruriers pour tourner les rouleaux.

Ces mots de *bille*, *billard*, & *billot*, viennent du Latin *billus* qui ſignifie un *bâton*.

Billot, eſt auſſi un bâton que l'on met le long des flancs des chevaux neufs, qu'on améne d'Allemagne, & qui ſèrt à les conduire à la file les uns des autres.

Billot, on appelle auſſi de ce nom une ſorte de ſouricière, qui eſt en effèt comme un petit *billot*, où il y a des trous & du fil d'archal pour attraper les rats & les ſouris.

Billots, en tèrme de Mèr, ſont des piéces de bois courtes qu'on met entre les fourcats des vaiſſeaux pour les garnir en les conſtruiſant.

On dit proverbialement, j'en mettrois ma tête ſus le *billot*; pour dire, j'en ſuis bien aſſuré; j'en gagerois ma tête à couper.

BIM.

BIMAUVE, ſ. f. Tèrme de Botanique. C'eſt une eſpèce d'Althée. *Althea, Hibiſcus.* Quelques-uns donnent ce nom de *Bimauve* à la guimauve. Voyez ce mot.

BIMBELOT, ſ. m. Petit joüet d'enfant, comme poupée, moulinet, caroſſe ou autre petite machine de carte ou de bois qui eſt propre à rejouïr les enfans. *Crepundia.*

BIMBELOTIER. Quelques-uns diſent BIMBLIOQUIER, ſ. m. Marchand ou Artiſan qui vend ou qui fait des *bimbelots*. *Crepundiorum opifex.* Il y a à Paris de riches Marchands *Bimbelotiers*.

BIN.

BINAIRE, adj. m. & f. *Binarius.* Le nombre *binaire* eſt compoſé de deux unitez. En muſique, la meſure *binaire*, eſt celle qu'on bat également dans le lever & dans le baiſſer de la main.

BINARD, ſ. m. Chariot ayant quatre groſſes rouës d'égale hauteur, avec un plancher de groſſes piéces de bois, ſur leſquelles on tranſporte des colonnes ou des pièrres d'une groſſeur extraordinaire. *Currus.*

BINDELLES (on dit auſſi **BIDELLE**) ſ. f. Vieux mot qui s'eſt dit d'une ſorte de manches anciennes. Coulant mes manches à *bindelles*.

BINEMENT, ſ. m. Action de Bîner. Seconde façon que l'on donne à la vigne. *Vineæ repaſtinatio.*

BINER, v. act. Tèrme d'Agriculture. Donner un ſecond labour, une ſeconde façon aux tèrres, aux vignes, qu'on appelle *Binement*. *Vineam repaſtinare.* Les Anciens appelloient ces ſecondes façons *binalia*, & on dit *Iterare agrum* dans le même ſens. Je *binerai* demain cette tèrre. Il eſt tems de *biner* les vignes. LIG.

Bîner. Tèrme de Jardinage, eſt la même choſe que bequiller. C'eſt quand avec un outil de fèr eſt emmanché, & ayant deux dents renvèrſées, on ſèrfouït ou ſèrfouette les pois, les féves, les laituës, les chicorées, &c. c'eſt-à-dire, qu'on y fait une manière de petit labour, qui ne fait qu'ameublir la tèrre autour de chaque piéd ſans l'arracher, ou le bleſſer. LA QUINT. C'eſt une ſeconde façon qu'on donne à ces légumes.

Bîner, v. n. Tèrme d'Égliſe, qui ſe dit quand un Prêtre a la pèrmiſſion de dire deux Meſſes en un jour. *Eodem die binas Miſſas dicere.* Son Evêque lui a pèrmis de *biner*.

BINET, ſ. m. Bout de chandelle qu'on leve ſur le haut du chandelier, afin qu'il ſe conſume tout à fait. *Candelæ ima pars.* C'eſt un avare qui a donné le bal, où les bougies étoient ſi courtes qu'il a falu faire *binet*.

Binet, ſe dit auſſi d'un petit morceau de laiton plat, délié, & large comme un écu blanc, avec une queuë que l'on met dans la bobéche du chandelier. Au milieu de ce petit morceau de laiton, il y a une pointe de fèr où l'on fiche le bout de la chandelle qui reſte à brûler afin que rien ne ſe pèrde; & c'eſt ce qu'on appelle *faire binet*. On fait auſſi des *binets* de fèr blanc. Un Auteur qui a critiqué Meſſieurs de l'Academie Françoiſe, prétend que le mot de *binet* ne ſe dit qu'en ce dèrniér ſens, & nullement pour ſignifier le bout de chandelle que l'on met ſur le haut du chandelier pour le faire conſumer tout-à-fait: cependant l'invention de faire *binet*, pour épargner les bouts de chandelle qui reſtent à brûler, a été miſe en uſage fort long-tems avant qu'on eût imaginé la petite machine dont on vient de donner la deſcription. Si donc Meſſieurs de l'Académie ont fait en cela quelque faute, c'eſt ſeulement en ce qu'ils ont oublié cette ſeconde ſignification du mot de *binet*.

BINI, ſ. m. Tèrme de Cloître, qui ſe dit d'un Moine qu'un Supérieur donne à celui qui veut ſortir pour l'accompagner & n'aller pas ſeul. On applique ce vèrs à ces deux compagnons.

Hos brevitas ſenſus fecit conjungere binos.

BINOCLE, ſ. m. Tèrme d'Optique. C'eſt une lunette à longue vuë qui eſt double; c'eſt-à-dire, deux tuyaux joints enſemble, par leſquels on peut obſèrver un objet éloigné par les deux yeux en même tems. Il a été inventé par le Pére Rheita Capucin d'Orléans qui en a écrit dans ſon livre intitulé *Oculus Henoc & Eliæ*; & depuis a été renouvellé par le Pére Chérubin Capucin, qui en a écrit un grand volume en l'année 1678.

BINOCULAIRE, adj. Qui ſèrt aux deux yeux. Le P. Chérubio s'eſt ſèrvi de ce tèrme dans ſon traité de la viſion parfaite. Aſtrocope *binoculaire*.

BINOME, ſ. f. Terme d'Algèbre. C'eſt un nombre produit de l'addition de deux nombres ou grandeurs incommenſurables. *Binomius*. Quand il y en a trois, on l'appelle *trinome*: quand il y en a quatre, *quatrinome*; quand il y en a pluſieurs, *multinome*. Cela vient de ce que ces grandeurs doivent ſe nommer de noms differens. Il faut obſèrver que quand on ajoûte des nombres ou grandeurs commenſurables parmi des incommenſurables, on ne les compte point pour leur faire changer le nom de *binome* ou *trinome*, &c. L'*apotome* eſt la difference qu'il y a entre ces ſommes ajoutées. Euclide en traite dans ſon dixiéme livre des Elémens, & enſuite tous les Algebriſtes. Chez les anciens on appelloit *binomes*, ceux qui avoient deux noms. Voyez les nouveaux Elémens des Mathematiques par M. Preſtet.

B I O.

BIOCOLYTE. *Biocolyta*, *a*. On appelloit *Biocolytes* dans l'Empire Grèc, cèrtains Officiers ou ſoldats qui étoient obligez d'empêcher les violences qui ſe commettoient dans l'Empire. Les *Biocolytes* étoient autrefois à-peu-prés ce que ſont aujourd'hui les Archers de nos Maréchauſſées. Le nom de *Biocolyte* vient de deux mots Grècs, βία, *vis*, violence, κωλύω, *impedio*, *j'empêche*. L'Empereur Juſtinien ſupprima les *Biocolytes*. Voyez Boulenger.

BIOGRAPHE, ſ. m. Auteur qui écrit des vies ou des Saints, ou d'autres. M. l'Abbé Chaſtelain s'eſt ſèrvi de ce mot pour éviter d'uſer ſi ſouvent d'une periphraſe, mais il n'eſt point en uſage. Il vient du Grèc βίος, *vita*, & γράφω, *ſcribo*; mot à mot *vita* ou *vitarum ſcriptor*.

BIOUAC. Voyez BIVOUAC.

B I P.

BIPENNE, ſ. f. *Bipennis*. M. Moreau de Mautour a employé ce tèrme dans ſon diſcours preliminaire ſur les Amazônes, pour ſignifier la double hache qui étoit l'arme ordinaire dont uſoient ces femmes guèrriéres. Ce n'eſt autre choſe que le mot Latin, auquel il a donné une tèrminaiſon Françoiſe. Je ne crois pas qu'on trouve ce tèrme dans aucun autre Auteur; mais ce ſont de ces libèrtez que l'on ſe pèrmet quelquefois dans des diſcours d'erudition, & que l'on ne doit point ſe donner ailleurs. Ainſi dans une diſſèrtation ſur les medailles de l'Iſle de Ténedos, on pourroit peut-être dire, à l'exemple de M. de Mautour, qu'elles ont au revèrs une *bipenne* avec ce mot, ΤΕΝΕΔΙΩΝ, &c. Mais aprés tout je crois que les Vaugelas, les Patru, les Regnier, les Du Marais, les Fenelons, les Bouhours, diroient plutôt une double hache, qu'une *bipenne*.

B I Q.

BIQUE, ſ. f. *Capra*. Ce mot ſe dit dans quelques Provinces de France, & principalement en Champagne, pour marquer la fémelle du bouc; mais à Paris ce mot eſt inconnu, & on dit une chevre.

Le Pére Thomaſſin dérive le mot *bique* & bouc, de βίκη, qu'on trouve dans Heſychius pour ſignifier une chevre.

BIQUELAR, ſ. m. Tèrme de Relation. Cuiſiniér du Divan d'Alger. *Cojans*. Les Janiſſaires, que les Algeriens appellent Oldachis, aprés avoir été quelque tems ſimples ſoldats, ſont faits *Biquelars*, autrement Cuiſiniers du Divan, qui eſt le prémier degré pour monter aux grands offices ſuivans. Ces *Biquelars* ſont ceux qui dans les Caſſeries, aux Garniſons, aux camps & aux armées, ont ſoin d'aprêter à boire & à manger aux Officiers & aux chéfs principaux de la Milice d'Alger. De *Biquelars* ils deviennent Odabachis, c'eſt-à-dire, Caporaux des Compagnies, ou Chéfs de quelque eſcadre de ſoldats. DAN. *hiſt. de Barb.*

BIQUET, ſ. m. Tèrme de Monnoye. C'eſt une ſorte de Trébuchet dont on ſe ſèrt pour peſer. *Nummaria trutina*.

BIQUET, ſ. m. Chevreau. Le petit d'une chevre.

BIQUETER, v. act. C'eſt ſe ſèrvir du Biquet pour peſer. *Appendere*.

BIQUETER. Ce mot ſe dit des chévres. Voyez BICQUETER.

B I R.

BIRAMBROT, ſ. m. Mot corrompu du Hollandois. Il ne ſe dit qu'en riant, à l'exemple de Scarron, qui a dit: Adieu mon cher mangeur de *Birambrot* & de tartines, revenez-vous mettre au beurre de Vanvre. Le *Birambrot* eſt une ſorte de ſoupe qu'on fait avec de la bière, du ſucre, de la muſcade, & quelquefois avec du beurre & du pain.

Ce mot eſt compoſé de *bier*, *bière*, & *broot*, *pain*.

BIRE. Tèrme de pêche. Engin ou inſtrument d'Oſier pour prendre des poiſſons. Il eſt défendu dans le tems de fraye par le VIII Article de l'Ordonnance des eaux & forêts.

BIRETTE, ſ. f. Sorte de bonnet que portent les Novices chez les Jeſuites pendant leur Noviciat. *Biretum*. Ce bonnet vient d'Italie, auſſi bien que le nom, qui cependant vient encore de plus loin, & qui ſe trouve dans la vie de S. Henri Evêque d'Upſal & Martyr, *Act. Sanct. Jan. T. II p.* 250. Les Bollandiſtes remontent même encore plus haut dans le IIe T. du mois de Mars p. 241. & il leur paroit que *biretum* eſt un diminutif de *birrhum*, que l'on trouve parmi les noms des habits Saints ou Sacèrdotaux dés le tems de S. Cyprien. Ils ajoûtent que ce nom vient de la couleur rouge ſoncé que cet habit avoit, & qu'en Grèc il ſe nommoit πυῤῥὸν, dont les Latins firent *birrum*, en changeant le π en *b*. Dans le même ouvrage Tome I. de Mai p. 340. F. *biretum* eſt diſtingué de *galerus*, & les Bollandiſtes diſent que *biretum* eſt un bonnet quarré. Aujourd'hui ce qu'on appelle *birette* eſt rond. C'eſt l'ornement de tête que les hommes portoient en France il y a 200. ou 250. ans, comme il paroit par les anciens tableaux & nos anciennes tapiſſeries.

Quoique le *birrus* ou *birrum* fut un habit du corps, & non pas un habillement de tête, ſon diminutif *birette* a pû ſe donner à un ornement ou habillement de tête, parce qu'autrefois il étoit joint à l'habit & en faiſoit partie; que le *byrrus* ou *byrrum* étoit un habillement qui couvroit non ſeulement la tête, mais auſſi les épaules, d'où vient que quand on en retrancha la partie d'en bas qui couvroit les épaules, gardant ſeulement la partie d'en haut qui couvroit la tête, comme il étoit appetiſſé, on ne lui donna plus pour nom que le diminutif de *birrus* ou *birrum*, & on l'appella *birette* ou *barrette*; car on dit auſſi *barette*, mais aujourd'hui il ſignifie autre choſe, comme on le peut voir à ſa place.

BIRGITTE. Voyez BRIGIDE.

BIRON, ſ. m. *Bironium*. Ville de France dans le Périgord, qui a donné ſon nom à la Maiſon de Biron.

BIS, adj. Ce mot eſt purement Latin, & ſignifie deux fois en François. On s'en ſèrt en Muſique pour marquer la répétition d'un couplet, ou d'un vèrs, d'une chanſon, qu'il faut faire par deux fois.

BIS, ſe dit en tèrme de Pratique, lorſqu'on paraphe des piéces ou des feüillets d'un Regiſtre, & qu'on en cotte deux de même nombre, on met à tous les deux *bis*.

BIS, ſe dit auſſi à la Chambre des Comptes lorſqu'il y a un double emploi, ou qu'il y a deux quittances rapportées pour une même partie qui ne valent que pour une; on met ſur l'une & l'autre *bis*; & quelquefois un *bis capit*, quand on eſt payé deux fois d'une même partie.

On appelle auſſi en tèrmes Ecclésiaſtiques un *Biſcantande*, une pèrmiſſion qu'on donne à cèrtains Curez de dire deux Meſſes, pour deſſèrvir deux Cures en des lieux ruinez où il n'y a pas moyen d'entretenir deux Prêtres.

BIS, **ISE**, adj. Qui eſt entre le blanc & le noir. *Cibarius*, *ſecundarius panis*. Les lévries qu'on veut tranſporter ſe conſèrvent mieux en pâte *biſe*. Ce blé eſt trop *bis*. Cette farine eſt trop *biſe*. Les pauvres & ceux qui vivent dans l'auſterité, ne mangent que du pain *bis*.

On appelle du pain *bis-blanc*, celui qui eſt mitoyen entre le pain de fine farine de froment, & le pain *bis* où il y a du ſon & du ſeigle.

On dit auſſi d'une pèrſonne, qu'elle a le teint *bis*, qu'elle eſt *biſe*, pour dire, qu'elle n'a pas ce grand éclat, cette vivacité de blancheur qui ſeroit à deſirer. Mais cela ne ſe dit qu'en riant & dans le ſtile comique.

BISACRAMENTAUX, ſ. m. & pl. Hérétiques qui ne reconnoiſſent que deux Sacremens, le Baptême & la Cêne ou l'Euchariſtie. Ce mot eſt compoſé de *bis*, qui dans la compoſition ſignifie deux, & de *Sacramentum*. Pathéole a forgé ce mot, & quelques Auteurs François s'en ſont ſèrvi, mais l'uſage ne l'a point reçu.

BISANCE, ou plûtôt BYSANCE, ſ. m. *Byſantium*. Voyez BYZANCE, car c'eſt ainſi qu'il faut écrire, & M. Corneille lui-même, qui écrit *Biſance*, a cependant écrit dans le même article *byzas*, & *Byzantius*; ce qui eſt d'autant mieux, qu'il faut diſtinguer cette ville d'une autre ville de Thrace, ſelon Ptolomée, ou de Macedoine, ſelon Etienne de Byzance, & dont j'ai vû une medaille, avec cette inſcription, ΒΙΣΑΝΘΗΝΩΝ.

BISAYEUL, **EULE**, ſ. m. & f. Tèrme relatif. Qui eſt pére ou mére d'un grand-pére ou d'une grand-mére, ou d'un ayeul ou ayeule. C'eſt le troiſiéme degré de parenté dans la ligne aſcendante avec les petits fils. *Proavus*. Chacun de nous en particulier ne peut douter que ſon pére, ſon ayeul, ſon *biſayeul*, ne cruſſent comme croyent les Catholiques. Ce *biſayeul* étoit trés-cèrtain que ſon *biſayeul* avoit cru de même. PELISS. La cérémonie de la béatification de S. François de Borgia, faite à Madrid, fut particuliérement remarquable, en ce que le corps du Saint fut ſuivi dans toutes les

differentes

différentes proceſſions par quarante-ſix Seigneurs, qui le reconnoiſſoient pour leur ayeul, pour leur *biſayeul* ou pour leur triſayeul, dont il y en avoit quatorze Grands d'Eſpagne. P. Verj.

BISACHO, ſ. m. Sorte d'animal du Pérou, dont la chair eſt ſemblable à celle de nos lapins, & qui a la queuë longue comme celle d'un écureüil.

BISCAPIT, ſ. m. Mot Latin, devenu François ſeulement dans le ſtile de la Chambre des Comptes. C'eſt l'action de celui qui prend deux fois ce qu'il ne devoit recevoir qu'une. La peine du *biſcapit* eſt la reſtitution du quadruple.

BISCAYE, ſ. f. *Biſcaia*, *Viſcaia*, *Cantabria*. Province d'Eſpagne bornée au nord par la mèr de *Biſcaye*, au couchant par les Aſturies; par la vieille Caſtille au midi, & par le pays de Guipuſcoa au levant. Bilbao eſt Capitale de la *Biſcaye*. La *Biſcaye* a été anciennement la demeure des Cantabres, ſelon quelques-uns, ſelon d'autres la *Biſcaye* a été habitée anciennement par les Autrigons, vèrs le levant; & par une partie des Cantabres propres vèrs le couchant. La *Biſcaye* eſt abondante en bois, en fruits ſauvages & en pommes, dont ils font de la *Sidra*, ou du cidre; en vin, en millet, en noix, en chataignes, en raiſins, en mines de fèr, d'acier, de plomb. La mèr de *Biſcaye*, *mare Cantabricum*, eſt la partie de l'Océan Atlantique qui baigne la côte Septentrionale de l'Eſpagne. La *Biſcaye* Françoiſe, *Biſcaia* ou *Cantabria Gallica*, c'eſt le païs des Baſques. Nous avons en Eſpagnol un *Epitome* des Seigneurs de *Biſcaye* par Antonio Navarre. La nouvelle *Biſcaye* c'eſt une Province de l'Audience de Guadalajara dans le Mexique. Voyez *Arn. Oyenarti Notitia utriuſque Vaſconiæ.*

BISCAYEN, ENNE, ſ. m. & f. Qui eſt de Biſcaye, natif originaire de Biſcaye. *Cantaber*. Catel dans ſon hiſt. de Languedoc écrit *Biſcoyn*. Larrey dans ſon hiſtoire d'Anglèterre T. II. p. 373. a écrit *Biſcain* avec quelques anciens, & Maty dit *Biſcain*, les *Biſcains*. L'un & l'autre eſt mal. Il faut dire avec Corneille *Biſcayen*, qui ſe prononce *Biſcaïen*. Les *Biſcayens* ſont affables, agiles, vifs, courageux, mais ſujets à la colère. T. Corn. Les filles *Biſcayennes* vont tête nuë, & ſe coupent les cheveux, parce que ſelon la coûtume du païs les vièrges ne devoient pas les porter longs, ni être voilées. Quand elles ſont mariées elles ſe couvrent la tête d'une toile jaune, qui fait au deſſus du front une eſpéce de corne qui s'éléve en pointe. Cet habillement de tête ſemble approcher de celui de quelques anciens Eſpagnols & montagnards. Id. Les *Biſcayens* ont eu des Comtes ou Gouvèrneurs envoyez par les Rois d'Oviedo & de Léon juſqu'en 859. Les *Biſcayens*, au rapport de Botero, prétendent que le Roi, qui ſe nomme ſeulement Seigneur de Biſcaye, doit entrer dans leur pays avec un piéd déchauſſé. Id. M. de Tillemont ſemble éviter ce mot. Il dit toûjours, les peuples de Biſcaye. Il eſt cependant François & en uſage.

BISCOTIN, ſ. m. Pâte cuite avec du ſucre, qu'on met ſur table au deſſert. *Placenta*. Pour faire des *biſcotins* il faut prendre une demi-livre, ou une livre de ſucre, ſuivant la quantité que vous en voulez faire, le faire cuire à la plume, prendre une demi-livre ou trois quarterons de farine, la jetter dans le ſucre cuit, la remuer proprement pour la mettre en pâte; mais il ne faut plus la mettre ſur le feu, il faut la dreſſer ſur une table, ou ſur une planche avec un peu de ſucre, la pétrir proprement puis la piler dans le mortier avec un blanc d'œuf, un peu d'eau de fleur d'orange, un peu de muſc & d'ambre, ſi l'on y en veut; la bien piler, & le tout incorporer, & bien la pétrifier comme de la pâte ferme. Enſuite on la met par petites boules, comme les petits pains de citrons. Après l'on a une poîlée d'eau bouillante ſur le feu, on les jette dedans; ils vont d'abord au fond & quand ils viennent deſſus ils faut les lever avec une écumoire & les faire égoutter, les dreſſer, ſi faire ſe peut, ſur des feuilles de fèr blanc, ſinon ſur du papier, & les mettre dans le four pour les faire cuire, & leur faire prendre une belle couleur. Chomel.

BISCUIT, ſ. m. Pain fort deſſeché par une double cuiſſon, d'où il eſt appellé *biſcuit*, pour le garder long-tems, & particulièrement ſur la mèr. *Panis nauticus*, *buccellatum*, *buccellum*. Le *biſcuit* eſt bon à tremper dans le vin d'Eſpagne. La ſoute eſt le lieu où on garde le *biſcuit* dans les vaiſſeaux. Le *biſcuit* pour les voyages de longs cours, ſe cuit quatre fois, & on le fait ſix mois avant l'embarquement. Le *biſcuit* qu'on charge ſur les vaiſſeaux du Roi, eſt de farine de froment épurée de ſon, & de pâte bien levée. On appelle faire du *biſcuit*, lorſqu'on va faire ſa proviſion de *biſcuit*, comme on dit, faire de l'eau, & faire du bois.

Biscuit, ſe dit auſſi en tèrme de Teinture. Il eſt défendu aux Teinturiers de faire aucun *biſcuit*, ni faux noir, c'eſt-à-dire, entre deux galles, vieille & neuve.

Biscuit, Eſt auſſi une pâtiſſerie friande faite avec de la plus fine farine, des œufs & du ſucre; on y met auſſi de l'anis & de l'écorce de citron. *Copta dulciaria*. On les fait cuire au four dans des moules de fèr blanc ou de papier. Il y a auſſi des *biſcuits* de Carême faits ſans œufs avec de la pâte d'amandes; des *biſcuits* de conſèrve de roſes, de citron, de grenade, &c.

Les Maçons appellent *biſcuits* ou *becuits* les pièrres de chaux qui reſtent dans le baſſin après que la chaux eſt detrempée.

On dit provèrbialement, qu'il ne faut pas s'embarquer ſans *biſcuit*, pour dire, entreprendre une affaire ſans avoir les moyens ou les proviſions neceſſaires & convenables.

BISE, ſ. f. L'un des vents cardinaux. Il eſt froid & ſec. Il régne dans le fort de l'hivèr, & ſouffle entre l'Eſt & le Septentrion. *Aquilo*, *Boreas*. La *biſe* eſt un vent très-dangereux ſur la Mediterranée. Il s'appelle *Nord* ſur l'Océan, & *Tramontana* en Italien, chez les Anciens *Boreas*, *Aparctias*. C'eſt un air froid qui gèle les vignes, qui ſéche les fleurs. Comme tombe une fleur que la *biſe* a ſechée, dit Malhèrbe.

Lipſe dérive ce mot de l'Allemand *biſa*, qui ſignifie *tourbillon de vent*; & dit que *bieſen* & *buſen* ſignifient en Flamand, *être fort agité*. Le P. Pezron le tire du Celtique *bu*.

Bise, eſt auſſi une petite miche de pain bis blanc qu'on donne aux écoliers. *Biſe* eſt auſſi le nom d'un cèrtain poiſſon qui approche fort du ton. *Amia*. Rond.

On dit provèrbialement qu'un homme a été frappé du vent de *biſe*, pour dire, qu'il eſt ruiné, qu'il lui eſt arrivé quelque mauvaiſe fortune.

BISEAU, ſ. m. Endroit du pain où il n'y a pas de croute, ce qui arrive lorſque les pains ſe touchent dans le four en cuiſant. *Panis pars mollior*, & dans la baſſe Latinité, *biſellus*. Ceux qui ont de mauvaiſes dents demandent du *biſeau*.

Quelques-uns le dérivent de *baiſeau*, c'eſt-à-dire, le lieu par où les pains ſe baiſent. Mais Menage le dérive de *bis*, dont il fait *biſus* & *biſellus*.

Biseau, ſe dit auſſi en parlant de la taille des vèrres, des diamans, des pièrres précieuſes, des glaces de miroir, des lunettes à facettes: c'eſt l'angle formé de leurs ſupèrficies qui ſe joignent. *Lingula angulata*. On voit les objets doubles quand on les expoſe au *biſeau* des deux côtez.

On dit auſſi, qu'un ciſeau ou qu'un fèrmoir de Menuiſerie eſt à deux *biſeaux*, lorſque le taillant eſt en forme de coin, & qu'il a un angle ou *biſeau* de deux côtez. *Obliquè angulata ferri acies*. Ce qui eſt coupé en talus ſur le dos d'un couteau, ou d'un raſoir, s'appelle auſſi *biſeau*.

Biseau, Eſt auſſi un tèrme d'Orfévre & de metteur en œuvre, & c'eſt ce qui tient & arrête la pièrre de la bague dans le chaton.

Biseau, Parmi les Organiſtes, ſignifie un petit morceau d'étain ou de plomb, qui couvre le tuyau, & qui aide au raiſonnement de l'orgue.

Biseau, ou *chamfrain*. C'eſt auſſi une ſurface inclinée ou plate-bande, faite par l'arête rabatuë d'une piece de bois équarrie. On dit taillé en chamfrain ou en *biſeau*. On ſe ſert auſſi de ce tèrme dans la deſcription de cèrtains fruits.

En tèrme d'Imprimerie, on appelle *biſeau*, les morceaux de bois qui ſont en glacis qui ſervent à entourer les pages.

BISELLIAIRE, ſ. m. *Biſelliarius*. Ce nom ſe trouve dans une inſcription rapportée par Gruter p. MXCIX. n. 2. CN. PLANTORIO. VIVIRO. AUGUSTALI. BISELLIARIO, &c. Ce mot vient de *biſellium*, qui ſelon quelques-uns eſt la même choſe que le Siége Curule, *Sella curulis*; & ſelon d'autres un ſiege plus grand, plus commode, plus honorable, qui ſe donnoit à cèrtaines pèrſonnes aux ſpectacles, aux théatres & dans de ſemblables aſſemblées. Le droit d'avoir ce ſiége s'appelle ſur deux inſcriptions trouvées en Italie HONOR BISELLII, & par la dèrnière trouvée depuis quelques années, il paroit qu'au moins quelquefois on achetoit ce droit. L'*honor biſellii* étoit donc à peu-près comme nous dirions en France *droit de fauteüil*, & les *Biſelliaires* ſeroient parmi nous ceux qui dans les aſſemblées auroient droit de fauteüil, tandis que les autres ſeroient debout ou aſſis ſur des bancs, des tabourets, des pliants, ou de ſimples chaiſes. Ce que nous venons de dire, montre que Scaliger s'eſt trompé dans les Tables des Inſcriptions de Gruter, quand il met les *Biſelliaires* parmi les Artiſans, comme ſi c'étoient ceux qui faiſoient les ſieges appellez *biſellia*, & non pas ceux qui, comme on l'a dit, avoient droit d'en avoir aux aſſemblées. C'eſt une remarque de Pitiſcus. Au reſte, ces grands ſiéges appellez *Biſellia*, étoient anciens. Varron en parle *de Ling. Lat. L. IV.* & dit que c'étoient des ſiéges une fois plus grands que les chaiſes ordinaires, ou bien deux ſiéges où deux pèrſonnes pouvoient tenir. C'eſt pour cela qu'ils étoient appellez *Biſellia*, comme qui diroit *double ſiége*.

BISER, v. n. Tèrme d'Agriculture. Devenir bis. *Nigreſcere*, *nigricare*. C'eſt une maxime chez les Laboureurs, que les blez *biſent* toûjours, & que quand on ne ſemeroit que du pur froment, il deviendra du méteil dans quelques tems.

BISET, ſ. m. Pigeon ſauvage plus petit que le ramier, qui a les pieds & le bèc rouges. *Palumbus.* On fait de bonne ſoupe aux choux avec des *biſets*.

Belon & Jules Scaliger diſent qu'il a été ainſi nommé, à cauſe de ſa couleur noire ou *biſe*.

Quelques-uns l'appellent le grand *Biſet* Il eſt un peu plus petit que les pigeons domeſtiques. Son pennage eſt de couleur de roüille enfumé, approchant de la couleur des raiſins noirs. Ses plumes ſont ſi livides qu'elles en paroiſſent noires. On voit plus cet oiſeau en automne qu'en aucune autre ſaiſon. Le *Biſet* ne fait des petits qu'une fois l'an Il a le bèc entièrement rouge, long environ comme celui du pigeon privé, & pointu par le bout. Il a toute la tête, le ventre & les ailes cendrées, excepté les grandes pennes qui ſont plus noirâtre, ſon vol eſt très-long & bien affilé, ce qui eſt cauſe qu'il fend l'air d'une grande viteſſe. Il a le ſommet de la tête vèrdatre, & mélangé de plumes noires Sa queuë en approchant du croupion eſt cendrée, & noire dans le reſte. Ses pieds ſont rouges, raboteux & munis d'ongles noirs. La fémelle a le bèc & les pieds d'un rouge moins éclatant. L'on fait cas de la chair du *biſet*, & elle eſt plus délicate & plus ſerrée que celle du pigeon.

BISET, eſt auſſi un pain bis-blanc qu'on donne aux écoliers pour leur dejeûner. Ils l'appellent auſſi une *biſe*. On dit auſſi un caillou *biſet* en parlant d'un caillou noirâtre.

BISETTE, ſ. f. Petite dentelle que font les Payſannes pour leur uſage, & qui eſt de peu de valeur.

BISLINGUA, ſ. fem. Tèrme de Botanique. C'eſt une eſpèce de *Raſcus*, ou de Houx-frêlon. Elle eſt ainſi appellée, parce que du milieu de chacune de ſes feüilles il en ſort une autre plus petite, & qui a la même forme. On l'appelle autrement *Hyppogloſſum*. Mais ces mots *biſlingua*, & *Hyppogloſſum*, ne ſont point François. Voyez Laurier Alexandrin, qui eſt le nom François de cette plante, & ſous lequel on en parlera.

BISMUTH, ſ. m. C'eſt un corps mineral à demi métallique, compoſé de la prémière matière de l'étain qui eſt encore imparfait. On le trouve dans les mines de ce metal. Sa ſubſtance eſt fort dure, peſante, aigre & caſſante, & d'un grain gros, poli, blanc & eclatant. On appelle autrement *étain de glace*, parce qu'étant briſé il fait voir pluſieurs petites ſubſtances polies comme une glace, & qu'il tient beaucoup de l'étain. On l'appelle auſſi *marcaſſite* par excellence, à cauſe qu'il ſurpaſſe les autres en blancheur & en beauté. Il contient un ſel arſenical qui eſt dangereux à le prendre intérieurement. Son precipité eſt un magiſtère fort blanc, qu'on mêle avec des eaux & des pommades pour en faire un fard qui embellit le teint des Dames, & qui guérit les alterations de la peau. On en tire auſſi des fleurs qui effacent les taches du viſage: ce qui fait qu'on l'appelle autrement *blanc de perle*: Voyez la façon de le faire dans Charras Voyez encore la metallographie de Webſter.

Alonſo Barba dit qu'on en a trouvé depuis peu une mine en Bohême, & il le met au rang des metaux Mais le *biſmuth* eſt proprement le régule de la pièrre appellée Cobalt. *Cobaltum*; pièrre d'où l'on tire l'arſenic, l'azur, le caffre & le *biſmuth* M. Stalh, Médecin Allemand, a donné ſa préparation; il faut le conſulter pour être parfaitement inſtruit de cette matière

On fait du *biſmuth* artificiel, en réduiſant l'etain en petites lames & petits morceaux, & en les cimentant par une mixtion de tartre blanc, de ſalpêtre & d'arſénic ſtratifié dans un creuſet à feu nud On fait la même choſe du zinch ou zain; en mettant du plomb au lieu de l'étain, & un peu de calamine.

BISNAGUE, ſ. m. On dit auſſi Viſnague. Les *biſnagues* ſont les mouchets d'une plante qui croît en Turquie; il s'en trouve en pluſieurs endroits de France, & principalement au Jardin du Roi à Paris. Les pèrſonnes de qualité ſe ſèrvent de *biſnaguet*, comme les Turcs, pour faire des cure-dents. Pomey.

BISNOW. Nom de Secte parmi les Banianes des Indes, qui font la Caſte des Marchands, dans laquelle il y a deux Sectes. Celle de *Biſnow*, & celle de Samarath. Ils reconnoiſſent un Dieu ſeul, qu'ils appellent *Ram Ram*. Ce nom pourroit venir de l'Hebreu רם, *Ram*, & ſignifie par conſéquent *haut haut*, c'eſt-à-dire, en ſtile de langues Orientales, *Très-haut*. Ils ne donnent point de Lieutenans à ce Dieu, comme fait la Secte de Samarath. Il fait tout par lui-même, c'eſt-à-dire, qu'ils ne reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu. Ils lui donnent cependant une femme. Ils parent leurs idoles de chaînes d'or, de colliérs de pèrles & de pierreries. Ils chantent dans leurs temples des hymnes à l'honneur de ces idoles, & danſent au ſon des flageolets, des tambours, des baſſins de cuivre, &c. Les femmes de la Secte de *Biſnow* ne ſe brûlent point après la mort de leur mari, comme celles de la Secte de Samarath. Elles ſe contentent de ne ſe plus remarier. Peut-être que *Biſnow* eſt la même choſe que le Dieu Viſnou, dont nous avons parlé au mot Brama, & dont nous parlerons encore en ſon lieu.

BISON. En tèrme de Blâſon, eſt la même choſe que *buffle*. *Bos ferus*. Une tête de *biſon* couronnée.

BISQUE, ſ. f. Potage exquis fait de pluſieurs pigeons, poulets, béatilles, jus de mouton, & autres bons ingrédiens. *Catinus ſuculento pane, pullis, & exquiſitis fartilibus refertus.*

Ce mot en ce ſens vient de *bis cocta*; parce que la *biſque* ſe faiſant de pluſieurs beatilles, il en faut faire pluſieurs cuiſſons ſéparées & réïtérées avant que de lui donner la dèrnière pèrfection. Vive la France pour les ragoûts & pour les *biſques* Main. Rien ne charme tant leur eſprit que la *biſque* & la fricaſſée. Gom.

> *Qu'eſt devenu ce teint dont la couleur fleurie*
> *Sembloit d'ortolans ſeuls & de* biſques *nourrie*? Boil.

On appelle *demi-biſque*, celle qui ſe fait à moindres frais, & où on ne met que la moitié des ingrediens de la précédente.

On appelle *biſque de poiſſon*, celle qui ſe fait avec des hachis de carpes, leurs œufs & leurs laites, & avec des écreviſſes.

BISQUE. Tèrme de jeu de Paume, eſt un coup que l'on donne gagné au joueur qui eſt plus foible pour égaler la partie par cet avantage, & qu'il prend quand il veut une fois en chaque partie. *Quadrans pilaris quindenarii.*

Quelques-uns en ce ſens dérivent ce mot de ***bis capit***, parce que d'ordinaire on la prend après un avantage qu'on vient de gagner, & ainſi on prend deux coups en même tems.

On dit auſſi dans ce ſens *demi-biſque*, pour un ſemblable avantage qu'on ne prend qu'une fois en deux parties ou en deux jeux.

On dit provèrbialement à un homme ſur qui on ſe vante d'avoir de l'avantage en quelque choſe que ce ſoit, qu'on lui donneroit quinze & *biſque*. On dit auſſi, qu'un homme prend ſa *biſque*, quand il quitte ſon travail ordinaire pour ſe promener, pour ſe divèrtir, & ſur tout quand il le fait rarement, & ſans rien riſquer pour les affaires.

BISSAC, ſ. m. *Sac* double & tout d'une piéce qui a une ouvèrture par le milieu, & deux poches qu'on emplit des deux côtez. *Mantica*. Les *biſſacs* ſe peuvent mettre à l'arçon de la ſelle. Les Payſans portent ſur l'épaule un *biſſac* pour les néceſſitez de leur voyage. Il ne differe de la béſace, qu'en ce qu'il eſt plus petit, & eſt fait ordinairement de cuir. On dit d'un homme ruïné, qu'il eſt au *biſſac*.

Menage dérive ce mot du Latin *biſſaccium*, qui ſe trouve dans Pétrone en la même ſignification. Nicod le dérive de *bis*, & de *ſaccus*, auſſi-bien que béſace, c'eſt-à-dire, double ſac, ou deux ſacs s'entretenans, & le P. Monet l'appelle ſac à double fond. Les Bollandiſtes, *Act. Sanct. Mart. T. II. p. 756.* croyent qu'il ſeroit peut-être mieux de le tirer d'un ancien mot François, ou Teutonique, & de dire que *biſſac* ſignifie un ſac à mettre le manger, ou bid-ſac, *ſaccus mendicatorius*, ſac propre à mendier; car il n'y a, diſent-ils, que les pauvres, ou ceux qui vivent d'aumônes, qui ſe ſèrvent de *biſſac*; cependant la prémière étymologie paroit ſans comparaiſon meilleure.

BISSE, ſ. f. Tèrme de Blâſon, qui ſignifie un *ſerpent*, qui eſt la même choſe que *guivre*, *givre*, ou *vivre*. *Anguis*.

Ce mot vient de l'Italien *biſcia*, ſignifiant la même choſe. Quelques-uns diſent que c'eſt à cauſe de ſon ſifflement qu'on lui a donné ce nom. D'autres croyent qu'il peut venir du François *bis*, qui ſignifie *couleur cendrée & griſe*, comme on dit du blé *bis*, de la pâte *biſe*, & pain *bis*-blanc; parce que ces ſèrpens ſont cendrez ordinairement.

BISSE. Voyez **BYSSE**.

BISSEſTRE, ſ. m. Malheur; accident cauſé par l'imprudence de quelqu'un. *Calamitas* Si vous laiſſez entrer cet étourdi, il ſera quelque *biſſetre* en la maiſon.

Ce tèrme eſt populaire, & eſt venu par corruption de *biſſexte*, parce que les ſupèrſtitieux ont crû que c'étoit une année malheureuſe. On ne s'en doit donc ſèrvir que dans le ſtile bas & comique, à l'exemple de Molière, qui fait dire à un valet:

> *Hé bien ne voilà pas ton enragé de maître*
> *Il nous va faire encor quelque nouveau* biſſètre.

Voyez **BICEſTRE**.

BISSEXTE, ſ. m. Tèrme de Chronologie. Année de 366 jours, qui arrive de quatre ans en quatre ans, à cauſe de l'addition qu'on y fait d'un jour qu'on inſère dans le mois de Février; pour remplacer les ſix heures que le Soleil employe à faire ſon cours chaque année au delà de 365 jours. On appella ce jour-là *biſſexte*, parceque Céſar ordonna qu'il fut intèrcalé après le 25. de Fevrier, qui étoit le 6 des Calendes de Mars; ainſi parce que l'on comptoit cette année-là deux fois le 6. des Calendes de Mars *biſſexto calendas*, on nomma *biſſexte* le jour qui étoit intèrcalé; & *année biſſextile*, l'année où cela arrivoit. *Intercalaris dies*, *annus intercalaris*.

calaris. Les Grècs modèrnes ont auſſi adopté ce mot *Βίσεξτος*, & *Βίσεξτον*, qui ſe trouve dans Anaſtaſe d'Antioche, & dans un Gloſſaire manuſcrit de la bibliotheque du Chancelier Séguier.

Cependant les Aſtronomes qui travaillèrent à la reformation du calendrier par les ordres du Pape Grégoire XIII, ayant obſervé que le *biſſexte* ajoutoit en 4. ans 40. minutes plus que le ſoleil n'employe à retourner au même point du Zodiaque, ils ſupputèrent que ces minutes raſſemblées compoſoient un jour en 133. ans. Ainſi pour prévenir que cela ne changeât inſenſiblement l'ordre des ſaiſons, il fut arrêté que dans le cours de 400. ans l'on retrancheroit trois *biſſextes*. L'année 1700. n'a point été *biſſextile* par cette raiſon. Ammien Marcellin rapporte que l'Empereur Valentinien ne vouloit point ſortir le jour du *biſſexte* de Févries, comme le croyant malencontreux. Voyez le mot An. Le P. Noris ſe ſèrt pour rectifier la chronologie de deux *biſſextes* qui ſont fixes, l'un en 222. par le cycle paſcal de S. Hippolite, & l'autre en 364. par Ammien. Tillem.

BISSEXTIL, ILE, adj. Épithéte de l'année où ſe rencontre le biſſexte. *Intercalaris, intercalarius.*

Ce mot vient de ce que les Romains comptoient deux fois le même jour de Févries où l'on mettoit le biſſexte, *bis ſexto calendas Martias*, ſix jours devant Mars.

BISTONIE, ſ. f. *Biſtonia.* Ancienne ville de Thrace, bâtie par Biſton fils de Mars & de Callirhoé, duquel elle prit ſon nom. De là la Thrace fut ainſi appellée *Biſtonie*, en Grèc & en Latin *Biſtonia*, & les Thraces ſi ſouvent dans les Poëtes *Biſtoniens*; *Biſtones*, *Biſtonii.*

BISTOQUET, ſ. m. Inſtrument de billiard avec lequel on jouë à coup ſèc quand on craint de billarder. Le deſſus de la maſſe eſt prèſque rond, & la queuë fort relevée, *clava luſoria supernè rotunda.* On l'appelle *biſtoquet* par ironie, puiſqu'on s'en ſèrt pour ne pas toquer ou touches deux fois la bille.

BISTORTE, ſ. f. Nom de Plante. *Biſtorta.* Ses racines ſont rougeâtres, charnuës, groſſes comme le pouce, tortuës, repliées ordinairement les unes ſur les autres & garnies de chevelu. Elles jettent des feüilles longues, reſſemblantes à celles de la Patience, mais plus petites & vèrtes en deſſus, blanches en deſſous. Leur tige eſt haute d'un pied environ, liſſes, arrondies, nouëuſes par intèrvalles, & garnies de quelques feuilles beaucoup plus petites que celles du bas de la plante. Chaque tige eſt ſurmontée d'un épi de fleurs purpurines, long d'un ou deux pouces, & fort ſèrrée. Chaque fleur eſt compoſée de cinq étamines, ſoutenuës par un calice fendu juſqu'à ſa bâſe en cinq quartiers purpurins. Le piſtile qui occupe le fond du calice, devient aprés que la fleur eſt paſſée, une graine à trois coins, brune, & renfèrmée dans une enveloppe fèrmée par le calice de la fleur. Son nom de *biſtorte* vient de deux mots, *bis torta*, deux fois tort. La racine de *biſtorte* eſt fort aſtringente, bonne pour les flux de ſang, pour les pèrtes, pour empêcher l'avortement, & on la recommande dans les fiévres malignes cauſées par une diſſolution de la maſſe du ſang.

BISTOTIER, ſ. m. Tèrme de Pharmacie. C'eſt un inſtrument de bois, de figure cylindrique. Il y en a de différente longueur & groſſeur. On s'en ſèrt pour le mélange de pluſieurs compoſitions.

BISTOURI, ſ. m. Inſtrument de Chirurgie qui eſt en forme de petit raſoir, qui ſert à couper, à faire des inciſions dans les chairs. *Novacula incurva.* On l'appelle *biſtouri*, parce qu'il eſt retourné. M. Huet croit que ce nom eſt formé de Piſtoie, Ville autrefois renommée pour ſes ouvrages de fèr. *Piſtorienſis gladius*, ou *novacula.*

BISTOURNER, v. n. Qui ſe dit des chevaux ou autres animaux à qui on tourne deux fois les teſticules pour les rendre inhabiles à la génération. Autrefois on diſoit *beſtourner*, qui ſignifioit *renverſer, tourmenter, mettre en déſordre.* Voyez Bestourner.

BISTRE, ſ. f. Tèrme de Deſſinateur. C'eſt ainſi que les Peintres & Deſſinateurs appellent de la ſuye cuite, & enſuite detrempée, qui leur ſèrt à laver leurs deſſeins. *Fuligo cocta ac diluta.* On s'en ſèrt auſſi en mignature. Il y a des Peintres qui au lieu de *biſtre*, employent avec les traits de la plume un peu de lavis fait avec de l'encre de la Chine, d'autres de la ſanguine, & d'autres de la pièrre noire.

B I T.

BITHYNIARCHIE, ſ. f. *Bithyniarchia.* Nom du Sacerdoce de Bithynie, qui étoit peut-être auſſi la premiére Magiſtrature de cette Province. La *Bithyniarchie* exemptoit de tutelle pendant qu'on étoit en charge.

BITHYNIARQUE, ſubſt. m. *Bithyniarcha.* Prémier Prêtre, ou premier Magiſtrat de Bithynie. C'eſt ainſi qu'on diſoit Aſiarque, Boeotarque, &c. Voyez Guther, *de Vet. jur. Pontiſ. l.* 28. Ces deux mots ſont compoſez de *Βιθυνία*, *Bithynie*, & *ἀρχὴ*, commandement, Magiſtrature, Principauté.

BITHYNIE, ſ. f. Grande Contrée au Royaume de l'Aſie Mineure proche du Pont d'un côté, & de la Troade de l'autre, vis-à-vis la Thrace *Bithynia.* La *Bithynie* s'appella d'abord Bebrycie, *Bebrycia*; puis *Migdonie*, *Migdonia.* Enfin elle prit le nom de Bithynus un de ſes Rois. Claudien Liv. I. contre Eutrope, v. 246. & d'autres encore, diſent que les Thynes, *Thini*, Peuples de Thrace, étant venus s'établir dans ce Pays, il fut nommé *Bithynie.* Bochart, Chanaan, Liv. I. ch. 10. tire ce nom de l'Hebreu [illegible], *venter*, d'où les Arabes ont fait [illegible], pour ſignifier ce qui eſt intérieur, & il pretend que les Bithyniens furent ainſi appellez, parce qu'ils occupèrent l'intérieur des tèrres, comme diſent Mela Liv. I. ch. 19. & Pline L. VI. ch. 32. Il prétend auſſi que les Bithyniens ſont une Colonie de Phéniciens, amenez là par Phœnix frére de Cadmus. D'autres diſent qu'ils ont pris leur nom de Bithynes, fils de Jupiter, & de Thrace fille de Titan, & qu'ils paſſèrent de Thrace en Aſie. Voyez Strabon Liv. VII. & X. Nicée fut capitale de *Bithynie.* Nous ne connoiſſons que trois Rois de *Bithynie*; Pruſias, dont il y a quelques Médailles, & deux Nicodémes. J'ai vû quelques Medailles dont l'inſcription eſt ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ. Les Turcs appellent aujourd'hui la *Bithynie*, Burſie, & Beſangial, ſelon quelques-uns. Corn. Ou ſelon Maty Becſangil. Arrien avoit fait l'hiſtoire de *Bithynie* ſa Patrie. Photius la cite ch. 58. p. 52.

BITHYNIEN, enne, ſ. m. & f. *Bithynus.* Qui eſt de Bithynie. Les *Bithyniens* étoient ſi riches que Pithyus Roy de ce Pays fit préſent à Darius Roi de Pèrſe d'une Plante d'or & d'une vigne auſſi d'or. T. Corn.

BITORD, ſ. m. Tèrme de Marine. Menuë corde à deux fils, dont on ſe ſèrt pour faire des enflechures pour amarres, pour renforcer les manœuvres. *Funiculus.*

BITTES, ſ. f. Tèrme de Marine. Ce ſont deux pieces de bois élevées debout depuis le bas du fond de câle juſques à quatre piéds & demi au deſſus du premiér pont. C'eſt autour de ces pieces que l'on met & qu'on attache le cable quand on a mouillé l'ancre. Elles ſont à côté du mât de miſaine, & entretenuës par un travèrſin ou groſſe piéce de bois travée contre, & ſont appuyées par des courbes ou arcboutans qui ſont ſur les ponts qu'on appelle *contre-bittes.*

Les *bittes* d'écoutes d'huniers ou petites *bittes*, ſont placées au devant du grand mât & du mât de miſaine, ſur le ſecond pont, au travers deſquelles il y a des tuiaux ou rouëts de cuivre par où paſſent les écoutes des hunes qui ſèrvent à faire bander les écoutes de hunier.

BITTER le câble, c'eſt le rouler & arrêter autour des bittes. *Circumducere.*

BITTON, ſ. m. Piéce de bois ronde & haute de deux piéds & demi, par où l'on attache une Galére en tèrre. On appelle auſſi *bittons* de petites bittes qu'on met proche des mats d'un vaiſſeau pour lancer ou amarrer quelques manœuvres.

BITTONNIÉRES, ſ. f. Ce ſont des canaux ou égouts qui régnent à fond de câle, à côté de la carlingue, par où s'écoulent les eaux d'un vaiſſeau & viennent à la pompe. Voyez Vitonnieres.

BITUME, ſ. m. C'eſt une éſpèce de graiſſe épaiſſie & onctueuſe en forme de bourbe qui ſe trouve dans le Lac Alphaltite, & en d'autres lieux, qui eſt d'une nature fort inflammable, comme du ſouffre. *Bitumen.* Il y a du *bitume* dur & foſſile qu'on tire de la tèrre en guiſe de tourbes & de mottes, qui ſèrt à des forges. Il y a du *bitume* qui ſèrt de chaux, & eſt propre à lier les pièrres des bâtimens, tel que celui dont on dit qu'ont été bâtis les murs de Babylone. Il y a enfin du *bitume* liquide, qu'on brule dans les lampes & dans les lantèrnes comme de l'huile, comme on fait entre autres en Sicile. Les Juifs, au rapport de Strabon, ſe ſèrvoient de *bitume* pour embaumer leurs corps morts.

Le plus excellent *bitume* s'apporte de Judée, & eſt reſplandiſſant, de couleur de pourpre, fort peſant & d'une odeur forte. Le noir ne vaut rien. Les Medecins l'appellent *Aſphaltus.* On n'apporte plus le *bitume* de Judée, mais les Apoticaires le compoſent de poix & d'huile de petrol, &c. Il faut dire la même choſe des Egyptiens; car les Momies ſont toutes pleines d'un *bitume* ſemblable à celui de Judée. Le P. Kirker a fait cette remarque dans ſon *Oed. Æg. T. III. p.* 394. & je l'ai remarqué en effet dans des Momies, & principalement dans celles des Auguſtins dechauſſez de Paris. Martinius derive le mot *bitumen*, d'où *bitume* a eté formé, de *πίσσα*, *pix*, *poix.*

BITUMINEUX, euse, adj. Qui tient du bitume. *Bituminoſus.* Il y a pluſieurs tèrres & minéraux qui ſont de nature *bitumineuſe* & ſulphurée.

BITURIGE, ſ. m. & f. *Biturix.* Nom d'un ancien Peuple de Gaule, qui occupoit ce qu'on appelle aujourd'hui le Diocèſe de Bourges, c'eſt-à-dire, le Bèrry & une partie du Bourbonnois, & dont Bourges étoit la ville capitale. Céſar & Tite-Live, Pline, Lucain, Florus, &c. diſent toujours *Biturix* & *Bituriges*. La Table de Peutinger dit *Biturges*; d'autres diſent *Betoriges*, & *Betoriges*. Grégoire de Tours *Biturus*.

Entre tous les Peuples de la Gaule, ceux qui portoient particulièrement le nom de Celtes, ont été les premièrs connus parmi les Nations étrangères, & depuis que les *Bituriges* ſe furent mis en poſſeſſion de lui donner des Rois, elle fut ſi heureuſement gouvèrnée, qu'elle devint bien-tôt la plus floriſſante. Cordem. Lorſque le premier Tarquin étoit Roi de Rome, Ambigat, l'un des *Bituriges*, étoit Roi des Celtes. Id. Et comme dit Tite-Live, les *Bituriges* étoient en poſſeſſion de l'Empire des Celtes. Ce Prince, pour décharger le Pays qui étoit trop peuplé, envoya un très-grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans, ſous la conduite de Sigovèſe & de Bellovèſe enfans de ſa ſœur. Le ſort donna à Sigovèſe la forêt Hercynie, dont une partie a été appellée depuis la forêt noire. Pluſieurs croyent qu'entre les Peuples qui ſuivirent Sigovèſe, il y eut des *Bituriges*, des Volces-Tectoſages, des Boiens, des Senonois, des Andes, & des Bellovaciens. Ce qui le fait croire, c'eſt qu'on a trouvé dans la Gèrmanie des nations & des Pais qui portoient le nom de ces Peuples; & ſuivant cette conjecture les *Bituriges* auroient occupé ce qui eſt entre la Friſe & le Wezer; on dit même que ce fleuve fut nommé *Viturgis* ou *Biturgis*, du nom de ce Peuple. Id. La Colonie de Bellovèſe compoſée de *Bituriges*, d'Arvèrnes, de Senonois, d'Eduens, d'Ambarres de Carnutes, & d'Aulerques-Cenomans, ſe partagea en deux bandes; l'une tourna vèrs les Pyrénées, & l'autre avec Bellovèſe paſſa les Alpes; tous les Peuples voiſins s'enfuirent devant eux. Quelque-tems après les Toſcans voulûrent s'oppoſer à ces Gaulois, ils furent défaits, & les Vainqueurs ſe rendirent maîtres de toute la Partie occidentale de l'Italie, qu'on a nommée depuis Gaule Ciſalpine. Au tems de Céſar les *Bituriges* étoient ſous la protection des Héduens.

Les *Bituriges Cubes* ſont ceux qui occupoient le Bèrry & une partie du Bourbonnois, ainſi appellez *Bituriges Cubi*, pour les diſtinguer des autres *Bituriges* dont nous parlerons tout à l'heure. Ils avoient un grand nombre de villes; & Céſar rapporte que Vercengentorix en fit brûler plus de vingt en un ſeul jour. Leur capitale étoit Bourges, comme elle l'eſt encore du Bèrry. Quelques Auteurs les appellent Berruyers, comme on fait maintenant; mais il vaut mieux dire *Bituriges* en parlant de ces anciens tems, comme a fait M. de Cordemoy en l'expliquant enſuite. Mais il ne faut pas dire *Biturigeois*, comme Chaumeau dans ſon Hiſt. de Bèrry, ni recevoir les étymologies qu'il donne de ce nom, & les hiſtoires fabuleuſes qu'il rapporte de l'origine des *Bituriges*, fondées ſur le faux Bèroſe & ſur les contes d'Annius de Viterbe; & la Thaumaſſière a raiſon de les rejetter comme fauſſes & romaneſques. L. I. ch. 2.

Les *Bituriges Vibiſques* ſont un Peuple de Gaule, entre les Santonois & les Aquitains. Strabon dit qu'ils étoient les ſeuls de l'Aquitaine, qui fuſſent ἀλλοεθνεῖς; c'eſt-à-dire, comme pluſieurs l'interprètent, venus d'ailleurs; expreſſion par laquelle ils croyent avec raiſon que ce Géographe a voulu marquer que c'étoit une colonie des premiers *Bituriges*. Il eſt cèrtain que Céſar n'a jamais parlé que des *Bituriges Cubes*, & que de ſon tems il n'y avoit point encore de *Bituriges Vibiſques*. M. de Marca prétend que Strabon par le tèrme ἀλλόφυλος ou ἀλλοεθνὴς, comme il parle ailleurs, n'a point entendu une nation étrangère, mais une nation diſtincte & ſéparée de l'Aquitanique, & que par cette véritable, quoique nouvelle explication, l'on détruit la prétenduë Colonie du Peuple de Berry. Mais pour peu qu'on ait d'uſage de la langue Grecque on ſçait qu'ἀλλόφυλος n'a point ce ſens, non plus qu'ἀλλοεθνὴς, & qu'ils ne ſignifient autre choſe qu'un étranger, un homme venu d'ailleurs. Et s'ils ſont originaires du Païs, comme les Santonois & les Aquitains, pourquoi Céſar n'en parle-t-il jamais?

B I V.

BIVENTER, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. C'eſt le ſixiéme muſcle de la machoire, & le dèrnier des ouvreurs, nommé *digaſtrique* ou *biventer*, parce qu'il a deux ventres à ſes deux extrémitez, & un tendon dans ſon milieu. Il prend ſon origine d'une ſciſſure qui eſt entre l'os occipital & l'apophiſe maſtoïde, & paſſant ſon tendon par un trou qui eſt au muſcle ſtiloïdien, il va s'inſerer à la partie inférieure & interne du menton. Dionis.

BIVIAIRE, adj. Place où deux chemins aboutiſſent. *Bivium* L'Ordonnance des Eaux & Forêts veut que dans les angles des Places croiſées *biviaires* ou triviaires des grandes routes ou chemins Royaux des forêts, on plante des Croix, Poteaux, ou Pyramides, avec une inſcription qui enſeigne le lieu où ils conduiſent.

BIVOUAC, ou **BIOUAC**, ou **BIHOUAC**, ſ. m. Tèrme de guèrre. C'eſt une garde qu'on fait de nuit pour la ſureté d'un camp qui eſt proche de l'ennemi. *Vigiliæ.* Cette garde ſe fait par toute l'armée, ou la meilleure partie, qui ſort de ſes lignes en eſcadrons & bataillons pour paſſer la nuit ſous les armes à la tête du camp. Cet avis l'obligea de redoubler la garde des lignes, & même de faire le *bivouac* toutes les nuits. De la Chap. Etre au *bivouac*, ſe trouver au *bivouac*. Monter à cheval pour le *bivouac*. Paſſer la nuit au *bivouac*. Guillet. Faire coucher les Troupes au *bivouac*. Lever le *bivouac*, c'eſt renvoyer l'armée dans ſes tentes, dans ſes barraques quelque tems après la pointe du jour. Id. On fait auſſi le *bivouac*, lorſqu'on aſſiege une Place pour empêcher les ennemis de faire entrer quelque choſe dans la ville, ou pour prévenir les ſurpriſes & les attaques du camp.

Ce mot eſt nouveau, & vient de l'Allemand *wey-wach*, qui ſignifie *double garde.* D'autres le dérivent de *bivoye*.

BIVOYE, ſ. m. Qui ſe dit d'un chemin fourchu qui tend vèrs deux lieux différens. *Bivium.* Il y a pluſieurs lieux en France qu'on appelle *la bivoye*. Ce mot ſignifioit autrefois la garde extraordinaire d'un camp, d'où les Flamands ont fait *bivouac*, qui eſt maintenant en uſage.

B I Z.

BIZACÈNE, ſ. f. Voyez **BYZACENE**.

BIZARRE, il y a encore quelques gens qui diſent *bigearre*, mais mal. adj. m. & f. Fantaſque, qui a des mœurs inégales, des opinions extraordinaires & particulières. *Moroſus, tetricus, varius* C'eſt un homme *bizarre*, avec lequel on ne peut vivre. Les gens *bizarres* ne ſont pas un moment dans la même ſituation d'eſprit. Ils paſſent d'une extrémité à l'autre; de la plus belle humeur ils paſſent tout d'un coup à un ſérieux & à un ſilence morne & melancholique. Ils n'ont point de ſentiment fixes, & leur humeur chagrine s'oppoſe à tout ce que les autres ſouhaitent. On ne peut compter ſur leur bienveillance, qui varie comme leur humeur. Voilà le caractère ou la définition des Pèrſonnes *bizarres*. Bell. Il y a des gens capricieux que les plus grands plaiſirs ne touchent point, à moins qu'ils ne ſoient *bizarres* & extravagans. Id. C'eſt beaucoup que ce *bizarre* ſorte quelquefois de ſa taciturnité pour contredire, & qu'il daigne une fois le jour avoir de l'eſprit. La Bruy.

Une humeur un peu bizarre,
Sert de ragoût en amour. La Sabl.

Bizarre, eſt auſſi un ſubſtantif. C'eſt un vrai *bizarre*.

Bizarre oucaoſt. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe feuille morte, rouge brûlé & jaune enfumé. Cult. des Fl.

BIZARREMENT, adv. D'une manière bizarre & capricieuſe. *Moroſè.* La fortune diſpoſe bien *bizarrement* de moi. Voit.

En muſique chanter *bizarrement*, c'eſt chanter tantôt vîte, tantôt lentement, tantôt fort, tantôt doucement, ſelon la fantaiſie du compoſiteur, ou plûtôt ſelon les divèrſes expreſſions que demande le ſens des paroles. Brossard.

BIZARRERIE, ſ. f. Humeur bizarre; caprice, extravagance. *Moroſitas.* Cet homme eſt bourru, & ſujet à de grandes *bizarreries*. La *bizarrerie* de votre cœur vous fit revenir à moi à meſure que vous voyez que je m'éloignois de vous. P. de Cl.

Ces mots viennent apparemment de l'Eſpagnol *bizarro*, qui ſignifie *beau*, *agréable*, parce que la divèrſité des couleurs a quelque agrément, ſur tout quand elles ſont bien ménagées. C'eſt pour cela que le mot de *bizarrerie* ſe prend auſſi quelquefois pour une variété bizarre agréable.

La Satire eſt comme une prairie,
Qui n'eſt belle, ſinon en ſa bizarrerie. Regnier.

Quelquefois le mot de *bizarrerie* ne ſignifie autre choſe que variéte. Il y a de la *bizarrerie* dans beaucoup d'ouvrages de la nature, dans la variété des coquilles, des pièrres, des animaux.

BIZERT, ſ. m. Oiſeaux de Paſſage, appellé en Languedoc Pérengue. Il paſſe les Monts Pyrenées près Baignières au mois d'Octobre, & vient en très-grande quantité. Catel. *Hiſt. de Lang. L. I. c. 5. p. 46.*

BIZET. Voyez **BISET**.

B L A.

BLACHE, ſ. f. *Blachia.* Ce mot eſt en uſage en Dauphiné, il ſignifie en cette Province une tèrre plantée de chênes ou chataigniers, ſi diſtans les uns des autres qu'ils n'empêchent pas qu'on n'y laboure. *Ager raris arboribus conſitus.* Ragueau.

BLADAGE, ſ. m. Tèrme en uſage dans l'Albigeois; il ſignifie un droit qui s'éxige en forme de cenſive, & par deſſus la cenſive lorſqu'il eſt établi par titre. Ce droit conſiſte en cértaine quantité de grains que l'emphytéote paye pour chaque bête de labourage qui travaille le fonds inféodé. Ce mot *blatage* vient de ce que ce droit ſe paye en grains. *Jus annuus frumentarius reditus.*

BLAFARD, ARDE, adj. Couleur effacée qui tire ſur le blanc, étoffe mal-teinte, ou décolorée. *Pallidus, Pallens.* L'eau de vie allumée fait une lueur *blafarde.* L'or qui ſort des mines eſt mol & *blafard.* Cette couleur eſt trop *blafarde,* elle n'a pas aſſez d'éclat & de vivacité.

Toûjours ces ſages hagards,
Maigres, hideux, & blafards,
Sont ſouillez de quelque opprobre.

BLAIREAU, ſ. m. Petit animal qui vit de fruit & de charogne, qu'on appelle autrement *taiſſon. Meles, taxus.* Il tient du porc, du chien & du renard. Il eſt plus grand que le renard. Il ſe cache ſous tèrre. Il eſt puant comme un *blaireau.* Il y a deus eſpeces de *blaireaux.* Les uns s'appellent Porchins, parce qu'ils ont le nez fait comme celui d'un porc: ce ſont les plus gros. Les autres ſe nomment Chenins, parce qu'ils ont le nez fait comme un chien: ceux-ci ſont plus petits que les autres. CHOM. Cet Auteur écrit *Bléreau*

Ce mot, ſelon Saumaiſe, vient de *glirellus,* parce que c'eſt une eſpéce de loir, qui lui reſſemble, en ce qu'il s'engraiſſe en dormant, quoiqu'il diffère en autre choſe. On connoit l'âge des *blaireaux* à la quantité de trous qu'ils ont ſous la queuë; car ils augmentent d'un tous les ans.

BLAIRIE, ſ. f. Tèrme de Coûtumes. C'eſt un droit qui appartient au Seigneur Haut-Juſticier pour la pèrmiſſion qu'il donne aux habitans de pâture pour leurs beſtiaux ſur les tèrres & prez dépouillez, ou dans les bois & héritages non clos & fèrmez. Ce droit ſe leve tant ſur les nobles que ſur les roturiers, à proportion des héritages qu'ils poſſèdent & des beſtiaux qu'ils ont. On appelle auſſi Seigneur *Blayer* celui qui a ce droit.

BLAISE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Blaſius.* S. Blaiſe fut fait Evêque de Sebaſte en Arménie du tems de l'Empereur Dioclétien. BAILL.

BLAISE, ſ. m. *Ordre de S. Blaiſe.* C'eſt un Ordre militaire que les Rois d'Arménie établirent à l'honneur de ce Saint, comme étant le Patron de leur Royaume. *Ordo militaris S. Blaſii.* L'habit des Chevaliers étoit bleu, & ils portoient une crois d'or qui ſervoit de briſure au lion d'Arménie. Juſtiniani T. I. c. 24. traite de cet Ordre, qu'il appelle Ordre ou Chevaliers de S. Blaiſe & de ſainte Marie, & non pas de S. *Blaiſe* ſeulement. Il le place non pas en Arménie, mais en Paleſtine. Il dit qu'on ne trouve point l'année de ſon inſtitution, mais ſeulement qu'il ſe fit à peu près en même tems que celle des Templiers & des Hoſpitaliers; que les armes qu'ils portoient dans leur bannière étoit une crois de gueules toute unie, & au centre de laquelle étoit un S. *Blaiſe*; que leurs réguliérs étoient les mêmes que ceux des Templiérs; que les Profez faiſoient un vœu particuliér de défendre la Religion Catholique & l'Egliſe Romaine; & qu'ils avoient la Régle de S. Baſile.

BLAICHE, ſ. m. & f. Mol, pareſſeux. *Mollis, ignavus.* On le dit principalement d'un homme ſans vigueur, & qui ſoutient mal ſon ſentiment. Ce mot n'eſt pas du beau ſtile. Il ne faut point compter ſur lui; c'eſt un *blaiche* qui mollira d'abord.

BLAISOIS, ſ. m. Païs de France qui confine avec la Beauce vèrs le ſeptentrion, avec l'Orléanois à l'orient, avec le Bèrry au midi, & la Touraine au couchant. *Bleſenſis ager,* ou *pagus.* Selon le P. Monet le *Blaiſois* a été la demeure des Corbiloniens. Le *Blaiſois* a titre de Comté. Il ſe diviſe en ſupérieur & inferieur. Le ſupérieur étoit autrefois compris dans la Beauce, l'inférieur eſt dans la Sologne. Il a pris ſon nom de Blois ſa Capitale. Prononcez comme s'il étoit écrit *Bléſois.*

BLAISOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt de Blois. *Bleſenſis.* Les *Blaiſois* paſſent pour prononcer fort bien le François.

BLANC, BLANCHE, adj. Ce qui renvoye & reflechit la lumière en toutes ſes parties; ce qui eſt le plus éclairé, le plus aiſé à appèrcevoir. *Albus, candidus.* Entre toutes les choſes *blanches,* quand on en veut exagérer la blancheur, on ſe ſèrt de ces comparaiſons: *Blanc* comme un ſatin, parlant de la peau. *Blanc* comme un cigne, en parlant du poil. *Blanc* comme ivoire, en parlant des dents. *Blanc* comme neige, en parlant du linge. *Blanc* comme albâtre, en parlant d'un beau ſein. Il crache *blanc* comme coton, en parlant de la ſalive. Ceux qui briguoient les Magiſtratures à Rome étoient habillez de *blanc*: c'eſt pourquoi on les appelloit *Candidats.* On appelle papier *blanc,* celui où il n'y a rien d'écrit. Hévelius dit qu'il eſt très-cèrtain que les animaux deviennent *blancs* en hivèr dans les païs ſeptentrionaux, comme les lièvres, les renards & les ours; & que l'été ils reprennent leur couleur naturelle. En Éthiopie on a du *blanc* l'idée que nous avons du noir. On y peint le Diable *blanc,* ſi l'on en croit Ludolphe.

Ce mot, ſelon Covarruvias, eſt Goth. Menage, après Guyet, dit qu'il vient de *albicus,* d'où les Italiens ont fait *bianco,* & les Eſpagnols *blanco.* Il en dérive auſſi le mot de *blond.*

BLANC, ſe dit auſſi de ce qui eſt pur & net, qui n'eſt ni ſale ni gâté. *Nitidus, purus.* Du linge *blanc.* Une aſſiette *blanche.* En ce ſens on dit au figuré, Ce Criminel a gagné le Juge, il l'a fait ſortir tout *blanc* de cette affaire. Ce mot ſe prend ainſi dans un ſens figuré à divèrſes autres ſignifications. Par exemple, Ils ſont tout *blancs* au dehors & tout noirs au dedans; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont vèrtueux en apparence, mais qu'au fonds ce ſont des méchans.

Quand je veux dire blanc, *la quinteuſe dit noir.* BOIL.

C'eſt-à-dire quand je veux dire d'une façon, elle dit d'une autre.

L'homme va du blanc *au noir,*
Il condamne au matin ſes ſentimens du ſoir. ID.

C'eſt-à-dire, que l'homme eſt volage & inconſtant dans toutes ſes réſolutions. M. Claude a dit que S. Auguſtin avoit paſſé du *blanc* au noir, ſur le ſujet de la tolérance pour les Herétiques, pour dire, que ſes premiers ſentimens ſur cet article étoient fort différens de ceux qu'il embraſſa dans la ſuite.

BLANC, ſe marie avec pluſieurs ſubſtantifs, qui changent ſa ſignification en y ajoûtant quelque choſe.

ARGENT BLANC, c'eſt toute la monnoye d'argent. *Nummi argentei.* Et il eſt oppoſé à l'*or* & au *billon.*

ARMES BLANCHES. C'étoit jadis les Armes d'un jeune Chevalier, dont l'Écu n'étoit chargé d'aucunes armoiries. *Parma alba.*

BIERE BLANCHE. Petite biére. *Cerviſia albida.*

BLANC RACINE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Œillet blanc, qui a une groſſe & large fleur. M. Racine a fait la conquête de cet œillet. CULT. DES FL. C'eſt de là que lui vient ce nom.

BLANC DE PARIS, ſ. m. Autre œillet commun à Paris. ID.

BOIS BLANC, eſt du bois de bouleau, peuplier, tremble, &c. *Populus.*

BOUDIN BLANC, eſt un boudin fait avec du lait & du *blanc* de chapon. *Botulus lacte & albâ caponum carne fartus.*

CARTE BLANCHE, eſt une carte où il n'y a point de peintures de Roi, Dame, ni Valet. *Charta alba.* On dit, Donner la *carte blanche* à quelqu'un; pour dire, Offrir de faire quelque choſe à telles conditions qu'il lui plaira.

CHEVEUX BLANCS, des cheveux de vieillard blanchis avec l'âge. *Cani.* Ainſi on dit, il eſt tout *blanc* de vieilleſſe. Par la même raiſon, le mot de *blanc* ſe prend encore quelquefois pour la blancheur même des cheveux, ou pour la maladie qui les fait devenir *blancs.*

Ils n'arrêteront pas le tems qui toûjours vole,
Et qui d'un triſte blanc *va peindre tes cheveux.* MAIN.

CIRE BLANCHE, eſt de la cire, qui, étant jaune naturellement, a été blanchie à la roſée.

DRAPEAU BLANC, eſt en France l'Enſeigne de la Colonelle.

EAU BLANCHE, c'eſt de l'eau où on a mis du ſon pour faire boire aux chevaux malades.

ESCHARPE BLANCHE. Signal de ceux qui ſuivent le parti de France.

ÉPÉE BLANCHE, eſt l'épée nuë. *Nudus enſis.* Il s'eſt battu à l'*épée blanche.*

FER-BLANC, eſt du fèr battu en lames, & blanchi avec l'étain. *Ferrum ſtanno illitum.* On appelle Taillandiers en *fer-blanc,* ceux qui font des entonnoirs, des lantèrnes, &c.

GELÉE BLANCHE, c'eſt la première gelée qui ſe fait de la roſée, ou du brouillard congelé. *Pruina.*

GRIS-BLANC, c'eſt du gris pâle tirant ſur le *blanc.* *Albidus.*

BLANC-MANGER, eſt un mets délicat fait en forme de gelée. *Jus è carnibus elixis concretum, & albidum colorem referens.* Il y a un fruit à Méxique, qu'on appelle *blanc-manger,* qui en effet en a preſque le goût. Il fond dans la bouche comme la neige, & l'emplit d'une eau ſucrée. Il eſt gros comme une poire, & eſt plein au dedans de pluſieurs noyaux ou petites piérres noires.

MAGIE BLANCHE. Eſt un art innocent de faire des choſes extraordinaires par la connoiſſance des ſecrets de la nature, que le peuple croit ne ſe pouvoir faire que par le pouvoir des Démons. *Ars innocens & ingenioſa ſtupenda patrandi.*

MER BLANCHE, c'eſt la Mèr Glaciale, ou Hypèrborée. *Mare Glaciale, Hyperboreum.* On appelle auſſi *Mer blanche* la Mèr Égée; parce qu'on tient que c'eſt une mèr fort ſûre.

MEURIER BLANC. Eſpèce de meurier qui ſèrt à nourrir les vèrs à ſoie.

Moine blanc, eſt un Religieux de l'Ordre des Chanoines Réguliérs de S. Auguſtin, ou de Prémontré, ou des Feuillans. *Monachus albâ veſte indutus.* On appelle, Voüer au *blanc* un enfant, quand on l'habille de *blanc* juſqu'à un cèrtain âge, en l'honneur de quelque Saint Fondateur d'un Ordre qui porte le *blanc*. Il y a eu auſſi à Paris des *Blancs-Manteaux*, appellez autrefois des *Guillemins*, dont la Maiſon eſt maintenant remplie de Bénédictins. Ce nom de *Blancs-Manteaux* a eté auſſi donné aux Religieux de la Congrégation des Sèrfs de Sainte Marie Mère de Jesus-Christ. Elle fut inſtituée à Marſeille dans le Monaſtère de Sainte Marie des Arénes, & le Pape Aléxandre IV. la confirma en 1225.

Notte blanche, eſt une notte de Muſique dont la tête eſt *blanche*, c'eſt-à-dire, vuide dans le milieu.

Pain bis-blanc, qui eſt mêlé de ſon ou de ſeigle.

Pavillon blanc, eſt le pavillon de l'Amiral de France.

Poivre blanc, eſt un poivre dépoüillé de ſon écorce. Voyez POIVRE.

Poudre blanche, eſt de la poudre à canon qui tire ſans faire de bruit, à ce que l'on prétend.

Reine blanche. Voyez REINE.

Rose blanche. Tèrme de Fleuriſte. Œillet ainſi appellé parce qu'il n'eſt ni plus large, ni plus feuillu que la roſe blanche; ſa plante eſt foible, mais ſa fleur ne caſſe point en lui laiſſant cinq boutons. Cult. des Fl. La *Blanche* printanniére, la *blanche* tardive, ſont des noms de Tulipes. Id.

Blanche d'Andilly. Eſpèce de pêche qui murit dans le mois de Septembre. La Quint. *T. I. p.* 267. Il ne les èſtime pas. Voyez *P. III. ch. 5. p.* 418. *du I. T.* Elles ſont ſujettes à avoir la chair molle & preſqu'en bouillie, Id. *C.* 12. *p.* 422. La *Blanche d'Andilly* eſt une pêche de grand rapport, belle à voir, groſſe, ronde, platte, elle colore fort vif au ſoleil, n'a nul rouge au dedans. Si on la laiſſe trop murir elle devient pâteuſe. Id. *C.* 14. *p.* 457.

Sausse blanche, eſt une ſauſſe faite avec du beurre fondu, & qui n'eſt pas noirci à la poële.

Sel blanc, eſt du ſel décrépité, ou ſéché au feu. *Excoctus igne ſal.*

Verre blanc, c'eſt du Vèrre pur, & bien plus clair & diaphane que le vèrre commun. *Chryſtallus.*

Blanc, ſe dit ſubſtantivement. *Fucus, pigmentum, ceruſſa.* Mettre du *blanc*, pour dire du fard.

Blanc de plomb. C'eſt la rouillure du plomb, qui eſt ainſi appellée à cauſe de ſa blancheur. *Ceruſſa, pſimmythium.* Elle ſe fait à la vapeur de vinaigre: on l'appelle autrement Céruſe. On met du plomb dans des pots, au fond deſquels il y a du vinaigre. On bouche ces pots de telle manière que l'air n'y puiſſe entrer, enſuite on les entèrre dans du fumiér, où on les laiſſe trente jours: au bout de ce tems on les débouche, & on trouve le plomb devenu blanc & caſſant; on rompt le plomb en morceaux, on le fait ſécher à l'air, & on le broye pour les Peintres qui s'en ſèrvent: c'eſt le plus beau *blanc* que nous ayons.

Blanc, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte, qui ſe dit des œillets. C'eſt une maladie qui ſurvient à cette fleur, & qui eſt la même choſe que la Nulle ou Nielle. C'eſt une rouille qui eſt jaune, & quelquefois blanche, qui ſe met ſur le piéd & ſur les feuilles des plantes, & les fait mourir. *Tabes, marcor.* C'eſt une éſpèce de tache blanche qui s'attache aux fanes de l'œillet, & qui peu à peu comme une peſte gagne le cœur. Le *blanc* eſt une maladie incurable de l'œillet. Pour le préſèrver pourtant des accidens que cauſe cette maladie, il faut le garantir des nuits froides & des brouillards, l'expoſer en grand air, & l'arroſer ſouvent. Voyez le *Traité de la Cult. des fleurs*, c. 18. J'ai un œillet qui a le *blanc*. Liger. Mes œillets périſſent par le *blanc*. La Quint.

C'eſt auſſi un tèrme de Jardiniér qui ſe dit des concombres & des melons. Mes concombres, ou mes melons ont le *blanc*. Lig. Ce mal qui eſt mortel pour ces plantes, n'eſt autre choſe qu'une altération dans les fibres de leurs fanes, ou de leurs bras, qui n'étant plus capables de recevoir le ſuc qui les nourrit, périſſent. Id.

Blanc d'Éspagne. Éſpèce de fard qui ſèrt à blanchir le viſage. *Fucus, pigmentum.* C'eſt l'étain de glace diſſout dans l'éſprit de nitre, & précipité en une poudre *très-blanche* par le moyen de l'eau ſalée.

Blanc Rhasis, que le vulgaire appelle *Blanc Raiſin*, eſt un onguent qui eſt ainſi appellé de ſa couleur *blanche*, & du nom de ſon inventeur, qui eſt Rhaſis, Médecin. Il eſt compoſé d'huile roſat, de cire, de céruſe & de camphre. On l'employe dans les brulures, les gratéles & pluſieurs autres maladies de la peau.

Blanc d'eau. Plante qu'on appelle autrement *Nénuphar. Nymphæa.* Voyez NÉNUPHAR.

Le *Blanc de Meſué*, eſt un emplâtre qu'on nomme autrement *diachylon.*

Blanc de chapon, c'eſt la chair de chapon cuit, ſur tout celle des aîles & de la poitrine.

Blanc d'œuf, eſt la glaire de l'œuf où eſt le gèrme. *Albumen.*

Blanc de baleine. C'eſt la cèrvelle d'une eſpèce de baleine, que les Baſques appellent Byaris, & ceux de S. Jean de Luz Cachalot. C'eſt ſelon quelques-uns, la baleine mâle. On prend la cervelle de cet animal, on la fait fondre ſur un petit feu, enſuite on la met dans des moules ſemblables à ceux où l'on jette le ſucre; après qu'elle eſt refroidie & égoutée de ſon huile, on la fait refondre comme la première fois, & ainſi pluſieurs fois de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit bien purifiée & bien blanche: alors on la coupe en écailles avec un couteau fait éxprès. Le *blanc de baleine* veut être conſèrvé dans des vaiſſeaux bien bouchez, car il n'y a guère de choſe qui ſe gâte plus aiſément à l'air. Pomey.

Blanc de perle. Voyez BISMUTH.

Blanc, eſt auſſi une marque blanche, ou noire, qu'on met à un but pour tirer de l'arc ou du fuſil.

En tèrme de Médecine on dit le *blanc* de l'œil. *Oculi album, oculorum albor.* C'eſt la prémière tunique, ou peau de l'œil, qu'on appelle auſſi *conjonctive*, parce qu'elle ſèrt à joindre & à ſoutenir les autres. Elle ne va que juſqu'au cèrcle qu'on nomme *iris*.

Blanc. Monnoie ancienne de billon qui valoit communément dix deniérs tournois, quelquefois plus, quelquefois moins. *Quincunx Francicus.* On appelloit *grands blancs*, ou gros deniérs *blancs* ceux qui valoient dix deniérs tournois; & petits *blancs* ou demi-*blancs*, ceux qui n'en valoient que cinq. Les *blancs* dans leur origine, c'eſt-à-dire ſous Philippe de Valois, & au commencement du régne du Roi Jean, étoient auſſi quelquefois appellez *Gros tournois*, parce qu'ils tenoient la place des gros tournois qu'on ne fabriquoit plus. Le Blanc. Les droits Curiaux ſont taxez pour chaque Paroiſſien à Pâques à un *blanc*. Pendant les guèrres contre les Anglois, les *blancs* à la couronne valoient 22 deniérs: cela varioit ſelon la difference des monnoies.

On fabriqua auſſi ſous Charles VI. des *blancs* & des *demi-blancs* à l'écu. On a appellé des grands *blancs* au ſoleil de Loüis XI. & Charles VIII. des ſous qui valoient treize deniérs, qu'on a auſſi nommez *trézains*. Sous Charles VIII. les *blancs* furent nommez Carolus. *Carolus Francicus*, & *Ludovicus* ſous Loüis XII. Sous François I. on les nommoit *Franciſcus* ou *douzains*, à cauſe qu'ils valoient 12 deniérs. *Decunx Francicus.* Il y a eu auſſi des pieces de ſix *blancs*, appellées *Néeles*, parce qu'elles avoient été faites en la tour de Neele à Paris. On a appellé cette monnoie *ſous*, ou *livres blancs*, à cauſe qu'elle étoit blanchie, à la différence d'une autre monnoie noire qui étoit de moindre valeur, qu'on appelloit *ſous nerèts*. Le Blanc dit que ce fut pour la diſtinguer des doubles & des deniérs qu'on l'appelloit communément *monnoie noire*, à cauſe de leur couleur qui tiroit ſur le cuivre. En 2358. on fabriqua de gros deniérs *blancs* à la couronne. Le Blanc.

BLANCHE, ſ. f. Nom propre de femme. *Blanca*, *Blanche* de Caſtille, fille d'Alphonſe IXe & femme de Loüis VIII. Roi de France, diſoit ſouvent à S. Loüis ſon fils, qu'elle eût mieux aimé le voir mort, que ſoüillé d'un ſeul péché mortel.

Blanche. *Reine Blanche.* Nom que l'on donné aux veuves de nos Rois. Le P. Méneſtriér prétend que ce nom leur fut donné à cauſe de la coëffure qu'elles portoient, faite d'une guimpe & d'un voile blanc, comme le portent aujourd'hui les novices chez les Religieuſes; & il donne pour garant de ce ſentiment un ancien tableau où Iſabeau de Valois, veuve de Loüis I. Duc de Bourbon, eſt ainſi repréſentée.

Blanche vulgaire, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une Anémone à peluche, toute blanche, & dont les fleurs ſont petites.

Blanches. Tèrme de jeu de cartes. C'eſt douze cartes qu'on a en main ſans peintures, ſans Roi, Reine, Valet. *Alba folia.* C'eſt un avantage au Piquet & au Hoc. Il vaut dix au Piquet commun, cinq marques aux petites parties, & en quelques endroits cent points au Piquet écrit: à l'Impériale il en vaut deux.

Blanc signé, les Provinciaux diſent *Blanc ſeing*. C'eſt un papiér que l'on donne à des amis, ou à des arbitres en qui l'on ſe confie, pour le remplir de ce qu'ils jugeront raiſonnable pour tèrminer un procès. *Poteſtas rei gerendæ ad arbitrium.* On le dit auſſi de tout acte où on laiſſe quelques lignes en *blanc*, que l'on confie à la diſcrétion de quelqu'un pour le remplir, ſoit d'une quittance, ſoit d'une reſcription, ſoit de quelque autre choſe.

En blanc, adv. Se dit en ces phraſes. Procuration, quittance *en blanc*, où on laiſſe le nom *en blanc* de celui qui doit agir, ou recevoir. *Pura tabula cum Chirographo.* Ce mot eſt *en blanc*, c'eſt-à-dire, il y a de l'éſpace pour le mettre, lorſqu'il n'a pas été rempli. On le dit auſſi de ce qui a été obmis.

Un livre *en blanc*, eſt un livre en feuilles ſans reliûres. *Folia diſſoluta.* *Rotiſſeur en blanc*, Celui qui vend les viandes lardées, &

non roties. On dit auſſi, que des étoffes, des chapeaux ſont *en blanc*, lorſqu'ils n'ont point paſſé par la teinture.

Blanc, ſ. m. Signifie encore le *blanc* de la bute où l'on tire. *Signum*. Tirer au *blanc*, dans le *blanc*.

Les Blancs, ſ. m. & pluriel. Nom d'une faction qui ſe forma dans la ville de Piſtoye en Italie, l'an 1300. Ceux de la faction contraire furent appellez les *Noirs*. Le Poëte Dante étoit de la faction des *Blancs*; & parce que Charles de Valois frere de Philippe le Bel & Vicaire de l'Empire dans la Toſcane, chaſſa les *Blancs* de Florence, dont ils s'étoient emparez; Dante qui fut chaſſé avec eux, ſe déchaina contre les François. C'eſt la cauſe de ſes invectives, & des contes injurieux & faux qu'il a feints contre eux.

On diſtingue encore dans pluſieurs pays des Indes, les *Blancs* & les *Noirs*. On appelle *Blancs* les Européens, ou d'autres peuples moins baſanez que les Naturels du pays. Ainſi dans l'Inde les *Blancs* ſont les Mogols, & les Noirs ſont les Indiens. Les *Blancs* dans l'Iſle de Madagaſcar ſont les Zafferamini, & les Caſimambous qui y ſont venus d'Arabie; & les Noirs ſont les Naturels de l'iſle.

BLANCS-MANTEAUX, ſ.m.pl. Nom que l'on donna aux Sèrvites ou Sèrviteurs de la Sainte Vièrge Depuis on a toujours conſèrvé ce nom aux différens Religieux qui ont occupé la maiſon qu'avoient les Sèrvites à Paris, quoique depuis plus de 400. ans elle ſoit à des Religieux qui ont des manteaux noirs. Car en 1298. elle fut donnée aux Guillemites, qui la cédèrent en 1618 aux Bénédictins de Cluni, qui l'ont cédée à leur tour aux Bénédictins de S. Maur qui l'ont aujourd'hui. Je viens des *Blancs-Manteaux*. Je vais à Vêpres aux *Blancs-Manteaux*.

On dit provèrbialement d'un homme qui eſt entre deux vins, qu'il eſt entre le *blanc* & le clairet. On dit, qu'un homme a mangé ſon pain *blanc* le prémier, pour dire qu'il a été nourri délicatement en ſa jeuneſſe, & qu'il aura bien des maux, des fatigues à eſſuyer dans la ſuite. On dit, qu'un homme ſe fait tout *blanc* de ſon épée, pour dire, qu'il ſe promet de faire bien des choſes où ſouvent il ne peut pas réuſſir. On dit auſſi, que des pèrſonnes ſe mangent le *blanc* des yeux, pour dire, qu'elles ſont extrèmement ennemies. On dit auſſi qu'on a mis un homme en beaux draps *blancs*, quand on a mal parlé de lui dans une compagnie. On dit auſſi, qu'un homme eſt réduit au bâton *blanc*, ou abſolument réduit au *blanc*, quand il eſt devenu extrèmement pauvre & miſérable. On dit auſſi, qu'un homme paſſe du *blanc* au noir, pour dire, qu'il paſſe d'une extrémité à l'autre, ſoit en ſes diſcours, ſoit en ſes manières de vivre. On dit auſſi qu'il faut faire une telle choſe à bis ou à *blanc*, pour dire, qu'il la faut faire abſolument de gré ou de force. On dit auſſi, Dire une choſe de butte en *blanc* à quelqu'un, la faire hardiment, ſans façon, ſans conſidérer s'il l'aura agréable ou non. On dit auſſi à celui qui promet de faire une choſe impoſſible, qu'en ce cas on lui donnera un mèrle *blanc*. Les voyageurs diſent auſſi, Rouge au ſoir, *blanc* au marin, c'eſt la journée du Pélérin. Les joüeurs d'échets diſent Dame *blanche* a le cul *blanc*, pour dire, que le Roi *blanc* doit être poſé d'abord ſur une caſe noire. On dit auſſi pour marquer l'égalité de deux choſes, que c'eſt bonnet *blanc* & *blanc* bonnet.

BLANCHAILLE, ſ. f. Ce mot n'a point de pluriel. Il ſignifie fretin, menu poiſſon. *Viles piſciculi*. La pêche de nos étangs n'a pas été bonne cette année, on n'y a trouvé que de la *blanchaille*.

BLANCHATRE, adj. m. & f. Couleur pâle qui approche du blanc, & qui n'eſt point foncée. *Albicans*.

BLANCHEMENT, adv. D'une manière blanche & propre. *Purè, mundè*. Il faut tenir les enfans *blanchement* pour les garentir de la vèrmine.

BLANCHERIE, ſ. f. Lieu deſtiné à blanchir des toiles. *Officina albaria*. Il y a pluſieurs *blancheries* en Hollande, & dans les lieux où on trafique des toiles. On le dit auſſi des lieux où on blanchit de la cire.

BLANCHET, ſ.m. Sorte de camiſole que les payſans appellent *blanchet*, parce qu'elle eſt d'ordinaire d'étoffe blanche. *Lanea veſtis alba*.

BLANCHETS. Tèrme d'Imprimerie. Ce ſont les draps que l'on met entre les deux timpans.

BLANCHEUR, ſ. f. Qualité qui réſulte de la couleur blanche qui eſt ſur les corps, ou plûtôt de la lumière qu'ils reflèchiſſent. *Albor, albitudo*. La *blancheur* du teint, de l'albâtre.

Blancheur. Quand elle paroît dans les opérations du grand art, c'eſt ſigne qu'en ce moment l'union ſe fait du ſoufre & du mèrcure, du mâle & de la femelle, du fixe au volatil. En tèrme du même art, on appelle *blancheur capillaire* de petits filamens blancs, comme des cheveux, qui paroiſſent lorſque le régime de Jupitèr eſt achevé.

BLANCHIMENT, ſ.m. Ce qui blanchit & l'art de blanchir. *Alboris inductio*. Les Chymiſtes chèrchent le *blanchiment* des métaux pour faire de l'argent. Le *blanchiment* du fèr blanc ſe fait avec de l'étain. Les plus excellens *blanchimens* de toile ſe ſont en Hollande.

Blanchiment. Tèrme d'Orfèvre. C'eſt une ſorte de baquet, où par le moyen de l'eau forte & l'eau commune, on met blanchir la vaiſſelle. Mettre la beſogne dans le *blanchiment*.

Blanchiment, en tèrme de Monnoye, eſt une façon qu'on donne aux flans avant que de les marquer, en les faiſant bouillir dans de l'eau commune avec le ſel, le tartre ou gravelée; après quoi on les lave, on les ſèche & on les eſſuye.

Blanchiment, eſt auſſi le lieu où l'on donne cette façon aux flans d'or & d'argent. On porte les flans qui ont été [illegible] dans un lieu appellé le *blanchiment*, pour donner la couleur aux flans d'or, blanchir les flans d'argent. Boizard.

BLANCHIR, v. act. & neut. Rendre blanc *Candefacere*. *Blanchir* du linge à la leſcive. *Lixivio imbuta lintea purgare*. *Blanchir* une muraille avec de la chaux. *Dealbare* De la pâte à *blanchir* les mains. *Blanchir* de l'argent ſur le feu. *Blanchir* de la cire à la roſée. *Candorem inducere*.

Blanchir, ſe dit auſſi de la neuviéme façon qu'on donne aux flans des monnoyes, lorſqu'on leur donne la couleur naturelle de leur métal. Ce blanchiment ſe fait par le Maître ou Fèrmier qui met ſes eſpeces d'or, d'argent, de billon & de cuivre, bouillir dans un pot, où il y a de l'eau forte mêlée avec de l'eau commune, & qui les jette enſuite dans de l'eau fraiche; après quoi on les ſablonne, & on les met dans un crible de fèr, pour en ôter les barbes.

Blanchir des ais, en tèrme de menuiſerie, c'eſt les unir & raboter de leur longueur pour faire des cloiſons; & en tèrme de ſerrurier, c'eſt limer & polir le fèr. En tèrme de Chaudronnier, c'eſt mettre la beſogne ſur le tour, & en ôter avec la paroire la ſupèrficie qui eſt ſale & craſſeuſe. *Dolare, perpolire, purgare*. *Blanchir* un chauderon On dit auſſi parer un chauderon; mais il n'eſt pas ſi uſité que *blanchir*.

Blanchir, ſe dit auſſi par les Rotiſſeurs, pour faire revenir la viande ſur les charbons. Quelques-uns diſent auſſi Refaire. Il faut *blanchir* ou refaire ce chapon, & le mettre à la broche.

Blanchir, ſe dit auſſi des coups de canon qui ne font qu'effleurer une muraille, & y laiſſent une marque blanche. *Leviter perſtringere*. En ce ſens on dit au figuré de ceux qui entreprennent d'attaquer, ou de pèrſuader quelqu'un dont tous les efforts ſont inutiles, que tout ce qu'ils ont dit n'a fait que *blanchir* devant cet homme fèrme & opiniâtre.

Blanchir ſe dit auſſi des vieillards qui deviennent blancs. *Caneſcere*. Il a *blanchi* ſous le harnois; c'eſt-à-dire, il a paſſé toute ſa vie dans les armées Ces ſaintes filles ont *blanchi* dans la pratique laborieuſe de la miſéricorde Chrétienne. Fléchier.

Il faut, ſi nous ſuivons la chaleur qui t'anime,
Vieillir dans les forfaits, & blanchir *dans le crime.* Breb.

Blanchir, ſe dit dans un ſens figuré pour Couvrir de neige. *Candefacere, operire nivibus*. Quand la vieilleſſe de l'année *blanchit* la tête ailleurs, elle eſt toujours vèrte ici. Voit.

Blanchir ſe dit auſſi de la mèr agitée par les rames, ou par les flots. *Albeſcere, inalbeſcere* La mèr *blanchiſſoit* ſous les Galères de cette armée La tempête faiſoit *blanchir* la mèr.

Il ſe dit auſſi de la lumière.

A peine le rayon qui rallume les jours,
Eut blanchi *de Memphis les Croiſſans & les tours.* P. le Moine.

Blanchir. Dans la Philoſophie hèrmétique, ſignifie, Cuire la nature juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite.

Blanchi, ie, part. & adj. *Dealbatus*. Jesus-Christ appelle des ſepulchres *blanchis*, les Phariſiens, les hypocrites, beaux au dehors & ſales au dedans.

BLANCHISSAGE, ſ.m. Action, ou ſalaire de celui qui blanchit. *Ablutio, purgatio*; ou dans un autre ſens, *dealbatio*. Il dépenſe tant en *blanchiſſage*. L'eau de la mèr ne vaut rien pour le *blanchiſſage*.

BLANCHISSANT, ANTE, adj. Qui devient blanc. *Caneſcens, albeſcens*. Il ſe dit en ces phraſes: Des flots écumeux & *blanchiſſans*. Des cheveux gris & *blanchiſſans*. Voyez tout l'Helleſpont *blanchiſſant* ſous nos rames. Rac.

BLANCHISSERIE, ſ. f. Lieu deſtiné à blanchir des toiles. *Officina albaria*. On a établi des *blanchiſſeries* en pluſieurs endroits du Royaume. Il y en a qui prétendent que le mot de *blanchiſſerie* ſe dit particulièrement des lieux où l'on blanchit les habits & le linge dans les Monaſtères.

BLANCHISSEUR, EUSE, ſ. m. & f. Celui ou celle qui blanchit le linge. *Qui, ou quæ lintea veſtes purgat*. Il eſt défendu aux *blanchiſſeuſes* & lavandières de laver leur linge en certains endroits à Paris, & aux porteurs d'eau de puiſer leur eau auprès des

des bateaux des *blanchiſſeuſes* & lavandières. Voyez le Traité de la Police de M. de la Mare, T. 1. p. 557. 558.

On dit provèrbialement d'un homme qui a du linge ſale, qu'il porte le deuil de la *blanchiſſeuſe*.

BLANDICES, ſ. f. & plur. Tèrme du Palais. Cageoleries, flatteries pour tromper quelqu'un. *Blanditia, illecebra, adulatio.*

On dit: Il a extorqué cette donation, ce teſtament, par *blandices* & mauvais moyens. Ce mot vient du Latin *blanditia*, de *blandus*. Il eſt vieux.

BLANDILALIE, ſ. f. Eſpèce de pomme, autrement appellée la *haute-bonté* C'eſt en Poitou qu'on la nomme *blandilalie*. Voyez HAUTE-BONTÉ.

BLANDIR. Vieux mot qui ſignifie Amadoüer, flatter, careſſer. *Blandiri, adulari, permulcere, palpari.* On dit auſſi blandiſſant, pour dire qui flatte, qui careſſe.

> *Veuillez, Seigneur, ces lévres* blandiſſantes,
> *Tous au travers pour jamais miſer.* MAROT.

BLANQUE. Eſpèce de loterie, ou jeu de hazard où l'on achete cèrtain nombre de billets, dans leſquels s'il y en a quelqu'un noir, ou marqué de quelque meuble qui eſt à l'etalage, on en profite. *Ludicra ſortes, ludicra ſortitio.* S'il n'y en a point, on pèrd ſon argent; & alors on dit qu'on a trouvé *blanque*, d'où ce jeu a tiré ce nom. Il vient de l'Italien *bianca*. Ce jeu, ſelon Paſquier, Rech. liv. VIII. 49. à été introduit en France par les Italiens. Voyez dans cet Auteur comment il ſe pratiquoit d'abord.

On dit figueément, qu'on a trouvé *blanque* en quelque lieu, quand on n'y trouve pas ce qu'on y chèrchoit. J'ai foüillé dans ma poche pour tirer ma montre, mais j'y ai trouvé *blanque*, on me l'avoit priſe.

On dit provèrbialement Hazard à la *blanque*, pour dire, Entreprendre quelque choſe dont le ſuccès eſt incèrtain.

BLANQUET, ſ. m. Eſpèce de poires ainſi nommées, parce qu'elles ont la peau aſſez blanche. *Pyrum lacteum.* Il y en a de deux ſortes, le gros & le petit *blanquet*.

La poire de gros *blanquet* eſt le véritable *blanquet* muſqué. LA QUINT. La poire de gros *blanquet* eſt fort differente de celle qu'on appelle ſimplement *blanquet*, petit *blanquet*. Elle eſt plus hative de quinze jours, plus groſſe, moins bien faite en poire que le petit *blanquet*. Elle colore un peu, même en buiſſon, & a la queuë fort courte, fort groſſe & un peu enfoncée; ſon bois qui eſt menu, & ſa feuille approchent aſſez du bois & de la feuille de la cuiſſe-madame, au lieu que le bois du petit *blanquet* eſt d'ordinaire fort gros & aſſez court. Le gros *blanquet* eſt auſſi fort different de la blanquette à longue queuë. Il reüſſit fort bien, ſoit en buiſſon, ſoit en arbre de tige. ID. Le gros *blanquet* eſt une poire de l'entrée de Juillet; & le petit *blanquet* de la fin de Juillet.

Il l'appelle auſſi quelquefois au féminin *blanquette*. Le *blanquet* muſque, ou la *blanquette* muſquée eſt une poire du commencement de Juillet, reſſemblant aſſez par ſa groſſeur & par la figure à un muſcat-robèrt. Elle à la peau fine, le coloris d'un jaune blanc, qui ſe teint un peu à l'aſpect du ſoleil; la chair eſt un peu fèrme, ſi bien qu'elle n'eſt pas toujours ſans marc & ſans pièrre; mais l'eau en eſt fort douce & fort ſucrée. ID.

BLANQUETTE, ſ. f. Sorte de vin blanc qui vient de Gaſcogne & qui a le goût aſſez délicat. *Vinum album.* On le dit auſſi d'une eſpèce de bière blanche.

BLANQUETTE *à la longue queuë* ſ. f. Eſpèce de poire. La *blanquette à la longue queuë* eſt une poire bien faite, dont l'œil eſt aſſez grand & en dehors, le ventre rond, aſſez allongé vèrs la queuë, qui eſt un peu charnuë, aſſez longue & un peu courbée, la peau fort liſſe, blanche & quelquefois tant ſoit peu colorée à l'aſpect du ſoleil, la chair en eſt entre-caſſante & tendre, fort fine, ayant beaucoup d'eau, fort ſucrée & fort agréable. Elle a les defauts de la plupart des poires d'été, qui ſont d'avoir un peu de marc, & de devenir pâteuſes quand on les laiſſe trop murir. Elle réüſſit bien ſoit en buiſſon, ſoit en arbre de tige. LA QUINT. Cet Auteur écrit quelquefois *blanquet à la longue queuë*, & le fait maſculin; de même qu'il appelle auſſi le *blanquet*, *blanquette* au féminin. Voyez BLANQUET. C'eſt une poire du mois de Juillet. LA QUINT.

BLAQUE. ſ. f. Veſſie où l'on met le tabac pour le tenir frais.

BLAQUERNES, ſ. f. & plur. *Blaquernæ.* Lieu voiſin de Conſtantinople, où l'on bâtit un faubourg, dans lequel entre autres édifices ſomptueux étoit le palais des *Blaquernes*, qu'on appella Pentapyrion; c'eſt-à-dire, le Château des cinq tours. Héraclius voulant mettre ce faubourg à couvèrt des inſultes des Barbares, le fit enfèrmer dans la ville. Les *Blaquernes* étoient vèrs le fond du port de Conſtantinople du côté de l'occident, ou comme dit Lambecius dans ſes notes ſur Codinus n. 101. vèrs l'entrée du Pont Euxin.

On prétend que ce nom vient d'un Prince Barbare qui régnoit autrefois dans cette partie de la Thrace, & qui avoit ſon palais en ce lieu-là. Codinus rapporte cette étymologie; Gretſer l'approuve, Gillius la ſuit, & l'attribuë à Denys de Byſance; ce qui n'empêche pas Lambécius de la rejetter. D'autres le dérivent du Grèc *βλάχνον*, qui ſignifie *fougère*, & diſent que ce lieu fut ainſi appellé, parce qu'il étoit tout plein de fougère, de ſorte que, ſelon Codinus, *βλαχλέρνα* ſe dit pour *βλαχέρνα*. Le même Auteur dit encore que *βλαχέρνα* eſt dit pour *λακκέρνα*, qui eſt la même choſe que *λακκώδης*, plein de lacunes, marécageux; & quoique Lambécius croye ces deux étymologies fauſſes, il dit qu'elles ſont probables à cauſe de la ſituation de ce lieu. Codinus en rapporte encore une aſſez obſcurément, *ὅτι Βλάχου τινὸς αἷμα ἐν ἐκείνῳ*. Lambécius croit que cela veut dire, *parce qu'un Valaque avoit été tué là.* Junius tire ce nom de la langue Arabe. Gretſer rejette cette étimologie de Junius ſans la rapporter.

BLAſMABLE, adj. m. & f. Ce qui mérite qu'on le blâme, qu'on le corrige, qu'on le réprimande. *Vituperabilis, reprehenſione dignus.* Cet homme eſt fort *blamable*. Sa conduite n'a rien que de *blamable*.

BLAſME, ſ. m. Repréhenſion faite ou reçuë pour quelque action honteuſe ou criminelle. *Vituperatio, reprehenſio.* Ce mot a plus communément une ſignification paſſive. Le vice mérite autant de *blâme*, que la vèrtu mérite de loüange. Cet homme étoit l'aggreſſeur, tout le monde lui donne le *blâme*. Je mets hors de *blâme*. Tout le *blâme* de cette action retombera ſur vous. J'en rejetterai tout le *blâme* ſur lui. Peu de gens ſont aſſez ſages pour préferer le *blâme* qui leur eſt utile, à la loüange qui les trahit. ROCHEF. Nous n'entrons en part de la gloire, ou du *blâme* du bien ou du mal, que du jour que nous commençons à agir par raiſon. M. SCUD.

> *Mais puiſque le péché point de* blâme *n'apporte*
> *Quand on le cache bien;*
> *Je voudrois ſeulement que vous fiſſiez en ſorte*
> *Que je n'en ſache rien.*

BLAſME, en tèrme du Palais, eſt le contredit que donne un cohéritier contre les lots qui lui ſont préſentez par ſon cohéritier; ou un Seigneur contre l'aveu ou le dénombrement que lui donne ſon vaſſal quand il eſt défectueux. La Coûtume donne quarante jours au Seigneur pour fournir ſes *blâmes*.

BLAſME, ſignifie auſſi la réprimande qui eſt faite par un Juge pour raiſon d'un crime, & c'eſt une peine qui emporte infamie.

BLAſMER, v. act. Reprendre, condamner quelque mauvaiſe action; témoigner par des paroles qu'on déſaprouve quelque choſe. *Vituperare, reprehendere, culpare.* Je l'ai fort *blâmé* de ſon emportement. Tout le monde *blame* ſa conduite. Je vous *blâme* d'avoir attendu ſi tard à me découvrir vos peines & vos ennuis. J'ai *blâmé* la patience de Bibulus. Il me *blâme* de mon éloquence, comme ſi c'étoit un vice que d'être éloquent. Souvent ceux qui *blâment* les autres tombent dans les mêmes défauts.

> *Mais pour Cotin & moi, qui rimons au hazard;*
> *Que l'amour de* blâmer *fit Poëtes par art.* BOIL.

> *Tu n'écoute jamais la voix de la douceur,*
> *Et blâmes ſans raiſon ce qu'approuve l'Egliſe.*
> L'ABBÉ TETU.

BLAſMER, ſe dit auſſi d'une peine infamante ordonnée en Juſtice pour quelque action dont on fait faire réparation d'honneur en préſence des Juges, ou de quelques témoins mandez exprès: ce qu'on exprime par cette formule; Il ſera *blâmé* & réprimendé en l'Audience, en préſence de ſix pèrſonnes, telles que la partie voudra choiſir. *Aliquem infamiâ notare.*

Nicod prétend que ce mot vient de *blaſphemare*, ou du Grèc *βλάπτειν*, qui ſignifie, *famam lædere*, *médire*. D'autres croyent au contraire que le mot de *blaſphémer* vient du mot de *blâmer*, qui ne ſignifie autre choſe que *reprendre, condamner, diffamer*. On trouve *blaſphemium* dans le ſens de *blâme* dans la vie de S. Guntbran Roi de France, P. IV. n. 24. tirée de Grégoire de Tours Liv. VIII. Hiſt. Eccl. C. 28.

BLAſMER, ſignifie auſſi, Contredire, ou débattre l'aveu & dénombrement qui eſt donné à un Seigneur par ſes vaſſaux. *Repugnare, contradicere, refragari, adverſari.* A faute de *blâmer* par le Seigneur dans le tems de la Coûtume, l'aveu eſt reçu. Par la coûtume de Paris un aveu & dénombrement doit être *blâmé* dans les 40 jours après qu'il eſt donné, autrement il eſt reçu. Dans celle de Normandie, il peut être *blâmé* dans les 40. jours.

BLAſMÉ, part. & adj. *Vituperatus, reprehenſus, culpatus.*

BLASON, ſ. m. Deviſe & Armes qui ſont dépeintes ſur un Ecu; telles que les portoient les anciens Chevaliers; ou, ſelon quelques autres, l'aſſemblage de tout ce qui compoſe l'Ecu armorial,

rial. *Scutum Gentilitium.* Voilà le *Blâſon* d'une telle maiſon. On reconnut ce Chevalier à ſon *Blaſon*.

Menage derive ce mot de *latio*, à cauſe que le *Blâſon* étoit porté par des Chevaliers ſur leurs Ecus. D'autres le derivent par metathèſe de l'Hébreu *ſobal*, qui ſignifie *tulit, portavit*. Borel le fait venir du mot Latin *laus*, qui ſignifie loüange, & de celui de *ſonare*, qui ſignifie Réſonner, en mettant un *B* devant le mot entier. Mais la plus commune opinion eſt que le mot *Blâſon* eſt venu de l'Allemand *blaſen*, qui ſignifie *ſonner du cor*, parce que ceux qui ſe préſentoient aux lices des anciens Tournois ſonnoient du cor pour faire ſavoir leur venuë. Les Hérauts après ſonnoient de leurs trompettes, & puis blaſonnoient les Armoiries de ceux qui ſe preſentoient, & les publioient à haute voix, & quelquefois s'étendoient ſur les loüanges & les exploits de leurs Maîtres.

Blason. Ce mot a été pris auſſi quelquefois pour l'Ecu même où ſont les Armoiries: ce qui a fait dire à Pérceval, & ſe couvrent de leurs *blâſons*.

Blason, ſe dit auſſi de la ſcience particulière qui apprend à déchiffrer les Armes ou Armoiries des Maiſons nobles, & à en nommer toutes les parties dans leurs térmes propres & particuliers. *Earum, quæ in ſcuto expreſſa ſunt, figurarum interpretatio*, ou *interpretandi ars, ſcientia; ars*, ou *ſcientia heraldica*. Le *blâſon* étoit la ſcience des Hérauts d'armes. Les François ſont les prémiers qui ont réduit le *blâſon* en art, & ce ſont eux qui ont les Armes les plus régulières. Il y a cette différence entre *Armes* ou *Armoiries*, & *blâſon*, qu'*Armoiries* ſe dit de la déviſe, ou des figures qu'on porte ſur le bouclier, ou ſur la cotte d'armes, au lieu que *blaſon* en eſt le déchiffrement ou la deſcription. Tous les térmes & jargon du *blaſon* étoient de l'uſage ordinaire de la Langue dans l'onziéme ſiècle où le *blaſon* commença à ſe mettre en vogue; car alors les ſautoirs, les fuſées, les girons, les ruſtres, &c. étoient des pieces du harnois des Chevaliers.

Auſſi-tôt maint éſprit fécond en rêveries,
Inventa le blaſon, *avec les armoiries.*

Le *blâſon* repréſente en image la naiſſance, la nobleſſe, les alliances, les emplois & les belles actions des hommes illuſtres. Bartole a écrit du *blâſon* & des armoiries en Juriſconſulte, & le Préſident Chaſſeneu, dans ſon Catalogue de la gloire du monde. Pluſieurs en ont écrit en Curieux & en Hiſtoriens, comme André Favin, Spelman, la Colombière, Bara, Segoin, Geliot, les Pères de Varenne & Meneſtrier Jéſuites, Philippe Moreau Avocat Bourdelois, & Scohier Chanoine de Berghes en Hainaut, qui dit que l'étude du *blâſon* eſt un abime, & que celui qui s'y eſt appliqué 30 ou 40 ans y trouve toûjours matière d'apprendre. Le P. Meneſtrier a fait une Bibliothéque de tous les Auteurs qui ont écrit du *blâſon*, des armoiries, & des généalogies, & en a fait un dénombrement de près de 300. Auteurs qui en ont écrit en divèrſes langues. On ne voit point avant l'an 1150. d'Auteur qui parle du *blâſon*, ſelon les gens qui ont remonté juſqu'aux ſources de cet art; il n'y a point eu avant ce tems de véritables armoiries. Le Gendre.

Blason, ſignifie auſſi un grand nombre d'Armoiries qu'on met en cèrtaines cérémonies, particulièrement aux entèrremens, ſur les tentures, litres ou ceintures funèbres, ou aux cierges & aux torches. On a depenſé une groſſe ſomme pour payer le *blâſon* d'une telle pompe funebre. *Inſignia gentilitia.*

On dit auſſi, le *blâſon* des couleurs, pour éxpliquer ce qu'elles ſignifient, comme l'Or, qui eſt le jaune, ſignifie, Richeſſe, force, foi, conſtance; l'Argent, qui eſt le blanc, Eſpérance, pureté, innocence, humilité; l'Azur, Juſtice, loyauté, beauté, réputation, &c. Le Père Monet a traité au long du *blâſon* des couleurs, dans ſon livre du *blâſon* qu'il a fait en François & en Latin.

Blason, ſe diſoit autrefois des loüanges, des éloges qu'on donnoit à quelque choſe. *Laudatio.* Il y a eu des Poëtes qui ont fait le *blâſon* ou l'éloge de la roſe. Amyot a auſſi appellé une épitaphe *blâſon funéral*.

BLASONNEMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, & ſignifie l'action de blâſonner, de déchiffrer les armes d'un Ecu. *Interpretatio.*

BLASONNER, v. act. Peindre des armoiries avec les métaux & les couleurs qui leur appartiennent. *Figuras in ſcuto gentilitio pingere, adumbrare.* Le Peintre n'a pas bien *blâſonné* ces armoiries.

Blasonner, ſe dit auſſi par les Graveurs quand il s'agit de faire cèrtaines marques pour repréſenter les métaux & les couleurs dont les Peintres *blâſonnent* les armoiries. *Incidere in æs, in aurum, in argentum.* Le Graveur a fort bien réüſſi en *blâſonnant* ma vaiſſelle.

Blasonner, ſe dit auſſi pour éxpliquer le Blâſon, ou les parties des Armes d'une Maiſon ou Province en térmes propres & convenables à l'art. *Figuras ſcuti gentilitii conceptis verbis & ordine recenſere, ediſſerere.* Les Armes de France ſe *blaſonnent* ainſi: Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chéf, & une en pointe. Pour bien *blâſonner* un Ecu, on commence toûjours par le champ, & puis on ſpécifie les figures ou pièces honorables; & quand il y en a pluſieurs, le chéf & la bordure ſont nommées les dèrnières.

Blasonner, ſignifioit auſſi, Expliquer les ſymboles, les myſtères de l'émail, & des figures du Blâſon. *Scuti aream, typos & in ſubjectam vim interpretari.*

Blasonner, ſe diſoit autrefois pour ſignifier, parler de quelqu'un, le décrire avec ſes bonnes ou mauvaiſes qualitez, & particulièrement pour médire. *Maledicere.* En donnant l'ordre de l'Écu aux Chevaliers, on leur commandoit de ne pas ouir *blâſonner* ni médire des Dames, & de ne le pas ſouffrir.

Blasonné, ée, part. paſſ. & adj. Il a les ſignifications de ſon vèrbe.

BLASONNEUR, ſ. m. Celui qui blâſonne. *Interpres, enunciator ſcuti gentilitii.* Il eſt peu en uſage, ſi ce n'eſt qu'on dit encore les anciens *Blâſonneurs*, en parlant des vieux Auteurs qui ont écrit du Blâſon aſſez différemment des Modèrnes.

BLASPHEMATEUR, ſ. m. Celui qui blaſphême, qui prononce des paroles outrageuſes & impies contre Dieu, & injurieuſes à ſa gloire. *Divini Numinis obtrectator.* On peut être *blaſphémateur* en deux manières, ou en attribuant à Dieu des choſes qui ne lui peuvent convenir, & qui détruiſent ſa nature; ou en refuſant de reconnoitre en lui des attributs qui lui ſont eſſentiels & ſans leſquels il ne ſeroit point Dieu: tels que ſont ceux qui font Dieu injuſte, ou qui nient ſa toute-puiſſance & ſa providence. Cependant il faut remarquer, qu'à la rigueur ce n'eſt point aſſez d'attaquer la gloire de Dieu, & de dire des choſes contraires à ſa nature pour être un vrai *blaſphémateur*, un *blaſphémateur* proprement ainſi nommé, & qui par conſéquent mérite d'être puni par le Magiſtrat. Il faut outre cela que le *blaſphémateur*, lorſqu'il prononce ſes blaſphêmes, ait intention de blaſphêmer, ou du moins qu'il ſache que les choſes qu'il dit ſont effectivement des blaſphêmes: tel que ſeroit un Chrétien qui par un brutal emportement vomiroit quelque choſe d'injurieux contre Jesus-Christ. Mais on ne doit pas faire le même jugement de ceux qui parlent par le principe d'une fauſſe Religion. Par exemple, des Juifs qui par une malheureuſe ſuite des erreurs dont ils ſont prévenus, regardent J. C. comme un impoſteur. Il eſt bien vrai que ces ſortes de *blaſphémateurs* ne laiſſent pas d'être coupables devant Dieu d'un ſi horrible blaſphême; mais il ne s'enſuit pas qu'ils ſoient cenſez tels à la rigueur, attendu qu'ils ne croyent nullement blaſphêmer, & qu'ils ne ſont point *blaſpémateurs* d'éſprit & d'intention. Mais dans le langage ordinaire, on appelle indifféremment *blaſphémateurs* tous ceux dont la doctrine renfèrme quelque choſe d'impie & d'injurieux à la gloire de Dieu.

Blasphemateur, ſe prend auſſi pour celui qui attribuë à la créature des honneurs qui ne ſont dûs qu'à Dieu. *Qui debitum ſoli Deo honorem creaturæ impertit.* Ainſi les Juifs traitoient J. C. de *blaſphémateur*, parce qu'il ſe diſoit égal à Dieu.

BLASPHÉMATOIRE, adj. m. & f. Qui contient un blaſphême. *Contumelioſus in Deum, blaſphemus.* Les dogmes des Hérétiques ſont la plûpart *blaſphématoires*. Il ne faut entendre qu'avec horreur les paroles *blaſphématoires*. Cette propoſition eſt impie & *blaſphématoire*.

BLASPHÈME, ſ. m. Crime énorme qui ſe commet contre la divinité par des paroles, ou des ſentimens qui choquent ſa Majeſté ou les myſtères de la vraie Religion. C'eſt proprement une injure que l'on fait à Dieu en lui attribuant ce qui ne lui convient point, ou en lui ôtant ce qui lui convient, comme ſa ſageſſe, ſa bonté, ſa puiſſance, &c. C'eſt un *blaſphême* de dire que Dieu commande des choſes impoſſibles. *Vox in Deum contumelioſa, verborum impietas, blaſphemia. Blaſphême* horrible, éxécrable, déteſtable. Le *blaſpême* eſt un crime qu'on punit de mort, pour lequel on pèrce, on arrache la langue. Il n'y a rien que Dieu haïſſe plus que le *blaſphême*. Maucroix. Une traduction d'une épitaphe de l'Aretin dit:

Son encre noircit la mémoire
Des Monarques, de qui la gloire
Eſt vivante après le trépas;
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vomi quelque horrible blaſphême,
C'eſt qu'il ne le connoiſſoit pas.

L'Italien eſt plus ſerré, & d'un ſatirique plus badin & plus enjoué.

Qui giace l'Aretin Poëta Toſco,
Che d'ogn'un diſſe male fuor che di Dio
Scuſandoſi bol dir io n'ol conoſco.

BLASPHÉME, ſe dit auſſi des paroles impies & injurieuſes que l'on dit des Saints, des choſes ſaintes, des myſtéres de la Religion. Voyez S. Auguſtin, S. Thomas, les Theologiens Scholaſtiques & les Caſuiſtes. Voyez ſur les *Blaſphémes* & les blaſphémateurs le VI. titre du L. III. du Traité de la Police de M. De la Mare. *Blaſphéme* ſe prend quelquefois en ſtile bas & burleſque pour un adjectif, & ſignifie bléme, pâle.

Voyant Damon bléme
Je dis à l'inſtant,
Tu changes bien promptement
En ta mine blaſphême
Ton teint de ſafran.

BLASPHEMER, v. act. Parler contre Dieu & la Religion. *Atroces in Deum voces jactare, impia in Deum verba profundere.* Il eſt défendu de jurer & de *blaſphemer* le ſaint nom de Dieu. C'eſt le propre des Diables & des damnez de *blaſphémer* contre Dieu.

Nicod dérive ce mot du Grec βλάπτειν φήμην, c'eſt-à-dire, *bleſſer l'honneur & la réputation.* Euſtachius le dérive de βάλλειν ταῖς φήμαις, *attaquer par ſes diſcours.*

BLASTIER, ſ.m. Marchand qui va acheter du blé dans les greniers de la campagne, pour le tranſporter & le revendre dans les marchez des villes & gros bourgs. *Frumentarius.* Il y avoit à Paris au tems de S. Louis une Communauté de *Blâtiers*, & ce Prince leur donna des Statuts, comme à tous les autres corps des Marchands & Artiſans. M. de la Mare les rapporte dans ſon Traité de la Police *L. V. T. II. C. 2.* Il y a plus de trois ſiécles que ceux qui compoſent cette ancienne communauté à Paris ont été réduits à ne vendre des grains qu'à petite meſure; qu'ils ſe trouvent nommez dans les Réglemens Revendeurs de grains, Régratiers, ou Grainiers, & que ceux qui font le grand commerce ont pris le nom de Marchands de grains. Ainſi le nom de *Blatiers* eſt demeuré à cèrtains petits Marchands forains, qui vont avec des chevaux ou des ânes chèrcher du blé dans les campagnes éloignées des grandes villes & des riviéres, & l'aménent à ſomme dans les marchez de proche en proche, juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé aux lieux où il s'en fait une plus grande conſommation; ou bien proche des riviéres, où ils le vendent aux Marchands qui chargent pour les proviſions des grandes villes. DE LA MARE, *Tr. de la Pol. L. V. T. VI.* L'on a autrefois agité la queſtion ſur ce commerce des *Blatiers*, s'il étoit plus utile que dangereux au public. *Id. ib.* où il rapporte le pour & le contre.

Ce mot s'eſt fait de *bladum*, *blé*; d'abord on a dit Bladier, & puis par le changement du *d* en *t*, qui arrive ſouvent, *Blatier*, & pour rendre l'*a* long *Blatier.*

BLATTA BIZANTIA. Terme de Pharmacie, ou *unguis odoratus.* C'eſt un coquillage long comme la moitié du petit doigt, mince, & de couleur de châtaigne. Il renferme un petit poiſſon longuet, rouge, odorant, qui ſe trouve dans les Iſles des Indes Orientales, & qui a l'odeur du Nard; les coquilles n'ont plus d'odeur lorſqu'elles n'ont plus le poiſſon. On a trouvé que ce coquillage venoit de Conſtantinople, autrefois Byzance, à cauſe de ſa reſſemblance à l'ongle. Et c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *blatta bizantia*, comme on l'appelle *unguis.*

BLAVET. Voyez BLUET.

BLAYER. Voyez BLADAGE.

BLE.

BLÉ, ou BLED, ſ. m. Plante qui produit dans ſon épi une graine dont on fait le pain, qui eſt la principale nourriture de l'homme. *Frumentum.* Joſeph enrichit les Rois d'Egypte, en leur faiſant faire des magaſins de *blé* durant les années fertiles. Des terres à *blé.* *Frumentum ſolum* ou *frumenti ferax ager.* *Blé* mêlé. *Miſcellum frumentum.* Battre le *blé.* *Terere.* Scier les *blez.* *Metere.* On a vû dans la Suiſſe garder des *blez* juſqu'à cent ans, en les laiſſant dans l'épi. Quelques Naturaliſtes ont compté juſqu'à cent maladies auſquelles les *blez* ſont ſujets.

Ce mot vient de *bladus*, ou *bladum*, qui ſignifie *fruit*, ou *ſemence*, d'où eſt venu *imbladare*: pour dire, *enſemencer*, ou *emblaver.* Voſſius & Somnerus le dérivent du Saxon *blad*, ou *blada*, ſignifiant la même choſe, ou du Grec βλάστη, qui ſignifie *germe.* Les Italiens appellent encore *biade*, tous les légumes, fruits & moiſſons, excepté le froment. Selon les premiéres étymologies, qui ſont les véritables, il faut écrire *bled*, comme on faiſoit il y a déja quelques années, & comme font encore quelques Auteurs. Cependant l'uſage contraire ſemble avoir prévalu, & l'on n'écrit plus guère le *d*, comme on ne le prononce point, quand même on l'écriroit, pas même devant une voyelle; ainſi il faut dire du *blé* & du vin, acheter du *blé* en épis, & non pas du *blé-t-*& du vint, du *blé-t-*en épis.

On appelle par excellence *blé*, celui qui eſt de pur froment. *Frumentum triticum.* *Blé méteil*, celui qui eſt mêlé de ſeigle. *Miſcellum.* *Petit blé*, ou *blé maigre*, c'eſt du ſeigle ou du *blé* où il n'y a guère de froment, ou dont le grain eſt mal nourri; en un mot le *blé* du moindre prix. *Tritica olyra.*

On appelle auſſi *petits blez*, les autres grains que l'on ſéme au mois de Mars, comme l'orge, l'avoine, les pois, les veſces; ce qu'on appelle auſſi en général *les Mars*, & en quelques lieux *tremois*, de *trimeſtris.* *Miſcellum.*

Chomel dans ſon Dictionn. Œconomique, au mot *abondance*, p. 6. & ſuiv. donne pluſieurs ſecrets pour la multiplication des *blez.*

BLÉ CORNU. Térme de Laboureur. Ce ſont cèrtains grains qui viennent quelquefois dans les épis du ſeigle, & qui ſont noirs & plus longs que les autres, ſortant de l'épi comme une éſpece de corne noire; ce qui fait qu'on les appelle en Gatinois *Blé cornu*, & en Sologne auſſi-bien que dans le Bèrry des *Ergots.* Le *blé cornu* cauſe de fâcheuſes maladies à ceux qui en mangent. Quelques-uns diſent que cela vient du tèrroir; mais ce ſentiment eſt peu probable, parce que cela n'arrive que cèrtaines années, & dans les meilleures tèrres comme dans les plus mauvaiſes. D'autres prétendent que cela vient des chaleurs & des humidités de l'air. D'autres, comme M. Bèrnier dans ſon hiſt. de Blois, diſent que la cauſe de cette malignité ſont cèrtaines bruïnes qui tombent en quelques années vèrs le mois de Mai. Il ſemble que l'expérience montre qu'il faut qu'elles ſoient accompagnées ou ſuivies de rayes de ſoleil chaudes.

BLÉ BLANC. Eſpèce de froment commune en Dauphiné. Choriér prétend que c'eſt celle que Pline appelle Brance, *Brance* en Gaulois, *Sandalum* en Latin. Pline fait mention de deux éſpèces de froment, de l'Arinque & du Brance. Il dit que l'Arinque eſt commun à la Gaule & à l'Italie, & le Brance propre à la Gaule ſeulement. Le Dauphiné les conſèrve encore tous deux avec leurs prémiérs noms, corrompus néanmoins en ceux de riguet & de *blé-blanc.* CHORIER.

BLÉ DE TURQUIE, qu'on appelle autrement *Mays*, ou *blé d'Inde.* *Triticum Indicum*, *frumentum Indicum*, *tragus*, *tragum.* Ses racines ſont chevelües, longues, nombreuſes, blanches, & elles donnent une tige branchüe dès le bas, haute de cinq piéds, ronde, épaiſſe d'un pouce, droite, noüeuſe par intèrvalle, remplie d'une moëlle blanche, douce & ſucrée. Pluſieurs feuilles qui partent de ces nœuds l'enveloppent & s'étendent enſuite de la longueur d'un piéd environ, ſur deux à trois pouces de largeur, pointuës à leur extrémité, rudes ſur leurs bords & relevées de pluſieurs nèrvures droites qui parcourent toute leur longueur en maniére de plis. L'extrémité de la tige eſt tèrminée par une panicule ou amas d'épis compoſez de pluſieurs fleurs à étamines & ſteriles. Les fruits naiſſent dans des endroits ſéparez & au-deſſous de ces panicules, ce ſont autant d'épis enveloppez de feuilles roulées en gaine, d'où s'échapent pluſieurs longs filets. Chaque filet aboutit à un embrion qui devient une graine preſque ronde, groſſe comme un pois, mais ordinairement anguleuſe & un peu platte du côté par où elle tient à l'épi, couvèrte d'une peau ou écorce ferme, le plus ſouvent rouſſe ou jaunâtre, quelquefois griſe, rouge, brune, qui renfèrme une ſubſtance farineuſe. L'ame de cet épi à fruit, eſt un poinçon tout couvèrt de pareils grains, ou ſemences, enchaſſées chacune dans une eſpèce de chaton.

Le Mays ſèrt de nourriture à une grande partie de l'Amérique, de l'Aſie & de l'Afrique. On en fait moins d'uſage en Europe, à cauſe qu'on en trouve la farine trop douce, & on n'a recours à cette ſorte de grain que dans les diſettes de froment. On le cultive en pluſieurs endroits du Royaume pour engraiſſer les volailles. Les Sauvages du Canada ne connoiſſoient pas d'autre farine auparavant l'établiſſement des François dans ce vaſte pays. Ces ſauvages ne font dans leurs courſes qu'une ſimple bouillie de la farine de mays avec l'eau pour ſe nourrir. On a vû que lorſque les ſoldats François étoient obligez de vivre de cette bouillie dans le tems des guèrres, leurs bleſſures étoient plûtôt conſolidées. On appelle le mays *Blé d'Inde*, & *Blé de Turquie*, à cauſe qu'il a été apporté de ces endroits-là, où il eſt nommé vulgairement *maya*, ou *mayza.*

Le *blé de Turquie* étoit fort connu en Italie dès le tems de Pline. Les Grecs le nommoient ἔλυμον, & les Latins *Iria*, comme on le peut voir dans Pline L. XVIII. C. 7. & 10. Si cependant l'Irio de Pline eſt le *blé de Turquie.* Le pain de *blé de Turquie* eſt ſec, friable, peſant ſur l'eſtomac, & difficile à digérer. L'on en voit peu en France, ſi ce n'eſt en Dauphiné, & en quelques lieux de Languedoc, de la Guyenne, du Bearn & de la Navarre. On le nomme dans la plupart de ces lieux du gros Millet, ou du Millois. Hors les tems de diſette, dans leſquels on en mêle avec d'autre blé, il ne ſert qu'à nourrir des volailles, qu'il engraiſſe beaucoup. Dans les autres Provinces on n'en voit guére que quelques plantes dans les jardins par curioſité. Voyez Gal. *de Alim. facult. L. I.* Bruyerin Campege *de re cibariâ L. V. C.* 23.

BLÉ NOIR, ou BLÉ SARRASIN. *Frumentum Sarracenicum*, ou *Fagopirum*, *Fegopyron*, ou *Fago triticum*. On le nomme *Blé noir* par rapport à la couleur noire de l'écorce de ſon grain; & *blé ſarraſin*, parcequ'il a été d'abord apporté d'Afrique. Il ſe nomme en Latin *Fago triticum*, & *Fagopyrum*, à cauſe qu'il reſſemble au fruit du hêtre. Cette plante ne reſſemble point au *blé* quoiqu'on lui en donne le nom: ſa racine eſt fibrée & cheveluë, & pouſſe une tige haute de deux pieds, mince, liſſe, vèrte & quelquefois rougeatre, branchuë, chaque branche ſortant altèrnativement des aiſſelles des feuilles. Elles ſont taillées comme un cœur, ſoutenuës par des queuës qui ont juſqu'à deux pouces de long, ſur tout dans les feuilles du bas de la tige qui ſont plus amples, vèrtes, liſſes, altèrnes, & d'un goût fade; leur grandeur diminue à meſure qu'elles approchent de l'éxtrémité des branches, & en cet endroit; & des aiſſelles de ſes feuilles, naiſſent des brins minces & longs d'un pouce environ, qui portent des bouquets de fleurs purpurines; chaque fleur eſt compoſée de cinq étamines ſoutenuës par un calice blanc & lavé de pourpre, diviſé en cinq parties juſqu'à ſa baſe. Le piſtile qui ſe trouve au milieu de ces étamines devient une graine relevée le plus ſouvent de trois coins enfèrmée dans l'enveloppe qui a ſèrvi de calice à la fleur. Le *blé* noir eſt une manne pour le payſan qui n'a pas eu une bonne recolte en ſeigle & en froment. Dans les tems de diſette on ſéme beaucoup de champ de *blé noir*, parce qu'il vient bien par tout & qu'il eſt bientôt mûr. On fait avec la farine de ſes ſemences des gâteaux, & de la bouillie, & du pain, à faute d'autre grain. On en engraiſſe auſſi la volaille.

BLÉ, ſe dit auſſi particulièrement du grain qui ſort de l'épi quand il eſt battu. *Granum.* L'opinion commune eſt que dans les prémiérs ſiécles du monde, on ne vivoit que des fruits de la tèrre & de gland, quelques-uns ajoutent cette éſpèce de noiſette que produit le hêtre, qu'ils prétendent avoir été appellé pour cela *fagus* en Latin, du mot Grèc φαγομαι, je mange. Ils diſent qu'on n'avoit point l'uſage du *blé*, ni l'art de le préparer & de le rendre mangeable: & que dans les hiſtoires de ces prémiérs ſiécles il n'y a nulle mention de *blé*. D'autres ſoutiennent que cela eſt contraire à l'Ecriture, qui dit que Dieu commanda à Adam, & devant & après ſon péché, de cultiver la tèrre, & que Caïn fut Laboureur. Mais le mot de l'Écriture עובד אדמה n'eſt pas détèrminé comme celui de Laboureur, ou d'*Agricola* en Latin; il ſignifie ſeulement, qui travaille à la tèrre, qui la cultive; ce qui convient à la culture des arbres, des hèrbes & des légumes, & a pû ſe dire de ces choſes ſeules, quand on n'auroit point eu alors de connoiſſance du *blé*.

On dit que c'eſt Cérès qui fit connoître le *blé* aux hommes; c'eſt pour cela qu'on la mit au nombre des Dieux. D'autres diſent que ce fut Triptolême, fils de Céléus Roi d'Eleuſe, *ville de l'Attique.* D'autres veulent que Cérès ait trouvé les *blez*, & que Triptolême ait inventé l'art de les ſemer & de les cultiver; ou Cérès dans ſes courſes fut reçuë par Céléus père de Triptolême, & lui apprit à connoître le *blé*; celui-ci l'enſeigna aux hommes. Diodore de Sicile dit que ce fut Iſis, en quoi Polydore dit qu'il ne diffère point des autres, parce qu'Iſis & Cérès ſont la même.

Les Athéniens prétendoient que c'étoit chez eux que cet art commença. Les Crétois ou Candiots, & les Siciliens aſpiroient à la même gloire auſſi bien que les Egyptiens. Quelques-uns croyent que les Siciliens ſont mieux fondez, parce que c'étoit la patrie de Cérès, puiſque ce fut en cette Iſle qu'elle fut enlevée; & Polydore Virgile dit d'après Diodore L. VI. que Cérès n'enſeigna ce ſécret aux Athéniens qu'après l'avoir appris aux Siciliens. D'autres prétendent que Cérès paſſa d'abord dans l'Attique, de là en Créte, & ne vint qu'enſuite en Sicile. Il eſt cependant des Savans qui ſoutiennent que c'eſt en Egypte que l'art de cultiver les *blez* a commencé; & cèrtainement il y avoit des *blez* en Égypte & dans l'Orient long-tems avant tous ces tems-là, comme il paroît par l'hiſtoire de Joſeph Gen. C. XLI. & ſuiv. & même par celle d'Abraham Gen. XII. 11. qui paſſa en Égypte pour éviter la diſette qui déſoloit la tèrre de Chanaan, ou pour le moins par celle d'Iſaac, qui, Gen. XXVI. 21. ſema dans la tèrre de Gérar en Paleſtine après une grande famine, & recueillit le centuple l'année même; ce qui ne ſe peut entendre que du *blé*. Joint qu'il eſt parlé de farine & de pains faits de farine. Gen. XVIII. 6. dans le repas qu'Abraham donna aux trois Anges qui lui apparurent. Voyez encore Voſſius *de Idol. Lib. I. Cap.* 17. & Polyd. Virg. *de inv. Rer. L. III. Cap.* 2. Plin. *Proœm.* Liv. XIV. 17. Selon Servius & Macrobe, c'eſt Saturne qui apprit la même choſe dans le *Latium*.

Le Livre V. du Traité de la Police de M. De la Mare, comprend entre autres choſes ce qui concèrne les *blez*. Le 2e titre traite du *blé* & des autres grains. Le 3e, du Commèrce des grains en genèral. Le 4e, de la police des Romains ſur cela. Le 5e, de la Police de France. Le 6e, des Blâtiers. Le 7e, des Cribleurs. Le 8e, du Meſurage des grains. Et le 9e, de la convèrſion du *blé* en farine. Les Romains faiſoient état que chaque homme conſommoit par an 60. boiſſeaux de *blé*. DE LA MARE.

Le commèrce des *blez* par eau n'a commencé à Paris que depuis Philippe Auguſte. Les anciens ſtatuts qui furent donnez aux Jurez Meſureurs par S. Louis, & qui font mention pour la première fois de ce commèrce de grains par eau, n'en diſent qu'un ſeul mot, au lieu que celui qui ſe fait par tère y eſt expliqué fort au long. Le déchet des *blez* au moulin ne doit être que de deux livres, ſelon les Ordonnances de Police.

Le *blé* pour être bon doit être ſèc, & non pas aride, mais conſèrvant une éſpèce de fraîcheur, que les Marchands appelle *avoir de l'amitié*, ou *de la main*. Il doit être peſant & bien nourri, l'écorce fine, & d'une couleur nette & claire. Les années trop ſèches ou trop humides lui ſont contraires. Les unes le déſſéchent trop, le rendent maigre, cotton glacé. Les autres le font à la vérité groſſir, & lui donnent du poids, mais l'eau qui s'introduit dans ſes pòres en détrempe les ſels, lui ôte une partie de ſa force, & ſouvent lui cauſe en peu de tems une aſſez grande fèrmentation pour le faire gèrmer. Ainſi l'année ſéche diminuë la quantité, l'année trop humide eſt préjudiciable à la qualité. Cette difference des *blez* nourris de ſechereſſe ou d'humidité ſe reconnoit à leurs farines, par le plus ou moins d'eau qu'elles prennent en les paîtriſſant. Pline qui a fait cette remarque Liv. XVIII. ch. 7. dit que la farine du plus éxcellent *blé* moiſſonné dans les meilleures années, prend ordinairement un conge d'eau pour chaque boiſeau. Le conge d'eau étoit du poids de dix livres, & le boiſeau de vingt livres de farine.

On reconnoit encore la bonté des *blez* par le nombre des pains qu'ils rendent. Quoiqu'il ſoit difficile de rien détèrminer de cèrtain ſur le poids du pain que le *blé* doit rendre, parce que cela dépend du tèrroir, de la diſpoſition des ſaiſons, du ſoin des Laboureurs à préparer la tèrre, des tems favorables ou non de la recolte, de la conſèrvation du *blé*. Pline a cependant remarqué que le meilleur de tous les *blez* doit rendre un tiers peſant de pain plus que le poids du *blé*, & que l'éxpérience l'avoit fait connoître. Voyez M. De la Mare, *Traité de la Police Liv. V. Tr. X.*

Pour conſèrver le *blé*, il faut le bien ſécher, & le tenir net. Le grenier doit avoir ſes ouvèrtures au ſeptentrion, ou à l'orient; il doit y avoir au haut des ſoupiraux, & il faut bien ſe donner de garde de les lambriſſer; il faut faire une clôture aux fenêtres, pour garantir le *blé* des chats, des fouines, des oiſeaux, &c. Il faut avoir ſoin de le travailler de 15. en 15. jours, tout au moins les ſix prémiérs mois: dans la ſuite il ſuffit de le cribler tous les mois; après deux années il ne s'échauffe plus, & il n'y a plus rien à craindre que de l'air & de l'humidité étrangère. Peu de tems après le ſiége que ſouffrit Metz, ſous Henri II. la citadelle fut bâtie ſous Henri III. Le Duc d'Épernon y fit faire de grands amas de grains, qui ſe ſont conſèrvez juſqu'en 1707. Il y en avoit un tas dans le Magaſin qui avoit dix toiſes dans un ſens, ſur cinq à ſix de l'autre, & environ deux piéds de hauteur. on n'y avoit point touché depuis. La datte de l'année qu'on le ſèrra étoit encore gravée deſſus. Le Roi, M. le Dauphin, & les Seigneurs qui ont paſſé par Metz, ont mangé du pain fait de ce *blé*. Une des choſes qui contribuë le plus à la conſèrvation du *blé*, c'eſt la croute qui ſe forme ſur toute la ſupèrficie, de l'épaiſſeur d'un doigt & demi. On ſe promenoit ſur celui de Metz, ſans que cette croute obéït. On a vû à Sedan un Magaſin taillé dans le roc & aſſez humide, dans lequel il y avoit un tas de *blé* très-conſidérable depuis 110 ans. Il étoit revêtu d'une ſorte croute, dure, épaiſſe d'un piéd, formée de la gèrmination des grains éxtérieurs de la ſupèrficie. Sous cette croute ſe trouva un *blé* d'un grain aſſez gros, beau & bon, & l'on en fit du pain qui ſe trouva éxcellent.

A Châlons il y a des greniérs où l'on conſèrve le *blé* 30. ou 40. ans. On choiſit le plus beau *blé*, & du meilleur cru qu'il eſt poſſible. Après l'avoir travaillé, on en fait un tas auſſi gros que le plancher le peut porter. On met enſuite trois pouces de haut de chaux vive en poudre très-fine ſur tous les tas également; puis avec des arroſoirs on humecte cette chaux, qui forme avec le *blé* une croute; les grains de la ſupèrficie gèrment, & pouſſent une tige d'environ un piéd & demi de haut; l'hivèr la fait périr, & l'on n'y touche point que quand la néceſſité y oblige; alors on trouve le *blé* auſſi beau que s'il n'avoit que deux ans. Voyez l'hiſt. de l'Acad. des Scienc. de 1708.

Marmol. L. III. ch. 60. dit que dans la ville de Miatbir en Afrique, c'eſt-à-dire, cent puits, il y a pluſieurs puits taillez dans le roc, où les habitans ſèrrent leur *blé*, qu'il s'y conſèrve pluſieurs an-

nees

nées ſans ſe gâter ; qu'on en a trouvé de 80 ans, qui étoit auſſi ſec & auſſi bon que ſi on n'eût fait que de l'y mettre.

Les meſures dont on ſe ſert communément en France pour meſurer le *blé*, ſont, le muid, le ſeptiér, le minot, le boiſſeau, le demi boiſſeau, le quart & le demi-quart de boiſſeau, le litron, & le demi litron. Toutes celles qui ſont au deſſous du boiſſeau ne ſervent guère pour le *blé*. On meſure en quelques endroits par bichet au lieu de boiſſeaux ; au Mans par charges, qui ſont de 12 boiſſeaux ; à Sedan par quartels ; à Dijon par quartanches, quartaux, bichots & hemines ; à Mets par quarte ; à Rennes par mines ; à Aix par charges ; à Avignon par hemine, à la Fére par mancots. On diviſe auſſi quelquefois les meſures des arides en pinte. Voyez le Traité de la Police de M. de la Mare Liv. V. Tr. VIII. ch. 2. L'explication de toutes ces meſures ſe trouvera dans ce Dictionaire, chacune à ſa place.

Par des eſſais faits à Paris en différens tems par les Magiſtrats, & avec beaucoup d'exactitude, on a trouvé en 1434. que,

La mine de *blé* froment François peſoit	113. l. 2 onces.
La mine de *blé* froment de Neubourg	110 l.
Le ſeptier de *blé* meteil	220 l. 3 quarterons.
Après la mouture, la farine	
De deux mines de *blé* froment peſa	221 l. 2 onces.
Du ſeptier de méteil	216 l. 3 quarterons.
Etant meſurez, la farine	
Du ſeptier du *blé* froment donna	16 boiſſeaux combles.
Du ſeptier de méteil	16 boiſſ. combles & un ras.
En 1466. on trouva que la mine	
Du meilleur *blé* froment peſoit	108 livres.
Du moyen	105 l.
Le minot de ſeigle	55 l.
Etant moulue, la farine	
De la mine du meilleur *blé* froment peſa	102 l.
Du moyen	99 l. 6 onces.
Du minot de ſeigle	49 l. 3 quarterons.
Et donnérent de farine	
La mine du meilleur à tout le ſon	8 boiſſeaux.
Du moyen à tout le ſon	8 boiſſeaux.
Le minot de ſeigle	8 boiſſ. demi-quart.
La mine du meilleur bluté au bluteau à blanc, eſt revenuë nette à	8 boiſſeaux.
La mine du moyen par le bluteau à fenêtre eſt revenuë nette à	5 boiſſeaux.
Le minot de ſeigle par un bluteau à bis eſt revenu à	2 boiſſ. quart & demi.
Le ſon des mines de froment riſſez & recoupez revenus nets en gruaux, mis avec la farine de ſeigle à	1 boiſſeau & demi.

Etant pétris & boulangez ont fait

La mine du meilleur 7 douzaines de petits pains blancs de 15 onces en pâte, pour revenir à 12 onces cuits.

La mine de moyen 2 douzaines de petits pains bourgeois de 19 onces en pâte, pour revenir à 16 onces cuits, & 22 grands pains bourgeois de 37 onces en pâte, pour revenir à 32 onces cuits.

Le minot de ſeigle & gruaux 22 grands pains bis, appellez bode de 4 liv. & demie en pâte, pour revenir à 3 liv. cuits.

On fit en 1477. un pareil eſſai, où tout revint à peu près au même.

Au dernier qui fut fait en 1700. la mine du plus beau *blé* froment fut trouvée peſer 118 livres. Etant moulue elle produiſit 8 boiſſeaux & demi de farine, peſant enſemble 116 l. La farine ayant été blutée rendit 3 boiſſeaux & un quart de fleur pour le pain le plus blanc. De la ſeconde farine 2 boiſſeaux & 1 quart ; & il reſta de ſon, 4 boiſſeaux 3 quarts. Ce qui fait en tout 10 boiſſeaux & 1 quart. Ayant été pétrie, & le poids du levain qui y avoit été ajouté ayant été ôté, on en fit,

Pain molet, 40. peſant en pâte chacun 5 onces & demi, & enſemble 220 onces.

Pain à la Reine, 6, peſant en pâte chacun 5 onces & demi, & enſemble 33 onces.

Pain à la Segovie, 7, peſant en pâte chacun 5 onces & demi.

Pain de Chapitre, 26, peſant en pâte chacun 6 onces & demi, enſemble 169 onces.

Pain façon de Goneſſe, 48, peſant en pâte chacun 6 onces & demi, enſemble 312 onces.

Pain bis blanc, 67, peſant en pâte chacun 10 onces, & enſemble 670 onces.

Poids total 1442 onces & demi, ou 90 liv. 2 onces & demi.

Après la cuiſſon :

Le pain molet peſa chacun	4 onces.
Le pain à la Reine, chacun	4 onces.
Le pain à la Segovie, chacun	4 onces.
Le pain de Chapitre, chacun	5 onces.
Le pain façon de Goneſſe, chacun	5 onces.
Le pain bis blanc, chacun	8 onces.

Poids total 1158 onces, ou 69 livres 14 onces.

Voyez le Traité de la Police de M. de la Mare, Commiſſaire, qui préſidoit à cet eſſai, Liv. V. Tr. XIV. 18.

Il y a pluſieurs Iſles de l'Amérique où il ne vient point de *blé*. En France le *blé* doit être ſemé avant l'hivèr, c'eſt-à dire, le froment & le ſeigle. Si on le ſeme après l'hivèr, il pouſſe à l'ordinaire, mais les épis n'ont point de grain, & ſont vuides. Mais ſi on fauche cette hèrbe, & qu'on faſſe paître les beſtiaux comme dans un pré, qu'enſuite on laiſſe paſſer l'hivèr deſſus, l'année ſuivante elle portera abondamment, & comme ſi on l'avoit ſemée tout de nouveau. Cela arriva ainſi en 1709. & 1710. aux portes de Bourges, & en d'autres endroits de Berry, & ailleurs encore, où l'on ſema des *blez* au printems qui ſuivit l'hivèr de 1709, dont le froid extraordinaire fit perir les *blez*.

On dit provèrbialement, Crier famine ſur un tas de *blé*, quand un avare ſe plaint de la miſère du tems, quoiqu'il ait de quoi vivre dans l'abondance. On dit d'une marchandiſe d'un ſûr & prompt debit, que c'eſt du *blé* en grenier. On dit auſſi, Etre pris comme dans un *blé* ; pour dire, Etre ſurpris ſans défenſes & ſans armes. On dit auſſi, Manger ſon *blé* en vèrd ; pour dire, Manger ſon revenu avant que les tèrmes en ſoient échus, & être mauvais ménager.

BLEIME, ſ. f. Tèrme de Manége. Maladie du Cheval, ou inflammation de la partie intérieure du ſabot vèrs le talon entre la ſole & le petit pied.

BLEMYES, ou BLEMMYES, ſ. m. & plur. *Blemyes*, *Blemyæ*, *Blemæ*, *Blepta*. Peuple de l'Ethiopie, que l'on y a cru être ſans tête, & avoir les yeux & la bouche à la poitrine. Ils furent ainſi nommez du nom d'un Roi d'Ethiopie appellé *Blemys*. Quelques Auteurs diſent que l'origine de la fable vint de ce qu'ils s'enfonçoient la tête entre les épaules, qu'ils élevoient beaucoup. Bochart dans ſon Phaleg Liv. IV. ch. 29. en apporte une autre raiſon. Il dit que *Blemyes* vient de בלי, qui en Hebreu ſignifie négation, privation, & de מח, qu'il interpréte *cèrveau*, quoiqu'il n'y ait que les Rabbins qui y donnent ce ſens, & que dans l'Ecriture il ſignifie moëlle : de ſorte que ſelon lui, *Blemyes* a été pris pour ſans cèrveau, ſans tête ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable. Florus, Lieutenant de l'Empereur Marcien, dompta les *Blemyes* l'an de J. C. 450.

M. Godeau hiſt. de l'Egl. T. III. p. 240. & M. l'Abbé Fleury Liv. XXXII. p. 324. les appelle *Blemmiens*. En Ethiopie ſur la frontière d'Egypte, les *Blemens* & les Nobates tributaires des Romains, adoroient entre autres Dieux, Iſis, Oſiris & Priape, & les *Blemmyens* ſacrifioient des hommes au ſoleil. Fleur. Le prémier ſe trompe, quand il dit que ce ſont des peuples d'Egypte.

BLÉREAU. Voyez BLAIREAU.

BLÉREUX, ſ. m. Animal ſauvage. *Meles*, *melis*.

BLESCHE. On appelle ainſi en Normandie un homme de mauvaiſe foi. On dit *blêche* pour *blacque* ; c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois les Valaques. Froiſſard dit que les Valaques ſont de fort mauvaiſes gens. Huet.

BLESME, ſ. m. & f. Decoloré, pâle. *Pallidus*, *pallens*. Il ne ſe dit que du viſage. Quand on lui fit ce reproche, il devient *blême*.

> *Plus défait & plus* blême,
> *Que n'eſt un Pénitent ſur la fin du Carême.* Boil.

> *La diſette au tient* blême, *& la triſte famine.* Id.

BLESMIR, v. n. Pâlir, changer de viſage par l'émotion de quelque paſſion violente, de colère, de honte, de douleur. *Palleſcere*, *exalbeſcere*. Quand on a annoncé à cette veuve la mort de ſon fils, elle a *blêmi*, & s'eſt pâmée. Il *blêmit* à la vûë du moindre péril. C'eſt un fort bon Acteur, il *blêmit*, il rougit quand il veut. Je *blêmis* toûjours en commençant mes harangues.

BLESMISSEMENT, ſ. m. Pâleur. *Pallor*.

BLESSER, v. act. Frapper, ou ſèrrer violemment quelque partie d'un corps ſenſitif. *Ferire*, *vulnerare*, *ſauciare*. Les coups orbes *bleſſent* en faiſant des contuſions. Les inſtrumens tranchans *bleſſent* en faiſant des plaïes. Les ſouliers trop ſèrrez *bleſſent* les pieds. Une ſelle dure *bleſſe* un cheval. *Urere*.

Ménage dérive ce mot de *læſare* Latin, en ajoûtant un *b*.

Blesser, ſe dit auſſi en parlant de navire & de galère, & ſignifie, Endommager. *Detrimentum afferre*. La Reale rencontra l'éperon d'une des galéres, dont elle fut *bleſſée*. Vaug.

Blesser, ſe dit avec le pronom pèrſonnel, quand on ſe fait mal, ſoit en tombant, ſoit par mégarde, ſoit volontairement. *Offendere partem corporis aliquam*. Je me ſuis *bleſſé* par mégarde. On dit auſſi d'une femme groſſe, qu'elle s'eſt *bleſſée* ; pour dire, que quelque chûte, ou quelque autre accident, l'a fait accoucher avant tèrme. *Abortum facere.*

Bleſſer, ſignifie auſſi, Choquer, toucher trop fortement ce qui eſt délicat. *Offendere.* Les couleurs trop vives *bleſſent* la vuë. Une diſſonance *bleſſe* l'oreille.

Bleſſer, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles. Une choſe monſtrueuſe *bleſſe* l'imagination. Un extravagant a l'eſprit *bleſſé*, eſt *bleſſé* au cèrveau. Il ne faut rien dire devant les femmes qui *bleſſe* la pudeur, qui *bleſſe* les oreilles chaſtes. Trois choſes ou plûtôt trois imaginations *bleſſent* principalement l'eſprit de nos fières. Paliss.

Bleſſer, ſe dit figurément en matière d'amour. Cet amant a le cœur *bleſſé*; les beaux yeux de cette Dame l'ont *bleſſé*.

Bleſſer, ſignifie encore au figuré, Nuire à quelque choſe, y donner atteinte, y faire brèche: choquer quelqu'un, l'offenſer par quelque diſcours. Ces faits que vous avez avoüez *bleſſent* votre cauſe, donnent atteinte à votre droit. Il ne faut point faire des médiſances qui *bleſſent* la réputation du prochain, qui lui nuiſent. Les railleries trop fortes *bleſſent* l'amitié: il y en a d'innocentes qui ne *bleſſent* pèrſonne.

> *C'eſt à vous, s'il vous plaît, que ce diſcours s'adreſſe.*
> *A moi, Monſieur? A vous, trouvez-vous qu'il vous* bleſſe?
> Moliere.

Bleſſer, ſignifie encore, Porter dommage. *Detrimentum afferre, inferre.* Cette Sentence me *bleſſe* en ce chef; elle me fait un grief, un prejudice notable.

On dit provèrbialement, qu'on ne ſçait pas où le ſouliér nous *bleſſe*, où le bât nous *bleſſe*, quand on ne ſçait pas le déplaiſir ſecret que nous avons dans l'ame. On dit auſſi, Autant de morts que de *bleſſez*, il n'y eut qu'un chapeau perdu; pour dire, il n'y arriva pas grand mal.

Bleſſé, ée, participe & adj. *Vulneratus, ſauciatus.* Il eſt *bleſſé* à mort.

> *Faut-il que nous vivions & qu'Erixane meure?*
> Bleſſé *comme je ſuis, la puis-je ſecourir?*
> *L'aimant comme je fais, la puis-je voir mourir?* Lem.

Bleſſé, ſe dit auſſi ſubſtantivement. Il faut avoir ſoin des malades & des *bleſſez*.

BLESSURE, ſ. f. Playe, contuſion. *Vulnus, plaga.* Ce brave eſt mort de ſes *bleſſures*. Ce Capitaine prouve ſa valeur par les marques des *bleſſures* qu'il a reçuës. Ses *bleſſures* ſont larges & profondes, mais elles ne ſont pas mortelles. Il s'eſt chargé de *bleſſures* pour vous gagner des batailles. Vaug. Il étoit extrémement affoibli de la *bleſſure* qu'il avoit reçuë. Id.

Bleſſure, ſe dit auſſi figurément des choſes morales & ſpirituelles. Je ſuis aſſez embaraſſé à guérir *les bleſſures* de la Republique. Si vous mépriſez cet outrage, il ne va pas juſqu'à vous, & cette langue pleine de venin ne vous a point fait de *bleſſures*. Mauc. Vos corrections devoient être des *bleſſures* de charité, & non pas de haine. Nicol. Si vous voyez cette femme vos *bleſſures* ne manqueront pas de ſe r'ouvrir. S. Evr.

> *Morbleu, ce ſont pour moi de mortelles* bleſſures,
> *De voir qu'avec le vice on garde des meſures.* Mol.

Une action lâche eſt une *bleſſure* à l'honneur. L'amour fait ſouvent de grandes *bleſſures* dans le cœur. J'ai montré mes *bleſſures* aux deux mèrs d'Italie. Main.

BLET, ette, adj. m. & f. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier qui eſt trop mûr, qui eſt à demi pourri. Des fruits *blets*. *Fracidus.*

BLETTE, ſ. f. Tèrme de Botanique. *Blitum*, ſ. n. Plante qu'on appelle ainſi du mot Grèc βλίτον, qui ſignifie une choſe vile, à cauſe que quelques-unes de ſes eſpèces ſont communes, & viles par conſequent. L'eſpèce qui nous eſt la plus familière, *blitum ſpicatum*, vient ordinairement dans les coins, le long des chemins, & dans des jardins, où elle s'y ſeme d'elle-même. Sa racine eſt blanchâtre, longue d'environ quatre à cinq pouces, épaiſſe à ſon collet de quelques lignes, & diviſée en fibres chevelües. Les tiges qui en partent ſont en partie couchées ſur tèrre, & en parties droites, branchuës, longues d'environ un piéd, canelées, rougeâtres le plus ſouvent, pleines de ſuc, garnies de feuilles altèrnes, ſemblables à peu prés à celles de la Pariétaire, mais moins longues, liſſes, & relevées d'une nèrvure qui parcourt toute leur longueur, & qui donne des branches latérales; qui vont ſe tèrminer à ſon contour. Les tiges & branches portent des epis de fleurs aſſez ſèrrez. Chaque fleur eſt compoſée de trois petites étamines, ſoutenuës par un calice vèrdâtre, quelquefois lavé en dehors d'un purpurin ſale, découpé profondement en trois parties, qui ſont comme pliées en gouttiere. Du milieu du calice & de ces trois étamines s'éleve un piſtile qui devient un fruit enveloppé d'une veſſie membraneuſe qui ſervoit de calice à la fleur. Cette veſſie en ſe crevant laiſſe échaper une ſemence menuë, noire, polie, & luiſante comme celle de l'Amarante. La *blette* eſt du nombre des plantes émollientes.

Il y en a de rouge & de blanche. L'une & l'autre ſe diviſe en grande & petite. La *blette* rouge, grande, croît facilement. Sa racine eſt de la groſſeur d'un pouce, & d'un goût inſipide, de même que toute la plante. Sa tige eſt fiſtuleuſe, rouge par dedans & par dehors comme du ſang. On en tire un ſuc qui eſt de la même couleur. Ses feüilles ſont auſſi rouges, plus petites que celles de la poirée, mais plus ridées. Ses fleurs ſont compoſées de quelques filets chargez de ſommets de couleur pale. La *blette* blanche, grande, eſt fort ſemblable à la précédente, & n'en diffère que par la couleur.

BLEU, Bleuë, adj. & ſ. Qui eſt de couleur d'azur. *Cæruleus, cærulus, cyaneus.* La belle couleur *bleuë* qui eſt naturelle, eſt faite de *lapis azuli*. On ſe ſèrt en peinture d'un *bleu* artificiel, qui eſt fait de ſable, de ſel, de nitre & de limaille de cuivre. Les Peintres employent encore une autre couleur *bleuë* que l'on fait en Flandre; mais comme elle vèrdit aiſément ils ne s'en ſèrvent que dans les paiſages. On l'appelle *cendre vèrte*. Il y a auſſi un autre *bleu* dont on ſe ſèrt dans les grottes, c'eſt-à-dire, pour la fabrique du dedans des grottes, & on l'appelle *bleu* de forges. Le *bleu* des Teinturiers eſt une couleur qui ſe fait avec le paſtel, qui croît dans le haut Languedoc; ou avec la voède, ou petit paſtel qui croît en Normandie; ou avec de l'Indigo qui vient des Indes. Les nuances du *bleu* ſont le *bleu blanc*, le *bleu naiſſant*, le *bleu pale*, le *bleu mourant*, *bleu mignon*, *bleu céleſte*, il tient le milieu de la nuance; *bleu reine*, *bleu turquin*, c'eſt un *bleu* bien foncé; *bleu de Roi* fleur de guède, *bleu pers* Aldegu. & *bleu d'enfèr*. Du *bleu* & du jaûne ſe compoſe le vèrd. Du *bleu* & du rouge d'écarlate de France ſe fait la couleur de Roi, l'amaranthe, la couleur de penſée, le violet. Du *bleu* & du rouge cramoiſi ſe compoſe le colombin, le pourpre, le gris de lin, & autre gris; ſuivant qu'ils ſont plus ou moins boüillis. Les *bleus pales* ou *bleus beaux* ſont teints de pure cuve d'Inde. Les *bleus céleſtes* ou *complets* doivent avoir un pied d'orſeille de Lyon, puis être paſſez ſur une cuve d'Inde. C'eſt une condition neceſſaire à la lumière pour paroître *bleuë* d'être diſcontinuée: elle eſt celle de la flamme du ſoufre, de l'eſprit de vin, du bois pourri, des vèrs luiſans, des écailles de quelques poiſſons, &c. Les ſucs des fleurs *bleuës* & violettes deviennent vèrds par les alkalis, & prennent un beau rouge par les acides. il paroit du *bleu* dans l'eau où on a mis tremper du bois nephrétique. Le *bleu* des Teinturiers ne reçoit point de changement par les acides, ni par les alkalis, c'eſt pourquoi on ſe ſert de paſtel avant que de donner une autre couleur quand on veut donner le bon teint à quelque étoffe. C'eſt le trop grand éloignement qui nous fait croire que les Cieux ſont *bleus*. Les étoiles paroiſſent toutes d'un or pur, & éclatant; & qui étoit encore relevé par le fond *bleu* où elles ſont attachées. Font. Une mèr très-éloignée paroît *bleuë*. Anciennement le *bleu* étoit le ſymbole de la mèr. C'eſt pourquoi aux jeux Circenſes, les combattans qui répréſentoient la mèr, étoient habillez de *bleu*. A Rome celui qui devoit commander la cavalerie prenoit un étendart *bleu*, parce que Neptune, qui eſt le Dieu de la mèr, a produit le cheval: & ceux qui avoient fait une belle action ſur mèr, étoient honorez d'une enſeigne de couleur *bleuë*.

Ce mot vient de l'Allemand *blew*, ou *blawe*, ainſi qu'écrivent les Bollandiſtes, Mart. T. III. p. 526. C. ſignifiant la même choſe. Saumaiſe lui donne une origine latine, & croit qu'on a dit *blutum, quaſi ablutum, aut dilutum*, parce que c'eſt une eſpèce de couleur de pourpre bien lavée; d'où vient auſſi qu'on appelle ces fleurs *bleuës* qui viennent dans les blez, *blaveoli*. On trouve *blavius* pour ſignifier *bleu* livide, dans la vie de ſainte Catherine de Suéde, compoſée en 1471. mais c'eſt un mot barbare, forgé de l'Allemand *blawe*.

En peinture on dit que le *bleu* eſt la couleur la plus fuyante, dont on peint le Ciel & les lointains.

On dit figurément qu'un homme devient tout *bleu*, quand il lui ſurvient quelque violente douleur dans l'ame, comme lorſqu'on lui apporte quelque fâcheuſe nouvelle, qu'on lui fait quelque reproche dont il ſe ſent coupable, parce qu'alors il devient en effet pâle & livide.

On appelle un Cordon-*bleu*, un Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, parce que la marque de cet Ordre eſt une Croix attachée à un Cordon-*bleu*. *Vitta cærulea.*

> *L'argent d'un Cordon*-bleu *n'eſt pas d'autre façon*
> *Que celui d'un Frippier, ou d'un Aide à Maçon.*
> Regnier.

On le dit figurément d'un homme conſidérable dans ſon corps. C'eſt un *Cordon-bleu.* Mais cela n'eſt bon que dans le ſtile familiér.

Bleu, eſt auſſi un tèrme de guèrre. On appelle un parti-*bleu*, une troupe de Soldats qui vont butiner ſans commandement ni pèrmiſſion, *graſſatorum*, ou *prædatorum militum manus.* Aller en parti-*bleu.* Les Paſſeports ne ſèrvent de rien contre les partis-*bleus.*

Officiér *bleu*, en tèrme de Marine, eſt un Officiér qu'un Capitaine de vaiſſeau crée dans ſon bord.

Bleu, ſ. m. On appelle ainſi les pauvres de l'Hôpital de la Trinité à Paris. Tous les *bleus* étoient à cet entèrrement.

Bleuës, *Filles Bleuës.* Ce ſont des filles de l'Annonciade que l'on nomme ainſi. Voyez ANNONCIADE.

On dit provèrbialement, Faire des coups *bleus*, pour dire, faire des efforts inutiles, des tentatives qui ne réüſſiſſent point.

BLEUASTRE, adj. m. & ſ. Couleur qui approche du bleu, qui eſt entre le blanc & le bleu. *Subcœrulem.*

Bleue, ou quaſi Bleuë, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une Anémone à péluche, dont la fleur en ſon entrée approche du bleu, enſuite elle s'éclaircit, & enfin elle devient gris-de-lin.

BLEUET. Voyez BLUET.

BLEUIR, v. act. Tèrme de Chymiſte & d'Artiſan. Quand on veut *bleuir* du fèr, il faut lui donner un cèrtain dégré de feu. Le mèrcure & le ſoufre mis ſur le feu commence bien-tôt à *bleuir.*

BLI.

BLIDOU, ſ. m. Nom propre d'homme. *Blidulfus.* Le Prêtre *Blidou*, Moine de S. Colomban, étant à Pavie où il avoit été envoyé par S. Attale, y reprocha au Roi des Lombards Ariovald, Arien, ſon héréſie. Chast.

Ce mot s'eſt formé du Latin. Les Italiens le nomment *Bidolfo*, les Allemands Plidorf. Il y a des manuſcrits où il eſt nommé *Baldulfus*, & pour cela Théophile Raynaud avèrtit de ne le pas confondre avec S. Badon Abbé d'Ainay à Lyon. Maynard le nomme *Bladulfus*; peut-être pour avoir mal lû ſon nom, ou pour avoir eu quelque manuſcrit fautif. Jonas de Bobio, contemporain de ce Saint, met *Bludulfus.* C'eſt au Chap. XIIIe des Mèrveilles de Farmoutiér qu'il parle de ce Saint. Id.

BLIDRAN, ſ. m. Nom propre d'homme *Blidrannus.* L'Egliſe de Vienne fait mémoire de S. *Blidran* le 22e Janviér. Du Sauſſay l'a mal nommé *Blidien.*

BLIER, ſ. m. Nom propre d'homme. *Blitharius* C'eſt de ce nom Latin que le François s'eſt fait. S. *Blier* étoit un Prêtre Irlandois, qui ſe retira à Broies en Champagne proche de Troies, & y mena une vie ſolitaire.

BLIMOND, ſ. m. Nom propre d'homme. *Blimundus.* S. *Blimond* avoit été Moine à Bobio en Italie ſous S. Attale. Hugues Ménard, L. I. de ſes Obſèrv. & D. Mabillon, Siéc. II. le font natif de Dauphiné, ſur ce que l'Auteur de la vie de S. Valéry parlant de lui, dit *erga Iſara alveum*, (Ménard dit *Iſaram*) *oriundus*, mais on ne peut douter que cet Auteur, qui écrivoit en Picardie, n'entendit parler là de la rivière d'Oiſe, & non de celle d'Iſère, qu'il ne connoiſſoit peut-être point du tout; & qu'en tout cas, ſi elle eût été la véritable patrie de S. *Blimond*, il l'auroit déſignée d'une manière moins ſimple, crainte que dans le Vimeu on ne la prît pour la rivière d'Oiſe. Chast.

BLIN, ſ. m. Tèrme de Marine. Pièce de bois quarré, où il y a pluſieurs barres clouées de travèrs à angles droits; elle ſèrt à pouſſer des coins de bois ſous la quille du vaiſſeau lorſqu'on le veut mettre à l'eau. Il y a auſſi des *blins* avec des cordes au lieu de barres, pour enfoncer des coins ſous le vaiſſeau, en élançant les *blins* de loin, ce qu'on ne pourroit faire avec les barres.

BLINDER, v. act. C'eſt en tèrme de Guèrre, ſe couvrir de blindes, s'aſſurer par des blindes. *Blinder* une tranchée. Guillet. C'eſt la couvrir de blindes.

BLINDES, ſ. m. pl. Tèrme de Guèrre. Défenſes faites de bois, ou de branches entrelaſſées, qu'on enfèrme entre deux rangs de pieux débout, ou de clayes. Les pieux ſont de la hauteur d'un homme, & diſtans de quatre ou cinq piéds. On s'en ſèrt particulièrement à la tête des tranchées quand on les pouſſe de front vèrs les glacis, ou lorſqu'elles ſont enfilées pour mettre à couvèrt les travailleurs.

Blindes eſt un nom Flamand qui ſignifie *chandelier.* D'autres diſent qu'il vient de l'Allemand, ou Hollandois, *blin*, qui ſignifie *aveugle*; d'autres de l'Anglois *blif*, qui eſt une eſpèce de machine de guèrre qu'on a appellé dans la baſſe Latinité *bleda.*

BLO.

BLOC, ſ. m. Pièce de marbre, telle qu'on la tire de la carrière, & qui n'a encore aucune forme de la main de l'ouvriér. *Maſſa.* Il y a tant de *blocs* de marbre dans ce bateau.

Bloc, ſe prend auſſi collèctivement de pluſieurs piéces ou marchandiſes, qui ſont conſidérées toutes enſemble. *Summatim, ſimul, acervatim.* Il a acheté toute cette boutique en *bloc.*

Quelques-uns diſent que ce mot vient du Latin *globus.* D'autres le dérivent de *volutum*, ou *involutum*, parce qu'on achète ſouvent des marchandiſes emballées ou enveloppées, ce qu'on dit, *acheter en tâche & en bloc.* Mais il y a plus d'apparence qu'il vient de *bloch*, mot Celtique ou Bas-Breton, qui ſignifie, *tout.*

On dit auſſi, Faire un marché en *bloc* & en *tâche*, particulièrement des bâtimens; pour dire, fournir moyennant cèrtain prix tous les matériaux & les peines des ouvriérs, ſans compter en détail ſes fournitures, ni les journées des ouvriérs qui pourront travailler à leur *tache.* On le dit auſſi par extenſion des marchez où il n'entre point de *tâche* ou de journées. Il faut pourtant ajoûter qu'en *bloc* & en *tâche*, n'eſt en uſage que parmi le peuple de Paris, & qu'il eſt mieux de dire, *en bloc & en tas.*

Bloc de Plomb C'eſt parmi les Graveurs une ſorte de billot tout rond de cinq à ſix pouces de diamétre, & de trois pouces de haut, ſur lequel on poſe l'ouvrage.

Bloc, en tèrme de Marine, ſe dit des gros billots de bois d'ormes quarrez & pèrcez en mortoiſes, comme ceux qui embraſſent les tenons des mâts, le bâton du pavillon qu'on appelle *chouquets*, ou *tête de More*; ou ceux qui enfèrment des poulies pour élever les vèrgues, qu'on appelle *bloc d'iſſas*, ou *ſep de driſſe.*

Bloc, en tèrme de Fauconnerie, ſe dit de la pèrche ſur laquelle on met l'oiſeau de proie. Le *bloc* doit être garni de drap.

BLOCAGE, ou **BLOCAILLE**, ſ. m. Menu moilon ou pièrres qui ſèrvent à remplir & à garnir les vuides qui ſont dans les murs entre de plus groſſes pièrres ou les paremens. *Cæmentum, cæmentum lapideum, ſaxeum.*

BLOCHET, ſ. m. Tèrme de Charpenterie. C'eſt une piéce de bois poſé ſur les ſabliérs de croupes, qui porte & entretient les chevrons des couvèrtures. On appelle *blochet d'arêtier*, celui qui étant poſé à l'encognûre d'une croupe, reçoit le tenon du piéd de l'arêtiér dans ſa mortoiſe. On doit établir & trainer les *blochets*; pour dire, établir les entraits deſſus. Il y a des *blochets* mordans, & à queuë d'aronde.

Le *blochet* eſt auſſi une piece de bois qui ſe met ſous la panne audeſſus du gouſſet, qui tient à tenon & à mortoiſes.

BLOCUS, ſ. m. Siege d'une ville qu'on veut prendre par famine, en occupant tous les paſſages par où les vivres & les autres néceſſitez de la vie lui peuvent arriver. *Omnium ad urbem aditûum interclusio.* Les *blocus* ſe forment par la Cavalerie.

On le dit auſſi du commencement d'un ſiége, quand on envoie des troupes ſe ſaiſir des principales avenuës où l'on veut établir ces quartiérs.

Ce mot vient de l'Allemand *blocus*, qui ſignifie un *boulevart*, ou *maiſon de bois.* Menage.

BLOIS, ſ. m. *Bleſæ, Bleſenſe Caſtrum.* Ville de France, Capitale du Blaiſois, avec le titre de Comté. Elle eſt ſur le bord ſeptentrionale de la Loire. *Blois* étoit du Diocèſe de Chartres; mais le Pape Innocent XII. l'érigea en Évêché l'an 1694. à la ſollicitation de Loüis le Grand. *Blois* a été nommée la ville des Rois, parce que comme l'air en eſt fort pur, on l'a ſouvent choiſie pour y élever les Enfans de France. On dit les États de *Blois*, l'Ordonnance de *Blois.* Les États ont été aſſemblez deux fois à *Blois* par Henry III. en 1577. & en 1588. Jean Bèrniér imprima en 1656. à Paris une hiſtoire de *Blois in-quarto.* Voyez encore BLAISOIS.

Blois. De Blois, ſ. m. Nom propre d'homme *Bloſius*, Loüis *de Blois*, qu'on appelle plus communément Bloſius. Abbé de Leſſies, tiroit ſon origine des anciens Comtes de *Blois* du côté de ſon père, & des Seigneurs de Barbançon du côté de la mère. Nous avons de Bloſius d'excellens traitez de dévotion.

BLOND, onde, adj. & ſ. Couleur du poil de l'homme, qui eſt entre le blanc & le roux. *Flavus.* Les Italiens aiment le *blond* doré, le *blond* un peu ardent. Les gens du Nord ont ſouvent un *blond* fade, un *blond* de filaſſe. Les beautez *blondes* durent moins que les beautez brunes: elles ſont moins vives & moins animées. Le *blond* cendré ou mêlé de gris, eſt plus agréable.

Vous êtes-vous renduë avec tout le beau monde
Au mérite éclatant de ſa pèrruque blonde? Mol.

On dit figurément & poëtiquement, la *blonde* Cérès à cauſe de ſes épis jauniſſans; & le *blond*-Phœbus, à cauſe qu'on le dépeint avec une chevelure *blonde.*

Du Cange dérive ce mot du Saxon *blond*, qui ſignifie *mêlé*, ou de *blondel*, qui ſignifie *teint, coloré par art*, d'où on a dit dans la baſſe Latinité *blundus* ou *blondus.*

On dit provèrbialement qu'un homme eſt délicat & *blond*, quand il fait trop le beau ou le difficile : qu'il eſt *blond* comme un baſſin ; pour dire, que ſes cheveux ont de l'éclat. On dit auſſi ironiquement, un *blond* d'Égypte en parlant d'un homme fort noir.

BLONDIN, INE, Qui a les cheveux blonds ou une pérruque blonde. Les coquettes aiment fort les *blondins* ; ce ſont de vrais ſéducteurs de femmes. Mol.

De tous ces beaux blondins *écouter les ſornettes,*
Eſt un péché mortel des plus gros que vous faites. Mol.

Mademoiſelle de la Vigne le prend pour un jeune homme, en diſant que dans les Champs Eliſées :

Chaque blondin *vaut un barbon,*
Et la plus jeune Demoiſelle
Y paraît cent ans, ce dit-on.

BLONDIR, v. n. Devenir blond. *Flaveſcere.* Il n'eſt guère en uſage au propre, à cauſe qu'il n'eſt pas naturel au poil de changer en blond, mais on le dit figurément & poëtiquement des épis quand ils deviennent jaûnes vèrs le tems de la moiſſon.

Blondissant, ante, part. Qui blondit. *Flaveſcens.* Il n'a d'uſage que comme ſon vèrbe *blondir*.

BLOQUER, v. act. Occuper les paſſages par où on améne les vivres & les autres néceſſitez dans une place. *Urbem circumjectis undiquàque præſidiis claudere.* C'eſt auſſi en commencer le ſiege, en occupant les poſtes où doivent être les principaux quartiérs.

Ce mot vient du vieux Gaulois *blocal*, ou *bloquil*, c'eſt-à-dire, *barricade.* Borel. Quelques-uns le dérivent du Latin *buculare*, d'où on a fait auſſi *boucler*, qui ſignifie *fermer le paſſage.* Icquez, de *belocan*, ancien mot Allemand, formé de *be* & de *loc*, qui veut dire ſerrure, clôture.

Bloquer, En tèrme de Maçonnerie, c'eſt élever des murs de moilon d'une grande épaiſſeur, le long des tranchées, ſans les aligner au cordeau, comme on fait les murs de piérres ſeches. C'eſt auſſi remplir les vuides de moilon & de mortier, ſans ordre, comme on fait pour les ouvrages fondez dans l'eau.

Bloquer, En tèrme de Marine, c'eſt mettre de la bourre ſur du goudran entre deux bordages.

Bloquer, En tèrme d'Imprimerie, eſt mettre dans la forme en la compoſant une lettre renvèrſée pour tenir la place d'une autre qui manque.

Bloquer, En tèrme de Fauconnerie, ſe dit lorſque l'oiſeau a remis la pèrdrix, & qu'il la tient à ſon avantage, gagnant le haut ou quelque arbre prochain ; & il ne faut pas dire en ce cas qu'il l'arrête. On dit auſſi, que l'oiſeau ſe *bloque*, pour dire, qu'il pend en l'air, & s'y ſoûtient ſans battre de l'aile.

Bloquer, Tèrme de Billard, v. act. & n. Se dit lorſqu'on force une bille comme ſi on la vouloit faire ſauter, & qu'on la *bloque* dans une belouſe du coin. *Globulum vi magna in cavum detrudere.* On dit encore, Cette belouſe *bloque* ; celle-ci ne *bloque* pas. *Globulum recipere, admittere.*

BLOSIUS. Voyez Blois. On dit cependant toujours *Bloſius* dans l'uſage. Le Miroir des Religieux de *Bloſius.*

BLOT, ſ. m. Eſt le petit chevalet de bois où ſe repoſe l'oiſeau.

BLOTTIR, v. n. Qui ne ſe dit qu'avec le pronom pèrſonnel. Se tapir, ſe cacher en quelque lieu étroit ; ſe mettre, ſe ramaſſer en petit volume. *Abſcondere ſe, delitеſcere.* On a trouvé ce criminel qui s'étoit *blotti* dans le trou d'une fenêtre.

Blottir, ſe dit principalement des pèrdrix, lorſque pour ſe cacher elles s'abaiſſent & ſe ramaſſent le plus qu'elles peuvent. Voilà l'endroit où cette pèrdrix s'étoit *blottie.*

BLOUSE, ou **BELOUSE**, ſ. f. Trou d'un billard ou d'un tripot, où on jette les billes ou les balles. *Fundula, cavum, foramen.* La grande adreſſe du billard, c'eſt de pouſſer la bille de ſon advèrſaire dans la *blouſe.* Cette balle de tripot eſt entrée dans la gallerie & dans la *blouſe. Blouſe* volante.

Ce mot en vieux François ſignifie des *tèrres graſſes à blé*, qui ſont molles ou marécageuſes, qui ont tiré leur nom du *blé* qu'on y ſemoit.

On dit auſſi provèrbialement, qu'on a mis quelqu'un dans la *blouſe*, quand on l'a mis en priſon.

BLOUSER, ou **BELOUSER**, v. act. Pouſſer une bille dans la blouſe. *In fundulam trudere.* On dit en Saxon *blaſan*, qui ſignifie *périr, être ſubmergé*, & c'eſt de ce mot que le P. Thomaſſin dérive notre vèrbe *blouſer.*

Blouser, avec le pronom pèrſonnel, ſignifie figurément, Se tromper, échouer, prendre mal ſes meſures dans ſes affaires, ou dans ſes marchez ; ni réuſſir pas, ſe tromper en parlant ou diſcourant. *Falli, decipi, hallucinari.* Mais ce tèrme eſt populaire. Voilà mon homme qui ſe *blouſe.* Il s'eſt *blouſé-là.*

B L U.

BLUET, ou **BLEUET**, ou **BLAVET**, ſ. m. Tèrme de Botanique. *Cyanus, Cyanus ſegetum*, ſ. m. Nom qu'on a donné à une plante qui eſt trés-commune dans les blez. La couleur de ſes fleurs lui a fait attribuer le nom de *bluet* & de *cyanus*, comme qui diroit bluâtre, bleu du ciel. Sa racine eſt fibreuſe, ligneuſe & annuelle ; elle jette de ſon collet, qui eſt épais de quelques lignes, pluſieurs feüilles blanches, ſemblables en quelque façon par leurs découpures aux feüilles de corne de cèrf. Les tiges qui partent d'entre ces feüilles ſont branchuës, anguleuſes, blanchâtres, & garnies de quelques feuilles altèrnes, plus petites & moins découpées que les inférieures. Chaque branche eſt tèrminée par une tête écailleuſe groſſe comme une petite noiſette, & qui eſt couronnée de quelques fleurons qui débordent & qui ſont plus grands que ceux du centre. Les fleurons du centre ſont encore diſtinguez de ceux de la circonférence par leur couleur, & ils ſont bleus lorſque les autres ſont pourpres, & blancs, lorſque les autres ſont purpurins. Comme ces variétez de couleur plaiſent à la vûë, on ſéme auſſi le Barbeau dans les grands jardins, & ils y viennent en pluſieurs couleurs, quelquefois même ils s'en trouvent de doubles. Sa ſemence eſt oblongue, pâle, blanchâtre, & chargée d'une aigrette. Le Barbeau eſt fort recommandé pour les maladies des yeux ; cette vèrtu lui a fait prendre le nom de caſſelunette ; on s'en ſèrt auſſi pour les éréſipéles & pour les rougeurs du viſage.

Il y a encore une autre éſpèce de *Cyanus* qui vient dans les montagnes du côté de Genève ; cette éſpèce eſt nommée *Cyanus vel verbaſculum Cyanoides*, en François l'Aubefoin. Elle diffère de la précédente par toutes ſes parties ; ſa racine eſt vivace, trace beaucoup & donne pluſieurs rejettons. Ses feüilles ſont longues, entiéres, blanches, étoffées ; ſa tige n'eſt guère branchuë, & ne s'éleve qu'à un piéd de tèrre, elle eſt garnie de pluſieurs feuilles oblongues, & elle eſt tèrminée par une tête écailleuſe auſſi groſſe qu'une petite noix. On range parmi les *Cyanus* ces plantes qu'on cultive dans les jardins, & qu'on nomme Ambrette, à cauſe de leur odeur. Voyez Ambrette.

BLUETTE, ſ. f. Petite étincelle de feu. *Scintilla.* Il ne faut qu'une *bluette* de feu pour cauſer un grand incendie.

Ménage dérive ce mot de *baluccita*, diminutif de *balux*, qui ſe prend pour ces petits grains luiſans qui paroiſſent dans le ſable. M. Huet le dérive de *bleu*, parce que les étincelles qui ſortent des fournaiſes & du fèr rouge quand on le bat, ſont ordinairement bleuës.

Bluette, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. Il n'y a pas une *bluette* de bon ſens, une *bluette* d'eſprit dans ce diſcours, dans ce livre ; pour dire, il n'y a rien qui marque que l'Auteur ait du bon ſens ou de l'eſprit.

BLUTEAU, ou **BLUTOIR**, ſ. m. Inſtrument à ſéparer le ſon de la farine. *Pollinarium cribrum.* Il eſt fait en manière de grand ſas, ou tamis long & cylindrique, compoſé de pluſieurs cercles qui ſoûtiennent une piéce de toile de ſoye, ou autre étoffe fort fine, par où la farine paſſe quand on le tourne avec une manivelle.

Du Cange dérive ce mot de *bultellus*, qu'on a dit en même ſens dans la baſſe Latinité.

BLUTER, v. act. Separer la farine d'avec le ſon en la paſſant par un bluteau. *Farinam incernere, ſuccernere.*

Menage dérive ce mot du Latin *volutare*, & de *voluterium, blutoir* ; mais pluſieurs croyent qu'il vient de l'Allemand *beuteln*, ſignifiant la même choſe.

Bluté, ée, part. paſſ. & adj. *Cribratus, incretus, ſuccretus.*

BLUTERIE, ſ. f. Tèrme de Boulanger. C'eſt un lieu qui eſt d'ordinaire le plus haut de la maiſon, & où le Boulanger tient ſon bluteau pour bluter ſa farine. *Succretoria cella.* J'ai une *bluterie* fort commode.

B O A.

BOA, Jonſton, eſt un ſèrpent aquatique d'une prodigieuſe groſſeur, qui ſuit les troupeaux de bœufs, d'où vient ſon nom. Il ſucce les mammelles des vaches, tant il aime le lait. Duncan dit même qu'il ne ſçauroit vivre d'autre choſe. On en trouve quelquefois dans la Calabre. On en tua un ſous le régne de l'Empereur Claude, dans laquel on trouva un enfant entiér. Quelques Auteurs diſent qu'il peut avaller un bœuf ; mais cela paroit faux. Voyez Ludolf, *Hiſt. Aib. T. II. p. 166.*

BOAGE, ſ. m. *Pretium locationis boum.* C'eſt en Breſſe le prix dû pour le loüage des bœufs. Ragueau.

B O B.

BOBA, ſ. m. Grimace qui ſe fait en avançant les lévres pour ſe mocquer de quelqu'un, de λώβη, injure, mocquerie. Chorier.

Ce mot eſt de Dauphiné ; ailleurs on dit moüe, faire la moüe. *Labiorum projectio, porrectio.*

BOBAQUE, ſ. m. Animal qui ſe trouve autour du fleuve Niéper, & qui reſſemble un peu au lapin. Le *bobaque* a quatre dents, deux en haut & deux en bas, & ſon poil eſt de la couleur de celui du blereau. Le *bobaque* ſe terre comme le lapin, & au mois d'Octobre il ſe retire dans un trou, & n'en ſort qu'à la fin d'Avril ; & alors il court la campagne, & chèrche à faire ſes proviſions pour l'hivèr. Il mange de l'hèrbe ſéche, il vit avec police, & ſa conduite ne céde en rien à celle de la fourmi. Les *bobaques* ſont tous hérmaphrodites. Ils ſont faciles à apprivoiſer. Ils ſont jolis dans la maiſon, & y donne autant de plaiſir qu'un ſinge. Ils ſont ſi fins que quand ils ſortent pour paître, il y en a un qui fait ſentinelle, & qui ſifle pour avértir les autres de ce qu'il découvre.

BOBÉCHE, ſ. f. Partie ſuperieure d'un flambeau, ou d'un chandelier, qui eſt creuſé où on met la chandelle ou la bougie.

Bobeche, ſe dit auſſi d'une petite machine de fer blanc qu'on met dans les flambeaux quand la chandelle eſt trop menuë, afin qu'elle ne chancelle pas dans l'embouchure du flambeau.

BOBINE, ſ. f. Petit morceau de bois tourné en rond, cylindrique, avec des rebords à chaque bout, long d'un demi-pied tout au plus, pércé & mobile ſur une vèrge, qui ſert à filer au rouet, ou à devider du fil, de la laine, de la ſoye, de l'or, &c. *Fuſus.*

Ce mot vient de *bombina*, qu'on a fait de *bombix* Menage après Saumaiſe. Etienne Guichard le tire de l'Hébreu סבב, *ſabab*, en retranchant la première ſyllabe *ſa*. *Sabab* en Hébreu ſignifie entourer, *circuire, circumdare, vallare, gyrare*. Il derive de βόμβυξ, & *bombix*, du même mot.

BOBINER, v. act. Devider du fil, de la laine, de la ſoye, de l'or ſur la bobine. *Torquere fuſum.*

BOBO, ſ. m. Térme enfantin, qui ſignifie *mal* & *douleur*, *Dolor, vulnus*. On s'en eſt ſervi agréablement dans une chanſon. L'amour eſt un grand *bobo*.

> MONSIEUR, *auſſi par ſympathie*
> *Etoit de la belle partie,*
> *Mais un* bobo, *ce m'a-t-on dit,*
> *Retint ſa noble épouſe au lit.* LORET.

BOBONE, ſ. f. Voyez BUBONE.

B O C.

BOCAGE, ſ. m. Petit bois ou boſquet, buiſſon. *Silvula, nemus* Il ſe dit des bois touffus & agréables, & de petite etenduë.

> *Que deviendrai-je hélas ! au fond de nos* bocages,
> *Moi qui n'ai pour tous avantages,*
> *Qu'une muſette & mon amour ?* FONTEN.

Ce mot vient de *boſco*.

C'eſt auſſi le nom d'un petit pays de baſſe-Normandie, dans le diocèſe de Liſieux. *Nemoroſus tractus* Quoique M. Corneille le faſſe ſingulier, ne ſeroit-il point mieux de le faire plurel ? Car on dit Villers aux *Bocages*, & non pas au *Bocage*. Apparemment que ce pays étoit autrefois plein de *bocages*.

BOCAGER, ERE, adj. Qui ſe plait dans les bocages, ou qui y demeure. *Silvoſus.* Il ne ſe dit que dans les fictions poëtiques, des Nymphes *bocageres*.

BOCAL, ſ. m. Vaiſſeau où on met de la boiſſon ; eſpèce de groſſe bouteille ronde qui a le col etroit, & qui eſt ordinairement de vèrre. *Lagena vitrea.*

Ce mot, ſelon Scaliger, vient de *baucalis* Latin, qui vient de l'Arabe *baucal*, qui ſignifie une eſpece de vâſe ſans anſe. On appelloit auſſi en vieux François *baucale*, un vaiſſeau à rafraichir. Selon Saumaiſe, il vient de *baucu*, qui ſe trouve dans la même ſignification. On trouve auſſi *bocularis*, *vulgo bocar*, dit le P. Mabillon. *Act. SS. Ben. Sec. IV. P. I. p.* 116. Peut-être qu'en quelques endroits on dit *bocar*, au lieu de *bocal*, par un changement aſſez ordinaire de la lettre *l* en *r*.

On appelle des inſtrumens à *bocal*, ceux qu'on embouche pour exciter quelque ſon, & qui n'ont que deux trous, celui par où on pouſſe le vent, & celui par où il ſort, comme les cors des Vachers, des Poſtillons, faits de cornes de belier ou de bœufs, des trompes & cors de chaſſe, des trompettes & ſaquebutes, &c.

BOCAL, ſe dit auſſi de la petite partie de l'inſtrument qui ſert à l'emboucher, qu'on fait d'argent, de cuivre, d'yvoire, ou de bois. *Lingula.*

BOCANE, ſ. f. Sorte de danſe grave & figurée. Elle fut appellée *bocane*, parce qu'elle avoit été inventée par Bocan ; & elle fut long-tems danſée, parce que Bocan etoit Maître de danſe de la Reine Anne d'Autriche. Ce fut en 1645. qu'on commença à danſer la *bocane*.

BOCARDO, ſ. m. Tèrme de Logique. Manière, ou forme d'un argument. Faire un argument en *bocardo*. Par exemple :

> *Quelque animal n'eſt pas homme,*
> *Tout animal a un principe de ſentiment,*
> *Donc quelque choſe qui a un principe de ſentiment n'eſt pas homme.*

Bocardo eſt le cinquiéme mode d'argument de la troiſiéme figure. Dans un Syllogiſme en *bocardo*, la prémière propoſition eſt particulière & negative, la ſeconde eſt univèrſelle & affirmative, & le moyen terme eſt ſujet dans les deux premières propoſitions.

BOCCAN, ſ. m. Tèrme populaire, qui ſignifie un bordel, un lieu de proſtitution. *Luſtrum, lupanar*. D'autres écrivent *boucan*.

BOCQUET, ſ. m. Tèrme de Blaſon, qui dans quelques Auteurs ſignifie un fèr de pique. *Ferrum lanceæ.*

B O D.

BODENZÉE, ſ. m. Nom d'un Lac le plus grand de tous ceux de la Suiſſe, appellé autrement Lac de Conſtance. *Lacus Bodanicus.* Pline & Solin l'appellent *Brigantinus*, quelques autres *Acronius* ; mais Cluvier montre qu'il eſt différent du *Lacur Acronius*.

BODINURE, ſ. m. Tèrme de Marine. *Funiculus.* Les *bodinures* ſont de petites cordelettes tortillées autour de l'arganeau.

BODRUCHE, ſ. f. Parchemin fort délié, qui ſe fait de la prémière peau qu'on léve ſur les boyaux d'un bœuf. *Membrana tenuis, ſubtilis.* La *bodruche* ſert à faire pluſieurs ouvrages delicats. La *bodruche* eſt tranſparente, & pourroit ſervir à faire des chaſſis. Elle ſert principalement à batre l'or qu'on reduit en feüille.

B O E.

BOEDROMIES, ſ. m. & pl. Fêtes qui ſe celébroient à Athènes. Harpocration dit qu'on célebroit les *Boedromies* en mémoire du ſecours qu'on donna aux Athéniens contre Eumolpe ; & il ajoûte que c'eſt auſſi de là que vient ce nom ; que Βοηδρομεῖν, eſt la même choſe que βοηθεῖν, *ſecourir*, & qu'il ſignifie *courir au combat*. En effet, il eſt compoſé de βοὴ, *cris*, & de δρομῶ, *je cours*, & ſignifie mot à mot *courir en criant*, comme l'on faiſoit en allant au combat. Plutarque dans la vie de Theſée, pretend que cette Fête fut inſtituée au ſujet de la guèrre contre les Amazones, & que ſon nom lui vint de ce que ce Génèral les vainquit au mois de Juin, appellé par les Athéniens Boedromion.

BOESJES, ſ. f. pl. Coquilles qui ſèrvent de monnoyes aux Négres de la baſſe Ethiopie. Les richeſſes du Prince conſiſtent en eſclaves, en Simbons ou Coquilles de Lovando, en *boesjes*, ou coquilles des Indes, en petites pièces d'étoffes, & ſemblables bagatelles, qu'on eſtime autant en ce pays-là que l'or & l'argent en Europe. DAPPER.

BOESTE, ſ. f. Petit vaiſſeau qui ſe ferme avec un couvèrcle. *Pyxis.* Lorſque la *boëte* eſt grande, & qu'elle approche d'une caſſette, on peut l'appeller *caſſa*. Une *boete* à portrait Une *boëte* de diamans. Dans les belles collations on donne des *boëtes* de confitures. Une *boëte* à poudre. Des *boëtes* d'Apothicaire.

Ce mot vient de *buxulitta*, diminutif de *buxula*, qui a été fait de *buxus*, à cauſe que les *boetes* ſe font ordinairement de buis. MENAGE. *Buxula, buxtula, baxcula*, ſe trouvent dans la baſſe Latinité. Voyez *Acta Sanct. Jan. T. I.* 1056. 1057. *Febr. T. III. p.* 535. C'eſt ainſi qu'en Grèc de πύξος, ou πύξινος, *buis*, s'eſt fait πυξὶς, *boëte* Du Cange le derive de *buxis*, *buxida*, *buſſida* & *buſſula*, qu'on a dit dans le même ſens dans la baſſe Latinité, ou du Grec πυξίς.

On appelle la *boëte* des pauvres, des priſonniérs, celle où on reçoit les charitez. La *boëte* d'une Confrairie, cèrtain petit tronc portatif & fermé à clef, dans lequel on reçoit les aumônes pour les pauvres, pour la Confrairie ; ou les dons qu'on leur fait quand on va quêter par la ville ou faire payer ſa Confrairie. Le peuple appelloit par deriſion, *Boete à Perette, la boëte* des aumônes dans les temples des Reformez.

BOESTE, en tème de monnoyes, ſe dit des petits cofres où l'on entèrme les monnoyes qu'on a eſſayées, pour les envoyer à la Cour des Monnoyes, & en faire un nouvel eſſai. Les *boëtes* ſe font par les Gardes des Monnoyes, où ils doivent mettre ſans choix de vingt pieces d'or une, & de dix-huit marcs de pièces d'argent une autre, qui ſèrvent d'échantillon pour les faire juger.

On appelle auſſi *boëte* à la Monnoye, l'endroit où on met le quarré des medailles quand on les marque. Cette *boëte* eſt d'acier, & l'on y fait tenir fèrmes les quarrez qu'on met dedans, par le moyen des vis qui les ſèrrent.

BOESTE. Tème d'Imprimeur en Taille-douce ; c'eſt un morceau de bois qui eſt en forme d'arc, & qui par dedans eſt garni de fer blanc, pour faire tourner le rouleau.

BOESTE DE MONTRE. Tème de Gainier. Petite *boëte* de métal où l'on met une montre de poche.

Boeſte a foret. C'eſt où les Sèrruriers & les Couteliers mettent le forêt quand ils veulent pèrcer.

Boeſte de navette. Tèrme de Tiſſerand. C'eſt la partie de la navette où l'on met la trême.

Boeſte a poivre. Tèrme de Taillandiér. C'eſt d'ordinaire une maniére de vaſe de tès blanc partagé en petits quarrez pour mettre le poivre, les cloux de giroſle & la muſcade. Les Vitriers ont auſſi une *boëte* parmi leurs outils, & c'eſt où ils mettent la poix réſine en poudre.

Boeſte a savonnette. C'eſt une *boëte* qui eſt faite en boule, & qui s'ouvre en travèrs en deux hémiſphères; les Barbiérs s'en ſèrvent pour porter une ſavonnette.

On ſe ſèrt de ce tèrme en Botanique pour exprimer la figure de pluſieurs fruits qui reſſemblent aſſez à une *boëte à ſavonnette*.

Boeſte a moutarde. Vaſe de bois où les Vinaigriers mettent la moutarde.

Boeſte, en tèrme d'Anatomie, eſt le lieu où les os ſont enclavez & emboëtez l'un dans l'autre.

Boeſte, eſt auſſi la partie du vilbrequin où on attache ſa méche.

En général, chez les Artiſans on appelle *boëte* les ais qui ſèrvent à revêtir d'autres piéces de bois, comme poutres ou ſolives; ou les trous où entrent d'autres piéces. *Boëte* de rouë où entre l'aiſſieu. Ils appellent auſſi en Architèctures *boëte* ce qu'on nomme autrement hoches, amarres, & que les Charpentiers de Paris appellent jouiéres. Voyez AMARRES.

En tèrme de Marine, on appelle la *boëte* du gouvèrnail, la piéce de bois pèrcée, à travèrs de laquelle paſſe la barre ou le timon.

Boeſte, en tèrme d'Artillerie, eſt un petit mortiér de fèr, haut de ſept à huit pouces, qu'on charge de poudre juſqu'au haut, & qu'on bouche avec un fort tampon de bois, pour le tirer dans des feux & réjouiſſances publiques, afin que le bruit s'en faſſe ouïr de plus loin. *Æneum crepitaculum.* On appelle auſſi *boëte*, le bouton qui eſt au bout de la hampe des écouvillons qui ſèrvent à nettoyer & à rafraîchir le canon. La tête d'un refouloir s'appelle auſſi *boëte*.

Boeſte pour allezer le canon. Cette *boëte* eſt de cuivre ou de fonte, & armée d'un couteau bien acéré. On ſuſpend la piéce en l'air, ayant la bouche en bas, enſorte que le couteau enchaſſé dans la *boëte*, coupe & unit le dedans de l'âme de la piece, à meſure qu'un cheval tourne une rouë placée horizontalement ſous cette machine.

Boeſte, eſt auſſi une embouchure de fèr ou de fonte, dans laquelle entre le bout d'un eſſieu d'affut, ou autre.

Boeſte a pierrier. C'eſt un corps cylindrique & concave, fait de bronze ou de fèr, rempli de poudre, avec un anſe & une lumiére qui répond à cette poudre. On met cette *boëte* ainſi chargée dans le piérrier par la culaſſe, dèrriére le reſte de la charge, qu'elle chaſſe auſſi-tôt qu'elle a pris feu.

On dit provèrbialement, que dans les petites *boëtes* ſont les bons onguens; pour dire, que les choſes précieuſes ſe mettent en peu de lieu. On dit auſſi d'une chambre chaude & bien fèrmée, qu'elle eſt cloſe comme une *boëte*. On dit auſſi d'une pèrſonne qui eſt très-propre, qu'il ſemble toûjours qu'elle ſorte d'une *boëte*. On dit auſſi, mais fort baſſement, d'un homme qu'on a mis priſonnier, qu'on l'a mis dans la *boëte* aux cailloux.

BOEſTIER, ſ. m. Boëte de Chirurgien, dans laquelle il porte ſur lui pluſieurs ſortes d'onguens, & pour cet effet elle eſt diviſée en pluſieurs petites cellules. *Capſula unguentaria.*

Boeſtier, ſe dit auſſi d'une cèrtaine boëte de chagrin ou de marroquin, où les Joüailliérs & mêmes les pèrſonnes riches & curieuſes, mettent leurs bagues & leurs bijoux. Mon *boëtier* eſt bien garni. Voilà la plus belle piéce de mon *boëtier*.

BOEUF, ſ. m. Le mâle de la vache, c'eſt un Taureau qu'on a châtré pour l'engraiſſer, ou pour le rendre plus doux pour le labourage. *Bos.* Ce mot vient de *bos*, *bovis*, qui a été fait du Grèc Βοῦς, lequel, ſelon le P. Kirker, eſt dérivé de βῶ, qui ſignifie, *je nourris*, parce que le *bœuf* par ſon travail nous nourrit, en cultivant la tèrre qui produit le blé. Mais Guichard prétend que tous ces mots, auſſi-bien qu'*Apis*, *bœuf* adoré en Egypte, viennent de l'Hebreu אבס, *abas*, c'eſt-à-dire, *engraiſſer*, d'où ſe fait אבוס, *abus*, participe paſſif, *engraiſſé*, d'où s'eſt formé Βοῦς. *bos*, *bœuf*. Pour le P. Pezron il les tire tous du Celtique *bu*, qui ſignifioit la même choſe.

Il eſt défendu par la Loi de convoiter le *bœuf* ou l'âne de ſon prochain. Moïſe ne vouloit pas qu'on accouplât l'âne & le *bœuf* pour labourer. Les Indiens ſe ſèrvent de *bœufs* pour leurs voitures & pour leurs chariots, qui font 15 ou 20 lieuës par jour, & juſqu'à 60 journées de chemin. Ces *bœufs* ſont differens des nôtres, en ce qu'ils ont ſur les épaules une boſſe fort groſſe & fort charnuë. Le P. Ovalle, en ſon Voyage du Pérou, dit qu'il a vû des *bœufs* ſentir l'eau de 4 à 5 lieuës, & y courir, quelque force qu'on employât pour les arrêter. Les Atheniens firent marquer un *bœuf* ſur leurs monnoyes, d'où eſt venu le provèrbe Grèc, Le *bœuf* ſur la langue, qui ſe diſoit d'un Orateur corrompu par argent. On appelle une paire de *bœufs*, les deux *bœufs* attelez ſous un même joug. Crois-tu, Milon, que te vanter de porter un *bœuf*, ce ne ſoit pas te vanter de lui reſſembler beaucoup? Fonten.

Le blé, pour ſe donner, ſans peine ouvrant la tèrre,
N'attendoit point qu'un bœuf *preſſé de l'aiguillon,*
Traçât à pas tardif un pénible ſillon. Boil.

Les *bœufs* d'Auvèrgne ſont les plus beaux du Royaume, les mieux tenus & le mieux engraiſſez, & qui ſont d'un meilleur goût. Rochef.

Les *bœufs* étoient autrefois l'attelage du Char des Grands Seigneurs François, dit le P. Mabillon, *Act. SS. Ben Sæc. V. p.* 310.

Seulement au Printems, quand Flore dans les plaines,
Faiſoit taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs *attelez d'un pas tranquile & lent,*
Promenoient dans Paris le Monarque indolent. Boil.

Le Duc de Brunſwic ſe plaiſoit à aſſommer des *bœufs*. *Scalig. verbo Brunſvic.* Rochef. Dans l'Egypte on revèroit le *bœuf* Apis. Voyez APIS. A la cérémonie du Couronnement de l'Empereur, ont dit que l'on rôtit avec une broche de bois un *bœuf* tout entier, rempli de pluſieurs animaux, qu'on en ſèrt un plat à l'Empereur, & qu'on abandonne le reſte au peuple.

Les *bœufs*, ou Uris d'Italie, haïſſent fort le rouge, & ſe ruent ſur ceux qui portent cette couleur, on les appelle Buffali. Rochef.

Il y a un *bœuf* ſauvage aux Indes, qui eſt fort grand; & on dit que quand il ſe trouve la queuë embarraſſée alentour d'un arbre, il y demeure plûtôt que de ſouffrir la honte de pèrdre quelqu'un de ſes poils.

Il y a en Afrique une ſorte de *bœufs* qui ſont comme des petits veaux d'un mois, qui travaillent fort bien. *Scalig. in verbo bœuf.* Rochef. Au contraire, ceux d'Ethiopie ſont beaucoup plus grands que les nôtres. Elien dit, deux fois plus grands, & dit vrai. Voyez Ludolf, Hiſt. Æth. L. I. c. 10. & T. II. p. 145. Bien plus, Marc Paul, L. II. c. 45. dit qu'il y en a dans la Province de Bengale, moins gros à la verité, mais auſſi hauts qu'un éléphant; & L. I. c. 50. il dit qu'il y a dans la Tartarie des *bœufs* de même grandeur & très-beaux, parce qu'ils ſont blancs & noirs. On trouve en Afrique une eſpèce de *bœufs* ſauvages, que les originaires du pays appellent *Guabe*, & les Eſpagnols *Vacas-brevas*, des vaches farouches. Cet animal eſt auſſi léger qu'un cèrf, mais plus petit qu'un petit *bœuf*, ſa queuë eſt d'un brun enfoncé, ſes cornes fort aiguës, & ſa peau eſt bonne à faire des ſouliers quand elle eſt corroyée. Dapper.

Il y a dans l'Iſle de Madagaſcar trois ſortes de *bœufs*, dont les uns ſont cornus, les autres ſans cornes, avec des têtes rondes, appellez *Bourry*; & d'autres dont les cornes ſont lâches & pendantes, n'étant fèrmement attachées qu'au cuir de la tête. Ils ont tous de groſſes nuques élevées comme une boſſe pleine de graiſſe, que les habitans font fondre, & dont ils ſe ſèrvent comme du beurre. Dapper.

Le *bœuf* a ſervi de corps à pluſieurs deviſes. Celle de René Roi de Sicile, étoit un *bœuf*, avec ce mot, *Pas à pas.* D'autres ont mis, *Tarde, ſed tutò*, pour ſignifier la prudence & la maturité des réſolutions. Henri Farrèie, pour marquer les qualitez d'un Prince qui gouvèrne, avoit pris pour deviſe un *bœuf* à la charruë, *Et arte & viribus.*

Boeuf-marin, eſt une autre ſorte d'animal qui reſſemble au *bœuf*, & qui ſe nourrit dans l'eau. *Bos marinus.* On en trouve dans le Nil & dans le Niger, ſelon ce que rapporte M. d'Ablancourt dans ſon Marmol. Cet animal eſt de la grandeur d'une geniſſe de ſix mois, & a la peau extrêmement dure, mais la chair fort bonne.

Boeuf, ſe dit auſſi des chairs coupées de cet animal, qu'on vend à la boucherie. Ainſi on dit, la piece de *bœuf* tremblante, eſt celle qui eſt la plus proche de la poitrine, parce qu'elle palpite encore long-tems aprés que le *bœuf* eſt tué: c'eſt celle qu'on ſèrt ſur les bonnes tables. La piéce de *bœuf* parée, eſt celle qui ſe leve à la tête de la ſurlonge. Le gite, le trumeau de *bœuf*. Le cimier de *bœuf*, eſt la partie charnuë de la cuiſſe: ce qu'on appelle au mouton une *éclanche*. Voyez Cimier. L'ordinaire du bourgeois eſt le bœuf & le mouton.

Aloyau de boeuf, eſt une piéce qui ſe coupe le long des vèrtébres & des côtes *Coſta bubula*. En parlant on dit ſimplement un *aloyau*, ſans ajoûter de *bœuf*.

Nerf de boeuf, eſt la partie du *bœuf* deſtinée à la génération.

Langue de boeuf, eſt la langue détachée du *bœuf*, qu'on ſalle, & qu'on fume d'ordinaire pour en faire un ragoût qui excite à boire.

Boeuf a la mode, eſt un *bœuf* bien lardé, cuit dans ſon jus, & aſſaiſonné avec du poivre, & autres choſes de haut goût. On appelle à Paris le ſimple Bourgeois, du *bœuf à la mode*; ce tèrme eſt bas & populaire. Allons nous promener au Luxembourg. Oh! Non, répondra une precieuſe du bas etage, à l'heure qu'il eſt il n'y a que du *bœuf à la mode* au Luxembourg.

C'eſt un ſymbole très-commun ſur le revèrs des medailles, que deux *bœufs* tirant une charruë, pour marquer une Colonie compoſée de peuple, & de ſimples habitans; car on y gravoit des aigles Romaines ſi elle etoit peuplée de ſoldats. La raiſon de ce ſymbole eſt, que l'on ſe ſèrvoit de *bœufs* pour tracer l'enceinte de la Colonie; & afin qu'il y eût plus de myſtère, l'on joignoit une vache & un *bœuf* ſous le même joug, en plaçant la vache vèrs la ville, & le *bœuf* de l'autre côté vèrs le dehors. C'étoit pour montrer que les femmes doivent ſecharger du ſoin du ménage, & ſe renfèrmer dans l'intérieur de la maiſon, & que la culture des champs eſt le partage des hommes. Les villes municipales avoient pour ſymbole la tête d'un *bœuf*. Vail.

Les Egyptiens repreſentoient le Soleil ou Oſiris, ſous la forme d'un *bœuf*. Kirker, *Oedip. Æg. T. I. p.* 30 *&* 31. Trois têtes de *bœuf* ſur la ſtatuë d'Iſis ſignifioient en Hieroglyphes les trois tems de l'année propre à la culture des champs. Les Romains mettoient auſſi une tête de *bœuf* au métope dans leurs batimens, pour ſymbole du travail, & de la patience dans le travail. Id. p. 192. Souvent on voit ſur les medailles Grècques & Romaines un *bœuf* baiſſant la tête & flechiſſant un genouil. C'eſt, ſelon Triſtan, la marque de l'établiſſement & fondation d'une ville. C'eſt la poſture d'un *bœuf* donnant un coup de corne; & ſi l'on en croit M. Vaillant, il deſigne des jeux donnez à l'honneur d'un Prince. Quand les cornes ſont ornées de bandelettes, c'eſt la marque d'un *bœuf* victime ou d'un ſacrifice. Un *bœuf* couronné étoit chez les Aſſyriens le ſymbole de la paix, dit Marcellin.

On appelle figurement, un gros *bœuf*, un homme ſtupide, groſſièr, tant du corps que de l'eſprit.

Oeil de boeuf, ſe dit de ceux qui ont l'œil gros, beau & à fleur de tête. Homère donne ſouvent pour epithète à ſes Déeſſes, *œil de bœuf*.

On appelle en tèrme d'Architecture, un *œil de bœuf*, une fenêtre ronde qui ſe fait au deſſus du dèrnier entablement, ou dans les toits pour les greniers. *Feneſtrella rotunda*.

On appelle auſſi *œil de bœuf*, un petit vaiſſeau rond de fayence, propre pour mettre des couleurs.

Oeil de boeuf, eſt auſſi le nom d'une plante. Voyez OEIL.

On dit provèrbialement, qu'un homme met la charruë devant les *bœufs*, lorſqu'il a mal arangé ſon diſcours, qu'il a mis au commencement ce qui devoit être à la fin; & il ſe dit non ſeulement d'un diſcours, mais de tout ce que l'on fait de travèrs. On dit encore de ce qu'on a accoutumé de manger à ſon ordinaire, ou de voir continuellement, que c'eſt la piéce de *bœuf*. On dit auſſi en cuiſine, *bœuf* ſeignant, mouton belant, porc pourri, tout n'en vaut rien, s'il n'eſt bien cuit; ce qui veut dire, qu'il faut manger le *bœuf* avec ſon jus. Il ſaigne comme un *bœuf*; pour dire, en abondance. Je ne lui ai dit ni œuf, ni *bœuf*; pour dire, Je ne lui ait point dit de groſſes paroles. Il y a auſſi un jeu des petits enfans, qu'on appelle *le pie de bœuf*. On dit des gens fort ſtupides, qu'ils ſont de la Paroiſſe de S. Pièrre aux *bœufs*; le Patron des groſſes bêtes. S. Pièrre aux *bœufs* eſt une Paroiſſe de Paris, & ce provèrbe n'eſt que dans cette ville & parmi le peuple.

Boeuf de Dieu. Oiſeau appellé autrement Jéricho ou Paſſereau Troglodite, & en Normandie Rebêtte. Voyez Passereau troglodite.

Coeur de boeuf. Eſpéce de prune de couleur violette tirant au rouge. Elle eſt de celles qui ſont fort groſſes. La Quint. *P. III. c.* 14.

Oeil de boeuf noir. Eſpèce de prune qui ne quitte point noyau, & qui eſt des mauvaiſes. La Quint. *P. III. c.* 14.

BOG

BOGARMITE, ſ. m. & f. Nom de Secte. *Bogarmita*. Les *Bogarmites* parurent à Conſtantinople ſous l'Empire d'Alexis Comnene, qu'un cèrtain Baſile, qui fut leur Chèf, renouvella les erreurs des Antropomorphites, des Audiens & des autres, qui avoient ſoutenu que ce Dieu fut corporel. Baſile fut brûlé à Coſtantinople, & il ne paroît pas que cette Secte, peu connuë, ait eu de ſuite.

BOGOMILE. *Bogomilus*, ou *Bengomilus*. Nom de cèrtains hérétiques qui parurent dans le XII^{e} ſiecle. Leur Chéf appellé Baſile fut pris & brûlé par ordre de l'Empereur Aléxis Comnéne. Les *Bogomiles* étoient une eſpèce de Manichéens, ou plutôt une branche des Pauliciens. Ils nioient le myſtère de la Sainte Trinité, & diſoient que Dieu avoit une forme humaine, que le monde avoit été créé par les mauvais Anges, que l'Archange Michael s'étoit incarné; ils rejettoient les livres de Moïſe, & ne reconnoiſſoient que ſept livres de la ſainte Ecriture. Le culte des Images leur paroiſſoit être une idolâtrie; ils mepriſoient la Croix, parce qu'elle avoit été l'inſtrument de la mort du Sauveur; ils aſſuroient que l'Oraiſon Dominicale étoit l'Euchariſtie, que le Baptême de l'Égliſe Catholique étoit celui de S. Jean, & que le leur étoit celui de Jesus-Christ, que tous ceux de leur ſecte concevoient le Vèrbe comme la Sainte Vièrge; enfin, qu'il n'y avoit point d'autre réſurrection que la pénitence. Voyez Euthymius Zigabène dans ſa Panoplie dogmatique, Baronius & Sponde, à l'an 1118.

Du Cange dit que le nom de *Bogomile* vient de deux mots de la langue des Bulgares, *Bog*, *Deus*, *Dieu*; & *milui*, en Latin *miſerere*, *ayez pitié*; ainſi *Bogomile* veut dire celui qui implore la miſéricorde de Dieu.

BOGUE, ſ. f. Sorte de drogue ou d'arbre. Le feu puiſſe brûler la *bogue*, le châtaignier & la châtaigne. Pomey prétend que *bogue* ſignifie la couvèrture piquante qui enveloppe la châtaigne; & on croit qu'il a raiſon. *Echinus*.

BOGUE, ſ. m. Poiſſon de mèr. *Box*. Rondelet dit qu'on l'appelle en Grèc βῶξ, parce qu'il a de la voix.

BOH.

BOHADE, ſ. f. C'eſt en quelques Provinces une corvée que le ſujet doit au Seigneur, de deux bœufs ou d'une charrette, pour aller pour lui au vin, ou en ſon vignoble. Ragueau.

BOHÉME, ſ. f. Pays d'Allemagne, qui a pour borne au nord la Miſnie, la Luſace, & une partie de la Siléſie; au levant une autre partie de la Siléſie & la Moravie; au midi l'Autriche & la Bavière; & au couchant le haut Palatinat. *Bohemia*. La *Bohéme* eſt toute environnée de montagnes. Ceux du pays l'appellent en leur langue *Czezkazeme*, qu'il faut prononcer *Chezkazem*, c'eſt-à-dire, *Terre de Czechs*, leur prémier Gouvèrneur, & les Allemands *Beham*, ou *Beheim*. Froiſſard la nomme *Béhaigne*. Colmas, dans les Chroniques de *Bohéme*, tire ce nom de je ne ſai quel ancien *Bohemus*, mais ce qu'il dit eſt un Roman.

Quelques-uns croyent que ce nom *Bohéme*, eſt Sclavon, & qu'il ſignifie *prédiction*, *propheſie*; que les Sclavons s'étant emparé de ce pays, le lui donnèrent, parce qu'il y avoit là je ne ſai quelle fameuſe Propheteſſe de Lybie. Cela ſent encore bien la fable. D'autres prétendent que ce nom s'eſt fait de celui de Boïens, *Boii*, peuples de l'ancienne Gaule; car les uns diſent que les Boïens ou habitans du Cap de Buchs en Gaſcogne, ayant ſuivi Segovèſe en Gèrmanie au tems du vieux Tarquin, s'établirent en ce pays, auquel leur nom fut donné. C'eſt le ſentiment de M. Cordemoy dans ſon Hiſtoire de France, & celui qui paroît le plus vrai. Les autres ne remontent qu'au tems de Céſar, & diſent que ces Boïens ſont les anciens habitans de ce que nous appellons aujourd'hui le Bourbonnois, qui chaſſez par ce Général Romain, paſſèrent le Rhin & s'établirent dans la *Bohéme*, qui fut d'abord appellée *Bojoheme*, en Latin *Bojohemum*, c'eſt-à-dire, demeure, habitation des Boïens, & que de *Bojohéme* s'eſt fait *Bohéme*. Je trouve cependant encore entre deux *Bevehem*. Ademar l'appelle ainſi dans ſa Chronique. Ce ſentiment n'a point d'apparence. Ceſar ne chaſſa point les Boïens du Bourbonnois, il les y plaça à la prière des Æduens. Voyez Ceſar, *de Bello Gall. Lib. I* & ci-après au mot BOIEN, ou au mot BOURBONNOIS.

Les Boïens établis en *Bohéme* par Segovèſe, en furent chaſſez dans la ſuite par les Marcomans, peuple d'Allemagne, & ceux-ci par les Sclavons, venus de la Croatie ſous la conduite de Zechus ou Czechus. C'eſt pour cela que l'on trouve quelquefois la *Bohéme* appellée Eſclavonie. *Sclavonia*. Voyez *Acta SS. Bened. Sec. V. p.* 873.

BOEME. Royaume, *Bohemia Regnum*. Les Sclavons établis en *Bohéme* vecurent quelque tems dans l'Anarchie après la mort de leur Chéf; enſuite ils ſe choiſirent des Ducs, & ce ne fut que l'an 1086. que la *Bohéme* fut érigée en Royaume, & que Vratiſlas I. l'un de ſes Ducs reçut de l'Empereur Henri IV. le titre de Roi dans un Concile tenu à Maïence. Ce titre ne paſſa point à ſes ſucceſſeurs, mais fut redonné à Ladiſlas II. par l'Empereur Frédéric Barberouſſe; & enfin Primiſlas, ſurnommé Ottocare I. obtint de l'Empereur Philippe que la *Bohéme* auroit le droit de s'élire des Rois. Ils en ont joüi juſqu'au commencement du XVII^{e} ſiécle, que la Maiſon d'Autriche s'eſt attribué ce Royaume, & l'a rendu héréditaire. Maty & Hoffman. C'eſt depuis 1620. que Fèrdinand II. vainquit Fréderic Comte Palatin, élû Roi de *Bohéme*.

Le Royaume de *Bohéme* comprend non ſeulement la *Bohéme* propre, dont nous parlions dans l'article précédent, mais encore la Moravie, la Siléſie & la Luſace. Il parut il y a quelques années une Diſſertation en forme de Lettre, pour montrer que le Royaume de *Bohême* eſt électif, ou héréditaire. Goldaſt a fait un livre exprès pour prouver non ſeulement que le Royaume de *Bohême* eſt héreditaire, mais ſucceſſif mâle & fémelle, avec le droit de primogeniture. Pluſieurs filles ont porté la Couronne de *Bohême* dans des Maiſons étrangères. Éliſabeth fille de Sigiſmond la porta à Albèrt d'Autriche. Anne fille d'Uladiſlas l'a porté à Fèrdinand. Uladiſlas avoit des frères, & entr'autres Sigiſmond Roi de Pologne; cependant Anne eſt préférée à ſes oncles, & la Couronne de *Bohême* paſſe par ſon moyen pour la troiſiéme fois dans la Maiſon d'Autriche. Le Royaume de *Bohême* eſt diviſé en douze Provinces qu'on appelle Cèrcles. HOFFMAN. Mary n'attribuë cette diviſion qu'à la *Bohême* propre, & il a raiſon. C'eſt Charles qui fut élû Roi & Empereur en 1346. qui fit cette diviſion. Nous avons l'hiſtoire de *Bohême* par Æneas Sylvius, qui fut depuis Pie II. Pape; une autre par Du Bravius Évêque d'Olmutz, imprimée à Bâle en 1575. *in fol.* Georg. Pontanus a fait *Bohemia pia*.

BOHÉME, ſ.m. & f. Nom de Peuple, qui eſt de Bohême. *Bohemus*, ou *Boemus*. Faut-il dire *Bohême*, ou Bohémien? Sans parler de Mary, qui dit, les *Bohémiens* paſſent pour ſpirituels, robuſtes, hardis, mais fort diſſolus pour la table. Mezeray dit auſſi *Bohémiens*. Les Huns, jadis ſi formidables à toute la tèrre, abbatus maintenant par nos forces, étoient tellement mepriſables à leurs voiſins, que les Sclaves *Bohémiens*, appellez lors *Bohemanes*, &c. MEZER. Il ne falloit pas laiſſer ſans châtiment l'inſolence des *Bohémiens*. ID. L'Auteur de la Lettre ſur les affaires de *Bohême*, dont j'ai parlé dans l'article précedent, cet Auteur, dis-je, qui l'a écrite, & qui vit à la Cour, dit toûjours *Bohémiens*. Albèrt Duc d'Autriche, qui devint Empereur, Roi de *Bohême* & de Hongrie, mourut ſans être marié. Après ſa mort, les *Bohémiens* n'eurent aucun égard à ſes ſœurs. Les *Bohémiens* procédèrent à l'élection d'un Roi. Goldaſt prétend que l'élection parmi les *Bohémiens*, n'a jamais été qu'une reconnoiſſance du ſucceſſeur légitime. Et ainſi dans d'autres endroits de ſa Lettre, dans laquelle il ne dit jamais *Bohêmes*. Au contraire M. Corneille de l'Académie Françoiſe, dans ſon Dictionnaire Géographique, dit *Bohême*. En 661. les *Bohêmes* élurent Crocus pour leur Juge. T. CORN. Libuſſe jugea le peuple pendant neuf ans, après quoi les *Bohêmes* lui donnèrent douze Conſeillers pour aſſeſſeurs. ID. Premiſlas fut créé Roi de *Bohême* en 1200. par l'Empereur Philippe. Il reçut de lui la Couronne, & obtint enſuite pour les *Bohêmes* le pouvoir d'élire des Rois. ID. M. de Cordemoy, autre Academicien, dans ſon Hiſt. de France, dit *Bohêmes* & Bohémiens. Il fut avèrti que les *Bohêmes* meditoient une révolte. CORD. Bien que ce Prince eût aſſez affaire de ſes troupes contre les Dalmates & contre les *Bohémiens*, ils ne laiſſa pas de promettre tous ce qu'on voulut. ID. Tous les Sclaves s'étoient révoltez contre lui, & les *Bohémiens* qui avoient commencé la révolte, s'étoient jettés dans la Bavière. ID. Les deux armées, qu'il avoit envoyées contre les Sclaves de Moravie, & contre les *Bohémiens*, avoient eu des ſuccès bien différens. ID. De tous ces éxemples il faut conclure que l'on peut dire l'un & l'autre: mais je voudrois éviter *Bohémien & Bohême* quand il pourroit faire un équivoque, & ſe prendre pour ces Coureurs qui ſe mêlent de dire la bonne avanture. Le P. Bouhours a même cru que l'on ne diſoit *Bohême* & *Bohémien* que de ces ſortes de gens, & pour les habitans de la *Bohême*, il falloit les appeller Peuple de la *Bohême*.

Sur la *Bohême* & ſur les *Bohêmes*, ou *Bohémiens*, voyez Æneas Sylvius, l'*hiſtoria Bohemica* de Le Mire, Cluvier, Liv. III. Geogr. c.13. Cromer, Liv. I. *Rerum Polonicarum*. Nous avons une hiſtoire de *Bohême* par Du Bravius. Nous avons encore en Latin des Mélanges hiſtoriques du Royaume de *Bohême*, *Miſcellanea hiſtorica*, &c. par le Père Bohuſlas Balbin Jeſuite, imprimez à Prague en 1680, qui contiennent beaucoup de choſes touchant l'hiſtoire naturelle & civile de ce Royaume. Voyez auſſi Imhoff, *Notit. Imp. Procer. L. I. c. 6.*

BOHÉMIEN, ENNE, ſ.m. & f. Qui ſe dit de cèrtains gueux èrrans, vagabons & libèrtins, qui vivent de larcins, d'adreſſe & de filouteries, qui ſur tout font profeſſion de dire la bonne avanture au peuple crédule & ſupèrſtitieux. *Bohemus*. Les *Bohémiennes* danſent agréablement des ſarabandes. Pluſieurs maſques ſe déguiſent en *Bohémiens*.

Borel dérive ce mot de *boem*, vieux mot François, qui ſignifioit *enſorcelé*. *Baume* en Provençal ſignifie retraite, endroit propre à ſe cacher. On dit encore en ce pays-là, la ſainte *Baume*, de l'endroit dans lequel ſe retira la Magdelaine, ſelon la tradition du pays. C'eſt de ce mot de *Baume* que quelques-uns font venir celui de *Bohémiens*, qu'il faudroit écrire *Baumiens*, ſi cette étymologie étoit véritable. Mais Paſquier, Rech. L. IV. c. 19. en rapporte l'origine, & dit que le 17. Avril. 1427. vinrent à Paris douze Pénaciers, c'eſt-à-dire, Penitens, comme ils diſoient, un Duc, un Comte, & dix hommes à cheval, qui ſe qualifioient Chrétiens de la baſſe Egypte, chaſſez par les Sarraſins, qui étant venus vèrs le Pape confeſſer leurs péchez, reçurent pour pénitence d'aller ſept ans par le monde ſans coucher en lit. Leur ſuite étoit d'environ 120 pèrſonnes tant hommes que femmes & enfans, reſtans de douze cens qu'ils étoient à leur départ. On les logea à la Chapelle, où on les alloit voir en foule. Ils avoient les oreilles pèrcées, où pendoit une boucle d'argent. Leurs cheveux étoient très-noires & crêpez, leurs femmes très-laides, ſorcières, larroneſſes, & diſeuſes de bonne avanture. L'Evêque les obligea à ſe retirer, & excommunia ceux qui leur avoient montré leurs mains. Par l'Ordonnance des États d'Orléans en l'an 1560. il fut enjoint à tous ces impoſteurs ſous le nom de *Bohémiens*, ou *Egyptiens*, de vuider du Royaume à peines des galères. Raphaël Volaterran en fait mention, & dit que cette ſorte de gens étoit éxtraite des Euxiens, peuples de la Pèrſide, qui ſe mêloient de dire la bonne avanture. Par un Édit de 1666. le Roi ordonne que les nommez vulgairement Egyptiens, ou *Bohémiens*, ou autres de leur bande & ſuite, ſoient arrêtez priſonniers, attachez à la chaîne, & conduits aux galères pour ſèrvir comme forçats, ſans autre forme ni figure de procès; & à l'égard des femmes & filles qui les accompagnent qu'elles ſoient foüettées, flétries. & bannies hors du Royaume. Rochefort dit au mot *Bohêmes*: Nous appellont en Breſſe les *Bohêmes*, Sarraſins, du mot *Sarac*, qui veut dire un larron en Arabe. Voyez *Scaligeriana in verbo* Sarraſins.

On dit *les peuples de Bohême*, en parlant des habitant de la Bohême. Les noms de *Bohêmes* & de *Bohémiens*, ſont attachez à ces coureurs de profeſſion. BOUH. Voyez BOHEME, où l'on éxamine l'uſage de ces mots, & où l'on montre par pluſieurs éxemples, que *Bohême* & *Bohémiens* ſe dit auſſi des peuples de *Bohême*.

Les Proteſtans ou Évangeliques de Bohême, s'appellent les frères *Bohémiens*, ou *Bohêmes*, *fratres Bohemici*. Jean Laſicius a écrit *de Geſtis fratrum Bohemicorum*; & Camèrarius, l'hiſtoire des frères *Bohémiens*.

BOI.

BOIARD, ſ. m. Tèrme de Pêcheur de moruë, civière à bras ſur quoi l'on met la moruë pour la porter où il faut. *Brachiata crates*. Viſiter les *boiards*, charger la moruë ſur les *boiards*. Quand il eſt queſtion de porter le *boiard* pèrſonne n'en eſt éxemt. DANIS.

BOJAR, ou BOIAR. Voyez BOYAR.

BOIAU. Voyez BOYAU.

BOIBI, dont parlent *Piſon* & *Jonſton*, eſt un ſèrpent du Bréſil, que les Portugais appellent *cobre verde*. Il eſt long d'une aune, & gros comme le pouce, de couleur poiracée luiſante. Sa gueule eſt grande, & ſa langue noire. Il ſe tient dans les pièrres & dans les édifices. Il ne fait point de mal ſi on ne l'irrite; mais alors il ſe léve droit ſur ſa queuë, & ſe jette ſur la main plus proche de lui. Sa morſure eſt très-vénimeuſe. Les Indiens font avaler la racine de l'herbe *caa-pia*; il l'écraſent bien, & la font prendre dans l'eau à ceux qui en ont été mordus. Sa chair à des vèrtus approchantes de celle de la vipère.

BOICININGA, en Eſpagnol *caſcavel*, eſt un ſèrpent du Bréſil, long de quatre ou cinq pieds, gros comme le bras, rougeâtre, tirant ſur le jaune, ſa tête eſt longue & large d'environ un doigt & demi. Ses yeux ſont petits, ſa langue eſt fourchuë, ſes dents ſont longues & aiguës. Sa queuë eſt chargée vèrs ſon extrémité d'un corps parallélogramme, long de deux doigts, large d'un demi doigt. Il court après les paſſans, & marche très-vîte. Il eſt fort venimeux. Les habitans portent au bout d'un bâton un morceau de la racine dite viperine, dont l'odeur l'arrête. Les Mèxicains le nomment *tuclato couhqui*. Sa chair réſiſte au vènin comme celle de vipère.

BOIDESLAR. Eſpèce d'Apocin qui croit en Egypte, & dont parle Proſper Alpin dans ſon hiſtoire des Plantes d'Égypte.

BOÏEN, ANNE, ſ. m. & f. Prononcez *Boien*. Ancien peuple de la Gaule Celtique, *Boius*. M. de Marca dans ſon hiſt. de Bearn les appelle auſſi *Boiates*. On trouve dans Céſar des *Voiates* ou *Voites* parmi les peuples de l'Aquitaine, ou Gaſcogne. Les *Boiens* occupoient le pays de Buchis, où eſt le Bourg appellé vulgairement Tête de Buchs. Ce Bourg de Buchs étoit anciennement l'une des douze Citez de la Novempopulanie, appellée dans les Notices la Cité des *Boiates*, autrement *Boiens*. DE MARCA. Cordemoy ſuit ce ſentiment, T. I. p. 9. Voyez encore le *Marca Hiſpan. L. I. C. 14.* § 3. Scaliger & Viner eſtiment que les *Boïens* avoient leur étenduë depuis le pays de Bucht juſqu'à Baionne, & que cette ville étoit leur Cite. Mais le pays de la Cité d'Acqs s'oppoſe à cette conjecture; car une partie de ce pays eſt ſitué entre Baïone & le pays de Buchs. De Marca. D'autres prétendent que les *Boïens* habitoient la contrée que l'on appelle à préſent Medoc. C'eſt le ſentiment qu'ont embraſſé Maty & M. Cornéille. Quoiqu'il en ſoit, une partie de ces *Boïens* ſe joignit à Segovéſe, paſſa le Rhin ſous ſa conduite, & s'établit, partie en Bohême, comme nous avons dit au mot Bohémes, & partie en Italie. Dans la ſuite ceux de Bohême chaſſez à leur tour par les Marcomans, ſe retirérent en Baviére. Ceux d'Italie au commencement du gouvèrnement de Céſar ſe joignirent aux Helvetiens, c'eſt-à-dire, aux Suiſſes, pour entrer en Gaule. Céſar les défit, obligea les Helvétiens de retourner chez eux. Pour les *Boïens*, les Heduens demandèrent au General Romain qu'il leur pèrmit de ſe mettre dans leur voiſinage; il y conſentit, & leur aſſigna une partie du Bourbonnois d'aujourd'hui, & la partie de l'Auvérgne qui eſt entre la Loire & l'Allier. Voyez Céſar, Comment. Liv. I. c. 28. & M. de Valois dans ſa Notice des Gaules au mot *Boii*, & p. 326. où il dit qu'on les nomme encore aujourd'hui Buics, & leur pays, le pays de Buchs. De Vigenère a dit *Boïes* au lieu de *Boïens*. Favin croit au contraire que ce ſont les Bourbonnois qui ont peuple le pays de Buchs, ou Baïonne; hiſtoire de Nav. p. 63. mais ſans fondement.

BOJITES, ſ. m. & pl. *Bojitæ*. Nom propre d'une famille Pèrſanne ſortie de Bojas, que l'on diſoit deſcendre de Darius Hiſtaſpides & des anciens Rois de Pèrſe. Les *Bojites* ont delivré leur patrie de la domination des Caliphes. Alis, fils de Bojas, fut le prémier *Bojite* qui monta ſur le Trône vèrs l'année 928 de J.C. Melecva fut le dèrnier *Bojite* qui occupa le Trône. Les Selgucides, Turcs d'origine, leur ſuccedérent en 1055. Ainſi la domination des *Bojites* dura 127. ans. Voyez. *Horn. Orb. Imp.* Joachim Feller, dans ſes notes ſur Hornius, dit que les *Bojites* s'appellent auſſi Pujans, *Pujani*.

BOIRE, v. act. Avaler quelque liqueur pour étancher la ſoif, pour ſe rafraîchir, pour ſe purger, ou pour le ſimple plaiſir. *Bibere*. Ainſi on dit, *boire* à ſa ſoif; pour dire, Ne *boire* que pour la néceſſité. *Boire* frais, *boire* à la glace, *boire* pour ſe rafraichir. *Boire*, avaler une médecine, *boire* à l'Allemande. *Boire* à tire larigot. Voyez Larigot. *Boire* d'autant. *Boire* tout pur. *Boire* comme un trou. *Boire* à longs traits, des raſades, des rouges bords; pour dire, *boire* en debauché, & pour s'enyvrer. Il y a des animaux qui ſont long-tems ſans *boire*, comme le chameau. L'Auteur de l'Hiſtoire des Antilles aſſure que les cochons des Caraïbes *boivent* peu, ou point du tout; que les chévres ne *boivent* qu'une fois la ſemaine; les civettes qu'une fois le mois; & que les vaches ſont ſix mois ſans *boire*. Montagne dit dans ſes Eſſais, L. 3 C. 13 qu'un Gentilhomme de ſa connoiſſance avoit fait le trajet de Madrid à Liſbonne en Été ſans boire. Les Chinois tiennent pour un grand regal de *boire* chaud: & leur boiſſon, qui eſt le thé & le vin de ris, eſt toujours ſur le feu dans quelque vaiſſeau proche la table.

On dit abſolument dans ce ſens, qu'un homme eſt ſujet à *boire* ou qu'il *boit*; pour dire, qu'il eſt coûtumiér de s'enyvrer: & qu'il *boit* bien; pour dire, qu'il porte bien ſon vin: qu'il *boit* ſec; pour dire, qu'il ne paroit pas qu'il ſoit déſaltéré, ou qu'il *boit* juſqu'à la dèrniére goûte, & qu'il laiſſe le vèrre à ſec. Charlemagne, Liv. 3. chap. 35. de ſes Ordonnances, fait déſenſe aux ſoldats de *boire* les uns aux autres, à cauſe des querelles qui naiſſent de la debauche. *Boire* à la ſanté, eſt une cérémonie de buveurs qui ſe fait en ſaluant quelqu'un, lorſqu'on veut *boire* pour lui faire honneur, & porter une ſanté, inviter un autre d'en faire autant. *Propinare alicui*. On trouve dans une Gazette, Les ſantez de Leurs Majeſtez furent *bues* & reponduës. *Boire* à la ronde, c'eſt *boire* la ſanté de toute la compagnie l'un aprés l'autre. *Boire* les inclinations, c'eſt recommencer à *boire* les ſantez des mêmes pèrſonnes. Crie: le Roi *boit*, c'eſt une ceremonie qui eſt en uſage dans toute l'Europe, en éliſant pour Roi au hazard, & par le moyen d'une féve, quelqu'un de la compagnie le jour des Rois, auquel on eſt obligé d'applaudir toutes les fois qu'il *boit*.

Boire enſemble, eſt auſſi un témoignage d'amitié, qui ſe fait en ſe donnant l'un à l'autre quelque repas. *Compotare*. Il l'eſt auſſi de reconciliation: car quand on veut racommoder des gens brouillez, on dit qu'on les fera *boire* enſemble. On dit même en ce ſens au figuré, quand les voix, ou les inſtrumens de deux Muſiciens ne ſont pas d'accord, qu'il les faut faire boire enſemble. Dès le dixiéme ſiécle, *boire* enſemble, étoit en Bretagne une clauſe des contrats & des traitez particuliers. Il paroit que les Bretons aimoient le vin dès ce tems-là; du moins *boire* enſemble étoit une des conditions eſſentielles des Traitez entre particuliers. Lobineau.

Boire le vin du marché, eſt auſſi une coûtume pratiquée parmi le peuple, & ſur-tout à la campagne, de ne faire aucun marché ſans aller *boire* enſuite en ſigne de bonne foi & de réjoüiſſance: & on dit auſſi des petits préſens qu'on donne aux valets & aux artiſans qui ont rendu quelque ſèrvice, que c'eſt pour *boire*, pour ſe réjoüir. *Boire* bouteille, ou vuider bouteille. Voyez BOUTEILLE.

On dit auſſi, principalement en Poëſie, ceux qui *boivent* le Gange, le Thèrmodon; pour dire, les peuples qui habitent ſur les rives de ces fleuves.

On dit figurément, que la tèrre *boit*, que le papier *boit*; & de toutes les autres matiéres ſéches & ſpongieuſes, qu'elles *boivent*, quand elles ſont pénétrées de quelque liqueur. Anacréon dit plaiſamment dans ſa dix-neuviéme ode, La tèrre *boit*, les plantes *boivent* la tèrre, c'eſt-à-dire, la ſucent; la mèr *boit* l'air, le ſoleil *boit* la mèr, la lune *boit* le ſoleil; pourquoi compagnons voulez-vous donc m'empêcher de *boire*? On dit en Chymie, que les alkalis *boivent* les acides; pour dire, qu'ils s'en empreignent, qu'ils s'en imbibent, & qu'ils entrent l'un dans l'autre pour faire un corps nouveau & différent des autres.

Boire le calice, ſe dit auſſi figurément; pour dire Souffrir avec patience quelque infortune qu'on ne peut éviter; faire quelque choſe par une force majeure. *Haurire calicem*. En ce même ſens on dit, *boire* une honte une injure. Il fallut *boire* la raillerie de peur de l'accroitre en la défendant. Ablanc. Malheureux que je ſuis, faut-il que je *boive* cet affront? Mol.

On dit en tèrme de Lingerie & de Couture, Mener *boire* une étoffe, du linge, du paſſement; pour dire, le coudre lâche & un peu pliſſé.

On dit au Manége, *boire* la bride, quand le mords remonte trop haut, & ſe déplace de deſſus les barres où ſe fait l'appui.

Boire, eſt auſſi un tèrme de Tanneur, qui ſignifie, Faire tremper. Faire *boire* une peau 24 heures dans la riviére

On dit en tèrme des Eaux & Forêts, qu'une mare, un foſſé, ou une chantepleure *boit* en riviére, quand elle a quelque communication avec elle: ce qui eſt défendu par l'Ordonnance.

Boire, eſt quelquefois ſubſt. & ſignifie Boiſſon. *Potus, potio*. Cet homme eſt ſi attaché à ſon travail, à ſon amour, qu'il en pèrd le *boire* & le manger.

A Boire, ſe dit advèrbialement & abſolument. Donner *à boire*. Du vin prêt *à boire*. Chanſons *à boire*.

Boire, ſe prend ſouvent dans un ſens moral, ſur-tout en Poëſie & dans les provèrbes.

O toi, qui libre enfin d'une pénible courſe,
Poſſédes du vrai bien l'inépuiſable ſource,
Qui dans un ſaint repos à jamais retabli
Des peines d'ici-bas bois *l'étèrnel oubli.*

Tout cela veut dire, Toi qui es maintenant au Ciel, où l'on ne ſouffre plus rien.

Une Ballade fort galante préſentée à feu Monſeigneur après le camp de Compiegne, a pour refrain, un peu de honte eſt bientôt *bue*. En voici un couplet:

De trois héros nouvellement
La gloire a fait une recrue;
Compiegne eut le plaiſir charmant
De voir comme ſi fierement
Le ſoldat François ſe remue;
Le vainqueur généreuſement
Faiſoit quartier criant qu'on tue;
Le vaincu diſoit plaiſamment,
Un peu de honte eſt bien-tôt buë.

On dit poëtiquement, *boire* le Nectar; pour dire, Être au rang des Dieux, aſſis à leur table. *Boire* le Styx, le Cocite, pour dire, Être mort.

Boire, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. On ne ſauroit ſi peu *boire* qu'on ne s'en ſente, cela ſe dit à ceux qui diſent ou ſont quelque extravagance au milieu d'un repas. On dit, A petit manger bien *boire*; pour dire qu'on ſe recompenſe ſur le vin quand on n'a pas beaucoup de mets. On dit, qu'on commence matines par touſſer, & ſouper par *boire*. On dit, Qui fait la folie la *boit*; pour dire, que chacun doit porter la peine de ſa faute. On dit encore, On ne ſauroit faire *boire* un âne s'il n'a ſoif, pour dire, qu'on ne peut pas obliger un homme à faire une choſe malgré lui. On dit encore, Puis qu'il eſt tiré, il le faut *boire*; pour dire, qu'il faut pourſuivre les affaires où on eſt engagé. On dit, qu'un homme a bien gagné à *boire*, tant ſerieuſement qu'ironiquement, quand il a fait quelque action utile, ou dommageable. On dit auſſi, *boire* en âne, lorſqu'on laiſſe une partie du vin dans le vèrre. On dit encore, *boire* le petit doigt, le petit coup gaillard; pour dire, Faire une petite débauche entre honnêtes gens. On dit, *Boire* comme un Templier, comme un trou; pour dire, *boire* par excès. On dit auſſi en voyant un homme yvre, il

a

Google

a plus *bû* que je ne lui en ai verſé. On dit encore, Qui bon l'achète, bon le *boit*.

Beu, eue, part. paſſ. & adj. *Potus, hauſtus, exhauſtus.*

On dit proverbialement, Après grâces Dieu *bût*; ce qu'on croit venir d'une Indulgence qui fut donnée aux Allemands qui *boiroient* un coup après avoir dit grâces, pour les obliger par ce moyen à les dire. On dit auſſi, Il a toute honte *bût*, il a paſſé par devant l'huis du Pâtiſſier, en parlant d'un homme ſans honneur, qui ſe moque de tous les reproches qu'on lui peut faire. Ce proverbe vient de ce que les Pâtiſſiers tenoient autrefois cabaret ſur le dèrrière de leur logis, où ceux qui avoient quelque pudeur entroient par une porte ſecrete; & quand un débauché y entroit par la boutique ou par le devant, on diſoit qu'il avoit toute honte *bût*.

BOICER, v. a. Tèrme de Monnoye. C'eſt la huitième & dernière façon que l'on donne aux carreaux, après laquelle ils s'appellent flans ou eſpèces. Voyez CARREAU.

BOIS, ſ. m. Subſtance qui forme le corps des arbres, & qui prend ſon accroiſſement du ſuc de la tèrre. *Lignum*. Il y a des *bois* durs, comme le cormier, le poirier; des *bois* legers comme le liege, &c. On a peint ce lambris en couleur de *bois*. M. Grew, dans ſon Anatomie des Plantes, a découvert que la partie qu'on appelle proprement le *bois* dans un végétable, n'eſt autre choſe qu'une infinité de canaux fort petits ou des fibres creuſes, dont les unes s'élevent en haut & ſe rangent en forme d'un cèrcle parfait; & les autres, qu'il appelle *inſertions*, vont de la circonference au centre. Elles ſe croiſent mutuellement comme les lignes de longitude & de latitude ſur un globe, ou les fils des Tiſſerans, étendus en long & en large & entrelacez enſemble.

Ménage dérive ce mot de *boſcum* ou *boſcus*, qui ſignifie *forêt*. Il vient plûtôt de l'Allemand *buſch*, d'où les Italiens ont fait *boſco*, & les Eſpagnols *boſque*. En vieux François on diſoit *bos*. Du diminutif *boſketus* on a fait *bôquet* & *bouquet*; & de *boſcum* on a fait pareillement buiſſon, de *boſca*, *bûche*, & de *boſcagium*, *bocage*.

On appelle chez les Chrétiens par excellence, le ſacré *bois* de la Croix, le *bois* de la vraie Croix, celui où fut attaché notre Sauveur. *Lignum Crucis.*

Bois, ſe diſtingue en pluſieurs ſortes, tant par ſa nature, ſes vèrtus & ſes qualitez, que par ſes défauts, ſes façons, ſes voitures, ſes meſures, & ſes emplois.

Bois, conſidéré ſelon ſes divèrſes qualitez, utiles, curieuſes & médecinales, eſt premièrement le *bois* de charpente ou à bâtir, tels que ſont le chêne, le châtaignier, le ſapin, qu'on ſcie & qu'on équarrit, &c. qui ſèrt à bâtir les maiſons, à faire les planchers & les toits des moulins, des machines, &c. *Materies, materia.*

Les *bois* eſtimez par curioſité, ſont les *bois* de citron, de cedre, d'ebène, de calemba ou calembouc, de buis; à cauſe de leur odeur & de leur dureté, & parce qu'ils reçoivent un beau poli, dont on fait des tables, des buffets, des chapelets, des peignes.

Les *bois* de teinture ſont *bois* d'Inde, *bois* de breſil, *bois* de Campéche, *bois* jaune, &c.

Les *bois* médecinaux ſont le Gaïac, que les Eſpagnols appellent *Legno ſancto*, l'Aloës ou *Agallochum*, le *bois* d'aigle ou *Pao d'aquila*, & d'autres qui ſeront expliquez à leur ordre.

Bois, en terme de Forêts, conſidéré ſuivant ſon état, s'appelle *bois en étant* lors qu'il eſt debout & ſur pied, vivant & prenant ſon accroiſſement ſur la tèrre. *Arbor ex ſua ſtirpibus.* Cette expreſſion vient de ce que ce mot *étant* étoit autrefois un ſubſtantif; & on diſoit qu'un homme étoit en ſon *étant*, pour dire, qu'il étoit debout ſur ſes piéds; comme on dit encore, qu'il eſt en ſon ſéant, pour dire, qu'il eſt à demi couché.

Bois vif, eſt celui qui prend nourriture, ou qui porte du fruit, qui pouſſe des branches & des feuilles. *Lignum vivens.* Caron dans ſon traité des *bois* oppoſe *bois vif* à celui qu'on appelle mort *bois*, l'un & l'autre prend nourriture, & porte des feuilles; la différence ſe prend de l'eſpéce des Arbres; le *bois* vif, ce ſont les arbres propres à faire de l'ouvrage, comme chêne, hêtre, chataignier, & autres qui ne ſont point compris dans les morts-*bois*. *Lignum fabrile.*

Bois d'entrée, eſt celui qui eſt entre vèrd & ſec, dont les arbres ont les houppiers ou quelques branches ſéches, & d'autres vèrtes. *Arbor aliquâ ſui parte arida.* La coupe en eſt défenduë aux uſagers.

Bois gisant. Celui qui eſt coupé ou abatu & couché ſur tèrre *Arbor jacens humi.*

Bois mort. Celui qui eſt ſeché ſur piéd, qui n'a plus de ſève. *Lignum aridum.* La Coûtume de Nivèrnois dit, art. 13. c. 17. *bois mort*, eſt *bois* chu, abbatu ou ſec, qui ne peut ſervir qu'à brûler.

Mort-bois, eſt celui qui eſt expliqué & deſigné dans la Charte Normande accordée par Loüis X. en 1313. *Arbor caduci roboris.* Il y en a neuf eſpéces, *faux*, *marſaux*, *épines*, *puines*, *aunes*, le *ſeur* ou *ſureau*, *genêt*, *genièvres*, & *ronces*. Dans l'Ordonnance de François I. ſur le fait des Chaſſes, art. 55. le Roi déclare que pour ôter toute difficulté ſur ce qu'on doit appeller *bois-mort* & *mort-bois*, il veut qu'on ſuive l'interpretation & la reſtriction qui eſt contenuë en la Charte aux Normands du Roi Loüis X. les Ordonnances poſtérieures y ſont conformes. Ce mot s'eſt dit, ſelon quelques-uns, par corruption pour *maubois*, ou *mauvais bois*, qui ont voulu y comprendre tout le *bois en étant* qui n'avoit ni fruit, ni graine, comme on voit dans la Coûtume de Nivèrnois. Cependant il y a bien d'autres arbres qui ont vie, & qui ne portent point de fruit, qui ne ſont pas renfermez dans le petit nombre d'eſpéces que l'Ordonnance met ſous ce nom de *mort-bois*, qui n'eſt en uſage que ſuivant les reſtrictions qui y ſont compriſes. Le *mort-bois* n'eſt point ſujet au tiers & danger. Coquille dit que le *mort-bois* eſt *bois vèrd* ſur piéd non portant fruit.

Bois-blanc, eſt le peuplier, le bouleau, le tremble & autre *bois* léger & peu ſolide. Il n'y doit avoir que le tièrs au plus de *bois-blanc* dans la voye de *bois* de corde ou à brûler, ſuivant l'Ordonnance.

Bois en grume, eſt tout le *bois* qu'on améne ſans être équarri, qui eſt avec ſon écorce, & tel qu'il eſt ſur pied, comme ſont les pilotis & pluſieurs *bois* de charronage & d'ouvrages. *Lignum ſcabrum, aſperum.* Il y a des régles pour réduire le *bois en grume* au quarré; c'eſt-à-dire, pour ſçavoir combien un arbre ſur pied de tant de pourtour donnera de pieds de *bois* équarri.

Bois chablis, ſont des *bois* abatus ou rompus par les vents, ſoit par le pied, ſoit ailleurs, aux corps, ou aux branches, ou déracinez. *Arbor dejecta violentiâ tempeſtatis.* On l'appelle auſſi *caable* ou *bois verſé*. Tous les arbres de condamnation pour forfaiture ou delit y ſont auſſi compris.

Bois encroué, eſt un arbre qui en l'abatant eſt tombé ſur un autre, & dont les branches ſont engagées les unes dans les autres. *Ramoſa arbor, arboris propinquæ ramis implicita.* L'Ordonnance defend d'abatre les *bois* ſur leſquels d'autres ſont *encrouez*.

Bois en étant eſt celui qui eſt debout. *Arbor radicibus hærens terræ.*

Bois en récépage, eſt un *bois* incendié ou gâté par délit, ou de jeunes taillis abroutis exceſſivement par les beſtiaux, ou par de fortes gelées, de ſorte que le reſtant des *bois* ne profitant plus qu'en rabougriſſant, l'on eſt obligé de le recéper par le pied pour en faire revenir d'autres d'une plus belle venuë. *Silva incendio, belluarum morſa, frigoris aſperitate vitiata.* Caron.

Le BOIS conſidéré ſelon ſes défauts, eſt premièrement le *bois roulé*, c'eſt du *bois* que les vents ont abbatu pendant qu'il étoit en ſeve, enſorte que les cruës de chaque année n'ont point fait corps enſemble, mais ſont demeurées de leur épaiſſeur ſans aucune liaiſon. Ce *bois* ne peut être debité ni en fente, ni en autre marchandiſe. Il n'eſt bon tout au plus que pour les petits ouvrages.

Bois tranché, eſt celui qui a le fil de travèrs, qui au lieu de ſuivre le long de l'arbre, le travèrſe d'un côté à l'autre de l'écorce. *Obliquis fibris arbor.* Il ne peut être employé à la fente, & il ſe caſſe aiſément.

Bois charmez, ſont des *bois* auſquels on a fait quelque choſe pour les faire mourir ou tomber. *Lignum faſcinatum.*

Bois arsins, ſont des *bois* où a été le feu, ſoit qu'on l'y ait mis par malice, ſoit qu'il y ait pris par accident. *Lignum exuſtum*

On appelle *loupe de bois*, des boſſes ou gros nœuds qui s'élevent ſur l'écorce. *Nodoſum.*

Bois rabougris, ou *abougris*, *broutez*, ou *avortez*, ſont les *bois* tortus & malfaits qui ne croiſſent qu'à la manière des pommiers, qui ne ſont pas de belle venuë, & qui doivent être récépez. *Arbor non adepta juſtam magnitudinem.*

Bois rustique et noailleux, eſt celui qui a cru ſur le gravier & eſt expoſé au ſoleil du midi, qui ne ſe peut fendre, ſi ce n'eſt un peu vèrs le tronc. *Arbor nodoſa, retorrida, areſacta.* On le dit auſſi des racines d'olivier, de noyer, & d'autres *bois* veinez, qui ſèrvent aux Ebeniſtes pour les ouvrages de placage. On l'appelle auſſi *bois madré*. *Lignum undatum criſpatum & vermiculatum.*

Bois mouliné ou *bois carié*, eſt du *bois* corrompu, pourri, & où il y a des vèrs & des malandres. *Lignum carioſum, putridum.*

Bois bomé, eſt celui qui eſt naturellement un peu courbe, & qu'on poſe ſur ſon fort, quand on met par deſſus ſa partie la plus élevée & qui fait la boſſe. *Curvatum, incurvum.*

Le BOIS ſe conſidére auſſi ſelon ſa taille & ſes façons.

Bois d'émail, c'eſt du *bois* qui eſt fendu & ſcié du centre à la circonférence.

Bois d'equarissage ou *bois quarré*, eſt tout le *bois* équarri deſtiné à bâtir, qui eſt au deſſus de ſix pouces; & ſelon qu'il eſt débité, chaque groſſeur porte ſon nom particulier. *Ligna in quadratum decisa.*

Bois flacheux, eſt celui qui n'eſt pas bien équarri, & à vive arête. *Lignum deciſum infabre.* *Bois meplat*, celui qui eſt beaucoup plus large qu'épais, comme les membrures pour la menuiſerie. *Ligna lata magis quam profunda.* *Bois lavé*, dont avec la béſaiguë on a ôté tous les traits que la ſcie y avoit laiſſez. *Lignum politum.* *Bois deverſé*, ou *gauche*, celui qui n'eſt pas droit par rapport à ſes angles & à ſes côtez. *Pravatum, contortum.* *Bois gelif*, celui qui a des fentes qui lui ſont venuës par la gelée. *Rimoſum.* Et *bois de refend*, celui dont on fait du merrain, des lates, des échalas. Il eſt appellé ainſi à cauſe qu'il ſe refend par éclats. *Fiſſile.* On appelle *bois d'échantillon*, des piéces de *bois* de cèrtaines longueurs & groſſeurs ordinaires, telles qu'on les trouve dans les chantiers des Marchands. *In ligna variæ magnitudinis deciſum.* Et *bois apparent*, celui qu'on ne couvre point de plâtre après qu'on l'a mis en œuvre dans les planchers, cloiſons, &c.

On appelle auſſi *bois qui ſe tourmente*, le bois qui n'étant pas ſec quand on l'employe, ne manque jamais de ſe déjetter; & on appelle *bois ſain & net*, celui qui n'a ni gales, ni fiſtules, ni nœuds vicieux.

Un *Cent de bois*, chez les Charpentiers, c'eſt cent fois 72 pouces de *bois* en longueur, ou une Piéce qui a douze piéds de long ſur ſix pouces d'épaiſſeur & de largeur: de ſorte qu'une ſeule Poutre eſt ſouvent comptée pour quinze ou vingt piéces de *bois*. Tout le *bois* de charpente ſe réduit à cette meſure; ſoit pour la vente, ſoit pour la voiture, ſoit pour le toiſé des ouvrages. Il eſt taillé en longueur depuis ſix juſqu'à trente pieds en augmentant les piéces toujours de trois pieds en trois piéds. Celle de menuiſerie ne vont guère qu'à quinze piéds avec la même gradation. Ainſi on dit en ce ſens, qu'un navire de 1100 tonneaux comme le Victorieux qui a 120. piéds de quille portant ſur grève, eſt compoſé de 17465 piéces de *bois* reduits ſelon l'uſage de Paris, & ſa mâture de 4000, qui ſont bien 1800 charretées de *bois*, tant que deux chevaux en peuvent tirer, ſans les affuts de canon & les Piéces de rechange. Le Caron, Arpenteur, a fait deux petits volumes de la qualité & du toiſé des *bois*, fort utiles pour les Marchands ou bourgeois qui veulent acheter du *bois* à bâtir. Des expériences que M. Perraut rapporte pour faire voir le paſſage des differens ſucs dans les Plantes, il en tire un précepte pour les Charpentiers, qui eſt de mettre les Poteaux & les autres piéces de *bois* qui doivent être debout, en une ſituation contraire à celle que les arbres ont naturellement, afin que l'eau qui peut tomber ſur les ouvrages découvèrts ne pénétre pas avec tant de facilité dans les pores du *bois*.

Bois de charronnage, eſt celui qui ſert à faire des rouës de chariots & charretes, comme l'orme & le chêne. *Lignum curribus, curris ac plauſtris fabricandis aptum.*

Bois de sciage, eſt le *bois* coupé en planches & en ſolives, qui ſert pour les menuiſeries: comme auſſi tout le *bois* quarré dont l'épaiſſeur eſt moindre de ſix pouces, s'appelle *bois de ſciage*. *In aſſeres ac tigna deciſum.*

Bois d'ouvrage, eſt celui qu'on travaille dans les forêts, dont on fait des ſabots, des pelles, des ſeaux, des lattes, des cèrcles des écliſſes, &c. *Fabrile.*

On appelle auſſi en général du *bois ouvré*, ou *non ouvré*, celui qui eſt façonné par les mains des Ouvriers, ou celui qui eſt en état de l'être.

Bois merrein, c'eſt du *bois* fendu en petits ais, dont on fait les douves des tonneaux, des cuves. *In aſſerculos deciſum.* On l'appelle auſſi *bois à baril*, *bois d'enfonçures*, *bois à douvin*, *bois à pipes*. Les Menuiſiers en font auſſi des panneaux, mais il ne ſert point à bâtir, quoiqu'abuſivement quelques-uns l'étendent à tout le *bois* de charpente, & pluſieurs aux pèrches, échalas, &c. Le mot de *merrein* vient de *materiamen*, qu'on diſoit dans la baſſe Latinité pour *materia*: de *materiamen* on a fait *marrein*, *merrein*, *marrien*. De Laurière.

Les Menuiſiers appellent auſſi du *bois refait*, du *bois* équarri & dreſſé ſur toutes les faces. Ils appellent *courroyer le bois*, quand ils lui donnent cette façon. Ils diſent auſſi, que des *bois* ſont bien pouſſez & bien tabotez, quand ils ſont bien unis.

Les Charpentiers appellent auſſi *bois affoiblis*, les *bois* qu'on a taillez en cintre, qu'on a rendus courbes. Les *bois* affoiblis exprès, ſont toiſez de la grandeur de leur boſſage, & les courbes de la grandeur de leur plein cintre, c'eſt-à-dire, qu'il faut comprendre le plus grand vuide de la courbe avec ſa largeur. Ils diſent auſſi *enchiner le bois avec une régle*, pour dire, mettre les pieces ſur une même ligne. On dit *mettre les piéces de bois en leur raiſon*, quand en mettant en chantier les piéces de bois qui doivent ſervir à un bâtiment, on met chaque morceau en ſa place. On dit encore, *piquer les bois ſuivant le devers qui s'y trouve*, ce qui ſe fait avec le plomb pèrcé en triangle.

Les Imprimeurs appellent *bois de tête*, les petites piéces de *bois* qui ſe mettent dans le chaſſis au deſſus des pages pour tenir les formes ſerrées; & *bois de fond*, les *bois* qui ſe mettent entre les pages.

Bois a bruler, eſt celui qu'on deſtine à faire du feu, qui ſe diviſe en pluſieurs eſpèces. *Lignum igniarium, focarium.*

Bois flotté, eſt celui qu'on améne en trains, & lié avec des pèrches & des rouëttes ſur des rivières. *Lignum fluctibus jactatum.*

Bois perdu, eſt celui qu'on jette dans les petites rivières qui n'ont pas aſſez d'eau pour porter des trains ni des bateaux, & qu'on va recueillir & mettre en trains aux lieux où elles commencent à porter. Il eſt permis aux Marchands de jetter leurs *bois* à *bois perdu*, en avertiſſant les Seigneurs dix jours auparavant, comme auſſi de faire des canaux, & de prendre les eaux des étangs pour faire flotter leurs *bois*, en les dédommageant.

Bois volans, ſont les *bois* qui viennent par le flot droit au port où on les recueille.

Bois échappez, ceux qui par les inondations s'échappent dans les Prez & dans les tèrres.

Bois canars, ceux qui demeurent au fond de l'eau, ou qui s'arrêtent ſur les bords des ruiſſeaux où on a jetté un flot de *bois* *à bois perdu*. Les Marchands ont quarante jours aprés que le flot eſt paſſé pour faire pêcher leurs *bois canars* ſans rien payer.

Bois neuf, eſt le *bois* qui vient dans les bateaux ſans tremper dans l'eau. *Navicularia vectionis lignum*, ou *navibus advectum.*

Bois pelard, eſt du *bois* menu & rond, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

Bois de moule, ou *de quartier*, eſt du *bois* qui eſt meſuré. Il doit avoir au moins 18 pouces de groſſeur. *Caudex annularius.* Les Marchands Ventiers doivent fournir aux Bucherons des chaines & meſures de ces longueurs.

Bois de corde, eſt du *bois* fait ordinairement de branchage ou de taillis. *Lignum ex confectâ ſilva cæſurâ proveniens.* On l'appelle ainſi quand il eſt au deſſous de 17 pouces de groſſeur. Il doit être au moins de ſix, & ſe vend à la membrure, qui a quatre piéds de haut ſur quatre pieds de large. Il eſt ainſi appellé à cauſe qu'on le meſuroit n'a guère à Paris avec des cordes. Tout *bois* à bruler en général doit avoir trois piéds & demi de long compris la taille. La corde de *bois* vaut deux voyes de Paris. La meſure de la corde de *bois*, ſelon l'Ordonnance, eſt de huit piéds de long, & de quatre de haut. Du *bois en chantier*, c'eſt du *bois* en pile & en magaſin.

Bois de compte, eſt celui dont les 62 bûches au plus ſe trouveront remplir les trois anneaux qui compoſent la voye de *bois* par les Ordonnances de la ville; & ceux qui ſont au deſſous de dix-huit pouces de groſſeur, doivent être rejettez & renvoyez parmi le *bois* de corde. *Lignorum ſtrues ex ſtipitibus ac truncis conflata.*

Bois déchiré, c'eſt le *bois* qui revient de quelque ouvrage qu'on met en pieces; par exemple, un vieux batteau qu'on déchire, c'eſt-à-dire, qu'on defait.

Bois fossil. Il y a des endroits où l'on trouve du *bois* dans la tèrre, ſoit qu'il ait été enterré autrefois & dès le déluge, comme quelques-uns le croyent, ſoit qu'il s'y forme, comme il arrive à celui des mines d'ambre. Voyez au mot Ambre gris, & la Diſſèrtation de M. Hartman qui y eſt citée. Il me ſouvient que voyageant par l'Italie j'eus la curioſité d'aller voir une mine ou carrière de *bois foſſil*, ou eſtimé tel, qui étoit proche de la ville d'Aquaſparta, & de laquelle un des Lyncées nommé *Stelluti*, avoit fait un livre, Mascur. On a découvert en 1712 dans les marais de Ciiuk, village à une lieuë de Douay, un gros chêne avec ſes principales branches, lequel par le long ſéjour qu'il a fait dans ces lieux humides, enfoncé 15 ou 20 pieds ſous tèrre, a contracté une couleur noire qui fait honte à l'ébéne. Il y a quelque tems qu'on trouva en Anglèterre à plus de 100 piéds ſous tèrre, des chênes d'une prodigieuſe groſſeur avec toutes leurs branches, leſquels avoient auſſi contracté une couleur parfaitement noire, jointe à une dureté qui paſſoit de beaucoup celle qu'ils avoient lorſqu'ils végétoient. Ces arbres peuvent-ils s'être trouvez là par une autre cauſe que par le boulevèrſement général du globe tèrreſtre pendant le déluge? *Mém. de Trév.* 1713. p. 61 62.

Mouleur de bois, eſt un Officier de ville établi ſur les ports pour faire meſurer le *bois* dans les moules ou membrures. *Lignorum menſor.*

On appelle à Paris *bois de gravier*, un *bois* demi flotté, qui vient du Nivèrnois & de Bourgogne dans des endroits pierreux.

On appelle du *bois d'Andelle*, un *bois* de deux piéds & demi, qui vient par bateaux par la rivière d'Andelle. Il eſt ordinairement de hêtre.

Brin de bois, eſt un morceau de *bois* de belle venuë, droit & long, qui n'eſt point ſcié, ſi ce n'eſt pour l'équarriſſage, & qui eſt de toute la groſſeur de l'arbre. *Lignaria fabrica materia.* Il eſt excellent pour faire des planchers.

On appelle auſſi *brin de bois*, un *bois* de pique, un *bois* de lance, ou le *bois* de ces armes avant qu'ils ſoient fèrrez. *Haſtile.*

Les anciens Chevaliers appelloient *bois*, leurs lances. Leurs *bois* volèrent en éclats. Et on diſoit qu'ils portoient bien leur *bois*, lorſqu'ils couroient en lice de bonne grace. C'eſt de là que figurément on dit qu'une femme porte bien ſon *bois*, pour dire, qu'elle a bonne mine à marcher.

On dit en tèrme de guèrre, quand on fait faire alte à l'Infanterie, Haut le *bois*, à cauſe qu'on leve alors les piques ; & dans la marche, faire *long bois*, quand on veut augmenter l'intervalle qui eſt entre les rangs.

On appelle en menuiſerie des *meubles de bois*, des tables, des ſiéges, des *bois* de lit, quand ils n'ont point de garniture d'étoffe ni de tapiſſerie.

En tèrme de Vénerie, on dit un *bois de cèrf* ; ce qu'on appelle autrement *corne de cèrf*. *Ramoſi cervi cornua*, & l'on dit qu'un cèrf a touché au *bois*, quand il a dépouillé la peau de la tête en ſe frottant contre des arbres.

On dit figurément en ce ſens, qu'une femme fait porter du *bois* à ſon mari, pour dire, qu'elle lui fait porter les cornes, qu'elle lui eſt infidelle.

Il pourroit bien, mettant affront ſur affront,
Charger de bois *mon dos, comme elle a fait mon front.* MOL.

En Agriculture *bois* ſe dit des menuës branches, ſions & rejettons que les arbres pouſſent chaque année. *Virgulta*. Ainſi on dit qu'un arbre nain pouſſe trop de *bois*, qu'une vigne eſt trop chargée de *bois*, pour dire, qu'il la faut tailler, & qu'il faut émonder ou élaguer les arbres. On appelle auſſi la vigne, le *bois tortu*.

Je ne donnerois pas un ſétu
De toute l'Angleterre ;
Puiſque ce petit bois tortu (La vigne)
N'y ſauroit prendre tèrre.

BOIS, eſt auſſi un nom collectif, qui ſignifie les arbres qui ſont plantez fort épais & en grand nombre, ſoit dans un jardin, ſoit dans la campagne. *Nemus*. Un *bois* épais. Un *bois* dégradé.

BOIS DE HAUTE FUTAYE. Arbre de tige. C'eſt le *bois* qui eſt parvenu à ſa plus grande hauteur, qui eſt réputé immeuble, & qui ne peut être abatu par un uſufruitier. *Alta, ardua & procera ſilva*. *Bois* eſt réputé de haute futaye, dit Loiſel, quand on a demeuré trente ans ſans le couper. C'eſt auſſi la définition qu'en donne la Coutume de Blois. Celle de Sens dit qu'un *bois* eſt *bois* de haute futaye quand il eſt planté de tems immémorial, & qu'il eſt propre à bâtir. Dans celle de Nivernois après 20 ans, en le faiſant néanmoins notifier par affiches & cri public. Il eſt permis à ceux qui ont le droit d'uſages ou pâcages de mener leurs beſtiaux dans les *bois de haute futaye*, en tout tems, excepté la ſaiſon de la glandée, ou vive pâture. DE LA MARE.

On appelle *bois de haut revenu*, celui qui eſt de demi futaye de 40, ou de 60 ans.

BOIS SUR LE RETOUR, eſt un *bois* trop vieux, qui commence à diminuer de prix, & à ſe corrompre, qui a plus de 200 ans à l'égard des chênes. *Silva vetula*. Il eſt différent du *bois taillis*, qui renaît ſur les vieilles ſouches de la haute futaye coupée, & qu'on peut couper tous les neuf, douze ou quinze ans, qui tourne au profit de l'uſufruitier.

BOIS TAILLIS, eſt le *bois* qu'on met en coupes ordinaires tous les dix ans au moins, & qui eſt au deſſous de quarante ans ; car au de là c'eſt une *futaye ſur le taillis*. *Silva cadua*. C'eſt ce dont on fait le charbon & le *bois* à brûler. Les *bois taillis* ſont en pâtures pendant toutes les ſaiſons de l'année que les beſtiaux ne peuvent nuire au jeune bois. Les Coûtumes de Bèrry, de Bourbonnois & d'Auvèrgne, fixent ce tems à trois ans, & au mois de Mai depuis la dèrnière coupe. Celles de Nivèrnois & de Bourgogne à 4 ans que l'on peut encore proroger. Celles de Poitou à 4 ans, & pour les chèvres 5 ans. Celles de Troyes, de Vitry & de Chaumont, juſqu'à 5 ans, & aux chèvres pour toûjours. Celles de Sens & d'Auxèrre juſqu'à ce que par jugement le bois ait été déclaré aſſez fort. DE LA MARE.

BOIS A FAUCILLON, eſt un petit taillis qu'on peut couper avec un petit ferrement.

BOIS EN PUEIL. C'eſt un bois nouvellement coupé, qui n'a pas encore trois ans. Ce mot ſe trouve en pluſieurs Coûtumes, & entr'autres en celle d'Auvèrgne.

On appelle un *bois en défende*, quand on a défendu de couper un *bois* qu'on a reconnu de belle venuë dans quelque triage, pour le conſerver & le laiſſer croître, juſqu'à ce qu'on en ait beſoin ; & on dit qu'un *bois* eſt jugé défenſable, quand le Juge a donné permiſſion d'y faire entrer les beſtiaux en panage.

BOIS MARMANTAUX, ou *Bois de touche* ſont des *bois* autour d'une maiſon, ou d'un parterre, pour lui ſervir d'ornement, auſquels on ne touche point. *Nemus domeſticum, ædibus adſitum*. Les uſufruitiers ne peuvent faire couper les *bois marmentaux* & *bois de touche*, ni en haute futaye, ni en taillis, quand ils ſervent à la décoration d'une maiſon, ou d'un Château.

Une coupe de *bois* réglée, eſt une diviſion que ſe fait d'un grand *bois* en cèrtaines portions, afin qu'on en coupe chaque année une cèrtaine quantité ſans dégrader le *bois*, ni en diminuer le revenu. *Conſueta cæſura ſaltus*. On appelle l'*age du bois*, ou l'*eſſence du bois*, le tems écoulé depuis ſa dèrnière coupe. L'*uſance du bois* ſe dit de ſon exploitation.

GARDE-BOIS, eſt l'Officier prépoſé pour empêcher les dégradations des *bois*, & conſèrver le gibier. *Silvarum cuſtos*.

En Poëſie on appelle les Divinitez des *bois*, les Dryades, Hamadryades, les Faunes, les Satires, &c. Parmi les Payens il n'y avoit preſque point de *bois* qui n'eut ſon Dieu tutélaire, & un Temple conſacré au Dieu qui y préſidoit. Le ſilence & l'horreur qui y regnent, leur paroiſſoient propres à inſpirer du reſpect & à imprimer je ne ſçai quel ſentiment de Religion, enſorte qu'ils ſe figuroient que la Divinité y habitoit, c'eſt pourquoi ils étoient ſacrez & inviolables ; & Cicéron en déclamant contre Clodius, n'exagere rien tant que la profanation qu'il avoit commiſe, en portant le fèr & le feu dans ces *bois* défendus par la dévotion des peuples. *Lucus*. Les ſombres ombrages des *bois* les rendoient vénérables aux hommes, & les faiſoient choiſir comme des lieux propres à la célébration des myſtères. S. EVR. La ſolitude & les *bois* inſpirent je ne ſçai quelle tendreſſe qui enfonce le trait dans le cœur, au lieu de l'en arracher. ID.

Malherbe d'un Héros peut chanter les exploits ;
Racan chanter Philis, les bergers & les bois. BOIL.

Vous trouverez un jour que nos prez & nos bois,
Sont un plus doux ſéjours que le Louvre des Rois. LA SUZE.

En tèrme de Marine on dit, Faire du *bois*, *Lignari*, pour dire, Deſcendre en tèrre pour aller couper des *bois* néceſſaires à l'équipage. On dit auſſi qu'un vaiſſeau a reçu des coups en *bois*, pour dire, dans les bas & dans les œuvres vives.

BOIS DE RAQUETTE. C'eſt tout le *bois* qui compoſe la raquette. *Lignum reticuli*.

BOIS DE TOURNE-BROCHE. C'eſt la fuſée & les polies du tourne-broche.

BOIS DE LIT. Ce ſont les pans, les colonnes, le doſſier, les tringles & les goberges du lit. *Fulcrum*.

HAUT-BOIS, ſ. m. Eſt une flute qui eſt de différente grandeur, ſelon les quatre parties qui ſèrvent à en faire un concert. *Major tibia*. Il eſt devenu depuis un inſtrument militaire, le Roi en ayant mis dans les compagnies des Mouſquetaires.

On dit figurément qu'un homme joue du *haut-bois*, quand il fait abatre des *bois* de haute futaye.

Au Trictrac on dit, Abatre du *bois*, quand on abat beaucoup de dames de deſſus le premier tas, pour faire plus facilement des caſes dans la ſuite.

On appelle un homme eſtropié d'une jambe, *Jambe de bois*.

BOIS en Poëſie & en tèrme de guèrre & de tournois, ſe dit pour lance.

Il paſſe, & fait baiſſer en paſſant ces banières,
Et lui-même leur fait, de la main qu'il leur tend,
Et de ſon bois *qu'il baiſſe, un muet compliment.*
P. LE MOINE.

Tous deux, & la première & la ſeconde fois,
Courrurent de tant d'art qu'ils rompirent leur bois ;
Du bois *de l'Angevin les éclats s'envolèrent,*
Et bien haut dans la nuë aux yeux ſe dérobèrent. ID.

BOIS, ſe dit auſſi en pluſieurs phraſes provèrbiales. On dit d'un fanfaron, que c'eſt un grand abateur de *bois*, qui ſe vante de faire beaucoup plus de proüeſſes qu'il n'en fait. On le dit auſſi d'un homme qui expédie beaucoup de beſogne, & même d'un Juge qui rapporte beaucoup de procès. On dit de ceux qui font les choſes avec éclat, violence & impetuoſité de naturel, que c'eſt la force du *bois*, par alluſion au *bois* vèrd qui ſe tourmente & qui travaille. On dit, avoir l'œil au *bois* ; pour dire, Prendre garde à ſes affaires, & ne ſe laiſſer point ſurprendre, par alluſion aux embuſcades qui ſe font d'ordinaire dans les *bois*, dont on ſe doit défier toujours quand on paſſe auprès. On dit auſſi ; Il y a plus de *bois* en l'air qu'en tèrre ; pour dire, qu'on a beau dégrader des *bois*, il en revient plus qu'on n'en conſume. On dit que le *bois* tortu fait le feu droit. On dit auſſi, il n'eſt tel feu que de gros *bois*, en faiſant alluſion à un Philoſophe qui voyoit conſtamment brûler ſa maiſon. On dit en menaçant, Il verra de quel *bois* je me chauffe ; pour dire, je le bâtonnerai du *bois* que j'ai à mon feu. On dit en ce même ſens, charger un homme de *bois*, lui donner ſa proviſion de *bois* ; pour dire, lui donner pluſieurs coups de bâton. On dit, qu'un homme eſt du *bois* de quoi on fait les viéles, qu'il eſt de tous bons accords, pour dire, qu'il eſt foible ou complaiſant, qu'il n'oſe ou ne veut contredire perſonne. Etre du *bois* dont on fait une choſe, c'eſt avoir de ſon côté les qualitez & les diſpoſitions néceſſaires pour parvenir à cette choſe-là, y être propre, pouvoir y prétendre; en voici un éxemple, un Gentilhomme diſoit au Maréchal de la Meilleraye, ſi je ne ſuis pas Maréchal de France, je ſuis du *bois* de quoi on les fait: vous avez raiſon, repartit le Maréchal, quand on en fera de *bois* vous y pourrez prétendre. On dit ne ſavoir de quel *bois* faire fleche; pour dire, être réduit au petit piéd; être ſi miſérable qu'on ne ſait où ni comment ſubſiſter. On dit d'une chair dure ou trop cuite, qu'elle eſt ſéche, dure comme du *bois*, que c'eſt du *bois*. On dit baſſement d'un viſage pâle, défait, d'une mauvaiſe mine, que c'eſt un viſage de *bois flotté*. Tu mets bien du *bois* au feu tout d'un coup. MASCUR. Pour dire, tu propoſes bien des choſes, bien de la matière tout d'un coup.

On dit dans le Droit, le *bois* acquiert le plain. *Loisel.* M. Chaline explique ainſi cette éſpèce d'axiome, la tèrre qui eſt demeurée ſans culture pendant l'eſpace de trente ans, appartient au Seigneur haut juſticier à cauſe de la forêt bannale y joignante, s'il n'y a ſéparation entre la forêt & le plain, par bornes, murs, foſſez, ou autres marques.

BOIS DE CHANDELLE. Les habitans de l'Iſle de la Tortuë font des flambeaux de bois de Santal jaune, qu'ils fendent par éclats. Ce bois rend une flamme fort claire, quoiqu'il ſoit vèrd. C'eſt pourquoi ils le nomment *bois de chandelle*. OEXM.

BOIS de délit, dans les Ordonnances, ſignifie *bois* qu'on vole, qu'on prend en commettant un délit. Il y a confiſcation des chevaux, bourriques, &c. qui ſe trouvent chargez de *bois* de délit. *Lignum furto ablatum.*

BOIS ſujet à tiers & danger, eſt un *bois* dont le poſſeſſeur doit au Roi le tiers & le dixiéme du prix de la vente. *Silva præſtationi obnoxia.*

BOIS A ENYVRER. C'eſt un arbre des Iſles de l'Amérique, ainſi nommé, parce qu'étant pris, ou ſon écorce battuë dans un ſac & miſe dans de l'eau dormante, il enyvre tous les poiſſons, de ſorte qu'on les prend à la main. Cet arbre croît environ haut comme un poirier, & a les feuilles ſemblables à un tréfle. OEXM.

Le *bois* de Fuſtet, ou Fuſtel, comme on dit ordinairement, eſt la racine & le tronc d'un arbriſſeau qui vient en Provence & en Italie, Pline l'appelle *cotinus*. Il eſt d'une couleur jaune, il ſért à teindre en couleur de caffé & de feuille morte; les Ébéniſtes s'en ſèrvent auſſi.

Le *bois* jaune, ou le *bois* d'Anglètèrre, ainſi appellé parce que nous le tirons d'Anglètèrre, eſt un *bois* étranger de couleur qui ſért aux Teinturiers & aux Ébéniſtes.

Le *bois* de Sainte Lucie vient de Lorraine: il eſt d'un gris rougeâtre, dur & médiocrement péſant; ſon odeur agréable, qui augmente à meſure qu'il vieillit, le fait rechercher pour les ouvrages de marqueterie. Voyez CERISIER.

Le *bois* de Calembouc eſt verdâtre, il a une très-bonne odeur; on s'en ſért pour pluſieurs petits ouvrages, les Barbiers en font bouillir dans l'eau dont il ſe ſèrvent quand ils font la barbe.

Le *bois* violet ne ſért que pour les ouvrages de marqueterie. Il y en a de deux ſortes; celui qu'on connoît ſous le nom de *bois* violet, & un autre qui eſt d'une couleur rougeâtre tirant ſur le violet, les Hollandois l'appellent *letterhout*.

Le *bois* d'ebéne, ſi connu par les ouvrages qu'on en fait, & par quelques remédes qu'on en tire, eſt de trois ſortes; ſçavoir l'ébene noire qui eſt la plus connuë; l'ebéne rouge ou grenadine, & l'ébéne verte.

Le *bois* d'anis, ainſi nommé à cauſe qu'il a l'odeur d'anis, eſt d'une couleur griſâtre; il vient des Indes, & eſt employé par les Tabletiers & par les Ébéniſtes.

Le *bois* de chandelle vient d'Amérique; l'uſage qu'en font les ſauvages lui a fait donner ce nom, car ils le coupent par éclats, & s'en ſèrvent pour s'éclairer. On l'appelle auſſi *bois* de citron, à cauſe de ſon odeur, & *bois* de jaſſemin, à cauſe de ſes fleurs qui reſſemblent à celles du jaſſemin.

Le *bois* de corail eſt d'une couleur rouge vive, ſemblable à celle du corail. Les Américains en font divèrs ouvrages.

Le *bois* de Santal eſt en uſage dans la Médecine & chez les Parfumeurs. Voyez SANTAL.

Le *bois* d'aloës vient des Indes Orientales, de la Chine, de la Cochinchine, du Calecut, De Lao, &c. On en fait des ouvrages dans ces païs-là qui ſont fort eſtimez. Les Ambaſſadeurs de Siam firent preſent au Roi. (LOUIS XIV) de pluſieurs ouvrages de *bois* d'aloës, entre autres d'une éguière avec une éſpèce de ſous-coupe ou baſſin pour laver les mains: cet ouvrage avoit été fait à Siam, & à la mode du pays; les Ambaſſadeurs l'eſtimoient plus que s'il eût été d'or.

Le *bois* de Gaïac ſért à pluſieurs choſes. On en tire du flégme, de l'éſprit, de l'huile, de la réſine, du ſel, on en fait de la poudre, la plûpart de ces choſes ſont fort en uſage dans la Médecine.

Le *bois* de Gaïac de France eſt le bouïs, que quelques-uns appellent Gaïac de France, parce qu'ils croyent qu'il a les mêmes qualitez que le Gaïac, & ils l'employent à peu près aux mêmes uſages.

Le *bois* de Bréſil eſt fort en uſage pour les teintures rouges: le Bréſil d'où il vient lui a fait donner ſon nom; il en croît en differens endroits de l'Amérique; il en vient auſſi du Japon, les Anglois & les Hollandois l'appellent *bois* de Sapan. Voyez BRESIL.

Le *bois* d'Inde, ou *bois* de campêche, ou *bois* de la Jamaïque, ſert pour les teintures en violet & en noir. Voyez CAMPECHE.

BOIS GENTIL. Les Bourguignons ont donné ce nom au Mézéreon, qu'on appelle autrement aureolle femelle. C'eſt une éſpèce de *Garou*, ou de *Thymelæa*. Voyez MEZEREON.

BOIS PUANT. *Anagyris fœtida.* Arbre d'une moyenne grandeur, & qui donne dès la racine pluſieurs jéts. Son bois eſt pâle, & ſon écorce eſt d'un vèrd brun. Ses branches ſont garnies de feuilles qui ſont par trois ſur une même queuë longue environ d'un pouce. Elles ſont oblongues, pointuës, vèrtes par deſſus, & blanchâtres par deſſous, d'une odeur forte & deſagréable, ſurtout lorſqu'on les froiſſe. Les fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles & ſont légumineuſes, allongées, jaunes & ſoutenuës par un calice blanchâtre, comme argenté, & à cinq pointes. A ſes fleurs ſuccedent des gouſſes longues & larges comme le doigt, qui renferment entre leurs coſſes des ſemences taillées en rein, groſſes comme des haricots, & qui bruniſſent en meuriſſant.

BOIS EPINEUX, eſt un arbre des Antilles. *Lignum ſpinoſum.* Il y en a de 4 ſortes. Le plus grand croît & groſſit ſi promptement, qu'en trois ou quatre ans il ſurpaſſe la hauteur de nos plus gros chênes. Il eſt fort chargé de branches & de feuilles, qui font une ombre épaiſſe. Il p[illegible]e un fruit qui reſſemble à une calebaſſe; on y trouve un coton gris-brun. On l'appelle *Bois épineux*, à cauſe de cèrtaines excreſcences qui s'élevent ſur l'écorce, en forme de pointes. Le *bois épineux* jaune eſt plus dur, & bon à bâtir, au lieu que l'autre eſt trop mol & trop tendre.

BOIS DE RÔSE, eſt dans la Guadaloupe la même choſe que le *bois* de Cypre dans la Martinique. *Lignum cyprium.* C'eſt un *bois* qui croît fort haut & fort droit. Il a pluſieurs branches accompagnées de fleurs molles, veluës d'un côté, & longues à-peu-près comme celles du Noyer. Dans la ſaiſon des pluyes il porte de gros bouquets de fleurs blanches de bonne odeur. Ces fleurs ſont ſuivies d'une petite graine noirâtre & polie. L'écorce de ſon tronc eſt d'un gris blanc. Son *bois* eſt au dedans de couleur de feuille morte, & quand le rabot & le poliſſoir ont paſſé par deſſus, on y remarque pluſieurs veines de différentes couleurs, qui lui donnent un éclat marbré & un luſtre merveilleux. La douceur de l'odeur qu'il éxhale lorſqu'on le met en œuvre, & qu'on le manie, eſt ce qui le fait priſer davantage & qui lui donne le beau nom qu'il porte, & celui de *bois* de Cypre qu'on lui donne en quelques-unes des Antilles. LONVILL. *Hiſt. nat. des Antil. L. I. c. 7. art. 3.* Le *bois* de rôſe a l'odeur de rôſe; quelques-uns l'appellent *bois* de Rhode, à cauſe qu'il en vient de l'Iſle de Rhode. On s'en ſért pour faire des chapelets, on l'employe auſſi dans la Médecine.

BOIS DE COULEUVRE, Plante de la Martinique: on l'appelle ainſi, parce qu'elle s'attache aux arbres en ſèrpentant. Son *bois* eſt tortu & gros d'un pouce ou deux. On aſſure qu'il eſt mortel pour les ſèrpens. Le P. Du Tertre qui en parle dans ſon hiſtoire des Antilles. Tr. III. c. 4. §. 9. confirme cela. Selon le P. Plumier c'eſt l'Arum montant à grandes feuilles percées. Voyez ARUM.

BOIS NEPHRÉTIQUE, Arbriſſeau de la nouvelle Eſpagne. Son *bois* teint l'eau en bleu, & cette eau nettoye les reins, tempere l'acrimonie de l'urine. Cette vèrtu lui a fait donner le nom de *bois néphrétique* par les Eſpagnols. Il produit de petites fleurs jaunes.

BOIS DE LA CHINE, eſt un *bois* propre pour faire des ouvrages de Marqueterie, que les Hollandois appellent *Letterhout*, qui ne croît en aucun autre lieu du monde que dans le Continent de Guyane. *Lignum Sinenſe.* Le millier peſant ne revient ſur les lieux qu'à un écu. On le vend à Paris juſqu'à cent, & jamais moins de cinquante écus.

BOIS LUISANT. *Lignum lucidum.* C'eſt du bois qui jette de la lumière, qui luit dans les ténebres comme un vèr luiſant. On dit qu'il y a du *bois* pourri qui eſt luiſant. M. Boyle a fait la comparaiſon du *bois luiſant* & du charbon allumé. Elle eſt dans les Tranſact. Philoſ. n. 32. p. 605. T. III. p. 646.

BOIS VERD. C'eſt pour l'ordinaire un buiſſon comme les groſſes épines blanches; il eſt fort chargé de petites feuilles vèrtes & *liſſes*, Iſles, aſſez ſemblables à celles du bouïs, mais un peu plus grandes : ſon écorce eſt groſſe & polie. On n'en voit guère de plus gros que la cuiſſe : il a toujours un pouce ou deux d'aubier blanc, & tout le cœur du bois eſt vèrd fort brun, & même plus noir que vèrd, mêlé de quelques veines jaunes. Il ſe polit comme l'ébène, & noircit ſi bien avec le tems que les Ébéniſtes le font ſouvent paſſer pour du vrai ébène. Les Teinturiers s'en ſèrvent pour teindre un vèrd naiſſant. Il y en a grande quantité dans la Guadaloupe. P. du Tert.

Bois a petites feuilles. Il vient dans les lieux humides & dans les tèrres graſſes & de toutes les Iſles de l'Amérique. C'eſt une ſorte d'arbre chargé de petites feuilles aſſez ſemblables à celles du bouis ; elles ſont attachées à de petites queuës ſi menuës qu'au moindre vent elles tremblent. L'écorce de l'arbre eſt jaſpée comme celle du bois d'Inde, mais de tems en tems la petite écorce s'éleve & ſe roule comme de la canelle, & il ne lui en manque que le goût & l'odeur. P. du Tert. *Hiſt. des Ant. T. III. C.* 4. §. 7.

Bois de fer. Arbre des Iſles de l'Amérique, ainſi nommé à cauſe de ſa grande dureté. Il croît juſqu'à une pique & demie de hauteur, gros comme le corps d'un homme ; ſon écorce eſt preſque ſemblable à celle de l'Erabe, mais plus dur & un peu plus griſe. Il a quantité de petites feuilles, & porte un grand nombre de beaux bouquets de fleurs, ſemblables à celles du Lilac, & mêmes plus belles, mais en ſi grande abondance, qu'il ſemble qu'il n'y ait que des fleurs ſur l'arbre. Tout l'aubier eſt jaune & fort dur juſques vèrs le cœur, qu'il a fort petit, & de couleur de fèr rouillé, mais ſi dur que les haches de la meilleure trempe rebrouſſent deſſus quand on le frappe. P. du Tert. *T. III. C.* 4. §. 8. & Lonvill. *hiſt. nat. des Ant. L. I. C.* 7. *art.* 5.

Il y a un arbre au Tunquin qui s'appelle *Lim*, & que les Portugais nomment *Palo ferro*, c'eſt-à-dire, pieu de fèr, ſoit à cauſe de ſa peſanteur, parce que ſi on le met dans l'eau il va plutôt au fond que l'ébene, ſoit à cauſe de ſa couleur, qui a du rapport à la rouille, ou de ſa dureté, qui eſt telle que ſi à coups de marteau on enfonce dedans un clou bien trempé, il n'y a point d'homme quelque robuſte qu'il ſoit qui puiſſe l'arracher, même avec des tenailles ordinaires ; au contraire il ſemble que ce bois s'aigriſſe contre le fèr ; il le corrode & le conſume de telle manière, que dans la ſtructure des galions dont on ſe ſèrt, il eſt abſolument néceſſaire de renouveller les clous dans la partie du dedans du vaiſſeau dont l'aſſemblage eſt fait de ce bois ; autrement les pièces ſe détachent. *Relat. du Tunq. par le P. Mariat.*

Bois d'Inde. C'eſt une eſpèce de Laurier qui croît exceſſivement gros quand il eſt en bonne tèrre & dans des lieux humides. Il a l'écorce jaunâtre, déliée & ſi douce, ſi unie, ſi polie partout, qu'il ſemble que ce ſoit le bois dépouillé de ſon écorce. Sa couleur eſt d'un gris vif argenté, & en quelques endroits elle tire ſur le jaune ; ce qui fait remarquer cet arbre entre tous les autres. Elle eſt fort ſèche & aſtringente au goût. Ses feuilles ſont preſque ſemblables à celles du Laurier, mais un peu plus ſouples & plus rondes, dit le P. Du Tertre, ou à celles du Goyavier, dit M. Lonvillers ; elles ſentent le clou de giroſle, dit celui-là, & quand on les manie, dit celui-ci, elles parfument les mains d'une ſenteur plus douce que celle du Laurier. Elles ont, ajoûte le prémièr un goût de canelle, piquant, aſtringent & qui laiſſe dans la bouche une petite amèrtume qui n'eſt pas déſagréable. Elles donnent, continuë le ſecond, à la viande & aux ſauces un goût ſi relevé, qu'on l'attribueroit plûtôt à une compoſition de pluſieurs ſortes d'épiceries, qu'à une ſimple feuille. Cet arbre fleurit une fois l'an au tems des pluyes, & pour lors il renouvelle une partie de ſon feuillage Son bois eſt le plus dur, le plus plein, le plus maſſif & le plus peſant de tous les bois des Iſles de l'Amérique ; de là vient qu'il coule à fond comme du plomb, qu'il ſouffre d'être poli comme du marbre, & que les ſauvages en font leurs maſſuës. L'aubier eſt de couleur de chair, & le cœur de l'arbre eſt tout violet, extrémement dur. La décoction de ſes feuilles eſt fort bonne pour fortifier les nèrfs, ſoulage beaucoup les paralytiques, & fait déſenfler les hydropiques, & l'enflure qui reſte aux jambes de ceux qui ont eû des fièvres malignes. M. Robin qui en éleva un au Jardin Royal, le nommoit *Laurier* aromatique ; c'eſt en effet un véritable Laurier, & toutes ſes bayes ou graines, qui ſont ſemblables à celles du Laurier, auſſi bien que les feuilles, en ſont une preuve évidente. Lonvill. *hiſt. nat. des Ant. L. I. C.* 7. *art.* 4. P. Du Tertre *Tr. III. C.* 4 §. 2.

Bois rouge. On appelle ainſi dans les Antilles pluſieurs autres eſpèces d'arbres qui ont le *bois* rouge, ſolide & peſant, qui réſiſte aux vèrs & à la pourriture, & qui ſont tous très-propres à bâtir des maiſons & à faire de beaux ouvrages de menuiſerie Tels ſont l'Acajou, le *bois* de fèr, le Courtouça. Conſultez Lonvillers de Poincy, *hiſt. nat. des Ant. L. I C.* 7. *art.* 5. & le Père du Tertre *hiſtoire des Ant. Tr. III. Chapitre* 4. §. 8.

Bois de vie. Tèrme de Philoſophie hermétique. On l'appelle autrement le grand arbre des Philoſophes, ou des Sages : c'eſt le mèrcure des Philoſophes. Ils lui attribuënt des qualitez admirables, juſqu'à donner la vie aux ſubſtances mortes.

BOISER, v. act. Garnir de menuiſerie une cheminée, un plafond, une alcove, une chambre. *Tabulis veſtire.*

Boisé, ée, part. & adj. *Tabulis veſtitus.* On dit qu'une tèrre eſt bien *boiſée*, quand elle a des bois de haute futaye dans ſes jardins, dans un parc, dans ſes dépendances. *Proceris arduiſque ſilvis obſitus.*

BOISERIE, ſ. m. *Tabulatum.* Ouvrage de menuiſerie où l'on employe le bois de chêne, de ſapin, ou autre, pour appliquer contre les murs d'une chambre, ou d'un appartement, & les orner. Le Chêne de Danemarck eſt le plus propre à faire de belles *boiſeries*, parce qu'il a moins de nœuds, & moins de défauts que celui des pays plus chauds. Au reſte, *boiſerie* ne ſe dit que des ouvrages de menuiſerie qui s'appliquent contre les murs, & nullement ou rarement de ceux qui ſe mettent ou au ſol ou au plafond d'une chambre ou d'un appartement. Le premier s'appelle parquetage, & l'autre lambris, ou plafond.

BOISEUX, euſe, adj. Tèrme de Jardinier, qui ne ſe dit que des plantes qui ont quelque ſolidité dans leurs racines, troncs, branches & rameaux, qui ſont de la nature du bois. Il y a un *Cedon arboreſcens*, qui eſt une ſorte de petit arbre *boiſeux*. Corn. *Dict. des Arts.*

BOISSEAU, ſ. m. Meſure pour du grain, de la farine, du ſel, des navets, de la cendre, du charbon, &c. *Modius.* Sous nos prémiers Rois le *boiſſeau*, & toutes les meſures, étoient égales en France. Charlemagne établit une nouvelle meſure. C'étoit un *boiſſeau* qui contenoit le poids de vingt livres de froment. Aujourd'hui & depuis très-longtems, le *boiſſeau* eſt très-différent en France & change preſque en toutes les Juriſdictions. A Paris il contient quatre quarts, ou huits litrons ; & il faut trois *boiſſeaux* pour faire un minot, & quatre minots pour faire un ſeptier de blé, & quarante huit minots pour faire un muid. Le blé ſe meſure à *boiſſeau* ras, & la farine à *boiſſeau* comble Par la dèrnière Ordonnance de 1669. le *boiſſeau* doit avoir huit pouces deux lignes & demie de haut, ſur dix pouces de large ou de diamètre d'un ſut à l'autre, le *demi-boiſſeau* de huit pouces cinq lignes de haut, & huit pouces de diamètre entre les deux ſuts. *Semodius.* Cenalis, dans ſon Traité des poids & des meſures, prétend que le *boiſſeau* de Paris eſt le tiers de l'amphore, qui contenoit dix-huit quartaires, dont le *boiſſeau* de Paris ne contient que ſix. Le Père Mèrſenne a obſèrvé que le *boiſſeau* de blé de Paris contient 220160 grains, quand il eſt comble, & 172000 quand il eſt ras. Les Romains donnoient quatre *boiſſeaux* de blé à leurs eſclaves pour les nourrir, & l'on a ſupputé que la meſure de ces *boiſſeaux* revenoit à celle de Paris. Il y a douze *boiſſeaux* au ſeptier. Courtin. En pluſieurs lieux, & ſur tout à Lyon, on l'appelle *bichet*.

Lorſque Sévère mourut il y avoit à Rome dans les greniers publics du blé pour ſept ans, à depenſer par jour ſeptante cinq mille *boiſſeaux* ; c'eſt-à-dire, pour nourrir 600. mille hommes, le *boiſſeau* Romain n'étant que pour huit pèrſonnes par jour. Tillem.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *buſellus*, ou *buſtellus*, ou *biſellus*, diminutif de *bux*, ou de *buxa*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification. On trouve même *boiſſellus*, & *boiſtellus*, mais dans le treiziéme ou quatorziéme ſiècle. Voyez *Act. Sanct. Maii T. IV. p.* 556. *B.* On trouve auſſi *buſſulus*, pour une urne où l'on jette les ſorts ; mais peut-être eſt-il mis pour *buxulus*, boëte de bouis Voyez *Act. Sanct. T. II. Mart. p.* 244 *C.*

Les diviſions ou parties du *boiſſeau*, ſont le demi-*boiſſeau*, le quart & le demi-quart, le litron & le demi-litron, qui tous deux ne ſervent guère qu'à meſurer les menus grains, & les legumes ſèches. Le *boiſſeau* de Paris de bon blé froment peſe vingt livres. Le *boiſſeau* de Châlons en Champagne eſt plus petit que celui de Paris d'un 8^e, puiſqu'il en faut treize & demi pour faire le ſeptier de Paris. Le *boiſſeau* de Vitry eſt de près d'un 5^e, plus petit que celui de Paris, 14 & demi en font douze ; ou le ſeptier de Paris A Troyes, Mery, Arcis, le *boiſſeau* comble qui eſt la meſure dont on ſe ſèrt, peſe quarante livres. De la Mare. Il eſt donc double de celui de Paris. A Nogent ſix *boiſſeaux* font le ſeptier de Paris, Id. & par conſéquent il eſt double de celui de Paris. A Bray neuf *boiſſeaux* font le ſeptier de Paris Id. Le *boiſſeau* de Bray eſt donc plus grand d'un quart que celui de Paris. Provins a deux ſortes de *boiſſeaux*, l'un qui ſèrt dans le marché, que l'on nomme le *boiſſeau* du minage ; il peſe ving-quatre-livres ; les dix *boiſſeaux* font le ſeptier, & les 120 le muid de Paris. L'autre *boiſſeau* ne ſèrt que dans les maiſons des bourgeois ; ils le nomment le *boiſſeau* de grenier ; il tient trois demiſeptiers moins que celui du minage qui eſt environ un ſeiziéme. In. Ainſi le *boiſſeau* de minage eſt d'un cinquiéme plus grand que celui de Paris; & le *boiſſeau* du grénier deprès d'un ſeptiéme ſeulement. A Nangis le *boiſſeau* tient douze pintes meſure de Paris, il peſe quarante livres, les ſix font le ſeptier de Paris. Io. Il eſt donc double de celui de Paris. A Melun & à Fontainebleau dix *boiſſeaux* de blé font le ſeptier de Paris. Io. par conſéquent il eſt d'un cinquiéme plus grand que celui de Paris. A Milly le ſeptier contient huit *boiſſeaux* meſure du pays, & peſe 176 livres. In. Donc chaque *boiſſeau* peſe 22 livres. C'eſt deux livres plus que celui de Paris, ainſi il eſt d'un dixiéme plus grand. A Bozoy le ſeptier tient huit *boiſſeaux* du pays, qui font dix *boiſſeaux* & demi meſure de Paris, il peſe 210 livres, & conſéquemment eſt plus petit que celui de Paris d'un *boiſſeau* & demi. In. Ainſi le *boiſſeau* de Bozoy peſe 26 livres & demie, c'eſt-à-dire; ſix demi-livres plus que celui de Paris, & conſéquemment plus grand de plus d'un tiers. A Chaume les huit *boiſſeaux* du pays font le ſeptier, qui peſe 225 livres. In. D'où il s'enſuit que ce *boiſſeau* peſe 28 liv. & une demi-once, c'eſt-à-dire, 8 liv. une demi-once plus que celui de Paris; & qu'il eſt plus grand d'un diatème, plus d'un 640e. A Brie-Comte Robert le ſeptier eſt plus petit d'un *boiſſeau* que celui de Paris, enſorte que onze *boiſſeaux* de Paris font le ſeptier de Brie. Io. Le *boiſſeau* de Brie eſt donc d'un douziéme plus petit que celui de Paris. A Tournan le ſeptier eſt un peu plus petit que celui de Paris, & un peu plus grand à Damp-Martin, où le ſeptier peſe 242 livres; c'eſt deux livres plus que celui de Paris, & par conſéquent le *boiſſeau* 30 livres, & un ſixiéme de livre; un $\frac{1}{4}$ de livre plus que celui de Paris, c'eſt à-dire, qu'il n'eſt plus grand que d'un 120e. A Colommiers & à Farmoutier les huit *boiſſeaux* font le ſeptier du pays; il peſe 200 livres, le blé qui croît en ce pays eſt fort bon & fort peſant. Io. Ainſi le *boiſſeau* peſe 25 livres, & eſt d'un quart plus grand, ou du moins plus peſant que celui de Paris; car le poids du *boiſſeau* peut venir de la peſanteur du blé. Le *boiſſeau* du Mans peſe 33 liv. Le *boiſſeau* de Nevèrs peſe 30 livres. Voilà ce que nous avons pu trouver de plus éxact ſur la grandeur des *boiſſeaux*. Au reſte tout cela ne ſe doit pas prendre dans la derniére préciſion, parce que le blé eſt plus peſant en un lieu qu'en un autre, une année qu'une autre, ſelon les ſaiſons, &c. Voyez M. De La Mare, *Tr. de la Police Liv. V. Titre VIII. C. 2.*

Boiſſeau de blé, Boiſſeau d'avoine. C'eſt un *boiſſeau* plein de cette ſorte de grain. *Frumenti modius.*

En matière de Medailles, le *boiſſeau* d'où il ſort des épis de blé & des pavots, eſt le ſymbole de l'abondance. Une Médaille ſinguliére de Caracalla qui eſt à M. de Boze, & n'a point encore été publiée, a d'un côté la tête nuë de cet Empereur, avec ces mots, M. AUR. ANTONINUS. PIUS AUG. P. B. G. MAX. & au revêrs un *boiſſeau* d'où il ſort des épis, avec ces mots, ÆTERNUM BENEFICIUM...... Elle eſt de grand bronze.

On dit par un provèrbe ſacré, qu'il ne faut pas mettre la lumiere ſous le *boiſſeau*; pour dire, qu'il ne faut point cacher les bonnes œuvres qu'on fait; qu'il ne faut point rendre ſes talens inutiles, ni s'abſtenir de prêcher quand on en a la capacité, parce que cela va à l'édification & à l'inſtruction du prochain. C'étoit un des préceptes myſterieux de Pythagore, qu'il ne faut jamais s'aſſeoir ſur le *boiſſeau*.

On dit populairement, qu'un homme a de pleins *boiſſeaux* de piſtoles, pour dire, qu'il en a beaucoup. Qu'on donnera un *boiſſeau* de diamans, pour faire une promeſſe hyperbolique. On dit auſſi que le *boiſſeau* eſt plein, lorſque la Providence châtie ceux qui ont commis un grand nombre de crimes.

On apppelle *boiſſeau de poterie*, un corps rond & creux de têrre cuite, & fait en forme de *boiſſeau* qui n'a point de fond. On forme la chauſſe d'une aiſance en emboëtant pluſieurs de ces *boiſſeaux* les uns dans les autres.

Les Boutonniers appellent *boiſſeau*, un gros couſſin ſur lequel ils font des treſſes, du cordon rond, &c.

BOISSELÉE, ſ. f. Plein un boiſſeau de grain, ou d'autre choſe qui ſe meſure au boiſſeau. *Frumenti modius.*

Boiſſelée, ſe dit plus particuliérement d'une cértaine meſure de têrre, dont on uſe en la plûpart des Provinces de France. C'eſt autant de têrre qu'il en faut pour contenir la ſemence du grain contenu en un boiſſeau. Cette têrre contient tant de *boiſſelées*. Pour faire un arpent de Paris, il faut environ huit *boiſſelées*.

BOISSELIER, ière, ſ. m. & f. Artiſan qui fait, qui vend des boiſſeaux, des cribles, des tambours, des écliſſes, des ſalières, des litrons, des ſeaux, des pelles, & autres ouvrages. *Modiorum faber.*

BOISSON, ſ. f. Ce qui eſt propre à boire, ce qu'on boit ordinairement. *Potus, potio.* L'eau eſt la *boiſſon* ordinaire des animaux. Les Chinois font toujours chauffer leur *boiſſon*. Dans les pays differens on a differentes *boiſſons*, du vin, de la bière, du cidre, du ſorbet, &c.

BOITE, ſ. f. On dit auſſi boitillon. C'eſt un morceau de bois d'orme qui eſt emboité dans l'œillet de la meule, il eſt ſerré avec des coins, & contient environ un piéd en quarré. Caron. *Modiolus molæ piſtrinenſis.*

BOITE, ſ. f. Le point, le tems, la ſaiſon où le vin eſt bon à boire. *Bibendi vini maturitas.* Ce vin eſt trop vèrd, il ne ſera dans ſa *boite* que dans trois mois.

Boite, eſt auſſi du petit vin qu'on fait à la campagne pour des valets, en mettant des ſeaux d'eau ſur le marc avant qu'il ſoit entièrement preſſuré. *Famulare vinum.* On a fait trois muids de *boite* pour les gens.

On appelle auſſi *boite*, l'appât qu'un pêcheur à la ligne met à ſon hameçon pour prendre le poiſſon.

BOITEMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey. Il ſignifie l'action de celui qui boite, qui marche mal, à cauſe de quelque mauvaiſe diſpoſition dans les parties qui ſervent à marcher. *Claudicatio.*

BOITER, v. neut. Clocher, incliner plus d'un côté que d'un autre en marchant. *Claudicare.* On *boite* du pied, quand l'un eſt plus court que l'autre. On *boite* auſſi de la hanche quand elle eſt foible. On *boite* par bleſſure, on *boite* par douleur, lorſque les jambes, ou les cuiſſes, ou les piéds ſont incommodez, & ne peuvent faire leurs fonctions.

BOITEUX, euse, adj. &. ſ. Celui ou celle qui *boite. Claudus.* Il eſt preſque guéri de ſa goute, il n'eſt plus qu'un *boiteux*. Lorſque l'on preſenta à un Picard une fille qui demandoit de l'épouſer pour le tirer de la potence, s'étant apperçu qu'elle étoit *boiteuſe*, il dit au bourreau, fais ton devoir. Mont Rocher.

Boiteux, ſe dit auſſi figurément d'un eſprit mal-ſain, qui juge de travèrs. *Ingenium diſtortum.* C'eſt un eſprit *boiteux*. Pasc.

En têrme de Manége, on appelle un cheval *boiteux* de l'oreille, ou de la bride, quand par ſes mouvemens de tête il marque tous les pas qu'il fait en boitant.

En muſique, Contrepoint *boiteux*, ou à la *boiteuſe*, ſe dit, parce que comme on eſt obligé de mettre toujours & dans chaque meſure contre le ſujet donné une blanche entre deux noires, quand on vient à éxécuter ce contrepoint, il ſemble que ces frequentes ſyncopes faiſant ſautiller la voix, la faſſent marcher en chancellant & en boitant. Brossard.

Le *Boiteux*, dans la ſcience hérmétique, ſignifie Vulcain, le feu, ou la chaleur de la nature.

On dit provèrbialement en matières de nouvelles, qu'il faut attendre le *boiteux*; pour dire, qu'il en faut attendre la confirmation avant que de le croire. Cette éxpreſſion, *il faut attendre le boiteux*, vient de ce que le tems ſemble être *boiteux* & marcher lentement à tous ceux qui ſont dans l'attente de quelque choſe. On dit, qu'il ne faut pas clocher devant les *boiteux*; pour dire, qu'il ne faut pas ſe moquer des défauts naturels de ſon prochain, & qu'il n'a pas par ſa faute. On dit auſſi que les *boiteux* ſont de bons mâles & vigoureux en amour. Ce provèrbe vient d'une réponſe que firent les Amazônes pour ſe moquer des Scythes qui leur vouloient perſuader de ſe rendre à eux, en leur diſant qu'elles ne ſeroient plus careſſées par des *boiteux*, comme étoient tous les mâles de ce pays-là, à cauſe qu'elles leur tordoient les jambes en naiſſant, afin de demeurer toujours les maîtreſſes. Cette réponſe paſſa d'abord en provèrbe chez les Grècs, & chez les autres nations. On dit que les *boiteux* ſont marquez au B. Voyez B.

Étienne Guichard dérive ce mot de l'Hébreu לבט, *labat*, qui ſignifie, ſelon lui, *perverti, impingere, offendi, ruere, cadere, feſtinare, accelerare, claudicare*, & ſelon ces ſignifications, dit-il, de *labat*, *labor*, peut être formé en Latin, & omettant la prémière radicale de bat, *boiteux* en François. Il eſt vrai que R. David Kimhhi dans ſon Dictionnaire Hebraique, rapporte que ſon père R. Joſeph Kimhhi, dans ſon Commentaire ſur les Provèrbes, l'interpretoit *feſtinare*, ſe hâter, & *claudicare*, boiter; interprétations qu'il avoit de la langue Arabique, où nous trouvons en effet des veſtiges de ces deux ſignifications. Ainſi les Maures pourroient nous avoir rapporté ce nom; mais cela eſt bien incértain.

BOITIAPO, *Marcgrave*, *Jonſton*, eſt un ſérpent du Bréſil, que les Portugais appellent *cobra*, de *cipo*. Il eſt long de ſept ou huit piéds, gros comme le bras, rond & pointu en forme d'une alêne vèrs la queuë, couvért de belles écailles comme triangulaires, de couleur d'olive & jaunâtre. Il vit de grenoüilles. Sa morſure eſt dangereuſe comme celle des autres ſérpens. Sa chair réſiſte au venin.

BOITOUT, ſ. m. Prononcez *Boi-tou.* Ce mot ne ſe dit guère qu'en riant, & en parlant familièrement. Il ſignifie un vêrre qui n'a point de pate, un vêrre dont la pate eſt caſſée. On appelle ainſi ces vèrres, parce que quand on y a verſé à boire, il faut boire, car ils ne peuvent ſe ſoutenir, n'ayant point de pates. Donnez-moi ce *bois-tout*, je veux boire dedans. Quand vous n'aurez qu'un *bois-tout*, il faudra bien que vous le vuidiez.

BOITURE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifie, debauche qu'on fait à boire. *Pergræcari.*

> *Qui boivent pourpoint & bere,*
> *Puiſque* boiture *eſt ſi chere.*

B O L.

BOL, ou **BOLUS**, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt un remede intèrne & d'une conſiſtance molle. *Bolus.* Il a été inventé principalement pour les malades qui ont de la répugnance à boire les remédes, ou qui n'en peuvent ſupporter le goût ni l'odeur; on y a recours auſſi pour faire mieux avaller cèrtains remédes qui par leur péſanteur reſteroient au fond du vèrre s'ils étoient mêlez dans des liqueurs; comme feroient divèrſes préparations de mèrcure, d'antimoine, &c. Il y en a de pluſieurs ſortes. On les fait avec des électuaires, des confections, des conſèrves, des pulpes, des poudres, des ſels, des huiles, des eſſences, des extraits, des ſyrops, & avec une infinité de remédes, dont il faut qu'il y en ait qui ayent aſſez de ſolidité, ou aſſez de ſéchereſſe pour donner de la conſiſtence à ceux qui ſont trop liquides ou trop mols. On les prend à la pointe d'un couteau; mais le plus ſouvent on les envelope de Pain à chanter, de ſucre en pore, de poudre de régliſſe, de fruits cuits ou cruds, ou de quelque confiture ou autre matière qui puiſſe empêcher en quelque façon qu'on ne ſente l'odeur & le goût des médicamens dont les *bols* ſont compoſez.

> *Plus ne m'enquiers de quelle drogue avez*
> *Formé ce* bol *par qui ſeroient bravez*
> *Bien plus de maux, plus de peſtes encore,*
> *Que parmi nous n'en apporta Pandore;*
> *Nul mal ne tient contre ce* bol *divin.*

BOL. *Bolus.* ſ. f. Sorte de tèrre qui eſt ordinairement en morceaux rougeâtres, quelquefois jaunâtres ou blanchâtres. Elle eſt graſſe au toucher, onctueuſe, ſtiptique au goût, aſtringente. Elle happe la langue lorſqu'on l'en approche, & ſe fond dans l'eau. Il y a pluſieurs eſpèces de *bols*. Il s'en trouve du rouge & du jaune aux environs de Lyon; auprès de Montpellier il y en a de fort rouge. Près de Paris on en trouve d'incarnat, mais moins pur que les précédens. Le *bol* qui nous eſt apporté d'Arménie eſt le plus eſtimé; il ſe fond aiſément à la bouche, il eſt plus fin & plus pur, ſur tout lorſqu'il eſt bien choiſi. Les Alchimiſtes font grand cas de deux autres eſpèces de *bols* qu'ils nomment *Axungia ſolis*, & *axungia lunæ*. Le premier vient des mines d'or de Sileſie, le ſecond vient apparemment de quelques mines d'argent, ou bien ſon nom ſe prend peut-être de ſa blancheur. Le *bol* rouge eſt aſtringent, ſtiptique. On l'applique extérieurement pour arrêter les hémorragies des playes, intérieurement pour les diſſenteries, les aigreurs, les cours de ventre & les pèrtes. Il entre dans la compoſition de quelques emplâtres ſtiptiques & aſtringens. Agricola, Vormius, Charleton, ont parlé de ces différences.

Beaucoup de gens confondent le *bol d'Arménie* avec la tèrre Lemnienne. Les Marchands les falſifient, & les vendent l'un pour l'autre. On le tire en cèrtaines baumes ou cavèrnes de Cappadoce, & on l'apporte en la ville de Synope d'où il a pris ſon nom. Mathiole dit qu'on le trouve dans les mines d'or, d'argent, de cuivre & de fèr. Voyez Fallope, Agricola, Cardan, Scaliger, qui en ont traité amplement. On l'appelle auſſi *terra Lemnia*, parce que ce ſont les habitans de l'Iſle de Lemnos qui en font le trafic.

On trouve dans la Province de Machicore en Afrique une tèrre rouge qui eſt auſſi bonne, ou qui eſt la même que celle que les Apoticaires appellent *bol d'Arménie*; on l'appelle dans la langue du Pays *Tamene*. DAPPER.

BOLATHEN, ſ. m. Tèrme de Mythologie. *Bolathen*, en Grèc βολαθην. C'eſt un des noms que les Phéniciens & les Syriens donnoient à Saturne, au rapport de Damaſcius dans la vie du Philoſophe Iſidore, dont Photius nous fait l'extrait dans ſa Biblioteque, *Cod.* 242.

BOLDUC, ſ. m. *Silva Ducis, Boſcum Ducis, Bolducum.* Ville des Pays-Bas dans le Brabant ſur la Dueſe. Ce nom s'eſt formé par corruption de *Bois le Duc*. Quelques-uns même, comme Mary, l'écrivent encore ainſi, & ſemblent préférer *Bois le Duc* ou Bos le Duc à *Bolduc*; mais ils ſe trompent, nous diſons & nous écrivons *Bolduc*. *Bolduc* eſt dans une Plaine dans laquelle étoit un bois, où les Ducs de Brabant alloient ſouvent à la chaſſe, & qui pour cela étoit appellé Bois le Duc, *Silva Ducis*. Le Duc Henri voulant s'oppoſer aux courſes que ceux de Gueldres faiſoient ſur ces tèrres, fit couper ce bois qui les favoriſoit, vèrs l'an 1172. & l'on y jetta les fondemens d'une ville, que le Duc Geoffroy fit achever en 1184. Le tèrritoire de cette ville s'appelle la Mairie de *Bolduc*.

BOLHUERT, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe incarnat & blanc. MORIN. *Cult. des fleurs.*

BOLLANDISTE, ſ. m. *Bollandianus* Les *Bollandiſtes* ſont les Jéſuites d'Anvèrs, qui ont travaillé & qui travaillent encore à la collection des Actes & des Vies des Saints. Comme nous citons ſouvent ces ſavans Auteurs, & qu'on leur ſera obligé de pluſieurs choſes excellentes que l'on trouvera dans ce Dictionnaire, que ce nom d'ailleurs s'eſt établi dans notre langue, on ſera bien aiſe de les connoître & d'apprendre d'où on leur a donné ce nom. Le P. Héribet Roſweide d'Utrecht, Jeſuite de la maiſon Profeſſe d'Anvèrs, connu par un grand nombre d'excellens ouvrages, fit deſſein au commencement du XVII^e ſiecle de recueïllir toutes les vies des Saints, & de les donner telles qu'elles ont été écrites par les Auteurs originaux, avec des Notes ſemblables à celles qu'il a miſes à ſes vies des Pères pour éclaircir les choſes obſcures, diſtinguer les vraies des fauſſes, &c. Il mourut en 1629. ſans avoir pû commencer ſon ouvrage. Jean Bollandus reprit le même deſſein l'année ſuivante; mais au lieu que Roſweide n'avoit eû deſſein de donner que les vies des Saints qui ont été compoſées, Bollandus ſe propoſa, quand il n'y auroit point de vies d'un Saint de la tirer lui-même des Auteurs qui en auroient parlé, & de la faire. On lui aſſocia en 1635. le P. Godefroy Henſchenius, & en 1641. il donna le mois de Janvier en deux gros volumes *in fol.* En 1658. on leur joignit le P. Daniel Papebroch, qui commença aux Saints du mois de Mars Henſchenius étant tombe en paralyſie, on joignit au P. Papebroch le P. Fr. Baert & le P. Conrad Janning, qui commencèrent à travailler au premier Tome du mois de Mai, au 2^e & 3^e de Juin; ils ont eu pour Collégue le P. Nicolas Rayé, & après encore le P. Jean Sollier, qui ne paroît ſur les rangs qu'au dèrnier Tome de Juin. Les PP. Baert, Janning & Sollier vivent, & travaillent encore à ce grand ouvrage, dont il a paru juſqu'ici, c'eſt-à-dire, en 80 ans qu'il y a qu'on l'a commencé, 2 volumes du mois de Janvier, 3 de Février, 3 de Mars, 3 d'Avril, 7 du mois de Mai, & un Propilœum; ce qui fait 8 volumes pour ce ſéul mois, & 5 pour celui de Juin; c'eſt 24 volum. pour les 6 premiers mois, auſquels ils feront encore des additions. Ce grand Ouvrage & les Diſſèrtations ou Notes ſavantes qu'ils y ajoûtent, ſèrvent infiniment à éclaircir toute l'hiſtoire, tant Eccléſiaſtique que Civile. C'eſt du P. Bollandus ou Bolland, qui commença le grand Recueïl projetté par Roſweide, qu'on appelle ces Auteurs les *Bollandiſtes*, c'eſt-à-dire, ceux qui continuent l'ouvrage commencé par Bullandus.

BOLUC BASSI, ſ. m. Tèrme de rélation. Officier de la Porte. Les *Bolucs Baſſis* ſont Chéfs de bande, ou Capitaines de cent Janiſſaires, ayant état de 60 aſpres par jour, montez de cheval & habillez. NICOLAY.

BOLUS Voyez **BOL.**

B O M.

BOMBANCE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit, Grande dépenſe faite pour la Parade, pour la vanité. *Luxus.* On a vécu toujours dans cette maiſon avec grande *bombance*, ce n'eſt que *bombance* & que feſtins.

Ménage le dérive de *pompantia*, qui a été fait de *pompa*. Borel le dérive du vieux mot Gaulois *bobance* & *bobancier*, qui ſignifient *vanité*, *ſuperfluité*. Guichard prétend, mais ſans apparence, que de aan, *abab*, la fleur de la jeuneſſe, & ce qui en eſt le ſigne, *pubes* a été fait en Grèc βουβὼν, *pubes*, *inflammatio & tumor pubis proprié*, *deindè alterius etiam partis*, que de βουβὼν, eſt dérivé *bomb*, en Allemand *puer*, & peut-être que de βουβὼν, *bobans*, a été dit en François *luxus*, *luxuries*, *prodigalitas & affluentia deliciarum*, *tàm in moribus*, *quam in cultu*; & bobancier, *luxurioſus*, *diſſolutus*, *laſcivus*, *prodigus*, *ganeo*.

On ſe peut encore ſèrvir de ce mot, pourvû que cè ſoit en riant en goguenardant, ou en imitant le langage qu'on parloit il y a cent ans.

BOMBARDE, ſ. f. Piéce d'artillerie dont on ſe ſèrvoit autrefois, qui étoit groſſe & courte, ayant une ouvèrture fort large. *Æneum tormentum murale* Quelques-uns l'ont appellé *baſilic*; & d'autres *paſſevolant*. Il y a eu des *bombardes* qui ont porté juſqu'à 300 livres de balle, & pour les tirer on les balançoit ſur des cordages ſoutenus par des chévres ou gruës de charpente, qui ne ſont plus en uſage que dans l'Hiſtoire. On s'en ſèrvoit pour tirer de gros boulets de pièrre, & on leur donnoit une grande charge de poudre. Auſſi les *bombardes* étoient-elles en uſage devant l'invention des canons. Car Froiſſart fait mention d'une *bombarde*

bombarde qui avoit 50. piéds de long, & faiſoit ſi grande noiſe au décliquer, qu'on entendoit le bruit des pièrres qu'elle jettoit de cinq lieuës durant le jour, & de dix lieuës durant la nuit, & qu'il ſembloit que tous les diables fuſſent en chemin. Elle ne joüoit qu'avec des cordes & des machines. Il parla auſſi d'une *bombarde* portative qu'on tiroit avec la main, & qui lançoit des carreaux de fèr & empennez. Caſimir Polonois, dans ſa Pyrotechnie écrit que les Danois ont été lès premiess qui ſe ſont ſèrvis de cette machine.

Quelques-uns dérivent ce mot par corruption de *lombarde*, croyant qu'elle eſt venuë de *Lombardie*; & ainſi l'appelloient les Eſpagnols. Mais Ménage aprés Voſſius & autres le dérivent du Grèc βόμβος, ou du Latin *bombus*, *à bombo*, & *ardeo*, ou à cauſe du bruit éclatant que ſont ces tèrribles machines : car *bombus*, ſelon Laurent Valla, qui donne cette étymologie du mot *bombarde*, ſe dit non ſeulement du bruit que font les abeilles, mais auſſi des bruits du tonnèrre. D'autres le dérivent de *bamba*, dont quelques Auteurs ſe ſont ſèrvi pour parler de cèrtaines coquilles qui ſèrvoient de trompettes. Mais il vient de l'Allemand *bomberden*, qui eſt le pluriel de *bomber*, qui ſignifie *baliſta*. Les premièrs canons ont été appellés *bombardes*.

BOMBARDEMENT, ſ. m. Action de bombarder, fracas que l'on fait en jettant des bombes dans une Place. *Æneis tormentis jactus*

BOMBARDER, v. act. Jetter pluſieurs bombes dans une Place, ſoit qu'on ſe veuille contenter de la détruire, ſans être obligé de l'aſſieger, ſoit qu'on en veuille faciliter la priſe quand on l'aſſiége. *Tormento æneo muros quatere.* Le Roi a fait *bombarder* Alger, & l'a obligée à demander la paix.

BOMBARDIER, ſ. m. Celui qui tire & qui jette les bombes par le moyen des mortiers. M. Toinard trouvoit qu'il falloit dire *bombier*. *Æneis tormentis jaculator.* Il y a 200 ans qu'il ſignifioit, celui qui ſèrvoit les bombarder, qui étoient les principales pieces d'Artillerie de ce tems-là. On appelle auſſi *Couleuvrinier*, celui qui ſèrvoit les couleuvrines; comme on appelle auſſi *Canonnier*, celui qui ſèrt le canon. Les Eſpagnols & les Italiens appellent encore un Canonnier *Bombardeco*.

BOMBASIN, ſ. m. Futaine à deux envers, doublement croiſée, ou double baſin qui vient de Lyon. *Bombycinum laná miſtum.*

Ce mot vient de *bombaſum*, mot Arabe qui ſignifie *coton*. Mais Ménage le dérive de *bombaſſinum*, & de *bombyx*, vèr à ſoye; ou de *bombax*, qui, ſelon Du Cange, ſignifie du *coton*, qu'il dit être quelque choſe de mitoyen entre la laine & le lin.

BOMBE, ſ. f. Groſſe grenade, ou gros boulet de fèr aigre qui eſt creux & rempli de poudre. *Globus ingens ex ære fuſus excavatuſque, infeſto intus pulvere refertus.* On le tire dans un mortier monté ſur un affût, & le feu ſe met à la fuſée lente qui entre dans ſa lumière. Son poids, quand il tombe, & les éclats du fèr quand il ſe briſe, font de grands déſordres dans une ville aſſiegée. On appelle *bombe foudroyante*, celle qui tuë, fracaſſe & briſe tout; & *bombe flamboyante*, celle qui étant ſeulement pleine de feu d'artifice ne ſèrt qu'à éclairer. Alphonſe I. Duc de Fèrrare, avoit pris pour déviſe une *bombe* qui crevoit en l'air, avec ces mots François, *Au lieu & tems*, pour marquer que les grandes affaires veulent être faites dans des conjonctures favorables, & qu'il faut beaucoup de prudence pour les ménager.

Ce mot vient de *bombus*, *crepitus*, *aut ſibilus ani*, à cauſe du bruit que fait la *bombe*. M. Blondel a fait un livre de l'art de jetter les *bombes*, & il croit que l'uſage des mortiers eſt auſſi vieux que celui du canon. Pour les *bombes*, les premières, ſelon lui, fûrent jettées ſur la ville de Wachtendonck en Gueldres l'an 1588. D'autres prétendent qu'un ſiecle auparavant, l'an 1495. on en jetta à Naples ſous Charles VIII. & ils tâchent de le prouver par un endroit du Verger d'honneur, compoſé par Octavien de S. Gelais & par André de la Vigne. On en trouve un exemple de l'année 1495 Il eſt parlé auſſi des mortiers au ſiége de Naples ſous Charles VIII On tient que ce fut un habitant de Venlo, qui inventa les *bombes* ſur la fin du dèrnier ſiècle pour les faire ſèrvir aux feux d'artifice. Les Hollandois diſent qu'un Ingénieur Italien en fit des épreuves à Bergopzoom, avant que l'homme de Venlo y eût ſongé; que les premières qu'on ait fait ſèrvir à la guèrre fûrent jettées dans Wachtendonck en Gueldres, lorſque le Comte de Mansfeld l'aſſiégeoit en 1588. qu'on ne s'en eſt ſèrvi en France qu'au ſiége de la Mothe en 1634. quoique diſe Caſimir, que les François en jettèrent dans la Rochelle, que l'Ingenieur qui les jetta étoit un Anglois nommé Malthus; qu'au ſiége de Torn en Pruſſe les Polonois ſe ſèrvirent contre les Suédois d'une manière extraordinaire de jetter des pièrres ſans mortier, qui peſoient plus de 800. livres. Voyez M. Blondel, l'Art de jetter les *bombes*. D'autres diſent qu'on s'en ſèrvit au ſiege de Mezières en 1521.

Un caiſſon de *bombes*, eſt un fourneau ſupèrficiel, ou creux où on met cinq ou ſix *bombes* qu'on couvre d'un peu de tèrre, & qu'on fait tirer quand l'ennemi arrive ſur ce tèrrein.

BOMBE ou courbé, en Géométrie, eſt une Portion circulaire fort plate, comme celle qui ſe forme ſur la bâſe d'un triangle équilatéral, dont l'angle au ſommet eſt le centre. *Curvatus.*

BOMBEMENT, ſ. m. Tèrme d'Architecture, qui ſignifie, Curvité, renflement, convexité. *Arcus.*

BOMBER, v. act. Faire un trait plus ou moins renflé. *Arcum deſcribere.*

En tèrme de Jardinage *bomber*, & mettre en dos de bahut, eſt la même choſe. On *bombe* maintenant toutes les Platebandes des jardins.

BOMBE, adj. m. Les Artiſans appellent ainſi le bois renflé qui eſt creux & courbé en arc. *Curvatus.*

BOMERIE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt le nom qu'on donne ſur les côtes de Normandie à un contrat ou prêt à la groſſe avanture, qui eſt aſſigné ſur la quille du vaiſſeau. La *bomerie* diffère de l'aſſurance, en ce qu'il n'eſt rien dû en vèrtu de ce contrat en cas de naufrage; mais ſeulement quand le navire arrive à bon port.

Ce mot vient de *bome*, Flamand, qui ſignifie *quille du vaiſſeau*: & *bomerie* eſt une quille équipée ou vaiſſeau garni. On a ainſi nommé l'argent prêté à gros intérêt, qui monte quelquefois à 25. pour cent, parceque l'argent n'eſt prêté que ſur la quille du vaiſſeau.

BOMONIQUE, ſ. m. *Bomonica.* C'eſt le nom qu'on donnoit à Lacédémone à des jeunes enfans, qui dans les ſacrifices de Diane diſputoient à l'envi à qui recevroit le plus de coups de foüet, & qui les ſouffroient quelquefois pendant tout un jour juſqu'à la mort, ainſi que Plutarque le raporte dans ſes Apophthegmes. Souvent leurs mères préſentes les voyoient avec joye, & animoient leur conſtance. Voyez Meurſius, *Græc. feriat. Lib. II.*

Ce mot vient de βωμὸς, *autel*, & νίκη, *victoire*, & ſignifie *victor ad aram*, victorieux aux autels; qui a remporté la victoire pendant les ſacrifices & aux piéds des autels.

BON.

BON, BONNE, adj. Qui ſe dit prémièrement & éminemment de Dieu. *Bonus.* La nature divine eſt *bonne* par ſa nature. Il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit *bon*, dit JESUS-CHRIST en Saint Matthieu.

BON, ſe dit à l'égard des créatures ſpirituelles de ce qui perfectionne leur nature, & qui leur acquiert l'eſtime des hommes. En ce ſens il eſt oppoſé à *méchant* & à *mauvais*. *Bon* Ange, mauvais Ange. *Bon* Démon, méchant Démon. *Bon* Génie, mauvais Génie.

BON, ſe dit auſſi des êtres corporels, ſoit hommes, ſoit animaux, plantes, minéraux, & même de tout ce qui réſulte de l'art. *Bon* garçon, *bon* cheval, *bon* oiſeau, *bon* or, *bon* bois, *bonne* pièrre, *bon* vin, *bonne* tèrre, *bon* Philoſophe. Les Pèrſonnes exceſſivement *bonnes*, qui approuvent tout, ſont un peu ennuyeuſes en convèrſation. M. SCUD. Ces pèrſonnes *bonnes*, ſans eſprit & ſans ſavoir, ne ſont pas d'un grand uſage dans le monde M. SCUD. Il eſt dangereux d'être trop *bon*; ceux qui ne ſe font point appréhender ſont trop expoſez à la médiſance. S. EVR. La plus belle qualité qui ait été jamais donnée à un Prince, eſt celle de très-*bon* Prince, qui ſe voit ſur tant de Médailles de Trajan, & que le Sénat & le Peuple lui deferèrent à l'envi. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.

Généralement parlant ce mot peut ſèrvir d'épithete à tous les ſubſtantifs de la Langue, & cela fait qu'il y a pluſieurs ſens différens, ſelon la différente nature des ſubſtantifs auſquels il ſèrt d'épithéte. Ainſi le mot de *bon* ſignifie quelquefois vaillant; comme quand on dit c'eſt un *bon* ſoldat : quelquefois adroit, comme quand on dit, c'eſt un *bon* ouvrier : quelquefois excellent, comme quand on dit, ces vèrs ſont fort *bons* : quelquefois ingénieux, ſubtil, plaiſant, comme quand on dit, il y a de *bonnes* Epigrammes dans Catulle & dans Martial : quelquefois fort, vigoureux, comme quand on dit, une *bonne* preuve, un *bon* coup de poing : quelquefois utile, neceſſaire, comme quand on dit, il n'eſt *bon* à rien, il étoit *bon* de faire une telle choſe. *Bon* a encore je ne ſçai combien d'autres ſignifications, dont on va voir quelques exemples; ſans compter qu'il eſt ſouvent augmentatif tant en bien qu'en mal. *Bon* Apôtre, *bon* coquin, *bon* drole, *bon* diable, *bon* enfant, *bon* éveillé, *bon* frère, *bon* fripon, *bonne* pièce, *bon* ſcélérat, *bon* vivant, *bonne* peſte, une *bonne* lieuë, une *bonne* heure, un *bon* homme de mèr, un *bon* homme de cheval.

BON, eſt quelquefois relatif aux choſes à quoi il peut ſèrvir, & alors il ſignifie utile, ſalutaire, propre, convenable. La diète eſt *bonne* pour la ſanté. Le lit eſt *bon* pour le rhume. Les artichaux ſont *bons* à manger. Cela eſt *bon* à toutes ſauces. Cette quinte n'eſt pas *bonne*, j'ai une ſixiéme. On dit auſſi, cela eſt *bon* à quelque choſe, cela n'eſt *bon* à rien.

Ceci s'adreſſe à vous, eſprits du dernier ordre,
Qui n'étant bons *à rien, cherchez ſur tout à mordre.*
La Font.

On dit auſſi, à quelque choſe malheur eſt *bon*, & le même M. de la Fontaine s'eſt heureuſement ſervi de ce tour dans le ſens d'une de ſes fables.

Quand le malheur ne ſeroit bon
Qu'à mettre un ſot à la raiſon,
Toujours ſeroit-ce à juſte cauſe,
Qu'on le dit bon *à quelque choſe.*

Bon, ſe dit auſſi de ce qui eſt franc & ſincère. C'eſt un homme qui va à la *bonne* foi. C'eſt un *bon* cœur d'homme. On le dit auſſi de l'habileté. C'eſt une *bonne* tête, *bon* ſens, un *bon* eſprit.

Mon bon, *Ma bonne*, eſt un tèrme de careſſes familières, qui veut dire, *Mon chér*, *Ma chère*.

BONNE, ſ. f. *Bona.* Nom propre de femme. *Bonne* de Savoye Ducheſſe de Milan; *Bonne* d'Artois, Comteſſe de Nevers, & depuis Ducheſſe de Bourgogne; *Bonne* de Bourbon Comteſſe de Savoye; *Bonne* de Bèrry Comteſſe de Savoye; *Bonne* Sforce Reine de Pologne. *Bonne* femme de Pièrre Brunoro, toute payſanne qu'elle avoit été, fut une illuſtre guèrrière, & une véritable Héroïne au XV^{e} ſiécle.

Bon-bon, ſ. m. Tèrme enfantin, qui ſignifie quelque friandiſe qu'on donne aux enfans. *Cruſtula, cupedia.* Voilà du *bon-bon*.
Au pluriel on dit *Bonbons*.

Soyez ſage, & demain
Lui diſoit-on, vous le verrez ſoudain
Il s'appaiſoit: une telle promeſſe
Plus le flattoit que bonbons *& careſſes.* P. Du Cerc.

On ſe ſert auſſi de ce mot dans le ſtile burleſque pour dire, des rafraichiſſemens, des confitures.

Après ſur le théâtre même
Notre cœur en lieſſe extrême,
Ayant pris la collation
De bonbons *en profuſion.* Loret.

Un Poëte l'a dit auſſi en parlant d'un petit chien.

Pour rendre encore mon malheur plus complet,
Il ne fut pas même juſqu'à Cadet,
Qui d'aboyer contre moi ne fit rage:
L'ingrat Cadet à qui dans mon manchon
J'avois tant ſoin de fourer du bonbon.

Bonne avanture, ſ. f. Rencontre favorable & avantageuſe. *Sors, fortuna.* Par *bonne avanture* j'ai trouvé celui que je chèrchois il y a long-tems. On appelle, Dire la *bonne avanture* à quelqu'un, quand par l'inſpection de la main on lui prédit ſes bonnes ou mauvaiſes fortunes. Les Bohémiens ſont des diſeurs de *bonne avanture*.

Bonne année, eſt une année fèrtile. *Annus fertilis.* Il m'en a donné pour la *bonne année* tout mon ſaoul. On dit auſſi, *Bon an, mal an*; pour dire, par année commune, la bonne compenſant la mauvaiſe.

Bon air, ſignifie, Bonne grace, bonne mine, agréable manière d'agir, de s'habiller, &c.

Bon bord. *Courir le bon bord*, c'eſt, Pirater. *Piraticam exercere.* On le dit auſſi des femmes publiques qui fréquentent les mauvais lieux.

Bonne bouche, ſe dit de la bonté de l'haleine qu'on ſe conſèrve en mangeant quelque choſe d'odoriférant après le repas. *Suavis extremi ferculi odor in ore.* Il ſe dit encore figurément des choſes qu'on fait en dèrnier lieu. Il lui a gardé cette nouvelle pour la *bonne bouche.* Il lui a ſuſcité cette affaire pour la *bonne bouche.*

Bons-corps, ſ. m. & plur. Milice levée par François II. Duc de Bretagne, dans la guèrre qu'il eut en 1468. contre Louis XI. Le Duc, en attendant le ſecours d'Anglerèrre, fit aſſembler les forces du Pays par l'Amiral de Quélenec, & mit ſur pied une nouvelle milice compoſée de gens du commun les plus robuſtes que l'on pouvoit trouver, qui fut depuis appellée les *Bons corps.* La commiſſion de les lever, & de les armer, fut donnée à Rolland de Breſeillac Maître d'Hotel, & à Jean de Montbouchet. Lobineau. Il donna ordre qu'on levât parmi les roturiers 10000. hommes effectifs de cette nouvelle milice que l'on appelloit les *Bons corps*, gens robuſtes & de ſervice. Id.

Bon Chrétien, ſe dit de ceux qui s'acquittent bien des devoirs du Chriſtianiſme. C'eſt un *bon Chrétien*, ſignifie auſſi, C'eſt un homme ſimple, ou un homme bon, franc, aiſé.

Bon-chretien, ſe dit auſſi de cèrtaines poires fort groſſes, qu'on appelle en Latin *pyra pancreſta*, ou *bona chriſtiani*. Le *bon-chrétien* eſt admirable cuit, quoique ſa compôte péche en couleur. La Quint.

Bien des gens eſtiment que le *bon-chrétien* ne ſçauroit réüſſir en buiſſon, & qu'on n'en peut avoir de beau ſi on ne le met en eſpalier; & c'eſt en effet principalement en eſpalier qu'il réüſſit, ſur tout pour acquérir ce vèrmillon qui lui ſied ſi bien, & que le plein air ne lui peut entièrement donner. On peut cependant dans les Jardins bien expoſez, élever un buiſſon de poires de *bon-chrétien* très-belles, c'eſt-à-dire, fort groſſes, bien faites, avec une peau aſſez fine, un peu colorée à l'endroit où le ſoleil donne, & d'un vèrd propre à jaunir en maturité. La Quint.

Ce mot, *bon-chrétien*, s'eſt fait par corruption du Latin, ou plûtôt du Grec *pancreſta*, qui ſignifie, Tout-à-fait bon, ou tout-à-fait utile, & compoſé de πᾶς, tout, & χρηστὸς, bon, utile, de χρήομαι, *utor*.

Il y a le *bon-chrétien* d'été, & le *bon-chrétien* d'hiver. Le *bon-chrétien* d'été eſt un fruit du mois d'Août. Chomel Dict. Œconom. dit qu'on l'appelle autrement Gracioli. Le *bon-chrétien* d'hyver, eſt un des fruits dont la réputation ſoit la plus ancienne. L'ancienne Rome l'a connu & cultivé ſous le nom de *Cruſtuminum*, & de *Volemum*. C'eſt encore un des plus beaux fruits qui ſe voyent. Sa figure eſt longue & pyramidale, ſa groſſeur eſt ſurprenante, de trois à quatre pouces dans ſa largeur, & de cinq à ſix dans ſa hauteur, ſi bien qu'on en voit fort communément qui péſent plus d'une livre. Il s'en trouve qui en péſent juſqu'à deux. Son coloris naturel eſt jaune, il eſt relevé par un incarnat quand il eſt dans une belle expoſition. Il demeure long-tems ſur l'arbre, c'eſt-à-dire, depuis le mois de May juſqu'à la fin d'Octobre, & ſe conſerve enſuite quatre ou cinq mois dans la tèrre. La poire de *bon-chrétien* d'hiver eſt très-bonne cuite quand on la veut manger un peu avant ſa maturité, & très-excellente cruë quand on lui veut donner le tems d'y parvenir. Elle eſt long-tems ſans mollir. A la verité elle n'eſt pas beurrée, mais elle a la chair caſſante, & ſouvent aſſez tendre, avec un goût agréable, & une eau douce & ſucrée aſſez abondante, & même un peu parfumée. Son defaut eſt d'avoir la chair coriaſſe & pièrreuſe, ou tout au moins peu fine. En Poitou on l'appelle ſimplement *Poire de Chrétien.* La Quintin.

Les Poires de *bon-chrétien* d'hiver en buiſſon, ou en eſpalier, ne peuvent que difficilement acquérir ſur franc la couleur jaune & incarnate qu'on y ſouhaite, il faut de celle-ci ſur coignaſſiers. La Quint. Les buiſſons de *bon-chrétien* ſur franc font ordinairement leur fruit tavellé, petit, raboteux, &c. Id.

Le *bon-chrétien* muſqué eſt une des principales poires d'été. La Quint. Il l'appelle ailleurs *bon-chrétien d'été muſqué.* Le *bon-chrétien* d'été muſqué ne vient guère bien que ſur franc. La poire eſt excellente, & fait un fort bel arbre; elle eſt bien faite en poire d'une groſſeur raiſonnable, & à peu près comme celle des belles Bèrgamotes; ſon coloris eſt blanc d'un côté & rouge de l'autre; la chair eſt entre caſſante & tendre, ayant beaucoup d'eau accompagnée d'un agréable parfum. Sa maturité vient au mois d'Août. La Quint.

Cèrtains curieux diſtinguent différentes eſpéces de *bon-chrétien*, le long, le rond, le vèrd, le doré, le brun, le ſatiné, celui d'Auch, celui d'Anglerèrre, celui qui eſt ſans pepin, &c. mais La Quintinie s'en mocque, & dit que tout cela ſouvent ſe trouve ſur le même arbre, & ne vient que de la difference du fonds, des expoſitions, des années, de la vigueur ou de la foibleſſe de l'arbre, & qu'au reſte la reſſemblance non ſeulement du bois, des feuilles & des fleurs, qui ſe trouve en tous les Poiriers de ces ſortes de *bon-chrétiens*, mais ſur tout de la figure de la poire, du tems de ſa maturité, de ſa chair caſſante, & de l'eau ſucrée, &c. montre viſiblement que c'eſt toujours la même eſpèce. Voyez pluſieurs choſes curieuſes & utiles ſur ce fruit dans cet Auteur, T. I. P. III. ch. 1.

Le *bon-chrétien d'Eſpagne* en Novembre & Décembre n'a-t-il pas, pour ainſi dire, des adorateurs de ſa beauté, & même quelques-uns de ſa bonté? La Quint. C'eſt une poire groſſe, longue, & bien faite en pyramide, reſſemblant tout-à-fait par là à un beau *bon-chrétien* d'hiver, d'où lui eſt venu le nom qu'elle porte; elle a d'un côté un beau rouge éclatant tout piqueté de petits points noirs; & de l'autre côté elle eſt blanche, jaunâtre, ſa chair eſt la plus caſſante de toutes celles que je connois, elle a ordinairement une eau douce, ſucrée & aſſez bonne, quand elle eſt venuë dans un bon fonds, & qu'elle eſt dans ſa parfaite maturité, qui arrive communément depuis la mi-Novembre juſqu'à la mi-Decembre, & va quelquefois juſqu'en Janvier, mais elle a la chair rude, groſſière & pièrreuſe, particulièrement dans les tèrroirs & les années un peu humides. La Quint.

Bonne-Dame. Tèrme de Botanique. ſ. f. Plante que quelques-uns appellent autrement Arroche & Folette. *Atriplex, Blitum.* La *bonne-dame* ne vient que de graines; on la ſéme des prémières du printems; elle eſt des plus promptes à lever, & des plus promptes auſſi à monter en graine dès le mois de Juin; on la ſéme aſſez claire, & pour en avoir de belles graines, il eſt bon d'en replanter quelques piéds à part. La feuille de cette plante eſt fort bonne en potage & en farce; on s'en ſert préſque d'abord qu'elle eſt ſortie de tèrre; car elle paſſe fort promptement. La Quint. Chomel.

Bonne Déesse, ſ. f. *Bona Dea.* Nom propre d'une Déeſſe que les anciens ont auſſi appellée *Fauna*, & *Fatua.* Elle avoit été ſi chaſte que nul homme ne l'avoit jamais vûë, ni ſçu ſon nom; auſſi les hommes ne pouvoient-ils aſſiſter à ſes ſacrifices qui ne ſe faiſoient que la nuit, & par les ſeules femmes. *Tibul. L. 1. Eleg.* VI. *v.* 22. *Juven. Sat. VI. v.* 314. Quelques-uns croyent que la *Bonne Déeſſe* étoit Proſèrpine, & que c'eſt pour cela qu'on lui ſacrifioit une truye, parce qu'elle gâte les blez de ſa mère Cérès. Les Romains, au rapport de Plutarque dans la vie de Céſar, la prenoient pour une Nymphe Dryade, femme de Faune. Lactance rapporte d'après Sext. Clodius, que cette Nymphe ayant bû du vin, contre la coûtume des femmes en ce tems-là, Faune ſon mari la fouëtta de vèrges de mirte juſqu'à la mort; que dans la ſuite regrettant ſon épouſe il la placea entre les Dieux; qu'en mémoire de ces faits la bouteille de vin qui ſèrvoit aux libations dans ſes ſacrifices étoit toujours enveloppée & couvèrte, & ne s'appelloit point bouteille de vin, mais bouteille de miel; & que l'on n'y admettoit point de mirte dans ces cérémonies. D'autres diſent que c'eſt parce que le mirte eſt conſacré à Venus, & que la *Bonne Déeſſe* avoit été très-chaſte. Les Veſtales étoient les principales de ſes Prêtreſſes. Ce ſont eux maintenant qui ſe rendent propice la *Bonne Déeſſe*, par l'effuſion de leurs grandes coupes de vin, & par le ſacrifice de ce qu'il y a de plus tendre & de plus délicat dans les jeunes truyes. P. Tart. *Juven.* Les ſecrets qui ſe pratiquent aux cérémonies de la *Bonne Déeſſe*, ſont aſſez connus, quand la flute incite à danſer & que les Ménades de Priape tranſportées hors d'elles mêmes par le vin & par le bruit du cornet à bouquin, portent leurs cheveux épars & font ouïr des hurlemens. Ab. de Marolles, *Juven.*

Les Mythologes prennent la *Bonne Déeſſe* pour la tèrre. Cette Déeſſe a eu pluſieurs noms, & on l'a confonduë avec d'autres Divinitez; on la trouve nommée Opis, ou Ops, Proſèrpine, l'ancienne Veſta, la Grande Mère; la Grande Mère de Dieux, Mère Idéenne, Déeſſe Phrygienne & Palatine, Mère Bêrécynthienne.

Les Sacrifices de la *Bonne Déeſſe* s'appelloient *Myſtères* ou myſtères Romains, & ſe faiſoient le 4. Décembre. Voyez Gronovius *Obſerv. L. IV. c. 9.* Il s'y paſſoit bien des infamies affreuſes, comme il paroît par les Anciens qui en ont parlé. Lucréce. L. II. v. 598. nous apprend qu'on la depeignoit en l'air dans un char trainé par des lions, & portant en tête une couronne murale. C'eſt en effet ainſi qu'elle eſt repréſentée ſur des médailles de l'Empereur Philippe. Outre les Auteurs citez, Propèrce. L. II. Eleg. 10. v. 25. Ovide *de arte L. III. v.* 637. & V. faſt. v. 148. & 153. & *Joan. Roſin. antiq. Rom. L. II. C. 16. L. III. C. 26. & L. IV. C. 9. Struvius Antiq. Rom. Syntagm. p.* 122. *Voſſius de Idol. L. I. C. 12. L. II. C. 61.* parlent de cette Déeſſe, ou de ſes ſacrifices, &c. Trois inſcriptions dans Gruter p. LXXXI. 1. CCXXVII. 1. CCXXXVIII. 8. l'appellent *Bona Dea.* Une autre p. LXXXII. n. 1. lui donne auſſi la qualité de ſainte.

BONÆ DEÆ
SANCTÆ
SACR. &c.

Bonne ente, ſ. f. Sorte de poire. Voyez Doyenné. C'eſt ſon nom plus ordinaire.

Bonne espérance. Divinité Payenne. *Bona ſpes.* Une inſcription antique dans Gruter. p. MLXXV. n. 1. porte:

BONÆ SPEI
AUG. VOT.
PP. TR.

ſoit que ce fut la même Déeſſe que l'Eſpérance, à laquelle ils donnoient quelquefois l'épithète de bonne; ou plutôt qu'ils diſtinguaſſent ces deux Divinitez.

Le Cap de *Bonne Eſpérance* eſt à la pointe méridionale de l'Afrique. Il fut découvèrt en 1498. par Vaſquez de Gama Portugais. On le nomma la tête d'Afrique, le Cap des tourmentes, le Lion de la mèr, parce qu'il eſt le plus dangereux & le plus long que l'on connoiſſe. Emmanuel, Roi de Portugal, lui donna le nom de *Bonne Eſpérance*, parce qu'après l'avoir doublé, on peut eſpérer de continuer heureuſement ſa navigation. Les Hollandois y ont un Fort qu'ils appellent le Fort de *Bonne Eſpérance.*

Bon événement. Les Anciens en avoient fait un Dieu, à l'honneur duquel il nous reſte encore quelques inſcriptions dans Gruter p. CL. v. 7. & 8. Euphranor avoit fait une Statuë du *Bon Evénement* que Pline décrit L. XXXIV. C. 8. De la main droite il tenoit une patère, ou coupe, & de la gauche un épi & un pavot. On le voit ainſi gravé ſur quelques médailles. Varron *De Re Ruſt.* L. I. C. 1. met le *Bon Evénement* au nombre des douze Dieux *Conſentes*, de la campagne, qui paſſoient pour les conducteurs & les Patrons des laboureurs. Le *Bon Evénement* eſt le dèrnier. On l'invoquoit au commencement des entrepriſes & des actions plus conſidérables. Voyez Struvius, *Antiq. Rom. Syntagma. C. 1. p.* 149.

Bonne fois. Une *bonne fois*, c'eſt-à-dire, ſérieuſement, abſolument, definitivement, à n'y plus revenir. Il lui a dit une *bonne fois*, c'eſt-à-dire, definitivement. On dit auſſi, une *bonne fois pour toutes.* Je vous prie une *bonne fois pour toutes*, ne me parlez plus de cette affaire.

Bonne fortune, ſe dit non ſeulement de l'élevation en biens & en honneurs, mais auſſi des accidens ou rencontres favorables & avantageuſes qui arrivent dans la vie. *Proſpera, ſecunda fortuna.* On le dit encore des conquêtes amoureuſes. C'eſt un homme à *bonnes fortunes.*

Bonne foy. *De bonne foy*, en *bonne foy*, ſont des phraſes advèrbiales, qui équivalent à des advèrbes affirmatifs; ſincèrement, véritablement, en conſcience. *Certè, verè, ſincerè. De bonne foy* le croyez-vous? *En bonne foy* lui avez vous dit cela? *De bonne foy*, ou *en bonne foy*, je l'ai fait, comme j'ai l'honneur de vous le dire.

Bonne grace, ſe dit de l'agrément d'une pèrſonne qui a bonne mine, bonne façon. *Corporis venuſtas, dignitas.* Et on dit, Se recommander aux *bonnes graces* de quelqu'un; pour dire, lui demander la continuation de ſon amitié. *Gratia, benevolentia.* On dit auſſi, vous avez *bonne grace* de vous mêler de cette affaire, tant en parlant ſérieuſement, qu'ironiquement.

On appelle auſſi, *bonne grace*, un petit rideau qui eſt au chevet d'un lit.

Bon henry. *Bonus henricus. Chenopodium folio triangulo, Inſt. R. Herb.* Sa racine eſt vivace, groſſe, épaiſſe, chargée de quelques fibres, jaunâtre, amère, & âcre au goût. Elle pouſſe pluſieurs feuilles triangulaires aſſez ſemblables à celles des Epinars, ou du piéd de veau. Elle donne auſſi pluſieurs tiges hautes d'un piéd, en partie droites, en partie couchées ſur terre, canelées, creuſes, ſucculentes, & garnies de feuilles plus petites que celles du bas, également charnuës, & pareillement triangulaires, vèrtes en deſſus, & quelquefois couvèrtes en deſſous d'une pouſſière blanche, & d'un goût nitreux. Ses fleurs naiſſent en épis à l'extremité des tiges, comme l'Amarante; chaque fleur eſt à cinq étamines ſoutenuës par un calice vèrdâtre découpé en cinq parties; le piſtile devient une ſemence noire, taillée en rein & renfèrmée dans une enveloppe qui a ſèrvi de calice à la fleur. On mange les feuilles du *Bon Henry* de même que celles des Épinars, c'eſt pourquoi on les a pris pour des Épinars ſauvages. Il eſt bien émollient, & par cette raiſon anodin; on s'en ſert en cataplaſme pour ſoulager les douleurs de la goutte.

Bon homme, ſe dit d'un vrai homme de bien, qui ne peut faire de mal. *Vir probus, vir frugi.* D'un homme ſimple, qui ne ſonge à aucune malice, qui a peu d'eſprit, ou de pénétration, qui n'entend point de fineſſe, qui croit legèrement. *Vir ſimplex.* On le dit tout de même d'une femme, ou d'une fille. Que vous êtes *bonne!* eſt-ce qu'on épouſe un homme riche pour l'aimer? On ſe marie ſimplement pour ſe mettre à ſon aiſe. Dans ce ſens *plus* peut être joint avec *bon*, pour en faire un comparatif. On pourroit dire en répondant, vous êtes encore *plus bonne* de vous imaginer que je penſe autrement. On dit, les ſoldats pillent le *bon homme*; c'eſt-à-dire, le payſan. On appelle un vieillard, un *bon homme. Senex.* Une vieille femme, une *bonne femme. Vetula.*

On appelle *Bons hommes*, de cèrtains Religieux que le Prince Edmond établit en Anglerèrre en 1259. Ils portoient un habit bleu, & profeſſoient la Régle de S. Auguſtin. Quelques-uns croyent que leur Inſtitut étoit celui du bien-heureux Jean le Bon, qui vivoit en ce tems-là, & qui les faiſoit appeller *Bons hommes.* On appelle auſſi de ce même nom un Couvent de Minimes près de Paris, à cauſe que le Roi Louis XI. appelloit S. François de Paule leur Fondateur, le *bon homme.* Il y a auſſi des Religieux de l'Ordre de Gramont qu'on appelle *Bons-hommes*, qui avoient une maiſon dans le bois de Vincennes, où les Minimes ont été

prémiérement

Digitized by Google

prémiérement introduits. Ils y ſont encore. MÉNAGE. Voyez l'hiſt. de Sablé du même Auteur.

Les hérétiques Albigeois ſe faiſoient auſſi appeller *Bons hommes* ou du moins des hérétiques qui étoient dans la Province de Toulouſe, leſquels furent condamnez par un Concile, ou plutôt Sentence arbitrale donnée en l'an 1176. entre les Catholiques & les gens de guerre qui les ſoutenoient, & qui étoient dans Lombers, ville aujourd'hui détruite, à cauſe de la rebellion de ſes habitans. C'eſt tout ce qu'en dit Catel. hiſt. de Lang. L. II. p. 350. Ces prétendus *Bons hommes* interrogez par Gaucelin Evêque de Lodéve, l'un des Juges qui avoient été choiſis, répondirent qu'ils ne recevoient point la loi de Moïſe, ni les autres livres de l'ancien Teſtament, mais ſeulement le Nouveau; qu'ils n'expoſeroient point leur foi, s'ils n'y étoient forcez, mais qu'on ne devoit point y être contraint. Ils refuſérent de répondre ſur le batême des enfans & ſur l'état du mariage. Il dirent que tout homme de bien, tant clérc que laïque, conſacroit le Corps de N. S qu'il ſuffiſoit aux malades de ſe confeſſer à qui ils voudroient, que la confeſſion ſeule ſuffiſoit; que S. Jacques ne parloit que de cela, & nullement de contrition du cœur, ni de ſatisfaction & d'œuvres de pénitence; qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet Apôtre, ni rien ajoûter du leur; qu'on ne doit jamais faire aucun ſerment; que ſi les Evêques & les Prêtres n'ont les qualitez qu'a marquées S. Paul, leur ordination eſt nulle, que ce ſont des loups raviſſans, des hypocrites, des ſéducteurs, des mercenaires, des Prêtres ſemblables à ceux qui livrérent J. C. à la mort, & qu'il ne faut point leur obéïr. Tous ces points montrent que c'étoient des Albigeois, c'eſt-à-dire de vrais Manichéens.

BON JOUR, eſt une Fête ſolemnelle. *Dies ſolemnis.* Faire ſon *bon jour*, c'eſt, Recevoir le S. Sacrement de l'Euchariſtie. *Sacro Chriſti corpore refici.* Donner le *bon jour*, c'eſt, Faire un compliment à une perſonne pour lui ſouhaiter une heureuſe journée. *Salutem dicere.* Et on dit abſolument, *Bon jour*; pour dire, Dieu vous garde. On dit auſſi *Bon jour*, & *bon an*, le prémier jour de l'année. *Fauſtum diem & annum apprecari.*

Quand on parle de quelque action bonne ou mauvaiſe, arrivée quelque jour remarquable, on dit, *bon jour, bonne œuvre.*

BONNE MAIN, eſt une main propre à bien écrire, à bien deſſiner, à bien réuſſir à toutes ſortes d'arts où elle ſe veut appliquer. *Manus expedita.* On le dit auſſi de celui qui a la main forte, qui a bonne ſerre, qui ne rend rien. On le dit auſſi de celui qui eſt en autorité, qui obligera à faire ce qu'il lui plaira. On dit encore qu'une affaire eſt en *bonne main*; pour dire, qu'elle eſt ſous la conduite d'un homme qui la ſçaura faire réuſſir. On dit auſſi par civilité, Cela eſt en *bonne main*, quand on ne veut pas reprendre une choſe qui eſt tombée entre les mains d'une perſonne à qui on en veut faire une préſent. On dit auſſi en jugeant d'un livre, d'un tableau, ou d'autre choſe fort artiſte dont l'Auteur eſt inconnu, qu'ils viennent d'une *bonne main*, d'un *bon* Auteur, d'un habile homme.

BONNE MAISON. Famille noble. *Clara, illuſtris domus.* Ou enrichie. *Lauta.* La grande œconomie fait les *bonnes maiſons*. On l'a traité en enfant de *bonne maiſon*; pour dire, On l'a bien châtié. On dit un *bon logis*, en parlant d'une hôtellerie où on eſt bien traité.

BON MOT, ſe dit de quelque trait ſententieux, ou plaiſant, d'une bonne rencontre. *Acutè, ingenioſè dictum.* Il y a des gens qui ſe piquent d'être diſeurs de *bons mots*. M. Paſcal dit que le caractère d'un diſeur de *bons mots* eſt un mauvais caractère. Un *bon mot*, dit un Auteur récent, eſt un ſentiment vivement & finement exprimé ſur les choſes qui ſe préſentent, ou une repartie prompte & ingénieuſe ſur ce qui a été dit auparavant. Un *bon mot* ne doit point rouler ſur un jeu de mots, ou ſur une équivoque, il faut qu'un *bon mot* puiſſe être traduit dans toute ſorte de langues ſans rien perdre de ſa juſteſſe. *Bon mot*, ſelon le P. Bouhours, eſt ce que les Anciens nommoient apophthégme, ce que les Italiens appellent *motto*, & les Eſpagnols *agudeza*, c'eſt un mot ſpirituel à quoi on ne s'attendoit pas, & qui renférme d'ordinaire une raillerie fine; par exemple, une Dame Eſpagnole ſe confeſſant à un Prêtre qui voulut ſçavoir qui elle étoit, & qui lui demanda ſon nom, elle lui répondit, *Padre, mi nombre no es pecado*, c'eſt-à-dire, *Mon Pere, mon nom n'eſt pas un péché.* L'Auteur du Traité des *bons mots* croit que le *bon mot* eſt différent de l'apophthégme, parce que l'apophthégme eſt d'ordinaire grave & inſtructif, & le propre du *bon mot* eſt de réjouïr en inſtruiſant, comme ce que dit Veſpaſien en mourant à ſes courtiſans, je ſens bien que je deviens Dieu.

Et Martial eſt-il un ſot?
Non & ſes traits ont de quoi plaire;
Mais il court après un bon mot.

Horace attend tout au contraire
Que le bon mot *vienne s'offrir,*
Et ſans qu'il s'en faſſe une affaire
Il ſçait l'attirer ſans courir. P. DU CERC.

BON SUCCÈS. Nom d'un faux Dieu. Voyez BON ÉVÈNEMENT.

BON VISAGE, ſignifie non ſeulement un viſage ſain; mais auſſi un accueil favorable, doux, riant, un témoignage qu'on donne à ſes amis qu'ils ſont les bienvenus. *Vultus hilaris, læta frons ac placida.*

On dit provèrbialement, *A la bonne heure*; pour dire, Fort à propos. *Commodè, opportunè. A la bonne heure* nous a pris la pluye. Il ſignifie auſſi, Conſentir à quelque choſe. On dit auſſi, Il eſt encore *bonne heure*; pour dire, Il n'eſt pas tard, ou il n'eſt pas encore tems.

BON, ſert quelquefois d'interjection, tant pour faire une exclamation, *Bon Dieu! Bone Deus! Bonne Viérge!* que pour faire une ironie en ſe moquant d'une propoſition. Vous me menacez, *bon*, je ne vous crains pas; ou pour exciter à pourſuivre, *Bon* courage. *Bon*, ſuivez. *Euge, fortiter, bellè.*

BON, eſt quelquefois ſubſtantif. Le *bon* de l'affaire, veut dire l'avantage qu'on y trouve. Le *bon* du conte, c'eſt le trait plaiſant; le ſel qui s'y rencontre. Le *bon* & le beau ſont les objets de nos affections. Dans cet ouvrage il y a du bon & du mauvais. On dit auſſi qu'un homme a du *bon* & du revenant *bon* dans une affaire, pour dire qu'il y a profité, qu'il lui eſt demeuré une partie de ſa recette entre les mains. On dit auſſi, qu'une armée a eu du *bon*; pour dire, qu'elle a eu la victoire, ou quelque avantage ſur ſes ennemis. On dit auſſi, qu'un homme eſt en ſes *bonnes*; pour dire, qu'on l'a trouvé dans une diſpoſition favorable d'accorder une demande. On dit auſſi, il lui a gardé *bonne*; pour dire, Il a conſérvé ſon reſſentiment juſqu'à une occaſion de ſe venger. Et on dit, & du *bon* du cœur, pour dire, Sincérement & avec affection. Trouver ſon *bon*, c'eſt, Trouver un parti plus avantageux que celui qu'on avoit auparavant. On dit auſſi, Cela ne preſage rien de *bon*, pour dire, C'eſt l'avant coureur de quelque mal. On dit encore faire *bon*; pour dire, répondre de quelque choſe, aſſurer qu'elle eſt. Vous pourrez demeurer méchant garant de tout le monde dont vous leur avez fait *bon* en moi. COMTESSE DE B.

Le bon *eſt toûjours fort aimable;*
Il eſt l'objet de notre cœur;
Rien au monde n'eſt ſi flateur;
Sous ce nom tout eſt déſirable.

BON, ſe dit quelquefois abſolument & advèrbialement. Boire du *bon* on ſous-entend vin. Il fait *bon* vivre en ce pays-là, pour dire, On y vit à *bon* marché. On dit auſſi, Il fait *bon* vivre, & ne rien ſçavoir, on apprend toûjours. Il fait *bon* battre un glorieux, il ne s'en vante pas. Il fait *bon* être à la compagnie des honnêtes gens. Tenir *bon*, c'eſt, Se défendre avec courage, diſputer avec opiniâtreté. Faire *bon*, promettre de payer pour ſoi, ou pour autrui. A quoi *bon* tant de ſoins, pour dire, Que ſert-il? Sentir *bon*, pour dire, Exhaler, ou reſſentir une odeur agréable. Coûter *bon*, ou *bonne*, pour dire, Faire quelque grande pérte en acquerant quelque choſe peu conſidérable. On dit auſſi, *Tout de bon*, *à bon eſcient*; pour dire, Sérieuſement, & ſans jeu ni fiction. On dit auſſi, qu'un homme trouve *bon* quelque choſe, lorſqu'il l'approuve, qu'il la goûte bien, tant au propre qu'au figuré. Et on dit abſolument, *Bon bon* cela, quand il en demeure d'accord. On dit auſſi, Il y fait *bon*, pour dire, l'occaſion eſt favorable. Il fait *bon* ſemer, donner bataille, &c. Il fait *bon* avec ce Seigneur, pour dire, On fait fortune avec lui. On dit auſſi, *Il y fait bon*, pour dire, Il y fait ſûr, ou pour dire, Le tems, l'occaſion eſt favorable pour faire une telle choſe. Il fait *bon* paſſer la rivière à ce gué. Il fait *bon* ſe fier aux gens d'honneur. Ce drap eſt d'un *bon* uſer. On dit au Palais, Comme il aviſera *bon* être, comme *bon* lui ſemblera.

BON, ſe dit provèrbialement en ces phrâſes. Les *bons* pâtiſſent pour les mauvais, quand on fait un mauvais jugement de pluſieurs perſonnes du même genre, quoiqu'il y en ait parmi de fort innocens. On dit, que les *bons* maîtres font les *bons* valets, pour dire, qu'il faut qu'il y ait de la douceur & de l'amitié réciproque entre les maîtres & les valets. Les *bons* comptes font les *bons* amis. A tout *bon* compte revenir. Recevoir une ſomme à *bon* compte. On dit auſſi, Joüer *bon* jeu, *bon* argent, pour dire, qu'il faut bien payer quand on joüe ſérieuſement. On dit auſſi, *Bonne* mine & mauvais jeu, pour dire, Ne pas faire paroître tous les chagrins qu'on a dans l'ame, ou cacher ſes méchantes affaires. Contre fortune *bon* cœur; pour dire, qu'il faut de la conſtance dans les advérſitez. On dit auſſi, A *bon* entendeur ſalut, quand on fait quelque reproche ou reprimende à quelqu'un en paroles couvèrtes. On dit, Avoir *bon* piéd & *bon* œil, pour dire, Être alerte, avoir l'eſprit preſent pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre, prendre garde à tout. On dit, *Bon* jour, *bonne* œuvre; pour dire, que les méchans prennent l'occaſion des bonnes Fêtes pour faire leurs crimes lorſqu'on s'en defie le moins. On dit, A *bon* chat *bon* rat, de ceux qui ſe battent avec forces égales. On dit auſſi d'un homme doux & ſimple, que c'eſt un *bon* Prince. On dit auſſi, Mettre quelqu'un ſur le *bon* piéd, non ſeulement pour établir ſa fortune, & le faire paroître avec éclat, mais encore pour le mettre en diſpoſition d'obéir, de ne point contredire. On dit auſſi, A quelque choſe malheur eſt *bon*, pour dire, qu'un habile homme peut profiter des malheurs qui lui arrivent. On dit auſſi à un homme qui fait trop de ceremonie pour ſe couvrir, Couvrez-vous, la chaleur vous eſt *bonne*. On dit auſſi qu'un homme n'eſt *bon* à rien, n'eſt *bon* qu'à noyer, n'eſt *bon* ni à rôtir, ni à boüillir, n'eſt *bon* à aucune ſauce, pour dire, que c'eſt un homme inutile, qui n'eſt propre à quoi que ce ſoit. On dit auſſi, qu'on ne ſeroit pas *bon* à jetter aux chiens ſi on avoit fait une telle chôſe; pour dire, qu'on attireroit l'indignation publique ſur ſoi. On dit auſſi que ce qui eſt *bon* à prendre, eſt *bon* à rendre, de ceux qui s'emparent du bien d'autrui injuſtement, & par proviſion. On dit encore, un *bon* avêrti en vaut deux, pour dire, Un homme eſt bien plus fort quand il a pris ſes précautions. On dit, qu'un valet eſt allé à la *bonne* eau, quand il eſt long-tems à revenir. On dit auſſi, qu'un homme ne tirera rien d'un autre que par le *bon* bout, pour dire, qu'il n'en aura rien que par la force, par la voye de la Juſtice. On dit auſſi, Qui *bon* l'achète *bon* le boit, pour dire, qu'on ne trouve de l'avantage à n'acheter que de bonnes denrées. On dit auſſi, Tout cela eſt bel & *bon*, mais l'argent vaut mieux, à ceux qui apportent des raiſons & des excuſes pour ne point payer. On dit auſſi, qu'un homme eſt un *bon* Gaulois; pour dire, qu'il eſt à la vieille mode, qu'il eſt *bon* François, pour dire, fort affectionné à ſa patrie; &, En *bon* François, pour dire, s'expliquer franchement, & ſans rien déguiſer. Une *bonne* fuite vaut mieux qu'une mauvaiſe attente. On diſoit autrefois, *Bon* prou vous faſſe, Je ſouhaite que cela vous profite.

BON, ſ. m. Tèrme de relation. C'eſt le nom d'une Fête que les Japonois celebrent tous les ans à l'honneur des morts. Ce jour-là on voit à chaque porte des chandelles allumées, & chacun courir aux tombeaux chargé de plats pleins de mèts exquis qu'ils offrent aux morts. *Ambaſſ. des Holl. au Jap. t. p. 114.*

BONNES, ſ. f. & plur. Tèrme de jeu de cartes; quoi que ce mot vienne de *bon*, on le met ici & non pas ſous *bon* adj. parce qu'il ne ſe dit point au ſingulier. On appelle *bonnes* toutes les fois qu'on a une couleur privilegiée, j'ai quatre *bonnes*, j'ai ſix *bonnes*, j'ai de la *bonne*.

BONACE, ſ. f. Calme de la mèr, quand le vent eſt abbatu, ou a ceſſé; quand le ciel eſt ſerein, & la mèr tranquille. *Malacia* La *bonace* trompe ſouvent le Pilote. La *bonace* ſe tourne ſouvent en orage. Je crains les *bonaces* qui me peuvent retarder le bonheur de vous voir. Voit. On le dit figurément en Morale. Le Gouvèrnement Politique eſt aiſé pendant la *bonace* & la paix. Tout nous rit, notre navire à la *Bonace* qu'il deſire. Mol. Ménage dérive ce mot de *bonacia*.

BONASSE, adj. m. & f. Qui eſt bon, ſimple & facile, qui ſe laiſſe conduire par les autres, & quelquefois qui eſt imprudent. *Simplex, facilis.* Vous avez affaire à un homme d'un naturel *bonaſſe*, il entendra volontièrs à un accommodement. Ce mot eſt du ſtile bas.

BONAVOGLIE, ſ. m. Tèrme de marine. Galérien volontaire; un homme qui ſe loüe volontairement pour tirer la rame. *Remex voluntarius.* Ménage écrit *Bonne-voulle*.

BONBANC, ſ. f. Sorte de pierre fort blanche qui ſe tire des carriéres qui ſont aux environs de Paris. Le *bonbanc* ſe mouline & ne reſiſte pas beaucoup au fardeau, mais il ſubſiſte lorſqu'il n'eſt ni dehors ni à l'humidité. Celui qui a un lit coquilleux & quelques moliéres eſt le meilleur. Il a depuis 15 pouces juſqu'à 24 de hauteur, & on s'en ſèrt aux façades de dedans des bâtimens, & pour faire des rampes & des appuis. On en tire auſſi des colonnes.

BONCORE, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt le nom d'un Narciſſe, qui produit à l'extrémité de ſa tige douze fleurs qui ont les feuilles blanches & épaiſſes, & au milieu de ces feuilles un godet crépu & peliſſé. On lui a donné le nom de *Boncore*, parce que celui qui l'a trouvé le premier s'appelloit ainſi.

BOND, ſ. m. Reflèxion, rejailliſſement que fait un corps dur en tombant à tèrre. *Saltus ex ſolo repercuſſu.* Un balon en tombant fait pluſieurs *bonds*. Le boulet rejaillit ſur lui d'un *bond* qu'il fit. Ils ſe mirent à rouler des pièrres du haut de la montagne, qui faiſant pluſieurs *bonds*, en tomboient avec plus de violence. Vaug.

Quelques-uns tirent ce mot du Grèc βόμβος, βομβεῖν, *reſonare ſtrepere*, ce qui eſt le propre des chôſes qui bondiſſent.

Bond, ſe dit particulièrement dans les jeux de paumes pour marquer le ſaut que fait la balle en s'élevant en l'air de deſſus le carreau. C'eſt un coup pèrdu quand on prend la balle du ſecond *bond*.

Bond, ſe dit auſſi des ſauts fréquens que font les chevaux, les agneaux, les chévres, & autres animaux par gaïeté, ou par emportement. *Saltus.* Ce cheval ne va que par ſauts & par *bonds*.

La même choſe ſe dit auſſi figurément d'une cèrtaine manière d'écrire fougueuſe & impétueuſe.

Sa Muſe déréglée en ſes vèrs vagabons,
Ne s'éléve jamais que par ſauts & par bonds. Boil.

On dit provèrbialement, Faire une chôſe du ſecond *bond*, quand on la fait de mauvaiſe grace, & lorſqu'on n'en eſt plus requis. Cette phraſe eſt tirée du jeu de paume, à cauſe que le coup qu'on joüe aprés le ſecond *bond* ne vaut rien. On dit auſſi prendre la balle au *bond*, ou entre *bond* & volée; pour dire, Prendre juſtement le tems, l'occaſion favorable de faire, d'obtenir quelque chôſe. On dit auſſi, qu'un homme a fait faux *bon*, lorſqu'il a fait banqueroute, ou qu'il a manqué à quelque devoir d'amitié, à quelque chôſe qu'il avoit promiſe. Cette fille a fait faux *bond* à ſon honneur.

BONDE, ſ. f. Grande pale ou piéce de bois qui ſèrt à boucher la rigole qu'on laiſſe dans la chauſſée d'un étang, pour en faire écouler les eaux quand on le veut pêcher. *Objectaculum ligneum.* Elle ſe léve avec une vis, ou des leviers.

On dit figurément, Lâcher la *bonde* à ſes ſoupirs, à ſes larmes, & à ſes paſſions, pour dire, les laiſſer couler, ou agir en pleine libèrté. *Laxare viam, aditum.*

Bonde, ſ. m. Arbre d'une groſſeur prodigieuſe qui ſe trouve au Royaume de Quoya, & qui ſurpaſſe en hauteur tous les autres arbres des forêts. Il a plus de ſix ou ſept braſſes d'épaiſſeur, & ſon écorce eſt toute heriſſée d'epines épaiſſes. Son bois eſt huileux, & l'on en fait des canots, des cuillieres, des plats & des chaiſes. On fait d'excellent ſavon avec ſes cendres, qu'on paſſe en leſſive, & que l'on mêle avec de vieille huile de dattes. Les planches qu'on tire des racines de cet arbre, qui paroiſſent cinq ou ſix pieds au deſſus de tèrre, ſèrvent à faire des portes & autres chôſes ſemblables. On en coupe des rameaux qu'on plante dans les confins des villages pour les ſéparer. Les racines prennent fort facilement, & en peu de tems, elles deviennent de grands arbres. Voyez Dapper p. 254.

BONDIR, v. n. Faire des bonds. *Salire, reſilire, ſubſilire.* La tête du criminel *bondit* deux ou trois fois ſur l'echaffaut. Les chévres *bondiſſent* dans les campagnes. On dit auſſi que le cœur *bondit*, quand l'eſtomac ſe ſouléve par quelque dégoût, ou quand on eſt prêt de vomir. *Commoveri, nauſeam experiri.*

Comme un jeune cabri l'on vous voit en cadence
Bondir *au bal légerement;*
Il vous ſied encore mieux de marcher poſément,
Sous le poids d'un enfant de France.

Cela eſt pris d'une piéce ſur la groſſeſſe de Madame la Dauphine.

Bondir. Tèrme de Venerie. Faire *bondir*, c'eſt dire qu'un cèrf, un dain, un chevreüil, fait partir de la repoſée d'autres bêtes fauves. Salnove.

BONDISSANT, ANTE. adj. Qui bondit. *Salient, reſiliens, ſubſiliens.* Il ne ſe dit guère que des animaux, comme chèvres, agneaux qui *bondiſſent* dans les champs.

Cent bœufs ſur tes guérets tracent mille ſillons,
Mille agneaux bondiſſans *paiſſent dans ces vallons.*
Menage.

BONDISSEMENT, ſ. m. Qui ne ſe dit que du *bondiſſement* du cœur ſoulevé par quelque prochain vomiſſement, ou quelque dégoût. *Nauſea*

BONDON, ſ. m. Cheville de bois groſſe & courte, qui ſèrt à boucher un trou qu'on laiſſe aux tonneaux par deſſus pour les emplir. *Dolii obturamentum.*

Bondon, ſignifie auſſi, le trou même qui eſt bouché. Quand le vin bout, l'écume ſort par le *bondon*. *Cadi, dolii umbilicus.*

BONDONNER, v. act. Boucher le bondon d'un tonneau. *Obturare dolium.* Ce vin a aſſez boüilli dans ces tonneaux, il les faut *bondonner*.

BONDRÉE, ſ. f. Oiſeau de rapine qui a le béc court, la tête plate & groſſe, le col fort court, garni de beaucoup de plumes. Tout le deſſus de cet oiſeau eſt d'une couleur aſſez obſcure. Le ventre eſt blanc, marqueté de pluſieurs taches longues & d'une couleur brune. Sa queuë eſt fort large. Aldrovandus donne trois teſticules à cet oiſeau. C'eſt pour cette raiſon que les Latins appellent *buteo triorchis*. Car τριόρχης eſt un mot Grèc qui ſignifie, *qui a trois teſticules.* Les Italiens appellent cette éſpéce d'oiſeau *poyano*, les Eſpagnols & les Portugais, *Gaccia*.

D'autres

Digitized by Google

D'autres diſtinguent quatre éſpèces de Buſes, dont deux qu'ils appellent Buſes, ou Buſards, *Perenopteres*, ou *Oripelarges*, ſont des éſpèces d'aigles, dont nous avons parlé au mot Buse. Pour les deux autres éſpèces, ils les nomment ſeulement Buſe, *Buteo* La prémière éſpèce qu'ils nomment ſimplement Buſe, & en Latin *Buteo*, & *Triorchis*, eſt celle à laquelle ils attribuent ce qui vient d'être dit ici. Nous l'avons décrite au mot Buse. La ſeconde éſpèce qu'ils appellent Buſe de Bellon, eſt l'oiſeau, ſelon eux, qui eſt appellé communément *Bondrée*. Voici comme Bellon en parle : ſi on la conſidere, le vol étendu, par le deſſous on lui vèrra les éxtrémitez des cinq prémières grandes pennes noires, à la partie éloignée du ventre ; car tout le reſte qui en approche paroît blanc lorſqu'elle vole ; mais lorſqu'elle eſt ſur la perche, le vol plié, elles paroiſſent d'un cendre obſcur, ou noirâtre, & les cinq prémières, ont des crans noirs, comme une ſcie à l'endroit où ils commencent à blanchir ; les pennes qui couvrent le ventre ſeroient entièrement blanches, ſi une tache noire ne paroiſſoit au bout ; elle prend du milieu du tuyau. Les plumes dont les jambes ſont revêtuës ſont obſcures. Ses ongles ſont médiocrement crochus, & ne ſont pas fort grands. Pour ce qui regarde la divèrſité de ſa queuë, elle eſt comme au Francolin, & travèrſée avec le même ordre. Ses jambes ſont courtes, & ne ſont pas entièrement rondes. Ses doigts ſont couvèrts de tablettes ou d'anneaux. Le reſte eſt couvèrt de petites taches, & eſt jaune de part & d'autre. Son bèc eſt court & noir à la pointe ; ſçavoir, à l'endroit auquel il eſt crochu. Le tour des nazeaux & l'ouvèrture de ſon bèc ſont jaunâtres. L'âge apporte ſouvent du changement à la couleur de leur pennage, comme en tous les autres oiſeaux de proye. Celui-ci ſe prend d'une manière aſſez facile. L'Oiſeleur attache une ſouris contre tèrre, le ventre en haut, & met un cèrcle de bois qui l'environne, & qui ſèrt à mettre des vèrgettes engluées, qui ſont dreſſées tout au tour, la *bondrée* voulant prendre le mulot, ou la ſouris, demeure priſe à la glu. Il y a des pays où l'on nomme cet oiſeau un Goitan.

BONE, ſ. f. Port de mèr & ville d'Afrique, autrement appellée la neuve Hippone, ou la nouvelle *Bone*. *Bona Hipponoya*. Ce nom s'eſt fait par corruption de celui d'Hippone, parceque l'on prétend que c'eſt l'Hippone de Ptolomée, ou qu'elle a été bâtie des ruines de celle-là. Voyez Marmol. T. II. p. 434 & ſuiv.

BONET, & vulgairement *Bond*, Nom propre d'homme *Bonitus*, d'où le nom François s'eſt formé, *Bonus*, *Bonifacius*. S. *Bonet*, d'une très-bonne famille d'Auvèrgne, naquit vèrs l'an 623. & fut Grand Echanſon de Sigiſbert Roi d'Auſtraſie, & enſuite ſon Référendaire, puis Évêque de Clermont. Voyez Baillet T. I. p. 581. M. Savaron, dans ſes notes ſur la vie de S. *Bonet*, dit qu'on l'appelle vulgairement *Bon*, & non pas *Bond*, comme M. Baillet. Voyez les notes & rechèrches de Savaron ſur la ville de Clèrmont p. 184.

BONGOMILE, ſ. m. & f. Nom de Secte. Hérétique qui ſuit les èrreurs de Baſile, qui ſous l'habit de Moine éxèrçoit la Medecine. Il nioit la Trinité, ſoutenoit que Dieu avoit une forme humaine, que les Anges avoient créé le monde, que l'Archange S. Michel s'étoit incarné. Il ne recevoit que ſept livres de l'Ecriture ; il blâmoit le culte des images, & outrageoit la ſainte Croix. Il tenoit que le Baptême de S. Jean étoit celui de l'Egliſe, &c. Voyez Baronius à l'an 1118. de J. C. N. XII. & Sanderus her. 138.

BONHEUR, ſ. m. Felicité, poſſeſſion d'un bien. *Felicitas proſpera, ſecunda fortuna*. Les hommes ne ſçauroient jouir d'un *bonheur* parfait que dans le ciel. Les payens ont eſtimé que le *bonheur* étoit dans la poſſeſſion de la vèrtu. Les voluptueux le font conſiſter dans la jouiſſance de toutes ſortes de plaiſirs.

> *Ah ! qu'un pécheur eſt miſérable,*
> *Quand ſuivant d'injuſtes deſirs,*
> *Dans la gloire & dans les plaiſirs,*
> *Il eſpére trouver un* bonheur *véritable*. L'ABBE TETU.

Tout plaiſir, ou ſentiment agréable, eſt un *bonheur*, puiſqu'il met l'âme dans un état de joye & de ſatisfaction. MALB. C'eſt parler très-improprement que de donner le nom de *bonheur* à l'état où les plaiſirs des ſens menent l'ame. S. Auguſtin, & tous les Philoſophes ont défini le *bonheur*, *ce qui eſt déſirable pour ſoi-même*. PORT-R.

Ce mot vient d'*heur*, qui ſignifioit *bonheur*, d'où vient le mot d'*heureux*, peut-être du Latin *hora*.

Ménage a obſèrvé qu'on ne s'en ſèrt au pluriel que quand il eſt oppoſé à *malheurs*. Je ne ferois cependant point de difficulté de dire, il lui eſt arrivé toutes ſortes de *bonheurs*. CORN. Il lui pourroit arriver tous les *bonheurs* & tous les malheurs du monde, qu'il ne ſe hauſſeroit, ni ſe baiſſeroit. VAUG. *Rem*. Cependant il eſt cèrtain qu'excepté de cèrtaines phraſes ſemblables à celles-là, le mot de *bonheur* ne ſe dit jamais qu'au ſingulier : Ne parlez point de votre *bonheur* devant les miſérables ; la comparaiſon qu'ils font de leur état au vôtre, leur eſt odieuſe. LA BRUY.

> *Que votre* bonheur *eſt extrême !*
> *Cruels lions, ſauvages ours,*
> *Vous qui n'avez dans vos amours*
> *D'autre régle que l'amour même*. LA SUZE.

BONHEUR, ſe dit auſſi en cette vie des honneurs, des richeſſes, des plaiſirs, & de tout ce qui contribuë à la rendre agréable. Le *bonheur* de la vie eſt travèrſé de mille déplaiſirs.

BONHEUR, ſe dit encore des rencontres fortuites, du hazard. Le *bonheur* eſt néceſſaire aux grands Capitaines, auſſi bien qu'aux joüeurs. Cet homme a joüé de grand *bonheur*, d'être échappé des piéges qu'on lui a tendus ; il en a été averti par *bonheur*. Dans ce ſens on entend par ce mot, un évènement favorable à quelqu'un, qui n'eſt point une ſuite de ſes ſoins, & de ſa prévoyance, & à quoi il n'a point contribué par ſon adreſſe. On attache communément une autre idée à ce qu'on appelle *bonheur*. On croit d'ordinaire qu'il y a un cèrtain principe de *bonheur* qui accompagne cèrtaines pèrſonnes, & qui les fait réuſſir en des choſes où d'autres échoüeroient, ſans qu'on puiſſe attribuer ce bon ſuccès à leur prudence. Mais à proprement parler le tèrme de *bonheur* ne ſignifie rien dans la bouche de bien des gens, où ils y joignent des idées très-obſcures. Car ſi le *bonheur* eſt un effet du *hazard*, lequel ſe détèrmine ſans régle & par caprice, l'on ne peut pas dire que le *bonheur* eſt attaché & fixé à cèrtaines pèrſonnes ; autrement c'eſt fixer & détèrminer une choſe qui ne peut être ni fixée, ni détèrminée.

BONHEUR, ſe dit auſſi en tèrme de compliment par éxagération. Depuis que j'ai eu le *bonheur* de vous écrire, de vous voir, de vous parler.

BONIFACE, ſ. m. Eſt un nom propre d'homme, qui ſe dit auſſi en convèrſation de ceux qui ſont doux, ſimples, & incapables de malice. Cet homme eſt un vrai *Boniface*.

BONIFIER, v. act. Rendre meilleur. *Meliorem reddere*. Ce jus d'eſclanche *bonifiera* notre ſauce. Un zeſt d'orange *bonifie* le vin. La marne *bonifie* les tèrres labourables.

BONIFIER, en tèrme de Marine, ſignifie, Dépecer une baleine, en tirer ce qu'il y a de bon, en fondre le lard ſur la grève. On tire quelquefois d'une baleine qu'on *bonifie* juſqu'à 7 ou 800 livres de ſes huiles, & de ſes barbes.

BONITE, ſ. m. Poiſſon qui eſt fort commun ſur la mèr Atlantique, qui eſt d'un goût, & d'une couleur aſſez approchante de celle de nos maquereaux, ſi ce n'eſt qu'il eſt bien plus grand. Il ſe pêche plus fréquemment en haute mèr, que le long des côtes, c'eſt un des ennemis des poiſſons volants. Il eſt gros, rond, & a environ deux pieds en ovale, y compris la tête, auprès de laquelle il a deux grands ailerons pointus comme ceux du marſoüin ; & depuis ſes ailerons une ligne d'écaille tirée juſques à la queuë, qui eſt fourchuë, & deux autres au deſſous, une au bas ventre, & une inégalement grande depuis le milieu du dos juſqu'à la queuë. Il eſt couvèrt d'un cuir comme le marſoüin : il eſt demi chair & demi poiſſon. Ce qui eſt proche de la groſſe arête, qui eſt la ſeule qu'il ait, eſt une chair ſemblable à celle du marſoüin, mais plus tendre, & d'un goût incomparablement meilleur, & qui approche de celui du canard. Elle eſt ſéche, fèrme, & fort nourriſſante, quelquefois la mèr en eſt préſque toute couvèrte. On les voit ſauter dix ou douze piéds de haut, & alors on les prend avec des foines, des tridens, & des harpons ; on les prend auſſi avec des hameçons gros comme le petit doigt, où l'on met deux plumes de pigeon blanc envelopées de petits linges, on attache la ligne à une vèrgue, enſorte que l'hameçon, qui ſemble être un petit poiſſon volant, ne fait que ſautiller dans l'eau, & la *bonite* ne manque pas de ſe jetter deſſus, & de le prendre. P. DU TERRE, *hiſt. des Antill. Tr. IV. Ch.* 1. §. 12.

Cet Auteur, comme l'on voit, fait *bonite* féminin, & non pas maſculin. Il ſemble que c'eſt le mieux. Pluſieurs croyent que ce poiſſon eſt le même que le Thon. LONVILL. *hiſt. nat. des Ant. Liv. I. Ch.* 56. *Art.* 4.

BONNARET, ou BONAREZ. Voyez CONCOMBRE.

BONNE. Voyez BON, *à la fin*.

BONNE, ſ. f. Voyez BEUVE.

BONNE, ſ. f. *Bonna*. Ville d'Allemagne ſur le Rhin à quatre lieuës au deſſus de Cologne, capitale de l'électorat, comme Cologne l'eſt de l'Archevêché. *Bonne* eſt ancienne ; on prétend qu'elle a été bâtie au plus tard par Druſus ſous l'Empire d'Auguſte. *Bonne* s'eſt appellée anciennement *Colonia Julia*, *Verona*, & *Ara Ubiorum*, à ce que l'on prétend. Hoffman donne à cette ville 28^{d}, $48'$ de longitude, & 50^{d}, $42'$ de latitude. M. De L'Iſle ne la met qu'à 24^{d}, 40. de longitude. Il ne faut point écrire *Bon*, comme a fait Mary, mais écrire & prononcer toujours *Bonne*, c'eſt l'uſage.

BONNEAU, ſ. m. Tèrme de Marine. Morceau de bois ou de liége qui flote ſur l'eau, & qui marque l'endroit où l'on a mouillé l'ancre. C'eſt auſſi quelquefois un baril relié de fèr. On l'appelle autrement *Gaviteau*, ou *Horin*.

BONNEMENT, adv. D'une manière bonne, ſincère, naïve. *Simpliciter, bonâ fide.* Il a confeſſé la faute naïvement, *bonnement*, à la bonne foi.

Il marque quelquefois de l'incèrtitude. Je ne ſçaurois *bonnement* dire où j'ai appris cette hiſtoire. Je ne ſçai pas *bonnement* la date de ce contrat.

BONNET, ſ. m. Habillement qui ſert à couvrir la tête, & qui en a à peu près la figure. *Pileus, Pileum.* *Bonnet* d'enfant. *Bonnet* à l'Angloiſe. On met les cheveux ſous le *bonnet* pour les friſer. Il y a des *bonnets* de plumes, des *bonnets* ronds, des *bonnets* de fèr, ou ſalades. On voit ſur divèrſes médailles des *bonnets* à la Phrygienne.

C'eſt dans l'entrée de Charles VII. à Roüen le 10. Novembre 1449. ou du moins ſous ce regne, qu'on commença à voir en France l'uſage des chapeaux & des *bonnets*, qui s'y introduiſit depuis peu-à-peu à la place des chaperons, deſquels on s'étoit ſervi de tout tems. P. DAN. Tom. II. p. 1204. M. le Gendre dans les mœurs & cout. de Fr. p. 234. remonte plus haut. On commença, dit-il, ſous Charles V. à abatre ſur les épaules l'aumuſſe & le chaperon, & à ſe couvrir d'un *bonnet*; ſi ce *bonnet* étoit de velours, on l'appelloit mortier; s'il n'étoit que de laine, on le nommoit ſimplement *bonnet*. L'un étoit galonné, l'autre n'avoit point d'ornement, que des cornes peu élevées par l'une deſquelles on le prenoit. Il n'y avoit que le Roi, les Princes & les Chevaliers, qui ſe ſerviſſent de mortier, le *bonnet* étoit la coëffure du Clergé & des Graduez, le mortier fut peu à la mode, les *bonnets* y ont toujours été, avec cètte différence, qu'autrefois ils étoient de laine, & que depuis environ 200. ans on ne le fait plus que de carte, que l'on couvre de drap ou de ſerge.

Menage dérive ce mot de l'Anglois *bonnet*, ou de l'Allemand *bonnit*. Le P. Pezron prétend que *bonnet* eſt un mot Celtique. Paſquier dit qu'il eſt venu par corruption de *bourrelet*, parce que les chaperons, qui étoient autrefois la couvèrture de la tête que les gens de robbes ont quittée les dèrniers, étoient environnez d'un *bourrelet* rond qui couvroit la tête, & le ſurplus pendoit d'un côté & d'autre; & comme il étoit inutile, on l'a retranché pour en faire des *bonnets ronds*, que depuis on a changez en *bonnets quarrez* de l'invention du nommé Patroüillet. Ils furent auſſi appellez *bonnets à quatre brayettes*. On appelle auſſi *Biſurcati Canonici*, les Chanoines qui portoient des *bonnets quarrez*. Il dit auſſi, que quand on a donné le *bonnet* dans les Univerſitez aux écoliers, c'étoit pour montrer qu'ils avoient acquis toute libèrté, & n'étoient plus ſujets à la verge des ſupérieurs, à l'imitation des Romains, qui donnoient un *bonnet* à leurs Eſclaves quand ils les vouloient affranchir. C'eſt auſſi pour cela qu'on les appelle *maîtres*.

Le *bonnet* ſur les médailles eſt le ſymbole de la libèrté. Elle le tient de la main droite par la pointe, & il a la forme de ceux que portent nos matelots. Voyez les Antiq. de Niſmes de Paradin p. 177. Les Eſclaves à qui on donnoit la libèrté prenoient ce *bonnet*; d'où venoit le provèrbe, *vocare ſervos ad pileum.* Voyez Eraſme Adag. Cent. I. n. 27. Aulu. Gelle Liv. VII. Ch. 4. & Budé ſur la dernière loi *ff. de Origin. Jur.*

Quoiqu'on ait mis dans la définition de *bonnet*, qu'il a à peu-près la figure de la tête, cela n'empêche pas qu'on ne donne ce nom à des habillemens de tête qui n'en ont guère la figure. Tel eſt celui des Chinois. Il n'ont point l'uſage du chapeau, comme nous, mais ils portent un *bonnet*, que la civilité leur défend d'ôter. Ce *bonnet* eſt différent ſelon les différentes ſaiſons de l'année; celui dont on uſe en été, a la forme de cône, c'eſt-à-dire, qu'il eſt rond & large par le bas, mais court & étroit par le haut, où il ſe tèrmine tout-à-fait en pointe. Le dedans eſt doublé d'un beau ſatin, & le deſſus couvèrt d'une natte très-fine, & très-eſtimée dans le pays. Outre cela on y ajoûte un gros flocon de ſoye rouge qui tombe tout à l'entour, & qui ſe répand juſques ſur les bords; de ſorte que quand on marche, cette ſoye flotte irréguliérement de tous côtez, & le mouvement continuel de la tête lui donne un agrément particulier. Quelquefois au lieu de ſoye on porte une eſpéce de crin d'un rouge vif & éclatant, que la pluye n'efface point; & qui eſt ſur tout en uſage parmi les Cavaliers. En hiver on porte un *bonnet* de pluche, bordé de zibeline, ou de peau de renard; le reſte eſt d'un beau ſatin noir, ou violet, couvèrt d'un gros flocon de ſoye rouge, comme celui d'été. Il n'y a rien de plus propre que ces *bonnets*; on les vend quelquefois huit & dix écus; mais ils ſont ſi courts que les oreilles paroiſſent toûjours découvèrtes, ce qui eſt très-incommode au ſoleil & dans les voyages. Quand les Mandarins ſe trouvent en cérémonie, le haut du *bonnet* eſt tèrminé par un diamant, ou par quelqu'autre pièrre de prix aſſez mal taillée, mais enchaſſée dans un bouton d'or très-bien travaillé. Les autres ont un gros bouton d'étoffe, de criſtal, d'agathe, ou de quelque autre manière que ce ſoit. P. LE COMTE.

BONNET, eſt quelquefois un ornement, une marque de quelque caractère. Un *bonnet* rouge, c'eſt un chapeau de Cardinal. Un *bonnet* de Docteur, eſt un *bonnet* qu'on donne à ceux qui reçoivent le Doctorat. Les Docteurs vont toujours en robbe & en *bonnet* aux cérémonies.

BONNET QUARRÉ, eſt le *bonnet* que portent les gens d'Egliſe, les gens de Juſtice, & les gens du Collége, qui ſont Philoſophes, ou Graduez. *Pileus quadratus*, ou ſi l'on veut ſe ſervir de l'expreſſion de Wiclef, *Pileus biſurcatus*; car cet Héréſiarque dans ſon Trialogue art. 10. appelle les Chanoines *biſurcati*, à cauſe de leurs *bonnets quarrez*. Paſquier & du Vair racontent le changement qui eſt arrivé dans la forme de ces *bonnets*. Il dit qu'on les appelloit *bonnets ronds* de ſon tems quoiqu'ils fuſſent quarrez. Ils diſent qu'à ces *bonnets*, qui étoient ronds, on commença d'y apporter je ne ſçai qu'elle forme de quadrature groſſière & lourde, qui fut cauſe qu'on les appelloit *bonnets* à quatre brayettes; que le prémier qui y donna la façon fut un nommé Patroüillet, lequel ſe fit riche Bonnetier aux dépens de cette nouveauté.

Le P. Lobineau dans l'Hiſtoire de Bret. T. I. p. 845. prétend qu'au $XIII^{e}$ ſiècle, & même plus de deux cens ans auparavant, l'uſage étoit en Bretagne parmi les Eccléſiaſtiques, ſur tout parmi les Chanoines, de porter de cèrtains chapeaux qui étoient comme des *bonnets*, & que c'eſt de là que ſont venus les *bonnets quarrez* des Eccléſiaſtiques, qui, ajoûte-t-il, tout de même que les mitres, ont crû peu-à-peu juſqu'à l'énorme figure qu'on leur donne à préſent.

BONNET, eſt quelquefois une marque d'infamie. Le *bonnet jaune* eſt la marque des Juifs en Italie: à Luques ils le portent orangé. Le *bonnet verd* étoit la marque de ceux qui avoient fait ceſſion.

Et que d'un bonnet vèrd *le ſalutaire affront,*
Flétriſſe les Lauriers qui lui couvrent le front. Boil.

Autrefois ceux qui avoient fait ceſſion de leurs biens étoient obligez de porter un *bonnet verd*, pour être connus de tout le monde, afin qu'on ne pût être trompé dans le commèrce que l'on avoit avec eux. Il y a un Arrêt du Parlement de Roüen du 15. Mars 1584, & un du Parlement de Paris du 26. Juin 1682, par leſquels il eſt jugé que ceux qui ſeroient reçus au bénéfice de ceſſion, après avoir juſtifié la pèrte de leurs biens ſans fraude, ſeroient tenus de porter le *bonnet vèrd*, & que s'ils étoient trouvez ne l'ayant pas, ils ſeroient déboutez du bénéfice de la ceſſion, & pèrmis à leurs créanciers de les empriſonner, en leur fourniſſant un *bonnet* par an à leurs dépens. Par Arrêt du 10^{e} Mai 1622. un Gentilhomme qui fait ceſſion de biens doit porter le *bonnet verd*. Par Arrêt du 1. Décembre 1628, un ceſſionnaire de bien fut condamné à porter le *bonnet verd* continuellement, ſans diſtinction de jours de fête; mais aujourd'hui cela n'eſt pas exécuté. BRUNEAU. Cet uſage du *bonnet verd* n'a été introduit en France par aucune Ordonnance, mais par les Arrêts des Cours Supérieures. RAGUEAU.

Etienne Guichard dit, que de [illegible], *collue*, *bonnet*, a été formé en François, *pileus nocturnus*; comme auſſi, continuë-t-il, Turban a été dit à *turbinis figurâ*, & pluſieurs ſemblables mots qui retiennent le nom de leur figure.

On dit figurément, qu'une queſtion paſſe du *bonnet*, qu'on opine du *bonnet*, lorſque tout le monde eſt de même avis, ou qu'on opine ſans raiſonner, & ſelon le ſentiment de ceux qui ont déja opiné.

BONNET À LA POLONOISE. C'eſt un *bonnet* fort long, & preſque de la même largeur depuis l'ouvèrture juſques au bout; ce bout eſt émouſſé & tant ſoit peu courbe. Quelques Botaniſtes ſe ſervent de ce tèrme pour exprimer la figure de la partie ſupérieure de la fleur de l'aconit appellé *Tue-loup*.

BONNET À PRÊTRE, en tèrme de Guèrre, eſt un dehors ou piece détachée, qui a deux angles rentrans, & trois ſaillans, qui eſt préſque comme une double tenaille; ſi ce n'eſt que ſes côtez ſont en queuë d'aronde, au lieu d'être parallèles, & occupent moins de tèrrain en dedans, c'eſt-à-dire, vèrs la gorge, qu'ils n'en occupent du côté de la campagne.

BONNET À PRÊTRE, ſe dit auſſi d'une plante, qui porte un petit fruit rouge, quarré & en forme de *bonnet* de Prêtre. On l'appelle autrement *fuſain*, ou *fuſin*. Voyez l'un ou l'autre de ces mots.

Digitized by Google

Bonnet, eſt auſſi le nom du ſecond ventricule du bœuf, & des autres animaux qui ruminent, qu'on appelle autrement *reſeau. Reticulum.* C'eſt où les alimens tombent quand ils ont ruminé, pour y faire une ſeconde digeſtion, & de *là* paſſer dans le troiſiéme ventricule, qu'on appelle le *millet.* Il a été nommé *bonnet*, parce qu'il reſſemble au *bonnet* de lacis, dans lequel les femmes autrefois enfermoient leurs cheveux.

On dit provèrbialement, triſte comme un *bonnet* de nuit ſans coëffe, à cauſe qu'un *bonnet* en cet état eſt ſans ornement & ſans propreté. On dit, Mettre la main au *bonnet*; pour dire, Saluer quelqu'un, à cauſe que les enfans qui ont leur *bonnet* attaché ſaluent ainſi. On dit auſſi de trois pèrſonnes liées de grande amitié, & qui ſont toujours de même ſentiment, que ce ſont trois têtes en un *bonnet.* On dit auſſi, que Janvier a trois *bonnets*; pour dire, qu'il ſe faut bien couvrir la tête durant le froid.

On dit, qu'un homme a mis ſon *bonnet* de travèrs; pour dire, qu'il eſt chagrain, & qu'il querelle tout le monde. On dit encore, *Bonnet* blanc, ou blanc *bonnet*; pour dire, que deux choſes ſont égales, & qu'on peut prendre indifferemment l'une pour l'autre. On dit, qu'un homme à la tête près du *bonnet*; pour dire, qu'il eſt aiſé à mettre en colère, à s'emporter. On dit, J'y mettrois mon *bonnet*; pour dire, Je gagerois ce que j'ai de plus précieux, ce qui m'eſt le plus néceſſaire.

BONNETADE, ſ. f. Révérence, compliment, cajollerie qu'on fait à ceux dont on croit avoir beſoin. Les plaideurs ſont accoûtumez à faire bien des *bonnetades* à leurs Juges. Cela ne ſe peut dire qu'en riant.

BONNETER, v. act. Solliciter quelqu'un, lui faire la cour, en lui faiſant bien des révérences. *Nudato capite frequenter honorem habere cuipiam.* Les Juges ſont bien aiſes d'être *bonnetez* par leurs cliens. Cela eſt du ſtile bas & familier.

BONNETERIE, ſ. f. Corps de Marchands Bonnetiers, qui eſt le cinquiéme des ſix Corps des Marchands de Paris. *Pileorum Opificum Collegium.* Ils vendent toutes ſortes de bonnets de drap ou de laine, de bas, & de camiſolles tricottées, ou faites à l'aiguille, ou au métier, &c.

BONNETEUR, ſ. m. Filou, Trompeur, ſur tout au jeu. *Fraudator, deceptor, fur.* Je croyois joüer avec d'honnêtes gens, c'étoient des *Bonneteurs.* Les *Bonneteurs* portent toujours ſur eux pluſieurs jeux de cartes apprêtées. Les *Bonneteurs* ont des dez chargez ou garnis de plomb. Un homme qui aime le jeu, doit ſacrifier quelques piſtoles pour ſe faire inſtruire des differentes maniéres dont on peut tromper aux cartes & aux dez, afin de reconnoître & d'éviter les *Bonneteurs.*

Apparemment qu'on a appellé ainſi ces filous parce qu'ils bonnettent les gens pour les engager au jeu, & les filouter; c'eſt-à-dire, qu'ils leur font des civilitez, qu'ils les prèviennent d'honnêtetez pour les attirer au jeu.

BONNETIER, ſ. m. Celui qui fait ou qui vend des bonnets. *Pileorum opifex.* Chardon de *Bonnetier.* Voyez Chardon.

On dit provèrbialement, qu'un homme eſt comme le *bonnetier*, qu'il n'en fait qu'à ſa tête; pour dire, qu'il ne prend conſeil de perſonne, qu'il ne ſuit que ſon caprice.

BONNETTE, en tèrme de Fortification, eſt une éſpèce de petit ravelin au de-là de la contreſcarpe pour y mettre un corps de garde avancé. *Munimenti genus quod Bonetam vocant.* Il n'a que deux faces, qui forment un angle ſaillant. Sa hauteur eſt de 3. pieds, & il eſt bordé d'une paliſſade, qui en a encore une autre à la diſtance de dix ou douze pas. On l'appelle autrement *Fléche.*

BONNETTES, ſ. f. plur. Tèrme de Marine. Ce ſont de petites voiles qu'on attache au bas des grandes voiles quand il fait beau tems, ou trop peu de vent, pour aller plus vîte. *Artemon.* Ainſi elles ſèrvent ou à agrandir celles du vaiſſeau, ou à en mettre un plus grand nombre. Il y a des *bonnettes maillées* qui ſèrvent à allonger les baſſes voiles, qui s'attachent à des anneaux, ou à des mailles dans les œillets qui ſont en bas. Il y a d'autres *bonnettes en étai*, qu'on appelle autrement *coutelas*, qui s'attachent à chaque éxtrémité de la grande vèrgue ſur des piéces de bois appellées *boute dehors*, enſorte qu'elles régnent le long des côtez de la grande voile, pour élargir & prendre plus de vent. Il y a encore des *bonnettes lardées*; ce ſont de petites voiles piquées avec du fil de voile, & lardées d'étoupe, dont on ſe ſèrt pour boucher une voye d'eau, lorſqu'elle ſe trouve dans un endroit du vaiſſeau qu'on ne peut découvrir.

BONOSIAQUE, ſ. m. & f. Nom de Secte. Les *Bonoſiaques* ſont des hérétiques du IVe ſiécle, qui étoient une ſecte de Photiniens, comme il paroît par le ſecond Concile d'Arles Can. 17. Cependant ils baptiſoient au nom de la très-ſainte Trinité. De là vient que quoique le Concile ordonne, ſelon les anciens Canons, Can. 16. de baptiſer les Photiniens, ou Pauliniaſtes, il régle néanmoins qu'on recevra les *Bonoſiaques* ſans baptême. Voyez Bonosian. C'eſt la même choſe.

BONOSIEN, enne, ſ. m. & f. *Bonoſianus.* Nom de Secte. Bonoſus Évêque en Macedoine, renouvella au 4e ſiécle les èrreurs de Photin, & enſeigna que la ſainte Vièrge n'avoit point été vièrge après l'enfantement. Ses diſciples furent appellez *Bonoſiens*, ou *Bonoſiaques.* Le Pape Gélaſe les condamna avec Photin, &c. Gennadius & le Pape Innocent I. diſent qu'ils ſuivoient les èrreurs de Photin. Voyez cependant la difference au mot Bonosiaque. On s'eſt trompé quand on les a nommez *Bonaſiens.*

BONT, ſ. m. *Bonitus.* Nom propre d'homme, qui s'eſt formé de Bonet. Voyez Bonet. Les Auvèrgnats appellent cet Évêque S. *Bonet*, les Pariſiens S. *Bont*, comme on voit par le nom de ſon Égliſe qui eſt prèſque au centre de Paris. Il y a auſſi des Egliſes de ſon nom à Bourges, où l'on dit auſſi *Bonnet*, & à Moulins. Chast.

BONTÉ, ſ. f. Attribut de la Divinité, quand on la conſidère ſouverainement bonne à cauſe de ſa clemence, de ſa miſéricorde, de ſes graces. *Bonitas.*

Rien n'eſt plus incèrtain que notre dèrnière heure:
Heureuſe incèrtitude, aimable obſcurité,
Par où la divine bonté
A veiller, à prier ſans ceſſe nous convie! L'Abbé Testu.

Il ſe prend auſſi pour les effets de cette bonté, c'eſt-à-dire, pour les faveurs, pour les bienfaits que Dieu répand ſur les hommes par bonté.

Bonté, en Phyſique, eſt la qualité de ce qui eſt bon dans chaque corps; ce qui le pèrfectionne. La *bonté* de la terre. La *bonté* de l'or. Ce corps a tant de dégrez de *bonté.* On ne ſçauroit trop louer la *bonté* de cette étoffe. On admire la *bonté* de ſon éſprit, de ſa mémoire. Il ſe confioit en la *bonté* de la place. Vaug. Les machines ne firent pas grand effet à cauſe de la *bonté* du mur. Ablan.

Bonté, en Morale Chrétienne, ſe dit de la vèrtu; & particuliérement de la charité, de la douceur des mœurs, de l'inclination à aſſiſter ſon prochain; de la patience à ſouffrir les afflictions, les injures. La *bonté* eſt la ſource de toutes les vèrtus bienfaiſantes, parce qu'elle paroît la plus oppoſée à l'amour propre, qui rapporte tout à ſa propre utilité. M. Esp. Les ambitieux ne pratiquent la *bonté* que par une envie de régner dans tous les cœurs, & dans tous les éſprits. Id. Nul ne mérite d'être loüé de *bonté*, s'il n'a pas la force d'être méchant. Toute autre *bonté* n'eſt le plus ſouvent qu'une pareſſe, ou une impuiſſance de la volonté. La Rochef. Il eſt malaiſé de diſtinguer la *bonté* génèrale, & répanduë ſur tout le monde, de la grande habileté. Id. La *bonté* n'eſt pas une qualité fort loüable quand elle n'eſt pas accompagnée d'eſprit & de jugement, ſans quoi elle eſt fade & ennuyeuſe. M. Scud. Les hommes ſont aiſément convenus que la *bonté* eſt une vèrtu; parce qu'il n'y a point de bonne qualité dont ils tirent plus d'avantages que de la *bonté.* M. Esp.

Bonté, dans les Princes, ſe dit particuliérement de leur clémence.

Bonté, ſe dit auſſi des actions, & eſt oppoſée à *malice.* La *bonté* d'une action dépend ſouvent de l'intention avec laquelle on la fait. Cet homme eſt plein de *bonté*, ſans malice, c'eſt la *bonté* même.

Il ſignifie auſſi, Simplicité, facilité, ſottiſe. *Simplicitas.* Cet homme s'eſt ruïné par ſa *bonté.*

Bonté, ſe dit auſſi des ſimples civilitez. Vous aurez la *bonté* de faire tenir ma lettre. Je rends graces à vos *bontez.* Votre *bonté* à me favoriſer de votre attention, m'a fait prendre la liberté d'étendre mon diſcours. Ne craignez point que j'abuſe de votre *bonté.* Ils ne peuvent manquer de *bonté* pour moi, eux qui en ont pour tout le monde. Voit. La *bonté* eſt repréſentée comme une Déeſſe vétuë de gaze d'or, couronnée de ruë, avec un Pélican entre ſes bras. Sa guirlande marque qu'elle n'a pas moins de force à extèrminer les mauvaiſes penſées, que la ruë a de vertu contre les malins éſprits. Le Pélican eſt le ſymbole de ſon ardente charité. Sa robe eſt d'un métal qui ſe fait aimer par tout. Rochef.

BONZE, ſ. m. & f. Tèrme de Rélation. C'eſt le nom qu'on donne aux Prêtres Orientaux; particuliérement à la Chine & au Japon. *Bonzius.* Il y a au Japon un *Bonze* ſouverain qui decide en dèrnier reſſort de tout ce qui regarde le culte des Dieux. Les *Bonzes* ont porté à la Chine la doctrine de la tranſmigration des ames. Les *Bonzes* ont pluſieurs Univèrſitez au Japon; où ils enſeignent les myſtères ridicules de leur ſecte, & vivent en communauté. Il y a auſſi des filles & des femmes *Bonzes*; *Bonzie*, qui vivent en communauté dans une éſpèce de Monaſtère. Les lettres de S. François Xavier, ſur tout la 4e & la 5e du IIIe Liv. & la 1re du IVe. Livre; la vie de ce Saint par le P. Bouhours, une lettre du P. Vilelo Jéſuite *Lib. III. Epiſt. Japon.*

Maffée hiſt. des Ind. Liv. XII. & XIV. Voſſius *de Idololatriâ Lib. I. Cap.* 25. Le Mire *Pol. Eccl. Lib. II. Cap.* 29. & hiſtoire de la Comp. de Jeſus T. I. Liv. IX. N. 192. & ſuiv. Liv. XI. N. 105. 125. T. II. Liv. IV. N. 284. inſtruiſent parfaitement de ce que c'eſt que les *Bonzes* du Japon.

Il y a auſſi des *Bonzes* au Tunquin. Voyez la Relat. du Tunq. de Marini, Trad. Franç. p. 71. 167. 232. Quelques vieux Auteurs ont dit *Bonzis*, parce qu'ils ont trouvé *Bonzius* en Latin; mais il faut dire *Bonze*, maſc. & fém.

BOO.

BOOPE, ſ. m. Poiſſon de mèr du Bréſil. Il a la figure & la grandeur des thons d'Eſpagne. On le coupe comme les turbots & on le ſale. Sa graiſſe reſſemble au lard, & on en fait une cèrtaine huile. On appelle ces Poiſſons *Boopes*, à cauſe que leur yeux ſont comme des yeux de bœuf, du Grèc βοῦς, *bœuf*, & de ὤψ, *face*, *aſpect*.

BOOTES, ſ. m *Bootes*, *Arctophylax* Conſtellation voiſine du pôle arctique. Ce mot eſt Grèc, de βοῦς, *bœuf*, & ſignifie proprement *Bouvier*. C'eſt une étoile proche de la grande Ourſe, qui ſemble ſuivre le Chariot comme un bouvier. On l'appelle encore *Arctophylax*, c'eſt-à-dire, *Gardien de l'Ourſe*, parce qu'il eſt dèrrière l'Ourſe, comme s'il la gardoit. Les Poëtes ont dit que c'étoit Icare Athènien, qui ayant reçu du vin de Bacchus, le mit ſur un chariot, & parcourant l'Attique en donna à boire aux payſans, qu'il enyvra. On crut qu'il les avoit empoiſonnez, & on [illegible] tua; Erigone ſa fille ſe pendit de douleur. Jupiter les plaça dans le Ciel, & fit d'Icare une Conſtellation, qui fut appellée *Boötès*, ou *Bouvier*, à cauſe du chariot qu'il avoit conduit par l'Attique; & qui lui avoit attiré la mort. De ſa fille il en fit la Vierge, & de ſon chien la Canicule. D'autres croyent que c'eſt Arcas fils de Calliſto, fille de Lycaon; & d'autres l'appellent Orion. Cette Conſtellation eſt de 34. étoiles, dont l'une qui eſt ſur le bord de la robe, s'appelle *Arcturus*, & de la prémière grandeur. Cette troupe de chiens, qui ſe preſſent dès le point du jour, & même dans la ſaiſon où le *Boötès* conduit ſon chariot glacé, pour rendre leur hommage à leurs Patrons. P. TART. *Juven.* Il faut en ce mot faire ſonner l'*s* final comme dans les mots Grècs & Latins.

BOR.

BORAMETS, ſ. m. *Agnus Scythicus*, *Frutex Tartaricus*. Racine d'une eſpèce de fougère qu'on taille en manière de mouton, & dont les tiges ſèrvent de pieds. Curet, Scaliger, & pluſieurs Naturaliſtes, ont regardé cette plante comme un zoophyte, c'eſt-à-dire, une plante animale à laquelle on donne la figure d'un agneau, & qui vivoit des plantes voiſines. Rien cependant n'eſt plus faux. La figure qu'en donnent pluſieurs Auteurs eſt faite à plaiſir, & il y a pluſieurs Fougères en Amérique dont on pourroit faire de pareils *Boramets*. Cette racine eſt ordinairement couvèrte d'un poil fin, ſoyeux, court, n'ayant pas plus d'un tiers de pouce de longueur. Ce poil eſt nommé *Poce ſempu*. Il eſt aſtringent, & on s'en ſèrt pour arrêter le ſang dans des playes récentes. On l'appelle encore *Kinkza*. On dit qu'il eſt en uſage dans la Chine ſous ce nom-là. Voyez le Commentaire de Moſcovie du Baron Sigiſmond.

BORAX, ſ. m. Sel minéral qui ſe tire d'une pièrre qu'on trouve aux Indes orientales dans les tèrres nitreuſes, & qu'on fait calciner, leſſiver & criſtalliſer. On prétend que c'eſt la prémière préparation du *borax* que nous appellons naturel, qui eſt ordinairement en cubes allongez, vèrdâtres, un peu tranſparens. Ce *borax* eſt quelquefois enveloppé d'une matière graſſe, d'une couleur jaune tirant ſur le vèrd, d'une ódeur rance. C'eſt ce qu'on nomme *borax gras*. On croit qu'à Veniſe & en Hollande, pour y preparer le *borax* que nous nommons artificiel, on ne fait que faire refondre & criſtalliſer de nouveau ces prémiers criſtaux de *borax*; d'autres ont dit qu'il ſe faiſoit avec l'urine des jeunes gens bûvant du vin, battuë dans un mortier de bronze, & ſur laquelle on jettoit de la rouille d'airain & quelquefois du nitre. Mais ce dèrnier ſentiment n'eſt pas probable, puiſque pluſieurs perſonnes qui ont ſuivi cette manipulation, n'ont jamais pu venir à bout de faire aucun ſel qui approchât du *borax*. On ne connoît point poſitivement la manière dont il ſe prépare, ni de quoi il eſt compoſé. Le *Borax* factice, ou artificiel, reſſemble à l'alun glacial ou alun de roche d'Anglètèrre; il eſt pareillement âpre au goût. Les Orfèvres & les Ouvriers qui travaillent ſur les metaux s'en ſèrvent, non ſeulement pour ſouder les métaux, mais encore pour avancer leur fonte. Quelques modèrnes prétendent que le *Chryſcolla* des Anciens, & le *Tincar* des Arabes n'étoient autre choſe que notre *borax*. Le *borax* ſèrt pour procurer la ſortie du délivre retenu, pour faciliter l'écoulement des mois aux femmes, mais il faut le donner avec prudence.

Pline dit que le *borax* eſt une humeur qui ſe congèle l'hyver dans les mines & dans les càves, & que ce limon congelé eſt dure comme une pièrre ponce. Il s'en trouve dans les mines de plomb, de cuivre, d'or & d'argent. Dioſcoride dit que le *borax* d'Arménie eſt le meilleur, & eſt vèrd comme un poireau. On appelle *borax jaune*, le vèrd de tèrre qui eſt beaucoup plus dur que l'artificiel, qui ſe fait en jettant de l'eau ſur les veines minérales tout le long de l'hyver juſqu'au mois de Juin, auquel tems on détourne l'eau, & on laiſſe pendant deux mois ſécher la mine, de ſorte que le *borax* n'eſt autre choſe qu'une mine pétrifiée. Le *noir* ſe trouve aux mines de plomb, le *blanc* aux mines d'argent, & le *jaune* aux mines d'or. Il ſe trouve encore du *borax* naturel en quelques endroits, & entre autres au fond d'un torrent dans les montagnes de Purbet, dans les tèrres de Radziaribron qui vont juſqu'aux confins de la Tartarie blanche; & il croît en forme de corail. On le ramaſſe deux fois tous les ans ſans autre préparation, comme il eſt écrit dans les Relations des Hollandois recüeillis par Thévenot. Biringuccio écrit qu'il vient quantité de vrais *borax* d'Allemagne, & que c'eſt une pièrre luiſante & de forme ſemblable au ſucre candi, ou au ſel gemme, quoique Pline diſe qu'elle ſoit vèrte, & qu'elle ſèrt non ſeulement à ſouder l'or, mais auſſi à hâter la fonte des métaux, & à peindre. Agricola dit, qu'il y a du nitre foſſile, dur & épais comme une pièrre dont on fait le *borax* à Veniſe; mais la vérité eſt, comme on l'a dit, qu'on ne ſçait ce que c'eſt que le *borax* artificiel. On dit *borax* ſec ou rafiné, *borax* naturel, brute ou gras, Pline, Dioſcoride, Agricola, Thevenot dans ſon recueil des voyageurs Hollandois, en ont parlé.

BORBORIEN, ENNE, ſ. m. & f. Nom de ſecte. *Borborianus*. Quelques-uns diſent *Borborien*, au lieu de Borborite, dont l'on va parler tout à l'heure. Aëtius s'attacha à diſputer avec un de ceux que l'on nommoit *Borboriens*; & qui étoient les plus infâmes des Gnoſtiques, Aëtius fut entièrement vaincu & en penſa mourir de chagrin. FLEURY.

BORBORITE, ſ. m. Nom de ſecte de Gnoſtiques dans le ſecond ſiécle. *Borborianus*, ou *Borborita*. Ceux qui en étoient, ne ſe contentoient pas d'admettre ſeulement toutes les ordures de ces infâmes Hérétiques; ils nioient outre cela le jugement dèrnier.

Le nom de *Borborites* vient du Grèc βόρβορος, *cœnum*, *boüe*, *ordure*; & ce nom a été donné à ces hérétiques, non pas parcequ'ils commettoient les crimes les plus ſales, mais parce qu'ils avoient coutume de ſe barbouiller le viſage & le corps de boüe & d'ordure. Cet uſage étoit dans eux non ſeulement une choſe extravagante, mais auſſi une impiété, parce qu'il prétendoient par là déſigner l'image de Dieu, qui eſt ſujette à commettre tant de crimes, comme ſi les péchez des hommes ne venoient pas du déréglement de leur volonté. Voyez le traité de Philaſtrius ſur les héréſies.

BORD, ſ. m. Ce qui tèrmine, ce qui eſt aux extrémitez de quelque choſe. *Ora*. Le *bord* de la mèr. *Littus*. Le *bord* de l'eau. *Ripa*. Il ne fut pas plûtôt à l'autre *bord* du fleuve, qu'il fut enveloppé par les ennemis. ABLANC. *Bord* d'une fontaine. *Margo*. *Bord* d'un précipice. *Crepido*. *Bord* d'un foſſé. *Labrum*.

On ne repaſſe point le rivage des morts.
Et l'on ne voit jamais deux fois les ſombres bords. RAC.

On dit auſſi le *bord* d'un vèrre, le *bord* d'un plat, le *bord* d'une aſſiéte, le *bord* d'une juppe, le *bord* d'un manteau. *Ora*.

Ce mot eſt pur Allemand. Ménage dit que le François & l'Allemand viennent du Latin *Orlum*, qui a été fait de *Ora*, d'où nous avons fait auſſi *ourlet*. Du Cange témoigne qu'on a dit *bordus* dans la baſſe Latinité, en la ſignification de *bord*.

BORD, ſignifie auſſi, Un ruban, un galon, une dentelle, qu'on met aux extrémitez d'un chapeau, d'une juppe, & ſur des coutures, ou ſur les ouvèrtures des habits. *Limbus*.

BORD, en tèrme de Marine ſignifie un navire. Il eſt allé au *bord* de l'Amiral. *Navis prætoria*. Il lui a donné à dîner ſur ſon *bord*. Il a obligé ce vaiſſeau ennemi d'abatre le pavillon. & de venir à ſon *bord*. Etre à *bord*, c'eſt être ſur le vaiſſeau. Aller à *bord*, pour dire, aller au vaiſſeau.

On appelle auſſi un vaiſſeau à *haut-bord*, un grand bâtiment à voiles, à la différence des Galères, Pataches, & des petits bâtimens qu'on appelle de *bas-bord*.

On appelle *bas-bord*, le côté gauche du navire, *Latus ſiniſtrum*; & *ſtribord*, *dextribord*, ou *tienbord* le côté droit, eu égard à la main du patron qui eſt à la poupe. *Latus dextrum*.

On dit des vaiſſeaux Corſaires, qu'ils courent le *bon-bord*, pour dire, qu'ils piratent; & figurément on le dit des femmes impudiques qui courent dans des mauvais lieux. On dit auſſi, Renvèrſer le *bord*, ou changer le *bord*; pour dire, Revirer le navire, & naviger ſur une autre aire de vent. Rendre le *bord*, c'eſt venir ancrer, ou donner fond dans quelque port ou rade. On dit,

Courir

Courir *bord* ſur *bord* ; pour dire, Louvier & gouvèrner tantôt à droit, tantôt à gauche. Courir même *bord* que l'ennemi, c'eſt-à-dire, faire les mêmes mouvemens, gouvèrner comme lui. On appelle, Faire un *bord* ou une *bordée*, la route qu'on fait juſqu'à ce qu'on ſoit obligé de virer & de mettre à l'autre *bord*. On dit auſſi, Courir *bord à bord* ; pour dire, Louvier autant ſur un côté du vaiſſeau que ſur un autre. On dit un *bord* qui allonge ; pour dire, que la bordée que l'on court lorſque le vent eſt contraire, ſert à la route. On dit encore que l'on a fait un bon *bord* ; pour dire, que l'on a gagné ou avancé à ſa route étant au plus près du vent.

Bord a la terre, Bord au large. Tèrmes qu'on employe lorſqu'on parle d'un vaiſſeau qui court la mèr, & recourt à tèrre.

Bord a bord, adv. De niveau, proche du *bord*. La rivière eſt *bord à bord* du quai. Il faut coudre ce ruban *bord à bord* de la juppe. On dit que deux vaiſſeaux ſont *bord à bord* ; pour dire, qu'ils ſont près l'un de l'autre de l'avant en arrière.

Plat-bord, ſ. m. Les *plats-bords* d'un batteau, ſont les pièces de bois qui ſont le deſſus du bordage d'un bateau, & qui régnent d'un bout à l'autre. Dans les bateaux foncets le *plat-bord* a environ dix-huit toiſes de chaque côté. *Summa lateris pars ; ſignum lateris ſummum*, ou *ſuperius*. Caron.

On appelle *Bord de baſſin*, la tablette de marbre ou de pièrre, ou le cordon de gazon ou de rocaille qui poſe ſur le petit mur circulaire, quarré ou à pans d'un baſſin d'eau. *Labrum.*

Bord, a auſſi ſignifié autrefois, un *bâtard*, comme témoigne Du Cange ; d'où Covarruvias a dérivé le mot de *bordel*, & croit que ce mot venoit de *burdo*, qui ſignifie un *mulet* engendré d'un cheval & d'une âneſſe. *Nothus.*

On dit provèrbialement & figurément, qu'un homme eſt ſur le *bord* d'un précipice ; pour dire, qu'il eſt en danger de faire une grande chute, qu'il eſt ſur le *bord* de la foſſe ; pour dire, qu'il eſt vieux : qu'il a la mort ſur le *bord* des lèvres, pour dire, qu'il eſt à l'agonie. On dit auſſi, qu'on a une choſe ſur le *bord* des lèvres, quand on a de la peine à nommer une choſe à un cèrtain moment, qu'on nommera facilement quelque tems après. On dit auſſi, boire de rouges *bords* ; pour dire, boire des vèrres tout pleins de vin.

BORDAGE, ſ. m. Tèrme de Marine. Ce ſont les planches qui couvrent les côtes ou les membres du navire en dehors : celles du dedans s'appellent *ſerrage*, ou *vaigres*. *Marginum navis conſtructio.* Les deux planches qui ſont des deux côtez de la quille s'appellent particulièrement *gabords*. Les *bordages* ſont des planches fort épaiſſes. *Tabula craſſior.*

Bordage, en tèrme de Coutume, eſt un droit ſeigneurial dû ſur une borde, loge, hotel, ou maiſon baillée pour faire des vils ſèrvices du Seigneur, laquelle ne peut être venduë, donnée, ni engagée par les bordiers ou debiteurs de ce droit. *Vectigal clientelaris caſa.*

BORDAYER, v. n. Tèrme de Marine. Gouvèrner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorſque le vent ne pèrmet pas de porter à route. *Navim dextrorſum ac ſiniſtrorſum moderari.* Il ſignifie auſſi faire des bordées. Quelques-uns diſent *Bordeger*.

BORDE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une petite maiſon de campagne. *Agreſtis caſa, mapale, ruſticum prædiolum.* *Bord* eſt un mot Saxon, qui ſignifie *maiſon*, ou une *petite ferme de campagne*. De ce mot on a fait auſſi autrefois *borderie*, qui ſignifioit une *petite ferme* ; & *Bordier*, pour ſignifier le *Fermier* ou le *Métayer*. Quelques-uns le dérivent de *Boaria*, c'eſt-à-dire, *lieu à tenir des bœufs*. On a dit auſſi *Bourde*, & ce mot ſignifioit une logette, une maiſonnette. Ne trouverez meshui ne *bourde*, ne maiſon.

Dans le Grand Tèrrier d'Anglетèrre, on trouve des gens appellez *Bordarii*, que nous pouvons nommer en François *Bordiers*. Ils ſont diſtinguez des Sèrfs, *Servi*, & des Vilains, *Villani* ; & ils paroît qu'ils étoient d'une condition inferieure à ceux-là. Ils étoient ainſi appellez du nom *Bord*, qui eſt le même que François *Borde*, & qui, ſelon M. Harris, ſignifie non pas maiſon, mais une petite partie de tèrre qu'on leur donnoit, à charge & condition de fournir le Maître de volailles & d'œufs. Il eſt probable que le même nom a été en uſage en France, & que c'eſt de là que vient à pluſieurs familles leur nom de *Bordier*.

BORDEAU, ſ. m. Lieu de débauche où on fait venir des femmes de mauvaiſe vie pour ſe proſtituer aux hommes, & où ſe retirent toutes ſortes de filous & de coquins. *Luſtrum, lupanar.* Ainſi Régnier a dit dans ſes ſatires :

Et le plus ſaint d'entre eux, ſauf le droit de cordeau,
Vivoit au cabaret pour mourir au bordeau.

Ce mot eſt vieux : on dit maintenant *bordel*, & il vient de *borde* parce que les femmes de mauvaiſe vie étoient logées dans de petites maiſons. D'autres croyent que ce mot vient de *bord* & *eau*, parce que ces maiſons étoient autrefois le long de l'eau.

BORDEAUX. Voyez BOURDEAUX.

BORDEE, ſ. f. Pieces d'Artillerie qui ſont le long des côtez du vaiſſeau. *Diſpoſita utrinque navigii latere tormenta.* Ce Capitaine lâcha ſa *bordée* contre l'ennemi. Donner la *bordée*, c'eſt tirer tout le canon d'un bord.

Bordee, ſignifie auſſi le cours d'un vaiſſeau depuis un revirement juſqu'à l'autre. La nuit, le vent étant à l'eſt, j'ai continué ma *bordée* tirant à la côte d'Eſpagne. M. le Comte de Toulouse. Ce vaiſſeau a fait ſon voyage tout d'une *bordée*, ſans revirer. Quand on eſt obligé de louvier, il faut courir pluſieurs *bordées*, revirer ſouvent. Faire la *grande bordée* ; c'eſt le tèrme dont on ſe ſèrt dans une rade lorſqu'on y veut faire le quart de mèr. Faire la *petite bordée*, c'eſt lorſqu'on partage le quart en deux portions.

BORDEGER, v. n. Voyez BORDAYER ; c'eſt la même choſe.

BORDEL, ſ. m. Lieu de debauche où les femmes ſe proſtituent. *Luſtrum, lupanar.* Les *bordels* publics ont été abolis du tems de François I. Ils ont ſubſiſté à Madrid juſqu'à l'année 1627. Il y avoit autrefois à Paris pluſieurs endroits aſſignez à la demeure des femmes de débauche, où elles étoient maintenuës par autorité de juſtice. Ainſi on diſoit le *bordel* de Glatigni, du Heuleu, &c. On a appellé à Paris autrefois la *Porte Bordel*, celle qu'on nomme maintenant la *Porte S. Marcel.*

Etienne Guichard dérive ce mot de l'Hebreu פרד, *parad*, auquel il donne une ſignification qu'on ne lui trouve nulle part ; car il l'interprête *ſcortari ut mulus, facere opus muli qui non generat, coire en pallo* ; parce que פרד, *pered*, dérivé de *parad*, ſignifie un mulet. Il prétend donc que de là s'eſt fait *bourdeau* en François, que l'on diſoit apparemment de ſon tems ; & *burdel* en Eſpagnol, *bordeal* en Flamand, *bordella* en Italien, le פ ou *p* Hébreu s'étant changé en *b*. Or, continuë-t-il, comme du mot פרד, *pered*, expoſé *mulus*, פרד, *parad*, a été expoſé *ſcortari*, ainſi on a abuſé en François du mot qui ſe dit des chevaux au ſens de *coire* ; en quoi l'on reconnoît la conformité des langues ès mots dérivez par mêmes ſimilitudes. Ainſi les femmes de mauvaiſe vie étoient appellées πῶλοι Ἀφροδίτης, *pulli veneris*, & du mot ἵππος, *equus*, a été fait ἱππομάχλον, *meretrix*, ἱππόμαχλος, *qui meretricio amore debacchatur* ; & de פרד, *parad*, πόρνη a pris ſon origine en Grec, pour πόρδη, ר étant converti en ν.

Ce nom eſt compoſé, ſelon quelques autres, du nom *bord* & de celui d'*eau*, à cauſe que les femmes débauchées étoient autrefois placées proche des fleuves. Selon d'autres, il vient du Saxon *bord*, que les François avoient conſèrvé, & qui ſignifioit *loge*, ou *maiſonnette*, de même que les Romains nommoient ces lieux *fornices*, petite voûte, parce qu'en effèt c'étoit leur véritable forme. De la Mare.

BORDELAGE, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un domaine, un tenement ou metairie de campagne, qui eſt chargée de quelque redevance, qui étoit tenuë ordinairement par des gens de condition ſèrvile, & qui rapportoit quelque revenu. *Vilula, bordiolum, prædiolum.* Il eſt dérivé de *borde*. Voyez Borde.

Bordelage, ſignifie auſſi le droit que les Seigneurs pèrçoivent ſur le revenu de cèrtaines fèrmes & de cèrtaines métairies : un Seigneur qui a ce droit s'appelle Seigneur Bordelier.

BORDELIER, ſ. m. Vilain, débauché, qui hante les femmes de mauvaiſe vie. *Ganeo, ſcortator.*

Bordelier, eſt auſſi le nom qu'on donne à un Seigneur, à qui on paye le droit de bordelage. Voyez. Bordelage.

BORDEMENT, ſ. m. Tèrme de peinture en émail.

BORDER, v. act. Mettre quelque choſe le long des extrêmitez d'une autre. *Prætexere, cingere, circumdare.* Ce Gouvèrneur avoit *bordé* la courtine de Mouſquetaires. Cette rivière eſt toute *bordée* d'arbres. Les chemins étoient *bordez* de monde. J'ai un exemplaire des œuvres de Deſportes, dont toutes les marges ſont *bordées* des obſèrvations de Malhèrbe. Balz.

Border, ſe dit auſſi des garnitures qu'on met aux extrêmitez des habits, des chapeaux. Les juppes des femmes ſont *bordées* de franges. Les chapeaux des Cavaliers ſont *bordez* d'argent. On appelle auſſi, *Border* un lit, quand on engage le bout des draps & de la couvèrture entre le bois de lit, la paillaſſe, ou le matelat.

On dit en tèrme de Jardinage, *Border une allée* ; pour dire, planter une bordure de bouïs ou de quelque autre choſe de cette nature dans un partèrre pour ſéparer la planche, ou plate-bande des carreaux d'avec l'allée. On dit auſſi, *border* une planche, *border* une plate-bande. *Bordez*-moi cette plate-bande de cèrfeüil. Liu.

Border la haye, ſe dit en tèrme de Guèrre, d'une cèrtaine manière qu'ont les Mouſquetaires de combattre quand leur bataillon n'eſt pas ſoutenu de Piquiers contre la Cavalerie ; on fait mettre ceux du prémiér rang un genou à tèrre, le ſecond ſe courbe, le troiſième eſt droit; & ainſi ils tirent tous trois enſemble les uns par deſſus les autres ſans s'offenſer.

En tèrme de Marine, on dit *Border* une voile; pour dire, l'étendre & l'arrêter par en bas, enſorte qu'elle puiſſe retenir le vent. *Explicare & aſtringere.* On dit auſſi, *Border* un vaiſſeau ennemi; pour dire, le ſuivre de côté, afin de l'obſèrver, & de le reconnoître. Il ſignifie auſſi, Venir à l'abordage. Voyez ABORDAGE.

BORDER un vaiſſeau, c'eſt couvrir ſes membres de bordages. *Border* une carvelle, c'eſt *border* enſorte que les bordages ne ſe touchent point. *Border à quin*, c'eſt *border* enſorte que l'extrêmité d'un bordage paſſe ſur l'autre. *Border* l'artimon, c'eſt hâler l'écoute d'artimon pour toucher une poulie qui eſt miſe ſur le haut de l'arrière du vaiſſeau. *Border* une écoute, c'eſt hâler l'écoute juſqu'à ce que le coin de la voile touche à un cèrtain point. *Border* les écoutes-arrières, c'eſt hâler les deux écoutes de chaque voile pour aller vent en poupe. *Borde* plat, *borde* l'artimon, &c. c'eſt la manière de faire le commandement pour *border* les écoutes, &c.

BORDÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Prætextus, cinctus, circumdatus.*

BORDÉ, en tèrme de Blâſon, ſe dit des meubles ou piéces dont l'Écu eſt chargé, lorſqu'il y a autour quelque filet ou bordure d'un métal ou d'une couleur différente, comme les croix, les bandes, les gonfanons, &c. *Limbo cinctus.*

La *Bordée & rebordée*, en tèrme de Fleuriſte, eſt le nom d'une Tulippe. MORIN. *Cult. des fleurs.*

BORDEREAU, ſ. m. Tèrme de Finances. *Scheda, nota, adverſaria.* C'eſt un mémoire des divèrſes éſpèces dont on fait un gros compte ou payement, ou des ſommes d'un compte qui doivent être tirées en ligne pour en voir plus facilement le total. Tous les comptes qu'on rend à la Chambre devoient avoir leur *bordereau*.

BORDIER, adj. On a appellé en tèrme de Marine, un vaiſſeau *bordier*, celui qui a un côté plus fort que l'autre.

BORDIER. Vieux mot qui ſignifioit autrefois une éſpèce de fèrmier, ou de métayer. Voyez BORDE, où ce mot eſt expliqué.

BORDIGUE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt un eſpace retranché de roſeau, ou de cannes ſur le bord de la mèr pour prendre du poiſſon. Les *bordigues* ſont ordinairement conſtruites ſur les canaux qui communiquent de la mèr aux étangs ſalez, pour prendre le poiſſon dans le paſſage de l'un à l'autre.

BORDOYER, v. act. Tèrme de Peinture en émail. M. Félibien s'eſt ſèrvi de ce mot dans le chapitre où il parle de cet art. Les émaux clairs, dit-il, mis ſur bas or, plombent & deviennent louches, c'eſt-à-dire, qu'il y a un cèrtain noir, comme une fumée, qui obſcurcit la couleur de l'émail, ôte de ſa vivacité, & la *bordoye* ſe rangeant tout autour, comme ſi c'étoit un plomb noir.

BORDURE, ſ. f. Ce qui garnit, ce qui ſoûtient, ce qui tèrmine, ou ce qui orne les bords de quelque choſe. *Margo, ora.* On met des chiffres & des emblêmes dans les *bordures* qui ſoutiennent des tapiſſeries. Les *bordures* des partèrres ſe font d'ordinaire de bouis. Des *bordures* de lavande, d'appétits. Une *bordure* de gazon dans un partèrre à quelque choſe de charmant. LIGER. La *bordure* d'un chapeau ſe fait avec un petit galon. La *bordure* d'un ſeau, d'un minot, eſt la piéce de bois qui ſèrt à les renforcer par le haut & par le bas.

Ce mot ſe dit & de la choſe qui borde, & de la choſe qui eſt bordée. *Bordure* de galon, & *bordure* de chapeau, &c.

BORDURE, ſe dit particulièrement du quâdre dans lequel on met un tableau, des miroirs, des eſtampes. Un tableau paroit beaucoup plus lorſqu'il eſt bien emborduré, qu'il y a une belle *bordure*. On fait des miroirs avec des riches *bordures* de bois ou de cuivre, d'or, d'argent, de criſtal, &c.

BORDURE DE PAVÉ. Les Paveurs appellent ainſi les deux rangs de pièrre rude & ruſtique qui ſont les bords du pavé d'une chauſſée.

BORDURE. Tèrme de Doreur ſur cuir. Il ſe dit des ornemens qui ſont au haut & au bas du livre immédiatement après les filets du prémièr & du dèrnier bouquet.

BORDURE, en tèrme de Blâſon, eſt une eſpéce de briſure faite comme un paſſement, poſé de plat au bord de l'Écu, en forme de ceinture qui l'environne tout autour. *Limbus.* La *bordure* doit occuper en largeur la ſixième partie de l'Écu. La *bordure* ſimple eſt tout d'une couleur, ou d'un métal, & eſt la première briſure des puînez. Il y en a de componées, cantonnées, engrêlées, endentées, & chargées de pluſieurs piéces qui ſont des briſures différentes des puînez de puînez.

BORÉAL, ALE, adj. Qui eſt du Septentrion. *Boreus, borealis.* Cette ville eſt à tant de degrez de latitude *boréale*. Le vent *boréal* eſt froid & ſec. Les parties *boréales* de la France ſont la Normandie, la Bretagne, &c.

BORÉE, ſ. m. Mot poëtique; pour dire, Vent ſeptentrional, Biſe, vent du nord. *Boreas.* Ce vent eſt froid, ſec; il rend l'air pur & ſerein.

Le mot *Borée* vient du mot Latin *Boreas*, & celui-ci vient du Grèc βορέας, dont on rapporte différentes étymologies. Quelques-uns le font venir de βοὴ, *clamor, bruit*, à cauſe du bruit que fait ce vent; d'autres le dérivent de βορὰ, *eſca*, nourriture, parce que ce vent donne de l'appétit, qui eſt une envie de prendre de la nourriture; ou parce qu'il eſt bon pour les biens de la tèrre, qui ſont notre nourriture. Ces étymologies paroiſſent forcées; celles que Martinius en rapporte ſeulement par conjècture, pour être plus ſçavantes & plus recherchées, ne ſont pas plus naturelles. Il dit que ce mot vient peut-être des mots Hébreux *bir jah*, qui ſignifie *cibus*, nourriture; *bers*, qui veut dire, *ſerenitas*, ſérénité. *Bar*, c'eſt-à-dire, *puritas*, pureté; *bar*, qui eſt la même choſe que *frumentum*, blé.

Les Anciens ne faiſoient venir le *Borée* que de la Thrace, mais c'étoit une erreur dont Cluvier montre les cauſes, *Germ. Antiq. L. I. p.* 15. Les Athéniens érigèrent un autel à *Borée*. *Voſſ. De Idol. L. III. c.* 1. M. Spèrlingius a fait un Livre ſur le *Borée* & les loüanges, *Boreas, ejuſque laudes*, *Hafnia* 1707. Quoiqu'il s'étende ſouvent en général ſur le ſeptentrion, ſon principal ſujet eſt le *Borée*; il y montre qu'on l'a regardé comme un Dieu dans l'antiquité; il parle des ſacrifices, des jeux, des feſtins, des fêtes qu'on faiſoit à ſon honneur. Il dit qu'il purifie l'air, & qu'il lui donne la ſérénité & la ſalubrité; qu'il empêche les édifices de ſe pourrir; qu'il chaſſe la peſte, & les autres maladies; qu'il emporte & jette dans la mèr les ſauterelles qui ravagent les campagnes. Il prétend que les Étéſies viennent du nord.

On prend communément le *Borée*, dit le P. Pezron, pour le vent du ſeptentrion; mais anciennement on le regardoit avec raiſon comme le vent du nord-eſt qui vient du levant d'été, & qui ſouffle entre l'orient & le ſeptentrion. Il ajoûte que ce mot eſt formé ſur le *Boré* des Celtes, qui veut dire le matin, parce que le matin, ou la lumière la plus grande de l'été, venoit d'entre l'orient & le ſeptentrion, d'où ce vent ordinairement ſouffloit vèrs ce tems.

BORGNE, adj. m. & f. Qui n'a qu'un bon œil. *Cocles, unoculus, luſcus.* Ménage croit que ce mot vient du Bas-Breton, *Born*, qui ſignifie la même choſe. Les *Borgnes* paſſent pour être méchans. On dit populairement, Malin *borgne*, & malin comme un *borgne*. Pierre Flotte, homme violent & avare, fit révolter la Flandres par ſes concuſſions ſous Philippe le Bel l'an 1302. Mézeray en la vie de ce Monarque dit qu'il ne faut pas s'en étonner, parce qu'il étoit *borgne*. Les *borgnes* ſont de ceux qu'on dit être marquez au B. Voyez B.

BORGNE, ſe dit figurément d'un lieu obſcur & mal éclairé. *Obſcurus, tenebroſus, cæcus.* Un cabaret *borgne*, c'eſt un méchant cabaret. Une maiſon *borgne*, eſt celle dont on a bouché les vûës.

BORGNE, en tèrme de Médecine, ſe dit du premièr des trois gros boyaux ou inteſtins. On l'appelle auſſi *cæcum*, ou *ſac*, parce qu'il n'a qu'un trou ou conduit ouvèrt. Il eſt ſitué entre l'ileon & le colon. Les pourceaux & les animaux gloutons ont le *cæcum* grand ou double.

On appelle auſſi une grenade *borgne*, ou *aveugle*, celle qui n'a pas beſoin d'être allumée pour être jettée avec le mortier, mais qui s'allume en tombant. Voyez GRENADE.

On dit provèrbialement, Faire des contes *borgnes*; pour dire, Réciter des fables, des contes de vieilles. On dit auſſi, un compte *borgne*; pour dire, oppoſé à rond. On m'offre 295. liv. 10. ſ. de cette dette, c'eſt un compte *borgne*, j'en veux cent écus, c'eſt un compte rond. On dit auſſi, Changer ſon cheval *borgne* contre un aveugle; pour dire, faire un mauvais troc. On appelle auſſi un *faux borgne*, un qui fait le niais, qui feint de n'avoir pas bonne vûë, & qui toutefois tâche à tromper. On dit auſſi, qu'au Royaume des aveugles les *borgnes* ſont Rois. On dit auſſi, Voilà bien viſé pour un *borgne*, pour ſe mocquer des tireurs maladroits, parce que, ſelon les Médecins, on voit mieux, plus droit & plus loin d'un œil, que quand on ſe ſèrt des deux enſemble.

BORGNESSE, ſ. f. Femme qui n'a qu'un œil. *Luſca, altero oculo capta.* Il ne ſe dit que par injure & par mépris.

BORGNIBUS, ſ. m. Tèrme burleſque, qui ſignifie un grand borgne. Hannibal a été appellé burleſquement, Capitaine *Borgnibus*.

BORGUE, en tèrme de Marine, eſt une éſpèce de panier dont les Pêcheurs bouchent l'ouvèrture qui eſt au fond d'un bouchot du côté de la mèr.

BORIN, ſ. m. Oiſeau. Voyez BOUVIER.

BORISTÈNE, ou **BORYSIÈNE**, & **BORYSTHÈNE**, ſ. m.

ſ. m. Grande rivière d'Europe. *Boriſthenes.* Le *Boriſthene* a ſa ſource dans la Moſcovie, au midi de celle du Volga, & au couchant de la ville de Moſcou. Il travèrſe une partie de la Moſcovie & de la Lithuanie, & toute la baſſe Volhinie, & ſe décharge dans la mèr noire, entre la petite Tartarie & la Beſſarabie. Jornandez l'appelle *Danaſtes*, Ammien Marcellin, *Danaſtus*, Louis Décius *Deniéper*, Mercator *Niéper*, Leunclavius *Briſus*, Peucer *Bereſina*, Cromer *Dueſter* & *Neſter*. Mais le Niéper eſt le Naparis d'Herodote; pour le Neſter, c'eſt le Tyras qui coule entre le *Boriſthene* & le Danube, & la Bereſine c'eſt le *Boriſthenes*. Voyez Baudrand. Les Géographes conviennent que le Pripéce eſt le *Boriſthene* méridional des Anciens, & quelques-uns même penſent que la *Bereſina* étoit le *Boriſthene* ſeptentrional. De cette ſorte le Niéper auquel on donne aujourd'hui le nom de *Boriſthene*, n'auroit été autrefois qu'une des rivières qui ſe jettoient dans ce fleuve. Le *Boriſthene* a treize ſauts ou caſcades formées par des rochèrs qui travèrſent ſon lit, & qui en rendent la navigation impoſſible.

L'Empereur Hadrien avoit un cheval de chaſſe qu'il appelloit *Boriſthene*, & auquel il érigea un tombeau & des colonnes après ſa mort, avec des inſcriptions ou épitaphes. Voyez Scaliger ſur Spartien, dans la vie d'Hadrien.

BORISTÈNE, ſ. f. Ville ancienne ſituée ſur le Boriſtêne, & habitée par des Grècs, ou plûtôt mêlée de Grècs & de Barbares, c'eſt-à-dire, de Scythes ou de Getes. *Boriſthenis*, *Olbia*, *Olbiopolis.* Strabon dit qu'elle fut bâtie par les Mileſiens, qui la nommérent *Olbia*, c'eſt-à-dire, l'heureuſe, qu'enſuite elle prit le nom du fleuve ſur lequel elle étoit ſituée. Le P. Lubin prétend que c'eſt Oczacow.

BORISTENITE, ſ. m. & f. Habitant de la ville de Boriſtêne. *Boriſtenites*, *Olbiopolites.* Plutarque dans la vie de Cléomêne parle de Sphærus le *Boriſténite*. Corn.

BORITIS, dans le grand art, ſignifie le mèrcure parvenu au noir très-noir, ou le léton qu'il faut blanchir.

BORNAGE, ſ. m. Tèrme de Palais. *Metatio.* Action de borner ou de planter des bornes. L'action de *bornage* peut être intentée, ou entre particuliers pour les confins de leurs héritages, quand l'un ſe plaint que ſon voiſin entreprend ſur ſon héritage; ou entre les Curez & les Décimateurs pour les limites de leurs Parroiſſes ou de leurs dîmages; ou entre différens Seigneurs pour les limites de leur tèrritoire & de leur juriſdiction. Voyez le nouveau Praticien François de Pimont.

BORNAGER, v. n. Tèrme de Bateliers de la Loire. C'eſt piquer obliquement le bâton ou riveteau dans le ſable du côté que le bateau eſt emporté par le cours de l'eau, enſorte que le bateau venant à heurter contre le bout du bâton que le Batelier tient, & qu'il dirige contre le rebord d'une planche, ou contre des entailleures faites exprès au bord du bateau pour donner priſe au bâton, le bateau ſoit repouſſé de l'autre côté. *Lintrem conto oppoſito repellere.* On ne *bornage* guère que dans les grands bateaux, comme chalans, ſapinière, &c. Dans les petits on pouſſe à l'épaule. Les Bateliers de la Seine au lieu de *bornager* diſent *bouter.*

BORNE, ſ. f. Ce qui ſépare un héritage ou un lieu d'avec un autre, ſoit par une marque qui ſ'y trouve naturellement, ſoit qu'elle y ait été miſe exprès. *Terminus, finis, meta.* L'infini eſt ſans *bornes*. Cette prairie a pour *bornes* d'un côté la rivière, de l'autre un bois. Les Seigneurs qui ont des bois ou des tèrres près des forêts du Roi, ont été obligez d'y faire des foſſez pour leur ſervir de *bornes*, par la dèrnière Ordonnance des eaux & forêts. Une telle croix ſert de *bornes* à ces deux Parroiſſes. Les Arpenteurs qui plantent des *bornes*, ſont tenus d'y laiſſer des témoins, qui ſont des tuilleaux ou autres marques, dont ils chargent leur procès-vèrbal. Les Juges ſouvent ordonnent qu'une piérre qu'on prétend ſervir de *borne*, ſera levée pour voir ſi on trouvera des témoins.

La haye vive, buiſſon, tèrre ou *bornes*, étant entre pré & tèrre, vignes ou bois, ſont réputez être du pré, & non de la tèrre, vigne ou bois. Loisel. Nos penſées vont ſouvent plus loin que les cieux, & pénètrant au delà de ces *bornes* qui environnent & qui tèrminent toutes choſes. Boil.

Numa Pompilius mit les *bornes* des tèrres au nombre des choſes ſacrées; il fit entendre qu'elles étoient ſous la protèction du Dieu *Terminus*, & défendit de les changer de place, à peine de la vie. De la Mare. Il ſe trouve quelques Seigneurs qui ont marqué les *bornes* des tèrres qu'ils ont données, avec la pointe de leur épée: manière qui a quelque choſe de noble, & qui peut marquer en même tems que les Pèrſonnes de qualité commençoient à porter toujours l'épée. Lobineau. Il parle du commencement du XIIe ſiécle. Rindenus a fait une diſſertation ſur les piérres qui ſèrvent de *bornes*. *Chriſtophori Adami Rindeni Diſſertatio de Diverſitate Lapidum finalium, eorumque jure.* Elle contient tout ce que le Droit, l'hiſtoire ancienne & modèrne peut fournir ſur ce ſujet, & elle eſt pleine de critique.

Nicod dérive ce mot du Grèc *βουνὸς*, qui ſignifie *tumulus, acervus*: car les premières marques des *bornes* ont été les petites mottes ou élevations de tèrre, que Rigaut dit avoir été appellées *botones* en tèrme d'Arpentage. Du Cange dit que dans la baſſe Latinité on appelloit une *borne*, *bonna*, *bunda*, *bodina*, & *bodula*, d'où on a fait les autres mots de *bonne*, pour *borne*, & de *bonner* pour *borner*; d'où on a fait auſſi *abonnagium* & *eſbonagium* & *eſbonare*, pour dire *meſure* & *meſurer*.

Borne, ſe dit auſſi de ce qui ſépare les Provinces & les Royaumes. *Limites.* La France a pour *bornes* la Mèr, le Rhin, les Alpes & les Pyrénées. Les Romains décèrnoient le triomphe à ceux qui avoient étendu les *bornes* de leur Empire.

Borne, ſe dit auſſi d'une piérre à hauteur d'appui, ou d'une barrière qui arrête les caroſſes & les charrois, & les empêche d'endommager les portes ou les murailles d'un bâtiment. *Cancelli.* On met des *bornes* aux deux côtez d'une porte cochère, aux parvis des Égliſes, &c. A chaque coin de ruë il y a des *bornes*.

Borne, ſe dit auſſi chez les Vitriérs, des loſanges ou quarreaux de vitres diſpoſées en pluſieurs façons en manière de *bornes*, de doubles *bornes*: ou des pieces de vèrre héxagones qui entrent dans les compartimens des vitres. Quand une place qui eſt au devant d'un bâtiment ſur une voie publique eſt renfermée par des *bornes*, elles font connoître que cette place appartient au particulier par qui elles ont été plantées.

Borne de Cirque. Piérre en forme de cône, qui ſèrvoit de marque chez les Grècs pour détèrminer ou déſigner la longueur d'une ſtade, & qui regloit chez les Romains la courſe des chevaux dans les cirques & les Hippodromes. *Mer.*

Bornes, ſe dit figurément au plur. ſeulement des choſes ſpirituelles & morales. S. Thomas étoit un éſprit vaſte & ſans *bornes*. L'ambition d'Aleſandre n'avoit point de *bornes*. Cet Ambaſſadeur a été déſavoué, il a paſſé les *bornes* de ſon pouvoir. Les Tyrans abuſent de leur pouvoir quand il eſt ſans *bornes*. On dit auſſi qu'un Orateur n'a point paſſé les *bornes* de ſon ſujet, quand il n'a point trop étendu ſon diſcours, ni fait de longues diſgreſſions: qu'une pièce de théâtre, un poëme eſt renfermé dans de juſtes *bornes*, quand ils ont la juſte étenduë qu'ils doivent avoir dans les régles. Les vèrtus ont leurs *bornes*, & ne vont point dans l'excès. Un homme ſage ſe tient toujours dans les *bornes* du devoir. Mettre des *bornes* à ſes déſirs. Ablanc. Se tenir dans les *bornes* de l'honnête ſatire. Mol. Mon chagrin n'a plus de *bornes*. Bens. Il n'y a que la Religion qui nous puiſſe conſoler des *bornes* étroites de notre vie. Nicol. Quand la complaiſance eſt ſans *bornes*, elle devient fade. Bell. Aujourd'hui le luxe & la vanité n'ont plus de *bornes*. Flech. Le ſage paſſe pour fou, & le juſte pour injuſte, ſ'il pouſſent la vèrtu au delà de ſes juſtes *bornes*. En vous laiſſant votre liberté ſur votre conduite, je vous donne des *bornes* plus étroites que je ne pourrois vous preſcrire. P. de Cl. Quand on eſt un peu raiſonnable, on ſait donner des *bornes* à ſon ambition. S. Evr. La vaillance a ſes *bornes* comme toutes les autres vèrtus, & elle doit être accompagnée de prudence. Voit. L'advèrſité eſt la véritable *borne* de l'ambition. B. Rab. On ne peut imaginer trois pouvoirs & trois êtres infinis, dont l'un ſeroit par néceſſité la *borne* de l'autre. Pelliss. Quand il plait à Dieu de franchir les *bornes* de la nature. Io.

BORNER, v. act. Tèrminer un champ, une Province. *Finire, terminare, circumſcribere.* Cette rivière, ce grand chemin, ce foſſé, *bornent* cette prairie de trois côtez. La Mèr & les Pyrenées *bornent* l'Eſpagne & le Portugal.

Borner, ſignifie auſſi, Planter des bornes. *Metari.* Les Juges ont ordonné un tranſport ſur cet héritage contentieux, pour le faire meſurer & *borner* par un Arpenteur.

Borner, ſignifie encore, Finir, achever. *Perficere, finire.* Hèrcule *borna* ſes travaux & ſa navigation au Detroit de Gibraltar; où il poſa ſes colonnes. S. Louis borna ſa vie dans une ſainte expédition. Qui ne ſait ſe *borner* ne ſçût jamais écrire. Boil.

Borner, ſe dit auſſi figurément des choſes ſpirituelles & morales. Il faut *borner* ſes prétentions, ſa fortune, ſon ambition, ſon diſcours. Se *borner* à ſes propres affaires. Qui *borne* ſes déſirs au ſeul néceſſaire, ne court point les mèrs orageuſes. S. Evr.

> *Heureux ſi le deſtin contraire en apparence,*
> *Favorable en effet,* borne *votre abondance.* Vill.

La bonté, la puiſſance, la grandeur de Dieu, ne ſont point *bornées*, ni limitées.

> *Souvent dans ſa colère il prolonge nos jours,*
> *Souvent par ſa clémence il en* borne *le cours.* L'Ab. Testu.

Borné, ée, part. & adj. *Finitus, terminatus, circumſcriptus.* On appelle une maiſon d'une vuë *bornée*, une maiſon qui eſt de petite étenduë, & ſiſe dans un lieu où il eſt difficile de ſ'accroître;

une vuë qui eſt offuſquée par des Bois ou par des montagnes. On dit auſſi qu'un eſprit eſt *borné*, lorſqu'il n'eſt pas de grande étenduë, qu'il a des vuës *bornées*, qu'il n'eſt pas capable de grands deſſeins, ni de ſciences difficiles. On appelle auſſi une fortune médiocre, une fortune *bornée*, qu'on n'a pas deſſein de pouſſer plus avant. Les eſprits *bornez* admirent tout. BELL. Ce qui fait qu'on ſe laſſe des objets & des plaiſirs du monde, c'eſt qu'ils ſont *bornez*. NICOL.

BORNEYER. Voyez BORNOYER.

BORNOYER, vèrbe act. Tèrme d'Architecture & de jardinage. Voir & reconnoître à l'œil ſi une choſe eſt droite. Viſer, aligner quelque choſe d'un ſeul œil, pour voir ſi une choſe eſt droite, & la dreſſer. *Obſervare, inſpicere.* Un Tailleur de pièrre *bornoye* un parement de pièrre pour examiner s'il eſt droit & bien dégauchi.

La Quintinie & Liger écrivent BORNEYER. C'eſt apparemment ainſi que les Jardiniers prononcent. Il faut être ou à genoux, ou aſſis, ou de bout pour *borneyer* à ſon aiſe. LA QUINT. On met la régle ſur deux bâtons, on voit avec l'équèrre ſi elle eſt bien juſtement le niveau, & cela étant on *borneye*. ID.

BORNOYEUR, ou comme écrit la Quintinie, BORNEYER, ſ. m. Qui bornoye, qui mire ou viſe d'un œil pour voir ſi une choſe eſt droite, ou pour la mettre droite & de niveau. Quand on veut mettre un tèrrein de niveau, il faut hauſſer ou baiſſer la pèrche ſuivant l'ordre du *Bornoyeur*, juſqu'à ce que l'extrémité en ayant été obſèrvée par le *Bornoyeur*, on ſuppute juſte combien de pieds & de toiſes il y a en ligne droite & à plomb depuis cette extrémité qui eſt au haut de la pèrche ou du jalon, juſqu'à la ſupèrficie de la tèrre. LA QUINT.

BORRELISTE, ſ. m. *Borelianus, Borreli diſcipulus.* Nom de Sècte qui a pris ſon nom d'Adam Boreel ſon Chef, qui étoit Zélandois. Les *Borreliſtes* ſuivent la plus grande partie des èrreurs des Mennoniſtes, qui ſont des Anabatiſtes. Ils ne ſe trouvent pas néanmoins dans leurs aſſemblées. Ils menent, dit-on, une vie aſſez ſevère; ils font de grandes aumônes; ils blament & mépriſent toutes les fonctions extèrieures de la Religion, aſſemblées dans les Temples, prières publiques, uſage des Sacremens, &c. Ils ſoutiennent que depuis la mort des Apôtres il n'y a point eu & qu'il n'y a point de véritable Égliſe. Ils veulent qu'on ne liſe que la parole de Dieu ſans aucune intèrprétation. Voyez M. Stoup dans ſon Traité de la Religion des Hollandois.

BORROW, ſ. m. Arbre des Indes. Son écorce eſt couvèrte d'épines crochuës; quand on y fait quelque inciſion il en ſort un ſuc purgatif. Son bois eſt ſi poreux qu'il n'eſt pas même bon à brûler.

BOS.

BOSAN, ſ. m. Tèrme de rélation. C'eſt un brèuvage de millet bouilli dans l'eau, dont les Turcs boivent beaucoup, & c'eſt ce qui les rend ſi robuſtes & ſi forts. DE LA BOULAYE.

BOSEL, ſ. m. Tèrme d'Architecture. C'eſt un membre rond qui eſt à la baſe des colonnes, qui eſt comme un gros anneau, ou bourlet qu'on nomme auſſi *bâton, tore, ſpire & aſtragale. Torus.*

BOSNIE, ſ. f. Province d'Europe, qui eſt une partie de la Sèrvie & qui a été autrefois une des Provinces du Royaume de Hongrie, qui enſuite a eu titre de Royaume, & qui enfin eſt ſoumiſe au Turc depuis Mahomet II. qui la prit en 1463. & fit écorcher vif Etienne, le dèrniér des Rois de *Boſnie, Boſnia, Boſſena, Boſna.* On dit qu'elle a pris ce nom d'un fleuve de même nom qui l'arroſe.

BOSPHORE, ſ. m. Détroit ou canal de mèr ſi peu large, qu'un bœuf le peut paſſer à la nage. *Boſphorus.* Propèrce dit auſſi *Boſphorum*, L. III. el. 10. On n'a donné ce nom qu'à deux détroits de la mèr Méditèrrannée, le *Boſphore* de Thrace & le *Boſphore* Cimmérien. Le *Boſphore* de Thrace eſt celui que nous appellons aujourd'hui détroit de Conſtantinople, ou canal de la mère noire, par lequel cette mère nommée Pont Euxin, communique à la mère de Marmora. Il ſépare la Thrace de l'Aſie mineure, & c'eſt par cette raiſon qu'on la nomme *Boſphore* de Thrace, *Boſphorus Thracius*.

Le *Boſphore* Cimmérien, *Boſphorus Cimerius*, eſt ce que nous appellons aujourd'hui détroit de Kaphar ou de Kiderleri, du nom de deux villes qui ſont deſſus. On le nomma Cimmérien à cauſe des Cimmériens, peuples qui n'en étoient pas loin, ainſi que l'aſſure Denis le Géographe, v. 167. & ſuiv. Il ſéparoit la Chèrſonèſe Taurique du côté d'Europe, de la Sarmatie du côté d'Aſie, c'eſt-à-dire, qu'il étoit entre ce que nous appellons aujourd'hui Tartarie d'un côté & Circaſſie de l'autre. Il joignoit le Pont Euxin aux Palus Méotides. Voyez Pompon. Méla, L. I. C. 1. Heſychius l'appelle *Boſphore Scytique*. Le *Boſphore* Cimmérien, appellé autrement la Chèrſonèſe Taurique, reçut pour Roi de la part d'Auguſte, Polémon Roi du Pont. TILLEM.

Le mot *Boſphore* eſt Grèc, formé ſelon quelques-uns de βοῦς, *bœuf*, & φέρω *je porte*; ou ſelon d'autres de βοῦς, *bœuf*, & πόρος, *paſſage*; d'où vient que ſelon ceux-ci il faudroit dire *Boſpore*. Et il n'eſt point extraordinaire qu'un π ſe change en φ, c'eſt-à-dire, un *p* en *ph*. Si l'on convient de l'étymologie de ce nom, on ne convient pas de la raiſon pour laquelle il a été donné au *Boſphore* de Thrace. Les uns diſent qu'Io fille d'Inachus ayant été changée en vache par Junon, paſſa ce détroit, qui de là fut nommé *Boſphore*. C'eſt le ſentiment d'Apollodore, L. II. de l'Intèrprête d'Appollonius, de Pline, L. II. c. 1. de Denys le Géographe, v. 140. d'Eſchyle dans ſon Prométhée de Valer. Flacus, L. IV. v. 344. de Nonnus, L. III. de Callimaque, de Polype, de Palæphatus dans Ion, de Tzetzès, Chil. I. hiſt. 31. d'Amm. Marcellin, Liv. XXII. & de cent autres, ſur tout parmi les Poëtes. Arien dit que les Phrygiens ayant reçu une réponſe de l'Oracle qui leur ordonnoit de ſuivre la route que leur marqueroit un bœuf; ils en agitèrent un, qui ſe jetta à la mèr pour éviter leurs pourſuites, & paſſa ce détroit à la nage. Denys de Byzance dit qu'un bœuf tourmenté d'un taon ſe jetta dans le détroit & le paſſa. D'autres diſent que tout détroit étoit autrefois appellé *Boſphore*. D'autres diſent que quand les habitans des côtes vouloient le paſſer, ils joignoient des bateaux enſemble, & y atteloient des bœufs. Nymphius raconte ſur le témoignage d'Accarion, que les Phrygiens voulant paſſer ce détroit conſtruiſirent un navire, à la prouë duquel il y avoit une figure de tête de bœuf, & qui apparemment pour cela fut appellée βοῦς, *bœuf*. Jean d'Antioche dit que Byzas, Fondateur de Byzance, jetta un bœuf dans ce détroit, & qu'il le paſſa à la nage. Éphorus dit que ce nom vient du Taureau que le Roi de Phénicie envoya à Inachus pour Io, que les Phéniciens avoient ravie. Quelques-uns même, au rapport de Lloyd & d'Hoffman, ont cru que ce nom venoit du vaiſſeau qui porta Phryxus dans la Colchide, & qui ſe nommoit *bélier*, & non pas *bœuf*. Pline dit qu'on appelle *boſphore* cet eſpace de mèr, parce qu'il eſt ſi étroit que des bœufs peuvent aiſément le paſſer; en effet on entend d'un bord de la mèr à l'autre des hommes parler, les oiſeau chanter, les chiens abboyer. P. Gyllius a compoſé trois livres du *Boſphore* de Thrace.

Je ne trouve rien ſur l'origine du nom de *Boſphore* Cimmérien; peut-être n'a-t-il été ainſi appellé qu'à cauſe de ſa reſſemblance au *Boſphore* de Thrace, c'eſt-à-dire, parceque c'eſt un canal fort étroit. De ce *Boſphore* le port de Conſtantinople fut appellé βοσφόριον, & puis par corruption φωσφόριον & προσφόριον. Voyez Lambecius ſur Codin, n. 119.

BOSQUET, ſ. m. Petit bois planté avec ſymmétrie. *Nemus, ſilvula.* Il ſe dit particulièrement de ceux qu'on éleve dans les jardins des maiſons de plaiſance, ou des cabinets couvèrts d'arbres fort touffus, pour la décoration.

Boſquet eſt le diminutif de *boſc*, qui a ſignifié bois, forêt. On trouve *boſcum* dans le même ſens dans l'hiſtoire des miracles de S. Benoit par Adrevalde. Et ſelon Nicod ce mot vient de βόσκω, *paſco*, comme *nemus* vient de νέμω. De *boſcum* nos pères ont fait *boſc*, que l'on diſoit encore en Flandre du tems de Nicod, & qui reſte dans des noms de famille. Les Picards l'ont adouci en diſant *bos*, dont les François ont fait *bois*. Il y a apparence que *boſc* eſt un mot Celtique; car il eſt dans le bas-Breton, & ſignifie la même choſe qu'en François. Les Allemands diſent auſſi *boſch*, pour ſignifier la même choſe. On trouve le diminutif *boſchetum* dans la baſſe Latinité, *Acta SS. T. IV. Jun. p. 765. B.*

BOSSAGE, ſ. m. Tèrme d'Architecture. C'eſt une pièrre qui a quelque ſaillie, qu'on laiſſe ſans être taillée dans les bâtimens qu'on éleve; pour y tailler enſuite des chapiteaux, des armes, ou quelques autres ouvrages. *Eminentia, anaglyphum, anaglyptum.* On appelle auſſi, Joindre les pièrres en *boſſage*, quand elles avancent au delà des endroits où ſont les joints: comme on laiſſe cèrtaines boſſes aux tambours des colonnes de pluſieurs pièces pour conſèrver les arrêtes de leurs joints de lit que les cordages pourroient émouſſer, & pour en faciliter la poſe. On appelle encore *boſſages*, cèrtaines pièrres avancées qu'on laiſſe au deſſous des couſſinets d'un arc ou d'une voûte, & qui sèrvent de corbeaux pour porter les cintres.

BOSSAGES, ou Pièrres de refend, ce ſont les pièrres qui ſemblent excéder le nud du mur, à cauſe que les joints de lit en ſont marquez par des enfoncemens ou canaux quarrez.

BOSSAGE RUSTIQUE, eſt celui qui eſt arrondi, & dont les parement paroiſſent brutes, ou pointillez également.

BOSSAGE ARRONDI, eſt celui dont les arêtes ſont arrondies.

BOSSAGE A ANGLET, eſt celui qui étant chanfrainé & joint à un autre de pareille manière, forme un angle droit.

BOSSAGE EN POINTE DE DIAMANT, eſt celui dont le parement a quatre glacis qui ſe tèrminent à un point lorſqu'il eſt quarré, & à une arête quand il eſt barlong.

BOSSAGE EN CAVET, eſt celui dont la ſaillie eſt tèrminée par un cavet entre deux filets, &c.

Digitized by Google

Boſſage, en tèrme de Charpentier, eſt la rondeur en boſſe que font les bois courbes ou cintrez. *Arcus.* On toiſe les bois affoiblis exprès de toute la grandeur de leur *boſſage*. On appelle auſſi *boſſage*, les parties éminentes ou les plus groſſes qu'on laiſſe ſur les poinçons, ou autres pièces de bois qu'on employe.

BOSSE, ſ. f. Eminence de chair ſur les epaules ou ſur l'eſtomac, qui gâte la taille ordinaire & naturelle. *Gibbus, gibber.* Un homme qui a une *boſſe* ne ſe peut jamais vanter d'avoir bonne mine. Un chameau a une *boſſe* ſur le dos, un dromadaire en a deux.

Ménage dérive ce mot de *puſa*, d'où il fait *buſa*, & enſuite *boſſe*. Il en dérive auſſi *buſſe* & *buſſard*, vieux mot François. Il fait auſſi venir boiſſeau de ſon diminutif *buſſellum*. De l'Hebreu דבש, *dabas*, qui ſignifie *miel*, דבשת, *dabbeſet*, eſt expoſé *gibbus*, *ſeu tuberculum quod eſt ſuper dorſum camelorum*, la *boſſe* des chameaux. Enſorte que ſelon cette ſignification de דבש, *debas*, *tebas*, *tuber* pourroit avoir dégénéré, pour ſignifier la même choſe, *gibbus*, *tumor*. Et ainſi en François retranchant le ד, ou *d*, Hébreu, de דבשת, *beſſet*, *boſſe* a été formé. Guichard. Ailleurs il le tire de צבא, *tſaba*, *tumeſcere*, *enfler*, dont en tranſpoſant ces radicales, il fait בצא *baſſa*, d'où *boſſe*, dit-il, a été formé en François. Ni l'une, ni l'autre de ces origines n'a guère de vraiſemblance.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *boſſa*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité dans la même ſignification.

Boſſe, ſe dit auſſi des bignes ou bleſſures qui ſe font à la tête par quelque coup ou quelque contuſion, & qui y cauſent quelque enflure. *Tumor*, *tuber*. Il avoit des *boſſes* au front & au dèrrière de la tête, des coups qu'il avoit reçus. On le dit auſſi de quelques autres tumeurs. Une *boſſe* chancreuſe. La *male-boſſe* eſt un bubon de peſte, qui ne diffère du charbon qu'en ce que la matière de la *boſſe* eſt plus craſſe & plus viſqueuſe, & celle du charbon eſt plus âcre, bouillante, furieuſe & ſubtile, faiſant eſcarre au lieu où il vient. *Ulcus peſtilens.*

Boſſe, ſe dit auſſi des enfonçures qui ſe font par hazard aux pots, aux plats & aux uſtenſiles de ménage d'argent, d'etain, ou de cuivre. *Receſſus*, *lacuna*. Ce flacon, ce chaudron, cette baſſinoire, ſont pleins de *boſſes*. On dit auſſi d'un habit mal taillé, qui n'eſt pas uni ſur le corps, qu'il fait des *boſſes*.

On appelle auſſi de la vaiſſelle en *boſſe*, celle qui n'eſt pas toute unie & toute plate, comme les pots, les pintes, les flacons qui ſont plus larges par le bas que par l'ouvèrture. *Toreuma*, *analyphum*. Des baſſins relevez en *boſſe*, qui ſont ciſelez, & où il y a pluſieurs figures ou deſſeins de bas relief.

Les Sèrruriers appellent sèrrures *à boſſe*, celles qui s'attachent par dehors avec des clous, & qui ſe fèrment avec un moraillon.

Boſſe, ſ. f. Petit boſſage laiſſé dans le parement d'une pièrre par l'ouvrier, pour faire connoitre que l'on n'en a pas toiſé la taille. *Eminentia*.

Boſſe, en tèrme de Chaſſe, ſe dit auſſi de la prémière pouſſée du bois d'un cèrf qui a mis bas; ce qui commence dès le mois de Mars ou d'Avril. *Subula*. Il ſe dit auſſi du chevreuil dans le même ſens, & s'appelle encore autrement enflure. Au cèrf, il ſe nomme meule. C'eſt la *boſſe* qui eſt ſur ſa tête, d'où ſort le merrein, la pèrche, ou le fût de ſon bois.

Boſſe, ſe dit auſſi des tèrres qui ont quelque élevation ronde au deſſus du rez de chauſſée. *Tuber*. Ce tèrrein, ce pays eſt inégal & plein de *boſſes*, de collines & de montagnes. On dit auſſi d'une ruë qui n'eſt pas en droit allignement, qu'elle fait une *boſſe* au milieu. On dit auſſi d'un mur qui menace ruine, qu'il fait une *boſſe*, ou qu'il fait ventre.

Boſſe, en tèrme de tripot, eſt un endroit où la muraille biaiſe, & fait un angle obtus, où quand la balle donne, elle eſt difficile à juger.

Boſſe, en tèrme de Sculpture, ſignifie bas-relief ou plein-relief. Cet ouvrage eſt relevé en *boſſe*, en demi-*boſſe*; c'eſt un bas-relief, qui a des parties ſaillantes & détachées. *Proſtypa*. En ronde *boſſe*, c'eſt un plein relief dont toutes les parties ont leur vèritable rondeur, & ſont iſolées comme les figures. *Ectypa*. On dit auſſi des Médecins qu'ils relèvent en *boſſe* les cimetières.

On dit auſſi en Peinture, travailler d'après la *boſſe*. *Statua*, *ſignum*. Pour dire, copier ou deſſiner une figure de relief.

Boſſe, tèrme d'Artillerie. C'eſt une bouteille de vèrre fort mince, remplie de quatre ou cinq livres de poudre, au cou de laquelle, après qu'on l'a bien bouchée, on met quatre ou cinq mèches qui pendent en bas. On lui attache enſuite une corde longue de deux à trois pieds qui sèrt pour la jetter; & quand la bouteille vient à ſe briſer, elle met le feu à tout ce qu'elle rencontre. On ſe sèrt de cette machine ſur la Méditèrranée, & on la jette dans les vaiſſeaux pour mettre l'équipage en déſordre.

Boſſes, en tèrmes de Marine, ſont des bouts de cordes qui ont des nœuds à leurs extrémitez, qui sèrvent à raſſembler & à rejoindre les manœuvres qui ont eté rompuës ou coupées.

Boſſes a aiguillettes, ou à raban. Ce ſont les boſſes qui ſont pour le cable; c'eſt-à-dire, qui ont au bout une petite corde qui sèrt à ſaiſir le cable. Les *boſſes à fouet* ſont celles qui étant treſſées par le bout, vont juſqu'à la pointe en diminuant; & la *boſſe du boſſoir* eſt la manœuvre qui sèrt à tirer l'ancre hors de l'eau pour l'amener au boſſoir lorſqu'elle paroit. On appelle *boſſe de chaloupe*, les cordes dont on ſe sèrt pour amarrer les chaloupes. On dit, Prendre une *boſſe*; pour dire, amarrer une *boſſe* à quelque manœuvre.

On dit provèrbialement que les Chirurgiens ne demandent que playes & *boſſes*; pour dire, qu'ils ſont bien aiſes d'avoir de la pratique. On le dit auſſi figurément de ces eſprits malins qui ne chèrchent qu'à faire naître des querelles.

BOSSELER, v. act. **BOSSELÉ**, part. adj. C'eſt la même choſe que *boſſuer* & *boſſué*. Voyez ces mots.

Boſſelé, ée, part. adj. Ce tèrme ſe dit de cèrtaines feuilles des plantes qui ſont ciſelées naturellement; elles ont des éminences à grandes mailles, & creuſes en deſſous comme celles des plaques d'argent ciſelées. Telles ſont les feuilles de chou, &c.

BOSSELURE, ſ. f. Eſpèce de ciſelure naturelle qui ſe trouve ſur cèrtaines feuilles.

BOSSEMAN, ou **BOSSEMENT**, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un Officier de l'équipage qui a ſoin de l'ancre & des cordages, de lever les ancres, & de boſſer les cables.

BOSSER. Tèrme de Marine. C'eſt mettre l'ancre ſur les boſſeurs ou pièces de bois deſtinées à la recevoir.

BOSSETTE, ſ. f. Tèrme d'Eperonnier. Ornement d'embouchure qui couvre le banquet. Ainſi c'eſt un petit rond doré & élevé en boſſe, qu'on met au deux côtez d'un mords de cheval. *Umbo equini lupati.*

Boſſette, ſignifie encore une pièce de cuivre qu'on met ſur les yeux d'un mulet. *Paropium*, *parops*.

BOSSETIER, ſ. m. C'eſt un des noms dont on appelle les Fondeurs; & on les appelle de la ſorte parce qu'ils peuvent faire quantité de petits ouvrages d'airain, de cuivre ou de laiton, en boſſe, comme des grelots, des boſſettes, des clochettes, des ſonnettes, &c. *Umbonum*, *paropiorum faber*, *opifex*. Un tel a été reçu Fondeur, Mouleur en tèrre & en ſable, & *Boſſetier* de la ville de Paris.

BOSSEURS, ou **BOSSOIRS**, ſ. m. Tèrme de Marine. Ce ſont des poutres ou pièces de bois qui ſont miſes en ſaillie des deux côtez du château d'avant du vaiſſeau, au deſſous de l'éperon, pour ſoutenir l'ancre quand on l'a levée, & empêcher qu'elle n'offenſe le franc bordage & les ceintres.

BOSSU, ue, adj. & ſ. Qui a une boſſe. *Gibber*, *gibbus*. On dit qu'un homme n'eſt ni tortu, ni *boſſu*, quand on le vante d'être médiocrement bien fait. Patin prétend que les *boſſus* ont le poumon mauvais.

On dit auſſi figurément, qu'un pays eſt *boſſu*, quand il eſt inégal & montueux. On dit auſſi que les cimetières ſont *boſſus*, quand on y a entèrré bien du monde.

BOSSUER, v. act. Faire une boſſe à de la vaiſſelle, à de la batterie de cuiſine. *Receſſus*, *lacunas facere*. On dit auſſi *boſſeler*, mais il n'eſt pas ſi uſité.

Boſſué, ée, adj. Vaiſſelle ou batterie de cuiſine qui a des boſſes. *Lacunatus*. On dit auſſi *boſſeler*, mais *boſſuer* eſt plus uſité.

BOSSY, ſ. m. Arbre qui croît au Royaume de Quoja en Afrique. Il a l'écorce ſèche & le bois gras & huileux, dont on fait des cendres pour le ſavon. Ses fruits ſont des prunes longues & jaunes, qui ſont aigres & bonnes à manger. Dapper.

BOSTANGI, ſ. m. Tèrme de rélation. C'eſt un mot Turc qui ſignifie Jardiniér. Il vient de *Boſtan*, jardin, comme Ekmekgi, qui ſignifie boulangér, vient d'Ekmek, *pain*. De la Boulaye.

BOSTANGI-BASCHI, ſ. m. Officiér du Grand Seigneur qui a ſoin des jardins, des fontaines, de toutes les maiſons de plaiſance, & de tous ceux qui y travaillent; Intendant des jardins du Grand Seigneur. *Hortulorum Præfectus*. Le *Boſtangi-Bachi* eſt tiré des Agiamoglans.

Ce mot eſt Turc, & vient de בוסתן, *Buſtan*, & vulgairement *Boſtan*, qui ſignifie *jardin*, & de באש, qui ſignifie *Chéf*, Commandant, le prémiér dans un Corps, comme ראש en Hébreu, & *Chéf* en François.

BOSUEL, ſ. m. C'eſt ainſi qu'on nomme la ſeule tulippe qui ait de l'odeur, & dont on ne fait pourtant point de cas. Morin, dans le Traité de la culture des fleurs, dit que le *boſſuel* eſt une tulippe rouge de ſang & jaune, & rien autre choſe.

C'eſt auſſi le nom d'une renoncule double à double fleur. Il provient du petit rat orangé vulgaire qui eſt raye de jaune. Mor. *Cult. des fleurs.*

B O T.

Bot, adj. m. Qui ne ſe dit que d'un piéd éſtropié dont on a coupe le bout, ou qui eſt mal tourné, dont on a peine à ſe ſèrvir. *Pes in obtuſum coactus ac contractus.* C'eſt un piéd *bot*, un homme eſtropié d'une jambe.

On dit que ce mot eſt Gaulois, & ſignifioit autrefois *trou en tèrre*, ou *foſſette à joüer aux noix*, derive du Latin *buttum*, d'où on a fait auſſi *ſabot* & *pot*, à cauſe de leur cavité.

Bot, ſ. m. Signifie auſſi un petit vaiſſeau dont on ſe ſèrt aux Indes Orientales; il eſt mâté comme un heu, & n'eſt point ponté. On appelle encore *bot* cèrtain gros vaiſſeau Flamand, & on prétend que c'eſt de là qu'eſt venu le mot de *Paque-bot*, pour ſignifier le vaiſſeau qui apporte les lettres de Douvre à Calais.

BOTAL. Tèrme d'Anatomie. Le trou *botal*; ainſi appellé du nom de celui qui l'a découvèrt le premièr, eſt une des ouvèrtures par le moyen deſquelles le ſang circule dans le fœtus ſans entrer dans les poumons, ni dans le ventricule gauche du cœur. Dionis.

BOTANIQUE, adj. & ſ. f. C'eſt la partie de la Médecine qui traite des plantes, tant médecinales que potagères & autres: ainſi l'Agriculture & le Jardinage ſont les parties de la *Botanique*. *Pars Medecinæ quæ in plantis verſatur, occupatur.*

Ce mot vient du Grèc βοτάνη, hèrbe; βοτάνη vient de βοτὸν, mangeaille, & βοτὸν vient de βόω, je nourris: car la plûpart des animaux ſe nourriſſent d'hèrbes. Ce Docteur s'attache à la *botanique*. Un Profeſſeur de *botanique*, ou en *botanique*. Lœſelius, Medecin de Koniſbèrg, imprima en 1705. à Koniſbèrg un ouvrage ſur les plantes de Pruſſe, intitulé, *Flora Pruſſica*. Le P. Plumier Minime en a donné un ſur celles de l'Amérique, & M. Juſſieu vient d'imprimer (en 1714.) celui du P. Barrelier ſur les plantes de France, d'Eſpagne & d'Italie. Les bons Traitez de *botanique* ſont encore, l'*Hiſtoria plantarum*, de Ray, 3. vol. fol. ſa *Synopſis Stirpium Anglican.* in 8° *Baſis botanica* de Welſchius à Leipſic 1697. les *Præludia botanica* de Moriſon, à Londr. 1669. l'*Univerſal herbal*, ou Traité univerſel de *botanique* par le même; la *Phytographia* de Plukenet; l'*Almageſtum botanicum* du même Auteur; la Méthode des Plantes de M. Tournefort, 3. vol. *in* 4°, elle eſt en Latin & en François; *Plantar. Umbelliferarum diſtributio nova per tabulas cognationis & affinitatis ex Libr. naturæ obſervata detecta, Auct. R. Moriſon. Oxonii fol.* 1672. l'Anatomie des Plante de Grew; celle de Malpighius à Lon. 1679. *Cowlei Angli ſex Libri Plantarum Poëmate Latino conſcripti.* Lond. *in* 8°. *Quadripartitum britannicum. Simonis Pauli, Med. Reg. in Dania, Argentor in* 4°. *Catalogus plantarum quæ in Inſulâ Jamaicâ ſponte proveniunt.* Lond. 1696. *in* 8° *Icones & Deſcriptiones Plantar. Siciliæ*, &c. *per Paulum Bocconi* 1674. *Leon. Thurneiſſeri Hiſtor. Plantar. Berlini* 1578. *fol.* L'*Herbal.* de Johnſon & celui de Parkinſon, Rivinus *de Re herbaria* 2. *vol. in fol. Jacobi Breynii Exot. & minus cognitar. Plantar. Centuria.* Fab. Columna *de Stirpium rarior. cognitione*, 2. *vol. in* 4°. *Hortus indicus Malabaricus*. Boccone. *Icones & Deſcriptiones Plantar. Italiæ, Galliæ*, &c.

BOTANISTE, ſ. m. Celui qui s'applique à la connoiſſance des plantes, & qui s'en ſèrt pour la guériſon des maladies. *Qui in plantis cognoſcendis verſatur.* Selon la Quintinie, Jardinièr eſt le genre, & *Botaniſte* eſt une éſpèce; c'eſt celui qui s'attache aux plantes rares & médecinales. Mais une pèrſonne qui ſe contente de ſavoir le nom des plantes, n'eſt *Botaniſte* qu'à demi; & celui qui cultive les plantes ſans en connoître les vèrtus, n'eſt proprement qu'un Jardinièr. Le titre de *Botaniſte* ne ſe donne dans l'uſage qu'à ceux qui connoiſſent & éſpliquent la nature, la forme, les qualitez & les uſages des plantes. Les plus fameux *Botaniſtes* anciens ſont Hippocrate, Théophraſte, Dioſcoride, Pline, Galien, &c. Dans le ſeiziéme ſiécle, ceux qui ont travaillé à rétablir l'ancienne botanique, qui avoit été eſtrêmement négligée, ſont Léonicenus, Braſavolus, Cordus, Fuchſius, Marthiole, Daléchamp, &c. Dans le même ſiécle & au commencement de celui-ci, il s'en eſt trouvé pluſieurs autres qui ont fait de plus grands progrès dans cette ſcience, s'étant appliquez les premiers à en former un corps. Tels ſont Geſner, Dodonée, Ceſalpin, Cluſius, Lobel, Columna, Proſper Alpin, les deux Bauhins, &c. Ceux qui ſont venus enſuite, & qui ont beaucoup contribué à la pèrfèctionner, à quoi quelques-uns s'occupent encore à préſent avec ſuccès, ſont Moriſon, Malpighius, Hèrman, Rayus, Magnol, Tournefort, Sloane, &c.

BOTRUSSES, ſ. f. plur. Vieux mot. Sorte de viande épicée. Boudins, andouilles & *botruſſes*.

Botte, ſ. f. Eſpèce de fagot de pluſieurs choſes de même genre liées enſemble. *Faſcis, manipulus, faſciculus.* Une *botte* de lattes, d'échalas, de pèrches, d'oſier. Une *botte* d'alumettes.

On le dit auſſi de quelques hèrbages ou racines. Une *botte* d'aſpèrges, d'oignons, de porreaux. Une *botte* de foin, de paille. Mais il y a cette difference, ſelon Ligèr, que quand il ſe dit des légumes & qu'il eſt tèrme de jardinage, il ne ſignifie qu'une groſſe poignée, ou pluſieurs petites poignées de légumes, de racines ou d'hèrbages. C'eſt en ce ſens qu'on dit une *botte* d'aſpèrges, une *botte* de raves; au lieu que quand il eſt tèrme d'agriculture on entend par là approchant la charge d'un homme, telle qu'eſt une *botte* d'échallas, une *botte* de paille.

Ce mot vient du Latin *botulus*, qui ſe prend pour une éſpèce de farce, où il y a baucoup de differentes choſes ramaſſées. D'autres vont le chèrcher plus loin. עבת, *abat*, fait עבות, *abot*, qui eſt éxposé *intricatum & inſtar funis perplexum & complicatum, funis intricatus & perplexus, & plerumque dicitur de foliis ramiſque perplexis & complicatis.* Deſquelles ſignifications je forme de עבות, *abot*, *bote* en François, *Faſciculus intricatus & perplexus*, comme nous diſons une *botte* de cordes, & une *botte* ou boteau de foin. Guichard.

Botte, en tèrme de botanique, ſe dit d'un amas de fleurs & de fruits diſpoſez en gros paquets. Les fleurs du millet naiſſent par *bottes*. On dit auſſi que cèrtaines racines naiſſent par *bottes*.

En fait de marchandiſes on le dit ſeulement des ſoyes non ouvrées. Quinze onces de ſoye font une *botte*. Un Marchand de ſoye en *bottes*. On appelle auſſi *bottes*, de petits rouleaux de la longueur d'un pied ou environ, que les Mèrcièrs & autres Marchands font pendre à leurs boutiques pour leur sèrvir d'étalage.

Botte, en vieux François, ſignifioit auſſi un *crapaut*. *Bufo.* On diſoit auſſi *botterelle*.

Botte, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau à tenir du vin, qui eſt environ de la grandeur d'un muid. *Dolium, cadus.* On appelle *bottatum vinum*, du vin qui ſent le fût. Ce mot eſt en uſage ſeulement aux Provinces de France qui tirent vèrs le midi, & vèrs l'Italie, où on appelle *bottaio*, un Tonnelier. Vigenère dans ſes Annot. ſur Tite-Live, T. I. p. 1533. dit que la *botte* de Rome contient 8 barrils, péſe 1365. livres quatre onces d'Italie; & des nôtres 1024. tient environ 600. pintes. Cette meſure eſt auſſi en uſage chez les Eſpagnols, & elle contient 30. arrobes: chaque arrobe péſe environ trente livres.

Botte, ſe dit auſſi figurément & baſſement de pluſieurs choſes de même nature. *Cumulus, congeries.* Ce Pédant a toujours une *botte* de livres ſur ſa table. Demandez à un tel une chanſon, il en a des *bottes*.

Botte, en tèrme d'Eſcrime, eſt un coup qu'on porte avec un fleuret, une éſtocade. *Gladii præpilati ictus.* Il lui a porté une *botte franche* au troiſiéme bouton. En ce ſens il vient de l'Italien *botta*. *Botte* marquée, *botte* diguée.

Botte, en ce ſens ſe dit figurément des attaques qu'on fait à quelqu'un dans le diſcours familièr, en lui faiſant quelque reproche, ou en lui diſant quelque brocard, ou en lui faiſant quelque emprunt qui lui donne du chagrin. *Petitio.* Il lui a pouſſé une tèrrible *botte*. On le dit auſſi de celui qui diſpute contre un autre dans les Ecoles.

Botte, ſignifie auſſi une chauſſure de cuir dont on ſe ſèrt quand on monte à cheval, tant pour y être plus fèrme, que pour ſe garentir des injures du tems. *Ocrea.* Aller à la *botte*, ſe dit d'un cheval qui mord lorſqu'on eſt deſſus. *Bottes* de Pêcheurs, ſont de groſſes *bottes* & fortes qu'ont les Pêcheurs quand ils pêchent des étangs. *Bottes* de chaſſe, ou démi-chaſſe, ſont des *bottes* plus ou moins épaiſſes qui ſèrvent aux Chaſſeurs. Les Dragons de l'armée ſont des Cavalièrs ſans *bottes*. La tige, la genouillere, les tirans d'une *botte*.

Ménage prétend que ce mot a été dit par reſſemblance à de grandes bouteilles de cuir plus larges par en haut que par en bas, dont ſe ſont ſèrvi les Anciens, qu'ils ont appellées du même nom. Borel le dérive de *bot*, parceque cette chauſſure contrefait la jambe, & rend en quelque façon le piéd *bot*. Du Cange le derive de l'Anglois *botta*. Dans la vie de St. Richard Evêque de Chiceſter, écrite au XIII^e ſiecle par un Anglois, & rapportée par J. Carpgravius dans la Légende Anglicanne, on trouve *bota* en Latin en ce ſens; auſſi-bien que dans celle qui a été ecrite par Radulphe Dominicain; & dans le Procès des miracles de Saint Yves, qui eſt du même ſiécle. Etienne Guichard croit que *botte* a été fait par abréviation de botine, qu'il tire de βοτίνη, nom Grèc, d'une éſpèce de chauſſure. Mais il eſt clair que botine au contraire eſt un diminutif de *botte*; comme les botines ſont de petites *bottes*.

Les *bottes* des Chinois ſont de ſoye, & les bas à *bottes* d'une étoffe piquée, doublée de coton, & épaiſſe d'un bon pouce; la jambe eſt par là bien défenduë contre le froid; mais en été dans un pays où les chaleurs ſont extrêmes, il n'y a que les Chinois au monde, qui pour ſe conſèrver un air de gravité puiſſent ſe réſoudre d'être ainſi dans une eſpèce d'étuve depuis le matin juſqu'au ſoir. Auſſi le peuple qui travaille ne s'en ſèrt prèſque point. La forme de ces *bottes* eſt un peu différente des nôtres ; car elles n'ont ni talon ni genouillère. Quand on fait un long voyage à cheval, elles ſont d'un cuir bien paſſé, ou d'une groſſe toile noire de coton piquée ; mais dans la ville on les porte ordinairement de ſatin, avec un gros bord de velours, ou de panne ſur le genou. P. Le Comte. Voyes BOTTE.

Botte, en tèrme de Chaſſe, ſe dit de la longe ou du collier avec quoi on méne le limier au bois. Salnove.

Botte, ſe dit auſſi du cuir des portières des carroſſes à la vieille mode, où on mettoit les deux jambes, dont l'uſage s'eſt conſèrvé ſeulement aux carroſſes des Voituriers, & de quelques Princeſſes.

Botte, ſe dit encore de la tèrre graſſe qui s'attache aux ſouliers quand on marche dans les tèrres marécageuſes ou en tems de pluye. On le dit auſſi de la neige qui s'attache de la même ſorte aux talons des ſouliers de ceux qui y marchent.

On dit provèrbialement, Apropos de *bottes*, quand on prend occaſion de parler en attendant quelque choſe de ſemblable. On le dit auſſi quelquefois de toute ſorte d'intèrruption. On dit auſſi, qu'un homme a laiſſé ſes *bottes* en quelque endroit ; pour dire, qu'il y eſt mort ; & auſſi qu'il graiſſe ſes *bottes*, pour dire, qu'il ſe prépare à un long voyage, & même à la mort. On dit, Graiſſes les *bottes* à un vilain, il dira qu'on les lui brûle, pour accuſer un homme d'ingratitude. On dit auſſi, Accoler la *botte* de quelqu'un ; pour dire, lui faire des révérences, des ſoumiſſions. On dit auſſi, Je ne m'en ſoucie non plus que de mes vieilles *bottes*, pour témoigner un grand mépris de quelqu'un. On dit auſſi, qu'un homme a bien mis du foin dans ſes *bottes*, ou de la paille dans les ſouliers ; pour dire, qu'il a bien gagné du bien.

BOTTELAGE, ſ. m. L'action de celui qui fait des bottes de foin, & la groſſeur dont il les fait. *Manipulorum coactio.* Le *bottelage* d'un milier de foin coûte tant. Ce foin coûte moins, mais le *bottelage* en eſt plus petit.

BOTTELER, vèrbe actif. Mettre en bottes ou en gèrbes. *In manipulos colligare.*

BOTTELEUR, ſ. m. Homme de journée employé à mettre en bottes du foin, &c. *Coactor.* Défenſes ſont faites aux *Botteleurs* de faire aucuns marchez en bloc pour le bottelage de la marchandiſe, ains ſeulement au cent. La Mare.

BOTTER, v. act. Faire des bottes, chauſſer des bottes. *Ocreas alicui induere.* Ce Cordonnier nouveau m'a mieux *botté* que celui que j'avois auparavant. Ce valet m'a *botté* de travèrs.

Se *botter*, prendre *botte* ou ſes *bottes*. *Ocreas induere.* Cet homme s'eſt *botté* à la hâte pour partir.

On dit auſſi, qu'on ſe *botte* dans les tèrres graſſes ; pour dire, qu'on emporte à ſes piéds beaucoup de tèrre qui s'attache aux ſouliers. On le dit tout de même de la neige.

Botté, ée, part. & adj. *Ocreatus.* Les Chinois ſont toûjours *bottez*, & lorſqu'on leur rend viſite, ſi par quelque accident ils ſe trouvoient ſans bottes, ils font attendre les gens pour les aller prendre. C'eſt pour eux une aſſés grande bizarrerie de n'oſer aller en ville ſans bottes, puiſqu'ils ſe font toûjours porter en chaiſe. P. La Comte.

On dit provèrbialement & ironiquement, Je m'y *botte*, quand un homme ſe mocque d'un commandement qu'on lui fait d'aller en quelque endroit. On appelle un vilain *botté*, un homme de ville qui a des bottes, à cauſe que cela n'appartenoit autrefois qu'aux Nobles qui alloient à la guèrre.

BOTTINE, ſ. f. Petite botte de cuir delié qu'on met ſans éperon, qui s'attache avec des quartièrs, & qui n'eſt preſque qu'un ſoulier qui a une tige de botte. *Leviores ocreæ.* Philippe ſecond envoya à Dom Juan des *bottines* parfumées qui lui coûtèrent la vie. On portoit autrefois une eſpèce de *bottines* qu'on appelloit *Æſtivalia*, Heuſes ou Eſtivaux. Selon Du Cange elles étoient fort en uſage parmi les Nobles & les gens de guèrre, qui affectoient d'en porter par ornement & par diſtinction. Ces *bottines* étoient faites de cuir fort mince & fort uni, teint en pourpre, ou en quelque autre couleur. Valbonnet, p. 118. Nos pères ont encore vu porter de ſemblables *bottines*.

Ce mot vient, ſelon Guichard, de *βόττινα*, nom d'une eſpèce de chauſſure des Grècs.

Bottins, ſe dit auſſi des chauſſures de linges ou de peau de chien faites pour couvrir la jambe de ceux qui ont des varices. Ces *bottines* ſe lacent en dehors de la jambe avec un petit cordon qu'on paſſe dans les œillèts. Sous ces *bottines* il y a une grande compreſſe trempée dans une eau ſtiptique, que ces *bottines* tiennent toûjours appliquée ſur les varices.

BOU.

BOUAR, ou **BOUARD**, ſ. m. Tèrme de Monnoyeur, eſt un gros marteau qu'on tient à deux mains, du poids de ſeize livres, qui eſt fait à la façon du flattoir, ſinon qu'il eſt plus gros & plus racourci, qui ſèrvoit à bouer les monnoyes quand on les travailloit au marteau. *Tudes.*

BOUBIE, ſ. f. Oiſeau aquatique qu'on trouve en pluſieurs lieux de l'Amérique. Il eſt d'un gris clair, & un peu moins gros qu'une poule. Il a le bèc fort, plus long & plus gros que les corneilles, & plus large par le bout. Ses piéds ſont plats comme ceux des canards, ſa chair eſt noire & a le goût de poiſſon. Les Avanturiers en mangeoit ſouvent.

BOUC, ſ. m. Bête à corne, qui eſt le mâle de la chèvre. *Hircus.*

Ce mot vient de l'Allemand *bock*, d'où l'Italien a fait *becco*. Ménage le dérive de *buccus*, qui ſe trouve dans la Loi Salique, ou plutôt du Celtique *Bouch*. In. Icquez de *buk*, mot de la langue des Francs, qui veut dire la même choſe, comme *bocken* chez les Allemands, & chez les Allobroges de qui il nous vient, ſi l'on en croit Chorier, ou chez les Celtes, comme penſe le P. Pezron.

Les *boucs* deſſèchent & font mourir toutes les plantes où ils portent leur dent. C'eſt pour cela que les anciens ſacrifioient des *boucs* aux Dieux qui préſidoient aux plantes, à Bacchus, à Minèrve, &c. C'eſt pour cela que nos Coûtumes defendent qu'on les méne dans les jeunes bois, ou qu'on les laiſſe aller dans les vignes. Voyez BOIS TAILLIS. Il y a même cinq Arrêts du Parlement de Dauphiné, des 14 Août 1534, 4 Nov. 1565, 18 Oct. 1579, 19 Déc. 1605 ; qui portent défenſes de nourrir aucuns *boucs*, ou chèvres dans les lieux où il y a des vignes, des vèrgers, des ſauſſayes & des bois taillis, mais ſeulement dans les montagnes & lieux incultes. Les *boucs* & les chèvres ſont les plus laſcifs de tous les animaux, & ceux dont l'odeur eſt plus forte & plus mauvaiſe. Les Hébreux donnent au *bouc* l'épithète de [illegible], *matineux*, Dan. VIII. 5, 21, ſoit parce qu'il l'eſt en effèt, & qu'il conduit les chèvres aux pâturages de grand matin, ſoit parce qu'en cèrtaine ſaiſon il ſe tourne toujours du côté de l'orient. Dans les jeux du Cirque, il paroiſſoit des enfans à cheval ſur des *boucs* ſellez & brides. L'Anthologie en fait mention, Liv. I Ch. XXXIII. Épigr. 28. Un des ouvrages de ſculpture que l'antiquité a le plus vanté, étoit un *bouc* en plein relief ſur une phiole. Il étoit de Myos, ou de Myron. Voyez CHÈVRE.

En tèrme de l'Écriture, on appelle *Bouc émiſſaire*, un *bouc* qui étoit envoyé dans le déſèrt. On préſentoit deux *boucs* devant l'autel, ſur leſquels on jettoit le ſort : l'un étoit deſtiné au ſacrifice ; l'autre étoit abandonné dans la ſolitude. Les *boucs* ſont dans l'Écriture les ſymboles des Rois, des Chèfs & Conducteurs des peuples, Iſaïe XIV. 9. Dan. VIII. 5. Dans le Nouveau Teſtament J. C. employe ce mot pour ſignifier les réprouvez, Matth. XXV. 32. 33. Toutes les nations ſe raſſembleront devant lui, & il ſeparera les uns d'avec les autres, comme un bèrger ſépare les brebis d'avec les *boucs*. Il placera les brebis à ſa droite, & les *boucs* à ſa gauche. Bouh. Voyez auſſi AZAZEL.

Quand Dieu viendra juger les vivans & les morts,
Et des humbles agneaux, objets de ſa tendreſſe,
Séparera les boucs *la troupe pécheresse.* Boileau.

Bouc étain. C'eſt le nom qu'on donne au bouc ſauvage. *Hircus ſylveſtris.* Cet animal eſt peu connu en France, mais il y en a beaucoup en Suiſſe. Belon parle ainſi des *boucs étains*, du moins de ceux de Candie. Leur grandeur n'excéde point la juſte corpulence des chèvres ordinaires & privées ; mais ils ont bien autant de chair qu'un grand cèrf ; leur poil eſt fauve & court ; les mâles ont une grande barbe brune, ce qu'on ne voit point arriver aux animaux qui ont le poil comme le cèrf. Ils deviennent gris en vieilliſſant, & portent une ligne noir ſur le dos. Il y a des *boucs étains* qui ont des cornes hautes de quatre coudées ; les cornes ont autant de raies en travèrs que l'animal qui les porte a d'années. Le *bouc étain* a l'odorat très-fin & il ſent de fort loin. On ſe ſèrt contre la pèrte de ſang de *bouc étain* préparé & deſſèché. Voyes BOUQUETIN, & BOUCTEIN.

Ches les Anciens, le Poëte qui avoit remporté la victoire avoit pour prix un *bouc*, victime ordinaire de Bacchus, qui préſidoit à la Tragédie. C'eſt de là que la Tragédie a tiré ſon nom ; car *τράγος* en Grèc ſignifie un *bouc*.

Du plus habile Chantre un bouc *étoit le prix.* Boil.

On appelle auſſi *bouc*, un outre, un vaiſſeau fait de la peau d'un *bouc* où l'on met du vin, de l'huile, & autres liqueurs qu'on tranſporte. *Uter.* On ſe ſèrt auſſi de *boucs* pour toutes les navigations qui ſe font ſur les rivières d'Orient, tant pour paſſer les rivières à la nage, que pour ſoutenir des radeaux qui tranſportent les marchandiſes ſur l'Euphrate, & autres rivières qui ont des ſauts. On dit auſſi que le Diable ſe fait adorer au ſabat ſous la forme d'un *bouc*.

Digitized by Google

On dit provèrbialement qu'un homme a une barbe de bouc, quand il n'a de la barbe que ſous le menton; & c'eſt pour cela qu'on appelle *barbe de bouc*, ceux qui ont la barbe de cette ſorte. Ces vilaines *barbes de bouc* ſont des mélancoliques qui ſont toûjours en querelle. Ablanc. On dit, puant comme un *bouc*, à cauſe que cet animal ſent mauvais. Laſcif comme un *bouc*.

BOUCACHARD, ſ. m. Petit bourg de Normandie à cinq lieuës de Roüen au couchant, dans lequel il y a une maiſon de Chanoines Réguliers.

BOUCACHARD, ſ. m. Eſpèce de Chanoine régulier réformé. Une Réforme de Chanoines Réguliers ſe fit il y a quelques années, & commença dans la maiſon de Boucachard. C'eſt de là que ceux de cette Réforme s'appellent les Boucachards. C'eſt un *Boucachard*. Quoique cette Réforme ſoit très-nouvelle, & ne ſoit pas encore approuvée par l'Égliſe, elle a pluſieurs maiſons, & bien des Évêques l'ont introduite dans les maiſons de Chanoines réguliers qui ſont dans leurs diocèſes, où on les appelle *Boucachards* auſſi-bien qu'en Normandie.

BOUCAGE, ſ. m. *Tragoſelinum* Plante umbellifère, qu'on a ainſi nommée à cauſe que ſes racines & ſes ſemences ont une odeur de bouc très-forte. Par rapport à ſes feüilles, qui reſſemblent en quelque manière à celles de la Pimprenelle, on l'a appellée *Pimpinella ſaxifraga*. On trouve en France aſſez communément trois eſpèces de *Boucage*, la grande, la moyenne & la petite; & ces différences ſe tirent de la grandeur de leur tige & de leurs feüilles; car elles ont toutes les trois une racine longue, blanchâtre, un peu fibreuſe, fort picquante au goût. Leurs feüilles ſont rangées comme par paires ſur une côte qui eſt terminée par une ſeule feüille. Elles ont un goût moins picquant & moins déſagréable que leurs racines. Les tiges ſont branchuës, hautes d'un piéd & demi dans la grande eſpece, & garnies de grandes feüilles, au lieu que dans la moyenne & la petite eſpèce les tiges ſont bien moins hautes, moins branchuës, & leurs feüilles ſont coupées en des lanières fort étroites. Ses fleurs ſont en ombelles, chaque fleur eſt compoſée de cinq pétales inégales, échancrées & diſpoſées en fleur de lis de France. Elles ſont communément blanchâtres, quelquefois purpurines. Les ſemences ſont arrondies, canelées, menuës comme celles du pèrſil. Les racines de *Boucage* ſont fort apéritives, & très-diurétiques; on les préfère à celles du pèrſil ordinaire. Elles ſont ſi piquantes qu'elles pourroient ſervir de poivre. Aux racines du *Boucage* ſont attachées quelquefois de petites veſſies rondes qui teignent en rouge comme le kèrmès.

BOUCAL, ſ. m. Nom d'une meſure d'Italie, qui, ſelon Vigenère tient quatre feuillettes, péſe cinq livres quatre onces Ital. des nôtres quatre liv. & tient une quarte trois poiſſons. Voyez BOUCAUT.

BOUCAN, ſ. m. Mot bas & populaire, qui ſignifie, bordel, lieu de débauche avec les femmes de mauvaiſe vie. *Luſtrum, lupanar, Fornix.*

Boucan. Mot Américain. C'eſt un gril fait de bois de bréſil, qu'on éléve au deſſus du feu pour y faire griller de la viande. Le mot de *Boucan* ſe dit auſſi d'une loge couvèrte avec des manières de claies, où les Américains ſe retirent pour y boucaner leur viande.

En quelques ports de Normandie on dit d'un lieu où il fume beaucoup, C'eſt un vrai *boucan*. Il y fume comme dans un *boucan*.

BOUCANER, v. act. Faire cuire du poiſſon ou de la chair à la manière des Sauvages, & les faire ſecher à la cheminée, ou les faire ſorer ſans ſel. *Fumo ſiccare piſces vel carnes.* On les déſſéche auſſi ſur une eſpèce de gril fait de bâtons élevez de trois piéds au deſſus du feu; & cette ſorte de gril s'appelle boucan.

Boucaner, eſt auſſi un vèrbe neutre, qui ſe dit dans le ſtile comique & ſatirique, de ceux qui fréquentent les lieux de proſtitution & de débauche. *Scortari.* C'eſt un infame, qui ne fait que *boucaner*.

Boucané, ée, part. paſſ. Préparé au boucan, à la fumée & au feu, à la manière des Sauvages. *Fumo ſiccatus.* La viande *boucanée* a un goût ſi excellent, qu'on la peut manger en ſortant du boucan ſans la faire cuire. Elle eſt vèrmeille comme la roſe, & a une odeur admirable; mais elle ne dure que très-peu dans cet état, & ſix mois après avoir été *boucanée* ou fumée, elle n'a plus de goût que de ſel. Oexmelin. Il y a des habitans qui envoyent en ces lieux leurs Engagez lorſqu'ils ſont malades, afin qu'en mangeant de la viande fraîche, qui eſt une bonne nourriture, ils ſe puiſſent remettre en ſanté. Id.

BOUCANIER, ſ. m. Qui fait boucaner les viandes, ou ceux qui vivent de viande ou de poiſſon apprêté de la ſorte. *Qui fumo piſces, vel carnes exſiccat.* On a appellé ainſi les François de l'Iſle de S. Dominique, tandis qu'ils y étoient vagabonds & ſans maiſons.

Voici ce que l'hiſtoire des Flibuſtiers & *Boucaniers*, T. I. P. I. ch. 8, dit de l'origine de ces mots. Les Caraïbes Indiens naturels des Antilles ont accoûtumé de couper en pieces leurs priſonniers de guèrre, & de les mettre ſur des manières de claies, ſous leſquelles ils font du feu. Ils nomment ces claies *Barbacra*, & le lieu où elles ſont *boucan*, & l'action *boucaner*; pour dire, rôtir & fumer tout enſemble. C'eſt de là que nos *Boucaniers* ont pris leur nom, avec cette différence qu'ils font aux animaux ce que les Indiens font aux hommes. Les premiers qui ont commencé étoient habitans de ces Iſles, & avoient converſé avec les Sauvages; ainſi par habitude, lorſqu'ils ſe ſont établis pour chaſſer, & qu'ils ont fait fumer de la viande, ils ont dit *boucaner* de la viande, & ont nommé le lieu *boucan*, & les acteurs *Boucaniers*. Les Eſpagnols appellent les leurs *Matadores de Toros*, Tueurs de Taureaux, & le lieu *Materia*, Tuërie. Ils les appellent auſſi *Monteros*; coureurs de bois. Les Anglois nomment les leurs *Coulierdiers*, Tueurs de Vaches.

Les *Boucaniers* ne font point d'autre métiér que de chaſſer. Il y en a de deux ſortes. Les uns ne chaſſent qu'aux bœufs pour en avoir les cuirs; les autres aux ſangliers pour en avoir la viande, qu'ils ſalent & qu'ils vendent aux habitans. Tous ont le même équipage & la même manière de vivre. Les *Boucaniers* qui chaſſent aux bœufs, ſont ceux qu'on nomme véritablement *Boucaniers*; car ils ſe diſtinguent des autres qu'on appelle Chaſſeurs. Leur équipage eſt une meute de 25 à 30 chiens, dans laquelle ils en ont un ou deux veneurs, qui découvrent l'animal. Ils ont avec cette meute de bons fuſils, qu'ils ont fait faire en France. Leurs habillemens ſont deux chemiſes, un haut de chauſſe, une caſaque, le tout de groſſe toile, & un bonnet de cul de chapeau ou de drap, où il y a un bord ſeulement devant le viſage comme celui d'un Carapoux. Ils ont leurs ſouliers de peau de porc & de bœuf ou de vache. Ils ont avec cela une petite tente de toile fine, afin qu'ils puiſſent la tordre facilement, & la porter avec eux en bandoulière; car quand ils ſont dans les bois ils couchent où ils peuvent, & cette tente les défend des moucherons. Ils ſe joignent toûjours deux enſemble, & ſe nomment l'un & l'autre Matelot. Ils mettent en communauté ce qu'ils poſſédent, & ont des valets qu'ils font venir de France, dont ils payent le paſſage, & les obligent de les ſervir trois ans, ils les nomment *Engagez*.

Les *Boucaniers* qui ne chaſſent qu'aux ſangliérs ont leur équipage comme ceux dont on vient de parler. Lorſqu'ils ſont venus le ſoir de la chaſſe, chacun écorche le ſanglier qu'il a apporté, & en ôte les os; ils coupent la chair par éguillettes, longues d'une braſſe ou plus, ſelon qu'elle ſe trouve. Ils la mettent ſur des taches, & la ſoupoudrent de ſel fort menu: ils la laiſſent ainſi juſqu'au lendemain, quelquefois moins, ſelon qu'elle a tôt pris ſel, & qu'elle jette la ſaumure. Après ils la mettent au boucan.

Ce boucan eſt une loge couvèrte de taches qui la ferment tout autour, Il y a 20 ou 30 bâtons gros comme le poignet, & longs de ſept à huit piéds, rangez ſur des travèrs environ à demi-piéd l'un de l'autre. On y met la viande, & on fait force fumée deſſous, où les *Boucaniers* brûlent pour cela toutes les peaux des ſangliers qu'ils tuënt avec leurs oſſemens, afin de faire une fumée plus épaiſſe. Cela vaut mieux que du bois ſeul; car le ſel volatil qui eſt contenu dans la peau, & dans les os de ces animaux, s'y vient attacher; auſſi cette viande a un goût ſi excellent qu'on la peut manger en ſortant de ce boucan ſans la faire cuire. Oexmelin. La récompenſe que ces *Boucaniers* donnent à leurs valets lorſqu'ils ont ſervi trois ans, c'eſt un fuſil, deux livres de poudre, ſix livres de plomb, deux chemiſes, deux caleçons & un bonnet; & après qu'ils ont été leurs valets, ils deviennent leurs camarades, & vont auſſi chaſſer avec eux. Id. Les *Boucaniers* vivent fort librement entr'eux, & ſe gardent une grande fidélité. Id.

Les *Boucaniers* ou Matadores Eſpagnols, chaſſent d'une autre manière que les François. Ils ne ſe ſervent point d'armes à feu, mais de lances & de croiſſans. Ils ont des meutes comme les François. Quand ils chaſſent, il y a deux ou trois valets qui ſuivent & animent les chiens; & quand ils ont trouvé un taureau, ils le pouſſent dans une prairie, où le *Boucanier* ſe trouve monté à cheval qui court lui couper le jarrêt, & après le tuë avec ſa lance. Cette chaſſe eſt très-plaiſante à voir; car outre que ces gens y ſont adroits, ils font autant de cérémonies & de détours que s'ils vouloient courir le taureau devant le Roi d'Eſpagne; mais ces animaux étant en fougue, crévent des chevaux, bleſſent & tuënt des hommes. Id. Les *Boucaniers* Eſpagnols ne ſe donnent pas tant de peine que les François. Ils font ſecher leurs cuirs comme eux, mais ils ſe ſervent de chevaux pour les porter. Ils preparent leurs mets avec plus de délicateſſe, & ne mangent point leur viande ſans pain ou caſſave, outre qu'ils ont toûjours avec eux du vin, de l'eau de vie, ou des confitures. Ils ſont auſſi dans leurs habits infiniment plus propres, & fort curieux d'avoir du linge blanc. OEXMELIN, *Hiſt. des Avant. Flibuſt. & Boucan.*

Fuſil de *Boucanier*. C'eſt le fuſil dont ſe ſervent les *Boucaniers*, & dont la monture eſt autrement faite que celle de nos fuſils ordinaires. Les meilleurs fuſils de *Boucaniers* ſe font à Dieppe & à Nantes. Ces fuſils ſont de quatre pieds & demi de long pour le canon. Ils ſont tous d'un calibre tirant une balle de ſeize à la livre. Poudre de *Boucanier*, c'eſt la plus excellente poudre dont ſe ſervent les *Boucaniers*, & qui ſe fait à Cherbourg en baſſe Normandie. Ils en portent ordinairement quinze ou vingt livres. Ils l'a mettent dans des calebaſſes bien bouchées avec de la cire, de crainte qu'elle ne ſoit mouillée. OEXM.

Ces mots viennent de *Boucan*, dont les Caraïbes, peuples des Antilles, ſe ſervent pour ſignifier une *claie*, ſous laquelle ils font du feu pour rôtir & fumer les priſonniers qu'ils ont pris, & qu'ils mangent enſuite. Ainſi *boucaner*, c'eſt proprement, Faire rôtir ou fumer la chair & le poiſſon: ce que font maintenant les *Boucaniers* qui ſe ſont habituez dans ces iſles. Les Eſpagnols les appellent *Matadores de toros*, c'eſt-à-dire, *Tueurs de taureaux*; & le lieu où ils les apprêtent *materia*; les Anglois *Cowkillers*; c'eſt-à-dire, *Tueurs de vaches*. Les *Boucaniers* chaſſent aux bœufs ſeulement pour en avoir les cuirs. Les autres chaſſent aux ſangliers pour en avoir la chair, qu'ils ſalent & boucanent; & ils ſe nomment plutôt *Chaſſeurs*.

BOUCASSIN, ſ. m. Etoffe de coton, ou de lin, qui eſt entre le treillis & le bougran, qui ſert aux doublures, qui eſt miſe en œuvre comme la laine. *Linteum textum, à fullone ſubactum ac tinctum.*

BOUCASSINÉ, ÉE, adj. Toile *boucaſſinée*.

BOUCAUT, ſ. m. Vieux mot, dont le peuple ſe ſert encore en quelques endroits, & qui ſignifie une ſorte de vaiſſeau ou de tonneau propre à mettre du vin. On dit auſſi *bouchel*, pour dire, un baril à vin. Voyez BOUCAL.

BOUCAUT, eſt auſſi le nom que l'on donne à l'embouchure de quelques rivières, comme celles de Baſques & des Landes.

BOUCHAIN, ſ. m. Ville des Pays-Bas dans le Hainaut ſur l'Eſcaut. *Bocanium. Bouchain* fut bâti par Pepin en mémoire de la victoire qu'il remporta en ce lieu ſur Théodoric Roi des Goths. Phil. Petit, Dominicain, a fait l'hiſtoire de *Bouchain*, imprimée à Douay en 1659. *in* 8°.

BOUCHARDE, ſ. f. Outil de Sculpteurs en marbre, qui eſt une eſpèce de ciſeau taillé en pluſieurs pointes de diamant fort acérées. *Scalprum cuſpidatim ſectum.* On ſe ſert de cet outil quand on veut faire dans le marbre un trou d'égale largeur, à quoi les outils tranchans ne ſeroient pas propres. On frappe ſur la *Boucharde* avec la maſſe, & ſes pointes mettent le marbre en poudre en le meurtriſſant. Cette poudre ſort par le moyen de l'eau qu'on verſe de tems en tems par le trou à meſure qu'on le creuſe; ce qui empêche le fer de s'échauffer, & l'outil de perdre ſa trempe. Ceux qui travaillent avec la *boucharde*, la paſſent dans un morceau de cuir percé, afin que l'eau ne leur rejailliſſe pas au viſage.

BOUCHE, ſ. f. Ouverture qui eſt dans le viſage de l'homme au deſſous du nez, & qui ſert à boire & à manger, à reſpirer, à parler, à chanter & à rire. *Os.* Il faut bien examiner les remèdes qui ſe prennent par la *bouche*. Les morceaux trop hâtez ſe preſſent dans ſa *bouche*. BOIL. On dit auſſi, Dire de *bouche*, parler de *bouche*, parler *bouche à bouche*; pour dire, Parler à la perſonne même à qui on veut faire ſavoir quelque choſe, ſans la lui expliquer par meſſage ou par lettre. Il eſt plus expédient de conſulter de *bouche* que par écrit. ABLANC. Lorſque nous ſommes enſemble, & que nous nous diſons tout ce qui nous vient à la *bouche*; pour dire, lorſque nous nous parlons ſans contrainte. Vous me l'avez arrachée de la *bouche*, malgré la réſiſtance de ma raiſon. S. EVR. Pour dire, vous m'avez forcé de parler, & de vous dire ce que je devois taire. Il m'a mis dans la *bouche* un nouveau cantique. PORT-R. Je n'ai point eu la *bouche* fermée quand il a fallu parler de vos merveilles. IDEM.

Oui, malgré les obſcuritez
Qui nous cachent tes véritez,
Mon cœur n'en doute point, ma bouche *les confeſſe.*
L'ABBÉ TETU.

Fuyez donc ces amis dont la bouche *timide*
N'a pour tous les abſens qu'un ſilence perfide. VILL.

Mais un cœur pour parler n'a-t-il qu'un interprète?
Ne dit-on rien des yeux quand la bouche *eſt muette?* RACIN.

Un Auteur ne fait pas de faciles conquêtes;
Il trouve à le ſiffler des bouches *toujours prêtes.* BOIL.

On dit d'une grande *bouche*, qu'elle eſt fenduë juſqu'aux oreilles. *Rictum habere diductum vaſtum.* On dit, Faire la petite *bouche*; pour dire, Affecter de faire paroître qu'on a la *bouche* petite. *Elegantiorem oris parvi compoſitionem affectare.* On le dit auſſi pour faire paroître qu'on eſt petit mangeur, qu'on eſt délicat au choix des viandes. *Inter veſcendum delicias facere; præferre exigui cibi laudem & gloriam.* On le dit figurément d'un homme qui eſt ſobre en ſes paroles, qui ne veut pas dire tout ce qu'il ſait d'une affaire; & au contraire on dit qu'il n'en fait pas la petite *bouche*; pour dire, qu'il déclare franchement tout ce qui en eſt. Mais tout cela eſt du ſtile bas & familier, & ne ſe peut dire qu'en riant. Le Sr de Choiſi dans ſa Relation, dit que la Reine de Siam fait coudre la *bouche* aux Dames de ſa Cour, quand elles parlent trop en ſa préſence; & qu'elle la leur fait fendre juſqu'aux oreilles quand elles ne parlent pas aſſez. Quand on voit un morceau délicat, l'eau en vient à la *bouche*. La raiſon eſt, que comme les eſprits qui ſont dans les nerfs du nez & des yeux, ne ſauroient être conſidérablement ébranlés par l'odeur de quelque morceau délicat qui les frappe, ou par les eſpèces de quelque choſe qui a flatté notre goût, ſans que cet ébranlement paſſe bien-tôt à la bouche, il arrive que les conduits ſalivaires, qui ſont alors preſſez par la contraction des anneaux nerveux qui les environnent, font couler la ſalive, qui eſt renduë plus liquide par les eſprits qui s'y mêlent alors, & qui la font quelquefois pétiller. On dit proverbialement d'une choſe qui ſe mange, & dont on a envie, que l'eau en vient à la *bouche*, pour marquer l'envie, qu'on en a.

BOUCHE, vient du Latin, *bucca*, que le P. Pezron tire l'un & l'autre du Celtique *bach*.

BOUCHE, ſe dit auſſi des perſonnes qu'il faut nourrir. Le train de ce Seigneur eſt compoſé de cent *bouches*. *Centena ad menſam capita.* On y comprend les chevaux & les mulets. On a chaſſé de la ville les *bouches* inutiles; c'eſt-à-dire, ceux qui étoient incapables de défenſe. Il y a plus de cent mille *bouches* à l'armée; c'eſt-à-dire, plus de cent mille créatures qui mangent, ſoit hommes, ſoit femmes, ſoit chevaux.

En ce ſens on appelle Dépenſe de *bouche*, celle qu'on fait ſeulement pour la nourriture de ſoi & de ſa famille. Nous avons pris ſur notre *bouche* la dépenſe de ſes funérailles. PATR. Pour dire, nous avons vécu fort petitement, pour fournir aux frais de ſes funérailles.

On dit auſſi en ce ſens, qu'un homme eſt ſujet à ſa *bouche*; qu'il eſt ſur ſa *bouche*; pour dire, qu'il eſt goulu, affamé. *Gulæ deditus, vorax, gulæ parens.* On dit qu'un homme s'eſt ôté le morceau de la *bouche*, pour dire, qu'il s'eſt privé de ſes néceſſitez. On dit, qu'une choſe fait bonne *bouche*, quand elle laiſſe quelque bonne odeur dans la *bouche*. *Edulium palato blandiens*, ou *grati odoris*. On dit auſſi, Garder une choſe pour la bonne *bouche*, pour dire, garder la meilleure choſe pour la ſervir la dernière. On dit auſſi, qu'on laiſſe les gens ſur la bonne *bouche*, quand on interrompt le diſcours à l'endroit qui eſt le meilleur, & qui eſt le plus attendu.

Flux de *bouche*, *Loquendi profluentia*, ſe dit non ſeulement de ceux qui crachent beaucoup, ou de ceux à qui on provoque la ſalivation par des remèdes; mais encore de ceux qui parlent trop, qui ne ſe peuvent taire, qui diſent tout ce qu'ils ſavent. On dit encore, Fermer la *bouche* à quelqu'un, lorſqu'on lui défend de parler, ou qu'on lui coupe la parole, & qu'on le corrompt par l'eſpérance de quelque récompenſe; comme quand on dit, On lui a fermé la *bouche* avec de l'argent. On le dit auſſi quand on lui apporte des raiſons ſi convaincantes, qu'il ne ſauroit y répondre.

Au contraire, on dit qu'un homme n'oſe ouvrir la *bouche*; pour dire, qu'il n'oſe ſe plaindre des maux qu'il ſouffre, des violences qu'on lui fait; on le dit auſſi pour exprimer, qu'il eſt timide & honteux, qu'il n'oſe dire ſon ſentiment dans les compagnies où il ſe trouve.

La réſerve de la *bouche* & de la main dans les anciennes inféodations, étoit une clauſe ou condition qui reſtreignoit les droits & le pouvoir du Seigneur en faveur de qui ſe faiſoit l'inféodation, & par laquelle il s'obligeoit, 1°. A ne jamais reconnoître d'autre Seigneur que le Roi, & ne jamais dire un mot qui lui fût préjudiciable. 2°. A ne pouvoir mener les mains, c'eſt-à-dire, entrer en guerre contre ſon gré. DE S. JULIEN *Antiq. des Bourgug. p.* 306.

BOUCHE, ſe dit auſſi des ouvertures par leſquelles les fleuves ſe déchargent dans la mer. *Oſtium.* Damiette eſt ſur une des *bouches* du Nil. Le Danube ſe décharge par ſept *bouches* dans le Pont Euxin. On le donne auſſi à l'entrée des Golfes & des Détroits: Les *Bouches* de Bexinora entre les Iſles de Sardaigne & de Corſe. La *Bouche* du Golfe de Veniſe. T. CORN.

On appelle auſſi les Volcans, ou les montagnes qui jettent des flammes, des *bouches* de l'Enfer.

On dit auſſi *bouche* d'eſtomac, *bouche* de matrice, *bouche* de ventricule, *bouche* d'un puits, *bouche* d'un four, *bouche* d'une carrière, &c.

BOUCHE, en tèrme d'Organiſte, ſe dit de l'ouvèrture d'un tuyau qui donne libre entrée au vent. *Hiatus.* Elle eſt large de la quatre ou cinquième partie de ſa groſſeur. On la nomme ainſi, parce qu'on dit que les tuyaux parlent. On l'appelle quelquefois *lumiere.*

BOUCHE, ſe dit figurément en Morale. Les plaies d'un homme aſſaſſiné ſont autant de *bouches* muettes qui demandent vengeance. *Ora.*

Sa valeur en cet état reduite,
Me parloit par ſa plaie, & hâtoit ma pourſuite:
Par cette triſte bouche *elle empruntoit ma voix.* CORN.

Les trophées, les grands monumens, ſont autant de *bouches* qui annoncent la gloire des Héros. Les charitez que nous faiſons aux pauvres ſont autant de *bouches* qui prient Dieu pour nous.

BOUCHE, ſignifie auſſi chez le Roi & les Princes, Ce qui regarde leur boire & leur manger. *Quidquid ad quotidianam Principis menſam pertinet.* Les Officiers de la *bouche.* Le vin de la *bouche.* Allez à la *bouche* du Roi; c'eſt-à-dire, au lieu où on lui prépare ſon manger. *Bouche* en ces phraſes ſignifie un des ſept offices de chez le Roi, qu'on appelle auſſi cuiſine-*bouche*, pour le diſtinguer du Gobelet, qui eſt un autre office: les officiers de ces deux offices ne travaillent que pour la pèrſonne du Roi, & ne ſèrvent que Sa Majeſté. On dit d'un mèts qu'on veut bien priſer, Quand ce ſeroit pour la *bouche* du Roi, je n'en donnerois pas de meilleurs. On dit auſſi, Avoir *bouche* à Cour; pour dire, être nourri aux tables & aux dépens des Princes & des Grands Seigneurs. *Quotidianæ menſæ jus habere apud Principem.*

On dit en Cour de Rome, Ouvrir la *bouche* aux Cardinaux; en parlant d'une ceremonie qui ſe fait en un Conſiſtoire ſecret, où le Pape fèrme la *bouche* aux Cardinaux qu'il a nouvellement nommez, enſorte qu'ils ne parlent point, quoique le Pape leur parle; & ils ſont privez de toute voix active & paſſive juſqu'à un autre Conſiſtoire où le Pape leur ouvre la *bouche*, & leur fait une petite harangue, pour leur montrer de quelle manière ils doivent parler, & ſe comporter dans le Conſiſtoire.

En tèrme de Palais, on dit, Ouir un homme par ſa *bouche*, lorſqu'il comparoit en pèrſonne, & non par Procureur. On dit, qu'un vaſſal doit à ſon Seigneur la *bouche* & les mains; pour dire, qu'il lui doit un hommage, aveu & ſoumiſſion: ce qui ſe fait non ſeulement de la *bouche* & par paroles; mais auſſi des mains, en mettant ſes mains entre les mains de ſon Seigneur feodal. *Beneficiariæ poſſeſſionis obligatio. Clientela profeſſa ore facta & manu.*

BOUCHE, en tèrme de Manége, ſe dit des Chevaux & de la ſenſibilité qu'ils ont en cette partie où on leur met le mords. On dit, qu'ils ont la *bouche* fine, tendre, légère, loyale, quand ils s'arrêtent pour peu qu'on leve la main *Os eruditum ac docile.* Une *bouche fauſſe*, eſt celle qui n'a aucune ſenſibilité. *Senſu carens.* Une *bouche forte*, *ruinée & déſeſpérée*, ſe dit des chevaux qui n'obeiſſent point, qui s'emportent. *Durum atque aſperum.* Une *bouche aſſurée*, c'eſt celle qui ne bat, qui ne peſe jamais à la main. *Tractabile.* On appelle un cheval ſans *bouche*, celui qui n'obéit point au Cavalier. *Indocile, intractabile. Bouche chatouilleuſe*, c'eſt celle qui craint trop le mords. *Delicatum, tenerum. Bouche à pleine main*, eſt celle qui a l'appui aſſuré, & qui ſouffre qu'on tourne la main ſans ſe cabrer, ni peſer ſur le mords. *Patiens. Bouche au de là de pleine main*, ou *plus qu'à pleine main*, eſt celle d'un cheval qui a de la peine à obeir. *Durum, difficile, fræni impatiens.* Le caveſſon doit être fort ſerré, & bien doublé d'un cuir double pour le moins, de peur qu'il ne bleſſe le cheval; car bien que ce ſoit un vieux provèrbe, que nez ſaigneux fait bonne *bouche*, je ſuis fort aſſuré que ſi on ne lui fait point mal au nez, la *bouche* n'en ſera que meilleure. NEWC. Les impèrfections de la *bouche* des chevaux ſont, 1°. Lorſque le cheval tire en haut & ſuce la langue. 2°. Quand il la met par deſſus le mords. 3°. Lorſqu'il la double au tour du mords. 4°. Quand il la laiſſe pendre hors de la *bouche*, ſoit tout droit, en avant, ou de l'un des deux côtez. Le cheval ne reçoit aucun préjudice de tous ces vices auſquels il n'y a point de remedes. ID. *p.* 426. *& ſuiv.*

En ce ſens, on dit figurément d'un homme, qu'il n'a ni *bouche*, ni éperon; pour dire, qu'il n'eſt bon à rien, qu'il ne ſait rien faire, ni même ſe laiſſer conduire; & on dit qu'un homme eſt fort en *bouche*, non ſeulement quand il eſt difficile à conduire, mais auſſi quand il eſt violent en paroles, qu'il parle beaucoup, avec hauteur, ou qu'il s'emporte à dire des injures.

Il y a encore d'autres animaux à l'égard deſquels on ſe ſert du mot de *bouche.* Rondelet dans ſon hiſtoire des poiſſons, dit *bouche* de ſaumon, *bouche* de carpe, *bouche* de grenouille.

On dit en tèrme de Guèrre, la *bouche* d'un canon, la *bouche* d'un pétard, la *bouche* d'un mortier. On dit auſſi des munitions de *bouche*; pour dire, Tout ce qui eſt néceſſaire à la ſubſiſtance d'une garniſon, ou d'un peuple enfèrmé dans une ville aſſiégée. On dit auſſi, qu'une garniſon eſt ſortie tambour battant, méche allumée, balle en *bouche*; pour dire, qu'elle eſt ſortie avec un mouſquet chargé, & une balle dans la *bouche*, pour le charger plus promptement une autrefois.

BOUCHE, ou **BOSSON.** Tèrme de Marine. C'eſt la rondeur des banes & tillacs, & c'eſt proprement tout ce qui eſt relevé hors d'œuvre, qui n'eſt pas plat & uni.

BOUCHE, ſe dit auſſi advèrbialement. Cette nouvelle va de *bouche en bouche.*

On appelle en Poëſie la Rénommée, un monſtre à cent *bouches.*

BOUCHE, ſe dit provèrbialement en ces phraſes. Il a dit cela de *bouche*, mais le cœur n'y touche, en parlant d'un hypocrite qui ne parle pas ſelon ſes vrais ſentimens. On dit, Faire venir l'eau à la *bouche*; pour dire, Exciter l'envie, l'appetit de jouir d'une choſe qu'on décrit agréablement. On dit auſſi, qu'on a traité quelqu'un à *bouche* que veux-tu, pour dire, qu'on lui a préſenté toutes ſortes de mets les plus friands. On dit, Manger une choſe de broc en *bouche*, pour dire, tout chaudement. On dit auſſi d'un indiſcret qui dit tout ce qu'il ſait, que c'eſt un S. Jean *bouche* d'or. On dit auſſi *bouche* couſuë, pour recommander le ſecret à quelqu'un. On dit, qu'il arrive beaucoup de choſe entre la *bouche* & le vèrre, pour dire, qu'il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par quelque accident imprévu. Cette façon de parler vient de ce qu'un homme portant ſon vèrre à la *bouche* pour boire, on lui vint dire qu'un ſanglier étoit entré dans ſa vigne, & qu'il la ravageoit. Auſſi-tôt il quitte ſon vèrre, prend une arme & va au ſanglier qui ſe jette ſur lui & le tuë: ce qui a donné lieu à ce vèrs Latin.

Multa cadunt inter pocula, ſupremaque labra.

On dit, qu'un homme a toujours une parole à la *bouche*, pour dire, qu'il a accoutumé de repeter ſouvent un même mot, une même ſentence.

BOUCHÉE. ſ. f. Ce qu'on met, ce qu'on mâche à chaque fois dans la bouche. *Buccella, Bolus.* On dit en badinant, Cette femme eſt ſi délicate, qu'elle fait deux *bouchées* d'une ceriſe.

On s'en ſèrt auſſi quelquefois hypèrboliquement. Ce gueux ne demande qu'une *bouchée* de pain. Ce goulu ne feroit qu'une *bouchée* de tout ce repas; pour dire, qu'il auroit bien-tôt tout devoré.

BOUCHEL, ſ. m. *Beccale.* On a dit ce mot pour ſignifier un baril à vin. Voyez BOUCAUT.

BOUCHER, ERE, ſ. m. & f. Marchand qui prépare & qui vend de la chair de bœuf, de vache, de veau & de mouton, taillée en pièces. *Lanius.* Il y avoit autrefois à Rome de trois ſortes de *Bouchers.* Car 1°. Il y avoit deux corps, ou colléges, compoſez chacun d'un cèrtain nombre de citoyens chargez de fournir la ville de tous les beſtiaux néceſſaires, & du ſoin de les faire préparer, & d'en débiter les chairs. L'une de ces communautez n'eut d'abord que le ſoin de l'achat des porcs. On la nommoit *Suarii.* L'autre avoit ſoin de l'achat des autres beſtiaux, & ſur tout des bœufs, ce qui les fit nommer *Pecuarii*, ou *Boarii.* 2°. Ils avoient ſous eux des gens dont l'emploi étoit de tuer & d'habiller les beſtiaux, d'en couper les chairs, & de les mettre en état d'être expoſées en vente. Ceux-là s'appelloient *Lanii*, & quelquefois *Carnifices*, Preparateurs de chairs. Le Préſ. Briſſon *Select. Ant.* 1. *C.* 6. & Franc. Mudius au Ve Tome du Tréſor critique, diſent qu'autrefois chez les Romains les *Bouchers* vendoient plaiſamment la viande. Celui qui venoit en acheter fèrmoit les yeux: le *Boucher* elevoit & etendoit quelques-uns des doigts de la main, & ſi l'acheteur pouvoit deviner combien il en avoit elevé, c'étoit lui qui mettoit le prix à la viande; ſinon c'étoit le *Boucher.* Apronius Préfet de Rome abolit cette coûtume, & ordonna qu'on la vendroit à la livre.

Tous ces uſages s'établirent dans les Gaules avec la domination des Romains. Il y a eu de tems immémorial dans Paris un cèrtain nombre de familles chargées d'acheter les beſtiaux, & d'en avoir toujours une proviſion ſuffiſante pour la ſubſiſtance de la Ville, & d'en debiter, ou faire debiter les chairs. Ces familles, comme à Rome, faiſoient un corps, eliſoient un chef, qui l'étoit à vie, & n'étoit deſtituable qu'en cas de prévarication. Il s'apelloit le Maître des *Bouchers*, il avoit juriſdiction ſur tous les *Bouchers*, & décidoit toutes les conteſtations qui naiſſoient entre eux concèrnant leur profeſſion. Ils demandèrent à Henri II. la confirmation de cet uſage, qui la leur accorda par lettres patentes du mois de Juin 1550. regiſtrées au Parlement le 20. Novembre de la même année. Nous avons auſſi eu en France, comme à Rome, des Tueurs & Écorcheurs de beſtiaux, créez par Édit de François I. du mois de Nov. 1543. & c'eſt encore aujourd'hui l'emploi d'un cèrtain nombre de garçons *Bouchers*, dont les uns abbattent

battent & habillent les beſtiaux, & les autres que l'on nomme Etaliers, découpent & préparent les chairs. Les Maitres *Bouchers* ne ſe mêlent, non plus que ceux de l'ancienne Rome, que de l'achat des beſtiaux. Aux *Bouchers* appellez anciennement *Suarii*, répondent ceux que nous nommons Charcutiers. Le nom de *Boucher* ne ſe donne pas à ceux-ci dans notre langue; mais il convient à tous les autres.

Il y a au Vatican une ancienne Inſcription qui contient une Ordonnance de Police pour les *Bouchers*, dont les principaux points ſont, qu'il vendront la viande au poids; qu'après que l'animal aura été peſé, la tête, les piéds, & le ſuif, appartiendront au *Boucher* qui l'aura tué, pour ſon ſalaire; & la chair avec la peau & les entrailles appartiendront au Marchand *Boucher*.

Quoique toutes les petites Juſtices qu'avoient les Corps ou Communautez des Arts & Mêtiers fuſſent inféodées par nos premiers Rois de la troiſiéme race en faveur des Grands Officiers de leur Maiſon, les *Bouchers*, ni les Arts qui concêrnent les bâtimens, ne furent point compris dans ces inféodations. Les Marchands *Bouchers* ſont tenus d'aller prendre, & ſe faire adjuger leurs étaux à la Police, & là ils ſ'obligent de les tenir fournis pendant l'année. Étalier *Boucher*, eſt un Compagnon qui vend la chair dans l'étal.

Ménage, après Turnèbe, dérive ce mot de *buccarius*, qui a été fait de *bucca*, à cauſe qu'il tranche les viandes pour la bouche. C'eſt ainſi qu'on le trouve auſſi appellé *beccarius* de *beccus*, le bèc ou la bouche, ſelon la remarque du P. Papebrock, *Acta SS. April. T. III. p. 609.* En Allemand *bek* ſignifie la bouche, pour laquelle les *Bouchers* travaillent, ce qui leur a fait donner ces noms, dit le même Père, *Junii, T. III p. 917.* D. M. de Valois l'aîné le dérive de *bouc*, etymologie peu vraiſemblable, puiſque les *Bouchers* ne tuënt & ne vendent point de *boucs*, & qu'on n'en mange point, ou prêſque point en France. Lancelot le tire du mot βουθύτης, *Tueur de bœufs.* Le P. Labbe *à bovinâ, ſeu bubulâ carne*, de la chair de bœuf qui fait leur principal commèrce. Guichard, de טבח, *mactare, jugulare, occidere, immolare, ſacrificare*; d'où טבח, *coquus, carnifex*, cuiſinier, bourreau, d'où en retranchant la première ſyllabe, reſte בח, *bach*, d'où, ſelon lui, ſ'eſt fait *boucher*. La première origine eſt la véritable.

Boucher, ſe dit odieuſement d'un Chirurgien qui taille & coupe rudement & ignoramment les membres qu'on lui donne à panſer. On le dit auſſi des gens cruels qui ſe plaiſent à vêrſer le ſang humain.

BOUCHER, v. act. Fêrmer tous les paſſages, fentes & ouvêrtures par où l'air peut entrer en quelque lieu. *Occludere, cludere.* Cette chambre eſt bien *boûchée* de tous côtez, il y fera bon l'hivêr.

Boûcher, ſe dit auſſi d'un trou particulier qu'on remplit, qu'on étouppe. *Obturare.* On condamne à *boûcher* les vûës qu'on a ſur le voiſin quand on n'a point de titre pour cela. On dit en ce ſens *boûcher* un évier, *boûcher* une bouteille.

Boûcher, ſignifie auſſi, Occuper les Avenuës ou les Paſſages, pour empêcher qu'il n'entre rien dans une Ville, dans un camp, ou que les ennemis n'entrent dans un Pays. *Præcludere.*

Boûcher, ſe dit auſſi des fluxions, des obſtructions. *Obſtruere.* L'apopléxie eſt mortelle, parce qu'elle *boûche* tous les paſſages de la reſpiration.

On dit encore, ſe *boûcher* les yeux; pour dire, ne vouloir pas voir, diſſimuler quelque choſe; & ſe *boûcher* les oreilles; pour dire, ne vouloir pas écouter les plaintes, les remontrances.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle eſt, ſe boûche *les oreilles,*
Et nous laiſſe crier. Malh.

On dit figurément, qu'un homme a *boûché* un trou, quand il a acquitté quelque dette, en attendant qu'il acquitte les autres.

On dit provêrbialement, *boûcher* la bouteille; pour dire, Prendre un morceau de Pain aprés avoir bû, de peur de ſentir le Vin.

Boûcher. On dit en têrme de dorure, *boûcher d'or moulu*; pour dire, ramender avec de l'or moulu les petits défauts que l'on trouve encore à l'or après qu'on l'a bruni. Cet or moulu ſe met dans une petite coquille avec un peu de gomme arabique, & il n'y a point de meilleur moyen pour faire quelque choſe de propre, pourvû que l'endroit gâté ne ſoit pas grand.

Boûché, ée, part. & adj. *Clauſus, obſtructus, obturatus.* On ordonne des lavemens à ceux qui ont le ventre *boûché*.

On dit figurément, qu'un homme a l'eſprit *boûché*, quand il eſt peu intelligent, quand il a la conception dure & tardive.

BOUCHERIE, ſ. f. Lieu où il y a pluſieurs étaux de Bouchers, où on vend de la groſſe viande pour l'ordinaire, & en détail. *Carnarium, macellum carnarium.* Les quatre anciennes *Boucheries* de Paris ſont fondées ſur un ancien Privilége. Néron bâtit une belle *boucherie* à Rome. La médaille qu'on lui frappa à ce ſujet repréſente d'un côté la tête de cet Empereur, Nero Claud. Aug. Germ. p. m. tr. Imp. p. p. & de l'autre un bâtiment ſoutenu de colonnes, & dans lequel on entre par un Pêrron de quatre dégrez, avec ces mots, Mac. Aug. S. C. C'eſt-à-dire, *Macellum Auguſti Senatus Conſulto.*

Boucherie, ſe dit auſſi du lieu où l'on tuë les bêtes. *Laniena.*

On appelle viande de *boucherie*, la groſſe viande, bœuf, veau & mouton.

Boucherie, ſe dit figurément d'un grand maſſacre d'hommes, d'une grande défaite. *Cædes, ſtrages.* Charles Martel fit une ſanglante *boucherie* de ſes ennemis. Les Turcs en prenant Rhodes paſſèrent tout au fil de l'épée, & firent une cruelle *boucherie*. Ils enfoncent l'Eſcadron, & en font une étrange *boucherie*. Vaug. Il y eut une grande *boucherie*, & le ſang ruiſſeloit de tous côtez. Ablanc. Expoſer une armée à la *boucherie*; la mener à la *boucherie*.

On dit auſſi quand on mêne quelqu'un à la guêrre en une occaſion où il court un péril evident, que c'eſt le mener à la *boucherie*.

On dit provêrbialement d'un homme qui ne peut rien en quelque affaire ou aſſemblée, qu'il a du credit comme un chien à la *boucherie*.

On a dit dans la baſſe Latinité *beccaria* pour ſignifier *boucherie*, & du mot Latin on a fait le mot François. De La Mare traite au long de tout ce qui regarde les Bouchers & les *boucheries*, dans ſon Traité de la Police, L. V. T. XX.

BOUCHET, ſ. m. Nom que les Medecins donnent à l'hypocras d'eau, qui eſt un breuvage fait d'eau aromatiſée avec ſucre & canelle. *Hydroſaccarum.* On fait boüillir l'eau quelque tems avant que d'y mettre le ſucre, dont on ne doit mettre que la huitiéme ou dixiéme partie, après quoi on fait cuire le tout enſemble, en l'aromatiſant d'un peu de canelle. Enſuite on l'ôte de deſſus le feu, & on le paſſe par la manche. Il eſt fort ſalutaire, & on en peut uſer même dans la fiévre. Il eſt bon pour l'eſtomach; car il ne rafroidit pas comme l'eau cruë, ni n'échauffe pas comme l'hypocras de vin.

Bouchet. *Poire de bouchet.* Sorte de Poire qui eſt groſſe, ronde & blanche, & à peu près comme un Beſidéry, quelques-unes du même arbre reſſemblent à de médiocres bergamottes, & d'autres à de groſſes caſſolettes, la chair en eſt belle & tendre, & l'eau ſucrée, le bois ſemblable à celui de la Poire appellée Mon-Dieu. Elle mûrit à la mi-Août. La Quint.

BOUCHETURE, ſ. f. Qui ſe dit de tout ce qui ſêrt à fêrmer & à boûcher un pré, une têrre labourable, & autres heritages, pour les conſêrver & empêcher que les bêtes n'y entrent, comme ſont les hayes vives & fagots, palis & échaliers, &c. *Obturamentum.* En Pays de pâturages il eſt défendu d'ôter les *bouchetures* d'un héritage.

BOUCHIN, ſ. m. Têrme de Marine. C'eſt l'endroit où ſe mettent les principales côtes d'un navire, & qui fait la plus grande ouvêrture ou largeur; à prendre cette largeur de dehors en dehors. On la meſure vis-à-vis du grand mat de toute la longueur du maître-beau vêrs la maîtreſſe côte. On dit qu'un bâtiment eſt plus court de varangue, & plus petit de *bouchin* qu'un autre, Pour dire, qu'il eſt plus rond par la quille, & plus étroit de bordage.

BOÛCHOIR, ſ. m. Têrme de Boulanger & de Pâtiſſier. *Operculum.* C'eſt une grande Plaque de fèr au milieu de laquelle il y a une poignée, & qui ſêrt à boûcher le four. Mettre le *boûchoir*, ôter, tirer le *boûchoir*.

BOUCHON, ſ. m. Ce qui ſêrt à boûcher quelque choſe. *Obturamentum.* Les *boûchons* de liége d'Anglètêrre ou de vêrre, *boûchent* fort juſte, & empêchent que les eſprits les plus ſubtils ne ſ'exhalent.

Boûchon, ſe dit auſſi de pluſieurs morceaux de foin ou de paille entortillez, avec quoi on panſe un cheval & on le frotte après l'avoir étrillé. *Stramineus, ſeu fœneus penicillus.*

Boûchon de taverne, eſt auſſi un ſigne qu'on met à une Maiſon pour montrer qu'on y vend du vin à pot. Il eſt fait de liêrre, de houx, de cyprés, & quelquefois d'un chou. *Ramus viridis, Hereda ſuſpenſa vini venalis index.* Les Tavêrniers payent un droit de *boûchon*.

Ce mot pris figurément ſignifie le cabaret même, & le lieu où le vin ſe vend à pot & à pinte. *Taberna.* Ainſi on dit d'un yvrogne, qu'il va de *boûchon* en *boûchon*.

Boûchon, en têrme de Jardinage, ſe dit du lieu où ſe forment les chenilles, & où elles ſe conſêrvent pendant l'hiver. *Erucarum receptaculum.*

Boûchon, ſe dit auſſi de ce qui eſt ramaſſé, ſoupi, frippé. *Faſciculus incompoſitus.* Il a mis tout ſon linge, ſes habits en un *boûchon*. Il ſ'eſt mis en un *boûchon* pour ſe cacher dans ce trou.

Boûchon, eſt auſſi un nom de cageollerie qu'on donne aux petits enfans, aux jeunes filles de baſſe condition. Mon petit cœur, mon petit *boûchon*. *Corculum*, *animula*.

On dit provèrbialement : qu'à bon vin il ne faut point de *boûchon* ; Pour dire, qu'une maiſon où il y a de bonne marchandiſe, eſt bien-tôt achalandée.

BOUCHONNER, v. act. Frotter un cheval avec un boûchon. *Defricare equum*.

BOÛCHONNER, ſignifie auſſi, Mettre du linge, des habits en un boûchon, les ſoupir, les chifonner. *Multa incompoſita congerere*.

BOÛCHONNER, ſe dit auſſi dans le ſtile bas & comique, pour cageoller, faire des careſſes. *Blandiri*, *procari*.

Sans ceſſe nuit & jour je te careſſerai,
Je te boûchonnerai, *baiſerai*, *mangerai*. Mot.

BOÛCHONNÉ, ÉE, part. paſſ. & adj.

BOUCHOTS, ſ. m. Tèrme de Marine. Ce ſont des eſpéces de Parcs faits de claies pour pêcher ſur les côtes de la mèr, pour leſquels il y a des réglemens faits dans le Tit. 3. du Livre V. de l'Ordonnance de la Marine. *Septen.*

BOUCIQUANT, adj. Vieux mot qui ſignifie Mèrcenaire, qui fait tout pour de l'argent. *Mercenarius*.

BOUCLE, ſ. f. Eſpéce d'anneau de métal ſèrvant à divèrſes uſages. *Orbiculus fibula inſtructus, fibula*. On met des *boucles* à des jumens pour les empêcher de concevoir. Des *boucles* d'oreilles, ſont de petits ronds d'or ou de cuivre garni de diamans, que les femmes attachent à leurs oreilles ſans aucun Pendant.

Ce mot vient du Latin *bucula*. MENAGE. *Bucula* ſe trouve dans la baſſe latinité pour la partie du bouclier dans laquelle on paſſoit le bras. De *boucle* ou de *bucula*, les Grècs modèrnes ont auſſi fait βίκλα, qui ſignifie la même choſe chez eux. Étienne Guichard tire *boucle* de l'Hebreu כבל, *Kebel*, tranſportant les radicales en בכל, *bekel*, d'où *boucle*, ſelon lui, peut être dérivé en François, mais il y a peu d'apparence.

BOUCLE, ſe dit auſſi de ces anneaux ronds ou quarrez qui ont un ardillon au milieu, qui ſèrvent à tenir quelque choſe attachée & ſèrrée. Des *boucles* de ſouliers, de baudrier, d'un ceinturon. Les *boucles* d'une ſangle, d'une étriviére. Les *boucles* ou agraphes du Tabèrnacle de Moïſe étoient d'or.

BOUCLE, ſe dit auſſi des cheveux friſez en rond & par anneaux, ſoit avec le fèr, ſoit avec les papillotes. *Cincinni*. Les plus belles Pèrruques ſont celles qui ſont friſées à groſſes *boucles*.

BOUCLE, ſe dit auſſi des gros anneaux de fèr qu'on met à des portes, qui ſèrvent à les fèrmer & à y heurter. *Annulus*. On le dit auſſi de ces petits anneaux de fèr dont on faiſoit autrefois des jaques de maille.

BOUCLES, en Architecture, ſont de petits ornemens en forme d'anneaux lacez ſur une moulure ronde.

BOUCLE, en tèrme de Marine ſignifie, mettre ou tenir ſous clèf, ou en priſon. On a mis ce Matelot ſous *boucle*. Les Capitaines doivent arrêter & tenir ſous *boucle* les Soldats & Compagnons coupables de crime, pour au retour les livrer à la Juſtice.

BOUCLEMENT, ſ. m. Action de boucler, par laquelle on boucle pour empêcher la génération. Dionis ſe ſèrt de ce mot.

BOUCLER, v. act. Fèrmer avec une boucle. *Fibulare, fibulâ aſtringere*. On *boucle* les jumens quand on les veut empêcher de concevoir, en leur fèrmant la nature avec une boucle. Il vient du Latin *buculare*.

BOUCLER, ſe dit figurément des cheveux, quand on les friſe par anneaux. *Cincinnare*. Les Pèrruquiers font boüillir les cheveux pour les *boucler*. Cette femme eſt une heure à ſa toilette pour ſe faire friſer & *boucler*.

On dit auſſi, *boucler une affaire* : Pour dire, la finir entièrement. *Perficere*. On dit de même *boucler un marché*. On dit encore, *boucler les ennemis* ; Pour dire, leur fèrmer le paſſage.

En tèrme de Maçonnerie, on dit *la muraille boucle* ; pour dire, qu'elle fait ventre, qu'elle eſt prête à tomber. *Paries ventrem facit*. POMEY.

BOUCLÉ, ÉE, part. & adj. *Fibulatus*, *obſtructus*.

On dit auſſi qu'un Port eſt *bouclé*, qu'un Paſſage eſt *bouclé*. *Præcluſus*, quand l'entrée en eſt defenduë, ſoit pour les ennemis, ſoit pour quelque précaution, à cauſe de la peſte ou de la diſette.

En tèrme de blaſon, on appelle *bouclé*, un colier d'un levrier ou d'un autre chien qui a des boucles. *Fibulatus*. On le dit particuliérement des buffles qui ſont *bouclez*.

BOUCLIER, ſ. m. Arme defenſive dont les anciens ſe ſèrvoient pour ſe couvrir le corps contre les coups de leurs ennemis. *Clypeus*, *parma*, *ſcutum*. Les *boucliers* d'Achille & d'Enée ſont décrits dans l'Iliade & dans l'Énéide, & celui d'Hèrcule dans Heſiode. Celui d'Ajax étoit couvèrt de ſept peaux de bœufs. Les Ecus ont ſuccedé aux *boucliers*. Les Eſpagnols qui vont la nuit portent encore l'epée & le *bouclier*. On met encore dans les trophées des caſques & des *boucliers*. Les Coninefates & les François éliſoient leurs Rois ou Princes en les élevant ſur un *bouclier*. Voyez Tillemont, Hiſt. des Emp. T. II. p. 12. & du Tillet T. I. p. 18 & 21. Nos Anciens François pour Armes défenſives n'avoient que le *bouclier* fait d'un bois léger & poli, & couvèrt d'un bon cuir boüilli. LE GENDRE. Pèrdre, ou ſe laiſſer ôter en combattant, ſon *bouclier*, etoit une grande ignominie aux Anciens Gèrmains. DU TILLET.

Ce mot eſt dérivé de *bucularium*, à cauſe des *boucles* dont les *boucliers* des Anciens étoient garnis. MENAGE. Il eſt ſouvent parlé dans la baſſe Latinité de *buccula clypei*, la *boucle* du bouclier. Le P. Thomaſſin le dérive de *bucca*, *bouche* ou gueule, parce qu'on repréſentoit ſur les *boucliers* des têtes & des gueules.

Le *Bouclier* ſur les médailles ſignifie, ou des vœux publics rendus aux Dieux pour la conſèrvation du Prince ; ou qu'on le regarde comme le defenſeur & le protecteur de ſes ſujets. On appelloit ces *boucliers*, *clypei votivi* ; & on les pendoit aux autels & aux colonnes des temples. Philon, *de Legat. ad Caium*, dit que Pilate pour faire ſa cour à Tibère, & plus encore pour faire dépit aux Juifs voulut ériger dans Jéruſalem des *boucliers* dorez à l'honneur de cet Empereur, mais qu'on s'y oppoſa comme à une choſe contraire à la loi. On remarque deux *boucliers* ſur une medaille d'Antonin, pour exprimer que ce bon Prince étoit le maître de la deſtinée de l'Empire. C'étoit par alluſion au *bouclier* fatal deſcendu du ciel ſous le régne de Numa Pompilius, à la conſèrvation duquel étoit attachée la grandeur de Rome.

BOUCLIER, ſe dit figurément de toute ſorte de defenſe ou de protection. Il y a pluſieurs Livres intitulez le *Bouclier de la Foi*. Hector fut long-tems le *bouclier* de Troye. Le Seigneur eſt mon *bouclier*. PORT-R. Celui qui a eté le *bouclier* de la France, n'a pû ſe mettre à couvèrt de leurs coups. VOIT.

BOUCLIER, dans l'Architecture, eſt un ornement qui ſèrt pour les friſes, les trophées, &c. *Umbo*. On appelle *bouclier naval*, un oval qui eſt couché avec deux enroulemens.

Levée de bouclier, c'eſt un tèrme d'Eſcrime, l'eſſai que l'on fait avant que d'eſcrimer tout de bon. *Ludicra proluſio*. POMEY. On appelle auſſi *bouclier* une ſorte de Mètéore ignée. ID.

On dit provèrbialement, faire une grande levée de *boucliers*, lorſqu'on fait de grands préparatifs pour quelque entrepriſe, qu'on en fait grand bruit, & qu'on ne l'exécute pas, ou qu'on y réüſſit mal, qu'elle aboutit à rien.

BOUCON, ſ. m. Qui ne ſe dit qu'en ces Phraſes : Donner le *boucon*, avaler le *boucon* ; Pour dire, empoiſonner quelqu'un, ſoit en buvant, ſoit en mangeant. *Venenum*, *toxicum*.

Ce mot vient de l'Italien *buccone*, qui a été fait de *bucca*. MENAGE. Il eſt du ſtile bas.

Il ſe dit figurément de ceux à qui on fait faire ou ſouffrir patiemment quelque choſe, quoiqu'elle donne du chagrin & du dégoût. Cet homme a ſurpris ſa femme en adultère, mais il a fait ſagement d'avaler le *boucon* ſans bruit.

BOUCTEIN, ſ. m. Animal qui ſe trouve dans les montagnes de Dauphiné. *Ibex*. Les *Boucteins*, qui ſont les *Ibices* de Pline, ſuivant le ſentiment du ſavant Préſident de Boiſſieux, quoique Paradin écrive que le Chamois & l'*Ibex* de cet Auteur, ſont fréquens dans les Alpes qui ſéparent le Dauphiné d'avec la Savoye. Leur grandeur égale celle des cèrfs, & le nom qu'ils ont, leur eſt venu du raport qu'a leur figure avec celle des *boucs*. Leurs cornes ſont longues & groſſes outre meſure. Elles croiſſent d'un nœud chaque année, de ſorte qu'il s'en trouve qui ont plus de 30 nœuds, & qui péſent plus de 25 liv. Leur couleur eſt griſe. Encore qu'ils ſoient d'une énorme groſſeur, il n'eſt point de rochers ſi rapide (roide) dont ils ne gagnent la cime facilement. Leur légèreté & leur viteſſe eſt telle, qu'ils ſautent de la pointe des rochers les plus elevez à d'autres fort éloignez au travèrs des précipices & des abîmes de ces montagnes. Paradin remarque qu'il ne leur eſt point difficile de ſauter d'en bas ſur une muraille de la hauteur de 5 ou 6 hommes, pourvû qu'elle ne ſoit point unie, & qu'ils puiſſent mettre leurs pieds en quelqu'endroit qui les arrête. Cet animal s'apprivoiſe rarement ; & quand il l'a eté, il retourne quand il devient vieux, à ſa premiére nature. Il n'aime que les rochers les plus hauts & les plus eſcarpez, à cauſe du froid qui y domine, & ſans lequel il pèrd la vuë, & bien-tôt après la vie. CHORIER, *Hiſt. de Dauph. p. 63*.

BOUDEILE, ſ. f. Eſpèce de plume tirée du bout de l'aîle des oyes. *Penna*. Du Cange dérive ce mot de *bdellus*, qu'on a dit au même ſens dans la baſſe Latinité. C'eſt plutôt un mot corrompu de *bout d'aîle*.

BOUDER, v. n. Temoigner par ſon ſilence ou par ſa mauvaiſe humeur, qu'on eſt fâché de quelque choſe, ſans ſe plaindre, ni en vouloir dire la cauſe. *Muſſare apud ſe tacitum*. Les eſprits foibles & timides ſont ſujets à *bouder*. Il ne ſort point de la convèrſation familiere.

BOUDERIE, ſ. f. Mauvaiſe humeur, fâcherie cachée. *Moroſitas.* Il faut laiſſer paſſer la *bouderie* de cette Pèrſonne, & la prendre en meilleure humeur.

BOUDEUR, EUSE, adj. Celui qui boude. *Moroſus, tetricus, iratus.*

BOUDIN, ſ. m. Boyau de Porc empli de ſon ſang & de ſa graiſſe, dont on fait un mets bon à manger. *Botulus, botellus.* Celui-là s'appelle *boudin noir*; mais le *boudin blanc* eſt le même boyau rempli de blanc de chapon, de lait & autres ingrédiens. Par la Novelle 18 de l'Empereur Léon, il eſt défendu de manger du *boudin.* Bonnet, Évêque de Londres, étant en Priſon ſous Henri VIII. écrivoit à un de ſes amis pour le prier, auſſi-bien que ſes autres amis, de lui envoyer des Poires & du *boudin.* Larrey, *d'après les Recueils de Brunet.*

On dit une demi-aune, une aune de *boudin*, & deux aunes de *boudin*, &c.

> *Pendant que nous avons une ſi bonne braiſe,*
> *Qu'une aune de* boudin *viendroit bien à propos!*
> *A peine achevoit-il de prononcer ces mots,*
> *Que la femme apperçut, grandement étonnée,*
> *Un* boudin *fort long, qui partant*
> *D'un des coins de la cheminée,*
> *S'approchoit d'elle en ſèrpentant.* Pèrrault.
>
> *Peſte ſoit du* boudin *& du* boudin *encore;*
> *Plût à Dieu, maudite pécore,*
> *Qu'il te pendît au bout du nez.*
> *La prière auſſi-tôt, du Ciel fut exaucée;*
> *Et dès que le mari la parole lâcha,*
> *Au nez de l'épouſe irritée*
> *L'aune de* boudin *s'attacha.* Id.

Boudin, eſt un mot dont ſe ſèrvent les Architectes pour ſignifier le tore de la colone. *Torus.* Les Sèrruriers appellent *reſſort à boudin*, un reſſort délicat qu'ils appliquent dans la ſèrrure pour repouſſer le demi-tour du Pêne. Le *reſſort à boudin* eſt auſſi un fil d'archal tourné en hélice dans quelque tuyau, qui ſe lâche avec effort quand il a été preſſé.

Boudin, en tèrme de Vèrriers, eſt auſſi ce nœud ou éminence qui ſe trouve au milieu d'un plat ou rond de vèrre, dont ſe ſèrvent les Vitriers; c'eſt l'endroit par où il ſe finit quand on le fait. Quelques-uns diſent *boudine.*

Boudin. Les Mineurs appellent auſſi *boudin*, une fuſée où il entre des étoupes & autres matières ſuſceptibles de feu, & dont on ſe ſèrt dans les mines.

On dit provèrbialement & baſſement, qu'une affaire, une entrepriſe s'en ira en eau de *boudin*; pour dire, qu'elle ne réuſſira pas, qu'elle s'en ira à néant. On dit, qu'on envoye de ſon *boudin* à quelqu'un, quand on a tué ſon cochon, quand on lui fait préſent de quelque plat de ſon métier. On dit d'un homme qui a un gros viſage, que c'eſt un ſouffleur de *boudin.*

Faire un *boudin*, eſt un vieux Provèrbe qui ſignifie, marier un Gentilhomme avec une riche Roturière, parceque le mari annoblit la femme, & eſt le ſoutien de la maiſon; & la femme qui eſt riche, fournit de la graiſſe pour l'entretenir. Ce Provèrbe a été fait à l'occaſion d'un nommé Reynold, Comte de Gueldre, qui vivoit il y a 260 ans, lequel rétablit ſes affaires ruinées par le mariage qu'il fit avec la fille d'un nommé Bertaut, riche marchand, comme témoigne Bellingen en ſon Etimologie des Provèrbes.

BOUDINIÈRE, ſ. f. Petit entonnoir de fèr blanc qui ſèrt à faire du boudin. *Infundibulum farciendo botulo comparatum.*

BOUDINURE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt une enveloppe de cordage qu'on met autour de l'arganeau de l'ancre, pour conſèrver le cable.

BOUE, ſ. f. Pus, humeur corrompuë qui ſort d'une playe, d'un abſcès, d'une apoſtume. *Pus, ſanies.*

Boue, ſignifie auſſi, crotte, ordure, tèrre détrempée avec de l'eau. *Lutum, cœnum.* On ne ſauroit marcher en hiver dans Paris qu'on ne ſoit tout plein de *boue.* Les Pourceaux ſe veautrent dans la *boue.* Le Soleil fond la cire & ſèche la *boue.* On taxe les bourgeois pour les *boues* & les lantèrnes.

Ménage dérive ce mot du Flamand *brou*, qui ſignifie la même choſe.

Boue, ſignifie figurément, Baſſeſſe. La fortune met aujourd'hui des pèrſonnes ſur le trône, & demain dans la *bouë.* Ce Prince a tiré ce favori de la *boue.*

> *Un jour je vous vèrrai ſur la mouvante rouë,*
> *Tantôt au firmament, & tantôt dans la* bouë. Vill.

L'homme a été fait de *bouë*; ce n'eſt que *bouë* & pourriture. On dit auſſi, Une ame de *boue*; Pour dire, une ame vile, baſſe, mèrcenaire, rampante. Tu vas couvrir de *boue* les beaux titres de ta Maiſon. Main. Pour dire, tu vas déshonorer les titres de ta Maiſon.

On dit provèrbialement, qu'une maiſon n'eſt que de *bouë* & de crachat; pour dire, qu'elle n'eſt pas bâtie ſolidement. On dit auſſi, que le Soleil ne ſalit point ſes rayons, quoiqu'ils tombent dans la *bouë.*

Boue, dans la Philoſophie hèrmétique, eſt le nom qu'on donne à la matière quand elle reſſemble à de la poix fonduë.

Boue, ſ. f. *Cella infima.* C'eſt le nom qu'on donne en Artois & en Flandres à une ſeconde cuve qui eſt au deſſous de la première; & où on met la bière pour la mieux conſèrver; les caves ordinaires ne ſont pas aſſez profondes, elle s'y gâte pendant l'été.

Boue de terra. *Bovata terræ.* On appelloit autrefois *bove de tèrre*; une eſpace de tèrre tel que deux bœufs peuvent le labourer en un jour. Ce mot vient de *bos, bovis.*

BOUÉE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt un morceau de bois ou de liége, ou même un baril, qui flotte ſur l'eau attaché à quelque pieu ou rocher. On s'en ſèrt ordinairement pour indiquer les ancres mouillez dans les Ports, ou laiſſez dans les rades. Le cordage avec lequel il eſt attaché s'appelle *borin.* Quelquefois ce mot ſe prend pour *baliſe*; & alors la *bouée* ſèrt à marquer les paſſages dangereux, afin qu'on les évite. On l'appelle auſſi quelquefois *bonneau, aloigne.*

BOUEMENT. Voyez **ABOUEMENT.**

BOUER, v. act. Qui ſe dit de la huitiéme façon qu'on donnoit aux monnoyes qu'on fabriquoit au marteau. *Fluidam æquabilitatem monetariis ſcutulis inducere.* On frappoit ſur un bloc le flan enraſſé, lequel s'affeſſoit tout à coup, & faiſoit joindre, coupler, & toucher d'aſſiette les deniers de monnoyes, afin de les faire couler plus aiſément au compte & à la main. L'Ordonnance enjoint de repêter cette façon deux fois, & de recuire & réchauffer les flancs à chacune de ces façons, & de *bouer* une troiſiéme fois ſans recuire; après quoi l'ouvrier met les flancs entre les mains du Maître pour les blanchir

BOUEUX, EUSE, adj. Qui eſt plein de bouë, de fange. *Lutoſus, cœnoſus.* Les lieux bas ſont ſujets à être *boüeux.* Le Parnaſſe doit être bien *boüeux*, car il en vient beaucoup de Poëtes crottez.

BOUEUR, ſ. m. Vuidangeur qui enléve les bouës d'une Ville. *Purgandis luto Urbis curator.* Les *boüeurs* ſont tenus de nettoyer les ruës toutes les ſemaines deux fois.

On appelle auſſi *boueur* un cèrtain Officier ſur les Ports de Paris; qui a ſoin de nettoyer le Port, & d'en faire enlever toutes les ordures.

BOUFFE, ſ. f. Enflure de jouës. *Bucca.* Les écoliers ménacent leurs compagnons de leur donner ſur la *bouffe.* Ce mot eſt bas. Les Médecins appellent proprement *bouffe*, la partie inferieure de la jouë qu'on enfle de vent quand on veut. On diſoit autrefois *buffe*, pour dire un *ſoufflet*; & *buffeter*, pour dire *ſouffleter*: mot qui vient de l'Italien *buffa*, qui ſignifie, cette partie du caſque par où on reſpire. Du Cange.

BOUFFÉE, ſ. f. Petite agitation de l'air & paſſagère, qui ſemble venir d'un ſouffle de bouche, tel que les Peintres & les Poëtes le dépeignent ſortant des jouës enflées d'un vent. *Venti flatus.* On le dit auſſi du feu, de la fumée, & des maladies qui ne durent pas.

Bouffée, ſe dit auſſi des Pèrſonnes, mais en mauvaiſe part. *Halitus.* Il ſignifie un ſouffle qui ſort de la bouche de quelqu'un. Il ſort de la bouche de ces yvrognes de vilaines *bouffées.*

BOUFFER, v. n. Enfler les jouës. *Buccas inflare.*

Bouffer, ſe dit plus ordinairement au figuré. On dit des toiles, des étoffes, des rubans, ou d'une garniture neuve, qu'elles *bouffent*; & du tafetas qui ſort par les bandes d'un haut-de-chauſſe de Suiſſe, qu'il *bouffe.* *Tumere.*

Les Bouchers qui ſoufflent la viande, nomment cette action *bouffer*, auquel ſens il eſt actif. *Inflare.* *Bouffer* un bœuf; *bouffer* un veau; *bouffer* un mouton; *bouffer* un agneau. Le Peuple le dit auſſi en quelques Provinces pour ſouffler, en quelque maniere que ce ſoit; *bouffer* le feu, *bouffer* la chandelle; mais c'eſt très-mal parler.

Bouffer, v. n. ſignifie auſſi dans le ſtile bas & populaire, être en mauvaiſe humeur, être dans une colère qui n'éclate pas. *Iraſci; ſtomachari.* Il *bouffe* de colère & de dépit. On dit auſſi *bouffer* d'orgueil & de vanité.

BOUFFETTE, ſ. f. Touffe de petits rubans ou de nompareilles que les Dames ſe mettent aux oreilles. C'eſt auſſi une houpe de laine qui pend ſur le nez & à côté de la bride d'un cheval de harnois. *Floccus, flocculus.*

BOUFFIR, v. act. Enfler. *Tumidum facere, inflare.* Il ne ſe dit guère que du viſage. L'hydropiſie *bouffit* le viſage. Ce convaleſcent n'eſt pas gras, c'eſt ſon viſage qui eſt *bouffi.* Quand il s'agit du reſte du corps, *bouffir* n'eſt pas ſi bon qu'*enfler.*

Bouffir, eſt auſſi neut. paſ. *Tumere, turgere.* Le viſage de cet hydropique ſe *bouffit* tous les jours.

On le dit encore des harengs qu'on fait deſſaler, & qu'on laiſſe *bouffir* à la cheminée.

Bouffi, ie, part. & adj. *Tumidus, turgidus, tumens.* Viſage *bouffi* de fureur. Vill. Hareng *bouffi.* On le dit figurément des choſes ſpirituelles & morales. C'eſt un eſprit *bouffi* d'orgueïl & de colère. Cet Orateur a le ſtile *bouffi*; pour dire enflé, plein de grands mots, & qui friſe le galimathias & le phœbus.

BOUFFISSURE, ſ. f. Enflure de viſage, de hareng, de ſtile, &c. *Tumor.*

BOUFFOIR, ſ. m. Prononcez **BOUFFOI**. C'eſt un tèrme de Rotiſſeur, qui veut dire un petit inſtrument de cuivre, qui eſt grand & gros comme une lardoire, qui eſt pèrcé par les deux bouts, dont on met l'un dans la partie de l'agneau qu'on veut bouffer, & dont on tient l'autre dans la bouche, afin de pouvoir faire paſſer ſon vent juſqu'à l'agneau qu'on bouffe.

BOUFFON, ſ. m. Comédien, Farceur qui divèrtit le Public par ſes plaiſanteries; qui dit & qui fait mille ſottiſes pour faire rire les gens, & pour attraper de l'argent. *Mimus.* Les Comédiens Italiens ſont les meilleurs *bouffons.* On appelle *Arlequins Trivelins*, les excellens *bouffons.*

Bouffon, ſe dit auſſi de ceux qui ne chèrchent qu'à rire & à divèrtir les autres par des choſes plaiſantes & folâtres, ou par un emportement de bonne humeur. *Sanno, ſcurra.* C'eſt un ennuyeux Pèrſonnage qu'un mauvais Plaiſant, & un *bouffon* inſipide. S. Evr. C'eſt une qualité qui tient lieu de mérite en beaucoup d'endroits, de ſçavoir faire le *bouffon* à propos.

> *En vain par ſa grimace un* bouffon *odieux,*
> *A table nous fait rire & divèrtit nos yeux.* Boil.

Bouffon, ſe prend quelquefois adjectivement, tant au maſculin qu'au féminin. *Scurrilis, mimicus.* Il a fait un diſcours, un conte *bouffon.* C'eſt une humeur *bouffonne.*

> *Aux accès inſolens d'une* bouffonne *joye,*
> *La ſageſſe, l'eſprit, l'honneur furent en proye.* Boil.

> *Qu'eſt devenu cet air, ce langage* bouffon,
> *Dont tu charmois nos yeux & nos oreilles?*
> *Auroit-on volé tes bouteilles,*
> *Ou jetté tes muids ſur le fond?*

Quelques-uns dérivent ce mot d'une Fête qui fut inſtituée au Pays d'Attique par le Roi Erectée, à l'occaſion d'un Sacrificateur nommé *Baphon*, lequel après avoir immolé le premier bœuf ſur l'autel de Jupitèr Polien ou Gardien de la ville, s'enfuit ſans ſujet ſi ſoudainement, qu'on ne le put arrêter ni le trouver, laiſſant la hache & les autres utenciles du Sacrifice par tèrre. On les mit entre les mains des Juges pour leur faire leur Procès, qui jugèrent la hache criminelle, & le reſte innocent. Toutes les autres années ſuivantes on fit le Sacrifice de la même ſorte. Le Sacrificateur s'enfuyoit comme le premier, & la hache étoit condamnée par des Juges. Comme cette cérémonie & ce jugement étoient tout-à-fait burleſques, on a appellé depuis *bouffons* & *bouffonneries*, toutes les autres momeries & farces qu'on a trouvées ridicules. Cette hiſtoire eſt rapportée dans Cœlius Rhodiginus, liv. 7. ch. 6.

Ménage, après Saumaiſe, dérive ce mot de *buffo.* On nommoit ainſi en Latin ceux qui paroiſſoient ſur le théatre avec des jouës enflées pour recevoir des ſoufflets, afin que le coup faiſant plus de bruit, fit rire davantage les ſpectateurs. Voſſius eſt de même avis, & dit que *bouffer* ſignifioit autrefois *enfler* & *ſouffler*; d'où vient qu'on dit *bouffi* d'orgueïl, que les habits *bouffent*, & une *bouffée* de vent. Il tire de la même origine le mot de *ſoufflet*, qu'on appelle auſſi une *buffe.*

BOUFFONNER, v. n. Plaiſanter, faire des actions bouffonnes, ſoit ſur le theâtre pour divèrtir le Peuple, ſoit dans les compagnies par enjouëment & pour plaire. *Scurrari, ſcurriliter ludere.* Il ſe prend toûjours en mauvaiſe part, à moins qu'on n'y ajoûte quelque adouciſſement; comme, Il y a du plaiſir avec lui, il *bouffonne* agréablement.

BOUFFONNERIE, ſ. f. Action ou parole pour faire rire; choſe bouffonne, plaiſanterie. *Mimicus jocus, ſcenica dicacitas.* Une méchante *bouffonnerie.* Une agréable *bouffonnerie.* La *bouffonnerie* eſt un Fourrier de l'Athéïſme qui lui marque le logis. Rochef.

BOUFFONNESQUE, adj. m. & f. *Lepidus, jocularis, ridiculus.* Naudé s'eſt ſèrvi de ce mot dans ſon Maſcurat, pour dire plaiſant, agréable, burleſque; mais Naudé n'eſt pas un bon Auteur en fait de langue Françoiſe, il ne faut point ſe ſèrvir de ce tèrme, ſi ce n'eſt comme on fait de cèrtains mots que l'on forge ou que l'on hazarde quelquefois en badinant dans la converſation ou dans le ſtile comique. Après avoir donné carrière à ſon humeur plaiſante & *bouffoneſque*, il ſe mit tout à fait dans la ſerieuſe. Mascur.

BOUGE, ſ. m. Petite chambre ou garderobe qui accompagne une plus grande. *Cellula.* Les chambres des maiſons garnies ſont accompagnées d'un *bouge* pour coucher un valet. Il ſignifie auſſi une chambre, une maiſon extrêmement mal propre & toute en déſordre. Avez-vous vû l'endroit où il loge? C'eſt un vrai *bouge.*

Du Cange dérive ce mot de *bugia*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour dire, une *maiſon fort petite.*

Bouge, en tèrme de Charpenterie, ſignifie une piéce de bois qui a du bombement, & qui courbe en quelque endroit. *Arcuatio.*

Bouge. Tèrme de Potier d'étain. C'eſt le demi cèrcle qui eſt autour du fond de l'aſſiètte.

Bouge. Tèrme de Tonnelier. Le milieu de la futaille, & la partie la plus groſſe & la plus élevée. *Umbo.*

Villon s'eſt ſèrvi du mot de *bouges* pour ſignifier l'habillement que nous nommons hautes-chauſſes & culotte.

> *Je donne l'envèrs de mes* bouges,
> *Pour tous les matins les torcher.*

Bouge, ſ. f. ſignifie auſſi la même choſe que bougette, & en ce ſens Paſquier, Rech. Liv. VIII. ch. 2. le dérive de *bulga.* Nous diſons encore qu'un homme qui s'eſt fait riche, a bien mis dedans ſes *bouges*, pour dire dedans ſa bourſe. Pasq. Ce mot n'eſt plus en uſage.

Bouge, ſorte de mauvaiſe Poire qui ſe mange au mois d'Octobre. Elle ſe nomme autrement Bens, ou la Poire de Légat. La Quint.

BOUGEOIR, ſ. m. Petit chandelier qui a un manche pour le porter à la main, & où on met une bougie. *Cerarium.* C'eſt le plus ancien des Aumôniers d'un Prélat qui porte le *bougeoir* quand il officie. *Bougeoir* eſt auſſi une ſorte d'étui où il tient la bougie. Tach.

BOUGER, v. n. Se remuer, changer de lieu. *Moveri, movere ſe.* Il ne s'employe guère qu'avec la négative. On dit par civilité à ceux qui ſe lévent pour vous faire honneur, & pour vous donner leur place: Monſieur, ne *bougez*, ne vous *bougez* pas. On commande à une Sentinelle de ne *bouger pas* du Poſte où on la met. Lorſque les Soldats de Céſar virent que les autres ne *bougeoient*, ils s'arrêtèrent d'eux-mêmes. L'Armée ennemie s'avançoit au petit pas, & la nôtre ne *bougeoit.* Ablanc. Cette horloge eſt arrêtée, il y a long-tems que l'aiguille ne *bouge* d'un lieu.

Bouger, s'employe avec une négation pour ſignifier qu'une pèrſonne eſt frequemment dans un lieu, qu'elle n'en ſort preſque point. *Conſiſtere.* Ce badaut n'a jamais *bougé* de Paris. Ce poltron n'a point *bougé* du coin de ſon feu. Ce débauche ne *bouge* du cabaret. Il ne *bouge* d'auprès du Roi. Il ne *bouge* d'avec les Dames. Voit.

On dit provèrbialement, Ce ſont des commandemens de M. de B. quand il commande pèrſonne ne *bouge.*

BOUGETTE, ſ. f. Petit ſac ou poche pour les voyageurs, qu'on porte à l'arçon ou ſur la croupe. *Bulga.* Nonius l'appelle *ſacculus ad brachium pendens.* Pompeius Feſtus dit que *bulga* étoit un mot Gaulois, & l'intèrprête *Saccus ſcorteus.* Les Allemands l'appellent encore aujourd'hui *bulgen*, & les Anglois *bolgan*; *bougette* s'eſt formé de bolgette, ſelon notre coûtume de changer la lettre *l* en *u.* Voyez Cluvier, *Germ. Ant. Lev.* 1. *p.* 70.

Le mot de *bougette* eſt un diminutif de *bouge*, qui ſe diſoit autrefois dans le meme ſens. Henri Eſtienne, *de latinitate falsò ſuſpectâ*, c. 8. p. 355. obſèrve qu'on diſoit de ſon tems: *Il a bien rempli ſes bouges*; Pour dire, *il a fait un gros gain.* Voyez encore cy-deſſus Bouge. On prononçoit dans les commencemens *boulge*, de *bulga*, mot fort connu chez les Latins, & dont la ſignification eſt ſi bien exprimée dans ces quatre vèrs du Poëte Lucilius.

> *Cui neque jumentum eſt, nec ſervus, nec comes ullus,*
> *Bulgam & quidquid habet nummorum ſecum habet ipſe;*
> *Cum bulga cœnat, dormit, lavit: omnis in unâ*
> *Spes hominis bulga, hac devincta eſt cætera vita.*

BOUGIE, ſ. f. Chandelle de cire pour éclairer les chambres. *Cereus candidus.* Chez le Roi on ne brûle que de la *bougie.* On donne de la *bougie* en préſent dans pluſieurs Communautez.

Ménage croit que ce mot vient de la Ville de *Bugie* en Afrique, d'où on apporte beaucoup de cire. Et cela eſt plus croyable que ce que dit Guichard, que bougie vient de אבק, *abac*, *ligo*, d'où ſe forme אבוקא, *abouca*, qui eſt expoſé, *faſcis, virga, cereata*; c'eſt-à-dire, *bougie*, menuë chandelle de cire, *lignum ceratum*, comme de *abouga.*

On appelle auſſi *bougie*, une très petite chandelle dont les pauvres gens ſe ſervent à faire des offrandes. *Filum modicè ceratum.* Une *bougie* d'un double.

On appelle un *pain de bougie*, une menuë chandelle de cire d'une très grande longueur, & qui eſt tortillée en façon de pain pour la tranſporter plus commodément. *Fila incerata maſſula.*

BOUGIER, v. act. Tèrme de Tailleur d'habits. Mettre de la cire ſur les bords d'une étoffe coupée qui eſt ſujette à s'éfiler, en attendant qu'on la couſe: ce qui ſe fait avec une bougie allumée. *Incerare oram veſtiariam*, ou *panni*. *Bougier* du tafetas, du damas, de la moire.

BOUGIER, ſe dit auſſi en tèrme de Chirurgie, de ceux à qui on fait entrer une bougie dans la vèrge pour les garentir des carnoſitez qui s'y pourroient former.

BOUGRAN, ſ. m. Toile forte & gommée qu'on met dans des doublûres du corps des habillemens, afin qu'ils ſe ſoutiennent, & qu'ils gardent mieux leur forme. *Tela gummi oblita.*

Un Grammairien Allemand dérive ce mot par métathèſe de l'Hébreu *gabar*, qui ſignifie *validus fuit*, à cauſe que c'eſt une étoffe forte de gomme. Du Cange prétend qu'on a dit autrefois *bouqueram*, & qu'il vient de *boqueranus*, *bucaranum*, & *bucheranum*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité en la même ſignification.

BOUGRANIERE, adj. qui n'eſt pourtant uſité qu'au féminin. C'eſt le titre qu'on donne aux Lingères dans leurs Lettres de Maitriſe. On les appelle Maitreſſes Lingères, *Bougranieres*, Canevaſſieres.

BOUGRE, ESSE, ſubſt. m. & f. Sodomite, non-conformiſte en amour. *Sodomita.* Quelques-uns prétendent que ce mot vient des Bulgares, qui étoient fort attachez à l'amour des garçons, & que les vieux Auteurs appellent *Bougres*, comme leur pays *Bougrie*, pour Bulgarie. D'autres, parce qu'on brûloit les coupables du crime de non-conformité, de même que les Hérétiques qu'on appelloit *Bougres*. On voit à la Chambre des Comptes un don de l'an 1373. fait à un Religieux Inquiſiteur des *Bougres* & Albigois. Les Albigois furent appellez Burgares, parce que c'eſt de Bulgarie que cette erreur ſe répandit dans ces païs-ci; & de Bulgare, on fit *Bougre*. Rochefort prétend que ce mot vient de Bagua favori d'Alexandre; mais il n'y a point de vraiſemblance, & l'autre etymologie paroit ſûre. Voyez M. De Marca hiſt. de Bearne, Liv. VIII. p. 728.

BOUILLAR, ſ. m. Quelques-uns nomment ainſi ſur la mèr, cèrtain nuage qui donne du vent & de la pluie. *Nubes ventorum ac pluviæ prænuntia.*

BOUILLE, ſ. f. Tèrme de Pêche, c'eſt une longue pèrche groſſe par le bout en forme de ſabot, qui ſèrt à remuer la vaſe, & à troubler l'eau pour faire que le poiſſon entre plus facilement dans les filets.

BOUILLER, v. act. Se ſèrvir de la boüille pour pêcher. *Limum agitare.* L'Ordonnance des Eaux & Forêts défend aux Pêcheurs de *bouiller*, de ſe ſèrvir de bouilles & de ſabots dans leurs pêches.

BOUILLANT, ANTE, ſ. m. & f. Qui bout. *Fervens.* On faiſoit mourir autrefois les faux-monnoyeurs dans de l'huile *bouillante*. Cela ſe pratique encore en Flandre.

On dit auſſi d'un bain, d'un breuvage chaud, ou même tiède, qu'il eſt *bouillant*. On boit le caffé tout *bouillant*. Des petits pâtez tout *bouillans*; pour dire tout chauds.

BOUILLANT, ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie Chaud, ardent, vif, prompt. *Fervidus*, *fervens*. Sablons *bouillans*. Un eſprit *bouillant*. Il faut laiſſer paſſer l'ardeur *bouillante* de la jeuneſſe. Il y a des gens dont l'humeur eſt chaude & *bouillante*. Acad. Il eſt tout *bouillant* du deſir de la gloire. Il eſt trop *bouillant* & trop emporté. Tout *bouillant* de vin & de colère. Bou. Les tempéramens *bouillans* & impetueux rompent toutes les meſures de l'amitié. S. Evr.

> *Un jeune homme toujours* boüillant *dans ſes caprices,*
> *Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices.* Boil.
> *Achille déplairoit moins* boüillant *& moins prompt.* Id.
> *Quand le ſang* boüillant *dans mes veines,*
> *Me donnoit de jeunes déſirs.* Malherbe.

On appelle *S. Martin boüillant*, la Fête de Saint Martin qui vient en été.

BOUILLIR, v. n. *Fervere*, *bullire*. Ce vèrbe ſe conjugue ainſi. *Je bous, tu bous, il bout. Nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillois. Je bouillis. J'ay bouilli. Je bouillerai. Que je bouilliſſe. Je bouillirois.* C'eſt, ſe renfler, ſe gonfler, ſe raréfier, ſoit par la chaleur naturelle de la fèrmentation, ſoit par un feu actuel qu'on applique au deſſous de quelque liqueur. Le vin, le cidre *bouillent* dans les tonneaux en ſe fèrmentant. La chaux vive *bout* quand on l'arroſe d'eau. L'eau *bout* quand on applique du feu auprès. Il y a des lacs qui *bouillent* quand il doit arriver quelque orage.

BOÜILLIR, ſe dit d'un vaiſſeau dans lequel eſt la liqueur qui *bout*, & des autres choſes qu'on met dedans pour les cuire, ou pour les épaiſſir. La marmite *bout*. Faire *bouillir*. *Fervefacere.* On fait *bouillir* la viande pour faire de la ſoupe. On fait *bouillir* du miel, du ſucre, du ſirop, pour lui donner une conſiſtance plus épaiſſe.

On dit figurément des gens courageux & ardens, que le ſang leur *bout* dans les veines. On le dit auſſi de ceux qui ſont encore dans la vigueur de leur jeuneſſe, ce qui a fait dire à Malherbe, Quand le ſang *bouilloit* dans mes veines, je, &c.

> *Ceux à qui la chaleur ne* bout *plus dans les veines,*
> *En vain dans les combats ont des ſoins diligens,*
> *Mars eſt comme l'amour, ſes travaux & ſes peines*
> *Veulent de jeunes gens.* Malherbe.

On dit encore de ceux qui ſont expoſez à la grande ardeur du ſoleil, que la tête, que la cèrvelle leur *bout*. On dit encore de celui qui eſt agité de quelque violente paſſion d'amour, de colère, & ſur-tout d'impatience, qu'il *bout* de rage, de vengeance, & abſolument qu'il *bout*.

On dit provèrbialement, Il me ſemble qu'on me *bout* du lait, pour dire, on me donne de vains amuſemens qui ne me ſatiſfont pas. L'origine de ce provèrbe eſt obcène. On dit qu'un homme n'eſt bon ni à rotir ni à *bouillir*, pour dire, qu'il n'eſt propre à rien que c'eſt un homme inutile. On dit auſſi d'un profit qui vient journellement, que cela fait *bouillir* la marmite. Mainard a dit que le feu des vèrs n'eſt point propre à le faire *bouillir*, c'eſt-à-dire, qu'il ne peut fournir à la dépenſe de la maiſon. Toutes ces expreſſions ſont baſſes & burleſques.

BOÜILLI, IE, part. & adj. Ce qui a *bouilli*. *Decoctus.* L'eau *bouillie* pèrd ſes cruditez. *Bouilli*, en parlant des viandes qu'on a fait boüillir dans l'eau. *Elixus.* La viande *bouillie* eſt plus aiſée à digerer. *Bouilli* ſe prend auſſi ſubſtantivement pour la viande qui a boüilli dans l'eau. *Elixum.* Dans les bonnes tables on ſèrt toujours du *bouilli* avant le rôti.

On appelle provèrbialement un viſage de cuir *bouilli*, un homme qui a le teint noir, le cuir épais & rude. On dit auſſi pour mépriſer un mèts mal aprèté, rôti, *bouilli*, traîné par les cendres.

BOUILLIE, ſ. f. Quelques-uns diſent *bouïe*, c'eſt-à-dire, qu'ils ne mouillent point la double ll, mais mal. C'eſt une ſorte de mèts préparé pour la nourriture des enfans qui ne peuvent encore mâcher ni digérer les viandes. *Puls.* Elle ſe fait avec du lait & de la farine délayée & cuite. Les gens âgez en uſent auſſi quelquefois. On dit en riant pour appaiſer quelqu'un qui crie, qu'il lui faut donner de la *bouillie*. Valère Maxime dit qu'une marque de la ſobriété des prémiers Romains, c'eſt qu'ils mangeoient beaucoup plus de *bouillie* que de pain. Dans le haut pays d'Auvergne les peuples ne mangent auſſi que de la *bouillie* faite de farine de blé noir, & boivent du petit lait, & ils ne laiſſent pas d'être bien ſains & bien vigoureux. Rochef.

Dans une pièce de vèrs ſur la groſſeſſe de Madame la Dauphine, & intitulée les ſignes au Taureau, le Poëte dit:

> *On ne ſait ſi ce ſigne eſt vache ou taureaux;*
> *Je ſoutiens moi que c'eſt la vache Io,*
> *Qui paſſant pour l'Enfant, la celeſte prairie,*
> *Lui fournira du lait pour ſa* bouillie.

BOUILLIE, ſe dit figurément des choſes qui ſont trop cuites dans une liqueur, & qui font une eſpèce de *bouillie*. Ce chapon eſt ſi cuit que ce n'eſt plus que de la *bouillie*. On fait *bouillir* les peaux des pieds des bœufs juſqu'à ce qu'ils ſoient réduits en *bouillie*.

On le dit auſſi de ce qui eſt réduit en une conſiſtence liquide. Pour faire du papier on fait pourrir & hacher le drapeau juſqu'à ce qu'il ſoit en *bouillie*.

BOUILLITOIRE, ſ. m. Tèrme de Monnoye. On dit, *Donner le bouillitoire*, pour dire, jetter les flans dans le boüilloir, & les y faire boüillir pour les nettoyer juſqu'à ce qu'ils ſoient devenus tout-à-fait blancs.

BOUILLOIR, ſ. m. Tèrme de Monnoye. Vaiſſeau de cuivre dans lequel il y a de l'eau boüillante avec du ſel commun & du tartre de Montpellier, ou gravelée, & où l'on jette les flancs que l'on a laiſſé refroidir dans un crible de cuivre rouge après qu'ils ont été aſſez recuits. *Vas monetæ expurgandæ comparatum.* On les fait boüillir dans ce *bouilloir* pour les décraſſer, après quoi on les jette dans un autre *bouilloir*, rempli de même que le prémier, où on les fait encore boüillir pour achever de les nettoyer.

BOUILLON, ſ. m. Bouteille qui vient ſur la ſurface des liqueurs échauffées, ſoit par la fèrmentation naturelle, ſoit par le feu. *Unda.* Le pot bout à gros *bouillons*. Il ne faut que deux ou trois *bouillons* pour faire de la priſane.

BOUILLON, ſe dit auſſi de la liqueur, ou ſuc des viandes, ou des hèrbes, dont on fait le potage. Cette ſoupe eſt trop épaiſſe, il y faut mettre encore du *bouillon*. *Jus, ſorbitio.* Les *bouillons* rouges ont été quelque tems en vogue.

On dit auſſi, Prendre un *bouillon*, pour dire, Prendre une portion de ſuc de viandes ou d'hèrbes, qui ſért à nourrir les eſtomacs qui ont de la peine à digérer les gros alimens. Cet homme ne vit que de *bouillons*. On prend auſſi des *bouillons* pour ſe rafraîchir, & conſérver ſon embonpoint. On donne encore des médecines dans des *bouillons*. On dit auſſi, qu'on a donné le *bouillon* à quelqu'un; pour dire, qu'on l'a empoiſonné.

BOUILLON, ſe dit encore d'un jét d'eau qui eſt aſſez gros; mais qui retombe incontinent aprés qu'il eſt ſorti du tuyau, comme s'il ſortoit d'une ſource. *Undarum erumpentes globi, ſcatebra.* On ſe ſért de ces jéts d'eau pour garnir des caſcades, rigoles, gargouilles, &c.

On dit en ce dèrnier ſens, que le ſang ſort à gros *bouillons* d'une playe; pour dire, qu'il ſort avec impetuoſité, ou en abondance.

> *Sire, mon pére eſt mort: mes yeux ont vû ſon ſang,*
> *Sortir à gros* bouillons *de ſon généreux flanc.* CORN.

On dit figurément, Les *bouillons* de l'âge. *Ætatis fervor.* Les *bouillons* de la jeuneſſe. Il faut arrêter les *bouillons* de ſa colère. Modère les *bouillons* de ta mélancolie. BOIL.

On le dit encore des étoffes qui ſortent avec une enflure à travérs les bandes & ouvèrtures d'un habit. *Criſpa tenuola.* On le dit auſſi d'une ſorte de cannetille qu'on attache ſur des habits en forme de *bouillon* découpé. *Criſpatum ſegmentum.*

On appelle en tèrme de Broderie, *bouillon*, cértain cordon d'or ou d'argent tortillé en petites boucles ou anneaux. *Auri funiculi undans ſinus.* On fait auſſi ſur les habits des *bouillons* avec des rubans ou autres étoffes qu'on coud fort lâches, & en y conſervant quelque enflure.

> *Deux Licornes de front, blanches & tavelées....*
> *Et ſur leur front velu, les cornes arborées,*
> *Sont de gaze à* bouillons *& de rubans parées.* P. LE MOINE.
>
> *Leurs longs ſayons de gris & d'orange bandez,*
> *Etoient aux entredeux, de gros* bouillons *ondez.* ID.
>
> *O Dieu! que dans Paris une Cure eſt commode!*
> *Le Curé n'y va voir que des gens à ſa mode:*
> *Sur cent, jamais chez lui de femme à vieux haillons,*
> *C'eſt toujours quelque Dame à caroſſe, à* bouillons.
> SANLECQ.

BOUILLON, en tème de Manége, eſt une excréſcence de chair qui vient ſur la fourchette ou pied du cheval, laquelle eſt groſſe comme une ceriſe, & fait boiter le cheval. Les chevaux de Manége qui ne ſe mouillent pas le pied, ſont plus ſujets aux *bouillons* de chair que les autres. GUILLET.

BOUILLON, eſt auſſi un tèrme de Gabelles, c'eſt le nom d'une meſure. Voyez l'art. 39. du tit. XIV. de l'Ordonnance pour les Gabelles.

BOUILLON BLANC, ou Méline, ſ. f. *Verbaſcum, Tapſus barbatus.* Plante bis-annuelle, ou triennale. Sa racine eſt ligneuſe, blanche, de l'épaiſſeur d'un porreau, plus branchuë & chargée de quelques fibres menuës & courtes. Elle jette quelques grandes feuilles de neuf pouces de long ſur quatre de largeur: ovales, molles, étoffées, couvèrtes d'un duvet blanc, & crenelées ſur leurs bords. La tige qui ſort d'entre ſes feuilles s'éleve à la hauteur de quatre à cinq pieds, & quelquefois plus, fort veluë, moëlleuſe en dedans, garnie de feuilles aſſez prés les unes des autres, pareilles à celles du bas, hormis celles qui embraſſent la tige à demi par leur baſe, qui forment des pans ſur la tige, ce qui la rend ailée. Ses fleurs ſont diſpoſées en epi. Chaque fleur eſt une roſette jaune, d'une ſeule piece, decoupée en cinq quartiers arrondis. Elle eſt ſoutenuë par un calice à cinq pointes & velu. Ses étamines ſont jaunes & leurs ſommets purpurins. Le piſtile qui s'emboëte avec la fleur devient un fruit ou une caſe ovale, terminée en pointe, diviſée en deux loges par une cloiſon mitoyenne, & renférme des ſemences menuës, anguleuſes & brunes. Il y a pluſieurs eſpèces de *bouillon blanc*, qui different de celui-ci, ou par la couleur de leur fleur, ou par la petiteſſe des mêmes fleurs, des tiges, feuilles, &c. Le *bouillon blanc* eſt eſtimé pour les maladies de la poitrine, pour les maux de ventre, dans les diſſenteries, pour les maladies du fondement. C'eſt une plante fort anodine. On employe ſes feuilles & ſes fleurs.

Il y a une autre plante que l'on avoit appellée *bouillon noir* dans la premiere edition de ce livre. *Verbaſcum nigrum.* Mais ce mot ne ſe dit point. Cette plante approche de la precedente, mais elle n'a pas tant de feuilles: elles ſont d'ailleurs plus petites & diſpoſées altèrnativement, ſemblables à celles de ſauge, mais plus grandes, puantes, vèrtes & moins veluës. Ses fleurs ſont auſſi ſemblables, mais plus petites, & d'un jaune obſcur. En un mot, on ne dit point *bouillon noir* en Botanique.

BOUILLON DE CONSTANTINOPLE. Tèrme de Fleuriſte. C'eſt une fleur qui éleve ſa tige à deux piéds de hauteur, ou environ. Elle eſt entourée de pluſieurs taſſes, qui s'étallant & pullulant, jettent quantité de boutons, qui étant ouvérts, forment une balle fleurie, & ces fleurs, qui ſont pleines de feuillages rouges, reſſemblent à des marguerites. Le *bouillon de Conſtantinople* fleurit l'été, & dure long-tems en fleur. Il veut être au ſoleil, mais dans une tèrre graſſe & détrempée. Sa racine ſe taille par morceaux, & au commencement du printems on les met dans des pots à la profondeur de deux doigts, & on l'arroſe bien. En hiver on le retire en un lieu chaud, & l'été, quand il eſt en fleur on le met à l'ombre, pour faire durer les fleurs plus long-tems, & les rendre plus belles.

BOUILLON, ſ. m. Ville dans le pays de Liége, avec titre de Duché, dont les dépendances ſont préſque enférmées dans le Luxembourg. *Bullonium.*

BOUILLONNEMENT, ſ. m. Fèrmentation d'une liqueur qui ſort en bouillons. *Liquoris erumpentes globi.* Le *bouillonnement* du vin rompt les tonneaux. Le *bouillonnement* du ſang dans les veines cauſe la fiévre. Le *bouillonnement* de ce lac a été le préſage d'une tempête. Le *bouillonnement* de l'eau procéde du feu par le moyen de l'extrême agitation de ſes parties, qui mettent celles de l'eau en mouvement. Quand on met un peu de limure de leton dans une grande bouteille où il y ait un peu d'eau forte, l'on voit tout à coup un ſi grand *bouillonnement*, que la bouteille paroît toute pleine. ROH. Si l'on méle enſemble de l'huile de vitriol, & de l'huile de tartre, bien que chacune à part ne ſoit pas combuſtible, il arrive cependant qu'elles acquiérent tout d'un coup un *bouillonnement* incroyable, & en même-tems un degré de chaleur aſſez ſenſible. ID.

BOUILLONNER, v. n. Sortir avec impétuoſité. Les ſources des eaux minerales *bouillonnent* en ſortant de leur ſource. *Undante ſcatebrâ emicare, ebullire.* Le ſang *bouillonne* dans les veines des jeunes gens.

> *Tout mon ſang que noircit un ſi honteux outrage,*
> *En frémit de colere, ou* bouillonne *de rage.* CORN.

On le dit auſſi des étoffes qui ſortent en dehors des bandes ou ouvèrtures des habits. Ces manches *bouillonnent* trop.

On dit auſſi, ſelon Liger, le vin *bouillonne*, en parlant de la fèrmentation du vin nouveau quand on l'a mis de la cuve dans les muids, ou poinçons; mais apparemment c'eſt dans l'Auxèrrois qu'on parle ainſi, car ailleurs on dit le vin bout; qui eſt mieux.

BOVINES, ſ. Ville du Pays-Bas dans le Comté de Namur, ſur la Meuſe. *Bovinæ. Bovinacum, Bovinium.* Il y a auſſi Pont-à-*Bovines*, bourg de Flandres, ſur la Marque entre l'Iſle & Tournai. La Bataille de *Bovines* gagnée par Philippe Auguſte contre l'Empereur Othon en 1213. ne ſe donna point à *Bovines*, mais à *Pont-à-Bovines*, comme le déclare Paul Emile par ces mots: *Hæc eſt Bovinenſis pugna. Ita pontem vocant ad quem commiſſa fuit, profligataque.* T. CORN.

BOUIS, ou **BUIS**. Le dèrnier eſt le plus uſité. ſ. m. Arbre dont le bois eſt dur, ſolide, jaunâtre, égal & fort peſant; de ſorte qu'étant jetté dans l'eau, il va d'abord au fond, & ne nage jamais. *Buxus.* On a remarqué qu'il ne s'y carioit point. Sa dureté & ſon amèrtume empêchent que les vérs ne s'y engendrent. Son écorce eſt blanche & raboteuſe. Il a beaucoup de feuilles qui ſont toujours vèrtes, plus rondes & plus fèrmes que celles de mirte: elles ſont d'une odeur deſagréable, & d'un goût qui l'eſt encore davantage. Ses fleurs ſont un peu jaunes & à trois ou quatre étamines: elles ne laiſſent aucun fruit aprés elles. Les jeunes fruits viennent ſur les mêmes pieds qui portent les fleurs, mais ils ſont ſeparez de ces mêmes fleurs. Ils reſſemblent aſſez à une marmite renverſée. On fait des paliſſades de *bouis*, des allées ou des labyrinthes. Il y a du *bouis* nain dont on fait les bordures des parterres, & qu'on tond tous les ans. On fait du bois de *bouis* des peignes, des boules de mail, des toupies. On s'en ſért auſſi à l'Egliſe le jour des Rameaux pour porter en guiſe de palme.

Ce mot *bouis*, ou *buis*, vient du Latin *buxus*, d'où s'eſt fait d'abord *bux*, comme *buix*, & enfin *buis*, ou *bouis*, en prononçant l'*u* en *ou*. De *bouis* ou *buis* ſe ſont formez les noms de Boucey, Buſſy, Pouſſy, Puiſſy, Bouſſey, Poſtey, la Buiſſière, Buſſerole, Bouquetolle, Bouſſigny. *Buxetum, Buxiacum, Buxaria, Buxariola, Buxahola, Buxiviacum.* HUET. Le P. Pezron prétend que *buis* vient de *beuï* & *box*, mots Celtiques. Voyez BUIS.

Chez les Anciens le *bouis* étoit conſacré à Cibèle, parce qu'on en faiſoit des flutes, comme on en fait encore. Stace au L. X. de ſa Thebaïde, p. 479 ſemble auſſi marquer à Pitiſcus qu'il étoit conſacré à Bacchus; mais il ſe trompe. *Cum Bacchica mugit Buxus*, ſignifie ſeulement les flutes, dont on joüoit aux fêtes de Bacchus,

&

& *buxus* eſt pris là pour flûtes, comme la matière ordinaire dont on les faiſoit ; & non pour un arbre conſacré à Bacchus. Voſſius *De Idol. L. V. C.* 48. dit que le *bui* étoit auſſi conſacré à Cérès chez les Romains.

Bouis, eſt auſſi un inſtrument de Cordonnier qui eſt d'un morceau de *bouis*, qui ſert à polir les talons des ſouliers.

On dit figurément en ce ſens, Donner le *bouis*; pour dire, Adoucir quelque choſe, & la faire voir du bon côté, comme ſi on l'avoit polie avec le morceau de *bouis*.

On appelle auſſi un menton large & qui avance en dehors, un menton de *bouis*, parce qu'en effet il a la figure de ce *bouis* des Cordonnier : mais tout cela eſt bas & populaire.

BOULDURE, ſ. f. C'eſt la foſſe qui eſt ſous la rouë & les bâtimens des moulins à eau. Ragueau. *Foſſa moleirina*, ou *piſtrino ſubjecta*.

BOULE, ſ. f. Globe, corps ſphérique qui a un point au milieu d'où les lignes tirées à la ſurface ſont égales. *Globus*. Les jeux de *boule* ſont les jeux d'éxécice des bourgeois & des petites gens. Le fort de la *boule*, eſt l'endroit où le bois eſt plus ſerré, & par conſequent le plus peſant. Cela vient de ce que les arbres étant de bout, ont leur bois plus ſerré du côté du nord que du midi. Aller à l'appui de la *boule*, c'eſt joüer une *boule* qui en aille ſoutenir une autre ſans la déboter. Joüer à la longue ou à la courte *boule*. Charles V. défendit le jeu de *boule*. Le Gendre. Les Poëtes dépeignent la Fortune avec un pied ſur une *boule*, pour marquer ſon inconſtance.

Ménage dérive ce mot de *bulla*, à cauſe de la rondeur des *boules* ou petites *bouteilles* qui ſe font ſur l'eau : ou plûtôt de *pola*, dont on a fait *pila*, qui ſignifie la même choſe.

Boule, Terme de Tourneur. Il ſignifie un morceau de bois tourné en forme ronde, qui ſert à ſoutenir quelque ouvrage de Menuiſerie, ou de Tourneur. Ainſi on dit *boule* d'armoire, *boule* de cabinet, *boule* de table, *boule* de guéridon, &c.

On appelle auſſi *boule* en terme d'Architecture, tout corps ſphérique qui termine une décoration, & qui ſe met à la pointe d'un clocher, ou ſur la lanterne d'un dôme, auquel cette *boule* eſt proportionnée. On en met auſſi au bas des rampes, & ſur les piédeſtaux dans les jardins. Quand cette *boule* termine quelque ouvrage, on l'appelle *boule d'amortiſſement*.

On dit proverbialement, Faire une choſe *à boule vuë*; pour dire, inconſidérement à l'étourdie, à tout haſard, & d'une manière incertaine. Paſquier prétend que ce mot a été dit par corruption au lieu de *bonne vuë* : de ſorte que de ſon tems, *A boule vuë*, ſignifioit, Certainement, aſſurément. Sur quoi on peut voir les Obſervations de Ménage ſur la Langue Françoiſe. Joüer à *boule vuë*.

On dit auſſi, qu'un homme tient *pied à boule*; pour dire, qu'il ne quitte point ſon travail, ſon occupation. On dit qu'une perſonne eſt ronde comme une *boule*, quand elle eſt groſſe & courte.

BOULEAU, ſ. m. *Betula*, ſ. f. Arbre qui reſſemble au peuplier noir, mais qui en diffère par ſon bois & ſes fruits. Son écorce change de couleur ſuivant ſon âge, car elle eſt rouſsâtre dans les jeunes troncs, blanchâtre dans les plus avancez, & gerſée ſur les vieux pieds. Cette écorce ſe ſépare en pluſieurs lames plus fines que du papier, tranſparentes & blanches. L'extérieure eſt rouſſe ou brune lorſque l'arbre eſt encore jeune. Enſuite elle blanchit un peu, & on peut en ſéparer pluſieurs peaux delices : après elle devient plus blanche, & pleine de fente. Au deſſous de cette écorce il y en a une autre qui eſt fort mince, polie, & tranſparente. L'écorce des plus groſſes branches eſt auſſi blanche, mais celle des plus petites eſt d'un rouge éclatant. Ses branches ſont compoſées de verges fort menuës, longues, pendantes dans quelques individus. Elles ſont garnies de feuilles alternes, ſemblables à celles du peuplier noir, plus petites cependant, d'un verd plus foncé, viſqueuſes lorſqu'elles ſont jeunes, amères au goût & un peu odorantes. Ses fleurs ſont des chatons qui n'ont pas tout à fait deux pouces de long, ni plus d'une ligne & demie d'épaiſſeur. ils ſont à pluſieurs écailles entre leſquelles ſont placées des étamines. Les fruits naiſſent ſur le même pied dans des endroits ſéparez, ce ſont d'abord de petits épis étroits qui n'ont pas demi-pouce de longueur, & qui en groſſiſſant deviennent longs de plus d'un pouce ſur cinq lignes environ d'épaiſſeur. Ils ſont verds, cylindriques, & compoſez de pluſieurs écailles coupées en trefle & attachées à un pivot commun qui occupe le centre du fruit, entre chaque écaille eſt placée une ſemence bordée de 2. ailes ou feuilets membraneux. Le *Bouleau* donne par inciſion au printems une eau douce & agréable qu'on recommande pour les gouteux, les graveleux & les phthyſiques, pour ôter les taches du viſage, pour rendre la peau belle, &c. Le champignon qui vient ſur le *bouleau* eſt merveilleux pour les hémoroïdes. Cet arbre eſt très-commun en France. Il croit dans les lieux froids & humides.

On ſe ſert de petites branches de *bouleau* pour faire des verges & des balais. En pluſieurs endroits on en fait des cercles pour relier les tonneaux, & des cotes pour faire des corbeilles. Comme l'écorce eſt fort réſineuſe, on en fait des torches pour brûler de nuit. Pluſieurs croyent qu'avant l'invention de faire du papier, on ſe ſervoit des petites écorces blanches de *bouleau* pour écrire, à quoi elles ſemblent fort propres. Il y a dans le Château d'Auguſtbourg appartenant au Duc de Saxe, un *bouleau* ſi grand qu'on peut ranger ſous ſes branches une grande quantité de tables, & autant, dit-on, qu'il y a de jours en l'an. Tavernier *en ſes Relations*. Un Profeſſeur de Philoſophie de Kiel a fait une Diſſertation ſçavante ſur l'antiquité & l'uſage du *bouleau* de la Pentecoſte, *De Antiquitate & uſu betulæ Pentecoſtalis*, dans lequel il a ramaſſé bien des choſes curieuſes ſur cet arbre, & beaucoup d'autres points d'érudition.

Ce mot vient de *bucelellum*, ou *betula*, qui ſont deux vieux mots Gaulois qui ont été latiniſez, comme Pline le témoigne. Mais Mathiole dit qu'il a été appellé *betula*, à cauſe du *bitume* dont il eſt plein.

BOULENGER, ou **BOULANGER**, s. m. & f. Celui qui fait le pain. *Piſtor*. Les *Boulengers* de Goneſſe, de gros pain, de petit pain. Un *Boulanger* ne peut acheter à chaque fois plus d'un muid de blé, & un muid de farine par les Ordonnances de la Ville. Le maître garçon d'un *Boulenger* s'appelle *geindre*; & par le peuple *mitron*.

Autrefois on diſoit & on écrivoit *boulangier*. Les Romains furent plus de 580 ans ſans aucuns *boulangers* publics. Vigen. Pline L. XVIII. C. 11. en met l'époque à la guerre contre Perſée, & dit qu'avant ce tems-là c'étoient les femmes qui faiſoient le pain, comme ce ſont encore elles aujourd'hui parmi le peuple, ou bien le *Boulenger* étoit le Cuiſinier. Avant ce tems ceux qu'on appelle *Boulengers* dans l'hiſtoire Romaine, *Piſtores*, ce ſont ceux qui à la campagne, dans les moulins broyoient ou mouloient le blé. C'eſt Varron qui nous l'apprend au I. L. de la vie du Peuple Romain & dans les Ménippiennes, & c'eſt de-là qu'ils furent appellez *Piſtores*, de *pinſere*, *pinſo*, qui ſignifie *broyer*, *piler* dans un mortier, parce que dans le commencement on piloit ainſi le blé pour le réduire en farine. La plus grande partie des peuples de l'Amérique ne le broyent point encore autrement, ou avec des pierres.

Les Orientaux n'avoient point non plus de *Boulengers*. C'étoient les Mères de famille qui faiſoient le pain, comme fait Sara dans la Geneſe C. XVIII. *v.* 6. & ſuiv. Le même uſage étoit dans les Gaules & dans tout le Nord, comme Olaüs Magn. le montre dans ſon Hiſt. des Nations Septentrionales, L. 9. C. 13. & ſuiv. Auſſi ne faiſoit-on point alors du pain *levé*, mais des galetes, que l'on cuiſoit au foyer, comme font encore les Arabes. Quoiqu'on ne ſçache pas préciſément quand les *Boulengers* commencèrent à paroître au monde, il eſt toûjours certain qu'ils ſont fort anciens, & qu'ils ont commencé en Orient. Pluſieurs veulent qu'il y en eut en Égypte dès le tems de Joſeph, que l'un de ceux dont il expliqua le ſonge dans la priſon, fut le Chef ou Maître des *Boulengers* de Pharaon, & c'eſt ainſi qu'ils interprêtent אפים, avec les Septante & la Vulgate. Il eſt certain que ces אפים, *Ophim*, ne faiſoient pas ſeulement du pain, mais pluſieurs ſortes de mets qui ſe font avec de la farine : cela paroît par le verſet 17. du même Chapitre, Faiſoient-ils même proprement du pain ? C'eſt une queſtion. Les Septante ne les appellent pas ἀρτοποιοὺς, *faiſeurs de pain*, mais σιτοποιοὺς, gens qui font des ouvrages de farine. Quoi qu'il en ſoit, les *Boulengers* paſſèrent de Grèce en Italie après la guerre de Macedoine, vers l'an 583 de la fondation de Rome, comme on l'a dit. Apparemment ils étoient venus d'Aſie en Grèce. Les *Boulengers* Cappadociens étoient les plus eſtimez, ſelon Athénée L. III. C. 13. & après eux ceux de Lydie, & de Phénicie. Dans les commencemens lorſque le pain ſe cuiſoit encore au foyer, les *Boulengers* n'étoient pas différens des cuiſiniers, & peut-être que chez les Égyptiens mêmes les אפים, *Ophim*, étoient l'un & l'autre. Depuis très-long-tems ils ſont diſtinguez. Aux *Boulengers* étrangers qui vinrent s'établir à Rome on joignit pluſieurs affranchis, & l'on en fit un corps, ou comme l'on parloit, un Collége, dont ni eux ni leurs enfans ne pouvoient ſe ſéparer. Ils avoient des biens en commun, dont ils ne pouvoient diſpoſer. Il y avoit dans chaque boulengerie un Patron qui en avoit l'intendance. Ces Patrons créoient tous les ans un d'entre eux, qui avoit la Surintendance ſur tous les autres, & le ſoin des affaires du Corps. On tiroit quelquefois quelques uns du Corps des *Boulengers* pour être Sénateurs, mais ils ne pouvoient monter plus haut. Pour conſerver l'honneur & la probité dans le Collége des *Boulengers*, il leur étoit défendu de s'allier avec des Comédiens, ou des Gladiateurs. Ils avoient chacun une boutique, ou boulengerie, & étoient diſtribuez en 14. régions de la ville. Ils étoient déchargez de tutelles, curatelles, & autres charges qui pouvoient les diſtraire de leur emploi. Il y eut dans la ſuite des *Boulengers* du Palais deſtinez à faire le pain du Palais de l'Empereur.

En France il y a eu des *Boulengers* dès le commencement de la Monarchie. Il en eſt parlé dans les Ordonnances de Dagobert II. de l'an 630. *Capit. Reg. Franc. Tom. I. p.* 120. Leur emploi fut d'abord, comme à Rome, de faire moudre le blé au moulin qu'ils avoient chez eux, qu'ils tournoient à bras, ou qu'ils faiſoient tourner à des animaux, ou à quelques moulins batis ſur de petites rivières. Ils vendoient enſuite la farine à ceux qui vouloient cuire chez eux, & en faiſoient du pain pour les autres. C'eſt pour cela qu'on les trouve appellez juſques ſous la troiſième race dans quelques titres *Piſtores*, ou en François *Peſtore*; mais plus ſouvent neanmoins Pannetiers, Talmeliers & *Boulengers*. Il y a aujourd'hui quatre ſortes de *Boulengers*. Ceux des villes, ceux des fauxbourgs & banlieuë, les Privilégiez & les Forains. Autrefois la Maîtriſe s'achetoit du Roi, mais pour être reçu Maître *Boulenger*, le prétendant portoit au Maître des *Boulengers*, ou Lieutenant du Grand Pannetier, un pot de tèrre neuf rempli de noix & d[illegible]ules, fruit que l'on ne connoît plus, & en préſence de cet Officier, & des autres Maîtres & Geindres, il caſſoit ce pot contre la muraille, & enſuite on buvoit enſemble. Les Rois ont donné au Grand Pannetier de France la maîtriſe des *Boulengers* & Talmeliers en la ville & banlieuë de Paris, avec droit de juſtice ſur eux. Ce fut S. Louis qui donna cette juriſdiction ſur eux & ſur leurs compagnons à ſon Maître Pannetier pour en joüir tant qu'il plairoit au Prince, comme on l'apprend d'un Recueïl des uſages de la Police des *Boulengers* fait environ l'an 1264 par E. Boileau Prévôt de Paris. Voyez PANNETIER. Les *Boulengers* privilegiez ſont de deux ſortes. 1°, Les *Boulengers* ſuivant la Cour établis par Henri IV. au nombre de 10. en 1601. & augmentez de deux par Louis XIII. Ils ont tous demeuré à Paris. 2°, Ceux qui demeurent en lieux de franchiſe. Les *Boulengers* Forains ſont ceux qui demeurent hors de la ville & des fauxbourgs.

Il y a des *Boulengers* de petit pain & des *Boulengers* de gros pain, de crainte que ſous le titre de Marchands, les *Boulengers* ne ſe rendiſſent les maîtres de tous les grains. Les Loix Romaines leur défendoient d'être Pilotes, ou Mariniers des vaiſſeaux qui amenoient des blez à Rome, ou Meſureurs de grains. Voyez *L. I. Navicularios C. th. de Naviculariis*, *L. 9. Ex Libertini c. th. de Piſtoribus. L. 10. Libertini c. th. eod. titul.* & Godefroy ſur ces loix. En France ils ne peuvent être ni Meſureurs de grains, Arr. du Parlem. 4e Mai 1476. Ordon. de Charles VI. Févr. 1415. Edit de Dec. 1672 ni Meuniers, Ordon. de 1415. Arrêt du 13. Juil. 1420. Il y a dans Paris 250 *Boulengers* de petit pain. Il y a dans les fauxbourgs environ 900 *Boulengers* de gros pain. Suivant le compte qui fut fait environ l'an 1686. ils employent tous enſemble environ 6000 muid de blé par ſemaine. DE LA MARE. Voyez le Traité de la Police de cet Auteur. Tout le titre XII. du Ve Liv. traite de la police, tant ancienne que Moderne par rapport aux *Boulengers*.

Ce mot eſt pur François, & n'eſt pas bien vieux. On ne le trouve point avant le XIIe ſiecle. Comme on ſe ſèrvoit du Latin dans les Actes publics, on y trouve *Bolendegarius*, ou *Bolengarius*. Ménage le derive de *polentarius*. DuCange croit qu'il vient de ce qu'en pétriſſant la farine, on la tourne en *globe*, ou en *boule*, & on l'arrondit en pain. Caſeneuve le tire de *buccellarius*; mais il avouë que ce n'eſt là qu'une ſimple conjecture qu'il n'avance qu'au haſard. Il ſe fonde ſur ce que Conſtantin Porphyrog. *De Themat.* Tome 6. dit que celui qui a la garde du pain dans les armées s'appelle Βουκελλάριος *Buccellario*; il ajoûte que *buccellarius* eſt formé de *buccellus*, viande de figure ronde: & *Cellarius*, qui garde le pain. D'où il conclut que de même les Anciens avoient fait de *buccellus*, ou *buccella*, le mot *buccellatum*, pour ſignifier ce que nous appellons du pain de munition, on aura bien pû du même mot faire *Buccelliger*, Porteur de pain, & de là *Boulenger*; & que *Boulenger* de *buccelliger* n'eſt pas moins vraiſemblable que vèrger de *Viridarium*. Pithou le tire comme Ménage de *Pollis*, *Pollenta*, *Pollentarius*, *Bollentarius*, *Bollengarius*, *Boulenger*. Cette étymologie paroît la meilleure. Celle de M. Du Cange ne laiſſe pas d'être probable, parce que, comme il l'a remarqué, il y a d'anciens titres où ils ſont appellez *Boulens*. Mais celle de Guichard, qui prétend qu'il vient du Chaldeen בלל, *ebbel*, *pinſere*. & גבל, *gebal*, *Piſtor*, & en tranſpoſant les radicales בלג, *belag*, d'où *Boulenger* a été formé, celle-là, dis-je, eſt tirée de trop loin.

BOULENGER, v. act. Pétrir la farine, & en faire du pain. *Farinam ſubigere.*

BOULENGÈRE, ſ. f. Nom que l'on donne à une Sœur Convèrſe, qui fait le pain d'un Convent de Religieuſe. *Piſtoria fœmina.* On appelle auſſi *Boulengéres* les femmes des Boulengers.

BOULENGERIE, ſ. f. L'art de faire le pain. *Piſtura*, *piſtoria*. Ce garçon entend bien la *boulengerie*.

BOULENGERIE, ſe dit auſſi dans les Convens du lieu où on fait le pain, & où on garde la farine. *Piſtrina*. Et encore dans les arſénaux de Marine, du lieu où l'on fait le biſcuit. Autrefois à Rome c'étoit une boutique des Boulengers, l'endroit où ils faiſoient le pain. Voyez BOULENGER.

BOULENOIS, OISE, ſ. m. & f. Qui eſt de Boulogne en France, & du pays de Boulogne. *Bononienſis*. Les *Boulenois* ſont tous aguérris & bons ſoldats. Quelques-uns écrivent *Boulonnois*.

> *Avecque le Bréton le* Boulonnois *chaſſé*,
> *Raſſemblent de leur corps le débris diſperſé.* P. LE MOINE.

BOULENOIS, ſ. m. *Bononienſis ager*, ou *Comitatus*. Pays de Picardie aux environs de Boulogne, dont il a pris ſon nom, parce qu'elle en eſt la Capitale. Quelques-uns écrivent auſſi *Boulonois*, & M. Corneille n'écrit même point autrement. Cependant nos cartes de Geographie mettent communément *Boulenois* & dans le diſcours on ne prononce point autrement. Le *Boulenois* eſt un Comté, & a eu ſes Seigneurs particuliérs. Le *Boulenois* eſt aſſez fértile, & a de très-bon haras. T. CORN. Peut-être peut-on dire auſſi *Boulenois* du Pays de Boulogne en Italie, mais je ne l'ai point trouvé. Voyez BOULONOIS, Pour Bolognois, ou Boulognois, il ne vaut rien, & ne ſe dit point.

BOULE-PONCHE, ou BONNE-PONCHE, ſ. f. Boiſſon Angloiſe. On met une chopine d'eau de vie ſur une pinte de limonade avec de la muſcade, & un peu de biſcuit de mèr grillé & pilé, & l'on bat le tout enſemble juſqu'à ce que les liqueurs ſoient bien mêlées.

Ce mot vient de ces deux mots Anglois *bowl punch*, qui veulent dire une *taſſe de ponche*.

BOULER, v. n. Se dit de cèrtains pigeons qui ont une groſſe gorge, & ſignifie, Enfler la gorge. *Intumeſcere*. Les jeunes pigeons de cette éſpèce commencent à *bouler* à trois ou quatre mois.

BOULET, ſ. m. Groſſe balle de fèr avec laquelle on charge le canon. *Globulus ferreus*. Un canon de batterie porte depuis 14 juſqu'à 36. & 48. livres de *boulet*. Quelques-uns le font venir de *botellus* Latin, ou du Grec Βάλλειν, qui ſignifie *jetter*.

BOULET ROUGE, eſt un *boulet* qu'on fait rougir dans une forge, dont on charge le canon pour mettre le feu aux lieux où il tombe, quand il trouve des matières combuſtibles. *Fervens globulus*.

BOULET CREUX, eſt celui dont le diamétre eſt proportionné à celui du canon qui le doit chaſſer. Sa figure eſt longue & creuſe, & il y a une lumière à l'une de ces extremitez. *Cavus globulus*. L'uſage de cette lumière eſt d'y mettre le feu, ce que l'on fait en y paſſant une mêche ſouffrée, qui s'allume lorſque le *boulet* ſort du canon, enſorte que ce *boulet* creve lors qu'il eſt dans la terre, & produit le même effet qu'un petit fourneau.

BOULET A CHAÎNE, ſont deux *boulets* joints enſemble par une chaîne, qui a trois à quatre pieds de longueur. *Globuli catenati*. On en charge un canon, & quand on le tire, l'effet de ces deux boulets eſt d'autant plus grand, ſur tout dans un combat, que la chaîne embraſſe & ſépare tout ce qu'elle rencontre.

BOULET A BRANCHE, ſont deux *boulets* joints enſemble par une barre de fèr longue de cinq à ſix pouces ſeulement. *Ramoſi globuli*

BOULET A DEUX TÊTES, qu'on appelle auſſi *Ange*. Ce ſont deux moitiez de *boulet* jointes par une barre de fèr ou par une chaîne, comme la balle ramée d'un mouſquet. *Globuli bicipites*. Ces deux moitiez ſe ſéparent ſi-tôt qu'elles ſont hors du canon, & font preſque le même effet que les *boulets* à chaîne. Ces *boulets* ſervent ſur la mer pour couper les câbles, les mâts, & les voiles.

BOULET, ſe dit auſſi d'une jointure qui eſt en la jambe du cheval au deſſous du paturon, qui tient lieu d'un ſecond genou à la jambe de devant, & d'un ſecond jarret à chaque jambe de dèrrière. Les entorſes ſe font au *boulet*. C'eſt au *boulet* que le cheval ſe coupe.

BOULETÉ, adj. Qui ſe dit d'un cheval dont le boulet eſt hors de ſa ſituation naturelle, & qui s'eſt jetté trop en avant; ce qui lui arrive par un trop violent travail, ou quand il eſt court-jointé.

BOULETTE, ſ. f. Petite boule. *Globulus*. Les enfans joüent à la *boulette*, en pouſſant une balle dans une petite foſſe.

BOULEVART, ou BOULEVARD, ſ. m. Gros baſtion. *Agger*. On ne ſe ſèrt plus de ce mot en tèrme de guèrre. On dit encore à Paris, Aller ſur le *boulevart* de la porte S. Antoine, qui eſt un des plus gros baſtions de France.

Nicod dérive ce mot de *boule*, & *warr* Flamand, ou du Picard *ward*, qui ſignifie *garder*, comme qui diroit, *défenſe contre les boulets*. Turnebe croit qu'il vient de *boules vèrtes*. D'autres le derivent de l'Italien *baluardo*, ou de l'Eſpagnol *baluarte*, qu'on a dit auſſi dans la baſſe Latinité. Mais Ménage croit qu'il vient de l'Allemand *bolwerk*, qui ſignifie *ouvrage de poutre*, *bol* ſignifiant *poutre*,

poutre, & *werk*, *ouvrage* : ce qu'il a dit aprés Horman. Du Cange le dérive de *burgwart*, *quod burgum ſervat & tuetur*. Les Grecs modèrnes ont fait de ce mot leur βολιερ.

BOULEVART, ſe dit par extenſion des places fortes qui couvrent tout un pays, & qui en défendent l'entrée aux ennemis. *Propugnacula*. Rhodes étoit autrefois le *boulevart* de la Chrétienté. Il ſe dit auſſi figurément de tout ce qui ſert de défenſe, & qui fait obſtacle à l'ennemi. Le Tigre & l'Euphrate ſont les deux puiſſans *boulevars* de ce Royaume. VAUG.

BOULEVÈRSEMENT, ſ. m. Grand changement, déſordre, renvèrſement. *Everſio, diſturbatio*. Une mine qui joue cauſe le *boulevèrſement* d'un rempart. Au figuré, Les nouvelles héréſies cauſent un grand *boulevèrſement* dans l'ordre, dans la diſcipline de l'Egliſe.

BOULEVÈRSER, v. act. Renvèrſer, mettre en déſordre, en confuſion. *Evertere, demoliri, diſturbare, diſjicere*. Au ſiége de Candie tout le tèrrain des environs étoit *boulevèrſé* à force de mines & de fourneaux. Il fait rebâtir une partie de ſon logis, tout eſt *boulevèrſé* chez lui.

BOULEVÈRSER, ſe dit auſſi figurément en choſes morales. Les grandes afflictions lui ont *boulevèrſé* l'eſprit. La banqueroute d'un tel a *boulevèrſé* les affaires de tous ſes aſſociez. Les guèrres civiles *boulevèrſent* un Etat.

BOULEVÈRSÉ, ÉE. part. & adj. *Everſus, disjectus*.

BOULI, ſ. m. Sorte de pot où les Siamois préparent leur thé.

BOULIER, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un filet fait comme une ſeine, dont les Pêcheurs ſe ſervent ſur les côtes de la Méditèrranée, & qu'ils tendent aux embouchures des étangs ſalez. *Rete*.

BOULIMIE, ſ. f. Tèrme de Médecine. C'eſt une maladie qui cauſe un appétit déſordonné. Pluſieurs furent travaillez de la *boulimie*. ABLANC. Les Tranſactions Philoſophiques N. 264. p. 598. & Tom. III. p. 111. parlent d'un païſan malade d'une *boulimie* furieuſe, dont il guérit en rendant pluſieurs vèrs de la longueur & de la groſſeur d'une pipe à fumer, aprés quoi ſa faim diminua peu à peu, & revint à un appetit ordinaire.

Ce mot vient du Grèc βῦς, & λιμὸς, qui ſignifie *bœuf* & *faim*, comme ſi on vouloit dire, qu'un homme a une faim capable de manger un bœuf.

BOULIN, ſ. m. Petit trou ou logette qu'on diſpoſe tout autour d'un colombier pour y nicher des pigeons : c'eſt l'endroit où ils font leurs œufs. Un colombier à piéd a quelquefois mille & douze cens *boulins*.

BOULIN, en tèrme de Maçonnerie, eſt le trou qu'on laiſſe dans le mur qu'on éléve pour s'en ſervir aux échaffaudages. On appelle auſſi *boulins*, les pieces de bois qu'on met dans ces trous pour ſoûtenir les planches néceſſaires pour échaffauder.

BOULINE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt une corde amarrée vèrs le milieu de chaque côté d'une voile, qui la rend diſpoſée à prendre le vent de côté, quand on ne l'a pas en poupe ou de quartièr. *Velum obliquè obtentum*. La *bouline de revèrs* eſt celle qui eſt larguée & ſous le vent. Le vent de *bouline*, eſt celui qui eſt éloigné de cinq pointes, ou aires de vent de celui de la route. La *bouline graſſe*, eſt le vent qui s'en éloigne davantage de ſix à ſept pointes. On dit, aller à la *bouline*, ou tenir le lit du vent quand on eſt porté d'un vent de biais, qui ſemble contraire à la route en ſe ſervant de *boulines* hâlées & roidies. *Obliquo vento navigare, pedem facere*. On le dit auſſi figurément pour ſignifier Biaiſer, n'aller pas droit dans une affaire : mais cela n'eſt que du ſtile familier.

Contre la bouline, c'eſt un châtiment qui ſe pratique ſur mèr. L'équipage ſe range en deux hayes de l'avant à l'arrière du vaiſſeau. Chaque matelot tient une corde, ou garcette à la main. On fait paſſer le criminel deux ou trois fois entre ces deux hayes de matelots, qui lui donnent chacun un coup.

HALE-BOULINE, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey. C'eſt un nom de raillerie que l'on donne à un matelot qui n'eſt point encore expérimenté. Tu n'es qu'un *hâle-bouline*.

BOULINER, v. n. Aller à la bouline, prendre le vent de côté. *Obliquo vento navigare*. On appelle auſſi cette manière de naviger, *louvier*.

On commence à dire figurément, *Bouliner* ; pour dire, Biaiſer dans les affaires, n'aller pas droit, trouver quelque détour ou échapatoire. Cela eſt bas & du ſtile familiér.

BOULINER, v. act. & neut. Tèrme de gens d'armée, qui ſignifie Voler dans le camp. *Furari*. Il a pèrdu au jeu tout ce qu'il avoit *bouliné*. Ce ſoldat ſe fera pendre, il s'amuſe à *bouliner*.

BOULINEUR, ſ. m. Ce mot ſe dit des ſoldats qui volent dans le camp. *Fur, latro*. C'eſt un *boulineur*. On pend tous les *boulineurs* quand on les attrape.

BOULINGUE, ou *bourringue*, ſ. f. Tèrme de Marine. *Velum ad ipſa carchesia intentum*. Petite voile au haut du mât.

BOULINGRIN, ſ. m. Tèrme de Jardinage. C'eſt un mot purement Anglois, qui ſignifie *un gazon ſur lequel on joue à la boule*. *Area ceſpitia*. On l'a dit en France d'un jardin vèrd, & orné de palliſſades. On a nommé ainſi le *Boulingrin* de S. Gèrmain. On l'a dit auſſi d'un partèrre de piéces de gazon découpées, avec bordure en glacis, qu'on prend ſoin de tondre ſouvent, afin d'entretenir l'hèrbe toûjours courte & vèrte. On fait des *boulingrins* de pluſieurs manières. Cette eſpéce d'ornement de jardin vient d'Italie. LIGER.

BOULINIER, ſ. m. On dit d'un vaiſſeau, qu'il eſt bon ou mauvais *boulinier*, lorſqu'il va bien ou mal à boulines hâlées. *Navis excipiendo obliquè vento apta*.

BOULOGNE, ſ. f. Ville Archiépiſcopale de l'État de l'Égliſe en Italie ſur le Reno. *Bononia*. La ſituation de cette ville eſt charmante, & ſon tèrroir ſi abondant en toutes ſortes de biens, qu'elle en a pris le nom de *Boulogne la Graſſe*. Il y a à *Boulogne* une Académie très-fameuſe pour les études de Droit. Honoré II. Luce II. Grégoire XIII. Innocent IX. & Grégoire XV. étoient de *Boulogne*. La même ville a donné la naiſſance aux Carraches, au Guide, au Dominicain & au Guèrchin. T. CORN. *Boulogne* eſt la ſeconde ville de l'État Eccléſiaſtique. Le Legat de *Boulogne* eſt un Prélat que le Pape y envoye pour la gouvèrner. *Boulogne* a le privilége d'envoyer au Pape un Ambaſſadeur pour ſe maintenir dans ſa libèrté & dans ſes droits.

Il y a une Hiſtoire de *Boulogne* écrite en Italien par Gaſpar Bombaci, qui remarque pluſieurs circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans les autres hiſtoires de *Boulogne*. Agnechius Archevêque d'Amaſie a fait auſſi un Traité de la fondation de la ville de *Boulogne*. Cette ville a été long-tems connuë ſous le nom de Felſine, ſoit qu'elle ait reçu ce nom d'un Roi d'Étrurie nommé *Felſinus*, qui, comme l'écrit Dempſterus, la rétablit long-tems aprés la prémière fondation que le Roi *Celſinus* en fit, dit-on, mille ans avant la fondation de Rome, *ſine teſte nihil volo tale* ; ſoit qu'on l'ait ainſi nommée parce qu'elle a été autrefois la forteteſſe de tout le pays, qui en langue vulgaire & ancienne étoit exprimée par le tèrme de *Felſina*. C'eſt le ſentiment d'Agnechius, qui ne reconnoit parmi les Rois d'Étrurie, ni de *Felſinus*, ni de *Bonus*, à qui quelques-uns ont crû qu'elle devoit le nom de *Boulogne*. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt pour cela que le Comte Carlo Malvaſia a intitulé ſon Traité des Peintres de *Boulogne*, *Felſine Pittrice*, car cette ville s'eſt fort diſtinguée par cet art ; & l'École de *Boulogne* paſſe ſans contredit pour une des plus excellentes ; pluſieurs diſent pour la plus excellente de l'Italie.

Quelques-uns écrivent quelquefois *Bologne* ; mais on écrit plus ordinairement aujourd'hui, & l'on prononce toujours *Boulogne*. Sa longitude eſt, ſelon Hoffman, 33^{d}, $35'$, & ſa latitude 43^{d}, 52. Faſſoni Chanoine Régulièr a donné en Italien des Mémoires hiſtoriques de l'Égliſe de *Boulogne* & de ſes Paſteurs, à *Boulogna* 1649. *in quarto*, & nous avons deux ouvrages de Sigonius ſur *Boulogne*, l'un *De Rebus Bononienſibus*, & l'autre, *De Epiſcopis Bononienſibus*. Il y a auſſi *Hiſtorie Bologneſe de Vizani*, & deux volumes d'Alidoſi, qui traitent de tous les hommes recommandables de *Boulogne*.

PIERRE DE BOULOGNE. C'eſt une pièrre petite, griſe, péſante, tendre & ſulphureuſe, de l'épaiſſeur à peu prés d'une noix, & dans laquelle on trouve une éſpèce de criſtal, ou de talc quand on la rompt. Elle ſe trouve aux environs de Boulogne en Italie, & c'eſt de là qu'elle a pris ſon nom. Il y en a cependant encore en d'autres lieux, comme au piéd du mont de Palèrne. C'eſt là qu'un Cordonnier nommé Vincenzo Caſciarolo, ayant ramaſſé de ces pièrres, & les ayant portées chez lui, & miſes au feu dans l'éſpérance d'en tirer de l'argent ; au lieu de ce qu'il attendoit, il découvrit ce phénoméne admirable, & la propriété qu'elles ont, & qui conſiſte en ce que quand on les a expoſées à la lumière, elles la retiennent, & luiſent enſuite dans les ténébres. C'eſt M. Hombert qui a appris la manière de préparer cette pièrre. Il a fait un voyage en Italie pour s'inſtruire de ce qui regarde la *pièrre de Boulogne*, & la manière de la calciner. C'eſt une éſpéce de Phoſphore, qui a l'apparence d'une pièrre calcinée. Quand on l'a éxpoſée quelque tems au grand jour, & qu'on la porte auſſi-tôt dans un lieu obſcur, elle éclaire & luit pendant quelque tems. Quoique pluſieurs pèrſonnes ayent prétendu ſavoir la manière de préparer & de calciner la *pièrre de Boulogne*, enſorte qu'elle conſèrve quelque tems la lumière dont elle aura été une fois imbibée, il n'y a cependant jamais eu qu'un Eccléſiaſtique qui ait eu ce ſecret, à moins qu'il ne l'ait laiſſé à quelqu'un en mourant. Malpighius dit qu'un cèrtain Zagonius avoit trouvé l'art de faire avec la *pièrre de Boulogne* des ſtatuës & des peintures, qui brilloient dans l'obſcurité ; mais il ajoûte qu'il étoit mort ſans avoir découvèrt ſon ſecret à pèrſonne. *Tranſact. Philoſ. n. 21. p. 375. n. 134. p. 842. & Tom. III. p. 346.*

BOULOGNE, ſ. f. Ville Épiſcopale de France en Picardie, capitale du Boulenois. *Bononia.* On trouve *Boloniat* dans des ſiécles poſtérieurs. On croit que *Boulogne* eſt le *Geſſoriacum Morinorum.* D'autres l'appellent auſſi *Morinorum Navale.* M. Bately Archidiacre de Cantorbéry, aprés avoir montré que le Port appellé *Rutupiæ*, où Céſar débarqua, eſt le tèrrein qui s'étend entre Richborroug & Recuver, en infére que l'*Iccius Portus*, où il s'embarqua pour paſſer dans la Grande Bretagne, eſt *Boulogne*, parce que le bras de mèr qui étoit entre deux n'avoit que 40 milles de largeur, ſelon Céſar. Dans la Carte de France faite par M. de Liſle la longitude de *Boulogne* eſt environ 19^{d}, & ſa latitude de 50 dégrez environ 40 minutes.

BOULON, ſ. m. Groſſe cheville de fèr qui a une tête ronde, & qui eſt pèrcée & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. *Clavus trabalis.* Il ſèrt à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon, à ſoutenir le fleau d'une porte cochère, ſur lequel il eſt mobile. Il y a auſſi des *boulons* qui ont des têtes rondes à leurs deux éxtrémitez comme ceux qui attachent les arcboutans d'un carroſſe aux moutons. On appelle auſſi *boulon*, la maſſe, poids ou peſon de la balance Romaine.

Boulon, eſt auſſi une piéce ronde de fèr ou de cuivre, qui ſèrt de noyau pour faire les tuyaux de plomb ſans ſoudure. Elle eſt un peu plus longue que le moule, & de la groſſeur que doit être le diamètre du dedans du tuyau.

Boulons, en tèrme d'Artillerie, ſont des branches de fèr, c'eſt à-dire, les deux plus longues & plus groſſes piéces où poſe le canon.

BOULONNER, v. n. Arrêter une piéce de charpenterie avec des boulons.

BOULONNOIS. Voyez BOULENOIS.

Boulonois, oise, ſ. m & f. *Bononienſis.* Qui eſt de *Boulogne* en Italie, ou du pays dont Boulogne eſt la Capitale. Les *Boulonois* ont pluſieurs privileges qui leur ont été accordez ou confirmez par nos Rois, depuis que le Comté fut réuni à la Couronne ſous Louis XI.

Boulonois, ſ. m. *Bononienſis ager.* Petite Province des Etats de l'Egliſe en Italie, qui a le Férrarois au nord, la Romagne propre à l'orient, la Toſcane au midi, & le Duché de Modène à l'occident. Il a pris ſon nom de Boulogne ſa Capitale. Les Italiens l'appellent *Bologneſe.* Davity & le Grand Atlas le nomment *Boulognois*, Maty *Boulognois* ou *Boulonois*; M. Corneille *Boulonois* ſeulement, & de vrai jamais on ne dit *Boulognois*

Boulonoise, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Anemone dont les grandes feüilles ſont blanches à fond incarnat, ſa peluche entremêlée de blanc, d'incarnat & de citron : elle demeure longtems en fleur. Sa peluche eſt fort bien rangée. *Anemone Bononienſis.* C'eſt auſſi le nom d'une Tulippe rouge, pâle & blanc. Morin. *Cult. des fleurs.*

BOULOUCBACHI, ſ. m. Tèrme de Relation. Capitaine de Janiſſaires. *Janiſſariorum Centurio.* Alloient deux à deux les *Bouloucbachis*, ou les Capitaines des Janiſſaires, avec leurs grandes plumes ſur le turban. P. Dan. *Hiſt. de Barb.*

BOULU, uë. adj. Ce mot eſt du petit peuple de Paris, qui dit *châtaigne boulüe*, pour *chataigne boullie. Elixus.* En quoi il ne faut pas l'imiter, ſi ce n'eſt en de cèrtaines occaſions pour rire, à l'exemple de Saraſin, qui dit, dans ſon Teſtament de Goulu, deux litrons de chataignes *boulües.*

BOUQUER, v. neut. Baiſer par force ce qu'on préſente.

Bouquer, ſe dit auſſi figurément des choſes qu'on eſt contraint de faire par violence. *Vi cedere.* On a beau avoir du cœur, on eſt contraint de *bouquer* quand on a à faire à de plus puiſſans que ſoi.

Menage dérive ce mot de *buccare*, qu'on a fait de *bucca*, qui ſignifie *joue.*

BOUQUERAN, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie une ſorte d'étoffe qu'on croit avoir été faite de poil de chèvre, comme le camelot eſt fait de poil de chameau. La grand putain a pouvoir de ſoi veſtir de *bouqueran* blanc.

BOUQUET, ſ. m. Aſſemblage de fleurs arrangées & liées enſemble. *Florum faſciculus.* Un *bouquet* de fleurs d'orange, de roſes. Un *bouquet* de Confrairie, de pain benit.

Ce mot vient de *boſcetum.* Guichard dit de אבק, *abak*, qui ſignifie *lier*; d'où en liſant par tranſpoſition בקא, s'eſt fait *bouquet.*

Bouquet, ſe dit auſſi des fruits, & d'autres choſes liées enſemble. Voilà un beau *bouquet* de poires, un beau *bouquet* de plumes. On dit auſſi *bouquet* de diamans, *bouquet* de pièrreries, *bouquet* de pèrles.

On appelle auſſi *bouquets*, les repréſentations de ces fleurs liées enſemble, qu'on fait dans des tapiſſeries, dans des peintures de panneaux de menuiſerie, &c.

On appelle auſſi *bouquet*, un petit bois qui eſt dans un jardin d'une maiſon de plaiſance. *Nemus, ſilvula.* Quand il eſt à la campagne, on l'appelle *buiſſon.*

Bouquet, en tèrme de Venerie, ſignifie le mâle du liévre. Il y a pluſieurs liévres qui ſont mâles & femelles. On le dit auſſi d'un chevreau, comme diminutif de *bouc.*

Bouquet. Tèrme de Marine & de Charpenterie. *Tigillum.* Les deux *bouquets* d'un bateau ſont deux piéces de bois faiſant enſemble cinq piéds de long, ſèrvant à lier la matière-feuille avec les deux courbes de devant. Caron.

On appelle une barbe en *bouquets*, lorſqu'elle n'eſt pas égale, & qu'il y en a des touffes en quelques endroits ſeulement.

Bouquet, eſt auſſi un fèr dont ſe ſèrvent les Doreurs ou Relieurs pour appliquer le *bouquet* dont ils ornent le dos d'un livre.

Bouquet, ſe dit auſſi par les Maquignons, de la paille qu'ils mettent à la queuë & aux crins des chevaux qu'ils veulent vendre.

Bouquet, ſe dit figurément en choſes ſpirituelles. Le *bouquet* ſacré

On dit provèrbialement d'une maiſon, qu'elle a le *bouquet* ſur l'oreille, pour dire, qu'elle eſt à vendre : & d'une fille, pour dire, qu'elle eſt à marier. On dit auſſi, Donner le *bouquet* à quelqu'un, quand on l'engage à donner un bal ou un repas à une compagnie : & Rendre le *bouquet*, quand il s'acquite de ſon devoir. On dit auſſi, qu'une femme fait porter le *bouquet* à ſon mari, quand elle lui eſt infidelle.

BOUQUETIER, ſ. m. Tèrme de Faïancier. C'eſt un vaſe de faïance en ovale, où l'on met des fleurs en forme de bouquet.

BOUQUETIÈRE, ſ. f. Qui fait des bouquets. *Coronaria.* Glycere eſt une fameuſe *Bouquetiere* de l'antiquité, ſouvent citée par les méchans Orateurs.

Bouquetiere, ſignifie auſſi celle qui a le droit d'expoſer & de vendre toutes ſortes de bouquets, de chapeaux, de guirlandes de fleurs, aux portes des Egliſes de Paris, ou d'autres villes. Elles ſont appellées maitreſſes *Bouquetières, Chapelliéres en fleurs.* Il leur eſt défendu de ſe ſèrvir des fleurs d'Acacia; & les autres fleurs qu'elles employent doivent être nouvellement cueïllies

BOUQUETIN, ſ. m. Bouc ſauvage qui ſe trouve dans les païs de montagnes, qui eſt une eſpèce de chamois, mais qui a de plus longues cornes & plus larges. *Ibex.* Il eſt d'un naturel fort chaud & ſe tient préſque toujours ſur la glace. On en trouve dans les Alpes du Dauphiné & de Savoye, & dans le pays des Griſons. On tient que ſon ſang eſt extrêmement chaud, & que ſi on en boit, il a la vèrtu de diſſoudre le ſang caillé.

BOUQUIN, ſ. m. Vieux bouc. *Hircus.*

On appelle figurément un vieux *bouquin*, un homme puant & laſcif, qui a paſſé ſa vie dans la débauche.

En tèrme de Poëſie, on appelle les Satyres, les Dieux Chevrepiéds, des *Bouquins*, à cauſe qu'on les peint avec des pieds de bouc.

Cornet a bouquin. C'étoit autrefois une grande flute de paſſan. *Cornu muſicum.* Elle ſèrt maintenant dans les Chœurs de Muſique des Egliſes.

Menage dérive ce mot de *buccinum*, qu'on a dit pour *buccina.*

On appelle auſſi de vieux livres frippez & peu connus, de vieux *bouquins. Vetus & obſoletus codex.* Ta préface eſt pleine de bribes & de vieux *bouquins.* Ablanc.

Ce mot vient de l'Allemand *buck*, ou *bouc*, qui ſignifie un Livre; & parce que les prémiers livres imprimez nous ſont venus de ce païs-là, on a appellé *bouquins* les vieux livres. Voyez Naudé dans le Maſcurat p. 172. Mais Lipſe croit que l'Allemand vient du Latin *buxus*, parce que le buis ſèrvoit à leur reliure. Le P. Kirkèr, *Oedip. Ægypt. T. II p. 6.* en rapporte une étymologie plus vraiſemblable. Il dit qu'on écrivoit autrefois dans le Septentrion ſur des tablettes de hêtre, qui dans les langues ſeptentrionales s'appelle *Buech, buechbaumb*; que c'eſt de là qu'ils ont auſſi appellé un livre *buech*, & *bücher* au pluriel. Car pour l'étymologie de Guichard, qui le tire de l'Hébreu כתב, *Catab, Ferire*, d'où en tranſpoſant les lettres s'eſt fait בכת, *bacath*, & de là en Grèc πυκτὶς & πυκτὶς *libellus, tabula, epiſtola*, duquel πυκτὶς a été retenu, en Latin *pictacium*; & dont s'eſt formé en Allemand *buch*, *bock* en Anglois, *boeck* en Flamand, *liber quaſi ſcriptum* : pour cette étymologie, dis-je, elle ne paroit pas recevable quant à l'Hebreu; & quant au reſte celle du P. Kirkèr eſt plus vraiſemblable.

Reprenons un ſtile nouveau,
Laiſſons la langue Marotique,
Bouquins, *rentrez dans le tombeau.*

On dit provèrbialement, Sentir le *bouquin*; pour dire, Sentir mauvais. Ce mot ſe dit particulièrement des aiſſelles, lorſqu'il en ſort une odeur forte, comme celle d'un bouc.

BOUQUINER, v. neut. Chèrcher de vieux livres inconnus & frippez chez des Libraires, ou s'amuſer à les lire. *Veteres & obſoletos*

ſoletos libros ac codices ſcrutari vel evolvere. Il y a force curieux qui ne ſont toute leur vie que *bouquiner*. Ce mot eſt bas

Bouquiner. Ce mot ſe dit auſſi du liévre, lorſqu'il eſt en amour, & qu'il tient ſa haſe. Salnove.

BOUQUINERIE, ſ. f. Térme mépriſant qui ſe dit d'un grand amas de citations & de paſſages de vieux livres, ou de bouquins. Au nom de Dieu, tréve de paſſages, & puiſque tu m'as promis la lecture de tes nouveaux livres que je ſuis plus envieux de voir que toute ta *bouquinerie*, oblige-moi de m'en faire lecture. Masc. On le pourroit dire auſſi pour ſignifier l'action de faire ces amas; & de l'action de lire & feüilleter de vieux *bouquins*, ou de les chércher chez les Libraires. Il a paſſé tout le jour en *bouquinerie*. Voilà bien de la *bouquinerie*. Je n'en ai point trouvé juſqu'ici d'éxemple en ces ſens.

BOUQUINEUR, ſ. m. Mot qui ſe trouve dans Pomey, & qui ſignifie celui qui ſe plaît à bouquiner, à lire les livres vieux & inconnus. *Antiquarius.*

BOURACAN, ſ. m. On diſoit autrefois *Barracan.* Gros camelot, ou étoffe tiſſuë de poil de chévre, qui ſert à faire des manteaux de pluye. *Pannus e caprinis pilis contextus.*

Ce mot vient de l'Italien *baracane*. Menage. D'autres le dérivent de *varocmo*, ou *varonico*, parce que c'étoit une étoffe qui étoit particuliérement propre à vêtir les hommes, que les Eſpagnols nomment *varones*. Du Cange le dérive de *barres*, parce que leurs fils ou leurs liſſes repréſentent des barres.

BOURASQUE, ou BOURRASQUE, ſ. f. Tempête ſoudaine & violente qui s'éleve, ſoit ſur la mér, ſoit ſur la térre. *Tempeſtas, turbo, procella.* Nous fîmes voiles au matin par un doux vent, qui ſe changea ſur le midi en une violente *bourraſque*. Ablanc. La mér avec ſes tempêtes & ſes *bourraſques*, eſt plus agréable qu'une eau tranquille. M. Scud.

Ce mot vient de l'Italien *burraſca*, ſignifiant la même chôſe. Menage.

Bourasque, ſe dit auſſi d'une émotion populaire qui fait beaucoup de bruit, & qui dure peu. Il ne faut qu'avoir patience & laiſſer paſſer ces *bourraſques*. On le dit auſſi de la colére d'un Supérieur qui menace, qui fulmine. Il a quelquefois des *bourraſques* inſupportables. Je ne veux point eſſuyer ſes *bourraſques*; c'eſt-à-dire, les humeurs bourruës & emportées.

Il ſe dit auſſi d'un malheur, d'un accident fâcheux, des peines qui arrivent dans la vie. Il ne ſe peut qu'il n'arrive dans notre vie des *bourraſques* & des tempêtes, puiſque nous faiſons tout notre navigation ſur une mér orageuſe. Ab. de la Tr.

Bourasque, ſe dit auſſi du déſordre qui arrive dans le corps d'une perſonne, par quelque mal, ou quelque reméde violent. L'émetique cauſe quelquefois d'étranges *bourraſques*, & remuë térriblement les humeurs. Il ſe trouva très-foible & très-abbatu par cette *bourraſque*. Dom Quichota.

BOURBE, ſubſt. f. Térre molle & détrempée d'eau; fange, bouë, comme celle des térres graſſes, des eaux croupies, & des lieux marecageux. *Cœnum.* Les tanches, les anguilles, ſentent ordinairement la *bourbe* quand elles ne ſont point dégorgées. On dit auſſi, la *bourbe* d'une playe; pour dire, le pus épais qui en ſort.

Nicod dérive ce mot du Grèc βόρβορος, ſignifiant la même choſe. Etienne Guichard allant plus loin à ſon ordinaire prétend que de חברבורה, *abarboura*, qui vient de חבר, *conjunxit*, & ſignifie *macula ſic appellata quòd ſit livori ſimilis*, & ſelon les Grammairiens Hébreux, *macula livoris*, une tache livide, *color ex pallido nigreſcens*, couleur d'un pâle noirâtre, que de là, dis-je, a été formé en Grèc βόρβορος, & *bourbe* en François, & *borra* en Eſpagnol.

Bourbe, ſe dit figurément de la baſſeſſe, & de toute ſorte d'ordure. Cet homme croupiroit encore dans la *bourbe*, s'il n'en eût été tiré par un tel favori. Un pécheur eſt bien malheureux de croupir dans la *bourbe* & dans l'ordure, ſans tâcher de s'en retirer par la pénitence.

On appelle auſſi *bourbes*, cértaines eaux minérales qui ſont en réputation de guerir quelques maladies de goutteux ou d'impotens, comme les *Bourbes* de Barrége.

BOURBELIER, ſ. m. Térme de Chaſſe. C'eſt la Partie du ſanglier, qu'aux autres animaux on nomme *poitrine*, & aux cérfs *la hampe*. *Pectus.*

BOURBEUX, euse. adj. Qui eſt plein de bourbe. *Cœnoſus.* Un ruiſſeau *bourbeux*, un gué *bourbeux*.

Il ſe prend auſſi pour, qui eſt formé de bourbe & de limon, qui vit dans la bourbe. On lit dans la fâble des grenoüilles traduite du Latin du P. Commire:

Déja ces inſectes bourbeux
Oſoient ſortir du marécage,
Et paroiſſant ſur le rivage,
Faiſoient fuir les troupeaux qui paiſſoient auprès d'eux.

On dit figurément d'un Orateur véhément, mais peu poli, que c'eſt un torrent *bourbeux*.

BOURBIER, ſubſt. m. Lieu plein de bourbe où on enfonce, & dont on a peine à ſe retirer. *Cœnoſa lacuna.* Les chariots peſants demeuroient la plûpart enfoncez dans des *bourbiers*. Vaug.

Bourbier, ſe dit figurément des embarras où on ſe trouve, des affaires fâcheuſes dont on a peine à ſortir. *Res, locus difficilis, periculoſus.* Il aura bien de la peine de ſe tirer de ce *bourbier*.

BOURBILLON, ſ. m. Térme de Maréchal. C'eſt le pus qui ſort d'une playe, d'une apoſtume, d'un javart quand il eſt mûr & épaiſſi. *Pus, ſanies.* Une plaie, un bourgeon, guériſſent bientôt quand le *bourbillon* en eſt ſorti.

BOURBON, ſ. m. Nom de pluſieurs lieux. *Borbonium.*

Bourbon l'Archambaud. *Borbonium Archambaldi.* Ville de France dans le Bourbonnois, ainſi appellée d'Archambaud ſon Seigneur. *Bourbon* n'étoit d'abord qu'une Baronie qui fut partagée entre deux fréres Archambaud & Anſeaume; ils eurent chacun dans leur partage une ville nommée *Bourbon*, ce qui fit que tous deux prirent le titre de Barons de *Bourbon*. *Bourbon l'Archambaud* paſſa dans la maiſon de France par le mariage de Béatrix héritiére de *Bourbon* avec Robért Comte de Clérmont, fils de S. Loüis en 1227. *Bourbon l'Archambaud* fut érigé en Duché par Charles le Bel en faveur de Loüis de Clérmont, ſurnommé le Grand, fils de Robért & de Béatrix.

Bourbon l'Archambaud eſt fameux par ſes bains chauds, qui ſont les plus fréquentez qui ſoient en France. Dans l'uſage ordinaire on dit *Bourbon* tout court, ſans ajouter l'Archambaud quand on parle de cette Ville. Les eaux de *Bourbon*, les bains de *Bourbon*, le voyage de *Bourbon*. Les Medecins ordonnent d'aller à *Bourbon*; on conſeille à ce malade de prendre les eaux de *Bourbon*. Gruter p. CX. n. 4. rapporte une ancienne inſcription qu'il dit être à *Bourbon*, qui montre que la réputation des eaux de *Bourbon* eſt très-ancienne. Elle porte, BROVONI. TH. MONAE. C. LATINUS. ROMANUS IN G. PRO SALUTE. COCLIAE FIL. C. EX VOTO.

Bourbon Lancy. *Borbonium Anſelmi*, ou *antiqui*, *primogeniti*. Petite ville de Bourgogne dans l'Autunois, ainſi appellée par corruption du nom du Seigneur à qui elle fut donnée, comme nous avons dit, & qui s'appelloit Anſeaume, de ſorte que *Bourbon Lancy* eſt originairement *Bourbon l'Anſeaume*; d'autres diſent que c'eſt *Bourbon* l'ancien, parce que c'étoit la portion de l'ancien ou de l'aîné de la famille. Mais puiſqu'on a dit *Bourbon l'Archambaud* du nom du Seigneur, il eſt plus vraiſemblable que l'on a dit auſſi *Bourbon l'Anſeaume* du nom du frére d'Archambaud, à qui ce *Bourbon*-là échut. On dit qu'on trouve beaucoup d'antiquitez fouiſſant aux environs de *Bourbon Lancy*.

BOURBON, ſ. m. Nom de l'Auguſte famille qui régne en France. Robért fils de S. Louis, & Comte de Clérmont, épouſa Béatrix Dame de *Bourbon* l'Archambaud. De ce mariage ſortit Louis de Clérmont ſurnommé le Grand, en faveur duquel Charles le Bel érigea *Bourbon* l'Archambaud en Duché l'an 1327. & qui porta le premier le nom de Duc de *Bourbon*. De ce Loüis ſont deſcendus de Pére en fils Jacques de *Bourbon*, Jean de *Bourbon*, Louis II. de *Bourbon*, Jean II. de *Bourbon*, François de *Bourbon*, Charles de *Bourbon*, Antoine de *Bourbon* Roi de Navarre, Henri de *Bourbon* Roi de France & de Navarre, Loüis XIII. & Louis le Grand XIV^{e} du nom. Le P. Le Moine Liv. VIII de ſon Saint Louis, dans la vuë prophétique que S. Louis a de ſa poſtérité, dit que Robert:

Par tout où les grands Lys épandront leur odeur,
Portera des Bourbons *la gloire & la grandeur.*
P. Le Moine.

Manes des grands Bourbons, *brillans foudres de guérre,*
Qui fûtes & l'exemple & l'éffroi de la térre. Corn.

Tel le grand S. Loüis, la tige des Bourbons,
Lui-même du Soldan forçoit les bataillons. Id.

Dans les Heros que pour régner fit naître
Des grands Bourbons *la Royale maiſon,*
Le ſang inſpire & prévient la raiſon;
Le noble inſtinct, qui dans le cœur domine,
Rappelle en eux leur auguſte origine,
Et de ce ſang reçu de tant de Rois
La Majeſté reclame tous les droits. P. Du Cerc.

Astres de Bourbon. *Aſtra Borbonia*, ou *Etoiles de Bourbon*. *Stella Borbonia.* Ce ſont trente Satellites que l'on a découvért proche du Soleil, & qui font leur révolution autour de ces Aſtre en quinze jours.

Isle Bourbon, ou de Bourbon. Iſle d'Afrique à l'Orient de la grande Iſle de Madagaſcar. *Inſula Borbonia.* Elle eſt aux François qui lui ont donné ce nom. Les Portugais qui l'ont découvérte les prémiers, la nommérent. *Maſcarenne.*

BOURBONNOIS, ſ. m. *Borbonienſis Provincia*, ou *Ducatus* Le *Bourbonnois* eſt un ancien Duché de France, ſitué entre l'Auvèrgne, le Forêt, la Bourgogne, le Nivèrnois, le Bèrry, & la Marche. Le *Bourbonnois* fut anciennement le Pays des Boïes, ou Boïens. Le haut *Bourbonnois* eſt proprement le Pays de Combrailles. Le reſte s'appelle le bas *Bourbonnois*. Le *Bourbonnois* eſt arroſé de l'Allier, & diviſé en 17 petites Châtellenies. Moulins eſt la Capitale du *Bourbonnois*.

BOURBONNOIS, OISE, ſ. m. & f. *Borbonienſis*, *Boius*. Qui eſt de *Bourbonnois*. Il ne ſe dit point pour ſignifier celui ou celle qui eſt de bourbon, ſoit de Bourbon l'Archambaud, ſoit de Bourbon Lancy, mais ſeulement qui eſt de la province de *Bourbonnois*. Je connoiſſois le P. Lingendes; il étoit *Bourbonnois*. Qui ſont ces Provinciaux-là? Ce ſont des *Bourbonnois*.

Ce mot & le précédent ſe prononcent comme ſi l'on écrivoit par ou *Bourbonnois*.

BOURBOURG, ſ. m. Ville de Flandres cédée aux François par la paix des Pays-Bas. *Burburgus*. *Bourbourg* étoit autrefois aſſez bien fortifié. Maintenant il eſt demantelé.

BOURBOURG, ſ. m. Tèrme de Fleuriſtes. C'eſt une tulippe de quatre couleurs, gris lavandé, colombin obſcur, colombin clair & blanc. CULT. DES FLEURS.

BOURCER, v. neut. Tèrme de Marine, qui ſe dit lorſqu'on ne met au vent qu'une partie d'une voile, & qu'on la trouſſe à mi-mât, ou au tiers de mât, par le moyen des cargues ou cordes deſtinées à cet effet: ce qui fait qu'on dit auſſi *carguer* dans le même ſens. Cela ſe fait quand on veut prendre moins de vent, afin de retarder le cours du vaiſſeau.

BOURCET, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un nom qu'on donne dans la Manche au mât de miſaine & à la voile. *Dolo*, *exiguum velum ad torbitam*.

BOURDALOU, ou **BOURDALOUE**, ſ. f. Mot nouveau qui ſignifie un étoffe modeſte dont les femmes s'habillerent pendant quelque tems, depuis que le P. *Bourdaloue* eut prêché fortement contre le luxe, & la magnificence des habits.

BOURDALOU. Ce mot ſignifie auſſi une ſorte de treſſe ou d'or, ou d'argent, ou de ſoye, large d'environ un doigt, qui ſert de cordon au chapeau, & qui s'attache avec une petite boucle de métal.

BOURDE, ſ. f. Menſonge dont on ſe ſert pour s'éxcuſer ou pour ſe divèrtir de la crédulité des autres. *Mendacium*, *commentum*, *nuga*. Cet homme m'a fait accroire qu'il avoit ſollicité pour moi, mais il m'a donné une *bourde*. C'eſt un gaillard qui ſe plaît à donner des *bourdes*, des bayes. Tu n'es pas homme à te repaître de *bourdes* & de coquecigruës. MASCUR.

Ce mot vient de l'Italien *burla*. MENAGE. Autrefois il ſignifioit auſſi un bâton gros par le bout ſur lequel on s'appuye, une ſorte de potence dont ſe ſervent les infirmes.

BOURDE, eſt auſſi un tèrme de Marine qui ſignifie la voile que l'on met quand le tems eſt tempêté.

BOURDEAUX, ſ. m. Nos peres écrivoient plus communément *Bordeaux*. Mezeray l'écrit ainſi, & quelques-uns le font encore, témoin la Faille & M. de Tillemont; mais *Bourdeaux* eſt mieux aujourd'hui, & il faut toujours le prononcer ainſi, quoique communément ceux du pays prononcent *Bordeaux*. *Burdigala*, *Burdegala*. Ville de France, Capitale de la Guyenne. *Bourdeaux* ſitué ſur la Garonne, eſt une des plus grandes, des plus riches, & des plus belles villes de France.

Iſidore de Séville écrit que *Bourdeaux* prend ſon nom de ceux qui l'ont peuplé, leſquels ils nomment *Burgos Gallos*, c'eſt-à-dire, *Bourgs Gaulois*, ou *ville Gauloiſe*. J'aimerois mieux le dériver à *Burgogalatino*, c'eſt-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *ville Gauloiſe*, le nom de bourg étant aſſez ancien, & dérivé de la langue Grècque, & par conſequent à l'uſage des Gaulois, pour ſignifier une Fortereſſe, comme l'on peut voir dans Végéce, Oroſe, & le Gloſſaire de Philoxène, *Burgus*, *Turris*, πύργος. DE MARCA, *Hiſt. de Bearn L. I. p.* 5. Favyn en ſon hiſt. de Navarre, L. II. p. 63. croit que *Bourdeaux* eſt ainſi appellé à cauſe de l'aſſemblage des eaux tant du reflux de la mèr qui remonte juſqu'à ſept lieuës au deſſus, que la Garonne, Gironde, Dordogne, & autres, qui s'aſſemblent près de là pour ſe jetter dans la mèr, & que c'eſt *Burgum aquarum*.

Les Bèrruyers, c'eſt-à-dire, ceux de Bèrry, étant trop ſerrez prirent le large, & quittant la rive de la Loire & leur ville capitale de Bourges aux plus vieux, vinrent s'habituer ſur la Garonne, où ils bâtirent *Bourdeaux*, laquelle ils appellèrent Bourges, *Bituriges*, comme la ville capitale de leur pays qu'ils avoient laiſſée. J'ai vû une ancienne inſcription dans le Château Trompette qui portoit *Auguſto ſacrum & Genio Civitatis Biturigum Viviſcorum* FAVYN, *hiſt. de Nav. p.* 63. 64.

L'Archevêque de *Bourdeaux* diſpute à celui de Bourges le titre de Primat d'Aquitaine. *Bourdeaux* a Parlement, Senechauſſée, Amirauté, Bureau des Finances, Généralité, Cour des Monnoyes & Univèrſité. Les vins de *Bourdeaux* ſont eſtimez, on fait cas ſur tout de ceux de Grave.

De la Brouſſe dans ſon Livre ſur la Primatie d'Aquitaine, a ramaſſé les étymologies du nom de *Bourdeaux*. Selon lui *Bourdeaux* n'eſt point une Colonie des Bituriges, mais des Phéniciens. Ainſi il ne peut ſouffrir Iſidore, qui dit que *Burdegala* vient de *Burgi* & *Galli*. *Burdegalam appellatam ferunt*, *quod Burgos Gallos primùm colonos habuerit*; *quibus antea cultoribus impleta eſt*. Cependant il conjecture qu'on pourroit changer *Burgos* en *Brigos*, ou *Briges*, qui ſont mot Phéniciens. Car, dit-il, pourquoi plûtôt *Burgegala*, que *Brigegala*? Enſuite, parce que *Riges* en Phénicien, ſelon lui, ſignifie hommes braves, gens de cœur; il ſoupçonne que l'Hèrcule Gaulois, ſurnommé Ogmius, auroit bien pû venir à *Bordeaux* en allant en Eſpagne, & donner ſon nom de brave & de courageux à cette ville; mais, continuë-t-il, les Phéniciens donnoient aux lieux les noms des fruits qui y naiſſoient; il ſe pourroit bien faire que *Bourdeaux* vient de Ibura (Il vouloit dire עיבור, *ibburach* Chaldéen) qui ſignifie abondance, fèrtilité, & de *dagan*, דגן, qui ſignifie *blé*; car encore aujourd'hui le pays de Médoc & celui d'entre deux mèrs porte beaucoup de blez. Mais, ajoûte-t-il, ne ſeroit-il point mieux de dire que comme les habitans de Saintonge portoient un habit nommé *bardus*, les Bourdelois le prirent auſſi à cauſe du voiſinage, & de là furent appellez *Bardigalli*, comme une partie de la Gaule fut appellée *Gallia Braccata*, à cauſe des brayes qu'elle portoit. Il croit encore qu'il faut tirer ce mot *bardus* de l'Hébreu *bardes*, ou de l'Arabe *bord*. Peut-être auſſi furent-ils appellez *bardi*, à cauſe de leur habileté dans la Poëſie & la muſique Gauloiſe, ainſi que les fameux Bardes. Vinet a dit que *burdigala* étoit un mot Celtique. S. Jérôme 2ᵉ préf. ſur l'Ép. aux Galates, dit que l'Aquitaine tiroit de Grèce l'origine du nom *Burdigala*. Enfin, il conclut que les Romains pourtant pourroient bien être les Auteurs de ce nom, car c'étoit leur coutume de donner des mots de leur façon à tous les lieux qu'ils conquéroient, ou dans leſquels ils établiſſoient des Colonies. Tout cela ne nous avance guère; mais au moins c'eſt tout ce qu'on dit de l'etymologie de *Bourdeaux*.

Le même Auteur prétend que c'eſt *Bourdeaux* & non pas Bourges, qui a eu la Primatie d'Aquitaine. Voici quelques-unes de ſes raiſons. Le droit de viſite qu'a pretendu l'Archevêque de Bourges, n'eſt point un droit de Primat, mais de Mètropolitain. Hincmar égale l'Archevêque de Bourges & celui de *Bourdeaux*, les appellant tous deux *Primarum Sedium Regni Aquitanici*. L'Évêque de Reims a eu le titre de Primat de ſa Province avant Bourges. Le changement de Protaire ne prouve rien, on peut paſſer d'un Siége à un autre qui eſt égal. Le Concile de Tulle a donné le nom de Primat à l'Archevêque de *Bourdeaux*, cette ville étoit la capitale de la Novempopulanie; des Evêques de *Bourdeaux* ont préſidé à des Conciles où étoit l'Archevêque de Bourges, à ſçavoir, au Concile d'Agde, au prémiér d'Orléans, & au ſecond de Mâcon, qui ſe tint en 588. Il s'enſuit que Bourges n'avoit point encore de primatie. Voyez BOURGES. Mrs de Sainte Marthe ne ſont point du ſentiment de M. de la Brouſſe. Nous avons des antiquitez de *Bourdeaux* par un Anonyme à Poitiérs 1565. Selon Meſſieurs de l'Academie des Sciences la longitude de *Bourdeaux* eſt 17ᵈ, 8'; & ſa latitude 44ᵈ, 50'. Voyez ſur *Bourdeaux*, *Notitia utriuſque Vaſconia Aucl. Arn. Oihenarto*, de Hauteſèrre, *Rer. Aquit*. M. Valois, *Notitia Gall*. De Sᵗᵉ Marthe *Gall. Chr. T. I. p.* 194.

BOURDELAGE, ſ. m. Tèrme des Coûtumes, eſt une redevance qu'on doit au Seigneur en argent, blé, & plume ou volaille, ou de deux de ces trois choſes, ſelon la Coûtume de Nivèrnois. *Jus exigendi prædiatorii vectigalis*. Le droit de *bourdelage* en Bourbonnois eſt de pareille condition & qualité que le droit de taille réelle, & le mot de *Bourdelier*, ſe dit non ſeulement du détenteur, mais auſſi de l'héritage, de la redevance & du contrat, & même du Seigneur auquel ce droit eſt dû. Seigneur *bourdelier*.

Ce mot, ſelon Coquille, dans ſon hiſt. de Nivèrnois, vient de *bord*, qui en ancien langage Tudeſque ſignifie un domaine, métairie, ou fèrme à la campagne; & de là eſt tiré l'ancien mot François *borde*, qui ſignifie la même choſe. Quand un homme riche avoit un ou pluſieurs domaines à la campagne, il les bailloit à un ou pluſieurs laboureurs à pèrpétuité, pour les faire valoir, & en payer une redevance, en grain & en volaille, & le *bourdelage* conſiſte en ces trois chôſes, ou pour le moins en deux des trois.

BOURDELAGE, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit, Paillardiſe. *Impudicitia*.

BOURDELOIS, OISE, ſ. m. & f. *Biturix*, *Viviſcus*, *Burdigalenſis*. Qui eſt de Bourdeaux. On écrivoit autrefois *Bordelois*, mais aujourd'hui il faut écrire & prononcer *Bourdelois*, & M. de Marca lui-même n'écrit jamais autrement dans ſon hiſtoire de Bearn,

Les

Google

Les *Bourdelois* ſont les anciens *Bituriges, Viviſci*; & quelques-uns prétendent que ce nom s'eſt corrompu de celui de *Bituriges*. Iſidore le tire de *Burgos Gallos*, étymologie qui ne plaît point à M. de Marca, qui aimeroit mieux le dériver à *Burgo Gallaico*, c'eſt-à-dire, *Bourg Gaulois*, ou *ville Gauloiſe*. Céſar ne fait aucune mention des *Bourdelois*, ou Viviſques, dans la conquête de l'Aquitaine. Lurbe a cru qu'ils étoient compris ſous les términes généraux des peuples éloignez, qui conſérverent leur liberté par le moyen de la rigueur de l'hyver. M. de Marca en conclut qu'ils ne ſont point une Nation Aquitaine, mais un peuple Gaulois; ou bien qu'ils ſont compris ſous le nom de Citez Armoriques. Notre Poëte *Bourdelois*, Auſone, après avoir long-tems gouvérné les écoles de ſon pays, ſe rendit capable d'exercer le Conſulat à Rome. Mascur.

BOURDELOIS, ſ. m. Petit pays de Guyenne, qui eſt autour de Bourdeaux, & qui porte auſſi le nom de Guyenne propre. *Burdegalenſis ager*. L'an 778. le *Bourdelois* fut érigé en Comté en faveur de Seguin. Ceux qui écrivent Bordeaux écrivent de même Bordelois, & quelques-uns prononcent auſſi de même, mais il n'eſt pas du bel uſage. Gabr. De Lurbe a écrit la Chronique *Bourdeloiſe* imprimée *in quarto* à Bourdeaux en 1619.

BOURDELOIS, ou BOURDELAIS, ſ. m. Gros raiſin de treille, blanc ou rouge. Le *Bourdelois* n'eſt pas un bon raiſin. La Quintinie écrit *Bourdelais*. Le *Bourdelais* eſt un eſpéce de gros raiſin blanc, longuet, qui fait de très-grandes & groſſes grappes, ne meurit preſque jamais, & par conſequent eſt propre à faire des confitures, ou à s'en ſérvir ſimplement en verjus. Il ſert encore pour fournir des feuilles à garnir les plats au mois d'Octobre. La Quint. *P. III. s. 14.* Le *Bourdelais*, autrement verjus, tant le blanc que le rouge, eſt une eſpéce de pied de vigne qui ſe taille au printems, & ſe provigne, ſe greffe, & ſe plante comme l'autre vigne pendant les mois de Janvier, Févier & Mars; il faut l'ébourgeonner au printems pour lui ôter les branches foibles & inutiles. Id. *P. VI. p. 174.*

BOURDER, v. n. Vieux mot, dont on ſe peut ſérvir encore dans le ſtile burlèſque. Il ſignifie, ſe mocquer, dire des ſornettes, des Bourdes, des menſonges. *Mendacia fallere, imponere*. Ce coquin ne fait que *bourder*.

BOURDEUR, ſ. m. Donneur de bourdes. *Mendax, illuſor, deriſor*. De ce mot corrompu on a fait le provérbe, Autant pour le *Brodeur*, au lieu de dire pour le *Bourdeur*. On dit *Bourdeuſe* au feminin.

BOURDIN, ſ. f. Eſpéce de Pêche qui murit & ſe mange au mois de Septembre. Le mois de Septembre eſt le véritable mois des bonnes pêches; tout en regorge. Ce ſont les *bourdins* qui commencent, les Chevreuſes les ſuivent de près, &c. La Quint. Le *bourdin* murit vèrs la fin d'Août. Id. *Part. III. c. 5.* Elle a le goût bon. Id. La *Pêche bourdin* n'eſt pas tout à fait ſi groſſe que les Magdelaines, Mignones, Chevreuſes, &c. quoiqu'elle en approche de fort près, quand l'arbre étant un peu vieux, on lui laiſſe moins de charge, les nouvelles plantées ſont un peu tardives à rapporter; mais quand elle commence de ſe mettre à fruit, elle charge extrémement. Voilà ce qui fait que quelquefois les pêches en ſont moins groſſes. Elle eſt des plus rondes, des mieux colorées, & le dedans ne dément en façon du monde cette belle phyſionomie extérieure.

BOURDON, ſ. m. Bâton fait au tour, qui a une pomme en haut & au milieu, & un fèr pointu par en bas, que portent les Pelerins. *Baculus longior qualem geſtare ſolent qui peregrinationes obeunt*. On peint S. Jacques avec ſon *bourdon*.

Ménage dérive ce mot du Latin *burdo*, qui ſignifie un *âne*, ou un *mulet*, parce qu'il aide à marcher comme les mulets: de même qu'on appelle un bâton la *haquenée des Cordeliers*; & que des *bourdes* ſignifioient autrefois des potences. Selon Guichard דרב, *darab*, fait *dourban*, דרבן, (il falloit dire *dorban*) qui eſt expoſé, *Stimulus quo ruſtici arantes boves pungunt*, *fuſtis*, *baculus*, c'eſt-à-dire, l'aiguillon dont on pique les Bœufs à la charuë. *fuſtis baculus*, bâton. De ſorte que par tranſpoſition de ces radicales en ברדן. *bourdan*, *bourdon* s'en trouvera dérivé en François en même ſignification. M. le Moine prétend que ce mot eſt Arabe, & qu'il ſignifie un *bâton* fait du bois qui fourniſſoit la matiére au papier.

Dans la vie du B. Simon, Hèrmite de S. Auguſtin, il eſt fait mention d'un *bourdon* de fèr, *cum uno bordono ferreo in manu*; ſur quoi le P. Papebrock remarque que c'eſt un mot François & Italien, *Act. SS. April. T. II. p. 828.* & dans les actes de S. Canion qui ſemblent avoir été faits ſur la fin du IIIe ſiecle, mais qui ſont faux, & ne peuvent être même du commencement du Ve ſiécle, on trouve *burdilli* pour des bâtons, des inſtrumens, dont ce Saint fut battu pendant une heure. C'eſt apparemment un diminutif de *burdo*, qui ſeroit fort ancien ſi ces Actes étoient vrais.

BOURDON, ſe prend auſſi quelquefois pour le pélerin même qui le porte. *Peregrinus*.

> *Hé quoi! Madame à ſon chevet*
> *Pourrois voir un* Bourdon? La Font.

Planter le *bourdon* en quelque lieu. *Sedem in aliquo loco figere*. C'eſt une façon de parler provérbiale & figurée, qui veut dire s'établir en quelque lieu.

Il y a auſſi trois étoiles, qu'on appelle *les trois bourdons*, que les payſans appellent *les trois Rois*, qu'ils ſuppoſent avoir eu chacun un *bourdon* en faiſant leur pélerinage en Bethléem. Ce ſont en Aſtrologie les trois grandes étoiles de la Conſtellation d'Orion, dont l'une eſt à ſon pied gauche, l'autre au milieu de ſon baudrier, & la troiſiéme à l'épaule.

BOURDON, en térme d'Imprimerie, eſt une faute que commet l'ouvrier lorſqu'il omet quelques mots.

BOURDON, eſt auſſi une groſſe mouche guêpe qui fait beaucoup de bruit en volant. *Fucus*. Ce mot eſt fait par onomatopée du bruit que font les mouches en volant. *Bombus*. Swammerdam en décrit huit eſpéces.

En ce ſens Guichard dérive ce mot de דבורה, *debora*, mot Hébreu, qui ſignifie une *abeille*; faiſant par tranſpoſition בורדה *borda*, d'où bourdon, *veſpa*, *fucus*, a été formé en François, ſi on veut l'en croire. Mais apparemment c'eſt le bruit que font ces inſectes qui leur a fait donner ce nom.

BOURDON, eſt auſſi le jeu de l'orgue qui fait la baſſe, qui a le ſon plus creux, & qui a les plus gros tuyaux. *Ordo tuborum ſoni gravioris*. Le *bourdon* eſt un des principaux jeux de l'orgue. Il eſt de bois & bouché. Il eſt accordé à l'uniſſon avec la montre. Il y a un ſecond *bourdon* qui eſt de quatre piéds quand il eſt bouché, ou de huit piéds quand il eſt ouvert, fait en forme de flute, qui eſt à l'octave de la montre ou du prémier *bourdon*. Il peut être d'étain ou de bois. Mathieu Paris témoigne que ces tuyaux ont été appellez *burdones*, à cauſe qu'ils reſſemblent aux *bourdons* des Pelerins. On le dit auſſi des baſſes de quelques autres inſtrumens, comme des deux flûtes ou chalumaux des cornemuſe & des muſettes, dont le vent ne ſort que par la patte. Notre *bourdon* ou baſſe répond à la notte que les Grecs appelloient προσλαμβανόμενος. Les Anciens avoient de groſſes flutes faites en forme de bâton, qu'ils appelloient *bourdon*, d'où ſont venus ces térmes de Muſique, parce que ces ſons creux & bas imitent le bourdonnement des mouches.

On appelle auſſi *bourdon*, la groſſe cloche de Notre-Dame de Paris.

FAUX-BOURDON, eſt une Muſique ſimple qui ſe chante notte contre-notte, & qu'on appelle auſſi *ſimple contrepoint*, à la différence du contrepoint figuré, qui ſubdiviſe les nottes en crochuës & doubles crochuës. *Rudior muſicorum conſentus*. Les Italiens nomment encore *faux-bourdon* une cèrtaine harmonie produite par l'accompagnement de pluſieurs ſixtes de ſuite, qui fait entendre pluſieurs quartes entre deux parties ſupérieures, parceque la troiſiéme de ces parties eſt obligée de faire pluſieurs tiérces avec la baſſe. Broſſard

BOURDON, ſ. m. Eſpéce de poire. Le *bourdon* eſt une poire de la fin de Juillet, qui pour la groſſeur, la qualité de ſa chair, de ſon goût, de ſon parfum & de ſon eau, auſſi-bien que par le tems de ſa maturité, reſſemble à peu près au Muſcat Robert, & n'en eſt guère différent que par la queuë qu'il a plus longue. La Quint.

BOURDONNANT, ſ. m. L'oiſeau *bourdonnant* eſt un oiſeau de l'Amerique qui a le plumage fort joli, & qui n'eſt que de la groſſeur d'une des plus groſſes guêpes. Il a le bèc noir, & auſſi délié que la pointe d'une aiguille fine, avec des jambes & des piéds proportionnez au reſte du corps. Quand il vole, il tient ſes ailes étenduës ſans les battre, dans un mouvement égal & continuel, comme font les abeilles & les autres mouches. Il ſe meut avec beaucoup de viteſſe, & chèrche les fleurs & les fruits. Il y en a de deux ou trois ſortes, mais tous fort petits. Ils n'ont pas tous le même plumage. Les plus gros ſont noirâtres. On l'appelle auſſi l'oiſeau mouche.

BOURDONNÉ, ÉE, adj. Tèrme de Blaſon, qui ſe dit des croix garnies aux extrémitez des pommes ou bâtons ſemblables à ceux des Pelerins, ou dont les branches ſont tournées & arrondies en bourdons de Pelerins. On les appelle plus ordinairement *pommetées*. *Globatus*. Les Prieurs mettent auſſi des bourdons ou des bâtons dèrriére l'Écu de leurs Armes, pour màrque de commandement, comme les Abbez font des croſſes.

BOURDONNEMENT, ſ. m. Bruit ſourd & confus que font les bourdons. *Bombus, murmur, fremitus*. On le dit auſſi de ce bruit confus que font les hommes qui murmurent.

On appelle auſſi un *bourdonnement* d'oreilles, cette eſpéce d'infirmité qui fait entendre un bruit ſourd, & qui eſt un commencement de ſurdité.

BOURDONNER, v. n. Faire un bruit ſourd tel que font les bourdons.

Digitized by Google

bourdons. *Bombum facere, edere.* Il n'y a rien de plus importun qu'une mouche qui *bourdonne* aux oreilles.

Le moindre bruit éveille un mari ſoupçonneux :
Qu'à l'entour de ſa femme une mouche bourdonne,
C'eſt cocuage qu'en pèrſonne . . . . La Font.

BOURDONNER, ſe dit figurément d'un murmure ou d'un bruit confus dont on n'entend que la moitié des paroles. *Strepere, murmurare, ſuſurrare.* J'ai entendu *bourdonner* quelque choſe de cette nouvelle, mais je n'en ſai pas le détail. Il eſt vieux ; mais cela n'empêche pas qu'on ne s'en ſerve encore dans le ſtile bas & comique. Ce vieux fou *bourdonne* inceſſamment ; pour dire, ne fait que murmurer entre les dents.

BOURDONNET, ſ. m. Tèrme de Chirurgie. Les *bourdonnets* ſont de charpie. il ont la forme d'un noyau d'olive, on s'en ſert pour arrêter le ſang qui coule d'une playe, pour tenir une playe dilatée pour y porter des medicamens, & pour en abſorber le pus. Voyez M. Dionis.

BOURG, ſ. m. Ville non clauſe; habitation de peuple qui tient le milieu entre la ville & le village. *Vicus, pagus.* Quelques-uns le reſtreignent aux lieux qui ne ſont fèrmez ni de murs, ni de foſſez. D'autres au contraire, comme Meſſieurs de l'Académie, veulent que ce ſoit un gros village fèrmé de petites murailles. Il y a peu de fiefs conſidérables où les Moines n'ayent bâti de nouveaux *bourgs*, du conſentement des Seigneurs, & la fondation des Prieurez a produit cet avantage d'augmenter le nombre des habitans, & de mettre à profit beaucoup de tèrres incultes; parce que ces nouveaux *bourgs* étoient peuplez de nouveaux habitans, & c'étoit une des premieres conditions du traité que les Moines faiſoient avec les Seigneurs. Du reſte, les Seigneurs leur laiſſoient tout l'exèrcice de la juſtice ſur ces étrangers, & n'en éxigeoient aucun ſervice, ni aucune corvée, ſi ce n'étoit celles de travailler à la réparation des ouvrages publics, dont ils avoient l'uſage, auſſi-bien que les anciens habitans, comme les ponts & les chauſſées. Loeneau.

Nicod & Cujas dérivent ce mot du Latin *pyrgus*, venu du Grèc *πύργος*, ou du Latin *burgus*. Cambden eſt à-peu-prés de même opinion, *Britan.* p. 625. & 852 Car il pretend que ce nom ne s'eſt formé que ſous les dèrniers Empereurs après la tranſlation de l'Empire à Conſtantinople, du nom *πύργος*, & qu'il ſignifie un petit château, un fort, & que c'eſt de là que vient le nom de Bourguignons, parce qu'il habitoient dans ces ſortes de châteaux. Mais ce mot vient de l'Allmand *burg*, qui eſt très-ancien dans cette langue, comme on voit par la tèrminaiſon de la plûpart de leurs villes. Luitprand L. III. C. 15. en parlant des Bourguignons dit, que dans leur lange *burgum* ſignifie un amas, ou aſſemblage de maiſon, qui n'eſt point renfèrmé de murailles. Les Allemands appelloient *burger*, ou *Burgar*, les habitans de ces ſortes de lieux. Iſidore. L. IX. C. 4. dit *Burgarii à burgis dicti.* Dans Végéce le mot de *burgus* ſignifie ſeulement une *tour*, ou *petit château*. Le ſentiment le plus vrai ſemblable c'eſt que *burgus* vient du mot *pyrus*, *πύργος*, le *π* ſe change aiſément en *b* & l'*υ* Grèc ſe change en *u* dans pluſieurs mots qui ont paſſé de la langue Grèque dans la Latine, &c. Ou plutôt *πύργος*, & *burg*, ſont le même nom. Voyez Cluvier, *Germ. Ant.* L. I. p. 120.

BOURG, ſ. m. Ville de France, Capitale de la Breſſe. On dit ſouvent *Bourg-en-Breſſe. Forum Seguſianum. Tanum, Burgus.* M^{rs} de Méziriac & Vaugelas, ſouvent citez dans ce Dictionnaire, étoient de *Bourg-en-Breſſe. Bourg-ſur mer* eſt une autre ville de France en Guyenne à l'embouchure de la Dordogne dans la Garonne.

FAUXBOURG, ſ. m. Habitation de peuple attenant les portes d'une ville. *Suburbium.* Les villes de guèrre ne doivent point avoir de *Faux-bourgs*; car ils favoriſent les approches des ennemis.

Ce mot vient de *fors* & *bourgs*, comme qui diroit *hors le bourg.*

On dit figurément de ceux qui approchent de quelque choſe, mais qui ne ſont pas dedans, qu'il ſont dans les *faux-bourgs.*

BOURGADE, ſ. f. Diminutif de *Bourg. Pagus.* Cette Comté à dix villes, trente *bourgades*, & quatre à cinq cens villages Patru.

BOURGAGE, ſ. m. Terme de Coûtume. Ce qui eſt ſitué dans l'étenduë des villes & de la banlieuë. Ce ſont proprement les maſures, manoirs & héritages qui ſont ès bourgs, & qui ſont tenus ſans fiefs du Roi, ou d'autres Seigneurs du bourg, & qui gardent les coûtumes des bourgs, & payent les rentes aux termes accoûtumez, ſans qu'ils doivent autre cenſive ni redevance.

Quand il s'agit de l'Anglètèrre, *le Bourgage* eſt la maniére dont les Citez, les villes, les Bourgs, &c. tiennent leurs tèrres du Roi, ou de quelque autre Seigneur, moyennant une cèrtaine rente ou redevance annuelle. Harris. M. Boyer ajoute que c'eſt auſſi cette rente, ou redevance ; mais Harris ne le dit point.

On dit *Franc-bourgages*, comme on dit Franche-bourgeoiſie. Par une Déclaration du 4. Décembre 1641. le Roi ordonna que toutes pèrſonnes nobles & rôturiers propriétaires & poſſeſſeurs d'heritages allodiaux en *franc-bourgage* & franche-bourgeoiſie, qui n'ont juſtice, fuſſent & demeuraſſent confirmez, & leurs ſucceſſeurs à pèrpétuité, à leur allodialité, &c.

BOURGEOIS. Prononcez BOURJOIS, ſ. m. Nom collectif. L'aſſemblage du peuple qui habite dans une ville. *Cives.* Il ne faut pas mettre les armes entre les mains des *bourgeois.* La Police des marchez veut que le *bourgeois* ſoit fourni avant les Marchands & Regratiers.

BOURGEOIS, ſignifie quelquefois dans le Droit les roturiers qui habitent les villes, & ſont oppoſez aux vilains qui habitent la campagne, *Cives ignobiles.* Dans la plus baſſe Latinité on trouve *Burgenſis*, pour ſignifier habitant d'une ville. Voyez *Act. Sanct. Mart. T. III. p. 417. A. 536. A. 551. A. &c.*

Ce mot vient de l'Allemand *burger*, ſignifiant la même choſe ; ou plûtôt, ſelon Paſquier, du vieux mot *bourg*, qui ſignifioit une ville.

BOURGEOIS, ſe dit auſſi de chaque particulier habitant de la ville. *Civis.* Ce Marchand, cet Avocat eſt un bon *bourgeois.*

Le tranquille bourgeois, *le ſoldat ſous les armes,*
De la noble amitié reconnoiſſent les charmes. Vill.

BOURGEOIS, ſe dit auſſi pour marquer les gens du tiers État, à la diſtinction des Gentilshommes & des Eccléſiaſtiques qui joüiſſent de pluſieurs privilèges dont le peuple ne joüit pas. Les charges de l'État ſont portées par le *bourgeois.* On dit en ce ſens, un tel eſt Gentilhomme, & un tel n'eſt que *bourgeois.* Une telle femme eſt bien Demoiſelle, & une telle n'eſt qu'une ſimple *bourgeoiſe.*

Laiſſez les bons bourgeois *ſe plaire en leur ménage ;*
C'eſt pour eux ſeuls qu'Himen fit les plaiſirs permis. La Font.

On eppelle en pluſieurs Coûtumes *Bourgeois du Roi*, des habitans qui ont quelque privilége pour plaider ſeulement en la Juriſdiction Royale, & decliner la Juriſdiction des Seigneurs : ce qui a lieu dans les Coûtumes de Troyes, de Champagne, de Chaumont, de Sens & d'Auxèrre : ce qu'on appelloit auſſi *droit de jurée*, parce que ceux qui ſe rendoient juſticiables du Roi, faiſoient un ſèrment par devant le Juge Royal, & pour cela on payoit un droit de ſix deniers pour livre des meubles, & deux deniers des immeubles ; ce qui s'appelloit *droit de bourgeoiſie.*

BOURGEOIS, ſe dit quelquefois en mauvaiſe part par oppoſition à un homme de la Cour pour ſignifier peu galant, peu ſpirituel, qui vit & raiſonne à la maniére du bas peuple. C'eſt un franc *bourgeois.* Molière a dit, Je ne vis jamais un corps compoſé d'atomes plus *bourgeois.* Le Gentilhomme *bourgeois.*

Puis retournant chez eux au ſortir de l'Aſie,
Ces bons & paiſibles Héros
Paſſèrent en bourgeois *le reſte de leur vie,*
Et nous laiſſerent en repos.

BOURGEOIS FIEFFÉ. C'eſt l'habitant d'une ville dont la bourgeoiſie, la Mairie, l'Échevinage & la Commune ſont tenuës en fief du Roi, ou d'un autre Seigneur. Rageau.

BOURGEOIS, en tèrme de Marine, eſt le propriétaire d'un vaiſſeau, ſoit par achat, ſoit qu'il en ait fait faire la conſtruction. *Navis dominus.* C'eſt celui qui l'équippe de tous ſes apparaux & agrèils, & qui le frette enſuite, c'eſt-à-dire, le louë à un Marchand pour faire voyage, ſuivant les conditions d'un traité qu'on appelle *charte-partie.*

Ce mot eſt venu du ſtile de la Hanſe Teutonique, à cauſe qu'il n'eſt pèrmis en Allemagne qu'aux *bourgeois* des Villes Hanſéatiques d'avoir & de faire conſtruire des navires, & qu'en effet tous les Seigneurs & proprietaires d'un navire ſont nommez *bourgeois.* Les Patrices ou Senateurs de Rome ne pouvoient poſſeder ou tenir en propre des navires, mais ſeulement des barques : cela n'étoit pèrmis qu'aux *bourgeois.*

Les ouvriers appellent auſſi *bourgeois*, celui pour lequel ils travaillent. Il faut ſervir le *bourgeois.* Le Maçon, l'Artiſan, tâchent toûjours à tromper le *bourgeois.* C'eſt en ce ſens & en oppoſant les *Bourgeois* aux Artiſans, que le Roi dit dans l'Ordonnance de 1667. art. XI. Les Juges & les parties pourront nommer pour experts des *Bourgeois* ; & en cas qu'un Artiſan ſoit intéreſſé en ſon nom contre un *bourgeois*, il ne pourra être pris pour tiers expert qu'un *bourgeois.*

BOURGEOIS, OISE. Eſt auſſi adj. dans les mêmes ſens qu'il eſt ſubſtantif. Une maiſon *bourgeoiſe*, c'eſt une maiſon bâtie ſimplement & ſans magnificence, mais commode & logeable, & elle eſt également oppoſée à palais, hôtel & à cabane, ou maiſon de payſan & d'artiſan On appelle dans les bourgs & villages maiſons *bourgeoiſes*, celles que les bourgeois des villes voiſines y ont, par oppoſition à celles des habitans du lieu. Dans les villages

Digitized by Google

lages des environs de Paris tout eſt plein de maiſons *bourgeoiſes* très-propres. Une maiſon ou famille *bourgeoiſe*, eſt une famille qui n'eſt pas noble, mais au deſſus de l'artiſan par les biens & ſes emplois. On le dit auſſi adjectivement dans l'autre ſens. Cela eſt du dernièr *bourgeois*. MOL. Corrigez-vous de vos façons de parler *bourgeoiſes*, c'eſt-à-dire, baſſes & populaires. Il a des manières d'agir tout-à-fait *bourgeoiſes*. Vous allez voir entrer dans cette famille un air *bourgeois* qui n'en ſortira de dix générations.

FRANC-BOURGEOIS. Voyez FRANC.

On appelle *garde-bourgeoiſe* un droit établi dans la Coutume de Paris à limitation de la garde-noble, par lequel les père & mère, aïeul, ou aïeule, ont droit de joüir des biens de leurs enfans mineurs ſans leur en rendre compte, en les entretenant ſelon leur état, & en payant leurs dettes mobiliaires. *Pupillorum tutela & hæreditatis procuratio.*

On appelle auſſi *garde-bourgeoiſe*, la milice des *bourgeois* qui font garde en quelque partie de leur ville. *Civium excubiæ.* On appelle *caution bourgeoiſe*, une bonne caution, & facile à diſcuter.

BOURGEOISE, ſ. m. Sorte de petite monnoye de billon qui avoit cours ſous le règne de Philippe le Bel. Il y avoit des *bourgeois ſimples*, & des *bourgeois doubles*. Les *bourgeois* ſimples étoient les deniers pariſis, & les *bourgeois* doubles, les doubles pariſis. LE BLANC, *Traité des monnoyes*.

BOURGEOIS, ne ſe dit jamais pour habitant de Bourges. Il faut dire habitant de bourges, un homme, une femme de Bourges.

BOURGEOISE, ſ. f. Terme de Fleuriſte. Tulippe d'un rouge vif tirant ſur l'oranger blanc. MORIN, *Cult. des Fl.*

BOURGEOISEMENT, adv. D'une manière bourgeoiſe. *Agreſtiùs, ſimpliciùs, rudiùs.* Il vit, il parle, il raiſonne *bourgeoiſement*. Sur le midi il dîne *bourgeoiſement*, & en famille; mais bien & avec appétit. VIGN. MARV.

BOURGEOISIE, ſ. f. Droit qu'on acquièrt par la demeure qu'on fait dans une ville, de joüir des priviléges qui lui ſont accordez. *Jus civitatis.* Il faut une demeure de dix ans dans les villes franches pour acquérir le droit de *bourgeoiſie* & l'exemption de la taille. Le droit de *bourgeoiſie* à Rome, ou de Citoyen Romain, donnoit de grands avantages: on l'accordoit même à des étrangèrs. Lacédémone étoit ſi jalouſe de ſon droit de *bourgeoiſie*, qu Hérodote a obſèrvé qu'elle ne l'a accordé qu'à deux pèrſonnes. LA GUIL. Les François pèrdent le droit de *bourgeoiſie* Françoiſe, en s'établiſſant dans les Pays étrangers; mais ils le recouvrent s'ils reviennent en France. PIMONT, *dans le nouveau Praticien François*. Voyez dans l'hiſt. de Lyon du P. Meneſtrier, p. 448. la manière dont on doit demander la *bourgeoiſie*, & y être reçû.

BOURGEOISIE, ſe dit auſſi en tèrme collèctif, de tout le corps des bourgeois. *Cives.* La *bourgeoiſie* eſt en armes, &c. La *bourgeoiſie* eſt toujours la Copie de la Cour. SCAR.

BOURGEON. Prononcez BOURJON, ſ. m. Le bouton qui pouſſe aux arbres & aux plantes au printems. *Gemma, oculus.* La gelée n'eſt dangereuſe que lorſque les *bourgeons* commencent à pouſſer.

Ce mot vient de *burrio*, qui a été fait de *burra*, *bourre*. MENAGE. Les *bourgeons* ont la même peau, le même parenchyme, les mêmes corps ligneux, les mêmes inſertions & les mêmes moëlles que la tige, c'eſt-à-dire, les mêmes parties qui par le moyen d'un nouveau ſuc qui y entre continuellement, reçoivent une extenſion pareille à celle de l'or qui paſſe par la filière, & qui ſe déployent à-peu-près comme les tuyaux d'une lunette d'approche. Les *bourgeons* ſont toujours placez entre la tige ou branche dont ils ſortent, & la baſe des pedicules, ou queuës des feuilles.

BOURGEON, ſe dit auſſi de tout le nouveau jet des arbres & des vignes. *Germen, ſurculus.* On défend l'entrée des bêtes dans les bois nouvellement coupez, à cauſe qu'elles mangent les *bourgeons*, les jets tendres & nouveaux.

BOURGEON, eſt auſſi un bouton rouge qui vient au viſage, ainſi nommé, à cauſe qu'il en vient d'ordinaire à ceux qui boivent trop de vin, comme ſi c'étoit encore la vigne qui pouſſât un *bourgeon*. *Papula.* Elle peint de *bourgeons* ſon viſage guèrrier. BOIL.

BOURGEONNER, v. n. Pouſſer des bourgeons. *Gemmare, gemmas agere.* Les arbres *bourgeonnent* au printems.

BOURGEONNÉ, ÉE. part. & adj. *Gemmatus.* Qui a des bourgeons au viſage. On dit ordinairement, que les yvrognes ont des nez *bourgeonnez*.

BOURG-EPINE, ſ. m. C'eſt un arbriſſeau qu'on appelle autrement *Nerprun* ou *Noirprun*. *Rhamnus.* Voyez ces mots.

BOURGES, ſ. m. Ville de France, Capitale du Bèrry. *Bituriges*, *Avaricum Biturigum*. *Bourges* eſt ſitué au confluent de l'Eure & de l'Auron, tout entouré de marais excepté d'un côté, comme a dit Céſar dans ſes Commentaires. *Bourges* eſt l'ancien *Avaricum Biturigum*; & Scaliger traite d'impèrtinent & de fou, quiconque oſe dire que c'eſt Vierzon, à cauſe de quelque reſſemblance du nom. M. Catherinot a montré la même choſe; 1°, dans ſon Patriarchat de *Bourges*. 2°, dans une diſſèrtation exprès, intitulée, *Le vrai Avaric*. Voyez auſſi la Thaumaſſière, hiſt. de Bèrry, L. I. C. 3.

Bourges eſt une des plus anciennes villes de l'Europe. Dès le tems du vieux Tarquin elle étoit le Siege de l'Empire des Gaules, & donnoit des Rois aux Celtes. Dans la ſuite elle fut la Capitale du Royaume d'Aquitaine. DE HAUTESERRE, *Not. in Greg. Tur. L. II. p.* 46. François I. alla un jour entendre Alciat dans les Écoles de *Bourges*. C'eſt à *Bourges* que Melchior Volmar, Profeſſeur de Grèc à *Bourges*, infecta Calvin du Luthéraniſme. Louis XI. naquit à *Bourges*, en 1423. Charles VII. fit ſon ſejour le plus ordinaire à *Bourges* dans les premières années de ſon règne, ce qui fit que les ennemis par deriſion l'appellèrent *Roi de Bourges*. Voyez les Antiquitez de *Bourges* par Chenu, & l'hiſtoire de Bèrry par la Thaumaſſière. M. Catherinot a fait differentes Diſſèrtations aux recherches ſur *Bourges*; voici les principales, Le Siège de *Bourges*; Annales Academiques de *Bourges*, Le Patriarchat de *Bourges*; Les Tribunaux de *Bourges*; Les Archevêques de *Bourges*; Le Diocèſe de *Bourges*; les Egliſes de *Bourges*; Annales Typographiques de *Bourges*; Le Poüillé de *Bourges*, &c.

Ce mot *Bourges*, s'eſt formé de *Biturges*, que l'on prononçoit *Bitourges*, *Bitoerges*, *Betverges*, *Beourges*, *Bourges*. Cujas *In Recit. ad Decret.* dit que le nom *Bourges* ne vient pas du Latin *Biturges*, mais d'un ancien mot Gaulois, parce que les peuples de cette contrée étoient appellez Bourgeois ou Bourgiéns. D'autres l'ont tiré du Grèc ΟΥΤΟΡΙΓΕΣ, ΒΙΤΥΡΙΓΕΣ. Quelques-uns croyent que le mot de *Biturix* fut donné à cette Ville, parce qu'il y avoit deux tours; c'eſt un conte fait ſans fondement. Quelques-uns même ſemblent rapporter cela à la fameuſe groſſe tour de *Bourges* bâtie par Philippe Auguſte, comme ſi le nom de *Biturix* ou de *Biturigæ* n'étoit pas plus ancien que ce Prince. *Biturix* eſt un mot Celtique, dont nous ignorons l'origine & la ſignification. Voyez ſur cette ville l'hiſt. de Bèrry par Chaumau, & celle de la Thaumaſſière, L. I. C. 1. 2. 3. L. II. C. 1. &c.

M. Catherinot dans ſon Patriarchat de *Bourges*, prouve que *Bourges* eſt non ſeulement une Primatie, mais auſſi un Patriarchat; les principales raiſons ſont, que Didier, *Deſiderius*, Evêque de Cahors, écrivant à Saint Sulpice le Debonnaire Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 640. le traite de Patriarche. Cette lettre eſt dans Du Cheſne, *Hiſt. Gall. Script. p.* 88. Que Théodulphe Evêque d'Orleans, écrivant à S. Aoull, ou Agulphe, qui mourut en 842. dit qu'il a pardeſſus les autres l'honneur Patriarchal du premier Siege, & qu'il a ſous lui une troupe de Pères; que le Pape Nicolas I. écrivant à S. Raoul auſſi Archevêque de *Bourges*, qui mourut en 866, le nomme Patriarche. Il devoit dire que dans cette lettre à Raoul le Pape Nicolas déclare que l'Archeveque de *Bourges*, en vertu de ſon Patriarchat, n'avoit de juriſdiction ſur l'Egliſe de Narbone qu'en cas d'appel, & qu'il ajoute qu'en vèrtu du même Patriarchat, il devoit gouvèrner l'Egliſe de Narbonne pendant la vacance du Siege; ce qui eſt non ſeulement appeller l'Archevêque de *Bourges* Patriarche, mais reconnoitre qu'il étoit en poſſeſſion de ce titre; & qu'il en éxèrçoit les fonctions. On n'a donc pas raiſon de dire que Nicolas fut le premier qui donna ce titre à l'Archevêque de *Bourges*. Catherinot ajoute que Jean VIII. nomme l'Egliſe de *Bourges* Cardinale, qui eſt un nom fort approchant du Patriarchat; que le B. Robèrt d'Arbriſſel écrivant à Léger, Archevêque de *Bourges*, le nomme auſſi Patriarche; que *Goſredus Prior Voſienſis* qualifie Patriarche de *Bourges*, Albèrt Archevêque de la même ville; que la Gloſſe du Decret reconnoit un Patriarchat à *Bourges*. c'eſt ſous la Diſtinct. 22. Canon 7. S. Antonin Archevêque de Florence, mort en 1459. obſèrve qu'il y a trois choſes dans l'Egliſe de *Bourges*, Métropole, Primatie & Patriarchat. Le Cardinal Aléxandre paſſe plus avant ſur le *Deſinimus diſt.* 22. & dit que l'Archevêque de *Bourges* eſt le premièr Patriarche après les quatre premiers. En 1210, ou environ, Philippe Auguſte écrivit à Innocent III. pour faire confirmer la Primatie de *Bourges*, parce que c'étoit, dit-il, le ſeul Patriarchat de ſon Royaume. Enfin Coquille, le plus judicieux de nos Juriſconſultes François, & Chaſſeneuve, diſent la même choſe. Il prétend même que les Archevêques de *Bourges* ont éxèrcé les fonctions Patriarchales; que c'eſt en cette qualité que Vaugrin Archevêque de *Bourges* benit en 1122. Surger Abbé de S. Denys dans l'Egliſe de S. Denys même, en préſence de Louis le Gros, que Guillaume de Boiſratier, qui mourut en 1421. Henri d'Avaugour mort en 1446. & le Cardinal de Tournon, ont auſſi fait les mêmes fonctions, auſſi-bien que M. de Baune, qui donna l'abſolution à Henri IV. & il cite les preuves des libertez Gallicannes, pag. 406. M. Catherinot conjecture que le Patriarchat de *Bourges* fut inſtitué ſous Louis le Debonnaire, Roi des Aquitaines, & depuis Empereur. Ses principales raiſons ſont, que la ville de *Bourges* étoit devenuë alors Capitale des trois Aquitaines, & que vèrs ce tems-là Raoul Archevêque de *Bourges* eſt traité de Patriarche. Voilà ce que ſa Diſſèrtation contient de plus particulièr. Raoul élû Archevêque en 840. dans des lettres de fondation d'un Monaſtère, rapportées par le P. Mabillon, *Acta SS Bened. Sec. IV. P. II. p.* 1158. prend le titre d'Évêque du premièr Siége, *prima ſedis Epiſcopus. Bourges* a une Univèrſité, fameuſe autrefois pour le Droit; & où il vient encore beaucoup d'étrangers. M. l'Abbé Fleury, qui dans ſon Hiſt. Eccl. L. IV. p. 180. Tom. XI. & Liv. LXXXIV. p. 519. T. XVII. reconnoit le Patriarchat de Raoul, croit auſſi qu'il fut érigé parce que *Bourges* étoit la Capitale du Royaume d'Aquitaine, que Charlemagne avoit donné à Louis le Debonnaire, & il ne croit pas qu'on ait parlé de ce Patriarchat avant ce tems-là. Cependant Théodulphe d'Orléans vivoit & écrivoit plus de 20 ans, & didier cité par Catherinot, plus de 200 ans avant le Pape Nicolas.

Quant à la Primatie, elle s'étendoit d'abord ſur les Provinces de Narbonne, d'Auch & de Bordeaux. La Province de Narbonne eſt la prémière qui s'en eſt ſouſtraite, enſuite celle d'Auch; mais Bourdeaux y demeura ſoumis, & en 1146. Eugene III. confirma par une Bulle la Primatie de *Bourges* ſur cette Province, & les Archevêques de *Bourges* ont joüi inconteſtablement de ce droit pendant pluſieurs ſiecles, comme il paroit par la Tranſlation de Frotaire, qui en 876. demanda en grace de paſſer du Siége de Bourdeaux à celui de *Bourges*, & par la lettre de Philippe Auguſte à Innocent III. en faveur de Gérard de Cros Archevêque de *Bourges*, rapportée dans le *Gallia Chriſtiana*, Tom. I. p. 174. Les Rois d'Anglетèrre devenus Ducs de Guyenne, voulurent ſouſtraire Bourdeaux à la Primatie de *Bourges*; Philippe Auguſte s'en plaignit à Innocent III en 1211. & le pria de conſèrver les droits de cette Egliſe, qui étoit la ſeule Primatiale de ſon Royaume. Ce Pape confirma ce droit à S. Guillaume l'an 1200. & le ſuppoſant inconteſtable, l'annee 1212. il confirma la ſuſpenſe prononcée par l'Archevêque de *Bourges* contre l'Archevêque de Bourdeaux pour n'être pas venu à ſon Concile; & ne la leva qu'après que l'Archevêque de Bourdeaux eut promis d'aller au Concile de *Bourges* quand il y ſeroit appellé. Aléxandre III. Luce III. Urbain III. Clément III. Celeſtin III. & enfin Grégoire IX. prononcèrent en faveur de *Bourges*, & les Archevêques de Bourdeaux reconnurent ſans difficulté l'Archevêque de *Bourges* pour leur Primat, comme il paroit par une lettre d'Etienne de Noyon à Honorius III. par l'Auteur de la vie de S. Guillaume dans Surius, par la lettre que Gerard de Malmort Archevêque de Bourdeaux a écrite le 28. Octobre de l'année 1247. à Philippe Bèrruyer Archevêque de *Bourges*, qui lui avoit mandé qu'il alloit faire ſa viſite dans ſa Province, qu'il ſe préparât, & qu'il en avèrtit ſes Suffragans, à quoi Gérard répond, qu'il eſt prêt à le recevoir avec honneur, auſſi-bien qu'à executer les ordres. Enfin, en 1255, le Cardinal Octavien par commiſſion du Pape fit un réglement pour la viſite de l'Archevêque de *Bourges* dans la Province de Bourdeaux, & le Pape Alexandre IV. le confirma. Ce ne fut qu'en 1305. que Clement V. qui avoit été Archevêque de Bourdeaux, tranſporta, ſi l'on en croit Matthieu de Weſtminſter & Walſingham, deux Auteurs Anglois, la Primatie d'Aquitaine de *Bourges* à Bourdeaux.

Quelques uns confondent le Patriarchat de cette Egliſe avec ſa Primatie, comme ſi c'étoit la même choſe. M^{rs} de S^{te} Marthe dans leur *Gallia Chriſtiana*, Tom. I. p. 141. conviennent que Sulpice Archevêque de *Bourges* eſt appellé Patriarche par Didier de Cahors; mais ils diſent qu'en ces tems, Patriarche ne ſignifioit autre choſe que Metropolitain. Tout ceci eſt tiré de M^{rs} de S^{te} Marthe. Catherinot & Hauteſèrre, *Rer. Aquit. L. IV. c.* 4. De la Brouſſe a écrit contre. Voyez BOURDEAUX.

Bourges porte d'azur à trois moutons d'argent, accollez de gueules, clarinez d'or, 1. 2. à la bordure dentelée de gueules.

BOURGMESTRE, ſ. m. Premier Magiſtrat des villes de Flandre, de Hollande & d'Allemagne. Il eſt comme le Maire & le Gouvèrneur; il donne des ordres pour le gouvèrnement, l'adminiſtration des finances, la juſtice & la police de la ville. Le pouvoir & les droits des *Bourgmeſtres* ne ſont pas égaux par tout: chaque ville a ſes loix & ſes ſtatuts particulièrs. En Allemand on l'appelle *Burgermeiſter*. On ne ſait pas bien comment on pourroit exprimer cette dignité en Latin. Les uns l'expriment par *Senator*, & les autres par *Conſul*.

Ce mot eſt formé de deux tèrmes Flamands; *burger*, bourgeois, & *meeſter*, maître, c'eſt-à-dire, le maître & le protecteur des bourgeois. M. Bruneau, dans ſon Traité des Criées dit que *Bourgmeſtre* en Hollande répond à ce qu'on appelle Aldèrman, & Scherif en Anglетèrre, Attourné à Compiégne, Capitoul à Toulouſe, Conſul en Auvèrgne & Languedoc, Jurat à Bourdeaux, Pair de Ville à Bauvais, Échevin à Paris, Lyon, Rouen, Tours, Angers, &c.

BOURGMESTRES, ſe dit auſſi figurément & en badinant des plus conſidérables bourgeois d'une ville. Tous les honorables *Bourgmeſtres* jettèrent les yeux ſur nos inconnus. SCAR.

BOURGOGNE, ſ. f. Grand Pays de France, qui a pour bornes à l'orient les Suiſſes, & une partie de l'Alſace; à l'occident le Gatinois, le Nivèrnois & le Bourbonnois; au midi le Lyonnois & la Breſſe; au nord la Champagne & la Lorraine. *Burgundia*. Ce nom de *Bourgogne* vient de celui de Bourguignons, peuples qui l'ont conquiſe & poſſédée. Celui de *Burgundia* ne ſe trouve point avant Caſſiodore, il eſt le premier qui en ait uſé. Nous donnons la tèrminaiſon *ogne* à pluſieurs noms de lieu tèrminez en Latin en *ia*, comme Cologne, Boulogne, Pologne, Catalogne, Sologne. La *Bourgogne* eſt le pays des anciens Éduens, Sénonois & Sequaniens. La *Bourgogne* ſe diviſe en deux parties, dont l'une eſt le Comté de *Bourgogne*, ou la Franche-Comté, que quelques-uns appellent la haute *Bourgogne*; l'autre eſt le Duché de *Bourgogne*, que quelques-uns nomment la baſſe *Bourgogne*. Les Éduens & les Senonois occupoient celui-ci, & les Séquaniens habitoient l'autre. La *Bourgogne* a été appellée la Mère des eaux, parce que pluſieurs grandes rivières des Gaules y ont leur ſource, ou l'arroſent.

Le Duché de *Bourgogne* eſt la partie occidentale de la *Bourgogne*, *Burgundia Ducatus*, qui a le Comté de *Bourgogne* à l'orient, au midi la Breſſe & le Beaujolois, le Nivèrnois au couchant, la Champagne au nord. La Capitale du Duché de *Bourgogne* eſt Dijon. Les vins de *Bourgogne* ſont les meilleurs vins d'Europe pour l'uſage ordinaire.

Le Comté de *Bourgogne* eſt la partie orientale de la *Bourgogne*, qui a pour bornes au couchant le Duché de *Bourgogne*, & une petite partie de la Champagne; au nord la Lorraine; au levant le Comté de Mont-Belliard & la Suiſſe; au midi la Breſſe & le pays de Gex. Dôle étoit autrefois la Capitale du Comté de *Bourgogne*, aujourd'hui c'eſt Beſançon. Le Comté de *Bourgogne* fut cédé à la France par les Eſpagnols à la Paix de Nimégue en 1678.

Bourgogne propre. Quelques-uns appellent ainſi le Dijonnois, l'un des ſept Bailliages du Duché de *Bourgogne*, duquel Bailliage Dijon eſt la Capitale.

Royaume de *Bourgogne*. C'eſt un puiſſant État que les Bourguignons établirent autrefois dans les Gaules, & qui comprenoit outre les deux *Bourgognes*, le Nivèrnois, la Breſſe, le Bugey & la Suiſſe, & qui s'étendit enſuite dans le Vallais, la Savoye & le Dauphiné. Le Royaume de *Bourgogne* s'étendoit du côté du Rhône & de la Saône, comprenoit une partie de la Provence, & ce que nous appellons aujourd'hui le Dauphiné, la Savoye, la Franche-Comté, preſque tout le Duché de *Bourgogne*, le Nivèrnois, & une partie de la Champagne. P. DAN. Il etoit diviſé en ſept Provinces, dont les Métropoles étoient Arles, Vienne, Lyon, Beſançon, Mouſtier en Tarentaiſe, Embrun, Aix en Provence. Voyez Le Maire, L. III. de ſes Illuſtrations des Gaules, & Prêtre de St. Julien. *Antiq. des Bourg. p.* 672. Enſuite il fut diviſé en deux Royaumes, dont l'un s'appella la *Bourgogne Tranſjurane*, & l'autre la *Bourgogne Ciſjurane*. L'un & l'autre furent réünis ſous Raoul II. Roi de la *Bourgogne Tranſjurane*, à qui Hugues Roi de la Ciſjurane céda ſes États & ſes droits l'an 926. L'an 1032 le Roi Rodolfe III. étant mort ſans enfant, tout cet État échut à l'Empereur Conrad le Salique, & ſes ſucceſſeurs en joüirent près de deux ſiècles. Après quoi étant trop éloignez pour le maintenir, ils y laiſſèrent établir pluſieurs petits Souverains, les Comtes de *Bourgogne*, de Morienne, ou de Savoye, de Forcalquier & de Provence, les Dauphins de Viennois, & les Ducs de Zeringhen. Enfin ces petits États, excepté la Savoye & le Duché de Zeringhen ont été réünis à la Couronne de France en differens tems & par différentes voyes.

La *Bourgogne Tranſjurane*. Ce pays comprenoit la Suiſſe, & ſes dépendances, avec la Savoye. *Burgundia Tranſjurana*, ou *Tranſjurenſis*. On l'appelloit ainſi, parce qu'elle étoit au delà du Mont-Jura, ou Mont-Jou, *Trans montem Juram*, grande chaîne de montagnes qui s'étend depuis le Rhin près de Bâle, juſqu'au Rhône à quatre lieuës au deſſous de Genêve. Le Royaume de la *Bourgogne Tranſjurane* commença par Raoul, ou Rodolphe I. l'an 888.

La *Bourgogne Ciſjurane*, en Latin, *Burgundia Ciſjurana*, ou *Ciſjurenſis*, ainſi appellée, parce qu'elle renfèrmoit tout ce qui étoit en deçà du Mont-Jura, *cis montem Juram*, ſe diviſoit en Ciſjurane inférieure, *Ciſjurana inferior*, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, le Nivèrnois, la Breſſe & le Bugey; & en Ciſjurane ſupérieure, qui étoit la Franche-Comté, *Ciſjurana ſuperior*. La *Bourgogne* Ciſjurane a eu titre de Royaume, que l'on a autrement nommé le Royaume d'Arles. Il commença l'an 879. par Bozon d'Ardennes, & finit l'an 929. Voyez *Arles*. On doute ſi la Ciſjurane ſuperieure faiſoit partie de ce Royaume, ou ſi elle appartenoit à celui de la *Bourgogne* Tranſjurane. Voyez la Notice de M. de Valois au mot *Burgundia*.

La *Bourgogne* Royale, *Burgundia Regia*; la *Bourgogne* Impériale, *Burgundia Imperatoria*. On a donné encore ces noms, le prémier au Duché, & le ſecond au Comté de *Bourgogne* vèrs l'an 1032. ou 1034. lorſque cet État tomba entre les mains de l'Empereur Conrad. Petite *Bourgogne*. On a ainſi appellé les Quartiérs du mont Jura qu'occupèrent les Nuetlandois alliez des Bourguignons, & qui ſont aujourd'hui le térritoire de Fribourg & autres en Suiſſe. Voyez *Gollut*, *Mém. des Bourg. L. III. c.* 2.

Aujourd'hui ce que dans l'uſage ordinaire on appelle ſimplement la *Bourgogne*, c'eſt le Duché de *Bourgogne*. Pour la Comté de *Bourgogne*, on l'appelle la Franche-Comté, ou ſimplement la Comté.

> *La* Comté *peut encore en rendre témoignage;*
> *Le paſſé flattoit ſon orgueil;*
> *Elle croyoit des tiens déja voir le courage,*
> *Se creuſer chez elle un cercueil.* REGNIER.

Le Cèrcle de *Bourgogne*. Ce Cèrcle comprend le Comté de *Bourgogne* & les Pays-Bas. *Circulus Burgundiæ*. Au commencement de la dèrnière guèrre les troupes du Cèrcle de *Bourgogne* furent reçuës dans les places du Roi d'Eſpagne en Flandres, & dans les États des Électeurs de Cologne & de Bavière.

Autrefois on écrivoit *Burgone* & *Bourgone*. Depuis quelques-uns, comme Mézeray, ont écrit *Bourgongne*, mais on n'écrit plus que *Bourgogne*, & il faut prononcer le *gn* comme une *n* moüillée à l'ordinaire. Pour l'hiſtoire de *Bourgogne*, il y a *Pontus Heuterus Rerum Burgundicarum*, *L. VI. fol.* à Anvèrs 1584. De S. Julien l'origine des *Bourguignons fol.* à Paris 1581. Guil. Paradin, Annales de *Bourgogne*, L. III. E. Pétard Recueil de pluſieurs piéces ſervant à l'hiſtoire de *Bourgogne*; Nicol. Vignerius, du Cheſne, E. Delbene, Schurz Fleiſchius, Philb. de la Mare, ont auſſi écrit ſur l'hiſtoire de *Bourgogne*.

BOURGOGNE. ſ. m. On donne ce nom au vin de *Bourgogne* dans le ſtile familiér.

> *En quel état eſt votre cave?*
> *Comment ſe porte le Boſſu?*
> *Qui très-ſouvent la dent ſe lave,*
> *Tout votre* Bourgogne *eſt-il bû?* DIVERT. DE SEAUX.
>
> *Enfin c'eſt bien pauvre beſogne,*
> *Que de belle eau claire, entre nous,*
> *A tout hazard garniſſez-vous,*
> *De quelque baril de* Bourgogne.

BOURGUIGNON, ONE, ſ. m. & f. Nom de peuple, que quelques-uns écrivoient autrefois *Bourguignon*, & que les Anciens ont appellé *Burgundio*, & quelquefois comme Ammien Marcellin, *Burgundius*, mais plus rarement. Les récens diſent ſouvent *Burgundus*, mais mal à ſon ſens, puiſque l'antiquité a dit autrement. En parlant des anciens *Bourguignons*, M. de Tillemont a dit en François *Burgundes*. Voyez ce mot. Les *Bourguignons*, ſelon quelques Auteurs, étoient une partie des Wandales, dont la prémière demeure fut la Caſtubie en Pomeranie, avec les contrées de Pologne qui en ſont voiſines. Sous Tibère ils ſortirent de leur Pays, conquirent une partie de la baſſe Allemagne. Tibère & Druſus les diſpoſèrent en différens Camps le long du Rhin, où ils multiplièrent de ſorte qu'au rapport d'Oroſe L. VII. C. 32. ils parurent au nombre de 80 mille ſur le bord du Rhin. Sous l'Empire de Theodoſe le jeune, fils d'Arcadius, les Allemans les ayant chaſſez du pays dont ils s'étoient emparez, & que nous nommons aujourd'hui le Palatinat du Rhin, ils paſſèrent ce fleuve, & étant entrez dans les Gaules, ils chaſſèrent les Éduens, les Sénonois & les Séquaniens, les vainquirent, & demeurèrent maîtres de leur pays, qui depuis fut appellé de leur nom Bourgogne, où ils formèrent le Royaume dont nous avons parlé au mot de BOURGOGNE. Selon M. de Valois les *Bourguignons* ne ſont point Wandales, mais une nation Gèrmanique, voiſine des Allemans. Sidonius dit qu'ils parloient la langage Gèrmanique. Tibère ayant tiré de la Suabe les Sicambres, leur ayant fait paſſer le Rhin, & les ayant logez dans la Gaule ſur le rivage de cette rivière. Iſidore, & après lui pluſieurs autres, ſe ſont imaginé que les *Bourguignons* ſont venus de cette Colonie de Sicambre & confondent inconſidérement les uns avec les autres.

Selon d'autres, les *Bourguignons* ſont de ces anciens Gaulois, qui ſous la conduite de Segovèſe, du tems du vieux Tarquin, s'étoient établis en Gèrmanie, & qui pluſieurs ſiécles après revinrent dans leur ancienne patrie. Voyez Chorier, hiſt. de Dauph. L. III. § 1. p. 524. 525. Ammien dit comme une choſe conſtante, que les *Bourguignons* deſcendoient des Romains; & Oroſe prétend que ce ſont ceux que Druſus & Tibère, fils adoptifs d'Auguſte, avoient établis dans les Châteaux & dans les Bourgades de l'Allemagne, & que même ils ont pris leurs noms de ces bourgs, ce mot ſignifiant à-peu-près la même choſe en leur langue qu'en la nôtre. Néanmoins Pline, L. IV. C. 14. en fait une nation purement Gèrmanique, une partie des Vindiles qu'on prétend être les Wandales, & quelques-uns prétendent qu'ils n'ont été appellez Romains, que parce qu'ils croyoient deſcendre des Gaulois qui avoient été faits citoyens Romains.

Le jour de S. Thomas arrivèrent les troupes Angloiſes & *Bourguignones* pour aſſieger la place (Orléans) du côté de la Beauce. P. DAN. Marcellin dit qu'auparavant que les *Bourguignons* ſe fuſſent inveſtis d'une partie des Gaules, ils ne s'appliquoient qu'aux armes & au labour, & lorſque, contre leur eſpérance, la tèrre leur faiſoit faillite, ils entroient en une fureur ſi étrange qu'ils chaſſoient leur Roi de leur Royaume, & en inſtalloient un autre. PASQ. Les *Bourguignons* ne commencèrent à paroître & à ſe jetter ſur les tèrres de l'Empire Romain que ſous Maximien, vèrs la fin du IIIe ſiécle. Les *Bourguignons* paſſèrent le Rhin, & entrèrent en Gaule avec les Alains & les Wandales ſous Honorius & Arcadius au IVe ſiécle. Les *Bourguignons* que l'on croit n'avoir été differens des Wandales que par le nom, ne marchoient au commencement que ſous les mêmes enſeignes & ſous les mêmes Chefs; mais ayant travèrſé le Rhin enſemble, ils ſe ſéparèrent par le conſeil de leurs Prêtres, parce qu'ils avoient embraſſé le Chriſtianiſme, que les autres nations en avoient horreur. CHORIER.

On ne convient guère plus de l'origine du nom, que de celle du peuple. La plus vraiſemblable eſt que *Bourguignon*, *Burgundio*, ou *Burgundius*, n'eſt point leur premier nom, ni un nom qu'ils ayent apporté en Allemagne ou en France, ou qu'ils ſe ſoient donné eux-mêmes; mais un nom que les Allemans ou les François leur donnèrent, parce qu'ils bâtirent autour du pays qu'ils avoient conquis un grand nombre de Châteaux ou Camps, *Caſtra*, pour leur ſûreté, que c'étoient là une de leurs coûtumes, & que Château ou Camp ſe dit en Allemand & en ancien Franc *burg*, ou *bourg*, d'où l'on fit *Bourguignons*, comme qui diroit *Chaſtelains*. C'eſt l'étymologie d'Oroſius, d'Iſidore, & de pluſieurs autres. Luitprand, L. III. c. 12. parlant des *Bourguignons* dit, *Ipſi domorum congregationem, quæ muro non clauditur, burgum vocant* Et dans les fragmens de Fredegaire on lit, *Burgundionum* 80 *ferè millia. . . . ad Rhenum deſcenderunt, & ubi caſtra poſuerunt, quaſi Burgo vocitaverunt, ob hoc nomen acceperunt Burgundiones.* Voyez encore *Oſorius*, *L. VII hiſt.* 6. 4.

D'autres qui approuvent cette étymologie diſent que les *Bourguignons* ne furent point ainſi nommez des bourgs fortifiez qu'ils conſtruiſoient, mais des bourgs non fortifiez & tout ouvèrts, que Druſus & Tibère les obligèrent de former pour diviſer en pluſieurs petites habitations ſeparées & ſans défenſe, cette nation qui commençoit à leur devenir ſuſpecte par ſes forces & ſa multitude. C'eſt le ſentiment de Paradin dans ſes *Annal. de Bourg. L. I.* Chorier, *Hiſt. de Dauph. p.* 458. 459. dit que c'eſt parce qu'ils joignoient leurs tentes pour être plus prêts à leur défenſe commune, & nommoient bourgs ces aſſemblées qui avoient du raport avec les villes, qui néanmoins n'étoient point fermées de murailles.

Quelques modèrnes, après M. de Valois, traitent de ridicule cette étymologie tirée du mot bourg, eſtimant que de *burg* on auroit fait *Burgiones*, & non pas *Burgundiones*; c'eſt-à-dire, *Burgions*, & non pas *Bourguignons*; mais il faut de meilleures raiſons, dit M. de Tillemont pour ſe mocquer des anciens Auteurs. D'autres, comme Rhénanus, qui tiennent cette étymologie pour vraie, remontent à la langue Grècque, & tirent *burg* de πυργὸς, une *tour*; ſi l'on en croit Picard, dans ſa Celtopedie, il n'y a aucun bon Auteur qui n'en convienne. Quoiqu'il en diſe néanmoins, & quelque vraiſemblable que puiſſe être cette opinion, ce mot peut n'être point Grèc, & Piérre de S. Julien dans ſes Antiq. des *Bourg.* c. 11. refute cette opinion, parce que 1°, Les *Bourguignons*, ni les Allemands, dont ils faiſoient partie, ne ſavoient point le Grèc, & n'en ont eu connoiſſance que fort tard, quoique, ſelon Rhénanus, ils ayent été nommez *Bourguignons* plutôt qu'on ne penſe; c'eſt-à-dire, avant Tibère. 2°, Les Gèrmains, ni par conſequent les *Bourguignons* ne demeuroient point dans des villes, & ne renfermoient point leurs habitations de murailles, ainſi que Tacite nous l'apprend. 3°, Que πύργος eſt une *tour*, & non point un *bourg*. D'autres ont dit que *Burgundio* s'étoit dit pour *Gurgundio à Gurgitibus*, parce que la Bourgogne a été nommée la Mère des eaux, à cauſe que les plus grandes rivières des Gaules y ont leur cours ou leurs ſources. Mais ces peuples portoient le nom de *Bourguignons* avant que la Bourgogne eût été appellée Mère des eaux, & qu'ils y fuſſent placez, & il faut dans ce ſentiment ſoutenir que les *Bourguignons* ſont Indigenes, ce qui eſt faux.

D'autres prétendent que c'étoit un peuple ſorti de la Scythie, & qui campoient ſous des tentes, qu'ils nommoient *Burgs*, d'où ils furent appellez *Bourguignons*. Mais M. de Valois dans ſa Notice des Gaules, prétend que les *Bourguignons* qui s'établirent en Gaule ſont fort différens des *Bourguignons* venus de Scythie. Ceux qui diſent que ce ſont de ces Gaulois de Segovèſe, ajoûtent qu'ils prirent le nom de *Bourguignons* en l'honneur d'Hèrcule qu'ils adoroient ſous celui d'*Ognius*.

Enfin quelques-uns diſent qu'ils ont été ainſi nommez du nom d'un lieu ſitué dans le Diocèſe de Langres, & qui s'appelloit *Bourg Ongne*, ou *Ogne*, & dont le nom eſt reſté à la vallée d'Ogne. C'eſt le ſentiment de S Julien, Antiq. des *Bourgognons*, c. 2. 3. 4. 5. C'eſt pour cela qu'il écrit *Bourgogne* & *Bourgognon*. Il prétend que *Ongne* en ancien langage Celtique ſignifioit Dieu & Dieux, parce que Bourgogne eſt la même choſe que *Burgus Deorum*, Bourg des Dieux, qui étoit au même lieu; que c'eſt de là auſſi qu'a été fait *Burgundia*, de *burgum*, & *dia*; mais tout cela n'a pas grande apparence. Les *Bourguignons* étoient ainſi nommez avant qu'ils paſſaſſent le Rhin, & qu'ils habitaſſent le *Bourg* d'*Ogne*. *Ogne* eſt une tèrminaiſon que nous donnons à bien d'autres lieux, comme je l'ai déja remarqué au mot BOURGOGNE, après de S. Julien lui-même. *Dia* eſt de même une pure tèrminaiſon Latine.

M. de Marca dans ſon hiſt. de Bearn, L. I. p. 129. en parlant de *Burgundio* Comte de Fézenſac, vèrs le commencement du IX^{e} ſiécle, dit que le nom de *burgund*, ou *bergung*, exprimé en Latin par *Burgundio*, eſt un ancien nom Gaſcon; mais il n'en apporte point des preuve, & ne dit point ce qu'il ſignifioit.

Voyez le mot BOURG, & ſur la *Bourgogne* & les *Bourguignons*, l'Antiq. & l'origine des Bourguignons par le P. de S. Julien; les Annales de Bourgogne par G. Paradin de Cuyſeaux. La Notice des Gaules de M. de Valois, *Beatus Rhenanus Rerum Germanicarum Nov. Ant.* ſur tout Liv. I. & II. & les Notes qu'Otton a fait ſur cet ouvrage; Cluvier, *Germ. Ant. L. III. p.* 145. & ſuiv Cambden, p. 625. *Britann.* De Hautſerre, *Not. in Greg. Tur. p.* 46. & 73. 74. Chorier, hiſt. de Dauphiné.

BOURGUIGNON. Ce mot eſt venu en uſage dans la langue par ce proverbe, *Bourguignon* ſalé, qu'on dit par reproche à ceux qui aiment à ſaler trop leurs viandes: ce qui s'eſt dit depuis l'an 1422. auquel tems y ayant dans Aigueſmortes une compagnie de *Bourguignons*, les bourgeois ſe tuérent ſur cette garniſon, & jettèrent leurs corps dans une grande cuve de pierre, qu'on y montre encore à préſent, & ils les ſalérent pour les conſérver plus long-tems comme un glorieux trophée de leur fidelité envèrs leur Roi legitime. Ou ſimplement, comme dit Andoque dans ſon hiſt. de Lang. p. 444. de peur que ce qui s'èxhaloit des corps morts de ces *Bourguignons* n'infèctât l'air, ils firent un grand trou dans lequel il les jettèrent & les couvrirent de ſel. C'eſt de là, ſelon Monſtrelet & Juvenal des Urſins, qu'eſt venu ce provèrbe. La Faille dans ſes Annales de Toulouſe, p. 173. dit préciſément la même choſe qu'Andoque. D'autres tirent ce provèrbe du ſel qui ſe fait à Salins, à cauſe que les *Bourguignons* ont eu pluſieurs diſputes pour leurs ſalines. Oroſius & Luitprandus diſent qu'on a donné le nom de *Bourguignons* à ces peuples, parce que leurs habitations étoient dans des bourgs qui n'étoient point fèrmez de murs.

BOURGUIGNON, ſ. m. Ce mot ſe dit dans le ſtile familiér pour ſignifier du vin de Bourgogne. Avalons de ce bon *Bourguignon*. On employe ce mot en ce ſens dans les chanſons à boire.

BOURGUIGNOTTE, ſ. f. Arme défenſive pour couvrir la tête d'un homme de guèrre: c'eſt une eſpèce de caſque ou de ſalade. *Galea* La *bourguignotte* eſt ouvèrte par devant, & à l'épreuve de la pique & du mouſquet. Son nom vient de ce que les Bourguignons s'en ſont ſérvis les prémiers.

BOURGUIGNOTTE, ſe prend auſſi pour la tête dans un ſens figuré & dans le ſtile comique & burleſque. Je te donnerai ſur ta *bourguignotte*.

BOURJASSOTTE, ſ. f. Eſpèce de figue. Il y a la petite *bourjaſſotte* qui eſt noirâtre, ou plûtôt d'un violet obſcur, tel qu'eſt celui de cèrtaines prunes, elle eſt fort delicate, mais elle ne rapporte guère au printems, & murit rarement à l'automne. LA QUINT. *P. III. c.* 5. *p.* 415.

BOURIGNONISTE, ſ. m. & f. Nom de Secte. *Bourignoniſtes* ſont dans les Pays-Bas Proteſtans, ceux qui ſuivent la doctrine d'Antoinette Bourignon, native de Lille, Apoſtate de la Religion Catholique, & qui étoit une eſpèce de Quiétiſte, ou Fanatique, qui ſe conduiſoit par de prétenduës révélations, & avoit beaucoup d'attrait pour la Tolerance en matière de Religion, comme il paroit par les Nouvelles de la Rép. des Lett. 1685. Avril p. 420. Voyez au même endroit, p. 418. & ſuivantes Il y a beaucoup de particularitez touchant la Bourignon & les *Bourignoniſtes* ſes diſciples Voyez auſſi la vie de M^{e} Bourignon.

BOURLET. Voyez BOURRELET.

BOURNAL, ſ. m. Vieux mot qui ſignifie un *rayon de miel*. *Favum mellis.* Il eſt encore en uſage dans la campagne.

BOURRACHE, ou BOURROCHE, ſ. f. Tèrme de Botanique. Le prémier eſt le plus en uſage. *Borrago.* Plante fort commune dans les jardins. Sa racine eſt blanchâtre, groſſe comme le doigt, viſqueuſe au goût; elle pouſſe des feüilles larges, arrondies, ſucculentes, ridées, âpres dans toute leur ſurface, à cauſe d'un poil court & dur dont elles ſont couvèrtes. Ses tiges ſont aſſez foibles, heriſſées de petits poils piquans, branchuës, hautes d'un piéd & demi, garnies de quelques feüilles ſemblables à celles du bas, mais un peu plus petites. Ses tiges & ſes branches ſe tèrminent par des bouquets compoſez de trois ou quatre fleurs bleuës le plus ſouvent, quelquefois blanches, ou couleur de chair & ſemblables à une molette d'éperon. Leur calice eſt vèrd, velu, découpé en cinq parties juſqu'à la bâſe, il devient aſſez grand lorſque la fleur eſt paſſée, & il contient quatre ſemences qui reſſèmblent à la tête d'une vipère. La fleur de *bourrache* eſt du nombre de celles qu'on nomme cordiales. On met les feuilles de *bourrache* dans les boüillons rafraichiſſans, & ſon ſuc pouſſe par les ſueurs & la tranſpiration. Parce que la *bourrache* eſt cordiale, on l'appelle en Latin *borrago*, qui vient de *corago*, n'y ayant que le *C* qui a été changé en *B*.

La *bourrache* ne ſe multiplie que de graine qui eſt noire, d'un rond un peu allongé en ovale boſſée, ayant d'ordinaire un petit bout blanc du côté de la bâſe, & ce bout tout ſéparé du reſte; la longueur eſt toute comme emaillée de rayons noirs, qui vont d'une èxtrémité à l'autre. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. La *bourrache* & la bugloſe viennent & ſe gouvernent comme la bonne-dame, hora qu'elles ne lévent pas ſi fortement. On en ſéme pluſieurs fois pendant un même été, parce que leurs feüilles, en quoi conſiſte tout leur mérite, ne ſont bonnes que pendant qu'elles ſont tendres & jeunes; leur petite fleur violette fait un ornement ſur les ſalades. Leur graine tombe auſſi-tôt qu'elle eſt mure. In. *P. VI. p.* 374.

BOURRACAN. Voyez BOURACAN.

BOURAS, ſ. m. Sorte de groſſe étoffe, comme qui diroit, faite de bourre. *Lavidenſa.* Il n'étoit revêtu que d'un *bouras*. Ce mot eſt vieux.

BOURRASQUE. Voyez BOURASQUE.

BOURRADE, ſ. f. Atteinte que les chiens ou les oiſeaux donnent au liévre, quand au lieu de le prendre, ils n'attrapent qu'un peu de ſa boûrre. *Peturo.*

BOURRADE, ſe dit auſſi d'une attaque, d'un coup qu'on porte à quelqu'un, ſoit en le frappant en effet, ou plûtôt en raillant, en diſputant, ou en écrivant contre lui.

BOURRE, ſ. f. Poil de pluſieurs animaux, comme bœufs, vaches, chévres, cèrfs, &c. qu'on détache de leurs cuirs quand on les prépare dans les tanneries. *Tomentum.* La *bourre* ſèrt à garnir des chaiſes, des ſelles, &c.

Ce mot vient du Latin *burra*, ſelon Ménage, d'où il dérive auſſi le mot de *bourrée* & de *bourgeon*.

BOURRE LANIE, eſt la laine qui ſe tire des draps quand on les prépare avec le chardon de Bonnetier. *Tomentum laneum.*

BOURRE TONTISSE, eſt celle qui ſe tire des draps quand ils paſſent par les mains du Tondeur. Celle-là eſt la moindre, & il eſt défendu aux Tapiſſiers d'en mettre dans les matelas entre deux futaines. On la laiſſe aux Potiers d'étain pour faire des bourrelets. Il y a auſſi de la *bourre de ſoye*, qui eſt de la ſoye de rebus ou imparfaite qu'on tire avec le peigne aprés que le cocon eſt devidé.

BOURRE, en tèrme de Teinturiérs, ſe dit auſſi d'une cèrtaine nuance, qui eſt la même que celle du rouge cramoiſi.

BOURRE, ſe dit auſſi de ce qui ſèrt à mettre ſur la poudre en chargeant les armes à feu, ſoit papiér, *bourre*, foin, &c. La *bourre* de ce piſtolet lui a donné au viſage. En ce ſens on appelle un *tirebourre* un fér pointu, & fait en forme de vis, attachée au bout de la baguette avec lequel on decharge une arme à feu ſans la tirer.

BOURRE, ſignifie auſſi le commencement d'un bourgeon de vigne, *Muſcus vitiarius*, *farmentarius*. Le ſarment n'a pouſſé encore que de la *bourre*. C'eſt proprement la couvèrture ſur l'œil de la vigne; d'où vient qu'on dit, Geler en *bourre*, c'eſt-à-dire, avant que la feuille de la vigne ait paru. Liger l'etend auſſi aux boutons des arbres fruitiérs. Ainſi, ſelon lui, on dit la vigne a gelé en *bourre*; les arbres ont gelé en *bourre*. Cependant il y a lieu de doutes ſi l'uſage eſt qu'on le diſe, au moins auſſi communément des arbres que de la vigne Voyez BOURRE.

Ce nom vient de ce que le gèrme de la vigne a une enveloppe de filamens qui reſſemble à de la *bourre* même pour la couleur.

BOURRE, ſe dit figurément en Morale de tout ce qui eſt groſſier, inutile dans quelque ouvrage de proſe ou de vèrs, & cela par une métaphore tirée des garnitures des chaiſes qui ſont mal conditionnées, quand on y met de la *bourre* au lieu de crin. Il y a de beaux endroits dans ce livre, mais il faut avouer qu'il y a auſſi bien de la *bourre*.

BOURRÉ, ÉE, adj. Tèrme d'Agriculture & de Jardinage. On dit voilà des arbres bien *bourrez*, c'eſt-à-dire, bien préparez à donner du fruit, bien remplis de *bourre*. LIGER. La Quintinie n'a point parlé de ce tèrme, ni du précédent, ce qui augmente le doute ſur l'uſage par rapport aux arbres : il dit même poſitivement au mot bouton, T. I p. 73. que quelques Jardiniers ſeulement appellent *bourres* & bourſes à fruit, ce que la plûpart des autres appellent boutons, & que de là vient qu'on dit quelquefois que les fruits, par éxemple, des abricotiers, des pêchers, &c. ont été gelez en *bourre*.

BOURREAU, ſ. m. Le dèrnier des Officiérs de Juſtice qui éxécute les criminels. *Carnifex, tortor.* Quand on ſcelle les lettres du *bourreau*, on les jette ſous la table pour marquer l'infamie du metier. Le *bourreau* ne ſe ſaiſit de la pèrſonne condamnée qu'après avoir ouï la prononciation de la ſentence ou de l'arrêt qui la condamne. Antiſthène diſoit que les *bourreaux* étoient plus honnêtes gens que les tyrans, parce qu'ils ne font mourir que des criminels, au lieu que les tyrans ôtent la vie à des innocens. On a comparé ceux qui font un trafic du métier de la guèrre, & qui ſe loüent pour aller tuer des hommes à des *bourreaux*; qu'ils ſont d'autant plus déteſtables, qu'ils tuënt des innocens ſans raiſon, au lieu que les *bourreaux* tuënt avec raiſon, & par ordre de la Juſtice. COER. On dit qu'en quelques endroits d'Allemagne les *bourreaux* acquièrent le titre & les droits de Nobleſſe, quand ils ont coupé un cèrtain nombre de têtes porté par la coûtume de ces pays. Les *bourreaux* ſont les diables des corps, comme les diables ſont les *bourreaux* des ames. La loi des Cenſeurs les privoit de domicile. ROCHEF. Scaliger dit que de ſon tems un Gentilhomme Savoyard, irrité contre ſes fréres, s'alla faire *bourreau* à Genêve.

Chorier remarque que dans le Jugement de l'empoiſonneur de Remond Baron de Meüillon en 1323. les deux éxécuteurs, car il y en eut autant, ſont appellez ſimplement Commiſſaires & Spiculateurs : ce qui apprend, ajoute-t-il, que le mot de *bourreau* n'étoit pas encore en uſage, & que l'exécution des Jugemens de mort ne tachoit pas d'infamie la pèrſonne qui la faiſoit, les noms de Commiſſaires & de Spiculateurs ne pouvant facilement devenir ſuſceptibles de ſens honteux & injurieux. Chez les Iſraëlites Dieu avoit ordonné que ce fut ou tout le peuple, ou les parens d'un homme tué, ou quelques autres pèrſonnes ſemblables, ſelon les differens cas qui éxécutaſſent les ſentences de mort, & on ſe faiſoit un honneur & un mérite de cette éxécution, loin qu'elle eût rien d'infamant.

Borel dérive ce mot de *bourrée*, qui ſignifie une *poignée de vèrges de ſaule*, comme témoigne Monet, parce que les vèrges ſont les prémiers inſtrumens dont ſe ſert le *bourreau*. Il peut venir auſſi de *burrus*, qui ſignifie *roux*, parce qu'en pluſieurs lieux les *bourreaux* doivent être habillez de rouge & de jaune. Ailleurs il le dérive du Grèc βορὸς, qui ſignifie *carnacier*. Mais il eſt vrai que c'eſt un mot Celtique & ancien Gaulois; car les Bas-Bretons ſe ſèrvent encore de ce mot ſans y rien changer. M. Huet le dérive de *boyereau*, qui eſt un diminutif de *boye*. Autrefois on appelloit un *bourreau*, boye, & les Italiens l'appellent *boya*. Selon Guichard de כבר, *cabar*, en omettant la prémière radicale, ſe fait בר, *bar*, qui en Chaldéen ſignifiant *facultas, licentia*, a fait *birro* en Italien, pour ſignifier *lictor*; & de *birro*, *bourreau* en François pour le même ou quaſi le même. Depuis l'Italien *birro* cela peut être le vrai; mais ce qui eſt au delà n'a pas d'apparence.

On dit figurément le nom *bourreau*, du remords de la conſcience & de tout ce qui tourmente, qui afflige extrêmement. Le criminel porte toujours avec lui ſon *bourreau*. La peſte, la guèrre, la famine ſont les *bourreaux* de la Juſtice divine.

> *Chaque ſens a ſon* bourreau :
> *En vain dans la ſoif brûlante,*
> *Le Damné qui ſe tourmente,*
> *Implore une goutte d'eau.* DUCHÉ, *Ode ſur l'Enfer.*

On appelle auſſi un *bourreau*, celui qui eſt ſanguinaire, cruel, ſans pitié. Ce maître bat tous ſes gens; c'eſt un vrai *bourreau* qui tourmente les autres, ou qui ſe tourmente lui-même. Les Chirurgiens ignorans ſont de vrais *bourreaux*. Le Démon artificieux procure quelquefois aux hommes d'heureux ſuccès pour les entretenir dans l'illuſion; ainſi l'âme ſe livre elle-même à ſon *bourreau*. NIC. Il eſt lui-même ſon impitoyable *bourreau*. PAT. Les envieux ſont eux-mêmes leurs *bourreaux*. VAUG. En quelque lieu que ſe trouve un parricide, il rencontre un ſeculateur, un juge & un *bourreau*. LE MAIT. Vous ne ſavez pas en quel embarras je me trouve réduit par les conſeils de ce malheureux qui eſt devenu mon *bourreau*. PORT-R. Le vice eſt lui-même ſon cruel *bourreau*. ABLANC.

On dit provèrbialement qu'un homme eſt un vrai *bourreau* d'argent; pour dire, qu'il le ménage mal, qu'il le prodigue ſans neceſſité. On dit auſſi qu'un homme ſe fait payer en *bourreau*; pour dire, qu'il ſe fait payer par avance. On dit auſſi qu'un homme eſt brave comme un *bourreau* qui fait ſes Pâques, quand il n'a pas coûtume d'être bien vêtu.

BOURRÉE, ſ. f. Petit fagot fait de fort menu bois, qui fait un feu promt & de peu de durée. *Faſcis virgeus.* On le dit auſſi d'une ame de fagot.

BOURRÉE, eſt auſſi une eſpèce de danſe compoſée de trois pas joints enſemble avec deux mouvemens, & commencée par une noire en levant. Le prémier couplet contient deux fois quatre meſures, & le ſecond deux fois huit. Elle eſt compoſée d'un balancement & d'un coupé. On croit que cette danſe vient d'Auvèrgne.

BOURRELER, v. act. Faire ſouffrir du mal, tourmenter. *Excarnificare, cruciare, diſcruciare.* Un Chirurgien ignorant *bourrele* les gens qu'il panſe. Les honnêtes gens peuvent ſe ſèrvir de ce tèrme au ſens propre, mais ſeulement dans la convèrſation, & non dans un diſcours grave & poli.

On le dit au figuré plus ordinairement des remords de la conſcience. Les méchans ſont toujours *bourrelez* par leurs propres crimes. Une conſcience eſt *bourrelée* de mille remords quand elle a fait quelque action noire & indigne. Le remords de ſon crime le *bourrele*. ABLANC.

BOURRELÉ, ÉE, part. & adj. *Excruciatus, cruciatus.* Être *bourrelé* par l'image de ſon crime. Être *bourrelé* en ſa conſcience. ABLANC. Les méchans ont l'ame *bourrelée*, & ne ſauroient repoſer. VAUG.

BOURRELERIE, ſ. f. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier le tourment que l'on ſouffre, ou que l'on fait ſouffrir aux autres. *Carnificina, cruciatus.*

BOURRELET, ou BORLET, ſ. m. C'étoit autrefois une partie de l'habillement de tête qui ſèrvoit à la coëffure des hommes & des femmes, ou une eſpèce de cordon qui ſèrvoit d'arrêt au chapperon, & qui le ſerroit ſur la tête. *Pulvinata ſpira honorarii capitis.* Les Magiſtrats & les Docteurs dans les Univèrſitez portent encore le chapperon ſur l'épaule avec un petit tour rond qui repréſente l'ancien *bourrelet*. Les femmes ſe ſèrvent encore de *bourrelet* pour ſe coëffer, & pour ſoutenir & arranger leurs cheveux. Les femmes ont auſſi porté des *bourrelets* au lieu de vèrtugadins pour ſe garnir le bas du dos, & élever un peu leurs juppes. On met auſſi des *bourrelets* ſur la tête des enfans, pour empêcher qu'ils ne ſe bleſſent en tombant. *Circulus tomento fartus.*

BOURRELET, en tèrme de Blâſon, eſt un tour de livrée, rempli de bourre & tourné comme une corde que les anciens Chevaliérs portoient dans les tournois. Il étoit de la couleur des émaux de l'Ecu, ou des couleurs ordinaires des Chevaliers. *Spira farta.* Les Dames prenoient elles-mêmes le ſoin d'attacher ces livrées ou tortils ſur les caſques, & on les appelloit les *faveurs des Dames.* On les repréſente encore aujourd'hui dans les ornemens de l'Ecu. On appelle autrement ce *bourrelet* que les ſimples Gentilshommes mettent ſur leurs caſques, *treſque, torque*, *tortil.*

BOURRELET, ſignifie auſſi en tèrme de Marine, de groſſes cordes que l'on entrelaſſe autour du mât de miſaine, du mât d'artimon, & du grand mât pour tenir la vèrgue dans un combat, quand on craint que les manœuvres qui la tiennent ne ſoient coupées.

BOURRELET, en tèrme d'Artillerie, ſe dit de l'extrémité d'une piéce de canon vèrs la bouche, & par où on la charge; en cet endroit elle eſt renforcée de métail, & a la figure d'un *bourrelet.* *Torus.*

BOURRELET, tèrme de Jardinage. La Quintinie & Liger le prennent pour deux choſes différentes, & le definiſſent différemment. Selon la Quintinie, *bourrelet* ſe dit de l'endroit où au bout de quelques années la greffe devient plus groſſe que le piéd ſur laquelle elle a été faite, & d'ordinaire c'eſt une marque que le ſauvageon n'eſt pas trop bon; la poire de petit blanquet eſt ſujette à faire le *bourrelet.* Selon Liger le *bourrelet* eſt une eſpèce de gros nœud qui ſurvient directement au bas des greffes quelques années après qu'elles ont été faites; ce qui eſt une marque que la ſéve en montant du ſauvageon n'a point trouvé de diſpoſitions à paſſer dans la greffe qui lui eſt appliquée; & les Jardiniers diſent, cet arbre fait le *bourrelet*, c'eſt-à-dire, que tantôt c'eſt la greffe qui groſſit plus que le ſauvageon, & tantôt le ſauvageon qui groſſit plus que greffe, & que l'un & l'autre s'appellent également *bourrelet.*

BOURRELET, eſt auſſi ce qui ſert à mettre ſur un baſſin de chambre pour aller à ſes néceſſitez, & qui eſt plein & garni de bourre pour y être aſſis plus mollement. *Circulus tomento fartus.*

Bourrelet, ſignifie quelquefois le collier des chevaux de charette que fait un Bourrelier. *Helcium.*

BOUrRELIER, ière, ſ. m. & f. Artiſan qui fait les harnois des chevaux de carroſſe & de charette. *Helciorum opifex.* On l'appelle auſſi *Sellier lormier.*

BOUrRELLE, ſ. f. Il ne ſe dit que par le petit peuple, de la femme du Bourreau. *Uxor carnificis.* Mais pour ſignifier une femme cruelle, méchante, inhumaine, il ſe dit quoiqu'en tèrme bas par tout le monde. Cette femme eſt une vraie *bourelle.*

BOUrRER, v. act. Mettre de la bourre, ou pareille autre choſe ſur la charge dans le canon de l'arme à feu. *Farcire.* Ainſi on dit, *bourrer* un fuſil. On dit auſſi en géneral *bourrer* une choſe, pour dire, la garnir de bourre.

Boûrrer, v. act. Attaquer, frapper, battre quelqu'un. *Oppugnare, laceſſere, ferire.* Les chiens *bourrent* les lièvres en les chaſſant. On dit auſſi en tèrme de Fauconnerie, que l'oiſeau *boûrre* la pèrdrix. *Involare.* Pomey. Ces deux Eſcrimeurs ſe ſont portez pluſieurs bottes franches, ils ſe ſont bien *boûrrez.* On le dit auſſi des combats de langue & de plume: ces deux pédans ſe ſont bien *boûrrez* l'un l'autre dans cette diſpute, dans leurs écrits.

BOUrRIERS, ſ. m. Pailles & ordures qui ſe trouvent mêlées avec le blé. *Purgamenta.* Pomey.

BOUrRIQUE, ſ. f. Méchante bête de voiture. *Aſellus, aſinus.* Il ſe dit particulièrement des ânes, ou des âneſſes, & enſuite de méchans chevaux. Ceux à qui on donne le foüet en Eſpagne ſont montez ſur des *bourriques.*

Ce mot vient de *burichus*, *burricus*, ou *buricus*, qui ſignifie *cheval.* Menag. Saumaiſe dérive ce nom du Grèc πυῤῥίχιος, diminutif de πυῤῥὸς, *rufus*, à cauſe que les Auteurs de la baſſe Latinité ont ainſi appellé tous les bidets ou petits chevaux, quoiqu'il fuſſent d'un autre poil. Guichard dit que de רכש, *Reches*, qui ſignifie *dromedarius*, dromadaire, *mulus*, mulet, s'eſt fait en Grèc βορικὸς, qui ſignifie un âne, en préposant un β; & de βορικὸς, *borrico* en Eſpagnol, qui a la même ſignification.

Bourrique, eſt auſſi une machine compoſée d'ais, qui ſèrt aux Couvreurs quand ils travaillent ſur les couvèrtures. Il l'accrochent aux lates, & elle leur ſèrt à porter l'ardoiſe dont ils ont beſoin.

BOUrRIQUET, ſ. m. Eſt parmi le peuple un diminutif de bourrique. Un petit *bourriquet*, un méchant *bourriquet.*

Ces deux noms, *bourrique* & *bourriquet* ſe diſent métaphoriquement auſſi par le peuple, des enfans pareſſeux, méchans, ignorans, &c. & quelquefois même des hommes.

Bourriquet, ſ. m. Tèrme de Maçonnerie. C'eſt une petite civière qui ſèrt à élever avec des gruës, des moilons, ou du mortier dans des baquets, quand la hauteur du bâtiment eſt fort grande.

BOUrRIR. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit en parlant du bruit que font les aîles de perdrix, & ſur tout des rouges quand elles partent.

BOUrROCHE, ſ. f. Plante. Voyez BOUrRACHE.

BOUrRU, uë, adj. Bizarre, capricieux, fantaſque, qui ne veut point voir le monde, qui a des maximes extravagantes, chagrin, rude, de mauvaiſe humeur. *Moroſus.* C'eſt un eſprit *bourru*, qui ne ſe laiſſe gouvèrner par pèrſonne. C'eſt une humeur *bourruë*, dont pèrſonne ne ſe peut accommoder.

> *On ſait que c'eſt un vieux* bourru, (Juvenal)
> *Dont l'âpre & bouillante colère,*
> *Quand une fois el eſt fèru,*
> *Ne ſeroit pas grace à ſon père.* P. Du Cine.

Vin bourru, eſt un vin qu'on a jetté dans l'eau froide pour l'empêcher de boüillir, qui eſt doucereux, & qui a encore toute ſa lie. *Vinum turbidum.*

Bourru, en tèrme de Botanique, ſe dit des plantes, ou de leurs parties, qui ſont garnies de bourre. *Plauſus.* L'artichaut a une tige canelée & bourruë.

Le Moine bourru, eſt un fantôme imaginaire, dont on fait peur aux petits enfans; un lutin, qui dans la créyance du peuple court les ruës aux Avens de Noël, & qui fait des cris éffroyables. *Larva.* Régnier dans ſes ſatires dit parlant de ſon valet:

> . . . . . *& demande étonné*
> *Si le* Moine bourru *n'avoit point promené.*

Les Naturaliſtes appellent des plantes *bourruës*, celles dont la graine étant trop mure, devient en petites parties ſi menuës, que le moindre vent les ſouffle & les diſſipe, comme celles de pluſieurs chardons qui croiſſent dans les blez.

BOURSAUT, ſubſt. féminin. Eſpèce de ſaule. *Salix fatua.*

Boursaut, ou **Bourseau**. Voyez BOURSEAU.

BOURSE, ſ. f. Eſpèce de petit ſac de cuir, ou de velours, ou de cheveux, ou de quelque jolie étoffe d'or, d'argent ou de ſoye, qui ſe ferme avec des cordons ou avec un reſſort, & dans lequel on met l'argent qu'on veut porter ſur ſoi, ſoit dans la poche, ſoit à la ceinture. *Sacculus, marſupium, crumena, loculus.* Les voleurs demandent la *bourſe* le piſtolet à la main. Les coupeurs de *bourſe* ſont ceux qui l'attrapent ſécrettement.

Ce mot vient de *burſa*, dont les Auteurs de la baſſe Latinité ſe ſont ſèrvis dans le même ſens, & qui vient du Grèc βύρσα, qui ſignifie *cuir.* Menage. Henri Étienne, *De latinitate falsò ſuſpecta c.* 8. le tire de βύρσα, d'où les Italiens ont auſſi fait *borſa*; mais il y a plus d'apparence que du Grèc βύρσα on a formé en Latin barbare *bourſa*, & de *bourſa* les François ont fait *bourſe.* Le P. Pezron prétend qu'il eſt pris du Celtique *bours* & *purs.* On trouve ſouvent *byrſa* & *byrſus* dans la baſſe Latinité pour ſignifier un ſac, ordinairement de cuir de cèrf, de bœuf, &c.

On dit auſſi une *bourſe* de cheveux, ou en broderie, quand le cuir eſt couvèrt de broderie ou de cheveux.

Bourse de Jettons, eſt une *bourſe* pleine de cent jettons d'or ou d'argent que cèrtains corps d'Officiérs font battre avec quelques déviſes pour en faire préſent aux Princes, aux Miniſtres, aux Magiſtrats de la protection deſquels ils ont beſoin. *Calculorum ſaccus.* Un tel comptable doit une *bourſe* de jettons à ſon Rapporteur.

Bourse, dans les Égliſes & les Sacriſties, eſt auſſi une eſpèce de boëte plate & quarrée faite de deux cartons joints par un bout, & ouvèrt par l'autre, entre leſquels on met le corporal. Ils ſont revêtus en dedans de toile, & en dehors couvèrts d'étoffe, & ſouvent ornez de broderie. Les deux côtez ſont garnis de toile, qui donne du jeu aux cartons, afin qu'on puiſſe les ouvrir & les fèrmer. *Corporalis theca.* La *bourſe* ſe met ſur le calice; & quand le Prêtre eſt à l'Autel, & qu'il a tiré le corporal de la *bourſe*, il dreſſe la *bourſe* contre les gradins du côté de l'Évangile.

Bourse, eſt auſſi dans le Levant une manière de compter. Le Grand Seigneur a tant de *bourſes* de revenu. L'Egypte doit tant de *bourſes* au Bacha qui la gouvèrne. Ces *bourſes* ſont de cinq cens écus ou de vingt-cinq mille médins. Il eſt très-probable que cet uſage de compter par *bourſe* ne vient point des Turcs, mais qu'ils l'ont pris des Grècs, & ceux-ci des Romains, dont les Empereurs l'avoient porté de Rome à Conſtantinople. Une lettre de Conſtantin à Cécilien Evêque de Carthage rapportée par Euſébe, hiſt. Eccl. IX. ch. 6. & par Nicéphore, Liv. VII. ch. 42. le prouve. Ce Prince dit: Ayant réſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des Miniſtres de la Religion Catholique par toutes les Provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, j'ai écrit à Veſus Tréſorier general d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille *bourſes.* On peut appeller *bourſe*, dit ſur cela M. l'Abbé Fleury, ce que les Romains nommoient alors *follis*; c'étoit une ſomme de deux cens cinquante deniérs d'argent, qui revient à cent quatre livres trois ſols quatre deniérs de notre monnoye. Ainſi les trois mille *bourſes* faiſoient plus de 300000. livres.

Mais il faut remarquer que *follis* ſe prenoit en pluſieurs ſignifications très-différentes. Car prémièrement il a ſignifié une *bourſe*, un petit ſac dans lequel on met ſon argent. Plaute Aulul. Act. II. ſc. 4. v. 23. & Juvénal, Sat. XIII. v. 61. Sat. XIV. v. 281. Apul. L. IV. Metam. Vegetius II. 20. le prennent en ce ſens.

Enſuite *follis* ſe prit pour l'argent qui étoit dans la *bourſe*, de même qu'en François; & il ſe dit tant du cuivre que de l'argent & de l'or, & eut différentes ſignifications. Car 1°, on appella *follis* le *dupondius*, ou la piéce de deux ſols, qui étoit une monnoye de cuivre, & qui changea de poids & de prix, ſelon les changemens du *dupondius*, mais ceci n'eſt point de notre ſujet. Dans l'or il ne ſe dit jamais d'une piece de monnoye particuliére, mais dans l'argent peut-être l'uſage avoit-il introduit que les piéces d'argent qui faiſoient la *bourſe*, s'appellaſſent auſſi chacune *follis*, *bourſe.*

Quelquefois *follis* ſe prenoit pour un poids, & c'eſt en ce ſens que le *follis* comprenoit 312 livres ſix onces, leſquelles font 250 deniérs, ſi cependant ce ſont des deniers; car un vieux Gloſſaire des Baſiliques qu'avoit le P. Sirmond, & dont le P. Pétau rapporte le morceau qui regarde le *follis*, ſembloit porter δωραίας au lieu de δηναρίας, & Alciat traduit *donos*; on ne comprend que trop ce que c'eſt. M. l'Abbé Fleury dit ſans héſiter que ce ſont des deniers, & les prend pour la ſomme ſignifiée par le mot *follis*, *bourſe*, quoique ce ne ſoit encore que le *follis*, poids, & non point le *follis*, ſomme, comme il paroit par le texte de ce Lexicon Nomique rapporté par le P. Petau.

Enfin il ſe prend pour une ſomme compoſée de 225. petites monnoyes d'argent, dont chacune pèſoit deux *κεράτια* moins un quart. Le *κεράτιον* étoit la douziéme partie d'une once ; ainſi la *bourſe* compoſée de 225. de ces monnoyes étoit de 32 onces, neuf *κεράτια* ou 9 douziémes d'once, plus les trois quarts d'un *κεράτιον*, & 3000 *bourſes* faiſoient 98250 onces, ou 12281 marc plus deux onces. Or en mettant le marc d'argent à 27 livres les 3000 *bourſes* ſont 331587 livres, & chaque *bourſe* 100 livres 17 ſols, & un peu plus, mais ce plus ne va pas à un denier. Voilà ce que c'étoit que la *bourſe* chez les Anciens. Voyez le P. Pétau ſur S. Épiphane, T. II. p. 431. & ſuiv. Jean Frid. Gronovius *De Pecuniâ Vet. Lib. IV. cap.* 16 Voſſius *Lex Etymol.* Stewech. *in Veget. Theſaur. Antiq. Rom. Grævii, Tom. X. p.* 1179.

S. Épiphane dans ſon Traité des poids & des meſures, parlant du *follis*, dit qu'il eſt de deux ſortes ; l'un qui eſt compoſé de deux pieces d'argent, ἐκ δύο ἀργύρων συγκείμενον, leſquels valent 208 deniers, οἳ γίνονται σή δηνάρια ; l'autre eſt une piéce de monnoye, & ne fait rien ici. Scaliger au lieu de lire comme le P. Pétau σή δηνάρια, 208 deniers, corrige σπή, 288 deniers. Un manuſcrit de la Bibliothéque du Roi cité par le P. Pétau *Epiph. T. II. p.* 443. porte, οἳ γίνονται σοιδηνάρια, leſquels (deux piéces d'argent) vous ſont vingt deniers. Mais Gronovius à l'endroit que j'ai cité lit, σν δηνάρια, 250 deniers, & l'on ne peut douter que ce ne ſoit là la véritable leçon, quand on compare cet endroit du Père avec celui du Dictionnaire des Baſiliques, où il eſt écrit tout au long que le *follis* peſe ἤγουν δηνάρια διακόσια πεντήκοντα, deux cent cinquante deniers. Quand on a vû pluſieurs manuſcrits Grècs, on convient aiſément qu'il a été très-facile de prendre un H pour un N. Mais de cette correction il s'enſuit que S. Épiphane ne parle que du *follis* pris pour un poids ; & en ſecond lieu, que le P. Petau a eu raiſon d'imprimer δηνάρια, dans le fragment du Lexicon Nomique qu'il a cité, comme dans S. Épiphane, & non pas δυνάμια, comme le manuſcrit ſembloit avoir, & que cet ο apparent étoit un véritable υ, peut-être un peu trop fermé ; qu'ainſi il n'eſt plus douteux ce que c'eſt que ces δηνάρια, & qu'Alciat l'a mal traduit par *donos*. Concluons qu'il n'y a donc que le Lexicon Nomique du P. Sirmon cité par le P. Pétau qui nous apprenne ce que c'étoit chez les Romains & les Grècs poſtérieurs que le *follis* pris pour une ſomme, ou la *bourſe*, & qu'elle étoit de 27 livres 17 ſols un peu plus de notre monnoye, en mettant le marc d'argent à 27 livres.

Bourse, ſe dit auſſi d'un homme riche qui a de l'argent. Ce Notaire diſpoſe des meilleures *bourſes* de Paris. Ce galant homme a toujours la *bourſe* ouvèrte pour ſes amis. Dans les troubles toutes les *bourſes* ſont fèrmées ; c'eſt-à-dire, il n'y a plus de commerce d'argent.

On dit d'un arbitre, d'un amiable compoſiteur, qu'il coupe la *bourſe* à celui qu'il condamne à donner quelque choſe à ſa partie advèrſe au delà de ce qu'il lui pourroit devoir à la rigueur pour nourrir la paix entre eux. On le dit auſſi des quêteuſes, & autres charitables incommodes, qui obligent des pèrſonnes à faire des charitez malgré elles.

Bourse commune, eſt une ſocieté qui ſe fait entre deux, ou pluſieurs pèrſonnes de même profeſſion, pour partager les profits de leurs charges ou de leur trafic, afin qu'ils n'en vient point la pratique les uns des autres, & qu'ils ne content point ſur leur marché. *Societas.* Les Secretaires du Roi, les Commiſſaires du Châtelet, les Huiſſiers du Parlement, font *bourſe commune.* Les Marchands en ſocieté font *bourſe commune.*

Bourse, ſe dit auſſi de l'argent ou du bien de quelqu'un. Avoir, manier la *bourſe* ; c'eſt-à-dire, Etre maître de faire la dépenſe. Mettre la main à la *bourſe*, c'eſt-à-dire, Faire la dépenſe d'un achat, d'un ouvrage, faire les frais d'une affaire. On dit auſſi, Faire une affaire ſans *bourſe* delier, quand on fait un troc, un accommodement but-à-but, ſans qu'il en coûte de l'argent. On dit auſſi, qu'il faut faire la depenſe ſelon ſa *bourſe* ; pour dire, qu'il la faut faire ſelon ſon revenu. Vivre ſur la *bourſe* d'autrui, c'eſt vivre aux depens d'autrui. Avoir la *bourſe* bien fèrrée c'eſt l'avoir bien garnie. Avoir la *bourſe* platte, c'eſt être gueux, n'avoir point d'argent.

> *La mort en lui coupant la vie,*
> *Coupa la* bourſe *à bien des gens.*

C'eſt-à dire, appauvrit bien des gens. Quand on plaide ſur un retrait lignager, on eſt obligé d'offrir à chaque acte de la cauſe *bourſe* & deniers à découvert, & à parfaire.

On dit provèrbialement, Au plus larron la *bourſe*, quand on confie ſon argent à une pèrſonne infidelle ; par alluſion à ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que Judas gardoit la *bourſe*, & cependant étoit un larron.

Bourse, en tèrme de Collége, eſt une fondation faite pour entretenir de pauvres écoliers dans les études. *Jus gratuita ac ſtata attributionis.* Chaque *bourſe* du Collége de Forte à Paris vaut cent écus. Les *bourſes* ſont à la nomination des Patrons & Fondateurs. Les *bourſes* des Colléges ne ſont point des bénefices, mais de ſimples places affectées à cèrtains pays & à certaines pèrſonnes. Une *bourſe* vaque par la proviſion de la Cure comme incompatible. Il n'y a que les écoliers étudians qui puiſſent prétendre droit aux *bourſes* des Colléges de l'Univèrſité de Paris. Il y a au Collége du Cardinal le-Moine à Paris de grandes & de petites *bourſes* ; les petites ſont pour de jeunes écoliers qui n'en peuvent joüir que ſix années, c'eſt-à-dire, autant de tems à peu près qu'il en faut pour parvenir au degré de Maître ès Arts ; & quand ils l'ont obtenu, ils ceſſent de joüir de leurs *bourſes* : les grandes *bourſes* ne peuvent être tenuës que neuf ans par des Maîtres ès Arts, & finiſſent quand ils ont obtenu le degré de Docteur. En quelques Colléges il y a des *bourſes* qui ſe donnent à vie. Il y en a quelques-unes qui ne peuvent être poſſedées que par des Eccléſiaſtiques Docteurs, ou autres ; mais les *bourſes*, de quelque nature qu'elles ſoient, ne ſont point des bénéfices, comme on l'avoit dit dans la premièr e édition de ce livre.

Bourse, en tèrme de Négocians, eſt en pluſieurs Villes ce qu'on appelle à Paris & à Lyon, *le Change*, c'eſt-à-dire, le lieu où les Marchands ſe trouvent pour négocier leurs billets. *Forum argentarium.* La *bourſe* de Londres, d'Anvèrs, d'Amſtèrdam.

Guichardin rapporte que l'origine de ce mot vient de ce que la premièr e place des Marchands qui s'eſt appellée *Bourſe*, a été celle de la ville de Bruges, au bout de laquelle il y avoit un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la *Bourſe*, dont on voit encore les armoiries gravées ſur le couronnement du portail, qui ſont trois *bourſes*. Cet Hôtel donna le nom à la place où s'aſſembloient les Marchands, les Courtiers, les Commiſſionaires, les Intèrprétes, & autres ſuppôts de négoce, pour faire leurs affaires & leur commèrce. Catel, hiſt. de Lang. pag. 199. dit que ces Marchands d'Anvèrs achetèrent pour s'aſſembler un logis où pendoit l'enſeigne de la *bourſe*. Quoiqu'il en ſoit de cette ville, qui étoit autrefois la plus fameuſe pour le trafic, les Marchands ont tranſporté ce nom aux places d'Amſtèrdam, d'Anvèrs, de Bèrhen en Norwége, & de Londres, qu'ils ont nommez *Bourſe commune des Marchands.* La Reine Élizabeth fit appeller, *Change Royal* la *Bourſe* de Londres, & depuis elle a retenu ce nom.

La *bourſe* à Toulouſe, eſt le lieu où les Marchands rendent leur juſtice, ſuivant le pouvoir qui leur en a été donné par Édit de Henri II. à Paris au mois de Juillet 1548. par lequel il leur octroya d'établir dans Toulouſe une *bourſe* commune ſemblable au Change de Lyon, avec pouvoir d'élire tous les ans un Prieur & deux Conſuls qui jugeroient en premièr e inſtance tous les procès entre les Marchands. D'autres diſent que l'Édit d'Henri II. n'eſt que de 1549. mais de la Faille dans ſes Annales de Toulouſe le rapporte à l'an 1548. L'établiſſement de ces ſortes de Juriſdictions eſt dû au Chancelier d'Olivier, & non au Chancelier de l'Hôpital, comme l'a écrit Charles Loyſeau, *Des Seigneuries, chap.* 16. Ce qui l'a trompé, c'eſt qu'il a crû que la *bourſe* de la ville de Paris, qui ne fut établie qu'à la fin de l'année 1563. ſous Charles IX. étoit la premièr e en inſtitution ; ce qui n'eſt pas. La première eſt Lyon ; la deuxieme Toulouſe ; la troiſiéme Rouen, & Paris la quatriéme. L'Édit d'érection de celle de Paris porte même expreſſément que c'étoit tout ainſi que les places appellées le Change à Lyon, & *Bourſes* à Toulouſe & à Rouen. De la Faille.

Bourse, ſignifie auſſi, la poche ou l'extrémité d'un filet, où le poiſſon ou le gibier ſe trouve embarraſſé ſans en pouvoir ſortir.

En tèrme de Fauconnerie, la *bourſe* de l'oiſeau c'eſt ſa gorge.

Bourse noire. C'eſt une partie qui ſe trouve dans les yeux des oiſeaux, & ne ſe rencontre point dans les yeux des autres animaux. C'eſt M. Pèrrault qui lui a donné ce nom. Elle eſt placée en dedans de l'humeur vitrée, & tient par ſa baſe au fond de l'œil, à l'endroit où le nèrf optique entre dans l'œil. Elle eſt fort noire. M. Pèrrault dit dans la premièr e partie de la Méchanique des animaux, que les oiſeaux ayant beſoin d'une meilleure vûë que les autres animaux, à cauſe que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître, ont dans l'œil cette partie qui ſemble leur avoir été donnée pour rendre plus parfaite la fonction de la membrane uvée en ce qui regarde la ſéparation & la réception de parties opaques du ſang. M. de la Hire trouve cette raiſon mauvaiſe. Car, dit-il, les poules, les oyes, qui ſont toujours proche de la tèrre, ont la *bourſe noire* comme les autres oiſeaux ; il trouve encore que le nom de *bourſe* ne convient point à cette partie ; ſelon lui, c'eſt un muſcle compoſé de pluſieurs feuillets triangulaires, dont le plus petit côté eſt attaché ſur une membrane ronde & fort dure, qui occupe toute la baſe du nèrf optique à l'endroit où il entre dans l'œil, & ces feuillets ſont attachez comme ſur des rayons, qui partent du centre de cette membrane. Ils tiennent auſſi par un autre côté à un cordon, ou tendon, qui ſortant du centre de la baſe va s'attacher au criſtallin par le côté vèrs le grand angle de l'œil. Le troiſiéme côté de ſes feuillets, qui eſt le plus grand, eſt flottant dans l'humeur vitrée. Ce muſcle eſt donné aux oiſeaux, pour tirer le criſtallin vèrs le fond de l'œil par le côté qui répond au grand angle avec le cordon ou tendon commun des feuillets de ce muſcle, & par là donner à l'œil une poſition plus pèrpendiculaire aux rayons des objets qui ſont au devant de la tête, ſans quoi les oiſeaux, de la maniére que leurs yeux ſont placez, ne pourroient diſtinguer les alimens qu'ils doivent prendre par le bèc, ainſi que l'expérience d'une lentille de vèrre oppoſée obliquement à la lumiére d'une chandelle, & les régles de l'optique le demontrent.

BOURSE, ou BOUTON, en tèrme de Botanique, eſt un boûquet de feuilles, ou une fleur qui n'eſt pas encore épanoüie. *Folliculus.* Voyez BOUTON. On appelle auſſi *bourſe* généralement tout ce qui ſért à renfèrmer les graines des plantes lorſqu'elles ſont, encore ſur pied.

BOURSE A PASTEUR, ou TABOURET. Ce dèrnièr mot eſt maſculin. *Burſa Paſtoris.* Plante très-commune, ſa racine eſt un pivot menu, blanc, fibreux, douceâtre d'abord, mais peu de tems après déſagréable. Elle jette pluſieurs feuilles diſpoſées en rond, couchées ſur la tèrre, oblongues, quelquefois entiéres, le plus ſouvent découpées ſur ſes bords plus ou moins profondement comme celles de la dent de lion. La tige qui s'éleve d'entre ces feuilles eſt haute plus ou moins, aſſez ſouvent elle n'excéde pas la hauteur d'un pied. Elle eſt branchuë, garnie de quelques feuilles beaucoup plus petites que celles du bas. Cette tige & les branches ſe tèrminent par des épis de fleurs blanches, compoſées chacune de quatre pétales ſoutenuës par un calice à quatre petites feuilles vèrdâtres. Les fruits qui ſuccédent aux fleurs ſont des capſules diviſées pèrpendiculairement en deux loges en maniére de gouſſet, & renfèrment dans chacune de leurs loges quelques ſemences menuës, arrondies & rouſsâtres. Ce fruit à quelque rapport à la *bourſe* que portent à la campagne les bèrgèrs; & c'eſt d'où vient le nom de toute la plante. Le tabouret eſt aſtringent, on ſe ſért de ſon eau diſtillée dans les potions aſtringentes pour arrêter les pértes, calmer les hémorragies, & guérir les diſſenteries. Sa décoction a à peu près les mêmes uſages, auſſi-bien que ſon ſuc.

BOURSES, ſ. f. pl. Enveloppe éxtérieure des teſticules. *Scrotum.* Les hèrnies ou deſcentes ſe font dans les *bourſes*.

BOURSE, veut dire auſſi en tèrme d'Anatomie, Petite veſſie. *Veſicula.* La *bourſe* du fiel.

BOURSEAU, ou BOURSAUT, ſ. m. Eſt un enfaîtement des maiſons couvèrtes d'ardoiſes, qui eſt de plomb, & qui régne le long du haut du toit. On n'en met plus guère ſur les faîtes.

Ainſi *bourſeau* eſt une moulure ronde ſur la panne de briſis d'un comble d'ardoiſe coupé, qui eſt recouvèrte de plomb blanchi.

On appelle *bourſe au rond*, cèrtain outil dont les Plombièrs ſe ſèrvent pour battre.

BOURSET, ſ. m. Tèrme de Marine. Voyez BOURCET.

BOURSETTE, ſ. f. Petite bourſe. *Locellus.* Ce mot eſt bas, & n'eſt pas même fort en uſage.

BOURSIER, IERE, ſ. m. & f. Ouvrièr qui fait des bourſes. *Loculorum opifex.*

BOURSIER, ſ. m. Eſt un Écolier pourvû d'une bourſe dans un Collége, & qui eſt obligé d'aſſiſter au Sérvice divin qui s'y fait. *Jus nalius ſtata attributionis.* Les actions qui s'intentent pour les biens d'un Collége ſe font au nom du Principal & des *Bourſiers*. Voyez les réglemens pour les *Bourſiers*, & pour leur réception dans les Mémoires du Clèrgé, Tom. II.

On appelle auſſi *Bourſiers*, les Notaires & Secretaires du Roi qui ſont à la ſuite de la grande Chancelerie, & qui ont part à la diſtribution des bourſes ordinaires qui ſont diſtinguées des gages.

BOURSIER, ſe dit quelquefois pour Tréſorier. *Quaeſtor.* Il y a dans Bèrne quatre Bandèrets, qui ſont les Chefs de la milice de tout le Canton, & deux *Bourſiers*, qui ſont les Tréſoriers généraux, l'un pour le pays Allemand, & l'autre pour le Roman, ou François. MATY. CORN. On trouve dans les États de la maiſon des Duc de Bretagne un Officier qu'ils appelloient *Bourſier* d'Eſpagne. Voyez les Preuv. de l'hiſt. de Bret. p. 1151. 1186. 1191. 1196. 1207.

C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on le dit en France dans pluſieurs Communautez où on fait *bourſe* commune, comme les *bourſiers* des Meſureurs de ſel, Mouleurs de bois, &c.

BOURSILLER, v. n. Fournir ſa quote part d'une ſomme néceſſaire pour faire quelque choſe qu'on a entrepris, & qui coûte plus qu'on ne s'étoit imaginé. *Pecunias in commune conferre.* On croyoit qu'il ne falloit que tant d'avance pour cette tèrme, mais il a fallu encore que chacun *bourſillât*, Les Parroiſſiens ont *bourſillé* pour achevèr le bâtiment de leur Egliſe.

On le dit auſſi de la prémiere contribution que l'on fait avec d'autres pour faire quelque choſe à frais communs, quand la contribution de chacun n'eſt pas groſſe. Tous les Ecoliers de ce Collége ont *bourſillé* pour plaider contre leur Principal. Tous les Metiers *bourſillerent* entr'eux pour faire chanter le *Te-Deum* à la convaleſcence de Monſeigneur fils du Roi.

BOURSIN, ſ. m. Tèrme de Maçonnerie. C'eſt une éſpèce de croûte de tèrre attachée à la pièrre de taille, qui n'eſt pas encore bien pétrifiée, & qu'il faut retrancher en la taillant, de même que l'aubier à l'égard de bois. *Saxi recrementum.* Voyez BOUSIN.

BOURSON, ou BOURSERON, ſ. m. Petite poche attachée à la ceinture du haut-de-chauſſe, où on met ſon argent, ou ſa bourſe. *Locellus.*

BOURSOUFLER, v. act. Enfler de vent ou d'humidité. *Tumefacere.* On peint les vents avec des viſages qui ſont *bourſoufflez*, qui ont les joües pleines & enflées. Les hydropiques paroiſſent gros, parce qu'ils ſont *bourſoufflez* de mauvaiſes humeurs.

BOURSOUFLER, ſe dit auſſi en parlant des Bouchèrs qui enflent les viandes en les ſoufflant pour les faire paroître plus belles. *Inflare.*

BOURSOUFLÉ, ÉE, part. paſſ. & adj. *Tumefactus, tumidus.* BOURSOUFLÉ, ſ. m. BOURSOUFLÉE, ſ. f.

Ce mot s'employe auſſi quelquefois dans le ſtile bas & comique, pour marquer du mépris. C'eſt un gros *bourſoufflé*. C'eſt une groſſe *bourſoufflée*.

On le dit figurément du ſtile & du diſcours. *Inflatus.* Un ſtile enflé & *bourſoufflé* déplait infiniment aux gens de bon goût. S. EVR.

BOUSARD, ou BOUZARD. Tèrme de Chaſſe. *Bouzads*, ce ſont les fientes du cèrf qui ſont molles, en forme de bouzes de vache, dont elles ont pris ce nom, & qu'on nomme autrement fumées. SALNOVE.

BOUSE, ſ. f. Fiente des bœufs & des vaches. *Stercus.* On s'en ſért contre les piquûres des mouches à miel, & pour réſoudre les apoſtumes.

Le P. Thomaſſin dérive le mot *bouſe* de l'Hébreu *bouts*, qui veut dire *cœnum, lutum, limus, boue, limon*; mais le mot *bouts* devant que de s'établir en France ſous le nom de *bouſe*, a paſſé en Saxe, en Anglètèrre & dans les Pays-Bas, & c'eſt de ces quartiers-là qu'il nous vient immédiatement; car le même P. Thomaſſin dit que *cœnum, lutum, boüe*, s'appelle en Saxon *waſe*, en Anglois *ooſe* & *wooſe*, en Flamand *waſe*, d'où ſans doute eſt venu le mot François, vaſe, quand il ſignifie la bouë qui eſt au fond d'un étang, d'un foſſé. M. Huet dit que ce mot vient de *Βόλβιτον*, qui veut dire la même choſe, ſelon Euſtathius. *Fimus bubulus.*

Dans l'Inde on ſe ſért de *bouzes* de vaches, comme on ſe ſért en pluſieurs endroits de tourbes, au lieu de bois pour faire du feu. Cette coûtume eſt fort ancienne dans l'Aſie. Tite-Live, Liv. XLVIII. ch. 28. dit que dans un pays d'Aſie, appellé Axyla, parce qu'il n'y avoit point de bois, on brûloit des *bouzes*, ou de la fiente de bœuf.

Salnove dans le Dictionnaire des Chaſſeurs qu'il a mis à la fin de la Vénèrie Royale, dit *bouzées* de vaches, comme on le peut voir ici au mot *bouſard*; mais l'uſage eſt de dire *bouze*.

BOUSE, en tèrmes de Blaſon, ſe dit d'une éſpèce de chantepleure qui ſért à puiſer de l'eau en Anglètèrre, dont quelques Seigneurs Anglois ont chargé l'Ecu de leurs Armes.

BOUSILLAGE, ſ. m. Conſtructions faites avec de la tèrre & de la bouë. *Conſtructio lutea.* Les cloiſons des cabanes des payſans ne ſont faites que de *bouſillage*.

Le mot *bouſillage*, & les mots *bouſiller*, *bouſilleur*, ſelon le P. Thomaſſin, ont la même origine que *bouſe*.

BOUSILLER, v. act. Faire un mur, une maiſon avec de la tèrre detrempée, ou avec de la bouë. *Luto conſtruere.*

On dit provèrbialement & par mepris des logis bâtis de mauvais materiaux & de pluſieurs manufactures & beſognes malfaites, qu'elles ne ſont que *bouſillées*.

On dit métaphoriquement *bouſiller*, pour gâter, mais dans le ſtile burleſque.

Sire Apollon dépité contre moi
De ce qu'avois fait énorme à ſa gloire
En le quittant pour ſuivre une autre loi,
M'en joua d'une, & par malice noire
Durant la nuit de l'un à l'autre bout
Gâta l'ouvrage, & le bouſilla *tout.*

BOUSILLÉ, part. & adj. *Luto conſtructus.*

BOUSILLEUR, ſ. m. Maçon de campagne qui bâtit de tèrre & de bouë. *Structor Luteus.* On le dit auſſi des mauvais Maçons de la ville, & des mauvais ouvriers qui gâtent tout. *Imperitus opifex.*

ſex. Cet ouvrier ne fait rien qui vaille, ce n'eſt qu'un *bouſilleur.*

BOUSIN, ſ. m. Tèrme de Maçonnerie. C'eſt le deſſus des pièrres qui ſortent de la carrière, & qu'il faut abatre en les taillant, & en les équarriſſant ; car ce n'eſt qu'un lit, ou une couche de tèrre qui n'eſt pas encore pétrifiée. *Saxi recrementum.* On dit auſſi *bourſin.*

BOUSSOIR, ſ. m. Tèrme de Marine & de Charpenterie. Les *bouſſoirs* ſont deux pièces de bois dont une partie eſt poſée & attachée au deſſus du château d'avant vèrs la prouë, tant à ſtribord qu'à bas-bord, & le reſte ſaillant hors du navire ſèrt à lever les ancres. *Tignum tollendis ancoris aptum.* CARON.

BOUSSOLE, ſ. f. Autrement *Compas* ou *Cadran de mèr.* C'eſt une boëte où il y a une aiguille aimantée qui ſe tourne toujours vers les pôles, à la réſerve de quelque déclinaiſon qu'elle fait en divers endroits. *Pyxis nautica.* Le cèrcle de carte que la *Bouſſole* ſoutient eſt diviſé d'abord en 360. dégrez, & au deſſous en 32. parties, qui marquent les 32. *aires* ou *traits* de vent, qu'on appelle auſſi *pointes.* La *Bouſſole* qui eſt en uſage à tèrre, a l'aiguille aimantée, portée ſur le pivot, & la rôſe des vents eſt tracée au fond de la boëte. Jean Gira, ou Goya, que quelques-uns nomment *Flavio de Melphe*, ou *Flavio Gioia*, Napolitain, l'inventa, dit-on, vèrs l'an 1302. & de-là vient que la tèrre de Principato, qui fait partie du Royaume de Naples, dont il étoit originaire, a pris pour ſes Armes une *bouſſole.* Quelques-uns croyent que Marc Paul Vénitien ayant voyagé en la Chine, en rapporta l'invention vèrs l'an 1260, & ce qui confirme cette conjecture, c'eſt qu'on s'en ſèrvoit au commencement de la même façon que font encore les Chinois qui la font flotter ſur un petit morceau de liége. Ils diſent que leur Empereur Chiningus, qui étoit un grand Aſtrologue, en avoit la connoiſſance 1120 ans avant JESUS-CHRIST. Mais Fauchet rapporte des vèrs de Guyot de Provins qui vivoit en France vers l'an 1200. lequel en fait mention ſous le nom de la *marinette*, ou *pierre marinere*: ce qui fait voir qu'on la connoiſſoit en France avant le Vénitien & le Mèlphitain. La fleur-de-lis que toutes les nations mettent ſur la rôſe au point du Nord, montre que les François l'ont inventée, ou l'ont miſe dans ſa pèrfection. Un Suédois qui fit en 1699. une diſſertation ſur la *bouſſole*, *De Pyxide Magneticâ, ſeu ut vocant, Compaſſo Nautico, Upſal* prétend que les anciens Suédois en ont eû quelque connoiſſance.

L'aiguille de la *bouſſole* doit être faite d'une platine fort mince de bon acier en forme de loſange, & vuidée, enſorte qu'il n'en reſte que les extrémitez, & un diamètre au milieu, ſur lequel la chapelle doit être appuyée. Pour l'animer, il la faut faire toucher par une pièrre d'aiman fort généreuſe ; & la partie qu'on veut faire tourner au Nord, doit être touchée par le pôle du Sud de la pièrre : & au contraire, celle qu'on veut faire tourner au Sud, doit être touchée au côté de l'aiman, qu'on appelle le Nord. On peut faire auſſi une *bouſſole* ſans aiman, par le moyen d'une petite aiguille de fèr delicatement poſée ſur l'eau, ou ſuſpenduë en l'air ; car elle ſe tournera au Midi. De même une aiguille chauffée au feu, & qu'on laiſſe refroidir ſur une ligne du Midi, acquièrt la vèrtu de la *bouſſole*, & ſe tourne vèrs les pôles. On fait auſſi des cadrans, des graphométres avec des *bouſſoles*, ou des aiguilles aimantées. L'aiguille de la *bouſſole* a beaucoup de variation vèrs le Cap de Bonne Eſpérance. Elle nordoueſte de 18 degrez à la vuë de Zocotora. Sur le grand banc ſa variation eſt de 22 dégrez 30 minutes. Il faut remarquer que l'aiguille laquelle eſt en équilibre avant qu'elle ſoit aimantée, pèrd cet équilibre lorſqu'elle eſt touchée de l'aiman. Au deçà de la Ligne la pointe qui regarde le pôle ſeptentrional eſt inclinée vers la tèrre, & le contraire arrive dès qu'on a paſſé la Ligne Mais ſous la Ligne l'aiguille demeure en équilibre. DAL. Guillaume Denys, Profeſſeur d'Hydrographie à Dieppe, a fait un Traité exprès de la variation de l'aiguille aimantée, ou *bouſſole.* Les Chinois diviſent la *bouſſole* en 24 parties ſeulement, au lieu que nous y en marquons 32. P. LE COMTE.

Ce mot vient du Latin *buxula*, parce qu'elle reſſemble à une boëte. MENAG. Paſquier dit qu'on l'appelle *cadran*, à cauſe qu'elle eſt miſe dans une boëte quarrée. On appella *bouſſole affolée*, celle dont l'éguille eſt défectueuſe, à cauſe qu'elle a été frottée d'un aiman qui ne lui a point donné ſa vèritable direction. La *bouſſole* nous donne la connoiſſance du nouveau Monde, & elle lie les peuples de la tèrre par le commèrce. NICOL.

On appelle *Bouſſole de cadran*, une boëte avec une aiguille au centre du cadran, pour montrer l'heure & les parties du monde.

BOUT, ſ. m. Ce qui tèrmine une quantité étenduë. *Extremum, extrema pars, extremitas* Il a couru la ville d'un bout à l'autre. C'eſt-là le *bout* de mon héritage. Il faut attacher ces deux étoffes *bout-à-bout.* Il eſt au *bout* de la carrière.

Ménage dérive ce mot de *bod*, qui eſt un mot Celtique, ſignifiant le *fond*, *l'extrémité.* Du Cange tient que *bout* & *bouton* ſont venus de *botones* & *bototinos*: c'eſt ainſi que les Anciens appelloient ces *mottes* & élévations de tèrre dont les Arpenteurs ſe ſèrvoient pour marquer les bornes & les extrémitez des héritages. Chorier prétend qu'il nous vient de *bod*: ancien mot Allobrogique, c'eſt-à-dire, Celtique, *Bodincum*, dit-il, ſignifie ce qui eſt ſans fond, & le mot de *bout* en eſt venu, *in* ſignifioit *ſans*, & *bod*, *bout*, ce qui étoit appliqué autant à ce qui n'avoit point de fond, qu'à ce qui n'avoit point de *bout.*

BOUT, ſignifie auſſi, la fin, l'extrémité d'une choſe, ce qui eſt le dèrnier de quelque choſe, ce qui la finit. *Finis.* La chicane a tant de longueurs, qu'on ne voit jamais le *bout*, la fin d'un procès. Le Sèrmon a été ſi long, que je n'en croyois jamais voir le *bout.* Je veux voir juſqu'au *bout*, ſi vous aurez la hardieſſe de me trahir. MOL. Un éſprit pénètrant voit d'abord le *bout* de toutes choſes. S. EVR. Au *bout* de ſoixante jours, ils ſe rendirent. VAUG. Je vous prie de croire que je pourſuivrai mon droit juſques au *bout.* PORT-R. Cet homme auroit-il un million d'or, il en trouveroit le *bout.* Je vous prie d'écouter mes raiſons juſqu'au *bout.*

BOUT, ſignifie encore, un ſens, un côté. Ce Juge en intèrrogeant ce criminel l'a pris par tous les *bouts*, par tous les cotez, il n'en a pû tirer aucun eclairciſſement. *Undique.*

BOUT, ſe dit auſſi d'une petite partie, ou d'un reſte de quelque choſe, & qui approche de ſes extrémitez. *Particula.* J'ai beſoin d'un *bout* de corde, d'un *bout* de fil. Un *bout* de chandelle. Il n'a pû entendre qu'un *bout* de la Meſſe.

On appelle le haut *bout*, *Princeps, ſummus locus*: le bas *bout*, *Poſtremus, imus locus*, dans les ſéances & cerémonies, où les rangs ſont diſtinguez, les places les plus ou les moins honorables. Faire le bas *bout* à une table, c'eſt ſelon Mezeray, y être aſſis le dèrnier. Les ambitieux veulent toujours avoir le haut *bout* par tout. L'Evangile apprend aux humbles à prendre toujours le bas *bout.* Ronſard introduit le Geant Phovere faiſant cette promeſſe à Kiſſe ſa cavalle, dans le Liv. II. de la Franciade.

Je doublerai pour telle recompenſe
En tes vieux ans ton ſoin & ta dépenſe ;
Seule au haut bout *je te ferai loger*,
De mon étable. . . . .

Saraſin dans la Préface de ſon Ode ſur la bataille de Lens, a blâmé avec raiſon Ronſard, d'avoir imité en cela les Anciens. Nos mœurs & notre gout ne ſouffrent plus ces ſortes de diſcours dans des pièces ſerieuſes.

On nomme figurément le *bout* du monde, une choſe très-éloignée. *Extrema pars.* Il s'eſt allé loger au *bout* du monde, à l'autre *bout* de la ville. Il eſt allé au *bout* du monde ; pour dire, Il eſt allé faire un voyage de long cours en un pays fort éloigné.

En tèrme de Marine, on dit, Avoir vent de *bout*, pour dire, Avoir vent contraire, ou le vent par prouë ; *adverſum ventum experiri*, & Aller de *bout* au vent, pour dire, Aller contre le vent, *Adverſo vento navigare.* On dit auſſi, Aborder un vaiſſeau de *bout* au corps, pour dire, lui mettre l'eperon dans le flanc. On dit auſſi, Filer le cable *bout* pour *bout*, pour dire, Le lâcher entièrement, & l'abandonner avec ſon ancre. On appelle auſſi, en tèrme de Marine, *bout de vergue*, la partie de la vèrgue qui excede la longueur de la voile, & qui ſèrt quand on prend les ris. On appelle auſſi, *Bout de lof*, ou *Bout-lof*, une pièce de bois ronde ou à pans, qu'on met au-devant des vaiſſeaux de charge qui n'ont point d'éperon. Elle ſèrt à tenir les armures de miſaine.

BOUT, ſe joint encore à pluſieurs mots où il change de ſignification.

BOUT D'AILES, ſont les plumes qui ſont au *bout* des aîles des oiſeaux. *Penna.* On ſe ſèrt des *bouts d'ailes* pour écrire. Il y en a même qui les aiment mieux que les autres ; parce qu'elles ſont plus fermes.

BOUT DE L'AN, eſt un Sèrvice qu'on fait faire ſolennellement pour un défunt au *bout de* l'année de ſa mort, après lequel on quitte le deüil qu'on portoit de lui. *Anniverſaria demortuis parentalia.*

BOUT D'ARGENT, BOUT D'YVOIRE, ou d'autre matière, eſt une garniture qu'on met au *bout* d'une canne pour s'appuyer, ou d'un bâton de commandement. *Capat.*

On appelle auſſi *bout* chez les Tireurs d'or, un morceau d'argent doré qu'ils paſſent par la fillière, pour faire des filets d'or & d'argent.

BOUT, eſt auſſi un Tèrme de Ceinturier. Il ſignifie une petite plaque d'argent que l'on met au bout des boucles d'un baudrier, afin de leur donner plus de grâce.

On appelle auſſi un baton à deux *bouts*, un bâton garni de deux fèrs pointus par les *bouts*, *Utrinque præfixus*, qui eſt une bonne arme défenſive & offenſive quand on la ſçait bien manier.

Bout de fleuret, eſt un bouton de cuir rembourré dont on garnit l'extrémité des fleurets, afin qu'en eſcrimant ils n'offenſent perſonne. *Globulus.*

Bout de mammelle, eſt la petite fraiſe, ou bout, qui ſert à donner à téter aux enfans. *Papula.* Cet enfant n'a pas encore pû prendre *bout*. On dit auſſi, Le *bout* de l'oreille, le *bout* du nez. On dit encore, Toucher quelque choſe du *bout* du doigt. *Extremis digitis.* Couper quelque choſe du *bout* des levres. *Primoribus labris.*

Bout de manches, eſt une petite manchette que les gens modeſtes, ou en grand deuil, font coudre aux extrémitez des manches de leur pourpoint, ou de leur ſoutane.

On dit auſſi qu'une garniſon eſt ſortie la méche allumée par les deux *bouts*: ce qui eſt une des conditions d'une capitulation honorable.

Bout portant, ſe dit en térmes de Guérre, des coups qu'on tire à brûle pourpoint, qui ne manquent point, comme ſi le *bout* de l'arme à feu portoit ſur le pourpoint. *Admota proximè ſclopeta.*

Bouts-rimez, en térmes de Poëſie, ſont des rimes diſpoſées par ordre, qu'on donne à un Poëte avec un ſujet, ſur lequel il eſt obligé de faire des vérs en ſe ſervant des mêmes mots & dans le même ordre. *Extrema Rithmata.* L'extravagance d'un Poëte nommé Du Lot, donna lieu à cette invention vérs l'année 1649. On choiſiſſoit des rimes bizarres, & qui ont le moins de rapport enſemble, & chacun ſe piquoit de les remplir heureuſement. Au jugement des plus fins, ces rimes bizarres ſont bien ſouvent celles qui embarraſſent le moins, & qui fourniſſent le plus de choſes nouvelles & ſurprenantes pour ce ſtile folâtre & burleſque. Sarraſin a fait un Poëme qu'il a intitulé, *La défaite des Bouts-rimez.*

On propoſe quelquefois pour exercer les petits vérſificateurs quatorze rimes priſes au hazard, & rangées à la façon de celles d'un ſonnet, & c'eſt ce qu'on nomme des *bouts-rimez*, que l'on remplit en faiſant un vérs pour chaque rime. Ce ſeroit ſans doute la plus miſérable de toutes les occupations, & c'eſt même un aſſez méchant divértiſſement, mais qui revient à la mode de tems en tems. Il y fut particuliérement à la naiſſance de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. Meſſieurs les Lantérniſtes de Toulouſe ont trouvé le ſecret de relever de nos jours les *bouts-rimez* par un grand ſujet; car ils en propoſent toutes les années pour être remplis à la gloire du Roi, & le ſonnet victorieux eſt recompenſé par une belle medaille d'argent. P. **Mourgues.** Il faut obſérver trois choſes dans les *bouts-rimez.* 1°, Que les rimes ſoient toutes bizarres. 2°. Qu'il ne ſoit pas pérmis de les alterer en leur ſubſtituant des térmes ordinaires. 3°, Qu'on en détérmine le ſujet. *Id.* Voici un exemple de *bouts-rimez*, qui furent propoſez par l'Academie de Toulouſe, pour être remplis à la louange du Roi, & que le P. Commire remplit ainſi,

Tout eſt grand dans le Roi, l'aſpect ſeul de ſon . . buſte
Rend nos fiers ennemis plus froids que des . . glaçons,
Et Guillaume n'attend que le tems des . . moiſſons
Pour ſe voir ſuccomber ſous un bras ſi . . robuſte.

Qu'on ne nous vante plus les miracles d' . . Auguſte.
Louis de bien régner lui feroit des . . . . leçons.
Horace en vain l'égale aux Dieux dans ſes . chanſons,
Moins que n'eſt mon Héros il étoit ſage & . . juſte.

Modeſte ſans foibleſſe, & ferme ſans . . . orgueïl,
Tandis qu'aux gens de bien il fait un doux . . accueïl,
Contre l'impieté ſes loix ſérvent de . . . . . guide;

Et ſeul de tout l'Etat ſoulageant les . . . feſtons,
Par le charme ſecret des graces qu'il . . . prodigue,
Du Prince & des ſujets ils forme les . . . accords.

BOUT-RIMEUR, ſ. m. Celui qui fait des bouts-rimez, qui en a fait, qui en ſçait faire.

De favori de Mars, de nourriſſon des Muſes,
De Bout-rimeur *charmant plein de graces infuſes.*

Bout saigneux, eſt l'extremité d'un quartier de veau ou de mouton, du coté de la gorge, où il demeure toujours du ſang de ces animaux quand on les tuë. *Jugulum.*

On dit auſſi *Bout ſaigneux* de bœuf. Le *bout ſaigneux* de bœuf mis au pot fait un trés-bon potage. **Chomel.** Le *bout ſaigneux* de bœuf ſe mange auſſi en haricots avec des navets, & ſe fait en le coupant par morceaux, & le faiſant cuire avec de l'eau, du ſel, du poivre, des oignons & des clous de giroffle, puis l'ôtant de ce bouillon on le paſſe au roux avec du lard, après quoi on le met egoutter, puis ayant préparé un coulis avec les navets, on le jette deſſus cette piece de bœuf qui eſt dans un plat, & qu'on ſert de cette maniére. **Id.**

Bout de soulier, ſe dit des piéces que les Savetiers mettent aux deux extrêmitez des ſouliers des pauvres gens, pour les faire durer plus long-tems.

On appelle en térme de Couvreurs, une remanie à *bout*, la rechérche d'un toit, d'une couvérture, pour y mettre les tuiles ou les lattes aux endroits où il en manque.

On le dit auſſi advérbialement en ces phraſes, De *bout* en *bout*, pour dire, Entiérement, *Omninò, penitus.* Au *bout* du compte, pour dire, A la fin. *Ad extremum.* Venir à *bout*, Achever heureuſement une affaire. *Perficere, propoſitum aſſequi.* Tous ſes efforts ne pûrent venir à *bout* de dompter cet éſprit ſupérbe. **Ablanc.** Pouſſer à *bout* quelqu'un, le mettre à *bout*, pour dire, le tourmenter, le réduire à l'extremité. Mettre ſa patience à *bout*, l'obliger à ſe mettre en colere. *Aliquem vehementius inſectari.* Pouſſer une femme à *bout*; c'eſt la porter au crime. L'amour plus fort que tout, ſçait pouſſer la ſageſſe à *bout*. Il eſt à *bout*, pour dire, Il ne ſçait que devenir, il n'a pas de quoi ſubſiſter. On dit auſſi, qu'un Férmier eſt à *bout* d'une térme, pour dire, que ſon bail eſt expiré. On dit en térme de Manege, qu'un cheval eſt à *bout*, quand il eſt outré par le travail. On dit auſſi, Coudre *bout* à *bout*, pour dire, Joindre les deux *bouts* enſemble.

Bout, ſe dit provérbialement en ces phraſes. Au *bout* de l'aune faut le drap, pour dire, Il faut prendre d'une choſe tout ce qu'on en peut tirer. On dit qu'un homme s'eſt mis ſur le bon *bout*, pour dire, qu'il eſt bien vêtu, bien équipé. On dit auſſi: Le *bout* de la ruë fait le coin. On dit, qu'un homme eſt au *bout* de ſon rollet, quand il ne ſçait plus que dire, ni que faire, en quelque diſcours qu'il a commencé, en quelque affaire qu'il a entrepriſe. On dit en ce ſens, Au *bout* de ſes ruſes, de ſes finiſſes. On dit, qu'un homme manque à chaque *bout* de champ, pour dire, à toute heure. On dit auſſi, quand un homme héſite, ou demeure en parlant, Apportez un *bout* de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire. On dit auſſi en ce ſens, qu'il a une choſe ſur le *bout* de la langue, lorſqu'il la ſçait bien, mais qu'il ne s'en peut ſouvenir à point nommé. On dit au contraire, qu'un écolier ſçait ſa leçon ſur le *bout* du doigt, quand il la ſçait fort bien pour la dire par cœur. On dit qu'une choſe eſt demeurée au *bout* de la plume; pour dire, qu'on a oublié de l'écrire. On dit, Tenir le bon *bout* de ſon côté, pour dire, Conſerver toujours l'avantage de la poſſeſſion de quelque choſe; & qu'un autre ne l'aura que par le bon *bout*; pour dire, aprés avoir bien plaidé & conteſté. On dit, qu'un homme brûle la chandelle par les deux *bouts*, lorſqu'il eſt mauvais ménager, qu'il fait des dépenſes de pluſieurs natures, qu'il jouë de ſon côté, & ſa femme de l'autre. On dit encore, qu'il faut finir par un *bout*, pour dire, qu'il faut mourir d'une façon ou d'autre. Il faut écouter juſqu'au *bout*, & puis dire, *amen*, pour dire qu'il ne faut pas interrompre mal-à-propos, ni répondre à une pérſonne, qu'on n'ait ſçû tout ce qu'elle veut dire. On dit auſſi d'une choſe qui eſt proche, ſoit à l'égard du tems, ou du lieu, qu'on y touche du *bout* du doigt. Ainſi on dit à la Sepſuagéſime, que le Carême eſt proche, qu'on y touche du *bout* du doigt. On dit auſſi, C'eſt tout le *bout* du monde, pour dire, le plus haut point où on puiſſe parvenir. Si vous trouvez dix mille écus de votre maiſon, c'eſt tout le *bout* du monde. On dit auſſi, mais baſſement, du par deſſus ou revenant bon de quelque affaire, il y a cent écus à gagner, & haye au *bout*.

BOUTADE, ſ. f. Caprice, tranſport d'eſprit ſans raiſon, & avec impétuoſité. *Præceps animi impetus.* Il ſe prend en bonne & en mauvaiſe part. Ce Poëte a des *boutades* où il paroit beaucoup d'eſprit. Cet emporté eſt dangereux dans ſes fougues, dans ſes *boutades*. La plûpart des bons ouvriers ne travaillent que par caprice, & par *boutade*. Toute ſa fidelité ſe reduit à quelque *boutade* de tendreſſe, & à deux ou trois accés de deſeſpoir. Ce mot ſignifioit autrefois, Effort, impulſion, ou ſelon le vieux ſtile, une boutée; & l'un & l'autre viennent de *bouter*, qui vouloit dire *pouſſer*.

BOUTADEUX, ſubſt. m. **BOUTADEUSE**, f. f. Celui, ou celle qui n'agit que par boutade. *Ingenio præceps.* Il eſt vieux, & ne ſe dit qu'en mauvaiſe part. On s'en peut encore ſérvir en riant.

BOUTADE, ſ. m. Droit que quelques Seigneurs ont en Berry de prendre cinq pintes de vin de la meſure des lieux où ce droit eſt établi, ou la ſomme pour chacune pinte, pour chaque tonneau ou poinçon de vin tant grand que demi, que les habitans de ces lieux vendent en gros ou en détail, ou qu'ils achetent pour le revendre. **Gallant.**

BOUTANE, ſ. f. Etoffe qui ſe fait à Montpellier. *Panni ſpecies.* L'on fait des futaines & *boutanes* blanches à Montpellier fort belles, dont les filles & les femmes vont quaſi toutes vetuës, principalement en été. **Catel.** *hiſt. de Lang. p. 47.*

BOUTANT, adj. Térme d'Architecture. Un arc-*boutant*, c'eſt une arcade qui appuye une voûte élevée, & qui eſt elle-même appuyée ſur une forte muraille de maçonnerie. *Anteris, eriſmæ.*

Pilier *boutant*, eſt une groſſe chaîne de pièrre qui eſt faite pour appuyer une muraille, une tèrraſſe, une voute. On fait auſſi des arc-*boutans* avec des pieces de bois qui pouſſent & qui arc-boutent.

On appelle auſſi arc-*boutant* d'un caroſſe, le morceau de fèr qui ſoutient les moutons tant en dedans qu'en dehors.

On le dit auſſi au figuré de ceux qui ſoutiennent, qui protégent une affaire, un parti. *Propugnacula, præſidia, ſolamina.* Ce Miniſtre eſt un des principaux arc-*boutans* de l'Etat.

BOUTARGUE, ſ. f. Mets qu'on prépare pour exciter à boire. Ce ſont des œufs de Poiſſon ſalez. *Salſamenta piſcium.* Les Provençaux appellent *boutargues*, des œufs de muge confits avec de l'huile & du vinaigre, ou des œufs de Poiſſon ſalé & ſeché, qui viennent d'Egypte.

Ménage dérive ce mot du Grèc *ὠὰ τάριχα.*

BOUTE, ſ. f. Tèrme de Marine. C'eſt la moitié d'un tonneau en maniére de baquet. *Cuppa minor, cuppula.* Il ſèrt à mettre le breuvage qui eſt deſtiné chaque jour à l'equipage. On l'appelle auſſi *baille*.

Boutes, ſont auſſi de grandes futailles où l'on met l'eau douce que l'on embarque en faiſant voyage. *Dolia.*

BOUTÉ, adj. Tèrme de Manége, qui ſe dit d'un cheval qui a les jambes droites depuis le genou juſqu'à la couronne; ce qui arrive ſouvent aux chevaux court-jointez.

BOUTÉE, ſ. f. Tèrme d'Architecture qui ſe dit des ouvrages qu'on fait pour ſoutenir la pouſſée d'une voute, d'une tèrraſſe. *Anteris.* Il faut de fortes *boutées* pour réſiſter à la pouſſée des voutes des grandes Egliſes.

Boute-en-train, ſ. m. Qui pouſſe, qui excite, qui donne l'éxemple. *Dux, exemplum, incitator.* Pour ſe divèrtir il faut un *boute-en-train*, qui lie la partie, qui excite, qui entraîne les autres.

> *Chaque Ville a ſon* boute-en-train,
> *Qui veut rire quoiqu'il en coûte;*
> *Nous l'avons vû par chemin*
> *Dans les Villes de notre route;*
> Boute-en-train *de Chateautierry;*
> *C'eſt la Dame de Vaſſigny.*

BOUTE-FEU, ſ. m. Officier d'Artillerie qui met le feu au canon. *Qui ignem tormento ſubjicit.* On appelle auſſi du même nom la hampe, ou le bâton garni d'un ſèrpentin dans lequel on paſſe la mêche, & avec lequel on y met le feu.

Boute-feu, eſt auſſi un incendiaire, qui par malice ou par vengeance, met le feu à quelque maiſon. *Incendiarius.* Il commanda de tuer tous les *boutes-feux*. ABLANC.

Boute-feu, ſe dit figurément de ceux qui ſuſcitent des ſéditions, des guèrres civiles, qui mettent des diſſenſions entre les Princes ou les Particuliers, & qui donnent occaſion aux guerres & aux Procés. *Seditionis autor, fax.* Les yeux ſont les *boute-feux* de la concupiſcence.

Boute-hors, ſ. m. Facilité d'exprimer ſes penſées; de faire connoître ſon mérite & ſon ſavoir dans les compagnies. *Expedita & profluens in dicendo celeritas.* Il y a bien des Sçavans qu'on n'eſtime pas parce qu'ils n'ont point de *boute-hors*. Ce mot eſt bas en ce ſens.

On dit provèrbialement, que des gens jouënt à *boute-hors*, lorſqu'ils ſont concurrens en faveur, & qu'ils tâchent à ſe détruire l'un l'autre. *Expulſio.*

Boute-hors. Tèrme de Marine. Ce ſont des brins de bois ou petites vèrgues qu'on ajoûte par des anneaux de fèr aux grandes vèrgues, pour porter des bonnettes ou coutelas lorſqu'on veut faire diligence. On appelle auſſi *boute-hors*, ou défenſes, de longues piéces de bois qu'on met en ſaillie hors le vaiſſeau pour empêcher l'abordage d'un brulot, ou que les vaiſſeaux ne s'endommagent en ſe heurtans les uns contre les autres. *Boute-hors* ſe dit encore d'un petit mât qui ſèrt à la machine à mâter, pour mettre les chouquets & les hunes en leur place.

Boute-selle, ſ. m. Tèrme de guèrre, qui eſt le ſignal qu'on donne aux Cavaliers pour ſeller les chevaux. *Signum buccina equitibus datum ut equos inſcendant.* On dit auſſi, la levée du *boute-ſelle*, qui eſt le ſecond ſignal.

BOUTE TOUT CUIRE, ſ. m. Goulu, goinfre, ſans ſouci, qui s'accommode de tout; débauché, qui n'eſt point dégouté, qui mange tout ce qu'il trouve. *Ganeo, helluo.* Ce mot ſignifie un homme qui boute tout cuire; c'eſt-à-dire, qui met tout cuire.

BOUTEILLAGE, ſ. m. Ancien droit que les Bretons payoient à leurs Seigneurs, ſur le vin & ſur tous les autres breuvages. *Vectigal vinarium.* Le droit de *bouteillage* étoit un des plus conſidérables. Les Seigneurs levoient de grands droits ſur la vente du vin & de tous les autres breuvages, comme la cèrvoiſe, le medon ou hydromel, le pimens & le cidre. LOBINEAU. Outre les vins étrangers, la Province avoit les ſiens; il y avoit des vignes en pluſieurs lieux plus propres à fournir du bois, du glan, & du charbon, que du vin; cependant les Seigneurs de ces lieux n'étoient pas ceux qui faiſent le moins valoir leur droit de *bouteillage*. Id. Les anciens titres appellent ce droit en Latin *botagium, butticulatio, bouteillagium, & botelagium.* Les plus anciens de ces titres ſont du XIIe ſiecle. Le P. Lobineau, *Hiſt. de Bret. T. II. p.* 133. remarque que le *bouteillage* de Dinle étoit de 12. ſols par barrique de vin.

BOUTEILLE, ſ. f. Vaiſſeau portatif deſtiné à contenir quelque liqueur. *Ampulla, lagena.* Il s'en fait de différentes figures, matiére & capacité. Une *bouteille* de roſſolis. Une *bouteille* d'encre. Une *bouteille* de muſcat. On a tiré ce vin par *bouteilles*, on l'a tranſporté par *bouteilles*. Il eſt defendu par les Ordonnances de la ville de vendre du vin en detail dans des *bouteilles*, mais ſeulement dans des pots d'étain, marquez & étalonnez.

Ce mot vient de *butticula*, diminutif de *butta*, d'où les Italiens ont fait *botte*, & qui ſignifie la même choſe. MENAGE. Les Bollandiſtes, *Mart. T. I p.* 595. le tirent du Latin *buto*, ou *buttonus*, qui ſe trouve dans Anaſtaſe le Bibliothecaire *April. T. II p.* 828. Dans le Procés des miracles du B. Simon Religieux Auguſtin de Todi en Italie, on trouve *bottaglia* au même ſens. Le P. Papebrock ſur les Loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque, *Acta SS. Junii T. III. p. XVI. E.* dit que l'on a dit *botella*, ou *butticula*, diminutif de *bota*, qui ſignifie, vâſe, coupe; que les Allemands en ont fait *pot*, auquel ils donnent neanmoins une ſignification plus étenduë, le prenant pour *olla*, marmite, vaſe où l'on fait cuire la viande. Nous en uſons de même, comme on le vèrra au mot POT. On trouve encore *buttis*, *Acta SS. Jun. T. III. p. 457. B.*

On trouve auſſi en Grèc modèrne *βοῦτιν*, *βουτίον* & *βουτζίον*, & *βύτις* dans le Mathématicien Heron, qui dit que *βυτὶς* eſt un vaſe qui a par en haut 6 piéds de diametre, & 8 par en bas. On dit que les Provençaux diſent auſſi *boutte*, & les Italiens *botte*, comme l'a remarqué le Pére Pouſſine dans ſes *Obſerv. Pachim. L. I* au mot *βουτζὶν*, que Pachimére, ſelon lui, a fait de ce mot Italien, qui approche de *butes* dans ſa prononciation. Pachimère prend *βουτζὶν* pour une barrique, à ce qu'il paroit très-vrai ſemblablement au même Père Pouſſine.

Bouteille, ſe dit particuliérement du vin qui eſt contenu dans la *bouteille*. Bacchus eſt appellé le Dieu des *bouteilles*. On a bû à ce repas trente *bouteilles*.

Boire *bouteille*, ou vuider *bouteille*, boire *bouteille* enſemble. C'eſt faire un repas enſemble. Quand eſt-ce que nous boirons *bouteille* enſemble? Cette expreſſion eſt populaire, mais fort ordinaire. Le général Waldek diſoit dans la chanſon ſur la bataille de Fleurus:

> *Dans peu de tems, dans peu de tems,*
> *Compagnons, pour vuider* bouteille,
> *C'eſt dans Paris que je vous rends.*

Bouteille, ſe dit auſſi des ébullitions d'eau qui font de petites empoulles ſur ſa ſurface, comme quand il pleut, quand on ſavonne, quand le pot bout, ou quand on ſouffle quelque liqueur onctueuſe par un chalumeau.

Bouteille, ſe dit auſſi au Collége, des fautes, des ſolécïſmes qu'on fait, ſoit en parlant, ſoit en écrivant. *Mendum, erratum.*

Bouteille, en tèrme de Marine, ſe dit des ſaillies qui ſont au côté du vaiſſeau au lieu de galeries, qui ſont défenduës par la nouvelle Ordonnance. Elles ont deux piéds & demi au plus de large, & ſont conduites depuis les ſabords de ſainte Barbe juſqu'au couronnement, & ſont ouvèrtes en dedans des chambres.

On dit provèrbialement, quand un homme yvre a fait quelque crime, qu'on pardonne au vin, mais que l'on pend la *bouteille*. On dit auſſi, quand il a quelque bouton ou rougeur au viſage, que c'eſt un coup de *bouteille*. On dit auſſi d'un niais, d'un ignorant, qu'il n'a jamais rien vû que par le trou d'une *bouteille*. On dit auſſi, quand on mange un morceau aprés avoir bû, que c'eſt pour boucher la *bouteille*.

BOUTEILLER. Voyez BOUTILLIER.

BOUTER, v. act. qui eſt vieux & très-mauvais, mais qui ſe dit néanmoins encore par les Payſans & par le Peuple, & qui ſignifie, Mettre. *Ponere, locare. Boutez*-vous là; c'eſt-à-dire, mettez-vous là. Je *bouterai* ma fille en ſèrvice, je mettrai. L'impératif *boute* ſèrt à exciter, à pouſſer quelqu'un à faire, à continuer quelque choſe, & ſe dit dans le même ſens que va, pouſſe, avance, continuë. Ainſi quand Naudé fait dire à Maſcurat, Mais pendant cela (que je lis) ſi tu n'obſèrve le dentiſticium.... je n'y trouverai pas mon compte. Saint Ange répond, *boute, boute*, ſi je gruge pendant la lecture, ce ne ſera que pour m'empêcher de dormir. Tout cela eſt bien bas. Cependant le mot *bouter* forme pluſieurs dictions qui ſont encore en uſage, comme on l'a vû cy-deſſus en boute en train, boutefeu, boute-hors, bouteſelle, boute tout cuire. Ablancourt s'eſt ſervi de *boute*, *boute*, pour dire fais, fais. Comme ſi on diſoit en Latin *age*, *age*.

En tèrme de Marine on dit, *bouter* de lof; pour dire, bouliner, venir au vent, prendre l'avantage du vent. On dit auſſi, *bouter* à l'eau, quand on fait ſortir un bateau du Port.

En tèrme de Vénerie on dit *bouter* la bête; pour dire la lancer.

Du Cange dérive ce mot de *butare*, qui s'eſt dit dans la baſſe Latinité. Seroit-ce de là que s'eſt fait dans le Grèc modèrne βυτίζειν, plonger, mettre dans l'eau, & βουτίσης, nom d'un Officier de l'Egliſe Grècque, dont l'office étoit dans la Cérémonie du baptême, de plonger ou de mettre dans l'eau le baptiſé. Ces mots ont bien tourmenté le P. Goar. Ne ſont-ce pas plutôt des corruptions de βαπτίζω, & βαπτίσης, βαπτίζω, βαϐτίζω, βουτίζω, βυτίζω, & *bouter*, viendroit-il de là?

BOUTEROLLE. ſ. f. C'eſt la garniture qu'on met au bout du fourreau d'une épée, pour empêcher qu'elle ne le pèrce. *Extrema acinacis vaginæ munimentum.* Une *bouterolle* de fèr, d'argent.

Ce mot vient de *bouts à roles*, emprunté des Eſpagnols, qui nomment ainſi les bouts des fourreaux & des gardes d'épée arrondis. C'eſt une piéce qu'on trouve quelquefois dans les Armoiries.

BOUTEROLLE, eſt auſſi une fente de clef par où paſſent le rouët ou les gardes d'une ſerrure.

BOUTEROLLE, eſt auſſi un outil ou poinçon rond qui ſert à graver ſur les pierres dures.

BOUTEAUX, ou **BOUT DE QUEVRE**. Tèrme de Marine. C'eſt un petit filet attaché à un bâton fourchu que les Pêcheurs pouſſent devant eux ſur les ſables. On s'en ſert ſur les côtes de l'Océan pour prendre une eſpèce d'écreviſſe, appellée *crevette* ou *falicot*.

BOUTILLIER, ſ. m. Grand Échanſon chez le Roi. *Supremus vini diſpenſandi miniſter.* Le Grand *Boutillier* de France. Ce mot ne ſe dit que dans cette phrâſe. M. le Gendre & d'autres encore, écrivent *Bouteiller*. Le *Bouteiller* étoit chargé de tout ce qui regarde la bouche. LE GENDRE.

Bouteiller vient de *buticularius*, formé, ſelon les Bollandiſtes, *Mart. T. I p. 191. E.* de *buto* ou *buttonus*, qui ſe trouve dans Anaſtaſe le Bibliothécaire, pour ſignifier un vâſe, une bouteille, & d'où l'on a formé *butica* & *buticula*, auſſi bien que *butellarius*, & *buticularius*, dont Hincmar & d'autres ſe ſont ſervis. Ce mot vient de *buticularius*, que l'on trouve dans la baſſe latinité. Dans un acte du XII^{e} ſiècle où eſt le cachet du *Bouteiller* du Roi Loüis VII. il y a *Signum Guidonis Buticularii.* Voyez *Act. SS. Maii. T. VI. p. 822. C.* Voyez auſſi les loix Palatines de Jacques II. Roi de Majorque au titre *de botellario majori*, à la tête du III^{e} Tome des *Act. SS Jun.* Les Flamands diſent *Butelier*, & les Bollandiſtes prétendent que le nom *butelgio*, qui ſe trouve dans la vie de Charles le Bon, Comte de Flandres, eſt la même choſe que *buticularius*.

Le *Bouteiller* étoit un des cinq grands Officiers de France, qui ſignoit dans toutes les Patentes des Rois, ou du moins étoit préſent à leur expédition. Il avoit ſéance entre les Princes, & diſputoit le pas au Connétable. Du Tillet, Recueïl des Rois de France, p. 397. cite un Arrêt datté de 1224. qui donne au *Bouteiller* aſſiſtance & opinion en la Cour des Pairs de France pour jugement des Pairs. Le grand *Bouteiller* prétendoit avoir le droit de préſider à la Chambre des Comptes. On trouve en effet ſur les Regiſtres de cette Chambre de l'an 1397. que J. de Bourbon Grand *Bouteiller* de France y fut reçu comme Premier Préſident. Depuis cette charge fut annexée par Edit du Roi à celle de Grand *Bouteiller*. Mais ce droit s'éteignit, ſoit par la négligence du Grand *Bouteiller*, ſoit par l'autorité du Roi. Du Tillet cité p. 408. fait mention d'une Ordonnance que le *Bouteiller* de France ſoit (à cauſe de ſon office) l'un des deux Préſidens en la Chambre des Comptes; mais il ne dit pas Premier Préſident. Le titre de grand *Bouteiller* s'eſt aboli auſſi, & l'on y a ſubſtitué la charge de grand Échanſon. Voyez Fauchet & Favyn.

BOUTIQUE, ſ. f. Lieu où les Marchands expoſent leurs marchandiſes en vente, qui eſt ouvèrt ſur la ruë, & au rès de chauſſée, & où les Artiſans travaillent. *Taberna*, *officina*. Aléxandre étant à Ephèſe, alloit à la *boutique* d'Appelle, pour ſe délaſſer l'eſprit. DU RIER. On dit, lever, ouvrir *boutique*. *Tabernam inſtructam mercibus aperire.* Tenir *boutique*, garder, conduire la *boutique*. Se mettre en *boutique*. Garçon de *boutique*. Fille de *boutique* Ce Marchand a ouvèrt ſa *boutique*. La Police fait fèrmer les *boutiques* les Dimanches & Fêtes, & pendant les réjoüiſſances publiques, ou quand il y a une maladie contagieuſe. Il y a auſſi des *boutiques* dans les Foires, dans la Galerie du Palais, &c.

On ſçait de cent Auteurs l'avanture tragique;
Et Gombaut tant loüé garde encore la boutique. BOIL.

On appelloit autrefois *boutiques*, les études des Notaires; & on les appelle encore ainſi en pluſieurs lieux de Province.

Henri Etienne, *de Latin. ſuſp. p. 317.* a remarqué que ce mot vient originairement du Grèc ἀποθήκη, *Apotheca*, dont même Ciceron s'eſt ſervi en Latin; que dans les commencemens on a dit *pothéque*, & enſuite *bothéque*, puis *bouthéque*, & enfin *boutique*. Les Italiens diſent *bottega*, & les Eſpagnols *botica*; *butica* ſe trouve ſouvent pour ſignifier *ciſta*, une *boëte*; peut-être que d'abord il ne ſe diſoit que des boëtes ou balles de ces petits Mèrciers qui vont par la campagne, & qu'enſuite on l'a étendu aux lieux où les gros Marchands mettent & étallent leur marchandiſe. Les Bollandiſtes, *Mart. T. III. p. 847.* tirent *butica* de *butis*, qui s'eſt dit pour un vâſe à mettre des choſes liquides, comme du vin, une bouteille.

On appelle auſſi *boutiques*, cèrtains étaus portatifs à l'abri deſquels ſe mettent quelques Artiſans ou petits Mèrciers, comme les Savetiers, les Ravaudeurs, les Vendeurs de Pain d'épice, de poupées.

On appelle encore *boutique*, des boëtes ou laiettes que quelques petits Mèrciers ambulans portent au col ou ſur le dos. *Capſa.* Ce petit garçon veut faire fortune, il n'avoit qu'un ſou quand il a commencé la *boutique*.

On appelle auſſi *boutique* les bateaux où on méne & où on nourrit du Poiſſon, en attendant qu'on en ait le débit. Ces bateaux ſont tous pèrcez au deſſous du niveau de la rivière, & ne ſont élevez ſur l'eau qu'à cauſe du vuide qui eſt à l'avant & à l'arrière.

BOUTIQUE, ſe dit auſſi du fond du Marchand. Il a vendu, il a laiſſé ſa *boutique* à ſon aſſocié; pour dire, ſon fonds & ſes marchandiſes, ou les outils de ſon metier, s'il eſt Artiſan, & les inſtrumens ou vaiſſeaux propres pour ſes Manufactures.

On dit provèrbialement, Adieu la *boutique*, de quelque choſe qui tombe, qui ſe renvèrſe, qu'on entraine. On dit qu'un homme fait de ſon corps une *boutique* d'Apoticaire, quand il prend ſouvent ou par précaution, des lavemens & des médecines. On dit, il fait de ſa tête une *boutique* de Grèc & de Latin; pour dire, qu'il s'adonne entièrement à l'étude de ces deux langues. On dit auſſi d'une calomnie, d'une impoſture, qu'elle vient de la *boutique* d'un tel Satirique, ou ſcélerat, de la *boutique* de Sathan. On appelle auſſi un Courtaut de *boutique*, un Artiſan qui eſt compagnon & occupé à un travail ſédentaire. Cela ne ſe dit que quand on veut marquer du mépris.

GARDE-BOUTIQUE, eſt une marchandiſe de mauvais débit.

ARRIÈRE-BOUTIQUE, eſt un magaſin qui eſt ſur le dèrrière de la maiſon, où ſe mettent les meilleures marchandiſes. *Interior officina*, *taberna*.

On dit figurément d'une ruſe, d'une chicane qu'on garde pour la fin d'une affaire, d'un Procès, que cela vient de l'*arrière-boutique*.

BOUTIS, ſ. m. Tèrme de chaſſe. Tèrrain où les bêtes noires ont foüillé avec leur boutoir; lieux où les Sangliers font des creux pour cherchèr des racines. *Impreſſum ſolo aprugni roſtri veſtigium.*

BOUTISSE, ſ. f. Tèrme de Maçonnerie. C'eſt une épithète qu'on donne à des pièrres quand elles ſont miſes en œuvre, enſorte que leur plus grande longueur travèrſe & entre dans le mur & que le parement n'en ſoit que la largeur. La *boutiſſe* diffère du carreau en ce qu'elle préſente moins de parement, & qu'elle a plus de queuë. Pour bien bâtir, il faut mettre des pièrres en parement, & d'autres en *boutiſſe* altèrnativement.

BOUTOIR, ſ. m. Outil de Maréchal, qui eſt un tranchant d'acier qui ſert à préparer le pied d'un cheval & à en couper la corne ſupèrfluë. Il eſt large de quatre doigts, & recourbé vèrs le manche.

BOUTOIR, en tèrme de Chaſſe, ſignifie le bout du grouin d'un ſanglier. *Apri roſtrum*, *aprugnum roſtrum*. Il y en a qui diſent & écrivent *boutoi*. Le *boutoi* du ſanglier, dit Salnove dans ſa *Venerie Royale*. On s'en ſert auſſi dans le blâſon.

BOUTON, ſ. m. Petite boule, ou attache ronde, qui ſert à joindre les deux côtez d'un habit, ou quelque autre choſe qu'on veut attacher ou détacher ſelon les beſoins. *Globulus.* Les *boutons* d'un pourpoint, des manches, des bottines qui ſe fèrment à *boutons*. Les *boutons* des pantes d'un lit ſont en forme d'olive. En vieux François on l'appelloit *fermail*. DU CANGE. On s'en ſert quelquefois pour orner & paſſementer les habits. Des *boutons* de diamans Des *boutons* d'orfèvèrie. Des *boutons* d'étain, de léton, de Jay. Des *boutons* d'or, d'argent, de fil, de ſoye, de crin. Des *boutons* à queuë. On trouve dans la mauvaiſe Latinité du XII^{e} ou XIII^{e} ſiècle, *botones* pour la même choſe, & *manica aliqualiter botonata*; mais je ne trouve nulle part l'origine de ce mot.

On dit chez les Eſcrimeurs, Porter une botte au troiſiéme *bouton*; pour dire, être aſſuré de porter ſon coup au lieu où l'on viſe. *Bouton* en tèrme d'eſcrime, ſignifie encore le bout du fleuret qui forme une éſpèce de *bouton* couvèrt de cuir, pour ne point faire de contuſion quand on s'exèrce. *Globulus ferreus rudis corio tectus.*

En tèrme de Fauconnerie, on dit qu'un oiſeau branche & prend le *bouton*; pour dire, la cime des arbres.

On appelle en tèrme de Manège le *bouton*, la boucle de cuir qui coule le long des rênes, & qui les reſſèrre. *Ductilis habenarum nodus.*

Et on appelle, Mettre un cheval ſous le *bouton*, lorſque le Cavalier en deſcendant abaiſſe ce *bouton* ſur le cou, juſqu'à ce que la bride ramène la tête du cheval en bon état.

On dit figurément en ce ſens, ſèrrer le *bouton* à quelqu'un, quand on le tient en bride, & quand on le preſſe fortement de faire quelque choſe.

Bouton, ſignifie auſſi un bouquet de feuilles, ou une fleur qui n'eſt pas encore épanoüie. *Alabaſter*, *calyx*, *folliculus*. Ainſi l'on dit un *bouton* à feuilles, & un *bouton* à fleurs. Ces *boutons* ſont comme autant de petits œufs, d'où ſortent les feuilles ſeules, ou les fleurs entremêlées le plus ſouvent de quelques feuilles. Les *boutons* des feuilles ſont plus pointus & plus minces que les *boutons* à fleurs, qui ſont plus gros & plus arrondis. Parmi les arbres à pepin, chaque *bouton* a pluſieurs fleurs, & parmi les arbres à noyaux chaque *bouton* n'en a qu'une. Il y a des Jardiniers qui appellent ces *boutons*, des bourres, ou des bourſes à fruit. Le mot de *bouton* ſe dit ſur tout de la vigne & des rôſes. Il s'appelle autrement *œil* ou *bourſe*. *Oculus*, *Gemma*. *Maître bouton*, c'eſt celui qui fleurit le premier, & qui eſt au plus haut du dard.

Ménage dérive ce mot de *pulſare*, parceque les *boutons* viennent aux arbres quand ils pouſſent: d'où vient qu'on appelle auſſi *boutures*, leurs branches coupées & plantées en tèrre, & un *boutoir* de Maréchal, parce que *bouter* ſignifioit autrefois *pouſſer*. Les *boutons* des habits n'ont été dits que par reſſemblance à ceux des arbres.

On appelle figurément & poëtiquement une bouche petite & vèrmeille, un *bouton* de rôſe.

Bouton, ſe dit auſſi d'une bube ou élevure rouge qui vient au viſage, de chaleur de foye, & ſouvent pour avoir fait éxcès de vin. *Papula*. Son pourpoint n'a plus qu'un *bouton*, & ſon nez en a plus de trente. Gomb. Ariſtote rapporte dans ſa Rhétorique que l'on avoit dit d'un homme qui avoit le viſage plein de *boutons* & tout bourgeonné, Vous euſſiez dit, à voir ſon viſage, que c'étoit un Panier plein de Mures.

Les ſérins deviennent malades quelquefois d'une eſpéce de *bouton* qui ſe forme ſur leur croupion. Il faut tant que l'on peut le leur laiſſer pèrcer eux-mêmes. S'ils ne peuvent le pèrcer, il faut le couper par la moitié avec une pointe de ciſeaux bien fins. Harvieux.

On dit auſſi, des *boutons* de vérole, de farcin.

Bouton, en tèrme de Chirurgie, eſt un inſtrument de fèr rond par le bout, & qu'on fait rougir pour guérir cèrtaines playes, comme les fiſtules lacrymales, où on met un *bouton* de feu. *Cauterium*. Les Maréchaux diſent auſſi, qu'il faut mettre un *bouton* de feu à chaque *bouton* de farcin pour le guérir.

Bouton, en tèrme d'Artillerie, eſt un long bâton tourné ſur lequel on attache une peau de mouton, la peau tournée en dehors, qui ſèrt à nettoyer le dedans du canon après qu'il a tiré.

On appelle *bouton de cuiller de canon*, un bois tourné ſur lequel une cuiller de cuivre eſt clouée. On s'en ſèrt à retirer les gargouſſes de l'ame du canon.

Bouton, en tèrme de guèrre, eſt le petit corps rond qu'on met au bout d'une arme à feu pour ſèrvir de mire & tirer plus droit. Le *bouton* d'un canon, d'une arquebuſe. Il y a encore le *bouton* de la culaſſe du canon, qui eſt à ſon extrémité. On appelle auſſi *bouton* la tête de la lanterne, du refouloir, & de l'écouvillon.

Bouton, en tèrme de Sèrrurier, eſt ce morceau de fèr qui ſèrt aux ſèrrures dans les chambres à faire mouvoir le pêne. On le dit auſſi des vèroüils, des targettes.

Les eſſayeurs d'or appellent auſſi *boutons*, les petites parties d'or ou d'argent qu'on leur fournit pour eſſayer à quel titre ſont ces métaux. Il péſe ordinairement dix-huit grains, & eſt de la groſſeur d'un *bouton*.

Bouton, ſe dit auſſi des poignées de fèr ou de léton qui ſont au devant des portes, qui ſèrvent à les tirer & les fèrmer. Il y en a de ſimples, il y en a de ciſelées.

Bouton. C'eſt ainſi que les Lutiers appellent auſſi un morceau de bois tourné en forme de gros *bouton*, où la queuë du violon eſt attachée.

On appelle auſſi dans les Académies de jeu des *boutons*, les faux dez, les dez chargez.

On dit provèrbialement, qu'une choſe ne tient qu'à un *bouton*; pour dire, qu'elle tient à peu de choſe. La ſoutane de ce Gentilhomme ne tient qu'à un *bouton*; pour dire, qu'il la quittera aiſément pour ſe battre. On dit d'une choſe qu'on mépriſe, qu'on n'en donneroit pas un *bouton*.

Bouton d'essay d'or ou d'argent. Tèrme de monnoye. Pour faire l'eſſai de l'or ou de l'argent, on fait fondre & chauffer dans une coupelle une cèrtaine quantité de plomb proportionnée à la quantité d'or ou d'argent qu'on veut eſſayer; & on fait chauffer ce plomb juſqu'à ce qu'il ſoit bien clair, ce qu'on appelle bien découvèrt: on prend alors la matière de l'eſſay avec de petites pincettes, on la porte dans la coupelle, on fèrme les regiſtres, & on la laiſſe boüillir juſqu'à ce qu'elle ait pris de couleur d'opale, & qu'elle ait été fixée en forme de *bouton* au fonds de la coupelle. C'eſt ce qu'on appelle *bouton d'eſſay*, ou ſimplement *bouton*. Voyez Boizard, *Tr. des Monn. P. I. C. 19.*

Boutonner, v. act. Paſſer des boutons aux lieux deſtinez pour les recevoir, ſoit gances, ſoit boutonnières. *Globulis aſtringere, conſtringere.*

Boutonner, v. n. Se dit des boutons qui pouſſent aux arbres pour produire des feuilles, des fleurs, ou du fruit. *Virides alabaſtros, Folliculos emittere.* Les roſes commencent à *boutonner*, à paroître en bouton.

Boutonné, ée, part. & adj. On appelle un pourpoint *boutonné*, celui dont les boutons ſont paſſez dans les boutonnières; & non pas celui-là qui eſt garni ſeulement de boutons. *Globulis aſtrictus.* Un viſage *boutonné*, celui qui eſt chargé de boutons, qui viennent de chaleur de foye ou d'yvrognerie. *Vultus papulis rubens.*

Boutonné, en tèrme de blâſon, ſe dit des rôſes & autres fleurs, lorſque les feüilles ſont d'un émail, & le milieu ou le bouton d'un autre. *Globatus.* On le dit auſſi d'un roſier qui a des boutons épanoüis.

BOUTONNERIE, ſ. f. Marchandiſe de boutonnier. *Globulorum officina.*

BOUTONNIER, ſ. m. Ouvrier qui fait des boutons. *Globulorum opifex.*

BOUTONNIÈRE, ſ. f. Petite fente ſurjettée ou garnie de gance ou de galon, dans laquelle on paſſe des boutons pour fèrmer les ouvèrtures d'un habit, ou pour l'attacher. *Fiſſura cui globulus inſeritur.*

BOUTURE, ſ. f. Tèrme d'Agriculture. Une branche de plante ligneuſe que l'on coupe de deux côtez, & que l'on plante par un bout tout droit, ou en la pliant dans une tèrre aſſez humide, afin de lui faire pouſſer des racines. *Talea, clavola, clavula.* Toutes les Plantes ligneuſes viennent de *bouture*. Les ſaules & les peupliers, le coignaſſier, le figuier, &c. viennent de *bouture*. Il y a des Plantes qui viennent de graine & de *bouture*. Cela s'appelle prendre de *bouture*. La Quint. Les figuiers ſe plantent de *bouture*. J'ai vû des jaſmins d'Eſpagne reprendre de *bouture*. Lig.

On appelle auſſi *boutures*, cèrtains rejettons enracinez qui naiſſent au piéd de quelques arbres; comme autour des Pruniers, Pommiers, &c.

Boutures, chez les Orfévres, eſt une eau préparée pour blanchir l'ouvrage, ou une leſcive faite avec du ſel de tartre pour blanchir l'argent. On l'appelle auſſi *bouture*; mais elle n'eſt plus guère en uſage, à cauſe qu'on le blanchit au feu.

Dans les Monnoyes on appelle *bouture*, une drogue compoſée de lie de vin ſéche émiée, de ſel, &c. qui ſèrt au blanchiment des éſpèces.

BOUVAR, ſ. m. Nom que quelques Angevins donnent à une éſpéce de Poire, appellée par d'autres Rondette d'Anjou, par d'autres Amadontes, par d'autres la Mèrveille d'hivèr, & communément Petit-oin. La Quint. Voyez Petit-oin.

BOUVEAU, Voyez Bouvillon.

BOUVEMENT, ſ. m. Outil de Menuiſier qui ſèrt à pouſſer une doucine.

BOUVERIE, ſ. f. Étable à mettre les bœufs. *Boum ſtabulum.* Les Marchands Bouchers ont des *bouveries* où ils mettent les bœufs en attendant qu'ils les tuënt. Les Marchands Forains ſe plaignirent que les Bouchers de Paris mettoient les bœufs qu'ils avoient achetez dans des étables ou *bouveries* découvèrtes, ſales & mal ſaines, & que cela cauſoit la mort précipitée de pluſieurs bœufs. De la Mare.

BOUVET, ſ. m. Eſt une éſpéce de rabot dont ſe ſèrvent les Menuiſiers. Il y a des *bouvets* à rainures & à languettes, & d'autres à fourchement.

BOUVIER, ière, ſ. m. & f. Qui conduit ou qui garde les bœufs. *Bubulcus.* On le dit figurément des gens groſſiers, mal appris, qui ſont ſans civilité.

Bouvier, eſt auſſi une conſtellation céleſte. *Bootes*, *Arctophylax.* Voyez BOOTÈS.

Bouvier. C'eſt auſſi un oiſeau gobeur de mouches, dit communément *bouvier*. *Muſcicapus, boarinus dictus.* Cet oiſeau eſt longuet; ſon bec eſt pareillement long, d'un brun rouſsâtre. Sa tête & ſon dos ſont de couleur plombée, mêlée de cendre, & d'une couleur jaunâtre; ſa gorge & tout ſon ventre ſont blanchâtres; ſa poitrine eſt ſemée de taches noires; ſes aîles ſont d'un noire jaunâtre divèrſifié de blanc, ſa queuë eſt longue & noire, par les côtez elle eſt blanche. Ses jambes & ſes piéds ſont noirâtres. Ces oiſeaux ſuivent les bœufs & les vaches à cauſe des mouches qu'ils trouvent à leur ſuite, & de là on leur a donné le nom de *bouviers*.

Il y en a encore une autre éſpéce, nommée en quelques endroits

Borin. Il eſt un peu plus grand que le Roitelet. Son béc eſt grêle & aigu, & très-propre à attraper des mouches. Le haut de ſa tête, ainſi que ſon col & ſon dos, ſont d'un cendré lavé. Le deſſous de ſa tête, ſon goſier, ſa poitrine & ſon ventre, ſont d'une couleur blanche tirant ſur le jaune, qui eſt toutefois plus claire par la poitrine & le ventre. Le haut de ſes ailes eſt d'un gris cendré; le bas de même, mais plus blanchâtre. Son croupion eſt blanc; ſa queuë, qui eſt compoſée de douze plumes, eſt longue de trois doigts, & de la même couleur que ſes ailes; ſes jambes & ſes piéds ſont d'un rouge éclatant; ſes ongles ſont aſſez longs & très-menus.

BOUVILLON, ſ. m. Jeune bœuf. *Juvencus.*

BOUZE DE VACHE. Voyez BOUAS.

BOY

BOY, ſ. m. Nom propre d'homme. *Baudelius.* Voyez BAUDILLE.

BOYAR. *Senator Boyarus*, ſ. m. Tèrme de Relation. C'eſt ainſi qu'on appelle les Seigneurs en Moſcovie, *Magnates*, ſelon l'opinion de Beeman: il dit que les *Boyars* ſont ce qu'on appelle ailleurs grande Nobleſſe: il ajoûte que le Czar dans ſes diplômes nomme les *Boyars* avant les Vaivodes. Les Grands, qui ne vouloient pas être gouvernez par une femme, s'oppoſèrent au deſſein de la Princeſſe Sophie, & firent beaucoup de maſſacres, qui ne furent appaiſez que par la prudence des *Boyars* ou Sénateurs. Quelques-uns écrivent BOJAR ou BOJARE.

BOYAR, BOYARE, eſt auſſi le nom qu'on donne aux Nobles de Tranſilvanie, qui ſont Parens ou Alliez des anciens Vaivodes. Ce nom ſignifie *Seigneur*.

BOYAU, ſ. m. Les conduits ou tuyaux par où paſſe tout ce qui ſort de l'eſtomach, auquel ils ſont continus. *Interaneum*, *inteſtinum*. Les boyaux ou inteſtins ſont des corps longs, ronds, creux & continus depuis le pilore juſqu'au fondement. Ils ſont ſituez ſous l'épiploon dans le ventre inférieur, dont ils rempliſſent préſque toute la capacité, qui eſt depuis le ventricule juſqu'à l'os pubis. Ils ſont attachez au dos par le moyen du méſentère qui les lie enſemble, de manière que les grêles ſont au milieu du ventre à la région umbilicale, & les gros à la circonférence. DIONIS. Quoique les *boyaux* ne faſſent qu'un ſeul conduit qui va depuis l'eſtomach juſqu'au fondement, néanmoins on les diviſe en grêles ou menus, & en gros. Les grêles ſont trois; le *duodenum*, le *jejunum* & l'*ileon*. Les gros ſont auſſi trois, le *cæcum*, ou l'aveugle, le *colon* & le *rectum*, ou le droit.

Les Anatomiſtes diſent qu'ils ont ordinairement ſept fois la longueur du corps dont on les a tirez. TAUVRY, DIONIS. Cette étenduë & les differentes circonvolutions qu'ils font dans le petit éſpace qu'ils occupent étoient néceſſaires tant pour y retenir plus long-tems le chile, & le faire fèrmenter par le melange de la bile & du ſuc pancréatique, que pour le ſeparer d'avec les éxcrémens, & le rendre par le moyen de ces deux liqueurs plus coulant & plus ſubtil. D'ailleurs ſi l'homme n'avoit qu'un *boyau*, il feroit obligé de manger ſans ceſſe, comme font les loups cèrviers & les cormorans, à cauſe qu'ils ont les *boyaux* fort courts; & comme il arrivoit en effet à un homme dont parle M. Dionis p. 170. qui n'avoit qu'autant de *boyaux* qu'il en falloit pour aller du ventricule à l'anus. Les Médecins les appellent *inteſtins*. Les Tranſactions Phil. n. 107. p. 146. ou Tom. II p. 155. parlent d'un homme dont les *boyaux* étoient tous renvèrſés. On dit qu'il y avoit dans la Bibliotheque de Conſtantinople un Homère écrit ſur un *boyau* de dragon long de ſix-vingt piéds.

Menage dérive ce mot de *botellum*, diminutif de *buoto*, ou *vuoto*, qui ſignifie *vuide*. Borel le dérive de *voye*, d'où eſt venu, dit-il, le nom de long *boyau*, qui eſt une voye longue & étroite. Il prétend qu'on diſoit autrefois *voyau*; pour dire, les *boyaux* des animaux, à cauſe qu'ils ſèrvent de *voye* aux viandes & éxcremens. Du Cange témoigne qu'on diſoit autrefois *boël* & *bouel*, & croit qu'il vient de *botulus*, qui ſignifie auſſi *boudin*.

BOYAU GRAS. C'eſt le troiſième & le dèrnier des gros *boyaux*, qu'on appelle autrement le *droit* ou le *rectum*. *Omaſum*. Il eſt ainſi nommé, parce que ſa partie extérieure eſt environnée de beaucoup de graiſſe.

En tèrme de Fauconnerie on dit, Appétit de boire & faire *boyau*. Elargir le *boyau* de l'oiſeau. Pour élargir le *boyau* de l'oiſeau, donnez-lui leger pât trempé une nuit en vinaigre, & ſur le pât mettez du ſucre ou du miel écumé, ou lui donnez de l'eau ſucrée.

FRANC BOYAU. En tèrme de Vénerie, c'eſt le gros *boyau* où paſſent les viandes du cèrf que l'on met avec les menus droits. SALNOVE.

GRAND BOYAU de loup & de louve. Il ſèrt après qu'il a été dégraiſſé & bien nettoyé, enſuite qu'il n'y demeure que la ſimple peau, pour la rendre déliée & ſéchée comme un ruban de ſoye. C'eſt alors un remède infaillible pour la colique, en ſe le mettant autour du corps ſur la chemiſe. Il faut aux hommes celui de la louve, & aux femmes celui du loup.

DESCENTE DE BOYAU, eſt un *boyau* qui tombe dans les bourſes quand on a fait quelque violent effort, & par quelqu'autre cauſe. *Hernia*, *ramex*.

CORDE DE BOYAU, ſe dit des cordes faites de *boyau* d'animaux, coupez & torts, dont on fait les cordes des raquettes, & de pluſieurs inſtrumens de Muſique, comme violons, violes, luths, théorbes, guitarres. *Nervus.* Les Anciens ſe ſèrvoient de cordes de lin avant qu'on eût ſongé à mettre en uſage les cordes de *boyau*.

On dit en tèrme de Manége, qu'un cheval a beaucoup de *boyau*, lorſqu'il a beaucoup de flanc, beaucoup de corps, qu'il a les côtes longues, & qu'elles ne ſont ni plattes ni ſèrrées. On dit auſſi qu'un cheval eſt étroit de *boyau*; pour dire, qu'il n'a point de corps.

BOYAU, en tèrme de Guèrre, eſt un foſſé couvèrt de ſon parapet qui ſèrt de communication à deux tranchées quand on fait deux attaques. *Foſſa.* C'eſt auſſi une ligne qu'on tire pour envelopper differens tèrrains, ou attaquer quelques ouvrages.

On dit provèrbialement, je l'aime comme mes petits *boyaux*. On dit d'une choſe longue & étroite: C'eſt le chemin de Ville-Juive, long *boyau*; ou même abſolument: C'eſt un *boyau*. On dit encore d'une choſe fort dégoûtante, qu'elle feroit vômir tripes & *boyaux*.

On dit populairement pour ſe moquer de ceux qui ſe plaignent de quelque petite playe ou coupure: Si tes *boyaux* ſortent par là, tu en mourras. On dit auſſi d'un jeune homme de bon appétit, qu'il a toûjours dix aunes de *boyaux* vuides pour feſtoyer ſes bons amis.

BOYAUTIER, ſ. m. Artiſan qui fait & prépare les cordes à boyaux, tant pour les raquettes que pour les inſtrumens à corde. *Nervorum opifex.*

BOYCININGA, ſ. m. Sorte de ſèrpent du Bréſil qui a une ſonnette à la queuë. Quoiqu'il ſoit très-venimeux, il fait rarement du mal, parce qu'on eſt avèrti par le bruit de ſa ſonnette.

BOYE. Tèrme de Marine. C'eſt la même choſe que *bouë* ou *baſile*.

BOYER. Tèrme de marine, eſt une chaloupe Flamande mâtée en fourche, qui a deux ſemelles pour mieux aller à la bouline ſans dériver.

BOYEZ. Prêtre de l'Amérique.

BOYLE, ſ. m. Nom propre d'homme. Voyez BAUDILLE.

BOZ.

BOZEL, ſ. m. Tèrme d'Architecture. Membre rond, & qui a la figure d'un anneau. *Torus.* C'eſt la même choſe que le Tore.

BRA.

BRABANÇON, ONE, ſ. m. & f. Qui eſt de Brabant. *Brabantius*, *Menapius*, *Ambivaritus*. On trouve ce nom dans quelques Auteurs pour dire un homme du Brabant; mais aujourd'hui il ne ſe dit plus guère. On uſe de périphraſe, & l'on dit plus communément les Habitans, les Peuples du Brabant, &c. On appelle Campine *Brabançonne*, une petite Contrée du Brabant Hollandois dans la Mairie de *Bolduc*.

On appelloit autrefois *Brabançons*, des troupes d'avanturiers ou de bandits, qui faiſoient le métier de la guèrre, & ſe donnoient à qui les payoit le mieux; & on les appelloit ainſi, parce que la plûpart étoient du Brabant. On les nommoit autrement Routiers à cauſe qu'ils étoient toûjours en route pour aller par tout où ils étoient commandez. Le P. Daniel dit qu'on les nommoit auſſi Cotereaux. Il y envoya ſes Capitaines & ſes *Brabançons* qui les taillèrent en piéces. G. DU MOULIN. Le Roi d'Anglètèrre irrité du ſoulevement de la Bretagne, envoya les *Brabançons* ravager les terres de Raoul de Fougeres; mais les gens de Raoul ayant taillé en piéces ceux qui portoient des vivres aux *Brabançons*, le reſte fut obligé de ſe retirer. LOBINEAU. Le Roi Philippe Auguſte les envoya auſſi-tôt (les Bretons) du côté de Pontorſon & de Mortain avec le Comte de Boulogne, Guillaume de Barres, une grande quantité de Gendarmes François, & les Routiers ou *Brabançons* qui s'étoient rendus à lui à Falaiſe, & qui avoient mieux aimé prendre parti dans ſes troupes que de ne plus faire la guèrre. ID. Philippe Auguſte étant ſorti de Mantes pour aller à Giſors, accompagné ſeulement de deux cens chevaux, trouva en chemin fort près de Giſors le Roi d'Anglètèrre ſuivi de plus de quinze cens hommes de troupes reglées, & outre cela d'une très-grande multitude de ces bandits appellez *Brabançons*, ou *Cotereaux*. P. DAN.

BRABANÇONE. Tèrme de Fleuriſte. Tulipe qui eſt blanc de lait, pourpre, & qui a un peu de rouge. CULT. DES FL.

BRABANT, ſ. m. Province des Pays-Bas bornée au nord par la Hollande & par la Gueldre, au couchant par la Zelande & la

Flandre, au midi par les Comtez de Hainaut & de Namur, au levant par le païs de Liége, qu'on y comprenoit autrefois, de même que le Duché de Limbourg. Maty. *Brabantia.*

Quelques Auteurs dérivent ce nom de Brennus, nom propre du fils de je ne ſçai quel Roi de la Bretagne, c'eſt-à-dire, d'Anglétèrre. D'autres diſent qu'il vient de *Bratuſpantium*, ville ancienne des Gaules dont parle Céſar L. II. Comm. C. 13. Mais *Bratuſpantium* n'étoit point du païs que nous appellons aujourd'hui *Brabant*, puiſqu'il étoit entre Beauvais & Amiens. D'autres le dérivent de Salvius Brabon parent de C. Céſar. D'autres de *Gotofridus Barbatus*, Godefroy le Barbu, Comte de Louvain. D'autres enfin d'une contrée de ce pays, nommé le *Brachbant*, ou le Burbant. Le *Brabant* a titre de Duché, & a eu long-tems ſes Ducs particuliers.

Le *Brabant* ſe diviſe en quatre quartiers, ſçavoir de Louvain, de Bruxelles, d'Anvèrs & de Bolduc. On le diſtingue plus ordinairement aujourd'hui en *Brabant* Eſpagnol, *Brabant* Hollandois, & *Brabant* Wallon. Le *Brabant* Eſpagnol, *Brabantia Hiſpanica*. C'eſt la partie méridionale du Duché de *Brabant*, où ſont Louvain, autrefois Capitale de tout le Duché, Bruxelles, qui l'eſt maintenant, Anvers & Malines. Le *Brabant Hollandois*. *Brabantia Hollandica*, ou *Batavica*. C'eſt la partie ſeptentrionale du *Brabant*, qui comprend la Mairie de Bolduc, la Baronie de Bréda, & le Marquiſat de Berg-op-Zoom. Le *Brabant* Wallon, c'eſt-à-dire, Gaulois, eſt une petite contrée du *Brabant* Eſpagnol, entre les villes de Nivelle & de Gemblours, ainſi appellée parce que le langage qu'on y parle eſt un Vieux François. Maty.

On trouve *Brachant* dans des diplômes de l'Empereur Othon le Grand, rapportez par Miræus & par le P. Mabillon, *Acta SS. Ben. T. V. p.* 300. Il y a ſur l'hiſtoire du *Brabant Adriani Barlandi Chronica Ducum Brabantiæ*; *Melchior. Barlæi Brabantias*. *Topographia Hiſtorica Gallo-Brabantiæ* par Jacq. Le Roi imprimée à Amſterdam en 1692. *in-fol.* *Caſtella & Prætoria Nobilium Brabantiæ in-fol.* à la Haye en 1699. *Ant. Sanderi Chorographia Brabantiæ* à Bruxelles. *fol.* 1659. *Antiquitatis Belgicæ Brabantia* par Jean-Bapt. Gramaye à Louvain 1708. *in-fol.*

BRABEUTE, ſ. m. Nous ne mettons ce mot que pour avèrtir qu'il ne faut jamais s'en ſervir en François, quoiqu'on le trouve dans quelques Dictionnaires. Il eſt purement Grec Βραβευτὴς & ſignifie celui qui chez les Grècs préſidoit aux jeux publics & ſolennels, & qui étoit le Juge & l'Arbitre des prix; & c'eſt ainſi qu'il faut l'appeller dans notre langue, & non pas *Brabeute*, qui ſeroit três-barbare.

BRAC, ſ. m. *Bracco*, ou *braco*. Eſpèce de chien de chaſſe. Voyez Du Cange au mot *Bracco*. C'eſt apparemment la même choſe que *brachet*. On écrit auſſi Braque. Voyez ce mot.

BRACELET, ſ. m. Petit ornement qu'on met autour du poignet. *Armilla*, *brachiale*. *Bracelets* de ruban, de pèrles, de pièrreries. Les Amans tiennent en grande faveur d'avoir des *bracelets* des cheveux de leurs Maîtreſſes. Anciennement à Rome les hommes portoient des *bracelets* auſſi bien que les femmes, & en ornoient leurs bras. Dac. On mettoit des *bracelets* ſur divèrs endroits des habits, & on les plaçoit le plus ordinairement depuis le haut du bras juſques ſur les doigts. Capitolin dit que Maximin avoit le pouce ſi gros qu'il ſe ſervoit du *bracelet* de ſa femme comme d'un anneau, qu'il portoit au doigt. La matière des *bracelets* étoit différente, comme elle l'eſt encore. La plus ordinaire étoit l'or. Les hommes & les femmes en portoient indifféremment, mais les filles n'en portoient jamais qu'elles ne fuſſent accordées. Elles ſe ſeroient fait tort d'en porter auparavant. Thomas Bartholin a fait un traité des *bracelets* des Anciens, *De Armillis Veterum*.

Ménage dérive ce mot de *bracheletum*, diminutif de *braciale*, qu'il trouve écrit dès le tems de Juſtinien. *Braciale*, dans la vie de S. Ge[illegible]in qui eſt de la fin du VII^{e} ſiècle, ſignifie *Cingulum*, & quoique Bollandus. *Act. Sanct. Febr. T. III. p.* 266. croie que *braciale* ait ſignifié le lien dont on attachoit les brayes, & qu'il ſoit formé de *braccæ*, ou bien qu'il fut pris pour la courroye dont on attachoit la chauſſure, il peut cependant auſſi bien que le diminutif avoir été enſuite appliqué à d'autres choſes. Voyez encore ſur ce mot Haftenus, *Diſquiſit. Monaſtic. L. V. Tract. IV. diſq.* 4.

Du Cange dérive ce mot de *Brachialis*, qui étoit un ornement que les hommes auſſi bien que les femmes portoient au bout de leurs manches, & dit que c'eſt ce qu'en tèrme de Blâſon on a appellé *dextrochères*. Tous ces mots viennent de *brachium*, le *bras*; parce que c'eſt un ornement du *bras*. Les Grècs ont fait auſſi Βραχιόνιον pour dire la même choſe, de Βραχίων le *bras*.

On dit, que des paſſemens ſont mis en *bracelet*, quand ils ſont diſpoſez en rond ſur les manches. Les Pages de la grande Écurie du Roi ont leurs paſſemens en *bracelet*: ceux de la petite Écurie les ont en quille, ou en long.

BRACHER, ſ. m. *Braconarius*, Voyez Braconier.

BRACHET, ſ. m. Sorte de chien de chaſſe. *Indagator canis*. Borel dit qu'on l'a appellé ainſi à cauſe qu'il a les pieds courts. On lit dans le Roman d'Aubery:

> *Et li* brachet *ont demené grant hu.*

Et dans le Roman d'Alèxandre,

> *A un matin priſt* brachez *& levriers.*

On a dit autrefois *brachet* pour *bracelet*.

BRACHIAL, ſ. m. Terme de Médecine & d'Anatomie, qui ſe dit de deux Muſcles de l'os du coude. *Brachialis*. Il y a le *brachial* extèrne, & le *brachial* intèrne. Le *brachial* interne eſt ainſi nommé parce qu'il occupe la partie intèrne du bras; il eſt caché ſous le biceps, & prend ſon origine de la partie antérieure & ſupérieure de l'*humerus*, & va s'inſérer à la partie ſupérieure & intèrne du *cubitus*, pour fléchir l'avant-bras conjointement avec le biceps. Le *brachial* externe, ainſi nommé parce qu'il occupe la partie extérieure du bras, eſt une maſſe de chair qui prend ſon origine de la partie poſtérieure de l'*humerus*, & va s'inſérer à l'olécrane par une forte aponévroſe qui lui eſt commune avec deux autres. Dionis. Voyez auſſi Lauvry P. II. C. 18.

BRACHIO. On a ainſi appellé le petit d'un Ours.

BRACHITE, ſ. m. & ſ. *Brachites*. Nom de ſecte. Les *Brachites* étoient ſectateurs de Manès, & une bonne branche des Gnoſtiques. Ils troublèrent toute l'Égliſe dans le troiſième ſiècle.

BRACHMANES, ſ. m. Ce ſont les Philoſophes ou ſages des Indiens. Ils ſe ſont rendus célèbres dans l'antiquité par leur genre de vie tout à fait auſtère. Il y en a encore aujourd'hui dans les Indes qui portent le même nom, & qui vivent de la même manière que ces anciens. Les Portugais les nomment *Brames*, qui eſt le nom ancien des Prêtres Indiens. D'autres les appelent *Bramines*. C'eſt ainſi que l'écrit toujours l'Auteur de l'Ambaſſ. des Holl. au Japon. Pluſieurs croyent qu'ils ont pris ce nom du Patriarche Abraham, qu'ils appelloient en leur langage *Brachma*, Ou plutôt ils l'ont pris de leur Dieu Brahma, que quelques-uns croyent être Abraham. C'eſt pourquoi Poſtel leur donne le nom d'*Abrahmanes*.

Le P. Thomaſſin, qui rappelle l'origine de tous les mots à la langue Hébraïque, croit que le nom des *Brachmanes* vient de l'Hébreu *barach*, *fugit*, *aufugit*; *fuir*, *s'enfuir*, parce que les *Brachmanes* ſe retirent à la campagne, & vivent dans les deſerts. On peut auſſi, ſuivant le même Auteur, dériver le nom des *Brachmanes* d'un autre mot Hébreu; c'eſt *barac*, *benedicere*, *orare*, *prier*, *bénir*, parce que c'étoit l'occupation des *Brachmanes*, qu'ils avoient appriſe de Noé, dont ils deſcendoient.

Les *Brachmanes* vivent d'hèrbes, de légumes & de fruits, s'abſtenant de toutes ſortes d'animaux, ils n'en peuvent même toucher aucun ſans ſe rendre immondes, & ils regardent cela comme une grande impiété. Ils paſſent la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des Hymnes en l'honneur de la Divinité, ils prient & jeûnent continuellement. La plupart d'entr'eux vivent ſeuls & dans la ſolitude, n'étant point mariez, & ne poſſédant aucuns biens. Il n'y a rien qu'ils ſouhaitent tant que la mort, & ils conſidèrent cette vie comme une choſe onéreuſe, attendant avec patience que leur ame ſe ſépare de leurs corps. C'eſt la deſcription que Porphyre fait des anciens *Brachmanes* dans ſon livre *de abſtinentiâ animalium*. Les *Brachmanes* tiennent les opinions de Pythagore, dit le P. Kirker, & mènent la vie qu'il ménoit, comme il paroît par Maffée & par les autres hiſtoires des Indes; ou plutôt Pythagore avoit pris des *Brachmanes* les opinions & la manière de vivre. Les Grècs leur donnèrent le nom de Gymnoſophyſtes. Les Indiens diſent que les *Brachmanes* tirent leur origine du fameux Philoſophe Xaca. Voyez leurs mœurs, leurs Sectes, leurs opinions, &c. dans le P. Kirker, *Chin. ill. P. III. C.* 4. 5. 6. 7. où ſont les figures de leurs lettres. Voyez auſſi le même Auteur *Oed. Æg. T. III. p.* 21. *& ſuiv.*

BRACON, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifioit, Appui, conſole, potence: ce qui vient de branche d'arbre. *Telamo*.

BRACONNIER, ſ. m. Borel croit que ce mot ſignifioit un coupeur de bois, à cauſe de ce que dit Froiſſard, que chacun devoit trouſſer dèrrière ſoi un *braconier*. *Lignator*.

BRACONNIER, eſt auſſi ſelon d'autres, la même choſe que Bracher, c'eſt-à-dire, un homme qui a ſoin des chiens de chaſſe appellez en François & en Allemand *Bracs*, & en Latin *braccones*. Le mot *Bracconarius* ſe trouve en ce ſens dans une Chartre d'Henri II. Roi d'Anglétèrre rapportée dans le *Monaſticum Anglican.* T. II. p. 283.

BRACQUE. Voyez BRAGUE.

BRAGANCE, ſ. f. Ville de Portugal dans la Province de Tralos-montes, ſur la rivière de Sabor aux confins de la Galice & du Royaume de Léon. *Braganza*, *Brigantium*; à 14^{d}, 50' de longitude, & à 41^{d}, 32. de latitude, dit M. Corneille. Ferrarius, qui, avec d'autres Auteurs, l'appelle *Cœliobriga*, ne la met qu'à 13^{d}.

5' de long,& à 42^d de latitude. *Bragance*, eſt diviſée en ancienne & nouvelle ville. L'ancienne, qui eſt ſur une hauteur, fut bâtie par Brigo Roi d'Eſpagne l'an du monde 2015. d'où l'on prétend apparemment que lui vient ſon nom. La nouvelle ville, ou la cité, eſt au pied de la montagne. *Bragance*, que les Portugais nomment *Braganza*, a titre de Duché. Les Ducs de *Bragance* tirent leur origine des Rois de Portugal, par Alphonſe de Portugal, premier du nom, Duc de *Bragance*, Comte de Barcellos & de Guimaraes, fils naturel de Jean I. Roi de Portugal, & d'Agnèz Pérez Jean II. Duc de *Bragance* fut mis ſur le thrône de Portugal en 1640. & c'eſt ſon petit fils qui régne aujourd'hui en Portugal. Voyez la Révolution de Portugal & l'hiſt. de Portug. par M. Le Quien de la Neuville. T. I. p. 29.

BRAGARD, ſ. m. Vieux mot & hors d'uſage, qui ſignifioit autrefois, *brave*, *ajuſté*, *mignon*. *Comptus*, *concinnus*, *elegans*.

BRAGUE, ſ. f. Ville Archiepiſcopal de Portugal, capitale de la Province d'entre Douro & Minho & ſituée ſur la rivière de Cavado. *Bragua*, *Braccara*, ou *Bracara Auguſta*, *Auguſta Braccarum*. *Brague* eſt une des plus anciennes villes d'Eſpagne. L'Itinéraire d'Antonin la nomme *Bragara*. L'Archevêque de *Brague* qui eſt Seigneur ſpirituel & temporel de la ville, prétend être Primat d'Eſpagne, parce qu'Alphonſe I. ayant délivré *Brague* de la puiſſance des Maures en 1240. tous les Evêques d'Eſpagne ſe ſoumirent à l'Archevêque de cette ville. L'Archevêque de Tolède lui diſpute cette dignité. Voyez M. de la Neuville, hiſt. de Portug. Tom. I. p. 24. & 26. Rodrigue d'Acunha Archevêque de *Brague* a donné une hiſtoire Eccléſiaſtique des Archevêques de cette ville. Elle eſt en Portugais en 2. vol. *in-fol.* à *Brague* 1634.

BRAGUE, Tèrme de Marine. C'eſt le cordage qui arrête le recul du canon, on l'appelle auſſi *bracque*, ou *drague*.

Brague, eſt auſſi un tèrme de Luthiers. C'eſt un morceau de bois au bout du corps du luth pour cacher les écliſſes.

BRAGUETTE, Voyez Braye, ou Brayette.

BRAI. Voyes Bray.

BRAILLER, v. neut. Parler beaucoup & fort haut, ſans dire rien de bon, ni de ſolide, *Clamare*, *vociferari*, *obtundere*.

Brailler, en tèrmes de Marine, ſe dit du hareng, lors qu'on le ſaupoudre de ſel, & qu'on le remuë avec des pelles.

BRAILLEUR, euſe, On dit auſſi, **BRAILLARD**, arde. adj. Qui hâble, qui criaille, qui parle hautement & avec libèrté de toutes choſes. *Clamator*, *clamoſus*, *rabula*. Il ne ſe faut point broüiller avec ces grands *brailleurs* Mot. On dit qu'il n'y a point de tèrme en François qui explique *rabula*, qui veut dire en général un méchant Avocat. Pour moi je l'éxprimerois par celui de *brailleur*, qui eſt aſſez le caractère des méchans Avocats. Vign. Mar.

BRAIRE, v. n. Tèrme dont on ſe ſert pour éxprimer le cri des ânes. *Rudere*. Un âne chargé d'os ne laiſſe pas de *braire*. Cost.

Ménage dérive ce mot du Latin *barrire*, ou plûtôt de *ragire*, qui ſe dit des ânes proprement. Borel le dérive de *bram*, qui ſignifie *grand cri* en langue Gothique.

Braire, ſe dit auſſi figurément des cris importuns & exceſſifs des hommes & ſur tout de ceux qui ont la voix fort rude & déſagréable. *Vociferari*. Il y a long-tems que cet homme ne fait que *braire*. Ce méchant Avocat ne fait que *braire*, & ne dit rien qui ſerve à ſa cauſe.

BRAISE, ſ. f. Bois ou charbon allumé, & dont l'humidité eſt conſumée, enſorte qu'ils ne rendent point de fumée. *Pruna*. Des marrons cuits à la *braiſe*. On dit par hypèrbole en tâtant le pous de celui qui a une groſſe fièvre, que ſon corps eſt tout *braiſe*. Un amoureux ſe plaint populairement qu'il a le cœur tout en *Braiſe*. M. Boyle a fait la comparaiſon de la *braiſe*, ou charbon allumé, & du bois luiſant, où il montre leur reſſemblance & leur différence. Elle ſe trouve dans les Tranſact. Philoſ. n. 32 p. 605. & Tom. III. p. 646.

Ce mot vient du Grèc *βράζω*, *bullio*, *efferveo*.

On dit provèrbialement qu'on eſt tombé de la poële dans la *braiſe*, pour dire, qu'on eſt tombé d'un grand mal dans un pire.

BRAISIER. Tèrme de Boulanger. Voyez Brasier.

BRAMA, ou plûtôt **BRAHMA**, ou **BRUMA**, ſ. m. Nom propre d'un Dieu, ou Idole des Indiens. Quelques-uns croyent que c'eſt Pythagore qu'ils ont diviniſé, fondez ſur la métempſycoſe, & les autres ſentimens de ce Philoſophe, que les adorateurs de *Brama* tiennent auſſi. D'autres à cauſe de la reſſemblance du nom s'imaginent que c'eſt Abraham. Ils feignent que *Brama* s'eſt fait homme, & qu'il eſt médiateur entre Dieu & les hommes, dit M. Huet, *Dem. Ev. Prop. IV cap. 6.* d'où ce Prélat infère que les Indiens ont tiré cela du Chriſtianiſme, & de ce que S. Thomas, S. Barthelemi, Pantænus, & d'autres leur en avoient appris. M. Huet écrit toujours *Bramma*. Mais on dit communément *Brama*, ou *Brahma*.

M. d'Herbelot dit que ſelon la doctrine des Indiens *Brahma* eſt le prémier des trois êtres que Dieu a créez, & par le moyen duquel il a fait enſuite le monde. Ce *Brahma* donna aux Indiens quatre livres, qu'ils appellent Berbou, ou Bed, dans leſquels toutes les ſciences & toutes les cérémonies de la Religion des Brachmanes ſont compriſes. C'eſt pourquoi on le repréſente ordinairement avec quatre têtes. Selon les Indiens Parabaravaſtou, c'eſt-à-dire, le Dieu ſuprême, a créé trois Dieux inferieurs; ſçavoir, Bruma, Vichnou & Routren. Il a donné au prémier la puiſſance de créér; au ſecond le pouvoir de conſèrver, & au troiſième le droit de détruire. Ces trois Dieux ſont les enfans d'une même femme, qu'ils appellent Parachatti, c'eſt-à-dire, la puiſſance ſuprême. Les prémiers Indiens ne vouloient dire autre choſe, ſinon que tout ce qui ſe fait dans le monde, ſoit par la création qu'ils attribuent à Bruma, ſoit par la conſèrvation, qui eſt le partage de Vichnou; ſoit enfin par les différens changemens qui ſont l'ouvrage de Routren, vient uniquement de la puiſſance abſoluë du Parabaravaſtou, ou du Dieu ſuprême. Let. Ed. Tom. IX. p. 7. & ſuiv. Tom. X. p. 18. & ſuiv. Elles ajoutent que ſuivant la doctrine des Indiens Bruma tient le prémier rang parmi les Divinitez ſubaltèrnes, que c'eſt lui qui a créé toutes choſes, & qui les conſèrve par un pouvoir ſpecial que la Divinité lui a communiqué, qu'il a l'intendance générale ſur toutes les Divinitez inférieures; mais que ſon gouvèrnement doit finir; qu'il a un prémier Miniſtre, nommé Divenditen, qui commande immédiatement aux Dieux inférieurs.

Le mot *Brahme* en langue Indienne ſignifie *Pénétrant toutes choſes*. D'Hare.

BRAMAIN, ſ. m. *Brachmanus*. M. de Tillemont s'eſt ſervi de ce nom, hiſt. des Emp. T. II. p. 127 pour Brachmane. Apollone de Tyanes n'avoit encore que ſept diſciples, qui même le quittèrent dès qu'il leur parla d'aller dans les Indes chèrcher les Philoſophes, qui dès ce tems-là portoient le nom de *Bramains*, ou Brachmanes; mais ce nom n'eſt point en uſage. On dit toujours Brachmanes & *Bramains* ſeulement des ſucceſſeurs des anciens Brachmanes, encore écrit-on Bramin. Voyez ce mot.

BRAME, ſ. m. On appelle ainſi ceux des Indiens que les Anciens appelloient Brachmanes. Les Lettres Edifiantes des Miſſions, Jeſ. T. IX. p. 288. diſent *Brâme* au maſc. & *Bramine* au fém. Il étoit *Brâme*, & venoit d'épouſer une *Bramine*. La *Bramine* avoit été mariée dès ſon bas âge à une autre *Brâme*. Il n'y a guère de nation plus orgueilleuſe, plus rebelle à la vérité, ni plus entêtée de ſes ſuperſtitions, que les *Brames* Lettr. Ed. T. X p. 31. Voyez Bramin, c'eſt la même choſe. De la Boulay écrit *Bramen*, & dit que c'eſt le nom des Sacrificateurs des Ramiſtes, ou Indou; & au pluriel il dit *Bramens*.

BRAMENATI, ſ. m. Femme de ſecte & de famille Brâme. Il y avoit trois Brâmes & une *Bramenati*. Lettr. Ed. *Rec. XI.* On dit auſſi *Bramine*. Voyez Brame.

BRAMER, v. n. Tèrme de chaſſe, qui ſe dit pour éxprimer le cri des cèrfs. *Clamorem edere cervino ſimilem*. Le cèrf qui *brame* au bruit de l'eau. Theophile. On s'en ſèrvoit autrefois pour dire, crier fortement. Il n'eſt pas même ſi uſité quand il ſe dit du cèrf, que Rêre.

Ce mot vient de *bram*, qui ſignifie *grand cri* en langue Gothique. Chorier le tire de *βρωμάομαι*, qui chez les Grècs a le même ſens; crier violemment & importunément.

BRAMIN, ou **BRAMINE**, ſ. m. C'eſt un Prêtre de la Religion des Indiens idolâtres, ſucceſſeurs des anciens Brachmanes. Les *Bramins* ſont la prémière race des Banians, & ſont ſi vèrſez en Aſtronomie, qu'ils ne manquent pas d'une minute à prédire les Eclipſes. Ils ont un ſi grand reſpect pour les vaches, que pourvû qu'ils en ayent une queuë à la main quand ils meurent, ils croyent être bienheureux. Ils font quelquefois des Proceſſions de 400. lieuës où ils menent des villes & des villages entiers; ils nourriſſent les peuples quand ils ſont arrêtez aux paſſages des rivières débordées par une manière qu'ils font croire miraculeuſe, leur donnant tout ce qu'ils demandent ſans avoir fait aucune proviſion. Un Proteſtant, nommé Abraham Roger, qui a écrit de la vie & des mœurs des *Bramines*, en diſtingue de ſix ſortes; les Weiſtnouwa, les Servia, les Smaerta, les Schaerwaecka, les Paſenda, & les Tſchectea. Il traite aſſez au long de chacune de ces ſectes en particulier dans ſon Ch. III. Tout ſon livre, intitulé, *La Porte ouvèrte à la connoiſſance du Paganiſme*, contient beaucoup de Particularitez des *Bramines*.

BRAN, ou **BREN**, ſ. m. Excrément de l'homme qui décharge ſon ventre. *Stercus*, *alvi purgamentum*.

Qu'elle puiſſe crever d'ahan,
Et vomir l'ame avec le bran. S. Amant.

Il ſe dit quelquefois abſolument quand on fait quelque imprécation contre quelqu'un, comme on dit *foin*, *peſte*, *bran* du Prédicateur. *Vah! male ſit.*

Ménage derive ce mot de *Brance*, qui eſt un vieux mot Gaulois, dont il eſt fait mention dans Pline en parlant de ſon, qui eſt encore à préſent appellé *brann* par les Anglois; & il penſe que le *bran*, qui ſignifie excrement de l'homme, n'a été dit que par métaphôre de l'éxcrement du blé. Du Cange le dérive auſſi de l'Anglois, & témoigne qu'on diſoit autrefois, Manger du *bran* de quelqu'un, pour dire Manger de ſon *pain*: & qu'on appelle *Brenage*, un droit qui ſe levoit ſur le ſon; & *Bernier*, Celui qui en étoit Receveur. Mais *bren* eſt un mot ancien Gaulois, ou Celtique, dont les Bas-Bretons & les Languedociens ſe ſervent encore pour ſignifier du *ſon*.

BRAN DE JUDAS, ſe dit des rouſſeurs qui viennent ſur le viſage. *Lenticula.*

BRAN DE VIN. C'eſt de l'eau de vie. *Vinum igne vaporatum & ſtillatum.*

Ce mot vient du Flamand *brandewin*, qui ſignifie *vin brûlé*.

BRAN DE SON. C'eſt du gros ſon. *Furfur.*

BRANCARD, ſ. m. Lit portatif pour tranſporter des malades. *Valetudinarium ferculum.* C'eſt une eſpéce de grande civiére avec des cérceaux en bèrceau, qu'on garnit de matelats & de couvértures, qui eſt porté ſur des mulets comme une litiére.

BRANCARDS, ſont auſſi deux pieces de bois pliant qui joignent le train de dèrriére d'une chaiſe roulante au train de devant, qui aboutiſſent ordinairement à un arc. *Lecticarium ferculum.* Ils font l'office de la flèche d'un caroſſe, & quelquefois la chaiſe eſt poſée deſſus, quelquefois elle eſt ſuſpenduë ſur des conſoles.

BRANCARD, eſt auſſi une machine faite par aſſemblage de pluſieurs fortes piéces de charpente qui ſert à tranſporter des piérres, ou autres fardeaux d'une péſanteur extraordinaire, afin d'empêcher qu'elles ne ſe caſſent, ou ne s'écornent, ainſi qu'on a fait pour les deux piérres qui couvrent le fronton du frontiſpice du Louvre. *Carrucarium ferculum.*

On trouve dans la baſſe Latinité *branchada* dans le même ſens que nous diſons *brancard*. C'eſt apparemment de là qu'il s'eſt formé, & *brambata* vient de *brachium*, parce qu'il ſe porte à bras.

BRANCE, ſ. f. Eſpéce de grain ou de légume. Vieux mot François: c'eſt celui dont parle Pline ſous le nom de *ſandalis* & *ſandalum*. Et *brance* en Gaulois ou Celtique. Voyez Liv. XVIII. ch. 7. Borel dit qu'il ſignifie une ſorte de froment très-pur. C'eſt Pline qui le dit, & qui ajoute, qu'il fait beaucoup plus de pain que l'autre froment. Chorier, *hiſt. de Dauphiné*, pretend que c'eſt le ble blanc. Voyez ce mot.

Borel ajoûte que c'eſt auſſi une ſorte d'épée, & qu'en cette ſignification on a dit auſſi *branc* & *brans*.

BRANCHAGE, ſ. m. Nom collectif qui ſe dit en général de tout le bois qu'un arbre pouſſe en rameaux. *Rami deciſi, ramalia.* On fait du tronc des arbres du bois de charpente, & du *branchage* des cotrets & des fagots.

BRANCHE, ſ. f. Jèt de bois qu'un arbre pouſſe en rameau au delà de ſon tronc. La Quintinie l'appelle la partie de l'arbre qui ſortant du tronc, aide à former la tête. *Ramus.* On trouve *barga* dans quelques Auteurs de la baſſe Latinité.

Branche à bois, ſe dit de la *branche* qui étant venuë ſur la taille de l'année precédente, & cela dans l'ordre de la nature, eſt raiſonnablement groſſe. *Branche à fruit*, ſe dit de celle qui eſt venuë de médiocre longueur & groſſeur ſur cette même taille. Les *branches à fruit* ont les yeux gros & aſſez prés les uns des autres. LA QUINT. *Branche à demi-bois*, eſt celle qui étant trop menuë pour *branche* à bois, & trop groſſe pour *branche* à fruit, eſt coupée deux ou trois pouces de long pour en faire ſortir un meilleur jet, ſoit à fruit, ſoit à bois, pour contribuer à la beauté de la figure, & amuſer la vigueur de l'arbre. *Branche de faux bois*, ce ſont les mauvaiſes qui ſont venuës contre l'ordre de la nature, & d'ailleurs que des tailles de l'année précedente, ou qui étant venuës ſur ces tailles, ſe trouvent groſſes à l'endroit où elles devroient être menuës. Elles ont les yeux plats & fort éloignez. LA QUINT. Pour entendre cet ordre de la nature il faut ſçavoir; 1°, que les branches ne doivent venir que ſur celles qui ont été racourcies à la dèrniére taille, & ainſi toutes celles qui viennent en d'autres endroits ſont *branches de faux bois*. 2°, Que l'ordre des *branches* nouvelles eſt, que s'il y en a plus d'une, celle de l'extremité ſoit plus groſſe & plus longue que celle qui eſt immédiatement au deſſous, & celle-ci plus longue & plus groſſe que la troiſiéme, & ainſi des autres; & par conſequent, ſi quelqu'une ſe trouve groſſe à l'endroit où elle devroit être menuë, elle eſt *branche de faux bois*. Il y a cependant quelques éxceptions. Id.

Dans les arbres qui ſont vigoureux & en même tems d'une belle figure, il n'y ſauroit guére avoir trop de *branches à fruit*, pourvu qu'elles n'y faſſent point de confuſion; mais à l'égard des *branches à bois* il n'en faut d'ordinaire laiſſer en toutes ſortes d'arbres qu'une de toutes celles qui ſont ſorties de chaque taille de l'année précédente. LA QUINT.

Branche mère ou *mère-branche*, ſe dit de celle qui ayant été racourcie à la dèrniére taille, a produit d'autres *branches* nouvelles; *Branche aouſtée*, ſe dit des *branches* qui ſur la fin de l'été ceſſent de pouſſer & s'endurciſſent. LA QUINT. *Branches veules*, ou *branches élancées*; ſe dit de cértaines *branches* longues & menuës, qui ne ſont propres ni à fruit ni à bois, & qu'il faut retrancher. Cette *branche* eſt trop *veule* pour en rien éſpérer de bon. Les *branches veules* ſur un arbre fruitier ne ſont propres à rien. LIGER. *Branches chiffonnes*, ſont des *branches* courtes & menuës; qui ne font que de la confuſion dans l'arbre, & qu'on doit couper. *Branche furieuſe*, c'eſt celle qui eſt tres-grande, qui a beaucoup pouſſé, & fait un beau & grand jet. Il eſt grandement expedient de conſérver toutes les belles *branches* que les pêchers pouſſent l'été, à moins qu'il n'en ſuit ſorti une ſi grande abondance, qu'elles faſſent de la confuſion. Mais en tout cas ſi la néceſſité y oblige, il faut avec grande ſageſſe arracher ou couper tout prés quelqu'une des plus furieuſes. LA QUINT. Le pin ne pouſſe des *branches* que vèrs la cîme. La colombe rapporta dans l'Arche une *branche* d'olive.

On dit auſſi, une *branche* de corail.

On dit auſſi, qu'un chandelier a pluſieurs *branches*; qu'un ruban eſt noüé à pluſieurs *branches*. *Branche* d'une garde d'epée. *Branche* d'un bouquet de plumes, &c.

On dit figurément, qu'une affaire a pluſieurs *branches*, pour dire, qu'il y a pluſieurs affaires connèxes & jointes enſemble; ou que ſa deciſion fait un prejugé ſur pluſieurs autres ſemblables.

Ce mot vient du Latin *branca*. MENAGE, aprés SAUMAISE. D'autres le dérivent de *brachium*; parce que la *branche* eſt comme le bras d'un arbre. D'autres enfin de *branchia*, parce que les *branches* ſont attachées aux arbres comme les nageoires aux poiſſons.

BRANCHE, en Architecture, ſignifie des arcs des voûtes des ogives, leſquels arcs travèrſant diagonalement d'un angle à un autre, forment une croix entre les autres arcs qui ſont les côtez du quarré, dont les arcs ſont les diagonales. Quelques-unes de ces *branches* détachées des pendentifs de la douelle, en rachettent d'autres ſuſpendus, d'où pend quelque cul de lampe.

BRANCHE DE TRANCHÉE, eſt la même choſe que *boyau de tranchée*. Voyez BOYAU.

BRANCHE DE LA BRIDE, en tèrmes de Manége, ſont deux piéces de fèr courbées qui portent l'embouchure, les chaînettes & la gourmette; & qui ſont attachées d'un coté à la têtiére, & de l'autre aux rênes, qui tiennent la tête du cheval ſujette. On dit *branche hardie* en parlant de celle qui ramêne. On forgeoit autrefois une *branche* pour relever, qu'on appelloit *branche flaque*. Elle n'eſt plus en uſage.

On dit *branche* de mords. Les meilleures *branches* de mords ſont de l'invention du Connêtable de Montmorenci, qu'on appelle à cauſe de cela, à la Connêtable. NEWCASTELE. De quelque côte que les *branches* du mords aillent, la bouche du cheval va toujours au contraire. Vous tirez la bride & cela tire les *branches* en haut, & la bouche va en bas. ID. Voyez ſur les *branches* du mords le même Auteur p. 419. & ſuiv. où il explique ce qui les rend foibles ou fortes & quelle eſt leur action ſemblable à celle du levier.

Les Potiers d'étain appellent *branche de flambeau*, toute la partie du flambeau qui s'éleve au deſſus du pied, juſqu'à l'endroit où l'on met la chandelle.

Les deux grands bâtons de devant les crochets d'un Crocheteur, & qui poſent ſur ſon dos, ſont appellez *branches de crochet*.

On appelle auſſi *branche de la trompette*, ſes deux premiers canaux qui portent le vent au pavillon.

BRANCHE, ſe dit en Anatomie des rameaux qui ſortent d'une groſſe veine, & particuliérement de la veine cave.

BRANCHE, ſe dit auſſi figurément des rameaux qui ſortent de la ſouche ou de la tige de l'arbre genéalogique, où ſe voyent les deſcendans en ligne collatérale. La *branche* maſculine. La *branche* feminine.

BRANCHE, ſignifie auſſi, la vèrge, ou la piéce de bois, ou de fèr, qui tient lieu de fleau dans la balance Romaine, le long de laquelle le contrepoids eſt mobile.

On dit provèrbialement, qu'un homme eſt comme l'oiſeau ſur la *branche*, quand il n'a point d'état aſſuré, point de fortune cèrtaine. On dit de ceux qui paſſent ſans raiſon d'un propos à l'autre, qu'ils ſautent de *branche* en *branche*: l'Eſpagnol dit, *de palo en fraſca*. On dit d'un homme dont la fortune ſe renvèrſe, qu'il s'eſt attaché aux *branches*, quand il n'a fondé ſa prétention que ſur des gens qui ne le peuvent pas ſoûtenir, au lieu de s'attacher au tronc.

Ce mot de *Branches*, a été dit autrefois pour Hanches. *Petits tetins, branches charnuës.*

BRANCHE-URSINE Quelques-uns diſent BRANQUE-URSINE, ſ. f. Hèrbe que les Grècs & les Latins appellent *Acanthe*, *Acanthus*. C'eſt de la repreſentation de ſes feüilles qu'on fait les ornemens du chapiteau Corinthien. Voyez ACANTE.

BRANCHER, v. act. Pendre un ſoldat ou un vagabond à la branche du premier arbre. *Reum de arbore ſuſpendere*. Cela n'a d'uſage qu'à la guèrre & chez les Prevôts. Certains payſans du tems de Charlemagne, confeſſoient avoir ſemé des poudres par les campagnes afin de faire mourir le beſtail, enſuite de quoi on les *branchoit* de tous côtez, juſqu'à ce que S. Agobard, pour lors Evêque de Lyon, ayant reconnu leur innocence, entreprit leur défenſe dans ſon livre: *Contra inſulſam vulgi opinionem de grandine & tonitruis*. MASCUR.

BRANCHER, en tèrme de Chaſſe, ſe dit des oiſeaux qui ſe poſent ſur une branche d'arbre, qu'on appelle de là *oiſeaux branchiers*. *Sedere in ramo, ramo inſidere*. Ce ſont de jeunes oiſeaux de proye qui commencent à ſortir du nid, & qui n'ayant pas encore aſſez de force, volent ſeulement de branche en branche.

On dit auſſi, *Brancher*, & prendre le bouton de l'arbre; c'eſt-à-dire, ſe pèrcher ſur la cime.

BRANCHIDE, ſ. m. Prêtre d'Apollon Didyméen. *Branchides*. Apollon avoit un temple à Didyme, ville d'Ionie dans la Natolie. Les Prêtres de ce temple s'appelloient *Branchides*, & le Dieu s'appelloit l'Oracle des *Branchides*, parce qu'il y rendoit des oracles. *Branchidarum Oraculum*. Prononcez *Brankides*.

BRANCHIER. C'eſt ainſi qu'on appelle les jeunes oiſeaux de proye qui ſortent du nid, & qui n'ont encore la force que de voler de branche en branche. *Accipiter arborarius*.

BRANCHIES, ſ. f. plur. Tèrme de Phyſique. C'eſt le nom que les Médecins Grècs ont donné aux ouïes des poiſſons, qui ſont des parties compoſées de cartilages & de membranes, en forme de feuilles, qui leur ſèrvent comme de poumons.

Ce mot eſt Grèc, & vient de βράγχια, qui ſignifie la même choſe. Et ſelon le P. Pezron Βράγχια vient du mot Celtique *brenc*.

BRANCHU, uë, adj. Qui a des branches. *Ramoſus*. Il ne ſe dit que des arbres & des plantes, & eſt fort uſité en Botanique, comme il paroît par pluſieurs deſcriptions des plantes qui ſont dans cet ouvrage.

BRAND, ſ. m. vieux mot qui ſignifie une groſſe épée d'acier qu'on manioit à deux mains, & que les anciens Chevaliers portoient autrefois. *Acinacis*.

Du Cange prétend que ce mot vient de *branca*, qui a ſignifié une *griffe de lion*, ou un *ongle d'oiſeau*; & qu'on la tranſporté au coutelas, parce qu'il ſèrt au ſoldat comme de griffe & de défenſe.

BRANDEBOURG, ſ. m. Ville d'Allemagne, dans la moyenne Marche de *Brandebourg* ſur le Havel, qui la ſépare en deux parties, dont l'une eſt le vieux *Brandebourg*, & l'autre le neuf *Brandebourg*. On prétend que cette ville a été bâtie par Brennus, Chef des Gaulois, & que c'eſt de là qu'elle a pris ſon nom. *Brandeburgum*. *Brandebourg*, qui eſt la même choſe que *Brennoburgum*, *Brennebourg*, ou ville de Brennus. D'autres dérivent ce mot de Brandon, Prince des François, & fils de Marcomir, qui ſelon eux en eſt le fondateur. Hoffman lui donne de longitude 35^{d}, & de latitude 52^{d}, $39'$.

BRANDEBOURG, ſ. m. La Marche ou le Marquiſat de *Brandebourg*, en Latin *Marchia Brandeburgenſis*. Province du Cèrcle de la haute Saxe en Allemagne, bornée au couchant par le Duché de Lunebourg; au nord par celui de Meklenbourg & par la Poméranie; au levant par la grande Pologne; & au midi par la Siléſie, la Luſace, les Duchez de Saxe & de Magdebourg. C'eſt Henri l'Oiſeleur qui a érigé le *brandebourg* en Marquiſat, dont les Marquis n'étoient d'abord que des Gouvèrneurs, qui devinrent enſuite héréditaires. Et c'eſt l'Empereur Sigiſmond qui en 1411. ayant vendu le Marquiſat de *Brandebourg* à Frederic IV, Bourgrave de Nuremberg, l'érigea en Electorat en 1415. & lui en donna l'inveſtiture en 1417. L'Électeur de *Brandebourg* eſt Archichambellan ou Grand Chambellan de l'Empire. La Marche de *Brandebourg* ſe diviſe en trois parties, qui vont ſuivre.

La vieille Marche de Brandebourg, c'eſt la partie occidentale du Marquiſat de *Brandebourg*, appellée autrefois *Marche de Soltwedel*, parce que Soltwedel en étoit la capitale. *La moyenne Marche de Brandebourg*, qui eſt à l'orient de la vieille Marche, & à l'occident de la nouvelle, a pour capitale Berlin, qui l'eſt aujourd'hui de tout l'Electorat. *La nouvelle Marche de Brandebourg* en eſt la partie orientale; & a Cuſtrin pour capitale. Il y a encore *La Marche Uckerane de Brandebourg*, qui eſt au nord de la moyenne Marche; *Marchia Uckerana Brandeburgica*. Elle a été ainſi nommée à cauſe du grand lac & de la rivière d'Ucker qui ſont au milieu. L'hiſtoire des Marquis de *Brandebourg* a été écrite en Latin par Gaſpar Sagittarius, & imprimée *in* 4°. à Jene en 1684. Imhoff, *Notit. Imp. L. II. C.* 8. en traite auſſi.

BRANDEBOURG, eſt auſſi une ville bâtie depuis peu par l'Électeur de *Brandebourg* dans la Pruſſe Royale. Il y en a encore une autre dans le Cèrcle de la Baſſe Saxe, qui ſe nomme le Nouveau *Brandebourg*, ou la Nouvelle *Brandebourg*. Maty, & après lui M. Corneille, font *Brandebourg* féminin, & diſent *La Nouvelle Brandebourg* mais il ſemble qu'il doit être maſculin, & qu'il faut dire le *Nouveau Brandebourg*.

BRANDEBOURG, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe d'un rouge pâle tirant ſur le colombin, & d'un blanc tèrni. MORIN. *Cult. des Fl.*

BRANDEBOURG, ſ. m. Groſſe Caſaque qui eſt venuë à la mode ces dèrnières années. *Penula*, *chlamys*. Elle va juſqu'à mi-jambe, & a des manches bien plus longues que les bras; & quand on y veut mettre quelque ornement, elle eſt chargée de boutons à queuë d'eſpace en eſpace. Ce nom paſſa en France en 1674. lorſque l'Electeur de Brandebourg entra en Alſace. Les gens de l'Electeur portoient cette eſpece de caſaque.

BRANDEBOUGEOIS, OISE, ſ. m. & f. qui eſt du Marquiſat de Brandebuurg. *Brandeburgenſis*.

BRANDES. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit des rameaux des arbres. *Ramus*. Les belles forêts ſont couronnées de *brandes*; c'eſt-à-dire, fort couvèrtes de branches d'arbres.

BRANDEUM, ſ. m. Ce nom eſt purement Latin. M. l'Abbé Fleury s'en eſt ſèrvi dans ſon Hiſt. Eccl. L. XXXV. p. 93. C'eſt ainſi qu'on nommoit les linges qui avoient été mis auprès des ſépulcres des ſaints Apôtres S. Piêrre & S. Paul, & qui y étoient reſtez quelque tems. L'ignorance des dèrniers ſiècles les a fait prendre pour des corporaux. On les regardoit & on les honoroit comme des reliques, & on leur donnoit ce nom.

BRANDILLEMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour agitation. Action de celui qui ſe brandille, ou qui brandille les autres. *Agitatio*, *jactatio*.

BRANDILLER, v. act. S'agiter en l'air ſur une planche, ſur une corde, &c. *Agitare ſe*, *jactare ſe funo ex arbore ſuſpenſo*. Les enfans prennent plaiſir à ſe *brandiller*. Les Danſeurs de corde ſe *brandillent* quelque tems avant que de ſe donner l'eſtrapade, & faire leur autres tours de ſoupleſſe.

BRANDILLOIRE, ſ. f. Quelques-uns diſent BRANDILLOIR, ſ. m. Planche ou corde qui ſèrt à ſe *brandiller*. *Funis aut ramus arboris quo ſe quis jactat*. La *brandilloire* eſt un jeu uſité au Tunkin. Le P. Marini en a fait la deſcription dans ſa Relation du Tunkin. Son Traducteur a dit quelque part *brandillon* pour *brandilloire*, mais on n'a trouvé ce mot que dans cet Auteur.

BRANDIR, v. act. Branler, ſecoüer une arme à la main qui a quelque longueur, comme hallebarde, pique, & pieu. *Quaſſare*, *ſuccutere*, *vibrare*. Il *brandit* un long baton. S. AMAND. *Brandiſſant* une groſſe hallebarde. Ce mot eſt vieux.

Sur ſon front un amour d'autres feux brandiſſoit,
Et les eſprits plûtôt que les corps menaçoit. P. LE M.

BRANDIR, ſe dit auſſi en Charpenterie. *Brandir* un chevron, c'eſt Pèrcer un chevron & la panne, & les attacher enſemble par le moyen d'une forte cheville.

BRANDI, IE, adj.

On dit provèrbialement, Enlever quelqu'un tout *brandi*, pour dire à vive force, l'enlever tout d'un coup.

BRANDON, ſ. m. Flambeau de paille qui ſert aux payſans à s'éclairer la nuit. *Fax*.

Ce mot eſt ancien dans la langue, & vient de l'Allemand *brandt*, qui ſignifie, *tiſon*, *incendie*. MENAGE. Il falloit dire, avec le P. Henſchenius, *Act. SS. April. Tom. III. p.* 398. de l'Allemand *Branden*, qui ſignifie *ardere*, brûler. On a dit *brandos*, *branda*, dans la baſſe Latinité, pour ſignifier un *flambeau*, un *tiſon*. Ou plûtôt *brando*, qui ſe trouve dans les loix Palatines de Jacques II Roi de Majorque, *tit. de illuminatione*, & en beaucoup d'autres anciens monumens.

Le Dimanche des *brandons*, eſt le premier Dimanche de Carême. Il y a des Commiſſions de S. Loüis & de Rodolphe, Légat du S. Siége, pour terminer le différend entre l'Egliſe & les habitans de Lyon, qui ſont dattées du Vendredi devant les *brandons*. Ce nom vient de ce que par un reſte d'Idolatrie quelques payſans mal inſtruits vont la nuit de ce jour là avec des torches de paille, ou de bois de ſapin allumées, parcourir les arbres de leurs jardins, & de leurs vèrgers, & les apoſtrophant les uns après les autres, ils les menacent s'ils ne portent du fruit cette année, de les couper par le pied & de les brûler. C'eſt un reſte de paganiſme que les Idolâtres pratiquoient au mois de Février, qui en fut nommé *Februarius à Februando*, parce que, comme dit un ancien Auteur, les payens pendant douze jours de ce mois, qui étoit le dèrnier de leur année ſolaire, couroient les nuits avec des flambeaux allumez pour ſe purifier, & pour procurer le repos aux mânes de leurs parens & de leurs amis; ce que quelques payſans ont retenu pour les arbres ; peut-être parce qu'on le faiſoit avant le commencement du printems pour purger les arbres des chenilles, dont la ſemence commence à s'éclorre aux premiéres chaleurs ſans cette précaution, qui inſenſiblement a dégeneré en ſupérſtition. Menestr. *Hiſt. de Lyon* p. 379. En pluſieurs endroits il n'y a que les enfans qui portent des *brandons*, mais le ſoir ſeulement dans les ruës, & ſans aucune marque de ſupérſtition.

On donne auſſi à Lyon le nom de *brandons* à des rameaux vèrds que le peuple va quérir tous les ans au fauxbourg de la Guillotiére, le prémier Dimanche de Carême, & auſquels il attache des fruits, des gâteaux, des oublies, &c. & avec ces *brandons* il rentre dans la ville. C'eſt ce qui a fait donner à ce Dimanche le nom de Dimanche des *brandons*. Menestr. Probablement que c'eſt un reſte de la cérémonie que nous avons expliquée au mot Aguilanneuf.

Brandons, ſignifie auſſi, Feu èrrant. C'eſt un feu paſſager pareil à ces *brandons* qui èrrent à la faveur d'un vent qui les conduit. Voit. Il commence à vieillir auſſi en ce ſens.

On appelle en tèrme de Palais, *brandons & panonceaux*, des morceaux de paille qu'on attache à la porte des héritages ſaiſis avec les Armes du Seigneur, pour montrer que les choſes ſont à vendre en Juſtice. *Paleatus baculus ſymbolum tutelæ Principis.* Les procès vèrbaux des ſaiſies réelles portent, que le Sèrgent a attaché aux portes des lieux des *brandons* & panonceaux.

On le dit auſſi de ces piques ou bâtons garnis de paille qu'on plante dans un champ, pour montrer que les fruits pendans par les racines ſont ſaiſis & arrêtez. Dans l'ancienne Pratique on diſoit auſſi, *Brandonner*, pour dire, Saiſir. On met encore de la paille à la queuë des chevaux qui ſont à vendre, ou ſur des meubles qu'on expoſe dans la ruë.

Brandons, ſe dit figurément & poëtiquement des feux céleſtes, & du flambeau que porte l'Amour. *Faces.*

Ainſi les céleſtes brandons,
Verſent ſur ton chef mille dons,
En lignes pèrpendiculaires.
Desmarets, *en ſes Viſions.*

Il eſt vieux. Les vieux Poëtes parlent ſouvent de l'amour & de ſon *brandon* ; pour dire de ſon flambeau. Ces ailes, ces *brandons*, ces carquois, ſont un miſtère que je ne crois pas. Théoph.

BRANDONNER, v.a. C'eſt mettre des brandons. *Brandonner* un heritage, *prædium tortâ paleâ inſignire*, ou *ſub tutelâ Principis eſſe, tortâ paleâ indicare.* Il y a des Coutumes qui veulent qu'on mette des brandons aux quatre coins & au milieu des héritages ſaiſis, & mis ſous la main & autorité de Juſtice. Bruneau.

BRANLANT, ANTE, adj. Qui branle, qui panche de côté & d'autre. *Natans, labans.*

On dit provèrbialement d'une choſe qui n'eſt pas fèrme, ni aſſurée, que c'eſt un Château *branlant*.

BRANLE, ſ. m. Défaut de fèrmeté ou d'arrêt, qui fait qu'une choſe s'agite en deçà & en delà. *Motus.* On ſonne les Cloches en *branle*. Les eſtomacs foibles ne ſçauroient ſouffrir le *branle* du navire.

Branle, en tèrme de Muſique, eſt un air ou une danſe par où on commence tous les bals, où pluſieurs pèrſonnes danſent en rond, & non pas en avant, en ſe tenant par la main, & ſe donnant un *branle* continuel & concèrté avec des pas convenables, ſelon la différence des airs qu'on jouë alors. *Saltatorius orbis.* Les *branles* conſiſtent en trois pas & un pied joint, qui ſe font en quatre meſures, ou coup d'archet, qu'on diſoit autrefois *battement de tabourin.* Quand ils ſont répétez deux fois, ce ſont des *branles doubles* ou *communs.* On danſe d'abord le *branle ſimple*, & puis le *branle gay* par deux meſures tèrnaires : & il eſt ainſi appellé, parce qu'on a toujours un piéd en l'air. Voyez Thoinot Arbeau dans ſon Orchelographie, où il donne les noms, les meſures, & la tablature d'un grand nombre de *branles* qu'on danſoit il n'y a pas long-tems, comme les *branles* de Bourgogne, qui ſe danſent à droite & à gauche par une meſure binaire, prompte & légére ; les *branles* du haut Barrois, du Monſtier en Der de Hainault, d'Avignon, &c. Les *branles* de Poitou, qui ſe danſent par meſure tèrnaire en allant toujours à gauche. Les *branles* d'Ecoſſe & de Bretagne. On appelle ceux-ci le *Tryori.* Il parle auſſi du *branle des Lavandiéres*, où les danſeurs font du bruit par le tapement de leurs mains : du *branle des ſabots*, où on bat du piéd, qu'on appelle auſſi le *branle des chevaux*, à cauſe de ce tapement de piéds ; du *branle des pois & des Hermites* ; du *branle de la torche*, dans lequel le danſeur tient un chandelier, une torche, ou un flambeau allumé. Il y a eu auſſi des *branles morguez*, & *geſticulez*, qu'on a appellez *de la moutarde*, que les Dames appellent *branle de la haye*, qui ont dégénéré enfin en ceux qu'on appelle *branle à mener*, qui ſont ceux par qui ſe tèrminent maintenant tous les *branles*. En ceux-ci chacun mène le *branle* à ſon tour, & puis ſe met à la queue. Les danſes aux chanſons ſont des eſpéces de *branles*. Le *branle* de ſortie eſt ce qu'on danſe à la fin du bal.

Il y a auſſi une eſpèce de petit jeu qu'on appelle *Branlemonne*.

Branle, ſe dit figurément du commencement d'une affaire, lorſqu'on la met en train d'aller, qu'on luy donne le premier mouvement. Ce Miniſtre eſt celuy qui donne le *branle* aux affaires, & à tout l'Etat. *Actor, impulſor ad rem faciendam.* C'eſt cet homme de bonne humeur qui mène le *branle*, qui met les autres en train pour ſe divèrtir. Ce ſont eux qui donnent *le branle* à la réputation. Mol. Dieu aprés avoir créé les cauſes ſecondes, & avoir donné le *branle* à toute la machine du monde, les laiſſe agir ſelon le mouvement & le *branle* qu'il leur a imprimé. Ju.

Branle, ſignifie auſſi, Incèrtitude, délibération. *Fluctuatio, jactatio.* Cet homme eſt en *branle* s'il s'engagera dans une telle entrepriſe. Sa fortune eſt en *branle*, & fort incèrtaine.

Branle, en tèrme de Marine, eſt un lit dont on ſe ſèrt ſur les vaiſſeaux, qui eſt ſuſpendu ſous le pont par des cordes qui tiennent aux quatre côtez. Il eſt fait de groſſe toile, & bordé d'un bordage qui lui ſèrt d'ourlet. Il ſèrt à coucher le ſoldat. On appelle *branle matelaſſé*, une ſorte de matelas qui eſt fait en *branle*. Quand on veut faire détendre tous les *branles* d'entre les ponts, afin de ſe préparer au combat, ou pour faire quelque autre choſe, on dit *Branle-bas*, ou *For-branle*.

LE BRANLE DE S. ELME. Réjouiſſance ou Fête qui ſe donnoit autrefois à Marſeille la veille de S. Lazare, pour divèrtir les étrangers qui venoient en foule à cette fête ; on faiſoit un *branle* de tous les plus beaux garçons & des filles les mieux faites qu'on pouvoit trouver, on les habilloit le plus ſupèrbement qu'il étoit poſſible ; les uns repréſentoient les Dieux de la fable, & les autres toutes les nations du monde. En cet état ils paſſoient par la ville au ſon des violons & des tambours. Ce *branle*, qu'on appelloit communément le *branle S. Elme*, a été interrompu depuis plus de 60. ans. De Ruffi. *Hiſt. de Marſeil. c. 15. page* 400.

On dit provèrbialement, qu'on va danſer un *branle* de ſortie, lorſqu'on eſt prêt de s'en aller, ou qu'on eſt chaſſé de quelque lieu.

BRANLEMENT, ſ. m. Mouvement en deçà & en delà. *Motio, concuſſio, jactatio.* Il a approuvé ſon diſcours par un *branlement* de tête. *Nutatio capitis.*

BRANLER, v. act. & neut. Se mouvoir deçà & delà, chanceler, ne pas tenir fèrme. *Moveri, nutare, titubare.* Cette femme eſt ſi vieille que la tête lui *branle*.

Parmi les troubles de la guèrre,
Son lit ne peut jamais branler,
Que par un tremblement de terre. Théoph.

Branler, en tèrme de Fauconnerie, ſe dit lorſque le faucon ſe tient haut au premier dégré ſur la tête du Fauconnier, qu'il tourne & remuë ſes ailes en *branlant* & rodant de belle action.

Branler, ſignifie auſſi, Délibérer, n'être pas fèrme dans une opinion, dans un parti. *Fluctuare animo, vacillare.* Il y a pluſieurs villes rebelles qui *branlent*, & qui ſe veulent remettre dans le devoir. Le calme dans l'orage procéde de la force de l'âme, qui ne *branle* point de quelque impétuoſité que la fortune la choque. Bal. La renommée de cette victoire arrivée ſi à propos, affèrmit l'Aſie qui *branloit* de toutes parts. Vaug.

Branler, ſignifie auſſi, Se remuer. *Moveri.* Si tu *branles*, je te tuë, dit un brigand à celui qu'il vole. Toute la ſédition eſt appaiſée, rien ne *branle*. Il ne faut pas qu'une ſentinelle *branle* de ſon poſte. On dit que les ennemis *branlent*, lorſqu'ils ſe défendent mal, ou qu'il font voir par leur contenance, qu'ils ſont prêts à fuir. l'Armée Romaine commençoit à *branler*. *Labare.* Quand il vit les ennemis *branler*, il ſe mit à les charger. Vaug. *Branler* ſignifie auſſi ſimplement faire quelque mouvement. Huit heures étant venuës ſans qu'on vit rien *branler* du côté des ennemis. Boſſ. *Movere ſe, moveri.*

On dit provèrbialement, quand je remuë tout *branle*, pour dire, je fais trembler tous mes gens. On dit auſſi d'un homme puiſſant, que tout le monde *branle* ſous lui, pour dire, que tout le monde eſt prêt de ſe remuer pour obéïr à ſes commandemens. On dit auſſi d'un homme foible, qu'il *branle*, qu'il tourne à tout vent. Cet homme *branle* au manche ; pour dire, eſt irréſolu, & n'eſt pas fèrme dans ſes avis. On dit en débauche, *Branler* le menton, la machoire, pour s'exciter à boire & à manger. On dit auſſi, que tout ce qui *branle* ne tombe pas.

Branlé, ée, part. & adj. *Motus, agitatus.*

BRANLEUR, euse, adj. Qui branle. Il n'eſt guère en uſage qu'en un ſens odieux & obſcène.

BRANLOIRE, ſ. f. Chaîne qui ſert à faire mouvoir les ſoufflets des forgerons.

On dit en Fauconnerie, qu'un héron eſt à la *branloire*, lorſqu'il eſt haut, & qu'il tourne en branlant.

BRANQUE-URSINE, ou BRANCHE-URSINE. Voyez ACANTE.

BRANTION. Tèrme de Fleuriſte. Nom de tulippe. Elle eſt incarnat & blanc. La *Brantion Morin* rouge, colombin & blanc. Elle eſt printanière. MORIN. Il y a encore la *Brantion* de Boh & la *Brantion* de l'Aubépine. ID.

BRAQUE, ou **BRAC**, ſ. m. Eſpèce de chien de chaſſe, qui eſt bon quêteur, qui éxcelle par l'odorat. *Indagator canis.*

Il vient de *braccus*, ou de *bracco*, qui a été fait de l'Allemand *bracken*, ſignifiant la même choſe. MENAGE, ou du Grèc βραχὺς, *brevis.* Voyez BRAC.

BRAQUE, ſ. m. Nom propre d'homme. *Brachio.* C'eſt ainſi que l'on nomme à Ménat celui qu'ils prennent pour ſucceſſeur de S. Ménele, leur prémier Abbé, mais qui paroit plûtôt être ce célèbre *Brachio* dont Grégoire de Tours parle dans ſon Livre de la Gloire des Confeſſeurs. CHASTEL.

BRAQUEMART, ſ. f. Epée courte & large qu'on portoit anciennement. *Acinaces.* Fauchet le dérive de βραχυμάχαιρα, mot Grèc qui ſignifie la même choſe.

BRAQUEMENT, ſ. m. Diſpoſition d'une pièce d'artillerie à tirer vèrs un cèrtain lieu. *Libramentum.*

BRAQUER, v. act. Tourner le canon ſelon cèrtaine ligne, & ſelon cèrtain angle ou élévation, pour le faire tirer à un point déſiré. *Bellicum tormentum librare, dirigere.* Il vaut mieux dire *pointer* le canon.

On dit auſſi, *Braquer* le timon d'un caroſſe, pour le pouſſer d'un cèrtain côté.

BRAQUES, ſ. m. Qui ſe dit des pinces d'une écreviſſe. *Chele.*

BRAS, ſ. m. La partie du corps de l'homme qui aboutit d'un côté à l'epaule, & de l'autre à la main. *Brachium.* En tèrme de Medecine, c'eſt ſeulement la partie qui prend de l'épaule juſqu'au coude; car celle qui eſt depuis le coude juſqu'au poignet s'appelle *avant-bras.* *Le bras* pris au prémier ſens n'a qu'un os grand & très-fort appellé, *humerus*, qui a une groſſe tête à ſon extrémité ſupérieure, laquelle s'embouche dans la cavité de l'épaule. Il a trois éminences & deux cavitez à ſon extrémité inférieure, qui forment comme une poulie, par laquelle le plis, & le mouvement de l'*avant-bras* qui lui eſt joint, ſont facilitez. *L'avant-bras* eſt compoſé de deux os, le plus long, qui eſt l'inférieur, s'appelle le grand *focile*, ou l'os du *coude*, parce que c'eſt lui qui forme le coude. On l'appelle en Latin *Cubitus, lacertus.* D'autres lui ont donné le nom d'*ulna*, parce qu'anciennement il ſèrvoit d'aune & de meſure. Le ſecond os qui eſt plus court & le ſupérieur s'appelle le petit *focile*, & en Latin *radius*, rayon. Dieu a donné deux *bras* à l'homme, afin qu'il pût vivre de ſon travail. Moiſe avoit les *bras* levez au ciel, tandis que le peuple combattoit contre Amalec. Les ſaignées du *bras* ſont les plus ordinaires. Il eſt éſtropié d'un *bras.* Il a le *bras* en écharpe. Il s'en va les *bras* balans, ou les *bras* pendans. Autrefois un cri militaire des François étoit, Aux *bras*, aux *bras.* Voyez Guil. de Nangis dans l'hiſtoire de S. Loüis p. 381.

Ce mot *bras* vient du Latin *brachium*, qui s'eſt fait du Grèc Βραχίων. Et le P. Pezron prétend que le mot Grèc vient du mot Celtique *brech.* Et le *bras*, dit-il, eſt ainſi appellé des Gaulois, parce qu'il eſt rompu au milieu: au lieu que la jambe eſt toute d'une pièce. Or toute rupture ſe nomme *breche*, mot que les François ont tiré des Celtes, car il n'eſt ni Grèc, ni Latin.

BRAS, ſe dit auſſi des chevaux. C'eſt la partie de la jambe de devant qui s'étend depuis le bas de l'épaule juſqu'au genou; & on dit qu'un cheval plie bien le *bras*, quand il plie bien la jambe.

BRAS, ſe dit encore des choſes qui ont quelque reſſemblance avec le *bras.* Les *bras* d'un fauteuil, ce ſont les bâtons qui ſont aux côtez, ſur leſquels on appuye ſes *bras.* On le dit auſſi de l'étoffe ou de la tapiſſerie qui les couvre. On appelle *bras*, les Chandeliers qu'on applique contre les murailles, qui ont la figure d'un *bras.* Le même ſe dit des enſeignes d'un Maître en fait d'armes. Au *bras* d'Hècule, &c. Les Tourneurs diſent auſſi, les *bras* des poupées de leur tour; les Charpentiers, les *bras* d'une chévre, en parlant de deux pièces qui ſont à côté du poinçon, & qui lui ſervent d'arcboutans. On dit auſſi, les *bras* d'une balance; pour dire, les deux côtez du fleau. On dit auſſi les *bras* d'une Croix.

On dit en Architecture, les *bras* d'un bâtiment, en parlant des corps de logis qui ſont à côté du grand, qu'on appelle auſſi *ailes*, ou *potences.*

BRAS, ſe dit auſſi en parlant des choſes qui ſe portent à *bras*, ou qui ſe remuent à force de *bras.* Un bar, une civière à *bras.* Un moulin à *bras.* Il a fallu monter le canon à *bras*, à force de *bras.* On appelle auſſi des tours de *bras*, des dentelles qui ſe mettent au bout des manches.

On dit en Poëſie, que Briarée avoit cent *bras*, & Rampale a dit d'un mont chargé d'une forêt:

> *Que l'on diroit à voir ce géant des montagnes,*
> *Que dédaignant la tèrre & les baſſes campagnes,*
> *Plus fort que Briarée il ménace les cieux,*
> *Avec les* bras *levez de mille chênes vieux.*

BRAS, ſe dit au figuré pour la manche qui le couvre. Elle avoit les mains craſſeuſes & les *bras* retrouſſez. ABLANC.

BRAS, ſe dit auſſi de la mèr. *Fretum*, & des rivières. *Ramus, alveus*, quand les eaux ſe ſéparent, & font un petit canal entre deux tèrres. L'Italie & la Sicile ne ſont diviſées que par un *bras* de mèr. Saint Amant a dit du Tibre: Je pris votre corps pour un *bras.*

On appelle dans la Méditèrranée le *Bras* S. George, le détroit du Boſphôre, à cauſe d'une Egliſe conſtruite ſur ſes bords, dédiée à S. George, hors de la ville de Conſtantinople. Quelques-uns ont donné auſſi ce nom à la Propontine & à l'Helleſpont. *Helleſpontus.* DU CANGE.

BRAS, en tèrmes de Marine, ſont des cordages qui ſont amarrez au bout de la vèrgue pour la tourner, ou gouverner ſelon le vent. On appelle *bracher* ou *braſſeyer*, faire la manœuvre de ces cordages. On dit *tenir un bras*, pour dire, Haler & amarrer un des cordages. On appelle *bras* d'ancre, la moitié de la croiſée de l'ancre. On appelle *bon bras*, quand on braſſe au vent, enſorte que le vent ne ſoit pas au plus près.

BRAS, en tèrme de Jardinage, eſt à l'égard des melons, des concombres & des citrouilles, la même choſe que la branche à l'égard des arbres. *Ramus, brachium.* On dit qu'un pied de melon pouſſe des *bras*; qu'il fait des *bras.* Les *bras* de nos melons ſont déja fort grands, fort longs. Les bons melons viennent ſur les bons *bras*, & il n'en vient point ſur les méchans *bras*; par exemple, ſur ceux qui ſont trop veules, ou ſur ceux qui venant des oreilles ſont trop matériels, larges & épais. Il faut entiérement les ôter. LA QUINT. L16.

On appelle auſſi *bras*, les nageoires d'une baleine.

BRAS, ſignifie figurément, puiſſance: & ſe dit prémièrement de Dieu. *Ops, auxilium, autoritas, potentia, dextra.* Le *bras* du Tout-puiſſant. Le *bras* qui lance le tonnère. Le *bras* de Dieu s'eſt appeſanti ſur ce criminel. On le dit auſſi de ſa miſéricorde. Le recours des affligez, c'eſt de ſe jetter entre les *bras* de Dieu.

BRAS, ſe dit auſſi des autres Puiſſances. Les Rois ont les *bras* bien longs. Ce Miniſtre eſt le *bras* droit de ce Prince. Il ne faut point prêter ſon *bras* pour ſoutenir l'injuſtice. Tout plie ſous les efforts de ſon *bras.*

> *Si ces fièrs ennemis refuſent cette grace,*
> *Qu'ils doivent regarder comme un ſuprême bien,*
> *Le Ciel pour punir leur criminelle audace,*
> *Ne ſe ſervira pas d'autres* bras *que du ſien.* SCUDERI.

BRAS, ſe dit figurément en ces phraſes. Son Médecin l'a retiré d'entre les *bras* de la mort; pour dire, l'a tiré d'une très-dangereuſe maladie. Il l'a reçu entre ſes *bras*, pour dire, il lui a donné ſa protection. Il l'a reçu à *bras* ouvèrts, pour dire, il luy a fait un grand accueil. Il lui a tendu les *bras*, pour dire, il lui a facilité les moyens de faire ce qu'il déſiroit. Il étoit le *bras* droit du Cardinal, c'eſt-à-dire, le Cardinal ſe ſèrvoit de lui en toutes choſes. Prêter ſon *bras* à quelqu'un, c'eſt le ſèrvir dans quelque entrepriſe. On dit auſſi d'un Rapporteur qui a fait tout ce qu'il a pû contre une partie, qu'il lui a rompu *bras* & jambes. On dit, qu'un Miniſtre a toutes les affaires d'un État ſur les *bras*, pour dire, que c'eſt lui qui a la charge de toutes les affaires. On dit qu'un Capitaine avoit toute l'armée ennemie ſur les *bras* pour dire, qu'il avoit à réſiſter à toute une armée. On dit qu'un homme a ſix enfans ſur les *bras*, pour dire, qu'il a le ſoin de les faire ſubſiſter. On ſe conſole aiſément quand on n'a ſur les *bras* que ceux qui ſe ſont déclarez contre le bien. ABB. D. L. TR. On dit auſſi, qu'un homme n'a que ſes *bras*, pour dire, qu'il ne vit que de ſon travail, qu'il n'a ni bien, ni revenu.

BRAS RACOURCI. Tèrme d'eſcrime. Pouſſer à *bras racourci*, c'eſt rapprocher ſon poignet du corps avant que d'allonger la botte. *Motu reciproco petere, ictu reciproco ferire.*

BRAS SECULIER, ſe dit de la puiſſance temporelle & laïque, de l'autorité du Juge ſéculier, à laquelle on eſt obligé d'avoir recours pour l'éxecution des ſentences du Juge d'Égliſe. *Profana juriſdictionis poteſtas, robur, auxilium.* L'Égliſe ne vèrſe point de ſang & quand un Prêtre eſt criminel on l'abandonne au *bras ſéculier.* On implore le *bras ſéculier.* Le Concile d'Antioche tenu en 341. ordonne d'avoir recours au *bras ſéculier* pour réprimer ceux qui ne veulent point obéir à l'Égliſe; & il appelle puiſſance du dehors, ou puiſſance extérieure, ce que nous appellons *Bras ſéculier.* On trouve dans le Pontifical Romain, & dans les Rituels Pontificaux de pluſieurs Egliſes particulières, la manière de livrer un Clèrc au *bras ſéculier*: où il faut remarquer que l'Egliſe ne pouvant retenir un Clèrc que les Juges Laïcs repètent pour le punir de ſes crimes, elle prie qu'on uſe de douceur à l'égard de ce malheureux, & qu'on épargne ſa vie. Cette cérémonie de livrer un Clèrc au *bras ſéculier* ne ſe pratique guère en France, où les Juges Laïcs ſont en poſſeſſion de faire le procès à tous les criminels Eccleſiaſtiques ou Laïcs.

On dit figurément en ce ſens, qu'on a abandonné quelque choſe au *bras ſéculier*, pour dire, qu'on l'a abandonnée aux valèts, ou à des gens qui la conſomment, qui la détruiſent.

Bras, ſe dit proverbialement en ces phraſes. Il l'a reçu *bras* deſſus, *bras* deſſous, pour dire, il lui a fait bien des careſſes. Il l'a traité de Monſieur gros comme le *bras*, pour dire, Il lui a fait le plus d'honneur qu'il a pu. On dit auſſi, ſi on lui en donne un doigt, il en prend long comme le *bras*; pour dire, Il étend la libèrté, la permiſſion qu'on lui donne. On dit auſſi à celui qui craint d'en attaquer un autre, Il n'a que deux *bras* non plus que vous. On dit qu'un homme demeure les *bras* croiſez, quand il eſt oiſif, quand il voit travailler les autres ſans rien faire; & qu'il a les *bras* rompus, quand il ne veut point travailler. L'Eſpagnol a dit agréablement en ce ſens: *Adinéros pagados braços que brantados.*

A tour de bras, adv. De toute ſa force. Il lui a donné un coup de poing *à tour de bras*; un ſoufflet *à tour de bras*.

L'Ordre du bras armé. C'eſt un Ordre Militaire des Rois de Dannemarck. Il floriſſoit ſous Chriſtien IV. Dans la ſuite il fut uni à celui de l'Eléphant, & l'on en attache l'écu au côté de l'Eléphant dans les armoiries de ce dèrnier Ordre.

BRASER, v. act. Souder le fèr, en joindre deux piéces enſemble avec de la poudre d'épingle, de léton, & du borax, de la ſoche ou du vèrre pilé, & faire fondre le tout dans un braſier ardent. *Ferruminare.* C'eſt par cette manière de ſoudure qu'on met des piéces à des canons de piſtolet qui ſont crevez, qu'on fait des cadenats, & qu'on racommode d'autres ouvrages. Elle eſt différente de la manière ordinaire des Maréchaux, de ſouder le fèr en appliquant les deux bouts enſemble bien chauffez, & bien battus.

BRASIER, ſ. m. Feu de bois ou de charbon bien allumé, & demi conſumé. *Ardentes prunæ.*

Braſier, eſt auſſi un vaiſſeau large & plat, où on met de la braiſe pour échauffer une chambre. Chez les Grands il y a d'amples *braſiers* d'argent. *Focus.* Elle eût le plus gros lot, qui étoit un *braſier* d'argent. Buss.

Braſier, ſe dit figurément de ce qui eſt fort chaud. Cet homme a une violente fièvre, ſon corps eſt un *braſier* ardent. *Ardens focus.* Nos cœurs doient être des *braſiers* ardens de l'amour divin. Il ſe dit auſſi d'une flamme amoureuſe.

Il porte dans le ſein,
Un braſier *qui n'a point de fin.* Voit.

Braſier. C'eſt en tèrme de Boulangers, une manière de petite huche, où les Boulangers mettent de la braiſe quand elle eſt étouffée. Les Boulangers ne ſont pas d'accord ſur ce mot; il y en a préſqu'autant qui diſent *braiſier*, qu'il y en a qui diſent *braſier*.

BRASIL. Voyez BRESIL.

BRASILIEN, ENNE, ſ. m. & f. *Braſilus, a.* Quoiqu'on diſe Bréſil, ainſi que nous le marquerons en ſon lieu, il faut cependant dire *Braſilien*, & non pas *Bréſilien*, pour ſignifier un homme de Bréſil, habitant du Bréſil, Sauvage du Bréſil. Les *Braſiliens* ont une traduction obſcure du Déluge. Les *Braſiliens* croyent l'immortalité de nos ames, qu'elles vivent encore après leur ſéparation des corps, que les unes ſont alors changées en démons, & que les autres ſont tranſportées dans des campagnes agréables où elles jouïſſent de plaiſirs continuels. Jean de Lery dans l'hiſtoire de ſon voyage du Bréſil, dit *Bréſilien*, aujourd'hui on dit *Braſilien*.

BRASSAGE, ſ. m. Tèrme de Monnoyeur qui ſe dit de la manufacture des monnoyes. Le *braſſage* eſt la peine de l'ouvrier, dont la plus grande eſt celle de bien remuer avec les bras l'or & l'argent en grenaille, qui eſt dans des ſacs, quand il y en a de différente valeur, pour en faire un mélange fort égal, & avoir la monnoye au titre qu'on déſire. *Brachiarum labor.* Dans le droit de *braſſage* eſt compris le droit du Maître, du Monnoyeur & du Tailleur de la monnoye, qui s'appellent particulièrement *ouvrage, monnoyage & ferrage.* Ainſi Boizard, Tr. des Mon. P.I.C. 9. le définit. Le pouvoir accordé par le Roi au Maître des Monnoyes de prendre ſur chaque marc d'or, d'argent, ou de billon, ouvré en éſpèces, une certaine ſomme modique, de laquelle ſomme le Maître de chaque Monnoye retient environ la moitié pour le décher de la fonte, pour le charbon, & pour les autres frais ordinaires. L'autre moitié eſt diſtribuée aux Officiers des Monnoyes & aux Ouvriers qui ont contribué de leur miniſtère à la fabrication des éſpèces. Les vieux titres appellent le droit de *braſſage* en Latin *Brazeagium*. Le droit de *braſſage* pour l'or eſt de trois livres pour marc, & celui de l'argent de dix-huit ſols. Bouteroüe dit p. 7. que les frais de la fabrication ſont ce que l'on nomme *Braſſage*.

BRASSART, ou BRASSARD, ou BRASSAR, ſ. m. Arme défenſive qui couvre le bras. *Brachiale ferreum.* L'ancienne Gendarmerie portoit des *braſſarts*. L'Infanterie Suiſſe porte encore des *braſſarts*, ce ſont ſeulement les Piquiers. Pour armes défenſives au lieu de jacques de maille, dont on s'étoit ſervi long-tems, les cavaliers prirent vèrs l'an 1300 une cuiraſſe, des *braſſarts*, des cuiſſarts, des jambières & des gantelets. Le Gendre.

Braſſart, eſt auſſi un inſtrument de cuir long environ d'un piéd; il eſt rond & creux afin qu'on puiſſe y paſſer le bras; on s'en ſèrt en joüant au balon pour le pouſſer avec plus de force, & pour ne ſe point bleſſer, ce qui arriveroit ſi en pouſſant on rencontroit l'ouvèrture du balon, où il y a un morceau de bois avec une ſoupape. *Brachiale luſorium, coriaceum.*

BRASSE, ſ. f. Meſure qui contient la longueur des deux bras étendus, avec le travèrs du corps; ce qui fait à-peu-près la longueur de ſix piéds de Roi. *Senum pedum menſura, orgya.* En pluſieurs lieux, comme à Florence, à Bèrgame, à Lucques, la *braſſe* eſt une meſure de longueur dont on ſe ſèrt pour les étoffes. Il ne ſe dit guère ſur tèrre que d'une *braſſe* de corde. On s'en ſèrt auſſi pour meſurer la profondeur des mèrs & des rivières, & quelquefois des mines & des puits qu'on creuſe dans les montagnes; & alors la *braſſe* a deux aunes de Paris, ou cinq piéds & quatre pouces. Il y avoit en ce port douze *braſſes* d'eau. On dit auſſi, du pain de *braſſe*; pour dire un pain ſi gros, que c'eſt tout ce qu'on peut faire de l'embraſſer.

Braſſe. Ce mot ſe dit auſſi au figuré. Il eſt cent *braſſes* au deſſus de lui. *Longo illo intervallum ſuperat.* C'eſt-à-dire, Il eſt bien plus que lui, ſoit pour le ſavoir, ſoit pour le crédit, &c. Il eſt cent *braſſes* au deſſous de lui; pour dire, Il eſt beaucoup inférieur. Cela n'eſt bon que dans le ſtile familier & comique.

BRASSÉE, ſ. f. Charge de quelque choſe qu'on peut porter avec les bras. *Quantum ferri poteſt ambabus ulnis.* Il faut monter le bois au grenier par *braſſées*. Il ne peut porter que ſix fagots à une *braſſée*.

BRASSELET. Voyez BRACELET.

BRASSER, v. act. Remuer quelque choſe de liquide avec violence de bras. *Rudicula, ſpatha ſubigere, agitare, miſcere.* On le dit premièrement de ceux qui font de la bière, dont il faut agiter & remuer fortement la liqueur pour la mêler avec l'orge, le houblon, ou les autres drogues dont on compoſe ſemblables breuvages. On le dit auſſi dans les Papetries, dans les Monnoyes, &c.

Ménage dérive ce mot de *braxare*, qu'on a dit pour *braſiare*, qui ſignifie proprement *braſſer de la bière*, qu'il dit avoir été formé de *braſium*, ſignifiant *bière*. Du Cange dit que *brace*, *braſium*, & *bracium*, ſignifioient une éſpèce de *blé* dont on faiſoit la bière, d'où ſont venus les mots de *braſſe*, *braſſin*, & *braſſerie*, qu'il dit avoir été appellez *bracina*, *braſcina*, *brachinum*, *braxatorium* & *braſeria*, dans la baſſe Latinité. Mais il y a plus d'apparence que ce mot vient ſimplement de *bras*, parce qu'encore en pluſieurs lieux on nomme *Braſſier*, un manœuvre, un homme de peine qui vit du travail de ſes bras. Le Père Thomaſſin aime mieux remonter juſqu'à la Langue Grècque, & chercher *braſſer* dans *βράζω*, *ferveo*, *ebullio*, parce qu'on ſe ſèrt de feu pour faire la bière.

Braſſer, ſe dit auſſi particulièrement en matière de Pêche, de ceux qui agitent & troublent l'eau avec des boüilles ou bouloirs, pour faire donner le poiſſon dans les troubles, étiquettes, ou autres filets que le Pêcheur a tendus.

En tèrmes de Marine, *Braſſer* c'eſt ſe ſèrvir des bras, ou manœuvres, avec leſquelles on gouvèrne les vèrgues. On dit, *braſſer à faire ſervir*, c'eſt *braſſer* les vèrgues, enſorte que le vent donne dans les voiles. *Braſſer à contre*, c'eſt *braſſer* le bras du vent, afin que le vent donne dans les voiles. *Braſſer au vent*, c'eſt *braſſer* les vèrgues du côté du vent. *Braſſer ſous le vent*, c'eſt *braſſer* les vèrgues du côté oppoſé à celui du vent. *Braſſer les vèrgues*, c'eſt en maniant les bras, mettre les vèrgues horiſontalement de l'avant à l'arrière. *Braſſer les voiles ſur le mât*, c'eſt hâler les bras du vent, enſorte que le vent ſe mette ſur les voiles, au lieu d'être dedans, c'eſt-à-dire, de manœuvrer les voiles, de manière que le vent faſſe le contraire de ce qu'il faudroit pour faire filler le vaiſſeau.

Braſſer, ſignifie figurément, Faire quelque conſpiration ou machine pour trahir ou pèrdre quelqu'un. *Machinari, moliri.* Il y a long-tems que ces conjurez *braſſoient* cette trahiſon. Cette expreſſion eſt un peu baſſe.

Brassé, ée, part. & adj.

BRASSERIE, ſ. f. Lieu où on fait de la bière. *Cerviſiæ officina.* Dans un placet des Moines de Fulde à Charlemagne, on trouve *braſſarium* en ce ſens, *Acta SS. Ben. Sæc. IV. P. I. p.* 262. Il eſt défendu aux Braſſeurs de nourrir ou de tenir en leurs maiſons où ſont leurs *braſſeries*, aucuns bœufs, vaches, porcs, oiſons, ni canards, à cauſe de l'infection que cauſeroient ces animaux dans les *braſſeries*, qui ne peuvent être tenuës trop nettes. De la Mare.

BRASSEUR, ſ. m. Celui qui fait ou qui vend de la bière en gros. *Cerviſiæ propola, negotiator.* L'hiſtoire des Evêques de Vèrdun, qu'on trouve dans le Spicilége de Dom Luc d'Acheri, appelle les *braſſeurs*, *bracentes*.

BRASSEUSE, ſ. f. Femme de Braſſeur.

BRASSICOURT, ou BRACHICOURT. Tèrme de Manége, qui ſe dit d'un cheval qui a naturellement les jambes courbées en arc, à la difference des chevaux arquez, qui les ont courbées par la force du travail.

BRASSIÈRES, ſ. f. plur. Chemiſette de femme qui ſèrt à couvrir les bras & le haut du corps. *Brachialia.*

On dit provèrbialement, qu'une pèrſonne eſt en *braſſières*; pour dire, qu'elle eſt contrainte, qu'elle n'a pas la libre diſpoſition d'agir, de ſortir, parce qu'on ne ſort guère avec des *braſſieres*.

BRASSIN, ſ. m. Eſt un vaiſſeau où les Braſſeurs font leurs bières. Ce mot ſignifioit autrefois affaire.

Soit Philoſophe ou Médecin,
Il n'entend rien en tel braſſin.

BRASSOIR, ſ. m. Tèrme de Monnoye. Eſpéce de canne de tèrre cuite avec laquelle on braſſe l'or en bain. *Rudicula.* A l'égard de l'argent on ſe ſèrt d'un *braſſoir* de fèr, à cauſe qu'il n'y a pas le même inconvenient qu'à l'or, qui s'aigriroit dans un *braſſoir* de fèr.

BRAVACHE, ſ. m. Fanfaron ſur le fait de la valeur, faux brave. *Thraſo.* Ce mot eſt un peu vieux, & ne peut entrer que dans le diſcours comique & burleſque.

BRAVADE, ſ. f. Menace d'un fanfaron. *Ferocior inſultatio.* Ceux qui font le plus de *bravades*, ſont bien ſouvent les plus poltrons. Voilà où ſe ſont tèrminées toutes ſes *bravades*. Voit. Fabius étoit trop prudent pour prendre les *bravades* d'Annibal pour autant d'affronts. S. Evr.

Les bravades *enfin ſont des diſcours frivoles,*
Et qui ſonge aux effets néglige les paroles. Cor.

Bravade, ſ. f. eſt auſſi le nom d'une fête inſtituée en 1256. par Charles d'Anjou à ſon retour de la Tèrre-ſainte. Celui qui a abattu l'oiſeau eſt déclaré Roi par les Magiſtrats, il ſe choiſit un Lieutenant & un Enſeigne, qui levent chacun une Compagnie, & la veille de la fête de S. Jean-Baptiſte ils ſe rendent dans la Place de la Ville, où le Parlement & les autres Corps ſe trouvent auſſi pour allumer le feu, & cela s'appelle la *Bravade*; peut-être parce qu'ils ſont braves, c'eſt-à-dire, vêtus magnifiquement.

BRAVE, adj. m. & f. & ſ. Excellent en ſa profeſſion. *Eximius, inſignis, egregius.* On dit un *brave* homme, un *brave* Soldat, *brave* Cavalier, qui fait toutes choſes d'une manière noble & honnête. Il l'a fait en *brave* homme, & le doit ſoutenir. Corn. Cette qualité ne doit être attribuée qu'à un homme d'épée, & Balzac s'eſt mocqué d'un Prédicateur qui avoit appellé ſainte Paule, cette *brave* veuve. On ne laiſſe pas que de dire dans le diſcours familier, & à demi en riant, vous êtes une *brave* femme.

Brave, en tèrme de Guèrre, ſignifie, Intrépide, qui affronte les périls, & qui s'expoſe ſans crainte à une mort aſſurée. *Præſtantis animi vir, bellicâ laude clarus.* On dit abſolument, C'eſt un *brave*, pour dire, C'eſt un homme courageux, détèrminé. Les vrais beaux eſprits ſont de l'humeur des vrais *braves*, qui ne parlent jamais de ce qu'ils font. Bouh. Si les *Braves* n'avoient pas la paſſion de la gloire, ils demeureroient paiſiblement confondus avec les lâches. M. Scud. Faiſons tant que nous voudrons les *braves*, la mort eſt la fin qui attend la plus belle vie du monde. Pasc. Un faux *brave* tourne les yeux de tous côtez pour voir ſi on le regarde. S. Evr. Rien n'eſt plus capable d'attirer le mépris des hommes, que de faire le *brave* contre Dieu. Pasc. On eſt *brave* par férocité, auſſi bien que par vèrtu. Fléch. Un homme *brave* par tempérament ſeul, ne fera autre choſe que de n'être pas poltron, & ce n'eſt que par ambition qu'il chèrche à ſe ſignaler. M. Scud.

Tout le camp qui les ſuit d'une modeſte allure,
Sans barde, ſans cimier, ſans plume & ſans bouffure,
Fait voir ce que jamais on ne vit ſous les Cieux,
Des Braves *ſans fierté, d'humbles victorieux.* P. Le Moine.

Il eſt de faux dévots, comme il eſt de faux braves. Moliere.

Je crains peu, direz-vous, les braves *du Parnaſſe.* Boil.

Ce mot vient de *bravium*, qui ſignifie le *prix de la victoire.*

Brave, ſe prend auſſi en mauvaiſe part, & ſe dit d'un bretteur, d'un aſſaſſin, d'un homme qu'on employe à toutes ſortes de méchantes actions. *Sicarius.* Cette Courtiſane a pluſieurs *braves* qui la protégent.

Brave, ſignifie auſſi une pèrſonne bien parée, bien vêtuë. *Inſigni ornatu comptus, cultus.* Les bourgeois ne ſont *braves* que les Fêtes & Dimanches. Ce mot eſt un peu bas en ce ſens. Men.

On dit provèrbialement qu'un homme eſt *brave* comme Céſar; qu'il eſt *brave* comme l'épée qu'il porte, pour dire, qu'il eſt fort vaillant: qu'il eſt *brave* comme un Bourreau qui fait ſes Pâques, pour dire, qu'il n'a pas coûtume d'être ſi bien vêtu. Ce provèrbe vient de ce que les Bourreaux étoient autrefois obligez de porter des habits chargez de quelque marque de leur infamie, comme d'une échelle & d'une potence, pour les diſtinguer des autres pèrſonnes; & il leur étoit pèrmis de les quitter quand ils faiſoient leurs Pâques, pour la révérence de la Fête, auquel jour ils s'habilloient des plus beaux habits qu'ils vouloient. On dit auſſi, *brave* comme un lapin. On dit auſſi, Mon *brave*, abſolument, comme on dit, Mon cher, &c.

BRAVEMENT, adv. D'une manière brave, courageuſement, honnêtement. *Fortiter, egregiè.* Il lui a répondu *bravement* & ſans crainte.

BRAVER, v. act. Choquer, mépriſer quelqu'un, le traiter de haut en bas, l'inſulter, le gourmander, *inſultare.* Un homme de cœur ſouffre difficilement qu'on le *brave*. La ſatire *brave* l'orgueil & fait pâlir le vice. Boil. La raiſon ne *brave* pas toûjours la puiſſance ſuprême de l'amour. Vill. L'aigle d'un regard intrépide va *braver* le ſoleil & ſa lumière. Flech. Il eſt bien plus aiſé de ſe guinder ſur de grands ſentimens, & de *braver* la Fortune en vèrs, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. Mol.

Fuis, traître, & ne viens point braves *ici ma haine,*
Et tenter un courroux que je retiens à peine. Racine.

Vous triomphez, cruelle, & bravez *ma douleur.* Id.

Tu me braves, *Cinna, en fais le magnanime.* Corn.

Braver, ſe dit figurément en choſes morales. *Braver* la mort, *braver* les périls, *braver* la fortune, pour dire, les mépriſer, ne les craindre point. *Laceſſere, contemnere, deſpicere.* La Princeſſe ne *bravoit* point la mort avec fièrté, contente de l'enviſager ſans émotion, de la recevoir ſans trouble. Boss.

Bravé, ée, part. & adj. *Laceſſitus, contemptus.*

BRAVERIE, ſ. f. Dépenſe en habits. *Cultus, ornatus.* Cet homme a depenſé tout ſon bien en *braveries* inutiles.

BRAVOURE, ſ. f. Vaillance. On attribuë aux Héros des Romans des *bravoures* mèrveilleuſes. *Magnanimitas, animi magnitudo, fortitudo.* La plûpart tiennent que la *bravoure* n'eſt qu'une émotion du cœur cauſée par la chaleur du ſang, qui excite la faculté iraſcible, & ôte à l'ame la connoiſſance du péril: d'où il s'enſuivroit que la *bravoure* n'eſt point une vèrtu, & que les plus bilieux ſont les plus braves. Log. Ce qui diſtingue la véritable *bravoure* de la brutalité, c'eſt qu'elle *a* la gloire pour objet. Ce qui fait la *bravoure* de bien des gens, c'eſt qu'ils enviſagent d'une part les railleries que l'on fait des lâches, & de l'autre les loüanges que l'on donne aux vaillans hommes; & ce double fantôme qui les occupe, les détourne de la conſidération des dangers & de la mort. Id. Le Prince n'étoit pas de ces Héros incultes qui de la *bravoure* ſe font un droit d'ignorance pour tout le reſte. Bourd. C'eſt moins par *bravoure* que par ambition qu'on quitte le repos pour chèrcher la guèrre, & courir aux occaſions de périr. S. Evr. Homère a dit, que la *bravoure* eſt la ſeule de toutes les vèrtus qui ſoit ſujette à des tranſports fanatiques, & à des agitations de phrénéſie. Id. Il y a des hommes qui mettent une ſorte de *bravoure* & d'intrépidité, à courir tout le riſque de l'avenir. La Bruy.

BRAY, ſ. m. Vieux mot qui ſignifioit autrefois, fange, bouë. *Lutum*, & dans la baſſe latinité *Braium*. C'eſt de là que le nom de Bray a été donné à tant de lieux en France. Le païs de *Bray*. *Braium* Petit pays en Normandie très-mauvais & très-fangeux dans les tems de pluye. C'eſt une des quatre petites contrées qui compoſent le Diocèſe de Rouen. Elle eſt entre le pays de Caux, le Véxin Normand, le Véxin François & le Diocèſe d'Amiens. Le livre des miracles de S. Bernard, parle du Château de *Bray*, ce qui ſignifie, dit-il, *boue*, fange. *Caſtrum Braium, quod lutum interpretatur.* C'eſt *Bray* ſur Seine dans le Sénonois. Dans la Chronique du Monaſtère de S. Pièrre le Vif dans le Sénonois il eſt appellé *Braicus*, & il eſt dit, qu'il eſt dans des lieux marécageux; *Munitiunculam in pago Senonico, ſuper ſequanam fluvium, quæ Braicus dicitur, in locis paluſtribus.* C'eſt de là encore que l'on dit *Bray* ſur Somme, *Braium ad Summam*; la forêt de *Bray*, *ſilva Braienſis*; la Fèrté en *Bray*, *Firmitas in Braio*; Houdanc en *Bray*, *Hoſdencum*: ville en *Bray*, *villa in Braio*; la Tour de *Bray*, *Turris in Braio*: Piſeux en *Bray*, *Puteoli in Braio*: Ouſenbray, *Outium in Braio*: *Bray* Comte Robert; *Braium Comitis Roberti*, que l'on prononce communément *Bri-Comte-Robert*.

On a dit auſſi Brahie, ou Braïe. *Braicum*, *Braiacum*, *Braium*, *Brahum*, & quelquefois *Brajotum*. De là viennent encore Vibraye, Follenbraye, Savigny ſur Braye, & cent autres lieux. Strada dit que quelques Auteurs croyent que Bruxelles a été ainſi nommée, parce que cette ville eſt dans un lieu boueux & marécageux. Enfin, M. de Valois prétend que c'eſt de là que viennent les noms de broüet, brouage & bouë. Voyez cet Auteur dans ſa Notice des Gaules p. 94. & 95, d'où tout ceci eſt pris. Voyez **Brayeux**. Peut-être que bray eſt un mot Celtique qui vient de [illegible], gras, les tèrres graſſes ſont plus brayeuſes ou fangeuſes que les autres.

Bray, ou **Bré**, ſelon Ménage, ſ. m. Tèrme de Marine, eſt une compoſition de gomme, de reſine & d'autre matière gluante, qui font un corps dur, ſec & noirâtre, qui ſert à calfater & remplir les jointures des planches du bordage d'un vaiſſeau. *Navalis unctura cera.* On en fait auſſi avec de la poix liquide mêlée avec de l'huile de poiſſon. Il a du *bray* ſec, & du *bray* gras: le *bray* gras a plus d'humeur & eſt plus gluant. Le *bray* liquide eſt une liqueur graſſe & claire qui découle du tronc des vieux pins. Les Suédois & les Norvégiens les inciſent, & enſuite coupent l'écorce de l'arbre d'où il découle du galipot noir, qu'on appelle auſſi tare, & c'eſt le *bray*: quand ce tare, qui eſt comme la graiſſe de l'arbre, eſt tout découlé, l'arbre meurt. Le *bray* ſec, qu'on appelle auſſi arcançon eſt du galipot ou ſuc de pin qu'on a fait cuire juſqu'à ce qu'il ſoit preſque brulé. Pomey.

Bray, en vieux François, ſignifioit auſſi, Limon de la tèrre. *Limus*, d'où ſont venus les noms de *bray* ſur Somme en Picardie, en Normandie, & en pluſieurs lieux on appelle encore *bray*, la tèrre graſſe dont on fait les murailles de bauge, & le courroi dont on enduit les baſſins des fontaines, & les chauſſées des étangs.

Ce mot vient du Latin *bretia* ou *brutia*, qui eſt de la poix liquide dont Pline fait mention, qui étoit ainſi nommée à cauſe que la *Brutie* étoit fèrtile en bonne poix.

BRAYE, ſ. f. Linge qui couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux, comme caleçons, haut-de-chauſſes. *Femoralia.* C'eſt ce qu'on appelle autrement *brague*, *brages* ou *brais*, mots Celtiques qui avoient donné le nom à la Gaule Narbonnoiſe de *Gallia Bracata*; c'étoit une éſpèce de haut-de-chauſſe, ou ſelon d'autres, une éſpèce de ſaye court. Du Cange croit que c'étoit la partie de l'habit qui couvroit les cuiſſes, comme ſont nos hauts-de-chauſſes; que le mot venoit du Latin *braca* ou *bracca*, parce qu'elles étoient courtes.

Le peuple de la campagne, qui en a retenu l'uſage, en a auſſi gardé le nom; & les Suiſſes, qui ſont ceux des Gaulois qui ont été le moins ſujets aux invaſions des peuples étrangers, & par conſéquent aux changemens qui ont deſolé ſi ſouvent le reſte de la Gaule, n'ont pas encore quitté cette coûtume, dit Chorier p. 86. Saumaiſe, après Iſidore, L. XIX. C. 22. veut qu'il vienne du Grèc *βραχύς*. D'autres croyent qu'il vient de l'Hébreu *beret*, qui ſignifie *genou*, à cauſe que cet habit va juſqu'aux genoux. Mais Henri Eſtienne dans ſon Livre *de Latinitate falsò ſuſpectâ*, ch. 8. p. 360. ne doute nullement que le mot de *brayes* ne vienne des Gaulois, & il s'appuye ſur l'autorité de Diodore de Sicile qui le leur attribuë. Selon le P. Pezron le mot Celtique eſt *brag*. Henri Eſtienne ajoûte que ces anciens Gaulois ne prononçoient pas *brayes*, comme nous prononçons aujourd'hui; mais qu'ils prononçoient ce mot d'une manière plus rude, & qui approchoit d'avantage du Latin *bracca*, & du Grèc *βράκκας*, qui eſt dans Diodore. Cela s'accorde avec la vieille prononciation *bragues*. Covarruvias, dans ſon Tréſor de la langue Caſtillane, a remarqué parlant de *Brague* ville capitale du Royaume de Portugal, qu'elle tire ſon nom des Gaulois Celtiques appellez *braccati*. Enfin, tous les peuples qui deſcendent des Celtes, qui ont eu la même langue, retiennent encore ce mot; les François *brague* & *braye*, les Allemands, ſelon les différens dialectes *bruch*, *broock*, *bruak*, *brok*. On a dit en Latin *bracca*, *braccha* & *bruccha*. Les Hibèrnois diſent *broges* au pluriel, ou *broages*. Les Anglois *britches*. Voy. Cluvier, *Germ. Ant.* L. I. p. 70. & 140. Cambden dit p. 14. que les Anglois appellent encore à préſent *brats* des habits mauvais & déchirez, ſales, ce qui revient, ſelon lui, à ce que Diodore de Sicile dit que les *brayers* des Gaulois étoient des habits à long poil & de différéntes couleurs. Cambden prouve encore, p. 12. que c'étoit auſſi un vêtement des anciens Bretons. Quoique l'uſage des *brayes* fût dans Rome dès le tems d'Auguſte, Tacite l'appelle une ſorte de vêtement barbare, *Barbarum tegmen*, parce qu'il venoit des Gétes, des Sarmates, des Allemands & des Gaulois. Les Pèrſes, qui tirent leur origine des anciens Scythes, ſe ſervoient auſſi de *brayes*, *Perſicam braccam*, dit Ovide.

Braye, ſe dit auſſi des linges qu'on met au derrière des petits enfans qui ne ſont pas nets, pour les changer plus aiſément. La nourrice eſt allé laver les *brayes* de ſon enfant.

On dit en Architecture, une *fauſſe-braye*, ou baſſe enceinte, expliquée ailleurs à **Fausse Braye**.

On a appellé auſſi autrefois *braye*, une eſpèce de baſtion, d'où Du Cange dit qu'eſt venu le mot de *fauſſe-braye*. Il l'appelle *brachiale*.

Braye, en tèrme de Marine, ſe dit des morceaux de cuir, ou de toile cirée dont on entoure le pied du mâs, ou l'ouverture par où paſſe la barre du gouvèrnail, afin d'empêcher que la pluye ou les vagues n'entrent dedans, ou ne tombent à fond de cale.

Braye, en tèrme de Charpenterie, ſont des piéces de bois qu'on met ſur le paillier d'un moulin à vent pour ſoulager les meules. *Tigillum.* Cette piéce de bois a environ 11 pieds de long, & ſix pouces de groſſeur. Caron.

Braye, ſe dit auſſi en tèrme d'Imprimerie, pour ſignifier un morceau de parchemin qu'on cole au grand timpan quand il eſt uſé.

Brayes de coco. Plante qu'on appelle autrement Primevère. Voyez PRIME-VÈRE.

On dit communément, qu'un homme s'eſt tiré d'une affaire *brayes* nettes, quand il en eſt ſorti heureuſement, quoique ſa pèrſonne ou ſes biens couruſſent fortune.

BRAYEMENT, ſ. m. qui ſe dit du cri des ânes, comme le hennillement de celui des chevaux. On dit auſſi le *braire*. *Rudenus aſini ſonus.*

BRAYER, ſ. m. Bandage fait d'acier, que ceux qui ſont ſujets aux hèrnies & deſcentes ſont obligez de porter. *Subligar, ſubligaculum*, *herniæ vinculum*, ou *faſcia inguinalis*. Il y a aux Grands Auguſtins une fondation pour diſtribuer charitablement des *brayers* aux pauvres qui en ont beſoin.

Quelques-uns derivent *brayer* de *brak*, mot de Lombardie, qui ſignifie *rupture*. Mais du Cange le derive *à brachis* ou *braccis*, parce qu'il ſe met ſous les *brayes*. Il l'appelle *bracheriolum* en Latin. Dans la vie de S. Juſtine *Act. SS. Mart. T. II. p.* 244. on trouve ce mot que les Bollandiſtes derivent de *brak*, nom Lombard, qui ſignifie rupture. De là s'eſt fait *braker*, bandage, d'où l'on a fait *bracheriolum* diminutif. Dans le même ouvrage, *Apr. T. II. p.* 828. cet inſtrument eſt appellé *brachirolus*, du même mot *bratcha*, ainſi qu'il s'écrit quelquefois. Et *Mai*, *T. V. p.* 190. on trouve *bracrium*, fait apparemment de *braccarium* ou *bracherium*; & *bracale*, *Junii T. III. p.* 661.

Brayer, eſt auſſi un tèrme de Balancier; & il ſe dit du petit morceau de fèr qui paſſe dans les trous qui ſont au bas de la chaſſe du trebuchet & des balances, & qui ſert à la tenir en état.

Brayer, eſt auſſi un morceau de cuir large de deux à trois doigts, au bout duquel il y a une eſpece de ſachet de cuir, où l'on met le bâton de la bannière quand on la porte.

Brayers, en tèrmes de Maçonnerie, ſe dit des cordages qui ſervent à élever le bourriquet ou petit bar, avec lequel on porte le moilon & le mortier au haut des plus grands édifices.

Brayer, en tèrme de Fauconnerie, ſignifie le cul de l'oiſeau. *Anus.* Une marque de la bonté d'un oiſeau de proye, c'eſt quand il a le *brayer* net, & lorſqu'il lui tombe bien bas le long de la queuë, & qu'alentour il eſt bien émaillé de taches noires ou rouſſes.

BRAYER, v. act. Tèrme de Marine. Éſpalmer ou ſuiffer un vaiſſeau, y appliquer du bray boüillant, du gaudron & du ſuif pour remplir les jointures de ſon bordage. *Navem incerare.*

BRAYETTE, ſ. f. Ce mot a quelque choſe d'obſcène, & on ne le dit guère à cauſe de cela. C'eſt la fente de devant d'un haut-de-chauſſe où les brays ſont contenuës. *Subligaris anterior lingula. Braccarum pars anterior.* Il y a peu de tems qu'on diſoit *braguette*, & c'étoit une partie de l'habillement qui repréſentoit un lieu propre à mettre les parties génitales. On les voit encore peintes dans les tableaux du ſiècle paſſé. Comment Panurge déſiſta de porter ſa magnifique *braguette*. Rab. On dit figurément qu'un homme eſt chaud de la *brayette*; pour dire, qu'il eſt ardent après les femmes.

BRAYEUX, euse, adj. Vieux mot qui ſignifioit autrefois boueux, fangeux, plein de bray ou de bouë. *Lutoſus*, *cænoſus*. Il paſſa parmi la ville, où y avoit caves & ſource moult *brayeuſes*. Monstrelet, C. 221.

BRAYON, ſ. m. Tèrme de chaſſe, qui ſe dit de ce qui ſert à prendre les bêtes puantes qui ruinent les garennes.

Brayon, ſe dit auſſi chez les Imprimeurs, de ce qui leur ſert à broyer l'encre avec le noir.

B R E.

BREANT, ſ. m. Petit oiſeau qu'on enferme dans les cages. *Anthus.* Il a le bèc court & aſſez gros. Il eſt d'un vèrd brun avec quelques marques jaunes ſur l'extrémité des gros tuyaux de ſes ailes.

BRÉBIAGE, ſ. m. *Berbiagium, tributum ex berbicibus.* C'eſt un tribut qu'on levoit ſur les brebis. Il en eſt parlé dans une charte de Philippe le Long. Item, il a eſdites fermes *brebiage* de tiers en tiers an.

BREBIS, ſ. f. Animal à quatre piéds couvèrt de laine, la femelle du belier, & qui porte les agneaux. *Ovis.* Mener paître un troupeau de *brebis*. On tient que la *brebis* hait les ours, le corbeau, l'aigle, le ſerpent, les chenilles & les abeilles. Elle vit neuf ou dix ans. Il y a dans le Pérou une ſorte de *brebis*, tant ſauvages que domeſtiques, qui approchent de la forme d'un chameau, à la réſerve qu'elles ſont ſans boſſe. Elles ſont plus grandes que les *brebis* de l'Europe, & hautes le plus ſouvent d'une aune d'Eſpagne. Elles ont le cou long & rond, & la lévre d'enhaut fenduë. Quand quelqu'un les a fâchées, elles s'en vengent en jettant de l'écume contre lui par cette fente. Les privées ſont d'ordinaire blanches ou noires, & quelquefois de couleur cendrée. Les ſauvages ſont rougeâtres ou fauves, & couvèrtes d'une laine longue, legère, luiſante, & qui eſt beaucoup plus chère que celle des autres. On en fait un certain drap dont le luſtre approche fort de celui du camelot. Leur chair eſt plus ſeche que celle de nos *brebis*. Elles courent d'une grande viteſſe, ſur tout les ſauvages. En Ethiopie les *brebis* n'ont point de toiſon. Celles de Turquie ont une queuë longue & épaiſſe. Les *brebis* du Pérou & celles de l'Iſle de S. Laurent portent à chaque fois trois ou quatre petits. HIST. DES INCAS, & PYRARD. L'on trouve dans toute la Chine des troupeaux de *brebis* par milliers, qui portent comme en Tartarie & en Perſe, de longues queuës, dont quelques-unes peſent 40. liv. & plus. *Ambaſſ. des Holl. à la Chi. P. II. p. 92.* Ce qui plaît dans la vie champêtre, c'eſt l'idée de tranquilité attachée à la vie de ceux qui prennent ſoin des *brebis* & des chévres. FONTEN. On voit Ajax eſſayer ſa fureur ſur une innocente *brebis*, qui ſembloit jetter un accent plaintif pour implorer l'aſſiſtance des ſpectateurs. VILL.

Alors pour ſe couvrir durant l'âpre ſaiſon,
Il fallut aux brebis *dérober leur toiſon.* BOIL.

Heureux qui vit en paix du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits. RACAN.

Ménage dérive ce mot de *berbix*, dont les Latins ſe ſont ſervi en même ſignification, qu'il dit venir de *vervex*. Il allegue auſſi qu'on a dit *berbix, berbigale & berbicarius*, d'où ſont venus *bercail* & *berger*. Dans la vie de S. Gudwal, Évêque en Angletèrre, on lit *brebix*, & non *berbix*, ſurquoi le P. Henſchenius remarque, *Acta SS. Junii, T. I. p. 746.* que c'eſt la ſeule fois qu'il a trouvé ce mot, qui méritoit bien d'être dans du Cange, que cependant il faut qu'il ait été autrefois en uſage, puiſqu'il eſt reſté dans la langue Françoiſe. On le voit auſſi dans les Loix Saliques tit. 4. & Chifflet l'interprête *vervex*. En François il a changé de genre, & ne ſignifie proprement que les femelles. On dit cependant quelquefois *brebis* en général, & pour l'eſpece; & un troupeau de *brebis*, quoiqu'il y ait des mâles, comme on dit mouton en général, & un troupeau de mouton, quoiqu'il y ait des femelles, & même en plus grand nombre.

Brebis, ſe dit figurément des Chrêtiens qui ſont ſous un même Paſteur, ou ſous le Chef de l'Egliſe. JESUS-CHRIST dit à S. Pierre, Pais mes *brebis*. L'Evangile dit qu'il y a plus de réjouïſſance dans le ciel, quand on a ramené une *brebis* égarée au troupeau, que pour les nonante & neuf qui y étoient reſtées. On le dit auſſi de ceux qui ſont ſous le gouvèrnement ſpirituel d'un Curé, d'un Prélat. Combien de *brebis* errantes & diſpèrſées, qu'un Paſteur ſoigneux & vigilant auroit ramenées dans le bèrcail, ont été malheureuſement devorées par le loup. FL. Dieu vous traite comme ſes *brebis* favorites, à qui le ſouverain Paſteur a réſèrvé ſes plus fertiles pâturages. ID.

Brebis, ſe dit provèrbialement en ces phraſes *Brebis* comptées, le loup les mange, pour dire, que ce n'eſt pas aſſez d'avoir compté ſon bien, ſon argent, il faut encore avoir le ſoin de le bien ſèrrer & garder. On dit auſſi, Quand on ſe fait *brebis*, le loup vous mange, pour dire, que ceux qui ſont trop endurans, qui ne ſavent pas ſe défendre, ſont ſujets à recevoir beaucoup d'oppreſſion & de violences. On dit auſſi, Tandis que le loup chie, la *brebis* s'en fuit, pour dire que l'occaſion de faire quelque affaire échappe bientôt. On dit auſſi, qu'à *brebis* tonduë Dieu lui meſure le vent; pour dire que Dieu ne nous envoye pas plus de mal que nous n'en pouvons porter. On dit auſſi, Faire un repas de *brebis*, quand on mange beaucoup ſans boire. On appelle auſſi une *brebis* galeuſe qu'il faut ſéparer du troupeau, une perſonne dont la compagnie eſt dangereuſe. On a dit autrefois *brebis* rogneuſe fait ſouvent les autres teigneuſes.

Morbida ſola pecus inficit omne pecus.

Cela ſignifie que les défauts ſe communiquent aiſément.

BRÉCHE, ſ. f. Rupture de quelque partie d'une clôture, ſoit qu'elle ſe faſſe par violence, ſoit par caducité. *Muri ruina, pars dejecta.* Il faut refaire les *bréches* de ce parc pour conſèrver le gibier.

Ce mot vient de l'Allemand *brechen*, qui ſignifie *rompre*, dont on a fait auſſi ébrecher. Le tout eſt venu de *brix*, ancien mot Gaulois qui s'eſt dit dans le même ſens.

Bréche, en tèrme de guèrre, ſe dit de cette ouvèrture qu'on fait aux murailles d'une ville aſſiégée, par mine, ſappe, ou coups de canon, pour enſuite monter à l'aſſaut. On dit qu'une batterie voit en *bréche*, quand elle la découvre de telle ſorte qu'on puiſſe tirer deſſus pour la défendre ou l'attaquer. Que le canon bat en *bréche*.

Il penſe déja voir ſon terrible Adverſaire
Entrer victorieux par les bréches *du Caire.* P. LE MOINE.

Bréche, s'eſt dit poëtiquement des larges bleſſures.

Il mourut tout couvert & de ſang & de fléches,
Et ſon ame ſortit par plus de mille bréches. SCUDERI.

Bréche, ſe dit des diminutions ou ruptures qui ſe font à pluſieurs choſes. Ce goinfre a fait une grand *bréche* à ce fromage. Dans une traduction de la Batrachomyomachie, le rat dit qu'il ſait:

Faire bréche *au fromage, & d'une adreſſe extrême*
Sans tomber dans le lait en enlever la créme.

Il a fait deux ou trois *bréches* à mon couteau. Cette ſucceſſion eſt venuë à propos pour réparer les *bréches* de ſon patrimoine à demi diſſipé.

Bréche, ſe dit figurément en choſes morales. *Labes, macula, detrimentum.* Il n'y a rien de ſi delicat que la réputation, il eſt aiſé d'y faire *bréche*. Cette Déclaration a fait *bréche*, a donné atteinte aux privilèges de cette Compagnie. Les plus belles paſſions s'affoibliſſent avec le tems; chaque jour y fait une *bréche*. S. EVR. La crainte eſt la *bréche* par laquelle Dieu entre par une heureuſe violence dans les cœurs les plus endurcis. FLECH. Les paſſions ſont les *bréches* de l'âme: c'eſt par là que tous les vices y peuvent entrer. S. EVR.

Bréche, ſorte de marbre fort dur qu'on tire des Pyrénées. Le fond en eſt noir avec des taches & des veines blanches. Il eſt auſſi mêlé de veines, jaunes, & reſſemble à différens cailloux congelez & joints enſemble. Ce marbre, dont on a tiré des piéces de plus de 20 piéds de long, prend un poli mèrveilleux.

BRÉCHEDENT, adj. m. & f. A qui il manque des dents, particulièrement ſur le devant. *Dente captus, dentium parte minutus, mutilus.* C'eſt un defaut à une femme d'être *bréchedent*.

BRECHET. Quelques-uns diſent BRICHET, ſ. m. le devant de la poitrine, où aboutiſſent les ſept vraies côtes. *Pectus.* En tèrme de Médecine on l'appelle le *ſternon*.

On appelle auſſi la poitrine de mouton, le *bréchet*, quand elle tient avec le bout ſaigneux.

BRÉCIN, ſ. m. Croc de fèr. *Uncus ferreus.*

BREDA, ſ. f. Ville des Pays-Bas. *Breda.* Elle eſt dans le Brabant Hollandois, & eſt capitale d'une Baronie qui entra par Mariage dans la maiſon de Naſſau Orange l'an 1404. ou 1405. Ce nom, *Breda* vient de *Breed*, qui en Hollandois ſignifie *large*, & *Aa*, qui eſt le nom d'une petite rivière ſur laquelle eſt *Breda*; apparemment qu'elle eſt à l'endroit le plus large de cette rivière. La Baronie de *Breda* eſt une Seigneurie fort ancienne qui a pour bornes la Hollande, la Mairie de Bolduc, le Marquiſat de Hoëſtred, le Pays du Rye, & la Tèrre du Prince.

BREDINDIN, ſ. m. Tèrme de Marine, eſt un petit engin, ou palan amarré à l'étai pour enlever de mediocres fardeaux.

Bredindin, eſt auſſi un mot burleſque qui ſe dit en convèrſation. C'eſt une ſorte de méchant petit caroſſe qu'on appelle autrement *fiacre*. On nous avèrtit que c'eſt ici une faute, & nous croyons qu'on a raiſon. On n'appelle point un fiacre ou carroſſe de loüage, un *bredindin*; ſi on l'a dit en ce ſens, ce mot a paſſé. Mais *bredindin* eſt un tèrme enfantin dont on ſe ſert pour exprimer le mouvement & le bruit que fait un carroſſe, une cariole, ou une ſemblable voiture. Les nourrices, en faiſant ſauter les enfans aſſis ſur leurs genoux, comme s'ils étoient dans une de ces voitures, diſent *bredindin, bredindin, bredindin*.

BREDOUILLE, ſ. f. Tèrme de Triquetrac, qui ſe dit quand un joüeur gagne douze points de ſuite; & alors il marque deux parties au lieu d'une. Un tout *bredouille*, c'eſt quand il gagne douze trous, ou parties de ſuite; & alors il gagne le double de

Google

ce qu'on a mis au jeu, ſi l'on n'en eſt convenu. On appelle auſſi *bredouille*, le jetton d'yvoire qui ſèrt à marquer la *bredouille*.

On dit figurément qu'un homme eſt une *bredouille*, lorſque ſes affaires ſont en déſordre, & que cela lui a altéré l'eſprit, ou ôté la libèrté de la parole; qu'il ne ſait ce qu'il fait ou ce qu'il dit. On dit qu'une femme eſt ſortie *bredouille* du bal, quand elle n'a point été priſe pour danſer.

BREDOUILLEMENT, ſ. m. Vice de langue qui empêche qu'on ne prononce bien, ou action de celui qui bredouille & qui prononce mal. *Oratio linguæ vitio mutilata, præpedita.*

BREDOUILLER, v. n. Parler avec difficulté ou trop vîte, articuler mal, ne prononcer pas les mots aſſez diſtinctement pour ſe bien faire entendre. *Verba frangere, ſermone interſcindere.* Il ne faut pas s'accoûtumer à *bredouiller*. Ce vèrbe, qui eſt neutre ordinairement, eſt auſſi quelquefois actif.

> *En* bredouillant *maint tèrme ſangreux,*
> *Il te fagote un compliment cornu.* S. AMANT.

BREDOUILLEUR, EUSE, adj. & ſ. Celui qui bredouille, qu'on ne peut entendre, parce qu'il parle mal ou trop vîte. *Qui verba frangit.*

BREF, ſ. m. Eſt une Lettre que le Pape écrit aux Rois, Princes ou Magiſtrats, ſur quelques affaires publiques. *Summi Pontificis diploma, epiſtola, breve.* On peut appeller comme d'abus des *Brefs* du Pape, lorſqu'ils ſont contre les libèrtez de l'Égliſe Gallicane. Il y a à Rome des Officièrs qui ſont les Secrétaires des *Brefs*. On définit un *bref* Apoſtolique, un reſcrit émané du Pape, ou du grand Pénitencier, ſur des affaires briéves, légères & ſuccinctes, expédié ordinairement en papièr, ſans préface & ſans préambule. Le Pape ne le ſouſcrit point. Les *Brefs* qui s'expédient par la Daterie & Sécrétairerie ſont auſſi quelquefois ſur du parchemin & ſcellez de cire rouge du ſceau du Pêcheur, qui eſt un cachet ſur une bague où S. Pièrre eſt repréſenté dans une barque en état de Pêcheur: il ne s'applique qu'en la préſence du Pape. Il y a cette diférence entre le *Bref* & la Bulle, c'eſt que la Bulle eſt plus ample; qu'elle s'expédie toujours en parchemin, & qu'elle eſt ſcellée de plomb ou de cire vèrte. Le *Bref* eſt ſouſcrit du nom du Secrétaire, & non pas du nom du Pape, ſon adreſſe eſt ſur l'envèrs. Il contient en tête le nom du Pape ſeparé, & après *Dilecto filio ſalutem & apoſtolicam benedictionem, &c.* A notre très-cher fils, ſalut & bénédiction apoſtolique; & enſuite ſans preambule, il explique ſimplement ce que le Pape a dit ou accordé. Le Pape Alexandre VI. a beaucoup amplifié la matière des *Brefs*, & c'eſt lui qui a inſtitué le Collège des Secrétaires. Autrefois les *Brefs* ne regardoient que les affaires de Juſtice; aujourd'hui on les accorde pour des graces, pour des diſpenſes. Voyez M. Auboux dans la véritable pratique civile & criminelle pour les Cours Eccléſiaſtiques, &c.

Ce mot vient de *brevis*, ou *breve*, qui ſe trouve dans les Anciens pour ſignifier *écrit* ou *lettre*, comme on le peut voir dans les *Acta SS. April. T. I. p.* 413. Nos Ancêtres diſoient *Briefs*, & en Allemand on appelle encore à préſent *Brief* une lettre miſſive. De là eſt auſſi venu le mot de *brevet*. MENAGE.

BREF, en pluſieurs Coutumes ſe dit des Lettres de Chancellerie qu'on obtient pour intenter action contre quelqu'un; ou pour être maintenu, ou pour rentrer en poſſeſſion d'un héritage ou pour quelqu'autre raiſon. On ſe ſèrvoit autrefois du mot *bref* pour toutes les actions qu'on intentoit en juſtice. Cet uſage s'eſt conſèrvé en Anglètèrre.

BREF, eſt auſſi un petit Calendrier Eccléſiaſtique, qui contient l'ordre de réciter l'Office divin chaque jour de l'année, & ſelon le Rit de chaque Diocèſe ou Ordre Monaſtique. *Ordo recitandi Officii divini.* Le *bref* de Rome. Le *bref* de Paris. Le *bref* des Benédictins.

BREF, en tèrme de Marine, ſe dit en Bretagne d'un congé qu'on eſt obligé de prendre pour naviger, qui eſt de trois ſortes. *Reſcriptum.* Le *Bref de ſauveté*, qui ſe donne pour être exemt du droit de bris. Voyez d'Argentré, *hiſt. de Bret. Liv. I. p.* 101. qui ajoûte que s'il arrive qu'on ſe briſe, & que dans les deux prochaines marées après être briſez, on prene ſes *brefs* des Fèrmiers des ports & havres, on eſt en ſureté de droit de bris, mais non pas des larrons, à qui pour le droit de ſauveté on adjuge le dixième de ce qu'ils ſauvent. Les Ducs de Bretagne donnoient autrefois des *brefs* pour la mèr, & ceux qui les prenoient étoient à couvèrt du droit de lagan ou de bris. LOBINEAU, *hiſt. de Bret. T. I. p.* 848.

Le ſecond eſt un *bref* de Conduit, pour être conduit hors des dangers de la côte. Les anciens Vicomtes de Leon donnoient auſſi des Sceaux que l'on appelloit de conduit, parce qu'ils étoient obligez de faire conduire les vaiſſeaux de différentes nations qui paſſoient au Raz de S. Mahé. Et ceux qui ne prenoient pas ces Sceaux, les Vicomtes étoient en droit de les pourſuivre comme ennemis. ID. *au même endroit*

Le troiſième *bref de victuailles*, pour avoir libèrté d'acheter des vivres. On les appelle auſſi *Brieux*, & on dit, parler aux *Hébrieux*, pour dire, Obtenir ces *brefs*. Marie de Bretagne prétendoit de grands droits ſur les *brefs* de Bourdeaux & de la Rochelle, contre ſon neveu Jean III. Duc de Bretagne. Le Duc de Bretagne avoit à Bourdeaux un Clèrc, qui tenoit ſon Sceau pour délivrer des *brefs* aux Marchands de Gaſcogne, & autres qui trafiquoient ſur les côtes de Bretagnes. D'ARGENTRÉ.

BREF, adv. D'une manière courte & pour abréger, enfin, pour concluſion. *Breviter.* On dit après pluſieurs diſcours, *bref* il n'en ſera rien. On dit auſſi en *bref*, pour dire, Dans peu de tems. C'eſt un vieux mot dont on ne ſe ſèrt plus.

BRÉF, BREVE, adj. Qui eſt de petite étenduë. *Brevis.* On lui a accordé un *bref* délai pour recouvrer ſes pièces, & les produire. Pepin Roi de France a été ſurnommé le *Bref*, parce qu'il étoit de petite taille. Ce Commentaire eſt trop *bref*, cela le rend obſcur. On a fait des *bréves* remontrances ſur cette affaire. On dit auſſi, Compter par un *bref* état, ou ſimple mémoire. Dans le Breviaire il y a auſſi de *bréves* leçons dans les Heures.

En Grammaire on diſtingue les ſyllabes longues & *bréves*, ſelon qu'on les prononce plus lentement ou plus vîte. Un Dactyle eſt un piéd de vèrs compoſé d'une longue & de deux *bréves*. Les *bréves* diffèrent des longues, en ce que pour prononcer une *bréve*, il ne faut que la moitié du tems qu'on employe à prononcer une longue: ce que les Grammairiens expriment en ces tèrmes, une *bréve* n'a qu'un tems, & une longue en a deux.

BREVA, en tèrme de Muſique, eſt une noire blanche figurée comme un quarrée ſans queuë, qui vaut deux meſures.

BREVE, ſ. f. Tèrme de Monnoye, qui ſe dit de chaque ſome des Monnoyes & des flancs, carreaux ou eſpèces, qu'on donne aux ouvriers pour les tailler, péſer, ajuſter & y mettre toutes leurs façons. On les donne au poids & par compte, pour les rendre enſuite au Maître de la Monnoye toutes façonnées. On les appelle ainſi, à cauſe que le Prevôt des Ouvrièrs & des Monnoyeurs en fait un petit regître ou bordereau ou *bréve* écriture.

On dit provèrbialement, qu'un homme fait les longues & les *bréves* de quelque choſe; pour dire, qu'il en ſait toutes les particularitez; & qu'on lui a fait obſèrver les longues & les *bréves*; pour dire, qu'on lui a fait exécuter ponctuellement tout ce qu'on lui avoit preſcrit. On dit auſſi le fol Juge *brieve* ſentence, parce qu'un mauvais Juge prononce bien vîte & ſans être ſuffiſamment inſtruit. C'eſt le dire d'Ariſtote: *Qui advertit ad pauca facile judicat.*

BRÉGIN, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt une eſpèce de filet en uſage ſur la Méditèrranée, dont les mailles ſont fort étroites. Il eſt attaché à un petit bateau, & traîné ſur les ſables.

BREHAIGNE, ſ. f. Animal fémelle qui ne conçoit point, qui eſt ſtérile. *Sterilis.* Il y a des brebis *brehaignes*, & d'autres qui ſont portières. NICOD. On appelle proprement une carpe *brehaigne*, celle qui n'a ni œufs, ni laite. On dit auſſi une biche *brehaigne*.

Ménage dérive ce mot de l'anglois *barrayne*, qui ſignifie auſſi, *ſtérile*. D'autres le dérivent de *parama*, quaſi *fœmina à partu exſecta*. Du Cange de *brana*, qui ſignifie une *jument ſtérile*. Il vient plûtôt du Bas-Breton, où on dit *brehaing* dans le même ſens.

BREHIS, ſ. f. Animal qui n'a qu'une corne ſur le front, & qui ſe trouve dans l'Iſle de Madagaſcar. Il eſt fort ſauvage, auſſi gros qu'une chévre, & ſe tient particulièrement dans la Province d'Anſumache.

BRÉLAND. Voyez BÈRLAND.

BRELIQUE-BRELOQUE. Advèrbe dont on ne ſe peut ſèrvir que dans le ſtile bas & populaire, & qui ſignifie inconſidérément, & ſans y regarder de près. *Temerè, inconſultè, inconſideratè.* Il fait cela *brelique-breloque*.

BRELOQUE Quelques gens diſent BRELUQUE, ſ. f. Bagatelle, ou petite curioſité de peu de valeur. *Frivola* Les curieux qui vont voir des cabinets où il n'y a point de pièces rares & exquiſes, diſent pour les mépriſer, qu'il n'y a que des *breloques*. Du Cange dérive ce mot de *bellaga*, qui eſt une eſpèce d'atôme, ou de petite pomme dont il eſt parlé dans la vie de S. Colomban, qui ſèrt de comparaiſon à toutes les choſes dont on veut marquer la petiteſſe, le peu d'importance.

BRÈ[illegible]E, ſ. f. Poiſſon d'eau douce reſſemblant à une carpe, mais qui eſt plus plat, & qui a de plus grandes écailles. *Cyprinus latus, brema* Sa tête eſt petite & a deux nageoires auprés des ouïes, deux autres au milieu du ventre. Ce poiſſon ſe plait aux eaux dormantes & ſe nourrit d'hèrbe, de bouë, & d'ordure. Sa chair eſt molle, graſſe & excrémenteuſe.

BREME ou BRAME DE MER, ſ. f. Poiſſon de mèr qui ne s'écarte guère du bord, qui eſt environ de la longueur d'une coudée. Il a le corps fort large. Il eſt de pluſieurs couleurs, ſelon ſes différentes parties. Le dos eſt d'un bleu tirant ſur le noir, les côtez argentez, le ventre eſt d'une couleur de lait. Il a tout le tour des yeux doré; ce qui a fait appeller ce poiſſon *Aurata* parmi les Latins.

BRÈME, ou BREMEN, ſ. f. Nom de Ville. *Brema*. *Brême* eſt une ville d'Allemagne dans le Cèrcle de la baſſe Saxe; elle eſt capitale d'un Duché du même nom, & ſur le Wéſer qui la ſépare en deux. *Brême* eſt une ville Hanſéatique. Elle a eu un Archevêché fondé en 787. par S. Boniface: il fut réduit en Évêché ſous Cologne en 895. Il a été ſupprimé par la paix de Weſtphalie. *Brême* a prétendu être ville Impériale, & Ferdinand III. lui confirma ce titre l'an 1646, mais les Rois de Suéde s'y oppoſent, & ſoutiennent qu'elle doit dépendre d'eux comme Ducs de *Brême*. Il y a en Latin une hiſtoire Eccl. de *Brême* par Adam Chanoine de *Brême in 4°*, à Coppenhague en 1579.

Le Duché de *Brême*; *Bremenſis Ducatus*. Province de la baſſe Saxe, entre le Wéſer & l'Elbe, dont l'Archevêque de *Brême* étoit Seigneur, mais qui à la paix de Weſtphalie fut ſéculaſiſé & cedé à la Suéde.

BRENEUX, EUSE, adj. Ce mot ſe dit par le menu peuple, pour dire, Sale, mèrdeux. *Stercore oblitus, illitus*. Cul *breneux*. Chemiſe *breneuſe*.

BRENNE. Pays de France, partie en Touraine, partie en Bèrry, & partie en Poitou. *Brennenſis*, ou *Brionenſis ager*.

BREQUIN, ſ. m. Outil d'Artiſan. C'eſt la même choſe que *vilbrequin* ou *virebrequin*. *Terebra arcuato manubrio inſtructa*.

BRESCIA, ſ. f. Ville Épiſcopale d'Italie, capitale du Breſſan dans l'État de Véniſe. *Brixia*, *Breſcia*. Les hiſtoires fabuleuſes font Hèrcule Fondateur de *Breſcia*; d'autres un nommé Brinom, d'où elle fut appellée *Brunonia*. Il la bâtit prémièrement, diſent-ils, ſur le bord du lac de Garde, puis la tranſporta où elle eſt maintenant au pied d'une montagne, & changea ſon nom en celui de Brixia. Les autres l'attribuent aux Troyens qui vinrent en Italie avec Enée, qui, ſelon eux, l'appellèrent Altilie, comme s'ils avoient dit *Alterum Ilium*, une autre Troye. Mais Tite-Live, Liv. V. dit plus hiſtoriquement que les Cénomans en furent les prémiers fondateurs; mais peut-être, dit Vigenère, qu'ils ne firent que l'agrandir. Voyez cet Auteur, *Annot. ſur Tite-Live, T. I. p.* 1757. 6. qui dit toujours *Breſſe* auſſi-bien que beaucoup d'autres. Ainſi l'uſage eſt autant pour *Breſſe* que pour *Breſcia*. Elias Carrolo a écrit l'hiſtoire de *Breſſe* en douze livres & Octavio Roſſi les Mémoires de *Breſſe*, *le Mémorie Breſſane*, *in 4°* à Breſſe en 1616. & reimprimées au même endroit *in 4°*, en 1693. avec les additions de Fortunato Vinacceſi. Cette édition eſt la plus ample & la meilleure.

BRÉSIL, ſ. m. Grande contrée de l'Amérique méridionale, le long de la côte orientale. *Braſilia*. Alvarez Cabral Portugais appelle *Bréſil la terre de Sainte Croix*, parce que ce fut le jour de cette fête qu'il la découvrit en 1500, ou 1501. Les Hollandois ſe faiſirent d'une partie de ce pays l'année 1629 & les ſuivantes. Leur Commandant ſe rendit aux Portugais par un traité l'an 1654. Ce traité fut ratifié en 1661. Quelques-uns diviſent le *Bréſil* en méditèrranéen & en maritime. Les Portugais ſont maîtres du *Bréſil* maritime, qui contient douze cens lieuës de côtes, que les Portugais partagent en quatorze Capitaines ou Gouvèrnemens. Les Sauvages occupent le *Bréſil* méditèrranéen, & l'on y diſtingue juſqu'à ſoixante & ſeize nations. Le *Bréſil* s'étend depuis le deuxième dégré de latitude auſtrale, juſqu'au 45e; ce qui fait 1075 lieuës en donnant 25 lieuës au degré.

On a écrit quelquefois *Braſil*, le P. Bouhours prétend même que *Braſil* ſe dit plus communément en parlant du pays. Je crois que l'uſage a changé, & que l'on dit aujourd'hui pour le moins auſſi communément *Bréſil* que *Braſil*. M. de la Neuville dans ſon Hiſt de Portugal, écrit toujours *Bréſil*; mais on dit *Braſilien*, comme nous l'avons mis en ſa place, & non pas *Bréſilien*. Ce nom a été donné à cette contrée parce qu'il produit une très-grande quantité du bois nommé *Bréſil*. Car ce n'eſt point ce pays qui a donné le nom au bois, puiſqu'il eſt cèrtain que long-tems avant la prémière découvèrte non ſeulement du *Bréſil*, mais de l'Amérique, ce bois s'appelloit *Bréſil*, comme il paroit par le Dictionnaire Hébreu de Rabbi David Kimhhi appellé *Sepher Schoraſchim*, Livre des racines. Car cet Auteur qui vivoit ſur la fin du XIIe ſiécle & au commencement du XIIIe, dit à la racine ששר, & à la racine [illegible], que quelques-uns prétendent que le bois que l'Ecriture appelle אלגומים, *algumim*, & une fois [illegible], *almughim*, le bois de teinture que les Arabes appellent אלבקם, *albakam*, & qu'on nomme en langue vulgaire *Bréſil*. Et le Géographe Pèrſien cite par M. d'Hèrbelot au mot *bacam*, qui eſt celui que les Arabes donnent à ce bois, auſſi-bien qu'Edreſſi dans le troiſiéme climat, écrivent que l'on trouve cet arbre dans les Iſles de Rami, de Lameri & de Kaulam. Pèrceval a dit:

Chemiſes & brayes de chancil
Et chauſſes teintes en bréſil.

Linſchot a donné la deſcription de la tèrre du *Bréſil*. Jarric, Liv. III. Hèrrera c. 25. Barlé & M. de la Neuville, hiſt. de Port. Liv. V. p. 69. Oroſius Liv. II Maffée dans l'hiſt. des Indes en ont auſſi parlé. Emmanuel Morais a écrit *de Reb. Braſil*. & Edouard d'Albuquerque, *Guerra del Bréſil*. Nous avons en François l'hiſtoire d'un voyage fait en la tèrre du Bréſil, autrement dite Amérique, recueillie ſur les lieux par Jean de Léry.

BRESIL, ſ. m. Bois rouge & péſant, qui eſt fort ſéc, & qui pétille beaucoup dans le feu, où il ne fait preſque point de fumée à cauſe de ſa grande ſécherèſſe. *Braſilicum lignum*. On peut voir au mot BRESIL, nom de Contrée, que ce bois n'a point été ainſi nommé parce qu'il a été d'abord apporté du Bréſil, & qu'il ſe nommoit ainſi avant la découvèrte de l'Amérique; & l'on ne ſait d'où il a pris ſon nom. Les Arabes l'appellent *Bacam*, & le Géographe Pèrſien, auſſi bien qu'Edreſſi citez par d'Hèrbelot, diſent que ſes feüilles ſont ſemblables à celles du Jujubier, que ſon bois eſt extrémement rouge, que ſes racines ſont un excellent remède contre la morſure des vipères, & que la ville de Caulem à la côte de Malabar eſt ſituée dans une plaine qui en eſt toute couvèrte, auſſi bien que l'Iſle Rami. Voyez d'Hèrbelot à ces mots.

Quelques Teinturiers s'en ſèrvent pour les teintures: néanmoins il eſt défendu par les réglemens, & on l'appelle une fauſſe couleur, parce que ſon rouge s'évapore facilement. Néanmoins le rouge incarnat, la roſe ſèche & les canelas ſont teints avec du *bréſil* & bois d'Inde, & les violets ſont montez de *bréſil* & d'orſeille, & puis paſſez ſur la cuve d'Inde. Les acides changent le *bréſil* en jaûne; mais ſi on y met quelque alkali, il deviendra de couleur de pourpre; de ſorte que ſi on met du citron ou du vinaigre diſtilé dans la décoction du bois du *bréſil*, il deviendra jaûne; ſi on y met enſuite de l'huile de tartre, il ſe changera en violet, de même ſi on y met du bois d'Inde. L'arbre du bois de *bréſil* qui s'appelle, dit M. de la Neuville, *Araboutan* dans l'Amérique, eſt fort gros & fort grand, garni de longues branches qui ſont chargées d'une quantité prodigieuſe de petites feüilles à demi rondes, d'un très-beau vèrd luiſant, aprés leſquelles naiſſent les fleurs, qui ſont d'un très-beau rouge, & d'une odeur très-agréable, du reſte ſemblables à celles du muguet: de ces fleurs il ſort des fruits plats, dans chacun deſquels il y a deux amandes plates, ſemblables aux graines de citroüille. Cet arbre a une grande quantité d'aubourg qu'on ôte, auſſi bien que les branches, devant que de l'envoyer en Europe.

On dit provèrbialement d'une choſe très-ſéche, & qui brûle aiſément, qu'elle eſt ſéche comme du *bréſil*, qu'elle brûle comme *bréſil*, qu'elle prend feu comme *bréſil*. On le dit auſſi d'une pèrſonne fort ſéche & fort maigre, ou qui ſe met aiſément en colère, qui prend feu pour peu de choſe, ou qui a des manières ſéches, & même du ſtile d'un Auteur ſéc & ſans aménité, mais tous cela, comme on l'a dit, eſt provèrbial, & par conſéquent du ſtile ſimple & familiér.

BRESILLER, v. act. Tème de Teinture. Teindre avec du bréſil. *Braſilico ligno tingere*, *inficere*. On ne doit point *bréſiller* aucunes toiles, ni fils à marquer, qu'ils ne ſoient teint en bonne cuve.

BRÉSILLET, ſ. m. Eſpèce de bois de bréſil. Le *bréſillet* vient des Iſles Antibes: c'eſt de toutes les éſpèces de bois de *bréſil* la moins bonne. POMEY.

BRESSAN, ſ. m. C'eſt le nom d'un pays d'Italie, auquel Breſſe qui en eſt la capitale a donné ſon nom. *Brixianus ager*. Le *Breſſan* a pour borne du côté du nord une partie du Tirol & de la Valteline, au couchant le Bergamaſque & le Walteline encore, au midi le Crémonois & le Mantoüan; au levant le Trentin, le Véronnois & le lac de Garde.

BRASSAN, ANE, ſ. m. & f. Qui eſt de Breſſia en Italie, ou du Breſſan. *Brixianus*. L'an 1427. lés *Breſſans* ne pouvant plus ſouffrir les éxceſſives tirannies des Ducs de Milan, ſe donnèrent aux Vénitiens. VIGEN.

BRESSAN, ſignifie auſſi, qui eſt de Breſſe, Province de France. *Breſſianus*. La rivière d'Yon ſéparoit les Allobroges; c'eſt-à-dire, les Dauphinois & les Savoyards, des *Breſſans* & des Lyonnois que Céſar appelle *Seguſiani*. THIROUX. Le peuple *Breſſan*. ID. Céſar appelle les *Breſſans* alliez & confédérez des Autunois. ID.

D'autres diſent *breſſande* au féminin. J'ai vû *le Guemen don poure Labory de breſſy ſu la pau che la de la garra*, en rime *breſſande* par Bernardin Uchard avec l'éxplication Françoiſe des mots *breſſans*, ce qui fait que ledit livret n'eſt pas moins néceſſaire que plaiſant. MASC.

BRESSE, ſ. f. Voyez BRESCIA. C'eſt la même ville.

BRESSE, ſ. f. Province de France, qui a la Franche-Comté au ſeptentrion,

ſeptentrion ; le Bugey à l'orient, une partie du Duché de Bourgone, & une partie du Lyonnis au couchant, & le Dauphine au midi. *Breſſia*, ou *Brexia*. On comprend ſouvent le Bugey dans la *Breſſe*. La Principaute de Dombes, dont Trévoux eſt la Capitale, eſt enclavée dans la *Breſſe*. Bourg eſt Capitale de la *Breſſe*. Il y a une contrée dans cette Province qu'on appelle la *Breſſe Chalonnoiſe*, parce qu'elle approche de Châlons ſur Saône. La *Breſſe* fut cedée à la France par le Duc de Savoye au commencement du dèrnier ſiécle. Voyez la notice des Gaules de M. de Valois au mot *Brexia*. Sam. Guichenon Avocat au Preſid. de Bourg en *Breſſe* a donné l'hiſtoire de *Breſſe* & de Bugey *in folio*, à Lion en 1650.

BRESSIN, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt une corde qui ſert à iſſer & à amener un vèrgue ou une voile. *Funis antennæ addueendæ deſtinatus*. On l'appelle autrement *guindreſſe*. *Breſſins* ſignifie auſſi ſur mèr, des crocs de fèr. *Uncus ferreus*.

BREST, ſ. m, Ville & Port de mèr de France en Bretagne dans le Diocéſe de Léon. *Bivatet portus*. *Breſtia*, *Breſtum*. *Breſt* eſt le plus excellent port de mèr de toute la Bretagne, & duquel peut-être toute la Province a pris l'origine de ſon nom. Du Chesne, *dans ſes Antiq. & Recherches des Villes de France*. Au reſte, c'eſt une èrreur de croire que *Breſt* ait donne le nom à la Bretagne. L'entrée de la Baye de *Breſt*, qu'on nomme le Goulet, eſt très-difficile. *Breſt* a eté choiſi pour y faire le principal Arſenal de mèr de la France. C'eſt un magazin de mèr pour l'Océan.

La fondante de Breſt eſt une eſpece de poire. Voyez FONDANTE.

BRETAGNE, ſ. f. C'eſt un nom de lieu. *Britannia*.

La grande Bretagne. *Magna Britannia*. Grande Iſle de l'Océan, qui comprend l'Anglетèrre & l'Ecoſſe. C'eſt une éſpèce de triangle dont la baſe eſt la côte meridionale qui regarde la France. Tite-Live & Fabius Ruſticus lui donnent la figure d'une hâche. Quelques Anciens ont cru que cette Iſle avoit eté autrefois jointe à notre continent. Ils pretendent que c'eſt le ſens de ce vèrs de Virgile :

Et penitùs toto diviſos orbe Britannos. Ecl. 1. v. 67.

Et Sèrvius l'aſſure poſitivement, en éxpliquant ce vèrs de Claudien. *In Conſul. Manlii. v.* 51.

Et noſtro deducta Britannia mundo.

Et peut-être pourroit-on trouver dans le nom de cette Iſle de quoi appuyer ce ſentiment, comme on le vèrra ci-après. Quoiqu'il en ſoit, les prémiers habitans de la grande Bretagne furent des Gaulois, qui y paſſèrent ou qui y furent jettez des côtes de Picardie & de Flandres. On ne peut en douter, quand on fait réfléxion, 1°. Qu'ils ſe ſont appellez *Cumeri* & *Kimbri*, & leur langue *Kimry*, de même que les Gaulois ont eté appellez *Cimbry*, ſelon la remarque de Cambden. 2°. Que la Religion étoit la même dans la Gaule & dans la grande Bretagne, comme l'a remarqué Tacite ; que l'une & l'autre nation avoit ſes Druides & ſes Bardes, &c. 3°. Que l'ancienne langue des Bretons étoit la même que la langue des Gaulois, comme on peut s'en convaincre dans l'Archæologie Britannique du Lhuid, & dans Cambden *Britan*. p. 12. & ſuiv. Ce ſont apparemment ces prémiers habitans de l'Iſle qui lui donnèrent ſon nom. On dit qu'ils la nommoient *Pridain* ou *Phridain*, & que c'eſt de là que s'eſt fait le mot de Bretagne & de Breton.

Au reſte ce n'eſt pas à la ſeule Iſle, que nous appellons aujourd'hui *Grande Bretagne*, que l'antiquité a donné ce nom : toutes les Iſles de la même mèr, ou qui ſont aux environs de la *Grande Bretagne*, furent appellées Iſles Britanniques, comme il paroît par Denys le Géographe, l'Auteur du Livre du Monde, attribué à Ariſtote, &c. Celle-ci fut cependant appellée par éxcellence, Britannique, *Βρεττανικαί*; *Britannia* ou *Bretannia*, *Βρέτανις*, *Βρεττανία*. Elle ſe nomma auſſi Albion. Quelques anciens Auteurs fabuleux prétendent qu'elle fut nommée d'abord Samothée, puis Albion, & enfin *Bretagne*. Elle avoit ce nom du tems de Céſar, & elle l'a porté juſqu'à l'invaſion des Saxons ou Anglois-Saxons, qui donnèrent le leur à la partie qu'ils occupèrent, & la firent nommer Engelland, c'eſt-à-dire, Anglетèrre, tandis que la partie ſeptentrionale s'appelloit Écoſſe, du nom d'un peuple Irlandois qui s'y étoit établi. On a repris ce nom de Bretagne dans ces dèrniers ſiécles. Jacques I. qui avoit réüni les deux Couronnes d'Anglетèrre & d'Ecoſſe en ſa pèrſonne, projettoit auſſi la réunion des deux Royaumes, & fit même battre des médailles à ce ſujet, dont les Legendes étoient : *Quæ Deus conjunxit, nemo ſeparet* : Et, *Faciam eos in gentem unam*, & *Tueatur unita Deus* ; Et *Henricus roſas, regna Jacobus*, par alluſion à Henri VII. qui avoit réüni les deux factions de la Roſe blanche, & de la Roſe rouge, en réüniſſant par ſon mariage avec Elizabeth fille d'Édouard IV. les droits des Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck. Cependant Jacques ne put venir à bout de ſon deſſein, auquel les Parlemens d'Anglетèrre & d'Ecoſſe s'oppoſèrent également. Enfin la Reine Anne l'a éxecuté, en ne faiſant qu'un Royaume des deux ; & ordonnant qu'on l'appellât *Grande Bretagne*. Ainſi l'on a rappellé l'ancien nom de l'étymologie & de la ſignification duquel on ne convient pas.

Un cèrtain Galfredus Arturius, qui ſous Henri II. donna une hiſtoire Britannique qu'il avoit tirée, diſoit-il, des anciens Auteurs Bretons, prétendit que Brutus Trojain fils de Sylvius, petit-fils d'Aſcanius, & arriére petit-fils d'Énée, après bien des avantures romaneſques, étoit paſſé dans l'Iſle dont nous parlons, habitée pour lors par des Géans, & lui avoit donné ſon nom. Le Chevalier Thomas Ellot le tire du nom Grèc *πρυτανεῖα*, qui ſignifioit chez les Athèniens les Revenus publics de la Républiqne. Humfroy Lhuyd veut que ce mot ſe ſoit formé de Pridcain, qui ſignifie forme blanche. Cela reviendroit au nom Albion que les Grècs lui donnèrent. Ainſi ce n'auroit éte qu'une intèrpretation du nom propre, & ce qui pourroit appuyer ce ſentiment, c'eſt qu'on en a uſé de même en d'autres noms ſemblables, comme en celui d'Aquitaine, appellée par les Gaulois Armorique, ainſi qu'on le peut voir au mot Aquitaine. Mais Cambden pretend que cette étymologie eſt dure, & que *cain*, blanc, a paſſé du Latin *candidus* dans l'Anglois, & qu'il ne vient pas de plus loin. Pomponius Gallus dit que ce ſont les Bretons de Gaule, ou les Armoriques, qui ont porté ce mot en Anglетèrre ; Goropius Becanus, que les Danois qui s'y établirent, lui donnèrent le nom *Bridanum*, qui ſignifie, *Libera Dania*, & que de là s'eſt fait *Britania*. D'autres tirent ce nom de *Prutenia*, la Pruſſe, Bolin de *Bretta*, mot Éſpagnol, qui ſignifie tèrre ; d'autres de *Britin*, qui dans Athénée s'eſt dit pour ſignifier un port ; d'autres Brutiens peuples d'Italie, & quelques-uns du mot Latin *brutus*, brutal, à cauſe des mœurs ſauvages & barbares des habitans de cette Iſle. Cambden refute toutes ces opinions. Bochart qui rapporte tout aux Phéniciens, prétend que ce nom eſt Phénicien, formé de ברת, *terre*, & אנך, *étain*, dont les mines qui ſont en Anglетèrre donnèrent le nom à toute l'Iſle, que les Bretons ſont des Colonies de Phéniciens ou de Chananéens que Joſué chaſſa de leur pays, & qui ſe répandirent en Éſpagne, en Gaule & en Anglетèrre plus de 300 ans avant le tems où l'on place le Brutus dont nous avons parlé. On pourroit dire que ce nom, Pridain, venoit de פרד, *ſe, aravit, disjunxit*, pour marquer que cette tèrre a eté ſeparée de notre continent. Cambden croit que *Britannia* vient de *Brit*, qui ſignifie *peint*, parce que ces peuples avoient coutume de ſe peindre le corps pour ſe rendre, diſent quelques-uns, plus effroyables dans les combats.

On ne ſut que l'Anglетèrre étoit une Iſle que ſous Domitien, & ſur la fin du gouvèrnement d'Agricola, par une avanture que Tacite & Dion racontent. M. Lhuyd a fait un Recuëil de toutes les Grammaires & Dictionnaires de l'ancien Breton, ou du Bas-Breton, ou qui ont rapport à l'ancien Breton, qu'il a intitulé *Archæologia Britannica*. On trouve beaucoup de choſes curieuſes & ſavantes ſur l'ancienne Bretagne dans la *Britannia* de Cambden ; cet ouvrage a eté traduit en Anglois & augmenté par Edmond Gepſon, & cette traduction fut imprimée à Londres en 1595. Les *Reliquiæ Cambdenianæ* eſt auſſi un bon livre, imprimé à Londres en 1637. dans lequel il y a des remarques curieuſes touchant le langage des anciens Bretons. Piſæus, Balæus, Wood, & en dèrnier lieu Nicholſon, ont donné des liſtes ou bibliotheques des Écrivains de leur Nation, tant anciens que modèrnes.

Les Iſles de la *Grande Bretagne*. *Inſulæ Britannicæ*. Ce ſont des Iſles d'Europe, ſituées entre le 50 & le 61 ou 62ᵉ degré de latitude ſeptentrionale, & entre le 9ᵉ & le 23ᵉ degré de longitude. On les diviſe en cinq parties. 1°, La *Grande Bretagne*, dont nous avons parlé. 2°, L'Irlande. 3°, Les Sorlingues. 4°, Les Hebudes, ou Inch Galles, ou Weſtèrnes. 5°, Les Orcades, auſquels on joint les Schetlandiques. Toutes ces Iſles dependent aujourd'hui du Roi de la Grande Bretagne. Maty.

La nouvelle *Bretagne*. Grand païs de l'Amérique ſeptentrionale au nord du Canada. *Nova Britannia*. On l'appelle auſſi *Eſtotilande*, ou Tèrre de *Laborador*, ou de Corta-real.

Bretagne, ſ. m. *Armorica*, *Britannia minor*. Petite Bretagne. Province de France qui a titre de Duché. C'eſt une grande preſqu'Iſle baignée au nord par la mèr de *Bretagne*, au couchant par l'Océan, au midi par la mèr de Gaſcogne, & du côté de tèrre par le Poitou, l'Anjou, le Maine & une petite partie de Normandie. C'eſt une des plus grandes Provinces de France, qui s'étend depuis environ le 12ᵉ degré 50 min. de longitude, juſqu'au 16ᵈ 30′. ſelon les Cartes de M. de l'Iſle faites ſur les obſèrvations de l'Académie des Sciences, & qui eſt entre le 47ᵉ & le 49ᵉ degré de latitude ſeptentrionale. La Capitale de la *Bretagne* eſt Rennes,

nes. Cette Province ſe diviſe en Haute-*Bretagne* & en Baſſe-*Bretagne*. La Haute-*Bretagne* comprend les Évêchez de Rennes, de S. Brieu, de S. Malo, de Dol & de Nantes. On trouve dans la Baſſe-*Bretagne* les Diocéſes de Vannes, de Cornouailles, de Léon & de Treguier. Ces neufs Évêchez ſont ſuffagans de Tours. On ne dit guère la Haute-*Bretagne*, mais on dit ſouvent Baſſe-*Bretagne*.

Le Phaëton d'une voiture à foin
Vit ſon char embourbé. Le pauvre homme étoit loin
De tout humain ſecours : c'étoit à la campagne,
Près d'un certain Canton de la Baſſe-Bretagne,
Appellé Quimper-Corentin :
On ſçait aſſez que le deſtin
Adreſſe là les gens, quand il veut qu'on enrage,
Dieu nous préſerve du voyage.

La *Bretagne* s'appelloit Armorique du tems des Romains. On convient aſſez qu'elle a reçû le nom de *Bretagne* des Habitans de la Grande *Bretagne* qui s'y ſont établis, mais on ne convient pas du tems où cela s'eſt fait. Il y *a* des Auteurs qui fondez ſur quelques endroits de Pline & de Bede, prétendent que dès les prémiers ſiécles de l'Egliſe, les Bretons avoient paſſé la mèr, & conduit des Colonies dans l'Armorique. Ils ne diſent pas cependant que dès-lors elle prit le nom de ces nouveaux hôtes. D'autres ſoutiennent qu'au quatriéme ſiécle l'Empereur Maxime s'étant rendu maître de cette Province, il la donna aux Bretons qui l'avoient ſuivi dans ſes expéditions ; d'autres que Vortiger, ou Vortigern, que les Bretons avoient appellé à leur ſecours contre les Écoſſois, peuple d'Hibèrnie ou d'Irlande, qui vouloit envahir la Grand *Bretagne* ; que ce Vortiger, dis-je, après avoir repouſſé les Ecoſſois, ſe rendit maître de la *Bretagne* ; qu'un grand nombre de Bretons pour éviter la tyrannie, paſſèrent en Armorique, & s'y étant établis, donnèrent leur nom à cette partie de la Gaule. D'autres écrivent que ceux qui s'y retirèrent & lui donnèrent ce nom, ſont les Bretons chaſſez de leur Iſle par les Anglois Saxons, qui y entrèrent ſous la conduite de Hengiſt en 446. La Chronique Bretonne ou Britannique de l'Égliſe de Nantes, que le P. Lobineau a imprimée dans le IIe Tome de l'hiſt. de Bret. p. 3. dit, p. 31. que ce fut en 513. ſous le régne de Clotaire fils de Clovis, que ces Bretons paſſèrent dans l'Armorique. Clotaire II. vaincu par Théodebert & Théodoric, fils de Childebert, céda à Théodoric tous les païs renfèrmez entre la Seine, la Loire & l'Océan, *juſqu'à la frontière des Bretons*, mots, dit le P. Lobineau, qui font voir que nos prémiers Rois n'avoient aucun droit de Souveraineté ſur la *Bretagne*. Le même Auteur dit que ſon Gouvèrnement étoit ariſtocratique. T. I. p. 73.

Quelques-uns prétendent que la *Bretagne* a eu titre de Royaume, que Conan, le Chèf des Bretons, que Maxime mit dans l'Armorique, le reçut de cet Empereur à titre de Royaume ; que ce Royaume après avoir duré juſqu'à Charlemagne fut rendu feudataire par cet Empereur, & changé en Comté. D'autres diſent qu'il ne dura que juſqu'à Clovis & Chilpéric, qui obligèrent ces petits Rois de ſe contenter de la qualité de Comte ; qu'enſuite cependant, s'étant remis en libèrté, ils furent rendus tributaires par Dagobert II. juſqu'à Charlemagne, qui les ſubjugua & les réduiſit à la qualité de Comtes ; depuis la *Bretagne* fut érigée en Duché, & a eu long-tems ſes Ducs particuliers. C'eſt Philippe le Bel, qui étant à Courtrai en 1247. au mois de Septembre, en conſidération des grands ſèrvices que le Duc de Bretagne Jean II. lui avoit rendus, le créa Pair de France avec les mêmes prérogatives dont jouiſſoit le Duc de Bourgogne, déclarant que la Pairie ſeroit attachée au Duché de Bretagne, & que le Duc qui n'avoit été juſques-là nommé que Comte Royal dans les Lettres, ſeroit déſormais appellé Duc. Lobineau. Le dèrnier Duc de *Bretagne* fut François II. qui n'eut qu'une fille, Anne de *Bretagne*, qui apporta la *Bretagne* à la France par ſon mariage avec Charles VIII. & puis avec Louis XII.

La *Bretagne* relevoit de Richard troiſiéme Duc de Normandie, & dès le tems du prémier Duc (Rolond fondateur de ce Duché) elle étoit devenuë comme un arrière fief de la couronne par le conſentement de Charles le Simple. Au commencement de la troiſiéme race on vit les Bretons ſe relever, & donner de l'inquiétude aux Ducs de Normandie. P. Dan. Il fut réglé par le Traité de Guérande, conclu le 12. Avril de l'an 1365. que déſormais les femmes ne pourroient prétendre au Duché de *Bretagne*, qu'au defaut de tous les mâles légitimes de la maiſon de *Bretagne* Io, *Tom II. p. 628*. La *Bretagne* eſt un païs d'États. Voyez encore le mot Armorique. Il y a des Chroniques Annales de *Bretagne* par Me Alain Bouchard, Avocat au Parlement ; l'hiſtoire de *Bretagne* par Bertrand d'Argentré ; une autre par

Hoſier, avec les Chroniques des Maiſons de Vitré & de Laval ; & enfin la dèrnière en deux Tomes, dont le ſecond contient les preuves données par D. Alexis Lobineau, Bénédictin. Il y a des Diſſèrtations ſur la Mouvance de la *Bretagne* de M. l'Abbé de Vertot & d'un Anonyme. Voyez encore de Hauteſèrre, *Nota in Greg. Tur. L. IV. p. 514*.

La Mèr de *Bretagne*, autrement la Manche ou le Canal. C'eſt un grand détroit de l'Océan Atlantique, qui s'étend entre les côtes de France au midi, & celles d'Anglètèrre au nord.

Il y a une Contrée en Canada, à la pointe du Golfe de S. Laurent, à laquelle on a donné le nom de Nouvelle *Bretagne*. On écrivoit autrefois *Bretaigne*, aujourd'hui il ſeroit mal.

BRETANNION, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bretannio* ou *Vetrannio*. D'autres diſent *Vetrannion*. L'un peut s'être formé de l'autre. S. *Bretannion*, Evêque de Tomes dans la petite Scythie près du Pont-Euxin, parla hautement à Valens pour la défenſe de la foi de Nicée, & ne voulut point communiquer avec lui.

BRETAUDER, v. act. Il ſignifioit autrefois, Tondre inégalement. *Tondere inequaliter*. Aujourd'hui il ſignifie ſeulement, Couper les oreilles à un cheval. *Reſecare aures, mutilare, truncare*. Et quelques-uns ſe ſèrvent auſſi de ces mots pour ſignifier, *Châtrer*. Il ſignifie auſſi, couper à quelqu'un les cheveux plus courts qu'il n'a coûtume de les porter ; mais on ne s'en ſèrt qu'en ſtile burleſque & comique. Qui vous a *bretaudé* de la ſorte ?

BRETELLE, ſ. f. Ce qui ſèrt à attacher ſur les épaules des hottes, des crochets, des bars, des broüettes, ou autres choſes propres à porter des fardeaux. *Funales habenæ doſſuarii corbis*. Ce ſont deux ſangles, ou deux manières de tiſſu façon de ſangles, chacune large de deux pouces & longue d'environ une demie aune ; on les attache par un bout vèrs le milieu de la partie plate de la hotte, afin que chacune faiſant le tour d'une des épaules, & paſſant par deſſous les aiſſelles, elles viennent s'accrocher par leur autre bout, qui a une boucle à deux bouts de bâton qui ſortent exprès du bas de la hotte, qu'ainſi la hotte tienne fèrme ſur les épaules. Il en eſt de même à proportion aux crochets. Prenez garde que les *bretelles* de votre hotte ſoient aſſez fortes pour ce fardeau. Ces *bretelles* ſont trop petites, trop courtes.

Borel le dérive du Grèc βρίθω, c'eſt-à-dire, *je charge*.

BRETELLE, eſt auſſi un tèrme de Rubanier, & il ſignifie un tiſſu pour ſoutenir le corps du Rubanier lorſqu'il travaille, de peur qu'il ne tombe en devant.

On dit provèrbialement, *Il en a par deſſus les bretelles*, ou *juſqu'aux bretelles*, pour dire, par deſſus ſes forces, au de-là de ce qu'il peut porter. Ce qui ſe dit de toutes ſortes de méchantes affaires, mais plus ordinairement, lorſque quelqu'un a bû trop de vin.

BRETÈCHE, ſ. m. Vieux mot, qui ſignifie une fortereſſe à creneaux, & le lieu public où l'on fait les cris & proclamations de Juſtice. *Turris pinnis inſtructa*. Il vient de l'Italien *Breteſca*, qui ſe dit de cette barrière qu'on met d'ordinaire devant la porte des Palais. Menage. Les poteaux des villes s'appellent auſſi *bretèches*, parce qu'il y avoit quelques petits forts ou défenſes de bois, comme on appelle *barbacane*, ce qui ſèrt à défendre le foſſé. Il a auſſi ſignifié, marche-pied, corridor.

Mainte pucelle illec avoit
Deſſus la bretèche *montée.*

En quelques Coûtumes on dit *brèteque* ou *breteſque*.

BRETESSES ou BRETECHES. Tèrme de Blâſon qui ſe dit d'une rangée de creneaux ſur une faſce, bande, ou pal, ou ſur les côtez d'un blâſon de platte figure. *Pinnarum muralium ordo geminus*. Et on appelle Ecu *breteſſé* ſimplement, quand les creneaux d'une faſce, d'un pal, d'une bande ſe rapportent, & ſont vis-à-vis l'un de l'autre. Les Martinozzi portent quatre faſces *breteſſées* à double. Masc.

BRETON, one, ſ. m. & f. *Britannus. Brito*. C'eſt le nom des anciens habitans de l'Iſle que nous appellons aujourd'hui Grande Bretagne. Ils avoient ce nom au tems de Ceſar, & l'ont gardé juſqu'à l'invaſion des Saxons. Voyez ce qu'on dit de ſon étymologie au mot Grande Bretagne. Aujourd'hui on n'appelle point en François *Bretons* les habitans de cette Iſle ; mais Anglois, ceux qui habitent la partie méridionale ; & Ecoſſois, ceux qui occupent la partie ſeptentrionale. Cependant en parlant des anciens peuples de ce païs, ſur tout de la partie méridionale, il faudroit dire *Bretons*, juſqu'à l'invaſion des Saxons.

BRETON, ONE, ſ. m. & f. *Armoricus, a*. Nom du peuple qui habite la petite Bretagne, Province de France, qu'on appelloit autrefois Armorique. Ce ſont les ſeuls qui portent aujourd'hui en notre langue le nom de *Bretons* qu'ils ont depuis pluſieurs ſiécles. Voyez BRETAGNE. Les *Bretons* de France & les Gallois d'Anglèterre, ou Montagnards de la Principauté de Galles, ont une même Langue, & s'entendent les uns les autres. La Nobleſſe

bleſſe *Bretonne*. Grégoire de Tours dit expreſſément, Liv. IV. Ch. 4. que depuis Clovis les *Bretons* furent ſous la domination des François ; que les *Bretons* dès-lors n'eurent plus de Rois, & que leurs Princes ſe contentérent de porter le titre de Comte. P. Dan. Les Charges *Bretonnes* ſont au Parlement de Bretagne les Charges de Conſeillers, qui ne peuvent être poſſedées que par des *Bretons*, comme les Charges Françoiſes ne peuvent l'être par d'autres que par des François. Un cheval *Breton*.

On dit *Bas-Breton* & *Baſſe-Bretonne*, pour dire, un homme ou une femme qui eſt de Baſſe-Bretagne. Un Gentilhomme *Bas-Breton*. Au lieu de *Baſſe-Bretonne*, on dit ſouvent dans le diſcours familier une *Baſſe-Brette*. Les *Baſſes-Brettes* ont de l'eſprit, c'eſt-à-dire, les *Baſſes-Bretonnes*, les femmes de Baſſe-Bretagne. Ce Capitaine de vaiſſeau a épouſé une *Baſſe-Brette* qui lui a donné du bien.

J'ai ouï dire quelquefois *Haut-Breton*. Je ne ſuis pas *Bas-Breton*, je ſuis *Haut-Breton*, mais il eſt peu dans l'uſage, & je ne l'ai jamais ouï au feminin, *Haute-Bretonne*. On dit ſimplement un *Breton*, une *Bretonne*, & ſi l'on veut marquer le quartier de Bretagne d'où l'on eſt, on dira *Breton* ou *Bretonne* de Rennes, de Nantes, de S. Malo, de Dinan ; ou du Diocèſe de Rennes, de Nantes, &c. ou bien je ſuis *Breton*, mais non pas *Bas-Breton*, ou de la Haute-Bretagne, plûtôt que de dire *Haute-Bretonne*.

Breton-bretonnant. Si l'on en croit d'Hoſier dans ſon hiſt. de Bretagne, p. 43. 44. les *Bretons* qui habitoient les côtes de l'Océan du côté de l'Occident, prirent des femmes de la Grande-Bretagne, & c'eſt le langage de ces femmes qui continuë encore aujourd'hui, & que nous nommons *Bas-Breton* ; car c'eſt le langage de ces mères que les enfans apprennent ; & c'eſt pour cela, dit il, qu'on appelle ceux-ci *Bretons-Bretonnans*. Pour les autres ſituez vèrs l'Orient, ils prirent des femmes Gauloiſes ; & c'eſt à raiſon de leurs mères & de leur langue, qu'on les appelle *Bretons-Gaulois*. Il eſt vrai qu'on appelle *Bretons-Bretonnans* ceux qui parlent Bas-Breton, mais la raiſon qu'il en rapporte n'eſt pas bien ſûre, il y a plus d'apparence que c'eſt leur peu de commèrce avec la France, & leur langue qui leur fit donner ce nom, qui du reſte eſt bas & populaire.

Du Tillet, Rec. des Rois de Fr. p. 3. dit *Breton tonnant*, & non pas *bretonnant*. Ce n'eſt qu'un retranchement de la première ſyllabe, & cette expreſſion n'a rien de diffèrent de l'autre ; mais elle ne ſe dit plus. Cet Auteur n'appelle point ainſi le peuple de Bretagne, mais le langage de ce peuple que nous appellons *Bas-Breton*. Du reſte, il dit plus vraiſemblablement que d'Hoſier, que c'eſt le langage apporté & conſèrvé juſqu'à préſent que les *Bretons* qui s'y retirérent chaſſez par les Anglois-Saxons. Mais après tout il eſt difficile de ſe perſuader que quelques refugiez fiſſent changer le langage aux Armoriques naturels du païs. Ils s'accommodèrent bien plûtôt au leur, qui n'étoit pas fort different de celui des Bretons, parce qu'il eſt cèrtain que les Bretons de l'Iſle Britannique étoit originairement Gaulois.

Le *Cap Breton*. Cap de l'Amerique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'Iſle du *Cap Breton*, à laquelle il donne ſon nom, & qui eſt ſituée dans la mèr de Canada, entre l'Iſle de Tèrre-Neuve & l'Acadie. *Caput Britonum*.

Le *Pèrtuis Breton*. Petit détroit de la mèr de Gaſcogne, entre la côte ſeptentrionale de l'Iſle de Rhé, & celle du Poitou. *Fretum Britannicum*. Maty. *L'Iſle des Bretons*, Iſle de l'Amérique, *Britonum Inſula*, autrement l'Iſle du Cap *Breton*.

Breton & *Britto*, *Brittus*, au plur. *Brittonnes* & *Britti* ſelon le P. Pezron, ſont des noms pris de la langue des Gaulois, qui diſent *Brittes*, *Brith*, pour ſignifier un homme peint & marqué de divèrſes couleurs, & chez eux *Britho* étoit un vèrbe, qui ſignifioit *pingere*, *variegare*, c'eſt-à-dire, peindre & marquer de divèrſes couleurs. *Britones* & *Britti* n'étoient donc autre choſe que des hommes peints. En effet, continuë-t-il, ces peuples Bretons anciennement ſe peignoient le corps, & même le viſage, principalement d'une couleur qui tiroit ſur le bleu ; de-là vient que Martial les appelle *Picti Britanni*, en parlant de ceux d'Anglетèrre. Sur quoi il eſt bon de remarquer, dit encore le P. Pezron, que *Britannia* vient du Celte *Brit*, c'eſt-à-dire, *peint*, & de *tan* ou *ſtan*, qui ſignifie *païs* ou *région*. Ainſi *Britannia*, ſelon lui, veut proprement dire *région des hommes peints*. De ſorte que les Grècs qui ont écrit Βρετία & Βρεττανία par un t & deux *tt*, ont mieux marqué le véritable nom de ces peuples que les Latins, qui diſent *Britannia*.

Breton, ſ. m. Coquille blanche & inégale, qui s'employe aux ouvrages de corailles.

BRETTE, ſ. f. Eſtocade, épée qui eſt plus longue que celle que les Gentilshommes portent d'ordinaire. *Rudis gladiatoria*. Quelques-uns dérivent ce mot de *brito*, qui ſignifie une *eſpèce d'arme tranchante* inventée en Bretagne.

On appelle auſſi une femme de Bretagne *Brette*, de *Britta* ; & Baſſe-*Brette* une femme de Baſſe-Bretagne. *Brette* eſt proprement une ſorte d'épée longue & étroite. M. Huet croit qu'elles ſont ainſi nommées pour être venuës de Bretagne. Dans le grand teſtament de Villon le mot *Brettes* eſt employé pour *Bretonnes*, & *brettes targes*, pour *targes bretonnes*.

BRETTÉ, ée, adj. Outil d'Artiſan qui a pluſieurs dents. Une truelle *brettée*, ou un marteau *bretté* ou *brettelé*, ſont des outils qui ont pluſieurs dents ou petites pointes qui ſèrvent à bretteler leurs ouvrages.

BRETTELER ou BRETTER, v. act. Tèrme d'Architecture. C'eſt gratter un mur avec une truelle qui a des dents, tailler une pièrre avec un marteau bretté ou dentelé. Les Sculpteurs dégroſſiſſent auſſi leurs modèles avec des ébauchoirs *brettez* qui ont pluſieurs dents.

Bretté, ée, part. paſſ.

BRETTEUR, ſ. m. Celui qui porte une brette, qui aime à ſe battre & à fèrrailler. *Rixarum amans*.

On le dit auſſi des filous, des gens qui ne vivent que des violences qu'ils font en des lieux de débauche, ou qui ſèrvent à venger les querelles d'autrui. Ce garçon s'eſt débauché & s'eſt mis en la compagnie des *Bretteurs*.

BRETTURE, ſ. f. Dentelure qui eſt aux extrémitez de pluſieurs outils d'Artiſans, comme truelles, rippes, marteaux, &c. *Denticuli*.

Brettures, ſe dit auſſi des traits que le Sculpteur laiſſe ſur un ouvrage qu'il dégroſſit avec l'ébauchoir bretté.

BRÉVE. Tèrme de Muſique. Voyez BREF

BRÉVEMENT. Voyez BRIÈVEMENT.

BRÉVETÉ. Voyez BRIÈVETÉ.

BRÉVET, ſ. m. Acte expédié par un Sécretaire d'État, qui porte la conceſſion d'une grace, ou d'un don que le Roi a fait à quelqu'un. *Breve Regis diploma*. Il a eu le *Brévet* de nomination à un tel Évêché ; un *Brevet* pour joüir d'une telle charge. Il a eu un *Brévet* d'affaires. Ce Duc & Pair eſt ſeulement Duc par *Brévet*. Il a eu un *Brévet* de Maréchal de France. On lui a donné un *Brévet* de retenuë d'une telle ſomme ſur une telle charge.

Brévet, ſe dit auſſi de la minute d'une obligation ou autre acte paſſé pardevant Notaires. *Reſcriptum*. Un Financier qui prête ſon argent, veut en avoir le *brévet* par devers lui. On dit auſſi d'un Artiſan, qu'il doit rapporter ſon *brévet* d'apprentiſſage, pour le faire enregiſtrer ſur le Livre de la Communauté. Du Cange témoigne qu'on appelloit autrefois *breves Notariorum* ou *breve ſacramenti* : pour dire, *les actes & minutes des Notaires* : & rapporte une autorité de Lampridius pour le prouver.

Brevet, en tèrme de Marine, eſt un écrit ſous ſeing privé ſur le fait d'une marchandiſe particulière dite paſſagère qui n'occupe pas tout le vaiſſeau. Les matelots l'appellent *connoiſſement* ſur l'Océan, & *police de changement* ſur la Méditèrranée Voyez BRÉF.

Brevet, ſe dit auſſi de cèrtains billets, caractères, ou oraiſons que donnent des Charlatans & des affronteurs, pour guérir de pluſieurs maladies, ou pour faire des choſes extraordinaires. Ainſi Corneille a dit dans l'illuſion comique :

Et pour gagner Paris il vendit par la plaine
Des brévets *à chaſſer la fiévre & la migraine.*

On les appelle en Grèc φυλακτήρια, en Latin *ſervatorium*, *amuletum*.

BRÉVÉTAIRE, ſubſt maſ. Tèrme de Palais. Celui qui a obtenu un brévet du Roi, par éxemple, pour être pourvû du prémier Bénéfice qui viendra à vaquer. *Regis diplomate munitus*, *inſtructus*.

BRÉVIAIRE, ſ. m. Office Divin qu'on fait tous les jours à l'Égliſe, & que les Écleſiaſtiques doivent dire chez eux quand ils ne peuvent pas y aſſiſter. *Breviarium*. Le *Bréviaire* de Rome ſe peut dire par tout. Il y a des *Bréviaires* particuliers pour chaque Diocèſe, & pour chaque Ordre de Religieux. Comme avant le Concile de Trente le *Bréviaire* n'étoit pas uniforme pour tous les Diocéſes, le Pape Pie V. fit dreſſer un *Bréviaire* pour l'uſage univèrſel de l'Égliſe, intitulé, *Breviarium Romanum ex decreto ſacro-ſancti Concilii Tridentini reſtitutum*.

Mais il eſt des Héros d'une double manière :
Il en eſt de juſtice, il en eſt de Bréviaire. Saras.

Le *Bréviaire* eſt compoſé de Matines, Laudes, Prime, Tièrce, Sexte, None, Vêpres & Complies ; c'eſt-à-dire, de ſept différentes heures, à cauſe de ce mot de David Pſeaume CXVIII. *Septies in die laudem dixi tibi*. L'obligation de réciter l'Office que les Latins appellent *Bréviaire*, & les Grècs l'horloge, peu-à-peu s'eſt réduite aux ſeuls Clercs & aux Bénéficiers, qui y ſont obligez ſous peine de péché mortel, & de reſtitution des fruits, à proportion de ce qu'ils en auront omis. God. Au XIVe ſiécle c'étoit un cas réſervé aux Evêques que d'avoir été trois jours ſans dire le *Bréviaire*. Il y avoit des Evêques qui exigeoient des Prêtres qu'ils euſſent dit non ſeulement Matines, mais encore Prime, avant que de célébrer la Meſſe. *Lobin. hiſt. de Bret. T. I. p.* 847.

L'inſtitution du *Bréviaire* n'étant point ancienne, on y a inſéré les vies des Saints telles qu'elles étoient alors, c'eſt-à-dire, pleines de faits qui ne ſont point aſſez avérez. C'eſt pourquoi il a été néceſſaire que les Papes & les Evêques les réformaſſent ſelon le decret du Concile de Trente. Les Papes Pie V, Clement VIII. & Urbain VIII, ont fait reformer le *Bréviaire* Romain. Pluſieurs Evêques de France ont auſſi fait travailler à la réformation des *Bréviaires* de leurs Diocèſes.

Mr Joly, Grand Chantre de Notre-Dame de Paris, dans une conſultation touchant *la réformation des Heures Canoniales*, imprimée en 1644, prétend que l'obligation de réciter le *Bréviaire* en particulier, n'eſt appuyée que ſur une coûtume qui ſert de Loi, & qu'avant le Concile de Bâle, on n'avoit fait là-deſſus aucune conſtitution. Il ajoûte même que ce Concile n'enjoint pas expreſſément aux Eccléſiaſtiques de le réciter, mais qu'il enſeigne ſeulement la maniére de le réciter : *Quia conſtitutio non diſertis verbis opus iſtud Eccleſiaſticis injungit, ſed quomodo tractandum ſit, exponit.*

Il ſe fit dans le Concile de Latran, tenu ſous les Papes Jules II. & Léon X. une conſtitution plus expreſſe, qui oblige les Eccléſiaſtiques joüiſſans de benéfices, à réciter le *Bréviaire*, ſous peine d'être privez des fruits de leurs benéfices, & même d'être dépoüillez de leurs bénefices, ſi après avoir été avertis, ils ne ſe corrigent point. Mais quoique ce Concile de Latran porte le nom de *Général*, pluſieurs doutent qu'il le ſoit, comme Bellarmin même l'a remarqué. On obſervera de plus que ce Concile n'oblige point les Bénéficiers à reciter leur *Bréviairs*, lorſqu'ils ont des occupations légitimes qui les en empêchent, *Legitimo impedimento ceſſante.* Mr Joly met au nombre de ces empêchemens légitimes l'étude de l'Ecriture Sainte, ou de ce qui la regarde, par exemple, la Prédication de la parole de Dieu, & pluſieurs œuvres de charité qui ſont commandées dans l'Évangele. Mais ce que dit Mr Joly ne doit pas faire croire qu'on puiſſe aiſément ſe diſpenſer de dire le *Bréviaire* quand on y eſt obligé. Une coûtume légitimement établie a force de Loi, paſſe en Loi ; ainſi, excepté dans les maladies qui mettent dans l'impoſſibilité de réciter le *Bréviaire*, ou qui en rendent la recitation très-difficile, l'obligation de le dire ſubſiſte toûjours, à moins qu'elle ne fût incompatible avec les devoirs d'une autre vêrtu d'un ordre ſupérieur. Par exemple, s'il s'agiſſoit d'aſſiſter une perſonne mourante, de lui adminiſtrer les Sacremens, de baptiſer des enfans, ou des Catécumenes qui ſont en danger de mort, &c. on doit préférer ces devoirs de charité à la récitation du *Bréviaire*. Mais de croire que pour étudier ſimplement l'Écriture Sainte ou les choſes qui y ont rapport, on puiſſe ſans autre raiſon ſe diſpenſer de réciter le *Bréviaire*, c'eſt ſe tromper ; ſi c'étoit là le ſentiment de M. Joly, il faudroit le rejetter comme faux. On doit ajoûter que l'obligation de reciter le *Bréviaire* eſt encore plus grande pour les Bénéficiers que pour les autres.

Dans un Concile tenu à Cologne en 1536, on parla fortement pour la réformation du *Bréviaire*, & l'on y repréſenta que les anciens Pères ne permettoient pas qu'on lût dans les Égliſes autre choſe que l'Ecriture Sainte : *Hic multo jam ex tempore pio animo deſideravimus repurgari Breviaria.*

Le Cardinal Quignon, du titre de Sainte-Croix, avoit publié dès ce tems-là un nouveau *Bréviaire* Romain, d'où il avoit preſque ôté tout ce qui lui paroiſſoit fabuleux, par l'ordre des Papes Clément VII. & Paul III. Son deſſein étoit, comme il le déclare lui-même dans une belle Préface qui eſt à la tête de ce Livre, qu'on lût principalement l'Écriture Sainte pendant toute l'année, & le Pſeautier entier chaque ſemaine. Il en retrancha le petit Office de la Viêrge, les traits où Vêrſets, les Répons & pluſieurs autres choſes ſemblables que le chant a introduites dans l'Égliſe. Il avoit eu égard en cela à l'inſtruction & à l'utilité de ceux qui récitent le *Bréviaire* en particulier. Il aſſure que les Hiſtoires des Saints qu'il a laiſſées dans ſon *Bréviaire* y ſont raportées d'une telle maniére, qu'elles ne contiennent rien qui puiſſe choquer les pêrſonnes graves & ſavantes : *Hiſtoriæ ſanctorum ſic conſcriptæ ſunt, ut nihil habeant quod graves & doctas aures offendat.* Les Papes Jules III. & Paul IV. autoriſérent ce *Bréviaire*, dont il y a eu un aſſez grand nombre d'Éditions, principalement en France.

Il eſt vrai que cette réformation du *Bréviaire* Romain parut trop libre aux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris. Ils en firent l'an 1535. une Critique en forme de cenſure, ſous ce titre de *Notæ Cenſuratæ in Sacrum Quignonii Breviarium.* Ils ne pouvoient ſouffrir une ſi grande nouveauté, parce que ce *Bréviaire*

du Cardinal Quignon eſt très-différent de tous ceux qui avoient été publiez juſqu'alors. Mais nonobſtant cette cenſure, il fut imprimé dans la ſuite pluſieurs fois avec l'approbation des Docteurs de Sorbonne, avec le privilege du Roi. Les Docteurs même ſe ſervirent de l'autorité de ce *Bréviaire* en 1574. pour établir la Conception Immaculée de la Sainte Viêrge contre Maldonar. Ce qui fait voir manifeſtement que ce *Bréviaire* qui fut enſuite ſupprimé, étoit alors en uſage, au moins parmi les Eccléſiaſtiques de France, qui le récitoient comme un veritable *Bréviaire* Romain. Il y en a au moins quatre éditions de Lion.

Dans le *Bréviaire* Romain on recite le Dimanche à Matines dix-huit pſeaumes en trois nocturnes, douze au premier, & trois à chacun des deux autres. Les autres jours de la ſemaine, qu'on appelle feries, & aux fêtes ſimples, on en récite douze en un ſeul nocturne. Pour les fêtes, excepté celles qui ſont ſimples, on en récite neuf, mais aux fêtes de Pâques & de la Pentecote on n'en récite que trois. Après les pſeaumes de chaque nocturne, on lit trois leçons, qui ſont precédées de quelque vêrſets, d'un *Pater noſter* & d'une priére pour demander la bénédiction, & terminées par des répons, hors la dêrniére, après laquelle on dit le *Te Deum* les jours de fêtes, & les Dimanches qui ne tombent pas dans l'Avent ou dans le Carême. A Laudes on dit toujours ſept pſeaumes & un cantique ſous cinq antiennes, ou trois antiennes ſeulement dans le tems paſcal ; dans ce même tems-là on ne dit qu'une antienne pour chaque nocturne, quelque nombre de pſeaumes qu'il renfêrme. A Prime les jours de fête & le ſamedi on ne récite que trois pſeaumes, les Dimanches & les feries on en récite quatre, hors dans le tems paſcal, où l'on n'en récite que trois. A Prime on recite les Dimanches le ſymbole de Saint Athanaſe après les pſeaumes. A Tiêrce, Sexte & None, on récite toûjours trois pſeaumes, qui ſont des parties du grand pſeaume 118. *Beati immaculati.* A Vêpres on récite tous les jours cinq pſeaumes, & quatre à Complies. De plus, on récite un *Pater*, un *Ave*, un *Credo*, au commencement de Matines & de Prime, & à la fin des Complies ; au commencement des autres heures on récite ſeulement un *Pater* & un *Ave*, hormis au commencement des Complies que l'on dit une courte leçon, un *Pater*, le *Confiteor*, les vêrſets *Converte nos*, &c. & *Deus in adjutorium*, &c. A la fin des Laudes, des petites heures & des Vêpres, on dit toûjours l'oraiſon propre de l'office que l'on fait ; on en ajoûte quelques autres aux jours moins ſolennels, comme lorſque l'office n'eſt pas double, &c. A la fin des laudes on dit après les pſeaumes une leçon breve, une hymne, un vêrſet, une antienne & le cantique *Benedictus* ; on fait la même choſe à Vêpres après les pſeaumes, excepté qu'au lieu du cantique *Benedictus*, on dit le cantique *Magnificat*. Après les pſeaumes de Complies on dit une leçon breve, une hymne, quelques vêrſets, une antienne, le cantique *Nunc dimittis* & une oraiſon, devant laquelle on récite quelques priéres les jours moins ſolennels, puis l'antienne de la Sainte Viêrge avec ſon oraiſon. Au commencement de Matines, après le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* & l'invocation ordinaire, on dit le pſeaume *Venite exultemus* altêrnativement par vêrſets avec des antiennes. Enfin l'on dit toûjours à la fin des pſeaumes le vêrſet *Gloria Patri*, &c. excepté les trois dêrniers jours de la Semaine Sainte, où l'office eſt un peu différent. On ne dit en ce tems-là que le *Pater* & l'*Ave* au commencement des heures, & de plus le *Credo* à Matines & à Prime, puis les pſeaumes ſans antiennes & ſans le vêrſet *Gloria Patri*, &c. on lit les leçons à Matines à l'ordinaire, ſans demander la bénédiction à la fin des heures, on dit un vêrſet, une fois le *Pater*, le pſeaume 50e *Miſerere*, & une oraiſon conforme aux myſtéres que l'Égliſe celebre. Le Samedi ſaint à Vêpres on ne dit qu'un pſeaume, qui fait la communion de la Meſſe, puis l'oraiſon qui en fait la poſtcommunion. Ceux qui diſent en particulier l'office, commencent les Vêpres par un *Pater* & un *Ave* à l'ordinaire. Le jour de l'Épiphanie on ne dit point au commencement de Matines le pſeaume *Venite exultemus*, ni l'hymne, le pſeaume eſt rejetté au commencement du troiſiéme nocturne. Le jour de la Touſſaints, outre les Vêpres de la fête, on dit les Vêpres des Morts, & le lendemain outre les Matines & les Laudes du jour, on dit Matines & les Laudes de l'office des Morts. Telle eſt la diſpoſition generale du *Bréviaire* Romain, qui ſervira à connoître la diſpoſition des autres *Bréviaires*.

Ceux qui chêrchent des raiſons allégoriques de la diſpoſition du *Bréviaire*, les trouveront dans Amalarius Fortunatus, Honorius, Durand, &c. Ceux qui veulent ſavoir quels pſeaumes l'on dit à chaque partie du *Breviaire*, les trouveront marquez à la fin de la vêrſion en François que le P. Lallemant a faite des pſeaumes. Voyez le *Bréviaire* Romain & les Rubriques qui le concêrnent. Voyez auſſi le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Bénédictins a été formé d'abord par S. Benoît ; on y a ajoûté dans la ſuite l'office de quelques Saints, ce qui ne
change

Google

change par la diſpoſition & la forme de ce *Bréviaire*. S. Benoît avoit tellement diviſé le pſeautier, que ſes Religieux le recitoient tout en une ſemaine, & afin que la diſtribution fut plus égale, il avoit diviſé par parties les plus grands pſeaumes. Dans le *Bréviaire* de S. Benoit, il y a toûjours douze pſeaumes à Matines & douze leçons les Dimanches & les Fêtes ; il y a de plus trois cantiques tirez de l'ancien Teſtament. A Laudes on dit huit pſeaumes ou cantiques, dont le prémier ſe dit ſans antienne. Les jours de fêtes les pſeaumes ſont les mêmes que dans le *Bréviaire* Romain, les Dimanches & les jours de Férie quelques-uns ſont différens. A Prime, à Tièrce, à Sexte & à None, on récite trois pſeaumes ; à Vêpres quatre, & trois à Complies. Au commencement de toutes les heures, on dit le *Pater*, l'*Ave*, & le *Credo*, la prière *Deus in adjutorium*, *&c.* & à la fin de l'Office l'antienne de la Sainte Vièrge comme dans le Romain. Les Dimanches & les Fêtes à Matines, aprés les prières ordinaires du commencement, on dit une fois *Deus in adjutorium*, *&c.* trois fois *Domine labia mea*, *&c.* puis le pſeaume troiſiéme *Domine quid multiplicati*, *&c.* ſans antienne, enſuite l'invitatoire & l'hymne, ſix Pſeaumes avec antiennes, & quatre leçons avec leurs répons, & cela forme le prémier nocturne ; le ſecond eſt compoſé de même de ſix pſeaumes & de quatre leçons, & le troiſiéme de trois cantiques, qui ſe diſent ſous une ſeule antienne, & de quatre leçons, aprés on dit le *Te Deum* & quelques prières qui términent les Matines. Les jours de Féries à Matines on dit les mêmes choſes que les Dimanches juſqu'à l'hymne, puis ſix pſeaumes & trois leçons, avec les bénédictions qui les précédent & les répons qui les ſuivent, excepté que depuis Pâques juſqu'à la Touſſaints, à cauſe que les nuits ſont plus courtes, on ne lit qu'une leçon fort courte avec un répons, & c'eſt ce qui fait le prémier nocturne. Le ſecond eſt compoſé de ſix pſeaumes, aprés leſquels on dit quelques prières qui changent ſelon les tems ; ainſi finiſſent les Matines de la férie qui n'a pas trois leçons. Les Laudes du *Bréviaire* Bénédictin ſont preſqu'en tout ſemblables à celles du *Bréviaire* Romain ; elles différent en ce que dans l'office ſimple & dans l'office de la férie, au commencement aprés un *Pater* & un *Ave* on dit le pſeaume *Deus miſereatur*, & à la fin aprés le cantique *Benedictus*, on récite à haute voix un *Pater* qui eſt ſuivi de l'oraiſon & des commémorations ordinaires. On dit à Prime, à Tièrce, à Sexte & à None, les mêmes pſeaumes que dans le Romain, aprés le chapitre il n'y a point de répons, le reſte comme à Laudes, excepté les commémorations que l'on ne fait point. Les Vêpres n'ont que quatre pſeaumes, elles finiſſent comme à Laudes, excepté qu'au lieu du cantique *Benedictus* on dit le cantique *Magnificat*. A Complies il n'y a point de répons aprés le chapitre. Du reſte on dit aprés les trois pſeaumes un chapitre, un vèrſet, quelques prières, comme aux autres heures & l'oraiſon, puis la bénédiction. Ces prières qu'on dit à la fin des heures ſont appellées litanies dans la régle de S. Benoit. Les déclarations de la Congrégation du Mont Caſſin nous apprenent que par ce mot de litanies on entend les prières ſuivantes, ſavoir, *Kyrie eleiſon*, *Chriſte eleiſon*, *Kyrie eleiſon*, une fois le *Pater*, *Dominus vobiſcum*, *&c.* & l'oraiſon du jour. Les mêmes déclarations remarquent que les trois dèrniérs jours de la ſemaine Sainte, on fait l'office ſelon l'uſage de la Cour de Rome, *ſecundum Romanam Curiam*. Voyez la régle de S. Benoît, les déclarations de la Congrégation de Sainte Juſtine, ou du Mont Caſſin, le Cardinal Bona qui marque quels ſont les pſeaumes que l'on dit à chaque partie du *Bréviaire* Bénédictin. On trouve des éxplications allégoriques de la diſpoſition du *Bréviaire* de l'Ordre de S. Benoit dans Honorius, Jean Beleth, Rupért, & Pièrre Damien.

Le *Bréviaire* de Cîteaux ou des Bèrnardins, eſt différent de celui des Bénédictins ; mais les Bèrnardins prétendent en ce qu'ils ont de different dans le *Bréviaire*, obſèrver à la lettre la régle de S. Benoît, comme le montre le Cardinal Bona. Voici à peu-près en quoi conſiſtent ces différences. Devant les leçons on ne dit point le *Pater* ni l'abſolution, ni le *Confiteor* à Prime & à Complies, ni le vèrſet *Gloria Patri* aux répons qui ſuivent les leçons. En été il n'y a qu'une leçon aux Matines des Féries. A Tièrce & à Complies les hymnes ſe changent ſuivant les fêtes & les tems de l'année. Les pſeaumes des Vêpres des féries ſont toûjours les mêmes. A chaque heure du *Bréviaire* il y a une oraiſon différente de celles des autres heures. Jamais on ne double les antiennes, & il n'y en a qu'une à Laudes. Toutes les heures finiſſent par une commémoration de la Sainte Vièrge ; enfin tous les jours on chante le *Salve Regina* aprés Complies. Voyez le *Bréviaire de Cîteaux* & le Card. Bona.

Le *Bréviaire* des Chartreux approche fort de celui des Bénédictins & de celui des Bèrnardins, il en différe dans les choſes ſuivantes. Au commencement des Matines on dit trois fois le *Pater* & l'*Ave*, aprés la dèrnière antienne d'un nocturne on dit un *Pater* & un *Ave*, puis on donne l'abſolution. Aprés le cantique *Benedictus*, on dit neuf fois *Kyrie eleiſon*, *Chriſte eleiſon*, & beaucoup de prières auſquelles on ajoûte un *Miſerere* les jours moins ſolennels, & ces prières ſe diſent en toutes les heures. A la fin des leçons qui ſont tirées des Prophêtes, on ajoûte ces paroles : *Hæc dicit Dominus, convertimini ad me & ſalvi eritis. Le Seigneur a dit ceci, retournez à moi, & vous ſerez ſauvez.* Les pſeaumes des Vêpres changent ſelon que les Fêtes ſont différentes. Tous les jours à Prime l'on dit le Symbole de S. Athanaſe. Aprés l'oraiſon qui ſe dit à la fin des heures, on dit *Benedicamus Domino*, *&c.* ſans rien ajoûter. Voyez le *Bréviaire* des Chartreux & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Prémontrez eſt fort ſemblable au *Bréviaire Romain*, & les Prémontrez croyent qu'ils ont conſèrvé l'ancien *Bréviaire* Romain. Voici ce qu'il y a de particulier dans ce *Bréviaire*. Devant Matines ils récitent trois pſeaumes, & quelques prières avec quelques oraiſons. Devant les leçons de Matines ils diſent un vèrſet & un *Pater*, mais il n'y a point d'abſolution. Aprés le neuvième répons, ils chantent le *Te Deum*. Devant Laudes ils récitent un vèrſet, qu'ils appellent ſacèrdotal, *verſus ſacerdotalis*. Aux prémières Vêpres des Fêtes ſolennelles ils chantent un grand répons aprés ce chapitre. Les hymnes changent à toutes les heures du *Bréviaire*, ſuivant les fêtes & les tems de l'année, ils ne diſent l'antienne de la Sainte Vièrge qu'aprés Complies, & depuis la Septuageſime juſqu'à Pâques ils récitent le pſeaume 117. *Confitemini*, les Dimanches, non pas à Prime, mais à Laudes, à la place du pſeaume *Dominus regnavit decorem*, *&c.* qu'ils récitent dans ce même tems là à Prime. Enfin depuis Pâques juſqu'à l'Aſcenſion ils ne diſent les Dimanches à Matines que trois pſeaumes & trois leçons. Voyez le *Bréviaire* des Prémontrez & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Dominicains a conſèrvé beaucoup de choſes de ſa prémière origine ; car S. Dominique qui avoit été Chanoine régulier de S. Auguſtin, porta dans l'Ordre qu'il inſtitua la forme du *Bréviaire* qu'il avoit trouvée établie chez les Chanoines réguliers de S. Auguſtin. Cependant les Dominicains y ont fait quelques changemens. A Prime ils récitent trois pſeaumes, mais les Dimanches depuis la Septuageſime juſqu'à Pâques, ils en récitent neuf, & à Laudes dans ce même tems-là ils récitent le pſeaume 117 *Confitemini*, à la place du pſeaume *Jubilate* ; le reſte de l'année ils ne diſent point à Prime les pſeaumes propres de chaque férie qui ſont marquez dans le *Bréviaire* Romain. Ils liſent le martyrologe aprés Laudes, & quand ils diſent les Matines le ſoir, ils ne le liſent qu'à Prime. L'hymne de Complies change ſelon les tems. A la fin des heures du *Bréviaire*, ils diſent toujours l'antienne de la Sainte Vièrge *Salve Regina*, & une autre de S. Dominique avec quelques prières. Hors le tems de l'Avent & du Carême ils n'ont preſque point d'office de férie, car chaque ſemaine ils diſent l'office de S. Dominique, du S. Sacrement, de la Sainte Vièrge & du Saint titulaire de la Province. Depuis Pâques juſqu'à la Trinité, ils ne récitent à Matines que trois pſeaumes & trois leçons. Voyez le *Bréviaire* des Dominicains & le Cardinal Bona.

La *Bréviaire* des Carmes, que quelques Auteurs prétendent être conforme au rit ancien de l'Egliſe de Jéruſalem, eſt peu different de celui des Dominicains. Les Carmes diſent à Prime, le Dimanche durant l'année, le pſeaume 117. *Confitemini*, *&c.* & les Dimanches de l'Avent devant les pſeaumes ordinaires de Prime ils en diſent cinq autres. Les Dimanches depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâques ils récitent à Laudes & à Prime les mêmes pſeaumes que les Dominicains. Ils ne diſent que trois pſeaumes durant les octaves de Pâques & de la Pentecôte, comme ceux qui diſent le *Bréviaire* Romain ; mais ils récitent des prières plus longues aprés cèrtains offices. A la fin de chaque heure du *Bréviaire* ils diſent toujours l'antienne *Salve Regina*, au lieu de laquelle ils diſent dans le tems Paſcal l'antienne *Regina Cœli*. A Pâques au commencement de Vêpres, au lieu de dire le vèrſet *Deus in adjutorium*, ils chantent neuf fois *Kyrie eleiſon*, comme à la Meſſe, ce qui eſt conforme à l'ancien uſage de l'Egliſe Romaine. Voyez le *Bréviaire* des Carmes & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* des Franciſcains & celui des Jeſuites n'eſt pas différent du Romain, hors quelques fêtes particulières à ces deux Ordres dont ils font l'office ſuivant le rit Romain. Voyez le *bréviaire* Romain, & le propre du *bréviaire* de ces deux Ordres.

Le *Bréviaire* de Cluni, tel qu'il eſt aujourd'hui, a été réformé par ordre de deux Chapitres Généraux de l'Ordre. Jacques d'Arbouze Abbé de Cluni & le Cardinal de Richelieu avoient travaillé à cette réformation, mais elle fut ſouvent intèrrompuë, & ne put être achevée qu'environ l'an 1680, par les ſoins de Dom Paul Rabuſſon Sous-Camérier, & de Dom Claude de Vèrt Tréſorier de Cluni. Alors Monſieur le Cardinal de Boüillon, Abbé de Cluni, donna un décret datté de Cluni du 18. Nov.

(Jour auquel on fait la fête de Saint Odon Abbé de Cluni) l'an 1685. par lequel il ordonna à tous les Religieux & à toutes les Religieuſes de la Congrégation de réciter le nouveau *Bréviaire* réformé. Ceux qui ont travaillé à la réformation de ce *Bréviaire* ont tâché de lui rendre la forme que S. Benoît lui avoit donnée. Quand les choſes ont été douteuſes, ils ont ſuivi le *Bréviaire* Romain, ou l'eſprit du *Bréviaire* Romain, les coutumes de l'Égliſe Romaine, & les anciens uſages de Cluni. En général il y a peu d'offices de douze leçons, pour laiſſer plus de tems pour le travail des mains; il n'y a point de fêtes avec octave durant le Carême; tous les ſamedis où l'on dit l'office, ou l'on fait commémoration de la Sainte Vièrge. Voyez le *Bréviaire* de Cluni.

Le *Bréviaire* de l'Égliſe de Lyon, ſi l'on en croit la tradition, eſt prêſque le même que S. Irenée y établit autrefois. A Prime durant la ſemaine on ne dit que trois pſeaumes, & neuf les Dimanches, avec le ſymbole de S. Athanaſe. Depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâques les deux prémiers pſeaumes de Laudes ſont le 50e *Miſerere* & le 117e *Confitemini*, le reſte de l'année on dit ceux qui ſont marquez dans le *Bréviaire* Romain. Devant Matines on dit ſeulement un *Pater*, puis une courte prière au S. Eſprit, les vèrſets *Domine labia, &c.* & *Deus in adjutorium, &c.* l'invitatoire, puis les pſeaumes ſans hymnes, car on n'en dit qu'à Complies. Le nombre des leçons & la forme de les lire ſont conforme au Romain. Après le *Te Deum* on dit *Gloria Patri, &c.* comme après les pſeaumes. Au commencement de chaque heure du *Bréviaire* on ne dit que le *Pater*, & à la fin le pſeaume *De profundis*, avec l'oraiſon pour les morts. Il y a cèrtains jours où l'on répète ſept fois l'antienne du cantique de Vêpres, & on la mêle aux vèrſets de ce cantique. Complies ſe diſent ſans leçon bréve, mais après le *Pater* & les vèrſets *Converte nos*, & *Deus in adjutorium*, on dit les quatre pſeaumes des Complies du *Bréviaire* Romain, puis l'hymne qui change à toutes les fêtes & à toutes les féries, le reſte comme dans le Romain hormis le chapitre qu'on ne dit point. Voyez le *Bréviaire* de l'Égliſe de Lyon, & le Cardinal Bona.

Le *Bréviaire* de l'Égliſe de Milan eſt ſelon le rit qu'on appelle Ambroſien, non pas dit le Cardinal Bona, parce que S. Ambroiſe l'a inſtitué, car cela n'eſt pas, mais parcequ'il s'en eſt ſervi quand il étoit Archevêque de Milan. Selon le rit Ambroſien le pſeautier eſt diviſé en deux parties; la prémière comprend les pſeaumes, depuis le prémier juſqu'au cent neuvième, & ce ſont ceux qu'on récite aux Matines en les diviſant en deux ſemaines qui ont dix parties, qu'ils appellent dixaines ou décuries, *decuria* par un uſage arbitraire, car il y a de ces parties qui contiennent plus de dix pſeaumes, d'autres qui en contiennent moins, d'autres enfin qui en contiennent dix préciſément. La ſeconde partie comprend les pſeaumes depuis le cent-neuvième juſqu'au dèrnier, qui ſont ceux qu'on récite aux heures du jour. A Matines après le *Pater*, l'*Ave*, le vèrſet *Deus in adjutorium*, on dit l'hymne *Æterne rerum conditor, &c.* qui ſe dit toûjours à Matines, puis un répons, enſuite le cantique *Benedicite omnia opera, &c.* avec antienne, trois fois *Kirie eleiſon*, les pſeaumes du jour avec leurs antiennes, les trois leçons avec leurs bénédictions & leurs répons qui ſont prêſque toujours propres. Les Dimanches les leçons ſont des homelies ſur l'Évangile, les jours de férie, elles ſont priſes de la Sainte Écriture; & les jours de fêtes elles ſont tirées de la vie des Saints, ou d'un ſèrmon ſur la fête. Le jour de Pâques & le jour de l'Epiphanie, il y a trois nocturnes & neuf leçons, & le Vendredi ſaint auſſi. & les trois dèrnières leçons de ce jour ne ſont autre choſe que l'hiſtoire de la paſſion rapportée par S. Marc, par S. Luc & par S Jean, on lit à la Meſſe la paſſion priſe de S. Mathieu. Après les deux prémières leçons il y a des répons, on dit le *Te Deum* après la troiſième. A Laudes on dit le vèrſet *Deus in adjutorium*, puis le cantique *Benedictus*, à la place duquel les Dimanches de l'Avent, & les jours de Noël, de la Circonciſion & de l'Epiphanie, on dit le cantique *Audite cœli*, enſuite trois fois *Kirie eleiſon*, & les Dimanches & les jours de fêtes des Saints cinq ou ſept fois une antienne à la Crois avec l'oraiſon, puis le cantique *Cantemus Domino* avec antienne, trois fois *Kirie eleiſon* & une oraiſon, enſuite le cantique des trois enfans *Benedicite*, ou le ſamedi le pſeaume 117. *Confitemini*, ou enfin le pſeaume 50. *Miſerere* les jours de férie, puis une antienne, trois fois *Kirie eleiſon*, une oraiſon à haute voix, quatre pſeaumes ſous un ſeul *Gloria Patri*, après les pſeaumes le chapitre, une antienne, trois fois *Kirie eleiſon*, *Dominus vobiſcum, &c.* un pſeaume qu'ils appellent direct, *pſalmus directus*, une hymne qui change ſelon la différence des offices, douze fois *Kirie eleiſon* une antienne ſimple ou double appellée *pſallenda*, quelques vèrſets & l'oraiſon du jour; on ajoûte quelquefois des commémorations, & quand l'office n'eſt pas ſolennel on en fait toujours trois, ſavoir de la Sainte Vièrge, de Saint Ambroiſe & du patron de l'Égliſe. A Prime après un *Pater* & un *Ave*, le vèrſet *Deus in adjutorium &c.* l'hymne *Jam lucis orto ſidere*, on dit ſans antienne les trois pſeaumes ordinaires de Prime marquez dans le *Bréviaire* Romain, après quoi on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine* en Carême, puis une petite épitre, *Epiſtolella*, avec un court répons, le ſymbole de S. Athanaſe; un chapitre avec des prières qui ne ſe diſent point les jours ſolennels. Enſuite on dit trois oraiſons qui ſont toujours les mêmes; puis on lit le Martyrologe que l'on tèrmine par le vèrſet *Exultabunt ſancti, &c.* & une oraiſon. A Tièrce, Sexte & None, on dit les hymnes & les pſeaumes qui ſont marquez dans le Romain par ces heures, mais on ne dit point d'Antienne, après les pſeaumes on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine*, puis une petite épitre, un court répons, les prières ſi l'office n'eſt pas ſolennel, enfin l'oraiſon. Les Dimanches & les fêtes ſolennelles on chante à Tièrce l'hymne *Jam ſurgit hora tertia, &c.* A Vêpres on dit le *Pater* & l'*Ave*, puis *Dominus vobiſcum*, enſuite un *lucernaire*, *lucernarium* (c'eſt un répons qui ſe dit trois fois, & qui change ſelon les fêtes) on répète *Dominus vobiſcum*, après quoi on dit une antienne, & *Dominus vobiſcum* pour la troiſième fois, puis l'hymne du jour de la fête, *Dominus vobiſcum* une quatriéme fois, cinq pſeaumes, avec leurs antiennes, après les pſeaumes on dit trois fois *Kirie eleiſon*, puis *Dominus vobiſcum*, une antienne, le cantique *Magnificat*, après l'avoir dit on en répéte le prémier vèrſet & l'antienne, on dit enſuite trois fois *Kirie eleiſon* & une oraiſon, une autre antienne appellée *pſallenda*, & le reſte comme à Laudes. Les jours de férie en Carême on dit neuf fois *Kirie eleiſon*, au lieu de *Magnificat*. Les Vêpres des Saints patrons & titulaires des Égliſes ont ceci de particuliér, qu'après la prémière oraiſon on dit le prémier pſeaume, & on lit une leçon de la vie du Saint avec ſon répons, & après une ſeconde oraiſon & ſecond pſeaume, on lit une ſeconde leçon avec ſon repons; enfin après *Magnificat* on chante des antiennes (*pſallenda*) des prières & quelques oraiſons. Il y a encore quelques petits changemens qui ſe font aux fêtes de Notre-Seigneur & à celles des Saints à Vêpres. A Complies après le *Pater* & l'*Ave*, les vèrſets *Converte nos* & *Deus in adjutorium*, on dit l'hymne *Te lucis ante terminum, &c.* durant l'année, & en Carême *Chriſte qui lux es & dies, &c.* puis ſix pſeaumes ſans antienne, & deux fois *Gloria Patri*, chaque fois après trois pſeaumes, après les pſeaumes on dit *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine*, puis en Carême l'hymne *Te lucis, &c.* & dans un autre tems une petite épitre avec ſon repons, après quoi l'on dit le cantique *Nunc dimittis* avec des prières ou ſans ces prières, ſuivant l'office du jour, puis l'antienne de la Ste Vièrge, & on finit par faire la confeſſion à l'ordinaire. Voyez le *Bréviaire* de l'Égliſe de Milan & le Card. Bona.

Le *Bréviaire* Mozarabe eſt celui dont ſe ſervoient les Eccléſiaſtiques en Eſpagne, depuis que les Maures s'en furent rendus maîtres. Le quatrième Concile de Tolède ordonna à toutes les Égliſes de s'en ſervir. Dans la ſuite il s'y gliſſa des fautes & des èrreurs. Le Cardinal Ximénez l'a réformé, & il eſt encore en uſage dans cinq Parroiſſes de Tolède, & dans la Chapelle du Cardinal Ximénez, & à la Salamanque dans celle du Docteur Salabrica. Toutes les heures de l'office Mozarabe commencent par *Kirie eleiſon, &c.* un *Pater* & un *Ave*, & à Matines on ajoûte l'antienne *Ave Regina cœlorum, &c.* avec le vèrſet & l'oraiſon, & une courte prière à Jesus-Christ. A la fin des heures on dit le *Pater* à haute voix, & à chaque demande ou vèrſet on répond *Amen*, excepté au vèrſet *Panem noſtrum, &c.* où l'on répond, *Quia Deus es*, après le *Pater*, on dit une prière, laquelle à Laudes & à Vêpres eſt différente de celle qu'on dit aux autres heures, après quoi le Diacre dit à haute voix, *Humiliez-vous pour recevoir la bénédiction*, *Humiliate vos benedictioni*, & le Prêtre prononce & donne la bénédiction. Les Matines de l'Office Mozarabe ſont fort courtes. Après le commencement ordinaire marqué ci-deſſus on dit le pſeaume 50 *Miſerere*, avec une antienne, puis trois antiennes & un répons, & trois oraiſons, une après chaque antienne, enſuite trois pſeaumes avec leurs antiennes & trois autres antiennes & un répons, avec leurs oraiſons. Les Dimanches depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, & les Fêtes ſolennelles au lieu du pſeaume *Miſerere*, on dit le pſeaume *Domine quid multiplicati ſunt*. A Laudes après le commencement ordinaire, & ces paroles *Dominus ſit ſemper vobiſcum*, on dit une antienne & un cantique tiré de l'ancien ou du nouveau Teſtament. (Ce cantique les jours des fêtes de Notre-Seigneur & de la Sainte Vièrge, eſt toujours *Magnificat* & *Benedictus*, le jour de S. Jean-Baptiſte.) Après le cantique on répete l'antienne, on dit *Dominus vobiſcum, &c.* & une autre antienne devant le cantique des trois enfans *Benedicite, &c.* puis un *ſon* (*ſonus* en Latin & *ſono* en Eſpagnol, c'eſt quelque choſe de ſemblable aux répons) enſuite une antienne, le pſeaume *Laudate Dominum de cœlis, &c.* une prophétie, une hymne, une courte invitation au peuple pour l'exhorter à demander à Dieu ce qui eſt néceſſaire pour le ſalut, & la réponſe du peuple encore plus courte, puis *Kyrie eleiſon*, *&c.* un chapitre en forme d'oraiſon; un *Pater*, une *Laude*, ou loüange, (*Laus* en Latin, & *lauda* en Eſpagnol, elle conſiſte en pluſieurs vèrſets répétez pluſieurs fois) Enfin, l'on finit par la Benédiction. Souvent on ajoute aux antiennes & aux *Laudes* ou loüanges, un vèrſet qui répond au *Gloria Patri*, *&c.* Entre Laudes & Prime les Mozarabes récitent une heure qu'ils appellent Aurore, *Aurora*, apparemment parce qu'elle ſe récite au lever de l'aurore. L'aurore conſiſte en quatre pſeaumes, une antienne, une laude, une hymne, un vèrſet, un *Pater noſter*, & quelques prières: l'aurore ne ſe dit que les jours qu'on fait l'office de la férie; mais il y a tant de fête de Saints dans l'office Mozarabe, qu'excepté la veille de Noël la veille des Rois & le jours des cendres, on ne dit guère l'aurore durant l'année. Au commencement de Prime on dit une courte prière ou antienne, puis on récite ſept pſeaumes, après on répéte l'antienne, on dit un répons, une prophêtie, une épitre, une *laude*, une hymne, un vèrſet, puis le *Te Deum*, excepté en Avent & en Carême, enſuite le ſymbole de Apôtres, la ſupplication, ou invitation au Peuple, un *Pater noſter*, & la bénédiction. Tièrce, Sexte & None, commencent comme Prime, enſuite on dit quatre pſeaumes, pluſieurs répons, une prophêtie, une épitre, une *laude*, une hymne, des cris, (*clamores* en Latin & en Eſpagnol, ce ſont des prières par leſquelles on demande à Dieu de ne nous point punir ſelon que le méritent nos péchez;) après cela on dit la ſupplication, le chapitre, le *Pater noſter*, *&c.* & la bénédiction. A Vêpres on ne récite point de pſeaumes, mais après la prière ordinaire du commencement on chante une *laude* un *ſon*, une antienne, une autre *laude*, une hymne, la ſupplication, le chapitre, un *Pater noſter*, la bénédiction, puis encore une *laude*, pendant laquelle on fait les encenſemens; enfin, l'oraiſon ou la collecte du jour. Complies commencent par le pſeaume *Signatum eſt ſuper nos*, c'eſt le ſeptiéme vèrſet du quatriéme pſeaume, puis on dit trois fois *Alleluia*, ou *Laus tibi Domine*, *&c.* en Carême, puis un pſeaume & trois *Alleluia*, un autre pſeaume, une hymne, un vèrſet, deux autres pſeaumes, une autre hymne, un vèrſet, la ſupplication, le *Pater* & la benédiction, on finit par l'antienne *Salve Regina*, *&c.* le vèrſet & l'oraiſon. Voyez la vie du Cardinal Ximenez, écrite en Eſpagnol par Eugêne de Robles, Curé de Saint Marc, & Chapelin de la Chapelle des Mozarabes de l'Égliſe de Tolede. Voyez auſſi le Cardinal Bona.

Il n'y a prèſque point d'Égliſe dans l'occident, en France, en Allemagne, en Flandre, en Eſpagne qui n'ait quelque choſe de particulier dans ſon *Bréviaire*, mais ces différences ſont légères. A Beſançon on ne dit point aux ſecondes Vêpres des fêtes ſolennelles de chapitre, ni d'hymne, au lieu de chapitre on dit un *Alleluia* avec un vèrſet, & au lieu d'hymne on chante une proſe. Les jours de grandes fêtes on dit deux fois le cantique *Magnificat*, en mêlant aux vèrſets differentes antiennes. A Tolède devant Matines on dit à genoux l'antienne *Ave Regina cœlorum* avec l'oraiſon. On dit auſſi quelquefois les pſeaumes graduels, & l'office de la ſainte Vierge. Voyez le *Bréviaire* de l'Égliſe de Beſançon, & ceux des autres Égliſes particulières.

Le *Bréviaire* des Grècs eſt le même à peu de choſe près dans toutes les Egliſes & dans tous les monaſtères qui ſuivent le rit Grèc. Les Grècs diviſent le pſeautier en vingt parties, καθίσματα; ce ſont comme des répons, des pauſes ou ſtations; quelque nombre de pſeaumes que contiennent ces pauſes, on les ſoudiviſe en trois parties, même la dix-ſeptiéme qui ne contient que le pſeaume 118. le vèrſet *Gloria Patri* ſert à marquer ces trois parties. Le *Bréviaire* ſe diviſe en deux parties, l'une contient les prières qu'on dit la nuit, qu'ils appellent μεσονύκτιον, l'autre les prières du jour, qui ſont Matines, Laudes, Prime, Tièrce, Sexte, None, Vêpres & Complies. Le Μεσονύκτιον, ou office de la nuit, commence par une prière à Dieu, après on dit le *Triſagion*, ou *Sanctus Deus*, *&c.* trois fois *Gloria Patri*, une prière à la ſainte Trinité, douze fois *Kyrie eleiſon*, *Gloria Patri*, une autre prière qui répond au pſeaume *Venite exultemus*, dont elle renferme le ſens, & prèſque les paroles. Ce commencement eſt commun à toutes les heures. Ce qui ſuit eſt le propre de l'office de la nuit; ſavoir, le pſeaume 50e *Miſerere*, & le 118e *Beati immaculati*, le Symbole de Nicée, le *Triſagion*, des tropaires, τροπάρια, (ce ſont des cantiques que l'on chante comme nos antiennes) quarante fois *Kyrie eleiſon*. Tout cela fait la premiere partie du μεσονύκτιον, *meſonvction*, & la ſeconde on dit *Venite adoremus*, comme à la prémière, puis le pſeaume 120e *Levavi oculos*, & le 133e *Ecce nunc*, le *Triſagion*, des *tropaires* pour les defunts, douze fois *Kyrie eleiſon*, une oraiſon pour les morts, des prières pour les vivans; enſuite l'Archimandrite, ou celui qui préſide au chœur, donne l'abſolution. Le ſamedi les pſeaumes ſont differens. Le Dimanche tout le nocturne, ou office de la nuit, eſt différent. Après les prières du commencement qui ſe diſent à l'ordinaire, on récite le pſeaume 50e. *Miſerere*, puis un odaire de la ſainte Trinité (l'Odaire, *Odarium*, eſt une éſpèce d'hymne qui contient neuf odes,) le Triſagium, les Tropaires, des Litanies ou prières; enſuite l'on donne l'abſolution, & l'on finit par des prières pour les vivans, où l'on demande ce qui leur eſt néceſſaire. A Matines, après les prières ordinaires du commencement, on dit deux pſeaumes, le Triſagion, des Tropaires, une Litanie appellée *Litania Sacerdotis*, une antienne qui change ſelon les tems, enſuite ſix pſeaumes, puis la grande *litanie*, une antienne qui eſt différente des tropaires ſelon les tems, la partie du pſeautier marquée pour ce jour-là, le pſeaume 50e *Miſerere*, quelques Odaires, le cantique *Magnificat*, aux vèrſets duquel on mêle un vèrſet à l'honneur de la ſainte Vièrge. Aux fêtes ſolennelles au lieu du cantique *Magnificat*, on dit quelques autres prières & aux autres fêtes on dit l'ode neuviéme, qui eſt toûjours ſur la ſainte Vièrge. Les Grècs diſent toujours Laudes immédiatement après Matines, ſans réciter auparavant les prières ordinaires du commencement des heures. Ainſi d'abort on dit le vèrſet *Omnis ſpiritus laudet Dominum*, puis trois pſeumes, en mêlant aux vèrſets du dèrnier differens, *ſtic eres*, Στιχηρά (ce ſont des vèrſets compoſez par ceux qui ont fait les hymnes des Grècs,) enſuites le *Gloria in excelſis*, avec des oraiſons, des litanies, ou *Kyrie eleiſon*, des *ſtuberes* & des vèrſets, le vèrſet *Gloria Patri*, un *ſtubère*, στιχηρὸν, le vèrſet *Bonum eſt confiteri Domino*, le Triſagion, un tropaire, des litanies, & les prières de la fin ou le dimiſſoire, *demiſſorium*, ἀπολυτίκιον ou ἐξαποστειλάριον. A Prime après les prières ordinaires on dit trois pſeaumes, des tropaires ſelon le tems & les fêtes, quelques prières qui ne changent jamais, le *triſagion*, un *contacion*, κοντάκιον, (c'eſt une eſpèce d'hymne plus courte & plus ſimple que les autres) puis quarante fois *Kyrie eleiſon*, des oraiſons & le dimiſſoire. Tièrce, Sexte & None ſe diſent de même, il n'y a de difference que dans les pſeaumes. Après chacune des petites heures les Grècs en récitent une qui leur eſt particulière, & qu'ils appellent μεσώριον, pour faire entendre qu'on la récite entre les autres heures. Ces *Meſorés*, μεσώρια, commencent par le *Triſagium*, puis on récite trois pſeaumes, on repête le Triſagion, on dit des Tropaires, trente fois *Kyrie eleiſon*, des oraiſons & le dimiſſoire, les pſeaumes & les oraiſons changent à chaque *méſore*. A Vêpres après les prières ordinaires on dit le pſeaume 103e, puis une grande *litanie*, quatre pſeaumes, en mêlant des ſticheres aux vèrſets des deux dèrniers, enſuite des vèrſets, des prophêties, une litanie, des oraiſons, le pſeaume 122e avec des ſtichères, le cantique *Nunc dimittis*, le Triſagion, un Tropaire, une litanie & le dimiſſoire. Les Samedis, & aux premières Vêpres des fêtes ſolennelles au lieu du pſeaume 125e on dit pluſieurs vèrſets. Les Grècs appellent Complies ἀπόδειπνον, ce qui veut dire après le repas, ou l'après ſouper. Il y trois ſortes de Complies, les petites, les moyennes & les grandes, qui ſe diſent en Carême, & les autres le reſte de l'année. Aux petites Complies, après les prières ordinaires on dit trois pſeaumes, puis le *Gloria in excelſis* avec des oraiſons, une Odaire, le Triſagion, des Tropaires, quarante fois *Kyrie eleiſon*, trois oraiſons, dont la ſeconde s'adreſſe à la ſainte Vièrge, le dimiſſoire, l'abſolution, & des prières pour les vivans & pour les morts. Aux Complies moyennes après les prières du commencement on dit le pſeaume *Qui habitas*, *&c.* puis le cantique d'Iſaïe *Nobiſcum Deus*, *&c.* des Tropaires, le ſymbole de Nicée, des invocations à la ſainte Vièrge, aux Anges & aux Saints, le triſagion, des tropaires, quarante fois *Kyrie eleiſon*, une oraiſon, trois fois *Venite adoremus*, trois pſeaumes, le *Gloria in excelſis*, & le reſte comme aux petites Complies. Les grandes Complies ont trois parties, dans la prémière, après les prières du commencement, on récite quatre pſeaumes, puis le cantique d'Iſaïe *Nobiſcum Deus*, *&c.* des Tropaires, le Symbole de Nicée, des invocations à la Sainte Vièrge, aux Anges & aux Saints, le Triſagion, des Tropaires, quarante fois *Kyrie eleiſon*, & une oraiſon. La ſeconde partie commence par le vèrſet *Venite adoremus*, qu'on dit trois fois, après on récite deux pſeaumes, & l'oraiſon du Roi Manaſſès, le Triſagion, des Tropaires, le *Kyrie eleiſon* & l'oraiſon. La troiſiéme partie commence comme la ſeconde, puis on dit deux pſeaumes, la doxologie ou le *Gloria in excelſis*; le reſte comme aux petites Complies. Il faut remarquer qu'il y a quelquefois à cèrtaines fêtes & en cèrtains tems, de petits changemens qui ne font rien à la forme générale du *Bréviaire* que nous avons expliquée; par exemple, dans le tems paſcal l'office eſt beaucoup plus court, & durant le Carême beaucoup plus long que dans un autre tems. Voyez le P. Goar, Codinus, le P. Morin, M. Habert Evêque de Vabres, le Cardinal Bona, Du Cange, le Typique des Grècs, le ſecond tome du mois de Juin des *Acta Sanctorum*, par les Jéſuites, où l'on trouve un traité de l'ordre & de l'œconomie de l'office des Grècs.

abrégée qu'en fort peu de ſyllabes on exprime toute une période. Les feüillets en ſont attachez par un filet, & on enferme ces petits livres dans un ſac de cuir.

Breviaire, chez les Anciens ſignifioit ſeulement le lieu où on gardoit les brefs, ou ce qui étoit écrit en abrégé : d'où vient qu'on a appellé *Bréviaire* l'Abregé de l'Office divin. Quelques-uns croyent que ce livre ne contenoit autrefois que les Rubriques, & qu'on l'a étendu depuis à tout l'Office.

Breviaire, ſe dit auſſi du livre qui contient cet Office, & tous les changemens qui s'y doivent faire ſuivant les divers jours & Fêtes de l'année. Le mot de *Bréviaire* eſt employé pour ſignifier un livre d'Egliſe dans la lettre de l'Archevêque de Lyon à Robert, Evêque de Langres, au ſujet de l'Abbé Robert retiré à Molême en 1099. C'eſt peut-être la première fois qu'il ſe trouve en ce ſens.

Breviaire, ſelon Chauvet & le P. Papebrock, *Acta SS. Jun. T. II. p. 498.* s'eſt dit auſſi quelquefois pour Miſſel.

Breviateur, ſ. m. Nom d'Office. *Breviator.* Les *Bréviateurs* étoient dans l'Empire de Conſtantinople les Sécrétaires des Brefs, ou les Ecrivains des Brefs, *Scriptores brevium.* On dit qu'on appelle encore *Bréviateurs* ceux qui écrivent & dictent à Rome les Reſcripts & les Brefs du Pape. Voyez le Dictionnaire de Droit de Calvin.

BREUIL, en tèrme d'Eaux & Forêts, ſe dit d'un bois taillis ou buiſſon fèrmé de murs ou de hayes, auquel les bêtes ont accoûtumé de ſe retirer. *Luſtrum.* Dans la Coutume d'Anjou eſt réputé *breuil* de forêt un grand bois marmenteau, ou taillis ou buiſſon, où les groſſes bêtes ſe peuvent retirer.

Le mot de *breuil*, pour dire bois, forêt, eſt fort commun en Poitou. Il vient apparemment de *brolium*, qui ſe trouve en ce ſens-là dans les Capitulaires de Charlemagne & de Charles le Chauve, & dans l'Hiſtoire de Luitprand. L'un des quartiers de la Place de Veniſe s'appelle *broglio*, parce qu'il y avoit autrefois un bois en cet endroit-là. Voyez le Dictionnaire Etymologique de Menage.

Ce mot vient de *brolium*, ou *brilium*, ou *brolium*, ou *brogilum*, ſelon Luitprand. On a dit auſſi *breil*, *broillot*, *bruillet*, & *bruillot*, des petits bois ou broſſailles qu'on avoit accoûtumé de bruler afin de les defricher.

Breuils. Tèrmes de Marine. Ce ſont des cordes qui ſèrvent à trouſſer ou à bourcer les voiles, qu'on appelle autrement *cargues-fond.* Pomey dit qu'on les appelle auſſi *breuils*, *martinets*, *garcettes.* On dit auſſi, *breuiller* les voiles, ou les *brouiller*; pour dire, les *carguer*, ou les *trouſſer.*

BREUILLES, ſ. f. & pl. Entrailles, boyaux, inteſtin d'un Poiſſon. *Viſcera*, *inteſtina.* Auparavant que de caquer le hareng, on lui arrache les *breuilles* ou entrailles.

BREUVAGE ou **BRUVAGE**, ſ. m. Liqueur qui ſèrt de boiſſon. *Potio.* Le condrieux eſt un excellent *breuvage.* Le nectar eſt le *breuvage* des Dieux. Ablanc.

Ce mot a été dit pour *bevrage*, qui ſe trouve dans les anciens Livres, qui vient de *biberagium*, qui ſignifioit *vin du marché*, qui a été fait de *bibere*, comme *abbreuver* de *adbibere.* Menage. M. Huet croit que ce mot vient de *brou*, *broue*, & *brouet*; & que ces dèrniers viennent de *brasa*, ancien mot Gaulois, qui ſignifie de la *boüe*, qu'on a tranſporté à toute ſorte de liqueur épaiſſe.

Breuvage, ſe dit auſſi des potions médecinales qu'on donne tant aux hommes qu'aux animaux. On lui a fait un *breuvage* compoſé de caſſe & de ſené.

On appelle auſſi *breuvage*, le mélange égal de vin & d'eau que l'on fait ſur mèr pour la boiſſon de l'equipage.

Les anciens parlent de cèrtains *breuvages* préparez pour donner de l'amour ou de la haine. On ne convient pas de leur effet. Les *breuvages* de haine (*μίσητρα*) étoient compoſez du ſuc de l'hèrbe appellée *Promethea*, & du fiel de quatre animaux. Circé changea les compagnons d'Ulyſſe en Pourceaux par un *breuvage* magique. Dac.

B R I.

BRIANÇON, ſ. m. Ville de France dans le Dauphiné. *Briançon* eſt fort ancien. L'Itinéraire d'Antonin le nomme *Brigantion*, auſſi-bien qu'Æthicus, Ptolomée Βριγάντιον; mais de nouveaux Critiques ſoupçonnent qu'il faut lire Βριγάντιον. Julien dans ſon Epitre aux Athéniens l'appelle *Brigantia.* Dans Ammien Marcellin on trouve *Virgantia* au lieu de *Vrigantia*, qui eſt la même choſe que *Brigantia.* La manne de *Briançon* eſt une gomme blanche fort douce & ſucrée qui decoule des frênes.

BRIANÇONNOIS, oiſe, ſ. m. & f. Qui eſt de Briançon. *Brigantionenſis.*

Briançonnois, ſ. m. Petit Pays de Dauphiné, dont Briançon eſt la capitale, qui lui a donné ſon nom. *Brigantionenſis ager.* Quelques Dauphins de Viennois ont pris le nom de Princes du *Briançonnois.*

BRIARE, ſ. m. *Brivodurus*, *Brivodurum*, *Breviodurus*, *Bridoborum.* Petite ville de France dans le Gâtinois, qui n'eſt connuë que par ſon Canal, appellé le Canal de *Briare*, fait ſous Louïs XIII. pour paſſer les bateaux de la Loire dans la Seine par le moyen du Loing.

BRIBE, ſ. f. Morceau de pain ou de viande qui reſte d'un repas; tout ce qu'on deſſert de quelque table. *Fruſtrum.* Vaug. Rem. Il y avoit toûjours quelques *bribes* dans la beſace de Diogène. Ablanc.

On le dit auſſi d'un gros quartier de pain. Ce berger ne veut point ſortir qu'il n'ait ſa *bribe* de pain dans ſa Pannetière.

Bribe, ſe dit figurément de quelques morceaux qu'on attrape de quelque choſe. Ce neveu n'a pas eu toute la ſucceſſion de ſon oncle, mais il en a eu de bonnes *bribes.* On dit encore des *bribes* de Latin; pour dire des paſſages & des phraſes de Latin que l'on prend çà & là. On dit auſſi, Mettons nos *bribes* enſemble, pour dire, joignons enſemble nos morceaux, ou contribuons chacun de notre part à la dépenſe du dîner. Ils ſe régalent quelquefois entre eux, en mettant toutes leurs *bribes* enſemble. Ablanc. Tout cela ne ſe peut dire que dans le ſtile bas & familier.

On dit provèrbialement en ce ſens, qu'il n'y a tel feſtin que de gueux quand toutes leurs *bribes* ſont ramaſſées.

BRICE, ſ. m. Nom d'homme. *Brictio*, *Brictius.* S. *Brice* étoit de la ville de Tours. Bail. Et vécut au IV^e & V^e ſiècle.

BRICHET. Voyez **Brachet.**

BRICIEN, ſ. m. L'Ordre des Briciens. *Bricianorum Ordo.* Ordre Militaire établi par ſainte Brigide, Reine de Suéde, l'an 1366. ſous le Pontificat d'Urbain V. qui l'approuva, & lui donna la régle de S. Auguſtin. Leurs Armes étoient une Croix d'azur ſemblable à celle de Malte, ſous laquelle étoit une langue de feu, ſymbole de l'ardeur de la foi & de la charité envers le prochain. Leurs devoirs étoient de combattre contre les hérétiques, la ſépulture des morts, l'aſſiſtance des veuves, des orphelins & des hôpitaux. La ſainte Inſtitutrice le dotta de riches Commanderies. Voyez Ant. Boiſſias des hèrmites de S. Auguſtin; Marc Ant. Viano Polonois, Deſcription de Pologne, Juſtiniani, *Hiſt. de tutti gl'Ord. Mil. T. II. C. 59. p. 685.* outre ceux qui parlent en général de tous les ordres Militaires.

BRICOLE, ſ. f. Réflexion d'un corps ſolide qui ſe fait à la rencontre de quelque autre corps dur. *Obliqua corporis alicujus ſolidi in aliud corpus durum impactio.* On le dit des balles dans un jeu de paume, des billes en un billard, & des boulets de canon qui buttent obliquement, comme il arrive dans les batteries qu'on appelle *en écharpe.*

Ce mot vient de l'Eſpagnol *brincar*, qui ſignifie *faire des cabrioles*, *ſauter.*

Bricole, a ſignifié chez les Anciens une machine à jetter des pièrres. Du Cange. C'étoit une éſpéce de fronde faite de cuir. *Funda coriacea.*

Bricole, ſe dit encore des piéces de cuir attachées enſemble qui ſèrvent aux Porteurs à porter des chaiſes, & auſſi de celles qui compoſent le harnois des chevaux de caroſſe.

Bricole, ſignifie auſſi une tromperie qu'on fait à quelqu'un, quand on agit avec lui par des voyes obliques & indirectes. *Fruſtratio*, *deluſio.* Je m'attendois à recevoir de cet homme le ſecours qu'il m'avoit promis; mais je vois bien qu'il m'a donné une *bricole.* Ce valet eſt un grand menteur, il me donne toûjours quelque *bricole.*

Il ſe dit des détours & des voyes ſecrétes que l'on prend pour faire quelque choſe en cachette.

Petit écrit donné ſous le manteau,
Qu'on ſe dérobe, & qui vient par bricole,
Où bien moulé chez Pierre Du Marteau,
Fut-il mauvais, nous paroît toûjours beau,
Et pour l'avoir on ne plaint la piſtole. P. D.

On ne voit point ici ces tours & ces bricoles,
Qui du ſort impoſteur déterminent les coups;
Ni la dupe expoſée à la guenle des loups,
Plaindre l'affreux revers de ſes eſpoirs frivoles.
L'Ab. Genest.

Bricole, en tèrme de Chaſſe, c'eſt un filet de petites cordes, & qui eſt en forme de bourſes pour prendre les grandes bêtes. Salnove, qui écrit *bricolles.* Une Ordonnance d'Henry IV. du mois de Juin 1601. défend dans l'Article IX. à toutes pèrſonnes indifféremment de faire ouvrer, & expoſer en vente, avoir chez eux aides de tiraſſes, tonnelles, traîneaux, *bricoles* de corde & de fil d'archal, &c. Et une Ordonnance du Roi du mois d'Août 1669. porte, Art. XII. Tous tendeurs de lacs, tiraſſes, tonnelles, traineaux, *bricoles* de corde & de fil d'archal, piéces & pans de rèts, colliers, halliers de fil ou de ſoye, ſeront condamnez au foüet pour la première fois, & en 30. liv. d'amende, &c.

On appelle auſſi *bricole*, ce dont on ſe ſèrt pour empêcher les chiens d'aller trop vîte devant les autres.

BRICOLER, v. act. Pouſſer une balle, une bille, un boulèt obliquement, pour le faire aller en un cèrtain endroit par réfléxion. *Pilam obliquè in parietem impingere.*

On dit auſſi au figuré de ceux qui ne vont point droit dans les affaires, qu'ils ne font que fuir & *bricoler*; c'eſt-à-dire, amuſer & tromper. Il eſt bas en ce ſens.

Bricoler, ſe dit auſſi, mais dans le ſtile bas, de ceux qui mangent trop chaud. Il ſignifie, Faire aller le morceau de côté & d'autre dans ſa bouche avant que de l'avaler, afin de n'en être point brûlé. Ma foi j'ai été obligé de *bricoler*.

BRIDE. Aſſortiſſement de bande de cuir & de piéces de fèr, propre à tenir la tête d'un cheval ſujette & obéïſſante. *Frenum, habena.* La *bride* eſt compoſée de deux rênes, d'une têtière & d'un mords. On dit en tèrme de Manége, tenir, tendre, lâcher, donner la *bride*, & plus élégamment, tenir, tendre, donner, lâcher la main.

Ménage dérive ce mot du Latin *brida*, qui a été fait du Grèc, *ῥύω*, qui ſignifie *traho, je tire*. Il eſt bien plus naturel de le dériver avec Lequez de la langue Saxonne & de celle des Francs, où l'on trouve les mots *bridel*, *brydel*, dans le même ſens. Le Père Pezron dérive le Grèc Βρυτὴρ, & le François *bride*, qui ſignifient la même choſe, du Celtique *brid*.

Boire la *bride* ou le mords, ſe dit quand le *mords* remonte trop haut, & ſe déplace de deſſus les barres où ſe fait l'appui. Se tenir à la *bride*, c'eſt s'y attacher comme on fait aux crins. La main de la *bride*, c'eſt la main gauche du Cavalier. On appelle *coup de bride*, l'eſpece de châtiment que le Cavalier donne à ſon cheval en ſecoüant une rêne, lorſque le cheval ne veut point tourner. On dit auſſi *bride* de mulet.

On dit, courir à *bride* abatuë, ou à *bride* avalée, ou à toute *bride*; pour dire, courir de toute la viteſſe du cheval. *Effuſiſſimis habenis accurrere.* Ablanc. Il gagna la ville, où il ſe retira à toute *bride*. On dit auſſi, Pouſſer un cheval à toute *bride*. Vaug. Voyez ſur les operations de la *bride* au Manége, la méthode de dreſſer les chevaux, par le Comte de Newcaſtle, p. 182. & ſuiv. de la Traduction Françoiſe, & p. 190. & ſuiv. p. 322. & ſuiv. p. 378. & ſuiv.

Bride à abrever. Vous pouvez mettre au Poulain pour quelques jours la *bride* à abrever, ſans rênes, après quoi vous lui mettrez le mords. Newc. Il n'y a rien de ſi utile à la ſanté des chevaux que de les tenir avec la *bride* à abrever trois ou quatre heures avant que de les monter, & autant de tems après juſqu'à ce qu'ils ſoient bien refroidis. Id.

Bride, ſe dit figurément de tout ce qui arrête ou qui borne la puiſſance de quelqu'un, qui le retient dans ſon devoir. *Frenum.* Les Ephores de Sparte étoient établis pour tenir en *bride* la puiſſance Royale. Les loix tiennent en *bride* les Peuples. Il faut tenir la *bride* haute aux jeunes gens qui ſont trop fougueux. Notre eſprit aſſez ſouvent n'a pas moins beſoin de *bride* que d'éperon. Boil. On dit auſſi, qu'un homme a lâché la *bride* à ſes paſſions, à ſes appetits ſenſuels, lorſqu'il vit dans le déréglement. Il faut uſer de toutes choſes avec modération, & ne lâcher jamais la *bride* à nos ſens, quelques innocens qu'en ſoient les objets. Nicol. On dit auſſi qu'un homme a lâché la *bride* à ſon imagination, quand il a eu des penſées extraordinaires, exceſſives, fauſſes & outrées. On dit auſſi, qu'une Citadelle, une Place forte, tient en *bride* toute une Ville, toute une Province; pour dire, qu'elle la tient dans la ſujétion, dans l'obéïſſance.

Bride, ſe dit auſſi de ce qui ſèrre, qui arrête & qui attache une choſe à une autre. *Retinaculum.* Il faut refaire des *brides* à cette dentelle. Les boutonnières ont beſoin de *brides* pour les arrêter. Une femme ſe fait une *bride* pour tenir ſon bonnet quand elle ſe coëffe. On met des *brides* aux béguins des enfans pour les attacher.

On appelle provèrbialement des *brides à veaux*, les raiſons qui pèrſuadent les ſots, & dont ſe moquent les gens éclairez.

> *Huit cens petits livres nouveaux*
> *Qu'on appelle* brides à veaux. Masc.

On dit auſſi, qu'il faut aller *bride* en main en quelque affaire; pour dire, qu'il faut agir lentement & après une mure délibération. On dit auſſi, mettre la *bride* ſur le cou à quelqu'un, lorſqu'il eſt incorrigible, & qu'on l'abandonne à ſon ſens réprouvé. On dit auſſi qu'on a hoché la *bride* à quelqu'un; pour dire, qu'on a ſondé ſes intentions, pour ſçavoir s'il voudroit faire quelque choſe qu'on ne lui a pas demandé ouvèrtement.

BRIDER, v. act. Mettre la bride à un cheval ou à une autre bête de voiture. *Frenare.*

En tèrme de Marine on dit, *brider* l'ancre; pour dire, Empêcher qu'elle n'enfonce dans le ſable: ce qui ſe fait en mettant quelques planches à ſes pattes.

On dit auſſi, *brider* un oiſon, *brider* la bécaſſe.

On dit en Fauconnerie, *brider* les ſèrres d'un oiſeau, quand on en lie une de chaque main: ce qui l'empêche de charrier, ou d'emporter ſa proie.

Brider, ſignifie figurément, tenir en ſujétion. *Frenare, frenos imponere.* Cette fortereſſe *bride* toute la Province. Les Peuples ſont *bridez* par les loix, par l'autorité des Magiſtrats. *Brider* le cours impetueux de l'ambition & de la fortune. *Brider* les paſſions. Theoph. Ils ſont *bridez* par mèr, ils ne peuvent plus ſortir.

> *La raiſon trop farouche au milieu des plaiſirs,*
> *D'un remords importun vient* brider *nos deſirs.* Boil.

On le dit auſſi des conventions particulières. Cet homme eſt bien *bridé* par cette tranſaction, il ne peut plus faire de chicane.

Brider, ſignifie auſſi, étreindre, ſèrrer, cacher. *Stringere, aſtringere.* Ce juſte-au-corps eſt mal taillé, il vous *bride* trop ſur les épaules. Il s'eſt *bridé* le nez de ſon manteau pour n'être point apperçu.

Brider le nez, ſe dit auſſi pour donner un coup de foüet ou de vèrge ou baguette par le nez. Il lui a *bridé* le nez d'un coup du foüet qu'il avoit en main. Quand on marche dans un bois épais les petites branches que l'on fait plier, vont *brider* le nez de ceux qui ſuivent de trop près. On dit même de tous ceux à qui on jette quelque choſe au viſage, qu'on leur en a *bridé* le nez.

Brider, eſt auſſi un tèrme d'Académiſte, qui ſe dit en parlant de la courſe de la bague. *Impingere.* C'eſt toucher la potence avec ſa lance, paſſer par deſſous la potence, ou fraper le canon de la potence. Cet homme eſt bien mal-adroit, il *bride* toujours la potence.

Bridé, ée, part. & adj. *Frenatus, frenis aſtrictus.*

On dit provèrbialement, qu'une affaire eſt ſellée & *bridée*; pour dire, qu'elle eſt achevée, qu'elle eſt concluë, par une méchante alluſion de la ſelle du cheval, au ſceau des arrêts qui tèrminent les affaires. On dit auſſi, que la bécaſſe eſt *bridée*, quand on a engagé quelqu'un en une méchante affaire, ou quand on l'a trompé. On appelle auſſi, un oiſon *bridé*, un ſot, un homme qui n'a point vû le monde. On appelle un Juge *bridé*, lorſqu'il eſt fort ignorant, & qu'il ne juge qu'au hazard.

BRIDOIR, ſ. m. Prononcez *bridoi*. C'eſt un morceau de linge, large d'environ trois doigts, que les Dames mettent à leur bonnet quand elles ſe coëffent. Il ſèrt à bander le menton, & c'eſt pour cela qu'on l'appelle auſſi *mentonniere*.

BRIDON, ſ. m. Tèrme de Manége. C'eſt un filet à l'Angloiſe, qui a une embouchure fort menuë, & qui n'a aucunes branches. Les chevaux Anglois ſe ménent avec des *bridons*, & n'ont des brides qu'à l'armée. Il n'y a point de cheval, ni ſûr, ni utile, ni qui puiſſe aller avec un *bridon*, s'il n'eſt prémièrement monté avec le mords. Newc.

Bridon, eſt auſſi un tèrme de quelques Religieuſes. Il ſignifie un morceau de linge large d'environ deux doigts, qui eſt couſu & attaché au voile. Ce *bridon* fait voir que les Religieuſes doivent ſe priver de tous les plaiſirs du monde.

BRIE, ſ. f. Pays de France entre la Champagne particulière, le Senonois, le Gâtinois, le Hurepoix, le Pariſis & le Soiſſonnois, en Latin *Bria*, *Braya*, ou *Braia*. Quelques-uns dérivent ce mot d'une ancienne Forêt appellée par Aimoin, *Brigenſis ſaltus*, & dont il reſte encore pluſieurs parties. D'autres diſent qu'il vient du mot François *Abri*, qui ſignifie lieu couvèrt, où il y a de l'ombre, & ils prétendent que ce Pays fut ainſi nommé, parce qu'il eſt tout planté d'arbres fruitiers, qui font partout des ombrages ou des abris. La *Brie* a eu autrefois ſes Comtes. Cette Province ſe diviſa en *Brie* ſupérieure ou haute *Brie*, dont Meaux eſt la capitale; & *Brie* inférieure ou baſſe *Brie*, qui a Provins pour capitale; & *Brie Pouilleuſe*, dont le lieu principal eſt Château-Thierry. La plus grande partie de la *Brie* eſt annexée au Gouvèrnement de Champagne; le reſte qui l'eſt au Gouvèrnement de l'Iſle de France, s'appelle à cauſe de cela *Brie* Françoiſe.

BRIEF, ieve, adj. Vieux mot, qui n'eſt demeuré en uſage que dans le Palais. *Brevis.* Un ajournement pèrſonnel ſe donne à trois *briefs* jours. Le Roi dans les Lettres qu'il adreſſe aux Juges, leur commande de faire aux Parties bonne & *briéve* juſtice.

BRIEU, ſ. m. Nom propre d'homme. *Briocus, Briomaglus, Briomaclus,*

Digitized by Google

maclet ou *Uriomaclus S. Brieu*, que quelques-uns font originaire de la Grande-Bretagne, vivoit au VII^{e} ſiecle. Chaſſé, dit-on, par les Saxons, il ſe réfugia ſur les côtes de l'Armorique.

S. Brieu, ſ. m. Ville épiſcopale de Bretagne en France, qui a pris le nom de S. Brieu ſon Patron, & en quelque ſorte ſon Fondateur; car ce Saint étant mort dans un Monaſtère qu'il avoit bâti en cet endroit entre Lexobie & Aleth, la réputation de ſa ſainteté & l'eclat de ſes miracles y attirèrent tant de monde, qu'il s'y forma bientôt une ville. *Briocum*, *Fanum S. Brioci*, *Briocopolis*. Voyez Baillet au premier de Mai.

Ce mot vient du Latin *briocus*, dont d'abord retranchant l'*u*, comme en beaucoup d'autres, on a dit *briocs* ou *briox*, car *x* ou *cs*, ſont la même choſe. Enſuite on a dit *Brieux*, comme on écrit encore ſouvent, puis pour adoucir la prononciation, l'uſage a changé l'*x* en *s*, *Brieus*; enfin il a retranché l'*s*, & l'on dit *Brieu*. Ceci montre que *Briocus* eſt le véritable nom Latin, plûtôt que *Briomaclus* ou *Briomaclet*. D'Argentré, M. Fleury & le P. Lobineau écrivent toûjours *Brieuc*, comme font auſſi tous les anciens titres.

BRIEVEMENT, adv. D'une manière courte, ſuccintement. *Breviter*. Cet Auteur a écrit trop *briévement*, cela fait qu'il eſt obſcur.

BRIEVETÉ, ſ. f. Petite étenduë. *Brevitas*. La *briéveté* d'un diſcours. La *briéveté* de la vie. La *briéveté* d'un delai. Nos meilleurs Écrivains diſent toujours *briéveté*, à la réſerve de Meſſieurs de Port-Royal, qui écrivent la *bréveté* & l'inſtabilité de la vie. Ce diſcours n'a point cette *bréveté* vive & animée, ſi néceſſaire. Je ne ſuis pas de leur avis: mais à cauſe de leur autorité, je n'oſe dire que *bréveté* & *brévement* ſoit une faute. Ménage. M. l'Abbé Fleury imite les Écrivains de Port-Royal. La *bréveté* du Canon, dit-il, en parlant de la Liturgie Gallicane, *Hiſt. Eccleſiaſt. Liv. XXXVI. p.* 214. mais ce n'eſt pas l'uſage. La langue Françoiſe a trouvé le ſecret de joindre la *briéveté*, non ſeulement avec la clarté, mais encore avec la pureté & la politeſſe. Il n'y a peut-être rien qui ſoit moins à ſon goût que le ſtile Aſiatique: & rien ne lui eſt plus naturel qu'une *briéveté* raiſonnable. Ceux qui écrivent le mieux ont un ſtile également ſerré & poli. Ils joignent la pureté de Ceſar & la fermeté de Tacite. Leurs paroles tiennent quelque choſe de celles des oracles, ſans en avoir l'obſcurité ni l'embarras, elles en ont la *briéveté* & la force. Bou. Il y a une *briéveté* qui vient de la ſechereſſe de l'eſprit, & du peu d'étenduë du genie: on ne louë point celle-là. Il faut une *briéveté* qui vienne de la réflexion & du jugement. Val. La *briéveté* contribuë à l'obſcurité, ſelon le mot d'Horace: Je veux être cours, je deviens obſcur. Bouh. La *briéveté* eſt bien voiſine de l'obſcurité Dac. Il y a pourtant une *briéveté* louable, qui conſiſte à employer toutes les paroles qu'il faut, & à n'employer que celles qu'il faut, ou même à [illegible]vir quelquefois d'un mot qui en vaille pluſieurs autres. C'eſt la *briéveté* que Quintilien trouve ſi belle dans Saluſte; Mais comme remarque Quintilien au même endroit, dès qu'on imite mal ſes manières de penſer & de parler, on devient obſcur. Bouh. Si nous l'emportons ſur nos Ancêtres par le choix des mots, par la clarté & par la *briéveté* du diſcours, c'eſt une queſtion encore indéciſe. La Bruy. La *briéveté* eſt l'ame d'un conte, puiſque ſans cela il faut néceſſairement qu'il languiſſe. La Font.

Dans le grand Art on dit par manière de proverbe, l'œuvre ne veut point de *briéveté*, pour dire qu'on ne doit point donner le feu trop violent, qu'il ne faut rien précipiter, qu'il faut ſeulement aider la nature par un feu menagé à propos.

BRIEUX. Ce mot ſignifie ſur les Côtes de Bretagne, le congé ou paſſeport, la permiſſion de naviger que tous les vaiſſeaux doivent prendre des Gouvèrneurs ou des Juges de l'Amirauté pour ſortir d'un Port. *Facultas navigandi*, *Diploma navigandi poteſtatem faciens*. On dit parler aux Hébrieux, pour dire, Demander ce congé. C'eſt peut-être une mauvaiſe alluſion au mot Hébrieu que l'on diſoit autrefois pour Hébreu, que nous diſons aujourd'hui.

BRIFFABLE, adj. Qui eſt mangeable. *Edulis*, *eſculentus*. Ce fromage eſt *briffable*. S. Amand. Ce mot n'eſt d'uſage que dans le ſtile familier & comique.

BRIFFER, v. act. Manger goulument. *Vorare*, *avidè comedere*. Les écoliers ſçavent bien *briffer*.

Quelques-uns dérivent ce mot *à bis faucibus*, comme ſi on mangeoit avec deux bouches. Il eſt du ſtile bas.

BRIFFEUR, ſ. m. Grand mangeur, goulu. *Vorax*, *belluo*. Ce mot eſt burleſque.

BRIGADE. ſ. f. Diviſion d'une troupe de gens de guèrre. *Caterva*, *agmen*. Les *brigades* aujourd'hui ſont de deux ſortes. Une armée eſt diviſée ordinairement en *brigades* de Cavalerie, dont chacune eſt de dix ou douze eſcadrons; & d'Infanterie, dont chacune eſt de cinq ou ſix bataillons. L'autre ſorte de *brigade* eſt la troiſiéme partie d'une compagnie de Cavalerie de 50. Maîtres; la ſixiéme, ſi elle eſt de cent.

On dérive ce mot de *brigand* ou de *brigue*, ménée ſecrète. Du Cange le dérive de *brigands*, qui étoient une eſpèce de ſoldats. Voyez Brigand. Ainſi *latro* en Latin ne ſignifioit d'abord qu'un ſoldat. Chorier, *hiſt. de Dauph. p.* 93. prétend que *brigade* eſt un mot emprunté de la langue des Celtes, dans laquelle *brig*, ou *briga*, ſignifioit non ſeulement une ville, mais encore une aſſemblée, une troupe d'hommes. On trouve dans la Latinité *brigata* à peu près dans le même ſens que *brigade*. Dans les Statuts de la ville de Nanci pour la courſe de bague, *Acta Sanct. Maii, T. I. p.* 396. *E.* il eſt pris pour la compagnie ou *brigade* que chaque quartier de la ville envoyoit à cette courſe.

Brigade. Ce mot ſe dit auſſi quelquefois dans le ſtile badin & enjoué, & ſignifie pluſieurs perſonnes aſſemblées pour quelque honnête plaiſir. *Turba*, *cohors*.

> *Soit que ſur le bord de la Seine*
> *Notre* brigade *ſe proméne,*
> *Ou que nous demeurions chez nous,*
> *A toute heure on parle de vous.* Voit.

BRIGADIER, ſ. m. Officier qui commande une brigade de gens de guèrre. *Caterva*, *agminis ductor*. *Brigadier* d'armée, eſt celui qui commande une brigade de Cavalerie ou d'Infanterie dans l'armée. Cet Officier eſt conſidérable, & marche immédiatement après le Maréchal de Camp.

Brigadier d'une compagnie de Cavalerie, eſt celui qui commande une des brigades de la compagnie.

BRIGAND, ſ. m. Voleur de grands chemins, & à main armée. *Latro*, *graſſator*. Il eſt entre les mains du Prévôt de Maréchaux comme un *brigand*. Patru.

Brigand, ſe dit auſſi des ſoldats mal diſciplinez, qui ne font que piller & déſoler les Pays où ils font des courſes, & qui n'attendent point l'ennemi pour le combattre. Les armées des Arabes; des Tartares, ne ſont que des armées de *brigands*. Ce mot s'eſt dit originairement d'une compagnie de ſoldats que la ville de Paris arma & ſoudoya en l'an 1356. pendant la détention du Roi Jean, Priſonnier en Anglèterre. Ils furent ainſi nommez, parce qu'ils étoient armez de *brigandines*, armes fort uſitées alors. Or parce qu'ils firent beaucoup de voleries & brigandages, on a appellé de leur nom tous les voleurs de grand chemin. C'eſt ainſi qu'en Latin *latro*, qui ſignifioit *ſoldat*, ſignifia dans la ſuite un voleur, parce que les ſoldats voloient & pilloient. D'autres croyent que le mot *brigand* eſt venu de certains Peuples d'Allemagne appellez *brigantins* ou *brigans*, qui habitoient ſur les rives du lac de Conſtance, & voloient publiquement amis & ennemis. Menage croit que ce mot vient de *brigans*, Peuples d'Hibèrnie, qui ſous l'Empire Romain paſſèrent en Anglèterre & la ravagèrent, dont il eſt parlé dans Tacite. D'autres croyent que ce mot vient de *burgand*, inſigne Voleur, qui ravagea la Guyenne du tems du Pape Nicolas I. Faucher le dérive de *brig* ou *brug*, vieux mot Gaulois, qui ſignifie un Pont, à cauſe qu'on y détrouſſe facilement les paſſans. Lipſe le dérive du Latin *brigantes*, qui étoient des ſoldats à pied. Borel le dérive de *brugne*, qui étoit une armure ancienne faite de lames de fèr pointes, ſervant de cuiraſſe, dont les *brigands* étoient armez. Paſquier croit que *brigand* a été dit de brigade, qui ſignifie troupe, & que c'étoient des voleurs qui alloient en troupe. Le P. Daniel dans ſon Hiſt. de Barbarie, L. III. C. 4. croit que les Pirates de Barbarie ont été long-tems à n'avoir que des galères & des brigantins, & que c'eſt de là qu'eſt venu le nom de *brigand*.

BRIGANDEAU, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey, pour ſignifier un petit brigand. *Latrunculus*. Il n'eſt bon que dans le ſtile familier. On devroit pendre tous ces *brigandeaux*.

BRIGANDAGE, ſ. m. Volerie à main armée. *Latrocinium*, *graſſatio*. Les bandits d'Italie ne vivent que de *brigandage*.

Brigandage, ſe dit auſſi de toute autre ſorte de volerie qui ſe fait dans les villes; comme quand on exige des droits qui ne ſont pas dûs; quand on fait une injuſtice manifeſte dans le jugement d'un Procés; quand un Marchand trompe ou rançonne quelqu'un, en lui vendant trop chèr une marchandiſe dont il a beſoin. Il y a bien des gens qui vivent de *brigandages*. Je voudrois qu'on établit un nouveau tribunal, où les uſurpateurs des droits matrimoniaux fuſſent punis de leurs *brigandages*. Vill.

BRIGANDER, v. n. Voler ſur les grands chemins. *Latrocinari*, *graſſari*.

BRIGANDINE, ſ. f. Haubèrgeon ou cotte de maille, dont les ſoldats & voleurs ſe ſèrvoient autrefois. *Lorica*, *ferreus thorax*.

BRIGANTIN, ſ. m. Autrement *Armatomene*, eſt un Vaiſſeau de bas bord, qui va à voiles & à rames, & qui eſt ſans couvèrte. *Myoparo*. Il y a juſqu'à dix ou douze rames de chaque côté, &

n'a qu'un rameur à chaque rame. Les Corſaires ſ'en ſèrvent ordinairement pour aller en courſe, parce qu'il eſt leger, & que chaque matelot y eſt ſoldat. On l'a appellé dans la baſſe Latinité *brigentinus*.

BRIGIDE, ſ. f. Nom de femme. *Brigitta*. Ste *Brigide* eſt célébre. Les révélations de ſainte *Brigide*. On trouve auſſi Brigitte & Birgite dans quelques Ecrivains, parce qu'en Latin on dit *Birgita*, & *Brigitta*; mais quel que ſoit le vrai mot Latin, l'uſage en François eſt pour *Brigide*, comme en Italien *Brigida*. En quelques lieux on dit *Brite*, par corruption & par abbréviation.

Sainte Brigide, Ordre militaire inſtitué en Suéde par Sainte Brigide en 1366. *Brigitani Equites*, *Brigitanorum Equitum Ordo*. Sainte *Brigide* leur donna la Régle de S. Auguſtin, & des conſtitutions toutes ſemblables à celles de Malte. Ils étoient armez & faiſoient leur Profeſſion de la même manière que les Chevaliers de Malte. Ils portoient une Croix d'azur ſemblable à celle de Malte, au deſſous de laquelle pendoit une langue de feu, ſymbole d'une foi ardente & de la charité. Ils portoient ſur leur bannière d'un côté cette Croix, & de l'autre trois couronnes, qui ſont les Armes de Suéde. Voyez l'Abbé Juſtiniani, *Hiſt. di tutte gl'Ordini Milit.* C. 59. p. 685. *& ſuiv.* Hoffman appelle cet Ordre l'Ordre de S. Sauveur. *Ordo S. Salvatoris*.

BRIGITIN ou **BRIGITTIN**, INE, ſ. m. & f. Religieux ou Religieuſe de Sainte Brigide. *Monachus ſanctæ Brigittæ*. Ce mot n'eſt uſité que dans la converſation.

BRIGITTE, ſ. f. Voyez **BRIGIDE**.

BRIGNOLE, ſ. f. Eſpéce de Prune excellente qu'on ſèche, & qu'on envoye à Paris de la ville de Brignoles en Provence. *Brinolium*. On ôte la peau & le noyau, & après les avoir fait ſécher, on les met dans de petites caiſſes, qu'on envoye par toute l'Europe. Elles ont une chair aſſez ferme, & ſont de couleur un peu rouge tirant ſur le jaune, & d'un goût fort agréable. M. Ménage ſoutient qu'il faut dire *brugnole*, & qu'on le dit à Paris. La Quintinie le dit toûjours. Les *brugnoles* ont la chair coriace. La Quint. *P. III. C.* 14. La *brugnole* eſt de couleur violette tirant au noir. Id.

BRIGNON. Voyez Brognon.

BRIGUE, ſ. f. Deſir ambitieux pour obtenir quelque charge ou dignité, où l'on tâche de parvenir plus par adreſſe que par mérite. *Ambitus*, *ambitio*, *prenſatio*. Les *brigues* commencent à s'échauffer. Vaug. Les *brigues* qu'on faiſoit, n'éclatoient pas encore. La Roch. Les *brigues* des Eccleſiaſtiques ſont ſévèrement défenduës par les Canons.

Du Cange dérive ce mot de *briga*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité pour ſignifier *noiſe*, *querelle*, *conteſtation*, qui arrive ſouvent où il y a de la brigue: d'où on a fait auſſi le vieux mot de *bricon*, qui ſignifioit *querelleur* & *impudent*. Quelques-uns le dérivent de *precari*, parce qu'en effet la *brigue* ſe fait par des prières.

Brigue, ſe dit auſſi de la cabale qui eſt intéreſſée à ſoutenir plutôt un parti que l'autre dans une élection. La *brigue* d'un tel a prévalu ſur l'autre. Combien y a-t'il de prédicateurs qui ne doivent leur réputation qu'à la *brigue* & à la cabale? S. Evr.

> *Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,*
> *J'ai peu de voix pour moi: mais je les ai ſans* brigue. Corn.
>
> *N'allons point à l'honneur par de honteuſes* brigues. Boil.
>
> *Un Prélat par la* brigue *aux honneurs parvenu,*
> *Ne ſait plus qu'abuſer d'un ample revenu.* Id.

BRIGUER, v. act. Tâcher d'obtenir quelque choſe par brigue, par cabale. *Ambire*, *prenſare*. Quand on peut prouver qu'on a *brigué* les voix, les ſuffrages d'une compagnie, l'élection eſt nulle. A Rome dans les derniers tems on *briguoit* les charges aſſez ouvèrtement; on gagnoit les ſuffrages par des préſens, qui étoient plûtôt des corruptions que des libéralitez. On rapporte là-deſſus un mot célébre de Craſſus: *briguant* le Conſulat, & n'oſant flater ni careſſer le Peuple devant Scévola, avec lequel il marchoit dans les ruës de Rome, il le quitta bruſquement: Vous m'empêchez, lui dit-il, d'obtenir le Conſulat; car je n'oſe faire des ſottiſes en votre préſence.

> *Irai-je ſans amis*, briguant *une audience,*
> *D'un Magiſtrat glacé ſoutenir la préſence?* Boil.

On dit auſſi, *briguer* de la réputation.

Briguer, s'employe quelquefois en bonne part, & ſe dit ſimplement des ſouhaits, ou des voyes légitimes d'obtenir quelque choſe. Il *brigue* les bonnes graces de ſon Prince.

Brigué, ée, part. & adj. Cette charge eſt bien *briguée*, eſt bien enviée. *Ambitus*, *prenſatus*.

BRIGUEUR, ſ. m. Ce mot ne ſe dit guère ſeul. C'eſt celui qui brigue. *Ambitioſus*, *petitor ambitioſus*. C'eſt un *brigueur* à gage. Rien ne me choque ni m'afflige tant que ces *brigueurs* d'éloges. Balz.

BRILLANT, ANTE, adj. & ſ. Qui jette de la lumière, ou qui en reflèchit; qui paroît, qui éclate, qui eſt plein de choſes qui embelliſſent. *Fulgens*, *ſplendens*. En ce mot & dans les ſuivans, moüillez les deux *ll*. Le ſoleil & les aſtres ſont *brillans*. Les pièrreries vraies ou fauſſes, ſont *brillantes*, ont bien du brillant. Des yeux vifs & *brillans*. La tèrre eſt *brillante* de fleurs. L'Abbé Têtu dit d'un Pécheur endurci:

> *Aux* brillantes *clartez qui lui viennent des cieux,*
> *A toute heure il ferme les yeux.*

Brillant, en tèrme de Manége, eſt une épithéte qu'on donne au cheval, lorſqu'il a belle apparence, qu'il a l'encolure relevée, qu'il a un beau mouvement, & qu'il mâche ſon mords de bonne grace. *Egregius*, *eximius*.

On le dit auſſi au figuré en choſes ſpirituelles & morales, pour exprimer quelque choſe de diſtingué & d'extraordinaire, ou qui éclate aux yeux du monde. *Argutus*, *vividus*. Un eſprit *brillant*. Une imagination *brillante*. Je ne voudrois pas commencer mon diſcours par une penſée *brillante*; il faut aller par dégrez. Ch. de Mer. Un Héros tout *brillant* de gloire. *Splendidus*, *nobilis*, *illuſtris*. Une action *brillante*, une valeur *brillante*. C'eſt un parti ſage à la guèrre, que de ſe tenir quelquefois ſur la defenſive, mais ce n'eſt pas le plus *brillant*. Il n'y a jamais eu de retraite plus *brillante* que celle du Prince de Condé devant Arras. La vie la plus *brillante* d'un homme du monde aboutit à la mort. Abb. de la Trap.

> *Si ſon cœur quelquefois à la gloire ſenſible,*
> *Court du* brillant *honneur à la carrière pénible.* Vill.

L'Auteur de la Traduction de Bion & de Moſchus a employé ce mot dans un ſens aſſez ſingulier, quand il a dit:

> *Corydon a la voix plus nette & plus* brillante,
> *Philinte l'a plus douce, ainſi que plus touchante.*

Brillant, ſ. m. Eclat, vivacité, feu d'eſprit. *Lumen*, *fulgor*, *ſplendor*. On dit qu'il y a bien des *brillans* dans un Ouvrage, ou de faux *brillans*, quand il y a pluſieurs traits d'eſprit bien ou mal appliquez. Les hommes vivent dans une ſollicitude continuelle, courant avec empreſſement après les faux *brillans* d'une fortune imaginaire. Flech. Les Italiens courent après les *brillans* & ce qu'ils appellent *vivezza d'ingegno*. Bouh.

> *Laiſſons à l'Italie*
> *De tous les faux* brillans *l'éclatante folie.* Boil.

BRILLER, v. n. Jetter de la lumière, ou la réflèchir. *Fulgere*. La lune *brille* la nuit. Les criſtaux bien taillez *brillent* fort aux flambeaux.

Briller, ſe dit auſſi de ce qui a de l'éclat ou de vives couleurs. L'écarlate *brille* plus que le gris. Les fleurs *brillent* dans cette prairie. Cette femme a beaucoup *brillé* dans ce bal par ſa beauté, par ſa parure. La jeuneſſe en ſa fleur *brille* ſur ſon viſage. Boil.

Briller, ſe dit auſſi figurément en choſes ſpirituelles & morales. Cet homme *brille* dans les compagnies par ſon eſprit; il ſe fait diſtinguer, il paroît au deſſus des autres. La première ſcène de cette Tragédie eſt celle qui *brille* le plus. La libéralité eſt la vèrtu qui fait *briller* davantage. C'eſt à mon gré un plus grand defaut de *briller* trop, que de *briller* trop peu. Bouh. Il y a cèrtains défauts, qui étant bien mis en œuvre, *brillent* plus que la vèrtu même. Rochef. On voit des hommes qui *brillent* dans le mouvement & dans l'action, & que le repos obſcurcit & anéantit. P. Bourd. Ceux qui veulent toujours *briller*, & ſe faire admirer des autres, s'en font rarement aimer. Balzac a dit d'un Conquerant: La gloire qui lui en revient peſe pour le moins autant qu'elle *brille*.

> *Par tout de l'amitié* brillent *les avantages,*
> *On en trouve par tout d'éloquentes images.* Vill.

Briller, tèrme de Chaſſe, ſe dit des chiens qui quêtent dans une plaine. *Veſtigare*, *indagare*.

On appelle auſſi *briller*, chaſſer de nuit aux oiſeaux à la lumière.

BRIMBALE, ſ. f. Quelques-uns diſent *brinque-bale*, Tèrme de Mechanique & de Marine. C'eſt le bâton ou la barre qui fait joüer la pompe.

BRIMBALER, v. act. Branler en deçà & en delà. Il ſe dit prémièrement des cloches qu'on ſonne démeſurément, & juſqu'à l'importunité. *Æs campanum vehementius agere*. On le dit auſſi de ceux qui agitent leurs jambes, leurs bras & leur corps niaiſement,

ment, & avec indécence. Chaîne, étui, déf & pelotons lui *brinbalent* aux deux côtez. S. Amant.

Ce mot eſt bas, & vient du Bas-Breton *brinbalat*, qui ſignifie *ſonner*.

BRIMBORIONS, ſ. m. pl. Tèrme de mépris, qui ſèrt à exprimer des curioſitez légères ou de peu de valeur. *Frivola*. Il ſèrt auſſi de nom collectif, pour exprimer tous les petits meubles qui n'ont point de nom. Je ne vois que lait virginal, blancs-d'œufs, & autres *brimborions*. Mol.

Paſquier dérive ce mot de *breviarium*, dont on a fait *brebiarium*, pour lequel on a dit enſuite *brimborion*.

BRIMO, ſ. f. C'eſt un des noms de Proſèrpine, formé de βριμῶ, *j'épouvante*. Propèrce l'appelle ainſi, L. II. élég. 2 v. 11.

BRIN, ſ. m. Jet de bois. *Ramulus, ramuſculus*. Quand on coupe les taillis, on eſt obligé de laiſſer les *brins* les plus hauts & les plus droits, qui ſont les ſouches au nombre de ſeize par chaque arpent pour venir en haute futaye. Les meilleurs planchers ſe font de *brin*, c'eſt-à-dire, de troncs d'arbres qui ne ſont point ſciez, mais ſeulement équarris. En ce ſens on dit qu'une pique eſt faite d'un beau *brin* de bois. Le plus haut du buiſſon où ſe tient l'oiſeau s'appelle le *brin* en tèrme de Chaſſe. M. Huet dit que ce mot vient de *virga*, d'où on a fait *virge, vrige, vringe, bringe, bring*, & enfin *brin*.

On appelle en tèrme de Charpenterie, *Pan de bois à brin de fougère*, une diſpoſition de petits potelets aſſemblez diagonalement à tenons & à mortoiſes dans les intèrvalles de pluſieurs poteaux à plomb; & ce nom lui eſt donné à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec des branches de fougère dont le *brin* fait cet effet.

Brin, eſt auſſi un tèrme de Jardinier. Quand les Jardiniers parlent d'arbres fruitiers, ils diſent il faut choiſir un arbre d'un *beau-brin*; c'eſt-à-dire droit & aſſez gros.

Brin ſe dit auſſi des menus jèts des hèrbes, des joncs, des cheveux, & de tout ce que des racines pouſſent. *Coliculus ſurculus*. Il faut mettre deux ou trois *brins* de ciboullette dans cette ſalade. Il n'eſt reſté à ce convaleſcent que deux ou trois *brins* de cheveux. Les *brins* des vèrgettes ſont faits de petits joncs. Les treſſes de cheveux ſe font *brin à brin*. *Phylura*.

On appelle *brin* de plume, en tèrme de Plumacier, la petite pointe de la plume.

Brin d'estoc. Grand bâton qui ſèrt à ſauter les canaux en Flandre, en forme de petite pique fèrrée par les deux bouts. *Baculus ferro utrinque præfixus*.

Ce mot vient du Flamand *ſpringſtok*, qui veut dire la même choſe, compoſé de *ſtok*, *bâton*, & de *ſpringen*, *ſauter*. Ménage.

Brin, ſe dit auſſi de ce qui eſt menu & délié, & qui étant multiplié & tortillé, fait des cordons & des cordes. *Stamen*. Un *brin* de fil. Un *brin* de ſoye. Ce cordon de chapeau eſt fait de trois, de quatre *brins* tortillez enſemble. On dit auſſi, un *brin* de natte.

Brin, ſèrt quelquefois à faire une négation. Il n'y a pas céans un *brin* de fagot, un *brin* de paille. Il n'y a pas un *brin* de proviſions en cette maiſon.

Enfin, le peuple le dit en toutes ſortes de matières, pour ſignifier une petite quantité de quelque choſe que ce ſoit. Un petit *brin* de tems, pour un peu tems. Donnez-moi un petit *brin* d'eau, un petit *brin* de pain, &c. ou donnez-moi de l'eau un petit *brin*, du pain un petit *brin*, c'eſt-à-dire, un peu d'eau, un peu de pain. Viens ici un petit *brin*. Chauffons nous un petit *brin*. Il n'eſt reſté ici qu'un petit *brin*. Je ne l'ai vû, ne lui ai parlé qu'un petit *brin*. Tout cela ſignifie, un peu de tems, très-peu de tems, un moment. Si nous mettons ceci, c'eſt afin qu'on ſache ce que cela ſignifie quand on l'entendra dire au peuple, ou à des enfans, & non afin qu'on l'imite, car ces manières de parler ſont très mauvaiſes.

Brin-a-brin, adv. Un *brin* après l'autre. Arracher *brin-à-brin*.

BRINDE, ſ. f. Tèrme de beuveurs, qui ſe dit de l'invitation qu'on fait à un autre de faire raiſon d'une ſanté qu'on lui porte. *Propino*. Les Allemands font des *brindes* continuelles. Ce mot eſt venu des Flamands qui diſent *ik bring tu*, quand ils portent une ſanté, qui veut dire, *je vous la porte*. Ménage.

BRINDES, ſ. m. Ville du Royaume de Naples dans la tèrre d'Otrante. *Brundaſium*, ou *Brundiſium*. Les Italiens l'appellent *Brindiſi*. *Brindes* eſt ſur le Golfe de Veniſe, & ſon port eſt un des plus grands, des plus beaux & des plus aſſurez de l'Italie. M. d'Ablancourt, dans ſa traduction de la guèrre civile de Céſar, dit toujours *Brunduze*. Comme Pompée eut appris ce qui s'étoit paſſé à Corfinium, il alla de Nocère à Canouſe, & de là à *Brunduze*, où il donna rendez-vous à toutes ſes troupes. D'Ablanc. *En*. Magius fut pris comme il alloit à *Brunduze*. Id. On ne ſait au juſte quand l'Evêché ni l'Archevêché de *Brindes* ont été érigez. Les Actes de S. Leucius diſent qu'il convèrtit la ville de *Brindes* ſous Commode, & qu'il en fut prémier Evêque; mais il y a tant de faux dans ſes Actes qu'on n'y peut ajouter foi. Il n'y a point eû d'Archevêché avant le XI^{e} ſiecle.

Juſtin, L. X. dit que *Brindes* fut bâtie par les Etoliens, qui ſuivirent Diomède. Strabon par les Candiots venus avec Théſée & Glaucus, auquel Falant Chef des Tarentins l'ôta depuis.

Quelques-uns l'appellent en Grèc Βρεντέσιον, & d'autres Βρεντήσιον. Ces mots viennent de βρέντη, qui en langue de Créte ſignifioit *Cerf*, & veulent dire tête de Cerf. Feſtus dit que quelques Poëtes l'ont appellé *Brendam brevitatm tauta*; & Vigenere remarque que cette ville repréſente le col & la tête qui s'étend d'un detroit. Probablement que cette langue de tèrre fut d'abord nommée Βρεντέσιον, *tête de cerf*, & que la ville qu'on y bâtit prit ce nom. Voyez Vigenére ſur Tite-Live, T. I. p. 1758. & le P. Cantel, *Metrop. Urb. hiſt. III Diſſ. IV. C.* 5.

Quoique *Brindes* ſoit le véritable mot François, & *Brindiſi* l'Italien, cependant on dit auſſi *Brindiſi* en François. Nos gazettes s'en ſervent, auſſi bien que Dumoulin dans ſes Conquêtes des Normans, & Du Ryer qui dit *Brindes*, *Brindiſi*, & *Brandiſi*. Il ne faut pas ſe ſèrvir de ce dèrnier qui ne ſe trouve que dans cet Auteur.

BRINDONES, *Garcia*. C'eſt un fruit des Indes Orientales, rougeâtre en dehors, & rouge comme du ſang en dedans, d'un goût fort aigre. Il prend une couleur fort noire en muriſſant, & demeure rouge en dedans. Les Indiens en mangent, & les Teinturiers s'en ſèrvent. Ce fruit eſt aſtringent.

BRINQUE-BALE. Voyez Brimbale.

BRIOCHE, ſ. f. Pâtiſſerie délicate qu'on fait avec de la farine très-deliée, du beurre & des œufs. *Libum*. On envoye des *brioches* à ſes amis quand on a rendu le pain beni, au lieu des parts du chanteau, ou du couſin qu'on envoyoit autrefois.

BRIOINE, ſ. f. Plante qu'on appelle autrement *coleuvrée*. Voyez Coleuvrée.

BRION, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt l'allonge ou la dèrnière partie de l'étrave, qui vient juſqu'à la hauteur de l'éperon.

BRIONNE, ſ. f. Ville de France en Normandie dans le Roumois, avec titre de Comté. *Brionium*.

BRIOTTE, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Anémone à peluche, dont les grandes feuilles ſont blanches, mêlées d'incarnadin, ſa peluche eſt toute incarnadine.

BRIOUDE, ſ. f. Ville de France dans la Baſſe Auvèrgne. *Brivas*, *Brivatum*, ou *Brivatenſis pagus*. Guillaume I. Duc de Guienne & Comte de Provence, ſurnommé le Pieux, inſtitua à *Brioude* 20. Chevaliers pour faire la guèrre aux Normands, & ces Chevaliers furent depuis changez en Chanoines. C'eſt le premier lieu où l'on remarque qu'on ait donné une Compagnie de Chevaliers pour la défenſe & l'éxaltation de la Religion Chrétienne. Corn.

BRIQUE, ſ. f. Tèrre graſſe rougeâtre que l'on fait cuire, après l'avoir façonnée en carreaux longs d'environ huit pouces, & larges de quatre, par le moyen d'un cadre de bois, dans lequel on l'étend, & qui étant cuite ſèrt à bâtir. *Later*. La *brique* entière ſèrt à faire des paremens aux murs de cloiſon. La *demi-brique* qu'on appelle de *chantignole*, ou *d'échantillon*, n'a qu'un pouce d'épaiſſeur ſur la même grandeur que la *brique* entière. Elle ſèrt à paver & à élever des tuyaux de cheminée. On appelle *brique de liaiſon*, celles qui ſont poſées ſur le plat, enliées de leur moitié les unes avec les autres, & maçonnées avec du plâtre ou du mortier. *Briques de champ*, celles qui ſont poſées ſur le côté pour ſèrvir de pavé. *Briques en épi*, celles qui ſont poſées diagonalement ſur le côté en manière de point de Veniſe. On bâtit de *briques* aux lieux où il n'y a point de carrières de pièrres.

La *brique* eſt une des plus anciennes inventions. La tour de Babel en fut bâtie quelque tems après le deluge, & comme l'Auteur ſacré qui raconte, Gen. C. XI. n'en parle point comme d'une invention nouvelle, mais déja connuë, on peut croire qu'elle l'avoit été avant même le deluge. Les reſtes qui ſe voyent de la Tour de Babel ſont de *briques*. Sous les Rois de Rome l'on ſe ſèrvoit de pièrres quarrées & maſſives. Les Toſcans avoient appris aux Romains cette manière de conſtruire. Dans les dèrniers tems de la République on commença à employer la *brique*. Cet uſage venoit des Grècs. Les edifices les plus vaſtes que les Empereurs firent élever ſont de *briques*, & ont été les plus durables; comme le Panthéon. Du tems de Gallien les bâtimens étoient compoſez d'un ordre de tuf & d'un ordre de *brique*, altèrnativement. Après lui on négligea l'invention de la *brique*, & on reprit le caillou. En Orient on cuit les *briques* au ſoleil. Les Romains ſe ſèrvoient de *briques* cruës qu'ils faiſoient ſécher pendant un long eſpace de tems, juſqu'à quatre ou cinq ans. Perault, *ſur Vitruve*. Les Grècs faiſoient principalement de trois ſortes de *briques*; l'une qu'ils appelloient διδωρον, c'eſt-à-dire, de deux palmes; l'autre τετραδωρον, de quatre palmes; & la troiſiéme πενταδωρον, de cinq palmes. Ils en faiſoient encore d'autres qui n'avoient de grandeur que la moitié de chacune de ces trois ſortes, & les joignoient enſemble pour rendre leurs ouvrages plus ſolides & plus agréables à la vuë, par la divèrſité des grandeurs & des figures de ces differentes *briques*. Felibien.

Ménage

Digitized by Google

Ménage dérive ce mot de *irica*, dont les Auteurs de la baſſe Latinité ſe ſont ſervi dans le même ſens, qui a été fait de *imbricare*, pour dire, *couvrir de tuiles*. D'autres le dérivent de *Fabrica*, parce que c'eſt une pièce qu'on taille & qu'on fabrique.

L'huile de *brique* eſt une huile d'olive dont ont empreint des *briques*, & qu'on fait enſuite diſtiler. On fait rougir des morceaux de *brique* entre des charbons ardens, & on les éteint en les jettant dans une tèrrine remplie à demie d'huile d'olive. On les ſépare enſuite, & ayant pulvériſé groſſièrement la *brique* imbuë d'huile, on la met dans une cornuë, qu'on place dans le fourneau de reverbère, & par le moyen du feu on en tire une huile que les Apoticaires appellent, *oleum de lateribus*, & les Chymiſtes, *Huile* des Philoſophes. On s'en ſèrt pour réſoudre les tumeurs de la rate, pour la paraliſie & pour l'aſtme.

BRIQUET, ſ. m. Eſpèce de couplet où la charnière ne paroît pas, comme on fait aux autres couplets, où elle forme un demi cylindre des deux côtez.

BRIQUETÉ, ÉE, adj. Qui eſt fait de brique, ou diſpoſé en façon de brique. *Lateritius*.

BRIQUETER, v. act. C'eſt contrefaire la brique ſur le plâtre, avec une impreſſion de couleur d'ocre rouge, & y marquer les joints avec un crochet. *Lateres imitari*.

BRIQUETERIE, ſ. fem. Lieu où l'on fait la brique. *Figlina Lateraria*.

BRIQUETIER, ſ. m. Ouvrier qui fait ou qui vent de la brique. *Figulus*; & *briqueterie*, l'art de la fabriquer. *Ars lateraria*.

BRIS, ſ. m. Rupture faite avec violence. *Fractura*. Il a été pèrmis d'entrer en cette Maiſon par fracture & *bris* de portes. Le *bris* des priſons rend un accuſé coupable, & ſert de conviction. Par la diſpoſition du Droit ceux qui avoient briſé leur priſon étoient punis comme criminels. Mais en France la peine du *bris* de priſon eſt arbitraire, & ſe régle par la qualité de l'évaſion. DE LANGE. En ce cas on fait le procès à l'accuſé par défaut & contumace. Voyez l'Ordon. de 1670. Il y a un article dans la dépenſe du compte des menus plaiſirs du Roi, pour le *bris* qui ſe fait dans les voyages de la Cour.

Ce mot vient du Grèc Βρίζω, *impetum facio*, ou du vieux mot *briſare*, qui ſe trouve dans quelques loix en la même ſignification.

BRIS, ſe dit auſſi des vaiſſeaux qui viennent échouer, ou ſe rompre ſur les rochers ou les bancs qui ſont ſur les côtes. *Quaſſatarum navium labefactatio, laceratio*. C'étoit le droit de s'emparer des effets des malheureux que la tempête faiſoit échouer ſur les côtes. LOBIN. *hiſt. de Bret. T. I. p.* 203. Tous les effets d'un vaiſſeau briſé ou échoué ſur les côtes & le vaiſſeau même, étoient au Duc de Bretagne; & ceux qui ſauvoient ces effets devoient ſe contenter d'un ſalaire convenable, à moins qu'ils ne ſe fuſſent mis en mèr pour cela; car alors il leur étoit dû le tiers de ce que l'on ſauvoit. ID. *p.* 848.

Le droit de *bris* des vaiſſeaux, qu'un titre de l'an 1235. appelle en Latin *Laganum*, appartient au Seigneur du lieu où ſe fait le *bris*: c'eſt le droit le plus injuſte & le plus univèrſel qui ſoit au monde. D'Arg. *hiſt. de Bret. L. I. p.* 102. dit qu'il y a des lettres parmi les chartres, par leſquelles les Princes de Bretagne avoient droit de prendre ce droit juſques à la Rochelle & à Bourdeaux, & déclaration des Rois de France & d'Anglèterre au profit des Ducs. Au Royaume d'Achem, & par toutes les Indes, *le bris* appartient au Roi. Les anciens Gaulois uſoient de ce droit, parce qu'ils réputoient tous les étrangers pour leurs ennemis, & en faiſoient même de ſanglans ſacrifices à leurs Dieux. Les Romains abrogérent cet uſage: mais ſur le déclin de l'Empire il fut rétabli à cauſe de l'incurſion des nations, & ſur tout des Normands, qui ravageoient les rivages de la Gaule. Enfin les Ducs de Bretagne du tems de S. Louis, & à ſa ſollicitation, changérent cette barbarie, & donnèrent, moyennant quelque taxe, des brefs ou congez, qu'ils obligeoient de prendre à tous ceux qui vouloient naviger ſur leurs côtes: & pour cela les Ducs tenoient des Bureaux, des Secrétaires & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle, & aux autres ports, comme témoignent d'Argentré, les Bénédictins dans la Nouvelle *hiſt.* de Bretagne, & Garcie de Ferrande en ſon Grand Routier. Voyez auſſi ci-deſſus au mot BRIF.

Au Concile de Nantes tenu en 1127. Le Duc de Bretagne Conan III. ſurnommé le Gros, ſe dépoüilla généreuſement du droit de *bris*, priant les Pères de prononcer anathême contre ceux qui voudroient en uſer dans la ſuite. Les Evêques prononcèrent avec joye cet anathême. Mais ce Concile travailla en vain à abroger cette barbare coutûme. Les Seigneurs de Léon & de Pinthievre écoutèrent plus leurs intérêts que les loix du Concile. Ils ſe firent un droit de cette barbarie, & l'appellèrent droit de *bris*, ou de *lagam* Guiomar de Léon diſoit à ce propos qu'il avoit dans ſes Etats une pièrre plus précieuſe, que toutes les pièrres précieuſes du monde, qui lui valoit tous les ans dix mille ſous. Il entendoit parler d'un écuëil fameux par les naufrages. LOBINEAU, Tom. I. p. 202. 204. On appelloit auſſi ce droit *Peçoi de mèr*. ID. *p.* 308. En 1430. le Duc de Bretagne ſe plaignit au Pape que l'Evêque de S. Malo prétendoit le droit de *bris* en ſa ville. LOBIN. *T. I. p.* 583. Il y a eu des Chapitres d'Egliſes Cathédrales qui ont pretendu avoir le droit de *bris*. Il y a eu auſſi des Abbayes qui ont pretendu ce droit de *bris*, & qui en joüiſſoient par la conceſſion des Princes. ID. *p.* 846.

En France, en Italie, en Eſpagne, en Angletèrre, & en Allemagne, le *bris* n'a plus de lieu, ſi ce n'eſt à l'égard des Pirates & des ennemis de l'Etat & de la foi. L'Empereur Andronic fut le prémier qui fit éxécuter un edit portant défenſes de piller les vaiſſeaux échoüez ou briſez: ce qu'on faiſoit auparavant avec grande rigueur ſur toutes les côtes de l'Empire, nonobſtant les défenſes des Princes précédens, comme témoigne Mireta Sénateur de Conſtantinople en ſon Hiſtoire. Chez les Auteurs ce droit s'appelle *lagan*, que Spelmannus dit être un mot Saxon qui ſignifie *jacere ejectus*, & qui eſt fort différent du droit de *varech*.

BRIS, en tèrmes de Blaſon, ſe dit de ces longues happes de fèr à queuë patée, dont on ſe ſèrt pour ſoutenir les portes ſur leurs pivots, & pour les faire rouler ſur leurs gonds. Quand on repréſente ſur un Ecu ces pivots ſur leſquels ſe meuvent les portes ou fenêtres briſées, on les appelle *bris d'huis*.

BRISACH, ſ. m. Ville d'Allemagne dans le Briſgaw. *Briſacum*. Elle eſt ſur le bord oriental du Rhin. Le Neuf *Briſach* eſt une ville très-forte, bâtie par le Roi de l'autre côté du Rhin. *Briſach*, qui avoit été cédé à la France par la paix de Munſter en 1649 eſt rendu à l'Empereur par celle de Riſwich en 1697. par celle d'Utrecht & de Raſtadt.

BRISANT, ſ. m. Tèrme de Marine. Rocher à fleur d'eau où ſe briſent les vaiſſeaux, ou ſur lequel ſe viennent briſer les flots de la Mèr. *Scopulus*. Ils ſont repréſentez ſur les Cartes marines par de petites croiſettes. On appelle auſſi *briſant* le rejailliſſement de la mèr, que ſon propre poids & la force du vent fait élever contre les rochers & contre les côtes.

BRISE, ou *vent d'à bas*. *Favonius, ventus flans ab aquinoctiali occaſu*. Terme de Marine, eſt un vent d'aval qu'il faut attendre pour revenir des Iſles de l'Amerique en Europe, parce qu'on ne peut pas faire le trajet de la mèr Atlantique vèrs l'Afrique en revenant, comme on fait en y allant, à cauſe du flux trop violent de la mèr, qui va d'Orient en Occident par un mouvement contraire à celui de la tèrre; & il faut quelquefois remonter avec ces *briſes* juſqu'au 40^e ou 50^e degré.

On appelle *briſe carabinée*, une briſe forcée, ou un vent qui ſouffle avec grande violence.

On appelle auſſi *briſes*, de petits vents alliſez qui viennent de tèrre ſur le ſoir, & qui ne ſont guère ſenſibles qu'aux bâtimens qui rangent la côte. Sur la riviere des Amazones il ſe léve tous les jours cèrtains vents Orientaux qu'on nomme *briſes*, qui durent trois ou quatre heures, & qui repouſſent les eaux contre mont.

BRISE, ſ. f. Tèrme de Charpenterie. Poutre poſée en baſcule ſur la tête d'un gros pieu, ſur lequel elle tourne, & qui ſèrt à appuyer par le haut les aiguilles des pèrtuis.

BRISE-COU, ſ. m. Pas difficile, marche dans un éſcalier qui eſt plus haute, ou plus étroite que les autres, qui donne occaſion de tomber & de ſe bleſſer, de briſer le cou. *Locus lubricus, difficilis*.

On appelle auſſi un eſcalier étroit & obſcure, un *briſe-cou*, par la même raiſon. Les Baladins Italiens appellent auſſi un ſaut dangereux, un *rompicollo*, auſſi-bien que tels eſcaliers.

BRISE-GLACE, ſ. m. Rang de pieux poſez devant une palée de pont du côté d'Amont, pour briſer les glaces & conſèrver la palée. Ces pieux ſont de grandeur inégale, & recouvèrts d'un chapeau.

BRISE-VENT, ſ. m. Nom que les Jardiniers donnent à une clôture en forme de petit mur, faite de paille, & ſoutenuë par des pieux fichez en tèrre. *Ferricula straminea*. Ces *Briſe-vents* ſèrvent à mettre les couches de melons à l'abri des vents froids. Voyez LA QUINT. Notre meloniére a beſoin de *Briſe-vent*. LIG.

BRISÉES, ſ. f. Tèrme de Chaſſe. Marques que laiſſe un Chaſſeur dans un chemin où a paſſé le gibier, qui ſont ordinairement des branches d'arbres qu'il briſe ou qu'il coupe, & qu'il jette aux chemins dans l'étenduë des quêtes. *Rami à venatore feram indagante ſparſi*. On dit frapper aux *briſées*, quand le Veneur qui a fait ſon rapport va laiſſer courre.

Fauſſes-briſées, c'eſt quand l'on met des morceaux de papier attachez à des branches ſur les voyes d'une bête pour les ôter après & tromper ſon compagnon. SALNOVE.

On dit figurément, Marcher ſur les *briſées* de quelqu'un; pour dire, Suivre ſes traces, imiter ſon éxemple. *Veſtigia*. On le dit auſſi de ceux qui entreprennent le même deſſein, qui écrivent ſur le même ſujet, quoi qu'ils le traitent divèrſement.

De quel front aujourd'hui vient-il ſur nos briſées,
Se revêtir encore de nos phraſes uſées? Boil.

On dit auſſi, Reprendre ſes prémières *briſées*, pour dire, Recommencer à vivre ſuivant les prémières maniéres, recommencer à écrire ſur le même ſujet à l'endroit où l'on avoit quitté, & dans le même ſtile. *Ad id unde facta digreſſio eſt reverti.*

BRISEMENT, ſ. m. Pénitence, douleur, componction. *Dolor vehemens.* Il n'a été employé qu'au figuré. L'humilité parfaite ne conſiſte pas ſeulement dans un abaiſſement de cœur, mais dans un entier *briſement* de cœur. Port-R. On ne le trouve peut-être point ailleurs.

BRISER, v. act. & quelquefois neutre. Rompre avec violence. *Frangere, perfringere.* Il n'y a rien que le canon ne *briſe*. La meule du moulin *briſe* le grain pour le moudre. Les choſes fragiles ſe *briſent* aiſément. Il ſortit des mains de ces aſſaſſins tout *briſé*, tout meurtri de coups. Le corps eſt un vaiſſeau fragile que le moindre accident peut *briſer*, & qui ſe *briſe* enfin de lui-même. Flech.

Ménage dérive ce mot de *brix*, mot Celtique qui ſignifie *rupture* ou *bréche*; ou du Latin *briſare*, qu'on a dit pour *preſſer & épreindre*; ou de *briſa*, qui ſignifie une *grappe de raiſin foulée*.

Briser, ſe dit auſſi des navires qui font naufrage. Ces vaiſſeaux ſe ſont venu *briſer* ſur nos côtes. On dit auſſi que la mèr *briſe*, lorſque les flots viennent ſe rompre avec impétuoſité ſur des côtes, ſur des rochèrs, ou ſur des bancs de ſable. On a dit *bruiſer* dans le vieux langage.

Briser, ſe dit auſſi des portes, des volèts qui ſont coupez, & qui ſe replient pour tenir moins de place, & être moins incommodes: ce qu'on dit auſſi des meubles pour les tranſporter plus facilement. *Secare, incidere.* Une ſelle *briſée*, ou ſiege pliant. Une table *briſée*. Un bois de lit *briſé*. On dit auſſi, une equèrre *briſée*, une régle *briſée*, qu'on plie par le moyen d'une charniére. Une lune *briſée*. On le dit auſſi d'un canon de fuſil coupé en deux, & qu'on aſſemble par le moyen d'une vis dans l'occaſion. On l'appelle autrement *couplet*. Il eſt defendu de porter des armes à feu *briſées* par la croſſe ou par le canon à cauſe de la chaſſe.

Briser, en tèrme de Chaſſe, ſignifie, Rompre du bois pour marques le lieu qu'on veut retrouver. *Ramos ſpargere. Briſer bas*, c'eſt rompre des branches, & les jetter par où a paſſé la bête, que nous appellons ſur les voyes. *Briſer haut*, c'eſt rompre les branches à demi à la hauteur de l'homme, & les laiſſer pendre au tronc de l'arbre. Salnove.

Briser, ſe dit figurément en choſes morales. *Rumpere.* Cet homme a *briſé* ſes fèrs, pour dire, non ſeulement qu'il eſt ſorti de priſon & d'eſclavage, mais auſſi qu'il s'eſt delivré de la tyrannie d'un Prince, d'un amour, d'une paſſion violente. Heureux celui qui *briſe* les liens & les attaches qui l'engagent dans le monde pour ſe donner tout à Dieu. Il doit *briſer* toute la puiſſance des Enfèrs. Pat. Les changemens ſont toujours difficiles quand les hommes ont pris de cèrtains plis. Ce ſeroit les *briſer* que de vouloir les redreſſer ſans prendre ſes meſures de loin. Ab. d. l. Tr. Animez le corps de vos actions par votre confiance en la bonté de Dieu, & *briſez* contre l'aſſurance qu'il vous a donnée que ceux qui eſpéreront en lui ne ſeront point confondus, comme contre un rocher, toutes les tentations de découragement & de defiance qui pourront vous ſurprendre. Id. La contrition, la douleur de ſes péchez, lui a *briſé* le cœur.

Soupirs qui dans mon ſein retenus par la crainte,
Souffrez depuis long-tems une injuſte contrainte,
Briſez *ce cœur perfide.*

Briser, ſe dit abſolument quand on veut intèrrompre, faire taire quelqu'un qui dit des choſes deſagréables qui peuvent faire naître quelque querelle. *Finem imponere, dicendi finem facere. Briſons-là*, Monſieur, s'il vous plaît.

Briser, en tèrme de Blaſon, ſignifie, Charger un Ecu de briſures, comme lambel, bordure, &c. pour diſtinguer les branches, & les cadets de leur aîné, auquel appartiennent les armes pleines. *Frangere, ſegmento afficere, diſtinguere.* On le dit encore des chevrons dont la pointe eſt déjointe.

On dit provèrbialement, Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle ſe *briſe*; pour dire, qu'enfin on périt dans les dangers où on s'expoſe trop légérement: ce qui ſe dit auſſi des debauches qui uſent les corps des hommes.

Brisé, ée, part. & adj. *Fractus, ruptus.* Le cœur *briſé* de la douleur de ſes crimes.

BRISEUR, ſ. m. Qui briſe. *Ruptor.* Il y a eu de grands différends contre les *briſeurs* d'images. Il y a des Officiers de Gabelle qu'on appelle *Briſeurs de ſel*, tant ſur le port que dans les greniers, pour briſer le ſel qui eſt trop ſec, & le rendre propre à être chargé & meſuré, & pour faire le chemin aux Jurez Meſureurs & Porteurs. Ils ſont obligez de fournir les pelles pour mettre du ſel dans la tremie.

BRISGAW, ſ. m. Comté du Cèrcle de Suabe en Allemagne. *Briſgavia, Briſgoia, Briſgavi*, ou *Briſigavi*.

BRISIS, ſ. m. Tèrme d'Architecture. C'eſt ainſi qu'on nomme dans les manſardes, ou combles coupez, l'endroit où le toit eſt coupé & briſé, & où ſe fait la jonction du vrai comble avec le faux. La partie ſupérieure du toit, qui prend depuis cet endroit juſqu'au faîte, s'appelle auſſi *briſis*.

BRISOIR, ſ. m. Tèrme de Chanvrier. C'eſt un inſtrument de bois quarré avec des dents, qui ſèrt à briſer le chanvre.

BRISTOL, ou BRISTOW, ſ. m. Ville d'Anglетèrre ſituée ſur la riviére d'Avon & ſur celle de Froome. *Briſtolium.* C'eſt une ville Epiſcopale, & le meilleur port d'Anglétèrre aprés Londres. L'Abbaye de S. Auguſtin de *Briſtol* fut convèrtie en Evêché par Henri VIII. en 1543. Larrey.

Les Anglois ont auſſi donné le nom de *Briſtol* à une ville de l'Amérique dans la Barbade, une des Antilles. Ils l'appellent le petit *Briſtol*.

BRISURE, ſ. f. Tèrme de Blaſon. C'eſt une altération de la ſimplicité & intégrité du blaſon de l'Ecu, en y mettant quelques piéces ou figures, pour les diſtinguer des pleines armes d'un aîné. *Scuti gentilitii adſcititia ſectio. Symbolicarum imaginum infractio, fractura ſcutaria.* Le lambel eſt une *briſure*, une marque de puînez & des deſcendans, auſſi-bien que le bâton, la cotice, la bordure, & les piéces dont on les charge pour les varier. Il y a des doubles & triples *briſures* expliquées par Favin, Geliot, Chaſſenu, & autres.

La *briſure* eſt introduite pour diſtinguer & pour rabaiſſer en quelque ſorte les armes, tant des cadets que des bâtards, au regard de celles des aînez & des légitimes. Cette *briſure* ſe pratique pour des cauſes juſtes & néceſſaires à l'état des familles, elle ſe pratique, dis-je, par des menuës piéces de blaſon qui intereſſent peu l'entiére, pure & pleine figure, & la nature des armes. La *briſure* paſſe toute à la poſtérité, & ne ceſſe point que le droit ouvèrt de ſucceſſion n'ait rendu le plus proche & le plus habile de la race capable du titre d'aîneſſe & des pleines armes. C'eſt ainſi que les familles d'Anjou, d'Orleans, de Bourbon, ont porté la *briſure* juſqu'à ce que leur rang de ſucceſſion aux pleines armes & à la couronne les en ait déchargées. Monet. C'eſt ainſi que les maiſons d'Orléans, de Condé & de Conti portent aujourd'hui la *briſure*. La *briſure* & la chargeure n'ont aucune difference en leur figure, la ſeule intention de l'Auteur du blaſon nous ſèrt à les diſtinguer. Monet.

Brisure Tèrme de Fortification. Ligne de 4 à 5 toiſes qu'on donne à la courtine & à l'orillon pour faire la tour creuſe ou pour couvrir le flanc.

BRITANNICUS, ſ. m. *Britannicus.* Il ne faut jamais faire *Britannique* nom propre, il faut toujours dire alors *Britannicus*. *Britannicus* étoit fils de Claude & de Meſſaline. L'âge de *Britannicus* étoit ſi connu, qu'il ne m'a pas été pèrmis de le repréſenter autrement que comme un jeune Prince qui avoit beaucoup de cœur, beaucoup d'amour & beaucoup de franchiſe; qualitez ordinaires d'un jeune homme. Racine. Dès que *Britannicus* eut commencé à boire, le poiſon ſaiſit tellement tous ſes membres, qu'il tomba par tèrre. Tillem.

Je ſçai que j'ai moi ſeul avancé leur ruine,
Que du trône, où le ſang l'a dû faire monter,
Britannicus *par moi s'eſt vû précipiter.* Rac.

Non, non, Britannicus *eſt mort empoiſonné.*
Narciſſe a fait le coup, vous l'avez ordonné. Id.

La Piéce de Racine d'où ces éxemples ſont tirez, s'appelle auſſi *Britannicus*. Si j'ai fait quelque choſe de ſolide, & qui mérite quelque loüange, la plûpart des Connoiſſeurs demeurent d'accord que c'eſt ce même *Britannicus*. Rac.

BRITANNIQUE, adj. Qui eſt de la Grande Bretagne, ou qui y appartient. *Britannicus.* L'Océan *Britannique*. C'eſt la Manche ou le pays de Calais. Les Iſles *Britanniques* ſont la Grande Bretagne, l'Irlande, les Sorlingues, les Orcades, & les autres qui ſont autour de celle de la Grande Bretagne.

Britannique, a été auſſi dans l'antiquité un ſurnom de Minèrve, parce qu'elle préſidoit aux fontaines de la Bretagne, dit Solin, C. 24. Ç'a été auſſi le ſurnom de quelques Empereurs qui avoient fait des éxpéditions dans l'Iſle de Bretagne. Les Antiquaires avoient cru que Sevère n'avoit eu le ſurnom de *Britannique* que la dèrnière année de ſon Empire; mais M. Batelу Archidiacre de Cantorbery a produit une médaille de cet Empereur où ce ſurnom eſt joint à la ſeconde puiſſance Tribunicienne. Voyez ſes *Antiquitates Rutupinæ*. Caracalle a porté le ſurnom de *Britannique*. Une belle médaille de grand bronze du Cabinet de

M. de Boze, a pour légende du côté de la tête M. AVR. ANTONINUS PIUS. AVG. P. B. G. MAX. C'eſt-à-dire, *Perſicus*, *Britannicus*, *Germanicus*, *Maximus*. Au revèrs AETERNUM BENEFICIUM..... Un boiſſeau d'où il ſort quelques épis de blé. C'eſt peut-être une médaille unique.

BRITANNIQUE, ou HERBE BRITANNIQUE, ſ. f. Sorte de plante qui avoit été fort célèbre juſques vèrs le milieu du VIII^e^ ſiécle, que les Goths & les Normands inondans la Friſe, les ſciences & les arts ayant été abolis, la connoiſſance de *l'hèrbe Britannique* ſe pèrdit auſſi. Dioſcoride, Pline, Galien, & d'autres, la font ſemblable au *lapas* ſauvage, appellé par les Latins *Rumex*. Un Médecin de Groning, nommé Munting, a fait un Traité *De verâ antiquorum hèrbâ Britannicâ*, où après avoir diſtingué vingt-ſept ſortes de *lapas*, il conclut que le *lapas* ſauvage à longues feuilles noires, qui naît dans les marécages, ou l'*hydrolapas* noir, eſt la véritable *hèrbe Britannique* des Anciens, & qu'ainſi on a mis mal-à-propos à ſa place la biſtorte, la tormentille, la bétoine, la cochlearia, le plantin aquatique, &c.

Il prétend que ce nom vient des mots Friſons *brit*, qui ſignifie conſolider, affèrmir; & *tan*, qui veut dire dent, & de *ica*, ou *hica*, c'eſt-à-dire, éjection, de ſorte que c'eſt à cauſe des effets qu'elle produit qu'elle a été appellée *Britannica*, c'eſt-à-dire, hèrbe des parties ſolides, principalement des dents, qu'elle a la vèrtu de conſolider & d'affèrmir, auſſi-bien que de remedier à la maigreur & au flux de ventre, qui ſont des ſymptômes aſſez ordinaires au ſcorbut, qu'elle guérit auſſi.

BRITOMARTIS, ſ. f. Nom d'une fauſſe Divinité de l'Iſle de Crète. *Britomartis*, *Britona*. *Britomartis* étoit une Nymphe de Crète, fille de Jupiter & de Carme. On lui attribuë l'invention des rêts ou filèts, dont les Chaſſeurs ſe ſèrvoient autrefois pour prendre des bêtes, & cette invention lui fit donner le nom de Dictynne, du mot Grèc δίκτυον, & non pas δίκτυς, que les Auteurs du Morèri ont forgé. D'autres confondent *Britomartis* avec Diane, comme Héſychius, qui dit que *Britomartis* eſt la Diane de Crète, ou le nom de Diane dans l'Iſle de Crete. Solin eſt de même ſentiment, C. 17. mais le Scholiaſte de Callimaque ſur l'hymne 3^e^ qui eſt à la loüange de Diane, dit que *Britomartis* eſt une Nymphe à cauſe de laquelle on honore Diane en Crete ſous le nom de *Britomartis*. Le Scholiaſte d'Ariſtophane dans les Grenouilles, Act. V. Sc. 2. l'appelle Bretimartis, & dit que s'étant un jour embarraſſée dans les filèts à la chaſſe, Diane l'en délivra, en memoire de quoi *Britomartis* lui bâtit un temple ſous le titre de Diane Dictynne. On dit qu'elle ſe précipita dans la mèr pour éviter les pourſuites du vieux Minos qui l'aimoit. Voyez Voſſius *De Idolol. L. I. C.* 17. où il refute Diodore qui nie ce fait, & L. II. C. 25.

Ce mot eſt de l'ancien langage de Crète, dans lequel *brito* ſignifioit doux, & *martis* vièrge. *Britomartis*, Douce Vièrge, comme nous l'apprend Solin, ch. 17.

BRITE, ſ. f. Nom propre de femme. *Brigitta*, *Britta*. On ne dit point *Brite*, on dit toujours Brigitte. Voyez ce nom.

BRIVAUD, ſubſt. m. Nom propre d'homme. *Bertholdus*, ou *Brithvaldus*. Bede en ſon Hiſt. d'Angl. Liv. V. Ch. 9. dit que S. *Brivaud* étant Abbé de Racuif, ſuccéda à Théodore en l'Archevêché de Cantorbie, qu'il fut élu le 1. Juillet 692. ſacré l'année d'après le Dimanche 27^e^ Juin, & inſtallé le Dimanche 31 Août, & qu'après 37 ans 6. mois & 14 jours d'Epiſcopat, il mourut le 9. Janvier. CHAST.

BRIVE, ſ. f. Ville de France dans le bas Limouſin. *Brivas*, *Brivatenſis vicus*, ou *pagus*, *Briva Curretia*. On la ſurnomme *Brive la Gaillarde*, à cauſe de la beauté de ſa ſituation *Brive la Gaillarde* eſt ancienne, & Gregoire de Tours en fait mention.

Brive, *Briva*, eſt un ancien nom Celtique, qui s'eſt dit auſſi bien que *Briga* pour ſignifier une ville; les Thraces diſoient *bria*, au rapport de Strabon, Liv. VII On a dit auſſi *brica*. On ſçait que le *g* & l'*v* ſe changent ſouvent l'un dans l'autre, *Galli Walli*, &c. *Briva* en Celtique a auſſi ſignifié *Pont*; c'eſt de là que tant de villes ſituées ſur les rivières ont été appellées *briva* ou *briga*. *Langobriga* ſur le Douro, *Samobriga* dans Céſar, & *Samobriva* dans l'Itinéraire d'Antonin; *Augusto-briga* ſur le Tage; *Briva Iſara*, Pontoiſe; de même *Briva Curretia*, ou *Curretii Brive* ſur Courteſe, &c. Voyez Cluvier, *Germ. Ant. L. I. Cap* 7. *p* 62. & ſuiv. Ce mot a eu la même ſignification chez les anciens Bretons; Cambden le conjecture, p. 296. du nom *Durobriva*, qu'il croit ſignifier *Aquæ trajectus*.

BRIZO, ſ. f. Déeſſe des ſonges, ou plûtôt des prédictions qui ſe faiſoient par les ſonges. Elle étoit honorée par les Deliens.

B R O.

BROC, ſ. m. Gros vaiſſeau portatif dont les Tavèrniers ſe ſèrvent pour aller tirer du vin à la cave, & pour diſtribuer en haut en pluſieurs petites portions, ſelon qu'on les leur demande. *Oenophorum*, *amphora*. On a auſſi chez les Grands Seigneurs des *brocs* d'argent où on met du vin ou de l'eau quand on en doit ſèrvir quantitez ſur les tables.

Broch, ſelon le P. Pezron, eſt un mot Celtique, d'où le mot François *broc*, & le mot Grèc βρόχος, ſont venus.

BROC, en la plûpart des endroits de France, eſt une meſure de deux pintes: ce qu'on appelle à Paris la *quarte*, & ailleurs le *pot*. Ces deux Meſſieurs ſont allez boire un *broc* de vin. Vigenère dans ſes Annotations ſur Tite-Live, dit que le *broc* eſt de divèrs calibres, c'eſt-à-dire, de divèrs grandeurs; mais que le vrai eſt de douze pintes. Cela paroit plus éxact; car on diſtingue communément le *broc* du pot, & le pot ſont deux pintes.

BROC, ſignifioit autrefois une broche. *Veru*. Mais il n'eſt plus en uſage qu'en cette phraſe provèrbiale, Manger de la viande de *broc* en bouche, pour dire toute chaude, au ſortir de la broche.

BROC, ſe prend (en Dauphiné) pour une difficulté qui ſe préſente à celui qui fait quelque choſe & qui l'arrête. *Obex*, *impedimentum*, *difficultas*. On dit d'un homme qui parlant en public héſite long-tems, qu'il a trouvé un *broc*. Cette manière de parler eſt du bas peuple. CHORIER, qui ajoûte avec beaucoup de vraiſemblance qu'elle eſt Grècque, que c'eſt celle dont S. Paul ſe ſèrt, 1. Cor. VII. 35. Οὐχ ἵνα βρόχον ὑμῖν ἐπιβάλω, où P. R. a traduit, Non pour vous faire tomber dans un *piége* M. Simon ſe ſèrt auſſi du mot piege. Il ſeroit mieux de dire, Non pour vous faire de la difficulté, vous cauſer de l'embarras. Quoiqu'il en ſoit, Chorier dérive *broc* en ce ſens avec beaucoup de raiſon de βρόχος, un *lacet*, un *lac*; en Latin *laqueus*.

BROCANTEUR, ſ. m. Tèrme en uſage parmi les Peintres & les Curieux de Paris. *Elegantioris ſupellectilis negociator*. C'eſt celui qui achete & revend des tableaux, des medailles & autres curioſitez, & qui par ce commèrce gagne ſa vie. C'eſt un des plus habiles & des plus fins *brocanteurs* de Paris.

BROCARD, ſ. m. Raillerie picquante. *Cavillum*, *cavillatio*. Tèrme injurieux, & ſatirique, qu'on dit en plaiſantant contre quelqu'un. Les diſeurs de *brocards* ſont ſujets à pluſieurs avantures facheuſes. Quelques-uns dérivent ce mot du Latin *brocus*, qui ſignifie, *Celui qui a la bouche ou les dents qui avancent en dehors*. On s'eſt ſèrvi de ce mot pour marquer un homme mordant & ſatirique.

On appelle *Brocards de Droit*, des principes, ou prémières maximes du Droit, tels que ceux d'Azo, qu'il appelle *Brocardica Juris*. Voſſius dérive ce mot du Grèc προταρχια, c'eſt-à-dire, *premiers élemens* Doujat conjecture avec aſſez de vraiſemblance, que *Brocard* a été formé du nom de Burcard Evêque de Wormes, qui a fait une collection de canons qu'on appelloit *Brocardica*; & comme ſon Ouvrage étoit plein de ſentences qu'on citoit ſouvent, on appella *brocards* les bons mots ou maximes ſententieuſes, & enſuite les traits de raillerie.

BROCART. D'autres diſent BROQUART. Jeune cèrf d'un an.

BROCARDER, v. act. Picquer quelqu'un par quelques traits plaiſans & ſatiriques. *Dicteria dicere*, *dictis mordacibus aliquem petere*, *mordere*. Un homme ſage s'abſtient le plus qu'il peut de *brocarder*. On ne me *brocardera* point de m'être voulu commenter moi-même. S. AMANT.

BROCARDEUR, EUSE, ſ. m. & f. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour diſeur & diſeuſe de brocards, de railleries piquantes. *Acerbus*, *mordax*, *irriſor*.

BROCART, ſ. m. D'autres écrivent *brocard*. Originairement en ſa propre ſignification, c'eſt une étoffe tiſſuë toute d'or, tant en chaîne qu'en trême ou d'argent, ou des deux enſemble. *Veſtis Attalica*, *Attalicum textile*. Après on l'a étendu aux étuffes où il y avoit quelques parfilures de ſoye pour relever & donner de l'ombrage aux fleurs d'or dont elles étoient enrichies. Et enfin on a donné ce nom aux étoffes de ſoyes, ſoit de ſatin, ſoit de gros de Naples ou de Tours, ou de taffetas ouvragez de fleurs & d'arabeſques, qui les ont renduës riches & precieuſes comme le vrai *brocart*.

BROCATELLE, ſ. f. Petite étoffe faite de coton ou de groſſe ſoye à l'imitation du brocart. Il y en a auſſi de toute ſoye & de toute laine.

On a écrit *brocatel*, & il étoit maſculin. Ils étoient ſupèrbement habillez de *brocatel*, & couleur de roſe, tout couvèrts de broderie d'or & de pèrles. LA COLOMB.

BROCATELLE, eſt auſſi une eſpèce de marbre dont le fond eſt jaûne; il vient d'Eſpagne

BROCCOLI, ſ. m. Petit rejetton que pouſſe le tronc d'un vieux chou après l'hivèr. On mange les *broccolis* en ſalade. Ce mot vient d'Italie, & s'exprime en quelques Provinces de France par le mot de *brottons* ou *broutons* de choux.

BROCHANT, adj. Tèrme de Blâſon. Voyez BROCHER.

BROCHE, ſ. f. Piéce de fèr longue & menuë, qui a une rouë ou une manivelle au bout, & qui ſert à rôtir de la viande. *Veru*. Il faut mettre ce rôt à la *broche*. Il ne lui faut que deux tours de *broche*. Il eſt tems de mettre en *broche*.

Broche, ſe dit auſſi de certaines éguilles longues de fil de fèr, qui ſervent à tricoter des bas, à faire du ruban, du brocart, & autres étoffes. *Veruculum*. Ce ruban eſt à double *broche*.

Broche, eſt auſſi une pointe de fèr qui eſt dans la ſèrrure, qui doit entrer dans le trou d'une cléf forée. On appelle *broches* rondes, des morceaux de fèr rond dont les Sèrruriers ſe ſèrvent pour faire des couplèts & des fiches, & pour tourner pluſieurs piéces à chaud & à froid. Il y a auſſi des *broches quarrées*, ſur leſquelles on tourne des piéces.

Broche, eſt auſſi la pointe de fèr qui eſt au milieu d'un blanc où on viſe pour tirer de l'arc, ou de l'arquebuſe. En ce ſens on dit, Faire un coup de *broche*, pour dire, Enfoncer la *broche*.

Broche, eſt auſſi un tèrme de Cordonnier, qui ſignifie l'inſtrument avec lequel ils brochent les talons.

Broche. Tèrme de Balancier. Ce ſont de petits morceaux de fèr ronds qui paſſent au travèrs de la virole du peſon.

Broche. Tèrme d'Imprimerie. C'eſt une barre de fèr à laquelle eſt attache la manivelle qui ſèrt à faire rouler le train de la preſſe ſur les bandes.

Broche, ſe dit auſſi d'une petite vèrge de bois, ou baguette, où l'on ſuſpend des harengs pour les faire égouter, ou des chandeles & des cièrges dans les boutiques.

Broche, ſe dit auſſi de la cheville, ou de la fontaine qu'on met à un muid qui eſt en pèrce pour en tirer le vin. Du vin vendu à la *broche* ou en détail.

En ce ſens on dit provèrbialement, Couper *broche* à quelque choſe pour dire, Empêcher qu'elle ne continuë, comme on intèrrompt le cours du vin quand on a coupé la *broche* du tonneau. Cette femme s'eſt miſe dans la retraite pour couper *broche* à toutes les médiſances. Je lui ai refuſé de l'argent tout à plat pour couper *broche* à toutes ſes importunitez.

Ce mot, ſelon Du Cange, vient de *brocca* ou *brochia*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité, pour dire, des *pieux*, ou *bâtons pointus*, ou *aiguiſez*. L'Abbé Gaufroi, dans la vie de S. Piètre Archevêque de Tarentaiſe, dit que l'on appelloit vulgairement *broca*, *broches*, des bâtons pointus. Il écrivoit au XII^{e} ſiécle.

Broches, en tèrme de Chaſſe, eſt un nom qu'on donne aux défenſes du ſanglier. *Aprugni dentes falcati*.

BROCHÉE, ſ. f. La quantité de viande qui peut tenir à une broche. *Inſtructum veru carnibus*. Il a fallu trois *brochées* pour faire cuire le rôt de ce feſtin. Les Rotiſſeurs font cuire pluſieurs *brochées* de viande en même tems.

Broche, eſt auſſi un tèrme de Chandelier. Il ſignifie pluſieurs méches de chandelle ſur une broche.

BROCHER, v. act. Piquer un cheval avec des éperons pour le faire courir plus vite. *Equi latera calcaribus fodere*. En ce ſens il eſt vieux & hors d'uſage.

Ce mot vient de *broſſer* & *broſſailles*, d'autant qu'il faut piquer pour avancer chemin dans les broſſes.

Brocher, ſe dit dans le figuré pour ſignifier, Écrire, travailler à la hâte. *Deproperare*. Ce Clèrc a *broché* cette copie, cet Auteur a *broché* ce Roman, pour dire, ils n'y ont point apporté tout le ſoin, ni toute l'application qu'ils pouvoient.

Brocher, en tèrme de Manege, ſignifie, Paſſer un clou au travèrs de la corne & du fèr du cheval pour le fèrrer. *Equo ſoleas induere*. Il faut tantôt *brocher* haut, tantôt *brocher* bas pour bien fèrrer un cheval, ſelon que ſa corne eſt plus épaiſſe ou plus mince.

Brocher, ſignifie Paſſer de l'or, de l'argent, de la ſoye, de la laine entre des broches, ou des aiguilles, qui ſèrvent à faire des brocarts. *Aurum ſerico intexere*. Cette étoffe eſt *brochée* d'or & d'argent. On *broche* des bas à l'aiguille quand on tricote.

Brocher. Tèrme de Cordonnier. C'eſt attacher avec des clous. *Brocher* un talon, *brocher* une ſemelle.

Brocher. Tèrme de Couvreur. C'eſt mettre de la tuile en pile ſur les lattes, entre les chevrons.

Brocher. Tèrme de Cordier. C'eſt mettre le boulon au travèrs du touret. *Brocher* le touret.

Brocher, v. n. Tèrme de Jardinier. Il ſe dit des arbres nouvellement plantez, & qui commencent à pouſſer de petites pointes. Tout le monde n'approuve pas ce mot, mais les Jardiniers s'en ſèrvent, & diſent, l'arbre *broche*, l'arbre ne *broche* pas encore.

Brocher & Brochant, en tèrme de Blâſon, ſe dit des bandes, cotices ou bâtons, & autres piéces, même des lions & des aigles qu'on fait paſſer d'un bout de l'Ecu à l'autre, ou qui marchent ſur d'autres piéces. *Supergredi*, *ſuperferri*. Il porte d'azur au lion d'or, à la face de gueules, *brochant* ſur le tout. On dit que des chevrons *brochent* ſur des burelles, pour dire, qu'ils paſſent dans l'Écu ſur des burelles.

Brocher. Tèrme de Relieur. C'eſt plier, coudre, ou piquer un livre ſimplement de papier blanc, ou de couleur, ou marbré.

Broché, ée, part. & adj. *Aurum ſerico intextum*.

BROCHET, ſ. m. Poiſſon d'eau douce, blanc, long, & fort goulu, qui mange les autres. La dent du *brochet* eſt fort venimeuſe, & fait partie de l'os de la machoire. *Lucius*.

Il laiſſa dans un grand dochet,
Feu ſon compere le brochet. Voiture.

Les Mancini firent élection de deux *brochets* pour leurs armes, à l'exemple des Colonnes & des Urſini, qui portent de leur nom, pour faire alluſion au nom Lucius, lequel étoit commun dans leur maiſon. Mascon. Car encore que le R. P. Silveſtro Pietra-Santa, *in Teſſeris Gentilitiis* ne leur donne point de nom, néanmoins Ganze & Gozze diſent que ce ſont deux *brochets*. Id. On tient que c'eſt Auſone qui le premier lui a donné ce nom *Lucius*, qui ſemble dérivé du Grèc λύκος, qui ſignifie *loup*, parce qu'il devore les poiſſons de rivière, comme le loup marin fait ceux de la mèr.

On appelle un *brochet carreau*, un gros *brochet*, & qui a plus de dix-huit pouces entre l'œil & bat.

Brochet de terre. Reptile qui ſe trouve dans les Iſles de l'Amérique. Il a toute la figure, la peau & la hure de nos *brochets* de rivière; mais au lieu de nageoires, il a quatre pieds, qui ſont ſi foibles qu'il ſe traîne ſur la tèrre en rampant & en ſerpentant comme les couleuvres, plutôt qu'il ne marche. Les plus grands n'ont que quinze pouces de long ſur une groſſeur proportionnée. Leur peau eſt couvèrte de petites écailles qui ſont extrêmement luiſantes, & de couleur de gris argenté. Quelques curieux en ont dans leurs cabinets, qu'on leur fait paſſer pour des Salamandres. Pendant la nuit ils font un bruit effroyable de deſſous les rochers, & du fond des cavèrnes où ils ſe tiennent, & ce bruit eſt beaucoup plus déſagréable que celui des grenouilles & des crapeaux. Ils ne ſe montrent preſque point qu'à l'entrée de la nuit. Lonvill. *L. I. Ch. 13. Art. 7. de l'Hiſt. nat. des Antilles.*

BROCHETON, ſ. m. Brochet de petite ou de moyenne taille. *Lucius*.

BROCHETTE, ſ. f. Petit morceau de bois pointu qui ſert à faire tenir fèrme la viande à la broche. *Veruculum*.

Brochette, eſt auſſi un nom que les Fondeurs donnent à leur échelle campanaire, qui leur ſert à connoître la grandeur, l'épaiſſeur, & le poids des cloches. Ils l'appellent auſſi *bâton*, *régle* & *diapaſon*

Brochettes, en tèrme d'Imprimerie, ſe dit de ce qui tient la friquette ſur le grand timpan.

Brochette, ſe dit auſſi du petit morceau de bois au bout duquel on donne à manger, ou comme l'on dit on donne la bechée aux jeunes oiſeaux qu'on éleve. Nourrir des oiſeaux à la *brochette*, c'eſt les nourrir ainſi ſoi-même, ſans les laiſſer nourrir à leurs péres & méres. A dix ou douze jours vous ôterez à la femelle les petits ſerins pour les nourrir à la *brochette*, afin qu'elle ne ſe fatigue pas tant. Hervieux. Des oiſeaux nourris à la *brochette* ſont plus privez que d'autres.

BROCHEUR, euse, ſ. m. & f. Ouvrier, ou Ouvrière qui fait des bas avec des aiguilles à tricoter.

BROCHOIR, ſ. m. Marteau de Maréchal qui lui ſert à fèrrer les chevaux.

BROCOLI. Voyez BROCCOLI.

BROCHURE, ſ. f. Petit livre relié de papier blanc, de papier de couleur, ou de papier marbré. Une petite feuille volante.

BRODE, adj. Ce mot eſt du ſtile bas, & ſignifie une femme dont le teint eſt un peu noir. *Fuſcus*. Une femme *brode*. On appelloit autrefois du pain bis, du pain *brode*, comme il paroit par un Réglement de Police pour Paris du 30^{e} Mars 1635.

BRODEQUIN, ſ. m. Chauſſure à l'antique faite en façon de petite botte, qui ne va que juſqu'à mi-jambe, & qui eſt ornée & delicate. *Cothurnus*. Il n'y a plus que les Comédiens qui s'en ſèrvent aujourd'hui, encore n'eſt-ce que lorſqu'ils répreſentent quelque piéce tragique, ainſi que le pratiquoient les Anciens. Eſchyle habilla les Acteurs un peu plus honnêtement, & leur chauſſa le *brodequin*. Dac. Le Chèf de la Conſpiration chauſſa les *brodequins*, marque de l'Empire, & ſe fit proclamer Empereur. Mezer. Cette chauſſure étoit quarrée, pouvoit ſe mettre également aux deux pieds, & étoit ſi élevée, qu'elle donnoit la taille héroïque aux hommes ordinaires. Ce n'étoient pas les Acteurs ſeuls des Tragédies qui s'en ſèrvoient, les filles pour élever leur taille, les voyageurs pour ſe défendre des bouës, & les chaſſeurs la prenoient auſſi. Voyez Thom. Dempſter, *Paralip. in Roſini Antiq. Lib. V. Cap.* 8. Scaliger, *Poetic. Lib. IV. Cap.* 13.

Brodequin, ſelon Guichard, vient du Grèc βερωνὶς, qui eſt le nom d'une eſpèce de chauſſure, comme ſi l'on diſoit *beronequin*.

Brodequin, eſt auſſi un tèrme d'Académiſte, qui ſignifie une ſorte de petits bas à étrier, qui ſont de laine, & que les jeunes Académiſtes mettent avant que de ſe botter. *Caliga*. Ces *brodequins* ne viennent qu'à mi-jambe; ils ſèrvent à bien remplir la botte. Les bottes vont bien mieux avec des *brodequins* qu'avec des couſſinets.

Brodequin, eſt auſſi une eſpèce de torture qu'on donne aux criminels par le moyen d'une chauſſure de parchemin, qui étant approchée du feu, ſe retire, & ſèrrant extraordinairement la jambe, fait grande douleur. On la donne auſſi avec une ſorte de *brodequins*, qui ſont quatre petits ais forts & épais qu'on ſèrre avec de bonnes cordes. On met deux de ces ais entre les jambes du criminel, & les deux autres ſe mettent l'un d'un côté d'une jambe, & l'autre de l'autre. Enſuite venant à ſèrrer ces cordes, elles preſſent les jambes contre les ais, & faiſant craquer les os du criminel, elles lui cauſent une douleur très-ſenſible. On donne les *brodequins* à un criminel qui n'avouë pas de cèrtaines choſes qu'on voudroit ſçavoir avant que de le juger.

BRODER, v. act. Enrichir une étoffe par pluſieurs ouvrages de divèrſes figures qu'on fait deſſus à l'aiguille. *Phrygionum artem exercere, acu pingere*. On *brode* avec l'or, l'argent, la ſoye, le fil, &c. On *brode* auſſi les points, les dentelles avec du fil & du cordonnet.

Le P. Thomaſſin dérive *broder* de l'Hébreu *barad*, *grêler*, marquer des points, comme fait la grêle, parce qu'il y *a* quelque choſe de ſemblable dans la broderie. Cela n'eſt point du tout vraiſemblable *Broder* vient de *border*. Voyez au mot Brodeur.

Broder, ſe dit figurément des embelliſſemens qu'on ajoute à quelque ſujet, à quelque matière, & particulièrement à un conte, quand on en altère la vérité pour le rendre plus agréable: ce qui ſe dit tant en bien qu'en mal. *Adornare*. Voilà l'hiſtoire de N. je vous avouë que je l'ai *brodée*. Mlle L'Heritier.

Brodé, ée. part. paſſ. & adj. *Acu pictus*.

BRODERIE, ſ. f. Embelliſſement qu'on fait ſur une étoffe avec l'aiguille. *Acu pictum opus*. Le Roi a donné des ornemens à l'Egliſe tout couvèrts de *broderie* d'or & de pèrles. On fait des lits, des habits, des houſſes de chevaux en *broderie*.

Broderie, ſe dit auſſi figurément des embelliſſemens qu'on donne à des contes & à des hiſtoires, & le plus ſouvent aux dépens de la vérité. *Ornatus*. Il y a dans ce conte quelque choſe de vrai, mais le reſte eſt de la *broderie*. On tomba ſur les contes naïfs, & il fallut en dire un à mon tour. Je contai celui de Marmoiſan, avec quelque *broderie* qui me vint ſur le champ dans l'eſprit. Mlle L'Heritier.

Broderie, ſe dit auſſi des partèrres qui ſont faits ſeulement de buis nain, compoſez de feuillages, & de fleurons tournez & tracez à la manière des Brodeurs, à la différence de ceux qui ſont faits par planches, carreaux & compartimens, où on met des fleurs. Le fond des partèrres de *broderie* doit être labouré, & de tèrre noire, & le dedans des feuilles ſablé. Il ſont entourez de plate-bandes de fleurs, & d'arbriſſeaux vèrds. Il faut que les ornemens de *broderie* ſoient ſans confuſion, & marquez diſtinctement. Leur beauté conſiſte à n'être jamais répétez. Il y a aux Tuilleries de beaux partèrres de *broderie*.

BRODEUR, ſ. m. Artiſan qui fait de la broderie. *Phrygio*, *Phrygii operis artifex*. Ces bandes de tapiſſerie ont été appliquées par le *brodeur* ſur cette étoffe.

Ce mot eſt venu par tranſpoſition de *bordeur*, parce qu'on ne brodoit autrefois que le bord des étoffes. On ne mettoit des embelliſſemens que ſur les bords; d'où vient que les Latins les ont auſſi appellez *Limbularii*. Du Cange dit qu'autrefois on diſoit *aurobruſtus*, pour dire *brodé d'or*, ou *bruſdus*, *brudatus*, & *brodatus*. C'eſt la remarque du P. Papebrok ſur ces mots des Actes de S. François de Paule: *Quidam homo, quem brodatorem Regis vulgò nuncupabant. Acta SS. April. T. I. p.* 159. Voyez auſſi Paſquier Rech. de la Fr. Liv. VIII. Ch. 62.

On dit provèrbialement, Autant pour le *brodeur*, pour ſe moquer d'un homme qui hâble; comme ſi on diſoit, pour le bourdeur qui nous donne des bourdes, des menteries, qui brode des contes.

L'invention de la *broderie* eſt attribuée aux Phrygiens. Les Latins même ont appellé les *brodeurs*. *Phrygiones*.

BRODEUSE, ſ. f. Ouvrière qui brode. *Phrygii operis artifex fœmina*. Il y a en particulier de cèrtaines *brodeuſes* qu'on appelle *brodeuſes* de gaze: ce ſont des ouvrières qui embelliſſent de divèrs petits agrémens la gaze dont on fait des coëffes.

BRODOIR, ſ. m. *Sucula*. Tèrme de Chapelier. Prononcez *brodoi*, ſorte de petite bobine au tour de laquelle eſt la ſoye dont on ſe ſèrt pour broder les chapeaux.

BROIER. Voyez Broyer.

BROIEUR. Voyez Broyeur.

BROMALES, ſ. m. & plur. *Bromalia*. Ce nom ſe trouve dans Balſamon au 62e Canon du IVe Concile de Conſtantinople, appellé in *Trullo*, comme ſi ce nom venoit de *Bromius*, Bromien, ſurnom de Bacchus; mais on prétend qu'il faut dire *Brumales*, & non pas *Bromales*. Voyez Brumales.

BROMIEN, ſ. m. Epithète qui ſe donne à Bacchus. *Bromius*.

Le bon Phœbus à taſſe pleine
Se coëffe au bord de l'Hippocrêne,
Auſſi rondement, auſſi-bien,
Que fait le bon Pere Silène,
Du jus du Pere Bromien.

Ce nom vient du Grèc βρέμω, *je frémis*, & fut donné à Bacchus, parce qu'il naquit au bruit d'un coup de tonnèrre qui fit accoucher Semelé ſa mère, ou parce que les beuveurs font beaucoup de tumulte & de bruit.

BRONCHADE, ſubſt. fém. Faux pas d'un cheval. *Lapſio*, *lapſus*, *offenſio*.

BRONCHES. Voyez BRONCHIES.

BRONCHEMENT, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans Pomey pour ſignifier l'action de celui qui bronche.

BRONCHER, v. n. Mettre le pied à faux, tomber à demi. *Pedem offendere ad aliquid*. Il ſe dit proprement des chevaux à qui les jambes molliſſent.

Il n'eſt cheval ſi ſupèrbe
Qui ne bronche, *dit le provèrbe*. Voit.

On le dit auſſi quelquefois des hommes qui font de faux pas.

Sa canne s'accrocha
Dans l'un de ſes canons, & mon homme broncha. Scar.

Broncher, ſignifie figurément, faire une légère faute. *Offendere*, *labi*, *errare*. Ce père eſt ſi ſévère, qu'il ne faut pas que ſes enfans *bronchent* le moins du monde devant lui.

On dit provèrbialement, qu'il n'y a ſi bon cheval qui ne *bronche*, ni ſi bon chartier qui ne vèrſe, pour dire, qu'il n'y a pèrſonne qui ne ſoit ſujet à faire des fautes. On le dit auſſi d'un Orateur quand la mémoire lui manque.

Lui cependant, modeſte au milieu de ſa gloire,
Se plaignoit qu'on avoit vû broncher *ſa mémoire,*
Avoüant que du reſte il avoit bien prêché.
Broncher! *vous vous mocquez, vous n'avez point* bronché.
Vill.

BRONCHIES, ou BRONCHES, ſ. m. C'eſt le nom que les Médecins Grècs ont donné aux tuyaux de la trachée-artère, qui ſont répandus dans tout le poumon, & dans leſquels l'air entre pour la reſpiration.

BRONCHIAL, ale, adj. Tèrme d'Anatomie, qui ſe dit d'une artère particulière des poumons, qu'on appelle *artère bronchiale*. Elle vient du tronc deſcendant de l'aorte, & ſe diſtribuë ſur toutes les diviſions de la trachée-artère. Il y a auſſi une *veine bronchiale* qui accompagne l'artère, & qui ſe diviſe en autant de rameaux qu'elle. L'artère porte le ſang aux bronches, & la veine le rapporte à la veine cave, où elle va ſe rendre immédiatement.

BRONCHIQUE, adj. Tèrme d'Anatomie, qui ſe dit de la première paire des muſcles communs du larinx, qu'on appelle autrement *ſternothyroidiens*, ils montent le long des cartilages de la trachée-artère, & tirent le larinx en bas.

BRONCOCELE, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt une tumeur du cou grande & ronde, & attachée à la trachée-artère. On l'appelle auſſi *goûetre*, & en Latin *Hernia gutturis*. Le *broncocele* eſt fort commun dans les Alpes.

BRONCOTOMIE, ſ. f. Tèrme de Chirurgie. C'eſt une ouvèrture qu'on fait à la trachée-artère lorſque l'inflammation qui arrive au larinx empêche la reſpiration.

Ce mot eſt dérivé de βρόγχος, *bronches*, goſier, & de τέμνω, *je coupe*, *je tranche*.

BRONTÉE, ſ. m. Tonnant, qui tonne, qui fait tonner. *Brontæus*. C'eſt un des ſurnoms que les Anciens donnoient à Jupitèr. Blondus Flavius, *Rom. Triumph. L. I.* prétend qu'on a auſſi donné à Bacchus le nom de Brontin, à cauſe des troubles & des déſordres ſemblables au tonnèrre qu'excite l'yvrognerie.

BRONTON, ſ. m. Surnom de Jupitèr, qui ſe trouve dans cette ancienne inſcription, IOVI SANCTO. BRONTONTI. ECATAEQUE AUR. POPLIUS. *Grut. XVII.* 12. On trouve encore dans une autre un Prêtre du Dieu Brontontes. Sacerdos

Dei

Digitized by Google

Dei Brontontis. *Grut. p. XXXIV. 5.* Quelques-uns diſent *Brontontes*, au lieu de *Bronton*; mais ils ſe trompent. Brontontes ſeroit en Grèc Βροντόντης, qui auroit au génitif, Βροντόντου, & au datif Βροντόντῃ, & par conſéquent en Latin *Brontonte*, à l'un & à l'autre cas, & non pas *Brontontes*, *Brontonti*, comme il y a dans les deux inſcriptions que l'on vient de rapporter. Il vient donc de Βροντάω, Βροντῶ, *je tonne*, Βροντάων, & par contraction Βροντῶν, *Tonnant*, duquel il faut dire, Βροντάοντος, Βροντῶντος, Βροντάοντι, Βροντῶντι.

Ce mot ſignifie la même choſe que le précedent, & ils viennent l'un & l'autre du Grèc Βροντή, *tonnerre*.

BRONZE, ſ.m. & f. mais bien plus ſouvent maſculin que féminin. *Æs.* Ceux qui travaillent en *bronze* le font à la vérité feminin, Voiture même les a unitez en cela, quand il a dit: Elles ne ſe peuvent non plus comparer à elle que la *bronze* à l'or. Cependant la plûpart des meilleurs Auteurs le font maſculin: ce que les hommes écrivent ſur le *bronze* n'eſt pas immuable. Bouh. Le *bronze*, ou la *bronze*, eſt un alliage de metaux, dont le principal eſt le cuivre fondu avec quelque partie d'étain, ou de léton. Quelques-uns par épargne y mettent du plomb, parce qu'on ne ſçauroit fondre du cuivre fin dans un fourneau de révèrbère, qu'on ne le trouve pèrcé & plein de trous comme une éponge. Il y a encore un autre cuivre compoſé qu'on appelle *métal*, qui n'eſt pourtant en effet que de la *bronze*; & on lui donne ce nom ſelon la plus grande ou plus petite quantité qu'on y mêle d'étain, qui eſt de 12 juſqu'à 25 pour cent. La lie ou le marc de *bronze* s'appelle *diphryges*, & eſt en uſage en medecine. La fleur de *bronze* ſe fait quand on jette de l'eau pure ſur de la *bronze* fonduë lorſqu'elle s'écoule par les canaux. On met une platine de fèr au deſſus de la fumée, & dans ce congelement il s'y forme de petits grains en forme de millet, qui ſont luiſans & rougeâtres; & c'eſt ce qu'on appelle *fleur de bronze*. Ecaille de *bronze*, eſt ce qui tombe de l'airain lorſqu'on le bat & qu'on le met en œuvre. On dit, Jetter des figures en *bronze*, animer le *bronze*, graver ſur le *bronze*, &c. Le cheval de *bronze* qu'on voit dans la Place Royale à Paris, eſt un ouvrage de Daniel Volterre, fameux Sculpteur.

Les Medailliſtes diſtinguent le grand, le moyen & le petit *bronze*. Tout le cuivre dans la diſtinction des ſuites de medailles, a l'honneur de porter le nom de *bronze*. Le P. Jou.

Quelques-uns dérivent ce mot à *brontibus, quaſi brontium à Vulcani famulis fabrefactum*. D'autres croyent qu'il vient de l'Italien *abbronzare*, qui ſignifie *endurcir d'une couleur brune*. Le mot *bronze* vient de l'Italien *bronzo*, qui ſignifie la même choſe, & de *bronzo* vient *abbronzare*. Le P. Thomaſſin remonte plus haut, & il fait venir le nom de *bronze* du mot Saxon *bræſen*, *aeneus*, qui eſt de cuivre, ou d'airain. Ecquez le derive de *brant*, mot Saxon, & de la langue des Francs.

Bronze. On ſe ſert de ce mot ſoit dans le figuré, ſoit dans le propre, pour exprimer des choſes inſenſibles: elle pouſſoit des plaintes capables d'attendrir la *bronze* & les rochers. Horace donne un cœur de *bronze* à cet homme audacieux qui s'abandonna le premier à la mèrci des flots. Bouh. Le cœur de l'homme, qui eſt de cire pour toutes les choſes qui vont à le pèrvèrtir & à le corrompre, eſt de *bronze* pour celles qui peuvent contribuer à ſon ſalut. Ams. d. l. Tr.

On appelle provèrbialement, les courtiſans du cheval de *bronze*, pluſieurs faineans, filous, & gens de mauvaiſe vie, qui ſont ordinairement ſur le Pont-neuf à Paris.

BRONZER, v. act. Peindre en couleur de bronze avec de la limaille de bronze. *Æris colore inficere, imbuere.*

Bronzé, ée, adj. On appelle du maroquin *bronzé*, celui qui n'eſt point grenu, qui eſt paſſé en noir, & qu'on employe pour faire des ſouliers de deuil. *Æris colore infectus.*

BROQUART, ſ.m. Térme de Vénerie, qui ſe dit d'un jeune cèrf d'un an. On dit auſſi Brocard. *Cervus bimulus.*

BROQUETTE, ſ. f. Petit clou à tête dont on ſe ſert pour attacher des garnitures de lit, de chaiſes, & autres petits ouvrages. *Clavulus.* Ce mot vient de *broche*.

BROSSAILLES, ou BROUSSALLES, ſ. f. plur. Le bel uſage eſt pour *broſſailles*. *Fruteta, frutecta, frutareta, dumeta.* Mechant bois qui ne profite point, touffes de buiſſons, genêts, épines, bruyéres, &c. Un pays de *broſſailles* eſt difficile à paſſer. Le lion voulant chaſſer avec l'âne, le cacha dans les *broſſailles*. Port-R. Ce n'étoient que petits ſentiers pleins de *broſſailles*. Vaug.

On dit dans la baſſe Latinité *bruſtia* & *brozia*, d'où Du Cange dérive ce mot.

On appelle auſſi *broſſailles*, ces menus bois de fagots rompus & déliez qui reſtent dans un grenier où on a entaſſé beaucoup de menus bois. *Virgulta*. Il n'y a plus que des *broſſailles* dans ce bucher. On le dit auſſi de ce qui reſte du menu bois qu'on abandonne dans les forêts après qu'on y a fait des fagots. Ils amaſſerent des *broſſailles* pour faire du feu. Ablanc.

BROSSE, ſ. f. Aſſemblage de petites vèrges de jonc délié qui ſert à decraſſer la tête. *Scopula.*

C'eſt auſſi un aſſemblage de pluſieurs ſoyes de pourceau ou de ſanglier, fichées & engagées dans pluſieurs trous d'un ais percé à ce deſſein, qui ſert à nettoyer des habits, à frotter les planchers, & à panſer les chevaux, &c. On en fait auſſi de petites qui ſervent aux Peintres, aux Doreurs, aux Vitriers, aux Ouvriers en ſtuc, &c. Des peintures de *broſſe*. Les Imprimeurs ſe ſèrvent auſſi de grandes *broſſes* faites de poil de ſanglier pour laver les formes avec de la leſſive quand elles ſont tirées.

Brosses, au plur. ſe dit des bruyéres ou broſſailles des tèrres incultes où il vient des plantes ſauvages, du menu bois ou arbuſtes peu élevez, ou des méchantes tailles qui ſont au bord de la forêt. *Denſum virgetum.*

BROSSER, v. act. & n. Frotter avec des broſſes la tête, les habits les meubles, &c. *Tergere, detergere.*

Brosser les lettres, Tèrme d'Imprimeur, c'eſt en ôter l'encre avec de l'eau & de la leſſive.

Brosser, ſignifie auſſi, Courir à travèrs les bois & les pays de bruyéres & de broſſailles. *Silvas pererrare, pervagari. Broſſer* à travèrs les buiſſons. Vaug. Quin. Liv. 6. Il travaille ſans ceſſe à *broſſer* les forêts. Theoph. Voyez auſſi Salnove.

BROU, ſ. m. Ecorce vèrte qui couvre les noix. C'eſt ainſi qu'on appelle encore celle qui eſt ſur le coco & qui l'enveloppe. *Gulioca, viridis nucis putamen.* Elle a trois doigts d'epaiſſeur, & on peut mettre ſes fibres en corde. Cela eſt cauſe que les Siamois n'ayant point de chanvre, font leur cordage de *brou* de coco.

BROUAGE, ſ.m. Ville de France en Saintonge ſur l'Océan. *Broagum. Brouage* eſt au milieu des marais, dont on tire une trés-grande quantité de ſel, ce qui les fait appeller marais Salans. *Brouage* fournit de ſel, non ſeulement tout le Royaume, mais encore tous les pays froids.

BROUAILLES, ſ. f. plur. Inteſtins de poiſſons, ou de volailles, qu'on vuide lorſqu'on les habille, qu'on les apprête pour manger. *Inteſtina.* En Normandie on dit *breuilles*.

Menage dérive ce mot de *burbalia*, qu'on trouve en ce ſens dans quelques Auteurs.

BROUÉE, ſ. f. Pluye ou nuage qui eſt de peu de durée. *Nebula.* Il y a des *brouées* dangereuſes aux vignes & aux blez. On dit auſſi, Prendre une *brouée* de feu; pour dire, ſe chauffer legérement & en paſſant, bruler une ame du fagot. Cela eſt du ſtile ſimple.

BROUET, ſ.m. Bouillon qu'on portoit autrefois aux nouvelles mariées le lendemain de leurs nôces avec ſolennité & rejouiſſance. *Jus conditum, juſculum.* Il étoit fait d'œufs, de lait & de ſucre. Cela n'a plus d'uſage que parmi le petit peuple.

Ce mot vient de *brodettum*, diminutif de *brodum*, qu'on a dit pour *brodium*, qui ſe trouve en cette ſignification dans quelques Auteurs Latins. Menage.

Brouet, ſe dit auſſi d'un méchant potage, mais dans le ſtile comique & burleſque. *Jus inſulſum.* Le Galant, pour toute beſogne, avoit un *brouet* clair. La Font.

On dit provèrbialement, qu'une choſe s'en eſt allée en *brouet* d'andouille, lorſqu'elle eſt devenuë à néant, qu'elle a abouti à rien.

BROUETTE, ſ. f. Petite charrette ou petit tombereau qui n'a qu'une rouë, & qu'un homme pouſſe devant ſoi. *Vehiculum truſatile.* Les Vinaigriers ſe ſèrvent de *brouettes* pour porter leur vinaigre par les ruës. On ſe ſèrt de *brouettes* pour vuider des tèrres, du fumier, des ordures à la campagne. Dans les mines on ſe ſèrt de *brouettes* dont la rouë eſt au centre.

Ménage dérive ce mot de *birotula*, diminutif de *birota*, qui ſe trouve dans le Code Theodoſien, & ſignifie une *petite voiture à deux roues*. D'autres le dérive de *biſrota*.

On appelle ironiquement *brouettes*, ces petites chaiſes qui ſont traînées par des hommes, & auſſi les carroſſes mal propres & mal attelez.

BROUETTER, v. n. Qui ſe dit de ceux qui ſe font traîner par la ville dans ces petites chaiſes ou vilains carroſſes. *Aliquem vehiculo trahere.* On ſe fait *brouetter* à Paris par toute la ville pour un demi écu.

BROUETTIER, ſ. m. Celui qui méne une broüette. *Agens truſatile vehiculum.*

BROUHAHA, ſ. m. Acclamation, bruit ſourd & confus qu'on entend dans les aſſemblées où on fait des diſcours publics, & où on donne des ſpectacles, lequel témoigne l'admiration, ou l'applaudiſſement des aſſiſtans, quand il s'y trouve quelque choſe d'éclatant, & qui touche l'eſprit. *Plauſus, clamor.* Ce tèrme eſt ſur tout en uſage parmi les Comediens, lorſqu'on ſe recrie ſur les beaux endroits de la piéce. Le Comédien s'arrête au beaux endroits de la piéce, & avèrtit par-là qu'il faut faire le *brouhaha*. Mol.

BROUI, ſ. m. Tèrme de gens qui travaillent en émail. C'eſt une ſorte de tuyau dont ils ſe ſervent pour ſouffler quand ils travaillent. *Calamus*. On l'appelle autrement *chalumeau*.

BROUILLAMINI, ſ. m. C'eſt une tèrre rouge & viſqueuſe, naturellement ſéche avec peu d'odeur & de ſaveur. On la trouve dans les miniéres de fèr. Biringuccio aſſure que c'eſt une ſouveraine médecine contre tout venin, faiſant même effet, voire meilleure que la tèrre ſigillée. Quelques-uns la confondent avec le bol d'Arménie, & diſent que ce mot s'eſt fait par corruption de *bolus armenus*. Les Medecins s'en ſervent ſouvent. Les Peintres s'en ſervent auſſi pour attacher l'or aux ornemens de leurs peintures; & les Potiers pour teindre leurs pots en couleur rouge.

Brouillamini, ſe dit encore d'un bol tiré des carriéres, dont on fait une pâte, de laquelle on forme des bâtons plats de la groſſeur & de la longueur du doigt; ces bâtons s'appellent *brouillamini*, ou bol en bille.

Brouillamini, eſt auſſi un mot burleſque pour ſignifier quelque choſe d'obſcur & d'embarraſſé. *Tenebræ, caligo, obſcuritas*. Il y a là dedans trop de *brouillamini*. Moliere.

BROUILLARD. Quelques-uns diſent encore BROUILLAS, comme on faiſoit autrefois, mais mal, ſ. m. Vapeurs épaiſſes que le ſoleil éleve de la terre humide & qu'il n'a pas la force de reſoudre & de diſſiper. *Nebula*. Le *brouillard* eſt un amas de parcelles, ou degouttes d'eau, qui ſe joignant les unes aux autres intèrrompent l'action de la lumiére, & empêchent le paſſage des rayons du ſoleil. Roh. Les *brouillards* ſont plus fréquens dans les lieux marécageux. Les pêches de harengs ne ſe font que pendant les *brouillards*. Les nuées ne ſont que des *brouillards* élevez. Le *brouillard* tombe fort lentement. Ablanc. Les *brouillards* épandus aux environs ne laiſſoient voir les troupes qu'en gros. Vaug.

De la gorge écumante, un ſouffle s'épandit,
Qui devint un brouillas où le jour ſe perdit. P. Le M.

On dit provèrbialement d'un *brouillard*, qu'il eſt ſi épais qu'on le couperoit avec un couteau.

Brouillard, ſe dit auſſi du papier ſans colle, tel que le papier gris, qui ſert à philtrer. *Carta bibula*. On ſe ſert de ce papier pour boire l'encre des écritures fraîches qu'on fait dans un regître. On le dit auſſi de tout autre grand méchant papier, ou inutile, qui ſert à envelopper quelque choſe, ou à d'autres uſages.

Brouillard, ſe dit encore d'un livre ſur lequel les Maîtres, & autres qui ſont employez dans le commèrce, écrivent tout à fur & à meſure ce que l'on reçoit & ce que l'on prête, pour être enſuite porté & mis en ordre ſur un autre regiſtre: qui eſt proprement le Journal. *Codex accepti & mutui rationem continens*. Quelques-uns appellent le journal du nom de *brouillard*, mais improprement. Bornier.

BROUILLEMENT, ſ. m. Mélange, confuſion. Ce mot eſt fort peu en uſage. *Permiſtio, admiſtio, miſtura*.

BROUILLER, v. act. Mettre les choſes en deſordre, en confuſion. *Miſcere, turbare, perturbare*. J'ai *brouillé* tous mes papiers; mes livres ſont tout *brouillez*. Ménage dérive ce mot de *brogliare*, qui a été fait de *broglio*, qui ſignifie *bois*, d'où eſt venu *imbrogliare*, qui a fait *embrouiller*.

Brouiller, ſe dit figurément des choſes ſpirituelles. Il a eu une amourette en tête qui lui a *brouillé* l'eſprit, qui l'a *brouillé* avec le bon ſens.

Brouiller. Mettre de la diſſention, ſemer la diſcorde. J'aurai pû juſqu'ici *brouiller* tous les Chapitres. Boil.

Brouiller, ſe dit auſſi des affaires. C'eſt un chicaneur qui ne fait que *brouiller*, au lieu d'éclaircir une affaire. Ce Miniſtre a fort *brouillé* l'Etat.

Brouiller, ſignifie auſſi, Mêler pluſieurs choſes enſemble. *Miſcere, confundere*. Metez toutes ces drogues enſemble, & les *brouillez* bien. Des œufs *brouillez*, ſont ceux où on a mêlé le blanc & le jaune. Du vin *brouillé*, c'eſt du vin ſophiſtiqué, où on a mis quelques drogues pour changer ſon goût naturel.

On dit auſſi que l'air, que le ciel ſe *brouille*, quand il arrive quelque nuée qui preſage quelque pluye, ou quelque prochain orage.

Brouiller, Embarraſſer. Ce mot n'a été inventé que pour *brouiller*. Pasc.

Brouiller, ſe mêler, ſe confondre. Ils ne ſe *brouillent* point avec le reſte des troupes dans les defilez. Ablanc.

Brouiller. Tèrme de Plumacier. Mêler enſemble le poil de pluſieurs plumes, dont chacune a une couleur différente.

Brouiller, ſe dit auſſi en parlant du refroidiſſement qui arrive dans l'amitié pour quelque rapport, jalouſie, ou mal-entendu. *Abalienari, ſimultates & inimicitias ſuſcipere*. Les amis ſe *brouillent* aiſément, mais ils ſe racommodent avec la même facilité. Ils ne ſe *brouillent* ni avec la foi, ni avec la raiſon. Pasc.

Brouiller, ſignifie encore, Gâter du papier en faiſant des écritures inutiles, ou de méchans livres. *Chartam perdere*. Ce mauvais Poëte a bien *brouillé* du papier. Les faiſeurs d'Anagrammes *brouillent* bien du papier inutilement.

Brouiller, ſe dit auſſi en tèrme de Manége, pour dire, Mettre un cheval hors d'état de ſe bien manier par la faute du Cavalier qui le monte. *Vitiare*.

On dit provèrbialement que les cartes ſont bien *brouillées*, lorſqu'il y a quelque guèrre civile, quelque grande querelle entre deux partis, qu'on ne voit pas pouvoir être de long-tems accommodée.

Brouillé, ée, part. paſſ. & adj. Les fleuriſtes diſent qu'une fleur eſt *brouillée*, quand elle n'a point fleuri, & panaché net. *Permiſtus, confuſus, turbatus, perturbatus*. Cette tulippe eſt *brouillée*. Quint. Cet œillet eſt *brouillé*. Lig.

BROUILLERIE, ſ. f. Diviſion, mécontentement. *Diſſentio, diſcordia, diſſidium*. Il y a quelques *brouilleries* à la Cour qui n'éclatent point encore. Il y a de la *brouillerie* dans ce menage, entre ces amis. Les *brouilleries* d'un Etat aboutiſſent ſouvent à des guèrres civiles. Dans toutes les *brouilleries* du Royaume, il s'eſt toujours montré bon François. Voit.

Brouillerie, ſe dit auſſi pour Diſputes pleines d'embarras & de chicanes d'Ecole. *Tricæ contentioſæ*. Voulez-vous recommencer nos *brouilleries*? Pasc.

Brouilleries, ſe diſent collectivement de pluſieurs choſes de peu de conſéquence, qu'on ne veut pas nommer en particulier. *Miſcella, miſcellanea*. Il faut vendre ces vieux meubles, ces *brouilleries*.

BROUILLON, onne, adj. & ſ. Remuant, qui tâche de brouiller les affaires. *Turbator, novarum rerum molitor*. Les Herétiques ont toujours été accuſez d'être des eſprits *brouillons*, qui ont voulu troubler l'Etat. Ce Procureur eſt un *brouillon*, qui ne tâche qu'à embarraſſer les parties en procès. On dit auſſi par injure aux petits garçons, qu'ils ſont de petits *brouillons*. *Nugator, leviculus*.

Brouillon, eſt auſſi un papier ſur lequel on jette ſes premiéres penſées en écrivant, qu'on revoit après, & qu'on rature avant que de mettre l'ouvrage au net. *Palimpſeſtus*. Ce n'eſt-là que le *brouillon*, je le vais faire tranſcrire & mettre au net.

Brouillon, eſt auſſi un tèrme de Marchand. C'eſt un livre où le Marchand écrit tous les jours, où il raye & efface ce qu'il lui plaît. *Adverſaria*. Ecrire un article ſur le *brouillon*. Effacer un article ſur le *brouillon*. Il y a des gens de Province qui diſent un *brouillard*; mais à Paris on dit *brouillon*. Voyez BROUILLARD.

BROUIR, v. act. Tèrme d'Agriculture, qui ſe dit de la bruine, & de la gelée qui gâte & qui brûle les boutons des arbres, des vignes, des blez. *Urere, areſacere*. Il y aura diſette de grains, les blez ſont *brouis*. On le dit auſſi de quelque mauvais vent qui fait ſerrer les feuilles des arbres; enſorte qu'elles n'ont plus leur étenduë, ni leur vèrdeur ordinaire. Ces feuilles tombent, & font place à d'autres qui leur ſuccédent. La bize a *broui* nos arbres. Au printems les vents de nord-eſt, c'eſt-à-dire, vents de bize, fort ſecs & fort froids, *brouiſſent* les feüilles & les jèts nouveaux. Quint.

Il vient d'un vieux mot François qui ſignifioit *brûler*.

BROUI, ie, part. Des abricotiers *brouis*, des pêchers *brouis*. La Quint. Des feuilles *brouies*.

BROUISSEMENT. Voyez BRUISSEMENT.

BROUISSURE, ſ. f. Tèrme de Jardinage. C'eſt le dégât & le mauvais effet du vent, ou de la gelée qui a broui les arbres. *Arentia folia, aridi folliculi*. La *brouiſſure* tombe, & fait place aux nouvelles feüilles qui doivent ſucceder. Cette *brouiſſure* tombera aux premières pluyes douces. Quint.

BROUNISTES, Nom de cèrtains Sectaires qui ſe ſont élevez à la fin du XVI^e ſiécle en Anglètèrre. Leur Chéf s'appelloit Robèrt *Broun*, originaire de Northampton. M. Stoupp, qui les a connus en Hollande, en fait une deſcription dans ſa deuxiéme lettre touchant *la Religion des Hollandois*: Les *Brouniſtes* ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Anglicane, & de toutes les autres Egliſes Réformées, leſquelles ils croyent corrompuës, non pour les dogmes de la foi, mais pour la forme du gouvèrnement. Ils condamnent également le gouvèrnement Epiſcopal & celui des Preſbytériens par des Conſiſtoires, par des Claſſes & par des Synodes. Ils ne veulent pas ſe joindre à nos Egliſes, parce qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas aſſurez de la converſion & de la probité des membres qui les compoſent, à cauſe qu'on y tolère des pécheurs avec qui il ne faudroit point communier, & que dans la participation des Sacremens, les bons contractent de l'impureté par la communion des méchans. Ils condamnent la bénédiction des mariages qui ſe fait dans les Egliſes par les Miniſtres, ſoutenant qu'étant un contrat politique, la confirmation en dépend du Magiſtrat Civil. Ils ne veulent point qu'on baptiſe les enfans de ceux qui ne ſont pas membres de l'Égliſe, ou qui n'ont pas aſſez de ſoin des enfans qu'on a baptiſez. Ils rejettent tous les formulaires des prières, & ils diſent même que l'Oraiſon que le Seigneur nous a enſeignée, ne doit pas être récitée comme une prière, mais qu'elle nous a été donnée pour être la régle & le modèle ſur lequel nous devons former toutes celles que nous préſentons à Dieu.

BROUSIN D'ERABLE, ſ. m. C'eſt une excroiſſance qui vient à un arbre qu'on appelle érable: elle eſt ondée & madrée d'une manière fort agréable. elle étoit d'un ſi grand prix parmi les Romains, que Pline aſſure qu'ils l'euſſent préféré au citronier, s'ils en euſſent pu faire des tables. On en fait des caſſettes, des tablettes & autres ouvrages qu'on eſtime beaucoup. *Molluſcum.*

BROUT, ſ. m. Pâture que les bêtes fauves trouvent dans les jeunes taillis qui repouſſent. De là vient qu'en tèrme de Vénerie, on entend par *bêtes de brout*, toutes ſortes de bêtes fauves; comme le cèrf, le chevreüil, le daim, le bouquetain, le chamois, le rangier, &c. On les appelle auſſi *bêtes broutantes. Feræ paſcens.*

Du Cange dérive ce mot de *bruſtus*, qu'on a dit dans la baſſe Latinité au même ſens, *quòd ex bruſtis ſeu dumetis fiat paſtio animalium.* Mais il vient plutôt de *brouſt*, qui eſt un vieux mot Celtique, ou Bas-Breton, qui ſignifie *bourgeon*, ou *hallier*; ou du Grèc *Βρώσκω, manduco.*

Brout, ſe dit auſſi des écailles de noix vèrtes qu'on prépare pour ſervir aux teintures. *Gulioca*

BROUTANT, ANTE, adj. On appelle en Vénerie les bêtes *broutantes*, le cèrf, le rangier, le daim, le chevreüil, le chamois, le bouquetin ou bouc ſauvage. *Paſcens.*

BROUTER, v. act. Paître l'hèrbe dans les prez, manger le brout dans les forêts. *Paſci, morſu carpere.*

Ménage après Bochart dérive ce mot du Grèc *Βρώτειν*, ſignifiant la même choſe. Borel le dérive du Grèc *Βρύκειν*, qui ſignifie *depaſcere*

Brouter, en tèrme de Jardinage, c'eſt rompre l'extrémité des branches menuës quand elles ſont trop longues à proportion de leur foibleſſe. *Putare, reſecare.*

On dit provèrbialement, Là où la vache eſt attachée, il faut qu'elle *broute*; pour dire, qu'il faut demeurer attaché à ſa profeſſion.

On dit auſſi de ceux qui ont du cœur, qu'ils aimeroient mieux *brouter* l'hèrbe que de demander l'aumône. On dit auſſi d'un homme adroit, que l'hèrbe ſera bien courte s'il ne trouve dequoi *brouter*; pour dire, qu'il trouvera bien le moyen de gagner ſa vie.

Brouté, ée, part. paſſ. & adj. *Paſtus.* On appelle bois *broutez*, ou *avortez*, les bois tortus & malfaits, & qui ne ſont pas de belle venuë. L'Ordonnance veut que les bois *broutez* ſoient recepez.

BROUTILLES, ſ. f. plur. Ce ſont les menuës branches qui reſtent dans les forêts après qu'on a retranché le bois de corde qui ſèrvent à faire des fagots. *Virgulta.* En pluſieurs endroits on dit *bretilles.*

BROYE, ſ. f. Dans le propre, c'eſt un inſtrument dont on ſe ſert à la campagne pour rompre le chanvre, & tiller plus aiſément. *Inſtrumentum macerandæ cannabi comparatum.* On le dit en tèrme de Blaſon d'une eſpèce de feſtons qu'on trouve dans quelques Armoiries poſez en diverſes ſituations. La Maiſon de *Broye* en a porté par alluſion à ſon nom. Celle de Joinville porte d'azur à trois *broyes* d'or liées d'argent, &c. Quelques-uns les prennent auſſi pour des morailles, d'autres pour toutes ſortes d'inſtrumens propres à broyer. Les Anglois les nomment *barnacles* ou *bernicles*, du nom d'un inſtrument dont les Sarraſins ſe ſèrvoient pour donner une gehenne cruelle.

BROYEMENT, ſ. m. Réduction en poudre, & mélange de couleurs avec de l'eau, de l'huile, &c. *Tritura.* Il y a depuis peu des Médecins qui penſent que la digeſtion ſe fait par le *broyement* des alimens. Il en eſt même qui ſoutiennent que tout eſt vaiſſeau dans le corps humain; que tous ces vaiſſeaux ont un mouvement de ſyſtole & de diaſtole, & que tout s'y fait par le *broyement* des humeurs qui y coulent. M. Liſter Médecin de la feuë Reine d'Angletèrre, a refuté dans ſon livre des humeurs, l'opinion qui fait conſiſter la digeſtion dans le *broyement.* Voyez au mot Digestion.

BROYER, v. act. Réduire en poudre. *Terere.* Il faut *broyer* ces drogues dans le mortier. Suivant une opinion nouvelle, les membranes de l'eſtomac broyent les alimens que l'on prend, comme une meule, & c'eſt ainſi que ſe fait la digeſtion. Voyez DIGESTION.

On le dit particulièrement des couleurs qu'on broye long-tems ſur le marbre ou le porphyre, en les mêlant avec de l'huile pour les en imbiber après qu'on les a pulvériſées.

Broyer, en tèrme de Philoſophie hèrmetique, ſignifie quelquefois cuire la nature juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaite.

Broyé, ée, part. & adj. *Tritus.*

On appelle Pain *broyé*, un cèrtain petit pain de fine farine que les Boulangers étoient autrefois obligez de faire pour leur chef-d'œuvre quand on les recevoit Maîtres. Voyez PAIN.

BROYEUR, ſ. m. Qui ſe diſoit en cette phraſe, C'eſt un *broyeur* d'ocre; pour dire, C'eſt un fort mauvais Peintre. *Tritor.* On le dit auſſi de celui qui broye les couleurs dont les Peintres ſe ſèrvent.

BROYON, ſ. m. Tèrme de Chaſſe. Inſtrument propre à prendre des bêtes. On fait la chaſſe avec des traîneaux, alliers, panneaux, rèts taillans, bricoles, tentes, éraingues, collets, piéges, amorces, *broyons*, &c.

B R U.

BRU, ſ. f. Belle-fille. C'eſt un tèrme d'alliance relatif au père & à la mère d'un fils, à l'égard deſquels la femme qu'il a épouſée s'appelle leur *bru*, ou leur *belle-fille.* *Nurus.*

Ménage dérive ce mot de *nurus* Latin, ou de l'Allemand *bruyt*, ou plutôt *braut*, qui ſignifie *épouſée.* Du Cange cite les Gloſes d'Iſo Magiſter, où il eſt dit que *brut* ſignifie *une femme accordée* ou *fiancée.*

BRUANT, ou BRUAND, ſ. m. Quelques-uns diſent *breant.* C'eſt un petit oiſeau gros comme un moineau, & dont le chant eſt aſſez agréable. *Cirulus, Florus,* & en Grèc *Anthus.* Le *bruant* ou vèrdon, que les Italiens appellent *verdone*, eſt un peu plus gros que le pinſon. Les mâles ſont preſque tous jaunes; ils ont néanmoins quelques parties des ailes & de la queuë qui tirent ſur le cendré. les plus grandes pennes toutefois ſont d'un plus beau jaune; les plumes de la queuë à leur extrémité ſont tout-à-fait jaunes, en dedans elles ſont d'une autre couleur. Son bèc eſt gros & aigu, de couleur pâle; ſes jambes & ſes pieds ſont d'un rouge tirant à la couleur de chair. L'on en nourrit en cage à cauſe de la beauté de leur chant. Le *bruant* fait ſa demeure ordinaire dans les prez humides & pleins d'eau, ſur les hauts arbres. Il ſemble hennir comme le cheval, avec lequel il a de l'antipathie. Son tems eſt depuis le commencement d'automne juſqu'au mois d'Avril; & pendant ce tems on en prend une grande quantité. Pour en prendre au printems il faut mettre entre deux rèts de pluſieurs ſortes d'hèrbes, comme laicerons ſauvages, & autres dont ils mangent; l'on y mettra pareillement deux ou trois pieds de chardons proche de la rèts, avec des rameaux d'arbres, & de petites branches d'orme; ſi l'on peut avoir des hèrbes avec leur ſemences, ce ſera le meilleur. Il faut dreſſer les plantes de ces hèrbes comme ſi elles étoient naturellement cruës en ce lieu. Cet oiſeau mange de la navette & du chenevis, & fait ſon nid dans les vallées & lieux bas. Il fait quatre ou cinq petits. Le mâle eſt d'un vèrd jaunâtre. La femelle tire davantage ſur le gris.

Il y a auſſi un Faiſant *bruant*, appellé autrement Coq de bois ou de bruyère. *Urogallus.* Il y en a de deux eſpèces. Voyez FAISAN.

BRUGES. Ville de Flandres, Province des Pays-Bas. *Bruga.* On dit qu'il y avoit autrefois près de *Bruges* une ville nommée Outtembourg, *Aldenburgum*; qu'elle fut ruinée par Attila, & enſuite au IX^e ſiècle par les Normands, & que ce fut en ce ſiècle que de ſes ruines Baudoüin le Chauve Comte de Flandres ceignit *Bruges* de murailles & la fortifia. *Bruges* a été autrefois capitale de tous les Pays-Bas. Elle ne l'eſt plus que d'une partie de la Flandre Eſpagnole, que l'on nomme le Quartier de *Bruges*, ou le Franc de *Bruges.* Philippe fils de l'Empereur Maximilien & père de Charles V. étoit né à *Bruges.* C'eſt une des plus belles villes des Pays-Bas. Hoffman lui donne de longitude 24^d, 25′ 3″, & de latitude 51^d, 36′.

Ce mot ſemble venir de *Bruzzia*, nom que lui donne l'Auteur de l'hiſtoire de la tranſlation de S. Vendril, *Act. SS. Bened. Sæc. v. p.* 210. & dans la Notice des Gaules de M. de Valois au mot *Bruzzia.* L'Abbé Suger, dans la vie de Louis le Gros, l'appelle *Bruga*; d'autres *Brugia*, & d'autres *Brugia.* Nous diſons *Bruges*, & les Flamands *Brugge*; ainſi le z s'eſt changé en g. comme dans *Blanziacum, Blangiacum, Blangy, Verzeium, Verziacum, Vergeium, Vergiacum, Vergy.* Ce mot vient apparemment de *brud*, qui en Flamand ſignifie la même choſe que *bray* en ancien François, c'eſt-à-dire, de la fange, de la bouë, parce que cette ville étoit dans un lieu marécageux & boueux, on aura dit apparemment *Brudria, Bruderia, Bruzzia*, le changement du d en z, n'eſt pas extraordinaire, ſur tout devant un z, ou une ſ.

Il y a auſſi en Bearn une petite ville de même nom.

BRUGELIN, INE, ſ. m. & f. Qu'on trouve en quelques vieux Auteurs pour ſignifier qui eſt de Bruges en Flandres; mais il n'eſt point en uſage. *Brugenſis.*

BRUGEOIS, OISE, ſ. m. Qui eſt de Bruges. *Brugenſis.* L'inſolence des *Brugeois* qui ſe ſaiſirent de ſa pèrſonne (d'Engelbèrt II. Comte de Naſſau) dans la chambre même de l'Archiduc, triompha de ſa conſtance. D. l. Pise. J'aimerois mieux dire ceux de Bruges, les habitans, les bourgeois de Bruges, que les *Brugeois*, quoiqu'il ne ſoit pas mal, & qu'on le trouve.

BRUGNOLES. Voyez BRIGNOLES.

BRUGNON, ſ. m. Quelques-uns diſent *Brignon*; mais le bel uſage eſt pour *brugnon*. *Brinolium*. Fruit à noyau qui eſt une éſpèce de pêche, qui a une peau rouge & deliée, qui a la chair pleine d'eau, & qui eſt d'un goût exquis. Il murit au mois de Septembre. Le *brugnon* violet eſt le plus éſtimé de tous. Il y a auſſi des *brugnons* muſquez. Quelques-uns croyent que le *brugnon* eſt une éſpece de prune, ce qui a donné lieu à cette divèrſité de ſentimens ſur la nature du *brugnon* c'eſt qu'il approche fort de la prune & de la pêche. Nous appellons *brugnon* tout ce qui étant liſſe, c'eſt-à-dire, ſans poil, ne quitte pas le noyau. LA QUINTINIE, *P. III. c. 5. p.* 418. Cela s'entend parmi les pêches. Tous les *brugnons* ne ſçauroient preſque avoir trop de maturité; ainſi à leur égard ce n'eſt pas un defaut d'être tombez d'eux-mêmes. ID. *c. 12. p.* 423.

La Quintinie met le *brugnon* entre les éſpèces de pavies. Pour les pavies, les principales ſont le *brugnon* violet, le pavie blanc, &c. Les *brugnons* violets viennent au commencement de Septembre. LA QUINTINIE, *P. III. c. 5.* Il y a un *brugnon* violet tardif, que La Quintinie au même endroit, p. 418 compte parmi les dèrnières pêches du mois d'Octobre, & les moins bonnes de l'année, & un *brugnon* jaune liſſe qu'il met au même rang, de ſorte qu'il y a, dit-il, trois *brugnons* bien differens. Je condamne le *brugnon* jaune & le violet tardif; l'un & l'autre ne mûriſſent guère ici (à Paris) & ſont ſujets à ſe crevaſſer & à pourrir ſur l'arbre. ID. *P. III. c. 13. p.* 424. Je fais un cas particulier du *brugnon* violet, quand on lui donne le tems de mûrir ſi fort qu'il en devienne un peu ridé, pour lors il eſt admirable; la chair en eſt aſſez tendre, ou tout au moins n'eſt point dure; elle eſt aſſez ferme autour du noyau, l'eau & le goût en ſont enchantez. ID. *p.* 440.

BRUIANT Voyez BRUYANT.

BRUIÈRE. Voyez BRUYÈRE.

BRUINE, ſ. f. Petite pluye froide & dangereuſe pour les grains. *Pruina*. La *bruine* ſe forme quand la vapeur deſtinée à faire de la neige ne ſe gele que lorſqu'elle eſt en bas. On dit auſſi *bruine à perurendo*, parce qu'elle brule les tendres boutons des vignes & des arbres.

Bruine vient de *pruina*, en changeant le *p* en *b*. Le P. Thomaſſin remonte plus haut, & il dérive *pruina* de πῦρ & πυρινὸς, qu'il dérive de l'Hebreu *bahar*, *accendere*, *brûler*, en changeant le *b* en *p*; & il remarque que la *bruine* brule les blez & les autres plantes auſquelles elle s'attache, *penetrabile frigus adurit*.

BRUINER, v. n. & impèrſonnel, qui ſe dit de la bruine qui tombe. Il *bruine*. *Cadit pruina*.

BRUINÉ, ÉE, part. & adj. Qui eſt gâté de la bruine. *Uredine affectus*, *peruſtus*. Les blez *bruinez* ſont de difficile garde.

BRUIRE, v. act. *Je bruis, tu bruis, il bruit; nous bruiſſons, vous bruiſſez, ils bruiſſent. J'ai brui. Je bruirai. Que je bruiſſe. Strepere.* Ce mot n'eſt guère en uſage qu'à l'infinitif, encore ne l'eſt-il qu'en peu de phraſes. On entendoit *bruire* le vent, le tonnère; pour dire, ſouffler, gronder. Il ſignifie auſſi, Faire un bruit ſourd & confus. Les ſoldats firent *bruire* leurs armes en forme d'applaudiſſement. ABLANC. J'ouïs *bruire* les vents & les flots. THEOPH. Les douleurs des femmes groſſes ſont cauſées par des vents qui vont & qui viennent en *bruiſſant* par tout le ventre. MAURICEAU.

Secondé des Barons,
Qui ſont le long du tillac, le long des avirons,
Font bouillonner le ſang, de même que bouillonne,
Sous le preſſoir qui bruit *le doux ſang de l'automne.* P. LE M.

Le Scholiaſte de Théocrite dit ſur la ſeconde Idyle; Les Anciens faiſoient *bruire* de l'airain aux Éclipſes de Lune. Il ajoûte qu'à Athènes le Piêtre de Proſèrpine faiſoit *bruire* un vaiſſeau d'airain. DE MEZIR. *dans ſon Commentaire ſur la lettre de Hypſipyle à Jaſon*, *p.* 604.

Ce mot vient de *rugire*, comme *bruit* de *rugitus*, qui a été dit non ſeulement du lion, mais auſſi de l'homme, & de quelques autres animaux. MEN. J'aimerois mieux le faire venir du Latin *brutus*, qui vient du Grèc βρύω, qui ſignifie *vèrſer de l'eau en abondance*, comme les ſources, les fontaines.

BRUISSEMENT, ou BROUISSEMENT, ſ. m. Bruit confus, murmure qui frappe l'oreille, même dans le ſilence. *Fremitus*. Une femme entend-elle le *brouiſſement* d'un carroſſe qui s'arrête à ſa porte, qu'elle prépare toute ſa complaiſance pour quiconque eſt dedans, ſans le connoître. LA BR.

BRUIT, ſ. m. Amas de pluſieurs ſons confus & violens qui offenſent l'oreille. *Murmur, fremitus, fragor, tumultus.* Le *bruit* eſt different du *ſon*, comme a fort bien remarqué M. Pèrrault Médecin dans la Diſſèrtation qu'il a fait du ſens de l'ouïe; car on n'appelle point *ſon* le *bruit* d'un canon, d'un carroſſe, d'un moulin, ou d'une populace aſſemblée. Le *bruit ſimple* a trois éſpèces, qui ſont le *bruit clair*, le *bruit caſſé*, le *bruit ſourd*. Le *bruit compoſé*, le *bruit ſucceſſif*; le *bruit rompu*, le *bruit continu*, le *bruit de choc*, le *bruit de verbération*, &c. ſont pluſieurs autres éſpèces de *bruit*. On entend un grand *bruit* dans les Volcans avant qu'ils vomiſſent leurs flammes. Le *bruit* des carroſſes empêche de dormir. Dans les nombreuſes aſſemblées la convèrſation eſt plûtôt un *bruit* confus qu'une véritable ſocieté. M. SCUD. Le moindre *bruit* éveille un mari ſoupçonneux. LA FONT. Ce n'eſt pas la raiſon qui frappe les eſprits groſſiers: c'eſt l'émotion & l'ardeur avec laquelle on parle; c'eſt le *bruit* qu'on fait. LE P. R.

BRUIT, ſe dit auſſi des ſons agreables, & qui témoignent de la réjouiſſance. *Plauſus, ſonus, ſonitus.* Ce Prince a été reçu au *bruit* des tambours & des timbales, au *bruit* du canon.

On dit auſſi le *bruit* d'un ruiſſeau, d'une fontaine. *Suſurrus.* On s'endort au doux *bruit* d'un ruiſſeau, d'une fontaine. De ces ruiſſeaux le *bruit* délicieux frappe mes ſens. VOIT.

BRUIT, ſe dit encore d'un tintoin d'oreille, d'une maladie qui dans le plus grand ſilence nous fait entendre quelques ſons confus. *Tinnitus.* Cet homme eſt travaillé d'un *bruit* d'oreilles.

BRUIT, ſignifie quelquefois, Sedition, querelle, confuſion. *Seditio, tumultus, rixa.* On dit qu'il y a du *bruit* en Anglètèrre, que les ports ſont fermez. Ces deux Cavaliers ont eu enſemble quelque *bruit*. Une femme jalouſe fait du *bruit* dans le ménage.

BRUIT, ſe dit figurément de la renommée, de la réputation. Le nom & la valeur d'Aléxandre ont fait grand *bruit* dans le monde. *Fama.* Cet Auteur a fait grand *bruit*. Cette femme n'a pas bon *bruit*. Ses exploits auront un *bruit* toujours durable. VOIT. Il ne faut que cela pour nous donner le *bruit* de connoiſſeuſes. MOL.

Tous les jours il m'éveille au bruit *de ſes exploits.* BOIL.

Mais juſques dans la nuit de mes ſacrez déſerts,
Le bruit *de mes malheurs fait retentir les airs.* ID.

BRUIT, ſe dit auſſi des diſcours du tems, des nouvelles dont on s'entretient dans le monde. *Rumor, ſermo.* Il court un *bruit* ſourd de peſte; mais c'eſt un faux *bruit*. Un *bruit* confus nous apprend qu'il y a eu une grande defaite; c'eſt un *bruit* de ville, on n'en dit rien à la Cour. On parle de guèrre, il en eſt grand *bruit*.

Cette fière raiſon dont on fait tant de bruit,
Contre les paſſions n'eſt pas un ſûr remède. DES-HOUL.

BRUIT, ſe dit auſſi des affaires qui font de l'éclat, où pluſieurs pèrſonnes prennent intérêt, ou qui ſont de conſéquence. *Rumor, fama.* La Chambre établie contre les empoiſonneurs a fait grand *bruit*, grand éclat dans la France. La neutralité fait grand *bruit*. VOIT. Le *bruit* de ſa réputation les étonna. ABLANC. Quand on ne chèrche qu'à faire du *bruit*, ce ne ſont pas les caractères les plus raiſonnables qui *y* ſont les plus propres. FONT. On ne fait point préciſément ce qu'on eſt obligé de faire, & l'on veut pourtant ſe diſtinguer par tout ce qui fait du *bruit*. VIL.

On dit encore, Faire du *bruit*, dans un ſens autant moral que phyſique, pour dire, ſe plaindre de quelque choſe, marquer ſon mécontentement, ſon reſſentiment, ſa colère. Comme j'en faiſois du *bruit* le lendemain dans mon doméſtique. BUSSY.

BRUIT, ſe dit encore du ſon que font les abeilles, les bourdons, les guêpes, & autres mouches en volant. *Bombus.*

A PETIT BRUIT. Façon de parler advèrbiale; pour dire, Secretement, doucement. *Tacitè, ſine ſtrepitu.* Il s'en eſt allé *à petit bruit*, il s'eſt ſauvé ſans *bruit*. Il a fait cette affaire *à petit bruit*, ſans éclat, ſans dépenſe.

On dit en tèrme de Vénerie, chaſſer *à bruit*; pour dire, avec grand équipage, avec nombre de Veneurs, de chiens courans, &c. *Magno clamore.*

On dit auſſi point de *bruit*, pour impoſer ſilence à un fanfaron qui menace. *Sile, obmuteſce.* Ainſi on dit à un Capitan dans l'Illuſion Comique.

. . . . . . *Point de* bruit,
J'ai déja maſſacré dix hommes cette nuit;
Et ſi vous me fâchez, vous en croîtrez le nombre.

On dit provèrbialement, je n'aime point le *bruit* ſi je ne le fais, quand quelqu'un veut être maître en ſa maiſon. On dit, qu'un homme eſt un bon cheval de trompette, qu'il ne s'étonne point pour le *bruit*; pour dire, qu'il laiſſe crier & tempêter les gens. On dit auſſi, qu'un homme fait plus de *bruit* que d'éffet, ou bien, qu'il reſſemble aux Bahutiers, il fait plus de *bruit* que de beſogne, pour dire, qu'il promet, qu'il parle beaucoup, & qu'il ne travaille guère.

En Bas-Breton, *brus* ſignifie *bruit*; & dans la langue de Galles, *brut* ſignifie *bâtard*. Huet.

Arbre a grand bruit. C'eſt un arbre qui ſe trouve dans les Indes, dont les feuilles ſont ſemblables à celles de nos mûriers, & que les Indiens appellent *Arbre à grand bruit*, parce que ſon fruit, qui eſt tout rond étant mur, ſort de ſon écorce avec un bruit ſemblable à celui d'un coup de mouſquet, & va tomber bien loin de l'arbre. Journ. des Sçav. 1678. *p.* 174. *d'après les Journ. d'Allem.*

BRUMA. Voyez BRAMA. C'eſt le même.

BRUMAL, ale, adj. *Brumalis.* On appelle en Aſtrologie *ſolſtice brumal*, le ſolſtice d'hiver qui arrive dans le Capricorne. Il y a auſſi des plantes que les Jardiniers appellent *brumales*, à cauſe qu'elles viennent dans l'hiver.

BRUMALES. *Brumalia.* Ce mot ſe trouve dans le Calendrier Romain traduit par M. Blondel, c'eſt le nom que l'on donnoit chez les Romains à une fête de Bacchus. Les *Brumales* duroient trente jours. Les *Brumales* commençoient le vingt-quatrième jour de Novembre, & finiſſoient le vingt-cinquième jour de Décembre. Les *Brumales* furent inſtituées par Romulus, qui avoit coûtume durant ce tems-là de donner à manger au Sénat. L'Empereur Conſtantin Copronyme célébroit la fête païenne des *Brumales* en l'honneur de Bacchus, & aſſis dans une galerie avec ſes courtiſans, joüoit de la lyre, & faiſoit des libations profanes. Fl.

Le nom de *Brumales* vient de *Bruma*, qui veut dire hiver, parce que cette fête tomboit au commencement de l'hiver: d'autres dérivent le nom de *Brumales* de *Brumus* ou *Bromius*, qui ſont des noms qu'on donnoit à Bacchus, en l'honneur de qui on célébroit les *Brumales*. Voyez le Calendrier des anciens Romains, Cœlius Rhodiginus, Roſinus, Lilius Gyraldus, &c. La fête des *Brumales* fut abolie par le VI. Concile, appellé *in Trullo*.

BRUME, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt ainſi qu'on nomme les brouillards de mèr; & on appelle un tems *embrumé*, quand l'air eſt couvèrt de brouillards. *Nebula.* On dit ſur la mèr que dans la *brume* tout le monde eſt matelot, parce que dans le tems d'un brouillard épais chacun dit ſon ſentiment pour la route.

Ce mot vient du Grèc βραχυτάτη ἡμέρα. *Bruma* eſt le plus court jour de l'année. Jol. Scaliger dit que ce mot vient de *Brumus Bacchus*, dont les ſacrifices ſe faiſoient environ le ſolſtice d'hiver.

BRUN, une, adj. & ſubſt. Qui eſt de couleur ſombre & obſcure. *Fuſcus, ſubniger.* Du drap *brun*, *gris-brun*, *rouge-brun*, *vèrd-brun*.

Ce mot vient du Flamand *bruin*, ou de Allemand *braun*, qui ſignifient la même choſe. Man. Octavius Ferrarius dit qu'on a donné ce nom à cette couleur à cauſe qu'elle approche de celle des prunes, ou de la couleur des armes bruïnes, dont on croit qu'on a fait auſſi *brunir* & *bruniſſeur*, à cauſe que les Italiens diſent *abbrunare*; pour dire, *enduire d'une couleur brune*. Quelques-uns croyent que c'eſt un vieux mot François, à cauſe de *Brunehaut*, qui ſignifioit une *Dame brune*.

Brun, ſe dit auſſi des pèrſonnes qui ont le poil noir, ou qui n'ont pas la peau extrêmement blanche. Un beau *brun*, une belle *brune*. Les goûts ſont differens; l'un aime la blonde, & l'autre la *brune*: & l'on dit des inconſtans, que tout leur eſt bon, qu'ils courent après la blonde & la *brune*. Anne de Boulen étoit *brune* & de belle taille. Maucroix.

Brun, Brune, adj. ſe dit auſſi figurément, mais dans le ſtile bas & comique, pour ſombre, mélancolique. *Obſcurus, tetricus.* Cet homme eſt d'une humeur bien *brune*.

On dit auſſi, que le tems eſt *brun*, qu'il fait *brun*, ou abſolument on dit la *brune*, quand on approche de la nuit. *Obſcurus.*

On appelle un *clair-brun*, celui qui a les cheveux entre le blond & le noir foncé.

Bay-Brun, ſe dit des chevaux qui ſont de couleur de chataigne, mais fort obſcure. *Badius.* Le Soudiacre Bonitus dans la vie de S. Théodore, qu'il écrivoit ou qu'il augmentoit il y a plus de 600 ans, dit qu'en Latin on appelle *Brunus*, une eſpéce de cheval que les Grècs appellent *Dardanus*; c'eſt-à-dire, un cheval brun, ou comme il parle d'un blanc obſcure. *Equum quem albus ac perobſcurus color exornat*; où Bollandus remarque que *brunus* s'eſt dit en effet pour *fuſcus* dans les Auteurs du moyen âge, mais que ce mot n'eſt point Latin, non plus que *Dardanus* n'eſt point Grèc dans ce ſens. *Act. Sanct. Febr. T. II. p.* 33.

Brun-rouge. Quelques-uns appellent ainſi un ocre rouge d'une couleur foncée, dont on ſe ſert dans la peinture.

Brun, ſ. m. Nom propre d'homme. *Brunus*, S. *Brun* Archevêque & Apôtre de Pruſſe, où il fut décollé avec 18 autres Miſſionnaires, eſt nommé *Brunus*, & non *Bruno*, en tous les manuſcrits de ſa vie écrite par Ditmar Evêque de Meſbourg, qui avoit étudié avec lui. Chast. Cependant on dit auſſi quelquefois *Brun* en François pour Bruno, ou Brunon.

Brune, ſ. f. On appelle ainſi le tems du ſoir, lorſque la nuit approche, le tems qui eſt entre le coucher du ſoleil & la nuit. *Heſper, veſperus, veſpera, veſpertinum tempus.* Sur la *brune*, c'eſt-à-dire, au tems, ou vèrs le tems qu'on appelle *brune*. Cet homme craint les Sergens, il n'oſe ſortir que ſur la *brune*. Cette façon de parler vieillit. Il fait *brun*, la nuit approche. Sur la mèr on dit, le *brun* de la nuit, pour dire l'obſcurité.

BRUNE, ſ. f. Fille de l'Hôpital Général. On appelle les filles de l'Hôpital Général, les *Brunes*.

BRUNDUZE, ou **BRUNDUSE.** Voyez BRINDE.

BRUNECHILDE, ſ. f. Voyez BRUNEHAUD.

BRUNEHAUD, ſ. f. Nom propre de femme. *Brunechildis.* Ce mot s'eſt formé du Latin. *Brunechildis* eſt la même choſe que *Brune hildis*: car ç'a été la coutume d'écrire *ch*, au lieu d'*h* ſimplement, *michi*, pour *mihi*, *michil*, pour *nihil*. Outre cela une *l* avec la voyelle qui la précede, comme *al, el*, &c. ſe change communément en *au*; ainſi *childis* a dû ſe changer naturellement en *haud*, la tèrminaiſon Latine *is* étant retranchée. *Brunehaud* fille d'Athanagil Roi des Viſigoths établis en Eſpagne, épouſa Sigebèrt I. Roi d'Auſtraſie. Frédégonde fut avec *Brunehaud* la furie de la Maiſon Royale de France. Gon.

Je trouve auſſi *Brunecheul* dans quelques vieux Auteurs. Merouee fils de Chilperic étant allé à Rouen pour la délivrance de ladite Royne *Brunecheul*, ſe trouva tellement épris de ſa beauté, qu'il ne ceſſa qu'elle ne lui eut accordé mariage. Parad. *Ann. de Bourg. p.* 58. Il dit *Brunecheul* & *Brunechaud* dans ſon hiſt. de Lyon, Liv. II. c. 14. *Brunecheul* fonda l'Abbaye d'Aiſnai. L'on écrit qu'elle donna tant de biens à cette Abbaye, qu'il s'y nourriſſoit ordinairement 300 Religieux; de manière qu'on l'appelloit l'Ordre de *Brunechaud*. D'ailleurs elle fit des levées pour la réparation des chemins en Bourgogne, dont on trouve encore en quelques lieux des veſtiges, qu'on nomme les Levées de *Brunechaud*. Ces deux noms donnez aux Religieux d'Aiſnai & à ces levées, montrent que l'uſage eſt depuis très-long-tems de dire *Brunehaud*. *Brunehaud* ſignifie Dame Brune. Voyez BRUN.

BRUNELLE, ſ. f. Tèrme de Botanique. *Brunella.* Plante qui a pris ſon nom d'une maladie de la gorge, pour la guériſon de laquelle on s'eſt ſèrvi de cette plante avec ſuccès. Sa racine eſt menuë, fibreuſe, & s'étend obliquement en tèrre, elle donne quelques tiges de neuf à dix pouces de long, quarrées, veluës, en partie appliquées contre tèrre, droites en partie, branchuës, noueuſes, & garnies à chacun de ſes nœuds de feuilles oppoſées, ſemblables à celles de l'Origan, mais d'un vèrd plus brun, un peu plus veluës, & dentelées ſur leurs bords. Ses fleurs tèrminent les tiges & les branches, & ſont ramaſſées en une tête allongée écailleuſe, cylindrique, diſpoſée en manière d'épi. Chaque fleur eſt un tuyau lavé de pourpre, découpée par le haut en deux lèvres, dont la ſupérieure eſt en caſque, & l'inférieure eſt diviſée en trois parties, la moyenne deſquelles eſt creuſée en cuilleron. Le calice de la fleur, qui eſt un cornet vèrdâtre long de quatre lignes, & diviſé en deux lèvres, dont la ſupérieure eſt à trois pointes, & l'inférieure à deux. Il renfèrme dans ſon fond quatre petites ſemences ovales. Il y a pluſieurs autres eſpèces de *brunelle* qui diffèrent de celle-ci, qui eſt la plus commune, ſoit par leurs feuilles, ſoit par leur grandeur, ou couleur de leurs fleurs. La *brunelle* eſt vulnéraire, fort vantée pour l'eſquinancie & les autres maladies de la gorge, & pour celles du poumon.

Brunella vient du mot Allemand *Die braune*, qui ſignifie cèrtaines maladies de la gorge, pour la guériſon deſquelles on ſe ſèrt avec ſuccès de la *brunelle* commune.

BRUNET, ette, adj. & ſ. Qui eſt un peu brun. *Subniger, ſubaquilus.* C'eſt un beau *brunet*. Il aime une petite *brunette*. On trouve dans un vieux Poëte:

> *Bergères* brunettes *ſont rage*,
> *Et laiſſent aller de courage*
> *Bien ſouvent le chat au fromage.*
>
> *Qui* dit brunette, *il dit ſpirituelle.* Fonten.

Brunet, étoit auſſi autrefois une étoffe fine, de couleur prèſque noire, dont les gens de qualité s'habilloient. *Pannus ſubniger.* Et dont on a conſèrvé la mémoire dans ce vieux provèrbe:

> *Auſſi-bien ſont amourettes,*
> *Sous bureau, que ſous* brunettes.

BRUNIR, v. act. & n. Rendre brun, devenir brun. *Obſcurare, fuſcare.* Il faut *brunir* davantage le fond de ce tableau. On mêle les couleurs vives avec les ſombres pour les *brunir*. Ce garçon étoit fort blond autrefois, mais avec l'âge il a bien *bruni*.

Brunir, ſe dit auſſi en tèrmes de Chaſſe, lorſque les cèrfs après avoir frayé, vont teindre leurs bois aux charbonniers ou aux tèrres rougeâtres, afin de leur donner de la couleur. *Tingere*

Salnove dit la même choſe des dains & des chevreuils. Et ſelon lui, *brunir*, c'eſt quand le cèrf, le dain & le chevreuil, fait changes de couleur à ſa tête, qui de blanche qu'elle étoit, après avoir ôté la peau veluë qui la couvroit, la fait venir rouge, griſe, ou de couleur brune, ſelon les tèrres où il la frotte.

BRUNIR, eſt auſſi un tèrme de Relieur. Il ſignifie, Eclaircir, polir la tête, la queuë & la tranche d'un livre, à force de frotter deſſus avec la dent de chien. *Polire, expolire, Lævigare, lævare. Brunir* un livre ſur tranche.

BRUNIR, ſignifie auſſi polir, on le dit de l'or & de l'argent; cela ſe fait avec la dent de loup, la dent de chien, ou la piètre ſanguine, le tripoli, le bâton de bois blanc, & la potée d'émeril. On dit de l'or *bruni*, de l'argent *bruni*, pour l'oppoſer à l'or & à l'argent *mat*: c'eſt celui qu'on a extrêmément poli pour lui donner de l'éclat. *Aurum, argentum politum, lævatum, lævigatum.* Les bordures d'or *bruni* paroiſſent plus que les autres. Les Sèrruriers diſent auſſi, *brunir le fèr*, quand ils le poliſſent avec leurs bruniſſoirs.

BRUNI, IE, part. & adj. *Politus, lævatus, lævigatus.*

BRUNICHILDE. Voyez BRUNEHAUD.

BRUNISSAGE, ſ.m. Ouvrage de Bruniſſeur. *Politura.* Il faut tant pour le *bruniſſage* de la vaiſſelle.

BRUNISSEUR, ſ.m. Artiſan qui brunit la vaiſſelle d'argent. *Politor.*

BRUNISSOIR, ſ. m. Fèr rond & poli qui ſèrt à polir, à brunir, à rendre éclatans les métaux, l'or, l'argent & le fèr. *Ferrum metallis poliendis comparatum.* On paſſe le *bruniſſoir* tant pour ſouder l'argent que pour le brunir. Boiz. Il ſèrt aux Graveurs d'un côté à brunir & polir, de l'autre à racler. Il y a auſſi des *bruniſſoirs* qui ont un bout garni de ſanguine. Les Sèrruriers ont auſſi des *bruniſſoirs* pour polir le fèr. Les uns ſont droits, les autres crochus pour polir les anneaux des cléfs; il y en a d'autres qui ſont demi-ronds pour étamer avec l'étain.

BRUNISSURE, ſ. f. Tèrme de Chaſſe, qui ſe dit de la poliſſure des têtes de cèrfs, de dains, de chevreuils. *Cervini cornu nitor, lævor.* Les Artiſans appellent auſſi *bruniſſure*, le bruni de leurs ouvrages; mais ce mot n'eſt pas du bel uſage en ce ſens.

BRUNO, BRUNON, ſ. m. Nom propre d'homme. *Bruno.* Ce mot peut paſſer pour irrégulier dans notre langue; car l'uſage eſt que les noms qui en Latin ſe tèrminent en *o*, ſe tèrminent en François en *on*, comme Caton, Varron, Cicéron, Corbulon, Strabon, Labeon, Orbon, Parménion, Didon. C'eſt la remarque de M. Vaugelas, p. 72. de l'Édition *in* 4°; néanmoins dans ce nom-ci on dit plus ſouvent *Bruno* que *Brunon*. *Bruno*, ou *Brunon*, frère de Witikind Roi des Saxons. *Bruno*, ou *Brunon*, Bénédictin de l'onziéme ſiécle, Auteur de l'hiſtoire de la guèrre que l'Empereur Henri IV. fit à Magnus & Hèrman Ducs de Saxe. *S. Bruno*, ou S. *Brunon* Evêque de Ségni. *Brunon* Evêque d'Angers; on dit auſſi quelquefois *Brun* pour *Brunon*, *Bruno*, & non pas *Brunon*, ſurnommé le Grand, Archevêque de Cologne, & Duc de Lorraine, fils d'Henri l'Oiſeleur. S. *Bruno* ou *Brunon* Evêque & Apôtre de la Pruſſe. *Bruno* ou *Brunon* de Wirtzbourg, *Herbipolenſis*; mais il faut toujours dire *S. Bruno* fondateur de l'Ordre des Chartreux, & non pas *S. Brunon*. Il y a dans les Mélanges d'hiſtoire & de littérature du prétendu S^r de Vigneul-Marville, T. II. p. 375. & ſuiv. une éſpéce de diſſertation pour montrer que l'hiſtoire du Chanoine que l'on prétend avoir été l'occaſion de la convèrſion de S. *Bruno*, eſt apocryphe, parce que tous les Auteurs contemporains de *S. Bruno*, ou les plus anciens & les plus voiſins de ſon tems, n'en diſent mot. Le *S. Bruno* gravé par Melan, eſt le véritable portrait de Chriſt. du Puy. Vign. Mar.

BRUNSWICK, ſ. m. Ville d'Allemagne, l'une des plus conſidérables de la Baſſe-Saxe, Capitale du Duché de Brunſwick. *Brunſviga, Brunſvicum, Brunopolis, Brunonisvicus.* On croit que *Brunſwick* a pris ſon nom de Bruno fils d'Adolphe Duc de Saxe, qui la répara vèrs l'an 868. Maty. Quelques Auteurs croyent que c'eſt le *Tulis Surgium* de Ptolomée. Elle eſt diviſée en cinq quartiers, qui l'ont fait appeller par quelques Auteurs *Pentapolis*, Cinq villes. Elle eſt, ſelon Hoffman, au 32^e degré 40 m. de longitude, & au 52^e degré 40 min. de latitude. *Brunſwick* a été ville hanſéatique. Maty. C'eſt une des prémiéres villes d'Allemagne qui ait reçû l'héréſie de Luther. Bugenhag l'y porta en 1522. & Chemnitius l'y prêcha 30 ans durant, & y mourut en 1586. M. Leibniz imprima en 1707. à Hanovre, en trois volumes *in fol.* un Recueil des Hiſtoriens de *Brunſwick*. Voyez auſſi Imhoff, *Not. Imp. Proc. L. IV. C.* 4. Le Duché de *Brunſwick*, *Brunſwicenſis Ducatus*, eſt une Province du Cèrcle de la Baſſe Saxe en Allemagne, bornée au nord par le Duché de Lunebourg, au couchant par le Cèrcle de Weſtphalie, au midi par la Heſſe, & le petit pays d'Eichfelt, au levant par la Thuringe, les Principautez d'Anhalt & d'Aberſtat, & le Duché de Magdebourg. Le Duché de *Brunſwick* ſe diviſe en trois Principautez; Wolffenbutel, qui a ſes Ducs particuliers, Grubenhagen & Calemberg, qui appartiennent au Duc d'Hanovre.

La Maiſon de *Brunſwick* vient d'Azo, d'Eſt Marquis de Toſcane, qui paſſa en Allemagne dans l'onziéme ſiecle avec l'Empereur Conrad II. & épouſa Cunegonde fille unique de Guelphe III.

BRUSC, ſ. m. Tèrme de Botanique. C'eſt une eſpéce de Houxfrélon. Voyez ce mot.

BRUſLABLE, adj. Qui mérite d'être brûlé. *Urendus, dignus igne*, ou *flammis; ignem meritus.* Rabelais a dit: C'eſt un heretique *brûlable*. Il ne ſe trouve que dans cette phrâſe.

BRUſLANT, ANTE. Participe actif. Qui brûle. *Urens, comburens.* Un fèr *brûlant*, un ſoleil *brûlant*. Ce potage eſt tout *brûlant*.

BRUſLANT, participe neutre. Qui brûle, qui eſt en feu, ou qui eſt extrêmement chaud. *Ardens, flagrans.* Un Palais *brûlant*. Une ville *brûlante*; les climats *brûlans* ſont les pays fort échauffez du ſoleil. Les déſèrts *brûlans* de l'Afrique. Voit. Ce malade eſt tout *brûlant*, il a une forte fiévre. La chaleur étoit ſi violente par la révèrbération des montagnes, & par la nature du tèrrain, tout couvèrt d'un ſable aride & *brûlant*, que l'on ne reſpiroit qu'un air embraſé. Port-R.

On le dit figurément de ce qui eſt échauffé de quelque paſſion. On peint les Chérubins avec un viſage enluminé, pour nous apprendre qu'ils ſont tout *brûlans* de l'amour divin. Le cœur de l'homme eſt *brûlant* d'ambition, de deſirs, &c. De ſon zéle *brûlant* l'ardeur ſe rallentit. Boil.

BRUſLEMENT, ſ.m. Action par laquelle on brûle. *Uſtio, crematio.* Le *brûlement*, le viol, ont été défendus dans ces dèrniéres guèrres.

BRUſLER, v. act. Réduire en cendre. *Urere, comburere, adurere. Brûler* du bois, *brûler* de la paille, *brûler* des paſtilles. La plûpart des Païens *brûloient* les corps morts, au lieu que les Chrêtiens les entèrrent. De tems immémorial les Indiennes ſe *brûlent* dans le bûcher de leurs maris. Les premiérs Romains ne *brûloient* point les corps morts; ils les entèrroient, comme Pline l'a remarqué, liv. 7. ch. 54. où il dit que la coûtume de les *brûler* ne fut introduite chez eux que lorſqu'ils apprirent qu'on détèrroit les corps de leurs gens qui étoient morts à la guèrre dans des pays éloignez. Plutarque néanmoins dans la vie de Numa, dit que Numa fut inhumé, parce qu'il avoit défendu expreſſément par ſon teſtament de *brûler* ſon corps. Ce qui prouve que les Romains dès ce tems-là avoient accoutumé de *brûler* les morts. Cette coûtume de *brûler* les corps, pratiquée par les Grécs & par les Romains, a été en horreur à quelques Nations. Hérodote rapporte que les Pèrſes la déteſtoient, parce qu'ils croyoient que le feu étoit un Dieu. Les Égyptiens ne brûloient point auſſi les corps morts, parce que, ſelon eux, le feu étoit une bête inanimée; ils éſtimoient qu'il n'étoit pas pèrmis de donner les corps morts à dévorer à des bêtes. Macrobe, qui vivoit ſur la fin du quatriéme ſiécle, aſſure, L. VII. de ſes Saturnales, que de ſon tems la coûtume n'étoit plus à Rome de *brûler* les corps des morts. Cette coûtume ceſſa chez les Romains ſous l'Empire des Antonins.

Ce mot, ſelon Ménage & Guyet, vient de *bruſulare*; ſelon d'autres de *perustulare*; ſelon Du Cange, de *bruſcare*, mot de la baſſe Latinité; ou de l'Italien *bruſciare*.

BRUſLER, ſe dit auſſi en parlant de ce qui ſe conſume pour chauffer, ou pour s'éclairer. On *brûle* tant de bois en cette maiſon. Les pauvres gens ne *brûlent* que des tourbes. Chez le Roi on ne *brûle* que de la cire.

BRUſLER, ſignifie auſſi l'action du feu qui ſe fait ſentir par l'attouchement. Le fèr chaud *brûle* plus dangereuſement que le bois. Prenez garde de vous *brûler*. Régnier a dit:

> *Quand on ſe* brûle *au feu que ſoi-même on attiſe,*
> *Ce n'eſt point accident, mais c'eſt une ſottiſe.*

BRUſLER, ſe dit hypèrboliquement pour ſignifier, échauffer beaucoup. Le ſoleil *brûle* les campagnes d'Afrique. Cela *brûle* le ſang. Il a une fiévre qui le *brûle*.

BRUſLER, ſe dit auſſi de l'action de pluſieurs choſes qui paroiſſent froides, & ne point contenir de feu. Quand la vigne eſt en bourgeon, il vient une gelée, un vent froid qui la *brûle*. Il y a cèrtain brouillard ou rouille qui *brûle* les blez. La neige *brûle* les ſouliers, à cauſe d'un cèrtain acide ou ſalpêtre qui y eſt contenu. L'eau forte *brûle* le drap & la peau. La chaux *brûle* les toiles. On dit ironiquement à un homme dont le manteau trempe dans l'eau, que ſon manteau *brûle*. On dit auſſi, qu'un miroit ardent *brûle* par les rayons qu'il amaſſe ou qu'il refléchit dans ſon foyer.

BRUſLER, ſignifie auſſi, Donner de l'amour; auquel ſens il eſt actif. *Incendere, inflammare, ad amorem incitare.* Il faut qu'après avoir *brûlé* tant de Caſtillanes, il faſſe fondre quelques Portugaiſes. Voit. Je prenois dans vos yeux le funeſte aliment du feu qui me *brûloit*. S. Evr. On dit auſſi *brûler* les yeux à quelqu'un, pour dire, Faire une choſe en ſa préſence qu'on ſait bien lui devoir être déſagréable, comme de cajoller ſa femme. *Oculos incendere.* Cette métaphore eſt tirée de la Coûtume des Princes Orientaux, qui aveuglent leurs cadets en leur mettant un fer chaud auprès des yeux.

On dit encore, *Brûler* de l'encens devant quelqu'un, pour dire, L'idolâtrer, l'adorer, le flater démeſurément. *Thus incendere.* Pluſieurs Saints ont été martyriſez, parce qu'ils n'ont pas voulu *brûler* de l'encens devant les faux Dieux.

On dit advèrbialement, Tirer un homme à *brûle* pourpoint, pour dire, le tirer de ſi près qu'on ne le puiſſe manquer. *Proximè catapultam admovere.*

On dit auſſi dans un ſens figuré, qu'un argument eſt à *brûle* pourpoint, quand il eſt ſi convaincant qu'on n'y peut répondre. *Argumentum evidens, clarum, firmiſſimum.*

Bruſler, ſignifie auſſi paſſer par un lieu, ou auprès d'un lieu ſans s'y arrêter, *brûler* un cabaret en voyage, c'eſt le paſſer ſans s'y arrêter. Quelques-uns le diſent des ſoldats lorſque paſſant par quelque endroit, au lieu de s'y arrêter, comme il leur eſt marqué, ils ſe font donner en argent ce qu'on leur devoit fournir en vivres & en fourrages. La diſcipline que le Roi a miſe dans ſes troupes ne permet plus ce déſordre. On dit auſſi *brûler* une poſte, quand ſur les mêmes chevaux on paſſe le lieu de la poſte ordinaire marquée ſur la route pour ne les changer qu'à un autre lieu de poſte.

Bruſler, en tèrme de Science hermétique, veut dire cuire la matière, la calciner, ſublimer.

Bruſler, v. n. Être en feu, être embraſé. *Ardere, flagrare.* Voilà une maiſon qui *brûle*. On voyoit de loin la flamme des vaiſſeaux qui *brûloient*. Le Temple de Diane *brûla* la même nuit qu'Alèxandre vint au monde. Les damnez *brûleront* éternellement dans l'Enfer; mais il ne ſeront point conſumez.

Bruſler, figurément ſignifie, Être agité d'une violente paſſion d'amour, d'ambition, de deſir, d'impatience. Il eſt neutre en ce ſens. On peut *brûler* d'un chaſte amour. S. Paul dit qu'il vaut mieux ſe marier que *brûler*. On a dit du Baron de Feneſte, qu'il *brûloit* d'ambition. On dit auſſi, *brûler* d'avarice, de colère, de haine. De la même ardeur que je *brûle* pour elle, elle *brûle* pour moi. Malh. J'aime à *brûler* d'une ſi belle flamme. Voit. Vous *brûlez* d'une ſoif qu'on ne peut aſſouvir. Boil. La plûpart des gens *brûlent* ardemment pour ce qu'ils ſouhaitent, & ſe laſſent bientôt de ce qu'ils poſſèdent. Il y a des perſonnes loüables qui ſemblent nées pour le bien général du monde, & qui ne *brûlent* que du deſir de rendre les autres heureux. Vill. On eſt bientôt las de *brûler* pour ceux qui ne ſont pas en état de *brûler* pour nous.

Je ne veux pas brûler *pour une abandonnée.* Mol.

Or vous donc, qui brûlant *d'une ardeur périlleuſe,*
Courez du bel èſprit la carriere épineuſe Boil.

Bruſler, ſe dit proverbialement en pluſieurs phraſes. Graiſſez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui *brûle*, pour dire, qu'il y a des gens qui ne connoiſſent pas les bons offices qu'on leur rend. On dit auſſi, qu'un homme *brûle* ſa chandelle par les deux bouts, pour dire, qu'il fait des dépenſes de pluſieurs ſortes qui le ruineront bientôt. On dit auſſi, qu'il s'eſt venu *brûler* à la chandelle, quand il eſt ſorti d'un lieu où il étoit en ſûreté, pour ſe venir faire prendre en un autre. On dit, que la chandelle ſe *brûle*, quand on avèrtit un homme de doubler le pas pour arriver de jour au gîte. On dit auſſi, que le tôt ſe *brûle*, pour avèrtir quelqu'un d'achever vîtement une affaire, pour ſonger à une autre plus importante, qui cependant dépérit. On dit auſſi entre joüeurs, que le tapis *brûle*, pour exciter quelqu'un à l'*arroſer*, c'eſt-à-dire, à mettre au jeu. On dit, Je viendrai à bout de cette affaire, ou j'y *brûlerai* mes livres, pour dire, Je la veux pourſuivre avec la dèrnière opiniâtreté. On dit, qu'un homme *brûle* à petit feu, quand il languit après quelque choſe importante qu'on lui a fait èſpérer & qui ne vient point.

Bruſlé, ée, part. adj. *Uſtus exuſtus, aduſtus, combuſtus.* On dit de l'eau de vie *brûlée*, du vin *brûlé*, quand on y a mis le feu avec un papier allumé. Du pain *brûlé*, de la viande *brûlée*, quand ils ſont trop cuits.

On dit auſſi au ſubſt. Qu'on ſent le *brûlé*, quand on ſent l'odeur de quelque choſe qui brûle.

Bruſlé. Tèrme d'Aſtrologie judiciaire, Qui n'eſt pas plus éloigné du Soleil que de la moitié de l'orbe de ſa lumière; enſorte que Mars, par exemple, ſera *brûlé* toutes les fois qu'il ne ſera pas éloigné du Soleil de plus de ſix degrez.

BRUſLEUR, ſ. m. Ce mot ne ſe dit jamais ſeul. Il ſignifie. Celui qui brûle, un incendiaire. *Uſtor, incendiarius, incenſor.* Cet homme a un chapeau qui baiſſe les bords, il marche en *brûleur* de maiſons.

BRUſLOT, ſ. m. Tèrme de Marine. C'eſt un vieux vaiſſeau qu'on emplit de feux d'artifice, de matières combuſtibles, qu'on attache à de grands vaiſſeaux ennemis pour les brûler. *Navis incendiaria.* On l'appelle en quelques lieux *navire forcier*. Un Capitaine de *brulot* eſt pendu quand il ſe laiſſe prendre. On peut comparer cèrtains Avanturiers de parti, aux *brûlots* qu'on ne ſe met guère en peine de perdre, pourvû qu'on faſſe ſauter un gros vaiſſeau ennemi. P. Dan.

Bruſlot, eſt auſſi une cèrtaine machine dont les Anciens ſe ſervoient pour lancer des dards, à laquelle étoit attachée une matière combuſtible, qu'on allumoit lorſqu'on les vouloit darder. *Catapulta incendiaria.* Perrault. Vit.

Bruſlot, ſe dit figurément & burlèſquement d'un morceau de pain, de viande, ou d'autre choſe, où on a enfèrmé bien du ſel & du poivre, qui brûle le goſier de celui à qui on le donne à manger. *Buccea incendiaria.*

BRUſLURE, ſ. f. Solution de la continuité des parties cauſée par l'impreſſion du feu: marque qui reſte ſur une choſe brûlée. *Aduſtio.* Il lui eſt reſté ſur la jouë des marques de ſa *brûlure*. Les Charlatans vendent de l'onguent pour la *brulure*. La *brûlure* eſt légère lorſqu'il s'éleve ſeulement ſur la peau quelques puſtules avec rougeur & ſéparation de l'épidèrme d'avec la veritable peau. Le ſecond degré de *brûlure*, eſt lorſque la peau eſt brûlée, deſſéchée & retirée ſans qu'il y ait pourtant de croute ou d'éſquarre. Le troiſième degré eſt lorſque la chair, les veines, les nèrfs, &c. ſe retirent, & font une éſquarre. Degori. Amatus Luſitanus dit qu'un bon remède pour la *brûlure* eſt un onguent fait de cendres de feuilles de laurier brûlées avec de la graiſſe de porc qu'on fait degoutter deſſus. Le même Médecin dit encore que c'eſt un bon remède que de frotter la partie brûlée avec de l'ongent *populeum*, & de mettre des feuilles de vigne deſſus. Panatole dit que la bouë étant miſe ſur la *brûlure* auſſi-tôt qu'elle eſt faite, adoucit fort la douleur. On dit qu'en Hollande les braſſeurs de bière ſe ſèrvent de décoction de lièrre pour ſe guérir de la *brûlure*.

BRUSQUE, adj. m. & f. Qui eſt d'un tempérament vif, qui parle & qui agit avec promptitude. *Acer & praceps.* Il ne fait pas bon attaquer cet homme-là, il a la répartie prompte & *bruſque*. Le génie François *bruſque* & impétueux, aime le changement. La conduite de la nature n'eſt pas *bruſque*, & ſa méthode & d'amèner tout par degrez preſqu'inſenſibles Fontan. L'air galand panche plus vèrs la douceur & l'enjoüement, que vèrs le *bruſque* & le ſérieux. M. Scud. Il y a des gens naturellement *bruſques*; le ton de leur voix a je ne ſai quoi de ſauvage, & il ſemble qu'ils vont toujours dire des injures aux gens. Bell. Dans vos *bruſques* chagrins je ne puis vous comprendre. Mol. On dit auſſi du vin *bruſque*, qui eſt âpre & piquant.

Ce mot vient de l'Italien ou de l'Eſpagnol *bruſco*, qui ſignifie *âcre, prompt, colère.* Menage.

BRUSQUEMENT, adv. D'une manière bruſque. *Pracipiti impetu.* Il eſt parti *bruſquement* & ſans dire adieu. Ce Général a donné *bruſquement* ſur les ennemis Ce combat donné *bruſquement* & à la hâte, ſeroit plus long à raconter qu'il n'a été à tèrminer. Bou.

BRUSQUER, v. act. Faire une inſulte de paroles à quelqu'un, lui répondre d'une manière bruſque, offenſante ou peu civile *Durè, acerbè aliquem accipere, habere, tractare.* Cet homme eſt ſi violent, qu'il *bruſque* ceux qui ont affaire à lui Le mot eſt vif, & marque bien quelque choſe de précipité & de rude Sçavoir le monde, c'eſt être toujours égal, c'eſt ne *bruſquer* & ne chagriner jamais pèrſonne. Ce Critique inflèxible eſt ſi peu maître de ſon dépit, qu'il pouſſe ſon chagrin juſqu'à *bruſquer* ceux qui rendent juſtice au mérite des autres.

BRUSQUERIE, ſ. f. Action prompte & inconſidérée. *Praceps natura, animi impetus.* Il faut excuſer les paroles offenſantes quand on ne les dit que par *bruſquerie* & par promptitude.

BRUT, ute, adj. Apre, raboteux, ſe dit en particulier d'une pièrre qui vient de la carrière, ou de la mine, qui n'eſt ni polie, ni taillée, ni dégroſſie. *Aſper, ſcaber, impolitus.* Les diamans *bruts* ſe trouvent dans des ſables ou dans des fentes des rochers de Golconda. Tavernier. Une émeraude *brute* eſt peu èſtimée à cauſe du riſque qu'il y a de la caſſer en la taillant. On dit auſſi, Une maçonnerie de pièrres *brutes*, pour dire, qui ne ſont point taillées. On appelle auſſi du ſucre *brut*, celui qui n'eſt pas affiné.

Brut, ſe dit auſſi figurément d'un ouvrage qui eſt en brouillon, qu'on n'a pas eu le loiſir de limer & de polir.

BRUTAL, ale, adj. Celui qui a des appetits déréglez, qui vit en bête, ou qui n'a point d'èſprit & de conduite; qui a des ſentimens *brutaux*; qui eſt féroce, farouche, ruſtre, impèrtinent. *Ferinus, belluinus, ferus, ſtolidus, ſtupidus, ferox.* Ce repos *brutal* contre la crainte de l'Enfer, ſemble ſi beau, que ceux qui ſont dans ce doute malheureux, s'en glorifient. Pasc. Les ſoldats pour la plûpart ſont de vrais *brutaux*. Un debauché n'a que des appétits *brutaux*. Un franc *brutal*, conteſtant comme un Diable. Scar. Il n'y a point d'homme ſi *brutal*, ou ſi ſauvage, qui ne voye avec plaiſir ſon nom immortaliſé. Pat. Je ne ſuis pas ſurpris de la vaillance d'un *brutal*, qui ne ſait ce que c'eſt que d'être ou vivant ou mort. La Ch. de Mèr. Ces èſprits *brutaux* étoient rendus plus farouches par la guèrre, & par le déſeſpoir du pardon. Vaug. Il va auſſi à la diſſolution & à la corruption des mœurs. La licence effrenée de ces *brutaux* avoit rendu le nom des Macédoniens odieux. Vaug.

L'homme ſeul, l'homme ſeul en ſa fureur extrême,
Met un brutal *honneur à s'égorger ſoi-même.* Boil.
D'où ſe forme en nos cœurs cette brutale *envie*
D'abréger une vie
Dont le plus long éſpace a des tèrmes ſi courts? Maucr.

Brutal, ſe dit auſſi d'un homme qui ne ſait pas vivre, qui ne ménage pèrſonne, qui romps en viſière aux gens & qui bruſque tout le monde. La fortune avec toute ſa puiſſance ne pourra jamais apprivoiſer un *brutal* & polir la rudeſſe de ſes mœurs. Balz. On dit, il m'a fait une réponſe fort *brutale*, c'eſt-à-dire, fort incivile, fort malhonnête. *Brutal* emporte plus que *groſſier*, & y ajoute quelque choſe de dur & de choquant. Bouh. La valeur naturelle eſt *brutale*. M. Scud.

BRUTALEMENT, adv. D'une manière brutale. *Ferino more, ferociter.* Un luxurieux vit *brutalement*. Un Corſaire traite *brutalement* ſes éſclaves. On croit l'Enfer, & cependant on va *brutalement* à la mort comme s'il n'y avoit plus rien aprés elle. Nic.

BRUTALISER, v. n. C'eſt un mot qui a été inventé pour le mettre dans la bouche d'une précieuſe. Il ſignifie, prendre des plaiſirs ſenſuels, des plaiſirs qu'une précieuſe voudroit qu'on laiſsât prendre aux ſeules bêtes. *Belluinas ſectari delicias.* Le moyen de penſer au mariage, puiſqu'on y paſſe toute ſa vie à *brutaliſer* avec un homme.

Brutaliser, v. act. Traiter quelqu'un rudement, incivilement. *Durè, acerbè, ferociter aliquem excipere.* L'uſage du monde poli apprend à ne *brutaliſer* pèrſonne.

BRUTALITÉ, ſ. f. Action d'un brutal. Les ſoldats commettent de grandes *brutalitez* quand on leur abandonne une ville au pillage. *Actio digna pecude.* Cet yvrogne a dit cent *brutalitez*. Cet homme s'eſt reconnu aprés avoir aſſouvi ſa *brutalité*.

Pour pouvoir d'un œil ſec voir mourir ce qu'on aime,
Ah! c'eſt brutalité *plus que vèrtu ſuprême.* Gui.

Brutalité, ſignifie encore, Groſſièreté, dureté. *Stupiditas, ſtupor.* La ruſticité, la groſſièreté & la *brutalité*, peuvent être les vices d'un homme d'éſprit. La Bruy.

BRUTAMARMA, ſ. f. Sorte de poire, nommée autrement Tibivilliers. La Quint. T. I. p. 385. C'eſt une poire de Mars & d'Avril. Id.

BRUTE, ſ. f. & adj. Bête à quatre pieds qui ſe nourrit en broutant de l'hèrbe. *Brutum animal.* L'homme n'eſt diſtingué des *brutes* que par la raiſon. On dit auſſi, une bête *brute*; & figurément d'un homme ſans éſprit, que c'eſt une bête *brute*.

Brute, ſe ſouffre quelquefois en vèrs pour *Brutus*, nom propre d'homme.

Mais ces illuſtres noms de Caſſie & de Brute,
Au parti dominant étoient en haine, en butte.

Mais il ne faut jamais le dire en proſe. Ce n'eſt point l'uſage. On dit toujours Brutus.

BRUTE-BONNE, ſ. f. Sorte de poire que la Quintinie nomme ainſi, P. III. T. I. p. 350. C'eſt une poire de vèrs la mi-Août, qui s'appelle autrement Poire du Pape. Id.

BRUTIEN, anne, ſ. m. & f. Nom d'un ancien peuple d'Italie. *Brutius.* Les *Brutiens* occupoient la partie d'Italie qui étoit entre la Lucanie & le détroit de Sicile, ayant à l'orient la mèr de Tarente, & celle de Toſcane à l'occident. C'eſt la pointe de l'Italie où eſt aujourd'hui la Calabre citérieure & l'ultérieure.

On prétend que ce furent originairement des Paſteurs ou Bèrgers des Lucaniens qui ſecouèrent le joug, & ſe délivrant de la ſervitude, établirent ce peuple, & qu'on les appella *Brutii* à cauſe de leur groſſièreté, de *brutus*, brute, ſtupide. Aulu-Gele, L. X. C. 3. dit que les *Brutiens* ayant été les premiers de l'Italie à ſe révolter pour Hannibal, les Romains dans la ſuite ne les voulurent plus enrôler pour ſoldats, ni les tenir pour alliez, mais qu'ils en firent les Miniſtres des Magiſtrats qui alloient dans les Provinces, les appellant *Brutianens*, comme on le voit dans Caton. Voyez Vigenère ſur Tite-Live, p. 1758.

BRUTIER, ſ. m. Oiſeau de proye. *Ales predator.* On dit provèrbialement, que d'un *brutier* on ne ſauroit faire un épervier, pour dire, qu'on ne ſauroit rendre honnête homme ni habile celui qui eſt ſot & butor; parce que le *brutier* eſt un oiſeau de proye qui vit aux champs de toutes ſorte de vèrmine, qu'on ne peut dreſſer ni au poing, ni au leurre. Cet oiſeau eſt la même choſe que la *buſe* & le *butor*, quoique quelques-uns y mettent de la diſtinction.

BRUVAGE. Voyez BREUVAGE.

BRUXELLES. Prononcez *Brucelles*. On écrit auſſi *Bruſſelles*, ſ. m. Ville des Pays-Bas Eſpagnols dans le Brabant. *Bruxella, Bruxellæ.* Le Gouvèrneur des Pays-Bas réſide à *Bruxelles*. La Longitude de *Bruxelles* eſt 25^{d}, 46', & ſa latit. 50^{d}, 50'. Le Quartier de *Bruxelles* eſt une des quatre parties du Duché de Brabant. Il eſt borné au nord par celui d'Anvèrs, au levant par celui de Louvain; il a la Flandre au couchant, & le Hainaut au midi.

Bruxelles. Tèrme de Fleuriſte. Tulippe d'un rouge obſcur, colombin clair & blanc. Morin.

BRUXELLOIS, oise, ſ. m. & f. Qui eſt de Bruxelles. *Bruxellenſis.* Ceux de *Bruxelles*, ſeroit cependant mieux que les *Bruxellois*.

BRUYANT, ante, adj. Qui fait grand bruit. *Strepens, obſtrepens.* Il ne ſe dit guère que dans les orages & les tempêtes. Les flots *bruyans*. La foudre *bruyante* dans les nuës. Le véritable zéle n'eſt point *bruyant*, & ne chèrche point à ſe donner de la réputation par ſes emportemens, & par ſes fèrveurs indiſcrettes. De Vill.

Quand Flore dans les plaines
Faiſoit taire des vents les bruyantes *haleines.* Boil.

Le P. du Cèrceau a dit de Juvénal:

Avec ſon ton aigre & mordant,
Ses bruyants *éclats de paroles,*
Son air magiſtral & pédant,
Ses emphâſes, ſes hypèrboles.

Et M. Poncet Evêque d'Angèrs, dit dans l'Oraiſon funèbre de Monſeigneur fils du Roi. Ce n'étoit pas une valeur *bruyante* & incèrtaine, qui s'applaudit ſans ceſſe, & ne ſe ſoutient pas toujours.

On le dit du bruit que font les eaux d'un fleuve impétueux. Ainſi le P. le Moine a dit que Mélédin avoit dépeuplé les rives de l'Hidaſpe,

Et celles où le Tigre écumeux & bruyant
Se pourſuivant toujours & toujours ſe fuyant,
De ſa fougeuſe courſe étonne ſon rivage,
Et porte pour tribut à la mer un orage.

On dit auſſi du bourdonnement de cèrtains animaux:

De moucherons hardis une troupe bruyante
Fait retentir par tout la trompette éffrayante. Boivin.

BRUYÈRE, ſ. f. Tèrme de Botanique. *Erica.* La *bruyère* ordinaire eſt un petit arbriſſeau qui n'éxcéde guère la hauteur d'un piéd & demi. Ses racines ſont longues, ligneuſes, fort ſouples, & ne ſe caſſent pas aiſément; elles jettent pluſieurs tiges ligneuſes, dures, branchuës, couvèrtes d'une écorce d'un rouge très-brun, garnies de feuilles aſſez prèſſées, rangées ſous quatre ordres, menuës, vèrtes, & couchées les uns ſur les autres en manière d'écailles. Ses fleurs ſont diſpoſées en épi aux éxtrémités des tiges & des branches, & ſoutenuës par des pédicules aſſez courts. Cette fleur eſt un petit cornet découpé en cinq lobes juſqu'à la bâſe, couleur de pourpre, blanc quelquefois, & ſoutenu par un calice pareillement découpé, du fond duquel s'éleve le piſtile, qui pèrce la fleur, & devient un fruit prèſque ovale, & de la même longueur que la fleur, diviſé en quatre ou cinq loges remplies de ſemences fort menuës. Il y a pluſieurs éſpèces de *bruyères* différentes de celle-ci par leur grandeur, par la diſpoſition & figure de leurs feuilles & de leurs fleurs. Cluſius décrit pluſieurs éſpèces de *bruyères* qu'il a obſèrvées en Eſpagne; le Languedoc & les environs de Paris nous les fourniſſent en partie. L'Afrique eſt encore abondante en éſpèce de *bruyères* différentes de celles de l'Europe. La *bruyère* bien fleurie infuſée dans de l'huile, eſt bonne pour faire paſſer les dartres & les taches de la peau; ſon eau diſtillée eſt recommandée pour les rougeurs & douleurs des yeux.

Bruyère, eſt auſſi en France un nom général qu'on donne à pluſieurs petits arbres ſauvages qui croiſſent ſans culture dans des tèrres abandonnées, & qu'on ne laboure point: ce ſont des genêts, ou autres ſemblables arbuſtes. *Ericetum.* C'eſt une manière de ſablon mort qui ne peut tout au plus produire que des genêts & des *bruyeres*. La Quint.

Ce diſcours paſſe un peu nos Muſes ordinaires,
Et s'éleve au deſſus de nos humbles bruyères.

Bruyère, ſe dit auſſi des tèrres incultes. On trouve bien du gibier dans les *bruyères*. Ce champ ne raporte rien, ce n'eſt qu'une *bruyère*.

Ce mot vient du vieux Gaulois *bruir*, ou *brouir*, qui ſignifie *brûler*, qui eſt dérivé du Latin *uro*, parce qu'on brûle les *bruyères* pour les défricher, & en faire des tèrres à blé. On l'a appellée dans la baſſe Latinité *bruarium* & *bruera*.

B R Y.

BRYON, ſ. m. Ce mot ſe trouve dans l'hiſtoire générale des drogues de Pomey. Le *Bryon* eſt la même choſe que la coraline. Voyez CORALINE.

BRYONNE d'Amérique. Voyez Mechoacan, c'eſt la même choſe.

Bryonne, appellée vigne blanche, ou coulevrée. Voyez COULEVRÉE. *Bryonne* appellée vigne noire, eſt une autre éſpèce de coulevrée.

B S I.

BSIDERI. Nom de poire, qu'on dit par corruption pour *beſi de Hery*. Ce mot en Bretagne, Anjou & Poitou, ſignifie *poire ſauvage*; & *Hery* eſt une forêt de Bretagne entre Rennes & Nantes, où ces poires ont été trouvées. Voyez BESI-D'HÉRI.

BUA.

Google

B U A.

BUABAIN, ſ. m. Idôle des peuples de Tunquin. Ce Dieu préſide aux maiſons dans l'idée des Tunquinois, & ils l'invoquent quand ils en veulent bâtir quelqu'une. TAVERN.

BUANDERIE, ſ. f. Eſpèce de ſalle au rez de chauſſée, où il y a un fourneau & des cuves pour faire la leſſive. *Officina lavandis, purgandis linteis comparata.* Il s'en trouve dans toutes les Communautez, & dans la plûpart des maiſons de campagne.

BUANDIER, ſ. m. BUANDIÈRE, ſ. f. Blanchiſſeur & Blanchiſſeuſe. *Lixiviæ adminiſter, vel adminiſtra.* Mais ce mot n'eſt en uſage que dans quelques Provinces.

B U B.

BUBASTE, ſ. f. Ancienne ville d'Égypte, capitale d'une Province ou Canton qu'ils appelloient *Nomus Bubaſtus.* Le P. Kirker, *Od. Æg. T.* 1. p. 31. dit que Βούβαστος ſignifie, le pas d'un bœuf. Il faut en ce ſens qu'il vienne de *Βοῦς, bœuf,* & *βαίνω, je vais, je marche.* Il ajoute que d'autres le dérivent de *Βοῦς, bœuf,* & *ἄστυ, ville;* la ville du bœuf; qu'en Cophe, *boub aſt*, ſignifie deux bœufs, parce que c'eſt là que les deux fameux bœufs de l'Égypte, l'un appellé Apis par les habitans de Memphis, & l'autre Mnevis par ceux d'Heliopolis, apparûrent d'abord, & qu'ils apprirent aux hommes l'agriculture. On honoroit Diane à *Bubaſte.*

BUBE, ſ. f. Petite élevure ou bouton qui ſe fait ſur la peau. *Tumor, puſtula.* Il vient des *bubes* ſur les lèvres quand on boit dans un vèrre qui n'eſt pas net.

Ce mot auſſi-bien que celui de *bubon* vient du Grèc *βουβών*, éſpèce de *tumeur.*

BUBERON, ſ. m. Petit vaiſſeau avec un petit goulot, dont on ſe ſert pour donner à boire aux enfans de deux ans & au deſſous. *Guttus.*

BUBERON, eſt auſſi une manière de tuyau qui eſt dans le vaiſſeau que les Orfevres & les Potiers d'étain appellent vinaigrier, & par où le vinaigre coule quand on le verſe.

BUBON, ſ. m. Tèrme de Médecine. C'eſt une tumeur qui vient aux glandes des aînes & des aiſſelles, avec inflammation & douleur. Il provient d'un ſang épanché dans les glandes, joint à quelque humeur dépravée. *Bubo.* Il y a deux ſortes de *bubons.* On appelle les uns bénins, & les autres malins. Les malins ſe diviſent en peſtilentiels & en vénériens. Les peſtilentiels ſurviennent aux fièvres peſtilentielles, & à la peſte: les vénériens ſont une ſuite d'un commèrce impur, & bien ſouvent des avant-coureurs de la vérole. Quand un *bubon* eſt entouré d'un cèrcle de differentes couleurs, comme l'arc en ciel, c'eſt une marque qu'il eſt peſtilentiel, & le plus ſouvent mortel.

BUBONE, ſ. f. Nom d'une fauſſe Divinité. *Bubona.* S. Auguſtin, L. IV. de la Cité de Dieu. C. 34. dit que *Bubone* étoit chez les Romains une Déeſſe que l'on croyoit être chargée du ſoin des bœufs. Les Juifs, leur dit-il, en ſe mocquant de tant de fauſſes Divinitez, ont eut des blez ſans la Deeſſe Ségétie, des bœufs ſans *Bubone*, du miel ſans Mellone, & des fruits ſans Pomone. Quelques éditions diſent *Bobona.*

BUBONOCELE, ſ. m. Tumeur qui arrive à l'aîne, & qui eſt cauſée par la chute de l'épiploon ou de l'inteſtin. *Bubonocele.* C'eſt une éſpèce d'hèrnie qu'on appelle incomplète. Les femmes ſont ſujettes au *bubonocele*, comme les hommes.

B U C.

BUCCELLAIRE. Nom d'une éſpèce de ſoldats que les Empereurs Grècs entretenoient dans les provinces & dans les campagnes. *Buccellarii* Βουκελλάριοι. Le nom de *buccellaire*, vient de *bucca*, bouche, & *buccella*, bouchée, d'où on a fait *Buccellarius* à Rome, & Βουκελλάριος à Conſtantinople. Les *Buccellaires* furent ainſi appellez, parce qu'ils étoient entretenus par l'Empereur. C'étoit l'Empereur qui faiſoit leur dépenſe de bouche; ils étoient dans les provinces ce que ſont à la Cour ceux qui ont bouche à Cour, qui ſont commenſaux. Les *Buccellaires* dans la marche d'une armée où étoit l'Empereur, marchoient devant & après l'Empereur pour le garder. Voyez Maurice, Cujas, Tournebœuf. Il y avoit encore une autre ſorte de *Buccellaires* ſous les Empereurs Grècs, c'étoient des Grècs de Galatie, Ἑλληνογαλάται, qui fourniſſoient du pain aux ſoldats. Voyez Conſtantin Porphyr. Les *Buccellaires* pris dans le premier ſens, étoient, ſelon quelques-uns, des gens dont l'Empereur ſe ſervoit pour faire mourir en ſècret cèrtaines pèrſonnes.

Les *Gloſſæ Nomicæ* l'intèrprètent, Envoyé, qui porte quelque choſe; & encore, ſoldat ſtationnaire, ou qui demeure chez quelqu'un, & qui eſt à ſon ſervice. La même éxplication ſe trouve au Livre 60. des Baſiliques, où il eſt dit que ce mot vient de βοῦκα; c'eſt-à-dire, *bucca*, qui, dit-on, ſignifie pain ἄρτος; & les *Buccellaires*, continuë-t-on, étoient ainſi appellez, parce qu'ils mangeoient le pain d'une pèrſonne à la charge de demeurer chez lui.

Chez les Viſigoths on appelloit *Buccellaires* en général tout Client, tout Vaſſal, parce qu'ils vivoient aux frais de leur Seigneur. C'eſt en ce ſens que le prennent les loix des Viſigoths dans Papias, L. 5. tit. 3. §. 1. & Anaſtaſe le Bibliothécaire dans la vie du Pape Zacharie. Voyez ſur ce mot M. Du Cange. Les Macri Hoffman, & le Gloſſaire de Cedrenus, *Conſtant. de Th. orient.* 1. 5. 6. & *de admin. Imp. c.* 51. *Curopal. p.* 839.

Au reſte, les Empereurs d'Orient ne ſont pas les ſeuls qui ont eu des *Buccellaires*, & d'autres que les Empereurs en avoient. En effet, on trouve au milieu du Vᵉ ſiécle un *Buccellaire* du fameux Aëtius dans Grégoire de Tours, *hiſt. Franc. L. II. c.* 8. à moins qu'on ne voulût dire que c'eſt une prolepſe ou anticipation de cet Hiſtorien, ce qui ne paroit pas. D'ailleurs l'origine & la forme latine de ce nom, pèrſuadent aiſément qu'il a paſſé de Rome à Conſtantinople, plûtôt que d'être venu de Grèce en Italie.

BUCCELLATION, ſ. f. Quelques Chymiſtes ſe ſèrvent de ce mot pour ſignifier une diviſion en gros morceaux. HARRIS. *Buccellatio, diviſio in buccellas, id eſt, in partes majores.*

BUCCINATEUR, ſ. m. Tèrme d'Anatomie. C'eſt une épithète qu'on donne au ſecond des muſcles commun des lèvres, qui eſt ainſi nommé, parce que c'eſt lui qui s'enfle & fait la jouë groſſe en ſouflant ou en ſonnant de la trompette. *Buccinator.* On l'appelle auſſi *trompeteur.*

BUCCINATEUR, pourroit ſe dire auſſi des Joüeurs de buccines, qu'on appelloit autrefois *Buccinatores.* Les Tritons, ſelon les Poëtes & les Peintres, ſont des *Buccinateurs* marins, ou les *Buccinateurs* de Neptune. Il y avoit chez les Romains un Eſclave public qu'ils appelloient *Buccinateur* des noms, *Buccinator nominum*, qui accompagnoit toujours le Crieur public, appellé *Præco.* Il eſt parlé de ce *Buccinateur* des noms, *Leg. ult. De jure immunit.* & dans une ancienne Inſcription.

Ce mot vient du Latin *buccina*, trompette.

BUCCINE, ſ. m. *Buccina.* Ce mot ſe trouve dans Nicod. C'étoit un inſtrument de guèrre, ou plutôt, un inſtrument de Muſique martiale & guèrrière; un inſtrument de Muſique ſèrvant à la guèrre. Nous le prenons communément pour une éſpèce de trompette. Feſtus confirme ce ſentiment en définiſſant la *Buccine* une corne recourbée, dont on jouë comme d'une trompette. Vegetius au L. III. *De re militari*, C. 5. marque auſſi que la *buccine* ſe recourboit en cèrcle, & differoit par là de la trompette, *tuba.* Varron dit qu'on les nommoit cornes, *cornua*, parce que dans les commencemens c'étoient des cornes de bœuf, dont on ſe ſèrvoit, comme font encore nos Pâtres en bien des endroits de la campagne. Sèrvius ſur le VIIᵉ L. de l'Enéïde, v. 318. ſemble dire qu'on en faiſoit auſſi d'abord de cornes de boucs; & l'Écriture appelle les inſtrumens dont les Hébreux ſe ſervoient dans le temple & à la guèrre; יבל קרן, *Keren Jobel*, c'eſt-à-dire, Corne de bélier. Joſué VI. 5. & היובלים שופרות, *Sopheroth hajobelim*, qui ſignifie *buccines* de béliers. *Joſ.* VI. 4. & le ſon de ces inſtrumens. Voyez encore 1. Paralip. XXV. 5. & Bochart. *Hieroz.* Pᵗ. I. L. II. C. 32. Les inſtrumens de Muſique ſèrvant à la marche guèrrière, ſont les *buccines*, les trompettes, les flutës, les clairons, les corps & cornets, les fifres, les arigots, les tambours, les attabales, les nacaires, les tymbales, &c. Les *buccines* marines que les Poëtes & les Peintres donnent aux Tritons, ſont des coquillages en forme de limaçon.

Ce nom vient de *bucca*, bouche, parce qu'il faut emboucher ces inſtrumens pour en joüer, que c'eſt de la bouche qu'on en joüe. Ainſi *buccine* proprement, & ſelon ſon origine, devroit être un nom générique de tous les inſtrumens qui s'embouchent; mais l'uſage l'avoit detèrminé en particulier à celui que nous avons dit.

BUCCULA, ſ. f. Tèrme Latin, qui ſignifie petite bouche, ou ſelon M. Dionis, petite gorge. Les Anatomiſtes donnent ce nom à la partie inférieure du viſage qui comprend le deſſous de la lèvre inférieure, le menton, & la partie charnuë ſous le menton.

BUCENTAURE, ſ. m. C'eſt le nom d'un grand vaiſſeau dont ſe ſèrvent les Vénitiens pour faire la cérémonie d'épouſer la mèr: ce qui ſe fait le jour de l'Aſcenſion en grande pompe. Pièrre Juſtinien, dans ſon hiſt. de Veniſe, L. XIVᵉ, donne une déſcription très-détaillée du *Bucentaure*, & il ajoute que l'on en rapporte l'origine à l'an 1311. de J. C. Que d'autres néanmoins remontant plus haut diſent, qu'il la faut rapporter à l'arrivée de l'Emp. Frédéric Barberouſſe à Véniſe en 1177. lorſqu'il y vint pour faire la paix avec le Pape Aléxandre VII. & la République. Cet Empereur avoit obligé le Pape de ſortir de Rome, & de ſe retirer à Veniſe. Choqué de ce que les Vénitiens donnoient un azyle à Aléxandre, il envoya contre eux ſa flote ſous la conduite de ſon fils Othon, qui fut défait, pris & renvoyé à ſon Père, auquel il pèrſuada d'aller à Veniſe pour faire la paix, qui y fut en effet heureuſement concluë. Le Pape en reconnoiſſance du ſecours qu'il avoit reçu des Vénitiens, leur accorda pluſieurs privilèges, & fit préſent au Doge d'un anneau d'or; c'eſt l'origine de l'anneau que le Doge jette dans la mèr.

Ce mot vient du Grèc βυκένταυρος, compoſé de βοῦ particule d'augmentation, dont on ſe ſert pour marquer une grandeur énorme; & de Κένταυρος, *Centaurus*, *Centaure*. Juſtinien ajoute encore deux étymologiés à celle-ci. La prémière tire ce nom de *bis* & de *Taurus*, ou plutôt *Centaurus*, nom d'un des vaiſſeaux d'Énée dans Virgile. 2°, D'autres veulent qu'on ait dit *Bucentaurus* pour *Ducentaurus*, mot forgé pour ſignifier un Vaiſſeau qui peut tenir deux cens hommes, *ducentorum hominum capax*. La prémière étymologie que l'on a rapportée ici paroit être la véritable.

BUCÉPHALE, ſ. m. Qui ſignifie tête de bœuf, du Grèc βοῦς, *bœuf*, & κεφαλὴ, tête. C'etoit la coûtume autrefois d'imprimer quelques marques aux Chevaux. Les plus communes étoient un Σ, *ſigma*, un K, *Kappa*, & une tête de bœuf. Ceux qui étoient marquez du Σ s'appelloient Σαμφόραι; ceux qui avoient le K, Κοππατίαι; & l'on donnoit le nom de *Bucephales*, Βουκέφαλοι, à ceux auſquels on imprimoit une tête de bœuf. Cette tête de bœuf ſe mettoit ſur la croupe du cheval, & ſur ſes armes ou ſon harnois. C'eſt le Scholiaſte d'Ariſtophane dans les Nuées Act. 1. Sc. 1. & Héſychius au mot Βουκέφαλος, qui nous apprennent ceci. Voyez auſſi Saumaiſe ſur Solin, p. 893. & ſuiv.

BUCEPHALE fut en particulier le nom du cheval d'Aléxandre, ainſi nommé, ſi l'on en croit le Scholiaſte d'Ariſtophane, parce qu'il étoit marqué de la tête d'un bœuf. D'autres diſent, parce qu'il avoit le front large, ou un regard farouche; mais le Scholiaſte d'Ariſtophane, à l'endroit que j'ai cité, dit qu'on n'appelloit point ainſi les chevaux à cauſe de leur forme ou figure, mais ſeulement à cauſe de la marque qu'on leur imprimoit.

Frinshemius dit que Philippe ayant fait conſulter l'Oracle de Delphe pour ſavoir qui ſeroit ſon ſucceſſeur, l'Oracle répondit que ce ſeroit celui qui monteroit *Bucephale*, que ce *Bucéphale* étoit un très-beau cheval, bien tourné, mais très-farouche, qu'un cèrtain Philonicus de Theſſalie avoit vendu à Philippe 13 talens; c'eſt-à-dire 13000 livres, ſelon la ſupputation de Budé, qui met le petit talent à 1000 livr. ou 17329 livr. ſi c'étoient de grands talens, que Budé évaluë à 1333 livres de notre monnoye. Aulu-Gelle dit qu'il fut vendu 13 talens, & donné à Philippe, ce qui revient, ſelon lui, à 312 ſeſtèrces monnoye Romaine, & ſelon P. Prouſt dans le Commentaire à la Dauphine d'Aulu-Gelle, à 53650 liv. de notre monnoye. Quoiqu'il en ſoit, Philippe l'ayant fait enfèrmer long-tems, & enfin ayant ordonné qu'on le laiſsât aller à l'abandon, parce que pèrſonne ne le pouvoit monter; Aléxandre s'écria, quel cheval leur ignorance ou leur delicateſſe leur fait pèrdre! Et l'ayant flatté quelque tems, il eut l'adreſſe de le monter, & enfin de le dompter. Quand il en deſcendit, Philippe l'embraſſant, chèrchez, lui dit-il, mon fils, un Royaume digne de vous. La Macedoine ne vous ſuffit pas. Depuis ce tems-là Aléxandre monta *Bucéphale*, & s'en ſèrvit dans tous ſes combats. Oneſicrite & Arrien. Liv. V. C. 3. diſent qu'il mourut de vieilleſſe, après avoir vécu 30 ans, ſelon le premier de ces Auteurs. Plutarque aſſure qu'il mourut quelque tems après des bleſſures qu'il reçut à la bataille de Porus. C'eſt, dit Hoffman, le ſentiment commun. Voyez BUCÉPHALIE. Quand *Bucéphale* étoit ſcellé & armé pour le combat, il ne ſouffroit point que pèrſonne le montât qu'Aléxandre.

On employe quelquefois ce nom pour ſignifier dans le diſcours familier, ou burleſque, un beau cheval, grand, vigoureux, un cheval de parade. Il parut monté ſur un *Bucéphale*.

On le dit auſſi quelquefois en badinant des chevaux ordinaires, ou même des roſſes, ou mauvais chevaux. J'étois ſur mon *Bucéphale*, qui alloit aſſez bon train, pour dire, ſur mon cheval. Ah quel *Bucéphale* vous avez là! pour dire, quel mauvais cheval! par ironie.

BUCÉPHALIE, ſ. f. Ville bâtie dans les Indes par Aléxandre quelque tems après la victoire remportée ſur Porus, & nommée ainſi en mémoire du cheval Bucéphale que ce Prince avoit pèrdu. Quinte-Curce la nomme *Bucéphalon*, ou *Bucephalum*, auſſi-bien qu'Aulu-Gelle; Ptolomée, *Bucéphala*; le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur la première Scéne du premier Acte de la Comédie des Nuées, la nomme Aléxandrie. Aulu-Gelle, L. V. C 2. dit que pendant la guèrre des Indes, Aléxandre dans un combat s'étant jetté trop imprudemment au milieu d'un gros d'ennemis, on lança ſur lui une grêle de fleches, dont Bucéphale ſur lequel il étoit, fut bleſſé à la tête & au flanc; que malgre ſes bleſſures, n'en pouvant plus, & ayant pèrdu preſque tout ſon ſang, il tira cependant ſon maitre de la mêlée, & l'emporta avec une extrême vigueur juſques dans un lieu où il fut hors de danger, & que là il tomba mort. Ce fut en ce même endroit, ajoute cet Auteur, qu'Aléxandre fit bâtir la ville de *Bucéphalie*. Sanſon, & d'autres après lui, la prenne pour Labor, ville de la Province de Pengab ſur l'Hydaſpe

BUCHE. Voyez BUSCHE.

BUCOLE, ſ. m. Nom de cèrtains lieux en Égypte, & de ceux qui les habitoient. *Bucolium*, *Bucolus*, *Bucolicus*. Les *Bucoles* étoient cèrtains quartiers de l'Egypte, nommez apparemment ainſi parce qu'on y nourriſſoit beaucoup de bœufs. Les habitans, à qui on donne le nom de *Bucoles*, ou *Bucoliques*, étoient tous barbàres & ſauvages. TILLEM. Voyez S. Jérôme dans la vie de S. Hilarion. Julius Capitolinus dans Marc Aurele, les appelle ſoldats, *Bucolici milites*, à ce que quelques-uns ont cru, mais il n'entend par là que les ſoldats de ces contrées-là.

Ce mot vient de βοῦς, *bos*, & κόλον, *cibus*. On dit βουκολέω, *boves paſco*; & βουκόλος, qui paît les bœufs, bouvier, *bubulus*.

BUCOLIQUE, adj. Ce mot veut dire Paſtoral, & ſe dit des Poëſies qui regardent les bèrgers & les troupeaux. *Bucolicus*. Poëme *bucolique*. Poëtes *bucoliques*. Moſchus & Bion ſont les plus agréables Poëtes *bucoliques* de l'antiquité. Théocrite a quelquefois le ſtile un peu trop *bucolique*. FONTEN. La Poëſie *bucolique* eſt la plus ancienne de toutes les Poëſies. ID. Quelques-uns croyent que ce genre de Poëſie a pris naiſſance dans la Sicile, parmi les divèrtiſſemens des bèrgers. Elle fut inſpirée par l'amour & par l'oiſiveté. On ajoute enſuite des régles à ces divèrtiſſemens champêtres, & l'on en fit un art. Le ſoin des troupeaux, les beautez de la nature, & les plaiſirs de la vie ruſtique, en faiſoient les plus nobles ſujets. ID.

Il eſt des Auteurs qui attribuent l'invention de la Poëſie *Bucolique* à un Paſteur nommé Daphnis; d'autres à Bucolius fils ainé de Laomédon. Tout cela paroit fabuleux.

BUCOLIQUE. Soldat *Bucolique*. Voyez BUCOLE.

BUCOLIQUE. Ce mot eſt auſſi quelquefois ſ. f. auquel ſens il ne ſe dit qu'au pluriel. Il ſignifie Poëme paſtoral. *Bucolica*. Les *Bucoliques* de Virgile ſont de cèrtains Poëmes le plus ſouvent en forme de dialogue, où des bèrgers s'entretiennent enſemble.

BUCOLIQUES, ſ. f. plu. Pluſieurs hardes, menuës choſes, ou papiers, qu'une pèrſonne a apportez pour faire voir à quelqu'un. Je ne veux point acheter tout ce fatras, remportez toutes vos *bucoliques*. On ne ſait où Furetière a pris le mot de *bucoliques* en ce ſens. On ne l'a pû trouver nulle part; ainſi on doute qu'il ſoit en uſage, ſi ce n'eſt parmi le petit peuple.

Ce mot vient du Grèc βουκόλος.

B U D.

BUDE ou OFFEN, en Latin *Buda* ou *Aquincum*. Eſt la Capitale de la baſſe Hongrie ſur la droite du Danube, & ſur une montagne qui en rend la ſituation avantageuſe: Il y a un Pont d'ordinaire de 60 bateaux qui ſèrt de communication de cette Ville à Peſt, qui eſt de l'autre côté un peu au deſſous. On la diviſe en haute & baſſe Ville; la première occupe toute la croupe de la montagne, bien murée avec pluſieurs Tours d'une éſpace à l'autre, & des Rondeles à l'antique. La Baſſe qu'on appelle Waſſorſtad, ou Ville des Juifs, eſt une éſpèce de Fauxbourg: le Château en eſt très-bien fortifié à l'éxtremité de la Ville vèrs l'Orient, ſur une hauteur qui en commande la plus grande partie. C'étoit autrefois le Siege des Rois de Hongrie: après la mort de Jean de Zapol, Comte de Sceprus, & élu Roi de ce Royaume, ſa veuve Élizabeth de Pologne, & ſon fils Étienne, appellèrent les Turcs à leur ſecours contre Fèrdinand d'Autriche, qui avoit été élû Roi par une autre partie de cet État. Les Allemands aſſiégèrent cette Ville, & les Turcs les ayant défaits s'en rendirent maîtres, ſous prétexte d'amitié, & envoyèrent en Tranſilvanie la Reine, le jeune Roi ſon fils & George Martinutius, qui avoit été principal Miniſtre du feu Roi Jean: ce qui arriva en 1541. Les Turc ont depuis ce tems poſſedé Bude juſques en 1686. que Charles V. Duc de Lorraine, Général des Troupes Imperiales & Auxiliaires, prit cette Ville après un ſiége de deux mois & demi, qui eſt très-remarquable par pluſieurs circonſtances.

B U E.

BUÉE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois la leſcive, & dont on ſe ſèrt encore dans les Provinces, où l'on appelle *Buandiere*, la blanchiſſeuſe; & *Buanderie*, les lieux où on blanchit des toiles neuves. *Lixivia*.

Ménage derive ce mot de *bucata*, qui a été fait de *buca*, qui ſignifie *trou*, parce que la leſcive ſe fait par le trou d'une cuve. Les Allemands l'appelle auſſi *buke*, & les Italiens *bucato*. D'autres le dérivent ſimplement du Latin *buo*, *buis*, *buere*, & Du Cange de *bura* & *buria*, mots de la baſſe Latinité, & de la même ſignification. Il vient de l'Eſpagnol *bugada*.

BUENOS-AYRES. Ville de l'Amérique méridionale, appellée auſſi quelquefois *Neuſtra* Senora *de buenos ayres*, c'eſt-à-dire, *Notre-Dame des bons airs*, ou *du bon air*. Pedro de Mendoza la fit bâtir en 1535. ſur la rive méridionale de la rivière de la Plata, vis-à-vis des Iſles de S. Gabriel, dans la Province des Sauvages nommez vulgairement Murocotes. CORN. Ces noms ſont Eſpagnols, mais notre langue les a adoptez dans ce nom propre. Nous ne diſons que *Buenos-ayres*, ſans mettre *Nueſtra ſenora de*. Maty écrit *Bonayres*, mais on doute qu'il ſoit en uſage.

BUER, v. n. & act. Vieux mot. Faire la léſcive, *Lixiviam facere*. Elles filent & *buent*, & ont la cure de tout l'hôtel.

B U F.

BUFFE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifie, Soufflet. *Alapa*. On le trouve dans les Pſeaumes de Marot :

Qui de buffes *renvèrſe*
Mes ennemis mordans.

BUFFET, ſ. m. Meuble qui ſert pour mettre les pots & les vèrres, la vaiſſelle, & autres choſes néceſſaires pour le ſèrvice de la table. *Armarium*. Autrefois c'étoit un meuble de bois orné de menuës colonnes, & ſéparé par un planchér, au deſſous duquel ſe mettoient les brocs & les bouteilles, & au deſſus les vèrres & la vaiſſelle. Depuis on a mis au milieu une petite armoire pour y ſèrrer le linge, ou le couvèrt d'un bourgeois ; & enfin on en a fait une grande armoire avec pluſieurs tiroirs & volets, où on enfèrme ce qu'on a de plus precieux, & qu'on appelle auſſi *cabinet*. Un *buffet* ou cabinet d'ebêne, de bois de cédre, d'écaille de tortuë, &c.

On a appellé autrefois un *buffet*, dreſſoir. En la ſale où il mangeoit (le Duc Philippe de Bourgogne) étoit un *buffet*, ou *dreſſoir*, à quatre degrez ou pans, tout meublé de vaiſſelle d'or ou d'argent doré, riche ſur riche, aux deux coins duquel étoient deux précieuſes licornes de prix indicible. PARAD. p. 853.

BUFFET, maintenant ſe dit ſeulement d'une table longue où on met la vaiſſelle d'argent, les vèrres & les bouteilles pour le ſèrvice de la table. *Supellex argentaria*. Il faut aller boire au *buffet* ; ſe rincer la bouche au *buffet*. On étale ſur les *buffets* non ſeulement les choſes néceſſaires pour la table, mais auſſi tout ce qui peut ſèrvir à faire paroître la magnificence de ceux qui les ont. Pourquoi faut-il que vos *buffets* gemiſſent ſous le poids de tant de vaſes précieux que vous étalez, & qui ne ſèrvent qu'à étaler votre vanité, & à irriter celle des autres ? FLECH. Les Italiens le nomment *crédence* ; il eſt placé chez eux dans le grand ſallon, & enfèrmé d'une baluſtrade à hauteur d'appui. Les *buffets* des Princes & des Cardinaux ſont ſous un dais d'étoffe.

BUFFET D'EAU, c'eſt dans un jardin, une table de marbre, ſur laquelle ſont élevez pluſieurs gradins en pyramide, avec des garnitures de vaſes de cuivre doré, dont le corps de chacun eſt formé par l'eau, enſorte qu'ils paroiſſent de criſtal garni de vèrmeil.

BUFFET, ſe dit auſſi des Officiers ou Valets qui ſèrvent au *buffet*. *Suppellectilis argentariæ præpoſiti*. Quand on croit avoir bu trente bouteilles, le *buffet* en a bû la moitié.

BUFFET, ſe dit auſſi de la vaiſſelle d'argent qu'on met ſur le *buffet* pour le ſèrvice de la table, ou ſeulement par parade & par oſtentation. *Argenteum expoſitum*. Cet Ambaſſadeur a un *buffet* de vèrmeil qui vaut cinquante mille écus.

BUFFET, ſe dit auſſi de la menuiſerie d'un jeu d'orgue. Le *buffet* du grand jeu, qu'on appelle le *grand corps*. Le *buffet* du poſitif ou du petit jeu. On le dit auſſi de l'orgue entière. Quand elle eſt dans des maiſons particulières, on l'appelle *cabinet*.

BUFFETER, v. act. Boire au tonneau. *Appoſito ad dolium ore vinum ſugere*. Ce qui ſe dit des Voituriers qui pèrcent les tonneaux avec un foret, & appliquent la bouche contre le tonneau pour y boire.

BUFFETER, en tèrme de Fauconnerie, ſignifie, Donner en paſſant contre la tête d'un plus fort, comme contre le duc ou contre l'aigle, ou contre la tête du liévre quand on le fait battre aux oiſeaux.

BUFFETER, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit, Exciter quelqu'un, le tourmenter. *Vexare, exagitare, colaphos impingere, incutere*. De là vient que l'on trouve encore dans les vieilles Traductions du Nouveau Teſtament, ces paroles de S. Paul : J'avois un Ange de Satan qui me *buffetoit*. Ce mot eſt venu de ce qu'autrefois on diſoit *buffe* pour ſoufflet.

BUFFETEUR, ſ. m. Voiturier qui boit au tonneau ſur les grands chemins. L'Ordonnance enjoint aux Juges de punir ces Voituriers *buffeteurs*, & de les condamner aux Galères.

Tous ces mots, ſelon Du Cange, viennent de *buffetagium*, qui ſignifioit un impôt mis ſur le vin bû en tavèrne, par corruption de *bevitage*.

BUFFETIN, ſ. m. Juſte-au-corps fait de cuir d'un jeune bufle. *Thorax è bubali corio*.

BUFLE, ſ. m. Animal ſauvage reſſemblant au bœuf, ſi ce n'eſt qu'il eſt plus long & plus haut. *Bubalus*. Il a la corne fort noire, & ſe met en furie en voyant de l'écarlate. Son corps eſt fort gros, & ſa peau très-dure. Il eſt au reſte fort maigre. Il a le poil fort court & très-noir. Il n'en a préſque point à la queuë ; mais il en a beaucoup ſur le devant de la tête, laquelle eſt fort petite en comparaiſon du corps. Ses cornes ſont fort larges, ſon cou fort gros, & long à proportion, ſa queuë fort petite, & ſes cuiſſes groſſes & courtes. Le *bufle* aime l'eau très-particulièrement, juſques à y demeurer long-tems, même couché, de manière qu'il ne fait paroître que la tête hors de l'eau ; c'eſt de là que les Turcs lui ont donné le nom de *bœuf*, ou *vache d'eau*, *ſouſighir* en leur langue.

Il ſe trouve force *bufles* dans le Royaume de Congo. Ils ont la peau rouge, & les cornes noires comme de la poix. C'eſt une méchante bête, & fort dangereuſe quand quelque bleſſure l'a miſe en furie ; c'eſt pourquoi, quand on va à la chaſſe des *bufles*, on a beſoin de choiſir un lieu de ſureté, d'où l'on puiſſe tirer ſur cet animal. On dit que ſi un bœuf mange de l'hèrbe dans un endroit où le *bufle* vient de paître, il meurt ſur le champ, tant eſt vénimeuſe l'haleine de cet animal. Sa chair eſt groſſière ; les Portugais la coupent en tranches, la font ſécher, & en nourriſſent leurs eſclaves. DAPPER.

Le *bufle* n'eſt point le *bubalus* des Anciens, puiſque le *bubalus* eſt un animal d'Afrique, & fort petit en comparaiſon de celui-ci. Ce qui a donné occaſion à l'èrreur de quelques-uns, eſt la reſſemblance des noms. Martial néanmoins, ou quiconque eſt l'Auteur du Livre de l'Amphithéâtre ou des ſpectacles, ſe ſèrt de ce mot pour ſignifier celui de *bufle*. Les bœufs ſont de la campagne, & les *bufles* des forêts. On éſtime les chapelets faits de corne de *bufle*. Les Allemands l'appellent *buffel*, d'où eſt venu notre mot François & l'Eſpagnol *bufano*. Il y a beaucoup de *bufles* en Italie & en Allemagne, ils y ſèrvent à l'Agriculture, l'on en mange les chairs ; mais elles ſont dures & mauvaiſes. DE LA MARE.

En tèrmes de Blaſon, on appelle les *bufles bouclez*, parce qu'on les repréſente avec une boucle. En vieux Gaulois *bugle* ſignifioit un *bœuf*.

BUFLE, ſe dit auſſi d'un juſte-au-corps fait de la peau d'un *bufle*, qui eſt fort épaiſſe, & qui étant bien préparée, ſèrt d'une arme défenſive. *Thorax è bubali corio*. Tous ces Gendarmes avoient de beaux *bufles*, des collerins de *bufle*.

On dit figurément, qu'un homme eſt un vrai *bufle* ; pour dire, qu'il eſt un ſtupide, & qu'il ſe laiſſe mener par le nez comme un *bufle*, pour dire, qu'il eſt aiſé à tromper, qu'on le méne comme on veut : parce qu'on a de coutume de paſſer un cèrcle de fèr, ou d'autre matière, au travers des narines de cet animal pour le mener où l'on veut.

B U G.

BUGEY, ſ. m. *Bugia*, *Beugeſia*. Pays de France, que l'on renfèrme ſouvent dans la Breſſe propre, & le Rhône qui le ſepare du Dauphiné & de la Savoye. Il confine vèrs le nord avec la Franche Comté & le Pays de Gex. Belley eſt la Capitale de *Bugey*. Le *Bugey* fut cedé au Roi par le Duc de Savoye dans le Traité de Lyon, à la réſerve de la partie qui eſt au delà du Rhône. Samuël Guichenon, Avocat au Préſidial de Bourg en Breſſe, a fait l'hiſtoire de Breſſe & de *Bugey*, imprimée à Lyon en 1650. *in fol.*

BUGLE, ſ. f. *Bugula*, ou *conſolida media*. Plante vulnéraire. Sa racine eſt fibreuſe, cheveluë, aſtringente au goût, & donne des feuilles ſemblables à la paquerette, ou *bellis*, mais plus larges, plus courtes, d'un vèrd luiſſant en deſſus, dentelées ſur ſes bords, & comme crenelées. Du milieu de ſes feuilles naiſſent deux ſortes de tiges, les unes ſont droites, & portent les fleurs ; les autres ſont couchées, & ne donnent que des feuilles vèrtes, ſemblables aux prémières par leurs figures, plus petites, & diſpoſées par paires d'eſpace en eſpace, veluës ; ces dèrnières tiges donnent des filamens fibreux, qui portent des nœuds d'où naiſſent les feuilles, & ſèrvent à multiplier l'éſpèce ; les tiges à fleurs ſont auſſi garnies de quelques paires de feuilles, & tèrminées par un épi de fleurs en gueule, bleuës, quelquefois de couleur de chair ; d'autres fois cendrées, ou canelées & vèrticillées. Chaque fleur eſt un tuyau long de trois lignes environ, évaſé par un bout, & prolongé en une lévre découpée en trois parties, la moyenne deſquelles eſt échancrée. La place de la lèvre ſupérieure eſt ordinairement occupée par deux petites pointes. Le calice qui eſt un godet de deux lignes de long, bleuâtre, velu, & découpé en cinq parties, renfèrme dans ſon fond quatre petites ſemences préſque rondes. Les fleurs de *bugle* ſont douces au goût, & remplies dans leur fond d'une liqueur mielleuſe. La *bugle* vient communément dans les endroits humides, dans les prez & dans les bois. Elle s'employe dans les décoctions vulnéraires pour les ulcères, les chûtes, les duretez du foye, & pour les retentions d'urine.

On dit vulgairement, qui connoit la *bugle* & la ſanicle, fait aux

Chirurgiens la nicque, pour dire, qu'ayant la connoiſſance de quelques plantes vulneraires, on pourra ſe paſſer des Chirurgiens pour la guériſon des bleſſures.

BUGLOSE, ſ. f. Tèrme de Botanique. *Bugloſſum.* Plante qui vient communément dans les jardins & dans les bonnes tèrres. On l'a ainſi appellée de *βοῦς*, *bœuf*, *γλῶσσα*, *langue*, à cauſe de la figure de ſes feuilles, ou parce qu'elles ſont rudes comme la langue du bœuf. Sa racine eſt vivace, longue, branchuë, noirâtre en dehors, blanche en dedans, viſqueuſe au goût. Elle pouſſe pluſieurs feuilles longues, étroites, tèrminées en pointes, charnuës, d'une couleur de vèrd cendré également, & hériſſées de poils qui la rendent rude. De leur milieu s'élève une ou pluſieurs tiges hautes d'un pied & demi environ, rondes, épaiſſes de trois lignes, couvèrtes dans toute leur longueur d'un poil court & rude, branchuës à leurs extrémitez, & garnies de feuilles ſemblables à celles du bas, mais plus courtes, de l'aiſſelle deſquelles partent les branches. Ses fleurs naiſſent aux extrémitez des tiges & des branches, elles ſont le plus ſouvent bleuës, plus rarement blanches, ou couleur incarnat. Chaque fleur eſt un entonnoir à pavillon, découpé le plus ſouvent en cinq parties obtuſes. Cette fleur eſt ſoutenuë par un calice vèrd fendu en cinq piéces, qui renfèrment dans leur fond quatre ſemences ſemblables à la tête d'une vipère.

La *bugloſe* a à peu près les mêmes uſages que la bourrache. Ses fleurs ſont du nombre des fleurs cordiales. Il y a pluſieurs eſpéces de *bugloſe* qui diffèrent de celle-ci qui eſt l'ordinaire, par leurs fleurs, ou par leurs feüilles. Dans ce nombre on y renfèrme une eſpèce d'orcanette qui a ſes fleurs bleuës, ou de couleur de pourpre, les tiges couchées ſur tèrre, ſes feuilles petites & un peu apres, & qui a ſes racines couvèrtes d'une écorce fort rouge. Elles ſont employées pour donner une belle couleur rouge aux teintures de pharmacie & aux pommades. La *bugloſe* ne ſe multiplie que de graine, qui eſt ſi ſemblable à celle de la bourrache, qu'on ne la ſauroit diſtinguer. LA QUINT. *P. VI. p.* 279. Voyez au mot BOURRACHE.

BUGNE, ſ. f. Vieux mot, qui ſignifioit autrefois tumeur, élevation de chair, contuſion. *Tumor.* On le dit encore en quelques Provinces.

BUGRANE, ou **BUGRATE**, ſ. f. Tèrme de Botanique. Plante qu'on appelle autrement *arrête-bœuf.* Voyez ARRETE-BŒUF.

BUGRONDE, ſ. f. Plante qui eſt la même que l'arrête-bœuf. Voyez ARRETE-BŒUF.

BUGY. Voyez BUGEY.

BUGY. Nom d'une eſpèce de poire qui ſe conſèrve juſqu'au mois de Fevrier & de Mars, où on les mange. Au mois de Fevrier, & encore plus au mois de Mars, que nous reſte-t-il que du ſaint-lezin, qui ſont d'un petit mérite, & des *bugy*, qui toutefois ne ſont pas trop à mépriſer; QUINT. Qui écrit auſſi *bugi*. Les ſaint-lezin & *bugi* peuvent fournir Février & Mars. ID. Le *bugi*, à qui on donne régulièrement le ſurnom de bèrgamotte, & de bèrgamotte de Pâques, à cauſe que dans ſa couleur vèrte & dans ſa groſſeur il a quelque air de la bonne bèrgamotte d'automne, étant pourtant beaucoup moins plate du côté de l'œil, & un peu plus longue du côté de la queuë; le *bugi*, dis-je, eſt une poire tiquetée de petits points gris, qui jaunit un peu dans ſa maturité, dont la chair participe en même tems du ferme & du tendre, & eſt preſque caſſante, quelquefois pâteuſe & farineuſe, ce qui arrive quand on la laiſſe trop meurir, ou qu'elle eſt venuë dans un fond trop humide; ſon eau, qui eſt aſſez abondante, a un je ne ſai quoi d'aigrelet, dont un peu de ſucre eſt le remède. Elle ne meurit que dans le Carême. LA QUINT.

BUH.

BUHOR, ſ. m. M. Du Cange croit que ce mot vient de *behours*, qui veut dire joutes, parce que ceux qui payoient le droit de *buhor* avoient pèrmiſſion de faire de behours, ou joutes.

BUHOTS. ſ. m. Tèrme de Plumacier. Ce ſont des plumes d'oye peintes, qui ſèrvent d'étalage & de montre ſur les boutiques des Plumaciers.

BUI.

BUJALEUF, ſ. m. C'eſt le nom qu'on donne en Angoumois à la poire de virgoule. LA QUINT. Voyez VIRGOULÉ.

BUIES, ſ. m. & plur. *Boii.* C'eſt, ſelon M. de Valois, le nom qu'on donne aujourd'hui aux peuples qui habitent en Gaſcogne le pays des anciens Boïens. Voyez BOIEN.

BUIRE, ou **BUYE**, ſ. f. Eſpèce de broc d'argent, ou d'étain, dont on ſe ſèrt aux buffets des bonnes tables. *Hydria, urceus.*

BUIS, ou **BOUIS.** ſ. m. *Buxus.* On dit toujours *bouis* dans la phraſe provèrbiale donner le *bouis*, & pour ſignifier un inſtrument de Cordonnier dont on a parlé au mot Bouis. Hors de là il n'y a guère que le peuple qui diſe toujours *bouis Buis* eſt auſſi, & même plus uſité parmi les gens qui parlent bien. Voici une deſcription de cette plante plus exacte que celle qui eſt au mot Bouis. Elle nous avoit échappé; il vaut mieux la mettre ici que dans une addition.

Le *buis* eſt un arbre de moyenne grandeur & qui eſt toujours couvèrt de feüilles. Sa racine eſt ligneuſe, noüeuſe, fort dure & bien vênée, c'eſt pourquoi on la rechèrche pour les ouvrages du tour. Elle donne quelques jèts de différente groſſeur & hauteur ſuivant leur âge; branchus, & couvèrts d'une écorce raboteuſe, blanchâtre & très-amère. Le bois en eſt très-dur, ſans moële, d'une couleur tirant ſur le jaune, & fort peſant. Ses branches ſont garnies de feuilles oppoſées près-à-près, portées par des queuës aſſez courtes, elles ſont vèrtes, oblongues, ſeches, fèrmes, d'une odeur & d'un goût aſſez déſagreable. De leurs aiſſelles naiſſent un bouquet de fleurs dont les unes ſont ſtériles & les autres fèrtiles; les ſtériles ſont compoſées de trois à quatre étamines à ſommets jaunes, qui naiſſent des échancrures d'une rolette coupée en quatre quartiers, & ſoutenuës par un calice à trois ou quatre petites feüilles d'un jaune tirant ſur le vèrd. Les fleurs fèrtiles n'ont point d'étamines, & pouſſent de leur centre un fruit qui reſſemble en quelque manière à une marmite renvèrſée, vèrdâtre, gros comme une petite noiſette, & diviſé en trois loges, dans chacune deſquelles il y a une capſule cartilagineuſe, qui par ſa contraction pouſſe ordinairement avec violence ſes ſemences noirâtres & luiſantes. Les feuilles du *buis* ſont quelquefois panachées de jaune ou de blanc.

Il y a une eſpèce de *buis* qui ne s'élève jamais plus haut d'un pied ou deux; ſes feuilles ſont plus arrondies que celles de l'ordinaire; comme on ſe ſèrt de cette eſpèce pour les bordures des panèrres, on l'a nommé *buis à parterre.* Le *buis* ordinaire s'élève dans les jardins, & on le taille en pyramide ou en boule. Le *buis* ſe trouve communément aux environs de Lyon, du côté de Genève, de Nantua, de St. Claude, & au pied des montagnes du Dauphiné. On a cru que le bois de *buis* & ſa rapure étoit auſſi bonne que le Gayac pour les tiſannes déſſicatives. Fernel aſſure que ſes feuilles ſont purgatives. On recommande l'huile de *buis* pour les maux de dents. On dit couleur de *buis*, d'une couleur jaune qui approche de celle du bois de *buis*.

BUIS, ſ. m. Contrée de France dans le Dauphiné, appellée communément le Baillage de Buis, ou les Baronies. *Bruxienſis tractus*, ou *ager*; *Baroniæ.*

Le *Buis*, *Bruxium*, petite ville qui en eſt un des principaux lieux, lui donne ſon nom.

BUISART, ou **BUSART**, ſ. m. Oiſeau de proye *Buteo.*

BUISINE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifioit autrefois un inſtrument de Muſique. *Buccina paſtoritia.* Quelques-uns prétendent que c'eſt un ſiſtre, comme on le trouve en quelques Dictionnaires: d'autres, que c'eſt une trompette, & le dérivent de *buccina*, de *bucca* & de *cano*: d'autres, que c'eſt un hautbois, & le dérivent de *buis*, dont il eſt fait. Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un inſtrument qui faiſoit beaucoup de bruit, & dont les Anciens croyoient que ſe ſèrviroit l'Ange de l'Apocalypſe qui annonceroit le Jugement.

BUISSON, ſ. m. Petit bois de haute futaye, ou de taillis. *Nemus, ſilvula.* Quand un bois ne contient que 30 ou 40 arpens, les Maîtres des Eaux & Forêts ne l'appellent qu'un *buiſſon*.

BUISSON, ſe dit plus communément d'un petit arbre avorté, ou des bois peu eſtimez qui ſont dans les forêts, qui ne croiſſent guère. *Dumus.* On fait quinze ou vingt lieuës dans la Beauce ſans trouver ni arbre, ni *buiſſon*. Un *buiſſon* de houx, d'épines, de genêt.

Ce mot peut venir d'*arbuſtum*.

BUISSON ARDENT, ſe dit auſſi d'un arbriſſeau, qu'on appelle autrement *Aubepin*, & en Latin *Oxyacantha Dioſcoridis.* Les Rabbins diſent que le buiſſon en feu que Moïſe vit, étoit d'aubepin, d'où cet arbriſſeau a pris ſon nom.

BUISSON. Tèrme de Jardinier. Arbre que l'on tient bas & petit, & que les Jardiniers, par le moyen de la taille, obligent à prendre la figure qu'ils veulent. *Arbor coacta brevitatis.* Voilà des *buiſſons* bien conduits. Ces *buiſſons* ſont tout eſtropiez. Des *buiſſons* de romarin, de chèvrefeuil, &c.

On le dit ſur tout des arbres fruitiers, que l'on nomme autrement arbres nains, arbres en *buiſſon*, & que quelques Provinciaux appellent arbres en bouquet. Les *buiſſons* ont cinq ou ſix pouces de tige, & on leur donne de l'ouvèrture au milieu, & de l'étenduë ſur les côtez, pour en faire des arbres d'une agréable figure. C'eſt ce qui les diſtingue des grands arbres fruitiers, qu'on appelle à *plein vent*. Il a de beaux *buiſſons* dans ce vèrger. Les gros *buiſſons* de pommes ſur ſauvageon ſont difficiles à rapporter. LA QUINT. Un *buiſſon* pour être de belle figure doit être bas de tige, ouvèrt

dans

Digitized by Google

dans le milieu, rond dans ſa circonférence, & également garni ſur les côtez de ces quatre conditions: la plus importante eſt celle qui préſcrit l'ouvèrture du milieu; comme le plus grand défaut eſt celui de la confuſion de trop de bois dans ce milieu. LA QUINT. Reſſèrer un *buiſſon* qui s'évaſe trop. ID.

On dit en tèrme de Chaſſe, que les cèrfs prennent *buiſſon*, quand ils vont choiſir un lieu ſecret pour faire leurs têtes ap[illegible] qu'ils ont mis bas. On dit auſſi, que les cèrfs & les ſangliérs prennent le *buiſſon*, quand ils quittent la compagnie des autres; ce qui ſe fait au tiers an. Battre les *buiſſons* pour faire lever le gibier.

On dit provèrbialement, qu'un homme a battu les *buiſſons*, & qu'un autre a pris les oiſeaux, pour dire, qu'un homme recueille le profit du travail d'un autre. On dit auſſi, qu'on a trouvé *buiſſon* creux, lorſqu'on n'a pas trouvé en une affaire, ou en un lieu, ce qu'on eſperoit d'y rencontrer. Ce provèrbe eſt figuré, & tiré de la chaſſe, où on dit qu'on a trouvé *buiſſon* creux, quand on n'a rien trouvé, ou qu'un cèrf s'en eſt allé de l'enceinte.

BUISSONIER, IERE, adj. Pareſſeux, qui ſe va cacher, ou repoſer dèrrière un *buiſſon*, au lieu de faire ſa beſogne. *Segnis*, *ignavus*, *iners*. Cela n'eſt guère en uſage.

BUISSONNIER. Ce mot eſt auſſi un tèrme de Rotiſſeur, & ſe dit des lapins qui ſont nourris dans quelque clos parmi les hayes & les buiſſons. Les lapins *buiſſonniers* ſont preſqu'auſſi bons que les lapins de garenne.

BUISSONNIER, eſt auſſi un Officier de ville, ou Garde de la Navigation qui doit donner avis aux Echevins des contraventions qui ſe font aux réglemens; qui doit dreſſer des procès vèrbaux de l'état des ponts, moulins & pèrtuis, & de l'état des rivières, s'il y a aucuns orbillons, ou courſons en fond d'eau qui puiſſent bleſſer les bateaux.

On dit provèrbialement, Faire l'école *buiſſonnière*, pour dire, Aller joüer, ſe divèrtir, au lieu d'aller à l'école. Borel dit que l'école eſt appellée *buiſſonnière*, lorſqu'on la fréquente ſi peu, que les ronces & les buiſſons y naiſſent.

BUL.

BULBE, ſ. f. Tèrme de Botanique. C'eſt une racine oblongue, ou préſque ronde, compoſée de pluſieurs peaux, ou tuniques appliquées les unes ſur les autres, & emboëtées, pour ainſi dire, les unes dans les autres. *Bulbus*. Elle jette par ſa partie inférieure quantité de fibres. Les racines de l'oignon commun, du narciſſe, de la jacinte, &c. ſont appellées des *bulbes*. On donne quelquefois ce même nom à des racines tubereuſes compoſées d'une ſubſtance ſolide & continuë, quoiqu'elles n'ayent point de peaux appliquées les unes ſur les autres. Ainſi les racines du ſafran & du colchique ſont appellées *bulbeuſes*.

BULBE, ſe dit auſſi de pluſieurs plantes, dont quelques-unes ſont des eſpèces d'*ornithogalum*. Celle qu'on appelle *bulbus eriophorus orientalis*, a beaucoup de feüilles longues, préſque ſemblables à celles de jacinte; mais moins ſucculentes, plus dures, vèrtes & de mauvais goût. Ses fleurs ſont compoſées de ſix petites feüilles diſpoſées en rond, ſans odeur & de couleur bleuë. Sa racine eſt groſſe, bulbeuſe, blanche & cottonée. Il y a une eſpèce de *bulbe*, qu'on nomme *bulbe ſauvage*, qui a les feüilles comme les pourreaux, mais en petit nombre, car elle n'en a qu'une ou deux. Ses fleurs ſont jaûnes, compoſées de ſix petites feüilles, & diſpoſées auſſi en rond. Il y a pluſieurs autres ſortes de *bulbes*.

BULBEUX, EUSE, adj. Qui participe de la nature d'une *bulbe*, ou qui en vient. *Bulboſus*. Une racine eſt appellée *bulbeuſe*, lorſqu'elle participe de la nature d'une *bulbe*. Une plante eſt auſſi appellée *bulbeuſe*, lorſqu'elle vient d'une racine *bulbeuſe*.

BULBONAC, ſ.m. Tèrme de Botanique, *Lunaria*, ou *viola lunaria*. Plante ainſi nommée à cauſe que la racine de l'eſpèce ordinaire eſt noüeuſe & grumelée, d'où s'éleve une tige haute de deux à trois piéds, groſſe comme le petit doigt au plus, d'un vèrd blanchâtre, rougeâtre, quelquefois veluë, branchuë dès ſon milieu, & garnie de feüilles ſemblables à celles de la violene, mais plus grandes, d'un vèrd plus clair & plus gai, veluës, & plus dentelées ſur leurs bords. Ses fleurs naiſſent aux extrémitez des tiges & branches, & ſont en croix pareilles à celles de la Juliane & purpurines. Leur calice eſt de même, lavé de pourpre; elles n'ont pas beaucoup d'odeur, il leur ſuccède à chacune un fruit plat, arrondi quelquefois, & quelquefois allongé, formé par le piſtile qui occupe le centre de la fleur, & compoſé de trois peaux apliquées les unes ſur les autres parallelement; les deux extérieures couvrent la moyenne, à laquelle ſont attachées de part & d'autre les ſemences qui ſont plates, lenticulaires & taillées en pin. C'eſt de cette membrane, qui eſt d'un blanc ſi luiſant, ou argenté, que ſont venus les noms d'hèrbe aux médailles, de paſſeſatins & de lunaire, que l'on donne à cette plante. On peut manger les racines comme celles de la Raiponce, elles ont le même goût. Toutes les plantes qui portent le nom de *lunaria* ſont rechèrchées par les Chymiſtes. Ils ne parviendront cependant jamais à leur grand œuvre prétendu par le mélange du règne végétal avec le minéral, puiſqu'il n'y a aucune plante qui puiſſe changer la tiſſure des parties eſſentielles des métaux. On range parmi les *lunaria* quelques plantes qu'on nommoit anciennement *Alyſſon*.

BULGAR, ou **BOLGAR**, ſ.m. Royaume de la Tartarie Moſcovite. *Bulgaria*. Il eſt le long du bord oriental du Volga, ayant au nord le Royaume de Cazan, au ſud celui d'Aſtracan, au levant le Paſcatir & les Tartares Kalmouchs. MATY. On croit que les Tartares de Bulgarie ſont les reſtes des Orgaſes, peuples de la Scythie, qui ſe jettèrent avec les Alains ſur les tèrres de l'Empire. Le *Bulgar* dépend des Moſcovites depuis le Czar Jean Baſile qui les aſſujettit. Ils logent ſous des tentes de peaux, dont ils forment des hordes, ou villages qu'ils tranſportent d'un lieu en un autre ſelon le beſoin. Voyez Audiffret, Davity, Corneille, Maty, Baudran.

BULGARE, ſ.m. & f. *Bulgarus*, *a*. Nom d'un peuple d'Europe qui habitoit dans la Mœſie inférieure ſur le bord du Danube; mais bien des gens prétendent qu'ils étoient venus de plus loin, qu'ils étoient originairement Scythes, que leur nom, ainſi que Volaterran l'a cru, vient de celui du Volga, des rives duquel ces peuples parurent l'an 499 & vinrent s'établir dans l'ancienne Mœſie, qu'ils enlevèrent aux Empereurs Romains, & à laquelle ils donnèrent le nom de Bulgarie, qu'elle a toûjours gardé depuis. D'autres diſent que c'étoit une branche des Getes & des Gépides. Il eſt néanmoins plus probable que les *Bulgares* ſont Scythes, qu'eux & les Turcs ont tiré leur origine du Royaume de Bugar, ou Bolgar, dont nous avons parlé; & la preuve eſt, outre la reſſemblance parfaite du nom, qu'ils ont une même langue, les mêmes mœurs, & la même manière de combattre. Cela confirme l'étymologie de Volaterran. Quoiqu'il en ſoit, l'an 500. ils étoient établis dans la Mœſie, & ils firent cette année-là un Traité de paix avec l'Empereur Anaſtaſe. Quoique Telérich leur Roi eût embraſſé la Foi dès 779. & Boger en 845. les *Bulgares* ne ſe firent Chrétiens qu'en 970.

Les *Bulgares* donnèrent dans la ſuite dans les erreurs monſtrueuſes, & dans toutes les abominations des Manichéens, qu'ils répandirent même dans bien des endroits de l'Europe & juſqu'en France, où on les appella communément Albigeois, ainſi que nous l'avons dit ſur ce mot. De là vient que dans bien des Auteurs depuis le XII^{e} ſiècle, *Bulgare*, ou *Bugare*, eſt un nom de ſecte, qui ſignifie la même choſe que Manichéen; & que le Maniſchéiſme s'appelle l'héréſie des *Bulgares*. On voit en effet dans Matthieu Paris à l'an 1223. que les *Bulgares* avoient un Pontife qui demeuroit en Bulgarie, aux environs de la Croatie & de la Dalmatie proche de la Hongrie, & que les Albigeois, vrais Manichéens, alloient le conſulter, & recevoir ſes déciſions.

Leurs crimes déteſtables firent encore que leur nom devint un nom odieux, un nom de débauche, de ſorte que *Bulgare*, ou comme on trouve dans quelques Auteurs *Bugare*, ſignifie un Sodomite, un Ctenobatre, & un uſurier, parce qu'ils ſe livroient à tous ces vices. Malgré tout cela les Proteſtans reconnoiſſent les *Bulgares* pour leurs pères, & n'ont point de honte de prouver par eux la ſucceſſion prétenduë de leur Egliſe. Quelques relations diſent *Bulgariens*, mais mal; l'uſage eſt pour *Bulgare*.

BULGARIE, ſ. f. Pays qu'ont occupé les Bulgares; & auquel ils ont donné leur nom. *Bulgaria*. Ce pays étoit une partie de la Mœſie inférieure, comme nous avons dit. Aujourd'hui la *Bulgarie* eſt une Province de Turquie en Europe, qui a pour bornes au nord la Valaquie, à l'occident la Sèrvie, au midi la Macédoine, & la Thrace en partie; & à l'orient le Pont-Euxin & la même Thrace. Sophie eſt la Capitale de *Bulgarie*. La *Bulgarie* a eu ſes Rois, & titre de Royaume, qui fut ſubjugué par les Rois de Hongrie, auſquels les Turcs l'ont enlevé.

BULLAIRE, ſ. m. Eſt un Recüeil de pluſieurs Bullès des Papes, ramaſſées en trois volumes par Chèrubin.

BULLE, ſ. f. Expédition de Lettres en Chancelerie Romaine, ſcellées en plomb, qui répondent aux Edits, Lettres patentes, & Proviſions des Princes ſéculiérs. *Pontificia Littera*, *Pontificium Diploma*, *vulgò*, *Bulla*. Si les *Bulles* ſont Lettres gracieuſes, le plomb eſt pendant en lacs de ſoye; & ſi ce ſont Lettres de Juſtice, & exécutoires, le plomb eſt pendant à une cordelle de chanvre. Les Jubilez s'octroyent par *Bulles*. On ne ſacre point les Évêques, qu'ils n'ayent leurs *Bulles*. En Eſpagne on expédie des *Bulles* pour toutes ſortes de bénefices. Mais en France on n'a que des ſimples ſignatures en papièr, à la réſèrve des Evêchés, Abbayes, Dignitez & Prieurez Conventuels. La *bulle* eſt la troiſième ſorte de réſcrit Apoſtolique, qui eſt le plus en uſage, tant pour les affaires de Juſtice que pour les affaires de grace; elle eſt écrite ſur parchemin à la différence de la ſignature qui eſt écrite en papier. La *bulle* eſt proprement une ſignature étenduë, & ce qu'elle contient en peu de paroles, la *bulle* l'étend; néanmoins elle ne doit pas être, quoiqu'étenduë, plus ample que la ſignature, ſi ce n'eſt pour les clauſes qu'on a coûtume d'étendre ſelon le ſtile. La *bulle* en la forme qu'elle doit être expédiée, ſe diviſe en quatre parties, qui ſont la narration du fait, la conception, les clauſes & la datte. Dans la ſalutation le Pape prend ſa qualité d'Evêque ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, *N Epiſcopus ſervus ſervorum Dei.* Auroux.

La *Bulle* n'eſt proprement que le ſceau ou le plomb pendant qui donne ſon nom au titre, parce qu'il lui donne ſon autorité, & généralement tout reſcrit où il y a plomb pendant s'appelle *bulle.* Ce plomb repréſente d'un côté les têtes de S. Piérre à droite, & de S. Paul à gauche; de l'autre côté eſt écrit le nom du Pape régnant, & l'an de ſon pontificat. Auroux. Jean Ciampini, Référendaire des deux ſignatures, remarque dans ſon traité du Vice-Chancelier de l'Égliſe Romaine, que les *bulles* ſont écrites d'un caractère qui reſſemble aux caractères François, c'eſt-à-dire, d'un caractère rond, ou Gothique, & que cet uſage s'établit lorſque les Papes tenoient leur ſiége à Avignon; que les brêfs au contraire, dont l'origine eſt bien aprés celle des *bulles,* ſont écrits d'un caractère Italique.

Les Benéfices dont le revenu excéde vingt-quatre ducats, ne ſont poſſedez que ſur des proviſions qui s'expedient par *bulles,* & non pas par ſimples ſignatures, ſuivant une régle de la Chancelerie. La France n'a point voulu ſe ſoumettre à cette régle & à l'exception des bénéfices qui ſont taxez dans les livres de la Chambre Apoſtolique, elle s'eſt conſervée dans le droit de n'exprimer le revenu du bénéfice qu'on impétre, qu'en général; en cette manière, *Cujus & illi forſan annexorum fructus 24. ducatorum auri de camerâ ſecundùm communem æſtimationem valorem annuum non excedunt.* Les Bénéfices à l'égard deſquels on eſt obligé de lever à Rome des *bulles* ſont: 1°, tous les bénéfices qui ſe trouvent taxez aux livres de la Chambre Apoſtolique, comme Evêchez, Abbayes, quelques Prieurez conventuels. 2°, Les prémières dignitez des Égliſes Cathédrales, qui s'expriment ainſi, *Dignitas poſt pontificalem major.* 4°, Les principales dignitez des Égliſes Collégiales. 5°, Enfin les Monaſtéres de filles. Ce n'eſt pas que dans les cas où l'on demande des *bulles* à Rome, les ſuppliques ou ſignatures ſimples ne fuſſent reçûës en France, mais les Officiers de la Cour de Rome ſont ſi attentifs qu'ils ne relâchent jamais les ſuppliques, que les *bulles* n'ayent été expédiées. Castel.

Quand le Pape eſt mort on n'expedie plus de *bulles* durant la vacance du ſiége, & juſqu'à l'élection du Succéſſeur; ainſi pour prévenir les abus qui pourroient ſe gliſſer, auſſi-tôt que le Pape eſt mort, le Vice-Chancelier de la ſainte Égliſe Romaine, va prendre le ſceau des *bulles,* puis il fait rompre, en préſence de pluſieurs perſonnes, le nom du Pape qui vient de mourir, il couvre d'un linge le côté où ſont les têtes de S. Piérre & de S. Paul, il y met ſon ſceau, & donne ce ſceau des *bulles,* ainſi enveloppé, au Camérier pour le garder, afin qu'on n'en puiſſe ſceller aucunes lettres. Ordre des Rits Eccles.

On dérive ce mot de *bulle* de *bullare,* qui ſignifie *cacheter les lettres*; ou de *bulla,* qui ſignifie auſſi *ampoule,* ou veſſie qui ſe forme ſur l'eau quand l'air en veut ſortir. Un vieux Gloſſaire manuſcrit cité par le P. Roſweid p. 1019. dit *Bulla Cerâ ſigillata. Bulles,* c'eſt-à-dire, Cires marquées d'un ſceau, & *bullare ſigillare,* Bulles, c'eſt, ſceller. Les Grècs récens ont auſſi dit βύλλα, & βουλλώνειν, & βυλλοῦν. Voyez le Gloſſaire qui eſt à la tête de Nicetas de l'édition du Louvre, & les Notes du P. Gretſer ſur Codinus p. 107. édit. du Louvre. D'autres le dérivent du Grèc βουλή, qui ſignifie, *conſeil,* parce qu'il faut delibérer avant que d'en faire les expeditions. Le P. Pezron prétend qu'il eſt tiré du Celte *bull* & *bul,* qui ſignifie une *boule,* une *bouteille* ronde qui ſe forme ſur l'eau; mais où a-t-il trouvé que *bull,* ou *bul,* fut un mot Celtique qui eût ce ſens?

Bulle, ſ. f. Bijou d'or que les enfans de qualité portoient au col chez les Romains. Ce fut Tarquin le vieux qui ordonna que les enfans Patriciens portaſſent une bague d'or penduë au col, dite *bulla,* laquelle étoit faite en forme de cœur, pour les avértir en ce jeune âge d'être gens de courage & de conſeil; car quelques-uns veulent dériver ce mot *bulla* de βουλή. Vigen. C'étoit auſſi un ornement de ceux qui triomphoient. Il y a dans le Cabinet du Roi de Pruſſe une ſtatuë d'un jeune Romain avec ſa *bulle.* Voyez-en la figure dans Begér, T. II. p. 360.

Bulle, a auſſi ſignifié des *clous à têtes dorées,* & des *boſſettes,* qu'on mettoit aux brides & harnois des chevaux: mais ſur tout il ſignifioit les ſceaux attachez aux Patentes & Lettres des Princes, & les matrices dont on ſe ſervoit pour les former, à cauſe qu'ils reſſembloient en quelque façon à ces bouteilles, ou à ces têtes de clous.

Bulle d'or, eſt une Ordonnance ou Réglement fait par Charles IV. Empereur en l'an 1356. On dit que ce fut le célèbre Juriſconſulte Bartole qui la dreſſa. C'eſt une loi fondamentale dans l'Empire. Avant ce tems-là les cérémonies, & la forme de l'élection des Empereurs étoient douteuſes & incértaines; & le nombre des Électeurs n'étoit point fixé. Cet Édit ſolennel régle les fonctions, les droits, les priviléges & prééminences des Électeurs. L'original, qui eſt Latin, & écrit ſur du vélin, eſt gardé à Francfort, relié *in* 4°, en parchemin rouge. Au dos du livre ſont paſſez pluſieurs lacs de ſoye noire & jaûne, au bout deſquels pend un ſceau d'or. On l'appelle par excellence la *Bulle d'or,* parce que les Empereurs d'Orient faiſoient autrefois ſceller leurs Édits d'un *ſceau d'or,* qu'on appelloit *bulle.* Cette Ordonnance qui contient 30. articles, fut approuvée par tous les Princes de l'Empire, & s'obſerve encore aujourd'hui. L'élection ſe faiſoit par ſept Électeurs; trois Eccleſiaſtiques, les Archevêques de Ma[illegible]ce, Tréves & Cologne; & quatre Séculiérs, le Roi de Bohéme, le Prince Palatin, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg; & par la *Bulle d'or,* le Prince Palatin marchoit aprés le Roi de Bohême; mais il fut dépoüillé de ſon Électorat en 1623. Le Duc de Baviére fut mis en ſa place. Il a été rétabli en 1648. par la paix de Munſter: ainſi il eſt le huitiéme Électeur; & en 1692. l'on a érigé un neuviéme Électorat en faveur de la Maiſon de Lunebourg. Henri Gunther Thulemarius a fait des Traitez Latins, *De Bullis; De Bullâ Aureâ Caroli V. Bulla Aurea Andronici Imper. &c.* C'eſt un *in fol.* imprimé à Francfort en 1697.

Les *Bulles d'or* ont été en uſage chez les Empereurs d'Orient dès le tems de Loüis le Débonnaire, dont on ſe ſervoit dans les actes de grande conſéquence, comme en la conceſſion des priviléges des Égliſes. Aux autres occaſions ils ſe ſervoient de plomb, ou de cire. Voyez ſur les *bulles d'or* des Empereurs Zonaras *in Theophilo,* Cedrenus *in Conſtantino Monomach.* Nicétas *in Manuel Comn. L. I.* Phrances L. III. c. 4. Léo Oſtienſis *Chron. Caſſ.* C. 22. & C. 67. Curopalates *de Offic. Magni Logoth.* & de Hauteſerre, *Duc. & Com. Prov. L. III.* C. 4. & dans ſes notes ſur Anaſtaſe p. 160. Spelmannus fait mention d'une *Bulle d'or* dans un Traité d'alliance fait entre le Roi François I. & Henri VIII. Roi d'Angletérre. Il y en a pluſieurs autres éxemples dans Du Cange & dans Hauteſerre, *De Duc. & Comit. Prov. L. III.* C. 4. où il montre que les Rois ſe donnèrent auſſi ce droit.

La *Bulle in Cœnâ Domini,* eſt une *Bulle* qu'on lit tous les ans le Jeudi ſaint à Rome en préſence du Pape, & qui contient pluſieurs éxcommunications contre les Hérétiques, les déſobéiſſans au S. Siége, ceux qui troublent, ou qui veulent reſtreindre la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & pluſieurs cas réſervez. On la trouve dans la Pratique Benéficiaire de Rebuffe. Elle n'eſt pas reçuë en France.

Fulminer des *Bulles,* c'eſt en faire la plublication ou vérification par l'un des trois Commiſſaires auſquels elles ſont adreſſées, ſoit qu'il ſoit Evêque, ſoit qu'il ſoit Official. On s'oppoſe quelquefois à la publication des *Bulles,* ou des Reſcrits du Pape. Mais quand il s'y trouve de l'abus, l'on a pour lui le reſpect de n'appeller pas dirèctement de la conceſſion de la *Bulle;* on intérjette ſimplement appel comme d'abus de l'éxécution ou fulmination de la *Bulle.* C'eſt un expédient pour ne point choquer le Pape, en ne ſe plaignant que de la procédure, & de la partie qui a obtenu la *Bulle.* Cependant il y a des cas importans dans leſquels on appelleroit ſans détour comme d'abus de la *Bulle* du Pape; par éxemple, s'il prononçoit l'éxcommunication contre la perſonne du Roi; s'il entreprenoit ſur le temporel du Royaume; s'il diſpoſoit des Bénéfices dont la nomination appartient au Roi par le Concordat, &c. Voyez le Traité de l'abus par Fevret.

Les *Bulles* qui viennent de Rome en France ſont limitées & modérées ſelon les uſages du Royaume avant que de les enregiſtrer. On n'y en reçoit aucune qu'aprés avoir bien éxaminé ſi elle ne contiennent rien qui ſoit contraire aux libértez de l'Égliſe Gallicanne. Il ſuffit en France que ces mots, *proprio motu,* c'eſt-à-dire, *de notre propre mouvement,* ſe trouvent dans une *bulle,* pour la rejetter toute entière. Les Eſpagnols ne reçoivent point non plus avéuglément les *Bulles* des Papes. Elles ſont éxaminées dans le Conſeil du Roi, & ſi l'on trouve qu'il y ait des raiſons pour ne les pas mettre en exécution, l'on en donne avis au S. Père par une Supplique; & par ce moyen ces *Bulles* demeurent ſans effet. Cette manière d'agir avec Rome eſt établie dans la plûpart des États & des Royaumes. On en trouve pluſieurs éxemples dans un livre imprimé à Liége, qui a pour titre, *Jus Belgarum circà Bullarum Pontificiarum receptionem,* c'eſt-à-dire, *le droit des Flamans à l'égard de la réception des Bulles des Papes.*

Les Bollandiſtes ont fait pluſieurs remarques curieuſes ſur les *Bulles* des Papes dans leur *Propylæum* du mois de Mai, & dans des *Paralipomena,* ou additions qui ſe trouvent communément à la fin du VII^{e} Tome des *Acta SS.* du même mois. 1°. Innocent V. dans une *bulle* qu'il donna auſſi-tôt qu'il fut élû, & avant ſa conſécration, ne met point ſon nom, mais ſeulement *Electus Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei,* & il dit que c'eſt la coûtume, & que tous les prédéceſſeurs en ont ainſi uſé. 2°, Dans une *Bulle* que Martin V^{e} donna le jour même de ſon élection, quoiqu'il ne fût encore ni Évêque, ni même Prêtre, il prend le titre d'Évêque, mais ſeul, & ſans mettre *electus,* comme Innocent V. & il met ſon nom. *Martinus Epiſcopus, ſervus ſervorum Dei.* 3°, Depuis 860. ans le ſceau des *bulles* eſt de plomb, & repréſente S. Piérre & S. Paul, & ils montrent qu'on n'en peut tirer aucun avantage pour

l'opu.in

l'opinion des deux chéfs *ex æquo*. Ce n'eſt point Hadrien IV qui en 1155 a commencé d'y mettre les images de ces deux Apôtres. Victorellus a cru que Jean prémier étoit celui qui avoit commencé à appoſer aux *bulles* un ſceau de plomb ſur lequel fut ſon nom. Le P. Mabillon n'a oſé remonter plus haut que Jean IV. Les Bollandiſtes ſoutiennent que ſi on compare les deux ſceaux, ſur leſquels Victorellus ſe fonde avec les *Bulles* indubitables d'Hadrien I. de Paſchal I. de Nicolas I. on trouvera que ces ſceaux ſont du même ſiécle, c'eſt-à-dire, du IX^e^, & par conſéquent de Jean VIII^e^. 4°, Au VIII^e^ ſiécle le ſceau fut quarré, & ſon caractère barbare. 5°, Le P. Mabillon, *De Rediplom L. II. C.* 14. dit qu'il a vû des privilèges de Jean IV^e^, & de Sèrgius I^er^, avec chacun une *bulle* ou ſceau de plomb, ce qui montre, ſelon lui, que Polydore Virgile s'eſt trompé de rapporter le commencement de cet uſage à Etienne III^e^ & Hadrien I^er^. Dominicus Raynaldus prétend qu'il eſt bien plus ancien, & cite une *bulle* de plomb de S. Silveſtre, & d'autres de Leon I. & de S. Gregoire le Grand; mais quand cela ſeroit vrai de S. Gregoire, il ne peut l'être de S. Silveſtre, ni même de S. Léon. 6°, Juſqu'à Jean XIII^e^, il n'y a ſur la *bulle*, ou ſur le ſceau, que le nom du Pape. 7°. Dans le XI^e^ ſiécle on y innova bien des choſes. On commença à y marquer l'année de l'incarnation, & ſelon le P. Mabillon ce fut Léon IX^e^, qui introduiſit cet uſage, parce qu'il étoit de la famille des Empereurs de Gèrmanie qui l'obſèrvoient; qu'il avoit été Evêque de Toulon où cet uſage ſe gardoit, & qu'il avoit pour Secrètaire le Doyen de Tuul qui y étoit accoutumé. Ciaconius a cru qu'on n'avoit commencé que ſous Eugène IV^e^. Au reſte, par *année de l'Incarnation*, il faut entendre de la Nativité de Jesus-Christ. On changea auſſi le commencement de l'indiction & du mois de Septembre, on le recula juſqu'à Noël. 8°, Au même ſiécle, ou ſous le même Léon IX^e^, commença l'uſage de faire ſouſcrire des témoins aux *Bulles* des Papes, ce qui ne ſe faiſoit auparavant que lorſque ces ſortes de lettres ſe ſignoient dans un Concile, & qui commença alors à l'occaſion d'un Concile tenu à Metz, où quelques Evêques du Concile étoient encore quand Leon donna le privilege où cela s'eſt fait la première fois. 9°, Le même Pape eſt celui qui éxprima le prémier par un monogramme la formule *Benè valete*, par laquelle on finiſſoit les *bulles*, au moins depuis Charlemagne. 10°, Enfin, ce fut au même tems que les Papes commencèrent à prendre des ſentences, à les mettre ſur leur ſceau, à y graver des croix, & pluſieurs autres choſes emblématiques. Voyez Ciaconius, le P. Mabillon aux endroits citez, & les *Acta Sanctor. Propylæum Maii p.* 99. & 190. & *Paralipom. p.* 33-48, 59, 87, 105, 112. De Hauteſerre, *De Duc & Comit. Prov. L. III. c.* 4. dit que les Papes ſe ſèrvent d'une *bulle* ou ſceau de plomb pour marquer leur mépris pour l'or & pour l'argent.

Bulles, en Phyſique ſignifie, de petits globules d'air qui paroiſſent dans l'eau lorſqu'elle s'échauffe. *Bulla.*

Bulle. Vieux mot. Arbre naiſſant dans des lieux humides. *Arbor paluſtris, in locis paluſtribus ſucreſcens.* Des *Bulles*, qui ſont des arbres naiſſans dans des lieux humides, s'eſt fait le nom de lieu *Bully*. Huet. *Antiq de Caen.*

Bullé, ée, adj. Qui eſt en forme authentique. *Bullâ inſtructus.* J'ai eu ma commiſſion bien ſignée & bien *bullée*. On dit auſſi quelquefois un benefice *bullé*, une Abbaye *bullée*, pour dire un bénefice Conſiſtorial, pour lequel il faut des bulles du Pape. On dit auſſi Abbé *bullé*, pour un Abbé qui a un benefice de cette eſpéce. On dit auſſi M. l'Abbé tel n'eſt point encore *bullé*, pour dire, n'a point encore reçu ſes bulles. On ne le dit que dans la convèrſation & dans le diſcours familier.

BULLETTE, ou **BURLETTE**, ſ. f. Tèrme de Coûtumes. Le droit de *bullette*, ou *burlette*, dans le pays Meſſin, pour les biens en fonds, eſt le quarantiéme denier des acquiſitions, & pareillement le quarantiéme denier des obligations. De Lauriere.

BULLETIN, ſ. m. Ordre que donnent des Echevins ou Magiſtrats d'une ville pour loger des ſoldats, pour faire des corvées ou les obliger à quelque autre charge publique. *Schedula Magiſtratus teſtimonium continens.*

Bulletin, ſe dit auſſi des cèrtificats de ſanté qu'on va prendre des Magiſtrats en tems de peſte, pour avoir libre entrée dans les lieux où on a à paſſer.

B U M.

BUMICILI, ſ. m. Nom d'une ſecte Mahométane en Afrique. Les *Bumicilis* ſont grands ſorciers. Ils combattent contre les Diables, à ce qu'ils diſent, & vont tout meurtris & couvèrts de coups dans un grand effroi; ſouvent en plein midi ils contrefont un combat en préſence de tout le monde l'eſpace de deux ou trois heures, avec des javelots ou zagayes, juſqu'à ce qu'ils tombent tous moulus de coups. Mais après s'être repoſé un moment, ils reprennent leurs eſprits & ſe promenent. Je n'ai encore pû ſçavoir qu'elle eſt leur régle, mais on les tient pour Religieux. Marm. d'Ablanc.

B U N.

BUNIAS, ſ. m. Ce mot eſt en uſage chez les Botaniſtes & les Droguiſtes. Le *bunias* eſt le navet ſauvage, qui croit ordinairement dans les blez. Il a quantité de feuilles, des fleurs jaûnes; quelquefois il y en a quelques-unes blanches. Les gouſſes qui renfèrment la ſemence, ſont de la longueur d'une pouce, ou d'un pouce & demi, rondes en longueur, la ſemence eſt ronde, de couleur purpurine, âcre & mordicante au goût, & en tout fort approchante de la ſemence du navet domeſtique. La graine de *bunias* entre dans la compoſition de la theriaque, ce qui lui eſt propre, & ne convient point à la graine du navet domeſtique. Pomey.

B U P.

BUPRESTE, ſ. f. Eſt une mouche ſemblable à la cantharide, laquelle étant mangée avec l'herbe ſous laquelle elle eſt cachée par les animaux paiſſans, comme bœufs, moutons & autres, les fait mourir enflez comme un tambour. *Bupreſtis.* Pour cette cauſe elle eſt appellée des bèrgers *enfle-bœuf*. Et ſi un homme en mange il aura pareil accident que s'il avoit pris des cantharides. Ceux qui en ont avalé ont un goût puant & ſemblable à celui du nitre; le ventre & l'eſtomac leur tirent étrangement comme aux hydropiques. M. de Saumaiſe prétend que la *bupreſte* étoit auſſi une hèrbe dont les Grècs ſe faiſoient un ragoût dans leurs repas.

Ce mot vient du Grèc *βοῦς*, *bos*, & *πρήθω*, *inflammo*.

B U R.

BURAIL, ſ. m. Eſt une eſpèce de Sèrge ou de ratine. Il y a du *burail* liſſe, du *burail* croiſé, & du *burail* d'étoupes.

BURAT, ſ. m. Groſſe étoffe de laine qui tient quelque choſe du drap, & dont les Capucins & autres Religieux ſont habillez. *Pannus lanâ rudiori contextus.*

Buraté, ée, adj. Qui participe à la nature du drap.

BURATINE, ou **BURATIN**. Eſpèce de papeline dont la chaîne eſt de ſoye fort déliée, & la trême de groſſe laine. On la paſſe ſous la calandre.

BURDIN. Voyez **BURIDAN.**

BURDINAIRE, ſ. m. *Burdinarius.* C'eſt le nom que Raymond Comte de Toulouſe donna aux Croiſez qui marchèrent contre lui après qu'il eut été excommunié comme hérétique Albigeois. Ils ſe nommoient Pelerins, d'où le Toulouſain les appelloit par raillerie *Burdinaires*. Mezer. du nom Latin *burdo*, le bourdon d'un Pelerin.

BURE, ſ. f. Etoffe groſſière & de peu de prix, faite de la laine dont ſe vêtent les pauvres gens. Les chagrins & les douleurs ſe trouvent plus ſouvent ſous la panne que ſous la *bure*. *Burrus. Burra.* D'autres le dérivent de *bourre*, & du Grèc *πυῤῥὸς*, & du Latin *burrus*, ou *burrus*, qui ſignifie *roux*, comme il eſt écrit dans le Code Theodoſien, parce que la plûpart de la bourre eſt de cette couleur. Les Anciens ſe ſont ſervi de ce mot pour ſignifier pluſieurs ſortes d'habits. Quelquefois ils s'en ſèrvoient pour dire un habit riche & magnifique. Ainſi Baronius dit que *burrus* étoit l'ancien habit des Evêques, que quelques-uns croyent être la même choſe que le *rochet*. Quelquefois il a ſignifié un habit vil & groſſier fait de ce que nous appellons *bureau*, & les Bretons *burell*. On trouve *burellum* en ce ſens dans la vie de S. Yves, qui eſt tirée des Actes faits au XIII^e^ ſiecle. Peut-être auſſi que ce mot eſt venu de la couleur de l'étoffe, car Feſtus témoigne que les anciens appelloient *burrus* ce que l'on appella depuis *rufus*, roux, brun; & Valére-Maxime dit que c'eſt dans cette ſignification que tant de femmes ont porté le ſurnom de *Burra*.

BUREAU, ſ. m. Groſſe étoffe faite de laine: c'eſt la même choſe que la *bure*, ſinon que c'eſt un drap plus fort.

Et qui n'étant vêtu que de ſimple bureau,
Paſſe l'été ſans linge, & l'hiver ſans manteau. Boil.

Bureau, eſt auſſi une eſpèce de petit pupitre couvèrt de bure vèrte, que les Préſidens ont devant eux pour y écrire ce qu'ils veulent remarquer d'un procès qu'on leur rapporte. *Scrinius, menſa tapet.*

C'eſt auſſi la table ſur laquelle le Rapporteur met les pièces d'un procès qu'il rapporte. *Menſa.* Et c'eſt en ce ſens qu'on dit qu'il eſt au *bureau*, qu'il a mis un procès ſur le *bureau*; qu'il lui a fait baiſer le *bureau*; pour dire, qu'il en a entamé le rapport. On demande le *bureau* par placets aux Préſidens.

Bureau, ſignifie auſſi quelquefois, Juriſdiction. Le Doyen du Conſeil a droit d'avoir un *Bureau* chez-lui. *Jus cogendi conſilii.* Où on rapporte les affaires qui y ſont renvoyées par le Conſeil.

Bureau Ecclesiastique, ou **Diocesain**, eſt une aſſemblée de pèrſonnes Eccleſiaſtiques qui ſont chargées de faire dans chaque diocéſe la répartition ſur chaque bénéfice du diocéſe, de ce que l'aſſemblée du Clèrgé a réglé qu'on leveroit pour les décimes & dons gratuits; cette aſſemblée tèrmine les différends qu'il y a au ſujet des décimes & autres impoſitions du Clèrgé, il y a appel aux chambres Eccléſiaſtiques, quand la ſomme dont il s'agit eſt au deſſus de vingt livres. *Eccleſiaſtica ſubſidiorum Curia, Rerum ad decimas & Eccleſiaſtica ſubſidia pertinentium primi cognitores.* Les *bureaux* diocéſains ſont ordinairement compoſez de l'Archevêque ou Évêque, d'un député du Chapitre de la Métropolitaine, d'un ou de deux députez des autres Chapitres, d'un ou de deux députez pour les Réguliers, d'un ou de deux députez pour les Curez & quelquefois d'un député pour les Abbez & Prieurs commendataires. En quelques diocèſes le Doyen du Chapitre Cathédral eſt député né de ſon Chapitre, comme à Paris. Il y en a où la deputation pour les Réguliers eſt attachée à un cèrtain Ordre ou Benéfice, comme dans le diocèſe d'Aire le Prieur de l'Abbaye de S. Sever, eſt député né pour le Réguliers du diocèſe. Il y a des diocèſes où ils ſont nommez par leurs corps ou leur communauté; il y en a où ils ſont nommez par les Synodes. & en quelques-uns l'Evêque ſeul s'eſt attribué le droit de les nommer. L'Abbe Dangeau. Les *bureaux* diocéſains furent accordez & établis par le contract fait avec le Roi le 8. Août 1615 Ils ont depuis été autoriſez par pluſieurs Arrêts, tant du Conſeil que des Parlemens, ſur ce que leur juriſdiction a été ſouvent troublée par les Baillifs & Lieutenans Généraux. Les lettres patentes du Roi, en forme d'edit du mois de Juillet 1616. les établiſſent encore, & leur juriſdiction eſt confirmée par la déclaration du mois de Mai 1626. Le Gentil.

Bureau, ſe dit auſſi de la Juriſdiction non contentieuſe des Tréſoriers de France qu'on appelle *Bureaux des Finances. Quaſtoria Juriſdictioni exercendæ locus.* Il y a vingt-quatre de ces *bureaux* qui ſont les Sieges des Tréſoriers de France dans les vingt-quatre Généralitez.

Le *Bureau de la Ville*, c'eſt la Juriſdiction du Prévôt des Marchands & Echevins. *Conſeſſus urbani Collegii.*

Bureau, ſe dit auſſi des Aſſemblées des Juges qui travaillent à juger des procès, ou à régler des affaires. *Conſeſſus judicum ad cauſas diſceptandas.* On rapporte à la Chambre des Comptes les grandes affaires au grand *Bureau*, & tous les comptes au ſecond *Bureau*. La grande Chambre du Parlement fait deux *Bureaux*. Les procès partis ſe vont rapporter au ſecond *Bureau*

Bureau, ſe dit auſſi des lieux où on traite les affaires des Communautez. *Conſeſſus ad controverſias ſocietatum communitatumque diſceptandas.* Le *Bureau* de l'Hôtel-Dieu. Le grand *Bureau* des pauvres, eſt un lieu où s'aſſemblent le Lundi & le Samedi, à trois heures après midi, pluſieurs des plus conſidérables Bourgeois de Paris, qui ont été choiſis de chaque Paroiſſe pour avoir ſoin des intérêts ſpirituels & temporels des pauvres, dont chaque Paroiſſe eſt chargée. Ces Meſſieurs ont pour chéf le Procureur du Parlement, qui préſide toujours à cette Compagnie, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ſes Subſtituts. C'eſt de cette Compagnie qu'on tire les Adminiſtrateurs des Hôpitaux de Paris & des environs. C'eſt de là qu'à Roüen l'Hôpital général s'appelle le *Bureau*.

Bureau, ſe dit auſſi des lieux où on fait les recettes des impôts. Le *Bureau* du Domaine. *Conſeſſus judicum res portorii decidentium.* Le *Bureau* des Aides. *Summi Tributariæ controverſiæ cognitores.* Le *Bureau* des Gabelles, c'eſt le lieu où les intéreſſez en ces Fèrmes diſcutent leurs affaires. *Tributi ſalarii cognitores.* Il y a des *Bureaux* des Entrées à toutes les portes. *Impoſiti rebus invectitiis vectigalis judices.* Des *Bureaux* des Traittes foraines aux paſſages des frontières. *Mercis exportandæ cuſtos* Des *Bureaux* du papier marqué, &c. *Impreſſæ ſigillo regio chartæ cuſtodes.* Les *Bureaux* des Poſtes, des Meſſageries.

Bureau, ſe dit auſſi des lieux où on fait quelques payemens publics. *Erogationum annuarum exhedra* Il y a à l'Hôtel de Ville pluſieurs *Bureaux* pour les Payeurs des rentes. Les Bourgeois ſont aſſurez de recevoir leur quartier de rentes à *Bureau* ouvèrt.

On appelle auſſi le *Bureau*, le lieu où ſe délivrent les expéditions de Meſſieurs les Secrétaires d'Etat. *Virorum Regiis ſanctioribus commentariis conclave.* Ce Capitaine eſt allé prendre ſa route au *Bureau*.

Bureau, ſe dit encore de cèrtains lieux établis pour y expédier des actes publics de juſtice. Le Roi par ſon edit de 1669. pour le controlle des exploits, ordonne que des *bureaux* ſoient établis dans tous les Bailliages, Sénéchauſſées, &c. où tous exploits ſoient regiſtrez, à l'exception de ceux qui concèrnent la procédure & inſtruction des procès.

Bureau, eſt auſſi une table garnie de quelques tiroirs ou tablettes, où les gens d'affaires ou d'etude écrivent & mettent leurs papiers. *Abacus.* J'ai enfèrmé ces papiers dans mon *bureau*.

On dit figurément, Sçavoir le vent du *bureau*, connoître l'air du *bureau*, pour dire, Connoître ou préſſentir le ſentiment des Juges qui ont commencé de travailler à une affaire. *Judicum ſententiam odorari.*

Bureau, ſe dit auſſi d'un cèrtain lieu établi pour vendre de cèrtaines marchandiſes. *Officina.* Le *bureau* des Flambeaux.

Bureau, ſe prend encore dans le ſtile bas & figuré pour quelque endroit que ce ſoit: auquel ſens on dit que Paris eſt le grand *bureau* des mèrveilles. Mol.

Bureau d'adresse, eſt un lieu où on va donner & prendre des avis pour les choſes dont on a beſoin. Le prémier deſſein du *Bureau d'adreſſe* eſt dans les Eſſais de Montagne. Son prémier établiſſement a été fait par Théophraſte Renaudot Médecin, par Lettres Patentes. Voyez Adresse.

On appelle *Bureau d'adreſſe*, une femme qui ſçait beaucoup de nouvelles, & qui va les débiter par tout. Cette femme eſt un vrai *Bureau d'adreſſe*, une gazette. Cela eſt bas.

Ce mot *Bureau*, vient de *bure*, & s'eſt dit d'abord du lieu où s'aſſembloient les Juges pour delibérer, parce qu'ils étoient anciennement ſéparez du peuple & des cliens par de grands rideaux de bure. Sidonius Apollinaris a remarqué ces uſages dans une de ſes Lettres, où il fait le portrait de Théodoric, & décrit la manière dont il rendoit la juſtice. Menestr. *Hiſt. de Lyon p.* 345.

BURELE, ſ. f. C'eſt, en tèrme d'Armoiries, une faſce de huit piéces ou plus. Pomey.

Burelles, ſont des faſces diminuées en nombre pair. *Faſcia minuta pari numero octona aut etiam plures.*

Burelé, ée, adj. Tèrme de Blâſon, qui ſe dit d'un Ecu compoſé de divèrſes faſces d'émail different en nombre égal, & particulièrement de dix. *Scutum faſciis minutis numero pari diſtinctum duplici metallo ſeu colore alternatum.* Quand il y en a davantage, il en faut faire l'expreſſion en blâſonnant. Quand il y en a moins, on dit ſeulement *faſcé* Il faut que ces faſces diminuées ſoient en nombre pair, autrement on les appelle *trangles*. La Rochefoucaut porte *Burelé* d'argent & d'azur à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout. On a fait en armoiries le tèrme de *burelé* d'une eſpèce de cloiſon à bandes, ou liteaux couchez, qui laiſſent des eſpaces vuides d'egale largeur à ces tringles ou liteaux. Menestr. *Hiſt. de Lyon p.* 345.

BURET, ſ. m. Eſpéce de poiſſon d'où l'on tiroit autrefois la pourpre. *Murex.*

BURETTE, ſ. f. Petit vaiſſeau pour mettre du vin & de l'eau, dont on ſe ſèrt particulièrement à porter le vin & l'eau néceſſaires pour le ſacrifice de la Meſſe. *Urceolus.* Les *burettes* ſont une partie de la chapelle d'argent d'un Prélat.

BURETTIER. Eſt un nom qu'on donne à un cèrtain nombre de Prêtres qui vont dire leurs Meſſes à Notre-Dame, dont le principal devoir eſt de porter & rapporter les burettes des Chapelles.

BURGAU, ſ. m. Limaçon qui ſe trouve dans les mèrs des Iſles Antilles. Les *Burgaux* ſont auſſi communs dans les mèrs de nos Iſles, qui ſont bordées de rochers, que les limaçons le ſont en France. P. du Tert. Voyez auſſi Lonvilliers, *Hiſt. nat. des Ant. L. I. c.* 19. *art.* 4. Il y en a de deux ſortes; les prémiers & les plus communs croiſſent quelquefois juſqu'à la groſſeur du poing, mais ordinairement ils n'en excédent pas la moitié. C'eſt de leur coque que les ouvriers en nacre tirent cette belle nacre qu'ils appellent la *burgandine*, & qui eſt plus eſtimée que celle des pèrles. Le dehors de cette coque eſt gris, brun, noir & blanc, & quand on l'a bien décraſſée, elle devient une coquille argentée, & d'un griſaille ſi luſtrée, que tout l'artifice d'un Emailleur n'en ſçauroit approcher. Pour cela on la fait paſſer ſur la meule douce, par l'eſprit de vinaigre, de ſel, ou de l'eau de ſeconde, qui lui ôte toute ſa craſſe, & la fait devenir comme une grande opale marbrée de blanc, de vèrd & de noir. Le poiſſon qui eſt dedans a une ecaille ronde, noire, & mince comme une feuille de papiér, attachée à ſa tête, mais qui eſt plus dure & plus forte que la corne. C'eſt un muſcle avec lequel ce poiſſon bouche & ſèrre ſi fortement le trou de ſa coque, qu'il eſt impoſſible de l'en tirer, ni de lui faire aucun dommage ſans la rompre; mais quand ils ſont cuits on l'en tire aiſément. C'eſt la nourriture ordinaire des gens peu à leur aiſe. Ce poiſſon a un cèrtain boudin amèr que l'on dit être fiévreux, & qu'il faut tirer par l'extrémité du limaçon. On ne mange guère que ce qui eſt tourné en limaçon, & rempli d'une cèrtaine maſſe vèrte, que quelques-uns diſent être ſes excrémens; d'autres veulent que ce ſoit les hèrbes qu'il a mangées, mais qu'il n'a point encore digérées. C'eſt le ſentiment du P. du Tertre, qui dit auſſi que c'eſt une mauvaiſe nourriture.

L'autre *Burgau*, qui eſt plus petit, n'eſt eſtimé que parce qu'il eſt plus delicatement ouvragé que le prémier. Il eſt plat par deſſous, & a un petit trou rond, dentelé, qui va depuis le milieu juſqu'au haut de la coque, tout en tournoyant comme un limaçon; cette coque eſt large d'un écu blanc, & longue d'un pouce. Il eſt très-artiſtement gravé, & coloré de vèrd au deſſus de ſa nacre. P. du Tert. *Hiſt des Ant. T. IV. C.* 2. §. 5.

BURGOS, ſ. m. *Bravum, Matburgum, Burgi.* Ville Archiépiſcopale d'Eſpagne, capitale de la vieille Caſtille. Quelques Rois de Caſtille ont fait leur réſidence à *Burgos*. L'Evêque d'Auca fut transféré à *Burgos* en 1705. & érigé en Archevêché en 1571. par Grégoire XIII^{e} à la priére de Philippe II. La Cathédrale de *Burgos* eſt renommée

Digitized by Google

nommée par ſa grandeur & ſa beauté. L'Abbaye Royale de S^{t} Maria de *las Huelgas Bernardas*, fondée par Alphonſe VIII^{e} vèrs le commencement du XIII^{e} ſiecle ne l'eſt pas moins. L'Abbeſſe de ce Monaſtère, qui eſt ſous les murs de *Burgos*, eſt Supérieure de vingt-ſix autres Couvens. Elle a le titre de Señora. Ce Monaſtère n'a point d'égal en richeſſes & en grandeur, dit Gilles Gonzalès d'Avila dans le Théâtre Eccleſiaſtique des Egliſes d'Eſpagne. Voyez cet Auteur ſur *Burgos*, Tome III. p. 1. & ſuiv. On ajoute que l'Abbeſſe de *las Huelgas* eſt Dame de 14. villes & de 50. bourgs ou villages, dont elle nomme les Gouvèrneurs & les Magiſtrats, & qu'elle diſpoſe auſſi de douze Commanderies. L'Hiſtorien que j'ai cité ne dit rien de ce detail.

BURGRAVE, ſ. m. Juge ou Châtelain de quelque ville ou château d'Allemagne, *Caſtellanus judex*. C'eſt un Juge ou Gouvèrneur pèrpétuel de quelque lieu. Les ancêtres de l'Electeur de Brandebourg étoient *Burgraves* de Nuremberg. *Burgravius*. Voyez Lymnæus, *Jur. Imp. L. IV. C.* 4.

Ce mot vient de *burg*, qui ſignifie *ville*, ou *bourg*, & de *Grave*, qui ſignifie *Comte*, ou *Juge*.

BURGRAVIAT, ſ. m. *Burgraviatus*, *Præfectura*. C'eſt la charge & la dignité de Burgrave. *Burgraviat* eſt auſſi le tèrritoire dépendant d'un *Burgrave*.

BURGUNDE, ou **BURGONDE**. Nom de peuple. *Burgundus*. Voyez BOURGUIGNON; c'eſt le même peuple, & communément on ſe ſert du mot Bourguignon, même en parlant des prémiers *Burgondes*. Je n'ai vû juſqu'ici que M. de Tillemont qui employe le mot *Burgonde*. Zozyme pretend que les Gots, les Carpes, les *Burgundes* & les Botans, tous peuples qui habitoient le long du Danube, ravagèrent toute l'Illyrie & toute l'Italie. TILLEM. au IV^{e} Tom. de ſon hiſt. des Emp. p. 17. & 18. Il diſtingue les *Burgondes* des Bourguignons. Les Gots, dit-il, après avoir vaincu les *Burgondes*, travailloient à les extèrminer entièrement; mais les *Burgondes* étoient ſoutenus par les Alains & les Tervinges. Une autre partie des Gots jointe aux Taifales, faiſoit la guèrre aux Vandales & aux Gepides. Les Bourguignons avoient occupé divèrs pays ſur les Allemands. Il a retenu le nom de *Burgonde* pour ceux qui reſtèrent ſur les bords du Danube, & il appelle Bourguignons ceux qui paſſèrent le Rhin, & s'établirent en Gaule.

BURGUNDIONS, ſ. m. & pl. M. Corneille dans ſon Dictionnaire Géographique, a fait ce nom du Latin *Burgundiones*; mais mal. Quoiqu'en parlant des anciens peuples on ſe ſèrve ſouvent de leurs noms Latins ou Grècs, en y donnant une forme Françoiſe, comme nous l'avons dit bien des fois, on n'en uſe pas néanmoins ainſi au regard de celui-ci, & l'on dit toujours *Bourguignons*, même en parlant des anciens peuples qui paſſèrent le Rhin, & vinrent s'établir dans la Sequanoiſe, à laquelle il donnèrent le nom de Bourgogne. C'eſt ainſi entre autres que parle toujours M. De Cordemoy, ne diſant jamais *Burgundions*, lui qui par tout ailleurs employe les anciens noms des peuples & des pays.

BURIDAN, ſ. m. Nom propre d'homme. *Buridan* étoit un Docteur & Recteur de l'Univèrſité de Paris dans le XIV^{e} ſiecle, & il paſſa pour un des plus habiles Philoſophes de ſon tems. C'eſt de lui qu'eſt venu le provèrbe, que l'on dit à un homme irréſolu, qui ne ſçait à quoi ſe détèrminer, qu'il reſſemble à l'âne de *Buridan*. Ce provèrbe eſt fondé ſur ce que diſent les Philoſophes, & que diſoit apparemment *Buridan*, qu'un agent qui n'eſt pas libre entre deux objets, qui ont une égale force pour le détèrminer, ne ſe détèrminera jamais à l'un plutôt qu'à l'autre. Par éxemple, un âne au milieu de deux picotains d'avoine tout ſemblables, également diſtans, agiſſant ſur lui avec une égale force, ne ſe détèrminera jamais à l'un plûtôt qu'à l'autre, & mourra de faim entre les deux. Cela me fait appréhender qu'il ne m'arrive comme à l'âne de *Buridan*, qui mourut de faim entre deux picotains d'avoine, faute de ſe réſoudre auquel il devoit plûtôt allonger le col, parce qu'ils étoient également diſtans de lui. MASCUR. p. 25. Il paroît par les Annales de Bourgogne de Paradin Liv. II. p. 172. qu'en Bourgogne on dit l'âne *Burdin*, au lieu de l'âne de *Buridan*; & il rapporte une autre origine de ce provèrbe. Calixte II. dit-il, prit priſonnier un Eſpagnol nommé *Burdin*, qui avoit été fait Antipape contre Gelaſe II. par l'Empereur Henry. C'eſt celui qui prit le nom de Grégoire VIII^{e} au commencement du XII^{e} ſiécle. Il n'étoit pas Eſpagnol, mais Limouſin, mené en Eſpagne par Bernard Archevêque de Tolède, & élevé enſuite à l'Evêché de Brague. Ayant été pris à Sutri par le Cardinal de Crême, on le revêtit d'une peau de chèvre ſanglante, les cornes élevées ſur ſon front, on le fit monter ſur un chameau, le viſage tourné du côté de la queuë de la bête, qu'il tenoit de la main en forme de bride, & en cet état on le promena dans Rome. Quelques-uns diſent, ajoûte Paradin, que le provèrbe de l'âne *Burdin*, fréquent en Bourgogne, prit de là ſon origine.

BURIN, ſ. m. Pointe d'acier qu'on pouſſe avec la main pour graver ſur les métaux, ſoit argent, cuivre ou étain. *Cælum*. Comme ſi ſur l'urne d'or où la manne étoit enfèrmée, le ſçavant *burin* de Bézeléel eut gravé la manne tombant du Ciel. PATRU. On appelle une planche gravée au *burin*, celle dont on tire des images en taille douce, à la différence de celles qui ſont gravées en eau forte, qui ſont plus rudes. Ces pointes ont pluſieurs figures, & ſont plus ordinairement en triangle qu'en loſange.

Les Sèrruriers ont auſſi des *burins*. Ils en ont de plats, de coulans, de quarrez, & d'autres propres à piquer les rapes. Ils ſe ſèrvent de *burins* plats pour fendre les pannetons des clefs, & c'eſt encore avec ces ſortes de *burins* qu'ils coupent & emporte le fèr à froid, lorſqu'il s'y trouve des grains.

On dit figurément d'un graveur, que c'eſt un bon *burin*, pour dire, qu'il manie bien le *burin*. *Cæli tractandi peritus artifex*.

BURIN, eſt auſſi un tèrme d'Arracheur de dents, c'eſt un inſtrument d'acier avec lequel il nettoyent les dents en les raclant fortement avec *Dentiſcalpium*.

BURINER, v. act. abſolu. Graver avec le burin ſur les métaux. *Cælare*. *Buriner* les dents, c'eſt les nettoyer avec un burin, comme font les arracheurs de dents. *Purgare*, *radere*, *ſcalpere dentes*.

BURINÉ, ÉE, part. & adj. *Cælatus*.

Sur ſes armes d'argent richement burinées,
Paſſoit un double tour de pierres enchaînées. P. LE M.

BURLESQUE, adj. m. & f. Plaiſant, gaillard, tirant ſur le ridicule. *Jocularis*, *Ludicra dictio*. Ce mot eſt aſſez modèrne; Saraſin ſe vantoit d'en avoir uſé le prémier. Il nous eſt venu d'Italie, où il y a quantité de Poëtes *burleſques*, dont le prémier a été Bernia, & enſuite Lalli, Caporali, &c. La fureur du *burleſque* ſe deborda en France, & y fit d'étranges ravages; mais on s'en guérit bientôt, & elle n'y régna pas long-tems, à cauſe qu'on introduiſit trop de licence; tant dans le ſujet que dans les vèrs, & trop de ridicules plaiſanteries. Il y a plus de 40. ans que ce ſtile étoit ſi fort à la mode, qu'en 1649. il parut un livre avec ce titre *la paſſion de Notre-Seigneur en vèrs burleſques*. Scaron y excella, & fut agréablement ridicule. On appelle en proſe ſtile *burleſque*, celui où l'on employe des mots qui ſe diſent par pure plaiſanterie, & qu'on ne ſouffre point dans le ſerieux. Ce ſtile ſouffre tout. Le Père le Vaſſeur a ſoutenu dans ſon livre *de ludicra dictione*, que le *burleſque* a été abſolument inconnu aux Anciens, quoique quelques-uns diſent que du tems de Ptolomée fils de Lagus, un nommé Raintou avoit traité en ridicule des ſujets ſérieux de Tragédie.

En dépit du bon ſens le burleſque *effronté*
Trompa les yeux d'abord; plut par ſa nouveauté. BOIL.

Mais laiſſons le burleſque *aux plaiſans du Pont-Neuf.* ID.

J'aime aſſez Bergerac & ſa burleſque *audace.* ID.

On voit par pluſieurs des éxemples que l'on vient de citer, que l'on dit auſſi le *Burleſque* ſubſt. maſc. pour ſignifier le ſtile *burleſque*, comme on dit le François, l'Italien, l'Eſpagnol, l'Allemand, &c. pour la langue Françoiſe, Italienne, Eſpagnolle, &c. Naudé traite du *burleſque* dans ſon Maſcurat, p. 210. & ſuiv. où il y a pluſieurs choſes ſingulières, tant ſur le ſtile *burleſque* des François, que ſur celui des Italiens; & à la p. 220. & ſuiv. il éxamine ſi la Poëſie *burleſque* étoit en vogue chez les Latins, comme elle étoit de ſon tems chez les François & Italiens; & il diſtingue quatre eſpèces de poëſie Latine *burleſque*, tant ancienne que modèrne.

BURLESQUEMENT, adv. D'une manière burleſque, ridicule. *Ludicre*. Cet homme parle toujours *burleſquement*. Il eſt vêtu *burleſquement*; c'eſt-à-dire, plaiſamment, ridiculement.

BURLETTE. Voyez BUILETE.

BURON, ſ. m. Vieux mot François, qui ſignifioit autrefois un lieu où on ſe retiroit pour boire & manger. *Caſula*, *Gurguſtium*. Il n'a plus d'uſage qu'en cette phraſe provèrbiale, Il n'a ni maiſon, ni *buron*; pour dire, qu'il n'a point de lieu cèrtain où il couche, ni où il vit.

Ce mot vient de *vibur*, ou *vibure*, qui ſignifie en quelques lieux une carrière de pièrre dure qui n'eſt point ſujette à la gelée, dont il y a beaucoup en Baſſigni: de ſorte que le provèrbe veut dire, qu'un homme n'a point de maiſon, ni de pièrre de quoi en faire. Ménage le dérive du Grèc *βύριον*, qu'il dit avoir la même ſignification. En Auvèrgne, on appelle *buron*, un petit toit de Berger ou de Chevrier bâti ſur le haut de la montagne, où il ſe retire quand le tems pèrmet d'y mener paître ſes troupeaux.

BURSAL, ALE. Qui regarde la bourſe. *Pecuniarius*. Un Édit *burſal*, qui eſt fait pour tirer de l'argent dans la néceſſité publique. Une peine *burſale*, eſt une punition pécuniaire.

BURQUET, ſ. m. Sorte de poire appellée autrement Ruſſette d'Angletèrre. C'eſt une poire de Septembre & d'Octobre, qui n'eſt pas bonne. La Quint. *T. I. p.* 385.

BURY, ſ. f. Tèrme de Fleuriſte. Nom d'une anémone à peluche. Le *Bury* eſt d'un blanc ſale, mêlé d'incarnat. Sa peluche eſt fort étroite.

B U S.

BUS, en tèrme de Blâſon, ſe dit de la repréſentation des figures humaines quand il n'y a que la tête, le col, & une partie de la poitrine finiſſant en pointe. *Signum pectore tenùs efformatum.* Ainſi on dit, un *bus* de Religieux, un *bus* de femme, des *bus* de Reines. Dans la langue ordinaire on dit *buſt*, ou *buſte*, en prononçant l's.

BUSC. Voyez Busque.

BUſCHES, ſ. f. Gros bois dont on ſe chauffe. *Stipes, truncus, caudex.* Il y a 62. *bûches* de compte à une voye de bois de 18. pouces de groſſeur, qui rempliſſent les trois anneaux qui la compoſent, ſuivant les Ordonnances de la Ville. On appelle la *bûche* de Noël, une groſſe ſouche de bois qu'on met au feu de la veille de Noël quand il eſt nuit, avec quelques cérémonies qui ne ſont plus pratiquées que par les Vieilles.

Du Cange dérive ce mot de *buſca*, qu'on a dit dans le même ſens en la baſſe Latinité.

Buſche, ſe dit auſſi d'une poutre ou autre piéce de bois. *Trabs.* Il y a une demie douzaine de villageoiſes aſſiſes ſur cette *bûche*, qui eſt dans le carrefour. Il y a une *bûche* à travers cette ruë qui incommode le paſſage. En Normandie on dit *Boiſe*.

On appelle figurément un homme ſtupide, une groſſe *bûche*. *Stipes.* Et on dit d'un pareſſeux, qu'il ne ſe remuë non plus qu'une *bûche*, qu'il vaudroit autant parler à une *bûche*.

BUſCHE. Il y a une fèrme du Roi qu'on appelle le gros de la *Bûche*. L'impoſition de la *bûche*, autrement le droit de *bûche* eſt un droit qui s'eſt levé à Paris ſur les *bûches*. Par Arrêt du Grand Conſeil du 3^e Juin 1546. il eſt déclaré que les Sécrétaires du Roi ſont exemts du droit de *bûche*. Et par un Jugement des Requêtes de l'Hôtel du 9^e Mars 1546. ils ſont declarez exemts du droit de *bûche*, & le Fèrmier eſt appellé Fèrmier de l'*impoſition de la bûche* en la ville de Paris. Voyez l'*hiſt. de la Chancel. Liv. II. p.* 101. & 102.

Buſche, eſt auſſi une eſpèce de flibot, dont les Hollandois ſe ſèrvent pour la pêche.

BUſCHER, v. act. abſolu. Abbatre du bois dans les forêts, en faire des bûches. *Ligna cædere.*

BUſCHER, ſ. m. Pyramide faite de bois, ſur laquelle on mettoit autrefois les corps pour les brûler. *Buſtum, pyra, rogus.* Didon pria ſa ſœur de lui faire dreſſer un *bûcher*, ſur lequel enſuite elle ſe tua. Crœſus étoit ſur le *bûcher* quand il prononça les paroles de Solon qui le ſauvèrent.

Les Romains avoient pris des Grècs la coûtume de brûler les corps: cela ſe faiſoit avec beaucoup de cérémonie. Le mort couronné de fleurs, & revêtu de ſes habits les plus magnifiques, étoit poſé ſur le *bûcher*: les plus proches parens l'allumoient avec des torches, en détournant le viſage pour témoigner qu'il ne lui rendoient qu'avec répugnance ce triſte & dèrnier devoir. Dès que le *bûcher* étoit conſumé, des femmes propoſées pour recueillir les cendres, les reſſèrroient dans une urne que l'on portoit dans les tombeaux.

Il ſe dit métaphoriquement de tout ce qui eſt conſumé par le feu.

Etourdis cependant & ſurpris du danger,
En attendant le fer qui nous doit égorger,
Nous compterons d'ici les bûchers *de nos villes;*
Nous ſerons de nos maux ſpectateurs immobiles.
P. le Moine.

Buſcher, eſt auſſi un lieu au rès de chauſſée, où on ſerre le bois dans les maiſons des particuliers. *Cella lignaria.* Chez les Princes on l'appelle *fourrière*.

BUſCHERON, onne, ſ. m. & f. Quelques-uns diſent *Boſcheron. Lignator.* Homme de journée qui abat des bois. Théophile a dit:

Céſar, comme le bûcheron,
Tous les jours au bord du Cocyte
Se trouve au lever de Caron.

Il étoit une fois un pauvre bûcheron,
Qui las de ſa pénible vie
Avoit, diſoit-il, grande envie
De s'aller repoſer au bords de l'Acheron. Perr.

Il y a long-tems qu'on ne met plus d's à ces mots. Dès le tems de Paſquièr & de Ronſard on ne l'écrivoit plus.

Incontinent par toute Champagne
Se répandit une troupe infinie
De bûcherons, *pour renverſer à bas*
Maint chêne vieil touffu à large bras. Rons.

Et qu'elle même ſoit la maîtreſſe
De devenir grande Princeſſe
En conſervant l'horrible nez qu'elle a,
Ou de demeurer bûcheronne
Avec un nez comme une autre pèrſonne. Perr.

BUſCHETTE, ſ. f. Menu bois que les pauvres gens vont ramaſſer dans les forêts, & qui reſte aprés qu'on a mis le bois en ouvrage ou en fagots. *Surculus aridus, cremium.*

BUSE, ſ. f. D'autres diſent *buſard*, & quelques autres *buſar*; mais ce dèrnièr eſt le moins bon, & le prémier eſt le meilleur. Oiſeau de proye qu'il eſt impoſſible de dreſſer, qui eſt une eſpèce d'aigle poltronne. *Perenos, Perenopteros.* La *buſe* eſt toujours affamée, crie toujours, & ne ſe jette que ſur la proye morte. C'eſt de toutes les aigles celle qui a le moins de cœur. Elle eſt plus grande que le Gerfaut, mais ſon vol eſt plus court. Sa queuë eſt longue. Elle a quelque rapport avec le Vautour. Elle eſt appellée par Ariſtote ſecond eſpèce d'aigle ou Cicogne de montagne, à cauſe de ſa grandeur. Aldrovan lui donne le nom d'aigle vautour, & la décrit ainſi: Elle eſt de la grandeur de l'aigle Royal, appellé *Chryſaëtos*, mais d'une figure ridicule; elle a le bèc preſque tout droit juſqu'au milieu; il eſt à l'extrémité très-crochu à la manière des vautours. Il eſt blanc à la partie d'enhaut juſques à l'endroit auquel il commence à ſe courber; le reſte en eſt noir. Le deſſous eſt blanc, & ſon ouvèrture de couleur chatain; ſes yeux ſont blanchatres, leurs prunelles ſont noires; ſa tête eſt pareillement blanchâtre, tirant un peu ſur le brun; ſon cou juſqu'à la moitié; ſçavoir, la partie d'enhaut, eſt chauve & couvèrte de quelques petites plumes très-menuës, qui blanchiſſent à l'extrémité de cet endroit chauve qui fait comme le milieu du cou, ainſi que des poils hériſſez & crépus, ou comme de grands crins, qui tombent ſur les autres plumes. A la poitrine & au dos paroiſſent de ſemblables poils, ſur tout le dèrrière juſques au bas du croupion; elle a une eſpèce de cuculle qui s'étend juſqu'au milieu, finiſſant en pointe comme un triangle. Le champ de ſon pennage eſt d'un chatain obſcur tirant ſur le noir. Sa queuë eſt longue, ſes piéds ſont blancs. Ses jambes ſont obſcures. On lui voit une tache blanche très-remarquable ſur la tête.

Il y a encore une *Buſe*, ou *Buſard* de Bellon. *Percnopteros. Oripelargus.* On en voit grande abondance en Egypte, en Syrie & en France. Le champ de ſon pennage eſt noirâtre. Son vol eſt court & ſa queuë longue. Il a peu de cœur. Il fréquente ordinairement les environs des villages, & ſe pèrche bas. On en voit l'hivèr dans les marécages. Il ſe nourrit d'inſectes & de volaille, qu'il ſurprend autour des villages. Il a très-peu de cœur, & on ne le tient pas pour véritable eſpèce d'aigle.

Il y a encore une autre eſpèce d'oiſeau qu'on appelle *Buſe* en François, & en Latin *Buteo*, & *Triorchis* en Grèc. C'eſt le plus couard de tous les oiſeaux. Bien qu'elle ſoit auſſi grande que le Milan, elle ne laiſſe pas d'être pourſuivie & miſe en fuite par les autres petits oiſeaux. Elle a le bèc fort gros, d'un noir tirant ſur le bleu, la membrane qui le couvre à l'endroit & proche de ſes nazeaux eſt jaûne, l'ouvèrture en eſt jaunâtre. Sa tête eſt platte comme celle du faucon, & d'une figure triangulaire. Sa langue eſt large & épaiſſe ſans pointe. Ses yeux ſont brillans, faits en ovale & éveillez. Leur prunelle eſt fort noire. L'iris qui l'environne eſt d'un gris cendré, ſon cou eſt court & gros, & bien garni de plumes. Tout ſon dos juſqu'à ſa queuë eſt de couleur de roüille tirant ſur le brun; ſon ventre eſt entièrement blanchâtre, & ſemé de taches de couleur de roüille. Sa queuë eſt large, & travèrſée de pluſieurs taches. On l'appelle *Triorchis* en Grèc, parce qu'on dit qu'elle a trois teſticules.

Il y a auſſi dans cette eſpèce la *Buſe* de Bellon; appellée communément *Bondrée*. Voyez ce mot.

On dit provèrbialement d'un ſot, d'un ſtupide, que c'eſt une *buſe*. On dit auſſi, qu'on ne ſçauroit faire d'une *buſe* un épervier; pour dire, qu'il y a des gens incapables de ſcience & de diſcipline.

Buse, ſ. f. Tèrme de Mineur. Tuyau de bois ou de plomb qui ſèrt de communication entre les puits dans les mines, & qui y conduit l'air. *Canalis.*

BUSIRIS, ſ. m. Nom propre d'un Roi d'Égypte, fils de Neptune & de Lybie fille d'Epaphus. Il étoit ſi cruel qu'il ſacrifioit tous les étrangers à Jupiter. Iſocrate a fait le Panégyrique de *Buſiris*. Maximin, appellé un autre *Buſiris*.

BUSIRIS, ſ. f. *Buſiris*, eſt le nom d'une ancienne ville d'Égypte, Capitale d'une Province, ou *Nomus*, à qui elle donnoit ſon nom. Quelques-uns dérivent ce nom de celui du Tyran dont nous venons de parler; d'autres de celui d'Oſiris; d'autres de Baſiris, fils de Cham. C'eſt le ſentiment des Arabes. Le P. Kirker *Oedip. Æg. T. I. p.* 24. croit qu'elle fut ainſi nommée, parce qu'Oſiris y étoit honoré, & que *Buſiris* eſt la même choſe que ſeroit en Cophte *Bous Neſriſi*, c'eſt-à-dire, Bœuf du Roi, ou *Bous Oriſin*, Bœuf Oſiris.

BUSQUE. D'autres diſent BUSC, ſ.m. Morceau de bois, d'yvoire, ou de baleine, que les femmes mettent dans les corps de juppe pour ſe tenir droites. *Aſſula, regula pectoralis.* On fait des *buſques* de baleine, d'yvoire, de bois vèrni. On en fait auſſi d'aciér.

On appelle auſſi *buſque*, cèrtain trellis dur & piqué que les Tailleurs mettent au bas du pourpoint des hommes par devant, pour leur donner plus de fèrmeté. *Virilis thoracis anterior pulvillus.*

BUSQUER, v. act. Chèrcher. *Foris quærere quod non invenias domi. Fortunam tentare.* Il ne ſe dit proprement qu'en cette phrâſe, *Buſquer* fortune, en parlant de ces gens ſans bien, qui vont par le monde chèrcher à vivre, & à faire fortune.

Ce mot vient tout pur de l'Eſpagnol, où le mot de *buſcar* ſignifie proprement *chèrcher*.

BUSQUIÈRE, ſ. f. Eſt le trou ménagé dans un corps de juppe, dans lequel les femmes fourrent leur buſque. *Foramen per quod regula pectoralis inſeritur.* On le dit auſſi de l'extrémité rond de leur corps de juppe, par où elles commencent à fourrer leurs buſques.

BUSQUIÈRE, ſe dit auſſi d'une petite piéce d'étoffe brodée, que les Dames, qui ſont en manteau, mettent devant leur èſtomac ſur le corps de juppe, & qu'elles laiſſent un peu entrevoir. *Tænia pectoralis.*

BUSQUIÈRE, ſe dit encore d'une manière de petit crochet que les femmes portent à la ceinture, & qui à l'un des bouts eſt aſſez ſouvent en forme de petite rôſe ornée de diamans, de pèrles, ou d'autres pièrres précieuſes. *Fibula.* Il y a des *buſquières* d'argent, ou d'aciér poli, pour les ſimples bourgeoiſes.

BUSSARD. Vieux mot François, qui ſignifioit un *vaiſſeau à mettre du vin*, qui vient ſelon Du Cange, de *buza*, qu'on a dit pour *buta*, bouteille. *Vas vinarium, œnophorum.*

BUSTE, ſ.m. Figure, portrait d'une pèrſonne en plein reliëf, qui ne répréſente que la tête, les épaules & la poitrine. *Statua dimidiâ ſui parte infernè trunca.* On le met d'ordinaire ſur un piédeſtal ou une conſole. Quoiqu'en Peinture l'on puiſſe dire d'une figure, qu'il n'en paroit que le *buſte*, comme d'un portrait à demi-corps, on ne l'appelle pourtant point un *buſte*; ce mot eſt réſèrvé, & détèrminé à ce qui eſt de reliëf. Fel.

BUSTE, ſe dit auſſi du tronc du corps d'un homme depuis le cou juſqu'aux cuiſſes. Quelques-uns croyent que ce mot vient de l'Allemand *bruſt*, qui ſignifie l'*eſtomac*.

Ménage le dérive de *buſque*, à cauſe que les femmes mettent leurs buſques en cet endroit du corps, que les Italiens appellent *buſto*.

En tèrmes de Blâſon on appelle *buſte*, une tête d'homme ou de femme, nuë ou coëffée, peinte de front juſqu'à la poitrine, & qui eſt ſans bras. Quand il eſt de profil, il en faut faire mention.

BUSTUAIRE, ſ. m. Gladiateur qui ſe battoit autrefois chez les Romains auprès du bucher d'un mort à la cérémonie de ſes obſéques. *Buſtuarius.* La coûtume fut d'abord de ſacrifier des captifs ſur le tombeau, ou près du buchèr des guèrriers. On en voit des éxemples dans Homère aux obſéques de Patrocle, Iliad. Liv. XXIII. & dans les Tragiques Grècs. On croyoit que leur ſang appaiſoit les Dieux infèrnaux, & les rendoit propices aux manes du mort. Dans la ſuite cette coûtume parut trop barbare; & au lieu de ces victimes, on fit combattre des Gladiateurs, dont on crut que le ſang auroit le même éffèt. Au rapport de Valère-Maxime Liv. II. Ch. 4. & de Florus dans ſon Epitome, Marcus & Decius fils de Brutus, fùrent les prémiers qui honorèrent à Rome les funérailles de leur Père par ces ſortes de ſpèctacles, ſous le Conſulat d'Appius Claudius & de M. Fulvius l'année 489. de Rome, & la prémière de la prémière guèrre Punique. On croit que les Romains prirent cet uſage cruel des Étruriens, qui peut-être l'avoient pris des Grècs.

Ce mot vient de *buſtum*, qui ſignifie le bucher ſur lequel on brûloit le corps d'un mort, & auprès duquel les *buſtuaires* ſe battoient; ce qui leur fit donner ce nom.

B U T.

BUT, ſ. m. Point marqué dans une allée, dans un mur, où on ſe propoſe d'arriver, de tirer. *Signum deſtinatum, meta.* Ce joüeur de boule met tous les coups ſur le *but*. Cet Arquebuſiér a emporté le prix, il a donné dans le *but*. Le cœur de l'homme eſt comme un *but* où chacun viſe. Ablanc.

BUT, ſe dit figurément du deſſein qu'on a de la fin qu'on ſe propoſe. *Finis.* Le *but* d'un Chrétien eſt de parvenir au ciel. Tous les hommes travaillent pour des *buts* bien différens; les uns pour la gloire, les autres pour le profit. Un habile homme va droit au *but* qu'il s'eſt propoſé. Le *but* de l'Orateur eſt de prouver, de plaire, d'émouvoir. S. Evr. Ils n'ont pour *but* que de réformer les mœurs. Pasc. Ces ſpéculatifs qui raiſonnent avec excés, marquent le *but*, parce qu'ils vont au delà, & qu'ils pouſſent leurs penſées trop loin. Balz.

De faux biens, des beautez frivoles,
Ont été juſqu'ici le but *de mes deſirs.* L'Abbé Tetu.

BUT, ſe dit auſſi du nœud, de la difficulté d'une affaire. *Summa, cardo, nodus.* Ce Juge a tant de pénétration, qu'il va droit au *but*, au point déciſif d'un procès.

On dit provèrbialement, *But à but*, pour dire, D'une manière égale. *Ex æquo, paribus momentis.* Il joüe contre un tel *but à but*, il ne donne ni ne reçoit aucun avantage. Ils ont fait un troc *but à but*, c'eſt-à-dire, ſans retour, troc de Gentil-homme.

Je ne veux rien, dit-il, en ſe jettant par tèrre;
Point de ſouhaits, point de tonnere,
Seigneur, demeurons but à but. Perr.

C'eſt-à-dire, demeurons quitte, n'ayons rien à démêler enſemble.

De *but en blanc*, eſt auſſi une façon de parler advèrbiale, qui dans le propre ſe dit en parlant d'armes à feu & de gens qui tirent. Cela ſignifie depuis le lieu où l'on eſt poſté pour tirer juſqu'à celui où l'on doit tirer, & où eſt attaché le blanc auquel on viſe. *Recta à lineis ad metam.* Le canon des arquebuſes buttiéres peut porter *de but en blanc* mille pas ou environ. Gaia, *Tr. des armes.*

On le dit auſſi au figuré, pour dire, Tout droit, ſans biaiſer, d'une manière ouvèrte. *Simpliciter.* En venir *de but en blanc* à l'union conjugale, il n'y a rien de ſi marchand que ce procédé. Mol.

BUTE, ſ. f. Tèrme de Blâſon, qui ſe dit d'un fer dont les Maréchaux ſe ſèrvent pour couper la corne du pied des chevaux. *Scalprum.* On en trouve ſur pluſieurs Écus.

BUTEAU, ſ.m. Groſſier, lourdaut. *Butor.* Ce dèrniér mot eſt plus en uſage aujourd'hui. P. de S. Julien prétend que *Buteau* vient de Βούθεος, Bœuf Dieu, qui s'eſt dit d'Apis, ou Serapis, que les Gaulois adoroient auſſi bien que les Égyptiens, & que ce mot, qui de ſoi n'eſt point une injure, s'eſt dit par ceux qui ne l'entendoient pas pour une injure, & un reproche du naturel du bœuf, qui eſt d'être lourdaut & groſſiér. *Antiq. de Bourg. p.* 225.

BUTIÈRE, ſ. f. Sorte d'Arquebuſe qu'on appelle *butière*, ou *rainoiſe*. *Ferrea fiſtula.* Elle ne diffère des autres qu'en ce qu'elle eſt plus grande & plus péſante. Les Chevaliérs de l'Arquebuſe ſe ſèrvent de *butières* pour tirer l'oiſeau & le prix.

BUTIN, ſ. m. Ce mot n'a point de pluriél en proſe. Tout ce qu'on prend ſur les ennemis pendant la guèrre. *Præda.* On a ſouvent défait des victorieux qui s'amuſoient à partager le *butin*. Chez les Grècs le *butin* ſe partageoit en commun, le Général en prenoit ſeulement une plus groſſe portion. Par la diſcipline militaire des Romains le *butin* fait ſur les ennemis appartenoit à la République. Les particuliérs n'y avoient point de part; les Généraux qui ſe piquoient de probité, faiſoient porter au tréſor public tout ce qui provenoit du pillage. Quelquefois on diſtribuoit le *butin* aux ſoldats pour les animer, & pour leur tenir lieu de récompenſe. Cette diſtribution dépendoit des Généraux, qui en uſoient avec prudence. Autrement c'étoit un crime de péculat, que de diſtraire, ou de s'emparer du *butin*, qui réguliérement appartenoit au Sénat, & devoit être tranſporté dans le tréſor. Les Conſuls Romulius & Veturius furent condamnez pour avoir vendu le *butin* fait ſur les Eques. Tite-Live, Liv. 8.

Selon Grégoire de Tours le *butin* ſe partageoit anciennement au ſort entre les François, & le Roi lui-même n'avoit que le lot qui lui écheoit. Grotius.

Comme on voit au printems la diligente abeille,
Qui du butin *des fleurs va compoſer ſon miel.* Boil.

En tèrme de Marine quelques-uns diſtinguent le *butin* du *pillage*, & diſent que le *butin* eſt le gros de la priſe; & le *pillage* la dépoüille des habits, hardes & coffres de l'ennemi, & de l'argent qu'il a ſur ſa pèrſonne juſqu'à 30. livres.

C'eſt un diminutif du bas Allemand *bute*, qui ſignifie la même choſe.

Butin, ſe dit auſſi des voleurs. On a attrapé ces Bohêmiens, & on s'eſt ſaiſi de tout leur *butin*.

BUTINER, v. act. abſolu. Faire du butin. *Prædari, prædam facere.* Ce pays eſt gras, il y aura bien à *butiner*. Ces troupes ont *butiné* beaucoup, mais elles n'ont pû profiter de leur *butin*.

BUTIREUX, euse, adj. Tèrme de Médecine. *Quod ad butyri naturam accedit.* On diſtingue dans le lait trois parties; la *butyreuſe*, qui eſt la graſſe dont ſe fait le beurre: c'eſt, dit M. Dionis, la crême, & ce qu'il y a d'onctueux qui s'éleve au deſſus du lait; la *ſéreuſe*, qui eſt le lait clair; & la *fromagée*, qui eſt la plus craſſe & la plus ſéche.

BUTOR, ſ. m. Gros oiſeau, eſpèce de héron fainéant & poltron, marqué de taches rouſſes en forme d'étoiles; d'où vient qu'on l'appelle *Ardeola aſterias*. On l'appelle auſſi *taurus*, ou *bos-taurus*, à cauſe que quand il crie le bèc plongé dans la bouë, il fait un bruit qui imite le mugiſſement du taureau, qu'on entend de demi-lieuë. C'eſt de-là qu'eſt dérivé le nom de *butor*. Lorſque le *butor* approche de quelqu'un, il eſſaye de lui crèver les yeux. Belon. Il y a deux éſpèces de *Butor*. Le grand *Butor* rougeâtre, & le *butor* huppé.

Grand Butor Rougeatre. *Ardea ſtellaris major.* Eſt un oiſeau qui approche fort du naturel du Heron; mais il n'eſt ni ſi bon ni ſi eſtimé. Il eſt toûjours à la queuë des étangs, & ſe cache dans le roſeaux & les joncs, ne vivant que de poiſſons, de grenoüilles, & des inſéctes qu'il y rencontre. Cet oiſeau a quantité d'amèrs auſſi-bien que le Héron. Quelques-uns font cas de ſa chair; mais elle ſent trop la ſauvagine. Son bèc eſt très dangereux; il s'en défend parfaitement bien. Pour la figure, il eſt de la grandeur d'un Héron; mais ſes jambes ſont plus courtes. Il a les plumes roüannes marquetées de taches brunes par le travèrs: ſon cou eſt long d'un pied & demi, bien environné de plumes pâles, marquées de taches noires; il en eſt mieux garni deſſus que deſſous. Les plumes qui couvrent le deſſus de ſa tête ſont noires. Il a les trous des oüies larges, & environnés de petites plumes fauves. Son bèc eſt droit, & plus petit de beaucoup que celui du Héron, n'étant que de cinq ou ſix doigts de longueur, d'une couleur entre le cendré & le plombé, & tranchant par les bords, gros comme le doigt & pointu par le bout, creux par dedans avec de petites entaillures. Sa partie d'enbas s'emboëte en celle de deſſus, tellement qu'il ſemble quaſi quarré avec des canelures par deſſus. Il eſt garni de plumes noirâtres, celles de deſſus ſon bèc ſont blanchâtres; ſes ailes ſont grandes, & contiennent vingt-quatre groſſes pennes, & quatre en chaque petit aîleron. Sa queuë eſt courte, & compoſée de huit pennes à gros tuyaux; il a les yeux rouges & ovales; ſes paupières ſont ſans poil; ſes jambes ont environ un piéd de long; elles ſont d'une couleur entre le jaûne & le plombé; ſes doigts ſont grands, auſſi bien que les ongles, qui ſèrvent de curedents; les Curieux les font quelquefois enchaſſer richement, principalement celui de l'èrgot. On l'appelle Galereau en Bretagne. Il fait ſon nid ſur le haut des branches des hauts arbres & le conſtruit de buchettes; Il fait trois ou quatre œufs. Quand il veut faire ſon cri il fourre ſon bèc dans la bourbe, & fait un bruit que l'on entend de demi-lieuë, comme ſi c'étoit le mugiſſement d'un bœuf. C'eſt à cauſe de cela que quelques-uns l'ont appellé *Taurus*, c'eſt-à-dire *Taureau*, ou *Bos Taurus*, Bœuf-Taureau; & c'eſt de ce dèrnier nom Latin qu'eſt formé le François *Butor*.

Butor Hupé. *Ardea ſtellaris cirrata.* Cet oiſeau eſt de tous côtez d'une même couleur; ſçavoir, rouſſâtre, moins par le devant, & plus par deſſous. Ses jambes & ſes piéds ſont bruns; ſon bèc jaûnâtre. Aldrovand dit qu'on en prit un dans les marais de Boulogne en Italie; il avoit le bèc d'une paume, de couleur de corne, droit & pointu: la mandibule de deſſus étoit un peu courbée vèrs la fin, & plus longue que celle d'enbas, avec quelques noirceur. Il avoit le ſommet de la tête noir Son cou étoit de couleur de roüille, long de deux palmes. Il étoit noirâtre ſur le dos. Il paroiſſoit encore tout jeune. Sa queuë étoit pareillement noire; le bas de ſon croupion étoit blanc; ſa queuë étoit fort courte; ſes ailes étoient en partie de couleur de roüille, & en partie blanches; ſes jambes étoient longues de neuf pouces. Le cèrcle qui environne la prunelle de ſes yeux étoit jaunâtre.

On dit figurément d'un homme ſtupide & mal adroit, que c'eſt un gros *butor*; parce que cet oiſeau eſt ſot & pareſſeux. *Stupidus, ſtolidus, plumbeus, ſtipes.* Peſte ſoit du gros *butor*. Mol.

BUTORDE, ſ. f. Ce mot eſt purement ſatirique, & ne peut être employé que dans le ſtile bas & comique. *Stupida, ſtolida.* Il ſignifie une femme ſtupide, mal-adroite, ſans eſprit. Voyez cette mal-adroite, cette bouvière, cette *butorde*. Mol.

BUTTE, ſ. f. Petit tèrtre, lieu un peu élevé au deſſus du rez de chauſſée. *Meta terrea.* On a raſé la *Butte* S. Roch pour y bâtir des maiſons. Ils appèrçûrent une *butte* occupée par les ennemis. Ablanc.

Butte, eſt auſſi le jeu des Chevaliers de l'Arquebuſe, la maiſon où tirent les Chevaliers de l'Arquebuſe. Et l'on a dit la *butte* des Archers, la *Butte* des Arbaleſtriers, la *Butte* des Arquebuſiers, Les Rois des *Buttes*, qui étoient la même choſe que les Rois des Arbaleſtriers ou des Arquebuſiers, c'eſt-à-dire, ceux qui avoient remporté le prix. Les Chèfs des *Buttes*. Voyez *Le Maire Hiſt. d'Orleans p. 315.*

On appelle, Poudre de *butte*, de la poudre à canon fort fine, pour charger les arquebuſes de ceux qui tirent au blanc pour les prix; car ils font ces éxèrcices ordinairement ſur une *butte*. *Pulvis nitratus tenuiſſimus, ſubtiliſſimus.* Leur lice s'appelle auſſi la *butte*.

Ménage dérive ce mot de *butta*, & *botontinus*, qui ſe trouvent chez les Latins en cette ſignification.

On dit figurément. Être en *butte* à l'envie, à la médiſance, pour dire Être expoſé aux traits de l'envie, de la médiſance. *Expoſitum ad invidiam, maledicentiam.* Dès qu'on eſt trop ſenſible, on ne peut plus compter ſur ſon repos, & l'on eſt en *butte* à tous ceux qui nous veulent chagriner. Bell. Le bien eſt en *butte* à ceux qui ne le ſont pas. Abb. d. l. Tr.

Cet illuſtre affligé ne veut pas dans ſa chute,
Laiſſer à tant de maux tant de peuples en butte. Bréb.

Butte, en Architecture, ſe dit de la dèrnière pile d'un pont, qu'on appelle autrement *la culée*, qui eſt ſoutenuë par un quai ou par les tèrres, & qui ſèrt à arcbouter les dèrnières arcades. *Eriſma.*

Butte. Tèrme de Jardiniér. Motte de tèrre qu'on éleve au pied d'un arbre nouvellement planté pour l'affèrmir, ou dans laquelle on plante l'arbre. *Tumulus, tuberculum.* Planter des arbres en *butte*, c'eſt les planter non pas dans un trou creuſé au deſſous de la ſupèrficie, mais dans une motte ou élévation de tèrre que l'on a fait éxprès au deſſus de la ſupèrficie, afin de les y planter. *In tumulo conſerere, plantare* Cela ſe pratique à l'égard des petits arbres que l'on plante dans une tèrre trop humide, ou qui n'eſt pas encore égalée & miſe de niveau avec le reſte du tèrrein. Quint. Il ſe dit auſſi d'un amas de tèrre, ou de fumièr, dont on couvre une plante, ou une hèrbe pendant l'hyvèr, pour la garantir de la gelée.

BUTTEE, ſ. f. Tèrme de Maçonnerie. Maſſif de pièrres dures, qui aux deux extrémitez d'un pont, ſoutient la chauſſée, & réſiſte à la pouſſée des arcades. *Moles ſaxea.* On l'appelle auſſi *butte* & *culée*. Acad. Franc.

BUTTER, v. n. & act. Viſer à un but. *Collimare.* Il y a des jeux où on *butte*, comme au Billard, à la Paume.

Butter, ſignifie auſſi, Se propoſer quelque but, quelque fin à laquelle on tâche de parvenir. *Spectare ad aliquid.* Ce Prédicateur ne *butte* qu'à l'Evêché.

Butter, ſignifie encore, Être d'un avis contraire, d'un ſentiment oppoſé. *Adverſari.* Ces deux Conſeillers ſont toûjours d'un avis contraire, ils ſont *buttez*, oppoſez l'un contre l'autre; ils ſe *buttent* en toutes occaſions.

Butter, en Agriculture, c'eſt élever au piéd des arbres une butte ou motte de tèrre pour les ſoutenir. *Aggerare.* Cela ſe pratique ſur tout à l'égard des jeunes arbres de tige nouvellement plantez, parce que s'ils n'étoient pas *buttez* le vent les pourroit renvèrſer ou arracher. C'eſt auſſi couvrir une plante ou une hèrbe de tèrre ou de fumièr pour la garantir de la gelée pendant l'hyvèr. Vous *butterez* vos artichauds le plus tard que vous pourrez, de crainte qu'ils ne pourriſſent. Chom.

Butter, v. act. Tèrme d'Architècture. C'eſt contretenir & empêcher la pouſſée d'un mur, ou l'écartement d'une voute, par le moyen d'un arc ou pilier *butant*. *Fulcire.* On appelle *butée* ou *boutée*, l'effet de ce pilier *boutant*.

Butté, ée, part. & adj. *Fultus.*

Butté, ſignifie auſſi, Fixé à un cèrtain point où on ſe tient opiniâtrement. *Fixus, firmus, pertinax.* Il a offèrt une telle ſomme de cette charge, il eſt *butté* là; il n'en donnera pas davantage.

En tèrme de chaſſe, on dit qu'un chien eſt *butté*, lorſque la jointure des jambes de devant lui groſſit. *Tumens, tumidus, inflatus.*

BUTURE, ſ. f. Tèrme de chaſſe, qui ſe dit quand la jointure au deſſus du piéd du chien groſſit de telle ſorte, qu'il lui tombe des glaires qui le rendent boiteux; ce qui arrive ſouvent par quelque pointure d'épine. *Tumo.*

B U V.

BUVEUR, BUVETTE, & autre. Voyez **BEUVEUR, BEUVETTE.**

BUVEAU, ſ. m. Outil de Maçonnerie. Éſpéce de fauſſe équerre compoſée de deux branches mobiles, qui ſèrt à méſurer ou à tracer des angles. *Norma utrinque mobilis.* L'une de ſes branches eſt quelquefois courbée, pour prendre plus facilement les engles des ſurfaces qui ont quelque creux ou élévation, & l'autre branche eſt droite. On en fait de toutes les façons, ſelon le beſoin que l'on en a. Dans la coupe des pierres, on ſe ſert du *buveau*, ou *beveau* en diverſes manières.

BUY.

BUYE, ſ. f. Vieux mot qui ſignifie une cruche ou vaiſſeau à mettre de l'eau. On dit auſſi *buire*. *Hydria, urceus*. Chez les Seigneurs on voit de grandes *buyes* d'argent.

BUYO, ſ. m. Tèrme de Botanique. Nard Antoine Reche parle de trois Plantes dans ſon Livre IV^e, ch. 57. qu'il nomme *buyo*. Ce ſont ſans doute les mêmes que la queuë de renard. *Saururus*. Il leur donne preſque les mêmes qualitez & effets. PLUMIER.

BUZ.

BUZANÇAIS, ou **BUZENÇOIS**, ſ. m. *Buzencaeum*. Ville de France en Bèrry. Ce mot eſt écrit dans Moréri, *Buzanzais*; cela eſt mal, car on prononce *Buzencés*.

BYG.

BYGOIS, ſ. f. Nymphe d'Étrurie, qui avoit écrit des foudres, & dont les livres Étruriens des Aruſpices, les livres fulguraux & leurs rituels parloient. Sèrvius & Cicéron en font auſſi mention.

BYS.

BYSSE. Terme de blaſon. Voyez BISSE.

BYSSE, ſ. m. C'eſt le nom de la ſoie dont les Anciens s'habilloient. *Byſſus*. Elle étoit ſi différente de celle dont on ſe ſert aujourd'hui, qu'on ne doit pas confondre deux choſes ſi différentes ſous un même nom. En Egypte & en Sirie, on portoit du fin lin, du cotton & du *byſſe*. FLEURY.

Le mot de *byſſe* n'eſt guère en uſage. Les Intèrprétes de l'Écriture expliquent communément le mot *byſſus*, qui vient du Grèc *βύσσος*, par *fin lin*, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Teſtament, au ch. 16. de Saint Luc 19. où il eſt dit dans notre édition Latine conformément au texte Grèc, que le mauvais Riche *induebatur purpurâ & byſſo*. Meſſieurs de Port-Royal ont traduit, *qui étoit vêtu de pourpre & de lin*, ce qui n'exprime pas aſſez la propriété du mot *byſſus*, qui ſignifie quelque choſe qui eſt plus que de ſimple lin. Les Pères Jéſuites ont traduit, *Qui s'habilloit d'écarlatte & de toile fine*. Le Père Amelote, qui a voulu s'accommoder à nos uſages, a mis dans ſa vèrſion: *Qu'il étoit vêtu de pourpre & de ſoie*. On lit de la même manière dans la traduction de Calvin, & dans l'Eſpagnole imprimée à Veniſe en 1556. Mais *byſſus* étoit autre choſe que notre ſoie, comme on le peut prouver évidemment par un grand nombre d'anciens Écrivains, & entre autres par Pollux, Liv. VII. de ſon Onomaſt. ch. 17. M. Simon a traduit plus à la lettre: *Qui ſe vêtoit de pourpre & de fin lin*, avec cette note: *Il y avoit une eſpéce de fin lin qui étoit fort cher, & dont les plus grands Seigneurs ſe vêtoient en ce Païs là & dans l'Egypte. Ce Riche en avoit un habit de couleur de pourpre.* Cela s'accorde parfaitement avec le Lexicon de Heſychius. Bochard a auſſi remarqué dans ſon *Phaleg*. Liv. III. ch. 4. que ce qu'on appelle *byſſus* étoit un lin fort délié, qui étoit ſouvent teint en pourpre. Pline aſſure que le *byſſe* étoit une eſpéce de lin très-fin. Pauſanias dit la même choſe, & remarque que dans toute la Gréce il ne croiſſoit de *byſſe* qu'en Elide. Il faut qu'il y eût deux ſortes de *byſſe*, l'un beaucoup plus fin que l'autre; car Bonfrérius remarque que de deux mots Hébreux qui ſignifient *byſſe*, il y en a un qui eſt toûjours employé dans l'Écriture, quand il eſt parlé des vêtemens des Prêtres, & l'autre quand il eſt parlé des vêtemens des Lévites; cette conjecture paroit fort vraiſemblable. Leidekker croit que le *byſſe* étoit un lin fort fin & fort blanc.

BYZ.

BYZANCE, ſ. m. Ville très-ancienne, Capitale de la Thrace. *Byzantium*. On ne ſçait pas au juſte quel eſt le Fondateur, ou l'origine & le commencement de cette ville. Pluſieurs Hiſtoriens diſent que c'eſt les Lacédemoniens qui l'ont bâtie. Juſtin, Livre IX. chap. 1. en fait honneur à Pauſanias Roi de Sparte. Iſidore a copié Juſtin; mais le P. Cantel dans ſes Notes ſur Juſtin, prétend que c'eſt là une erreur groſſiére de cet Hiſtorien, & que le Fondateur de *Byzance* eſt Byzes ou Byzas, Général des Mégariens. C'eſt auſſi le ſentiment d'Euſtathius dans ſes Notes ſur le Géographe Denys v. 800. & 801. où l'on pourra remarquer qu'en corrigeant Juſtin, le P. Cantel s'eſt auſſi trompé; car il ne fait qu'un ſeul homme de Byzes, ou Byzas, Général des Mégariens; au lieu qu'Euſtathius diſtingue Byzes de Byzas; & ſelon lui, Byzas étoit fils de Céroëſſe fille d'Io, & Byzes étoit un Mégarien, qui conduiſit là une colonie de ſes compatriotes, qui y bâtirent une Ville, qu'ils nommèrent *Byzance*, du nom de leur Chèf. Au reſte, il ſemble qu'il faut plûtôt appeller ce Fondateur Byzas que Byzes; car les Médailles de *Byzance* ont quelquefois d'un côté une tête d'homme, avec ce mot pour légende, ΒΥΖΑΣ. Au revèrs, une Prouë de Vaiſſeau, ΒΥΖΑΝΤΙΩΝ. Cette inſcription du revèrs montre que ceux-là ſe trompent, qui, au rapport d'Euſtathius au même endroit, diſent que le nom Grèc de cette Ville doit s'écrire par un *ει*, ΒΥΖΑΝΤΕΙΟΝ; & que Dénys, contre l'uſage, & pour faire ſon vèrs, avoit retranché l'ι, en diſant *Βυζάντιον*. Au tems de Pline c'étoit une Ville libre, & cet Auteur ajoûte, Livre IV. chapitre 11. qu'avant que de s'appeller *Byzance*, ſon nom étoit *Lygos*. Euſtathius dit que Sévère la nomma *Antonia*. Enſuite Conſtantin y ayant tranſporté le Siége de l'Empire au commencement du IV^e ſiécle, il lui donna ſon nom, & ce fut déſormais Conſtantinople, ou la nouvelle Rome. Enfin les Turcs qui la prirent l'an 1453. ont fait de Conſtantinople *Stamboul*. Elle eſt ſituée ſur le Boſphore de Thrace, ou canal de la Mèr noire, ſur une langue de tèrre qui s'avance vèrs l'Anatolie, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal large d'un mille. Ce Promontoire s'appelloit autrefois *Chryſoceras*, corne d'or. Dion dans Sévère, & Zonaras, dans ſon Hiſtoire, ont donné la deſcription de *Byzance*. Voyez encore les deux Tômes d'anciens morceaux de l'hiſtoire de Conſtantinople que le P. Bandonri a fait imprimer depuis deux ans, & Petrus Gillius *De Topographiâ Conſtantinopoleos*.

Il y a eu deux autres Villes de ce nom, l'une que Ptolomée place dans l'Inde en deçà du Gange, & l'autre qu'Euſtathius, à l'endroit que j'ai cité, place en Lybie.

BYZACÈNE, Que quelques-uns écrivent **BISACÈNE** ou **BIZACÈNE**, ſ. f. *Byzacium*, *Byzacenus ager*, *Byzacena Provincia*. Ancienne Province de l'Afrique propre, dont la capitale étoit Adrumete. C'eſt maintenant la Partie Méridionale du Royaume de Tunis. La *Byſacène* étoit un Païs très-fèrtile, comme on le peut voir dans Pline, Liv. XVII. ch. 5. Liv. XVIII. ch. 10. dans Varron *De Re Ruſticâ*, *Lib. I. cap.* 44. & dans Silius Italic. Liv. IX. v. 204. où on lit communément *Buxentia*, au lieu de *Byzacia*. Cette fèrtilité peu commune, a fait croire à Bochard dans ſon *Phaleg. Liv. I. c.* 25. que ce mot venoit du Phénicien ura, *mammelle*. Il confirme ſa conjecture par l'uſage des autres langues, qui ſe ſèrvent du tèrme qui ſignifie *mammelle*, pour marquer la fèrtilité; témoin Homère, Iliad. I. 141. & Virgile 2. Georgic v. 185. Procope parle d'une ville de la *Byzacène* nommée *Mamma*. La *Byzacène* fut auſſi dans la ſuite une Province Eccléſiaſtique.

BYZANTIN, INE, adj. Qui eſt de Byzance, c'eſt-à-dire, de Conſtantinople. *Byzantinus*, *Byzantius*. Pluſieurs Pèrſonnages célèbres dans l'antiquité ont porté le ſurnom de *Byzantin*. Etienne *Byzantin*, Auteur d'un Dictionnaire Géographique en Grèc. Léon *Byzantin*, Théodore *Byzantin*, Diſciples de Platon l'un & l'autre. Théodore *Byzantin*, Hérétique du II^e ſiecle, qui après avoir apoſtaſié par la crainte de la pèrſécution, ſe fit hérétique, & nia la divinité de J. C. Cependant en ces occaſions on dit plûtôt de Byzance que *Byzantin*. Etienne de Byzance, Theodore de Byzance, &c. Philippe ayant aſſiégé les *Byzantins* fut obligé de lever le ſiége pour aller faire la guerre aux Scythes.

BYZANTIN, ou Turc, ſ. m. Tèrme de Fleuriſte. Sorte d'Anémone, *Anemona Byzantina*, ou *Turcica*. Le Turc, ou *Byzantin* eſt couleur de roſe. CHOM. *Anemona roſeo colore*.

FIN DU TOME PREMIER.

MAG 20.11039

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Goo

Digitized by Goo